

Les Amis du Musée Maritime de La Rochelle

Glossaire maritime

Par François BOULET

Premier fascicule d'*Inscrit maritime* en 1963

Breveté *Capitaine au Long-Cours* (C1NM) en 1977

Pilote commissionné du port de La Pallice de 1978 à 2003

f.m.boulet@orange.fr

Glossaire rédigé d'après l'expérience, après avoir consulté les meilleurs dictionnaires

Nous y trouverons des digressions pour servir à la mémoire, notamment maritime ou rochelaise

Glossaire mis à disposition gracieusement sur le site des

Amis du Musée Maritime – <https://www.aammlr.com>

avec l'accord de l'auteur.

À jour au 1er juillet 2021

Glossaire remplacé périodiquement sur le site, après corrections et additions.

« Toute utilisation à des fins commerciales est formellement interdite. »

A.B. : Sigle tiré de l'expression anglaise « *able-bodied [seaman]* » qui signifie *marin accompli*, marin de première classe .

Remarques : **a)** – Ce sigle est couramment utilisé dans la marine de commerce anglaise pour désigner les marins en question.

b) – En anglais, l'expression « *an A.B.* » se prononce [*ane-é-bi*].

c) – L'équivalent en français est « *matelot qualifié* ».

Ababouiné : [*Familier*] État d'un navire sous voiles, surpris par un calme subit.

Remarque : « *Ababouiné* » est à peu près synonyme d'*encalminé*.

Abaca : **1** – L'*abaca*, ou *chanvre de Manille*, ou *aloès*, ou *manille* est une fibre très résistante, tirée d'une sorte de bananier textile d'environ 5 mètres de hauteur (*Musa textilis nees*) ; cette plante a été exploitée du XVII^{ème} au XX^{ème} siècles pour confectionner des tissus ou des cordages pour la marine.

[Voir le mot *Manille*].

Remarques : **a)** – À l'origine, le principal centre de la culture de l'*abaca* se situait dans l'île de Luçon (archipel des Philippines).

b) – La ville de Manille, capitale des Philippines, se situe dans l'île de Luçon, d'où le nom de *manille* donné aux cordages confectionnés avec la fibre d'*abaca*.

c) – L'*abaca* est également récolté dans l'île anciennement appelée *Ceylan* (maintenant *Sri Lanka*), dans l'île de Sumatra (en Indonésie) ou à Madagascar.

d) – La couleur du manille est comprise entre le blond clair et le brun foncé.

e) – La fibre du manille est fine.

f) – Le manille est plus léger quand il est sec, plus résistant et plus durable que la plupart des autres fibres naturelles.

2 – La fibre textile de l'*abaca* est fournie par le tronc ou par les feuilles allongées de la plante ; on fait une récolte tous les six mois.

Remarques : **a)** – Le traitement des feuilles commence aussitôt après la récolte par un grattage de la pulpe pour en dégager les fibres ; les fibres sont alors suspendues jusqu'à ce qu'elles soient sèches, puis elles sont peignées et assemblées en écheveaux.

b) – Si l'on effectue la récolte lorsque la plante porte des fruits, la fibre sera moins résistante.

c) – Le nombre des usines de traitement des feuilles d'*abaca* est aujourd'hui très réduit ; une grande partie de la production est destinée à la fabrication de ficelle pour faire des emballages.

d) – L'*abaca* tissé et teint peut servir à la confection de revêtements muraux décoratifs.

3 – L'*abaca* permet d'obtenir des cordages de très bonne qualité, des amarres qui s'allongent modérément lorsqu'elles sont sous tension et qui flottent à la surface le temps de les rentrer à bord après qu'elles ont été larguées du quai.

Remarques : **a)** – Les amarres en manille utilisées naguère sur les navires étaient très grosses et souvent raidies par le sel ; on ne pouvait les tourner que sur des paires de bittes de très fort diamètre ; elles étaient très lourdes lorsqu'on les rentrait à bord gorgées d'eau, après qu'elles avaient été larguées de terre ; leur maniement était long et pénible et un homme seul ne suffisait pas pour les envoyer à terre, ni pour les rentrer à bord à la main après qu'elles avaient été larguées.

b) – L'*abaca* ou *manille* présente des avantages, notamment de longévité et de prix par rapport au chanvre pour la confection des amarres, mais depuis les années 1960, les fibres naturelles (manille, coco, chanvre, coton, jute, sisal) ont progressivement laissé la place à des fibres synthétiques mieux adaptées aux différents usages (polypropylène, polyamide-nylon, polyester-tergal-térylène-

dacron, dyneema, aramide-kevlar, vectran, etc.).

c) – Les cordages latéraux des échelles de pilote doivent être en *manille* ou autre matériau ayant une solidité, une résistance et une rugosité équivalentes au manille.

[Résolution A.889 de l'O.M.I., adoptée le 25 novembre 1999].

d) – L'organisation internationale qui s'appelait « *Organisation Maritime Consultative Internationale* » et dont le sigle était **OMCI** (en anglais « **IMCO** ») a changé de nom en 1982 ; elle est devenue *Organisation Maritime Internationale*, de sigle **OMI** (en anglais « **IMO** »).

e) – Les cordages en manille sont moins coûteux que ceux en chanvre.

f) – Les haubans de la réplique grandeur nature de la frégate de 12 « *Hermione* », construite à Rochefort et sortie le vendredi 6 juillet 2012 de sa cale de construction (la double forme de radoub historique construite de 1683 à 1725, dite forme Louis xv) ont été confectionnés en manille pour des raisons de coût et d'élasticité.

g) – Les haubans métalliques que l'on monte sur les navires à voiles en fer ou en acier auraient eu trop de raideur pour la coque en bois de l'« *Hermione* ».

h) – La véritable frégate « *Hermione* », celle qui a servi de modèle, avait été mise en chantier à Rochefort en décembre 1778 sur les plans de Pierre Henri Chevillard (dit « *l'Aîné* », 1737-1810) ; elle a été lancée le 28 avril 1779 et elle fut mise en service le 11 mai 1779 ; elle s'est perdue en sortant de l'estuaire de la Loire à la suite d'une erreur de navigation, le 20 septembre 1793, sur le plateau du Four au large du Croisic.

i) – La réplique de cette frégate (65 m de longueur hors tout, 44 m de longueur de coque, 11,4 m de large) elle aussi appelée « *Hermione* » a été mise en chantier en 1997 à Rochefort ; la nouvelle « *Hermione* » a fait ses essais à la mer entre septembre et novembre 2014 et son voyage inaugural jusqu'aux États-Unis d'Amérique d'avril à août 2015.

Abaisse : Pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie.

Abaissement (en anglais « **lowering** ») : Diminution de hauteur dans la position d'un objet, ou dans le niveau de la surface d'un liquide.

Exemples : **a)** – L'usure des coussinets de paliers d'une machine produit l'abaissement des arbres portés par ces paliers.

b) – Une insuffisance du dispositif alimentaire (en eau) d'une chaudière à vapeur en fonctionnement peut entraîner un *abaissement du niveau* de l'eau dans le coffre supérieur, c'est-à-dire si le débit de la pompe alimentaire ne compense pas la quantité d'eau prélevée sous forme de vapeur.

c) – Un abaissement du niveau de l'eau au-dessous du bord inférieur de la monture de niveau de la chaudière s'appelle une *disparition de niveau par le bas*. [Voir l'expression *Alimentaire (Pompe)* –].

c) – L'abaissement du mercure dans le baromètre indique une diminution de la pression atmosphérique là où se trouve le baromètre, soit parce que le navire à bord duquel se trouve le baromètre a fait de la route vers une zone de faible pression atmosphérique, soit parce que les dépressions ou les anti-cyclones se sont eux-mêmes déplacés à la surface de la Terre.

Abaisser (en anglais « **to lower** ») : **1** – Synonyme d'*amener*.

2 – En parlant des éléments du gréement, abaisser c'est les faire descendre (le plus souvent sur le pont).

Remarque : Abaisser ou amener est le contraire d'élever, de guinder ou de hisser. [Voir les mots *Guinder*, *Hisser*].

Abait (en anglais « **bait** ») : [*Vieilli*] Appât pour la pêche.

Abandon : 1 – Le fait de renoncer à la possession d'un bien pour le mettre à la disposition d'autrui.

2 – Renonciation simple à la possession ou à la jouissance d'un bien.

3 – Le fait de renoncer à quelque chose.

4 – Le fait de renoncer à poursuivre une compétition.

5 – Le fait de quitter quelque chose ou quelqu'un.

Exemple : Abandon de poste.

6 – Le fait de délaisser quelque chose ou quelqu'un.

Exemples : Abandon du navire par le capitaine ; abandon d'un membre d'Équipage à l'étranger.

[Voir les mots *Abandonnement*, *Abandonner*].

Abandon : 1 – Action de *quitter par force* un navire (en anglais « **abandoning** »).

Exemples : Rôle d'abandon ; poste d'abandon.

Remarque : L'*abandon* d'un navire en perdition est ordonné par le capitaine lorsque toute chance de sauver le navire semble perdue.

[Voir le mot *Perdition*].

2 – L'*abandon du navire par le capitaine* consiste, en cas de *péril imminent* :

i) à abandonner le navire sans l'*avis des Principaux de l'Équipage*,

ii) ou à négliger, avant d'abandonner le navire, d'*organiser le sauvetage* de l'Équipage et des passagers et de sauver les papiers du bord, les dépêches postales et les marchandises les plus précieuses de la cargaison,

iii) ou à ne pas *rester le dernier à bord* en cas d'évacuation forcée du navire.

Remarque : L'*abandon de navire par le capitaine* constitue une infraction prévue et réprimée par l'article L.5263-3 du Code des Transports (ancien article 84 du Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande).

3 – Renonciation à la propriété du navire et *cession* du navire à ses assureurs après un sinistre, contre le paiement de l'indemnité d'assurance (en anglais « **abandonment** »).

4 – Renonciation par l'armateur à la propriété du navire et au fret, au profit des créanciers, pour se libérer de ses obligations relatives au navire.

Remarque : En ce sens, abandon se dit pour *délaissement*.

[Voir le mot *Fret*].

Remarques : **a)** – Selon l'Art. 216 de l'ancien Code de Commerce, l'*abandon du navire* constituait un moyen, pour son propriétaire, de *se libérer de ses obligations relatives au navire* en abandonnant la propriété du navire et le fret à ses créanciers maritimes ; on disait aussi *délaissement*.

b) – Cette possibilité a été supprimée et a été remplacée par un mécanisme de constitution de fonds de limitation du montant estimé de la créance.

(Convention de Londres du 19 novembre 1976 – Loi n°67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer, article 58 et suivants – Décret n° 67-967 du 21 octobre 1967, article 59 et suivants).

5 – L'abandon du navire par le propriétaire, l'armateur ou l'exploitant résulte de l'absence d'équipage à bord ou de l'inexistence de mesures de garde et de manœuvre.

Remarques : **a)** – Lorsque le propriétaire, l'armateur ou l'exploitant, ou leurs représentants dûment mis en demeure de mettre fin, dans le délai qui leur a été imparti, au danger ou à l'entrave prolongée, refusent ou s'abstiennent de prendre les mesures nécessaires, l'autorité administrative compétente de l'État ou, dans les limites administratives des ports maritimes, l'autorité portuaire mentionnée à l'article L. 5331-5, peut intervenir aux frais et risques du propriétaire, de l'armateur ou de l'exploitant.

b) – En cas d'urgence, les mesures d'intervention, y compris de garde et de

manœuvre, peuvent être exécutées d'office et sans délai.

[Art. L5141-2 et L5141-2.1 Code des Transports - Livre II Navigation maritime].

Abandon (Rôle d' –) : 1 – Liste exhaustive de tous les membres de l'Équipage et des passagers, indiquant le point de ralliement et le rôle de chacun en cas d'abandon du navire.

2 – Cette liste peut :

i) soit être nominative,

ii) soit être attachée à la fonction habituelle de chacun à bord du navire,

iii) soit se référer à la désignation de la cabine.

3 – Le rôle d'abandon est affiché à la passerelle de navigation ; le poste de chacun, tel qu'il figure sur le rôle, est rappelé dans les cabines.

Remarques : a) – Les listes étaient jadis inscrites sur des rouleaux de papier : d'où le nom de rôle.

b) – On trouve sur certains navires des copies des rôles d'incendie, des rôles d'abandon, des plans de sécurité et de lutte contre l'incendie, etc. sur des feuilles de papier roulées sur elles-mêmes et insérées dans des tubes ronds étanches ; selon les besoins, on dispose ces tubes à proximité des armoires principales d'incendie, des postes d'abandon, de l'échelle de coupée ou du planchon de terre, etc.

Abandonnement : 1 – Délaissement entier.

Remarque : Il se dit également et de la personne qui abandonne et de la chose abandonnée.

Exemple : Il a fait un abandonnement général de tous ses biens.

[Voir le mot *Délaissement*].

2 – Dérèglement excessif dans la conduite, dans les mœurs ; prostitution.

Exemples : Abandonnement infâme ; vivre dans l'abandonnement, dans le dernier abandonnement.

Abandonner : 1 – Quitter par force un navire (en anglais « *to abandon* »).

[Voir les mots *Abandon* et *Délaissement*].

2 – Transférer la propriété du navire à ses créanciers pour solde de tout compte (en anglais « *to abandon* »).

3 – [*Acception vieillie*] Mettre à la cape.

Abandonner : 1 – Quitter, délaisser entièrement.

Exemples : Il a abandonné le pays ; abandonner sa femme et ses enfants ; Dieu n'abandonne pas les siens ; vous m'avez abandonné dans le besoin.

2 – Laisser en proie, exposer, livrer.

Remarque : En ce sens, il est toujours suivi de la préposition « *à* ».

Exemples : Abandonner le navire à la tempête, c'est-à-dire *mettre à la cape* ; abandonner une ville à la fureur des soldats.

Remarque : Après qu'elle se fut rendue, le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) *abandonna* Jaffa (à l'époque ville de Syrie, actuellement en Israël, au Sud de Tel-Aviv) au pillage et à la fureur assassine de ses soldats, du 8 au 10 mars 1799, d'abord parce que cette ville lui avait tenu tête en se défendant avec opiniâtreté, ensuite parce que le messenger porteur d'un ultimatum qu'avait envoyé Bonaparte eut la tête tranchée et enfin parce que le général Bonaparte ne pouvait pas emmener les 3 000 prisonniers qui s'étaient rendus.

4 – S'abandonner, c'est se laisser aller, se livrer à quelque chose, à quelqu'un, sans aucune retenue, sans aucune réserve.

Exemples : S'abandonner à la débauche, au vice ; s'abandonner à ses passions ; s'abandonner à la douleur, à la tristesse, aux pleurs ; s'abandonner à la joie.

Abaque : 1 – Famille de courbes tracées sur un tableau ou sur un graphe et qui permet, par simple lecture, de connaître les valeurs approchées des solutions d'équations dont

la résolution exacte est impossible, ou longue, ou difficile.

Remarque : Abaque est tiré du grec ἄβαξ qui signifie « *table à faire des calculs* », « *table pour compter les bulletins de vote* » et dans ce sens, le mot *table* désigne soit une planche ou une tablette, soit le meuble sur le plateau duquel on a gravé des symboles propres à faire les calculs.

2 – [Vieilli] Synonyme de *boulier*, c'est-à-dire un cadre rectangulaire garni de rangées de boules mobiles sur des tiges passant par un diamètre ; il sert à calculer des sommes ou des produits de nombres.

3 – Dans l'Antiquité gréco-latine, le mot abaque (en grec ἄβαξ, en latin *ābācus*) désignait aussi un bahut, un buffet, une crédence ou une *table de jeu* ressemblant à un damier ou à un échiquier.

4 – [Architecture] Tablette qui couronne le chapiteau d'une colonne ou d'un pilastre.

Remarques : **a)** – L'abaque d'une colonne augmente la saillie de son chapiteau, qu'il renforce pour supporter l'architrave ou les corps de moulures placés au-dessus de la colonne ou du pilastre.

b) – Une *colonne* est un élément porteur alors qu'un *pilastre* est uniquement décoratif ; le *pilastre* est engagé dans un mur sur lequel il fait légèrement saillie ; comme la colonne, le pilastre comporte ordinairement une base et un chapiteau.

c) – Dans l'architecture ancienne grecque ou romaine, l'*abaque* de l'ordre dorique est d'un profil robuste, celui de l'ordre dorique est très orné et celui de l'ordre corinthien est curviligne.

Abatage (en anglais « *holding up hammer* ») : Masse en fer tenue par un manche en fer et servant à contretenir la tête arrondie d'un rivet ; on engage la tête arrondie du rivet dans la cavité pratiquée au-milieu de la face plane de l'abatage, pendant qu'on bat le bout opposé du rivet pour former la *fausse-tête* ou *rivure*.
[Voir aussi le mot *Abattage*].

Abatis : Matériaux provenant d'une démolition et restés épars sur le sol.

Remarque : [Au figuré] Dire à quelqu'un avec lequel on a un différend qu'il aura bientôt à *compter ses abatis*, c'est le menacer d'une action violente.

Abattage (en anglais « *careenage* ») : **1** – Action d'abattre en carène.

Remarques : **a)** – L'abattage en carène se pratiquait au temps de la marine à voiles et des bateaux en bois pour refaire l'étanchéité des coutures de la carène lorsqu'on ne disposait pas de cales sèches et alors qu'il n'existait pas de docks flottants ; l'opération se faisait en conservant le navire à flot, couché sur un côté, puis sur l'autre.

b) – L'abattage en carène se faisait en des lieux où le navire restait à flot à l'heure de la basse mer.

c) – Avant la mise en service en 1808 du bassin intérieur (actuel petit bassin ou bassin n°1) les navires armés à La Rochelle se rendaient en Charente (à *Soubise* ou à *Tonnay-Charente*) ou en Seudre pour effectuer leurs réparations de coque.
[Voir l'expression *Abattre en carène*].

2 – Pour obtenir l'abattage en carène du navire, on utilisait de puissantes poulies frappées à partir de la terre ou d'un ponton placé à proximité, afin de peser sur les parties hautes des bas mâts et donner de la bande au navire.

3 – Finalement, le navire se retrouvait toujours à flot, mais couché sur le côté ; on procédait d'abord d'un côté et ultérieurement de l'autre.

Remarque : L'abattage en carène nécessitait une longue préparation pour débarquer ou saisir tout ce qui se trouvait à bord du navire et qu'il n'était pas nécessaire de conserver à bord ; on allégeait le gréement autant qu'il était possible.

[Voir le mot *Abatage* (avec un seul *t*) et l'expression *Abattre en carène*].

Abattage des arbres destinés à la construction navale : 1 – La meilleure période pour abattre les arbres destinés à la construction navale, si l'on désire que leur bois se conserve bien, se situe en *vieille lune* (c'est-à-dire juste avant une nouvelle lune) et en hiver.

i) Pour l'ingénieur et mécanicien grec Héron d'Alexandrie (10 ap. J.-C. - 70 ap. J.-C.) l'époque la plus favorable pour abattre les arbres destinés à fournir le bois de construction des navires se situe aux mois de décembre et de janvier, en vieille lune et alors que la Lune est sous l'horizon.

ii) L'écrivain romain Végèce (fin du IV^{ème}, début du V^{ème} siècle de notre ère) préconisait que l'abattage des arbres se fasse, d'une part, entre le solstice d'été et les calendes de janvier (premier janvier) et d'autre part, entre le 15^{ème} et le 23^{ème} jour de la lune (c'est-à-dire en lune décroissante).

iii) L'agronome espagnol né à Cadix, Lucius Junius Moderatus Columella, dit Columelle (4 ap. J.-C. - 70 ap. J.-C.) préconisait d'abattre les arbres entre le 20^{ème} jour de la lune et la nouvelle lune (c'est-à-dire en fin de lune).

iv) Théophraste assure que le meilleur moment est la nuit qui précède la nouvelle lune de janvier.

Remarques : a) – Certains bons auteurs disent que la lumière de la Lune au moment de l'abattage est néfaste pour la conservation ultérieure du bois.

b) – Tous affirment que la sève doit être descendante au moment de l'abattage.
2 – Pour faire sécher le bois rapidement, il faut couper l'arbre près du pied tout autour du tronc, presque jusqu'à la moelle, sans le faire tomber ; l'arbre demeurant droit, toute la sève s'écoule et le bois est sec en peu de temps.

Remarques : a) – C'est grâce à cette astuce que Hiéron 1^{er}, tyran de Syracuse (mort en 466 av. J.-C.) construisit en 45 jours la flotte de 220 navires qui lui permit de vaincre la flotte étrusque à la bataille navale de Cumes, en 474 av. J.-C.

b) – Grâce à la même astuce, la flotte du général romain Caius Duilius Nepos (III^{ème} siècle av. J. - C.), pendant la première guerre punique (264 av. J.-C. - 241 av. J.-C.) fut opérationnelle juste deux mois après que le bois qui servit à la construire fut tiré des forêts.

c) – Pendant la deuxième guerre punique (218 av. J.-C. - 202 av. J.-C.) le général romain Scipion l'Africain (235 av. J.-C. - 183 av. J.-C.) fit mettre en mer une flotte de plus de 200 quinquérèmes, moins de six semaines après que le bois avait été abattu et grâce à la même astuce, le bois était suffisamment sec pour que les bateaux marchent bien et soient bien étanches.

d) – Le général romain Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) connut des incommodités avec les douze galères qu'il employa pour vaincre la flotte des Pompéiens et des Marseillais en septembre 49 av. J.-C. à Marseille, car elles avaient été construites avec un bois insuffisamment sec ; la flotte de César à Marseille était commandée par Decimus Junius Brutus Albinus (dit Decimus Brutus, 85 av. J.-C. - 43 av. J.-C.) ; c'est le même Brutus qui assassina Jules César en 44 av. J.-C.

Abattée (en anglais « *falling off* », « *bearing off* », « *ship's sheer* », « *casting* ») : **1** – On dit qu'un navire qui fait route subit une abattée lorsque son cap s'éloigne fortement du lit du vent.

Remarque : Le contraire de l'abattée est l'*auloffée* lorsque le cap du navire se rapproche du lit du vent.

[Voir les mots *Lan*, *Embardée*].

2 – Mouvement de giration d'un navire qui était stoppé ou presque stoppé sur l'eau, bout au vent ou presque bout au vent et qui commence à dériver dans le lit du vent ; l'avant du navire s'écarte alors du lit du vent jusqu'à ce que le navire

prenne une position d'équilibre stable (travers au vent) ; lorsque la position d'équilibre stable est atteinte, la ligne de quille est travers au vent ou presque travers au vent et le navire a acquis une petite vitesse-surface latérale dans le lit du vent.

Remarques : a) – L'abattée est un mouvement contraint.

b) – Un navire qui était au mouillage bout au vent et qui vient de déraper son ancre subit naturellement une abattée s'il tarde à mettre en action sa propulsion.

c) – Un navire à voiles qui vient de déraper son ancre oriente ses voiles convenablement pendant qu'il relève son mouillage pour prendre de la vitesse et venir sans tarder au cap désiré.

Abattée d'écoute : Changement de cap d'au moins 60 degrés qu'effectue à intervalles irréguliers un *sous-marin* qui désire s'assurer qu'il n'est pas suivi ; après le changement de cap, il peut explorer le secteur qui était sur son arrière et dans lequel il perçoit mal le bruit des autres bâtiments.

Abattre : 1 – (En anglais « *to fall off* », « *to pay off* », « *to cast off* ») Abattre, c'est lorsque l'avant d'un navire s'écarte de la direction d'où souffle vent.

Remarques : a) – Le contraire d'abattre est *lofer* (lofer, c'est approcher l'avant du navire de la direction d'où souffle vent).

b) – *Dériver*, *arriver* sont des synonymes d'abattre en ce sens.

c) – On dit qu'un navire sous voiles *abat* quand il change irrésistiblement de cap sous l'action du vent pour prendre une position d'équilibre telle que la direction de la ligne de quille s'est écartée de la direction d'où souffle le vent ; on dit alors que le navire *obéit au vent*.

d) – On dit qu'on fait *abattre* un navire sous voiles quand on le fait obéir au vent par le jeu du gouvernail et en ajustant le portement des voiles, parce qu'il présente trop l'avant au lieu d'où vient le vent.

e) – On dit que le navire *abat*, après que l'ancre a quitté le fond, lorsque la navire arrive ou obéit au vent, c'est-à-dire qu'en dérivant sous la poussée du vent, sa ligne de quille tend à venir perpendiculaire ou presque perpendiculaire à la direction d'où souffle le vent.

2 – En parlant du vent qui souffle, *abattre* signifie *calmir*, *s'apaiser*.

Remarque : On dit que le vent s'abat.

3 – *Abattre en carène* : voir l'expression *Abattre en carène* et le mot *Abattage*.

4 – *Abattre en quille* : voir la remarque de l'expression *Abattre en carène*.

5 – *Abattre un mât* c'est le déplanter et le coucher dans le navire.

6 – *Abattre une voile* est synonyme de *l'amener*.

7 – *Abattre le feu*, c'est cesser de tirer sur un ennemi qui se rend.

Abattre en carène : *Abattre en carène* (en anglais « *to heave down a ship* », « *to careen a ship* ») est une opération qui consistait, au temps de la vieille marine à voiles, à coucher un navire à flot sur un côté en pesant sur des cordages amarrés en haut de ses bas mâts, ce qui faisait sortir hors de l'eau la partie de sa carène normalement immergée du côté opposé et cela permettait d'en faire l'entretien et de travailler à quelque endroit de la carène qu'il faut mettre hors de l'eau pour l'atteindre.

Remarques : a) – L'abattage en carène nécessitait une préparation assez longue, notamment en déposant une partie de la mâture et du gréement et en prenant des mesures pour empêcher l'envahissement du navire par l'eau de mer, ou par l'eau de la rivière si l'opération se faisait en rivière.

b) – Avant le creusement du premier bassin à flot de La Rochelle (bassin intérieur commencé en 1778 et mis en service en 1808) les navires en armement, en escale ou en relâche à La Rochelle qui désiraient abattre en carène se rendaient en Seudre ou en Charente, pour rester à flot dans la rivière pendant toute la marée.

c) – « *Abattre en quille* » c'est abattre suffisamment le navire pour que la quille apparaisse.

[Voir le mot *Abattage*].

d) – Pour intervenir sur la coque d'un navire sans l'abattre en carène, on peut :

i) soit le placer sur un gril de carénage vers l'heure de la pleine mer et on travaille quand le niveau de l'eau a suffisamment baissé pour découvrir les tins du gril ;

ii) soit faire entrer le navire dans une forme spéciale creusée dans le quai d'un port ou dans le bord d'une rivière, que l'on peut isoler en fermant une porte et que l'on peut assécher au moyen de pompes [c'est une *cale sèche*] ;

iii) soit déplacer le navire sur un dock flottant que l'on a immergé en faisant entrer l'eau de mer ou l'eau de la rivière dans des capacités spéciales ; on fait ensuite émerger la ligne de tins sur laquelle repose la quille du navire en vidant, à l'aide de pompes, l'eau qui leste le dock flottant ;

iiii) soit, dans certains cas, faire appel à des plongeurs sous-marins, le navire étant à flot, amarré à quai ou mouillé sur rade.

[Voir les mots *Tin*, *Abattre*].

Abbatial : Appartenant à un abbé ou à une abbesse.

Exemples : Palais abbatial ; maison abbatiale ; les droits abbatiaux ; fonctions abbatiales ; dignité abbatiale ; mense abbatiale.

Remarque : On appelle *église abbatiale* une église dépendant d'un monastère d'hommes qui a pour supérieur un abbé, ou d'un monastère de filles qui a pour supérieure une abbesse.

Abbaye : 1 – Monastère d'hommes qui a pour supérieur un abbé, ou monastère de filles qui a pour supérieure une abbesse.

Remarque : Quelques abbayes sont tombées en commendes.

[Voir le mot *Commende*].

2 – Il se prend quelquefois pour les seuls bâtiments du monastère.

Exemple : Les ruines de l'ancienne abbaye cistercienne de Notre-Dame-de-Ré, dite « *des Châteliers* » près de Sablanceaux, dans la partie orientale de l'île de Ré, sont classées au titre des monuments historiques depuis le 21 mai 1990.

Abbé : 1 – Celui qui possède une abbaye.

Remarque : L'abbé titulaire de l'abbaye était à l'origine élu par les religieux.**b)** –

2 – Le supérieur d'un monastère d'hommes.

3 – On appelle communément *abbé* tout homme qui porte un habit ecclésiastique.

Exemple : L'abbé *untel* est vicaire de la paroisse.

Remarque : Abbé vient du mot syriaque *aba* qui signifie *père*.

Abbé Grégoire : 1 – L'évêque constitutionnel Henri Jean-Baptiste Grégoire (1750-1831) fut un homme politique français ; député du Clergé aux États-Généraux de 1789 à Versailles, il devint membre de l'ordre du Tiers État dans l'Assemblée Constituante, bien qu'étant prêtre il eut dû appartenir à l'ordre du Clergé ; il présida la *Convention Nationale* du 15 au 29 novembre 1792.

2 – L'Abbé Grégoire demanda ou défendit l'abolition de la royauté (21 septembre 1792) l'abolition des privilèges, l'abolition du droit d'aînesse, l'institution du suffrage universel et la suppression de l'esclavage des nègres dans les colonies ; le 24 décembre 1794, il demanda à la Convention la liberté des cultes et la réouverture des églises.

Remarques : **a)** – L'esclavage dans les colonies françaises fut aboli le 16 pluviôse an II (4 février 1794) par une décision de la Convention nationale ; rétabli assez subrepticement le 20 mai 1802 par le Premier consul Napoléon Bonaparte (1769-1821), l'esclavage a été définitivement aboli en France le 27 avril 1848 au début

de la Deuxième République, sous l'influence notamment du journaliste franc-maçon (loge parisienne « *Les Amis de la Vérité* » du Grand Orient de France) Victor Schœlcher (1804-1893) qui fut député des Antilles puis sénateur.

b) – Victor Schœlcher fut nommé sous-secrétaire d'État à la Marine et aux colonies le 4 mars 1848 par l'astronome et physicien français, ministre de la Marine François Arago (1786-1853) dans le gouvernement provisoire mis en place après l'abdication, le 24 février 1848 à midi, du « *roi des Français* » Louis-Philippe (1773-1850) et après que le poète et romancier Alphonse de Lamartine (1790-1869) eut proclamé la Deuxième République, le même jour à trois heures.

3 – L'Abbé Grégoire fut l'un des promoteurs du décret du 27 septembre 1791 qui accordait des droits civiques aux Juifs et leur donnait des droits politiques.

4 – L'Abbé Grégoire contribua à la rédaction de la Constitution civile du Clergé.

5 – L'Abbé Grégoire fut le premier prêtre à prêter serment à la Constitution civile du Clergé ; élu évêque constitutionnel à la fois par les départements de la Sarthe et du Loir-et-Cher, il fut consacré évêque du Loir-et-Cher par les évêques Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), Jean-Baptiste Gobel (1727-1794) et Jean-Baptiste Miroudot du Bourg (1722-1798) le 14 mars 1791.

Remarque : Jean-Baptiste Gobel fut le premier évêque à prêter serment, le 3 janvier 1791, à la Constitution civile du clergé, adoptée en France par l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790.

6 – L'Abbé Grégoire contribua à la création du Conservatoire national des Arts et Métiers (10 octobre 1794) et du Bureau des Longitudes (25 juillet 1795) ; il participa à la création de l'Institut de France.

Remarque : L'Abbé Grégoire lutta pour la généralisation et l'enseignement de la langue française et pour la suppression des patois et des langues des communautés minoritaires.

Abbé Lemaître : 1 – L'abbé Georges Lemaître (1894-1966) était un physicien et mathématicien belge ; il a été l'un des co-inventeurs, avec le physicien et mathématicien russe Alexandre Friedmann (1888-1925) et avec le physicien astronome et cosmologiste russo-américain George Gamow (1904-1968), de la théorie dite du « *Big Bang* ».

Remarque : Selon cette théorie, si l'on considère l'évolution de l'entropie de l'Univers entier, on doit admettre que l'Univers a eu un commencement singulier et que cette singularité a pris la forme d'une formidable explosion dans des conditions de température et de pression extrêmes.

2 – Georges Lemaître a été ordonné prêtre de l'Église catholique en 1923 ; il fut admis la même année en qualité d'étudiant-chercheur en astronomie à l'université de *Cambridge*, en Angleterre, où il rencontra Arthur Eddington ; ensuite, il s'inscrivit en thèse de physique au *MIT* (Massachusetts, États-Unis) ; il rencontra Edwin Hubble au *Mount Wilson Observatory* ; puis il revint en Belgique et il fut chargé de cours à l'Université catholique de Louvain.

3 – L'abbé Lemaître a été l'un des premiers, avec Alexandre Friedmann et George Gamow, à suggérer que l'Univers pourrait être en expansion, contre l'avis obstiné d'Albert Einstein.

Remarque : On admet communément aujourd'hui que l'Univers soit en expansion.

4 – L'abbé Lemaître publia en 1927 un article intitulé « *un univers homogène de masse constante et de rayon croissant* » qui rendait compte de la vitesse radiale des nébuleuses extragalactiques.

5 – En 1931, dans l'article « *l'origine de l'Univers du point de vue de la théorie quantique* », il émit l'hypothèse d'un *atome primitif* qui aurait existé il y a 13,7 milliards d'années ; cela signifie que l'Univers aurait eu un commencement.

Remarques : **a)** – l'Univers tout entier aurait été produit par la désintégration de

cet atome.

b) – Lemaître expliquait qu'un rayonnement fossile, pas encore découvert à son époque, devrait témoigner des premiers instants de l'Univers.

6 – En plus de l'*Université catholique de Louvain*, l'abbé Lemaître enseigna dans de très prestigieuses universités américaines dont l'*Institute for Advanced Study de Princetown*.

Remarques : a) – L'expression « *big bang* » est devenue l'appellation courante d'une théorie cosmogonique connue sous l'appellation de « *la théorie de l'expansion de l'Univers* » ; l'astronome britannique Fred Hoyle (1915-2001) inventa cette expression par dénigrement en mars 1949 ; Fred Hoyle a été l'un des détracteurs de la théorie de l'expansion à laquelle il opposait sa *théorie de l'état stationnaire*.

b) – L'astronome américain Edwin Hubble (1889-1953) établit en 1929 une relation entre la distance des galaxies et leur vitesse d'éloignement dans un univers supposé en expansion.

c) – Les physiciens américains Arno Allan Penzias (né à Munich en 1933) et Robert Woodrow Wilson (né en 1936) observèrent un rayonnement fossile en 1964 ; ce rayonnement fossile est en accord avec la théorie du *Big Bang* de l'abbé Lemaître et cette découverte conforte la théorie.

d) – Le *fond diffus cosmologique*, ou *rayonnement électromagnétique fossile*, est interprété comme un témoignage de l'époque dense et chaude qu'a connue l'Univers 300 000 ans après le Big Bang ; ce rayonnement ayant été refroidi par l'expansion de l'Univers, sa température moyenne actuelle est de 2,728 K (- 70,424 °C) ; sa longueur d'onde est de 3 mm et sa fréquence de 100 GHz.

e) – Le satellite artificiel de la Terre « *Planck* » développé par l'Agence spatiale européenne (ESA), lancé le 14 mai 2009, observa l'anisotropie du rayonnement fossile de l'Univers qui avait été prédite en 1949 par le physicien théoricien, astronome et cosmologiste américano-ukrainien George Gamow (1904-1968) en raison de la faible entropie de l'Univers primordial ; l'interprétation des données observées jusqu'en 2013 par cet observatoire spatial permit, en 2015, de conforter l'hypothèse de l'*inflation cosmique* qui est essentielle dans la théorie de la formation de l'Univers observable appelée « *modèle standard de la Cosmologie* ».

f) – Pour l'anecdote, rappelons que le médecin de Lemaître lui avait conseillé de boire du champagne pour soigner ses problèmes cardiaques.

[Voir le mot *Cosmologie*].

Abbeville (Bataille d' – de 1940) : 1 – La bataille d'Abbeville (**27 mai-4 juin 1940**) aurait dû permettre aux troupes franco-britanniques de reprendre la tête de pont allemande d'Abbeville, sur la rivière Somme, à 25 km dans l'Est de la baie de Somme ; il s'agit d'une attaque anglo-française contre une position occupée par la Wehrmacht ; ce fut un incroyable gâchis et un immense raté des Franco-Britanniques, aux conséquences terribles pour la France : les 28 et 29 mai 1940, la 57^{ème} division d'infanterie à pied allemande du Generalleutnant Oskar Blümm repoussa à elle seule la 4^{ème} division blindée française du colonel Charles De Gaulle, permettant l'approvisionnement en carburant, en vivres et en munitions de la 2^{ème} division blindée allemande en route vers Dunkerque.

Remarques : a) – Le *XIX. Armeekorps* (19^{ème} corps d'armée allemand) commandé par le Generaloberst allemand Heinz Guderian (1888-1954) avait franchi la frontière française face à Sedan le **13 mai** 1940 ; le front avait été rompu sur la Meuse le **15 mai** ; Abbeville, Saint-Valéry-sur-Somme et Le Crotoy étaient atteintes par la Heer le **20 mai** 1940.

b) – La 2. Panzerdivision (2^{ème} division blindée allemande) entra le **20 mai** 1940 dans la ville d'Abbeville, suivie le lendemain par la 2. Infanterie-Division (2^{ème}

division d'infanterie allemande, motorisée) qui occupa le secteur au Sud d'Abbeville et qui forma des têtes de pont à Abbeville (rive gauche de la Somme) et à Saint-Valery-sur-Somme (au Sud de la baie de Somme) afin de protéger le flanc Sud des Panzerdivisionen qui marchaient vers les ports français de Calais, de Boulogne et de Dunkerque ; on se rappelle qu'une grande partie des renforts et du ravitaillement en matériel et en munitions destinés au corps expéditionnaire britannique, le BEF (*the British Expeditionary Force*) arrivait sur le continent par les ports de Boulogne et de Dunkerque.

c) – La 2.Infanterie-Division (motorisée) allemande, sur place depuis le 21 mai, devait être relevée le 28 mai 1940 par la 57.Infanterie-Division à pied et à cheval commandée par le Generalleutnant Oskar Blümm (1884-1951) ; cette division bavaroise avait fait le trajet Remagen-Brohl par la voie ferrée et elle venait à pied de Brohl (sur le Rhin, près de Coblenche) ; elle avait déjà fait 12 jours d'une marche épuisante, avec des étapes de 45 km sous le Soleil de mai, par Ahnweiler, Hilsenheim, Prüm ; elle avait franchi la frontière germano-luxembourgeoise le 17 mai à Clervaux, franchi la frontière entre le Luxembourg et la Belgique le 19 mai, traversé les Ardennes belges et elle était entrée en France le 21 mai au Nord de Charleville, accompagnée de chariots hippomobiles lourdement chargés ; les attaques des avions français sur l'axe de marche, même la nuit sur les bivouacs, firent des pertes en hommes ou en chevaux assez faibles ; la Meuse a été franchie à Monthermé, l'Oise à Osifay ; la 57.Infanterie-Division ne pouvant pas arriver le 28 mai à Abbeville, un convoi de camions automobiles de la 2.Infanterie-Division partit au-devant d'elle dans la nuit du 26 au 27 mai ; les camions transportèrent de Péronne à Saint-Ouen, à Villencourt ou à Buffes (entre Amiens et Abbeville) le tiers environ des effectifs de la division (7 bataillons d'infanterie, soit environ 5 000 hommes) avec les munitions correspondantes, pour leur faire gagner du temps ; mais l'artillerie, entièrement hippomobile et les chariots de munitions d'infanterie ou de grenades, arrivaient au pas des chevaux. La 57.Infanterie-Division devait remplacer au plus tôt la 2.Infanterie-Division qui suivait la 2.PzDiv (Panzerdivision) pour la soutenir après qu'elle avait ouvert le passage ; la 2.PzDiv progressait au Nord de la Somme, vers les ports de Boulogne, de Calais et de Dunkerque.

d) – Les divisions d'infanterie motorisées qui accompagnaient les blindés pour occuper les pays ennemis traversés, devaient attendre d'être remplacées par des divisions d'infanterie arrivant d'Allemagne à pied, avant de continuer à suivre les blindés ; le 24 mai, l'OKW (Oberkommando der Wehrmacht) avait ordonné aux blindés de s'arrêter sur place (Haltbefehl) car l'infanterie motorisée qui les accompagnait n'avait pas encore été relevée par l'infanterie à pied et elle n'était donc pas prête à les suivre.

e) – Les Allemands tenaient les villages d'Huppy à l'Ouest, de Bray-lès-Mareuil (sur la Somme) à l'Ouest et entre les deux, les bois de Limeux et de Bailleul ; en arrière, Bienfay, Villers, Huchenneville et Mareuil ; le mont Caubert, rive gauche de la Somme, commandait et protégeait Abbeville net ses ponts.

f) – Le 28 mai, au début de l'attaque de la 4^{ème} division cuirassée du colonel Charles De Gaulle contre la tête de pont d'Abbeville, la 57.ID (à pied) allemande qui relevait la 2.ID (motorisée) ne disposait pour défendre la tête de pont que de 5 000 fantassins (IR.179, IR.217 et IR.199) et d'une seule batterie de Flak sur quatre ; elle attendait l'arrivée des autres bataillons d'infanterie, des 3 autres batteries de Flak avec leurs 3 x 4 = 12 canons de 88 mm et des pièces d'artillerie de campagne ; un premier groupe d'artillerie hippomobile est arrivé à 17 heures le 28 mai, avec 4 obusiers de 105 mm.

g) – La 4^{ème} division cuirassée (4^e DCr) du colonel Charles De Gaulle engagée

le 28 mai 1940 au matin, avait pour mission de prendre les ponts d'Abbeville sur la Somme, pour permettre aux forces armées franco-britanniques de franchir la rivière Somme du Nord (Belgique) vers le Sud (Paris).

L'effectif nominal de la 4e DCr comprenait :

- i)** 58 chars lourds B1 bis (31,5 t, obusier 75 mm, canon 47 mm),
- ii)** 44 chars moyens D2 (19,7 t, canon 47 mm),
- iii)** 135 chars légers Renault R35 (11 t, canon 37 mm),
- iv)** 39 chars moyens Somua S35 (19,5 t, canon 47 mm),
- v)** 40 chars légers Hotchkiss H35 (12 t, canon 37 mm)
- vi)** 48 automitrailleuses AMD Panhard P178 (8,3 t, canon 25 mm).

h) – La 57^{ème} division d'infanterie à pied (57.ID) allemande, encore incomplète, prit le secteur d'Abbeville en charge à 10 heures du matin le 28 mai 1940, en relève de la 2. Infanterie-Division motorisée ; la 2.ID devait continuer à marcher vers l'Ouest, le long de la Somme, en direction de Boulogne et Calais puis Dunkerque, pour accompagner les blindés de la 2. Panzerdivision et occuper les territoires français traversés ; la 57.ID à pied avait pour mission de défendre les ponts sur la Somme à Abbeville et d'empêcher absolument leur destruction afin de permettre une progression allemande ultérieure vers Paris ; elle était donc opposée à la 4^{ème} division cuirassée.

2 – Les forces franco-britanniques qui s'étaient retrouvées au Sud de la Somme lorsque le passage de la rivière a été fermé pour les alliés, comprenaient :

- i)** le 27^{ème} GRDI (groupe de reconnaissance de division d'infanterie) qui était rattaché à la 21^{ème} DI française (division d'infanterie) et
- ii)** un bataillon du Queen's Royal Regiment (West Surrey) britannique.

Remarques : a) – Le général Maxime Weygand (1867-1965), qui avait remplacé comme généralissime le général Maurice Gamelin (1872-1958) le 19 mai 1940, fit venir des Ardennes, pour prendre position entre la côte de la Manche et Amiens :

- i)** la 3^{ème} DLC (division légère de cavalerie) le 24 mai 1940,
- ii)** la 2^{ème} DLC le 25 mai 1940 et
- iii)** la 5^{ème} DLC le 26 mai 1940.

b) – Chaque DCL comprenait :

- i)** un régiment de hussards ou de chasseurs à cheval,
- ii)** un régiment de dragons ou de cuirassiers,
- iii)** un régiment d'automitrailleuses,
- iv)** un régiment de dragons portés,
- v)** un escadron antichar,
- vi)** un escadron de réparation,
- vii)** une batterie antichar,
- viii)** un régiment de DCA (défense contre avions),
- ix)** une compagnie de sapeurs mineurs,
- x)** une compagnie de transmissions,
- xi)** deux compagnies hippomobiles ou automobiles du train,
- xii)** un groupe d'observation aérienne.

c) – La *1st United Kingdom Armoured Division* (1^{ère} division blindée britannique) débarquée à Cherbourg le 22 mai 1940 fut aussitôt intégrée à la défense au Sud de la Somme avec les DCL françaises ; la *1st Armoured Division* possédait des chars légers de reconnaissance (Light Tank Vickers Mk VI et Cruiser Mk IV) mais pas de chars comparables aux chars français Somua S 35 ou B1 bis.

d) – Le général Weygand voulait repousser les Allemands de la tête de pont

d'Abbeville pour créer une ligne défensive continue sur la Somme et sur l'Aisne (parfois appelée la « *ligne Weygand* ») afin de protéger Paris et de laisser libres les accès terrestres aux ports de Dieppe, Rouen et Le Havre.

3 – Journée du 27 mai 1940.

L'attaque de la tête de pont allemande d'Abbeville devait débuter le 27 mai 1940 à 05h00 ; elle fut retardée d'une heure pour être déclenchée à 06h00.

Remarques : a) – Au Sud de la tête de pont, les Britanniques du 10th Royal Hussars, qui n'avaient pas été informés du retard de l'offensive, opérèrent à 05h00 du matin contre le village de Huppy (12 km d'Abbeville) sans préparation d'artillerie ; l'attaque fut abandonnée après que les Britanniques eurent perdu 20 chars sur les 30 engagés, qui avaient été détruits par les canons anti-chars allemands PaK 36 (Panzerabwehrkanone 36) qui tiraient des obus perforants de calibre 37 mm.

b) – Les dragons britanniques du Queen's Bays et les Français du 1er bataillon du 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale) s'avancèrent vers le hameau de Caumont (6 km d'Abbeville) à 06h00 ; ils auraient dû ensuite prendre le mont Caubert en surplomb de la ville d'Abbeville ; mais en quelques minutes, 12 chars britanniques furent détruits par les défenseurs allemands cachés dans les lisières des bois ; les Queen's Bays décidèrent de se replier, laissant les coloniaux français et le 9th Lancers britannique continuer sans eux.

c) – L'offensive sur le flanc Ouest de la tête de pont commença favorablement pour les Alliés, avec la prise de Tœufles (12 km d'Abbeville) et celle de Miannay (10 km d'Abbeville) par le 2nd Royal Tank britannique, la prise de Quesnoy-le-Montant (13 km d'Abbeville) et celle de Saigneville (13 km d'Abbeville) sur la Somme par le 11^{ème} RC (régiment de cuirassiers) avec un escadron du 15^{ème} RDP (régiment de dragons portés) de la 5^{ème} DLC (division légère de cavalerie).

d) – Au soir du 27 mai, les Britanniques avaient perdu 120 chars sur les 180 qu'ils avaient engagés ; 55 chars étaient réparables, les 65 autres furent jugés irrécupérables.

e) – Les Alliés n'avaient pris que des villages qui n'avaient pas été occupés.

f) – Les Allemands de la 2^{ème} Infanterie-Division avaient défendu et conservé la totalité du terrain qu'ils occupaient au Sud d'Abbeville et qui constituait la tête de pont d'Abbeville.

4 – Journée du 28 mai 1940.

Le PC avancé de la 4^{ème} DCr (division cuirassée) française commandée par le colonel Charles De Gaulle (1890-1970), fut établi au château d'Avesnes au matin du 28 mai, puis au château de Merelessart à midi ; la 4^{ème} DCr de De Gaulle disposait de 140 chars en état de marche, de 6 bataillons d'infanterie et de 6 groupes d'artillerie pour donner l'assaut au front Sud de la tête de pont d'Abbeville occupée par l'infanterie allemande (jusqu'au 28 mai au matin par la 2^{ème} DI. motorisée, à partir de 10 heures du matin le 28 par la 57^{ème} DI hippomobile).

A. – Le 28 mai en milieu de journée, la 4^{ème} DCr s'inséra entre les 2^{ème} et 5^{ème} DLC (divisions légères de cavalerie) au Sud de la tête de pont d'Abbeville pour reprendre le Mont Caubert aux Allemands ; la 4^{ème} DCr était accompagnée par le 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale) et l'artillerie de la 2^{ème} DLC (division légère de cavalerie).

Remarques : a) – Selon les ordres de De Gaulle, l'attaque devait commencer le 28 mai à 17 heures, sur trois axes, après un tir de barrage de l'artillerie :

i) Dans l'Ouest, la 6^{ème} demi-brigade de chars, qui était formée par les 46^{ème} et 47^{ème} BCC (bataillons de chars de combat) réunissant ensemble 29 chars lourds B1 bis, devait prendre Huppy avec le 4^{ème} BCP (bataillon de chasseurs portés) et neutraliser les défenses anti-chars et les mitrailleuses

allemandes dissimulées dans les lisières des bois, dans les vergers ou dans les carcasses de chars anglais détruits la veille ; ils devaient ensuite continuer vers le mont Caubert en passant par Les Croisettes (sur la route d'Abbeville à Rouen).

ii) Au centre, la 8^{ème} demi-brigade composée des 2^{ème} et 24^{ème} BCC (avec ensemble 20 chars légers Renault R35 fatigués) et du 44^{ème} BCC (avec 45 chars légers Renault R35 tout neufs) devaient prendre Caumont et occuper les bois de Billeul et de Limeux avec le 2^{ème} bataillon du 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale) ; ils devaient ensuite continuer jusqu'au chemin entre Caubert et Bienfay.

ii) À l'Est, le 3^{ème} RC (régiment de cuirassiers) avec 20 chars moyens Somua S35 et 20 chars légers Hotchkiss H39 et le 1^{er} bataillon du 22^{ème} RIC devaient prendre Bray et continuer jusqu'à Mareuil-Caubert.

b) – Le 10^{ème} RC (régiment de cuirassiers) français avec 14 auto-mitrailleuses AMD Panhard 178 (automitrailleuses de découverte) et le 7^{ème} RDP (régiment de dragons portés) français restaient en réserve.

c) – Le 10^{ème} RC français était une unité de reconnaissance ; il avait été créé en 1667 sous le roi de France Louis XIV (1638-1715) par Louis-Victor de Rochechouart, prince de Tonnay-Charente (1636-1688) ; à sa création, il s'appelait « *régiment Royal-Cravates cavalerie* » ; il a été renommé 10^{ème} régiment de cavalerie en 1791 puis 10^{ème} régiment de cuirassiers (ou 10^{ème} Cuir) en 1803.

[Voir le mot *Cravate*].

d) – La *51st Highland Division* (51^{ème} division d'infanterie écossaise) qui venait de la ligne Maginot, en Lorraine, ne pouvait pas arriver avant les 29-30 mai 1940.

e) – La 4^{ème} DCr disposait de l'artillerie du 322^{ème} RATT (régiment d'artillerie à tracteur tout-terrain) avec 24 pièces de 105 mm et celle du 305^{ème} RATT avec 12 pièces de 105 mm, en plus de l'artillerie de la 2^{ème} DLC.

f) – Un seul avion Potez 63/11 de reconnaissance aérienne était à la disposition de l'ensemble des unités bordant la rive gauche de la Somme inférieure, de la Manche à Amiens (2^{ème} DLC, 3^{ème} DLC, 5^{ème} DLC et 4^e DCr).

g) – En face, la 57.ID (Infanterie-Division) allemande ne disposait le 28 mai 1940 au matin, pour défendre Abbeville, tenir la tête de pont au Sud d'Abbeville et les ponts sur la Somme, que d'un seul de ses régiment d'infanterie (le 217.IR) ainsi que d'un groupe d'artillerie anti-chars et du groupe d'artillerie III.AR.157.

h) – Une unité de défense anti-aérienne allemande (Flak) commandée par Richard Wolf (1894-1972) était arrivée à Abbeville le 27 mai au soir, en provenance d'Hesdin ; elle disposa à Villers-sur-Mareuil, sur la route nationale 28, deux canons baptisés, selon la tradition, « *Cesar* » et « *Dora* » ; c'étaient des canons anti-aériens de 88 mm également très efficaces en tir horizontal contre les blindés les mieux protégés : ils étaient capables de perforer les blindages de 60 mm d'épaisseur des chars lourds français B1 bis à 1 500 m.

i) – Deux autres canons Flak 88 mm furent disposés au sommet du mont Caubert : ils étaient baptisés « *Anton* » et « *Berta* ».

j) – Par la suite, les douze canons Flak 88 mm du 57.ID furent répartis dans la tête de pont au fur et à mesure de leur arrivée (au pas des chevaux !).

k) – La 57.ID allemande disposait également de quelques canons Flak de 20 mm, puis de 37 mm, capables d'immobiliser les chars légers français Renault R35.

B. – Le 28 mai 1940 à 17 heures, après de violents tirs d'artillerie sur les positions allemandes, alors encore à peine occupées par les premiers éléments de la 57.ID (Infanterie Division), qui arrivaient progressivement d'Allemagne à pied,

la première vague d'assaut française formée par 18 chars lourds B1 bis du 47^{ème} BCC (bataillons de chars de combat) s'élança pour attaquer le village d'Huppy qui était tenu par les Allemands ; cela devait permettre à la deuxième vague de dépasser Huppy, tandis que la première vague continuerait vers Les Croisettes et le mont Caubert.

Remarques : a) – Huit chars B1 bis seulement (sur les 18 engagés) atteignirent Les Croisettes à 18h30 ; quatre chars B1 bis avaient été immobilisés devant Huppy ; six autres se perdirent par manque de cartes topographiques appropriées et se retrouvèrent à Limercourt.

b) – Après avoir « nettoyé » Les Croisettes, les 8 chars lourds B1 bis restants continuèrent vers la cote 104 mais ils furent arrêtés par les canons Flak de 88 mm (canons anti-aériens tirant horizontalement) allemands qui défendaient le mont Caubert ; à 21h15, ils durent revenir à leur point de départ pour embarquer de l'essence et des munitions et l'attaque du mont Caubert fut repoussée au lendemain 29 mai.

C. – La deuxième vague d'assaut française formée par 11 chars lourds B1 bis du 46^{ème} BCC et par les fantassins du 4^{ème} BCP attaqua vers 19 heures le village de Huppy, dont toutes les défenses n'avaient pas été neutralisées par la première vague ; le village tomba aux mains des Français vers 21h30.

Remarques : a) – Certains chars lourds B1 bis, à court de munitions, marchèrent sur les servants des armes anti-chars et écrasèrent leurs canons, semant la panique et provoquant la fuite à la débandade des Allemands jusqu'à Abbeville.

b) – Le 4^{ème} BCP passa la nuit sur place, à l'exception des trois sections qui partirent prendre possession des Croisettes.

D. – Le 28 mai 1940 à 17 heures, le 2^{ème} bataillon du 22^{ème} RIC commença à gravir la crête au Nord de Limeux et il atteint le plateau face au bois de Caumont, où se trouvaient des défenses allemandes ; les mitrailleuses allemandes obligèrent les coloniaux à attendre les 65 chars légers R 35 du 44^{ème} BCC et du 24^{ème} BCC qui démarrèrent vers 18 heures, avec une heure de retard.

Remarque : Après que les Allemands qui défendaient le village de Caumont se furent enfui en désordre vers Abbeville, effrayés par les chars français, les coloniaux entrèrent dans Caumont vers 20 heures et ils prirent le château qui était encore bien défendu ; puis le 2^{ème} bataillon du 22^{ème} RIC laissa la place au 3^{ème} bataillon et continua d'avancer à la suite de 6 chars R35 du 44^{ème} BCC ; les coloniaux prirent le village d'Inval ainsi que le bois au Nord d'Inval, mais ils furent arrêtés par le feu intense des canons allemands de 105 mm postés sur la rive droite de la Somme ; les 6 chars R35 du 44^{ème} BCC entrèrent seuls dans le village de Mareuil-Caubert mais, se trouvant isolés, ils durent abandonner le village dans la nuit.

E. – Le 28 mai, les coloniaux du 1^{er} bataillon du 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale) débutèrent l'attaque à 17 h00 comme prévu, sans attendre les chars du 3^{ème} RC (régiment de cuirassiers) qui venaient de Picquigny où ils étaient la veille, à 10 km d'Amiens ; sur les 57 chars théoriquement disponibles, seuls 14 Hotchkiss H39 et 5 Somua S35 arrivèrent vers 19 heures sur la base de départ ; ils débutèrent aussitôt l'attaque vers Bailleul et Bellifontaine ; les autres chars étaient tombés en panne ou s'étaient perdus par manque de cartes topographiques ; l'arrivée des chars H39 et S35 permit aux fantassins de reprendre le village de Bailleul et le bois de Fréchencourt à la 57. Infanterie-Division bavaroise, encore incomplète et qui pour cette raison pratiquait une *défense élastique* ; les Bavarois étaient fatigués par 2 semaines de marche depuis le Rhin sans un jour de repos ; les deux tiers de la division n'étaient pas encore arrivés ; c'était pour eux le baptême du feu sur le front Ouest et ils furent

complètement paniqués face aux chars français, notamment les chars lourds B1 bis ; l'infanterie allemande dut décrocher.

Remarque :

F. – À l'Est, le long de la Somme, un détachement de la 2^{ème} DLC (division légère de cavalerie) et un escadron du 3^{ème} RDP (régiment de dragons portés) prirent le bois d'Érondelle et atteignirent Bray-lès-Mareuil.

G. – Malgré la panique et l'abandon de postes des défenseurs allemands face à eux, les Français suspendirent à la tombée de la nuit le 28 mai, vers 22 heures, une offensive qui s'annonçait très bien pour eux, par manque de munitions et de carburant.

Remarques : **a)** – Le 28 mai au soir, les Français auraient pu envisager de poursuivre leur poussée jusqu'à la ville d'Abbeville et aux ponts sur la Somme, malgré que deux canons de 88 mm de la Flak (Fliegerabwehrkanone) allemande eurent empêché les chars français d'atteindre le mont Caubert.

b) – La désorganisation, le 28 mai 1940, de la défense allemande dans la tête de pont d'Abbeville était liée à la relève incomplète, le même jour, de la 2. Infanterie-Division (motorisée) par la 57. Infanterie-Division (à pied).

c) – Les Français perdirent 22 hommes pendant la journée du 28 mai 1940 ; 57 chars sur les 113 engagés repartirent le lendemain (10 chars lourds B1 bis, 40 chars Renault R35, 2 chars Hotchkiss H39 et 5 chars Somua S35).

d) – Les Allemands perdirent 700 tués et 200 prisonniers ; la Pak (canons anti-chars allemands) fut écrasée et en partie détruite.

e) – En attendant que les effectifs de la 57^{ème} division d'infanterie allemande soient complétés par l'arrivée des unités qui arrivaient d'Allemagne à pied, le rapport des forces était largement en faveur des Franco-Britanniques, dans un rapport de 12 contre un.

f) – Certains villages, comme Moyenneville ou Villers-sur-Mareuil, changèrent de mains par trois fois dans la journée.

g) – Les Français ne mesurèrent pas la grande faiblesse de la position de la 57. ID allemande le 28 mai au soir.

h) – La journée du 28 mai a également éprouvé les Français qui ont perdu :

i) 7 chars Somua et 2 chars Hotchkiss pour le 3^{ème} RC (régiment de cuirassiers, ou Cuir),

ii) 10 chars pour la 8^{ème} demi-brigade légère,

iii) 4 chars lourds B1 bis pour le 46^{ème} BCC (bataillon de chars de combat),

iv) 14 chars lourds B1 bis pour le 47^{ème} BCC.

i) – Le colonel Charles De Gaulle, qui avait appris sa nomination le 25 mai au grade de général de brigade (2 étoiles sur les manches et sur la casquette) à compter du 1er juin, ordonna les mêmes axes d'attaque pour le lendemain 29 mai à 4 heures du matin ; les Français repartiraient des positions conquises le 28 mai.

j) – De Gaulle prit conscience au soir du 28 mai que la victoire était à sa portée, mais il ne savait pas comment aller la chercher ; il regrettait de ne pas recevoir de renforts.

5 – Journée du 29 mai 1940.

Le PC avancé de la 4^{ème} DCr (division cuirassée) française fut d'abord établi au Calvaire, à 1 km au Sud-Est de Limeux ; la gauche devait prendre Moyenneville et Bienfay ; le centre Huchenneville et Villers ; le droite, Mareuil ; pour tous, le but final était le Mont Caubert.

A – Dans la nuit du 28 au 29 mai, le commandant de la 57. ID (Infanterie-Division) allemande, le général Oskar Blümm, réussit à redonner de la confiance à ses troupes (qui avaient fui dans la débandade, la veille, jusqu'à Abbeville) ; il les rassembla et les réorganisa ; il fit distribuer les munitions individuelles dont ils

avaient manqué, à mesure qu'arrivaient les voitures hippomobiles qui les transportaient ; la ligne de défense allemande intégrait au fur et à mesure les unités de la 57.ID qui continuaient à arriver d'Allemagne à pied ; l'artillerie hippomobile de la 57. ID, qui avait manqué le 28 mai, était arrivée pour l'offensive du 29 mai ; le commandement français l'ignorait.

Remarque : Dans son ouvrage « *Mémoires de guerre – L'appel (1940-1942)* », Charles De Gaulle parle de l'arrivée de troupes fraîches ! Il s'agissait en fait de fantassins épuisés par deux semaines de marches forcées depuis l'Allemagne, qui allaient découvrir l'épreuve du feu.

B – Le 29 mai à 4 heures du matin, les 9 chars lourds B1 bis français rescapés ou réparés et les chars Somua reprirent leur avancée par le glacis Ouest, de Moyenneville et de Bienfay vers le mont Caubert, après un tir d'artillerie de préparation de 20 minutes ; ils étaient accompagnés par le bataillon de chasseurs réduit de plus de moitié, par le régiment de reconnaissance diminué des deux-tiers et par un bataillon de dragons ; ils furent ralentis par les deux canons de 88 mm de la Flak allemande « *Dora* » et « *Cesar* » qui défendaient la route nationale ; les chars B1 bis neutralisèrent ces deux canons au bout de deux heures de temps puis ils continuèrent vers le mont Caubert qui était tout près, mais sans infanterie d'accompagnement à cause du manque de liaisons radio ; ils furent arrêtés sur les pentes du mont Caubert par les canons « *Anton* » et « *Berta* » de la Flak qui étaient placés au sommet.

Remarques : **a)** – L'attaque du mont Caubert le 29 mai par la 4^{ème} DCr (division cuirassée) bénéficia du soutien des chars légers britanniques et des engins motorisés des 5^{ème} et 2^{ème} DLC (division légère de cavalerie).

b) – Les chars B1 bis et les chasseurs du 4^{ème} BCP (bataillon de chasseurs portés) se replièrent et se rassemblèrent à Bienfay vers midi ; les chars devaient se ravitailler en essence et en munitions.

c) – Une nouvelle tentative des chars et de l'infanterie commencée le 29 mai à 15 heures contre le mont Caubert, fut repoussée par les 2 canons « *Anton* » et « *Berta* » ; 5 chars B1 bis sur les 9 engagés furent détruits par des tirs au but avant d'avoir atteint le sommet ; vers 16 heures, les chasseurs à pied se replièrent à Bienfay.

d) – A la nuit tombante, appuyés par l'artillerie, les Allemands attaquèrent les villages de Moyenneville et de Bienfay, sans réussir à les reprendre.

C – Le 29 mai également, à partir de 4 heures du matin, les 40 chars Renault R35 du 44^{ème} BCC reprirent leur attaque de la veille en direction de Villers-sur-Mareuil, accompagnant les fantassins des 2^{ème} et 7^{ème} compagnies du 2^{ème} bataillon du 22^{ème} RIC.

Remarques : **a)** – Les coloniaux français, après avoir pris Villers, subirent un fort bombardement de l'artillerie allemande et furent attaqués par les fantassins allemands à de multiples reprises ; ils résistèrent et purent repousser les Allemands grâce à l'appui des chars B1 bis.

b) – L'assaut décisif du mont Caubert dut à nouveau être reporté au lendemain 30 mai.

D – Le 29 mai à 04h30 du matin, sur les 55 chars de cavalerie du 3^{ème} RC (régiment de cuirassiers) français attendus pour aller à l'assaut du village de Mareuil-Caubert, seuls 5 chars Somua S35 se présentèrent pour soutenir les fantassins du 1^{er} bataillon du 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale).

Remarques : **a)** – Alors que les coloniaux du 22^{ème} RIC progressaient sur un plateau totalement nu, ils furent soudainement visés par l'artillerie allemande de 105 mm qui se trouvait sur l'autre rive de la Somme et qui avait été alertée par le bruit et la vue des chars d'accompagnement ; les coloniaux subirent de

nombreuses pertes et ils durent rester cachés dans des trous creusés à la hâte, en attendant la fin du bombardement.

b) – Vers 20 heures, des Allemands venus de Caubert neutralisèrent une section du 22^{ème} RIC qui s'était réfugiée dans une maison du village de Mareuil-Caubert pour passer la nuit et qui était à court de munitions.

c) – Les survivants du bombardement profitèrent de la nuit tombante pour s'échapper.

E – Le 29 mai à 5 heures du matin, le 10^{ème} RC (régiment de cuirassiers) français envoya en reconnaissance des motocyclettes Terrot vers Béhen et des AMD Panhard (auto-mitrailleuses de découverte) vers Miannay et Cambron ; les éclaireurs découvrirent le repli général de l'infanterie allemande vers Abbeville ; informé de l'occasion qui se présentait, le colonel De Gaulle donna l'ordre d'occuper Moyenneville, Béhen et Rouvroy.

Remarques : a) – Les motocyclistes du 7^{ème} RDP (régiment de dragons portés) qui devaient prendre Rouvroy (dans les faubourgs d'Abbeville) tardèrent à partir ; à leur arrivée près de leur objectif, les Allemands qui s'étaient ressaisis avaient repris leurs positions quittées la veille dans la panique et ils lancèrent plusieurs contre-attaques forçant les Français motocyclistes du 7^{ème} RDP à reculer jusqu'à Moyenneville.

b) – Le 10^{ème} RC (régiment de cuirassiers) reçut l'ordre de diriger l'assaut vers Rouvroy le lendemain après-midi, 30 mai 1940, avec les dragons du 7^{ème} RDP et les chars de cavalerie du 3^{ème} RC (12 Somua S35 et 18 Hotchkiss H39).

F – Au Sud, les chars britanniques et la 2^{ème} DLC (division légère de cavalerie) française firent reculer les Allemands ; l'infanterie allemande qui leur était opposée abandonna ses positions.

Remarque : Le 3^{ème} RCP (régiment de chasseurs portés) français parvint à s'installer à Behen ; le 4^{ème} BDP (bataillon de dragons portés) s'installa à Bienfay.

G – La journée du 29 mai avait bien commencé pour les Français ; les chars B1 bis du 46^{ème} BCC avaient détruit les 2 canons de 88 mm de la Flak qui barraient la route nationale 28 ; les chars Renault R 35 du 44^{ème} BCC avaient conduit les fantassins du 22^{ème} RIC à Villers-sur-Mareuil, au pied du mont Caubert ; les Français occupèrent sans difficultés les villages de Huchenneville, Béhen, Villers-sur-Mareuil, Boëncourt, Bienfay, Moyenneville et Miannay qui avaient été abandonnés par les Allemands en fuite ; une partie de l'infanterie allemande avait retraversé la Somme dans la confusion et elle se tenait rive droite, loin des effrayants chars B1 bis.

Remarques : a) – Les pertes matérielles françaises du 29 mai furent faibles : 6 chars furent mis hors de combat sur les 54 chars engagés.

b) – Le 22^{ème} RIC a perdu 900 hommes (tués ou blessés) au cours des combats de Villers-sur-Mareuil ou sous les bombardements quand il était à découvert sur le plateau.

c) – Cependant, les canons allemands de 105 mm qui tiraient depuis la rive droite de la Somme et les 88 mm Flak postés au sommet du mont Caubert empêchèrent les Français d'atteindre leur objectif, prendre le mont Caubert.

d) – La fuite des fantassins allemands, paniqués par la présence des chars français, avait ouvert un passage à la 4^{ème} DCr vers la ville d'Abbeville le 29 mai au matin ; mais, privé de communications avec ses éléments avancés, le colonel De Gaulle n'a pas été informé à temps des résultats de l'attaque et l'occasion d'enfoncer le front ne fut pas exploitée.

e) – Le 29 mai à midi, De Gaulle décida d'installer son poste de commandement dans le château d'Huppy, pour se rapprocher de l'action.

- f)** – Lorsque l’attaque française reprit à 16 heures, après les ravitaillements, les Allemands avaient réoccupé une partie des positions qu’ils avaient quittées.
- g)** – Dans la soirée, les Allemands tentèrent de reprendre Mesnil-Trois-Fœtus et Mareuil-Caubert mais ils furent repoussés.
- h)** – Le 29 mai au soir, l’attaque du mont Caubert fut programmée pour le lendemain 30 mai à 17 heures, afin de permettre :
- i)** l’installation et la préparation des unités qui n’avaient pas encore été engagées, dont les chars de cavalerie du 3^{ème} RC,
 - ii)** d’effectuer l’entretien périodique des chars,
 - iii)** de permettre aux hommes de se reposer.
- i)** – Le général allemand Oskar Blümm, commandant la 57. Infanterie Division, profita de l’accalmie que lui accordèrent les Français pendant la nuit du 29 au 30 mai et dans la journée du 30 mai pour remotiver tous ses hommes et leur faire rejoindre les positions qu’ils avaient abandonnées les jours précédents.
- j)** – Du côté allemand, 8 pièces de 88 mm Flak hippomobiles de la 57.ID arrivèrent le 29 mai : 4 furent disposées dans le secteur de Cambon et les 4 autres renforcèrent la défense autour du mont Caubert ; elles étaient parées à entrer en action le 30 mai.

6 – Journée du 30 mai 1940.

Le PC de la 4^{ème} division cuirassée (4^{ème} DCr) française fut transporté aux Croisettes vers 17 heures.

Remarques : a) – Dans ses mémoires, De Gaulle avoue que, ce jour là, il avait déjà perdu l’envie de se battre à la tête de sa division cuirassée, même contre les fantassins dépourvus de moyens mécaniques de la 57. Infanterie Division allemande.

b) – De Gaulle comparait, le 30 mai à Abbeville, deux stratégies différentes ; d’une part, une armée de conquête qui avait attaqué un territoire étranger, là où elle avait décidé d’attaquer et de l’autre, une armée qui défendait son propre territoire et qui devait reprendre les territoires conquis par l’ennemi ; De Gaulle avait reçu pour mission d’arrêter l’ennemi ; au lieu d’accepter le rôle qu’on lui avait dévolu, il ressassa ses fantasmes de guerre offensive qu’il n’avait pas été chargé de choisir ou d’écarter, et que les hommes politiques français n’avaient pas voulue.

A – Le 30 mai, l’attaque par les Français du village de Villers et du bois de Villers, qui avait été repoussée la veille, reprit à 9 heures du matin avec 6 sections du 22^{ème} RIC soutenues par 5 chars Renault R35 du 44^{ème} BCC.

Les coloniaux entrèrent dans le village de Villers et dans le bois vers 12 h30 ; les Allemands contre-attaquèrent à 13 heures et reprirent le bois, mais ils furent repoussés par les mitrailleuses françaises devant le village.

Remarque : Les 88 mm Flak du mont Caubert mirent 3 chars R35 hors de combat ; les 2 derniers chars R35 et les coloniaux du 22^{ème} RIC qui étaient entrés dans le bois de Villers par l’Ouest avaient atteint la lisière Nord vers midi avant d’être refoulés.

B – Le 30 mai à partir de 17 heures, le village de Bienfay dans lequel s’étaient rassemblés les 9 chars B1 bis rescapés du 46^{ème} BCC et les chasseurs du 4^{ème} BCP français, subit un bombardement intensif qui retarda le déclenchement de l’attaque du mont Caubert.

Les chars lourds B1 bis s’élancèrent à 17h40 ; ils réussirent à neutraliser les canons anti-chars allemands de la ferme de Mesnil-Trois-Fœtus.

L’infanterie française se trouvait visée par l’artillerie allemande à chaque tentative de sortie du village de Bienfay par le Nord.

La 5^{ème} DCL (division légère de cavalerie) couvrait le flanc gauche ; la 2^{ème}

DCL se porta vers Cambron ; une compagnie de la *51st division* britannique dite « *The Black Watch* » se joignit à elles ; dès le début de l'attaque, 5 chars furent détruits par les 88 mm Flak allemands ; les fantassins durent se replier.

Les chasseurs du 4^{ème} BCP ne réussirent pas à prendre le bois de Yonval qui avait été réoccupé par les Allemands dans la nuit et ils se replièrent à Bienfay. Après 2 heures de combat, les 4 chars B1 bis qui n'avaient pas été mis hors de combat par les canons Flak de 88 mm se replièrent et retrouvèrent les fantassins à Bienfay pour défendre le village.

Remarques : a) – Dans la soirée du 30 mai, les chasseurs du 4^{ème} BCP furent relevés par des Britanniques de la 51st Highland Division pour défendre Bienfay.

b) – Le 30 mai au soir, il ne restait plus que 4 chars lourds B1 bis sur les 32 qui avaient été engagés le 28 mai pour la prise d'Abbeville, trois jours plus tôt.

C – Le 30 mai en début d'après-midi, 18 chars Hotchkiss H39 et 12 chars Somua S35 du 3^{ème} RC (régiment de cuirassiers) se rassemblèrent au Sud de Moyenneville avec les dragons du 7^{ème} RDP (régiment de dragons portés) ; les chars Hotchkiss H39 devaient prendre le « *Bois des Anglais* » et continuer vers Rouvroy, au Nord du mont Caubert ; les S35 devaient prendre le ravin au Nord de Moyenneville et continuer vers Cambron.

Les opérations commencèrent à 17 heures, mais seuls 3 chars S 35 arrivèrent dans le ravin ; les autres furent touchés par la Flak ; les Allemands qui occupaient le bois des Anglais et qui s'étaient mis à l'abri en entendant ou en apercevant les chars Hotchkiss H39, reprirent leurs postes après que les chars eurent traversé le bois ; les mitrailleuses allemandes et les canons de 105 mm arrêtaient les dragons français qui avaient été distancés par les chars ; les chars H39 se retrouvèrent seuls sur le plateau face au mont Caubert et plusieurs furent atteints par la Flak ; les rescapés se replièrent vers Moyenneville.

Vers 19 heures, les Allemands attaquèrent à plusieurs reprises le village de Moyenneville, mais ils furent repoussés.

Remarques : a) – Le 2^{ème} bataillon du 7^{ème} RDP (régiment de dragons portés) français fut relevé dans la nuit par deux compagnies écossaises du 4th Seaforths.

b) – Le 2^{ème} bataillon du 7^{ème} RDP comptait 11 morts, 66 blessés, 82 disparus (dont 53 prisonniers).

c) – Pour la première fois depuis le début des offensives contre la tête de pont d'Abbeville, ces attaques avaient reçu un soutien de l'aviation de bombardement alliée ; les avions bombardèrent le mont Caubert et les ponts de la Somme, sans rencontrer d'opposition des avions allemands, mais les canons de la Flak furent très actifs.

7 – Du 28 au 30 mai 1940, le colonel De Gaulle a été tenu en échec à Abbeville par la 57. Infanterie-Division allemande, au début incomplète, qui était venue d'Allemagne à marches forcées, accompagnée par des transports hippomobiles ; De Gaulle, en reconduisant le 30 mai 1940 le plan d'attaque de la veille, n'avait pas tenu compte des renforts en effectifs et en artillerie que les Allemands engageaient au fur et à mesure qu'ils arrivaient dans la tête de pont.

Remarques : a) – Les Allemands qui défendaient la tête de pont d'Abbeville ne disposaient pas de blindés et ils ne reçurent qu'épisodiquement l'assistance des avions bombardiers de la Luftwaffe, qui étaient presque tous à Dunkerque.

b) – On s'aperçut qu'une simple division d'infanterie, bien commandée et motivée, disposant de quelques canons de 88 mm de DCA transformés en canons antichars, pouvait arrêter pendant plusieurs jours et vaincre une division de chars de combat mal dirigée, qui n'avait pas de liaisons radio convenables, soutenue par des divisions d'infanterie mais qui ne disposait pas d'un appui aérien constant, qui utilisait ses chars par petits groupes au lieu de les utiliser en masse et qui attaquait

sans avoir effectué d'opérations de reconnaissance.

c) – Pendant que De Gaulle posait devant les photographes « *pour la postérité* » en casque de cuir, debout dans un char, les divisions blindées allemandes, leurs soutiens d'infanterie et leurs convois d'approvisionnements avaient repris leur route au Nord de la Somme vers la poche de Dunkerque, après que les divisions d'infanterie motorisées qui devaient les accompagner pour occuper les territoires conquis avaient été relevées par d'autres divisions d'infanterie arrivées à pied.

d) – L'échec de De Gaulle à Abbeville surprit l'OKW (Oberkommando der Wehrmacht) l'organe de commandement suprême des forces armées allemandes qui n'imaginait pas qu'une simple division d'infanterie allemande, avec quelques canons de Flak, pouvait arrêter une division cuirassée (la 4^{ème} DCr française, commandée par De Gaulle) opérant avec une division d'infanterie et plusieurs régiments d'infanterie ; jusqu'alors, beaucoup considéraient l'armée française comme la plus puissante armée du monde.

e) – Une semaine plus tôt, effrayé par l'étirement des colonnes allemandes en route vers la mer et en raison de la distance croissante qui séparait les Panzers des unités d'infanterie de soutien qui attendaient d'être relevées, craignant une attaque franco-britannique sur le flanc Sud du « *couloir des Panzers* » qui aurait entraîné l'isolement des chars, le chef de l'OKW, le Generalfeldmarschall Gerd von Rundstedt (1875-1953), avait donné l'ordre aux Panzerdivisionen allemandes de s'arrêter à 15 kilomètres de Dunkerque ; en même temps, le corps expéditionnaire britannique, qui s'était retrouvé en Belgique avec quelques unités de l'armée française, put embarquer à Dunkerque et traverser la Manche, soit pour se mettre à l'abri en Angleterre, soit pour rallier par la mer des ports français comme Cherbourg.

Le 24 mai 1940 à 12h45, ordre avait été donné aux Panzerdivisionen de ne pas franchir la ligne générale Lens – Bethune – Aire-sur-la-Lys – Saint-Omer – Gravelines pour laisser recoller les divisions d'infanterie motorisées qui les accompagnaient, après qu'elles auraient été relevées ; le 28 mai, la 2. Infanterie Division allemande (portée) reprenait sa route pour recoller à la 2. Panzerdivision.

f) – Certaines Panzerdivisionen allemandes avaient perdu la moitié de leurs chars, soit au combat, soit à la suite de pannes et il fallait les préserver pour reprendre l'offensive en France après que les forces alliées coincées dans le Nord Pas-de-Calais auraient été vaincues ; la Luftwaffe allait essayer de réduire les forces franco-britanniques confinées dans l'agglomération de Dunkerque et gêner leur évacuation par la mer.

g) – La 4^{ème} DCr (division cuirassée) du colonel Charles De Gaulle disposait au début de l'offensive contre la tête de pont d'Abbeville, d'environ 150 blindés en comptant les 14 AMD Panhard (automitrailleuses de découverte) du 10^{ème} Cuir (régiment de cuirassiers) ; il y avait les 32 chars lourds B1 bis rescapés du coup de main raté de Montcornet (à l'époque, les chars B1 bis étaient les plus gros et les plus redoutables des chars en service en Europe), 65 chars légers Renault R35, 20 chars Somua S35 et 20 chars légers Hotchkiss H39 ; la bataille pour la tête de pont d'Abbeville s'est réduite, d'après les témoignages de ceux qui y participèrent sur le terrain, côté français, à « *une pagaille noire* », une suite d'ordres et de contrordres ; et pourtant, la troupe avait un bon moral : à chaque fois qu'ils avaient repris un champ ou un petit bois à l'ennemi, les Équipages de chars se voyaient presque arrivés à Berlin ! Selon De Gaulle, le 28 mai, tous ses hommes avaient la tête haute, les blessés avaient le sourire, un air de victoire planait sur le champ des combats car les Allemands reculaient.

h) – Les chars français ne disposaient pas de cartes détaillées de la zone des combats et plusieurs d'entre eux se perdirent.

i) – Les communications se firent par estafettes à motocyclette ou en berlines par défaut de liaisons radio entre les chars et le commandement ; le commandement n'a pas pu être informé en temps utile des occasions de continuer jusqu'à Abbeville, lorsqu'elles se sont présentées après des retraits plus ou moins désordonnés des Allemands devant les unités de tête ; de même, les communications radio entre les chars et l'infanterie étaient défectueuses ou n'avaient pas été prévues, ce qui empêcha parfois les fantassins de rester à proximité des chars ou de les rattraper.

j) – De son côté, Charles De Gaulle a été dépassé par les événements (il a écrit dans ses « *Mémoires* » qu'à l'époque « *il ne se faisait pas d'illusions* » !) alors qu'avec un peu d'expérience du feu, de meilleures communications avec les chars de sa division et en appliquant intelligemment les consignes d'utilisation des chars, la division cuirassée qu'il commandait aurait pu repousser les Allemands de la tête de pont d'Abbeville, permettre la constitution de la ligne défensive prévue par le généralissime sur les rivières Somme et Aisne, que l'on aurait appelée la « *ligne Weygand* », prendre les ponts sur la Somme et peut-être permettre à une partie des forces alliées bloquées en Belgique de traverser les lignes allemandes et de rejoindre la « *France libre* » au Sud de la Somme.

k) – De Gaulle portait des culottes courtes quand il a découvert la guerre ; c'était à la tête de ses soldats de plomb ; il se donnait invariablement le rôle du généralissime triomphant ; concernant la vraie guerre, il y a beaucoup de détails essentiels de la tactique militaire qui ne figurent pas dans son livre-culte de stratégie militaire et de politique étrangère : « *Vers l'Armée de métier* », publié pour la première fois en 1934 ; il ne les avait ni reconnus, ni même envisagés.

8 – Journée du 31 mai 1940.

A – Le 31 mai, tôt le matin, 6 chars Renault du 24^{ème} BCC (bataillon de chars de combat) lancèrent une attaque pour réduire les mitrailleuses postées en lisière du bois de Villers ; le bois de Villers avait été perdu la veille par les Français ; 5 chars furent touchés par la Flak du mont Caubert, mais 2 compagnies du 22^{ème} RIC (régiment d'infanterie coloniale) qui suivaient les chars reprirent la totalité du bois.

Remarques : a) – Du 28 au 31 mai 1940, le 22^{ème} RIC a perdu le quart de ses effectifs : une centaine de tués (dont 4 officiers) et 500 blessés ou disparus (dont 22 officiers).

b) – Du 28 au 31 mai 1940, la 4^{ème} DCr du colonel De Gaulle a perdu 800 hommes ; il ne lui reste que 24 chars utilisables, dont 2 chars B1 bis.

B – Le 31 mai dans la journée, la plupart des unités de la 4^{ème} DCr du colonel De Gaulle furent relevées par la 51^{ème} DI (division d'infanterie) britannique (Highland) du général Sir Victor Morven Fortune (1883-1949) ; la 51^{ème} DI britannique arrivait de l'ouvrage du Hackenberg sur la Ligne Maginot, en Lorraine.

Remarques : a) – Au matin du 3 juin 1940, la 51^{ème} division d'infanterie écossaise, composée de 3 brigades, occupait le front sur la Somme de la mer à Bray-lès-Mareuil.

b) – Après avoir été relevée par la 51^{ème} division britannique dans le secteur d'Abbeville, la 4^{ème} DCr a fait mouvement vers l'arrière, jusqu'à Marseille-en-Beauvaisis.

c) – Le PC de la 4^{ème} division cuirassée (4^{ème} DCr) française s'est installé au château de Fontaine-Lavaganne, à proximité de Marseille-en-Beauvaisis.

8 – Journée du 1^{er} juin 1940.

A – Le 1^{er} juin, la 57.ID allemande reçut le renfort de l'IR-199 « *List* » ; la situation des Allemands se stabilisa.

B – La 51st ID britannique du général Fortune (nouveau commandant du secteur en remplacement de De Gaulle) sera renforcée par la 2^{ème} DCr (division cuirassée) française du colonel Jean-Paul Perré (né en 1893) et par la 31^{ème} DI (division d'infanterie de montagne) française du général Vauthier pour la prochaine attaque des ponts d'Abbeville sur la Somme.

Remarques : a) – La 2^{ème} DCr disposait de 21 chars B1 bis, 35 chars Hotchkiss H35, 82 chars Renault R35.

b) – Deux groupes d'artillerie de la 10^{ème} armée française appuieront l'offensive.

c) – La 16^{ème} DI (division d'infanterie) française relèvera la 7^{ème} DIC (division d'infanterie coloniale).

d) – La 2^{ème} DLC (division légère de cavalerie) attaquera à droite du dispositif.

e) – Le lundi 3 juin, la nouvelle attaque des ponts d'Abbeville fut fixée au lendemain, mardi 4 juin 1940, à 03h30.

9 – Journée du 4 juin 1940.

A – Le 4 juin, l'attaque du mont Caubert reprit de front, par l'Est et par l'Ouest.

B – Le 4 juin à 03h30, après une préparation d'artillerie de 10 minutes, la 51^{ème} DI (division d'infanterie) britannique du général Fortune et le 15^{ème} RIA (régiment d'infanterie alpine) français de la 31^{ème} DIA (division d'infanterie alpine), soutenus par les chars B1 bis de la 2^{ème} DCr (division cuirassée) française du colonel Jean-Paul Perré montèrent à l'attaque du mont Caubert par l'Est.

Remarques : a) – Partis des Croisettes, les 4 premiers chars lourds B1 bis de la 2^{ème} DCr progressèrent en tout terrain, à droite de la route, sous la protection de l'artillerie française ; ils étaient suivis par l'infanterie.

b) – Alors que les chars et l'infanterie progressaient dans un étroit passage entre deux bois, le tir de protection de l'artillerie française cessa ; les mitrailleuses et les canons anti-chars allemands firent aussitôt feu sur eux ; des dizaines de fantassins britanniques furent tués par les balles des mitrailleuses.

c) – La 57^{ème} Infanterie-Division allemande du général Oskar Blümm, qui défendait la tête de pont d'Abbeville, était maintenant au complet.

d) – Aucune reconnaissance du terrain n'avait été faite par les Français avant l'attaque.

e) – Tous pensaient que le passage n'avait pas été modifié depuis la dernière attaque par les chars lourds de la 4^{ème} DCr.

f) – Plusieurs chars B1 bis furent mis hors de combat en traversant des champs de mines ou par des obus reçus sur leurs chenilles.

g) – Le 4 juin, le mont Caubert a finalement été conquis par 3 chars B1 bis de la 2^{ème} DCr française et il a été occupé pendant quelques heures, à partir de 06h15, par deux d'entre eux qui avaient réussi à parvenir au sommet après avoir franchi le feu ennemi ; une poignée d'Écossais les avaient suivis, mais le gros de l'infanterie était resté bloqué loin des chars, au pied du mont, par l'artillerie allemande qui était en position sur la rive droite de la Somme et par l'artillerie ou par les mitrailleuses dissimulées dans les bois.

h) – Les deux chars français qui avaient atteint le sommet et les Britanniques découvrirent que le mont Caubert avait été abandonné par les Allemands ; les tranchées étaient vides ; il ne restait qu'une carcasse de canon 88 mm Flak détruit.

i) – Ayant attendu en vain le gros de l'infanterie et privés d'informations, les deux chars B1 bis et les fantassins de la 51^{ème} DI écossaise abandonnèrent le mont Caubert à 10 heures pour retourner à Bienfay ; cette percée jusqu'au sommet du mont Caubert n'a pas été exploitée par les Alliés, faute de liaisons radio entre les chars de tête et le commandement.

j) – Au cours de l’attaque du mont Caubert par l’Est le 4 juin à 03h30, les Franco-Britanniques perdirent 15 chars B1 bis et 8 chars H39 ; il y eut 17 tués, 75 blessés et 29 disparus côté franco-britannique.

C – Simultanément à l’attaque par l’Est, le 15^{ème} RIA (régiment d’infanterie alpine) français et les Britanniques des *5th Gordons* et *2nd Seaforths*, soutenus par les chars R 35 du 48^{ème} BCC (bataillon de chars de combat) rattaché à la 2^{ème} DCr (division cuirassée) française du colonel Perré, montèrent à l’attaque du mont Caubert par l’Ouest le 4 juin à 03h30.

Certains chars arrivèrent à Yonval puis poursuivirent vers le ravin du mont Caubert qu’ils atteignirent à 07h30 ; mais l’infanterie qui a été arrêtée par la défense allemande, n’a pas pu suivre les chars.

À 08h45, les chars encore en état de combattre revinrent à leur base de départ pour ravitailler en carburant et en munitions.

Remarques : a) – Au cours de cette attaque du mont Caubert par l’Ouest, les Français perdirent 40 chars Renault R 35 ; il y eut 400 tués ou blessés chez les Français et 583 tués ou blessés chez les Britanniques.

b) – La 2^{ème} DCr (division cuirassée) a perdu 33 chars dans l’offensive du 4 juin matin ; elle ne disposait plus que de 6 chars B1 bis et 67 chars légers.

c) – La 152nd Brigade britannique a perdu, le 4 juin, 20 officiers et 543 hommes.

d) – Les chars furent détruits par les canons 88 mm de la Pak, par les mines que les sapeurs avaient placées en barrage et par les bombardiers en piqué (en allemand « *Stukas* ») de la Luftwaffe qui se présentèrent vers 11h30 le 4 juin.

e) – Le général Fortune décida en fin de matinée d’arrêter l’opération et de reporter l’attaque d’Abbeville au 6 juin.

f) – Malgré un rapport de forces très favorable aux Franco-Britanniques, ce qui aurait dû être une victoire alliée fut un échec.

g) – L’armée blindée française, sans communications radio fiables, n’avait aucune chance de vaincre, malgré la terreur que les chars lourds B1 bis avait provoquée parmi les Allemands.

10 – Le général d’armée Maxime Weygand (1867-1965), qui avait été nommé commandant en chef de l’armée française le 17 mai 1940 par le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) en remplacement du général d’armée Maurice Gamelin (1872-1958), avait aussitôt voulu trouver une route d’évasion passant par Abbeville pour les forces alliées bloquées en Belgique ; ce ne fut pas possible en raison de la résistance opiniâtre de la 57^{ème} Infanterie Division bavaroise qui défendit la tête de pont d’Abbeville au prix de très grosses pertes en hommes (1848 tués ou blessés et 279 prisonniers sur 12 000 hommes).

Remarques : a) – Les Français, les Britanniques ou les Allemands qui combattirent à Abbeville firent tous preuve de courage et d’abnégation pour vaincre l’adversaire.

b) – Certains soldats allemands qui participèrent à la bataille d’Abbeville (du 27 mai au 4 juin 1940) puis à celle de Stalingrad en URSS (du 17 juillet 1942 au 2 février 1943) affirmèrent qu’en comparaison, Abbeville fut plus terrible que Stalingrad.

c) – À la bataille d’Abbeville du 28 au 30 mai 1940, la force mécanique était du côté de la 4^{ème} DCr (division cuirassée) française du colonel Charles De Gaulle avec plusieurs centaines de blindés et cette force mécanique était redoutable ; la 57^{ème} division d’infanterie allemande qui lui fut opposée arrivait juste d’Allemagne après deux semaines épuisantes de marche à pied ; elle disposait de voitures hippomobiles pour les munitions d’artillerie ou les provisions ; l’artillerie était à traction chevaline.

e) – Les pertes en blindés de la 4^{ème} DCr (division cuirassée) ont été très

importantes entre le 17 mai 1940 (avant Montcornet) et le 1er juin (après Abbeville) ; le 1er juin, il ne restait que 8 chars B1 bis sur **66**, 28 chars Renault R35 sur **135**, 2 chars Somua S35 sur **40**, 11 chars Hotchkiss H35 sur **40** et 10 automitrailleuses de découverte Panhard P178 sur **48**.

f) – La division d’infanterie allemande 57.ID du Generalleutnant Oskar Blümm a vaincu les chars français du colonel Charles De Gaulle et les divisions d’infanterie qui les accompagnaient, grâce à ses mitrailleuses et à ses canons ; si elle a pu bénéficier de l’appui épisodique des bombardiers en piqué (Stukas) elle ne disposait pas de chars.

g) – La 57.ID du General Blümm a assuré à elle seule le succès de la manœuvre d’encerclement des forces franco-britanniques qui se trouvaient dans les Flandres.

11 – Le 5 juin 1940 débutait l’opération *Plan Rouge* (en allemand « **Fall Rot** », en anglais « **Case Red** ») qui commença par une offensive contre la « *ligne Weygand* », perpendiculairement à l’Aisne et à la Somme ; le Plan Rouge rendait sans objet la poursuite de l’attaque de la tête de pont d’Abbeville ; le 3^{ème} groupe d’armées français du général d’armée Benoît Besson (1876-1969) était disposé sur la Somme, le quatrième groupe d’armées français du général d’armée Charles Huntziger (1880-1941) sur l’Aisne.

La supériorité numérique allemande était alors écrasante, car le plus gros des forces armées françaises, bloquées au Nord de la Somme, s’étaient rendues et étaient prisonnières ; les Britanniques s’enfuyaient ou s’étaient enfuis par les ports français, notamment par Dunkerque ; les Belges, laissés isolés par la défection des Britanniques, avaient capitulé ; en ce qui concerne l’aviation, une grande partie de la chasse française était à l’abri dans le Sud de la France, en prévision d’une guerre longue et la chasse britannique était retournée en Angleterre pour prévenir un éventuel débarquement allemand.

La ligne de défense française fut rompue le 7 juin 1940 sur la Somme et le 10 juin sur l’Aisne.

Les troupes allemandes atteignirent la Seine à Rouen le le 9 juin 1940 ; Paris fut déclarée « *ville ouverte* » et tomba sans combattre le 14 juin 1940.

Un armistice entre les gouvernements français et allemand a été signé le 22 juin 1940 avec effet le 25 juin 1940 à 0h35.

Remarques : a) – Au lieu que tous les blindés pèsent ensemble sur la tête de pont d’Abbeville, il y a eu trois attaques successives entre le 27 mai et le 4 juin 1940 ; plus de 250 chars britanniques ou français ont été détruits en traversant des champs de mines ou par les obus des canons anti-aériens de 88 mm de la Flak allemande et des canons anti-chars des 2^{ème} DI (division d’infanterie) puis 57^{ème} DI allemandes, ou par les bombardements en piqué des avions.

b) – Le 1er juin 1940, compte tenu de l’inefficacité de la tactique adoptée contre la tête de pont d’Abbeville par le colonel Charles De Gaulle avec la 4^{ème} DCr, le général d’armée Alphonse Georges (1875-1951), commandant en chef du front du Nord-Est avait rappelé, dans une note adressée aux groupes d’armées français, qu’il ne fallait « *pas fractionner les divisions cuirassées en petites unités réparties entre les divisions d’infanterie, mais au contraire les réserver pour des actions massives par division constituée* ».

c) – Le général de corps d’armée Charles Delestraint (1879-1945) qui fut entre les deux guerres mondiales, avec le général de division Jean Estienne (1860-1936) l’un des principaux théoriciens français de l’utilisation des chars blindés, fit la constatation suivante après la défaite : « *Nous avions 3 000 chars, les Allemands aussi ; mais nous les avons utilisés en 1 000 paquets de trois, les Allemands en trois paquets de 1 000* » ; la formule veut frapper les esprits, mais elle est exagérée et incomplète.

d) – L'Allemagne avait un but de guerre : modifier à son avantage les clauses qui lui étaient insupportables du « *Diktat de Versailles* » (le « *Traité de Versailles* » du 28 juin 1919 pour les Français) qui avait été rédigé et qui lui avait été imposé sans discussions par le Président des États-Unis d'Amérique Woodrow Wilson (1856-1924) et par le Président du Conseil de ministres français Georges Clemenceau (1841-1929) ; en raison des obligations militaires résultant de ce « *diktat/traité* » (qu'elle avait su contourner discrètement avec la complaisante bienveillance des Britanniques et des Soviétiques) l'Allemagne avait adopté, par nécessité, une stratégie offensive et elle s'était préparée à une guerre technique agressive.

e) – Au contraire, la France n'avait pas de but de guerre et pour ne pas apparaître comme un agresseur potentiel de l'Allemagne vis-à-vis de la Société des Nations, la France ne pouvait avoir qu'une stratégie défensive ; la France s'était préparée à une guerre passive ; son erreur a été de se laisser entraîner par le Royaume-Uni à déclarer la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

g) – Le Royaume-Uni avait un but de guerre, bien que son armée ne fut pas prête à entrer en guerre : les Anglais considéraient que le traité-surprise de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique, signé à Moscou le 23 août 1939 par le Soviétique Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov (1890-1986) et l'Allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946), en présence de Joseph Staline (1878-1953), donnait à l'Allemagne une position trop dominante sur le continent européen et qu'il fallait une confrontation armée entre la France et l'Allemagne pour abaisser l'Allemagne réarmée.

f) – Utiliser les chars en 3 paquets de 1 000 suppose que l'on sache à l'avance le lieu de la confrontation pour les y regrouper ; c'est l'agresseur qui choisit l'endroit où il va frapper ; le défenseur ne sait pas où l'ennemi va attaquer ; le défenseur doit établir une ligne de défense continue le long de sa frontière commune avec l'éventuel agresseur et il doit répartir ses régiments de chars tout au long de la ligne de défense, afin qu'ils se préparent à coopérer avec l'infanterie.

g) – Dans le cas particulier de la tête de pont d'Abbeville, les chars engagés du 27 mai au 4 juin 1940 (dont des chars lourds B1 bis français) par les Franco-Britanniques, s'ils avaient été bien employés avec le soutien des régiments d'infanterie, auraient dû suffire pour prendre Abbeville occupé par les Allemands et rompre l'encerclement des armées alliées engagées en Belgique ; du 28 mai au 4 juin 1940, la tête de pont allemande d'Abbeville était défendue par une seule division d'infanterie (au début incomplète, avec environ un tiers de ses effectifs) qui ne disposait ni de chars, ni d'un appui aérien permanent, mais qui utilisait contre les chars français des canons de 88 mm de la Flak (défense contre avions) en plus des canons de la PaK (anti-chars).

h) – Rappelons que, simultanément, la « *glorieuse escampette du BEF (British Expeditionary Force)* » par Dunkerque (Opération Dynamo) avait commencé le 26 mai 1940 ; le 4 juin 1940, Dunkerque tombait aux mains des Allemands. [Voir l'expression *Dynamo (Opération -)*].

Abbeville (Massacre d' -) : Voir *Caron (René -)*.

Abcès : Amas d'humeurs corrompues qui se fixent en quelque partie du corps et qui y forment une tumeur.

Exemples : Abcès dangereux ; crever l'abcès ; l'abcès a crevé ; vider l'abcès.

Abdalas : Nom général que les Persans donnent aux religieux.

Remarques : **a)** – Ce sont ceux que les Turcs appellent *derviches*.

b) – Ce sont ceux que les Chrétiens nomment *moines*, notamment ceux qui appartiennent aux ordres mendiants.

Abdiquer : 1 – Abandonner la possession d'un État, d'une dignité souveraine et y renoncer entièrement.

Exemples : Abdiquer la royauté ; abdiquer la couronne ; abdiquer l'Empire.

Remarque : L'équivalent de l'abdication pour un pape s'appelle une *renonciation*.

2 – Il se met aussi absolument.

Exemples : Napoléon 1er a abdiqué ; on l'a forcé d'abdiquer.

Abdomen : Le mot latin *abdōmēn* (de même sens) a été transporté dans notre langue par les anatomistes pour signifier le bas-ventre.

Exemple : Les muscles de l'abdomen.

Remarque : Le mot latin *abdōmēn* signifie : ventre, bas-ventre, abdomen et (*au figuré*) sensualité, gourmandise.

Abduction : Manière d'argumenter par laquelle, en acceptant la majeure d'un syllogisme, on exige les preuves de la mineure pour déterminer la conséquence.

[Voir le mot *Syllogisme*].

Abeausir : [*Veilli*] S'abeausir, en parlant du temps, c'est se mettre au beau, se calmer.

Abeille : Mouche à miel.

Remarque : Les abeilles femelles (la reine et les ouvrières) sont diploïdes ; les mâles ou faux bourdons (en anglais « *drones* ») sont haploïdes.

[Voir les mots *Haploïde*, *Diploïdes* et *Triploïde*].

Abel (Prix –) : Le Prix Abel est un prix annuel pour mathématiciens, créé par l'Académie norvégienne des Sciences et des Lettres en 2003 ; il porte le nom du mathématicien norvégien Niels Henrik Abel (1802-1829).

Remarques : **a)** – Le prestige du *Prix Abel* est comparable à celui de la *Médaille Fields*.

b) – Le prix est décerné chaque année, en mars, par le roi de Norvège.

c) – Le premier récipiendaire du prix Abel, en 2003, a été le Français Jean-Pierre Serre (né en 1926) du Collège de France, pour ses travaux sur la topologie, la géométrie algébrique et la théorie des nombres ; Jean-Pierre Serre avait déjà reçu la médaille Fields en 1954, à l'âge de 27 ans.

d) – Le Français *Yves Meyer* (né en 1939) de l'École normale supérieure (Saclay) a été le lauréat 2017 pour ses contributions déterminantes à la théorie des ondelettes.

e) – Le mathématicien israélo-américain Hillel Furstenberg (né en 1935) de l'Université hébraïque de Jérusalem (Israël) et le mathématicien juif russe Gregory Margulis (né en 1946) de l'Université de Yale (USA) sont les lauréats 2020 pour leurs travaux sur les « *marches aléatoires* » ; les deux scientifiques ont été primés « *pour leur travail de pionniers dans l'utilisation des méthodes probabilistes et dynamiques en théorie des groupes, théorie des nombres et combinatoire* ».

Aber : En Bretagne, un *aber* est un large estuaire dans lequel plusieurs rivières se rejoignent, de même qu'en Guyenne, la Gironde est l'estuaire de la Garonne et de la Dordogne ; chaque *aber* forme un havre qui peut servir de bonne relâche pour les petits navires qui, à la basse mer, soit échouent dans la vase, soit restent à flot à l'ancre dans les fosses s'ils ont l'évitage à la basse mer, à la renverse du courant.

Remarques : **a)** – En breton, « *aber* » signifie *confluent*.

b) – En Bretagne Nord, le *Pays des Abers* comprend l'Aber Wrac'h (Lannilis), l'Aber Benoît (Saint Pabu), l'Aber Ildut (Brélès), l'Abéric (Portsal).

c) – Les embouchures de l'Aulne, de l'Odet, de l'Aven, du Blavet ou du Scorff,

en Bretagne Ouest, qui sont les estuaires d'une seule rivière, forment des sillons profonds dont les pentes sont raides : on les appelle des *rias*.

d) – En Lorraine, un confluent se dit « *raon* » ; dans d'autres régions, on dit « *conflant* ».

Aberration : 1 – Ce qui s'écarte du normal ou du satisfaisant.

2 – [*En optique*] On appelle aberration l'espace qu'occupent autour d'un foyer d'un verre ou d'un miroir les rayons qui n'y sont pas exactement réunis.

Remarques : a) – En optique, l'aberration désigne des effets inattendus ou parasites et gênants.

b) – La manifestation des *aberrations* d'un instrument d'optique se traduit notamment par la transformation de sources lumineuses ponctuelles en petites taches floues, ou par la dispersion de l'image d'une source ponctuelle en lumière blanche en images de couleurs différentes (longueurs d'ondes différentes).

3 – En astrométrie, une *aberration* est une erreur apparente de la position observée d'un corps céleste due à la fois au caractère fini de la vitesse de la lumière et aux mouvements relatifs de l'observateur et du corps observé :

i) *Aberration annuelle* : due au mouvement annuel du centre de gravité de la Terre par rapport au barycentre du système solaire.

ii) *Aberration diurne* : due au mouvement de l'observateur sur la Terre par rapport au centre de gravité de la Terre.

iii) *Aberration elliptique* : due à l'excentricité de l'orbite terrestre.

iv) *Aberration instrumentale* : due à l'imperfection des instruments.

v) *Aberration planétaire* : due au caractère fini de la vitesse de la lumière et au déplacement du centre de gravité de la Terre et du corps observé par rapport au barycentre du système solaire ; il s'agit de l'écart apparent de la position observée d'un corps du système solaire par rapport à sa position réelle.

vi) *Aberration stellaire ou des fixes* : due au caractère fini de la vitesse de la lumière et au déplacement de l'observateur par rapport aux étoiles ; il s'agit du déplacement apparent de la position observée d'une étoile par rapport à la position fournie par un almanach.

Remarques : a) – L'aberration stellaire se compose d'une aberration diurne et d'une aberration annuelle.

b) – Le phénomène d'*aberration stellaire* a été expliqué pour la première fois en 1728 par l'astronome anglais James Bradley (1693-1762) après une année passée à observer les aberrations de 200 étoiles (mémoire présenté à la *Royal Society* de Londres) ; c'était la première preuve observée du mouvement de la Terre autour du Soleil.

c) – Bradley expliqua par ailleurs en 1748 que le phénomène de la *nutaton* est dû à une petite variation d'orientation de l'axe des pôles.

d) – La constante d'aberration (20,5 secondes de degré) est indépendante de la distance de l'étoile et elle est supérieure à la parallaxe stellaire qui est toujours inférieure à 1 seconde de degré.

[Voir les mots *Minute*, *Seconde*].

e) – Le mot *aberration* vient du latin *āberrātīō* qui signifie « *moyen de s'éloigner de* », « *diversion à* ».

f) – En réalité, la Terre et le Soleil tournent tous les deux autour du barycentre du système Terre-Soleil ; compte-tenu de la masse du Soleil et de celle de la Terre, le barycentre du système Terre-Soleil est à l'intérieur du Soleil malgré la distance qui sépare la Terre du Soleil.

g) – Le centre de gravité de l'ensemble du Système solaire, compte tenu des masses des 4 grandes planètes (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) a coïncidé avec

le centre du Soleil en mai 1951 et en avril 1990 ; durant le xx^{ème} siècle, le centre de gravité du système solaire s'est trouvé les deux tiers du temps à l'extérieur du Soleil, et un tiers du temps à l'intérieur.

4 – L'aberration d'une étoile se manifeste sur la sphère céleste par le déplacement apparent de cette étoile sur une petite ellipse au cours d'une année.

[Voir l'expression *Aberration stellaire*].

Remarques : a) – L'aberration d'une étoile ne dépend que de l'angle de son orientation par rapport au plan de l'écliptique ; elle ne dépend pas de l'éloignement de l'étoile.

b) – Le phénomène d'aberration des étoiles est lié à la vitesse relative de la Terre sur son orbite autour du Soleil par rapport aux étoiles.

c) – L'*aberration* est de l'ordre d'une vingtaine de secondes de degré pour les étoiles.

d) – Il ne faut pas confondre l'aberration et la parallaxe ; la parallaxe n'est qu'un effet de perspective qui est de l'ordre de la seconde de degré pour les étoiles les plus proches ; lorsque la Lune se trouve à la distance moyenne de 384 400 km (distance moyenne), sa parallaxe est d'environ 57 minutes de degré.

Aberration (Correction de l' –) :

Aberration stellaire : 1 – L'astronome britannique James Bradley (1693-1762), qui devint en 1742 le troisième directeur de l'Observatoire royal de Greenwich après Edmond Halley (1656-1742), remarqua et observa en 1725 le phénomène de l'aberration stellaire qui modifiait la position apparente des étoiles ; il expliqua ce phénomène en 1728 par la translation de la Terre sur son orbite autour du Soleil ; il prouvait ainsi expérimentalement la révolution de la Terre autour du Soleil.

Remarques : a) – Les étoiles situées près du pôle Nord semblent décrire sur la voûte étoilée des petites ellipses au cours d'une année ; l'amplitude de l'ellipse est identique pour toutes ces étoiles, c'est l'aberration stellaire.

b) – Bradley a expliqué ce phénomène par les variations de vitesse de la Terre ; le trajet de la lumière est modifié par le mouvement de la Terre ; la position apparente des étoiles est très légèrement décalée dans le sens de la vitesse de la Terre.

c) – Bradley pensait que l'aberration stellaire indiquait que la Terre se déplaçait par rapport à l'hypothétique éther qui était censé occuper l'espace interstellaire.

d) – La fameuse expérience d'Albert Abraham Michelson (1852-1931) et Edward Morley (1838-1929) qui démontra que la lumière se déplace à la même vitesse, que la source lumineuse soit observée dans la direction du mouvement de la Terre ou qu'elle soit située perpendiculairement à elle, laissa entendre que l'éther n'existait pas.

e) – La théorie de la relativité prédit exactement l'aberration stellaire observée.

f) – Bradley améliora la précision de la mesure de la vitesse de la lumière que l'on savait déjà voisine de 300 000 km/s.

g) – Bradley découvrit le phénomène de la nutation, qu'il expliqua par des oscillations de l'axe de rotation de la Terre dues à l'attraction conjuguée du Soleil et la Lune ; il n'annonça cette découverte qu'en 1748, après avoir vérifié le phénomène durant un saros complet (223 mois synodiques ou 18,6 années).

Abêter : Amorcer.

Remarque : Abêter se dit au pays de Caux et en Normandie et il est tiré du mot *boëtter* qui signifie amorcer.

Abhorrer : Avoir en horreur.

Remarque : Les marins abhorrent la brume qui réduit la visibilité et plus encore la

neige qui réduit la visibilité et en même temps, brouille d'une multitude d'échos parasites l'image apparaissant sur l'écran du radar.

Abîme : Gouffre très profond.

Remarques : **a)** – Dans le langage de l'Écriture sainte, *abîme* signifie quelquefois l'enfer.

Exemple : Les anges rebelles ont été précipités dans l'*abîme*.

b) – Le mot *abîme* est tiré du latin *abyssimus*, le superlatif de *abyssus* qui signifie lui-même *abîme*.

c) – Lorsqu'il s'agit d'un *abîme marin*, on dit plutôt *abysse*, de même étymologie.

Able : Petit poisson plat et mince, qui a le dos vert et le ventre blanc.

Remarque : On dit aussi *ablette*.

Ableret : Filet carré attaché au bout d'une perche et qui sert à prendre les ables.

Remarque : On dit aussi *carrelet*.

Ablette : Synonyme d'able.

[Voir le mot *Able*].

À bloc (en anglais « **ablock** ») : Se dit lorsque deux poulies, ou une poulie et une manille viennent à se rencontrer et se touchent.

Remarques : **a)** – On dit qu'un pavillon est envoyé à *bloc* lorsqu'il est hissé aussi haut qu'il est possible, c'est-à-dire que l'attache du haut du pavillon touche la poulie de sa drisse.

b) – En anglais, *poulie* se dit « **block** ».

Abluer : **1** – [Vieilli] Laver.

2 – Passer légèrement une préparation liquide à base de noix de galle sur du parchemin ou du papier, pour raviver l'écriture.

Ablution : Action d'abluer.

Remarque : Faire ses ablutions, c'est se laver, notamment le matin.

Abnégation : Renoncement.

Exemple : Faire abnégation de ses intérêts.

Remarque : On dit « *l'abnégation de soi-même* » pour dire *le renoncement à soi-même* et le détachement de tout ce qui de rapport à Dieu.

Aboi : **1** – Bruit que fait le chien en aboyant.

2 – *Abois*, au pluriel, se dit de l'extrémité où le cerf est réduit quand il est sur ses fins.

Exemples : Le cerf est *aux abois*, tient les abois.

3 – [Au figuré] On dit d'une personne qui se meurt, qu'elle est aux abois.

4 – [Au figuré] On dit également d'une place qui ne peut plus se défendre, qu'elle est aux abois.

Aboiement : Aboi, cri du chien ou du chevreuil.

Abolir : Annuler, mettre hors d'usage, mettre à néant.

Exemple : Les nouvelles coutumes ont aboli les anciennes.

Remarque : Il appartient à ceux qui ont fait les lois de les abolir.

Abolition : Anéantissement, extinction opérée par un acte de la volonté législative.

Remarque : Il se dit principalement en parlant des lois.

Abolition de l'esclavage : **1** – La *Convention Nationale* a aboli « *définitivement* » (sic)

l'esclavage en France et dans les colonies françaises le 16 pluviôse an II de la République (décret du 4 février 1794 de l'ère chrétienne).

Remarques : **a)** – Le décret décidait l'abolition de l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies :

Décret n° 2262 de la Convention nationale, du 16 pluviôse, an II de la République française, une et indivisible (4 février 1794) qui abolit l'esclavage des Nègres dans les colonies.

« La Convention nationale déclare que l'esclavage des Nègres, dans toutes les Colonies, est aboli ; en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies sont citoyens Français et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution. »

b) – Les esclaves furent libérés sans que leurs anciens propriétaires ne reçoivent de compensations.

2 – Le Premier Consul Napoléon Bonaparte a rétabli l'esclavage et la traite des Noirs dans les colonies françaises de l'Amérique ou de l'Océan Indien le 20 mai 1802 ; il fit asservir à nouveau 750 000 citoyens français qui, dans le passé, avaient été esclaves et qui furent affranchis après que la Convention eut aboli l'esclavage.

Remarques : a) – Bonaparte remit en vigueur le *Code Noir*.

b) – En 1802-1803, Bonaparte donna l'ordre d'exterminer les Noirs de Saint-Domingue et de la Guadeloupe âgés de plus de 12 ans, parce que certains d'entre eux refusaient d'être à nouveau asservis.

c) – Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants furent assassinés de différentes façons aux Antilles françaises, beaucoup par l'armée française, parfois après avoir été torturés :

i) par la noyade en les jetant à la mer au large, après les avoir fait embarquer sur les vaisseaux ou les frégates de l'amiral Latouche-Tréville, qui étaient présents dans les colonies d'Amérique ;

ii) par la pendaison ;

iii) par les gaz asphyxiants ou toxiques après les avoir enfermés dans les cales des bâtiments de guerre ;

iv) en les fusillant ;

v) en les livrant à des molosses dressés à tuer et à dévorer les Noirs ;

vi) à l'arme blanche, etc.

3 – L'esclavage fut à nouveau « *aboli définitivement* » en France par le décret du 27 avril 1848, sous le *gouvernement provisoire de la Deuxième République* qui avait été proclamée à la Chambre le 24 février 1848, après la révolution de février 1848 et l'abdication, le même jour, du roi des Français Louis-Philippe (1773-1850).

Remarques : a) – Les noms de *Victor Schœlcher* (1804-1893) ou de l'*Abbé Henri Grégoire* (1750-1831) restent attachés à l'abolition de l'esclavage.

b) – Quelques pratiques esclavagistes ont perduré dans certaines colonies françaises d'Afrique par les indigènes.

4 – La France a reconnu que l'esclavage était un *crime contre l'humanité imprescriptible* par la loi du 10 mai 2001, dite *loi Taubira*, du nom de madame Christine Taubira (née en 1952), le député de la Guyane qui en a été le rapporteur à l'Assemblée Nationale.

Remarques : a) – Tous les peuples ont pratiqué l'esclavage, mais seuls les Européens l'ont aboli ; à travers la conquête coloniale, ils ont ensuite contraint à renoncer au trafic des esclaves ceux qui continuaient à le pratiquer, notamment les Africains noirs vis-à-vis d'autres Africains noirs.

b) – L'occupation par les Français d'Alger et des territoires maghrebins situés entre le royaume du Maroc à l'Ouest et le beylicat de Tunis à l'Est, à partir du 14 juin 1830, a permis la libération de milliers d'esclaves chrétiens ; elle a mis un terme aux enlèvements opérés en mer sur des navires européens ou le long des rivages européens de la Méditerranée par des pirates barbaresques protégés par le

dey d'Alger ; le dey fut contraint de s'exiler et les Français fermèrent le marché d'esclaves d'Alger.

[Voir le mot *Esclavage* et l'expression *Code Noir*].

Abolition de la peine de mort : L'abolition de la peine de mort a été l'une des premières mesures adoptées par le Parlement français après l'élection de François Mitterrand à la Présidence de la République en 1981, à l'initiative du premier gouvernement socialiste de la v^{ème} République.

Remarques : **a)** – L'avocat Robert Badinter (né en 1928), le ministre de la Justice qui défendit l'abolition, avait été depuis longtemps l'un de plus ardents adversaires de la peine de mort.

b) – La loi française d'abolition de la peine de mort a été promulguée par le président François Mitterrand, le 18 septembre 1981.

c) – Parmi les 47 États contractants de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 :

i) La France fait partie des 44 États européens qui ont signé et ratifié le protocole n°13 du 3 mai 2002 abolissant la peine de mort en toutes circonstances, même pour les actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre ;

ii) L'Arménie a signé le protocole n°13 mais ne l'a pas ratifié ;

iii) L'Azerbaïdjan et la Russie n'ont ni signé ni ratifié le protocole n°13.

Remarque : Aucune dérogations ni aucune réserves ne sont admises aux dispositions du Protocole n° 13.

Abominable : **1** – Exécration, détestable, qui est en horreur.

Exemples : Crime abominable ; un homme abominable.

2 – Il se dit par exagération de tout ce qui est très mauvais en son genre.

Exemples : Cette comédie, cette musique est abominable ; cela a un goût abominable, une odeur abominable.

Abomination : **1** – Détestation, exécution.

Exemple : Avoir en abomination.

2 – Action abominable.

Exemple : Ce crime est une des plus grandes abominations qu'on puisse imaginer.

Remarque : On emploie l'expression tirée de l'écriture sainte « *abomination de la désolation* » pour exprimer les plus grands excès de l'impiété, la plus grande profanation.

Abonacer : S'*abonacer*, en parlant du vent ou de la mer, c'est se calmer après une tempête.

Abondance : Grande quantité.

Remarques : **a)** – On appelle *corne d'abondance* une corne remplie de fruits et de fleurs, qui est le symbole ordinaire de l'abondance.

b) – Selon certains, la *corne d'abondance* est celle qu'Hercule arracha à Achéloüs changé en taureau ; selon d'autres, la *corne d'abondance* est la corne de la chèvre Amalthée, qui avait nourri Jupiter.

Abonder : **1** – Avoir en grande quantité.

Exemples : Abonder en richesses ; abonder en toutes choses ; cette maison abonde en biens ; cette province abonde en blés, en vins, en soldats, en gens d'esprit.

2 – Ajouter en grandes quantités des sommes d'argent à des valeurs préexistantes.

3 – On dit que *ce qui abonde ne vicie pas*, ou *ne nuit pas*, pour dire qu'une raison ou un droit supplémentaire ne peut nuire dans une affaire.

4 – [Au figuré] On dit « *abonder en son sens* » en parlant de quelqu'un, pour dire être fort attaché à son opinion.

- Abonnement : 1** – Forme de police d’assurance souscrite par un même armateur auprès du même assureur et concernant des voyages réguliers effectués sur la même ligne par le même navire ou par des navires comparables.
- 2** – Convention ou marché qui se fait à un prix fixe, pour une chose dont le produit est casuel.
- 3** – Sous l’*Ancien Régime*, l’abonnement consenti aux paroisses maritimes valait dérogation à la perception de l’impôt de la taille, à charge pour ces paroisses de fournir un contingent déterminé d’hommes pour le service de la mer ou pour le service du guet.
- Remarque* : Sous Louis XIV la mise à disposition de 10 hommes pour le service de la mer permettait la remise de cent livres de taille.
- Abonnir** : Rendre bon, rendre meilleur.
- Exemple* : Les caves fraîches abonnissent le vin.
- Abord : 1** – [*Vieilli*] Action de venir au bord du rivage jusqu’à le toucher (en anglais « **landing** », « **approach** »).
- Exemple* : Nous avons tenté l’abord inutilement.
- 2** – Accès (en anglais « **access** »).
- Remarque* : Il s’agit des ports où les navires peuvent entrer.
- Exemples* : À La Pallice, le môle d’escale est d’un abord facile ; l’avant-port et le bassin à flot étaient d’un abord difficile avant le rescision de la jetée Sud.
- 3** – Venir à l’*abord* d’un navire signifie s’approcher de ce navire à le toucher, sans s’amarrer à lui.
- 4** – [*Par extension*] Attitude de quelqu’un vis-à-vis de ceux qui le rencontrent.
- Exemple* : Ce capitaine est d’un abord facile.
- Remarque* : De *prime abord* signifie *au premier abord*, c’est-à-dire à la première rencontre.
- Abord (En –)** : S’emploie pour indiquer un emplacement voisin de la muraille à l’intérieur du navire, dans une cale ou dans un entrepont.
- Abordable** : Que l’on peut aborder sans s’approcher des dangers.
- [Voir le mot *Danger*].
- Exemple* : Cette côte n’est pas abordable en raison des écueils qui l’entourent.
- Abordage : 1** – Action pour une embarcation ou un navire, de se ranger le long d’un autre navire sans s’amarrer.
- Remarques* : **a)** – L’*abordage* s’entend de la manière dont un patron gouverne son embarcation lorsqu’elle se rend près d’un navire, afin de l’accoster sans secousses ni chocs (en anglais « **boarding** »).
- b)** – Le pilote lamaneur va à l’*abordage* du navire qui arrive de la mer et qui l’a appelé afin de l’assister pendant sa manœuvre d’entrée au port ; pour cela, le canot du pilote s’accoste au navire qui fait route, sans s’amarrer et le pilote embarque au moyen de l’échelle de pilote que le navire a disposée sur son flanc.
- c)** – Un *abordage de capitaine* se dit de la manœuvre que fait un canot qui vient se ranger le long d’un navire de la manière la plus avantageuse.
- d)** – S’il s’agit de se ranger le long d’un quai ou d’un ponton, on dit plutôt *accoster*.
- e)** – On dit *accostage à l’amiral* s’il s’agit d’un gros navire qui vient élégamment à son poste à quai.
- 2** – Un *abordage* est aussi une collision volontaire ou involontaire et souvent funeste entre deux navires, ou entre un navire et un bateau de navigation intérieure, qui se heurtent (en anglais « **collision** », « **running foul** »).
- Remarques* : **a)** – Si l’*abordage* est *fortuit*, s’il est dû à un cas de *force majeure* ou s’il y a *doute sur les causes* de l’accident, les dommages sont supportés par ceux

qui les ont éprouvés.

b) – Si l'abordage est causé par la *faute de l'un des navires*, la réparation des dommages incombe à celui qui a commis la faute.

c) – Si l'abordage a été causé par la *faute commune* des navires, la responsabilité de chacun des navires est proportionnelle à la gravité des fautes respectives.

d) – Le *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer de 1972* – RIPAM – (en anglais : « **Collision Regulations 1972** » – **COLREG**) annexé à la convention internationale du 20 octobre 1972, est applicable à tous les navires et hydravions français ; il est entré en vigueur en France le 15 juillet 1977 à 12 heures (heure du fuseau) [*décret n° 77-778 du 7 juillet 1977 publié page 3722 du Journal officiel de la République française du 13 juillet 1977*].

3 – *Abordage* se dit de la rencontre avec un objet flottant dans la mer.

4 – L'*abordage sans heurt* est un effet de la houache d'un navire, lorsque cette houache atteint et dérange un autre navire ou un objet qui est en mer, à quai ou sur le rivage, après que le premier navire est passé avec une vitesse excessive ou à une trop petite distance du second navire ou de l'objet.

[Voir le mot *Houache*].

5 – Dans une acception particulière, l'abordage est une *manœuvre de guerre* volontaire par laquelle on s'approche assez d'un bâtiment ennemi pour pouvoir lancer des grappins dans son gréement ou son pavois et s'y tenir accroché ; l'équipage du navire abordeur a alors la faculté de pouvoir sauter sur le pont du navire abordé avec l'espoir de l'enlever en se battant corps à corps.

Remarques : a) – Lorsqu'il s'agit de vaisseaux de guerre à voiles, l'abordage est le dénouement d'un combat où deux vaisseaux ennemis, après avoir lutté à distance avec leurs artilleries, se rapprochent, se prennent corps à corps pour que les membres des Équipages se rejoignent et se livrent à l'arme blanche ou au pistolet un assaut meurtrier.

b) – Lorsqu'il s'agit de galères, l'éperonnage est un abordage particulier permettant de donner l'assaut à un navire ennemi en lui présentant son propre avant : on distingue l'abordage *de franc établie* (éperon contre éperon) et l'abordage *en belle* (éperon contre flanc).

[Voir le mot *Belle*].

Abordage (Manœuvre pour éviter un –) : 1 – Une manœuvre entreprise pour *éviter un abordage* avec un autre navire doit permettre *également* de ne pas se retrouver en *situation très rapprochée* avec aucun navire ; autrement dit, elle doit permettre de passer à *une distance suffisante de l'autre navire* (RIPAM – Règle 8d), mais également de tous les autres navires qui pourraient se trouver à proximité.

[Voir le sigle *RIPAM*].

2 – Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit être exécutée franchement et largement à temps. (RIPAM – Règle 8a).

3 – Si le navire a suffisamment de place, un changement de cap seul peut être la manœuvre la plus efficace pour éviter de se trouver en situation très rapprochée, à condition que cette manœuvre soit faite largement à temps, qu'elle soit franche et qu'elle n'aboutisse pas à une autre situation très rapprochée. (Règle 8c).

4 – Il faut parfois réduire la vitesse du navire en arrêtant la machine, ou même casser son erre en battant en arrière.

5 – Un changement de cap ou de vitesse visant à éviter un abordage doit être (RIPAM, règle 8b) assez important pour être immédiatement perçu par un autre navire qui l'observe, soit visuellement, soit au radar (en anglais « **be large enough to be readily apparent to another vessel observing visually or by radar** » – COLREG, rule 8b).

[Voir le sigle *COLREG*].

6 – On doit éviter une succession de changements peu importants de cap ou de vitesse (RIPAM, règle 8b) qui ne seraient pas assez remarquables pour être détectés par chacun des autres navires navigant à proximité.

7 – On doit éviter de créer de nouvelles situations très rapprochées avec d'autres navires navigant à proximité.

Remarques : a) – Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ne donne pas toujours la solution qu'il faut appliquer, mais il propose un ensemble de solutions admissibles parmi lesquelles les exécutants ont à choisir celle qui leur paraît la plus pertinente, compte-tenu du contexte (règles 2a & 2b).

b) – Les manœuvres d'anti-collision les plus efficaces ne peuvent pas toujours se déduire de la stricte application du Règlement ; dans certaines circonstances où plusieurs navires sont concernés, certaines règles doivent être violées.

De telles violations s'observent notamment dans les situations de croisement pour lesquelles le RIPAM recommande au navire non privilégié, si les circonstances le permettent, de ne pas abattre sur bâbord pour passer derrière un navire privilégié lorsque ce navire est bâbord à lui (RIPAM, règles 15 & 17c) : dans cette situation, il est cependant possible d'observer des navires abattant sur bâbord dans des zones où le trafic est dense, en application de règles informelles appliquées par l'ensemble des marins expérimentés, en marge des règles officielles.

c) – Dans tout système de travail, des règles informelles et efficaces coexistent avec les règles officielles écrites ; ces règles informelles permettent d'atteindre simultanément les objectifs immédiats de sécurité et de productivité.

La coexistence de plusieurs types de règles peut être à l'origine d'accidents si les acteurs ne se réfèrent pas tous au même système ; la présence simultanée de plusieurs manœuvriers d'expériences inégales est la cause d'abordages ou de situations très rapprochées dans des zones de trafic intense comme le Pas-de-Calais et le Sud-Ouest de la Mer du Nord.

Exemple : L'accident très spectaculaire du « *Tricolor* », un navire roulier de 198 mètres de long, pavillon norvégien, appartenant à l'armement norvégien Wilhelmsen a été coulé le 14 décembre 2002 vers 02h30 du matin, dans la brume, par le *Kariba*, un navire porte-conteneurs du groupe Vincent Bolloré ; la catastrophe qui s'est produite à 20 milles dans la Nord-Ouest de Dunkerque, causa 170 millions d'euros de dommages ; le tribunal de New-York a reconnu le porte-conteneurs *Kariba* « *seul responsable* » de l'accident ; le vraquier néerlandais « *Nicola* » et le pétrolier turc « *Vicky* » ont touché tour à tour l'épave couchée à fleur d'eau du « *Tricolor* » les 16 décembre 2002 et 1er janvier 2003.

d) – Les *manœuvriers-experts* sont capables de reconnaître, à la mer, des situations-types et de leur associer la solution de compromis la plus adaptée, qu'ils soient alors *acteurs embarqués* ou *observateurs* depuis le rivage.

e) – Placé dans une situation compliquée au milieu d'un certain nombre de navires, le *débutant* recueille moins d'indications qu'un expert et il ne pourra peut-être pas arriver à obtenir la représentation mentale qui lui permettrait de comprendre que telle décision est appropriée ou que telle autre conduira à une situation très rapprochée, voire à un abordage.

Abordage (Risque d' –) : Il y a risque d'abordage si le relèvement au compas d'un navire qui s'approche ne change pas de manière appréciable [Règle 7d du RIPAM] (en anglais « *if the compass bearing of an approaching vessel does not appreciably change* »).

Remarque : L'expression *situation très rapprochée* doit toujours être associée à l'expression *risque d'abordage*, dans la formulation comme dans la réflexion.

Abordé : Se dit de celui qui a subi un abordage.

Abordement : [Vielli] Action de toucher à une côte, d'entrer dans un port.

Aborder : 1 – Aller à bord d'un navire au mouillage.

Exemple : Le vent était si fort que nous ne pûmes aborder.

2 – Toucher un quai, prendre terre, prendre port.

Exemple : Aborder un quai ; aborder au rivage ; aborder à la côte ; aborder dans une île.

3 – Lorsqu'on veut accoster une cale (en anglais « **to land** ») on « *aborde à cette cale* ».

4 – Approcher, joindre un navire ; on dit que l'on « *aborde ce navire* » et que l'on « *fait un abordage* ».

Remarque : Lorsqu'il s'agit d'un fait de guerre (en anglais « **to board** » ou « **to grapple** ») on « *aborde un navire ennemi* », c'est-à-dire qu'on accoste le navire ennemi pour l'attaquer ; on dit alors « *monter à l'abordage* » ou « *aller à l'abordage* ».

5 – Aborder est aussi *entrer en collision* avec un autre navire.

Remarques : **a)** – Lorsqu'un navire aborde un autre navire en jetant son étrave perpendiculairement dans le flanc du navire abordé, on dit qu'il l'a abordé *debout au corps*, ou *en belle*.

b) – Lorsque deux navires qui s'approchent l'un de l'autre en suivant des routes directement opposées se heurtent étrave contre étrave, on dit qu'ils s'abordent *de franc étable*.

c) – Lorsqu'il s'agit d'un fait inopiné et accidentel (en anglais « **to fall aboard of** » ou « **to run foul of** ») on « *aborde un navire* » ou on est « *abordé par un navire* » et on dit « *faire un abordage* » ou « *recevoir un abordage* ».

6 – En rivière, aborder c'est toucher un quai, arriver sur la berge, prendre terre.

Exemple : Aborder un quai ; aborder au rivage ; aborder à la côte ; aborder dans une île.

Remarque : Ceux qui naviguent en rivière appellent *bord* la rive de la rivière, alors que pour les marins, le *bord* désigne un navire.

7 – En rivière, lorsqu'on veut s'échouer sur une cale (en anglais « **to land** ») on « *aborde à cette cale* ».

Abordeur (en anglais « **boarding** ») : Se dit de celui qui aborde, qui heurte un navire, un objet flottant.

Aborigènes : Il se dit des premiers habitants, des naturels d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir depuis peu.

Abouchement : Entrevue, conférence de deux ou de plusieurs personnes.

Aboukir (Bataille navale d' –) : 1 – Bataille navale livrée les 1er et 2 août 1798 (à l'époque les 14 et 15 thermidor an vi) par les Anglais du contre-amiral Horatio Nelson (1758-1805) contre les Français du vice-amiral François Paul de Brueys d'Aigalliers (1753-1798).

2 – La flotte française était au mouillage depuis le 27 juillet dans la baie d'Aboukir, à 20 milles dans le Nord-Est d'Alexandrie, après avoir débarqué sur la plage de l'anse du Marabout, à l'Est d'Alexandrie, les 30 000 soldats qui formaient l'armée d'Égypte de Bonaparte.

3 – La plupart des commandants avaient été recrutés en 1793 à cause du phénomène de l'émigration qui avait réduit le nombre des officiers de marine disponibles ; ils avaient été recrutés parmi les capitaines de la Marine marchande ou de la Compagnie des Indes et s'ils étaient réputés être de bons navigateurs, il leur était reproché de ne pas assez s'intéresser aux aspects militaires de leur fonction.

Par manque d'instruction et de pratique, ils étaient incapables de manœuvrer en

escadre et, à la mer, on aurait pu croire que les treize vaisseaux étaient commandés par treize nationaux différents.

En revanche, les quatre officiers généraux, François Paul de Brueys d'Aigalliers (dit Brueys), Pierre Charles Silvestre de Villeneuve (1763-1806), Armand Simon Marie Blanquet du Chayla (1759-1826) et René Théodore Berthon, vice-amiral Denis, duc Decrès (1761-1820), provenaient des Gardes de la Marine et ils avaient participé à la guerre d'Indépendance américaine ; c'était aussi le cas des chefs de division, les capitaine de vaisseau Luc-Julien-Joseph Casabianca (1762-1798), Aristide Aubert du Petit-Thouars dit Dupetit-Thouars (1760-1792), Maxime Julien Émeriau de Beauverger (1762-1845) et Honoré Joseph Antoine Ganteaume (1755-1818).

4 – Le Vice-Amiral Brueys commandait l'ensemble et le centre, les contre-amiraux Du Chayla et Villeneuve respectivement l'avant-garde (à bord du « *Franklin* ») et l'arrière-garde (à bord du « *Guillaume Tell* »).

Blanquet du Chayla et Dupetit-Thouars étaient favorables au combat à la voile ; au contraire, Ganteaume et Villeneuve étaient partisans du combat au mouillage ; Brueys décida de combattre au mouillage.

La plupart des bâtiments français avaient été embossés à plus de 130 mètres les uns des autres, cap au Nord, sur une ligne parallèle au rivage, à environ quatre encablures de la côte ; ils étaient reliés les uns aux autres par des chaînes et des câbles pour empêcher la rupture de la ligne ; ils ne pouvaient donc pas se déplacer pour combattre un même ennemi à plusieurs, ni pour se soutenir mutuellement. Cependant, certains avaient négligé de se relier aux navires voisins et n'avaient mouillé qu'une seule ancre, ce qui fit qu'ils évitèrent à différents caps et que les Anglais purent traverser la ligne française pendant le combat.

De plus, les bâtiments de l'avant-garde avaient mouillé à une trop grande distance du fort de l'île Aboukir pour que les canons du fort dissuadent des bâtiments ennemis de s'approcher d'eux ou de passer entre eux et la terre.

5 – L'Amiral français François Paul de Brueys d'Aigalliers était à bord de l'« *Orient* », un excellent bâtiment de 1er rang (trois ponts) de 120 canons (32 de 36 livres, 34 de 24 livres, 34 de 12 livres et, sur les gaillards, 20 de 8 livres et 4 caronades de 36), de longueur de coque 65,2 mètres, largeur 16,2 mètres, creux 8,1 mètres, conçu par l'ingénieur Jacques-Noël Sané et le chevalier Jean-Charles de Borda ; l'escadre française comprenait 13 bâtiments de 3ème rang (deux ponts) dont 3 vaisseaux de 80 canons (« *Guillaume Tell* », « *Tonnant* » et « *Franklin* ») et 10 vaisseaux de 74 canons (« *Guerrie* », « *Conquérant* », « *Spartiate* », « *Aquilon* », « *Peuple Souverain* », « *Heureux* », « *Mercur* », « *Guillaume Tell* », « *Généreux* » et « *Timoléon* ») ; le nombre des frégates françaises (un pont) avait été limité à quatre par manque de matelots (« *Sérieuse* », « *Artémis* », « *Justice* » et « *Diane* »).

6 – Les Anglais disposaient de 13 bâtiments de 3ème rang : les vaisseaux de 74 canons « *Vanguard* » qui portait le Contre-Amiral Horatio Nelson, « *Goliath* », « *Zealous* », « *Orion* », « *Audacious* », « *Theseus* », « *Minotaur* », « *Defense* », « *Bellerophon* », « *Majestic* », « *Alexander* », « *Swiftsure* », « *Culloden* » et d'un bâtiment de 4ème rang : le « *Leander* » de 50 canons.

7 – Les vaisseaux de 74 canons français étaient des modèles d'équilibre entre la puissance de feu et les qualités nautiques ; ils étaient réputés supérieurs à leurs homologues anglais qui étaient plus petits et moins bien conçus.

Remarques : a) – Trois des treize vaisseaux de l'escadre française étaient de valeur militaire inférieure : ils avaient servi au transport des troupes mais dataient des guerres de Louis xv ; le « *Guerrier* » et le « *Peuple Souverain* », mis en service en 1753 et 1757, avaient été désarmés pendant deux ans ; le

« *Conquérant* », âgé de cinquante-deux ans avait été transformé en poudrière en 1793 et il était doté d'une artillerie de frégate par crainte qu'il ne fût disloqué s'il avait utilisé une artillerie de vaisseau.

b) – Les frégates françaises tenaient bien la mer et étaient bonnes marcheuses.

8 – Les Anglais disposaient de 938 canons contre 1 182 aux Français.

Remarque : Les canons français étaient plus puissants que les anglais ; canons français de 36 livres contre 32 pour les Anglais, de 24 livres contre 18, de 12 livres contre 9.

9 – Aucune force d'éclairage n'avait été mise en place au large par les Français : la frégate « *Justice* » n'avait pas pu appareiller faute de vivres et d'eau ; les autres, par manque d'Équipage, leurs hommes étant alors à terre.

10 – Faute d'approvisionnements suffisants, les marins français étaient au bord de la famine et de la soif ; ils étaient atteints par la dysenterie et par d'autres maladies contractées en raison de la consommation d'eau saumâtre et contaminée ; l'Amiral Brueys était lui-même gravement atteint et victime d'une asthénie invalidante.

Remarques : **a)** – 40 000 rations destinées aux Équipages de la flotte avaient été débarquées au profit de l'armée de terre.

b) – Contrairement à l'armée de terre qui s'était couverte de gloire sur tous les théâtres européens, la marine française avait accumulé les revers ; son esprit combatif s'était amenuisé et elle souffrait d'un complexe d'infériorité à l'égard de la Royal Navy britannique qui était bien ravitaillée en vivres et dont les équipages à effectifs complets étaient surentraînés ; au contraire des marins français qui, en dehors des missions, séjournaient en quarantaine dans les arsenaux à bord de leurs bâtiments, les équipages de la Royal Navy restaient en mer autant que le permettaient les opérations d'entretien, afin d'entretenir la valeur maritime et militaire des Équipages, de maintenir la discipline et d'éviter les désertions.

11 – Bénéficiant d'un vent favorable, l'amiral anglais Nelson ordonna l'attaque de la ligne française juste avant la tombée de la nuit le 1er août, alors qu'il était dans des eaux inconnues, sans cartes.

Il lui manquait quatre vaisseaux : deux étaient en reconnaissance à Alexandrie (« *Alexander* » et « *Swiftsure* ») ; le « *Culloden* » était échoué sur des récifs et le « *Leander* » lui portait secours.

Le bâtiment anglais de tête (« *Goliath* ») et les quatre qui le suivaient (« *Zealous* », « *Orion* », « *Theseus* » et « *Audacious* ») passèrent entre la ligne d'embossage française et la terre.

Cinq vaisseaux anglais (« *Vanguard* », « *Minotaur* », « *Defence* », « *Bellerophon* » et « *Majestic* ») attaquèrent au large.

Ce sont les français « *Guerrier* » et « *Conquérant* » qui ouvrirent le feu, à 18 h 20, contre le « *Goliath* » (commandant *Foley*) et le « *Zealous* » (commandant *Hood*) en même temps que les quatre canons et les deux mortiers lourds du fort de l'île Aboukir, situé dans les rochers, près de la terre.

Au mouillage et reliés les uns aux autres par les câbles et les filins qui devaient consolider leur ligne de bataille, les vaisseaux français ne purent que subir la manœuvre anglaise.

Les Français furent contraints de combattre des deux bords alors que le manque d'hommes leur permettait déjà difficilement d'armer toutes les pièces d'un seul bord.

12 – Les vaisseaux anglais portaient, en plus de leurs 74 canons, 2 caronades de 32 et 6 caronades de 18 ; ces bouches à feu de gros calibres, qui lançaient des obus ou de la mitraille, n'étaient efficaces qu'à courte portée ; c'est la raison pour laquelle Nelson s'attachait à livrer combat le plus près possible des bâtiments

français.

13 – Le lendemain matin 2 août, le désastre français était consommé.

Un à un, la plupart des bâtiments français avaient amené leur pavillon.

L'escadre française était anéantie : l'« *Orient* » avait sauté à 22 heures ; la frégate « *Artémise* » et le vaisseau de 74 canons « *Timoléon* » avaient été incendiés par leurs équipages ; la frégate « *Sérieuse* » avait coulé ; trois vaisseaux de 74 canons (« *Guerrier* », « *Heureux* » et « *Mercure* ») furent brûlés par les Anglais ; trois autres 74 canons (« *Conquérant* », « *Aquilon* » et « *Peuple Souverain* ») furent transformés en pontons à Gibraltar ; les deux vaisseaux de 80 canons « *Franklin* » (rebaptisé « *Canopus* ») et « *Tonnant* », ainsi qu'un 74 canons (« *Spartiate* ») furent intégrés dans la Royal Navy.

Le « *Franklin* » et le « *Spartiate* » participèrent à la bataille de Trafalgar du côté de la Royal Navy ; le « *Franklin* », considéré comme le meilleur deux-ponts au monde, fut renommé « *HMS Canopus* ».

Seuls deux vaisseaux (« *Généreux* » et « *Guillaume Tell* ») et les deux frégates « *Diane* » et « *Justice* » (qui portait Villeneuve, le commandant de l'arrière-garde) quittèrent indemnes le champ de bataille ; les vaisseaux anglais étaient trop avariés pour les poursuivre.

Remarque : L'île Aboukir fut rebaptisée île *Nelson*.

14 – Le « *Généreux* » s'empara du « *Leander* » le 18 août, au large de la Crête.

Le « *Leander* » portait en Angleterre les dépêches de Nelson rendant compte de la victoire.

15 – Les Anglais eurent 218 hommes tués, environ 678 blessés et deux vaisseaux sérieusement avariés.

Nelson lui-même fut blessé au visage et il crut perdre la vie, mais il s'en sortit.

La blessure de Nelson mesurait trois pouces de long, avec « *le crâne visible sur un pouce* » ; il devra souffrir toute sa vie de cette blessure mais il sauva son œil valide (il avait déjà perdu un œil en Corse).

Le « *Bellerophon* » compta 201 tués ou blessés après avoir été atteint par l'« *Orient* » ; le « *Majestic* » en eut 193 ; le « *Culloden* » aucun.

Les pertes françaises s'élevèrent au minimum à 1 800 tués (dont l'Amiral Brueys coupé en deux par un boulet à 19h30) ; près d'un millier d'hommes perdirent la vie dans l'explosion de l'*Orient* à 22h30 ; les Français eurent environ 1 500 blessés et plus de 3 000 prisonniers relâchés sur parole (sauf 200 d'entre eux) parce que les Anglais ne pouvaient pas les nourrir.

Remarques : **a)** – Le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) était alors bloqué en Égypte ; Bonaparte rentra en France secrètement un an plus tard.

b) – Le général Jacques-François de Menou, baron de Boussay, dit Abdallah Menou (1750-1810) signa avec les Britanniques un accord d'évacuation des troupes françaises trois ans plus tard.

c) – Cette défaite navale entraîna la fin prématurée de la campagne d'Égypte.

16 – Nelson fut fait baron du Nil et de Burnham Thorpe, un titre qu'il apprécia peu car il considérait que cette victoire méritait une plus grande récompense.

Mais sa vie privée nuisait à sa réputation, notamment sa liaison avec Amy Lyon dite Lady Emma Hamilton (1765-1815) à Naples.

Remarques : **a)** – Notons que, si Nelson était parvenu à intercepter la flotte de Bonaparte alors qu'elle était en mer, la bataille aurait non seulement permis d'anéantir la flotte française et ses transports, mais les Anglais auraient (peut-être ?) capturé Bonaparte ainsi que de nombreux officiers qui devinrent par la suite maréchaux d'Empire et qui se trouvaient à bord des transports à destination de l'Égypte : Louis-Alexandre Berthier (1753-1815), Auguste Frédéric Louis Viesse de Marmont (1774-1852), Jean Lannes (1769-1809), Joachim Murat

(1767-1815), Louis Charles Antoine Desaix (1768-1800), Jean-Louis-Ébénézer Reynier (1771-1814), Antoine-François Andréossy (1761-1828), Jean-Andoche Junot (1771-1813), Louis Nicolas Davout (1770-1823) ou Mathieu Dumas (1753-1837).

Nelson reçut des indemnités à vie de £ 2 000 par an du Parlement de Grande-Bretagne et £ 1 000 du Parlement d'Irlande.

b) – La Compagnie anglaise des Indes orientales offrit £ 10 000 à Nelson en reconnaissance des bénéfices que ses actions avaient apportés à la Compagnie ; des indemnités similaires furent accordées par les villes de Londres, de Liverpool et par d'autres corps municipaux ou entrepreneuriaux.

c) – L'empereur ottoman Selim III fit de Nelson le premier chevalier du nouvel Ordre du Croissant et il lui offrit une aigrette en diamant et d'autres présents ; le tsar Paul Ier de Russie (1754-1801) lui envoya une boîte en or cloutée de diamants ; des cadeaux similaires lui furent offerts par différents monarques européens.

17 – Bonaparte confia ensuite au contre-amiral Honoré Joseph Antoine Ganteaume (1755-1818) le commandement des restes de la marine en Égypte : 2 vaisseaux de 64 canons (« *Dubois* », « *Causse* »), 4 frégates (« *Alceste* », « *Junon* », « *Carrère* », « *Muiron* ») et quelques bricks ou avisos.

18 – Le 21 août, Bonaparte ordonna à Villeneuve, réfugié à Malte, de réunir ses forces aux deux vaisseaux et à la frégate qui devaient escorter le deuxième échelon de l'expédition qu'il avait organisée avant son départ de Toulon ; mais le deuxième échelon de l'expédition d'Égypte ne quitta jamais Toulon !

19 – Napoléon avait rêvé de prendre Constantinople, puis d'aller en Inde pour aider l'insurrection locale contre les Britanniques ; il avait imaginé aussi qu'une fois arrivé à Constantinople, il aurait pu revenir avec toute son armée en France en passant par Vienne.

La bataille navale d'Aboukir (1er et 2 août 1798) modifia la situation stratégique en Europe et elle offrit le contrôle des mers à la Royal Navy ; celle-ci le conservera jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes.

Les Anglais s'adjugèrent un à un tous les points-clés de la Méditerranée : le 28 octobre 1798, ils s'emparèrent de l'île de Gozo, située près de Malte et la garnison française qui occupait Malte depuis le mois de juin fut contrainte de se replier dans La Valette ; les Français se rendirent au bout de deux ans, à court de provisions.

Le 16 novembre, les Anglais prirent Minorque aux Espagnols, avec Mahón, la plus grande forteresse de la Méditerranée occidentale.

20 – La défaite navale d'Aboukir élargit le nombre des ennemis de la France :

i) L'empire Ottoman, l'allié séculaire de la France, était indigné ; les Ottomans, avec lesquels Bonaparte avait espéré conclure une alliance une fois qu'il aurait pris le contrôle de Égypte, avaient besoin de la protection d'une puissance contre les appétits russes et autrichiens ; ils furent encouragés par la bataille d'Aboukir à s'allier aux Anglais, à se rapprocher de Berlin et à entrer en guerre contre la France.

ii) La Russie qui cherchait avec obstination un accès aux mers chaudes ressentit la prise de Malte comme une offense directe au tsar, après l'annexion des îles Ioniennes par le traité de Campoformio du 26 vendémiaire an VI (le 18 octobre 1797) ; la Russie considéra les visées françaises sur l'Égypte comme une atteinte à son périmètre de sécurité.

ii) Le 9 septembre, l'Angleterre et la Russie s'unirent pour déclarer la guerre au Directoire ; leurs escadres combinées fondirent sur les îles Ioniennes et Cerigo capitulait le 12 octobre, Zante le 25 ; seule l'île de Corfou résista, sous

les ordres du général Louis François Jean Chabot (1757-1837).

L'Adriatique, une des voies pour venir au secours de Bonaparte, allait être coupée.

ii) La défaite française d'Aboukir (1er et 2 août 1798) encouragea l'Empire d'Autriche et l'Empire russe à entrer dans la *Seconde Coalition* qui déclara la guerre à la France en 1799.

21 – Par la maîtrise de la Méditerranée, c'est-à-dire le moyen de faire pression sur le Continent, le premier ministre anglais William Pitt le Jeune (1759-1806) était en mesure d'encourager tous les États européens qui souffraient du joug français à abandonner leur neutralité et à rejoindre la deuxième coalition anti-française.

22 – Bonaparte dut abandonner son ambition de dominer les deux rives de la Méditerranée et de relancer la conquête des Indes dont le commerce avec l'Angleterre finançait la guerre de la Couronne britannique contre la France.

23 – La bataille navale d'Aboukir (les Anglais disent « *Battle of the Nile* ») eut des répercussions psychologiques durables dans l'inconscient collectif britannique et aussi dans la Marine française dont elle accrut le complexe d'infériorité face à la Royal Navy.

Au Royaume-Uni, la *Bataille du Nil* est plus populaire, au XXI^e siècle, que celle de Trafalgar, ce qui n'est pas peu dire !

Remarques : a) – On ne doit pas confondre la bataille navale d'Aboukir du 1^{er} août 1798, que les Anglais appellent *Bataille du Nil* et qui a été remportée par l'Amiral Nelson contre la flotte française de l'Amiral Brueys d'Aigalliers et la bataille terrestre d'Aboukir (25 juillet 1798) qui a été gagnée par le général Bonaparte contre les Turcs ottomans commandés par Mustapha Pacha (qui fut dey d'Alger de 1798 jusqu'à son assassinat, le 31 août 1805).

b) – Bonaparte était le commandant en chef des forces de terre et de mer en Égypte ; il avait, depuis le début de la campagne, ravalé le chef de son escadre à un rôle d'exécutant, lui donnant même des instructions d'ordre tactique ; en l'espèce, il a été présomptueux.

c) – Le 22 août 1799, Bonaparte quittait l'Égypte « *comme un voleur* », abandonnant le corps expéditionnaire avec le secret espoir d'y revenir un jour. Auparavant, il allait renverser le Directoire, totalement discrédité aux yeux des Français ; il allait restaurer le prestige de la France sur le Rhin, en Lombardie et remettre sur pied la République Cisalpine qu'il avait créé le 27 juin 1797 ; il allait écraser les Autrichiens et les Russes et il put ainsi négocier en position de force avec l'Angleterre.

Le général en chef de l'Armée d'Orient, Jacques-François de Menou, baron de Boussay, dit Abdallah Menou (1750-1810), signa trois ans plus tard avec les Britanniques un accord d'évacuation des troupes françaises (capitulation le 31 août 1801) ; ce fut la fin de la campagne d'Égypte.

d) – En mars 1801, Henry Addington (1757-1844) remplaça William Pitt dit « *le Jeune* » (1759-1806) au poste de Premier ministre du Royaume-Uni ; Londres se décida alors à ouvrir des négociations avec la France.

Les préliminaires de paix furent signés le 1er octobre 1801 à Londres : l'Égypte retournerait à l'Empire ottoman ; Malte, qu'occupaient les Anglais devait être rendue aux chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean.

Le 27 mars 1802, la paix entre la France et la Grande-Bretagne était signée à Amiens.

e) – Le 9 octobre 1801, le ministre français des Affaires Étrangères Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, communément nommé Talleyrand (1754-1838), et l'ambassadeur ottoman, Morah Ali Effendi, conclurent les articles préliminaires

de la paix entre les deux pays : les troupes étrangères, françaises ou britanniques, devaient quitter l'Égypte ; la France reconnaît l'intégrité de l'Empire ottoman, rendrait les îles Ioniennes qui deviendraient la République des Sept Îles sous le double protectorat russe et ottoman ; la Porte s'engageait à libérer les prisonniers français, à leur restituer leurs biens et à renouveler les Capitulations (traité garantissant la libre-circulation des pèlerins, des diplomates et des négociants français au Levant).

Le traité liant Paris et Constantinople fut signé à Paris le 25 juin 1802.

Le nouvel ambassadeur de France près la Sublime Porte, Guillaume Marie-Anne Brune (1763-1815), le futur maréchal d'Empire Brune, arriva à Constantinople le 6 janvier 1803.

Ce n'était pas un diplomate de carrière ; son ambassade échoua car Brune se heurta à l'ascendant des ambassadeurs russe et britannique sur les ministres ottomans ; il ne réussit pas faire reconnaître par le sultan le titre impérial de Napoléon.

f) – Le 11 décembre 1804, Brune, contrairement à tous les usages diplomatiques, quitta discrètement son poste pour retourner à Paris ; ce départ laissait le champ libre aux critiques des ennemis de la France dans la capitale ottomane.

Les ambassadeurs anglais et russe cherchèrent à entraîner la Porte dans la troisième coalition qui s'apprêtait à affronter l'Empereur des Français.

Sélim III (1761-1807) tenait à se ménager la France : la victoire d'Austerlitz lui donna raison, faisant mentir les sirènes anglo-russes qui lui annonçaient la prochaine invasion de la France par les troupes coalisées.

La Russie était vaincue, l'Autriche écrasée et la France contrôlait la Dalmatie, ce qui assurait aux armées françaises une route terrestre vers Constantinople.

Le sultan reconnut Napoléon comme empereur.

Le 12 juin 1806, la *Porte* fermait les détroits du Bosphore aux navires de guerre russes.

Les anciennes relations entre la France et la Porte étaient rétablies ; comme sous l'Ancien régime, des militaires français étaient invités à Constantinople afin d'instruire l'armée ottomane et contribuer à la défense de l'Empire ottoman contre l'Empire russe.

About : 1 – (En anglais « *butt* ») Extrémité d'une pièce de bois coupée à l'équerre et façonnée en talus.

Exemples : L'*about* d'une vaigre, d'un bordage.

2 – Petite fraction dans la longueur d'une pièce de bois, mesurée à partir de l'extrémité.

Exemple : On estime souvent que la pourriture d'un bordage se trouve toujours dans un *about* d'un à deux mètres.

3 – Rallonge que l'on assemble à l'extrémité d'une pièce de bois quelconque qui a été taillée trop courte.

4 – Partie extrême d'une pièce en métal.

Remarques : **a)** – On écrit *about* ou *à-bout*.

b) – On dit que deux pièces sont *bout-à-bout* quand leurs extrémités sont placées jointives, l'une devant l'autre.

Abouter (en anglais « *to join* ») : Joindre deux pièces de bois, par exemple deux planches, en les plaçant bout à bout.

Aboutir : 1 – Toucher par un bout.

Exemples : Un arpent de terre qui d'un côté aboutit au grand chemin, et de l'autre au champ d'un tel ; ce champ aboutit à un marais.

2 – [*Au figuré*] Aboutir se dit en parlant d'une affaire, d'un raisonnement, d'une

entreprise qui arrive à sa conclusion, que l'issue en soit souhaitable et espérée ou malheureuse.

Exemples : Tous ses desseins aboutissent à cela, pour dire *tous ses desseins tendent uniquement à cela* ; cela ne peut aboutir à rien, pour dire *cela ne peut avoir aucun succès* ; cela n'aboutira qu'à le perdre, pour dire *cela ne se terminera qu'à sa ruine*.

Aboyer : 1 – Synonyme de *japper*, en parlant du chien.

Remarque : On dit que « *tous les chiens qui aboient ne mordent pas* » pour dire que tous ceux qui menacent ne sont pas toujours fort à craindre.

2 – [Au figuré] Crier après quelqu'un, le presser, le poursuivre importunément.

Exemple : Tous ses créanciers aboient après lui.

3 – [Au figuré et populaire] On dit *aboyer après quelque chose* pour dire la désirer, la poursuivre ardemment.

Exemples : Ils sont trois ou quatre qui aboient après cette charge ; aboyer après une succession.

Aboyeur : Chien qui aboie à la vue du sanglier sans en approcher.

Abracadabra : Mot auquel certains attribuaient jadis des *vertus magiques* pour guérir la fièvre.

Remarques : **a)** – Le mot magique *abracadabra* a été employé au XVI^e siècle pour guérir ou prévenir toutes sortes de maladies.

b) – Il fallait le porter autour du cou, écrit dans une certaine forme.

Abracadabrant : 1 – Étrange et compliqué, jusqu'à l'incohérence ou au délire.

2 – Totalemement incompréhensible

Abracadabrantesque : Extravagant, incroyable.

Remarques : **a)** – Le président de la République Jacques Chirac (1932-2019) prononça ce mot rare, le 21 septembre 2000, lors d'un entretien télévisé avec la journaliste Élise Lucet qui l'interrogeait sur France 3 ; Élise Lucet évoquait une information publiée par le quotidien « *Le Monde* » qui concernait une interview enregistrée de Jean-Claude Méry (1942-1999), ancien membre du comité central du RPR ; Jean-Claude Méry affirmait avoir remis une valise de 5 millions de francs en billets de banque à Michel Roussin (né en 1939), en présence de Jacques Chirac, pour un financement occulte du parti politique RPR qui soutenait Chirac.

b) – Le poète Arthur Rimbaud (1854-1991) utilisa le mot *abracadabrantesque* dans le poème « *Le cœur volé* » en mai 1871 :

Mon triste cœur bave à la poupe,

Mon cœur couvert de caporal :

Ils y lancent des jets de soupe,

Mon triste cœur bave à la poupe :

Sous les quolibets de la troupe

Qui pousse un rire général,

Mon triste cœur bave à la poupe,

Mon cœur couvert de caporal !

Ithyphalliques et pioupiesques

Leurs quolibets l'ont dépravé !

Au gouvernail on voit des fresques

Ithyphalliques et pioupiesques.

Ô flots *abracadabrantesques*,

Prenez mon cœur, qu'il soit lavé !

Ithyphalliques et pioupiesques

Leurs quolibets l'ont dépravé !

Quand ils auront tari leurs chiques,
Comment agir, ô cœur volé ?
Ce seront des hoquets bachiques
Quand ils auront tari leurs chiques :
J'aurai des sursauts stomachiques,
Moi, si mon cœur est ravalé :
Quand ils auront tari leurs chiques
Comment agir, ô cœur volé ?

Abraquer : Synonyme d'*embraquer*.

[Voir le mot *Embraquer*].

Abraxas : Mot auquel les superstitieux attachaient de grands mystères.

Remarque : L'abraxas est une sorte d'amulette.

Abrégé : 1 – Raccourci.

Remarque : Il se dit d'un écrit, d'un discours dans lequel on rend plus court ce qui est ou ce qui pourrait être ailleurs plus ample et plus étendu.

2 – Abrégé se dit aussi dans le sens d'abréviation.

Exemples : Écrivez ce mot en abrégé, par abrégé.

Abréger : Rendre plus court.

Exemples : Ses débauches lui abrégèrent la vie ; cela a abrégé ses jours ; la méthode qu'il a pour enseigner le latin, abrège de beaucoup le temps des études ; abréger une narration ; abrégez votre discours.

Abreuver (en anglais « *to water* ») : 1 – Introduire une certaine quantité d'eau dans la cale d'un navire en bois que l'on est en train de construire, pendant qu'il est encore sur le chantier, pour éprouver si la coque est bien étanche.

2 – Étendre sur un panneau une couche de colle, ou d'un produit comparable qui en pénètre la surface de telle sorte que les couches suivantes ne peuvent plus être absorbées.

3 – Abreuver se dit de l'effet de la pluie sur la terre, lorsqu'elle la pénètre.

Exemple : La pluie a bien abreuvé les terres.

Remarques : a) – On dit que *la terre est bien abreuvée* quand il a bien plu.

b) – [Au figuré et familier] En parlant d'une nouvelle qui est déjà répandue partout, on dit que tout le monde en est abreuvé.

Abreuver : Faire boire.

Remarque : En ce sens, il ne se dit proprement que des bêtes et particulièrement des chevaux.

Abréviation : Retranchement de quelques lettres dans un mot, pour écrire plus vite ou en moins d'espace.

Exemple : Au lieu de *Monsieur, Marchand*, on écrit M., Md.

Remarque : On appelle aussi *abréviation* l'emploi des lettres initiales d'un mot pour le désigner.

Exemples : V. M. pour *Votre Majesté* ; S. A. pour *Son Altesse* ; Sa S. pour *Sa Sainteté* (le Pape) ; Sa H. pour *Sa Hautesse* (l'empereur des Turcs.) etc.

Abréyer : Synonyme d'*abriter*.

Abri (en anglais « *shelter* ») : 1 – Mouillage à couvert du vent et de la mer.

2 – Le côté d'un port où le vent donne le moins.

Remarque : On dit que l'on est à l'*abri de sa bouée* lorsqu'on est mouillé dans une rade ouverte, où l'on n'a d'autre « *abri* » contre le vent et la lame que la bouée de son ancre, c'est-à-dire que l'on est *sans abri*.

3 – Lieu où l'on peut se mettre à couvert du vent, de la pluie, de l'ardeur du Soleil, et de toutes les autres incommodités du temps.

4 – [Au figuré] Abri se dit de quelque lieu que ce soit où l'on est en sûreté et généralement de tout ce qui nous met hors de danger.

Remarque : Il ne se dit que des choses et non pas des personnes.

Exemples : La solitude est un abri contre les embarras du monde ; la pauvreté volontaire est un abri contre la cupidité ; la maison d'un protecteur est un abri mais sa personne est un appui, un recours.

Abrial : 1 – Jean-Marie Charles Abrial (1879-1962) fut un officier de marine français.

Remarques : **a)** – Abrial est entré à l'École Navale en 1896 ; il a été promu capitaine de frégate en 1920, capitaine de vaisseau en 1925 et vice-amiral en 1936.

b) – Abrial avait été capturé par les Allemands le 4 juin 1940 à la reddition de Dunkerque mais il fut libéré à la demande de l'*amiral de la flotte* français François Darlan (1881-1942), chef d'état-major de la Marine.

2 – La capitaine de vaisseau Abrial commandait le croiseur de 10 000 tonnes « *Tourville* » lors de la croisière d'endurance autour du monde qu'il effectua à partir du 5 avril 1929.

3 – Le vice-amiral Abrial prit en 1939 le commandement du théâtre des opérations du Nord de la France.

Remarques : **a)** – Le nom de l'amiral Abrial reste attaché à la défense de Dunkerque en mai 1940, ville encerclée par l'armée allemande ; près de 339 000 hommes, Anglais et Français, franchirent la Manche du 27 mai au 4 juin 1940 en prenant place sur une flotte hétéroclite de près de 900 bâtiments de guerre, navires de commerce, bateaux de pêche ou de plaisance et 19 canots de la RNLI à partir du port ou des plages de Dunkerque jusqu'en Angleterre, malgré les attaques de l'aviation et de l'artillerie allemandes.

[Voir l'expression *Dynamo (Opération -)*].

b) – Pour aider à l'évacuation des soldats britanniques, le roi du Royaume-Uni George VI (1895-1952) appela ses sujets à une semaine de prières intensives à partir du 26 mai ; partout dans le Royaume-Uni, les sujets du roi prièrent pour demander au Ciel une délivrance miraculeuse des *boys* et leurs prières furent à peu près exhaussées.

c) – 35 000 soldats, essentiellement des Français, abandonnés dans la poche de Dunkerque, furent capturés par les Allemands et faits prisonniers.

d) – Des centaines de canons, des milliers de véhicules automobiles et de motocyclettes, des centaines de milliers de tonnes d'approvisionnements, des centaines de milliers de tonnes de munitions, près de 150 000 tonnes de carburant ont pu être récupérés par les Allemands pour être utilisés par eux pendant la suite du conflit.

e) – Six contre-torpilleurs anglais et trois français (*Bourrasque, Sirocco* et *Foudroyant*) ont été coulés, dix-neuf contre-torpilleurs ont été endommagés ; plus de 200 bateaux ont été coulés et autant ont été endommagés.

f) – La RAF a effectué 4 822 sorties pour aider à l'évacuation de Dunkerque, abattant 240 avions allemands et perdant 177 avions.

g) – À partir du 4 juin 1940, le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) réserva les avions de chasse de la RAF pour la défense de l'Angleterre et pour la protection éventuelle du Canal de Suez, malgré les accords passés avant le 10 mai 1940 entre le Gouvernement de son prédécesseur Neville Chamberlain (1869-1940) et le Gouvernement français d'Édouard Daladier (1884-1970) ; mais les changements des politiques extérieures des États sont la règle et la conséquence de l'alternance démocratique (comme en France) ou des choix du monarque (comme au Royaume-Uni).

h) – L'opération *Dynamo* du 26 mai au 4 juin 1940 (évacuation par Dunkerque de 9 divisions britanniques) a réussi parce que le Royaume-Uni n'avait envoyé sur le continent entre la déclaration de guerre du 3 septembre 1939 et l'opération *Dynamo*, qu'un très petit nombre de divisions pour combattre la Wehrmacht ; pour les Britanniques, le conflit qu'ils avaient déclenché le 3 septembre 1939 sous le prétexte de l'attaque par les Allemands du couloir de Dantzig, était essentiellement la guerre qu'ils avaient souhaitée entre les Allemands (la Wehrmacht, dont ils avaient admiré le développement) et la France (la meilleure armée du monde jusqu'en mai 1940) afin que ni l'Allemagne ni la France ne domine le continent.

i) – Au début de l'opération *Dynamo*, 240 000 Britanniques et 140 000 Français, tous sous les ordres de l'amiral Abrial, étaient opposés à 210 000 Allemands ; le field marshal lord Gort (1886-1946) avait refusé le 25 mai de mettre à disposition deux divisions britanniques pour participer à la contre-offensive organisée par le général Weygand ; le seul objectif des Britanniques était alors de s'enfuir vers l'Angleterre par Dunkerque ; l'évacuation des soldats britanniques par Dunkerque avait été décidée par Londres dès le 19 mai ; plus de 240 000 soldats britanniques et français furent évacués ; 40 000 soldats français abandonnés sur les plages de Dunkerque furent capturés par les Allemands et faits prisonniers ; les Allemands trouvèrent 500 canons et 500 000 tonnes de munitions abandonnés par les fuyards français et britanniques.

j) – Le 28 mai, le roi des Belges Léopold III (1901-1983) avait ordonné à son armée forte de plus de 700 000 soldats de capituler.

k) – Au début de la Première Guerre Mondiale, à partir du 23 août 1914, effrayés par la progression ennemie qui ressemblait à celle de 1870, les Britanniques avaient déjà jugé inutile de poursuivre la lutte puisqu'il n'y avait pas d'espoir de vaincre et ils envisagèrent alors d'abandonner leurs alliés français et de ré-embarquant leur petit corps expéditionnaire d'à peine 70 000 hommes (*the British Expeditionary Force*) vers l'Angleterre par les ports de la Manche (Boulogne, Dieppe, Le Havre et Cherbourg) avant l'arrivée des Allemands ; seule la victoire française de la Marne (5 au 12 septembre 1914) les retint sur le continent ; par la suite, les torpillages de navires anglais ou neutres par des sous-marins allemands les poussèrent à rester au front où le corps expéditionnaire britannique fut renforcé par des dizaines de milliers de soldats venus du Royaume-Uni ou de l'Empire britannique.

l) – Deux des ennemis de la Première Guerre Mondiale, le roi d'Angleterre *George V* (1865-1936) et l'empereur d'Allemagne *Guillaume II* (1859-1941) étaient cousins germains, tous deux petits-fils de la reine d'Angleterre Victoria 1ère (1819-1901).

m) – Le roi des Belges de 1914 *Albert 1er* (1909-1934) fils de la princesse Marie de Hohenzollern-Sigmaringen, était duc de Saxe et prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

n) – La reine des Belges Élisabeth (1876-1965) princesse de Bavière était la nièce et la filleule de Sissi, la célèbre Impératrice d'Autriche ; le frère de la reine des Belges Louis-Guillaume (1884-1968) combattit sous l'uniforme allemand pendant la Première Guerre Mondiale.

o) – Le roi d'Angleterre de 1940 *Georges VI* (1895-1952) s'était appelé *Albert Frederick de Saxe-Cobourg-et-Gotha* jusqu'en 1917, date à laquelle son père avait décidé de prendre le nom de *Windsor* parce qu'il soulignait moins les origines allemandes de la famille royale britannique.

3 – Resté fidèle au Gouvernement français après la débâcle de l'armée française

face à l'armée allemande en mai et juin 1940, le vice-amiral Abrial fut nommé gouverneur général d'Algérie le 20 juillet 1940 et le resta jusqu'à ce qu'il soit remplacé à ce poste le 16 juillet 1941 par le général Maxime Weygand (1867-1965).

Le vice-amiral Abrial devint le ministre de la Marine du 6ème gouvernement Pierre Laval du 18 novembre 1942 au 26 mars 1943, prenant la suite du contre-amiral Gabriel Auphan (1894-1982).

Remarque : C'est pendant qu'Abrial était ministre de la Marine que les bâtiments de guerre français présents dans le port de Toulon se sabordèrent le 27 novembre 1942, conformément aux ordres permanents de l'Amirauté et selon l'ordre particulier du 11 novembre 1942 de l'amiral Auphan (l'invasion de la zone Sud avait débuté le 11 novembre 1942).

Abriter (en anglais « *to becalm* », « *to shelter* ») : **1** – Garantir des effets du vent et de la mer.

Exemple : L'île de Ré abrite l'entrée du port de La Pallice des vents de Sud-Ouest à Nord-Ouest par l'Ouest et de la houle du large.

2 – Mettre à l'abri.

Exemple : Lorsque les prévisions météorologiques sont très mauvaises, beaucoup de caboteurs s'abritent sous le vent des îles en attendant une embellie avant de reprendre leur route.

3 – Abriter du vent, c'est intercepter le vent.

Exemple : Lorsqu'un vaisseau est vent arrière, les voiles de l'arrière abritent celles de l'avant, c'est-à-dire qu'elles interceptent le vent..

Abriver : Descendre sur le rivage, à la rive.

Abrogation : L'abrogation est le nom donné à l'annulation pour l'avenir du caractère exécutoire d'un texte législatif ou réglementaire.

Remarques : **a)** – Les lois et les règlements administratifs (décrets, arrêtés) ne peuvent, en principe, être abrogés que par un texte ayant même valeur : une loi par une autre loi, un décret par un autre décret etc.

b) – L'abrogation peut ne porter que sur un ou plusieurs articles d'une loi ou d'un règlement.

c) – L'abrogation ne peut avoir d'effet rétroactif, elle ne peut porter que sur des situations futures.

d) – Dans le droit contractuel le mot « abrogation » ne s'utilise pas pour signifier que les parties ou qu'une juridiction ont décidé d'annuler les effets d'une convention ; il s'agit alors, selon le cas, d'une « annulation », d'une « rescision », d'une « résiliation » ou d'une « résolution ».

Abrolhos : **1** – Requin que l'on rencontre, de mai à août, sur la côte du Brésil entre le cap de São Tomé (à 7 km au sud de la ville de Campos dos Goytacazes) et le cap Frio (entrée de la Baie de Rio).

2 – L'archipel des Abrolhos est un archipel volcanique et corallien situé devant la côte de l'État de Bahia au Brésil ; il s'étend très au large ; la navigation de nuit y est dangereuse et les risques d'échouement y sont grands.

Remarques : **a)** – Les navires de pêche, très nombreux, se confondent sur l'écran du radar avec les îlots disséminés.

b) – Si l'on ne dispose pas d'appareil de navigation par satellites, la seule aide à la navigation est un radiophare situé près de la terre, loin des limites orientales de l'archipel.

c) – Il n'existe pas de balisage lumineux pour signaler l'archipel, et le ciel presque toujours couvert ne permet pas d'observer les étoiles, ni même le Soleil.

d) – L'archipel a été déclaré *parc national marin* (décret n° 88 218 du 6 avril 1983).

e) – C'est une zone de reproduction d'oiseaux et de nombreux poissons ou autres animaux marins, dont les baleines à bosse venant de l'Océan Austral, ou les tortues marines.

Abrolles : Écueils dangereux.

Remarque : Le mot *abrolles* est tiré du portugais *abrolhos* de même sens.

Abrouiti : Terme d'eaux et forêts qui se dit des bois dont les bourgeons ont été détruits par les bestiaux.

Abruchier : Chauffer à la flamme.

Remarque : En Normandie, on écrit et on dit *abruquier*.

À brûle pourpoint : Voir le mot *Brûler*.

Abrupto : *Ab abrupto* et *ex abrupto* sont des expressions empruntées du latin qui signifient inopinément, brusquement et sans préparation.

Exemples : Il se mit à parler *ex abrupto* ; en entrant il lui donna un soufflet *ab abrupto*.

Abrupti (en anglais « *ass* » ; « *fool* ») : **1** – Qui se comporte comme une bête brute.

Remarque : Une brute est un animal privé de la raison.

2 – [*Familier*] Sans intelligence, idiot, stupide.

Abrutir : Se rendre comme une bête brute.

Exemple : Le vin pris avec excès abrutit les hommes, abrutit l'esprit.

Absence : **1** – L'absence est la *non-présence* de ce qui existe.

Remarque : L'absence est différente de la non-existence ; de même que la mort est différente de la disparition (un disparu peut réapparaître et il faut une décision de justice pour que les héritiers d'un disparu accèdent à sa succession).

2 – Éloignement d'une personne qui n'est point dans le lieu de sa résidence ordinaire.

Exemples : Longue absence ; courte absence ; en mon absence.

Absinthe (en allemand « *vermouth* ») : **1** – Plante médicinale qui est très amère.

2 – Liqueur préparée à partir de cette plante, qui se consomme avec un morceau de sucre posé dans une cuillère spécialement trouée et de l'eau gazeuse.

Remarques : **a)** – La liqueur d'absinthe est couramment appelée « *la fée verte* » ou « *la verte* ».

b) – De la même manière, l'apéritif anisé à base de plantes qui se consomme largement étendu d'eau sous le nom de *pastis* est couramment appelé « *un jaune* ».

c) – La fabrication, la vente et la consommation de la liqueur d'absinthe ont été interdites en France du 16 mars 1915 au 17 mai 2011 en raison des troubles psychiques que la présence de thuyone (C₁₀H₁₆O) à dose élevée peut entraîner ; avant la guerre de 1914, le slogan des viticulteurs et des ligues antialcooliques était « *tout pour le vin, rien pour l'absinthe* ».

d) – La thuyone présente dans la tige et à un degré moindre dans les fleurs et les feuilles de l'absinthe peut provoquer des hallucinations et des convulsions et elle entraîne des désinhibitions.

e) – La thuyone est présente sous ses deux formes isomériques (α et β) à des dosages plus ou moins équilibrés dans plusieurs plantes aromatiques : absinthe, armoise, tanaïs, sauge officinale.

Absolu : **1** – Sans restriction, sans réserves ; intégral ; complet.

Exemples : Une confiance absolue ; une certitude absolue ; défense absolue de fumer.

Remarque : « *L'espace absolu, le temps absolu, la géométrie même ne sont pas des conditions qui s'imposent à la mécanique ; toutes ces choses ne préexistent*

pas plus à la mécanique que la langue française ne préexiste logiquement aux vérités que l'on exprime en français. » [D'après Henri Poincaré (1854-1912) dans « *La science et l'hypothèse* » (1902)]

2 – Ce qui est au-dessus des lois, qui ne dépend de rien.

Remarques : a) – En France, la monarchie absolue a été instaurée définitivement par le Valois François 1er (1494-1547), sacré roi à Reims le 25 janvier 1515 :

i) Il retira aux parlements le droit aux remontrances, il refusa de convoquer les États-Généraux, il n'écouta plus les avis du Conseil du roi et peu ceux des conseils de régions ;

ii) L'Administration, la Justice, l'Église (Concordat de Bologne de 1516) perdirent leur indépendance vis-à-vis du pouvoir royal ;

iii) Le roi put concéder des privilèges selon son bon vouloir, accorder des faveurs à l'encontre de la règle commune.

b) – Il fallut près de deux siècles de pouvoir absolu, et attendre la fin du règne de Louis XIV (1638-1715), pour voir pacifiées et sûres les villes et les campagnes de France après la fin de la féodalité politique, après les troubles des guerres de religions, des guerres des frontières et des guerres de successions.

Abstraction : 1 – Action d'isoler un caractère dans un objet, pour le considérer séparément.

Remarques : a) – En manœuvre des navires, il faut être capable d'atteindre un certain degré d'abstraction pour visualiser le déroulement de la manœuvre avant de la commencer, ou même en cours de manœuvre pour anticiper le résultat d'une action sur la barre ou sur la machine.

b) – Certains patrons de petits navires sont incapables d'atteindre un niveau d'abstraction suffisant pour confier la barre et la commande de la machine à un membre de leur Équipage et pour diriger les manœuvres délicates par la parole.

2 – Idée, représentation, qualité, propriété isolée par la pensée.

Exemple : Un point géométrique est une abstraction.

Remarque : Une abstraction n'est qu'un *concept*.

[Voir le mot *Concept*].

3 – L'abstraction est la description d'une classe de phénomènes indéterminés.

Remarque : La frontière est parfois tenue entre l'*abstrait indéterminé* et le *concret déterminé*.

Abstraire : Faire abstraction, considérer séparément des choses qui sont réellement unies.

Abstrait : 1 – Qui est le résultat d'une abstraction, c'est-à-dire qui est détaché de son support originaire.

Remarque : Abstrait s'oppose alors à concret, qui peut être perçu par les sens.

Exemples : La rondeur, la blancheur ou la bonté sont des termes abstraits ; au contraire, rond, blanc ou bon, unis à des noms de substances comme pain rond, vin blanc, bon Prince, sont des termes concrets.

2 – Qui opère sur des notions, des qualités ou des relations.

Remarques : a) – Abstrait s'oppose alors à concret, qui désigne des êtres, des objets.

b) – On dit, qu'un discours est abstrait quand il est trop métaphysique, trop éloigné des idées communes.

3 – Un *nombre abstrait* est considéré seulement comme faisant partie d'une collection d'unités, indépendamment de l'espèce réelle de ces unités.

Remarque : Nombre abstrait s'oppose à *nombre concret*, à la suite duquel on précise la nature des unités dénombrées.

4 – En Chine, on entend par *abstrait* l'écoute de la Nature, hors de toute préoccupation matérielle immédiate.

Remarques : a) – La calligraphie chinoise est abstraite.

b) – Le trait de la calligraphie chinoise est animé par le souffle de la Nature.

c) – Le calligraphe chinois est un artiste à l'écoute de la Nature.

d) – La méditation est abstraite.

5 – Abstrait se dit aussi pour signifier *plongé dans la méditation et la rêverie*, n'ayant de pensée et d'attention que pour l'objet intérieur qui occupe.

Remarque : Il ne faut pas confondre *abstrait* avec *distrain* : on est abstrait pour être trop appliqué à une seule chose alors qu'on est distrait par inapplication et légèreté.

Abstrus : Qui est difficile à entendre, et qui demande une extrême application pour être bien conçu.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant des sciences et des choses qui exigent de la méditation.

Exemples : Sciences abstruses ; raisonnements abstrus ; question abstruse.

Absurde : 1 – Qui va contre la raison, la logique ou le sens commun ; qui est évidemment contre la raison, et contre le sens commun.

Exemple : Un raisonnement absurde.

2 – Ce qui viole les normes de la logique, ce qui est contradictoire, déraisonnable.

Exemple : Tomber dans l'absurde.

Remarque : On appelle *raisonnement par l'absurde* un raisonnement qui consiste à démontrer qu'une proposition est vraie par l'énoncé des conséquences qui découleraient de la proposition contradictoire.

3 – Abîme entre les aspirations de l'homme et son expérience vécue.

Exemple : Le théâtre de l'absurde.

4 – Absence de fins dernières.

Exemple : Le sentiment de l'absurde.

Absurde (Raisonnement par l'–) : Un raisonnement par l'absurde montre qu'une chose est fautive parce que si on la suppose vraie les conséquences sont absurdes.

Absurdité : 1 – Vice de ce qui est absurde.

Exemple : L'absurdité d'un discours.

2 – La chose absurde.

Exemple : Il s'ensuivrait de là une grande absurdité.

Abus : 1 – Usage mauvais, excessif ou injuste de quelque chose.

Exemples : L'abus qu'il a fait de ses richesses, de ses forces, de son autorité.

2 – Désordre, usage pernicieux.

Exemples : Abus manifeste, notoire ; réformer, corriger; retrancher les abus.

3 – Erreur. C'est un abus de croire que cela puisse réussir ; un abus de langage.

Abuser : Tromper.

Remarques : **a)** – On dit « *s'abuser* » pour *se tromper*.

Exemple : Il s'est abusé.

b) – On dit « *abuser de* » pour dire *user mal*, user autrement qu'on ne doit.

Exemples : Il a abusé de votre bonté ; si vous lui faites cet honneur, il n'en abusera pas ; il abuse de sa santé ; vous abusez de ma patience.

c) – On dit *abuser d'une fille* pour dire *en jouir* sans l'avoir épousée.

Abwehr : 1 – L'*Abwehr* était le service de renseignement de l'État-Major allemand, entre 1921 et la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Remarque : *Abwehr* signifie « *défense* ».

[Voir le mot *Wehrmacht*].

2 – Le service de renseignement de la Marine allemande a été incorporé en 1928 à l'*Abwehr*.

Remarques : **a)** – Le capitaine de vaisseau Konrad Patzig dirigea l'*Abwehr* de

juin 1932 à janvier 1935.

b) – L’amiral Wilhelm Canaris (1887-1945) a été nommé à la tête de l’Abwehr en janvier 1935 ; dirigée par Canaris, l’Abwehr obtint une grande quantité de renseignements déterminants pour les succès diplomatiques ou militaires de l’Allemagne avant et pendant la Guerre.

c) – À la fin de la Guerre, l’efficacité de l’Abwehr a été amoindrie en raison de tensions avec la SS, qui soupçonnait certains membres de l’Abwehr de comploter contre le chancelier Hitler (1889-1945).

d) – Très clairvoyant mais accusé de défaitisme, l’amiral Canaris a été limogé et dégradé en février 1944 ; Canaris a été arrêté après le complot contre Hitler du 20 juillet 1944 ; il a été pendu le 9 avril 1945 dans des conditions atroces au camp de Flossenbürg, en Bavière.

Abysse : Synonyme d’*abîme* lorsqu’il s’agit du milieu marin.
[Voir le mot *Abîme*].

Acabit : Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement des fruits et légumes.

b) – Il se dit en mauvaise part de certains individus.

Exemple : Un voyou du même *acabit*.

c) – *Acabit* est tiré à la fois du latin *ācapnus* qui signifie *sans fumée* (en parlant du miel de la meilleure qualité qui est extrait sans enfumer les abeilles) et du bas-latin *ācapīta*, lui-même issu de *cāpūt* (qui fait au génitif *cāpītis*) et qui signifie *tête* ou personne entière, *individu*.

Acacia : Arbre de haute tige et d’un bois tendre et moelleux, ayant des branches semées d’épines, et portant des fleurs blanches qui viennent par bouquets.

Académicien : Se dit des membres d’une société académique, notamment des membres de l’Institut de France.

Remarques : **a)** – L’Institut de France regroupe cinq académies :

i) L’académie française ;

ii) L’académie des Beaux-Arts ;

iii) L’académie des Sciences ;

iv) L’académie des Inscriptions et des Belles-Lettres ;

v) L’académie des sciences morales et politiques.

b) – La royauté ayant été abolie le 21 septembre 1792, la République supprima les académies royales ; le Directoire fonda l’*Institut de France* le 25 octobre 1795.

Académie : **1** – Jardin appelé *Ἀκαδημία* situé à 6 stades (environ 1 km) au Nord-Ouest d’Athènes, sur la rivière Céphise, planté de platanes et d’oliviers.

Remarque : On rapporte que la sépulture du héros grec *Ἀκάδημος* (*Acadèmos*) se trouvait dans ce jardin.

2 – Nom d’une école philosophique fondée vers 387 av. J.-C., par le Grec Platon (428-348 av. J.-C.) dans le jardin *Ἀκαδημία* ; l’école dura jusqu’en 86 av. J.-C.

Remarques : **a)** – Ces philosophes qui s’assemblaient dans ce jardin prirent là le nom d’*académiciens*.

b) – Les philosophes grecs Platon et Aristote (384-322 av. J.-C.) enseignèrent dans ce jardin.

3 – [*Par analogie*] *Académie* se dit aussi d’une compagnie de personnes qui se réunissent pour s’occuper de belles-lettres, de sciences, ou de beaux-arts.

Remarque : « *Académie de musique* » est le titre officiel de l’Opéra national de Paris.

Académie de France : **1** – Institution établie à Rome par Colbert en 1666, installée depuis 1804 dans un palais appelé « *villa Médicis* » situé sur le mont Pincio à Rome.

2 – L'Académie de France reçoit aux frais de l'État français, pendant une période de quatre années consécutives, des artistes (peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, musiciens) ayant obtenu à la suite d'un concours spécial le *premier grand prix de France*.

Remarque : Le Français Éric de Buretel de Chassey, dit Éric de Chassey, né le 1er janvier 1965 à Pittsburgh (Commonwealth de Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique), ancien élève de l'École normale supérieure et de l'Institut d'études politiques de Paris, historien de l'art français, ancien professeur d'art contemporain à l'Université François-Rabelais de Tours, a été nommé directeur de l'Académie de France à Rome à partir du 4 septembre 2009, en remplacement de Frédéric Mitterrand (né en 1947) qui avait été nommé ministre de la Culture et de la Communication le 23 juin 2009 dans le Gouvernement de François Fillon (né en 1954) ; en septembre 2012, le mandat d'Éric de Chassey a été renouvelé par le Président François Hollande (né en 1954) malgré l'opposition de madame Aurélie Filippetti (née en 1973), ministre de la Culture et de la Communication du Gouvernement de Jean-Marc Ayrault (né en 1950) ; Éric de Chassey a été remplacé au poste de directeur de l'Académie de France par Muriel Mayette-Holtz (née en 1964) dont la nomination, le 3 septembre 2015, déclencha une polémique, au motif qu'elle n'avait aucune compétence dans le domaine des arts plastiques ; Mme Muriel Mayette-Holtz, qui achevait son mandat le 16 septembre 2018, n'a pas été reconduite et Stéphane Gaillard (né en 1978) qui était secrétaire général de la Villa Medicea depuis octobre 2016, assure l'intérim de la direction de l'Académie de France à Rome.

Académie de Marine : Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre de la Défense, comprenant six sections de treize membres chacune :

- i) Marine militaire,
- ii) Marine marchande, pêche et plaisance,
- iii) Sciences et techniques,
- iv) Navigation et océanologie,
- v) Histoire, lettres et arts,
- vi) Droit et économie.

Remarques : **a)** – L'Académie de marine est dirigée par un président assisté d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel et d'un secrétaire perpétuel adjoint qui, avec le président, forment le bureau de l'Académie.

b) – L'Académie siège à Paris à l'École militaire.

c) – Le chef d'État-Major de la Marine exerce la tutelle de l'Académie au nom du ministre de la Défense.

d) – L'Académie de marine comprend, en plus des membres titulaires, des membres honoraires attachés chacun à une section et des membres étrangers associés.

e) – L'Académie royale de Marine, qui avait été fondée à Brest en 1752, fut supprimée en 1793 ; elle a été refondée à Paris en 1921 sous la forme d'une association à but non lucratif, puis est devenue un établissement public en 1991.

Académie des Sciences : **1** – Institution créée à Paris en 1666 par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) le ministre de Louis XIV (1638-1715).

Remarques : **a)** – Colbert avait été chargé par le roi Louis XIV de restaurer les finances du royaume, après les coûteuses guerres contre l'Espagne (1635-1659).

b) – Colbert fonda l'Académie des Sciences notamment pour établir de manière rigoureuse la cartographie du royaume et connaître précisément les ressources disponibles dans chacune des provinces.

c) – L'Académie des Sciences a été créée sous l'appellation « *Académie royale*

des sciences » ; les académiciens tinrent leur première réunion le 22 décembre 1666 dans la bibliothèque du roi, à Paris.

d) – Les nouveaux académiciens proposèrent la création d'un observatoire céleste à Paris ; l'Observatoire de Paris, dessiné par Claude Perrault (1613-1688) a été achevé en 1672.

e) – L'*Académie des Sciences* est l'une des 5 académies qui furent regroupées le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sous la Convention nationale, au sein de l'*Institut de France*.

Académie française : 1 – Institution créée à Paris par Louis XIII (1601-1643) le 10 février 1635.

Remarques : a) – Le ministre de Louis XIII, Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1642) en était le « *père et protecteur* ».

b) – L'institution avait pour but de donner à la *langue française* des règles précises afin qu'elle puisse se substituer au latin dans tout le royaume.

c) – Les lettres patentes de fondation de l'*Académie française*, octroyées en 1635 par le roi Louis XIII, furent enregistrées par le Parlement de Paris en juillet 1637.

2 – Depuis sa fondation, l'Académie française compte 40 membres élus à vie par les académiciens eux-mêmes.

3 – Elle a toujours eu pour missions, actuellement sous l'autorité du Président de la République, de fixer la langue française, de lui donner des règles certaines, de la rendre pure, éloquente, compréhensible par tous et capable de traiter les arts et les sciences.

4 – L'Académie française doit publier un *Dictionnaire* et une *Grammaire* pour servir de norme aux imprimeurs, aux rédacteurs des lois et des documents administratifs et à l'enseignement.

5 – L'Académie française définit le *bon usage* de la langue.

6 – L'Académie française se doit aussi de donner son *avis* sur les livres.

Remarques : a) – La communication scientifique impose le recours à un vocabulaire précis, constitué d'un ensemble de termes bien définis pour permettre la transmission fiable et univoque de l'information.

b) – Certains fonctionnaires ont récemment prétendu se substituer à l'Académie ; certains, avec plus ou moins d'incompétence, ont diffusé des listes de mots à utiliser obligatoirement dans les documents administratifs ; d'autres mélangent les concepts de *sexe* biologique, de *genre* taxinomique et de *genre* grammatical ; d'autres encore, par ignorance, prétendaient substituer le mot *bogue* (sic) au mot *cafard* (en anglais « **bug** ») utilisé depuis longtemps en électrotechnique ou en informatique ; d'autres enfin préconisent un certain laxisme et une grande tolérance quant à l'orthographe lors des corrections des copies d'examens académiques.

c) – La première édition du *Dictionnaire* de l'Académie française a été publiée en 1694 et la neuvième est en cours de publication (2020).

La 9ème édition est publiée depuis 1986, d'abord par fascicules, puis en quatre tomes ; cette publication devait s'étendre sur une période d'une douzaine d'années ; en réalité, ce sera plus long !

Le *premier tome* de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française (de *A* à *Enzyme*) comporte 14 024 mots, dont 5 500 mots nouveaux.

Le *deuxième tome* (de *Éocène* à *Mappemonde*) comporte environ 11 500 mots, dont 4 000 mots nouveaux.

Le *troisième tome* (de *Maquereau* à *Quotité*) comporte 9 860 mots, dont 3 828 mots nouveaux.

La matière du quatrième tome est publiée périodiquement en fascicules dans les « *Documents administratifs* » du Journal officiel de la République française, au

fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le Journal officiel de la République française du mercredi 19 février 2020 (*documents administratifs*) a publié le fascicule : *savoir-faire à sérénissime*.

d) – La première édition de la **Grammaire** de l'Académie française a été publiée en 1935 et il n'y en a pas eu d'autre.

e) – L'Académie française décerne chaque année environ soixante **prix littéraires**, dont le Grand prix de littérature de l'Académie française.

f) – Pour Richelieu, l'*Académie française* devait remplacer certaines associations privées et lui permettre de contrôler toute espèce de réunion, même intellectuelle.

g) – L'*Académie française* a été intégrée à l'*Institut de France* lorsque celui-ci a été créé en 1795.

[Voir le mot *Académicien*].

Académie maritime : Appellation de la nouvelle entité qui regroupe l'ensemble des anciennes Écoles Nationales de la Marine Marchande, et qui dispense l'enseignement maritime supérieur en France.

Remarque : Il ne suffit pas de changer le nom d'une institution défailante pour la transformer en un modèle de réussite.

Académie des sciences : 1 – L'Académie royale des Sciences a été fondée le 22 décembre 1666 par Louis XIV (1638-1715) à l'instigation de son ministre Jean-Baptiste Colbert (1619-1683).

Remarques : **a)** – L'*Académie royale des sciences* devait encourager et protéger l'esprit de recherche et contribuer au progrès des sciences et de leurs applications.

b) – Devenue *Académie des sciences* en 1795 elle est l'une des cinq académies actuellement regroupées au sein de l'*Institut de France*.

c) – L'*Académie des sciences* est une assemblée de scientifiques, choisis parmi les plus éminents spécialistes français et étrangers.

d) – L'*Académie des sciences* :

i) œuvre au partage de la science pour éclairer les choix des citoyens,

ii) formule des recommandations sur lesquelles peuvent s'appuyer les autorités gouvernementales,

iii) soutient la recherche,

iv) s'engage pour la qualité de l'enseignement des sciences,

v) participe à la vie scientifique internationale.

e) – L'*Institut de France* a été créé le 25 octobre 1795 par la Convention.

f) – Les 5 académies actuellement regroupées au sein de l'*Institut de France* sont :

i) l'académie française (fondée en 1635) ;

ii) l'Académie des inscriptions et belles lettres (fondée en 1663) ;

iii) l'Académie des sciences (fondée en 1666) ;

iv) l'Académie des sciences morales et politiques (fondée en 1795) ;

v) l'Académie des beaux-arts (fondée en 1816) ;

2 – L'Académie des Sciences a entrepris le 23 mai 1668 la réalisation d'une carte du royaume de France par provinces ; Jean Picard (1620-1682), David Vivier, Gilles Personne de Roberval (1602-1675) ont appliqué la méthode de la triangulation, connue depuis longtemps.

Remarques : **a)** – Picard a inventé ou amélioré de nombreux instruments de visée ; il a restauré en 1667 la toise du Châtelet, qui était constituée d'une barre de fer scellée dans un mur et munie de deux ergots.

b) – Picard mesura par triangulation en 1668-1669 l'arc de méridien terrestre entre Paris et Amiens ; il établit qu'un degré de latitude entre ces deux villes (valeur exprimée en unités du Système international actuel) valait 111,1 km et que, par conséquent, le rayon terrestre avait une longueur de 6 372 kilomètres ;

nous admettons actuellement qu'il est de 6 371 kilomètres.

c) – Gian Domenico Cassini (1625-1712) prit en 1671 la direction du nouvel Observatoire de Paris ; Cassini mit au point un moyen de déterminer la longitude d'un lieu quelconque à partir de l'observation des satellites de Jupiter ; Cassini étant né dans le comté de Nice, il a été naturalisé français en 1673.

d) – Le comté de Nice et le duché de Savoie, qui faisaient partie du royaume de Piémont-Sardaigne, ont été réunis [ou annexés, ou rattachés] à la France à la suite du traité de Turin du 24 mars 1860 entre l'Empereur de Français Napoléon III (1808-1873) et le Président du Conseil de ministres du royaume de Sardaigne Camillo Cavour (1810-1861).

3 – Le projet de triangulation de la méridienne entre Dunkerque et Perpignan a été arrêté deux fois ; la première fois en 1684 après la mort de Colbert, parce que son successeur François Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691) a donné la priorité à l'étude du nivellement de l'Île de France en vue de l'alimentation en eau des jardins de Versailles ; la deuxième fois en 1701 parce que son financement a été supprimé au moment de la coûteuse guerre de succession d'Espagne (1701-1714).

4 – Les fils de Gian Domenico Cassini et de Philippe de La Hire (1640-1718) reprirent les travaux en 1718 et les achevèrent en 1720.

Remarques : a) – Ils mesurèrent 56 960 toises au Nord de Paris (entre Paris et Dunkerque) et 57 097 toises au Sud de Paris (entre Paris et Collioure) pour un degré de latitude mesuré sur un méridien.

b) – Les travaux de cartographie continentale et maritime de l'Académie des Sciences étaient lancés et ils se poursuivirent sans relâche.

Accalmie : 1 – Calme momentané qui succède à un coup de vent violent ou à de fortes précipitations.

2 – Relâche temporaire dans la violence du vent ou l'agitation de la mer.

Remarque : Accalmie est à peu près synonyme d'*embellie*.

Acanthe : Plante à feuillage caractéristique qui entre dans la composition de nombreux motifs de décoration.

Accastillage (en anglais « *upper work* ») : **1** – L'accastillage du navire comprenait à l'origine ses châteaux de l'avant et de l'arrière.

Remarques : a) – Le château de l'avant s'appelle la *teugue* ; le château arrière s'appelle la *dunette*.

b) – Le mot accastillage vient de « *castel* » qui signifie *château*.

2 – L'accastillage, sous Louis XV (1710-1774) désignait la partie du navire qui était au-dessus des préceintes.

Remarques : a) – L'accastillage était la partie la plus élevée de chaque côté du vaisseau et dans son pourtour.

b) – L'accastillage était bordé en bois de sapin et orné de moulures, de pilastres, de sculptures, etc.

c) – L'accastillage comprenait le gaillard les passavants, les galeries, la dunette.

3 – Accastillage a désigné la ligne peinte sur la coque du navire pour séparer les œuvres vives (la partie immergée du navire) et les œuvres mortes (la partie émergée).

4 – L'accastillage a ensuite désigné toute l'œuvre morte du navire, qui reçoit sculptures et ornements.

5 – On entend par *accastillage*, pour un bateau de plaisance, tout l'équipement léger qui sert à établir la voilure (manilles, mousquetons, treuils, poulies etc.).

Accastiller : Garnir un navire de son accastillage.

Accedit : Réunion contradictoire organisée par un expert judiciaire avec les parties avant de clore le *rapport* que le jugement ou l'arrêt qui l'a nommé lui commande de déposer au secrétariat du Tribunal ou à celui de la Cour d'appel, selon le cas.
Remarque : Cette réunion a pour but d'informer les parties des déclarations qui ont été faites à l'expert, du contenu des documents qu'il a réunis, de les tenir informées des constatations qu'il a pu réaliser et de permettre ainsi, aux parties, de formuler leurs observations qu'on appelle aussi des « dire ».

Accélération des fixes : Voir l'expression *Temps sidéral*.

Acception : 1 – Action d'admettre par préférence.

2 – Manière de prendre un mot ; le sens qu'on lui donne.

Accès : Synonyme de « arrivée à », ou « entrée dans ».

Exemples : On dit « accès à un port » ou « port d'un accès facile ».

Remarque : Certains emploient faussement le mot « approche » quand le bon usage est d'utiliser le mot « accès » (*exemple* : utilisation fautive de l'expression « approche de nuit » à un port au lieu d'« accès de nuit »).

Accessoire : 1 – L'adjectif « accessoire » s'emploie en général pour qualifier un droit ou une prérogative attachés à un droit principal.

Remarque : Le droit accessoire suit le sort d'un bien, d'une prestation ou d'une valeur considérés comme constituant le principal.

2 – Les accessoires de salaire sont les compléments de rémunération que reçoit un salarié en plus de sa rémunération principale.

Accident de mer : Événement malheureux survenu *fortuitement* à un navire en cours de navigation.

Remarques : **a)** – L'échouement, le 19 septembre 1956, du navire de charge *Côtes-du-Nord* (128,2 m x 16,8 m) de la Compagnie Delmas & Vieljeux dans l'anse du Martray, sur la côte sud de l'île de Ré, était un *accident* de mer.

Le *Côtes-du-Nord* avait passé trois semaines à La Pallice pour la visite de reclassification des huit ans et pour installer un radar (type Decca 45).

Le navire était sorti directement de la cale sèche de La Pallice pour la mer ; il a franchi les jetées à 06h00 du matin ; après avoir débarqué le pilote *Lechevalier* à la bouée de Chauveau, il a gouverné au 270°, puis au 273°.

La brume réduisait la visibilité à 200 mètres ; le vent de Nord était de force 2.

La ligne de foi de l'écran du radar s'est trouvée décalée de 215° sans que le commandant ne s'en aperçoive ; il a ainsi pris l'image de l'île de Ré, à gauche sur l'écran, pour celle de l'île d'Oleron.

Désirant s'écarter de l'île qui était à gauche dans son radar, il a gouverné plus au Nord et, plus il venait au Nord, plus il se rapprochait de cette île.

Dans le doute, et également pour saisir les cornes des mâts de charge qui battaient, il a ralenti et il a eu l'idée de mouiller à 07h40.

Voyant qu'après avoir laissé tomber l'ancre la chaîne ne filait pas, il a mis la machine en arrière, sans succès : le *Côtes-du-Nord* était échoué.

Il se trouvait à environ 0,8 mille du phare de Chanchardon sur un fond de sable.

Déséchoué par les deux remorqueurs de 500 chevaux de La Pallice, il est repassé en cale sèche (les tins étaient restés en place !) pour constater que les dégâts étaient minimes.

b) – On appelle *événement de mer* ce qui est arrivé de fâcheux en cours de navigation, y compris en manœuvres de port, qui aurait dû ne pas se produire mais qui peut arriver à tous ceux qui vont en mer.

[Voir l'expression *Événement de mer*].

Accident de l'« AS Floretta » : Le 6 avril 2018 à la mi-journée, le porte-conteneurs portugais « AS Floretta » (165 m de long, 9,8 m de tirant d'eau) faisait route en Seine de la mer vers l'amont ; un pilote de la station de La Seine-Rouen-Dieppe avait embarqué à 12h00 à bord du « Floretta » sur rade de la Carosse ; le remorqueur « Capitaine Louis Thomas » (53 tonnes de traction au point fixe) avait croché à l'arrière du « Floretta » par le chaumard central à 13h30 ; le « Floretta » projetait d'éviter devant son poste et d'accoster au terminal Radicatel situé à 1 mille en amont du pont de Tancarville ; le courant de flot était észtimé à 2,5 nœuds :

- i)** Le vraquier « Parangon » descendait la rivière chargé de céréales avec un tirant d'eau de 10,30 m ; le « Floretta » a commencé à réduire sa vitesse à la bouée 34 (en principe 40 mn avant d'arriver au terminal Radicatel) pour n'effectuer son évitage qu'après que le « Parangon » serait passé ;
- ii)** Les pilotes des deux navires étaient convenus de se croiser tribord-tribord (vert sur vert) en aval de la zone d'évitage de Radicatel, c'est-à-dire que le « Floretta » serrerait la rive Nord et que le « Parangon » passerait au Sud ;
- iii)** Tant que le « Floretta » faisait route, il pouvait gouverner pour ne pas dériver vers la rive Nord sous l'action du vent (force 5, secteur Sud-Est) ;
- iv)** Après avoir réduit l'allure puis stoppé sa machine vers 13h20, le « Floretta » a conservé une importante vitesse-fond vers l'amont, en raison du courant de flot ;
- v)** Le remorqueur « Capitaine Louis Thomas » en flèche derrière a exercé une forte traction pour que le convoi du « Floretta » ne dépasse pas la zone d'évitage de Radicatel avant le croisement avec le « Parangon » ;
- vi)** Le « Floretta » pouvait encore gouverner au moyen de son propulseur d'étrave et il a pu garder son cap à droite de sa route-fond ; tant que sa vitesse-fond est restée supérieure à la vitesse du courant, cette situation de marche oblique le maintenait à une distance convenable de la berge Nord de la rivière ;
- vii)** Le « Floretta » est passé sous le pont de Tancarville à 13h40.
- viii)** Vers 13h50, à environ un demi-mille du terminal Radicatel, la vitesse-fond du « Floretta » est devenue inférieure à la vitesse du courant (sous l'effet de la traction du remorqueur) ; sa vitesse-surface en avant s'est annulée puis est passée en arrière ; le sens de l'écoulement de l'eau le long de sa carène s'est alors modifié : *l'effet de la marche oblique s'est inversé soudainement* et le navire a commencé à dériver vers la berge Nord (sur son bâbord) sous l'effet du vent qui était resté inchangé et de la vitesse-surface qui s'était inversée ; c'est le fameux **effet de seuil** [*juste au moment où la vitesse-surface est passée d'avant en arrière*] qui n'avait pas été anticipé par l'équipe de conduite du « Floretta » et qui a fait que le navire s'est soudainement trouvé entraîné irrésistiblement vers la rive Nord de la rivière.
- ix)** Toute la puissance du remorqueur n'a pas réussi à ramener la poupe du « Floretta » vers le milieu de la rivière, pour faire passer sa vitesse-surface de tribord arrière à bâbord arrière et écarter le convoi de la rive Nord.
- x)** Le « Floretta » a inopinément heurté à 14 heures le coin aval du quai Radicatel, occasionnant une déchirure de 8 mètres de long sur 3 de haut sur son avant bâbord, dans deux doubles-fonds à eau de mer vides.
- xi)** Après que le « Parangon » fut passé, le « Floretta » a évité et s'est accosté à son poste assigné au terminal Radicatel, cap aval, à 14h25 soit environ une heure avant le plein.

Remarques : a) – En réalité, un peu avant de toucher le quai, le capitaine russe du « Floretta » avait utilisé son propulseur d'étrave sur tribord et la barre à droite

avec la machine en avant sans en référer au pilote, en pensant « *écarter la rive de son navire* » comme s'il n'y avait pas eu de courant.

b) – Beaucoup de capitaines considèrent que ce sont les quais qui bougent et qui menacent méchamment leurs navires.

c) – Cette initiative funeste du capitaine a eu l'effet contraire de celui qu'il espérait et c'est la principale cause de l'avarie.

d) – Encore une fois, c'est l'initiative malheureuse du capitaine qui a perturbé la manœuvre.

[Interprété d'après le rapport du BEA-mer publié en septembre 2018].

Accident nucléaire : Événement non maîtrisé dans un établissement nucléaire, entraînant ou pouvant entraîner la projection dans l'atmosphère de quantités importantes de matières radioactives.

Remarques : **a)** – Three Mile Island (États-Unis d'Amérique) le 28 mars 1979.

b) – Tchernobyl (Ukraine) le 26 avril 1986.

c) – Fukushima (Japon) le 11 mars 2011.

[Voir le mot *Millisievvert* et l'expression *Palomares (Accident nucléaire de –)*].

Accident nucléaire de Palomares : Voir l'expression *Palomares (Accident nucléaire de –)*.

Accipiens : Celui des contractants qui reçoit ou se trouve en attente d'une prestation qui doit lui être faite, ou qui est dans l'attente de paiement du prix de la prestation qu'il a fournie.

Remarques : **a)** – « *Solvens* » est le nom donné à celui qui doit cette prestation ou ce prix.

b) – « *Solvens* » est synonyme de « *débiteur* » ; c'est celui qui verse ce qu'il doit.

c) – « *Accipiens* » est synonyme de « *créancier* » ; c'est celui qui reçoit ce qui lui est dû.

Acclamper : [*Vieilli*] Fortifier ou affermir un mât, une vergue, en appliquant sur ses côtés des pièces de bois appelées *clamps* ou jumelles.

Remarques : **a)** – Le mât ou la vergue est dit *reclampé*.

b) – On dit aussi *jumeler*.

Accon (en anglais « *flat bottomed boat* », « *punt* ») : Sorte de bateau découvert, très solidement construit, ayant la forme d'un parallélépipède rectangle dont le fond et les côtés sont des faces planes jointes ensemble ; il est fort peu propre à la marche.

i) Des accons pouvaient servir à transporter à bord des navires au mouillage de l'eau, des approvisionnements ou même des marchandises, en se faisant halier à l'aide d'une amarre ou en se faisant remorquer par des embarcations ; ces accons étaient des sortes d'allèges.

ii) Des accons sont utilisés pour se déplacer à l'aide d'un pigouille dans le Marais Poitevin (Sud-Est de la Vendée et Ouest des Deux-Sèvres) ; ils servent à transporter les personnes, le bétail ou le fourrage sur les canaux du marais.

Remarque : Les accons du Marais Breton (Nord-Ouest de la Vendée) sont appelés des *yoles*.

iii) Des petits accons permettent d'aller sur les vases de mer à marée basse.

Remarque : Dans l'estuaire de la rivière de Marans (la Sèvre Niortaise) les mytiliculteurs se servaient d'accons qui glissaient sur la vase pour visiter leurs bouchots à la basse mer ; ils posaient un genou à l'intérieur de l'accon et, en se tenant à deux mains aux côtés de l'accon, ils déployaient l'autre jambe à l'extérieur pour avancer en poussant sur la vase avec le pied.

Acconage (en anglais « *lighterage* ») : **1** – Chargement ou déchargement de navires mouillés sur rade au moyen d'allèges (ou *accons*), par opposition aux opérations s'effectuant à quai.

2 – Par extension, en Méditerranée et notamment à Marseille, toute opération de chargement ou de déchargement de navire à quai ou au mouillage.

Acconier (en anglais « *lighterman* ») : 1 – [Vielli] Personne qui manœuvre des accons.

2 – Actuellement, personne ou entreprise chargée du chargement, de l'arrimage, de l'accorage et du saisissage des marchandises au port de chargement, ou du désaisissage et du déchargement des marchandises au port de déchargement. Contrairement au *stevedore*, l'acconier remplit également le rôle de transitaire ; le transitaire prend soin de la cargaison dès l'instant où les chargeurs la lui ont confiée ou, après son déchargement, jusqu'à ce que les réceptionnaires en prennent livraison.

Remarques : a) – Dans les ports de Mer du Nord, de Manche et d'Atlantique le *stevedore* et le *transitaire* exercent chacun leur métier ; les deux professions peuvent être exercées sous la même raison sociale, parfois par le même personnel mais, dans ce cas, les réserves de l'une concernant l'état de la marchandise doivent quand même être notifiées à l'autre par lettre recommandée.

b) – Dans les ports de Méditerranée, le *stevedore* et le transitaire sont juridiquement remplacés par l'*acconier* qui exerce les fonctions et assume à lui seul les responsabilités de l'un et de l'autre.

c) – Le saisissage, l'accorage ou le désaisissage des marchandises sont quelquefois confiés à des entreprises spécialisées.

Accorage (en anglais « *propping* ») : 1 – Action d'accorer un navire.

2 – Ensemble des accores.

3 – Action d'accorer la marchandise à bord d'un navire.

[Voir le mot *Accorer*].

Accord : 1 – Convention, accommodement que l'on fait pour terminer un différent.

Exemples : Faire un accord ; passer un accord ; je me tiens à l'accord qui a été fait.

2 – Consentement, union d'esprit, conformité de volontés.

Exemple : Ils ont toujours vécu dans une grande liaison, dans un parfait accord.

3 – Convenance, proportion, juste rapport de plusieurs choses ensemble.

Exemple : Il y a un merveilleux accord entre les parties du corps humain.

4 – Accord, en musique, signifie l'union de deux ou de plusieurs sons entendus à la fois et formant harmonie.

Exemple : Accord d'instruments ; accord de voix ; bel accord ; accord parfait ; accords harmonieux.

Accord de trafic : 1 – Pour toutes les lignes ou fractions de lignes desservies par plusieurs armements français, le Conseil supérieur de la marine marchande peut exiger que des accords de trafic interviennent entre les armements intéressés dans le cadre d'un plan général d'organisation, en vue d'assurer la meilleure utilisation de la flotte marchande nationale.

2 – Les accords de trafic entre les armements intéressés doivent obligatoirement intervenir dans tous les cas où il s'agit de lignes couvertes par le monopole du pavillon.

Remarque : Ces accords doivent être immédiatement communiqués au Conseil supérieur de la marine marchande.

3 – Lorsque des accords de trafic n'auront pu se réaliser par entente amiable, un décret pris en Conseil des ministres sur le rapport du ministre des transports, après consultation du Conseil supérieur de la marine marchande, déterminera, dans le délai de trois mois après la notification aux intéressés, les dispositions à intervenir pour assurer la coordination nécessaire.

4 – Dans le cas où un ou plusieurs armements français concluent avec un ou plusieurs armements étrangers des accords de trafic, ceux-ci doivent être déposés,

dans les quinze jours de leur conclusion, au secrétariat du Conseil supérieur de la marine marchande, par leurs signataires français.

5 – Toute création d'une ligne nouvelle doit être au préalable portée à la connaissance du Conseil supérieur de la marine marchande.

6 – Toute suppression de ligne existante doit lui être notifiée au moins trois mois à l'avance, afin qu'il puisse présenter toutes propositions nécessaires au ministre des transports dans le cas où l'intérêt national exigerait le maintien du service.

Accord de l'adjectif avec le nom : 1 – En français, l'adjectif s'accorde en genre et en nombre selon la logique.

2 – *Accord en genre :*

i) Quand un adjectif se rapporte à un nom **masculin** il se met au masculin.

ii) Quand un adjectif se rapporte à un nom **féminin** il se met au féminin.

iii) Quand un adjectif se rapporte à la fois à plusieurs noms de genres différents (masculin et féminin) réunis par la conjonction « **et** », il se met au masculin.

iv) Quand un adjectif se rapporte à plusieurs noms de genres différents (masculin et féminin) qui ne sont pas réunis par la conjonction « **et** » il peut arriver que le dernier nom ait une valeur expressive particulière et, par un effet de style, l'adjectif prend alors le même genre que le dernier nom.

Remarques : a) – Certains adjectifs sont invariables dans quelques expressions considérées comme des *expressions adverbiales* telles que « *nu-pieds* », « *à mi-jambe* », « *une demi-heure* ».

b) – Le mot « **même** » est parfois un *adverbe invariable* et parfois un adjectif qui s'accorde avec le nom.

c) – L'adjectif « **grand** » était jadis un *adverbe invariable* et il le demeure dans certaines expressions historiques telles que « *grand rue* », « *grand messe* » ou « *grand faim* ».

3 – *Accord en nombre :*

i) Quand un adjectif se rapporte à un nom **singulier** il se met au singulier.

ii) Quand un adjectif se rapporte à un nom **pluriel** il se met au pluriel.

iii) Quand un adjectif se rapporte à plusieurs noms singuliers ou pluriels réunis par la conjonction « **et** », il se met ordinairement au pluriel.

iv) Quand un adjectif se rapporte à plusieurs noms qui ne sont pas réunis par la conjonction « **et** », il peut arriver que le dernier nom, de nombre singulier, ait une valeur expressive particulière ; par un effet de style, l'adjectif qui le suit se met alors au singulier.

[Voir l'expression *Accord de l'adverbe*].

Accord de l'adjectif verbal : L'adjectif verbal s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

Remarques : a) – À la différence de l'adjectif verbal, le participe présent est invariable.

[Voir l'expression *Accord du participe présent*].

b) – En cas de doute pour *distinguer* un adjectif verbal d'un participe présent et pour savoir s'il faut l'accorder avec un nom pluriel de genre grammatical masculin, il suffit souvent d'essayer d'accorder le mot avec un nom féminin : s'il prend un « **e** » terminal pour marquer le genre grammatical féminin c'est un adjectif verbal et on utilise un « **s** » pour marquer le pluriel ; sinon c'est un participe présent invariable.

Exemple : On ne dit pas « une femme **aimante** son mari » donc on écrira « *des hommes aimant leurs femmes* » et non « *des hommes aimants leurs femmes* » car il s'agit d'un participe présent invariable.

c) – Souvent, l'adjectif verbal a pris un sens nettement différent du participe présent.

Exemple : Un femme regardante n'est pas une femme qui regarde.

d) – Parfois, l'adjectif verbal se distingue du participe présent par une très légère nuance de sens et chacun des deux choix peut se justifier.

e) – Il existe de faux adjectifs verbaux qui ne correspondent à aucun verbe français.

Exemple : « *Hilarante* » est un latinisme qui ne peut venir du verbe « *hilarer* » qui n'a jamais existé en français.

Accord de l'adverbe : 1 – En français, l'adverbe est en principe invariable.

Remarques : **a)** – Devant un nom de genre féminin et de nombre singulier qui commence par une consonne, l'adverbe « **tout** » se met au féminin singulier (**toute**).

b) – Devant un nom au féminin pluriel commençant par une consonne, l'adverbe « **tout** » se met au féminin pluriel (**toutes**).

c) – Devant un nom féminin commençant par une voyelle, ou devant un nom masculin pluriel, l'adverbe « **tout** » est invariable.

d) – Le mot « **même** » est parfois un *adverbe invariable* et parfois un adjectif qui s'accorde avec le nom.

e) – Le mot « **grand** » était jadis un *adverbe invariable* et il le demeure dans certaines expressions historiques telles que « *grand voile* », « *grand mère* », « *grand rue* » ou « *grand messe* ».

f) – Certains adjectifs sont invariables dans quelques expressions considérées comme des *expressions adverbiales* telles que « *nu-pieds* », « *à mi-jambe* », « *une demi-heure* ».

2 – Certains adverbes strictement invariables peuvent faussement sembler prendre un forme féminine, parce que la dernière lettre de l'adverbe (surtout si cette dernière lettre est la consonne « *t* ») se prononce distinctement : on dit qu'elle claque.

Exemples : Les ordres à la machine ou à la barre : « *en avant tout* » ; « *en avant lent* », « *très lent* » ; « *en arrière lent* » ; « *en arrière tout* » ; « *à gauche tout* » ; « *à droit tout* ».

Accord du participe passé : 1 – Les règles d'accord du participe passé sont assez complexes.

Remarque : Le *participe passé* est tantôt un adjectif, tantôt l'élément d'une forme verbale.

2 – Employé comme adjectif, le participe passé s'accorde.

Remarques : **a)** – Le participe passé employé seul accolé à un nom, ou joint au nom avec l'auxiliaire être, s'accorde comme un véritable adjectif.

b) – Dans la *conjugaison active* (auxiliaire *avoir*) et dans la *conjugaison pronominale* (auxiliaire *être*) l'accord se fait selon des règles arbitraires, artificielles et parfois quasi illogiques, tirées de l'italien à partir du XVI^e siècle et qui se sont imposées au XVIII^e siècle :

i) Employé avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque ce complément précède le participe passé.

ii) Employé avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé ne varie pas lorsque le complément d'objet direct suit le participe passé, ou s'il n'y a pas de complément d'objet direct.

Exemples (tirés de *Clément Marot*) :

Il faut dire en termes parfaits :

Dieu en ce monde nous a faits ;

Faut dire en paroles parfaites :

*Dieu en ce monde les a faites;
Et ne faut point dire en effet :
Dieu en ce monde les-a-fait,
Ne-nous-a-fait pareillement,
Mais nous a faits, tout rondement.*

iii) Le participe des *verbes pronominaux* conjugués avec l'auxiliaire *être* (ce qui est la règle avec les verbes pronominaux) suit les usages qui seraient appliqués au même verbe non pronominal conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, un *complément d'objet direct* remplaçant le pronom.

Exemples : a) – On écrit « *les deux femmes se sont trouvées* » parce qu'on dit « *les deux femmes ont trouvé elles* » (*elles* en remplacement du pronom « *se* » est un complément d'objet direct).

b) – On écrit « *ils se sont donné une promesse* » parce qu'on dit « *ils ont donné une promesse à eux* » (*à eux* en remplacement du pronom « *se* » n'est pas un complément d'objet direct).

Accord du participe présent : Le 3 juin 1679, l'Académie française décida que l'on ne déclinerait plus les participes actifs au masculin pluriel.

Remarque : Les participes actifs ne s'accordaient pas, et ils continuèrent à ne pas s'accorder avec des noms au féminin singulier ou au féminin pluriel.

Accord du verbe avec le sujet : Le sujet impose au verbe sa forme.

Remarques : a) – Cette règle ne peut souffrir aucune exception.

b) – Toutefois, il est des cas où l'on peut hésiter sur l'accord, car il y a opposition entre la forme grammaticale du sujet et son sens :

i) Malgré le souci de régularité de la langue française, le verbe s'accorde souvent avec le *sens logique* plutôt qu'avec la forme grammaticale du groupe sujet.

Exemples : L'expression de Molière, dans *Monsieur de Pourceaugnac* : « *Cinq mille écus est un denier considérable* » est évidemment correcte car c'est *l'ensemble* des 5 000 écus qui est une somme considérable ; l'expression de Madame de Sévigné « *Cinquante domestiques est une étrange chose* » est correcte elle aussi car le groupe sujet recouvre *l'ensemble* des 50 domestiques [dans la lettre du 17 mai 1680 à sa fille, madame de Grignan].

ii) Lorsque le sujet est introduit par des mots tels que *dizaine*, *trentaine* ou *centaine* qui désignent 10, 30 ou 100 êtres ou choses, non pas exactement mais à peu près, le verbe se met *sans hésitation* au pluriel.

Exemples : On dit et on écrit « *une dizaine de minutes ont passé* » parce qu'en raison de l'incertitude sur l'estimation de la durée, on laisse entendre que le temps écoulé est de l'ordre de huit, neuf, dix, onze ou douze minutes ; quand il s'agit de 10 minutes exactement, on dit « *dix minutes* » et non pas *une dizaine de minutes*.

iii) Pour une question de style plus que de grammaire, lorsqu'un verbe se rapporte à plusieurs sujets réunis par « *et* » ou par « *avec* », séparés par des virgules, disjoints par « *ou* » :

α - si les noms sont des synonymes ou des approchants, selon Vaugelas on doit accorder le verbe au singulier ;

Exemple : « Sa clémence et sa douceur *était* incomparable » ;

β - en revanche, si les sujets ont des significations soit très différentes, soit contraires, le pluriel s'impose ;

Exemples : « L'orgueil, la haine et l'avarice *ont* perdu » ; « l'amour et la haine *ont* perdu ».

c) – Une erreur fréquente des logiciels de correction orthographique automatique est d'appliquer aux textes français des *règles mécaniques* qui ne tiennent pas compte du *sens général de la phrase* ni des *effets de style* qui sont dictés à l'auteur par toute une série de considérations très diverses et très délicates.

Exemple : Dans les trois vers suivants tirés de « *Les rayons et les ombres* » Victor Hugo emploie le singulier pour le verbe « *fascine* » car, dans sa pensée, il n'y a que l'église et le sujet du verbe « *fascine* » est « *l'église* » (au singulier) :

« Mais ce n'est pas l'église et ses voûtes sublimes,
« Ses porches, ses vitraux, ses lueurs, ses abîmes,
« Sa façade et ses tours, qui fascine mes yeux. »

i) Dans le cas d'un sujet singulier à sens collectif suivi d'un complément au pluriel, si on veut insister sur la collectivité, on utilise le singulier, mais si l'on pense plutôt aux individus, le verbe prend la marque du pluriel.

ii) Les expressions « *une infinité de* » ou « *la plupart de* » appellent toujours un verbe au pluriel.

iii) Les expressions « *le plus grand nombre* » ou « *le plus petit nombre* » appellent toujours un verbe au singulier.

iv) Lorsqu'une fraction au singulier est suivie d'un complément au pluriel, l'usage est de mettre le verbe au pluriel, mais certains le mettent au singulier.

Exemple : La moitié des bouées sont déradées.

v) Dans le cas d'un pourcentage, c'est la nuance que l'on veut exprimer qui détermine l'accord du verbe.

Exemples : Soixante pour cent de la marée est montée ; cinq pour cent des navires pilotés ne sont pas astreints à l'obligation de prendre un pilote.

d) – Lorsqu'un verbe a plusieurs sujets séparés par des virgules il se met habituellement au pluriel, mais si les sujets sont presque synonymes, ou s'ils forment une gradation, ou s'ils sont repris par un seul mot au singulier, le verbe peut s'accorder avec le dernier sujet exprimé.

e) – Lorsque les sujets sont séparés par « *ou* » et par « *ni* », le verbe s'accorde au pluriel si tous les sujets sont simultanément concernés par l'action.

f) – Lorsque les sujets sont séparés par « *ou* » et par « *ni* », le verbe s'accorde au singulier si tous les sujets s'excluent mutuellement.

g) – La locution « *l'un ou l'autre* » est toujours suivie d'un verbe au singulier.

h) – Avec les conjonctions de comparaison « *ainsi que* », « *comme* », « *autant que* », « *aussi bien que* », si les sujets s'ajoutent, le verbe se met au pluriel.

i) – Avec les conjonctions de comparaison « *ainsi que* », « *comme* », « *autant que* », « *aussi bien que* », si les sujets ne s'ajoutent pas mais s'il s'agit d'une simple comparaison, le verbe se met au singulier ; dans ce cas, le deuxième sujet est encadré par des virgules.

Accord franco-italien de Rome (7 janvier 1935) : 1 – Accord conclu entre la République française et le Royaume d'Italie, signé le 7 janvier 1935 par le ministre français des Affaires étrangères Pierre Laval (1883-1945) et le Président du Conseil des ministres italien Benito Mussolini (1883-1945).

Remarques : **a)** – Pierre Laval avait succédé, comme ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement Gaston Doumergue, à Louis Barthou (1862-1934), décédé des suites de l'attentat du 9 octobre 1934 à Marseille qui coûta la vie au roi de Yougoslavie Alexandre 1er (1888-1934)

b) – L'auteur de l'attentat, le nationaliste bulgare *Veličko Dimitrov Kerin*, alias *Vlado Georgiev Černozemski* (1897-1934) aurait agi pour le compte de nationalistes croates (les Oustachis).

c) – Louis Barthou est mort des suites d'une blessure apparemment peu grave, victime d'un manque de soins énergiques ; il avait reçu une balle perdue, tirée

par un membre du service d'ordre français, au cours de la fusillade qui suivit l'attentat.

2 – Par l'accord du 7 janvier 1935, la France obtenait le soutien de principe de l'Italie contre une agression prévisible de la France par l'Allemagne renaissante.

Remarque : En cas de guerre avec l'Allemagne, la France pourrait envoyer un corps d'armée à travers l'Italie jusqu'au col du Brenner, qui irait rejoindre les Tchécoslovaques (alliés de la France) dans l'Est de l'Allemagne.

3 – L'Italie obtenait la cession de quelques territoires français en Afrique, notamment à la périphérie du territoire de Djibouti et à la frontière entre le Tchad et la Libye ; les Italiens obtenaient un statut officiel en Tunisie française et l'Italie avait la liberté de coloniser l'Abyssinie (Éthiopie).

4 – Le Parlement français a ratifié l'accord par une loi du 26 mars 1935.

Remarque : L'accord a été réprouvé par le Communiste français Paul Vaillant-Couturier (1892-1937), directeur du journal « *L'Humanité* », car il donnait à l'Italie fasciste l'autorisation d'envahir l'Éthiopie (Abyssinie).

5 – Le Parlement italien rejeta cet accord qu'il jugeait insuffisant car il ne concernait ni la Tunisie, ni la Corse, ni la ville de Nice que les Italiens revendiquaient.

Accord naval anglo-germanique du 18 juin 1935 (en anglais « *Anglo-German Naval Agreement* »)

1 – Les négociations entre le ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni *John Simon* et le représentant du troisième Reich allemand *Johachim von Ribbentrop* concernant un futur *accord naval* entre le Royaume-Uni et le Reich allemand débutèrent à Londres le 4 juin 1935.

Remarques : **a)** – Les Allemands exigeaient, pour la marine de guerre allemande, un quota de 35 pour cent en tonnage par rapport à la Royal Navy britannique ; le tonnage de la flotte sous-marine allemande devait pouvoir atteindre celui de la flotte sous-marine britannique ; les Allemands se réservaient le droit de construire toutes les catégories de bâtiments et ils annoncèrent que leur budget pour la marine n'était pas négociable.

b) – L'Allemagne serait en droit de posséder 400 000 tonnes de bâtiments de guerre, au lieu des 108 000 tonnes que lui concédait le Traité de Versailles ; l'Allemagne, en vertu de son accord bilatéral avec le Royaume-Uni, pourrait avoir un tonnage égal à 60 p. 100 du tonnage de la France.

c) – L'introduction du service militaire en Allemagne, rendu obligatoire par la loi du 16 mars 1935, procurait à la Marine de guerre allemande les Équipages qui allaient armer ses bâtiments ; la loi du 16 mars 1935 libérait la marine allemande de la sujétion où elle se trouvait de n'utiliser que des engagés à long terme.

d) – Le nouveau pavillon des bâtiments de guerre du Reich allemand a été créé par un décret du Führer, Chancelier d'Empire, en date du 5 octobre 1935.

e) – La nouvelle loi de défense nationale appelait la marine de guerre allemande la *Kriegsmarine* (en français : « *marine de guerre* »).

f) – Les douze premiers sous-marins allemands, lancés au début de l'été 1936, ont été mis en service en septembre 1936 : ces 6 premiers sous-marins, de U.1 à U.6, furent affectés à l'école des sous-mariniers.

g) – La faible capacité d'extraction de pétrole de son sous-sol amena l'Allemagne à élaborer différentes techniques de liquéfaction du charbon par hydrogénation, afin d'approvisionner ses navires en mazout et ses avions en essence.

h) – La *liquéfaction du charbon* désigne les procédés physico-chimiques qui permettent d'obtenir des hydrocarbures liquides à partir du charbon.

i) – On appelle « *Ctl* » les hydrocarbures liquides obtenus par hydrogénation du charbon ; « *Ctl* » est le sigle de l'expression anglaise « *Coal to Liquids* ».

j) – Les hydrocarbures liquides obtenus par hydrogénation du charbon peuvent

être facilement raffinés pour obtenir des carburants pour moteurs.

k) – La production d' hydrocarbures liquides par hydrogénation du charbon n'était économiquement acceptable par l'Allemagne, dans les années 1930, qu'en cas de l'arrêt des importations de pétrole brut par la voie maritime qui pouvait survenir si l'Allemagne entrait en conflit avec l'Angleterre ou avec la France.

l) – L'hydrogénation du charbon consiste à augmenter la proportion d'hydrogène sur le carbone qui est de 0,5 dans le charbon à 2 dans les hydrocarbures liquides.

m) – La production d' hydrocarbures liquides par hydrogénation du charbon peut se faire :

i) soit par broyage du charbon, que l'on mélange avec un solvant organique et que l'on chauffe sous haute pression en atmosphère réductrice pour obtenir des hydrocarbures aromatiques (procédé Bergius),

ii) soit par la gazéification préalable du charbon au moyen d'oxygène et de vapeur d'eau, puis par réaction sur des catalyseurs pour obtenir des hydrocarbures paraffiniques (procédé Fischer & Tropsch).

n) – La liquéfaction du charbon pourrait permettre, au XXI^{ème} siècle, aux États industrialisés d'assurer leur approvisionnement énergétique à un coût acceptable en cas de pénurie ou d'augmentation très importante du prix du pétrole, à condition de disposer de charbon et de savoir stocker le gaz carbonique qui est produit en grandes quantités par les procédés de liquéfaction du charbon.

o) – Les États-Unis, producteurs de pétrole, extraient par ailleurs de leur sol, au XXI^{ème} siècle, du gaz de schiste en très grande quantité.

2 – Le 7 juin 1935, Stanley Baldwin (1867-1947) devint le Premier ministre d'un gouvernement anglais de coalition en remplacement de James Ramsay MacDonald (1866-1937) ; *Samuel Hoare* (1880-1959) remplaça John Simon (1873-1954) au poste de ministre anglais des affaires étrangères.

Remarques : a) – L'accord naval du 18 juin 1935 montre que la confiance des Anglais dans la *sécurité collective* en Europe, qu'aurait dû apporter la Société des Nations (SdN), était devenue très mesurée et qu'ils préféreraient conclure des accords bilatéraux avantageux pour le Royaume-Uni.

b) – La diplomatie du Royaume-Uni espérait, par cet accord du 18 juin 1935, arrêter la course aux armements navals entre l'Allemagne et le Royaume-Uni et limiter, au bénéfice des contribuables britanniques, le budget de la Royal Navy.

c) – Les Britanniques pensaient aussi que la présence navale allemande dans la Mer Baltique serait renforcée et retiendrait l'attention de l'Union Soviétique loin de l'Europe occidentale et des possessions britanniques en Inde.

3 – L'accord naval fut conclu le *18 juin 1935* par un échange de notes entre l'Allemand *Joachim von Ribbentrop* (1893-1946) et le Britannique *Samuel Hoare* (1880-1959) qui venait de prendre ses fonctions de ministre des Affaires Étrangères du Royaume-Uni (le 7 juin 1939) en remplacement de *John Simon*.

Remarques : a) – L'accord final retenait le taux de 35 pour 100, quelle que soit l'évolution du tonnage anglais qui était alors de 1 240 000 tonnes ; pour les sous-marins, le taux était provisoirement de 45 pour 100 par convenance, mais les Allemands se réservaient le droit de l'augmenter jusqu'à la parité.

b) – L'Allemagne entreprit ensuite la construction de 2 cuirassés de 26 000 tonnes, de 2 croiseurs de 10 000 tonnes, de 16 contre-torpilleurs de 1 625 tonnes et de 28 sous-marins de 250 à 750 tonnes.

c) – Le tonnage de la marine de guerre allemande était quadruplé à la suite de cet accord avec le Royaume-Uni, sans que la France ne puisse s'y opposer d'aucune façon.

d) – Les Anglais Winston Churchill et Austen Chamberlain exprimèrent leur

opposition de principe aux termes de l'accord naval du 18 juin 1935.

4 – L'Angleterre avait conditionné son engagement pour l'application du Traité de Versailles, qu'elle avait signé, à la ratification par les États-Unis d'Amérique ; les États-Unis d'Amérique n'ont jamais ratifié le Traité de Versailles : l'Angleterre ne se sentait donc pas engagée par le Traité de Versailles !

Remarques : a) – Le Traité de Versailles de 1919, signé mais non ratifié par les Anglo-Saxons, autorisait l'Allemagne à disposer d'une marine de guerre limitée à 108 000 tonnes, et il lui interdisait de posséder des sous-marins.

b) – L'accord naval du 18 juin 1935 prétendait délier l'Allemagne des exigences du traité de Versailles et il était contraire aux accords de Stresa d'avril 1935 (conférence entre l'Angleterre, la France et l'Italie, à la suite de l'annonce, le 16 mars 1935, du rétablissement du service militaire en Allemagne) par lesquels les trois pays alliés européens avaient affirmé leur complet accord pour s'opposer par tous les moyens appropriés à toute répudiation unilatérale de traités susceptibles de mettre en danger la paix de l'Europe.

5 – L'accord naval bilatéral anglo-allemand du 18 juin 1935 fut conclu le jour du 120^{ème} anniversaire de la victoire de l'anglais Wellington et du prussien Blücher sur le Français Napoléon 1^{er} (le 18 juin 1815 à Waterloo).

Remarque : Le choix de cette date du 18 juin fut ressenti en France comme un acte très inamical de la part de l'ancien allié britannique.

6 – La politique étrangère du gouvernement britannique dans les années 1930 fut guidée, d'une part par le souci de ne pas voir l'Allemagne trop affaiblie face à la France et d'autre part par la consolidation de la barrière allemande entre l'Union soviétique communiste et l'Europe occidentale.

Remarque : L'Angleterre du milieu des années 1930 pensait que la *collaboration* avec l'Allemagne était indispensable pour assurer la défense de ses intérêts sur le continent, car la France lui semblait alors un peu trop dominante ; de plus, le rapprochement des différents partis de gauche en France l'inquiétait, notamment le *pacte d'unité d'action* du *parti radical* d'Édouard Hériot (1872-1957) et du *parti communiste* de Maurice Thorez (1900-1964) le 27 juillet 1934.

7 – L'Angleterre et l'Allemagne, dont les gouvernements étaient très anti-communistes, regrettèrent le *traité franco-soviétique d'assistance mutuelle* du 2 mai 1935 qu'elles jugèrent dirigé contre l'Allemagne.

8 – L'opinion publique anglaise était dans son immense majorité satisfaite de l'accord naval du 18 juin 1935, notamment le courant d'extrême droite du Parti conservateur que l'on appelait *mainstream* ; seuls, le modéré Winston Churchill et le prix Nobel de la paix Austen Chamberlain (le demi-frère de Neville Chamberlain) avaient mis en garde le gouvernement britannique contre la menace militaire présentée par le parti revanchard qui était au pouvoir en Allemagne (le Parti National Socialiste qui soutenait Adolf Hitler).

9 – L'Allemagne réussissait, par cet accord avec l'un des pays vainqueurs de la Grande Guerre, à se délier partiellement du Traité de Versailles qu'elle considérait comme un *diktat* insupportable de la France à son égard.

Remarques : a) – L'Allemagne était convaincue que l'Angleterre avait accepté sa théorie du *Lebensraum* et qu'elle lui laisserait les mains libres en Europe centrale et orientale, notamment pour modifier la nouvelle frontière orientale qui lui avait été imposée par le Traité de Versailles et qu'elle contestait.

b) – L'Allemagne a été surprise par le pacte d'assistance militaire conclu à Londres entre l'Angleterre et la Pologne, le 25 août 1939, quelques jours avant le début de l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht.

10 – La France condamna l'accord naval du 18 juin 1935 qu'elle jugeait « *moralement inadmissible et juridiquement insoutenable* » ; elle supporta très

mal qu'il fut conclu le jour du 120^{ème} anniversaire de la bataille de Waterloo.
Remarque : La France se sentait *trahie par l'Angleterre* qui ne respectait plus l'Entente cordiale.

11 – L'Italie condamna aussi l'accord, mais avec une certaine retenue : elle se sentait ainsi plus libre d'attaquer l'Éthiopie, ce que le pacte de la SDN lui interdisait.

12 – L'URSS craignait un encerclement de la part de l'Allemagne, de la Pologne et du Japon ; elle redoutait un renforcement de la marine allemande dans la Mer Baltique et elle pensa que le Reich allemand encouragerait le Japon à l'attaquer.

13 – À cette époque, les États-Unis d'Amérique pratiquaient une politique isolationniste et manifestaient un désintérêt certain et affirmé pour l'Europe.

14 – Le but annoncé de la politique étrangère britannique était de pacifier l'Europe et de limiter les réarmements, mais elle conduisit au contraire à une course aux armements en Allemagne, en France et en Italie, sur mer comme dans les airs.

15 – Après le succès électoral du Front Populaire en France (3 mai 1936) l'Angleterre a poursuivi sa politique d'équilibrage entre la France socialiste et l'Allemagne anti-communiste.

16 – Le Premier ministre anglais Neville Chamberlain et l'ambassadeur anglais à Berlin, Neville Henderson, arrachèrent à la France, 3 ans plus tard, les Accords de Munich (30 septembre 1938) préparés par les diplomaties britannique et allemande ; les Anglais avaient menacé les Français, s'ils refusaient d'accorder les Sudètes tchécoslovaques à l'Allemagne, de ne plus continuer à les approvisionner en pétrole du Proche-Orient anglais.

[Voir à ce sujet le livre de *mémoires* de Neville Henderson, rédigé après la déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne et dont la traduction en français a été publiée pendant la *phoney war*, trois mois **avant** la déroute de la « *supposée* » première armée du monde (l'armée française).]

Remarques : **a)** – En 1935, seuls les Américains, les Soviétiques et le groupe anglo-hollandais Shell avaient la possibilité de ravitailler la France en pétrole naturel ; la production de pétrole en Allemagne comme en France était infime.

b) – Les Allemands cherchèrent et réussirent à obtenir des succédanés (en allemand « *ersatz* ») des produits pétroliers par la voie synthétique à partir du lignite (houille brune) qu'elle extrayait en grande quantité ; en 1933, la firme IG-Farbenindustrie AG avait produit, à partir de 3 400 000 tonnes de lignite, 20 000 tonnes d'huile légère et 100 000 tonne de carburant ; en 1934, la production avait déjà été triplée.

c) – En 1938, la France était dépendante des Anglais pour son approvisionnement en pétrole ; ni ses ressources minières, ni son industrie chimique ne lui permettaient de remplacer le pétrole naturel que les Anglais acceptaient de lui livrer.

17 – Depuis les *Accords bilatéraux* de Locarno (16 octobre 1925) entre la France et la Pologne d'une part, entre la France et la Tchécoslovaquie d'autre part, la France garantissait, en principe, les frontières de la Pologne et de la Tchécoslovaquie avec l'Allemagne, malgré les aléas des différents traités croisés de non-agression entre les différentes puissances continentales ; en revanche, si par le *Pacte* de Locarno du 16 octobre 1925 (entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Belgique, la France, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Italie) l'Angleterre garantissait les frontières occidentales de l'Allemagne avec la Belgique et la France, elle ne garantissait pas les frontières orientales de l'Allemagne avec la Tchécoslovaquie ou la Pologne, ni les différentes frontières centre-européennes.

Remarque : L'Angleterre n'accorda sa garantie à la frontière germano-polonaise que le 25 août 1939, soit 2 jours après le traité de non-agression entre Johachim von Ribbentrop pour l'Allemagne et Vyatcheslav Molotov pour l'Union soviétique (23 août 1939) et une semaine avant le début de l'invasion de la Pologne par l'Allemagne (1er septembre 1939) : c'était trop tard car les forces allemandes étaient déjà massées à la frontière, prêtes à passer à l'action ; l'Angleterre ne chercha pas à empêcher l'Union Soviétique d'envahir l'Est de la Pologne, de se partager le territoire de la Pologne avec l'Allemagne selon l'accord du 23 août 1939, et de restaurer à peu près les frontières antérieures au Traité de Versailles.

Remarque : C'est le Traité de Versailles qui avait créé l'État indépendant de la Pologne à partir de territoires ci-devant allemands ou russes, en provoquant des déplacements de populations massifs et inhumains.

18 – En obtenant les Accords de Munich (30 septembre 1938) qui promettaient le démantèlement de la Tchécoslovaquie au profit de la Pologne, de la Hongrie et surtout de l'Allemagne, les Anglais avaient réussi à briser la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Roumanie) du 14 août 1920.

La Petite Entente résultait de traités bilatéraux entre les trois États de l'Est de l'Europe :

i) Roumanie-Tchécoslovaquie (23 avril 1921)

ii) Roumanie-Yougoslavie (7 juin 1921)

iii) Yougoslavie-Tchécoslovaquie (31 août 1921),

La Petite Entente était renforcée par des traités militaires bilatéraux avec la France :

i) France-Tchécoslovaquie le 10 juin 1926 ;

ii) France-Roumanie le 10 juin 1926 (après la signature, le 24 avril 1926 à Berlin, du traité germano-russe d'amitié et de neutralité) ;

iii) France-Yougoslavie en octobre 1926.

Remarques : **a)** – La Petite Entente visait à garantir les frontières de ses trois États-membres, telles que les avaient définies les traités de Saint-Germain-en-Laye (10 septembre 1919) et de Trianon (4 juin 1920), d'abord contre les prétentions de la Hongrie, puis contre celles de l'Allemagne, de l'Union Soviétique et de l'Italie.

b) – La *Yougoslavie* s'est appelée, jusqu'en 1929, « *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes* ».

c) – « *Yougoslave* » signifie « *Slave du Sud* ».

d) – La France signa des *traités séparés* avec les États de la Petite Entente pour ne pas faire apparaître la *Petite Entente* comme un système intégré anti-allemand sous l'égide de la France et pour ne pas devoir attendre un consensus avant d'agir dans le cas d'une difficulté particulière.

19 – La politique européenne des Conservateurs britanniques des années 1930 aboutit :

i) à l'accord Ribbentrop-Molotov de non-agression entre l'Union Soviétique et l'Allemagne du 23 août 1939, qui comportait des clauses secrètes de répartition des territoires de la Pologne, de la Roumanie, de la Finlande et des États baltes ;

ii) puis au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale (une semaine plus tard) ;

iii) et enfin à la fuite en avant du tandem Hitler-Churchill, jusqu'à aboutir à la ruine de l'Europe, en 1945, avec l'aide de l'Union Soviétique et des États-Unis d'Amérique.

20 – Finalement le Royaume-Uni avait perdu, à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, une grande partie de l'influence politique et économique qu'il exerçait

dans le monde avant 1939.

[Voir les expressions *Locarno (Accords de –)* et *Entente cordiale*].

Accorder (S' –) : **1** – Faire effort de concert, quand il s'agit de nager dans un canot.

[Voir les mots *Nager, Canot*].

Remarque : On fait le commandement « *accorde !* » aux rameurs pour qu'ils nagent ensemble.

2 – Faire effort de concert, quand il s'agit de halier sur un cordage.

Accords de Munich : **1** – On appelle « *Accords de Munich* » le résultat de la conférence qui s'est tenue les 29 et 30 septembre 1938 à Munich, en Bavière (Reich allemand) et qui a réuni les dirigeants :

i) de l'Allemagne : Adolf Hitler (1889-1945) chancelier,

ii) de l'Italie : Benito Mussolini (1883-1945) Président du Conseil,

iii) de l'Angleterre : Neville Chamberlain (1869-1940) Premier ministre,

iv) de la France : Édouard Daladier (1884-1970) Président du Conseil.

La conférence a abouti au démantèlement de la Tchécoslovaquie, au profit principal de l'Allemagne.

Remarques : **a)** – Ni les Tchécoslovaques, ni les Soviétiques ne furent invités à la Conférence de Munich.

b) – La France et l'Union soviétique étaient toutes les deux liées par des traités d'alliances *entre elles* et entre chacune d'elles et *la Tchécoslovaquie* :

i) le Président du Conseil Raymond Poincaré (1860-1934) pour la France et le ministre des Affaires étrangères Edvard Beneš (1884-1948) pour la Tchécoslovaquie, avaient conclu un traité d'alliance et d'amitié le 25 février 1924 à Paris, mais sans implication militaire ;

ii) un traité d'assistance réciproque et de garantie des frontières franco-tchécoslovaque en cas d'agression par l'Allemagne avait été signé le 16 octobre 1925 à Locarno par Aristide Briand (1862-1932), le ministre français des Affaires étrangères du Gouvernement Paul Painlevé (1863-1933), indépendamment de l'accord final de la Conférence de Locarno qui ne visait que les frontières occidentales de l'Allemagne (avec la Belgique et la France) ; ce traité d'assistance entre la France et la Tchécoslovaquie visait à suppléer l'absence d'un pacte de l'Est analogue au pacte rhénan signé entre les trois États riverains (France, Belgique et Allemagne) avec la garantie de l'Italie ;

iii) un traité franco-soviétique d'assistance mutuelle préparé par le ministre des Affaires étrangères français Louis Barthou (1862-1934) du Gouvernement Gaston Doumergue (1863-1937) et son homologue soviétique Maxime Litvinov (1876-1951) avait été signé le 2 mai 1935 par le nouveau ministre français des Affaires étrangères Pierre Laval (1883-1945) après la mort de Louis Barthou, le 9 octobre 1934 à Marseille, lors de l'assassinat du roi Alexandre 1er de Yougoslavie (1888-1934) ;

iv) un traité d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et l'URSS avait été signé à Prague, le 16 mai 1935 ;

v) le traité d'assistance réciproque franco-tchécoslovaque du 16 octobre 1925 comportait une clause qui le faisait entrer et demeurer en vigueur en même temps que le Pacte rhénan conclu le même jour (Traité de Locarno) ; or la Pacte rhénan a été dénoncé par l'Allemagne avec la remilitarisation de la Rhénanie le 7 mars 1936, donc certains jugèrent que le traité franco-tchécoslovaque n'était plus en vigueur en septembre 1938.

vi) l'engagement de la France vis-à-vis de la Tchécoslovaquie a cependant été réaffirmé par les plus hautes personnalités politiques françaises (Léon Blum,

Yvon Delbos, Joseph Paul-Boncour, Édouard Daladier, Georges Bonnet) à Londres ou à Paris, jusqu'en mai 1938.

c) – Des conventions d'arbitrage avaient été conclues à Locarno entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie et entre l'Allemagne et la Pologne, entre l'Allemagne et la France, entre l'Allemagne et la Belgique toutes rattachées au Pacte rhénan ; il fut alors décidé, en petit comité, que les conventions d'arbitrage germano-française et germano-belge seraient considérées comme caduques en même temps que le Pacte rhénan, ces deux conventions d'arbitrage étant si étroitement liées au Pacte rhénan que toute autre attitude impliquerait contradiction ; quand, en mars 1936, lors de la réoccupation de la Rhénanie, l'Allemagne a dénoncé le Pacte rhénan signé à Locarno, les conventions d'arbitrage germano-française et germano-belge ont été dénoncées de facto.

d) – Les conventions d'arbitrage de l'Allemagne avec la Tchécoslovaquie ou avec la Pologne, qui ne se rattachaient pas aussi étroitement au Pacte rhénan que celles de la France et de la Belgique, étaient moins affectées par la remilitarisation de la Rhénanie et elles restèrent en vigueur.

e) – Les conventions d'arbitrage entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie ou la Pologne contenaient l'engagement formel de soumettre toutes les questions litigieuses à un arbitrage ou à une procédure de conciliation ; la portée politique de cet engagement augmentait du fait que la France, la Tchécoslovaquie et la Pologne, dans les accords conclus séparément entre elles à Locarno, avaient pris la décision de considérer comme un *cāsūs fœdēris* toute violation par l'Allemagne des engagements qui découlaient pour elle des conventions d'arbitrage ; si les rapports se tendaient entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, il se pouvait que la convention d'arbitrage devienne une entrave indésirable à la liberté d'action de l'Allemagne.

2 – Après l'Anschluß (rattachement politique de l'Autriche au Reich allemand, en fait annexion de l'Autriche par l'Allemagne) en mars-avril 1938 (entrée de la Wehrmacht en Autriche le 12 mars 1935 et plébiscite le 10 avril 1938 favorable à l'Anschluß à plus de 99 p.100, en Autriche et en Allemagne) l'objectif du chancelier d'Allemagne, Adolf Hitler (1889-1945) était l'annexion de la région frontalière des Sudètes, majoritairement peuplée d'Allemands et le démantèlement de la Tchécoslovaquie ; la moitié occidentale de la Tchécoslovaquie était alors enclavée dans le Reich allemand (au Nord, elle avait une frontière commune avec l'Allemagne et au Sud, avec l'ancienne Autriche incorporée à l'Allemagne) ; l'autre moitié du pays était entourée par la Pologne, la Roumanie et la Hongrie ; la Tchécoslovaquie n'avait pas de frontière commune avec l'Union soviétique.

Hitler prévoyait un conflit armé avec la Tchécoslovaquie, qui devait aboutir à son fractionnement ; Hitler envisageait de déclarer la guerre à la Tchécoslovaquie après une période de tensions diplomatiques au cours de laquelle l'opposition tchécoslovaque, soutenue par l'Allemagne, aurait des exigences tellement démesurées qu'il serait impossible à la Tchécoslovaquie de les satisfaire.

Le 21 avril, Hitler ordonna de mettre en route les préparatifs d'État-Major pour une attaque militaire de la Tchécoslovaquie (le *Plan vert* qui prévoyait l'occupation de toute la Tchécoslovaquie).

Hitler s'assura la neutralité de l'Italie par un voyage officiel qui le conduisit à Rome et à Naples et encore à Rome, du 2 au 8 mai 1938.

Remarques : a) – Le chef d'État-Major allemand, le Generaloberst Ludwig Beck (1880-1944) était opposé à un conflit armé avec la Tchécoslovaquie, qui risquait d'entraîner une intervention des nations occidentales et il le fit savoir au commandant en chef du Heer (l'armée de terre allemande), le Feldmarschall

Walther von Brauchitsch (1881-1948) qui en informa Hitler ; Beck croyait que la « *puissance mondiale britannique* » s’opposerait à une politique d’expansion allemande en Europe centrale.

Au contraire, Hitler avait reçu depuis plusieurs mois des assurances de la diplomatie britannique qu’elle ne s’y opposerait pas.

Un très grand nombre des plus hauts généraux allemands, qui partageaient les craintes du général Beck et qui craignaient le déclenchement d’une nouvelle guerre mondiale pour laquelle ils considéraient que l’Allemagne n’était pas prête, se concertèrent afin de destituer et de neutraliser Adolf Hitler, qu’ils considéraient comme un parvenu indigne de les commander, dès que la guerre contre la Tchécoslovaquie aurait été déclenchée.

Le général Beck fut contraint par Brauchitsch de démissionner le 18 août 1938, sans que les raisons n’en soient divulguées et il fut mis à la retraite d’office après la Conférence de Munich et l’invasion par la Wehrmacht du territoire des Sudètes.

b) – En mai 1938, Hitler visita les fortifications qui protégeaient la frontière orientale du Reich, entre l’Oder et la Warthe ; les installations étaient vétustes et très insuffisantes ; elles avaient été réalisées et entretenues sous l’autorité de l’armée ; le 28 mai 1938, Hitler chargea l’ingénieur civil Fritz Todt (1891-1942) de construire la ligne de fortifications de 630 km de long qui devait défendre la frontière Ouest (celle qui faisait face à la France) ; ce fut la *ligne Siegfried* (en allemand « **Westwall** ») qui comprenait plus de 18 000 casemates, des tunnels et des dents de dragon ; l’« *Organisation Todt* » recruta ou réquisitionna 250 000 ouvriers pour ce gigantesque chantier (ce fut l’institution du travail obligatoire pour les jeunes Allemands).

La *ligne Siegfried* devait retarder l’invasion de l’Allemagne par l’armée française en cas d’attaque de la Tchécoslovaquie par la Wehrmacht.

Une ligne de défense aérienne fut construite derrière le *Westwall* par la Luftwaffe sur la totalité de la frontière occidentale ; l’armement était constitué de canons de DCA de 88 mm, qui pouvaient être utilisés contre les avions ou contre les blindés.

c) – Par un décret d’Hitler du 17 août 1938, les unités armées des *escadrons de protection* (en allemand « **Schutzstaffel** » ou « **SS** ») furent regroupées en *troupes de protection à disposition* (en allemand « **SS-Verfügungstruppe** ») ; celles-ci devinrent la *Waffen-SS*, dont le rôle était la protection de la personne du Führer et des membres du parti, car le *Heer* (armée de terre) n’était plus considéré comme sûr ; la *Waffen-SS* était la garde prétorienne du régime.

d) – Le régent du « *royaume sans roi* » de Hongrie, l’amiral Miklós Horthy (1868-1957) arriva en Allemagne le 21 août 1938 pour une visite d’État de 5 jours, à l’occasion du lancement du croiseur lourd « *Prinz Eugen* » (18 750 t, 32,2 nd) ; la délégation hongroise promit de soutenir, à partir du 1er octobre 1938, une possible attaque allemande contre la Tchécoslovaquie.

e) – Le 12 septembre 1938, le Führer annonça publiquement qu’il était décidé à ramener dans le Reich, d’une façon ou d’une autre, les 3,5 millions de Sudètes et leur territoire ; Hitler fit ensuite savoir que l’Allemagne résoudreait militairement la question des Sudètes, au plus tard le 2 octobre 1938.

Les Britanniques, qui redoutaient qu’un conflit régional entre l’Allemagne et la Tchécoslovaquie n’entraîne l’entrée en guerre de la France aux côtés de la Tchécoslovaquie et une victoire écrasante de la France, intervinrent avec insistance pour que la question des Sudètes soit réglée pacifiquement, à l’avantage de l’Allemagne.

Le démantèlement de la Tchécoslovaquie, alliée de la France, était de nature à équilibrer les capacités militaires des deux puissances continentales (Allemagne et France) en neutralisant le principal allié de la France à l’Est de l’Allemagne.

L'Angleterre n'acceptait pas que, soit la France, soit l'Allemagne pût devenir la maîtresse de l'Europe continentale, sans le contre-pouvoir de l'autre puissance. Afin d'équilibrer les forces en compétition, Neville Chamberlain avait même envisagé un accord séparé de la Grande-Bretagne avec l'Allemagne, comportant une clause de rupture de l'alliance franco-anglaise, si la France décidait de soutenir militairement la Tchécoslovaquie.

Mais Hitler l'ignorait au moment de la Conférence de Munich ; Daladier, qui l'apprit officiellement plus tard, le pressentait peut-être déjà.

3 – Le 13 septembre 1938, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain proposa une entrevue au chancelier allemand Adolf Hitler ; ils se rencontrèrent le 15 septembre à l'Obersalzberg, en Haute-Bavière ; Hitler exposa les exigences du Reich allemand, notamment l'annexion de la région des Sudètes tchécoslovaques. Hitler et Chamberlain se rencontrèrent à nouveau le 22 septembre 1938, cette fois à Bad Godesberg (près de Bonn, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie) pour préparer la conférence qui devait aboutir aux « *Accords de Munich* » du 30 septembre 1938 ; à Bad Godesberg, le 22 septembre, Hitler voulait que les troupes tchèques évacuent les territoires contestés ; le lendemain (23 septembre) au soir, Hitler exigea le retrait des troupes tchécoslovaques entre le 26 et le 28 septembre 1938 ; Chamberlain ne s'y opposa pas car c'est sa carrière politique qui était en jeu dans cette affaire ; il obtint cependant que le retrait des troupes tchécoslovaques puisse n'avoir lieu que le 1er octobre 1938.

La Tchécoslovaquie refusa de se plier à la décision anglo-allemande, confiante dans son alliance avec la France.

À l'initiative du Duce italien Benito Mussolini, après que le Premier ministre britannique Chamberlain eut demandé au Duce de tenter une médiation, les gouvernements allemand, britannique, français et italien se mirent d'accord pour se rencontrer le 28 septembre 1938 à Munich, afin de résoudre le problème des Sudètes soulevé par le Chancelier Hitler.

L'Angleterre utilisa le chantage aux approvisionnements en pétrole irakien des raffineries françaises ou étrangères en France par des navires britanniques et l'approvisionnement des dépôts français en produits pétroliers raffinés anglais ou américains, pour obtenir le renoncement de la France à ses engagements vis-à-vis de la Tchécoslovaquie.

Chamberlain, Daladier, Mussolini et Hitler se mirent d'accord dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938 sur le projet présenté par Mussolini : l'entrée de la Wehrmacht dans les territoires des Sudètes peuplés d'Allemands se ferait progressivement entre le 1er et le 10 octobre 1938 ; un comité international composé de représentants de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie, du Royaume-Uni et de la France, devait déterminer dans quels territoires de l'État tchécoslovaque aux populations mixtes on organiserait des scrutins référendaires pour décider leurs rattachements éventuels à l'Allemagne, à la Pologne ou à la Hongrie ; le comité devait ensuite tracer les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie, en fonction des votes.

Remarques : a) – Aux yeux des observateurs, Hitler venait de remporter de manière pacifique un énorme succès.

b) – Neville Henderson (1882-1942) ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin entre 1937 et 1939, se flatta de son côté, dans un livre de mémoires qu'il publia fin 1939 en anglais et au début de 1940 en français (donc avant la déroute de l'armée française, mollement soutenue par les Britanniques, face à la Wehrmacht) que le règlement de la crise des Sudètes par Chamberlain avait été un grand succès de la politique étrangère britannique.

c) – L'Allemagne annexa la région tchécoslovaque des Sudètes en octobre 1938.

Le rattachement de la région tchécoslovaque des Sudètes à l'Allemagne empêchait toute résistance de la Tchécoslovaquie face à son éventuelle et prévisible agression par l'Allemagne, car c'est dans cette région que se concentrait le système défensif de l'armée tchécoslovaque vis-à-vis de l'Allemagne.

d) – La Pologne annexa la région tchécoslovaque de Teschen en octobre 1938.

e) – La Hongrie annexa le Sud de la Slovaquie et la Ruthénie subcarpatique en novembre 1938.

f) – L'Allemagne annexa la Bohême et la Moravie (tchécoslovaques) en mars 1939 et elle imposa un protectorat sur le reste de la Tchécoslovaquie, appelé *République slovaque*.

g) – Les Allemands utilisèrent, pour envahir la Pologne en septembre 1939, puis la France en mai et juin 1940, les chars qu'ils avaient trouvés en Tchécoslovaquie, soit terminés, soit sur les chaînes de montage, soit ceux dont les études étaient terminées et dont ils accélérèrent ou lancèrent la production :

i) les excellents chars de type **LT vz 35**, conçus par la *Škoda Holding* que les Allemands appelèrent *Panzerkampfwagen 35(t)* ;

[Le « t » final signifie « d'origine tchécoslovaque »]

ii) les chars de type **LT vz 38**, simples de conception, faciles à produire et très fiables, fabriqués dans les usines ČKD (*Českomoravská-Kolben-Daněk*) que les Allemands appelèrent *Panzerkampfwagen 38(t)*.

Ces chars, de valeur militaire au moins équivalente aux *Panzer III* allemands mais plus résistants et plus fiables, leur auraient fait défaut et ils leur auraient même été opposés en 1940, si la Tchécoslovaquie était restée un État indépendant allié de la France, comme l'avait décidé le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

h) – Les accords de Munich augmentèrent le prestige d'Adolf Hitler auprès des Allemands et lui conférèrent une sorte de présomption d'infailibilité pour la suite de sa politique extérieure, qui allait mener à la Seconde Guerre Mondiale.

i) – À Londres, les bellicistes britanniques, notamment les députés conservateurs francophiles Winston Churchill (1874-1965) et Anthony Eden (1897-1977) qui auraient voulu voir Hitler vaincu militairement ou renversé par la résistance intérieure allemande, reprochèrent violemment au Premier ministre conservateur germanophile Neville Chamberlain sa politique d'« *appeasement* » vis-à-vis du Reich et son attitude passive face à Hitler dans l'affaire des Sudètes ; les vicissitudes des alliances politiciennes internes à la Chambre des Communes et les ambitions ou convenances personnelles des uns et des autres au Palais de Westminster pouvaient modifier brusquement l'orientation de la politique étrangère du Royaume-Uni, en faveur ou au détriment de l'Allemagne.

4 – Le Maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934), réélu président du Reich allemand le 10 avril 1932, avait nommé *Adolf Hitler* (1889-1945) au poste de Chancelier du Reich le 30 janvier 1933 en remplacement de Kurt von Schleicher (1882-1934), dans les formes prévues par la Constitution allemande adoptée à Weimar le 31 juillet 1919.

Le lendemain, 31 janvier 1933, le Président de la République française Albert Lebrun (1871-1950) chargeait le Radical Édouard Daladier (1884-1970) de former un gouvernement ; Daladier devenait Président du Conseil en remplacement du Républicain-Socialiste Joseph Paul-Boncour (1873-1972) qui devint alors ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Daladier. Édouard Daladier abandonna la Tchécoslovaquie à la Conférence qui réunit à Munich, en Bavière, les 29 et 30 septembre 1938, Adolf Hitler, Benito Mussolini (1883-1945), Neville Chamberlain (1869-1940) et lui-même, malgré le Traité d'alliance entre la France et la Tchécoslovaquie signé à Locarno le 16 octobre 1925 par le ministre des Affaires étrangères français Aristide Briand (1862-1932)

qui visait à garantir l'intégrité des frontières tchécoslovaques.

L'engagement de la France envers la Tchécoslovaquie avait été réaffirmé devant les Chambres à Paris le 4 décembre 1936 par le Président du Conseil Léon Blum (1872-1950) et par le ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos (1885-1956) ; puis par le ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos du Gouvernement Camille Chautemps (1885-1963) à Londres en novembre 1937, à Paris au Sénat le 28 décembre 1937 et à la Chambre des députés le 26 février 1938 ; le ministre des Affaires étrangères du deuxième Gouvernement Blum, Joseph Paul-Boncour (1873-1972) avait fait connaître à la Tchécoslovaquie et à L'Angleterre, le 15 mars 1938, que la France se considérait comme liée par le Traité de garantie de Locarno et qu'elle ferait honneur à sa signature envers la Tchécoslovaquie ; en avril et mai 1938, le nouveau Président du Conseil Édouard Daladier et son ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet (1889-1973) avaient, dans de nouveaux entretiens à Londres, pris comme une valeur certaine les engagements juridiques qui liaient la France à la Tchécoslovaquie ; 4 mois plus tard, la Tchécoslovaquie était abandonnée, à Munich, par le même Édouard Daladier, sous la pression anglaise ; la Tchécoslovaquie fut alors démantelée : les territoires des Sudètes furent immédiatement annexés par l'Allemagne (1er octobre 1938) puis le reste de la Tchécoslovaquie fut absorbé par l'Allemagne en mars 1939, sous la forme d'un protectorat de Bohême et de Moravie.

5 – La Tchécoslovaquie a été fondée par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; cette nouvelle Tchécoslovaquie a repris, en les aggravant, les servitudes et les esclavages de l'ancien Empire Autro-Hongrois qui lui avaient valu d'être démantelé.

Remarques : a) – La Tchécoslovaquie de 1938 était en partie constituée de territoires et de populations qui n'étaient ni tchèques, ni slovaques, ni fondus par une longue accoutumance et une compénétration de mœurs dans leur État.

b) – Il existait en Tchécoslovaquie une minorité allemande en dehors des Sudètes, mais également une minorité hongroise et une minorité polonaise : ces minorités rejoignirent toutes leurs pays respectifs après que l'armée allemande fut entrée dans la capitale tchécoslovaque, Prague, le 15 mars 1939.

c) – Le leader tchécoslovaque du *Parti allemand des Sudètes* Konrad Henlein (1898-1945) prenait ses mots d'ordre à Berlin depuis 1934, sans que le Président de la Tchécoslovaquie, Edvard Beneš (1884-1948), ne s'y oppose.

d) – Il y avait des minorités ethniques dans d'autres pays (Roumanie et Yougoslavie) également créés par le Traité de Versailles et membres de la « *Petite Entente* ».

6 – L'abandon de son alliée tchécoslovaque par la France à Munich était une erreur stratégique si l'Allemagne persistait à vouloir l'écrasement total et définitif de la France comme on pouvait le lire dans « *Mein Kampf* » [premier tome publié en 1925, second tome en 1926] ; « *Mein Kampf* » d'Adolf Hitler était l'ouvrage de référence, pour ce qui concernait la politique extérieure à venir de l'Allemagne.

Remarques : a) – La contradiction entre le discours de soutien du Gouvernement français à la Tchécoslovaquie, au cours des 3 mois qui précédèrent la réunion de Munich (« *la France ne permettra pas que l'on touche à la Tchécoslovaquie !* ») et la décision de l'abandonner le 29 septembre 1938 (« *puisqu'il le fallait !* ») a été considérée par les Français comme une humiliante capitulation ; cette attitude a été qualifiée de « *politique à plat ventre* » ; les Tchécoslovaques étaient vendus comme des esclaves ; l'humiliation pour Daladier n'était pas de s'être incliné devant les Anglais mais de renier sa parole et de se dédire sans respecter le délai minimum qui aurait permis aux citoyens de ne pas faire le lien entre les discours successifs et les actes.

- b)** – Originaire de Carpentras (dont il fut élu maire en 1911) Édouard Daladier, combatif et pugnace, était connu sous le sobriquet « *le taureau du Vaucluse* » en politique ; le Premier ministre du Royaume-Uni, Neville Chamberlain (qui s'illustra lui-même par sa mollesse et sa passivité vis-à-vis d'Hitler) le surnomma méchamment « *le taureau avec des cornes d'escargot* » en raison de sa prudence.
- c)** – Dans l'avion du retour de Munich au Bourget, à propos des Britanniques qui venaient d'extorquer à la France la signature des accords de Munich, Édouard Daladier dit au secrétaire général du Quai d'Orsay, Alexis Léger (alias Saint-John Perse, 1887-1975) : « *Les cons ! Ah les cons ! S'ils savaient ce qui les attend...* ».
- d)** – Pour obtenir que la France renie ses engagements vis-à-vis de son alliée la Tchécoslovaquie, les Anglais avaient utilisé le chantage des approvisionnements en pétrole de la France ; en 1938, les filiales françaises des grands groupes pétroliers anglo-saxons contrôlaient plus de la moitié du marché français de la distribution de produits pétroliers.
- e)** – Après l'armistice du 22 juin 1940, mettant ses menaces à exécution, non seulement le gouvernement britannique a stoppé les livraisons de pétrole brut et de produits raffinés à la France, mais il a mis sous séquestre les actifs de la CFP (Compagnie française des pétroles) société mixte État-privé fondée le 24 mars 1924 (devenue *Société Total* le 14 juillet 1954) dans l'IPC ; l'IPC (Iraq Petroleum Company, ex-Turkish Petroleum Company) exploitait les ressources pétrolières de l'Irak et fournissait l'essentiel des ressources de la CFP en pétrole brut ; les 4 principaux partenaires de l'IPC en 1938 étaient la CFP française, l'*Anglo-Persian Oil Company*, la *Royal Dutch-Shell* et un consortium américain (*Standard Oil Company of New York* et *Standard Oil Company of New Jersey*) ; ils détenaient chacun 23,75 p. 100 des parts ; les 5 p. 100 restant étaient détenus par le financier arménien Gulbenkian (1869-1955).
- f)** – La filiale CFR (Compagnie française de raffinage) de la CFP exploitait deux raffineries à La Mède (en Provence) et à Gonfreville (en Normandie) ; la capacité de raffinage de la CFR était voisine de 2 Mt par an et couvrait un quart de la consommation française.
- g)** – Un peu avant la Seconde Guerre Mondiale, la CFP avait fondé une filiale maritime, la CNP (Compagnie navale des pétroles) afin de transporter sur ses propres navires du pétrole brut pour ses raffineries ou des produits raffinés pour ses dépôts ; en réalité, la France était en grande partie sous la tutelle anglo-saxonne pour ses approvisionnements en pétrole ou en produits raffinés ; l'un des deux navires-citernes que la CNP possédait au début de la guerre, l'« *Émile-Miguet* » (176 m de long, 22,3 m de large, 12,2 m de tirant d'eau), mis en service en 1937, a été coulé le 12 octobre 1939 par le sous-marin allemand U-48 ; chargé de 137 000 barils de pétrole et d'essence, l'« *Émile-Miguet* » allait des États-Unis au Havre.

Accore (en anglais « *steep* ») : **1** – Escarpé, raide.

2 – Contour d'un banc, d'un écueil.

Remarque : Une côte, un rocher, un banc sont *accores* lorsque celles de leurs parties latérales qui sont baignées par la mer sont à pic ou à peu près, ce qui permet à un navire de s'en approcher à petite distance.

Accore (en anglais « *prop* » ou « *edge* ») : **1** – Une accore est une pièce de bois droite qui sert à la fois à placer, à soutenir et à maintenir un objet quelconque dans une position déterminée.

Remarques : **a)** – Un navire posé sur les tins d'une cale sèche est maintenu en position verticale au moyen d'accores horizontales ou légèrement inclinées, qui s'appuient sur sa coque et sur les côtés de la cale sèche.

b) – Des accores servent à immobiliser les marchandises sur les ponts ou dans

les cales des navires : les accores sont appuyées et calées d'un bout sur la marchandise à immobiliser et de l'autre sur une partie fixe du navire ou sur une autre marchandise déjà bien immobilisée.

2 – Une accore concourt encore à certaines manœuvres de force et de précision.

Remarques : a) – On donne à l'accore plus ou moins d'inclinaison ou, en terme de marine « *de pied* » suivant l'effet que l'on veut produire.

b) – Le bout d'en haut vient butter sous un taquet cloué ou fixé sur l'objet à soutenir.

c) – L'autre extrémité repose sur une semelle garnie d'un autre taquet dit *de retenue*, fixé au navire ; c'est entre ce taquet et le pied de l'accore que l'on place de force, à coups de masse, des coins de burin ; le premier effet résultant de ces chocs est de comprimer le bois et de mettre l'étau en faix ; si cette action continue, elle tend à diminuer l'inclinaison de l'accore et par conséquent, à imprimer un double mouvement au point où le bout d'en haut est appliqué.

Accorer (en anglais « *to prop* ») : **1** – Placer sous les flancs, l'étrave, et derrière l'étambot d'un navire mis au sec des *accotes* qui doivent le tenir en équilibre et solide sur sa quille.

2 – Tenir, fixer, caler, par exemple à l'aide de pièces de bois, un objet quelconque ou une marchandise afin de s'opposer à son déplacement au roulis, au tangage ou au pilonnement.

Remarque : On parle d'un *bon arrimage* de marchandises diverses dans les cales quand ces marchandises ont été convenablement disposées et si nécessaire, qu'elles sont bien *accorées* et saisies avec soin et selon les règles de l'art.

Accostage (en anglais « *boarding* », « *coming alongside* ») : Action d'accoster.

Accoster (en anglais « *to accost* », « *to board* », « *to come alongside* ») : **1** – Disposer une chose à côté d'une autre chose.

2 – Arrêter un navire le long d'un autre navire à le toucher, parallèlement à lui.

3 – Arrêter un navire le long d'un quai ou d'un ponton, parallèlement à lui, à le toucher.

4 – Accoster la terre, c'est s'approcher de la terre en navigant le long de son rivage autant que les circonstances de lieu et de temps permettent de le faire en évitant les dangers.

[Voir le mot *Danger*].

5 – Accoster une voile, c'est la border à toucher la vergue.

Accotar : Pièce de bordage endentée, introduite entre les membres d'un navire et servant à les lier étroitement et à empêcher les objets de tomber entre les couples.

Accoter : Appuyer de côté.

Exemple : Accoter sa tête.

Accoter (S' –) : Se coucher de manière périlleuse en raison de la force du vent.

Accotoir : Étau au moyen duquel on soutient un navire sur la cale de construction.

Accoucher : **1** – Enfanter.

2 – [Au figuré] Produire les œuvres de l'esprit.

Exemple : Socrate disait qu'il faisait l'office de sage-femme, qu'il savait accoucher les esprits.

Accoudoir : Rebord placé à hauteur d'appui et sur lequel on peut poser les coudes.

Accoupler : Lier plusieurs bateaux ensemble.

Accoursie : Synonyme de *coursive*.

Accoutrer : **1** – Équiper, armer [un navire].

2 – Arranger des vêtements, vêtir des personnes avec un soin ou une élégance

recherchées.

3 – S'équiper pour la guerre, la chasse, le voyage.

4 – [*Par extension*] Se vêtir en comédien.

5 – [*Au figuré*] Se vêtir de façon comique, bizarre ; se déguiser.

Accrétion : 1 – Accroissement de la taille d'un corps céleste par accumulation d'autres corps célestes plus petits, sous l'effet de la gravité.

2 – Processus de capture de matière par un astre.

Remarque : a) – L'opposé de l'accrétion est l'éjection.

b) – Dans le cas d'une étoile double, l'une des étoiles peut augmenter sa masse par accrétion en absorbant de la matière qui provient de la seconde étoile.

Accroc : Déchirure que fait ce qui accroche.

Accrocher : 1 – Attacher, suspendre quelque chose à un clou, à un crochet.

Exemple : Accrocher une gravure ; il demeura accroché par son habit.

2 – Approcher un navire et y jeter des grappins pour l'aborder et pouvoir y embarquer, souvent en sautant directement d'un navire sur l'autre avec des intentions belliqueuses.

Accroire : Faire croire ce qui n'est pas.

Remarque : Il n'a d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*.

Accroissement : 1 – Augmentation, agrandissement.

Exemples : L'accroissement de la rivière ; l'accroissement d'un État.

2 – Le droit par lequel une chose accroît à quelque personne ou à quelque fonds.

Exemple : Un accroissement à la tontine.

Remarque : Les terres que l'atterrissement ajoute à un rivage, à une île, appartiennent au propriétaire par droit d'accroissement.

Accroître : 1 – Augmenter, rendre plus grand, plus étendu.

Exemples : Accroître son bien, son revenu ; accroître un parc, un jardin, l'accroître de beaucoup, de la moitié ; accroître sa puissance, sa gloire, sa réputation, son autorité.

2 – Aller en augmentant, devenir plus grand.

Exemple : Son bien, son revenu accroît tous les jours.

3 – On dit qu'une chose accroît à quelqu'un, pour dire qu'elle revient à son profit par la mort ou par l'absence de quelqu'un, ou autrement.

Exemple : Entre colégataires, la portion de l'un accroît à l'autre.

Remarque : On dit qu'une portion de terre accroît à une autre par alluvion, par atterrissement.

Accroupissement (en anglais « *squat* ») : **1** – Dans le cas d'un navire qui fait route, l'accroupissement est la combinaison de la *déformation* du plan d'eau (en anglais « *settlement* ») et d'une modification des tirants d'eau.

Remarque : a) – L'accroupissement est lié à la vitesse par rapport à l'eau.

b) – L'accroupissement est souvent accompagnée d'un changement d'assiette.

c) – L'accroupissement augmente considérablement lorsque le clair sous quille est très réduit.

2 – L'accroupissement augmente avec la vitesse du navire ; il est accentué par petits fonds, lorsque le clair sous quille se réduit.

Remarque : Lorsque le clair sous quille est réduit, et pour une longueur de navire donnée, on observe plutôt un enfoncement de l'arrière si le navire est large, ou un enfoncement de l'avant si le navire est étroit.

3 – L'accroupissement se produit certainement, quoiqu'il soit difficile à observer, lorsque le clair sous quille est grand.

Remarque : Nous étions à bord d'un navire qui faisait route vers l'amont de la

Charente, avec le flot et à bonne allure, au-dessus d'une fosse assez profonde en aval de Soubise ; le navire a heurté le fond de la rivière à la sortie de la fosse, alors que la sonde à cet endroit est supérieure à celles qu'il avait rencontrées dans l'embouchure de la rivière ; l'accroupissement existait dans la fosse, alors même que le clair sous quille était important.

4 – Par petits fonds, le phénomène d'accroupissement débute par une diminution de la vitesse-fond, par des vibrations provenant de l'hélice, par une réduction de l'allure de la machine, puis par une certaine difficulté à gouverner ; on observe habituellement, selon le rapport entre la longueur et la largeur du navire, un grossissement de la vague d'étrave qui peut déferler sur le pont (navire étroit), ou un grossissement de la houache et un déplacement de la vague d'accompagnement de l'arrière vers le milieu du navire (navire large).

Remarque : Exceptionnellement (nous l'avons observé dans l'estuaire de la Charente vers le Port-des-Barques) un navire faisant route en avant avec un clair sous quille très réduit peut se trouver soudainement stoppé, posé sur la vase, alors que l'hélice continue à tourner normalement ; il avait suffi de stopper l'hélice, puis de la remettre en avant à faible allure, pour que le navire reparte en avant et puisse reprendre ensuite une vitesse normale.

5 – *Exemple fameux d'accroupissement funeste* :

i) Le 7 août 1992 vers 21h58, le paquebot britannique « the *Royal Mail Ship Queen Elizabeth 2* » (*RMS QE2*), déplacement 66 000 tonnes, longueur 293,52 mètres, largeur 32 mètres, calaison au repos 9,94 mètres a talonné à 25 nœuds sur les roches « *Sow and Pigs Reef* » au sud-ouest de Cuttyhunk Island, à l'entrée de Vineyard Sound (Massachusetts, États-Unis d'Amérique).

ii) Le *QE2* avait quitté le mouillage de Oak Bluffs (Martha's Vineyard – Massachusetts, dans l'ouest de Nantucket) et faisait route vers New York City.

iii) Après l'accident, les 1 824 passagers ont été transférés à Newport, R.I., et le *QE2* est entré en cale sèche à Boston pour investigations.

iv) Les dégâts sous la coque s'étendaient sur une longueur de 400 pieds et sur une largeur de 81 pieds.

Les dommages se montèrent à 13,5 millions de dollars.

Le *QE2* a été arrêté pour réparations et son escale à La Pallice, programmée en septembre de la même année, a été annulée.

v) Le navire savait exactement où il se trouvait et il avait embarqué un pilote local dûment commissionné, mais qui n'avait pas l'habitude de conduire des navires comparables.

Il n'y avait pas de mouvements de plate-forme dus à la mer, car il n'y avait pas de houle et le vent était de force 2 seulement.

Le temps était clair, la mer était calme.

vi) La sonde portée sur la carte était compatible avec la calaison du navire au départ du mouillage :

La sonde minimale portée sur les cartes dans cette zone était de 39 pieds.

Le pilote estimait que la hauteur de la marée était de 2 pieds et sachant que l'enfoncement maximum du *QE2* relevé au départ du mouillage était de 32 pieds et 4 pouces, on pouvait arriver à la conclusion que les fonds dans la zone de talonnage étaient forcément inférieurs aux 39 pieds indiqués sur la carte.

vii) Ce raisonnement ne tient toutefois pas compte de l'important accroupissement (*squat*) d'un navire filant 24,5 nœuds avec moins de 10 pieds d'eau sous la quille.

viii) Deux expertises indépendantes concernant l'accroupissement que pouvait avoir subi le *QE2* filant 24,5 nœuds permettent, malgré quelques divergences, de placer la valeur de cet accroupissement dans une fourchette de 4 à 8 pieds. Ces valeurs sont nettement supérieures à l'estimation de 1,5 à 2 pieds donnée par le commandant, lorsqu'il a été entendu par les enquêteurs.

Il faut noter que le *QE2* ne disposait pas dans sa documentation de tables ou d'abaques donnant des valeurs d'accroupissement propres au navire en fonction de sa vitesse et du clair sous quille.

ix) Dans la zone concernée, la carte américaine 13218 avait été en grande partie basée sur le levé de 1939 ; les cartes britanniques utilisées à la passerelle du *QE2* avaient été établies à partir de cartes américaines d'échelle légèrement supérieure. Il y a complète cohérence entre ces cartes. Sur les cartes britanniques la sonde 6 brasses 3 pieds (39 pieds) était accompagnée de la mention « *R* », alors que sur la carte américaine la sonde 39 pieds l'était de la mention « *rky* », ce qui signifie que la zone est rocheuse. Ces cartes ne comportaient aucune indication sur la date des levés, sur l'espacement des profils de sonde et sur la fiabilité des données qui y figurent.

L'hydrographie de la zone avait été effectuée en 1939 au moyen d'un sondeur acoustique sans enregistreur ; les profils de sondes (routes suivies par le navire sondeur) étaient espacés de 400 m ; la sonde 39 pieds avait été obtenue sur un profil qui comportait, avant et après ce minimum, des sondes de 50 et 52 pieds ; les deux profils qui l'encadraient n'avaient pas fait apparaître de relèvement notable du fond dans la zone voisine de la sonde 39 pieds.

x) Les levés effectués après l'accident dans la zone du talonnage ont révélé l'existence de plusieurs têtes de roches à des profondeurs inférieures à 39 pieds ; deux roches sur lesquelles on a constaté des traces de peinture de la coque du *QE2* sont respectivement à 34,2 pieds et 33,6 pieds de profondeur et elles ont été baptisées officiellement « *Rule's Ledge* », mais les gens du pays les appellent « *The Queen's Bottom* » (littéralement, en français : *le cul de la Reine*).

La sonde la plus faible trouvée dans la zone est de 31,5 pieds ; elle se trouve heureusement à 150 m de la route suivie par le *QE2*.

[Voir les expressions *Clair sous quille*, *Enfoncement du navire* et les mots *Squat*, *Surenfoncement*].

Accul : 1 – Petit mouillage ; petite anse dans la mer ; crique.

2 – Enfoncement d'une baie ; la baie elle-même [*en Amérique*].

Remarque : On dit l'*accul* de Panama, pour dire *la baie de Panama*.

3 – Le fond d'une nasse de rivière.

4 – Lieu qui n'a point d'issue, où l'on est acculé.

Exemple : Ceux qui poursuivaient les criminels, les poussèrent dans un accul, où on les prit.

Acculée (en anglais « *sternway* ») : Espace parcouru en culant.

Remarque : On appelle *acculée* la perte au vent subie à l'occasion d'un virement de bord vent devant.

Acculement : 1 – L'acculement d'une varangue est sa flèche par rapport à la quille ; c'est aussi la courbure de ses extrémités.

Remarque : **a)** – L'acculement est la proportion dont chaque gabarit s'élève sur la quille de plus que le premier gabarit, ou couple-mâître.

b) – L'acculement de l'étambot doit avoir la longueur du bau moins celle de la lisse de hourdi.

c) – Les varangues de l'avant et de l'arrière qui ont un fort acculement sont

appelées des *fourcats*.

d) – *Acculement* ou *estelle* sont des termes particuliers de la construction suivant la méthode de la tablette.

2 – Secousse éprouvée à l'arrière d'un navire qui tangue, notamment en cas de forte mer de l'arrière, et qui peut occasionner la perte du gouvernail.

Acculer (en anglais « *to heave astern* ») : **1** – Donner du relèvement à une varangue.

2 – Frapper la mer avec la poupe.

Remarque : **a)** – Il en résulte des secousses violentes qui fatiguent la poupe et l'appareil à gouverner, et qui fait fouetter la mâture avec violence.

b) – On dit qu'un navire s'accule quand il prend l'eau par l'ouverture du timon.

c) – Des acculées peuvent se produire pendant le tangage, ou lorsque le navire est en fuite ou tient la cape, ou s'il vire vent devant.

d) – Si les mouvements sont saccadés, cela provient d'un défaut de construction ou d'un mauvais dessein des formes de l'arrière du navire.

e) – Lorsque l'effet se produit à l'avant, c'est être *canard*.

[Voir le mot *Canard*].

3 – Pousser quelqu'un et le réduire en un coin, en un endroit où il ne puisse plus reculer.

Exemple : Il le poursuit l'épée à la main et l'accula contre la muraille.

Accumulateur : **1** – Système de *conversion réversible* de l'énergie chimique en énergie électrique composé de 2 électrodes plongées dans une solution conductrice de l'électricité.

Remarque : On utilise le terme d'« *accumulateur* » lorsqu'il s'agit d'un système rechargeable, et de « *pile* » s'il s'agit d'un système non rechargeable.

2 – Un accumulateur fournit une tension fixe :

i) 2 à 2,15 volts pour un accumulateur au plomb et acide ;

ii) 1,2 volt pour un accumulateur au nickel-cadmium ;

iii) 1,2 volt pour un accumulateur au nickel-métal hydrure ;

iv) 3,6 volts pour un accumulateur au lithium-ion.

3 – Pour augmenter la tension disponible aux bornes du système, on utilise une batterie d'accumulateurs montés en série, comprenant plusieurs éléments (3 éléments pour obtenir 6 volts, ou 6 éléments pour obtenir 12 volts avec des accumulateurs au plomb).

4 – S'il faut augmenter la puissance (la capacité) du système, c'est-à-dire le produit de l'intensité de décharge du système par la durée de la décharge, on monte en parallèle plusieurs batteries d'accumulateurs de mêmes caractéristiques.

Remarque : **a)** – L'accumulateur à feuilles de *plomb pur* trempées dans de l'acide sulfurique a été inventé en 1859 par Gaston Planté.

b) – L'accumulateur à grilles et à *oxyde de plomb rapporté*, trempées dans de l'acide sulfurique, a été inventé en 1880 par Gaston Faure.

c) – Différentes technologies d'accumulateurs au plomb sont disponibles pour couvrir tous les besoins, par exemple : démarrage de moteurs thermiques ; alimentation de moteurs de propulsion ; alimentation de secours ; stockage de l'électricité produite par des cellules photo-voltaïques ou des générateurs éoliens.

Accumulateur au plomb : **1** – Un accumulateur au plomb est un générateur électrique statique et rechargeable, composé d'une plaque de plomb (Pb – *électrode négative*), d'une plaque de dioxyde de plomb de couleur brune (PbO₂ – *électrode positive*) et d'acide sulfurique H₂SO₄ dilué dans l'eau (35 p 100 d'acide sulfurique et 65 p 100 d'eau) ; les 2 plaques sont complètement immergées dans l'électrolyte.

[Voir le mot *Accumulateur* et les expressions *Batterie d'accumulateurs au plomb*, *Stratification de l'électrolyte*, *Sulfatation des batteries au plomb*].

2 – L'accumulateur au plomb permet d'emmagasiner de l'énergie électrique puis de la restituer à la demande par des réactions chimiques réversibles.

Les plaques sont constituées de *grilles* en alliage de plomb (jadis plomb-antimoine ; aujourd'hui plomb-calcium) qui assurent la tenue mécanique de la plaque et la collecte du courant ; les grilles sont recouvertes de composés de plomb, à l'état spongieux afin d'augmenter la surface de contact de chaque électrode avec l'électrolyte.

L'électrolyte est une solution d'acide sulfurique et d'eau distillée.

3 – Pour augmenter la capacité d'un élément d'accumulateur (c'est-à-dire le produit de l'intensité par la durée de décharge) on multiplie la surface active des électrodes en utilisant plusieurs plaques de chaque polarité montées en parallèle et imbriquées les unes dans les autres ; on dispose des séparateurs micro-poreux isolants entre ces plaques lors de leur assemblage afin d'éviter les contacts entre des plaques de polarités différentes, et d'empêcher également le transport de matière entre les plaques (les pores des séparateurs ont des diamètres de l'ordre du nanomètre).

Remarque : Les progrès dans la technique des accumulateurs au plomb ont permis de disposer d'accumulateurs moins lourds, plus puissants, à entretien de plus en plus réduit, à recharge plus rapide et de durée de vie plus longue

4 – Pendant la **décharge** de l'accumulateur au plomb :

i) pour la *cathode* : la quantité de plomb diminue et du sulfate de plomb (PbSO_4) se forme, avec dégagement d'oxygène (O_2) et consommation d'électrons ;

ii) pour l'*anode* : la quantité de dioxyde de plomb diminue et du sulfate de plomb (PbSO_4) se forme, avec libération d'électrons.

iii) pour l'*électrolyte* : le pourcentage d'eau augmente et le pourcentage d'acide sulfurique diminue (la densité de l'électrolyte diminue).

Pendant la décharge, le dioxyde de plomb de l'anode se transforme graduellement en sulfate de plomb et le plomb de la cathode se transforme également en sulfate de plomb : lorsque les plaques ont des compositions identiques, la circulation du courant est nulle.

Lorsque l'accumulateur est déchargé, l'électrolyte contient 15 p 100 d'acide sulfurique et 85 p 100 d'eau.

5 – Pendant la **charge** de l'accumulateur au plomb :

i) on branche une source de tension continue aux bornes de l'accumulateur en accordant les polarités (+ au + et – au –) ; le sens de circulation du courant électrique pendant la charge est contraire à celui de la décharge ; la tension de charge ne devrait pas dépasser 2,35 volts (s'il s'agit d'une batterie, ce sera 2,35 volts multiplié par le nombre d'éléments).

ii) Le sulfate de plomb qui s'est formé sur les électrodes pendant la décharge de l'accumulateur est dissous par le passage du courant et les 2 électrodes auront repris leur état initial lorsque l'accumulateur sera rechargé ; l'électrolyte aura repris sa composition initiale (35 p 100 d'acide sulfurique et 65 p 100 d'eau), sa concentration en acide aura augmenté, son pH aura diminué et sa densité aura augmenté.

Remarque : **a)** – En cas d'*erreur de branchement* du chargeur (fil + du chargeur sur la borne – de la batterie et fil – sur la borne +) une batterie moderne sans entretien à plaques en plomb-calcium-étain qui a subi une décharge profonde peut se recharger avec inversion des polarités, c'est-à-dire que la borne de plus gros diamètre est devenue négative et la borne de plus petit diamètre est devenue positive ; la tension en fin de charge peut atteindre la valeur nominale de la batterie, mais avec les polarités inversées.

b) – La moindre anomalie constatée au moment du branchement des fils du chargeur sur les bornes d'une batterie d'accumulateurs au plomb (étincelles, intensité de charge très grande, disjonction du chargeur, etc.) doit amener à vérifier la bonne polarité des branchements.

[Voir le mot *Floating*].

6 – Pratiquement, les électrodes (plaques en plomb ou en composés de plomb) sont enfermées dans un compartiment isolant rempli d'une solution acide ; cette solution acide, liquide ou gélifiée, est appelée électrolyte parce qu'elle peut conduire le courant électrique ; deux bornes (l'une reliée à l'électrode positive, l'autre reliée à l'électrode négative) permettent de recueillir une force électromotrice jusqu'à 2,15 volts lorsque l'accumulateur est complètement chargé.

Les trois types d'accumulateurs au plomb les plus répandus sont :

A – des accumulateurs à **électrolyte liquide libre**, dits à acide liquide :

i) soit *conventionnels* : ouverts et nécessitant des apports d'eau distillée,

ii) soit *sans entretien* : fermés, avec un clapet de sécurité en cas de surpression ; ils sont dits VRLA (de l'anglais « *valve regulated lead acid* ») ;

B – des accumulateurs à **électrolyte gélifié**, dans lesquels l'électrolyte est figé par l'addition de gel de silice ; ces accumulateurs sont étanches et peuvent être placés dans n'importe quelle position ;

C – des accumulateurs à **électrolyte absorbé** : les électrodes sont séparées par des feuilles de buvard en fibre de verre imbibées d'électrolyte ; ces accumulateurs sont dits AGM (de l'anglais « *absorbed glass mat* ») et sont parfaitement étanches.

Le principal inconvénient des batteries AGM a longtemps été leur durée de vie réduite en cas de cycles répétés de charge et décharge ; ceci est dû à la stratification de l'électrolyte contre laquelle il est difficile de lutter car il n'y a pas de convection dans la fibre de verre.

Le procédé AGM a été breveté en 1972 par la société britannique *Gates Rubber Corporation*.

Remarques : a) – À la fin des cycles de charge des accumulateurs au plomb à acide liquide, on provoque un léger bouillonnement dans le liquide pour homogénéiser par convection l'électrolyte en contact avec le haut ou le bas de chaque électrode ; on observe alors un dégagement d'hydrogène par les événements de la batterie ; le mélange d'hydrogène avec l'oxygène de l'air étant détonnant, la présence d'une flamme nue à proximité d'un accumulateur au plomb en cours de charge est périlleuse ; les locaux renfermant des accumulateurs au plomb à acide liquide doivent toujours être bien aérés et posséder une communication avec l'extérieur.

[Voir le mot *Floating*].

b) – La tension d'entretien doit être légèrement supérieure à la tension nominale en circuit ouvert de la batterie (surtension de l'ordre de 100 à 150mV par élément).

On peut aussi considérer que le courant de la charge d'entretien doit être environ 10 fois supérieur au courant d'auto-décharge en circuit ouvert de la batterie.

c) – L'auto-décharge est une perte de l'énergie stockée ; la sulfatation des électrodes (les plaques) qui l'accompagne est causée par des réactions parasites dans les plaques positives et négatives, sans échange avec le circuit extérieur.

d) – Les plaques des accumulateurs au plomb doivent toujours être recouvertes par l'électrolyte sur une hauteur d'environ 1 centimètre ; on rétablit le niveau, s'il est insuffisant, avec de l'eau distillée (la diminution du volume d'électrolyte accompagne le dégagement d'oxygène et d'hydrogène gazeux par électrolyse de

l'eau).

Le niveau d'électrolyte des accumulateurs à acide liquide *ouverts* doit être régulièrement surveillé, surtout s'ils font chaud ou s'ils sont chargés avec des courants importants qui génèrent des gros bouillonnements.

e) – La densité de l'électrolyte d'une batterie de démarrage de moteur doit être comprise entre 1,270 et 1,300.

f) – La densité de l'électrolyte d'une batterie de secours doit être comprise entre 1,220 et 1,250.

g) – Les accumulateurs à acide liquide *sans entretien* (batteries VRLA) renferment une grande quantité d'électrolyte, ce qui leur permet de fonctionner longtemps sans apports d'eau distillée ; au début, le niveau de l'électrolyte dépasse de beaucoup le haut des plaques.

Les plaques des accumulateurs à acide liquide *sans entretien* possèdent souvent des grilles en alliage plomb-calcium (Pb-Ca) avec addition d'étain, d'argent, de baryum afin d'en améliorer la dureté et la résistance à la corrosion et de réduire la nécessité d'appoints de liquide dans l'accumulateur.

h) – L'accumulateur plomb-acide rechargeable a été inventé en 1859 par le physicien français Gaston Planté (1834-1889) après qu'il eut observé l'électrolyse de l'eau acidulée au moyen d'électrodes en plomb.

Il remarqua que son montage rendait de l'électricité lorsque l'on coupait l'alimentation, comme si l'oxygène et l'hydrogène pouvaient rendre l'électricité qui les avait produits ; il comprit vite que ce n'était pas l'oxygène et l'hydrogène gazeux qui produisaient le courant, mais l'oxydation de la surface du plomb.

i) – L'électricien belge Zénobe Gramme (1826-1901) ayant inventé une machine génératrice de courant continu appelée *dynamo Gramme* ou *machine de Gramme* en 1869, Gaston Planté l'utilisa pour charger son accumulateur en 1873 ; ce furent les débuts de l'utilisation pratique des batteries plomb-acide.

j) – Gaston Planté présenta ses expériences sur l'électricité à l'Empereur des Français Napoléon III et à l'Impératrice Eugénie au Palais des Tuileries, puis à l'Empereur du Brésil Don Pedro 1er au Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris.

k) – En 1899, une voiture électrique à accumulateurs au plomb a atteint la vitesse de 100 kilomètres à l'heure.

l) – Depuis son inauguration le 21 avril 2001, on peut voir une statue en bronze de 3,20 mètres de hauteur représentant Gaston Planté en train de dissimuler ses inventions derrière son dos, en face de sa maison natale à Orthez, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (région Aquitaine).

Accusation : 1 – Action de déférer quelqu'un en justice pour une infraction, un délit, un crime.

Exemples : Accusation de forfaiture, de trahison, de meurtre ; abandonner l'accusation.

Remarques : **a)** – La chambre d'accusation est la section de la cour d'appel qui défère devant les assises une personne soupçonnée d'avoir commis un crime.

b) – On appelle *arrêt de mise en accusation* la décision de la chambre d'accusation qui renvoie une personne mise en examen devant la cour d'assises.

2 – [*Par métonymie*] Le ministère public qui requiert contre l'accusé.

3 – L'accusation des péchés est l'aveu par le pénitent des fautes qu'il a commises.

4 – Imputation qu'on fait à une personne d'un acte répréhensible, d'une faute, d'une erreur.

Exemples : Une accusation justifiée, mal fondée ; des accusations malveillantes, calomnieuses.

Remarque : La publication d'une simple information peut apparaître à celui qui

n'a pas la conscience tranquille comme une accusation.

Exemple : La publication par « *Le Canard Enchaîné* » du 25 janvier 2017 des salaires de madame Penelope Fillon comme attachée parlementaire (600 000 € en huit ans, soit 6250 € en moyenne par mois) était une simple information que tout le monde peut comprendre et approuver ; monsieur François Fillon a considéré qu'il s'agissait de l'attaque sournoise et délibérée d'un parti adverse visant à entacher sa réputation auprès de ses électeurs potentiels : il s'est déclaré estomaqué (*sic*) et il lui a fallu une dizaine de jours pour « *refaire surface* », s'expliquer publiquement (d'ailleurs assez maladroitement) et poursuivre la campagne pour l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 à laquelle il participe comme candidat.

Accusé de réception : Accuser la réception d'un lettre, d'un pli, d'un colis, c'est marquer, donner avis qu'on l'a reçue.

Acédie : 1 – Mal de l'âme qui s'exprime par l'ennui, la paresse, ainsi que par le dégoût pour les exercices spirituels.

Remarque : L'*acédie* procède de la tristesse dépressive mais elle est différente de la mélancolie qui est physiologique.

2 – Maladie spirituelle qui entraîne une torpeur intellectuelle et un repli sur soi.

Remarque : Le *burn-out* ou mauvaise fatigue au travail, est une sorte d'*acédie*.

3 – [À l'origine] Manque de soins pour les défunts.

Remarque : Le mot *acédie* a été créé au IV^{ème} siècle de notre ère par des moines chrétiens d'Égypte, à partir du mot grec ἀκήδεια qui signifie *négligence*, *indifférence*.

4 – Synonyme d'apathisme (ou *indifférence religieuse*).

Remarques : a) – Dans cette acception, l'*acédie* se présente comme un manque absolu d'intérêt pour les questions surnaturelles ou religieuses.

b) – La laïcité, l'indifférence religieuse et même l'athéisme n'excluent pas une certaine pratique religieuse à l'occasion d'un mariage, d'un décès ou d'un quelconque événement traumatisant.

Exemples : Le Président du Conseil des ministres Paul Reynaud (1878-1966) et son gouvernement assistèrent le 19 mai 1940, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, à une cérémonie religieuse pour demander à Dieu le salut de la nation après les premiers succès de la Wehrmacht ; le même jour, le pouvoir républicain autorisa une procession populaire dans Paris derrière les reliques de sainte Geneviève, en vue d'obtenir l'aide miraculeuse des forces de l'au-delà ; le 1er juin 1940, à la requête du Gouvernement, le cardinal Emmanuel Suhard (1874-1949) consacrait la France « *aux cœurs de Marie et de Jésus* » dans la basilique de Montmartre, en présence de madame Le brun (épouse du Président de la république), de plusieurs ministres et de généraux de l'armée française ; le 25 juin 1940, l'archevêque de Bordeaux Mgr Maurice Feltin (1883-1975) conduisit un *Te Deum* en la primatiale Saint-André de Bordeaux devant le président de la République Albert Lebrun (1871-1950), en présence de l'ancien président du Conseil (Paul Reynaud, 1878-1966), du nouveau président du Conseil (Philippe Pétain, 1856-1951) et de nombreuses autorités civiles et militaires.

c) – L'*acédie* religieuse est une conséquence du syncrétisme ambiant qui reconnaît la même légitimité et la même valeur à toutes les religions.

Acerbe : Qui est d'un goût âpre.

Exemples : Du vin d'un goût acerbe ; des fruits acerbes.

Acéré : 1 – Rendu tranchant et perçant par l'acier que l'on a incorporé.

2 – [Par extension] Affilé, aigu.

Acérer : Garnir d'acier un instrument pour le rendre perçant et tranchant, propre à percer et à couper.

[Voir le mot *Aciérer*].

Ache : Feuillage offrant une certaine analogie avec celui du trèfle et employé en décoration.

Achée (en anglais « *worms used as bait* ») : Vers de terre utilisés pour *boëtter* les hameçons des lignes de pêche.

[Voir le mot *Boëtter*].

Acher : [*Vieilli*] Synonyme de appâter.

Exemple : Acher un ain, c'est le charger et le couvrir de poisson ou autre chose, pour pêcher.

Remarque : Voir le mot *Ain*.

Achéron : Dans la mythologie grecque, l'Achéron est une branche de la rivière souterraine Styx, qui sépare le pays des vivants du pays des morts (les Enfers).

Remarques : **a)** – Le nocher de la barque qui permettait de passer d'une rive à l'autre de l'Achéron s'appelait Charon.

b) – Les ombres des mortels qui avaient reçu des funérailles selon les rites devaient ramer et se faisaient gourmander par Charon qui ne faisait que barrer la barque.

c) – Les ombres devaient payer avec une obole leur passage ; c'est pour cela qu'il était coutume de mettre une pièce de monnaie dans la bouche des morts avant les funérailles.

d) – Quand Héraclès voulut descendre aux Enfers, Charon refusa de le laisser passer car il était vivant, mais le héros le contraignit en lui donnant des coups de rame sur la tête ; Charon fut enchaîné pendant un an pour avoir permis à un mortel de pénétrer vivant dans le royaume des morts.

Achever : **1** – Mener à terme.

2 – Rendre complet.

Remarque : L'utilisation du barbarisme « *finaliser* » dans le sens d'*achever*, de *mener à terme* ou de *rendre complet* est à proscrire.

Achopper : **1** – Heurter du pied en marchant, trébucher.

2 – [*Au figuré*] Faillir.

Achromatique : [*Terme d'optique*] Qui laisse voir les objets sans couleur étrangère et sans iris.

Achromatisme : Décoloration résultant du mélange à doses égales des 3 couleurs primaires, ou d'une couleur primaire et de sa complémentaire.

Achronique : [*Cosmographie*] Un astre *achronique* est un astre opposé au Soleil dans son lever ou dans son coucher.

Acide carbonique : L'acide carbonique est la combinaison du dioxyde de carbone et de l'eau.

Acide nitrique (en anglais « *nitric acid* ») : **1** – L'acide nitrique, également appelé *eau forte*, a été découvert en 1225 par Raymond Lulle.

Remarque : L'acide nitrique mélangé à l'eau à 26° s'appelle *eau forte du commerce* ; à 20° on l'appelle *eau seconde*.

2 – L'acide nitrique est un liquide transparent, qui répand des vapeurs blanches à l'odeur très forte ressemblant à celle de la rouille.

3 – L'acide nitrique ronge activement les métaux ; adouci à volonté, il est employé pour dissoudre les substances métalliques, les graver ou les mettre à nu afin de les préparer à diverses opérations.

4 – L'acide nitrique bout à 86°C ; sa masse spécifique est de 1,35.

Acide sulfurique (en anglais « *sulfuric acid* ») : **1** – Liquide inodore, incolore, oléagineux, d'une saveur acide.

2 – L'acide sulfurique, comme l'acide nitrique, est un caustique violent qui agit sur tous les tissus en les colorant en noir, et il tue les animaux en produisant des douleurs aiguës.

Remarque : L'acide sulfurique est aussi appelé *couperose* ou *vitriol vert*.

3 – Très étendu d'eau, il sert pour nuancer les métaux, les ronger, exécuter des gravures à l'eau forte ou à l'aquaquinte ; l'acide sulfurique sert au décapage des métaux ferreux pour préparer à l'étamage ou aux diverses soudures.

4 – Placé dans une atmosphère saturée en vapeur d'eau, il absorbe jusqu'à 15 fois son poids d'eau et il se colore en brun.

Acidulation : 1 – Versement d'un alcool fort dans l'eau du charnier pour la rendre buvable et pour tuer les germes pathogènes, notamment dans les pays chauds.

Remarques : a) – On dit acidulation ou acidulage.

b) – L'acidulation est une boisson composée d'une partie d'alcool fort (rhum ou brandy) pour cent parties d'eau douce.

c) – Jusqu'au début du xx^{ème} siècle, des centaines de navires sont venus mouiller dans les rades du Nord de l'Île de Ré pour y charger du brandy (cognac) produit localement, en même temps que du biscuit cuit dans l'île et si les navires portaient pour les bancs, du sel pour la conservation de la morue en cale (c'était avant la généralisation des chambres froides).

2 – Attribution réglementaire ou contractuelle d'eau-de-vie ou de ratafia à 60° aux officiers et aux membres de l'Équipage, qui se faisait naguère lorsque la température de l'eau de mer dépassait une certaine valeur.

Remarque : L'acidulation était encore distribuée aux membres des États-Majors et des Équipages des navires des Messageries Maritimes dans les années 1960 ; cet usage a définitivement disparu vers 1970.

Acidule : Synonyme de *légèrement acide*.

Aciduler : Rendre acidule.

Acier : 1 – L'acier est un alliage de fer et de carbone renfermant au minimum 0,2 p. 100 et au maximum 2 p. 100 de carbone, obtenu par affinage (abaissement de la teneur en carbone) de la fonte ; sa densité est de 7,85.

[Voir l'expression *Aciers (Désignations des –)*].

Remarques : a) – La combinaison de 0,5 à 1,5 pour 100 seulement de carbone et d'un peu de silicium confère au métal obtenu des propriétés tellement différentes de celles du fer qu'il semble être devenu une matière nouvelle.

b) – L'acier est plus fusible, plus malléable mais moins ductile que le fer pur ; lorsque ayant été lentement porté au rouge il est refroidi brusquement, il acquiert la *trempe*, qui lui confère une très grande dureté ; par le recuit, qui est un échauffement au rouge suivi d'un refroidissement lent, il perd la trempe, c'est-à-dire qu'il retrouve sa malléabilité initiale.

c) – L'acier peut contenir de *petites quantités* d'autres éléments, incorporés volontairement ou non au cours de son élaboration, afin d'obtenir des qualités supplémentaires.

d) – On peut également y ajouter des *quantités importantes* d'éléments d'alliage ; il est considéré alors comme un *acier allié*.

[Voir le mot *Inox* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

2 – La structure cristalline de l'acier dépend de celle du fer qui le compose ; certains éléments d'alliage peuvent entraîner sa transformation en l'une ou l'autre de ces structures cristallines.

[Voir l'expression *Fer (Structure cristalline du –)*].

Remarque : Exposé trop longtemps à une chaleur intense, on dit que l'acier est brûlé, et il se rapproche du fer qui a été détérioré par l'action du feu.

3 – L'existence de deux variétés allotropiques du fer joue un rôle pour les propriétés de l'acier. La solubilité du carbone est nulle ou extrêmement faible dans le fer α ; elle est voisine de 2 p. 100 à 1 145 °C dans le fer γ . La solution de carbone dans le fer γ est appelée *austénite* ; la solution de carbone dans le fer α est appelée ferrite. Le carbone peut aussi former du carbure de fer (Fe_3C) ou cémentite.

4 – À la température ordinaire, l'acier comprend un mélange de ferrite et de cémentite ; à température plus élevée, lorsque le fer α s'est transformé en fer γ , il comporte seulement de l'austénite.

Remarque : La superposition de ces deux constituants (ferrite et cémentite) peut prendre des formes très différentes selon les conditions dans lesquelles l'acier a été refroidi depuis le moment où, chauffé au-dessus du point de transformation, il était constitué par de l'austénite. Selon la vitesse de refroidissement, on peut avoir, dans le cas de faibles vitesses, une répartition dans la ferrite de particules très grossières de cémentite, ou, au contraire, dans le cas de plus grandes vitesses, une superposition des deux constituants en éléments extrêmement fins, discernables seulement avec de très forts grossissements.

5 – La structure d'un acier à la température ordinaire ne dépend pas uniquement de la vitesse de refroidissement ; elle est fonction, également, de la composition de l'acier car, même non allié, ce n'est pas seulement un alliage de fer et de carbone.

6 – L'acier contient une certaine quantité d'autres éléments, ajoutés volontairement pour permettre certaines utilisations, ou provenant d'impuretés apportées par les matières premières et qui n'ont pas pu être entièrement éliminées ; il n'est pas rare que la teneur totale en ces éléments dépasse la teneur en carbone de l'acier lorsqu'il provient de ferraille de récupération et non pas de minerai de fer.

Remarques : **a)** – Ces éléments en faible concentration jouent un rôle important lors de la transformation de l'austénite et ils agissent donc sur les propriétés de l'acier.

b) – Ces éléments polluants ne sont pas répartis d'une façon homogène dans l'acier mais ils peuvent être rassemblés, lors de la solidification, dans certaines parties du métal,

6 – *Aciers spéciaux* : Les aciers ordinaires montrent des insuffisances qui limitent leurs utilisations et les rendent impropres à certains usages ; très souvent, la résistance aux sollicitations mécaniques est en cause, parfois, c'est l'attaque par des réactifs chimiques ou même simplement par l'atmosphère, lorsqu'elle est humide ou polluée.

Remarque : On a réussi à pallier ces inconvénients et à élargir les domaines d'emploi des aciers en ajoutant une certaine quantité de métaux ou d'éléments non métalliques. On obtient ainsi une importante gamme d'aciers alliés répondant à des nécessités très diverses.

6 – La possibilité d'attribuer aux aciers une gamme étendue de propriétés grâce à des traitements thermiques, thermomécaniques et mécaniques est à l'origine du très large éventail d'utilisations de cet alliage métallique.

7 – L'acier est formé de cellules polyédriques ayant environ un centième de millimètre de diamètre ; le grain perceptible à l'œil nu est formé d'une agglomération de ces polyèdres.

Remarques : **a)** – Dans un acier non trempé, une cellule composée est formée d'un noyau de fer doux, entouré d'une enveloppe de cément ou carbure de fer ; plus l'acier est carburé, plus cette enveloppe est épaisse.

- b)** – Dans l'acier coulé, les cellules composées sont petites ; leurs périphéries sont floes et les cellules voisines présentent de fréquentes liaisons.
- c)** – Dans l'acier forgé et recuit, les cellules composées sont encore plus petites et confuses.
- d)** – Dans un acier trempé, il n'y a plus de cellules et le carbone est réparti uniformément dans la masse du fer ; le carbone dans cet état est appelé carbone de trempé.

8 – Défauts des aciers :

- i)** L'*hétérogénéité* est un défaut de l'acier lié aux irrégularités de composition ; elle se produit pendant la solidification et on ne peut pas la supprimer entièrement lors des transformations et traitements ultérieurs.
- ii)** Les *inclusions non métalliques* constituent d'autres défauts pouvant avoir des conséquences graves ; les plus grosses proviennent d'entraînement de laitier ou de réfractaire et sont accidentelles ; les plus petites sont liées au processus d'élaboration de l'acier et sont parfois inévitables.
- iii)** Des *criques* et des *tapures* peuvent se produire soit au cours de la solidification, soit pendant les transformations ultérieures.
- iv)** Des fissures internes peuvent se produire à l'occasion du forgeage ou du laminage.
- v)** Des défauts tels que la *décarburation* ou la *carburation superficielle* peuvent également apparaître lors des traitements thermiques, ou encore de tapures provenant d'un mode de refroidissement mal adapté à la forme de la pièce ou à la nuance de l'acier.
- vi)** Il peut également se produire une altération des caractéristiques mécaniques (*fragilisation*), soit parce que l'acier a été chauffé à trop haute température (*surchauffe*), soit par suite d'un revenu dans une zone de température ne convenant pas pour l'acier traité (*fragilité de revenu*).

Remarque : Un examen à l'aide de rayons X ou de rayonnement γ provenant de substances radioactives permet de s'assurer de l'absence de défauts internes.

8 – L'acier est un matériau généralement considéré comme étanche ; cependant, la plupart des aciers sont poreux pour le tritium gazeux.

Remarque : Le tritium est un isotope très rare de l'hydrogène.

Aciérage : Procédé inventé pour la gravure par Salmon et Garnier, perfectionné par Jacquin qui consiste à recouvrir des planches de cuivre utilisées en gravure par une couche impalpable d'acier par un dépôt galvanoplastique de fer ammoniacal.

Remarques : **a)** – L'aciérage permet d'obtenir une surface plus résistante que le cuivre, qui réduit l'usure à l'essuyage.

b) – Le désaciérage et le réaciérage s'opèrent avec un extrême facilité.

c) – Les cartes marines du SHOM ne sont plus réalisées à partir de plaques de cuivre depuis les années 1960.

Acier allié : 1 – Les éléments d'alliage utilisés pour l'élaboration des aciers alliés agissent sur la structure moléculaire du fer et confèrent certaines propriétés intéressantes ; ils peuvent apporter à l'acier des propriétés entièrement nouvelles.

[Voir les mots *Acier*, *Inox* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

Remarques : **a)** – Les éléments les plus fréquemment incorporés sont, outre le silicium et le manganèse, le nickel et le chrome ; viennent ensuite le molybdène, le tungstène et le vanadium, puis, moins fréquemment, l'aluminium, le titane, le niobium.

b) – Le cobalt, le cuivre, le bore, le soufre, le phosphore, l'azote répondent aussi à certains buts particuliers.

c) – Chacun de ces éléments, soit reste dissous dans la ferrite, soit forme avec le carbone un carbure analogue à la cémentite, ou de composition très différente.
2 – Comme l'acier ordinaire, les aciers alliés ont habituellement une structure à deux phases – ferrite et carbure – plus ou moins séparées : l'élément d'alliage se retrouve dans l'une ou l'autre de ces phases, parfois même dans les deux.
3 – Le **chrome** est l'élément d'alliage le plus utilisé ; on le retrouve à la fois dans la ferrite et dans les carbures.

Remarques : a) – Le chrome agit, d'une part, sur les points de transformation de l'acier, d'autre part, sur la vitesse à laquelle se transforme l'austénite au cours du refroidissement ; le point de transformation $\alpha \rightarrow \gamma$ au chauffage est peu modifié, il est d'abord abaissé par des teneurs en chrome allant jusqu'à 8 p. 100, puis relevé pour des valeurs supérieures ; en revanche, le point de transformation $\gamma \rightarrow \delta$ est régulièrement abaissé, de sorte que l'intervalle entre les deux points (c'est-à-dire le domaine de température où l'austénite est stable) diminue constamment lorsque la teneur en chrome augmente, jusqu'au moment où il disparaît ; l'acier ne passe alors plus, pendant le chauffage, par l'état austénitique ; cela se produit pour une teneur en chrome voisine de 13 p. 100 pour les aciers très peu carburés, et seulement de 30 p. 100 lorsque la teneur en carbone atteint 0,4 p. 100. ; ne passant pas par l'état austénitique, l'acier ne peut pas subir un durcissement par la trempe.

b) – Le chrome ralentit les transformations de l'austénite pendant le refroidissement, ce qui correspond à une augmentation de la trempabilité : le domaine de transformation martensitique pourra être atteint avec de plus faibles vitesses de refroidissement.

c) – Le chrome augmente la résistance au revenu.

d) – Enfin, le chrome donne à l'acier une bonne résistance à la corrosion : pour des teneurs supérieures à 12 p. 100, le chrome provoque la formation d'une couche oxydée à la surface de l'acier qui le protège contre les attaques chimiques (y compris la rouille).

4 – Le **nickel** présente deux différences essentielles avec le chrome : il se dissout dans la ferrite et ne forme pas de carbures ; il abaisse le point de transformation $\alpha \rightarrow \gamma$, mais non $\gamma \rightarrow \delta$, de sorte que le domaine d'existence de l'austénite est élargi.

Remarques : a) – Le nickel est un exemple des éléments dits *gammagènes* qui favorisent la formation d'austénite.

b) – Le nickel augmente la stabilité de l'austénite et ralentit sa transformation pendant le refroidissement : il augmente la trempabilité de l'alliage tout en abaissant la *température MS* à partir de laquelle se forme la martensite ; cette température peut devenir inférieure à la température ambiante, de sorte que l'acier reste austénitique à la température ordinaire ; par exemple, un acier contenant 0,2 p. 100 de carbone et 10 p. 100 de nickel est martensitique même avec un refroidissement très lent, alors qu'avec 25 p. 100 de nickel, il reste austénitique.

c) – Le nickel améliore la ductilité, surtout aux très basses températures ; il permet également d'obtenir des aciers ayant un très faible coefficient de dilatation, une faible variation du module d'élasticité et une grande perméabilité magnétique.

d) – La combinaison du chrome et du nickel à faibles teneurs permet d'améliorer la trempabilité, la résistance au revenu et la ductilité ; pour de plus fortes teneurs, on combine la résistance à l'oxydation et à la corrosion apportée par le chrome avec le caractère gammagène du nickel qui permet d'obtenir des aciers austénitiques inoxydables.

5 – Le **silicium** à faible teneur (0,2 à 0,5 p. 100) est un désoxydant ; à plus forte teneur il augmente la limite élastique ou la résistance à l'oxydation.

Remarque : Comme le chrome, le silicium un élément alphasène, mais à la différence du chrome, il ne forme pas de carbures.

6 – Le **manganèse** est un désoxydant ; comme le nickel, il augmente la trempabilité, et il permet d'obtenir des aciers à structure austénitique stable.

Remarque : Le manganèse forme des carbures et se trouve dans la cémentite où il remplace une partie du fer.

7 – Le **molybdène** est plus alphasène que le chrome. Il forme des carbures. Il augmente la trempabilité.

8 – Le **tungstène** et le **vanadium** sont alphasène et forment des carbures. Ils permettent d'obtenir des aciers durs et résistants.

9 – Le **titane** et le **niobium** ont une très grande affinité pour le carbone, surtout lorsqu'il s'agit de fixer cet élément sous une forme stable ; ce sont de bons désoxydants.

10 – L'**aluminium** est un puissant désoxydant.

Remarque : Le titane, le niobium et l'aluminium forment facilement des nitrures avec l'azote que contient le métal ; ces nitrures bloquent les joints de grains austénitiques lors d'un traitement d'austénitisation à haute température, et inhibent donc leur croissance, ce qui améliore la finesse des produits de transformation $\gamma \rightarrow \alpha$, donc les propriétés mécaniques des structures obtenues.

11 – Le **cobalt** modifie certains processus structuraux des aciers.

12 – Le **bore**, en quantité extrêmement faible, accroît la trempabilité et il améliore la résistance mécanique et la ductilité aux températures élevées.

13 – Le **soufre**, le **plomb**, le **tellure** facilitent l'usinage et permettent d'accroître les vitesses de coupe.

14 – Le **phosphore** et le **cuivre**, en petites quantités, améliorent la résistance de l'acier à l'oxydation par l'air.

Acier cémenté : L'acier *cémenté* est obtenu en carburant du fer forgé dans un récipient en brique réfractaire disposé dans un four à réverbère.

Remarques : **a)** – La cémentation d'une pièce métallique procure un durcissement de sa surface sans modifier la ductilité et la plasticité des couches intérieures.

b) – Le cément est un mélange de cendre et de charbon placés alternativement avec des barres de fer de dimensions assez faibles pour que la carburation puisse pénétrer profondément.

c) – Les barres de fer sont ensuite réunies en paquets et chauffées à blanc puis soudées au marteau-pilon pour obtenir des barres d'acier corroyé et raffiné.

Acier damassé : Acier fondu orné de moirages métalliques dans le style des lames fabriquées à Damas.

Acier doux : **1** – Si un acier ne contient que du fer et entre 0,15 et 0,2 pour 100 de carbone, on dit qu'il s'agit d'un *acier doux*.

Remarques : **a)** – Un acier extra doux (teneur de carbone inférieure à 0,022 p.c.) est particulièrement malléable ; l'augmentation de la teneur en carbone a tendance à améliorer la dureté de l'alliage (aciers doux, mi-doux, mi-durs, durs ou extra-durs).

b) – Si la teneur de carbone inférieure à 0,008 p.c. on parle de fer et non d'acier.

c) – Si la teneur de carbone supérieure à 2,1 p.c. on parle de fonte et non d'acier.

d) – Un acier est un alliage composé principalement de fer et de carbone la proportion de carbone en masse est comprise entre 0,02 p.c. et 2 p.c.

e) – Les aciers comprenant d'autres éléments que le carbone et le fer (manganèse, chrome, nickel, molybdène, etc.) sont appelés *aciers alliés*.

2 – L'acier doux est parfois employé pour la fabrication d'outils, mais son élaboration doit faire l'objet de soins spéciaux ; les éléments résiduels doivent être maintenus à une très faible concentration et la grosseur des grains doit être faible.

Remarques : a) – Un outil en acier doux n'est durci par cémentation que sur une épaisseur maximum de quelques millimètres, son cœur restant relativement tendre et ductile ; on évite ainsi une trop grande fragilité de l'ensemble.

b) – Les outils en acier doux sont inadaptés dans certains cas : la résistance à l'usure n'est pas toujours suffisante et le métal s'adoucit très rapidement si les conditions de travail entraînent un fort échauffement de la partie travaillante de l'outil ; ces inconvénients obligent souvent à utiliser des outils en acier allié.

c) – Il existe un très grand nombre d'aciers alliés pour outils, dans lesquels un ou plusieurs éléments d'alliage permettent de pallier les insuffisances de l'acier doux.

d) – On distingue les aciers selon leur teneur en carbone, qui correspond à la douceur ou à la dureté de l'acier :

i) aciers extra-doux : teneur en carbone inférieure à 0,10 pour 100 ;

ii) aciers doux : teneur en carbone comprise entre 0,10 et 0,20 pour 100 ;

iii) aciers mi-doux : teneur en carbone comprise entre 0,20 et 0,30 pour 100 ;

iv) aciers mi-durs : teneur en carbone comprise entre 0,30 et 0,40 pour 100 ;

v) aciers durs : teneur en carbone supérieure à 0,40 pour 100.

Aciérer (en anglais « *to steel* ») : **1** – Aciérer, c'est souder de l'acier sur le tranchant d'un outil en fer afin que, sans être cassant, il ait un bon fil.

Remarques : a) – L'acier se soude très bien avec le fer.

b) – On dit et on écrit *aciérer* ou *acérer*.

2 – Synonyme de carburer, c'est-à-dire introduire du carbone en mélange dans le métal.

Acier galva : Qualité de certaines pièces d'accastillage réalisées en acier fondu, qui sont ensuite galvanisées, c'est-à-dire immergées dans un bain de zinc bouillant.

Remarques : a) – La galvanisation confère une bonne protection contre la corrosion aux pièces réalisées en acier.

b) – Les pièces en *acier galva* sont plus résistantes à la rupture que les pièces de même grosseur réalisées en inox.

c) – Les chaînes d'ancre sont toujours en acier, jamais en inox ; sur les petits bateaux, on choisit habituellement de l'*acier galva*.

d) – L'*acier galva* est naturellement de couleur gris-clair ; il peut être peint si l'on prend la précaution d'appliquer une sous-couche d'accrochage avant les couches définitives, ou si l'on emploie directement une peinture spécialement étudiée pour l'*acier galva*.

e) – On n'utilise pas de vis en silicium bronze pour fixer des pièces en *acier galva* ; on peut utiliser des vis en *acier galva* ou en inox.

Aciérie : Fabrique d'acier.

Acier inox : **1** – On appelle « *acier inox* » ou *inox* un alliage résultant de la fusion de fer, de carbone et de chrome dans certaines proportions.

Remarques : a) – L'addition d'autres métaux permet d'obtenir des alliages possédant des caractéristiques spécifiques qui les rendent aptes à certains usages particuliers.

b) – Les inox ne sont pas à l'abri de la corrosion lorsqu'ils ne sont pas employés convenablement, compte-tenu de leur composition.

[Voir les mots *Acier*, *Inox* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

2 – L'acier inoxydable, familièrement appelé *inox*, doit à la fois contenir un

maximum de 1,2 p. c. de carbone et un minimum de 10,5 p. c. de chrome.
Remarque : D'autres éléments peuvent être ajoutés à ce mélange, selon les propriétés que l'on souhaite conférer à l'alliage : nickel, molybdène, titane, niobium, zirconium, azote, cuivre, soufre, etc.

3 – Il n'existe pas « un inox », mais une multitude d'alliages appelés *aciers inoxydables* ou *inox* ayant des compositions chimiques et des propriétés différentes.

4 – Les inox se répartissent en groupes appelés *familles* puis en sous-groupes appelés *nuances*.

5 – *Les différents types d'inox* : on distingue habituellement les quatre familles d'inox suivantes :

i) Les inox *martensitiques* : Ils sont utilisés lorsque les caractéristiques de résistance mécanique sont importantes ; les plus courants titrent 13 p.c. de chrome avec au moins 0,08 p.c. de carbone.

Remarque : D'autres nuances sont plus chargées en additions, avec éventuellement un faible pourcentage de nickel.

Exemples : X20Cr13, X46Cr13, X29CrS13.

ii) Les inox *ferritiques* : Ils ne prennent pas la trempe ; on trouve dans cette catégorie des aciers réfractaires à haute teneur en chrome (jusqu'à 27 p.c.), particulièrement intéressants en présence de soufre ; les aciers ferritiques sont parfois utilisés comme barrière de résistance à la corrosion (tôles plaquées, tôles claddées) des parois d'équipements sous pression en acier utilisés dans les industries pétrochimique et chimique.

Remarque : Ces aciers sont souvent utilisés en lieu et place des aciers austéniques pour la réalisation d'ustensiles de cuisine bon marché et de qualité médiocre (plats et couteaux par exemple).

Exemples : X6Cr17, X6CrMo17-1, X3CrTi17.

iii) Les inox *austénitiques* : Ce sont de loin les plus nombreux, en raison de leur résistance chimique très élevée, de leur ductilité comparable à celle du cuivre ou du laiton, et aussi de leurs caractéristiques mécaniques élevées ; les teneurs en éléments d'addition tournent autour de 18 p.c. de chrome et 10 p.c. de nickel ; la teneur en carbone est très basse et la stabilité améliorée par des éléments tels que le titane ou le niobium.

Remarque : Ces inox sont aussi utilisés en compétition avec les alliages légers et l'acier à 9 p.c. de nickel pour la réalisation d'équipements destinés à la cryogénie.

Exemples : X2CrNi18-9, X2CrNiMo17-12-2.

iv) Les inox improprement dénommés *austéno-ferritiques* : ils ont des propriétés remarquables de résistance à la corrosion inter-granulaire, notamment en eau de mer, et ils présentent un palier élasto-plastique pendant l'essai de traction ; ils ont un comportement mécanique semblable aux aciers de construction.

Leur transformation liquide → solide se traduit par une solidification en phase ferritique (*ferrite delta*) puis une seconde transformation à l'état solide en austénite ; ils devraient donc, en conséquence, être dénommés aciers ferrito-austénitiques.

Exemple : X2CrNiN23-4.

Remarque : Le simple fait de désigner correctement ce type d'inox permet de comprendre tout de suite qu'un refroidissement lent pendant leur soudage permettra à un maximum de phase ferritique de se transformer en phase austénique et réciproquement, qu'un refroidissement rapide aboutira à un gel de la ferrite laissant peu de possibilités à la transformation austénitique.

6 – La connaissance du type de chacun des inox est essentielle pour les systèmes constitués d'éléments assemblés mécaniquement ou par soudage ; la mise en présence de deux inox très différents dans un électrolyte peut en effet provoquer des phénomènes de corrosion électrochimique très destructeurs, notamment s'ils baignent tous les deux dans l'eau de mer.

7 – *Les inox et le magnétisme* : Certains inox sont *magnétiques* et on dit familièrement qu'ils *prennent l'aimant* ; d'autres inox sont *a-magnétiques* : ils *ne prennent pas l'aimant*.

Remarques : a) – Les inox *ferritiques* à structure cristalline de type α (structure cristalline cubique centrée) sont normalement *magnétiques*.

b) – Les inox à structure cristalline de type δ (cubique centrée) sont *a-magnétiques* (ils ne prennent pas l'aimant).

c) – Les inox *austénitiques* à structure cristalline de type γ (cubique à faces centrées) sont *a-magnétiques* (les inox A2 ou A4 ne prennent pas l'aimant).

d) – Les inox *austéno-ferritiques*, qui ont une structure mixte à la température ambiante, sont constitués de grains d'austénite et de grains de ferrite ; les aciers inoxydables austéno-ferritiques sont *magnétiques* (ils prennent l'aimant).

e) – Les inox *martensitiques* sont *magnétiques*.

[Voir le mot *Inox* et l'expression *Corrosion des aciers (Résistance à la –)*].

Acier inox A2 : Désignation de l'inox vulgairement appelé « *inox 18/10* » au cul des casseroles, de composition chimique X5CrNi18.

Remarques : a) – On dit aussi inox 304 (désignation américaine), Z7CN18-09 (norme française Afnor) ou X5CrNi18-10 1.4301 (norme européenne).

b) – La principale différence entre les nuances d'inox A2 et A4 est l'absence de molybdène dans la composition chimique de l'inox A2.

c) – Les traces de rouille que l'on peut voir apparaître sur des pièces en acier A2 sont souvent dues à une contamination par des outils (clés, pinces, tournevis, etc.) ayant auparavant été utilisés pour de l'acier non-inox, ou à une mauvaise passivation après une soudure.

Acier inox A4 : Désignation de l'inox 18/12 couramment employé dans l'accastillage des navires de mer.

Remarques : a) – On dit aussi inox 316L (désignation américaine), Z2CND17-12 (norme française Afnor) ou X2CrNiMo17-12-02 1.4404 (norme européenne).

[Voir l'expression *Acier inoxydable 316L*].

b) – La principale différence entre les nuances d'inox A2 et A4 est la présence de molybdène (2 à 2,5 pour 100) dans la composition chimique de l'inox A4.

c) – La présence de molybdène permet à l'acier A4 d'avoir une excellente résistance (supérieure à celle de l'acier inox A2) à la corrosion localisée et permet de l'utiliser en contact avec différents acides et réactifs chimiques ou avec les milieux salins, et également aux hautes températures.

d) – Les traces de rouille que l'on peut voir apparaître sur des pièces en acier A4 sont souvent dues à une contamination par des outils (clés, pinces, tournevis, etc.) ayant auparavant été utilisés pour de l'acier non-inox, ou à une mauvaise passivation après une soudure.

Acier inox 316 L : Appellation par l'ANSI (*American Iron and Steel Institute*) de l'acier que la norme européenne (NF EN 10088-2) appelle X2CrNiMo17-12-2 (nuance d'acier n° 1.4404).

[Voir l'expression *Acier inoxydable A4*].

Remarques : a) – C'est un acier inoxydable austénitique au molybdène à bas taux de carbone (le « **L** » final est l'abréviation de *Low carbon*).

b) – A la température ambiante, la structure cristalline de l'*inox 316 L* est de type

cubique à faces centrées, donc il ne prend pas l'aimant ; cet état cristallin est obtenu grâce à la présence du nickel qui est fortement gammagène ; la présence du molybdène améliore la résistance à la corrosion par les chlorures (eau de mer).

c) – La présence de soufre permet d'améliorer l'usinage des pièces.

d) – L'inox 316 L est très utilisé dans la marine lorsque la résistance mécanique est moins recherchée que la résistance à la corrosion par les chlorures.

Acier inox austénitique : 1 – Les aciers inox *austénitiques* contiennent au moins 18 à 20 p. 100 de chrome et 8 p. 100 de nickel.

[Voir les mots *Acier*, *Inox* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

2 – Le type le plus fameux d'acier inox *austénitique* contient 18 p. 100 de chrome et 10 p. 100 de nickel : c'est l'acier marqué 18-10 qui sert notamment à faire des casseroles ; il en existe de trois nuances comprenant respectivement moins de 0,12 moins de 0,05 et moins de 0,03 p. 100 de carbone ; certains reçoivent en outre des additions de titane ou de niobium pour éviter certains types de corrosion, ou encore de soufre, ou de sélénium, pour faciliter l'usinage.

3 – L'acier inox *austénitique* 18-10 -Mo, contient 18 p. 100 de chrome, 10 à 12 p. 100 de nickel et 2 à 3 p. 100 de molybdène : l'addition de molybdène améliore la résistance à la corrosion, en particulier en présence d'acide sulfurique, de chlorures (eau de mer) ou d'acides organiques.

4 – L'acier inox *austénitique* 20-25-Mo-Cu, contient 20 p. 100 de chrome, 25 p. 100 de nickel, 4,5 p. 100 de molybdène et 1,5 p. 100 de cuivre ; sa teneur en carbone est inférieure à 0,02 p. 100.

5 – L'acier inox *austénitique* AFNOR – Z5 CN 18.10 est un acier 18-10 à bas carbone, stabilisé au titane donc soudable ; composition : moins de 0,07 p. 100 de carbone ; 17,5 p. 100 de chrome ; 8,8 p. 100 de nickel.

Remarque : En plaisance, il est bon pour les ponts ; il ne doit pas être utilisé sous la flottaison ; il ne faut pas le peindre.

6 – L'acier inox *austénitique* AFNOR – Z2 CN 18.10 est un acier 18-10 à très bas carbone.

Composition : moins de 0,03 p. 100 de carbone ; 18 p. 100 de chrome ; 9,3 p. 100 de nickel.

Remarque : En plaisance, il est bon pour les ponts.

7 – L'acier inox *austénitique* AFNOR – Z2 CND 17.12 est un acier 18-12 à très bas carbone.

Composition : moins de 0,03 p. 100 de carbone ; 17 p. 100 de chrome ; 11,5 p. 100 de nickel ; 2 p. 100 de molybdène.

Remarque : En plaisance, excellent pour les ponts, les coques et les réservoirs.

8 – L'acier inox *austénitique* AFNOR – Z2 CND 17.13 est un acier 18-12-Mo à très bas carbone.

Composition : moins de 0,03 p. 100 de carbone ; 17,5 p. 100 de chrome ; 12 p. 100 de nickel. 2,5 p. 100 de molybdène.

Remarque : En plaisance, excellent pour les ponts, les coques et les réservoirs.

9 – L'acier inox *austénitique* AFNOR – Z6 CDNT 17.12 est un acier 18-12-Mo stabilisé au titane.

Composition : moins de 0,08 p. 100 de carbone ; 17 p. 100 de chrome ; 11,5 p. 100 de nickel ; 2 p. 100 de molybdène ; 5 p. 100 de titane.

Remarque : En plaisance, c'est un excellent acier stabilisé au titane ; c'est un acier réfractaire utilisable jusqu'à 900°.

Acier inoxydable ferritique : 1 – Les aciers inox *ferritiques* contiennent 15 à 30 p. 100 de chrome.

Leur structure reste celle du fer α à toutes les températures ; les aciers *ferritiques* ne peuvent pas devenir martensitiques par chauffage et refroidissement.
[Voir les mots *Acier*, *Inox* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

Remarques : a) – Les aciers *ferritiques* sont fragilisés lorsqu'ils sont chauffés dans certaines plages de température : il en résulte des difficultés pour le soudage.

b) – Les aciers *ferritiques* résistent particulièrement bien à la corrosion par l'acide nitrique dilué jusqu'à 60 à 70°C, par certains acides organiques, au contact des produits alimentaires, dans les atmosphères rurales et urbaines ou dans l'eau de mer non stagnante.

c) – Les aciers à 23 ou 30 p. 100 de chrome résistent bien à l'oxydation et à la sulfuration à haute température.

2 – L'acier inox *ferritique* AFNOR – Z6CT12 est un acier stabilisé au titane donc soudable.

Composition : moins de 0,5 p. 100 de carbone ; 0,5 p. 100 de titane.

Remarque : En plaisance : bon pour les ponts.

3 – L'acier inox *ferritique* AFNOR – Z8CN17 est un acier extra doux à 17 p. 100 de chrome, stabilisé au titane donc soudable.

Composition : moins de 0,04 p. 100 de carbone ; plus de 7 p. 100 de titane.

Remarque : En plaisance, bon pour les ponts.

Acier inox martensitique : Les aciers inox *martensitiques* contiennent, soit 12 à 16 p. 100 de chrome, soit 16 à 20 p. 100 de chrome et 2 à 4 p. 100 de nickel.

Leur teneur en carbone va de moins de 0,1 p. 100 à 1 p. 100.

[Voir les mots *Acier*, *Inox*, *Martensitique* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

Remarques : a) – Ces aciers ont une bonne résistance mécanique et également une bonne résistance à la corrosion par l'eau (liquide ou vapeur), par l'air, par les acides faibles, par les solutions de sels neutres.

b) – Au-delà d'une teneur en chrome de 16 p. 100, les aciers *martensitiques* résistent à l'immersion dans l'eau de mer et à l'atmosphère marine ; ils sont par ailleurs employés dans les aubages des turbines à vapeur, en coutellerie, pour des instruments de chirurgie.

Acier inoxydable (Corrosion de l' –) : 1 – La corrosion redoutable et redoutée d'un inox est l'oxydation du fer contenu dans l'alliage.

2 – Quelques nuances de certaines familles d'inox sont à peu près insensibles à la corrosion en eau de mer, d'autres à la corrosion en atmosphère saline ; mais beaucoup d'alliages dits *aciers inoxydables* ou *inox* peuvent subir des corrosions, parfois très rapides et très importantes, en milieu marin.

3 – Des éléments bien choisis et ajoutés en petites quantités aux alliages d'aciers inoxydables peuvent réduire leur sensibilité à la corrosion en milieu marin : par exemple le molybdène.

4 – Parmi les inox, certains sont adaptés à un usage sous la flottaison des navires ; d'autres sont adaptés à une utilisation en milieu salin (embruns) et sont utilisés pour les superstructures des navires de mer.

5 – Les inox martensitiques ayant une teneur en chrome d'au moins 13 p. 100 résistent normalement à l'*immersion* dans l'eau de mer ; avec une teneur en chrome d'au moins 17 p. 100, ils résistent dans une atmosphère marine ; les inox ferritiques résistent bien à la corrosion par l'*eau de mer non stagnante*.

6 – À la mer, les inox 18-10-Mo (c'est-à-dire 18 p. 100 de chrome, 10 p. 100 de nickel, plus du molybdène) sont ceux qui résistent le mieux dans toutes les conditions d'utilisation.

- 7 – L’alliage dont on fait les casseroles est un *inox 18–10*, ce qui signifie qu’il contient 18 pour 100 de chrome et 10 pour 100 de nickel : l’oxyde de chrome formé à la surface de l’alliage le rend résistant à la rouille.
- 8 – *Différents éléments permettent d’éviter la corrosion des inox :*
- i)** Le *nickel* favorise la formation de structures homogènes de type austénitique, intéressantes pour éviter la corrosion, mais l’inox au nickel ne convient pas s’il doit se produire des frottements.
 - ii)** Le *manganèse* est un substitut du nickel ; certaines séries d’alliages austénitiques ont été développées permettant de faire face aux incertitudes d’approvisionnement du nickel.
 - iii)** Le *molybdène* et le *cuivre* améliorent la tenue dans la plupart des milieux corrosifs, en particulier ceux qui sont acides, mais aussi dans les solutions phosphoriques, soufrées, etc. ; le molybdène accroît la stabilité des films de passivation à la surface des inox.
 - iv)** Le *tungstène* améliore la tenue aux températures élevées des inox austénitiques.
 - v)** Le *titane* doit être utilisé à une teneur qui dépasse le quadruple de la teneur en carbone ; il évite l’altération des structures métallurgiques lors du travail à chaud, en particulier lors des travaux de soudure où il prend la place du chrome pour former un carbure de titane (TiC), ce qui évite la perte du caractère d’inoxydabilité dans les zones affectées par la chaleur (ZAC) du fait de la captation du chrome, conséquence directe de la formation de carbure de chrome Cr₂₃C₆.
 - vi)** Le *niobium* a un point de fusion beaucoup plus élevé que le titane et présente des propriétés semblables ; il est utilisé dans les métaux d’apport pour soudage à l’arc électrique en lieu et place du titane qui serait volatilisé pendant le transfert dans l’arc électrique.
 - vii)** Le *silicium* joue également un rôle dans la résistance à l’oxydation, notamment vis-à-vis des acides fortement oxydants (acide nitrique concentré ou acide sulfurique concentré chaud).
- 9 – *Différents types de corrosions des inox :*
- i)** Certains inox peuvent subir des *corrosions inter-granulaires* spectaculaires lorsqu’ils sont exposés au milieu marin.
La corrosion inter-granulaire peut provoquer une véritable désagrégation du métal par suite de l’attaque sélective des espaces entre les grains métalliques ; des élévations de la température jusqu’à des valeurs comprises entre 400°C et 800°C, même pendant des temps très courts, rendent l’inox sensible à la corrosion inter-granulaire ; cela peut se produire dans les zones voisines d’un cordon de soudure pour des inox non stabilisés (mal passivés).
 - ii)** Certains inox peuvent subir des *corrosions par piqûres*.
La corrosion par piqûres est une attaque très localisée provoquée par des réactifs chlorurés ; cette corrosion peut se rencontrer sur les navires de mer. La corrosion par piqûres ne se produit pas, ou alors elle est très faible, avec les inox austénitiques contenant du molybdène ; ce type de corrosion n’a lieu que lorsqu’il y a eu une erreur dans le choix de la nuance du métal ou dans sa mise en œuvre (échauffement).
 - iii)** Certains inox peuvent subir des *corrosions sous tension*.
La corrosion sous tension se manifeste par la rupture de l’acier soumis simultanément à une contrainte mécanique d’extension et à une attaque chimique ; cette corrosion se produit essentiellement en présence de chlorures (eau de mer) et il suffit parfois de quantités extrêmement faibles pour qu’elle apparaisse.

Ce type de corrosion commence par de fines fissures en toile d'araignée, visibles en surface ; pour éviter cette attaque il faut éliminer les contraintes ou augmenter la teneur en nickel au-delà de 40 p. 100, ou encore ajouter 3 à 4 p. 100 de silicium.

iv) Certains inox peuvent subir des *corrosions cavernes*.

La corrosion cavernes se rencontre dans les recoins ou dans les fonds où peuvent stagner de petites quantités d'eau de mer ou même des impuretés humides.

La corrosion cavernes ronge le métal et y creuse des cavernes.

10 – Les fournisseurs d'inox garantissent la résistance de certains de leurs produits contre la corrosion en milieu marin sous certaines conditions, notamment pour leur mise en œuvre (soudage, meulage, tronçonnage) : par exemple, l'utilisation d'une meule ayant déjà été utilisée pour de l'acier doux peut entraîner la formation de points de corrosion dans le meilleur des inox.

Acier inox (Désignation symbolique de l' –) : 1 – Les inox peuvent être désignés par des suites de lettres et de chiffres qui renseignent sur la composition et la teneur (dans le même ordre) de leurs principaux composants.

2 – Les instituts de normalisation (CECA, AFNOR, ISO par exemple) ont leurs propres codes.

Exemple de désignation :

X 6 Cr Ni Mo Ti 17 12 2

X : il s'agit d'un acier allié ;

6 : la teneur en carbone est de 0,06 p. c. ;

Cr : l'alliage contient une teneur assez importante en chrome (la teneur est indiquée) ;

Ni : l'alliage contient une teneur assez importante en nickel (la teneur est indiquée) ;

Mo : l'alliage contient une teneur assez importante en molybdène (la teneur est indiquée) ;

Ti : l'alliage contient une teneur assez faible en titane (la teneur n'est pas indiquée) ;

17 : la teneur en chrome est de 17 p. c. ;

12 : la teneur en nickel est de 12 p. c. ;

2 : la teneur en molybdène est de 2 p. c.

Acier inox duplex : 1 – Les aciers inox *duplex* ont été développés en Suède dans les années 1930 pour améliorer la tenue à la corrosion des équipements utilisés pour la fabrication du papier sulfurisé.

Remarques : a) – Ces nuances d'aciers ont été initialement créées pour lutter contre des problèmes de corrosion causés par la présence de chlore dans les eaux de refroidissement ainsi que d'autres constituants chimiques agressifs présents et véhiculés dans les fluides inhérents aux procédés de fabrication.

b) – La dénomination *duplex* vient du fait de leur structure biphasée composée de ferrite, complétée de 40 à 60 p.c. d'austénite, ils sont aussi désignés, bien qu'improprement, comme appartenant à la famille des aciers austéno-ferritiques, ce qui n'est pas justifié de par leur solidification d'abord en alliage ferritique (ferrite delta) suivie d'une transformation, en phase solide, en alliage austénitique ; ils devraient donc être désignés comme des aciers inoxydables ferrito-austénitiques.

2 – Les aciers inoxydables duplex couvrent différentes nuances classées en fonction de leur composition chimique ; cette composition chimique basée sur une teneur élevée en chrome, nickel et molybdène améliore la résistance à la corrosion

inter-granulaire et par piqûres. La présence des deux phases de microstructure garantit une plus grande résistance aux piqûres et la fissuration par corrosion en comparaison avec les aciers inoxydables classiques.

Remarque : La première génération de ces nuances d'aciers était basée sur des alliages de chrome, de nickel et de molybdène et malgré les bonnes caractéristiques de résistance à la corrosion, le soudage provoquait une chute de la ductilité (résilience) due à la présence massive de microstructure ferritique, ce qui a limité l'usage de l'acier duplex à quelques applications spécifiques.

3 – Dans les années 1970, le développement des champs de gaz et de pétrole de la mer du nord et les problèmes spécifiques de corrosion auxquels a été confrontée l'industrie offshore a fait que de nouvelles nuances d'acier duplex ont été mises au point et très vite acceptées par les sociétés d'ingénieries. Ces nouvelles nuances se caractérisent par l'ajout d'azote (gammagène) comme élément d'addition pour améliorer la ténacité du joint soudé et augmenter la résistance à la corrosion par le chlore.

Remarque : L'ajout d'azote favorise le durcissement structural par un mécanisme de fine dispersion interstitielle, ce qui augmente la limite d'élasticité et la résistance à la rupture sans dégrader la ténacité.

4 – On a toujours intérêt à privilégier les méthodes qui limitent dans le temps et en volume la fusion du métal : le soudage par résistance (par points, à la molette, par étincelage) donne d'excellents résultats et il ne faut pas oublier le brasage, qui ne provoque aucune fusion du métal de base. Le *brasage diffusion sous vide* donne d'excellents résultats pour l'assemblage de pièces usinées relativement petites et aux profils complexes (pièces d'horlogerie, micro-moteurs, prothèses, instrumentation...).

Remarque : Les brasures à l'argent donnent des joints très résistants mais le brasage au cuivre, à l'étain et, par voie de conséquence le soudo-brasage au laiton sont formellement proscrits car ils provoquent une décohésion granulaire et la ruine de l'assemblage.

5 – Le meilleur moyen pour souder les aciers inoxydables, lorsque c'est possible, est le soudage avec métal d'apport austénitique.

Tous les procédés traditionnels sont utilisables, soudage à l'arc avec électrode enrobée, soudage à l'arc submergé, procédés sous atmosphère inerte comme le TIG et le MIG, soudage plasma.

Remarque : Le flux d'argon ou d'hélium autour de l'arc électrique empêche l'oxydation du bain de fusion pendant le transfert du métal d'apport.

Acier inox (Qualité d'un –) : Certains pays producteurs de produits métallurgiques sont connus pour utiliser des ferrailles de récupération au lieu de minerai de fer pour élaborer leurs aciers ; nous savons qu'il existe un important trafic d'exportation de ferrailles de Rochefort vers l'Espagne.

Remarque : La présence dans ces ferrailles d'éléments indésirables est susceptible d'affecter les caractéristiques mécaniques ainsi que les qualités de l'acier produit ; il faut toujours être attentif à l'origine de l'inox que proposent les revendeurs.

Acier (Résistance à la rupture d'un –) : La résistance à la rupture d'un acier dépend de sa variété :

<i>Désignation</i>	<i>Résistances à la rupture minimum et maximum</i>
Acier très doux	360 MPa et au-dessous
Acier doux	360 à 435
Acier doux intermédiaire	400 à 471

Acier intermédiaire	435 à 500
Acier dur intermédiaire	471 à 543
Acier dur	502 à 580
Acier très dur	580 et au-dessus

Remarque : La résistance à la rupture est la contrainte à laquelle le matériau se rompt en cas de traction.

Aciers au carbone : Caractéristiques des aciers au carbone recuits et refroidis lentement :

<i>Désignation</i>	<i>Teneur en carbone</i>	<i>Résistance à la rupture</i>	<i>Allongement en %</i>
Fer	0	320 Mpa	32
Acier extra doux	0,090	350 Mpa	30
Acier très doux	0,100	400 Mpa	28
Acier doux	0,250	480 Mpa	25
Acier demi-dur	0,350	550 Mpa	22
Acier dur	0,500	650 Mpa	18
Acier très dur	0,600	750 Mpa	14
Acier extra dur	0,700	850 Mpa	8
	0,900	1000 Mpa	5

Aciers (Désignations des –) :

- i)** *Acier allié* dont la teneur en éléments d'alliage est supérieure aux limites fixées pour les aciers non alliés (1,65 p. 100 pour le manganèse, 0,50 p. 100 pour le silicium et à des valeurs plus faibles, toutes inférieures à 0,40 p. 100, pour les autres éléments ;
- ii)** *Acier austénitique*, ayant une structure cristalline cubique à faces centrées ;
- iii)** Acier autopatinable ;
- iv)** Acier pour béton armé ;
- v)** *Acier calmé* ayant subi en phase liquide l'addition d'éléments avides d'oxygène comme l'aluminium ou la calcium, destinées à le désoxygéner ;
- vi)** *Acier cémenté*, durci en surface par induction d'autres minéraux ;
- vii)** Acier crénelé ;
- viii)** Acier demi-doux ;
- ix)** Acier demi-dur ;
- x)** Acier doux ;
- xi)** Acier dur ;
- xii)** *Acier effervescent* qui n'a pas subi d'opération de désoxydation à l'état liquide par ajout d'éléments chimiques adaptés (aluminium, silicium) ; il s'ensuit des dégagements gazeux importants au cours de la solidification pouvant générer des soufflures ;
- xiii)** Acier extra-doux ;
- xiv)** Acier extra-dur ;
- xv)** Acier ferritique ;
- xvi)** *Acier galvanisé* qui a déjà été transformé par laminage, forgeage, fonderie, etc. et qui a subi un traitement de galvanisation ; la galvanisation est l'application d'un bain chaud de zinc ;
- xvii)** Acier à haute adhérence ;

xviii) Acier à haute limite élastique ;

xix) Acier inoxydable contenant plus de 12 à 13% de chrome qui leur apporte la protection contre la corrosion ; d'autres éléments entrent généralement dans sa composition en fonction des usages auxquels ils est destiné ;

xx) Acier laminé ;

xxi) Acier moulé ;

xxii) Acier prélaqué ;

xxiii) Acier rapide, destiné à la réalisation d'outil à coupe à grande vitesse, d'où son nom ; il est chargé en éléments d'alliage comme le tungstène et le molybdène qui favorisent la création, dans la solution solide, de carbures très durs ; il conserve ses caractéristiques de dureté après un traitement de trempe, même à haute température ;

xxiv) Acier thermomécanique ;

xxv) Acier trempé ;

xxvi) Acier trempé et revenu ;

xxvii) Acier rilsané ;

xxviii) Acier spécial de haute qualité, en particulier par son niveau de pureté, son taux inclusionnaire, la précision de sa composition et les niveaux de contrôle.

Acier spécial HY80 : Acier à haute limite élastique, soudable, utilisé pour fabriquer des coques épaisses de sous-marins.

Aclamper : **1** – Joindre une pièce de bois à une autre au moyen de clous, de chevilles, de cordages.

2 – Garnir une pièce de bois avec une autre, pour la fortifier.

Acomptes : **1** – Paiement partiel fait par l'acheteur au moment où le contrat est définitivement conclu.

Remarques : **a)** – Dans une vente, tout paiement partiel convenu lors de la conclusion ou postérieurement à la conclusion d'un contrat est un acompte, à moins que les parties soient convenues que ce règlement constituera des « *arrhes* ».

b) – Dans le cas du paiement d'un acompte avant la livraison du bien ou avant la fourniture du service, la vente est effective : le vendeur doit fournir l'objet acheté ou le service promis et l'acheteur est tenu de payer la totalité du prix convenu.

c) – Si les parties n'ont pas indiqué clairement, par écrit, que le versement aurait le caractère d'un acompte, ce fait devra alors être interprété dans le sens le plus favorable à l'acheteur et le versement ainsi fait sera qualifié d'*arrhes*.

d) – À la différence de l'acompte, les *arrhes* constituent un moyen de dédit : pour l'acheteur en abandonnant les *arrhes* ; pour le vendeur, en remboursant deux fois le montant des *arrhes*.

2 – Paiement partiel de la solde déjà acquise par le marin, à déduire du paiement de fin de voyage (dans le cas du paiement de la solde à la fin du *voyage*) ou de fin de mois (paiement *mensualisé* de la solde).

Remarque : À la différence des *avances*, les *acomptes* correspondent à des sommes déjà acquises par le marin.

[Voir les mots *Avances* et *Délégations* et l'expression *Indemnités de congé payé*].

À cordes et à mâts (en anglais « *under bare poles* ») : Pour un navire à voiles, naviguer, courir, fuir *à cordes et à mâts* (ou *à mâts et à cordes*) c'est faire route vent arrière, avec toutes les voiles serrées et par la seule poussée du vent sur la poupe, sur les mâts et sur le gréement.

À-coup (en anglais « *jerk* ») : Secousse rompant la continuité d'un mouvement.

Remarques : **a)** – Un à-coup dans un mouvement est un arrêt momentané suivi de la reprise brutale du mouvement.

- b)** – Un violent à-coup dans la remorque, pendant une opération de remorquage à la mer, se produit si la remorque qui avait pris du mou se retend brutalement ; dans un convoi remorqué, si la remorque prend du mou à un moment donné, c'est parce que les deux bateaux (le remorqueur et le remorqué) avaient, juste avant ce moment, des vitesses différentes (le remorqué allait plus vite que le remorqueur) ; lorsque la remorque raidit à nouveau, les deux bateaux reprennent la même vitesse en très peu de temps (le plus rapide ralentit et le plus lent accélère, dans un rapport qui dépend de leurs déplacements respectifs) ; le taquet du navire remorqué, le crochet ou le biton de remorquage du remorqueur et la remorque elle-même doivent être capables d'absorber la force nécessaire pour ramener en quelques fractions de seconde les deux bateaux à la même vitesse.
- c)** – L'effort fourni est réparti dans les quelques fractions de seconde ou les quelques secondes nécessaires pour que les deux navires retrouvent la même vitesse ; la longueur de remorque utilisée doit avoir assez d'élasticité pour absorber l'énergie nécessaire à l'égalisation des vitesses des deux navires en s'allongeant sans casser ; l'énergie absorbée dans la remorque qui s'allonge sera restituée après que les deux navires auront repris une même vitesse et la remorque reprendra sa longueur initiale ou à peu près.
- d)** – Si la limite d'élasticité de la remorque est atteinte avant que les deux navires n'aient repris la même vitesse, la remorque casse.
- e)** – Si la charge maximum admissible par un élément du dispositif de remorquage de l'un des deux bateaux (taquet, biton, crochet, rouleau, etc.) est atteinte avant que les deux navires n'aient la même vitesse, ce dispositif casse.
- f)** – Un bout de cordage (prolonge en nylon) plus élastique que la remorque elle-même, que l'on dispose habituellement entre la remorque et la pantoire capelée sur le navire remorqué, permet d'éviter la rupture de la remorque ou des avaries aux dispositifs de remorquage des deux bateaux en cas d'à-coups.

Acoustrage : [Vieilli] Synonyme d'*armement* d'un navire.

Acquérir : **1** – Rendre sien par achat, faire acquisition de quelque chose d'utile et d'agréable.

Exemples : Acquérir de ses deniers, des deniers d'autrui ; acquérir du bien légitimement ; acquérir quelque chose en son nom, au nom d'autrui, sous le nom d'un autre.

2 – [Au figuré] Acquérir se dit aussi de toutes les choses honnêtes qui peuvent se mettre au nombre des biens et des avantages.

Exemples : Acquérir de l'honneur, de la réputation, du crédit, de l'autorité, de la science ; il s'est acquis quantité d'amis. ; il s'est acquis les bonnes grâces de son commandant ; vous avez acquis beaucoup de gloire en cette occasion.

Acquêt : **1** – Chose acquise ; ce que l'on a acquis.

2 – Acquêts, au pluriel, se dit des biens, tant meubles qu'immeubles, qu'on a acquis.

3 – [Familier] Acquêt signifie aussi avantage, profit, gain.

Exemple : Il n'y a pas grand acquêt à vendre cette marchandise-là.

Acquiescement : Action par laquelle on se soumet à quelque chose, on se conforme aux sentiments, aux volontés d'autrui.

Acquiescer : Déferer, céder, se soumettre.

Exemples : Il a acquiescé à ce qu'on souhaitait de lui ; acquiescer aux sentiments, aux volontés d'autrui ; acquiescer à une demande, à une sentence.

Acquit : **1** – Quittance, décharge.

Exemple : Pour acquit.

2 – [Vieilli] Droit perçu jadis par les seigneurs riverains de la *Manche de*

Bretagne (ou *Manche d'Angleterre*) sur le poisson ou sur les marchandises introduits par la mer dans leur domaine.

Acquitter : 1 – Rendre quitte, libérer de dettes.

2 – Payer.

Exemple : Il a acquitté toutes les dettes de l'escale.

Remarques : a) – Acquitter un contrat, une obligation, c'est payer les sommes portées par ce contrat, par cette obligation.

b) – On dit dans le même sens, *s'acquitter*.

Acre : 1 – Mesure de surface contenant un arpent et demi, ou environ, soit à peu près 52 ares.

Remarques : a) – La superficie d'une acre égale deux journées de travail d'un attelage de bœufs.

b) – Une acre française vaut, selon les régions, entre 30 et 60 ares.

c) – Une acre anglaise vaut 40,47 ares (soit 4047 m²).

d) – Une ancienne acre romaine vaut 50,58 ares.

2 – Nom donné en français aux mesures agraires utilisées dans d'autres pays et valant environ un demi-hectare.

Âcre : Qui a quelque chose de piquant, de mordicant, de corrosif, etc.

Âcre (Siège d' –) : Le siège de la ville portuaire d'Âcre (ville connue sous le nom de *Saint-Jean d'Âcre*, actuellement dans l'État d'Israël) a été soutenu par l'armée du général révolutionnaire Napoléon Bonaparte du 20 mars au 21 mai 1799, pendant la *Campagne d'Égypte* (1798-1801).

Remarques : a) – La garnison ottomane de Djézzar Pacha (1708-1804) enfermée dans la ville d'Âcre, étaient soutenue par une escadre britannique commandée par l'amiral Sidney Smith (1764-1840).

b) – Devant la résistance agressive des assiégés qui étaient bien approvisionnés par les Anglais en soldats et en munitions de guerre et de bouche, les Français levèrent le siège le 21 mai 1799 après avoir perdu un quart de leurs effectifs, dont notamment les généraux Caffarelli (1756-1799), Rambeaud (1745-1799) et Bon (1758-1799).

c) – Le siège manqué d'Âcre venait après la prise de Jaffa (7 mars 1799) par le corps expéditionnaire français, commandé par le général Napoléon Bonaparte.

d) – La campagne d'Égypte a d'abord été conduite par le général Bonaparte lui-même, puis par le général Kléber (1753-1800) à partir du 23 août 1799 (après la fuite de Bonaparte en France à bord de la frégate « *La Muiron* ») et enfin par le général Menou (1750-1810) après l'assassinat de Kléber le 14 juin 1800.

e) – La campagne d'Égypte fut à la fois :

i) une *campagne militaire* au Proche-Orient, qui visait prétendument à fermer la route des Indes aux Anglais ; l'Angleterre est restée en guerre continue contre la France de 1793 à 1802 (traité d'Amiens signé le 25 mars 1802).

ii) et une *expédition scientifique*, car de nombreux égyptologues, historiens, botanistes, dessinateurs et autres savants français accompagnèrent Napoléon Bonaparte et le corps expéditionnaire français afin de redécouvrir, d'étudier et de rapporter des descriptions détaillées des fabuleuses richesses, notamment archéologiques et artistiques, de l'Égypte : le mathématicien Gaspard Monge (1746-1818), le chimiste Claude-Louis Bertholet (1748-1822), le peintre Dominique-Vivant Denon (1747-1825), etc..

f) – Le gros de la flotte appareilla de Toulon le 30 floréal an vi (19 mai 1798) et fut rejoint par d'autres navires partis d'autres ports méditerranéens du continent ou de Corse ; 400 navires armés par 10 000 marins et transportant 40 000 passagers (soldats et savants) arrivèrent à Alexandrie (Égypte) le 1er juillet 1798.

Acronyme : L'acronyme est un sigle que l'on prononce *comme* un mot ordinaire.

Exemples : Radar (acronyme de l'expression anglaise *RADio Detection And Ranging*) ; racon (acronyme de *RADar beaCON*).

Remarque : Un sigle que l'on ne peut pas prononcer comme un mot ordinaire parce qu'il est composé de consonnes juxtaposées n'est pas un acronyme.

Exemple : SNCM.

[Voir le mot *Sigle*].

Acronyque : Se dit d'un astre qui se lève au moment du coucher du Soleil ou qui se couche au moment du lever du Soleil.

[Voir le mot *Cosmos*].

Acropole : **1** – Appellation de la *ville haute* ou de la *citadelle* dans une cité grecque, le plus souvent édifée sur un roc où l'on élevait un temple consacré à la divinité sous l'invocation de laquelle la cité était placée.

Exemple : Le Parthénon d'Athènes a été édifée sur l'acropole de cette ville qui est consacrée à la déesse Athéna.

Remarques : **a)** – Le Parthénon renfermait jadis la statue colossale faite d'or et d'ivoire par Phidias et qui représentait la déesse Athéna ; cette statue disparue est connue sous l'appellation de *Athéna Parthénos* (en grec : « Παρθένος Ἀθηνᾶ »).

b) – Athéna était la déesse de la sagesse et de la guerre.

c) – La déesse Athéna des Grecs est la *Minerve* des Romains.

d) – La masse d'or contenue dans la statue d'*Athéna Parthénos* (plus d'une tonne) représentait un capital qui pouvait être utilisé pour payer les dépenses de la cité en cas de besoin.

2 – Le mot « *tonnay* » des Celtes est équivalent au mot *acropole* des Grecs.

Remarques : **a)** – « *Tonnay-Charente* » est la ville haute située au-dessus de la ville basse appelé *Charente* où se situent les quais auxquels s'amarrent les navires de mer et naguère, les bateaux de rivière.

b) – La « *rivière de Charente* » est celle qui arrose la ville appelés *Charente*.

c) – « *Tonnay-Boutonne* » est la ville haute située au-dessus de la ville basse appelé Boutonne.

d) – La « *rivière de Boutonne* » est celle qui arrose la ville appelé *Boutonne*.

e) – Le fleuve côtier *Sèvre Niortaise* s'appelle aussi « *la Rivière de Marans* ».

f) – L'estuaire de *Gironde* s'**Ariel (Opération –)** appelle aussi « *la Rivière de Bordeaux* ».

g) – Le fleuve *la Seine* est aussi appelé par les marins d'aval « *la Rivière de Rouen* ».

h) – D'une manière générale, les marins appellent *rivières* les cours d'eau qui se jettent à la mer et que les géographes appellent *fleuves*.

Acrotère : **1** – Promontoire que l'on aperçoit de loin quand on est en mer.

2 – Espèces de piédestal que l'on met d'espace en espace dans les balustrades, de manière que les balustres répondent sur le vide et les acrotères sur le plein.

[Voir les mots *Balustrade*, *Balustre*].

ACRP (ou SNACRP) : **1** – Sigle des *Ateliers et Chantiers Navals de La Rochelle-Pallice* – ACRP (ou Société Nouvelle des Ateliers et Chantiers Navals de La Rochelle-Pallice – SNACRP).

2 – Le nom SNACRP avait été donné en 1970 aux anciens chantiers Delmas-Vieljeux, à l'occasion de leur intégration dans un vaste ensemble comprenant deux autres chantiers navals : la Société Nouvelle des Ateliers et Chantiers Navals du Havre (SNACH) et la Société Nouvelle des Chantiers de Gravelle (SNCG) ; les trois établissements étaient incorporés dans un groupe basé au Havre, la Société des Ateliers et Chantiers Réunis du Havre et de La Rochelle-Pallice.

Remarque : La SNACRP a déposé son bilan en 1987 puis a fermé définitivement.
3 – En 1921, la maison rochelaise d'armement Delmas-Vieljeux avait racheté les installations et le matériel des établissements Decout-Lacour, en faillite, et fondait ses propres chantiers sur les quais de La Pallice.

Remarque : Leur unique vocation a été jusqu'à la Seconde Guerre mondiale l'entretien et la réparation des navires de la compagnie, et notamment des pétroliers reliant le Proche-Orient au Nord de l'Europe.

4 – En 1947, ils devinrent les Chantiers Navals de La Pallice (CNLP).

5 – Après avoir absorbé, en 1959, les ateliers Billiez spécialisés dans la construction de bateaux de pêche, ils se lancèrent dans l'étude, la conception et la réalisation de navires entièrement neufs ; ils étaient devenus les ACRP.

Remarques : **a)** – Les premières commandes qui lui furent passées étaient des pontons d'accostage, quelques chalands, des allèges et des vedettes.

b) – Le premier navire de commerce sorti des chantiers a été livré à la fin de l'année 1954 : c'était un navire-citerne de 87 mètres de long ; mais rapidement, et notamment grâce aux concentrations industrielles successives, l'entreprise rejoignit les premiers rangs de la branche des moyens chantiers de la construction navale française.

6 – Des deux cales de montage et du slip-way sortirent près de 350 bateaux de différents types, dont les longueurs allaient de 25 à 145 mètres.

7 – Le chantier a construit des navires-citernes (en anglais « *tankers* ») capables de transporter des produits chimiques, du vin ou de l'huile.

Mais le chantier a aussi construit des unités complexes : des cargos polyvalents à manutention verticale et horizontale, des chalutiers de toutes dimensions, des crevettiers congélateurs de 25 mètres fabriqués à la chaîne et des navires usines de 80 mètres de longueur.

8 – La réparation navale est restée la deuxième activité du chantier ; le chantier a réalisé en outre de spectaculaires opérations d'allongement de navires (en anglais « *jumboisation* »).

9 – Dans les années 1980, l'entreprise s'est ouverte à la mécanique et à la chaudronnerie industrielle en construisant des éléments de plate-formes pétrolières, des presses à mouler, des compacteurs et même l'armature d'un télescope géant.

10 – Le dernier bateau construit par le chantier a été le navire océanographique de recherche « *Alcyone* », pour le Commandant Cousteau

Remarques : **a)** – L'*Alcyone* a été mis à l'eau en 1985 dans la nouvelle darse du port de commerce de La Rochelle-Pallice, au quai de Chef de Baie.

b) – L'*Alcyone* est en aluminium ; sa longueur est de 31 mètres.

Acte : **1** – Action d'un agent ; opération.

2 – Acte se dit par opposition à ce qu'on appelle puissance.

Remarque : La puissance est la capacité d'agir, qui n'agit pas encore.

3 – Acte, en termes de morale, se dit généralement de toutes sortes d'actions.

Remarques : **a)** – En ce sens on dit que les mêmes actes plusieurs fois répétés forment l'habitude.

b) – Il se dit plus particulièrement des mouvements vertueux que l'âme produit au dedans d'elle-même.

Exemples : Acte de contrition ; acte d'humilité.

c) – On dit *acte d'hostilité* pour *action hostile*.

d) – Faire *acte de possession* c'est disposer d'une chose en maître.

4 – Acte se dit de tout ce qui se fait par le ministère d'un officier de justice, soit en jugement, soit hors du jugement.

Exemples : Acte authentique, solennel, public ; acte passé par devant notaire ; signer un acte ; prendre un acte au greffe.

Remarques : **a)** – En ce sens il se dit encore des déclarations faites en justice.

Exemples : Demander acte ; prendre acte de sa comparution ; on lui a donné acte de sa plainte ; acte de désaveu ; j'en ai l'acte à la main.

b) – On appelle *acte sous seing-privé* toute convention et toute reconnaissance passée entre des particuliers, sans être revêtu d'un visa de l'autorité publique.

5 – Actes, au pluriel, se dit des décisions faites par autorité publique, et rédigées dans des registres publics.

Exemple : Les actes du Sénat.

Remarque : On appelle les *Actes des Apôtres* un livre canonique attribué à l'apôtre saint Luc, qui contient une partie de l'histoire des apôtres, au 1^{er} siècle de notre ère.

6 – « *Acte constitutionnel* » est le titre donné à la Constitution française.

[Voir le mot *Charte*].

7 – Quand on arrive des premiers à un rendez-vous, on dit « *je prends acte* » ou « *acte de ma diligence* » pour dire *je n'ai pas manqué au rendez-vous*.

8 – [*En termes d'école ou d'université*] Acte se dit d'une dispute publique où l'on soutient des thèses.

[Voir le mot *Dispute*].

Exemples : Faire un acte ; soutenir un acte ; présider à un acte ; assister à un acte ; un acte de Philosophie ; un acte en Sorbonne.

9 – Acte se dit de chacune des parties principales dont une pièce de théâtre est composée, et entre lesquelles il y a un intervalle pendant lequel le théâtre reste vide.

Exemples : Une pièce de trois actes, en trois actes, de cinq actes, en cinq actes.

Remarque : Les actes se divisent en scènes.

Acte blanc : **1** – Dans un ballet de l'époque romantique, on appelle *acte blanc* la partie du ballet où les danseuses présentes sur la scène sont habillées de blanc.

Remarque : Un nombre assez important de danseuses du corps de ballet forment le *chœur*.

2 – L'acte blanc chorégraphie le corps de ballet en tant que *groupe* autour de la danseuse-étoile.

3 – L'acte blanc doit paraître *irréel*.

Remarques : **a)** – Les danseuses du corps de ballet et qui forment le chœur se déplacent en ligne, sur pointes et en tutus de tulle blanc pour paraître très légères ; l'acte blanc représente la vie des esprits dans l'eau-delà, ou encore la vie des *wilis* ou des *elfes* dans la forêt, alors que les actes colorés décrivent la vie des mortels sur la Terre.

b) – On raconte qu'à la grande époque des ballets romantiques (milieu du XIX^{ème} siècle) les danseuses *légères* sur scène se transformaient, dans le foyer de l'Opéra, en filles *faciles* pour vieux messieurs bien nés ou riches.

4 – Un ballet qui comprend un acte blanc est dit « *ballet blanc* ».

Exemples de ballets blancs :

i) ballets français : « *La Sylphide* » (Nourrit et Schneitzhoeffter - 1832), « *Giselle* » (Vernoy de Saint-Georges, Théophile Gautier et Adam - 1843) ;

ii) ballets russes : « *Le Lac des Cygnes* » (Bejitchev et Tchaïkovski - 1877), « *Don Quichotte* » (Petipa et Minkus - 1869), « *La Bayadère* » (Petipa et Minkus - 1877), « *la Belle au Bois Dormant* » (Petipa et Tchaïkovski - 1890), « *Casse-Noisettes* » (Petipa, Vsevolovski et Tchaïkovski - 1892) ;

iii) mais aussi : « *Sérénade* » (Balanchine et Tchaïkovski – 1934)

iv) ou le ballet néo-classique : « *Suite en blanc* » (Lifar – 1943).

5 – La descente de la Charente, de nuit, entre l'*École des Fourriers* et *Port-des-Barques*, lorsque la Lune éclaire les marais et les vases, ressemble à un acte blanc ; on devine parfois, quand vient le matin, sous la légère couche de brume qui recouvre les bords de la rivière, quelques *wilis* regardant passer les bateaux en sifflant doucement ; j'ai entendu les sifflements, mais je n'ai jamais vu Giselle !

Remarque : Ces sifflements que l'on entend à la surface des vases, les nuits de malines, lorsque la mer commence à remonter et que l'on est dans l'estuaire entre la bouée des Fontenelles et le Port-Sud, auraient, disent certains, suggéré le nom de la ville de Fouras.

Acte de Dieu (en anglais « *act of God* ») : **1** – Événement non imputable au transporteur et dont il n'est pas responsable (Art. 27 loi n° 66-420 du 18 juin 1966).

2 – Pour la Convention de Bruxelles du 25 août 1924 (Art. 4, § 2 d) l'*acte de Dieu* est une cause d'exonération de la responsabilité du transporteur de marchandises ; il s'agit d'événements dus à la *malchance* et dont les conséquences sont supportées par l'assureur du chargeur ou par celui du destinataire, selon le contrat de transport.

Acte de francisation : Document délivré par la Douane française attestant qu'un navire est de nationalité française.

Remarques : **a)** – L'*acte de francisation* indique les noms des propriétaires du navire.

b) – Tout navire francisé doit avoir à bord son *acte de francisation*, (Art. 4, loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant *statut des navires*).

Acter : Reconnaître une décision par un acte écrit officiel.

Acteur : **1** – Celui ou celle qui représente un personnage dans une pièce de théâtre.

2 – [Au figuré] Il se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire. **Ariel (Opération –)**

Remarque : Les *canotiers* ou *lamaneurs* (en anglais « *boatmen* ») sont des acteurs essentiels des manœuvres d'accostage des gros navires

3 – [Familier] Il se dit aussi dans le même sens dans des parties de jeu, dans des parties de plaisir.

Exemple : Il nous manque un acteur.

Actif : [En comptabilité] Tout ce qui, dans un bilan, constitue les biens non grevés de dettes d'une personne ou d'une entreprise.

Remarques : **a)** – Les éléments constitutifs de l'*actif* du bilan sont habituellement répartis en : immobilisations, valeurs engagées, valeurs réalisables, valeurs disponibles.

b) – Les éléments constitutifs de l'*actif* du bilan figurent sur la colonne de gauche du bilan.

[Voir les mots *Passif*, *Bilan*].

Actinide : On appelle *actinides* les 15 corps chimiques simples dont les numéros atomiques vont de 89 à 103.

Remarque : Les *actinides* comprennent :

i) l'*actinium* (89),

ii) le *thorium* (90),

iii) le *protactinium* (91),

iv) l'*uranium* (92),

v) le *neptunium* (93),

vi) le *plutonium* (94),

- vii)** l'*américium* (95),
- viii)** le *curium* (96),
- ix)** le *berkélium* (97),
- x)** le *californium* (98),
- xi)** l'*einsteinium* (99),
- xii)** le *fermium* (100),
- xiii)** le *mendélévium* (101),
- xiv)** le *nobélium* (102),
- xv)** le *lawrencium* (103).

Actinique : Qualifie une rayonnement lumineux qui provoque une réaction chimique.

Remarques : **a)** – On appelle *lumière inactinique* celle qui n'impressionne pas les pellicules ou les papiers photographiques noir et blanc orthochromatiques.

b) – La lumière rouge est traditionnellement *inactinique* ; la lumière jaune-vert et la lumière des lampes à vapeur de mercure sont généralement *inactiniques* pour le papier photo-sensible, sauf pour le papier à contraste variable.

c) – Les papiers panchromatiques (papier couleurs) sont impressionnés par les lampes rouges ou jaunes-vertes : leur exposition sous l'agrandisseur et leur traitement doivent de faire dans un local où règne un noir complet.

Actinométrie : **1** – Mesure des rayonnements solaire, terrestre et atmosphérique.

2 – Les échanges de chaleur entre le Soleil et les continents ou les océans se font par rayonnement.

3 – Les échanges de chaleur entre les continents ou les océans et les masses d'air de l'atmosphère se font principalement par conduction.

Action : Une action est un mouvement qui a un but.

Remarques : **a)** – Nous cherchons naturellement les raisons qui ont motivé les actions d'autrui.

b) – Les neurones-miroirs nous permettent de comprendre les actions d'autrui en les reproduisant mentalement et en leur associant des motivations.

c) – Les neurones-miroirs peuvent parfois nous tromper sur les intentions d'autrui et l'on parle alors de *biais de raisonnement*.

Action : **1** – Titre de propriété d'une part du capital d'une entreprise ou d'une société.

2 – L'action donne lieu au paiement d'un dividende, c'est-à-dire une part des bénéfices de l'entreprise.

3 – Les actions sont négociables sur le marché des actions et leur cours est déterminé par le rapport de l'offre et de la demande.

Action et réaction (en anglais « *action and reaction* ») : Toutes les fois qu'un corps agit (action) sur un autre, ce dernier agit à son tour sur le premier et lui rend une action égale et de sens opposé que l'on nomme *réaction*.

Remarques : **a)** – Si un morceau de fer se trouve près d'un aimant, celui dont la masse est la plus faible s'approche de l'autre, mais s'ils ont la même masse, ils s'approcheront l'un vers l'autre.

b) – Dans le cas d'un choc entre deux corps libres, il y a transfert de quantité de mouvement de l'un à l'autre ; on l'appelle *action* pour le corps qui perd cette quantité de mouvement et *réaction* pour celui qui la gagne.

Action extérieure : Pour conceptualiser les actions extérieures appliquées sur un mobile tel qu'un navire, on a l'habitude, en vue de les comprendre pour les maîtriser, de substituer mentalement à *chaque action élémentaire* :

i) une force appliquée au centre de masse du navire

ii) et un couple horizontal autour du même centre de masse.

Remarques : a) – La somme des forces d'une part et la somme des couples d'autre part, constituent ensemble la résultante de toutes les actions extérieures.

b) – La somme des forces modifie la trajectoire du navire.

c) – La somme des couples modifie la cap du navire.

d) – La réaction à l'action (forces de pression) du nouvel écoulement de l'eau autour de la carène tend à modifier la situation de marche oblique du navire.

Actium (Bataille d' –) : 1 – Bataille navale en Méditerranée, qui eut lieu le 2 septembre de l'an 31 avant J.-C. et qui opposa deux des trois triumvirs romains, Marcus Antonius (83 - 30 av. J.-C.), neveu de César et Caius Octavius (63 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.) petit-neveu, héritier et fils adoptif de Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.).

Remarques : a) – La bataille d'Actium s'est déroulée au Sud de l'Épire dans le golfe Ambracique, au Nord de l'île de Leucade, sur la côte occidentale de la Grèce.

b) – Caius Octavius (Octave) disposait de 350 navires légers (trirèmes et liburnes) ; Marcus Antonius (Marc-Antoine ou Antoine) de 300 navires lourds et Cléopâtre de 200 navires légers.

c) – Les navires d'Octave formèrent une ligne de combat au débouché du golfe Ambracique .

d) – Les navires d'Antoine et de Cléopâtre, freinés par les rêmoras qui se collèrent à leurs carènes, ne purent prendre la vitesse suffisante pour éperonner ceux d'Octave ; les deux flottes se livrèrent à des combats rapprochés acharnés. [Voir l'expression *Eaux mortes*].

2 – Antoine et son alliée, la reine d'Égypte Cléopâtre (69 av. J.-C. - 30 av. J.-C.), qui se trouvaient dans le golfe Ambracique, décidèrent de forcer le blocus d'Octave dès que l'occasion se présenterait.

Remarques : a) – Antoine et Cléopâtre VII s'enfuirent, Antoine au cap Ténare au Sud du Péloponnèse, Cléopâtre à Leucade, puis ils se retirèrent tous les deux à Alexandrie en Égypte.

b) – Selon l'« *Énéide* » de Virgile, les deux armées navales se mêlèrent, la mer fut agitée par les rames en mouvement et les éperons des navires qui fendaient la mer ; les soldats embarqués projetaient des flèches enflammées et des traits meurtriers ; la mer devint rouge du sang des massacres.

c) – Finalement, Octave obtint la reddition des flottes d'Antoine et de Cléopâtre et celle de l'armée terrestre d'Antoine, après avoir souligné que leurs chefs s'étaient enfuis en les abandonnant.

d) – Octave assiégea Alexandrie jusqu'au suicide des deux amants, Antoine et Cléopâtre, un an plus tard.

3 – La bataille d'Actium marqua la fin de la dernière guerre civile de la République romaine, consécutive à l'assassinat de Jules César (aux ides de mars 44 av. J.-C.).

Remarque : La bataille d'Actium fut suivie par la longue période de paix et de stabilité appelée « *pax romana* », que le nouvel Empire romain imposa aux régions conquises et qui dura de la fin des guerres civiles (en 29 av. J.-C.) à la mort de l'empereur Marc-Aurèle (en 180 ap. J.-C.).

4 – Octave devint le premier empereur romain en 27 av. J.-C. ; il se fit décerner le titre d'« *Augustus* » (vénérable) ; ce titre a été repris par les empereurs romains qui lui succédèrent.

Actuaire : Spécialiste de l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions d'assurances, de prévention, de finance ou de prévoyance sociale.

Remarques : a) – L'actuaire analyse l'impact financier des risques et estime les flux futurs qui y sont associés.

- b)** – Des *actuaire*s sont employés par les compagnies d'assurances ou les banques.
- c)** – L'actuaire utilise la théorie des probabilités pour évaluer statistiquement un risque et l'engagement pécuniaire qui en résulte, compte-tenu, par exemple, de la durée de vie espérée pour une personne donnée s'il s'agit d'assurance-vie, ou de la fréquence des sinistres du même type s'il s'agit d'assurer un bien, ou de l'évolution prévisible des marchés financiers s'il s'agit de gestion d'actifs.

Adage : Sentence populaire ancienne et traditionnelle.

Remarques : **a)** – L'adage énonce une vérité admise, un principe d'action ou une règle juridique.

b) – Adage est tiré du latin *ādāgĭō* qui signifie *sentence, proverbe*.

[Voir les mots *Aphorisme, Maxime, Sentence*].

Adalric : Adalric (635-690) fut duc d'Alsace de 662 à 690 ; issu d'une famille de la noblesse franque, il fonda la dynastie des Etichonides.

Remarques : **a)** – Adalric est aussi connu sous le nom de Eticho ; il fut le père de Sainte Odile (662-720).

b) – Les Etichonides comptèrent les *Eguishem-Dabo* dont furent issus le pape alsacien Léon IX (1002-1054), des comtes de Flandres, des ducs de Lorraine ou la maison impériale et royale de Habsbourg-Lorraine.

c) – La maison de Habsbourg-Lorraine est issue du mariage, le 12 février 1736, du duc de Lorraine et de Bar *François III* (1708-1765) avec *Maria Theresia Walburga Amalia Christina von Habsburg* (1717-1780) « roi » de Hongrie et de Bohême et archiduchesse souveraine d'Autriche [en français *Marie-Thérèse Walburge Amélie Christine de Habsbourg*].

d) – La reine de France Marie-Antoinette (1755-1793), épouse du roi de France Louis XVI (1754-1793), se présenta à son procès comme « *Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche* ».

Adaptabilité : Capacité de mettre en accord quelque chose (ou quelqu'un) avec quelque chose (ou quelqu'un) d'autre considéré comme prépondérant, de manière à obtenir un ensemble cohérent ou harmonieux.

Remarques : **a)** – L'adaptabilité est un puissant moyen de résistance et d'assimilation.

b) – L'adaptabilité n'est pas l'imitation.

Adaptation : **1** – Action d'appliquer, d'ajuster une chose à une autre.

Remarque : L'adaptation est ce qui reste quand on a tout abandonné.

2 – Action d'accoutumer une personne à un environnement.

3 – Application qu'on fait d'un mot, d'un passage littéraire à une personne, à un sujet.

Exemple : Ce vers de Virgile lui est bien adapté.

Adaptation neuronale : **1** – Les neurones sensoriels cessent progressivement d'émettre des signaux en présence d'un stimulus qui ne change pas.

2 – L'adaptation neuronale s'observe pour tous les sens.

Exemple : On ne fait plus attention à un bruit continu ou à une odeur à laquelle on s'est habitué.

Remarque : Dans l'organe de la vision, la capacité à voir les objets immobiles est préservée par de petits mouvements des yeux (micro-saccades) qui déplacent constamment les images sur la rétine.

Addiction : Mot anglais signifiant « *dépendance* », « *manie* », « *contrainte* ».

Remarque : Ce mot anglais est à éviter dans l'expression écrite.

[Voir le mot *Manie*].

Additifs alimentaires :

[Voir l'expression *Auxiliaire technologique*].

Addition : 1 – Ce qui est ajouté à quelque chose.

2 – Première règle d'arithmétique, qui apprend à ajouter ensemble plusieurs nombres.

Remarque : On dit *faire une addition* pour pratiquer ce que la règle d'addition enseigne.

Additionnels : Dans une turbine à vapeur, les secteurs additionnels regroupent des tuyères d'admission de vapeur qui ne sont utilisées que lorsqu'il faut obtenir temporairement une très grande puissance ; on en trouve notamment sur les turbines d'entraînement d'auxiliaires tels que des turbo-pompes de circulation (TPC).

Remarque : Ces secteurs additionnels, ou tuyères additionnelles sont mis en service au moyen d'un sectionnement (soupape) séparé de l'appareil de manœuvre normal.

Adent (en anglais « *indentation* », « *joggle* » « *clamp* », « *dovetail* ») : **1** – Entaille faite dans une pièce de construction pour l'unir à une autre.

2 – Décrochements en forme de marches d'escaliers à l'arrière des affûts de canons.

Remarque : Ces adents servent à soulever plus ou moins la culasse du canon.

3 – Les *adents de ris* sont des encoches faites à l'extrémité des vergues pour prendre les empointures de ris.

Adenter : Garnir d'adents.

[Voir le mot *Adent*].

Adepté : Celui qui est *initié* dans les mystères d'une secte ou d'une science.

Remarque : Adeptus est le participe du verbe latin *ādīpīscor* qui signifie « *atteindre, obtenir* ».

Adéquat (en anglais « *appropriate* ») : **1** – Entier, total.

Exemples : L'objet adéquat d'une science ; l'idée adéquate d'une chose.

2 – Qui convient ; qui correspond aux attentes ; qui est exactement approprié.

Exemple : Un financement adéquat.

3 – Qui correspond parfaitement ; qui est rigoureusement conforme.

Remarque : Une *définition adéquate* convient à l'objet défini tout entier et ne convient qu'à lui seul.

Adhérence : 1 – Union physique d'une chose à une autre.

2 – Fait de coller à une surface, sous l'action des forces d'attraction entre molécules.

3 – Résistance au mouvement relatif des corps solides, produite par les contacts entre leurs surfaces.

Remarques : **a)** – L'adhérence d'un solide à un autre est due à l'irrégularité des surfaces, dont les aspérités prennent les unes dans les autres.

b) – L'adhérence est plus forte entre les surfaces de matières semblables qu'entre celles de natures dissemblables.

c) – L'adhérence est l'un des obstacles apportés par les frottements au mouvement relatif des corps : elle est facile à diminuer en ne mettant en contact que des surfaces de natures différentes et c'est pour cette raison que les coussinets des bielles ou des paliers ne sont pas de même nature que les soies des arbres ou des tourillons.

d) – On dit quelquefois *adhésion* pour adhérence.

Adieu-vat ! (en anglais « **about ship !** ») : Ancien commandement d'exécution pour un virement de bord vent devant.

Remarque : L'expression « *adieu-vat !* » a été remplacée sur les navires français, au milieu du XIX^{ème} siècle, par le commandement « *envoyez !* ».

Adition [*avec un seul « d »*] : Acceptation d'un héritage.

Remarque : « *Adition* » ou « *adition d'hérédité* » signifie « *action de se porter héritier* » ou encore « *action d'accepter une succession* ».

Adjacent : Qui est situé auprès, qui est aux environs.

Remarque : Il ne se dit guère que de ce qui est étendu en surface.

Adjudant : Officier ou sous-officier subordonné.

Remarque : Adjudant est tiré du mot latin *adjūvāre* qui signifie *aider, seconder*.

Adjudant canonier : Dans l'ancienne marine à voiles, celui qui était placé le plus à l'intérieur du navire dans l'armement d'une pièce de canon en batterie.

Adjudant de compagnie : À bord d'un bâtiment militaire, on appelle *adjudant de compagnie* l'officier chef d'un service (service énergie-propulsion, service détecteur, service ASM, service commissariat, service manœuvre-pont, etc.).

Adjudant général : Avant l'institution des préfectures maritimes, on appelait *adjudant général* l'officier remplissant, dans les ports militaires, les fonctions d'un major-général.

Adjudant principal : Au XIX^{ème} siècle, grade intermédiaire entre les officiers mariniers et les officiers de marine.

Remarque : C'est à peu près l'équivalent du grade de *major* au XXI^{ème} siècle.

Adjudication (en anglais « **auktion** ») : L'« *adjudication* » est une vente aux enchères publiques, dite aussi « *vente forcée* », qui a lieu généralement après un jugement condamnant quelqu'un au paiement d'une somme d'argent dont il est débiteur et dont il ne peut disposer, ou dont il n'a pas voulu s'acquitter par malice malgré la décision de justice intervenue.

Adjuger : 1 – Déclarer en jugement qu'une chose contestée entre deux parties, appartient de droit à l'une des deux.

Exemple : La sentence lui a adjugé les dépens.

2 – Attribuer, délivrer à quelqu'un un bien meuble ou immeuble qui se vend à l'enchère.

Adminicule : 1 – Ce qui aide à faire preuve dans une affaire civile ou criminelle.

Exemple : Il n'y a pas de preuves formelles, il n'y a que des adminicules.

2 – Il se dit aussi, en termes de médecine, de tout ce qui peut servir à faciliter le bon effet d'un remède.

Administrateur : 1 – Celui ou celle qui régit les biens, les affaires d'un tiers.

2 – Celui ou celle à qui est confiée la gestion d'une partie des affaires publiques.

Exemple : Administrateur des Affaires maritimes.

3 – Celui qui gère le matériel informatique et les programmes informatiques d'une entité.

Remarque : L'administrateur d'un réseau informatique a tous les droits sur le réseau.

[Voir les mots *Entrepreneur, Gestionnaire*].

Administrateur des Affaires maritimes :

[Voir l'expression *Port d'immatriculation*].

Administration : 1 – Direction d'une affaire particulière.

2 – L'administration, avec une minuscule initiale, se dit d'un service public et du personnel qui l'assure.

Exemple : L'administration des Affaires maritimes.

3 – L'Administration, avec une capitale initiale, se dit de l'ensemble des services publics.

Remarques : **a)** – L'Administration produit des textes innombrables, sans cesse accrus, modifiés, refaits ; elle tient dans d'étroites lisières chaque échelon d'administrés, jusqu'au plus élevé.

b) – Le grand nombre de décrets, arrêtés, décisions, circulaires, etc. non abrogés permet à l'Administration de convaincre n'importe quel citoyen de ne pas avoir observé une ou plusieurs dispositions en vigueur.

c) – Le maquis d'arrêtés, de décisions, de circulaires produits par l'Administration permettent aux administrés qui le désirent de se mettre à couvert et, avec un bon avocat, d'échapper à leurs responsabilités.

d) – À trop se compliquer, le droit devient contradictoire.

e) – Charles de Gaulle affirmait déjà en 1934 qu'aucune force humaine ne pourrait satisfaire à la fois à toutes les prescriptions des divers règlements.

Administrer : **1** – Gouverner, diriger, régir.

2 – On dit *administrer des témoins*, des preuves, des titres, pour *fournir des témoins*, des titres, des preuves.

Admiration : Sentiment de celui qui regarde une chose comme merveilleuse dans son genre.

Exemple : Avoir de l'admiration pour une belle manœuvre.

Admirer : **1** – Considérer avec surprise, avec étonnement ce qui paraît merveilleux.

Exemple : Admirer la maîtrise, le coup d'œil d'un pilote expérimenté.

2 – Admirer se dit aussi, en critique ou par ironie, de ce qui paraît extrême, étrange, excessif dans son genre.

Exemple : Je vous admire de vouloir qu'on suive aveuglément vos avis.

Admission : **1** – Ouverture par laquelle la vapeur entre dans un machine à vapeur.

Remarques : **a)** – La vapeur entre dans le cylindre d'une machine à vapeur alternative par l'intermédiaire d'un tiroir d'admission.

b) – La vapeur du collecteur n°1 entre dans la turbine haute pression d'une installation de turbines à vapeur par l'intermédiaire d'un registre d'admission.

2 – Ouverture par laquelle l'air entre dans le cylindre d'un moteur à combustion interne.

Remarques : **a)** – L'air entre dans les cylindres de certains gros moteurs marins 2 temps par des lumières ménagées dans le bas des chemises.

b) – L'air entre dans les cylindres des moteurs 4 temps (essence ou gazole) par l'intermédiaire de soupapes d'admission disposées dans la culasse.

Adonner (en anglais « *to veer aft* ») : En parlant du vent, à bord d'un navire à voiles, ce mot signifie que le vent devient plus favorable qu'il ne l'était auparavant ; on peut alors, soit se mettre, ou se remettre à la route voulue, soit s'en approcher.

Remarques : **a)** – On mesure par quarts ou par moitiés de quart la quantité dont le vent a adonné.

b) – Le contraire d'adonner, en parlant du vent, est *refuser*.

Adonner (en anglais « *to lengthen* ») : **1** – Un cordage neuf *adonne* s'il s'étend lorsqu'il est mis sous tension.

2 – En voilerie, *adonner* est synonyme d'allonger.

On dit : *la toile a adonné*, c'est-à-dire qu'elle a cédé en longueur, qu'elle a allongé.

Remarque : Le contraire d'adonner pour les voiles ou les manœuvres est *raccourcir*.

[Voir l'expression *Froid (Temps – et humide)*].

Adopter : 1 – Considérer et regarder comme sien.

Exemple : J'adopte votre opinion.

2 – Choisir de préférence.

Exemple : Adopter l'entrée dans le bassin les portes ouvertes.

Adorer : 1 – Rendre à Dieu le culte qui lui est dû.

2 – [*Par exagération*] Aimer avec une passion excessive.

Exemple : Il ne l'aime pas, il l'adore.

3 – [*Au figuré*] Adorer le veau d'or, c'est faire la cour à un homme de peu de mérite, à cause de ses richesses ou à cause de son crédit.

[Voir l'expression *Veau d'or*].

Adouber : 1 – Adouber un navire, c'est y faire les réparations nécessaires pour qu'il puisse soutenir la mer.

Remarque : Ces réparations se renouvellent de temps en temps et alors, elles s'appellent *radouber*.

[Voir le mot *Radouber*].

2 – Boucher des trous dans une machine, dans une fontaine, etc.

3 – *Adouber* se dit au jeu d'échec pour indiquer qu'on ne touche une pièce que pour la remettre en place et non pour la jouer.

Exemple : J'adoube.

Adresse : Synonyme de direction, en mer.

Exemple : Les adresses des ports et des passages.

Adresse : 1 – Lettre de respect, de félicitation, d'adhésion ou de demande, adressée à une autorité supérieure.

2 – Indication, désignation, soit de la personne à qui il faut s'adresser, soit du lieu où il faut aller ou envoyer.

Exemple : Donner une adresse pour faire tenir des lettres ; une bonne adresse ; une fausse adresse ; je vous donnerai, je vous laisserai mon adresse.

Remarque : On dit *faire tenir des lettres à leur adresse*, à leurs adresses, pour dire envoyer des lettres à ceux à qui elles sont adressées.

Adresse : Dextérité, soit pour les choses du corps, soit pour celles de l'esprit.

Remarques : **a)** – Selon l'adage latin *dextra est validior manum* on considère couramment que la main droite est plus efficace que la main gauche, ou, au football, que le pied droit est plus précis et plus puissant que le pied gauche.

b) – Si l'on considère un gaucher, on emploiera *habileté* plutôt que les mots *dextérité* ou *adresse*.

Adresser : Orienter ; diriger vers...

Adret : En parlant d'une montagne, versant exposé au Soleil (le versant sud dans l'hémisphère nord).

Remarque : Le versant à l'ombre s'appelle l'*ubac*.

Adrian : Louis-Auguste Adrian, ingénieur de l'École polytechnique, inventa et mit au point le casque qui remplaça en 1915 la simple casquette que, jusqu'alors, les soldats français portaient au front.

Remarques : **a)** – Le casque Adrian fut également porté par les soldats de plusieurs pays alliés de la France.

b) – Adrian a aussi réalisé des baraquements démontables et de construction rapide, qui furent largement utilisés pendant la Première Guerre Mondiale pour servir de dortoirs, d'infirmes, de cantines, de magasins, etc.

ADSG : Sigle de l'expression Agent Du Service Général.

Sur un navire, les agents du service général assurent le service de l'hôtellerie et de la restauration ; ce sont le commissaire, l'intendant, les cuisiniers et aides de

cuisine, les boulangers, glaciers, sauciers, les maîtres d'hôtel et les barmen, les caméristes et les garçons de cabines, les garçons de salle à manger ou de carré.

Advection : 1 – En météorologie, on appelle *advection* un déplacement horizontal ou vertical d'une masse d'air.

2 – La division spéculative de l'air atmosphérique en masses contiguës et non morcelées permet de décrire à un instant donné les propriétés de l'air de chaque masse sous la forme de grandeurs physiques ou chimiques (masse volumique, température, humidité relative, etc.).

3 – Lorsqu'une masse d'air est en mouvement, ses propriétés physiques sont habituellement modifiées par advection.

Remarque : Lorsqu'une masse d'air chaud et humide se déplace sur une surface plus froide, l'air se refroidit par rayonnement ; la vapeur d'eau contenue dans l'air ainsi refroidi condense et il se forme une *brume d'advection*.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

Adverbe : Partie invariable du discours qui modifie le sens des verbes ou des adjectifs.

Adversaire : 1 – Celui qui est opposé, et sur lequel on veut remporter l'avantage.

Remarques : **a)** – Il se dit en parlant de combat, soit avec les armes, soit par la parole.

b) – On ne doit jamais oublier que « *les adversaires d'aujourd'hui sont les alliés de demain* ».

c) – Jusqu'à 1945, avant que ne sévisse en France un délire paranoïaque à chaque emploi de certains mots du vocabulaire courant, on disait que « les adversaires d'aujourd'hui sont les *collaborateurs* de demain ».

2 – Adversaire se dit aussi de celui qui est d'un parti ou d'une opinion contraire.

3 – Le mot adversaire n'est guère d'usage qu'au masculin.

Remarques : **a)** – On peut cependant dire d'une femme : « *elle est mon adversaire* ».

b) – Mais on ne dira pas : « *c'est une puissante adversaire* ».

Adverse : Contraire.

Exemple : Une fortune adverse.

Remarques : **a)** – On appelle *partie adverse* la personne contre qui l'on plaide au tribunal.

b) – On dit aussi : *l'avocat adverse*.

Adversité : L'état d'une fortune malheureuse.

Exemple : Être dans l'adversité

Aerial (en français « *opération Ariel* ») : Opération de rapatriement par les ports de Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire, La Pallice, Bordeaux, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, du 15 au 25 juin 1940, des troupes alliées (Britanniques, Canadiens, Polonais, Belges, Tchèques) qui étaient revenues en France après le Brexit de Dunkerque (opération Dynamo, du 27 mai au 4 juin 1940), alors que la Wehrmacht occupait Paris.
[Voir les mots *Lancastria*, *Champlain* et l'expression *Ariel (Opération -)*].

Aérodynamique : L'aérodynamique est la science qui traite des lois présidant aux mouvements des fluides élastiques et de celles qui régissent la pression exercée par ces fluides sur des solides en mouvement relatif.

Remarques : **a)** – L'aérodynamique est née en France en 1860 avec la création de la Société française de navigation aérienne, avant même que l'on puisse disposer de moteurs capables d'entraîner des hélices, en s'inspirant des travaux de l'ingénieur de la Marine français Joseph-Émile Joëssel (1831-1898) sur la navigation sous-marine et en exploitant les photographies d'oiseaux en vol du médecin et physiologiste français Étienne-Jules Marey (1830-1904).

- b)** – L'aérodynamique débutante dut beaucoup aux travaux théoriques sur les ailes de l'Allemand Lilienthal qui se tua dans une tentative de vol plané et aux travaux expérimentaux des Français Ader, Farman, Santos-Dumont, Delagrange, Ferber, Blériot, Eiffel, etc., des Américains Chanute, Orville Wright et Wilbur Wright.
- c)** – En 1877, Ader se souleva pendant 160 mètres un peu au-dessus du sol avec une machine à vapeur et sa chaudière.
- d)** – En 1905, les frères Wright volèrent pendant plus d'une demi-heure sur un biplan dont les deux hélices étaient entraînées par un moteur à essence.
- e)** – Le 6 juillet 1808, Blériot vola pendant 9 minutes sur un monoplane à Issy-les-Moulineaux, fit huit virages sans difficultés malgré un vent violent avant d'atterrir en raison d'une panne de moteur.
- f)** – Le 11 octobre 1908, l'ingénieur américain Wilbur Wright (1867-1912) et le mathématicien et théoricien de l'aérodynamique français Paul Painlevé (1863-1933) volèrent pendant une heure et dix minutes à Auvours, près du Mans, à bord d'un *biplan* à 2 hélices, de surface portante 50 mètres-carrés.
- g)** – En 1909, la traversée de la Manche par Blériot sur un *monoplane* à une hélice eut une très grande portée symbolique ; son avion avait une envergure de 8,50 mètres, une surface portante de 13 mètres-carrés, une masse de 207 kilogrammes et un moteur de 25 chevaux.

Aéronautique navale : Ensemble des forces aériennes de la marine de guerre.

Remarques : **a)** – Le Service de l'Aviation maritime a été officiellement créé en France par le décret du 20 mars 1912.

b) – Le mot « *aéronavale* » est familier et est à éviter.

Aéronaute : Navigateur aérien, qui voyage dans un aérostat.

Aérostat : Espèce de ballon rempli d'un fluide plus léger que l'air, au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère à une grande hauteur.

Aérostier : Celui qui manœuvre un aérostat.

Remarque : On appelait *aérostier* le militaire qui faisait partie d'une compagnie chargée du service des aérostats destinés aux observations de l'ennemi.

Exemple : Le général est monté dans le ballon avec l'un des aérostiers.

AFCAN : Acronyme de l'*Association française des Capitaines de navires*, fondée en 1979, dont le but est de défendre les droits et les intérêts moraux et matériels de ses membres ainsi que d'améliorer la sécurité en mer.

Remarque : Des membres de l'AFCAN font partie de la délégation française à l'OMI (Organisation maritime internationale) en tant que conseillers techniques et ils participent aux comités (sécurité, formation, environnement), aux sous-comités de la sécurité maritime (navigation, marchandises dangereuses) et aux groupes de travail qui y sont créés.

[Voir le sigle *OMI*].

Afeiter ou **affaiter** : Préparer, équiper.

Exemple : Afeiter un navire pour un voyage.

Remarque : Affaiter la salade, c'est l'assaisonner après qu'elle a été épluchée, lavée et essorée ; afeiter ou affaiter un plat de légumes, c'est y ajouter une noix de beurre ou une cuillère de crème fraîche juste avant de le servir.

Affabilité : Qualité de celui qui reçoit et qui écoute avec bonté et douceur ceux qui ont affaire à lui.

Remarque : L'affabilité du pilote est de nature à rassurer le capitaine sur le déroulement de la manœuvre à venir.

Affable : Qui a de l'affabilité.

Exemple : C'est un homme extrêmement affable.

Affabulation : Sens moral d'une fable, d'un apologue.

Affaire : 1 – Tout ce qui est le sujet de quelque occupation.

2 – Affaire se dit des procès et de tout ce qui se traite en quelque juridiction que ce soit, tant en matière civile, qu'en matière pénale.

3 – Affaires, au pluriel, se dit de toutes les choses qui concernent la fortune et les intérêts du public et des particuliers.

Exemples : Affaires publiques ; affaires d'État ; le train des affaires ; pour les affaires urgentes ; les affaires d'une ville ; les affaires d'une succession ; un homme dont les affaires sont en bon état, en mauvais état ; ce ne sont pas là mes affaires.

4 – On dit avoir affaire à quelqu'un, avec quelqu'un, pour avoir à lui parler, avoir à traiter, à négocier avec lui de quelque chose.

Exemples : J'ai affaire à lui, il faut que je l'aie vu ; ils sont en affaire.

5 – On dit aussi *avoir affaire à quelqu'un*, pour dire avoir quelque contestation, quelque démêlé avec quelqu'un.

6 – [*Familier*] On dit *faire ses affaires*, aller à ses affaires, pour dire satisfaire ses besoins naturels.

Remarque : On appelait à la cour, *chaise d'affaires* la chaise percée du roi, et *brevet d'affaires* le privilège d'entrer dans le lieu où le Roi était sur sa chaise d'affaires.

Affaire Dreyfus :

Affaires maritimes : Nouvelle appellation de l'administration de l'Inscription maritime à partir de la loi du 8 juillet 1965.

Remarque : La compétence des fonctionnaires des Affaires maritime s'étend au régime social des gens de mer, à la sécurité de la navigation, au contrôle et à la surveillance des navires, à la réglementation et au contrôle des pêches maritimes, à la surveillance du domaine public maritime.

[Voir l'expression *Administrateur des Affaires maritimes*].

Affaisser : 1 – Faire que des choses qui sont l'une sur l'autre, s'abaissent, se foulent, et tiennent moins d'espace en hauteur.

2 – Faire ployer, faire courber sous le faix.

[Voir le mot *Faix*].

Affaler : 1 – Affaler un cordage, c'est en faciliter le passage dans une poulie ou ailleurs, ou lorsqu'on veut aider à un effort auquel la tension de ce cordage s'oppose ; cette opération s'effectue souvent à la main.

2 – Laisser descendre une voile, une charge.

3 – Ce verbe s'emploie aussi dans le sens de descendre : on affale un gabier, un voilier dans une chaise, un calfat le long du bord pour qu'ils puissent travailler à des réparations dans le gréement, dans la voilure ou à la coque ; on affale un canot quand on le met à la mer le long du bord ; on affale un objet quelconque lorsqu'on l'attache à un bout de cordage pour l'envoyer d'un lieu à un autre moins élevé (en anglais « *to ease* » ou « *to lower* »).

4 – En parlant d'un marin, s'affaler c'est se laisser glisser le long d'un cordage.

5 – En parlant d'un navire, affaler c'est se trouver sous le vent de sa route ou de la position que le navire devrait occuper (en anglais « *to slide down* »).

6 – En parlant d'un navire, « *affaler à une côte* » c'est être porté malgré soi sur une côte ou à la côte et *s'échouer à la côte* de façon à ne pouvoir s'en relever que difficilement.

Afféager : Donner une partie de son fief à tenir en fief ou en roture.

- Affectation** : **1** – Désignation de l'usage qui doit être fait d'une somme d'argent, d'un bien.
2 – Le fait d'assigner un poste à un militaire, à un fonctionnaire.
3 – [*Par métonymie*] Ce poste, cet emploi lui-même.
Exemple : Rejoindre son affectation.
Remarque : On appelle *affectation de défense* la désignation de l'emploi attribué à un réserviste dans le service de défense en cas de mobilisation.
- Affectation** : **1** – Action de feindre certains sentiments, certaines qualités, ou d'en exagérer l'expression.
2 – Façon de parler ou d'agir qui s'éloigne du naturel.
3 – Attachement vicieux à dire ou à faire certaines choses d'une manière singulière.
Exemples : Il y a de l'affectation en tout ce qu'il fait, en tout ce qu'il dit ; affectation marquée ; affectation de langage ; il n'y a rien de naturel en elle, elle est pleine d'affectation en toutes choses.
- Affecté** : Qui manque de naturel, se sincérité, de simplicité.
Exemples : Une coquette affectée ; un langage affecté ; une humilité affectée.
- Affecter** : **1** – Marquer une espèce de prédilection et d'attachement pour de certaines choses, ou pour de certaines personnes.
Exemples : Affecter une place, un logement ; affecter tel pilote.
2 – Faire un usage fréquent et même vicieux de certaines choses.
Exemples : Affecter certains mots, certaines façons de parler, certains airs, certains gestes ; affecter un langage extraordinaire.
3 – Faire ostentation de quelque chose.
Exemple : Il affecte de paraître savant ; il affecte une grande humilité, une grande modestie.
4 – Prendre quelque chose à tâche, faire quelque chose de dessein formé.
Exemples : Il affecte un air distrait ; il affecte de dire en grand secret des choses de rien.
5 – [*Dans un style soutenu*] Rechercher une chose avec ambition, s'y porter avec ardeur, y aspirer.
Exemple : Affecter le pouvoir suprême ; affecter le premier rang, les premières places.
6 – Destiner et appliquer une chose à un certain usage.
Exemples : Affecter et hypothéquer une terre au paiement d'un douaire ; affecter une rente pour le paiement d'une dette
Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant des fonds de terre, des héritages, des rentes.
5 – [*Au figuré*] Toucher, faire impression.
Exemple : Cet événement l'a beaucoup affecté.
- Affection** : Sentiment qui fait qu'on aime quelque personne, qu'on se plaît à quelque chose.
- Afférent** : **1** – Qui porte ou qui s'exerce de la périphérie vers un point central.
Exemple : Notre sentiment de l'énergie musculaire déployée est une sensation *afférente* complexe qui vient des muscles contractés, des ligaments tendus, des articulations comprimées, de la poitrine fixée, de la glotte fermée, du sourcil froncé, des mâchoires serrées, bref, *de tous les points de la périphérie* où l'effort apporte une modification [D'après le philosophe français Henri Bergson (1859-1941) dans « *Essai sur les données immédiates de la conscience* » - 1889].
Remarques : **a)** – Afférent, en ce sens, s'oppose à *efférent*.
[Voir le mot *Efférent*].
b) – Afférent, en ce sens, est synonyme de *centripète*.
2 – Qui touche à, qui est relatif à.

3 – On appelle *droit afférent, part afférente, portion afférente*, etc., le droit, la part, la portion, etc. qui, notamment dans un partage, revient à un individu, s'ajoute à une propriété.

Afférer : 1 – Incomber à quelqu'un ; reposer sur quelqu'un ; reposer sur lui.

Exemple : Tous les profits de l'expédition affèrent à l'ensemble des actionnaires.

2 – Revenir à.

Affermer : 1 – Donner à ferme.

Exemple : On leur a affermé les droits d'entrée.

Remarque : On appelle *ferme* la convention par laquelle le propriétaire d'un bien ou de droits quelconques abandonne la jouissance de son bien ou de ses droits à quelqu'un pour un certain temps et pour un certain prix.

2 – Prendre à ferme.

Exemple : Tous les fermiers qui ont affermé cette terre, y ont bien fait leurs affaires.

Affermir : 1 – Rendre ferme et stable [*Au propre comme au figuré*].

2 – Rendre ferme et consistant ce qui était mou.

Exemples : Le vin affermit le poisson ; le gel affermit les chemins de terre.

3 – Rendre plus assuré, plus difficile à ébranler.

Exemple : Affermir quelqu'un dans une résolution, dans une croyance, dans une opinion.

Affiage : Droit dû pour le séjour d'un navire dans un port.

Remarque : Le montant de l'affiage est différent selon que le navire est du pays même ou d'un autre pays.

Affidé : A qui on se fie.

Exemples : Envoyer un homme affidé ; il lui fit dire par une personne affidée ; il lui fit dire par un de ses affidés.

Affier : Saisir, vérifier, assurer.

Affiler : Donner le fil à un tranchant.

Remarques : **a)** – On appelle *fil* le tranchant d'un instrument coupant.

b) – *Trancher*, c'est séparer en coupant.

c) – *Couper*, c'est diviser un corps avec un instrument tranchant.

Affilier : Adopter.

Exemple : L'Académie française s'est affilié quelques académies de province.

Affinage (en anglais « *refining* ») : **1** – L'affinage convertit la fonte en fer ductile ou malléable.

Remarques : **a)** – L'affinage de la fonte consiste à lui enlever une partie de son carbone, et à ne lui en laisser que 0,3 ou 0,4 pour 100.

b) – Le passage préalable dans le haut-fourneau avait pour but d'extraire l'oxygène du minerai de fer.

2 – Pour affiner la fonte, on la place dans un fourneau avec du charbon de bois, de la houille ou du coke, et en présence d'air introduit par un soufflet ; la fonte se décarbure après que la combustion du charbon, des métaux indésirables et d'une petite partie du fer a entraîné une fusion ; la fonte décarburée devient pâteuse et en grumeaux.

Remarque : La fonte rassemblée en une seule masse nommée *lopin* (en anglais « *bloom* ») est mise sous un martinet dont les coups répétés font suinter les scories, ou laitiers et forment la *loupe* (en anglais « *loop* ») ; cette opération nommée *cinglage* permet d'obtenir un métal compact et homogène.

Affiner : (en anglais « *to clear up* ») S'éclaircir (en parlant du temps qu'il fait).

Remarque : « Le temps *affine* » signifie qu'il s'éclaircit, qu'il devient beau.

Affiner : Purifier par le feu, ou par quelque autre moyen.

Exemples : Affiner l'or et l'argent ; affiner du fer, de l'étain.

Remarque : On dit que le temps, que la cave *affine le fromage* pour dire que le temps et la cave lui donnent un goût plus fin, plus relevé.

Affiner le chanvre : Peigner le chanvre pour séparer les fibres longitudinales et enlever les chévenottes et les impuretés.

Affinité (en anglais « *affinity* ») : Force matérielle tendant à rapprocher et à mêler entre elles les molécules de corps hétérogènes pour former des combinaisons et par suite, des corps nouveaux.

Remarque : L'affinité diffère de la cohésion qui n'agit que sur des molécules similaires.

Affinoir : Peigne pour affiner le chanvre.

Affirmer : Jurer, assurer avec serment.

Remarques : **a)** – Le capitaine *affirme son rapport de mer* à chaque fois qu'un événement important est arrivé.

b) – Le *rapport de mer affirmé* fait foi jusqu'à preuve du contraire.

[Voir l'expression *Rapport de mer*].

Affleurer : **1** – (En anglais « *to make flush* ») Se dit d'une roche qui vient à fleur d'eau.

Remarque : « *Affleurer* » se dit des roches sous-marines qui s'élèvent jusqu'à la surface de l'eau, qui sont apparentes sous la surface d'une mer calme ou qui se laissent détecter par les brisants qui les recouvrent.

2 – (En anglais « *to fay* ») En charpente, mettre deux pièces de bois, qui sont en contact par l'une de leurs surfaces, de telle sorte que l'une de ces pièces ne dépasse pas l'autre.

3 – (En anglais « *to be even* » ou « *to make even* ») Porter deux surfaces contiguës de manière à ce que l'une ne dépasse pas l'autre et qu'elles se confondent dans un même plan.

4 – Arriver au niveau de...

Remarque : Le plus souvent par un mouvement vertical de bas en haut.

5 – « *Affleurer à* » c'est *venir jusqu'à...*, *parvenir jusqu'à...*

Remarque : En parlant du niveau de l'eau c'est *monter jusqu'à...* *arriver à niveau*.

6 – En parlant de roches souterraines, c'est arriver à la surface, être apparent.

Remarque : « *Affleurer le sol* » c'est monter jusqu'à la surface du terrain.

Afflouage (en anglais « *bringing afloat* ») : Opération qui consiste à afflouer un navire.

[Voir le mot *Afflouer*].

Afflouement (en anglais « *bringing afloat* ») : Résultat de l'opération qui consiste à afflouer un navire.

[Voir le mot *Afflouer*].

Afflouer (en anglais « *to bring afloat* ») : **1** – Remettre à flot.

Remarque : Le terme *afflouer* s'emploie de préférence quand la remise à flot s'obtient par l'effet des marées ; on emploie de préférence le verbe « *renflouer* » quand on utilise des moyens mécaniques pour remettre un navire à flot.

2 – Ramener un bâtiment échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

Remarques : **a)** – On peut utiliser des remorqueurs pour faire glisser le navire jusqu'à un endroit où la hauteur d'eau permettra au navire de flotter, si le fond est de sable ou de vase et s'il n'existe pas de têtes de roches susceptibles de crever la coque.

b) – On peut virer avec les moyens du bord des amarres capelées à terre, si les circonstances s'y prêtent (navire échoué devant un quai en dehors de la souille).

c) – On peut virer avec les moyens du bord des amarres frappées sur des ancrs mouillées pour la circonstance là où il y a suffisamment de hauteur d'eau.

3 – Diminuer la calaison d'un navire échoué jusqu'à ce qu'il flotte.

Remarques : a) – Pour afflouer un voilier de plaisance échoué dont la quille dépasse considérablement sous la carène, on peut le mettre à la bande afin de réduire sa calaison ; on pèse d'un bord à partir d'un autre bateau qui se tient par son travers, au moyen d'un cordage frappé en tête du mât du navire échoué.

b) – Pour afflouer un gros navire échoué, on peut l'alléger en rejetant du lest liquide à la mer ou en débarquant des charges (marchandises, combustible, agrès, etc.) dans des allèges ou directement à terre si le navire est à quai.

Affluent : Les affluents d'une rivière ou d'un fleuve sont les divers cours d'eau qui s'y jettent dans son parcours pour le faire grossir.

Affolé (en anglais « *mad* », « *spinning* ») : On dit que l'aiguille du compas magnétique est *affolée* lorsqu'elle cesse de se fixer en direction.

Remarques : a) – La compensation du compas au moyen d'aimants permet de stabiliser l'aiguille aimantée.

b) – L'aiguille de la boussole peut nécessiter une ré-aimantation en la frottant avec une pierre d'aimant.

c) – Les compas magnétiques modernes n'ont pas une simple aiguille aimantée tournant sur un pivot, mais ils possèdent une rose en carton ou en matériau synthétique non magnétique, posée sur un pivot et dont la rotation est causée par plusieurs petites barres aimantées parallèles, fixées sous la rose.

Affolement : État d'une aiguille aimantée qui a perdu sa direction naturelle vers le pôle magnétique.

Affonder : Couler bas.

Affonser : Couler bas.

Affordance : Capacité d'un objet à suggérer sa propre utilisation, sans qu'il soit nécessaire de lire un mode d'emploi.

Remarque : Le mot *affordance* est équivalent à l'expression *utilisation intuitive*.

Affouage : Droit d'usage concédé de la propre volonté du seigneur à une communauté d'habitants, l'autorisant à se servir du bois de feu.

Remarques : a) – Le bois autorisé était :

i) le *bois mort* qui était le bois réellement mort dans la forêt ;

ii) le *mort-bois* qui était du bois vif issu des essences inférieures de la forêt.

b) – La forêt qui fournit l'affouage s'appelle la *fourasse*.

Affourchage (en anglais « *mooring* ») : Action d'affourcher, c'est-à-dire mouiller une seconde ancre après avoir mouillé la première, afin d'empêcher le navire de tourner autour de son ancre.

Remarque : Dans l'*affourchage normal*, les deux câbles d'ancres partent de la proue du navire ; dans l'*affourchage sur émerillon*, un seul câble part du navire jusqu'à un émerillon disposé sur l'avant et en dehors du navire, auquel on a fixé les deux câbles d'ancres.

Affourche : Matériel servant à affourcher en mouillant deux ancres sur l'avant du navire.

Exemples : Câble d'affourche, ancre d'affourche, émerillon d'affourche.

Remarque : L'ancre d'affourche est habituellement plus légère que l'ancre de bossoir.

Affourché : Se dit d'un bâtiment qui est au mouillage sur deux ancres placées dans des directions différentes.

Affourchement : Assemblage de deux pièces de construction dont l'une est à rainure et l'autre à languette.

Affourcher (en anglais « *to moor across* ») : **1** – Quand on arrive au point d'une rade où l'on veut prendre mouillage sans battre la machine en arrière, on laisse tomber une première ancre pour arrêter le bâtiment ; si l'on doit y séjourner quelque temps, on mouille une deuxième ancre à une petite distance de la première.

Remarques : a) – Cette opération où l'on mouille les deux ancres s'appelle *affourcher le bâtiment* ou simplement *affourcher*.

b) – La deuxième ancre et son câble reçoivent le nom d'affourche.

c) – Si les deux ancres sont d'inégale grosseur, celle d'affourche est la plus petite et elle se mouille du côté où il y a le moins d'effort à supporter, soit de la part du vent soit de celle du courant.

2 – Mouiller deux ancres sur l'avant du navire, les deux câbles (ou câbles-chaînes) des ancres formant une espèce de fourche à l'avant du navire ; l'angle initial entre les deux câbles est compris entre 60° et 120° ; la distance entre les ancres est, si possible, supérieure aux touées des chaînes ; la deuxième ancre est appelée *ancre d'affourche*.

Remarques : a) – On mouille des longueurs de câbles très peu différentes, souvent voisines de trois à cinq fois la hauteur d'eau, ou davantage.

b) – Pour affourcher en retenant le navire sur deux ancres avec seul câble-chaîne, on mouille successivement les deux ancres par des manœuvres convenables ; puis on règle les touées de chaînes ; enfin on maille les deux chaînes sur un émerillon d'affourche (ou émerillon d'affourchage) qui ne reste relié au navire que par une seule chaîne.

c) – Après le mouillage des deux ancres, il faudrait qu'elles se trouvent, l'une par rapport à l'autre, alignées dans une direction perpendiculaire à celle du vent le plus à craindre, afin qu'elles travaillent ensemble si le vent souffle de cette direction.

d) – Après l'affourchage, on règle les deux câbles (ou câbles-chaînes) pour qu'ils forment entre eux un angle d'environ 40° soit $\pi/9$.

e) – L'affourchage ne donne pas plus de sécurité pour la tenue du mouillage qu'une seule ancre avec une longueur suffisante de câble, mais on y voit quelquefois l'avantage de restreindre l'espace nécessaire pour les évitages.

e) – Contrairement au mouillage en barbe (deux ancres l'une derrière l'autre dans la direction du vent redouté) l'affourchage n'offre pas une meilleure tenue du mouillage en cas de tempête et il diminue même cette tenue par rapport au mouillage sur une seule ancre.

f) – Dans le mouillage *en patte d'oie*, on utilise trois lignes de mouillage et trois ancres à l'avant du navire ; deux des ancres doivent travailler ensemble, leurs deux câbles (ou câbles-chaînes) rappelant de la même direction au plus fort des vents que l'on craint.

g) – Mouiller à la fois une ancre à la proue et une ancre à la poupe s'appelle *embosser le navire* ; l'embossage se fait couramment en rivière afin d'occuper moins de place dans le lit de la rivière lorsque le courant est tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre.

h) – Certains disent « *affourcher en patte d'oie* » au lieu de « *mouiller en patte d'oie* » lorsqu'ils mouillent trois ancres de proue dans des directions différentes.

Exemple : « *N'ayant que deux ancres d'affourche, l'une à tribord, l'autre à bâbord, le navire ne pouvait affourcher en patte d'oie, ce qui le désarmait un peu devant certains vents.* (Victor Hugo, « *Les travailleurs de la mer* », page 67).

[Voir les mots *Affourcher*, *Mouillage*, *Mouiller* et l'expression *Mouillage avec affourchage*].

Affrèment : [Vielli] Le contrat d'*affrèment* réunissait une famille élargie, appelée frêrèche, constituée de couples de parents, de leurs enfants et parfois d'amis, pour exploiter des terres en commun sous le régime de l'indivision du domaine avec vie communautaire.

Remarques : **a)** – Le chef de famille (le patriarche) dirigeait, administrait les biens, détenait la bourse commune ; les fils et les gendres travaillaient sous son autorité.

b) – Le contrat d'affrèment fut très commun en Languedoc et dans le Sud du Massif Central entre 1350 et 1560.

c) – Affrèment est tiré du provençal/catalan *affraimentum* qui désignait une sorte de coseigneurie.

Affrètement (en anglais « *chartering* ») : **1** – L'affrètement est un contrat synallagmatique et consensuel par lequel une personne physique ou morale, le *fréteur*, met un navire, en tout ou en partie à disposition d'un tiers appelé l'*affréteur*, moyennant une rémunération appelée le *fret*.

Remarque : En matière internationale, le contrat d'affrètement est régi par la loi du pavillon du navire, sauf convention contraire des parties.

2 – L'affrètement doit être prouvé par écrit.

Remarques : **a)** – La *charte-partie* est l'acte qui énonce les engagements des parties.

b) – Cette règle de preuve ne s'applique pas aux navires de moins de 10 tonneaux de jauge brute .

3 – Les textes relatifs au contrat d'affrètement sont supplétifs de volonté.

[Loi n° 66-420 du 18 juin 1966 et décret n° 66-1078 du 31 décembre 1966].

4 – On distingue l'*affrètement à temps*, l'*affrètement au voyage* et l'*affrètement coque nue* ; l'affrètement coque nue présente des différences considérables avec les deux premiers et est parfois considéré comme un contrat de louage.

Remarques : **a)** – Le *contrat de transport* de marchandises ou de passagers est une alternative au contrat d'affrètement.

b) – En Méditerranée on dit *nolisement* au lieu d'*affrètement*.

Affrètement à la cueillette : Autrefois (ancien Code de commerce art. 291) l'affrètement à la cueillette était un contrat d'affrètement au voyage dans lequel l'affréteur ne concluait l'affrètement que sous la condition résolutoire de trouver d'autres marchandises pour rentabiliser le voyage souhaité par l'affréteur.

Remarque : L'affrètement à la cueillette est maintenant tombé en désuétude.

Affrètement à temps (en anglais « *time chartering* ») : **1** – Dans l'*affrètement à temps*, un transporteur met un navire armé à la disposition d'un chargeur à partir d'une date fixée et pour une période déterminée.

2 – Le transporteur garde la gestion nautique du navire mais abandonne la gestion commerciale à l'affréteur.

3 – Le fréteur s'oblige à présenter à la date et au lieu convenus et à maintenir pendant la durée du contrat le navire désigné en bon état de navigabilité, armé et équipé convenablement pour accomplir les opérations prévues à la charte-partie. Le capitaine doit obéir, dans les limites tracées par la charte-partie, aux instructions que lui donne l'affréteur pour tout ce qui concerne la gestion commerciale du navire.

4 – Le contrat d'*affrètement à temps* est matérialisé par une *charte-partie* émise par l'armateur (souvent le propriétaire du navire) qui est le fréteur du navire.

5 – La charte-partie à temps énonce :

i) les éléments d'individualisation du navire ;

ii) les noms du fréteur et de l'affréteur ;

- iii) le taux du fret ;
- iv) la durée du contrat.

6 – En droit français, s'appliquent les articles 7 à 9 de la loi n° 66-420 et les articles 61 à 77 du décret n° 66-1078.

Affrètement au tonnage (en anglais « ») : L'affrètement au tonnage est un affrètement au voyage dans lequel le fréteur met à disposition de l'affréteur un ou plusieurs navires en vue d'acheminer un certain tonnage de marchandises.

Affrètement au voyage (en anglais « ») : 1 – Dans l'*affrètement au voyage*, un transporteur met un certain volume à bord d'un navire à la disposition d'un chargeur pour transporter ses marchandises d'un port de départ à un port d'arrivée.

2 – Les frais de gestion sont totalement à la charge du fréteur ; son intérêt est que le voyage dure le moins de temps possible.

3 – Le transporteur (le fréteur) garde la gestion nautique du navire et conserve sa gestion commerciale.

Le chargeur (l'affréteur) doit charger et décharger la marchandise.

Il y procède dans les délais alloués par la charte-partie ; en cas de dépassement des délais, l'affréteur doit des surestaries qui sont considérées comme un supplément du fret.

4 – Le contrat d'*affrètement au voyage* est matérialisé par une *charte-partie* émise par l'armateur (souvent le propriétaire du navire) qui est le fréteur du navire.

5 – La charte-partie au voyage énonce :

- i) Les éléments d'individualisation du navire ;
- ii) Les noms du fréteur et de l'affréteur ;
- iii) L'importance et la nature de la cargaison ;
- iv) Les lieux de chargement et de déchargement ;
- v) Les temps prévus pour le chargement et le déchargement ;
- v) Le taux du fret.

6 – En droit français, s'appliquent les articles 5 et 6 de la loi n° 66-420 et les articles 5 à 17 du décret n° 66-1078.

Affrètement coque nue (en anglais « *bareboat charter* ») : 1 – Dans l'*affrètement coque nue*, le propriétaire d'un navire abandonne pur un temps défini la gestion nautique et la gestion commerciale de son navire à un armateur.

Le navire déterminé est mis à disposition sans armement ni équipement, ou avec un équipement et un armement incomplets.

2 – L'affrètement coque nue peut concerner un navire en construction pour une longue durée : ce contrat ressemble alors à un contrat de *crédit-bail*.

3 – Le fréteur s'oblige à présenter, à la date et au lieu convenus, le navire désigné en bon état de navigabilité et apte au service auquel il est destiné.

4 – L'affréteur peut utiliser le navire à toutes fins conformes à sa destination normale.

Remarques : a) – L'affréteur a l'usage du matériel et des équipements du bord, à charge d'en restituer en fin de contrat la même quantité de la même qualité.

b) – L'entretien du navire et les réparations et remplacements, à l'exclusion des réparations et des remplacements dus au vice propre du navire, sont à la charge de l'affréteur.

c) – L'affréteur recrute l'équipage, paie ses gages, sa nourriture et les dépenses annexes.

d) – Il supporte tous les frais d'exploitation.

e) – Il assure le navire .

f) – L'affréteur doit restituer le navire en fin de contrat dans l'état où il l'a reçu, sauf l'usure normale du navire et des appareils.

5 – En droit français, s'appliquent les articles 10 et 11 de la loi n° 66-420 et les articles 25 à 32 du décret n° 66-1078.

Remarque : Dans l'affrètement coque nue, l'affréteur paye un loyer.

Affréter (en anglais « *to charter* », « *to freight* ») : Affréter, c'est prendre un navire à louage selon les dispositions de la législation sur les affrètements.

Remarques : **a)** – Donner un navire à louage s'appelle *fréter*.

b) – En Méditerranée on dit *noliser* au lieu d'*affréter*.

Affréteur (en anglais « *charterer* », « *freighter* ») : **1** – L'affréteur est le preneur, celui en faveur de qui un navire a été mis à disposition, en tout ou en partie, en vertu d'un contrat d'affrètement.

Remarques : **a)** – Un affréteur est le locataire d'un navire.

b) – L'affréteur peut être un armateur ayant besoin de compléter la flotte qu'il détient en propriété, ou une entreprise effectuant des transports maritimes sans posséder de navires.

2 – Dans un contrat d'affrètement, l'affréteur est le preneur.

[Voir le mot *Fréteur*].

3 – Les obligations de l'affréteur varient selon le type de contrat d'affrètement qui a été conclu ; mais l'affréteur doit toujours s'acquitter du fret prévu par le contrat.

Affût (en anglais « *gun carriage* ») : Appui de canon.

Affûter (en anglais « *to mount* ») : **1** – Mettre en état de servir.

2 – Affûter est synonyme de *pointer* lorsqu'il s'agit d'un canon.

3 – [Rare] Placer sur un affût.

Affûter (en anglais « *to sharpen* ») : Rendre un outil tranchant en le repassant, c'est-à-dire en usant ses faces sur une meule ou sur une pierre à huile.

Remarques : **a)** – L'usure produite sur les faces de l'outil en diminue l'épaisseur et rend plus vif l'angle du tranchant, mais cette partie devenue trop fine se recourbe (on l'appelle le *morfil*).

b) – Pour enlever le *morfil*, on passe l'outil doucement sur une pierre à huile à grain très fin, de manière à rendre le tranchant très aigu, sans produire de nouveau morfil : on appelle cette opération *couper le fil*.

c) – On affûte d'autant moins aigu que la pièce à tailler est plus dure : l'angle du taillant est très aigu pour les outils de charpentage ou de menuiserie ; il est plus grand pour le cuivre et presque droit pour la fonte.

d) – Les outils pour le bois s'affûtent la meule s'éloignant de l'outil, alors que les outils pour le fer ou l'acier s'affûtent dans l'autre sens, la meule revenant sur eux.

Aframax : Navire-citerne pour le transport du pétrole brut, dont le port en lourd est voisin de 120 000 tonnes.

Remarques : **a)** – On appelle *Aframax* les plus grands navires dans le système de jauge AFRA (*Average Freight Rate Assessment*).

b) – Le système de jauge AFRA a été institué par la Société Shell en 1954 pour uniformiser les termes des chartes-parties des navires pétroliers affrétés dans les bassins de la Mer Noire, de la Méditerranée, des Mers de Chine, des Caraïbes ou pour des voyages du Proche-Orient vers l'Europe ou l'Amérique lorsque les ports ne peuvent pas recevoir des navires VLCC ou ULCC.

c) – L' *Average Freight Rate Assessment* est un indicateur des taux d'affrètement.

d) – Les taux d'affrètement pour des cargaisons de pétrole sont publiés par l'AFRA le premier jour de chaque mois, sans interruption depuis 1954.

Afrique : L'Afrique est l'une des *cinq parties du monde*.

Remarques : **a)** – L'Afrique est limitée depuis l'Antiquité :

- i)** à l'Ouest par l'Océan Atlantique,
- ii)** au Nord par la Mer Méditerranée,
- iii)** à l'Est par la source du Nil.

b) – L'Afrique (*A-frica*) est ainsi appelée parce qu'elle est privée de la rigueur du froid (en latin *a-frīgōre*)

[Voir les mots *Europe, Asie, Amérique*].

Agace : Oiseau qu'on nomme plus communément *pie*.

Remarque : On écrit agace, ou agasse, quelquefois ageasse.

[Voir le mot *Ageasse*].

Agacer : **1** – Causer aux dents une espèce de sentiment désagréable et incommode, tel qu'est celui que causent les fruits verts et acides, quand on les mange.

Remarque : En ce sens il ne se dit qu'étant joint avec le mot de dents.

Exemple : Le verjus agace les dents.

2 – [*Au figuré*] Chercher à plaire par des regards, par des manières attrayantes.

Exemple : C'est une coquette qui agace tout le monde.

3 – [*Au figuré*] Il se prend pour exprimer l'action d'animer, d'exciter.

Exemple : Il était pensif et distrait ; on l'a agacé, et il est devenu fort aimable.

4 – [*Au figuré*] Il se prend encore pour exprimer l'intention d'impatiser, de mortifier.

Exemple : Cet homme est naturellement doux, mais si on l'agace il s'emporte aisément.

Agadir : Ville et port du Maroc.

Aganter : **1** – [*Populaire et vieilli*] Saisir, tenir ferme.

2 – [*Par extension*] Atteindre, joindre [*un navire*].

Agape : C'est le nom des repas que les premiers chrétiens prenaient en commun dans les églises, et qui ont été abolis ensuite à cause des abus qui s'y étaient glissés.

Remarque : Le mot latin *āgāpē* est tiré du mot grec *ἀγάπη* qui signifie *amitié, affection, amour, charité*.

Agapètes : Nom que donnaient les premiers chrétiens à des filles qui vivaient en communauté sans faire de vœux.

Agaric : Plante de la nature du champignon et qui s'attache au tronc des arbres.

Exemple : Agaric de chêne.

Remarques : **a)** – L'agaric de mélèze est purgatif.

b) – L'amadou est fabriqué à partir d'*agaric*.

Agasse : Voir le mot *Agace*.

Agate : Pierre de la nature du caillou, qui est fort dure et qui prend parfaitement le poli.

Remarque : L'agate donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier.

[Voir le mot *Briquet*].

Âge : **1** – La durée ordinaire de la vie.

Exemples : L'âge de l'homme aujourd'hui, ne passe pas communément cent ans ; l'âge des chevaux n'est guère que de trente ans.

2 – Âge se prend absolument pour *vieillesse*, pour un *âge fort avancé*.

Exemples : C'est un homme d'âge ; être sur l'âge.

3 – Âge se dit aussi de tous les différents degrés de la vie de l'homme.

Exemples : Bas âge ; âge tendre ; jeune âge ; âge de raison ; âge de discrétion ; âge nubile ; âge mûr ; âge viril ; âge avancé ; âge caduc ; âge décrépité ; à la fleur de l'âge ; sur le déclin de l'âge ; avoir atteint certain âge ; la vigueur de l'âge.

4 – Âge, dans la signification du temps et du cours de la vie, se dit aussi des animaux et des choses.

Exemple : Quel âge a ce navire ?

2 – On appelle *Moyen Âge* le temps qui s'est écoulé depuis Constantin jusqu'à la *Renaissance* des lettres au quinzième siècle.

Âgé : 1 – Qui a un certain âge, un certain nombre d'années.

Exemples : Un homme âgé de trente ans ; une fille âgée de vingt ans. ; elle est moins âgée que lui.

2 – Quand *âgé* est mis tout seul sans rien qui suive, il signifie « *qui a beaucoup d'âge* ».

Exemple : C'est une femme déjà âgée ; les personnes âgées.

Ageasse : 1 – Appellation de la pie (*pica pica* ou *pie bavarde*) en Poitou, Aunis et Saintonge. [Voir le mot *Agace*].

Remarques : **a)** – Catherine de Médicis (1519-1589) petite-nièce du pape Léon X (1475-1521), cousine du pape Clément VII (1478-1534), veuve du roi de France Henri II (1519-1559) a été surnommée par dérision « *la mère Ageasse* » par les Protestants rochelais, en raison de son éternel costume noir de deuil qui rappelait le plumage d'une pie.

b) – Quatre des enfants de la reine Catherine de Médicis et du roi Henri II furent rois ou reine de France : François II (1544-1560) a été sacré à Reims en 1559 ; Charles IX (1550-1574) a été sacré à Reims en 1561 ; Henri III (1551-1589) a été sacré à Reims en 1575 ; Marguerite (1553-1615) est devenue en 1572 l'épouse d'Henri de Navarre (1553-1610) qui sera sacré roi de France à Chartres en 1594 sous le nom de Henri IV.

c) – Les fils de Catherine de Médicis furent surnommés « *les ageassons* » c'est-à-dire *les petites pies*, par les Rochelais.

d) – Catherine de Médicis et son fils le roi Charles IX (qui régna de 1560 à 1574) vinrent à La Rochelle les 13 et 14 septembre 1565 ; contrairement à l'usage établi par tous ses prédécesseurs, les Capétiens (rois de France) ou les Plantagenêts (rois d'Angleterre et ducs d'Aquitaine), le roi Charles IX refusa de garantir les libertés et les franchises des Rochelais lorsqu'il entra dans la ville par la porte de Cougnes. 2 – Catherine de Médicis (*l'ageasse*) et son fils Henri d'Anjou (*l'ageasson*) sont les héros d'une vieille chanson irrévérencieuse, populaire en Aunis (Charente-Maritime) comme dans le Bas-Poitou (Vendée) et intitulée « *Au printemps, la mère Ageasse* ».

Au printemps la mère Ageasse (bis)

Fit son nid dans un bouésson

La pibole

Fit son nid dans un bouésson

Pibolon

Alle y couvit trois semaines (bis)

Trois semaines to do long

La pibole

Trois semaines to do long

Pibolon

Dret, au bout de trois semaines (bis)

Vint au monde ine ageasson

La pibole

Vint au monde ine ageasson

Pibolon

Quand l'ageasson eut do-z-ailles (bis)

Le volit sur les maisons

La pibole

Le volit sur les maisons
Pibolon
Le volit dans ine église (bis)
Dret au mitan do sermon
La pibole
Dret au mitan do sermon
Pibolon
Quand le prêtre dit dominus (bis)
Vobiscum dit l'ageasson
La pibole
Vobiscum dit l'ageasson
Pibolon
Qu'éto tchu qui me répoune (bis)
O l'est ine p'tite ageasson
La pibole
O l'est ine p'tite ageasson
Pibolon
L'enverrons dans les églises (bis)
Pour y prêcher la mission
La pibole
Pour y prêcher la mission
Pibolon.

Remarque : a) – Henri d'Anjou (1551-1589), élu roi de Pologne le 11 mai 1573, devint ensuite roi de France le 30 mai 1574 sous le nom de Henri III.

b) – Lieutenant général des armées du roi, Henri d'Anjou dirigea le siège de La Rochelle en 1573 pour le compte de son frère le roi Charles IX (1550-1574), un an après les massacres de la Saint-Barthélemy (24 août 1572) ; Henri d'Anjou fut blessé devant La Rochelle ; le siège de 1573 fut un échec pour la Couronne de France ; Henri d'Anjou leva le siège pour se rendre à Cracovie afin de se faire couronner roi de Pologne le 21 février 1574, sous le nom de Henri 1er, en la cathédrale de Wavel.

b) – Le projet de Catherine de Médicis de marier son fils Henri d'Anjou à la reine d'Angleterre Élisabeth 1ère (1533-1603) avait échoué à cause des exigences religieuses du prince : si l'union avait eu lieu, le roi de France Henri III et la reine d'Angleterre Élisabeth 1ère eussent été mari et femme en 1574.

c) – Henri III épousa en 1575 Louise de Lorraine-Vaudémont (1553-1601), la « *petite Lorraine en sabots* » de la célèbre chanson « *En passant par la Lorraine* » ; Henri d'Anjou (le fils du roi Henri II) avait croisé Louise de Lorraine-Vaudémont à Nancy en 1573, alors qu'il se rendait à Cracovie pour se faire couronner roi de Pologne.

d) – Le roi de France Henri III régna sur la France mais c'est sa mère, l'Italienne Catherine de Médicis, qui gouvernait le royaume !

e) – La *pibole* est un instrument à vent, du genre trompe d'appel pour la chasse.

Âge de la Lune : L'âge de la Lune est le nombre de jours écoulés depuis la dernière nouvelle lune.

Remarques : a) – Le jour de la nouvelle lune a le rang zéro ; le lendemain a le rang un ; etc.

b) – Le cycle lunaire fait un peu plus de 29 jours (29.5305891 jours en moyenne), et chaque quart de lunaison fait un peu plus d'une semaine (7 jours 9 heures 11 minutes 0.7 seconde en moyenne).

c) – Pour savoir approximativement l'heure de la marée un jour donné dans un port, il suffit de savoir l'heure de la marée dans ce port le jour de la nouvelle lune et d'ajouter le produit de 48 minutes par l'âge de la lune.

Âge de la marée : 1 – Retard du maximum d'effet sur l'amplitude de la marée par rapport au maximum d'action des astres générateurs ; pour une marée de type semi-diurne, c'est l'intervalle de temps qui sépare une pleine lune ou une nouvelle lune de la vive-eau qui suit ; à Brest l'âge de la marée pour la composante semi-diurne est approximativement d'environ un jour et demi (36 heures) alors que, pour la composante diurne, il est de 4 jours et demi.

2 – Pour une marée de type diurne, c'est l'intervalle de temps qui sépare le passage de la Lune à ses tropiques, de l'instant de la marée de vive-eau qui suit.

3 – Autrement dit, l'âge de la marée est l'espace de temps, en jours, entre la syzygie et la plus grande marée qui suit.

Remarque : L'âge de la marée est la conséquence de la vitesse de propagation de l'énergie de pesanteur à la surface des océans entre le cap des Aiguilles et nos côtes bretonnes, sachant que les cycles des marées se créent dans les mers du sud, loin de toute terre susceptible d'en perturber l'heure ou l'amplitude, entre le sud des continents américain et africain et le continent antarctique.

Agencement : Manière d'arranger, de mettre en ordre.

Agencer : [*Familier*] Ajuster, accommoder, arranger.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant de petites choses accommodées ou rangées avec soin.

Agenda : 1 – Mémoire des choses qu'on a à faire.

Exemple : Mon agenda est surchargé cet après-midi.

Remarque : Agenda est l'adjectif verbal au neutre pluriel du verbe latin *āgō* qui signifie *faire* [expression de l'activité].

2 – Il se dit aussi d'un petit livret destiné pour y écrire les choses qu'on doit faire.

Exemple : Écrivez cela sur votre agenda.

Agent (en anglais « *agent* ») : **1** – Tout corps, tout phénomène naturel qui donne d'une manière quelconque le moyen de modifier d'autres corps (agent physique), ou de séparer les parties constituantes d'un composé (agent chimique).

Remarque : La chaleur est l'un des agents les plus puissants de la nature.

2 – Tout ce qui agit, tout ce qui opère.

Remarques : **a)** – Agent se dit par opposition à patient.

b) – Ainsi, on dit *l'agent et le patient* pour signifier la *cause* qui opère et le *sujet* sur lequel elle opère.

3 – On appelle *agent de change* et de banque celui dont l'emploi est de s'entremettre entre les marchands, négociants et banquiers pour faciliter entre eux le commerce de l'argent, des lettres et des billets de change.

Agent maritime : 1 – L'agent maritime d'un navire dans un port est le représentant de l'armateur de ce navire dans ce port.

2 – Un agent maritime représente une compagnie maritime dans une zone déterminée ; il établit les cotations de fret, encaisse le fret et émet les connaissements au nom de la compagnie.

Aget : Passage ; chenal.

Agile : 1 – Qui a de la facilité et de la rapidité dans l'exécution de ses mouvements.

Remarque : Un homme ou un animal agile est léger et dispos, il a une grande facilité à agir, à se mouvoir.

Exemples : Un homme extrêmement agile ; le tigre, le singe, le chat sont des animaux fort agiles.

2 – Prompt et à l’aise dans les opérations intellectuelles.

Remarque : La méthode agile s’adapte facilement aux changements et aux circonstances imprévues.

3 – Qui n’est pas fondé sur une analyse détaillée et exhaustive de l’ensemble du projet mais qui produit des versions successives permettant d’éliminer les bugs non anticipés et d’apporter les modifications demandées par les utilisateurs en cours de développement afin de satisfaire des besoins qui n’avaient pas été envisagés lors de la définition du cahier des charges.

4 – [En informatique] Une « *méthode agile* » est une *méthode coopérative dynamique* qui privilégie la communication par des contacts directs entre les différents acteurs (les développeurs entre eux) ou les différentes parties prenantes (les développeurs et les utilisateurs) ; elle vise à accélérer le développement des projets informatiques et à réduire les coûts de développement en supprimant les analystes, tout en satisfaisant au mieux les attentes du client ; la méthode agile est centrée sur les besoins réels des utilisateurs et les programmes pourront être améliorés ou modifiés rapidement après qu’ils auront été livrés, dès que le besoin s’en fera sentir.

[Voir l’expression *Agile (Le manifeste –)*].

Remarques : **a)** – La *méthode agile* en informatique se caractérise par une certaine autonomie vis-à-vis de la hiérarchie centralisatrice, par l’auto-organisation des développeurs et habituellement par l’utilisation d’un programme de *gestion de versions de code source* décentralisé tel que *Git*, ou centralisé tel que *Subversion* (en abrégé *svn*).

b) – La *méthode agile* suppose que le client (décideur) sache exprimer ses besoins et connaisse les contraintes d’un projet informatique ; le client final (utilisateur) doit être disponible et accessible pendant le développement, la mise au point et l’entretien du projet.

c) – La *méthode agile* s’oppose aux anciennes pratiques en cascade dans lesquelles le chef de projet était le seul interlocuteur du donneur d’ordre, décidait de tout, dirigeait tout, distribuait et validait le travail des développeurs à tous les stades d’avancement du projet ; la méthode agile s’affranchit de l’analyse préalable et exhaustive ; elle peut se satisfaire de cette sorte de bricolage que l’on appelle communément *méthode des essais et erreurs*.

d) – La méthode agile tire profit des langages orientés objet dans lesquels chaque portion de code est autonome et réutilisable.

e) – L’accélération autour des projets agiles s’est opérée vers 2005/2006.

f) – L’expression « *méthode agile* » se traduit en anglais par « **agile software development** » ou parfois par « **scrum framework** ».

g) – Lorsqu’il s’agit de rugby, le mot anglais **scrum** se traduit en français par « *mêlée* ».

h) – Le mot anglais **framework** se traduit en français par « *structure* ».

3 – Quinze des auteurs du « *Manifeste pour le développement agile de logiciels* » se sont réunis en août 2011 à Salt Lake City, aux États-Unis d’Amérique, dix ans après la publication du manifeste ; ils ont constaté que la démarche agile pouvait s’appliquer à d’autres domaines que l’informatique, sur la base des pratiques agiles du développement de logiciels.

Remarques : **a)** – La *méthode agile* se substitue aux cycles de développement « *en cascade* » (en anglais « **waterfall** »).

b) – La *méthode agile* encourage le travail en équipe.

c) – Passer à un *projet agile* implique de former une équipe dynamique *orientée produits* plutôt que de fonctionner par pôles d’activité ; tous les acteurs (utilisateurs finaux, maître d’ouvrage, managers, personnes de la production)

collaborent continuellement pour améliorer la productivité et accélérer la livraison du produit.

d) – Le mouvement de contestation populaire à organisation horizontale qui est apparu spontanément en France en octobre 2018 sous l'appellation de *mouvement des gilets jaunes*, libre de tout assujettissement à une hiérarchie syndicale ou politique, est une sorte de mouvement agile (et jaune).

Agile (Le manifeste –) (en américain « *Manifesto for Agile Software Development* ») :

1 – Définition canonique du *développement agile* et de ses principes sous-jacents en informatique, écrite en février 2001 aux États-Unis d'Amérique par dix-sept spécialistes du développement logiciel, à savoir, par ordre alphabétique :

- i) Kent Beck**, américain né en 1961, l'un des 3 co-fondateurs du concept d'« *extreme programming* » (XP) avec Ron Jeffries et Ward Cunningham, une méthode agile particulièrement orientée sur l'aspect réalisation des applications ;
- ii) Mike Beedle**, américain né en 1962, auteur du premier ouvrage sur la « *scrum framework* » ;
- iii) Arie van Bennekum**, président de l'« *Agile consortium* » ;
- iv) Alistair Cockburn**, américain né en 1966, à l'origine de la méthode de gestion de projet agile « *Crystal clear* » en 2004 ;
- v) Ward Cunningham**, américain né en 1949, créateur du concept « *wiki* » et l'un des 3 co-fondateurs du concept d'« *extreme programming* » (XP) avec Kent Beck et Ron Jeffries ;
- vi) Martin Fowler**, britannique né en 1963, spécialiste de la programmation orientée objet et de l'optimisation du code ;
- vii) James Grenning**, créateur en 2002 du « *planning poker* », qui permet à tous les participants (qui peuvent avoir des niveaux d'expérience et de connaissances différents) de s'exprimer librement pour évaluer collectivement le temps nécessaire au développement des fonctionnalités selon les différents scénarios possibles ; le *planning poker* favorise les échanges entre le responsable de produits et l'équipe de développement ;
- viii) Jim Highsmith**, américain né en 1945, créateur en 1999 d'*Adaptive Software Development*, un mode de production industriel permettant de produire un logiciel unique en fonction de besoins spécifiques ;
- ix) Andrew Hunt**, américain (né en 1964) spécialiste du développement des logiciels ;
- x) Ron Jeffries**, américain né en 1939, l'un des 3 co-fondateurs du concept d'*extreme programming* (XP) avec Kent Beck et Ward Cunningham.
- xi) Jon Kern**, spécialiste du développement agile de systèmes informatiques en aéronautique ;
- xii) Brian Marick**, spécialiste des tests ;
- xiii) Robert C. Martin** (alias Uncle Bob) américain né en 1952, ingénieur logiciel ;
- xiv) Steve Mellor**, britannique né en 1952, développeur de la méthode Shlaer-Mellor et de l'exécutable UML (*Unified Modeling Language*), en français *Langage de Modélisation Unifié* conçu pour fournir une méthode normalisée lorsqu'il s'agit de visualiser la conception d'un système ;
- xv) Ken Schwaber**, américain né en 1945, a formulé la première version du cadre Scrum avec Jeff Sutherland ;
- xvi) Jeff Sutherland**, américain né en 1941, l'un des créateurs avec Ken Schwaber du processus de développement de logiciels *Scrum* ;
- xvii) Dave Thomas** né en 1956, spécialiste du langage Ruby.

Remarques : a) – La « *méthode agile* » ou *méthode adaptative* est centrée sur l'autonomie des développeurs ; mais elle vérifie continuellement, par des tests réguliers, la qualité du développement du projet.

b) – Le *Manifeste agile* est constitué de quatre valeurs (en anglais « **4 values** ») et de douze principes (en anglais « **12 principles** »).

[Voir l'expression *Manifeste pour le développement agile de logiciels*].

2 – Selon le « *Manifeste pour le développement agile de logiciels* » les programmeurs doivent accorder de l'importance aux 4 valeurs suivantes :

i) chercher la satisfaction des clients et de leurs attentes plutôt que s'attacher aux processus et aux outils ;

ii) un programme fonctionnel est préférable à une documentation exhaustive ;

iii) la collaboration continue avec le client en cours de développement est plus importante qu'une négociation préalable ;

iv) s'adapter aux changements plutôt que suivre un plan contractuel exhaustif.

Remarque : Le premier terme de chacun des quatre points est le plus important, mais il ne faut pas négliger pour autant l'importance du second.

3 – Les 12 principes qui président au développement logiciel sont :

i) la plus haute priorité est la satisfaction du client ;

ii) les développeurs s'adaptent aux changements demandés par les utilisateurs dans le cahier des charges, même s'ils surviennent alors que le projet est dans un état de développement avancé ;

iii) ils livrent régulièrement des logiciels opérationnels et mis à jour, à une fréquence de l'ordre de quelques semaines ;

iv) les utilisateurs et les développeurs ont des contacts de travail réguliers pendant tout le développement du projet ;

v) la motivation des utilisateurs se stimule par un soutien documentaire ;

vi) on préférera faire rencontrer les personnes qui travaillent ensemble plutôt que faire des échanges ou des communications à distance ;

vii) la progression du projet se juge à la fourniture de logiciels opérationnels ;

viii) le rythme du développement du logiciel doit être constant ;

ix) les développeurs veillent à produire un logiciel de bonne facture technique et de présentation claire et efficace ;

x) les développeurs évitent autant que possible tout travail inutile ;

xi) on se rappellera que les meilleurs logiciels proviennent d'équipes auto-organisées ;

xii) les agents de production se réunissent régulièrement pour augmenter l'efficacité de l'équipe et pour adopter les changements susceptibles d'améliorer son fonctionnement.

4 – Le développement agile, ou développement adaptatif, se caractérise par un style de conduite de projet itératif incrémental, centré sur l'autonomie des ressources humaines impliquées dans la spécification, la production et la validation d'applications intégrées et testées en continu.

Remarques : a) – Le *développement agile* part de la conviction que le client est incapable de connaître ses besoins dans le détail lorsqu'il passe commande d'un logiciel.

b) – Le *développement agile* vise à programmer sans faire d'analyse préalable précise du projet.

c) – Le *développement agile* ressemble à une improvisation permanente, à une sorte de grand bricolage.

Agio : 1 – Terme de change et de banque qui désignait d'abord l'*excédant* qu'on prend sur une somme pour se dédommager de la perte qu'il pourrait y avoir à faire.

2 – Spéculations faites sur les effets de commerce en papier, dont la valeur peut

être sujette à varier soit en hausse, soit en baisse.

Remarques : a) – On écrit quelquefois *agiot* et on dit « *agioter* » pour dire *spéculer sur les valeurs financières*.

b) – L'*agiotage* désigne les opérations concernant le commerce de la monnaie-papier et des espèces métalliques.

c) – [*En mauvaise part*] L'*agiotage* se dit des manœuvres de spéculateurs ayant pour objet de provoquer artificiellement la hausse ou la baisse des effets publics, des valeurs mobilières ou des marchandises

Agiotage : Espèce de trafic qu'on fait des effets publics en papier, en les achetant ou les vendant suivant l'opinion qu'on a qu'ils baisseront ou hausseront de valeur.

Exemples : On a fait de grandes fortunes par l'agiotage ; il s'est ruiné à l'agiotage.

Agioter : Faire l'agiotage.

Exemple : Il s'est enrichi à agioter.

Agitation : **1** – Ébranlement prolongé, mouvements successifs en sens opposés.

Exemples : L'agitation du bateau était violente ; l'agitation de la mer ; l'agitation des flots.

2 – [*Au figuré*] Le trouble que les passions causent dans l'âme.

Exemples : Être dans une grande agitation d'esprit ; il y eut une grande agitation dans les âmes.

Agiter : **1** – Ébranler, secouer, remuer en divers sens.

Exemples : Les vents agitent la mer ; les vagues agitent le navire.

Remarque : On l'emploie avec le pronom personnel, notamment en parlant du mouvement qui arrive à la mer et aux flots.

Exemples : La mer commençait à s'agiter ; les flots s'agitaient violemment.

2 – [*Au figuré*] Agiter se en parlant des différentes passions qui ont accoutumé de troubler l'esprit de l'homme.

Exemples : Les passions qui agitent l'homme ; le désir et la crainte sont les passions qui nous agitent le plus ; la colère l'agite.

Remarque : On dit *agiter le peuple* pour dire chercher à exciter ses passions, le porter à quelque mouvement de violence.

Agitée (Mer –) : **1** – *Mer agitée* est l'état de la mer quand les vagues ont une hauteur significative comprise entre 1,25 mètre et 2,5 mètres.

2 – De même, *mer peu agitée* est l'état de la mer quand les vagues ont une hauteur significative comprise entre 0,5 mètre et 1,25 mètre.

3 – Sur l'échelle S, *mer agitée* correspond à *mer force 4* et *mer peu agitée* correspond à *mer force 3*.

AGM (de l'anglais « **absorbent glass mat** ») : **1** – Type d'accumulateurs au plomb dont les électrodes sont séparées par des feuilles de fibre de verre imbibée d'électrolyte (solution à 70 p 100 d'eau et 30 p 100 d'acide).

Remarque : Sans entretien et antifuites, les batteries AGM sont puissantes et présentent d'excellentes caractéristiques de démarrage à froid ; elles sont conçues pour les systèmes start-stop automatiques pour les moteurs chauds, même à intervalles rapprochés

2 – L'électrolyte étant absorbé et donc immobilisé dans ces buvards en fibre de verre (boro-silicate) les batteries d'accumulateurs AGM ne contiennent pas de liquides libres et elles peuvent être inclinées dans tous les sens.

3 – Les électrodes utilisent des alliages *plomb-calcium* (Pb – Ca) ou *plomb* avec un peu de *calcium* et beaucoup d'*étain* (Pb - Ca – Sn) afin de réduire les dégagements d'oxygène et d'hydrogène gazeux.

4 – Presque toutes les batteries AGM sont de type *recombinant* c'est-à-dire que

l'oxygène et l'hydrogène se lient et se délient à l'intérieur de la batterie sans dégagements gazeux à l'extérieur ; jusqu'à 99 p 100 de l'hydrogène et de l'oxygène produits sont recombinaés en eau.

5 – Les batteries AGM ont un taux d'autodécharge de l'ordre de 1 à 3 p 100 par mois.

6 – Les batteries AGM « *standard* » sont plus coûteuses que les batteries à acide liquide ; elles se rechargent mal et elles perdent rapidement une partie de leur capacité si l'on dépasse 80 p 100 de décharge.

7 – Certaines batteries AGM « *spéciales* » (et très coûteuses) acceptent les décharges profondes et supportent la décharge à 100 p 100 ; elles retrouvent ensuite leur capacité nominale si on les laisse peu de temps déchargées.

Agnan : Virole en fer ou en cuivre, percée au milieu pour le passage d'un clou qui sert à réunir les bordages à clins.

Agnat : On appelle *agnats* les collatéraux descendant par les mâles d'une même souche masculine.

Remarque : Dans le mot *agnat* et dans ses dérivés, on prononce le « **g** » dur. [Voir le mot *Cognat*].

Agnation : Qualité des agnats.

Agnatique : Qui appartient aux Agnats.

Exemple : Ligne agnatique.

Agnès : [*Familier*] Jeune fille très innocente.

Exemples : C'est une Agnès ; elle fait l'Agnès.

Agosta : Bataille navale qui eut lieu au large des côtes siciliennes, le 22 avril 1676, entre une flotte française commandée par Abraham Duquesne (1610-1688) et une flotte combinée espagnole et hollandaise commandée par don Juan Francisco de la Cerda (1637-1691) et Michiel de Ruyter (1607-1676).

Remarques : **ahomme qui faisait honneur à l'humanité ».**

b) – Jean-Baptiste Colbert ordonna que l'on rende hommage à Ruyter par des saluts au canon quand le navire qui rapatriait son corps en Hollande passerait à proximité de la côte française dans le Pas-de-Calais.

Agrafe : Crochet ; grappin.

Agrafer : Saisir avec des agrafes, des grappins, des crochets [*en parlant de la manutention des marchandises*].

Remarque : On dit aussi *agraper*, *agripper*.

Aggraver : **1** – Échouer sur les graves (*les galets ou les cailloux*).

Exemple : Notre navire est aggravé.

2 – [*Par extension*] Échouer sur le sable, ou même sur la vase.

Agréer : **1** – Agréer un navire, c'est voir si les cordages sont bien garnis, en quantité et en qualité suffisantes et si le navire est capable de faire le voyage projeté.

2 – Accepter un navire [*terme de commerce, utilisé entre le fréteur et l'affréteur*].

Agréer : Garnir un navire de ses agrès, de ses appareils, de son armement selon le voyage.

Agréeur : Celui qui prépare ou fournit les agrès d'un navire.

Remarque : L'agréeur passe le funin, frappe les poulies, oriente les vergues et met tout ce qui est de sa charge en bon ordre.

Agréner (en anglais « *to bale out* », « *to pump out* ») : Écoper, vider l'eau d'un bateau au moyen de pompes.

Agrès (en anglais « *rigging* », « *tackle and furniture* » ou « *fitting* ») : **1** – Armement général, équipement, tous les appareils nécessaires à un navire pour le mettre en état de

manœuvrer et de faire voile.

Remarques : a) – Agrès est tiré d'un vieux mot scandinave qui signifie *attirail*.

b) – En Méditerranée, on dit *agrès* ou *sartie*.

2 – [*Vieilli*] Synonyme de grément : cordages, voiles, poulies.

3 – On entend aujourd'hui par *agrès* d'un navire l'ensemble des pièces servant à l'établissement et à la tenue de la mâture, les vergues, les voiles ainsi que les câbles et les ancres.

Remarques : a) – Les *appareaux* comprennent, en plus des agrès, le gouvernail et l'artillerie.

b) – L'*équipement* comprend, en plus des appareaux, l'Équipage et les victuailles.

Agressivité : Tendence à commettre des actes de violence, à engager un combat, une lutte.

Remarque : Celui qui ne maîtrise pas le vocabulaire qui lui permettrait de s'exprimer, qui n'a pas appris à expliquer ses émotions ou à justifier ses connaissances, et qui ne trouve pas les mots pour convaincre peut devenir violent et agressif.

Agrière : En Gironde, redevance en nature perçue sur les apports en poisson.

Agripper : [*Populaire*] Prendre, saisir avidement.

Aguerrir : 1 – Accoutumer à la guerre, aux fatigues, aux fonctions de la guerre.

2 – [*Au figuré*] Accoutumer quelqu'un à quelque chose qui paraît pénible dans le commencement.

Aguet : [*Vieilli*] Poste, lieu choisi pour guetter.

Remarque : Il n'est plus d'usage qu'au pluriel et dans ces phrases : « *être aux aguets* », « *se tenir aux aguets* » qui signifient *épier*, *observer* ou *être à l'écoute* soit pour surprendre quelqu'un, soit pour éviter d'être surpris.

Aguete : Petite barque de surveillance.

Remarque : On écrit aussi *aguette*.

Agui : Un *nœud d'agui* est un nœud facile à défaire qui permet de *faire ajut*, c'est-à-dire de joindre temporairement deux cordages.

Aguminette : Petit câble.

Aguyon : Vent doux.

Aiche : Amorce pour la pêche.

Remarque : On écrit aussi *esche* ou *èche*.

Aicher : Amorcer une ligne.

Aïeul : Synonyme de grand-père.

Remarques : a) – Au pluriel on dit *aïeuls* quand on veut désigner précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel.

b) – Hors de là, on dit *aïeux* pour signifier généralement tous ceux de qui on descend.

Exemple : Suivre les traces de ses *aïeux*.

Aïeule : Synonyme de grand-mère.

Exemples : *Aïeule* paternelle ; *aïeule* maternelle.

Aïeux : 1 – Ceux qui ont vécu dans les siècles passés.

Exemple : C'était la coutume chez nos *aïeux*.

2 – Les personnes dont on descend.

Exemple : Il a hérité ce droit de ses *aïeux*.

[Voir le mot *Aïeul*].

Aide : Auxiliaire.

Exemples : *Aide-canonnier* ; *aide-charpentier* ; *aide-calfat*.

- Aide-mécanicien** : Jadis, homme chargé du graissage et de la surveillance des mouvements dans la machine d'un navire, sous les ordres d'un chef de quart.
- Aide-moi** : En Méditerranée, appellation familière du *timon* du gouvernail.
- Aides** : [*Jadis*] Subsidés établis sur le vin et sur les autres boissons, pour aider à soutenir les dépenses de l'État.
[Voir le mot *Subside*].
Remarques : **a)** – Les *aides* sont des impôts sur la consommation et la circulation des denrées alimentaires.
b) – Les boissons alcoolisées furent de tout temps les denrées les plus imposées.
c) – On appelait *Cour des aides* une compagnie supérieure dans laquelle les affaires qui concernaient ces sortes de subsides étaient jugées en dernier ressort.
- Aiglon** : Le petit de l'aigle.
Remarque : Un petit aiglon qu'on représente avec les ailes étendues et sans bec ni pieds, s'appelle un alérion en héraldique.
- Aigle** : Le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie.
Exemples : Aigle noir ; aigle royal ; aigle roux.
- Aigle (Demi grand –)** : Le format des feuille de papier *demi grand aigle* a pour dimensions 52,5 x 75 cm.
- Aigle (Grand –)** : **1** – Le format *grand aigle* des feuille de papier a pour dimensions 75 x 105 cm.
2 – Le format *grand aigle* est un format français de papier défini par l'AFNOR avec les dimensions suivantes : 75 x 106 cm.
Remarques : **a)** – Ce format fut utilisé en France pour les cartes marines ou pour les feuilles des plans cadastraux.
b) – Le format *grand aigle* a parfois eu pour dimensions 75 x 110 cm.
- Aigle (Petit –)** : Le format *petit aigle* des feuille de papier a pour dimensions 60 x 94 cm.
- Aigle (Quart d' –)** : Le format *quart de grand aigle* des feuille de papier a pour dimensions 37,5 x 52,5 cm.
- Aiglon** : **1** – Le petit de l'aigle.
2 – [*En héraldique*] Jeune aigle représenté sans bec et sans serres.
Remarques : **a)** – En termes de blasons, on se sert indifféremment des mots aiglon ou aiglette pour désigner de jeunes aigles représentés sans bec et sans serres.
Exemple : Il porte d'azur à *trois aiglons d'or* ou à *trois aiglettes d'or*.
b) – En termes de blasons, on appelle *alérion* un aiglon qu'on représente sans bec ni pieds et avec les ailes étendues.
- Aigre** (en anglais « *short* ») : **1** – Un métal aigre est souvent très dur, mais, si on le frappe avec un burin, il part en éclats.
Remarque : Un fer aigre (en anglais « *short iron* ») est cassant, il n'a pas la fibre longue, ne se plie pas à froid et il est très difficile à courber à chaud.
2 – Le refroidissement subit après chauffage donne de l'aigreur au fer et à l'acier.
Remarques : **a)** – Le fer aigre a une couleur plus claire que le fer doux.
b) – Quand les alliages du cuivre sont aigres, c'est en raison de leur composition.
- Aigrette** : Rayon lumineux que l'on aperçoit quelquefois aux extrémités de corps électrisés.
- Aigu** : **1** – Qui se termine en pointe ou en tranchant, et qui est propre à percer ou à fendre.
Remarque : On dit qu'un navire est trop aigu pour dire qu'il a les façons trop étroites.
2 – [*Au figuré*] Aigu se dit des sons clairs et perçants.
Exemples : Un son aigu ; une voix aiguë.

3 – On appelle *maladie aiguë*, fièvre aiguë, une maladie, une fièvre violente et dangereuse qui se termine en peu de temps par la mort ou la guérison.

Aiguade : 1 – [Vielli] Provision d'eau douce d'un navire.

2 – [Vielli] Eau douce que les navires prenaient sur le rivage de la mer, lorsqu'ils en manquaient dans le cours de leur voyage.

Remarques : a) – On disait *faire aiguade* pour dire embarquer de l'eau douce.

b) – On dit maintenant « *faire de l'eau* » pour dire embarquer de l'eau douce.

3 – Lieu où l'on peut faire provision d'eau douce (en anglais « *watering place* ») en dehors des ports, en transportant les barriques d'eau dans la chaloupe ou dans un canot.

Remarques : a) – « *Faire aiguade* » c'est s'approvisionner en eau douce à une fontaine à terre.

b) – On remplissait les barriques à bord en transportant l'eau depuis la source jusqu'à la chaloupe ou jusqu'au canot, dans des barils de galère.

[Voir l'expression *Baril de galère*].

4 – Synonyme de *houache* (*trace qui paraît à la surface de l'eau après le passage d'un navire*).

[Voir les mots *Houache*, *Sillage*].

5 – En Languedoc, on appelle *aiguades* ou *vidourlades* les petits fleuves côtiers lorsqu'ils ont été transformés en torrents, à partir de la fin de l'été, par les violentes pluies qui accompagnent les entrées de masses d'air maritime jusqu'aux Cévennes.

[Voir l'expression *Cévenol (Épisode -)*].

Aiguail : Rosée, petites gouttes d'eau qui demeurent sur les feuilles des herbes et des arbres.

Aiguayer : Baigner, rincer dans l'eau.

Remarque : Aiguayer du linge c'est, après l'avoir lavé avec de la lessive, le remuer quelque temps dans l'eau claire pour le rincer de la lessive, avant de l'essorer.

Aiguille : 1 – Il y a quatre espèces d'*aiguilles à voiles* (en anglais « *sail needle* ») :

i) les *aiguilles à ralinguer* (en anglais « *roping needle* »),

ii) les *aiguilles à basaner*,

iii) les *aiguilles à faire des œillets* ou à merliner,

iv) les *aiguilles à coudre*.

2 – Les *aiguilles à coudre* sont de trois sortes :

i) la première, appelée *aiguille n° 7*, est longue de 0,095m ; dépointée, elle sert à ralinguer à deux fils ;

ii) la deuxième, dite *aiguille n° 6*, est longue de 0,075m ;

iii) la troisième, connue sous le nom d'*aiguille n° 5*, est longue de 0,065m ; on l'emploie peu parce qu'elle est trop grosse pour sa longueur.

Remarques : a) – Les *aiguilles à voiles* employées pour coudre les voiles sont cylindriques vers le *chas* (on appelle *chas* le trou par lequel passe le fil) et triangulaires vers la pointe ; on appelle *carrelet* cette partie triangulaire.

b) – Il est nécessaire d'adoucir les arêtes du carrelet des *aiguilles à coudre* les voiles avant de s'en servir sous peine de couper les fils de la toile.

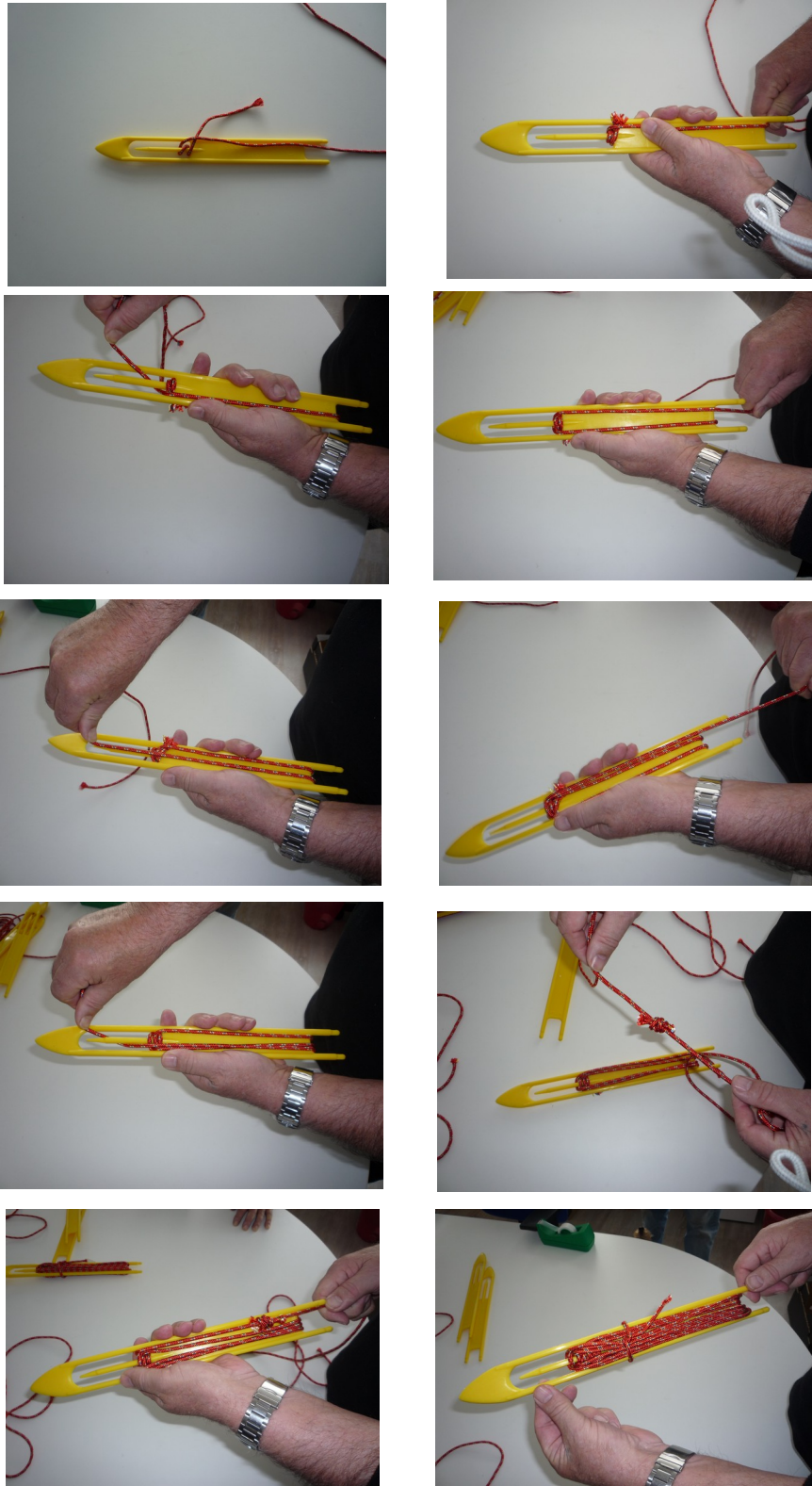
3 – Autrefois en bois, les *aiguilles à ramender* sont maintenant faites en matériau synthétique (plastique).

Remarques : a) – On trouve différentes tailles d'*aiguilles à ramender* : de 10 cm de long par 2 cm de large, jusqu'à 50 cm de long par 6 cm de large.

b) – Plus la longueur de fil enroulée sur l'*aiguille* est importante, moins il y aura de nœuds dans l'ouvrage.

c) – Si le fil est trop court pour garnir complètement l'*aiguille*, on fait ajut au moyen d'un nœud de pêcheur et on continue à garnir l'*aiguille*.

- d)** – Pour *charger de fil* une aiguille à ramender :
- i)** tenir l'aiguille verticale, la pointe centrale en haut ;
 - ii)** faire une ou deux demi-clés autour de la pointe centrale, puis descendre le fil le long de l'aiguille jusqu'au talon ; tendre le fil ;
 - iii)** faire faire un demi-tour à l'aiguille (de *gauche à droite* ou de *droite à gauche* selon que l'on est droitier ou gaucher) puis remonter le fil jusqu'à la pointe centrale en tirant fort ;
 - iv)** faire passer le fil derrière la pointe centrale puis le faire redescendre jusqu'au talon ;
 - v)** faire faire un demi-tour à l'aiguille (toujours dans le même sens) puis remonter le fil jusqu'à la pointe centrale ;
 - vi)** faire passer le fil derrière la pointe centrale puis le faire redescendre jusqu'au talon ;
 - vii)** faire faire un demi-tour à l'aiguille (toujours dans le même sens) puis remonter le fil jusqu'à la pointe centrale ;
 - viii)** faire passer le fil derrière la pointe centrale et continuer jusqu'à ce que l'aiguille soit complètement chargée de fil.
- d)** – L'aiguille à ramender tourne dans la main, toujours dans le même sens, pendant tout le temps qu'on la remplit.
- e)** – Il faut garder le fil très tendu le long du corps de l'aiguille pendant qu'on la charge.
- f)** – On choisit la taille de l'aiguille à ramender en fonction des dimensions des mailles du filet et aussi de la surface à ramender.



4 – L'*aiguille de porque* est l'allonge supérieure de la porque.

5 – L'*aiguille de fanal* est une barre de fer coudée sur laquelle s'emmanche le fanal de poupe.

6 – Les *aiguilles de carène* sont de fort longues pièces de bois, d'une très grande dimension dont on se sert dans les radoubs pour renforcer les mâts majeurs sur lesquels on exerce l'effort lorsque le navire est *abattu en carène*.

Remarque : On place ordinairement deux ou trois aiguilles à chaque mât, surtout sur le grand mât et sur le mât de misaine.

7 – [Sur les galères] L'aiguille de l'éperon est la partie comprise entre le porte-vergues et la gorgère.

8 – On appelle *aiguilles de Bordeaux* des petits bateaux de la Garonne, de la Dordogne ou de l'estuaire de la Gironde, que l'on utilise pour la pêche du maigre ; leur proue est très effilée pour réduire le bruit de l'eau sur la coque afin de mieux entendre les maigres gronder.

[Voir le mot *Maigre*].

Aiguille aimantée : **1** – L'aiguille aimantée (en anglais « *magnet needle* ») est la partie active de la boussole ou du compas magnétique qui a la propriété, lorsqu'elle peut tourner librement sur un pivot placé en son milieu, de rester dans une direction proche de celle du méridien du lieu.

Remarques : **a)** – Les Chinois appelaient l'aiguille de la boussole « *aiguille montre-Sud* ».

b) – Aujourd'hui, on considère plutôt la pointe qui s'oriente vers le Nord.

c) – L'aiguille de la boussole, lorsqu'elle est éloignée de tout autre corps magnétique, indique le Nord magnétique.

d) – On utilise habituellement plusieurs aiguillettes parallèles, fixées sous un disque gradué appelé rose ; ce disque repose en son centre sur un pivot qui lui permet de tourner librement pour montrer la direction du Nord magnétique.

Aiguilletage (en anglais « *lashing* », « *seizing* ») : **1** – Amarrage qui s'effectue au moyen d'un petit filin serré par des tours multipliés entre les extrémités de deux objets, entre les bouts de deux cordages ou entre les deux bouts d'un même cordage.

2 – L'aiguilletage simple consiste à réunir les extrémités de deux cordages ayant chacun un œil ou une cosse à leur extrémité.

3 – L'aiguilletage en portugaise est une sorte d'amarrage en portugaise, peu serré, comprenant des tours en huit non alternés avec des tours ronds.

Remarques : **a)** – L'aiguilletage en portugaise n'a que des tours croisés.

b) – L'aiguilletage se fait toujours en portugaise quand on veut fixer l'œil qui termine un cordage à plat sur une pièce de bois, comme le bout d'un marchepied au centre d'une vergue haute.

[Voir l'expression *Portugaise (Amarrage en –)*].

4 – Amarrage au moyen d'un cordage de deux objets qui restent éloignés l'un de l'autre.

Exemple : Aiguilletage d'une poulie à un piton.

5 – Amarrage solide mais non rigide de pièces de bois ou d'autres matériaux durs entre eux.

Aiguillette (en anglais « *lashing* » ou « *lanyard* ») : **1** – Filin destiné à faire un aiguilletage et proportionné à l'effort qu'on en attend.

2 – Petite aiguille aimantée.

Aiguilleter (en anglais « *lash* », « *seize* », « *to mouse* ») : Faire un aiguilletage.

Aiguillot (en anglais « *pintle* ») : Partie mâle d'une penture, en forme d'aiguille, fixée à la partie avant d'un gouvernail, et qui pénètre dans un fémelot fixé à l'étambot.

Remarques : **a)** – Les aiguillots et les fémelots forment l'articulation du safran du gouvernail sur l'étambot.

b) – L'aiguillot supérieur dépasse sous son fémelot et est muni d'un écrou qui s'oppose au soulèvement du safran par coup de mer.

Aile d'avion : **1** – Une aile d'avion est la surface assurant la portance de l'avion.

Remarque : Définitions des caractéristiques d'une aile d'avion :

i) Bord d'attaque : Bord antérieur de l'aile.

ii) Bord de fuite : Bord postérieur de l'aile.

iii) Extrados : Surface supérieure de l'aile.

iv) Intrados : Surface inférieure de l'aile.

v) Corde : Droite joignant le bord d'attaque au bord de fuite.

vi) Squelette : Ligne formée par les points situés à égale distance de l'extrados et de l'intrados, perpendiculairement à la corde.

vii) Profondeur en un point de l'aile : Longueur de la corde.

viii) Épaisseur de l'aile : Distance entre l'intrados et l'extrados mesurée perpendiculairement à la corde.

Remarque : L'épaisseur maximum, pour les profils classiques, se situe à une distance d'environ 30 % de la profondeur à partir du bord d'attaque.

ix) Cambrure de l'aile : Distance entre la corde et le squelette mesurée perpendiculairement à la corde.

Remarque : Si la cambrure varie le long du profil, celui-ci est dit dissymétrique. Un profil symétrique n'a pas de cambrure.

x) Envergure de l'avion : Distance entre les extrémités des ailes.

xi) Surface alaire de l'avion : Surface de la projection horizontale du contour des ailes.

xii) Charge alaire : Rapport *portance / surface alaire*.

Remarque : La charge alaire est le rapport *poinds de l'avion / surface alaire* si la portance est égale au poids de l'avion comme dans le cas du vol horizontal.

xiii) Corde moyenne de l'aile : Largeur d'une aile rectangulaire fictive qui aurait même surface que l'aile réelle.

xiv) Allongement de l'aile : Rapport *envergure / profondeur moyenne*.

xv) Flèche de l'aile : Angle formé par le bord d'attaque et une perpendiculaire au plan de symétrie de l'avion.

Remarque : L'angle est positif lorsque l'extrémité de l'aile est en arrière de l'emplanture.

xvi) Dièdre : Angle formé par la ligne de symétrie d'une aile avec une perpendiculaire au plan de symétrie vertical de l'avion.

Remarque : L'angle est positif lorsque l'aile est située plus haut que son emplanture.

xvii) Angle d'attaque d'un profil de l'aile : Angle formé par la direction du vent relatif et la corde de ce profil à un moment donné du vol.

Remarque : On dit également angle d'attaque ou angle d'incidence.

xviii) Angle de calage d'un profil de l'aile : Angle formé par la corde de ce profil et l'axe longitudinal de l'avion.

Remarque : Le calage de l'aile est défini par le constructeur et il est déterminé par la fixation de l'aile sur le fuselage.

Aile d'hélice (en anglais « *blade of a screw* ») : **1** – Une aile d'hélice est un corps solide profilé et éffilé, de faible épaisseur, fixé perpendiculairement au moyeu de l'hélice et qui transforme le couple moteur de l'arbre d'hélice en poussée.

Remarques : **a)** – Une hélice propulsive de navire reçoit au minimum deux, souvent trois ou quatre ailes et parfois davantage lorsque la cage d'hélice est de petite hauteur.

b) – C'est la surface totale de ses ailes qui détermine, à une vitesse de rotation donnée, la poussée de l'hélice.

c) – Les ailes à *calage fixe* sont fixées rigidement au moyeu de l'hélice ; les ailes à *calage variable* peuvent pivoter autour d'axes perpendiculaires à l'axe du moyeu.

d) – C'est l'analogie de l'hélice avec les moulins à vent qui a fait adopter pour ses

branches le nom d'*ailes*.

2 – Partie d'une armée navale qui se place à la droite ou à la gauche du corps principal dans la marche de front.

Remarque : Le corps principal reçoit le nom de corps de bataille.

3 – L'aile de la cale est la partie de la cale la plus éloignée du plan vertical passant par la quille ; elle suit le pourtour intérieur de la coque de chaque côté du navire.

Aileron : 1 – Partie latérale d'une passerelle transversale d'un navire, notamment de la passerelle de navigation des navires à propulsion mécanique.
En se tenant à la partie extrême d'un aileron de la passerelle de navigation, le manœuvrier peut habituellement observer la muraille latérale du navire d'avant en arrière.

Remarque : Sur les navires à roues latérales, une passerelle relie les sommets des deux coffres pour permettre au personnel de quart d'effectuer la veille au lieu de rester sur la dunette d'où la vue vers l'avant est masquée par les coffres de roues.

2 – Terme d'atelier de voilerie qui signifie l'ensemble des pointes de côté d'une voile carrée.

Ainsi dira-t-on ; l'aileron de tribord d'un hunier, d'un perroquet, etc.

3 – On appelle ailerons l'ensemble de deux planches ou de deux tôles qui sont parfois fixées sur les deux côtés du safran du gouvernail pour en augmenter l'efficacité.

Ailly (Pierre d' -) : 1 – Le cardinal Pierre d'Ailly (1351-1420) fut un philosophe, théologien, cosmographe et astrologue français.

Il écrivit plus de cent cinquante ouvrages.

2 – Il cumula un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques (jusqu'à 14).

3 – Pierre d'Ailly fut aumônier du roi de France Charles VI ; il a été grand maître du collège de Navarre, à Paris, et chancelier de l'Université de Paris ; il fut évêque du Puy, puis de Noyon, puis de Cambrai.

4 – Il prit parti pour les Armagnacs et Charles VII contre les Bourguignons et Henri VI au moment de la succession de Charles VI sur le trône de France (juste avant l'épopée de Jeanne d'Arc).

Il prit parti pour le pape d'Avignon (Benoît XIII) contre celui de Rome (Grégoire XII) et contre celui de Pise (Jean XXIII).

5 – Pierre d'Ailly eut deux bénéfices en Lorraine (hors de France) : il fut, de 1413 à 1420 chanoine et archidiacre de Port, dans l'évêché de Toul, et de 1414 à 1417 grand prévôt de la collégiale de Saint-Dié.

Remarque : L'appellation *Amérique* a été inventée en 1507 par les moines du Gymnasium de Saint Dié

6 – Pierre d'Ailly fut l'auteur (en 1410) d'un ouvrage de géographie en douze fascicules : « *Imago mundi* », qui a pu jouer un rôle dans la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb en 1492.

La Terre y est représentée sur une feuille plane (un planisphère) avec, pour l'une des toutes première fois, le Nord en haut (contrairement à l'usage au Moyen Âge, qui plaçait l'Est en haut) ; y figurent également les différentes zones climatiques. Christophe Colomb en posséda un exemplaire qu'il annota et qui est conservé à Séville (Espagne) ; le huitième fascicule réduisait l'étendue en longitude de l'océan atlantique par rapport à ce que nous savons maintenant, et cela influença certainement Christophe Colomb pour son projet de partir vers l'ouest à la recherche du Paradis Terrestre.

Remarques : **a** – Le Paradis Terrestre, croyait-on à l'époque de Christophe Colomb (fin du XV^{ème} siècle) se situait à l'extrême Est de l'Asie ; la Terre étant

ronde, il était possible de l'atteindre en faisant route vers l'Ouest à partir de l'Espagne ou du Portugal, à la condition que l'Océan Atlantique ne soit pas trop vaste ; comme beaucoup de monde à cette époque, Colomb pensait que l'Océan Atlantique baignait le Japon et la Chine.

b) – Le continent américain n'a été « *inventé* » qu'en 1507 par les moines de Saint-Dié, en Lorraine, après qu'ils eurent étudié le compte-rendu du premier voyage d'Americo Vespucci et apprécié la longitude du Vénézuéla ; le nouveau continent fut placé, sur le planisphère du cartographe Waldseemüller, entre l'océan Pacifique (qui fut également « *inventé* » à cette occasion) et l'océan Atlantique.

c) – Accessoirement, la partie sud du nouveau continent a reçu le nom d'America sur la première livraison du planisphère de Waldseemüller ; le nom America disparut des éditions suivantes, mais il fut repris par les cartographes hollandais, notamment Mercator.

Ailure (en anglais « *carling* ») : Entremise placée entre les surbaux, perpendiculairement à ceux-ci, pour former l'ouverture des écoutilles.
[Voir les mots *Entremise*, *Surbau*].

Aimant (en anglais « *magnet* », « *loadstone* ») : **1** – À l'origine, certaine pierre très dure ayant la propriété d'attirer le fer et à laquelle il y a deux points déterminés et opposés, dont l'un a tendance à toujours se tourner vers le Nord et l'autre vers le Sud.
Remarque : La pierre d'aimant communique au fer sa vertu attractive.
2 – [Par extension] Tout matériau ayant la propriété d'attirer le fer à distance.
Remarque : Une aiguille aimantée très légère et pouvant tourner librement autour de son centre s'oriente spontanément selon la direction du méridien magnétique du lieu.

Aimantation : **1** – Force d'attraction de l'aimant sur le fer et sur certains aciers.
Remarques : **a)** – Cette propriété se transmet d'objet à objet par frottement.
b) – L'oxyde de fer Fe₃O₄, à la base du phénomène de l'aimantation naturelle, est l'un des oxydes de fer les plus répandus dans les roches cristallines.
2 – Action d'aimanter un barreau d'acier en le frottant avec un aimant.
3 – Résultat de cette action.
4 – Opération par laquelle on donne à un corps les propriétés de l'aimant.
Remarques : **a)** – Avant la découverte de l'aimantation électrique, tout aimant artificiel avait pour origine un aimant préexistant.
b) – Dans l'aimantation électrique, lorsque l'on supprime le courant, certains matériaux très perméables aux lignes de force se trouvent immédiatement *désaimantés*, d'autres conservent une *aimantation rémanente* en dehors de tout champ extérieur.

Aimanter : Frotter d'aimant.

Remarque : On aimante l'aiguille d'une boussole en la passant sur une pierre d'aimant.

Aimer : Avoir de l'affection pour une personne ou pour un objet quel qu'il soit.

Ain (en anglais « *hook* ») : Sorte de crochet en fer terminé par une pointe très aiguë qu'accompagnent des dents renversées.

Remarques : **a)** – Il sert à la pêche pour attraper le poisson.

b) – On écrit *ain* ou *hain* ou *haim*.

c) – *Ain* est synonyme d'*hameçon*.

Ainard : Ganse servant à fixer à la tête des filets la ralingue qui sert à les tendre.

Ainet : Baguette en bois à laquelle on suspend les harengs pendant le saurissage.

Ains : Ancienne forme de la conjonction « *mais* ».

Aintree : 1 – Hippodrome situé près de Liverpool (en anglais « *Aintree Equestrian Centre, Ormskirk Rd, Liverpool* ») ; cet hippodrome où se courait, chaque année, le Grand national steeple-chase, servit de camp de concentration pour des militaires Français qui se trouvèrent en Angleterre au début de l'été 1940, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Remarques : a) – Les Anglais y enfermèrent une partie des militaires français qu'ils capturèrent dans la nuit du 2 au 3 juillet 1940, après la signature de l'armistice franco-allemand (le 22 juin 1940) et alors qu'ils se trouvaient dans le Royaume-Uni pour différentes raisons ; ce fut le cas, notamment, pour les membres des Équipages des bâtiments français qui avaient fui l'avance de la Wehrmacht sur le continent et qui s'étaient réfugiés dans les ports britanniques parce qu'ils avaient cru y être reçus en amis, mais qui furent chassés de leurs bâtiments *ipso facto et manu militari* pour être remplacés par des Britanniques.

Exemples : Le cuirassé « *Paris* » de 25 000 tonnes, qui avait fui Brest le 18 juin 1940 pour rallier Plymouth ; ou le sous-marin « *Surcouf* » (110 m de long) qui était en cale sèche à Brest et qui appareilla (sans pouvoir plonger) avec ses seuls moteurs électriques, pour se rendre à Plymouth.

i) Pour capturer l'Équipage du cuirassé français « *Paris* », à quai dans l'arsenal de Plymouth, les Anglais envoyèrent à bord plus de 700 « *marines* » dans la nuit du 2 au 3 juillet ; ils neutralisèrent les factionnaires de garde à la coupée et la bordée de quart, avant de menacer avec leurs armes les hommes qui dormaient dans les postes puis de les capturer avec brutalité.

Notre père avait quitté Brest pour Plymouth sur le cuirassé « *Paris* » ; il s'est retrouvé comme les autres au camp de concentration d'Aintree, le 3 juillet 1940, avant d'être rapatrié à Toulon à bord du « *Canada* » et d'être démobilisé : c'est notre mère qui nous a raconté ce qu'il avait enduré de la part des Anglais, à Plymouth ou à Aintree, car jusqu'à sa mort (à 95 ans) il n'a plus jamais accepté de parler ou d'entendre parler de ces gens là.

ii) Pour capturer l'Équipage du torpilleur français de 1500 tonnes « *Mistral* », qui était resté à l'entrée du port militaire de Plymouth, 60 « *marines* » anglais arrivèrent du côté du large le 3 juillet 1940 à 4 heures du matin, dissimulés à bord d'un navire marqué de la croix rouge ; les marins français de quart crurent qu'il s'agissait de l'évacuation sanitaire sollicitée la veille et ils aidèrent leurs camarades anglais à s'amarrer le long du bord, avant de se retrouver soudain neutralisés et prisonniers ; les « *marines* » anglais envahirent le bâtiment et réveillèrent brutalement les marins français qui dormaient dans les postes ; ils firent quitter le bord à tout le monde à 8 heures du matin, sous la menace de leurs armes ; le capitaine de corvette Guillaume de Toulouse-Lautrec (1902-1985), qui commandait le « *Mistral* », ordonna le sabordage du bâtiment dès qu'il eut pris connaissance de l'*ordre de mission* signé de l'amiral anglais sir Martin Eric Dunbar-Nasmith (1883-1965), *Commander-in-Chief of the Western Approaches* que lui présenta le chef des « *Marines* » ; mais des mécaniciens anglais embarqués en même temps que l'équipage de prise réussirent à fermer les entrées d'eau de mer dans le navire ; le « *Mistral* » resta à flot grâce à l'intervention de plusieurs bateaux-pompes ; Toulouse-Lautrec fut mis aux arrêts dans un baraquement du port sous la garde d'hommes armés ; il sera ensuite assigné à résidence dans un petit hôtel de Ludlow, dans les Midlands de l'Ouest, séparé de son Équipage qui a été interné dans le camp d'Aintree.

Guillaume de Toulouse-Lautrec, était connu pour être anglophile ; c'est à ce titre que le chef d'état-major de la Marine française, le vice-amiral François Darlan (1881-1942) l'avait chargé, en avril 1938, d'une mission extrêmement

secrète auprès de l'Amirauté britannique : il s'agissait de créer les codes et les instructions nécessaires à la coopération des deux marines.

Se méfiant des Anglais qu'il connaissait bien, Toulouse-Lautrec avait refusé d'entrer dans l'enceinte de l'arsenal comme tous les autres bâtiments qui étaient arrivés à Plymouth après avoir évacué Brest ; il décida d'amarrer son torpilleur près de la sortie, paré à appareiller pour la mer en cas de nécessité ; mais les Anglais ont été les plus malins ou les plus rapides.

Le capitaine de corvette Guillaume de Toulouse-Lautrec était apparenté au lieutenant de vaisseau Honoré d'Estienne d'Orves (1901-1941) qui était embarqué sur le croiseur de 10 000 tonnes « *Duquesne* » à Alexandrie au moment de l'opération « *Catapult* » et qui fut fusillé par les Allemands au Mont Valérien le 29 août 1941 pour « *faits de résistance* » (il avait fondé le réseau de renseignement *Nemrod*).

[Voir *Estienne d'Orves (Honoré d' –)*].

iii) La « *glorieuse* » [comme disent les Anglais, lorsqu'ils n'ont pas la conscience tranquille] capture de l'Équipage du sous-marin français « *Surcouf* » dans l'arsenal de Plymouth, le 3 juillet 1940, par 30 sous-marinières du sous-marin anglais « *HMS Thames* » se passa mal ; il y eut un mort français, l'ingénieur-mécanicien de 2^{ème} classe Yves Daniel (1914-1940) et trois morts anglais (le commander Sprague, commandant du « *HMS Thames* », le lieutenant de vaisseau Griffiths, officier de liaison porteur de l'ordre de saisie et le quartier-maître Webb) ; l'Équipage du « *Surcouf* » a été fait prisonnier et a été envoyé au camp de Raleigh.

b) – Le champ de courses d'Aintree était l'équivalent de celui d'Auteuil à Paris ; des tentes kaki avaient été montées sur les pelouses ; les captifs couchaient sur des litières, en majorité sous des tentes à 10 places, quelques uns sous les tribunes de l'hippodrome ; le camp était gardé par des soldats anglais en armes ; les barrières blanches qui entouraient les pistes avaient été doublées par des clôtures grillagées hautes de 2 mètres, sur lesquelles les Anglais avaient installé des fils barbelés.

c) – Les marins français du camp de concentration de Aintree durent subir la propagande, alternativement, du général anglais Edward Louis Spears (1886-1974), ami personnel de Winston Churchill (1874-1965) et du capitaine de corvette français Thierry d'Argenlieu (1889-1964), en religion (depuis 1920) *père Louis de la Trinité*, prêtre de l'ordre mendiant des Carmes déchaux, ami personnel de Charles De Gaulle (1890-1970) ; Spears et ses subordonnés cherchèrent à convaincre les marins français qui avaient été internés par les Anglais dans le camp de Aintree, sans autre forme de procès, de rejoindre la Royal Navy britannique ; d'Argenlieu et ses amis auraient voulu convaincre les marins détenus dans le camp de rejoindre et de suivre le vice-amiral en retraite Émile Muselier (1882-1965) et le colonel d'infanterie en retraite Charles De Gaulle, qui s'étaient mis aux ordres et avaient demandé la protection des Anglais ; les hommes de Spears ne furent pas écoutés et furent traités avec mépris ; les complices de Georges Thierry d'Argenlieu furent frappés et chassés par les prisonniers, surtout après que fut connue l'agression de la flotte française à Mers el-Kébir (rade d'Oran, en Algérie) par les Anglais (3 et 6 juillet 1940).

d) – Il y eut, en juillet 1940, d'autres camps de concentration que celui de Aintree, notamment à Barmouth, Oulton Park, Haydock Park, Trentham, Arroye Park, Raleigh ; la plupart se situaient près de Liverpool ; par ailleurs, des officiers français furent retenus dans l'île de Man.

Comme dans les camps de concentration allemands, certains prisonniers français des camps anglais pouvaient être regroupés en commandos qui étaient envoyés à l'extérieur pour remplacer les Anglais requis sous les drapeaux, soit dans des

exploitations agricoles, soit comme dockers, etc. ; ils étaient ramassés en autocars et ils percevaient un petit salaire (6 à 10 shillings par jour).

e) – Les Anglais enfermèrent dans les camps de concentration de :

i) à Aintree :	293 officiers	5973 hommes
ii) à Arroye Park :	92 officiers	1850 hommes
iii) à Haydock Park :	48 officiers	2035 hommes
<i>Total dans les 3 camps :</i>	<i>433 officiers</i>	<i>9858 hommes</i>

f) – Parmi les officiers d'active ou réservistes français prisonniers des camps de Aintree et de Arrow Park, il s'en trouva 23 qui s'engagèrent avec Muselier et De Gaulle ; leurs familles restées en France continuèrent cependant à toucher une délégation de solde par le gouvernement de Vichy, pendant toute la durée de la guerre jusqu'en 1945.

Le vice-amiral en retraite Émile Muselier n'a compté, sous le pavillon français qu'il a surchargé d'une croix de Lorraine, qu'un petit nombre d'engagements :

- i)** le 3 juillet 1940, 400 hommes (dont une dizaine d'officiers) ;
- ii)** le 1er novembre 1940, 3 100 hommes ;
- iii)** le 1er janvier 1942, 4 700 hommes ;
- iv)** le 1er janvier 1943, 5 312 hommes.

g) – Charles De Gaulle avait été *sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale* du 6 au 16 juin 1940 (11 jours) dans le cabinet Paul Reynaud (1878-1966) et il avait considéré comme une injustice insupportable le fait de ne pas être membre du nouveau gouvernement, nommé le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) ; outré, il a accepté l'offre de son officier traitant Edward Spears (1886-1974) et du Premier ministre britannique Winston Churchill, de désertir et de former une dissidence à Londres.

h) – En raison de sa désertion et à la suite de ses appels à la désobéissance et à la désertion adressés en temps de guerre à tous les militaires français le 18 juin 1940 et les jours suivants, à partir de l'étranger, sur les antennes de la radio d'État anglaise BBC à Londres, Charles De Gaulle (1890-1970) fut mis à la retraite d'office avec le grade de colonel, par décret du 23 juin 1940 du président de la République Albert Lebrun.

i) – La France a été en état de guerre avec l'Allemagne et avec l'Italie jusqu'au 25 juin 1940, date de l'entrée en vigueur des armistices signés le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne, puis le 24 juin 1940 entre la France et l'Italie ; le premier jour de « *l'appel* » (18 juin 1940) la France était en guerre contre l'Allemagne et l'Italie et il n'était pas certain qu'un armistice serait conclu par les gouvernements allemand et français ou italien et français.

j) – Le 2 août 1940, le tribunal permanent de la 13^{ème} région militaire, séant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), condamna *par contumace* le colonel d'infanterie en retraite Charles de Gaulle à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de ses biens meubles et immeubles ; la décision était motivée par la trahison et la désertion à l'étranger en temps de guerre.

k) – Le *jugement par contumace* du tribunal militaire de Clermont-Ferrand du 2 août 1940 condamnant De Gaulle à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, a été annulé le 11 janvier 1945 par un arrêt de la Chambre de Révision de la Cour d'Appel de Riom (Puy-de-Dôme).

l) – Le vice-amiral Émile Muselier a été révoqué et mis à la retraite d'office le 21 novembre 1939, officiellement par mesure disciplinaire pour malversations financières, peut-être un peu en raison de son opposition à son ancien condisciple de l'École Navale, l'amiral de la flotte François Darlan (1881-1942), chef d'état-major de la Marine.

m) – Le vice-amiral en retraite Émile Muselier fut condamné le 23 octobre 1940 par le Tribunal Maritime de Toulon à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, pour avoir tenté de soulever la Syrie contre la France et de la rallier au mouvement gaulliste.

n) – À Londres, Émile Muselier fut appréhendé le 2 janvier 1941 par des inspecteurs de *Scotland Yard*, conduit à la prison de Pentonville, puis transféré à la prison de Brixton : Émile Muselier était soupçonné d'avoir communiqué au Gouvernement français les plans de l'opération de Dakar (23 septembre 1940) et d'avoir, *moyennant finances*, fait obstacle au recrutement de marins pour la « *France libre* » ; il fut libéré le 10 janvier 1941 après que De Gaulle fut intervenu en sa faveur et que les lettres qui l'accablaient se furent révélés fausses.

o) – Le vice-amiral Muselier fut déchu de la nationalité française le 2 février 1941 par décret du Gouvernement français, en application de la loi du 23 juillet 1940 relative à la déchéance de la nationalité visant les Français qui quittèrent le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 pour se rendre à l'étranger sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente ou sans motif légitime (J.O. du 24 juillet 1940, p. 4569).

2 – Il était quasi impossible de s'évader du camp de *Aintree*.

Remarque : Les gardiens britanniques étaient armés et tiraient à balles réelles.

3 – Les marins français prisonniers des Anglais dans les camps purent demander à être rapatriés (ils le demandèrent pratiquement tous, compte tenu des nouvelles en provenance de Mers el-Kébir ou d'Alexandrie) :

i) à bord du « *Meknès* » (avant la guerre, paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique),

ii) à bord du navire-hôpital « *Canada* » (avant la guerre, paquebot de la Compagnie Cyprien Fabre)

iii) ou à bord du navire-hôpital « *Sphinx* » (avant la guerre, paquebot des Messageries Maritimes).

Remarques : **a)** – Le « *Meknès* » était un paquebot en acier acheté avant la Guerre par la Transat en 1929 ; longueur 131,5 m ; largeur 15,6 m ; tirant d'eau 6,6 m ; vitesse 16,1 nd.

b) – Le « *Canada* » mis en service en 1912, longueur 150 m, largeur 17,2 m, vitesse 15 nd, était principalement affecté avant la Guerre à la ligne d'Afrique ; il embarqua 1 068 prisonniers français du camp de *Aintree* ; il appareilla de Belfast le 25 septembre 1940 et il débarqua ses passagers à Marseille le 6 octobre ou à Toulon le 7 octobre 1940.

c) – Le « *Sphinx* » était un paquebot construit en 1914 pour la ligne rapide d'Égypte ; longueur 151 m ; largeur 18,6 m ; tirant d'eau 8,5 m ; vitesse 17,2 nd ; le « *Sphinx* » a été transformé en navire hôpital de 637 lits en décembre 1939 ; il avait subi un bombardement en rade de La Pallice et deux bombardements en rade de l'île d'Aix, en juin 1940 ; il recueillit les blessés du paquebot « *Foucauld* » de la Compagnie des Chargeurs Réunis, bombardé dans la grande cale sèche de La Pallice le 20 juin 1940 ; le 3 juillet 1940, il recueillit des blessés français de l'agression anglaise de Mers el-Kébir (opération « *Catapult* ») ; le 26 septembre 1940, le « *Sphinx* » appareillait de Belfast avec 1 423 prisonniers français du camp de *Aintree*, des malades ou des convalescents, dont certains avaient été évacués de Dunkerque lors de l'opération *Dynamo* (27 mai-4 juin 1940) pour les rapatrier ; il fit route vers Marseille et Toulon, en France non occupée ; le « *Sphinx* » avait pris les blessés français de l'expédition de Narvik (9 avril-8 juin 1940) qui n'avaient pas voulu rester en Angleterre.

d) – Le « *Canada* » fit un deuxième voyage, en novembre 1940, de Liverpool à Toulon, pour rapatrier des officiers français prisonniers sur l'île de Man, des

marins restés prisonniers à Aintree et des survivants du naufrage du « *Meknès* ».

4 – Le « *Meknès* » a été mitraillé et torpillé le 24 juillet 1940, à 23 heures, par la vedette rapide allemande S 27, à 15 milles de Start Point (île de Portland, Dorset), après avoir appareillé de Southampton vers 16h30 pour Toulon ; il a coulé en huit minutes ; le « *Meknès* » naviguait avec ses feux de navigation allumés et ses ponts étaient brillamment éclairés ; il y eut environ 900 survivants et 420 tués parmi les quelques 1 324 officiers et marins français (Équipage compris) présents à bord, qui avaient choisi d'être rapatriés pour ne pas se compromettre, ni avec les Anglais qui avaient été si hostiles envers eux, ni avec le félon De Gaulle ; les survivants du « *Meknès* » avaient pris place dans 7 canots de sauvetage ou utilisèrent des morceaux de bois pour se maintenir à la surface et ils furent recueillis par les contre-torpilleurs anglais « *Viscount* », « *Wolverine* », « *Sabre* » et « *Shakiri* » ; ils furent débarqués à Weymouth le 25 juillet ; les hommes valides furent envoyés le 5 août 1940 au camp de concentration de Arrow Park, près de Liverpool ; ils furent rapatriés à Toulon en novembre 1940 à bord du « *Canada* ».

Remarques : a) – Le 22 juillet 1940, la Commission d'Armistice allemande avait informé la délégation française de Wiesbaden que tout navire français naviguant en dehors de la Méditerranée après le 23 juillet serait traité comme ennemi par la Défense navale allemande, sauf si les Allemands avaient été informés du moment de son appareillage et de sa destination.

b) – L'Amirauté anglaise avaient négligé d'informer l'Amirauté française de la date du départ des rapatriés ; les Français n'ont donc pas pu informer à leur tour l'État-Major de la Marine allemande que les navires français « *Meknès* », « *Sphinx* » et « *Canada* » appareilleraient des Îles Britanniques le 24 septembre 1940 pour des missions humanitaires.

b) – Le « *Canada* » et le « *Sphinx* » appareillèrent de Belfast le 25 septembre (le « *Sphinx* » avait embarqué 1 483 militaires, dont de nombreux blessés) ; après avoir contourné l'Irlande par l'Ouest, le « *Canada* » et le « *Sphinx* » sont arrivés à Marseille les 5 et 6 octobre 1940, sans avoir aperçu d'Allemands.

Aiolle : Barque navigant jadis sur la Charente et portant 12 à 13 tonneaux.

AIPAC : Sigle de l'*American Israel Affairs Committee* qui est un très puissant groupe de pression américain, agissant avec beaucoup de bonheur auprès de l'Administration des États-Unis d'Amérique ou du Congrès, pour défendre les positions extrémistes de la droite israélienne.

Remarques : a) – Aux États-Unis, ce sont les Républicains qui sont réputés les plus réceptifs aux pressions de l'AIPAC.

b) – Les présidents Richard Milhous Nixon (1913-1994), Gerald Rudolph Ford (1913-2006), Ronald Reagan (1911-2004), George Herbert Walker Bush (né en 1924), George Walker Bush (né en 1946) et Donald Trump (né en 1946) ont été ou est soutenu par le Parti Républicain.

c) – Les présidents John Fitzgerald Kennedy (1917-1963), Lyndon Baines Johnson (1908-1973), James Earl Carter (né en 1924), William Jefferson Clinton (né en 1946) et Barack Hussein Obama (né en 1961) ont été soutenus par le Parti démocrate.

d) – Aux États-Unis d'Amérique, le comité *America First* opposé à l'entrée en guerre des États-Unis contre l'Allemagne dès 1940 comptait, parmi ses soutiens, le futur Président républicain Gerald Rudolph Ford (1913-2006) ou l'ambassadeur Joseph Patrick Kennedy (1888-1969), père du Président démocrate John Fitzgerald Kennedy (1917-1963).

[Voir l'expression *Présidents des États-Unis d'Amérique*].

Air : [Météorologie] **1** – L'air est un mélange gazeux invisible et transparent, sans odeur et sans saveur, qui forme l'atmosphère terrestre.

2 – L'air est composé principalement d'azote (78 p. 100 en volume) d'oxygène (21 p. 100 en volume) et d'argon (1 p. 100 en volume).

3 – L'air contient du gaz carbonique et de la vapeur d'eau en quantités variables.

4 – L'air contient également en très petites quantités des gaz rares tel que l'hélium.

5 – L'air est élastique et compressible ; il tend toujours à occuper un plus grand espace en vertu de sa force expansive.

Remarques : **a**) – À 0°C de température, et sous une pression mesurée de 1 013 hPa (760 centimètres de mercure) 760 litres d'air ont une masse de 1 kilogramme.

b) – Un décimètre-cube d'air a une masse de 1,299 gramme.

6 – L'air a été décomposé en 1774 par le Français Lavoisier en 21 parties d'oxygène et 79 parties d'azote.

Airain : **1** – Alliage de cuivre et d'étain, encore appelé bronze.

[Voir le mot *Bronze*].

2 – L'airain est plus sonore, plus fusible et plus dur que le cuivre pur.

3 – L'airain est un alliage stable.

Remarque : L'expression *un front d'airain* se dit de quelqu'un dont le front ne rougit jamais.

Air chaud : **1** – L'utilisation d'air chaud dans les forges ou les hauts fourneaux permet d'économiser du charbon, mais cela n'apporte aucun avantage dans le cas des fourneaux à grille tels que ceux des chaudières à vapeur fonctionnant au charbon.

2 – Dans les moteurs à combustion interne, plus l'air d'admission dans les cylindres est chaud, moins la masse d'air admise par cycle est grande et moins le rendement du moteur est bon.

Remarques : **a**) – La masse d'air par cycle détermine la masse de combustible qui peut être brûlée complètement et donc la puissance maximum du moteur.

b) – Pour augmenter la puissance d'un moteur sans en accroître la cylindrée, on augmente la pression de l'air d'admission ; la compression de l'air augmentant sa température, on place un réfrigérant d'air entre le compresseur et l'admission dans le moteur afin de refroidir l'air, d'augmenter sa masse volumique et d'accroître la masse d'air admise dans les cylindres à chaque cycle-moteur.

Aire (en anglais « *area* ») : Surface totale comprise en dedans d'une ligne de forme quelconque dont les extrémités se rejoignent.

Aire de vent : **1** – On a appelé « *aire de vent* » un *secteur* d'horizon pouvant correspondre, selon les époques à 1/4, 1/8, 1/16 ou 1/32 de la circonférence : l'aire de vent est aujourd'hui définie par un secteur de la rose du compas de 1/32 de la circonférence, c'est-à-dire « *un quart* » ou « *un rumb* » ou 11,25 degrés.

Remarques : **a**) – On peut écrire *aire de vent* ou *air de vent*.

b) – L'*aire de vent* apporte moins de précision que la direction du vent, car elle désigne tout un secteur de 11,25 degrés.

c) – La *direction du vent* est précise au degré près et elle est représentée par un trait, appelé *épi du vent* ; cette précision au degré près est souvent illusoire.

[Voir l'expression *Épi du vent*].

d) – Chaque *aire de vent* est centrée sur l'une des 32 directions réparties tout autour de l'horizon et s'étend sur 5,625 degrés de part et d'autre de chacune de ces directions.

e) – Les bulletins de prévision météorologiques donnent le *secteur* d'où soufflera le vent, c'est-à-dire l'*aire de vent* ; le *secteur*, pour les bulletins météorologiques, a

une précision de *un quart*, c'est-à-dire de 11,25 degrés.

2 – Le vent est désigné par l'aire dans laquelle se trouve la direction d'où il souffle.

Remarques : a) – Les aires de vent se nommèrent *rumb*, *demi-rumb*, *quart de rumb* selon les époques.

b) – Un rumb est égal à 45 degrés ; un demi- rumb est égal à 22,5 degrés ; un quart de rumb est égal à 11,25 degrés.

c) – L'expression *un quart de rumb* est souvent abrégée en « *un quart* », parfois en « *un rumb* » (en anglais « *one point* » ou « *one rhumb* »).

3 – Pour la conduite des navires, la circonférence de l'horizon est divisée en 32 secteurs ou *aires de vent* qui correspondent aux indications de la rose du compas ; chacune des 32 aires de vent vaut un quart de rumb, ou 11,25 degrés.

Remarques : a) – L'aire de vent correspondant au *Nord* est centrée sur la direction marquée *Nord* sur la rose, qui correspond à la graduation 0 degré de la rose de 360 degrés ; cette aire de vent est comprise entre les directions 354.375° et 5.625° ; l'aire de vent correspondant au *Nord-Est-quart-Est* est centrée sur la direction 56.250° de la rose de 360 degrés et elle est comprise entre 50.625° et 61.875° ; l'aire de vent correspondant à l'*Ouest* est centrée sur la direction 270.000° de la rose et elle est comprise entre 264.375° et 275.625° ; l'aire de vent correspondant au *Nord-quart-Ouest* est centrée sur la direction 348.750° de la rose et elle est comprise entre 343.125° et 354.375°.

b) – Sur les navires à voiles de jadis, le timonier s'efforçait à garder constamment le cap du navire au milieu du *quart* qui lui avait été prescrit, ou à y revenir le plus rapidement possible après un lan.

4 – Le *rumb* ou *aire de vent* sur lequel gouverne un navire correspond à l'orientation de sa quille par rapport au méridien du lieu ; les rumb de vent se prennent du Nord ou du Sud, allant vers l'Est ou vers l'Ouest qui sont leur terme.
Exemples : Nord-Nordet, Sud-quart-Suroît, Sud-Est ou en abrégé, NNW, NqNW.

5 – La division de la rose du compas en 32 aires de vent de 11,25 degrés, ou en quarts de rumb, était encore parfois utilisée au milieu du xx^{ème} siècle avec une graduation en 360° en surcharge sur la périphérie de la rose.

Remarque : La division en 64 aires de vent utilisée plus tard et dite « *en demi* », c'est-à-dire en secteurs d'un *demi-quart* ou encore de 5,625°, a très vite été remplacée par la graduation en 360 degrés.

Ais : 1 – Planche de bois servant à divers usages.

Exemples : Ais de chêne, de hêtre, de sapin ; ais de six pieds, de neuf pieds, de douze pieds ; faire des ais ; scier des ais ; scieur d'ais ; cloison d'ais.

Remarques : a) – Les ais employés par les charpentiers et les menuisiers sont habituellement débités en 3 à 6 cm d'épaisseur.

b) – Les bouchers appelle *ais* l'établi ou la forte table qu'ils utilisent pour couper ou dépecer la viande.

c) – Les bouchers appelle *ais à chaplu* une petite table sur laquelle ils hachent les viandes et les herbes.

d) – Le mot *ais* est tiré du latin *axis* qui signifie *planche*.

e) – On dit « *renfermé entre quatre ais* » pour dire *dans une bière* (un cercueil).

2 – Planche de bois appropriée à divers usages particuliers.

Remarques : a) – On appelle *ais* la planche sur laquelle on peut s'asseoir dans un canot.

b) – On appelle *ais de bateau* des ais qui ont servi à la construction d'un bateau et qui sont réutilisés pour des usages divers.

Exemple : Une cloison faite d'ais de bateau.

c) – [En termes de jeu de paume] On appelle *cloison d'ais* un ais maçonné dans le mur qui est du côté du service.

Remarque : On appelle *un coup d'ais* le coup où la balle est envoyée contre la cloison d'ais.

Exemple : Voilà un beau coup d'ais.

AIS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Automatic Identification System* .

2 – L'AIS est un système automatique d'identification des navires qui utilise la radio VHF et les systèmes de cartes électroniques.

Remarques : **a)** – C'est un système automatisé d'échanges de messages entre les navires ou entre les navires et les stations terrestres par radio VHF ; l'AIS permet aux navires et aux systèmes terrestres de surveillance de trafic (CROSS en France) de connaître l'identité, le statut, la position et la route des navires se situant dans leur zone de navigation.

b) – Un transpondeur AIS est embarqué sur chaque navire et émet en permanence les données de position et les caractéristiques détaillées de ce navire ; les données sont décodées par le récepteur AIS embarqué sur chacun des navires à portée de radio VHF : les positions des navires émetteurs apparaissent sur les cartes électroniques des navires qui se trouvent à portée de radio VHF.

Aisance : 1 – Facilité, liberté d'esprit et de corps dans l'action, dans les manières, dans le commerce de la vie.

Remarque : L'aisance s'acquiert par la préparation, par la répétition et suppose une bonne dose d'auto-bienveillance.

2 – On dit qu'un homme vit avec aisance, qu'il a de l'aisance, pour dire qu'il subsiste commodément, qu'il a de quoi jouir des commodités de la vie.

3 – Aisances se dit au pluriel d'un lieu pratiqué dans une maison pour y satisfaire les besoins naturels.

Exemples : Les aisances d'une maison ; cabinet d'aisances.

Aisé : 1 – Facile.

Exemples : Cela est aisé, bien aisé ; c'est une chose aisée.

2 – Qui est à son aise, qui est riche dans une condition médiocre.

Exemples : Un bourgeois aisé ; c'est un homme aisé, fort aisé.

Aise : 1 – Contentement, sentiment de joie, de plaisir, émotion douce et agréable, causée par la présence, par la possession d'un bien.

Exemples : Être ravi d'aise, tressaillir d'aise, être transporté d'aise ; il ne se sent pas d'aise.

2 – Commodité, état commode et agréable.

Exemples : Être à son aise, bien à son aise ; vous êtes là bien à votre aise ; se mettre à son aise ; mettre les autres à l'aise, à leur aise ; travailler à son aise.

3 – L'expression « à l'aise » signifie *commodément, facilement, sans peine*.

Exemples : L'arrière du navire pare le musoir de la jetée à l'aise.

Remarque : Quand un homme donne quelque conseil difficile à pratiquer et dont il est hors d'état d'avoir besoin, on lui dit « *vous en parlez bien à votre aise* ».

4 – Qui a de la joie, qui est content.

Exemples : Que je suis aise de vous avoir rencontré ! je suis bien aise de vous voir en bonne santé ; que je suis aise de cette nouvelle ! nous en sommes bien aises ; elle en est fort aise.

Aix (Combat naval de l'île d' – des 11 et 12 avril 1809) : 1 – Le 12 avril 1809, une escadre britannique attaqua, au moyen de brûlots, la flotte française au mouillage en rade de l'île d'Aix .

Remarques : **a)** – En représailles au blocus continental institué par la France (décret de Berlin du 21 novembre 1806) qui visait à ruiner l'Angleterre en

l'empêchant de commercer avec l'Europe continentale, la flotte britannique bloqua chacun des ports de l'Empire français.

b) – La France avait prévu d'envoyer aux Antilles menacées par les Anglais, une escadre pour apporter des approvisionnements et des renforts ; la flotte devait se rassembler sur rade de l'île d'Aix ; le contre-amiral Jean-Baptiste Philibert Willaumez (1763-1845) avait été chargé de conduire l'escadre de Brest jusqu'à la rade de l'île d'Aix pour y rallier celles de Lorient et de Rochefort ; arrivé sur rade de l'île d'Aix, Willaumez fut révoqué par le ministre et remplacé par le vice-amiral Zacharie Fourier Théodore Allemand (1762-1826).

2 – 11 vaisseaux et 4 frégates français étaient mouillés sur rade de l'île d'Aix.

Remarques : a) – Les 11 vaisseaux français étaient : l'« *Océan* » (118 canons), le « *Foudroyant* » (80 canon), le « *Ville-de-Varsovie* » (80 canons), l'« *Aquilon* » (ex-« *Nestor* », 74 canons), le « *Cassard* » (74 canons), le « *Jemmapes* » (74 canons), le « *Patriote* » (74 canons), le « *Regulus* » (74 canons), le « *Tonnerre* » (74 canons) le « *Tourville* » (74 canons) ; il y avait également une prise anglaise, le « *Calcutta* » armé en flûte (un ancien vaisseau de la Compagnie des Indes de 54 canons).

b) – Les 4 frégates françaises étaient : l'« *Elbe* » (44 canons), l'« *Hortense* » (44 canons), l'« *Indienne* » (44 canons) et la « *Pallas* » (44 canons).

3 – 11 vaisseaux, 7 frégates et plusieurs dizaines de navires de transport anglais étaient mouillés en rade des Basques (au Nord de l'île d'Aix) pour surveiller les bâtiments français.

Remarques : a) – Parmi les vaisseaux anglais, on compte le « *HMS Caledonia* » (120 canons), 3 vaisseaux de 80 canons et 7 vaisseaux de 74 canons.

b) – Les 7 frégates anglaises portaient entre 44 et 32 canons ; la frégate « *HMS Mediator* » (32 canons) était armée en flûte.

4 – Le 11 avril en soirée, au moment du flot, le vent soufflait du Nord-Ouest à 30 nœuds.

Remarques : a) – Les Français étaient mouillés au SE de l'île d'Aix sur 3 lignes :

i) La première ligne était formée avec les 4 frégates (dans l'ordre, *Indienne*, *Hortense*, *Pallas*, *Elbe*) ;

ii) La deuxième ligne avec 6 vaisseaux (dans l'ordre, *Foudroyant*, *Ville de Varsovie*, *Océan*, *Régulus*, *Cassard*, *Calcutta*) ;

iii) La troisième ligne avec 5 vaisseaux (dans l'ordre, *Tonnerre*, *Patriote*, *Jemmapes*, *Aquilon*, *Tourville*).

b) – L'amiral John James Gambier (1756-1833), qui commandait l'escadre britannique, ayant refusé d'exécuter l'ordre de l'Amirauté anglaise de brûler la flotte française au mouillage, le Premier lord de l'Amirauté Henry Philip Phipps, comte de Mulgrave (1755-1831) chargea l'amiral écossais Thomas Cochrane (1775-1860) de mener l'opération.

5 – À la nuit tombée, l'amiral Thomas Cochrane (1775-1860) lâcha une trentaine de brûlots qui furent poussés par le courant et par le vent sur la flotte française ; tous les bâtiments français furent saisis par la panique et presque tous s'échouèrent sur les rochers ou dans la vase après avoir dû couper leurs câbles pour échapper aux brûlots.

Remarques : a) – Le combat dura jusqu'au lendemain 12 avril 1809.

b) – Les frégates anglaises attaquèrent les bâtiments français qui se trouvaient sans défenses après avoir jeté à la mer leurs poudres pour ne pas sauter en cas d'incendie ou leurs canons pour s'alléger ; les bâtiments français qui auraient pu leur venir en aide ne cherchèrent pas à le faire ; 385 canons furent jetés à l'eau par les Équipages français pour alléger leurs bâtiments.

6 – La frégate française l'« *Indienne* » se brisa sur le rocher où elle s'était

échouée ; quatre vaisseaux français (« *Aquilon* », « *Ville de Varsovie* », « *Calcutta* », « *Tonnerre* ») échoués sur le banc des Palles furent incendiés par les Anglais ou par leur propre Équipage et furent détruits ; les Britanniques n'eurent d'autres pertes que leurs brûlots qui étaient des navires hors d'âge sans valeur militaire.

Remarques : a) – Cette sévère défaite navale française en rade de l'île d'Aix les 11 et 12 avril 1809 empêcha l'envoi de renforts aux Antilles.

b) – Le commandant Lucas du vaisseau de 74 canons « *Regulus* » eut une conduite héroïque, tint tête aux Anglais qui l'attaquèrent et il réussit à gagner Rochefort avec son bâtiment.

Aix (Île d' –) : 1 – L'île d'Aix est un bloc de grès vert qui a résisté aux assauts de la mer.

Remarque : L'île d'Aix mesure moins de 3 kilomètres en longueur et à peine 1 800 mètres dans sa plus grande largeur.

2 – Isambert de Châtelailon, seigneur d'Aunis et de Châtelailon, fonda en 814, à la pointe du promontoire de l'île d'Aix, un monastère pour les religieux bénédictins de l'abbaye de Cluny.

Remarques : a) – Trente ans plus tard, les Normands brûlèrent le monastère et s'installèrent dans l'île.

b) – La conclusion du traité de paix de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, par le roi Charles le Simple (879-929) et le chef viking Rollon (850-932) permit aux moines de Cluny de réédifier leur prieuré de l'île d'Aix.

3 – Le duc d'Aquitaine Guillaume IX (1071-1127) donna aux moines de Cluny le territoire de l'île d'Aix en toute propriété ; cette donation fut approuvée en 1107 par le pape Pascal II (1050-1118).

4 – Le neuvième abbé de Cluny, Pierre le Vénérable (1092-1156), ami de saint Bernard (1090-1153) abbé de Clairvaux, vint à l'île d'Aix en 1122 visiter le monastère relevé.

5 – Isambert de Châtelailon (1065-1136), qui avait été dépouillé de tous ses biens en Aunis par le duc d'Aquitaine Guillaume X (1099-1137), à l'exception de l'île de Ré, fut inhumé dans le vestibule de l'église du couvent de l'île d'Aix en 1136.

6 – Un autre Isambert renouvela la donation aux moines de Cluny en 1167, mais son fils Ebles l'annula et il expulsa les religieux de l'île.

7 – Charles V conclut un traité de paix avec les habitants de l'île d'Aix le 26 août 1372.

8 – De 1381 à 1628, l'île d'Aix fut tour à tour prise ou reprise par les Anglais, les Espagnols, les Français, puis par les Protestants ou les Catholiques pendant les guerres dites « *de religion* ».

9 – Malgré les travaux ordonnés par Vauban (1633-1707) sous Louis XIV (1638-1715), l'île d'Aix fut dévastée par les Anglais en 1757.

Remarque : Une armée anglaise de 11 000 hommes étaient venue pour attaquer le port de Rochefort avec 18 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 2 galiotes et des dizaines de bâtiments de transport ; les Anglais sous les ordres de l'amiral Hawke pillèrent et dévastèrent l'île d'Aix, tuèrent même les malades et incendièrent tous les bâtiments.

10 – L'île d'Aix est la dernière terre française que foula le général Napoléon Bonaparte avant de se rendre, le 15 juillet 1815 vers 6 heures du matin, sur le vaisseau de 74 canons anglais « *HMS Bellerophon* » en déclarant « *Je viens me mettre sous la protection de votre prince et de vos lois* » et d'ajouter: « *Le sort des armes m'amène chez mon plus cruel ennemi, mais je compte sur sa loyauté* ».

Remarques : a) – Résolu à échapper à la police de Louis XVIII qui le poursuivait pour avoir débarqué de l'île d'Elbe dans le département du Var le 1er mars 1815,

puis à un tribunal d'exception probablement très sévère et ayant, d'autre part, renoncé à émigrer aux États-Unis d'Amérique, le général Bonaparte avait choisi librement de se rendre aux Anglais car il était certain de pouvoir mener « *dans un manoir de la vieille Angleterre, l'existence paisible d'un souverain en exil entouré d'égards et de respect* ».

b) – Le gouvernement de Londres décida de déporter « *Boney* » dans l'île de Sainte-Hélène, au milieu de l'Atlantique-Sud, « *afin de ne pas lui laisser la possibilité de troubler à nouveau la paix de l'Europe* ».

Ajourner : 1 – Assigner quelqu'un à comparaître à un jour fixé et en personne devant un juge, un tribunal.

2 – Remettre à une autre date (déterminée ou indéterminée) la poursuite d'une affaire judiciaire, une sentence, etc.

Remarque : Ajourner quelqu'un, c'est renvoyer à plus tard une sentence le concernant.

3 – Remettre une réunion à une date ultérieure (déterminée ou indéterminée).

4 – Renvoyer une question, en remettre la discussion à une autre séance.

5 – Refuser un candidat à un examen et le renvoyer à une session ultérieure.

Ajustage (en anglais « *adjusting* », « *fitting* ») : Travail de précision visant à adapter entre elles les différentes pièces fixes ou mobiles d'une machine.

Remarques : **a)** – L'ajustage consiste à tourner, planer, forer, mettre en accord à la lime les pièces livrées par la fonderie ou la forge.

b) – L'ajustage est la dernière et la plus délicate de toutes les opérations de la construction d'une machine.

Ajustement : Le système ISO d'ajustements est basé sur le système ISO de tolérances.

Remarques : **a)** – En mécanique, un ajustement est un assemblage libre ou serré entre une pièce extérieure contenante (alésage) et une pièce intérieure contenue (arbre).

b) – Les pièces femelle (alésage) et mâle (arbre) d'un ajustement ont la même dimension nominale mais des tolérances différentes permettant soit un jeu, soit un serrage, soit être incertain.

Exemple : Un ajustement H7g6 caractérise un ajustement avec guidage précis pour des mouvements de faibles amplitudes de l'arbre dans l'alésage.

[Voir les mots Alésage, Arbre, Femelle, Arbre, Tolérance].

Ajusteur (en anglais « *white smith* », « *fitter* ») : Ouvrier chargé de terminer les pièces de mécanique que les autres corps de métier ont produites ; il se lie au monteur qui réunit les pièces d'une machine et en fait un tout.

Remarques : **a)** – L'ajusteur doit savoir tourner, forer et très bien limer.

b) – Il est bon que l'ajusteur sache également forger et souder.

Ajut (en anglais « *carrick bend* ») : Assemblage formé pour réunir et lier ensemble, de manière provisoire, les extrémités de deux cordages.

Remarque : Le nœud utilisé pour faire ajut est appelé *nœud d'agui*.

[Voir le mot *Agui*].

Ajutage : 1 – Tube adapté à l'extrémité d'une canalisation et destiné à modifier la nature ou la forme de l'écoulement du fluide qui s'en échappe.

Remarque : L'ajutage doit contenir la veine du liquide qui s'échappe et il la dirige pour l'empêcher de couler à *gueule bée*.

2 – Tuyautage de faible longueur qui permet de relier deux appareils ou deux compartiments renfermant des unités mécaniques et entre lesquels existe un gradient de pressions.

Ajut (Faire –) : Faire ajut, c'est joindre temporairement un cordage à un autre qui se révèle trop court, afin de l'allonger.

Remarques : a) – Pour faire ajut, on utilise un nœud d'agui.

b) – On *fait ajut* lorsque l'on ne dispose pas d'une amarre de longueur suffisante pour l'utilisation qui se présente.

c) – En pratique, on est obligé de *faire ajut* lorsque l'on a besoin d'une amarre de longueur supérieure à 200 mètres ; avant la fin des travaux d'agrandissement du port de La Pointe des Galets, dans l'île de La Réunion, les navires postaux (paquebots) ou les navires de charge (cargo-boats) qui ne disposaient ni de propulseur d'étrave, ni de gouvernail actif, faisaient ajut pour pouvoir éviter dans le port avec leurs amarres.

À la bonne heure ! (en anglais « *Aye, Aye !* » ou « *very well !* ») : **1** – Interjection que l'on emploie pour répondre à quelqu'un par qui on a été hélé et qui signifie qu'on a *entendu* ce qui a été dit.

2 – L'expression « *à la bonne heure !* » signifie « *hé bien soit, voilà qui est bien !* ».

3 – « *À la bonne heure !* » s'emploie également pour dire « *heureusement !* ».

Aladin : 1 – Modèle de prévisions météorologiques utilisé par Météo-France et ayant une maille de 6 milles de côté ; les prévisions d'*Aladin* ne concernent que les Antilles, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, le Réunion et le Qatar.

2 – *Aladin* délivre des prévisions détaillées afin de permettre de localiser avec précision et d'anticiper les phénomènes météorologiques dangereux.

3 – *Aladin* donne des prévisions heure par heure pour les 72 heures qui suivent et il est réactualisé 2 fois par jour.

[Voir les mots *Arôme* et *Arpège*].

Alarguer : Se mettre au large, s'éloigner de la côte ou de quelque navire.

Alains : 1 – Peuple venu d'Asie ; comme les Scythes et les Sarmates, les Alains étaient des éleveurs nomades et des cavaliers.

Remarque : Les Alains étaient peut-être des Germains, peut-être des Slaves.

2 – À la fin du premier siècle de notre ère et pendant le deuxième siècle, les Alains vivaient dans les marécages situés au Sud du Don, entre la Mer d'Azov et la Mer Noire ; ils avaient poussé les Sarmates en venant du Sud-Est et s'étaient installés à leur place.

3 – Les Alains en seront chassés par les Huns en 374-375.

4 – À partir de 377 ils se déplacent vers le Nord-Ouest, en suivant d'abord la rive gauche du Danube ; à la fin de l'année 406 ils traversent le Rhin gelé vers Mayence ; ils pillèrent Mayence, Strasbourg, Reims, Amiens, Arras, Tournay ; ils traversèrent la Loire à Meung-sur-Loire en 408, puis traversent l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Narbonnaise en dévastant tout sur leur passage et ils s'arrêtèrent en Espagne.

5 – Une partie des Alains qui s'étaient alliés aux Romains reçurent, vers 442, les terres situées au Nord de la Loire et qui forment maintenant la Beauce ; ils les défrichèrent et les mirent en valeur ; de nombreux noms de villes, entre Paris, Le Mans, Orléans ou Chartres, rappellent les Alains : par exemple Alençon, Allainville, Allones, Allonville, Allaines, Aulaines.

6 – Des Alains se sont également établis en Saintonge.

7 – Les Alains participèrent à la coalition levée par les Romains et commandée par le sénateur romain Flavius Aetius (395-454) pour défaire Attila (395-453) roi des Huns à la bataille des *Champs Catalauniques* en 451, près de Chalons-en-Champagne.

Remarques : a) – La coalition opposée aux Huns comprenait des Francs saliens,

des Francs ripuaires, des Burgondes, des Sarmates, des Alains.

b) – Le généralissime romain Flavius Aetius s'était auparavant allié avec Attila pour vaincre le roi des Burgondes Gondicaire (385-437) à Toul en 436 ; Attila avait ensuite rompu ses liens avec les Romains et avait tenté d'envahir la Gaule après que l'augusta Honoria (416-455), la sœur aînée de l'empereur romain d'Occident Valentinien III (419-455), eut renié la promesse de mariage qu'elle lui avait faite en lui envoyant son anneau sigillaire en 450.

À la maleheure : [*Vieilli*] Malheureusement.

Alambic (en anglais « *alambic* ») : Vase renflé à la base et fermé, terminé à sa partie supérieure par un tube recourbé, habituellement prolongé par un tuyau de faible diamètre formé en serpenteau et qui traverse une citerne d'eau froide.

Remarques : **a)** – Le liquide à distiller dans l'alambic est placé à la partie inférieure du vase, qui est soumise à une source de chaleur ; le liquide s'échauffe, la partie la plus volatile se transforme en vapeur qui s'échappe du vase par le tube recourbé, se refroidit en suivant les contours du serpenteau et se condense en laissant les parties indésirables dans le vase.

b) – Les alambics utilisés dans la Marine pour distiller l'eau de mer afin d'obtenir de l'eau douce sont appelés des *bouilleurs*.

Alarguer : Se mettre au large, s'éloigner de la côte ou de quelque vaisseau pour échapper à un péril.

Remarques : **a)** – On s'éloigne d'une côte où l'on craint d'échouer, d'un rocher.

b) – On s'éloigne d'un navire ennemi.

c) – Alarguer n'est pas tirer à lamer et prendre le large en sortant d'un port.

Alarme : **1** – Cri, signal pour faire courir aux armes.

Exemple : Donner l'alarme.

2 – Émotion causée dans un camp, dans une place de guerre, à l'approche ou sur le bruit de l'approche des ennemis.

Exemple : Les ennemis nous donnaient de fréquentes alarmes.

3 – [*Au figuré*] Il se dit de toute sorte de frayeur et d'épouvante subites.

Exemple : On dit *une fausse alarme*, pour une vaine crainte, une peur sans sujet.

4 – [*Au figuré*] Inquiétude, souci, chagrin.

Remarque : On dit « *ne pas s'alarmer* » pour dire *ne pas s'inquiéter*.

À l'autre : Ce cri est prononcé à haute voix par l'équipage qui est de quart lorsque retentit la cloche pour marquer le nombre des horloges de quart.

Remarque : Les hommes de quart font savoir ainsi qu'ils veillent et qu'ils ont bien entendu la cloche.

[Voir le mot *Horloge*].

Alavia : Diminutif de l'appellation « *Amiral commandant l'aéronautique navale* ».

Albatros (Grand –) : **1** – Oiseau de mer nichant dans les îles de l'Océan Antartique, par exemple à Crozet, dans les TAAF (Terres australes et antarctiques françaises).

Remarque : Les grands albatros vont très loin en mer pour chercher leur nourriture.

2 – L'envergure des grands albatros peut dépasser 3 mètres ; leur masse peut atteindre 12 kg.

3 – En une année, ils peuvent, dit-on, parcourir une distance égale à plusieurs fois le tour de la Terre ; ils peuvent parcourir près de 400 kilomètres par jour, pendant une semaine, et ils pratiquent le plus souvent un vol plané dynamique.

4 – Les grands albatros peuvent vivre 80 ans ; ils ne se reproduisent pas avant l'âge de 10 ans ; les femelles pondent tous les trois ans un œuf pesant près d'une livre ; le poussin reste un an au nid avant de s'envoler.

Remarques : a) – Les grands albatros sont des charognards, comme les vautours terrestres ; ils attrapent, pour se nourrir, des cadavres de poissons, d'oiseaux de mer ou de calmars, des abats de poissons rejetés par les pêcheurs.

b) – L'estomac du grand albatros, d'un volume de 3 litres, lui permet de digérer rapidement de grosses proies grâce à une acidité record (pH de 1,5).

c) – Le nom latin du *grand albatros*, ou albatros hurleur, est « *dīōmēdīæ exsūlans* » qui signifie à peu près « *le banni de l'île de Diomède* ».

5 – L'albatros est le héros d'un poème de Charles Baudelaire (1821-1867).

Remarque : Texte du poème « *L'albatros* » (1859) de Baudelaire.

Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipage
Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers,
Qui suivent, indolents compagnons de voyage,
Le navire glissant sur les gouffres amers.

A peine les ont-ils déposés sur les planches,
Que ces rois de l'azur, maladroits et honteux,
Laissent piteusement leurs grandes ailes blanches
Comme des avirons traîner à côté d'eux.

Ce voyageur ailé, comme il est gauche et veule !
Lui, naguère si beau, qu'il est comique et laid !
L'un agace son bec avec un brûle-gueule,
L'autre mime, en boitant, l'infirme qui volait !

Le Poète est semblable au prince des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'archer ;
Exilé sur le sol au milieu des huées,
Ses ailes de géant l'empêchent de marcher.

Albe (Duc d'–) : Voir l'expression *Duc d'Albe*.

Albédo : Quantité de lumière, en pourcentage, que réfléchit un corps non lumineux.

Remarques : a) – Un astre qui réfléchirait toute la lumière du Soleil comme le ferait un miroir aurait un albédo de 1.

b) – Au contraire, un astre totalement noir qui absorberait la totalité des rayons solaires sans en réfléchir un seul, aurait un albédo de 0.

c) – L'albédo d'une surface dépend de sa nature et de l'angle d'incidence du rayonnement.

d) – Plus le pouvoir réfléchissant est important, plus l'albédo est élevé : 0,85 pour la craie, 0,70 pour les nuages, 0,31 pour le granit, 0,04 pour la lave.

e) – L'albédo moyen de la Terre est de 0,37, c'est à dire qu'elle renvoie dans l'espace environ 37 pour 100 de la lumière qu'elle reçoit du Soleil.

f) – L'albédo de la Lune est 0,12, c'est-à-dire qu'elle renvoie 12 pour 100 de la lumière qu'elle reçoit du Soleil.

g) – Une formation abondante de nuages dans l'atmosphère terrestre augmente la proportion du rayonnement lumineux réfléchi dans l'espace, augmente l'albédo moyen de la Terre, et réduit l'échauffement du sol par le rayonnement solaire.

Alcidé : 1 – Famille d'oiseaux de mer.

2 – Les *alcidés*, tels que les macareux, les guillemots ou les pingouins ont l'habitude de faire leur nid sur des falaises escarpées afin d'échapper aux prédateurs ; les femelles choisissent des endroits protégés des vents et elles pondent dans les trous de la falaise.

3 – Les oisillons du genre *alcidé* (macareux, guillemots ou pingouins) qui sont nés dans des trous de falaise, sont poussés au dehors du nid par leurs parents avant de savoir vraiment voler.

Alcoran : Le livre qui contient la loi de Mahomet.

Remarques : **a)** – On l'appelle encore Koran ou Coran.

b) – *Alcoran* signifie, dans son origine, « le livre », « *al* » est l'article et « *koran* » veut dire *livre*.

c) – *Alcoran* signifie aussi la loi de Mahomet contenue dans l'alcoran.

d) – On dit familièrement, en parlant d'une chose à laquelle on ne comprend rien : « *je n'y entends pas plus qu'à l'alcoran* ».

Alcôve : Enfoncement pratiqué dans le mur d'une chambre, pour y placer un lit.

Alcyon : Oiseau de mer.

Remarque : Les poètes racontent que les alcyons rendent la mer calme pendant qu'ils font leurs nids.

Alcyonien : Appartenant à l'alcyon.

Remarques : **a)** – On appelle *jours alcyoniens* les sept jours qui précèdent le solstice d'hiver et les sept jours qui suivent pendant lesquels on dit que l'alcyon fait son nid et que la mer est ordinairement calme.

b) – Le solstice d'hiver est l'instant de chaque année où le Soleil est arrivé à son plus grand éloignement du pôle Nord.

c) – Le solstice d'hiver a lieu le 21 ou le 22 décembre selon les années.

d) – Le solstice d'hiver marque le début de la saison d'hiver dans l'hémisphère Nord et le début de la saison d'été dans l'hémisphère Sud.

Aldébaran : Nom de l'étoile fixe de première grandeur « **α Taureau** » qui est dans l'œil de la constellation du Taureau.

Remarques : **a)** – *Aldébaran* est une étoile géante de couleur orange ; c'est la plus brillante de la constellation du Taureau.

b) – Une planète appelée « *Aldébaran b* », de magnitude 13, tourne autour d'Aldébaran ; la masse de cette planète est d'environ 11 fois celle de Jupiter.

c) – *Aldébaran* est un mot emprunté à l'arabe qui signifie « le suiveur » parce que cette étoile semble suivre le parcours des Pléiades dans le ciel.

d) – Le sigle « PAMS » est un moyen mnémotechnique pour se rappeler la position relative dans le ciel des étoiles, ou groupes d'étoiles alignés du ciel d'été, suivants :

i) « **P** » pour *les Pléiades*, groupe d'étoiles dont 7 sont visibles à l'œil nu.

ii) « **A** » pour *Aldébaran*, l'étoile la plus brillante de la constellation du Taureau.

iii) « **M** » pour *Mages*, groupe de 3 étoiles alignées de même magnitude, dans la constellation d'Orion, et qui forment la ceinture ou le baudrier d'Orion.

iv) « **S** » pour *Sirius*, ou *la Canicule*, l'étoile la plus brillante de la constellation du Chien.

Aldis (Lampe –) : Voir l'expression *Lampe Aldis*.

Aléa : **1** – Chance, hasard favorable ou défavorable, dont dépend la réussite ou l'échec de quelque chose ou de quelqu'un.

Remarque : Le mot latin *ālĕa* signifie dé, jeu de dés, jeu de hasard, hasard, risque, chance.

2 – Risque, inconvénient que l'on envisage sans pouvoir l'imaginer avec précision, ni le situer avec exactitude dans le temps.

Aléatoire : Ce qui est soumis à un aléa.

i) *Contrat aléatoire* : Convention réciproque dont les effets, quant aux avantages et aux pertes, soit pour toutes les parties, soit pour l'une ou plusieurs d'entre elles, dépendent d'un événement incertain.

ii) *Événement aléatoire* : Événement dont on peut déterminer quelques

indices sur ses chances de réalisation et qui est soumis aux lois du calcul de probabilités.

iii) Sondage aléatoire : Sondage réalisé selon un protocole qui se prête à l'emploi du calcul des probabilités.

iv) Variable aléatoire : Grandeur susceptible de prendre un certain nombre de valeurs à chacune desquelles est attachée une probabilité.

v) Nombre aléatoire : Nombre dont chacun des chiffres a été obtenu par tirage au sort.

vi) Erreur aléatoire : Erreur absolument imprévisible liée à la nature du phénomène.

vii) Fonction aléatoire : Grandeur aléatoire dont la loi de probabilité varie en fonction du temps.

viii) Résultat aléatoire : Dont le résultat est incertain.

Remarques : **a)** – Est réputé aléatoire ce qui est hasardeux, incertain, parfois susceptible d'exposer à un risque grave.

b) – En mécanique classique (newtonienne), le caractère aléatoire d'un phénomène provient souvent d'un manque d'informations sur le système.

c) – Le flou quantique est une propriété intrinsèque de la matière et il n'a pas les mêmes caractères que les aléas de la mécanique classique.

Alégro : [Terme de musique] Il se met à la tête d'un air pour marquer que cet air doit être joué vivement et gaîment, avec un tempo rapide.

Remarques : **a)** – On prononce communément « *allegro* ».

b) – On écrit aussi *allegro* comme en italien.

c) – Un tempo *allegro* ou *allegro* compte entre 112 et 160 pulsations par minute.

d) – En italien, plus rapide qu'*allegro*, c'est *vivace* (environ 140 pulsations par minute) ; plus lent qu'*allegro*, c'est *allegretto* (entre 100 et 128 pulsations par minute)

e) – Depuis l'invention du métronome au début du XIX^{ème} siècle, le compositeur inscrit le tempo désiré pour chaque morceau en indiquant le nombre de pulsations (ou de battements du métronome) par minute ; il précise dans la partition le nombre de noires par minute, ou le nombre de croches par minute, ou le nombre de blanches par minute, à sa convenance ; le tempo peut varier au cours d'un même morceau.

f) – *Alégro* se prend aussi substantivement en parlant de l'air même.

Exemple : Jouer un alégro.

g) – En italien, *allegro* signifie *heureux, rieur*.

Alêne : Espèce de poinçon de fer emmanché dans un morceau de bois rond et dont on se sert pour percer le cuir et pour le coudre.

Exemples : Alêne plate, ronde, carrée.

Alérion : Sorte d'aiglon stylisé qu'on représente avec les ailes étendues, sans bec ni pieds.

Remarque : Trois alérions d'argent figurent dans un bandeau oblique rouge sur un fond jaune, sur la bannière et dans le blason de la Lorraine.

[Voir *Godefroy de Bouillon*].

Alerte ! : Exclamation qui signifie « *Debout !* » ; « *Soyez sur vos gardes !* » ; « *Prenez garde à vous !* ».

Alerte de détresse (en anglais « *distress alert* ») : Fait de signaler un incident à un organisme qui pourra prêter ou coordonner l'assistance.

Alésage (en anglais « *boring out* ») : **1** – Opération visant à donner une forme exactement cylindrique et unie à l'intérieur d'une pièce creusée.

[Voir le mot *Aléser*].

Exemples : L'alésage des cylindres d'un bloc-moteur ; le ré-alésage à la cote réparation.

Remarques : **a)** – L'alésage régularise la surface intérieure d'une pièce de bois ou de métal déjà forée ; il diffère du *forage* qui consiste à percer un trou cylindrique dans un objet plein, du *rodage* dont l'action se borne à polir par un frottement réciproque, du *taraudage* qui fait des cannelures en spirale à l'intérieur d'un objet déjà foré et du *mortaisage* qui est une entaille souvent rectangulaire.

b) – L'alésage reçoit un boulon, le *taraudage* une vis et le *mortaisage* un tenon ou une clavette.

2 – Le résultat de l'action d'aléser.

3 – Le diamètre de la cavité alésée.

Exemple : L'alésage d'un moteur, c'est le diamètre des cylindres du moteur.

Aléser : Unir la surface intérieure cylindrique d'un objet qui a été foré.

Alésoir : Instrument qui sert à aléser.

Alès (Paix d'–) : **1** – La *Grâce d'Alès* puis l'*Édit de Nîmes* constituèrent en 1629 ce que l'on a appelé la *Paix d'Alès*.

Remarques : **a)** – La Paix d'Alès a suivi les sièges de La Rochelle (10 septembre 1627 - 28 octobre 1628), Privas (14 mai 1629 - 28 mai 1629) et Alès (9 juin 1629 - 17 juin 1629).

b) – La Paix d'Alès est un édit promulgué par le roi de France Louis XIII (1601-1643) le 28 juin 1629 en faveur des Protestants du royaume.

2 – Les clauses militaires de l'Édit de Nantes (1598) favorables aux Réformés y étaient pratiquement annulées.

Remarque : L'Édit de Nantes était un édit de tolérance promulgué en avril 1598 par le roi de France Henri IV (1553-1610).

3 – La Grâce royale signée le 27 juin 1629, près d'Alès, mit fin à la troisième guerre du duc de Rohan (ce furent des guerres civiles fondées, en partie, sur la division confessionnelle entre Catholiques et Réformés).

4 – L'Édit signé à Nîmes le 14 juillet 1629 par Louis XIII reprit le teneur de la Grâce d'Alès.

Remarques : **a)** – Par la Paix d'Alès, les Huguenots furent contraints d'accepter la paix par une *grâce* et non par un *traité* comme les fois précédentes.

b) – Louis XIV (1638-1714) révoqua l'Édit de Nîmes en même temps que l'Édit de Nantes par un Édit signé à Fontainebleau le 18 octobre 1685.

Aleu : Voir le mot *Alleu*.

Alexandrin : [*Terme de poésie*] Vers français de douze syllabes dans les rimes masculines, et de treize syllabes dans les rimes féminines.

Remarques : **a)** – Les tragédies, les poèmes épiques se font ordinairement en vers alexandrins.

b) – La césure, le repos du vers alexandrin doit être immédiatement après la sixième syllabe.

c) – Les vers alexandrins sont aussi appelés *vers héroïques*.

Alexipharmaque : Il se dit des remèdes contre les venins.

Alezan : De couleur fauve, tirant sur le roux.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant de la robe des chevaux.

Alèze : Grand linge dont on se sert pour soulever et tenir propres les malades et les femmes en couche.

Alfan : Diminutif de l'appellation « *Amiral commandant la force d'action navale* ».

- Alfonse de Saintonge : 1** – Jean Fonteneau, dit *Alfonse de Saintonge* ou Jean Alfonse, en portugais João Afonso (1484-1544), était un fameux pilote du XVI^{ème} siècle, peut-être portugais, qui se mit au service du roi de France François 1^{er} (1494-1547).
- 2** – En 1542, il partit comme pilote hauturier sur le bateau de Jean-François de La Rocque de Roberval (1495-1560) qui allait fonder une colonie française au Canada.
- 3** – En 1544, *Alfonse de Saintonge* partit de La Rochelle à la recherche du passage du Nord-Ouest par le Saint-Laurent.
- 4** – Il publia en 1545 une *Cosmographie* et un *Routier* qui comprenait une carte de la partie australe de l'Amérique du Sud.
- 5** – L'ouvrage « *les Voyages aventureux* » qui lui est attribué, fut édité en 1559, après sa mort.
- Alfost** : Diminutif de l'appellation « *Amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique* ».
- Alfusco** : Diminutif de l'appellation « *Amiral commandant les fusiliers marins et les commandos* ».
- Alganon** : Chaîne passée au cou de certains galériens admis à circuler seuls hors du bagne.
- Algarade : 1** – Attaque militaire brutale et sans avertissement destinée à semer l'effroi.
Remarque : Tiré d'un mot arabe de même sens.
- 2** – [Au figuré] Altercation vive et soudaine avec quelqu'un.
- 3** – [Familier] Faire une scène à quelqu'un.
Exemple : Faire une algarade.
- Algèbre** : Science du calcul des grandeurs en général, représentées par les lettres de l'alphabet.
- Algébrique (Fonction –)** :
- Algérie (Colonisation de l' – par la France) : 1** – La colonisation de l'Algérie par la France à partir de 1830 avait pour principaux objectifs :
- i)** de détourner le mécontentement général du peuple français,
 - ii)** de permettre au roi Charles X (1757-1836) de prendre l'avantage sur ses opposants politiques à la Chambre des Députés et enfin,
 - iii)** d'empêcher l'Angleterre de s'installer en Méditerranée occidentale.
- 2** – L'occupation de l'Algérie devait, disait-on :
- i)** apporter des débouchés à l'industrie française,
 - ii)** fournir des matières premières nécessaires à l'industrie française,
 - iii)** apporter ses productions agricoles à la France, car la terre algérienne est riche,
 - iv)** absorber l'excédent de la population française,
 - v)** constituer un réservoir de main-d'œuvre à bon marché,
 - vi)** fournir des soldats à la France,
 - vii)** mettre fin à l'esclavage des chrétiens par les pirates algériens,
 - viii)** détruire les repères des pirates installés près d'Alger.
- 3** – Les opérations de 1830 en Algérie prirent le caractère d'une croisade contre les Infidèles, non pas pour les convertir ou pour les chasser, mais pour des raisons de politique intérieure française.
- 4** – **Les motifs de la guerre** – Depuis le XVI^{ème} siècle, la flotte algérienne soumettait tous les navires européens qui naviguaient dans les eaux internationales occidentales de la Mer Méditerranée à verser une taxe parafiscale (un péage).
Remarques : **a)** – Les États européens furent contraints de conclure des accords avec l'Algérie ; certains considéraient cela comme de la piraterie.
b) – L'Algérie était sous la suzeraineté théorique du sultan d'Istanbul depuis trois

siècles ; son délégué à Alger s'appelait le « *Régent d'Alger* » ; mais la *Sublime Porte* (l'empire ottoman) était incapable d'y faire respecter le Droit international.
c) – Les États européens avaient cherché à régler le problème algérien au Congrès de Vienne (1815) puis au Congrès d'Aix-la-Chapelle ((1818) ; par ailleurs, tous convoitaient cette colonie potentielle.

d) – L'Algérie et la France avaient eu, par le passé, des relations particulières : l'Algérie avait aidé la France du Directoire, en 1798, au moment où celle-ci, isolée en Europe, en avait eu vraiment besoin ; des familles juives algériennes consentirent des prêts d'argent sans intérêt ; la Régence d'Alger fournit du blé pour éviter la famine en France ; l'Algérie avait également fourni de la farine pour l'expédition de Bonaparte en Égypte.

e) – Mais la France monarchique après la Restauration de la dynastie des Bourbons n'avait pas remboursé toutes les dettes de la France révolutionnaire ; la crise franco-algérienne à ce sujet a abouti en 1827 à l'épisode du coup d'éventail porté par le Dey d'Alger, Hussein, sur le consul de France Deval (certains disent qu'il s'est agi d'un coup de manche de chasse-mouches).

5 – La déclaration de guerre – La France déclara la guerre à l'Algérie, le 16 juin 1827, parce que le Dey Hussein avait refusé de présenter des excuses au gouvernement français pour l'affaire de l'éventail.

Remarque : La flotte ottomane avait été détruite à la bataille de Navarin, dans le Sud-Ouest du Péloponnèse, le 20 octobre 1827 ; la bataille de Navarin opposait une flotte ottomane composée de navires égyptiens, turcs, tunisiens et peut-être algériens à une flotte franco-russo-britannique ; ces trois puissances intervenaient pour protéger les régions grecques qui s'étaient insurgées contre les Ottomans (guerre d'indépendance de la Grèce, du 25 mars 1821 au 14 septembre 1829).

6 – Le débarquement en Algérie et la conquête – Trente-six mille fantassins, quatre mille cavaliers et leur ravitaillement, ainsi que 83 pièces d'artillerie et l'équipement de guerre nécessaire, partirent de Toulon le 25 mai 1830 à bord d'une flotte de 103 bâtiments de guerre et 572 navires de commerce, armés par 27 000 marins commandée par le Rochelais Victor Guy Duperré (1775-1846) ; les Français débarquèrent le 14 juin 1830 sur la plage de Sidi Ferruch, à 25 km d'Alger ; commandées par le général Louis Auguste Victor de Ghaisne, comte de Bourmont (1773-1846), les troupes terrestres françaises battirent l'armée algérienne de l'aga Ibrahim et le 4 juillet 1830, la ville d'Alger était occupée. Hussein Dey (1764-1838) capitula le 5 juillet 1830 après plusieurs jours de combat entre Français et Turcs ; il y eut 415 tués et 2 160 blessés dans le corps expéditionnaire français.

Le 5 juillet, le pavillon français flottait sur le palais du Dey à Alger.

Le comte de Bourmont reçut son bâton de maréchal pour cette victoire.

Les Français occupèrent Blida, Bône et Oran au début du mois d'août 1830.

Remarques : **a)** – À Alger, les Français mirent la main sur 1500 canons de bronze, ainsi que sur 12 navires de guerre équipés d'armes et de munitions.

b) – La France fut reconnaissante au roi Charles x de cette *belle victoire* !

La foule cria « *vive le Roi* ! ».

Des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises du royaume dès que la nouvelle fut connue.

[Voit l'expression *Te deum*].

La révolution des « *Trois Glorieuses* » (27,28 et 29 juillet 1830) renversa Charles x et mit sur le trône de France Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850) avec le titre de *roi des Français*.

c) – La ville d'Alger fut pillée par les soldats français comme il avait été de

tradition de le faire en Italie, au Proche Orient et ailleurs sous le Directoire et sous l'Empire : la *guerre* ne devait rien coûter au budget de la France mais, au contraire, lui rapporter des richesses.

7 – Le traité du 5 juillet 1830 – Le Comte De Bourmont imposa au Dey Hussein Pacha un traité de reddition qui fut signé le 5 juillet 1830 ; il permettait à la France d'occuper la capitale, Alger, et d'arborer ses étendards sur les forts de la ville et sur les sièges des Institutions algériennes.

De Bourmont mit la main sur les trésors de la Casbah et sur le Trésor national qui contenait plus de 52 millions de francs-or ; 48 millions furent prélevés pour couvrir les frais de l'expédition (c'était *de bonne guerre*, comme l'on dit encore aujourd'hui).

8 – L'annexion de l'Algérie – L'ordonnance royale (de *Louis-Philippe 1er, roi des Français*) du 24 février 1834 prononça l'annexion de l'Algérie.

Les *indigènes* – c'est ainsi que les Algériens seront dénommés jusqu'en 1962 par l'Administration française, par opposition aux *colons français* – sont régis par un statut particulier et distinct selon qu'ils sont de religion juive ou musulmane, mais ils n'ont pas la pleine nationalité française.

La naturalisation collective, réclamée de temps en temps, sera toujours refusée pour ne pas créer d'un seul coup deux millions de citoyens français au milieu desquels la minorité des colons serait étouffée.

La *naturalisation individuelle* des musulmans, ouverte par le sénatus-consulte de 1865, était mal vue par les autres musulmans qui considérèrent ceux qui la demandaient et qui l'obtenaient comme des *M'tourni*, c'est-à-dire des renégats ; le nombre des naturalisations est resté faible, inférieur à 100 par an.

Le sénatus-consulte de 1865 obligeait les musulmans d'Algérie devenus citoyens français à respecter le Code civil français, c'est-à-dire à ne plus pratiquer les cinq coutumes locales incompatibles : la polygamie ; le droit de *djebr*, qui permet à un père musulman de marier son enfant jusqu'à un certain âge ; le droit de rompre le lien conjugal à la discrétion du mari ; la coutume de « *l'enfant endormi* » qui permet de reconnaître la filiation légitime d'un enfant né plus de dix mois et jusqu'à cinq ans après la dissolution d'un mariage ; enfin le privilège des enfants mâles en matière de succession.

Le musulman qui se convertit au catholicisme ne devient pas plus facilement citoyen français : la cour d'appel d'Alger a statué, en 1903, que le terme *musulman* n'a pas un sens purement confessionnel, mais qu'il désigne au contraire l'ensemble des individus d'origine musulmane qui, n'ayant point été admis au droit de cité, ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan.

L'ordonnance du 7 mars 1944 naturalisa 60 000 musulmans qui devinrent électeurs dans le *premier collège*, tandis que tous les autres musulmans de sexe masculin âgés de 21 ans, soit 1 210 000 personnes, devinrent électeurs d'un *second collège*.

9 – L'indépendance de l'Algérie – En 1962, à l'indépendance de l'Algérie, seuls quelques milliers de musulmans étaient pleinement français, soit qu'ils aient été eux-mêmes naturalisés, soit qu'un de leurs parents l'ait été.

Remarque : Certains restèrent en Algérie et se virent attribuer la nouvelle nationalité algérienne ; la plupart des autres rejoignirent la France métropolitaine avec la nationalité française.

Algorithme : 1 – On appelle *algorithme* une méthode, une routine systématique employée pour accomplir une tâche d'un type particulier ; c'est le mécanisme conceptuel d'un calcul systématique.

Remarques : a) – Le mot *algorithme* est principalement liée aux mathématiques et à l'informatique, mais il s'applique également à un grand nombre de tâches répétitives.

b) – Un *algorithme* est une suite astucieuse et efficace d'opérations logiques pouvant aider l'homme à prendre des décisions difficiles.

c) – Un *algorithme* est dit correct si, pour chaque instance d'un problème, il se termine en donnant une bonne sortie, c'est-à-dire qu'il résout le problème posé ; un *algorithme* exact conduit toujours à la bonne solution.

d) – Les *algorithmes* n'ont pas vocation à remplacer l'homme pour éprouver des émotions ou des sentiments, pour générer des intuitions ni pour déceler des ambiguïtés.

e) – Les *algorithmes* qui nous dirigent nous enferment dans des bulles.

f) – Le mot « *algorithme* » est tiré du nom du mathématicien persan du IX^{ème} siècle Al Khwarizmi (780-850).

g) – La science de la *manœuvre des navires en milieu confiné* (dans des espaces restreints) consiste, pour un navire donné :

α – à *percevoir* continuellement :

i) la position actuelle du *centre de masse* (centre de gravité) du navire,

ii) l'orientation actuelle de la *ligne de quille* du navire (le cap),

β – à *identifier* toutes les actions (générant des forces) susceptibles :

i) de modifier la *vitesse linéaire du centre de masse* par rapport aux ouvrages portuaires ou au rivage (ce sont les changements de la vitesse-fond, en grandeur et en direction),

ii) de modifier l'orientation de la ligne de quille (ce sont les changements du cap),

γ – à *imaginer* un **algorithme** permettant d'obtenir le mouvement du navire d'un point de départ *D* à un point d'arrivée *A* sans subir de retard ni d'avaries.

[Voir le mot *Modèle*].

2 – Un *algorithme* est un modèle, une méthode de calcul qui indique la démarche à suivre pour résoudre une série de problèmes équivalents, en appliquant dans un ordre précis une suite finie de règles.

Remarques : a) On doit vérifier, à chaque instant, que l'algorithme choisi est pertinent et que les résultats intermédiaires obtenus sont conformes aux prévisions de cet algorithme.

b) – Pour un modèle de résolution donné, on ne doit utiliser les algorithmes que dans les configurations prévues par le concepteur du modèle ; on doit donc chercher à connaître les configurations possibles et les règles à respecter.

c) – On ne doit pas laisser un algorithme résoudre un problème sans contrôle.

3 – Un *algorithme informatique* se présente sous la forme d'un ensemble d'*instructions* : il est conçu pour résoudre un problème et pour obtenir un résultat à partir de données.

Remarques : a) – Les données sont :

i) soit des *variables statiques*, encore appelées des *paramètres*,

ii) soit des *variables dynamiques*, dont la valeur change en fonction du temps qui passe et que l'on appelle *variables*.

b) – Un *programme* informatique est l'arrangement opérationnel d'*instructions* : il récapitule l'ordre des instructions qui seront exécutées, parfois une seule fois, parfois plusieurs fois en boucle, parfois différemment.

c) – *Analyser*, c'est décomposer le problème à résoudre en une série de tâches ; chaque tâche correspond à une instruction ou à une suite d'instructions.

d) – La qualité de l'analyse conditionne la réussite d'un programme informatique.

e) – Le programme précise dans quel ordre les instructions seront exécutées.

f) – Le *code* est l'écriture des instructions ; le développeur écrit le code.

Algorithme logique : Stratégie analytique contrôlée et attentionnelle, qui correspond à la compétence déductive lente.

Remarques : **a)** – La stratégie analytique s'oppose à la *stratégie heuristique* qui est intuitive et quasi automatique, qui est plus rapide et qui ne cherche pas à se conformer à la logique.

[Voir le mot *Heuristique*].

b) – L'expression *algorithme logique* a été employée par le psychologue et épistémologue suisse Jean Piaget (1896-1980).

c) – Les *algorithmes logiques* sont des opérations formelles (ou hypothético-déductives) en principe à l'abri des biais de raisonnement.

[Voir l'expression *Opération cognitive*].

Algorithmique (Logique –) : La logique algorithmique est la science du raisonnement à l'aide de symboles.

Remarques : **a)** – Dans son acception la plus large, la logique algorithmique embrasse toutes les branches de la mathématique.

b) – Dans une acception plus restreinte, la logique algorithmique désigne l'application de la mathématique à la logique.

c) – L'algorithmique est la représentation des concepts simples par un système de symboles appropriés et la combinaison raisonnée et conventionnelle de ces symboles selon des règles formelles permettent de repousser les limites de la pensée en facilitant l'énoncé des jugements et d'améliorer la communication en exprimant les idées compliquées ou même complexes de manière compréhensible parce que reproductible.

d) – La logique algorithmique s'exprime dans les suites d'instructions qui sont à la base du fonctionnement des calculateurs électroniques (ordinateurs).

Algue : Sorte d'herbe qui croît dans la mer et qu'elle jette quelquefois sur ses bords.

Remarque : On dit *varech* ou *goémon* lorsqu'elle a été rejetée sur le rivage.

Alibi : [Terme de palais] On emploie le mot *alibi* pour dire qu'une personne était absente d'un lieu par la raison qu'elle était alors dans un autre.

Remarques : **a)** – Le mot *alibi* n'a point d'« s » au pluriel.

b) – L'adverbe latin *ālibī* signifie « dans un autre endroit », « ailleurs ».

Alibiforain : Propos qui n'a point de rapport à la chose dont il est question.

Remarque : On écrivait jadis *alibi forain* en deux mots ; on l'écrit aujourd'hui en un seul mot.

Alidade (en anglais « *sight-vanes* », « *index-bar* », « *index-arm* ») : Règle mobile qui tourne sur le centre d'un instrument avec lequel on prend la mesure des angles.

Remarques : **a)** – Pour relever des directions horizontales (*gisements* ou *azimuts*) on utilise une alidade horizontale portant deux pinnules ou deux petits gnomons ; l'alidade pivote sur le dessus d'un instrument d'observation tel qu'un taximètre ou un compas de relèvement.

b) – Les pinnules sont montées perpendiculairement à la règle, une à chacune de ses deux extrémités ; les pinnules d'un taximètre ou d'un compas de relèvement sont munies de fentes verticales en leur centre pour servir à prendre des gisements ou des relèvements.

[Voir le mot *Pinnule*].

c) – L'alidade d'un astrolabe plan est placée au dos du corps de l'instrument ; elle sert à relever la hauteur des astres par visée.

d) – Le mot *alidade* est tiré d'une expression arabe qui se prononce à peu près « al-idada » et qui signifie *pièce forgée*.

Alidade électronique (en anglais « *electronic bearing line* » ou « *EBL* ») : Sur l'écran d'un radar, l'alidade électronique se présente sous la forme d'une ligne issue du point qui représente le navire portant le radar (le centre de l'écran si la représentation est centrée, un autre point de l'écran en cas de décentrement de l'image-radar) ; dans le cas d'une image centrée (le navire au centre de l'écran) on peut orienter l'alidade électronique à son choix afin de relever directement sur la couronne extérieure, selon la présentation de l'image du radar, soit le *gisement* (si le cap du navire est représenté en haut de l'écran), soit l'*azimut* (si le Nord est en haut de l'écran) des objets représentés sur l'écran par leurs échos.

Aliéner : 1 – Transférer à un autre la propriété d'un fonds, ou de ce qui tient lieu de fonds.

Exemples : Aliéner une terre ; aliéner une rente ; aliéner un domaine ; aliéner des meubles précieux.

2 – On dit « *aliéner l'esprit* » pour dire « *faire perdre l'esprit* », « *rendre fou* », « *faire devenir fou* ».

Exemples : Sa dernière maladie lui a *aliéné* l'esprit.

Aliénor d'Aquitaine : 1 – Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), la fille de Guillaume X d'Aquitaine (1099-1137) et d'Aénor de Chatellerauld (1103-1130) a été reine des Francs de 1137 à 1152 par son mariage en 1137 avec le roi des Francs Louis VII (1120-1180), puis reine d'Angleterre de 1154 à 1189 après son divorce et son remariage en 1152 avec Henri Plantagenêt (1133-1189) de la maison d'Anjou, qui devint le roi d'Angleterre Henri II en 1154.

2 – Aliénor d'Aquitaine est la mère des rois d'Angleterre Richard 1er (dit *Richard Cœur-de-Lion*, 1157-1199) et de Jean 1er (dit *Jean-sans-Terre*, 1167-1216).

3 – Aliénor a été duchesse d'Aquitaine, comtesse du Poitou et de Gascogne en 1137, à l'âge de 15 ans.

4 – On attribue à l'époque d'Aliénor d'Aquitaine les *Rôles d'Oleron* (en anglais « *laws of Oleron* ») qui définirent pendant des siècles les usages maritimes dans toute l'Europe : de la Mer Méditerranée à la Mer Baltique.

Remarque : Les *Rôles d'Oleron*, écrits en gascon vers 1160, concernèrent surtout, au début, le commerce des vins exportés de Bordeaux ou de La Rochelle par bateaux de mer, vers l'Angleterre ou d'autres pays du Nord de l'Europe.

5 – La duchesse d'Aquitaine Aliénor confirma en 1199 la charte de commune qui avait été octroyée à la ville de La Rochelle par son père Guillaume, comte de Poitou.

Remarques : **a)** – Aliénor d'Aquitaine fit entourer la ville de La Rochelle d'un mur d'enceinte et elle lui donna une charte de *port libre*.

b) – Le second mariage d'Aliénor d'Aquitaine en 1152 avec l'Angevin Henri II Plantagenêt, qui devint le roi d'Angleterre Henri II en 1154, ouvrit La Rochelle au commerce du vin et du sel avec l'Angleterre.

[Voir l'expression *Antioche (Principauté d' –)*].

Alignement (en anglais « *leading line* ») : **1** – Succession de points qui, pour un observateur, sont dans la même direction.

2 – Ligne formée par deux amers ou deux objets remarquables à terre ou en mer (clochers, tours, maisons, arbres, balises, phares, éventuellement des bouées ou des bateaux, etc.).

Remarques : **a)** – On dit que l'on se trouve sur l'alignement de deux amers A et B lorsqu'ils sont amenés l'un par l'autre et qu'on les voit sur une même ligne.

b) – On dit que l'on relève « l'amer A par l'amer B » lorsque l'amer A est plus

éloigné que l'amer B.

c) – Amener se dit d'un amer lorsqu'on parvient à le relever dans la direction voulue .

[Voir le mot *Amener*].

3 – Ligne droite ou courbe qui réunit plusieurs étoiles dans le ciel et permet de former avec d'autres alignements des figures reconnaissables.

Aligner : Disposer certaines pièces de construction du navire suivant une ligne droite ou courbe, selon les circonstances.

Remarques : **a)** – Aligner en tonture les bauquières, les préceintes, etc., c'est les diriger sur une ligne suivant la courbure longitudinale des ponts.

[Voir les mots *Bauquière, Préceinte, Tonture*].

b) – Aligner un arbre d'hélice, c'est amener l'arbre moteur à la hauteur du moyeu de l'hélice de telle façon que leurs axes soient l'un et l'autre sur une même ligne droite ; lorsque l'alignement est parfait, les tourteaux d'accouplement de l'arbre et de l'hélice sont parallèles, ce dont on peut juger en insérant des cales d'épaisseur entre les tourteaux à différents rayons de l'accouplement et en constatant que les cales ont la même épaisseur.

Alimentaire (en anglais « *feeding* ») : Dans une installation à vapeur, on nomme alimentaire tout ce qui se rapporte à l'alimentation en eau de la chaudière.

Exemples : Pompe alimentaire, collecteur alimentaire, soupape alimentaire (ou boîte à soupape alimentaire).

Remarques : **a)** – La pompe alimentaire d'une grosse installation doit pouvoir refouler l'eau dans la chaudière à une pression de l'ordre de 8MPa (80 bars) avec un débit de l'ordre de 100 tonnes par heure.

b) – Le sigle d'une turbo-pompe alimentaire est **TPA** ; d'une électro-pompe alimentaire est **EPA** ; d'une soupape automatique alimentaire est **SAA**.

Alimentaire (Pompe –) : Dans une installation à vapeur, la pompe alimentaire aspire l'eau dans la bêche et la refoule dans la chaudière à une pression supérieure à la pression de la chaudière, afin de compenser la quantité de vapeur employée par l'installation.

Alimentation (en anglais « *feeding* ») : [Dans une installation à vapeur] Renouvellement constant de l'eau pour remplacer celle qui a été vaporisée dans la chaudière et qui est utilisée dans les machines à vapeur alternatives ou tournantes (turbines).

Remarques : **a)** – L'alimentation doit être conduite de manière à conserver la surface de l'eau dans la chaudière à un niveau constant.

b) – Des montures de niveau extrêmement résistantes permettent de contrôler visuellement le niveau de la surface de l'eau dans la chaudière.

Alimentation : [En parlant des humains ou des animaux] Synonyme de *nourriture*.

Remarques : **a)** – L'alimentation détermine au plus haut point l'état de santé des humains ou des animaux.

b) – Chez les abeilles, les ouvrières et les reines sont indifférenciées pendant les trois premiers jours de leur vie de larve ; pendant les trois premiers jours de leur vie de larve, les abeilles femelles (reines et ouvrières) qui sont toutes issues d'un œuf identique haploïde, sont toutes nourries de gelée royale ; à partir du quatrième jour, les larves de reines sont nourries de gelée royale et les ouvrières d'un mélange de pollen et de miel appelé *pain d'abeille* ; la masse d'une reine adulte est d'environ 0,3 g ; la masse d'une ouvrière est d'environ 0,1 g ; la reine est sensiblement plus longue qu'une ouvrière de la même colonie ; la reine seule sort de la ruche pour un vol de fécondation (vol nuptial) environ une semaine après sa naissance, pour rencontrer des abeilles mâles (ou faux-bourçons) et elle est la seule à pouvoir pondre alternativement des œufs haploïdes (fécondés) qui deviendront des reines ou des ouvrières et des œufs haploïdes (non fécondés) qui

deviendront des mâles ; les ouvrières ne peuvent pondre, en l'absence de reine dans la colonie, que des œufs haploïdes (non fécondés) qui deviendront des mâles.

Alimenter (en anglais « *to feed* ») : Remplacer ce qui vient d'être consommé pour maintenir les choses au même état.

Exemples : Alimenter une chaudière en eau distillée au moyen d'une « *pompe alimentaire* » ; alimenter une mitrailleuse en cartouches ; alimenter un compte bancaire.

Aliments (Déclaration d' –) : Lorsqu'une police d'assurances flottante a été conclue, le souscripteur communique à l'assureur la quantité de marchandises qu'il charge, au moment où le risque assuré commence : c'est la déclaration d'aliments.

Alindien : Diminutif de l'appellation « *Amiral commandant la zone maritime de l'Océan Indien* ».

Alinéa : 1 – Façon de parler adverbiale signifiant « à la ligne ».

Remarques : a) – Un alinéa est marqué par un blanc laissé au commencement d'une nouvelle ligne ; cette nouvelle ligne est ainsi en retrait par rapport aux autres lignes du texte et elle devient la première ligne du paragraphe suivant.

b) – Alinéa est emprunté de l'expression latine « *a līnĕa* » qui signifie « à la ligne ».

2 – Il se prend aussi substantivement.

Exemple : Lisez jusqu'au premier *alinéa*.

3 – [*Par extension*] Texte compris entre deux alinéas.

4 – [*Dans un texte juridique*] Subdivision d'un article.

Remarque : Un article est une division élémentaire et fondamentale des codes, des lois, des décrets, des règlements, des circulaires français ; une série d'articles reçoit un numérotage unique afin de faciliter la citation des textes.

Alizés (Vents –) (en anglais « *trade winds* », « *easterlies* ») : **1** – Vents réguliers qui règnent entre les deux tropiques du Cancer (latitude $\varphi = 23^\circ 27' N$) et du Capricorne (latitude $\varphi = 23^\circ 27' S$).

Remarque : Les alizés soufflent de l'Est à l'Ouest.

2 – Vents qui soufflent habituellement en mer, d'un secteur Est à Nord-Nord-Est dans l'hémisphère Nord (au Nord de la ligne équatoriale) ou d'un secteur Est à Sud-Sud-Est dans l'hémisphère Sud.

Remarques : a) – Leurs limites Nord dans l'hémisphère Nord et leurs limites Sud dans l'hémisphère Sud avoisinent les tropiques.

b) – La zone de démarcation entre les alizés de l'hémisphère Nord et ceux de l'hémisphère Sud est constituée par une ceinture qui s'étend sur quelques degrés de latitude de part et d'autre de la ligne équatoriale et dans laquelle règnent très souvent des calmes profonds et prolongés, surtout au Nord de la ligne équatoriale.

Allécher : Attirer par le plaisir, par la douceur, par la séduction, etc.

Allée : 1 – Passage entre deux murs parallèles dans une maison.

2 – Lieu propre à se promener, qui s'étend en longueur et qui est bordé d'arbres ou de verdure, sans être enfermé de murailles.

Allégation : 1 – Citation d'une autorité, d'un passage, d'un fait, etc.

Exemple : L'allégation d'une loi.

2 – Simple proposition d'une chose qu'on met en avant.

Exemple : Il répondit fort pertinemment aux allégations de ses parties.

Allège (en anglais « *lighter* », « *tender* ») : Petit bâtiment destiné à recevoir une partie de la marchandise d'un gros bâtiment qui ne peut pas aller au quai de chargement ou de déchargement en raison de ses dimensions ou de son enfoncement (tirants d'eau).

Remarques : a) – Les allèges font la navette entre le navire à charger ou à

décharger resté sur rade et le quai près duquel on entrepose la marchandise.

b) – Le connaissement peut stipuler si le transport de la marchandise sur des allèges est à la charge de la marchandise ou à celle du transporteur.

Allège : 1 – Sorte de wagon attaché à une locomotive à vapeur, dans lequel on charge l'eau douce, le charbon ou le fuel en réserve pour alimenter la chaudière de la locomotive.

Remarque : On dit aussi *tender*.

2 – On appelle *allège postale* le wagon dans lequel on charge la poste.

Allégeance : 1 – Soumission avec obligation d'obéissance et de fidélité, à quelqu'un ou à une organisation, que l'on accepte spontanément ou par contrainte.

Remarques : **a)** – On appelle en Angleterre « *serment d'allégeance* » un acte de soumission et d'obéissance au roi ou à la reine.

b) – Un *serment d'allégeance* regardait la souveraineté temporelle du monarque et son indépendance à l'égard du Pape de Rome.

c) – Le *serment d'allégeance* fut ordonné par Jacques 1er (1566-1625) en 1606.

d) – *Allégeance* en ce sens est emprunté de l'anglais *allegiance*, lui-même tiré du français *lijance*, *liejance* qui est *l'état d'un homme lige*.

e) – Lorsqu'il s'agit de rendre compte d'un document américain traitant de mahométans récemment convertis à l'islam, certains commentateurs français de la presse écrite ou télévisée traduisent servilement le mot anglais *allégeance*, non par le mot *conversion* mais par le mot *allégeance*, en donnant à ce mot allégeance une signification péjorative, effrayante et floue.

2 – Fidélité, vassalité de l'homme lige vis-à-vis de son suzerain.

[Voir le mot *Lige*].

Allégeance : 1 – [Vielli] Adoucissement.

Exemple : Donner quelque allégeance à des tourments.

Remarque : En ce sens, *allégeance* est dérivé de *alléger*.

2 – Dans une régates, une course sportive de bateaux, on appelle *allégeance* un avantage en temps rendu par un bateau à un autre ou à plusieurs autres, de catégories ou de séries différentes, afin d'harmoniser les chances de succès des différents concurrents.

Remarque : Dans les courses hippiques, on parle plutôt de *handicap*.

Allègement : Soulagement.

Exemples : Donner allègement à un entrepont, à un bateau ; recevoir allègement, de l'allègement.

Alléger (en anglais « *to lighten* ») : **1** – Débarrasser d'une partie de la charge.

Exemple : Le navire est trop chargé, il faut l'alléger.

2 – On allège un navire dont la calaison (l'enfoncement) dépasse la hauteur d'eau disponible au poste prévu pour son déchargement, en débarquant une partie de la cargaison soit au mouillage sur rade dans des bateaux appelés allèges, soit à un autre poste du port de destination où la profondeur est suffisante, soit dans un autre port.

3 – On allège un navire qui se trouve à la mer en situation désespérée en jetant par dessus bord ce qui est lourd et accessible ; on espère alors que cette opération permettra de sauver le navire, l'Équipage et ce qui aura été conservé à bord.

[Voir l'expression *Avaries communes*].

Alléger : Adoucir le mal, diminuer la douleur.

Exemple : Alléger la douleur de quelqu'un.

Allégorie : **1** – Espèce de fiction, dont l'artifice consiste à présenter à l'esprit un objet de manière à lui en désigner un autre.

2 – Figure du discours, qui n'est autre chose qu'une métaphore prolongée.

Remarques : a) – On appelle particulièrement et on intitule *allégories*, un ouvrage dont le fond est cette même espèce de fiction où l'on représente un objet pour donner l'idée d'un autre.

b) – L'apologue et la parabole sont des espèces d'allégories.

Exemple : Les Allégories de Rousseau.

3 – Allusion habile.

Exemples : Il faisait allégorie à un événement de sa vie ; il y a là quelque allégorie cachée ; on soupçonne dans ce vers quelque allégorie à une anecdote de cette époque-là.

Alléguer : 1 – Citer une autorité, un passage, un fait, etc.

Exemple : Alléguer un passage, un texte ; alléguer des auteurs ; alléguer faux ; c'est un tel qui m'a dit cette nouvelle, je vous allègue mon auteur.

2 – Mettre en avant, avancer.

Exemple : Alléguer des raisons ; alléguer des excuses ; il alléguait pour ses raisons que ... ; les juges sont obligés de juger selon ce qui est allégué et prouvé.

Allèle : Un *allèle* est la version particulière d'un gène qui peut prendre plusieurs formes ; un allèle est caractérisée par les arrangements de sa *séquence nucléotidique* (ou *séquence génétique*).

Remarques : a) – *Allèle* est l'abréviation d'*allélomorphe* [qui se présente sous plusieurs formes].

b) – Les *gènes allélomorphes* sont des gènes de même situation chromosomique, mais d'effets différents.

c) – Les gènes des individus d'une même espèce, ou du moins un bon nombre de ces gènes peuvent exister sous deux ou plusieurs états différents.

d) – Une race est un groupe d'individus d'une même espèce qui présentent une même fréquence de certains allèles, différente de celle observée majoritairement pour l'ensemble de l'espèce.

e) – Les individus d'une même race sont génétiquement plus proches entre eux qu'avec tout autre individu de la même espèce ; certaines races sont définies par une fréquence de 100 pour 100 pour un allèle d'un gène donné, mais un seul gène ne permet pas de définir une race.

Alléluia : Terme emprunté de l'hébreu, dont on se sert pour exprimer la joie.

Allemand : 1 – À l'origine, langage vulgaire ou dialecte populaire parlé dans l'Empire germanique, par opposition au latin qui était la langue savante et la langue écrite.

Remarques : a) – Le *haut-allemand* désigne la langue parlée dans le centre et dans le Sud de l'Empire germanique (actuelles *Allemagne du Sud, Bavière, Autriche, Suisse allemande, Alsace, Moselle*).

b) – Le *bas allemand* désigne la langue parlée dans le Nord de l'Empire germanique (actuelles *Allemagne du Nord, Frise, Pays-Bas, Flandre*).

c) – La langue allemande écrite actuelle est issue du haut-allemand.

d) – Certains prétendent que la langue allemande moderne a commencé avec les écrits de Luther.

e) – L'aristocratie et les élites en général de l'Empire germanique parlaient encore le français entre le XVII^e et le XIX^e siècle.

2 – L'unité allemande au XIX^e siècle s'est faite sur la base de la langue allemande.

[Voir l'expression *Alsace-Lorraine*].

Remarques : a) – Le mot « *allemand* » est formé des racines germaniques : *alle* (tous) et *mann* (homme) par l'intermédiaire du mot *alaman* (devenu en français *alemant* puis *alemand* et *allemand*) qui signifiait « tous les hommes »

selon Gaius Asinius Quadratus (III^e ème siècle ap. J.-C.) un historien romain qui écrivait en grec ionien.

b) – L'appellation Alamans (en latin *Ālāmanī* ou *Ālēmānī*) regroupait des petits royaumes autonomes situés entre la rivière Main, le Nord de la Suisse, le pays de Bade et l'Alsace.

c) – Les Alamans ont été vaincus par les Francs du Mérovingien Clovis (466-511) à Tolbiac en 496 ap. J.-C. pour le compte des Romains

d) – Jusqu'au XIX^e ème siècle, furent considérés comme *allemands* tous ceux qui parlaient une langue germanique.

3 – [*Par extension*] Ce qui appartient à un État germanique.

4 – [*Actuellement*] Relatif à l'Allemagne.

Exemple : La Marine *allemande*.

Alleu (ou Aleu) : 1 – [*Vielli*] Ce mot n'a d'abord signifié qu'un bien immeuble patrimonial, une propriété foncière héréditaire.

Remarques : **a)** – On y a ensuite ajouté l'idée d'une franchise absolue de tout assujettissement féodal.

b) – On y a joint communément le mot *franc* et on disait un *franc-alleu* pour désigner un fond de terre qui ne dépendait d'aucun fief.

c) – L'expression *franc-alleu* s'employait aussi pour signifier cette franchise et on disait « *posséder une terre en franc-alleu* » pour dire la posséder *franche de tous devoirs féodaux*.

d) – On écrit *alleu* ou *aleu*.

2 – Fief militaire héréditaire jadis attribué en toute propriété à un homme libre.

Remarques : **a)** – L'*alleu* ne relevait pas du seigneur local.

b) – L'*alleu* se distinguait du *bénéfice* qui était une terre nouvellement conquise en Gaule par un prince barbare et que ce prince avait attribuée personnellement à l'un de ses hommes pour qu'il l'occupe et la fasse fructifier en contre-partie de certains droits seigneuriaux.

3 – Un *franc-alleu* désignait un fond de terre qui relevait du prince directement, sans rien devoir aux seigneurs intermédiaires, c'est-à-dire qu'il était exempt de tous droits seigneuriaux et qu'il ne dépendait d'aucun fief.

Remarques : **a)** – Posséder une terre *en franc-alleu*, c'était la posséder *franche de tous devoirs féodaux*.

b) – On distinguait :

i) le *franc-alleu noble*, avec justice, fief ou censive ;

ii) le *franc-alleu roturier*, simplement exempt de toute redevance.

c) – Un arrêt du Conseil de 1626 déclara qu'en pays de droit écrit, l'*alleu* n'est reconnu que sur titre.

d) – Par un édit d'août 1692, Louis XIV (1638-1715) se dit seigneur de tous les *alleux* du royaume mais il déclara les confirmer dans leurs franchises moyennant finance.

e) – Les *alleux* se sont maintenus jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

4 – Les *alleux* se fractionnaient en fiefs pour former des seigneuries secondaires.

Remarques : **a)** – Aux XI^e ème et XII^e ème siècles les ducs et les comtes maintenaient leur autorité autour de leur ville capitale ; ils n'avaient pas les moyens d'étendre leur autorité au-delà.

Comme leur force militaire reposait sur le service de chevalerie de leurs vassaux, souvent indisciplinés, ils ne pouvaient guère y compter.

Pour retrouver du pouvoir, ils arrangeaient des expéditions de représailles contre ceux de leurs vassaux qui refusaient l'hommage et ils confisquaient certains de leurs fiefs pour les garder sous leur autorité directe ou pour les donner à fief à des

vassaux mieux disposés.

b) – Un fief qui échappait à l'autorité de son suzerain direct devenait un *alleu* ; s'il relevait directement du roi, c'était un *franc-alleu*.

Alleutier (ou aleutier) (en anglais « *yeoman* ») : **1** – À l'époque féodale, l'*alleutier* était un paysan libre qui possédait sa propre terre ; il se plaçait sous la protection d'un seigneur et en échange, il effectuait pour lui des *corvées*.
2 – L'*alleutier* payait des redevances pour l'utilisation des moulins ou des fours banaux, des halles et des autres ouvrages que le seigneur mettait à sa disposition.

Allgemeine SS : L'*Allgemeine-SS* est la branche de la *Schutzstaffel* qui regroupait les unités politiques, administratives et de police de l'organisation SS.

Remarques : **a)** – La *Schutzstaffel* (en abrégé SS, littéralement « *escadron de protection* ») a été fondée le 4 avril 1925, à l'origine pour la protection rapprochée d'Adolf Hitler (1889-1945) ; elle a disparu le 8 mai 1945 ; elle était composée de trois groupes principaux :

i) L'*Allgemeine-SS* créée à l'automne 1934 ;

ii) la *SS-Verfügungstruppe* (SS-VT) composée d'unités armées et bien entraînées, devenues combattantes à compter de 1939 ; la SS-VT a été rebaptisée « *Waffen-SS* » en 1940.

iii) la *SS-Totenkopfverbände* (SS-TV) ou « *à la tête de mort* » chargée de la gestion des camps de concentration allemands avant et pendant la Seconde Guerre Mondiale.

b) – À partir de 1939, des unités de l'*Allgemeine-SS* ont été créées dans les pays occupés par l'Allemagne ; elles recrutent des civils locaux volontaires.

Alliacé (en anglais « *garlic like* ») : Une odeur *alliagée* rappelle l'odeur de l'ail.

Alliage (en anglais « *alloying* », « *mixture of metals* ») : **1** – Union de métaux différents, opérée par la fonte et le brassage, qui produit des corps dont les qualités, les masses volumiques et les couleurs ne ressemblent plus à celles des métaux qui les ont produits.

Exemples : Le bronze, le tombac, le cuivre jaune, sont des alliages.

2 – On appelle alliage (en anglais « *alloy* ») un métal de moindre valeur que l'on mêle à celui qui en a une plus grande afin d'améliorer ses caractéristiques.

Exemples : Le zinc et l'étain, quand ils sont mélangés au cuivre, sont des alliages et ils donnent respectivement le bronze (qui est sonore) ou le laiton (qui est plus dur que le cuivre).

Alliage ferreux : Résultat obtenu par le mélange avec fusion de fer et d'autres corps chimiques, souvent métalliques.

Remarque : Les principaux corps utilisés en mélange avec le fer pour fabriquer des alliages ferreux sont :

i) Le *carbone* qui, ajouté en faible quantité (0,5 à 1,51 pour 100) permet d'obtenir de l'acier susceptible d'acquies une dureté très supérieure à celle du fer ;

ii) Le *soufre* qui rend les fers rouverins, cassants à chaud et très difficiles à souder ;

iii) Le *phosphore* qui rend les fers cassants à froid mais n'empêche pas leur travail à chaud ;

iv) L'*arsenic* rend le fer dur et aigre ; son action sur les métaux peu carburés semble nuisible ;

v) Le *silicium* rend le fer très malléable à chaud ;

vi) Le manganèse en faible proportion augmente la malléabilité sans diminuer la ténacité ;

vii) Le cuivre en proportion de 3 pour 100 environ rend le fer rouverin ; le soudage est difficile, mais il devient impossible à 2 pour 100.

Alliance : Union par mariage.

Exemples : Il a fait une grande alliance en mariant sa fille à un homme d'une si haute naissance ; ces maisons sont jointes par plusieurs alliances.

Alliance (Réseau –) : *Alliance* est le nom d'un réseau de résistants français à l'occupation de la France par l'armée allemande pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – Alliance était un *réseau de renseignement* très actif travaillant sur le territoire français pour le Secret Intelligence Service (SIS) britannique, encore appelé *Military Intelligence, section 6* (MI6) dont le rôle était de fournir des renseignements sur tous les sujets qui concernaient les intérêts du Royaume-Uni en matière de sécurité, de défense, de politique étrangère et de politique économique.

b) – Le réseau Alliance a compté jusqu'à 3 000 membres.

c) – Le réseau Alliance à La Rochelle était chargé de fournir des renseignements sur les mouvements de sous-marins engagés dans la bataille de l'Atlantique au départ de La Pallice.

d) – Dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944, peu avant l'arrivée des Américains et par crainte d'une attaque des terroristes lorrains, 106 membres du réseau « Alliance » détenus au camp de sûreté (*Sicherungslager*) de Vorbrück-Schirmeck furent transférés par camions au camp de concentration (*Konzentrationslager*) de Natzweiler, en Alsace et ils furent assassinés, à leur arrivée, d'une balle dans la nuque pour les hommes, après des sévices atroces pour les femmes.

e) – L'ancien maire de La Rochelle, Léonce Vieljeux (nom de code « *Hangar* ») faisait partie des membres du réseau Alliance fusillés dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944.

[Voir Léonce Vieljeux et Natzwiller (*Camp de concentration de –*)].

Alligre : Voir l'expression *Marans (Rappels historiques)*.

Allonge (en anglais « *futtock* ») : **1** – Pièce de bois qui sert à en allonger une autre.

Remarque : On dit aussi *scalme*.

2 – Élément supérieur d'une membrure situé dans le prolongement de la varangue et du genou.

3 – Terme de construction navale qui désigne une pièce de construction ou de mâture, fixée le long d'une autre par l'une de ses extrémités, et qui la dépasse en longueur par l'autre extrémité.

Remarques : **a)** – Lorsqu'une pièce, un couple par exemple, a plusieurs allonges, on les distingue entre elles par les noms de première, deuxième, troisième allonge, et ainsi de suite en commençant par la plus basse.

b) – Sur les anciens grands navires à voiles, l'allonge qui terminait la hauteur du couple se nommait allonge de revers ; sa courbure entraînait dans le navire et elle en diminuait la largeur à cet endroit.

c) – L'orthographe *alonge* n'est pas fautive.

Allonge : Terme d'atelier de voilerie qui désigne la réunion des bouts de laizes employés à augmenter la chute d'une voile carrée ; l'allonge s'assemble à part et ensuite on la pose à points debout ; si l'écart en plein n'est pas sous une bande de ris, on le recouvre avec un renfort large de 5 cm.

Remarque : L'orthographe *alonge* n'est pas fautive.

Allonge de couple : Voir l'expression *Allonges des couples*.

Allonge de tambour (en anglais « *paddle-box stanchion* ») : On nomme ainsi sur les navires à roues à aubes, les allonges des couples qui s'élèvent au-dessus de la lisse de plat-

bord et forment un prolongement de muraille en dedans des tambours des roues de propulsion, ainsi qu'un peu en avant et en arrière des tambours sur certains d'entre eux.

Remarques : a) – Les allonges de tambour servent de supports verticaux aux arcs de cercles en dehors et en dedans qui forment les contours des tambours.

b) – Les allonges de tambours sont bordées à l'intérieur et laissent au milieu une porte pour entrer dans le tambour.

c) – À l'extérieur, les tambours portent un caillebotis, ou un bordage plein avec des orifices pour permettre l'évacuation de l'eau projetée par les pales, palettes ou aubes de la roue.

Allongement ou **Alongement : 1** – L'allongement d'un cordage est l'augmentation de longueur qu'il subit lorsqu'il est mis en tension.

Remarques : a) – L'allongement est parfois assez sensible sous l'effet du premier travail que fait un cordage neuf.

b) – L'allongement est peu sensible dans les cordages qui ont servi.

c) – Pour supprimer l'effet d'allongement des cordages neufs, le fabricant leur fait subir un pré-étirement, soit toron par toron, soit lorsque le cordage est terminé.

2 – C'est pour éviter l'effet d'allongement qu'on emploie pour certaines ralingues des filins demi-usés et que, lorsqu'on en emploie de neufs, il faut les faire allonger au moyen d'un palan afin qu'une fois placés dans la voile, ils n'y allongent plus.

3 – Pour le pré-étirement, on évite de dépasser certaines limites ; on ne dépasse pas le tiers de l'effort total que le cordage est appelé à supporter car il serait alors trop énervé pour faire un bon usage.

Remarques : a) – Un cordage neuf en chanvre soumis à une charge progressive a subi un allongement de l'ordre de 16 pour 100 au moment de sa rupture.

b) – Cet allongement se réduit à 10 pour 100 quand la charge du cordage est égale à la moitié de sa charge de rupture.

c) – L'allongement à la rupture d'un fil d'acier est de seulement 2,5 à 3,5 pour 100.

4 – Au dessous d'une certaine charge appelée *limite d'élasticité*, un cordage quelconque subit un allongement proportionnel à la force exercée sur ce cordage.

Remarques : a) – Au delà de la limite d'élasticité, l'allongement n'est plus élastique et le cordage subit une déformation permanente.

b) – La limite d'élasticité d'un cordage est difficile à déterminer.

c) – La limite d'élasticité et la charge de rupture d'un cordage qui ont été déterminées au moyen d'une augmentation progressive de la charge ne sont plus pertinentes lorsque le cordage subit des chocs, par exemple lorsqu'il est subitement mis sous tension.

5 – Les toiles à voile aussi ont leur allongement, qui a lieu dans le sens de la chaîne à cause de leur mode de fabrication ; cet allongement est d'environ 3 pour 100.

Allonger ou **Alonger : 1** – (En anglais « *to lengthen* ») Allonger un navire c'est, après l'avoir coupé transversalement par le milieu, ajouter une tranche moyenne d'une certaine épaisseur entre les deux parties extrêmes, et relier le tout par une quille et des bordages communs.

Remarques : a) – Les Hollandais ont de tout temps allongé leurs navires quand ils les trouvaient trop courts.

b) – L'allongement d'un navire s'appelle quelquefois *jumboisation*.

c) – Un navire allongé voit son port en lourd s'accroître ; sa vitesse peut augmenter et sa consommation diminuer, à charge égale ou même avec une charge supérieure, tout en ayant conservé la même machine et la même hélice.

2 – Allonger un câble, une aussière, etc. trop courts, c'est faire ajut avec un autre cordage pour en accroître la longueur.

Remarques : a) – On ne doit pas confondre *allonger* qui signifie augmenter la longueur avec *élonger* qui signifie « *étendre et disposer dans le sens de la longueur* ».

b) – Dérouler une manche d'incendie, un câble, une amarre avant de s'en servir se dit *élonger* et non *allonger*.

[Voir le mot *Élonger*].

c) – L'orthographe actuelle est « *allonger* » avec un redoublement de la lettre *l*.

3 – Allonger un câble (en anglais « *to stretch* ») c'est aussi l'étendre sur le pont et le maintenir en tension pour en accroître la longueur et en diminuer l'élasticité.

Remarque : Allonger un câble, une aussière, une tresse ou tout autre cordage neufs, pour forcer la stabilisation des fibres, se dit aussi *pré-étirer*.

[Voir l'expression *Pré-étirer*].

4 – Allonger une vergue sur un navire à gréement carré, c'est disposer une vergue additionnelle à chaque extrémité et dans le prolongement de cette vergue pour y gréer des bonnettes afin d'augmenter la surface des voiles.

Remarque : Élonger la vergue de civadière, c'est la faire passer sous le mât de beaupré, ou le long de ce mât et parallèlement à la quille du navire, au lieu de la tenir en croix.

5 – Allonger la ligne, c'est augmenter la distance entre les bâtiments qui se suivent dans les eaux les uns des autres.

Allonges des couples : Sur un navire en bois, les allonges des couples sont des pièces de construction plus ou moins courbes qui forment les branches des couples ; un couple est formé d'une varangue ou d'un fourcat sur lequel on élève de chaque bord plusieurs allonges assemblées et chevillées successivement deux par deux de la moitié de leur longueur.

Remarques : a) – Le nombre, la dimension et la longueur des allonges déterminent la largeur et la hauteur du navire.

b) – Le pied de la *première* allonge de chaque bord appuie sur la tête de la varangue ou du fourcat ; elle s'unit au genou de fond ou de revers de la moitié de sa longueur au moyen de chevilles.

c) – Le pied de la *deuxième* allonge vient appuyer sur la tête du genou ; son assemblage de la moitié de sa longueur avec la première allonge a été fait et chevillé sur le chantier avant de les mettre en place.

d) – Le pied de la *troisième* allonge appuie sur la tête de la première allonge et elle s'unit à la deuxième allonge de la moitié de sa longueur.

e) – Le pied de la *quatrième* allonge appuie sur la tête de la deuxième allonge, et son assemblage de la moitié de sa longueur avec la troisième allonge a été fait et chevillé sur le chantier avant de les mettre en place.

f) – Le pied de la *cinquième* allonge, qu'on nomme *allonge de revers* dans les vaisseaux à deux ponts, appuie sur la tête de la troisième allonge et elle s'unit à la quatrième de la moitié de sa longueur.

g) – On met en place tous les *couples de levée* et on place à mesure les principales lisses et les lisses intermédiaires pour donner l'équilibre aux couples.

h) – Après la mise en place des couples de levée, on débite les couples de remplissage entre les couples de levée.

i) – Les allonges qui composent la membrure des *œuvres mortes* aux extrémités de la coque, là où celle-ci se rétrécit à l'avant et à l'arrière, se nomment *allonges de revers* et certaines ont deux courbures en sens contraires qui les font ressembler à un « *S* » ; l'équarrissage des allonges de revers est inférieur à celui des allonges situées au-dessous.

j) – Les allonges de revers du coltis sont plus saillantes que celles du milieu et de l'arrière.

[Voir le mot *Coltis*].

k) – Les allonges d'écubiers sont mises verticalement et en grand nombre de chaque bord, presque à se toucher, de l'étrave au couple de coltis ; leur épaisseur est un peu plus forte que celle des allonges des autres membres situés à la même hauteur ; leurs pieds sont taillés en coin pour être assises et unies ensemble ; les écubiers sont percés au milieu de ces allonges.

[Voir le mot *Écubier*].

l) – Les deux allonges d'écubiers, une de chaque côté de l'étrave, qui sont comprises entre les écubiers et l'étrave, se nomment *les apôtres*.

m) – Les deux allonges d'écubiers sont liées intérieurement au corps du navire par les guirlandes ; elles sont soutenues et affermies en dehors du navire par les préceintes et les bordages extérieurs.

n) – On appelle allonges de voûte ou de tableau, les montants à peu près verticaux qui entrent dans la charpente de la façade arrière du navire appelée voûte.

Allotropie : Propriété de certains corps, tels le carbone ou le phosphore, de pouvoir présenter des structures cristallographiques différentes tout en présentant des réactions chimiques analogues.

Allouer : **1** – Inscrire une somme d'argent en bonne et due forme dans un compte pour l'accorder à quelqu'un.

Remarques : **a)** – Le sujet du verbe allouer désigne un groupe ou une personne détenant une autorité réelle ; l'objet du verbe allouer désigne une somme d'argent.

Exemple : [Terme de justice] Allouer à une partie ses frais, c'est condamner une partie à payer à l'autre le montant des frais.

b) – Le paiement peut être unique, échelonné ou périodique.

2 – [Par extension] Attribuer une somme d'argent ou des avantages matériels à quelqu'un en vertu d'un règlement ou d'un accord.

3 – [Par analogie] Attribuer une chose à titre de fourniture ou de rétribution.

4 – [Par analogie] Accorder du temps pour l'exécution d'un travail.

Remarque : Allouer un délai, c'est accorder un supplément de temps, consentir à un certain retard.

Alluchon : Nom des dents en bois encastrées par la base dans la jante en fonte d'une roue d'engrenage.

Remarques : **a)** – Les *alluchons* durent très longtemps quand leurs ajustages ont été bien faits et que les roues restent bien calées.

b) – Les *alluchons* doivent être légèrement graissés avec du suif, mais pas avec de l'huile.

c) – Les *alluchons* doivent être préservés de l'humidité qui ferait gonfler le bois.

d) – On donne aussi aux *alluchons* le nom de *peigne*.

Allumage : Sur un navire à vapeur, l'allumage est l'opération qui consiste à préparer les chaudières, éventuellement en vidant de l'eau jusqu'à atteindre le niveau d'allumage, à allumer les brûleurs et à porter la pression de la vapeur à la valeur d'utilisation.

Remarques : **a)** – L'opération contraire est appelée « *mise bas des feux* ».

b) – Sur un navire à propulsion par machines à vapeur alternatives, l'allumage s'entend aussi de l'ensemble des opérations de réchauffage des cylindres, en admettant de la vapeur à très faible pression pendant que l'on vire lentement l'installation, puis du balancement de la machine en avant et en arrière.

c) – Sur un navire à propulsion par *turbines à vapeur*, l'allumage s'entend aussi de l'ensemble des opérations qui sont nécessaires pour que le navire puisse

appareiller, entre autres : réchauffage des turbines des auxiliaires et des turbines de propulsion sans vide, mise au vide du condenseur, réchauffage des turbines sous vide, balancement des machines.

d) – *Allumage* et *mise bas les feux* sont des termes qui viennent de la chauffe au charbon, mais ils sont encore utilisés sur les navires à vapeur qui chauffent au mazout.

e) – L'expression « *Escorteur rapide* » appliquée aux torpilleurs des types E50 ou E52, qui étaient en service dans la Marine Nationale française dans les années 1960 et 1970, vient de la brièveté de l'allumage : chaudières froides, ces bâtiments pouvaient appareiller en un peu plus d'une demi-heure, en cas d'extrême urgence, sur une ligne d'arbre et avec un vide imparfait ; l'allumage normal des 2 chaudières et la préparation des 2 groupes turbo-réducteurs prenait environ une heure.

Allumer (en anglais « *to fetch* ») : On utilise le terme *allumer* pour évoquer la mise en service d'une pompe à garnitures en cuir, en y introduisant de l'eau : on gonfle ainsi les garnitures de manière à les rendre étanches.

Remarque : Les pompes munies de clapets métalliques n'ont pas besoin d'être allumées.

Allumeuse : Femme coquette qui se plaît à éveiller le désir vénérien des hommes.

Allure : 1 – (En anglais « *sailing trim* », « *trim* ») Direction que suit un navire à voiles par rapport au vent et, par extension, la disposition de la voilure adaptée à cette route ; on en distingue trois principales : l'allure du *vent arrière*, l'allure *largue* et l'allure du *plus près*.

Remarques : a) – Sous l'allure du *grand largue*, la direction de la route fait un angle de 12 quarts avec celle du vent, c'est-à-dire qu'il reçoit le vent de 4 quarts sur l'arrière du travers.

b) – Un navire tient l'allure du *plus près* lorsque la direction de sa route est celle qui s'approche le plus de celle du vent, en allant autant que possible à l'encontre du vent, lorsque ses voiles sont amurées, bordées, brassées et éventuellement halées en bouline autant qu'il est nécessaire pour qu'elles aient la plus grande efficacité possible.

c) – À bord des bâtiments à traits carrés, sous l'allure du *plus près* les vergues font un angle de 3 quarts avec la direction de la quille et le vent fait un angle de 6 quarts avec la direction de la quille ; l'impulsion du vent sur les voiles s'effectue sous un angle voisin de 3 quarts.

d) – L'allure du plus près, où toutes les voiles portent ensemble, est celle où on peut juger la coupe et la confection d'une voilure ; si cette coupe et cette confection sont bonnes, on n'a pas besoin de haler les boulines pour porter au vent.

2 – Sur un voilier, *allure* se dit aussi de la *direction relative* d'où vient le vent.

Remarques : a) – L'allure *au plus près* se dit lorsque le navire reçoit le vent à 45° environ de la ligne de quille, sur l'avant.

b) – L'allure *du bon plein* se dit lorsque le navire reçoit le vent à 60° environ de la ligne de quille.

c) – L'allure *du travers* se dit lorsque le navire reçoit le vent à 90° environ de la ligne de quille.

d) – L'allure *du grand largue* se dit lorsque le navire reçoit le vent de 45° environ de l'arrière.

e) – L'allure *vent arrière* se dit lorsque le navire reçoit le vent du secteur arrière.

3 – Si le vent adonne ou si le navire laisse arriver, l'allure change et on change aussi la disposition des voiles en les brassant ou en les brassant au vent, et cela

d'une quantité angulaire égale à la moitié de celle dont le vent a adonné.

4 – (En anglais « *rate of sailing* ») L'*allure* est la vitesse d'un navire.

5 – (En anglais « *way of sailing* ») On appelle *allures* les qualités bonnes ou mauvaises d'un navire ; on dit qu'un navire a de bonnes ou de mauvaises allures, suivant qu'il gouverne bien ou mal, que ses mouvements sont doux ou durs, qu'il tient bien la mer, etc.

Allure (En anglais « *speed* ») : Sur un navire à propulsion mécanique, on emploie le mot *allure* pour exprimer la manière dont fonctionne la machine, de même que pour la voilure d'un navire à voiles.

Remarques : **a)** – Sur un navire à machine à vapeur, on varie d'allure en fermant plus ou moins le registre d'admission de la vapeur.

b) – Sur un navire à moteur diesel, on varie l'allure en modifiant le cran des pompes à combustible.

c) – Sur un navire à propulsion mécanique à hélice à ailes orientables, on varie l'allure en modifiant le calage des ailes.

Allusion : Façon voilée, indirecte, d'éveiller l'idée d'une personne ou d'une chose sans les nommer ou sans en faire mention expressément.

Remarque : « *Faire allusion à...* » est synonyme d'*évoquer*.

Almageste : Collection d'observations astronomiques.

Exemples : L'*Almageste* de l'astronome grec Claude Ptolémée (100-168) ;

l'*Almageste* du Jésuite astronome italien Giovanni Battista Riccioli (1598-1671).

Remarque : Le titre original de l'*Almageste* de Ptolémée était « *Grande syntaxe mathématique des astronomes* » ; cet ouvrage, écrit en grec, a été traduit en arabe, puis d'arabe en latin sous le titre « *Almageste* ».

Almanach : **1** – Livre publié chaque année et comportant, avec les jours de chaque mois, les phases de la Lune et des renseignements scientifiques ou pratiques.

Remarque : Le mot *almanach* est tiré des mots arabes « *al* » et « *mané* » qui signifient respectivement « *la* » et « *Lune* ».

2 – [*Par extension*] Calendrier qui contient tous les jours de l'année, les fêtes, les lunaisons, les éclipses, les signes dans lesquels le Soleil entre et quelquefois de prétendus pronostics du beau et du mauvais temps.

3 – [*Au figuré*] On dit « *faire des almanachs* », « *composer des almanachs* », pour dire s'amuser à faire des pronostics en l'air, se remplir l'idée de choses qui peuvent ne jamais arriver.

Remarques : **a)** – On appelle *faiseur d'almanachs* un homme qui se mêle de faire de pareils pronostics.

b) – On dit d'un homme qui avait prédit ce qui est arrivé dans une affaire, qu'une autre fois on prendra de ses almanachs.

c) – On dit d'une personne qui à tous les changements de temps se ressent de quelque infirmité, que son corps est un almanach.

Almanach du Marin breton : Almanach nautique destiné aux marins navigant près du littoral français de l'Atlantique ou de la Manche-Mer du Nord et publié chaque année.

Remarques : **a)** – L'*Almanach du Marin breton* comprend un annuaire des marées pour la plupart des ports de l'Atlantique et de la Manche-Mer du Nord.

b) – L'ancêtre de l'*Almanach du Marin breton* était un almanach nautique imprimé vers l'an 1548 au Conquet par un certain Guillaume Brouscon, peut-être d'origine flamande.

c) – Une partie du prix de vente de l'*Almanach du Marin breton* est versée à la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Almandine : Espèce de rubis.

Almicantarats : **1** – En cosmographie, on appelle *almicantarats* un petit cercle de la sphère céleste dont tous les points sont à la même hauteur au-dessus de l'horizon sensible ; c'est un *cercle de hauteur* et son axe (*ZZ'*) est vertical.

Remarques : **a)** – Un *almicantarats* est parallèle au plan de l'horizon sensible du lieu d'observation.

b) – On écrit aussi *almocantarats* au singulier et *almucantarats* au pluriel. [Voir le mot *Horizon*].

2 – Les *almicantarats* sont des cercles de hauteur.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

Remarques : **a)** – Tous les *almicantarats* ont les mêmes pôles, à savoir le zénith et le nadir du lieu d'observation.

b) – Les *almicantarats* sont à l'égard des verticaux et de l'horizon, ce que les *parallèles* sont à l'égard des méridiens et de l'Équateur.

3 – Chaque *almicantarats* correspond à une hauteur au-dessus de l'horizon.

Remarques : **a)** – L'*almicantarats* d'un astre est le cercle défini, pour un lieu donné, par l'intersection de la sphère céleste et d'un cône régulier dont le sommet est au lieu considéré et dont l'angle au sommet est égal à la distance zénithale de l'astre.

b) – Chaque cône représente une hauteur.

c) – L'*almicantarats* d'un astre est celui qui passe par l'astre observé.

d) – L'*almicantarats* du Soleil est appelé *cercle parhélique*.

e) – La projection sur l'astrolabe de l'*almicantarats* correspondant à une hauteur donnée est un cercle dont le centre est celui de l'astrolabe.

f) – La projection sur l'astrolabe de l'*almicantarats* 0° correspond à la verticale du lieu, et celle de l'*almicantarats* 90° correspond à l'horizon.

4 – L'*almicantarats* désigne aussi l'instrument connu sous le nom d'*astrolabe*.

5 – « *Almicantarats* » est également le nom d'un logiciel gratuit de calcul astronomique.

Almucantarats : Voir le mot *Almicantarats*.

Aloès : **1** – Plante succulente originaire d'Afrique, de Madagascar et des îles Mascareignes, de la péninsule arabique ou de Socotra.

Remarque : Des aloès ont été introduits et se sont développés dans les pays méditerranéens, en Amérique, en Asie du Sud-Est et en Australie.

2 – Autre appellation du *manille* qui sert à faire des cordages ou des tissages.

[Voir le mot *Manille*].

Alof ! : Viens au vent !.

Aloi : **1** – Titre légal de l'or ou de l'argent.

Remarques : **a)** – On dit que de l'or, que de l'argent est *de bon aloi* pour dire qu'il est au titre légal.

b) – On dit que de l'or, que de l'argent est *de bas aloi* pour dire qu'il n'est pas du titre dont il devrait être.

2 – Proportion de métal précieux qui entre dans un alliage.

3 – [*Par extension*] Valeur d'un alliage ; composition d'un alliage.

[Voir le mot *Alliage*].

4 – [*Par extension*] Être de bon ou de mauvais aloi, c'est être de bonne ou de mauvaise qualité.

5 – [*Au figuré*] On dit qu'un homme est *de bas aloi* pour dire qu'il est de basse naissance, de basse condition, d'une profession vile ou qu'il est méprisable par lui-même.

Remarque : On appelle *marchandises de mauvais aloi* des marchandises qui ne sont pas de la qualité requise par les règlements.

Alonge : Voir le mot *Allonge*.

Alors : 1 – En ce temps-là.

Remarque : On dit *alors comme alors* pour dire que quand on sera en ce temps-là, en cette conjoncture-là, on avisera à ce qu'il faudra faire.

2 – Alors que au lieu de *lorsque* ne vaut rien dans la prose ordinaire, mais il est reçu dans le style le plus élevé et en poésie.

Exemple : Alors que la trompette guerrière se fait entendre, tout s'ébranle.

Alose : Poisson de mer qui remonte ordinairement au printemps dans les rivières.

Alouette : 1 – Oiseau de l'ordre des passériformes qui vit dans les champs et fait son nid sur le sol.

Remarques : **a)** – L'alouette est un petit oiseau dont le chant est agréable et qui est du genre de ceux qui vivent de grain et font leur nid à terre dans les campagnes.

b) – On dit « *si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes prises* » pour se moquer d'une supposition absurde en y répondant par une autre encore plus absurde.

c) – On dit d'un paresseux qui voudrait avoir les choses sans peine, qu'il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans l'assiette.

2 – [*Par analogie*] *Alouette de mer* est le nom usuel d'une espèce de bécasseau.

3 – [*Familier*] On appelle souvent *alouettes sans tête* les paupiettes de bœuf.

ALPACI : Sigle de l'appellation « *Amiral commandant la zone maritime de l'Océan Pacifique* ».

Alpha : 1 – Première lettre de l'alphabet grec (minuscule « α » ; majuscule « A »).

2 – On appelle *étoile alpha*, ou *alpha* l'étoile la plus brillante d'une constellation dans le ciel.

Exemples : L'Épi est l'étoile α de la constellation de la Vierge ; Sirius est l'étoile α de la constellation du Grand Chien.

Remarques : **a)** – L'étoile α d'une constellation est habituellement connue sous le nom d'un personnage ou d'un animal de la mythologie grecque ou latine, ou sous le nom d'un objet censé appartenir ou être lié à un personnage de la mythologie.

b) – Les noms des étoiles ou des constellations sont français en France, mais ils sont habituellement latins pour les autres pays.

Exemples : L'étoile α de la constellation de la Vierge (*l'Épi de la Vierge*) est appelée « *Spica* » de la constellation « *Virgo* » par les Anglais ; Sirius est l'étoile « *Alpha Canis Majoris* ».

Alphonse de Saintonge : Voir *Alfonse de Saintonge*.

Alsace : 1 – Province française comprise entre les crêtes du massif des Vosges et le Rhin.

Remarques : **a)** – L'Alsace fut incorporée par le Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) dans le nouveau Reich allemand, dont l'unification avait été proclamée par le roi de Prusse, Guillaume de Hohenzollern (1797-1888), dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles, le 18 janvier 1871.

b) – L'Alsace est redevenue française par le Traité de Versailles (28 juin 1919).

b) – L'Alsace comprend les départements du *Haut-Rhin* (68), du *Bas-Rhin* (67) et du *Territoire de Belfort* (90).

c) – L'Alsace appartient à la *Région Grand-Est* (décret du 29 septembre 2016).

2 – L'Alsace a été *de jure* une partie intégrante du Saint-Empire, jusqu'en 1648.

Remarques : **a)** – L'Alsace a subi de terribles famines et elle a été dévastée par les hordes suédoises ou françaises, pendant la Guerre de Trente Ans (1618-1648).

b) – L'Alsace était divisée en un grand nombre de petits États autonomes, ecclésiastiques ou laïques, indépendants les uns des autres.

3 – L'Alsace a été arrachée au Saint-Empire romain de la nation teutonique (en latin « *Sacrum Romanum Imperium Nationis Teutonicae* ») et a été annexée au

royaume de France par le traité de Münster du 24 octobre 1648.

Remarques : a) – Par le traité de Münster du 24 octobre 1648, les *Habsbourg* abandonnèrent aux rois de France leurs droits sur les territoires suivants :

i) les « *Trois évêchés* » (Metz, Toul et Verdun) qui étaient occupés par la France depuis le traité de Chambord (15 janvier 1552) en échange d'une aide économique et militaire apportée par le roi de France Henri II (1519-1559) à Maurice de Saxe (1521-1553) contre Charles Quint (1500-1558) ;

ii) la *Haute-Alsace* (actuels département du Haut-Rhin et Territoire de Belfort) ;

iii) la « *Décapole* » (sans Mulhouse) ;

iv) la ville de *Brisach* en Allemagne (rive droite du Rhin).

b) – La Basse Alsace fut progressivement intégrée au royaume de France ; la ville de Strasbourg a été réunie au royaume de France en 1681 ; ces évolutions politiques ont été approuvées par le traité signé le 30 octobre 1697 à Ryswick (près de La Haye, en Hollande) entre le roi de France Louis XIV (1638-1715) et l'Empereur Léopold 1er (1640-1705).

c) – L'Alsace conserva l'usage exclusif de sa langue germanique, au moins jusqu'en 1750, et un droit spécifique ; la révocation de l'Édit de Nantes n'y fut pas appliquée ; l'évêque de Strasbourg était désigné par le roi de France.

d) – La république de Mulhouse ne sera réunie à la France qu'en 1798.

e) – Par le traité de Münster, l'Empire s'est trouvé morcelé en 350 petits États.

f) – À l'époque de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et des traités de Westphalie (1648), l'Empire teutonique était encore en conflit à sa frontière orientale avec l'Empire ottoman.

g) – Le *Saint-Empire romain de la nation teutonique* a été dissout en 1806.

Alsace-Lorraine (en allemand « *Reichsland Elsass-Lothringen* ») : **1** – On appelle couramment, mais abusivement « *Alsace-Lorraine* » la partie Nord-Est du territoire de Second Empire qui fut cédée au roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern (1797-1888) après la capitulation militaire et l'abdication politique de l'empereur des Français, Napoléon III (1808-1873) par le Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871).

Remarques : a) – Le roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern venait d'être proclamé Empereur d'Allemagne dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles (28 janvier 1871).

b) – C'est Jules Favre (1809-1880), vice-président et ministre des Affaires étrangères du gouvernement français provisoire de 1870 qui négocia les termes du Traité de Francfort-sur-le-Main.

c) – L'incorporation dans le Reich allemand de ces territoires germanophones, mais qui étaient sous administration française depuis les Traités de Westphalie (1648), acheva l'unification politique de l'Empire Allemand (en allemand : « *Deutsches Reich* ») justifiée par la langue ; le Saint-Empire germanique regroupait jusqu'alors une multitude de territoires souverains juxtaposés ou imbriqués, ecclésiastiques ou laïcs, catholiques papistes ou chrétiens réformés. [Voir le mot *Allemand*].

d) – Depuis que les territoires d'Alsace et de Moselle sont redevenus français par le Traité de Versailles (28 juin 1919) et qu'ils forment les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, on parle plutôt d'« *Alsace-Moselle* ».

e) – Le 28 juin 2019, jour du centième anniversaire du rattachement à la France, par le Traité de Versailles, des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi que des cantons de Saales et de Schirmeck (qui se trouvaient dans le département des Vosges jusqu'au Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai

1971) n'a fait l'objet d'aucune commémoration, ni d'un côté ni de l'autre de la chaîne des Vosges.

2 – L'incorporation de « l'Alsace-Lorraine » au II^{ème} Reich allemand nouvellement unifié se fit avec l'approbation de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Remarque : De nombreux Alsaciens n'étaient pas mécontents d'être rattachés à l'Empire allemand ; la plupart des autres émigrèrent en France.

3 – Les territoires français devenus allemands par le traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) comprenaient : les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin (sauf Belfort), de la Moselle (sauf Briey), une partie du département de la Meurthe (arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, sauf Cirey-sur-Vézouse) et quelques communes du département des Vosges situées dans l'Est des crêtes du massif vosgien (une partie du canton de Saales et le canton de Schirmeck).

Remarque : La plus grande partie de la Lorraine est restée française après 1871.

4 – Les habitants français des territoires d'Alsace ou de Moselle qui désiraient rester français eurent jusqu'au 1er octobre 1872 pour opter en faveur de la France ; dans ce cas, ils durent quitter le *Reichsland* et ils furent remplacés par de *bons Allemands* venant d'autres territoires allemands.

Remarque : Ces « *bons Allemands* » furent priés de retourner de l'autre côté du Rhin après le rattachement de l'Alsace à la France par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, même s'ils avaient épousé une Alsacienne.

5 – Le retour à la France des territoires d'Alsace-Moselle cédés à l'Allemagne en 1871 devint, avec l'extension de l'empire colonial français outre-mer, l'un des enjeux de la politique extérieure de la France de 1871 à 1914 ; de la même façon, le retour à l'Allemagne de *Dantzig*, du « *couloir de Dantzig* » et d'autres territoires allemands devenus polonais par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, domina la politique extérieure de l'Allemagne entre 1919 et 1939.

6 – Pendant l'entre-deux guerres (1871-1914) les habitants d'« *Alsace-Lorraine* » furent heureux de ne pas avoir à subir la politique anti-cléricale française et de profiter de l'ordre, de la prospérité, des assurances sociales, etc., que leur apportait le Reich allemand.

Remarques : **a)** – En 1917, les alliés de la France, notamment les États-Unis d'Amérique, n'envisageaient pas la restitution de l'Alsace et de la Moselle à la France car ils considéraient que ces terres d'Empire étaient allemandes et qu'elles avaient été réintégrées à l'Empire allemand en 1871 pour cette raison, après que le roi de France Louis XIV (1638-1715) s'en fut emparé, moins de deux siècles plus tôt, par les traités de Nimègue du 5 février 1679 et de Ryswick du 30 octobre 1697, aux dépens de l'empereur Léopold de Habsbourg (1640-1705) retenu sur son front turc.

b) – En 1918, l'ex-impératrice Eugénie (1826-1920) fit parvenir au Président du Conseil Georges Clemenceau (1841-1929) une lettre écrite en français que le roi de Prusse Guillaume 1^{er} (1797-1888) lui avait adressée le 25 octobre 1870 de Versailles et dans laquelle il précisait :

« ...après avoir fait d'immenses sacrifices pour sa défense, l'Allemagne veut être assurée que la guerre prochaine la trouvera mieux préparée à repousser l'agression sur laquelle nous pouvons compter aussitôt que la France aura réparé ses forces et trouvé des alliés ; c'est cette considération seule, et non le désir d'agrandir une patrie dont le territoire est assez grand, qui nous force à insister sur des cessions de territoires n'ayant d'autre but que de reculer le

point de départ des armées françaises qui, à l'avenir, viendront nous attaquer. »

c) – Le Président Georges Clemenceau lut la lettre au cours d'une réunion interalliée ; il apparut ainsi aux Alliés qu'en 1871 le roi de Prusse n'avait pas réclamé l'Alsace et la Moselle en tant que territoires allemands, mais comme un glacis pour protéger l'Allemagne d'une agression de la France.

d) – Le retour de l'Alsace et de la Moselle à la France fut alors inscrit parmi les buts de guerre.

7 – Au cours de la Première Guerre Mondiale, les ressortissants des territoires cédés par la France à l'Allemagne en 1871 furent suspectés *a priori* par l'un et par l'autre belligérants de sympathie pour l'ennemi.

Des milliers d'entre eux qui avaient choisi de s'expatrier en France furent internés dans des « *camps d'étrangers* » répartis en France, loin du front.

Environ 220 000 alsaciens-lorrains se trouvèrent dans l'armée allemande en 1914 ; ils étaient 380 000 en 1918.

Si beaucoup d'Alsaciens-Lorrains combattirent sur le front de l'Est, des membres d'une même famille se trouvèrent opposés d'un côté et de l'autre du front occidental ; ceux qui étaient dans l'armée française étaient traités de « *boches* », ceux qui étaient dans l'armée allemande furent traités de « *Franzosenkopfs* » (c'est-à-dire « *tête de Français* »).

7 – Les Alsaciens-Lorrains francophones prisonniers des Russes furent regroupés dans des camps de concentration spéciaux et près de 6 000 d'entre eux furent envoyés d'Arkhangelsk à Brest par la mer.

Ceux qui furent capturés en Macédoine furent envoyés de Salonique à Marseille.

8 – La loi du 5 août 1914 accorda la nationalité française aux Alsaciens-Lorrains allemands qui s'engageraient dans les forces armées françaises ; ce fut le choix d'environ 10 000 d'entre eux en 1914, et de 20 000 en tout entre 1914 et 1918 ; ils devinrent des « *demi-boches* » pour leurs camarades français.

Ceux d'entre eux qui furent engagés contre l'Allemagne reçurent de nouvelles identités ; les autres furent envoyés dans les colonies.

Les désertions d'Alsaciens-Lorrains incorporés *volens-nolens* dans l'armée allemande étaient sanctionnées par des poursuites contre les familles des déserteurs restées sous administration allemande ; ces désertions devinrent néanmoins importantes à l'été 1918 alors que les pénuries alimentaires se faisaient cruellement sentir en Allemagne.

Au cours de la première semaine du mois de novembre 1918, des marins alsaciens-lorrains participèrent activement aux mutineries qui partirent du grand port de guerre allemand de Kiel, sur la Mer Baltique et qui aboutirent à l'effondrement du deuxième Reich allemand dans lequel le pouvoir autocratique de l'Empereur coexistait avec l'autorité des anciennes dynasties.

9 – Les brimades que subirent pendant la Grande Guerre (1914-1918), de la part des autorités allemandes, les Alsaciens-Lorrains qui avaient choisi en 1872 de rester dans les territoires cédés par la France à l'Allemagne, suscitèrent chez beaucoup d'entre eux des sentiments de sympathie à l'égard de la France.

Remarque : Les immenses coiffes traditionnelles des Alsaciennes furent souvent considérées comme des manifestations pro-françaises et anti-allemandes par l'administration allemande entre 1871 et 1918, et plus tard comme des symboles anti-français et pro-allemands par l'administration française entre 1918 et 1939 ; elles furent quelquefois interdites.

10 – Une association de « *Malgré-nous* » fut fondée en 1920 à Metz, ouverte aux « *Alsaciens-Lorrains* » qui avaient combattu sous l'uniforme allemand.

11 – Des Alsaciens et des Mosellans furent également contraints de servir sous

l'uniforme allemand, notamment sur le front russe ou dans la *Kriegsmarine*, pendant la Seconde Guerre Mondiale ; on les a également appelés des « *malgré-nous* ».

Remarques : a) – Les Allemands qui combattirent pendant les deux guerres mondiales sous l'uniforme allemand dans les tranchées en France ou sur le front russe et les Français qui combattirent sous l'uniforme français et furent internés dans les camps de prisonniers allemands ne sont pas tous partis à la guerre avec enthousiasme et de bon cœur et c'est *malgré eux* qu'ils sont tous restés loin de chez eux pendant des années.

[Voir l'expression *Malgré-nous*].

b) – De nombreux Alsaciens ou Lorrains, recrutés dans la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre Mondiale, se portèrent volontaires pour embarquer sur les sous-marins (U-Boote) afin d'échapper au front russe et beaucoup y laissèrent la vie.

Altaïr : Étoile α de la constellation de l'Aigle.

Remarques : a) – Altaïr est une étoile de première grandeur visible le soir dans le ciel d'été.

b) – *Altaïr* (constellation de l'Aigle) forme, avec les étoiles de première grandeur *Deneb* (constellation du Cygne) et *Véga* (constellation de la Lyre) un triangle remarquable qui domine le ciel d'été au milieu de la nuit.

c) – Le nom Altaïr est la transcription de l'abréviation d'une expression arabe qui signifie « *aigle volant* ».

Altération : 1 – Modification ôtant une partie des qualités premières ; dégradation.

Exemple : Altération de l'huile de graissage par l'oxydation, par la dilution.

2 – Falsification ; contrefaçon.

Exemple : L'altération de la monnaie est un crime sévèrement puni par la loi.

3 – Changement dans l'état, la nature d'une chose.

4 – [*En musique*] Modification d'un demi-ton ou d'un ton apportée à une note.

5 – [*Par métonymie*] Signe indiquant cette modification.

Altercation : Querelle, bref échange de propos vifs, de répliques désobligeantes.

Altérer : 1 – Changer l'état d'une chose de bien en mal.

Remarques : a) – Altérer les monnaies, c'est les falsifier par un faux alliage.

b) – On dit *altérer un discours* pour dire le rapporter autrement qu'il n'a été prononcé ou écrit;

2 – [*Vieilli*] Causer de la soif.

Exemple : Cette sauce m'a fort altéré.

Remarque : On dit « *les chantres sont toujours altérés* » pour donner à entendre qu'ils aiment à boire.

Altérité : État ou caractère de ce qui est autre, vis-à-vis de soi, vis-à-vis d'autrui, vis-à-vis de l'homme.

Alternance : 1 – Demi-période d'un courant alternatif.

2 – Succession répétée de deux états, dans un ordre régulier.

Exemple : L'alternance du jour et de la nuit.

Alternat : Droit ou faculté qu'ont deux villes, etc., d'être tour à tour le siège d'une administration.

Alternative : 1 – Choix nécessaire entre *deux* choses, entre deux propositions, deux attitudes dont l'une exclut nécessairement l'autre.

Remarques : a) – Une option entre *trois* propositions ou davantage *n'est pas* une alternative.

b) – *Alternative* est tiré du latin *altĕr* qui signifie *l'un des deux*.

2 – Succession de deux états différents qui reviennent tour à tour.

Remarque : On dit plutôt une alternance, dans ce cas.

Alterne : 1 – On appelle *angles alternes* les angles qu'une ligne forme de deux différents côtés avec deux parallèles qu'elle coupe.

2 – En botanique, alterne se dit des feuilles qui croissent des deux côtés de la tige et des branches et qui partent de différents points.

Remarque : On les distingue des feuilles qu'on appelle opposées, en ce que celles-ci parlent des points correspondants de différents côtés.

Exemple : Les feuilles de l'érable sont opposées, celles de l'orme sont alternes.

Alterner : 1 – Faire une chose à deux et tour à tour.

Remarque : Le deuxième de deux se dit le *second*.

2 – Se succéder régulièrement, lorsque l'on est deux.

Remarque : Alternen ne s'emploie que lorsqu'il s'agit de deux personnes, de deux animaux, de deux événements ou de deux choses, jamais s'il y en a trois ou plus.

Altitude : Hauteur au-dessus du *niveau moyen* de la mer.

Remarques : **a)** – L'altitude d'un objet en un lieu donné ne doit pas être confondue avec sa *hauteur au-dessus du zéro des cartes marines*.

b) – Le zéro des cartes marines françaises correspond, en principe, au niveau des plus basses mers possibles.

c) – Contrairement à la règle générale, le niveau des plus basses mers possibles à La Rochelle se situe environ deux décimètres au-dessus du zéro des cartes marines.

Altocumulus : 1 – Nuage d'altitude moyenne (environ 4 km) constitué de gouttelettes d'eau et de cristaux de glace.

2 – Les *altocumulus* apparaissent en couches composées d'éléments distincts de couleur blanche ou grise en forme de galets, de lamelles ou de rouleaux et disposés en files ou en rangs ; le ciel prend un aspect pommelé.

Remarque : Les *altocumulus* sont souvent annonciateurs d'orages.

Altostratus : 1 – Nuage d'altitude moyenne (2 à 6 km) constitué de gouttelettes d'eau, de cristaux de glace et de flocons de neige.

2 – Les *altostratus* forment un voile grisâtre ou bleuâtre d'épaisseur variable, qui laisse apparaître le Soleil ou la Lune (de nuit) comme à travers un verre dépoli.

Remarque : Les *altostratus* sont souvent annonciateurs de pluie ou de neige.

Alude : Basane colorée dont on couvre les livres.

Alumelle : Petite plaque de fer très fine qui garnit la mortaise du gouvernail.

Aluminium : 1 – Métal connu depuis l'Antiquité mais qui ne fut isolé qu'en 1854 par le chimiste français Henri Sainte-Claire Deville (dit *Henri Deville*, 1818-1881) à Javel et par le chimiste allemand Robert Wilhelm Bunsen (1811-1899) à Heidelberg.

Remarque : Avant son rattachement à la ville de Paris en 1860, le quartier de Javel appartenait à la commune d'Issy.

2 – *Propriétés de l'aluminium* :

Numéro atomique :	13
Symbole :	Al
Masse atomique :	26,98154 g/mol
Masse volumique :	2,7 g/cm ³ à 20°C
Structure cristalline :	Cubique à faces centrées
Température de fusion :	660,4°C
Température d'ébullition :	2467 °C

Remarques : a) – L'aluminium pur est immédiatement passivé au contact de l'air par une fine couche de quelques micromètres d'épaisseur d'alumine Al_2O_3 imperméable, qui protège la masse métallique de la corrosion.

b) – L'aluminium est malléable, ductile, bon conducteur de l'électricité et il est facilement usiné et moulé.

c) – L'aluminium est un produit industriel très employé, sous forme pure ou sous forme d'alliage.

d) – L'aluminium est utilisé comme catalyseur ou comme additif en raison de sa nature très réactive.

3 – Minerais :

L'aluminium est l'un des corps les plus abondants dans l'écorce terrestre : c'est le principal métal présent dans l'écorce terrestre et le troisième élément le plus abondant (8 pour 100) après l'oxygène et le silicium.

Remarques : a) – L'aluminium est trop réactif pour exister à l'état pur en milieu naturel ; on le trouve sous forme combinée dans plus de 270 composés différents.

b) – Le principal minerai d'uranium est la *bauxite*, une roche latéritique à forte teneur en oxydes de fer qui lui donnent sa couleur rougeâtre et dont on extrait un oxyde d'aluminium : l'alumine Al_2O_3 .

c) – L'électrolyse de l'alumine permet d'obtenir l'aluminium-métal.

d) – La Guinée détient à elle seule le quart des réserves de bauxite du monde (près de 30 milliards de tonnes).

e) – L'Australie est le premier producteur de bauxite avec environ 80 millions de tonnes, devant la Chine et le Brésil.

f) – La bauxite tire son nom du village des Baux-de-Provence, département des Bouches-du-Rhône, dans le massif des Alpilles où elle a été découverte en 1821 par le géologue français Pierre Berthier (1782-1861).

g) – La France a été le premier producteur de bauxite du monde jusqu'en 1939.

h) – Le gisement des Baux-de-Provence a été exploité jusqu'à son épuisement à la fin du XX^e siècle.

4 – Effets sur la santé :

L'absorption d'aluminium peut entraîner des dommages dans le système nerveux central, la démence, des pertes de mémoire, une apathie, des tremblements.

Remarques : a) – On peut absorber de l'aluminium par la nourriture, par la respiration, par le contact avec la peau, peut-être par l'administration de certains vaccins.

b) – L'aluminium est soluble dans l'eau sous la forme d'ions nocifs pour la santé lorsque le pH est égal ou inférieur à 6.

Aluminium-bronze : On introduit 10 pour 100 d'aluminium dans le *bronze-aluminium* que l'on emploie, par exemple, pour les ridoirs en raison de sa grande résistance à la rupture.

Alun (en anglais « *alum* ») : Sel double à base de potasse et d'alumine, qui sert à décaper les métaux.

Remarques : a) – Les cristaux d'alun ont des formes d'octaèdres réguliers de la grosseur d'une noix.

b) – L'alun est blanc, opaque, couvert en surface d'une inflorescence farineuse ; sa saveur est douceâtre et astringente.

c) – Une partie d'alun est soluble dans 15 à 20 parties d'eau à 16°C ou dans 0,75 de son poids d'eau bouillante.

Alvéole : Petite cavité.

Exemple : Un alvéole assez profond.

Alvéolé : 1 – Qui est pourvu d'alvéoles.

Exemple : Du métal alvéolé.

2 – Qui présente des cavités disposées régulièrement.

Exemple : Du carton alvéolé.

Always afloat : Expression anglaise que l'on rencontre dans les charte-parties et qui signifie « toujours à flot ».

[Voir l'expression *Toujours à flot*].

Alya : Terme employé pour désigner l'émigration des Juifs de France vers la Terre d'Israël.

Remarques : **a)** – Le mot hébreu *alya* signifie *ascension*, ou *élévation spirituelle*.

b) – L'équivalent en arabe de *alya*, pour l'émigration des mahométans vers une terre d'Islam, est « *hijra* ».

[Voir le mot *Hijra*].

Alzheimer : Le neuro-psychiatre allemand Aloïs Alzheimer (1864-1915) observa en 1901 et décrivit en 1906 la ressemblance clinique post mortem des cerveaux de malades victimes de neuro-syphilis cérébrale et des cerveaux de certains patients âgés de moins de 85 ans et atteints d'une forme de démence ressemblant à la démence sénile.

Remarques : **a)** – Les anatopathologistes du laboratoire de recherches d'Emil Kraepelin (1856-1926) auquel appartenait Aloïs Alzheimer estimaient que leurs explications organiques et infectieuses étaient plus pertinentes que celles des théories psychanalytiques mises en avant par Sigmund Freud pour étudier certaines affections mentales.

b) – La démence précoce appelée maladie d'Alzheimer peut se déclencher dès l'âge de 35 ans.

c) – Des gènes peuvent, soit favoriser l'apparition de la démence précoce décrite par Alzheimer, soit au contraire en retarder l'apparition.

d) – L'organisation mondiale de la santé (OMS) a fait état, pour l'année 2016, de 47,5 millions de cas de démence sénile dans le monde, dont 70 pour 100 environ affectent des personnes relativement jeunes : il y aurait donc 33 millions de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, dont 900 000 en France.

e) – Le général d'armée Maurice Gamelin (1872-1958) qui était le généralissime des Forces armées françaises au début de la Seconde Guerre mondiale et qui se laissa surprendre par l'attaque allemande à travers les Ardennes, aurait été atteint dès l'âge de 68 ans, en 1940, du type de démence décrit par Alzheimer.

f) – L'autopsie de malades décédés à la suite de certaines maladies infectieuses ou autres montre une forte ressemblance entre les cerveaux des personnes atteintes, soit de la syphilis au troisième stade, soit de la maladie de Lyme en phase terminale, soit de la maladie d'Alzheimer ; ces trois maladies seraient dues à des bactéries flexibles de la famille des spirochètes et elles devraient être traitées à un stade précoce au moyen d'antibiotiques adaptés (pénicilline G, amoxicilline, ceftriaxone, tétracycline, azithromycine) ou d'antiparasitaires jusqu'à la guérison.
[Voir le mot *Démence*].

AM : Abréviation de l'expression anglaise *amplitude modulation*, qui signifie, en français, *modulation d'amplitude*.

[Voir l'expression *Modulation d'amplitude*].

AM : Abréviation de l'expression latine *antē mērdīēm* qui signifie *avant midi*, c'est-à-dire le matin.

Exemple : L'arrivée est prévue à 08h30 *am*, donc en début de matinée.

Remarques : **a)** – On écrit en abrégé : *am* ou *a.m.*

b) – L'expression latine *post mērdīēm* (abréviation *pm* ou *p.m.*) signifie *après-*

midi.

Exemple : L'arrivée est prévue à 08h30 pm, c'est-à-dire le soir à 20h30.

Amadis : Bouts de manche de veste qui se boutonnent sur le poignet. Des amadis brodés d'or ; de beaux amadis ; ces amadis sont trop courts.

Amadou : Mèche faite avec une espèce d'*agaric*, et qui s'embrase aisément en faisant tomber dessus une étincelle de feu au moyen d'un briquet et d'un caillou.
[Voir les mots *Briquet*, *Agaric*].

Amadouvier : Champignon parasite des arbres feuillus (hêtre, platane, bouleau, peuplier, chêne, marronnier, etc.) qui se fixe sur des sujets faibles ou blessés ; l'amadouvier produit une pourriture blanche qui finit par tuer l'arbre en quelques années.
Remarques : **a)** – L'amadouvier est principalement constitué d'un chapeau adhérent au tronc de l'arbre-hôte, large de 15 à 50 cm, épais de 8 à 15 cm, en sabot de cheval, gris-brun, qui porte des bourrelets concentriques de taille décroissante en allant vers le sommet.

b) – L'amadou que l'on tire de la chair spongieuse de l'amadouvier est une substance très facilement inflammable.

c) – L'amadou a des vertus hémostatiques et cicatrisantes utilisées en médecine.

Amalgame : Alliage d'un métal avec le mercure.

Remarques : **a)** – On fait des amalgames en unissant l'or, l'argent, l'étain, etc. avec du mercure.

b) – En employant de l'amalgame pour remplir les cavités des dents défectueuses, les dentistes introduisent du mercure dans la bouche des clients.

Amalgamer : **1** – Unir l'or, l'argent, l'étain, etc. avec le mercure.

2 – [Au figuré] Rapporter et unir des choses différentes.

Exemple : Amalgamer des idées nouvelles avec les anciennes.

Aman : Sur les galères, *aman* est le nom que l'on donnait à l'*itague d'antenne*.

Amande : Fruit de l'amandier, de saveur douce, ou amère, selon la nature de l'arbre, de matière compacte, couvert d'une petite pellicule, et enfermé dans une coque dure, entourée d'une écale verte.

Remarques : **a)** – On appelle *amandes lissées* des dragées faites d'amandes couvertes de sucre.

b) – On appelle *amandes à la praline* des amandes cuites dans du sucre brûlant.

Amandé : Sorte de boisson faite avec du lait de vache et des amandes broyées et passées.

Exemple : Prendre un *amandé*.

Remarque : On dit *lait d'amande* lorsqu'il est préparé avec de l'eau au lieu de lait de vache..

Amant, amante : Celui ou celle qui a de l'amour pour une autre personne.

Amarante : **1** – Couleur rouge bordeaux.

2 – Fleur d'automne qui est ordinairement d'un rouge de pourpre velouté.

Remarques : **a)** – Il y en a quelques-unes qui fleurissent en forme de panache, et d'autres en forme de grappes.

b) – L'amarante est le symbole de l'immortalité.

Amaricandage : Assemblage de nœuds inutiles.

[Voir le mot *Nœud*].

Amariner : **1** – (En anglais « *to season* ») Pourvoir un navire de marins, le munir d'un équipage de marins et le mettre en état de naviguer.

2 – (En anglais « *to man* ») Envoyer des gens pour remplacer l'Équipage d'un navire pris à l'ennemi .

3 – Amariner quelqu'un, c'est l'accoutumer à la mer.

Amarrage (en anglais « *mooring* », « *lashing* », « *seizing* ») : **1** – L'*amarrage d'un navire* est l'opération par laquelle on le retient à son poste, en rade ou dans le port, à l'aide de câbles, d'aussières, de grelins ou de chaînes, fixés à des ancrs ou des coffres, capelés à terre sur les berges ou le long des quais.

Remarques : **a)** – L'amarrage à l'avant et à l'arrière du navire doit être strictement symétrique ; en particulier, les gardes de l'avant et celles de l'arrière doivent avoir la même composition (fil d'acier, polypropylène, movline ©, dyneema ©), le même diamètre, la même longueur, la même fabrication (tresse ou aussière).

b) – Le but de l'amarrage est de tenir son navire le long d'un quai, d'un ponton ou d'un autre bateau *aussitôt qu'il y est accosté*, c'est-à-dire de le maintenir en contact par rapport à ce quai, à ce ponton ou à cet autre navire, sans avancer ni reculer, et sans que l'avant ou l'arrière ne s'en écarte.

S'il est possible et souvent facile de placer son navire exactement où on le désire lorsque l'on peut adopter une vitesse-surface suffisante pour manœuvrer, il faut compter sur l'amarrage pour le maintenir à poste dès qu'il n'a plus de vitesse, sauf si l'on dispose de propulseurs transversaux ou si l'on est assisté par des remorqueurs ou des pousseurs.

c) – Une manœuvre d'amarrage doit être simple, précise et aussi rapide que possible ; elle doit avoir été préparée de manière à savoir à l'avance le nombre et l'ordre de mise à terre des amarres, à l'avant et à l'arrière du navire.

d) – Si une manœuvre d'amarrage ou de démarrage s'est mal passée (grue du quai heurtée par le dévers de l'avant, batayoles pliées, rayure de la peinture ou du *gelcoat* de la coque, etc.) on observera presque toujours que les deux gardes (celle de l'avant et celle de l'arrière) n'ont pas été les premières amarres envoyées et tournées raides (à l'accostage) ou les dernières amarres conservées en tension (au démarrage).

e) – Le contraire n'est pas vrai, et on peut parfois réussir des manœuvres d'accostage et d'amarrage en envoyant les amarres de pointe en premier.

f) – En rade, on distingue parfois l'amarrage du mouillage, en n'entendant par *mouillage* que le lieu où le navire est mouillé et en considérant que le navire est amarré sur son ancre.

g) – Dans les ports, les navires ne peuvent être amarrés qu'aux organes spéciaux établis à cet effet sur les ouvrages, sous peine d'une amende de 150 euros (Art. R. 323-3 du Code des Ports maritimes).

2 – (En anglais « *berthage* ») Droit payé par un navire qui vient s'amarrer à un quai.

3 – [En *matelotage*] L'amarrage est l'attache qu'on fait de deux filins l'un sur l'autre au moyen d'un autre beaucoup plus faible.

4 – [En *voilerie*] L'amarrage s'entend surtout de celui qu'on fait aux points d'écoute des voiles, pour prévenir l'écartement des ralingues et ménager la toile à l'angle du point ; il ne faut pas que l'amarrage des points d'écoute comprime le filin ; il doit être sans bridures et couché sur la toile, de manière à laisser les deux ralingues libres dans leur action ; les amarrages bridés peuvent causer la rupture des points d'écoute.

[Voir les mots *Ralingue*, *Point*, *Bridure*].

5 – Lorsqu'il s'agit d'effectuer un amarrage, le terme d'*amarre* n'est utilisé que s'il s'agit de l'amarrage d'un navire ; dans les autres cas, on emploie un autre terme qui, habituellement, décrit le type de cordage utilisé (garcette, bitord, tresse, ligne, etc.).

Amarrage en étrive : Un *amarrage en étrive* est une sorte d'amarrage à plat qui se fait sur une manœuvre dont les deux branches se croisent en se chevauchant, ou sur deux cordages qui se croisent.

Remarques : a) – Pour l'exécution de l'amarrage en étrive, on croise d'abord les deux brins du cordage, ou les deux cordages, puis on bague la ligne ou le quarantenier d'amarrage sur les deux ; on fait ensuite un amarrage plat double qu'on termine par une bridure comprise entre les deux brins du cordage ou entre les deux cordages.

b) – On fait un amarrage en étrive (ou deux amarrages en étrive successifs) pour tenir ensemble, d'une part la branche principale d'un cordage à l'extrémité duquel on a adapté un cap de mouton, une cosse ou tout autre objet quelconque, et d'autre part le bout excédent de ce cordage ramené sur la branche principale.
[Voir l'expression *Amarrage plat*].

Amarrage plat : 1 – L'*amarrage plat* se fait pour tenir joints deux cordages que l'on a approchés côte à côte sans les chevaucher.

2 – Cet amarrage se fait par plusieurs tours bien serrés de ligne ou de quarantainier autour des deux cordages, à l'endroit où ils doivent être joints.

Remarques : a) – Cet amarrage avec ou sans bridure peut se faire pour tenir joints deux cordages parallèles qui peuvent être simples ou doubles, ou deux branches parallèles d'un même cordage.

b) – Pour exécuter l'amarrage plat, on rapproche, au besoin par tré sillonnage, les deux cordages à se toucher ; la ligne ou le quarantenier d'amarrage, muni d'un œil à une extrémité, est bague sur les deux cordages ; on fait ensuite un certain nombre de tours, puis on passe l'extrémité de la ligne ou du quarantenier d'amarrage à l'intérieur des tours, et enfin dans l'œil du dormant (point fixe) ; on reprend le serrage de tour en tour depuis le dormant, en plaçant les tours l'un contre l'autre à toucher et, après avoir raidi le plus possible, on coupe la ligne au sortir de l'œil.

[Voir le mot *Tré sillonnage* et l'expression *Amarrage en étrive*].

c) – On rend l'amarrage plat plus résistant en faisant une seconde couche de tours au-dessus de la première : c'est l'*amarrage plat double*.

d) – On peut donner encore plus de solidité à l'amarrage plat en effectuant une bridure, c'est-à-dire en faisant un amarrage complémentaire perpendiculairement aux tours déjà raidis ; dans ce cas, on termine l'opération en passant l'extrémité de la ligne ou du quarantenier entre l'amarrage plat et la bridure.

e) – Pour réaliser un amarrage plat sur des cordages en acier, on les rapproche et on les tient serrés l'un contre l'autre au moyen de serre-joints.

[Voir le mot *Serre-joint*].

Amarre (en anglais « *mooring line* ») : **1** – Cordage en fibres naturelles ou synthétiques, en fils d'acier ou en chaîne qui sert à l'amarrage, au touage ou au halage d'un navire.

Remarques : a) – Le cordage employé pour tenir le navire sur son ancre est appelé la *ligne de mouillage*, quelquefois le *câblot*, le *câble*, la *chaîne* ou le *câble-chaîne* ; le cordage employé pour remorquer le navire est appelé une remorque.

b) – La longueur des glènes de cordage vendues pour faire des amarres est souvent de 200 mètres.

c) – La longueur de la glène était à l'origine celle d'un *câble* de 120 brasses (une *encablure*) ; elle variait en pratique de 180 à 200 mètres selon le contexte.

d) – Une encablure vaut un dixième de mille (c'est-à-dire environ 185 mètres).

2 – On distingue, parmi les amarres :

i) les *amarres de bout*, de l'avant ou de la proue qui rappellent de l'avant (en anglais « *head lines* » ou « *head fasts* ») ;

ii) les *amarres de l'arrière* ou de la poupe qui rappellent de l'arrière (en anglais « *stern lines* » ou « *stern fasts* ») ;

iii) celles de travers (les *traversiers*) dont la direction est perpendiculaire ou

presque perpendiculaire à la ligne de quille (en anglais « *breast lines* » ou « *breast fasts* ») ;

iv) celles qui rappellent de l'avant vers l'arrière, ou de l'arrière vers l'avant, que l'on appelle *gardes montantes* (en anglais « *spring lines* ») et qui empêchent les mouvements dans la direction de la ligne de quille, dans un sens ou dans l'autre.

[Voir l'expression *Garde montante*].

3 – Lorsque le navire est à son poste le long du quai, les amarres qui arrivent à bord du côté du quai sont dites *amarres de terre* et celles qui arrivent à bord du côté opposé sont dites *amarres du large*.

4 – Le cordage, le câble, le grelin, le câblot ou la chaîne qui relie le navire à son ancre s'appellent aussi des amarres.

Remarques : a) – On disait jadis qu'un vaisseau avait *toutes ses amarres dehors*, pour dire qu'il avait jeté toutes ses ancres.

b) – Aujourd'hui, si l'on parle de l'amarre qui retient le navire à son ancre, on dit la *ligne de mouillage* sur un petit bateau, la *chaîne de l'ancre* sur un gros navire.

5 – On appelle aussi *amarres* les cordages qui servent à saisir diverses choses dans un navire.

Exemples : Saisir un canon avec une amarre ; saisir une table avec une amarre.

Remarque : Dans ce cas, on emploie plutôt le mot *saisine*.

Amarrer : 1 – Lier, attacher avec une amarre.

Exemples : Amarrer un navire aux anneaux du port pour le retenir accosté au quai ; amarrer un colis dans la cale, de peur qu'il ne glisse en cas de roulis (dans ce sens, on emploie plutôt le mot *saisir*).

2 – Lier fortement un cordage.

Exemple : Amarrer la barre du gouvernail sous le vent.

Amarres de poste : 1 – Des *amarres de poste* sont disponibles dans certains ports, notamment dans les ports où une grosse houle se fait sentir, afin de garantir un bon amarrage des navires.

2 – Dans certains ports, les amarres de poste sont un *complément* qui permet de renforcer l'amarrage des navires en escale.

Remarques : a) – La prise des amarres de poste augmente la durée des manœuvres d'accostage ; après l'appareillage des navires qui les ont utilisées et rejetées à l'eau, un service du port doit les repêcher et les redresser sur le quai.

Remarques : b) – Il est souvent mal commode de tourner à bord les amarres de poste en plus des amarres habituelles, si des bollards n'ont pas été prévus à cet usage particulier.

c) – Nous avons connu des grelins aux postes 1 et 2 du môle d'escale de La Pallice avant son allongement, qui servaient d'amarres de poste en complément des amarres fournies par les navires ; à l'appareillage, les navires les larguaient en premier, et elles tombaient dans l'eau le long du quai ; les grues de terre les relevaient après le départ des navires.

3 – Dans d'autres ports, l'amarrage des navires se fait *exclusivement* au moyen d'amarres de poste, avec des dispositifs à largage rapide par crocs à échappement pour que les navires amarrés dans le port puissent appareiller tous ensemble sans attendre les équipes de quai, au cas où une forte houle viendrait à entrer soudainement dans le port.

Remarque : Nous avons connu de telles amarres de poste à Napier, en Nouvelle-Zélande, aux quais exposés à la grosse houle du Pacifique.

Amas : 1 – Assemblage de plusieurs choses, soit d'une même nature, soit d'une nature différente.

Exemples : Un amas d'étoiles ; faire amas de toutes sortes de provisions ; ce livre

n'est qu'un amas de citations.

2 – Il se dit aussi se l'assemblage, du concours de plusieurs personnes.

Exemple : Un amas de toutes sortes de gens.

Amasser : Faire amas, faire un amas, mettre ensemble.

Exemples : Amasser de l'argent ; amasser des troupes de tous côtés ; amasser des preuves pour une affaire ; le peuple s'amassa autour de lui ; il s'est amassé beaucoup de sable qui réduit la profondeur de l'accès dans le port.

Amateloter : Associer les marins deux par deux, pour les faire alterner au service.

Remarques : **a)** – Jadis, il n'y avait parfois qu'un hamac pour les deux marins associés, qui se l'échangeaient à la fin de leur service.

b) – Dans cette situation, chacun était le *matelot* de l'autre.

c) – Les deux marins amatelotés devaient se subvenir l'un l'autre et s'assister comme des frères.

Amateur : **1** – Celui qui a beaucoup d'attachement, de goût pour quelque chose.

Exemples : Amateur de la vertu, de la gloire ; amateur de louanges ; amateur de la nouveauté.

2 – Il se dit aussi de celui qui aime les beaux-arts sans les exercer.

Exemples : Amateur de la peinture, de la sculpture, de la musique ; il ne sait pas peindre, mais il est amateur.

Amatir : Rendre mat l'or ou l'argent, en leur ôtant le poli.

Amazone : **1** – Femme d'un courage mâle et guerrier.

Remarque : Cette signification vient de ce que les anciens écrivirent qu'il y avait autrefois en Asie un grand pays, la Scythie, habité par des femmes toutes guerrières appelées *amazones* à cause que dès leur enfance on leur brûlait une mamelle pour les rendre plus propres à tirer de l'arc.

Remarque : Amazone, en ce sens, s'emploie surtout au pluriel (les amazones).

2 – Héroïne d'amour.

Ambages : Paroles obscures, ambiguës, de caractère énigmatique.

Exemples : Il ne parle jamais que par ambages ; parler sans ambages.

Remarque : Ambage est de peu d'usage et il ne s'emploie qu'au pluriel.

Ambassadeur : Celui qui est envoyé avec caractère de représentation, par un État souverain à un État souverain, avec caractère de représentation.

Exemples : Ambassadeur ordinaire ; ambassadeur extraordinaire ; l'ambassadeur de France à Rome ; l'ambassadeur de France au Vatican ; l'ambassadeur de France à l'ONU ; l'ambassadeur d'Espagne en France.

Ambiant : Qui entoure, qui enveloppe.

Exemples : Un fluide ambiant ; l'air ambiant.

Ambidextre : Qui se sert également des deux mains.

Exemple : Un homme ambidextre.

Remarque : Littéralement *ambidextre* signifie « *qui a deux mains droites* ».

Ambigu : Qui peut être pris en deux sens, qui présente deux sens, comme un corps terminé d'une manière douteuse présenterait deux angles, deux pointes.

Exemples : Réponse ambiguë ; paroles ambiguës ; parler en termes ambigus ; des signes ambigus ; des preuves ambiguës ; les oracles sont souvent ambigus.

Ambiguïté : Défaut d'un discours équivoque et susceptible d'être interprété de diverses façons.

Remarques : **a)** – Le radical *ambi* est tiré de la préposition grecque ἀμφί qui signifie « *de part et d'autre* » et a pour signification *double* ou *des deux côtés*.

b) – Quand on n'est pas certain que ce qu'on a promis se produira, on ne sort de l'ambiguïté qu'à son détriment.

Ambitieux : 1 – Qui a de l'ambition.

Exemples : Un homme *ambitieux* ; une femme ambitieuse ; l'ambitieux sacrifie tout à sa passion ; les ambitieux se permettent tout pour parvenir à leurs fins.

Remarque : *Ambitieux*, ne se prend jamais dans un sens d'éloge.

2 – On dit *ambitieux* de tout ce qui renferme ou exprime l'ambition.

Exemples : Esprit, caractère ambitieux ; prétentions, manières ambitieuses ; style ambitieux.

3 – On appelle *ornements ambitieux* dans un discours, des ornements trop recherchés, trop affectés.

Ambition : 1 – Désir immodéré d'honneur, de gloire, d'élévation, de distinction.

Exemples : Grande ambition ; ambition déréglée ; ambition démesurée.

2 – *Ambition* se prend aussi en bonne part, mais alors il faut en détourner le sens par une épithète ou par quelque chose d'équivalent.

Exemples : Noble ambition ; ambition louable ; honnête ambition ; toute mon ambition est d'avoir l'honneur de vous servir.

Ambre gris : Concrétion intestinale fournie par les grands cétacés et qui, en raison de son odeur de musc, entre dans la composition de certains parfums.

Remarques : **a)** – Le mot « *ambre* » est tiré de l'arabe « *ambar* » qui signifie *cachalot*.

b) – En français, on dit aussi *succin* ou *carabé* (vieilli).

c) – Les Allemands l'appellent « *Bernstein* » qui signifie « *la pierre qui brûle* ».

d) – Les Russes l'appellent « *jantar* » qui signifie « *amulette* ».

e) – En grec ancien, ambre se traduit par « ἤλεκτρον » (qui se prononce *électrone*).

Ambre jaune : 1 – Résine amorphe fossile allant du jaune clair au jaune rougeâtre et susceptible d'un beau poli.

Remarques : **a)** – L'ambre peut être opaque, translucide ou transparent.

b) – L'ambre est insoluble dans l'eau froide ; il fond vers 300°C et s'enflamme vers 400°C.

c) – La densité de l'ambre est très légèrement supérieure à celle de l'eau douce, elle est comparable à l'eau salée à 30 grammes de sel marin par litre.

d) – Si l'on frotte l'ambre avec un chiffon, il se charge d'électricité négative et il attire les particules légères comme les brins de paille ; c'est pour cette raison que le mot grec « ἤλεκτρον », qui signifie *ambre*, a servi à former le mot « *électricité* ».

2 – Ce matériau naturel fascine l'homme depuis toujours, par ses couleurs et par son potentiel fossilifère.

Remarques : **a)** – L'ambre est parfois considéré comme une *gemme*, de même que d'autres substances organiques telles que les perles, la nacre, l'ivoire, le jais, le corail.

b) – L'ambre a été employé pour faire des parures sous la forme de perles de différentes formes ou de barrettes d'espacement, en guise de talisman et parfois comme monnaie d'échange.

3 – L'ambre de la Baltique s'est formé il y a 40 à 60 millions d'années à partir de la résine pétrifiée de conifères.

Remarques : **a)** – En tombant sur le sol, la résine a emprisonné des pollens de fleurs, des petits insectes que l'on peut observer sous tous les angles dans les morceaux d'ambre transparents.

b) – La résine s'est transformée en ambre au bout de plusieurs millions d'années par la polymérisation des chaînes organiques et la perte des composés aromatiques volatils.

c) – On appelle *copal* le stade intermédiaire entre la résine et l'ambre, après quelques milliers d'années de polymérisation.

4 – On trouve de l'ambre en abondance en Charente-Maritime, notamment sur la rive droite de la Charente (d'Angoulême à l'île d'Aix), sur le rocher d'Énet ou entre la Charente et la Gironde (entre Cadeuil et l'île d'Oleron).

Remarques : a) – Le géologue, naturaliste et homme politique rochelais Louis-Benjamin Fleuriau de Bellevue (1761-1852) a mentionné avoir ramassé de l'ambre charentais dans l'île d'Aix en 1817.

b) – L'ambre charentais renferme des insectes, des arachnides, des plumes de dinosaures, des morceaux de peau de reptiles, des poils de mammifères, des algues, des champignons, du plancton marin, des bactéries.

Ambroisie : 1 – Nourriture ordinaire des divinités de l'Olympe.

Remarques : a) – L'ambroisie donnait l'immortalité à ceux qui en goûtaient.

b) – Le miel des abeilles est quelquefois associé à l'ambroisie.

2 – Les botanistes ont donné à une plante maritime le nom d'*ambroisie*, à cause de son odeur vineuse.

Ambulance : 1 – Sorte d'hôpital provisoire aménagé, à la mer, dans un endroit abrité, à bord des bâtiments en train de combattre.

2 – Établissement hospitalier temporaire formé pour donner les premiers secours aux blessés ou aux malades, ou même à les opérer, notamment près des corps d'armées en campagne.

Remarques : a) – On appelle *ambulance* ou *hôpital ambulante* l'hôpital qui suit l'armée.

b) – *Ambulance* vient du verbe latin *ambūlō* qui signifie *marcher*.

3 – *Voiture d'ambulance* ou en abrégé, *ambulance*, est le nom donné à une voiture chargée de transporter les blessés jusqu'à un hôpital de campagne.

4 – [*Par extension*] On donne le nom d'*ambulances* aux véhicules terrestres chargés de transporter les malades ou les blessés de l'endroit où ils se trouvent jusqu'à n'importe quel hôpital ou clinique et pour les reconduire de cet hôpital ou de cette clinique vers un autre établissement ou à leur domicile.

Ambulatoire : Il se dit d'Une Juridiction qui n'est pas fixe en un même lieu, mais qui se tient tantôt en un endroit, tantôt en un autre.

Remarque : Jusqu'à Philippe-le-Bel (1268-1314) le Parlement était ambulatoire. [Voir le mot *Sédentaire*].

Âme : 1 – Ce qui est le principe de la vie dans tous les êtres vivants.

Remarques : a) – On appelle *âme végétative*, l'âme qui fait croître les plantes.

b) – On appelle *âme sensitive*, celle qui fait croître, mouvoir et sentir les animaux.

c) – On appelle *âme raisonnable*, celle qui est le principe de la vie, de la pensée et des mouvements volontaires dans l'homme.

d) – Les philosophes anciens ont appelé *âme du monde*, un esprit universel qu'ils supposaient répandu dans toutes les parties de l'Univers.

2 – Âme se dit principalement de l'*âme raisonnable*, de l'âme de l'homme.

Remarques : a) – L'âme est individuelle, indivisible, spirituelle et immortelle.

b) – Âme se dit aussi pour signifier *une personne* (homme, femme, ou enfant).

Exemples : Il n'y a âme qui vive dans cette maison ; vous n'y trouverez pas une âme ; il y a cent mille âmes dans cette ville.

c) – Âme se dit aussi pour *conscience*.

Exemples : Il sait bien en son âme que ce qu'il avance est faux.

d) – On dit qu'un homme *n'a point d'âme* pour dire qu'il n'a ni cœur, ni sentiment.

e) – En parlant des âmes séparées des corps, on dit *les âmes des trépassés*.

Âme du canon : On appelle l'*âme du canon*, le creux où l'on met la poudre propulsive et le projectile (boulet, balle, obus, bombe, etc.).

Âme d'un cordage : Élément introduit au centre du cordage et qui est entouré par les torons, lorsque le nombre de ceux-ci dépasse trois ; l'âme permet d'éviter que les torons ne s'écrasent lorsque le cordage est mis en tension.
L'âme du cordage ne donne pas de force supplémentaire à ce cordage.

Amélioration : Progrès vers le bien, vers le bon, vers le beau.

Exemples : Amélioration de la stabilité, de la nourriture ordinaire, du temps.

Améliorer (en anglais « *to improve* ») : Rendre meilleur ; perfectionner.

Remarque : On n'améliore que ce qui est déjà bon.

Amelottes : Voir le mot *amolette*.

Amen : **1** – Mot hébreu signifiant « *ainsi-soit-il* ».

2 – Expression du consentement.

Exemple : « *Dire amen à tout* » c'est tout accepter.

Aménagement : **1** – Action de régler les coupes d'une forêt.

2 – Le résultat de cette action.

Aménagements : On appelle *aménagements* toutes les séparations et divisions de l'espace dans les différentes parties du navire.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on parle des *aménagements* sans précision, il s'agit habituellement des logements et des pièces à vivre de l'Équipage et des passagers.

b) – Sur les navires modernes, on confond souvent *les aménagements* et *le château*.

c) – On précise « *aménagements de telle cale* », « *aménagements de tel hangar* », etc., lorsqu'il ne s'agit pas des aménagements de locaux réservés à l'Équipage et aux passagers.

d) – On dit aussi *emménagements*.

Aménager : **1** – Régler les coupes d'une forêt.

2 – Débiter en bois de charpente.

Exemple : Aménager un arbre pour en faire une varangue.

Amendable : **1** – Qui peut être amélioré ou corrigé.

2 – [*Vieilli*] Sujet à une amende.

Amende : **1** – Peine pécuniaire.

2 – [*Autrefois*] Une *amende honorable* était une peine infamante qui consistait en un aveu public d'un crime.

3 – [*Au figuré*] Faire *amende honorable*, c'est demander publiquement le pardon.

Amendement : **1** – Modification apportée à un projet de décret, à une loi proposée, pour les rendre plus précis, plus clairs ou plus significatifs.

2 – Modification apportée à un texte existant pour l'améliorer, le rectifier ou pour l'adapter à des préoccupations nouvelles.

Amener (en anglais « *to lower* ») : **1** – Abaisser, faire ou laisser descendre.

Exemple : Amener les voiles, c'est les abaisser.

Remarques : **a)** – Amener une vergue et sa voile, c'est larguer et filer les drisses.

b) – On dit aussi amener les perroquets sur le ton, les huniers à mi-mât, la grand vergue sur les porte-lofs.

c) – Amener se dit aussi d'une embarcation, d'un fardeau, d'engins pesants soulevés avec un cartahu et qui sont suffisamment hissés pour être reçus à bord.

2 – *Amener* ou *amener son pavillon* est une expression consacrée pour indiquer qu'un bâtiment ou un navire, contraint par des forces ennemies, manifeste en faisant descendre son pavillon national qu'il se rend, qu'il se constitue prisonnier.

3 – Amener **le pavillon** ou amener **les couleurs** est une cérémonie imposante qui a lieu au coucher du Soleil ; c'est lentement qu'on y procède ; toutes les personnes qui se trouvent sur les ponts ou dans le gréement s'arrêtent ou cessent leurs travaux, elles se tournent vers le pavillon et chacun se découvre, en signe de respect, devant ce symbole de la nationalité.

Remarque : Le commandement pour abaisser les couleurs est « envoyez ».

4 – Amener exprime un rapport de position entre un navire et des objets extérieurs : amener se dit d'un amer ou d'un autre bâtiment lorsqu'on parvient à le relever dans la direction voulue ; deux points sont amenés l'un par l'autre lorsqu'on est parvenu à les voir sur une même ligne (on dit alors que l'on se trouve sur l'alignement qu'ils forment).

5 – Amener signifie aussi *tirer à soi*.

Exemple : Les forçats amènent les rames à eux.

6 – [Au figuré] Amener se dit aussi des choses qui se succèdent ordinairement.

Exemple : Ce vent nous amènera la pluie.

7 – [Au figuré] Amener signifie encore introduire, mettre en usage.

Exemple : C'est un tel médecin qui a amené l'usage d'un tel remède.

Aménité : Agrément, ce qui fait qu'une chose est agréable.

Remarque : Il se dit particulièrement d'un lieu, d'une situation agréable, d'un air doux et agréablement tempéré.

Exemples : L'aménité de la Nouvelle-Zélande ; l'aménité de l'air après le passage d'un front froid ; les aménités de la mer : poissons, coquillages, engrais, énergie.

Amer (en anglais « **mark** ») : **1** – Tout objet fixe et remarquable, visible de la mer, situé sur une côte ou en mer (phare, balise, clocher, tour, arbre isolé, pignon, rocher, etc.).

2 – Les amers sont repérés sur certaines cartes ; ils sont employés soit seuls, soit en combinaison avec d'autres amers dont on relève l'azimut, pour connaître notre position à la mer.

Amérique : **1** – La goélette « *America* », commandée par le pilote (USA) Richard Brown (1810-1885), a appareillé des USA le 21 juin 1851 pour traverser l'Océan Atlantique jusqu'en France où il arrive le 11 juillet, afin de participer à une grande régata avec 14 yachts anglais autour de l'île de Wight.

Remarque : La goélette « *America* » avait été conçue par le célèbre architecte naval américain George Steers (1819-1856) ; elle appartenait à 6 membres du *New-York Yacht Club*.

2 – Le pilote américain Richard Brown et la goélette « *America* » remportèrent la régata le 22 août 1851.

Remarque : Richard Brown a profité de l'expérience acquise en cherchant à aborder les navires à destination de New-York avant ses camarades, les autres pilotes de Sandy Hook.

3 – Le yacht-club victorieux de chaque défi reçoit comme trophée une aiguière d'argent fabriquée en 1848 par le bijoutier et orfèvre Robert Garrad de Londres.

Remarque : Le trophée a été appelé « *Coupe de cent souverains* » à l'origine, puis « *Coupe de cent guinées* » en 1851 et « coupe de l'*America* » depuis 1857.

4 – Jusqu'en 1958, le challenger (en anglais « **challenger** ») devait naviguer par lui-même jusqu'au lieu de la prochaine régata, qui était normalement la résidence du défendeur (en anglais « **defender** »), le précédent vainqueur.

Remarque : Les Américains (New-York, Newport, San Diego, San Francisco) furent les détenteurs du trophée jusqu'en 1995 ; puis ce furent les Australiens (Freemantle) en 1987, les Néo-Zélandais (Auckland) en 2000 et 2003, les Espagnols (Valence) en 2007 et 2010.

Amérigo Vespucci : 1 – Amerigo Vespucci est né à Florence en 1452 et il est mort le 22 février 1512 à Séville en Castille, après avoir été naturalisé espagnol.

Remarque : Le nom d'Amerigo Vespucci a été orthographié de différentes façons ; en 1507, Franczazio de Montalboddo l'écrivit *Alberico Vesputio*.

[Voir les noms *Amérique*, *Vespucci (Amérigo)*, *Christophe Colomb*].

2 – Amerigo Vespucci a occupé les fonctions de négociant et de banquier à Séville en 1492 pour le compte de la maison de commerce de Lorenzo di Pier Francesco di Medici ; Amerigo Vespucci rencontra Christophe Colomb au retour de son premier voyage.

3 – Amerigo Vespucci fit plusieurs voyages transocéaniques en qualité de passager sur des navires espagnols ou portugais :

i) Au cours du premier voyage (10 mai 1497 - 15 octobre 1498) sous le commandement des Espagnols Dias de Soàlis et Vincent Pinzon, il découvrit la côte du Honduras à la Floride.

ii) Au cours du deuxième voyage (16 mai 1499 - 8 septembre 1500) sous le commandement des Espagnols Alonso de Ojeda et Juan de la Cosa et de Roldan, il découvrit quelques îles et 200 lieues marines (soit 600 milles marins) de la côte orientale d'Amérique, entre les latitudes 12° Nord et 5° Sud.

iii) Au cours du troisième voyage (10 mai 1501 - 7 septembre 1502) sur un navire portugais, Amerigo Vespucci explora la côte atlantique américaine entre les latitudes 5° Sud et 52 ° Sud.

iv) Au début du quatrième voyage d'Amerigo Vespucci (10 mai 1503 - 18 juin 1504) une flottille de 6 navires sous le commandement du Portugais Coelho avait pour objectif de contourner le nouveau continent par le Sud, afin d'atteindre la presqu'île de Malacca par la mer, sans emprunter la route du Cap ; la moitié de la flotte se perdit au large de l'île de Fernando de Noronha ; Amérigo Vespucci séjourna 2 mois dans le port de Bahia, découvert au cours du voyage précédent, puis 5 mois au Cap Frio, à l'entrée de la baie de Rio avant de revenir à Lisbonne.

3 – Naturalisé espagnol, Amerigo Vespucci fut chargé par Ferdinand de Castille de diriger une expédition en Amérique du Sud comparable à celle à laquelle il avait participé pour le compte du roi du Portugal, avec peut-être un passage dans l'Océan Pacifique, mais les Portugais s'y opposèrent en vertu du traité de Tordesillas.

[Voir le mot *Amérique*].

Amérique : L'Amérique est l'une des *cinq parties du monde*.

Remarques : **a)** – L'Amérique était inconnue des Européens jusqu'à ce que Christophe Colomb (1451-1506) mette le pied en 1492 sur une île des Antilles qu'il appela Hispanolia.

b) – L'île Hispanolia de Christophe Colomb forme aujourd'hui les États souverains de Saint-Domingue et de Haïti.

c) – Le sous-continent d'Amérique du Sud a été baptisé en 1507 *Ameri-gê* (terre d'Amerigo Vespucci) ou *America* en s'inspirant de la formation des noms *Europe* ou *Asie* qui sont des noms féminins tirés des noms de la princesse Europe ou de la reine Asie.

d) – Les géographes de Saint-Dié, dans le duché souverain de Lorraine (actuellement Saint-Dié des Vosges en France), qui rédigèrent la cosmographie intrōductiō de 1507, avaient eu connaissance d'une copie des récits de voyage d'Amerigo Vespucci (1454-1512) grâce au duc de Lorraine René II (1451-1508).

e) – À proprement parler, l'*Amérique* telle que l'entendaient les géographes de

Saint-Dié est seulement la partie de l'Amérique qui se trouve dans le *sixième climat* en allant de l'Équateur vers l'Antarctique.

f) – Les cartographes hollandais étendirent par la suite le nom d'*Amérique* à l'ensemble du continent qui va de l'Amérique du Sud (notamment Argentine, Brésil et Chili) à l'actuelle Amérique du Nord (Mexique, États-Unis, Canada) en passant par l'Amérique centrale et les îles des Antilles.

g) – L'Amérique est entourée d'eau de toute part.
[Voir les mots *Europe, Afrique, Asie, Climat*].

Amérique : 1 – Nom donné aux terres que le Génois Christophe Colomb (1451-1506) découvrit le 12 octobre 1492 et au cours des voyages transocéaniques qui suivirent.

Remarques : a) – À la suite des géographes Ptolémée, Marin de Tyr, Pierre d'Ailly, Paolo Toscanelli, Colomb croyait que le continent qui allait de l'Espagne et du Portugal à l'Orient extrême décrit par Marco Polo, occupait la moitié du globe terrestre ; les mandataires espagnols de Colomb espéraient ouvrir une route maritime pour aller chercher les épices, puisque la route des caravanes terrestres avait été fermée aux Chrétiens par les Mahométans.

[Voir *Ailly (Pierre d' –)*].

b) – Christophe Colomb atterrit dans l'Archipel Guanahini après un voyage maritime de 70 jours.

c) – Il était admis que le Paradis terrestre de la Bible juive se trouvait à l'extrême Est de l'Eurasie ; Colomb espérait l'atteindre par l'Ouest, puisque tous les savants, depuis l'Antiquité, admettaient que la Terre était ronde.

2 – L'appellation *Amérique* a été inventée en 1507 par les moines du Gymnasium de Saint Dié, en Lorraine [*actuellement* Saint-Dié-des-Vosges, en France] pour désigner, sur une carte du monde, les terres reconnues par Americ Vespuce (ou Américo Vespucci) dans l'Ouest de l'Océan Atlantique, au Sud de la ligne équatoriale et vis-à-vis de l'Afrique ; ces terres appartiennent à l'actuelle Amérique du Sud.

Remarques : a) – Les *géographes* de Saint-Dié, dans le duché souverain de Lorraine, avaient entrepris de mettre à jour la Géographie de Ptolémée en y incluant les terres qui venaient d'être découvertes au-delà de l'Océan Atlantique.

b) – Leur ouvrage « *cosmōgrāphīæ intrōductiō* » fut publié le 25 avril 1507 à Saint-Dié.

c) – Le duc de Lorraine, René II, reçut une version en français de la relation des troisième et quatrième voyages qu'Americ Vespuce fit de l'autre côté de l'Atlantique pour le compte du roi du Portugal, ainsi qu'une carte portugaise ; René II les communiqua à son chapelain, Gauthier Lud, chanoine de la cathédrale de Saint-Dié ; cette version en français fut traduite en latin à Saint-Dié par Jean Basin, sous le titre de *quattuor nāvīgātiōnes* et insérée dans la seconde partie du livret *cosmōgrāphīæ intrōductiō* publié en 1507.

d) – Après une étude approfondie des récits de navigation de Vespuce, les géographes du gymnase de Saint-Dié conclurent que la terre découverte par Vespuce n'était pas l'extrême-orient de l'Asie mais un continent séparé de l'Asie par un immense océan.

e) – Les géographes de Saint-Dié avaient *inventé l'Océan Pacifique*, ce qu'en simplifiant on transpose en disant qu'ils ont *inventé l'Amérique*.

f) – En féminisant l'appellation *America*, afin de ressembler aux appellations des continents qu'ils connaissaient (*Europa, Asia, Africa*) les géographes de Saint-Dié ont montré qu'à la différence de Christophe Colomb, qui croyait avoir débarqué au Japon ou en Chine, ils *savaient* qu'Americ Vespuce avait débarqué sur un continent jusqu'alors inconnu, l'Amérique du Sud.

3 – Le choix du nom « *America* » pour le nouveau monde a donné à son insu et surtout après sa mort au Florentin *Amérigo Vespucci* une incroyable célébrité. [Voir le mot *Longitude* et les noms *Vespucci (Amérigo –)*, *Amérigo Vespucci*, *Christophe Colomb*, *Zeng He*].

Amerrissage (en anglais « *ditching* ») : Action, pour un aéronef, de se poser sur l'eau.

AMF : Sigle des *Ateliers militaires de la Flotte*.

[Voir l'expression *Ateliers Militaires de la Flotte*].

Ami : **1** – Celui ou celle avec qui on est lié d'une affection réciproque.

Remarque : On dit ami de table, ami de bouteille, ami de débauche, pour un ami avec qui on n'a d'autre liaison que celles qui sont fondées sur les plaisirs de la table, de la débauche.

2 – Ami est quelquefois un terme de familiarité dont on se sert en parlant à des personnes fort inférieures.

Exemples : Travaillez, mes amis, vous serez bien payés ; tiens, mon ami, mon bon ami, voilà pour ta peine.

Remarque : C'est aussi quelquefois un terme de hauteur et de mépris.

Exemple : Mon petit ami, je veux que vous sachiez que...

3 – Amie, ami se disent pour signifier une maîtresse, un amant, une personne avec qui on est en commerce de galanterie.

Remarque : Cette signification est en usage dans les généalogies où, en parlant de bâtardise, on dit *un tel eut d'une telle, son amie*, tel enfant.

Amiable : Doux, gracieux.

Exemples : Accueil amiable ; paroles amiables ; recours amiable.

Remarques : **a)** – On dit à *l'amiable* pour dire par la voie de la douceur, sans procès.

Exemples : Nous en conviendrons à *l'amiable*, traiter les choses à *l'amiable* ; vider un différent à *l'amiable*.

b) – On appelle *vente à l'amiable* celle où les prix sont marqués sur chaque effet.

Amiante (en anglais « *asbestos* ») : Substance minérale, filamenteuse et inaltérable au feu.

Remarques : **a)** – Le mot amiante est tiré du grec ἀμιάντος.

b) – L'amiante s'appelle également *asbeste*.

[Voir le mot *Asbeste*].

c) – L'amiante est suspecté, depuis le tout début du xx^{ème} siècle (1902) d'entraîner des maladies graves du système respiratoire, notamment des cancers du poumon ; pour cette raison, son usage est extrêmement réglementé.

Amical : Qui part de l'amitié.

Exemples : Conseil amical ; exhortations amicales.

Amincir : Rendre plus mince.

Exemple : Amincir une pièce de bois.

Amiral (en anglais « *admiral* ») : **1** – Anciennement, *amiral* était un titre considéré, en France, comme une haute dignité de la couronne, et dont un prince du sang a longtemps été investi.

Remarques : **a)** – La fonction d'Amiral fut créée sous Louis IX (1214-1270) ; ce fut d'abord un commissaire, c'est-à-dire qu'il pouvait être révoqué au gré du roi, puis, au XVI^{ème} siècle, la charge fut érigée en office, par conséquent inamovible et considérée comme une des plus importantes du royaume ; la charge de *Grand Amiral de France* a été créée en 1322 par Charles IV (1294-1328).

b) – Plusieurs ordonnances des rois de France antérieures au XIV^{ème} siècle donnaient le nom d'amiral, indistinctement, à des commandants de troupes à terre

ou en mer.

c) – Jusqu’au xv^{ème} siècle, la charge d’Amiral, malgré son importance, n’était pas exclusivement réservée à des Français : Édouard de Courtenay (1388-1418) fut nommé Amiral en 1418 ; Guillaume de la Pole, comte de Suffolk (1396-1450) en 1424 ; les Génois André Doria (1466-1560) et Philippe Doria (1475-1553), le Florentin Leone Strozzi (1515-1554) ont été fait amiraux par les rois de France François 1er (1494-1547) ou Henri II (1519-1559).

d) – Dans l’Édit d’Henri III de 1584, l’Amiral était le chef de la marine entière ainsi que de la justice et de la police navale ; il avait le droit de seoir aux Parlements, aux États et au Conseil du Roi.

e) – L’Amiral, en raison de sa charge, était de droit chevalier de l’ordre royal de Saint-Michel, gouverneur des provinces maritimes.

f) – L’Amiral touchait des gages (30 sous par jour en 1306) ou une pension (12 000 livres en 1481).

g) – L’Amiral donnait ou révoquait les Commissions de guerre ou Lettres de marque.

h) – La charge d’Amiral a été supprimée en 1627 et remplacée par celle de grand maître, surintendant de la navigation, au profit de Richelieu, puis la reine-mère Anne d’Autriche, avec les revenus immenses qui allaient avec cette charge.

i) – La charge d’Amiral a été rétablie en 1667.

2 – La France fut divisée en quatre Amirautés soumises à l’autorité du Grand Amiral de France :

i) L’Amirauté de *France*, qui s’étendait de Boulogne au Mont Saint-Michel ;

ii) L’Amirauté de *Bretagne*, du Mont Saint-Michel au Bec du Raz (ou *Pointe du Raz*, en breton « **Beg ar Raz** ») ;

iii) L’Amirauté de *Guyenne*, du Bec du Raz à Bayonne ;

iv) L’Amirauté de *Provence*, entre Perpignan et Gênes.

3 – Le titre d’amiral a été aboli le 15 mai 1791, pendant la Révolution, puis rétabli par l’article 32 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804) mais sans accorder au grand amiral les anciennes attributions de cette charge.

Le duc d’Angoulême (1775-1844), fils du comte d’Artois (le futur Charles X), neveu des rois Louis XVI et Louis XVIII, reçut le titre de grand amiral en 1814 ; il conserva le titre jusqu’aux « *trois glorieuses* » (27,28 et 29 juillet 1830) qui firent tomber Charles X.

En 1828 renaissait une règle adoptée en 1791 mais supprimée en l’an 4 de la République : le sommet de la hiérarchie de la Marine française pouvait être occupé par des *vice-amiraux* auxquels aurait été conférée la dignité de maréchal de France.

Toutefois, en 1830, aucun vice-amiral n’avait encore reçu la dignité de maréchal de France.

La dignité d’*amiral* fut instaurée le 13 août 1830 et elle était équivalente à celle de maréchal de France.

Le premier vice-amiral à se voir conférer la dignité d’*amiral* a été le vice-amiral rochelais Victor Guy Duperré (1775-1846) pour son action à la tête de l’expédition navale de 1830 qui permit la colonisation de l’Algérie par la France ; cette colonisation dura jusqu’en 1962.

4 – Le titre de *contre-amiral* a été créé par la loi du 15 mai 1791 pour désigner le commandant d’une division navale.

Remarques : **a)** – Le titre de *contre-amiral* correspond à celui de général de brigade dans l’armée de terre.

b) – Les contre-amiraux portent 2 étoiles sur chaque manche ou sur les épaulettes,

ainsi que sur la casquette.

5 – Le titre de *vice-amiral*, qui remonte au XIV^{ème} siècle, désignait le premier subordonné de l'amiral.

Remarques : a) – Le titre de vice-amiral correspond à celui de général de division dans l'armée de terre.

b) – Les vice-amiraux portent 3 étoiles sur chaque manche ou sur les épaulettes, ainsi que sur la casquette.

6 – Le titre de *vice-amiral d'escadre* correspond à celui de général de corps d'armée dans l'armée de terre.

Remarque : Les vice-amiraux d'escadre portent 4 étoiles sur chaque manche ou sur les épaulettes, ainsi que sur la casquette.

7 – Le titre d'*amiral* correspond aujourd'hui à celui de général d'armée dans l'armée de terre.

Remarques : a) – Les amiraux portent 5 étoiles sur chaque manche ou sur les épaulettes, ainsi que sur la casquette.

b) – Le titre d'*amiral* est actuellement le titre le plus élevé dans la Marine française.

8 – Il est d'usage d'appeler « *amiral* » tous les officiers généraux des différents corps de la Marine nationale.

9 – On appelle aussi *amiral* le principal navire d'une flotte.

Remarques : a) – On appelle couramment *bâtiment amiral* d'une escadre celui sur lequel l'amiral qui commande cette escadre a mis son pavillon.

b) – On le dit aussi du plus puissant bâtiment d'une formation de bâtiments de combat.

c) – On appelle également *bateau amiral* ou *navire amiral* le plus prestigieux des bateaux d'une compagnie de navigation civile.

Amiral de France : 1 – L'office d'amiral de France a été créée en 1270 par Louis IX (saint Louis, 1214-1270) au cours de la VIII^{ème} croisade (lancée par Louis IX en 1270).
Remarques : a) – La charge d'*Amiral de France* a été recréée le 7 décembre 1373 par Charles V (1338-1380).

b) – L'édit du mois de mars 1584 de Henri III (1551-1589) précisait : « *Qu'en toutes armées qui se feront et dresseront par la mer, l'Admiral de France sera et demeurera chef et nostre lieutenant general et sera obey par tous les lieux, places et villes maritimes à qui que ce soit et puissent appartenir, sans aucune contradiction.* »

c) – L'amiral de France avait la charge des côtes de Picardie, de Normandie, d'Aunis et de Saintonge ; sa charge s'est étendue à la Guyenne et à la Provence au XVII^{ème} siècle ; en temps de guerre, il réquisitionnait les navires de commerce dont le roi avait besoin et il levait les marins du commerce ou de la pêche, à tour de rôle, pour le service du roi sur les bâtiments de guerre.

2 – Cette charge d'amiral de France, supprimée à son profit en 1627 par Richelieu (1585-1642) sous Louis XIII (1601-1643), fut rétablie par Louis XIV (1638-1715) en 1669 et elle a été bien définie par l'Ordonnance d'août 1681.

Remarque : La charge d'amiral de France a été supprimée le 22 avril 1791 par l'Assemblée Constituante (17 juin 1789 - 30 septembre 1791).

3 – L'amiral de France rendait la justice maritime en son nom dans les sièges d'Amirauté.

Remarque : Les officiers que l'Amiral avait nommés pour le suppléer devaient avoir obtenu des lettres de provision du roi.

4 – Le traitement fixe de l'Amiral de France était complété par le droit de congé

levé sur tous les navires au départ des ports, par le dixième des prises et des rançons, par les amendes, par les droits d'ancrage, de balisage et de tonnage perçus sur les navires étrangers qui abordaient les ports ou les côtes de l'Amirauté.

5 – Chaque district administratif possédait, à sa tête, un *lieutenant général* qui tenait lieu d'Amiral ou qui le remplaçait ; il était conseillé par des procureurs et des avocats et il était assisté par des greffiers, des visiteurs de navires, des huissiers, des interprètes, des maîtres de quai.

6 – Les receveurs délivraient les congés et percevaient les droits de navigation.

7 – Napoléon 1er (1769-1821) créa la dignité de *grand amiral de France* par le décret du 2 février 1805.

8 – Actuellement, le titre de *maréchal de France* et celui d'*amiral de France* constituent une dignité dans l'État (Art. 19 §1 alinéa 4 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires).

9 – Le dernier *amiral de France* a été nommé le 20 février 1869 : ce fut François Thomas Tréhouart de Beaulieu (1798-1873).

Remarque : L'amiral François Darlan (1881-1942) a obtenu en 1939 la distinction d'*amiral de la flotte*, qui n'est ni un grade, ni une dignité honorifique.

[Voir l'expression *Amiral de la flotte*].

Amiral de Guyenne : 1 – Titulaire de la charge d'Amiral et dont la compétence s'étend de la Loire aux Pyrénées.

2 – L'Amiral de Guyenne a le même rôle et remplit les mêmes fonctions, dans sa zone de compétence, que l'Amiral de France dans les siennes.

Amiral de la Flotte (en anglais « *admiral of the fleet* ») : La distinction d'Amiral de la Flotte a été conférée à Darlan (1881-1942) par le décret du 6 juin 1939, afin de lui permettre de porter des insignes équivalents à ceux des amiraux du grade le plus élevé de certains pays étrangers (*admiral of the fleet* en Angleterre).

Amirauté (en anglais « *admiralty* ») : **1** – Sous l'Ancien Régime, office, dignité de l'Amiral.

Remarque : L'amiral recevait sa charge en fermage, c'est-à-dire qu'il payait au trésor royal, en contrepartie, une redevance fixée à l'avance.

2 – Jadis, juridiction ordinaire avec compétence absolue pour :

- i)** la direction et le contrôle des personnels militaire et civil de la Marine, en position embarquée ou à terre ;
- ii)** le pouvoir réglementaire et judiciaire en matière maritime ;
- iii)** l'entretien et la sécurité des ports ;
- iv)** la police et la défense des côtes ;
- v)** la surveillance des côtes : guet, épaves, naufrages ;
- vi)** la police de la navigation ;
- vii)** le contrôle des pêches ;
- viii)** La visite des navires ;
- ix)** la perception de droits liés à la navigation (visite sanitaire, droits de quai, d'ancrage, de convoi) ;
- x)** la délivrance des congés et des lettres de marque ;
- xi)** la réception des capitaines, des pilotes, des interprètes et conducteurs de navires ;
- xii)** la surveillance des professeurs d'hydrographie ;
- xiii)** la collecte et la conservation des rapports de mer, rédigés par les capitaines à chaque retour de voyage ;
- xiv)** la perception du dixième de la valeur des prises de la course.

Remarque : **a)** – La compétence de l'Amirauté de France a été définie par les ordonnances de 1373, 1517, 1545, 1584.

b) – La juridiction de l'Amirauté était exercée, sur délégation de l'Amiral, par des lieutenants particuliers ou généraux, assistés de conseillers, d'un procureur et d'un avocat du roi, d'un greffier, d'huissiers, d'un receveur.

c) – L'Amirauté avait la connaissance, la juridiction, la correction et la punition de tous les faits répréhensibles commis en mer et dans les ports, criminellement ou civilement, avec appel devant les Tables de Marbre.

d) – À partir du xvi^e siècle, l'Amirauté était compétente, en concurrence avec les juridictions consulaires, pour connaître de ce qui relevait des affrètements ou des assurances.

e) – À partir de 1669, les officiers de l'Amirauté relevèrent surtout du Secrétaire d'État à la Marine.

f) – L'Amirauté a été supprimée par l'Assemblée Constituante en 1791 ; ses attributions ont été réparties entre les ministères de la Marine Nationale, des Travaux Publics et des Finances.

3 – Actuellement, on appelle *Amirauté* l'immeuble où réside l'Amiral et où siègent ses services.

Amirauté de Guyenne : 1 – Office d'Amiral créé le 12 juillet 1490 par Charles VII (1403-1461).

2 – La compétence de l'Amiral de Guyenne s'étendait de la Loire aux Pyrénées.

3 – L'amirauté de Guyenne comprenait 5 sièges : Les Sables d'Olonne, La Rochelle, Brouage (ou Marennes après 1702), Bordeaux, Bayonne.

4 – L'appel des décisions de justice rendues dans les sièges de *Brouage* (ou Marennes), *Bordeaux* et *Bayonne* se faisait à la Table de Marbre du Parlement de Bordeaux.

5 – L'appel des décisions de justice rendues dans les sièges des *Sables d'Olonne*, et de *La Rochelle* se faisait à la Table de Marbre du Palais à Paris, puis à celle du Parlement de Paris.

Amissible : Qui peut être perdu.

Exemple : Une *commission* est amissible par un acte administratif, à la différence d'un *office* qui appartient à son titulaire et qui ne peut lui être retiré que par un acte judiciaire.

Amitié : Affection que l'on a pour quelqu'un, et qui d'ordinaire est mutuelle.

Amman : Titre de dignité qu'on donne en Suisse aux chefs de quelques cantons.

Amman : L'amiral Maurice Amman (1904-1988), ancien préfet maritime de la 2^e région à Brest, a réussi la fusion des deux principales associations privées françaises de sauvetage en mer de l'époque, la SCSN (Société Centrale de Sauvetage des Naufragés) et les HSB (Hospitaliers Sauveteurs Bretons) ; leur fusion donna, le 15 octobre 1967, une nouvelle association à but non lucratif, déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association : c'est la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Remarques : **a)** – L'amiral Amman a été le premier président de la SNSM.

b) – Le *canot tout temps* d'Audierne, long de 17,6 mètres et mis en service en 1989 par la SNSM, porte le nom d'« *Amiral Amman* ».

[Voir le sigle *SNSM*].

Annésie : Perte de mémoire avec impossibilité de se rappeler tout ou partie des éléments du passé alors qu'on veut les évoquer.

Remarques : **a)** – L'amnésie rétrograde, ou amnésie des faits anciens, touche la mémoire d'évocation.

L'amnésie rétrograde n'empêche pas toujours l'accès aux épisodes oubliés en amorçant leur souvenir par le rappel d'un fait singulier.

Les souvenirs les plus anciens ne sont pas nécessairement les plus difficiles d'accès.

b) – L'amnésie antérograde, ou amnésie de fixation, est la difficulté à fixer des souvenirs récents :

i) elle peut être liée à la hiérarchisation des informations et au désir de ne se souvenir que de ce qui est important ;

ii) elle peut être liée aux troubles imputés au grand âge.

c) – L'amnésie infantile qui couvre, en principe, les trois premières années de la vie et qui empêche le rappel en conscience des souvenirs de cette période.

[Voir le mot *Oubli*].

Amnistie : Mesure générale faisant remise à tous les inculpés d'une même catégorie de crimes, de délits ou de contraventions, aussi bien des poursuites à exercer que des condamnations prononcées.

Exemple : Une loi d'amnistie visant tous les protagonistes de l'« *Affaire Dreyfus* », préparée par le gouvernement de défense républicaine Waldeck-Rousseau (1846-1904), votée par 231 voix contre 32 au Sénat le 2 juin 1900, adoptée définitivement par 304 députés contre 205 à la Chambre le 13 décembre 1900, a été promulguée le 27 décembre 1900 par le Président de la République Émile Loubet (1838-1929).

Remarques : **a)** – Le principal intéressé, le capitaine Affaire Dreyfus (1859-1935), qui avait été condamné en conseil de guerre à Paris le 22 décembre 1894 à la destitution de son grade, à la dégradation militaire et à la déportation perpétuelle au bagne de Guyane pour trahison et espionnage au profit de l'Allemagne, puis qui avait été rapatrié pour être rejugé et de nouveau reconnu coupable par un second conseil de guerre à Rennes le 7 août 1899, avait déjà été *gracié* par de Président de la République Émile Loubet le 19 septembre 1899 (mais pas innocenté) en échange du retrait de son pourvoi en cassation.

b) – Déclaré innocent par la loi d'amnistie du 27 décembre 1900, Alfred Dreyfus réintégra l'Armée avec le grade de chef d'escadron ; il fut mis à la retraite en 1907 ; rappelé pour la Grande Guerre, il fut promu lieutenant-colonel.

c) – Le 12 juillet 1906, la Cour de cassation annula le jugement de Rennes du 7 août 1899, mais sans renvoi devant un autre tribunal militaire qui aurait pu réhabiliter Alfred Dreyfus.

Amoindrir : Diminuer, rendre moindre.

Remarque : Les vice-propres de la marchandise peuvent amoindrir sa valeur marchande pendant son transport sans engager la responsabilité du transporteur.

Amolettes (en anglais « *mortises* », « *capstanbar holes* ») : Trous quadrangulaires pratiqués dans le tête d'un cabestan, d'un gouvernail ou d'un guindeau, destinés à recevoir les barres qui serviront à transmettre l'effort nécessaire pour le manœuvrer.

Remarques : **a)** – Dans un cabestan, la profondeur de ces trous est égale à la sixième partie de son diamètre.

b) – Les gouvernails et les guindeaux sont percés de part en part.

c) – On dit également : *amolettes* ou *amelottes*.

Amont : **1** – Amont désigne le haut du courant d'un fleuve ou d'une rivière (en anglais « *upper waters* »).

2 – Sur les côtes où la terre est au levant, l'expression « *vent d'amont* » désigne tout vent soufflant de l'un des points de l'horizon compris entre le N.-E. et le S.-E. en passant par l'Est (en anglais « *wind from up stream* »).

3 – Amont désigne la position au-dessus, en haut, en remontant le courant (en anglais « *up stream* »).

Exemple : Tonnay-Charente est en amont de Rochefort.

Remarque : La direction opposée à l'amont est l'*aval*.

Amorçage négatif (en anglais « *negative priming* ») : **1** – Effet de retard observé, lors de tâches d'attention sélective, dans la réaction à un stimulus particulier (S2, S3, etc.) alors que l'on a été soumis, peu de temps auparavant, à un stimulus analogue (S1) ; l'effet d'amorçage négatif est lié au processus d'inhibition du stimulus S1 (stimulus d'amorçage) alors qu'il s'agit de répondre à un autre stimulus (stimulus cible : S2, S3, etc.) un peu différent.

Remarques : **a)** – L'effet de retard est d'autant plus marqué que la personne est plus brillante intellectuellement.

b) – L'effet de retard, dans le cas d'un amorçage négatif, peut s'accompagner d'erreurs de traitement.

2 – On appelle *amorçage* l'influence de la présentation préalable d'un premier stimulus (l'amorce) sur la rapidité de réaction à un deuxième stimulus *comparable* (la cible).

i) L'amorçage est *positif* si le temps de réaction à la cible est inférieur au temps de réaction à l'amorce.

ii) L'amorçage est *négatif* si le temps de réaction à la cible est supérieur au temps de réaction à l'amorce.

Remarques : **a)** – Il y a amorçage lorsque la cible est reconnue plus rapidement par les personnes qui ont été préalablement exposées à l'amorce que par celles qui n'y ont pas été exposées.

b) – L'explication de l'*amorçage positif* est qu'une personne qui a déjà été soumise à un stimulus donné reconnaît plus rapidement un stimulus analogue lorsqu'il se présente ; la réaction spontanée (sous la forme d'une heuristique intuitive) à ce deuxième stimulus est plus rapide qu'au premier.

c) – L'*amorçage négatif* lors de la présentation du deuxième stimulus s'explique par l'inhibition de l'heuristique intuitive et rapide qui avait été mise en œuvre pour répondre au premier stimulus et à son remplacement par un algorithme logique et exact, mais plus lent, pour répondre au deuxième stimulus.

d) – Il n'est pas facile d'abandonner les associations mentales que l'on a créées pour réaliser une tâche et de les remplacer par d'autres associations en vue d'effectuer une tâche très semblable ; l'inhibition des associations d'idées prend du temps et demande des efforts ; d'une manière générale, l'abandon d'une habitude et son remplacement par une autre n'est pas une opération facile.

e) – Dans le cas d'un amorçage négatif, la routine intuitive et rapide qui avait bien fonctionné la première fois pour le traitement de l'*amorce* est abandonnée pour le traitement de la *cible* et elle est remplacée par une autre façon de procéder mieux adaptée techniquement ou psychologiquement ; les associations d'idées créées spontanément et inconsciemment dans l'esprit de l'opérateur pour la première tâche sont inhibées, c'est-à-dire abandonnées et elles sont remplacées par d'autres stratégies pour la tâche suivante.

Exemple : La première fois que nous effectuons une manœuvre portuaire d'un type donné, tout se passe bien et l'opération semble facile ; les fois suivantes, nous aurons besoin de réfléchir et de nous rapporter à notre expérience passée : nous chercherons alors un algorithme logique pour nous rassurer et nous n'emploierons plus l'heuristique intuitive qui nous avait si bien réussi la première fois ; la deuxième manœuvre semble habituellement plus difficile que la première ; plus tard, avec l'expérience, nous ne chercherons plus à faire appel aux algorithmes et nous utiliserons à nouveau nos heuristiques intuitives après qu'elles auront été éprouvées par une longue pratique.

[Voir le mot *Heuristique* et les expressions *Quotient intellectuel*, *Intelligence artificielle*].

Amorce (en anglais « *bait* ») : **1** – Appât dont on garnit les hameçons ou ains pour prendre les poissons.

Remarque : Amorce est synonyme de *boëtte*.

2 – Amorce se dit aussi de la poudre à canon qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu, ou à des fusées, à des pétards, etc. pour y faire prendre feu.

[Voir le mot *Fusil*].

3 – [Au figuré] Amorce se dit de tout ce qui attire la volonté, en stimulant les sens ou l'esprit.

Exemple : Les amorces de la volupté.

Amorcer : **1** – Garnir d'amorce.

Exemples : Amorcer un hameçon ; amorcer un pistolet, une arquebuse, un canon, une fusée.

Remarque : *Boëtter*, en terme de pêche, est synonyme d'amorcer.

2 – Faire exécuter le programme de démarrage d'une machine informatique.

Remarque : On dit aussi *boëtter* ou, plus souvent, *booter*, d'après le verbe anglais *to boot* qui signifie *amorcer*.

Amorçoir : Vrille en fer utilisée par les charpentiers de marine pour faire des avant-trous.

Amortir : **1** – Rendre moins ardent, moins âcre, moins violent.

Exemple : Les navires qui amortissent à la basse mer dans la fosse de la Patache, devant Trousse-Chemise, à l'entrée du Fier d'Ars, restent droits dans les plus basses mers de vives-eaux en raison de la nature du fond.

2 – En matière de rentes, de pensions ou de dettes, amortit signifie les éteindre, les faire cesser en payant ou en dédommageant ceux à qui l'on doit.

Exemple : Amortir une dette, une rente, une pension ; amortir une redevance.

Amortir : **1** – Lorsqu'il s'agit des marées (en anglais « *to neap* ») : les marées *amortissent* (ou *s'amortissent*) quand on va des vives eaux vers les mortes-eaux.

2 – Amortir un bateau (en anglais « *to neap* ») c'est l'échouer très haut de sorte qu'il ne puisse flotter pendant la période de mortes-eaux.

3 – En parlant du vent, *amortir* c'est affaiblir, diminuer.

4 – Amortir l'erre d'un navire (en anglais « *to neap* ») c'est réduire sa vitesse.

Remarque : Amortir l'erre d'un navire est synonyme de *casser sa vitesse*.

Amos Barbot : Amos Barbot (1556-1625) écrivit les annales de La Rochelle en consultant les archives de La Rochelle avant qu'elles ne soient emportées à Poitiers sur ordre du roi Louis XIII après le siège de 1628 et après la reddition des Rochelais.

Remarque : Toutes les archives de la cité de La Rochelle brûlèrent accidentellement à Poitiers.

Amour : **1** – Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui paraît aimable et en désire la possession et la maîtrise.

Remarques : **a)** – L'amour cesse quand la *possession* apparaît impossible, quand on admet que l'objet du désir refuse de se laisser posséder.

b) – Quand un hasard éveille l'amour, tout s'ordonne dans l'homme selon cet amour et l'amour lui apporte le sentiment de l'étendue. [D'après *Antoine de Saint-Exupéry*].

c) – Amour, quand il signifie la passion d'un sexe pour l'autre, est quelquefois féminin au singulier en poésie et presque toujours féminin au pluriel, même en prose.

Exemple : Des amours enfantines.

2 – Divinité fabuleuse à qui les anciens attribuaient le pouvoir de faire aimer.

Remarques : a) – On peint ordinairement l'*Amour* avec un arc, un bandeau et des flèches.

b) – L'*Amour* prend parfois le nom de *Cupidon*.

c) – Cupidon, fils de Vénus, était pour les Romains le *dieu de l'amour passionné*.

d) – Le mot latin *cūpīdō* signifie *désir passionné, convoitise* par penchant naturel.

e) – Le mot latin *optātum* signifie *désir, souhait réfléchi*.

f) – Le mot latin *vōluntās* signifie *volonté, vœu, désir, dispositions favorables*.

Amouracher : [Familier] Engager dans de folles amours.

Remarque : S'amouracher signifie *prendre une passion folle*.

Amourette : 1 – Amour de pur amusement et sans grande passion.

2 – On appelle amourettes certaines parties délicates, friandes, qu'on détache de quelques os de la viande.

Amour-propre : 1 – Sentiment d'amour et de préférence que chacun a pour soi et qui est naturel à tous les hommes.

Remarques : a) – L'*amour de soi* se distingue de l'amour-propre en ce qu'il n'exprime que l'attachement de chacun à son existence et à son bien-être, sentiment légitime et nécessaire à tous les hommes.

b) – L'*amour de soi* a été donné à chacun pour veiller à sa conservation.

2 – Opinion trop avantageuse qu'un homme a de lui-même, trop grand attachement à tout ce qui lui est personnel.

Remarque : L'*amour de soi* devient vicieux par l'excès, et alors c'est, ou l'amour-propre, ou l'égoïsme.

Amovible : 1 – Qui peut être ôté d'un poste, qui peut être destitué à volonté.

Remarque : On dit aussi emploi amovible, place amovible.

2 – Qui est mis en place lorsqu'on en a l'usage et qui peut être déplacé ou rangé en magasin lorsqu'on ne l'utilise pas.

Ampère : André-Marie Ampère (1775-1836) est un mathématicien, philosophe, physicien, chimiste français.

Remarques : a) – Ampère introduisit les mathématiques dans les sciences physiques ; il écrivit et publia en 1802 « *Considérations sur la théorie mathématique du jeu* » ; en 1827 « *Sur la théorie mathématique des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience* » ; en 1834, « *Essai sur la philosophie des sciences, ou exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines* ».

b) – Ampère introduisit les termes courant et tension dans l'étude des phénomènes électriques ; il découvrit que la direction dans laquelle se déplace l'aiguille d'une boussole dépend de la direction du courant électrique qui circule à proximité et il en déduisit la règle dite du « *bonhomme d'Ampère* ».

[Voir l'expression *Ampère (Bonhomme d' –)*].

c) – Ampère fit des découvertes importantes en électromagnétisme, électrodynamique et en chimie ; il inventa l'électroaimant, le solénoïde, le télégraphe électrique, etc.

d) – Ampère a été professeur d'analyse et de mécanique à l'École polytechnique de 1809 à 1828, professeur de philosophie à la faculté des lettres en 1819 et 1820 et titulaire de la chaire de physique à partir de 1824 au Collège de France ; il est devenu membre de l'Académie des sciences en 1814.

e) – Le nom d'Ampère a été donné à l'unité de courant électrique, l'une des sept unités de base indépendantes du Système international.

f) – Le nom d'Ampère est inscrit sur la Tour Eiffel avec les noms de famille de 71 autres scientifiques, ingénieurs ou industriels français des années 1789 à 1889.

g) – Le nom d'Amère est inscrit entre ceux de Lavoisier (1743-1794) et de

Chevreuil (1786-1889) sur la face de la Tour Eiffel dirigée vers le palais du Trocadéro.

h) – Le nom d'Ampère a été donné à une rue de La Rochelle parallèle à l'avenue des Corsaires, qui relie la rue Dupleix et l'avenue Lieutenant-Colonel Bernier.

Ampère : 1 – L'ampère est l'intensité d'un courant constant qui, maintenu dans deux conducteurs parallèles, rectilignes, de longueur infinie et placés à une distance de un mètre l'un de l'autre dans le vide produirait entre ces conducteurs une force égale à 2×10^{-7} newtons par mètre de longueur.

Remarques : a) – Le symbole de l'ampère est « **A** ».

b) – La méthode qui devrait permettre de définir l'ampère est irréalisable. **c)** –

2 – Une nouvelle définition de l'ampère sera proposée et probablement adoptée à la prochaine Conférence générale des Poids et Mesures qui rassemblera les métrologistes du monde entier à Paris en 2018.

Remarques : a) – L'ampère devrait être redéfini en reliant sa valeur à la valeur numérique d'une constante fondamentale connue avec une très grande précision.

b) – La nouvelle définition de l'ampère pourrait être basée sur la valeur de la charge de l'électron.

Ampère (Bonhomme d' –) :

Amphibie : 1 – Qui vit sur la terre et dans l'eau.

Exemples : Les veaux marins, les loutres, les castors, les crocodiles, les rats d'eau, etc. sont des animaux amphibiens.

2 – Qui peut être utilisé sur terre ou dans l'eau.

Exemple : Une voiture amphibie.

Amphibologie : Double sens que présente une phrase mal construite.

Amphibologique : Ambigu, obscur, ayant double sens.

Exemples : Discours amphibologique ; oracle amphibologique ; réponse amphibologique.

Amphictyon : Roi légendaire d'Athènes.

Amphictyonie : Regroupement des cités grecques face à la menace présentée par la Macédoine.

Amphictyons : Magistrats qui représentaient au Congrès de la Grèce les villes de ce pays.

Remarque : Les Amphictyons s'assemblaient à Delphes et aux Thermopyles.

Amphidrome : Navire pouvant aller indifféremment dans un sens ou dans l'autre, l'avant devenant l'arrière et réciproquement.

Remarques : a) – La plupart des bacs qui reliaient le port de La Pallice à la pointe de Sablanceaux dans les années 1970 et jusqu'à la mise en service du pont de l'Île de Ré (1988) étaient des amphidromes (« *Aunisien* », « *Saintongeais* », « *Maréchal de Toiras* » et « *Gabriel Chobelet* »).

b) – Le « *Maréchal de Toiras* » et le « *Gabriel Chobelet* » pouvaient embarquer et débarquer les véhicules indifféremment par les extrémités ou par les côtés ; l'« *Aunisien* » et le « *Saintongeais* » embarquaient et débarquaient les véhicules uniquement par les extrémités.

c) – Le « *Gustave Perraut* », en revanche, avait un avant et un arrière ; ce n'était pas un bac amphidrome.

Le « *Gustave Perraut* » embarquait et débarquait les véhicules uniquement par les côtés.

Amphidromique (Point –) : Point où l'amplitude de la marée est nulle et où les lignes cotidales se rejoignent.

Remarques : a) – La marée océanique observée est considérée comme une onde stationnaire résultant de la combinaison d'un très grand nombre d'harmoniques de périodes et de phases différentes ; cette onde semble tourner autour de points fixes

appelés *points amphidromiques* où l'amplitude de la marée est nulle.

b) – L'un de ces points se trouve au milieu de l'océan Atlantique Nord ; il y en a trois en mer du Nord.

[Voir l'expression *Onde principale de la marée*].

Amphigouri : [*Familier*] Discours oral ou écrit, embrouillé, ne présentant que des idées incohérentes et des phrases inintelligibles.

[Voir le mot *Galimatias*].

Amphisiciens : Appellation des habitants de la zone torride intertropicale dont l'ombre tombe tantôt vers le Sud, tantôt vers le Nord.

Amphitrite : **1** – Dans la mythologie grecque, Amphitrite (en grec Ἀμφιτρίτη) était une néreïde, une fille de Nérée et de Doris ; c'était la femme de Poséïdon (en grec Ποσειδών).

Remarque : Poséïdon était le dieu grec des mers et des océans en furie.

2 – Dans l'*Odyssée* d'Homère, Amphitrite était la déesse des monstres marins.

3 – Amphitrite et Poséïdon engendrèrent le monstre Triton.

Remarques : **a)** – Le monstre Triton avait un corps d'homme terminé par une queue de poisson.

b) – On représente souvent plusieurs créatures ayant les aspects de Triton et qui accompagnent le char marin de Poséïdon.

c) – On appelle *centaures-tritons* des tritons possédant des pattes de chevaux.

4 – La déesse Amphitrite participe traditionnellement, sur les navires, à la cérémonie du Passage de la Ligne équatoriale.

Amphore : Vase antique fait de terre cuite.

Remarques : **a)** – L'amphore pouvait être de différentes grandeurs mais la jauge la plus ordinaire était d'environ vingt-quatre pintes.

b) – L'amphore était, dans l'Antiquité, le contenant le plus utilisé pour le transport des produits de base : vin, huile, bière, sauces de poisson.

Ampliation : Le double d'une quittance ou d'un autre acte, que l'on garde pour le produire en cas de demande ou de besoin.

Remarque : On appelle *lettres d'ampliation* des lettres en chancellerie pour expliquer les moyens qu'on avait omis dans une requête civile.

Amplifier : Étendre, augmenter par le discours.

Remarque : Amplifier un rapport ; amplifier une nouvelle.

Amplitude (en anglais « *amplitude* ») : **1** – [*En cosmographie*] On appelle *amplitude* l'arc de l'horizon compris entre le point cardinal *Est* ou le point cardinal *Ouest* et un point de l'horizon.

2 – L'amplitude d'un astre situé sur l'horizon se compte de 0° à 90° à partir de l'*Est* si l'astre est dans l'*Est*, à partir de l'*Ouest* si l'astre est dans l'*Ouest*.

3 – Le sinus de l'amplitude (*A*) d'un astre à son lever ou à son coucher vrai est égal au rapport du sinus de la déclinaison (*D*) de l'astre au cosinus de la latitude (φ) du lieu d'observation : $\sinus A = \sinus D / \cos \varphi$

Remarque : L'amplitude (Nord ou Sud) au lever ou au coucher d'un astre est toujours du même côté que la déclinaison de cet astre.

4 – On appelle *amplitude orientale* ou *amplitude ortive* d'un astre, l'arc compris entre le point cardinal *Est* et le point où le centre de l'astre coupe l'horizon lors de son lever ;

5 – On appelle *amplitude occidentale* ou *amplitude occase* d'un astre, l'arc de l'horizon compris entre le point cardinal *Ouest* et le point où le centre de l'astre coupe l'horizon lors de son coucher.

6 – [*En astronomie*] On appelle *amplitude* la courbe décrite dans le ciel par un astre depuis le point où il se lève jusqu'au point où il se couche.

Amplitude : 1 – En physique, l'amplitude est l'écart entre la valeur maximale et la valeur minimale d'une série de données observées sur un intervalle donné.

2 – En mathématiques, l'amplitude est l'écart entre les valeurs extrêmes et la valeur médiane d'une fonction périodique.

Remarque : On parle quelquefois d'*amplitude* dans le cas de fonctions quasi-périodiques, par exemple lorsqu'il s'agit de la marée océanique.

Amplitude : Dans le tir des bombes, c'est la ligne horizontale comprise entre le point d'où part la bombe, et celui où elle va tomber.

Amplitude de la marée : 1 – L'amplitude de la marée dans un port est la différence entre le niveau moyen de la marée et le niveau des plus basses mers astronomiques.

2 – L'amplitude de la marée, en un point de la côte, pour une marée donnée, est la différence entre le niveau moyen de la marée et le niveau de la basse mer pour cette marée.

3 – Le demi-marnage d'une marée donnée est la pseudo-amplitude de cette marée.

Remarque : Jusqu'à la fin des années 1960, on appelait amplitude de la marée ce que l'on appelle maintenant le marnage ; il ne faut plus le faire, même si certains ouvrages, recopiant ce qui était écrit dans des manuels anciens, confondent encore amplitude et marnage.

Ampoulette : 1 – Assemblage de deux fioles faites en forme de poire et jointes l'une à l'autre par un col qui est étroit et qui sert à faire passer du sable très délié de la fiole de dessus dans celle d'en-bas.

Remarque : On remplace souvent le sable par des coquilles d'œufs pilées.

2 – La quantité de sable est mesurée pour déterminer l'espace d'une demie-heure.

Remarque : Une ampoulette d'une demie-heure, avec son habillage lui permettant de se tenir verticalement dans un sens ou dans l'autre, s'appelle une *horloge*.

Apprentissage : 1 – Le fait d'apprendre un métier manuel sous la direction d'un patron ou d'un maître d'apprentissage.

Remarque : Le temps de l'apprentissage devrait être précédé ou accompagné par une période d'instruction.

2 – [*Par analogie*] Le fait d'acquérir des connaissances.

3 – [*Par extension*] L'expérience que l'on acquiert par ses premiers essais personnels dans quelque genre d'activités.

Amulette : Figure ou caractère qu'on porte sur soi, en y attachant une confiance superstitieuse.

Amure (en anglais « *tack* ») : **1** – On appelle *amures* des trous pratiqués au plat-bord d'un navire à voiles et dans la gorgère de son éperon pour y arrêter certaines cordes qui servent à bander les voiles.

Remarques : **a)** – On dit amurer une voile quand on la tient orientée au moyen des écouteuses ou des écouteux qui sont frappés aux angles d'en bas de la voile et qui passent dans les trous qu'on nomme *amures*.

b) – Les trous dans le plat-bord peuvent être remplacés par d'autres dispositifs qui permettent d'arrêter les cordes qui servent à bander les voiles.

2 – Dans le cas d'un navire à phares carrés, le point d'amure est l'endroit du navire où se termine, vers l'avant, la grand voile lorsqu'elle est disposée obliquement.

Remarques : **a)** – Une voile est amurée à tribord ou à bâbord.

b) – On dit qu'un navire est *tribord amures* ou qu'il a *les amures à tribord*, s'il gouverne plus près que l'allure du large et qu'il reçoit le vent par tribord.

c) – Être *tribord amures* signifie recevoir le vent de tribord ; être *bâbord amures* signifie recevoir le vent de bâbord.

d) – Deux navires sont aux *mêmes amures* lorsqu'ils reçoivent le vent du même

bord.

e) – *Changer d'amures* signifie changer de bord d'amure ; on dit « *virer de bord* ».

f) – Aux fins d'application de la règle 12 du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (*RIPAM*) relative à la conduite des navires à voiles en vue les uns des autres, le côté d'où vient le vent doit être considéré comme étant celui du bord opposé au bord de brassage de la grand-voile ou, dans le cas d'un navire à phares carrés, le côté opposé au bord de brassage de la plus grande voile aurique (ou triangulaire).

g) – **Règle 12 du RIPAM** : Lorsque deux navires à voiles s'approchent l'un de l'autre de manière à faire craindre un abordage, l'un d'eux doit s'écarter de la route de l'autre comme suit :

i) quand les navires reçoivent le vent d'un bord différent, celui qui reçoit le vent de bâbord (bâbord amures) doit s'écarter de la route de l'autre ;

ii) quand les deux navires reçoivent le vent du même bord, celui qui est au vent doit s'écarter de la route de celui qui est sous le vent ;

iii) si un navire qui reçoit le vent de bâbord (bâbord amures) voit un autre navire au vent et ne peut pas déterminer avec certitude si cet autre navire reçoit le vent de bâbord (bâbord amures) ou de tribord (tribord amures) le premier doit s'écarter de la route de l'autre.

3 – Cordage destiné à établir le *point inférieur* (appelé point d'amure) qui se trouve *du côté du vent* d'une basse voile, soit carrée, soit à bourcet ; ou encore le point inférieur de l'avant d'une voile aurique ou latine.

Remarques : **a)** – Pour les voiles carrées ou à bourcet, l'amure est une *manœuvre courante* ; pour les voiles auriques ou latines l'amure est une *manœuvre dormante*, c'est-à-dire amarrée à poste fixe.

b) – Les amures des bonnettes sont des manœuvres courantes.

c) – L'amure de misaine part du point et va passer dans une poulie placée sur le minot ; celle de grand voile va du point à un massif spécial installé dans chaque passavant.

d) – Les basses voiles ont une écoute et une amure frappées sur chaque point ; on se sert de l'amure du côté du vent et de l'écoute du côté sous le vent.

[Voir le mot *Point*].

4 – Trou ou dogue par où passe une amure.

[Voir l'expression *Dogue d'amure*].

Amurer (en anglais « *to hall the tack of (sail)* », « *to bring aboard the tack of (sail)* ») :

Crocher l'amure, établir le point du vent d'une voile, bander le cordage d'amure.

Remarques : **a)** – Quand on parle d'une voile, l'amurer c'est la disposer pour l'allure du plus-près : on tient le point vers le vent de la voile sur le bord du navire.

b) – S'il s'agit du détail de l'opération d'amurer, c'est peser sur l'amure afin de tendre la voile par le point où cette manœuvre est fixée à la voile.

c) – Pour établir une basse voile après l'avoir larguée, il faut l'amurer, puis la border et enfin haler ses boulines.

Amuser : **1** – Arrêter inutilement, faire perdre le temps.

Exemple : Amuser quelqu'un.

2 – Il signifie aussi divertir par des choses agréables.

Exemple : En attendant le souper, on amusa la compagnie par un concert.

Remarque : « *S'amuser* » signifie s'occuper par simple divertissement et pour ne se pas ennuyer.

Exemples : Il s'amuse depuis quelque temps à faire des expériences de physique ;

c'est perdre son temps, que de s'amuser à faire des vers,
3 – Amuser signifie aussi repaître de vaines espérances.
Exemple : Il vous amuse pour vous tromper.

AMVER : Sigle de l'expression anglaise « *Automated Mutual-Assistance Vessel Rescue* ».

Amygdale : 1 – L'*amygdale* est un noyau cérébral situé dans le lobe temporal, en avant de l'hippocampe.

2 – L'*amygdale* est impliquée dans certaines émotions, notamment la peur et l'anxiété.

3 – Le rôle de l'*amygdale* est d'évaluer l'ensemble de la scène visuelle en quelques millisecondes, en repérant les points importants ; les détails ne sont perçus que plus lentement, donc avec un certain retard ; les périls sont identifiés inconsciemment et sans délai dès qu'ils entrent dans le champ de vision, à condition que le cerveau y soit préparé par l'instruction, la formation ou l'expérience réelle.

Remarque : L'analyse du péril n'intervient souvent qu'après la réaction réflexe, si celle-ci n'a pas été inhibée à temps.

Anabatique : Se dit de la variation des variables d'état de l'air qui s'élève le long du versant chauffé par le Soleil d'une montagne.

[Voir l'expression *Variable d'état*].

Anachorète : Ermite, moine qui vit seul dans un désert.

Remarque : Il se dit par opposition aux moines qui vivent en commun, et qu'on appelle autrement *cénobites*.

Anachronisme : Faute contre la chronologie.

Remarque : On accuse Virgile d'avoir fait un anachronisme, en faisant Énée et Didon contemporains.

Analemme : 1 – Trajectoire en forme de huit que semble décrire, au cours de l'année, le Soleil observé au même endroit, chaque jour de l'année, au même instant en temps moyen.

2 – Cette courbe en 8 représentée sur le cadran solaire est l'image, sur le plan du cadran, des positions occupées par le Soleil, jour après jour, à midi moyen.

3 – L'analemme est la conséquence de l'inclinaison de l'axe de rotation terrestre par rapport au plan de son orbite, et de l'excentricité de cette orbite (l'écliptique) par rapport à l'axe des pôles.

Analogie : 1 – Rapport, ressemblance, proportion.

Remarques : **a)** – En mathématiques, analogie signifie rapport exact et rigoureux.

Exemple : Il y a la même analogie de deux à trois, que de six à neuf.

b) – En philosophie, il se dit des rapports plus ou moins éloignés, même de similitude.

Exemple : La partie basse d'une montagne s'appelle le pied de la montagne, par analogie avec le pied de l'homme.

c) – Il se dit en parlant d'histoire.

Exemple : Il y a entre ces deux récits des analogies de temps et de circonstances, qui font croire que c'est le même fait diversement raconté.

d) – Il se dit en morale.

Exemple : Ces deux hommes se sont liés par l'analogie de leur caractère et de leurs goûts.

e) – Il se dit aussi en termes de grammaire, pour marquer le rapport que divers mots d'une langue ont ensemble pour leur formation.

Exemple : Le mot *passionné* est formé de *passion*, par la même analogie qu'*affectionné* l'est d'*affection*.

2 – L'analogie entre la manœuvre d'un navire dans un simulateur bien fait et la manœuvre réelle du même navire justifie l'emploi des simulateurs.

Analyse : 1 – Opération intellectuelle consistant à *étudier un tout* en le *décomposant par la pensée en ses éléments* constitutifs et en anticipant les *relations entre ces éléments*.

Remarques : a) – L'analyse pertinente du contexte et des circonstances avant l'action, guide les décisions du manœuvrier.

b) – La réussite en vraie grandeur (ou dans un simulateur) ne garantit pas le succès futur d'une autre manœuvre comparable dans les cas suivants :

i) certaines conditions initiales déterminantes, soit n'ont pas été identifiées par la théorie (notamment en cas d'éventuels effets de seuil) soit ne sont pas strictement identiques ;

ii) les moyens d'assistance qui avaient permis de rattraper une manœuvre mal engagée (par exemple des remorqueurs, une ancre à draguer ou des amarres capelées à terre) ne sont, cette fois, pas suffisants en nombre ou en force, ou sont mal disposés, ou n'ont pas été mis en œuvre au bon moment.

c) – Le mot *analyse* est tiré du mot grec ἀνάλυσις, tiré du verbe ἀνάλωω qui signifie « *défaire une trame* ».

2 – Les mathématiciens appellent *analyse* l'étude des fonctions transcendentes par le *calcul infinitésimal*.

Remarques : a) – L'analyse, en mathématique, est l'étude des limites des fonctions par dérivation (différentiation) ou par intégration, c'est-à-dire par l'application aux fonctions d'un nombre infini d'opérations algébriques.

b) – La différence entre l'algèbre et l'analyse est du même ordre que la différence entre le fini et l'infini.

[Voir l'expression *Analytique (Fonction –)*].

Analyse de l'huile de graissage des moteurs : 1 – L'*analyse de l'huile de graissage* d'un moteur permet de connaître :

i) les qualités résiduelles de l'huile,

ii) les conditions de fonctionnement du moteur.

2 – Les différents paramètres habituellement relevés ou mesurés sont les suivants :

i) La **viscosité** : La viscosité caractérise la facilité de l'huile à s'écouler ; la viscosité est mesurée en cSt (centistokes) aux températures de 40° C et de 100° C.

Remarques : a) – L'indice de viscosité SAE mesuré à 40° C prend l'affixe W (exemple SAE 20W) alors que celui qui a été mesuré à 100° C n'a point d'affixe (exemple SAE 50).

b) – Pour une *huile multigrade*, on détermine successivement la viscosité à la température de 40°C (par exemple SAE 20W) puis à 100°C (par exemple SAE 50) ; la viscosité d'une telle huile s'écrit « SAE 20W-50 ».

c) – On compare la viscosité de l'huile usagée à celles de l'huile neuve pour évaluer ses pertes de performances.

d) – La dilution de l'huile de graissage par le combustible (gazole) peut entraîner une diminution de la viscosité de l'huile et, en cas de très grande dilution de gazole dans l'huile, apparaissent des risques d'incendie spontané ou d'explosion de carter.

ii) L'**eau** : La présence d'eau dans l'huile se mesure en pourcentage d'eau en volume.

Remarques : a) – La présence d'eau dans l'huile peut être due à la condensation de la vapeur d'eau dans le carter d'un moteur qui a été souvent

démarré et arrêté, ou au passage anormal du liquide de refroidissement du moteur dans le circuit d'huile.

b) – La présence d'eau dans l'huile peut entraîner la corrosion des surfaces en acier ou en fonte ou des défauts de graissage.

c) – Le niveau d'alerte est de 0,5 pour cent d'eau dans l'huile.

d) – La centrifugation ou la filtration de l'huile permettent d'éliminer l'eau qui s'y trouve ; la centrifugation permanente de l'huile de graissage se pratique souvent sur les gros moteurs marins mais rarement sur les petits moteurs (les moteurs *Rush* des automobiles *Simca Aronde*, dans les années 1960, étaient équipées d'une centrifugeuse d'huile en bout de vilebrequin).

iii) La **dilution** : La dilution du carburant dans l'huile se mesure en pourcentage de carburant en volume.

Remarques : **a)** – La présence de combustible dans l'huile peut être due à une mauvaise étanchéité des nez d'injecteurs.

b) – Le niveau d'alerte est une dilution de 4 pour cent de carburant dans l'huile.

iv) La **TBN** : Teneur de l'huile en éléments basiques s'opposant à son acidité.

vi) Le **point d'éclair** : Température à partir de laquelle les vapeurs d'huile s'enflamment en présence d'une flamme.

Remarques : **a)** – Un abaissement du point d'éclair se produit en cas de présence importante de combustible dans l'huile.

b) – Un point d'éclair bas s'accompagne d'un risque de perte des capacités de graissage de l'huile.

c) – Un point d'éclair bas en raison de la dilution par le combustible peut abaisser la température de combustion spontanée, ce qui entraîne un risque d'explosion de carter si cette température de combustion spontanée descend à la température des points chauds du carter.

vii) Le **mérite dispersif** : Qualité résiduelle de détergence et de dispersion des polluants solides dans l'huile.

Remarque : Des qualités de détergence comprises entre 80 et 100 sont bonnes.

viii) L'**indice de contamination** : Taux de matières charbonneuses provenant de la combustion de l'huile ou d'une mauvaise combustion du combustible.

Remarque : Un *indice de contamination* supérieur à 1,4 est anormal.

ix) Le **démérite pondéré** : Perte de performances de l'huile.

Remarque : Considéré comme normal de 0 à 20, le démérite pondéré est préoccupant au-dessus de 20.

x) La **spectrométrie** : L'observation du spectre de la flamme de combustion de l'huile permet de déterminer les teneurs des métaux en suspension dans l'huile, soit normales, soit en raison de l'usure du moteur ou à la suite d'une avarie.

3 – Provenances possibles des différents métaux révélés par l'analyse spectrométrique de l'huile :

i) *Fer* : Usure des chemises, des segments, de la distribution, de l'arbre-manivelle (vilebrequin).

ii) *Plomb* : Usure des coussinets de paliers (surtout pour les moteurs diesel).

iii) *Cuivre* : Usure des coussinets de paliers ; usure des bagues des pieds ou des têtes de bielles ; usure des bagues de l'arbre à cames ; usure de l'échangeur de température d'huile.

iv) *Étain* : Usure des coussinets de paliers ; usure des bagues des pieds ou des têtes de bielles ; usure des bagues de culbuteurs ; usure des bagues de l'arbre à cames.

v) *Chrome* : Usure des segments.

vi) *Molybdène* : Usure des segments.

Remarque : La présence de MoS_2 (bisulfure de molybdène) est normale dans l'huile neuve.

vii) *Aluminium* : Usure des pistons ; usure des coussinets de paliers pour un moteur à essence.

viii) *Nickel* : Usure des soupapes.

ix) *Silicium* : Usure des pistons ; présence de poussières ; pollution de l'huile par l'antigel.

Remarque : La présence de *silicium* dans l'huile neuve est normale (anti-mousse).

x) *Calcium* : La présence de *calcium* dans l'huile neuve est normale (détergence).

xi) *Magnésium* : La présence de *magnésium* dans l'huile neuve est normale (détergence).

xii) *Sodium* : Pollution de l'huile par l'antigel.

Remarque : La présence de *sodium* dans l'huile neuve est normale (anti-oxydant).

xiii) *Zinc* : La présence de *zinc* dans l'huile neuve est normale (anti-usure).

xiv) *Phosphore* : La présence de *phosphore* dans l'huile neuve est normale (anti-usure).

xv) *Bore* : Pollution de l'huile par l'antigel.

Analyse dimensionnelle : 1 – Méthode simple et pratique qui permet de déterminer le nombre minimum de grandeurs paramétriques à prendre en compte pour résoudre un problème physique et qui montre comment les variations de ces grandeurs modifient le résultat final.

Remarques : a) – La dimension d'une grandeur est sa nature physique.

Exemple : La dimension d'une vitesse (L/T) est le quotient d'une longueur (L) par un temps (T).

b) – L'analyse dimensionnelle est indépendante du système cohérent d'unités choisi (SI, mksa, cgs, etc.).

c) – Un *système d'unités cohérent* est composé d'unités de base et d'unités dérivées déduites des unités de base à l'aide de formules traduisant des lois physiques.

d) – Dans un *système d'unités cohérent* les coefficients numériques de proportionnalité des unités dérivées par rapport aux unités de base sont par convention égaux à 1.

e) – Une grandeur purement numérique est sans dimension.

Exemples : Le rapport de deux longueurs ; les fonctions trigonométriques.

f) – Une grandeur sans dimension peut parfois avoir une unité.

Exemple : Un angle est donné en radians ou en degrés.

g) – On ne peut additionner que des termes ayant la même dimension.

h) – La dimension du produit de deux grandeurs est égale au produit de leurs dimensions.

i) – Les 3 grandeurs de base (dimension et unité) sont, dans le système cgs :

i) la longueur L (centimètre) ;

ii) la masse M (gramme) ;

iii) le temps T (seconde d'heure).

j) – Les 4 grandeurs de base (dimension et unité) sont, dans le système mksa de Giorgi :

i) la longueur L (mètre) ;

ii) la masse M (kilogramme) ;

- iii)** le temps T (seconde d'heure) ;
 - iv)** l'intensité électrique I (ampère).
- k)** – Les 7 grandeurs de base (dimension et unité) du le système international (SI) sont :
- i)** la longueur L (mètre - m) ;
 - ii)** la masse M (kilogramme - kg) ;
 - iii)** le temps T (seconde d'heure - s) ;
 - iv)** l'intensité électrique I (ampère - A) ;
 - v)** la température thermodynamique θ (kelvin - K) ;
 - vi)** la quantité de matière N (mole) ;
 - vii)** l'intensité lumineuse J (candela).
- l)** – La dimension d'une unité (par exemple « 1 mètre ») est la même (par exemple la longueur L) que celle des grandeurs exprimées dans cette unité (par exemple un périmètre).
- 2** – Une équation est homogène lorsque ses deux membres ont la même dimension.
- Remarque* : Une équation non homogène est nécessairement erronée.

Analyse numérique : Établissement de l'algorithme qui sera utilisé pour aboutir au résultat d'un problème décrit sous forme mathématique à partir des données disponibles.

Remarques : **a)** – Le résultat obtenu est une valeur approchée de la valeur exacte du résultat du problème de départ, en fonction des simplifications et des réductions apportées et en raison des complexités non réductibles.

b) – Le choix de l'algorithme tient compte de la précision qu'autorise l'ordinateur.

c) – L'absence de modèles mathématiques complets et précis, permettant la résolution par ordinateur de certains problèmes complexes, limite les possibilités d'analyse numérique.

d) – On obtient la solution de nombreux problèmes en résolvant un problème voisin mais plus simple, dans lequel une fonction facilement calculable se substitue à une fonction trop complexe pour être calculée ; on peut obtenir une autre valeur approchée, mais meilleure à partir de la première valeur obtenue, si le calcul itératif est convergent.

Analytique (Fonction –) : **1** – À chaque fonction analytique correspond dans le plan complexe de la variable indépendante un certain nombre de points singuliers.

[Voir le mot *Fonction* et les expressions *Algébrique (Fonction –)*, *Imaginaire (Fonction –)*].

2 – Dans le cas des *fonctions algébriques*, les points singuliers des fonctions analytiques correspondantes sont toujours en nombre fini.

Remarques : **a)** – La nature des points singuliers est plus simple s'il s'agit de fonctions algébriques que s'il s'agit de fonctions transcendantes.

b) – Dans le cas des fonctions algébriques, certains points singuliers sont des pôles où la fonction devient infinie.

c) – Lorsque la fonction peut avoir plusieurs valeurs ou déterminations pour chaque valeur de la variable indépendante, à chaque point du plan de la variable indépendante correspondent plusieurs points dans le plan de la fonction, comme c'est le cas par exemple pour la fonction *racine carrée* qui prend **deux** valeurs égales et de signes contraires pour chaque valeur de la variable indépendante.

d) – Lorsque la fonction peut avoir plusieurs valeurs ou déterminations pour chaque valeur de la variable indépendante, certains points singuliers sont des points critiques tels que, si le point représentatif de la variable indépendante parcourt un circuit fermé dans son plan et revient à son point de départ après avoir

tourné autour d'un de ces points critiques, le point représentatif de la fonction, s'il est parti d'une détermination de la variable, n'y revient pas mais il retrouve une autre des représentations multiples.

3 – Dans le cas des *fonctions transcendantes* on peut observer, outre des pôles ou des points critiques algébriques autour desquels se permutent un nombre fini de déterminations, des singularités plus élevées telles que les *points singuliers essentiels*, caractérisés par le fait que, lorsque le point représentatif de la variable s'approche de l'un d'eux de plus en plus, le point représentatif de la fonction subit dans son plan complexe un véritable affolement et peut passer successivement par tous les points du plan, à l'exception de deux au maximum (théorème de Picard).

Remarques : a) – Il peut y avoir aussi des points critiques transcendents autour desquels se permutent un nombre infini de déterminations.

b) – Ces points singuliers peuvent être isolés ou constituer des ensembles plus ou moins compacts, et même des lignes ouvertes ou fermées appelées *coupures*.

4 – Une fonction algébrique ou transcendante analytique est caractérisée par l'ensemble de ses points singuliers.

Remarques : a) – Une fonction qui n'aurait aucune singularité dans le plan de la variable, même à l'infini, se réduirait à une constante.

b) – Deux fonctions ayant les mêmes singularités ne peuvent différer que par une constante.

[Voir *Painlevé (Paul –)*].

Anamnèse : 1 – Restauration d'idées formées par l'âme humaine avant l'incarnation, dans le ciel des idées et dont le souvenir serait resté inconscient sans l'opération volontaire de la « *réminiscence* ».

[D'après le philosophe grec Platon (428-348 av. J.-C.) dans le dialogue *Phédon* (composé en 399 av. J.-C.) qui raconte la mort de Socrate (470-399 av. J.-C.) et ses dernières paroles].

Remarques : a) – La *réminiscence* est le retour à l'esprit, souvent de manière fortuite ou spontanée, de faits, d'images, de sensations ou d'émotions appartenant au passé, que la mémoire ne situe pas avec précision et qu'elle peut même ne pas reconnaître si ces faits, ces images, ces sensations ou ces émotions se sont produits avant la naissance.

b) – La *réminiscence* est favorisée par la méditation.

c) – Le mot *anamnèse* est tiré du grec ἀνάμνησις qui signifie *souvenir*.

2 – [Pour *Aristote*] Faculté de rappeler volontairement des souvenirs d'origine empiriques et de les localiser dans le temps.

3 – [Psychanalyse] Rappel des souvenirs oubliés ou refoulés.

Remarque : Pour le psychiatre suisse Carl Gustav Jung (1875-1961) l'*anamnèse* découvre des « *archétypes* » qui n'appartiennent pas à l'individualité du patient mais à l'inconscient collectif.

4 – [Médecine] Récit des antécédents d'un malade.

Anamorphose [En botanique] : Nom donné à l'ensemble des changements qui se manifestent chez certains lichens et autres cryptogames.

Anamorphose [En optique] **1** – Déformation d'une image par réflexion sur un miroir conique ou cylindrique.

Remarque : *Anamorphose* vient du grec ἀναμορφόω qui signifie *transformer*.

2 – Image déformée dessinée sur une surface plane qui, vue par réflexion dans un miroir cylindrique ou conique, présente une figure régulière.

3 – La perspective est une *anamorphose* qui vise à représenter sur une surface plane des objets répartis dans un volume, en utilisant des transformations géométriques appropriées, de manière à ce qu'ils paraissent à la vue comme si les

distances et les situations étaient conservées.

4 – Les peintures dites « *en trompe l'œil* » sont des anamorphoses.

5 – Une photographie prise avec un *objectif grand angle* et une photographie prise avec un *téléobjectif* sont aussi exactes l'une que l'autre, tout en étant différentes ; l'une et l'autre sont des anamorphoses et le *cerveau* humain rectifie les images que *voit l'œil*, dans un cas comme dans l'autre, sans que l'on n'en ait toujours conscience.

6 – En cartographie, on utilise des pseudo-anamorphoses pour représenter sur des surfaces planes certaines parties de la sphère terrestre ; pour dessiner une carte, on modifie volontairement certaines longueurs dans le but de conserver un caractère particulier de la sphère dans la représentation plane, ou pour garder inchangée une grandeur importante aux yeux de l'utilisateur de la carte.

Exemple 1 : i) Les cartes marines sont des anamorphoses.

ii) Pour dessiner une carte marine dite « *de Mercator* » sur une feuille de papier, on représente les méridiens par des lignes droites verticales équidistantes, puis on trace les parallèles horizontalement, séparés les uns des autres par des distances déduites de leurs distances à l'Équateur, selon une loi énoncée par l'Anglais Édouard Wright (1561-1615).

iii) Contrairement aux méridiens de la carte de Mercator, qui sont parallèles entre eux, les véritables méridiens terrestres convergent aux pôles de la Terre.

iv) Contrairement aux parallèles de la carte de Mercator qui sont de plus en plus écartés en approchant des pôles, les parallèles terrestres de degré en degré sont équidistants à la surface de la Terre, à l'aplatissement aux pôles et au renflement équatorial près.

v) Le but recherché par l'anamorphose de la carte marine de Mercator est la conservation des angles, c'est-à-dire que :

i) une route rectiligne qui fait un angle constant avec le Nord est représentée sur la carte par une droite faisant ce même angle avec tous les méridiens ;

ii) le relèvement par rapport au Nord de l'alignement de deux amers correspond, sur la carte, à l'angle entre l'image du méridien (droite verticale) du lieu de l'observation et la droite qui joint les images des deux amers.

Remarque : À la différence d'une carte de Mercator, les distances sur un *plan* sont toutes représentées avec la même réduction ; cette stricte similitude du modèle courbe et de l'image plane dans un plan n'est admissible que si l'étendue de Terre représentée est compatible avec la précision recherchée. [Voir le mot *Plan*].

Exemple 2 : i) On peut avoir besoin d'une carte ayant des propriétés différentes de celles de la carte de Mercator.

ii) Très souvent, les navires ayant jusque vers 50 000 tonnes de déplacement, qui arrivent de la mer pour le port de La Pallice par le Pertuis d'Antioche, adoptent des vitesses de 12 nœuds en doublant la bouée de *Chauveau*, de 8 nœuds au phare du *Lavardin* et de 5 nœuds à la bouée « *Marie-Anne* ».

iii) Si l'on désire que les trajets correspondant à des durées égales soient représentés sur la carte par des longueurs à peu près égales, on découpe le parcours en segments correspondant à des séquences d'*égales durées*, selon la vitesse que le navire adopte quand il parcourt chaque segment, compte tenu de la réduction de la vitesse, de 12 nœuds à 5 nœuds ; puis on reporte sur une feuille de papier et sur une même ligne verticale, des points correspondant aux débuts et aux fins des séquences ; pour obtenir la carte recherchée, il ne reste plus qu'à tracer les côtes, à placer les ouvrages portuaires afin de pouvoir se repérer à leur vue, éventuellement à porter les sondes que l'on rencontrera au cours de chaque séquence.

iv) À la différence d'une carte de Mercator, l'échelle des parcours sur une telle *carte d'égaies durées* est graduée en minutes d'heure de la montre (constantes) et non en minutes de degré de latitude.

v) La transformation (anamorphose) qui permet de passer du Pertuis d'Antioche à sa représentation sur une carte d'égaies durées est particulière et peu commune ; elle est différente de celle qui permet de dessiner une carte marine de Mercator, mais elle n'est ni plus « *fausse* », ni plus « *inexacte* » et elle est tout aussi *légitime* ; elle correspond à un besoin particulier ou à une utilité particulière.

7 – Une anamorphose peut chercher à représenter la réalité telle qu'elle est perçue et non pas telle qu'elle existe.

Exemple : Dans une transformation cartographique de position visant à faciliter la compréhension de la manœuvre à l'approche d'un port, les représentations des distances parcourues peuvent être dilatées en fonction de la diminution de la vitesse des navires en approche ; c'est ainsi qu'en échelonnant les points du parcours proportionnellement au temps qui s'écoule entre les passages des navires à ces points, on améliore la précision de la navigation à proximité des ouvrages portuaires [Cf. la *règle du pouce*].

Ananké : Dans la mythologie grecque, Ananké (en grec Ἀνάγκη) est la personnification de la destinée inévitable et inéluctable, c'est-à-dire de la fatalité.

Remarque : L'équivalent, dans la mythologie romaine, s'appelle *necessitās* (nécessité) ou *fātum* (destinée).

Anaphore : [*Figure de rhétorique*] Répétition.

Anaphrodisiaque : Se dit d'une substance qui aura pour effet de limiter la libido, c'est-à-dire de diminuer le désir sexuel.

Remarques : **a)** – La bière est une boisson anaphrodisiaque.

b) – Certaines communautés de moines ont produit pour leur usage personnel et ont proposé aux fidèles des bières sous des appellations encore fameuses qui sont reprises par des distributeurs commerciaux.

Anaphylactique (Choc –) : Un *choc anaphylactique* est une réaction allergique exacerbée, immédiate, grave et généralisée, qui affecte l'organisme dans son ensemble et qui nécessite un traitement en urgence.

Remarques : **a)** – L'issue d'un *choc anaphylactique* peut être fatale.

b) – Le *choc anaphylactique* se manifeste par :

i) une dilatation généralisée des vaisseaux sanguins et une chute de la pression artérielle, éventuellement par une perte de connaissance, parfois par un désamorçage de la pompe cardiaque ;

ii) une constriction des bronches entraînant des difficultés respiratoires de type asthme ;

iii) des plaques rouges sur la peau avec des démangeaisons ;

iv) l'apparition d'un œdème qui peut se généraliser.

c) – Le traitement de base d'un *choc anaphylactique* est l'injection d'*adrénaline* en intramusculaire.

d) – Le mot *anaphylactique* créé par Charles Richet (1850-1935) en 1902, est tiré des mots grecs *ανα* qui signifie « *en sens contraire* » et *φύλαξις* qui signifie « *protection* » ou « *garantie* ».

Anarchie : État sans chef, sans tête et sans aucune sorte de gouvernement.

Remarques : **a)** – La démocratie pure dégénère facilement en anarchie.

b) – Certains prétendent que le mot *anarchie* a été inventé par Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865).

c) – Pourtant, la définition du mot *anarchie* figure dans la 5^{ème} édition du

Dictionnaire de l'Académie, publiée en 1798 : « *État sans chef et sans aucune sorte de gouvernement* ».

d) – En réalité, Proudhon fut l'un des premiers promoteurs d'une idée positive du terme « *anarchie* » qui était, jusque là, réservé au désordre politique.

e) – Les théoriciens honnêtes et rigoureux de l'*anarchie*, tout comme ceux de la *démocratie*, plaident pour une éducation et une instruction émancipatrices des citoyens.

[Voir les mots *Éducation* et *Instruction*].

f) – Les anarchistes sont opposés à tous les actes de violence révolutionnaire.

g) – Le mouvement anarchiste se réclame de l'*ordre* et de la *paix*.

h) – À la différence des communistes, qui désirent abolir le droit de propriété, les anarchistes sont individualistes et ils défendent le droit à la propriété individuelle.

i) – Les anarchistes sont assez proches des *libertaires* et des *libres-penseurs*.

Anathème : Excommunication.

Exemples : Frapper d'anathème ; prononcer anathème.

Remarques : **a)** – Tous les pères du concile d'Éphèse (430-431), le troisième concile œcuménique de l'histoire du christianisme, crièrent anathème au patriarche de Constantinople Nestorius (381-451) comme hérésiaque ; le concile le déposa en 431.

b) – Le cardinal Humbert de Moyenmoutier (1015-1061) frappa d'anathème le patriarche de Constantinople Michel Cérulaire (1000-1059) le 16 juillet 1054 ; il déposa la sentence d'excommunication sur le maître autel à l'heure de tierce, à la vue du clergé et du peuple ; ce fut le schisme de l'Église d'Orient qui devint alors l'Église orthodoxe.

c) – Le verbe latin *anāthēmāre* signifie *maudire*.

Anatidé : **1** – Famille de l'ordre des ansériformes.

2 – Les anatidés ont un corps massif, une queue courte et un cou assez épais.

Remarque : Les oies et les bernaches appartiennent à la famille des *atanidés*.

Ancettes : Bouts de cordes qui sont joints à la ralingue de chute de la grand voile ou de la misaine d'un gréement carré ; leur longueur ne dépasse pas un pied et demi ; ils servent en ce qu'on y passe d'autres cordes nommées pattes de bouline.

[Voir le mot *Bouline*].

Remarque : *Ancettes* est synonyme de *cobes*.

Anchois : Petit poisson de mer qui n'a point d'écaillés, qui est de la grosseur et de la longueur d'un doigt, que l'on sale et que l'on mange cru.

Ancien : **1** – Qui existe depuis longtemps.

Exemple : Un *pilote ancien* est un pilote qui exerce le pilotage depuis longtemps.

2 – Qui a occupé une fonction, tenu un emploi, exercé une profession mais qui en est déchargé ou qui ne l'exerce plus.

Remarque : Dans ce cas, l'adjectif *ancien* est toujours placé avant le nom.

Exemple : Un *ancien pilote* est un marin qui a exercé le pilotage mais qui ne l'exerce plus et qui a fait valoir ses droits à une pension de la caisse de pensions et de secours de son port.

Ancillaire : **1** – Qui se rapporte, qui a trait aux servantes.

Remarques : **a)** – Les *amours ancillaires* sont des relations galantes ayant pour objet des servantes.

b) – Dans les facultés, on appelle *opérations ancillaires* des opérations faites par les préparateurs, auxiliaires de service, avant ou pendant la leçon du professeur.

c) – Le nom latin *ancilla*, diminutif de *ancūla*, signifie servante, esclave.

2 – Qui manifeste un penchant pour les « *amours ancillaires* ».

Ancrage : 1 – Lieu où un navire peut jeter l'ancre (en anglais « *anchorage* »).

Remarque : On dit habituellement *mouillage* plutôt qu'ancre.

2 – Taxe, redevance que l'on doit payer pour avoir le droit de mouiller et de séjourner dans certains ports ou rades (en anglais « *anchorage dues* »).

Ancre (en anglais « *anchor* ») : **1** – Agrès permettant de maintenir un navire en place par rapport au fond de la mer, grâce à un câble qui le relie au navire.

Remarques : **a)** – Une ancre est constituée principalement d'une barre métallique appelée *verge*, munie à un bout d'une ou de plusieurs branches terminées par des pointes destinées à pénétrer dans le fond de la mer et à l'autre bout, d'un anneau destiné à fixer l'extrémité du câble qui retient le navire à l'ancre.

b) – L'anneau peut prendre le nom d'organeau, d'arganeau, d'argan, de cigale, selon les lieux ; le mot *cigale* doit être employé de préférence aux autres car, contrairement à organeau, il n'a pas d'autre signification dans le vocabulaire maritime.

c) – L'anneau en fer de l'ancre à jas (organeau ou cigale) est entortillé d'un ensemble de cordelettes qu'on nomme la *boudinure* pour empêcher le câble en chanvre qui retient l'ancre de se pourrir et de se couper en frayant contre le fer de l'anneau.

d) – La masse d'une ancre destinée à un navire donné est déterminée par le *nombre d'armement (NA)* de ce navire.

[Voir l'expression *Nombre d'armement*].

e) – Au temps de la marine à voiles, le câble en chanvre de 120 brasses de longueur (environ 200 mètres) pesait jusqu'à 2,25 fois plus que son ancre.

f) – Le câble d'ancre en chanvre de 200 brasses (120 m) de la vieille marine en bois est remplacé aujourd'hui par un câble-chaîne métallique composée de plusieurs maillons (souvent une dizaine sur les gros navires) d'une longueur unitaire d'environ 30 mètres ; le diamètre de la chaîne varie en fonction des dimensions du navire ; il est déterminé par le *nombre d'armement* du navire.

g) – Aujourd'hui, deux maillons de chaîne (environ 60 mètres) pèsent à peu près autant que l'ancre.

h) – À l'époque du Père Georges Fournier, s.j. (1595-1652) qui fut un célèbre professeur d'hydrographie français et l'auteur d'une « *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* », le mot *ancre* était du genre masculin ; on disait « *le maître ancre* » au lieu de dire, à partir du siècle suivant « *la maîtresse ancre* » pour désigner la plus forte des ancres d'un navire.

i) – Le mot *ancre* est tiré du grec ἄγκυρα de même sens, lui-même dérivé de l'adjectif ἄγκος qui signifie « *recourbé* » ou « *qui ne peut étendre ses bras* » et qui a donné l'adjectif *ankylosé* ou le nom *angle*.

j) – Les Grecs appelaient familièrement l'ancre du navire : « *les dents fixées au manche en sapin* ».

2 – On laisse tomber l'ancre au fond de la mer en desserrant le frein du guindeau (on dit que l'on « *mouille l'ancre* » ou que l'on « *mouille* ») puis « *on laisse filer* » (ou « *on file* ») la longueur de câble-chaîne convenable et enfin on immobilise le navire en serrant le frein du guindeau ; on note dans le carnet de passerelle l'heure du mouillage, la position où l'ancre est tombée (par relèvement et distance à partir d'un point remarquable ou par latitude et longitude) et la longueur de câble, soit au guindeau, soit à la mer ; le câble de l'ancre étant aujourd'hui presque toujours une chaîne, on dit parfois « *le câble-chaîne* » et plus souvent « *la chaîne* ».

[Voir le mot *Guindeau*].

Remarques : **a)** – Sur les petits navires de moins de 25 m, la chaîne est prolongée vers le navire par un bout de *câblot* en chanvre de 30 m environ, ou de tresse en

textile synthétique présentant les mêmes propriétés d'élasticité que le câblot.
[Voir le mot *Câblot*].

b) – Lorsque la patte de l'ancre (ancre à jas) ou les pattes de l'ancre (ancre à pattes articulées) ont pénétré dans le fond de la mer et que la ligne de mouillage immobilise le navire, on dit que le navire est « *au mouillage* ».

c) – Lorsque l'on retire l'ancre de l'eau en virant la ligne de mouillage (le *câble* ou le *câble-chaîne*) à l'aide du guindeau, on dit que l'on « *remonte l'ancre* ».

d) – Lorsque l'ancre quitte le fond de la mer, c'est-à-dire lorsque disparaissent les frottements solides de l'ancre et du câble sur le fond de la mer, on dit que « *l'ancre dérape* » et que le navire appareille : on écrit dans le carnet de passerelle « *dérapé, appareillé* » et on note l'heure.

3 – Au moment où l'on mouille (au moment où on laisse tomber l'ancre) le navire doit être « *presque stoppé* » par rapport au fond de la mer, mais pas tout à fait :

i) d'abord pour éviter que la chaîne ne forme un paquet au fond de la mer ;

ii) et aussi pour que la force exercée sur la cigale de l'ancre par la tension de la chaîne pendant le ralentissement final du navire, oblige les pattes de l'ancre à pénétrer dans le fond de la mer.

Traditionnellement, lorsque l'on va mouiller un grand navire à hélice avec un pas à droite et des pales fixes, on se tient sur l'aileron tribord de la passerelle, on fait tourner l'hélice en arrière et on observe la houache : lorsque les remous de l'hélice remontent de l'arrière vers l'avant du navire et qu'ils atteignent la passerelle, et s'il n'y a pas de courant violent à l'endroit où l'on se trouve, on considère que l'on a suffisamment de vitesse en arrière par rapport au fond, mais pas trop, on stoppe la machine et on donne à la manœuvre avant l'ordre de mouiller, en indiquant quelle ancre laisser tomber et quel nombre de maillons il faut laisser partir.

[Par exemple : « *mouille tribord, 5 maillons au guindeau !* »].

Remarques : **a)** – On distingue les ancres à pattes fixes, les ancres à pattes articulées (dans lesquelles les pattes sont mobiles autour d'un axe perpendiculaire à la verge), les ancres soc etc., ou même les ancres primitives en pierre qui ne comportent pas de pattes et qui n'agissent que par leur poids pour retenir le navire.

b) – Dans le cas d'une ancre à deux pattes fixes, on installe sur la verge, perpendiculairement à la verge et près de la cigale (la boucle à laquelle est fixé le câble) un jas en fer ou un essieu de bois perpendiculaire aux pattes (ce type d'ancre est appelé *ancre à jas*) ; le jas fait pivoter l'ancre sur le fond de la mer autour de l'axe de la verge jusqu'à ce que le jas soit posé à plat et que l'une des pattes soit en position de pénétrer dans le fond ; la tension du câble fait crocher la patte de l'ancre.

c) – Les ancres à pattes articulées n'ont pas de jas.

d) – Autrefois, on embarquait sur les gros navires à voiles les ancres suivantes :

i) 2 ancres de bossoir ;

ii) 2 ancres de veille ;

iii) 1 ancre de touée ou de détroit ;

iv) 1 ancre à jet, et quelquefois une seconde ancre à jet de la dimension d'une ancre de détroit et que l'on plaçait sur l'arrière du navire.

e) – L'ancre de touée était la plus petite des ancres ; elle était parfois à peine plus grosse qu'un grappin d'embarcation.

[Voir le mot *Touée*].

f) – Les anciennes ancres, lourdes et fragiles, étaient parfois relevées à partir d'une chaloupe au moyen d'un orin amarré à un anneau fixé au diamant de l'ancre ; le diamant, où se rejoignent les pattes de l'ancre, est l'extrémité de la

verge opposée à la cigale qui tient le câble : on disait alors que l'on relevait l'ancre « *par les cheveux* ».

L'ancre étant souvent d'une taille considérable par rapport à la chaloupe, il n'était pas toujours possible de la mettre à l'intérieur de la chaloupe :

i) une fois hissée à la surface de l'eau, on la basculait à l'horizontale à l'aide de nœuds successifs (nœuds d'orin ou d'empennelage) que l'on faisait le long de la verge et on faisait reposer la verge en travers de barque sur les lisses de plat-bord de la chaloupe ;

ii) l'orin qui avait servi à remonter l'ancre avait été coupé quand elle était arrivée à la hauteur du plat-bord ;

iii) la chaloupe pouvait rapporter l'ancre à *la traîne* (pendue à l'extérieur) ;

iv) la chaloupe pouvait aussi rapporter l'ancre *en cravate* (une des branches du jas reposant sur le tableau arrière).

g) – Les ancres étaient nombreuses sur les navires avant l'utilisation des câbles-chaînes, parce que les ruptures assez fréquentes des câbles ou des grelins en textile naturel (chanvre) entraînaient des pertes d'ancres ; les navires choisissaient parfois de filer leur câble par le bout, en abandonnant provisoirement leur ancre pour gagner du temps.

[Voir les mots, *Maillon*, *Mouillage*, *Mouiller* et l'expression *Extrémités de chaîne*].

h) – Avant la généralisation des câbles-chaînes et l'invention concomitante des couronnes à empreintes (dites *de Barbotin*), pour quitter un mouillage il fallait virer le câble de l'ancre au moyen du grand cabestan, dérapper l'ancre, la sortir de l'eau et la saisir au poste de mer : c'était une opération toujours très longue et dangereuse lorsque les circonstances exigeaient de ne pas rester sur rade et de gagner le large au plus vite.

i) – Si l'on doit appareiller d'urgence du mouillage et qu'il est dangereux de remonter l'ancre, on préfère parfois filer sa chaîne (ou son câble) par le bout, après avoir largué l'étalingure dans le puits aux chaînes et après avoir frappé, sur la chaîne, l'orin d'une bouée pour ne pas manquer de la retrouver quand on viendra la relever dès que les conditions de temps le permettront.

j) – Le physicien et naturaliste rochelais René-Antoine Ferchault de Réaumur (appelé par convenance Réaumur tout court (1683-1757) a lu à l'Académie en juillet 1723 un mémoire décrivant les travaux de forge qui permettaient d'obtenir des ancres en fer à partir de loupes, de mises ou de barres au début du XVIII^{ème} siècle ; le physicien, botaniste et agronome français Duhamel du Monceau (1700-1782), nommé le 1er août 1739 au poste d'inspecteur général de la Marine par le roi Louis xv (1710-1774), a publié vers 1760 des observations qui décrivent les progrès et l'évolution des techniques de fabrication des ancres pendant la première moitié du XVIII^{ème} siècle ; une douzaine de planches de l'Encyclopédie publiée entre 1751 et 1772 par les Français Denis Diderot (1713-1784) et Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783) décrivent en images à l'article « *Forge des ancres* » les étapes successives de la fabrication des ancres en fer et tous les détails d'une forge du XVIII^{ème} siècle.

4 – Les ancres agissent, d'une part par frottements en raison de leur propre poids, d'autre part par la résistance qu'offre la résistance de la patte (ancre à jas) ou des pattes (ancre à pattes articulées) dans le fond.

Remarques : **a)** – Pour améliorer la tenue par accrochage, les fabricants d'ancres ont étudié et adopté des formes de pattes très diverses.

b) – Une bonne ancre amarrée au bout d'une bonne ligne de mouillage reste crochée tant que sa verge reste posée horizontalement sur le fond et elle se

décroche dès que la verge commence à décoller parce qu'on a réduit volontairement la longueur de la ligne de mouillage.

c) – Lorsque l'ancre se décroche du fond, les frottements solides qui la tenaient au fond de la mer cessent et on dit que l'ancre dérape, comme on dit que les pneumatiques dérapent lorsque les frottements solides qui tenaient la voiture collée à la route disparaissent dans un virage pris à une trop vive allure.

Ancre affourchées : Voir l'expression *Mouillage avec affourchage*.

Ancre à jas : **1** – L'*ancre à jas* est constituée d'une longue pièce en fer forgé ou en acier de section carrée ou de section ronde légèrement conique appelée la *verge* ; la verge est munie à sa partie inférieure (la plus grosse) de deux bras ou *pattes* de part et d'autre, perpendiculaires à la verge ; les pattes sont destinées à fixer l'ancre au fond de la mer.

2 – Chaque patte est terminée par un *bec* pointu ; la distance séparant les extrémités des pattes est l'envergure de l'ancre.

3 – La largeur de métal avoisinant chaque bec se nomme l'*oreille*.

4 – Le gros bout de la verge, qui se trouve au point de sa réunion avec les pattes, se nomme le *collet*.

5 – Le point de jonction des deux pattes, à l'extrémité inférieure de la verge, s'appelle le *diamant*.

6 – Un essieu de bois ou une barre en métal appelés le *jas* est disposé en tête de verge, perpendiculairement au plan formé par la verge et les pattes ; il est engagé dans un trou cylindrique appelé *œil*, percé dans un renflement de la partie supérieure du jas appelé *culasse*.

Remarques : **a)** – Le jas a pour but d'obliger les pattes à mordre sur le fond en faisant basculer l'ancre si les deux pattes sont à plat sur le fond.

b) – Le jas (ou *essieu*) est aussi long que la verge et il assure le bon crochage de l'ancre : l'ancre tombe avec les pattes à plat sur le fond de la mer, en portant sur l'une des extrémités du jas ; lorsque le câble de l'ancre exerce une traction, l'ancre bascule autour de l'extrémité du jas qui repose sur le fond et l'une des pattes pénètre dans le sable ou la vase.

c) – Les extrémités du jas sont terminées chacune par une pomme.

d) – Le jas est quelquefois recourbé à angle droit à une extrémité : on peut ainsi le rabattre le long de la verge lorsqu'elle n'est pas mouillée et obtenir ainsi un moindre encombrement à bord : l'ancre est alors appelée *ancre à déjaler*.

e) – Le jas d'une telle ancre est maintenu en place, d'un côté par un épanouissement, et de l'autre par une rondelle et une clavette que l'on enfonce à force dans un orifice du jas avant de laisser tomber l'ancre.

7 – Un anneau appelé *organeau* est placé à l'extrémité haute de la verge.

Remarques : **a)** – L'organeau sert à amarrer à l'ancre le câble ou la chaîne de l'ancre.

b) – L'organeau est encore appelé *la cigale*.

8 – Lorsque l'ancre est crochée au fond de la mer, l'angle d'attaque de la verge est d'environ 60° ; la pression sur le bec croché est égale aux 2/3 du poids de l'ancre.

9 – Le jas est encombrant ; pour faciliter la mise en place des ancres à bord, il est habituellement rabattable pour les ancres de rechange ou pour les ancres de jet.

10 – Pour utiliser une ancre à jas, on utilise habituellement un bossoir.

11 – Une ancre à jas a une bonne tenue si elle a été mouillée avec une vitesse-fond très faible.

Remarque : L'ancre à jas tombe normalement les pattes à plat sur le fond ; une petite vitesse du navire par rapport au fond permet d'exercer une traction sur

l'organeau ; l'ancre bascule de 90° dès que le jas rencontre une résistance, ou si la traction est oblique ; dès que le jas est dans une position horizontale, la patte inférieure de l'ancre mord dans le fond d'autant plus fortement que la traction sur le câble (ou la chaîne) est forte.

12 – L'ancre est reliée au navire par un câble en textile (chanvre ou textile synthétique) appelé le *câble* de l'ancre ou par un câble-chaîne appelé *la chaîne* de l'ancre.

Remarques : a) – Le câble (ou la chaîne) de l'ancre est *étalingué* (amarré) à l'*organeau* (anneau) de l'ancre.

b) – Un câble est fabriqué en commettant à gauche trois aussières commises à droite ; le câble a une meilleure élasticité qu'une aussière de même grosseur et de même matière ; un câble ne se décommet pas en cas d'à-coups comme peut le faire une aussière.

c) – Un câblot est un petit câble, fabriqué de la même façon qu'un câble ; il est plus petit également qu'un grelin ; comme le câble ou le grelin, le câblot est fabriqué en commettant à gauche trois (petites) aussières commises à droite.

d) – Une aussière ou une tresse ne sont pas des câblots ; ils ne sont pas fabriqués de la même façon et ils n'ont pas la même élasticité qu'un câblot de même matière.

e) – Une tresse en nylon peut avoir la même élasticité qu'un câblot en chanvre ; un cordage en nylon ne flotte pas mais coule, ce qui est une caractéristique intéressante pour une ligne de mouillage.

13 – L'ancre à jas ne présente pas toujours une sécurité satisfaisante.

Remarques : a) – Pendant les évitages d'un navire mouillé sur une ancre à jas, le câble (ou la chaîne) peut faire un tour sur le jas : on dit que l'ancre est *surjalée*.

b) – Le câble (ou la chaîne) peut également s'enrouler autour de la patte supérieure de l'ancre ; dans ce cas, la patte inférieure qui est enfoncée dans le fond de la mer tend à être arrachée : on dit que l'ancre est *surpattée*.

c) – En cas de clair sous quille réduit, le fond du navire peut s'appuyer sur le haut du jas ou sur la patte supérieure de l'ancre, surtout quand la mer baisse si, la tension du câble s'étant réduite, le navire vient à se trouver au-dessus de l'ancre.

14 – Une ancre à jas de 1 mètre de verge pèse environ 55 kilogrammes.

Ancre à jet : Ancre que l'on fait porter en la chargeant à l'arrière d'une chaloupe (ou entre deux chaloupes jumelées) jusqu'à un point déterminé pour servir à modifier l'orientation de la quille (le cap) d'un navire déjà mouillé, ou pour empêcher ce navire d'éviter avec les changements de directions du vent ou du courant.

Remarques : a) – Les ancres à jet sont fixées à l'extrémité d'aussières dont la manœuvre s'effectue au moyen des installations d'amarrage de l'arrière du navire.

b) – Le poids des ancres à jet est d'environ le cinquième ou le quart de celui des ancres de bossoir.

[Voir l'expression *Ancre de touage*].

Ancre à pattes articulées : 1 – Une ancre à pattes articulées a une verge courte, un anneau appelé *organeau* à la partie supérieure de la verge, et une culasse pivotante à la partie inférieure ; l'axe de rotation de la culasse est perpendiculaire à la verge ; la culasse est prolongée de chaque côté de la verge par deux pattes ; le plan des deux pattes passe par l'axe d'articulation de la culasse.

Remarques : a) – L'organeau sert à amarrer à l'ancre le câble ou la chaîne de l'ancre.

b) – L'organeau est encore appelé *la cigale*.

2 – Les pattes sont munies d'ergots qui les obligent à basculer et à crocher quand l'ancre est traînée horizontalement sur le fond.

Remarques : a) – L'angle de prise des pattes est d'environ 50° par rapport à la verge.

b) – Un ergot placé à la base de chaque patte vient à toucher un butoir sur la verge pour limiter l'angle d'ouverture.

c) – Pour que les pattes crochent, le navire doit avoir une petite vitesse-fond au moment où l'ancre tombe.

3 – Une ancre à pattes articulées ne possède pas de jas.

Remarques : a) – Après qu'une ancre à pattes articulées a été mouillée, la traction exercée par la chaîne tend à faire relever la verge et à traîner l'ancre ; dès que les pattes rencontrent un obstacle, elles atteignent rapidement l'angle de prise maximum ; les deux pattes s'enfoncent alors dans le sol et leur tendance à s'enfoncer est fonction de la traction exercée par la chaîne.

[Voir l'expression *Angle de prise*].

b) – Pour assurer une bonne tenue de l'ancre, on mouillera d'abord une longueur de chaîne réduite, afin de s'assurer que la verge de l'ancre se lèvera à la première traction de la chaîne ; la vitesse au moment de mouiller doit être suffisante pour un bon enfoncement des pattes dans le sol, mais pas trop grande pour que l'ancre reste crochée ; après que le navire a fait tête, on dévire une touée de chaîne suffisante pour améliorer la tenue du mouillage en augmentant les frottements de la ligne de mouillage sur le fond.

[Voir l'expression *Tête (Faire – sur son ancre)*].

c) – Les ancres à pattes articulées ont une tenue équivalente à celle des ancres à jas sur un fond mou, mais cette tenue est moins satisfaisante sur fond dur.

4 – Les ancres à pattes articulées ont une verge en acier forgé et une culasse en acier moulé.

Remarques : a) – Une ancre à pattes articulées mise au poste de mer se saisit à plat sur le pont ou reste à demeure au bas de l'écubier, et elle ne déborde pas du navire.

b) – La verge d'une ancre à pattes articulées a une section rectangulaire avec le grand côté perpendiculaire à l'axe d'articulation des pattes, pour assurer une mise en place convenable dans l'écubier au poste de mer.

c) – Une ancre à pattes articulées qui, au neuvage du navire, ne s'ajuste pas dans l'écubier et qui vibre dans le mauvais temps, vibrera à la moindre occasion pendant toute la vie du navire.

d) – Les ancres à pattes articulées sont actuellement utilisées par la quasi totalité des grands navires.

e) – L'*ancre Martin* est une ancre à patte articulées.

[Voir les mots, *Maillon, Mouillage, Mouiller* et l'expression *Extrémités de chaîne*].

Ancre d'affourche : Seconde ancre mouillée dans une autre direction que celle de la première ancre, pour empêcher le navire de pivoter autour de celle-ci.

Ancre CQR : L'ancre CQR, ou ancre à soc, est relativement lourde ; elle possède une grosse patte unique en forme de soc de charrue.

Remarque : Elle s'oriente d'elle-même sur le fond sous l'effet du poids et de sa forme en « V ».

Ancre Danforth : 1 – L'ancre Danforth est une ancre à pattes articulées utilisable par les petits navires ; elle possède un jas à sa partie basse et la surface de ses deux pattes triangulaires est très grande.

2 – Une ancre Danforth a une tenue égale à 15 fois son poids sur fond de sable, et 20 fois son poids sur un fond d'argile.

Remarques : a) – Réalisée à partir de pièces forgées et de tubes assemblés par

soudure, elle supporte des efforts très élevés.

b) – La barre stabilisatrice permet de mettre l'ancre en position de crocher quelle que soit la façon dont l'ancre tombe sur le sol.

c) – Sur les grands navires, une ancre Danforth est parfois utilisée comme ancre de détroit, à l'arrière, et son câble est constitué par un fil d'acier enroulé sur le tambour d'un treuil horizontal.

Ancre David : Ancre dont le jas amovible peut se rabattre le long de la verge, ce qui permet de saisir l'ancre plus facilement.

Ancre de bossoir (ou **ancre de poste**, ou **ancre de veille**) : Ancre de taille moyenne, installée à la proue du navire pour un mouillage normal.

Remarques : **a)** – À proprement parler, il n'y a plus d'ancres de bossoir sur les navires modernes dont les fûts des ancres de l'avant s'engagent dans les écubiers.

b) – Les *bossoirs de capon* sont des installations qui étaient destinées à remonter à bord, ou contre le bordé, les ancres à jas qui équipaient les navires d'autrefois.

Ancre de détroit (en anglais « *straight anchor* ») : **1** – L'*ancre de détroit* ou *ancre installée en galère*, était tenue sous le beaupré par son orin, lequel était un orin entier ; cette disposition était employée par les navires à voiles dans les détroits, ainsi que dans les mers peu profondes, où les calmes et les courants forcent à des mouillages fréquents.

2 – Lorsqu'un navire possède à poste fixe une ancre à l'arrière pour s'emboîser, on l'appelle aussi *ancre de détroit*.

3 – L'*ancre de détroit* des navires modernes est amarrée à l'extrémité d'un fil d'acier enroulé sur le tambour d'un treuil situé sur la plage arrière.

Remarque : Les navires qui mouillent souvent dans la *rivière Ems* (qui se jette dans la Mer du Nord au sud de l'Elbe) possèdent tous une ancre de détroit à l'arrière, parfois appelée « *ancre de la rivière Ems* ».

[Voir l'expression *Embossage (ligne d' –)*].

Ancre de gilet : Les pilotes lamaneurs étaient naguère tenus de porter, à la boutonnière de leur gilet, une petite ancre en argent d'une hauteur de deux pouces pour qu'on les reconnaisse.

Remarque : Le signe de reconnaissance des bateaux porte-pilotes était jadis une grande ancre peinte en noir dans la voile ; autour de l'ancre, on portait les initiales du quartier (LR pour La Rochelle) et le numéro d'ordre que l'administration maritime avait attribué au pilote qui possédait ce bateau.

Ancre de la rivière Ems (en anglais « *Ems river anchor* ») : **1** – Ancre placée à l'arrière du navire et qui, lorsqu'elle est mouillée dans une rivière ou un estuaire de faible largeur, en plus de l'ancre de l'avant, empêche le navire d'éviter à chaque renverse de courant.

2 – L'ancre de l'avant et l'ancre de l'arrière deviennent ainsi alternativement ancre de flot ou ancre de jusant.

Ancre d'empennelage : Petite ancre que l'on mouille sur l'avant d'une grosse ancre, pour l'empêcher de chasser.

Ancre de touage (ou **ancre de touée**) : **1** – L'ancre de touage est une grosse ancre que l'on mouille à l'aide d'un canot pour servir à déhaler (ou *touer*) un navire sur rade (c'est une ancre à jet).

[Voir l'expression *Ancre à jet*].

2 – L'ancre est embarquée dans le canot ; on met les pattes sur le tableau et le jas en travers de la chambre sur une ou deux barres de cabestan ; on peut également prendre l'ancre en cravate, suspendue à l'arrière du canot en amarrant la cigale à

la boucle du tableau.

3 – Le grelin en filin ou en fil d'acier est lové dans le canot.

Ancre du large : C'est l'ancre du bord opposé à celui qui est accosté au quai ; en mouillant l'ancre du large à une distance suffisante du quai avant d'accoster, on pourra s'en aider pour écarter le navire du quai au moment de la manœuvre de départ.

Ancre en barbe : En barbe se dit de deux ancres travaillant ensemble et dans la même direction.

Remarque : Leurs câbles sont de longueurs différentes ; l'ancre dont le câble est le plus long est mouillée en premier.

Ancre de corps mort : Les ancres de corps mort sont des sortes d'ancres à jas à une seule patte, avec un anneau à la naissance de la patte pour faciliter leur relevage ou pour mailler la chaîne d'une éventuelle ancre d'empennelage.

Ancre flottante (ou *ancre de cape*) : **1** – Tronc de cône ouvert à chaque bout, en forte toile, mis à l'eau dans le mauvais temps et retenu par un câble de quelques dizaines de mètres de longueur tourné à bord du navire.

2 – L'ancre flottante permet de réduire la dérive d'un petit navire lorsqu'on ne peut pas employer d'autres moyens.

3 – L'ancre flottante est utilisée en ancre de cape si son câble est amarré à l'avant du navire ; elle permet de conserver l'avant d'un petit navire à peu près dans la direction du vent, et de tenir ce navire debout à la lame pendant le gros temps à la mer.

4 – L'ancre flottante est utilisée pour un navire en fuite si son câble est amarré à l'arrière.

Remarques : **a)** – On utilise un *hâle à bord* pour rentrer l'ancre flottante.

b) – On peut improviser une ancre flottante en utilisant un préart rectangulaire ; la carcasse est faite avec deux espars croisés et fortement bridés à leur milieu, un peu plus grands que les diagonales du préart. Une araignée à cinq branches est frappée sur les quatre bouts des espars et sur la bridure centrale qui sert à maintenir les espars ; sur son œil on amarre le câble de l'ancre flottante. Pour empêcher l'ancre flottante de plonger trop, ou de quitter la position verticale nécessaire à sa résistance à l'eau, elle porte à sa partie supérieure un orin et une bouée.

c) – L'utilisation de l'ancre flottante était autrefois toujours associée au filage de l'huile à la surface de la mer, en vue de réduire la hauteur et la force des vagues.

Ancre haute et claire : « *L'ancre est haute et claire* » se dit au moment où l'on voit l'ancre en train de sortir de l'eau ; cette expression signifie que les pattes sont vers le bas, que l'ancre n'est pas surjalée ni surpattée, et qu'elle n'est pas engagées par une chaîne, un câble ou quelque épave qu'elle aurait attrapée au fond de la mer.

Ancre La Chaussade : **1** – Ancre à jas très utilisée comme ancre de bossoir dans la vieille marine ; son diamant est très fort, ses pattes sont suffisamment larges pour bien pénétrer dans le fond de la mer.

2 – Cette ancre a une très grande tenue.

3 – À la mer, elle s'arrime facilement au bossoir si l'on éloigne son jas le long de la verge.

Ancre maîtresse (ou *ancre de salut*, ou *ancre de miséricorde*) : L'ancre maîtresse, ou maîtresse-ancre, était utilisée en secours au temps de la Marine à voiles ; c'était l'ancre la plus lourde et elle était habituellement entreposée à fond de cale, au milieu du navire, pour des raisons de stabilité du navire.

Ancre (Maréchal d' –) : Appellation usuelle du Florentin Concino Concini (1575-1617), le favori de la reine de France Marie de Médicis (1575-1642).

Remarques : a) – La Florentine *Marie de Médicis* épousa en 1600 le roi de France Henri IV (1553-1610) après l'annulation du mariage de Henri IV avec sa première épouse, Marguerite de Valois (1553-1615) dite la reine Margot.

b) – Marie de Médicis est la mère du roi de France Louis XIII (1601-1643).

c) – Marie de Médicis fut la régente du royaume de France de 1610 à 1614, après l'assassinat, le 14 mai 1610 à Paris, de son époux le roi de France et de Navarre Henri IV (1553-1610) et pendant la minorité de Louis XIII.

d) – Concino Concini, marquis d'Ancre, Maréchal de France, eut une grande influence politique auprès de la régente.

e) – Concino Concini fut assassiné à Paris le 24 avril 1617 par Nicolas de L'Hospital (1581-1644) baron de Vitry, le capitaine des gardes de Louis XIII.

Ancre Martin : 1 – L'ancre Martin est une ancre à pattes articulées qui a été utilisée par les premiers bâtiments de guerre anglais à tourelles afin de ne pas gêner le tir des canons de l'avant : l'ancre au poste de mer est posée horizontalement, à plat sur le pont.

[Voir l'expression *Ancre à pattes articulées*].

2 – Un collier en fer est installé sur la verge, au centre de gravité de l'ancre ; le collier est muni d'une manille pour y frapper la chaîne à caponner.

3 – La chaîne à caponner est génopée le long du premier maillon de chaîne ; elle sera maillée sur la chaîne de capon qui passe dans la poulie de bossoir pour faciliter la mise à poste de l'ancre.

[Voir les mots *Capion, Génopée*].

Ancre Porter :

Ancre Rodger : Ancre à pattes courtes et à bec effilé.

Ancre Trotman : Ancre à pattes mobiles tournant autour d'un pivot qui traverse le diamant.

Remarques : a) – L'ancre Trotman est une amélioration de l'ancre Porter.

b) – L'ancre Trotman était fabriquée dans un fourneau, selon un procédé spécifique qui voyait le fer battu en fines couches, pliées les unes sur les autres jusqu'à obtention de l'épaisseur nécessaire.

c) – La fabrication des ancres Trotman a été arrêtée vers 1870.

Ancrer (en anglais « *to anchor* ») : Amarrer un navire au moyen d'un câble ou d'un câble-chaîne maillé sur une ancre jetée au fond de la mer.

Remarque : On dit de préférence *mouiller* plutôt que *ancrer*.

Andaillot (en anglais « *cringle* ») : Anneau en métal ou bague en bois que l'on place sur la ralingue des voiles et servant à les enverguer, ou que l'on fixe sur un foc ou une voile d'étai pour les hisser.

Andouille : Boyau de porc farci d'autres boyaux ou de la chair du même animal.

Androgyne : 1 – Personne qui est mâle et femelle tout ensemble.

Remarque : Synonyme de hermaphrodite.

2 – Qui présente certains des caractères sexuels morphologiques du sexe opposé.

3 – [*En botanique*] Dont l'inflorescence réunit des fleurs mâles et femelles.

Andromède : Constellation de l'hémisphère septentrional.

Remarques : a) – On peut observer dans la constellation d'Andromède, sous la forme d'une petite tache, l'objet de Messier M 31 qui est une galaxie spirale semblable à la *Voie Lactée* ; c'est la galaxie la plus proche de la nôtre (à une distance de 2,55 millions d'années-lumière du Soleil) et elle contiendrait environ mille milliards d'étoiles.

b) – Les principales étoiles d'Andromède sont, par ordre de magnitude décroissante :

i) Alphérazt (ou Sirrah) qui forme le *Grand Carré de Pégase* avec les trois étoiles les plus brillantes de la constellation de Pégase ; Alphérazt signifie « *épaule du cheval* » et Sirrah « *nombril* » en arabe.

ii) Mirach, une géante rouge 30 fois plus grande que le Soleil, dont le nom signifie « *la Ceinture* » en arabe.

ii) Almach, une étoile double orange et bleue, dont le nom signifie « *le lynx du désert* » en arabe.

c) – Andromède fait partie des 48 constellations identifiées par l'astronome grec Ptolémée (90-168 après J.-C.).

Anecdote : Particularité secrète d'histoire qui avait été omise ou supprimée délibérément par les historiens précédents.

Anéchoïque (Revêtement –) : Couche de mousse de caoutchouc collée sur l'extérieur de la coque de certains sous-marins.

Remarque : Cette couche absorbe l'énergie incidente provenant de sonars actifs ; elle inhibe la réflexion des impulsions sonores, tout en diminuant la transmission à la mer des bruits internes au sous-marin.

Anel (en anglais « *tonque's ring* ») : Anneau en fer prenant les deux branches d'une tenaille et les tenant rapprochées pour que l'objet qu'elles pincent ne puisse s'échapper si le forgeron ne les serre pas constamment.

Anémomètre : 1 – Instrument servant à mesurer la vitesse du vent.

2 – L'anémomètre est habituellement composé par trois coupelles hémisphériques pouvant tourner autour d'un axe vertical ; plus la vitesse du vent est élevée, plus la vitesse de rotation des coupelles est grande.

3 – La vitesse du vent est indiquée en mètres par seconde ou en nœuds.

Ânerie : Grande ignorance de ce qu'on devrait savoir.

Exemple : Tout ce livre est plein d'âneries.

Anéroïde : 1 – Se dit d'un type de baromètre utilisant les déformations élastiques d'une capsule ou d'un tube dans lequel on a fait le vide.

Remarques : a) – Le mot *anéroïde* est composé du préfixe de négation « an » qui signifie « sans », du radical grec ἀήρ qui signifie « *air atmosphérique* » et du suffixe « oïde » qui signifie « *qui se rapporte à* ».

b) – Le mot *anéroïde* figurait en 1844 dans la demande de brevet du Nantais Lucien Vidi (1805-1866) pour le nouveau baromètre métallique dont il avait été l'inventeur.

2 – Ce type de baromètre compare la pression atmosphérique dans laquelle il baigne, à la pression nulle qui règne à l'intérieur de la capsule : la pression atmosphérique indiquée est une pression absolue.

Remarque : Les baromètres anéroïdes sont gradués en hectopascals, ou en millibars (l'hectopascal est équivalent au millibar) ou en livres par pouce carré (psi) et parfois en hauteur de mercure (en millimètres ou en pouces).

[Voir les mots *Baromètre*, *Réveiller*].

Ânes (ou Asnes) : Semis de roches à l'entrée Nord de la Gironde, orienté Est-Nord-Est – Ouest-Sud-Ouest, dans l'Ouest de la pointe de la Coubre et au large du banc de sable submergé à la pleine mer de la Mauvaise.

Remarques : a) – Le bout occidental des Ânes est marqué par des brisants.

b) – À une demi-lieue des brisants (1,5 mille) le fond est de sable très fin, blanc et rouge et la sonde est de 16 brasses (environ 30 mètres).

Angarie (en anglais « *right of angary* ») : **1** – Retard imposé au départ d'un navire pour l'obliger à recevoir un chargement.

2 – Droit de réquisition par la puissance publique du port, en cas de nécessité, des

navires de commerce étrangers.

3 – Le *droit d'angarie* autorise un pays en guerre à saisir tout bien pouvant être utilisé dans le cadre de son effort de guerre, si ce bien se trouve sur le territoire d'un des belligérants.

Remarques : a) – Le paquebot français « *Normandie* » de la Compagnie Générale Transatlantique (longueur 314 m, port en lourd 14 420 t, jauge brute 79 280 tx, construit à Saint-Nazaire, premier voyage Le Havre New-York le 29 mai 1935) fut réquisitionné par les Américains à New-York en vertu du droit d'angarie, le 11 décembre 1941, d'abord afin d'être transformé en porte-avions, puis en vue de transporter jusqu'à 16 000 hommes de troupe sous le nom de « *Lafayette* » ; mais le navire prit feu accidentellement le 9 février 1942 avant la fin des travaux de transformation, et il chavira dans le port de New-York la nuit suivante parce que les pompiers de terre ont chargé d'eau les hauts du navire, réduisant sa stabilité transversale au-dessous du seuil critique.

b) – L'ex-« *Normandie* » a été démoli en 1947.

4 – Le droit d'angarie est parfois invoqué par un pays belligérant pour utiliser du personnel aussi bien que du matériel étrangers, même s'ils appartiennent à un pays neutre.

Angarier (en anglais « *to delay by constraint* ») : Soumettre un navire à une angarie.

Remarque : Le paquebot des Messageries Maritimes « *Bernardin de Saint-Pierre* » (145 m de long, 18,6 m de large, 15 nœuds, 141 passagers en première classe, 90 en seconde, 68 en troisième et 623 rationnaires) a été saisi le 10 avril 1942 et angarié, le 1er juin 1942 à Saïgon, par les Japonais ; rebaptisé « *Teibi Maru* » il fut torpillé par le sous-marin américain « *USS Bonefish* » le 10 octobre 1943 au large de l'Annam ; le paquebot réussit à s'échouer à la côte et on ne déplora la mort que de 6 passagers et 8 membres de l'Équipage japonais.

Ange (en anglais « *chain shot* ») : Projectile formé d'un boulet coupé en deux, en trois ou en quatre parties reliées par des chaînes, ou de deux boulets placés aux extrémités d'une barre ; on s'en servait pour rompre les mâts et le gréement des navires ennemis.

Ange : Sorte de poisson de mer qui ressemble à la raie.

Remarque : On dit aussi *ange de mer*.

Ange : 1 – Synonyme de *médiateur* ; l'ange est celui qui porte les messages.

Remarques : a) – Les anges du ciel sont les *messagers de Dieu* sur la Terre.

b) – Selon la doctrine chrétienne, Dieu ayant envoyé il y a plus de 2000 ans son fils Jésus le Christ sur la Terre pour annoncer la « *bonne nouvelle* » (l'Évangile) ; les anges n'interviennent plus pour délivrer aucuns messages aux humains.

c) – La déclaration de Jeanne d'Arc selon laquelle elle aurait entendu et vu l'archange saint Michel en compagnie de sainte Catherine et de sainte Marguerite, et peut-être l'archange Gabriel semble contredire la doctrine de l'Église.

2 – Un ange est une *créature* purement spirituelle.

3 – D'une manière générale, on appelle *anges* des esprits bienheureux qui composent la cour divine.

Remarques : a) – Les anges du ciel forment une hiérarchie immuable.

b) – Dans la hiérarchie céleste, les simples anges sont au-dessous des archanges.

Angélique : Plante ainsi nommée en raison des grandes vertus qu'on lui attribue.

Remarques : a) – La principale espèce, l'*angélique vraie* ou archangélique, encore appelée *angélique officinale* (en latin : *angēlica archangēlica*) est fort odorante : on en confit la tige entière.

b) – L'angélique parfume la bouche et fortifie l'estomac.

c) – On en tire une liqueur estimée.

d) – Les avantages de l'*angélique* pour la santé et la vigueur sont comparables à celles du *ginseng* qui pousse et que l'on récolte principalement aux États-Unis d'Amérique et que l'on trouve à la vente en Corée et en Chine.

e) – La culture de l'angélique et ses transformations sont des spécialités de la ville de Niort (Deux-Sèvres).

Angelot : 1 – Espèce de monnaie qui a eu cours en France sous Philippe de Valois.

2 – Sorte de petit fromage au lait de vache, à pâte molle et à croûte naturelle, qui se fait en Normandie.

Remarque : L'*angelot* tirerait son nom de son lieu de fabrication, le pays d'Auge.

Angine : Maladie de la gorge, qui rétrécit le larynx et le pharynx, et empêche d'avaler.

Angirolle (en anglais « *tackle* ») : Palan frappé sur une pantoire capelée à un mât de tréou, pour en porter la vergue.

Remarque : Angirolle est un mot employé en Méditerranée.

Anglais : 1 – Description des Anglais par notre aïeul Nicolas-Victor Fromentin (1793-1876), capitaine du navire baleinier dieppois « *le Groenlandais* » :

Extrait de son journal particulier de navigation, pour son deuxième voyage de commandant du trois mâts « le Groenlandais » en 1824 :

« 1° – Les Anglais ne sont pas aussi affables et aussi polis que les Français.

« 2° – Les Anglais sont beaucoup plus brusques que les Français, et en même

« temps ils sont naturellement très orgueilleux ; comme ils considèrent les

« Français beaucoup inférieurs à eux, ils leur commandent avec arrogance.

« 3° – Les Anglais croient appartenir à la première nation de l'Europe et croient

« par conséquent les autres nations beaucoup inférieures.

« 4° – Les Anglais se croient les meilleurs marins de l'Europe ; ils croient qu'il est « impossible que les Français puissent faire comme eux, aussi ils ne se gênent pas « pour les vexer inutilement.

« 5° – Les Anglais sont naturellement ivrognes et ils boivent jusqu'à l'excès ; ils

« sont si habituellement accoutumés de s'enivrer que, quoique ivres, ils sont

« encore capables de faire une partie de leur devoir.

« 6° – Il est très difficile que les humeurs des Français et des Anglais puissent

« bien s'accorder. »

Remarques : a) – Lorsque, après la Révolution et l'Empire, le Gouvernement français encouragea l'armement de navires français pour la pêche à la baleine dans les mers boréales, afin d'obtenir de l'huile pour les luminaires à meilleur compte qu'en l'achetant aux Américains, les Français ne connaissaient pas assez cette pêche pour pouvoir l'entreprendre par eux-mêmes ; ils étaient donc obligés d'avoir recours aux Américains, aux Anglais ou aux Norvégiens, tous habitués à ce genre de pêche.

Le capitaine de pêche étranger dirigeait le bateau à l'arrivée dans les glaces ; le capitaine français reprenait le commandement aussitôt que le navire était sorti des glaces.

b) – L'Équipage du « *Groenlandais* » comprenait un capitaine de pêche anglais et plusieurs marins anglais, dont les harponneurs.

[Voir les mots *Baleine*, *Baleinier*, *Clapmeuse*, *Phoque*].

2 – Pour nous, pilote de port, un capitaine anglais est le meilleur des clients ; il fait entièrement confiance au pilote et il suit scrupuleusement ses indications, ce qui fait qu'il n'y a pratiquement jamais de rayures sur la peinture de coque de son navire !

Remarque : Les capitaines anglais ont reçu une instruction longue et progressive, simultanément théorique et pratique : il comprennent suffisamment la manœuvre

des navires pour ne pas en avoir peur des quais et il font confiance aux pilotes des ports dans lesquels ils font escale ou relâche.

Angle : 1 – Ouverture que laissent entre elles deux lignes droites ou courbes d'une surface, qui se coupent.

Remarque : Il y a des angles plans (sur une surface plane), des angles courbes (sur une surface courbe), notamment des angles sphériques (sur une sphère).

[Voir les expressions *Angle solide*, *Degré d'un cercle*].

2 – Le point où les lignes se coupent est appelé *sommet de l'angle* ; les lignes en sont les *côtés*.

3 – On distingue les angles droits, formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre ; l'angle aigu est plus petit que l'angle droit ; l'angle obtus est plus grand que l'angle droit.

4 – L'ouverture des angles est appréciée en degrés.

Remarques : **a)** – Il y a 360 degrés (notés 360°) dans un cercle.

b) – La minute de degré (notée ') et la seconde de degré (notée '') sont des sous-multiples sexagésimaux.

c) – Un angle droit est égal à 90 degrés (en abrégé 90°).

d) – Un angle de 360 degrés est appelé un *angle total*.

5 – L'ouverture des angles est quelquefois appréciée en heures.

Remarques : **a)** – Il y a 24 heures dans un cercle.

b) – La minute d'heure (notée *m* ou *mn*) et la seconde d'heure (notée *s*) sont des sous-multiples sexagésimaux de l'unité angulaire appelée heure ; un angle d'une heure est un angle de quinze degrés.

[Voir les mots *Minute* et *Seconde*].

c) – Un angle droit est égal à 6 heures.

d) – Les ascensions droites sont des angles exprimés en heures.

[Voir l'expression *Ascension droite*].

6 – L'ouverture des angles est quelquefois appréciée en quarts, notamment par le veilleur de bossoir et il serait présomptueux d'annoncer avec la précision du degré le gisement dans lequel il vient d'apercevoir un navire, alors qu'il n'a utilisé ni compas ni taximètre.

Remarques : **a)** – Il y a 32 quarts dans un cercle.

b) – Un angle droit est équivalent à 8 quarts.

[Voir le mot *Quart*].

7 – Depuis la Révolution française, l'ouverture des angles peut se faire en grades, minutes de grade et seconde de grade.

Remarques : **a)** – Il y a 400 grades dans un cercle.

b) – On dit grade, ou degré centésimal, ou gradian.

c) – La minute de grade et la seconde de grade sont des sous-multiples centésimaux.

d) – Un angle droit est égal à 100 grades.

e) – Un grade vaut $\pi / 200$ radian ou 0,9 degré.

f) – Le symbole du grade est *gon* (tiré du grec γώνια qui signifie *angle*), qui signifie angle.

e) – Avant 1982, le symbole du grade était *gr*.

8 – Synonyme de *coin*.

Exemple : Pierre d'angle.

9 – Un angle plan est défini dans l'espace bidimensionnel comme le rapport de la longueur de l'arc sous-tendu par les côtés de l'angle sur le rayon d'un cercle ; un *angle solide* (noté *W*) est défini de façon analogue dans l'espace tridimensionnel comme le rapport de la surface d'une partie d'une sphère sur le rayon de la sphère au carré.

Remarques : a) – Un angle solide W mesure la surface sur laquelle un objet se projette radialement sur une sphère de rayon unité.

b) – Un angle solide W est l'analogie tridimensionnel d'un angle bidimensionnel ou angle plan A .

c) – L'unité de l'angle solide est le stéradian (noté sr)

Angle au pôle : 1 – Angle sphérique inférieur à 12 heures (ou 180°) formé par le cercle horaire d'un astre et par le méridien supérieur du lieu.

Remarque : L'angle au pôle se compte de 0 heure à 12 heures, ou de 0° à 180° , à partir du méridien supérieur vers l'ouest si l'astre est dans l'ouest ou vers l'est si l'astre est dans l'est.

Angle d'attaque (en anglais « *angle of attack* ») : En mécanique des fluides, l'angle d'attaque d'un profil est l'angle formé par la corde du profil et le vecteur vitesse relative instantanée du profil par rapport au fluide.

Remarques : a) – On dit aussi en français *angle d'incidence*.

b) – L'expression anglaise « *angle of incidence* » correspond, en français, à *angle de calage*.

c) – L'*angle de calage* d'un profil est l'angle formé par la corde du profil et un axe de référence.

Angle de déviation : [Optique] Un rayon lumineux dirigé vers une surface réfléchissante est un rayon incident ; le point où il rencontre la surface réfléchissante est le point d'incidence ; le rayon qui a été renvoyé par la surface réfléchissante est le rayon réfléchi ; l'*angle de déviation* entre le rayon incident et le rayon réfléchi est égal à deux fois l'angle d'incidence.

Remarques : a) – L'*angle d'incidence* est l'angle entre le rayon incident et la normale à la surface réfléchissante au point d'incidence.

b) – Le rayon réfléchi passe par le point d'incidence.

c) – Le rayon incident est symétrique du rayon réfléchi par rapport à la normale à la surface réfléchissante au point d'incidence.

d) – Ces propriétés vérifiées si la surface réfléchissante est plane, restent vraies si la surface réfléchissante est courbe.

Angle de Kelvin : 1 – On appelle *angle de Kelvin* l'angle observé à la surface de la mer entre la trajectoire d'un navire qui se déplace en ligne droite et les limites de la zone perturbée par son passage, d'un bord ou de l'autre.

Remarques : a) – Le sommet de cet angle est situé à l'étrave du navire.

b) – L'*angle de Kelvin* est égal à $\arcsin(1/3)$: c'est-à-dire à $19^\circ 28' 16'' 23,7'''$, ou 19.47122060852 degrés, ou 0.33983690900000485 radian, quelles que soient la vitesse et les dimensions du navire.

2 – Un « V » d'angle au sommet double de l'angle de Kelvin s'observe sur l'écran du radar derrière les échos qui se déplacent, lorsque la mer est calme, quelle que soit la vitesse de la cible, quelles que soient ses dimensions.

Remarque : La bissectrice de l'angle perturbé correspond à la route-surface de la cible, qu'il s'agisse d'un porte-avions géant ou d'un autre objet flottant qui avance à la surface de l'eau, comme un petit canard.

3 – On peut observer le même phénomène, en rivière, en aval des piles d'un pont.

Remarque : Par très petits fonds, cet angle peut prendre une valeur différente.

Angle de phase : En astronomie, l'angle de phase d'un astre est l'angle que fait la direction « centre de la Terre - centre de l'astre » avec la direction « centre de la Terre - Soleil ».

Angle de phase de la Lune : Angle formé entre l'axe « Terre-Lune » et l'axe « Terre-Soleil » ; cet angle détermine la fraction de l'hémisphère éclairé de la Lune visible de la Terre.

Angle de prise : L'angle de prise d'une ancre est déterminé par l'axe de la verge et par l'orientation du bec à l'extrémité des pattes.

Remarques : **a)** – Sur une ancre à jas, l'angle de prise est fixe et il dépend de la courbure des bras et de la forme des pattes.

b) – Pour une ancre à pattes articulées, l'angle de prise maximum est atteint lorsque les ergots à la base des pattes viennent au contact des butoirs placés au bas de la verge.

Angle dièdre : En géométrie, l'angle entre deux plans est appelé angle dièdre.

Remarque : Un *angle dièdre* est l'espace compris entre deux demi-plans issus d'une même droite.

Angle horaire (en anglais « *GH* ») : **1** – L'angle horaire *AH* est l'une des coordonnées horaires des objets célestes.

2 – L'angle horaire d'un astre, en un lieu donné, est l'angle dièdre entre le méridien passant par l'astre et le méridien du lieu.

3 – L'angle horaire est compté positivement dans le sens rétrograde.

4 – L'angle horaire se compte dans le plan de l'Équateur céleste à partir de la culmination supérieure de l'astre, de 0° à $+180^\circ$ vers l'Ouest et de 0° à -180° vers l'Est.

5 – L'angle horaire d'une étoile est égal à la différence entre l'angle horaire du point vernal γ et l'ascension droite de l'étoile.

6 – L'angle horaire origine d'un astre A_{ha0} (en anglais « *GHA₀* ») est l'angle compris entre le méridien origine et le méridien terrestre du lieu à la verticale duquel se trouve l'astre.

7 – L'angle horaire local d'un astre A_{hag} (en anglais « *GHA_g* ») en un lieu de longitude G est l'angle compris entre le méridien de ce lieu et le méridien terrestre du lieu à la verticale duquel se trouve l'astre.

8 – La différence entre l'angle horaire origine et l'angle horaire local est égale à la longitude du lieu.

9 – L'angle horaire d'un astre est associé à sa déclinaison pour définir la position de cet astre à un instant donné.

Angle horaire astronomique : Angle formé par le cercle horaire d'un astre et le méridien supérieur du lieu.

Remarque : Il se compte sur l'Équateur à partir du méridien origine, de 0° à 360° en allant vers l'Ouest.

Angle parallactique : Voir le mot *Parallactique*.

Angle solide : En mathématiques, en géométrie ou en physique, on appelle *angle solide* dans un espace à trois dimensions (volume) une figure analogue à un *angle* dans un espace à deux dimensions (surface plate ou incurvée).

Remarques : **a)** – L'expression *angle solide* désigne un volume délimité par un cône.

b) – Un cône n'est pas nécessairement de révolution (dans lequel une section perpendiculaire à l'axe du cône est circulaire).

[Voir le mot *Cône*].

c) – Le sommet du cône est le sommet de l'angle solide.

d) – La mesure de l'angle solide Ω , dans l'espace tridimensionnel, est définie comme le rapport de l'aire S de la calotte sphérique interceptée par le cône et du rayon R de la sphère élevé au carré.

$$\Omega = S / R^2$$

e) – L'unité de mesure de l'angle solide est le stéradian (symbole sr).

Anglomanie : Excès d'admiration ou d'imitation de ce qui se fait en Angleterre.

Angoisse : **1** – *Resserrement* de la cage thoracique.

Remarque : L'angoisse peut être provoquée par une grande affliction d'esprit.

2 – [*Par extension*] Douleur physique localisée.

Exemple : Les *angoisses* de l'estomac empêchent de dormir celui qui a besoin de manger et le tiennent dans un éveil douloureux.

3 – [*Populaire*] Inquiétude intense liée à une situation d'attente, de doute, de solitude et qui fait pressentir des malheurs ou des souffrances graves devant lesquels on se sent impuissant.

Angon : Javelot, demi-pique.

Remarque : Les Francs lançaient l'angon, ou s'en servaient pour combattre de près.

Angoumois : **1** – Ancienne province française voisine du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge, correspondant à peu près à l'actuel département de la Charente.

Remarque : Le chef-lieu de l'Angoumois est la ville éponyme Angoulême.

2 – La ville et le diocèse d'Angoulême ont été fondés à la fin du IV^e siècle.

3 – Les diocèses d'Angoulême, de Périgueux et d'Agen formèrent un comté en 866.

4 – En 1200, le Plantagenêt Jean-sans-Terre enleva la fille unique du comte d'Angoulême Amar Taillefer, Isabelle, alors fiancée à Hugues X de Lusignan.

Remarques : **a)** – Jean-sans-Terre était notamment roi d'Angleterre, comte d'Anjou, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine et duc de Normandie.

b) – Jean-sans-Terre épousa Isabelle d'Angoulême le 24 août 1200 à Bordeaux.

5 – En représailles, le roi de France Philippe-Auguste confisqua les biens continentaux des Plantagenêts en 1202, ce qui déclencha des hostilités entre la France et l'Angleterre.

6 – En 1308, Philippe-le-Bel joignit le comté d'Angoulême au Royaume de France.

7 – Le comté d'Angoulême est devenu anglais en 1360 (traité de Brétigny) puis est redevenu français en 1373.

8 – L'Angoumois a été érigé en duché en 1514 par François 1^{er} ; le nouveau duché d'Angoulême est devenu un fief royal et domanial.

9 – L'Angoumois est devenu une généralité en 1692.

Ångström : Unité de longueur valant 0,1 nanomètre, soit 10⁻¹⁰ mètre (symbole Å).

Anguillade : **1** – [*Vieilli*] Coup qu'on donne à quelqu'un avec une peau d'anguille.

Exemple : Donner des anguillades à quelqu'un.

2 – Il se dit aussi des coups que l'on donne avec un fouet.

Anguille : **1** – Pièces de construction en chêne (bordages) sur lesquelles prennent appui les affûts de certains canons.

2 – Poisson de mer qui remonte les rivières pour frayer.

Anguillers (en anglais « *limber holes* », « *limbers* ») : **1** – Petits canaux ou conduits pratiqués dans les varangues et les fourcats, de chaque côté de la carlingue et destinés à conduire les eaux de la cale aux aspirations des pompes.

2 – Dans les grands navires à voiles, on appelait anguillers des entailles faites dans les varangues qui servaient à faire couler l'eau qui était dans les fonds du navire de la proue jusqu'à l'archipompe.

[Voir le mot *Archipompe*].

Remarque : On faisait passer une corde ou une chaîne dans les anguillers, depuis

les fourcats de l'arrière jusqu'à ceux de l'avant, pour dégager le passage de l'eau qui pouvait être obstrué par le ballast embarqué pour servir de lest, en faisant aller d'arrière en avant et d'avant en arrière cette corde ou cette chaîne.

Angulaire : Une voile angulaire est une foc ou une voile d'étai dans laquelle les laizes de toile, au lieu d'être toutes parallèles à l'une des ralingues, forment deux séries assemblées, l'une parallèle à la ralingue de chute, l'autre à la ralingue de fond.

Anjou : **1** – Province française comprise entre la Bretagne, le Poitou, la Touraine et le Maine.

2 – Sous l'Ancien Régime, l'Anjou était un apanage héréditaire des cadets capétiens puis valois.

Remarque : L'Anjou fit son retour au domaine de la couronne en 1480, au décès du roi René (1409-1480).

Ankou : Personnage mythique, en Bretagne (Ankou), au Pays de Galles (Anghau), en Cornouailles (Ankow) qui, dit-on, emporte les âmes des défunts ou les morts eux-mêmes dans une charrette grinçante tirée par deux chevaux efflanqués.

Remarques : **a** – L'Ankou est souvent représenté avec les traits d'un homme grand, vieux et maigre portant une cape sombre, un feutre aux larges bords et des braies nouées au-dessous de genoux ; il tient une faux ayant le tranchant dirigé vers l'extérieur.

b – Les morts de l'année qui vient sentent la cape de l'Ankou les frôler au cours de la messe de minuit de Noël.

c – Quand les vivants entendent les grincements du *karrik an Ankoù* (la charrette de l'Ankou) c'est que l'on va avoir à déplorer la mort d'un proche.

d – On dit que celui qui voit l'Ankou décèdera dans l'année.

e – Sur le littoral breton, la charrette de l'Ankou est remplacée par le *bag noz* (le bateau de la nuit) qui est conduit par le dernier noyé de l'année précédente (île de Sein) ou par le premier mort de l'année (Audierne).

Anicroche : [*Familier*] Difficulté, embarras.

Anil : Plante dont on tire l'indigo.

Aniline : Alcaloïde organique obtenu par dérivation du nitrobenzène, dont on extrait diverses matières colorantes artificielles de genre bleu-violet.

Remarque : L'aniline est aussi appelé *benzidam*, *kyanol*, *cyanol*, *cristalline*.

Aniline (Point d' –) : Voir l'expression *Point d'aniline*].

Animosité : Mouvement de haine, par lequel on est porté à nuire à quelqu'un de qui on a reçu ou cru recevoir quelque offense.

Exemples : Agir par animosité, par pure animosité, avec animosité, sans aucune animosité.

Annales : Histoire qui rapporte les événements année par année.

Exemple : Les Annales de Tacite.

Remarque : Les annales descendent dans un plus grand détail que l'histoire.

Anneau : **1** – (En anglais « *ring* ») Cercle de fer, de bois ou de corde servant à des usages divers.

Remarques : **a** – *Anneaux d'écoutille* : boucles fixées sur le pont, autour des panneaux, pour y amarrer les saisines de ces panneaux ;

b – *Anneaux d'étai* : Daillots pour enverguer la voile d'étai sur l'étai ou la draille ;

c – *Anneau d'ancre* : L'anneau d'ancre, ou organeau, est encore appelé cigale.

2 – Anneau se dit particulièrement d'une bague.

Exemples : Anneau d'or ; anneau nuptial ; il lui mit un anneau au doigt.

3 – L'*anneau astronomique* est un instrument dont on se servait jadis pour déterminer la latitude à la mer.

Remarque : C'est un cercle en cuivre de dix pouces de diamètre, divisé et gradué ; on le tient, pendant l'observation, suspendu par un point représentant le zénith. ; à 45 degrés se trouve un trou pour recevoir le Soleil.

4 – En astronomie, on appelle *anneau de Saturne* un corps lumineux en forme de cercle, qui environne la planète de Saturne, et qui en est à quelque distance.

Remarque : L'anneau de Saturne ne présente pas toujours les mêmes apparences,

Année : 1 – L'année est à la fois une unité de durée et un repère du temps qui passe.

Remarque : L'année est le temps que le Soleil emploie à parcourir les douze signes du zodiaque, et qui est divisée en douze mois.

2 – Période de temps approchant la durée de la révolution de la Terre autour du Soleil et adoptée comme unité de durée.

3 – Il est d'usage de subdiviser l'année en mois (généralement au nombre de douze) qui représentent une période comptant un nombre entier de jours, et dont la durée (très variable et comprise généralement entre 28 et 31 jours) tend à se rapprocher de la durée du cycle lunaire.

4 – L'année commençait à l'équinoxe d'automne pour les *Égyptiens*, les *Chaldéens*, les *Perses*, les *Syriens*, les *Phéniciens*, les *Carthaginois*.

5 – Les *Juifs* fixent l'origine de leur année civile en septembre ou en octobre, tandis que leur année ecclésiastique commence avec la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de printemps.

6 – Les *Grecs* comptaient d'abord leur année à partir du lendemain du solstice d'hiver, puis au lendemain du solstice d'été.

7 – Les *Romains* firent commencer l'année à l'équinoxe de printemps sous Romulus, au solstice d'hiver depuis Numa, et au 1er janvier lors de la réforme julienne.

8 – Les *Musulmans* commencent l'année au moment où le Soleil entre dans la constellation du Bélier.

9 – Les *Chinois* commencent l'année à la nouvelle lune qui suit l'entrée du soleil dans les Poissons.

10 – Les *Mexicains* plaçaient l'origine de l'année au 23 février, époque de l'apparition de la verdure.

11 – En *Alsace*, l'année civile commençait le jour de Noël ; le pape Innocent XII fixa le Nouvel An au premier janvier à partir de 1691.

12 – En *Angleterre*, l'année commença le 25 mars jusqu'en 1752 ; à cette époque, on prit pour origine le 1^{er} janvier et l'année 1751, commencée le 25 mars, fut terminée le 31 décembre, raccourcie de près de trois mois.

Remarque : Les Anglais eurent le sentiment d'être *spoliés* des jours qu'on leur avait retirés.

13– En *France*, sous les rois Mérovingiens, l'année commençait le 1^{er} mars, jour de la revue des troupes ; sous les Carolingiens, elle commença à Noël ; sous les Capétiens, elle commençait le dimanche de Pâques, qui varie du 22 mars au 25 avril.

14 – Charles IX, par l'Ordonnance de Roussillon du mois de janvier 1563, ordonna que l'année commencerait désormais au Premier-Janvier.

Remarques : **a)** – L'ordonnance de Roussillon ne fut enregistrée au Parlement que le 19 décembre 1564.

b) – Le 1er janvier qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565 ; le 1er janvier suivant on commença, en la chancellerie de Paris à compter 1566.

c) – Mais au Parlement de Paris et dans tout son ressort, on ne compta 1566 qu'au 14 avril, dimanche de Pâques.

d) – Le 1er janvier suivant, on compta dans toute la France 1567, et l'on a toujours continué depuis.

15 – L'année républicaine eut pour origine le 1^{er} vendémiaire, qui tombait le 22 ou le 23 septembre.

16 – L'année ecclésiastique commence, en France et en Angleterre, au premier dimanche de l'Avent.

Année anomalistique : 1 – Intervalle moyen de temps séparant deux passages successifs la Terre au périhélie de son orbite ; c'est-à-dire, en termes géocentriques, le temps qui s'écoule depuis le moment où le Soleil est dans son apogée jusqu'à celui où il y arrive de nouveau, après une révolution entière

Remarques : a) – La durée de l'année anomalistique est de 365,259635864 jours, soit 365 jours 06 heures 13 minutes 53,00 secondes.

b) – L'année anomalistique est la durée du parcours complet de l'ellipse entre deux passages consécutifs au périhélie.

2 – L'année anomalistique est plus longue que l'année solaire de 26 minutes et 35 secondes, parce qu'il faut ce temps-là au Soleil pour parcourir les 65 secondes et demie dont son apogée avance chaque année.

3 – L'année anomalistique est plus longue que l'année tropique.

4 – L'année anomalistique est également plus longue que l'année sidérale, car le périhélie possède un mouvement annuel de 44,76 secondes dans le sens du mouvement du Soleil, de telle sorte que cet astre doit, pour atteindre le périhélie, parcourir un arc supérieur à 360°.

Remarques : a) – La ligne des apsides constitue l'axe polaire par rapport auquel on évalue les déplacements angulaires de la Terre sur son orbite.

b) – L'année anomalistique vaut 4 mn 43 s de plus que l'année sidérale parce que la ligne des apsides tourne, par rapport aux étoiles, et dans le même sens que la Terre, de 11,63" par an.

c) – Le *mouvement des apsides* est le terme séculaire principal des perturbations dues aux autres planètes du système solaire.

5 – L'orbite de la Terre est elliptique ; la Terre est au plus proche du Soleil à son périhélie et au plus loin à son aphélie.

Remarque : En raison de perturbations gravitationnelles des autres planètes, la forme et l'orientation de l'orbite de la Terre n'est pas fixe et les apsides se décalent lentement dans un référentiel fixe, suivant un cycle d'environ 112 000 ans.

Année des astronomes : 1 – L'échelle de temps dont se servent les *astronomes* numérote les jours sans discontinuer depuis le lundi 1er janvier - 4712 à 12 heure (soit 4713 av. J.-C.) et on appelle cette échelle de temps la *période julienne*.

2 – La période julienne de 7 980 années est le produit de l'indiction romaine (15) par le cycle solaire (28) par le cycle de Méton (19).

3 – L'astronome Jacques Cassini a inventé les années négatives en 1740.

Pour les astronomes, l'année qui précède l'an 1 ap. J.-C. est l'année zéro, alors que pour les historiens c'est l'année 1 av. J.-C.

4 – L'année - 4712 des astronomes correspond à l'année 4713 av. J.-C. des historiens.

[Voir l'expression *Année zéro*].

Année bessélienne : Une année bessélienne est une année tropique qui débute lorsque l'ascension droite du Soleil atteint 280 degrés.

[Voir le mot *Bessel* et l'expression *Année tropique*].

Remarques : a) – La longitude de 280° correspond à peu près à la position du Soleil à midi le 1er janvier.

b) – La durée d'une année bessélienne est égale à la durée d'une année tropique,

donc à 365,242198781 jours, soit 31 556 925,9747 secondes.

c) – L'année julienne est égale exactement à 365,25 jours ou 31 557 600 secondes.

d) – L'année besselienne compte 674,0253 secondes de moins que l'année julienne.

e) – L'initiale B indique que l'année dont on parle est une année besselienne.

f) – L'initiale J indique que l'année dont on parle est une année julienne.

g) – L'époque J 2000.0 correspond à l'époque B 2000.00127751.

[Voir le mot *Époque* et les expressions *Origine des temps*, *Année julienne*].

Année calendaire : 1 – Les années calendaires, ou *années civiles*, sont des périodes de temps définies de façon conventionnelle pour répondre aux nécessités de la vie sociale, de telle sorte que leurs durées se rapprochent autant que possible des années astronomiques tout en comptant un nombre entier de jours civils.

2 – Lorsqu'on rapporte la durée de l'année civile au mouvement du Soleil, on parle d'*année solaire* et de calendrier solaire ; la plupart du temps l'année astronomique dont on cherche à se rapprocher le plus est l'année tropique ; mais certains calendriers (au Sri-Lanka ou en Afrique, notamment) visent plutôt à définir une année proche de l'année sidérale.

3 – Du fait de l'incommensurabilité de la durée de la révolution de la Terre sur son orbite et de sa durée de rotation sur elle-même, le problème posé par la définition d'une année civile n'a pas de solution qui pourrait se donner comme définitivement établie.

La solution la plus simple est celle qui avait été adoptée par les anciens Égyptiens qui donnaient à l'année calendaire 365 jours pile : c'était l'*année vague* qui induisait la définition d'une période de 1 460 ans, dite *période sothiaque* ou *caniculaire*, au bout de laquelle les années égyptiennes coïncidaient de nouveau à peu près avec les années solaires.

[Voir le mot *Incommensurabilité*].

4 – Quand on rapporte la durée de l'année au mouvement de la Lune et à la durée de l'année astronomique lunaire, on définit ce qu'on appellera une *année civile lunaire*.

L'année astronomique lunaire est la succession de douze lunaisons valant chacune 29 jours 12 heures 44 minutes et 02,8 secondes, c'est-à-dire 354 jours 08 heures 48 minutes et 34 secondes. L'année civile lunaire lui répond est pour sa part composée tantôt de 12, tantôt de 13 mois ou lunaisons.

Comme on le voit, cette définition n'est pas complètement indépendante de la définition de l'année solaire dont on cherche à se rapprocher en multipliant par 12 ou par 13 la durée de la lunaison.

Les années musulmanes sont essentiellement lunaires.

5 – Quand les mouvements de la Lune et du Soleil sont tous les deux pris en compte et que leurs périodes respectives jouent à égalité dans la définition de l'année, celle-ci est dite *luni-solaire*.

Comme une année lunaire de 12 lunaisons est plus courte de 11 jours que l'année solaire, au bout de trois ans, il se trouve 33 jours de trop, dont on en prend 30, pour former un mois lunaire, que l'on ajoute à l'année, qui se trouve par là composée de 13 mois ; ce treizième mois ajouté est appelé mois embolismique.

Les divers calendriers luni-solaires peuvent choisir des années et des rythmes très variables pour intercaler ce mois supplémentaire.

Les années juives et plusieurs des anciennes années en usage en Grèce et en Inde se rangent dans cette catégorie.

Année civile : Une année civile est l'intervalle de temps entre deux dates successives portant le même nom dans le calendrier des Postes.

Année de Dionysius (La Grande –) 1 – Les églises chrétiennes de l'Orient et de l'Occident s'étaient, dès leur origine, efforcées de mettre le retour de leurs fêtes en accord avec le ciel astronomique.

2 – Vers l'an 465 le pape Hilaire demanda à Victorius d'Aquitaine d'introduire de l'ordre dans le calendrier ; combinant le cycle lunaire (cycle de Méton) de 19 ans, avec un cycle solaire de 28 ans, Victorius imagina une Grande Année de 532 ans, qui est le produit de 19 par 28 ; cette période devait avoir l'avantage de ramener la Lune de Pâques au même mois et au même jour de la semaine après 532 ans.

Remarques : a) – Cela serait vrai si l'année était rigoureusement de 365 jours et 06 heures, et que le cycle de Méton fût exactement de 19 ans ; or cela n'est pas.

b) – L'invention n'en était pas moins ingénieuse et elle aurait mérité de porter le nom de Victorius, mais ce fut Denys le Petit (Dionysius), abbé romain, qui lui donna le sien par suite d'une correction qu'il y introduisit.

Année de Méton (La Grande –) ou cycle de Méton : 1 – La définition de ce cycle est due aux astronomes grecs Méton et Euctémon (Ve siècle avant J.-C) qui avaient remarqué que, au bout de 19 années comprenant 235 lunaisons, les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes dates de l'année.

2 – Le rang d'une année dans un cycle de 19 années permet de connaître les dates des nouvelles lunes de cette année.

3 – Les dates des fêtes grecques étaient calculées en fonction du premier jour de l'année ; l'année commençait le jour de la nouvelle lune qui suivait immédiatement le solstice d'été.

4 – En raison de l'insuffisance des connaissances astronomiques, le moment du retour du solstice d'été n'était pas toujours bien déterminé et il s'ensuivait parfois une confusion dans la célébration des fêtes.

5 – La détermination de la date du solstice d'été en utilisant le nouveau cycle avait été proposée à Athènes par Méton et elle fut acceptée ; un siècle plus tard, elle avait été adoptée par presque toutes les villes et colonies grecques ; le rang de l'année en cours dans le cycle de Méton était inscrit en lettres d'or sur les monuments publics ; de là vient l'appellation *nombre d'or* donnée au nombre qui, dans ce cycle, marque le rang de l'année.

[Voir l'expression *Année d'Hipparque (La Grande –)*].

Année draconitique : Intervalle moyen de temps séparant deux passages successifs du Soleil au même nœud de l'orbite lunaire (point où l'orbite de la Lune coupe l'écliptique) ; la durée de l'année draconitique est en moyenne de 346,620075883 jours, soit 346 jours 14 heures 52 minutes et 54 secondes.

Année d'Hipparque (La Grande –) : Cette Grande année, dont l'invention est attribuée à Hipparque, est composée de 304 ans dans l'espace desquels il y a presque exactement 1760 mois lunaires synodiques.

Remarque : Cette période est plus exacte que celle de Méton.

[Voir l'expression *Année de Méton (La Grande –)* ou *cycle de Méton*].

Année gaussienne : Période de révolution $T = 365,2568983$ jours, soit 365 jours 6 heures 9 minutes et 56 secondes, qui est donnée par la troisième loi de Kepler :

$$a^3/T^2 = G (M_S + M_T) / 4\pi^2,$$

dans laquelle :

a est le demi-grand axe de la Terre,

G la constante de la gravitation,

M_S la masse du Soleil,

M_T celle de la Terre.

Remarque : Cette définition de l'année repose sur une logique particulière ; Gauss exprime les distances et les durées en fonction des caractéristiques du Système solaire.

Année grégorienne : 1 – L'année grégorienne, qui sert de base au calendrier grégorien, est aujourd'hui en usage dans la plupart des pays ; elle a été instaurée en 1582 par le 226^{ème} pape de l'Église catholique Grégoire XIII (1502-1585), d'après les calculs de l'astronome italien Aloysius Lilius (1510-1576) et de l'astronome allemand Christophorus Clavius (1538-1612, de la Société de Jésus) notamment.

Remarques : **a)** – Le calendrier grégorien a été mis en vigueur le 15 octobre 1582.

b) – Dans le calendrier grégorien on donne à l'année en cours une longueur qui varie selon les règles suivantes :

i) Première règle : une année ordinaire, ou commune, possède 365 jours, comme l'année vague de l'ancien calendrier égyptien.

ii) Deuxième règle : lorsque le numéro de l'année est divisible par quatre (autrement dit tous les quatre ans) on intercale un jour supplémentaire pour former ce qu'on appelle une année bissextile.

Une année sur quatre a donc 366 jours, ce qui définit une année moyenne longue de 365,25 jours ; cette longueur était celle de l'année dite julienne, définie par Sosigène à l'instigation de Jules César en 46 avant J.-C., et que la réforme grégorienne justement a abolie.

L'année astronomique tropique étant de 365,242216 jours, l'année julienne est trop longue.

iii) Troisième règle : les années séculaires (1700, 1800, 1900, etc.) sont communes (on renonce à l'intercalation d'une année bissextile) sauf quand le nombre de siècles est divisible par quatre (1600 et 2000 ont été bissextiles).

Remarque : La moyenne des durées des années civiles pendant cette période tombe alors à 365,2425 jours, ce qui fournit la durée de l'année grégorienne.

c) – Cette méthode n'est pas parfaite : pour chaque période de 3000 ans le calendrier grégorien compte environ un jour de trop.

Année héliaque : Une année héliaque est l'intervalle de temps situé entre deux levers héliques d'une étoile.

Remarque : L'année héliaque est très proche d'une année sidérale, si ce n'est les différences dues au mouvement propre de l'étoile et à la précession des équinoxes.

Année julienne : Période de 365,25 jours utilisée comme période auxiliaire par les astronomes pour repérer les événements.

[Voir l'expression *Calendrier julien*].

Remarques : **a)** – L'année julienne commence au début de l'ère chrétienne.

b) – L'année de la naissance de Jésus de Nazareth, que les Chrétiens considèrent comme le Christ, est l'année n°1 (année de rang 1).

c) – L'année qui précède l'année de rang 1 est :

i) l'année de rang -1 (moins 1) pour les historiens et les chronologistes ;

ii) l'année de rang 0 (zéro) pour les astronomes.

Année zéro : 1 – L'ère chrétienne commence, par convention, le 1er janvier de l'an +1 du calendrier julien.

[Voir l'expression *Calendrier julien*].

Remarque : Le début de l'année +1 du calendrier grégorien correspond au début de l'année +1 du calendrier julien.

2 – Pour les historiens, l'année qui précède l'année +1 du calendrier julien est l'année -1.

Remarque : Il n'y a pas d'année zéro pour les historiens.

3 – Pour les astronomes, l'année qui précède l'année +1 du calendrier julien est

l'année 0.

Remarque : L'introduction d'une *année zéro* permet aux astronomes de simplifier le calcul algébrique des durées des périodes dont le commencement se situe avant l'année de rang +1 (dans les calendriers julien ou grégorien) et le terme après l'année de rang +1.

Annélide : Embranchement du règne animal comprenant les vers annelés et caractérisé par un corps composé d'une série de segments distincts, répétant les mêmes traits d'organisation.

Remarques : **a)** – La classe des annélides vient nécessairement après celle des cirrhipèdes parce qu'aucune annélide n'a de manteau.

b) – La classe des annélides vient nécessairement avant celle des crustacés parce que ces animaux n'ont point de pattes articulées, qu'ils ne doivent point interrompre la série de ceux qui en ont et que leur organisation ne permet pas de leur assigner un rang postérieur aux insectes.

Année-lumière : Unité de mesure de longueur utilisée pour les distances astronomiques.

Remarques : **a)** – L'*année-lumière* est la distance parcourue dans le vide en une année par la lumière.

b) – La vitesse de la lumière dans le vide est voisine de 300.000 kilomètres par seconde.

c) – Un *temps-lumière* donné est la distance parcourue par la lumière dans le vide pendant ce temps.

d) – Une *année-lumière* représente environ 9 460 milliards de kilomètres.

e) – Une heure-lumière représente 1 080 millions de kilomètres.

f) – Une minute-lumière représente 18 millions de kilomètres.

Année lunaire : **1** – Quand on rapporte la durée de l'année au mouvement de la Lune et à la durée de l'année astronomique lunaire, on définit ce qu'on appellera une année civile lunaire.

2 – L'année astronomique lunaire est la succession de douze lunaisons valant chacune 29 j 12 h 44 m 2,8 s, c'est-à-dire 354 j 8 h 48 m 34 s.

3 – L'année civile lunaire qui lui répond est pour sa part composée tantôt de 12, tantôt de 13 mois ou lunaisons.

Remarques : **a)** – Cette définition n'est pas complètement indépendante de la définition de l'année solaire dont on cherche à se rapprocher en multipliant par 12 ou par 13 la durée de la lunaison.

b) – Les années musulmanes sont essentiellement lunaires.

Année luni-solaire : **1** – Quand les mouvements de la Lune et du Soleil sont tous les deux pris en compte et que leurs périodes respectives jouent à égalité dans la définition de l'année, celle-ci est dite luni-solaire.

2 – Une année lunaire de 12 lunaisons est plus courte de 11 jours qu'une année solaire ; au bout de trois ans il se trouve 33 jours de trop et on en prend 30 pour former un mois lunaire que l'on ajoute à chaque année de rang trois ; cette année se trouve par là composée de 13 mois et ce treizième mois ajouté est appelé mois *embolismique*.

Remarques : **a)** – Les divers calendriers luni-solaires peuvent choisir des années et des rythmes très variables pour intercaler ce mois supplémentaire.

b) – L'année juive et plusieurs des anciennes années en usage en Grèce et en Inde se rangent dans cette catégorie.

Année platonique (ou Grande Année) : **1** – L'année platonique correspond à la durée au bout de laquelle le décalage des pendules tropique et sidérale est remis à zéro.

2 – La précession des équinoxes induit un cycle au bout duquel l'équinoxe finit par avoir parcouru un cercle complet de 360°.

Ce cycle, estimé à environ 25 800 ans, fixe la durée de l'année platonique ou Grande Année.

Remarque : La longitude des étoiles avance chaque année de 50" environ,

Année républicaine : Celle adoptée par la 1^{ère} République française.

Remarque : Elle commençait à l'équinoxe d'automne.

Année sans été : Année 1816 pendant laquelle des perturbations météorologiques détruisirent les récoltes en Europe et en Amérique du Nord ; ce fut une crise majeure de subsistance.

Remarque : La rigueur des températures et la sécheresse furent imputées à l'éruption, le 5 avril 1815, du volcan indonésien Tambora.

Année sidérale : **1** – Temps employé par le Soleil pour revenir au méridien d'une même étoile, c'est-à-dire pour parcourir 360° sur son orbite ; elle vaut 365,256363051 jours solaires moyens (365 jours 06 heures 09,54 minutes).

Remarques : **a)** – L'année sidérale a pour repère la sphère des fixes.

b) – L'année sidérale est aussi l'espace de temps qui sépare deux passages consécutifs du Soleil en un même point de l'écliptique.

c) – Comptée en jours sidéraux, la même durée comprendrait un jour de plus.

2 – Cette période est plus longue que l'année tropique, en raison des mouvements de précession et de nutation ; le point équinoxial ayant un mouvement annuel de 50,1" en sens inverse du mouvement du Soleil, cet astre revient au nouvel équinoxe avant d'avoir décrit l'arc de 360° ; l'effet de la nutation est beaucoup moindre.

Année solaire : **1** – Lorsqu'on rapporte la durée de l'année civile au mouvement du Soleil, on parle d'année solaire et de calendrier solaire.

2 – Le plus souvent – c'est le cas, en particulier, de l'année grégorienne – l'année astronomique dont on cherche à se rapprocher le plus est l'année tropique.

3 – Mais certains calendriers (au Sri Lanka et en Afrique, notamment) visent plutôt à définir une année proche de l'année sidérale.

Année sothiaque : Une année sothiaque est l'intervalle de temps entre deux levers héliaques de l'étoile Sirius (encore appelée la Canicule, ou α Grand Chien).

Remarque : L'année sothiaque est très proche de l'année julienne de 365,25 jours.

Année tropique (aussi appelée **année solaire**) : **1** – On appelle traditionnellement *année tropique* la durée entre deux passages consécutifs du Soleil au point vernal γ , autrement dit l'intervalle entre deux équinoxes de printemps consécutifs.

[Voir l'expression *Année tropique moyenne* pour une définition plus générale].

Remarques : **a)** – L'année tropique vaut en moyenne 365,24218967 jours solaires moyens (soit 365 jours 05 heures 48 minutes et 45,96 secondes).

b) – Après cette période, les saisons se reproduisent dans le même ordre : l'année tropique est « l'année du retour des saisons » et elle constitue la base des calendriers solaires.

c) – L'année tropique est en moyenne plus courte de 26 secondes que l'année civile grégorienne.

2 – L'année tropique est l'intervalle de temps pendant lequel la longitude moyenne du Soleil sur son orbite apparente (l'écliptique) croît de 360°.

Remarques : **a)** – Dans cette évaluation on tient compte de la précession solaire, mais pas de la nutation, ce qui a pour effet de rendre l'année tropique tantôt un peu plus courte, tantôt un peu plus longue que ne l'indique le nombre que l'on vient de donner.

b) – Pendant que le Soleil parcourt l'écliptique dans le sens direct, l'Équinoxe subit un déplacement rétrograde par rapport aux étoiles de 50,2564 " par an.

[Voir l'expression *Précession des équinoxes*].

3 – Par l'effet de la précession, l'année tropique est un peu plus courte que l'année sidérale.

4 – Si au lieu d'exprimer la durée de l'année tropique en jours solaires moyens, on voulait l'exprimer en jours sidéraux, il faudrait ajouter un jour.

5 – L'année tropique est plus courte que l'année sidérale du temps mis par le Soleil pour parcourir un arc de 50,2564", c'est-à-dire 20 minutes et 23 secondes d'heure.

6 – Actuellement, l'année tropique diminue régulièrement d'environ 0,53 seconde d'heure par siècle.

7 – Si l'on se réfère à l'année tropique (c'est-à-dire à l'intervalle de temps qui sépare deux passages consécutifs du Soleil par le point vernal moyen) dont la durée est de 365 jours 5 h 48 min et 46 secondes, on remarque au bout d'une année tropique que, si la Terre a effectué n rotations, le Soleil ne s'est levé que $(n-1)$ fois.

Il s'est donc passé 366,2422 jours sidéraux mais seulement 365,2422 jours solaires moyens.

Remarques : a) – Pour évaluer *en jours moyens* un espace de temps exprimé en jours sidéraux, il faut multiplier par :

$$365,2422 / 366,2422 = 1 - (1 / 366,2422)$$

b) – Pour évaluer *en jours sidéraux* un espace de temps exprimé en jours moyens, il faut multiplier par :

$$366,2422 / 365,2422 = 1 + (1 / 365,2422)$$

c) – La valeur numérique d'une durée est plus forte si elle est exprimée en *temps sidéral* que si elle est exprimée en temps moyen.

8 – Une *année tropique* contient exactement *un jour sidéral de plus* que de jours solaires et un jour sidéral est donc plus court de $1/365,2422$ qu'un jour solaire, soit une différence de 3 min 56 s environ.

Une montre sidérale doit avancer de près de 4 minutes par jour pour qu'elle dépasse une montre solaire d'un jour après une année.

9 – Dans l'Antiquité, on appelait « *tropiques* » les signes sidéraux où se trouvaient les points solsticiaux ; lorsque le Soleil arrive à son point le plus haut, le solstice d'été, il amorce un tournant (en grec ancien : $\tau\rho\pi\eta\kappa\omicron\varsigma$ = tournant) pour descendre le long du zodiaque vers son point le plus bas, le solstice d'hiver.

10 – Certaines méthodes de résolution du triangle de position utilisables à la mer utilisent directement les indications d'un garde-temps (chronomètre) réglé sur le temps sidéral.

[Voir l'expression *Catalano (Table zonique de -)*].

Année tropique moyenne : On appelle *année tropique moyenne* le temps que met le barycentre Terre-Lune pour faire une révolution autour du Soleil dans un repère tournant lié à la ligne des équinoxes ; l'année tropique moyenne est liée à la différence entre la longitude moyenne du barycentre Terre-Lune et la précession des équinoxes, et elle est indépendante de l'origine choisie.

Remarques : a) – Cette période est indépendante de l'origine choisie et elle est, en réalité, la même que celle de l'ancienne définition.

b) – L'année tropique moyenne vaut actuellement 365,24218967 jours solaires moyens, soit 365 jours 5 heures 48 minutes 45 secondes et 11,25 tierces.

[Voir le mot *Minute*].

c) – La durée de l'année tropique est connue depuis Hipparque ; cet astronome grec déterminait le moment précis des équinoxes tandis qu'avant lui, on n'avait observé que les solstices, dont le moment est très difficile à apprécier.

d) – L'année tropique est aujourd'hui de 11 s plus courte que de son temps.

e) – Ce changement est dû aux inégalités séculaires.

Année zéro : Dans le calendrier grégorien étendu aux époques antérieures à la réforme de 1582, les astronomes utilisent une *année zéro* entre les années –1 et +1.

Remarques : **a)** – Les jours du calendrier des astronomes commencent à *midi* alors que, pour les historiens, ils commencent douze heures plus tôt, à *minuit*.

b) – Les *historiens* ne connaissent pas d'année zéro : ils passent directement de l'an 1 avant J.-C. à l'an 1 après J.-C.

c) – Cela suppose que la naissance de Jésus de Nazareth (appelé communément Jésus-Christ) qui marque le début de l'ère chrétienne, ait eu lieu exactement à minuit le soir du dernier jour de l'an **un avant** J.C. et donc la matin du premier jour de l'an **un après** J.-C.

d) – Le chant « *Minuit Chrétiens !* » que le bedeau entonne d'une voix de stentor au début de la messe de la Nativité, à minuit, dans la nuit du 24 au 25 décembre, marque donc le début de l'année nouvelle pour les croyants.

e) – Mais l'année civile commence une semaine plus tard, le 1er janvier à zéro heure.

f) – La célébration de Noël (mythe de la naissance de Jésus-Christ) puis celle de l'Épiphanie (jour des rois) se sont substituées à celle des *Saturnales* de l'époque romaine et gallo-romaine (fêtes en l'honneur du dieu Saturne, qui se célébraient juste après le solstice d'hiver du 21 ou 22 décembre).

g) – L'année zéro est apparue en 1740 dans les *Tables astronomiques* de l'astronome français Jacques Cassini (1677-1756).

Années folles : **1** – Période d'environ dix ans qui suivit la Première Guerre mondiale et qui s'est éteinte avec la crise boursière de 1929.

Remarque : Les « *années folles* » furent, après la Première Guerre mondiale, la suite de la « *belle époque* » d'avant la guerre.

[Voir l'expression *Belle époque*].

2 – Les quartiers de Montparnasse et de Montmartre furent, à Paris, les lieux les plus fréquentés pendant ces années par les artistes (Picasso, Braque, Matisse, etc.), par les créateurs et par les intellectuels français ou étrangers (Hemingway, Scott Fitzgerald, etc.) ; la jeunesse parisienne et tous ceux qui désiraient s'amuser pour oublier les horreurs de la guerre s'y retrouvèrent, chaque soir, pour y attendre l'aube.

Remarques : **a)** – De nombreux artistes en tous genres, des écrivains, qui allaient devenir très célèbres mais qui ne l'étaient pas encore, vivaient dans le quartier de Montparnasse car les loyers y étaient encore modérés.

b) – C'est pendant les années folles que se fit la réputation de plusieurs cafés de la rive gauche de la Seine, notamment dans le quartier de Montparnasse : *la Closerie des Lilas*, *la Coupole*, *le Dôme*, *la Rotonde*, etc., où artistes et intellectuels se voyaient et discutaient pendant des nuits entières.

c) – Une nouvelle musique, le jazz, et certaines danses venues des États-Unis d'Amérique (charleston, shimmy, jazz, etc.) attirèrent dans ces cafés la jeunesse oisive et aisée, et tous ceux qui rejetaient la classe dirigeante accusée d'avoir déclenché la guerre.

d) – Les années folles virent le renouveau des ballets, avec les ballets suédois, et l'apparition du music-hall (casino de Paris, concert Mayol, etc.) et des comédies musicales en provenance des États-Unis d'Amérique.

e) – Le théâtre fit connaître d'immenses auteurs, metteurs en scène et comédiens (Sacha Guitry, Marcel Pagnol, Louis Jouvet, etc.)

f) – La radio, qui se répandit rapidement après la guerre, fit connaître dans toute

la France Maurice Chevalier, Mistinguett, et d'autres chanteurs qui devinrent très populaires ; chacun connaissait par cœur les paroles de tous les couplets des chansons et tout le monde les chantait en chœur jusqu'à la fin, contrairement à ce qui se fait dans les années 2000 où beaucoup se contentent de fredonner l'air en chuintant *la-la-la*.

Annexe (en anglais « *jolly* ») : **1** – Ce qui est uni à quelque autre bien.

2 – On appelle annexe une petite embarcation n'ayant pas d'existence propre au regard de l'administration de la marine, et qui est utilisée exclusivement au service du navire auquel elle appartient.

3 – Annexe se disait des terres ou domaines attachés à une seigneurie, dont ils n'étaient pas mouvants ou dépendants.

Exemple : Les annexes d'une seigneurie, d'une terre.

4 – Il se dit aussi d'une église où l'on fait les fonctions paroissiales et qui relève d'une cure.

Exemple : L'Église Sainte-Marguerite, 36 rue Saint-Bernard à Paris 11^{ème}, a été une chapelle annexe de la paroisse Saint-Paul de 1634 à 1712, avant de devenir elle-même une église paroissiale en 1712.

Annexion : On appelle annexion l'*usurpation*, par un État grand et fort, du territoire ou d'une partie du territoire d'un État moins grand ou plus faible, sans le consentement de ce dernier, indépendamment de l'époque où cette usurpation fut faite, quel que soit le degré de développement intellectuel de l'État dont le territoire est annexé et de sa situation géographique.

Remarque : On entend par *usurpation* le fait de s'emparer par la violence ou par la ruse des biens d'autrui.

Annihiler : Anéantir.

Exemples : Annihiler un acte, un testament, une donation.

Anniversaire : **1** – Il se dit d'une époque ou d'une cérémonie qui ramène le souvenir d'un événement arrivé une ou plusieurs années auparavant.

Exemples : Jour anniversaire ; fête anniversaire.

2 – On appelle anniversaires d'un événement les instants où le Soleil se retrouve à nouveau au même point de l'écliptique que lorsque cet événement s'est produit.

Remarque : On dit ainsi *premier anniversaire*, *deuxième anniversaire*, etc.

Annoncer : **1** – *Faire savoir* une nouvelle à quelqu'un.

Exemple : Annoncer une bonne nouvelle.

2 – Il signifie aussi *prédire*, assurer qu'une chose arrivera.

Exemple : Les prophètes ont annoncé la venue du Messie.

3 – Il signifie aussi *avertir* de quelque chose.

Exemple : Les Comédiens ont annoncé une telle pièce.

Annuaire : Table de distribution de l'année.

Remarque : Annuaire est synonyme de calendrier.

Annuel : **1** – Qui dure un an.

Exemple : Le Consulat à Rome était annuel.

2 – Annuel se dit de certaines choses qui arrivent, qui reviennent tous les ans.

Exemple : Revenu annuel.

3 – On appelle plantes annuelles, certaines plantes qui ne viennent que de graines, et qu'il faut semer tous les ans ; et fleurs annuelles, les fleurs de ces plantes.

4 – [Astronomie] La révolution apparente du Soleil, d'un point du zodiaque au même point, s'appelle le mouvement annuel du Soleil.

Remarque : Le mouvement annuel se dit par opposition au mouvement diurne, qui est toujours de vingt-quatre heures.

- Annuité** : Paiement qui se fait d'année en année, par lequel on rembourse une partie du capital que l'on doit, en même temps que l'on en paye éventuellement l'intérêt.
Exemple : Une annuité d'amortissement.
- Annulaire** : **1** – On appelle *éclipse annulaire*, une éclipse du Soleil telle qu'il reste autour du disque obscur de la Lune un anneau lumineux du Soleil.
2 – On appelle *doigt annulaire* le quatrième doigt, parce que c'est celui où l'on met ordinairement l'anneau nuptial, encore appelé *alliance*.
Remarque : On dit *le doigt annulaire*, ou plus souvent *l'annulaire*, en abrégé.
- Annus magnus** : Locution latine signifiant « *la grande année* », une période d'environ 25 800 années ordinaires au bout de laquelle les constellations reviennent à leur place initiale dans notre ciel.
- Anode sacrificielle** : Élément passif plongé dans la mer qui permet, par sa dissolution, de prévenir la corrosion électrolytique de certaines pièces métalliques du navire en contact avec l'eau de mer : coque du navire, hélices et arbres d'hélice, échangeurs de chaleur refroidis à l'eau de mer, etc.
Remarque : Les anodes sont parfois remplacées par des dispositifs dits de *degaussing* (ou de *démagnétisation*) constitués de boucles de conducteurs électriques, réparties dans le navire le long de la coque et parcourues par des courants de forte intensité.
- Anodin** : [Terme de Médecine] S'emploie en parlant des remèdes qui opèrent doucement et sans faire de douleur.
Exemples : Remèdes anodins ; purgation anodine ; se purger avec des anodins.
- Anomal** : **1** – Qui présente des inégalités, des irrégularités.
2 – [En grammaire] Irrégulier.
Remarque : Un verbe anomal ne suit pas dans sa conjugaison la règle ordinaire des autres verbes de son groupe.
Exemple : *Aller* est un verbe anomal.
- Anomalie**: **1** – Exception à une règle, écart à la normalité.
Remarque : Anomalie vient du grec ἀνωμαλία par le latin *ānōmālīa* qui signifie *irrégularité, inégalité, inconstance*.
2 – Écart entre la valeur observée ou mesurée d'un paramètre ou d'une variable et sa valeur normale ou moyenne.
3 – En astronomie, l'*anomalie* d'un astre à un instant donné est liée à l'angle entre la direction du périastre et celle de cet astre à cet instant, vues du centre (ou du foyer occupé par l'astre central) de la trajectoire elliptique képlérienne de l'astre.
4 – On distingue l'anomalie excentrique, l'anomalie moyenne et l'anomalie vraie.
6 – Lorsque l'on observe de la Terre une planète du système solaire, l'anomalie est la distance angulaire du lieu vrai ou moyen de cette planète à l'apogée ou au périogée.
- Anomalistique (Année –)** : Temps qui s'écoule entre l'instant où la Terre est aphélie et celui où elle redevient aphélie l'année suivante.
Remarque : La durée de l'année anomalistique est de 365 jours, 6 heures, 13 minutes et 59 secondes ; elle est plus longue que celle de l'année sidérale.
- Anomalistique (Période – de la Lune)** : Temps qui s'écoule entre deux passages de la Lune à son périastre ; selon que ce dernier est en précession ou en récession, cette période sera plus courte ou plus longue que la période sidérale.
- Anomies** : Coquilles fossiles, dont on ne connaît point les analogues vivants.
- Anqui** : Nom d'un cordage formant un palan et à l'aide duquel on serrait les drosses de racage.

Anse (en anglais « *bight* », « *cove* ») : Baie de petite dimension et peu profonde ; petit enfoncement dans la côte de la mer.

Anse (en anglais « *claw* ») : Petit bout de filin épissé en forme de patte sur les ralingues de voiles, pour y fixer les branches de boulines.

Remarque : On en trouve aussi sur les palanquins.

[Voir les mots *Branche*, *Bouline*, *Palanquin* et l'expression *Branches de boulines*].

Anse à vis (en anglais « *eye bolt* ») : Tire-fond ayant un œil à un bout comme un piton pour passer des cordes ou le croc d'un palan et qui se visse par son autre bout fileté sur les pièces qu'on veut soulever.

Remarques : **a)** – Les petites pièces de machine ont des trous taraudés à l'effet de pouvoir les soulever en y vissant des anses à vis.

b) – Lorsqu'il s'agit de grosses pièces de machine, on se sert de tire-fond ou de pitons à vis.

Anspect (en anglais « *handspicke* ») : **1** – Perche armée d'un crochet dont se servent les bateliers.

2 – On appelle *anspects* les leviers de bois dont se servaient les canonniers des vaisseaux en bois pour remuer les pièces d'artillerie en batteries.

Remarques : **a)** – On dit aussi, dans ce sens, *barres d'anspect*.

b) – Les *barres d'anspect* sont en bois d'orme.

3 – Des *barres d'anspect* sont utilisées pour faire tourner les cabestans à bras ; des mortaises destinées à recevoir les barres d'anspect sont réparties sur plusieurs niveaux pour ne pas trop affaiblir la tête du cabestan.

4 – Une *barre d'anspect* en bois dur est insérée dans une mortaise pratiquée dans la partie haute du gouvernail, pour servir à l'orienter afin de gouverner le navire.

Remarque : Dans ce cas, on dit communément « *la barre* » [*absolument*] au lieu de « *la barre d'anspect du gouvernail* ».

Anspessade : [Vielli] Grade dans l'infanterie au-dessous du caporal.

Antagoniste : Celui qui est opposé à un autre dans quelque sentiment, dans quelque opinion, dans quelque prétention.

Exemple : Les *Scotistes* étaient antagonistes des *Thomistes*.

Remarque : On appelle *muscles antagonistes* les muscles qui sont attachés à la même partie du corps et qui tirent l'un contre l'autre.

Antan : [Vielli] L'année qui précède celle qui court.

Remarque : Ce mot n'est plus employé que dans l'expression « *neiges d'antan* ».

Exemple : Je ne m'en soucie non plus que des neiges d'antan.

Antanaclase : [Figure de rhétorique] Répétition d'un même mot pris en différents sens.

Antapex : Point de la voûte céleste diamétralement opposé à l'apex.

[Voir le mot *Apex*].

Antarctique : **1** – Qui se rapporte à l'hémisphère opposé à la constellation de l'*Ourse*.

Remarque : Le pôle antarctique est opposé au pôle arctique ou septentrional.

2 – Qui se situe dans l'hémisphère Sud.

Antarès : Nom de l'étoile de première grandeur α Scorpion, la plus brillante de la constellation du Scorpion.

Remarques : **a)** – Antarès est une étoile double dont la plus brillante (Antarès A) est une supergéante rouge en fin de vie, d'un volume 690 millions de fois plus grand que celui du Soleil ; sa masse est plus de 15 fois supérieure à celle du Soleil.

b) – La seconde étoile (Antarès B) est une géante bleue de magnitude +5,5.

c) – Au mois de mai, Antarès est visible pendant toute la nuit sous nos climats :

elle se lève au coucher du Soleil et se couche à l'aube.

d) – Le nom de l'étoile vient du grec ancien ἀντάρης qui signifie « *comme Arès* » et qui fait référence à sa couleur rouge, comme la planète Mars ; *Arès* pour les Grecs, comme *Mars* pour les Romains, était le nom du dieu de la guerre.

Antécédent : 1 – Qui est auparavant, qui précède en temps.

Exemple : Les actes antécédents ; les procédures antécédentes.

2 – [*En logique*] La première partie d'un argument qu'on appelle *enthymème* et qui ne consiste qu'en une seule proposition dont on tire une conséquence.

Exemple : Je vous accorde l'antécédent, mais je vous nie la conséquence.

Antécesseur : [*Vieilli*] Professeur en droit dans une université.

Antenne (en anglais « *lateen yard* », « *row* ») : **1** – Longue vergue, longue et grosse perche qui s'attache à une poulie vers le milieu ou vers le haut du mât, qui sert à soutenir une voile carrée.

2 – Nom donné aux vergues des voiles latines ; ces vergues sont toujours longues, formées de plusieurs pièces qui se recouvrent et qui sont roustées ensemble.

[Voir le mot *Rousture*].

Remarques : **a)** – L'antenne d'une voile latine est assez mince aux deux bouts ; l'un de ces bouts s'apique tout bas, l'autre est relevé à l'arrière du mât.

b) – La partie basse est le *car* ; la partie haute est le *penne*.

c) – L'amure d'une voile à antenne est ordinairement mobile suivant les allures ; au plus près on la hâle à bloc ; si le vent adonne, on mollit l'amure et l'antenne devient presque horizontale ; quand on l'amène à cause du mauvais temps, la voile très inclinée ressemble à une tente.

d) – On navigue très bien vent arrière avec l'antenne près de la position horizontale : le centre de voilure du navire est très bas et celui-ci roule peu.

e) – Le point de drisse d'une voile latine est ordinairement au cinquième de l'antenne.

3 – On appelle encore *antenne* un rang transversal de gueuses, ou de barriques, ou de caisses arrimées dans la cale d'un navire.

Remarque : Dans un chargement de futailles, l'antenne est le nombre de futailles qui correspond à la tranche d'une longueur de futailles.

Antenne filaire : Câble flottant que le sous-marin tire derrière lui et qui remonte à la surface pour capter les messages radio.

Remarque : Les ondes radio ne se propageant pas dans l'eau, les sous-marins en immersion ne reçoivent pas les messages radio.

Antenne linéaire remorquée : Ensemble d'hydrophones passifs, remorqués derrière un sous-marin sur un câble dont la longueur peut atteindre plusieurs kilomètres.

Remarques : La partie active (l'antenne proprement dite) qui est utilisée pour détecter des bruits très basse fréquence à de très grandes distances, mesure environ 300 mètres de long.

Antenne radar (en anglais « *aerial* », « *scanner* ») : **1** – Dispositif permettant de balayer tout ou partie de l'horizon en émettant un faisceau concentré d'ondes radio-électriques, puis de recevoir en écho la partie de ce faisceau qui a été renvoyée par les objets qui se trouvaient sur son parcours.

2 – La direction vers laquelle le faisceau a été émis, et l'espace de temps entre son émission et la réception de l'onde renvoyée par un objet, permettent de représenter sur l'écran du radar, respectivement la direction vers laquelle, et la distance à laquelle l'objet se trouvait par rapport à l'antenne.

Antenne radio : **1** – Une antenne d'émission radio-électrique est un dispositif permettant de transformer les signaux électriques circulant dans un circuit de conducteurs en

signaux électro-magnétiques rayonnant dans l'espace (émission de signaux radio-électriques).

2 – Le même dispositif permet d'effectuer l'opération contraire (réception de signaux radio-électriques).

3 – Une antenne radio est caractérisée par son impédance, son rendement, son gain, son diagramme de rayonnement, son isolement.

4 – Chaque type d'antennes est adapté à une gamme d'ondes.

5 – Les antennes radio utilisées jusque dans les années 1970 pour le trafic en grandes ondes, étaient des antennes filaires horizontales de plusieurs dizaines de mètres, qui allaient d'un mât du navire à l'autre ; on utilise maintenant, pour des ondes très courtes, des antennes fouets verticales dont la hauteur est de quelques mètres au maximum.

Antenolle : Petite antenne servant à établir la voile de cape sur les petits bâtiments à voiles latines.

Antépénultième : Qui précède immédiatement le *pénultième*.

Remarques : **a)** – Le *pénultième* précède immédiatement l'*ultime*.

b) – *Ultime* est synonyme de *dernier*.

Antérieur : Qui est avant, qui précède.

Remarque : Il se dit par rapport au lieu ou au temps.

Antes : Tribus agglomérées, fortes et guerrières, appartenant au peuple slave.

Remarque : Les Antes sont des Vendes.

Anthologie : Recueil de petites pièces de poésie choisies.

Remarque : Il signifie proprement *choix de fleurs, sélection de fleurs*.

Anthogrammatologie : Langage des fleurs.

Remarque : Le mot grec ἀνθινός signifie « *de fleurs* » ; le mot grec γραμμή signifie « *les lettres, les caractères* » ; le mot grec λόγος signifie « *la parole* » ; le mot français « *anthogrammatologie* » signifie donc « *langage qui utilise des fleurs à la place des mots* ».

Anthracite : Substance minérale d'origine végétale combustible comme la houille.

Remarque : L'anthracite contient davantage de carbone pur que la houille, et moins d'impuretés donnant des résidus de combustion.

Anthropique : Qui est attribué directement ou indirectement à l'homme ou à ses activités.

Remarques : **a)** – Les intempéries et les catastrophes naturelles ont toujours été reliées plus ou moins inconsciemment aux activités humaines, notamment aux péchés des hommes.

b) – Dans l'Antiquité les juifs désignaient par le sort un bouc qu'ils chargeaient par la pensée de tous leurs péchés, et ils le chassaient dans le désert afin qu'il les porte au démon Azazel ; eux-mêmes étaient alors lavés de leurs fautes et ils pensaient que cela suffirait pour écarter la sécheresse ou les pluies diluviennes, les chutes de neige et les tremblements de terre, en un mot toutes les catastrophes naturelles qui avaient touché leurs parents.

c) – Jusque dans les années 1960 les prêtres catholiques organisaient partout en France au cours des trois jours des *Rogations* (lundi, mardi et mercredi qui précèdent la fête de l'Ascension) des processions dans la campagne censées attirer la bienveillance de Dieu sur la météorologie locale, en vue d'obtenir de belles récoltes malgré les péchés des hommes.

La procession s'arrêtait pour des oraisons à chacun des calvaires disposés à cet effet, et souvent encore visibles, en des endroits connus depuis toujours comme des lieux à haute énergie.

d) – Rogation signifie « *demande* », « *sollicitation* », « *requête* ».

Rogation, comme *rogatoire*, est tiré du mot latin *rōgātīo* qui signifie « demande ».

e) – Les catastrophes naturelles ont de tout temps été attribuées aux fautes ou aux péchés des hommes.

f) – Aujourd'hui, on n'utilise plus le mot *vimaine* (tiré de l'expression latine *vīs mājōr* qui signifie « force majeure ») pour qualifier les catastrophes naturelles ; on crée un lien causal entre les tempêtes, les sécheresses, les inondations, les submersions dues aux grandes marées et les gaz à effet de serre ou les activités industrielles et technologiques de nous-mêmes ou de nos contemporains.

g) – L'expression consacrée naguère aux changements réels ou ressentis des conditions météorologiques était « *le temps se détraque* ».

h) – Depuis les années 1980, on prétend que les conditions météorologiques sont défavorables à cause des industries qui utilisent le charbon, ou à cause des moteurs des voitures automobiles et des poids lourds.

i) – Dans les années 1960 et 1970, on disait que le temps *se détraquait* à cause des explosions des bombes atomiques dans l'atmosphère, au Sahara français ou ailleurs.

j) – Dans les années 1950, on disait que le temps *se détraquait* à cause des avions à réaction.

k) – Avant la Seconde Guerre Mondiale, on disait que le temps *se détraquait* à cause des locomotives à vapeur qui, ajoutait-on, pouvaient faire tourner le lait des vaches, ou à cause des avions à hélices.

l) – *Anthropique* est un néologisme tiré du mot grec *ἄνθρωπος* qui signifie *homme*.

Anthropologie : Figure par laquelle on attribue à Dieu des actions, des affections humaines.

Remarque : Dieu, dit-on, a créé l'homme à son image et celui-ci le lui a bien rendu !

Anthropomorphisme : Doctrine ou opinion de ceux qui attribuent à Dieu une figure humaine.

Anthropophage : Se dit des hommes qui mangent de la chair humaine.

Anti : **1** – Préposition empruntée du grec, qui s'emploie en français dans plusieurs mots composés pour marquer opposition, contrariété.

Exemples : On dit *antiscorbutique*, *antiseptique*, en parlant des remèdes contre le scorbut, contre la gangrène.

2 – Préposition empruntée du latin, qui s'emploie en français dans plusieurs mots composés pour marquer l'antériorité de temps ou de lieu.

Exemples : *Antidate* ; *antichambre*.

Anticiper : **1** – Prévenir, devancer.

Remarque : Il ne se dit que du temps et, par ellipse, des choses dont on prévient le temps.

Exemple : Le terme n'était pas échu, il a anticipé le paiement.

2 – Usurper sur autrui.

Exemples : Anticiper sur les droits de quelqu'un ; anticiper sur son voisin.

Antidate : Date mise faussement à une lettre, à un acte, en marquant un jour antérieur à celui auquel l'acte a été véritablement passé, ou auquel la lettre a été écrite.

Remarque : L'amende pénale pour un chèque *antidaté* ou postdaté s'élève, depuis le milieu du XIX^e siècle, à 10 pour cent du montant de ce chèque.

Antilogie : Contradiction entre quelques idées d'un même discours.

Anti-matière : Phénomène découvert par l'Anglais Paul Dirac en 1929.

Antiméridien : Demi-grand cercle de la Terre passant par les pôles, opposé au méridien origine des fuseaux horaires.

Antimoine : Métalloïde dont on fait différentes préparations dans la pharmacie, telles que l'émétique,

Antinomie : Contradiction véritable ou apparente entre deux lois.

Antiochats : Nom jadis utilisé pour désigner le *Rocher d'Antioche*, au Nord de la pointe de Chassiron.
[Voir l'expression *Antioche (Rocher d'–)*].

Antioche [*Ville disparue de Charente-Maritime*] : Ancienne cité légendaire qui aurait existé dans le Pertuis du même nom, entre les îles de Ré et d'Oleron, mais dont personne ne sait rien.

Antioche (Atterrissage sur le Pertuis d' –) :

Antioche (Pertuis d' –) : Bras de mer séparant les îles de Ré et d'Oleron ; le pertuis d'Antioche est ouvert à l'Ouest sur l'Océan Atlantique et est limité dans l'Est par l'Aunis.
Remarques : a) – De même que les Pertuis Breton est le chemin pour aller par la mer dans le duché de Bretagne, le pertuis d'Antioche est le chemin normal pour se rendre par la mer de Poitou et d'Aunis en principauté d'Antioche et en Terre Sainte.

b) – L'expression « *Les Pertuis* » désigne habituellement le Pertuis d'Antioche et le Pertuis Breton ; de même que l'expression « *Les Coureux* » désigne le coureau de Groix et le coureau de Belle-Île, face à la côte bretonne (département du Morbihan).

Antioche (Principauté d' –) : **1** – La principauté d'Antioche, fondée en 1098, a été pendant les Croisades, jusqu'en 1268, l'un des *États latins* en Terre Sainte.

Remarques : a) – Cette principauté se situait au bord de la Mer Méditerranée, sur un territoire actuellement à cheval sur la Turquie et la Syrie.

b) – La principauté d'Antioche ne dépendait pas du royaume de Jérusalem, contrairement aux autres États francs d'Orient : elle disposait d'une pleine souveraineté.

2 – La ville d'Antioche fut le lieu en 1148, au cours de la 2^{ème} croisade, d'un scandale politico-religieux auquel fut mêlée Aliénor d'Aquitaine, épouse du roi de France Louis VII (1120-1180) : la rumeur de l'époque prêta à Aliénor (1122-1204) une liaison avec Raymond de Poitiers (1115-1149) à l'occasion d'une halte des croisés dans la ville d'Antioche.

Remarque : Raymond de Poitiers était le fils de Guillaume IX le Troubadour (comte de Poitiers, duc d'Aquitaine et de Gascogne) et le frère de Guillaume X (lui aussi comte de Poitiers et duc d'Aquitaine) père d'Aliénor ; Raymond de Poitiers était donc l'oncle d'Aliénor d'Aquitaine ; Raymond de Poitiers fut Prince d'Antioche de 1136 à 1149 par son mariage avec Constance, fille et héritière de Bohémond II, prince d'Antioche.

3 – Aliénor divorça de Louis VII (le 21 mars 1142) pour épouser le 18 mai 1142 Henri Plantagenêt, comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, qui fut couronné roi d'Angleterre le 19 décembre 1154 sous le nom de Henri II.

Remarques : a) – À eux deux, Henri Plantagenêt et Aliénor d'Aquitaine possédèrent en propre plus de la moitié du Royaume de France ; selon les lois de la féodalité, ils devaient le serment d'allégeance au roi de France Louis VII pour les terres qu'ils possédaient sur le continent.

b) – Les possessions des Plantagenêts sur le continent comprenaient, en 1166, le duché de Normandie, le duché de Bretagne, le comté du Maine, le comté d'Anjou, le comté de Touraine, le comté du Poitou, le comté de la Marche, le comté du Périgord, la vicomté de Limoges, le comté d'Auvergne, le duché d'Aquitaine, le

duché de Gascogne.

[Voir *Aliénor d'Aquitaine*].

Antioche (Rocher d'–) : Le rocher d'Antioche, au Nord de la pointe de Chassiron, est un haut-fond à la cote 3,2 mètres (découvrant).

Remarques : a) – On l'appelle parfois *Les Antiochats*.

b) – Le phare qui marque le haut-fond du Rocher d'Antioche est à la distance de 1,2 mille du phare de Chassiron qui marque la pointe nord-ouest de l'Île d'Oleron.

Antipathie : Aversion, répugnance naturelle et non raisonnée qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose.

Remarque : Il se dit des personnes, des animaux, et des choses inanimées.

Exemples : Antipathie naturelle, invincible ; il y a de l'antipathie entre ces deux personnes ; avoir de l'antipathie pour la lecture, pour la musique.

Antiracisme :

Antiphrase : Figure par laquelle on emploie un mot, ou une façon de parler, dans un sens contraire à sa véritable signification, à sa signification ordinaire.

Exemple : En parlant d'un *fripou*, on dit par antiphrase « *cet honnête homme* ».

Antipode : 1 – Celui qui habite dans un endroit de la terre que l'on considère par rapport à un autre endroit diamétralement opposé.

Remarque : Il se dit plus ordinairement au pluriel.

Exemples : Les Antipodes ; ces peuples sont nos antipodes.

2 – [*Par extension*] Il se dit également des *lieux* habités par les antipodes.

Exemple : Tel pays est l'antipode, est antipode de tel autre.

Remarque : On dit qu'on voudrait qu'un homme fût aux antipodes, pour dire qu'on voudrait qu'il fût bien loin.

3 – [*Au figuré*] On dit d'un homme qui a l'esprit de travers, que c'est l'antipode du bon sens.

Antiquailles : Terme de mépris, dont on se sert en parlant de certaines choses anciennes de peu de valeur.

Exemples : Ce sont des antiquailles ; c'est un chercheur d'antiquailles.

Antiquaire : 1 – Celui qui est savant dans la connaissance des monuments antiques, comme du mobilier, des statues, des médailles, etc. anciens.

2 – [*Par extension*] Celui qui fait le commerce de choses anciennes.

Antique : 1 – Fort ancien.

Remarque : Il est opposé à moderne et il ne se dit qu'en parlant des choses d'un temps fort reculé.

Exemples : Les monuments antiques ; monnaie antique ; statue antique ; pièce antique ; palais antique ; la simplicité des mœurs antiques.

2 – Antique, se dit dans un sens d'éloge, pour exprimer une beauté semblable à celles que l'antiquité nous a transmises.

Exemples : Cet ouvrage est d'une simplicité, d'une majesté antique ; c'est beau comme l'antique.

Anti-retour de mer (en anglais « *anti clutter sea* ») : Dispositif électronique de traitement du signal reçu par l'antenne du radar qui permet d'atténuer les échos des vagues, au détriment parfois de la représentation des échos des petits navires.

Antisémitisme : Néologisme qualifiant un racisme dirigé contre les Juifs et contre tout ce qui est perçu comme juif.

Remarques : a) – Toutes les formes de racismes sont inacceptables, inadmissibles, injustifiables et devraient être condamnées sévèrement par les tribunaux.

Il convient d'éviter l'expression « *racisme et antisémitisme* » : ce serait faire une distinction entre les racismes « *ordinaires* » et le racisme dirigé contre les Juifs.

Séparer l'*antisémitisme* des autres *racismes* pourrait être interprété comme la volonté du locuteur de distinguer les descendants des 12 fils d'Israël des autres hommes et ce serait alors faire du racisme.

b) – On appelle « *Juif* » (avec une majuscule initiale) une personne descendant de l'ancien peuple d'Israël, c'est-à-dire les descendants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob : on entend par là que, grâce à une méticuleuse sélection matrimoniale, les Juifs ont un patrimoine génétique commun.

Grâce au chromosome « *y* » qui est transmis, tel quel, de père en fils, quelle que soit la mère, il est possible de rechercher, dans leurs gènes, un ancêtre masculin commun à un groupe d'hommes.

Rappelons qu'*Israël* est le nom du patriarche *Jacob* après qu'il eut lutté contre Dieu et contre les hommes, et qu'il fut vainqueur.

[Voir le mot *Ancien*].

c) – On parle aujourd'hui en France des « *lois antisémites* » pour désigner, de manière restrictive, des lois promulguées au xx^e siècle, notamment en Allemagne ou en France, qui visaient à écarter les Juifs de certaines fonctions et à leur interdire certaines activités.

d) – Chaque malheur (en hébreu « *shoah* ») que dut endurer le peuple juif aux temps bibliques est interprété par la Bible hébraïque comme un châtement divin visant les Juifs pour les punir de leurs péchés.

e) – Sans remonter aux temps bibliques et aux déportations de Juifs à Ninive ou ailleurs, de nombreux pays d'Europe ont pris, depuis le début de l'ère chrétienne, des dispositions discriminatoires visant les Juifs :

i) Les Juifs furent proscrits du royaume de France par l'édit d'expulsion du 17 septembre 1394, renouvelé le 23 mars 1615.

Certains Juifs furent cependant quelquefois autorisés à résider en France en contre-partie de lourdes taxes, à condition de « *faire semblant* » de pratiquer les rites chrétiens.

ii) Les Juifs furent chassés d'Espagne en 1492, du Portugal en 1496, de Navarre en 1498 : ils se réfugièrent en Gascogne anglaise, en Afrique du Nord musulmane ou dans l'Empire germanique.

iii) Les Juifs de Bordeaux furent émancipés en 1790 ; ceux d'Alsace en 1818 et ailleurs en France en 1791 (pendant la Révolution).

iv) Les Juifs furent émancipés au Danemark en 1814 ; en Autriche-Hongrie en 1860.

v) Le chancelier Bismark émancipa les Juifs allemands en 1871 après l'unification de l'Allemagne, notamment pour les récompenser de l'aide que les espions Juifs résidant en France lui auraient apportée pendant la guerre de la Prusse contre la France de Napoléon III.

f) – Le « *racisme* » est une doctrine contestable et contestée selon laquelle des variétés de l'espèce humaine appelées *racés*, *castes* ou *peuples*, quelquefois issues d'ancêtres mythiques, souvent distinguées les unes des autres par leur apparence physique, auraient des facultés intellectuelles et morales inégales en fonction de leur patrimoine génétique : les « *racistes* » interdisent à leurs enfants, selon les cas, de s'unir avec des personnes étrangères à leur *race* prétendument supérieure, ou avec des personnes appartenant à telle ou telle *race* jugée inférieure ; le système des castes en Inde, l'apartheid en Afrique du Sud, la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique sont des doctrines racistes qui n'ont pas totalement disparu, malgré les différentes lois anti-raciales promulguées dans ces pays depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

g) – Les Sémites sont considérés comme étant les descendants de *Sem*, le premier

fils du patriarche biblique Noë ; l'expression « *les sémites* » regroupe, en toute rigueur, les populations utilisant ou ayant utilisé les langues sémitiques : l'arabe, l'araméen, le phénicien, l'hébreu, le maltais, le syriaque, l'akkadien, etc.

h) – Le radical « *phobie* » évoque la peur et la crainte et non le rejet ou l'hostilité.

Antisémitisme et III^{ème} République :

Antispécisme : Voir le mot *Spécisme*.

Antithèse : Figure de style par laquelle on oppose vigoureusement en les rapprochant deux mots, deux idées contraires, pour donner plus de force à l'expression de sa pensée.

[Voir le mot *Oxymore*].

Antivénérien : Propre à prévenir ou à guérir les pathologies vénériennes.

[Voir l'expression *Vénériennes (Maladies –)*].

Antoit (en anglais « *bent lever* ») : Instrument de fer recourbé, pointu à l'une de ses extrémités, dont se servent les charpentiers pour rapprocher les pièces de bois entre elles afin de les fixer.

Remarques : **a)** – L'antoit est une sorte de levier.

b) – Mettre une pièce *sur les antois* c'est la présenter à sa place.

Antonomase : Figure de rhétorique qui met un nom appellatif ou une périphrase au lieu du nom propre.

Exemples : On dit par antonomase « *l'Apôtre* » pour dire saint Paul ; « *l'orateur romain* » pour dire Cicéron ; « *le père des dieux* » pour Jupiter ; « *la Grande Guerre* » pour la guerre de 1914-1918.

Antre : Caverne, grotte faite par la nature.

Exemples : Se cacher dans un antre ; l'antre du lion ; l'antre de la Sibylle de Cumès.

Anus : Le fondement, ou l'extrémité de l'intestin nommé *rectum* qui se rétrécit et se termine par un orifice étroitement plissé entouré d'un sphincter.

Anxiété (en anglais « *stress* ») : **1** – L'*anxiété* est un sentiment incontrôlable de malaise diffus qui survient en cas de doute, en présence réelle ou supposée d'un péril identifiable.

2 – Contrairement à la *peur* que l'on éprouve face à un péril immédiat, l'*anxiété* prend sa source dans un péril incertain dont l'*imminence* peut être surestimée.

3 – L'*anxiété* peut exceptionnellement survenir en présence d'une situation familière qui ne présente pas de difficultés inhabituelles.

4 – L'*anxiété* peut être la conséquence d'un conflit entre nos connaissances pratiques qui nous permettent d'agir sans avoir à contrôler tous les détails de l'action et le désir de tout décider dans les détails consciemment et rationnellement, pour ne rien manquer.

Remarque : Dans ce cas, si notre conscience ne peut suivre la cadence réelle de l'action, elle subit des blocages.

Exemple : Un musicien qui voudrait faire attention aux doigts qu'il utilise pour jouer sa partition ne pourrait pas jouer un morceau très rapide au rythme normal d'exécution et serait amené à se reprendre périodiquement.

5 – L'*anxiété* peut naître de la concentration et de l'attention extrêmes portées sur des détails secondaires, qui peuvent contrarier la bonne exécution d'une tâche que nous avons l'habitude de réaliser machinalement avec succès.

Exemple : En manœuvre, le traitement automatique et accéléré, intelligent mais inconscient des innombrables données sensorielles qui nous sont accessibles, puis l'inhibition inconsciente des décisions inadaptées à la situation actuelle, supposent que l'esprit ne soit pas concentré sur l'observation attentive de tout ce qui se passe

et de tout ce que l'on peut apercevoir.

6 – Plus une situation est complexe, ou plus elle est sensible aux conditions initiales, c'est-à-dire plus les interactions croisées entre les différentes variables statiques ou dynamiques sont nombreuses et soudaines (notamment en raison des effets de seuil) et plus la prise de décision nécessite un traitement inconscient que seule permet une pratique répétée et bien rodée.

Remarques : a) – Cependant, l'attente particulière et la perception de quelques situations intermédiaires particulières, facilement repérables et identifiables, permet de se rassurer lorsqu'il s'agit d'une tâche routinière.

b) – Pour qu'une tâche qui se présente soit routinière, il faut avoir identifié les invariants qui rattachent à un même modèle théorique, connu et maîtrisé, toutes les tâches semblables que nous avons déjà exécutées dans le passé.

[Voir le mot *Routine*].

7 – Le capitaine qui arrive dans un port qu'il ne fréquente pas régulièrement fait entièrement confiance au pilote qu'il a appelé et qui l'assiste, parce que les manœuvres d'entrée et d'accostage projetées sont routinières pour les pilotes de ce port, et que ceux-ci sont préparés et aptes à réagir efficacement dans le cas de situations indésirables telles qu'un défaut de lancement du moteur de propulsion ou qu'une rupture de remorque.

Exemple : Pour tranquilliser le capitaine d'un navire qui doit franchir les jetées du port de La Pallice, le pilote peut lui annoncer, avant de passer le phare du Lavardin, que son navire se trouvera bientôt aligné avec les bollards du quai de la jetée nord, cap sur le feu rouge, et que la vitesse sera alors de cinq nœuds.

Le capitaine ainsi averti ne sera pas tenté d'intervenir auprès du pilote et de lui suggérer de venir sur tribord dès que les feux des jetées commenceront à s'ouvrir, puisque son attention sera concentrée sur la vitesse indiquée par le loch, sur le phare rouge et sur l'alignement du quai Modéré Lombard : pendant ce temps, le pilote ne sera pas distrait par des interventions inutiles et néanmoins compréhensibles du capitaine, mais dérangeantes pour la conduite de la manœuvre.

Remarques : a) – L'anxiété entraîne l'*angoisse* (manifestation physique) et la *panique* (blocage intellectuel) ou parfois une sorte d'agitation inadaptée, comme si le sujet atteint était enfermé dans une bulle temporelle qui l'isole du monde réel.

b) – Certains capitaines, anxieux à l'idée d'entrer dans une écluse à sas (La Pallice) ou dans un avant-port (Dieppe) réputés difficile d'accès, s'enferment dans la chambre à cartes pendant que leur navire approche de la partie délicate ; ils trient avec une ardeur fébrile le courrier que leur a apporté le pilote en embarquant : dans ce cas, la manœuvre se passe normalement et se termine toujours bien !

D'autres capitaines entretiennent avec le pilote une conversation sans débrider, parlent de tout et de rien, souvent avec passion ; cela n'est pas gênant dans la mesure où il n'est pas question de la manœuvre en cours ; si quelque chose ne se passe pas exactement comme d'habitude, l'inconscient du pilote lui fera subitement interrompre cet échange de propos futiles pour corriger la situation ; le pilote réagira peut-être en donnant un ordre en anglais, alors que l'Équipage est français et que la conversation interrompue se déroulait en français ; mais, statistiquement, les manœuvres comparables à la manœuvre en cours, dont les souvenirs surgissent spontanément, se sont probablement déroulées sur des navires où l'on s'exprimait en anglais.

c) – L'assistance d'un pilote permet au capitaine qui entre dans un port qui ne lui est pas familier, d'échapper à l'anxiété qui frappe tout individu tenu de supporter

un fardeau trop lourd pour ses épaules.

Le rôle principal du pilote est de faire adopter à chaque instant au navire la *vitesse* qui lui permettra de continuer la manœuvre paisiblement et de la terminer avec succès.

Malgré la possibilité d'accès à tous les renseignements *statiques* utiles à la manœuvre en cours, qui se trouvent dans les documents nautiques que les capitaines sont tenus de posséder à bord, certains détails *dynamiques* importants des manœuvres qui se déroulent sous leurs yeux échappent nécessairement à la plupart des capitaines.

Quelques capitaines anxieux de nature, mais frustrés et un peu présomptueux, en ont conscience et d'une manière injuste, ils ne le pardonnent pas aux pilotes ; ils les critiquent violemment et s'en prennent à la corporation tout entière... après que leur navire a gentiment été mis à quai et que l'on a tourné au moins les premières amarres ; ou alors dès que le pilote a descendu l'échelle de coupée pour regagner le bureau du pilotage.

d) – L'anxiété augmente le risque de comportement addictif : combien avons-nous vu de capitaines allumer une cigarette au commencement de la manœuvre, ou à un moment qui leur semblait particulièrement délicat !

e) – La consommation modérée de café ou d'une boisson alcoolisée peut permettre de calmer l'angoisse psychotique d'un manœuvrier anxieux ; son anxiété peut venir de ce que ses connaissances théoriques ne sont pas à la hauteur des connaissances pratiques qu'il a acquises par la répétition des manœuvres : il ne voit pas en quoi la manœuvre projetée sera semblable à d'autres qu'il a déjà dirigées avec succès.

f) – Certains manœuvriers sont par nature anxieux parce qu'ils s'imaginent devoir tout réinventer à chaque manœuvre.

Anxieux (troubles –) :

Anzac : Acronyme de l'expression « *Australian and New Zeland Army Corps* ».

Remarque : Pendant la Première Guerre Mondiale, l'*Anzac* comprenait les volontaires australiens et néo-zélandais qui combattirent en Europe pour le compte du Royaume-Uni.

[Voir le mot *Galipoli* et l'expression *Lausanne (Traité de –)*].

Aoriste : Terme emprunté du grec ἀόριστος ; il désigne le temps *indéfini* des verbes.

Remarques : **a)** – L'aoriste est dépouillé des valeurs subjectives de *durée* ou *d'achèvement* qu'expriment le présent ou le parfait.

b) – L'aoriste *ingressif* ou *initial* exprime l'action à son début.

c) – L'aoriste *effectif*, *final*, *résultatif* exprime l'action à son terme.

d) – L'aoriste *gnomique* sert à énoncer le caractère général d'une proposition.

e) – Aoriste est tiré du préfixe « *a-* » privatif et de l'adjectif grec ὀριστός qui signifie *déterminé*, *défini* : le verbe à l'aoriste évoque une action intemporelle, c'est-à-dire qui ne s'inscrit ni dans le temps ni dans la durée.

Aorte : Artère qui part du cœur.

Aoûté : Mûri, durci par la chaleur du mois d'août.

Exemples : Citrouille aoûtée ; rameau aoûté.

Apache (en anglais « *hooligan* ») : **1** – Appellation, avant la guerre de 1914, des petits voyous effrontés qui se vantaient volontiers de leurs méfaits aux dépens des Parisiens. **2** – Dès 1902, les quotidiens *Le Matin* et *Le Petit Journal* appelaient « *Apaches* » les petits voyous de la rue de Lappe, de Ménilmontant ou de Belleville qui se différenciaient des malfrats habituels par leur volonté de se montrer en groupe, portant tous des accoutrements extravagants

[Voir le mot *Hooligan*].

Remarques : a) – Un fonctionnaire du commissariat de Belleville, qui était scandalisé par la description gourmande que faisaient certains malandrins du quartier de leurs exploits sauvages, s'était écrié que c'était là des procédés d'Américains Apaches.

b) – L'appellation plut aux voyous qui la reprirent à leur compte et qui se donnèrent pour nom « *Les Apaches de Belleville* ».

c) – Les *Apaches* arnaquaient les passants au jeu du bonneteau, pratiquaient le proxénétisme, étaient des escrocs parfois violents.

d) – Selon « *le Petit Journal* » il y avait en 1907 à Paris 70 000 apaches et autres rôdeurs de 15 à 20 ans, qui terrorisaient les 4 millions d'habitants et seulement 8 000 sergents de ville.

e) – La Grande Guerre débarrassa Paris d'une grande partie de ces malandrins et le nom d'*Apache* avait pratiquement disparu lorsque la paix revint en 1918 ; mais il réapparut récemment au xx^{ème} siècle sur des bandeaux, dans les travées de certains stades de football.

3 – Le Dictionnaire de l'Académie (9^{ème} édition) appelle *apaches* d'une manière générale, les malfaiteurs des grandes villes.

Apaiser : 1 – Adoucir, calmer une personne.

Exemple : Apaiser Dieu.

2 – Il se dit aussi de l'émotion, de l'agitation, de la violence de certaines choses.

Exemples : Apaiser les flots ; apaiser une sédition ; apaiser une querelle ; quand le bruit fut apaisé.

Remarque : La bière est de nature à apaiser les ventres tourmentés par l'abstinence ; autrement dit, c'est un anaphrodisiaque, une substance qui limite le désir sexuel, qui calme les ardeurs et les élans d'excitation, qui apaise les feux ardents de la concupiscence de la chair.

3 – Il s'emploie aussi avec le pronom personnel.

Exemples : L'orage s'apaise ; le vent s'apaise ; la mer s'apaise ; après avoir bien crié, il s'apaisa.

Apanage : 1 – [*Vieilli*] Bien-fonds assigné à un cadet dans le but d'assurer sa subsistance selon sa condition.

Remarques : a) – L'apanagiste n'a pas la vraie propriété de l'apanage.

b) – L'apanagiste est qu'usufruitier car l'apanage ne peut être aliéné.

2 – [*Vieilli*] Ce que les souverains donnaient à leurs fils puînés pour leur tenir lieu de partage.

Exemple : Donner une terre en apanage, ou pour apanage.

Remarques : a) – Le roi pouvait confier des portions importantes du domaine royal à ses fils puînés.

b) – La création d'apanages territoriaux en faveur des fils puînés des rois de France contribua au maintien de l'harmonie entre les rois et les princes du sang ; cela fut de règle à partir du xiii^{ème} siècle et les apanages étaient transmissibles à la postérité masculine ou féminine des princes apanagés.

c) – À partir du commencement du xiv^{ème} siècle, les apanages des enfants de France furent réversibles à la Couronne, au défaut d'hoirs mâles ; les femmes furent ainsi exclues de la succession aux apanages.

Aparté : Ce qu'un acteur de théâtre dit en se tournant du côté des spectateurs de manière à être entendu par eux, mais qu'on suppose ne l'être pas les autres acteurs.

Remarques : a) – Mot pris de l'expression latine « *a parte* » qui signifie « *du côté de* », d'où il a passé dans le français comme dans l'italien et l'espagnol.

b) – Aparté n'a point d'« s » au pluriel.

c) – Les *apartés* exigent de l'art et ils doivent être rares et courts.

Apartheid : Organisation sociale en Afrique du Sud, en vigueur de 1904 jusqu'en 1991, fondée sur l'appartenance des habitants à la race blanche ou à une autre race, jaune, noire, métisse mais qualifiée de « *non-blanche* » (non-white) et visant à permettre des évolutions parallèles mais séparées des deux groupes (les « *blancs* » et les « *non-blancs* »).

Remarques : **a)** – Les premières élections multi-raciales en Afrique du Sud après la fin de l'Apartheid eurent lieu en avril 1994.

b) – Le régime de l'Apartheid n'a d'abord concerné que les Noirs, puis il a été étendu aux Indiens en 1948.

c) – L'*Apartheid* avait été calquée sur le modèle de la *Ségrégation raciale* qui fut en vigueur aux États-Unis d'Amérique de 1896 jusqu'en 1964.

d) – À l'époque de l'*Apartheid*, des policiers cherchaient systématiquement à vérifier que des personnes sud-africaines de couleur (en anglais : « *non white* ») n'avaient pas été accueillies dans les cabines des membres d'Équipage blancs des navires étrangers en escale dans les ports sud-africains.

[Voir les mots *Mandela*, *Ségrégation*].

Apathie : État d'une âme qui n'est susceptible d'aucune émotion.

Exemple : Être dans l'apathie.

Remarque : Les stoïciens voulaient que leur sage fût dans une entière apathie.

Apathique : Qui est insensible à tout.

Apatride : Personne qui n'a pas ou qui n'a plus de nationalité légale.

Remarque : La définition du mot *apatride* par l'Académie française suggère qu'il y aurait confusion de sens dans les mots *patrie* et *nation*.

Apercevoir : Commencer à voir, découvrir.

Aperçu (en anglais « *understood* ») : **1** – Ce mot s'emploie pour indiquer qu'on a perçu et compris un signal.

Remarques : **a)** – Le pavillon du *code international des signaux* (flamme à rayures verticales rouges et blanches) a valeur d'*aperçu*.

b) – On dit : « *hisser l'aperçu* », « *faire l'aperçu* ».

c) – Lors d'échanges de signaux en scott, celui qui reçoit émet un éclat bref qui a valeur d'*aperçu* pour indiquer qu'il a bien reçu le mot qui a été envoyé ; en l'absence de ce signal d'*aperçu*, l'émetteur envoie à nouveau le mot qui n'a pas été bien pris,

[Voir le mot *Scott*].

2 – Exposé sommaire des principaux points d'une affaire.

Exemple : Cet avocat a donné au public un *aperçu* de la cause.

3 – Première vue non approfondie sur un objet.

Exemple : Ce que je vous dis là n'est qu'un *aperçu*.

4 – Estimation au premier coup-d'œil.

Exemples : L'*aperçu* de la dépense ; par *aperçu*, cela montera à tant.

Apériteur (en anglais « *leading underwriter* ») : **1** – Lorsque l'assuré demande à plusieurs assureurs de couvrir conjointement un risque important, l'*apériteur* est le premier assureur à accepter de couvrir une partie du risque ; il est en tête des co-assureurs. C'est avec lui que sont discutées et arrêtées les clauses et conditions de la police [On dit aussi « *compagnie apéritrice* »].

2 – L'*apériteur* se charge de trouver d'autres assureurs qui accepteront de garantir chacun une partie du risque, jusqu'à couvrir la totalité du capital à assurer.

3 – L'*apériteur* est le gestionnaire du contrat, avec le courtier ; les autres assureurs

s'engageant moralement à lui faire confiance pour la gestion courante.

4 – Si un même risque a été couvert par plusieurs assureurs, chacun n'est tenu, sans solidarité avec les autres, que dans la proportion de la somme qu'il a assurée et qui constitue la limite de son engagement.

Remarque : La garantie d'un navire-citerne chargé de 125 000 mètres-cubes de gaz naturel, ou celle d'un navire porte-conteneurs transportant 18 000 EVP, est rarement (pratiquement jamais!) assumée par un seul assureur.

Apetisser : Rendre plus petit, accourcir.

Exemples : Cette figure est trop grande, il la faut *apetisser* ; après le solstice d'été, les jours *apetissent*.

Remarque : On dit plus communément et dans le même sens, *rapetisser*.

Apex : Point de la voûte céleste vers lequel semble se diriger le Soleil dans son mouvement par rapport aux étoiles voisines de notre galaxie.

Remarques : **a)** – La première détection de l'apex du Soleil date de 1783 ; l'astronome et compositeur britannique originaire de Hanovre, William Herschel (1738-1822) observa que le Soleil se déplaçait dans le ciel à la vitesse de 20 km/s vers un point de la constellation d'Hercule (l'apex).

b) – William Herschel découvrit par hasard la planète *Uranus* le 13 mars 1781, en observant le ciel avec un télescope de 231 cm de distance focale et de 17 cm de diamètre, qui grossissait 227 fois.

c) – L'apex s'oppose à l'*antapex*.

À-peu-près : Ce qui manque de netteté, de précision, de rigueur.

Remarque : Une bonne traduction doit éviter les à-peu-près.

Aphélie (en anglais « *aphelion* ») : **1** – Un apoastre est appelé *aphélie* lorsque le corps central est le Soleil.

[Voir le mot *Apoastre*].

2 – Le point de l'orbite d'une planète où elle se trouve dans sa plus grande distance du Soleil.

3 – On appelle *aphélie* de la Terre le point de l'orbite terrestre le plus éloigné du Soleil.

Remarque : On appelle *apogée* le point de l'orbite d'un corps céleste en révolution autour de la Terre où la distance de ce corps à la Terre est maximale.

[Voir le mot *Apogée*].

Aphérèse : [Linguistique] Figure de diction par laquelle on retranche quelque chose au commencement d'un mot.

Exemple : Le mot « *bossu* » est une aphérèse du mot latin *gibbōsus* qui signifie *bossu*.

Remarque : Les mots *gibbeux*, *gibbosité* sont des termes de médecine de même origine étymologique.

Aphorisme : **1** – Sentence exprimée dans un énoncé *concis*.

2 – Les aphorismes applicables à la vie courante, comme les maximes pour les règles morales, sont faits pour être mémorisés, pour être rappelés lorsque l'on est dans une situation d'urgence.

3 – Les aphorismes, comme les maximes, sont des raccourcis qui aident à acquérir des habitudes de comportement.

4 – Les aphorismes doivent être médités souvent avant d'être disponibles comme règles de conduite, en cas besoin, sans avoir à les reformuler consciemment.

Ils doivent être bien compris pour ne pas en attendre plus que ce qu'ils expriment.

Exemples d'aphorismes : **a)** – « Un navire qui cule voir son cul remonter dans le vent » : cela signifie que si un navire dérive sous l'action du vent et qu'il a une

vitesse-surface en arrière, sa ligne de quille s'oriente de telle sorte que l'arrière du navire se rapproche de la direction d'où souffle le vent.

b) – L'aphorisme « *on mouille une longueur de chaîne égale à trois fois la hauteur d'eau* » remonte à l'ancien régime, quand les vaisseaux utilisaient des grelins en chanvre comme câbles d'ancre ; maintenant que les câbles d'ancre sont des chaînes, cet aphorisme n'a pas perdu toute sa valeur mais, après réflexion, on peut mouiller moins de trois maillons si le fond est de bonne tenue (comme à proximité du môle d'escale de La Pallice) ; parfois, il peut être nécessaire de mouiller davantage que trois maillons, par exemple en cas de mauvais temps afin d'augmenter l'élasticité de la ligne de mouillage et pour éviter les à coups qui peuvent faire décrocher l'ancre du fond, ou entraîner la rupture de la chaîne. [Voir les mots *Adage, Maxime, Parole, Principe, Sentence*].

Aphte : Petit ulcère qui vient dans la bouche.

Api : Sorte de pomme sauvage, petite, et ordinairement colorée d'un rouge assez vif.

A-pic (en anglais « *apeek* ») : **1** – Un navire mouillé est « à-pic » lorsque le câble (ou la chaîne) de mouillage ayant été viré et tendu par un moyen quelconque, il appelle verticalement.

Remarques : **a)** – Un navire est à long pic, à très long pic, lorsque la direction du câble (ou de la chaîne) est de moins en moins verticale.

b) – Quand le vent ou le courant est fort, il convient de terminer ses préparatifs d'appareillage avant d'être à-pic, c'est-à-dire quand on est encore à long pic.

2 – [*Par extension*] Lorsque le navire est à-pic, on dit aussi que le câble (ou la chaîne) est à-pic.

3 – [*Par extension*] Lorsque le navire est à-pic, on dit aussi que l'ancre est à-pic.

4 – Lorsque le navire est à-pic, c'est le moment de déplanter l'ancre.

Remarque : Lorsque la dernière ancre est juste déplantée, que le navire n'est pas échoué et qu'il n'est pas retenu par une amarre à terre, sur un duc d'Albe ou sur un coffre, on dit que le navire a appareillé.

5 – [*Par analogie, au figuré*] Être à-pic signifie être sur le point d'entreprendre un voyage et de partir.

Apiculture : Art d'élever les abeilles domestiques pour extraire des ruches le miel, la cire, du pollen, de la propolis.

Apigé (en anglais « *almost laden* » ; « *not quite laden* ») : [*En Méditerranée*] Se dit d'un navire qui n'a pas tout son chargement mais qui est assez chargé pour pouvoir naviguer en sécurité.

Apiquage [*gréement*] : **1** – Synonyme d'inclinaison.

2 – L'apiquage d'une voile aurique est l'angle de sa corne ou de sa draille avec l'horizon ; le meilleur apiquage est celui qui donne à l'envergure et à la bordure d'une voile des coupes moyennes aussi rapprochées que possible du droit fil.

3 – L'apiquage de la corne d'un mât de charge est son inclinaison ; plus il est près de la verticale, plus il est apiqué et plus la charge qu'il peut soulever est lourde.

Apiquage (mouillage) : L'apiquage est le halage de la ligne de mouillage jusqu'à ce que l'écubier de mouillage arrive juste au-dessus de l'ancre (on dit alors que le navire est à-pic, ou par extension, que l'ancre est à pic).

Apiquer (en anglais « *to peek up* », « *to point* ») : **1** – Faire pencher ou incliner dans la direction du haut ou du bas.

2 – Donner à une vergue une position telle qu'elle soit à peu près parallèle au mât qui la porte, c'est-à-dire presque verticale.

Remarques : **a)** – On apique ses vergues en pesant sur l'une des balancines plus que sur l'autre pour diminuer l'espace occupé par le bâtiment dans un port,

surtout si l'on est près d'un quai ou qu'on passe dans un pertuis près du tablier d'un pont levant en position levée.

b) – Apiquer les vergues est aussi un *signe de deuil* ; dans ce cas, elles sont apiquées à contre les unes des autres, c'est-à-dire celles d'un mât d'un bord et celles d'un mât voisin de l'autre bord : on dit dans ce cas qu'elles sont *en pantenne* ; simultanément, le pavillon national est mis en berne ou est seulement hissé à mi-mât.

3 – Le câble d'ancre apique quand il vient presque à pic, ou quand on commence à se trouver à *pic* sur ce câble lorsque le navire s'approche de l'ancre.

4 – Autrefois, sur les navires à voiles, apiquer était la facilité à serrer le vent, à tenir le plus près.

Aplan ! : Commandement aux marins d'un petit bateau de s'asseoir au fond, entre les bancs.

Aplanir : 1 – Rendre uni ce qui était inégal.

Exemples : Dans le mauvais temps, la pluie aplanit la mer ; aplanir un chemin ; aplanir des allées dans un jardin ; aplanir une montagne.

[Voir le mot *Aplatir*].

2 – [Au figuré] On dit *aplanir les obstacles, les difficultés* pour dire lever les difficultés, les obstacles, les empêchements qui se rencontrent dans une affaire.

Aplat : Étendue de teinte uniforme dans une peinture, une gravure, un tirage.

Aplati : On dit, que la Terre est *aplatie* vers les pôles pour dire que son axe est plus petit que le diamètre de l'Équateur.

Aplatir : Rendre plat.

Exemples : Cette surface est trop bombée, il faudrait un peu l'aplatir.

[Voir le mot *Aplanir*].

Aplatissement : 1 – L'effet produit dans un corps aplati par le choc, par l'impression d'un autre corps.

Exemples : L'aplatissement d'une boule de cire ; l'aplatissement d'une balle de plomb.

2 – On dit aussi *l'aplatissement de la Terre* pour signifier l'état de la Terre en tant qu'aplatie.

Aplatissement de la Terre : 1 – Newton a prédit en 1687 que la Terre devait être aplatie aux pôles et posséder une sorte de bourrelet à l'Équateur, en raison de son mouvement de rotation sur elle-même, et qu'elle devait avoir la forme d'un ellipsoïde de révolution.

Remarques : a) – Pour Descartes, le mouvement des planètes était dû à des tourbillons dans l'éther ; sa théorie des tourbillons, soutenue à l'époque par le directeur de l'Observatoire de Paris, Jacques Cassini, a été abandonnée à la fin du XIX^{ème} siècle.

b) – Pour Newton, le mouvement des planètes était dû à la gravitation universelle ; cet avis est, aujourd'hui, universellement partagé.

2 – En ce qui concerne la forme de la Terre, deux hypothèses s'affrontèrent au XVII^{ème} siècle : celle soutenue par Jacques Cassini, qui croyait que la Terre était allongée selon l'axe des pôles, et celle de Newton (terre ellipsoïdale) défendue en France par Pierre-Louis Moreau de Maupertuis.

3 – L'Académie des Sciences de Paris, sous l'impulsion du secrétaire d'État à la Marine Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (1701-1781), sous Louis XV (1710-1774), organisa une expédition au Pérou en 1735 et une seconde en Laponie en 1736-1737 pour mesurer la longueur d'un degré de méridien sous ces deux climats.

Remarques : a) – De 1735 à 1743, Charles-Marie de La Condamine, assisté de

Louis Godin et Pierre Bouguer, mesura 56 749 toises dans un degré d'arc de méridien au Pérou (0° de latitude).

b) – En 1736-1737, Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759), assisté notamment de l'abbé Outhier et d'Alexis Clairaut, mesura 57 438 toises près du pôle Nord, en Laponie (66° N).

c) – Entre les deux, la longueur d'un degré d'arc de méridien mesuré entre Paris et Amiens par Jean-Félix Picard était de 57 030 toises (47° N).

d) – Ces observations permirent de conclure définitivement que la Terre était aplatie aux pôles, comme le prévoyait la théorie développée par Newton, mais contrairement aux spéculations de Descartes et de l'École française.

e) – L'astronome français Jean Richer constata en 1672 que le pendule oscillait plus lentement en Guyane (à Cayenne) qu'en France (à Paris) ; il en déduisit que la gravité était moins forte près de l'Équateur qu'à la latitude de Paris.

f) – L'explication admise plus tard de ce phénomène est que, en raison du bourrelet équatorial, Cayenne est plus éloigné du centre de la Terre que ne l'est Paris.

Aplatissement de la Terre aux pôles : 1 – La valeur précise de l'aplatissement de l'ellipsoïde terrestre a pu être déduite de l'observation des orbites des satellites artificiels.
Remarque : Les orbites des satellites artificiels de la Terre dépendent du champ de pesanteur terrestre.

2 – L'aplatissement de la Terre est plus marqué au pôle Sud qu'au pôle Nord.

Remarques : **a)** – Les prévisions de l'aplatissement de la Terre aux pôles par l'Anglais Isaac Newton et le Néerlandais Huygens furent vérifiées par les expéditions géodésiques françaises que dirigèrent Charles Marie de La Condamine (1701-1774) au Pérou de 1735 à 1743 et Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) en Laponie en 1736-1737, entre Kittis et Tornea.

b) – La longueur d'un arc de 1 degré mesuré sur un méridien à la surface de la Terre était de 56 749 toises par zéro degré de latitude (au Pérou), de 57 030 toises aux latitudes moyennes (en France) et de 57 438 toises à 66° de latitude Nord (en Laponie).

c) – Les spéculations des Français Descartes et Cassini aboutissant à une Terre oblongue se révélèrent définitivement fausses.

[Voir le mot *Cartésien* et l'expression *Aplatissement de la Terre*].

Aplester : *Aplester* les voiles, c'est les déployer et les tendre pour partir et faire voile.

Aplet : 1 – Filet pour la pêche du hareng.

2 – Ensemble des engins servant à la pêche sur un bateau.

3 – Corde garnie de lignes et d'hameçons.

Aplomb : Ligne perpendiculaire au *plan de l'horizon*.

Exemple : Ce mur tient bien son aplomb.

Remarque : On dit aussi *ce mur, cette ligne est d'aplomb*.

Apoastre : En astronomie, l'apoastre est le point d'une orbite elliptique le plus éloigné du foyer qu'occupe le corps central.

Remarques : **a)** – Le point de l'orbite le plus rapproché du corps central est le *périastre*.

b) – L'*apoastre* est appelé apogée lorsque le corps central est la Terre, aphélie lorsque le corps central est le Soleil.

c) – Le *périastre* est appelé périégée lorsque le corps central est la Terre, périhélie lorsque le corps central est le Soleil.

Apocalle : Requin du Groenland (*somniosus microcephalus*).

Remarque : Encore appelé *apocalme* ou *lémargue*, l'apocalle se nourrit de poissons, parfois de baleines.

Apocalypse (en anglais « *apocalypse* » « *doomsday* ») : Révélation.

Remarques : **a** – On appelle ainsi le livre canonique qui contient les *révélation*s divines faites à saint Jean l'Évangéliste (10 ap. J.-C. - 100 ap. J.-C.).

b – [Au figuré] On dit « *style d'Apocalypse* » pour dire un *style obscur*.

c – Apocalypse est tiré du nom grec ἀποκάλυψις qui signifie *révélation*.

d – Le verbe ἀποκαλύπτω signifie *révéler, découvrir* [ce qui est recouvert].

Apocalypse (Horloge de l' –) : Voir l'expression *Doomsday clock*.

Apocope : Figure de grammaire par laquelle on retranche quelque chose à la fin d'un mot.

Exemple : *Negoti* pour *Negotii* est une apocope.

Apocryphe : **1** – Terme pris de la langue grecque, dans laquelle il signifie *inconnu, caché* ; il n'est d'usage, en français, qu'en parlant des livres et des écrivains dont l'autorité est douteuse.

Remarques : **a** – En ce sens il se dit de certains livres que l'Église catholique ne reçoit pas pour canoniques.

Exemple : Le troisième et le quatrième livres d'Esdras sont *apocryphes*.

b – Apocryphe est tiré du grec ἀπόκρυφος qui signifie *secret, caché*.

2 – [Par extension] Il se dit en parlant des historiens et des histoires dont l'autorité est suspecte.

Exemples : Auteur apocryphe ; histoire apocryphe ; livre apocryphe.

Remarque : On dit d'une *nouvelle* dont on doute que c'est une *nouvelle apocryphe*, et pour marquer qu'on n'ajoute pas grande foi à celui de qui elle vient, on dit que c'est un *auteur apocryphe*.

Apodictique : *Apodictique* signifie « *certain et évident* ».

Exemple : Un jugement *apodictique* exprime une évidence manifeste.

Remarques : **a** – *Apodictique* est tiré du latin *apōdicticus* qui signifie *péremptoire* par l'intermédiaire de l'anglais « *apodictic* ».

b – Apodictique s'oppose à *assertorique*.

[Voir le mot *Assertorique*].

Apogée (en anglais « *apogee* ») : L'apogée est le point de l'orbite elliptique d'un corps gravitant autour de la Terre lorsque ce corps (Lune ou satellite artificiel) se trouve à sa plus grande distance de la Terre.

Remarque : La distance maximale de la Lune à la Terre est de 406 700 kilomètres.

Apographe : Copie d'un écrit, d'un original.

Remarque : Apographe est opposé à *autographe*.

[Voir le mot *Autographe*].

Apollinaire : **1** – Guillaume Apollinaire (1880-1918) était un poète d'origine polonaise ; né à Rome, en Italie, il a été naturalisé français le 9 mars 1916.

Remarques : **a** – Son nom de naissance (italien) était Guglielmo Alberto Wladimiro Alessandro Apollinare de Kostrowitzky.

b – Son nom polonais était Wilhelm Albert Włodzimierz Aleksander Apolinary Kostrowicki.

c – Son nom complet en français était Guillaume Albert Vladimir Alexandre Apollinaire de Kostrowitzky.

2 – Parmi ses œuvres les plus connues, on peut citer :

i) De la poésie (*Alcools, Calligrammes* ...) ;

ii) Des romans et des contes (*Les onze mille verges ; La Rome des Borgia* ;

L'enchanteur pourrissant ; L'hérésiarque ; Le poète assassiné ...) ;

iii) Des ouvrages critiques et des chroniques (*La phalange nouvelle ; L'œuvre du Marquis de Sade ; Les peintres cubistes ...)* ;

iv) Du théâtre et du cinéma (*Les mamelles de Tirésias ; La Bréatine ...)* ;

v) Sa correspondance ;

vi) Un journal intime.

3 – Guillaume Apollinaire, quoique étranger, s'engagea en décembre 1914 dans l'armée française ; il partit au front en mars 1915 ; il fut grièvement blessé à la tempe par un éclat d'obus le 17 mars 1916, moins de deux semaines après sa naturalisation alors qu'il lisait le « *Mercur de France* » dans une tranchée.

4 – Apollinaire inventa le terme « *surréalisme* » en mars 1917.

5 – Guillaume Apollinaire est mort de la grippe espagnole à Paris, le 9 novembre 1918, le jour de l'abdication de l'empereur Guillaume II d'Allemagne (1859-1941).

Remarque : L'armistice a été signé 2 jours plus tard, le 11 novembre, parce que c'était le jour où l'on célébrait la fête de Saint Martin de Tours ; Saint Martin était considéré par les maréchaux Ferdinand Foch et Joseph Joffre, sinon par le Président du Conseil Georges Clemenceau, comme le protecteur de la France.

Apollon : 1 – Apollon est le fils de Zeus et de Léto ; il est le frère jumeau de Artémis.

Remarque : Apollon est un dieu du Parnasse.

2 – Dieu grec du chant, de la musique et de la poésie, dieu de la guérison, Apollon était capable de deviner l'avenir : Apollon était consulté à Delphes (Grèce) où il rendait ses oracles par la bouche de la Pythie.

Remarques : **a)** – Les Romains adoptèrent le dieu grec Apollon pour ses pouvoirs guérisseurs et ils lui élevèrent des temples, sans changer son nom.

b) – Apollon est souvent représenté avec une lyre, un arc et des flèches qui peuvent apporter la peste.

3 – Apollon est qualifié de *musagète*, c'est-à-dire « *celui qui conduit les muses* ».

Remarque : Apollon est le maître des 9 muses :

i) *Calliope*, muse de l'éloquence et de la poésie épique ;

ii) *Clio*, muse de l'épopée et de l'histoire ;

iii) *Érato*, muse de la poésie lyrique et de la chorale ;

iv) *Euterpe*, muse de la musique à danser.

v) *Melpomène*, muse du chant et de la tragédie ;

vi) *Polymnie*, muse de la pantomime et de la rhétorique ;

vii) *Terpsichore*, muse de la danse et du chant choral ;

viii) *Thalie*, muse de la poésie pastorale et de la comédie ;

ix) *Uranie*, muse de l'astronomie et de l'astrologie.

[Voir les mots *Permesse*, *Moneta*].

4 – Au XIX^{ème} siècle, Apollon symbolisa en France la raison, la clarté et l'ordre, qui étaient considérés comme des caractéristiques de l'« *esprit grec* ».

5 – Apollon était réputé pour sa grande beauté, mais on rapporte qu'il fut assez malheureux dans ses amours.

Apologie : Discours ou écrit ayant pour but la défense de quelqu'un ou la justification d'une action.

Remarques : **a)** – Apulée (123-170 après Jésus-Christ) originaire du Nord-Est de l'actuelle Algérie, fut accusé par son beau-fils Pudens, en 158, d'avoir utilisé des sortilèges pour séduire Pudentilla, une riche veuve.

b) – Apulée se défendit devant le proconsul Claudius Maximus et sa plaidoirie, restée célèbre, a été appelée « *apologie* ».

c) – Le philosophe grec Socrate (469-399 avant J.-C.) a été condamné par la majorité des 500 juges de l'Héliée, à l'âge de 70 ans, à boire une liqueur mortelle

préparée à partir de racines de ciguë, pour avoir fait l'*apologie* d'une nouvelle religion.

[Voir le mot *Socrate*].

Apologue : 1 – Fable morale et instructive.

Exemple : L'apologue *du loup et de l'agneau*, d'après Jean de La Fontaine (1621-1695).

2 – Court récit imaginaire, ou parfois réel, dont se dégage une vérité morale.

Remarque : L'apologue est une *instruction déguisée* sous l'allégorie d'une action.

Apophatique : Qui procède par négation.

Exemple : L'expression « *non-voyant* » est l'équivalent apophatique d'*aveugle*.

Remarque : Le mot « *apophatique* » vient grec αποφατικός qui signifie *négation* par opposition à καταφατικός qui signifie *affirmatif, emphatique*.

Apophtegme : 1 – Sentence profonde énoncée par quelque personne illustre.

Exemples : Les apophtegmes des Sept Sages de Grèce ; les apophtegmes de Scipion, de Caton.

Remarques : **a)** – Les *Sept Sages* (en grec οἱ ἑπτὰ σοφοί, vers 620-550 av. J.-C.) était le titre donné, par la tradition grecque, à sept hommes politiques, législateurs ou philosophes présocratiques de la Grèce antique.

b) – Les Sept Sages étaient connus pour leur sagesse pratique et leurs proverbes ou maximes mémorables.

c) – Apophtegmes des Sept Sages (selon la liste de Platon) :

<i>Sages</i> - (avant J.-C.)	<i>Apophtegmes</i>	<i>Traductions</i>
Thalès de Milet - (620-545)	Ἐγγύα, πάρα δ' ἄτα	Ne te porte jamais caution
Solon d'Athènes - (640-558)	Μηδὲν ἄγαν	Ne fais rien de trop
Chilon de Sparte - (600-520)	Γνῶθι σεαυτόν	Connais-toi toi-même
Pittacos de Mytilène - (650-570)	Γίγνωσκε καιρόν	Reconnais l'occasion favorable
Bias de Priène - (600-530)	Οἱ πλεῖστοι κακοί	La plupart des hommes sont mauvais
Cléobule de Lindos - (630-560)	Μέτρον ἄριστον.	La modération est le plus grand bien
Périandre de Corinthe - († 583)	Μελέτη τὸ πᾶν	Prudence en toute chose

d) – Apophtegme est tiré du grec ἀπόφθεγμα qui signifie *sentence, précepte*.

2 – Il se dit de tout discours qui a l'air d'une sentence ou d'une maxime.

Exemple : Il ne parle que par apophtegmes.

Apoplexie : 1 – Maladie qui attaque le cerveau et qui ôte subitement la faculté des mouvements volontaires.

2 – Arrêt brusque, plus ou moins complet, parfois mortel, des fonctions cérébrales, accompagné de la perte de la connaissance et de la mobilité.

Remarque : L'apoplexie peut être provoquée par une hémorragie cérébrale, par une embolie.

3 – [*Par extension*] On appelle apoplexie pulmonaire, rénale, une hémorragie à l'intérieur du poumon, du rein.

Apoptose : Processus par lequel une cellule vivante qui est malade ou qui ne fonctionne plus correctement s'autodétruit.

Remarque : Une cellule en état de sénescence dont les fonctions se dégradent et qui ne s'autodétruirait pas, secréterait des molécules qui entraîneraient la sénescence des cellules voisines.

Aporie : 1 – Paradoxe logique.

Remarques : a) – En ce sens, aporie est synonyme de *dubitation*.
[Voir le mot *Dubitation*].

b) – Aporie est tiré du latin *ăpŏrĭa* qui signifie *embarras, doute*.

2 – Difficulté logique insoluble.

3 – Contradiction logique, réelle ou apparente dans un raisonnement.

Apostasie : Abandon public d'une religion pour une autre.

Remarque : Il se dit aussi d'un religieux qui renonce à ses vœux et à son habit.

Apostème : [Voir le mot *Apostume*].

Apostille : Addition faite à la marge d'un écrit, ou au bas d'une lettre.

Remarques : a) – Apostille est tiré de l'ancien français *postille* qui signifie *glose, explication*.

b) – L'adverbe temporel latin *post* signifie *après, ensuite*.

Apostiller : Mettre des remarques, des apostilles à côté d'un écrit.

Exemple : Le ministre avait apostillé les dépêches de l'ambassadeur.

[Voir le mot *Apostille*].

Apostis : 1 – (En anglais « *rowlocks* ») Longue et forte pièce de bois de sapin établie extérieurement sur le côté d'une galère et sur laquelle étaient plantés les escaumes ou tolets.

2 – À bord des galères, on appelait *apostis* le deuxième rameur à partir de l'intérieur ; il se plaçait à côté du *vogue-avant* (le rameur qui tenait la poignée de la rame).

Apostolique : Qui vient des Apôtres, qui procède des Apôtres.

Exemples : Doctrine apostolique ; l'Église catholique et apostolique ; tradition apostolique ; mission apostolique ; le Saint-Siège apostolique.

Remarque : On appelle *nonce apostolique* le nonce du pape ; *bénédition apostolique* la bénédiction du pape ; *lettre apostolique* une lettre du pape.

Apostrophe : 1 – Figure de rhétorique par laquelle on adresse momentanément la parole à des choses ou à des personnes auxquelles ne s'adresse pas directement le discours.

Remarque : On s'en sert pour signifier un trait mortifiant adressé à quelqu'un.

2 – Petite marque en forme de virgule, dont on se sert pour marquer l'élision d'une voyelle.

Exemples : Dans les expressions suivantes : « *l'Église* », « *l'État* », « *s'il est permis* », « *d'où vient* », « *quoi qu'il en soit* », la petite note qu'on met en haut entre la consonne et la voyelle s'appelle *apostrophe*.

Apostropher : 1 – Adresser la parole à une personne dans un discours, ou à une chose considérée comme si c'était une personne.

2 – Adresser la parole à quelqu'un pour lui dire quelque chose de désagréable.

Apostume : Enflure extérieure avec putréfaction.

Remarques : a) – Un abcès est un apostume ouvert.

b) – Les médecins disent apostème ; dans le langage ordinaire, on dit apostume.

Apothéose : 1 – Déification.

Remarques : a) – Il se dit principalement de la cérémonie par laquelle les anciens Romains déifiaient les empereurs.

Exemple : L'*apothéose* d'Auguste.

b) – Apothéose vient du mot latin *ăpŏthĕōsis* de même sens, lui-même tiré du verbe grec *ἀποθεόω* qui signifie *diviniser, déifier*.

2 – [Par *affaiblissement*] Honneur extraordinaire rendu à un homme, vivant ou mort, que l'opinion élève au-dessus du commun des mortels.

3 – [Au *figuré*] Moment de grande réussite, de plein épanouissement.

4 – [Au figuré] Partie finale et la plus brillante d'une représentation, d'une manifestation artistique.

Exemples : L'*apothéose* d'un ballet, d'un feu d'artifice.

Apothicaire : Celui dont la profession est de préparer les drogues pour la guérison des malades.

Remarques : **a)** – On dit « un *apothicaire sans sucre* » pour dire un homme qui n'est pas fourni des choses qui appartiennent à sa profession.

b) – On dit « des *mémoires d'apothicaire* », « des *comptes d'apothicaire* » pour dire des comptes sur lesquels il y a beaucoup à rabattre

Apôtres (en anglais « *knight-heads* » « *bollard-timbers* ») : **1** – Sur les navires en bois, les apôtres sont deux fortes pièces de bois placées de chaque côté de l'étrave pour former l'avant du navire ; les apôtres sont chevillés à l'étrave avant la mise en place de celle-ci ; ils consolident l'étrave en même temps qu'ils retiennent le beaupré.

[Voir le mot *Plastrons*].

2 – Les parties supérieures des apôtres constituent les deux allonges d'écubiers qui dépassent la hauteur de l'étrave ; depuis la fin du xvi^{ème} siècle en France, et depuis le milieu du xvii^{ème} siècle en Angleterre, ils servent d'étambrai au beaupré.

Remarque : Les bouts supérieurs des apôtres, qui dépassent le plancher du gaillard d'avant et qui peuvent servir de bittes pour tourner les amarres, sont appelés *apotureaux*.

[Voir le mot *Apotureaux*].

Apotureaux (en anglais « *kevel-heads* » « *brakets* ») : Bouts supérieurs de quelques allonges d'écubiers, auxquelles on donne parfois un peu plus de longueur afin qu'elles se prolongent au-dessus du gaillard d'avant et qu'elles puissent servir à tourner de forts cordages ; on en compte quelquefois jusqu'à cinq de chaque côté.

Remarque : À bord des grands navires, on les nomme : *patins* et à bord des petits : *jambettes*.

[Voir le mot *Apôtres*].

Apozème : Potion médicinale faite d'une décoction d'herbes.

Appareaux (en anglais « *tackle* » « *gear* ») : Par *appareaux* on entend les voiles, les manœuvres, les vergues, les poulies, les ancres, les câbles, le gouvernail et les canons.

Remarques : **a)** – Les *agrès* comprennent seulement les différentes parties du gréement : cordages, voiles, poulies, câbles et ancres.

b) – L'*équipement* comprend, en plus des appareaux, l'Équipage et les victuailles.

Appareil (en anglais « *apparatus* » « *gear* ») : On désigne par appareils :

i) les parties du gréement ;

ii) les instruments nautiques ;

iii) les divers ustensiles.

Remarques : **a)** – L'*appareil de berceau* comprend tout ce qui sert à lancer un navire ou à le hisser à terre (anguilles, colombiers, ventrières, voustures, caliornes, cabestans).

b) – L'*appareil de carène* comprend le bardi, les aiguilles, les caliornes, les faux sabords.

c) – Le *piston* est l'appareil de la pompe.

Appareil évaporatoire (en anglais « *evaporating apparatus* ») : Cette expression recouvre tout ce qui contribue à la production de vapeur et à son transport jusqu'aux machines.

Remarque : Les chaudières sont les appareils évaporatoires habituels des installations marines à vapeur.

Appareillage (en anglais « *getting under sail* ») : **1** – Action d'appareiller.

2 – Manœuvre qui a pour but de mettre sous voiles et de quitter le mouillage.
[Voir le mot *Mouillage*].

3 – On appelle *appareillage* les préparatifs de toutes sortes qu'il faut faire avant de quitter le mouillage, notamment l'appareillage des voiles et des vergues, c'est-à-dire l'installation des voiles sur leurs vergues respectives.

Remarque : Manquer son *appareillage*, c'est prendre de mauvaises mesures, être dominé par le vent, la mer ou le courant et ne pas atteindre le but que l'on s'était fixé.

4 – [*Par extension*] Manœuvre qui a pour but de préparer la machine propulsive et de quitter le mouillage.

5 – Avant l'appareillage, une précaution essentielle dans les rades à marée ou à courant est de n'y jamais faire un mouvement sans avoir calculé quelle sera l'influence de cette marée ou de ce courant et sans avoir prévu tous les cas fâcheux qui peuvent en résulter.

6 – On doit avoir soin de garder une ancre prête à être mouillée jusqu'à ce que le navire soit en dehors de tous les dangers qui avoisinent le lieu de l'appareillage.

7 – Avant de perdre la terre de vue, on prend le *point de partance* afin de pouvoir marquer la position du bâtiment sur la carte au moment où l'on a pris ce point.

Appareillage (Être en –) : Être en appareillage, c'est s'occuper des préparatifs de départ ou des dispositions qui y ont rapport.

Appareillage (**Faire son** –) : Faire son appareillage, c'est en effectuer la manœuvre elle-même.

Appareillage (**Manquer son** –) : Manquer son appareillage, c'est avoir pris de fausses mesures ou être dominé par le vent, le courant et ne pas accomplir le but qui devait être accompli.

Appareillage (**Rester en** –) : Rester en appareillage, c'est être paré à en effectuer la manœuvre si la nécessité l'exige.

Appareiller : **1** – Joindre à une chose une autre chose qui lui soit pareille.

2 – Donner des mesures justes pour tailler les pierres suivant les places où elles doivent être posées.

3 – Mettre à la voile.

Appareiller (en anglais « *to steam* », « *to sail* », « *to get under sail* », « *to unfurl* », « *to get ready* », « *to leave the jetty* ») : **1** – Actuellement, *appareiller* c'est commencer à faire route après avoir largué la dernière amarre si le navire était amarré à quai, ou après que l'ancre a dérapé s'il était au mouillage, ou encore dès qu'il flotte à nouveau s'il était échoué.

2 – *Appareiller une voile*, c'est la déployer et l'orienter pour prendre le vent.

Remarque : Littéralement, *appareiller* c'est disposer chaque voile sur sa propre vergue, ou sur sa propre draille, ou sur son propre mât.

3 – Mettre à la voile.

Remarque : *Appareiller* un navire, c'est traditionnellement exécuter les opérations qui permettent de déployer les voiles du navire pour les soumettre à l'action du vent et à quitter le mouillage.

4 – Jadis, *appareiller un navire*, c'était préparer, armer, gréer, garnir ce navire de ses appareils (voiles, manœuvres, poulies, vergues, ancres, gouvernail, artillerie) et mettre à la voile.

Appareil moteur (en anglais « *moving apparatus* ») : **1** – Dispositif mécanique fournissant un couple sur un arbre en rotation.

Remarque : Le couple moteur est transformé en *poussée* par la rotation des pales : d'une hélice marine ; d'une roue à aubes d'un bateau ; d'un propulseur marin

cycloïdal type Voith-Schneider, etc.

2 – L'appareil moteur d'un navire ou d'un bateau peut être :

- i)** une machine thermodynamique tournante : groupe de turbines à vapeur, turbine à gaz,
- ii)** une machine thermodynamique alternative à vapeur,
- iii)** une machine thermodynamique alternative à combustion interne fonctionnant à l'essence, au gas-oil, au diesel-oil, au fuel-oil, à l'huile végétale, etc.,
- iv)** un moteur électrique.

Remarque : Dans une installation à vapeur, la machine alternative ou le groupe de turbines constituent l'appareil moteur, mais la chaudière n'en fait pas partie (la chaudière appartient à l'appareil évaporatoire).

3 – L'arbre tournant fournissant le couple moteur peut être dans une position :

- i)** verticale : propulseur cycloïdal sous le navire (type Voith-Schneider),
- ii)** horizontale et transversale : roues à aubes extérieures au navire,
- iii)** horizontale et longitudinale : hélice marine extérieure au navire,
- iv)** quelconque : pompe à l'intérieur du navire, alimentant un système hydraulique à réaction omnidirectionnelle (en anglais « **hydro jet** »).

Appareil propulsif : 1 – Dispositif hydrodynamique fournissant une *poussée* capable de déplacer un navire.

Remarque : L'appareil propulsif est habituellement constitué d'ailes soigneusement profilées, en nombre plus ou moins grand, mises et maintenues en rotation par l'appareil moteur.

2 – La disposition des ailes dépend de la position de l'axe de rotation de l'appareil propulsif :

- i)** axe de rotation vertical (propulseur épicycloïdal sous le navire) ;
- ii)** axe de rotation horizontal et longitudinal : (hélice marine) ;
- iii)** axe de rotation horizontal et transversal (roues à aubes).

3 – Chaque aile est caractérisée par :

- i)** sa forme ;
- ii)** une longueur caractéristique, donc sa surface ;
- iii)** le contour de chaque profil ;
- iv)** le calage de chaque profil de l'aile.

Remarques : **a)** – Le calage des profils d'une même aile d'hélice sont habituellement tous différents ; le calage de chaque profil dépend de sa distance à l'axe de rotation de l'hélice ; la vitesse linéaire de rencontre de l'eau avec chaque profil dépend de cette distance à l'axe de rotation ; on obtient pour chaque aile d'hélice une forme qui ressemble à une hélice géométrique.

b) – Le calage de chaque profil d'une aile d'hélice est déterminé par la direction de la vitesse de rencontre du bord de l'hélice avec l'eau ; cette direction est différente pour chaque profil, car elle est la résultante vectorielle :

- i)** de la vitesse linéaire du bord d'attaque de l'hélice, qui est variable car elle dépend à la fois de la vitesse de rotation de l'hélice et de la distance du profil au moyeu de l'hélice,
- ii)** et de la vitesse d'entrée de l'eau dans le disque d'hélice, qui dépend de la vitesse-surface du navire et de ses formes arrière plus ou moins effilées.

c) – Plus la vitesse-surface du navire pour laquelle l'hélice a été calculée est grande, plus les ailes d'hélice seront vrillées ; pour un remorqueur de port dont l'hélice est calculée pour le point fixe (vitesse-surface quasi nulle) les ailes de l'hélice sont très peu vrillées ; pour un remorqueur d'assistance en mer dont l'hélice est calculée pour le remorquage (vitesse-surface de 6 à 8 nœuds) les ailes de l'hélice sont assez vrillées.

4 – *Le déplacement d'une aile dans l'eau* fait apparaître, autour de chaque profil de l'aile, des forces dont la direction, le sens et l'intensité dépendent :

- i)** de la forme du profil considéré,
- ii)** de la longueur caractéristique du profil (longueur de la corde),
- iii)** de la vitesse du bord d'attaque du profil par rapport à l'eau,
- iv)** de l'angle d'incidence du profil par rapport à la vitesse relative du bord d'attaque et de l'eau.

5 – La résultante des forces appliquées *sur un profil donné et pour une incidence donnée* est étudiée en laboratoire d'hydrodynamique ou par le calcul ; les résultats obtenus sont disponibles dans des fichiers, dans des tables ou sur des abaques.

6 – La somme des forces appliquées sur tous les profils de toutes les ailes de l'appareil propulsif se décompose en :

- i)** une force dirigée dans le sens et la direction souhaités, c'est la *poussée* qui fait avancer ou ralentir le navire ;
- ii)** une force qui s'oppose au mouvement de rotation et qui constitue le *couple résistant* ; en régime établi, le couple résistant est égal et opposé, à chaque instant, au couple moteur fourni sur l'arbre tournant.

Apparence : 1 – L'apparence est ce qui est vraisemblable, ce qui semble probable d'après l'expérience.

Exemple : L'apparence du temps est la prévision météorologique locale.

Remarque : L'apparence est ce qui mène nos pensées.

[Voir le mot *Pensée* et l'expression *Apparence du temps*].

2 – L'apparence est l'aspect sous lequel se présente à l'extérieur un être, une chose, un objet.

Remarque : On dit « *sauver les apparences* » pour signifier : *faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors qui puisse être blâmé*, qui puisse être condamné.

3 – On appelle *apparence* ce qui paraît extérieurement mais qui n'est pas conforme à la réalité ou qui permet de la masquer.

4 – L'*apparence* est encore le désir de briller, de paraître ; c'est l'image flatteuse que l'on cherche à donner de soi.

Apparence du temps : 1 – L'*apparence du temps* est le temps probable qu'il va faire, au vu :

- i)** des circonstances météorologiques observées actuellement,
- ii)** de l'évolution qui accompagne généralement les phénomènes que l'on a pu observer si l'on a mis le nez dehors (l'aspect du ciel et de la mer, la direction et la force du vent, le comportement des oiseaux de mer ou de certains poissons, etc.),
- ii)** de la pression atmosphérique passée et présente ainsi que de la tendance de son évolution.

2 – L'*apparence* du temps est différente des *prévisions administratives* du temps, diffusées par les services officiels de la Météorologie Nationale ; les deux supputations convergent parfois mais les marins pratiques d'un lieu observent quelquefois des différences sensibles entre le temps qu'ils observent, qu'ils avaient d'ailleurs pressenti et annoncé (parfois depuis plusieurs jours) et les prévisions diffusées la veille par les radios côtières pour leur zone.

[Voir les expressions *Masse d'air* et *Météorologiques (Prévisions –)*].

Remarque : Lorsqu'au bureau du pilotage de La Pallice on entend la station-radio côtière de Chassiron commencer à relayer par des appels d'urgence (pan, pan, pan) l'annonce d'un coup de vent à venir, alors que la tempête de Sud-Ouest souffle déjà depuis deux jours ou plus, on se dit que cette fois encore le mauvais temps est annoncé avec du retard, que la dépression qui passe sur les îles

britanniques s'éloigne en direction de l'Est et que le vent va maintenant mollir, surtout s'il a déjà halé le Nord-Ouest.

Apparoir : Être évident, être manifeste.

Remarques : **a)** – L'expression « *faire apparoir* » signifie « *faire la preuve* » [de *quelque chose*].

Exemples : Faire apparoir du consentement de quelqu'un ; faire apparoir du pouvoir qu'on a ; il a fait apparoir de son bon droit.

b) – Le verbe apparoir n'est d'usage qu'à l'infinitif ou à la troisième personne singulière de l'indicatif où il ne s'emploie qu'impersonnellement et où il fait « *il appert* ».

c) – L'expression « *il appert* » signifie « *il ressort manifestement* ».

Exemples : Comme il appert par un tel acte.

Appel (en anglais « *growing* ») : **1** – « *Appel* » s'entend de la direction naturelle d'un cordage disposé pour fonctionner.

2 – Venir à l'*appel* d'un câble sur lequel on est mouillé, c'est éviter, c'est-à-dire tourner ou changer de cap jusqu'à ce que le câble se trouve venir droit de l'avant du navire.

3 – On change l'*appel* d'un cordage en faisant passer son courant dans une poulie ou sur un rouleau qui en modifie la direction.

4 – Une manœuvre *appelle* droit si elle arrive directement au point où la force est appliquée ; elle appelle en étrive s'il y a un changement de direction opéré par une poulie, un rouleau ou un point d'appui.

Appel du 18-Juin-1940 : **1** – *Pronunciamento* du général de brigade français Charles De Gaulle (1890-1970) lancé de Londres sur les antennes de la radio d'État anglaise BBC, avec la *complaisance intéressée* du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) ; le 18 juin 1940 et les jours suivants, Charles De Gaulle appela les *militaires* et le personnel des industries d'*armement français* à la désertion ; De Gaulle profita de son temps d'antenne pour contester la légitimité du nouveau Président du Conseil, son ancien mentor Philippe Pétain (1856-1951), qui avait été nommé à cette fonction deux jours plus tôt (le 16 juin 1940) par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), conformément aux lois constitutionnelles de la III^{ème} République ; le maréchal Pétain avait formé un nouveau gouvernement... sans proposer de portefeuille à De Gaulle.

[Voir le mot *Pronunciamento* et l'expression *Appels de De Gaulle*].

Remarques : **a)** – Faute de mieux, le Premier ministre britannique Winston Churchill avait jeté son dévolu sur Charles De Gaulle, éphémère sous-secrétaire d'État à la Guerre (en réalité 10 jours, du 6 au 16 juin 1940) dans le gouvernement de Paul Reynaud (1878-1966) ; il s'agissait pour Churchill d'attirer sous le drapeau anglais les militaires français qui seraient démobilisés après l'inéluctable armistice conclu entre les gouvernements de la France et de l'Allemagne ; l'armistice fut signé à Rethondes le 22 juin 1940 et les combats entre les forces armées françaises et allemandes furent *suspendus* le 25 juin 1940.

b) – De Gaulle avait, depuis sa jeunesse, la conviction profonde et *affichée* que son destin exceptionnel le propulserait à d'éminentes fonctions nationales ; Churchill le conforta dans ses fantasmes en lui donnant ces jours-là l'exclusivité des discours en français à la radio d'État britannique ; le mythe De Gaulle, la légitimité de De Gaulle pour représenter la France, pour la gouverner, allaient naître de la date mythique du « *18-Juin 1940* ».

c) – De Gaulle avait été sous-secrétaire d'État à la Guerre dans le gouvernement présidé par Paul Reynaud pendant 11 jours, du 6 au 16 juin 1940, date de la démission du gouvernement Reynaud : le gouvernement Reynaud avait failli à sa

mission d'empêcher l'ennemi allemand d'envahir la France.

d) – Connaissant la haine malade et puérile qu'éprouvait depuis plusieurs mois Charles De Gaulle envers l'illustre Maréchal, nous pouvons penser que la charge confiée à Philippe Pétain le 16 juin 1940 de former un nouveau gouvernement et surtout, l'éloignement de Charles De Gaulle de ce nouveau gouvernement ont été, avec le téléguidage de Churchill, les éléments déclencheurs de ce que l'on a appelé « *l'Appel du 18-Juin 1940* ».

e) – Il n'existe pas d'enregistrement de l'appel radiodiffusé de De Gaulle à 22h00 le 18 juin 1940, mais les enregistrements de ses autres appels diffusés par la BBC dans les jours qui ont suivi ont été conservés.

f) – Une version imprimée, sensiblement différente des premières versions radiodiffusées, a été distribuée sous forme d'affichettes à partir d'août 1940 et c'est cette affichette qui a été reproduite par la suite dans les livres d'histoire des collèges et des lycées, ou qui est apposée sur les murs de certains édifices publics.

g) – Le 18 juin est l'anniversaire :

i) de la victoire des compagnons de Jeanne d'Arc (1412-1431) contre les Anglais de John Talbot (1387-1453) et John Fastolf (1380-1459) à Patay, dans l'actuel département du Loiret (18 juin 1429) ;

ii) de la victoire de l'Anglais Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1852) et du Prussien Gebhard Leberecht von Blücher (1742-1819) contre le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) à Waterloo (18 juin 1815) ;

iii) de l'accord naval bilatéral conclu entre les Anglais et les Allemands sans l'accord des Français, en violation des clauses du Traité de Versailles de 1919 (18 juin 1935).

[Voir *De Gaulle (Charles De -)*, les mots *Patay*, *Pronunciamento*, *Panzer* et l'expression *Accord naval anglo-germanique du 18 juin 1935*].

h) – La stratégie de contestation de la légitimité du maréchal Pétain en tant que chef du Gouvernement de la France qui avait conclu un armistice avec le Reich allemand en juin 1940, a permis d'éteindre la plupart des poursuites judiciaires qui auraient pu être exercées après la guerre contre les Français qui avaient pratiqué, à l'instigation des Anglais, des actes de terrorisme en France pendant l'Occupation de la France par la Wehrmacht entre 1940 et 1944 ; le nom de Pétain allait être associé à la débâcle de l'armée française en mai-juin 1940, débâcle à laquelle le Maréchal était étranger.

i) – L'ancien Président du Conseil Paul Reynaud était opposé à la demande d'un *armistice* : ce qu'il voulait, c'était la *capitulation* de l'Armée française commandée par Maxime Weygand (1867-1965) ; il pensait qu'une capitulation était de nature à déculpabiliser le pouvoir civil ; en démissionnant de ses fonctions de Président du Conseil, il pouvait espérer que son successeur, le maréchal Pétain, ne réussirait pas à former un nouveau Gouvernement et que lui-même serait rappelé.

j) – Camille Chautemps (1885-1963), alors vice-président du gouvernement Paul Reynaud, avait proposé de demander à l'Allemagne les conditions d'un *armistice* dès le matin du 16 juin 1940.

[Voir les mots *Armistice* et *Capitulation*].

k) – Le Président du Conseil Paul Reynaud avait obtenu des Anglais, le 28 mars 1940, c'est-à-dire avant la funeste percée de la Wehrmacht à Sedan (le 13 mai 1940), la signature d'une convention interdisant à chacun des deux alliés de conclure une paix séparée avec l'Allemagne, de la même manière qu'en 1917 Paul Painlevé (1863-1933), ministre de la Guerre du gouvernement Ribot, avait réussi à obtenir de David Lloyd George (1863-1945) l'engagement que l'Angleterre ne cesserait pas les combats avant que l'Alsace et la Moselle ne soient redevenues françaises, même si l'Allemagne libérait la Belgique et voulait faire la paix avec la

Grande-Bretagne.

l) – Par la convention du 28 mars 1940, Paul Reynaud pensait lier l'Angleterre à la France sans se rendre compte, sans même se douter qu'il pouvait engager imprudemment la France vis-à-vis du Royaume-Uni ; le projet de convention ne fut pas discuté en Conseil des ministres et il ne fut pas non plus présenté au Parlement ; Paul Reynaud signa la Convention sans faire préciser par écrit quelle serait la contribution britannique à la guerre, surtout du point de vue de l'aviation puisqu'en tout état de cause, les effectifs de l'armée de terre britannique disponibles en Europe étaient assez « *maigrichons* » (9 divisions médiocrement efficaces).

m) – L'accord du 28 mars 1940, négocié à l'initiative de Paul Reynaud, visait à écarter l'éventualité d'une paix séparée entre l'Angleterre et l'Allemagne : on craignait alors que Neville Chamberlain (1869-1940), très malade, ne soit remplacé par Lord Halifax (1861-1959) dont les sentiments germanophiles étaient connus ; en mars 1940, on ne savait pas que Lord Halifax refuserait le poste de Premier ministre pour la raison qu'un lord ne pouvait être Premier ministre et que ce serait le belliciste Winston Churchill (1874-1965) qui s'installerait le 10 mai 1940 au n° 10 de Downing Street, à Londres ; mais surtout, on n'imaginait pas que l'armée française laisserait l'armée allemande envahir la France aussi vite.

n) – Au cours de la conférence du 13 juin 1940 qui réunit à Tours (Indre-et-Loire) le Président du Conseil français Paul Reynaud (1878-1966), le Premier ministre britannique Winston Churchill, des ministres et des chefs de cabinets des deux gouvernements, les Anglais acceptèrent *avec une compréhension apitoyée* [selon les termes des « *Mémoires de Guerre* » de De Gaulle] que la France demandât à l'ennemi quelles seraient les conditions d'un armistice entre la France et l'Allemagne, malgré l'accord franco-anglais du 28 mars 1940 qui excluait toute suspension d'armes séparée.

o) – L'Angleterre avait décidé de poursuivre le combat malgré les spectaculaires réussites allemandes ; contrairement à la France, ses colonies étaient des puissances industrielles et son territoire métropolitain n'était pas occupé par une armée ennemie.

p) – L'Angleterre avait obtenu l'assurance confidentielle du Président Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) qu'elle serait soutenue par les États-Unis d'Amérique, matériellement, diplomatiquement, industriellement, financièrement et bientôt militairement si l'Opinion américaine était amenée à ne plus s'opposer à la guerre.

q) – Le 18 juin 1940, Charles De Gaulle faisait le pari que les États-Unis d'Amérique entreraient en guerre contre l'Allemagne aux côtés des Britanniques et que les Américains envahiraient la France, chassant les Allemands du territoire national ; pour cela, il fallait que l'opinion américaine profondément isolationniste soit retournée ; c'était incertain en juin 1940.

r) – Il fallait également que le Royaume-Uni ne négocie pas la paix avec l'Allemagne ; ce pouvait être le cas si Winston Churchill était démocratiquement remplacé au poste de premier ministre du Royaume-Uni par quelqu'un tel que Stanley Baldwin (1867-1947) ou Lord Halifax (1881-1959).

s) – Quelques années auparavant, en 1936, le Gouvernement républicain espagnol avait demandé en vain le secours des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni pour lutter contre le putsch militaire déclenché le 17 juillet 1936 au Maroc ; le putsch allait amener au pouvoir pour 39 ans (du 1er octobre 1936 au 20 novembre 1975) le caudillo fasciste Francisco Franco (1892-1975) avec le soutien inconditionnel de l'Église catholique espagnole, l'assistance militaire de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste, l'appui du pape Pie XI et du cardinal

Secrétaire d'État du Vatican Eugenio Maria Giuseppe Giovanni Pacelli (1876-1958) ; le cardinal Pacelli fut élu pape le 2 mars 1939, sous le nom de Pie XII. Comme c'était prévisible, les États-Unis d'Amérique choisirent de ne pas aider le Gouvernement républicain espagnol en raison de la doctrine américaine de non intervention extérieure.

Le socialiste français Léon Blum (1872-1950), Président du Conseil des ministres, qui avait d'abord envisagé d'aider le Gouvernement espagnol en vertu d'un accord signé en 1935, changea d'avis après avoir rencontré à Londres, les 23 et 24 juillet 1936, le Premier ministre conservateur britannique Stanley Baldwin et le ministre des Affaires étrangères Anthony Eden (1897-1977) ; sous la pression britannique, la France refusa, le 25 juillet 1936, d'honorer les commandes espagnoles d'armements.

Le ministre radical français de l'Éducation nationale du Front Populaire Jean Zay (1904-1944) estimait à l'époque qu'il eut suffi d'une aide insignifiante au Gouvernement légitime de Madrid pour étouffer dans l'œuf le coup d'État fasciste de Franco.

Au contraire, l'Allemagne nazie le 25 juillet 1936 et l'Italie fasciste le 27 juillet 1936, envoyèrent des avions et des chars en Espagne pour aider les militaires espagnols factieux ; l'aide qu'ils apportèrent aux putschistes fut décisive pour transformer l'Espagne républicaine en dictature fasciste jusqu'en 1977.

Accessoirement, la guerre d'Espagne permit aux Allemands de tester et d'améliorer leur matériel blindé et de mettre au point la façon d'utiliser leurs fameux avions de bombardement en piqué (Stukas), avant la campagne de Pologne (1er septembre - 4 octobre 1939).

2 – Le 18 juin 1940, De Gaulle fut autorisé (ou encouragé) vers 18h30 par Winston Churchill à parler le soir même à la radio d'État britannique, à Londres, pour appeler tous les militaires français libres, c'est-à-dire qui n'avaient pas été capturés par les Allemands, à rejoindre les forces armées britanniques qui en avaient bien besoin, en vue de continuer la guerre contre l'Allemagne ; son « *appel* » fut diffusé sur les ondes de la BBC pendant 4 minutes, à 22h00, dans le cadre de l'un des trois créneaux horaires durant lesquels la BBC diffusait des informations en français ; le texte écrit par De Gaulle le 18 juin 1940 avait été légèrement « *amélioré* » par le Premier ministre britannique Winston Churchill avant d'être diffusé.

Remarques : a) – La veille, le 17 juin 1940, le Maréchal Pétain avait adressé à la Nation française un discours radiodiffusé par lequel il expliquait que, considérant la situation militaire et sociale de la France :

i) il était nécessaire de cesser le combat ;

ii) il avait demandé à l'adversaire s'il était prêt à rechercher avec lui, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités.

b) – Le Maréchal Pétain, qui était favorable à une demande d'armistice, avait été choisi par le Président de la République Albert Lebrun pour former le nouveau gouvernement, de préférence à Paul Reynaud, démissionnaire, qui était favorable à la capitulation.

c) – Paul Reynaud avait démissionné parce qu'il croyait que le Président Albert Lebrun l'appellerait à nouveau, quelques jours plus tard, pour résoudre la crise ministérielle qui ne manquerait pas de se produire ; au contraire, le Maréchal Pétain, lorsqu'il fut sollicité, avait déjà préparé la liste des membres de son cabinet ; le président Lebrun n'eut plus qu'à nommer les ministres proposés.

d) – Le Président du Conseil Philippe Pétain n'a pas prononcé le mot *armistice* le 17 juin ; l'expression « *entre soldats* » qu'il a employée pouvait laisser croire

qu'il y aurait *capitulation* de l'armée ; cette expression était inappropriée puisque le Maréchal Pétain parlait en sa qualité de dirigeant politique, même s'il faisait référence à son passé d'ancien combattant de la Guerre de 1914-1918.

e) – Le 18 juin 1940, De Gaulle n'était plus membre du Gouvernement ; il l'avait appris la veille entre deux avions, lors de son passage à Bordeaux.

Le 18 juin 1940, ne faisant plus partie du Gouvernement français, le général de brigade Charles De Gaulle avait le devoir d'être en France pour reprendre sa place dans l'Armée française.

De Gaulle avait « *franchi le Rubicon* » le 17 juin, en l'occurrence, la Manche.

f) – Par décret du 23 juin 1940, le Président de la République Albert Lebrun a, par mesure de discipline, admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite le colonel d'infanterie breveté d'État-Major de Gaulle (Charles, André, Joseph, Marie) ; le ministre de la Guerre était chargé de l'exécution du décret.

g) – Le 4 juillet 1940 le colonel en retraite De Gaulle a été jugé par contumace pour *refus d'obéissance et incitation de militaires à la désobéissance* par sept généraux réunis en *Conseil de guerre* à Toulouse (Haute-Garonne) : il fut condamné à quatre années d'emprisonnement et à cent francs d'amende.

h) – Le 2 août 1940 De Gaulle fut condamné par contumace à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de ses biens pour *désertion* par le *Tribunal militaire* de Clermont-Ferrand (Put-de-Dôme) ; le tribunal écarta le grief de trahison.

i) – Lorsqu'il a déserté l'armée française en temps de guerre (le 17 juin 1940) pour combattre les Allemands sous l'autorité des Anglais, De Gaulle n'a pas agi en homme politique : un homme politique aurait eu des buts de guerre ; De Gaulle n'en avait pas, si ce n'est faire oublier sa capture par les Allemands à Douaumont le 2 mars 1916 à l'âge de 25 ans ; en juin 1940, il a agi en militaire avide de gloriole, qui désirait montrer ce qu'il croyait savoir faire ou au moins gagner en notoriété ; pour De Gaulle, la guerre était une fin en soi ; elle n'avait pas besoin de but.

3 – Le texte publié le 19 juin 1940 dans la presse britannique fut sensiblement différent de l'allocution de De Gaulle à la BBC les 18 et 19 juin 1940.

Remarque : Le général félon Charles De Gaulle (né 22 novembre 1890) et le chancelier allemand Adolf Hitler (né le 20 avril 1889) avaient le même âge, à une année près (50 ans) ; ils avaient une quinzaine d'années de moins que le Premier ministre britannique Winston Churchill (né le 30 novembre 1874) et 33 ou 34 ans de moins que le Président du Conseil français Philippe Pétain (né le 24 avril 1856).

4 – Le 18 juin 1941 au Caire, de Gaulle créa le *mythe du 18-Juin* en affirmant que la « *France Libre* » naquit le 18 juin 1940, le lendemain du jour de la nomination au poste de Président du Conseil du Maréchal Pétain, en remplacement de Paul Reynaud démissionnaire ; De Gaulle avait appartenu au gouvernement Reynaud ; il n'appartenait pas au gouvernement Pétain ; Paul Reynaud était partisan de la *capitulation* de l'armée française ; le vice président du cabinet Reynaud, le Maréchal Philippe Pétain, tout comme le Président de la République Albert Lebrun qui le choisira en connaissance de cause comme chef du nouveau gouvernement, jugeaient préférable de demander un *armistice* ; la France n'avait aucun but de guerre, pas de revendications territoriales, coloniales ou financières.

5 – Le 18 juin 1942, De Gaulle prononça un discours au *Royal Albert Hall* à Londres, par lequel il s'autoproclamait représentant de la « *France éternelle* » ; il tirait ce jour-là sa *légitimité* du seul Winston Churchill qui avait besoin de lui, à défaut de personnalités plus éminentes.

Remarque : L'éternité n'a pas de commencement, elle est intemporelle, donc en

juin 1942 De Gaulle était fondé à invoquer l'avenir qu'il désirait à son avantage pour justifier le présent ; plus tard, en 1944, la position éminente qu'il avait acquise grâce à Churchill, Staline et Roosevelt, a transformé en héroïsme sa félonie passée.

6 – De Gaulle prononça un discours à Alger le 18 juin 1943, pendant que Pierre Brossolette (1903-1944) prononçait un discours en hommage aux morts de la France combattante au Royal Albert Hall à Londres ; les deux discours commémoraient l'*appel* du 18 juin 1940 et pronostiquaient la victoire du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que la défaite de l'Allemagne.

7 – Le 18 juin 1944, moins de 2 semaines après le débarquement des premiers Alliés en Normandie, c'est à Alger, devant l'*Assemblée consultative provisoire* que De Gaulle prononçait le discours qui élevait la date du *18-Juin 1940* au rang d'événement national, au même titre que le *glorieux 11-Novembre 1918*.

8 – Le 18 juin 1945, six semaines après la capitulation de l'armée allemande, le *18-juin* fut célébré par 2 jours officiels de commémorations.

8 – Chaque 18 juin, à partir de l'année 1946, De Gaulle raviva la flamme devant la crypte du monument dédié aux « *Morts pour la France* » du Mont-Valérien.

10 – Le 18 juin 1960, le Président de la République Charles De Gaulle inaugurait le *Mémorial de la France combattante* au Mont Valérien.

11 – Le code pénal français en vigueur le 18 juin 1940 stipulait que :

Art. 75. — Sera coupable de trahison et puni de mort :

.....

4° – Tout Français qui, en temps de guerre, provoquera des militaires ou des marins à passer au service d'une puissance étrangère.....

5° – Tout Français qui, en temps de guerre, entretiendra des intelligences avec une puissance étrangère ou avec ses agents, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France.

Remarque : Il était important pour Charles De Gaulle, d'une part que la décision du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) de nommer le 16 juin 1940 Philippe Pétain (1856-1951) à la fonction de Président du Conseil des Ministres et d'autre part que la réunion du Sénat et de la Chambre des députés le 10 juillet 1940 en Assemblée nationale, soient tenues comme illégales, afin que le gouvernement constitué à Vichy ne soit pas considéré comme représentant la France : De Gaulle considérait que c'était lui seul qui représentait la France après la démission du Gouvernement Reynaud auquel il avait appartenu et que lui-même, Charles De Gaulle, n'était pas coupable de trahison contre la France.

Appels de De Gaulle : 1 – L'affiche officielle « *À tous les Français* » placardée sur les murs de Londres au mois d'août 1940 a été précédée de plusieurs discours dits « *appels* » prononcés à la BBC en juin et en juillet 1940.

i) Appel du 18 juin 1940 :

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

« Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

« Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

« Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

« Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite

est-elle définitive ? Non !

« Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

« Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule !

« Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

« Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

« Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

« Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

« Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres. »

ii) Appel du 22 juin 1940 [*Jour de la signature de la Convention d'armistice franco-allemande*] :

« Le gouvernement français, après avoir demandé l'armistice, connaît maintenant les conditions dictées par l'ennemi.

« Il résulte de ces conditions que les forces françaises de terre, de mer et de l'air seraient entièrement démobilisées, que nos armes seraient livrées, que le territoire français serait totalement occupé et que le Gouvernement français tomberait sous la dépendance de l'Allemagne et de l'Italie.

« On peut donc dire que cet armistice serait, non seulement une capitulation, mais encore un asservissement.

« Or, beaucoup de Français n'acceptent pas la capitulation ni la servitude, pour des raisons qui s'appellent l'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la Patrie.

« Je dis l'honneur ! Car la France s'est engagée à ne déposer les armes que d'accord avec ses Alliés. Tant que ses Alliés continuent la guerre, son gouvernement n'a pas le droit de se rendre à l'ennemi. Le Gouvernement polonais, le Gouvernement norvégien, le Gouvernement hollandais, le Gouvernement belge, le Gouvernement luxembourgeois, quoique chassés de leur territoire, ont compris ainsi leur devoir.

« Je dis le bon sens ! Car il est absurde de considérer la lutte comme perdue.

« Oui, nous avons subi une grande défaite. Un système militaire mauvais, les fautes commises dans la conduite des opérations, l'esprit d'abandon du Gouvernement pendant ces derniers combats, nous ont fait perdre la bataille de France. Mais il nous reste un vaste Empire, une flotte intacte, beaucoup d'or. Il nous reste des alliés, dont les ressources sont immenses et qui dominent les mers. Il nous reste les gigantesques possibilités de l'industrie américaine. Les mêmes conditions de la guerre qui nous ont fait battre par 5 000 avions et 6 000 chars peuvent nous donner, demain, la victoire par

20 000 chars et 20 000 avions.

« Je dis l'intérêt supérieur de la Patrie ! Car cette guerre n'est pas une guerre franco-allemande qu'une bataille puisse décider. Cette guerre est une guerre mondiale. Nul ne peut prévoir si les peuples qui sont neutres aujourd'hui le resteront demain, même les alliés de l'Allemagne resteront-ils toujours ses alliés ? Si les forces de la liberté triomphent finalement de celles de la servitude, quel serait le destin d'une France qui se serait soumise à l'ennemi ?
« L'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la Patrie, commandent à tous les Français libres de continuer le combat, là où ils seront et comme ils pourront.

« Il est, par conséquent, nécessaire de grouper partout où cela se peut une force française aussi grande que possible. Tout ce qui peut être réuni, en fait d'éléments militaires français et de capacités françaises de production d'armement, doit être organisé partout où il y en a.

« Moi, Général de Gaulle, j'entreprends ici, en Angleterre, cette tâche nationale.

« J'invite tous les militaires français des armées de terre, de mer et de l'air, j'invite les ingénieurs et les ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui pourraient y parvenir, à se réunir à moi.

« J'invite les chefs, les soldats, les marins, les aviateurs des forces françaises de terre, de mer, de l'air, où qu'ils se trouvent actuellement, à se mettre en rapport avec moi.

« J'invite tous les Français qui veulent rester libres à m'écouter et à me suivre. Vive la France libre dans l'honneur et dans l'indépendance ! »

iii) Appel du 24 juin 1940 [*Jour de la signature de la Convention d'armistice franco-italienne*] :

« Ce soir, je dirai simplement, parce qu'il faut que quelqu'un le dise, quelle honte, quelle révolte, se lèvent dans le cœur des bons Français.

« Inutile d'épiloguer sur les diverses conditions des armistices franco-allemand et franco-italien. Elles se résument à ceci : la France et les Français sont, pieds et poings liés, livrés à l'ennemi.

« Mais si cette capitulation est écrite sur le papier, innombrables sont chez nous les hommes, les femmes, les jeunes gens, les enfants, qui ne s'y résignent pas, qui ne l'admettent pas, qui n'en veulent pas.

« La France est comme un boxeur qu'un coup terrible a terrassé. Elle gît à terre. Mais elle sait, elle sent, qu'elle vit toujours d'une vie profonde et forte.

« Elle sait, elle sent, que l'affaire n'est pas finie, que la cause n'est pas entendue.

« Elle sait, elle sent, qu'elle vaut beaucoup mieux que la servitude acceptée par le Gouvernement de Bordeaux.

« Elle sait, elle sent que, dans son Empire, des forces puissantes de résistance sont debout pour sauver son honneur. Déjà, en beaucoup de points des terres françaises d'outre-mer, s'est affirmée la volonté de poursuivre la guerre.

« Elle sait, elle sent, que ses Alliés sont plus résolus que jamais à combattre et à vaincre.

« Elle perçoit dans le nouveau monde mille forces immenses matérielles et morales qui, peut-être, se lèveront un jour pour écraser les ennemis de la liberté.

« Il faut qu'il y ait un idéal. Il faut qu'il y ait une espérance. Il faut que, quelque part, brille et brûle la flamme de la résistance française.

« Officiers français, soldats français, marins français, aviateurs français, ingénieurs français, où que vous soyez, efforcez-vous de rejoindre ceux qui veulent combattre encore. Un jour, je vous le promets, nous ferons ensemble, l'armée française de l'élite, l'armée mécanique terrestre, navale, aérienne, qui, en commun avec nos alliés, rendra la liberté au monde et la grandeur à la Patrie. »

iv) Appel du 28 juin 1940 :

« L'engagement que vient de prendre le Gouvernement britannique, en reconnaissant dans ma personne le Chef des Français Libres, a une grande importance et une profonde signification.

Cet engagement permet aux Français Libres de s'organiser pour continuer la guerre aux côtés de nos Alliés.

« Cet engagement signifie que l'effort des Français Libres et celui de nos Alliés ne forment qu'un jusqu'à la victoire.

« Je décide ce qui suit :

1° Je prends sous mon autorité tous les Français qui demeurent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver ;

2° Il sera formé immédiatement une force française terrestre, aérienne et navale. Cette force sera composée pour l'instant de volontaires. Cette force concourra d'abord à toute résistance française qui se fera, où que ce soit, dans l'Empire français. J'appelle tous les militaires français de terre, de mer et de l'air, à venir s'y joindre. J'invite à s'y enrôler tous les jeunes gens et tous les hommes en âge de porter les armes.

3° *Tous les officiers, soldats, marins, aviateurs français, où qu'ils se trouvent, ont le devoir absolu de résister à l'ennemi.* Si les circonstances les mettent dans le cas d'avoir à livrer leurs armes, leur avion, leur navire, ils doivent rejoindre immédiatement, avec leurs armes, leur avion, leur navire, la résistance française la plus proche. S'il n'y a pas, à leur portée, de résistance française, ils doivent rejoindre immédiatement le territoire britannique où ils se trouveront sous mes ordres ;

4° Il est créé ici une organisation française de fabrication et d'achat d'armement et une organisation française de recherche et de perfectionnement concernant le matériel de guerre.

« Généraux ! Commandants supérieurs ! Gouverneurs dans l'Empire ! mettez-vous en rapport avec moi pour unir nos efforts et sauver les terres françaises. Malgré les capitulations déjà faites par tant de ceux qui sont responsables de l'honneur du drapeau et de la grandeur de la patrie, la France Libre n'a pas fini de vivre. Nous le prouverons par les armes. »

v) Appel du 2 juillet 1940 :

« Il y a aujourd'hui neuf jours que le Gouvernement qui fut à Bordeaux a signé la capitulation exigée par l'Allemagne.

« Il y a sept jours que le même Gouvernement a signé la capitulation exigée par l'Italie.

« Inutile d'énumérer de nouveau les conséquences affreuses de cette double capitulation. Mais il y en a une qu'un soldat a le devoir de souligner. Et je la souligne.

« Cette conséquence, c'est la crise des consciences françaises.

« Après l'effondrement moral du Commandement et du Gouvernement par l'action foudroyante de la force mécanique allemande, deux voies se sont ouvertes.

« L'une était la voie de l'abandon et du désespoir. C'est celle qu'a choisie le

Gouvernement de Bordeaux. Rompant l'engagement qui liait la France à ses Alliés, ce gouvernement s'est, suivant le mot de Tacite, « rué à la servitude ». L'autre voie est celle de l'honneur et de l'espérance. C'est cette voie-là qu'ont choisie mes compagnons et moi-même.

« Mais beaucoup de Français se trouvent déchirés entre les deux chemins.

« D'une part, l'appel des gouvernants tombés au pouvoir de l'ennemi - d'autre part, l'appel de la France qui crie vers la délivrance.

« Ces bons Français, ces simples Français, ces Français qui font passer la France avant la cause de l'orgueil, de la terreur ou des intérêts, je les adjure de se demander ceci :

« Jeanne d'Arc, Richelieu, Louis XIV, Carnot, Napoléon, Gambetta, Poincaré, Clemenceau, le maréchal Foch, auraient-ils jamais consenti à livrer les armes de la France à ses ennemis pour qu'ils puissent s'en servir contre ses Alliés ?

Duquesne, Tourville, Suffren, Courbet, Guépratte, auraient-ils jamais consenti à mettre à la discrétion de l'ennemi une flotte française intacte ?

Dupleix, Montcalm, Bugeaud, le maréchal Lyautey, auraient-ils jamais consenti à évacuer, sans combattre, les points stratégiques de l'Empire, auraient-ils jamais supporté, sans même avoir livré combat, le contrôle de l'ennemi sur l'Empire ?

« Que les bons Français se posent ces questions ! Ils comprendront aussitôt où est l'honneur, où est l'intérêt, où est le bon sens. Ils comprendront aussitôt où est l'âme de la France.

« L'âme de la France ! Elle est avec ceux qui continuent le combat avec tous les moyens possibles, actifs ou passifs, avec ceux qui ne renoncent pas, avec ceux qui, un jour, seront présents à la victoire. »

vi) Appel du 13 juillet 1940 :

« Ce soir, veille du 14 juillet, il n'est pas une pensée française qui ne soit pour la France seule.

« Non pas, bien entendu que nous devons nous tenir plongés dans l'affliction, ni nous ensevelir dans la résignation. Cet excès de douleur et cet abandon feraient le jeu de nos ennemis.

« Le slogan d'une France pécheresse, justement punie de ses fautes et qui court à l'expiation, voilà qui convient tout à fait à nos vainqueurs du moment. Voilà qui répond trop bien aux remords et aux intérêts de ceux qui ont capitulé.

Pour l'instant, il s'agit de faire tout le possible, activement ou passivement, pour que l'ennemi soit battu. Qu'il le soit et nous renaîtrons, qu'il ne le soit pas et chaque jour il nous brisera, nous pillera, nous étouffera davantage.

Prétendre que la France puisse être et demeurer la France sous la botte d'Hitler et le sabot de Mussolini, c'est de la sénilité ou de la trahison.

« Et c'est encore de la sénilité ou bien de la trahison que de prétendre que la guerre est une entreprise désespérée. Ceux qui le disent à la France, à supposer qu'ils le disent de bonne foi, prouvent qu'ils n'ont rien compris au monde tel qu'il est.

« Le monde ne se limite pas au champ de bataille sur lequel

l'incompréhension de nos chefs nous livra sans moyens à la force mécanique allemande. Le monde comprend une Europe où nos alliés anglais qui, déjà, tiennent les mers et commencent à dominer le ciel, se renforcent chaque jour.

Le monde comprend une Afrique, une Asie, une Amérique pleine d'immenses possibilités. Oui, l'ennemi a réussi à réduire plusieurs de ses voisins

immédiats. Mais chaque pas en avant le met devant une tâche plus dure. La

France même partagée, même pillée, même livrée, n'a pas à jouer perdu. Eh bien ! puisque ceux qui avaient le devoir de manier l'épée de la France l'ont laissé tomber, brisée, moi, j'ai ramassé le tronçon du glaive. Je suis en mesure d'annoncer qu'il existe déjà sous mes ordres une force militaire appréciable, capable de combattre à tout instant sur terre, dans les airs et sur mer. J'ajoute que cette force augmente tous les jours et je veux que l'on sache de quelle magnifique qualité est la jeunesse française qui accourt s'y engager. « Il n'y a pas à douter une seconde que cette force ira en croissant au fur et à mesure de la guerre.

« Français ! Sachez-le, vous avez encore une armée de combat.

« Si donc le 14 juillet 1940 est un jour de deuil pour la Patrie, ce doit être, en même temps, une journée de sourde espérance. Oui, la victoire sera remportée. Et elle le sera, j'en répons, avec le concours des armes de la France. »

vii) Appel du 23 juillet 1940 [*Le 21 juillet 1940, le jour où des aviateurs de la France libre participèrent aux raids de la Royal Air Force au-dessus de l'Allemagne*] :

« Le 21 juillet, le combat a repris entre les forces françaises et l'ennemi.

« Chaque Français, où qu'il soit, doit maintenant relever la tête.

« Si les erreurs de certains dirigeants, politiques et militaires, ont fait que notre pays fut mal préparé à la guerre et mal conduit dans la bataille, si les erreurs des mêmes dirigeants, politiques et militaires, l'ont momentanément jeté dans la servitude, voici que, malgré tout, les armes françaises se redressent. Les armes françaises reprennent le chemin de l'honneur qui est celui du combat. Je suis sûr que chaque Français, chaque Française, dignes de ce nom, apprendront cet événement dans la fierté et dans l'espérance.

« Mais je suis sûr également que le même événement fera comprendre à chaque Français, digne de ce nom, où est le devoir. Ainsi, dans la sombre nuit, un grand éclair parfois révèle la route à suivre.

« Pour tous ceux qui se trouvent en mesure de rejoindre, avec armes ou sans armes, les troupes françaises qui combattent, le devoir est de le faire immédiatement. L'argument de l'obéissance aux ordres d'une autorité disqualifiée et asservie ne peut plus, ne doit plus compter devant l'obligation sacrée de lutter pour le salut de la France.

« Pour tous ceux qui, momentanément, sont hors d'état de venir à moi de leur personne, mais à qui d'autres circonstances peuvent permettre de reprendre les armes, le devoir consiste à s'y préparer et à réserver pour l'avenir les moyens de combat dont ils disposent. Je le dis en particulier pour les officiers, les soldats, les aviateurs; les marins de notre Afrique du Nord. Ils ont le devoir strict d'arracher aux « Commissions d'armistice », envoyées en Afrique par l'ennemi, toutes les armes que cet ennemi prétend saisir et dont il pourra se servir contre les troupes françaises qui combattent.

« Enfin, pour tous ceux qui, en France, momentanément occupée, seraient exposés à travailler pour l'ennemi, sous la menace du sabre d'Hitler ou du couteau de Mussolini, le devoir consiste à résister passivement par tous les moyens en leur pouvoir. Il ne doit pas arriver que des Français contribuent directement ou indirectement à forger pour l'ennemi des armes qui puissent tuer d'autres enfants de France.

« Ceux qui, chez l'ennemi, ont cru qu'en une seule bataille on venait à bout de la France et ceux qui, chez nous, se sont prêtés au désir des conquérants en livrant notre pays, en désarmant notre Empire, avant que ne fussent épuisés

tous nos moyens de résistance, s'apercevront qu'ils se sont trompés.

« Nous sommes au début d'un effort actif et passif de longue durée. Cet effort sera acharné. Cet effort ira s'étendant et s'accroissant jour après jour. Cet effort mènera à la libération de la patrie écrasée et à la restauration de la liberté en Europe.

« Dès à présent, nos armes sont de nouveau engagées dans le combat.

« A moi les vrais Français de France ! »

viii) Affiche officielle, diffusée pour la première fois à Londres en août 1940 :

« La France a perdu une bataille !

« Mais la France n'a pas perdu la guerre !

« Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !

« Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour ces forces écraseront l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-la, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !

« Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

« Notre patrie est en péril de mort.

« Luttons tous pour la sauver !

« Vive la France !

« Général De Gaulle,

« Quartier général, 4, Carlton Gardens,

« London, S.W.I. »

2 – Le leitmotiv des appels de De Gaulle en 1940 était que la France avait été « *submergée par la force mécanique, terrestre et aérienne, des Allemands* » parce que, prétendait-il, l'Allemagne était dotée d'un matériel de meilleure qualité et en plus grande quantité que la France.

Remarques : a) – Nous savons aujourd'hui que tout cela est faux et que la Wehrmacht l'emporta parce qu'elle était mieux organisée et mieux commandée. À Abbeville, du 28 au 30 mai 1940, la 4^{ème} division cuirassée (4^{ème} DCr) commandée par le colonel Charles De Gaulle, qui disposait de 140 chars en état de marche dont les redoutables B1 bis qui n'avaient pas d'équivalent dans la Wehrmacht, de 6 bataillons d'infanterie et de 6 groupes d'artillerie, fut tenue en échec par une division hippomobile allemande, la 57^{ème} division d'infanterie (57.DI) incomplète (seulement le tiers de ses effectifs était arrivé le 28 mai à 10 heures du matin) car elle venait à pied d'Allemagne, après 2 semaines de marche harassante sous le Soleil ; les Allemands ne disposaient ni de blindés, ni de camions motorisés mais seulement de mitrailleuses, de quelques pièces anti-chars de faible calibre (PaK) et de 4 canons de 88 mm de défense antiaérienne (Flak) tirés par des chevaux, utilisés horizontalement contre les chars de De Gaulle ; à Abbeville, la force mécanique était française, aux ordres de De Gaulle.

La 4^{ème} DCr de De Gaulle fut relevée le 30 au soir après avoir subi de très lourdes pertes, sans remplir sa mission qui était de prendre ou de détruire les ponts sur la Somme à Abbeville.

L'échec de De Gaulle à Abbeville surprit l'OKW allemand (Oberkommando der Wehrmacht, l'organe de commandement suprême des forces armées allemandes) qui n'imaginait pas qu'une simple division d'infanterie allemande, avec quelques canons de Flak, pouvait arrêter une division cuirassée (la 4^{ème} DCr française, commandée par De Gaulle) opérant avec une division d'infanterie et plusieurs

régiments d'infanterie

b) – Le Maréchal Pétain, au contraire, expliqua la défaite de mai-juin 1940 par un manque de combativité, par les relâchements du pays, parce que l'esprit de jouissance qui prévalut dans l'entre deux guerres (les « *années folles* » puis le « *Front Populaire* ») détruisit ce que l'esprit de sacrifice avait édifié ; plutôt que de compter sur l'invasion (espérée par certains) et l'asservissement (prévisible) de la France par les Anglo-Américains, le Maréchal Pétain conviait les Français à retrouver leur fierté par leur propre volonté de redressement intellectuel et moral ; le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) et le Maréchal Pétain choisirent de demander un armistice à l'ennemi, en juin 1940, parce qu'ils refusaient de répandre davantage de sang français en prolongeant dans les colonies la guerre qui venait d'être perdue dans la métropole, uniquement pour assouvir le rêve de quelques ambitieux mal instruits des conditions de la lutte et des perspectives d'avenir ; comme après les deux occupations prussiennes qui suivirent les déroutes de Napoléon 1er à Waterloo en 1815, puis de Napoléon III à Sedan en 1870, le relèvement de la France (la ***Patrie***) après l'occupation allemande de 1940 devait reposer, pour le présent sur les adultes français (le ***Travail***) et pour l'avenir sur les enfants qu'ils auraient élevés dans le sentiment du devoir (la ***Famille***) [Cf. *le discours du Maréchal du 25 juin 1940*].

c) – Le Maréchal Philippe Pétain parlait en connaissance de cause : en restaurant la fierté des soldats français, il avait contribué à la victoire de Verdun en 1916, puis, en qualité de généralissime, il avait permis à l'armée française de surclasser l'armée allemande en 1917 et surtout en 1918, malgré une infériorité numérique en hommes et en canons ; succédant le 15 mai 1917 au général Robert Nivelle (1856-1924), il avait redonné le moral aux troupes françaises pour la fin de la guerre et mérité leur confiance ; les troupes le lui avaient bien rendu.

d) – Les soldats français du général Christian de La Croix de Castries (1902-1991) furent défaits à Diên Biên Phu (13 mars - 7 mai 1954) par les Vietnamiens du général Võ Nguyên Giáp (1911-2013) ; et pourtant, les Vietnamiens ne disposaient pas des avions, des bateaux, des blindés et des camions qu'utilisèrent les Français ; des centaines de milliers de Vietnamiens transportèrent sur des rembarquement britanniques 16-18 juin 1954 distances incroyables et par des sentiers escarpés, à dos d'homme, sur des bicyclettes ou avec des chevaux, à travers collines et ravins, les lourds canons de montagne japonais de 75, des mortiers encore plus lourds, les munitions de guerre et de bouche nécessaires pour la bataille : les Vietnamiens prouvèrent que c'est la compétence, la fermeté et l'exigence des chefs, la motivation et le courage des hommes plus que la force mécanique qui donnent la victoire ; victime des purges qui suivirent l'occupation anglo-américaine de la France en 1944, le commandement de l'armée française était encore, en 1954, dans un état de faiblesse comparable à celui de l'Armée Rouge de l'Union soviétique après les purges staliniennes de juin 1937, au déclenchement de l'opération Barbarossa par les Allemands (22 juin 1941).

e) – L'ambitieux Charles De Gaulle tenta de prendre le pouvoir en France par la force aussitôt après Diên Biên Phu, mais il ne fut pas soutenu par l'opinion ; De Gaulle estimait, en mai 1954, que seule l'intervention de l'armée (avec lui-même à la tête !) pouvait sauver la situation politique en France.

Les députés gaullistes contribuèrent à la chute du gouvernement de Joseph Laniel (1889-1975) le 12 juin 1954 et à son remplacement pour 7 mois et 18 jours par le gouvernement de Pierre Mendès France (1907-1982).

En définitive, Charles De Gaulle dut attendre encore 4 ans et le coup d'état militaire du 13 mai 1958 à Alger, pour parvenir au pouvoir avec un semblant de légitimité.

f) – Les succès militaires des Algériens dans les années de guerre coloniale qui suivirent Diên Biên Phu (1er novembre 1954 - 5 juillet 1962) contre une armée française mécanisée et parfaitement dotée en bateaux, en chars, en avions, en hélicoptères, en canons et en armes automatiques individuelles, confirmèrent que la mécanisation ne donne pas toujours la victoire : les paysans algériens qui allaient pieds nus et qui n'étaient que légèrement armés, chassèrent d'Afrique du Nord les colons européens du premier collège électoral, les militaires d'active, les appelés du contingent ou les rappelés français et ils obtinrent l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, malgré leur indiscutable infériorité matérielle et technologique.

Appel sélectif numérique – ASN (en anglais « *digital selective calling – DSC* ») :

1 – Technique utilisant des codes numériques pour permettre à une station de radio-communications d'établir le contact avec une autre station ou avec un groupe de stations afin de leur transmettre des informations.

2 – Le canal VHF 70 est réservé à l'appel en mode numérique ; les communications se font ensuite en mode vocal sur les canaux habituels de dégagement.

3 – Les VHF-ASN des navires en classe A ont un récepteur spécial pour veiller le canal VHF 70 et une interface reliée à un récepteur GPS qui permet d'émettre automatiquement la position géographique où se trouve le navire.

4 – La veille du canal 70 en mode numérique s'ajoute à la veille du canal 16 en mode analogique.

5 – La réception d'un signal ASN sur le canal 70 déclenche une alarme ; les détails de l'appel s'affichent sur l'écran du récepteur VHF-ASN.

6 – Les appels automatiques en mode numérique, émis ou reçus, sont enregistrés automatiquement dans le journal des appels, que l'appel ait été pris immédiatement par la station appelée ou non.

7 – L'ASN permet d'appeler individuellement un navire ou une station côtière à condition de connaître son numéro MMSI (9 chiffres).

8 – Un bouton de couleur rouge permet d'envoyer automatiquement un appel de détresse par simple pression de l'opérateur du navire en détresse : les stations qui captent l'appel de détresse reçoivent automatiquement le nom du navire, son numéro MMSI, sa position et l'heure à laquelle il se trouvait à cette position.

Remarque : Une station côtière qui reçoit un message de détresse envoie immédiatement un accusé de réception en mode numérique, puis établit la communication en mode vocal sur le canal 16 afin d'obtenir les précisions qui permettront d'organiser le sauvetage ou l'assistance.

9 – Un appel de détresse, d'urgence ou de sécurité alerte tous les navires et toutes les stations côtières situés à proximité.

Remarques : **a)** – Les navires non soumis aux dispositions de la Convention SOLAS peuvent avoir des VHF de classe D qui permettent d'accéder aux fonctions essentielles du SMDSM.

b) – Les navires SOLAS utilisent des VHF-ASN de classe A ; elles possèdent les commandes permettant d'assurer toutes les fonctions du SMDSM ; les VHF-ASN de classe A ont une seconde antenne dédiée au récepteur de veille permanente du canal 70.

c) – Les VHF portatives ayant des fonctions ASN ont un numéro MMSI propre indiquant qu'il s'agit d'une VHF portative et qu'elle peut être déplacée d'un navire à un autre.

d) – Une VHF-ASN portative ne doit pas être codée avec le MMSI d'un navire.

- Appeler** (en anglais « *to call* », « *to grow (of a cable)* », « *to rake (of a mast)* ») : **1** – Appeler c'est tirer vers une direction donnée.
2 – Un câble, une manœuvre *appellent droit* s'ils arrivent directement au point où la force est appliquée ; ils *appellent en étrive* lorsqu'ils sont détournés en partie de la ligne droite qu'ils suivaient.
Un câble *appelle de loin* si le lieu où il est amarré est éloigné.
3 – Un mât *appelle vers l'avant* si son étai est trop raidi, ou si la force du vent de l'arrière dans les voiles du haut est trop considérable, ou si ses haubans ont pris du mou.
- Appendice** : **1** – Supplément qui se joint à la fin d'un ouvrage avec lequel il a du rapport.
Exemple : Les pages ajoutées à la fin d'un livre et qui contiennent des notes, des pièces justificatives, des documents forment un appendice de ce livre.
2 – Partie qui s'ajoute à une partie principale et semble la prolonger.
Exemple : Le bulbe d'étrave est un appendice de la carène de certains navires.
- Appendre** : Pendre, attacher à une voûte, à des piliers, à une muraille.
Remarques : **a)** – Il ne se dit guère que des choses que l'on a offert et que l'on consacre dans une église en signe de reconnaissance.
b) – On trouve, appendus dans les églises du littoral breton, de très belles reproductions en taille réduite des navires sauvés d'un naufrage certain par un vœu d'offrande en cas de survie et une prière au saint tutélaire de la paroisse ; on les appelle, pour cette raison, des *ex-voto*.
c) – C'est une coutume fort ancienne d'appendre dans les temples les enseignes prises sur les ennemis.
- Appentis** : Bâtiment bas et petit, qui est appuyé contre un plus haut et dont la couverture n'a qu'une gouttière.
- Appétit (Bon)** – : L'expression populaire « *bon appétit et large soif* » se veut une manifestation de bienvenue à sa table.
[Voir l'expression *Bon appétit*].
- Appétence** : **1** – Tendence qui porte vers ce qui peut satisfaire les penchants naturels.
2 – Sentiment particulier qui porte tout animal vers ce qui peut satisfaire ses instincts, les besoins de son organisme et notamment ses besoins alimentaires ou de reproduction.
Exemple : Ce malade n'a aucune appétence pour le régime lacté.
- Appéter** : Désirer vivement par instinct, par inclination naturelle, indépendamment de la raison.
Exemples : L'estomac appète les aliments ; la femelle appète le mâle.
[Voir le mot *Appétence*].
- Appétissant** : **1** – Qui excite l'appétit.
Exemple : Un mets appétissant.
2 – [Au figuré] Qui plaît, attire.
Exemple : Un programme appétissant.
Remarque : L'expression « *peu appétissant* » se dit pour *rebutant*.
Exemple : Un spectacle *peu appétissant* est un spectacle rebutant.
3 – [Familier] Qui éveille le désir.
Exemple : Une femme appétissante.
[Voir les mots *Appétence*, *Appéter*].
- Appétit** : **1** – Inclination, faculté par laquelle l'âme se porte à désirer quelque chose pour la satisfaction des sens.
Exemple : Les appétits naturels.
[Voir les mots *Appétence*, *Appéter*].
2 – Mouvement qui porte à satisfaire un besoin organique, un instinct, un désir.

Remarque : L'appétit concupiscible est une faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle regarde comme un bien.

2 – Besoin de manger, désir de manger.

3 – Plaisir éprouvé à manger.

4 – [*Au pluriel*] Herbes servant de condiments, comme la ciboulette.

Application : Action de faire approcher un navire ou un bateau du rivage.

Appliquer : « Appliquer à... » ou « appliquer en... » signifient : « *se diriger vers...* ».

Exemple : « Appliquer en Bretagne » signifie « *se diriger vers la Bretagne* ».

Remarques : **a)** – De même, *rappliquer* signifie *revenir*.

b) – Dans ces acceptions, le verbe *appliquer* est moins utilisé que *rappliquer*.

Appoint : 1 – Complément.

Exemple : Faire un *appoint* d'huile dans le carter d'un moteur, c'est y verser une quantité d'huile suffisante pour remonter le niveau de l'huile entre les deux repères « *mini* » et « *maxi* ».

2 – Complément d'une somme d'argent en petite monnaie.

Remarque : Faire l'*appoint*, c'est payer exactement la somme due de manière à ce qu'il n'y ait pas à leur rendre de monnaie.

3 – Ce qui vient en complément, en supplément de l'élément principal.

Exemple : Un chauffage d'*appoint*.

Appontage : Action pour un aéronef de se poser sur le pont d'un navire, habituellement un porte-avions ou un porte-hélicoptères, mais aussi tout autre navire équipé d'un pont d'envol.

Appontement : 1 – Sorte de pont construit en madriers et en planches qu'on établit pour pouvoir communiquer entre un navire amarré sur des ducs d'Albe, ou tenu de toute autre manière et le quai tout proche.

2 – Certains appontements peuvent tourner sur celle de leurs extrémités qui touche le quai, afin que l'autre soit susceptible de s'élever ou de s'abaisser en fonction de la marée ou de l'état d'enfoncement du navire.

3 – D'autres appontements sont fixes et les navires s'y amarrent ; ce sont des bâtis en charpente, soit posés sur le fond et surmontés d'une plate-forme, soit montés sur des flotteurs de manière à suivre les variations de hauteur de la surface de l'eau.

Appontement des navires-citernes de La Pallice :

Appréhender : 1 – Arrêter [*quelqu'un*].

Remarques : **a)** – L'objet désigne une personne ; le sujet désigne généralement un officier ministériel ou un agent de la force publique.

b) – *Appréhender au corps*, c'est saisir une personne, en vertu d'un pouvoir attaché à la fonction de celui qui appréhende au corps pour l'arrêter.

c) – *S'appréhender au corps*, c'est se saisir par le corps.

Exemple : Il est expressément défendu [aux lutteurs] de *s'appréhender* au-dessous de la ceinture.

2 – Saisir par l'entendement, par un acte précis de la pensée conceptuelle.

Exemple : Appréhender un abordage imminent avec un autre navire.

3 – [*Par extension*] Saisir par les sens, percevoir.

Exemple : Appréhender le silence.

Appréhension : 1 – Faculté de comprendre.

2 – Action de saisir les choses par l'esprit.

3 – Première idée qu'on prend d'une chose.

4 – Crainte imprécise d'un péril redouté.

Apprendre : 1 – Apprendre, c'est parvenir à insérer des connaissances au sein d'un réseau existant.

Remarques : a) – **rembarquement britanniques 16-18 juin 1940** Le réseau existant s'appelle aussi un *arbre de connaissances*.

b) – La meilleure façon d'apprendre, c'est enseigner.

[D'après saint François de Salles].

2 – Apprendre, c'est sélectionner, parmi toutes les formules disponibles dans le langage de la pensée, la plus simple qui s'ajuste aux données.

Remarque : Le cerveau humain dispose d'un jeu de symboles qui se combinent selon une syntaxe complexe et arborescente.

3 – Apprendre, c'est hiérarchiser les informations.

Remarque : Le cerveau humain comprend très vite et retient des règles générales qui résument chacune toute une collection d'observations.

Exemple : Il suffit d'entendre deux ou trois fois le nom d'une chose, ou celui de plusieurs choses du même type, pour savoir dénommer toutes les choses de ce type.

Apprentissage : 1 – Initiation à l'exercice d'une fonction sociale, faite à une personne, en général jeune, par quelqu'un qui exerce cette fonction.

Remarques : a) – L'apprenti est placé chez un maître-artisan dans quelque art ou métier, pendant un certain temps, afin qu'il apprenne tel art ou métier et qu'il puisse devenir à son tour un maître dans cet art ou métier.

b) – Anne Robert Jacques Turgot, baron de l'Aulne (1727-1781), ancien secrétaire d'État à la Marine, contrôleur général des finances du roi Louis XVI (1754-1792) avait tenté en 1776 de réformer l'apprentissage, de supprimer les maîtres, les corporations et les jurandes, mais les intrigues de la reine Marie-Antoinette de Habsbourg-Lorraine (1755-1793) entraînèrent la disgrâce de Turgot, sa démission le 13 mai 1776 et son remplacement par Jean Étienne Bernard Ogier de Clugny, baron de Nuits (1729-1776) ; les six décrets libéraux de Turgot de janvier 1776, qui visaient à rétablir la situation financière dramatique de la France après les guerres de Louis XV (1710-1774), furent révoquées.

2 – Acquisition des connaissances nécessaires pour pratiquer un métier, particulièrement dans le monde de l'artisanat et du petit commerce.

Remarques : a) – L'intérêt et la curiosité sont des *émotions* nécessaires pour réussir son apprentissage.

b) – Le côté ludique des simulateurs est adapté à l'apprentissage.

c) – À la différence de l'enseignement, l'apprentissage s'accommode de la méthode des essais et erreurs, à condition de mettre en valeur les succès et de corriger les faux pas.

[Voir le mot *Connaissance*].

d) – L'apprentissage comporte deux étapes :

i) Une *étape statique* sous la direction du maître d'apprentissage : le repérage de l'environnement et des circonstances de chaque cas d'étude, l'identification et la séparation, dans les différents contextes, des variables dynamiques (indépendantes et dépendantes) des variables statiques (les paramètres) ou des invariants (les constantes).

Remarque : Le maître d'apprentissage doit aider l'apprenti à discerner ce qu'il est important d'observer à chaque étape, à fixer son attention sur un ou deux points, rarement plus, dont dépend la réussite de ce qu'il entreprend et à inhiber ce qui n'est pas important à cette étape.

ii) Une *étape dynamique* et personnelle à partir de cas réels : c'est la recherche des relations linéaires ou non linéaires entre les variables

indépendantes et les variables *dépendantes*, en tenant compte des différents *paramètres* qui entrent en jeu et des *effets de seuil* possibles.

e) – L'*éducation* s'adresse à la volonté ; l'*instruction* s'adresse à l'intelligence ; la *formation* s'adresse à la mémoire ; l'*apprentissage* remplit les trois fonctions.

3 – Les neurones se réorganisent dans le cerveau pendant l'apprentissage, créant des souvenirs à long terme ; de nouveaux neurones peuvent apparaître en cas d'expériences nouvelles, notamment dans l'hippocampe, qui permettent de retenir et de réutiliser opportunément ce que les sens enregistrent à chaque expérience.

Remarques : a) – La présence de certaines hormones dans le sang stimule la formation de nouveaux neurones qui correspondent aux différentes étapes d'une opération, si l'apprenti a pu suivre consciemment tout ce qui s'est passé, point par point ; chaque nouveau neurone favorise l'adaptation à la nouveauté et aux changements.

b) – Certaines hormones spécifiques produites en cas d'émotion forte sont susceptibles de renforcer les synapses qui unissent les neurones entre eux et avec le reste du cerveau.

c) – L'apprentissage, comme l'expérience des cas réels, devrait augmenter la quantité de myéline dans les axones des neurones sollicités, ce qui, par la suite, doit augmenter la vitesse de transmission des signaux passant par ces neurones.

d) – Un grand stress éprouvé au moment de l'apprentissage est de nature à libérer les *hormones* qui favorisent la formation de nouveaux neurones et celles qui renforcent les synapses.

e) – Les circonstances qui ont permis d'éviter d'extrême justesse une grosse catastrophe « *pour de vrai* » marquent l'esprit du *pilote débutant* pour les 25 ans qui suivent, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit autorisé à mettre fin à ses fonctions ; même s'il a cherché et réussi à comprendre ce qui s'est passé, lorsque les mêmes circonstances se représenteront c'est « *instinctivement* » qu'il fera ce qu'il faut faire, ou qu'il ne fera pas ce qu'il faut éviter pour ne plus revivre la même épreuve.

f) – L'absence de production de nouveaux neurones en cas de grand stress parce que le sujet n'a pas les connaissances théoriques suffisantes pour comprendre ce qui s'est passé, est de nature à le troubler durablement, à mettre la pagaille dans les synapses de ses neurones existants.

g) – Pour qu'un simulateur de manœuvre soit utile, les exercices qu'il propose doivent être adaptés aux connaissances *théoriques* et *pratiques* des stagiaires : les manœuvres que la machine permet de simuler doivent être assez faciles pour que les stagiaires comprennent ce qui se passe et elles doivent être assez surprenantes pour provoquer un stress très fort, capable de marquer leur cerveau pour longtemps.

[Voir le mot *Formation*].

4 – L'apprentissage se fait en deux épisodes successifs : d'abord la *théorie*, ensuite la *pratique* ; chaque épisode a ses *propres attributs*, opposables à ceux de l'autre :

Attributs de la <i>théorie</i>	Attributs de la <i>pratique</i>
Pensée	Opinion
Métaphysique	Physique
Métaphysicien	Praticien
Abstraction	Réalité
Subjectivité	Objectivité

Attributs de la <i>théorie</i>	Attributs de la <i>pratique</i>
Intension (propriétés communes à des objets)	Extension à de nouveaux objets
S'arrêter d'agir	Agir
Abstrait	Concret
Conceptualisation	Application numérique
Vue de l'extérieur	Vue de l'intérieur
Ce qui est possible	Ce qui s'est fait
Reconstitution du monde pour la simulation	Actions réelles
Simulation	Exécution
Faire semblant	Faire pour de vrai
<i>Pourquoi</i> les choses arrivent	<i>Comment</i> les choses se font
Ce qui va se passer	Ce qui s'est passé
Ce qui doit se passer	Ce que l'on observe
Connaissance des principes	Compréhension des faits
Supputation	Observation
Ce qu'il pourrait y avoir	Ce que l'on a déjà vu
Ce qu'il sera impossible de faire	Réaliser ce qui était impossible
Réunion préparatoire avec des instruits	Opération réelle
Film de docu-fiction	Rapport d'enquête
Spéculation	Intuition face à la situation
Réflexion	Contemplation
Connaissances exhaustives	Connaissances parcellaires
Définition précise des termes	Intuition
Influences possibles	Influences réelles
Idéalisme	Pragmatisme
Contraintes administratives	Liberté d'exécution
Arrogance de celui qui croit tout savoir	Humilité devant la réalité
Annonce publicitaire	Mode d'emploi

Apprentissage automatique (en anglais « *machine learning* ») : Apprentissage statistique qui permet à un ordinateur, dans un grand nombre de domaines, d'apprendre à partir d'exemples.

Exemples : Analyse d'images ; compréhension de la parole ; traduction des langues ; analyse de données médicales ; etc.

Apprentissage profond (en anglais « *deep learning* ») : Technique particulière d'apprentissage automatique qui utilise plusieurs niveaux de circuits électroniques ; un tel système est capable d'extraire, d'analyser et de classer les caractéristiques abstraites des données qui lui sont présentées.

[Voir l'expression *Apprentissage automatique*].

Remarque : L'apprentissage profond permet à une machine de reconnaître des visages.

- Apprêt : 1** – Opération par laquelle on enduit une surface décapée et poncée avant d'y appliquer de la peinture ou un revêtement.
- 2** – [*Par métonymie*] L'enduit, la peinture, la substance que l'on applique sur une surface nue avant le revêtement définitif.
- 3** – Traitement qu'on fait subir à certaines matières pour les préparer en vue d'un travail ultérieur ou pour leur donner un meilleur aspect.
- Remarque* : Le catissage, le foulage, le cylindrage sont des opérations d'apprêt des étoffes ; le mercerisage est une opération d'apprêt des fils de tissage en coton.
- 4** – [*Vieilli*] Action de préparer, préparatif.
- Exemple* : L'apprêt d'un voyage.
- 5** – Manière d'être ou d'agir étudiée, affectée.
- Exemples* : Il y a trop d'apprêt dans le comportement, le langage de quelqu'un, c'est-à-dire trop de recherche ; une beauté sans apprêt : sans fards ni artifices.
- Approcher** (en anglais « *to draw near* ») : **1** – On dit approcher une terre, un navire, un écueil lorsque la route du navire tend à diminuer la distance qui sépare le navire de ces objets.
- 2** – S'approcher du vent, c'est réduire l'angle que fait la ligne de quille avec la direction du vent.
- 3** – Le vent s'approche lorsqu'il devient moins favorable ; dans ce cas, on dit habituellement que *le vent refuse*.
- Approche** : [*Au singulier*] L'approche est le mouvement, la progression vers une chose, vers une personne.
- Remarque* : Pour un navire, l'approche d'une côte, d'un port est le *mouvement* de ce navire lorsqu'il arrive dans les atterrages puis dans la bande côtière du port vers lequel il se dirige.
- Approches** : [*Au pluriel*] Les *approches* d'une mer sont les abords de cette mer pour ceux qui se trouvent à terre.
- Remarques* : **a)** – En termes de guerre sur terre, les *approches* d'une place forte sont ses abords que les uns défendent et que les autres cherchent à occuper et qui permettent d'accéder à cette place.
- b)** – De même, les « *approches* » d'une côte sont les abords immédiats de cette côte, mais *du côté de la terre* ; les *approches* sont les terres proches du rivage que les habitants des paroisses côtières étaient traditionnellement chargés de défendre contre les incursions des pirates ou des ennemis.
- c)** – À l'opposé, les « *atterrages* » (en anglais « *approaches* ») sont les abords du rivage *du côté de la mer*.
- d)** – Utiliser le terme « *approches* », en français, pour désigner les « *atterrages* » est fautif.
- [Voir le mot *Atterrage*].
- e)** – L'« *Almanach du Marin Breton* », cet excellent ouvrage ré-édité chaque année, emploie faussement le mot « *approches* » avec le sens du paronyme anglais « *approaches* » au lieu d'écrire *atterrage* qui signifie (en langage maritime) « *action de prendre terre en venant du large* ».
- f)** – Les ouvrages d'*Instruction Nautiques* du SHOM utilisent le mot « *atterrages* ».
- g)** – Certains emploient faussement le mot « *approche* » quand le bon usage serait d'utiliser le mot « *accès* ».
- Exemple* : On doit dire « *accès de nuit* à un port » plutôt que « *approche de nuit...* » pour décrire les alignements lumineux qui permettent d'accéder à ce port.
- [Voir le mot *Accès*].

Approfondir : 1 – Rendre plus profond, creuser plus avant.

Exemple : Approfondir l'avant-port ; approfondir un canal ; approfondir les accès.

2 – [Au figuré] Pénétrer bien avant dans la connaissance de quelque chose.

Exemple : Il y a du plaisir à approfondir la science de la manœuvre ; j'approfondirai cette affaire ; il ne faut pas vouloir trop approfondir les mystères.

Approuver : 1 – Agréer une chose, y donner son consentement.

Exemple : Approuver et ratifier un contrat.

2 – Juger louable, trouver digne d'estime.

Exemple : J'approuve fort son style.

3 – Autoriser par un témoignage authentique.

Exemples : Plusieurs conciles ont approuvé cette doctrine ; ce livre a été approuvé par les docteurs.

Approvisionnement : On entend par *approvisionnement* ce qui est embarqué en début de voyage pour servir à l'alimentation de l'équipage et des passagers pendant le voyage, également pour les besoins généraux en cordages, rechange de mâture, voilure ou autres produits de consommation, et enfin les armes et les munitions s'il s'agit d'un bâtiment appelé à combattre.

Remarques : **a)** – Les agrès sont les différentes parties du gréement, notamment les manœuvres, les vergues, les poulies, les ancres, les câbles.

b) – Les apparaux sont les voiles, le gouvernail et l'artillerie.

c) – L'équipement désigne les agrès, les apparaux, les victuailles et l'Équipage.

Approvisionnements (en anglais « *naval stores* ») : On appelle *approvisionnements* les vivres, victuailles et autres produits ou objets embarqués pour les besoins généraux du navire.

Remarque : On appelle *provisions* (en anglais « *private stores* ») les vivres embarqués par le commandant, les officiers ou autres qui tiennent gamelle, à l'usage de leur table particulière.

[Voir le mot *Gamelle*].

Approvisionnements pétroliers : Pour ne plus subir de *chantage* aux approvisionnements pétroliers tel que celui que le Royaume-Uni exerça, en septembre 1938, pour obtenir que la France renonce à ses engagements militaires vis-à-vis de la Tchécoslovaquie et qu'elle signe les « *accords de Munich* » (30 septembre 1938), la France s'est promis, après la Seconde Guerre Mondiale, de transporter sous son pavillon la totalité du pétrole dont elle avait besoin.

Remarque : La garantie de transporter la totalité des approvisionnements pétroliers de la France et la moitié des marchandises sèches par des navires sous pavillon français était encore à l'ordre du jour, 30 ans après la fin de la guerre ; c'était l'une des promesses formelles du candidat Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle de 1974.

[*Discours de VGE à Brest le 14 avril 1974*].

VGE a été élu Président de la République française le 19 mai 1974.

Approximation : 1 – Estimation faite à *peu près*.

2 – Opérations par lesquelles le résultat obtenu s'approche de plus en plus de la valeur exacte.

Exemple : L'approximation de Newton permet de calculer facilement et rapidement les solutions de n'importe quelle équation de la forme : $F(x) = 0$.

i) Partant d'une solution approchée x_0 , on linéarise l'équation autour de x_0 :

ii) on remplace la fonction F par sa tangente Tx_0 au point x_0 et on résout l'équation approchée $Tx_0(x) = 0$;

iii) on résout l'équation approchée $Tx_0(x) = 0$

- iv) nous obtenons une nouvelle solution approchée x_1 et on remplace la fonction F par sa tangente T_{x_1} au point x_1 ;
- v) on résout l'équation approchée $T_{x_1}(x) = 0$;
- vi) nous obtenons une nouvelle solution approchée x_2 , et ainsi de suite.
- vii) les approximations successives $x_1, x_2, x_3, \dots, x_n$ s'approchent de la solution exacte avec quelques calculs seulement.

3 – Opération par laquelle on approche toujours de plus en plus de la valeur d'une quantité cherchée, sans la trouver exactement.

Exemples : Résoudre un problème par approximation ; calcul par approximations successives ; ce résultat n'est qu'une approximation.

Appui : 1 – Soutien, support ; ce qui sert à soutenir.

Remarque : On appelle hauteur d'appui une hauteur qui n'est élevée qu'autant qu'il faut pour se pouvoir appuyer dessus.

Exemples : Une balustrade à hauteur d'appui ; une rambarde à hauteur d'appui.

2 – [Au figuré] Faveur, aide, secours, protection.

Exemples : C'est un homme qui a de l'appui à la Compagnie ; c'est un homme sans appui.

Remarque : En ce sens il se dit des personnes et des choses dont on tire de la protection, du secours.

3 – [En Mécanique] on appelle *point d'appui* d'un levier, ou simplement *appui*, le point fixe par lequel un levier est appuyé.

Appuyer : 1 – Insister.

Exemple : Vous avez trop appuyé sur ce fait.

Remarque : (En anglais « **to enforce** ») *Appuyer son pavillon* ou appuyer un signal, c'est tirer un coup de canon en même temps qu'on le hisse.

2 – Se servir de quelque chose pour appui, pour soutien.

Remarque : (En anglais « **to haul taut** ») *Appuyer les bras du vent*, c'est soutenir les vergues du bord du vent contre un grand vent ou une grosse mer.

3 – Protéger, aider, favoriser.

Remarque : (En anglais « **to steady** ») On dit qu'un navire à voiles est appuyé lorsque, incliné par la force du vent, il roule moins.

4 – Poser, être porté.

Exemple : Les barrots sur lesquels le pont appuie.

5 – Peser sur quelque chose.

Exemple : Appuyez davantage sur le cachet.

Remarque : On dit d'un cheval de selle qui porte la tête basse, qu'il appuie sur le mors.

Après que : À la différence de *avant que*, qui implique une notion d'éventualité, *après que*, marquant que l'on considère le fait comme accompli, introduit une subordonnée dont le verbe doit être mis à l'*indicatif*.

Exemples : Je rentrerai *après que* la nuit sera tombée ; il est parti *après que* nous l'avons tous salué.

Remarque : Le *passé antérieur* employé dans des phrases comme « après que le bateau fut sorti du port, la tempête s'éleva » ou « on l'applaudit après qu'il eut parlé » ne doit pas être confondu avec le *plus-que-parfait du subjonctif*.

Apsides : 1 – En astronomie, on appelle *apsides* les points de l'orbite d'un corps céleste où celui-ci se trouve à la position la plus proche ou la plus éloignée de l'objet autour duquel il tourne.

Remarques : **a)** – Les apsidés sont les extrémités du grand axe de l'orbite elliptique décrite par l'objet céleste.

b) – Le grand axe de l'orbite se nomme ligne des apsidés.

2 – En général, ces points se nomment *périastre* (position la plus proche) ou *apoastre* (position la plus éloignée).

Remarque : Au *périastre*, la vitesse de l'astre est à son maximum, en conformité avec la *loi des aires*.

3 – Lorsqu'il s'agit des corps en orbite autour du Soleil, on utilise habituellement les termes *périhélie* (position la plus proche) et *aphélie* (position la plus éloignée) ; la Terre aborde son *périhélie* vers le début de janvier.

4 – Lorsqu'il s'agit de l'orbite lunaire autour de la Terre, on utilise les expressions *périgée* (position la plus proche de la Terre) et *apogée* (position la plus éloignée de la Terre) ; l'espace de temps qui s'écoule entre deux passages de la Lune au périgée s'appelle *période de révolution anomalistique*.

Apsides (Ligne des –) : Droite joignant le *périhélie* et l'*aphélie* (cas de la Terre autour du Soleil), ou le *périgée* et l'*apogée* (cas de la Lune autour de la Terre).

Remarque : La ligne des apsides est le grand axe de l'orbite considérée.

Apte : Propre à quelque chose.

Aptitude : Disposition naturelle à quelque chose.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant de la disposition aux arts, aux sciences.

Exemples : Avoir une grande aptitude à quelque chose ; il n'a guère d'aptitude aux mathématiques.

Apurement : [*Terme de Finance*] Reddition finale d'un compte par laquelle toutes les souffrances d'un compte sont levées, et le comptable est reconnu quitte.

Apurer : Lever les charges qui ont été mises sur les parties d'un compte, lorsqu'il a été rendu.

Exemples : Le compte de l'épargne a été rendu et on travaille à l'apurer ; ce comptable aura bien de la peine à faire apurer ses comptes.

Apyre : Se dit des terres ou des pierres qui résistent au feu et n'en éprouvent aucune altération, c'est-à-dire qui n'y sont changées ni en verre, ni en chaux, ni en plâtre.

Exemples : L'amiante, le talc, etc.

Aqueduc : Canal construit de pierre ou de brique, pour conduire de l'eau d'un lieu à un autre, malgré l'inégalité du terrain.

Exemple : Les Romains ont bâti un grand nombre d'aqueducs.

Aqueux : Qui est de la nature de l'eau.

Aquilin : Courbé en bec d'aigle.

Remarque : Il ne se dit qu'en cette expression : *nez aquilin*.

Aquilon : Nom donné par les Romains à un vent de secteur Nord, fort et froid.

Aquitaine : 1 – Province gallo-romaine.

2 – Ancienne province au sud-ouest du royaume de France.

3 – Région du Sud-Ouest de la République Française.

Arack : Liqueur spiritueuse qu'on fait aux Indes et qu'on tire du riz fermenté, etc.

Remarque : C'est la même liqueur qu'on appelle *tafia* en Amérique.

Arago : François Arago (1786-1853) fut un astronome français.

Araignée : Nom générique d'une multitude d'insectes à plusieurs pieds et qui diffèrent beaucoup en grosseur.

Remarque : Plusieurs espèces habitent les maisons et ont la propriété de tirer de leur corps un fil dont elles forment une toile.

Exemples : Araignée de cave ; araignée de jardin.

Remarque : L'araignée commune s'introduit dans les chambres et y suspend ses toiles pour y prendre des mouches.

Araignée (en anglais « *crow foot* ») [*Matelotage*] : 1 – Sorte de réseau en menu filin où le nombre des brins est supérieur à trois ; tous les brins partent d'un même point et

vont s'amarrer dans des directions différentes en formant un faisceau.

Remarques : a) – Les *branches d'araignée* sont les petits cordages qui composent l'araignée.

Lorsque l'on met deux branches, on dit que l'on a un *double*.

Un faisceau de *trois* branches est appelé une *patte d'oie*.

S'il y a plus de 3 branches, on ne parle pas de patte d'oie mais on dit une *araignée*.

b) – Chaque patte d'une oie vivante a 3 doigts.

c) – Un cochon a 2 doigts seulement à chaque pied (on dit qu'il a le pied fendu) ; si l'on ne dit pas « *en double* » comme il le faudrait, lorsqu'il n'y a que 2 branches, par exemple lorsque l'on termine une remorque par deux pantoires, il vaudrait mieux dire « *en pied de cochon* » que « *en patte d'oie* » !

d) – Les chevaux ont un seul doigt à chaque pied mais on ne dit pas un *pied de cheval* pour un montage à un seul brin, par exemple lorsque l'on prolonge une remorque par une seule pantoire !

e) – On appelle *pied de cheval* une huître particulièrement grosse, comme on en pêche en Manche, ou comme on en ramasse dans le fond des claires quand on les vide pour les nettoyer.

2 – Faisceau composé d'une moque liée à l'étau et par les trous de laquelle passent un certain nombre de branches tendues qui vont s'attacher au contour antérieur de la hune ; les branches s'appellent *pattes* de l'araignée ou *marticles*.

3 – Une araignée de hamac est un réseau de 18 petites lignes de 75 cm de long ; toutes les branches sont capelées sur un anneau en fer auquel est également fixé le raban qui sert à suspendre le hamac ; on place une araignée à chacun des bouts du hamac, ce qui lui donne, quand il est suspendu, la forme propre à recevoir une personne couchée.

Araignée d'astrolabe : Partie mobile et ajourée de l'astrolabe, qui porte les repères des principales étoiles.

Remarques : a) – L'araignée est commune à tous les lieux, car les étoiles sont censées être fixes entre elles.

b) – Les plus belles araignées sont en bronze ajouré et ciselé.

Araignée (Universelle –) : Surnom du roi de France Louis XI (1423-1483) qui fut l'initiateur de la centralisation française.

Remarques : a) –

Arak : Anisette consommée au Liban.

[Voir le mot *Raki*].

Aramide : 1 – Fibre textile utilisée pour fabriquer des cordages.

Remarques : a) – « *Aramide* » est la contraction de *polyamide* et d'*aromatique*.

b) – La première *aramide* a été commercialisée par la firme Du Pont de Nemours dans les années 1970 sous l'appellation *kevlar*.

2 – La fibre *aramide* est composée de filaments jaunes continus d'une dizaine de microns de diamètre, c'est-à-dire de la grosseur d'un cheveu.

Remarque : La fibre appelée *technora black* du japonais Teijin est enrichi de particules de carbone pour améliorer sa résistance aux rayons ultra-violet, et sa couleur est noire au lieu d'être jaune comme *technora* normal ou le *twaron* de la même firme.

3 – L'*aramide* a une très bonne résistance à la rupture et un allongement à la traction de seulement 2 à 4 pour 100 à la charge de rupture.

3 – L'*aramide* flotte dans l'eau de mer et possède une bonne résistance au feu, mais elle se dégrade lorsqu'elle est exposée au rayonnement ultra-violet.

Remarque : L'*aramide* est maintenant souvent remplacée par le *dyneema* pour l'âme des cordages à faible allongement, l'aramide étant conservée pour la gaine

du cordage en raison de sa meilleure résistance à l'abrasion.

4 – L'*aramide* est utilisé pour confectionner des haubans, des drisses, des câbles anti-torsion.

5 – On utilise des aramides dans le guindant de voiles qui ne doivent pas subir de déformations.

ARAN : 1 – Acronyme des *Ateliers de réparation de l'aéronautique navale*.

2 – Les *Aran* ont été remplacés par le service industriel de l'aéronautique (SIAÉ), créé le 1er janvier 2008 et placé sous la tutelle du chef d'État-Major de l'armée de l'air.

La mission des ateliers du SIAÉ est de maintenir en condition opérationnelle et à entretenir les principaux aéronefs français et leur matériel de servitude, tous types confondus, pour toutes les armes.

Remarques : a) – L'atelier situé à Bordeaux est chargé de la révision et de la réparation des moteurs et des équipements.

b) – L'atelier de Cuers-Pierrefeu, dans le Var, est spécialisé dans l'entretien des cellules et des équipements de divers appareils et également dans la conception, la fabrication et la réparation des radômes pour les aéronefs des trois armées.

c) – L'atelier de Clermont-Ferrand assure l'entretien des cellules et des équipements des aéronefs et gère également des chantiers de modernisation et de transformation.

d) – L'atelier d'Ambérieu est chargé de la confection, de la réparation, de la révision, et de l'étalonnage d'équipements ; la division « *métrologie* » garantit la fiabilité du matériel aéronautique des forces armées.

Doté de laboratoires mobiles, il assure en outre une prestation sur le terrain.

e) – L'atelier de Bretagne, créée à l'été 2010, est montée en puissance le 1er janvier 2011, avec l'affectation de 850 personnes déployées sur les trois bases d'aéronautique navale bretonnes (Lann Bihoué, Lanvéoc et Landivisiau) ; il est chargé de l'entretien et de la rénovation du matériel aéronautique.

Arasement : Il se dit en construction, en menuiserie, des pièces égales en hauteur, unies et sans saillie.

Araser (en anglais « *to make even* », « *to be even* ») : **1** – Mettre de niveau un mur, un bâtiment, en élevant tous les endroits bas à la hauteur de celui qui est le plus élevé.

Exemple : Ce mur est d'inégale hauteur en plusieurs endroits, il faut l'araser.

2 – Deux pièces s'arasent quand elles ne font qu'un même plan.

Exemple : Une tête de vis ou de boulon enfoncée dans un trou fraisé est dit « à araser ».

Remarque : Araser est synonyme d'*affleurer*.

Arbalète (en anglais « *crossbow* », « *staff* », « *Jacob staff* ») : **1** – L'arbalète est un instrument qui était utilisé jadis à la mer pour observer la hauteur des astres dans le ciel, ou la distance angulaire entre deux astres.

2 – L'arbalète est également connue sous les noms de *bâton de Jacob*, de *flèche*, de *verge d'or*, de *radiomètre* ou *rayon astronomique* et elle remonte au XIV^e siècle.

3 – L'arbalète est composée d'un bâton en bois appelée *verge* ou *flèche* ; trois *traverses* en bois, encore appelées *curseurs* ou *marteaux*, peuvent glisser le long de la flèche par leur milieu qui est percé : pour les plus petites hauteurs, on utilisait la plus petite traverse.

4 – La flèche est marquée de divisions qui représentent des degrés ou parties de degrés.

5 – Pour observer la hauteur d'un astre, on fait raser le rayon provenant de l'astre

à l'extrémité de la traverse et on déplace la traverse jusqu'à ce que le rayon passe également par la graduation zéro de la flèche : la partie de la flèche comprise entre ce point zéro et la traverse est la tangente du complément de la moitié de la hauteur de l'astre observé.

Remarques : a) – L'arbalète est encore appelée *bâton astronomique*.

b) – Le *quart de nonante* a remplacé l'arbalète ; l'*octant* a remplacé le quart de nonante ; le *sextant* a remplacé l'octant ; les appareils de navigation électroniques utilisant des satellites ont maintenant remplacé le sextant.

Arbalète : 1 – Arme de trait ayant remplacé l'arc et envoyant des carreaux au lieu de flèches.

Remarques : a) – C'est un arc d'acier qui est monté sur un fût et qui se bande avec un ressort.

b) – Les carreaux des arbalètes sont des sortes de flèches beaucoup plus courtes que les flèches des arcs.

2 – Un mécanisme simple permet de tendre et de retenir la corde qui lance le carreau, puis de la libérer au moment du tir ; l'arbalétrier n'a plus d'effort physique à faire au moment de viser et de tirer.

3 – L'arbalète permet à l'archer de tirer avec précision en position couchée, mais sa fréquence du tir ne peut égaler les cinq flèches à la minute des bons archers.

4 – Le tir des arbalétriers génois pouvait percer une armure jusqu'à une distance de 100 mètres.

5 – Richard Cœur de Lion (roi d'Angleterre) et Philippe-Auguste (roi de France) créèrent des compagnies d'arbalétriers ; les arbalétriers étaient les soldats les mieux payés des armées occidentales..

Remarques : a) – Richard Cœur de Lion mourut de la gangrène le 6 avril 1199, onze jours après avoir reçu un carreau d'arbalète au siège du château de Châlus Chabrol, possession du vicomte Adémar v de Limoges (1135-1199) ; le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion (1157-1199) était le suzerain d'Adémar v en sa qualité de duc d'Aquitaine ; Philippe de Faulconbridge, dit de Cognac (1180-1201) aurait vengé la mort de Richard, que l'on a dit être son père, en assassinant Adémar de Limoges qu'il considérait comme le commanditaire.

b) – L'usage de l'arbalète a été interdit pour les combats entre chrétiens par le canon 29 du dixième concile œcuménique de l'Église catholique (Latran II, du 4 au 11 avril 1139) parce que sa force de pénétration, suffisante pour percer une armure, était contraire aux lois naturelles et déloyale parce que, tuant à distance, elle ne permettait pas à l'adversaire de se défendre : c'est une arme immorale, pour le peu de courage qu'elle exige de celui qui la manie, c'est l'arme des lâches.

c) – En 1143, le pape Innocent II menaça les arbalétriers, les fabricants de cette arme et ceux qui en faisaient le commerce d'excommunication et d'anathème.

d) – Les arbalètes qui étaient en usage dans l'armée française à l'époque de la Guerre de Cent Ans tiraient un carreau par minute ; les célèbres et redoutables archers gallois, avec leurs grands arcs, pouvaient tirer cinq flèches par minute, ce qui donna aux Anglais une supériorité décisive lors de plusieurs batailles terrestres (Crécy, Azincourt, etc.).

[Voir le mot *Patay*].

e) – Les arbalètes ont été remplacées par les *armes à feu* plus faciles à utiliser, plus redoutables par le bruit qu'elles produisent et qui demandent moins d'entraînement.

Arbalète (Remorquage en –) : On appelle *remorquage en arbalète* l'opération où le remorqueur et le navire remorqué sont reliés par deux remorques : les deux remorques sont capelées ou tournées à bord du remorqueur au même point (croc, touret ou bollard) ou à peu près au même point et elles sont capelées ou tournées à

bord du navire remorqué, l'une à bâbord, l'autre à tribord de l'extrémité qui est dans le sens du mouvement (habituellement l'avant) ; dans le remorquage en arbalète, un remorqueur à hélice présente son arrière vers le navire remorqué.

Remarques : a) – Dans l'expression « *remorquage en arbalète* » l'ensemble des deux remorques est comparé à la corde tendue de l'arbalète bandée.

b) – Dans l'expression « *remorquage en flèche* » qui désigne le remorquage au moyen d'une seule remorque dans l'axe du remorqueur et dans l'axe du remorqué, la remorque est comparée à la flèche de l'arbalète.

c) – On utilise de même l'expression « *cheval en arbalète* » pour désigner un cheval attelé seul devant les deux chevaux de timon d'une voiture hippomobile.

Arbitrage : Jugement d'un différend par un arbitre.

Exemples : Mettre quelque chose en arbitrage ; se soumettre à l'arbitrage ; subir l'arbitrage ; s'en tenir à l'arbitrage.

Remarques : a) – L'arbitrage, comme la médiation, sont des procédures de substitution à un procès soumis à la juridiction de l'État, par la désignation de personnes qualifiées que les parties chargent de juger leur différend.

b) – L'arbitrage est un acte de justice autoritaire alors que la médiation est le rapprochement des intérêts des différents protagonistes.

c) – L'arbitrage pour résoudre les différends ou pour établir les responsabilités pécuniaires est habituel dans le commerce maritime.

Arbitraire : 1 – Qui est produit par la seule volonté, qui dépend du choix de chaque personne.

Remarque : Arbitraire n'est pas synonyme de *liberté*.

2 – Qui est laissé à l'appréciation des juges.

Exemple : Une amende arbitraire.

3 – Qui n'a de règle que la volonté et les caprices du prince ou de ses ministres.

Remarque : En ce sens, arbitraire est synonyme de *despotique*.

Arbitrairement : D'une façon arbitraire et despotique.

Exemples : Agir arbitrairement, gouverner arbitrairement.

Arbitral : Il n'est guère en usage qu'en ces deux phrases « *sentence arbitrale* », « *jugement arbitral* » pour dire une sentence rendue par des arbitres, un jugement prononcé par des arbitres.

Arbitre : 1 – Celui que des personnes choisissent librement de part et d'autre pour terminer leur différend ou pour prononcer sur leurs intérêts respectifs.

Exemple : Prendre, nommer, choisir quelqu'un pour arbitre ; sortir d'une affaire par arbitres.

2 – Maître absolu.

Exemples : Vous êtes l'arbitre de mon sort, de ma fortune ; Dieu est l'arbitre de la vie et de la mort, l'arbitre du monde.

3 – Faculté par laquelle l'âme se détermine à une chose plutôt qu'à une autre ; puissance que la volonté a de choisir

Remarque : Ce mot se joint toujours avec les épithètes de *franc* ou de *libre*.

Exemples : Dieu a donné aux hommes leur franc arbitre, leur libre arbitre.

Arbitrer : Estimer, régler, décider en qualité de juge ou d'arbitre.

Exemples : Les réparations ont été arbitrées ; les experts ont arbitré.

Arborer (en anglais « *to hoist* ») : **1** – Planter quelque chose haut et droit à la manière des arbres.

Remarque : Un terrain planté d'arbres est un *terrain planté* ou un *terrain boisé* ; ce n'est pas un terrain arboré ; ce sont les arbres plantés dans ce terrain qui sont arborés.

2 – Dresser comme un arbre.

3 – [*Par extension*] Porter ostensiblement.

Exemple : « Les moyens nautiques utilisés par les pilotes pour se rendre à bord des navires *arborent* les feux et marques prévues (*sic*) par le règlement international pour prévenir les abordages en mer ».

[*Code des Transports*, Art. D. 5341-19].

Remarques : **a)** – Il s'agit évidemment, non seulement des marques prévues par le RIPAM, mais aussi des feux prescrits, contrairement à ce que l'accord de l'adjectif « *prévues* » laisserait entendre.

b) – Là où le Code des Transport écrit « Les *moyens nautiques* [bla-bla-bla] *arborent les feux* [bla-bla-bla...] » la règle 29 du RIPAM dit simplement « Un *bateau-pilote* en service de pilotage *doit montrer...* ».

c) – L'article L. 5341-12 du même Code des Transports écrit « *bateau-pilote* » pour désigner le « *bateau porte-pilote* » lorsque le RIPAM écrit « *moyens nautiques* ».

4 – Arborer un pavillon, c'est élever, déployer, faire flotter ce pavillon au bout d'une vergue, d'un mât ou d'un mâtereau.

Remarque : Pour envoyer un pavillon on le ferle, on l'entoure avec la drisse de manière à ce qu'il reste ferlé jusqu'à être à bloc ; à ce moment, on le déploie en tirant d'un coup sec sur la drisse pour défaire le demi-nœud qui le retenait ferlé.

5 – Dans la Méditerranée, *arborer* s'emploie pour *mâter*, dresser un mât.

Remarque : S'il s'agit d'un mât de hune, il est d'abord guindé, puis arboré.

[Voir le mot *Guinder*].

6 – [*Au figuré*] Se déclarer ouvertement pour quelque parti.

Exemple : Il a *arboré* le Pyrrhonisme.

Arborisé : Se dit de certaines pierres sur lesquelles on voit des représentations d'arbres.

Exemples : Pierres arborisées ; agate arborisée.

Arbouse : Fruit de l'Arbousier.

Arbousier : Arbre toujours vert et fort touffu qui croît en Italie et en Provence et qui produit des fruits fort doux et presque semblables à des cerises, en couleur et en grosseur.

Arbre (en anglais « *mast* ») : Nom utilisé jadis au Levant pour désigner un *mât* de nef aussi bien que de galère.

Arbre (en anglais « *shaft* ») : **1** – Végétal ligneux possédant un tronc d'où partent des branches.

Remarques : **a)** – La tige principale d'un arbre doit être dominante et présenter une croissance en hauteur constante et continue, jusqu'à une certaine valeur limite propre à sa variété et à son environnement.

b) – Certains arbres qui croissent dans des environnements extrêmement hostiles atteignent, au bout d'un siècle, une hauteur qui ne dépasse pas quelques décimètres.

c) – À défaut de tronc unique, un végétal n'est pas un arbre mais un *arbrisseau* et ce qui ressemble à plusieurs petits troncs partant d'une souche commune sont en réalité des petites branches.

d) – La souche qui reste en terre après qu'un grand arbre feuillu a été coupé émet souvent un rejet qui deviendra, à son tour, un grand arbre.

e) – Les souches des arbres résineux (conifères) ne produisent pas de rejets.

2 – Tige relativement inflexible en bois, en fonte, en fer forgé ou en acier forgé, tournant autour d'un axe invariable, qui sert à transmettre sur toute sa longueur le mouvement de rotation continu ou alternatif qu'elle reçoit de la puissance motrice sur l'un de ses points.

Exemples : Arbre de moulin ; l'arbre d'un pressoir ; l'arbre d'hélice.

Remarques : **a)** – Les arbres sont nécessairement cylindriques ; ils sont formés d'un corps dur dans les parties qui supportent leur rotation (les paliers).

b) – Les parties frottant dans des coussinets (en anglais « *journals* ») sont tournées avec une très petite tolérance, parfaitement polies et quand cela est possible, trempées.

c) – Lorsqu'un arbre produit une force suivant son axe, comme c'est le cas de la *poussée de l'hélice* d'un arbre porte-hélice, il s'appuie sur une crapaudine (en anglais « *breast* ») ou sur une butée (en anglais « *thrust* »).

d) – Lorsqu'un arbre est très court, il prend le nom de *tourillon*.

e) – À la différence de l'arbre qui pivote autour de son axe, une tige va et vient suivant son axe mais sans tourner.

Arbre de couche (en anglais « *intermediate shaft* », « *middle shaft* ») : L'arbre de couche, ou arbre intermédiaire, sert à unir les mouvements de deux machines alternatives.
Remarque : Une manivelle est ajustée à chaque extrémité de l'arbre de couche et elle font entre elles un angle droit, de telle sorte que l'une des machines est à son point mort quand l'autre est à son maximum d'effet.

Arbre de Diane : On appelle ainsi une union ou un amalgame d'*argent métal* et de *mercure*.

Remarques : **a)** – Cette union d'argent et de mercure, plongée dans de l'eau-forte après qu'elle est restée quelque temps tranquille, forme une espèce de précipitation rappelant un arbre ou un végétal.

b) – On l'appelle aussi quelquefois *arbre philosophique*.

c) – On appelle eau-forte un procédé de gravure sur métal s'effectuant par l'intermédiaire d'un acide ; le mot s'applique à la fois à la technique, au mordant, à l'estampe elle-même ou à la planche de cuivre ainsi gravée.

d) – L'acide utilisé par le graveur pour faire mordre la plaque de cuivre là où le vernis a été enlevé par la pointe peut être de l'acide nitrique ou du chlorure ferrique en solutions aqueuses.

Arbre d'hélice (en anglais « *propelling screw shaft* ») : Pièce métallique cylindrique allongée et tournante, qui sert à transmettre le couple-moteur de la machine à l'hélice.

Remarques : **a)** – L'hélice est fixée à l'extrémité arrière de l'arbre porte-hélice au moyen d'un portage conique juste, d'une clavette et d'un écrou vissé sur l'extrémité taraudée de l'arbre pour maintenir l'hélice à poste, notamment quand elle exerce une poussée vers l'arrière.

b) – On dit *arbre porte-hélice* ou *arbre d'hélice*.

c) – L'arbre d'hélice traverse l'étambot par un dispositif d'étanchéité appelé *presse-étoupe arrière* qui empêche l'eau de mer d'envahir le navire.

d) – L'hélice oppose un couple-résistant au couple-moteur transmis par l'arbre d'hélice et, en contrepartie, elle exerce une poussée axiale sur l'arbre, vers l'avant ou vers arrière selon le sens de rotation.

e) – L'arbre d'hélice transmet la poussée de l'hélice à la butée qui est solidaire de la carcasse du navire.

f) – Lorsque l'arbre d'hélice est composé de plusieurs tronçons mis bout à bout et réunis par des manchons ou par des tourteaux, on parle de *ligne d'arbres*.

g) – Lorsque l'arbre d'hélice est composé de plusieurs tronçons, il est important que les différents tronçons soient bien alignés.

Arbre généalogique : Figure tracée en forme d'arbre, d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté.

Arbrisseau : Petit arbre.

[Voir le mot *Arbre*].

Arbuste : Espèce d'arbrisseau qui ne s'élève guère.

Exemple : Mettre des arbustes dans un parterre ; autour d'un jardin.

Arc (en anglais « **bow** ») : Arme de guerre ou de chasse lançant des flèches.

Remarque : L'arc est formé d'une branche courbée en arc de cercle, dont les extrémités sont rapprochées par la tension d'une corde

Arc (en anglais « **cambering** ») : **1** – Courbure provenant d'une déformation.

Remarques : **a**) – On dit qu'une pièce *prend de l'arc* lorsqu'elle cède sous un effort.

b) – On dit qu'elle *a été faussée* lorsqu'elle conserve son arc après que l'effort a cessé.

c) – L'arc se mesure par la flèche, qui est la distance entre la partie courbée et la ligne droite qui joint les deux points d'appui de la pièce.

2 – L'arc (en anglais « **camber of** – ») se dit en parlant des pièces de construction, des mâts, des vergues, etc., lorsque la ligne qui joint les deux parties extrêmes ne passe pas par le milieu de la pièce.

3 – L'*arc de la quille* (en anglais « **hogging** ») est la courbure de la quille observée quand ses extrémités avant et arrière sont plus abaissées que le milieu.

Remarques : **a**) – On dit qu'un navire *a de l'arc* quand l'enfoncement lu sur l'échelle de tirant d'eau du milieu du navire est inférieur à l'enfoncement moyen, c'est-à-dire inférieur à la moyenne des enfoncements lus sur les échelles de tirants d'eau des extrémités avant et arrière.

b) – L'*arc* se mesure par sa *flèche*, qui est la longueur comprise entre le sommet de la partie courbée et la ligne qui joint les deux parties extrêmes de la quille (à la proue et à la poupe).

c) – L'*arc de la quille* vient de ce que les volumes des extrémités effilées de l'avant et de l'arrière d'un navire diminuent plus vite que les masses de ces extrémités quand le navire est partiellement chargé ; les extrémités avant et arrière du navire sont alors moins soutenues par leur flottabilité que la partie centrale et elles s'enfoncent davantage dans l'eau que le milieu du navire.

d) – Les navires en fin de vie prennent de l'arc permanent, la proue et la poupe s'enfonçant davantage que le milieu parce que les membrures des extrémités offrent moins de rigidité que celles de la partie milieu.

e) – Le *contre-arc* de la quille (en anglais « **sagging** ») est la déformation opposée à l'arc, quand le tirant d'eau lu au milieu du navire (tirant d'eau milieu) est supérieur à la moyenne des tirants d'eau lus à l'avant et à l'arrière (cette moyenne s'appelle le *tirant d'eau moyen*).

f) – On observe du contre-arc quand le navire est très chargé en son milieu.

Arc : L'*arc de grand cercle* (en anglais « **curve of cutwater** ») est le plus court chemin entre deux points de la sphère terrestre.

Arcade (en anglais « **arch** ») : Demi-cercle en fonte, joint aux bâtis intérieurs et extrêmes de deux machines couplées par des boulons passés dans des renflements et liant les parties supérieures des deux machines.

Arcade : Ouverture en arc.

Arcançon : Synonyme de *brai sec* ou de *colophane*.

[Voir le mot *Brai*].

Arcane : Mot emprunté par les alchimistes du latin *arcānus* (qui signifie *mystérieux, discret, caché*) pour désigner quelqu'une de leurs opérations mystérieuses.

Arcasse : L'*arcasse* ou *moufle* d'une poulie est le corps de cette poulie ; il en renferme le rouet.

Arcasse (en anglais « **stern frame** ») : **1** – L'arcasse est le dernier couple de l'arrière du navire.

Remarques : **a**) – Ce couple a la particularité de présenter des *arcs* dans toutes les pièces qui le composent.

b) – Ces arcs sont inégaux, c'est-à-dire qu'ils ont des rayons plus ou moins grands,

selon les contours très variés des pièces qui composent l'arcasse.

2 – On appelle arcasse toute la charpente qui est établie sur l'étambot.

Remarques : a) – L'arcasse est l'une des trois pièces de la poupe avec la *voûte* et le *tableau* ; elle est supportée par l'étambot.

b) – Sur les navires en bois postérieurs au Moyen-Âge, on appelait *arcasse* la partie de la poupe du navire depuis la flottaison jusqu'aux fenêtres de la grand chambre.

3 – Le couple d'*arcasse*, que l'on appelle aussi *estain*, se compose :

i) De plusieurs barres horizontales assemblées transversalement à la direction de la quille ; de haut en bas :

α) - La barre d'écusson, arrêtée sur l'étambot au niveau de sa tête.

β) - La barre de la soute du maître canonier, la barre du premier pont, la lisse d'hourdi, toutes trois arrêtées sur l'étambot par leur milieu.

γ) - Deux petites barres d'arcasse qui croisent l'étambot et qui sont arrêtées dessus par leur milieu.

δ) - Le fourcat d'ouverture.

ii) Des deux cornières qui contiennent, de chaque côté du navire, les extrémités de toutes ces barres.

iii) Des contre-cornières.

iv) Des deux montants de cornières qui s'élèvent et qui servent d'allonges de revers au couple d'*arcasse* ou couple des estains.

Remarques : a) – Un *fourcat* est une petite varangue en forme de fourche.

b) – La plus grande largeur de l'arcasse correspond à la *lisse d'hourdi*.

c) – La liaison de la partie intérieure de l'arcasse avec le reste du navire se fait au moyen des vaigres, des marsouins, de la bauquière de premier pont et des courbes d'arcasse qui sont en assez grand nombre.

[Voir l'expression *Barres d'arcasse*].

Arc-boutant (en anglais « *stay* », « *spur* », « *stanchion* »,) : Construction extérieure qui se termine en forme d'arc et qui sert de support, d'appui, de contrefort.

Remarques : a) – Les arcs-boutants qui soutiennent les baux de force prennent le nom de *jambes de force*.

b) – Lorsqu'une tige n'est soumise qu'à un effort de traction, elle ne se nomme plus arc-boutant mais *tirant*.

Arc-boutant d'ancre de veille : Lorsqu'on veut mouiller une ancre de veille, deux arcs-boutants à pivot, en saillie sur la muraille, tombent en même temps que l'ancre de veille et ils la conduisent pour l'écarter de la muraille.

Arc-boutant des baux : Petite pièce de bois que l'on met en long du navire entre les baux des ponts et les barrots des gaillards pour les assujettir.

Arc-boutant de beaupré : Placés de chaque côté du beaupré pour écarter les haubans de foc, ces arcs-boutants remplacent l'ancienne vergue de civadière que l'on suspendait autrefois sous le beaupré.

Arc-boutant de brasséage : Pièce en bois ou en métal destinée à écarter du bord la poulie de retour d'un bras ; dans certains cas on l'appelle *potence*, par exemple la *potence de l'écoute de grand voile*.

Arc-boutant de chasse : Pièce de bois de 15 à 18 pieds de longueur et de 10 à 12 pouces en carré, qui sert à donner le premier mouvement à un navire que l'on veut lancer à l'eau.

Arc-boutant de martingale : Placé en dessous du beaupré, il sert à écarter la martingale.

Arc-bouter : Soutenir, appuyer.

Exemple : Arc-bouter un mur.

Arc capable : Voir *capable*.

Arc de Triomphe de l'Étoile : L'Arc de Triomphe de l'Étoile à Paris a été voulu par le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) après la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) pour commémorer ses victoires militaires terrestres et célébrer les soldats de ses armées (décret du 18 février 1806).

Remarques : **a** – L'Arc de Triomphe de l'Étoile est haut de 49,54 m, large de 44,82 m et profond de 22,21 m.

b – Le haut-relief « *Le Triomphe* », haut de 18 mètres, qui a été sculpté en 1810 par Jean-Pierre Cortot (1787-1843) et que l'on peut voir sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, représente le général Napoléon Bonaparte habillé en empereur romain, couronné par la Victoire et ayant à ses pieds une ville vaincue (siège de Jaffa du 3 au 7 mars 1799, suivi de l'assassinat des vaincus désarmés du 7 au 10 mars ?).

c – Le triomphe final du général Napoléon Bonaparte lui a permis d'obtenir une retraite paisible (!) à Sainte-Hélène, une île anglaise isolée dans l'Atlantique Sud (15°57'S - 5°42'W) à partir du 16 octobre 1815 et jusqu'à sa mort, le 5 mai 1821.

Arc-en-ciel (en anglais « *rainbow* ») : **1** – Météore en forme d'arc dont le centre est situé vers le bas et qui est toujours placé à l'opposé du Soleil.

2 – L'arc-en-ciel offre toutes les couleurs du prisme.

Remarque : Traditionnellement, on distingue sept couleurs dans l'arc-en-ciel : de l'extérieur vers l'intérieur : rouge, orangé, jaune, vert, bleu, indigo et violet.

Arceau : Il ne se dit qu'en parlant des voûtes.

Exemple : L'arceau d'une voûte.

Arceau : Arceau est un hameau de Saint-Pierre d'Oleron.

Arceau (Chenal d'–) : Le chenal d'Arceau est utilisé par les bateaux des ostréiculteurs de Saint-Pierre d'Oleron qui s'y amarrent ; il est bordé de cabanes ostréicoles.

Arceau (Pointe d'–) : Pointe située dans le Nord-Est de Dolus d'Oleron.

Arcère : Le père Arcère (1698-1782) de l'ordre de l'Oratoire, est l'auteur d'une histoire de La Rochelle très documentée.

Archange : Ange d'un ordre supérieur.

Exemple : Saint Michel Archange.

Arche : **1** – Construction établie autour de la *pompe* pour la préserver des chocs.

Remarque : On dit aussi *archipompe*.

[Voir le mot *Archipompe*].

2 – Coffre, caisse ou cassette dans lesquels les marins, les marchands ou les passagers mettaient leurs bagages.

Remarque : Dans la Bible hébraïque l'*Arche d'Alliance* était le *coffre* fait par le commandement de Dieu, dans lequel les Juifs enfermaient leurs objets les plus précieux, notamment les *Tables de la Loi* que Dieu donna à Moïse dans le Sinaï.

3 – Sorte de bâtiment, de navire que Noé fit construire par le commandement de Dieu pour se sauver du déluge universel annoncé.

Exemples : Dieu commanda à Noé d'entrer dans l'arche avec toute sorte d'animaux ; l'arche flotta sur les eaux.

4 – La partie d'un pont entre deux piles et sous laquelle l'eau passe.

Exemples : Le pont a tant d'arches ; arche trop haute, arche trop basse ; les eaux ont emporté deux arches du pont ; un pont à une seule arche, d'une seule arche.

Archer : Homme de guerre, combattant avec l'arc.

Exemples : Archer à pied ; archer à cheval.

Archers gallois : Pendant la Guerre de Cent Ans et jusqu'à l'apparition des armes à feu, les archers gallois équipés de leurs *grands arcs* (en anglais « *long bows* »), qui

combattaient pour le compte des Anglais, étaient redoutables car ils étaient recrutés parmi les petits propriétaires terriens non nobles du Pays de Galles ; ces Gallois avaient un intérêt certain à se battre pour défendre leurs biens, contrairement aux vassaux ou aux serfs amenés par leurs seigneurs et aux mercenaires étrangers qui combattaient comme archers dans les autres armées.

Archet : Sorte de petit arc qui a pour corde plusieurs crins de cheval pris ensemble et dont on se sert pour tirer le son d'un violon, d'une viole ou d'autres instruments à cordes.

Archétype : **1** – Original, patron, modèle idéal sur lequel on fait un ouvrage.

2 – Principe antérieur et supérieur en perfection aux choses, aux êtres qui en dérivent.

3 – Symbole primitif et universel appartenant à l'inconscient collectif.

4 – Type, modèle.

5 – Dans les monnaies, c'est l'étalon général des poids et mesures.

Archevêché : **1** – L'étendue, le territoire, la province où un archevêque a la supériorité.

Exemple : Tours est un archevêché.

2 – Le logis, le palais d'un archevêque.

Exemples : Je m'en vais à l'archevêché ; dans la cour de l'archevêché.

Archevêque : Dans l'Église catholique, un archevêque est un évêque placé à la tête d'une province ecclésiastique et qui a plusieurs évêques pour suffragants.

[Voir le mot *Suffragant*].

Remarques : **a**) – La hiérarchie ecclésiastique (cardinal, archevêque, prêtre diacre, sous-diacre) est d'origine égyptienne.

b) – Le préfixe « arch- » est tiré du grec ἄρκος qui signifie « celui qui conduit », « le plus puissant ».

Archi : Radical emprunté du grec ἄρκος qui signifie *le chef, le plus puissant* et que l'on joint à d'autres mots dans le style familier pour marquer un grand excès dans la chose dont on parle.

Exemples : Archi-fou, archi-vilain, etc. pour dire un homme extrêmement fou, un homme extrêmement avare.

Remarque : Le mot grec ἄρκος signifie également *rectum, fondement*.

Archibald Smith : Le mathématicien britannique Sir Archibald Smith (1813-1872) est l'auteur d'une formule paramétrique donnant la valeur approchée de la déviation (δ) d'un compas magnétique en fonction du cap compas (Cc).

Remarque : Formule d'Archibald Smith :

$$\delta = A + B \sin Cc + C \cos Cc + D \sin 2Cc + E \cos 2Cc$$

Archidiaconé : L'étendue du territoire soumis à la juridiction spirituelle d'un archidiacre.

Archidiacre : Celui qui est pourvu d'une dignité ecclésiastique qui lui donne quelque sorte de juridiction sur les curés de la campagne.

Archiduc : Ancien titre de dignité, qui était d'usage en parlant des princes de la Maison d'Autriche.

Archiduchesse : La femme d'un archiduc ou la princesse qui est revêtue de cette dignité par elle-même.

Archigrelin : Cordage composé de plusieurs grelins commis ensemble.

Remarques : **a**) – Un *grelin* est commis à *gauche*, en sens contraire du sens de commettage des aussières qui le composent et qui sont commises à droite.

b) – Un *archigrelin* est commis à *droite* comme les aussières qui composent les grelins.

Archimède (Effet d' –) : Dans un champ gravitationnel, tout corps immergé dans un fluide subit une force de même direction mais de sens opposé à celui du champ

gravitationnel.

Remarque : Au repos, cette force est égale au poids d'un volume de ce fluide égal au volume du corps.

Archine : Ancienne unité de longueur russe ou turque.

Remarques : **a)** – L'*archine* russe vaut 0,711167 mètre.

b) – Trois *archines* russes valent une sagène.

c) – L'*archine* turque vaut 0,75774 mètres.

d) – *Archine* est un mot d'origine perse qui signifie « *coudée* ».

Archipel : Mer semée d'îles ; étendue de mer entrecoupée de plusieurs îles.

Remarques : **a)** – On dit aussi *archipelage* ou *archipelague*.

b) – On appelle parfois la Mer Égée « *l'archipel* ».

Archipompe (en anglais « *pump-well* ») : **1** – Sur les navires de l'ancienne marine à voiles, l'*archipompe* était un enclos rectangulaire en fortes planches clouées sur plusieurs épontilles, au point le plus bas du navire, où se trouvaient les pompes d'assèchement de la cale.

2 – L'*archipompe* était formée par une cloison entourant le mât et les pompes ; elle s'élevait jusqu'au faux-pont et descendait en bas à fond de cale, jusqu'au canal des anguillers.

Remarque : Toutes les eaux qui étaient répandues dans la cale du navire, ou qui provenaient de la condensation, éventuellement des voies d'eau, arrivaient dans l'*archipompe* par les anguillers.

[Voir le mot *Anguiller*].

3 – L'*archipompe* formait une grande caisse dont la base reposait sur le fond du navire et dont le haut adhérait au premier pont ; cet enclos était destiné à préserver les pompes de tout choc et à pouvoir y travailler ou en changer des parties au besoin.

4 – La grande *archipompe* (celle du grand mât) protégeait les quatre pompes principales dites les *pompes royales* qui y étaient établies aux quatre coins.

Remarques : **a)** – Le tambour de l'*archipompe* s'élevait depuis la carlingue jusqu'au-dessous du premier pont.

b) – Le parc à boulets était établi en arrière du tambour de la grande *archipompe*, à le toucher.

5 – L'*archipompe* d'artimon (celle du mât d'artimon) protégeait les deux pompes de l'arrière.

[Voir le mot *Arche* et l'expression *Parc à boulets*].

Archiprêtre : Titre de dignité, en vertu duquel les curés de certaines églises ont prééminence sur les autres curés d'un territoire appelé *archiprêtré*.

Architecte : Celui qui exerce l'art de construire, d'arranger et d'ornez les édifices.

Architecte naval :

Archives : **1** – Anciens titres, chartes, et autres papiers importants.

Exemples : Les archives d'une grande maison, d'un département, des armées ; le trésor des archives ; vieilles archives ; feuilleter les archives.

2 – Le lieu où l'on garde ces sortes de titres.

Exemple : Cette pièce a été tirée des archives.

Arçon : L'une des deux pièces de bois courbées en cintre, qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval, avec deux branches de fer qui les joignent l'une à l'autre.

Remarques : **a)** – On dit perdre les arçons, vider les arçons pour parler d'un cavalier qui est désarçonné ou renversé de cheval.

b) – [Au figuré] On dit « *être ferme dans ses arçons* », « *sur ses arçons* », pour dire *être ferme dans ses opinions*, dans ses principes et bien les soutenir ; de

même on dit « *perdre les arçons* » pour dire *être embarrassé* dans la dispute, *déconcerté* dans quelque affaire et ne savoir plus quelles mesures prendre.
[Voir le mot *Dispute*].

Archontat : 1 – Dignité des archontes.

[Voir le mot *Archonte*].

2 – Période de fonction des archontes.

Remarques : a) – À Athènes, l'institution des archontes remplaça la royauté.

b) – En 683 av. J.-C., fut institué à Athènes un collège de neuf archontes choisis pour une année parmi les eupatrides ou les nobles.

i) L'*archonte éponyme* ou premier archonte était le protecteur des veuves et des orphelins, le gardien des droits des familles ; on donnait son nom à l'année pendant laquelle il était en fonction.

[Voir le mot *Éponyme*].

ii) L'*archonte-roi* était chargé des fonctions religieuses ; il jugeait les crimes d'impiété et les homicides.

iii) Le *polémarque* commandait l'armée et jugeait entre les citoyens et les étrangers.

iv) Les *thesmothètes* (les six derniers archontes) s'occupaient des autres affaires.

c) – Solon (en grec Σόλων, 640-558 av. J.-C.) fit de l'archontat le privilège des citoyens les plus riches.

d) – Le grand Thémistocle (en grec Θემιστοκλῆς, 524-459 av. J.-C.) permit à tous les citoyens d'être éligibles à l'archontat : les archontes étaient tirés au sort et leur personne était sacrée ; à la fin de leur archontat, ils entraient à l'aréopage.

Archonte : Titre des principaux magistrats des républiques grecques et particulièrement à Athènes.

Exemples : Archontes décennaux ; les neuf archontes ; archontes annuels ; archonte éponyme.

[Voir le mot *Éponyme*].

Arçon : L'une des deux pièces de bois courbées en cintre, qui servent à faire le corps de la selle d'un cheval, avec deux branches de fer qui les joignent l'une à l'autre.

Exemples : Arçons de devant ; arçons de derrière ; attacher des pistolets à l'arçon de la selle ; l'arçon blesse ce cheval ; être ferme dans les arçons, sur les arçons.

Remarques : a) – Perdre les arçons, vider les arçons, se disent d'un cavalier qui est désarçonné ou renversé de cheval.

b) – [Au figuré] On dit *être ferme dans ses arçons, sur ses arçons*, pour dire être ferme dans ses opinions, dans ses principes, et bien les soutenir.

c) – [Au figuré] On dit *perdre les arçons* pour dire être embarrassé dans la dispute, déconcerté dans quelque affaire, et ne savoir plus quelles mesures prendre.

ARCS : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Admiralty Raster Chart Service*.

2 – Le département des cartes électroniques matricielles (ARCS) du service hydrographique du Royaume-Uni (UKHO) fournit des reproductions matricielles des cartes papier publiées par l'Amirauté anglaise ; ces cartes sont lisibles en utilisant les systèmes de cartes électroniques embarqués sur les navires.

Remarque : L'Amirauté britannique diffuse près de 3000 cartes matricielles couvrant la majeure partie des ports et des routes du globe.

Arc (Soudage à l' –) : Procédé de soudage dans lequel les métaux des pièces à souder sont mis ensemble en fusion par la chaleur de l'arc électrique qui s'est formé entre une baguette de soudage et les pièces à souder en raison de la différence de potentiel qui existe entre la baguette et la pièce ; l'arc se forme lorsque la baguette se

trouve à une petite distance des pièces à souder (de l'ordre du millimètre) et que la différence de potentiel entre la baguette et les pièces à souder excède une certaine valeur que l'on appelle *tension d'amorçage* et qui dépend principalement* de la nature de la baguette.

Remarque : La baguette de soudage est une tige de métal enrobée d'une gangue destinée à protéger le bain en fusion de l'air ambiant avant qu'il ne durcisse.

Arctique (du grec ἄρκτος : *ourse*) : **1** – Qui se rapporte à l'hémisphère où l'on observe la constellation de l'Ourse.

2 – Septentrional ; qui se situe dans l'hémisphère Nord.

Arcturus : Nom de l'étoile de première grandeur « **α Bouvier** », la plus brillante de la constellation du Bouvier.

Remarques : **a)** – Pour repérer *Arcturus* dans le ciel, on prolonge la queue de la Grande Ourse dans la direction de son extrémité libre.

b) – *Arcturus* forme avec L'Épi (de la constellation de la Vierge) et *Régulus* (de la constellation du Lion) le « *triangle du printemps* ».

c) – La magnitude d'*Arcturus* est de – 0,04.

d) – Le nom *Arcturus* vient du grec ancien ἀρκτουρος qui signifie « *le gardien des ourses* » et il fait référence aux constellations de la *Grande Ourse* et de la *Petite Ourse*.

Ardé : Exposé à une grande chaleur.

Exemple : Quittons cette place, où nous sommes ardés par le soleil.

Remarque : Ardé est le participe passé du verbe *ardre*.

[Voir le mot *Ardre*].

Ardent (en anglais « *gripping* ») : Caractère d'un navire dont le cap tend naturellement à se rapprocher du vent.

Remarques : **a)** – Un navire est ardent quand, faisant route, il a tendance à venir de lui-même vers la direction d'où souffle le vent, plutôt qu'à rester en route.

b) – Le contraire d'ardent est *mou*.

Ardent : Qui est en feu, qui est allumé, enflammé.

Exemples : Fer ardent ; lampe ardente ; torche ardente ; flambeaux ardents ; charbon ardent.

Remarque : On appelle *chapelle ardente* le luminaire nombreux qui brûle autour du cercueil ou de la représentation d'un corps de défunt.

[Voir le mot *Ardre*].

Ardillon : Contre-pointe d'un hameçon ou d'un harpon empêchant les poissons ou les cétacés attrapés de se décrocher.

Remarque : L'ardillon d'un hameçon est encore appelé *barbillon*.

Arditi : Appellation d'un corps d'élite de l'armée italienne créé pendant la Première Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – Les *arditi* constituaient déjà en 1917 ce que l'on appelle aujourd'hui les « *forces spéciales* » : ils assurent des repérages, des attaques surprises ou la couverture des flancs.

b) – Le mot italien *arditi* signifie *audacieux*.

c) – L'insigne spécifique des militaires audacieux (en italien « *distintivo per militari arditi* ») a été créé en juillet 1916.

d) – Les *arditi* étaient équipés de pistolets mitrailleurs « *Villar Perosa* » Fiat Mod. 1915 produits près de Turin par la société OVP (Officine Villar Perosa).

e) – L'arditisme des années 1915-1918, comme les faisceaux des magistrats de la Rome antique, a été exalté par le président du Conseil des ministres d'Italie (en italien « *Presidente del Consiglio dei Ministri* ») Benito Mussolini (1883-1945).

Ardre : [Vieilli] Brûler.

Remarques : **a)** – Ce vieux mot n'est plus en usage que dans cette imprécation populaire « *le feu Saint Antoine vous arde !* ».

b) – Le verbe *ardre* a la même racine que l'adjectif *ardent*.

Ardu : **1** – Escarpé, difficile à aborder.

Exemple : Un sentier ardu.

2 – [Au figuré] Difficile à comprendre, difficile à maîtriser en parlant d'œuvres intellectuelles.

Exemples : Question ardue ; entreprise ardue.

Are : Unité de surface valant 100 mètres carrés.

Remarques : **a)** – Le symbole de l'are est « **a** ».

b) – Le multiple couramment employé de l'are, 1 hectare (symbole **1 ha**) vaut 10 000 mètres carrés.

c) – L'are a remplacé la perche carrée, et il vaut à-peu-près deux perches carrées de 22 pieds de côté.

d) – Chacune de ces perches contenait 0,5104 are.

Arène : **1** – Sable fin et menu, dont les grains ont un diamètre inférieur à 2 millimètres.

Remarque : Le mot français « *arène* » vient du mot latin *ărēna* qui signifie *sable*.

2 – Étendue de sable fin.

3 – Dans un amphithéâtre, on appelle *arène* la partie recouverte de sable fin qui est utilisée pour les combats ou les jeux.

Remarque : Le mot *arène* ne s'applique pas s'il s'agit de *sable grossier* ou de *gravier*.

[Voir le mot *Ballast*].

4 – [Par métonymie] L'amphithéâtre, le cirque dans lesquels on trouve une arène.

Remarque : Au pluriel, l'expression « *les arènes* » désigne un ancien amphithéâtre romain.

5 – [Par métonymie] Amphithéâtre construit pour y donner des courses de taureaux.

Remarque : Le spectacle des *courses de taureaux* se donne sur un terrain de sable.

6 – [Au figuré] On dit « *descendre dans l'arène* » pour dire s'engager dans un débat, dans une lutte, accepter un défi.

7 – [En géologie] Formation de sable résultant de l'altération de roches cristallines.

Remarque : En ce sens, il peut s'agir de sable grossier.

Aréneux : [Vieilli] Sablonneux.

Arénicole : Qui vit dans les endroits sablonneux.

[Voir le mot *Arène*].

Aréole : Petite aire, petite surface.

Remarque : Il se dit principalement du cercle coloré qui entoure le mamelon.

Aréomètre (en anglais « *areometer* ») : **1** – Instrument permettant de connaître, par simple lecture, la densité du liquide dans lequel il est plongé.

Remarques : **a)** – *Aréomètre* est synonyme d'*hydromètre*.

b) – Les racines grecques d'aréomètre sont ἀραιός (*peu dense*) et μέτρον (*mesure*).

c) – Les aréomètres sont ordinairement en métal ou en verre, lestés avec du plomb ou du mercure de manière à se tenir en équilibre stable dans les liquides où ils sont immergés.

d) – Les graduations des aréomètres indiquent souvent aujourd'hui directement des densités vraies par rapport à l'eau pure.

2 – Un *aréomètre* a la forme d'un cylindre convenablement lestée à la base, dont la partie supérieure, souvent plus étroite que la base, renferme une échelle verticale graduée adaptée au type de liquide dont on cherche à connaître la densité.

Remarque : L'aréomètre que l'on a lâché doucement dans un liquide s'enfonce d'autant plus dans le liquide que celui-ci est moins dense, car tout flotteur introduit dans un liquide pèse le poids du volume de liquide qu'il a déplacé jusqu'à atteindre son enfoncement de flottaison.

[C'est une expression du principe d'Archimède].

3 – En France, l'échelle est graduée directement en densités, le zéro en haut : la densité du liquide dans lequel l'aréomètre est plongé correspond au repère qui est vis-à-vis le niveau de la flottaison de l'ampoule.

Remarques : **a)** – En France, on a longtemps utilisé l'*aréomètre* du pharmacien et chimiste français Antoine Baumé (1728-1804).

b) – L'*aréomètre de Baumé* a deux destinations : lorsqu'il sert pour les liquides plus denses que l'eau, on lui donne les noms de pèse-sels, pèse-acides, pèse-sirops, etc. ; lorsqu'il sert pour des liquides moins denses que l'eau, on l'appelle pèse-liqueurs, pèse-esprits, pèse-lait, etc.

c) – Pour graduer en *degrés Baumé* un aréomètre destiné aux liquides plus denses que l'eau, on le leste de telle sorte que, plongé dans l'eau pure, il s'enfonce jusqu'à la partie supérieure de la tige où l'on marque le chiffre 0 ; on le plonge ensuite dans un mélange de 15 parties de sel marin et de 85 parties d'eau pure, on marque 15 au point d'affleurement, puis on divise l'intervalle en 15 parties égales et on continue les divisions sur toute la longueur du tube.

d) – Dans le cas des liquides moins denses que l'eau, pour graduer en *degrés Baumé* l'instrument, on fait un mélange de 90 parties d'eau pure et de 10 parties de sel marin ; on leste l'aréomètre de manière que, plongé dans ce mélange, il s'immerge jusqu'à la naissance du tube, où l'on place le zéro de l'échelle ; on le plonge ensuite dans l'eau pure : il s'y enfonce davantage ; on met 10 au point d'affleurement, on divise l'intervalle en 10 parties égales que l'on prolonge jusqu'au bout du tube.

e) – L'*alcoomètre de Gay-Lussac* est un aréomètre Baumé ; c'est un aréomètre à poids constant et à volume immergé variable ; il est destiné à la mesure, en degrés Gay-Lussac, de la quantité d'alcool contenue dans un mélange eau-alcool.

f) – Par définition, lorsque à la température de 15°C, 100 cm³ d'un liquide contiennent « *n* » cm³ d'alcool pur, le mélange est à « *n* » degrés Gay-Lussac.

g) – L'appareil est en verre, comme l'aréomètre Baumé ; il comprend trois parties : une ampoule lestée par du mercure, un corps cylindrique et une tige de faible section, au-dessus de la partie cylindrique, qui porte des graduations intérieures inscrites sur un papier roulé ; les graduations sont étalonnées de façon à ce que le zéro marqué sur la tige affleure à la surface de l'eau pure à 15°C ; dans de l'alcool pur, l'appareil plonge jusqu'au point marqué 100.

h) – La tige est graduée à l'aide de mélanges eau-alcool dont on connaît les proportions. Pour être plus sensibles, des alcoomètres peuvent être construits pour ne servir que dans un intervalle réduit et s'appliquer à la mesure des vins, par exemple, ou des alcools distillés.

i) – Si la température n'est pas de 15°C, il faut mesurer la température du liquide à l'aide d'un thermomètre ; des tables permettent de connaître la correction à apporter à la densité lue à cette température pour obtenir la densité à 15°C.

j) – Le nombre de degrés Gay-Lussac, ou le « *degré en alcool* » d'un vin ou spiritueux est différent du « *pourcentage en alcool* » du mélange tel qu'il est maintenant indiqué sur les bouteilles de boissons alcoolisées.

k) – Le « *pourcentage en alcool* » d'une boisson alcoolisée, tel qu'il est maintenant indiqué sur les bouteilles des vins et spiritueux, est le rapport du volume d'alcool pur à la somme des volumes de chacun des constituants ; un mélange d'eau et d'alcool se contracte en volume.

4 – Les aréomètres *anglais* destinés à mesurer la densité de l'eau de mer ont une graduation en 1/32èmes, l'eau de mer étant composée de 1 partie de sel pour 32 parties d'eau douce en masse ; certains aréomètres anglais ont une graduation en onces par gallon avec une graduation de 0 à 20.

5 – Les aréomètres *américains* destinés à mesurer la densité de l'eau de mer ont une graduation allant de 00 à 40 ; si la graduation 00 est en bas de l'échelle, elle correspond à l'eau de mer et la densité s'obtient en retranchant la nombre lu de 1,026 ; si la graduation 00 est en haut, elle correspond à l'eau douce et les autres graduations correspondent aux deux derniers chiffres du nombre exprimant la densité de l'eau dans laquelle l'aréomètre est plongé.

Aréopage : 1 – L'aréopage, ou *colline d'Arès*, est un monolithe de marbre qui domine l'agora d'Athènes, dans l'Ouest de l'Acropole.

Remarque : Ἄρειος signifie « *consacré à Arès* » (pour les Romains « *à Mars* ») et πάγος signifie « *pointe de rocher* ».

2 – [Dans l'Antiquité] À Athènes, l'aréopage (en grec « Ἄρειος πάγος ») était un Conseil composé des citoyens ayant rempli avec le plus de brio les magistratures les plus importantes.

Remarque : Le tribunal suprême d'Athènes était appelé Aréopage parce qu'il siégeait sur la colline d'Arès.

3 – [Aujourd'hui] L'aréopage est la plus haute instance de l'ordre judiciaire grec, fondée en 1834.

4 – [Au figuré] Assemblée plus ou moins solennelle de personnes qualifiées, réunies pour débattre d'affaires relevant de leurs compétences.

5 – [Par extension] Groupe de personnes ayant une certaine autorité et un pouvoir certain.

Aréotectonique : Partie de l'art militaire qui regarde l'attaque et la défense des places et l'architecture des fortifications.

Remarque : Arès (en grec Ἄρης), fils de Zeus et de Héra, demi-frère d'Athéna, était le dieu de la guerre offensive et de la destruction dans la mythologie grecque ancienne ; il est l'équivalent du dieu Mars de la mythologie romaine.

Arête : Tige du squelette des poissons osseux.

Remarques : **a)** – L'arête, dans le corps des poissons, sert à soutenir leur chair, comme les os soutiennent la chair des mammifères.

b) – Le terme *arête* peut être utilisé pour désigner l'ensemble du squelette du poisson.

c) – Le terme *arête* peut aussi être utilisé spécifiquement pour désigner une baguette fibreuses élastique, plus ou moins calcifiée, parfois fourchue, noyée entre les masses musculaires ; ces arêtes s'insèrent latéralement sur les disques vertébraux des côtes du tronc ; dans ce dernier cas, le squelette du poisson est formé du neurocrâne, de la colonne vertébrale (l'arête dorsale), de vertèbres et d'arêtes ou côtes.

Arête (en anglais « *edge* ») : Angle saillant des faces d'un solide.

Remarques : **a)** – Une pièce est à *vive arête* (en anglais « *square edge* ») lorsque cette arête n'a pas été abattue et qu'elle est restée coupante.

b) – Une pièce est assemblée de bout avec une autre, *arête pour arête*, lorsque leurs angles se confondent en une même ligne droite.

Argal : Voir l'expression *Arséniure de gallium*.

Argan : [Vieilli] Synonyme de l'*organeau* ou de la *cigale* de l'ancre.

Remarques : **a)** – L'*organeau*, ou *arganeau*, ou *argan*, ou *cigale* est le gros anneau qui traverse l'œil percé à l'extrémité de la verge, du côté opposé à celui des pattes.
b) – *Argan* s'employait sur les côtes de l'Océan ; *Cigale* vient des régions méditerranéennes.

Arganeau : **1** – Bossoir d'un *galère*, d'une galiote ou d'un brigantin.

2 – On trouve à tribord des galères l'*arganeau de groupis* servant à relever l'orin de l'ancre et à dérapper le fer et à bâbord l'*arganeau à serper* servant à hisser le grappin de mouillage à bord.

3 – Synonyme d'*organeau*.

[Voir le mot *Organeau*].

Argent : **1** – Métal blanc, le plus parfait et le plus précieux après l'or.

2 – Argent se dit de toute sorte de monnaie d'or, d'argent, ou de quelque métal que ce soit ainsi que des espèces (les billets de banque).

Argent à profit : L'argent à profit est rémunéré à tant pour cent pour un voyage selon le contrat et il court les risques et les fortunes de la mer.

[Voir *Aventure (grosse -)*].

Argile (en anglais « *clay* ») : Terre grasse, molle et ductile, douce au toucher, facile à s'agglomérer et à se joindre aux corps qu'elle touche, lorsqu'elle est humide.

Remarques : **a)** – L'argile forme avec l'eau une pâte tenace plus ou moins plastique, qui se solidifie en séchant et qui acquiert une très grande dureté quand elle est exposée pendant longtemps à une chaleur intense.

b) – Glaise et argile sont des mots synonymes.

Argile réfractaire (en anglais « *fire clay* ») : L'argile est réfractaire quand elle résiste aux chaleurs les plus intenses sans éprouver de modifications chimiques.

Remarques : **a)** – L'argile réfractaire sert de mortier aux briques réfractaires pour la construction des foyers de chaudières.

b) – On mêle quelquefois l'argile réfractaire à du sable réfractaire et à un peu de chaux.

Argiraspides : Nom d'un corps d'élite de l'armée d'Alexandre (356 av. J.-C. - 323 av. J.-C.).

Remarque : Les argiraspides tiraient ce nom du bouclier d'argent qui faisait partie de leur armure.

Argo : **1** – Navire des Argonautes.

Remarque : Dans la mythologie grecque, les *Argonautes* sont un groupe de héros légendaires qui partirent d'*Iolcos* en Thessalie (actuellement *Volos*) avec Jason, à bord du navire *Argo* pour retrouver la Toison d'or.

2 – Le navire *Argo* est le nom d'un astérisme divisé en 3 constellations : la Carène, la Poupe et les Voiles.

Remarques : **a)** – Selon le poète et astrologue latin Marcus Manilius, le navire représenté dans le ciel par l'astérisme *Argo* a été construit par Argos pour permettre à Jason et à ses Argonautes d'aller à la recherche de la Toison d'Or.

b) – Les Égyptiens anciens y voyaient le navire qui transporta Isis et Osiris lors du Déluge universel, avec une voile, une poupe et un mât.

c) – La tradition chrétienne y vit l'*Arche de Noé*.

d) – Johann Bayer, en simplifiant, l'appela « l'*Arche* ».

e) – L'astronome français, l'abbé Nicolas Louis Lacaille (1713-1762) remplaça le mât par une boussole.

f) – C'est en 1877 que l'astronome américain Benjamin Apthorp Gould (1824-1896) décida de démanteler l'ancienne constellation de l'*Arche* en trois constellations (la Carène, la Poupe et les Voiles).

Argon : L'un des gaz rares de l'atmosphère terrestre.

Remarques : **a)** – L'argon constitue 1 pour 100 de l'atmosphère terrestre.

b) – Symbole Ar ; numéro atomique 18 ; masse atomique 39,94.

Argos : **1** – Système mondial de géolocalisation par satellites, qui permet de collecter des données et de repérer des balises actives sur toute la surface de la Terre avec une très grande précision.

2 – Dans la mythologie grecque, Argos était un géant ayant 100 yeux ; lorsqu'il dormait, ses yeux ne se fermaient pas tous en même temps, ce qui lui permettait de toujours tout voir et d'exercer une surveillance permanente.

3 – Argos (Ἄργος) était une ville d'Argolide, dans le Péloponnèse.

[Voir le mot *Danaïdes*].

Argot : Argot est l'appellation commune, à partir du XVIII^e siècle, du *jargon*, c'est-à-dire du langage secret par lequel les membres d'un groupe communiquent entre eux.

Remarque : Avant le XVIII^e siècle, le mot *argot* était réservé aux gueux.

Argousin (en anglais « *convict-keeper* ») : Celui qui est chargé de la surveillance des forçats sur une galère.

Argue : **1** – Synonyme de *cabestan* en Provence.

2 – Machine à cabestan qui maintient la filière où sont dégrossis les blocs d'or, d'argent, de cuivre ou de laiton.

3 – [*Par extension*] La filière elle-même ; ou encore l'atelier où elle fonctionne.

Remarques : **a)** – On appelle *bureaux de l'argue* les lieux où les orfèvres et les tireurs d'or font dégrossir leurs lingots.

b) – Ces bureaux ont été établis, à l'origine, pour conserver au fisc les droits de marque.

Arguer : Passer par les filières de l'argue les lingots d'or, d'argent ou de cuivre pour les dégrossir.

Remarque : Il était défendu aux orfèvres d'*arguer* chez eux leurs métaux.

Ariel (Opération –) (en anglais « *Operation Aerial* ») : **1** – « *Opération Ariel* » est le nom de code de la fuite vers la Grande-Bretagne, par les ports de l'Ouest de la France, en juin 1940, d'Anglais et de ressortissants d'États alliés à la Grande-Bretagne (Polonais, Tchèques, Belges) présents en France ; cette opération a été organisée par le général britannique Alan Brooke (1883-1963) à partir du 15 juin 1940. Environ 197 000 hommes et 300 canons furent embarqués par les ports de l'Ouest de la France (de Cherbourg à Saint-Jean-de-Luz) entre le 16 et le 18 juin 1940.

Remarque : L'équivalent par Dunkerque de l'*opération Ariel* s'appela *opération Dynamo* ; par Le Havre ce fut l'*opération Cycle*.

[Voir le mot *Aerial* et l'expression *Dynamo (Opération –)*].

2 – Environ 150 000 soldats britanniques et un grand nombre de ressortissants d'États alliés du Royaume-Uni se trouvaient en France à la mi-juin 1940 ; beaucoup de ces soldats étaient revenus en France après avoir fui par Dunkerque (*Opération Dynamo*, entre le 26 mai et les premières heures du 3 juin 1940).

Remarque : Le commandement militaire anglais sur le front belge avait cessé de coopérer avec le commandement français et avec le commandement belge à partir de la conférence d'Ypres du 21 mai 1940, organisée par le général Weygand, à laquelle Lord Gort (1886-1946), le chef du corps expéditionnaire britannique en France, refusa de participer, anéantissant brutalement tout espoir d'arrêter l'invasion de la France par l'armée allemande ; ayant quitté la France par Dunkerque (*opération Dynamo*), certains soldats britanniques étaient revenus d'Angleterre par la mer pour continuer la lutte sur le continent au côté des Français.

3 – Début juin 1940, les Britanniques, sur l'ordre du Premier ministre Winston Churchill (1874-1965), firent appareiller de Grande-Bretagne vers les ports français de la Manche ou de l'Atlantique des bâtiments de la Royal Navy, tous les navires à passagers et tous les autres navires capables de prendre la mer, jusqu'aux vedettes, afin de ramener au Royaume-Uni les soldats britanniques qui devaient avoir ensuite pour mission de défendre l'Angleterre en cas de débarquement allemand ; tous les navires britanniques ou alliés qui se trouvaient ou qui arrivèrent dans les ports français et les bâtiments de guerre britanniques disponibles embarquèrent les soldats et les civils britanniques ou alliés jusqu'à être surchargés.

Remarques : a) – Les Anglais craignaient que le Führer des Allemands Adolf Hitler (1889-1945), chancelier d'Allemagne, n'éprouve envers eux, en 1940, le même sentiment de trahison que le Kaiser Guillaume II (1859-1941) avait manifesté en 1914 lorsqu'il apprit que le BEF débarquait sur le continent pour combattre ses armées ; en 1914, le roi d'Angleterre George V (1865-1936), l'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941) et le tsar de Russie Nicolas II (1868-1918) étaient des cousins germains ; feu la reine d'Angleterre Victoria (1819-1901) était leur grand-mère à tous les trois.

b) – Même avant sa nomination au poste de Premier ministre, le 10 mai 1940, en remplacement de son camarade de parti Neville Chamberlain (1869-1940), Winston Churchill doutait de la capacité des forces armées françaises à s'opposer avec succès à la Wehrmacht allemande.

Neville Chamberlain, qui restait président du parti conservateur britannique, avait été mis en difficulté à la Chambre des Communes, comme Premier ministre, par son propre parti.

c) – Winston Churchill était issu :

i) d'une part, de la famille aristocratique britannique Spencer par son père, Lord Randolph Henry Spencer-Churchill (1849-1895) et

ii) d'autre part, des milieux d'affaires américains par sa mère, Lady Randolph Spencer-Churchill (1854-1921), née Jeanette Jerome, à New-York.

d) – Winston Churchill fut durablement traumatisé psychiquement par le conflit émotionnel permanent qu'il avait eu dans sa jeunesse et pendant son adolescence avec son propre père.

Churchill avait 20 ans quand son père décéda de la syphilis.

e) – Le Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill n'eut de cesse de rapatrier le BEF (British Expeditionary Force), le corps expéditionnaire britannique envoyé sur le continent en 1939, en principe pour venir en aide à la Pologne ; Churchill disait craindre un débarquement allemand en Angleterre.

f) – Le but de la guerre des Anglais n'était pas évident en juin 1940, ou alors il était inadmissible : « *bouffer du boche* » ou vouloir tuer Hitler n'étaient pas des buts de guerre avouables.

g) – Churchill, en mai et juin 1940, ne pensait qu'à la guerre qu'il désirait mener personnellement contre l'Allemagne, avec l'aide des États-Unis d'Amérique, afin d'« *épater le fantôme de son père* ».

h) – Le Premier ministre anglais Winston Churchill vint à Tours le 13 juin 1940 pour inciter le gouvernement français à continuer la guerre, après que le Président du Conseil français Paul Reynaud (1878-1966) lui eut demandé à quelles conditions il accepterait de le délier de l'engagement qu'il avait personnellement pris à Londres, pendant la « *drôle de guerre*, de ne négocier ni de conclure d'armistice ou de traité de paix avec l'Allemagne.

L'engagement mutuel franco-britannique de ne négocier ni de conclure

d'armistice ou de traité de paix avec l'Allemagne, si ce n'est du commun accord des deux pays sur les conditions nécessaires pour assurer les garanties effectives et durables de leurs sûretés respectives, avait été annoncé conjointement par le Président du Conseil français Paul Reynaud et par le Premier ministre britannique de l'époque, Neville Chamberlain, au nom de leurs gouvernements respectifs, dans un communiqué de presse commun en marge du 6^{ème} Conseil interallié du 28 mars 1940.

Le 13 juin 1940, à la préfecture de Tours (Indre-et-Loire) où le Gouvernement français s'était replié après avoir fui Paris, Churchill dit à Reynaud, au nom du Royaume-Uni : « *la guerre ne peut finir que par notre disparition ou notre victoire* ».

Churchill écartait fermement et définitivement toute paix négociée du Royaume-Uni avec l'Allemagne, à la différence de responsables politiques britanniques d'envergure tels que David Lloyd George (1863-1945) ou Lord Halifax (1881-1959).

L'*opération Catapult*, les 2 et 3 juillet 1940, a pu être interprétée comme la manifestation de la détermination de Churchill à faire la guerre envers et contre tous.

Par cette *opération Catapult*, des bâtiments français réfugiés hors de portée des Allemands furent neutralisés, brutalement de nuit par les forces spéciales à Plymouth ou à Portsmouth en Angleterre, par la persuasion à Alexandrie en Égypte, etc., ou détruits à coups de canons à Mers el-Kébir.

Les bâtiments de la Force H de l'amiral britannique James Somerville (1882-1949), qui avait sa marque sur le croiseur de bataille « *Hood* », attaquèrent le 3 juillet 1940 à partir de 17h30, les cuirassés ou croiseurs de bataille français « *Bretagne* », « *Provence* », « *Dunkerque* », « *Strasbourg* » désarmés dans le port de Mers el-Kébir, en baie d'Oran, en Algérie ; les bâtiments de la force H britannique coulèrent le cuirassé « *Bretagne* », endommagèrent gravement le cuirassé « *Provence* », le croiseur de bataille « *Dunkerque* », le contre-torpilleur « *Mogador* » et firent 1300 morts parmi les marins français qui composaient leurs équipages.

Le croiseur de bataille britannique « *Hood* » ne parvint pas à rattraper le croiseur de bataille français « *Strasbourg* » qui s'était échappé de Mers el-Kébir en compagnie de 5 contre-torpilleurs (« *Volta* », « *Lynx* », « *Kersaint* », « *Tigre* » « *Terrible* ») ; les six bâtiments français réussirent à gagner Toulon où ils se saborderont le 27 novembre 1942 pour ne pas être capturés par la Kriegsmarine allemande à l'issue de l'*opération Lila*.

Somerville revint à Mers el-Kébir le 6 juillet pour achever le « *Dunkerque* » avec les avions torpilleurs *Swordfish* du porte-avions britannique « *Ark Royal* », faisant encore 150 morts français.

Le croiseur de bataille britannique « *Hood* » sera coulé le 24 mai 1941 par le cuirassé allemand « *Bismarck* » qu'il pourchassait en Atlantique Nord ; le « *Bismarck* » était libre de ses mouvements, à la différence des bâtiments français mouillés à Mers el-Kébir le 3 juillet 1940 !

i) – À l'annonce par le Président du Conseil des ministres français Paul Reynaud, replié à Bordeaux avec le Gouvernement français, d'une probable demande à l'Allemagne de ses conditions pour conclure un armistice, les Anglais répondirent, le matin du 16 juin 1940, qu'ils y consentaient à la condition que la flotte de guerre française soit immédiatement dirigée vers les ports anglais pendant les négociations.

j) – Churchill considérait que la remise de la flotte française à la Royal Navy était de nature à assurer la sûreté effective et durable du Royaume-Uni ; la France n'en

était plus à ce stade : elle était envahie par l'armée allemande, les soldats français étaient prisonniers en Allemagne, les soldats anglais avaient été rappelés dans leur île ; le Premier ministre britannique Winston Churchill qui avait abandonnés les Français à leur triste sort après que son prédécesseur les eut entraînés dans cette aventure mal préparée, pensait peut être remonter le moral des Français en leur promettant de bombarder l'Allemagne, quand la France aura été complètement vaincue.

k) – Le Premier ministre anglais Winston Churchill apprit le soir du 16 juin 1940 à 22 heures, que le Gouvernement Reynaud avait démissionné et que le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951), vice-président du Conseil, avait été chargé par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) de former un nouveau gouvernement.

Sur proposition du Maréchal, le Président Lebrun nomma un gouvernement d'union nationale constitué de représentants de l'Alliance démocratique (AD), du Parti républicain radical et radical-socialiste (PRRRS), de l'Union socialiste républicaine (USR), de la Fédération républicaine (FR), de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), du Parti démocrate populaire (PDP) et du Parti socialiste français (PSF) ; en l'absence de buts de guerre précis pour la France, les personnalités qui composaient le Gouvernement Pétain étaient majoritairement favorables à un armistice honorable qui mettrait un terme à une aventure déclenchée le 3 septembre 1939 par le Gouvernement Daladier sous la pression des Anglais.

4 – Brexit de juin 1940 par Cherbourg et Saint-Malo :

i) La 52^{ème} division d'infanterie et la 1^{ère} division blindée britanniques ont embarqué à Cherbourg pour Southampton, Poole ou Weymouth entre le 15 et le 17 juin 1940.

La division Beauman et la force Norman britanniques embarquèrent à Cherbourg pour retourner en Angleterre dans la soirée du 17 juin 1940.

Remarques : a) – 30 360 hommes ont été évacués de Cherbourg et débarqués à Portsmouth, dans le comté du Hampshire.

b) – Les premières troupes allemandes entraient dans la périphérie de la ville de Cherbourg lorsque le dernier navire prenait le large.

ii) La 1^{ère} division canadienne (21 474 hommes) embarqua à Saint-Malo les 17 et 18 juin 1940.

5 – Brexit de juin 1940 par Brest, Saint-Nazaire et La Pallice :

i) L'évacuation par **Brest** de 28 142 Britanniques (principalement du personnel au sol de la Royal Air Force) et de 4 439 soldats des pays alliés du Royaume-Uni, se fit les 16 et 17 juin 1940 ; ils débarquèrent à Plymouth.

Remarque : La Luftwaffe n'est pas intervenue pendant l'embarquement à Brest, ni pendant le voyage de Brest à Plymouth.

ii) Les grands transports de troupes « *Georgic* » (217 m), « *Duchess of York* » (183 m), « *Franconia* » (183 m), « *Lancastria* » (176 m) et « *Oronsay* » (201 m) furent envoyés à **Saint-Nazaire** où les attendaient du personnel du Train britannique, du personnel de la Royal Air Force, des soldats belges, tchèques et polonais, ainsi que des civils britanniques.

Remarques : a) – Le « *Franconia* » a été endommagé par des bombes pendant la traversée Plymouth-Saint-Nazaire et il est retourné à Plymouth.

b) – La navigation dans l'estuaire de la Loire de la mer jusqu'à Saint-Nazaire était difficile et dangereuse pour les navires à forts tirants d'eau ; les grands navires à passagers restaient mouillés à l'entrée de l'estuaire et les troupes étaient transportées de Saint-Nazaire jusqu'à eux par des contre-torpilleurs ou par des bateaux côtiers.

c) – Les navires avaient reçu des ordres pour embarquer autant de monde que possible ; ils furent rapidement très surchargés.

d) – L'« *Oronsay* » a reçu une bombe à la timonerie le 17 juin 1940 à 14h00.

e) – Le « *Lancastria* » a été touché par quatre bombes le 17 juin 1940 à 15h45 ; le navire a coulé en 20 minutes ; il y eut entre 4 000 et 6 000 morts ou disparus (chiffre inconnu) et 2 447 rescapés.

[Voir le mot *Lancastria*].

f) – Les derniers Britanniques quittèrent Saint-Nazaire pour Plymouth dans la matinée du 18 juin 1940, en deux convois de petits navires civils.

g) – Environ 2 000 soldats polonais embarquèrent le 19 juin 1940 à Saint-Nazaire pour aller en Angleterre.

iii) Environ 10 000 Britanniques et plus de 4 000 Polonais sont partis de **La Pallice** le 18 juin 1940 pour le Royaume-Uni, sur des navires de commerce réquisitionnés.

Remarques : a) – Le paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique « *Champlain* » (185 m x 25 m) qui se trouvait au mouillage du port de La Pallice au Sud du môle d'escale, a sauté le 17 juin 1940 à 9 h10 du matin sur une mine dérivante qu'il heurta à tribord arrière au moment de l'évitage et il a coulé par des fonds d'environ 12 mètres ; la mine avait été larguée la veille par un avion de la Luftwaffe.

Le « *Champlain* » en provenance de New-York avait débarqué ses passagers à Saint-Nazaire le 12 juin et il devait rejoindre le paquebot de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique « *Massilia* » (183 m x 19,6 m) au Verdon pour transporter les membres du Gouvernement français ou des Assemblées qui auraient désiré se rendre en Afrique du Nord pour continuer le combat contre l'Allemagne.

b) – Le paquebot « *Foucauld* » des Chargeurs Réunis (152m x 18 m) a été bombardé le 20 juin 1940 par des appareils de la Luftwaffe, alors qu'il se trouvait en réparations dans la grande cale sèche du port de La Pallice ; il a brûlé pendant 2 jours dans la cale sèche ; il libéra la cale le 28 septembre 1940 pour être remorqué et échoué à la côte dans l'anse de l'Oubye, à proximité de la pointe de Sablanceaux.

6 – Brexit de juin 1940 par Bordeaux, Le Verdon, Saint-Jean-de-Luz et Bayonne :

i) L'évacuation par Bordeaux commença le 17 juin à bord de croiseurs ou de contre-torpilleurs de la Royal Navy, ou sur les navires de commerce britanniques présents dans le port.

Remarque : Le personnel diplomatique britannique, le président de la Pologne Władysław Raczkiewicz (1885-1947) et son cabinet furent prioritaires ; parmi les évacués, il y eut des Tchèques et des Polonais.

ii) L'évacuation continua par les ports du Verdon puis de Saint-Jean-de-Luz, avec les transports de troupes polonais « *Batori* », « *Sobiesky* », « *Chorzów* » et « *Lechistan* » ou britanniques « *Arandora Star* » et « *Ettrick* ».

Remarques : a) – L'évacuation s'est terminée le 25 juin 1940 à 14 heures, juste à la fin du délai fixé par les conditions d'armistice.

b) – Le dernier jour de l'opération, le contre-torpilleur canadien « *HMCS Fraser* » a été éperonné et coulé par le croiseur anti-aérien britannique « *HMS Calcutta* » dans l'estuaire de la Gironde.

6 – Au total, furent transportés par mer des ports français de la Manche et de l'Atlantique vers le Royaume-Uni :

- i)** 144 171 Britanniques ;
- ii)** 24 652 Polonais ;
- iii)** 18 246 Français ;
- iv)** 4 938 Tchèques ;
- v)** 163 Belges.

Arifler : Raser, côtoyer la côte.

Ariser : Synonyme d'*arriser*.

[Voir le mot *Arriser*].

Aristarque de Samos : Aristarque de Samos (310-230 avant J.-C.) croyait à la rotation de la Terre en une journée et à la révolution de la Terre autour du Soleil en une année.
[Voir les mots *Rotation*, *Révolution*].

Aristocratie : **1** – Forme de gouvernement où le pouvoir est dévolu héréditairement à un petit nombre de *familles nobles*.

Exemple : La « *République de Venise* » était une aristocratie.

Remarques : **a)** – Maximilien Robespierre (1758-1794) fit remarquer le 25 janvier 1790 qu'une aristocratie est un État où une portion des citoyens est souveraine et où le reste est sujette.

b) – L'aristocratie s'oppose traditionnellement à la démocratie dans laquelle le pouvoir est confié à des personnes issues du peuple par tirage au sort ou par les suffrages du peuple.

2 – Principaux états dans l'aristocratie, au-dessous du souverain (le roi) :

i) Les *princes* à qui l'on confiait certains territoires du royaume, sans que ces territoires ne deviennent indépendants.

ii) Les *comtes* (du latin *cōmēs*, *compagnon*) à l'origine les compagnons du roi : le roi leur confiait des terres, des cadeaux ou une charge lucrative en récompense de leurs services ; sous les Carolingiens, les comtes devinrent des fonctionnaires désignés et révocables par le roi, qui les recrutait dans l'aristocratie ; les comtes étaient responsables d'un pays (du latin *pāgus*, *canton*, *district*) dans lequel ils garantissaient l'ordre public ; ils présidaient le tribunal, levaient les taxes et organisaient les troupes.

iii) Les ducs (du latin *ductōr*, *chef d'armée*) étaient des sortes de comtes placés à la tête de plusieurs pays regroupés en une province.

[Voir le mot *Pays*].

iv) Les marquis étaient des comtes qui administraient chacun une région frontalière appelée *marche* et qui devaient les défendre en cas d'attaque extérieure ; le titre de marquis était intermédiaire entre celui de comte et celui de duc.

Remarques : **a)** – Depuis le capitulaire de Quierzy (877) donné par le petit fils de Charlemagne, Charles II le Chauve (823-877) qui fut roi de Francie occidentale (en 843) et empereur d'Occident (en 875), les charges de comte, duc et marquis sont héréditaires.

b) – Au X^e siècle, les comtes et les ducs édifièrent des tours et des forts, puis de véritables châteaux en pierre, firent frapper leur propre monnaie à leur effigie et à leur nom, prirent sous leur protection le clergé et supervisèrent les investitures épiscopales ; chaque château dominait le territoire qui était sous le ban du seigneur qui l'occupait ; les monastères édifiés près d'un château par la volonté du seigneur devinrent des lieux sacrés en concurrence avec les évêchés ; certains monastères, ainsi que les terres environnantes que leur avaient données les seigneurs, dépendirent du pape directement et non plus de l'évêque du lieu.

- Aristote : 1** – Aristote (384-322 avant J.-C.) était un philosophe macédonien (né à Stagire), disciple métèque du philosophe athénien Platon (428-348 av. J.-C.).
- Remarques : a)* – Aristote fréquenta l'Académie, à Athènes, pendant 20 ans.
- b)** – Académie était le nom du gymnase où Platon enseignait ; c'était un jardin planté de platanes et d'oliviers situé à Aphidna, à mille pas (ou six stades) au Nord-Ouest d'Athènes ; le jardin était appelé ainsi en l'honneur du héros athénien Ἀκάδημος (Académos) qui avait révélé aux Dioscures Castor et Pollux où était cachée leur sœur, la belle Hélène, alors âgée de 12 ans ; Hélène avait été enlevée par le roi athénien Thésée (le tueur du Minotaure) lui-même âgé de 50 ans et veuf ; ayant retrouvé leur sœur, les jumeaux Castor et Pollux épargnèrent Athènes qu'ils avaient menacé de détruire.
- c)** – Aristote créa en 336 av. J.-C. le *Lycée* (Λύκειον) qu'il dirigea pendant 12 ans.
- d)** – Le *Lycée*, ou école péripatéticienne, était un gymnase situé sur l'Ilissos au Nord-Est d'Athènes, en dehors de la cité, à proximité du temple d'Apollon (Ἀπόλλων λύκειος).
- e)** – Aristote enseignait en marchant dans les allées couvertes du jardin et on appelait ses disciples les péripatéticiens du lycée, c'est-à-dire « *ceux qui se promènent près du Lycée* » (en grec « Λύκειοι Περιπατητικοί ») ou simplement les péripatéticiens.
- 2** – Aristote reprit, en le compliquant, le cosmos de Platon : il porta à 56 le nombre de sphères homocentriques nécessaires pour le représenter.
- Remarques : a)* – Le monde supra-lunaire (au-dessus de la sphère de la Lune, jusqu'au ciel) était le monde du divin, immortel, incorruptible et inengendré, un monde qui n'existe pas, mais « *qui est* » (comme disait Descartes).
- b)** – Le monde infra-lunaire (de la Terre à la Lune) était le monde du contingent, du corruptible.
- c)** – Le philosophe français René Descartes (1596-1650) affirma que, puisqu'il pensait, son âme appartenait au monde supra-lunaire, au monde immortel et inengendré, au monde qui *est* (*cogito ergo sum*) et non au monde contingent, au monde qui *existe* parce qu'il a été créé par Dieu : par prudence, il dut, pour cette *hérésie* et pour d'autres opinions contestées à son époque, émigrer définitivement dans les Provinces-Unies (Amsterdam, Leyde, Utrecht, etc.) en 1629.
- d)** – Le mathématicien géomètre, physicien et astronome italien Galileo Galilei, dit Galilée (1564-1642) publia en italien (et non en latin) « *Dialogo sopra i due massimi sistemi del mondo* » en 1632, ou en français « *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* » à savoir celui de Ptolémée et celui de Copernic ; Galilée dut, en 1633, abjurer les conclusions qu'il avait exprimées dans le « *Dialogue* » et qui étaient contraires à l'enseignement de l'Église, sous peine d'emprisonnement.
- e)** – Le « *Discours sur deux sciences nouvelles* » de Galilée, publié en 1638 à Leyde, établit les fondements de la mécanique en tant que science et marqua la fin de la physique aristotélicienne.
- 3** – Les œuvres d'Aristote expriment des opinions respectables plus que des connaissances scientifiques.
- Remarque :* Les œuvres philosophiques d'Aristote (métaphysique, astronomie, physique, logique, morale) firent autorité chez les scolastiques du XII^e au XVII^e siècle.
- 4** – Aristote fut, à partir de 343 av. J.-C., le précepteur du futur Alexandre le Grand (356-323 av. J.-C.) qui devint roi de Macédoine en 336 av. J.-C. et dont l'empire s'étendit jusqu'en Chine.

Arive : [Vielli] En Méditerranée, signifie le côté du navire qui regarde la rive ou la terre.

Arlequin : Bateleur, farceur, bouffon dont le vêtement est composé de pièces de diverses couleurs.

Remarque : La mère d'Arlequin, qui n'avait pas les moyens d'acheter une pièce de tissu d'une taille suffisante pour lui confectionner un vêtement, utilisa différents morceaux dépareillés qu'elle assembla du mieux qu'elle put.

Armada (Invincible –) : **1** – L'« *Invincible Armada* » est le nom d'une grande flotte armée que le roi d'Espagne Philippe II (1527-1598) envoya dans la Manche de Bretagne au XVI^e siècle pour lutter contre l'Angleterre.

2 – Les 130 bâtiments de la flotte espagnole furent défaits le 2 septembre 1588 par les 190 bâtiments de la flotte anglaise au large de Gravelines (entre Calais et Dunkerque).

3 – La supériorité tactique des Anglais eut raison de l'Armada espagnole.

4 – L'Espagne échouait dans sa tentative d'invasion de l'Angleterre, destinée à détrôner Élisabeth 1^{ère} (1533-1603) et à rétablir en Angleterre le catholicisme romain.

Remarques : **a** – Le surnom d'« *Invincible Armada* » fut donné à la flotte espagnole par lord Burghley, un conseiller de la reine d'Angleterre, après la bataille, pour se moquer des Espagnols.

b – En réalité, plusieurs tempêtes successives détruisirent une bonne partie de la Grande Armada avant même qu'elle n'engage le moindre combat contre la flotte anglaise.

c – Ce fut un échec humiliant pour l'Espagne et l'avènement de l'Angleterre en tant que puissance maritime majeure.

d – La légitimité d'Élisabeth était contestée car son père Henri VIII (1491-1547) avait divorcé de Catherine d'Aragon (1485-1536) sans avoir obtenu l'accord du pape et il s'était remarié avec Anne Boleyn (1500-1536), la mère d'Élisabeth.

e – Le divorce d'Henri VIII et son remariage avec Anne Boleyn furent à l'origine de la réforme religieuse anglaise qui aboutit au schisme en 1534 de l'Église d'Angleterre avec la papauté et à la fondation de l'Église anglicane réformée.

f – Anne Boleyn a été *exécutée par décapitation* le 19 mai 1536 et dès le lendemain de son exécution, elle a été remplacée dans le cœur du roi par Jeanne Seymour (1508-1537).

g – Henri VIII et Jeanne Seymour se sont fiancés le 20 mai 1536, se sont mariés et la nouvelle reine Jeanne Seymour donna naissance au futur roi d'Angleterre Édouard VI (1537-1553) ; Jeanne Seymour décéda le 24 octobre 1537 peut-être d'une fièvre puerpérale .

h – Henri VIII épousa Anne de Clèves (1515-1557) le 6 janvier 1540 mais il la répudia le 24 juin 1540 ; il se remaria le 28 juillet 1540 avec Catherine Howard (1518-1542) ; Catherine Howard fut décapitée à la Tour de Londres le 13 février 1542 pour adultère ; Henri VIII épousa ensuite Catherine Parr (1512-1548) le 12 juillet 1543 ; Henri VIII décéda le 28 janvier 1547.

5 – [*Par extension*] On appelle *armada* toute grande flotte de guerre.

Armadille : Type de frégate légère que le roi d'Espagne entretenait jadis dans le Nouveau Monde pour empêcher que les étrangers ne commercent dans ses possessions.

Remarque : Il y avait une armadille à Carthagène (Chili) et une à Callao (Pérou).

Armateur (en anglais « *fitter out (of ship expedition)* », « *shipowner* ») : **1** – Celui qui arme et équipe à ses frais, ou pour le compte d'autrui, un ou plusieurs navires pour le commerce ou pour la course.

Remarques : **a** – On entend par « *Armateur* » toute personne physique ou morale pour le compte de laquelle un navire est armé ; est également considéré comme

armateur le propriétaire du navire ou tout autre opérateur auquel le propriétaire a confié la responsabilité de l'exploitation du navire, indépendamment du fait que d'autres employeurs ou entités s'acquittent en son nom de certaines tâches (*Code des Transports Art. L.5511-1*).

b) – En France, la plupart des armateurs de navires de commerce sont regroupés dans un syndicat professionnel appelé « *Armateurs de France* ».

[Voir l'expression *Armateurs de France*].

2 – La loi fait de l'armateur un commerçant ; il est souvent propriétaire du navire, sinon on le dit *armateur gérant*.

Remarque : Un armateur peut louer, coque nu, des navires à des propriétaires qui lui abandonnent les gestions technique, nautique et commerciale ; il peut affréter des navires à d'autres armateurs qui lui abandonnent la gestion nautique et la gestion commerciale, ou la gestion commerciale seulement.

3 – L'armateur choisit le capitaine et il est responsable de tout ce que celui-ci fait relativement au navire et à l'expédition maritime.

4 – L'armateur peut s'affranchir des obligations contractées par le capitaine en faisant l'abandon du navire et du fret du dernier voyage.

5 – L'armateur est celui qui exploite le navire en son nom, qu'il en soit ou non propriétaire (loi n° 69-8 du 3 janvier 1969 relative à l'armement et aux ventes maritimes – art. 1^{er}).

Remarques : **a)** – L'armateur (en anglais « *shipowners* ») est celui qui possède l'usufruit (droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les revenus) d'un navire dont il vend la capacité de transport.

b) – Généralement, une entreprise qui désire faire transporter des marchandises par mer n'est pas en contact direct avec l'armateur pour conclure un *contrat de transport* : elle passe par l'intermédiaire d'un *agent maritime* qui représente un ou plusieurs armateurs de lignes régulières, dont il détient un pouvoir pour négocier les contrats.

6 – Le propriétaire ou les copropriétaires du navire sont présumés en être l'armateur.

7 – En cas d'affrètement, l'affréteur devient l'armateur du navire si le contrat d'affrètement le prévoit et a été régulièrement publié.

Remarques : **a)** – On ne parlait pas d'armateurs avant 1830 : l'exploitation des navires de commerce était le fait des *négociants* qui armaient des navires dans le but de transporter leurs propres marchandises, individuellement ou collectivement.

b) – Les navires étaient les compléments du négoce.

c) – Les négociants pouvaient être tout à la fois marchands, propriétaires ou seulement exploitants de navires, assureurs, banquiers ou industriels.

Armateurs de France : Nom d'un syndicat professionnel qui a pour but de regrouper les armateurs exploitant des navires de commerce sous pavillon français afin de défendre leurs intérêts matériels ou moraux.

Remarques : **a)** – Le syndicat traite de questions générales de nature sociale, juridique ou économiques.

b) – Il a été fondé en 1903.

c) – Des sections selon les types des navires et la nature des trafics ont été créées depuis 1918 : lignes régulières, transport de vrac sec, transport de vrac liquide, cabotage, services portuaires, transport de passagers, activités offshore, transport de marchandises conteneurisées ; approvisionnement de matériaux marins ; transport de matériel roulant et colis lourds ; océanographie et recherche sous-marine ; assistance et sauvetage.

d) – Le pourcentage du tonnage de navires de commerce français représenté n'a

jamais été inférieur à 95 pour 100.

e) – Le président d'Armateurs de France est Gildas Maire, directeur général du groupe Louis Dreyfus Armateurs, depuis 2015 ; il a succédé à Raymond Vidil de la compagnie maritime Marfret (2012-2015).

f) – Le délégué général d'Armateur de France est l'administrateur en chef des Affaires Maritimes Éric Banel depuis 2012 ; il a succédé à Anne-Sophie Ave, ancienne élève de l'École nationale d'administration (2007-2012).

Arme : Instrument qui sert à attaquer ou à se défendre.

Remarques : **a)** – Le fusil et le pistolet sont des armes à feu ; l'épée et la baïonnette sont des armes blanches.

b) – On appelle *arme d'hast* toute arme emmanchée au bout d'un long bâton ; la pique, la hallebarde sont des *armes d'hast*.

c) – On appelle *armes de trait* toute arme qui tire des traits (l'arc ou l'arbalète) ainsi que celles se lancent avec la main (les dards et les javelots) ; on appelait *gens de trait* ceux qui tiraient de l'arc, de l'arbalète ou qui lançaient le javelot.

Arme de destruction massive : Voir l'expression *Armes de destruction massive* (au pluriel).

Armée : Grand nombre de troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général.

Remarque : On appelait jadis *armée royale* une armée nombreuse qui marchait avec un train d'artillerie.

Armée française : Depuis la Révolution et l'instauration de la conscription, l'Armée française est commandée par des Français, pour le compte de la France et elle est composée presque exclusivement de ressortissants français.

Remarques : **a)** – Sous l'Ancien Régime, on parlait d'*Armée du Roi de France* ou d'*Armée de la France* car si le commandement était français, les soldats étrangers étaient nombreux.

b) – Pendant les guerres d'Italie (1494-1559) qui opposèrent les rois de France (Charles VIII, Louis XII, François 1er et Henri II) et les autres prétendants successifs au Milanais (le Saint-Siège, la République de Venise, l'Empereur Charles Quint) les armées des rois de France comprenaient entre un tiers et la moitié de mercenaires étrangers, de nationalités suisse, piémontaise, bavaroise, souabe, anglaise, irlandaise, etc. ; ces mercenaires étaient envoyés par leurs princes contre des deniers ou en application de contrats et de traités.

c) – Les Suisses qui étaient au service du roi de France Charles VIII (1470-1498), se partagèrent ensuite en adversaires et en mercenaires alliés de Louis XII (1462-1515) ; des Suisses combattirent François 1er (1494-1547) à Marignan (13 et 14 septembre 1515) ou se mirent au service de François 1er à Pavie (24 février 1525) contre Charles de Lannoy (1487-1527), le commandant en chef des armées impériales en Italie.

[Voir l'expression *Auld alliance*].

d) – L'armée de Louis XIV qui envahit la Hollande en 1672 comptait 80 000 soldats français et 45 000 mercenaires étrangers ; la moitié des cavaliers étaient étrangers (20 000 sur 40 000 environ).

e) – De 1480 à 1830, plus d'un million de soldats suisses ont été engagés au service de la France au titre des *capitulations* conclues entre les cantons suisses et la France ; deux cent mille soldats suisses furent tués au service de la France.

[Voir le mot *Capitulation*].

f) – Charles-Philippe de Bourbon (1757-1836) comte d'Artois et futur roi de France sous le nom de Charles X, fut colonel-général des Suisses et Grisons de 1770 à 1792 et de 1815 à 1824.

Armée permanente : C'est l'ordonnance d'Orléans, promulguée par Charles VII en 1439, qui a créé une *armée permanente* en France pour remplacer l'*ost royal* qui n'était levé qu'en cas de péril extérieur.

Armement (en anglais « *fitting out* ») : **1** – Action d'*équiper* un bâtiment de guerre ou un navire de commerce et de le mettre en état de prendre la mer.

Remarques : **a**) – L'armement comprend, entre autres, les ustensiles, les agrès, l'artillerie (éventuellement) et tout le matériel mobile nécessaire à un navire pour naviguer ; c'est la totalité des objets dont ce navire est muni.

b) – Sur un navire de commerce, les marchandises ne sont pas comprises dans l'armement.

2 – Entreprise maritime, propriétaire et exploitante d'un ou de plusieurs navires.

3 – Ensemble des personnes qui *exploitent* un navire, qu'elles en soient ou non les propriétaires.

4 – *Exploitation commerciale* d'un navire.

5 – On appelle armement d'une embarcation l'*équipage* de cette embarcation.

6 – [*Pour la pêche*] Ensemble des hameçons qui garnissent un leurre.

Armement des bâtiments de guerre (règlement de 1852) :

<i>Type de bâtiment</i>	<i>Nombre d'hommes</i>	<i>Nombre de bouches à feu</i>
Vaisseau de 1er rang	1 091	120
Vaisseau de 2ème rang	919	100
Vaisseau de 3ème rang	864	90
Vaisseau de 4ème rang	721	80
Frégate de 1er rang	515	60
Frégate de 2ème rang	444	50
Frégate de 3ème rang	330	40

Armer : **1** – Équiper un navire de commerce ou de pêche en hommes et avec tout le matériel nécessaire à la navigation.

2 – (En anglais « *to fit out* », « *to equip* ») : Munir un bâtiment ou un navire de tout ce qui lui est nécessaire pour mener à bien une entreprise militaire ou commerciale, y compris en personnel navigant.

3 – (En anglais « *to fit* », « *to man* ») : Mâter, gréer, lester, arrimer et embarquer à bord d'un navire l'équipage, le matériel, les approvisionnements et tout ce qui est nécessaire pour que ce navire navigue et soit apte à remplir ses fonctions.

Arméria : Plante européenne de plein Soleil originaire d'Espagne, de port compact, dont les feuilles groupées en coussinets sont piquantes, d'une couleur légèrement grisâtre, longues et étroites à la manière des graminées ; la floraison dure de mai à août ; les petites fleurs sont réunies comme celles des azalées et elles sont de couleur rose tirant un peu sur le mauve, quelquefois blanche ou rouge.

Remarque : Le nom « *Arméria* » a été choisi par les pilotes de La Rochelle-Pallice pour leurs bateaux porte-pilotes à cause de la sonorité du mot, très reconnaissable à la radio, facile à prononcer par les capitaines toutes les nationalités ; le nom *Arméria* était libre de tout émotion politique.

Armer le plomb : *Armer le plomb*, c'est remplir la base creuse du plomb de sonde avec du suif, pour remonter un échantillon du fond et connaître sa nature ; on compare ensuite les enseignements tirés de l'examen du suif avec les indications de la carte.

Armer les avirons : Armer les avirons, c'est mettre en place les avirons d'un bateau à rames.
Remarque : On dit *armer à couple* si les rames sont disposées une de chaque bord à chaque banc, et *armer en pointe* si un seul rameur par banc est assis du bord opposé à celui d'où sort la rame.

Armer une prise : Armer une prise, c'est donner à un navire pris à l'ennemi un équipage qui puisse le conduire à un port.

Armet : On appelle « *armet* » l'ensemble des ancres et des amarres d'un navire.

Armes de destruction massive : **1** – Transcription servile française de l'expression anglaise « *Weapons of Mass Destruction* » ; cette expression désigne des armes terrifiantes, non conventionnelles et imprévisibles, que l'on fabrique dans le seul but de dissuader un éventuel ennemi de nous attaquer, ou que l'on accuse l'adversaire de posséder et de vouloir utiliser contre nous ou contre nos alliés.
Remarques : **a)** – L'expression anglaise « *weapon of mass destruction* » a été employée en 1937 par William Cosmo Gordon Lang, 1st Baron Lang of Lambeth (1864-1945) alors archevêque de Canterbury, à propos du bombardement de Guernica, en Espagne, le 26 avril 1937 par des avions de la Luftwaffe allemande.
b) – Les armes chimiques qui avaient été employées au cours de la Première Guerre mondiale ou les armes biologiques telles que celles qui avaient été étudiées et produites par le Japon furent mises hors la loi par le Protocole de Genève de 1925 : l'Italie employa néanmoins du gaz moutarde en Éthiopie en 1935-1936.

c) – Les États-Unis d'Amérique utilisèrent contre des civils japonais, en 1945 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, des armes de destruction massives basées sur la fission d'atomes d'uranium 235 ou de plutonium 239 ; ils employèrent, à partir de 1990 dans les guerres du Proche-Orient (Irak) ou des Balkans (Kosovo), des munitions hautement toxiques à uranium 236 ou 238 (dit *uranium déqualifié* ou parfois *uranium « appauvri »*) notamment pour faire fondre les blindages des chars ennemis ; ces substances contaminèrent des zones civiles des points de vue chimique et radioactif.

2 – Les *armes de destruction massive* sont des armes conçues pour tuer ou pour intoxiquer de manière non sélective un très grand nombre de civils et de militaires et de tout détruire sur une grande superficie comme à Coventry (568 morts les 14 et 15 novembre 1940) à Dresde (25 000 morts les 13, 14 et 15 février 1945) ou à Hiroshima (entre 100 000 et 150 000 morts le 6 août 1945).

Remarques : **a)** – Pour justifier la passivité des États-Unis d'Amérique face à l'agression japonaise contre Pearl Harbor le 7 décembre 1941, l'administration américaine inventa la fable de la « *surprise* » ; pour justifier l'utilisation d'une bombe atomique à uranium contre la population civile d'Hiroshima le 6 août 1945, l'administration américaine inventa la fable du « *mal nécessaire* ».

b) – L'assassinat de 40 000 civils supplémentaires, le 9 août 1945 à Nagasaki, devait montrer aux militaires américains qu'un engin au plutonium était aussi efficace qu'une bombe à uranium.

c) – Le secrétaire d'État américain Colin Luther Powell (né en 1937) présenta le 5 février 2003 aux Nations-Unies un « *montage MS-Powerpoint* » représentant quelques images d'installations industrielles irakiennes qu'il prétendait destinées à fabriquer des armes de destruction massives (atomiques, chimiques ou biologiques) ; les Français savaient que les Américains mentaient ; cela conduisit le ministre des Affaires étrangères Dominique de Villepin à refuser la participation de la France à la deuxième guerre d'Irak, par un discours célèbre prononcé le 14 février 2003 devant la Conseil de Sécurité des Nations-Unies à New-York ; ce fameux discours avait été écrit par son conseiller Bruno Le Maire

(né en 1969) ; les Américains présentaient cette guerre préventive comme nécessaire ; en réalité, elle allait déstabiliser la région pour longtemps.

d) – Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, des dirigeants de pays *vaincus* ont été jugés, condamnés et parfois exécutés, sous le prétexte qu'ils avaient utilisé, ou simplement possédé, ou qu'ils avaient été complices de la possession ou de l'utilisation d'*armes de destruction massive* ; jamais ceux des pays *vainqueurs*.

e) – Les autorités civiles ou religieuses ont toujours cherché à interdire aux ennemis ou aux possibles ennemis de posséder des armes nouvelles plus efficaces ; le canon 29 du deuxième concile du Latran, tenu en 1139, avait interdit l'usage de l'arbalète à l'encontre des chrétiens ; le pape Innocent II (pontificat de 1130 à 1143) avait renouvelé l'anathème et menacé d'excommunication les arbalétriers, les fabricants de cette arme et ceux qui en faisaient le commerce ; le pape Innocent III (pontificat de 1198 à 1216) réaffirma en 1205 l'interdiction de l'arbalète ; c'était l'époque des guerres entre le Capétien (roi de France) Philippe Auguste (1165-1223) et les Palantagénêts (rois d'Angleterre) Richard Cœur de Lion (1157-1199) puis Jean sans Terre (1166-1216), au sujet des possessions ancestrales des Plantagenêts dans le royaume de France (duché de Normandie, duché d'Aquitaine, comté de Poitiers, comté du Maine comté d'Anjou) que convoitaient Philippe Auguste ; la puissance ainsi que la précision de l'arbalète étant supérieures à celles d'un arc, elle était vue comme une arme déloyale ; l'arbalète ne permettait pas à l'adversaire de se défendre ; les carreaux d'arbalètes pouvaient percer les armures jusqu'à une distance de 90 à 100 mètres ; le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion mourut de la blessure infligée par un carreau d'arbalète en 1199, laissant son trône à son frère Jean sans Terre.

Armet : On appelle *armet* l'ensemble des ancres et des amarres d'un navire.

Armistice (En anglais « *armistice* ») : **1** – Suspension d'armes.

Remarques : **a)** – Un armistice est une *convention* entre les *pouvoirs politiques* des belligérants concernés.

b) – Le mot *armistice* est dérivé des mots latins « *arma* » (les armes) et « *stāre* » (se tenir immobile).

2 – Suspension temporaire d'un conflit, sans reconnaissance formelle de la victoire ou de la défaite de l'un ou de l'autre des belligérants.

Remarques : **a)** – À la différence d'un armistice, une *capitulation* est la reconnaissance de leur défaite par des militaires (armée, place forte, garnison, etc.) suivie de leur reddition.

Exemple : La capitulation de l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873) et de son armée après la défaite de Sedan, le 2 septembre 1870, face à l'armée du roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern (1797-1888).

b) – Armistices ou capitulations font l'objet de conventions entre les parties belligérantes.

c) – Une *convention d'armistice* est résiliée par la *reprise des hostilités*, par la *capitulation* de l'une des parties belligérantes ou par la signature et la ratification d'un *traité de paix* par toutes les parties signataires de la convention d'armistice.

Armistices de 1918 : **1** – Les plénipotentiaires ottomans et britanniques signèrent un armistice le 30 octobre à 23 heures, sur le cuirassé anglais « *Agamemnon* », ce qui mit un terme aux combats sur le front d'Orient.

Remarques : **a)** – Les Anglais écartèrent délibérément les Français de ces négociations d'armistice, malgré les protestations du Président du Conseil Georges Clemenceau ; les Anglais montraient déjà, avant la fin de la Guerre Mondiale, leur volonté d'exercer une domination exclusive sur le Proche-Orient.

b) – L'armée turque capitula dans les jours qui suivirent la signature de

l'armistice.

2 – Le gouvernement austro-hongrois signa avec le gouvernement italien un armistice le 3 novembre 1940.

3 – Les plénipotentiaires allemands signèrent avec les représentants militaires des puissances alliées (France, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique) un armistice le 11 novembre 1918, à 05h10 du matin, dans une voiture de chemin de fer de la *Compagnie Internationale des Wagons-Lits* qui servait de bureau au généralissime Foch et qui était stationnée en forêt de Compiègne, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

Remarques : a) – Les combats sur le front Ouest prirent fin à 11 heures du matin le 11 novembre 1914.

b) – Le général Erich Ludendorff (1865-1937), qui commandait jusqu'alors les armées allemandes, démissionna le 29 octobre 1918 et il fut remplacé par le général Wilhem Groener (1867-1939) ; l'empereur allemand et roi de Prusse Guillaume II (1859-1941) abdiqua le 9 novembre 1918 après que le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934) et le général Groener lui eurent fait savoir qu'il avait perdu la confiance de l'armée ; le roi de Bavière, Louis III (1845-1921) abdiqua le 13 novembre 1918, en signant un décret qui libérait militaires et fonctionnaires civils de leur serment de fidélité.

– Le jour même de sa formation (3 octobre 1918) le premier gouvernement parlementaire allemand, dirigé par le chancelier Maximilien de Bade (1867-1929), avait adressé au Président américain Woodrow Wilson (1856-1924) une demande d'armistice, sur le conseil impératif de Ludendorff qui voyait que l'Allemagne était en train de perdre la guerre.

– Ludendorff ne voulait pas que les militaires allemands fussent obligés de capituler et d'assumer la défaite de l'Allemagne.

– Les troupes allemandes ne se reconnurent pas vaincues et après que la guerre fut terminée, le Président du Conseil des commissaires du peuple Friedrich Ebert (1871-1925) qui, le 9 novembre 1918, avait remplacé le chancelier Maximilien de Bade à la tête du gouvernement allemand, accueillit les militaires allemands sous la Porte de Brandebourg en leur disant qu'aucun ennemi ne les avait surpassés.

c) – Pour la signature de l'armistice (11 novembre 1918, fête de la Saint-Martin) :

i) le gouvernement allemand était représenté par le député Matthias Erzberger (1875-1921), le diplomate comte Alfred von Oberndorff (1870-1963), le capitaine de cavalerie von Helldorf, le capitaine de vaisseau Ernst Vanselow (1865-1921) et le général major Detlof von Winterfeldt (1867-1940, ancien attaché militaire à Paris) ;

ii) les alliés étaient représentés :

- les Français par le maréchal Foch, le général Maxime Weygand (1867-1965) et le capitaine Paul Laperche,

- les Anglais par l'amiral sir Rosslyn Wemyss (1864-1933), le contre-amiral George Hope (1869-1959) et le capitaine Marriott,

- les Américains par le général Desticker.

d) – Le général Ferdinand Foch avait été élevé à la dignité de maréchal de France le 6 août 1918.

e) – Les Alliés avaient programmé une grande offensive pour le 14 novembre 1914, à l'initiative du général Philippe Pétain (1856-1951) qui visait à libérer la France occupée et à entrer en Allemagne pour défaire l'armée allemande ; en France, le Président de la République Raymond Poincaré (1860-1934), le général Pétain, le général Charles Mangin (1866-1925) souhaitaient pouvoir poursuivre l'offensive ; le Président du Conseil Georges Clemenceau (1841-1929) et le

maréchal Ferdinand Foch (1851-1929), au contraire, étaient partisans de l'arrêt immédiat des combats et de la signature de l'armistice ; c'est Clemenceau et Foch qui l'emportèrent ; Pétain en pleura car il pressentait la suite.

f) – Au moment de l'armistice, les troupes françaises représentaient 41 pour 100 des forces alliées et les troupes américaines 31 pour 100 ; en 1919, les Américains pouvaient représenter 40 pour 100 des effectifs alliés s'il continuaient à débarquer au même rythme et les États-Unis d'Amérique auraient alors eu un poids politique prépondérant.

Armistices de 1940 : 1 – Le 15 juin 1940, le président du Conseil français Paul Reynaud (1878-1966), qui refusait de demander un armistice à l'Allemagne, ordonna au général Maxime Weygand (1867-1965) commandant en chef de l'armée de *capituler* ; veillant sur l'honneur de l'armée française, comme le général Erich Ludendorff (1865-1937) l'avait fait pour l'honneur de l'armée allemande en novembre 1918, Weygand refusa la capitulation, catégoriquement et à voix haute, en présence du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) ; cela se passait à l'hôtel de la préfecture de Bordeaux, après un Conseil des ministres ; Weygand exigeait pour sa part que le Gouvernement demandât à l'Allemagne les conditions d'un armistice.

Remarques : a) – Le 16 juin vers 14 heures, le Président du Conseil Paul Reynaud reçut par téléphone du Sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale Charles De Gaulle (1890-1970), en mission à Londres, l'annonce d'une proposition britannique d'union politique franco-britannique ; les deux pays n'auraient plus formé qu'un seul État, avec une seule monnaie, un seul gouvernement, une seule armée, un seul empire, une seule nationalité.

b) – Ceux qui se sont intéressés à l'épopée johannique (1429) savent que c'est exactement ce qu'avait refusé Jeanne d'Arc ; poussée par les « *forces de l'au-delà* » Jeanne d'Arc (1412-1431) avait refusé la décision du roi de France Charles VI (1368-1422) de transmettre la couronne de France, après sa mort, à son gendre Henri V (1386-1422) puis à son petit-fils Henri Plantagenêt (1421-1471) qui devint roi d'Angleterre sous l'appellation de Henri VI ; le royaume de France et le royaume d'Angleterre n'auraient ainsi formé qu'un seul État, avec un seul roi, un seul gouvernement, une seule armée, un seul empire, une seule nationalité.

c) – Jeanne d'Arc réussit à faire couronner et sacrer roi de France, sous le nom de Charles VII, le 17 juillet 1429 à Reims, le prétendant Charles de Valois (1403-1461), avec l'aide des anges de Dieu et avec celle des saints du Paradis et un peu grâce à l'argent de Yolande d'Aragon (1380-1442), la belle-mère du prétendant Charles de Valois et la veuve de Louis II d'Anjou (1377-1417) ; Louis II d'Anjou était le cousin germain du roi de France Charles VI.

d) – Le roi Charles VI avait mis en doute publiquement la filiation de Charles de Valois, qu'il appelait « *le soi-disant dauphin Charles* » ; Charles VI avait déshérité Charles de Valois au profit de son petit-fils, le roi d'Angleterre Henri Plantagenêt, à cause de l'assassinat de Jean sans Peur (1371-1419) à Montereau-Fault-Yonne, le 10 septembre 1419, perpétré de manière perfide par les hommes de Charles de Valois, celui-ci étant présent ; le duc de Bourgogne Jean sans Peur était le cousin germain du roi de France Charles VI.

b) – Le 16 juin 1940 à 14 heures, Paul Reynaud resta d'abord sceptique, même s'il n'arrivait pas à cacher son excitation ; dans l'après-midi, il annonça au Conseil des ministres qu'il avait accepté ce projet exceptionnel et qu'il prévoyait une rencontre avec le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) le lendemain à Nantes.

c) – Des protestations unanimes s'élevèrent au sein du gouvernement français ; les ministres ne voulaient pas réduire la France à un dominion britannique ; Reynaud annonça une nouvelle réunion du gouvernement le même jour à 22 heures.

d) – Paul Reynaud avait été mis en minorité au Conseil des ministres de la veille à l'hôtel de la préfecture de Bordeaux : il voulait que l'armée capitule afin de reprendre le combat à partir de l'Afrique du Nord, conjointement avec le Royaume-Uni ; la majorité des 24 ministres appelés à s'exprimer préférait demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice.

e) – Paul Reynaud avait envoyé le 14 juin un message d'appel à l'aide au Président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) ; Roosevelt répondit gentiment le 15 juin mais, contrairement à ce que Reynaud avait espéré, les États-Unis d'Amérique ne déclarèrent pas la guerre à l'Allemagne car c'est la France qui avait déclaré la guerre à l'Allemagne.

f) – Pour toutes ces raisons et devant le refus du gouvernement français de fusionner avec la Grande-Bretagne, Paul Reynaud annonça officiellement la démission du Gouvernement le 16 juin à 17 heures, laissant indirectement au Président Albert Lebrun le choix entre la demande d'armistice et la capitulation.

g) – Le Président de la République Albert Lebrun savait que le maréchal Philippe Pétain (1856-1951), vice-président du Conseil depuis le 17 mai 1940, était partisan de demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice.

[Voir les articles *Pétain* et *De Gaulle*].

2 – Le 16 juin 1940 au soir, sur le conseil du Président du Conseil Paul Reynaud, le Président de la République Albert Lebrun chargea le Maréchal Pétain de former un nouveau gouvernement, conformément à la Constitution de la III^{ème} République (lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875, modifiées les 21 juin 1879, 14 août 1884 et 10 août 1926) en remplacement du cabinet Paul Reynaud.

En réalité, Paul Reynaud comptait revenir très rapidement au pouvoir.

Remarques : **a)** – Le nouveau cabinet, présidé par le Maréchal Pétain, se rallia à la proposition de Camille Chautemps (1885-1963) qui voulait demander immédiatement à l'Allemagne les conditions d'un armistice par l'intermédiaire de l'Espagne ; le Maréchal Pétain annonça à la radiodiffusion nationale de l'État français, le 17 juin 1940 à 12h30, qu'il fallait cesser le combat et qu'il avait demandé à l'adversaire s'il était prêt à rechercher avec lui un moyen de mettre un terme aux hostilités ; il provoqua ainsi une perte de motivation dans les unités qui combattaient encore et qui combattirent au péril de leur vie jusqu'à l'entrée en vigueur (le 25 juin 1940 à 00h35) des armistices signés le 22 juin 1940 à 18h36 avec l'Allemagne et le 24 juin 1940 à 18h35 avec l'Italie.

b) – Chautemps supposait, a-t-on dit, que les conditions exigées par l'Allemagne seraient inacceptables et que le Gouvernement français serait contraint de poursuivre la lutte à partir de l'Algérie.

c) – L'une des motivations du Président Albert Lebrun et de la majorité des membres du Gouvernement français pour demander un armistice plutôt que de capituler rejoignait l'une de celles qui motivèrent la demande allemande d'un armistice en novembre 1918 : c'était la crainte d'une insurrection populaire, de désordres non maîtrisables et la perspective de la prise du pouvoir par les communistes dans un pays abandonné par ses élites après la capitulation de l'armée et l'exil en Afrique du Nord de ses dirigeants politiques ; l'exemple de la prise du pouvoir par les Bolcheviques russes lors de la fameuse Révolution d'Octobre, 23 ans auparavant, suivie d'un armistice entré en vigueur le 15 décembre 1917 et du traité de Brest-Litovk (3 mars 1918) entre les gouvernements des Empires centraux menés par l'Empire allemand et la jeune

République Russe Bolchevique, était encore dans toutes les mémoires.

3 – Le représentant du Gouvernement français signa, le 22 juin 1940, avec le représentant du Gouvernement allemand un *armistice honorable* compte tenu de la situation morale et militaire catastrophique de la France à ce moment ; l'armistice avec l'Allemagne prévoyait de mettre fin aux combats sur les fronts français du Nord et de l'Ouest, 6 heures après la signature d'un armistice avec le Gouvernement italien sur le front du Sud-Est ; la France et l'Italie signèrent un armistice à Rome, le 24 juin 1940 en fin d'après-midi ; les combats cessèrent le 25 juin 1940, un peu après minuit.

Remarques : a) – L'Armée française avait été considérée, jusqu'en mai 1940, comme la première armée du monde.

b) – En juin 1940, l'Armée française n'était plus en mesure d'opposer la moindre résistance à l'avancée de l'Armée allemande sur le territoire français ; l'armistice du 22 juin 1940 n'était pas une *paix séparée*, mais une convention qui stoppait provisoirement les hostilités déclenchées le 3 septembre 1939 par la déclaration de guerre de la République française au Reich allemand.

[Voir le mot *Armistice*].

c) – Le général Maxime Weygand (1867-1965) avait été rappelé de Syrie : il avait été nommé généralissime des armées françaises le 17 mai 1940, la veille du jour où le maréchal Philippe Pétain entra au gouvernement comme vice-président du Conseil ; le 8 juin 1940, Weygand exposa en réunion interministérielle la situation désespérée des armées françaises ; il envisagea alors une demande d'armistice.

d) – Le 9 juin, le jour où la Wehrmacht atteignait la Seine à Rouen, le sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale, Charles De Gaulle, était à Londres pour demander une nouvelle fois l'aide de la Royal Air Force (la RAF, l'aviation militaire britannique) comme convenu avec le précédent Gouvernement britannique présidé par Neville Chamberlain (1869-1940) ; le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) la lui refusa car il gardait ses avions pour la défense de l'Angleterre, pour préserver les intérêts britanniques outre-mer et pour protéger le Canal de Suez en cas d'attaque italienne ; Churchill n'avait pas changé d'avis sur ce point depuis qu'il avait pris le pouvoir, le 10 mai 1940.

e) – Le Président du Conseil Philippe Pétain préféra demander un *armistice* plutôt que de laisser *capituler* l'Armée française ; la capitulation de l'Armée française au bout de deux mois de combat aurait été traumatisante pour les militaires et pour la nation.

[Voir le mot *Capitulation*].

f) – L'armistice signé le 22 juin 1940 préservait de l'occupation allemande environ la moitié du territoire de la France métropolitaine, ainsi que l'Algérie et toutes les colonies, ce que ne pouvait plus faire l'Armée française ; aucun allié n'était disposé à venir à son aide pour arrêter la progression de l'envahisseur.

g) – Les combats cessèrent le 25 juin à 0h35 du matin (heure française) sur le front Nord-Ouest, 6 heures après la signature d'un armistice avec l'Italie.

h) – L'occupation d'un territoire par une armée étrangère génère un manque à gagner pour l'économie de la zone occupée, mais elle a aussi un coût pécuniaire pour subvenir aux besoins des occupants ; elle a également un coût politique.

i) – Le 10 juin 1940, à 18h00, le président du Conseil des ministres du royaume d'Italie, Benito Mussolini (1883-1945), avait annoncé, au balcon de la Piazza Venezia, que l'Italie avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne et à la France.

j) – L'Italie espérait pouvoir occuper l'Est de la France jusqu'au Rhône ; l'Allemagne, qui se contentait de l'occupation du Nord et de l'Ouest de la France, ne le permit pas.

4 – En 6 semaines, la France compta 90 000 tués, 200 000 blessés et 1,8 millions

de prisonniers sur les fronts Nord et Ouest.

Les Anglais comptèrent 68 000 tués, blessés ou prisonniers, les Belges plus de 23 000, les Hollandais près de 10 000 et les Polonais plus de 6 000 sur le front occidental.

Remarque : Par comparaison, on a estimé que la France perdit 200 000 hommes en deux mois dans l'offensive du *Chemin des Dames* lancée le 16 avril 1917 par le général Nivelle, dont 100 000 la première semaine.

5 – Les Allemands eurent en mai-juin 1940, environ 27 000 tués, plus de 18 000 disparus, plus de 111 000 blessés ; ils ont perdu environ 1 300 avions et près de 850 chars, mais ils ont récupéré une très grande quantité de matériel abandonné par les Anglais dans leur fuite (comme à La Roche-aux-Moines le 2 juillet 1940) ou réquisitionné aux Français.

6 – La France compta, sur le front Sud-Est contre l'Italie, 250 tués ou blessés.

7 – Les Italiens eurent près de 1 300 tués ou disparus, plus de 2 600 blessés et plusieurs milliers de soldats atteints de gelures graves.

8 – Deux jours après la signature de l'armistice franco-allemand le gouvernement français signa le 24 juin 1940 à 18h35 avec le gouvernement italien un armistice qui mettait un terme aux combats sur le front Sud-Est.

Remarque : Le cessez-le-feu général eut lieu 6 heures plus tard, le 25 juin à 0h35 du matin, sur tous les fronts.

9 – Du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940, la hiérarchie militaire avait été confiante, tellement la préparation mentale, opérationnelle, tactique, lui semblait remarquable.

Remarques : **a)** – Les civils appelés dans l'armée française en septembre 1939 étaient convaincus qu'ils pourraient gagner la guerre contre l'Allemagne, rapidement et pratiquement sans combattre.

b) – Les poitrines qui avaient fait barrage aux Allemands à Verdun ou sur la Somme, en 1916, appartenaient à des réservistes habitués à la vraie vie, faite de courage et de rigueur ; les réservistes appelés à se battre dans l'armée française en 1939, dont certains s'étaient déjà battus pendant la Grande Guerre, étaient dans un état d'esprit de courage et de discipline encore meilleurs qu'en novembre 1918.

c) – Mais vingt ans après le Traité de Versailles (28 juin 1919) la hiérarchie d'active chargée de les commander n'était pas préparée à passer de la mentalité de temps de paix à la mentalité de temps de guerre, ni des schémas tactiques enseignés à l'École de guerre et assimilés au cours des manœuvres, à la réalité du terrain où l'ennemi ne faisait pas ce qui avait été envisagé à l'École de guerre.

d) – En mai 1940, au début des vrais combats, plus personne ne se rappelait pourquoi la France avait déclaré la guerre à l'Allemagne ; les déclarations de l'été 1939 concernant Dantzig (refus de mourir pour Dantzig !) étaient oubliées ; la Pologne n'existait plus et son territoire avait été partagé entre l'Allemagne et l'Union soviétique ; et nous n'étions pas en guerre contre l'Union soviétique.

10 – Le foisonnement et la superposition des niveaux bureaucratiques dans les organes de commandement de l'armée française diluait la responsabilité entre eux, au point de cesser d'être ressentie par aucun ; chaque échelon constituait un organe de retardement ; les renseignements dans le sens montant ou les ordres dans le sens descendant risquaient, à chaque occasion, de ne pas arriver à temps ou de ne pas arriver du tout.

Remarques : **a)** – Le foisonnement consistait en une collection de bureaux rivaux à tous les échelons, jaloux de leur autonomie et manquant de communications avec les autres bureaux, que ce soit dans le sens horizontal ou dans le sens vertical.

À chaque échelon, on trouvait :

- i)** le *premier bureau* chargé des effectifs et des dotations en matériel ;
- ii)** le *deuxième bureau* chargé de l'analyse du renseignement et des plans d'attaque ou de défense ;
- iii)** le *troisième bureau* chargé des opérations et de la traduction de la tactique de guerre en ordres précis pour les unités intéressées ;
- iv)** le *quatrième bureau* chargé des casernements, du transport et du ravitaillement.

Les officiers de chaque bureau avaient parfois un penchant à prendre leur bureau pour l'échelon dans sa totalité et leur échelon pour l'Armée entière, sans vue d'ensemble de la situation et parfois sans imaginer qu'ils avaient le devoir de transmettre sans délai les informations qu'ils détenaient, même s'ils n'en mesuraient pas l'importance.

b) – La superposition des niveaux de commandement et le chevauchement des compétences supposaient que les *renseignements* opérationnels entre un régiment et le ministre de la Guerre, ou les *ordres* dans l'autre sens, franchissent tous les échelons sans exceptions, perdant à chaque fois un peu de temps selon la disponibilité des officiers qui s'y trouvaient ; ordres ou renseignements restaient quelquefois malencontreusement bloqués quelque part.

Les principaux échelons étaient (de bas en haut) :

- i)** le commandement du régiment ;
- ii)** l'état-major de la division ;
- iii)** le commandement de la division ;
- iv)** l'état-major de l'armée ;
- v)** le commandement de l'armée ;
- vi)** l'état-major du groupe d'armées ;
- vii)** le commandement du groupe d'armées, instrument de la coordination stratégique ;
- viii)** l'état-major du théâtre d'opération ;
- ix)** le commandement du théâtre d'opérations, pour la conduite de la guerre sur le front ;
- x)** l'état-major général des forces terrestres (GQG ou état-major du généralissime) ;
- xi)** le cabinet militaire du généralissime ;
- xii)** le généralissime, commandant en chef des forces terrestres ;
- xiii)** l'état-major des armées (le ministère de la Guerre) ;
- xiv)** éventuellement un sous-secrétaire d'État à la Guerre ;
- xv)** le ministre de la Guerre.

Armogan : 1 – Temps favorable pour la navigation.

Remarque : Mot en usage en Méditerranée.

2 – Beau temps qui est propre pour naviguer.

Armoiries : 1 – [Vielli] « *Armoiries* » se disait de certaines marques propres à chaque maison noble et peintes ou figurées sur l'écu et sur la cote d'armes.

2 – Des armoiries ont été conférées à certaines collectivités, comme des villes.

Remarques : **a)** – Les armoiries de La Rochelle lui avaient été conférées par Charles v (1338-1380) en récompense de son attachement à la couronne de France, car les Rochelais avaient chassé les Anglais de la ville.

b) – Armoiries de La Rochelle :

« *De gueules au vaisseau d'or, habillé d'argent, voguant sur une mer d'argent, au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or* ».

c) – Les armoiries de La Rochelle ont été modifiées en 1696 par un édit de Louis XIV (1638-1715) :

« *De gueules au vaisseau d'or, habillé d'argent, voguant sur une mer de sinople, au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or* ».

Le seul changement était la transformation de l'ancienne mer d'argent par une mer de sinople.

d) – La Révolution de 1789 supprima les armoiries des villes.

e) – L'ordonnance du 24 novembre 1827 de Charles X (1757-1836) autorisa à nouveau la bonne ville de La Rochelle à porter ses armoiries telles qu'elles avaient été définies sous Louis XIV.

[Voir l'expression *Bonne ville*].

Armoise : Sorte d'herbe odoriférante que l'on appelle parfois *herbe de la Saint-Jean*.

Armoises (Jeanne des –) : Jeanne du Lis, dite Jeanne des Armoises (décédée en 1449) est une femme qui se déclara être Jeanne d'Arc, le 20 mai 1436, plusieurs années après l'exécution, le mercredi 30 mai 1431, de la sentence définitive de condamnation à mort de Jeanne d'Arc comme relapse.

Remarques : **a)** – Jeanne d'Arc (vers 1412-1431 ?) avait été condamnée à être brûlée vive sur la place du Vieux Marché à Rouen comme *relapse* parce qu'elle avait repris des habits d'homme, ce qu'elle s'était engagée par serment à ne plus faire.

b) – Jeanne du Lis avait épousé en novembre 1436 Robert des Armoises, sire de Jaulny, un proche parent de Robert de Baudricourt (1400-1454), gouverneur de Vaucouleurs, qui avait aidé Jeanne d'Arc à rencontrer le dauphin Charles à Chinon en février 1429 ; Baudricourt était un familier de René d'Anjou (1409-1480) ; le duc René d'Anjou, duc de Bar, duc consort de Lorraine était le beau-frère du roi de France Charles VII (1403-1461).

Armon : Une des deux pièces du train d'un carrosse, entre lesquelles le gros bout du timon est placé.

Remarque : Les armons d'un carrosse.

Armorial : Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un royaume, d'une province.

Exemples : L'armorial de France ; l'armorial d'Espagne ; l'armorial de Normandie, de Bretagne, de Dauphiné, etc.

Arnould (Saint –) : **1** – Saint Arnould (582-641) appartenait à la noblesse franque.

Remarque : Saint Arnould était le trisaïeul de Charlemagne :

i) Saint Arnould était le père d'*Anségise de Metz* (615-679) maire du Palais d'Austrasie.

ii) Anségise de Metz était le père de *Pépin II d'Héristal* (640-714) maire du palais d'Austrasie, duc et prince des Francs.

iii) Pépin II d'Héristal était le père de *Charles Martel* (686-741) duc des Austrasiens, maire du palais d'Austrasie et prince des Francs.

iv) Charles Martel était le père de *Pépin III le Bref* (715-768) maire du palais de Neustrie et de Bourgogne, roi des Francs.

v) Pépin III le Bref était le père de *Charlemagne* (747-814) roi des Francs, roi des Lombards, empereur d'Occident.

2 – Saint Arnould fut le 29^{ème} évêque de Metz, de 613 à 628 ; en 629, il fonda un ermitage au Saint-Mont (aujourd'hui Remiremont, dans le département des Vosges) et il choisit de s'y retirer avec son ami messin Romaric.

Remarque : Le Leude saint Romaric (580-653), appelé aussi saint Remiré, donna son nom à la ville de Remiremont.

3 – Après sa mort en 640, les Messins réclamèrent le retour du cercueil de Saint Arnould à Metz pour l'inhumer dans la cathédrale Saint-Étienne, à côté des autres évêques de Metz.

4 – Pendant l'illation, le 18 juillet 641, les porteurs souffraient de la chaleur et ils s'arrêtèrent pour boire à la fontaine de Deyvillers (actuel département des Vosges).

Pour leur être agréable, le saint souleva le couvercle de son cercueil et il ordonna à la fontaine de faire couler de la bière ; les porteurs et les accompagnateurs apprécièrent le miracle et ils poursuivirent leur chemin jusqu'à Metz avec allégresse et en chantant des cantiques.

[Voir le mot *Illation*].

Remarque : Saint Arnould est le saint patron des brasseurs de bière.

Aromate : Drogue odoriférante.

Exemples : Le baume, le storax, la cannelle, l'encens, le genièvre, le clou de girofle, la muscade, etc. sont des aromates.

Remarque : La plupart des aromates croissent dans les pays chauds, et nous arrivent du Levant.

Aromatique (Plante –) : Plante utilisée en cuisine pour l'arôme qu'elle dégage, ou pour la préparation de boissons apéritives.

Remarque : Les principales plantes aromatiques sont l'absinthe, l'achillée, l'acore odorant, l'ail des ours, l'aloès, l'aneth, l'angélique, le baume du Pérou, la camomille, la cannelle, la cardamome, le carvi, la cascarille, le cédrat, le chardon béni, la cola, la coriandre, le fenouil, le génépi, la gentiane, le gingembre, la girofle, le houblon, l'hysope, l'iris, le laurier, la marjolaine, la mélisse, la menthe, la muscade, l'orange amère, l'origan, le poivre, le quinquina, le romarin, la sarriette, la sauge, le sureau, le thym, la vanille, la verveine.

Arome : 1 – Modèle de prévisions météorologiques utilisé par Météo-France et ayant une maille de 1,3 km de côté depuis avril 2015 ; les prévisions concernent la France métropolitaine pour les échéances de 3 à 36 heures. .

Remarques : a) – Arôme est alimenté par les modèles de plus grande échelle *Arpège* et *Aladin*.

[Voir les mots *Arpège* et *Aladin*].

b) – L'acronyme AROME signifie : *Applications de la Recherche à l'Opérationnel à Méso-Échelle*.

2 – *Arôme* délivre des prévisions détaillées afin de permettre de localiser avec précision et d'anticiper les phénomènes météorologiques dangereux.

3 – *Arôme* donne des prévisions heure par heure pour les 48 heures qui suivent, et il est réactualisé 4 fois par jour.

[Voir les mots *Arpège* et *Aladin*].

Aronde : [*Vieilli*] Synonyme d'hirondelle.

Remarque : L'expression *queue d'aronde* se dit d'une pièce de bois ou de métal taillée par un bout en forme de queue d'hirondelle, et qui s'assemble avec une autre par le moyen d'une entaille de la même forme.

Aronnelle : 1 – Bateau léger de mer et de rivière, comme un brigantin, une pinasse, un pinquet.

2 – [*Terme de pêche*] Corde garnie de lignes latérales qui portent des hameçons, et qu'on fixe sur le sable, à marée basse, par de petits piquets.

3 – Grosse ligne de pêche garnie d'avançons et d'ains (ou hameçons).

Remarque : Dans ce sens, on dit aussi *harouelle*.

ARPA : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Automatic Radar Plotting Aids*.

2 – Les systèmes ARPA sont intégrés aux radars des navires et permettent le suivi automatique des cibles détectées par ces radars ; ils permettent de connaître les routes, les CPA et les TPA de tous les navires qu'ils détectent.

Remarque : Un système ARPA analyse les routes et les vitesses des cibles dont les

échocs apparaissent sur l'écran du radar, il détermine les risques de collision et il active le cas échéant des alarmes paramétrables.

ARPA : Le réseau *Arpanet* est un précurseur du réseau mondial de communications réparties et connu sous le nom de « *Réseau Internet* ».

Remarque : Le réseau *Arpanet* a été mis au point par une agence du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique, la *Defence Advanced Research Projects Agency* (DARPA).

Arpège : **1** – Modèle mondial de prévisions météorologiques utilisé par Météo-France et ayant une maille de 30 milles de côté ; Arpège annonce des phénomènes de grandes dimensions (basses pressions, hautes pressions) qui se déplacent dans l'atmosphère.

2 – Les prévisions d'Arpège couvrent quatre jours ; elles sont réactualisées quatre fois par jour.

[Voir les mots *Arôme* et *Aladin*].

Arpent : L'arpent est une ancienne unité de surface.

Remarque : L'arpent est une surface égale à 100 perches carrées ; sa valeur en ares dépend de la longueur des perches :

i) L'arpent ordinaire pour les bois valait 20,44 ares.

ii) L'arpent du roi, ou arpent commun, valait 42,21 ares.

iii) L'arpent d'ordonnance, ou des eaux et forêts, valait 51,07 ares.

iv) L'arpent de Paris valait 94,19 ares.

Arpenter : Mesurer des terres par arpents ou parties d'arpent, ou autres mesures de surface.

Arpette : Appellation familière des marins passés par l'École des apprentis-mécaniciens de la Marine nationale.

Remarques : **a)** – L'école des apprentis-mécaniciens de Lorient a fonctionné du 5 novembre 1900 au 18 juin 1940.

b) – L'école des apprentis-mécaniciens de Toulon/Saint-Mandrier a fonctionné du 10 avril 1928 à 1989.

c) – L'instruction des mécaniciens a été assurée, à partir de 1990 par le « *Groupe des Écoles Énergie de la Marine* » (G.E.E.M.) pour toutes les spécialités qui contribuent à la conduite et à la « *maintenance* » des installations de propulsion et de production d'énergie, ainsi qu'à la sécurité à bord des navires.

d) – En 1993, le G.E.E.M. a été absorbé par le Centre d'Instruction Navale (C.I.N.) de Saint-Mandrier dans le cadre d'une direction d'études unique pour l'ensemble, tout en conservant un groupe d'instruction spécifique pour la branche « *Énergie* ».

e) – Le G.E.E.M. a été transformé en département « *Plate-forme – Mobilité – Logistique* » (P.M.L.) .

f) – Le *département P.L.M.* instruit et entraîne le personnel mécanicien ou électrotechnicien de la Marine nationale dans les spécialités liées à la propulsion et la production d'énergie.

Arques : Village voisin de Dieppe et sur le territoire duquel le roi de France Henri IV (1553-1610) a vaincu en septembre 1589 Charles de Lorraine (1554-1611), duc de Mayenne, de la maison de Guise, amiral de France jusqu'à son remplacement en 1582 par l'un des archimignons de Henri III (1551-1589), le duc Anne de Joyeuse (1560-1587).

Remarque : En souvenir de cette victoire d'Henri IV, le village s'appelle maintenant Arques-la-Bataille.

Arqué : Qui a de l'arc ; se dit d'un navire dont l'avant et l'arrière ont plus d'enfoncement que la maîtresse partie.

Remarques : a) – Le contraire d'*arc* est « *contre-arc* » lorsque la maîtresse-partie du navire a plus d'enfoncement que les extrémités avant et arrière.

b) – L'*arc* vient de ce que l'avant et l'arrière du navire sont moins portés par l'eau que sa partie centrale, que le navire a perdu sa tonture par le vieillissement de ses liaisons.

c) – Les préceintes et les ponts d'un navire arqué ont perdu leur tonture en tout ou en partie.

d) – Un navire arqué a une forte résistance à l'avancement.

Arquebuse : Ancienne arme à feu qui se portait sur l'épaule : une fourche plantée en terre soutenait le canon de l'arme au moment de mettre à feu et limitait le recul ; un serpentini garni d'une mèche permettait d'enflammer l'amorce.

Remarques : a) – L'*arquebuse*, d'abord appelée « *bâton à feu* » ou « *hacquebutte* », est l'une des toutes premières armes à feu individuelles.

b) – On appelle *arquebuse rayée* une arquebuse dont le canon est rayé par dedans.

c) – On appelait *arquebuse à croc* une sorte d'arquebuse dont le canon était si gros et si pesant, qu'on ne s'en servait guère que pour tirer de derrière les murailles d'une place forte.

[Voir le mot *Mousquet*].

Arquer (en anglais « *to bow* », « *to camber* ») : **1** – Courber en arc.

Exemples : Arquer un bordage ; s'arquer ; la quille du navire s'est arquée.

2 – Fléchir, se courber, prendre la courbure, la forme d'un arc.

Arraisonner (en anglais « *to hail* », « *to speak a vessel* ») : **1** – *Arraisonner un bâtiment*, c'est héler ce bâtiment et l'interpeller pour connaître sa nationalité, sa route, sa destination, son chargement ou tout renseignement le concernant, ou encore pour en obtenir des nouvelles ou pour lui en communiquer.

Remarque : On dit aussi *Faire raisonner*.

[Voir le mot *Raisonner* et l'expression *Raisonner (Faire –)*].

2 – Dans certains cas, si le bâtiment interrogé refuse de répondre, celui qui l'interpelle est en droit de lui tirer sur l'avant un coup de semonce et, s'il persiste, à ouvrir le feu sur lui.

Remarque : Il est d'usage de hisser ses couleurs avant d'arraisonner un navire, et pour celui-ci d'en faire autant.

3 – [*Familier*] Chercher à amener quelqu'un à un avis, en lui en donnant les raisons.

Arranger : 1 – Mettre dans l'ordre convenable.

2 – Accommoder, établir, mettre en bon ordre.

Arrérager : Être en retard de paiement.

Arrérages : [*Nom masculin pluriel*] Somme d'argent échue ou à échoir, versée périodiquement au créancier d'un revenu, d'une rente, d'un loyer, d'une redevance ou d'une pension.

Arrêt : 1 – Jugement d'une cour, d'une justice souveraine, par lequel une question de fait ou de droit est décidée.

2 – Saisie, soit de la personne, soit des biens.

Remarque : On dit *mettre aux arrêts* pour dire ordonner à un militaire de ne pas sortir de chez lui ; on dit *garder les arrêts* ou *être aux arrêts dans sa chambre* pour dire ne point sortir du lieu où l'on est aux arrêts ; on dit *rompre les arrêts* pour dire sortir, avant le temps, du lieu où l'on est aux arrêts ; et *lever les arrêts* pour dire en révoquer l'ordre.

Arrêt de Prince (en anglais « *embargo* ») : Mesure de police prise par les autorités publiques d'un État, visant à restreindre la liberté de mouvements d'un navire.

L'*arrêt de Prince*, ou *fait du Prince*, est en lui-même un événement qui exonère le transporteur maritime de sa responsabilité vis à vis du chargeur en ce qui concerne la date de remise de la marchandise au destinataire (loi n°66-420 du 18 juin 1966, art. 27-d).

Remarques : **a)** – L'arrêt de Prince se dit aussi *embargo*.

b) – L'arrêt de Prince est une mesure consacrée par le droit international.

Arrêté de fret (en anglais « *booking note* ») : L'arrêté de fret, ou engagement de fret, est un document utilisé pour réserver un emplacement à bord d'un navire en vue d'acheminer des lots importants de marchandises.

Remarque : L'arrêté de fret peut devenir un véritable titre de transport ou être considéré comme une charte-partie.

Arrêt technique : On appelle *arrêt technique* d'un navire son immobilisation temporaire en vue de procéder à des réparations ou à des opérations d'entretien préventif, selon un échéancier régulier.

Remarque : Un arrêt technique annuel comprend habituellement un examen à sec de la carène dans une forme de radoub ou sur un dock flottant, avec grattage de la coque, nettoyage soigneux et application de peinture anti-salissures (en anglais « *anti fouling* ») sur les œuvres vives.

Arrhes : L'argent qu'on donne pour assurance de l'exécution d'un marché, et que l'on perd si le marché n'a pas lieu par la faute de celui qui les a données.

Arrière (en anglais « *stern* », « *aft* ») : **1** – L'arrière d'un navire est la partie de ce navire comprise entre son milieu et sa poupe.

Remarque : Certains utilisent abusivement le mot *arrière* à la place de *poupe*.

2 – En construction, on appelle *arrière* d'un navire la partie comprise entre le couple de balancement arrière et l'extrémité du couronnement de ce navire.

3 – En navigation, l'*arrière* est la zone hors du navire qui va du travers de l'abri de navigation d'un bord au travers de l'autre bord, en passant par l'arrière : tout ce qui se trouve dans cet espace est dit *sur l'arrière* du navire.

Remarque : Ce qui se trouve sur l'avant du travers est dit *sur l'avant* du navire.

[Voir l'expression *Arrière du travers*].

4 – Un navire est *en arrière sur sa route* lorsque sa position observée est en retard par rapport à sa position estimée.

5 – (En anglais « *rear* ») L'arrière-garde d'une escadre est un groupe de navires qui, normalement, reste derrière le gros de la flotte ; il peut, lors des manœuvres, se trouver dans une autre position, mais il conserve son appellation.

Arrière-ban : [Vieilli] Au temps de la féodalité, assemblée de ceux qui tiennent des fiefs, ou qui, sans tenir de fief, sont gentilshommes, convoquée par le Prince, pour le servir à la guerre.

Exemple : Convoquer l'arrière-ban ; assembler l'arrière-ban ; dès que l'arrière-ban fut en marche.

Remarque : Il se dit aussi de la convocation même.

Arrière-demi : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en arrière à une certaine allure convenue, comprise entre « *arrière lent* » et « *arrière-tout* ».

Remarques : **a)** – L'allure « *arrière demi* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans les expressions « *arrière lent* » ou « *arrière tout* », on fait sonner le « *t* » final de *lent*, ou le « *t* » final de *tout* comme dans canot, bout, équipet, etc.

Arrière du travers (en anglais « *abaft the beam* »): Est situé sur l'arrière du travers tout ce que l'on peut relever entre les gisements de 90° et de 180° d'un bord ou de l'autre [Relèvement compté à partir de l'étrave].

Arrière-garde : La dernière partie d'une armée marchant en bataille.

Arrière-goût : Il se dit d'un goût que laissent dans la bouche certains aliments, ou certaines boissons, différent de celui qu'on avait éprouvé d'abord.

Remarque : Il ne se prend jamais en bonne part.

Arrière lent : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en arrière à une certaine allure convenue, comprise entre « *arrière très lent* » et « *arrière -demi* ».

Remarques : **a)** – L'allure « *arrière lent* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans l'expression « *arrière lent* » on fait sonner le « *t* » de *lent*, comme dans canot, bout, équipet, etc.

Arrière-pensée : Pensée intérieure, vue secrète qu'on ne laisse pas voir, qui détermine une action, une conduite.

Exemple : Il y a dans cette proposition quelque arrière-pensée dont je me défie.

Arriérer : Arriérer un paiement, c'est le différer, ne pas le faire à son échéance.

Remarque : Il se dit, au figuré, en parlant du paiement des redevances.

Exemple : Un fermier qui s'arrière, qui s'est arriéré.

Arrière-saison : On appelle ainsi l'automne, et plus ordinairement la fin de l'automne.

Remarques : **a)** – On dit que des pommes, des poires, et d'autres fruits, sont pour l'arrière-saison, pour dire qu'ils ne sont bons à manger qu'à la fin de l'automne, ou même bien avant dans l'hiver, lorsqu'on ne mange plus d'autres fruits.

b) – En parlant du blé et du vin, on appelle *arrière-saison* les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges.

Exemples : Le blé se vend plus cher ans l'arrière-saison, c'est-à-dire dans les mois de juin et de juillet ; ce vin ne se boit que dans l'arrière-saison, c'est-à-dire dans les mois de juillet et d'août.

Arrière tout : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en arrière à une certaine allure convenue, qui correspond à l'allure maximum possible dans les circonstances actuelles.

Remarques : **a)** – On distingue :

i) « *arrière-tout de manœuvre* » qui est l'allure maximum en arrière sans mettre en péril l'installation, qu'il s'agisse d'un moteur diesel ou d'une installation à vapeur.

ii) « *arrière tout exceptionnel* » qui est l'allure demandée par la timonerie pour éviter un péril imminent ; dans ce cas, le mécanicien ne respecte pas les consignes de prudence du service technique et il prend le risque de faire des avaries à l'installation en réglant l'appareil de manœuvre jusqu'à obtenir la puissance maximum possible.

b) – Dans l'expression « *arrière tout* » on fait sonner le « *t* » de *tout* comme dans canot, bout, équipet, etc.

Arrière très lent : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en arrière à une certaine allure convenue ; pour un moteur diesel, c'est l'allure minimum que peut soutenir la machine sans caler.

Remarques : **a)** – L'allure « *arrière très lent* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de

l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans l'expression « *arrière très lent* » on fait sonner le « *t* » de *lent*, comme dans canot, bout, équipet, etc.

Arrimage (en anglais « *stowage* », « *trimming* ») : **1** – Distribution et arrangement à bord d'un bâtiment de guerre, des munitions de bouche, d'équipement ou de guerre, ou de la cargaison dans la cale d'un navire de charge.

Remarques : **a)** – L'arrimage est l'action d'arrimer ou le résultat de cette action.

b) – Le mot *arrimage* s'applique au chargement de marchandises, mais aussi à l'arrangement et à la disposition à bord des objets de poids considérable tels que le lest, l'eau, les vivres du voyage, les rechanges.

c) – Pour la mise en place des objets tels que la mâture, le gréement, les vergues ou les voiles, on se sert du mot *installation* au lieu d'arrimage, sauf si ces objets sont des rechanges en attente d'utilisation.

[Voir le mot *Installation*].

c) – Le mot arrimage vient du vieux mot français *rum* qui signifie *profondeur de la cale*.

[Voir le mot *Rum*].

2 – Le *bon arrimage* est le placement et la répartition selon l'ordre le plus convenable, le plus propre à leur conservation et qui exige le moins d'espace, des objets, du matériel ou des marchandises à bord d'un navire.

Remarques : **a)** – Le bon arrimage de la cargaison vise à éviter le déplacement des marchandises destinées aux ports de fin de voyage lorsque l'on désirera atteindre celles que l'on déchargera dans les premiers ports.

b) – Le bon arrimage de la cargaison permet qu'entre les ports de chargement, puis entre les différents ports de déchargement, le navire aura une stabilité satisfaisante et une assiette convenable, compte tenu des possibilités d'embarquement ou de débarquement de lest.

c) – Le lest était constitué de gravier, de ballast, de gueuses, etc. sur les bateaux à voiles en bois.

d) – Depuis l'apparition de la vapeur, puis des moteurs diesel pour la propulsion de navires en fer ou en acier, on leste les navires en embarquant de l'eau de mer par gravité dans les double-fonds ; on rejette l'eau de mer par dessus bord au moyen de pompes lorsqu'elle n'est plus nécessaire pour assurer une bonne stabilité et une assiette convenable, sans gîte.

3 – Un bon arrimage nécessite également, en plus du placement, le saisissage et l'accoragage des objets à bord du navire pour éviter qu'ils ne se déplacent avec les mouvements de roulis, de tangage ou de pilonnement.

Remarques : **a)** – En cas de défaut de saisissage ou d'accoragage, le mauvais temps peut entraîner un *désarrimage* de la cargaison.

b) – Un *certificat de bon arrimage* est parfois délivré par un expert maritime qui certifie, après une inspection des cales en cours et en fin de chargement, que les marchandises ont été arrimées dans les règles de l'art et qu'elles ont été éventuellement saisies ou accorées de manière à éviter tout désarrimage si le navire rencontre du mauvais temps.

4 – Dans le cas du transport de marchandises en vrac, notamment des grains, l'arrimage peut comprendre des opérations spéciales telles que la pose d'un bardi ou la disposition de sacs emplis de marchandise à la surface du chargement, afin d'éviter tout ripage avec le roulis.

5 – Le placement et la répartition des marchandises sont réalisés par les ouvriers dockers sous la responsabilité du contremaître de l'entreprise de manutention et selon le plan de chargement établi par le capitaine du navire ; le saisissage et

l'accoragage peuvent être effectués par les ouvriers dockers, par le personnel d'entreprises spécialisées ou même par l'Équipage.

6 – L'arrimage doit assurer la sécurité du navire (*arrimage à fins nautiques*) et la bonne conservation de la marchandise (*arrimage à fins commerciales*).

Remarque : En cas de contrat de transport de marchandises, tout dommage causé à la marchandise par suite d'un défaut d'arrimage engage la responsabilité du transporteur.

7 – En cas d'affrètement au voyage, et en l'absence de toute précision dans la charte-partie, l'arrimage incombe au fréteur.

8 – En cas de clause F.I.O.S. (*free in and out stowed*) les frais d'arrimage peuvent être imputés à la marchandise ; ces frais seront alors payés distinctement du fret.

Remarques : **a**) – Certains capitaines demandent à un expert en chargement des navires de leur délivrer un *certificat de bon arrimage*.

b) – L'usage du terme *arrimage* pour désigner le seul *saisissage* ou l'*accoragage* de la cargaison ou d'objets divers à bord du navire est abusif.

c) – L'usage du terme *arrimage* pour désigner un accostage est fautif, fut-ce lorsqu'il s'agit d'un vaisseau spatial et d'une station orbitale.

[Voir le mot *Installation*].

Arrimer (en anglais « *to stow* », « *to trim* ») : Arrimer, c'est arranger, disposer, éventuellement caler, accorer et saisir solidement ce qui entre dans l'armement, ou ce qui doit entrer dans le chargement d'un navire.

Remarques : **a**) – Lorsque l'arrangement de la cargaison est perturbé par le roulis du navire ou pour une autre cause, on dit que la cargaison est désarrimée.

b) – Le saisissage et l'accoragage des colis, la pose de bardis ou le recouvrement des grains chargés en vrac par des sacs emplis de grains ont pour but d'éviter le désarrimage (le dérangement de la cargaison) pendant les traversées.

c) – Le verbe *arrimer* est issu du moyen français « *rum* » qui signifie « *fond de cale* » ; on en a tiré les verbes « *arruner* », « *arrumer* » ou « *arrimer* » qui signifient « *arranger, disposer, ranger la cargaison dans la cale* ».

[Voir le mot *Rum*].

Arrioler (S'–) : La mer s'arriole lorsque, le vent ayant changé, les anciennes lames cèdent à *Ariel* (*Opération*)celles qui s'élèvent dans la nouvelle direction du vent.

Arriser (en anglais « *to lower* ») : Abaisser, descendre, amener, mettre bas.

Remarques : **a**) – Se dit en parlant des vergues hautes que l'on abat sur le vibord et de leurs voiles, et ne s'emploie, en principe, que lorsqu'on opère pendant une rafale de vent ou un grain.

b) – On les saisit le plus ferme que faire se peut afin de ne pas donner prise au vent.

Exemple : On dit qu'un navire à arrisé ses huniers, ses perroquets pour dire qu'il a abaissé ces sortes de voiles.

Arrivage : **1** – Abord des navires dans un port.

Remarque : Il se dit plutôt des bateaux de rivière que des navires de mer.

2 – On le dit aussi de l'arrivée des marchandises par bateaux de rivière.

Exemple : L'arrivage des grains, des farines.

Arrivée (en anglais « *falling off* », « *lee lurch* ») : Mouvement d'un navire qui, faisant route, s'éloigne du lit du vent.

Arrivée (en anglais « *arrival* ») :

Arrivée (Heure probable d' –) : L'heure probable d'arrivée – en abrégé « *HPA* », (en anglais « *ETA* » – « *expected time of arrival* » ou « *estimated time of arrival* ») d'un navire actuellement en mer, est l'heure supputée de son arrivée au point

d'embarquement du pilote du port de destination, ou à un lieu de rencontre déterminé, ou à n'importe quel point tournant.

Arriver : 1 – [Vieilli] (En anglais « *to board* ») Aborder, approcher de la rive.

Exemples : La tempête nous obligea de relâcher, et nous arrivâmes à une plage déserte ; arriver au port.

2 – On dit *arriver à bon port*, pour dire parvenir heureusement au lieu où l'on voulait aller.

3 – [Par extension] Parvenir à un lieu où l'on voulait aller.

Exemples : Arriver à La Rochelle ; arriver de bonne heure ; arriver tard ; la nuit nous empêcha d'arriver à un tel lieu ; arriver dans sa patrie, dans sa maison.

Arriver : 1 – (En anglais « *to bear away* ») **1** – Pour un navire stoppé sur l'eau, arriver, c'est obéir au vent et s'approcher de l'une des positions d'équilibre stable où le navire reçoit le vent par le travers, d'un bord ou de l'autre.

2 – Pour un navire faisant route, arriver c'est écarter l'avant du navire du lit du vent, c'est-à-dire de la direction d'où souffle le vent, jusqu'à recevoir le vent de l'arrière ; c'est tourner pour venir du côté opposé à celui d'où vient le vent, le cap faisant un angle de plus en plus ouvert avec la direction d'où souffle le vent.

Remarques : **a)** – L'ordre « *laissez arriver* » demande à l'homme de barre de gouverner de telle façon que l'avant du navire s'éloigne du lit du vent.

b) – L'ordre « *arrivez vent arrière* » demande à l'homme de barre d'arriver assez vite jusqu'à ce que l'on reçoive le vent tout à fait de l'arrière.

3 – À la mer, *arriver par la contremarche*, c'est le mouvement successif des bâtiments d'une même ligne, au même point, dans les eaux les uns des autres ; ce mouvement commence par le bâtiment de tête de la ligne.

3 – Il se dit en parlant d'un navire qui vient sur un autre.

Exemples : Ce vaisseau arriva sur l'autre, et lui lâcha toute sa bordée ; deux vaisseaux sont arrivés sur nous ; commandement d'arriver.

4 – Il se dit aussi des marchandises qui viennent par voie d'eau.

Exemples : Dès que ces marchandises seront arrivées de Chine ; il est arrivé à ce réceptionnaire trente balles de café.

5 – Arriver signifie aussi *survenir*.

Exemples : Un malheur n'arrive jamais seul ; voyez ce qui m'arrive ; il m'arrive un grand malheur ; il arrive souvent que ... ; il arriva des gens que nous n'attendions pas.

6 – Réussir, parvenir à faire quelque chose.

Exemples : Avec de tels moyens *on arrive*, c'est-à-dire que l'on réussit ; vous aurez peine à *arriver*, si vous ne vous y prenez autrement, pour dire *vous aurez peine à réussir*.

Arrivez (N' – pas) ; (N' – plus) : « *N'arrivez pas !* », « *N'arrivez plus !* » sont des commandements à l'homme de barre pour qu'il maintienne le navire à son cap sans laisser porter, c'est-à-dire sans s'écarter du vent, en loffant plutôt légèrement.

Arrobe : 1 – Mesure de poids qui était usitée dans les anciennes possessions d'Espagne et du Portugal, équivalente à 11,5 kg, soit le quart du quintal espagnol.

2 – Mesure pour les liquides, de 16 litres à Cadix.

Arrogance : Fierté, orgueil, présomption, qui fait qu'on s'attribue un mérite, un droit, une autorité qu'on n'a pas.

Arrogant : Hautain, fier, superbe.

Arroger (S' –) : S'attribuer mal-à-propos quelque chose.

Remarque : Il ne se dit jamais sans le pronom personnel.

Arrondir : 1 – (En anglais « *to go round* », « *to sail round* ») Contourner progressivement les abords d'un cap, d'une île, d'un rocher, d'un musoir, sans s'en approcher trop près, en restant à bonne distance des hauts fonds et des dangers qui peuvent les avoisiner.

Remarques : a) – Le mot *arrondir* et les expressions *prendre du tour* ou *donner du tour* sont à peu près équivalents.

b) – La « *règle du pouce* » permet de déterminer la distance à laquelle il convient de passer de l'objet lorsque l'on prend du tour.

[Voir l'expression *Pouce (Règle du –)*].

4 – [Archaique] Frotter, nettoyer.

2 – Rendre rond.

3 – On dit qu'un homme a *arrondi* son champ, son pré, sa terre, sa fortune, pour dire, qu'il y a fait des augmentations.

4 – [Archaique] Frotter, nettoyer.

Arrondissement : 1 – Circonscription administrative maritime pour l'exercice de certaines compétences.

2 – À l'époque du régime des classes, l'Inspection des Classes a été divisée en arrondissements (1784) ; chaque arrondissement était composé d'un ou plusieurs quartiers.

Remarque : À chaque arrondissement était préposé un *Chef des Classes*.

3 – L'arrêté consulaire du 7 floréal an VIII (27 avril 1800) a divisé le littoral de la France en circonscriptions administratives appelées arrondissements maritimes ; chaque arrondissement avait à sa tête un Préfet maritime, haut fonctionnaire civil ou militaire de la Marine, siégeant au chef-lieu, dit Préfecture maritime.

Remarques : a) – Les arrondissements étaient divisés en sous-arrondissements, eux-mêmes divisés en quartiers.

b) – Les quartiers des Sables d'Olonne, de Saint-Martin-de-Ré, de La Rochelle, de Rochefort et de Marennes appartenaient au IV^{ème} arrondissement (arrondissement de Rochefort).

[Voir le mot *Besse*].

Arroser : 1 – Humecter, mouiller quelque chose en versant de l'eau dessus.

Exemple : On *arrose* les cloisons d'un compartiment en feu pour éviter que la chaleur ne propage l'incendie aux autres compartiments.

2 – On dit qu'une rivière *arrose* une ville, pour dire qu'elle la baigne, qu'elle y coule.

Exemple : La Charente *arrose* Rochefort, Soubise et Port-des-Barques.

3 – On dit « arroser des créanciers » pour distribuer à ses créanciers quelques sommes qui les apaisent.

Remarque : On le dit de même en parlant de petites libéralités qu'il faut distribuer.

Exemple : « Ayez soin d'*arroser* ces gens-là ! ».

Arrumage : [Vieilli] L'arrangement de la cargaison d'un navire.

Remarque : Synonyme d'arrimage.

[Voir le mot *Arrimage*].

Arrumer : [Vieilli] Arranger la cargaison d'un navire.

Remarque : Synonyme d'arrimer.

[Voir le mot *Arrimer*].

Arrumer : Arrumer une carte, c'est y tirer les lignes des *rumb*s de vents, demi-vents et quarts de vent, pour en faire une carte marine comme on les faisait jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Arrumeur : Celui qui arrange les marchandises dans un navire.

[Voir le mot *Arrimeur*].

Ars en Ré : **1** – Port d'échouage et bassin à flot dans le Nord de l'Île de Ré.

2 – On y accède par le Fier d'Ars en suivant un chenal de 8 à 10 mètres de large et dont la cote est de 2,5 mètres découvrant.

3 – Le bassin à flot est carré et a 100 mètres de côté ; il sert de réservoir pour faire des chasses dans le chenal les jours de grandes marées.

4 – Le bassin à flot d'Ars-en-Ré communique avec le port d'échouage par une écluse de 8 mètres de large, dont le seuil est à 3 mètres découvrant.

5 – Un port de plaisance a été creusé en aval du port d'Ars en Ré et on peut y accéder par le chenal d'Ars, autour de l'heure de la pleine mer.

Arsenal : **1** – Magasin d'armes et de toutes sortes d'instruments de guerre, soit pour la terre, soit pour la mer.

Exemple : L'arsenal de Brest ; l'arsenal de Rochefort ; l'arsenal de Paris.

2 – Jadis, enceinte fortifiée établie sur le bord des rivières ou dans les ports, dans laquelle se trouvait réuni tout ce qui était nécessaire à la construction, à la réparation et à l'armement des navires de guerre.

3 – Naguère, établissement industriel pouvant utiliser plus de 1000 ouvriers pendant les périodes de guerre, chargé de la construction et des réparations des vaisseaux, frégates et autres bâtiments de guerre.

Arsenic : Demi-métal qui a la propriété de se dissiper dans le feu sous la forme d'une fumée dont l'odeur est semblable à celle de l'ail.

Remarques : **a)** – Tout arsenic est un poison très-dangereux.

b) – On compte trois espèces d'arsenic, le blanc, le jaune et le rouge.

i) L'*arsenic blanc* est pur et a été sublimé par le feu qui lui a fait prendre la forme d'une poudre blanche et légère, ou d'une farine ; c'est ce qu'on appelle vulgairement de la *mort aux rats*. Quand le feu a été assez fort pour fondre cet arsenic blanc, il forme une masse transparente, comme du verre blanc, que l'on nomme arsenic cristallin.

ii) L'*arsenic jaune* est de l'arsenic blanc combiné avec une portion peu considérable de soufre.

iii) L'*arsenic rouge* est l'arsenic uni et sublimé avec une plus grande quantité de soufre que l'arsenic jaune, ce qui lui fait prendre une couleur rouge comme un rubis ; on l'appelle *réalgar*.

[Voir le mot *Réalgar*].

c) – L'arsenic sous la forme de demi-métal se nomme régule d'arsenic ; il est gris brillant assez semblable à du fer, mais il se noircit à l'air.

Arséniure de gallium : **1** – L'arséniure de gallium (symbole GaAs, en abrégé *argal*) est un semi-conducteur pouvant parfois remplacer le silicium et servir de support pour certaines applications électroniques.

3 – Le gallium présente *trois* électrons de valence, l'arsenic *cinq*, le silicium et le carbone *quatre*, l'oxygène *deux*, le chlore et l'hydrogène *un*.

2 – L'utilisation de l'arséniure de gallium convenablement dopé permet de réduire le bruit par rapport aux composants électroniques utilisant du silicium qu'il remplace, donc de diminuer le besoin d'amplification des signaux et de réduire l'échauffement des composants et la consommation électrique.

Remarques : **a)** – Les circuits à base d'arséniure de gallium génèrent moins de bruit en hautes fréquences que ceux à base de silicium ; ils peuvent fonctionner à des puissances plus élevées du fait d'une tension de claquage plus élevée.

b) – L'arséniure de gallium peut être utilisé avantageusement par rapport au silicium pour la fabrication de circuits pour les téléphones cellulaires ou pour les

communications par satellite.

c) – L'arséniure de gallium peut émettre de la lumière et il permet de faire des LED ou des lasers.

d) – Le silicium est beaucoup plus facile à obtenir et beaucoup moins coûteux que l'arséniure de gallium.

e) – Le silicium est moins fragile que l'arséniure de gallium.

Art : 1 – L'art est la recherche des formes séduisantes.

Remarque : L'art est universel :

i) l'art pénètre tous les domaines,

ii) l'art est de nature à séduire quiconque.

2 – L'art est un moyen de procurer de l'émotion.

Art : 1 – Méthode pour faire un ouvrage selon certaines règles.

Remarques : **a)** – L'art regroupe l'ensemble des moyens, des procédés conscients par lesquels l'homme tend à une certaine fin, cherche à atteindre un certain résultat.

b) – L'artiste applique les connaissances qu'il a acquises des règles de son art pour réaliser l'œuvre qu'il a conçue.

2 – Art se dit de la méthode, de l'adresse, de l'industrie avec laquelle on se conduit dans tout ce qu'on fait.

Exemple : Agir avec art ; se conduire avec art ; l'art de plaire ; l'art de bien vivre.

3 – Art se dit souvent dans le propre et dans le figuré, par opposition à *nature*.

Exemple : L'art perfectionne la nature.

Remarques : **a)** – L'art séduit, surprend, émeut le spectateur ou l'auditeur ; il plaît.

b) – L'art justifie de dénaturer le réel, au propre comme au figuré, pour exprimer les fantasmes de l'artiste.

c) – L'art surpasse le naturel apparent ; l'artiste a vu et montre la réalité sous une forme nouvelle et étonnante.

d) – Certains pilotes prétendent que la manœuvre est un art ; d'autres qu'il s'agit d'une pure technique qui met en œuvre les lois simples de la nature.

e) – Le *grand livre de la nature* est le seul qui soit écrit sans art, sans prétentions, sans vanité.

f) – L'art est aussi inutile mais aussi *indispensable à l'homme* que le sport.

4 – Arts, au pluriel, sans épithète, se dit en général des arts tant libéraux que mécaniques.

Remarques : **a)** – Ces arts sont pratiques.

b) – On les regroupe dans l'expression *arts et métiers*.

5 – On se sert souvent du mot art pour signifier simplement la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique ou la danse.

Remarque : Ces derniers arts sont esthétiques ; on les regroupe souvent sous l'appellation *beaux-arts* et on y joint habituellement l'éloquence et la poésie.

[Voir le mot *Artiste* et l'expression *Artistique (Œuvre –)*].

Artaban : Nom d'un roi des Parthes qui, ayant remporté des victoires sur les Romains, s'en glorifia tellement que de là est venue l'expression : « *fier comme Artaban* ».

Artéfact : **1** – Structure ou phénomène d'origine artificielle ou accidentelle que l'on rencontre au cours d'une observation ou d'une expérience scientifique.

2 – Apparence biaisée par l'imperfection de la technique ou des instruments employés, donnant une image inexacte mais constante.

3 – Entité conçue par des humains qui a pour but de répondre à des besoins particuliers.

Remarque : Les sciences de la conception sont à l'origine des artefacts.

Arthrite : Inflammation aiguë ou chronique des articulations.

Remarques : a) – Une inflammation est la réaction du système immunitaire à une agression externe ou interne.

b) – L'arthrite rhumatoïde peut être déclenchée par le frottement anormal des fibres d'un tendon anormalement sollicité sur une articulation.

c) – L'arthrite peut être infectieuse (par exemple déclenchée par la maladie de Lyme).

d) – L'arthrite peut toucher une seule articulation (*monoarthrite*) ou plusieurs articulations (*polyarthrite*).

e) – Arthrite est tiré du grec ἄρθρον qui signifie *articulation*.

[Voir le mot *Arthrose*].

Arthropode : Animal pourvu d'appendices locomoteurs formés de plusieurs pièces articulées, dont le corps à symétrie bilatérale est revêtu d'une couche de chitine.

Remarques : a) – La chitine est la substance organique azotée qui constitue le principal élément des téguments des insectes, des crustacés ainsi que de certains champignons et lichens.

b) – En anatomie, on appelle tégument, principalement l'enveloppe externe des arthropodes (animaux à corps segmenté muni d'appendices articulés) et des nématodes (vers non segmentés).

Arthrose : Dégradation du cartilage qui recouvre les extrémités des os au niveau des articulations.

Remarques : a) – Lorsque les os se touchent après la dégradation des cartilages, des raideurs ou des blocages apparaissent.

b) – La prise en charge de l'arthrose est concentrée sur la réduction de la douleur.

c) – Arthrose est tiré du grec ἄρθρον qui signifie *articulation*.

[Voir le mot *Arthrite*].

Arthur : Personnage de la mythologie celte.

Remarques : a) – Arthur symbolise l'homme providentiel qui permit aux Celtes, il y a très longtemps, de vivre dans la paix et la félicité.

b) – Les Celtes traditionnels attendaient (attendent ?) son retour, toujours imminent, afin d'améliorer leur condition.

c) – Un tel personnage providentiel se retrouve dans beaucoup de mythologies, dans de nombreuses civilisations.

d) – Les Juifs attendent le Messie, et sa *venue* doit marquer la fin des temps.

e) – Les judéo-chrétiens croient, par définition, que Jésus de Nazareth est le Messie ; ils attendent son *retour*, également à la fin des temps.

f) – Charles De Gaulle s'est cru, depuis l'adolescence, peut-être même depuis l'enfance, l'homme providentiel qui sauverait la France ; les circonstances, ses efforts assidus, ses écrits auto-promotionnels et sa force de persuasion, plus que son génie, lui ont finalement permis d'entrer dans l'Histoire.

[Voir *Gaulle (Charles de –)*].

Article : 1 – Jointure des os dans le corps de l'animal.

Remarque : Il se dit principalement de la jointure des os des pieds et des mains de l'homme.

2 – L'une des petites parties d'un écrit, composé de divers chefs, tel qu'est un traité, un contrat, un compte.

Exemples : Diviser un livre par chapitres, et les chapitres par articles ; article d'un journal, d'une gazette.

Article de foi : Point très important d'une croyance religieuse.

Articulaire : Qui a rapport aux articles, aux jointures du corps.

Exemple : La goutte est une maladie articulaire.

Articuler : **1** – Déduire par articles.

Exemple : Articuler des faits, et les proposer par ordre.

2 – On dit *articuler un fait* pour dire affirmer positivement et circonstancier un fait.

3 – Prononcer distinctement les mots syllabe par syllabe.

4 – Il s'emploie avec le pronom personnel en anatomie, en parlant des os qui se joignent.

Exemple : L'humérus s'articule avec l'omoplate.

Articuler (en anglais « *to couple* ») : Réunir des pièces de manière à ce que, sans se quitter, les parties jointes changent d'angles entre elles et tournent.

Remarque : Les aubes articulées tournent autour d'un axe placé au bout du rayon de la roue ; la bielle est articulée par une de ses extrémités avec la manivelle, et par l'autre avec le balancier.

Artifice : **1** – Oscillation entre le vrai et le faux.

2 – Ruse, déguisement, fraude.

Exemples : Méchant artifice ; détestable artifice ; artifice grossier ; user d'artifice ; un procédé plein d'artifice ; c'est un homme sincère et sans artifice.

Artifice : **1** – Art, industrie.

Exemples : Cette horloge, cette machine est faite avec un artifice merveilleux ; l'artifice d'un ouvrage.

2 – On le dit des ouvrages d'esprit, du style.

Exemple : L'artifice de son style séduit.

3 – On dit qu'un homme *ne vit que par artifice* pour dire qu'il ne vit qu'à force de soin et de régime.

4 – On dit réussir *par artifice*, se soutenir *par artifice* pour dire à force d'industrie et de moyens.

Artifice (Feu d' –) : Feu préparé avec art, en signe de réjouissance, et dans la composition duquel il entre plusieurs matières aisées à s'enflammer, comme de la poudre à canon, du soufre, du bitume, du camphre, etc.

Remarque : On appelle *artifice* cette composition de matières aisées à s'enflammer.

Artillerie (en anglais « *ordnance* ») : Ensemble des armes de jet, hormis les armes portatives.

Remarque : Le matériel de l'artillerie navale ne s'est différencié, jusqu'au XVII^e siècle, de celui de l'artillerie terrestre que par les affûts de ses canons.

Artimon (Mât d' –) (en anglais « *mizen mast* ») : Le mât d'artimon est le plus petit des trois bas mâts verticaux d'un navire dit à *trois mâts*.

Remarques : **a)** – Le mât d'artimon est situé sur l'arrière du grand mât.

b) – Bien noter que les Anglais appelle le mât de l'arrière « *mizen mast* », et le mât de l'avant « *fore mast* » : il s'agit d'un faux ami.

c) – Les Normands appellent *misaine* la voile du mât de l'arrière.

[Voir le mot *Misaine*].

Artimon (Voile d' –) (en anglais « *mizen sail* ») : **1** – Jadis, la plus grande des voiles d'un navire gréé en voiles latines.

C'était une voile triangulaire, établie sur antenne, qui se hissait au mât avant.

2 – Plus tard, on appela *artimon* et *contre-artimon* chacune des deux voiles latines (triangulaires) portées par l'un et l'autre des deux mâts situés en arrière du grand mât ; les autres voiles étant carrées.

3 – À partir du XV^e siècle, sur les navires à trois mâts et à voiles carrées,

l'artimon est la voile triangulaire dont l'antenne est portée par le mât de l'arrière ; ce mât a pris le nom de la voile (mât d'artimon).

4 – Au début du XVIII^{ème} siècle, ayant perdu la partie située en avant du mât, la voile d'artimon est une voile aurique qui s'envergue toujours sur une antenne mais dont la chute avant se lace au mât d'artimon ; dépourvue de gui, elle se borde au couronnement.

5 – À partir du milieu du XVIII^{ème} siècle, la voile d'artimon s'envergue sur une corne (la corne d'artimon) ; sa chute avant se lace au mât d'artimon ; dépourvue de gui, elle se borde au couronnement.

6 – À partir de la Guerre d'Indépendance américaine, la voile d'artimon fut remplacée par une *brigantine*, dont la corne s'est allongée et qui est munie d'un gui.

Remarques : a) – Une voile d'artimon (sans gui) pouvait remplacer la brigantine pour servir de voile de cape dans le mauvais temps.

b) – Plus récemment, la brigantine a été partagée en deux voiles superposées, chacune étant enverguée sur rail ; elles sont surmontées d'une voile de flèche triangulaire (c'est le gréement de barque).

Artisan : Celui qui crée régulièrement la même œuvre remarquable (*ou* les mêmes œuvres remarquables).

Remarque :

Artison : Acarien qui se développe sur la croûte de certains fromages et qui participe à leur affinage.

Artiste : 1 – Est réputé *artiste* celui qui a créé au moins une fois une œuvre remarquable.

2 – Le véritable *artiste* est en perpétuelle recherche dans sa discipline et il tend à toujours se dépasser.

Remarques : a) – Celui qui se contente de reproduire des œuvres bien rodées n'est pas un artiste.

b) – Un pilote de port expérimenté n'est pas un artiste et on ne lui demande pas d'imaginer ou d'improviser des figures nouvelles : son rôle principal est de dire à l'avance, à la lumière de son expérience, comment la manœuvre envisagée doit se dérouler.

c) – L'esthétique d'une manœuvre réussie n'est pas aussi jubilatoire pour un pilote de port que le fait de comprendre pourquoi elle a réussi ou de savoir quelles difficultés ont été surmontées.

3 – Celui qui travaille dans un art où le génie et la main doivent concourir, qui cultive les arts libéraux.

Exemples : Un peintre, un architecte sont des artistes.

4 – [*Vieilli*] *Artiste* se disait autrefois de ceux qui font les opérations chimiques.

Artistique (Œuvre –) : Une œuvre artistique est un ouvrage dont on a retiré tout ce qui était inutile afin de satisfaire aux préceptes d'un art.

Remarque : Certaines œuvres artistiques ne paraissent belles et esthétiques qu'aux esprits déjà préparés par l'étude et l'instruction à la contempler et à l'apprécier.

Aruspice : Ministre de la religion, chez les anciens, dont la fonction consistait à chercher des pronostics de l'avenir dans les mouvements de la victime avant le sacrifice et dans l'inspection de ses entrailles après la cérémonie.

As : Synonyme d'*appât* ou de *boëtte*.

Remarque : Ce mot est utilisé dans la partie orientale de la Manche de Bretagne et en Mer du Nord.

Asbeste (en anglais « *asbestos* ») : Substance minérale, filamenteuse et inaltérable au feu.

Remarques : a) – *Asbeste* est tiré du grec ancien ἄσβεστος qui signifie

inextinguible.

b) – L'*asbeste* s'appelle également *amiante*.

c) – *Amiante* est tiré du grec ancien ἄμιαντος qui signifie *incorruptible, sans souillures*.

[Voir le mot *Amiante*].

d) – On a utilisé l'*asbeste* (ou *amiante*) pendant des générations pour servir d'isolant thermique bon marché et performant en présence des très hautes températures : par exemple autour des collecteurs de vapeur surchauffée à plus de 600°C pour les installations à turbines à vapeur, ou des collecteurs de gaz d'échappement des moteurs portés à des températures supérieures à 500°C.

e) – Deux familles d'*asbeste* (ou *amiante*) sont utilisées industriellement : les chrysotiles et les amphiboles, toutes les deux cancérigènes.

f) – L'*asbeste* (ou *amiante*) est suspecté, depuis le tout début du xx^{ème} siècle (1902 !), d'entraîner des maladies graves du système respiratoire, notamment des cancers ; son caractère cancérigène est connu avec certitude depuis les années 1950.

g) – L'usage de l'*amiante* est maintenant extrêmement réglementé : le décret 96-1133 du 24 décembre 1996, applicable au 1er juillet 1997, interdit l'utilisation de l'*amiante* en France ; ce règlement s'applique pour toutes les formes de l'*amiante*.

h) – Le diamètre des fibres d'*amiante* est parfois jusqu'à 2000 fois plus petit que celui d'un cheveu ; une fois inhalées, les fibres d'*amiante* peuvent provoquer une inflammation non cancéreuse, des maladies bénignes ou des cancers car la poussière d'*amiante* provoque des anomalies chromosomiques conduisant à une transformation cancéreuse des cellules.

i) – Il faut en moyenne entre 20 et 40 ans pour que se déclare un *cancer du poumon* ou un *mésothéliome* dû à une exposition, même faible, à l'*amiante*.

j) – Un sur 10 environ des 25 000 *cancers du poumon* détectés chaque année en France est dû à l'*amiante*, associé ou non au tabac.

k) – Le *mésothéliome*, qui peut atteindre la plèvre, le péritoine ou le péricarde, est un cancer de l'*amiante* ; le tabac ne provoque pas le *mésothéliome*.

l) – À la fin des années 1960, nous avons chargé des *asbestos* à East-London (Afrique du Sud) pour l'Europe, sur des *cargo-boats* des Messageries Maritimes : les ouvriers dockers bantous étaient presque invisibles dans les cales, tant la poussière d'*amiante* était dense ; nous connaissions déjà et tout le monde connaissait alors le péril que nous courrions tous à respirer la poussière d'*amiante*... mais que pouvions-nous faire ?

Les aspirations d'air extérieur pour la ventilation de la machine ou des emménagements étaient masquées par des filtres très fins.

L'*amiante* était ensuite déchargé en Europe.

Ascendant : 1 – [En astronomie] Se dit d'un astre qui s'élève au-dessus de l'horizon.

2 – [En astrologie] Se dit de la constellation du zodiaque qui s'élève au-dessus de l'horizon au moment de la naissance d'une personne ; cette constellation est appelée l'*ascendant zodiacal* de cette personne.

Remarque : La constellation dans laquelle se trouve le Soleil au moment de la naissance d'une personne est appelée le *signe zodiacal* de cette personne.

Ascendant (Courant –) : 1 – Courant aérien circulant de bas en haut.

2 – On observe un courant ascendant lorsqu'un volume d'air chaud est situé au-dessous d'un volume d'air plus froid, donc plus lourd ; on dit alors que l'atmosphère est *instable* (i.e. l'équilibre des masses d'air est *instable*).

Ascension droite : 1 – L'ascension droite est l'une des deux *coordonnées célestes équatoriales*.

Remarques : **a)** – L'ascension droite d'un astre est habituellement exprimée dans

le système horaire sexagésimal (heures, minutes, secondes).

b) – La seconde coordonnée équatoriale est la *déclinaison*.

c) – La déclinaison D d'un astre est l'angle formé par le rayon visuel mené à l'astre avec le plan de l'Équateur.

d) – Les déclinaisons se comptent en degrés de 0° à 90° Nord (positives) ou Sud (négatives).

[Voir le mot *Déclinaison*].

2 – L'ascension droite d'un astre, pour un instant donné, est l'angle dièdre entre le cercle horaire de cet astre à cet instant et le cercle horaire de l'Équinoxe de printemps pris comme origine.

Remarques : **a)** – Autrement dit, l'ascension droite d'un astre est l'angle compris entre le méridien céleste de référence (qui passe par le point équinoxial γ , origine du décompte des ascensions droites sur l'Équateur céleste) et le méridien céleste contenant la direction de l'astre considéré.

b) – L'ascension droite d'un astre a pour mesure l'arc d'Équateur compris entre l'origine des ascensions droites (point vernal γ) et le pied sur l'Équateur du cercle horaire de l'astre.

c) – Les ascensions droites se comptent positives de zéro à 24 heures dans le sens contraire du mouvement diurne.

d) – L'ascension droite est mesurée en heures sidérales, en sous-multiples (minutes) et en sous-sous-multiples (secondes) d'heures sidérales.

[Voir l'expression *Ascension verse*].

3 – L'ascension droite AR est l'équivalent céleste de la longitude terrestre L pour indiquer une position sur la sphère céleste.

Remarque : La déclinaison D est l'équivalent céleste de la latitude terrestre φ .

4 – L'ascension droite d'un point de la voûte céleste (un astre) est un arc mesuré le long de l'Équateur céleste à partir du point vernal (point γ ou équinoxe de printemps) jusqu'au pied du méridien céleste sur lequel se trouve le point (l'astre) positivement dans le sens direct (c'est-à-dire de l'Ouest vers l'Est), le plus souvent en heures de 0 h à 24 h et parfois en degrés de 0° à 360° .

Remarque : 2π radians ou 24 heures sont équivalents à 360° et 1 heure vaut 15° .

5 – L'ascension droite est notée α ou AR

Remarques : **a)** – A et R sont les lettres initiales de l'expression latine : *ascēnsiō rēctā*.

b) – *Ascēnsiō* signifie *ascension, action de monter* ; *rēctā* signifie *tout droit, en droite ligne*.

c) – Dans l'écriture, les lettres initiales majuscules A et R qui signifient *ascension droite* sont souvent accolées.

6 – L'association des deux coordonnées équatoriales : une *ascension droite* (AR) et une *déclinaison* (D) détermine la position d'un point unique sur la sphère céleste.

Remarque : Chaque étoile est définie dans les catalogues d'étoiles par sa position en coordonnées équatoriales : son ascension droite (AR) et sa déclinaison (D).

Ascension droite d'un astre : **1** – Angle dièdre entre le méridien céleste équatorial passant par l'astre et le méridien équatorial passant par le point vernal γ .

Remarques : **a)** – L'ascension droite d'un astre est le degré de l'Équateur qui se lève avec cet astre dans la sphère droite et l'ascension oblique du même astre est le degré de l'Équateur qui se lève avec ce même astre dans la sphère oblique.

b) – Une sphère céleste droite est celle où l'Équateur est perpendiculaire à l'horizon.

c) – Une sphère céleste oblique est celle où l'Équateur n'est ni perpendiculaire, ni parallèle à l'horizon.

2 – L'ascension droite AR est une coordonnée équatoriale qui, associée à la déclinaison D, détermine la position précise d'un astre A sur la sphère céleste.

3 – L'ascension droite est l'équivalent, pour les étoiles, de la longitude terrestre, mais au lieu de l'exprimer en degrés comme pour les longitudes, les astronomes expriment l'ascension droite d'un astre en heures et sous-multiples d'heure (minute d'heure et seconde d'heure).

4 – L'ascension droite est égale à l'arc de l'Équateur compris entre le point vernal γ (équinoxe de printemps) et le pied du cercle de déclinaison passant par le centre de l'astre.

5 – Elle se compte sur l'Équateur de 0 à 24 heures (ou parfois de 0° à 360°) à partir du point vernal γ en allant vers l'Est.

Ascension oblique d'un astre : L'*ascension oblique* d'un astre est l'arc d'Équateur compris entre le point vernal γ (commencement de la constellation du Bélier) et le point de l'Équateur qui se lève en même temps que l'astre.

Remarques : **a)** – L'ascension oblique et l'ascension droite ont la même origine sur l'Équateur : le point vernal γ ; toutes les deux mesurent un arc de l'Équateur céleste depuis cette origine.

b) – L'ascension oblique se mesure, comme l'ascension droite, en heures, minutes d'heure et minutes de secondes.

c) – La différence entre l'ascension droite et l'ascension oblique s'appelle différence ascensionnelle ; c'est l'arc d'Équateur compris entre la section du méridien qui passe par le centre de l'astre et le point de l'Équateur qui se lève avec l'astre.

Ascension verse d'un astre : L'ascension verse d'un astre est mesurée sur l'Équateur céleste de 0 h à 24 h (ou de 0° à 360°) à partir du point vernal γ (positivement dans le sens rétrograde c'est-à-dire vers l'Ouest).

Remarque : L'ascension verse est notée AV.

[Voir l'expression *Ascension droite*].

Asdic : Acronyme de l'expression « *Anti-Submarine Detection Investigation Committee* ».

Remarques : **a)** – Le mot *Asdic* a été inventé par les Anglais, ainsi que l'appareil de détection de sous-marins qu'il désigne.

b) – En détection de sous-marins, l'*Asdic* émet un signal sonore à une fréquence déterminée et à intervalles réguliers ; la mesure de l'intervalle de temps entre l'émission d'un signal et la réception de l'écho renvoyé par un sous-marin immergé à proximité permet d'évaluer la distance du sous-marin ; la fréquence du signal de retour (la hauteur de la note) permet de savoir si le sous-marin s'éloigne ou se rapproche (effet Doppler).

c) – L'appellation *Asdic* a été progressivement supplantée, à partir de 1943, pour désigner le même appareil de détection sous-marine, par l'appellation *Sonar* (acronyme de l'expression « *sound navigation and ranging* ») d'origine américaine.

AS Floretta : Voir l'expression *Accident* « *AS Floretta* ».

Ashkénazes : Juifs d'origine allemande.

Remarques : **a)** – Les Ashkénazes parlent le yiddish, une variété de moyen haut allemand enrichie d'emprunts à l'hébreu, au polonais et au russe.

b) – Les Ashkénazes ont des coutumes, un héritage culturel et des traditions religieuses particulières.

Asie : L'Asie est l'une des *cinq parties du monde*.

Remarques : **a)** – L'Asie est séparée depuis l'Antiquité :

i) de l'Europe par le Tanais (actuel fleuve Don) et le golfe Méotide (aujourd'hui la Mer d'Azov),

ii) de l'Afrique par un isthme qui sépare le golfe d'Arabie de celui d'Égypte.

b) – La Bithynie, la Cappadoce, la Lydie (dans l'actuelle Turquie asiatique) font partie de l'Asie.

c) – L'Asie est ainsi appelée à cause d'une reine qui portait ce nom.

[Voir les mots *Europe, Afrique, Amérique*].

Asie : Partie du monde bordée par l'Océan Arctique, l'Océan Pacifique et l'Océan Indien, séparée de l'Afrique par la Mer Rouge et de l'Europe par la chaîne des montagnes de l'Oural ou par les détroits turcs (Bosphore, Mer de Marmara et Dardanelles).

Asie mineure : On appelle *Asie mineure* la partie de l'actuelle Turquie située au sud des Détroits.

ASN (en anglais « *DSC – Digital Selective Calling* ») : Sigle de l'*Appel Sélectif Numérique*.

Aspect : 1 – Catégorie grammaticale relative au temps, inhérent au procès et qui saisit le procès dans son commencement, son développement, son achèvement, sa répétition ; l'aspect distingue les événements qui ont eu lieu de ceux qui n'ont pas eu lieu et le début ou la fin de chaque événement ; *l'aspect* considère la durée d'un événement et il s'oppose au *temps grammatical* qui, lui, a pour objet de situer le procès parmi d'autres ou par rapport à un repère défini sur l'axe des temps.

Remarques : a) – On entend par *procès* ce que le verbe dit du sujet grammatical.

b) – Un verbe de procès ou d'action exprime un processus, une action *réalisés* ou *subis* par le sujet de la phrase, par opposition à un verbe d'état.

Exemples : Les verbes « *courir* », « *lire* », « *manger* » sont des verbes de procès ou verbes d'action.

c) – On distingue l'aspect accompli ou perfectif (qui envisage le procès dans son terme), l'aspect inaccompli ou imperfectif (qui exprime le déroulement de l'action envisagée dans sa durée), l'aspect inchoatif (qui indique le déclenchement ou la progression graduelle de l'action), l'aspect itératif (qui permet l'expression d'une répétition de l'action), etc.

d) – Un verbe d'état, ou verbe statique, ou encore verbe attributif est un type sémantique de verbe dont le procès indique que son sujet possède une propriété particulière tel que l'état, le devenir, la façon d'être.

Exemples : Les verbes « *être* », « *devenir* », « *paraître* », « *sembler* », « *demeurer* », « *rester* », « *avoir l'air* » sont des verbes d'état ou verbes statiques.

e) – En grec classique, l'aspect est intriqué dans le temps : la catégorie de l'aspect est très développée en grec classique et le temps n'est que secondaire.

f) – Dans la langue française, l'*opposition* systématique des temps simples non réalisés (*infecta*) et des temps composés accomplis (*perfecta*) est très proche de l'*aspect* de la langue grecque classique.

2 – Formes du verbe qui traduisent cette catégorie.

Aspect : 1 – Aspect se dit de la situation des planètes les unes à l'égard des autres par rapport à l'influence qu'on leur attribue sur les destinées humaines.

Exemples : Jupiter regardant Vénus de trine aspect, en trine aspect ; aspect bénin ; aspect favorable ; mauvais aspect ; aspect infortuné.

[Voir le mot *Trin*].

Remarque : Les Astrologues disent que le trine aspect de toute Planète est bienfaisant.

2 – Position relative particulière de deux planètes, ou d'une planète et du Soleil ou de la Lune, vues de la Terre.

3 – [Au *figuré*] On dit d'un projet, d'une affaire : ce projet, cette affaire, cette

entreprise se présente sous un fâcheux aspect, pour suggérer que ce projet, cette affaire, cette entreprise s'est engagé sous une mauvaise étoile.

Aspect (Alain –) : Alain Aspect (né le 15 juin 1947) est un physicien français spécialiste de la mécanique quantique et du paradoxe EPR (*Einstein-Podolsky-Rosen*).

Asphalte : Composé issu d'hydrocarbures, servant à divers usages industriels et techniques.

Remarques : **a)** – Asphalte est synonyme de *bitume*.

b) – Asphalte est tiré du grec ἄσφαλτος qui signifie bitume.

c) – Bitume est tiré du latin *bitūmĕn* qui signifie bitume.

d) – À la différence de l'asphalte qui est un produit minéral issu du pétrole, le goudron est un produit végétal tiré du bois.

[Voir le mot *Bitume*].

Aspirant (en anglais « *midshipman* ») : Titre en vigueur dans la Marine de guerre française, depuis le 17 septembre 1792, pour remplacer ceux d'*élève* ou de *volontaire de la Marine*.

Remarque : Les aspirants sont appelés à obtenir le grade d'enseigne de vaisseau de deuxième classe (premier grade d'officier de marine) ; ils portent sur leurs manches un galon doré surchargé, de place en place, par des carrés bleu roi que l'on appelle familièrement des *sabords*.

Aspirant-pilote : [*Vieilli*] Marin qui a été reçu à l'examen de pilote pour un parcours, un port ou une rivière donnés, mais qui n'est pas reçu pilote parce qu'il n'y a pas eu de place vacante dans ce port.

Remarques : **a)** – Dans le décret-loi de 1806, on s'était préoccupé de la situation du pilote atteint d'invalidité ou dans l'impossibilité de continuer ses fonctions ; le décret de 1806 avait institué la combinaison suivante : lorsqu'un pilote était invalide ou dans l'incapacité absolue d'exercer ses fonctions, l'aspirant-pilote qui, sur la liste des aspirants, était en tête, le remplaçait et devenait son pilote-adjoint.

b) – Le pilote-adjoint pilotait les navires avec la lettre de commission du pilote titulaire qu'il suppléait.

c) – Le pilote-adjoint était obligé, jusqu'à la mort du pilote titulaire, de lui verser le tiers de ses bénéfices (une part) ; il restait deux parts au pilote adjoint pour subvenir à ses besoins : c'était le *service du tiers* ; notons que la veuve du pilote décédé n'avait droit à aucune réversion.

d) – Le procédé, dans son application, était une véritable loterie ; tantôt l'aspirant-pilote remplaçait un pilote déjà-décédé le jour où il était soumis à l'examen et il devenait immédiatement pilote à trois parts ; tantôt le pilote titulaire invalide décédait au bout d'un an, deux ans, trois ans ; tantôt, au contraire, il subsistait plus longtemps, de telle sorte que l'aspirant pilote appelé à le remplacer était astreint au service du tiers pendant de nombreuses années.

e) – Pour remédier à cet inconvénient, la loi de 1928 sur le *pilotage dans les eaux maritimes* a supprimé le régime du tiers et a institué, pour chaque station de pilotage, une caisse générale de pensions qui est alimentée par des prélèvements faits sur les bénéfices de tous les pilotes de la station en activité.

f) – Sont membres de la Caisse de pensions, tous les pilotes en activité ou retirés du service.

g) – Les pilotes retirés du service touchent une pension proportionnelle à la durée de leur activité dans la station, avec un maximum qui ne peut pas dépasser, par principe, le tiers de la rémunération d'un pilote actif.

h) – L'ensemble des bénéfices de tous les pilotes de la station en activité, appelé « *masse partageable* », est égal aux recettes de pilotage diminuées :

i) des *amortissements* des investissements nécessaires pour le service du pilotage (principalement les bateaux porte-pilotes ou les hélicoptères),

- ii)** des *dépenses de fonctionnement* de toute la station (les salaires du personnel, les consommables dont le gazole pour les bateaux porte-pilotes, les primes d'assurances, les impôts, les taxes et les charges sociales, etc.).
- i)** – La réforme du pilotage de 1969 a supprimé formellement la fonction d'aspirant-pilote (Décret n° 69-515 du 19 mai 1969).

Aspirant (Ventilateur) : Un ventilateur *aspirant* extrait l'air vicié qui se trouve à l'intérieur d'un compartiment du navire et le refoule à l'extérieur.

Remarque : Au contraire, un ventilateur *refoulant* aspire l'air frais en dehors du navire et le refoule dans un compartiment.

Aspiration (en anglais « *suction* ») : Sorte d'attraction que subissent les liquides ou les gaz mis en communication avec un milieu dont la pression est moindre que celle qu'ils éprouvent.

Assemblage (en anglais « *assembling* ») : Réunion de pièces obtenue par soudage, par vissage, par rivetage, par collage au moyen de manchons ou par leur propre forme, de manière à ce qu'elles n'aient pas de jeu.

Assemblage (Pièces d' –) : En construction navale, on entend par *pièces d'assemblage* toutes celles qui sont jointes côte à côte, ou qui s'adaptent l'une à l'autre par des empatures.

[Voir le mot *Empature*].

Assemblée commerciale : Assemblée consultative donnant un avis sur la rédaction et sur les modifications à apporter au *règlement local du pilotage* pour un port maritime de commerce donné (Art. R. 5341-47 et suivants du *Code des transports*).

Remarques : **a)** – Les membres de l'Assemblée commerciale ayant voix délibérative sont nommés pour trois ans par le préfet de la région dans laquelle sont situées les principales installations du port : ce sont 4 représentants des usagers du port (dont 2 armateurs) 2 pilotes du port et 2 représentants de l'entité portuaire.

b) – La loi du 28 mars 1928 sur le pilotage dans les eaux maritimes avait confié la présidence des Assemblées commerciales au Président du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve le port, car il est le mieux placé pour cette charge : c'est en effet le Tribunal de Commerce qui reçoit les rapports de mer des capitaines des navires et c'est lui qui connaît des litiges commerciaux maritimes.

c) – En prévision de la suppression des Tribunaux de commerce, le Code des transports a retiré la présidence des Assemblées commerciales aux Présidents de ces tribunaux.

d) – Il peut être constitué une assemblée unique couvrant plusieurs ports.

Assemblée Nationale [Révolutionnaire] : **1** – Le 17 juin 1789, les députés du Tiers-État et une partie des députés du Clergé se déclarèrent comme formant l'*Assemblée Nationale*.

Remarque : Louis XVI avait convoqué à Versailles l'ensemble des députés des trois ordres (Tiers-État, Clergé, et Noblesse) pour des États-Généraux.

2 – À l'automne 1789, l'Assemblée Nationale décida la saisie des biens de l'Église catholique afin de rembourser la dette publique qui s'était accumulée depuis le XVI^{ème} siècle, notamment pour financer les différentes guerres civiles ou étrangères.

3 – Des assignats en papier, théoriquement garantis par la valeur des biens d'Église, (devenus *biens nationaux*) mais non garantis par l'État, servirent à payer les rentes, mais la valeur des assignats baissa sans arrêt jusqu'à atteindre, en 1796, 1 pour 100 de leur valeur de 1789.

Remarques : **a)** – Les créanciers du Trésor royal en 1789 comprenaient, outre des

banquiers (souvent étrangers) un demi-million de sujets français, petits porteurs d'*obligations* émises par le roi et que l'on appelait « *rentes* » : ces petits porteurs, commerçants, artisans, étaient les *rentiers*.

b) – Les rentiers ont été les plus déterminés des premiers émeutiers : ils n'admettaient pas que le Trésor royal fasse à nouveau banqueroute, ce qui les aurait ruinés comme leurs pères l'avaient été en 1770.

c) – La fermeture totale, en juillet 1789, de la nouvelle barrière autour de Paris et qui devait soumettre à l'octroi, sans exceptions, toutes les marchandises qui entraient dans la ville, notamment le blé et le vin, a lancé dans l'émeute, puis dans la Révolution, d'autres catégories de Parisiens.

d) – L'éruption du volcan Laki (au Sud de l'Islande) en 1783 provoqua la diffusion durable de cendres dans l'atmosphère et un refroidissement climatique ; les mauvaises récoltes des années 1780 qui en résultèrent, puis la manipulation du prix du blé à la hausse par les négociants, ont probablement été des éléments déterminants dans le soulèvement général du royaume.

Assemblée Nationale [*III^{ème} République*] : Sous la III^{ème} République, on appelait Assemblée Nationale la réunion de la Chambre des députés et du Sénat en une seule assemblée.

Remarques : **a)** – L'Assemblée nationale de la III^{ème} République se réunissait pour élire le Président de la République ou pour voter les révisions de la Constitution.

b) – L'Assemblée nationale de la III^{ème} République, siégeant à Vichy, adopta une *loi constitutionnelle* promulguée par le Président de la République Albert Lebrun le 10 juillet 1940, qui donnait tout pouvoir au gouvernement de la République sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain (Président du Conseil depuis le 16 juin 1940) à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français ; cette constitution devait garantir les droits du *travail*, de la *famille* et de la *patrie*.

c) – Pétain présenta un projet de Constitution le 30 janvier 1944 mais, en raison de l'occupation du pays par l'armée allemande, ce projet très progressiste n'a pas été ratifié par la Nation et n'a donc pas été appliqué.

c) – Sur les 649 suffrages exprimés le 10 juillet 1940, 569 députés ou sénateurs votèrent en faveur des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain et 80 votèrent contre ; 20 parlementaires présents se sont abstenus.

d) – Sur les 569 parlementaires qui votèrent les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain (soit 62,7 pour 100 des parlementaires de 1939) 286 ont une étiquette de gauche ou de centre gauche tandis que 283 ont une étiquette de droite ou de centre droit ou sont sans étiquette.

e) – 238 parlementaires sur les 907 que comptaient les deux chambres en 1939 ne participèrent pas au vote pour différentes raisons liées à la guerre.

f) – L'ordonnance du 9 août 1944 « *relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental* » a déclaré nulle et de non effet la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

Assemblée Nationale [*V^{ème} République*] : L'Assemblée Nationale, sous la V^{ème} République, est la chambre parlementaire basse, qui rassemble les députés des départements.

Remarques : **a)** – Le siège de l'Assemblée Nationale est situé à Paris, rive gauche de la Seine, au Palais Bourbon.

b) – L'ensemble des députés et des sénateurs forme le *Congrès* ; le Congrès se réunit à Versailles sur convocation expresse du Président de la République.

Assembler (en anglais « *stowage* » ou « *trimming* ») :

- Assertorique** : *Assertorique* (ou *assertoire*) se dit d'un jugement dans lequel l'affirmation n'est pas nécessaire ; un jugement *assertorique* exprime une vérité de fait sans la poser comme nécessaire, contrairement à un jugement *apodictique*.
Remarques : **a)** – *Assertorique* est tiré du latin *adsērere* qui signifie « *attacher à* », « *joindre à* », par l'intermédiaire du mot allemand forgé par Kant « *assertorisch* ».
b) – « *Assertorique* » s'oppose à *apodictique*.
c) – L'*assertorique* est une simple constatation des faits, alors que l'*apodictique* établit les relations nécessaires.
[Voir le mot *Apodictique*].
- Assesseur** : **1** – Personne qui siège à côté d'une autre personne pour l'assister dans ses fonctions et au besoin la suppléer.
2 – Officier de justice dont les fonctions consistent à assister un juge et à délibérer éventuellement avec lui.
- Assidu** : **1** – Exact à se tenir où il doit être.
Exemple : Sociétaire assidu aux assemblées générales.
2 – Qui se trouve où son devoir l'appelle.
Exemple : Ce magistrat est fort assidu aux audiences.
3 – Qui a une application soutenue et continue à quelque chose.
Exemple : Un homme assidu au travail, assidu à sa charge, assidu à l'étude.
4 – Qui rend des soins continus à quelqu'un.
Exemples : Cet homme est fort assidu auprès de cette femme ; il est assidu à faire sa cour.
5 – [*En parlant des choses*] Continu, constant, qui se répète fréquemment.
Exemples : Des soins assidus ; des peines assidues ; un travail assidu ; des visites assidues.
- Assiduité** : **1** – Exactitude à se trouver aux lieux où le devoir appelle.
Exemple : L'assiduité d'un élève aux cours d'éducation physique et sportive.
2 – Application continue à un travail, à une chose.
Exemples : Assiduité à l'étude ; l'assiduité vient à bout de tout.
Remarque : On dit *avoir des assiduités auprès d'une femme* pour dire lui rendre des soins.
- Assiente** : Marché par lequel le gouvernement espagnol cédait à une compagnie le droit d'importer des esclaves noirs originaires d'Afrique dans les colonies espagnoles d'Amérique, notamment en Argentine.
Remarques : **a)** – Le mot espagnol *assiento* signifie *marché, convention, ferme*.
b) – Depuis le début de la guerre de succession d'Espagne (1702-1713) on appela *assientes* les compagnies de commerce agréées pour la fourniture d'esclaves noirs aux colonies espagnoles.
- Assiette** (en anglais « *trim* ») : **1** – Situation, manière d'être assis, couché, placé.
Exemples : Bonne assiette ; mauvaise assiette ; assiette contrainte, inconmode ; ce malade ne peut trouver une bonne assiette.
Remarque : Le mot *assiette* vient du latin *situs* qui signifie *placé, posé*.
2 – Situation d'un navire au regard de la différence de ses enfoncements dans l'eau à l'avant et à l'arrière.
Remarques : **a)** – L'enfoncement de la carène dans l'eau au repos est la *calaison* ; l'enfoncement lorsque le navire a une vitesse surface non nulle, c'est-à-dire qu'il « *tire de l'eau* » est appelé le *tirant d'eau*.
b) – Si le tirant d'eau arrière (ou la *calaison* arrière) est supérieur au tirant d'eau avant (ou à la *calaison* avant) on dit que l'*assiette* du navire est *positive* et que le navire est sur le cul ; si c'est le contraire, l'*assiette* est *négative* et on dit que le

navire est sur le nez ; si les enfoncements à l'avant et à l'arrière sont égaux, le navire est dit *sans différence*.

c) – On dit d'un navire qu'il est « *en assiette* » ou qu'il est « *dans son assiette* » pour dire qu'il est dans la situation où il doit être pour mieux filer, c'est-à-dire pour naviguer avec la plus grande vitesse.

d) – Si le navire est échoué et qu'il déjauge, on parle quand même d'assiette, mais les enfoncements seront différents quand le navire sera de nouveau à flot.
[Voir le mot *Déjauger*].

3 – Assiette signifie aussi la situation d'un corps solide posé sur un autre, en sorte qu'il soit ferme et stable.

Exemples : L'assiette d'une pierre, d'une poutre ; cette échelle n'est point dans son assiette.

4 – [*Au figuré*] Il se dit de l'état et de la disposition de l'esprit.

Exemples : Il n'a pas l'esprit dans une bonne assiette ; il n'est pas aujourd'hui dans son assiette.

5 – Le fonds sur lequel un impôt ou une taxe est assis, est assigné.

Exemple : L'assiette de la taxe parafiscale du pilotage est le produit des trois dimensions physiques du navire : longueur, largeur, calaison en charge.

Remarque : L'impôt à payer est égal au produit du taux par l'assiette.

6 – Assiette se dit encore d'une sorte de vaisselle plate qu'on sert à table devant chaque personne, et sur laquelle chacun met ce qu'il veut manger.

Exemples : Assiette d'argent ; assiette de faïence ; assiette creuse.

Remarque : On appelle *assiettes blanches* les assiettes nettes qu'on donne en relevant celles qui ont servi.

Exemple : Donnez-nous des assiettes blanches.

Assignat : Billet d'État dont le paiement était *assigné* sur la vente des biens nationaux.

Remarque : La création de ces billets fut décrétée en 1789 ; ils ont été annulés en 1796.

Assignment : **1** – Destination de certain fonds pour le paiement de quelque somme.

2 – Exploit par lequel on est assigné à comparaître devant le juge.

Assigner : **1** – Placer, colloquer un paiement, une dette sur certain fonds ou sur une certaine nature de deniers.

2 – Indiquer, faire connaître.

Exemple : On ne peut pas toujours assigner la véritable cause des événements.

3 – Donner un exploit pour comparaître devant le juge.

Assimilation : Action par laquelle les choses sont rendues semblables.

Remarque : L'intégration, en revanche, ne rend pas les choses semblables.

Assimiler : **1** – Rendre semblable ou présenter comme semblable.

Exemple : On est parvenu à assimiler ces deux choses.

2 – Établir entre deux choses une comparaison qui suppose ressemblance.

Exemple : On ne peut assimiler ce cas à aucun autre.

Remarque : S'assimiler à quelqu'un c'est se comparer à quelqu'un, s'estimer son égal.

Exemple : Je ne m'assimile point à ce grand homme.

3 – Transformer en sa propre substance les éléments vivants d'un type déterminé.

Remarque : Le sujet désigne un organe, une plante.

4 – [*Pare analogie*] Faire sien ce qui est l'objet de la connaissance, l'intégrer dans ce qu'on a déjà acquis.

5 – Assimiler un étranger, c'est transformer sa mentalité et le faire changer de comportement pour le rendre semblable aux membres du groupe social qui l'accueille.

Remarque : Intégrer un étranger, c'est lui faire une place dans le groupe social qui l'accueille, sans le faire changer de mentalité ni de comportement.

Assise : Rang de pierres de taille qu'on pose horizontalement, pour construire une muraille.

Exemples : Ils sont à la première, à la seconde assise ; chaque assise a trente centimètres de haut.

Assises : **1** – Assises au pluriel se disait des séances extraordinaires que tenaient les officiers des seigneurs de fief pour faire rendre l'hommage, les aveux et les dénombrements auxquels les vassaux étaient tenus, et pour faire revenir les devoirs seigneuriaux, et pour rendre la justice.

Exemples : On a tenu les assises dans cette terre ; assigner pour les assises.

2 – On appelle *cour d'assises* un tribunal qui connaît des crimes.

Assistance : **1** – Présence.

Exemples : Assistance quotidienne à la messe ; assistance à un match de rugby. [Voir le mot *Assister*].

Remarques : **a**) – L'assistance *donnée* par un pilote commissionné au capitaine qui l'a appelé pour la conduite de son navire à l'entrée dans un port consiste à être *présent à la timonerie* pour le conseiller selon les besoins ; le pilote a alors droit au paiement d'une taxe parafiscale appelée *pilotage*.

b) – Même si le pilote n'était pas présent à la passerelle d'un navire soumis à l'obligation de pilotage, parce que le capitaine a décidé de ne pas utiliser ses services ou parce qu'il a omis de l'appeler, le capitaine est tenu de payer le pilote.

c) – L'appel adressé au pilote est fait par tous les moyens de communication conformément aux modalités prévues par les instructions nautiques.

(Code des Transports Art D.5341-14).

d) – Le capitaine doit prendre le premier pilote qui se présente ; dans les cas où le service se fait au tour de liste, le capitaine doit prendre le pilote qui a été désigné par le tour de service établi entre les pilotes (Code des Transports Art D.5341-17).

2 – Aide, secours.

Exemples : Donner assistance ; prêter assistance ; promettre assistance ; demander assistance ; porter assistance ; l'assistance aux personnes en danger est obligatoire.

Remarque : S'il constate qu'un navire se trouve en péril, le pilote doit *prêter son assistance* en priorité à ce navire, même s'il n'en a pas été requis ; dans ce cas, l'assistance est un *secours* et non plus une simple présence ; le pilote a alors droit au paiement d'une *rémunération spéciale*.

3 – Concours apporté à quelqu'un pour une activité quelconque.

Exemples : Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance.

4 – Groupe plus ou moins considérable de personnes assemblées en quelque lieu.

Exemples : Son discours ravit toute l'assistance ; j'en prends à témoin toute l'assistance.

5 – Intervention légale dans les actes d'une personne dépourvue de tout pouvoir.

Exemple : Assistance à un mineur non émancipé ; l'Assistance publique (aujourd'hui l'*Aide sociale*) est l'organisme public qui assume la tutelle des mineurs à la place des parents.

6 – On appelle *assistance judiciaire* la prise en charge par la société des frais de justice qui incomberaient dans leurs procès à des personnes sans ressources.

Remarque : On dit aussi *aide judiciaire*.

Assistance maritime : **1** – L'*assistance maritime* est le fait de porter secours à un navire en danger ou en péril dans des eaux navigables ou dans n'importe quelles autres eaux dont le régime légal et conventionnel est défini dans la convention internationale de Londres de 1989 sur l'assistance.

[Voir les mots *Danger*, *Péril*].

(Références : *Convention internationale sur l'assistance en mer, Londres, 28 avril 1989* ; en France, *loi n°67-545 du 7 juillet 1967 et décret n°68-65 du 19 janvier 1968 relatifs aux événements de mer*)

2 – À la différence du *sauvetage*, qui est le fait de porter secours exclusivement à des personnes en péril et qui est gratuit et obligatoire, sans obligations vis-à-vis de leur navire, l'assistance implique, outre le sauvetage des personnes, obligatoire en toutes circonstances, que l'on prête son concours pour sortir un navire d'une situation difficile ou périlleuse.

3 – Il y a assistance même si les deux navires appartiennent au même propriétaire.

4 – Il y a assistance si l'assistant ou l'assisté est un navire, même si l'autre est un bateau de navigation intérieure ou un engin flottant.

5 – Pour qu'il y ait assistance, il faut que le péril soit réel, mais la nature des eaux où s'effectue l'opération est indifférente.

6 – Tout capitaine est tenu, autant qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage ou ses passagers, de prêter assistance à toute personne, même ennemie, trouvée en mer en danger de se perdre.

7 – Le refus d'un capitaine de porter assistance à une personne en mer « en danger de se perdre » (en perdition) est puni d'une amende de 25.000 FF et ou d'une peine d'emprisonnement de deux ans.

8 – L'assistance au navire lui-même n'est obligatoire qu'en cas d'abordage (Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande, art. 83) ou lorsque le navire en péril est un bâtiment de la marine militaire (Code de justice militaire, art. 476).

9 – Un pilote doit assistance dans tous les cas (loi du 28 mars 1928, art. 16).

Remarque : Tout fait d'assistance ayant eu un résultat utile donne lieu à une équitable rémunération.

10 – En cas de succès, l'opération d'assistance donnera lieu à rémunération au profit de l'assistant.

Remarques : **a)** – Tous les membres de l'Équipage du navire assistant qui ont participé à l'assistance ont droit à une juste rémunération, même si le navire assisté et le navire assistant appartiennent au même armateur.

b) – Aucune rémunération n'est due si le recours prêté reste sans résultat utile.

11 – Le droit à rémunération est toutefois limité par :

i) la valeur de la chose sauvée (la rémunération ne peut dépasser la valeur de la chose effectivement sauvée, de sorte que le propriétaire peut accepter de délaisser la chose) ;

ii) le refus raisonnable du navire d'être secouru ; cependant, l'État français peut imposer une assistance, dans ses eaux territoriales, à un navire même étranger, s'il transporte des substances nocives ou dangereuses ou des hydrocarbures, lorsqu'il existe une possibilité imminente d'atteinte au littoral.

12 – Dans le cas où l'assistance est portée par un remorqueur, il faut que le service rendu soit exceptionnel, et qu'il soit différent de la mission de remorquage ;

13 – Il n'est dû aucune rémunération d'assistance pour les envois postaux de toute nature.

14 – Il n'y a pas lieu à rémunération d'assistance s'il n'y a pas eu de résultat utile, sauf à prévoir une indemnité spéciale équivalente aux dépenses, même s'il n'y a pas eu de résultat utile, lorsque l'assistance a été portée à un navire qui, par lui-même ou par sa cargaison, menaçait de causer des dommages à l'environnement.

15 – *Détermination de la rémunération d'assistance* :

i) L'assistant et l'assisté conviennent très souvent de confier la détermination du montant la rémunération d'assistance à un tribunal arbitral siégeant principalement à Londres.

ii) Le montant de la rémunération peut être fixé par voie contractuelle ;

cependant, la convention peut être annulée ou modifiée par un jugement si les conditions convenues en situation de péril ne sont pas équitables.

iii) Si le contrat n'a pas fixé le montant de la rémunération, il appartient au juge ou aux arbitres d'y procéder ; pour cela on prend en considération les périls encourus par l'assisté, la valeur des choses sauvées, le succès obtenu, les efforts et les mérites de l'assistant, les périls qu'il a encouru, les frais et dommages supportés, la valeur du matériel utilisé, etc.

Remarques : a) – Il n'est dû aucune rémunération pour les personnes sauvées. Le sauvetage ou l'assistance aux personnes a toujours été gratuite car, la vie d'un homme libre n'ayant pas de prix, il est impossible de fixer le montant de la rémunération équitable.

Cependant, les sauveteurs des vies humaines qui sont intervenus à l'occasion des mêmes périls ont droit à une équitable part de la rémunération accordée aux sauveteurs du navire, de la cargaison et de leurs accessoires.

b) – Les obligations d'assistance qui peuvent être imposées aux commandants de force navale ou de bâtiment de la marine nationale sont fixées par l'article 455 du Code de justice militaire.

c) – Toute clause attributive de juridiction à un tribunal étranger ou toute clause compromissaire donnant compétence à un tribunal arbitral siégeant à l'étranger est nulle lorsque le navire assistant et le navire assisté sont de nationalité française et que l'assistance a été rendue dans les eaux soumises à la juridiction française (*Article 2 du décret n°68-65 du 19 janvier 1968 relatif aux événements de mer*).

Assistant : 1 – Qui est présent en un tel lieu.

Exemple : Il y avait tant de prêtres assistants à l'autel.

2 – Assistant se dit de celui qui est établi pour aider quelqu'un dans les fonctions de sa charge et pour le remplacer en cas d'indisponibilité.

Exemple : Assistant au chef d'une troupe de scouts.

Assister : Accompagner pour quelque action.

Remarque : On dit *se faire assister par quelqu'un*.

Assister : 1 – Être présent à quelque chose par quelque sorte d'obligation, de devoir, de bienséance.

Exemples : Assister à un jugement ; assister à une cérémonie ; assister à un enterrement ; assister à un match de rugby ; l'agent maritime assiste à l'appareillage des navires à sa consignation ; un pilote embarque sur les navires qui entrent ou qui sortent des ports et il assiste le capitaine pour la manœuvre.

2 – Juger conjointement avec un autre juge qui préside.

Remarque : On dit aussi *assesseur*.

3 – Secourir, aider.

Exemple : Assister les pauvres.

4 – Assister signifie aussi *accompagner* pour quelque action.

Exemple : Le capitaine doit se faire assister par un pilote pour la manœuvre de son navire à l'entrée ou à la sortie des ports.

Remarque : Assister un malade, un criminel à la mort, c'est l'exhorter à bien mourir, l'aider à mourir en bon chrétien.

5 – [*Familier*] On emploie l'expression *Dieu vous assiste* (en anglais « **God bless you** » ou en abrégé, « **bless you** ») quand une personne éternue.

6 – [*Familier*] On emploie l'expression *Dieu vous assiste* pour dire à un mendiant qu'on n'a rien à lui donner.

Association : Union de plusieurs personnes qui se joignent ensemble pour quelque intérêt commun.

Remarques : a) – Les membres d'une association sont des sociétaires.

b) – On ne doit pas confondre le *sociétaire*, membre d'une association et l'*associé*, titulaire de parts sociales d'une société.

Associé : Titulaire de parts sociales d'une société.

Remarque : On ne doit pas confondre l'*associé*, titulaire de parts sociales d'une société, et le *sociétaire*, membre d'une association.

Associier : **1** – Prendre quelqu'un pour compagnon, pour collègue dans un emploi, dans une commission.

2 – Recevoir dans une compagnie pour participer aux avantages de cette compagnie.

Exemple : Associier aux bénéficiaires.

3 – S'*associer* avec quelqu'un, c'est faire une société avec quelqu'un pour quelque intérêt commun.

Exemple : Ils se sont associés pour le commerce des Indes.

Assogue : Mot espagnol qui signifie *mercure* ou vif-argent.

Remarque : On donnait ce nom à certains galions d'Espagne, parce qu'ils portaient du mercure aux Indes Occidentales pour servir à épurer le minerai d'or à la sortie de la mine.

Assomption : En termes de logique, *assomption* désigne la seconde proposition d'un syllogisme, autrement appelée *la mineure*.

Exemple : Cette assomption n'est pas exacte.

[Voir le mot *Syllogisme*].

Assomption : Il se dit en parlant du moment où une *tradition* remontant au VIII^{ème} siècle, respectée dans l'Église catholique et dans l'Église orthodoxe, assure que la sainte vierge Marie, mère de Jésus de Nazareth, fut enlevée au Ciel en corps et en âme pour entrer directement dans la gloire de Dieu.

Remarques : **a)** – C'est par une décision du 10 février 1638 du roi de France Louis XIII (1601-1643) que le 15 août, jour de l'Assomption, devint un jour férié, en France seulement, pour des raisons politiques plus que religieuses.

[Voir l'expression *Vœu de Louis XIII*].

b) – L'institution dans le royaume de France d'un jour férié le 15 août de chaque année pour célébrer l'assomption de la sainte Vierge a été décidée en 1638 par le roi de France Louis XIII afin, entre autres, de commémorer la reddition de la Ville de La Rochelle, le 28 octobre 1628, après un siège de quatorze mois et seize jours qui coûta la vie à environ 19 000 Rochelais ; la sainte vierge Marie serait intervenue pour provoquer de manière surnaturelle la défaite de la cité de La Rochelle face à Richelieu et aux armées de Louis XIII.

[Voir l'expression *Siège de La Rochelle de 1627-1628*].

c) – Le 1er novembre 1950, le pape Pie XII (1876-1958) proclamait que l'Assomption de la Vierge Marie était un dogme de foi révélé par Dieu.

d) – L'Assomption de Marie est appelée *Dormition* dans la tradition orientale.

Assonance : Ressemblance imparfaite de son dans la terminaison des mots.

Exemples : Or et aurore, peur et heure sont des assonances.

Remarque : Dans la prose, il ne suffit pas d'éviter les rimes à la fin des membres des périodes, il faut éviter les assonances.

Assortiment : **1** – Convenance.

Exemples : L'assortiment de ces couleurs est agréable ; c'est un étrange assortiment qu'une fille de quinze ans avec un vieillard de quatre-vingts.

2 – Amas, assemblage complet de certaines choses qui conviennent ensemble.

Exemples : Un assortiment de diamants, de pierres de couleur, de perles, etc.

3 – [*En imprimerie*] Tout ce qui convient à chaque corps de caractères.

Assujettir : **1** – [*En parlant des choses*] Maintenir en place ; fixer de manière à immobiliser ; maintenir immobile, empêcher de bouger.

Exemple s : Assujettir des conteneurs en les saisissant ; assujettir un mât par des haubans ; assujettir un prisonnier par des liens étroits ; assujettir la vigne en l'attachant.

2 – Rendre sujet.

Exemples : Ce peuple s'est laissé assujettir ; assujettir une province.

3 – [*En parlant des personnes physiques ou morales*] Astreindre à une obligation, obliger, soumettre à quelque chose qu'on impose, tenir dans un état de sujétion.

Exemple : Assujettir les banques européennes aux exigences américaines.

4 – [*Par extension*] Ranger sous sa domination.

Exemples : Assujettir ses préjugés, ses habitudes.

5 – S'assujettir, c'est se soumettre, s'astreindre.

Exemple : S'assujettir aux lois.

Assurance (en anglais « *insurance* ») : **1** – Assurance est un terme du commerce ; si un marchand qui a chargé un navire pour son compte, appréhende qu'il fasse naufrage ou qu'il soit capturé par un pirate, il s'adresse à un particulier et lui demande s'il veut assurer sa marchandise, c'est-à-dire lui garantir toute la cargaison, moyennant tant pour cent de la valeur de la marchandise, plus ou moins selon la distance à parcourir et les dangers rencontrés ; le particulier consent d'en être l'assureur, c'est-à-dire la caution en cas de perte de la cargaison, étant convenu de la somme qu'il doit recevoir pour cela ; il la reçoit du marchand pour l'assurance et elle lui demeure en cas que le navire vienne à bon port ; cette somme s'appelle la prime d'assurance ; mais si le navire se perd, l'assureur est obligé, en vertu de cette assurance, de rendre au marchand la somme qu'il a assurée sous la forme d'une indemnité.

Remarque : Les assurances étaient connues à Bruges, dans la Flandre, à la fin du XIII^{ème} siècle ou au début du XIV^{ème} siècle :

« Assurance est un contract par lequel on promet indemnité des choses qui sont transportées d'un pays en autre, spécialement par la mer et ce par le moyen du prix convenu à tant pour cent, entre l'assuré qui fait ou fait faire le transport et l'assureur qui promet l'indemnité. »

[D'après « *Le Guidon de la Mer* » – fin du XIV^{ème} siècle].

2 – Tout intérêt légitime, y compris le profit espéré, peut faire l'objet d'une assurance.

Remarques : **a)** – Le souscripteur est celui qui paie une *prime d'assurance* à l'assureur avant que le risque ne commence à courir ; en contre-partie, l'assureur paiera une *indemnité d'assurance* à l'assuré à l'issue du voyage, si le risque s'est réalisé pendant le voyage et selon les termes du contrat souscrit avant le départ.

b) – Le contrat d'assurance s'appelle une *police d'assurance*.

3 – Nul ne peut réclamer le bénéfice d'une assurance s'il n'a pas éprouvé un préjudice.

4 – L'assurance peut être contractée, soit pour le compte du souscripteur de la police, soit pour le compte d'une autre personne déterminée, soit pour le compte de qui il appartiendra.

5 – Le souscripteur doit faire une déclaration sincère et véritable.

Remarque : Si le souscripteur a fait de mauvaise foi une déclaration inexacte relative à la chose assurée, en cas de sinistre l'assuré est déchu du bénéfice de l'assurance.

6 – Toute modification en cours de contrat, soit de ce qui a été convenu lors de sa formation, soit de l'objet assuré, d'où résulte une aggravation sensible du risque, entraîne la résiliation de l'assurance si cette modification n'a pas été déclarée à l'assureur dans les trois jours où l'assuré en a eu connaissance.

Remarque : Si cette aggravation n'est pas le fait de l'assuré, l'assurance continue, moyennant augmentation de la prime correspondant à l'aggravation survenue ; si l'aggravation est le fait de l'assuré, l'assureur peut, soit résilier le contrat dans les trois jours à partir du moment où il en a eu connaissance, la prime lui étant acquise, soit exiger une augmentation de prime correspondant à l'aggravation survenue.

7 – Si l'assureur établit qu'il y a eu fraude de la part de l'assuré ou de son mandataire, l'assurance contractée pour une somme supérieure à la valeur réelle de la chose assurée est nulle, et la prime lui reste acquise.

8 – Toute omission ou toute déclaration inexacte de l'assuré de nature à diminuer sensiblement l'opinion de l'assureur sur le risque, qu'elle ait ou non influé sur le dommage ou sur la perte de l'objet assuré, annule l'assurance à la demande de l'assureur.

Remarque : Toutefois, si l'assuré rapporte la preuve de sa bonne foi, l'assureur est, sauf stipulation plus favorable à l'égard de l'assuré, garant du risque proportionnellement à la prime perçue par rapport à celle qu'il aurait dû percevoir, sauf les cas où il établit qu'il n'aurait pas couvert les risques s'il les avait connus.

9 – La prime demeure acquise à l'assureur en cas de fraude de l'assuré.

10 – Toute assurance faite après le sinistre ou l'arrivée des objets assurés ou du navire transporteur est nulle, si la nouvelle en était connue, avant la conclusion du contrat, au lieu où il a été signé ou au lieu où se trouvait l'assuré ou l'assureur.

11 – L'assurance sur bonnes ou mauvaises nouvelles est nulle s'il est établi qu'avant la conclusion du contrat l'assuré avait personnellement connaissance du sinistre ou l'assureur de l'arrivée des objets assurés.

12 – Les assurances cumulatives pour une somme totale supérieure à la valeur de la chose assurée sont nulles si elles ont été contractées dans une intention de fraude.

13 – Les assurances cumulatives contractées sans fraude pour une somme totale excédant la valeur de la chose assurée ne sont valables que si l'assuré les porte à la connaissance de l'assureur à qui il demande son règlement.

Remarques : **a)** – Chacune d'elles produit ses effets en proportion de la somme à laquelle elle s'applique, jusqu'à concurrence de l'entière valeur de la chose assurée.

b) – Lorsque la somme assurée est inférieure à la valeur réelle des objets assurés, sauf le cas de valeur agréée, l'assuré demeure son propre assureur pour la différence.

14 – Les risques assurés demeurent couverts même en cas de faute de l'assuré ou de ses préposés terrestres, à moins que l'assureur n'établisse que le dommage est dû à un manque de soins raisonnables de la part de l'assuré pour mettre les objets à l'abri des risques survenus.

15 – L'assureur ne répond pas des fautes intentionnelles ou inexcusables de l'assuré.

16 – Les risques demeurent couverts en cas de faute du capitaine ou de l'équipage, sauf les dommages et pertes causés par la faute intentionnelle du capitaine.

17 – L'assureur ne couvre pas les risques suivants :

i) de guerre civile ou étrangère, de mines et tous engins de guerre ;

ii) de piraterie ;

iii) de capture ou détention par tous gouvernements ou autorités

quelconques ;

iv) d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves et de lock-out, d'actes de sabotage ou de terrorisme ;

v) des dommages causés par l'objet assuré à d'autres biens ou personnes, sauf ce qui est dit à l'article L. 173-8 ;

vi) des sinistres dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes ou de radioactivité, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiation provoqués par l'accélération artificielle des particules.

Assurance maritime (en anglais « *maritime insurance* ») : **1** – « L'assurance maritime est « inséparable de l'activité du propriétaire de bâtiments de mer et des chargeurs ou « destinataires de marchandises qui empruntent la voie maritime.

« Elle est pour le développement de ce commerce ce qu'est la propulsion pour les « navires. » (*Rodière, Traité général de droit maritime*).

2 – Les conséquences de la responsabilité des propriétaires de navires et des autres acteurs du commerce maritime ruinerait leurs entreprises s'ils n'avaient pas la possibilité de les garantir par l'un des trois moyens suivants :

i) Exonération de responsabilité dans certains cas ;

ii) Limitation de responsabilité sous certaines conditions ;

iii) Partage des risques par l'intermédiaire des sociétés d'assurances et de réassurances.

3 – Il existe trois catégories d'assurances maritimes :

i) L'assurance corps qui couvre les dommages subis par le navire ;

ii) L'assurance facultés qui couvre les dommages subis par les marchandises ;

iii) L'assurance de responsabilité (assurance au tiers) qui couvre les dommages causés à des tiers par le navire.

4 – Les assurances maritimes sont connues en France au moins depuis la fin du XIV^{ème} siècle

Remarques : a) – En 1490, un marchand de Dieppe assure un chargement d'une valeur de 3 500 livres à destination de l'Irlande, sur le navire de charge « *La Sainte Marie* » ; il paye une prime d'assurance de 750 livres à deux marchands espagnols résidant à La Rochelle, Jean Delamothe et Diego de Mirande ; en cas de perte, les « assureurs » devront rembourser 2 500 livres « six mois après nouvelles certaines ».

b) – À cette époque, on sait que les négociants rochelais s'associaient pour assurer les navires : par exemple 35 marchands assurèrent un navire ; 15 marchands en assurèrent un autre ; les primes allaient d'environ 7 à 30 pour cent de la valeur garantie, en fonction des circonstances de paix ou de guerre des ports de destination ; les primes étaient payables à la signature du contrat devant notaire.

5 – La « *Compagnie Générale pour les Assurances et la Grosse Aventure de France* » a été créée à Paris le 31 mars 1686.

6 – L'assurance maritime est un engagement, pour une somme convenue, pris par une personne ou par une compagnie d'assurance, de se charger des pertes ou dommages qui pourront éprouver à la mer un bâtiment ou les marchandises qu'il transporte.

7 – Les règles des assurances terrestres ne sont pas applicables aux assurances maritimes ; et *vice-versa*.

8 – Les parties contractantes des assurances maritimes ont le choix des clauses, à l'exception d'un certain nombre de clauses d'ordre public.

9 – L'acte qui contient l'engagement s'appelle *police d'assurance* ; le prix convenu, payable à l'avance s'appelle *prime d'assurance* ; et le local où l'on

passé le contrat s'appelle *chambre d'assurance*.

10 – Toute assurance faite après le sinistre ou l'arrivée des objets assurés ou du navire transporteur est nulle, si la nouvelle en était connue, avant la conclusion du contrat, au lieu où il a été signé ou au lieu où se trouvait l'assuré ou l'assureur.

11 – L'assuré doit :

- i)** Payer la prime et les frais, au lieu et aux époques convenus ;
- ii)** Apporter les soins raisonnables à tout ce qui est relatif au navire ou à la marchandise ;
- iii)** Déclarer exactement, lors de la conclusion du contrat, toutes les circonstances connues de lui qui sont de nature à faire apprécier par l'assureur le risque qu'il prend à sa charge ;
- iv)** Déclarer à l'assureur, dans la mesure où il les connaît, les aggravations de risques survenues au cours du contrat.

12 – L'assuré doit contribuer au sauvetage des objets assurés et prendre toutes mesures conservatoires de ses droits contre les tiers responsables.

13 – Dans le règlement d'avaries, l'assureur ne rembourse que le coût des remplacements et réparations reconnus nécessaires pour remettre le navire en bon état de navigabilité, à l'exclusion de toute autre indemnité pour dépréciation ou chômage ou quelque autre cause que ce soit.

14 – Quel que soit le nombre d'événements survenus pendant la durée de la police, l'assuré est garanti pour chaque événement jusqu'au montant du capital assuré, sauf le droit pour l'assureur de demander après chaque événement un complément de prime.

15 – Les dommages et pertes sont réglés en avarie, sauf faculté pour l'assureur d'opter pour le délaissement dans les cas déterminés par la loi ou par la convention.

16 – L'assureur ne couvre pas les risques :

- i)** de guerre civile ou étrangère, de mines et tous engins de guerre ;
- ii)** de piraterie ;
- iii)** de capture, prise ou détention par tous gouvernements ou autorités quelconques ;
- iv)** d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves et de lock-out, d'actes de sabotage ou de terrorisme ;
- v)** des dommages causés par l'objet assuré à d'autres biens ou personnes ; f) des sinistres dus aux effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes ou de radioactivité, ainsi que les sinistres dus aux effets de radiation provoqués par l'accélération artificielle des particules.

17 – L'assureur ne peut être contraint de réparer ou remplacer les objets assurés.

18 – L'assureur ne garantit pas les dommages et pertes résultant d'un vice propre du navire, sauf s'il s'agit d'un vice caché.

19 – L'assureur ne garantit pas les dommages et pertes causés par la faute intentionnelle du capitaine.

20 – L'assureur ne garantit pas les dommages et pertes résultant d'un vice propre du navire, sauf s'il s'agit d'un vice caché.

Remarque : Dans le Levant (en Méditerranée) *assurette* se disait souvent pour *assurance*.

21 – **Le Guidon de la mer** – (Fin du XIV^e siècle) – *Article I* : « Assurance est un contract par lequel on promet indemnité des choses qui sont transportées d'un pays en autre, spécialement par la mer, et ce par le moyen du prix convenu à tant pour cent, entre l'assuré qui fait ou fait faire le transport, et l'assureur qui promet l'indemnité ».

Article II : « Assurances se font et se dressent par contract porté par escrit, appelé vulgairement police d'assurance. On en faisoit anciennement sans escrit, qui estoient dites en confiance, parce que celui qui stipulait l'assurance ne faisoit ses pactions en escrit, mais se confiait en la bonne foy et la prud'hoimie de son assureur, supposant qu'il les escrivoit sur son livre de raison. Les premieres, portées par escrit, sont celles qui ont cours, et desquelles usent ordinairement les marchands ; les dernieres sont prohibées en toutes places, tant pour les abus et differends qui en surviennent, comme aussi estant acte public pour lequel la communauté des marchands, sous le bon plaisir du Roy, nomme et établit un greffier : il n'est licite aux particuliers de les passer entr'eux, non plus que les autres contracts, pour lesquels notaires et tabellions sont instituez, le tout à peine de nullité. »

Assurances complémentaires : Les assurances *complémentaires* sont des assurances qui garantissent des risques différents.

Exemple : Une assurance garantit un navire à l'exception du moteur de propulsion, et une autre assurance (dite *assurance complémentaire*) garantit le moteur de propulsion.

Assurances cumulatives : **1** – Les assurances *cumulatives* sont des assurances souscrites auprès de plusieurs assureurs pour couvrir le même risque, au profit du même bénéficiaire, pour un capital total garanti supérieur à la valeur du bien assuré.
2 – Si des assurances cumulatives ont été souscrites, après qu'un sinistre est survenu, l'assuré doit informer l'assureur auquel il demande une indemnité d'assurances, qu'il a souscrit des assurances cumulatives ; en raison du principe qu'il ne peut y avoir d'enrichissement sans cause, l'assuré ne peut pas percevoir des indemnités d'assurances dont le total dépasserait la valeur de la chose assurée.
3 – Les assurances cumulatives pour une somme totale supérieure à la valeur de la chose assurée sont nulles si elles ont été contractées dans une intention de fraude.
4 – Les assurances cumulatives contractées sans fraude pour une somme totale excédant la valeur de la chose assurée ne sont valables que si l'assuré les porte à la connaissance de l'assureur à qui il demande son règlement.

Assurance de responsabilité : **1** – L'assurance *de responsabilité* garantit l'assuré contre les recours des tiers pour des dommages subis par ces tiers du fait du navire.
2 – L'assurance de responsabilité ne donne droit au remboursement à l'assuré que si le tiers lésé a été indemnisé.
3 – L'assurance de responsabilité, qui a pour objet la réparation des dommages causés aux tiers par le navire, ne produit d'effet qu'en cas d'insuffisance de la somme assurée par la police sur corps.
4 – Quel que soit le nombre d'événements survenus pendant la durée de l'assurance de responsabilité, la somme souscrite par chaque assureur constitue, par événement, la limite de son engagement.

Assurance des personnes : L'assurance *des personnes* est maintenant autorisée et elle fait l'objet de contrats spéciaux.

Remarque : Pendant très longtemps, les personnes ne pouvaient pas souscrire d'assurance sur la vie ; mais elle pouvaient assurer leur liberté, pour le cas où elles seraient capturées par des barbaresques ou autres pirates.

Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681 – Des assurances : **IX** – *Tous Navigateurs, Passagers et autres, pourront faire assûrer la liberté de leurs personnes ; et en ce cas, les polices contiendront le nom, le Païs, la demeure, l'âge et la qualité de celui qui se fait assûrer ; le nom du Navire, du Havre d'où il doit partir, et celui de son dernier reste ; la somme qui sera payée en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du retour ; à qui les*

deniers en seront fournis, et sous quelle peine.

X – Défendons de faire aucune assurance sur la vie des personnes.

XI – Pourront neantmoins ceux qui racheteront les captifs, faire assurer sur les personnes qu'ils tireront d'esclavage, le prix du rachat ; que les assureurs seront tenus de payer, si le rachepté, faisant son retour, est repris, tué, noyé ; ou s'il perit par autre voye que par la mort naturelle.

[Voir l'expression *P&I Clubs*].

Assurance « FAP sauf » : Dans l'assurance « FAP sauf » [franc d'avaries particulières sauf dans les cas suivants...] les avaries et pertes subies par les marchandises sont aux risques des assureurs uniquement si elles sont consécutives à l'un des événements majeurs suivants :

- i)** naufrage,
- ii)** échouement,
- iii)** abordage,
- iv)** heurt du navire contre un corps mobile ou flottant,
- v)** voie d'eau,
- vi)** chute du colis au cours des opérations de manutention,
- vii)** déraillement, renversement ou bris du véhicule terrestre,
- viii)** inondation,
- ix)** raz de marée,
- x)** éruption,
- xi)** cyclone,
- xii)** incendie,
- xiii)** explosion.

Remarques : a) – Dans l'assurance « FAP sauf » les assureurs remboursent aussi les contributions d'avaries communes.

b) – Dans l'assurance « FAP sauf » les avaries et pertes prises en compte sont toujours réglées sans franchise.

Assurance sur bonne arrivée : 1 – L'assurance *sur bonne arrivée* n'intervient qu'en cas de perte totale ou de délaissement du navire ; l'assuré touche alors une indemnité pour la perte d'exploitation du navire qu'il n'a plus.
2 – Le capital assuré à ce titre, accepté par les assureurs, est assez réduit pour que la valeur agréée du navire soit assez élevée et génère une prime satisfaisante.
3 – Le capital assuré n'a pas besoin de justification.
4 – À l'exception des dommages aux personnes, l'assureur est garant du remboursement des dommages de toute nature dont l'assuré serait tenu sur le recours des tiers eu cas d'abordage par le navire assuré ou de heurt de ce navire contre un bâtiment, corps fixe, mobile ou flottant.

Assurance sur corps : 1 – L'assurance *sur corps* garantit les pertes et dommages matériels atteignant le navire et ses dépendances assurées et résultant de tous accidents de navigation ou événements de force majeure.
2 – L'assurance des navires, encore appelée assurance sur corps, est contractée, soit pour un voyage, soit pour plusieurs voyages consécutifs, soit pour une durée déterminée.
3 – Dans l'assurance au voyage, la garantie court depuis le début du chargement jusqu'à la fin du déchargement et au plus tard quinze jours après l'arrivée du navire à destination.
4 – En cas de voyage sur lest, la garantie court depuis le moment où le navire démarre jusqu'à l'amarrage du navire à son arrivée.
5 – Dans l'assurance à temps, les risques du premier et du dernier jour sont couverts par l'assurance.

6 – Les jours se comptent de zéro à 24 heures, d'après l'heure du pays où la police a été émise.

Assurance sur facultés : 1 – L'assurance *sur facultés* garantit les pertes et dommages matériels causés aux marchandises transportées par tous accidents de navigation ou événements de force majeure.

2 – L'assureur ne répond pas du dommage ou de la perte que l'expéditeur ou le destinataire, en tant que tel, a causés par faute intentionnelle ou inexcusable.

3 – Il ne répond pas du dommage consécutif au vice propre de la marchandise, résultant de sa détérioration interne, de son dépérissement, de son coulage, ainsi que de l'absence ou du défaut d'emballage, de la freinte de route ou du fait des rongeurs.

4 – Les marchandises sont assurées, soit par une police n'ayant d'effet que pour un voyage, soit par une police dite flottante ou police d'abonnement.

5 – Il existe deux types principaux de polices d'assurance facultés :

i) La police « *garantie tous risques* », à l'exclusion de certains dommages énumérés par la police, qui garantit les dommages et pertes matériels, ainsi que les diminutions de poids ou de volume (freinte de route) subis par les facultés assurées ;

ii) La police « *franc d'avaries particulières sauf événements majeurs* » qui garantit les dommages et pertes matériels, ainsi que les diminutions de poids ou de volume (freinte de route) subis par les facultés provenant exclusivement d'événements prévus par le contrat, ou ceux qui résultent d'une procédure de mise du navire en avaries communes.

Voir l'expression Assurance « *FAP sauf* »].

Assurance « tous risques » : La garantie *assurance « tous risques »* couvre les risques d'une police « *FAP sauf* » plus les avaries et pertes subies par la marchandise pendant le transport :

- i)** tempête,
- ii)** désarrimage,
- iii)** mouille,
- iv)** salissures,
- v)** buée de cale,
- vi)** casse,
- vii)** avaries de manutention,
- viii)** vol par effraction,
- ix)** chute à la mer
- x)** ...

Remarque : Les vols ou manquants (totaux ou partiels) sont pris en charge par les assureurs à condition qu'il y ait présentation de documents attestant la non livraison ou qu'il y ait eu effraction.

Assuré : Le mot « *assuré* » peut avoir deux acceptions :

i) Celui qui a demandé, négocié, contracté l'assurance et payé la prime est appelé « *assuré* ».

ii) Celui qui est désigné ou a qualité pour bénéficier de l'indemnité d'assurance si le risque couvert se réalise est également appelé « *assuré* ».

Remarques : **a)** – Le bénéficiaire peut être ou bien ne pas être la même personne que le souscripteur.

b) – L'assurance « pour le compte de qui il appartiendra » signifie que le bénéficiaire ne sera connu qu'après la réalisation d'un sinistre.

c) – L'assuré doit :

- i)** Payer la prime et les frais, au lieu et aux époques convenus ;
- ii)** Apporter les soins raisonnables à tout ce qui est relatif au navire ou à la marchandise ;
- iii)** Déclarer exactement, lors de la conclusion du contrat, toutes les circonstances connues de lui qui sont de nature à faire apprécier par l'assureur le risque qu'il prend à sa charge ;
- iv)** Déclarer à l'assureur, dans la mesure où il les connaît, les aggravations de risques survenues au cours du contrat.

d) – L'assuré doit contribuer au sauvetage des objets assurés et prendre toutes mesures conservatoires de ses droits contre les tiers responsables. Il est responsable envers l'assureur du dommage causé par l'inexécution de cette obligation résultant de sa faute ou de sa négligence.

Assureur : L'assureur est normalement une société (une *compagnie d'assurance*).

Astate : Élément artificiel radioactif, de symbole At et de numéro atomique 85.

Aste (en anglais « *handle* ») : Synonyme de *manche*, *hampe* ou *broche*.

Astérie : **1** – Nom d'un genre d'invertébrés radiaires aussi appelés *étoiles de mer*.

2 – Synonyme d'*astérisme*.

[Voir le mot *Astérisme*].

Astérisme : **1** – Figure arbitraire formée dans le ciel nocturne par un ensemble de plusieurs étoiles remarquables par leur brillance, reconnue traditionnellement comme telle par les astronomes.

Exemples : L'astérisme de la *casserole* est un groupe de 7 étoiles appelé *Chariot de David* ou *Grand Chariot*, qui fait partie de la constellation de l'*Ourse*.

Remarque : Astérisme est tiré du grec ἀστερισμός qui signifie *constellation* représentée sur une sphère.

2 – Certains regroupements d'étoiles, qui appartiennent à des constellations différentes, forment dans le ciel des figures remarquables appelées *astérismes*.

Exemple : Le *triangle d'été* est un astérisme formé par les étoiles de première grandeur *Deneb* (α de la constellation du Cygne) *Altaïr* (α de la constellation de l'Aigle) et *Véga* (α de la constellation de la Lyre).

[Voir le mot *Constellation*].

3 – On appelle *astérisme* ou *astérie* le phénomène lumineux offert par quelques minéraux qui laissent apercevoir une étoile à 6 rayons.

Astérisque : Petite marque en forme d'étoile, qui se met dans l'impression des livres pour marquer un renvoi.

Exemples : Mettre un astérisque ; cet astérisque renvoie à une grande note.

Remarque : Astérisque est tiré du grec ἀστερίσκος qui signifie *petite étoile*.

Astéroïde : Petit corps céleste de forme irrégulière, fait de pierres ou de métal, qui gravite autour du Soleil, dont la taille est comprise entre une fraction de kilomètre et un millier de kilomètres.

Remarques : **a)** – Cérés, le plus gros des astéroïdes, a un diamètre d'environ 1000 kilomètres.

b) – Plus de 6000 gros astéroïdes ont été répertoriés et numérotés, mais il en existe des centaines de milliers d'autres, trop petits pour être aisément détectables.

c) – La plupart des astéroïdes sont en orbite autour du Soleil entre les planètes Mars et Jupiter ; on appelle parfois ces astéroïdes les « *petites planètes* ».

Asthme : Sorte d'infirmité qui consiste dans une grande difficulté de respirer en de certains temps.

Asticoter : [*Familier*] Contrarier, tourmenter quelqu'un sur de petites choses.

Astragale : 1 – [*En architecture*] Moulure ronde qui embrasse l'extrémité supérieure d'une colonne.

Remarque : Lorsqu'une moulure ronde est employée ailleurs, comme dans une corniche, on l'appelle *baguette*.

2 – [*En anatomie*] Le plus gros os du tarse.

Astre : 1 – Appellation de tout corps céleste naturel.

Remarque : En parlant des différents aspects des astres, par rapport au pouvoir que les astrologues leur attribuent sur les corps terrestres, on dit « l'influence des astres ».

Exemples : Astre bénin ; astre favorable ; astre malin ; l'astre qui préside à la naissance ; être né sous un astre favorable, sous un astre malheureux ; il prétendait connaître l'avenir par l'inspection des astres ; les astres inclinent et ne forcent pas ; le sage commande aux astres.

2 – On appelle le Soleil, l'*Astre du Jour*.

3 – On appelle la Lune, l'*Astre de la Nuit*.

4 – En parlant des différents aspects des astres par rapport au pouvoir que les astrologues leur attribuent sur les corps terrestres, on dit : l'influence des astres ; les astres influent sur les corps sublunaires ; astre bénin ; astre favorable ; astre malin ; l'astre qui préside à la naissance ; être né sous un astre favorable, sous un astre malheureux ; il prétendait connaître l'avenir par l'inspection des astres.

Astreindre : Assujettir.

Exemples : Astreindre quelqu'un à des conditions déraisonnables et injustes ; il voudrait m'astreindre à telle chose ; je ne veux pas m'y astreindre.

Astringent : Qui resserre.

Exemples : Remède astringent ; herbe astringente ; poudre astringente.

Astroïte : 1 – Espèce de madrépore ou de corps marin, sur lequel on voit représentée la figure d'une étoile.

2 – Espèce de pierre à laquelle la magie orientale attribue de grandes vertus.

Astrolabe : 1 – Instrument astronomique de mesure angulaire dont on se servait jadis pour observer la hauteur des astres.

Remarques : **a)** – L'astrolabe dont les marins se servaient à la mer était très différent de celui dont se servaient les astronomes à terre.

b) – L'astrolabe dont se servaient les marins était un gros cercle en bronze pesant dix ou douze livres afin qu'il résiste convenablement au vent et aux mouvements du navire, qu'il se mette rapidement de niveau et s'y tienne longtemps ; l'alidade se termine en une pointe à chaque extrémité ; les pinules ne sont distantes que d'un pouce du centre afin que l'alidade (qui porte ces pinules) soit insensible aux perturbations en quelque situation qu'elle soit ; il n'y a, gravé sur l'astrolabe, qu'un cercle divisé en 360 parties, par le moyen de quatre quartiers de cercle de 90 degrés chacun.

2 – L'astrolabe utilisé par les marins est un gros cercle de bronze gradué qui porte une alidade mobile autour d'un axe passant par le centre du disque gradué.

Remarques : **a)** – L'alidade est une règle munie de deux pinules qui permettent d'effectuer les visées d'astres et de prendre leur hauteur au-dessus du plan de l'horizon.

b) – Il est souvent très difficile de prendre la hauteur des étoiles au moyen de l'astrolabe à la mer à cause de la petitesse des pinules, de l'agitation continue du navire et à cause du peu de lumière que donnent la plupart des étoiles de nuit.

3 – Lorsque l'on veut prendre la hauteur du Soleil,

Astrolabe armillaire :

Astrolabe plan (en anglais « *astrolabe* ») : **1** – Instrument astronomique dont les astronomes se servaient jadis pour observer la hauteur des astres.

Remarque : On donne aussi le nom d'*astrolabe* à certaines projections de la sphère céleste.

2 – Inventé par le Grec Hipparque de Nicée (170-110 avant J.-C.) l'*astrolabe plan* a été introduit en Espagne par les Arabes au XIII^e siècle, puis a été utilisé dans toute l'Europe.

Remarque : L'*astrolabe* se compose de deux parties : l'une appelée *Tympan*, ou *Mère*, est un disque en cuivre ; l'autre dite *Araignée*, également en cuivre, pivote sur le tympan et est ajourée pour laisser voir le tympan.

3 – Les *astrolabes portatifs* utilisés au Moyen-Âge devaient posséder plusieurs tympan : chaque tympan n'est utilisable qu'à la latitude pour laquelle il a été calculé.

L'*araignée* représente la voûte céleste : il faut une *araignée* par hémisphère.

4 – L'*astrolabe planisphérique* est une représentation de la voûte céleste sur le plan de l'Équateur.

Remarques : **a)** – Pour représenter les constellations, les tropiques, l'Équateur, etc. on utilise habituellement une projection stéréographique partant d'un des deux pôles.

b) – La projection stéréographique a été décrite dès 150 après J.C. par l'Égyptien Ptolémée.

5 – L'*astrolabe nautique* est un instrument utilisé pour résoudre certains problèmes d'astronomie de position ; on peut l'utiliser verticalement pour observer la hauteur d'un corps céleste (le Soleil) au-dessus de l'horizon ; en le tenant à plat, pour relever son orientation.

6 – Un bon *astrolabe* permet de connaître l'heure sidérale, l'heure locale, la hauteur et l'azimut du Soleil, les heures du lever et du coucher du Soleil, la durée du jour ou de la nuit, la durée du crépuscule.

Remarque : L'heure donnée par un *astrolabe* (ou par un anneau astronomique ou par un cadran solaire) est l'heure solaire *locale* vraie.

Pour retrouver le temps en usage, c'est-à-dire l'*heure de la gare* ou l'*heure de la radio* comme on disait entre les deux guerres, il faut effectuer 2 corrections :

i) La *première correction* tient compte de la longitude du lieu d'observation ; le temps en usage correspond en principe à des observations du Soleil effectuées sur le méridien médian de chaque fuseau horaire.

ii) La *seconde correction* est une quantité variable *E* (nommée *équation du temps*) que l'on ajoute ou que l'on soustrait de l'heure solaire vraie pour obtenir l'heure solaire moyenne ; cette correction tient compte de deux phénomènes :

- la vitesse angulaire du mouvement de la Terre autour du Soleil est irrégulière, car la trajectoire de la Terre est elliptique ; le mouvement respecte la loi des aires définie par Kepler ;
- la position du Soleil apparent par rapport à l'Équateur est variable selon les saisons : la déclinaison du Soleil est tantôt positive (printemps et été dans l'hémisphère Nord) et tantôt négative (automne et hiver dans l'hémisphère Nord).

Astrologie : **1** – Art chimérique, suivant les règles duquel on croit pouvoir connaître l'avenir par l'inspection des astres.

Remarques : **a)** – L'astrologie eut des conséquences favorables sur les astronomes en leur attribuant un statut de *mages* respectés.

b) – L'astrologue *prédit* ce qui va advenir aux personnes grâce à de prétendus procédés occultes.

c) – L'astronome *prévoit* scientifiquement la position des astres.

d) – Une partie importante de l'astrologie repose sur des connaissances admises par les astronomes.

2 – Art divinatoire prétendant prévoir les destinées humaines dans leur correspondance avec le mouvement des astres.

Astrologue : [Vieilli] Celui qui faisait profession de l'astrologie judiciaire.

Remarque : On dit d'un homme qui n'est pas fort habile en quelque profession que ce soit, qu'il n'est *pas un grand astrologue*.

Astronome : Spécialiste de l'observation des astres, de leur constitution, de leurs mouvements et de la prédiction de leurs positions futures dans le ciel.

Remarques : **a)** – Au IV^e siècle avant Jésus-Christ, l'astronome Héraclide du Pont pressentit le rotation de la Terre sur elle-même et Aristarque de Samos la révolution de la Terre autour du Soleil.

b) – Vers 230 avant J.-C., l'astronome Ératosthène calcula le diamètre de la Terre avec une précision de 1 pour 100 et il mesura avec une grande précision l'obliquité de l'écliptique par rapport à l'Équateur.

c) – L'astronome grec Hipparque (190-120 av. J.-C.) classa toutes les étoiles en fonction de leur brillance et il les répartit en 6 grandeurs ; il calcula la distance de la Lune à la Terre et il détermina la valeur de l'année tropique avec précision.

d) – Des étoiles furent observées vers 280 avant J.-C. avec une précision suffisante pour permettre à Hipparque de découvrir la précession des équinoxes après qu'il eut observé leurs nouvelles positions vers 130 avant J.-C.

e) – Il fallut attendre Copernic (1473-1543), Tycho Brahe (1546-1601), Galilée (1564-1642), Kepler (1571-1630) ou Newton (1643-1727) pour se réappropriier les connaissances des astronomes grecs, perdues depuis plus de 14 siècles et pour reprendre la progression de l'astronomie.

f) – L'*Union Astronomique Internationale* (UAI), fondée en 1919 par Benjamin Baillaud, alors directeur de l'Observatoire de Paris, est une association non gouvernementale qui regroupe aujourd'hui la plupart des astronomes professionnels ; son objectif est de coordonner les travaux des astronomes des grands observatoires ; c'est l'UAI qui attribue des noms aux objets célestes découverts.

Le secrétariat de l'UAI se trouve au numéro 98bis, boulevard Arago, dans le 14^e arrondissement de Paris ; le nombre des pays membres en 2018 est de 83. La première assemblée générale de l'UAI s'est réunie à Rome (Italie) en 1922, la 28^e à Pékin (Chine) en 2012, la 29^e en 2015 à Honolulu (USA), la 30^e du 20 au 31 août 2018 à Vienne (Autriche) ; les prochaines assemblées générales se tiendront du 16 au 27 août 2021 à Busan, au Sud-Est de la Corée du Sud, puis en août 2024 au Cap, en Afrique du Sud.

Astronomie : **1** – L'astronomie (du grec ἀστρονομία) est la science de l'observation des astres.

Remarque : L'astronomie a été la directrice et l'initiative des civilisations ; c'est elle qui a donné à l'homme la notion d'ordre et de loi déterministe.

2 – L'astronomie cherche à expliquer et à prévoir les positions des astres ainsi que leurs propriétés physiques et chimiques.

Remarques : **a)** – L'astronomie se divise en :

i) astronomie de position,

ii) astronomie stellaire.

b) – La *cosmographie* (du grec κοσμογράφος) est la science des mouvements apparents des corps célestes dans le ciel.

3 – C'est grâce à l'astronomie que le commerce maritime fit la gloire et la richesse de la Phénicie, de Rhodes ou de Carthage ; Hannon, dans un voyage de vingt-six

jours, poussa jusqu'au Sénégal (il consigna son voyage dans « *le Périples* »).

Remarques : a) – Les Anglais, bien convaincus que sans Astronomie on n'avait ni commerce, ni marine, ont fait des dépenses incroyables aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles pour pousser cette science vers le point de perfection.

b) – Les Anglais publient leur Nautical Almanac depuis 1767, et depuis lors il paraît cinq ou six ans à l'avance ; en France, la *Connaissance des Temps* a été créé en 1679 par Joachim Dalancé, de l'Observatoire de Paris mais, jusqu'à la création du Bureau des Longitudes en 1795 par la Convention nationale, cet ouvrage n'était imprimé que pour l'année courante : les navires qui partaient pour le long cours n'avaient pas les éphémérides astronomiques correspondant à la fin de leur voyage.

Astronomie de position : On appelle *astronomie de position*, ou *astronomie fondamentale*, l'étude des astres du système solaire.

Remarque : La mécanique céleste permet la description des mouvements des corps célestes avec une très grande précision.

Astronomie sphérique : Partie des mathématiques qui comprend tous les calculs angulaires dans l'espace, les différents systèmes de coordonnées (locales, horaires, géographiques) et les passages de l'un à l'autre.

Astronomie stellaire : En astronomie stellaire, les évaluations des distances entre les étoiles sont peu précises, parfois hasardeuses ; les mouvements apparents des astres hors système solaire sont très lents et ils sont, pour la plupart, impossibles à percevoir à l'échelle humaine.

Remarque : L'astronomie stellaire, ou astrophysique, renseigne sur la constitution atomique et nucléaire des différentes étoiles.

Astronomique (Coucher –) : Voir *Coucher astronomique*.

Astronomique (Lever –) : Voir *Lever astronomique*.

Astuce : Mauvaise finesse.

Ataraxie : Quiétude, calme, tranquillité de l'âme.

Remarque : Les Stoïciens tendaient à l'ataraxie.

Atelier : 1 – Le lieu où certains ouvriers comme peintres, sculpteurs, maçons, charpentiers, menuisiers, mécaniciens, chaudronniers, etc. travaillent sous un même maître.

2 – Tous les ouvriers qui travaillent sous un même maître.

Exemple : Tout l'atelier quitta en même temps.

Ateliers militaires de la Flotte : 1 – Ateliers mécaniques chargés du soutien opérationnel des bâtiments de la Marine nationale.

2 – Les *Ateliers militaires de la Flotte* contribuent à l'entretien préventif ou à la remise en état des bâtiments de guerre.

3 – Il y a trois *Ateliers militaires de la Flotte* : à Brest, Toulon et Papeete.

4 – Le personnel des *Ateliers militaires de la Flotte* est composé principalement de marins militaires de la Marine nationale.

Atémadoulet : [*Autrefois*] Titre du Premier Ministre de Perse.

Remarque : La Perse est maintenant l'Iran.

Atermoiement : Accommodement d'un débiteur avec ses créanciers pour les payer à certains termes.

Exemples : Moyennant cet atermoiement il a satisfait ses créanciers ; contrat d'atermoiement ; lettres d'atermoiement.

Atermoyer : Prolonger les termes d'un paiement.

Exemples : Atermoyer une lettre de change, une promesse, un billet, etc.

Remarque : S'atermoyer, c'est s'accommoder avec ses créanciers pour les payer à certains termes, par-delà les termes échus.

Athanor : Fourneau disposé de manière à faire avec un même feu des opérations qui exigent des degrés de chaleur différents.

Athée : 1 – Celui qui ne reconnaît point de dieu.

2 – Qui nie toute divinité.

Exemples : Un sentiment athée ; une proposition athée.

Remarque : Avant de gloser sur l'athéisme, de se prétendre athée ou de qualifier quelqu'un d'athée, il faut s'accorder sur le sens que l'on donne au mot dieu et définir le concept de divinité.

Athéna : Vierge de la mythologie grecque.

Remarques : **a)** – Athéna est née de la tête de Zeus ; à sa naissance, elle était déjà adulte et vêtue d'une armure.

b) – Athéna est couramment appelée παρθένος (vierge) ou παλλάς (jeune fille).

c) – La Vierge Athéna était la déesse tutélaire de l'ancienne cité grecque d'Athènes.

d) – Le Parthénon, littéralement le « *Temple de la Vierge* », sur l'acropole d'Athènes, abritait une statue géante recouverte d'ivoire et d'or qui représentait la Vierge Athéna.

e) – *Athéna* est l'équivalente grecque de la *Minerve* des Romains ou de la *Vierge Marie* des Chrétiens.

Athlète : Homme fort et robuste, adroit aux exercices du corps.

Exemples : C'est un vrai athlète ; un corps d'athlète.

Remarque : Chez les anciens Grecs, l'athlète était un homme qui combattait dans les Jeux solennels de la Grèce.

Exemples : Un puissant athlète ; un athlète robuste ; combat d'athlètes.

ATL : Appellation des avions de patrouille maritime *Atlantic*.

Remarques : **a)** – L'ATL1 était le Bréguet *Br Atlantic* des Avions Marcel-Dassault.

b) – L'ATL2 est l'*Atlantique 2*, qui est une amélioration du Br Atlantic (ATL1).

c) – Les ATL ont une envergure de 36,15 m, une longueur de 31,75 m et une masse maximale de 46 tonnes ; leur vitesse est de 650 km/h et leur rayon d'action de 8 000 km.

Ils peuvent être armés de torpilles anti-sous-marins en plongée, de missiles anti-navires de surface, de mines, de bombes à guidage laser, etc. et ils emportent des chaînes SAR (*search and rescue*) susceptibles d'être larguées à proximité des naufragés en mer.

d) – Des bombes à guidage laser ont été lancées d'ATL2 au Mali pendant l'Opération Serval de 2013.

Atlante : Statue d'homme qui tient lieu de colonne, pour porter les entablements.

Exemple : Des atlantes et des caryatides.

[Voir le mot *Caryatides*].

Atlas : L'un des Titans hésiodiques, père des Pléiades, des Hyades, des Hespérides et de Calypso.

Remarque : Après la défaite des Titans dans la guerre contre les dieux de l'Olympe pour régner sur le monde, Zeus condamna Atlas à porter le monde pour l'éternité sur ses épaules.

Atlas : Nom de la première vertèbre cervicale.

Remarque : Elle est ainsi nommée parce qu'elle porte la tête, de même que le personnage de la mythologie Atlas portait la Terre sur ses épaules.

Atlas : Collection de cartes choisies selon un ordre logique.

Atlas catalan : **1** – L'atlas catalan est un recueil de 6 cartes et schémas commentés, dessinés sur parchemin et collés recto-verso sur des ais de bois plus hauts que larges (64 x 25 centimètres).

2 – Les deux premières planches portent la traduction en catalan de l'*imago mundi* d'Honorius Augustidunensis.

3 – Les autres planches composent une représentation du monde en quatre cartes, deux pour l'Orient, de la Chine au Golfe Persique, et deux pour l'Occident, de la Mer Noire à l'Angleterre.

4 – L'atlas catalan date de 1375.

Atmosphère (en anglais « *atmosphere* ») : **1** – L'atmosphère terrestre est une couche constituée principalement de gaz, mais aussi de liquides et de solides, qui entoure la Terre de toute part et où se forment les météores.

Remarques : **a)** – Le mot atmosphère vient des mots grecs ἀτμός qui signifie gaz, et σφαῖρα qui signifie sphère.

b) – L'eau peut se trouver dans l'atmosphère terrestre sous l'une de ses trois formes : vapeur d'eau, eau liquide ou glace ; de l'eau liquide ou de la glace se trouvent en grandes quantités dans certains nuages.

c) – On trouve parfois dans l'atmosphère terrestre des poussières ou des graines de plantes qui peuvent être transportées à haute altitude sur de très grandes distances.

d) – Les poussières émises par une forte éruption volcanique peuvent réduire l'ensoleillement dans tout un hémisphère pendant plusieurs mois.

e) – Par suite de la pesanteur et de la compressibilité de l'air, sa densité diminue en raison de son éloignement de la surface de la Terre.

f) – On appelle *météorologie* l'étude des variables dynamiques de l'atmosphère.

g) – On appelle *climatologie* l'étude des variables statiques de l'atmosphère.

2 – L'atmosphère terrestre est divisée, selon l'altitude, en couches caractérisées par des variations de température :

i) La *troposphère* a une épaisseur à partir du sol qui varie de 8 km dans les régions polaires à 17 km au-dessus de l'Équateur.

La température y décroît de 6°C tous les kilomètres et elle descend jusqu'à –80°C au-dessus de l'Équateur, –50°C au-dessus des pôles.

La troposphère concentre environ 80 pour 100 de la masse atmosphérique et la quasi-totalité de l'eau atmosphérique sous la forme de nuages ou de vapeur.

La limite supérieure de la troposphère s'appelle la *tropopause*.

ii) La *stratosphère* s'élève au-dessus de la tropopause jusqu'à une altitude de 50 km.

La température dans la stratosphère est égale à –55°C jusqu'à une altitude de 20 km, puis elle augmente jusqu'à atteindre des valeurs comprises entre –20°C et 0°C.

La stratosphère est parcourue par des vents forts appelés les *courants-jets*.

On y observe la présence d'*ozone* capable d'absorber une partie du rayonnement ultraviolet en provenance du Soleil.

La limite supérieure de la stratosphère s'appelle la *stratopause*.

iii) La *mésosphère* a une épaisseur d'environ 35 km.

La température peut descendre à –90°C.

La limite supérieure de la mésosphère s'appelle la *mésopause*.

iv) La *thermosphère* s'étend entre 80 et 500 km.

La température peut dépasser 1000°C.

L'air y est très rare.

3 – Atmosphère est le nom d'une ancienne unité de pression qui correspondait au poids de 1,033 kilogramme-force exercé sur une surface de 1 centimètre carré.

Remarques : a) – L'atmosphère est très légèrement supérieure au kilogramme-par-centimètre-carré ou au bar (autres anciennes unités de pression).

b) – Une atmosphère est égale à 101 315 pascals : c'est la pression atmosphérique normale (1013 hectopascals, comme on dit à la télé !).

Atmosphère (Causes de l'alternance des périodes chaudes et froides de l' –) : 1 – Les causes de l'alternance des périodes chaudes et des périodes froides sur la Terre sont multiples et leurs conséquences sur la température atmosphérique sont imparfaitement connues, notamment en ce qui concerne les interactions croisées.

Remarques : a) – L'évolution de la température atmosphérique à moyen, et même à court terme, est très difficile à prévoir.

b) – On évitera d'utiliser des expressions telles que « *réchauffement climatique* » qui sont mal définies et qui suggèrent des réponses idéologiques à une question scientifique difficile à appréhender.

2 – Activité propre du Soleil : l'activité propre du Soleil varie dans le temps, dans un sens ou dans l'autre ; la surface apparente des taches solaires augmente et diminue avec une périodicité d'environ 11 ans.

Remarques : a) – L'activité solaire a des répercussions sur la vie terrestre, notamment en modifiant les variables d'état de l'atmosphère.

b) – L'énergie dégagée par l'activité solaire prend la forme d'énergie lumineuse et calorifique, de vents solaires, d'éruptions chromosphériques d'origine magnétique.

c) – On confond habituellement l'*activité interne* du Soleil et ses manifestations que l'on peut observer de la Terre sous la forme d'un nombre changeant de *taches* de surfaces variables, ou de sortes de geysers lumineux.

3 – Le rayonnement solaire a des effets directs et surtout indirects sur la température de l'atmosphère terrestre :

Remarques : a) – Le Soleil se comporte comme un corps noir de température égale à 5 780 K.

b) – On appelle *constante solaire* la quantité d'énergie solaire reçue à une distance du Soleil d'une unité astronomique (c'est-à-dire la distance moyenne de la Terre au Soleil) par une surface de 1 mètre carré exposée perpendiculairement aux rayons du Soleil, *en l'absence d'atmosphère*.

c) – La constante solaire s'exprime en watts par mètre carré : elle est égale à

$$F = 1\,360,8 \pm 0,5 \text{ W / m}^2$$

d) – Énergie lumineuse, en watts, provenant du Soleil et reçue par une surface de 1 mètre carré à la surface des différentes planètes du système solaire :

Mercure	12 300 W / m ²
Vénus	3 140 W / m ²
Terre	1 360,8 W / m ²
Mars	600 W / m ²
Jupiter	50 W / m ²

e) – Sur la Terre il y a 400 millions d'années, la constante solaire était de 4 p. 100 moins élevée qu'aujourd'hui ; il y a 300 millions d'années, elle était de 2,5 p. 100 moins élevée qu'aujourd'hui ; dans 5 milliards d'années, elle devrait être 70 p. 100 plus élevée qu'aujourd'hui.

f) – Des variations temporaires de la valeur de la constante solaire sur la Terre,

d'une durée de 10 millions d'années, se produisent tous les 500 millions d'années environ.

g) – Sur la Terre, la constante solaire subit des variations de 2 à 3 pour 100 sur des périodes de quelques semaines, selon l'activité du Soleil.

h) – La nature et l'épaisseur de l'atmosphère modifient la part d'énergie solaire qui atteint la surface de la Terre.

i) – Nous ne connaissons pas de façon certaine l'importance de la concentration en gaz carbonique dans l'absorption de l'énergie solaire par l'atmosphère ; certains modèles doivent surestimer cette importance ; pour d'autres, ce serait l'opposé ; mais nous ne connaissons la réponse certaine que dans plusieurs années, dans plusieurs décennies ou dans plusieurs générations.

j) – La position relative de la Terre par rapport au Soleil varie périodiquement :

i) La variation de l'obliquité de l'axe des pôles a une période de 100 000 ans ;

ii) Le changement d'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre a une période de 41 000 années.

iii) Les 2 points équinoxiaux (nœud ascendant ou point vernal γ et nœud descendant γ') parcourent l'Équateur en 25 868 ans ;

iv) La nutation a une période de 18,6 ans ;

v) L'excentricité de l'orbite terrestre (actuellement de 0,02) varie entre 0 et 0,07 avec une période de 400 000 ans.

k) – Le rayonnement solaire chauffe la surface de la Terre ; l'élévation de température des continents ou des océans entraîne un échauffement de l'air atmosphérique qui est en contact avec eux.

l) – Les continents et les océans chauffés par le Soleil rayonnent à leur tour de l'énergie calorifique qui, selon l'obliquité des rayons, soit s'échappe de l'atmosphère, soit est réfléchi par ses couches atmosphériques intermédiaires ou supérieures et retourne vers la surface de la Terre.

m) – La réponse de l'atmosphère aux variations de l'énergie solaire qui atteint la surface de la Terre est complexe en raison des effets de seuil et des relations non linéaires entre l'atmosphère, les glaces polaires, les masses océaniques, la biosphère animale et végétale, etc.

n) – Les différentes variations du mouvement de la Terre entraînent périodiquement des épisodes glaciaires ; la dernière grande glaciation s'est produite 20 000 ans avant J.-C. ; les températures étaient d'environ 6°C au-dessous des températures actuelles.

o) – Contrairement à ce que certaines observations récentes ont laissé présager, une diminution de l'activité solaire pendant quelques décennies, telle que celle à laquelle nous assistons actuellement, pourrait entraîner un refroidissement important de l'atmosphère terrestre et des océans (jusqu'à 4°C) qui aurait des conséquences importantes sur la vie sur Terre, sur l'agriculture notamment.

Atoll : 1 – Île constituée de récifs coralliens en forme d'anneau, entourant un lagon.

2 – Les atolls sont difficiles à apercevoir lorsqu'on s'en approche par la mer, en raison de leur faible élévation au-dessus du niveau de l'eau et de leur absence de relief.

3 – Comme pour toutes les petites îles isolées dans l'océan lorsque les conditions météorologiques sont favorables, on peut observer, issu de l'atoll, une file étroite et très longue de cumulus élevés, véritable sillage descendant dans le vent, parfois jusqu'à 150 kilomètres de distance ; il est bordé de chaque côté par une large bande de ciel clair qui le met bien en évidence.

Remarques : **a)** – Le sillage cumuliforme lui-même, parfois fort étroit, de l'ordre du kilomètre, ne dépasse guère une dizaine de kilomètres dans sa partie la plus

large et la plus intense qui se rencontre à une quarantaine de kilomètres de l'atoll.

b) – Une fois reconnu, même à 150 kilomètres de distance, le sillage permet au navigateur qui le remonte d'atteindre facilement l'île.

c) – Ce phénomène, qui relève des tourbillons cellulaires décrits par le physicien français Henri Bénard (1874-1939), est due à une discontinuité créée par l'échauffement diurne de l'île dans l'atmosphère marine ; une puissante convection d'air humide se concentre entre deux rouleaux longs et minces d'air subsident.

d) – La *subsidence*, en météorologie, est le déplacement de l'air vers le sol.

Atomicité : [Informatique] Propriété que possèdent une opération ou un ensemble d'opérations d'un programme de s'exécuter entièrement sans pouvoir être interrompues avant la fin de leur déroulement.

Remarques : **a)** – Une opération qui vérifie la propriété d'atomicité est qualifiée d'« atomique »

b) – Le mot *atomicité* est dérivé du grec ἄτομος qui signifie « qu'on ne peut pas couper ».

Atour : Parure.

Remarques : **a)** – Il ne se dit que de la parure des femmes, et guère qu'au pluriel.

Exemple : Elle avait ses plus beaux atours.

b) – On appelle *dame d'atour*, chez les reines et chez les princesses, une dame dont la charge est de coiffer et d'habiller la reine, la princesse.

Âtre (en anglais « *hearth* ») : L'endroit de la cheminée où l'on fait le feu dans les maisons.

Atroce : Énorme, excessif.

Exemples : Crime atroce, injure atroce.

Remarque : Il ne se dit guère que des crimes, des injures, et des supplices.

Atrocité : Énormité.

Exemples : L'atrocité d'un crime ; l'atrocité des tourments ; l'atrocité des injures.

Atrophie : Amaigrissement excessif, consommation.

Atropos : Nom de l'une des trois *Parques*.

[Voir le mot *Parques*].

Attabler : Se mettre à table pour y demeurer longtemps.

Exemple : Ils s'attablèrent à midi et ne sortirent de table qu'à six heures du soir.

Remarques : **a)** – Ce verbe ne s'emploie guère qu'avec un pronom personnel.

b) – [Familier] Il se dit aussi en parlant du jeu.

Attache : Lien, courroie, etc. ; ce qui sert à attacher.

Attache (Lettre d' –) : Commission expédiée, soit à la Chambre des Comptes, soit ailleurs, pour l'exécution de quelque arrêt, de quelque ordonnance.

Remarque : [Au figuré] On dit « prendre l'attache de quelqu'un » pour dire prendre ses ordres, recevoir ses ordres.

Exemple : Je ne veux rien faire sans votre attache, sans prendre votre attache.

Attachement : Attache, sentiment, qui fait qu'on s'attache fortement et volontairement à quelque personne, à quelque chose.

Attache (Port d' –) : Le port d'attache d'un navire est le port dans le bureau de douane duquel le navire a été francisé.

[Voir le mot *Francisation* et les expressions *Attache (Lettre d' –)*, *Port d'attache*].

Remarques : **a)** – La francisation est une opération régie par le Code des douanes qui attribue la nationalité française à un navire ; c'est la Douane française qui confère au navire le droit de battre le pavillon français.

b) – Le port d'attache d'un navire est le lieu d'enregistrement du navire auprès de

l'administration des douanes, en particulier pour la conservation des hypothèques maritimes.

c) – Liste des ports d'attache possédant des bureaux de douanes pouvant *franciser* les navires (formulaire de demande de francisation Cerfa 12810*01), changer le port d'attache d'un navire (formulaire de demande de changement de port d'attache Cerfa 12811*01) ou délivrer des *passesports* aux navires battant pavillon étranger et dont les propriétaires sont résidents fiscaux en France :

Dunkerque ;
Boulogne ;
Rouen ;
Cherbourg ;
Saint-Malo ;
Saint-Brieuc ;
Lorient ;
Les Sables d'Olonne ;
La Rochelle ;
Marennes ;
Arcachon ;
Sète ;
Marseille ;
Toulon ;
Cannes ;
Ajaccio ;
Ennery ;
Mulhouse ;
Strasbourg ;
Basse-Terre (Guadeloupe) ;
Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) ;
Fort-de-France (Martinique) ;
Degrad-des-Cannes (Guyane) ;
Le Port (La Réunion) ;
Pamandzi (Mayotte).

d) – Message lu sur Internet (publié le 11 mai 2006) :

« *La semaine dernière, en faisant ma clearance d'entrée au Marin (Martinique), j'avais mis comme port d'attache le port d'immatriculation (Île d'Yeu) ; les douanes l'ont rayé et mis le lieu de francisation (Quimper).* »

e) – Le port d'immatriculation d'un navire est le lieu d'enregistrement du navire auprès des services de l'administration de la marine marchande (naguère les Affaires maritimes, aujourd'hui la *Délégation à la mer et au littoral*).

f) – L'immatriculation du navire lui confère la possibilité de naviguer après délivrance des titres de *navigation* et de *sécurité*.

g) – Les obligations de francisation du navire doivent être satisfaites *avant* de procéder à son immatriculation.

Attacher : 1 – Joindre une chose à une autre, en sorte qu'elle y tienne.

Exemples : Attacher avec un cordon, avec un clou, avec de la colle ; attacher avec des épingles ; attachez cela à la tapisserie ; attacher contre la muraille ; on attache les galériens à la chaîne.

2 – [Au figuré] Lier par quelque chose qui engage, qui oblige à quelque devoir, à quelque marque de reconnaissance.

Exemples : Ils sont attachés l'un à l'autre par une amitié réciproque ; s'attacher à quelqu'un, auprès de quelqu'un ; s'attacher au service d'un futur député.

Attaque : 1 – On appelle *attaque* la procédure conventionnelle utilisée pour entrer en contact avec un autre navire, ou avec une station côtière, au moyen de signaux lumineux en code morse (scott).

[Voir les mots *Morse*, *Scott* .

2 – Action d'entrer en contact avec quelque chose.

Remarque : En mécanique des fluides, l'attaque est l'action d'aborder un fluide (l'air pour un avion, l'eau pour un navire) sous un certain angle appelé *angle d'attaque* ou *angle d'incidence*.

[Voir l'expression *Angle d'attaque*].

Attaquer : Adresser un message à quelqu'un afin de l'engager à communiquer.

Exemples : Attaquer une station côtière en scott.

[Voir les mots *Morse* et *Scott*].

Attaquer : 1 – Assaillir, être agresseur.

Exemples : Attaquer l'ennemi, l'attaquer dans ses retranchements ; attaquer une place ; attaquer rudement, vigoureusement ; s'il m'attaque, je me défendrai.

2 – Offenser le premier.

Exemples : Il ne disait rien, vous êtes allé l'attaquer sur sa naissance, sur sa noblesse ; attaquer un auteur sur ses ouvrages.

Atteindre : 1 – Toucher à une chose qui est à une distance assez éloignée pour qu'on ne puisse pas y toucher facilement.

Exemples : Atteindre le sommet de la montagne.

2 – Frapper de loin avec quelque chose.

Exemples : Atteindre le croiseur ennemi avec une torpille.

3 – Attraper en chemin, joindre en chemin.

Exemples : Il prit la poste pour atteindre ceux qui étaient devant ; il a beau courir, je l'atteindrai bien.

[Voir le mot *Poste*].

Remarque : On dit *atteindre* un certain âge pour dire *parvenir* à un certain âge.

4 – Égaler.

Exemple : Il se flatte d'atteindre Corneille, d'atteindre Racine.

5 – Parvenir à quelque chose.

Exemple : Atteindre à la perfection.

Remarque : Le pilote doit chercher à atteindre à l'infailibilité, sans jamais y prétendre.

6 – On dit *atteint* de maladie pour dire *frappé*, affligé de maladie.

Attentat : Entreprise contre les lois dans une occasion importante, dans une chose capitale.

Exemples : Commettre un attentat ; un attentat contre la liberté publique ; empêcher l'exécution d'un arrêt, c'est un attentat ; le Parlement a cassé toute la procédure, et tout ce qui s'est ensuivi comme un attentat à ses droits.

Attentats du 13 novembre 2015 : 1 – Fusillades et attaques suicidaires perpétrées à Paris et dans sa périphérie, par trois équipes de terroristes distinctes mais coordonnées, qui firent 130 morts et 413 blessés hospitalisés ; cette série d'attentats fut revendiquée par le groupe État islamique :

i) À Saint-Denis, aux abords du Stade de France où se jouait un match amical de football entre les équipes nationales de France et d'Allemagne. ;

ii) Dans plusieurs rues des 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements de Paris ;

iii) Dans la salle de spectacle du Bataclan, 50 boulevard Voltaire dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, pendant un concert auquel assistaient 1500 personnes.

Remarques : a) – Comme cela s'était produit en Allemagne sous le III^{ème} Reich après l'incendie du Reichstag (survenu dans la nuit du 27 au 28 février 1933 mais

qui n'a pas été revendiqué formellement) les attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015 par une poignée de mahométans ont permis de justifier des lois, des décrets, des arrêtés et des circulaires liberticides en 2015 et 2016.

b) – Selon le gouvernement allemand de 1933, l'incendie du Reichstag était un acte terroriste, un crime communiste et un complot bolchevique qui visait à répandre la terreur en incendiant des édifices publics, des musées, des châteaux, des usines, des centrales électriques ; les communistes étaient accusés de préparer des empoisonnements massifs dans les réfectoires des sections hitlériennes et des Casques d'acier.

c) – Le 28 février 1933, aussitôt après l'incendie du Reichstag, tous les membres de la fraction parlementaire communiste ont été emprisonnés, tous les Communistes notoires ont été arrêtés, toutes les publications communistes ont été interdites, y compris les journaux ; le 1er mars 1933, une ordonnance « *pour la défense du peuple et de l'État* » créa un état de siège spécial, restreignit les libertés individuelles, la liberté de la presse et le droit de réunion, abolit le secret postal, télégraphique et téléphonique.

d) – Peu après étaient créés la police secrète d'État, la *Geheime Staatspolizei* (« *Gestapo* ») et le camp de concentration de Dachau où furent enfermés des opposants politiques dans des baraques en planches.

2 – L'*État islamique d'Irak* (EII) a été créé le 13 octobre 2006 par l'association de plusieurs mouvements de résistance à la présence au Proche-Orient des forces armées des États-Unis d'Amérique et d'autres États impérialistes.

Remarques : a) – L'EII s'est étendu en Syrie en 2012 ; le 9 avril 2013, il a pris le nom d'*État Islamique en Irak et au Levant* (EIIIL).

b) – L'EIIIL annonça le 29 juin 2014 le rétablissement du *Califat*, qui avait existé dans l'Empire ottoman depuis le xvi^e siècle, mais qui avait été aboli en 1924. [Voir les mots *Califat*, *Calife*].

c) – Par le traité de Sèvres (10 août 1920) les vainqueurs de la Première Guerre mondiale (1914-1918) avaient imposé le démantèlement de l'Empire ottoman qui appartenait au camp des vaincus, avec l'Allemagne, la Bulgarie et l'Autriche-Hongrie, et qui gênait les intérêts britanniques au Proche-Orient ; par le traité de Lausanne (23 juillet 1923) négocié entre les vainqueurs de 1918 et les Turcs, les vainqueurs se partagèrent l'exploitation de territoires qui allaient devenir producteurs de pétrole en Syrie, en Mésopotamie ou en Perse.

d) – Le traité de Lausanne annula la création d'un territoire autonome des Kurdes inscrite dans le traité de Sèvres, imposa des déportations croisées de populations entre la Turquie et la Grèce et abolit les Capitulations établies en 1536 entre le sultan ottoman Soliman le Magnifique et le roi de France François 1er, plus tard élargies à d'autres pays européens.

e) – Le général Moustafa « *Kémal* » (1881-1938) tout auréolé de sa victoire totale à Gallipoli (rive européenne du détroit des Dardanelles) contre une expédition anglo-française imprudemment improvisée au printemps 1915 par Winston Churchill (1874-1965), avait organisé des élections le 3 avril 1920 dans l'Empire ottoman, qui aboutirent à la constitution de la Grande Assemblée nationale de Turquie ; Kémal devint Généralissime et Guide de la Turquie, avant d'être élu Président et d'être appelé « *Atatürk* » (le « *Père des Turcs* ») en 1930.

f) – Le surnom « *kémal* » signifie « *le parfait* ».

g) – Moustafa Kémal (en anglais « *Mustapha Kemal* ») dissocia le sultanat (pouvoir politique) de Constantinople du califat (pouvoir religieux) ; le sultanat fut supprimé pour laisser la place à une république et Abdülmecid II (1868-1944) fut désigné à la dignité de calife en novembre 1922, en remplacement de son

cousin Mehmed VI (1861-1926) qui avait été à la fois calife et sultan.

h) – La République laïque turque fut proclamée le 29 octobre 1923 ; Mustafa Kémal fut élu Président de la République laïque de Turquie ; Ankara devint la capitale de la République de Turquie.

i) – Le 3 mars 1924, la Grande Assemblée nationale de Turquie, sur proposition de Mustafa Kémal qui était ouvertement athée, vota l'abolition du califat ; Abdülmecid II, le 101ème calife depuis Mahomet, fut contraint à l'exil.

j) – Les raisons de l'abolition du califat étaient politiques : le *califat* représentait l'opposition intérieure monarchiste et religieuse à l'État turc laïque, et il était également un vecteur d'ingérence d'autres États mahométans dans la politique intérieure turque ; un grand nombre de mahométans étrangers contestèrent la décision prise unilatéralement par les Turcs d'abolir le califat, une institution qui appartenait à tout l'Islam.

k) – Constantinople devint *Istanbul* en 1930.

l) – La Turquie adopta l'alphabet latin avec les lettres accentuées à la manière des Allemands ; elle abolit la polygamie, interdit d'afficher des symboles religieux en dehors des lieux de culte, accorda le droit de vote aux femmes en 1934 (en France, les femmes n'obtinrent le droit de vote qu'en 1944).

Attenter : Former une entreprise contre les lois dans une chose capitale.

Exemples : Attenter à la vie de quelqu'un ; attenter à la pudicité, à l'honneur d'une femme ; attenter sur la personne de quelqu'un ; attenter contre la liberté publique.

Attentes : 1 – Sortes de galons brodés de fils de cannetille dorée, de longueur 9 cm, portés sur les épaules de leurs vestons ou de leurs manteaux par les officiers de la Marine Nationale, près du raccordement de la manche et parallèlement à lui ; les attentes ne sont tenues que par une couture à l'avant et une couture à l'arrière, et elles ressemblent à des sortes de petites poignées.

Remarques : **a)** – Les attentes des officiers généraux ont une largeur de 22 mm.

b) – Les attentes des officiers supérieurs ont une largeur de 16 mm.

c) – Les attentes des officiers subalternes ont une largeur de 14 mm.

d) – Les officiers de la Marine marchande portent des tenues en tous points semblables aux uniformes des officiers de la Marine nationale, à l'exception des attentes que seuls les militaires portent.

e) – Certains marins du commerce un peu facétieux, qui passent plus de 200 jours à la mer par an, supposent malicieusement que si les militaires portent des poignées sur les épaules, c'est parce qu'ils naviguent *comme des valises*.

2 – De la même manière, les maîtres principaux et les majors portent sur le veston et sur le manteau une paire d'attentes d'épaules brodés de fils de cannetille dorée d'une largeur de 13 mm ; les premiers maîtres portent, en remplacement des attentes, une paire de galons en laminette dorée de 10 mm de largeur, traversés dans le sens de la longueur par une raie de soie rouge ponceau.

Attention : 1 – Action de fixer l'esprit sur quelque chose ou sur quelqu'un ; action de prendre garde à quelque chose ou à quelqu'un ; tension de l'esprit vers un objet à l'exclusion de tout autre.

Remarques : **a)** – L'attention, comme l'intérêt, est liée au désir sous l'une de ses formes : désir de progresser soi-même, désir de mener à bien quelque entreprise, désir de plaire à quelqu'un, désir de se protéger, etc.

b) – Un professeur gardera ses élèves attentifs dans la mesure où il réussit à susciter et à entretenir chez eux une certaine forme de désir.

2 – L'attention la plus évoluée est la prise de possession par la conscience d'un objet, d'une opération, d'un événement ou d'une pensée parmi d'autres, sous une forme nette et précise.

Remarques : a) – C'est l'*attention intellectuelle*, analytique, qui permet d'élaborer une représentation mentale abstraite, symbolique et conceptuelle, soit d'une opération achevée, soit de l'opération en cours, soit d'une opération comparable que l'on peut envisager.

b) – L'*attention intellectuelle* dépasse :

- i)** d'une part l'*attention fulgurante et émotionnelle* entraînée par la surprise,
- ii)** d'autre part, l'*attention opérationnelle et active*.

L'*attention intellectuelle* aboutit à une méta-connaissance théorique.

c) – L'*attention intellectuelle* nécessite la maîtrise d'un langage structuré, plus rigoureux que celui d'un simple bavardage et un vocabulaire précis pour ce qui concerne l'objet de l'attention.

3 – Au cours d'une opération de pilotage, l'attention du pilote se porte sur quelques événements qui seront pris en compte, au détriment d'autres qui seront négligés car jugés plus ou moins consciemment non pertinents au regard de ses connaissances.

Remarques : a) – Ce que nous voyons est un mélange de ce que nous nous attendons à voir (d'après notre expérience ou d'après nos connaissances) et de la réalité (visible) ; ce que nous nous attendons à voir prépare les neurones de notre cortex visuel à être excités par ce qui est accessible à notre regard, de manière à ne perdre aucuns détails.

b) – Faire *attention*, c'est avoir à l'esprit un modèle mémorisé ou imaginé de ce que nous nous attendons à voir, à entendre, à sentir, etc. ; ce que l'on sait d'une situation, la pertinence de l'image mentale que l'on forme à cette occasion ont des effets sur notre capacité à percevoir le réel.

c) – Tout ce que nos sens perçoivent en dehors de notre attention du moment n'est pas toujours entièrement perdu, mais cela n'entre pas dans notre *réflexion consciente*.

4 – Chacun fait attention à ce qu'il souhaite observer, à ce qu'il est préparé à voir par ses connaissances théoriques et à la suite d'une longue pratique.

Remarques : a) – C'est cette attention opérationnelle et active qui pousse irrésistiblement à terminer une opération en cours.

b) – Ce type d'attention peut entraîner un état de *flow*.

[Voir le mot *Flow*].

c) – Lorsque l'on a décidé de faire attention à quelque chose, nos sens sont très sensibles à ce qui concerne l'objet de l'attention, au détriment de ce qui lui est étranger.

5 – Lorsque nous fixons notre attention sur un détail, l'environnement nous échappe alors que sa perception consciente pourrait présenter un intérêt certain.

Remarques : a) – La distraction qui perturbe l'attention que devrait porter le pilote en manœuvre à l'environnement peut être un appel téléphonique, une remarque du capitaine concernant la manœuvre mais complètement inutile, un événement remarquable mais étranger à l'opération en cours.

b) – Nous avons vu plusieurs fois que les veilleurs à la passerelle de navigation, qui scrutaient attentivement l'horizon, ont été informés par le personnel en repos qui flânait sur les ponts, qu'une fusée rouge avait été lancée pour demander assistance.

c) – Nous avons même vu par les sabords du carré d'un VLCC, un hélicoptère se poser sur le pont au ras du fronton, à la fin du repas, pour une évacuation sanitaire à proximité des îles Canaries ; nous sommes aussitôt montés à plusieurs à la timonerie d'un coup d'ascenseur ; le personnel de veille ne s'était aperçu de rien ; l'hélicoptère attendu était arrivé par l'arrière du navire et s'était posé plusieurs dizaines de mètres au dessous des sabords de la timonerie.

6 – Si notre attention n'est pas complètement absorbée par l'action en cours, des informations imprévues (parce que pas cherchées) mais cruciales, peuvent émerger soudainement dans le champ de notre conscience : c'est une attention fulgurante très chargée d'émotions.

Remarques : a) – Une conversation à bâtons rompus entre le pilote et la capitaine d'un navire pendant une manœuvre empêche l'un et l'autre de concentrer leur attention sur un objet particulier non pertinent, tout en laissant leur conscience en éveil ; cela leur permet de percevoir les faits inhabituels dont la prise en compte est importante et qui, autrement, seraient peut-être passés inaperçus.

b) – Les perceptions sensorielles arrivent toujours jusque dans les aires correspondantes du cortex cérébral ; mais c'est la pratique d'une activité particulière qui permet de n'en prendre conscience, et donc de ne faire apparaître ces informations sensorielles dans le cortex frontal inférieur ou dans le cortex temporal antérieur, que si l'action en cours l'exige.

c) – Le phénomène du *cocktail* : si nous avons une conversation privée avec une autre personne au cours d'un cocktail où un grand nombre de personnes parlent bruyamment, nous arrivons assez facilement à comprendre tout ce que nous dit un interlocuteur particulier, et à ne pas entendre ce que disent les autres voisins.

d) – L'attention continue nécessite un effort soutenu ; la veille attentive à la passerelle, de nuit, pendant quatre ou six heures consécutives, par exemple dans le Sud de l'Océan Indien, entre les îles Kerguelen et l'Indonésie, est un travail très fastidieux.

e) – Les connaissances théoriques et la pratique permettent de savoir ce qu'il est important de surveiller sans disperser son attention ; à l'époque où un officier-mécanicien faisait le quart effectif à la mer *dans le PC machine*, il lui suffisait de surveiller la vitesse des soufflantes de balayage du moteur de propulsion pour s'assurer que tout est en ordre (cas des « *super V* » des Messageries Maritimes) ; en route libre, s'il s'agit d'une installation à turbines à vapeur, une variation de la température de vapeur surchauffée informe à elle-seule qu'une anomalie survient dans l'installation.

[Voir le mot *Méditation*].

Attention (Concentrer son – sur quelque chose) :

Attention (Fixer son –) :

Attention (Maîtriser son –) :

Atterrissage (en anglais « *landfall* » ou « *approaches* ») : **1** – Action de s'approcher de la terre pour la découvrir, la reconnaître et diriger sa route en conséquence.

2 – Endroit où il faut agir et manœuvrer pour découvrir la terre.

3 – Parage voisin de la terre, proximité de la côte (du côté du large).

Remarques : a) – Les *atterrissages* d'une côte sont définis par toute la zone intermédiaire entre le large (matérialisé par les grands fonds) et la zone côtière à l'intérieur des isobathes de 200 mètres où l'on peut s'aider de la sonde à main ou du sondeur à ultrasons pour connaître sa position.

b) – En français, les « *atterrissages* » d'une côte sont les abords de la côte du côté de la mer ; au contraire, les « *approches* » d'une côte sont les abords de cette côte du côté de la terre.

[Voir le mot *Approche*].

c) – Utiliser le terme « *approches* » en français pour désigner les *atterrissages* est fautif.

Atterrir : Approcher d'une terre ; reconnaître cette terre.

Remarque : Les mots *atterrir* et *atterrer* sont presque synonymes ; le mot *atterrir*

s'emploie surtout lorsque la traversée s'achève, alors qu'*atterrer* se dit lorsqu'on reconnaît une terre au milieu d'une traversée.

Atterrir (en anglais « *to make a landfall* ») : Arriver à terre ; prendre terre.

Remarque : Les mots *atterrir* et *atterrer* sont presque synonymes ; le mot *atterrir* s'emploie surtout lorsque la traversée s'achève, alors qu'*atterrer* se dit lorsqu'on reconnaît une terre au milieu d'une traversée.

Atterrissage : Action d'atterrir, de prendre terre, c'est-à-dire d'apercevoir et de reconnaître une île ou un continent à la fin d'une traversée.

Atterrissement : Les atterrissements sont les apports de sable, de terre, de graviers, de pierres que les courants accumulent dans certaines parties des rivières ou des ports et qui réduisent la hauteur d'eau disponible pour la navigation.

Attiser : **1** – [Au propre] Attiser n'est d'usage qu'en cette phrase « *attiser le feu* » qui signifie approcher les tisons l'un de l'autre, pour les faire mieux brûler.

2 – [Au figuré] « *Attiser le feu* », c'est aigrir des esprits déjà irrités les uns contre les autres.

Attitude : **1** – Situation, position du corps.

2 – On donne ce nom aux différents mouvements du corps que fait un danseur.

Atto : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant 10^{-18} fois cette unité (*symbole* : **a**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Attombisseur : Oiseau qui attaque le héron dans son vol.

Exemple : Ce faucon est bon attombisseur.

Remarque : On cherche à attraper des hérons pour leur ôter les poissons qu'ils ont dans l'œsophage.

Attraction : **1** – Action d'attirer en vertu d'une loi naturelle.

Exemples : L'attraction du fer par l'aimant ; attraction magnétique.

Remarque : On appelle *attraction capillaire* une attraction due à la tension superficielle et qui provoque l'ascension d'un liquide dans les tubes de très faible diamètre intérieur (des tubes capillaires) ou la montée de la sève dans les plantes.

2 – Le fait d'attirer, d'exercer une force de séduction.

Exemples : L'attraction du vide ; l'attraction que Paris exerce sur les touristes Chinois.

3 – Ce qui attire le public en quelque endroit.

Exemple : Ces cascades sont la grande attraction de la région.

4 – [Par extension] Divertissement, distraction, loisir.

Exemple : Un parc d'attractions

Attraction du Soleil et de la Lune sur la Terre : **1** – On considère que chaque astre attracteur (le Soleil ou la Lune) est ponctuel et que ce point est son centre de masse.

2 – Le traitement de l'astre attiré (la Terre) est plus compliqué : les attractions du Soleil et de la Lune sur le centre de la Terre déterminent son mouvement dans un repère lié au système solaire ; mais chaque point de la Terre, notamment à sa surface, subit individuellement et simultanément quatre sollicitations principales :

i) l'effet de l'attraction centripète du Soleil ,

ii) l'effet de l'attraction centripète de la Lune,

iii) l'effet de l'attraction centripète de la Terre, c'est-à-dire la pesanteur,

iv) l'effet de la force centrifuge due à la rotation de la Terre sur elle-même.

Attraction magnétique locale : 1 – Déviation que peut causer à l'aiguille aimantée des boussoles les masses métalliques du navire telles que les moteurs ou les extincteurs placés à proximité, les récepteurs GPS, les émetteurs AIS ou les appareils radio en fonctionnement autour du compas.

[Voir les mots *Boussole*, *Compas*].

2 – Pour réduire cette déviation, on compense le compas en utilisant des aimants et des morceaux de fer doux.

[Voir l'expression *Compensation des compas magnétiques*].

3 – Cette déviation est habituellement quasi nulle lorsque la ligne de quille se trouve dans la direction du méridien magnétique.

Attraction universelle : L'attraction universelle est l'action mutuelle que deux corps exercent l'un sur l'autre.

Remarques : a) – L'attraction universelle a été décrite pour la première fois par l'Anglais Isaac Newton (1643-1727).

b) – Selon Newton, l'attraction de deux corps se traduit par une force dirigée de l'un vers l'autre en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de la distance qui les sépare.

Attraire : [*Veilli*] Attirer, faire venir par le moyen de quelque chose qui plaît.

Exemple : Le sel est bon pour attirer les pigeons.

Attrait : Ce qui attire agréablement.

Exemple : La beauté est un puissant attrait.

Attrape : [*Familier*] Tromperie, apparence trompeuse.

Remarque : On dit c'est un attrape-lourdaud, un attrape-nigaud pour dire *c'est une ruse grossière*, cela est bon à tromper des ignorants, des imbéciles.

Attrape-nigaud : [*Familier*] Ruse grossière qui ne peut tromper que les sots.

Exemples : Cette promesse n'est qu'un attrape-nigaud ; il se laisse prendre à tous les attrape-nigauds.

Attraper : 1 – Prendre à une trappe, à un piège, ou à quelque autre chose de semblable.

Exemples : Attraper un renard dans un piège ; attraper un loup à une traînée.

2 – [*Familier*] Obtenir par industrie.

3 – [*Au figuré*] Surprendre artificieusement, tromper.

Exemple : C'est un filou qui m'a attrapé.

Attrapes : 1 – En voilerie, les attrapes sont des petits bouts de filin placés sur l'avant de la voile dans le but d'attraper la bande de ris quand on prend le ris.

2 – D'autres attrapes sont installées de la même manière à l'arrière de la voile ; elles correspondent aux attrapes de l'avant et elles servent à relever le mou de la bande de ris qui se trouve sur l'arrière de la voile quand on prend un ris, afin de l'empêcher de battre.

Remarque : On appelle quelquefois *suspensoirs* les attrapes des voiles.

[Voir le mot *Suspensoir*].

Attrayant : Qui attire agréablement.

Exemples : Discours attrayant ; accueil attrayant ; beauté attrayante.

Attribuer : 1 – Attacher, annexer quelque prérogative, quelque privilège, quelque utilité, etc.

Exemple : Les gages, les émoluments, les privilèges qui ont été attribués à la charge de...

2 – Rapporter, référer une chose à celui qu'on prétend en être la cause, l'auteur, ou le principal instrument.

Exemples : On lui attribue cette victoire ; on lui attribue la perte de cette bataille.

3 – On dit attribuer une qualité, une vertu à une personne, à une chose, pour dire, affirmer qu'une personne, qu'une chose a une certaine qualité, une certaine vertu.

Exemples : Vous lui attribuez des vertus et des vices qu'il n'a pas ; c'est un remède auquel on attribue de grandes vertus.

Attribut : Ce qui est propre et particulier à chaque sujet.

Exemple : Ce droit est un des attributs de ma charge.

Attributs du Président : 1 – Il s'agit ici du Président du carré des officiers subalternes des unités de la Marine nationale.

2 – Le président du carré est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé ; il est de sa responsabilité que la courtoisie et la politesse soient de règle, en toutes circonstances, entre tous les membres du carré.

3 – Les attributs sont confectionnés en laiton ou en bois et ils sont normalement enfermés dans une petite boîte qui a sa place devant l'assiette du président.

4 – Parmi les attributs, on trouve une échelle, un mur, une gaffe, une civière, un puits, une balayette, une pelle, une poubelle, un cercueil.

5 – Personne, sauf le président, n'est autorisé à tripoter ces « *attributs* ».

6 – Lorsque, d'aventure, l'un des membres du carré s'exprime de façon inappropriée, le président lui fait passer celui des attributs dont il dispose qui caractérise le mieux ce qui a été dit : par exemple, si quelqu'un a eu un comportement vis-à-vis d'un supérieur qui relève de la flagornerie, le président lui attribue une petite échelle pour lui permettre de grimper plus facilement dans la hiérarchie militaire.

7 – Simultanément, le membre du carré qui s'est vu attribuer l'un des attributs du président se voit décerner « *un dixième* » ; celui qui a obtenu dix dixièmes reçoit une pénalité plus ou moins symbolique (une sorte de gage).

8 – Le midship du carré, c'est-à-dire le plus jeune dans le grade le moins élevé (un aspirant ou un jeune enseigne de vaisseau) tient le décompte des dixièmes de chacun dans un registre ouvert à cet effet.

9 – Le midship est chargé d'attribuer éventuellement des dixièmes au président et c'est le vice-président qui inflige les dixièmes au midship.

Remarque : Pendant plusieurs mois au cours de notre Service national, avec le grade d'aspirant, puis d'EV2, nous étions nous-même le midship du torpilleur « *Le Gascon* » chargé de tenir le décompte des dixièmes et notre frère, lieutenant de vaisseau d'active, était le Président du carré habilité à les distribuer.

Aubade : Concert de musique ou d'instruments que l'on donne vers l'aube du jour, à la porte ou sous les fenêtres d'une personne que l'on désire honorer.

Aubage : Ensemble des aubes disposées sur le pourtour d'une roue de turbine à vapeur.

Aubain : Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure.

Aubaine : 1 – Succession aux biens d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé.

Exemples : L'aubaine appartient au roi ; le roi a droit d'aubaine ; ce seigneur a droit d'aubaine ; le droit d'aubaine ; le droit d'aubaine a été presque entièrement supprimé.

2 – [*Au figuré et familier*] Tout avantage inespéré qui arrive à quelqu'un.

Exemple : L'*effet d'aubaine* est un avantage inespéré dont on bénéficie en raison d'une disposition prise en faveur de certaines situations mais qui ne nous visait pas.

Aube : Vêtement ecclésiastique qui est fait de toile blanche, et qui descend jusqu'aux talons.

Aube (en anglais « *day-break* ») : Première lueur qui annonce le retour du jour avant le lever du Soleil.

[Voir le mot *Crépuscule*].

Remarque : C'est à l'aube que se tirait, en rade, le coup de canon dit « *de Diane* ».

Les membre d'Équipage embarqués se levaient à ce signal et ils se livraient ensuite à leurs travaux selon l'ordre établi par le tableau d'emploi du temps pour tous les jours de la semaine.

Aube : 1 – Planche fixée à la circonférence d'une roue de moulin de rivière ou de marée, et sur laquelle s'exerce l'action de l'eau.

Remarque : Les aubes des moulins ont été ainsi appelées parce qu'on utilisait du bois blanc pour les fabriquer.

2 – On appelle aubes (en anglais « *paddle-board* », « *paddle-float* », « *float* ») des sortes de pelles disposées à la périphérie d'une ou de deux roues propulsives à axes horizontaux et perpendiculaires à la ligne de quille, qui équipent certains navires à propulsion mécanique et qui assurent la propulsion en plongeant les unes après les autres dans l'eau, respectivement à la poupe (1 roue) ou sur les côtés (2 roues) du navire.

Remarques : **a)** – Les aubes des roues servant à la propulsion des navires sont appelées ainsi par analogie avec les aubes en bois des roues des moulins à eau.

b) – Les aubes des navires sont quelquefois en chêne, mais plus souvent en orme, en frêne ou en sapin.

c) – Les aubes des navires à roues modernes sont profilées et articulées (en anglais « *feathering paddles* ») au moyen d'un système de biellettes, de manière à présenter à chaque instant, quel que soit le calage de la roue, la plus petite résistance à la rotation et le meilleur effet propulsif, notamment à l'entrée et à la sortie de l'eau : chaque aube est mobile autour d'un axe horizontal passant par son centre de figure, et elle reçoit un mouvement de rotation partielle autour de cet axe au moyen d'un système de bras de manivelle, de bielle et d'excentrique.

d) – Le rendement des aubes est parfois amélioré quand on a percé régulièrement des petits trous en forme de losanges dans leur surface.

e) – Les navires à roues à aubes sont quelquefois préférés aux navires à hélices dans les rivières où l'on craint les troncs d'arbre à la dérive ; on apercevait récemment encore des remorqueurs à roues à aubes dans les grands fleuves d'Afrique, souvent une unique roue à aubes à la poupe ; les navires à passagers traditionnels qui naviguent sur le Mississippi depuis le XIX^{ème} siècle sont équipés d'une unique roue à aubes à la poupe.

f) – Le rendement des roues à aubes est très sensible aux variations d'enfoncement du navire et de la hauteur de l'axe de rotation des roues par rapport à la surface de l'eau.

g) – On trouve encore sur le Léman des navires à passagers équipés de deux roues à aubes, une de chaque côté, à peu près au milieu du navire à partir de l'avant.

Aube : On appelle *aubes* des sortes de palettes métalliques arrondies et soigneusement profilées, vers lesquelles on dirige des jets de vapeur sous pression dans une turbine à vapeur ; les aubes sont fixées régulièrement et en grand nombre à la périphérie d'une roue afin de communiquer un mouvement de rotation à l'arbre sur lequel est fixé la roue, soit par l'*action* de la quantité de mouvement de la vapeur qui est projetée sur les aubes, soit par la *réaction* de cette vapeur dont la vitesse est augmentée par le passage entre les aubes contiguës.

Remarques : **a)** – Dans le cas d'une roue à action, l'écart entre les aubes est égal du côté de l'entrée et du côté de la sortie de la vapeur.

b) – Dans le cas d'une roue à réaction, les aubes sont fabriquées de manière à former entre elles des sortes de tuyères capables d'augmenter la vitesse de la vapeur pendant le passage dans la roue, en raison de la diminution de la section de la tuyère et selon le principe de la conservation du débit de vapeur d'amont en

aval.

c) – On dit *aubes* ou *ailettes* d'une turbine.

Aubère : Il se dit d'un cheval dont le poil est couleur de pêche, entre le blanc et le bai.

Auberge : Maison où l'on trouve à manger en payant et où on loge en chambre garnie.

Auberge : [*En parlant de l'Ordre de Malte*] Auberge se disait du lieu où les chevaliers de chaque langue étaient nourris en commun, à Malte.

Remarque : Il y a une auberge séparée pour chaque langue.

Exemples : L'auberge de France ; l'auberge de Provence ; l'auberge d'Auvergne ; l'auberge d'Allemagne.

Aubier : Le bois tendre et blanchâtre qui est entre l'écorce et le corps de l'arbre.

Remarque : La présence d'aubier rend le bois impropre à toute utilisation en construction navale.

Aubinet (Saint –) : On appelait *Saint-Aubinet* un pont de cordes supporté par des bouts de mâts posés en travers sur le plat-bord, sur la partie avant des navires de charge de l'ancienne marine à voiles en bois.

Remarques : **a)** – Le *Saint-Aubinet* couvrait les cuisines, leurs marchandises et le personnel de cuisine.

b) – On l'ôtait d'ordinaire quand il faisait des coups de vent, à cause qu'il gênait de manœuvrer.

Aucun : Synonyme de *nul*.

Remarques : **a)** – *Aucun* s'emploie rarement au pluriel dans le sens négatif ; on peut dire cependant, « *il ne m'a rendu aucuns soins* » ou « *il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs* ».

b) – *Aucun*, sans négation, s'emploie au pluriel.

Exemple : Il a obtenu ce qu'il demandait sans aucuns frais.

c) – L'expression « *d'aucuns* » signifie habituellement *quelques-uns*.

Exemple : D'aucuns croiront que j'en suis amoureux.

Audace : **1** – Disposition à oser ; le fait d'oser ; hardiesse.

Remarque : La disposition à braver les périls doit plutôt s'appeler *audace* que courage.

2 – [*En mauvaise part*] Hardiesse excessive.

Exemples : Grande audace ; audace inouïe ; audace incroyable ; audace aveugle ; audace furieuse ; entrer avec audace ; se présenter avec audace ; quelle audace !

Audience : **1** – La séance dans laquelle les juges écoutent les causes qui se plaignent par avocats ou procureurs.

2 – Attention que l'on donne à celui qui parle.

Remarque : En ce sens, il se dit plus particulièrement en parlant des personnes constituées en dignité, qui emploient un certain temps à écouter ceux qui ont à leur parler.

Exemples : Les ambassadeurs envoyèrent demander audience ; ils furent quelque temps sans pouvoir obtenir audience.

Audin : Maurice Audin (1932-1957) est un mathématicien français engagé en politique, membre du Parti communiste algérien et militant de l'indépendance de l'Algérie ; arrêté le 11 juin 1957, Maurice Audin est mort le 21 juin 1957 pendant son interrogatoire par l'armée française, pendant la bataille d'Alger (7 janvier-9 octobre 1957), au cours de la guerre d'indépendance algérienne (1er novembre 1954-5 juillet 1962).

Remarques : **a)** – Le général français Paul Aussaresses (1918-2013), adjoint du général Jacques Massu (1908-2002), affirma avoir donné l'ordre de tuer le terroriste Maurice Audin au couteau pour faire croire à un meurtre par des Algériens.

b) – Le général Jacques Massu détenait tous les pouvoirs de police à Alger afin de faire cesser les activités du Front de libération nationale (FLN), qui avait été créé en octobre 1954 pour obtenir de la France l'indépendance algérienne.

c) – Le Président français François Hollande (né en 1954) reconnu officiellement en juin 2014 la responsabilité de la France dans la mort en détention de Maurice Audin.

d) – Le Président de la République Emmanuel Macron reconnu officiellement, le 13 septembre 2018, les responsabilités de l'État français et de l'armée française dans « l'assassinat » de Maurice Audin.

Aufrédy : 1 – Alexandre Aufrédy (mort en 1220) était un armateur rochelais ; en 1196, il décida d'envoyer les sept navires de sa flotte de commerce sur la côte occidentale de l'Afrique, chargés de sel et de vin ; ses navires ne rentrèrent à La Rochelle que sept années plus tard, en 1203.

Remarques : a) – L'épouse d'Aufrédy se prénomma *Pernelle*.

b) – On écrit « Aufrédy » ou « Auffredi » ou « Aufrei ».

2 – Quelques années après leur départ de La Rochelle, ses navires furent considérés comme perdus ; Aufrédy fut contraint de vendre tous ses biens afin de rembourser ses dettes et il se retrouva dans la misère ; il fut contraint de s'engager comme portefaix sur les quais du port.

3 – À leur retour à La Rochelle, les navires d'Aufrédy débarquèrent de l'or, de l'ivoire, des épices et des bois précieux, dont la vente permit à Aufrédy de refaire sa fortune ; Aufrédy devint soudainement plus opulent qu'il n'avait jamais été.

Remarque : Redevenu riche, Aufrédy retrouva l'estime de sa famille qui l'avait abandonné dans la misère et ses anciens amis se manifestèrent à nouveau.

4 – L'armateur Alexandre Aufrédy créa un hôpital civil à La Rochelle, en 1203, qui porte encore son nom.

Remarques : a) – Dès 1203, Alexandre Aufrédy et son épouse Pernelle Aufrédy se consacrèrent au service des malades recueillis dans leur hôpital.

b) – La gestion de l'hôpital fut confiée à un conseil de magistrats.

c) – L'hôpital prit le nom d'« *Hospice Aufrédy* » en l'an III (1795) ; il devint un hôpital militaire en 1808.

d) – L'*Hôpital Aufrédy* abrite aujourd'hui le *Service des Pensions des Armées*.

Auge (en anglais « *pan* », « *save-oil* », « *trough* ») : Sorte de récipient en tôle, de peu de hauteur, que l'on place sous les parties de la machine qui exigent un plus fréquent graissage ou qui sont susceptibles de laisser s'écouler des effluents graisseux ou pollués de quelque façon que ce soit afin de les retenir ; on évite ainsi de répandre des eaux grasses dans le compartiment et de salir le fond de la cale-machine.

Remarque : On dit aussi *gatte*.

Auguste : 1 – Sacré, saint, consacré.

2 – Majestueux, vénérable.

Remarques : a) – *Augustus* était le surnom d'Octave, le neveu et fils adoptif de Jules César, qui battit Marc-Antoine et Cléopâtre au large de la Grèce occidentale, le 2 septembre de l'an 31 avant notre ère.

b) – *Augustus* était le titre des empereurs romains.

Auld alliance : 1 – L'expression scots « *the auld alliance* » (en français « *la vieille alliance* ») désigne un très ancien traité passé entre l'Écosse et la France contre l'ennemi commun : l'Angleterre.

2 – Le premier acte écrit a été signé à Paris en 1295, mais l'alliance remonte à 1165 ; si l'un des royaumes subissait une attaque de l'Angleterre, l'autre royaume s'engageait à envahir l'Angleterre.

Remarques : a) – En 1336, le roi de France Philippe de Valois fournit une aide

militaire au roi d'Écosse David II en exil en France après qu'il eut été déposé par Édouard III d'Angleterre.

b) – En 1346, l'Écosse envahit l'Angleterre pour défendre les intérêts de la France ; l'armée écossaise fut vaincue et David II fait prisonnier à la bataille de Neville's Cross.

c) – En 1385, une flotte française de 180 navires commandée par Jean de Vienne débarqua des troupes près d'Édimbourg pour attaquer l'Angleterre ; ce fut un échec.

d) – Un important contingent écossais débarqua à La Rochelle en 1421 pour contrer une offensive anglaise en direction de l'Anjou : le 22 mars, l'armée franco-écossaise battit les Anglais au Vieil-Beaugé.

e) – Les Anglais et les Bourguignons battirent les Français et les Écossais à Cravant, le 30 juillet 1423.

f) – En juin 1436, Marguerite Stuart, la fille de Jacques I^{er}, roi d'Écosse, débarqua au port de La Rochelle pour épouser le fils de Charles VII et de Marie d'Anjou (le futur Louis XI) ; le navire qui l'amenait, poursuivi par une flotte anglaise, ne dut son salut qu'à des navires de guerre espagnols arrivés à temps pour protéger les atterrages et la rade de La Rochelle.

g) – Certains prétendent que la Chronique de don Alvaro de Luna, Connétable de Castille, fait état d'une supplique adressée en 1436 au roi de Castille Don Juan II, à Valladolid, par une femme se disant la *Pucelle de France* (Jeanne d'Arc ?) qui se trouvait alors à La Rochelle, demandant l'aide espagnole pour protéger des Anglais les navires écossais de Marguerite Stuart à leur arrivée dans les Pertuis charentais, conformément à l'alliance qui avait été conclue entre le Royaume de France et le Royaume de Castille ; Don Juan II chargea son Connétable d'envoyer 25 (ou 35 ?) gros bâtiments et 15 caravelles, tous armés et montés par les meilleurs équipages disponibles, afin de vaincre la flotte anglaise.

h) – En 1558, le fils d'Henri II et de Catherine de Médicis (le futur François II) épouse Marie Stuart, la fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Lorraine.

i) – Le 700^{ème} anniversaire de l'*auld alliance* a été célébré en France et en Écosse en 1995.

3 – L'alliance garantissait la double citoyenneté aux habitants des deux royaumes.
Remarque : Les Écossais résidant en France et les Français résidant en Écosse bénéficièrent de la double nationalité jusqu'en 1903.

4 – La garde personnelle des rois de France fut longtemps et uniquement une garde écossaise.

Remarque : Des mercenaires suisses furent mis au service des rois de France par le traité de Genève du 7 novembre 1515 (juste après Marignan) et par le traité d'Alliance de 1521 :

i) Les Cantons suisses s'engagèrent à fournir entre six et seize mille soldats au roi de France.

ii) En contre-partie, la France apportait sa protection aux Cantons suisses.

iii) Un régiment de Gardes suisses resta au service des rois de France de 1616 à 1792.

iv) Les Gardes suisses furent d'une fidélité irréprochable jusqu'à la chute de Louis XVI.

5 – L'Écosse étant devenue protestante au XVI^{ème} siècle, elle s'allia avec l'Angleterre ; *the auld alliance* fut révoquée en 1560.

Aulnier : Armateur ; parfois, maître *et* armateur d'un navire.

Remarque : Cette appellation archaïque était utilisée à Bordeaux et est à rapprocher de l'appellation anglaise *owner* de même signification.

Aulof : Commandement que l'on fait au timonier de gouverner vers le vent, quand il en vient des risées.

Auloffée (en anglais « *coming to* » ou « *yaw to the luff* ») : Pour un navire faisant route, on appelle auloffée un mouvement de rotation qui ferme l'angle entre le cap (ou la ligne de quille) et la direction du vent ; on dit aussi que le navire se rapproche de la ligne du vent.

Remarques : **a)** – L'auloffée est un mouvement de rotation autour de l'axe vertical passant par le centre de masse du navire.

b) – On dit qu'on a fait une *auloffée* lorsqu'on marche à une allure comprise entre le largue et le plus près ; dans les autres cas, on dit qu'on est venu au vent, ou qu'on est venu de tant de quarts ou de tant de degrés sur tel ou tel bord.

c) – On écrit *auloffée* ou *oloffée*.

[Voir le mot *Oloffée*].

Aumônier (en anglais « *sea chaplain* ») : **1** – Ecclésiastique ou ministre du culte qui était chargé, à bord des navires, de l'éducation religieuse et de l'instruction de l'Équipage, ainsi que des soins aux malades ; il célébrait la messe ou le culte, notamment le dimanche, et il administrait éventuellement les sacrements.

2 – La présence d'un aumônier à bord des navires de commerce au long-cours était prescrite par l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 portant sur la Marine, puis par un règlement du 11 août 1717 pour les navires comportant un Équipage d'au moins 40 hommes.

Remarque : Les dispositions relatives à la présence d'un aumônier à bord des navires n'ont pas toujours été appliquées.

3 – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine, les navires qui faisaient des voyages de long cours devaient embarquer un aumônier :

i) L'aumônier était un prêtre approuvé de son évêque diocésain, ou de son supérieur s'il était religieux.

ii) L'aumônier était choisi par le maître, avec le consentement des propriétaires s'ils étaient catholiques ; mais si les propriétaires étaient de la religion prétendue réformée, ils n'avaient pas à donner leur avis sur le choix de l'aumônier.

iii) L'aumônier célébrait la messe, du moins les jours de fêtes et les dimanches ; il administrait les sacrements à ceux du navire, et il faisait tous les jours, matin et soir, la prière publique, où chacun était tenu d'assister s'il n'avait d'empêchement légitime.

iv) Il était interdit, sous peine de la vie, à tous propriétaires, marchands, passagers, marins et autres, de quelque religion qu'ils fussent, qui se trouvaient sur le navire, d'apporter aucun trouble à l'exercice de la religion catholique.

v) Tous devaient porter honneur et révérence à l'aumônier, à peine de punition exemplaire.

Aunage : [Vieilli] Mesurage à l'aune.

Exemple : L'aunage n'est pas bon.

Aune : Arbre de bois blanc, qui croît dans les lieux humides.

Exemples : Des tuyaux de bois d'aune ; des sabots d'aune.

Remarque : Les sabots en bois d'aune ont la propriété de ne pas glisser sur les ponts en bois de sapin des navires.

Aune : 1 – Mesure de trois pieds huit pouces de longueur, telle qu'elle est à Paris.

2 – Le bâton de même longueur, dont on se sert à mesurer.

Exemples : Aune ferrée par les deux bouts ; aune brisée.

Remarque : [Au figuré] On dit « *mesurer les autres à son aune* » pour dire juger d'autrui par soi-même.

3 – L'aune du roi ou aune de Paris était l'étalon utilisé en France par les drapiers et il était destiné à mesurer étoffes et rubans.

Remarques : **a)** – L'aune avait été définie par François 1er (1494-1547) en 1540 (décret sur l'aunage) avec pour valeur 3 pieds, 7 pouces, 8 lignes de l'ancienne toise du Châtelet (il s'agit du pied du roi).

b) – Selon la *nouvelle toise du Châtelet* (devenue l'étalon officiel en 1668) l'aune valait 3 pieds, 7 pouces, 10 lignes et 10 points, soit 1,188 mètre et dans l'usage 1,20 mètre.

c) – Elle était plus courte que l'ancienne de 4,2 lignes, soit environ 9,5 mm ou 0,5 pour 100.

d) – L'aune de La Rochelle valait celle de Paris.

4 – L'aune de Paris valait quatre pieds romains exactement.

Remarque : L'aune valait 64 doigts ou 4 pieds romains.

5 – En 1793, sous la Convention nationale (21 septembre 1792 - 26 octobre 1795) le système métrique décimal a aboli « *pour toujours* » l'aune de Paris qui était égale à quatre pieds romains.

6 – L'aune fut réintroduite par le décret du 28 mars 1812, qui en fixa la valeur à 1,20 mètre exactement ; cette unité de longueur était autorisée pour l'usage quotidien du commerce.

Remarques : **a)** – Cette tolérance a été supprimée par la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures, qui rendit le système métrique décimal obligatoire partout en France à compter du 1er janvier 1840.

b) – La loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures a été régulièrement modifiée pour suivre les prescriptions de la Commission internationale du Mètre puis du Bureau international des poids et mesures créé le 20 mai 1875 et basé à Sèvres ; la dernière définition du mètre date de 1983.

c) – Le mètre est aujourd'hui défini comme égal à la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière pendant $1/299\,792\,458$ de seconde.

d) – Depuis le 20 mai 2019, toutes les unités du système International d'unités (SI) sont définies à partir de constantes de la nature.

Auner : Mesurer à l'aune.

Exemple : Auner une pièce de toile.

Aunis : 1 – Ancienne province du royaume de France, correspondant à peu près à la partie de l'actuel département de Charente-Maritime située sur la rive droite du fleuve Charente.

Remarques : **a)** – La Saintonge actuelle, anciennement *Haute-Saintonge*, correspond à peu près à la partie de l'actuel département de Charente-Maritime qui est située sur la rive gauche du fleuve Charente (au Sud).

b) – L'Aunis a fait partie de la Saintonge, c'était la *Basse Saintonge*, jusqu'en 1373, date à laquelle Charles V détacha La Rochelle, Rochefort et Marennes de la Saintonge pour en faire un gouvernement particulier et une province distincte appelée *Aunis*.

2 – Le Poitou et la Saintonge faisaient partie de l'Aquitaine et étaient sous la domination des Plantagenêts depuis le mariage, le 18 mai 1152, d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) avec le comte d'Anjou Henri Plantagenêt (1133-1189), futur roi Henri II d'Angleterre (couronné le 19 décembre 1154).

3 – Conformément au droit de commise, le Capétien Philippe Auguste (1165-1223, roi de France) confisqua le Poitou en 1204 au roi d'Angleterre, le Plantagenêt Jean sans Terre (1166-1216), qui était son vassal pour le comté du Poitou et le duché d'Aquitaine.

Remarques : a) – Philippe Auguste accusait Jean sans Terre de félonie ; la confiscation des terres d'un vassal par son suzerain pour cette raison s'appelait droit de commise.

b) – Le *droit féodal de commise* permettait à un seigneur de confisquer les terres d'un vassal qui n'avait pas rendu ses devoirs.

Exemple : Fief tombé en commise.

c) – La *commise* n'était point encourue de plein droit ; il fallait un jugement qui la prononçât.

Le Plantagenêt Jean sans Terre, puis son fils Henri III (1207-1272) contestèrent la commise de Philippe Auguste ; à plusieurs reprises, ils levèrent des armées dans leurs possessions continentales (Normandie, Anjou, Aquitaine, Poitou, Saintonge, Angoumois, etc.) ou firent débarquer des soldats anglais dans les ports de ces possessions (La Rochelle, Royan ou les autres ports de la Gironde) pour combattre les Capétiens ; de nombreux affrontements militaires furent suivis de traités de paix, parfois pour une durée déterminée (par exemple 5 ans pour participer à une croisade en Palestine) ; les hostilités reprenaient dès que le vaincu avait réuni les fonds nécessaires pour reprendre le combat et chercher à faire valoir ses droits.

d) – Le comte de la Marche et d'Angoulême, Hugues x de Lusignan (1185-1249), l'un des plus puissants barons du royaume de France, contesta la mainmise des Capétiens sur le Poitou ; le comte de Poitou Alphonse et son frère le roi de France Louis IX vainquirent les Anglo-Poitevins à Taillebourg (21 juillet 1242) sur la rivière de Charente, puis il assiégèrent et prirent la ville de Saintes, capitale de la Saintonge où s'était réfugié le sire de Lusignan (23 juillet 1242), pendant que le roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine Henri III se retirait chez lui, à Bordeaux.

4 – Le Traité de Paris du 4 décembre 1259 mit un terme à un siècle de conflits qui avait débuté par le divorce (21 mars 1152) d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) et du Capétien Louis VII (1120-1180, père de Philippe Auguste) pour permettre à Aliénor de se remarier (18 mai 1152) avec le Plantagenêt Henri (1133-1189), comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, futur roi d'Angleterre Henri II (couronné le 19 décembre 1154).

Par le Traité de Paris de 1259, le Plantagenêt Henri III (1207-1272, roi d'Angleterre) et le Capétien Louis IX (dit saint Louis, 1214-1270, roi de France) furent convenus que si le frère de Louis IX, Alphonse de Poitiers, venait à mourir sans héritier, les terres situées au Sud de la Charente (la Haute Saintonge) reviendraient sous l'autorité des rois d'Angleterre en leur qualité de ducs d'Aquitaine, mais que les terres situées au Nord de la Charente (la Basse Saintonge, future Aunis) resteraient sous administration française ; c'est ce qui se passa en 1271, à la mort d'Alphonse.

Remarques : a) – En 1225, le comté de Poitou, la Saintonge et une partie du comté d'Auvergne, confisqués aux Plantagenêts par Philippe Auguste, avaient été offerts en apanage par le Capétien Louis VIII (1187-1226, successeur de son père Philippe Auguste sur le trône de France) à son fils cadet Alphonse (1220-1271) ; Louis, le fils aîné de Louis VIII, était l'héritier du Trône de France.

b) – Avant de devenir roi de France, le prince capétien Louis (1187-1126, fils de Philippe Auguste et futur Louis VIII) avait été acclamé comme le nouveau roi

d'Angleterre par les barons anglais, à Londres, le 2 juin 1216, pour remplacer Jean sans Terre qu'ils avaient décidé de déposer pour indignité ; mais Jean sans Terre mourut le 18 octobre 1216 avant que Louis ne soit couronné ; les barons anglais acclamèrent alors le fils de Jean sans Terre, le Plantagenêt Henri (1207-1272) ; Henri Plantagenêt fut couronné roi d'Angleterre le 28 octobre 1216 sous le nom de Henri III ; le Capétien Louis fut honnêtement dédommagé de ce changement dans la succession de Jean sans Terre.

Au plus près du vent : À la voile, gouverner au plus près, au plus près du vent, c'est adopter un cap aussi près que possible de la direction du vent.

Aura : Sorte d'émanation colorée ou d'auréole qui flotterait autour des êtres vivants, autour de la tête en particulier et qui pourrait être perçue par d'autres êtres dotés d'une faculté sensorielle *ad hoc*.

Remarques : **a)** – La perception de l'aura est très exceptionnelle chez l'homme.

b) – Certains animaux, tels que les chiens, discernent à des distances de plusieurs centaines de mètres, même s'ils sont placés au vent, que tel congénère sera un ami ou un ennemi et leur comportement futur sera dicté par cette perception ; il est vraisemblable que certains animaux perçoivent l'aura des autres animaux.

Auray : Dans l'amarrage *auray*, ou *aurail*, le navire se place bord à quai et capelle ses amarres sur des bollards ou des bittes, ou sur de forts pieux en bois, ou sur des vieux canons enfoncés dans le bord du quai.

Remarque : Ce type d'amarrage se pratique depuis fort longtemps en rivière d'Auray ou dans d'autres rivières de Bretagne, comme cela se faisait aussi dans les Échelles du Levant, à une époque où les navires accostaient perpendiculairement au quai dans les ports européens, la proue tournée vers la quai en Atlantique, la poupe tournée vers le quai en Méditerranée.

Auréole : Cercle de lumière que les peintres mettent autour de la tête des images des saints.

Auriga : Nom latin signifiant *aurige* et qui est l'appellation internationale de la constellation du Cocher.

Remarque : L'abréviation d'*Auriga* est **Aur**.

Aurique (en anglais « *bermudo sail* ») : **1** – Terme générique par lequel on qualifie les voiles quadrangulaires telles que celles qui se hissent dans la direction des étais (voiles d'étau) ou s'envergent sur des cornes (voiles à corne).

2 – La position des voiles auriques, au repos, est dans le plan vertical passant par la quille du navire.

3 – Une voile aurique tourne autour d'un de ses côtés, comme sur une charnière ; elle peut s'établir sur corne, sur corne et gui, sur antenne ; elle peut encore se gréer au tiers, à livarde, à houari ; elle peut aussi se hisser sur draille ou sur étau.

4 – La chute avant d'une voile aurique est tenue au mât qui la porte par transfilage, ou au moyen de cercles.

5 – Les voiles auriques sont bonnes pour pincer le vent.

6 – Les voiles auriques n'étant pas symétriques, elles ont un côté d'amure invariable.

7 – Les voiles à livarde sont des voiles auriques.

8 – Les brigantines, les artimons sont des voiles auriques.

9 – Les voiles d'étau sont souvent classées parmi les voiles auriques, surtout si elles ont une ralingue de chute à l'avant.

10 – Les voiles de chaloupes ou d'embarcations, encore appelées voiles à *bourcet*, ou les flèches-en-cul, sont aussi des voiles auriques.

Remarques : **a)** – Les bonnettes, qui sont pourtant quadrangulaires, ne sont pas

des voiles auriques.

b) – Les voiles latines établies sur antennes ne sont pas des voiles auriques.

Aurore : 1 – Lueur brillante et rosée qui paraît dans le ciel avant que le Soleil ne soit sur l'horizon.

2 – Ce moment de la journée.

Remarque : La formule poétique d'Homère pour ce moment est « *l'aurore aux doigts de rose* ».

Aurore boréale : 1 – Lueurs mouvantes et colorées visibles en direction du *pôle Nord* dans l'hémisphère Nord, qui seraient dues au flux des particules solaires qui atteignent la haute atmosphère.

Remarque : L'équivalent près du pôle Sud s'appelle une *aurore australe*.

[Voir l'expression *Aurore polaire*].

2 – La force exercée sur les particules chargées en provenance du Soleil par le champ magnétique terrestre est orthogonale à la fois au champ magnétique terrestre et à la vitesse de la particule ; chaque particule solaire subit une force orthogonale à sa vitesse et il en résulte une accélération d'intensité constante perpendiculaire à sa vitesse : la particule se déplace alors sur une spirale autour des lignes de champ.

Les particules chargées électriquement en provenance du Soleil, lorsqu'elles arrivent près de la Terre, sont attirées vers les pôles magnétiques terrestres où le champ magnétique est plus intense ; les axes des spirales que décrivent les charges sont courbées près des pôles parce qu'elles suivent les lignes du champ magnétique terrestre et ce changement de direction provoque un rayonnement lumineux ; c'est ce rayonnement qui serait à l'origine des aurores boréales.

Remarques : **a)** – Les particules en provenance du Soleil qui sont éjectées de la haute atmosphère du Soleil et qui constituent ce que l'on appelle le *vent solaire* forment un flux d'ions et d'électrons ; l'intensité de ce flux varie selon les époques avec l'activité du Soleil.

b) – Les atomes d'hydrogène présents dans la couronne solaire sont ionisés en raison de la très haute température qui y règne et il se chargent positivement par la perte d'un électron ; le plasma chaud (ions et électrons) est expulsé dans toutes les directions à une vitesse de plusieurs centaines de kilomètres par seconde.

Aurore polaire : 1 – Phénomène atmosphérique caractérisé par des voiles colorés extrêmement lumineux dans le ciel nocturne.

Remarques : **a)** – Les aurores polaires se manifestent dans les cas où l'on observe une forte activité solaire sous la forme de nombreuses taches sombres à la surface du Soleil.

b) – Le Soleil émet des particules chargées électriquement (électrons, protons, atomes ionisés) : c'est le *vent solaire* ; quand ces particules atteignent la magnétosphère, elles sont prises dans le champ magnétique terrestre qui les dirige vers le pôle magnétique de l'hémisphère où elles arrivent.

c) – Lorsque les particules d'origine solaire chargées électriquement arrivent dans la magnétosphère, elles heurtent les molécules et les atomes provenant de l'ionosphère terrestre et elles leur communiquent de l'énergie ; ces molécules et ces atomes d'origine terrestre sont excités pendant quelques millièmes de seconde puis retrouvent leur état naturel en perdant l'énergie reçue sous forme de lumière.

d) – La couleur d'une aurore polaire dépend de la nature des molécules ou des atomes excités : voile de couleur jaune-vert éclatant s'il s'agit de molécules d'oxygène ; des teintes rougeâtres plus pâles s'il s'agit de molécules d'azote.

e) – Lorsqu'il s'agit d'aurore polaire sur la Terre, dans l'hémisphère Nord on parle d'aurore boréale et dans l'hémisphère Sud on parle d'aurore australe.

2 – Les orages magnétiques qui provoquent les aurores polaires peuvent induire des courants électriques parasites importants dans les réseaux de distribution d'électricité et dans les réseaux de télécommunications filaires ou radio-électriques sur la Terre, perturbant considérablement leur fonctionnement, jusqu'à l'arrêter.

Remarque : Le réseau de positionnement américain GPS a été très perturbé par un orage magnétique solaire le 22 décembre 2006 ; en 1989, une grande partie du Québec a été plongée dans le noir après un arrêt momentané du système de distribution électrique ; en 1952, à La Roche-sur-Yon (Vendée) la signalisation ferroviaire a été très perturbée par un orage magnétique solaire.

Auschwitz : 1 – Le nom « *Auschwitz* » symbolise en France, depuis 1945, les pires traitements qu'un État de droit puisse infliger à des êtres humains dans des lieux de privation de liberté.

[Voir le mot *Treblinka*].

Remarques : **a)** – Des gardiens de la Schutzstaffel allemande (SS), des kapos qui pouvaient être des détenus ayant reçu de l'administration carcérale des responsabilités d'ordre disciplinaire, des détenus ordinaires ont vécu des jours, des semaines, des mois ou parfois des années dans des conditions si terribles que ni les uns, ni les autres n'auraient pu les imaginer possibles, même en temps de guerre, avant de séjourner à Auschwitz dans les années 1940-1945 ; la plupart des survivants refusèrent d'en parler lorsqu'ils en furent libérés, de la même manière que des Français qui participèrent dans leur jeunesse au maintien de l'ordre en Algérie, dans les années 1950-1960, répugnent encore aujourd'hui à évoquer cette période dégradante de leur vie.

b) – La légendaire rigueur allemande a permis la tenue d'un état précis et fiable, mais effrayant, du nombre, de la qualité et de l'identité des victimes des crimes contre des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards innocents que les Allemands perpétrèrent à Auschwitz ou dans d'autres camps de concentration pendant la Seconde Guerre Mondiale ; ces crimes ne cèdent rien en horreur à d'autres exactions exterminatrices en d'autres temps et d'autres lieux :

i) Deux cent-vingt cathares furent brûlés vifs sur le bûcher de Montségur par des moines dominicains, le 16 mars 1244, sous le règne de Saint Louis (1214-1270) et pendant le pontificat du pape génois Innocent IV (1195-1254) parce qu'ils refusaient d'abjurer leur prétendue hérésie.

ii) Des milliers de civils furent tués par des hordes armées pendant la *Guerre de Trente Ans* (1618-1648) : notamment soixante à quatre-vingts pour cent des habitants de l'Alsace (en 1621 par les *Allemands* ; en 1629 par les *Hollandais* et les *Hongrois* ; en 1632 par les alliés protestants *suédois* de Louis XIII et de Richelieu, puis pendant 20 ans par la *famine*) ; soixante-dix pour cent des habitants catholiques du duché souverain de Lorraine furent assassinés par les soudards *suédois protestants*, qui étaient alors à la solde du roi de France Louis XIII ; la quasi-totalité des châteaux et des places fortes du duché catholique de Lorraine furent démantelés par la volonté du cardinal de Richelieu ; 80 villages Lorrains disparurent totalement et tous les habitants catholiques de ces villages furent massacrés, y compris les enfants, le viol précédant le meurtre des femmes et des jeunes filles.

Remarque : De tous temps, en toutes contrées et cela se vérifie encore, hélas, de nos jours, la femme fait partie du butin de la *soldatesque* supportant la continence loin des épouses et des fiancées.

iii) Un grand nombre d'habitants du Bas-Poitou (les « *Vendéens* ») furent assassinés par les *Colonnes Infernales* du général révolutionnaire français

Tureau en 1794 (certainement plus de 200 000 morts) ;

iv) L'application du décret-loi relatif à la traite des noirs et au régime des colonies, signé par le premier Consul Bonaparte le 30 mai 1802 (10 Prairial an x de la République) entraîna le massacre aux Antilles de milliers de Français récemment affranchis qui ne voulaient pas redevenir esclaves ;

v) La persécution, la déportation vers les déserts de Syrie ou le massacre sur place des Arméniens par les Turcs, avec le soutien des Anglais, de 1894 à 1922 (probablement beaucoup plus de 1 million de morts) constituent ce que l'on appelle maintenant le *génocide arménien* ;

vi) Les purges staliniennes et le système du goulag pendant la première moitié du xx^{ème} siècle (de 1934 à 1953) en Union Soviétique (alliée des États-Unis et du Royaume-Uni) firent au moins 3 millions de victimes ; certains disent le double ; on estime qu'il y eut 500 000 exécutions capitales pour la seule année 1937, et 180 000 en 1938 ;

vii) Les famines organisées et planifiées par le Pouvoir bolchevique en Ukraine et ailleurs en URSS, en 1921-1923, puis en 1932-1933 et en 1946-1947 firent des millions de victimes ;

viii) Les crimes japonais entre 1931 et 1945 contre des civils chinois et coréens ; les japonais tuèrent sous prétexte de recherche médicale, notamment en leur inoculant les maladies les plus graves, des Chinois et des Coréens appelées « *rondins* » ; ils mirent en esclavage 200 000 femmes coréennes et un grand nombre de femmes chinoises dans des « *stations de réconfort* » surveillées pour le « *défolement sexuel* » des soldats et des marins japonais (avec le souci d'éviter les maladies vénériennes) ; les Japonais pratiquèrent sur des civils chinois et coréens des recherches sur les effets des armes chimiques et bactériologiques ; pendant leur progression en Chine, les troupes japonaises assassinèrent des vieillards, des femmes et des enfants et violèrent des femmes ; les Japonais contaminèrent volontairement par les germes de la fièvre typhoïde des sources d'eau potable en Chine afin de diminuer la résistance des habitants ; ils larguèrent de sacs de blé empoisonné à des populations chinoises affamées ;

ix) En 1957, le journaliste Beuve-Mery, fondateur du « *journal de référence* » « *Le Monde* », comparait aux pires exactions commises par les Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale, notamment sur des Français soupçonnés d'actes de résistance (hommes femmes ou enfants), les sévices infligés aux résistants algériens par la soldatesque française, dont tout le monde a eu connaissance dès 1956, mais que le pouvoir politique français dirigé par Guy Mollet, puis par Charles De Gaulle, refusa de sanctionner ;

x) Au cours de la *guerre de libération du Vietnam* dans les années 1960-70, les États-Unis d'Amérique utilisèrent massivement des armes chimiques (l'*agent orange* de Monsanto et de Dow Chemical, qui contenait de la *dioxine de Seveso* et l'*agent « super-orange »* encore plus inhumain) contre les populations civiles vietnamiennes ; près de 5 millions de Vietnamiens, plus des Laotiens et des Cambodgiens, furent directement touchés par les armes chimiques américaines ; les États-Unis d'Amérique utilisèrent leur immense potentiel industriel pour détruire les digues qui permettaient de réguler l'alimentation en eau des champs de riz vietnamiens, dans le but d'affamer les populations de ce petit pays ; les bombardements aériens de Noël 1972 des villes du Nord Vietnam (opération Linebacker II) tuèrent des milliers de civils : curieusement, les crimes de guerre ou les crimes contre l'humanité perpétrés au moyen d'avions anglais ou américains ne sont pas pris en compte

par l'indignation internationale.

xi) Les guerres inter-ethniques de la fin du xx ème siècle en Afrique firent des centaines de milliers de victimes.

xii) Les conflits impérialistes des Américains et des nations dans leur mouvance (dont la France) engagés contre les populations musulmanes après la *guerre froide* afin de justifier les dépenses d'armements malgré la chute du Mur de Berlin, font des milliers de victimes civiles, dans l'indifférence générale, en Afrique ou au Proche-Orient.

c) – La réalité correspondant au symbole « *Auschwitz* » ne peut pas s'écrire en une dizaine de lignes !

[Voir le mot *Torture*].

2 – Le camp d'Auschwitz se situe en Haute Silésie, sur le territoire de la Pologne d'août 1939.

Remarques : **a)** – La Wehrmacht et l'Armée Rouge ayant envahi la Pologne de façon concertée en septembre 1939, l'Allemagne et l'Union Soviétique signèrent le 28 septembre, le jour même de la capitulation de l'Armée polonaise, un « *Traité de délimitation des frontières* » ; l'Allemagne, l'Union Soviétique et la Lituanie se partagèrent le territoire polonais.

b) – La résistance intérieure polonaise s'était organisée avant même la capitulation ; le 27 septembre 1939 fut formé à Varsovie un réseau de résistants appelé « *Service de la victoire de la Pologne* » ; puis apparurent d'autres structures et la plupart s'unifièrent en février 1942 sous le nom d'Armée de l'Intérieur (en polonais « **AK** pour *Arma Krajowa* »).

3 – Dès l'invasion de septembre 1939, une opération dite « *campagne de pacification* » (en allemand « **AB Aktion** ») fut conduite en Pologne par l'occupant allemand qui visait à détruire la « *nation polonaise* » ; la Pologne indépendante, voulue par l'Américain Woodrow Wilson (1856-1924) et le Français Georges Clemenceau (1841-1929) après la Première Guerre mondiale, avait accaparé des terres allemandes.

Remarque : Les membres des classes dirigeantes polonaises et les personnes pouvant avoir de l'influence (professeurs, instituteurs, médecins, prêtres catholiques, hommes politiques, officiers de l'armée polonaise, membres de la noblesse, etc.) furent repérés et systématiquement arrêtés par la sécurité allemande (en allemand « **Einsatzgruppen** ») puis transférés, d'abord à la prison centrale de Varsovie (*Pawiac*) puis au camp de Dachau en Allemagne ; beaucoup furent torturés et exécutés.

4 – Le premier camp de concentration (« **Konzentrationslager** ») ouvert par l'occupant allemand en Pologne (septembre 1939) fut celui de *Sztutowo* (en allemand « **Stutthof** ») près de Gdańsk (en allemand « **Dantzig** ») ; il était appelé à recevoir les membres des élites polonaises jugés déviants, afin de les rééduquer et de les soumettre et également pour libérer de la place dans les prisons ordinaires.

Remarques : **a)** – Les détenus de chaque camp étaient désignés par leur numéro d'ordre d'arrivée au camp et ce numéro était tatoué sur leur avant-bras gauche ; les numéros les plus faibles correspondaient à ceux qui étaient depuis le plus longtemps dans le camp.

b) – Les détenus des camps de concentration furent affectés à des *kommandos* de travail.

c) – Certains *kommandos* travaillaient à l'extérieur du camp à des tâches souvent exténuantes, parfois liées à l'agrandissement du camp, parfois à la construction de routes ou de camps attenants, parfois dans les exploitations agricoles du camp, plus tard pour des entreprises industrielles privées participant à l'effort de guerre.

d) – D'autres *kommandos* restaient à travailler dans l'enceinte du camp, à l'hôpital ou dans des ateliers à l'intérieur de locaux couverts : tannerie, cordonnerie, menuiserie, forge, porcherie, écurie, etc. ; ceux qui pouvaient y être affectés se considéraient comme des privilégiés.

e) – À partir de 1942, les camps de concentration fournirent aux industriels allemands, contre un loyer, une main d'œuvre docile, bon marché et souvent qualifiée ; ces détenus, qui ne recevaient pas de salaires, remplaçaient les ouvriers allemands partis au front russe.

Certains des détenus affectés à des entreprises industrielles ne rentraient pas chaque soir au camp de base (en allemand « *Stammlager* ») mais ils continuaient à en dépendre administrativement.

5 – Des Allemands de la *Schutzstaffel* (les « *SS* ») en provenance des camps de concentration de Buchenwald puis de Dachau arrivèrent à partir d'avril 1940 dans la ville polonaise de Oświęcim (en allemand « *Auschwitz* ») en Haute-Silésie pour y implanter un nouveau camp de concentration ; ils utilisèrent pour cela l'ancienne caserne du 21^{ème} régiment polonais d'artillerie à cheval.

Remarques : a) – À l'origine, le camp d'Auschwitz était destiné à désengorger les prisons polonaises pleines des élites et des résistants polonais à l'occupation allemande après l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht, en attendant le transfert de ces détenus vers les camps du centre du Reich.

b) – La Haute-Silésie avait été, depuis le XIII^{ème} siècle, alternativement polonaise, russe ou allemande.

c) – La Pologne était devenue un État indépendant à partir du Traité de Versailles de 1919 qui sanctionnait la défaite des armées du Kaiser Guillaume II de Hohenzollern (1859-1941), dernier empereur allemand et dernier roi de Prusse ; le Kaiser Guillaume II était un petit-fils de la reine d'Angleterre Victoria 1^{ère} (1819-1901) et du prince consort Albert de Saxe-Cobourg-Gotha (1819-1861).

d) – La Haute-Silésie avait été Allemande jusqu'en 1919, puis elle est devenue polonaise ; elle fut ré-annexée par l'Allemagne en septembre 1939.

e) – La ville de Oświęcim fut rebaptisée *Auschwich* par les Allemands.

f) – Le camp de concentration d'Auschwitz devait devenir le deuxième camp implanté dans les territoires annexés au Reich, après celui de Mauthausen ; c'était le septième camp après ceux de *Dachau*, *Sachsenhausen*, *Buchenwald*, *Flossenburg*, *Mauthausen* et le camp de femmes de *Ravensbrück*.

g) – Le 20 mai 1940, trente prisonniers de droit commun allemands (matricules 1 à 30) furent transférés du camp de concentration de *Sachsenhausen* à *Auschwitz* ; ces trente prisonniers allemands furent chargés d'encadrer, en qualité de *kapos*, les détenus polonais qui allaient aménager puis être internés dans le camp.

h) – Le premier convoi de 728 captifs Polonais (matricules 31 à 758) est arrivé à Auschwitz le 14 juin 1940 (le jour de l'entrée de la Wehrmacht dans Paris) en provenance de la prison de Tarnów : il s'agissait de lycéens, d'étudiants et de militaires ; ils dormaient par terre, n'avaient pas de sanitaires et ne disposaient que d'un seul point d'eau.

i) – Fin 1940, il y avait environ 8 000 Polonais à Auschwitz ; tous les détenus portaient des vêtements rayés bleus et blancs et un triangle de couleur sur la poitrine, côté gauche : *rouge* pour les politiques (dont les communistes), *vert* pour les droits communs, *noir* pour les réfractaires au travail, *violet* pour les Témoins de Jéhovah, *rose* pour les « *homosexuels* ».

j) – Les Polonais furent pendant longtemps (environ 2 ans) pratiquement les seuls détenus du camp, avec quelques Allemands et quelques Autrichiens ou Tchèques. Ils étaient à peu près 15 000 au début de l'année 1942.

6 – Le règlement du camp d'Auschwicz, comme ceux de tous les camps de concentration allemands, fut copié sur celui du camp-modèle de Dachau qui avait été ouvert dès 1933 en Bavière (décret du 28 février 1933 sur la « *protection de la Nation et de l'État* »).

Remarques : a) – La direction et l'encadrement de tous les camps de concentration étaient confiés à la division *Totenkopfverbände* (en français « *tête de mort* ») créée spécialement pour cette tâche en 1934 à partir de la *Schutzstaffel* (en français « *échelon de protection* ») ou en abrégé : la *SS*.

Environ 8000 membres de la *SS* passèrent à Auschwitz.

b) – Les « *SS* » vivaient dans des casernes en dehors du camp ou, avec leur famille, dans des logements en ville ; la discipline courante et la terreur à l'intérieur du camp étaient déléguées à quelques prisonniers désignés à cet effet (les *kapos*).

Les *kapos* étaient dispensés de participer aux *kommandos* de travail.

7 – Tous les dépositaires de l'autorité dans les camps de concentration, les *SS* ou les détenus de toutes origines désignés comme *kapos* par les *SS*, avaient les pleins pouvoirs pour entretenir la terreur ; ils jouissaient d'une impunité totale lorsqu'ils commettaient les actes les plus sadiques : attaques par des chiens, coups de pied ou de matraque, meurtres sans raisons de détenus prélevés au hasard dans les groupes, exécutions immédiates pour des motifs futiles (mauvais alignement dans les rangs, retard à l'appel, etc.) au pistolet, au poignard, à coups de pieds ou de matraques selon le statut des bourreaux.

Le travail dans les *kommandos* et le manque de nourriture épuisaient les détenus ; les plus faibles s'écroulaient à la moindre brimade des *kapos* ou des *SS*, puis ils étaient achevés ; les cadavres étaient rapportés sur des brouettes et des charrettes, ou étaient tirés par leurs compagnons jusqu'à la place d'appel pour être comptabilisés avec les survivants, afin de vérifier les effectifs et aussi pour entretenir la terreur.

L'adjudant-chef *SS* (en allemand « *SS-Hauptscharführer* ») Gehrard Palitzsch, qui fut le responsable de la discipline du camp (en allemand « *Rapportführer* ») se vanta d'avoir exécuté personnellement vingt-cinq mille prisonniers.

Remarques : a) – En réalité, la survie éventuelle d'un concentrationnaire ne dépendait que du hasard, quelle que soit sa force de caractère.

b) – Il était interdit d'empêcher un détenu de se suicider, sous peine de cachot ou d'exécution immédiate.

Dans un autre camp, celui qui fut implanté en 1941 à Narzweiler, en Alsace, lorsqu'un détenu désespéré se suicidait, ses camarades de baraque étaient privés de nourriture pendant vingt-quatre heures.

c) – Le meilleur moyen de se suicider, pour les détenus, était de s'approcher des clôtures en fil de fer barbelé électrifié : les sentinelles postées dans les miradors tiraient pour tuer, immédiatement et sans sommations, sur ceux qui s'approchaient des fils.

Un autre moyen pour les détenus de se suicider était de se glisser dans un convoi visiblement destiné à une mort prochaine.

d) – Les poux qui infestaient régulièrement les *blocks* causèrent, par leurs morsures multiples, la mort pendant leur sommeil de détenus malades ou affaiblis.

e) – Après l'introduction du *typhus sibérien* dans le camp par des prisonniers de guerre soviétiques, fin 1941, les poux transmirent cette maladie mortelle à des milliers de détenus ; ceux qui contractèrent le typhus en moururent presque tous.

f) – De nombreux détenus moururent d'épuisement dans les *kommandos* de travail.

g) – Pour des raisons de prophylaxie, les cadavres des détenus morts dans le

camp, ou morts à l'extérieur mais ramenés dans le camp étaient incinérés (réduits en cendres) dans un crématorium à charbon mis en service en juillet 1940.

Chaque four pouvait traiter 70 cadavres par 24 heures ; le crématorium d'Auschwitz pouvait incinérer jusqu'à 340 cadavres par jour.

Les cendres produites étaient dispersées dans les champs cultivés qui servaient à l'alimentation du camp, afin de les fertiliser.

h) – Une conviction déjà admise il y a 4 ou 5 millénaires par les Égyptiens de l'époque des grandes Pyramides, faisait craindre à ceux dont la religion exigeait que les morts soient enterrés, que ceux dont les cadavres avaient été incinérés ne pourraient pas ressusciter à la fin des temps et accéder à la vie éternelle ; le fait d'être incinéré après la mort semblait à certains plus terrible que d'être assassiné.

8 – La *Compagnie disciplinaire* (en allemand « *Strafkompanie* ») qui dépendait de la police politique du camp (en allemand « *Gestapo* ») était un *kommando* particulier créé en août 1940 dans le *block* 13, isolé du reste du camp.

On y plaçait les détenus faisant l'objet d'une mesure punitive individuelle pour manquement aux prescriptions du règlement, ou encore certains détenus qui exécutaient une peine collective.

Les prêtres catholiques et les Juifs détenus pour n'importe quel motif y furent souvent affectés.

La mort y survenait encore plus rapidement que dans les autres *blocks*.

Remarques : a) – Le *block* 13 a été débaptisé pour devenir le *block* 11 au moment de l'agrandissement du camp.

b) – La *Compagnie disciplinaire* a été transférée en 1942 à Birkenau : secteurs B2d pour les hommes, B1a pour les femmes.

9 – Une cour fermée par un mur surnommé le *mur des gémissements*, entre les *blocks* 12 et 13, servait aux exécutions de détenus condamnés à être abattus par les SS au moyen d'armes à feu (fusils ou pistolets).

Les exécutions étaient nombreuses les jours des fêtes nationales de l'ancienne Pologne (3 mai et 11 novembre) et le 19 mars jour de la saint Joseph, en l'honneur de l'ancien dirigeant de la Pologne, le Maréchal Józef Pilsudski (1867-1935).

Remarques : a) – Le 3 mai, les Polonais commémoraient la Constitution polonaise du 3 mai 1791, la première constitution démocratique européenne, un an avant la déclaration de la République française « *une et indivisible* » (25 septembre 1792).

b) – Le 11 novembre, les Polonais commémoraient la proclamation de la République polonaise par Pilsudski le 11 novembre 1918 à Varsovie.

c) – Józef Pilsudski avait été l'artisan de l'indépendance et de la souveraineté de la Pologne après la Première Guerre Mondiale ; à la tête de la jeune armée polonaise, il avait battu, en août 1920, l'armée rouge commandée par Mikhaïl Toukhatchevski lors de la bataille de Varsovie, victoire aussi appelée « *le miracle de la Vistule* » ; il avait été fait maréchal à cette occasion.

d) – Après sa victoire sur les rives du Niémen, Pilsudski imposa à Lénine l'armistice du 12 octobre 1920 et le traité de Riga du 17 mars 1921.

e) – Le maréchal Pilsudski avait accordé la nationalité polonaise à 600 000 Juifs russes qui fuyaient les pogroms pendant la guerre civile entre *rouges* et *blancs*.

10 – Les détenus qui avaient cherché à s'évader du camp d'Auschwitz et qui avaient été rattrapés étaient torturés afin qu'ils dénoncent leurs complices, puis ils étaient pendus en public.

En cas d'évasion réussie, un nombre variable de détenus du même *block* que l'évadé étaient condamnés, en représailles, à mourir de faim ou à être fusillés (fin 1941, ce nombre était de 10 exécutions pour 1 évadé).

À chaque évasion ou tentative d'évasion d'un détenu, tous les autres détenus du

camp étaient contraints de rester debout immobiles dehors, en tenue légère ou très légère, pendant des heures sur la place d'appel, ce qui, certains jours d'hiver, pouvait entraîner la mort à cause du froid et des intempéries, de centaines d'hommes affaiblis par les privations.

Les membres de la famille d'un prisonnier évadé subissaient des représailles et pouvaient être ensuite eux-mêmes internés dans le camp.

Remarques : a) – Chaque détenu était tenu d'indiquer, en arrivant au camp, le nom et l'adresse d'une personne de référence de sa famille, à laquelle il serait autorisé à écrire des lettres pendant la durée de sa détention.

L'administration du camp connaissait ainsi l'adresse de la famille des détenus.

b) – De 1940 à 1945 il y eut plus de 800 tentatives d'évasions, mais seulement 144 d'entre elles réussirent.

11 – Les détenus hospitalisés atteints de maladies contagieuses comme le typhus, ou de maladies longues à guérir comme la dysenterie ou la pneumonie étaient, soit tués par injection de phénol, soit à partir de 1942 empoisonnés dans les fameuses *chambres à gaz* de Birkenau, qui étaient des locaux confinés où l'on diffusait le gaz « *zyklon B* » fourni par la firme allemande (bien connue) *Bayer*. Lorsque l'hôpital était surpeuplé et donc que plusieurs malades devaient partager le même lit, des transferts de détenus entre l'hôpital d'Auschwitz et les chambres à gaz de Birkenau libéraient des places pour les nouveaux malades.

La sélection des détenus hospitalisés devant être gazés se faisait deux fois par semaine.

Des charrois de cadavres des détenus tués par injection de phénol, parce que gravement malades, allaient de l'hôpital d'Auschwitz au crématorium de Birkenau. Les détenus malades dans les *blocks* cherchaient à masquer leur état pour éviter d'être exécutés arbitrairement s'ils entraient à l'hôpital ; la présence dans les *blocks* de détenus atteints par le typhus et la vitalité des poux qui le transmettaient, contribuèrent à propager cette maladie mortelle parmi les détenus.

Remarques : a) – Les six premières *chambres à gaz* allemandes destinées à perpétrer des assassinats en masse avaient été construites sur un ordre secret d'octobre 1939 du Chancelier Hitler, antidaté du 1er septembre 1939 ; cet ordre visait à exterminer les déficients mentaux, les malades incurables et les handicapés physiques inaptes au travail et enfermés dans les asiles, les hospices ou les hôpitaux du Reich, car ils représentaient une charge insupportable pour l'Allemagne en guerre ; les individus sélectionnés comme tels par des médecins psychiatres, habilités selon une procédure rigoureuse, se voyaient accorder « *une mort miséricordieuse* ».

C'était le programme d'euthanasie baptisé « *Aktion T4* », en référence à l'adresse à Berlin du service de la Chancellerie qui avait organisé l'élimination des improductifs et des inutiles : *Tiegartenstrasse 4*, dans le quartier résidentiel de Charlottenburg.

Les chambres à gaz de ce réseau T4 étaient habituellement maquillées en salles de douches ; elles étaient alimentées par un gaz toxique, de l'oxyde de carbone ou un autre gaz fourni par la fameuse firme chimique *I.G. Farben* de Ludwigshafen. Le premier essai de gazage s'est déroulé dans l'ancienne prison de Brandenburg en janvier 1940.

L'essai ayant donné satisfaction, six centres d'élimination de déficients mentaux, de malades incurables et d'handicapés physiques inaptes au travail, furent établis à cette époque : à Brandenburg-an-der-Havel, à Grafeneck près de Münsingen, à Sonnenstein, à Bernburg-an-der-Saale, à Hadamar et à Hartheim près de Linz en Autriche.

La mort dans ces chambres à gaz survenait en une dizaine de minutes et il était

possible de sortir les cadavres après environ une heure de ventilation forcée. Un crématorium était implanté juste à côté de la chambre à gaz et les cadavres étaient aussitôt incinérés pour des raisons de prophylaxie ; il fallait plus d'une heure pour brûler un cadavre.

Il y avait plusieurs fours par crématorium, chacun pouvant recevoir un ou deux cadavres simultanément, selon l'installation.

Un vrai-faux certificat de décès, signé d'un médecin, était adressé à la famille ; celles qui le demandaient recevaient, contre paiement d'une taxe, une urne en terre contenant des cendres... qui n'étaient pas nécessairement celles de leur parent. Les ossements non brûlés étaient broyés et ils étaient dispersés avec les cendres restantes dans les rivières ou dans la campagne.

d) – Il est évident qu'il s'agissait d'*eugénisme scientifique* ou d'*eugénisme technologique* plus que d'euthanasie.

c) – Des malades, des improductifs et d'autres détenus sélectionnés furent gazés dans les chambres à gaz de l'organisation T4.

b) – À partir d'août 1941, les centres d'euthanasie de l'organisation T4 mirent leurs chambres à gaz au service des camps de concentration afin de les désengorger, jusqu'à ce que les camps de concentration mettent en service leur propres chambres à gaz..

c) – En septembre 1941, 2 000 détenus du camp de *Dachau* furent exécutés au château de *Hartheim*, en Autriche, qui était l'*Institut d'Euthanasie C* de l'organisation T4 ; des prisonniers des camps de *Mauthausen* et de *Gusen* furent également gazés à Hartheim.

e) – Les camps de concentration équipés de ce genre d'installations qui visaient à assassiner les improductifs parce qu'ils coûtaient cher à l'Allemagne en guerre, sont aujourd'hui couramment appelés « *camps de la mort* ».

12 – Les détenus politiques des camps de concentration pouvaient être libérés après avoir été *rééduqués* lorsqu'ils ne présentaient plus de menace contre l'État. Certains prisonniers allemands de droit commun furent libérés pour rejoindre la *Waffen SS* et combattre au front dans l'*unité spéciale* du SS-Oberführer Oskar Dirlwanger (1895-1945).

Remarques : a) – Les prisonniers d'un camp de concentration dont la décision de détention était levée passaient de quelques jours à plusieurs mois dans un bâtiment de remise en forme situé hors du camp ; avant d'être libérés, ils devaient jurer de ne jamais parler de ce qu'ils avaient vu dans le camp et leur résidence était ensuite surveillée par les SS afin de pouvoir éventuellement exercer des représailles sur les familles de ceux qui auraient divulgué des informations sur les camps.

b) – Les prisonniers libérés d'Auschwitz retrouvaient leurs vêtements civils au *block 17*, le lieu où étaient conservés les effets personnels qui leur avaient été enlevés à leur arrivée (*Effektenkammer*).

13 – Des convois amenant de nouveaux détenus ne cessèrent d'arriver au camp d'Auschwitz pendant la guerre, mais les décès par maladie ou par épuisement étaient si nombreux que l'effectif n'augmentait pas.

Remarques : a) – L'effectif du camp était voisin de 5 000 à l'été 1941, alors que les numéros matricules des derniers arrivés dépassaient 20 000.

b) – Le nombre des détenus libérés a été de l'ordre d'une centaine chaque année, pendant les premières années.

c) – Il y eut également quelques transferts vers d'autres camps, notamment des prêtres catholiques polonais à Dachau, réputé moins dur, sur l'intervention du Vatican.

d) – Ceux qui manquent dans le décompte, à un moment donné, représentent à

peu près la mortalité dans le camp.

14 – Des camps annexes furent établis à proximité d'Auschwitz : le premier à Brzezinka (en allemand « *Birkenau* ») à quelques kilomètres dans l'ouest d'Auschwitz ; plusieurs dizaines de camps annexes à celui d'Auschwitz, plus ou moins importants, furent construits par des *kommandos* de détenus.

Remarques : a) – Des ingénieurs ou techniciens polonais extérieurs au camp participèrent à la construction des bâtiments ; ceux qui furent pris à transmettre des messages de détenus à l'extérieur du camp furent exécutés.

b) – Par la suite, des gens du *Service du Travail Obligatoire (STO)* furent également employés à la construction des camps annexes.

c) – Pendant la construction de ces camps annexes, de nombreux détenus d'Auschwitz périrent de froid, d'épuisement ou sous les coups des *kapos* et des SS.

d) – La décision de construire le camp annexe de Birkenau avait été prise en mars 1941 dans le but d'y placer au moins 200 000 prisonniers de guerre russes que la Wehrmacht ne manquerait pas de capturer au cours de l'invasion prochaine de l'URSS ; l'opération Barbarossa fut déclenchée le 22 juin 1941.

La construction du camp-annexe de Birkenau commença à l'automne 1941.

En réalité, le camp de Birkenau ne fut pas seulement un camp de prisonniers de guerre ; ce fut un *camp de concentration* pour des déportés issus des pays occupés et devant participer à l'effort de guerre ; ce fut aussi un *camp de la mort* où furent gazés des centaines de milliers de déportés improductifs.

e) – On estime à 1 300 000 le nombre total de prisonniers passés dans les camps du complexe Auschwitz-Birkenau pendant toute la durée de la guerre, dont 232 000 enfants (216 300 enfants juifs, 11 000 enfants tziganes, plus des enfants condamnés pour des larcins ou des enfants nés au camp).

15 – Début septembre 1941, quelques semaines après le début de l'attaque de l'Union soviétique par l'Allemagne (22 juin 1941) des centaines d'officiers supérieurs soviétiques capturés par la Wehrmacht furent entassés dans une cave du block 11 ; des Allemands équipés de masques à gaz entrèrent avec eux, libèrent du *gaz zyklon B* puis observèrent l'agonie de ces détenus soviétiques. C'était une initiative du Hauptsturmführer de la SS *Karl Fritzsch* (1903-1945), le commandant du camp d'Auschwitz.

Les jours suivants, d'autres Soviétiques furent gazés par centaines dans la morgue du crématorium et immédiatement incinérés, car le camp de Birkenau qui devait les accueillir n'était pas terminé et le nombre de places disponibles dans le camp d'Auschwitz était insuffisant pour recevoir tous ces nouveaux prisonniers.

Remarques : a) – Neuf *blocks* supplémentaires furent construits dans le camp-mère pour y interner les Soviétiques qui arrivaient à Auschwitz ; mais ils mouraient rapidement soit par épuisement au travail, soit par manque de nourriture, soit en raison du froid, soit à la suite des mauvais traitements que leur faisaient subir les *kapos* ; les rations alimentaires des prisonniers de guerre soviétiques étaient réduites par rapport aux rations déjà insuffisantes des autres détenus.

b) – Environ 15 000 prisonniers de guerre soviétiques périrent dans le complexe Auschwitz-Birkenau.

c) – À partir de l'arrivée des Soviétiques dans le camp d'Auschwitz, les Polonais y furent un peu moins persécutés.

d) – *Zyklon B* est l'appellation commerciale de l'acide prussique, ou acide cyanhydrique, ou cyanure d'hydrogène.

[Voir l'expression *Prussique (Acide -)*].

e) – En février 1942, presque tous les détenus soviétiques étaient morts.

16 – En février 1942, dix *blocks* entourés d'un mur de séparation en béton furent

édifiés au centre du camp d'Auschwitz pour devenir un camp de concentration pour les femmes.

Remarques : a) – Environ un millier de femmes allemandes provenant de Ravensbrück en furent les premières occupantes, fin mars 1942.

b) – De nombreux convois de femmes arrivèrent à Birkenau, qui devint le second camp de femmes du système concentrationnaire allemand, après Ravensbrück.

c) – Les détenues des convois venaient de l'Europe entière ; il s'agissait de Juives, de Témoins de Jéhovah, de criminelles de droit commun, d'asociales (prostituées), de politiques (notamment communistes), de terroristes (résistantes), etc.

d) – Les femmes détenues furent principalement affectées à la mise en valeur des espaces entourant les camps.

e) – Les femmes polonaises du convoi arrivé le 19 mars 1942 furent fusillées à leur arrivée au camp parce que les *blocks* qu'elles devaient occuper n'étaient pas terminés et elles n'ont pas été enregistrées comme prisonnières.

f) – Lorsque les femmes d'Auschwitz furent transférées à Birkenau en août 1942, 5 000 des 17 000 Juives qui avaient été internées à Auschwitz étaient déjà décédées de maladies ou de privations.

g) – Des femmes juives furent également assassinées à leur arrivée dans d'autres camps ; lors du procès à Metz des gardiens du camp de Natzweiler, en Alsace, le témoin à charge Harry Wittke affirma le 25 juin 1954 que 30 femmes juives grecques avaient été exécutées dès leur arrivée au camp.

17 – Au début, la responsabilité collective des prisonniers, en cas d'évasion ou de tentative d'évasion du camp, entraînait l'exécution systématique de plusieurs détenus du *block* de celui qui avait réussi à s'évader ou qui avait tenté de s'évader sans y réussir ; lui-même était pendu en public s'il était rattrapé.

Remarque : En février 1942, la responsabilité collective des détenus en cas d'évasion ou pour toute autre raison, fut supprimée afin de ne pas priver l'industrie de guerre d'un trop grand nombre d'ouvriers.

18 – À partir du printemps 1942, l'Allemagne déclencha une vaste opération visant à regrouper tous les Juifs de l'Europe occupée dans des camps de concentration.

L'une des motivations de l'arrestation des Juifs était de confisquer leur biens, notamment l'or qu'ils possédaient, afin d'acheter à l'étranger les matières premières nécessaires à l'effort de guerre.

Des milliers de ces malheureux arrivèrent à Auschwitz-Birkenau pour le seul motif qu'ils étaient nés Juifs ; un grand nombre d'entre eux périrent aussitôt arrivés, en principe parce qu'ils étaient inaptes au travail.

Remarques : a) – Les tous premiers convois de Juifs arrivés à Auschwitz sont partis de Poprad (Slovaquie) le 26 mars 1942 et de Drancy (France) le 27 mars 1942 ; les effectifs des Juifs dépassèrent bientôt ceux des Polonais.

b) – À la fin de 1942, deux convois de Juifs arrivaient en moyenne chaque semaine, de France, de Slovaquie, ou d'ailleurs.

c) – Si les Juifs de l'Europe occupée étaient dirigés vers le complexe Auschwitz-Birkenau, les Juifs polonais étaient plutôt amenés à Treblinka, Chełmno, Bełżec ou à Majdanek.

d) – À l'époque des guerres dites *de religion* en France sous Louis XIV (1638-1715), les « *Religionnaires* » ou « *Huguenots* » comme on appelait les adeptes de la religion prétendue réformée (RPR) qui avaient été condamnés pour tentative de fuite à l'étranger, pour hébergement d'un ministre du culte réformé ou simplement pour avoir assisté à un office, partaient de La Rochelle ou d'ailleurs, non par le chemin de fer comme dans les années 1940, mais à pied jusqu'à Marseille pour y être embarqués comme rameurs sur les galères : les déportés d'un même convoi

étaient reliés les uns aux autres par des chaînes ; chaque convoi s'appelait « *une chaîne* » et le convoi prenait en charge les condamnés des villes par lesquelles il passait ; les condamnés aux galères étaient marqués au fer rouge sur leur épaule droite des trois lettres « GAL » comme *Galères* ; le trajet de La Rochelle à Marseille (plus de 800 km) durait toujours plus d'un mois (en principe 40 jours).

e) – Pendant la Seconde Guerre Mondiale, au pays de la *ségrégation raciale* de l'autre côté de l'Atlantique, le décret n° 9066 du 19 février 1942 du Président Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) ordonna l'arrestation et l'internement sans jugement dans des camps de concentration établis au centre des États-Unis, de 120 000 hommes, femmes ou enfants ayant un faciès japonais et habitant dans les États proches du Pacifique ; les deux-tiers étaient des citoyens américains ; ils devaient quitter immédiatement leurs domiciles pour monter dans des trains ou des autocars affrétés par l'Armée américaine, en ne conservant que ce qu'ils pouvaient emporter avec eux ; un grand nombre d'entre eux perdirent tout ce qu'ils possédaient ; heureusement pour eux, l'État américain ne connaissait pas les pénuries alimentaires qui frappaient l'État allemand soumis à l'embargo et aux bombardements et ils purent être libérés en bonne santé... après l'élection présidentielle de novembre 1944 qui vit la réélection de Roosevelt.

f) – Les « *Japonnais* » étaient suspectés d'espionnage par les États-Unis, comme les « *Juifs* » étaient suspectés d'être les *fauteurs de guerre* par l'Allemagne.

19 – Les Juifs arrivant en très grand nombre et par trains entiers à Auschwitz-Birkenau (plus d'un million au total jusqu'à la fermeture du camp) le complexe concentrationnaire d'Auschwitz ne pouvait pas tous les accueillir malgré l'agrandissement continu des camps principaux et la multiplication des camps annexes.

Remarques : a) – À partir du 2 juillet 1942, les Juifs de toutes nationalités qui arrivaient à Auschwitz-Birkenau passaient devant une commission de sélection composée de SS dès leur descente des trains :

i) Ceux qui semblaient en état de travailler (20 pour 100 en moyenne) étaient enregistrés comme détenus ; ils étaient tatoués, rasés et affectés à un *block* et à un commando de travail.

ii) Ceux qui étaient inaptes (80 pour 100 en moyenne) n'entraient pas dans les camps mais ils étaient conduits directement dans les nouvelles chambres à gaz de Birkenau ; leurs cadavres étaient incinérés sans délai après leurs décès.

iii) Les femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge étaient conduites directement dans les chambres à gaz.

iv) De 1942 à la fin de la guerre, environ 865 000 hommes, femmes, enfants et vieillards juifs furent ainsi gazés dès leur arrivée à Auschwitz ; leurs effets personnels (bagages, vêtements, or, diamants, bijoux) étaient confisqués et en principe sortis du camp pour être vendus au bénéfice du Reich.

b) – Les chambres à gaz étaient des locaux confinés munis de petites ouvertures au plafond qui permettaient d'introduire des cristaux de zyklon B ; ces cristaux dégageaient au contact de l'air un gaz qui entraînait la mort par empoisonnement en quelques minutes.

Les deux premières chambres à gaz provisoires de Birkenau furent aménagées entre mars et juin 1942 dans d'anciens bâtiments agricoles voisins du camp.

Des détenus juifs étaient préposés au transport des cadavres dans des fosses communes ; il étaient remplacés périodiquement et eux-mêmes étaient gazés.

Des milliers de cadavres qui avaient été enterrés dans des fosses communes furent par la suite déterrés et brûlés sur des bûchers en plein air pour des raisons prophylactiques, afin de ne pas laisser de germes infectieux.

Un nouveau secteur de mise à mort (en allemand « *Vernichtung* ») fut mis en

service, un peu à l'écart du camp de Birkenau, entre mars et juin 1943 : il comprenait quatre grandes chambres à gaz couplées à des crématoriums. Chacune de ces nouvelles chambres à gaz pouvait recevoir plusieurs centaines de personnes à la fois et on pouvait y tuer plusieurs milliers de personnes chaque jour.

En mai 1944, dans la panique qui accompagna la fin de la guerre, le nombre des assassinats au camp de Birkenau atteignit parfois 12 000 par jour.

c) – Au printemps 1943, après l'installation des crématoriums électriques de Birkenau, le crématorium au charbon d'Auschwitz fut transformé en blockhaus de défense anti-aérienne (*Flak*) et toutes les incinérations s'effectuèrent à Birkenau. Chaque crématorium de Birkenau avait huit fours et chaque four pouvait recevoir deux cadavres simultanément.

d) – La bonne desserte ferroviaire d'Auschwitz avait été prise en compte, en 1940, dans la décision d'y implanter un camp de concentration.

e) – Sur un total de 76 000 Juifs étrangers ou français déportés de France, les convois en amenèrent 69 000 à Auschwitz-Birkenau, dont 7 400 enfants de moins de 15 ans.

f) – Le premier convoi en provenance de France est parti de Drancy le 27 mars 1942 ; il ne s'agissait pas de Juifs français mais d'étrangers en situation irrégulière.

g) – Le dernier convoi de Juifs en provenance de France est parti le 11 août 1944.

h) – Il y eut également 4 250 non-Juifs en provenance de France qui arrivèrent à Auschwitz par 3 convois.

i) – Les Français détenus à Auschwitz étaient très mal considérés et souvent méprisés par les autres détenus, notamment par les Tchèques et par les Polonais, ce qui se comprend si l'on se rappelle la politique étrangère française suicidaire de renoncement aux engagements d'assistance mutuelle France-Tchécoslovaquie et France-Pologne entre 1938 et 1940.

j) – Les détenus tchèques, slovaques ou polonais reprochaient aux coqs français leurs caquetages sur la liberté, l'égalité, la fraternité et leur lâcheté au moment où ils auraient dû respecter leurs promesses et tenir leurs engagements militaires lorsque les Allemands entrèrent en Tchécoslovaquie ou en Pologne.

20 – À partir du début de 1942, les détenus malades du camp d'Auschwitz qui se rendaient à l'hôpital du camp, surtout ceux qui étaient en état de grande faiblesse, étaient souvent achevés par une injection de phénol à 30 p. 100 dans le cœur au moyen d'une grande aiguille, parce que la mort était obtenue plus rapidement que par une injection intra-veineuse.

Remarque : Plusieurs milliers de détenus furent ainsi tués jusqu'à la fin de 1943.

21 – Pour tenter d'enrayer la grande épidémie de typhus sibérien qui avait débuté au début de 1942 avec l'arrivée des Soviétiques, des centaines de prisonniers du camp-mère d'Auschwitz atteints par la maladie furent gazés à Birkenau au cours de l'été 1942.

Remarques : **a)** – Tous les détenus d'un *block* atteint par le typhus étaient envoyés à la chambre à gaz ; les détenus convalescents et les jeunes enfants qui se trouvaient mêlés aux malades dans le *block* étaient également gazés.

b) – Des mesures comparables furent appliquées dans d'autres camps ; le témoin à charge Mathurin Morvan affirma le 24 juin 1954, lors du procès à Metz des gardiens du camp alsacien de Natzweiler (actuellement Natzwiller dans le Bas-Rhin) qu'alors qu'il était affecté à la salle de désinfection du camp, à côté du crématorium, il a vu le Lagerführer Wolfgang Seuß (1907-1960) trier les déportés qui arrivaient au camp souche de Natzweiler, les uns à gauche, les autres à droite ; les « *typhiques* » (ceux qui étaient atteints du typhus ou de la fièvre typhoïde) étaient dirigés à droite pour être immédiatement pendus et incinérés ; ceux qui

étaient dirigés à gauche étaient incorporés dans des commandos de travail.

22 – En 1942, le ministre de l'armement allemand Albert Speer (1905-1981) décida d'utiliser le plus possible de détenus des camps de concentration comme ouvriers dans les entreprises civiles ou d'État participant à l'effort de guerre.

Remarques : a) – La société *IG Farben* construisit une usine de fabrication de caoutchouc et de carburant synthétiques dans la zone d'intérêts économiques de 40 kilomètres carrés qui avait été instituée autour du complexe concentrationnaire d'Auschwitz-Birkenau ; elle y employa 10 000 prisonniers de Birkenau pour produire ces matières essentielles pour la Wehrmacht.

b) – Le charbon utilisé par l'usine provenait des mines voisines et était extrait par les prisonniers du camp.

c) – D'autres usines participant à l'effort de guerre du Reich furent implantées dans la zone d'intérêt économique du camp.

23 – À partir de novembre 1942, les détenus furent autorisés à recevoir des colis de nourriture, à l'exception des Soviétiques, des Juifs ou des prisonniers qualifiés « *nuit et brouillard* » (en allemand « *NN – Nacht und Nebel* ») ; il fallait améliorer la santé des détenus travaillant dans les usines qui participaient à l'effort de guerre.

Au début, ce fut un paquet de 5 kilogrammes par semaine ; puis des paquets de 250 grammes, mais sans limitations.

Remarques : a) – Par cette mesure, les intérêts des détenus coïncidaient avec ceux des industriels et avec ceux de l'État allemand.

b) – Un millier de détenus juifs affectés à l'entreprise d'Oskar Schindler purent échapper à la mort car ils avaient des qualifications utiles à l'effort de guerre, comme l'a rapporté le film de docu-fiction « *La liste de Schindler* » réalisé par Steven Spielberg en 1994 et qui est basé sur des faits réels.

24 – À partir de l'hiver 1942, des expérimentations médicales furent effectuées dans le *block 10* d'Auschwitz par des professeurs de médecine et des étudiants allemands sur des prisonniers polonais, allemands, juifs, tziganes ou grecs, notamment en ce qui concerne la reproduction ou la stérilisation par irradiation des organes génitaux ; les « *cobayes* » étaient tués à la fin de ces expériences, dont certaines étaient très douloureuses.

25 – À partir de février 1943 arrivèrent à Birkenau, par trains entiers, des dizaines de milliers de Tziganes qui furent enfermés dans une partie séparée et clôturée du camp ; au début, les familles restèrent regroupées, puis les hommes furent gazés.

Remarques : a) – Les Tziganes du Reich avaient été enfermés par familles dès 1933.

b) – Des 23 000 Tziganes enregistrés à Birkenau, environ 17 000 dont 60 p. 100 d'enfants, périrent de mauvais traitements, de froid, de privations ou en raison des épidémies qui survinrent dans leur camp (typhus, noma).

c) – De nombreux enfants tziganes, notamment les jumeaux, furent utilisés pour des expériences médicales dans le *block 10* du camp-souche d'Auschwitz où travailla le fameux médecin de la SS *Josef Mengele* (1911-1979), un partisan fanatique de l'anthropologie raciale.

d) – En août 1944, les Tziganes encore en vie au camp d'Auschwitz furent gazés pour laisser la place aux travailleurs juifs du ghetto de Łódź.

26 – En mars 1943, des milliers de Polonais furent transféré d'Auschwitz vers d'autres camps de concentration considérés comme beaucoup moins durs que celui d'Auschwitz : Buchenwald, Neuengamme, Flossenbürg, Gross-Rosen, Sachsenhausen, Mathausen, afin de libérer de la place pour les nouveaux arrivants.

27 – À partir de 1943, les détenus qui travaillaient dans des *kommandos* à

l'intérieur du camp purent porter des habits civils provenant de prisonniers décédés ; des rayures rouges étaient appliquées à la taille et sur les épaules des vestes et le long des jambes des pantalons.

Les détenus des *kommandos* extérieurs continuèrent à porter les tenues blanches et bleues, à l'exception des *kapos* qui pouvaient porter des habits civils.

28 – En 1943, de nombreux détenus d'Auschwitz, polonais ou autres, surtout ceux qui travaillaient dans les ateliers couverts à l'intérieur du camp, reçurent des suppléments de nourriture grâce aux colis expédiés par les familles de certains ; mais vers la fin de la guerre, tous subirent les conséquences des privations qui frappaient les civils vivant en Allemagne et dans les pays occupés par l'Allemagne et qui n'eurent plus rien à leur envoyer.

29 – Le dernier convoi de déportés en provenance de l'Europe occupée est arrivé à Birkenau le 30 octobre 1944.

30 – Les crématoriums et les chambres à gaz de Birkenau furent détruits à partir de la fin du mois de novembre 1944.

31 – Environ un million et cent mille personnes périrent au camp d'Auschwitz et dans ses annexes entre le printemps 1940 et la fin de 1944 ; parmi eux, 75 000 Polonais, 17 000 Tziganes et un million de Juifs dont 335 000 Juifs hongrois.

Un très grand nombre d'entre eux furent tués dans les chambres à gaz.

De nombreux détenus périrent de façon cruelle au cours d'expériences médicales.

Remarques : a) – Quelques uns des médecins, des chirurgiens, des neurologues, des biologistes, des bactériologistes, des chimistes qui avaient mis au point des gaz toxiques pour exterminer des hommes, des femmes et des enfants dans les chambres à gaz, qui avaient expérimenté des virus mortels ou des gaz de combat sur des prisonniers de différents camps répartis dans le Reich en vue d'une guerre bactériologique et chimique, qui avaient fait des tests de résistance au froid en immergeant dans l'eau glacée des déportés nus, qui avaient expérimentés des poisons du même type que le LSD pour inhiber la volonté et « téléguider » des personnes qui en avaient absorbé à leur insu, furent transférés aux États-Unis d'Amérique en tant que savants pour faire profiter ce grand pays (les USA) des avancées scientifiques que leurs travaux sur les détenus des camps de concentration allemands leur avaient permis de faire, dans la perspective d'une confrontation future des États-Unis avec l'Union Soviétique.

En échange de leur coopération, l'Amérique oublia leur passé.

Après 1945, les États-Unis d'Amérique continuèrent à pratiquer secrètement des expérimentations aussi révoltantes que celles qui eurent lieu en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale, en utilisant comme cobayes, soit des prisonniers de droit commun, soit des citoyens ordinaires capturés au hasard et à leur insu dans des villes américaines (métro de New-York, zones résidentielles en Californie) ; la CIA procéda à des expérimentations à l'étranger (par exemple à Pont-Saint-Esprit, en France, dans les années 1950).

b) – L'ingénieur chimiste d'IG Farben *Otto Ambros* (1901-1990), inventeur du gaz *tabun* (un dérivé encore plus mortel du gaz sarin) et ancien patron des laboratoires d'expérimentation à Auschwitz, fut condamné par le tribunal international de Nüremberg ; mais il bénéficia d'une libération anticipée pour aller travailler au service de la firme américaine *W.R.Grace*.

32 – Les déplacements vers d'autres camps des détenus du camp d'Auschwitz ou de ses annexes, qui étaient employés par l'industrie de guerre allemande, commencèrent en juillet 1944.

Remarque : Entre juillet 1944 et l'arrivée des troupes soviétiques, environ 130 000 détenus quittèrent Auschwitz pour des camps situés à l'intérieur du Reich.

33 – Les 17 et 18 janvier 1945, 67 000 détenus quittèrent le camp d'Auschwitz et

marchèrent en direction de l'Ouest pour ne pas être capturés par les Soviétiques.

Remarque : Ceux qui se trouvaient encore dans le camp lorsque les Alliés y parvinrent étaient ceux qui avaient été jugés trop faibles pour être évacués à pied.

34 – L'Armée Rouge libéra le camp d'Auschwitz et ses annexes le 27 janvier 1945 ; il ne restait alors que 6 à 7 000 détenus encore en vie, dont 494 enfants et 231 adolescents ; ils s'étaient sentis ou avaient été jugés trop faibles pour fuir à pied devant les Soviétiques.

Remarque : Les militaires alliés (russes ou américains) qui libérèrent les différents camps du système concentrationnaire allemand virent non seulement les cadavres non encore incinérés des dernières victimes, mais aussi des détenus encore vivants mais qui étaient promis à une mort imminente ; les semaines qui précédèrent la libération des camps, les derniers détenus présents avaient souffert de la pénurie générale de nourriture qui sévissait en Allemagne et dans les pays occupés, du fait des bombardements russes, américains ou anglais.

35 – Avec la « libération » de la Pologne par l'Armée rouge débutait une nouvelle occupation du pays ; cette nouvelle occupation par les Soviétiques n'était pas nécessairement plus enthousiasmante que la précédente, malgré la fin de la situation de guerre.

Remarque : Les résistants polonais de l'Armée de l'Intérieur (en polonais « **AK** pour **Arma Krajowa** ») furent à nouveau traqués, parfois capturés et emprisonnés par les Soviétiques ; certains qui avaient échappé miraculeusement à la mort pendant l'occupation allemande périrent tragiquement au cours de l'occupation soviétique.

36 – Près d'un demi siècle plus tard, les actions combinées d'agents infiltrés de la CIA américaine et des forces catholiques polonaises dirigées du Vatican par un pape polonais, aboutirent à libérer la Pologne de la tutelle communiste pour la soumettre à la tutelle capitaliste.

Remarque : Ce *coup de maître* fut suivi presque naturellement par la réunification de l'Allemagne, sous l'égide de l'Europe capitaliste et par la victoire éclatante des impérialistes capitalistes sur les impérialistes socialistes dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est, y compris la Russie.

La réunification de l'Allemagne en 1990 eut pour contrepartie la création de la monnaie unique européenne, l'euro, voulue par la France du Président François Mitterrand (1916-1996) afin de profiter de la bonne santé du mark allemand.

37 – L'écrivain Alain Finkielkraut, né en 1949 et naturalisé français à l'âge d'un an, qui semble très marqué par ses origines juives, se dit protégé de l'antisémitisme par le seul nom d'Auschwitz ; son père polonais, réfugié à Paris avant la guerre après avoir fui la Pologne, avait été expulsé de France comme Juif étranger pour être interné à Auschwitz mais il a heureusement réussi à en revenir vivant.

[D'après l'entretien avec Vincent Remy pour le livre « *Un prof a changé ma vie* » (2014) à la librairie Vuibert].

38 – Certains estiment que le seul nom d'Auschwitz suffit à justifier l'implantation en Palestine des descendants d'Abraham, d'Isaac et d'Israël après la Seconde Guerre Mondiale.

[Voir l'expression *Résolution 181*].

Auspice : Terme générique qui désignait, chez les Romains, diverses manières de consulter et de connaître l'avenir, lesquelles formaient, parmi les augures, *trois ordres* différents :

i) Le vol des oiseaux.

ii) Le chant des oiseaux.

iii) La manière dont mangent les oiseaux.

Remarques : a) – Le mot latin *auspīcium* signifie « *observation des oiseaux* » (le vol, l'appétit, le chant).

b) – *Auspīcium* est tiré du nom *āvis* qui signifie *oiseau* et du verbe *spīcīō* qui signifie *regarder*.

Aussière (en anglais « *hawser* », « *towline* », « *warp* ») : **1** – Cordage commis *en une seule fois* à partir de fils de caret et composé de trois ou quelquefois quatre torons ; chaque torons contient au moins six fils de caret.

[Voir le mot *Ourdir*].

Remarques : a) – Pour fabriquer une aussière en **trois** (respectivement en quatre), on tortille simultanément les fils qui composent chacun des **trois** (respectivement quatre) torons dans un sens et les torons se tortillent par réaction dans l'autre sens, aussitôt en sortant du toupin : on a ainsi obtenu le cordage final appelé *aussière* en une seule opération.

[On écrivait naguère *Haussière* et jadis *Hansière*].

b) – Une aussière en quatre (quatre torons) possède un cinquième cordage, au milieu des quatre torons, qui ne participe pas à la résistance du cordage fini, mais qui lui permet de ne pas s'aplatir lorsqu'il est en tension.

c) – Les différences entre une *aussière* et une *trousse*, une *aussière* et un *câblot*, une *aussière* et un *grelin* ou une *aussière* et un *câble* viennent de leurs modes respectifs de fabrication : on appelle *aussière*, en terme de corderie, un cordage qui est fabriqué en un seul passage dans la machine à corder, d'abord par la torsion des fils de caret pour faire les torons, puis par le commettage des torons.

d) – Les cordages composés (câbles, grelins, câblots) sont formés d'aussières qu'on retortille séparément et qu'on commet, c'est-à-dire qu'on les laisse se réunir par réaction les uns sur les autres ; si les aussières qui les composent ont chacune trois torons le câblot, le grelin ou le câble ont chacun neuf torons.

e) – Si une aussière est commise à droite (cas général) on la tourne sur les bittes d'amarrage de gauche à droite.

f) – Les aussières qui les composent étant commises à droite, le câblot, le grelin ou le câble sont commis à gauche et on les tourne sur les bittes d'amarrage de droite à gauche.

g) – Pour obtenir une *trousse*, on confectionne des *torons* à partir de fils de caret, puis on les assemble pour obtenir le cordage final.

h) – Un cordage tressé est une *trousse* ; on ne doit pas l'appeler « *un bout* » ni « *une aussière* » :

i) on dit « *une amarre* » si elle est employée pour amarrer un navire ;

ii) ou « *une drisse* » si elle sert à hisser une voile ou à envoyer un pavillon ;

iii) ou « *une trousse* » si elle est lovée dans un magasin sans affectation précise.

i) – On tourne les *trusses* sur les bittes d'amarrage indifféremment de droite à gauche ou de gauche à droite.

j) – Si c'est une *trousse* qui est employée par un navire pour remorquer un autre, on dira « *la remorque* » ou « *la trousse* » mais jamais « *l'aussière* » ni même « *l'amarre* » et encore moins « *le bout* » !...

[Voir le mot *Bout*].

k) – Un cordage constitué de trois torons tortillés dans le même sens (de gauche à droite) que les fils de caret qui les composent, afin de moins diminuer la force et l'élasticité du cordage fini que pour une aussière de même grosseur, est un *garochoir* ; le cordage fini (le *garochoir*) est commis de droite à gauche par réaction au tortillement des torons ; on le love ou on le tourne sur les bittes d'amarrage de droite à gauche.

[Voir le mot *Garochoir*].

2 – On appelle « *cordages faits en aussières* » ou « *aussières* » tous les cordages

en chanvre ou en matériau synthétique formés de 2, 3 ou 4 torons et qui ont été confectionnés à partir de fils de caret en deux opérations *simultanées* sur le même chantier de la corderie : d'abord le tortillement des fils de caret pour former les torons, puis le commettage par réaction des torons ainsi obtenus.

Remarques : a) – Le plus petit et le plus simple de tous les cordages, qui n'est composé que de 2 fils de caret tortillés séparément, s'appelle du *bitord* ; le cordage un peu plus gros qui est composé de 3 fils de caret tortillés se nomme le *merlin*.

b) – Après que les fils de caret qui formeront chacun des trois torons d'une *aussière en trois* ont été tortillés ensemble (ordinairement de droite à gauche) et à proximité les uns des autres, on laisse ces torons s'entortiller naturellement entre eux par réaction dans le sens opposé (de gauche à droite) pour former le cordage appelé *aussière en trois* qui possède une assez bonne élasticité.

c) – Les aussières, comme les câbles ou les grelins, subissent souvent avant leur mise en service une opération de pré-étirement afin de leur rendre de la longueur et d'éviter qu'ils ne s'allongent, à leur première utilisation, sous l'effet de la tension à laquelle ils seront soumis.

3 – Les aussières servent notamment à amarrer ou à touer les navires, rarement à les remorquer à la mer parce que les secousses que les aussières peuvent subir pendant le remorquage dans une mer formée, pourraient les décommettre partiellement et faire apparaître des coques susceptibles de les affaiblir.

Remarques : a) – On appelle amarres tous les cordages qui servent à amarrer un navire à la terre, sur un coffre ou à une ancre : les amarres peuvent être des aussières (en matières *naturelles* ou *synthétiques*), des câbles (en chanvre ou en métal), des grelins, des tresses, des fils d'acier, des filins mixtes (*acier et chanvre* ou *acier et fibre synthétique*), des chaînes en acier, etc.

b) – Touer un navire, c'est forcer sur ses amarres, à la main ou en employant le guindeau ou le cabestan, afin de faire se déplacer le navire.

4 – Pour amarrer un navire à une ancre, on utilise un câble, un câble-chaîne (on dit « *une chaîne* ») ou un grelin (un *câblot* pour une petite ancre ou un grappin).

Remarques : a) – Un *câble*, un *grelin* ou un *câblot* sont composés de trois aussières (rarement quatre) commises ensemble dans le sens opposé au sens de commettage des aussières qui le composent ; on augmente ainsi l'*élasticité* du cordage final par rapport à une aussière de même grosseur.

b) – De nos jours, on utilise habituellement un câble-chaîne (on dit couramment *une chaîne*) pour amarrer les navires ou les bateaux à leur ancre ; habituellement, trois maillons de chaîne d'un navire de charge ont à peu près la même masse que son ancre (si la chaîne est de plus petit diamètre, un maillon de chaîne sera plus long).

c) – Sur un petit bateau, la chaîne amarrée à l'ancre est prolongée par un câblot et c'est le câblot qui est tourné à bord du bateau afin d'éviter un poids trop important sur l'étrave du bateau en cas de mauvais temps et aussi pour augmenter l'élasticité de la ligne de mouillage.

d) – Il est quasi impossible de trouver du câblot aujourd'hui ; les fabricants n'en proposent plus dans leurs catalogues parce qu'il n'y a plus de demande ; on remplace avantageusement le câblot réglementaire des lignes de mouillage par de la tresse en nylon qui est aussi élastique que la câblot, qui ne s'altère pas en milieu humide et qui ne flotte pas.

e) – Une aussière peut exceptionnellement être employée en dépannage comme câble d'ancre.

5 – La grosseur des aussières servant à l'amarrage varie habituellement de 80 à 300 millimètres en circonférence.

6 – La longueur traditionnelle des aussières était naguère de 120 brasses ; actuellement, leur longueur habituelle est de 200 mètres.

Remarques : a) – Les aussières sont commises à contre des torons.

i) En France, les torons étant habituellement commis à gauche (sens contraire des aiguilles d'une montre) les aussières sont *commises à droite* (sens horaire).

ii) En Angleterre, les aussières en trois (composées de 3 torons) sont quelquefois, mais rarement, commises à gauche parce que leurs torons sont commis à droite.

iii) Les aussières en quatre (en anglais « *shroud laid ropes* ») sont toujours commises à droite ; on ajoute une âme composée de quelques fils entre les torons des aussières en quatre pour leur éviter de se déformer quand elles sont en traction ; l'âme d'une aussière en quatre n'améliore pas la résistance de l'aussière.

b) – Pour respecter le sens de leur torsion, les aussières commises à droite *se tournent* sur les taquets ou les bittes d'amarrage *de gauche à droite* ; au contraire, les câblots ou grelins qui sont commis à gauche, se tournent de droite à gauche.

c) – Jadis, on écrivait quelquefois « *haussière* » (comme en anglais *hawser*) ; le mot peut provenir du latin *haurire* (au parfait, *hausi*) qui signifie *puiser* ; mais si l'étymologie du mot se trouve dans le verbe latin *altare* qui signifie *élever*, le « *h* » initial n'est pas justifié.

d) – Les *câbles*, les *grelins* et les *câblots* sont commis en deux fois : ils sont faits de trois aussières (plus ou moins grosses) que l'on commet encore ensemble pour obtenir un cordage plus élastique que les aussières qui le composent et qui supporte mieux les *à-coups* ; les *câbles*, les *grelins* et les *câblots* sont commis à gauche.

e) – Le *fil à caret* est le constituant de base de tous les cordages ; il est obtenu par filage ; le fil à caret est tortillé de gauche à droite.

Le fil à caret est tortillé en S, c'est-à-dire qu'avec un peu d'imagination on peut voir des séries de S à la surface du fil à caret.

Le *fil à voile* est un fil retord à fibres longues constitué de 2 fils à caret de bonne qualité (on dit *de premier brin*) tortillés de droite à gauche.

Le *bitord* est formé de 2 fils à caret de deuxième brin commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent ; le bitord est un *fil câblé*.

Le *bitord* est commis en Z, c'est-à-dire qu'avec un peu d'imagination on peut voir des séries de Z à la surface du *bitord*.

Le *lusin* est composé de 2 fils à caret de premier brin tordus ensemble ; le lusin est un véritable *fil retord* : le tortillement du lusin est fait dans le *même sens* que celui des fils à caret qui le composent (le lusin est commis en S).

Le *merlin* est composé de 3 fils à caret de premier brin commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le merlin est commis en Z) ; le merlin est un *fil câblé*.

Le *toron* est un cordon constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le toron est commise en Z).

L'*aussière* est constituée de trois torons commis ensemble ; le tortillement de l'aussière est fait simultanément à celui des torons qui le composent et dans le sens opposé ; (l'aussière est commise en S) ; les aussières à quatre torons possèdent une âme pour conserver leur forme et pour ne pas s'aplatir quand elles sont sous tension.

Le *câblot* est constitué de 3 petites aussières commises ensemble ; le tortillement du câblot est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le

câblot est commis en Z) ; le câblot sert de remorque (en anglais « *tow tine* ») de lance-amarres (on dit souvent en français « *touline* », parfois « *mandeur* ») ou de ligne de mouillage en raison de son élasticité et de sa légèreté.

Le **grelin** est constitué de 3 aussières commises ensemble ; le tortillement du grelin est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le grelin est commis en Z) ; les grelins composés de quatre aussières possèdent une âme pour conserver leur forme et pour ne pas s'aplatir quand ils sont sous tension.

Le **câble** destiné à retenir l'ancre était jadis un gros grelin ; c'est maintenant une chaîne composée de maillons à étau, dont la grosseur est adaptée au *nombre d'armement* du navire.

Austénite : Solution solide de carbone dans l'allotrope γ du fer.

[Voir l'expression *Fer (Structure cristalline du -)*].

Remarques : **a)** – L'*austénite* est stable entre les températures de 911°C et 1392°C.

b) – L'*austénite* peut dissoudre de grandes quantités de carbone (jusqu'à 2 p 100).

c) – Le fer γ a une structure cristalline cubique centrée.

d) – Le fer γ est paramagnétique à basse température ($\theta < 723^\circ\text{C}$) c'est-à-dire qu'il ne prend pas l'aimant.

e) – Certains éléments d'addition augmentent la plage de stabilité de l'austénite ; ils sont dits « *gammagènes* » (manganèse, nickel, azote, cuivre, zinc).

f) – Avec un dosage suffisant, les éléments gammagènes permettent, grâce à une trempe, d'obtenir de l'austénite à température ambiante à l'état métastable.

g) – D'autres éléments d'addition tendent à déstabiliser l'austénite au profit de la *ferrite* ; on les appelle « *alphagènes* » (vanadium, aluminium, titane, tantale, silicium, molybdène, chrome, tungstène).

h) – La grande majorité des aciers inoxydables sont austénitiques, car ils combinent de bonnes résistances à la corrosion avec des propriétés mécaniques plus élevées que l'acier ferritique.

i) – Le mot *austénite* est tiré du nom du métallurgiste anglais William Chandler Roberts-Austen (1843-1902).

[Voir le mot *Ferrite*].

Austral : Méridional ; qui est du côté que souffle le vent du midi.

Remarques : **a)** – Austral est tiré du mot latin *austër* qui signifie *le vent du midi*.

b) – Les vents du midi (les vents du Sud) rendent l'ouïe dure, la tête pesante, énervent le corps, le rendent lâche et paresseux.

Ausweis : **1** – Mot allemand signifiant *carte d'identité*.

Remarque : Le mot complet est *Personalausweis*.

2 – Mot allemand signifiant *laissez-passer*.

Remarque : Pièce administrative délivrée par l'autorité d'occupation allemande, notamment entre 1940 et 1944, habilitant une personne à circuler sur un parcours défini ou dans un périmètre déterminé.

Autan (Vent d' -) : **1** – Vent de sud-est observé principalement dans le midi toulousain, le Quercy et le Tarn : c'est, dit-on là-bas, *le vent qui rend fou* !

2 – Le vent d'autan est associé au vent marin du Languedoc.

3 – Le vent d'autan s'assèche par effet de *fæhn* en franchissant les Corbières, la Montagne Noire ou les Cévennes.

Remarques : **a)** – L'*autan blanc* est un vent sec, froid en hiver, chaud en été, qui souffle lorsque le ciel est clair ou voilé.

b) – L'*autan noir* est un vent chaud qui est accompagné de précipitations.

Autel : **1** – Espèce de table de pierre destinée à l'usage des sacrifices.

2 – Nom d'une constellation de l'hémisphère austral.

Autel : Dans une chaudière cylindrique à vapeur chauffant au charbon, l'autel est la cloison en tôle ou en briques réfractaires élevée au bout de la grille du foyer, afin d'empêcher le charbon de tomber dans le conduit commun et pour obliger la flamme à se redresser.

Remarque : L'autel est parfois un coffre rempli d'eau et il est alors en communication avec la chaudière par le bas et par les côtés ; on le nomme *autel d'eau* (en anglais « *water-bridge* »).

Autel renversé (en anglais « *hanging water-bridge* ») : On appelle *autel renversé* d'une chaudière cylindrique chauffant au charbon, une saillie en tôle fixée en travers à la paroi du ciel directement au-dessus de la fin de la grille ; l'autel renversé force la flamme à descendre au-dessous de la saillie qu'il forme et il réduit l'écoulement de l'air le plus chaud vers la cheminée.

Remarque : Les autels renversés sont inapplicables dans les chaudières à tubes.

Auteur : Celui qui est la première cause de quelque chose.

Remarques : **a)** – On dit *les auteurs de sa race*, pour dire *ceux de qui l'on descend*.

b) – En parlant d'une femme qui aura composé un livre, on dit qu'elle est *l'auteur* d'un tel livre, d'un tel ouvrage ; on dit aussi « *une femme auteur* ».

Authentique : **1** – Se dit de la copie certifiée légalisée d'un acte, ainsi que de l'original.

2 – [Par extension] Conforme à la norme ou à l'usage reconnu.

Remarque : Le contraire d'authentique, en ce sens, est *falsifié, frelaté, contrefait* ou tout ce qui est de nature à tromper.

3 – Être authentique, c'est accepter et préférer l'existence telle qu'elle est à la représentation virtuelle, même si elle a été imaginée par quelqu'un de compétent.

Remarques : **a)** – Le contraire d'authentique, en ce sens, est *virtuel, imité, standardisé*.

b) – L'image ne remplace pas la confrontation réelle avec les éléments.

c) – L'image du chien ne mord pas.

Autocar : Voiture terrestre automobile qui peut transporter jusqu'à plusieurs dizaines de voyageurs.

Remarques : **a)** – Un autocar qui prend tous les voyageurs qui se présentent aux arrêts qui lui ont été assignés est un *omnibus automobile*, dont le nom est parfois abrégé en *autobus* ou en *bus*.

b) – Le mot *autocar* est tiré des deux mots *automobile* et *char*, le premier abrégé en « *auto* » et le second pris sous sa forme normande, cauchoise et picarde « *car* ».

Autochtone : **1** – Qui est originaire du pays qu'il habite, qui n'y est pas venu par immigration.

Remarques : **a)** – Les autochtones sont les premiers habitants d'un pays et leurs descendants ; ils se distinguent des autres peuples venus d'ailleurs récemment pour s'établir dans le même lieu.

b) – *Autochtone* est synonyme d'*aborigène* ou d'*indigène*.

c) – *Aborigènes* se dit des premiers habitants, des naturels d'un pays, par opposition à ceux qui s'y sont établis depuis longtemps.

d) – *Indigène* se dit d'un peuple établi de tout temps dans un pays.

2 – Une personne autochtone est celle qui habite dans le pays où ses ancêtres ont vécu.

3 – Une *roche autochtone* est celle qui s'est formée sur place, par opposition à roche charriée.

4 – Selon les mythes locaux, les habitants originaires de certains pays seraient nés de la terre même de ce pays.

Remarques : **a)** – Selon le livre de la Genèse, Dieu aurait créé l'homme à partir de

la terre du Paradis terrestre (l'Éden).

b) – Selon la légende grecque, la semence du dieu Héphaïstos se répandit sur la terre pendant qu'il étreignait la déesse Athéna ; la terre ainsi fécondée donna naissance à un enfant qui fut recueilli par la déesse ; de cet enfant naquirent les habitants de l'Attique qui fondèrent la ville d'Athènes, ainsi appelée en souvenir d'Athéna ; la déesse devint la protectrice de cette cité antique et sa statue colossale chryséléphantine par Phidias (480-430 avant J.-C.) trônait au milieu du Parthénon.

c) – Pour Platon (427-347 avant J.-C.) l'égalité des Athéniens qui permit la démocratie est fondée sur l'origine commune des citoyens, tous frères nés de la même terre ; au contraire, les autres cités étaient peuplées d'éléments de toutes origines, et de différentes valeurs et leurs gouvernements étaient de type tyrannique ou oligarchique.

d) – Selon Platon, ce n'est pas la terre qui a imité la femme dans la conception et l'enfantement, mais la femme qui a imité la terre.

e) – Un autre *genre* de délire est apparu après la Seconde Guerre mondiale dans certaines universités des États-Unis d'Amérique, avec la « *théorie du genre* ».

Autoclave : Une porte autoclave est constituée d'une plaque en fonte que l'on appuie contre les bords internes d'un trou à boucher dans la paroi d'un compartiment appelé à recevoir un fluide ; on maintient la plaque en position au moyen de traverses qui s'appuient sur les bords externes du trou : les traverses sont serrées par des écrous que l'on visse sur des goujons fixés sur la plaque en fonte.

Remarques : **a)** – La forme d'un autoclave doit être elliptique, triangulaire ou rectangulaire afin que sa plaque puisse s'introduire dans le trou en s'obliquant.

b) – Les bords de la plaque sont munis de garnitures en tresses que l'on enduit, selon les cas, de graisse ou de mastic encore frais, pour garantir une bonne adhérence et assurer une étanchéité parfaite.

c) – La position interne de la plaque tend à l'appuyer d'autant plus fortement que la pression dans le compartiment est plus élevée.

d) – La porte autoclave est le moyen le plus sûr et le plus exact de fermer un vase dans lequel il existe une pression considérable.

Autocratie : Gouvernement exercé par un despote avec une autorité absolue, indépendante, qui n'est limitée par aucune loi.

Remarque : Si ce n'est que son action était suscitée par Winston Churchill, ou au moins soumise à son approbation, le gouvernement du chef de la France Libre, Charles De Gaulle, entre 1940 et 1944, était du type *autocratie*.

Autocrator : Souverain absolu.

Remarques : **a)** – Autocrator était le titre du czar, ou tsar, ou empereur de Russie.

b) – On dit aussi *autocrate*.

c) – Quand c'est une femme qui règne, on dit *autocratrice*.

Exemple : Catherine II était autocratrice de toutes les Russies.

Autodafé : **1** – Cérémonie où des hérétiques étaient condamnés au supplice du feu par l'Inquisition.

Remarques : **a)** – Mot emprunté de l'expression espagnole *auto da fé* qui signifie « acte de foi » ou qui se dit en latin « *āctūs fidēi* ».

b) – Les autodafés sont la honte de l'humanité.

2 – [*Par extension*] Action de détruire par le feu.

Auto-décharge [*d'une batterie d'accumulateurs au plomb*] : **1** – L'**auto-décharge en circuit ouvert** d'une batterie d'accumulateurs au plomb est un processus lié aux réactions de sulfatation des matériaux actifs ; il s'agit d'une décharge interne sans échanges avec un circuit extérieur.

Une circulation électrique interne se produit en permanence, même lorsque les bornes de la batterie sont en circuit ouvert, entre oxydants et réducteurs de chaque électrode, sans transport de charge à travers l'électrolyte et donc sans génération de courant ; les matériaux actifs des électrodes y sont soumis à leur détriment.

2 – L'**auto-décharge en charge** de la batterie se produit lorsque l'intensité en période de charge d'entretien (en anglais « **floating** ») n'est pas tout à fait suffisante pour le type de la batterie.

Remarques : a) – Cela peut se produire lorsque le chargeur de la batterie a été mal paramétré, par exemple s'il est réglé sur batterie au *gel* alors qu'il s'agit d'une batterie de démarrage à *électrolyte liquide*.

b) – D'un point de vue externe la batterie est en charge, mais d'un point de vue interne elle est en *décharge*.

c) – Dans ce cas, la force électromotrice (en abrégé : *f.e.m.*) de la batterie chute de quelques fractions de volt après une période de charge d'entretien.

Auto-entretenir : Auto-entretenir se dit d'un phénomène qui produit les conditions nécessaires pour continuer à se maintenir.

Remarques : a) – Une combustion s'auto-entretient si la chaleur produite par la réaction exothermique entre le combustible et le comburant est suffisante pour maintenir la température du foyer au-dessus du point de combustion du combustible et si le combustible et le comburant subsistent en quantités suffisantes.

b) – La combustion s'arrête si la température du foyer descend au-dessous du point de feu du combustible.

c) – Si la combustion s'est arrêtée parce que la température a été abaissée au-dessous du point de feu du combustion, mais que la température du foyer s'élève à nouveau, la combustion peut reprendre, soit en présence d'une feu ouvert ou d'une flamme nue, soit même en l'absence d'une flamme si la température du foyer dépasse le point de combustion spontanée du combustible.

d) – La combustion s'arrête s'il n'y a plus de combustible, soit parce qu'on l'a ôté en vue d'arrêter la combustion, soit parce qu'il s'est complètement consumé.

e) – La combustion s'arrête s'il n'y a plus d'apport de comburant, en général l'oxygène de l'air, parce qu'on a obturé le chemin qu'empruntait le comburant pour arriver au foyer.

Autographe : Qui est écrit de la main même de l'auteur.

Remarque : Autographe est opposé à *apographe*.

[Voir le mot *Apographe*].

Automate : Machine qui a en soi les principes de son mouvement.

Remarque : Une horloge est un automate.

Automatisation (en anglais « **automation** ») : **1** – Procédé industriel permettant de régler la valeur de la grandeur de sortie d'un système de production.

2 – La chaîne de régulation qui commande le système de manière à obtenir une valeur de la grandeur de sortie aussi voisine que possible de la consigne imposée, s'appelle le *régulateur* du système.

3 – La consigne est introduite manuellement dans le régulateur.

4 – La mesure de la grandeur de sortie du système est introduite automatiquement dans le régulateur où elle est comparée, à chaque instant, à la valeur de la consigne ; le régulateur agit sur le système pour rapprocher la mesure de la consigne, d'autant plus vigoureusement que l'écart est grand (c'est une action *proportionnelle*).

5 – Selon les variations de l'écart entre la mesure de la grandeur de sortie et la consigne, certains régulateurs apportent une contre-réaction anticipatrice pour

réduire cet écart (c'est l'action *intégrale*) et une contre-réaction retardatrice pour améliorer la stabilité du système et éviter le pompage (c'est l'action *dérivée*).

6 – Les taux des contre-réactions, lorsque le régulateur en dispose, sont réglables manuellement.

Remarques : a) – Un régulateur très simple peut être de type *proportionnel* (régulateur P.) ; un autre régulateur peut être du type *proportionnel et intégral* (régulateur P.I.) ou du type *proportionnel intégral et dérivé* (régulateur P.I.D.).

b) – L'automatisation favorise l'autosatisfaction béate et s'accommode de beaucoup d'ignorance tant que tout fonctionne bien.

Automne : 1 – Celle des quatre saisons qui est entre l'été et l'hiver.

Remarques : a) – Dans l'hémisphère Nord, l'automne va, chaque année, du 22 ou 23 septembre au 21 ou 22 décembre.

b) – Le jour de l'Équinoxe d'automne, la durée du jour est égale à la durée de la nuit.

c) – L'automne est caractérisé par le déclin des jours et la chute des feuilles.

d) – Automne est du genre masculin si l'adjectif précède le nom automne, mais il est féminin quand l'adjectif le suit immédiatement.

Exemples : Un bel automne ; une automne froide et pluvieuse.

2 – [Au figuré] Période de la vie qui précède la vieillesse.

Exemples : Être dans son automne ; arriver à l'automne de sa vie.

3 – [Par extension] Le commencement d'un déclin.

Exemple : L'automne de l'Empire romain.

Remarque : L'automne est le symbole de la maturité allant sur le déclin.

Automobile : 1 – Voiture terrestre à roues équipée avec un moteur embarqué, conçue pour le transport sur route des personnes ou des marchandises.

Exemples : Camion automobile ; véhicule léger automobile.

Remarques : a) – On appelle *camion* un gros véhicule automobile transportant des marchandises.

b) – Un *véhicule léger* (VL) est un véhicule dont le *poids total autorisé en charge* (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

[Voir le mot *Voiture*].

2 – [Par extension] Canot à moteur ou à vapeur.

Exemple : Canot automobile.

Remarque : Un canot automobile d'une longueur inférieure à 30 mètres et pouvant atteindre une vitesse supérieure à 20 nœuds est une vedette rapide.

Autonome : Titre qu'on donnait aux villes grecques qui avoient le privilège de se gouverner par leurs propres lois.

Autonomie : Liberté dont jouissaient sous les Romains les villes qui avoient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois.

Autopsie : 1 – Vision intuitive des Mystères.

Remarque : On désignait par ce terme la cérémonie la plus auguste des anciens Mystères, par laquelle les initiés se flattaient d'être admis à contempler la divinité.

2 – Examen d'un cadavre.

Remarque : L'autopsie est demandée pour rechercher les causes ou les circonstances d'un décès suspect.

Autoriser : Donner autorité, donner pouvoir.

Exemple : C'est une chose que la coutume autorise.

Remarque : Les coutumes s'autorisent par le temps et acquièrent force de loi.

Autoritaire : 1 – Qui exerce une autorité absolue, qui gouverne en despote.

Remarque : L'autoritaire veut imposer sa volonté.

2 – Qui est partisan de l'autorité absolue, d'un régime fort ; qui soutient en politique le principe de l'autorité.

Exemple : La France est démocratique et autoritaire.

3 – Qui caractérise, exprime l'autorité, qui dénote un régime fort.

4 – Qui a de l'autorité, qui impose nettement naturellement et facilement sa personnalité, sa volonté à autrui.

Exemple : Homme autoritaire.

5 – Qui imprime à son entourage la marque de sa personnalité, de sa volonté.

Remarque : L'*autoritaire* dérobe artificiellement à son entourage cette sphère de l'aisance qui est naturelle autour de tout être *libre*.

Autoritarisme : 1 – Système qui préconise l'autorité absolue.

Remarque : Dans chaque nation, le nombre des personnes qui sentent un intérêt direct à faire partie d'une nation forte est élevé.

2 – Tendance d'un gouvernement autoritaire, d'un régime particulièrement fort.

Exemple : Regretter le puissant esprit de discipline, l'*autoritarisme* allemands.

3 – Caractère, comportement d'une personne autoritaire, aimant imposer sa volonté à autrui.

Remarque : L'*autoritarisme* est la fausse énergie des faibles ; il se situe souvent aux frontières de la névrose.

Autorité (en anglais « *leadership* ») : 1 – Autorité signifie « *supplément de confiance* ».

Remarques : **a)** – « *Autorité* » vient du nom latin *auctōr* qui signifie « *celui qui augmente la confiance* », « *le garant* ».

b) – D'après Tite Live (64 av. J.-C. - 17 ap. J.-C.) : « *majores nostri nullam, ne privatam quidem rem, agere feminas sine tutore auctore voluerunt* » ce qui signifie : « *nos ancêtres ont voulu que la femme ne pût traiter aucune affaire, même au titre privé, sans un tuteur garant* » : dans cette citation (qui n'engage que Tite Live) *auctor* est le garant, celui en qui on peut avoir confiance, celui qui représente l'autorité.

c) – L'autorité incarne le sacré du bien commun.

2 – L'*autorité* est la capacité personnelle de convaincre et d'obtenir ce que l'on demande sans recourir à la force ni à la palabre ; c'est le pouvoir d'entraîner l'adhésion naturellement, sans violences et sans contraintes (pécuniaires, physiques ou morales).

Remarques : **a)** – L'autorité d'une personne peut prendre sa source dans son *statut* personnel, dans ses *compétences* reconnues ou dans un *charisme* naturel.

b) – L'autorité des chefs dépend des réflexes intellectuels et moraux qu'ils ont acquis pendant toute leur carrière au contact de leurs anciens.

c) – Celui qui obéit à l'autorité doit y trouver des avantages.

d) – Un *contrat* fait autorité s'il a été conclu librement et en *confiance* par toutes les parties (voir les articles 1108 et suivants du Code civil).

e) – L'autorité des *pilotes* de port, c'est-à-dire la confiance qu'ils inspirent aux capitaines, vient de leur pratique continue de la manœuvre de certains types de navires dans leur zone de compétence.

f) – Les *capitaines* suivent scrupuleusement les indications des pilotes qui les assistent pour la manœuvre de leurs navires à l'entrée ou à la sortie des ports ou dans le cours des rivières, et ils donnent des consignes en ce sens à leurs suppléants lorsqu'ils s'absentent momentanément de la passerelle de navigation.

g) – Les capitaines qui ne font pas confiance *a priori* à l'autorité du pilote sont ceux à qui arrivent le plus souvent des incidents de manœuvre.

Convaincus que leurs décisions de ne pas suivre scrupuleusement les avis du pilote dans telle ou telle circonstances leur ont permis de *limiter* les dégâts liés

aux incidents qui survinrent, ils recommenceront à prendre une initiative malheureuse à la prochaine occasion et ce sera un cercle vicieux d'incompréhensions, de manque de confiance et d'incidents de manœuvre. À chaque fois, s'ils avaient exécuté les manœuvres conseillées par le pilote promptement, sans perdre de temps par des contestations inappropriées, il n'y aurait probablement jamais eu d'incidents.

h) – Le lien entre le capitaine et le pilote est de nature *quasi-contractuelle* car, si le capitaine est tenu d'embarquer le premier pilote qui se présente, et si, lorsque le règlement local a institué le principe d'un tour de liste, un pilote ne peut pas choisir le navire qu'il assistera, le capitaine n'est pas tenu de suivre les indications du pilote ; l'*autorité* du pilote, c'est-à-dire la confiance qu'il inspire au capitaine, devrait être garantie par son mode de recrutement ; dans la réalité, l'examen qui permet la sélection des candidats, organisé par une administration incompétente, est exclusivement théorique.

i) – Le mot *autorité* est parfois employé par certains auteurs avec des sens plus ou moins éloignés, quelquefois opposés à sa signification première.

j) – *Auctum* qui a donné le mot latin « *auctōr* » et le mot français « *autorité* » est le supin du verbe latin *augĕo* qui signifie notamment « *accroître* », « *augmenter* », « *enrichir* », « *améliorer* », « *renforcer* ».

k) – Le préfixe « *auxi* » qui a permis la formation des mots « *auxiliaire* » (qui aide, qui seconde) « *auxine* » (hormone végétale qui régit la croissance des plantes), etc., est tiré du mode parfait du même verbe latin *augĕo*.

3 – L'*autorité* est le pouvoir de se faire obéir, d'agir sur autrui.

Remarque : Manquer d'*autorité*, c'est ne pas réussir à se faire obéir.

4 – Puissance légitime à laquelle on doit être soumis ; pouvoir légalement conféré à une personne, à un groupe humain de régir l'ensemble ou une partie du corps social, de régler les affaires publiques.

Exemples : L'*autorité* des magistrats ; l'*autorité* des lois ; l'*autorité* spirituelle ; l'*autorité* temporelle ; l'*autorité* de l'État ; l'*autorité* du roi ; l'*autorité* royale ; l'*autorité* absolue ; l'*autorité* souveraine ; *autorité* paternelle ; blesser l'*autorité* des juges ; user d'*autorité* ; perdre son *autorité*.

Remarques : **a)** – L'*autorité* souveraine est représentée par le gouvernement, ou par les pouvoirs publics en général.

b) – Le *pouvoir établi* est parfois contesté lorsque la confiance fait défaut.

c) – On dit, en parlant d'un homme accoutumé à parler, à agir d'une manière impérieuse, qu'il veut *tout emporter d'autorité*.

d) – On dit qu'un homme a fait une chose *de son autorité privée*, pour dire qu'il l'a faite sans avoir droit de la faire, ou sans garder les formes ordinaires.

e) – Là où un seul est souverain et n'a au-dessous de lui que des pouvoirs subordonnés, la société est *monarchique*.

f) – Là où le pouvoir suprême, la souveraineté appartient à plusieurs, la société est dite *aristocratique*.

g) – Là où le pouvoir suprême, la souveraineté appartient à tous, la société est dite *démocratique*.

h) – Dans tous les cas, pour qu'il existe une *société*, il faut une *souveraineté*, un *pouvoir suprême* qui ait le *droit de commander* et à qui l'on doit obéir.

i) – On appelle « *abus d'autorité* » le pouvoir qu'une personne s'attribue par voie illégale ou sans ratification officielle.

5 – Personne, groupe de personnes qui exerce légalement une certaine *autorité* à l'échelon national ou local.

Exemples : Les *autorités* compétentes, constituées, locales.

Remarques : **a)** – « *Les autorités* » sont les agents de l'administration publique.

b) – Lorsqu'un navire de charge est arrivé au mouillage ou à quai, les opérations commerciales ne commencent qu'après le passage des *autorités* à bord (douane, immigration, santé).

6 – Pouvoir légalement conféré aux magistrats ou à certaines personnes, de régir, conformément à la loi, les individus ou les biens relevant de leur juridiction ou responsabilité.

Remarques : a) – Dans la Constitution de la v^{ème} République, l'*Autorité judiciaire* française est représentée par les magistrats et par les différentes juridictions.

b) – L'*Autorité judiciaire*, en France, est *indépendante* du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif : c'est une adaptation de la traditionnelle séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) chère à Montesquieu.

c) – On appelle « *autorité de la chose jugée* » la force exécutoire de ce qui est définitivement jugé et qui ne peut plus se remettre en cause.

7 – On appelle *autorité* le respect, l'admiration, le crédit, la considération, la créance qu'inspire ou qu'impose à son entourage un homme par sa force de caractère, sa personnalité, son exemplarité, sa probité, son objectivité, son intégrité, ses connaissances, sa compétence dans un domaine donné.

Exemple : L'autorité d'un historien.

8 – *Autorité* se dit aussi du sentiment d'un auteur, ou d'une personne illustre, que l'on rapporte pour confirmer ce que l'on dit.

Remarque : *Faire autorité*, en ce sens, c'est faire loi, c'est servir de règle.

Exemple : Le « *Traité général de Droit Maritime* » du doyen Rodière, publié en 8 volumes entre 1972 et 1983, fait encore autorité dans son domaine.

9 – Force de considération s'attachant à une personne, à une collectivité qui représente ou promeut certaines valeurs morales et qui joue un rôle important dans l'opinion publique.

Exemples : L'autorité de l'Église, du pape, du dalaï lama.

10 – Chose qui, par sa valeur reconnue, peut servir de référence, d'appui à une démonstration.

Exemple : L'autorité de l'Écriture ; l'autorité de l'expérience, de la tradition.

11 – Organisme d'intérêt économique, scientifique, etc. qui exerce officiellement une certaine influence à l'échelon national ou international.

Autrefois : Dans le temps passé.

[Voir les mots *Jadis* et *Naguère*].

Auvent : Petit toit en saillie, attaché ordinairement au-dessus des boutiques, pour garantir de la pluie.

Exemple : Se mettre à couvert de la pluie sous un auvent.

Auxiliaire : 1 – Qui aide, dont on tire du secours.

Remarques : a) – Un navire auxiliaire est chargé d'assister un autre navire qui possède des compétences qu'il n'a pas ou qu'il n'a pas à un degré suffisant.

b) – On dit *armée auxiliaire*, *troupes auxiliaires* pour dire des troupes qu'un État envoie au secours d'un autre État.

2 – Auxiliaire, en termes de grammaire, se dit des verbes qui servent à former plusieurs temps des autres verbes.

Exemple : Les verbes *avoir* et *être* sont les principaux verbes auxiliaires de la langue française.

Auxiliaire (Officier –) : Voir le mot *Provisoire*.

Auxiliaire technologique : Substance utilisée par l'industrie agro-alimentaire dans le processus de la préparation ou la transformation d'aliments.

Remarques : a) – Les *auxiliaires technologiques* ne sont pas considérés comme

ingrédients des préparations alimentaires, à la différence des additifs alimentaires.
b) – Un *auxiliaire technologique* a pour but unique de faciliter ou d'améliorer une étape de la fabrication d'un aliment.

c) – Les *auxiliaires technologiques* sont des substances en principe non consommées donc leur emploi n'a pas à figurer sur la composition déclarée sur l'emballage ; mais il peut arriver que des résidus indésirables et nocifs des auxiliaires technologiques employés pour produire certains aliments subsistent dans les aliments mis en vente.

d) – Le terme « *auxiliaire technologique* » a été adopté pour la première fois par le *Codex Alimentarius* en 1979.

e) – L'usage des *auxiliaires technologiques* est très ancien : les Grecs utilisaient des extraits de caillette (estomac) de veau pour fabriquer certains fromages ; les Romains utilisaient la craie et la chaux pour clarifier le vin.

f) – Il n'y a pas d'harmonisation européenne pour la réglementation des auxiliaires technologiques ; ce sont donc les règles nationales qui s'appliquent.

g) – Il existe en France plus de 400 substances autorisées comme auxiliaires technologiques, regroupées en 17 catégories.

h) – Liste des 17 catégories de substances autorisées en France comme auxiliaires technologiques :

i) Antimousses ;

ii) Catalyseurs ;

iii) Agents de clarification et adjuvants de filtration ;

iv) Agents décolorants ;

v) Agents de lavage et de pelage/épluchage ;

vi) Agents de plumaison et d'épilation ;

vii) Résine échangeuse d'ions ;

viii) Agents de congélation par contact et agents de refroidissement ;

ix) Agents de dessiccation et anti-agglomérants ;

x) Enzymes ;

xi) Agents d'acidification, d'alcalination ou de neutralisation ;

xii) Agents de démoulage ;

xiii) Floculants et coagulants ;

xiv) Agents de décontamination des produits d'origine végétale ;

xv) Antitartres ;

xvi) Solvants d'extraction ;

xvii) Autres auxiliaires technologiques.

i) – La nature des traitements effectués au moyen d'auxiliaires technologiques pour produire plus vite, à meilleur coût et plus facilement des aliments transformés, sont considérés comme des secrets industriels et les substances utilisées ne sont pas mentionnées sur les étiquettes des produits finis.

j) – La France a établi une liste d'auxiliaires technologiques alimentaires soumis à autorisation préalable ; mais le Répression des fraudes ne contrôle pas s'il y a des résidus dans les produits finis.

Auxine : Hormone végétale jouant un rôle majeur dans la croissance et la multiplication cellulaire des plantes.

Remarque : Une *cellule végétale*, en mourant, libère l'*auxine* qui déclenche la naissance de nouvelles cellules.

Aval : [*Terme de négoce*] C'est une souscription qu'on met au bas d'un billet, par laquelle on s'oblige d'en payer le contenu en cas qu'il ne soit pas acquitté par celui qui l'a souscrit.

Exemple : Donner son aval.

- Aval : 1** – Le mot *aval* désigne le bas du courant d'une rivière (en anglais « **lower part** »).
- 2** – Le *vent d'aval*, en Manche ou sur la côte d'Atlantique, est un vent du secteur Ouest ; c'est le vent qui vient de la mer (en anglais « **down wind** »).
[Voir le mot *Amont*].
- 3** – L'adverbe *aval* est l'équivalent de « *en bas* », « *en descendant* », « *au-dessous* ».
- Remarques : a*) – L'expression « *aval l'eau* » ou « *à-vau-l'eau* » (en anglais « **down the river** », « **downstream** ») signifie « *en suivant le cours de l'eau* ».
- Remarques : a*) – *Aller à-vau-l'eau*, c'est aller vers l'embouchure du fleuve.
- b**) – On dit aussi « *au fil de l'eau* ».
- 4** – On dit « *le vent d'aval* » pour dire *le vent du couchant*.
- Exemple* : Le vent d'aval amène presque toujours de la pluie.
- Remarque* : Les expressions *aval le vent*, *à vau le vent* ou *avau le vent* étaient jadis employées pour qualifier une position sous le vent d'une terre (c'est-à-dire abritée par cette terre) ou sous le vent d'un navire.
- Avalage : 1** – Action de faire descendre un cours d'eau à un bateau.
- Exemple* : L'avalage de la Charente de Tonnay-Charente à Rochefort en culant était une opération classique qui faisait l'objet d'un long paragraphe avec des schémas dans les cours de manœuvre du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle.
- 2** – On appelait « *avalage* » un *droit* de navigation fluviale perçu sur les voies navigables françaises ; il a été supprimé à la Révolution française.
- 3** – [Vieilli] Avalage est la descente d'une marchandise dans une cale.
- Avaler : 1** – Avaler, c'est descendre une rivière ou un fleuve en bateau ou avec un navire, c'est-à-dire aller dans la direction de l'embouchure.
- Exemple* : Ce navire avalera à midi.
- 2** – Avaler, c'est faire descendre par le gosier.
- Exemple* : Avaler du bouillon.
- 3** – [Populaire] Avaler, c'est faire descendre, mettre en bas.
- Exemple* : Avaler un conteneur dans la cale ; avaler du vin dans la cave.
- 4** – [Figuré et familier] Avaler des couleuvres, c'est recevoir des dégoûts, des chagrins ou subir de dures mortifications qu'on est obligé de dissimuler et dont on n'est pas autorisé à se plaindre..
- Avance** (en anglais « **lead** ») : **1** – Sur une machine à vapeur alternative, l'avance est la quantité dont le mouvement du tiroir précède la fin de la course du piston pour ouvrir, soit le passage qui conduit au condenseur (*avance à la condensation*) soit celui de l'entrée de la vapeur (*avance à l'introduction*).
- Remarque* : La nécessité de l'avance à la condensation avait été reconnue par Watt et cette disposition, si petite mais si importante, fut longtemps conservée secrète dans ses ateliers de Soho.
- 2** – Sur un moteur à combustion interne à allumage commandé, on appelle *avance à l'allumage* l'angle du volant moteur compris entre sa position à l'instant de l'allumage par une étincelle du mélange carburé, et sa position lorsque le piston est au point mort haut dans le cylindre.
- Remarque* : Sur certaines voitures automobiles à essence fabriquées dans les années 1960 (traction-avant Citroën, 203 Peugeot, par exemple) le conducteur pouvait réduire manuellement l'avance à l'allumage dans les montées, ou la réduire dans les descentes ; par la suite, le réglage de l'avance s'est fait automatiquement par des moyens mécaniques ; actuellement, c'est le calculateur du moteur qui gère, cycle par cycle, l'avance à l'allumage en fonction des conditions de fonctionnement.

3 – Sur un moteur diesel on appelle *avance à l'allumage* l'angle du volant moteur compris entre sa position à l'instant de l'injection du combustible dans le cylindre, et sa position lorsque le piston est au point mort haut dans le cylindre.

Avances (en anglais « *advance money* ») : Sommes payées aux officiers et aux membres de l'Équipage entre le moment de leur embarquement et le premier appareillage, à valoir sur leurs gains futurs, à savoir leur solde et leur traitement de table.
Remarque : À la différence des *acomptes* ou des *délégations*, les avances sont des salaires qui n'ont pas encore été gagnés par le marin.
[Voir les mots *Acomptes* et *Délégations* et l'expression *Indemnité de congé payé*].

Avançon : On appelle *avançon* la partie terminale d'un fil de pêche que l'on fixe à l'extrémité du corps de ligne ; sa longueur et son diamètre varient suivant le genre de pêche et selon le poids des poissons que l'on espère capturer.
Remarque : L'*avançon* est encore appelé *bas de ligne*.

Avanie : 1 – Affront fait de gaîté de cœur à quelqu'un.

2 – En parlant des pays du Levant, on désigne par *avanie* la vexation que les Turcs font à ceux d'une autre religion que la leur, pour en tirer de l'argent.

Exemple : Ceux qui voyagent dans le Levant sont exposés à beaucoup d'avanies.

Avant : 1 – L'avant d'un navire est la partie comprise entre le milieu de ce navire et la proue.

Remarques : a) – Sur les navires de type 3 îles, « *l'avant* » est la partie du navire située sur l'avant du château et « *l'arrière* » est la partie située sur l'arrière du château.

Exemple : Les cales de l'arrière ; les doubles-fonds de l'avant.

b) – Certains utilisent abusivement le mot *avant* à la place de *proue*.

2 – En *construction*, l'avant est la partie du navire comprise entre le couple de balancement avant, dit couple de lof, et l'extrémité de l'éperon (en anglais « *head* », « *fore part* »).

Remarques : a) – Quand les lignes d'eau diminuent rapidement du maître couple vers l'avant, il est dit *aigu* (le navire est alors réputé rapide et bon marcheur) ; quand, au contraire, les lignes d'eau restent larges et se terminent par un arrondi à l'avant, on présume que le navire est destiné à porter beaucoup au détriment de la vitesse.

b) – Un navire possédant un avant arrondi possède souvent une bonne stabilité de route, c'est-à-dire qu'il tient facilement son cap sans qu'il soit nécessaire d'agir fréquemment sur l'orientation du gouvernail.

3 – En *navigation*, l'avant est toute la zone extérieure au navire qui va du travers de l'abri de navigation d'un bord, au travers de l'autre bord en passant par l'avant.

Remarque : Tout ce qui se situe dans cet espace est dit *sur l'avant* (en anglais « *ahead* », « *foreward* »).

4 – [Terme de *manœuvre navale*] L'avant-garde d'une escadre (en anglais « *van* ») est le groupe de navires qui « *en route normale* » est *devant* le gros de la flotte.

Remarque : Lors des manœuvres navales, il peut se trouver dans une autre position, mais il garde néanmoins son appellation.

5 – Un navire est *de l'avant sur sa route*, ou *en avance sur l'estime* lorsque le point observé a dépassé le point estimé.

Avantage : 1 – Ce qui est utile, profitable, favorable à quelqu'un.

2 – Supériorité, ce qu'on a par-dessus un autre en quelque genre de bien que ce soit.

Exemples : En tous ses combats, il a toujours eu l'avantage ; nos troupes ont eu l'avantage du combat ; les ennemis avoient l'avantage du lieu.

3 – Ce qu'un père donne à quelqu'un de ses enfants de plus qu'à un autre dans le

partage de sa succession.

Exemples : Avantage direct ; avantage indirect ; le père a fait de grands avantages à son fils aîné.

4 – Tout traitement favorable qu'on fait à quelqu'un, en lui donnant plus qu'il ne pouvait exiger ou attendre.

Avantage : 1 – Supériorité de marche d'un navire sur un autre.

2 – Dans un affrontement naval, l'*avantage du vent* est à celui qui se trouve au vent de son adversaire : il permet en principe d'engager ou de refuser le combat à sa convenance ; cependant, pour les navires au vent, la batterie basse du bord qui fait face à l'adversaire est engagée en cas de fort vent, en raison de la gêne que prend ce navire ; de plus, un navire au vent de l'adversaire, s'il se trouve en difficulté, ne peut se dégager en laissant porter.

Avant-bec : Nom qu'on donne aux angles des piles d'un pont de pierre.

Avant-demi : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en avant à une certaine allure convenue, comprise entre « *avant lent* » et « *avant-tout* ».

Remarques : **a)** – L'allure « *avant demi* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans les expressions « *avant lent* » ou « *avant tout* », on fait sonner le « *t* » final de *lent*, ou le « *t* » final de *tout* comme dans canot, bout, équipet, etc.

Avant-dernier : Synonyme de *pénultième*.

Avant-garde : La partie la plus avancée d'une armée qui marche en bataille.

[Voir le mot *Bataille*].

Avant lent : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en avant à une certaine allure convenue, comprise entre « *avant très lent* » et « *avant-demi* ».

Remarques : **a)** – L'allure « *avant lent* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans l'expression « *avant lent* » on fait sonner le « *t* » de *lent*, comme dans canot, bout, équipet, etc.

Avant tout : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en avant à une certaine allure convenue, qui correspond à l'allure maximum possible dans les circonstances actuelles.

Remarques : **a)** – On distingue :

i) « *avant-tout de manœuvre* » qui est l'allure maximum pour laquelle il n'y a pas lieu d'effectuer une descente en allure progressive si l'on doit stopper la machine, qu'il s'agisse d'un moteur diesel ou d'une installation à vapeur.

ii) « *avant tout avec préavis* » qui est l'allure pour laquelle la durée du préavis est égale au temps nécessaire pour descendre jusqu'à l'allure *avant-tout de manœuvre*.

iii) « *avant tout en route libre* » qui est l'allure habituelle des traversées entre des ports d'escales ; cette allure permet de ne pas dépasser certains paramètres tels que les températures d'échappement maximum d'un moteur diesel ; le préavis nécessaire pour réduire progressivement la puissance développée par la machine jusqu'à atteindre l'allure *avant-tout de manœuvre* est de l'ordre d'une heure.

iv) « *avant tout économique* » qui est moins rapide que l'allure *avant tout en route libre*, mais qui permet d'effectuer la traversée en consommant le moins de combustible possible.

v) « *avant tout exceptionnel* » qui est l'allure demandée par la timonerie pour éviter un péril imminent ; dans ce cas, le mécanicien ne respecte pas les consignes de prudence du service technique et il prend le risque de faire des avaries à l'installation en réglant l'appareil de manœuvre jusqu'à obtenir la puissance maximum possible.

b) – Dans l'expression « *avant tout* » on fait sonner le « *t* » final de *tout* comme dans *canot, bout, équipet*, etc.

Avant-train : On appelle ainsi le train qui comprend les deux roues de devant et le timon d'une voiture hippomobile.

Avant très lent : Ordre donné par la timonerie à la machine de mettre la machine de propulsion en avant à une certaine allure convenue ; pour un moteur diesel, c'est l'allure minimum que peut soutenir la machine sans caler.

Remarques : **a)** – L'allure « *avant très lent* » correspond, pour un navire donné et dans des circonstances données, à un certain nombre de tours-par-minutes de l'hélice, ou à un calage des ailes d'hélice convenu à l'avance, c'est-à-dire à une certaine poussée de l'installation de propulsion.

b) – Dans l'expression « *avant très lent* » on fait sonner le « *t* » de *lent*, comme dans *canot, bout, équipet*, etc.

Avarice : Attachement excessif aux richesses.

Exemples : Avarice insatiable ; avarice sordide

Avarie (en anglais « *average* », « *damage* ») : **1** – On appelle *avaries* tous les dommages matériels accidentels ou toutes les dépenses extraordinaires qu'on est obligé de faire pendant une expédition maritime et engagées après le commencement du voyage.

Remarques : **a)** – Dans un sens plus restrictif, on entend parfois comme *avaries* les dommages matériels survenus à un navire ou à sa cargaison depuis le départ ou le chargement de la cargaison jusqu'à l'arrivée ou au déchargement de la cargaison.

b) – *Avarie* est issu de l'arabe 'awâr qui signifie « *défaut* », par l'intermédiaire du provençal *avarias* (au pluriel) qui signifie *frais, dépenses*.

2 – Les *avaries* sont ;

i) les pertes,

ii) certains frais d'escale,

ii) les dommages subis au cours de l'expédition maritime par le navire ou par la cargaison.

Remarques : **a)** – Il existe deux sortes d'avaries par nature :

i) les *avaries dommages*, qui sont les dommages supportés par le navire et ses appareils, ou la perte et les dommages supportés par les marchandises ;

ii) les *avaries frais*, qui sont des dépenses exceptionnelles engagées pour le navire ou sa cargaison ; par exemple des dépenses engagées pour faire relâche dans un port de refuge.

b) – On distingue d'autre part :

i) Les *avaries particulières*, qui sont à la charge personnelle de ceux qui les subissent ;

ii) les *avaries communes*, qui sont supportées par tous ceux qui ont des intérêts dans le voyage maritime ; une *avarie commune* est appelée également *avarie générale* ou *avarie grosse*.

3 – *Exemples d'avaries* :

i) Le dommage éprouvé par un navire dans quelque'une de ses parties ; en particulier c'est une dégradation, un dégât survenu à un objet, à un appareil ou à une partie quelconque du navire tels qu'un guindeau explosé, une grue dont la flèche a été pliée accidentellement, un enfoncement dans la coque à l'accostage.

ii) Une dépense non connue avec certitude au début du voyage, engagée pour le navire ou pour la cargaison ; par exemple les rançons pour racheter aux pirates le navire ou des membres d'équipage, ou encore les droits de pilotage ou les frais de remorquage dans un port de *relâche* ; les frais de transbordement au moyen d'allèges lorsque la profondeur dans le port de chargement ou dans le port de déchargement est insuffisante pour que le navire aille à quai.

iii) La gratification accordée à un capitaine du commerce ou à un subrécargue par un armateur, un affréteur ou un chargeur pour les bons soins qu'il a pris de la cargaison.

iv) On appelle *avaries communes* les dépenses extraordinaires et les sacrifices décidés par le capitaine pour la sauvegarde de l'expédition maritime ; le navire, le fret et la cargaison sauvés contribueront tous au paiement des dépenses ainsi engagées.

[Voir l'expression *Avarie commune*].

Avarie commune : 1 – Le principe de l'avarie commune pose que, confrontées à un péril susceptible d'entraîner leur perte collective, les propriétés corps et cargaison engagées dans une même aventure maritime doivent supporter, à proportion de leurs valeurs finalement sauvées, les dépenses et les sacrifices exceptionnels raisonnablement encourus pour permettre leur salut.

Remarques : a) – « Il y a acte d'*avaries communes* quand, et seulement quand, intentionnellement et raisonnablement, un sacrifice extraordinaire est fait, ou une dépense extraordinaire est encourue, pour le salut commun, dans le but de préserver d'un péril les propriétés engagées dans une aventure maritime commune. » (« Règle A » des Règles d'York et d'Anvers 2004).

b) – L'avarie commune est une règle propre au droit maritime qui a pour but de partager équitablement, entre les propriétaires du navire et de la cargaison, les sacrifices (dommages ou dépenses) résultant de mesures prises volontairement et raisonnablement par le capitaine pour le salut commun de l'expédition et qui ont eu un résultat utile ; le principe de l'avarie commune établit une solidarité de fait entre les propriétaires du navire et les propriétaire des marchandises transportées.

c) – On appelle *contribution aux avaries communes* la part que chacun des intéressés au navire et à la cargaison est tenu de supporter dans les sacrifices communs, proportionnellement à la valeur résiduelle de ses biens (navire ou marchandises) à la fin de l'expédition.

d) – La répartition des sacrifices entre propriétaires du navire et de la cargaison est faite par un « *expert-répartiteur* » ou « *dispacheur* » d'avarie commune.

e) – Sauf dans de très rares exceptions, les règlements d'avaries communes sont établis conformément aux dispositions des règles d'York et d'Anvers.

2 – Dans le cas d'avaries communes, les différents intérêts (corps, fret et cargaison) engagés dans la même aventure maritime supportent, à proportion de leurs valeurs finalement sauvées, les dépenses et les sacrifices exceptionnels décidés volontairement et raisonnablement par le capitaine (directeur de l'expédition maritime) pour permettre le salut de l'expédition.

[Voir les mots *Corps* et *Fret*].

3 – La pratique des avaries communes est régie conformément aux clauses écrites dans le titre de transport (connaissance ou charte-partie) et acceptées par les

parties (transporteur et chargeur) ou à défaut, selon la loi nationale.

Remarques : a) – En droit français, l'avarie commune est régie par les articles L. 5133-1 à L. 5133-19 du Code des Transports.

b) – Section 1 – Dispositions générales.

Art. L. 5133-1 du Code des Transports : « Les avaries sont communes ou particulières. A défaut de stipulations contraires des parties intéressées, elles sont réglées conformément aux dispositions du présent chapitre. La mention prévue dans un connaissement, permettant au transporteur de se réserver d'autres dispositions que celles du présent chapitre, est réputée non écrite. »

Art. L. 5133-2 : « Sont particulières toutes les avaries qui ne sont pas classées en avaries communes. Elles sont supportées par le propriétaire de la chose qui a souffert le dommage ou par celui qui a exposé la dépense, sauf leurs éventuelles actions en responsabilité, en remboursement ou en indemnité. »

Section 2 – Classement en avarie commune.

Art. L. 5133-3 : « Les avaries communes sont décidées par le capitaine et constituées par les dommages, pertes et dépenses extraordinaires exposées pour le salut commun et pressant des intérêts engagés dans une expédition maritime.»

Art. L. 5133-4 : « Sont seuls admis en avaries communes les dommages et pertes atteignant matériellement les biens engagés dans l'expédition ainsi que les dépenses exposées pour ces biens lorsque ces dommages, pertes ou dépenses sont la conséquence directe de l'acte d'avarie commune décidé par le capitaine. »

Art. L. 5133-5 : « Lorsque l'événement qui a causé l'avarie est la conséquence d'une faute commise par l'une des parties engagées dans l'expédition, il y a également lieu à règlement d'avaries communes, sauf recours contre celui auquel cette faute est imputable. »

Art. L. 5133-6 : « Toute dépense supplémentaire, volontairement exposée pour éviter une dépense ou une perte qui aurait été classée en avaries communes, est bonifiée comme telle, à concurrence du montant de la dépense économisée ou de la perte évitée. »

Section 3 – Contributions aux avaries communes.

Art. L. 5133-7 : « Les avaries communes sont supportées par le navire, le fret et la cargaison, évalués conformément aux dispositions de la présente section. »

Art. L. 5133-8 : « Le navire contribue en proportion de sa valeur au port où s'achève l'expédition, augmentée s'il y a lieu du montant des dommages, pertes et dépenses qu'il a subis. Le fret brut et le prix du passage, même lorsqu'ils ne sont pas encore acquis à l'armateur, contribuent pour les deux tiers de leur valeur. Les marchandises sauvées ou sacrifiées contribuent à proportion de leur valeur marchande réelle ou supposée au port de déchargement. »

Art. L. 5133-9 : « Le montant des dommages et pertes à admettre en avaries communes est déterminé pour le navire au port où s'achève l'expédition. Il est égal au coût des réparations consécutives aux dommages, pertes et dépenses subis, au coût réel si elles ont été effectuées, au coût estimatif s'il n'y a pas été procédé. »

Art. L. 5133-10 : « Le montant des dommages ou pertes à admettre en avaries communes est déterminé pour la marchandise au port de déchargement. Il est égal au coût des dommages et pertes subis et dépenses faites, calculé sur la base de la valeur marchande de cette marchandise à l'état sain au même port. »

Art. L. 5133-11 : « Les marchandises qui ont été déclarées pour une valeur moindre que leur valeur réelle contribuent à proportion de la valeur réelle, mais leur perte ou leur avarie ne donne lieu à classement en avaries communes qu'à proportion de leur valeur déclarée. »

Art. L. 5133-12 : « Les marchandises pour lesquelles il n'a pas été établi de connaissement ou de reçu du capitaine ne sont pas admises en avaries communes

si elles sont perdues. Elles contribuent néanmoins si elles sont sauvées. Il en est de même des marchandises chargées en pontée, sauf dans le petit cabotage où elles sont traitées comme les marchandises de cale. »

Art. L. 5133-13 : « En cas de rejet à la mer des marchandises chargées en pontée de façon irrégulière au sens des dispositions de l'article L. 5422-7, la valeur des marchandises jetées n'est pas admise en avaries communes. »

Art. L. 5133-14 : « Les biens et bagages de l'équipage et des passagers pour lesquels il n'y a pas de connaissement ni de reçu ainsi que les envois postaux de toute nature sont exempts de contribution s'ils ont été sauvés ; ils participent à la répartition, s'ils ont été perdus ou ont subi des dommages, dans les conditions prévues par les dispositions de la section 2. »

Art. L. 5133-15 : « Les créances comprises dans chacun des numéros viennent en concurrence. En cas d'insuffisance des prix, les créances sont payées en proportion de leur montant. En cas d'insolvabilité de l'un des contribuables, sa part est répartie entre les autres proportionnellement à leurs intérêts. La valeur de sa contribution est, pour chaque intéressé, la limite de son obligation. »

Section 4 – Règlement des avaries communes.

Art. L. 5133-16 : « Il n'y a lieu à aucun règlement en cas de perte totale des intérêts engagés dans l'expédition. »

Art. L. 5133-17 : « Toute action dérivant d'une avarie commune est prescrite par cinq ans à compter de la date à laquelle l'expédition s'est achevée. »

Art. L. 5133-18 : « Le capitaine peut refuser de délivrer les marchandises et demander leur consignation jusqu'au paiement de la contribution qui leur correspond sauf caution suffisante de l'ayant droit. »

Art. L. 5133-19 : « L'armateur est privilégié pour le paiement des contributions en avaries communes qui lui sont dues, sur les marchandises, ou le produit de leur vente, pendant quinze jours après leur délivrance si elles ne sont pas passées dans les mains de tiers. »

4 – Le règlement des avaries communes (*contribution et indemnisation de chacun*) est une opération très compliquée, très longue et très coûteuse en procédures : c'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'un navire transportant des milliers de conteneurs de marchandises diverses plus ou moins convenablement déclarées par les chargeurs.

5 – Une marchandise déclarée au-dessous de sa valeur sera remboursée à partir de sa valeur déclarée si elle est perdue, mais elle contribuera selon sa vraie valeur si elle est sauvée.

6 – Il n'y a pas de convention internationale pour les avaries communes ; cependant, les *Règles d'York et d'Anvers* sont universellement reconnues comme de bonnes règles et très souvent, les parties décident par contrat, avant que le voyage ne commence, d'y avoir recours en cas d'avaries communes.

7 – Cette disposition doit être clairement spécifiée dans le connaissement ou dans la charte-partie, selon que l'on a un contrat de transport ou un contrat d'affrètement.

8 – Les **six conditions** pour qu'un navire puisse être mis en *avarie commune* sont :

- i)** Il s'agit d'une expédition maritime ;
- ii)** Il existe un péril commun imminent ;
- iii)** On recherche le salut commun des intérêts engagés ;
- iv)** On engage un sacrifice ou une dépense extraordinaire ;
- v)** Il s'agit d'un acte volontaire et intentionnel ;
- vi)** La décision prise est raisonnable.

9 – « Un navire peut être mis en avarie commune quand, et seulement quand, intentionnellement et raisonnablement, un sacrifice extraordinaire est fait ou une dépense extraordinaire encourue pour le salut commun dans le but de préserver d'un péril les propriétés engagées dans une aventure maritime commune. »
(Règle A des RYA).

10 – Les RYA 2004 sont constituées :

i) d'une règle d'interprétation (en anglais *rule of interpretation*) ;

ii) d'une règle fondamentale (en anglais *rule paramount*) ;

iii) de 7 règles précédées d'une lettre (de A à G) et

iv) de 23 règles précédées d'un numéro en chiffres romains (de I à XXIII).

11 – Cette institution des avaries communes date de l'Antiquité : la *loi rhodienne* grecque avait été adoptée par les Romains sous le nom de *lex rhodia de jactu* et elle concernait les avaries communes et notamment le *jet à la mer* des marchandises et des apparaux du navire pour l'alléger.

12 – Le *Nouveau Testament* relate plusieurs cas de jets à la mer au cours du voyage par mer de Paul de Tarse de la Galilée à Rome.

13 – Depuis le XII^{ème} siècle, les avaries communes ont fait l'objet, en droit français écrit, de textes (rôles d'Oleron, Consulat de la mer, Guidon de la mer), d'édits (1584), d'ordonnances (1681), de lois (n° 67-545 du 7 juillet 1967), de décrets (n°68-65 du 19 janvier 1968).

14 – En réalité, le système des avaries communes peut être parfois considéré comme archaïque et dépassé.

Remarques : a) – Les assureurs ou les réassureurs finiront, de toutes façons, par payer les dommages subis par les biens assurés.

b) – On peut souvent gagner du temps et éviter de perdre beaucoup d'argent en s'abstenant de déclencher une procédure d'avaries communes.

15 – Une marchandise déclarée au-dessous de sa valeur sera remboursée à partir de sa valeur déclarée si elle est perdue, mais elle contribuera selon sa vraie valeur si elle est sauvée.

16 – C'est le capitaine qui décide que le navire est en avarie commune. (Article 25 de la loi n° 67- 545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer).

Remarques : a) – Dans la pratique, le capitaine prend au préalable l'avis du service juridique de son armement.

b) – Pour mettre le navire en avarie commune, le capitaine porte sur le journal de bord, dès qu'il en a les moyens, les date, heure et lieu de l'événement, les motifs qui ont déterminé sa décision et les mesures qu'il a ordonnées.

c) – Au premier port où le navire aborde, le capitaine est tenu dans les vingt-quatre heures de son arrivée, d'affirmer les faits ainsi consignés sur le journal de bord. (Article 3 du décret n° 68-65 du 19 janvier 1968 relatif aux événements de mer).

d) – Seuls les dommages, pertes ou dépenses qui sont la conséquence directe de l'acte d'avarie commune seront admis en avarie commune. (Règle C des RYA).

e) – Seront seuls admis en avaries communes les dommages et pertes atteignant matériellement les biens engagés dans l'expédition ainsi que les dépenses exposées pour ces biens lorsque ces dommages, pertes ou dépenses sont la conséquence directe de l'acte d'avarie commune décidé par le capitaine. (Article 26 de la loi n° 67- 545 du 7 juillet 1967 relative aux événements de mer).

f) – Les dispositions des Règles d'York et d'Anvers 2004 s'appliqueront si le connaissement (dans le cas de transport de marchandises), ou la charte-partie (dans le cas d'affrètement) le mentionne expressément.

g) – Lorsqu'un navire a été déclaré en avarie commune, les avaries bonifiées en avaries communes sont supportées par l'armateur (pour la valeur du navire), par

le transporteur (pour le fret) et par les propriétaires des marchandises (pour la valeur des marchandises), proportionnellement à ces valeurs.

h) – Le règlement des avaries communes doit être établi, tant pour l'estimation des pertes que pour la contribution aux réparations, sur la base des valeurs au moment et au lieu où se termine l'aventure.

i) – La valeur du navire retenue pour la contribution de l'armateur est la valeur du navire au port de fin d'expédition, à laquelle on ajoute la valeur des sacrifices que le navire a subis et qui lui seront remboursés au titre des avaries communes.

j) – Le montant à admettre en avarie commune pour dommage ou perte de cargaison sacrifiée sera le montant de la perte éprouvée de ce fait en prenant pour base le prix au moment du déchargement vérifié d'après la facture commerciale remise au réceptionnaire ou, à défaut d'une telle facture, d'après la valeur embarquée. Le prix au moment du déchargement inclura le coût de l'assurance et le fret, sauf si ce fret n'est pas au risque de la cargaison.

k) – Les marchandises pour lesquelles il n'a pas été établi de connaissance ou de reçu du capitaine ne sont pas admises en avaries communes si elles sont sacrifiées. Elles contribuent néanmoins si elles sont sauvées.

l) Sauf dans le petit cabotage où elles sont traitées comme les marchandises de cale, les marchandises chargées en pontée ne sont pas admises en avaries communes si elles sont sacrifiées, mais elles contribuent si elles sont sauvées.

m) – La preuve qu'un dommage ou une dépense doit être classé en avarie commune incombe à celui qui le demande.

n) – Le capitaine peut refuser de délivrer les marchandises et demander leur consignation jusqu'au paiement de la contribution qui leur incombe, sauf caution suffisante de l'ayant droit.

Avarie grosse : Synonyme d'*avarie commune* sous l'empire de l'ancien Code de commerce (article 399).

Remarques : **a)** – L'avarie grosse concerne le navire et sa cargaison.

b) – L'*avarie grosse* est une dépense extraordinaire faite pour le bien et le salut commun des marchandises et du navire.

c) – On appelle *grosses avaries* les dommages dont on souffre volontairement quand la tempête oblige, soit de jeter des marchandises à la mer, soit de couper volontairement des câbles, voiles, mâts, etc. parce qu'on ne peut les empêcher sans faire des pertes encore plus considérables.

d) – On appelle *grosse avarie* le dommage fait aux marchandises restées dans le navire en faisant le jet en mer.

e) – On appelle *grosse avarie* les soins et la nourriture des matelots blessés en défendant le bâtiment.

f) – On appelle *grosse avarie* les choses données par composition aux pirates pour le rachat du navire.

g) – Toutes les avaries grosses ou communes doivent tomber tant sur le navire que sur les marchandises, pour être réglées sur le tout au sou la livre.

h) – L'ordonnance de la Marine du mois d'août 1681, au titre 7 du livre 3, avait décrit de manière exhaustive le régime des avaries communes ; la convention internationale pour les avaries communes s'appelle les *Règles d'York et d'Anvers* (en anglais « *York-Antwerp rules* »).

Avarie menue :

Avarie ordinaire : Sont avaries ordinaires ce qu'il coûte pour emballer, voiturier les marchandises, les assurer.

Remarque : L'avarie ordinaire est une avarie particulière.

Avarie particulière (en anglais « *particular average* ») : **1** – Dans le transport des marchandises, les avaries particulières sont les détériorations, les manquants ou les pertes de la marchandise elle-même au cours du transport, qu'il soit maritime, fluvial, terrestre ou aérien, et dont le chargeur ou le propriétaire est la seule victime.

2 – Plus généralement, les avaries particulières sont *particulières à un seul intérêt*, par opposition aux avaries communes qui concernent tous les intérêts de l'expédition maritime.

Remarque : L'*avarie simple* et l'*avarie ordinaire* sont des avaries particulières.

Avaries communes (Contribution définitive aux –) : Ce n'est qu'à la clôture du règlement d'avaries communes que sera connue la contribution « *définitive* » mise à la charge de l'armateur et de chacun des propriétaires de marchandises.

Remarque : Si la contribution définitive est supérieure à la contribution provisoire, un versement complémentaire est réclamé aux participants ; au contraire, si la contribution définitive est inférieure à la contribution provisoire, le trop-perçu leur est remboursé.

[Voir l'expression *Avaries communes (Contribution provisoire aux –)*].

Avaries communes (Contribution provisoire aux –) : Dans la très grande majorité des cas, les armateurs acceptent, au lieu du versement d'une contribution provisoire, l'engagement des assureurs des marchandises à régler, le moment venu, la contribution « *définitive* » telle qu'elle ressortira du règlement d'avaries communes, engagement concrétisé par la remise par l'assureur à l'armateur ou à l'expert-répartiteur d'une « *lettre de garantie d'avaries communes* ».

Remarques : **a)** – L'établissement d'un règlement d'avaries communes est, en général, assez long et peut demander plusieurs années.

b) – Au moment de l'arrivée du navire, il n'est pas possible de chiffrer immédiatement, d'une façon exacte et complète, les pertes et dépenses qui seront admises en avaries communes par l'expert-répartiteur ; l'armateur les évalue d'une façon approximative, établit leur pourcentage par rapport à la valeur totale, elle aussi estimée, des intérêts en cause et soumet la livraison des marchandises au versement préalable d'une « *contribution provisoire* » calculée sur ces données.

Avaries communes (Principe de la contribution aux –) : La contribution aux avaries communes est *la part* que chacun des intéressés au navire et à la cargaison est tenu de supporter dans les sacrifices communs, proportionnellement à la valeur résiduelle de ses biens (navire ou marchandises) à la fin de l'expédition.

Remarques : **a)** – Puisqu'il s'agit d'un partage équitable du total des sacrifices, le rapport entre la contribution et la valeur des biens en cause est le même pour tous.

b) – La contribution est due par tous, qu'il y ait assurance ou non, ceux qui sont assurés seront remboursés par leur assureur de la contribution qu'ils auront payée tandis que les autres devront la conserver à leur charge.

Avarie simple : On dit avarie simple quand le dommage arrive aux marchandises par leur propre vice.

Remarques : **a)** – L'avarie simple concerne le navire ou sa cargaison (l'un des deux seulement).

b) – Il y a avarie simple si le dégât aux marchandises arrive par pourriture, par mouillure d'eau, par tempête, par prise (pirates), par naufrage, par échouement ; les frais engagés pour sauver ces marchandises, les droits, impositions et coutumes doivent tomber sur le compte du propriétaire.

c) – Si le navire est affrété au voyage et non à temps, la nourriture et les loyers des matelots sont des avaries simples lorsque le navire est arrêté en voyage par ordre d'un souverain et c'est le navire seul qui doit les porter.

d) – Avarie simple est synonyme d'*avarie particulière*.
[Voir l'expression *Avarie particulière*].

Avars : Originaire des montagnes de l'Altaï, le *peuple avar* est rattaché à la race des Huns.
Remarques : **a)** – Battus par les Turcs au nord de la Chine, les Avars descendirent la Volga, traversèrent le Don en 557 après J.C. ; ils soumirent les Bulgares en 560 après J.C.
b) – Plus tard, ils franchirent le Don et le Dniestr après avoir vaincu les Antes ; puis ils occupèrent la Dacie, la Pannonie et les rives du Danube.

Avaste : **1** – Synonyme de « assez ! ».
2 – Synonyme de « arrêtez-vous ! ».

A-vau-l'eau : Voir le mot *Aval*.

AVCS : **1** – Sigle de l'expression anglaise *Admiralty Vector Chart Service*.
2 – Le Service des Cartes Vectorielles (AVCS) de l'Amirauté Britannique (UKHO) publie des cartes électroniques vectorielles (ENC) au format SENC qui sont utilisables par les ECDIS.

Aveindre : [Vieilli] Tirer une chose hors du lieu où on l'avait serrée.
[Voir le mot *Serrer*].
Exemple : Aveindre du linge, des vêtements d'un coffre.

Avelanède : Cosse du gland.
Remarque : On s'en sert pour passer les cuirs.

Aveline : Espèce de grosse noisette de forme oblongue.
Exemple : Casser des avelines ; manger des avelines.
Remarques : **a)** – On fabrique une huile de table très fine en écrasant puis en pressant les avelines.
b) – Le mot *aveline* est tiré du latin *avellāna* de même sens.

Avenir : **1** – Le temps futur.
Remarque : L'avenir dure longtemps.
2 – Ce qui sera dans les temps futurs.
Remarque : L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare.

Aventure (en anglais « *bottomry* », « *venture* ») : L'aventure est ce qui advient par cas fortuit.
Remarques : **a)** – Dans le commerce maritime, on appelle *aventure* les risques de mer.
b) – On appelle *prêt à la grosse aventure* ou *contrat à la grosse aventure*, un acte ou une convention par laquelle on prête, pour un commerce maritime, une somme d'argent à gros intérêt.
c) – Le remboursement du prêt est subordonné à la bonne arrivée à destination du navire ou de l'objet désigné au contrat.
L'argent prêté est productif d'un intérêt, le *profit maritime*.
d) – Mais si le navire se perd, l'obligation pour l'emprunteur de rembourser la somme prêtée et de payer le profit maritime disparaît.
e) – Au lieu de *prêt à la grosse aventure*, on dit aussi « *prêt à la haute* » ou « *prêt à la grosse* » ou « *bomerie* ».
f) – On appelle diseur ou diseuse *de bonne aventure* la personne qui prédit l'avenir.

Aventurer : Faire naufrage.
Remarque : Le mot *aventurer* n'est plus utilisé dans cette acception.
Exemple : Dans la phrase : « *Les maîtres ou marchands allant à Dieppe, qui avaient acheté des brefs de sauveté avant de quitter La Rochelle, pouvaient récupérer leurs biens s'ils aventuraient en la côte de Bretagne* » : l'expression « *s'ils aventuraient en la côte de Bretagne* » signifie « *s'ils faisaient naufrage sur*

les côtes du Duché de Bretagne ».

[Voir le mot *Bref*].

Aventurier (en anglais « *adventurer* ») : Navire chargé de marchandises mais armé qui, en temps de guerre, s'exposait à prendre la mer sans escorte.

Son but était de transporter des marchandises et non de faire des prises ; il n'avait pas de commission de course ni de lettre de marque, à la différence des corsaires.

Les aventuriers ne se servaient de leurs armes que pour se défendre.

Remarque : Les Équipages des aventuriers s'appelaient tous entre eux *frères de la côte* ; il étaient très solidaires et ils vivaient dans une grande amitié les uns avec les autres.

Avérer : **1** – S'assurer et faire voir qu'une chose est vraie.

Exemples : On a avéré ce fait-là ; c'est une chose qu'on ne peut avérer ; c'est une chose avérée.

2 – Se révéler vrai.

Exemple : La prédiction est avérée.

Remarques : **a)** – L'expression « *avérer vrai* » est un pléonasme.

b) – L'expression « *avérer faux* » est un non-sens.

Averse : **1** – Pluie subite et abondante mais de courte durée.

Remarques : **a)** – Le mot *averse* vient de ce qu'une pluie abondante *verse*, c'est-à-dire *couche* les blés sur pied dans les champs.

b) – On dit « *il pleut à verse* » pour dire *il pleut abondamment*.

2 – Les averses se produisent principalement sous les cumulonimbus.

3 – Des averses accompagnent souvent les grains.

Aversion : **1** – Haine.

Exemples : Avoir quelque chose en *aversion* ; avoir de l'*aversion* contre quelqu'un, pour quelqu'un ; prendre quelqu'un en *aversion* ; avoir de l'*aversion* pour la bureaucratie.

2 – *Aversion* se prend aussi quelquefois pour antipathie ou répugnance naturelle.

Exemple : Elle a de l'*aversion* pour les chats.

Avertin : [*Vieilli*] Maladie d'esprit qui rend opiniâtre, emporté, furieux.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi de ceux qui sont travaillés de cette maladie.

b) – Saint Mathurin est le patron des avertins.

Avertir : Donner avis, instruire, informer quelqu'un de quelque chose.

Exemple : Avertir de l'heure d'arrivée au pilote.

Remarque : Avertissement, est aussi le titre qu'on donne à une espèce de petite préface écrite par l'auteur ou par l'éditeur, qu'on met à la tête d'un livre, pour avertir le lecteur de quelque chose.

Avertissement : **1** – Avis qu'on donne à quelqu'un de quelque chose, afin qu'il y prenne garde.

2 – Sorte de menace employée pour marquer à l'homme qu'on avertit que, s'il y retourne, il s'en trouvera mal.

Aveu : **1** – Reconnaissance verbale ou par écrit, d'avoir fait ou dit quelque chose.

Exemple : Extorquer des *aveux*.

Remarque : Il se dit aussi du témoignage qu'on rend de ce qu'un autre a dit ou fait.

Exemple : C'est lui qui a le mieux fait, de l'*aveu* de tout le monde.

2 – Il signifie aussi l'approbation, le consentement, l'agrément qu'une personne supérieure donne à ce qu'un inférieur a fait ou a dessein de faire.

Exemples : Je ne veux rien faire sans votre *aveu* ; il a entrepris cela de votre *aveu* ; il a l'*aveu* de ses parents pour son mariage.

3 – *Aveu* signifiait, en termes de fief, une reconnaissance que le vassal donnait à

son seigneur suzerain, pour raison des terres qu'il tenait de lui.

Exemples : Rendre un *aveu* ; bailler par *aveu* ; *aveu* et déclaration ; *aveu* et dénombrement.

4 – On appelle *homme sans aveu* un vagabond que personne ne veut reconnaître, un homme qui n'a ni feu ni lieu c'est-à-dire qui n'a pas de domicile fixe.

Exemple : Ce sont des gens sans *aveu*.

Aveuglement : **1** – Privation du sens de la vue.

2 – [*Au figuré*] Le trouble et l'obscurcissement de la raison.

3 – Obturation du trou dans la coque par lequel l'eau entrait dans le navire.

Aveugler (en anglais « *to fother* ») : **1** – Rendre aveugle.

2 – Éblouir, empêcher pour quelque temps la fonction de la vue.

Exemple : La lumière rouge d'accoutumance à l'obscurité que l'on maintient dans les coursives, de nuit à la mer, évite d'être *aveuglé* quand on arrive à la passerelle de navigation.

3 – *Aveugler une voie d'eau*, c'est boucher provisoirement un trou fait à la carène d'un navire, trou par lequel la mer entrait.

Aviner : **1** – Imbiber de vin.

Exemple : Aviner des futailles.

2 – [*Familier*] On dit d'un homme qui a accoutumé de boire beaucoup de vin, qu'il est aviné, que c'est un corps aviné.

Avion : **1** – Nom proposé par Clément Ader (1841-1925) pour désigner les engins plus lourds que l'air, qui volent grâce à la portance de leurs ailes.

Remarque : Les pales ou ailes des rotors des hélicoptères permettent à ces machines de voler et c'est à ce titre que l'on peut dire que les hélicoptères sont des *avions* à voilures tournantes.

2 – Le mot *avion* est tiré du mot latin *avis* qui signifie *oiseau*.

3 – Clément Ader vola sur une cinquantaine de mètres, au raz du sol, dans le parc du château d'Armainvilliers en Seine-et-Marne, le 9 octobre 1890.

Remarques : **a)** – Il utilisa un engin de sa conception en forme de chauve-souris, qu'il baptisa *Éole*, équipé d'une hélice tractive entraînée par une machine à vapeur.

b) – C'est également en 1890 que fut inauguré par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894) et que fut mis en service le bassin à flot de La Pallice, à La Rochelle.

4 – Guillaume Apollinaire écrivit en 1910 un poème utilisant le nouveau mot *avion*, en l'honneur de Clément Ader ; il rejetait le mot *aéroplane* proposé par l'Académie mais calqué sur le mot anglais *airplane*.

5 – Le général Roques, inspecteur permanent de l'aéronautique militaire, adopta officiellement le mot *avion* en 1911 pour honorer l'ingénieur Clément Ader.

Remarques : **a)** – Clément Ader a été le pionnier de l'aéronautique française et l'un des pionniers de l'aviation mondiale : ce n'est que le 13 décembre 1903 que les frères *Orville* et *Wilbur Wright* réalisèrent le premier vol officiellement reconnu, à *Kitty Hawk*, en Caroline du Nord (USA).

b) – Le vol d'Ader, 13 ans auparavant, n'avait pas été reconnu car il n'y avait pas de témoins officiels agréés.

c) – Clément Ader a également proposé les mots suivants :

i) *Aviation* : Science générale de la translation aérienne avec des ailes.

ii) *Aviateur* : Qui voyage dans l'air à bord d'avions.

iii) *Avier* : Voyager dans l'air avec des avions (ce verbe n'est pas usité).

iv) *Avionnerie* : Art de fabriquer des avions (ce nom n'est guère usité).

v) *Aire* : Grande surface unie pour le décollage et l'atterrissage des avions.

d) – Clément Ader inventa également les roulements à chenilles et les bandages en caoutchouc pour les roues des vélocipèdes (bicyclettes).

Aviron (en anglais « *oar* ») : Actuellement, *aviron* est pratiquement synonyme de *rame* : l'aviron, comme la rame, est composé d'une pelle et d'un manche.

Remarques : **a)** – Des *avirons à pointe* (en anglais « *single banked oars* ») sont des avirons montés de manière qu'il n'y ait qu'un aviron et qu'un rameur sur chaque banc ; le manche d'un aviron à pointe est assez long pour que le rameur puisse s'asseoir, sur son banc, à l'extrémité opposée au tolet de cet aviron.

b) – L'aviron primitif était dissymétrique et servait de gouvernail ; il était disposé d'un bord, à l'arrière du navire ; il y en avait parfois un de chaque bord.

Avis : **1** – Opinion, sentiment.

Exemples : Dire son *avis* ; c'est mon *avis* ; ce n'est pas là mon *avis* ; changer d'*avis*.

2 – Il se prend aussi pour conseil, délibération.

Exemple : Prendre *avis* de quelqu'un.

3 – *Avis* se prend aussi pour avertissement.

Remarque : « *Avis au lecteur* » est le titre qu'on donne à une espèce de petite préface qu'on met à la tête d'un livre, pour avertir le lecteur de quelque chose.

4 – On appelle *lettres d'avis*, les lettres de négoce que les commerçants et les banquiers s'écrivent les uns aux autres.

Avis d'arrivée : **1** – (en anglais « *expected time of arrival (ETA)* ») : Dans le cas d'un affrètement au voyage, un avis d'heure probable d'arrivée (HPA) est envoyé à l'affréteur pour lui faire connaître la date et l'heure estimée d'arrivée au port de chargement ; l'avis d'arrivée ne déclenche pas le cours des staries.

2 – Dans le cas d'un transport de marchandises par mer, l'avis d'arrivée est envoyé au destinataire de la marchandise par le transporteur ; l'avis d'arrivée s'applique dans le cas d'un connaissance nominatif, car si le connaissance est à l'ordre du porteur, le transporteur ignore l'identité du destinataire.

Avis d'expédition : L'avis d'expédition ressemble à la lettre de voiture maritime ; il prouve le contrat de transport et il sert de reçu de la marchandise.

Remarque : L'avis d'expédition ne représente pas la marchandise comme le fait un connaissance.

Avis d'expert :

Aviser : **1** – Avertir, donner avis.

Remarque : Le proverbe dit « *un fou avise bien un sage* » pour dire qu'il n'y a point d'homme si peu sensé dont on ne puisse recevoir quelque bon avis.

2 – Faire réflexion, faire attention, prendre garde.

Exemple : Avisez à ce que vous avez à faire.

Aviso (en anglais « *advice-boat* », « *despatch vessel* ») : Petit navire envoyé à la découverte de l'ennemi, ou employé à porter des ordres et des avis.

Remarque : Les premiers avisos à vapeur, au milieu du XIX^{ème} siècle, avaient des puissances comprises entre 60 et 200 chevaux-vapeur.

Avitaillement : **1** – Action d'avitailler.

2 – Approvisionnements de vivres, d'eau douce et de munitions.

Remarque : Les soutes (charbon ou mazout) pour la propulsion ne font pas à proprement parler partie de l'avitaillement.

Avitailler (en anglais « *to provision* », « *to victual* ») : Pourvoir un navire de commerce de vivres et d'eau douce ; pourvoir un vaisseau ou un bâtiment de guerre de vivres, d'eau douce et de munitions de guerre.

Remarque : Pourvoir de mazout un navire à vapeur ou à moteur s'appelle *souter*

ou parfois *mazouter*.
[Voir le mot *Mazout*].

Avitailleur (en anglais « *shiphandler* ») : Celui qui, dans un port, avitaille et approvisionne les navires.

Remarque : Sous l'ancien régime, les avitailleurs étaient des marchands qui fournissaient et avançaient des vivres, des armes, de la poudre, des balles et toutes autres munitions de bouche ou de guerre pour le voyage ou l'expédition entreprise.

Avocat : **1** – Celui qui fait profession de défendre des causes en justice.

2 – [Au figuré] Celui qui intercède pour un autre, qui en soutient, qui en défend les intérêts auprès de quelqu'un.

Remarque : En ce sens, on dit *avocate* s'il s'agit d'une femme.

Avocat du diable : **1** – Lors de procès de béatification ou de canonisation dans l'Église catholique romaine, l'*avocat du diable* (en latin *advocātus diabōli*) est chargé depuis 1587 d'argumenter contre la canonisation d'un candidat.

Remarques : **a)** – L'expression *avocat du diable* a un caractère familier.

b) – L'expression *promoteur de la foi* (en latin *prōmōtōr fīdēi*) est l'ancienne appellation officielle de l'*avocat du diable*.

bc) – Depuis 1983, l'appellation *promoteur de justice* a remplacé l'expression *promoteur de la foi*.

2 – [Par extension] Dans un débat, personne défendant une position en laquelle elle ne croit pas nécessairement, voire une position indéfendable, simplement pour alimenter la discussion ou pour présenter malicieusement un contre-argument à la position d'un autre débatteur.

Avocette : Oiseau de mer limicole assez grand, très élégant, au plumage noir et blanc.

Remarque : L'avocette est très reconnaissable à son bec recourbé vers le haut.

Avoir : **1** – Ce qu'on possède de bien.

Exemple : Voilà tout mon avoir.

2 – Terme de comptabilité, opposé à dette.

Remarque : Les livres de comptes portent d'un côté « *Avoir* », de l'autre « *Doit* ».

Avoisiner : Être proche, être voisin.

Remarque : Il ne se dit que de la proximité de lieu.

Exemple : Des épaves avoisinent le chenal d'entrée.

Avoué : On appelait ainsi autrefois un seigneur qui se chargeait d'être le protecteur, le défenseur des droits d'une église, d'un monastère, d'une abbaye.

Exemples : L'Avoué de Cîteaux ; l'avoué de l'abbaye de Senones.

Avouer : **1** – Confesser et reconnaître qu'une chose est, et en demeurer d'accord.

2 – Autoriser une chose.

Exemple : J'avoue tout ce qui s'est fait.

Remarque : On dit aussi *avouer un homme*, pour déclarer qu'on l'approuve en tout ce qu'il a fait, ou qu'il fera ; et cela se dit aussi d'un homme qu'on a chargé de faire ce qu'il fait.

Exemple : Je l'avouerai de tout ce qu'il fera, en tout ce qu'il fera.

Avril : **1** – Le quatrième mois de l'année.

2 – [Au figuré et populaire] On appelle *poissons d'avril* ceux qui font métier de débaucher et de prostituer des femmes et des filles.

Remarque : On les appelle aussi *maquereaux*.

Axe : **1** – Ligne droite autour de laquelle un corps tourne (en anglais « *axis* »).

Remarque : L'axe de rotation est la ligne droite autour de laquelle tourne une figure plane pour engendrer un volume, comme la sphère qui est engendrée par le

mouvement d'un cercle autour de son diamètre.

2 – [*Par extension*] On nomme axe toute pièce autour de laquelle une autre tourne comme autour d'un essieu ; un gros axe est un tourillon (en anglais « **axle** », « **centre** », « **gudgeon** ») ; un petit axe est une broche, une tige (en anglais « **spindle** »).

Remarque : L'axe d'une pièce tournée se retrouve par la trace de la pointe du tour.

Axe du monde : Axe de rotation de la Terre.

Remarque : L'axe du monde est la ligne des pôles.

Axe du navire : On appelle *axe* d'un navire, la droite horizontale comprise dans le plan de symétrie longitudinale du navire sans gîte et passant par son centre de masse.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, l'axe du navire est l'axe autour duquel le navire effectue les mouvements du roulis.

b) – L'expression *axe du navire* est employée pour désigner la direction, dans un plan horizontal, du plan de symétrie longitudinale du navire.

c) – Lorsqu'il n'y a pas de risque de méprise, on dit simplement « *axe* » au lieu de « *axe du navire* » pour indiquer la direction *extrême avant - extrême arrière* du navire.

Exemple : Ordre du pilote : « *Remorqueur de l'arrière, tirez dans l'axe* ».

Axe d'une sphère : L'axe d'une sphère est un segment de droite qui passe par le centre de la sphère et dont les deux extrémités, de part et d'autre du centre de la sphère, sont sur la circonférence de la sphère.

Remarques : **a)** – C'est autour de cet axe que, comme une roue de bicyclette autour de son moyeu, tourne et retourne la sphère.

b) – L'axe d'une sphère est le diamètre d'un cercle majeur (grand cercle) de la sphère.

c) – Les pôles sont les points du ciel qui marquent les limites de l'axe de la sphère céleste ; ils demeurent perpétuellement à la même place dans le ciel.

Axiomatique : **1** – Qui a l'autorité, le caractère évident et absolu d'un axiome.

Remarque : Axiomatique est synonyme de *conventionnel*.

2 – Qui se fonde sur un ensemble d'axiomes.

3 – Dont l'expression est péremptoire ou proverbiale.

Axiome : **1** – Vérité ou assertion admises par tous sans discussion.

Remarques : **a)** – Un axiome est :

i) évident,

ii) non démontrable,

iii) universel.

b) – Les axiomes doivent avoir un fondement intuitif.

2 – Un axiome est une vérité indémontrée, qui n'a pas vocation à être démontrée et qui doit être admise.

Remarques : **a)** – Certains philosophes grecs de l'Antiquité considéraient les axiomes comme évidents.

b) – Les axiomes sont utilisés pour désigner les vérités premières à l'intérieur des théories mathématiques.

L'axiome est à la logique mathématique ce que le postulat est à la physique théorique.

c) – Des axiomes servent de base élémentaire pour tout système de logique formelle et leur combinaison permet de transformer des conjectures en théorèmes, après démonstration.

d) – L'ensemble des axiomes d'une théorie est appelé *théorie axiomatique* ; la seule contrainte d'une axiomatique est qu'elle doit être non contradictoire.

e) – La géométrie d'Euclide est fondée sur 5 axiomes, quelquefois dénommés

postulats.

« Les axiomes de la géométrie sont des conventions commodes » [*Aphorisme de Henri Poincaré (1854-1912)*]

f) – La géométrie d'Euclide, ou géométrie classique, s'accorde assez bien avec les propriétés des solides naturels d'expérience courante ; c'est pour cela qu'elle est si commode.

g) – L'immense mathématicien grec Euclide (325 à 265 avant J.-C., environ) vécut en Égypte ; vers 300 avant J.-C. il dirigea le département des mathématiques du Musée (le grand établissement dédié aux 9 Muses et fondé à Alexandrie par les Ptolémées pour la culture des lettres et des sciences).

h) – Un groupe de mathématiciens brillants mais discrets, formé avant la Seconde Guerre Mondiale et renouvelé depuis par cooptations, mais connu sous le seul nom collectif de Nicolas Bourbaki, eut pour ambition de renouveler la science mathématique ; son mot d'ordre fut « À bas Euclide ! », c'est-à-dire « À bas les axiomes de la géométrie classique ! ».

i) – Le cinquième axiome d'Euclide, connu sous l'appellation « *postulat des parallèles* » expose qu'étant donnés un point et une droite ne passant pas par ce point, il existe une seule droite passant par ce point et parallèle à la première.

j) – Le mathématicien, astronome et physicien allemand Carl Friedrich Gauss (1777-1885), le mathématicien hongrois János Bolyai (1802-1860) et le mathématicien russe Nikolai Ivanovitch Lobatchevski (1792-1856) construisirent, chacun de leur côté, d'autres géométries cohérentes et fécondes dans lesquelles, par un point extérieur à une droite, on peut mener une infinité de parallèles à cette droite (géométrie hyperbolique) ou aucune parallèle (géométrie elliptique).
[Voir le mot *Géométrie*].

Axiomètre (en anglais « *telltale* » ou « *helm indicator* ») : **1** – L'axiomètre (ou répéteur d'angle de barre) est l'instrument que l'on place devant la commande de l'appareil à gouverner, à la vue de l'homme de barre : il sert à indiquer l'orientation effective du gouvernail ; c'est l'appareil à gouverner dans le local barre qui fournit directement cette information.

On place également un axiomètre sur chaque aileron de la passerelle, à la vue du manœuvrier qui se tient en abord du navire.

Remarque : Dès les années 1960, tous les navires construits au Japon possédaient des axiomètres à l'extérieur de la timonerie, visibles des ailerons de passerelle sans que l'on ait à entrer dans l'abri de navigation ; au contraire, dans les années 1980 les navires construits aux chantiers de La Pallice n'en étaient pas encore tous équipés !

La Société Nouvelle des Ateliers et Chantiers Navals de La Rochelle-Pallice (SNACRP) a disparu en 1987.

2 – [*Par analogie*] Sur un bâtiment de combat, on appelle *axiomètre de pointage* un appareil qui indique l'angle que fait une tourelle d'artillerie avec l'axe du navire

Azimut (en anglais « *azimuth* ») : **1** – En cosmographie, l'azimut est l'une des *coordonnées horizontales* des astres : l'azimut d'un point de la sphère céleste observé d'un lieu de la surface terrestre, est l'angle dièdre formé au zénith par le plan méridien du lieu et le plan vertical de ce point de la sphère céleste.

[Voir l'expression *Angle dièdre*].

Remarques : **a)** – L'azimut d'un astre, pour les marins, est la distance angulaire, mesurée sur la ligne d'horizon, entre le point cardinal Nord et la projection de l'astre sur l'horizon.

b) – L'azimut d'un astre est l'arc de l'horizon compris depuis le méridien de l'observateur jusqu'au cercle vertical qui passe par le centre de l'astre.

[Voir l'expression *Cardinaux (Points –)*].

2 – L'azimut d'un objet est l'angle dièdre formé par le plan vertical contenant la direction de l'objet et le plan vertical contenant un point de l'horizon pris pour origine (habituellement, pour les marins d'aujourd'hui, le point origine est le point cardinal Nord).

Remarques : a) – L'azimut est l'angle qui a pour mesure l'arc d'horizon compris entre ces deux plans verticaux.

b) – Le point de l'horizon pris pour origine est la projection sur l'horizon :

i) du pôle céleste Sud (pour les astronomes) ou

ii) du pôle céleste Nord (pour les marins).

3 – Pour les *astronomes*, l'azimut des astres se compte dans le plan de l'horizon de 0° à 180° vers l'*Est* ou vers l'*Ouest* à partir du Sud.

4 – Pour les *marins*, l'azimut des astres se compte dans le plan de l'horizon :

i) *jadis*, de 0° à 180° vers l'*Est* ou vers l'*Ouest* à partir du point cardinal de même nom que le pôle élevé (Nord ou Sud),

ii) *aujourd'hui*, de 0° à 360° à partir du point cardinal Nord, vers l'*Est*.

5 – L'azimut d'un objet quelconque à la surface de la Terre, en mer ou à terre, est compté de 0° à 360° sur l'horizon à partir du point cardinal Nord, toujours positivement dans le sens rétrograde (ou sens des aiguilles d'une montre).

6 – La variation du compas se mesure sur l'horizon depuis la ligne méridienne du lieu jusqu'à celle qui est marquée par le compas.

Azincourt : La bataille d'Azincourt contre les Anglais, le 25 octobre 1415, a été une catastrophe pour le roi de France, au même titre que celle de Crécy (23 août 1346) ; ou que celle de Waterloo (18 juin 1815) pour l'Empire ; ou que les percées de Sedan par les Prussiens en 1870 ou par les Allemands en 1940, respectivement pour le second Empire et pour la III^{ème} République.

Remarques : a) – Un très grand nombre de nobles français (environ 6 000) furent tués à Azincourt ; d'autres (environ 1 000) furent fait prisonniers par les Anglais ; tous manquèrent énormément au royaume pendant les années qui suivirent.

b) – Charles de Valois, duc d'Orléans (1394-1465) qui menait les armées du roi de France (le Valois Charles VI - 1368-1422) contre le roi d'Angleterre (le Plantagenêt de la maison de Lancastre, Henri V - 1386-1422) a été capturé par les Anglais à Azincourt, le 25 octobre 1415 ; le duc Charles d'Orléans a été emmené en captivité en Angleterre ; il ne sera libéré qu'en 1439 ; entre temps, en 1428-1429, les alliés bourguignons et anglais cherchèrent à prendre Orléans qui constituait un verrou pour le franchissement de la Loire ; or il était interdit, sous peine d'être excommunié et d'aller en enfer, d'assiéger la ville dont on retenait le prince en captivité ; c'est en promettant un châtement divin exemplaire aux Bourguignons, puis aux Anglais, que la pucelle Jeanne d'Arc (1412-1431) a réussi à faire définitivement lever le siège d'Orléans, le 8 mai 1429.

Babil : Caquet, abondance excessive de paroles inutiles.

Remarque : En parlant d'un homme qui aime à parler beaucoup, mais qui a peu de fonds d'esprit, on dit que c'est un homme *qui n'a que du babil*.

Babiole : **1** – Jouet d'enfants.

Exemple : Donner des babioles à un enfant.

2 – [Au figuré] Il se dit de toutes sortes de choses puérides.

Exemple : Il ne s'amuse qu'à des babioles.

Remarque : On dit qu'un magasin n'est rempli que de babioles, pour dire qu'il n'est rempli que de choses de nulle valeur.

Bâbord (en anglais « *larboard* », « *port* », « *portside* ») : **1** – Partie d'un navire située à main gauche d'un observateur qui se trouve à l'arrière du navire, dans le plan de symétrie (on dit « *dans l'axe* »), lorsque celui-ci regarde vers l'avant.

Remarques : a) – Les Levantins disent *orse*.

[Voir le mot *Orse*].

b) – Le mot bâbord s'est primitivement écrit « *bas-bord* » ; le « s » de bas et le trait d'union ont été supprimés et sont aujourd'hui remplacés par un accent circonflexe sur le « a ».

2 – Tout ce qui se présente de ce côté ou par ce côté est dit de bâbord ou par bâbord.

3 – Le côté bâbord est moins honorable que le côté tribord, que ce soit pour accoster un navire que pour y loger : les officiers du pont ont traditionnellement leurs cabines à tribord et les officiers mécaniciens à bâbord.

4 – À bord des navires, les chiffres impairs renvoient habituellement à tribord et les chiffres pairs à bâbord ; de même, dans pour le balisage latéral (système A), les bouées de tribord d'un chenal (de couleur verte) portent des numéros d'ordre impairs ; les bouée de bâbord (de couleur rouge) portent des numéros pairs.

Remarques : a) – L'explication sémantique qui propose que les mots bâbord et tribord viennent de la lecture du mot *batterie* est plaisante mais douteuse.

Il faudrait que l'inscription « batterie » soit toujours apposée de manière à n'être vue que si l'on est tourné vers l'avant du navire.

De plus, cette explication ne tient pas compte de l'accent circonflexe apposé sur le « a » de bâbord pour remplacer une lettre omise : probablement la lettre « s » de *bas*.

L'évocation du mot *batterie* est un simple moyen mnémotechnique.

b) – Un autre moyen mnémotechnique (encore plus tiré par les cheveux...) à l'usage des comptables est que la prononciation du mot bâbord ressemble un peu à celle du mot *débit* et que celle du mot tribord ressemble un peu à celle du mot *crédit* ; puisqu'en comptabilité, les débits s'écrivent à gauche et les crédits à droite !

Bâbord amure (Être –) : **1** – [*Grément carré*] – Être à la voile avec le vent soufflant sur le côté de bâbord du navire, et par conséquent en se servant des amures de bâbord.

2 – [*Grément aurique*] – Naviguer avec l'amure à bâbord et la bôme à tribord.

Bâbordais (en anglais « *larboard watch* », « *port watch* ») : Nom donné aux membres de l'Équipage qui font le quart de bâbord.

Remarque : Lorsque l'Équipage d'un navire est divisé en deux parties (on appelle ces parties *des bordées*), les membres de l'une de ces bordées sont les *bâbordais* et ceux de l'autre les *tribordais* ; chacune des deux bordées fait son quart à son tour, et elles se relèvent alternativement ; pendant qu'elle est sur le pont, la bordée de quart fait tout le service que les circonstances exigent.

Babouche : Sorte de pantoufle ou de mule de chambre, qui a un quartier de derrière, et qui nous est venue du Levant.

Babouin : **1** – Espèce de gros singe.

2 – On appelle aussi babouin certaine figure ridicule, barbouillée sur une muraille pour la faire baiser à ceux qui ont fait quelque faute légère.

Exemple : On lui a fait baiser le babouin.

Remarque : On dit d'un navire qui se trouve engagé, embarrassé dans une mer parsemée de dangers, qu'il est embabouiné.

[Voir le mot *Embabouiné*].

3 – [*Au figuré*] On dit *faire baiser le babouin à quelqu'un* pour dire le réduire à se soumettre malgré qu'il en ait, et avec quelque espèce de honte.

4 – Babouin se dit d'un jeune enfant badin et étourdi.

Exemples : C'est un petit *babouin*, une petite *babouine*.

Babut : Théophile Babut (1812-1886) était président de la Chambre de Commerce de La Rochelle lorsque fut décidé le creusement du bassin de La Pallice.

Remarque : Le Président de la Chambre Babut et le maire de La Rochelle Beltrémieux réussirent, grâce à l'appui du Président Duffaure, à obtenir que l'État investisse dans l'expansion du port de La Rochelle plutôt que dans l'agrandissement du port des Sables d'Olonne.

Bac (en anglais « *ferry boat* », « *ferry* ») : Grand bateau plat employé à passer les voitures, les camions (autrefois les carrosses et les charrettes) d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un estuaire, d'un pertuis, d'un bras de mer.

Remarque : Le *droit de bac* était l'autorisation exclusive donnée à un seigneur d'établir un bac de passage sur un cours d'eau de son domaine, et d'en fixer le prix du passage.

Bacalas : Pièces de bois qui se clouent sur la couverture de la poupe.

Remarque : On écrit aussi *bacalab*.

Baccalauréat : **1** – [*Jadis*] Le premier degré qu'on prenait dans une faculté pour parvenir au doctorat.

Exemple : Être examiné pour le baccalauréat.

2 – [*Aujourd'hui*] Examen sanctionnant la fin des études secondaires.

Bacchanale : **1** – Représentation d'une danse de bacchantes et de satyres.

Exemple : La bacchanale du Poussin.

2 – [*Familier*] Débauche faite avec grand bruit.

Exemple : Ils ont fait une bacchanale qui a duré toute la nuit.

Remarque : On dit aussi *bacchanal* au masculin pour signifier *grand bruit*, *tapage*.

Exemples : Un grand bacchanal ; faire du bacchanal.

3 – Les *bacchantales* étaient des fêtes célébrées en l'honneur de Bacchus, dieu du vin, chez les Romains.

[Voir le mot *Dionysiaques*].

Bacchante : **1** – Femme qui célèbre la fête des bacchantales.

2 – [*Au figuré*] Femme emportée et furieuse.

Exemple : C'est une vraie bacchante.

Bacchus : Divinité romaine du vin et de la vigne, de la débauche et de la licence.

Remarques : **a)** – Bacchus a été assimilé au dieu grec Dionysos, dieu des extases et des mystères.

b) – Bacchus était vénéré surtout par des initiés qui se livraient, au cours des mystères appelés « *les bacchantales* » à des orgies qui donnaient lieu à des désordres.

Bâche : **1** – (En anglais « *tank* ») Grande caisse, sorte d'auge, capable de recueillir un liquide.

2 – Réservoir destiné à contenir l'eau d'alimentation d'une machine.

Remarques : **a)** – On appelle bâche le réservoir contenant l'eau d'alimentation des chaudières.

b) – Dans une installation à vapeur, la bâche (en anglais « *hot-well* ») est le réservoir qui sert à recueillir l'eau refoulée par la *pompe d'extraction* ; cette pompe aspire l'eau condensée dans le puits du condenseur ; l'eau refoulée dans la bâche sera ré-introduite dans la chaudière par la pompe alimentaire, afin de maintenir le niveau dans la chaudière à la valeur de consigne.

c) – La pompe d'extraction est encore appelée pompe à air.

[Voir l'expression *Pompe à air*].

3 – On appelle bêche un *préart* étanche plus ou moins léger, utilisé pour recueillir et garder de l'eau ; la même bêche peut aussi être utilisée pour couvrir les marchandises en pontée afin qu'elle ne prennent ni la pluie, ni les paquets de mer.

4 – Flaque ou mare qui se forme sur une grève à marée basse.

5 – Filet de pêche en manche que l'on traîne sur le sable dans les petits fonds, pour prendre du frai.

6 – Petit bateau encore appelé *bac* ou *bachot*.

[Voir le mot *Bachot*].

Bachelette : **1** – [Vieilli] Jeune fille d'une figure gracieuse.

2 – [Vieilli] Jeune fille à marier.

[Voir les mots *Bachelier*, *Bachelière*].

Bachelier : **1** – Celui qui a passé avec succès l'examen du baccalauréat.

2 – [Vieilli] Jeune homme célibataire à marier (en anglais « *bachelor* »).

Remarque : On appelle *bachelette* une jeune fille célibataire à marier.

3 – [Vieilli] Jeune gentilhomme qui servait à la guerre sous la bannière d'un autre.

Bachelier (en anglais « *waterman* », « *ferry-man* », « *wherryman* ») : Celui qui conduit un petit bateau appelé *bac*, *bêche* ou *bachot*.

Bachelière : Celle qui a passé avec succès l'examen du baccalauréat.

Bachi : Appellation familière du bonnet à pompon rouge que portent les matelots masculins de la Marine nationale française.

Remarque : Fait en drap bleu marine, on le recouvre d'une bêche blanche, l'été en métropole ou en tenue tropicale.

Bachique : Qui appartient à Bacchus.

Exemple : Fête bachique.

Remarques : **achanson bachique.**

b) – On dit le *genre bachique* en parlant de tableaux pour des sujets d'ivrognerie, qui représente des scènes de buveurs.

Bachot (en anglais « *yawl* ») : Les bachots sont des petit bateaux qui servent à traverser les rivières, à porter à terre ou sur des coffres les cordages des gros bateaux, à transporter la marchandise entre la terre et les navires au mouillage et à divers autres usages.

Bachotage : Droit établi sur les bâteaux.

Bachoteur : Batelier qui conduit un bachot.

Bacile : Plante marine encore appelée *fenouil marin* ou *salicot*.

Remarques : **a**) – On en confit les fleurs au vinaigre pour les manger en salade.

b) – Elle croît dans les endroits maritimes et pierreux.

Bâclage 1 – (En anglais « *closing* », « *blocking* ») Fermeture de l'entrée d'un port avec des chaînes.

Remarques : **a**) – À l'origine, il s'agissait de la fermeture à l'aide d'une barre de bois (en latin *băcŭlus* qui signifie *bâton*).

b) – L'ouverture du port s'appelle le *débâclage*.

2 – (En anglais « *gathering* », « *order of loading* », « *turn* ») Placement, arrangement des navires dans un port.

3 – Nom de l'emplacement où sont réunis dans un port les bateaux de servitude du port ou les canots et chaloupes désarmés.

4 – Droit perçu pour le placement des navires.

Bâclé : [Au figuré et familier] On dit en parlant d'un accord conclu, d'une affaire arrêtée, *cela est bâclé*, c'est une *affaire bâclée*.

- Bâcler : 1** – Fermer une porte ou une fenêtre par derrière avec une *barre* ou autre chose.
Remarque : Bâcler est tiré du mot latin *băcŭlus* qui signifie bâton.
- 2** – Fermer l'entrée d'un port avec des chaînes ou autres obstacles.
- 3** – *Bâcler* un navire, c'est le placer dans un lieu commode du port pour charger ou décharger les marchandises.
- 4** – *Bâcler* se dit aussi pour expédier un travail à la hâte.
Exemple : Il a *bâclé* en huit jours un procès qui pouvait durer six mois.
Remarque : Ce n'est pas faire l'ouvrage que d'aller trop vite, c'est *bâcler* la besogne.
- Badaud : 1** – [*Familier*] Niais qui s'amuse à tout, et qui admire tout.
Exemple : C'est un vrai badaud.
- 2** – *Badauds de Paris* est un sobriquet familier qu'on donne en dérision aux Parisiens, à cause de leur frivole curiosité, de leur empressement pour voir tout ce qui est nouveau, tout ce qui fait spectacle.
- Baderne : 1** – (En anglais « *mat* », « *selvage* », « *nipper* », « *paunch mat* », « *thrummed mat* », « *puddening* », « *packing* ») Tissu en grosses tresses fait avec du fil de caret, ou des vieux cordages et qu'on emploie pour garantir certains endroits d'un frottement répété ou pour amortir certains chocs.
Remarque : La différence entre *baderne* et *paillet* est quelquefois minime ; si le paillason est réalisé avec des vieux cordages disposés *en forme de huit*, on dit plutôt *paillet*.
[Voir le mot *Paillet*].
- 2** – Sorte de petit cordage qui n'est point commis comme les autres, mais qui est cadenneté comme un lacet, ce qui se fait en entrelaçant trois fils.
- 3** – (En anglais « *mat* ») Tissu fait en fibres de verre utilisé pour la fabrication ou la réparation des bateaux en matériaux synthétiques (polyester ou autres).
Remarque : Beaucoup utilisent le mot anglais *mat* pour désigner ce type de baderne.
- 4** – (En anglais « *ols foggy* », « *ols fossil* ») Au figuré et familièrement, on appelle « *baderne* » ou « *vielle baderne* » une personne sans énergie et dont on n'attend plus rien.
Remarque : Dans ce sens, *baderne* est un terme de mépris.
- Badiane** : Épice en provenance de Chine ou des Philippines.
Remarques : **a**) – Les semences que ce fruit renferme ont une odeur fort agréable, qu'elles communiquent aux aliments, et aux drogues dans lesquelles on les fait entrer.
b) – On dit aussi *badiane étoilée* ou *anis de Chine* pour la semence que l'on utilise comme épice.
- Badigeon** : Couleur jaunâtre dont on peint les murailles.
- Badin : 1** – Qui manifeste un naturel gai et enjoué, parfois un peu folâtre ou moqueur.
- 2** – Folâtre, qui s'amuse à des bagatelles.
Exemples : Cet homme est badin, il a l'air badin ; elle est toujours badine.
- 3** – Qui raconte une histoire plaisante ou est écrit dans un style léger.
Exemples : Littérature badine ; poème badin ; vers badins ; d'un ton badin.
- 4** – Personne aimant à rire, plaisanter, dire ou écrire des choses légères et futiles.
Exemple : Il fait le badin sans se fatiguer.
- Badin** : Sorte de manomètre qui, associé à un tube de Pitot, sert de cinémomètre aux avions pour connaître leur vitesse par rapport à l'air.
[Voir l'expression *Tube de Pitot*].
Remarques : **a**) – L'anémomètre mesure la différence entre la pression statique et

la pression totale ; la pression dynamique, égale à la pression totale diminuée de la pression statique, permet de connaître la vitesse de l'anémomètre par rapport à l'air dans lequel il se déplace.

b) – La pression dynamique mesurée par l'anémomètre de Badin est proportionnelle au carré de la vitesse de l'air à l'entrée dans le tube de Pitot ; mais comme cette pression est également proportionnelle à la densité de l'air, le badin donnera une indication différente, à vitesse égale, selon l'altitude de l'avion.

c) – Le badin est calibré pour une pression de l'air de 1 013,25 hPa à 15°C ; on corrige ensuite la vitesse indiquée en fonction de l'altitude et de la température.

d) – Le Français Raoul Badin (1879-1963), polytechnicien, ingénieur de l'École supérieure d'aéronautique et de constructions mécaniques (SupAéro) inventa en 1911 l'appareil de mesure de la vitesse des avions qui porte son nom.

Badine : 1 – Baguette mince et légère qu'on porte à la main.

2 – On nomme aussi *badines*, des pincettes légères.

Badour : Tenaille moyenne pour la forge.

Badrée : 1 – Farine ou autre substance que l'on a délayée dans de l'eau.

2 – [*Régionalisme cachoix*] Marmelade de pommes ou de poires qu'on étend sur les pâtisseries, sur les tartes.

Bâdrer : [*Régionalisme canadien*] Déranger, tracasser, ennuyer.

Bafouer : Traiter injurieusement et avec mépris.

Bagace : Canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour la briser et en tirer le sucre.

Bagage (en anglais « *luggage* » ou « *baggage* ») : **1** – Ensemble des effets que les passagers emportent avec eux au cours d'une traversée maritime.

2 – Si le *fret* que le passager paie pour son bagage est supérieur au fret qu'il paie pour sa personne, le passager est devenu un *subrécargue* et le bagage est appelé une *marchandise*.

3 – Le transporteur maritime de passagers est responsable sans limite des biens précieux déposés entre les mains du capitaine ou du commissaire du navire.

4 – Le transporteur maritime de passagers n'est responsable en cas de perte ou d'avaries à des effets personnels ou à des bagages de cabine qu'en cas de faute de sa part ou de la part de ses préposés.

5 – Le transporteur maritime de passagers est présumé responsable, comme habituellement en matière de transport maritime, pour les bagages et les véhicules de tourisme qui ont été enregistrés et pour lesquels a été délivré un récépissé.

Bagarre : Tumulte, grand bruit, encombrement, violent désordre causé ordinairement par une querelle.

Bagasse : [*Terme d'argot populaire*] Prostituée.

Bagatelle : 1 – Acte, parole, écrit de faible valeur, chose de peu de prix et peu nécessaire, chose frivole ne méritant pas qu'on lui accorde une grande importance.

Exemple : Perdre son temps à des bagatelles.

Remarque : On dit s'amuser à la bagatelle, pour dire s'occuper de toute autre chose que de ses devoirs.

2 – Chose, action sans gravité ; vécille ; choses accessoires, dont on peut très bien se passer ou du moins sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister.

Exemple : Se fâcher pour une bagatelle.

3 – Somme insignifiante ou, ironiquement, très importante.

Exemple : Sa voiture lui a coûté la bagatelle de 200 000 euros.

4 – Composition musicale de caractère léger, de courte durée, sans forme précise.

Remarque : Ludwig van Beethoven (1770-1827) en a composé trois cahiers.

5 – Boniments que débitent les forains à la porte de leur baraque pour inciter les

badauds à assister à leur spectacle.

6 – [*Familier*] Galanteries, amourette.

Exemples : S'amuser à la bagatelle ; songer à la bagatelle.

7 – [*Populaire*] Préliminaires de l'amour physique ou ébats amoureux.

Remarque : [*En argot*] *Faire la bagatelle*, c'est faire l'amour.

Bagne (en anglais « *galley house* », « *convict hulk* ») : **1** – Lieu où l'on renferme les forçats après le travail.

2 – Les *bagnes des galères* étaient des centres de rétention sur le modèle italien, dont la construction avait été envisagée vers 1670, pour y loger les chiourmes destinées aux galères lorsqu'elles n'étaient pas en mer ; malgré le projet de Colbert, il n'y eut jamais de *bagne des galères* pour les chiourmes en France.

Remarque : Bagne (en italien *bagno*, qui signifie « bain ») était l'appellation donnée à une prison de Livourne où étaient enfermés des esclaves turcs au début du XVI^e siècle.

On a appelé *bains* ou *bagnes* les prisons des esclaves chrétiens en pays musulman (Turquie ou Afrique du Nord).

3 – *Prison-atelier* destinée à fournir une main d'œuvre nombreuse, docile et bon marché à un *arsenal maritime* ; les bagnes ont d'abord été réservés aux forçats inaptes à la navigation sur les galères.

Les forçats des bagnes établis dans les ports français ont été, successivement ou simultanément : des musulmans, des prisonniers droit commun, des protestants.

Remarque : Le bagne de Marseille a été ouvert en 1707 ; celui de Toulon en 1723 ; puis ceux de Brest et de Rochefort.

4 – Centre de rétention destiné à des prisonniers politiques ou à des condamnés de droit commun : les forçats.

Remarques : **a**) – Les forçats avaient été condamnés à des peines de travaux forcés, ainsi appelées parce que les bagnards étaient censés travailler pour se racheter, même contre leur gré. Tout était organisé pour que les fortes têtes, les récalcitrants ou ceux qui ne pouvaient plus travailler restent le moins longtemps possible à la charge de l'Administration.

Le nombre des décès prématurés, dans ces structures pénitentiaires, était élevé.

b) – La France a ouvert successivement des bagnes en Nouvelle-Calédonie (Île des Pins) puis en Guyane (Cayenne).

c) – L'Angleterre a longtemps transféré ses condamnés en Australie, afin qu'ils y purgent leur peine, mais aussi pour qu'à leur libération il y demeurent et qu'ils puissent en mettre les terres en valeur.

d) – L'Allemagne, pendant la Seconde Guerre Mondiale, a ouvert des structures pénitentiaires appelées « *camps de travail* », principalement dans l'Est de l'Allemagne ou en Pologne, loin du front occidental ; l'un des objectifs de ces camps était de pourvoir au remplacement des ouvriers allemands incorporés dans les forces armées allemandes ; les camps recevaient, par convois entiers, des personnes arrêtées pour différentes raisons dans le Reich ou dans les pays occupés ; étant donnée l'étendue des territoires occupés et compte-tenu de la rébellion compréhensible des civils des pays soumis qu'il fallait maîtriser, le nombre des déportés a été très important.

Les déportés valides de chaque camp étaient regroupés en petites unités (les *kommandos*) ; ces unités étaient mises à la disposition des différentes entreprises industrielles de la région pour participer à l'effort de guerre ; les membres des *kommandos* dormaient et mangeaient parfois hors du camp, sur leur lieu de travail.

Les personnes jugées invalides ou inaptes au travail restaient enfermées et

rigoureusement surveillées dans le camp principal où les conditions de vie étaient souvent extrêmement dures, surtout à la fin de la guerre.

Le taux des décès prématurés dans ces camps pendant la guerre a été considérablement plus fort que dans des structures comparables en temps de paix. Les « *dégâts collatéraux* », comme l'on dit en parlant des victimes quand les assassins sont américains, ont été d'autant plus importants dans les camps allemands pendant les derniers mois des hostilités, que la pénurie alimentaire était générale dans tout le Reich.

Grâce aux machines de gestion que la société américaine IBM a continué de fournir au Reich allemand jusqu'à la fin de la guerre, via sa filiale suisse, les statistiques des camps sont remarquablement bien renseignées.

Remarque : Des travaux universitaires en langue française expliquent de façon détaillée le fonctionnement du camp de Natzwiller, en Alsace, le seul camp qui avait été établi par l'occupant allemand sur l'actuel territoire français.

Bagnolet (en anglais « *tarpauling* ») : Prélart en toile goudronnée dont on couvrait les amarres lovées près des bittes, pour les protéger de la pluie et des paquets de mer.

Bague (en anglais « *ring* », « *hank* ») : **1** – Anneau, cercle en fer, en bois ou en cordage, employé pour enverguer les voiles à draille ou pour garnir les œils de pie des bandes de ris et des rabans d'envergure.

2 – C'est encore la boucle, l'anneau, l'œillet qui termine certains cordages tels que la tournevire ou qui forme le collier d'un étau.

3 – Les bagues d'amarrage sont de gros anneaux en fer fixés sur des caisses flottantes, encore appelées coffres d'amarrage, pour servir à l'amarrage des navires ; il y a aussi des bagues semblables tenues par des pattes scellées dans les quais.

4 – Anneau métallique (en anglais « *ferule* ») entourant une tige, garnissant le bord d'un orifice, ou recouvrant l'intérieur d'un conduit.

5 – Anneau de pression d'un presse-étoupe de tige de soupape ou de vanne.

Baguenaude : Petit fruit qui est enveloppé dans de petites gousses pleines de vent, et que les enfants font claquer en les crevant entre leurs mains.

Baguenauder : [*Familier*] S'amuser à des choses vaines et frivoles.

Exemple : Il ne faut pas baguenauder dans une occasion si sérieuse.

Baguer : Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc. et les arrêter ensemble avec du fil ou de la soie.

Exemple : Il faut baguer avant que de coudre.

Baguette : Mâtereau placé un pied en arrière du grand mât d'un senau pour recevoir sa corne, et à l'arrière des bas mâts d'un vaisseau.

Baguette : Verge, houssine, bâton fort menu.

Remarques : **a)** – On appelle baguette d'arquebuse, de fusil, de pistolet, une sorte de baguette de fer, de bois, de baleine, etc., dont on se servait pour presser la poudre, la bourre, etc. qu'on mettait dans le canon de ces armes.

b) – Faire passer un soldat par les baguettes, c'est l'obliger, en vertu d'un jugement, à passer corps nu, entre deux lignes de soldats qui le frappent chacun d'une baguette.

Baguette à déboucher (en anglais « *packing-worm* ») : Tige mince en fer, portant à une de ses extrémités un manche perpendiculaire à sa longueur et se terminant à l'autre extrémité par une vis dont la spirale est très creuse et tranchante sur les bords.

Remarques : **a)** – On l'emploie à dégager les vieilles garnitures en chanvre, en faisant tourner la vis pour l'enfoncer puis en la tirant pour la retirer.

b) – On la nomme aussi *tire-étoupe* ou *tire-bourre*.

- Baguette divinatoire** : Branche de coudrier fourchue, avec laquelle on prétend découvrir les mines, les sources d'eau, la trace d'un voleur, d'un assassin.
- Bahut** : Sorte de coffre dont le couvercle est en voûte.
Exemples : Grand bahut ; serrez cela dans ce bahut.
- Baidu** : Nom d'une entreprise informatique chinoise active dans le réseau mondial *Internet*.
Remarques : **a)** – Le moteur de recherche de la société Baidu peut chercher sur le réseau mondial des textes ou des images en chinois (mandarin), en japonais ou en langues écrites en caractères latins.
b) – Le site informatique Baidu propose un index d'environ 800 millions de pages WEB, 80 millions d'images et 10 millions de fichiers multimédia.
- Baie** (en anglais « *bay* ») : Sinuosité dans une côte, formant un enfoncement où pénètre la mer, mais qui, comme lieu de mouillage, ne présente pas un abri suffisant contre les vents qui soufflent du large.
Remarque : Une baie est plus grande qu'une anse, mais elle est plus petite et moins profonde qu'un golfe ; elle est moins fermée qu'une rade.
- Baignoire** : [*Familier*] Appellation de la partie supérieure du massif d'un sous-marin où se fait la veille à la mer lorsque le sous-marin navigue en surface.
Remarques : **a)** – L'eau de mer qui y est projetée justifie l'appellation de baignoire.
b) – L'appellation officielle de cet aménagement est « *fosse de veille* ».
- Baille** (en anglais « *bucket* ») : **1** – Sorte de baquet pouvant contenir de l'eau.
Remarque : Une moitié de tonneau en forme de baquet est appelée une baille.
2 – Des bailles peuvent aussi recevoir les lignes de sonde ou les drisses des huniers.
3 – Appellation familière de l'eau de mer dans l'expression « *tomber à la baille* ».
Remarque : Les élèves de l'École Navale appellent affectueusement leur école : « *la baille* » en souvenir de l'époque où les élèves de l'École navale vivaient à bord d'un ponton en rade de Brest ; ce ponton s'appelait traditionnellement « *Borda* ».
- Bailler** : [*Vieilli*] Donner, remettre, livrer, présenter.
Exemple : Bailler des fonds.
- Bailler** : Action de jeter à tour de bras, de la roque de maquereaux, etc., détrempée dans de l'eau de mer, sur des filets traînés par des bateaux, pour prendre de la sardine.
- Bailler** : **1** – Respirer en ouvrant la bouche extraordinairement et involontairement.
Exemples : Bâiller d'ennui ; bâiller de sommeil.
2 – [*Au figuré*] S'entr'ouvrir, être mal joint.
Exemples : Les bordages du pont bâillent ; une porte qui bâille.
- Baillet** : Se dit d'un cheval ayant le poil roux tirant sur le blanc.
Exemple : Cheval baillet.
- Bailleul** : Celui qui fait profession de remettre les os rompus ou disloqués, les côtes enfoncées ou rompues.
Exemple : Le bailleul lui a remis le bras.
- Bailli** : **1** – [*Vieilli*] Sous l'Ancien Régime, officier royal d'épée, au nom duquel la Justice se rendait dans l'étendue d'un certain ressort et qui avait la charge de commander la noblesse de son district lorsqu'elle était convoquée pour l'arrière-ban.
[Voir le mot *Ressort*].
Remarques : **a)** – Bailli, se disait aussi d'un officier royal de robe longue qui rendait la Justice dans l'étendue d'un certain ressort.
b) – Il se disait aussi d'un officier de robe longue qui rendait la Justice au nom

d'un seigneur ; il y avait quelques uns de ces baillis qui ressortissaient immédiatement au Parlement, comme les baillis des pairies, ou des terres tenues en pairie et d'autres qui ressortissaient à des justices royales, comme les baillis de certains marquisats ou de certaines châtelles.

2 – [*Vieilli*] Dans l'Ordre de Malte, on appelait *bailli* un chevalier revêtu d'une dignité qui le mettait au-dessus des commandeurs et qui lui donnait le privilège de porter la grande croix.

Exemple : Le Bailli de la Morée.

Bailliage : 1 – Tribunal composé de juges qui rendent la Justice avec le bailli ou au nom du bailli.

2 – Certaine étendue de pays qui est sous la juridiction du bailli.

3 – Maison dans laquelle le bailli ou son lieutenant rend la Justice.

Baillive : La femme du bailli.

Bailion : 1 – Ce qu'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler et de crier.

Exemple : Mettre un bâillon à une personne.

2 – Ce qu'on met dans la gueule d'une bête pour l'empêcher de mordre et de faire du bruit.

Bailly : 1 – Anatole Bailly (1833-1911) est un helléniste français, auteur d'un célèbre dictionnaire *grec ancien – français* publié en 1895.

2 – Le *Bailly* est le dictionnaire de référence pour les hellénistes français.

Bain : 1 – Eau dans laquelle on se met ordinairement nu, soit pour le plaisir, soit pour la santé et où l'on demeure un temps convenable.

Remarque : On dit d'un gros nuage qui annonce une averse, dans un ciel à peu près dégagé : « *c'est un bain qui chauffe* ».

2 – La cuve où l'on prend le bain.

Exemples : Remplir le bain ; vider le bain ; mettre de l'eau dans le bain.

Remarque : On dit aussi *baignoire*.

3 – Chez les teinturiers, cuve où il y a de l'eau et des produits colorants.

Bain-marie : On appelle bain-marie l'eau bouillante dans laquelle on met quelque récipient pour faire cuire les viandes et les autres choses qui y sont.

Exemples : Faire cuire de la viande au bain-marie ; un bouillon fait au bain-marie.

Remarque : On appelle *distillation au bain-marie* celle qui se fait en mettant dans un récipient plein d'eau chaude qui est sur le feu, celui où sont les matières qu'on veut faire distiller.

Baiser : 1 – Appliquer sa bouche ou sa joue sur le visage ou sur la main de quelqu'un, par amitié, par amour, par civilité, par respect.

2 – Il se dit aussi en parlant des choses sur lesquelles on applique la bouche en signe de vénération et de respect.

Exemple : Baiser la terre par humilité.

Baissée (en anglais « *fall* », « *ebb* ») : Quantité dont la surface de la mer, pendant le reflux, s'est abaissée au-dessous du niveau auquel elle s'était élevée pendant le flux.

Baisser : 1 – Descendre, décroître, en parlant du *reflux de la mer* (en anglais « *to decline* », « *to ebb* »).

Remarque : On dit « *la mer baisse* » quand elle est dans son reflux.

2 – Passer de l'amont vers l'aval, en parlant du *vent* (en anglais « *to fall down* »).

Remarques : **a)** – En Aunis, où la terre est au levant, on dit *vent d'amont* pour désigner le vent de terre : c'est-à-dire le *vent de secteur Est* [du N.-E. au S.-E.], et *vent d'aval* pour le vent du large : c'est-à-dire le vent de secteur *Ouest* [du N.-W. au S.-W.].

b) – L'été en Aunis, s'il fait beau, le vent baisse toujours en début d'après-midi

en raison des brises thermiques (la brise de terre du matin cesse et la brise de mer se lève).

c) – Ce serait mal à propos de dire que le vent baisse lorsqu’il diminue, qu’il mollit, que sa vitesse tombe, mais qu’il souffle toujours de la même direction.

3 – Baisser les voiles (en anglais « *to lower* », « *to abase* ») c’est les amener un peu pour en réduire la surface ou, quelquefois, pour saluer.

4 – Baisser le pavillon (en anglais « *to strike the colours* ») c’est le descendre pour saluer :

i) s’il s’agit de deux bâtiments de guerre, l’inférieur doit baisser le pavillon le premier ; le supérieur lui répond en baissant également le pavillon ;

ii) un navire de commerce ou de pêche doit baisser le pavillon le premier en présence d’un bâtiment de guerre, pour le saluer ; le bâtiment de guerre lui répond en baissant également le pavillon ; lorsque le bâtiment de guerre a salué à son tour, le navire de commerce hisse à nouveau son pavillon à bloc.

Remarque : Pour « *embêter* » le bâtiment de guerre, le navire de commerce peut le saluer en baissant son pavillon trois fois consécutivement ; le bâtiment de guerre est tenu moralement de lui répondre à chaque fois (saluer trois fois un bâtiment de guerre est, en principe, le bon usage).

5 – Baisser pavillon devant quelqu’un, c’est lui céder, c’est se rendre.

Remarque : Baisser pavillon devant l’ennemi, pour un navire, est équivalent à *battre la chamade* pour une ville forte assiégée.

6 – « *Le jour baisse* » se dit lorsque l’on voit le Soleil s’enfoncer sous l’horizon.

Baissière : Le reste du vin quand il approche de la lie.

Exemple : Boire de la baissière.

Baisure : L’endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.

Exemple : Entamer du pain pas la baisure.

Bajazet 1er : Bajazet 1er (1360-1403) fut le 4ème sultan ottoman, de 1389 à 1402.

Remarque : Bajazet 1er fut capturé le 20 juillet 1402 à la bataille d’Ankara par le Turco-Mongol Tamerlan (1336-1405) et il est mort en captivité en 1403.

Bajoire : Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes en profil.

Bajoue : Partie de la tête du cochon, qui s’étend depuis l’œil jusqu’à la mâchoire.

Bajoyers : Murs de maçonnerie formant les parties latérales d’une écluse ou d’un sas.

Bakélite : Résine synthétique inventée en 1906 par le chimiste belge Leo Hendrik Baekeland (1863-1944) et développée entre 1907 et 1909 aux États-Unis d’Amérique.

Remarques : **a)** – La bakélite est un polymère synthétique de benzène.

b) – La bakélite est un anhydride de polyoxybenzylméthylèneglycol.

c) – La bakélite est un isolant électrique résistant à la chaleur, qui a remplacé la porcelaine dans les accessoires électriques, avant d’être elle-même remplacée par d’autres matières plastiques moins coûteuses à fabriquer et moins cassantes.

d) – La bakélite est utilisée comme liant pour la fabrication de disques abrasifs.

e) – La nom *bakélite* est une marque industrielle déposée.

Bal : Assemblée pour danser.

Baladin : **1** –Danseur de théâtre.

Remarque : Dans certaines représentations théâtrales, on a des comédiens et des baladins.

2 – Farceur.

3 – Homme qui, par son action bouffonne, prête à rire.

Balafre : **1** –Blessure longue faite au visage.

2 – La cicatrice qui reste quand la blessure est guérie.

- Balai** : En Aunis, on appelle quelquefois le vent de Nord-Ouest : *balai*, parce qu'il nettoie le ciel des nuages après un épisode de mauvais temps.
Remarques : **a)** – Lorsqu'une dépression océanique qui se déplace à la latitude du Royaume-Uni a dépassé la longitude de La Rochelle, le front froid est passé sur l'Aunis, les vents ont tourné du Sud-Ouest au Nord-Ouest, la visibilité est devenue très bonne, le ciel s'est dégagé et le temps est en train de s'arranger.
b) – Les mauvaises langues disent que c'est toujours à ce moment-là que les stations côtières annoncent le coup de vent que l'on vient de subir ; c'est bien sûr un peu exagéré !
- Balance** : Constellation du zodiaque traversée par le Soleil du 31 octobre au 22 novembre.
Remarques : **a)** – La Balance est située entre la Vierge à l'Ouest et le Scorpion à l'Est.
b) – La Balance ne contient aucune étoile de première grandeur.
c) – Dans la mythologie classique, elle était la balance d'Astrée, la déesse vierge de la Justice, la déesse elle-même étant représentée par une constellation voisine, la Vierge.
d) – L'appellation internationale de la *Balance* est *Libra* (en abrégé *Lib*).
- Balance** : Engin de pêche constitué d'un filet conique de quelques décimètres de diamètre, tendu sur une armature circulaire et pénétrant horizontalement dans l'eau ; il permet de capturer les poissons qui se trouvent surpris lorsque l'on remonte le filet.
On appâte le poisson en plaçant des morceaux de chair au fond du filet.
Remarque : Son nom vient de ce que, par sa forme, il rappelle un plateau d'une balance de Roberval.
- Balance** : **1** – Instrument dont on se sert pour peser, composé de deux bassins de même poids, suspendus à un fléau.
Remarque : On utilise des balances romaines, à la mer, pour peser des objets de masse assez considérable, car les balances de Roberval ou autres, qui sont posées sur le sol ou sur une table, sont soumises au roulis et au tangage ne permettent pas de connaître les poids exacts.
2 – [Au figuré] Balance signifie l'attention avec laquelle on pèse, dans son esprit, les raisons qui se présentent pour et contre, sur un sujet.
Exemples : On dit *mettre dans la balance*, pour dire examiner en comparant ; et *mettre dans la balance les actions de deux grands hommes*, pour dire en faire la comparaison ; et on dit aussi *faire pencher la balance*, pour dire faire qu'une personne, qu'une chose, qu'un avis, qu'une considération l'emporte sur l'autre.
3 – *Balance*, en termes de commerçants, signifie l'état final ou le solde du livre de comptes.
- Balancement** : **1** – Les couples de balancement sont deux couples du navire placés assez exactement au quart de la longueur du navire, l'un à partir de l'avant, le second à partir de l'arrière, et dont les constructeurs avaient l'habitude de déterminer les gabarits dans leurs plans.
Remarque : Le couple de balancement de l'avant est aussi appelé *couple de lof*.
2 – Le balancement de la voilure (en anglais « *trimming* », « *balancing* ») est le réglage des voiles pour que le navire ne soit ni trop ardent, ni trop mou.
3 – Le balancement d'un navire (en anglais « *swing* », « *balancing* ») est l'équilibrage des volumes de ce navire pour que le centre de gravité et le métacentre transversal initial soient bien placés.
4 – La zone de balancement des marées désigne l'*estran*, la partie du rivage couvrant à marée haute et découvrant à marée basse.
5 – Au début de la construction d'un navire, le balancement consiste à placer les couples de manière que leur gabariage soit divisé en deux parties symétriques par

le plan diamétral du navire.

Remarque : Le balancement précède le perpignage.

[Voir les mots *Gabariage*, *Perpignage*].

Balancer : 1 – Balancer la voilure (en anglais « *to trim* », « *to balance* ») c'est régler les voiles, de l'avant à l'arrière, pour que le navire ne soit ni trop ardent, ni trop mou : il faut, pour cela, serrer, carguer, border plus ou moins telles ou telles voiles.

Remarque : Si l'action des voiles de l'avant et celle des voiles de l'arrière sont équilibrées, le bâtiment suivra facilement la route voulue en utilisant très peu la puissance du gouvernail.

2 – Balancer un navire (en anglais « *to trim* ») c'est équilibrer les volumes de sa coque par le tracé de ses couples, de façon que le centre de gravité et le métacentre transversal initial soient placés chacun à bonne hauteur.

3 – Balancer les couples (en anglais « *to plump the frames* », « *to balance the frames* ») c'est les fixer de manière à ce qu'ils soient bien d'aplomb et que leur axe se trouve dans le plan de symétrie longitudinale du navire.

Balancer la machine (en anglais « *to try round the engine* ») : **1** – Sur une machine à vapeur alternative, après que les cylindres ont été purgés des condensats, on balance la machine pour vérifier que tout fonctionne convenablement : après avoir décollé l'équipage mobile à l'aide d'un levier, on admet la vapeur pour faire deux ou trois cycles en avant et en arrière, afin de s'assurer que la machine est parée manœuvrer.

2 – [*Par extension*] Balancer la machine, c'est vérifier que la machine de propulsion (qu'il s'agisse d'une turbine à vapeur, d'une turbine à gaz ou d'un gros moteur diesel) est parée à fonctionner, en faisant accomplir à l'hélice quelques tours en avant et en arrière à faible vitesse.

Remarques : **a)** – Dans tous les cas, avant de balancer la machine de propulsion du navire, on s'assure que l'hélice est claire, que les gardes de l'avant et de l'arrière sont raides, que la coupée ne risque pas d'être engagée en cas de léger mouvement du navire en avant ou en arrière, et plus généralement qu'il n'y a pas de risques à mettre l'hélice en rotation.

b) – Sur les moteurs diesel de propulsion, on balance d'abord à l'air, robinets de décompression des cylindres ouverts, pour s'assurer qu'il n'y a ni eau ni huile dans les cylindres ; puis on balance au combustible, en avant et en arrière, après que les robinets de décompression ont été fermés, pour s'assurer que l'appareil de manœuvre est opérationnel et que la machine est parée à manœuvrer.

c) – Sur une installation à turbines à vapeur, on débraye le vireur que l'on avait mis en fonction pendant le réchauffage des turbines, puis on fait tourner l'hélice à faible vitesse pendant quelques instants, en avant et en arrière, pour s'assurer que la machine est parée à manœuvrer.

d) – [*Par extension*] On utilise le mot *balancer* à la place de « *faire des essais de fonctionnement* » et on diffuse par hauts-parleurs que l'on va effectuer cette opération lorsqu'il s'agit d'appareils pouvant surprendre certaines personnes qui ne seraient pas informées de ces essais ; par exemple « *balancer une tourelle* » sur un bateau de guerre signifie que l'on va faire des essais d'orientation en site ou en azimut d'une tourelle d'artillerie, ou de ses canons, et qu'il faut s'en tenir écarté.

Balancier (en anglais « *gimbal* ») : Le balancier du compas désigne le double cercle en laiton qui forme une suspension à la cardan et qui permet de maintenir toujours horizontale la rose du compas.

Balancine (en anglais « *lift* ») : **1** – C'est un cordage qui est capelé à chacune des extrémités d'une vergue, puis qui se rend au haut du mât qui porte la vergue, passe dans une poulie et descend ensuite sur le pont.

Exemples : Balancine de grande vergue, de civadière, de perroquet de fougue, de grand perroquet, etc.

Remarques : **a)** – La balancine s'arrête dans la hune s'il s'agit des vergues de perroquet ou de cacatois.

b) – Les balancines soutiennent les extrémités de vergues et permettent de les *balancer*, c'est-à-dire de les apiquer ou de les manœuvrer dans le sens de la hauteur.

c) – Les balancines sont des manœuvres courantes qui permettent d'élever l'une des extrémités de la vergue et d'abaisser l'autre par commodité pour établir ou ferler la voile.

d) – Dans certains cas, les extrémités des balancines sont frappées aux barres de hune ou aux chouquets, passent dans des poulies qui sont vers les extrémités des vergues, repassent ensuite dans des poulies qui sont frappées auprès de l'origine de ces cordages et le reste tombe le long du mât.

e) – La grande vergue de l'artimon n'a pas de balancine.

f) – Les balancines de civadière sont amarrées au bout du beaupré et servent aussi pour border le perroquet.

2 – Cordage qui soutient le gui ou la bôme d'une voile aurique (en anglais « *boom topping lift* »).

Balancines (Fausses –) : Les fausses balancines supportent les bouts des vergues quand on a établi les bonnettes.

Balandre : Sorte de bâtiment de mer.

Remarque : On dit et on écrit *bélandre* ou *balandre*.

Balant (en anglais « *light of a rope* » « *bight* », « *slack* ») : **1** – Partie lâche ou pendante d'un cordage employé dans le gréement, que chaque oscillation du navire met en mouvement.

Embraquer le balant, c'est tendre, mais sans nuire à la disposition des voiles, les cordages qui n'agissent pas.

Remarques : **a)** – Donner du balant à un plomb de sonde, à un grappin qu'on veut lancer au moyen d'un cordage c'est l'agiter, le balancer pour l'envoyer plus loin.

b) – Le balant des cordages pendant une manœuvre est un signe de désordre et une cause d'embarras, d'avarie ou de blessure.

c) – L'ordre « *embraque le balant* » ou « *abraque le balant* » est un commandement pour haler sur une manœuvre juste ce qu'il faut pour qu'elle ne balance plus.

2 – Partie d'une voile qui pend librement.

Balayage des cales (Après –) : Expression courante figurant dans un procès-verbal de recherches de marchandises manquantes, lorsque ces recherches ont été infructueuses ; cette expression signifie que l'on n'a pas retrouvé les marchandises après le déchargement complet du navire, soit parce qu'elle ont été déchargées mais n'auraient pas été pointées, soit parce que les marchandises ont été déchargées par erreur dans un port précédent, soit même parce qu'elle n'ont pas été chargées au port de chargement.

Balayage des canaux (en anglais « *scanning* ») : La fonction *balayage des canaux* d'un poste radio VHF écoute successivement les canaux qui ont été choisis par l'opérateur ; elle arrête le balayage quelques instants si elle détecte un signal sur l'un de ces canaux.

Balayage à longue portée (en anglais « *long-range scanning* ») : Lorsque l'on utilise une petite échelle d'un radar à la mer, à l'intérieur ou à proximité de zones de visibilité réduite (en anglais « *when navigating in or near an area of restricted*

visibility ») afin de détecter la présence de petits navires, notamment pour déterminer s'il existe un risque d'abordage (en anglais « **if a risk of collision exists** ») on doit effectuer régulièrement des balayage à longue portée, c'est-à-dire utiliser une échelle plus grande pour détecter, de bonne heure, les gros navires qui s'approchent et qui sont trop loin pour être détectables en utilisant la petite échelle.

Balayer : Ôter les ordures d'un lieu avec le balai.

Remarque : [Au figuré] On dit balayer les corsaires, balayer la mer, pour dire en purger la mer.

Balayures : 1 – Les ordures qui ont été amassées avec le balai.

2 – On appelle *balayures de mer*, certaines choses que la mer jette sur ses bords.

Balbusard pêcheur : Oiseau de mer.

Les balbusards pêcheurs sont des rapaces qui hivernent au Sénégal ; ils se reproduisent dans la région d'Orléans.

Ils se nourrissent exclusivement de poissons.

Le balbusard pêcheur est une espèce protégée depuis 1976.

Balcon (en anglais « **balcony** » « **stern walk** », « **stern gallery** », « **quarter gallery** ») : Sorte de galerie extérieure, couverte ou découverte, établie à l'arrière des navires.

Remarque : On admet habituellement que le *balcon* est ouvert alors que la galerie est fermée.

Baldwin : Stanley Baldwin (1867-1947) fut un homme politique britannique, membre du parti conservateur.

Remarque : Baldwin fut Premier ministre à trois reprises : de mai 1923 à janvier 1924 ; de novembre 1924 à juin 1929 ; de 1935 à 1937.

Baleine : 1 – (En anglais « **whale** ») Mammifère de l'ordre des cétacés, d'une grandeur extraordinaire.

2 – (En anglais « **green sea** ») Vague qui passe occasionnellement par-dessus le bord et qui mouille le pont ainsi que les hommes qui s'y trouvent.

3 – [Familier] Jet d'un seau d'eau sur un matelot qui s'endort pendant son quart.

4 – Nom d'une constellation du ciel austral.

Baleineau : Le petit de la baleine.

Baleine blanche : Mammifère marin des mers du Nord (*delphinapterus leucas*).

Remarques : **a)** – Encore appelé *bélouga*, c'est un animal grégaire et migrateur pouvant atteindre 5 mètres de long et une masse d'une tonne.

b) – Le *bélouga* est un animal mythique en Bretagne.

Baleine bleue : La grande baleine bleue, ou *rorqual commun*, n'a été chassée qu'après l'invention du canon lance-harpon, avec insufflation d'air comprimé dans la baleine après qu'elle avait été harponnée.

Remarques : **a)** – Si l'on n'insuffle pas d'air dans le corps de la baleine bleue, elle coule après qu'elle a été harponnée.

b) – La masse d'une *baleine bleue* peut atteindre 150 tonnes ; sa longueur est de 25 à 30 mètres..

Baleine à bosse : Encore appelée *rorqual*, elle était rarement chassée par les baleiniers français du XIX^e siècle, car elle nage trop vite pour être rattrapée par les baleinières et qu'elle coule lorsqu'elle est morte.

Baleine du Groënland (En anglais « **right whale** ») : 1 – Encore appelée *baleine franche* (*balaena mysticetus*) elle mesure de 15 à 20 mètres de long et sa masse peut atteindre 70 tonnes.

2 – Elle porte, par demi maxillaire supérieur, de 300 à 360 fanons de couleur

sombre, ayant 30 à 50 centimètres de large à la base et jusqu'à 4,50 mètres de hauteur.

3 – Elle était pêchée, au XIX^{ème} siècle, par les baleiniers français des mers polaires boréales ; sa nage assez lente permettait aux baleinières de la rattraper ; flottant lorsqu'elle était morte, elle pouvait être remorquée jusqu'au navire baleinier pour y être dépecée.

Remarque : La baleine pouvait parfois plonger après qu'elle avait été harponnée et elle entraînait alors la baleinière et son armement (son Équipage) sous les glaces.

Baleine franche (En anglais « *right whale* ») : Voir l'expression *baleine du Groënland* .

Remarque : La baleine franche, ou baleine vraie, est celle qui porte des fanons, par opposition aux baleines à dents (par exemple les cachalots).

Baleine (Pêche à la –) : Pour aller à la pêche à la baleine, les baleiniers à voiles anglais partaient de chez eux pour arriver en glace du 15 au 20 avril : ils dirigeaient leur route pour prendre connaissance du Spitzberg.

Ensuite ils cherchaient un passage pour courir au nord-ouest et pénétrer dans l'intérieur des glaces.

Lorsque le 25 juin arrivait, ils couraient au sud-ouest et revenaient vers les 74, 73, 72 degrés de latitude nord, afin de finir leur pêche.

Le 15 août, ils couraient au sud-ouest pour prendre connaissance de l'accroche des glaces ; ils rentraient de 10 à 12 lieues dans les glaces, mais beaucoup plus ouest, afin d'y terminer leur pêche.

Remarque : Pour prendre les baleines dans les mers boréales, il faut être très avancé dans les glaces et approcher le plus près possible des glaces fermes ; pour cela il faut bien souvent passer par de petits bras d'eau qui les séparent ; comme dans ces endroits le courant est assez rapide, il peut arriver, soit par l'effet du vent, soit par l'effet du courant, ou les deux réunis ensemble, que le navire soit cerné par les glaces, et comme les glaces sont très grosses, elles finissent parfois par serrer le navire si fort qu'il se trouve entièrement ébranlé et qu'il n'est plus en état de reprendre la mer.

Il est très dangereux de se trouver à louvoyer dans les glaces par temps de brume ou s'il neige, lorsqu'il y a gros vent, parce que l'on peut se trouver pris entre deux banquises de glace et y rester très longtemps, parfois éternellement.

Baleines (Phare des –) : 1 – Phare de premier ordre à la pointe Nord-Ouest de l'île de Ré.

Remarque : Tour octogonale en pierres, de couleur grise.

2 – Coordonnées *World Geodetic System 84* : 46°14'39" N – 1°33'40" W.

3 – Rythme du feu : 4 éclats toutes les 15 secondes.

4 – Couleur du feu : Blanc.

5 – Hauteur de la lanterne au-dessus du zéro des cartes :

Remarque : Hauteur de la construction :

6 – Portée géographique :

7 – Portée lumineuse : 27 milles.

8 – Année de mise en service : 1854

Baleinier (En anglais « *whaling boat* », « *whale ship* », « *whaling vessel* ») : Bâtiment spécialisé dans la pêche à la baleine.

1 – Jadis, le harponnage s'opérait à partir de chaloupes portées par le bâtiment principal ; les chaloupes étaient des embarcations élancées appelées également pirogues baleinières, ou simplement des baleinières.

Les baleines étaient ensuite remorquées pour être amarrées le long du bord du navire baleinier afin d'y être dépecées ; certains capitaines les plaçaient à tribord, la queue vers l'avant, d'autres à bâbord, la queue vers l'arrière.

Les baleines étaient ensuite dépecées en petites lanières ; le lard de baleine était, soit placé en lanières dans des tonneaux et rapportés ainsi au port d'armement du baleinier (c'était le cas pour les baleiniers opérant en Atlantique Nord), soit fondu dans un chaudron à bord, ou à terre près des lieux de pêche, et rapportés dans des barriques sous forme de graisse fondue (c'était le cas pour les baleiniers opérant en Atlantique Sud ou dans le Pacifique Sud).

Une fois les baleines dépecées, leurs carcasses étaient abandonnées à la dérive.

2 – Les navires baleiniers armés pour le Nord chassaient également les phoques sur la banquise ; les navires baleiniers revenaient avec des milliers de peaux de phoques, en plus des fanons de baleines et des barriques de graisse de baleine (on disait du *lard* de baleine).

3 – Au début du XIX^{ème} siècle, l'État a voulu développer la pêche à la baleine en subventionnant les navires qui armaient pour cette pêche.

Afin que les armateurs utilisent de préférence des marins français, les capitaines de pêche anglais, qui embarquaient en double avec le capitaine porteur français, pouvaient obtenir la nationalité française après trois campagnes (même dans le Nord, ces campagnes pouvaient durer 18 mois) ; de plus, le montant des subventions allant aux Armements dépendait de la proportion des marins français dans l'Équipage : par exemple, au début des années 1820, la prime était de 60 francs par tonneau de jauge si le navire était armé exclusivement par des Français, 50 francs si les Français représentaient les 2/3 de l'Équipage, et 40 francs si l'Équipage était pour moitié français avec un capitaine étranger.

4 – Actuellement, les baleiniers sont des navires à propulsion mécanique portant près de l'étrave un canon permettant de lancer des harpons.

Les baleines sont embarquées par un plan incliné placé à l'arrière du navire et elles sont dépecées à bord.

5 – La pêche à la baleine est maintenant soumise, au niveau international, à des limitations très strictes en raison de la diminution de la ressource ; cette diminution avait été constatée dès les années 1920.

6 – Le dernier baleinier portant un pavillon français au XIX^{ème} siècle, le *Winslow*, appareilla du Havre le 26 décembre 1864 pour la Nouvelle-Zélande ; il n'est revenu que le 16 juillet 1868, après une campagne de 42 mois, avec 1140 barils d'huile de baleine et 3,8 tonnes de fanons.

7 – Les harponneurs des Açores étaient réputés pour leur courage et leur habileté. Une baleinière à avirons des Açores a été offerte, dans les années 1980, au Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle.

8 – Certains pays, dont le Japon et la Norvège, continuent à pratiquer la chasse à la baleine « à des fins scientifiques » ; les Japonnais consomment traditionnellement de la chair de baleine.

9 – La pêche aux cétacés au moyen de petits bateaux rapides de 50 à 100 tonneaux se pratiquait sur les côtes normandes aux XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles ; à partir du XIII^{ème} siècle, l'exploitation des cétacés ne concernait presque plus que ceux qui s'échouaient à la côte.

Baleinière : 1 – (En anglais « *whale boat* ») Embarcation appropriée à la pêche à la baleine. Les baleinières sont des embarcations longues, étroites, légères, de formes élancées, convenablement épaulées ; elles s'élèvent bien à la lame et marchent bien ; elles se tiennent très bien dans de grosses mers ; elles peuvent être entraînées sans emplir par les baleines harponnées ou suivre leur navire à la traîne.

Remarques : a) – Les navires baleiniers partant pour les mers du sud portent 5 baleinières ; les navires baleiniers des mers boréales en portent 7.

- b)** – Les baleinières sont armées par 6 hommes : un patron, un harponneur et quatre matelots pour tenir les avirons ; les avirons reposent sur des paillets que l'on garnit de suif.
- c)** – Chaque baleinière emporte 7 lignes de pêche noires de 100 brasses (environ 195 mètres) réparties en deux lots : 4 derrière et 3 devant.
- d)** – Le harpon principal est gréé d'une ligne blanche de 6,5 mètres sur laquelle vient se reprendre le bout d'une ligne noire par une épissure.
- La baleinière porte également des harpons de réserve et des lances, un bon couteau et une hachette pour couper la ligne en cas de péril, des limes pour affûter les lances, un épissoir pour faire ajust avec les différentes lignes, et un tourniquet. Un taberin freine la vitesse de fuite du cétacé en ralentissant le dévidage de la ligne de pêche ; on dispose d'un seau pour refroidir à l'eau de mer le taberin lorsque la ligne file, entraînée par la baleine après qu'elle a été harponnée.
- e)** – L'Équipage de la baleinière arbore un pavillon spécial pour informer les autres baleinières et le navire baleinier qu'une baleine a été harponnée.
- f)** – Le harponneur utilise son épaule pour faire entrer le harpon dans le corps de la baleine, si la baleinière a pu l'accoster ; sinon, le harpon est lancé à une distance de trois à cinq mètres, et il doit se planter perpendiculairement dans le dos de la baleine pour y tenir fermement ; si le harpon est lancé horizontalement, la peau élastique de la baleine empêche le harpon de pénétrer.
- La baleinière se laisse entraîner par la baleine ; les baleinières proches viennent à leur tour harponner la baleine pour aider la première à ralentir la nage du cétacé.
- g)** – On utilise un grappin à 4 crocs pour soulever la queue de la baleine hors de l'eau lorsqu'elle est morte afin de la remorquer aisément.
- h)** – Certaines baleinières embarquaient des pagaies pour servir à l'approche silencieuse du cétacé, plus rapidement qu'au moyen de la godille.
- i)** – En plus des ustensiles de navigation communs à tous les bateaux : un compas d'embarcation dans son habitacle, des gaffes (servant notamment à déborder la baleinière du navire baleinier, à maintenir la ligne de pêche pour l'empêcher de sauter ou à écarter les glaces) du suif pour graisser les paillets des avirons, des tolets de rechange et un petit maillet pour les enfoncer, des biscuits et de l'eau douce, quelques garcettes, certaines baleinières disposaient d'un grément leur permettant de marcher à la voile.
- 2** – (En anglais « *whaler boat* », « *whaler* ») Embarcation pointue des deux bouts, légère, bordée à clins, faisant partie du jeu des embarcations des bâtiments de guerre.
- Remarque* : **a)** – Les grands modèles, qui étaient destinées aux vaisseaux, frégates et grandes corvettes, avaient 8,50 mètres de longueur ; celles destinées aux bâtiments de rang inférieur avaient 7,50 mètres de longueur.
- b)** – De nombreux navires de commerce, jusque dans les années 1960, ont été dotés de baleinières de cette sorte pouvant marcher à l'aviron ou à la voile ; elles étaient employées pour des courses de rade lorsque les navires restaient au mouillage.
- 3** – L'expression familière « *aller armer sa baleinière* » signifie « *aller occuper son hamac* » ou sa bannette, c'est-à-dire « *aller se coucher* ».
- Remarque* : On utilise parfois les mots *piroque*, *canot*, *péniche* pour désigner les baleinières utilisées pour harponner les baleines ou pour la chasse aux phoques.

Balenas : Membre de la Baleine mâle.

Remarque : On prétend que c'est le seul poisson qui engendre comme les animaux terrestres.

Baleston : 1 – (En anglais « *sprit* », « *boom* ») Nom donné, en Méditerranée, à une livarde : le baleston est une perche qui, par l'un de ses bouts, porte l'angle supérieur d'une voile à livarde, descend en diagonale le long de la voile et vient, par son autre bout, s'appuyer contre le bas du mât ; la livarde, en quelque sorte, tient lieu de vergue.

2 – Latte cousue à mi-hauteur, parallèlement à la vergue, dans une voile carrée, notamment un hunier.

3 – Bâton fixé au point d'écoute de la flèche qui a pour effet d'en augmenter la surface ; cette disposition se voyait à la fin du XIX^{ème} siècle sur les petits bateaux à voilure aurique de plaisance ou de pêche.

4 – Pièce de charpente inclinée s'appuyant sur le faîtage.

Remarques : a) – Le faîtage et les balestons forment la charpente démontable en bois qui supporte l'étui des embarcations fabriquées jusque dans les années 1960.

b) – On dit et on écrit aussi *balestron*.

Balestron : Voir *baleston*.

Balisage : 1 – (En anglais « *beaconing* », « *beaconage* », « *buoying* ») Ensemble des marques servant à baliser les chenaux, les voies d'accès, les ports, les rivières, les côtes ou les dangers de la mer.

Remarques : a) – Les marques peuvent être fixes (phares, tourelles, balises, perches) ou flottantes (bouées, tonnes).

b) – On distingue le *balisage latéral* d'un chenal, d'une voie d'accès, d'un passage ou d'un port, où les caractéristiques des marques dépendent de leur position par rapport à un navire qui entre de la mer dans ce chenal, cette voie d'accès, ce passage ou ce port, et le *balisage cardinal* où les caractéristiques d'une marque dépendent de sa situation (Nord, Est, Sud ou Ouest) par rapport au danger à signaler.

c) – Certaines marques balisent des dangers isolés, des dangers nouveaux, des plages du littoral, des zones d'eau saines ; il y a aussi des marques spéciales.

d) – On distingue le balisage de type A, où les marques latérales tribord sont de couleur rouge et les marques latérales bâbord de couleur verte, et le balisage de type B, où les marques latérales tribord sont de couleur verte et les marques latérales bâbord de couleur rouge ; le balisage des côtes américaines est de type B, celui des côtes européennes de type A.

2 – Action de baliser une côte, un chenal, un port, etc. (en anglais « *beaconing* »).

3 – Administration chargée du service du balisage (*Service des Phares et Balises*).

4 – Autrefois, le *balisage* (ou *ballisage*, ou *ballisiage*) (en anglais « *light due* ») était à la fois une taxe et un office ; celui qui la collectait était chargé de faire poser, depuis le port jusqu'en rade, et à une distance d'une lieue, des balises pour faciliter la navigation.

Cette taxe a plus tard été appelée *droit de feu* ou *droit de balise*.

Remarque : Le *droit de feu* est encore perçu dans certains pays (Italie, Malaisie, etc.).

Balise (en anglais « *beacon* ») : **1** – Pieu, longue tige de fer verticale fixés solidement sur un danger, ou à proximité, pour signaler la position de ce danger quand la marée le recouvre ; la balise est habituellement surmontée d'un voyant de marque latérale ou de marque cardinale ; elle peut également être surmontée du voyant marquant un danger isolé, marquant des eaux saines ou du voyant d'une marque spéciale.

2 – La couleur de la balise est en relation avec le voyant qu'elle porte où qu'elle pourrait porter en raison de sa situation.

Remarque : Une balise marquant le Sud d'un danger est peinte en jaune dans sa

partie supérieure, et en noir dans sa partie inférieure.

3 – La balise peut porter un feu, de nuit ; les caractéristiques de ce feu (couleur, rythme et période) sont en relation avec le voyant que porte la balise.

Remarque : Une balise établie au Sud d'un danger peut porter un feu de couleur blanche, d'un rythme de six éclats courts (scintillements ou scintillements rapides) et d'un éclat long.

4 – On place des balises, en rivière, pour indiquer les parages où il y a assez d'eau pour le passage des bateaux ; ce sont des marques d'eau saine.

5 – On appelle parfois *balise* toute marque que l'on met pour indiquer les endroits où il y a du péril pour la navigation, ou pour marquer les endroits où il y a assez d'eau pour le passage des navires.

Remarque : On peut employer, pour servir de balises : des fascines, des tonneaux, des coffres, des bouées, des perches, des pieux, des tourelles maçonnées, etc.

Baliser (en anglais « *to put up beacon* », « *to set up beacon* », « *to beacon* », « *to buoy* ») : Indiquer par des marques de balisage les passes navigables ou les dangers.

Baliseur : Navire spécialisé dans la pose et l'entretien des marques de balisage.

Baliseur : [*Vieilli*] Celui qui veillait à ce que les riverains laissent dix-huit pieds de libre sur les bords des rivières pour la navigation.

Baliverne : [*Familier*] Sornette, discours frivole et de peu d'importance.

Ballade : Espèce d'ancienne poésie française composée de couplets faits sur les mêmes rimes et qui finissent tous par le même vers.

Exemple : Cette ballade est composée de trois couplets et d'un envoi.

Remarques : **a)** – On appelle *refrain de la ballade*, le vers intercalaire qui revient à la fin de chaque couplet.

b) – [*Au figuré*] On appelle aussi *refrain de la ballade*, dans la conversation ordinaire, le discours sur lequel une personne retombe toujours après avoir parlé de toutes autres choses.

Ballast (en anglais « *ballast* ») : **1** – Synonyme de *graves*.

Remarques : **a)** – Le mot *ballast* est un terme de la Hanse teutonique.

b) – Les Suédois et les Norvégiens emploient parfois la forme *barlast*.

c) – Le radical *-last* est à rapprocher de *lest*.

d) – Le préfixe *bar* est tiré du nordique *berr* qui signifie nu, simple.

e) – Le *ballast* désigne ainsi une « *charge inutile* » qui ne rapporte pas de fret.

2 – Gros sable, gravier, pierres concassées, mâchefer, amas de cailloux et autres matières sèches pesantes.

Remarques : **a)** – Les carrières d'où l'on tire le ballast (sable et gravier) sont appelées des ballastières.

b) – On utilise des cailloux et autres graves que l'on appelle *ballast*, pour caler les traverses des rails de chemin de fer et leur servir de lit.

c) – Les mêmes graves sont employés depuis des temps immémoriaux pour servir de *lest* (en anglais « *ballast* ») dans les fonds des navires. en raison de la facilité que l'on a pour les manipuler.

d) – L'expression anglaise « *water ballast double bottom tank* » qui figure sur les plans rédigés en langue anglaise est souvent abrégée, familièrement et dans la langue orale, en « *water ballast* » et parfois en « *ballast* ».

e) – Certains utilisent abusivement en français le mot « *ballast* » pour désigner les compartiments des doubles fonds destinés à recevoir l'eau de mer qui sert à lester les navires de surface pour améliorer leur stabilité ou pour rectifier les tirants d'eau ; on doit toujours préférer l'expression *double-fond* au seul mot *ballast*, surtout si ces compartiments sont vides ou s'ils contiennent de l'eau douce, de

l'huile de graissage pour la machine ou du combustible.

f) – Pour lester les navires, on peut utiliser du ballast, des gueuses en fer ou en fonte, jadis des vieux canons, toutes sortes de matériaux solides pesants (plomb, uranium appauvri), des provisions et du combustible (charbon ou mazout) et enfin, depuis l'apparition des navires à propulsion mécanique en fer, de l'eau de mer que l'on peut, à tout moment, charger *par gravité* dans des doubles-fonds employés comme citernes, ou rejeter à la mer au moyen de *pompes*.

g) – Certains utilisent abusivement en français l'expression « *sur ballast* » au lieu de « *sur lest* » (en anglais « *on ballast* ») en parlant d'un navire de charge qui navigue sans cargaison.

h) – Certains ont suggéré que l'origine du mot *ballast* serait à trouver dans une expression scandinave signifiant « *charge inutile* ».

i) – Les sous-marinières utilisent en abrégé le mot *ballast* pour désigner l'eau de mer qu'ils introduisent dans leurs capacités à combustible ou dans leur double coque pour plonger et qu'ils *chassent* avec de l'air sous forte pression pour refaire surface.

Ballast (en anglais « *ballast* ») : Sur un sous-marin, capacité qui ne peut contenir que de l'air ou de l'eau de mer.

Remarques : **a)** – Pleins d'air, les ballasts maintiennent le sous-marin en surface ; pleins d'eau, ils permettent au sous-marin de plonger.

b) – On évacue l'air des ballasts en remplissage en ouvrant des orifices nommés « *purges* » ; on introduit l'eau de mer par gravité.

c) – On vide l'eau de mer qui se trouve dans les ballasts en introduisant de l'air comprimé stocké dans des « *groupes d'air* » et en ouvrant les purges ; cette opération s'appelle « *chasser aux ballasts* ».

d) – La chasse rapide permet de vider très rapidement les ballasts en y injectant une grande quantité d'air sous pression et de ramener le sous-marin en surface d'urgence, en cas de voie d'eau par exemple.

Ballastage : **1** – Opération par laquelle on ensable une voie ferrée.

2 – Synonyme de *lestage* d'un navire si le lest est du ballast (gravier, sable ou cailloux).

Remarques : **a)** – Lorsque l'opération de lestage consiste à embarquer de l'eau de mer dans les doubles-fonds d'un navire, on utilise de préférence le mot *lestage*.

b) – Il est aussi abusif d'utiliser le mot « *ballastage* » dans le cas d'un lest liquide que d'employer l'expression « *un vapeur* » pour désigner un navire propulsé par un moteur diesel.

Ballasté (en anglais « *ballasted* ») : Navire qui a embarqué du ballast pour lui servir de lest.

Remarques : **a)** – Le mot *ballasté* est quelquefois employé comme synonyme de *lesté*, quelle que soit la nature du lest, mais il est préférable d'utiliser le mot *lesté* s'il ne s'agit pas de ballast (gravier, sable ou cailloux).

b) – Le contraire de *ballasté* est *déballasté*.

Ballastière : Carrière d'où l'on extrait du sable, des graviers ou des petites pierres que l'on appelle *ballast*.

Remarque : De nombreuses ballastières ont été ouvertes et exploitées en France sous le Second Empire et sous la III^{ème} République pour fournir le ballast qui a servi à stabiliser les voies et à enchâsser les traverses des chemins de fer.

Balle : **1** – Sorte de petite boule, de petite pelote ronde faite de rognures d'étoffe, recouverte de drap ou de feutre et servant à jouer au *jeu de paume*.

Remarques : **a)** – On appelle *enfants de la balle* les enfants d'un maître de jeu de paume et au figuré, tous les enfants qui embrassent la profession de leur père.

b) – On dit aussi, au figuré *prendre la balle au bond*, pour dire saisir habilement

l'occasion qui se présente.

2 – Sorte de boule en caoutchouc ou autre matériau élastique, emplie d'air et servant à différents sports collectifs ou individuels.

Remarque : Une grosse balle est un ballon.

Balle : (En anglais « *bullit* ») Petite boule de plomb dont on charge certaines armes à feu, comme fusils, mousquets, arquebuses, pistolets.

Balle : (En anglais « *bale* ») **1** – Gros paquet de marchandises enveloppé d'une toile cousue.

2 – Mesure du volume des cales lorsque l'on charge des marchandises en balles (c'est la « *capacité balles* ») par opposition au volume d'un chargement de grains en vrac (la « *capacité grains* »).

Remarque : Lorsque l'on charge des grains en vrac, la marchandise peut se glisser sur les cornières ou dans d'autres espaces qui demeurent inutilisables quand on charge des balles.

Baller : [*Vieilli*] Danser.

Remarque : On dit qu'un homme va *les bras ballants*, pour dire qu'il marche en laissant aller ses bras suivant le mouvement de son corps.

Ballet : **1** – Danse figurée et concertée entre plusieurs personnes, qui représente quelque sujet particulier.

2 – *Ballet* se dit aussi d'une espèce d'opéra composé d'actes détachés réunis sous un titre commun et dont chacun amène une fête.

Ballet : Synonyme d'*auvent* en saintongeais.

Ballisiage : Voir le mot *balisage*.

Ballon (en anglais « *fender* », « *ball* », « *cork der* ») : Sorte de défense sphérique ou presque cylindrique, en cordage ou gonflable, que l'on interpose entre son navire et le quai, le ponton ou un autre navire pour éviter les enfoncements de la coque ou les rayures sur la peinture de la coque.

Remarque : Les plaisanciers utilisent souvent l'expression *pare-battage* à la place de *ballon* ou même de *défense*.

Ballon : **1** – Vessie enflée d'air et recouverte de cuir, avec laquelle on joue en la frappant avec le poing ou le pied.

[Voir le mot *Balle*].

2 – On appelle ballon aérostatique, ou *aérostat*, une machine enflée d'un gaz plus léger que l'air de l'atmosphère, et recouverte de papier ou de toile, qui s'élève d'elle-même à une plus ou moins grande hauteur suivant le degré de légèreté du gaz qu'elle contient.

Remarque : L'aérostat s'élève jusqu'à ce qu'il ait atteint une couche d'air où il soit en équilibre.

Ballon (Faire –) : Une voile que l'on est en train de carguer un peu tard dans le mauvais temps et qui n'est déjà plus établie, peut se gonfler par le vent et ainsi *faire ballon* ; si elle vient à battre, elle se déchire et elle est arrachée par le vent dans un bruit de tonnerre.

Ballot : Petite balle de marchandise.

[Voir le mot *Balle*].

Ballot : **1** – Gros paquet de meubles ou de marchandises.

2 – [*Au figuré et familier*] On dit *voilà votre vrai ballot* pour dire voilà ce qui vous est propre, voilà votre vrai fait.

Ballottage : **1** – Action de ballotter, de voter avec des ballottes.

2 – Résultat du premier tour d'un scrutin majoritaire à deux tours, lorsque aucun des candidats n'a pu réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart

des inscrits ; dans ce cas, les électeurs devront balloter une deuxième fois, c'est-à-dire voter pour un deuxième tour.

Ballotte : Petite balle dont on se sert pour *donner les suffrages* ou pour *tirer au sort*.

Exemple : Toutes les ballottes ont été en faveur d'un tel.

Ballottes : Cuveaux en bois dans lequel on met la vendange.

Ballotter : **1** – Se servir de ballottes pour donner les suffrages, ou pour tirer au sort.

2 – [Au figuré] On dit « *ballotter une affaire* » pour dire la discuter, l'agiter de part et d'autre, en délibérer.

3 – [Au figuré] On dit « *ballotter quelqu'un* » pour dire se jouer de lui, le tenir longtemps en haleine, le renvoyer de l'un à l'autre sans avoir envie de rien faire pour lui.

4 – Se renvoyer la balle sans jouer de partie.

Balourd : **1** – Déséquilibre constaté dans une pièce tournante dont le centre de masse ne se trouve pas sur l'axe de rotation.

Remarque : On dit alors que la pièce est mal centrée.

2 – Terme de mépris, qui se dit d'une personne grossière et stupide.

Exemple : C'est un gros balourd.

Balsa : Bois mou, blanchâtre et d'une extrême légèreté.

Remarque : **a)** – Les radeaux appelés *balses* que l'on utilisait sur la côte Pacifique de l'Amérique du Sud, étaient à l'origine construits avec ce bois, d'où le nom *balsa* que l'on a donné au bois.

b) – Le mot *balsa* est encore employé en espagnol pour désigner toutes sortes de radeaux, de même que le mot *catamaran* est employé en anglais pour désigner toutes sortes de radeaux.

Balsamine : **1** – Plante dont on peut tirer du baume.

2 – Plante qu'on cultive dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur.

Balsamique : Il se dit des choses qui ont une propriété, une vertu, une qualité semblable à celle du baume.

Exemple : Cette plante a une odeur balsamique, une vertu balsamique.

Baltic capesize index (BCI) : Indice de prix de référence pour la catégorie de navires

« *capesize* ».

[Voir le mot *Capesize*].

Baltic clean tanker index (BCTI) : Moyenne des prix pratiqués sur six routes de produits pétroliers raffinés (essence, gaz liquéfié, fuel de chauffage, etc.).

Baltic dry index (BDI) : Indice de prix de référence pour le transport maritime de vrac sec.

Remarque : Publié par la société britannique *Baltic Exchange*, le BDI donne une estimation moyenne des tarifs pratiqués sur vingt routes de transport en vrac de matières sèches (minerais, charbon, métaux, céréales, etc.).

Baltic panamax index (BPI) : Indice de prix de référence pour quatre routes (surtout pour les céréales) empruntées par des navires de la catégorie « *panamax* ».

[Voir le mot *Panamax*].

Baltimax : Se dit d'un navire dont le tirant d'eau de 15,4 mètres est égal au maximum possible pour entrer en Mer Baltique.

Remarque : Un navire *Baltimax* a un port en lourd d'environ 120 000 tonnes.

Balustrade (en anglais « *balustrade* », « *guard-bar* », « *guard-rod* ») : **1** – Pièce de chêne en forme de balustre qui sert à garantir l'avant d'une galère du frottement des pattes de l'ancre.

[Voir le mot *Balustre*].

2 – Garde-corps à jour, susceptible de recevoir des ornements, qu'on élève à

hauteur d'appui sur l'avant du gaillard d'arrière et de la dunette, et sur l'arrière du gaillard d'avant, sur des montants appelés batayoles.

3 – Assemblage de plusieurs balustres servant d'ornement ou de clôture.

4 – Toute sorte de clôture qui est à jours, à hauteur d'appui.

[Voir le mot *Acrotère*].

Balustre (en anglais « *baluster* », « *banister* ») : **1** – Sur les galères, pièce de chêne appuyée bâbord et tribord contre le joug de proue, pour garantir cette partie des effets du frottement du câble d'ancre.

2 – On appelle *balustres des galeries*, des petits piliers décoratifs qui, joints avec les autres par leurs sommets, forment la balustrade.

3 – Sorte de petit pilier façonné.

Exemple : Balustre de bois tourné.

Remarque : Il se prend parfois pour un assemblage de plusieurs balustres servant de clôture

Balzan : Il se dit d'un cheval noir ou bai qui a des marques blanches aux pieds.

Balzane : Marque blanche aux pieds d'un cheval.

Bamboche : Sorte de canne qui a des nœuds, et qui vient des Indes.

Bamboche : **1** – Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires.

2 – *Bamboche*, se dit aussi d'une personne de petite taille.

Exemple : Cet homme est proprement une *bamboche*.

Bambou : Arbre des Indes.

Remarques : **a)** – Il tient de la nature du roseau.

b) – Il pousse une si grande quantité de jets autour de chaque pied-mère, et si pressés les uns contre les autres, qu'ils forment des forêts presque impénétrables.

Exemple : Canne de bambou ; étui de bambou.

Bamboula : **1** – Appellation francisée d'une sorte de tambour traditionnel d'Afrique noire.

2 – Danse syncopée traditionnelle accompagnée par une instrument à percussion appelé *bamboula*.

3 – [*Populaire*] « *Faire la bamboula* » c'est faire la fête de manière bruyante.

Ban : **1** – Mandement fait à cri public, pour ordonner ou pour défendre quelque chose.

Remarques : **a)** – Ban est synonyme de *proclamation*, *publication*.

b) – On appelait *ban de vendange*, la publication du jour où la vendange s'ouvrirait.

c) – On appelait *ban à vin*, ou *banvin* la publication du jour où il serait permis aux particuliers de vendre leur vin nouveau.

[Voir le mot *Banvin*].

2 – Proclamation qui se fait dans l'église, pour avertir qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes, ou que quelqu'un va s'engager dans les ordres sacrés.

Exemples : Publier des bans ; obtenir dispense de ses bans.

Remarque : Depuis la Révolution, les bans des mariages sont affichés en mairie afin que celui qui connaîtrait une impossibilité à un mariage soit en mesure de le faire savoir avant la cérémonie.

3 – On appelait *ban* la convocation des vassaux directs du roi, ou même d'un duc, d'un comte, etc. pour le service de la guerre ; le mot *ban* désignait le corps de la noblesse ainsi convoquée.

Remarques : **a)** – L'expression « *le ban et l'arrière-ban* » désignait les fiefs et les arrière-fiefs.

b) – En ce sens, on ne dit guère *ban*, sans y ajouter *arrière-ban*.

4 – On appelait aussi *ban* le territoire d'une communauté d'habitants dans lequel,

généralement, un établissement ecclésiastique, une ville possédant une charte de commune, un seigneur, etc. exerçait une même juridiction.

Remarques : a) – Régulièrement, se tenaient des *plaid*s (audiences de tribunaux) auxquels tous les habitants du *ban* devaient se rendre.

b) – De même avaient lieu à intervalles réguliers une *cherche*, c'est-à-dire la recherche des bornes qui délimitaient le territoire du *ban*, pour éviter toute contestation avec une communauté voisine.

c) – On trouve encore quelquefois de magnifiques bornes armoriées, au hasard des promenades dans la campagne, mais la plupart de celles qui portent des armoiries ont été enlevées depuis longtemps, placées dans des jardins privés pour décorer, ou parfois utilisées comme matériau de construction.

Ban : Exil, bannissement.

Exemples : Il lui a été enjoint de garder son ban, à peine de... ; rappel de ban.

Remarque : On dit *mettre un membre, un vassal de l'Empire au ban de l'Empire*, pour dire le déclarer déchu de ses dignités et de ses droits et le proscrire ; on dit dans un sens à peu près pareil, *mettre une ville au ban de l'Empire, au ban Impérial*.

Ban : 1 – [*Régionalisme d'Alsace, de Lorraine, des pentes des Vosges*] Ensemble des terres exploitables d'une commune.

Exemple : Ban d'un village, d'une commune.

2 – [*Vieilli*] Territoire soumis au pouvoir et à la juridiction d'un seigneur.

3 – [*Par métonymie*] Droit du seigneur sur un territoire.

Remarque : Le *droit de ban* était le droit de lever des impôts directs ou indirects.

4 – [*Vieilli*] Droit de fief par lequel le suzerain contraignait ses sujets à utiliser, moyennant redevance, son four, son moulin, son pressoir.

Remarque : Le four est alors un *four banal*, le moulin un *moulin banal*, le pressoir un *pressoir banal*.

5 – Proclamation publique pour ordonner, défendre quelque chose ou plus généralement pour porter quelque chose à la connaissance de tous.

Remarques : a) – *Battre le ban des récoltes, des vendanges*, c'est publier le jour de l'ouverture des vendanges ou des récoltes sur le territoire du suzerain et par extension, sur un territoire faisant l'objet d'une administration officielle.

b) – *Ouvrir le ban* ou *fermer le ban*, c'est produire un roulement de tambour ou une sonnerie de clairon avant ou après la lecture officielle d'un ordre, d'une remise de décoration, etc.

c) – [*Au pluriel*] Annonce publique d'un mariage futur par voie d'affiche, afin que toute personne connaissant un empêchement au mariage le fasse savoir.

BAN : BAN est le sigle de l'expression « *Base d'Aéronautique Navale* ».

Banal : 1 – [*Vieilli*] Terme qui se dit des choses à l'usage desquelles le seigneur de fief avait droit d'assujettir ses vassaux, afin qu'ils lui payent certains droits.

Exemples : Four banal ; moulin banal ; pressoir banal ; taureau banal.

2 – [*Au figuré*] On appelle *témoin banal* celui qui est toujours prêt à servir de témoin à tout le monde.

Remarque : On dit dans le même sens, *caution banale, galant banal*.

3 – *Banal* est synonyme de *trivial*, ou *excessivement commun*.

Exemple : Cette remarque est banale.

Remarque : On appelle *compliment banal* celui qu'on adresse à tout le monde en un pareil cas.

Banalité : 1 – Le droit qu'avait le seigneur de fief d'assujettir ses vassaux à moudre leur grain pour faire de la farine à son moulin, ou à presser leurs noix, leurs olives, etc. pour obtenir de l'huile à son moulin, ou à cuire leur pain dans son four, etc., contre

paiement d'une charge d'usage.

2 – Propos trivial, excessivement commun et convenu.

Bananier : Navire équipé de cales frigorifiques pour le transport des régimes de bananes à une température précise donnée.

Banc : 1 – Long siège où plusieurs personnes peuvent s'asseoir à côté l'une de l'autre.

2 – On appelle *banc d'église*, un espace ordinairement entouré de menuiserie, où une famille a droit de se mettre pour assister au service divin, après avoir payé une redevance temporaire (souvent annuelle) acquittée après que la récolte avait été rentrée, ou après la date de paiement des fermages.

Remarque : Le nom patronyme de chaque famille était inscrit sur son banc.

3 – On appelle *banc d'Hippocrate*, une espèce de bois de lit, dont on se servait autrefois pour réduire les luxations et les fractures.

4 – En parlant des cérémonies, on appelle *banc* la place destinée à certain ordre de personnes.

Exemples : Le banc de la noblesse ; le banc des députés des villes.

5 – On dit dans les universités « être sur les bancs », « se mettre sur les bancs » pour dire *fréquenter les classes où l'on argumente*.

6 – [*Par extension*] On appelle *banc*, sous la halle du marché, chacun des stands qu'occupe un vendeur de produits de la terre ou de la mer.

Remarque : Naguère, nous voyions sous les halles les vendeurs classés par produits, assis côte à côte sur des bancs : il y avait le banc des marchandes de beurre, qui apportaient chacune leur production de beurre dans un panier qu'elles gardaient posé sur leurs genoux, recouvert d'un linge propre ; le banc des marchandes de crème ; le banc des marchandes de volailles mortes ou vivantes ; le banc des marchands d'huîtres ; le banc des marchands de primeurs ; le banc des marchands de tripes, etc.

[*C'était avant les armoires réfrigérées*].

Banc : 1 – Planche établie transversalement, d'un bord à l'autre, dans les hauts d'un petit bateau ouvert (en anglais « *bench* »).

Remarques : **a)** – Les bancs servent à fixer la largeur et empêchent le bateau de se fermer ou de s'ouvrir.

b) – Dans certains ports de Bretagne et en Picardie, on disait jadis *banc* au lieu de *bau*.

[Voir le mot *Bau*].

2 – Un *banc de nage* (en anglais « *rowing thwart* », « *thwart* », « *seat of rowers* ») est un siège sur lequel s'assoient un, deux ou plusieurs rameurs, maniant chacun sa rame, ou tous ensemble, un seul aviron.

Remarques : **a)** – On dit ordinairement *un banc* ; on ne précise *banc de nage* que si, dans l'embarcation, il y a un *banc de chambre*.

b) – Les gondoles de Venise n'ont pas de banc, car les rameurs nagent debout.

3 – Le *banc de la chambre* (en anglais « *bank* », « *lathe frame* ») est un siège qui court tout autour de la chambre d'un canot ou d'une embarcation.

4 – Le *banc de quart* (en anglais « *conning bench* ») était un siège à dossier, placé en avant du mât d'artimon sur le gaillard d'arrière des anciens navires à voiles et sur lequel s'asseyait l'officier de quart.

Remarques : **a)** – Il n'y avait pas de banc de quart sur les vaisseaux anglais.

b) – Le banc de quart a été supprimé sur les vaisseaux français par une ordonnance de 1786.

5 – Les *bancs des galères* étaient des longue pièces de bois couvertes de cuir, sur lesquelles étaient assis plusieurs rameurs (forçats ou matelots) pour tirer à la même rame ; ces bancs étaient établis entre la coursive et des potences en abord ;

ils étaient placés obliquement de manière à être parallèles au manche de la rame au moment où les rameurs levaient la rame en fin de palade.

Remarques : a) – Sur les galères, il y avait habituellement vingt-cinq bancs de chaque côté, à une rame chacun, et à quatre ou cinq hommes par rame.

b) – Les galéasses avaient trente-cinq bancs de chaque côté, à une rame chacun, et six à sept hommes par rame.

c) – On disait qu'un coup de canon avait emporté *tout un banc*, pour dire qu'il avait emporté tous les rameurs d'un même banc.

6 – Sur les galères, les *bancs des espales* étaient les premiers bancs à partir de l'arrière ; on y plaçait les meilleurs rameurs car ils réglait la vogue de l'ensemble de la chiourme ; ces rameurs s'appelaient les *espaliers*.

7 – Sur les galères, les *bancs de quartiers* étaient les premiers bancs du deuxième quartier, à partir de l'arrière ; les rameurs de ces bancs avaient le même rôle que les espaliers quand on voguait par quartiers.

8 – Sur les galères, les *bancs de la conille* étaient les bancs les plus à l'avant, contre la rambarde ; on y plaçait les forçats ou les Turcs *les plus forts* pour aider à manier les ancres.

9 – Sur les galères, le *banc des trompettes* était à tribord, faisant pendant au banc du *fougon* ou de la cuisine ; c'est aux bancs du *fougon* et des *trompettes* que commençait, pour la nage, le quartier du milieu.

Remarque : C'est sur le banc des trompettes que s'asseyaient les trompettes, quand les musiciens devaient jouer la fanfare.

Banc : Les marins donnent le nom de *banc* à différentes gênes à la navigation.

[Voir les mots *Gêne*, *Gêner*].

i) Banc signifie un écueil, une roche cachée sous l'eau, ou un grand amas de sable dans la mer.

Exemples : Ce vaisseau a échoué sur un banc de sable ; une mer pleine de bancs.

Remarques : a) – Un *banc de sable* (en anglais « *sand bank* », « *shoal* ») est un haut fond de la mer constitué d'un amas de sable

b) – Les bancs de sable à l'embouchure des rivières peuvent se déplacer d'une semaine à l'autre, parfois d'une marée à l'autre,

c) – Les bancs de roche, de sable, etc. peuvent dépasser du niveau de la mer ou être totalement submergés mais être couverts de peu d'eau : la mer peut y briser, dans un cas comme dans l'autre.

d) – Les *Bancs de Terre Neuve* englobent le Grand Banc, le Banquereau, le Banc à Vert, le Banc de Saint-Pierre, le Banc de Misaine et différents autres petits bancs sur lesquels il y a toujours assez d'eau pour naviguer.

ii) Un *banc de glace* (en anglais « *field of ice* ») est une masse de glace flottant à la surface de la mer, et qui gêne la navigation.

iii) Un *banc de brume* (en anglais « *fog bank* ») est une masse de brume d'une grande étendue sur la surface de la mer, dans laquelle la visibilité est réduite ou nulle.

Remarques : a) – Un *bouchon de brume* (en anglais « *patch of fog* ») au contraire, est toujours de peu d'étendue.

b) – Les marins appellent *brume*, ou *brume épaisse*, ce que les météorologues appellent *brouillard*.

c) – De la même manière, depuis Pythéas les marins appellent *climat* (du grec κλίμα qui signifie *inclinaison du ciel*) la partie de la Terre comprise entre deux cercles parallèles à l'Équateur de manière que le jour du solstice d'été est plus long d'une demi-heure sous le second de ces cercles que sous le premier.

[Voir le mot *Climat*].

d) – Les hommes politiques donnent au mot *climat* d'autres significations plus ou moins fantaisistes, parfois proches de « *climatérique* » [qui signifie *époque néfaste*].

[Voir les mots *Brume*, *Brouillard*, *Climat* et *Climatérique*].

iv) Un *banc de poissons* (en anglais « *shoal of fish* ») est constitué d'un grand nombre de poissons d'une même espèce qui se déplacent ensemble.

Banc à banc : 1 – Synonyme de *bord à bord*.

2 – En parlant de deux navires : tout près et par le travers l'un de l'autre.

Remarques : a) – Cette expression s'applique aux bateaux à rames, mais également à tous les navires.

b) – Dans certains ports de Bretagne et en Picardie, on disait jadis *banc* au lieu de *bau*.

[Voir le mot *Bau*].

Banc de tour ou de cisaille (en anglais « *bed* ») : Planche de bois épaisse, soutenue par de forts pieds, sur laquelle est établi un tour ou une cisaille.

Remarque : Pour les outils de forte puissance comme les grands tours parallèles, qui demandent une grande exactitude et qui ne tolèrent aucunes vibrations, le banc est en fonte, dressé à la machine à raboter.

Banc de voilier : 1 – Siège sur lequel est assis l'ouvrier voilier pendant son travail.

2 – Ces bancs ont environ 0,60 m de long sur 0,35 m ou 0,40 m de hauteur et sur 0,25 m de largeur ; une petite boîte, placée à chaque bout, renferme du fil, des aiguilles et les autres accessoires nécessaires ; des trous percés dans le banc reçoivent les épissoirs, écrous, poinçons, etc.

3 – Pour qu'on voilier soit bien assis, il faut que ses pieds reposent à plat et que les genoux soient au niveau des hanches ; il ne doit pas se courber sur l'ouvrage, mais se tenir droit, sans raideur.

Bancasse (en anglais « *bench* ») : **1** – À bord des galères, pièce de charpente transversale établie pour résister à des efforts particuliers :

i) *bancasse des bittes* : pièce de bois de chêne, établie en travers de la galère, trois pieds au-dessous de la couverte, et sous la latte du joug de proue ;

ii) *bancasse de l'arbre de maître* : pièce de bois de chêne, placée en travers dans le fond de la galère, à un pied quatre pouces au-dessus de l'arcasse ;

iii) *bancasse des séparations des chambres* : poutre posée en travers de la galère, soutenant les cloisons qui limitent les chambres de la galère ;

iv) *bancasse de la douille* : pièce de chêne placée comme la bancasse des séparations des chambres, mais beaucoup plus forte car elle est chargée de retenir par le bout les câbles qui auraient pu, sans elle, filer à la mer si les bosses étaient venues à casser ;

v) *bancasse d'organeau à serper* : pièce de chêne qui sert d'appui sur le bord de la galère aux organeaux et aux bossoirs ;

vi) *bancasse d'artillerie* : pièce posée de can contre le joug de proue, et portant les pieds droits extérieurs de la rambarde ;

vii) *bancasse des pieds droits du cavalet* : morceau de bordage qui porte les pieds droits du cavalet ;

viii) *bancasse de la timonière* : ensemble de plusieurs planches de pin établies sur les blandins de la galère, où elles formaient une sorte de théâtre qui était le poste des timoniers.

2 – À bord des vaisseaux, une *bancasse* est une traverse que l'on fait, à l'occasion, reposer par ses extrémités sur deux consoles ou taquets cloués à deux étances dans la cale, afin que, pour certains travaux, des hommes puissent y

trouver un appui nécessaire et momentané.

3 – Coffre servant de banquette ou de lit.

Banche (en anglais « *sunken ridge* », « *shoal* », « *bank* ») : 1 – Ce mot dérive de banc, et signifie à peu près la même chose.

2 – Cependant, on entend plus particulièrement par banche, un banc de roches tendres et plates, à faible profondeur.

3 – Lorsque le banc découvre à la basse mer, il est alternativement couvert par la mer et chauffé par le Soleil et la pierre a pris un aspect feuilleté.

Remarques : a) – Le fond de l'avant-port de La Pallice, dans les limites qu'il a connues jusqu'au début des années 1980, et le fond du bassin à flot sont comme pavés par de la banche, au-dessous de la vase qui a pu se déposer au fil des années.

b) – Pendant le creusement du bassin et de l'avant-port de La Pallice, dans les années 1880, le fond était accessible aux charrettes à cheval ; bassin et avant-port ont été creusés très uniformément ; l'ouvrage a été mis en eau après que la profondeur prévue a été atteinte (4 mètres sous le zéro des cartes dans le bassin à flot, 5 mètres dans l'avant-port) et que les quais ont été terminés.

c) – On appelle *Banches Vertes* un danger du plateau de Rochebonne, au large du phare des Baleines de l'Île de Ré.

[Voir le mot *Danger*].

Bandage : 1 – Bande, lien qui sert à bander.

Exemples : Faire un bandage ; délier un bandage.

2 – La façon, la manière de bander quelque chose.

Exemple : Un des grands secrets de l'art des chirurgiens, c'est le bandage.

3 – Bandage se dit aussi en parlant de roues et d'autres machines semblables, pour signifier les bandes de caoutchouc, de fer ou d'autre métal qui les entourent, et qui les enserrant pour les maintenir en bon état.

Bande : 1 – (En anglais « *list* », « *listing* », « *band* ») 1 – Inclinaison latérale d'un navire, sur bâbord ou sur tribord, en vertu d'un vent de côté si le navire est sous voiles, en raison d'un chargement déséquilibré d'un bord par rapport à l'autre, parfois lorsque le navire est échoué ou pour une autre raison.

Remarques : a) – On dit « *le navire est à la bande* » pour dire qu'il est incliné sur le côté.

b) – Mettre un navire *à la bande*, c'est c'est le faire pencher sur un côté pour nettoyer l'autre.

2 – La bande ou l'inclinaison d'un navire sous voiles est peu nuisible à la marche de ce navire tant qu'elle ne dépasse pas un angle moyen de 8° à 10°.

Remarques : a) – Au-delà de cette limite, l'assiette de la flottaison est très altérée.

b) – On remarque couramment que l'addition de voiles hautes par une brise fraîche ne contribue aucunement à augmenter le sillage, et peut même le diminuer.

[Voir le mot *Sillage*].

3 – Le contour de la surface de flottaison d'un navire à la bande est considérablement déformé par rapport à ce qu'il est lorsque le navire est droit, en raison des formes particulières de la carène.

Remarques : a) – On utilise le mot *bande* lorsque l'inclinaison du navire a un caractère stable.

b) – On dit qu'un navire à voiles *donne de la bande* (en anglais « *gives a list* », « *lies along* ») lorsqu'il s'incline du côté opposé à celui où le vent frappe ses voiles.

c) – Si un navire à voiles donne beaucoup de bande lorsque le temps est maniable

et avec une voilure raisonnable, c'est une marque que ce navire n'a pas assez de stabilité.

2 – Bord, côté du navire (en anglais « *side* »).

Remarque : L'ordre « *tout le monde à la bande, à tribord ! (ou à bâbord !)* » est un commandement pour faire passer tout l'Équipage à tribord (ou à bâbord) afin que, massé sur le côté du navire indiqué (sur le bord du pont, dans les haubans, sur les vergues) il crie à chaque coup de sifflet, selon les circonstances : « *vive le Roi* », « *vive l'Empereur* » ou « *vive la République* » pour faire honneur à quelque personne qui se trouve de ce côté du navire.

De même, l'Équipage d'un bateau de plaisance à voiles se met à la bande pour que le poids de tout le monde réduise la gîte du bateau, lorsqu'il porte une grosse voilure dans les allures de près et que le vent est frais, afin de remettre la flottaison du bateau dans ses lignes les plus favorables à la marche.

3 – On appelle *bande* une côte, un rivage.

Exemple : On appelle bande du Nord d'une île, la côte Nord de cette île.

4 – On appelle *bande du Nord* (en anglais « *northern shore* ») ou *bande du Sud* (en anglais « *southern shore* ») sur le globe terrestre, les zones placées respectivement au Nord et au Sud de la ligne équatoriale.

5 – Sur les galères, on appelait *bande de sartis* une bande de fer qui portait des crocs sur lesquels les sartis faisaient dormant.

6 – Une *bande* est une fraction de laize de toile à voile, coupée en travers ou selon le fil de trame.

7 – Une *bande de ris* (en anglais « *band* », « *reef band* ») est une bande de toile appliquée sur une des faces d'une voile pour la renforcer aux endroits où sont percés les trous dans lesquels passent les gargettes de ris.

[Voir l'expression *bande de ris*].

8 – On appelle *bande* la chute arrière d'une voile latine.

Bande : 1 – Troupe, compagnie.

Exemples : Bande joyeuse ; une bande d'archers ; une bande de voleurs ; les oiseaux vont par bandes.

2 – En langage militaire, on disait autrefois « *les bandes* » pour dire *l'infanterie*.

Remarques : **a)** – Aujourd'hui, au lieu de « *chef de bande* » on dit parfois « *chef de guerre* ».

b) – On disait « *le prévôt des bandes* » pour dire *le prévôt de l'armée*.

[Voir *Coligny (Gaspard II de -)*].

3 – Bande signifie aussi *parti* ou *ligue*.

Exemple : Il est d'une autre *bande*.

Remarque : On dit « *faire bande à part* » pour dire se séparer de ceux avec lesquels on était en société.

Bande : L'un des côtés intérieurs d'un billard.

Exemples : Les quatre bandes d'un billard ; il faut toucher la bande.

Bandeau : 1 – Bande qui sert à ceindre le front et la tête.

2 – Il se dit aussi d'une bande qu'on met sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir.

Remarques : **a)** – Les peintres et les poètes représentent *l'Amour* avec un bandeau sur les yeux.

b) – On dit au figuré « *avoir un bandeau sur les yeux* » pour dire *ne voir pas quelque chose*, parce qu'on est préoccupé.

3 – Bandeau se prend aussi pour le diadème dont, anciennement, les rois se ceignaient la tête.

Remarque : Il ne se met guère, dans cette acception, sans l'épithète de *royal*.

Exemple : Ceindre le bandeau royal.

Bandeau de caquette : Les bandeaux de casquette portés par le personnel de la Marine nationale dépend du grade de chacun.

Remarques : **a)** – Les bandeaux de casquette des officiers généraux portent sur toute la longueur et la largeur une frise brodée en cannetille dorée représentant :

i) Officiers généraux de marine et spécialisés de la Marine : des feuilles de chêne entrelacées, ponctuées d'ancres ;

ii) Commissaires généraux et officiers généraux du corps technique et administratif de la Marine : des feuilles de chêne et de vigne entrelacées, ponctuées d'ancres ;

iii) Administrateurs généraux des affaires maritimes et officiers généraux du corps technique et administratif des affaires maritimes : des feuilles d'acanthé entrelacées, ponctuées d'ancres ;

iv) Professeurs généraux de l'enseignement maritime : des feuilles d'acanthé et d'olivier entrelacées.

v) Ingénieurs généraux des études et techniques des travaux maritimes : des feuilles de chêne et d'olivier entrelacés, ponctuées d'ancres ;

vi) Médecins généraux et pharmaciens-chimistes généraux et médecins et pharmaciens-chimistes chefs des services : des feuilles de chêne, de lauriers et serpents entrelacées, ponctuées d'ancres.

b) – Les bandeaux de casquette des officiers généraux masculins réservent un espacement central sur le devant, entre deux rameaux entrecroisés, pour permettre la disposition des étoiles.

c) – Par souci d'économie, les officiers généraux portent souvent à la mer des casquettes dont le bandeau porte sur l'avant le nombre d'étoiles de leur grade, mais pas de frise brodée.

d) – Le bandeau de casquette des officiers supérieurs et des officiers subalternes porte le nombre de galons correspondant au grade, à partir d'enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe.

e) – Le bandeau de casquette des aspirants et des officiers marinières (à partir du grade de maître) porte un galon unique identique à celui des enseignes de vaisseau de 2^{ème} classe.

f) – Le bandeau de casquette des aumôniers des différents cultes porte, sur toute la longueur et la largeur du bandeau, une série brodée de couronnes de feuilles de palmes entourant des ancres en fils bleus.

g) – Le tricorne du personnel féminin porte un insigne métallique sur le rebord gauche ; l'indication du grade correspond à ce qui figure sur la casquette du personnel masculin.

Bande d'aube : Plaque de fer percée par les boulons à croc, fixée sur l'aube du côté où porte l'écrou, afin que ce dernier ne ronge pas le bois.

Remarque : Cette bande se nomme aussi *savate*.

Bande de fréquence :

Bande de palanquin :

Bande de ris (en anglais « *band* », « *reef band* ») : Une bande de ris est le renfort en toile cousu sur la ligne dans laquelle sont placés les œils de pie où passent les garcettes, les rabans ou les hanets qui servent à prendre les ris.

Remarques : **a)** – On met ordinairement trois bandes de ris dans chaque hunier, à distances égales, de sorte que celle d'en bas puisse retrancher la moitié, au moins, du hunier lorsqu'on prend tous les ris.

b) – On met une seule bande de ris dans les basses voiles, à cinq ou six pieds au-

dessous de la têtère.

c) – Chaque bande de ris est terminée par une patte ou erseau, sur la ralingue, qui sert de point fixe à l'itague du ris.

[Voir le mot *bande* §7].

Bande (En –) : *Larguer en bande* (en anglais « **to let go amain** ») c'est lâcher subitement un cordage tendu et l'abandonner tout d'un coup à l'effet de son élasticité et de l'énergie qui produisait sa tension.

Bande intermédiaire (sur une voile) : Bande de renfort cousue en travers d'une voile, en dessous du quatrième ris.

[Voir le mot *Bande*].

Bande latérale unique – BLU (en anglais « **single side band – SSB** ») : **1** – En modulation d'amplitude, la modulation vocale est normalement inscrite des deux côtés de l'onde porteuse ; l'information est contenue intégralement dans chacune des bandes latérales.

Remarque : La modulation d'amplitude à double bande n'est plus utilisée dans le trafic mobile maritime depuis 1982.

2 – On utilise maintenant la modulation d'amplitude à bande latérale unique (BLU) afin de réduire l'encombrement des ondes et d'améliorer le rendement de l'émetteur : on réduit ou on supprime la bande inférieure de la porteuse et on ne transmet que la bande supérieure (en anglais « **upper side band – USB** »).

Remarques : **a)** – On utilise la BLU en ondes hectométriques et décamétriques en radiotéléphonie.

b) – La BLU modifie un peu les voix.

Bandelette : Petite bande avec laquelle on entoure et on lie quelque chose.

Bande littorale des 100 mètres : L'article L. 121-16 du Code de l'urbanisme (ancien article L146-4) dispose qu'en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares.

Remarques : **a)** – L'objectif est de préserver de l'urbanisation cette zone particulièrement sensible dans laquelle le principe de protection de l'environnement doit primer sur le principe d'aménagement.

b) – L'article L. 121-16 ne s'applique qu'en France métropolitaine.

c) – En Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion et à Mayotte, les dispositions applicables dans la bande littorale dite des « *cinquante pas géométriques* » sont définies aux articles L. 121-39 à L. 121-49 du code de l'urbanisme.

[Voir l'expression *Pas géométrique*].

d) – L'article L. 121-16 du code de l'urbanisme reprend les dispositions de la « *loi littoral* » de 1986.

e) – La « *loi littoral* » a été votée et adoptée à l'unanimité le 3 janvier 1986 (loi n°86-2 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral).

f) – La loi littoral vise à encadrer les conditions d'utilisation des espaces terrestres, maritimes et lacustres dans les communes littorales, c'est-à-dire dans les communes qui sont notamment riveraines des mers, océans, estuaires, étangs salés ou lacs.

g) – Dans les espaces proches du rivage, l'extension de l'urbanisation peut être autorisée si elle est prévue par le plan local d'urbanisme ; ce dernier doit toutefois justifier et motiver cette extension selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Bande plane des tiroirs (en anglais « *valve-face* ») : Partie plate, en bronze, qui, dans le tiroir d'une machine alternative, forme la barrette et frotte contre la bande correspondante du cylindre.

Remarque : On la nomme aussi *plaque frottante du tiroir* (en anglais « *sliding plate* »)

Bande (Poste de –) : **1** – [Sur les bateaux de plaisance] Se dit lorsque tous les membres d'Équipage disponibles viennent du même bord pour faire gîter le navire (prendre de la bande).

2 – Sur les bâtiments militaires, on donne le même nom (*poste de bande*) à la disposition des membres de l'Équipage en tenue de cérémonie, répartis sur tous les ponts d'un bord et alignés près des rambardes ; cette disposition est destinée à faire honneur à une personnalité près de laquelle le navire va passer.

Remarque : Lorsque le navire est à portée de voix de la personnalité, tout le monde crie ensemble, trois fois de suite : « *Vive la République !* ».

Bander : 1 – Lier et serrer avec une bande.

Exemple : Bander une plaie.

2 – Il signifie aussi mettre un bandeau sur les yeux.

Exemples : Bander les yeux d'un criminel à qui on va couper le cou ; d'un condamné qu'on va fusiller.

3 – Tendre quelque chose avec effort.

Exemples : Bander un arc, une arbalète, un ressort ; le vent bandait les voiles.

4 – Être tendu.

Exemple : Cette corde bande trop.

5 – [Au figuré] Bander son esprit, avoir l'esprit bandé, c'est s'appliquer, être appliqué à quelque chose avec une grande contention d'esprit.

Banderole (en anglais « *pennant* », « *bandrol* ») : **1** – Grand guidon fendu en deux pointes, fixé par son côté supérieur sur un bâton comme les flammes.

Remarque : On plaçait des banderoles en haut des mâts aux xv^e et xvi^e siècles.

2 – Espèce d'étendard que l'on met pour ornement à diverses choses.

Bandit : 1 – Terme dont on se sert pour désigner les vagabonds malfaisants.

2 – [Par extension] Il se dit aussi des gens sans aveu.

Bandoulière (en anglais « *bandoleers* », « *shoulderbelt* ») : **1** – Large bande de cuir, qui passe de l'épaule gauche sous le bras droit et qui sert aux cavaliers pour porter leur mousqueton, et aux fantassins pour y attacher leur fournement.

Remarques : **a)** – On dit « *donner la bandoulière à quelqu'un* » pour dire *l'établir garde dans une terre*.

b) – On dit « *porter la bandoulière* » pour dire *être garde*.

c) – On dit « *ôter la bandoulière à un garde* » pour dire *le casser*.

2 – Prendre l'ancre d'un navire *en bandoulière*, c'est la placer en travers sur l'arrière d'une embarcation.

[Voir le mot *Cravate*].

3 – *Escher en bandoulière*, c'est placer une armure sur un appât vivant, en faisant glisser l'empile métallique entre cuir et chair de façon que l'hameçon se place à la hauteur de l'épaule du poisson, légèrement derrière la tête.

Banlieue : 1 – La banlieue est l'étendue d'un ban seigneurial ; c'est le territoire sous la juridiction commune d'un même seigneur, d'une même ville, d'un même établissement ecclésiastique.

2 – Les habitants de la banlieue d'une ville étaient contribuables aux charges de la ville et ils bénéficiaient d'avantages liés à leur rattachement à cette ville.

Remarques : a) – Les limites de la *banlieue de La Rochelle* ont été fixées par le roi de France Charles V, le 8 janvier 1372 :

- i)** ce district commence à la porte Saint-Nicolas de La Rochelle ;
- ii)** il longe les côtes de la mer jusqu'à Châtelailillon et au premier pont d'Yves ;
- iii)** de là, tournant à gauche, il coupe les marais en ligne droite et aboutit au bourg de Thairé inclusivement et à l'Ormeau des Forges, au-delà de Pied de Loire ;
- iv)** de Forges, dont il renferme la paroisse, aussi bien que de celles d'Aigrefeuille, de Saint-Christophe et de Saint-Médard, il va droit au Pairé de Fraise et traverse des marécages, enveloppant les paroisses de Vérine, d'Anglier et le village de Fonpatour ;
- v)** de ce côté-là le Pairé de Mille-Écus lui sert de borne ;
- vi)** il part de ce point à gauche pour aller embrasser les paroisses de Longèves, de Saint-Ouen et Le Breuil-Bertin, jusqu'au Pairé de Serigny ;
- vii)** là, cette ligne suit les cours d'eau et après avoir tourné la paroisse d'Andilly, elle s'avance jusqu'à Esnandes ;
- viii)** de ce bourg, jusqu'à Chef-de-Baie ;
- ix)** de ce promontoire enfin, jusqu'à la porte de Saint-Nicolas, l'Océan sert de borne à la banlieue.

b) – Ce territoire a près de 4 lieues de largeur et 5 lieues dans sa plus grande longueur, depuis Serigny jusqu'à Yves.

c) – La banlieue de La Rochelle comprend trente-huit paroisses ; celle de Ciré a été attachée plus tard, par attache et privilège particulier.

Banians : Habitants des Indes Orientales qui croient à la métempsycose.

Banne (en anglais « *tilt* », « *awning* ») : **1** – Grosse toile servant à couvrir les grains et autres marchandises chargés sur les navires, ou à servir d'abri contre la chaleur ou la pluie.

Remarque : a) – Banne est synonyme de *préart*.

b) – On appelle *taud* la banne que l'on met sur un canot pour le protéger du Soleil, de la pluie et des paquets de mer.

2 – Espèce de grande manne faite de branchage.

Banner (en anglais « *to tilt* ») : Étendre une banne pour protéger une marchandise.

Banneret : On appelait autrefois ainsi celui qui avait droit de bannière à la guerre.

Exemples : Seigneur banneret ; chevalier banneret.

Banneton : Synonyme de vivier : coffre percé pour conserver le poisson vivant dans l'eau d'une rivière ou de la mer.

Bannette : Appellation familière et populaire d'une couchette fixe dans un poste d'Équipage ou une chambre d'officier.

Remarques : a) – L'expression « *bannette chaude* » s'applique aux petits bâtiments dans lesquels le nombre des couchettes est inférieur au nombre des membres de l'Équipage : plusieurs marins utilisent la même couchette à tour de rôle, chacun pendant son repos et alors que son matelot est de veille.

b) – Les derniers sous-marins français à propulsion diesel qui pratiquaient les bannettes chaudes ont été retirés du service à la fin des années 1990.

c) – Le mot bannette vient du mot *banne* qui désigne la toile dont on fait les hamacs.

d) – Curieusement, le mot populaire *bannette* désigne une couchette fixe sur un navire, par opposition à un hamac.

Banneton : Espèce de coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau.

Banni : 1 – On dit d'un homme odieux et méprisé, à qui toutes les portes sont fermées, qu'il est banni de partout.

2 – On dit d'une opinion ou d'un système généralement abandonnés : cette opinion est bannie, ce système est banni de toutes les écoles.

[Voir le mot *Bannir*].

Bannière : [Vielli] Élément d'une armée.

Remarques : a) – Une *bannière* était un regroupement de lances (on dirait aujourd'hui *compagnie* au lieu de *bannière*).

La *bannière* était commandée par un *chevalier banneret*.

L'emblème d'une *bannière* était de forme carrée ou rectangulaire (le plus souvent avec son plus grand côté dans le sens de la hauteur).

b) – Une *bataille* était formée de plusieurs *bannières* (on dirait aujourd'hui *corps d'armée* au lieu de *bataille*, mais on appelle encore *bataillon* un petit corps d'armée).

c) – *Lance* est un terme collectif qui comprend l'homme d'arme qui combattait avec la lance et tout son accompagnement, tant à pied qu'à cheval : coutelier, pages, valets, archers.

Une *lance* comprenait jusqu'à 15 hommes, selon les moyens financiers du chevalier qui les recrutait.

La lance était commandée par un chevalier bachelier ou chevalier à pennon.

L'emblème d'une lance était un pennon, ou flamme triangulaire.

d) – Anciennement on appelait *bannière* l'enseigne du seigneur de fief, sous laquelle se rangeaient ses vassaux, lorsqu'ils allaient à la guerre.

Remarque : Le mot *bannière* n'est plus d'usage en cette acception que dans le proverbe « *cent ans bannière, cent ans civière* » par lequel on marque les changements de fortune qui arrivent dans les familles.

[Voir les mots *Ost*, *Lance*, *Bataille*, *Bachelier*, *Pennon*].

Bannière : 1 – [Vielli] Drapeau ou flamme à une ou deux pointes, établi sur hampe horizontale, (en anglais « *banner* ») par lequel, quand il était arboré, on reconnaissait de quelle nation était le bâtiment : s'il était français, espagnol, anglais, hollandais, etc.

Exemples : Arborer la *bannière* ; trafiquer sous la *bannière* de France.

Remarques : a) – Au XII^{ème} siècle, la *bannière* était rectangulaire et son côté le plus court était attaché à une hampe ; au XIII^{ème} siècle, elle était attachée à la hampe par son côté le plus long ; au XIV^{ème} siècle, la *bannière* est devenue carrée avec des pointes appelées fanons.

b) – On hissait la *bannière* à la hune ou au bout de l'antenne.

c) – La *bannière* portait les armes de l'amiral, de la province ou du royaume.

d) – Les *bannières* ont cessé d'être employées au XIV^{ème} siècle, sauf pour les galères.

e) – Aujourd'hui, les *bannières* ont été remplacées par des *pavillons*.

[Voir le mot *Pavillon*].

2 – Le mot *bannière* continua à être employé dans un sens général pour indiquer les marques ou les armes portées, ou leur couleur (en anglais « *flag* »).

Remarque : Naguère, on donnait le nom de *bannière* au pavillon de poupe du navire (en anglais « *ship's ensign* »).

3 – On dit qu'une voile carrée est *en bannière*, qu'elle se déploie comme une *bannière*, lorsque ses écoutes étant larguées ou rompues en même temps, elle voltige au vent sans être retenue.

Remarque : On laisse aller les hunes ou les perroquets *en bannière* pour faire certains signaux convenus.

4 – On appelle *bannière de partance* (on dit aussi *pavillon de partance*) le pavillon que l'on envoie pour faire connaître aux membres de l'Équipage qui sont à terre qu'il est temps de rembarquer.

Bannière : [Vielli] **1** – Enseigne ou étendard d'un vaisseau ou d'une galère, par lequel, quand il était arboré, on reconnaissait de quelle nation était le navire, s'il était français, espagnol, anglais, hollandais, etc.

Exemples : Arborer la bannière ; trafiquer sous la bannière de France.

Remarque : On dit généralement aujourd'hui *pavillon*.

2 – Bannière signifie aussi l'étendard d'une église, d'une confrérie, que l'on porte aux processions.

Exemples : La croix et la bannière ; la bannière d'une paroisse ; la bannière d'une confrérie.

Remarques : **a)** – On dit « *aller au-devant de quelqu'un avec la croix et la bannière* » pour dire *lui faire une réception honorable*.

b) – On dit familièrement et au figuré « *se ranger sous la bannière de quelqu'un* » pour *se ranger de son parti*.

Bannir : **1** – [Vielli] Condamner par autorité de justice à sortir d'un état, d'une province, d'un ressort, etc.

2 – Chasser, éloigner, exclure.

Exemples : Il faut bannir les médisants des bonnes compagnies ; bannissons les fripons de notre société.

Remarque : On dit « *se bannir d'une compagnie* » pour dire s'abstenir d'y aller.

3 – [Au figuré] Bannir, dans le sens d'*éloigner de soi* se dit de diverses choses.

Exemples : Bannir le vice ; bannir toute crainte, toute honte ; bannir le chagrin de son esprit ; bannir un ingrat de sa mémoire.

Bannissement : Condamnation à être banni par autorité de Justice.

Exemples : Être condamné à un bannissement perpétuel ; long bannissement.

Banquais (en anglais « *banker* ») : Nom donné aux navires qui font la pêche à la morue sur le *Grand Banc* de Terre-Neuve.

Banque : Le lieu où un homme qui fait commerce d'argent, exerce sa profession.

Banquée : Chaussée construite sur le bord de la mer (*idiome normand*).

Banquer : Se mettre en pêche ou être en pêche sur le *Grand Banc* de Terre-Neuve.

Remarque : On dit aussi *banquer* lorsque l'on se met en pêche sur autre banc, aussi profond que le *Grand Banc* de Terre-Neuve.

Banquereau : On appelle *banquereaux* deux bancs situés dans l'ouest du *Grand Banc* de Terre-Neuve, qui ont beaucoup moins d'étendue et où l'on pêche également la morue.

Banqueroute : **1** – Faillite que font les négociants qui manquent à payer leurs créanciers par insolvabilité feinte ou véritable.

Exemples : Banqueroute frauduleuse ; faire banqueroute.

2 – Abandon qu'un homme fait de tous ses biens à ses créanciers, faute de les pouvoir payer.

Remarque : Un armateur est quitte vis-à-vis de ses créanciers s'il leur abandonne sa *fortune de mer* ; si cette *fortune de mer*, constituée par la valeur de ses navires, est inférieure à ses créances, il n'est pas tenu de prélever la différence sur sa *fortune de terre*.

Banquet : Festin, repas magnifique.

Banquette (en anglais « *step* ») : **1** – On appelle banquettes les gradins construits de chaque côté d'une forme de radoub.

2 – [Terme de fortification] Petite élévation de pierre, de terre, ou de gazon, pour

tirer pardessus le parapet d'un bastion, ou le revers d'une tranchée.

3 – On appelle *banquettes* les endroits relevés d'un chemin, d'un pont, où il n'y a que les gens à pied qui passent.

Banquier (en anglais « *newfoundland fishing boat* ») : Navire armé pour faire la pêche à la morue verte sur le Grand Banc de Terre-Neuve.

Remarque : La *morue verte* est salée à bord et conservée dans le sel, à la différence celle que l'on fait sécher à terre, sur la grève.

Banquise (en anglais « *fast ice* ») : 1 – Banc de glace étendu dans les mers polaires.

2 – Amas de glaces flottantes détachées des côtes ou des baies, qui entravent ou gênent la navigation.

Remarques : **a)** – Les intervalles qu'on trouve dans les banquises sont nommés clairières.

b) – Certains pêcheurs s'installent momentanément sur les banquises les moins élevées, comme sur des îlots.

Banvin : Privilège qu'avait un seigneur de vente le vin de son crû, à l'exclusion de tout autre, dans sa paroisse, durant le temps marqué par la coutume.

Bapaume (En –) : 1 – (En anglais « *becalmed* ») : On dit qu'un navire à voiles est *en bapaume* lorsqu'il est dans l'impossibilité de gouverner, faute de vent.

2 – (En anglais « *disabled* ») : On dit aussi qu'un navire à voiles est *en bapaume* lorsqu'il est en désordre dans son grément, dégréé, dans l'impossibilité de s'orienter.

Baptême : 1 – Cérémonie qui consiste à immerger dans l'eau une personne, un navire, etc., dans un but pratique ou idéologique.

Remarque : **a)** – La cérémonie du baptême est habituellement l'occasion d'attribuer un nom, ou de modifier le nom de l'objet ou de la personne baptisée.

b) – Le mot *baptême* est tiré du grec βάπτισμα qui signifie *immersion*.

2 – [*Par extension*] Cérémonie profane burlesque (en anglais « *ducking* », « *shaving on crossing the line* ») qui a lieu la veille ou le jour où un navire coupe un cercle polaire, la ligne d'un tropique ou la ligne équatoriale ; elle consiste surtout à mouiller à l'eau de mer, souvent à les plonger dans une piscine ou une bûche emplies d'eau de mer, celles des personnes embarquées qui passent ces lignes pour la première fois.

Remarque : Autrefois, la cérémonie était présidée par le pilote hauturier qui connaissait la théorie de la navigation par les astres, qui mesurait chaque jour la culmination du Soleil et qui, par conséquent, était le garant de la latitude : c'est sur lui que l'on se reposait pour déterminer l'instant du passage de la ligne (latitude = 0° pour la ligne équatoriale).

3 – [*Par abus de langage*] Cérémonie religieuse (en anglais « *christening* ») au cours de laquelle, après l'avoir béni, on attribue un nom à un navire ; on cherche alors à attirer sur lui la bienveillance des forces de l'au-delà.

[Voir le mot *Bénédiction*].

Remarques : **a)** – Le baptême d'un navire est un acte de propitiation.

[Voir le mot *Propitiation*].

b) – Le baptême du bateau de sauvetage semi-rigide de la La Rochelle, le « *SNS707 – Roche du Sud* » s'est déroulé le samedi 19 mai 2012 en présence de personnalités qui ressassaient probablement des pensées extrêmement négatives les unes vis-à-vis des autres (voir les photos dans la presse nationale) :

i) Quelques jours plus tard, il a crevé l'avant de son flotteur, puis il a flambé son bitton de remorquage arrière !

ii) Deux ans après, il percutait, de nuit, quelque chose en mer à plus de 33 nœuds, ce qui obligea à remplacer sa coque rigide.

4 – [*Par analogie*] Cérémonie se voulant « *conviviale* » à bord de sous-marins en plongée maximum, au cours de laquelle les nouveaux sous-mariniers sont contraints d'absorber un breuvage contenant de l'eau de mer et d'autres liquides peu ragoutants.

5 – [*Par analogie*] On appelle *baptême* un ensemble de marques portées sur certains objets de l'armement du navire pour en indiquer le nom ou la destination, l'époque de fabrication, etc.

i) les munitions portent un baptême disant les lieux et dates de fabrication.

ii) les voiles de rechange portent un baptême donnant leur nom, quelquefois leurs caractéristiques, et la date de leur fabrication ; il est apposé sur un coin et doit rester apparent lorsque les voiles sont roulées ou pliées dans la soute à voiles.

iii) les moteurs électriques portent une « *plaque-baptême* » sur laquelle sont gravées toutes leurs caractéristiques : tension, puissance, nombre de phases, vitesse nominale de rotation, cos φ, etc.

Baptisage : Le droit de *baptisage* était un droit sur les navires neufs, qui était perçu par l'autorité d'un port la première fois qu'un navire entrait dans ce port.

Baptiser : 1 – Baptiser un navire, c'est le bénir (en anglais « *to christen* ») avant de le mettre à l'eau et lui donner un nom (en anglais « *to name* »).

Remarque : Les noms que l'on donne aux navires rappellent indifféremment des divinités païennes, des hommes célèbres, des membres de la famille de l'armateur, des villes, des animaux, des maximes, etc.

[Voir le mot *Baptême*].

2 – Baptiser les néophytes au passage de la ligne (en anglais « *to duck* », « *to baptize* ») c'est faire la cérémonie burlesque où certains des membres de l'Équipage qui ont déjà franchi cette ligne se déguisent en Neptune, en Aphrodite, en Pilote muni d'un sextant, en barbier avec son balai à long manche trempé dans la mousse collante, pour organiser ensemble, aidés de quelques démons, l'immersion ou l'aspersion à l'eau de mer de tous ceux qui, à bord, n'ont jamais été de l'autre côté de la fameuse ligne.

Baptistère : Petite église qu'on bâtissait autrefois auprès des cathédrales pour y administrer le baptême.

Remarque : Le Baptistère de Constantin est auprès de Saint Jean-de-Latran.

Baque : Balise constituée par une longue perche portant à sa partie supérieure un panier d'osier.

Baquet : Espèce de petit cuvier de bois, qui a les bords fort bas.

Exemple : Mettre de l'eau dans un baquet.

Bar : Ancienne unité de pression valant 100 000 pascals (10⁵ Pa).

Remarque : Cette unité a ceci de remarquable que l'abréviation qui la symbolise (bar) est identique à son nom complet (bar).

Barchois (en anglais « *harbour* », « *road* », « *dock* », « *shelter* ») : Port, rade, dont l'abri consiste en plusieurs bancs presque à fleur d'eau, qui laissent entre eux des passes ordinairement difficiles, et un bassin dans le fond.

Remarque : Les bancs qui ferment le barchois amortissent les lames du large et, comme la mer y est tranquille, ce sont de bons abris.

Baragouin : Langage imparfait et corrompu.

Baragouiner : 1 – Parler mal une Langue.

2 – Il se dit aussi, abusivement, d'une langue qu'on ne comprend pas.

Exemple : Ces étrangers baragouinaient entre eux.

3 – [*Par extension*] Prononcer confusément, parler inintelligiblement.

Exemple : Il a baragouiné son discours.

Baraque : 1 – Construction provisoire, généralement faite de planches.

Remarques : a) – On appelle baraque un abri démontable en toile, utilisé par les commerçants ambulants, les forains, etc. ; on dit baraque foraine.

b) – On appelle aussi baraque une construction rudimentaire servant d'abri pour les pêcheurs, les chasseurs, etc., ou de resserre à outils.

2 – Hutte que font les soldats pour se mettre à couvert.

3 – [*Populaire*] Terme de dénigrement, en parlant d'une maison mal bâtie, d'un logement misérable et insalubre, ou d'une maison mal tenue ou mal gérée.

Remarque : Les domestiques disent d'une maison où ils sont mal payés, mal nourris : « *c'est une baraque !* ».

Baraquette (Poulie –) (en anglais « *sister-block* ») : Poulie dont la caisse longue contient un, deux ou trois rouets ; placée entre les haubans, elle sert au passage de manœuvres ou de quelques cordages.

Remarque : On dit aussi *poulie vierge*.

Barat : [*Vieilli*] Fraude, malversation, tromperie, déguisement de marchandise commise par la faute du patron ou de l'Équipage du navire, dont l'assureur court risque.

[Voir le mot *Baraterie* qui est presque synonyme].

Barate (en anglais « *strain band* », « *cross bands* ») : Assemblage de sangles que l'on met en croix sur la misaine, et que l'on raidit à force de palan pour soutenir la voile dans un coup de vent.

Remarque : On dit aussi *croix de Saint-André*.

Baraterie : Synonyme de *tromperie*.

[Voir l'expression *Baraterie de patron*].

Baraterie de patron (en anglais « *barretry* ») : **1** – Fraude ou infidélité commise par le capitaine, le maître ou le patron d'un navire de commerce, qui abuse d'une manière quelconque de la confiance qui lui a été accordée, au préjudice des armateurs ou des assureurs.

Remarque : Il peut s'agir de naufrage volontaire, d'impéritie, d'imprudence, de malice, de fausse route, de larcin, de vol, de déguisement de marchandise, etc.

2 – Le crime de baraterie est réprimé par le code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Art. 47 - « Est puni de 5 à 10 ans de réclusion criminelle tout capitaine qui, dans une intention frauduleuse, détourne à son profit le navire dont la conduite lui a été confiée ou qui, volontairement et dans une intention criminelle, fait fausse route ou détruit sans nécessité tout ou partie de la cargaison, des vivres ou des effets du bord. »

Baratte : Sorte de cuvier en bois, fait en forme de long baril, plus large par en bas que par en haut, dans lequel on bat le beurre artisanalement.

Barbacane : 1 – Petite ouverture pratiquée dans les murs des châteaux et des forteresses, pour pouvoir tirer à couvert sur les ennemis.

2 – Il se dit aussi des ouvertures verticales étroites qu'on laisse au mur d'une terrasse pour l'écoulement des eaux d'infiltration provenant de la masse de terre soutenue.

Remarque : Dans cette acception, *barbacane* est synonyme de « *chantepleure* »

3 – On appelle également barbacanes les ouvertures dans une levée destinées à laisser passer l'eau du marais dans le canal qui la longe et que l'on peut boucher en cas de besoin.

Barbarasse (en anglais « *ring-stopper* ») : **1** – Une *barbarasse* est un bout de filin ou de chaîne employé pour retenir le *câble* ou la *chaîne de l'ancre* en train de filer, lorsqu'il n'y a pas de frein pour les stopper.

Remarques : a) – La barbarasse est passée en double dans une boucle du pont ; on fouette les deux bouts en sens contraire autour du câble ou de la chaîne en spirale en allant vers l'avant ; on fait forcer la barbarasse autour de la chaîne jusqu'à ce qu'elle cesse de filer et on amarre les deux bouts ensemble lorsqu'elle est stoppée.

b) – On tient toujours une *barbarasse* parée lorsque l'on mouille s'il n'y a pas de frein, ou si l'on n'a pas une confiance totale dans le frein du guindeau et que le temps est mauvais.

c) – Si cela devient nécessaire, on fouette à la volée la barbarasse sur la chaîne de l'ancre pour la freiner ou pour la stopper pendant qu'elle file à la mer.

2 – On appelle également *barbarasse* un bout de gros cordage ou un bout de chaîne employé en simple comme bosse volante, quelquefois à fouet ; on maille le gros bout de la barbarasse à une boucle du pont ou à un autre point fixe et on l'utilise pour retenir les grelins, les gros cordages, les fils d'acier lorsqu'ils sont en tension arrêtés ou en train de filer.

Remarques : a) – En principe, la barbarasse enveloppe le cordage qu'elle retient par des tours en spirale ; la bosse l'enveloppe par des tours serrés.

b) – La barbarasse est couramment appelée *bosse*.

Barbare : 1 – Pour les Grecs, *barbare* était synonyme de *latin*, de *romain* ; pour les Romains tous les peuples étaient qualifiés de *barbares*, sauf les Grecs et les Romains.

Remarques : a) – Pour les Athéniens, les étrangers libres domiciliés à Athènes et qui jouissaient des droits civils locaux étaient des *météques*.

b) – Le macédonien Aristote était un *météque* pour les Athéniens.

c) – Le mot *barbare* est tiré du nom grec βάρβαρος qui signifie « étranger » et qui s'applique aux peuples qui ne parlent pas la langue grecque ou qui n'honorent pas les dieux de la mythologie grecque.

d) – Pour le Grec Thucydide, le terme *barbare* s'applique aux peuples dont les valeurs morales diffèrent de celles des Grecs, supposées universelles.

e) – Les Berbères qui peuplaient l'Afrique du Nord n'étaient pas de vulgaires barbares pour les Grecs.

f) – En réalité, la religion hellénique prend ses racines dans la religion berbère : Athéna, Poséïdon sont, à l'origine, des dieux libyens.

g) – Les Romains appelaient *barbares* tous les peuples qui n'appartenaient pas à la civilisation gréco-romaine, quel que soit leur degré propre de civilisation.

h) – Les Arabes, qui se substituèrent aux Romains dans le Maghreb, appelèrent les habitants d'Afrique du Nord du nom grec de *barbares*, qui est devenu *berbères*.

2 – Dans une autre acception, est aujourd'hui qualifié de *barbare* ce qui est contraire aux règles et au bon usage de la langue.

Remarques : a) – Depuis le roi Louis XIII (1601-1643) c'est l'Académie française fondée en 1634 qui définit le *bon usage* de la langue française.

b) – *Barbare*, en matière de langage, se dit des termes qui sont impropres.

Exemple : Cette manière de parler est *barbare*, c'est un barbarisme.

[Voir le mot *Barbarisme*].

c) – On appelle *barbare* une langue qui n'a point de rapport à la nôtre, qui est rude et qui choque notre oreille.

Exemple : Les Iroquois parlent une langue fort *barbare*.

3 – [Par extension] *Barbare* signifie *non civilisé*, mal civilisé, inculte.

Remarque : Civilisé s'entend comme *conforme aux usages de la ville*.

4 – [Par extension] *Barbare* est synonyme de *sauvage*, grossier.

Remarque : Sauvage s'entend comme *appartenant à la forêt*, étranger à la ville.

5 – [Par extension] Est qualifié de *barbare* celui qui est cruel, sans humanité.

Barbare (État –) : On qualifie parfois d'« *État barbare* » un État qui laisse ses ressortissants commettre des meurtres sans les poursuivre en justice, surtout si les victimes sont nos concitoyens ou les citoyens d'États alliés ou amis.

Remarques : a) – Pour les Grecs, les barbares étaient les Romains ; les Romains considéraient tous les peuples comme barbares, sauf les Grecs et les Romains. En France, on qualifie habituellement les nations germaniques de *barbares*, mais ordonnées et disciplinées ; au contraire, les nations latines sont considérées comme intelligentes, civilisées mais indisciplinées et que si elles sont vaincues, c'est à cause de leur indiscipline.

On raconte que les armées allemandes commettent habituellement des atrocités en temps de guerre : pillages, viols, assassinats, incendies, destruction d'œuvres d'art.

b) – Pendant l'occupation de la Ruhr par l'armée française, dans les années 1920, les francs-tireurs allemands qui commettaient des attentats contre les occupants français étaient des « *terroristes* » qui méritaient la peine de mort ; certains furent exécutés.

Quelques années plus tard, pendant l'occupation de la France par l'armée allemande, les francs-tireurs français qui commettaient des attentats contre les occupants allemands étaient des « *résistants* » pour les Français, des « *terroristes* » pour les Allemands ; et les Allemands qui les ont punis de déportation ou de mort sont qualifiés en France de *barbares*.

c) – Dans un discours prononcé à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la libération de Paris, le Catalan Manuel Valls s'est félicité que la *barbarie allemande* ait été vaincue en 1944 par le *peuple de Paris* (sic).

d) – La même semaine, Manuel Valls espérait que la Chancelière allemande accepterait volontiers que la France n'honore pas, une fois encore, ses engagements solennels concernant les déficits de ses comptes publics.

e) – Le lundi 11 août 2014, l'organisation « *Amnesty International* » a publié un rapport sur la présence de l'armée américaine en Afghanistan à partir de la fin de l'année 2001 : selon cette organisation non gouvernementale, les occupants américains auraient tué des milliers de civils afghans innocents, y compris des femmes et des enfants, sans être poursuivis et sans que ces meurtres aient donné lieu à des compensations pécuniaires aux familles de ces « *victimes collatérales* ».

Barbaresque : 1 – Qui appartient aux peuples de Barbarie.

[Voir le mot *Barbarie*].

Exemples : Navire barbaresque ; corsaire barbaresque ; côte des Barbaresques.

Remarque : Barbaresque est tiré du grec βαρβαρικός qui signifie « *qui concerne les étrangers ou les barbares* ».

2 – Il se prend aussi substantivement, pour signifier ces peuples mêmes.

Exemple : Être en guerre avec les Barbaresques.

3 – Sous les rois de France Henri IV (1553-1610) ou Louis XIII (1601-1643) les corsaires sortis de Tripoli, de Tunis, d'Alger, ou de Salé, qu'on appelait tous des *Barbaresques*, procédaient à des rafles, pour ainsi dire quotidiennes, d'hommes et de navires naviguant en Méditerranée .

Remarques : a) – Dans les quatorze premières années du règne de Louis XIII, les Barbaresques capturèrent deux mille cinq cents bâtiments de commerce ou barques de pêche et ils enlevèrent plus de trente mille hommes.

b) – Les Barbaresques rendaient quelquefois la liberté, après les avoir volés, à ceux qui se rendaient sans combattre, afin de pouvoir continuer à écumer la mer car ils ne pouvaient pas tous les garder à bord de leurs petits bateaux comme captifs et ils n'avaient pas assez de membres d'Équipage pour ramener en Barbarie tous les navires arraisonnés.

c) – Après une ou deux semaines de mer, ils reprenaient la route de la Barbarie, tanière et caverne de voleurs sans aveu, chargés d’esclaves et de marchandises.

4 – François 1er (1494-1547) avait entretenu en Provence cinquante-cinq galères pour combattre les pirates barbaresques et protéger le commerce maritime en Méditerranée ; Henri IV voulut les rétablir il mais ne put le faire, en raison de la guerre civile en France ; Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1642), le ministre de Louis XIII, jugea que pour réprimer sur la Manche les insolences des Anglais ou pour délivrer les côtes de Provence de la piraterie des Barbaresques, il fallait que la France se rendît redoutable sur mer ; Richelieu fit construire une flotte de bateaux ronds au Ponant et une flotte de galères au Levant ; Richelieu organisa la levée des gens de mer en instituant le régime des Classes (la future *Inscription Maritime*) pour former leurs Équipages ; les Protestants français capturés dans le royaume étaient envoyés à Marseille ou à Toulon pour former les chiourmes des galères.

5 – L’Italien Jules Mazarin (1602-1661), le successeur de Richelieu, négligea rapidement la Marine à cause des désordres de la Fronde dans le royaume, mais Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) le ministre de Louis XIV (1638-1715) la réorganisa définitivement, notamment par la fameuse « *Ordonnance sur la Marine du mois d’août 1681* » qui était principalement une compilation de textes existants.

Remarque : Armand de Richelieu fut le principal ministre de Louis XIII de 1624 à 1642 ; Jules Mazarin fut le principal ministre du roi Louis XIII puis de la régente Anne d’Autriche et enfin du roi Louis XIV de 1642 à 1661 ; Jean-Baptiste Colbert fut le principal ministre de Louis XIV de 1661 à 1683.

6 – Après que que les marins de l’amiral Guy-Victor Duperré (1775-1846) et les soldats du général Louis Auguste Victor de Ghaisne, comte de Bourmont (1773-1846) eurent planté le drapeau de la France à Sidi-Ferruch et à Alger (le 5 juillet 1830), sous Charles X (1757-1836), le commerce de la Méditerranée ne courut plus d’autres risques que ceux qui sont inhérents à toute navigation, sur toutes les mers du globe.

Remarque : L’Algérie est ensuite restée sous domination française jusqu’en 1962.

Barbarie : 1 – Jusqu’au XIX^{ème} siècle, ce que l’on appelait *Barbarie* était l’Afrique du Nord, c’est-à-dire les actuels Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie, soit à peu près ce que l’on entend par Maghreb.

Remarque : Les mots *Barbarie*, *Barbaresque* et *Berbère* ont la même origine. [Voir les mots *Maghreb*, *Barbare*, *Barbaresque*].

2 – On a aussi désigné par *Barbarie* toute région étrangère et inconnue.

Remarque : Le « *canard de Barbarie* » est originaire d’Amérique du Sud, un continent qui était quasi-inconnu en Europe, lorsque ce volatile y a été introduit.

Barbarie : 1 – Cruauté, inhumanité.

Remarque : La manifestation la plus condamnable de la *barbarie* consiste à préparer puis à faire déclencher par un ennemi potentiel et si possible désigné de longue date, un conflit armé pour régler de petits problèmes de politique étrangère ou même de politique intérieure.

[Cf. Franklin D.Roosevelt (USA) en 1941, Margaret Thatcher (UK) en 1982, George Herbert Walker Bush (USA) en 1990].

2 – Manque de politesse.

3 – On appelle *barbaries de langage* les façons de parler grossières et impropres dont certains se servent.

[Voir les mots *Barbare*, *Barbarisme*].

Barbarisme : 1 – Expression ou locution qui viole les règles ou le génie d'une langue.

[Voir le mot *Barbare*].

Remarques : a) – Un barbarisme est une faute de langage contre la morphologie, non contre la syntaxe.

b) – L'importation d'une forme lexicale qui est usuelle dans une langue étrangère mais qui n'est pas consacrée par l'usage en français constitue un barbarisme.

Exemple : Le verbe « *finaliser* » est un barbarisme en français.

c) – Certains mots, certaines formes de conjugaison qui n'existent pas en français sont des barbarismes.

Exemples : Le nom « *bravitude* » est un barbarisme ; la forme *mourirai* au lieu de *mourrai* (futur du verbe mourir) est un barbarisme.

d) – Un mot nouveau forgé selon les règles habituelles, ou un terme auquel on donne une signification différente de celle qui est en usage pour exprimer une idée nouvelle, une réalité nouvelle, un concept nouveau est appelé un *néologisme* et non un barbarisme s'il n'existe pas encore de mot ou d'expression français pour exprimer cette idée nouvelle, cette réalité nouvelle ou ce concept nouveau.

2 – Faute de diction :

i) En remplaçant des mots par des paronymes qui n'existent pas en français comme un visage « *rébarbaratif* » pour visage *rébarbatif* ; « *aigledon* » pour *édredon* (duvet de certains oiseaux du nord) ; « *ils réduirent* » pour *ils réduisirent* ;

ii) En donnant à des mots un sens différent du bon usage, « *il a pour vous des boyaux de père* » pour *des entrailles de père* ; « *il a recouvert la vue* » pour *il a recouvré la vue* ;

iii) En associant les mots d'une manière choquante et extraordinaire, comme « *je suis froid* » pour *j'ai froid*.

Remarque : Le barbarisme et le solécisme sont deux grands vices d'élocution. [Voir le mot *Solécisme*].

Barbarossa : 1 – L'expression *opération Barbarossa* désigne l'invasion du territoire de l'Union soviétique par la Wehrmacht (les forces armées terrestres et aériennes du Reich allemand) déclenchée le 22 juin 1941 à 3h15 du matin.

Remarques : a) – L'opération a été ainsi appelée en référence à Frédéric 1er de Hohenstaufen (1122-1190), dit Frédéric Barberousse [en allemand *Friedrich Barbarossa*], qui fut à la fois empereur romain germanique, roi des Romains, roi d'Italie, duc de Souabe, duc d'Alsace, comte palatin de Bourgogne.

b) – Selon une légende populaire reprise en 1817 par le poète Friedrich Johann Michael Rückert (1788-1866) et que tous les petits Allemands des années 1930 apprenaient par cœur à l'école, Frédéric n'était pas mort : il s'était endormi avec ses chevaliers dans une grotte de la forêt de Thuringe ; il devait se réveiller lorsque les corbeaux auraient cessé de voler autour de la montagne afin d'aider à rétablir l'Allemagne dans son ancienne grandeur.

c) – En juin 1941, l'Union Soviétique avait à sa tête le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS, Joseph Staline (1878-1953) ; le Reich allemand avait à sa tête le Chancelier et Führer Adolf Hitler (1889-1945). D'un point de vue politique, le mythe communiste du *péril capitaliste*, côté URSS, s'opposait au mythe nazi du *péril judéo-communiste*, côté Allemagne.

d) – Pour l'*opération Barbarossa*, la Wehrmacht allemande fit entrer en Union Soviétique 159 divisions représentant 3,2 millions de soldats, 625 000 chevaux pour la traction des véhicules hippomobiles de transport de matériel ou d'essence, 600 000 véhicules automobiles de transport de personnel, de matériel ou d'essence, près de 4 000 chars d'assaut, plus de 45 000 canons et 3 000 avions ; s'y ajoutaient plus de 500 000 soldats roumains ou hongrois ; 5 autres divisions

allemandes se tenaient au Nord de la Finlande pour s'emparer du port soviétique de Mourmansk, sur la mer de Barentz ; Mourmansk avait la particularité appréciable de rester toute l'année libre de glace grâce à l'influence courant chaud du Gulf Stream.

e) – Au déclenchement de l'*opération Barbarossa*, l'Armée Rouge disposait de 160 divisions représentant 2,3 millions de soldats, 37 500 canons, 15 000 chars d'assaut et 7 500 avions.

f) – Le bombardement aérien des aérodromes militaires soviétiques détruisit par surprise près de 1 500 avions soviétiques au sol en quelques heures ; la Luftwaffe allemande ne perdit que 70 avions.

g) – Staline fut surpris par l'agression allemande pour avoir fait l'erreur de croire qu'Hitler ne l'attaquerait que s'il avait réussi à conclure auparavant un accord de paix avec Churchill.

h) – Simultanément à l'attaque terrestre allemande, les Soviétiques redoutèrent une attaque conjointe de la Royal Navy britannique et de la Wehrmacht allemande contre Leningrad et Kronstadt, à la suite d'un accord de paix qui aurait été conclu entre le Royaume-Uni et l'Allemagne ; il en est résulté un certain flottement, pendant quelques heures, dans les relations diplomatiques entre l'Union soviétique et le Royaume-Uni.

i) – Le soir même du jour de l'attaque allemande, le 22 juin 1941 à 21 heures, le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) fit un discours radiophonique belliqueux et résolu par lequel il expliquait que l'invasion de l'URSS par l'Allemagne représentait le quatrième tournant de la guerre ; le premier tournant avait été l'invasion de la France par la Wehrmacht ; le deuxième tournant avait été la bataille aérienne d'Angleterre où la RAF avait tenu tête à la Luftwaffe ; le troisième tournant avait été le vote par la Chambre des représentants (317 voix contre 71) et le Sénat (60 voix contre 31) des États-Unis d'Amérique, en mars 1941, de la loi « *prêt et bail* » (en anglais « **Lend-Lease** ») ; Churchill rappela ensuite qu'il refuserait tout compromis ou tout accord avec l'ennemi et qu'il ferait la guerre jusqu'au bout, quoi qu'il en coûte ; il annonça que le Royaume-Uni apporterait à l'Union Soviétique toute l'aide possible pour détruire l'Allemagne hitlérienne et que les chefs nazis, ainsi que tous les traîtres à leur Patrie qui se faisaient les outils et les agents du régime nazi contre leurs compatriotes et contre leur pays de naissance, seraient livrés, au lendemain de la victoire, à la justice des tribunaux alliés.

j) – Aussitôt, le gouvernement soviétique fit savoir qu'il était prêt à coopérer avec l'Angleterre et qu'il acceptait l'entrée en URSS de missions militaires britanniques.

k) – Le 12 juillet 1941, le Royaume-Uni et l'Union soviétique signèrent une alliance militaire à Moscou.

l) – Au cours des deux premières semaines de guerre, l'Union Soviétique subit de très grandes pertes en hommes, en chars et en territoires, mais nulle part la Wehrmacht n'a réussi à percer sérieusement la ligne de front et à écraser la résistance de l'Armée Rouge ; pour la première fois, Hitler affrontait un pays dont la direction, comme pour l'Allemagne, était entre les mains d'un seul homme.

m) – Le Président américain Wilson avait fait remarquer que Napoléon et les généraux de la Révolution ou de l'Empire n'avaient été victorieux que lorsqu'ils avaient eu à combattre des coalitions et qu'en Palestine et en Égypte (1798-1801), en Russie (1812), en Espagne (1813) ou à Waterloo (1815), quand une armée française avait eu affaire à un commandement unique, elle avait été vaincue.

n) – L'armée soviétique aurait été beaucoup plus malmenée de juin à août 1941 si elle avait dû se défendre sur les frontières de l'URSS d'août 1939 et pas sur celles

de juin 1941, notamment après le partage de la Pologne avec l'Allemagne en septembre 1939 ; Churchill admit que la politique d'expansion limitée de l'URSS de 1939 à 1941 était justifiée.

n) – Dès 1941, le Royaume-Uni ne disposa plus des moyens de payer comptant l'armement que lui envoyaient les États-Unis d'Amérique selon la disposition appelée « *cash and carry* » de la loi américaine du 4 novembre 1939.

o) – La clause *Cash and Carry* sur les livraisons d'armes avait été adoptée par le Congrès des États-Unis en 1939 à la demande du Président des États-Unis d'Amérique, Franklin Delano Roosevelt (1882-1945).

p) – La loi *Lend-Lease* signée le 11 mars 1941 autorisait le Président des États-Unis à vendre, céder, échanger, louer, ou doter par d'autres moyens tout matériel de défense aux pays dont le Président estimait la défense vitale pour les États-Unis.

q) – De 1941 à 1945, les aides américaines sous la forme de *prêt-bail* se sont élevées à 31 milliards de dollars américains pour le Royaume-Uni, de 11 milliards pour l'Union soviétique, de 3 milliards pour l'armée d'Afrique du général Giraud et même un peu pour la « *France libre* » de De Gaulle.

r) – Entre 1941 et 1945, 14 pour 100 de la production britannique de chars a été envoyée en URSS.

s) – Dès le début de 1941, soit bien avant l'attaque de la base navale américaine de Pearl Harbor par les avions Japonnais, les États-Unis d'Amérique avaient décidé d'augmenter leurs dépenses militaires de 2 milliards à 10 milliards de dollars par an.

t) – Le Président des États-Unis, Franklin Delano Roosevelt, qui était décidé à entrer en guerre en Europe et dans l'Océan Pacifique pour relancer son économie, devait tenir compte des isolationnistes républicains au Congrès ; Roosevelt savait que pour ne pas être rejeté par l'opinion américaine, le changement de sa politique étrangère de la stricte neutralité vers le soutien aux adversaires de l'Axe, devait être progressif.

u) – Les Américains ne pouvant déclarer la guerre au Japon à cause de leur opinion publique, ils provoquèrent perfidement les Japonnais jusqu'à ce que le Japon n'ait plus d'autre choix que de les attaquer : ce fut le fameux *plan en onze points*.

v) – Après l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'Union soviétique le 22 juin 1941, puis l'attaque de la base américaine de Pear Harbour le 7 décembre 1941 par les avions de l'aéronautique navale japonaise, suivie de la déclaration de guerre de l'Allemagne aux États-Unis d'Amérique le 11 décembre 1941, la priorité américaine fut la guerre en Europe pour ne pas laisser les Soviétiques vaincre seuls la Wehrmacht et devenir les maîtres de l'Europe continentale.

w) – Le temps jouait pour l'Union soviétique qui avait des ressources énormes en nourriture et surtout en pétrole ou en métaux stratégiques, dont l'industrie militaire produisait de plus en plus d'avions, de chars, de canons et de munitions et dont le personnel devenait de plus en plus expérimenté après les purges stalinienne dans la haute hiérarchie militaire de la fin des années 1930.

x) – Au contraire, l'Allemagne était soudainement privée des approvisionnements fournis par l'Union soviétique et elle allait souffrir de pénuries en pétroles et en métaux stratégiques si elle ne s'emparait pas et si elle ne maîtrisait pas rapidement les régions productrices ; tous les hommes valides étaient déjà dans les forces armées ; la production industrielle était en grande partie assurée par les femmes ou par des prisonniers de guerre étrangers et les pertes d'Allemands au combat ne pouvaient plus être remplacés par manque de réserves.

y) – Le front entre les armées allemande et soviétique se déplaçant vers le Nord-

Est, les lignes d'approvisionnement allemandes s'allongeaient de manière excessive et celles des Soviétiques, au contraire, raccourcissaient.

z) – À l'automne 1941, six mois après le déclenchement de l'opération Barbarossa, il était vraisemblable que l'Union soviétique pourrait arriver, à terme, à dominer l'Allemagne et toute l'Europe « *de L'Oural à l'Atlantique* ».

2 – Au cours de l'opération *Barbarossa*, qui dura du dimanche 22 juin 1941 avec l'agression de l'Allemagne contre l'Union soviétique, jusqu'à la fin du mois de septembre 1941 lorsque le sort commença à ne plus être aussi favorable à l'Allemagne que jusqu'alors, la Wehrmacht allemande et l'Armée Rouge soviétique réunirent ensemble dix millions d'hommes, 30 000 avions, 25 000 chars blindés sur un territoire grand comme deux fois la France ; on compta plus de cinq millions tués, hommes, femmes, enfants, civils ou militaires, morts au combat ou assassinés ; cela fait en moyenne mille morts par heure, jour et nuit.

3 – Le 3 février 1933, quelques jours après qu'il a été nommé Chancelier du Reich (le 30 janvier 1933) par le Président du Reich Paul Von Hindenburg (1847-1934), Adolf Hitler (1889-1945) a répété à la haute hiérarchie militaire réunie au domicile du commandant en chef de la Reichswehr, le général Kurt von Hammerstein (1878-1943), ce qu'il avait promis dans son manifeste politique de 1924-1925 « *Mein Kampf* », à savoir que l'avenir du Reich allemand passait par la destruction de l'État soviétique et la conquête des espaces russes ; Hitler précisa que, dans un délai de 6 à 8 ans [*à compter de 1933*] le marxisme aura été anéanti en Allemagne et qu'alors, l'armée allemande pourra obtenir par les armes l'élargissement vers l'Est de l'espace vital allemand ; la germanisation des populations dans les territoires conquis et annexés étant impossible, il faudra déporter quelques millions de personnes, comme la France et la Pologne l'ont fait après la guerre mondiale.

Remarques : **a)** – Les représentants du haut commandement qui l'écoutèrent, notamment le Generaloberst Werner von Blomberg (1878-1946) ministre de la Reichswehr, le colonel Walter von Reichenau (1884-1942) son chef de cabinet, les généraux chefs des dix divisions de la Reichswehr tels que Walther von Brauchitsch (1881-1948), Wilhelm Josef Franz Ritter von Leeb (1876-1956), Fedor von Bock (1880-1945) ou Gerd von Rundstedt (1875-1953), plus d'autres généraux et des amiraux, ainsi que le baron Konstantin von Neurath (1873-1956) ministre des Affaires étrangères, approuvèrent ce programme ou gardèrent le silence, mais aucun ne protesta.

b) – La reconstitution d'une force armée puissante et la réintroduction du service militaire obligatoire malgré les exigences du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ne pouvaient que satisfaire les chefs militaires.

c) – Les chefs militaires étaient satisfaits de ne pas être appelés pour extirper à la racine la démocratie, le pacifisme et le marxisme des esprits allemand, tout en conservant le monopole de la force armée.

d) – Dès son arrivée au pouvoir, Hitler trouva dans l'armée allemande une complicité et un partenariat qui se renforcèrent avec la série de succès diplomatiques puis militaires qu'Hitler obtint à Munich en 1938, ou dans les campagnes de Pologne en 1939 et de France en 1940.

e) – Une copie du compte-rendu de la réunion d'officiers généraux qui s'est tenue le 3 février 1933 au domicile du commandement en chef de la Reichswehr et au cours de laquelle Hitler avait exposé son programme de politique extérieure, est parvenue à Moscou dès le 6 février 1933 ; Staline a ainsi été informé, plus de huit ans à l'avance, du déclenchement probable de l'opération Barbarossa qui se produira effectivement le 22 juin 1941.

f) – Lénine (1870-1924) avait annoncé en 1920 que l'Allemagne vaincue en 1918

deviendrait l'ennemie de l'Union soviétique dès qu'elle aurait restauré sa puissance industrielle et militaire, car l'alternative pour l'Europe (de l'Atlantique à l'Oural) serait la domination allemande ou un continent communiste.

4 – Les Soviétiques perdirent 1,5 millions de tués et 4 millions de prisonniers entre juin et décembre 1941 ; les Allemands détruisirent 20 000 chars blindés et 35 000 canons soviétiques ; dans la même période, les Allemands perdirent la moitié de leurs forces en hommes et en matériel.

Remarques : a) – Connaissant le traitement inhumain réservé par les Allemands aux prisonniers de guerre, les soldats soviétiques préféraient lutter jusqu'à la mort plutôt que de mourir sommairement exécutés.

b) –

5 – Les Allemands du début du xx^{ème} siècle, tout comme les Russes de la fin du xix^{ème} siècle et du début du xx^{ème} siècle, considéraient des communautés telles que les Juifs ou les Tziganes n'étaient pas assimilables et qu'il fallait s'en débarrasser ; les envahisseurs allemands de l'opération Barabarossa s'acharnèrent à tuer dans les territoires qu'ils envahirent, tous les Juifs qui avaient pu survivre aux pogroms de l'époque des Tsars

Remarques : a) – La 3^{ème} *division blindée SS* allemande, dite « *tête de mort* » (en allemand « **3. SS-Panzer-Division - Totenkopf** ») qui suivait la Wehrmacht, était chargée d'appréhender les réfugiés récemment arrivés dans la zone et de traquer les éléments hostiles à l'Allemagne, parmi lesquels les francs-maçons, les Juifs, les communistes, l'intelligentsia, le clergé et la noblesse, en Pologne comme en Union soviétique : il en résultait des exécutions massives de civils, d'abord par balle dans la nuque, puis au moyen de gaz toxiques pour éviter une trop grande proximité des bourreaux avec les civils assassinés.

b) – Des unités de la police politique civile allemande appelées « *groupes d'intervention* » (en allemand « **Einsatzgruppen** ») qui progressaient à l'arrière du front, massacrèrent systématiquement les handicapés mentaux et physiques, les Juifs, les Tziganes et les résistants slaves pour des raisons idéologiques et raciales ; plus de 1,5 million, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, furent assassinés dans les territoires occupés, soit par balles, soit au moyen de camions itinérants spécialement équipés de dispositifs reliés à des réservoirs de monoxyde de carbone (CO) pur.

c) – À titre de comparaison la guerre civile en Angola (au Sud-Ouest de l'Afrique) sous la présidence de José Eduardo dos Santos (né en 1942), a fait plus d'un *demi-million* de victimes entre 1975 et 2002 ; après l'indépendance obtenue le 11 novembre 1975, le MPLA ou Mouvement populaire de libération de l'Angola (soutenu par l'URSS) et l'UNITA ou Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (soutenue par les USA) s'opposèrent sauvagement pour des rivalités autour des ressources minières du pays (pétrole et diamant).

d) – Ou encore, les *Khmers rouges* du Premier ministre du Cambodge Pol Pot (1925-1998) massacrèrent plus de *deux millions* de Cambodgiens entre 1975 et 1979, sur une population de sept millions d'habitants, au nom d'un idéal de société communiste sans classes.

Barbe : 1 – On appelle *barbes* d'un navire les parties du bordé de l'avant, vers l'endroit où l'étrave s'assemble avec la quille.

[Voir le mot *Bordé*].

2 – On appelle *barbe d'un bordage* l'extrémité du bordage où l'on voit les fibres du bois.

Remarques : a) – C'est la coupe transversale qui termine ce bordage.

b) – Les barbes d'un bordage sont aussi les fibres de ce bordage dont on découvre

la direction par un trait de scie.

3 – On appelle *barbe d'arganeau* un cordage passant par un trou pratiqué à l'arganeau ; il fait office de bosse de bossoir.

[Voir les mots *Arganeau* et *Organeau*].

4 – On appelle « *barbe de bitton* » un cordage amarré par une de ses extrémités au bitton de la conille et dont le garant sert à saisir les pattes de l'ancre pour aider à la faire entrer.

Remarque : Dans le Levant, la *barbe* est un synonyme de la *bosse* du Ponant.

[Voir les mots *Bitton* et *Conille*].

5 – Barbe est synonyme d'*avant* (en anglais « *ahead* »).

Remarques : **a)** – *En barbe* se dit de deux ancres travaillant ensemble vers l'avant.

b) – On dit qu'un navire est mouillé *en barbe* d'un autre (c'est-à-dire *sur l'avant* d'un autre navire) ; ou qu'il a une ou plusieurs ancres *en barbe* (mouillées l'une après l'autre, sur l'avant du navire) ; ou que le câble de l'ancre *vient en barbe* (c'est-à-dire qu'il appelle de l'avant).

6 – On appelait « *sainte-barbe* » un local clos pratiqué dans l'entrepont et à l'arrière d'un vaisseau de guerre, sur la soute et sous la chambre du capitaine ; la *sainte-barbe* était utilisée par le maître-canonnier pour y ranger ses ustensiles.

Remarques : **a)** – Ce local est appelé *sainte-barbe* parce que sainte Barbe est la sainte patronne des canonniers.

b) – La *sainte-barbe* était traversée par le timon du gouvernail.

7 – On appelait *fausse sainte-barbe* un local situé dans les frégates sur l'avant de la *sainte-barbe*.

8 – On disait *tirer en barbe* lorsque l'on tirait au canon par dessus la hauteur du parapet, au lieu de le pointer par l'ouverture des embrasures du pavois.

Barbe : **1** – Poil du menton et des joues.

2 – Longs poils que certains animaux ont à la mâchoire, au museau, au bec.

Exemples : La barbe du bouc ; barbe de chat.

Remarque : On appelle *barbe de coq* les deux petits morceaux de chair qui pendent sous le bec des coqs.

3 – On appelle *barbes*, les cartilages qui servent de nageoires à certains poissons (turbot, barbue).

4 – On appelle *barbes de baleine*, les crins qui garnissent l'extrémité des fanons.

5 – On appelle *barbes*, des bandes de toile ou de dentelle qui pendent à certaines coiffures de femmes.

6 – On appelle *barbes d'épi* les longues arêtes des graminées et les aigrettes des composées.

7 – On appelle *barbes*, les petites inégalités coupantes qui restent à certains ouvrages de métal, ou qui dépassent tout au long des fils d'acier usagés et qui peuvent causer de graves blessures à ceux qui les manipulent sans gants.

8 – On appelle *barbes* les pointes acérées en fer qui sont régulièrement réparties le long des lignes de fils de fer torsadés que l'on emploie pour entourer certains terrains que l'on désire protéger des intrusions, ou dont on veut empêcher que quiconque puisse sortir.

Remarque : Ces faisceaux de fils de fer torsadés ensemble et munis de pointes acérées sont appelés du fil de fer barbelé.

Barbe : Cheval de selle, originaire de cette partie d'Afrique du Nord qu'on appelle la Barbarie.

Remarques : **a)** – Les Barbes ont beaucoup de vitesse.

b) – Il est aussi adjectif.

Exemple : Un cheval barbe.

- Barbeau : 1** – Poisson d'eau douce, ainsi nommé, parce qu'il a comme quatre barbes ou moustaches à chacun des deux côtés de la gueule.
2 – [*Populaire*] Proxénète ; souteneur.
Remarque : Dans ce sens, on écrit plutôt *barbot*.
- Barbeau** : Petite plante qui vient dans les blés, et qui porte des fleurs bleues.
Remarques : **a)** – On l'appelle quelquefois *bluet*.
b) – Le *bluet* ou *barbeau* est le symbole des victimes des guerres.
c) – On appelle *bleu barbeau* une couleur bleu clair proche du *bleu charette*.
- Barbe de Jupiter** : Plante garnie de petites feuilles argentées ou soyeuses ressemblant à celles des artichauts
Remarques : **a)** – La *barbe de Jupiter* est réputée éloigner la foudre.
b) – On dit aussi *joubarbe*.
- Barbéier** : Il se dit du vent lorsqu'il rase la voile.
Remarque : On dit aussi *barboter*.
- Barbelé** : Que l'on a muni de pointes dressées vers l'extérieur, souvent piquantes ou tranchantes.
Exemple : Du fil de fer barbelé.
- Barbette** (en anglais « *barbette* ») : **1** – Tout morceau de bitord ou de ligne servant à faire un amarrage ou un aiguilletage.
[Voir le mot *Aiguilletage*].
2 – Tout cordage attaché à un objet et destiné à traîner ou à hisser cet objet.
3 – À bord des galères, palan ou cordage utilisé à divers services.
- Barbette : 1** – Espèce de plateforme sans épaulement, d'où l'on tire du canon à découvert.
Exemple : Tirer à barbette.
2 – Batterie d'un bâtiment sans encaissement, dont le plat-bord forme les feuillettes des sabords (en anglais « *barbette battery* »).
Remarques : **a)** – Le terme barbette signifie platbord.
b) – Le mot barbette s'emploie au sujet des bouches à feu (en anglais « *gunwale* ») qui tirent par-dessus le platbord, c'est-à-dire qui ne sont pas renfermées dans une batterie couverte.
Remarque : On appelait *corvette à batterie barbette* un bâtiment n'ayant qu'une seule batterie disposée sur le pont supérieur et dont les pièces (en anglais « *barbette guns* ») tiraient à travers des sabords percés dans le bastingage.
Remarque : Si les bouches à feu ne sont pas disposées de l'arrière à l'avant sans interruption et qu'il ne s'en trouve que sur les gaillards, on ne dit pas batterie barbette mais pièces ou batteries des gaillards.
3 – Mur de blindage fixe, en forme de cône découvert, monté sur la coque d'un bâtiment de guerre en débord ou en porte à faux et qui entoure un canon et ses servants.
Remarques : **a)** – Le canon est montée sur pivot derrière le blindage fixe et les servants tournent avec lui.
b) – Les barbettes furent remplacées à partir de la fin du XIX^{ème} siècle par des tourelles couvertes, dont le blindage tourne avec le canon et qui offrent une meilleure protection aux artilleurs.
- Barbeau** : Poisson d'eau douce, ainsi nommé parce qu'il a comme quatre barbes ou moustaches à chacun des deux côtés de la gueule.
- Barbeyer** (en anglais « *to shiver* ») : On dit d'une voile qu'elle *barbeye* lorsque le vent rase la voile et que, la surface de la voile étant dans la direction du vent, elle est alternativement frappée sur ses deux faces par le vent qui l'agite et la rapproche ou l'écarte du mât auquel elle est suspendue.
Remarques : **a)** – Une voile *barbeye* lorsque le navire est trop près du vent pour

que celui-ci la remplisse.

b) – *Barbeyer* est synonyme de *faseyer*.

c) – On dit aussi *barboter*.

Barbier (en anglais « *ship's barber* », « *barber* ») : Homme de l'Équipage chargé de raser les hommes présents à bord.

Remarque : Jadis, le barbier remplissait également, à bord, le rôle d'un chirurgien.

Barbillon : Petit barbeau (poisson).

[Voir le mot *Barbeau*].

Barbillon : Petite languette de l'hameçon qui empêche le poisson pris de se décrocher.

Remarque : Barbillon est synonyme d'*ardillon*.

Barbillon : Ce qui pend en forme de moustache aux deux côtés de la gueule du barbeau, et de quelques autres poissons.

Barbiturique : Substance hypnotique.

Remarques : **a)** – Les barbituriques sont utilisés en anesthésie.

b) – L'Allemand Adolphe Von Baeyer (1835-1917) fut le premier à synthétiser l'acide barbiturique en 1864.

c) – On raconte qu'il célébra sa découverte dans une taverne fréquentée par des officiers d'artillerie un 4 décembre, le jour où l'on fête la patronne des artilleurs Sainte Barbe : ce serait pour cette raison qu'il l'appela *Barbitursäure* (en anglais « *barbituric acid* »).

d) – Le premier hypnotique barbiturique, l'*acide diéthyl barbiturique*, ou *barbital*, fut commercialisé en 1903.

e) – On attribue à *Sainte Barbe* (dont le pseudonyme était *Barbara*) le pouvoir de protéger de la *male mort* ; elle est la patronne de ceux qui exercent des métiers dangereux comme les canonnières, les pompiers, les mineurs.

f) – On appelle *male mort* toute mort violente qui, au Moyen Âge, privait le défunt d'être enterré en terre chrétienne, car il n'avait pas reçu les derniers sacrements.

Barbon : [*Familier*] Vieillard.

Remarques : **a)** – Terme dont les jeunes gens et les femmes se servent pour railler les vieillards.

b) – En parlant d'un jeune homme trop sérieux pour son âge, on dit qu'il fait déjà le barbon.

Barbot : **1** – On appelait *barbot* celui qui rasait les forçats.

2 – [*Populaire et péjoratif*] Proxénète.

3 – [*Familier*] Faire le barbot, c'est frimer.

Barbote : Poisson de rivière, qui a la tête et la queue terminées en pointe.

Barboter : **1** – Mot qui sert à exprimer le mouvement et le bruit que certains oiseaux aquatiques font avec le bec, particulièrement les canes et les canards, quand ils cherchent dans l'eau ou dans la boue de quoi manger.

Exemple : Des canes qui *barbotent* dans une mare.

2 – Marcher dans la boue humide, s'y crotter.

Exemple : Le jardin est inondé, on y *barbote* partout.

Barboter (en anglais « *to paddle* », « *to shiver* ») : On dit qu'un bâtiment *barbote* quand, étant au plus près du vent, il prend la lame de l'avant, sa proue plonge souvent et il fait peu de chemin.

Remarques : **a)** – C'est un défaut des navires les plus courts, pour une largeur donnée.

b) – Les navires à propulsion mécanique de 80 mètres de long et de 18 mètres de

large, qui viennent du Cap Finisterre par vent frais de secteur Nord et qui sont attendus à La Pallice au petit matin, prennent plusieurs heures de retard la dernière nuit en traversant le Golfe de Gascogne.

Barboter : [*Argot populaire*] Dérober ; voler.

Barboteur : [*Familier*] Canard privé ; canard domestique.

Exemple : Prendre un barboteur pour un canard sauvage.

Barboteuse : [*Familier et populaire*] Raccrocheuse.

Remarque : Terme d'injure et de mépris, en parlant d'une femme de mauvaise vie qui sollicite les hommes dans la rue.

Barbotin : Benoît Barbotin (1793-1871) était un capitaine de vaisseau français ; il a été directeur du port militaire de Rochefort.

Remarques : **a)** – Barbotin est l'inventeur des couronnes à empreintes utilisées pour faire marcher les chaînes.

b) – Barbotin eut l'idée de remplacer par une chaîne le câble en chanvre employé jusqu'alors comme câble d'ancre ; le câble-chaîne peut être viré ou déviré sans utiliser de tourne-vire si l'on dispose d'une couronne à empreintes (dite couronne de Barbotin du nom de son inventeur) clavetée sur l'axe du guindeau ou du cabestan utilisé pour virer l'ancre.

c) – L'élève de Première Classe Benoît Barbotin fut l'un des rescapés du naufrage de la frégate française « *La Méduse* », le 2 juillet 1816, sur le banc d'Arguin, à la hauteur de la Mauritanie, alors qu'elle faisait route vers le Sénégal en provenance de Rochefort ; Benoît Barbotin avait pris place avec 27 autres naufragés sur le canot (8,4 mètres de long, 14 avirons) du Gouverneur du Sénégal, le colonel Julien-Désiré Schmaltz (1771-1827).

d) – Benoît Barbotin est inhumé au cimetière Saint-Louis à Rochefort (Charente-Maritime).

Barbotin (Chaîne de –) : Chaîne adaptée par Barbotin pour être entraînée par la couronne à empreintes qu'il avait inventée ; les anneaux ou mailles de cette chaîne correspondent aux empreintes de la couronne métallique à laquelle Barbotin a également donné son nom.

Remarque : À la différence de la chaîne de Gall (en anglais « *pitch-chain* ») qui n'agit que dans son plan, la chaîne de Barbotin peut transmettre le mouvement dans des directions très diverses.

Barbotin (Couronne de –) (en anglais « *sprocket wheel* », « *barbotin's sprocket* ») :

1 – Couronne métallique comportant les empreintes des anneaux de la chaîne qu'elle doit entraîner ou retenir ; cette couronne est encastrée à côté de la poupée du guindeau et elle est utilisée pour faciliter le virage de la chaîne d'ancre qui s'y enroule, ou pour stopper le dévirage de cette chaîne en tension.

Remarques : **a)** – On dit *couronne* de Barbotin ou *cercle* de Barbotin ou *cloche* de Barbotin.

b) – Barbotin eut l'idée de la couronne à empreintes qui porte son nom en 1830, au cours de l'expédition d'Algérie.

c) – Barbotin reçut une rente annuelle de 3 000 francs de la France pour son invention qu'il refusa de vendre pour 1 million à l'Angleterre.

2 – La couronne de Barbotin est la pièce constituante des engrenages Barbotin.

3 – Pour éviter les blocages de la chaîne dans les empreintes et favoriser le désengrènement, on utilise maintenant des couronnes où seules sont entraînées les mailles dont les petits axes se présentent parallèles à l'axe de la couronne ; les mailles perpendiculaires à l'axe de la couronne (mailles verticales) passent sans porter dans des alvéoles qui sont séparés par des becs ; un sillon ménagé dans le

plan de symétrie de la couronne et qui traverse les becs permet le passage de ces mailles verticales ; les becs assurent le portage de l'arrière des mailles horizontales sur la couronne et leur entraînement.

Remarque : a) – Ces couronnes sont dites « à l'anglaise ».

b) – On a jadis utilisé des couronnes de Barbotin dont les empreintes permettaient d'engrener les mailles de différentes tailles de chaîne, mais lorsque certaines chaînes étaient en tension, elles n'étaient pas toujours entraînées comme elles auraient dû l'être et elles sautaient intempestivement par dessus les empreintes.

4 – Des couronnes de Barbotin montées à côté de poupées de cabestans ou de treuils, peuvent être utilisées pour manœuvrer les différentes chaînes utilisés sur les navires.

5 – Les couronnes de Barbotin utilisées pour manœuvrer les chaînes des ancres sont habituellement montées directement sur l'arbre du guindeau ; les couronnes de Barbotin sont débrayables ; le guindeau est installé sur le pont supérieur, près de la proue.

6 – L'axe de la couronne de Barbotin est souvent horizontal.

7 – Dans certains cas, l'axe est vertical ; dans ce cas, la couronne est au-dessus du pont supérieur et le moteur d'entraînement peut être installé au-dessous : une mèche traversant la pont transmet le mouvement de rotation du moteur à la couronne de Barbotin.

8 – La couronne de Barbotin peut habituellement être débrayée de l'arbre qui l'entraîne ; l'entraînement se fait au moyen de clabots que l'on peut faire glisser sur l'arbre (l'arbre est de section carrée ou hexagonale).

Remarques : a) – Les couronnes de Barbotin débrayables sont munies d'un frein à mâchoires qui permet de freiner ou d'empêcher le dévirement de la chaîne.

b) – Chaque couronne de Barbotin correspond aux mailles d'une chaîne de calibre donné ; les mailles de la chaîne sont engrenées dans des empreintes faisant corps avec la couronne.

c) – Barbotin est le nom de l'inventeur de ce système de roue à empreinte : le capitaine de vaisseau Benoît Barbotin (1793-1871) était un rescapé du naufrage en 1816 de la frégate *La Méduse* ; il repose dans le cimetière de Rochefort.

d) – Les Anglais appelle parfois « *couronnes de Brown* » les *couronnes de Barbotin*.

[Voir les mots *Chaîne*, *Guindeau*, les expressions *Câble-chaîne*, *Chaîne de Barbotin*, *Couronne de Barbotin*].

9 – [Par analogie] Les couronnes à empreintes qui permettent d'entraîner les chenilles des chars d'assaut s'appellent également « *barbotint* ».

Barbotine : 1 – Mélange pâteux d'eau et de terre argileuse qui permet de coller des motifs en terre sur des vases en terre ou les parties rapportées d'une céramique en fabrication.

2 – [Vieilli] Semence menue, amère et chaude, propre à faire mourir les vers qui s'engendrent dans le corps humain.

Remarque : Les vétérinaires administrent encore du vermifuge aux chiots et aux chatons, mais les médecins ne prescrivent plus de vermifuge pour les enfants.

3 – Poudre vermifuge pour les bovins obtenue avec des graines de diverses espèces d'armoise.

Remarque : L'*armoise herbe blanche* (en latin « *Artemisia herba-alba* ») est une plante herbacée à tiges ligneuses de 30 à 50 cm de hauteur ; les feuilles sont petites, sessiles, pubescentes et à aspect argenté ; les fleurs sont groupées en grappes, à capitules très petites (2 mm) et ovoïdes ; l'odeur de l'armoise rappelle le thymol. Les terpènes de l'armoise protègent les végétaux contre les parasites, inhibent la croissance bactérienne et attirent les insectes pollinisateurs. Les

flavonoïdes de l'armoise herbe blanche permettent de lutter contre divers parasites intestinaux ou contre le diabète non insulino-dépendant (diabète de type 2).

L'infusion d'armoise est employée pour soulager d'autres maux gastro-intestinaux.

Barbouillage : Mauvaise peinture.

Exemple : Ce n'est pas là de la peinture, ce n'est que du barbouillage.

Barbouiller : 1 – Salir, gâter.

Exemple : Il lui a barbouillé le visage ; il est tout barbouillé d'encre.

Remarque : Laver le visage d'un enfant qui a mangé des biscuits au chocolat s'appelle *le débarbouiller*.

2 – Peindre grossièrement de quelque couleur avec une brosse.

3 – On dit « *barbouiller du papier* » pour dire *mal écrire*, soit pour les caractères, soit pour la composition.

Exemple : Cet homme a barbouillé bien du papier en sa vie, et il n'a jamais écrit une ligne qui vaille.

4 – On dit « *barbouiller un récit* » pour dire *l'embrouiller*.

5 – [Au figuré et familier] On dit qu'un homme « *s'est bien barbouillé* » pour dire qu'il a gâté sa réputation.

Exemple : Il s'est bien barbouillé dans sa Compagnie.

Barbouilleur : Artisan qui peint grossièrement avec une brosse des planchers, des murailles, des portes, des fenêtres.

Exemple : J'ai fait venir un barbouilleur pour repeindre la coque.

Barbue : Poisson de mer, plat et du genre de ceux qu'on appelle turbots.

Barcalon : Titre du Premier ministre de Siam.

Barcarolle : Chanson populaire italienne, chantée à Venise, surtout par les gondoliers.

Barcasse : 1 – Navire de charge de la côte dalmate.

2 – Grande barque de charge à rames, pointue aux deux extrémités, non pontée, haute de franc-bord et robuste (en anglais « *large barque* », « *craft* »).

Elle servait au déchargement des marchandises des bateaux sur rade et à franchir la barre sur la côte du Maroc.

3 – Au sens péjoratif, c'est le nom que l'on donne à un bateau que l'on juge mauvais (en anglais « *dull ship* », « *bad craft* », « *old tub* »).

Barcelle : Sorte de tombereau.

Remarque : Des *barcelles* étaient jadis utilisées pour mesurer le blé.

[Voir le mot *Tombereau*].

Bard : Civière à bras, sur laquelle on porte des pierres, du fumier et autres choses.

Exemple : Ils ont apporté cette pierre sur un bard.

Bardache : [Terme obscène] Jeune homme dont certains hommes abusent pour assouvir leurs fantasmes vénériens, pour prendre du plaisir vénérien.

Barde : Poète chez les anciens Celtes, dont le principal ministère était de chanter les vertus et les exploits des héros.

Barde : 1 – Tranche de lard fort mince, dont on *enveloppe* les chapons, les gélinottes, les cailles, et d'autres viandes au lieu de les larder.

2 – [Autrefois] Espèce d'armure faite de lames de fer, pour couvrir le poitrail et les flancs d'un cheval.

Bardeau : Petits ais minces et courts dont on couvre les maisons et dont on se sert à divers autres usages.

[Voir le mot *Ais*].

Barder : Garnir de barde.

Exemples : Barder un cheval ; un cheval bardé et caparaçonné.

Barder : 1 – Riper.

Exemple : Si des fardeaux de billons de bois sont arrimés *en travers de barque* et si les fardeaux n'ont pas été bien formés et accorés, certains des billons peuvent *barder* en cas de fort roulis.

[Voir les mots *Riper*, *Accorer*].

2 – Barder se dit d'un remorqueur à hélice fixe sous remorque et sous bosse à l'arrière d'un convoi, qui se laisse glisser sur l'eau presque en travers, en culant, entraîné par sa remorque ; en cas de variation d'allure du convoi, le capitaine du remorqueur utilise sa barre et sa machine ou agit sur la longueur de la bosse pour conserver sa position par rapport au convoi.

Remarques : a) – L'angle entre la quille du remorqueur entraîné et la route du convoi détermine, pour une vitesse donnée, la dérive latérale de ce remorqueur et la tension longitudinale exercée sur la remorque ; à l'équilibre, le remorqueur est dans une situation de marche oblique.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

b) – Pour que la remorque reste dans l'axe du convoi sans que la tension de la remorque ne change, l'angle entre la route du convoi et la quille du remorqueur culant en situation de marche oblique doit varier à chaque changement de vitesse du convoi ; l'action de l'écoulement de l'eau autour de la carène du remorqueur varie avec l'angle que fait la quille du remorqueur avec la route du convoi et avec la vitesse du convoi ; à chaque instant, le patron du remorqueur doit compenser la composante de la réaction de carène de son remorqueur perpendiculaire à la route du convoi ; pour cela, il modifie l'angle entre la quille du remorqueur et la route du convoi en modifiant l'allure de l'hélice et l'angle de barre de son remorqueur ou en ajustant la longueur de la bosse de la remorque.

Barder : Couvrir de bardes de lard.

Remarques : a) – On dit d'un homme qui porte un grand nombre de décorations sur la poitrine, qu'il est *bardé de cordons*, ou qu'il est *bardé de décorations*.

b) – On dit d'un homme qui a beaucoup de travers, qui prête beaucoup à la raillerie, qu'il est *bardé de ridicules*.

Barder : Charger des pierres, des bois, etc. sur un bard.

Bardis : 1 – Un bardis est une sorte de cloison *longitudinale* provisoire (en anglais « *shifting board* », « *ponches* ») à l'aide de laquelle on sépare les grains chargés en cale ou en faux-pont d'un bord et ceux qui ont été chargés de l'autre bord, pour éviter leur désarrimage et le ripage, en cas de gîte importante ou de roulis violent.

Remarques : a) – Une cargaison de grains, ou d'autre marchandise comparable chargée en vrac, qui a une importante surface libre dans la cale et qui a ripé d'un bord par un fort coup de roulis, n'a souvent pas le temps de reprendre sa position initiale avant le prochain coup de roulis du même bord ; la cargaison s'accumule alors toute du même bord, le navire prend de la gîte, perd sa stabilité transversale et peut finir par sombrer.

b) – Un bardis en cale ou en entrepont est habituellement fait en planches.

c) – On utilise parfois improprement l'expression *bardis* pour désigner la mise en place sur toute la surface d'un chargement incomplet de grain en vrac, de sacs emplis du même grain en vue d'éviter son désarrimage par ripage ; on prend cette mesure de prudence, même si l'on a chargé jusqu'à barroter, afin de prévenir les conséquences du tassement du grain en mer, sauf pour une très courte traversée.

d) – On appelle « *séparation* » la cloison *transversale* provisoire que l'on utilise, en cas de besoin, pour réduire la longueur de la cale parce que l'on doit charger une cargaison de grains qui n'emplit pas la cale entière ; on place la *séparation* à une distance de l'avant de la cale telle que les grains empliront complètement

l'espace de chargement afin d'éviter le désarrimage de la cargaison.

c) – On écrit parfois *bardi*.

2 – [*Vieilli*] Dans une autre acception, le bardis est une sorte de plancher calfaté (en anglais « **water boards** ») par lequel on augmente la largeur vers l'intérieur des passavants d'un navire que l'on a l'intention d'abattre en quille ; l'utilité de ce plancher est d'empêcher l'eau d'entrer à bord par l'ouverture qui existe entre les deux passavants lorsque, dans l'opération de l'abattage, le pont du navire parviendra à sa plus grande immersion.

3 – [*Vieilli*] Batardeau fait de planches sur le haut du bord d'un vaisseau pour empêcher l'eau d'entrer sur le pont lorsqu'on couche ce vaisseau sur le côté pour le radouber.

Bardot : 1 – Petit mulet qui est ordinairement à la tête des mulets et qui porte le muletier avec ses provisions et ses ustensiles.

2 – [*Au figuré*] Celui sur qui les autres se déchargent de leur tâche, ou qu'ils prennent pour sujet de leurs plaisanteries.

Exemple : C'est le bardot de la compagnie.

BARECON : Nom de charte-parties pouvant être utilisées pour les affrètements coque-nue.

[Voir les expressions *Charte-Partie*, *Affrètement coque-nue*].

Barème : Recueil de calculs tout faits et de tableaux numériques facilitant une consultation rapide et sûre dans des domaines précis de la comptabilité, des transports, des tarifs, des échelles de salaires, etc.

Remarques : **a)** – Le mathématicien français François Barrême (1638-1703) est considéré comme l'un des fondateurs de la comptabilité.

b) – Son ouvrage intitulé « *Livre nécessaire* », réédité et connu sous le nom de « *Barème universel* » du nom de son auteur, qui permet d'éviter des calculs fastidieux dans le domaine de l'argent, constitue l'un des ouvrages fondateurs de la comptabilité.

Barge : 1 – Ancien synonyme de *berge*, grand rocher élevé à pic dans l'eau et dont le sommet s'élève au-dessus de la surface de la mer ; cette forme s'est conservée sur les côtes du Bas-Poitou (*actuel département de la Vendée*).

Remarque : Les *Barges d'Olonne* sont des roches dangereuses à une lieue et demi de la terre dans l'WNW des Sables d'Olonne ; ces roches portent un phare.

Barge (en anglais « **barge** ») : **1** – Navire de charge non propulsé par des moyens mécaniques. [Cf. *Division 151* - Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires].

2 – Bateau à fond plat dont on se sert sur certaines rivières (en anglais « **river barge** »).

3 – Nom donné à un coche d'eau (en anglais « **barge** ») qui faisait le transport des passagers entre Gand et Bruges, en Belgique.

5 – Nom donné aux voiliers caboteurs à fond plat de la Tamise (en anglais « **Thames barge** »).

4 – Grosse embarcation servant d'allège et munie d'un château (en anglais « **lighter** ») pouvant porter de 150 à 300 tonneaux (xv^{ème} siècle).

7 – Chaloupe, petite barque appartenant à un navire (xii^{ème} siècle).

6 – Pirogue de Saint-Domingue renforcée et armée en guerre (xix^{ème} siècle).

Barguignage : [*Familier*] Difficulté à se résoudre, à prendre un parti.

Exemple : Point tant de barguignage !

Barguigner : **1** – [*Vieilli*] Marchander plus ou moins longuement pour modifier le prix ou les conditions d'achat d'une marchandise ou d'un service.

Remarque : Les Italiens emploient le mot *bargagnando* pour signifier vente à crédit ou à terme.

2 – [*Familier*] Hésiter ; avoir de la peine à se déterminer, particulièrement quand il s'agit d'un achat, d'une affaire, d'un traité ; mettre du temps à agir.

Exemples : Il ne faut point barguigner avec ce marchand ; il a été deux mois à barguigner avant que de rien conclure ; il ne faut point tant barguigner pour dire son opinion.

Baril : 1 – Petite barrique (en anglais « *barrel* ») ; sorte de petit tonneau.

Remarque : On dit baril d'huile, baril de moutarde, baril de poudre, baril d'olives, baril de plomb, baril d'anchois, baril de harengs, etc., pour dire *baril plein d'huile*, *baril plein de moutarde*, etc.

2 – Toute espèce de futailles (en anglais « *barrel* », « *cask* ») d'une capacité inférieure au tierçon, à savoir un tiers de barrique (la barrique a une capacité de 225 litres).

3 – Un *baril de galère* (en anglais « *breaker* », « *water breaker* » « *bereca* ») a une capacité de 10 à 50 litres ; sa section a la forme d'une ellipse allongée de manière à ce qu'il ne roule pas et qu'il puisse être glissé sous les bancs des embarcations : le baril de galère plein pouvait être porté par un homme seul et il servait à emplir les barriques lorsqu'on ne pouvait pas les approcher de la fontaine.

[Voir l'expression *Baril de galère*].

4 – Le *baril de quart* est un baril de galère rempli d'eau que l'on donnait le soir à ceux qui allaient faire les quarts de la nuit.

5 – Un *baril à poudre* (en anglais « *powder barrel* ») contient de 50 à 200 livres de poudre.

6 – Un *baril à bourse* (en anglais « *budge barrel* ») a la forme d'un petit cône tronqué et il servait à transporter des grenades ou de la poudre ; sa petite base est garnie de cuir comme une bourse.

7 – Un *baril à mèches* (en anglais « *match tube* », « *slow match case* ») est un baril défoncé et vide, sur les bords duquel on fait des entailles pour placer les mèches allumées ; on met une couche de sable à la base du baril, sous le feu des mèches.

8 – Un *baril ardent*, ou une barrique à feu, est une futaille remplie de pots à feu, utilisée à la mer pour mettre le feu aux navires ennemis.

9 – Le *baril* est une ancienne unité de capacité : un baril, ou quart de farine, est un petit fût qui, plein de farine, pèse environ 210 livres.

Baril de galère : Petit baril, de forme allongée, servant à transporter l'eau douce.

Remarques : **a)** – On employait des barils de galère, sur les navires de l'ancienne marine à voiles, pour monter chaque matin l'eau des pièces à eau de réserve arrimées à fond de cale jusqu'au charnier qui restait sur le pont à la disposition de l'Équipage.

b) – On employait, soit des barils de galère, soit des seaux en bois aux anses de filin, pour porter l'eau puisée dans l'aiguade à terre jusqu'aux futailles qui restaient dans les canots, sur le rivage.

c) – On emploie encore quelquefois des barils de galère pour stocker l'eau douce de réserve dans les canots de sauvetage.

[Voir les mots *Baril*, *Charnier*, *Aiguade*].

Barillar : Officier de galère, qui a soin du vin et de l'eau.

Barillet : 1 – Petit baril.

Exemples : Barillet d'ivoire ; barillet d'argent.

2 – On appelle *barillet* dans les montres et pendules à ressort, la boîte cylindrique qui renferme le ressort.

Bariolage : [*Familier*] Assemblage de diverses couleurs mises d'une manière bizarre.

Barioler : [*Familier*] Peindre de diverses couleurs mises sans règle.

Barnache (ou **Barnacle**) : Oiseau de passage qui est une espèce d'oie sauvage.

Remarque : Les barnaches se mangeaient en carême, comme les macreuses.

Baromètre (en anglais « *barometer* ») : **1** – Sorte de balance servant à connaître la pression atmosphérique, dont elle donne l'exacte valeur.

Remarque : Le baromètre fait la balance entre les pressions exercées sur deux surfaces données.

[Voir le mot *Sympiezomètre*].

2 – Le baromètre à mercure a été inventé par Torricelli en 1643.

Remarques : **a)** – Evangelista Torricelli (1608 – 1647) était un mathématicien et physicien italien ; Torricelli était un disciple de l'Italien Galilée (1564-1642).

b) – Les *baromètres de Torricelli* à mercure suivent la loi des tubes communicants.

c) – Le baromètre à mercure compare la pression exercée par l'air atmosphérique en un lieu donné et la pression exercée par le poids d'une colonne de mercure d'environ 76 centimètres de hauteur.

d) – Des fluides de natures différentes dans des tubes en communication sont en équilibre lorsque leurs colonnes ont le même poids et exercent la même pression.

e) – Pour réaliser un baromètre de Torricelli, on emplit de mercure un tube capillaire d'environ 0,8 mètre de long dont on a soudé hermétiquement une extrémité ; puis on le retourne sur une cuve pleine de mercure tout en tenant l'extrémité libre bouchée avec le doigt ; enfin on maintient le tube exactement vertical, son extrémité libérée étant plongée dans le mercure ; la pression atmosphérique s'exerce sur la surface libre du mercure dans la cuve ; à l'équilibre, le niveau du mercure a baissé dans le tube, laissant une poche de vide à son sommet dans laquelle la pression est exactement nulle, c'est-à-dire qu'il y règne un vide parfait : c'est la chambre de Torricelli.

f) – La pression atmosphérique équilibre la pression de la colonne de mercure dans le tube : la distance en millimètres entre les niveaux du mercure dans le tube et dans la cuve représente la pression atmosphérique (exprimée en millimètres de mercure).

g) – Le mercure a une densité de 13,6, c'est-à-dire qu'une colonne de mercure exerce à sa base la même pression qu'une colonne d'eau 13,6 fois plus haute.

h) – Lorsque l'on lit la hauteur de la surface du mercure dans le tube, on observe facilement les graduations qui ont été gravées au vingtième de millimètre dans le corps du baromètre en haut du tube, mais il est parfois difficile de contrôler si le niveau de la surface du mercure dans la cuvette à la base du tube est exactement au repère zéro : ce repère zéro est absent des baromètres à mercure bon marché.

i) – Les tubes des baromètres à mercure pour la marine sont enfermés dans des cylindres en bois ouverts sur le côté pour pouvoir observer le niveau de la surface libre du mercure ; le cylindre en bois est porté sur des axes à double suspension de manière à rester toujours vertical malgré la gîte.

j) – Les baromètres de précision construits pour évaluer la hauteur des montagnes sont gradués pour une température connue qui, généralement, est de 0°C, et ils ont une table de correction pour chaque degré centigrade de différence avec 0°C.

k) – On utilise un baromètre de précision pour mesurer la dépression dans le condenseur d'une machine à vapeur : on l'appelle un *vacuomètre* (en anglais « *vacuum gauge* ») : le *vacuomètre* à mercure est à peu près semblable au baromètre de Torricelli sauf qu'au lieu d'avoir le haut du tube bouché, on y installe un petit tuyau que l'on met en communication avec le corps du condenseur ; l'atmosphère pèse sur la cuvette de mercure alors que la pression qui

règne dans le condenseur pèse au-dessus de la colonne de mercure dans le tube ; la *dépression relative* qui règne dans le condenseur est égale à la différence entre la pression atmosphérique réelle (par exemple 76 ou 76,5 centimètres de mercure) et la pression absolue dans le condenseur : elle est exprimée en nombre de centimètres de mercure observés dans le tube, et on l'appelle *vide au condenseur*.

3 – Dans les *baromètres anéroïdes*, la pression atmosphérique s'exerce sur une enceinte métallique parfaitement close et partiellement vide d'air ; celle-ci se déforme de façon élastique en fonction de la pression atmosphérique.

Un système mécanique de précision permet d'amplifier les mouvements de la surface de l'enceinte métallique et d'indiquer la pression atmosphérique sur un cadran, ou de l'inscrire à l'aide d'une plume chargée d'encre sur un tambour faisant un tour complet en une semaine.

Remarques : a) – Pour lire un baromètre anéroïde à cadran, on commence par placer l'aiguille mobile jaune vis-à-vis de l'aiguille bleue ; puis on *tapote* la vitre du baromètre avec le doigt ; on connaît la tendance barométrique selon que l'aiguille bleue se trouve à gauche ou à droite de l'aiguille jaune, après que les jeux dans le mécanisme ont été rattrapés ; l'aiguille bleue indique alors la pression exacte du moment.

b) – La pression atmosphérique est habituellement indiquée en *hectopascals* (hPa).

c) – Sur d'anciens baromètres, la pression atmosphérique était indiquée en *millimètres de mercure* (mm Hg) ou en *millibars* (mbar) et, sur certains appareils étrangers, en *pouces de mercure* (in Hg) ou en *pound-per-square-inch* (psi).

[Voir les mots *Anéroïde*, *Réveiller*].

4 – L'observation attentive et assidue du baromètre permet d'apprécier l'apparence du temps :

i) Une montée lente mais continue de la pression atmosphérique correspond souvent à la fin du passage d'une dépression (10 hPa en 24 heures) et permet d'espérer un retour proche du beau temps.

ii) Une montée rapide de la pression atmosphérique (3 hPa en 3 heures) peut annoncer une embellie de courte durée.

iii) Une baisse lente et continue de la pression atmosphérique (10 hPa en 24 heures) annonce la pluie.

iv) Une baisse rapide de la pression atmosphérique (5 hPa en 3 heures) peut annoncer des vents forts à l'approche du centre d'une dépression.

Remarque : Un *baromètre enregistreur* aide à apprécier l'évolution de la pression atmosphérique au cours des heures passées.

[Voir le mot *Apparence* et l'expression *Apparence du temps*].

Baron : 1 – On appelait ainsi autrefois les grands seigneurs du royaume.

Exemples : Le roi et ses barons ; le roi assembla ses barons.

2 – [*Vieilli*] Baron se disait d'un gentilhomme qui possédait une terre avec titre de baronnie.

Baronnet : Titre affecté à un ordre de chevalerie conféré par le souverain d'Angleterre et qui se transmet aux enfants du titulaire.

Baroque : 1 – Terme qui est d'usage en parlant des perles qui sont d'une rondeur fort imparfaite.

Exemple : Un collier de perles baroques.

2 – [*Au figuré*] Baroque se dit pour irrégulier, bizarre, inégal.

Exemples : Un esprit baroque ; une expression baroque ; une figure baroque.

3 – [*Péjoratif*] Qui présente un aspect bizarre, étrange, inattendu.

Exemples : Une idée baroque ; une pensée baroque ; une coutume baroque ; un accoutrement baroque ; un chalet baroque.

Baroque : 1 – Tendence cyclique des arts à développer des aspects dynamiques, à se renouveler en réaction contre la prédominance des formes statiques qui caractérisent, à chaque époque, les arts considérés comme classiques.

Remarque : Pour éviter la confusion des arts d'aujourd'hui avec les arts de l'époque dite « *baroque* » (xvii^{ème} siècle) et qui, en réalité, sont devenus des *arts classiques* à leur façon, on remplace souvent le terme *baroque* qui leur revient par d'autres mots tels que *moderne*, *contemporain*, *actuel*.

Exemples : Danse moderne ; musique contemporaine ; roman actuel.

2 – Le terme *baroque* s'applique plus particulièrement à la phase (xvii^{ème} siècle) qui a succédé au classicisme développé par la *Renaissance* du xiii^{ème} au xvi^{ème} siècles.

Exemples : Style baroque ; sculpture baroque ; architecture baroque ; musique baroque ; danse baroque.

3 – On qualifie de *baroque* la musique spécifique à l'Allemagne, à l'Angleterre et à l'Italie entre 1580 et 1760.

4 – On qualifie de *baroque* les œuvres littéraires produites en France sous le règne de Henri iv (1553-1610) et sous celui de son fils Louis xiii (1601-1643).

Barque (en anglais « *punt* » « *bark* », « *lighter* », « *barge boat* ») : 1 – Nom générique pour des navires de peu de capacité.

Exemple : Il ne faut pas trop charger la barque.

Remarques : a) – Le mot *barque* est tiré du latin *barca* de même sens.

b) – [Au figuré] On dit *conduire la barque* pour dire conduire quelque entreprise, quelque affaire ; on dit qu'un homme *conduit bien sa barque* pour dire qu'il conduit bien ses affaires.

2 – Le mot *barque* s'applique, surtout en Méditerranée, à un grand nombre d'embarcations et de navires très différents ; le mot « *barque* », en Méditerranée, est l'équivalent du mot « *bateau* » au Ponant.

Remarques : a) – Les barques n'ont ordinairement qu'un seul mât (mais on en voit à deux mâts, et même à trois mâts qui sont pontées et qui servent au cabotage) ; leurs gréements ont varié selon leurs tailles, les époques et leurs lieux de construction.

b) – Certaines barques pontées ont trois mâts (grand mât, Misaine et artimon) et peuvent porter jusqu'à 100 tonneaux.

c) – Les barques sont habituellement sans hune en Méditerranée, mais sur l'Océan elles portent quelquefois des hunes comme les navires.

3 – On appelle *barque latine* une barque équipée d'une voile latine, c'est-à-dire une voile triangulaire amurée sur une antenne hissée obliquement.

4 – Certaines *barques utilisées en Méditerranée* étaient appareillées à voiles latines ou au tiers ; elles avaient un mât de trinquet incliné vers l'avant, sans beaupré (comme un chébec) et un petit mât d'artimon ; leur grand mât était à pible et portait trois voiles carrées superposées.

Remarque : Les plus grandes *barques utilisées au Ponant* pour le commerce au xviii^{ème} siècle, étaient entièrement pontées ; elles avaient trois mâts et elles pouvaient porter de 100 à 150 tonneaux.

5 – Les *barques longues* (en anglais « *pinaces* ») étaient pontées jusqu'au grand mât, ou entièrement pontées et elles pouvaient porter 150 à 200 tonneaux ; elles ressemblaient à des petites frégates (xvii^{ème} et xviii^{ème} siècles).

Remarques : a) – Elles marchaient à la rame ou à la voile avec un gréement latin.

b) – Elles pouvaient porter jusqu'à 12 canons, avec un équipage de 40 à 50 hommes.

6 – La barque dite « *de parascalme* » était la plus grande des embarcations d'un vaisseau ; en cas de besoin, elle pouvait remorquer le vaisseau à force de rame.

7 – Une *barque de chantier* est une barque de service qui repose sur son chantier (c'est-à-dire sur son *ber*) quand elle a été hissée à bord du navire dont elle dépend.

8 – Les *barques d'avis* (en anglais « *advice boats* ») servaient à porter les ordres à des bâtiments éloignés.

9 – Les *barques bermudiennes* ont un mât et un beaupré presque horizontal.

10 – Une barque est *en fagot*, *en pièces* ou *en botte* (en anglais « *in shakes* », « *in frames* ») quand les planches qui la compose ont été démontées pour prendre moins de place sur le navire qui la porte ; elle sera remontée à son lieu de destination ou lorsqu'elle sera utilisée.

11 – Beaucoup des bateaux qui naviguent en rivière sont appelées barques.

12 – Barque se prend pour la nacelle dans laquelle les anciens racontaient qu'après la mort, les âmes passaient dans les enfers.

Exemples : La barque de Caron ; la fatale barque ; il faut passer tôt ou tard dans la barque.

Barque droite : Commandement que l'on fait pour avertir ceux qui sont dans une chaloupe de de répartir dans la chaloupe afin qu'elle soit droite sur l'eau.

Barque (Mât de –) (en anglais « *mizen mast* ») : Sorte de mât d'artimon n'ayant pas de hune, qu'on établit quelquefois à l'arrière d'un bâtiment qui est trop grand pour être gréé en brig et qui est trop petit pour l'être en trois mâts.

Remarques : **a)** – L'avantage du mât de barque est d'avoir une brigantine moins embarrassante et des points d'appui plus convenables pour les bras des vergues du grand mât.

b) – Le mât de barque peut porter un perroquet de fougue et une perruche.

c) – Un trois-mâts gréé avec un mât de barque, c'est-à-dire un mât d'artimon sans hune, s'appelle un *trois-mâts barque*.

Barquentin (en anglais « *barquentine* », « *barkentine* ») : Le *barquentin* est un trois-mâts avec un seul phare carré à l'avant ; le grand-mât (au milieu) porte une grand-voile et un grand-flèche ; le mât d'artimon (à l'arrière) porte une brigantine et un flèche-en-cul.

Remarque : On dit également *barquentin*, *barque-goélette* ou *trois-mâts goélette*. [Voir le mot *Goélette*].

Barquerolle : **1** – En Méditerranée, un *barquerolle* est un conducteur de barque.

Remarque : On dit aussi barquier, barquerot ou barquerotier.

2 – En Méditerranée, on appelle aussi *barquerolle* une petite embarcation, une petite barque, un petit bateau qui ne va jamais en haute mer.

Remarques : **a)** – La *barquelolle* est parfois sans mât.

b) – On dit aussi *baranette*.

Barquette : **1** – Autrefois, petite barque.

2 – Chaloupe jadis utilisée à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la pêche côtière de la morue ; elle n'était pas pontée, était montée par deux hommes et sa longueur allait de 24 à 26 pieds.

3 – Bateau de pêche utilisé en Provence, pointu des deux bouts.

Remarque : On dit aussi « *un pointu* ».

Barquille : Petite et mauvaise barque.

Barras : Dépôt résineux formé sur les incisions sur l'écorce du pin maritime des Landes de Gascogne, ou sur celle de l'épicéa des Vosges, par évaporation de la gemme.

Barre (en anglais « *tiller* », « *bar* ») : **1** – Pièce de bois, de fonte ou de métal laminé, pleine, de forme longue, ayant une section ronde, carrée ou rectangulaire.

Remarque : La même pièce creuse, que sa section soit ronde, carrée ou rectangulaire, s'appelle un *tube*.

2 – Quand on dit « *la barre* » à bord d'un petit bateau, il s'agit de la barre (en anglais « *helm* », « *tiller* ») qui est fixée sur la tête du gouvernail pour le faire tourner et que l'homme de barre, alors appelé *le barreur*, tient à la main afin de gouverner le navire.

i) Si la barre est dans le plan de symétrie longitudinale du navire lorsque le gouvernail y est aussi, on l'appelle *barre franche*.

ii) Si la barre est dans un plan transversal lorsque le gouvernail est dans le plan de symétrie longitudinale du navire, on l'appelle *barre transversale*.

Remarques : **a)** – La barre franche (en anglais « *hand tiller* ») est manœuvrée directement à bras sur les embarcations de faible tonnage.

b) – La barre franche est appelée *timon* lorsqu'elle est commandée à distance, sur les navires de moyennes ou de fortes dimensions.

3 – Les mouvements de la barre franche d'un bord ou de l'autre sont inversés par rapport aux mouvements correspondants du navire :

i) quand la barre franche est au milieu, on dit que la barre est droite ou haute ou qu'elle est à zéro ;

ii) quand la barre franche est porté à tribord, on dit que la barre est à tribord, c'est-à-dire que le gouvernail est orienté à bâbord et que le navire doit venir sur bâbord ; on dit aussi que la barre est à gauche ;

iii) quand la barre franche est porté à bâbord, on dit que la barre est à bâbord, c'est-à-dire que le gouvernail est à tribord et que le navire doit venir sur tribord ; on dit aussi que la barre est à droite.

iv) – Mettre la barre franche *tout à bord*, c'est la pousser jusqu'au côté du navire : on dit *tout à tribord* ou *tout à bâbord*.

4 – L'expression « *la barre* » (en anglais « *steering gear* ») à bord d'un gros navire s'applique traditionnellement à tout l'ensemble de l'appareil à gouverner.

Exemples : L'homme de barre ; le local-barre ; les moteurs de barre.

Remarques : **a)** – « *La barre* » comprend, dans ce cas : la roue du timonier, les drosses, le timon, la mèche, le safran, et éventuellement le pilote automatique, le servo-moteur, l'assistance hydraulique (et les « *moteurs de barre* »), les presses de l'appareil à gouverner dans le local-barre, etc.

b) – La *barre* au sens habituel (en anglais « *wheel* », « *tiller* ») est la roue de l'appareil à gouverner qui se trouve dans la timonerie ; la roue est parfois remplacée, soit par un petit levier vertical (en anglais « *joy stick* », en latin « *gaude mihi* »), soit par un petit levier horizontal, soit par des boutons-poussoirs.

c) – On dit aussi « *la barre* » pour désigner la commande qui permet de gouverner les navires qui n'ont pas de gouvernail, par exemple s'ils sont équipés de propulseurs épicycloïdaux (*Voight-Schneider*) ou d'hélices orientables (*Pods*, *Aqua-Master*, *Schottel*).

5 – Quand on dit « *la barre à droite dix* », le safran du gouvernail doit être orienté de dix degrés sur *tribord* et le navire doit venir sur tribord.

De même, quand on dit « *la barre à gauche tout* » le safran du gouvernail doit être orienté d'environ trente-cinq degrés sur *bâbord* et le navire doit venir sur bâbord

Remarques : **a)** – Dans l'expression *la barre à gauche tout*, on doit faire sonner le « *t* » final de *tout* [comme dans *bout*, *canot*, *équipet*, *étambot*, etc.].

b) – En France, c'est l'organe de *commande* que manœuvre le timonier (on dit *la barre*) qui est prise en compte et non pas la barre franche ; et si l'on dit « *la barre à gauche* », c'est pour venir sur *bâbord*.

c) – Le terme de *barre* est équivoque, surtout dans le cas d'une barre franche, parce que si l'on a mis « *la barre à gauche* » le timon (la barre franche) est porté à *tribord* ; c'est pour cette raison qu'en France on *n'utilise pas* les mots *bâbord* et *tribord* pour donner les ordres à la barre, mais uniquement les mots *gauche* et *droite* afin d'éviter les erreurs d'interprétation.

d) – En France, si l'on disait « *la barre à tribord dix* », cela s'appliquerait au timon et le safran du gouvernail devrait être orienté de dix degrés sur *bâbord* ; le navire viendrait sur *bâbord* : l'expression « *la barre à tribord dix* » est donc équivalente à « *la barre à gauche dix* ».

6 – Les *barres de charpente* de l'arcasse comprennent : la *barre du premier pont* (en anglais « *transom* »), la barre d'écusson (en anglais « *helm post transom* »), la *lisse d'hourdi* (en anglais « *wing transom* »), la *barre de pont* et les *barres sèches*.

Remarques : **a)** – La lisse d'hourdi est une pièce de bois que l'on place de travers, sur le haut de l'étambot ; sa longueur est égale à la largeur de l'arrière du navire.

b) – La barre de pont est presque semblable à la lisse d'hourdi ; c'est sur elle que s'appuie l'extrémité arrière du pont.

7 – On appelle *barres sèches* (en anglais « *orlop beams* ») les baux ou barrots d'un pont qui n'est pas bordé.

8 – Les *barres de hune* (en anglais « *trestle tree* », « *cross tree* »), *de perroquet* (en anglais « *cross tree of the topmast* ») et *de cacatois* forment une espèce de charpente à la tête de chaque mât pour porter le mât supérieur ; elles sont constituées par les *élongis*, posés suivant l'axe du navire, et les *traversins*, posés en travers des *élongis*.

Elles sont capelées, à la tête de chaque mât, sur les jottereaux et les noix pour recevoir les capelages, porter leurs mâts supérieurs et donner de l'épatement à leurs haubans.

9 – Les *barres de mât* regroupent les barres de hune, de perroquet et de cacatois ; ce sont des pièces de bois posées en croix au-dessous de la tête du grand mât, du mât de misaine et du mât d'artimon pour servir d'appui aux hunes, au mât de hune et au mât de perroquet de fougue.

On en met aussi au-dessous de la tête des mâts de hune et du mât de perroquet de fougue pour servir de hune et soutenir les mâts de perroquet et le bâton de commandement d'artimon.

On en met au-dessous de la tête du mât de grand perroquet et du mât de petit perroquet lorsque ces mâts portent des bâtons de commandement.

10 – Les *barres de cabestan* (en anglais « *bar of the capstan* ») ont été utilisées jusqu'au XVII^e siècle pour virer le cabestan ; elles traversaient la tête du cabestan en s'emboîtant dans les amolettes ; deux ou trois hommes poussaient ensemble sur chacune de ces barres.

Remarque : Les barres de vireveau ou de guindeau sont semblables aux barres de cabestan.

[Voir les mots *Amolette*, *Vireveau*].

11 – On appelait *barre d'aspect* (en anglais « *handspike* ») le levier de bois dont se servaient les canonnières pour remuer les pièces d'artillerie en batterie.

Remarque : On disait quelquefois *aspect* au lieu de *barre d'aspect*.

12 – Les *barres d'écouille*, ou *barres de douane* (en anglais « *hatch bar* », « *head ledges* ») sont des barres métalliques plates, articulées à une extrémité et disposées pour recevoir un cadenas à l'autre ; elles servent à condamner une cale

et permettent de la placer sous scellé.

13 – La *barre de pompe* est une longue barre de fer, trouée en carré au bout pour emboîter la cuillère de la pompe à bras.

14 – Les *barres de cuisine* (en anglais « **cook room bar** ») sont des barres de fer que l'on pose sur le fourneau pour retenir les ustensiles de cuisson.

15 – La *barre de justice* (en anglais « **iron** ») est une barre de fer fixée dans les locaux disciplinaires pour attacher les hommes punis des fers.

16 – Les *barres magnétiques* (en anglais « **magnetised bar** ») sont utilisées pour aimanter ou ré-aimanter l'aiguille de la boussole ou pour compenser les compas magnétiques [voir *barreau* § 2].

17 – On appelle *barre* (en anglais « **bar** », « **bogue bar** », « **bore** ») une accumulation de sable réduisant la hauteur d'eau utile ou d'autres hauts fonds que l'on trouve à l'entrée d'une rivière.

18 – On appelle également *barre* une ligne de brisants ou de rouleaux (en anglais « **surf** ») que la mer forme à l'entrée d'un golfe ou d'une rivière dans certaines circonstances, ou près d'une côte.

Barreau : 1 – On appelle barreau (en anglais « **small bar** », « **rail** ») une *petite barre de fer*.

Remarque : Au XIV^{ème} siècle, des barreaux de fer forgé amincis aux deux bouts servaient de projectiles dans la marine.

2 – Un barreau magnétique (en anglais « **magnet** », « **straight magnet** ») est une barre d'acier trempé dur, poli et aimanté, propre à aimanter l'aiguille de la boussole.

Barreau : 1 – Le lieu où se mettent les avocats pour plaider.

2 – *Barreau* se dit aussi de tout le corps des avocats.

Exemples : Tout le barreau est de cet avis ; c'est l'usage du barreau ; la discipline du barreau.

Barre d'écusson : 1 – Pièce de charpente de l'arcasse établie au niveau du bout de l'étambot.

2 – La barre d'écusson a pour longueur la distance d'un montant de cornière à l'autre.

3 – La barre d'écusson est placée à la hauteur du bord supérieur des sabords de l'arrière, et au niveau de la tête de l'étambot, contre lequel elle s'emboîte à queue d'aronde.

4 – La courbure de la barre d'écusson est le huitième de la plus grande largeur du navire, en pieds réduits en pouces.

Remarque : L'expression « en pieds réduits en pouces » signifie dans ce cas que, si la longueur de référence exprimée en pieds (la largeur du navire) est de 32 pieds, la grandeur cherchée (le bouge ou le cintre de la barre d'écusson) exprimée en pouces est de $32 / 8 = 4$ pouces.

[Voir les mots *Arcasse*, *Barre* et les expressions *Barres d'arcasse*, *Cornière*, *Contre-cornière* et *Montant de cornière*.].

Barre de la soute du maître canonier : Pièce de charpente de l'arcasse.

Remarques : **a)** – La longueur de la barre de la soute du maître canonier varie suivant la largeur de l'arcasse de chaque navire ; en fait, c'est l'évasement du *fourcat d'ouverture* qui détermine sa longueur.

b) – Sa largeur et son épaisseur sont les mêmes que celles de la barre du premier pont.

c) – Les autres barres de l'arcasse qui sont situées sous la barre de la soute du maître canonier diminuent progressivement en longueur, du haut vers le bas.

d) – La barre de la soute du maître canonier est appuyée sur l'étambot.

[Voir les mots *Arcasse*, *Barre* et les expressions *Barres d'arcasse*, *Fourcat d'ouverture*.].

Barre de pont : Pièce de charpente de l'arcasse.

[Voir les mots *Arcasse*, *Barre* et l'expression *Barres d'arcasse*].

Barre de secours : Appareil à gouverner employé lorsque la télécommande hydraulique ou électrique est indisponible.

Remarque : La barre de secours est située à proximité immédiate de la mèche du gouvernail, et elle est reliée par tuyau auditif ou par interphone électrique à la timonerie.

Barre du gouvernail (Utilisation de la –) : **1** – La barre du gouvernail d'un navire qui fait route sert à gouverner ce navire.

Remarque : L'expression « *qui fait route* » s'applique à tout navire qui n'est ni à l'ancre, ni amarré à terre, ni échoué.

2 – Obéissance d'un navire à sa barre :

Lorsque l'on veut modifier le cap d'un navire, on change l'*angle de barre* de manière à faire venir le safran du gouvernail davantage du côté où l'on désire faire venir l'avant du navire.

i) S'il s'agit d'un *navire à propulsion mécanique*, on peut améliorer l'effet de la barre en augmentant pendant un court instant l'allure de la machine, c'est-à-dire en donnant ce **que** l'on appelle un « *coup de fouet* ».

Remarque : Augmenter momentanément l'allure de la machine fait croître considérablement le moment du couple de giration, mais pas la vitesse d'un navire chargé, et pas beaucoup la vitesse d'un navire sur lest.

ii) S'il s'agit d'un *navire à voiles*, on peut parfois modifier le réglage des voiles.

iii) On dit qu'un navire *obéit à sa barre* quand on réussit aisément à placer son cap du bon côté de sa route-surface (le bon côté est le côté vers lequel on désire faire venir l'étrave).

iv) Un navire *obéit bien à sa barre* si l'on arrive facilement à conserver la route-surface désirée.

v) On dit d'un navire qu'il possède une *bonne stabilité de route* s'il reprend spontanément sa route après en avoir été écarté par une petite perturbation temporaire (c'est-à-dire qu'après un lan, il reprend sa route sans que l'on modifie l'angle de barre).

3 – Positions d'équilibre du cap d'un navire :

[On appelle « cap du navire » la direction de sa ligne de quille]

i) Lorsque le cap d'un navire est perpendiculaire, ou à peu près perpendiculaire à sa route-surface, ce navire est dans une position d'**équilibre stable**

Remarque : Il est difficile d'écarter le navire d'une position d'équilibre stable ; s'il en a été écarté par une action ou une perturbation passagère, il la retrouve spontanément.

ii) Lorsque le cap d'un navire correspond à sa route-surface, ce navire est dans une position d'**équilibre instable**.

Remarque : Si le navire a été écarté d'une position d'équilibre instable par une perturbation passagère, il ne la retrouve pas spontanément ; il tend au contraire à s'en écarter davantage jusqu'à se trouver dans une position d'équilibre stable ; son cap sera alors perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à la route-surface.

4 – Réponses du navire à une situation de marche oblique :

[Un navire est en situation de marche oblique lorsque sa route-surface n'est pas dans la direction de sa ligne de quille ; on appelle « cap du navire » la direction de sa ligne de quille]

Lorsqu'un navire a de l'erre en avant :

i) si son cap est à droite de sa route-surface, il tend à venir sur tribord ;
ii) si son cap est à gauche de sa route-surface, il tend à venir sur bâbord'.
Si le navire *vient sur tribord*, on observe deux mouvements de natures différentes :

- i)** la ligne de quille du navire subit une **rotation** dans le sens des aiguilles d'une montre,
- ii)** l'ensemble du navire (y compris son *centre de masse inerte*) subit une **translation** vers tribord.

Si le navire *vient sur bâbord* :

- i)** la ligne de quille du navire subit une **rotation** dans le sens contraire des aiguilles d'une montre,
- ii)** l'ensemble du navire (y compris son *centre de masse inerte*) subit une **translation** vers bâbord.

Remarques : a) – Le *centre de masse inerte* d'un navire est le point du navire qui aurait le même mouvement si toute la masse du navire y était concentrée et si toutes les forces extérieures appliquées au navire y étaient appliquées.

b) – Le **centre de masse inerte du navire est le point sur lequel il faut fixer son attention pour :**

- i) Observer les mouvements actuels d'un navire ;**
- ii) Analyser les mouvements passés du navire ;**
- iii) Prévoir les mouvements futurs du navire.**

c) – Le *centre de masse inerte* d'une vedette de première classe nouvelle génération (V1NG) de la SNSM se situe juste sur l'arrière de la timonerie, au-dessous du caisson dans lequel on remise le moto-pompe :

- i)** C'est *autour de ce caisson* derrière la timonerie, et pas autour du fauteuil dans lequel est assis l'homme de barre, que la vedette tourne lorsqu'elle arrive près du ponton avec une très faible vitesse résiduelle et que l'on remet « *un petit coup en avant* », la barre toute d'un bord ;
- ii)** C'est la direction du vecteur *vitesse instantanée de ce caisson* qui forme avec la ligne de quille l'**angle de marche oblique** qui détermine la *résistance à l'avancement* et le *moment de rotation* que subit la vedette.

d) – Le *centre de masse inerte* est toujours confondu avec le centre de masse pesante, ou *centre de gravité*, dont on détermine la position avec une précision centimétrique pour déterminer l'enfoncement et l'assiette du navire (c'est le calcul d'assiette).

Barre du premier pont : Pièce de charpente de l'arcasse disposée transversalement sur le sommet de l'étambot.

Remarques : a) – La *barre du premier pont* a la même longueur que le dernier bau, qui se trouve à l'extrême arrière du navire ; elle aboutit des deux côtés du navire sur la cornière d'arcasse où ses extrémités sont arrêtées et chevillées.

b) – La *barre du premier pont* a une courbure horizontale (bouge) et une courbure verticale (cintre) du quart de sa longueur en pieds réduits en pouces.

c) – C'est sur cette barre que sont clouées les têtes des bordages de l'arrière du premier pont.

[Voir les mots *Arcasse*, *Barre* et l'expression *Barres d'arcasse*].

Barrée (en anglais « **cross-jack yard** ») : La *vergue barrée* est la vergue sur laquelle se borde le perroquet de fougue.

Remarque : Cette vergue ne porte pas de voile ; on l'appelle aussi *vergue sèche*.

Barre (Être à la –) (en anglais « **to be at the helm** ») : **1** – Être à la barre, **faire gouverner** c'est donner à l'homme de barre les commandements nécessaires pour gouverner

le navire.

2 – Être à la barre, **tenir la barre** c'est, selon les circonstances :

- i) maintenir l'*angle de barre* en conformité avec les commandements reçus (on dit aussi les *ordres à la barre*) ;
- ii) actionner la barre de manière que le *cap du navire* suive le plus fidèlement possible la direction assignée (on dit aussi la *cap à suivre*).

Barre (Homme de –) (en anglais « *helmsman* ») : Matelot chargé d'actionner la roue du gouvernail selon les indications de l'officier chargé de la manœuvre du navire.

Barre hydrographique (en anglais « *wire drag* ») : Barre tirée horizontalement dans l'eau à une certaine profondeur pour s'assurer que le fond de la mer dans un endroit est toujours supérieure à cette profondeur.

Barrer (en anglais « *to break a ship'sheer* ») : 1 – Synonyme d'*embarrer*, d'*embarde* (en anglais « *to yaw* »).

Remarques : a) – *Barrer le navire* c'est mettre trop de barre d'un bord, puis de l'autre et ne pas arriver à stabiliser le cap du navire ; la houache représente alors une sorte de sinusoïde derrière le navire.

b) – On dit d'un timonier qui barre le navire, c'est-à-dire qui n'arrête pas de faire des embardées, qu'il « *gouverne comme une femme saoule* » !

2 – *Barrer*, c'est gouverner, tenir personnellement le gouvernail (en anglais « *to steer* »).

Remarques : a) – Cette expression est propre à la *navigation de plaisance* ; les hommes politiques l'utilisent aussi, et le slogan des partisans du candidat Giscard d'Estaing pour l'élection présidentielle de 1974 était « *Giscard à la barre !* ».

b) – Les marins disent du timonier qui tient la barre sous la responsabilité de l'officier de quart, qu'il *gouverne*.

3 – « *Barrer le T* » était une expression imagée de la guerre navale à l'époque où les « navires de ligne » d'une armée navale combattaient en ligne de file.

Au cours d'un combat naval, à l'époque des vaisseaux de ligne à voiles, lorsqu'une ligne de bâtiments passait sur l'avant de la ligne ennemie, perpendiculairement à elle, les bâtiments de la première ligne en position favorable pouvaient faire feu simultanément avec tous les canons de la bordée sur le premier bâtiment de la ligne ennemie, puis sur le second bâtiment lorsque le premier avait été atteint et qu'il se retirait, et ainsi de suite, alors que les bâtiments de la ligne ennemie, sauf s'ils sortaient de leur ligne, ne pouvaient pas utiliser les canons de leurs batteries. On disait de l'escadre qui avait réussi cette manœuvre avantageuse de passer en ligne sur l'avant de la ligne ennemie qu'elle avait « *barré le T* ».

Remarque : Des bâtiments qui naviguent en ligne de file se suivent à distance constante ; cette distance est mesurée régulièrement grâce au « couillonomètre ».

[Voir le mot *Couillonomètre* ».

Barres d'arcasse : Ensemble des pièces de charpente horizontales composant l'arcasse.

Remarque : Les barres d'arcasse comprennent, selon les navires et de haut en bas :

- i) La barre du premier pont ;
- ii) La barre de la soute du maître canonnier ;
- iii) La barre d'écusson ;
- iv) La barre de pont ;
- v) Les barres sèches.

Barres sèches : Pièces de charpente de l'arcasse.

[Voir les mots *Arcasse*, *Barre* et l'expression *Barres d'arcasse*].

Barres traversières : Pièces transversales placées sur les élongis et destinées à donner de l'épatement aux haubans des mâts supérieurs.

Remarque : Les barres traversières des bas mâts sont aussi appelées *traversins des hunes*.

[Voir le mot *barre* §8 et §9].

Barrette : Sorte de petit bonnet.

Remarques : **a)** – En parlant des cardinaux, on appelle *barrette* leur bonnet carré rouge.

b) – Le roi de France a accoutumé de donner lui-même la barrette aux cardinaux qu'il a choisi et fait nommer [*C'était avant la séparation de l'Église et de l'État*].

c) – Jadis à Venise, les nobles portaient la barrette dans les rues.

Barricade : Espèce de retranchement qu'on fait ordinairement avec des barriques remplies de terre, ou avec des pieux, des chaînes, etc. pour se défendre et pour se mettre à couvert de l'ennemi.

Barricader : Faire des barricades.

Exemple : Barricader les rues.

Remarques : **a)** – Barricader une porte, une fenêtre, c'est mettre derrière une porte, derrière une fenêtre, tout ce que l'on peut pour empêcher qu'on ne les enfonce.

b) – Se barricader, c'est opposer au devant de soi tout ce que l'on peut pour se mettre à couvert, pour se défendre.

c) – [*Au figuré*] Quand un homme s'enferme dans une chambre pour ne voir personne, on dit qu'il s'y est barricadé.

Barricades (Journée des –) : On appelle « *Journée des Barricades* » le soulèvement populaire suscité par la hiérarchie catholique, qui avait commencé le 12 mai 1588 à Paris et qui a contraint le roi Henri III (1551-1589) à fuir Paris pour Chartres le 13 mai 1588 ; des barrages furent élevés, d'abord sur l'actuelle place Maubert (actuel v^eème arrondissement) puis en d'autres endroits de Paris ; les insurgés employèrent beaucoup de barriques pour faire leurs barrages, d'où le nom de *barricades*.

[Voir le mot *Barricade*].

Remarques : **a)** – Le roi Henri III sera frappé d'un coup de couteau dans le bas ventre, un peu plus d'un an plus tard (le 1er août 1589) dans son château de Saint-Cloud par le religieux Jacques Clément (1567-1589), alors qu'il était dans l'attente du siège de Paris ; Henri III est mort le lendemain, 2 août 1589 d'une péritonite.

b) – Le moine lai dominicain Jacques Clément appartenait à la Ligue catholique, dirigée par Henri de Lorraine, duc de Guise (1550-1588), qui était soutenue par le roi d'Espagne Philippe II (1527-1598) en vue d'empêcher le Huguenot Henri de Navarre, de la maison de Bourbon, d'accéder au trône de France.

c) – Le roi Henri III de France et son beau-frère le roi Henri III de Navarre (1553-1610, futur roi Henri IV de France) disposaient d'une armée de 45 000 hommes, dont 15 000 Suisses commandés par Jean-Louis de Nogaret, seigneur de La Valette et de Caumont, duc d'Épernon (1554-1642), archi-mignon du roi de France Henri III et gouverneur d'Aunis et de Saintonge, pour reprendre la ville de Paris qui était défendue par 45 000 hommes.

d) – Après l'assassinat de Henri III, dont il tenait Henri de Navarre pour l'un des responsables, le duc d'Épernon se retira de la coalition avec ses 15 000 Suisses.

Barrière : **1** – Assemblage de plusieurs pièces de bois ou de métal servant à fermer un passage.

2 – Ce qui sert de borne et de défense.

Exemple : Les Alpes sont une barrière entre la France et l'Italie.

3 – Empêchement, obstacle à quelque chose.

Exemple : Il faut mettre des barrières à sa puissance ; les lois sont des barrières, de fortes barrières contre les abus, contre les crimes.

Barrière : **1** – Bureau placé à une frontière pour la perception des droits établis sur les marchandises et autres denrées qui y entrent ou qui en sortent.

2 – Bureau placé sur une grande route pour la levée de la taxe affectée à son entretien.

Exemple : Barrière de péage.

Barrique (en anglais « *cask* ») : **1** – Futaille qui contient habituellement le quart d'un tonneau et qui sert à transporter des liquides, parfois des victuailles solides.

Remarques : **a**) – Avant la Révolution française de 1789, la capacité d'un tonneau variait, selon les provinces, de 225 à 250 litres environ.

b) – Actuellement une *barrique* contient 200 à 250 litres.

c) – Les barriques sont toujours arrimées dans la cale la bonde en l'air et dans le sens longitudinal.

d) – La bonde d'une barrique doit se trouver entre les rivets des deux cercles qui l'entourent.

e) – On appelle *douelles* les morceaux de bois qui forment les côtés de la barrique.

f) – Le *ventre*, ou *bouge*, est la plus grande circonférence de la barrique.

g) – On appelle *jables* les entailles pratiquées aux extrémités des douelles, qui permettent de tenir les fonds de la barrique.

h) – Les barriques servent également à transporter l'eau douce ou à conserver des poissons salés ou séchés, de la viande en salaison, des légumes ayant subi une fermentation lactique ou d'autres produits alimentaires.

i) – Les baleiniers du XIX^e siècle mettaient la graisse de baleine ou de phoque dans des barriques arrimées à fond de cale.

j) – Les baleiniers des mers polaires boréales y mettaient le lard non fondu ; les baleiniers des mers du Sud faisaient fondre le lard de baleine à bord ou à terre et ils mettaient l'huile obtenue dans les barriques.

k) – à bord des navires baleiniers, les barriques non encore utilisées étaient emplies d'eau douce et servaient de lest pendant le voyage aller.

l) – La barrique est fabriquée avec du bois moins épais que le tonneau et sa durée de vie est moins longue.

[Voir les mots *Tonneau*, *Douelle*].

2 – Une *barrique à feu* est une futaille dans laquelle on place des pots à feu et dont on se sert dans les combats sur mer pour incendier les bâtiments ennemis.

Remarque : On dit aussi *baril ardent*.

Barrois : **1** – Le comté de Bar, ou Barrois a été fondé vers 959 par Ferry 1er, duc de Haute-Lorraine.

Remarque : À l'époque, on disait « *la comté* » ; le mot *comté* était féminin.

2 – Le comté de Bar comprenait Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Briey.

3 – En 1301, le comte Henri III de Bar fut vaincu par le roi de France Philippe IV le Bel et il dû alors se reconnaître vassal du roi de France pour tous ses biens situés sur la rive gauche de la Meuse ; cette partie du comté fut ensuite appelée le « *barrois mouvant* », car elle était dans la mouvance du royaume de France ; le reste du comté restait souverain et indépendant du royaume de France.

[Voir les mots *Mouvant*, *Mouvance* et l'expression *Barrois mouvant*].

4 – Le Barrois et la Lorraine se trouvèrent réunis en 1420 par le mariage de René d'Anjou (1409-1480), héritier du duché de Bar, avec Isabelle de Lorraine (1400-1453) la fille héritière du duc Charles II de Lorraine (1364-1431).

Remarques : a) – René d'Anjou, que l'on appela « *le bon roi René* » après qu'il eut hérité des royaumes de Jérusalem et des deux Siciles, était le fils de Yolande d'Aragon (1380-1442) et le frère de la reine de France Marie d'Anjou (1404-1463) épouse du roi de France Charles VII (1403-1461).

b) – René d'Anjou, gendre du duc Charles II de Lorraine, beau-frère du roi de France Charles VII fut un acteur éminent de l'épopée johannique (1429).

5 – La réunion totale et définitive des deux duchés de Bar et de Lorraine fut réalisée en 1480 par René II (1451-1508), le petit-fils de René d'Anjou, qui vainquit le duc Charles de Bourgogne, dit *le Téméraire*, à Nancy, le 5 janvier 1477.

Remarques : a) – La fête nationale des Barrois et des Lorrains a été instituée par le duc René II chaque 5 janvier, vigile de l'Épiphanie, pour commémorer la libération en 1477 de Nancy, assiégée par le duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477).

b) – Le duc René II de Bar et de Lorraine était le petit-fils des deux prétendants historiques au duché de Lorraine, Antoine de Vaudémont (1400-1458) neveu du duc Charles II de Lorraine qui était mort sans héritier mâle et René d'Anjou (1409-1480) gendre du duc Charles II de Lorraine.

c) – La grande procession rituelle des ordres religieux et des corps constitués en tenue d'apparat, avec ostentation du cuissot de monsieur saint Georges (la plus précieuse relique de la ville) qui avait eu lieu pendant près de 250 ans à Nancy chaque 5 janvier, fut interdite par l'occupant français en 1733 ; le casque de Charles le Téméraire, tué le 5 janvier 1477 au siège de Nancy, était également montré pendant la procession du 5 janvier.

d) – Les quatre ducs de Bourgogne de la branche des Capétiens-Valois :

i) Philippe le Hardi (1342-1404) est le fils du roi de France Jean II, dit Jean le Bon (1319-1364) ; Jean le Bon a été capturé le 19 septembre 1356, près de Poitiers, par l'Anglais Édouard Plantagenêt, dit le Prince Noir (1330-1376) ; il est mort en captivité à Londres ; le duc de Bourgogne Philippe le Hardi est le frère du roi de France Charles V (1338-1380) et l'oncle du roi de France Charles VI (1368-1422).

ii) Jean sans Peur (1371-1419) est le petit-fils du roi de France Jean le Bon et le cousin germain du roi de France Charles VI (1368-1422) ; le duc de Bourgogne Jean sans Peur a été perfidement assassiné à Montereau-Fault-Yonne, lors d'une entrevue avec le fils de son cousin Charles VI, le futur roi de France Charles VII (1403-1461).

iii) Philippe le Bon (1396-1467) fut l'adversaire de Jeanne d'Arc en 1429 ; Philippe le Bon a soutenu le prétendant au trône de France Henri Plantagenêt, duc d'Aquitaine et déjà roi d'Angleterre sous le nom de Henri VI (1421-1471) ; Henri VI est le petit-fils, par sa mère Catherine de Valois (1401-1437), du roi de France Charles VI ; l'autre prétendant, Charles VII, avait été le commanditaire probable de l'assassinat, à Montereau-Fault-Yonne, du père de Philippe le Bon, le duc de Bourgogne Jean sans Peur ; le roi Charles VI avait déshérité son fils Charles, le futur roi de France Charles VII, pour son crime atroce et peut-être parce qu'il doutait de sa paternité.

iv) Charles le Hardi (1433-1477) qui fut surnommé après sa mort **Charles le Téméraire**, est mort devant la ville de Nancy qu'il assiégeait et qui était défendue par le duc René II de Lorraine (1451-1508).

Barrois mouvant : Partie occidentale du duché de Bar qui se trouve dans la mouvance du royaume de France depuis 1301.

[Voir les mots *Barrois* et *Mouvance*].

Remarques : a) – Par le traité de Bruges du 4 juin 1301, l'empereur des Romains Albert 1er de Habsbourg (1255-1308) abandonna au roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) la souveraineté sur la partie occidentale du Barrois, appelée « *barrois mouvant* » c'est-à-dire *dans la mouvance du roi de France*.

b) – Pour obtenir sa libération, le comte Henri III de Bar (1259-1302), qui était prisonnier du comte de Flandres depuis 1297, dut se faire homme lige du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) pour tout ce qu'il possédait et tenait en franc-alleu par deçà la Meuse, vers le royaume de France.

c) – Après le traité de Bruges, la frontière entre le duché souverain de Bar et le royaume de France se confondit avec le cours de la Meuse.

Barrot (en anglais « *barling* » ou « *beam* ») : **1** – Un barrot est, pour les ponts de l'entrepont, des gaillards ou de la dunette, ce qu'un bau est pour le premier ou le deuxième pont.

[Voir le mot *Bau*].

Remarque : Les barrots font l'office de poutres à l'égard des ponts qu'ils supportent.

2 – Petite traverse qu'on établit entre les baux des différents ponts, pour les contenir mutuellement et fixement à leur place.

Remarques : a) – Les barrots sont établis de chaque côté du milieu du navire, depuis la contre-hiloire jusqu'à la seconde serre-gouttière ; on en met deux, trois ou quatre entre chaque bau, suivant les différentes largeurs des navires.

b) – On les appelle quelquefois *barrotins*.

3 – On appelle *barrots* des barres de bois mises en haut d'un mât pour soutenir les hunes, ou même en faire l'office.

Remarque : En Méditerranée on les appelle *ganterias*.

Barroter (en anglais « *to load up to the beams* », « *to overload* », « *to fill up to the beams* ») : Charger une cale de navire au maximum possible en volume.

Remarque : *Barroter*, c'est charger ou emplir la cale d'un navire jusqu'aux barrots, c'est-à-dire jusqu'aux poutres transversales qui soutiennent le pont supérieur.

Barrotin : On appelle *barrotin* un petit barrot placé dans les intervalles entre les baux ou les barrots d'un pont, parallèlement à eux.

Remarque : Les barrotins servent au clouage des bordages des ponts ou à soutenir les planches qui couvrent la dunette, la teugue ou le carrosse.

Barsier : **1** – Pêcheur se livrant à la pêche des bars.

2 – Bateau spécialisé dans la pêche des bars.

Barycentre : Centre de gravité d'un corps pesant.

Remarque : Le barycentre d'un corps pesant est son point d'équilibre.

Barycentre du système solaire : Le centre de gravité du système solaire, compte tenu des masses des 4 grandes planètes (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) a coïncidé avec le centre du Soleil en mai 1951 et en avril 1990 ; durant le XX^{ème} siècle, le centre de gravité du système solaire s'est trouvé les deux tiers du temps à l'extérieur du Soleil, et un tiers du temps à l'intérieur.

Baryte : Hydroxyde de baryum.

Remarques : a) – La baryte est un produit de contraste constitué de sulfate de baryum non assimilable par l'organisme ; la baryte étant radio-opaque, son introduction dans le tube digestif permet d'effectuer des radiographies avec

préparation du rectum, du gros intestin, de l'intestin grêle, du duodénum, de l'estomac, du pharynx, de l'œsophage ou de la bouche.

b) – L'introduction de la baryte dans l'organisme se fait soit par lavement pour les radiographies de la partie du tube digestif située entre l'anus et l'estomac, soit par ingestion pour la partie du tube digestif située entre l'estomac et la bouche.

c) – La barytine BaSO₄ est le principal minerai de baryum ; on dit barytine lorsque ce minerai de baryum est brut et baryte lorsqu'il est cristallisé.

d) – Le nom baryte vient du grec βάρυς qui signifie pesant, lourd.

e) – La barytine est employée dans l'industrie du pétrole pour rendre plus lourdes les boues de forage à grande profondeur.

f) – La barytine est employée pour fabriquer des colorants blancs non toxiques ; elle est utilisée dans l'industrie du verre pour absorber les rayons X et gamma, dans l'industrie du caoutchouc, dans l'industrie textile, dans l'industrie du verre, en céramique, pour faire du ciment qui protège de la radioactivité, comme colorant vert pomme pour les artifices, pour la fabrication du papier photographique baryté, comme lubrifiant à haute température.

g) – La baryte est luminescente sous l'effet de la chaleur.

Baryum : Métal alcalino-terreux, mou, paramagnétique, de couleur blanc-argenté.

Remarques : **a)** – Symbole du baryum : Ba

b) – Numéro atomique du baryum : 56

c) – Masse atomique du baryum : 137,34

d) – Le point de fusion du baryum est de 727°C

e) – On connaît 40 isotopes du baryum de masse atomique variant de 114 à 153 ; 6 d'entre eux sont stables ; il y a également 10 isomères nucléaires.

f) – Le baryum métallique s'enflamme facilement par friction ; l'eau ne l'éteint pas.

g) – Le baryum réagit violemment avec l'eau en donnant des produits très toxiques.

h) – Les sels de baryum absorbés se dégradent dans l'organisme et le baryum métal pénètre dans les os ; les sels de baryum étant solubles dans l'eau, on peut en ingérer avec de l'eau de boisson polluée.

i) – L'intoxication aiguë au baryum chez l'homme se manifeste par des douleurs abdominales intenses, des diarrhées sanglantes, des troubles cardio-vasculaires.

j) – L'intoxication aiguë peut être mortelle, soit par insuffisance respiratoire, soit par arrêt du cœur.

Bas : Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe.

Bas : 1 – Les *bas d'un navire* (en anglais « **bottom** ») sont les parties situées au-dessous de la flottaison, par opposition aux hauts du navire.

2 – Le *bas de l'eau* (en anglais « **low water** ») se dit de la fin du baissant, au moment où la mer va commencer à remonter.

3 – *Couler bas un navire* (en anglais « **to sink down** ») c'est faire qu'il coule au fond de la mer ou au fond du port.

4 – *Amener tout bas, haler bas* (en anglais « **to haul down** ») une vergue, une voile, etc., c'est les descendre autant qu'il est possible.

5 – *Mettre son pavillon bas* (en anglais « **to strike the colours** », « **to low the flag** », « **to haul down the flag** ») c'est se rendre.

Remarques : **a)** – On dit aussi dans ce sens : *amener son pavillon, abaisser son pavillon*.

b) – On ne doit pas confondre les expressions *mettre son pavillon bas, amener son pavillon, abaisser son pavillon* qui sont des signes de reddition, avec l'expression *amener le pavillon* qui est une cérémonie ayant lieu chaque soir au

coucher du Soleil, à bord de tous les navires civils ou militaires.

6 – L'ordre « *tout le monde en bas* » « **men down** » signifie que tout l'Équipage doit descendre dans les ponts.

Remarque : Sur un sous-marin, c'est l'ordre que l'on donne, avant de plonger en position immergée, afin que tout le monde se réfugie à l'intérieur de la coque.

7 – L'ordre « *À bas le monde* » « **below ! down from aloft !** » est le commandement fait aux gens dans la mâture de redescendre sur le pont.

8 – Le *bas* d'une rivière désigne l'aval.

9 – On appelait bâtiments de *bas-bord* : les galères, les galiotes, les brigantins, certains bâtiments de guerre armés d'une seule batterie, etc. ; leur franc-bord était peu élevé, comparé à celui des bâtiments de haut-bord à deux ou trois batteries comme les vaisseaux ou les frégates.

10 – On appelle *bas* des barres de fer où il y a des ouvertures pour mettre aux mains et aux pieds de ceux qu'on veut punir [Voir l'expression *bas de soie*].

Basane (en anglais « **soft leather** ») : Peau séchée et préparée qu'on emploie au même usage que le cuir mou.

Remarques : **a)** – On l'emploie pour recouvrir les ralingues et les garantir contre le frottement des étais et des autres manœuvres.

b) – On l'emploie aussi pour recouvrir les livres.

Basaner : **1** – Coudre la basane autour d'une ralingue de bordure.

2 – Donner une coloration et un aspect proches de ceux de la basane.

Bas bord : On appelle *navire de bas-bord* une galère ou tout autre petit bâtiment plat marchant à la voile ou à la rame.

Remarque : On appelle *vaisseau de haut-bord* un grand bâtiment à voiles.

Bas de soie : [Vieilli] Donner un *bas de soie*, c'était enchaîner les marins punis par des anneaux tenus à une barre de fer d'environ 2 mètres de longueur que l'on appelait *barre de justice*.

Remarques : **a)** – Le condamné au bas de soie, ou aux fers, était retenu à la barre de justice par des menottes et des anneaux.

b) – La peine des fers tenait le milieu entre la peine de retranchement du vin et celle de la prison.

c) – La barre de justice était fixée momentanément sur le pont, au-dessus du gaillard d'avant ou des passavants.

d) – Plusieurs hommes pouvaient subir la peine des fers sur la même barre.

Base sous-marine de La Pallice : Voir l'expression *La Pallice (Base sous-marine de –)*.

Bas-fonds (en anglais « **shallow water** ») : Les bas-fonds sont des endroits de la mer peu profonds mais qui permettent quand même à certains navires de naviguer sans risquer d'échouer ni de toucher le fond.

Remarques : **a)** – Une *basse* est un petit banc ou un îlot de roches toujours couvert d'eau mais qu'il est périlleux d'approcher.

b) – À la différence du bas-fond, un haut-fond (en anglais « **shoal water** ») est un endroit de la mer où le fond de la mer s'approche suffisamment de la surface de l'eau pour rendre la navigation dangereuse à la plupart des navires.

c) – Pour parler de la partie la plus basse du navire, on ne dit pas *les bas-fonds* mais *les petits-fonds*.

Bas Fort Blanc : Emplacement d'une batterie de canons construite pour se défendre des Anglais, pendant la guerre de Sept-Ans (1756-1763), au pied de la falaise qui porte le Château de Dieppe, en Pays de Caux.

Remarques : **a)** – La ville de Dieppe avait subi un bombardement destructeur et meurtrier par une flotte anglo-hollandaise, les 22 et 23 juillet 1694, au cours de la

guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

b) – Avant le bombardement et le grand incendie de juillet 1694 qui détruisit les deux-tiers des maisons et emporta les archives de la ville, Dieppe était le principal lieu de publication d'ouvrages et de cartes nautiques en France ; après 1694, ce fut Paris.

c) – La batterie du Bas Fort Blanc a été démolie à la fin du XIX^{ème} siècle.

Basilic : Serpent fabuleux, qui, selon l'opinion du peuple, tue de son regard.

Basilic : Herbe odoriférante, que l'on met dans quelques ragoûts.

Basilique : Nom qu'on donne à certaines églises principales.

Exemples : La Basilique de Saint Pierre ; la Basilique de Saint Jean-de-Latran.

Remarque : Le titre honorifique de *basilique* est accordé par le pape à des églises qui sont souvent des lieux importants de pèlerinage pour les croyants.

Bas les feux : « Mettre bas les feux » est une expression provenant des navires à vapeur qui étaient équipés de chaudières à charbon ; cette expression signifie que l'on met hors service l'appareil propulsif après que le navire est amarré à quai.

Remarques : **a)** – Mettre bas les feux, c'était éteindre les chaudières en cessant de mettre du charbon dans le foyer et en faisant descendre le combustible ardent de la grille dans le cendrier.

b) – De même, on dit *mettre bas les feux* lorsqu'il s'agit de chaudières à mazout que l'on cesse d'alimenter en combustible et dont on retire tous les brûleurs.

Bas-mât (en anglais « *lower mast* ») : Partie inférieure d'un mât à brisure.

Remarque : Les bas-mâts d'un grand navire (excepté celui d'artimon qui est souvent d'une seule pièce) sont composés de plusieurs pièces réunies autour d'une pièce centrale appelée la mèche ; ces différentes pièces sont liées ensemble par des chevilles et serrées les unes contre les autres par des cordes faisant plusieurs fois le tour du mât (un ensemble de tours de corde est appelé une *rousture*) et par des cercles de fer.

Basoche : [Vielli] Juridiction tenue par les anciens clerks des procureurs du Parlement de Paris.

Remarque : On y jugeait des différends que les clerks avaient entre eux, ou dans lesquels ils étaient défendeurs contre des marchands ou artisans.

Exemples : Le chancelier de la basoche ; le roi de la basoche.

Bas-officier : Ancienne appellation des officiers-mariniers.

[Voir l'expression *Officiers-mariniers*].

Basque : Petite pièce du bas d'un habit (pour un homme) ou d'un corps de jupe (pour une femme).

Remarque : On dit d'un enfant qui suit sans cesse son père, son instituteur sans les quitter d'un pas : « *il ne quitte pas la basque de l'habit de son père* » ou « *il est toujours pendu aux basques de son habit* ».

Basquer : Arrimer la morue à la manière basque.

Basse : **1** – Banc de sable, banc de roches ou de corail qui s'approche très près de la surface de la mer mais qui ne découvre pas (en anglais « *ridgel* », « *shoal* », « *flat* »).

Remarques : **a)** – Les basses présentent un *danger* pour la navigation.

b) – Le porte-avions français *Foch* (R99) a talonné sur la Basse du Lys, à la sortie du Goulet de Brest, en mars 1969 ; il s'est fait une déchirure de plusieurs dizaines de mètres dans la coque sous la flottaison, ce qui a réduit considérablement ses capacités militaires ; on dit en plaisantant qu'il a pris la « *route aviation* » pour gagner du temps.

Le ministre des armées Pierre Messmer (1916-2007) était à bord du *Foch* quand l'événement s'est produit ; cela ne l'a pas empêché de faire un discours

dithyrambique à la gloire du porte-avions et de son Équipage, diffusé par hauts-parleurs sur les ponts en même temps que les équipes de sécurité rendaient compte par les mêmes hauts-parleurs de l'invasion ou non des compartiments par de l'eau de mer.

Pendant tout le temps où le porte-avions Foch est resté amarré à l'épi des porte-avions en rade abri, en attendant d'être réparé, les officiers des sports de tous les bâtiments du port militaire de Brest ont pu trouver, dans ses hangars vides, des terrains de hand-ball, de volley-ball, des courts de tennis, etc.

2 – La *basse mer* (en anglais « **low water** », « **low tide** ») est le moment de la marée où la mer a terminé son reflux et où le niveau de la surface de l'eau est au plus bas.

3 – Une *basse-vergue* (en anglais « **lower yard** ») est une vergue portée par un bas mât.

Remarque : Les basses vergues sont : la vergue de misaine (en anglais « **fore yard** »), la grande vergue (en anglais « **main yard** »), la vergue sèche (en anglais « **crossjack yard** ») et la vergue d'artimon (en anglais « **mizzen yard** »).

4 – Les *basses-voiles* (en anglais « **lower sails** ») sur les navires qui ont plusieurs voiles superposées, sont les voiles principales enverguées sur les basses-vergues et portées par les bas-mâts ; elles sont établies immédiatement au-dessus du pont du navire, par opposition à celles de hune ou de perroquet.

Remarque : Quand le phare est carré, les basses voiles le sont aussi ; quand le phare est gréé en goélette, les basses voiles sont les deux voiles auriques (celles que sur un brick on appellerait *brigantine* et *misaine goélette*).

5 – La *batterie basse*, sur les anciens bâtiments de guerre à voiles, était la première batterie, la plus forte, celle qui était la plus près de l'eau.

6 – On dit d'un navire qu'il a les *façons basses* lorsque ses varangues ont peu de relèvement.

7 – On appelle *basse-terre*, aux Antilles, la côte d'une île placée sous le vent.

Basse mer : Pour un lieu donné, la basse mer est l'instant où la mer atteint son niveau le plus bas entre deux pleines mers.

Remarques : **a)** – La basse mer astronomique est celle dont l'heure et la hauteur d'eau figurent dans les annuaires des marées.

b) – L'heure et la hauteur de la basse mer astronomique sont calculées à l'avance pour une pression atmosphérique normale (1013,25 hectopascals) et en l'absence de vent ou d'onde de tempête.

c) – La basse mer observée peut être en avance ou en retard sur la basse mer astronomique et la hauteur observée peut être inférieure ou supérieure à la hauteur calculée.

d) – Les coefficients de marées qui sont publiés par le SHOM caractérisent les pleines mers successives à Brest ; il est toujours déplacé d'évoquer le prétendu coefficient d'une basse mer.

[Voir l'expression *Coefficient de la marée*].

Basses : Bancs de sable, ou rochers cachés sous l'eau.

Remarque : [Voir le mot *Basse* (au singulier)].

Basses voiles : On appelle ainsi la grande voile et celle de misaine.

Bassin : **1** – Espèce de grand plat rond ou ovale. Bassin de cuivre, d'argent, de vermeil doré ; bassin de faïence ; bassin de porcelaine ; bassin à laver les mains.

Remarque : On dit cracher au bassin, pour dire contribuer à quelque dépense.

Exemple : Il ne voulait rien donner, mais on l'a fait cracher au bassin.

2 – On appelle *bassin* dans les jardins, une pièce d'eau.

Exemple : Le bassin du jardin du Luxembourg.

3 – On appelle *bassin de fontaine* le lieu fait en forme de bassin, pour y recevoir les eaux d'une fontaine.

4 – On appelle *bassin à barbe* une espèce de plat échancré et creux, où on met l'eau dont on se lave pour se faire la barbe.

5 – On appelle *bassin de chambre* un vase qui reçoit les excréments.

Remarque : On dit *aller au bassin*, pour dire aller à ses nécessités, aller à la selle.

Bassin (en anglais « *dock* ») : Partie retirée d'une rade ou d'un port, naturelle ou artificielle, où les navires sont à l'abri du vent et de la grosse mer.

i) Dans les ports à marées, on appelle *bassin d'échouage* un bassin qui communique directement avec la mer, où les navires échouent à la basse mer.

ii) Dans les ports à marées, on appelle *bassin de marée* un bassin communiquant directement avec la mer, où les navires sont toujours à flot à la basse mer.

iii) Dans les ports à marées, on appelle *bassin à flot* une grande enceinte maçonnée dans laquelle les eaux de la mer sont introduites par un pertuis muni de portes et de largeur suffisante pour permettre le libre passage des navires à la pleine mer ; des quais permettent aux navires d'accoster sur tout son pourtour ; les portes étant fermées lorsque la mer baisse, les navires y sont toujours à flot.

Remarque : Dans le midi, on utilise le mot *darse* plutôt que bassin.

Bassin de radoub (en anglais « *dry dock* ») : On appelle *bassin de radoub* ou *bassin de carénage* un bassin muni de portes étanches, creusé dans un port ou au bord d'une rivière, de dimensions suffisantes pour y recevoir un navire et que l'on peut assécher au moyen de pompes afin d'effectuer des travaux sur les hélices ou sur les gouvernails du navire, visiter les prises d'eau par l'extérieur, remplacer les anodes fusibles, réparer la carène, la nettoyer et la peindre et plus généralement, effectuer tous les travaux d'entretien ou de réparations sur la coque qui ne se font pas à flot.

Remarques : **a)** – Les navires entrent lorsque les portes du bassin de radoub sont ouvertes.

b) – Après que les portes ont été fermées, de puissantes pompes vident toute l'eau du bassin pour mettre les navires au sec.

c) – Les navires sont posés sur des tins ; ils sont maintenus en position verticale au moyen d'accotes horizontales ou légèrement inclinées, qui s'appuient sur sa coque et sur les côtés du bassin.

[Voir le mot *Accore*].

d) – On dit aussi *Cale sèche*, *Forme de radoub* ou *Forme de carénage*.

Bassine : Sorte de bassin large et profond.

Bassiner : Chauffer avec une bassinoire.

Exemple : Bassiner un lit.

Bassinnet : Petite pièce creuse de la platine d'une arme à feu, dans laquelle on met l'amorce.

Exemple : Mettre la poudre au bassinnet.

Bassinoire : Bassin ayant un couvercle percé de plusieurs trous et servant à chauffer le lit.

Exemples : Bassinoire de cuivre ; bassinoire d'argent.

Bassouin : Cordage de longueur 4 à 5 brasses que les pêcheurs utilisent pour attacher leurs seines les unes aux autres ; on l'amarre par un bout sur le halin et l'autre soutient le ret.

Remarque : Une seine est un ret qui a deux brasses et demie de hauteur et vingt-deux brasses de longueur.

Bastaing : Voir le mot *Basting*.

Bastant : [*Familier*] Qui suffit.

[Voir le mot *Baster*].

Remarque : Au lieu de dire d'une personne qui convient pour une tâche « *c'est un bastant* », on dit maintenant couramment « *c'est un battant* »

Bastaque (en anglais « *swifter* » ; « *shroud of a lugger* ») : **1** – On appelle *bastaque* un palan sur itague employé comme hauban à bord de certaines embarcations ou petits navires afin de maintenir la mâture en répartissant l'effort en plusieurs points des fargues ; un bastaque est constitué d'un palan dont la poulie inférieure est estropée par le courant de la poulie supérieure ; l'effort s'exerce sur le courant de la poulie inférieure ; les dormants des deux poulies sont fixés sur les fargues.

Remarques : **a)** – On utilise des bastaques sur les lougres.

b) – Bastaque est parfois synonyme de *pataras*.

c) – On dit *bastague* ou *bastaque*.

[Voir les mots *Itague*, *Fargue*, *Hauban*, *Pataras*].

2 – [*Par extension*] On appelle aussi *bastaque* un hauban mobile destiné à équilibrer la traction du foc sur les voiliers de faible tonnage ; il se place du côté d'où souffle le vent pour compenser l'effort que cette voile fait supporter au mât.

Remarque : On change la bastaque de côté à chaque changement d'amures.

Baste (en anglais « *avast* », « *vast* », « *hold hard* ») : Commandement signifiant « *assez !* » que l'on emploie pour faire cesser ou suspendre une action en cours, tenir bon un cordage qui filait, cesser de haler ou de peser sur une manœuvre, cesser de virer une amarre, etc.

Remarque : On dit aussi « *vaste !* » ou « *tiens bon !* ».

Baster : [*Vieilli*] Suffire.

Remarques : **a)** – Il s'emploie dans quelques phrases familières.

Exemples : *Baste pour cela*, ou *baste* simplement pour dire *passé pour cela*.

b) – « *Baste!* » simplement se dit aussi en forme d'exclamation, pour dire qu'on ne s'inquiète pas d'une menace, qu'on tient peu de compte d'un discours.

Exemple : « *Il dit cela ? Baste ! il n'en fera rien* ».

Bastèque [*de cap-de-mouton*] : Les *bastèques* des caps-de-mouton servent à maintenir les caps-de-mouton bien en ligne à leurs postes respectifs.

[Voir le mot *Quenouillette* et l'expression *Cap-de-mouton*].

Baster : [*Vieilli*] Suffire.

Basterne : Nom d'une espèce de char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord, et sous nos rois de la première race.

[Voir le mot *Race*].

Bastet (en anglais « *futtock staff* ») : Sorte d'espar ou de quenouillette destinée à divers usages.

Remarque : Des *bastets* étaient appliqués contre les haubans ; ils y étaient reçus dans des coches à la hauteur des bastingages ; les haubans étaient ainsi maintenus à l'écartement voulu.

[Voir le mot *Bastingage*].

Bastide : **1** – Châtelet à deux tours.

2 – Synonyme de *maison rurale* ou de *grande ferme d'exploitation rurale* en Basse-Provence.

Remarque : Dans la région d'Arles, on dit *mas* ; dans la région rhodanienne, au-dessus d'Avignon, on dit *grange*.

3 – Nom qu'on donne à Marseille et dans les environs aux maisons de plaisance.

Bastidon : Synonyme de *fermier*, en Provence.

Bastille : **1** – [*Vieilli*] On appelait ainsi un château ayant au moins quatre tours proches les unes des autres.

Remarques : a) – À l'origine, on désignait par *bastilles* des constructions légères en bois, qui permettaient d'approcher les murailles d'une ville ennemie pour y jeter des échelles.

b) – Plus tard, on appela *bastilles* les tours en pierre intégrées aux fortifications des villes, destinées à protéger des poternes ou les accès à des portes.

2 – Le nom propre « *La Bastille* » demeure celui du château construit entre 1370 et 1383 pour la protection de Paris et la sécurité de l'hôtel Saint-Pol, par les rois de France Charles V (1338-1380) et Charles VI (1368-1422) à la porte Saint-Antoine.

Remarques : a) – *La Bastille* de la porte Saint-Antoine, à Paris, était un parallélépipède orienté Nord-Sud, de 68 m de long sur 37 m de large, flanqué de huit tours massives reliées par une courtine crénelée et munie d'un chemin de ronde.

b) – Une nouvelle porte Saint-Antoine fut percée au Nord de *La Bastille* pour permettre d'entrer ou de sortir de la ville.

c) – Depuis le règne de Charles V (1364-1380) et jusqu'à sa destruction en 1789, *La Bastille* a servi de prison d'État.

[Voir le mot *Hiver*].

3 – [Au figuré] En parlant d'un homme qui ne bouge pas de sa place, quoiqu'on l'appelle, on dit familièrement « *il ne branle non plus qu'une bastille* ».

Bastille (Prise de la – le 14 juillet 1789) : 1 – L'élément déclencheur des événements de juillet 1789 a été la construction du mur des Fermiers généraux à partir de 1784 : tous les produits entrant dans Paris par l'une des barrières devaient payer la taxe d'octroi ; le mur devait empêcher la contrebande.

Remarque : La partie méridionale du mur fut achevée en 1787.

2 – Avant l'édification du nouveau mur, le vin et le blé pouvaient entrer en contrebande dans la ville sans surcoût ; avec le mur, le prix du vin et celui du pain augmentèrent de manière insupportable pour le peuple de Paris.

3 – Le ministre d'État Jacques Necker (1732-1804) fit suspendre les travaux du mur le 23 mai 1789, en raison du coût des travaux et pour calmer la colère des Parisiens.

4 – Apprenant le 12 juillet 1789 le renvoi de Necker survenu la veille, les Parisiens incendièrent des dizaines de bureaux d'octroi dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789 et ils firent des brèches dans le mur des Fermiers généraux.

Remarque : La foule des émeutiers exigeait la baisse du prix des grains et du pain ; le prix du pain avait atteint le 14 juillet son maximum depuis le début du règne de Louis XVI le 10 mai 1774.

5 – Après avoir pris 32 000 fusils et 27 canons dans l'Hôtel des Invalides le mardi 14 juillet 1789 au matin, les émeutiers allèrent l'après-midi chercher de la poudre à la Bastille où elle avait été entreposée par le Suisse Pierre Victor, baron de Besenval de Brünstatt (1721-1794), au service du roi de France.

Remarques : a) – Les Parisiens se préparaient à se défendre contre le régiment des gardes suisses de Besenval, en garnison dans la ville et contre les troupes étrangères qui l'encerclaient depuis juin 1789, un mois après l'ouverture des États-Généraux.

b) – Il y eut quelques « *dégâts collatéraux* » dans l'assaut de la Bastille, comme disent les Américains quand leurs avions ont tué des civils innocents (il y eut 100 morts parmi les assaillants et 6 parmi les défenseurs, dont le gouverneur de la Bastille, le marquis de Launay).

c) – La Bastille était défendue par une garnison de 32 soldats suisses et par 82 invalides de guerre.

d) – Les Anglais appellent ce jour « *Bastille day* ».

6 – Le rappel de Necker par le roi Louis XVI le 16 juillet 1789 calma les émeutiers.

Bastillon : [Vieilli] Petite bastille.

Remarque : On dit maintenant *bastion*.

[Voir les mots *Bastille*, *Bastion*].

Bastin (en anglais « *floating rope* », « *coir rope* », « *bass* », « *bass rope* », « *bast* ») : Cordage en fibre végétale utilisé pour faire des amarres, des câbles, ou comme faux bras de halage.

Remarques : **a)** – Le *bastin* flotte ; il a l'avantage de ne pas pourrir, même non goudronné ; son prix est peu élevé.

b) – On utilise, pour faire du *bastin*, des herbes à longue tige comme le genêt ou l'ajonc.

c) – Le *bastin* se confectionne notamment avec les fibres d'une espèce de genêt appelée *auffe*, qui pousse en Espagne dans des terrains marécageux.

d) – Le *genêt à bastin* sert aussi à faire des nattes.

e) – Le *bastin* était très utilisé en Méditerranée orientale avant l'apparition des fibres synthétiques : on l'appelait *sparterie*, *sparton*, *sparton*, *sparte* ou *sartis*.

Basting : Pièce de bois d'essence résineuse, équarrie, obtenue par sciage, d'épaisseur entre 50 mm et 63 mm et de largeur comprise entre 150 mm et 185 mm.

Remarques : **a)** – On écrit *basting* ou *bastaing*.

b) – Les dimensions d'un *bastaing* sont inférieures à celles d'un madrier et supérieures à celles d'un chevron.

c) – Les dimensions (épaisseur x largeur) des *madriers* sont de 75 mm x 200 mm, 75 mm x 225 mm ou 100 x 225 mm.

d) – Les dimensions (épaisseur x largeur) des *bastings* sont de 50 mm x 150 mm, 63 mm x 160 mm, 63 mm x 165 mm, 63 mm x 180 mm ou 63 mm x 185 mm.

e) – Les dimensions (épaisseur x largeur) des *chevrons* sont de 45 mm x 50 mm, 50 mm x 75 mm, 63 mm x 70 mm, 75 mm x 75 mm ou 80 x 110 mm.

Bastingage (en anglais « *fence* », « *nettings* ») : **1** – Sur les anciens navires de guerre à voiles, on appelait *bastingage* des protections élevées autour du pont, ou autour d'une hune, pour servir de protection contre la mousqueterie ennemie.

[Voir le mot *Bastingue*].

2 – Les *bastingages* étaient habituellement des caissons en bois ou en filet goudronné, recouverts d'une toile peinte amovible, établis sur les lisses et le long des gaillards de manière à y former une sorte d'encaissement long et continu ; les filets étaient tenus au moyen de chandeliers en fer reliés par des filières (ou filarets) ou par des tringles de bois (fin du XVIII^{ème} siècle).

Remarques : **a)** – Les *bastingages* avaient une hauteur d'environ 0,75 mètre.

b) – Au XVIII^{ème} siècle, on a installé des *bastingages* d'une hauteur d'environ 1,75 mètre sur les passavants des vaisseaux à gaillards.

Les batayoles des passavants étaient démontables pour faciliter le déchargement ou le re-chargement des embarcations.

c) – Au XIX^{ème} siècle (à partir de 1830) les *bastingages* étaient réalisés en planches posées de cant.

On pouvait placer trois rangs de hamacs dans les *bastingages* du Valmy de 120 canons (1847).

3 – Les *bastingages* des ponts extérieurs servaient à loger les hamacs de l'équipage pendant le jour ; les hamacs étaient tous pliés de la même manière, dans le sens de la longueur en forme de porte-manteau, pour en faciliter

l'arrangement dans les bastingages.

Remarques : a) – Les hamacs roulés avaient un diamètre d'environ 0,35 mètre. Ils sont arrangés dans les bastingages légèrement inclinés vers l'arrière ou vers l'avant.

b) – Au changement de bordée à la mer, lorsque bâbordais et tribordais étaient rassemblés sur le pont, l'officier de quart criait « *à dormir qui n'est de quart* » ; les marins qui descendaient se reposer attrapaient chacun son hamac dans les bastingages et les crochaient dans la batterie ou dans l'entrepont pour s'y coucher.

c) – Au combat, les hamacs de tout l'Équipage, rangés dans les bastingages, constituaient un abri contre la mitraille et les balles de mousquet de l'ennemi.

d) – Lorsque, actuellement, quelqu'un utilise le mot *bastingage*, il faut souvent entendre les rambardes courant le long du navire et servant de garde-corps.

4 – Dans les faux-ponts, les bastingages servaient à ranger les sacs de l'équipage.

5 – On recouvrait les hamacs avec la toile pour les garantir de la pluie et des embruns ; mais on les laissait découverts quand il faisait beau, pour les aérer.

6 – Les toiles de bastingage (*bastingue* ou *pavois*) étaient enduites avec de l'huile chaude, puis peintes, et ensuite doublées d'une deuxième toile intérieure qu'on n'huilait ni ne peignait parce qu'elle devait porter sur les hamacs.

7 – A l'extérieur du navire, les toiles de bastingages étaient fixées sur le haut des caissons au moyen de lattes clouées ; celles de l'intérieur portaient des œillets et étaient transfilées sur des pitons.

[Voir le mot *Hamac* et l'expression *Branle-bas* !].

Bastingue : Nom qu'on donnait autrefois sur les vaisseaux à des toiles matelassées servant à cacher à l'ennemi ce qui se faisait sur le pont et pour parer les balles de fusil.

Remarque : Au poste de combat, l'Équipage serrait les hamacs contre les bastingues pour mieux se garantir contre les balles des ennemis.

Bastinguer : Tendre les bastingues.

Bastion : Ouvrage de fortification un peu avancé hors du corps d'une place forte, ayant deux flancs et deux faces et tenant des deux côtés à la courtine.

Exemple : Le *bastion de l'Évangile*, au Nord-Ouest de La Rochelle, a été rasé après le grand siège de 1628.

Remarque : Le mot *bastion* est dérivé de *bastille* par l'intermédiaire de *bastillon*.

Bastion de France : 1 – Comptoir commercial français fondé en Algérie au xvi^e siècle à quelques kilomètres de la frontière tunisienne.

Remarques : a) – Le sultan de Tunis Moulay Hassan accorda en 1550 au Corse Thomas Lenche (1510-1568) le droit de pêcher le corail au Massacarès, près de Bône, en échange d'une redevance de 5 p.100 sur le trafic commercial au profit du budget tunisien.

b) – Thomas Lenche (alias *Tomasino Linci*) fonda en 1552 le *Bastion de France* avec ses neveux Visconte Lenche (1545-1580) et Antonio Lenche (1540-1588) et ses cousins Porrata, de Morsiglia en Corse ; ils appelèrent leur compagnie de commerce la *Magnifique Compagnie du corail*.

c) – La compagnie compta 250 pêcheurs et 50 bateaux.

d) – La compagnie gagna beaucoup d'argent en faisant du commerce entre l'Algérie, les Échelles du Levant et Marseille ; elle fit également la contrebande des armes et des munitions pour le bey d'Alger.

e) – Thomas Lenche obtint la nationalité française en 1553 et s'installa à Marseille avec ses neveux.

2 – Le *Bastion de France* connut des époques de prospérité et d'autres époques plus difficiles entre 1550 et le début du xvii^e siècle.

3 – Les affaires reprurent en 1684, après les bombardements d'Alger en 1683 par

l'escadre d'Abraham Duquesne (1610-1688) et la signature, le 25 avril 1684, d'un accord de paix entre Tourville (1642-1701) au nom du roi de France Louis XIV (1638-1715) et le *dey* d'Alger Mezzomorto Hüseyin Pacha.

Bastonnade : Coups de bâton.

Exemples : Donner des bastonnades ; il craint la bastonnade.

Bastude : Espèce de filet dont on se sert pour pêcher le poisson dans les étangs salés.

Bat : Queue de poisson.

Remarques : **a)** – Le « *t* » final se fait entendre.

b) – Le poisson est mesuré entre œil et bat.

c) – On dit qu'il a tant de centimètres « *entre œil et bat* » pour dire *entre l'œil et la queue*.

Bât : Selle pour les bêtes de somme.

Bataille : **1** – Corps d'armée [*sens vieilli*].

[Voir le mot *Bannière*].

Remarques : **a)** – C'est en ce sens que l'on entend encore aujourd'hui des expressions telles que l'*ordre de bataille*, la *ligne de bataille*, le *corps de bataille*.

b) – À l'époque de Jeanne d'Arc :

i) Une *lance* comprenait jusqu'à 15 hommes, selon les moyens financiers du chevalier qui les recrutait.

L'emblème d'une lance était un pennon, ou flamme triangulaire.

La lance était commandée par un chevalier bachelier ou chevalier à pennon.

ii) Une *bannière* était un regroupement de lances.

L'emblème d'une bannière était de forme carrée ou rectangulaire (le plus souvent dans le sens de la hauteur).

La bannière était commandée par un *chevalier banneret*.

iii) Une *bataille* était formée de plusieurs bannières.

L'emblème d'une bataille était un étendard, très long et à queue fourchue.

La bataille était commandée par un chef de guerre de rang nobiliaire élevé.

iv) L'ensemble des batailles formait l'*ost royal* qui disposait de trois emblèmes : la bannière bleue fleurdelisée du *roi*, l'étendard blanc du *connétable*, et l'oriflamme rouge à flamme d'or, levé solennellement à Saint-Denis.

c) – Une *bataille*, dans les forces terrestres, était jadis l'équivalent d'un actuel *corps d'armée*.

d) – Un *bataillon* est un petit corps d'armée [*une petite bataille*].

5 – Combat général de deux armées ennemies à terre.

Bataille : **1** – (En anglais « *line of battle* », « *center of a fleet* », « *battle array* ») Corps d'armée navale [*sens vieilli*].

2 – On appelait *bataille* ou *corps de bataille* (en anglais « *center of a fleet* ») l'escadre que commandait l'officier général chef d'une armée navale, ordinairement au milieu de l'ordre de combat, c'est-à-dire derrière l'escadre d'avant-garde et devant l'escadre d'arrière-garde.

3 – Combat général de deux armées navales (en anglais « *sea fight* », « *naval action* », « *naval battle* »).

Bataille (en anglais « *in line* ») : On dit que les vergues ou les antennes du navire sont *en bataille* lorsqu'elles sont disposées dans le sens *longitudinal*, parallèlement à la ligne de quille.

Remarques : **a)** – On a les cheveux *en bataille* quand ils sont tous dirigés vers l'avant.

b) – On porte le chapeau à 2 cornes *en bataille*, quand on le porte en travers, de manière que les cornes tombent sur chaque oreille à la manière de Napoléon.

Bataille de l'Atlantique : 1 – Guerre menée en Atlantique par l'Allemagne, pendant la Seconde Guerre Mondiale, principalement au moyen de torpilleurs sous-marins, contre le trafic de marchandises à destination des îles britanniques pour soutenir l'effort de guerre ; les Britanniques puis les Américains s'y opposèrent en coulant les sous-marins et surtout en tuant leurs Équipages, au moyen de contre-torpilleurs et d'avions.

Remarques : a) – Il était plus facile et plus rapide de construire des sous-marins que d'instruire et de former des sous-mariniers efficaces.

b) – Pour des raisons analogues et en réponse au mitraillage, par les anglo-américains, des sous-marins allemands en train de secourir des naufragés ou des sous-mariniers allemands qui se trouvaient à la mer dans des engins de fortune, à la fin de l'année 1942 les sous-marins allemands cessèrent de faire évacuer les Équipages des navires qu'ils allaient attaquer ou de porter secours aux Équipages des navires qu'ils avaient coulés.

2 – Les premiers torpilleurs sous-marins océaniques allemands affectés à la guerre sous-marine en Atlantique, au début de la Seconde Guerre Mondiale, furent ceux de la *Unterseebootsflottille Handius* basée à Kiel qui partaient de Wilhelmshaven.

Remarques : a) – Les torpilles utilisées par les sous-marins allemands au début de la guerre n'étaient pas fiables ; de nombreuses mises à feu furent défectueuses.

b) – Les mêmes torpilles défectueuses furent utilisées en Mer du Nord au printemps 1940, pour combattre l'attaque par les Anglo-Français du port de Narvik, en Norvège alors sous occupation allemande.

3 – Après l'invasion de la Norvège, à laquelle tous les sous-marins allemands disponibles avaient participé, le U-37 commandé par le Stabsoffizier Victor Oehrn (1907-1997) de l'État-Major du Kommodore et Führer der Unterseeboote Karl Dönitz (1891-1980) partit faire des essais de torpilles dans le Golfe de Gascogne, du 15 mai au 9 juin 1940, avec des torpilles munies d'un nouveau dispositif de mise à feu, plus fiable que celui qui était monté jusqu'alors sur les torpilles allemandes ; le U-37 coula ou endommagea gravement 11 navires ennemis ou neutres.

[Voir le mot *Narvik*].

4 – Satisfait de la patrouille du U-37, Dönitz envoya en Atlantique, en juin 1940, 13 sous-marins, répartis en deux groupes (« *Prien* » et « *Rösing* ») pour attaquer en meutes ou *groupes tactiques* les convois britanniques transatlantiques.

Remarques : a) – Les Allemands qui savaient décoder les messages radio britanniques, pouvaient connaître les points de regroupement, les routes et les vitesses des convois des navires de commerce.

b) – En juin 1940, les sous-marins allemands coulèrent 58 navires, pour un total de plus de 284 000 tonnes.

c) – En juin 1940, la Luftwaffe détruisit plus de 100 000 tonnes de navires.

d) – Les mines, les croiseurs de surface allemands, les vedettes rapides en Manche ou en mer du Nord, furent ensemble responsables de 600 000 tonnes de pertes britanniques ou alliées.

e) – Dans la nuit du 19 au 20 octobre 1940, 11 sous-marins allemands opérant en meutes coulèrent 32 navires en convois pour environ 154 660 tonnes ; les sous-marins attaquèrent et s'échappèrent en surface ; aucun sous-marin ne fut porté manquant.

f) – Fin juin 1940, l'Angleterre apparaissait en très grande difficulté, à quelques mois de l'asphyxie si les disparitions de navires continuaient au même rythme.

g) – Les Britanniques s'adaptèrent progressivement à la menace sous-marine en

organisant la défense coordonnée des contre-torpilleurs qui escortaient les convois, en les dotant de radars et d'asdic de plus en plus performants, en utilisant des avions équipés de radars et munis de grenades sous-marines.

h) – Le nombre des sous-marins allemands est resté beaucoup trop faible en 1940 et 1941 pour que l'Allemagne puisse gagner la bataille de l'Atlantique ; à partir du printemps 1941, le nombre des pertes est devenu supérieur à celui des mises en service de sous-marins (environ 25 par mois).

i) – Les pertes de sous-marins allemands obligèrent Dönitz à embarquer sur les sous-marins, à leur mise en service, après une courte période d'instruction, des officiers et du personnel subalterne provenant des bâtiments de surface qui ne s'étaient pas portés volontaires pour les sous-marins.

i) – Le 8 mai 1941, une machine à coder et décoder Enigma allemande en état de fonctionner a été saisie sur le sous-marin U-110 de Fritz-Julius Lemp (1913-1941) ; le U-110 avait été contraint de faire surface après une attaque aux grenades sous-marines ; le commandant avait été tué ; les spécialistes anglais du Chiffre, basés à Bletchley Park dans le Buckinghamshire, purent ainsi décoder les messages qui donnaient les positions et les routes des sous-marins allemands.

j) – La possibilité de décoder les messages radio codés par les Allemands au moyen de la machine Enigma permit aux convois anglais d'éviter les concentrations de sous-marins allemands ; les sous-marins allemands ne tombèrent alors que sur des navires naviguant en solitaires.

k) – La coopération entre la RAF et la Royal Navy, parfaitement organisée, était très supérieure à celle entre la Luftwaffe et la Kriegsmarine car l'entente et la coopération entre le Reichsmarschall de l'air Hermann Göring (1893-1946) et le Großadmiral Erich Raeder (1876-1960) n'étaient pas bonnes.

l) – Les sous-marins italiens basés à Bordeaux furent trop inefficaces et trop indisciplinés pour coopérer avec les sous-marins allemands ; l'amiral Dönitz les affecta à un secteur éloigné des convois britanniques, limité par 47°30'N et 53°N, 15°W et 25°W.

m) – En août 1941, Hitler déplaça 20 sous-marins allemands en Méditerranée pour protéger les communications italiennes entre l'Italie et la Libye ; ces sous-marins firent défaut pour attaquer les convois de l'Atlantique Nord ; Dönitz dut même envoyer des sous-marins supplémentaires en Méditerranée à l'automne 1941, pour être agréable à Benito Mussolini (1883-1945).

n) – L'Union Soviétique, alliée de l'Allemagne depuis le pacte germano-soviétique du 23 août 1939, fournissait le pétrole et le caoutchouc indispensables à l'effort de guerre allemand ; pour anticiper une attaque prévisible de l'Allemagne par les Soviétiques, Hitler décida de lancer l'opération Barbarossa le 22 juin 1941.

o) – Tous les avions de la Luftwaffe disponibles furent alors affectés au front de l'Est et il n'en resta pratiquement aucuns pour opérer en Atlantique contre les convois britanniques.

p) – En 1941, toutes les matières premières disponibles, toute l'industrie de guerre, tous les hommes en âge de porter les armes furent affectés à la guerre à l'Est, contre l'Union soviétique.

q) – Faute de matières premières, de ressources industrielles ou de main d'œuvre qualifiée, les livraisons des sous-marins prirent régulièrement du retard ; compte-tenu des pertes, le nombre des sous-marins allemands disponibles pour l'attaque des convois en Atlantique à la fin de 1941 était inférieur à ce que Dönitz espérait.

5 – Le Président des États-Unis d'Amérique Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) qui désirait aider le Royaume-Uni à vaincre l'Allemagne, se trouvait confronté à une opinion publique américaine strictement pacifiste et

isolationniste ; jusqu'à l'attaque de Pearl Harbor (7 décembre 1941) par l'Empire du Japon, qu'il suscita habilement, Roosevelt ne put faire participer directement les États-Unis d'Amérique à la guerre contre l'Allemagne ; toutefois, à partir de l'été 1940, les États-Unis livrèrent du matériel militaire au Royaume-Uni, notamment des contre-torpilleurs pour escorter les convois transatlantiques.

Remarques : a) – À l'été 1941, la zone protégée par les patrouilles de l'US Navy et de l'US Air Force, en Atlantique, s'étendit jusqu'à 2 000 milles à l'Est de la côte des États-Unis ; le 11 septembre 1941, le Président Roosevelt déclara publiquement qu'il avait ordonné à l'US Navy et à l'US Air Force de tirer à vue sur tous les navires de guerre allemands dans la zone de sécurité américaine ; des contre-torpilleurs américains ouvrirent le feu sur des bâtiments de guerre allemands ou saisirent des navires de commerce allemands.

b) – Comme les États-Unis d'Amérique l'attendaient, l'aéronautique navale et les sous-marins japonais attaquèrent la base navale américaine de Pear Harbor, dans l'archipel Hawaï, au milieu de l'Océan Pacifique, le dimanche 7 décembre 1941. [Voir l'expression *Pearl Harbor (Attaque de – par les Japonais)*].

c) – Le 11 décembre 1941, quatre jours après l'entrée en guerre du Japon contre les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie déclarèrent la guerre aux États-Unis d'Amérique ; les restrictions imposées aux sous-marins allemands dans la zone de sécurité américaine furent levées et les sous-marins furent autorisés à attaquer les convois dès leur formation près de la côte nord-américaine, y compris les navires américains.

d) – Dès le 9 décembre 1941, deux jours avant la déclaration de guerre, Dönitz enjoignit à tous les sous-marins allemands de rejoindre les zones de formation des convois, près des côtes américaines, pour exploiter l'inexpérience des Américains dans la lutte anti-sous-marine (*Operation Paukenschlag*).

e) – Des sous-marins ravitailleurs de type XIV (*Milchkühe* ou « vaches à lait ») permirent aux petits sous-marins de type VII d'atteindre les États-Unis, de rester sur zone pendant 4 semaines, puis de rentrer en Europe.

f) – Des grands sous-marins des types IX à long rayon d'action seront ensuite envoyés par vagues de douze, puis seulement de six, du 11 janvier au 19 juillet 1942, le long des côtes américaines du Canada au canal de Panama, pour couler les navires isolés avant qu'ils ne rejoignent les points de regroupement pour former les convois vers l'Angleterre ; plus de 600 navires, dont 400 navires-citernes transportant du pétrole, furent coulés, représentant 3,1 millions de tonnes ; 22 sous-marins allemands furent perdus ; à partir d'août 1942 tous les sous-marins allemands reprirent leurs attaques de convois en Atlantique.

g) – Le nombre des sous-marins allemands progressa jusqu'à atteindre un total de 256 en février 1942 ; en mars 1942, les pertes de navires sur les côtes américaines dépassèrent le million de tonnes ; en mars 1942, Dönitz disposait de 271 sous-marins, dont 111 étaient prêts à appareiller, mais il devait en envoyer en Méditerranée et beaucoup d'autres en Norvège ; le 1er mai 1942, il y avait 174 unités en opération pour un effectif total de 295, en comptant ceux qui étaient encore en essais.

h) – Du 15 janvier 1942 au 10 mai 1942, les sous-marins allemands coulèrent 303 navires américains ou anglais en zone américaine, pour plus de deux millions de tonnes.

i) – Du 15 janvier 1942 au 10 mai 1942, les sous-marins allemands coulèrent 112 pétroliers pour 927 000 tonnes, entre la région des puits et les zones d'utilisation.

j) – À l'été 1942, les sous-marins allemands, japonais et italiens, les mines et les avions de l'Axe, arrivaient à couler 700 000 tonnes de navires par mois ; pour les

remplacer, les Américains ne pouvaient construire que 500 000 tonnes par mois ; au 1er août 1942, il y avait 113 sous-marins allemands en opérations, sur un total de 342 en service.

j) – En novembre 1942, les sous-marins allemands coulèrent plus de 800 000 tonnes de navires ennemis.

6 – Après l'entrée en vigueur de l'armistice avec la France (25 juin 1940) la Wehrmacht occupa militairement la côte continentale du Cap Nord aux Pyrénées ; la Kriegsmarine put alors installer en France et ailleurs, pour ses sous-marins, des bases de relâche (Brest, Lorient, La Pallice, Bordeaux) plus proches des convois britanniques que la base de Wilhelmshaven dans la baie de Jade, en Mer du Nord.
Remarques : a) – Le premier sous-marin allemand (Unterseeboot) qui ravitailla à Lorient (Morbihan) fut l'U-30 de type VII.A de Fritz-Jules Lemp (1913-1941) qui y entra le 2 juillet 1940.

b) – Les sous-marins allemands de type VII.A avaient une longueur de 64,5 m, une largeur de 5,85 m, un déplacement de 626 t en surface ou 745 t en plongée, une vitesse de 17 nd en surface ou 8 nd en plongée.

c) – Les sous-marins allemands de types IX à IX.C, de longueur 76,7 m, de largeur 4,70 m, avaient un déplacement de 1 032 à 1 614 t en surface ou 1 152 à 1804 t en plongée, une vitesse de 18,2 à 19,2 nd en surface ou 7 nd en plongée.

d) – Dönitz préféra construire des sous-marins de type VII plutôt que des sous-marins plus longs car les chantiers pouvaient lancer deux sous-marins de type VII dans le temps nécessaire pour construire un seul de types IX ; le nombre de submersibles comptait plus que leur taille dans la chasse aux convois.

7 – Le 15 août 1940, l'Allemagne annonça officiellement qu'elle se livrait à un blocus complet des îles britanniques et que tout navire qui se trouverait dans la zone de guerre courait le risque d'être coulé.

8 – Au mois d'août 1940, l'Allemagne prépara l'opération *Seelöwe*, nom de code de l'invasion de l'Angleterre ; il s'agissait d'une sorte de leurre visant :

i) d'une part, à convaincre l'opinion publique du Royaume-Uni qu'il fallait sans délai entamer des négociations de paix avec l'Allemagne, comme le préconisaient beaucoup d'hommes politiques britanniques (à l'exception notable de Churchill) et comme l'exigeaient les intérêts fondamentaux à moyen et à long terme du Royaume-Uni,

ii) d'autre part, à faire croire à l'Union soviétique que l'Allemagne se désintéressait de son ancien désir d'expansion vers l'Est, comme en était persuadé Joseph Staline (1878-1953).

Remarques : a) – En vrai, la priorité de l'Allemagne était l'appropriation des puits de pétrole de Bakou en République soviétique d'Azerbaïdjan, dans le Caucase, sur la Mer Caspienne.

b) – L'attaque de l'Union soviétique par l'Allemagne (*opération Barbarossa*), prévue au début du printemps 1941, fut retardée au 22 juin 1941 en raison de l'intervention de la Wehrmacht dans les Balkans, en Grèce et en Albanie (*opération Marita*, du 6 au 28 avril 1941) pour soutenir l'armée italienne en grande difficulté face à l'armée grecque ; depuis janvier 1941, 80 000 soldats allemands étaient en attente en Roumanie.

9 – La politique européenne ancestrale de l'Angleterre a toujours été la recherche d'un équilibre des forces entre les principales puissances continentales ; le traité franco-soviétique d'assistance mutuelle (2 mai 1935) qui donnait un avantage décisif à la France vis-à-vis de l'Allemagne, avait été insupportable aux Anglais ; le traité de non-agression entre l'Allemagne et l'URSS (23 août 1939) que les Anglais n'avaient ni anticipé ni même envisagé, le fut encore davantage car,

comme l'avait dit haut et fort Winston Churchill (1874-1965) dès 1919, une alliance germano-russe, si l'Allemagne pouvait remilitariser la rive gauche du Rhin, serait une menace insupportable pour l'indépendance de la France et même pour celle du Royaume-Uni.

Remarques : a) – La guerre à l'Ouest (Allemagne contre Royaume-Uni) a été déclarée par l'Angleterre (3 septembre 1939) :

i) en **raison** de la signature (23 août 1939) du pacte de non agression entre l'Allemagne et l'URSS (pacte Molotov-Ribbentrop) que les Anglais n'avaient ni anticipée, ni même imaginée ;

ii) à l'**occasion** du franchissement (1er septembre 1939) par la Wehrmacht de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne ; cette frontière, que les Anglais considéraient comme provisoire, avait été tracée contre les intérêts allemands par les rédacteurs (principalement le Français Clemenceau et l'Américain Wilson) du Traité de Versailles (28 juin 1919) ;

iii) sous le **prétexte** que le Royaume-Uni avait signé le 25 août 1939 un accord d'assistance mutuelle avec la Pologne, soit *deux jours après* la signature du pacte Molotov-Ribbentrop (23 août 1939) et une semaine avant le franchissement (1er septembre 1939) par la Wehrmacht de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne.

b) – La France de la III^{ème} République des années 1930, vieillissante, suffisante et arrogante mais, en réalité, toute sclérosée depuis la reddition allemande de 1918, souffrait des pires excès des régimes démocratiques ; elle pouvait être déçue du Traité de Versailles (28 juin 1919) ; la négociation avec les autres vainqueurs (USA & UK) et la rédaction du Traité imposé à l'Allemagne ne pouvaient être qu'ardues, mais elles auraient été exécutées de manière plus satisfaisante si les susceptibilités parlementaires qui faisaient et défaisaient les majorités à la Chambre des députés, n'avaient pas remplacé Paul Painlevé (1863-1933) par Georges Clemenceau (1841-1929) le 16 novembre 1917 au poste de Président du Conseil ; la France a souvent été, depuis 1919 et surtout après 1930 « à la ramasse » à cause de l'instabilité de son régime parlementaire, face à l'autoritarisme de ses voisins italiens et allemands ou à l'égoïsme anglais ; la France de la fin des années 1930 se savait contrainte, pour sa survie, de s'aligner *volens nolens* sur la politique extérieure du Royaume-Uni ; affaiblie par les pertes en vies humaines qu'elle avait subies pendant la Grande guerre, par le déficit des naissances qui en résulta, par les destructions industrielles sur son territoire et par sa dette de guerre, la France choisit de laisser les Britanniques mener leur jeu diplomatique en Europe occidentale ; la France croyait que l'Allemagne restait et resterait l'ennemi putatif, à la fois de la France et du Royaume-Uni ; contrairement aux Anglais, les Français n'imaginaient pas que les dispositions vengeresses du Traité de Versailles (28 juin 1919) rédigées sous le coup de l'émotion par les vainqueurs, mais qui étaient insupportables pour l'Allemagne vaincue, puissent être révisées.

c) – Le Royaume-Uni avait besoin de l'armée française (que l'on considérait encore, à la fin des années 1930, comme la plus puissante et la meilleure armée du monde) et elle s'en remettait à la France pour vaincre l'Allemagne sur terre ; le Royaume-Uni comptait sur sa puissante RAF pour amener l'opinion publique de l'ennemi qui serait massacrée par des bombardements ciblés sur les zones résidentielles, à faire pression sur son gouvernement pour obtenir la cessation des hostilités ; l'incomparable Royal Navy pouvait protéger le commerce maritime de la Grande-Bretagne.

d) – La France avait salué la reddition de l'Allemagne en 1918 comme s'il s'était agi d'une victoire militaire de la France ; le Traité de paix de Versailles (28 juin

1919), qui suivit l'armistice signé le 11 novembre 1918 par le Gouvernement allemand sans que l'armée allemande n'ait été vaincue, a été une victoire politique et économique pour les États-Unis d'Amérique, un acte à peu près blanc pour le Royaume-Uni mais une énorme déconvenue pour la France ; dans les années 1930, la Grande-Bretagne était encore considérée comme le pays le plus puissant du monde ; les États-Unis d'Amérique était une très grande puissance en devenir, mais frappée d'un isolationnisme incoercible.

e) – L'alliance militaire entre la France et la Pologne, qui justifia la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939), a été signée à Paris le 4 septembre 1939, soit le lendemain de la déclaration de guerre, ou encore *trois jours après* le franchissement (1er septembre 1939) par la Wehrmacht de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne ; la France, dont l'opinion publique en 1939 n'admettait pas la reprise des combats contre l'Allemagne que l'armistice avait suspendus depuis 1918, était assez convaincue de sa supériorité militaire pour s'aligner sur l'Angleterre en déclarant la guerre à l'Allemagne. La guerre à l'Ouest s'est ensuite étendue (10 mai 1940) aux Pays-bas, au Luxembourg et à la Belgique, du fait de l'Allemagne.

f) – La Pologne qui, imprudemment, se croyait invulnérable face à l'Allemagne, avait refusé tout arrangement avec l'Allemagne au sujet de la ville allemande de Dantzig, sur la Mer du Nord ; Dantzig se trouvait en 1939 enclavée en Pologne ; Dantzig était indépendante politiquement et séparée administrativement de l'Allemagne, avec un statut *ad hoc* qui était considéré comme temporaire par les Allemands comme par les Britanniques, mais pas par les Français qui croyaient encore à l'imprescriptibilité du Traité de Versailles ; les habitants de Dantzig réclamaient leur rattachement à l'Allemagne ; l'Allemagne demandait une voie de communication terrestre extra-territoriale à travers la Pologne, entre Berlin et la Prusse orientale, via Dantzig (la *Reichsautobahn Berlin-Königsberg*).

g) – La situation de Dantzig était contraire au principe du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » jadis soutenu par les Révolutions américaine (1765-1783) et française (1789-1799) ou au « *principe des nationalités* » invoqué par le révolutionnaire communiste russe Lev Davidovitch Bronstein (dit *Léon Trotski*, 1879-1940) puis défendu « *par conviction* » et avec passion par le Président américain Woodrow Wilson (1856-1924) ; ce principe figurait dans le cinquième des « *14 points* » de son discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès américain ; mais Wilson lui-même et sa clique considéraient que ce principe n'était pas applicable aux peuples vaincus de 1918 (refus de l'Anschluss entre l'Allemagne et l'Autriche ; inclusion de minorités allemandes en Tchécoslovaquie, en Italie ou en Pologne ; statut de Dantzig) ; l'aveuglement de l'Américain Wilson et du Français Clemenceau d'une part, qui croyaient pouvoir neutraliser la tendance belliqueuse de la « *race allemande* », la politique européenne égoïste et suicidaire de la Grande-Bretagne d'autre part qui, au lieu d'obtenir l'équilibre des forces entre les puissances continentales (France et Allemagne) qu'elle appelait de ses vœux, allait aboutir à la reprise des combats entre la France et l'Allemagne après vingt ans de pause, à l'invasion de la France par l'Allemagne en 1940, comme en 1815 (par la Prusse) en 1870 (par la Prusse) ou en 1914 (par l'Allemagne) et le rabaissement de la Grande-Bretagne au rang de puissance de deuxième ordre.

h) – L'article 19 de la partie 1 [*Pacte de la Société des Nations*] du Traité de Versailles du 28 juin 1919 stipulait que l'on pourrait procéder à un nouvel examen des dispositions des Traités (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Trianon, Neuilly, Sèvres, etc.) si ces dispositions devenaient inapplicables ou si le maintien de certaines situations internationales pouvait mettre en péril la paix du monde.

i) – Les États-Unis d'Amérique qui n'avaient pas ratifié le traité de Versailles et

le Royaume-Uni qui avait conditionné son acceptation à celle des États-Unis, ne se sentaient pas impliqués par le Traité de Versailles de 1919, qui avait fixé les nouvelles frontières orientales de l'Allemagne.

j) – Les États-Unis et le Royaume-Uni admettaient a priori l'expansion de l'Allemagne vers l'Est.

k) – Le *Traité de Locarno* qui liait l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ne concernait que les frontières occidentales de l'Allemagne, c'est-à-dire avec la Belgique et avec la France ; l'**immuabilité** de la frontière orientale de l'Allemagne et la situation géo-politique des territoires situés au-delà n'entrèrent pas dans les desseins du Traité de Locarno du 16 octobre 1925 ; le Traité de Locarno qui liait l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ne concernait que les frontières occidentales de l'Allemagne, c'est-à-dire avec la Belgique et avec la France ; une modification de la frontière orientale de l'Allemagne ne concernait pas les États-Unis d'Amérique qui n'avaient pas ratifié le Traité de Versailles et qui n'étaient pas membres de la Société des Nations ; avant les signatures des traités d'alliances militaires de la Pologne avec le Royaume-Uni (25 août 1939) ou avec la France (4 septembre 1939), l'Allemagne ne pouvait négocier qu'avec la Pologne un éventuel réaménagement territorial et politique concernant Dantzig.

l) – L'Allemagne considérait, en 1939, que le moment était venu de réexaminer de gré à gré avec la Pologne la question de Dantzig, vingt ans après qu'elle avait été contrainte d'accepter le diktat de Versailles du 28 juin 1919.

Bataille de l'Écluse : Voir *Écluse (Bataille de l' –)*.

Bataille des Cardinaux (en anglais « *battle of Quiberon Bay* ») : **1** – Bataille navale qui eut lieu le 20 novembre 1759 au cours de la *guerre de Sept Ans*, sous le règne de Louis xv (1710-1774), au large du golfe du Morbihan entre l'île d'Houat et le Croisic.

[Voir l'expression *Belle-Île (Bataille de –)*].

Remarque : La Guerre de Sept ans (1756-1763) fut à la fois un conflit colonial en Amérique du Nord et en Inde entre le royaume de Grande-Bretagne et le royaume de France, un conflit territorial entre le royaume de Prusse et le royaume de Bohême à propos de la Silésie et un conflit portant sur la succession de l'Empereur du Saint-Empire, le roi de Hongrie et archiduc d'Autriche Charles VI de Habsbourg (1685-1740).

2 – La flotte française commandée par le maréchal Hubert de Brienne de Conflans (1690-1777, 70 ans) et la flotte anglaise conduite par l'amiral Edward Hawke (1705-1781, 54 ans) se rencontrèrent à l'Est (à terre) des rochers appelés *la Chaussée des Cardinaux*, au Sud-Est de l'île de Hoëdic (département du Morbihan).

Remarque : L'escadre française, qui venait de Brest, devait rejoindre pour l'escorter un convoi rassemblé derrière la presqu'île de Quiberon et qui devait transporter en Écosse un corps expéditionnaire destiné à attaquer l'Angleterre par le Nord.

3 – Les Français disposaient de 21 navires de ligne et de 5 frégates, qui portaient 13 500 à 16 000 hommes ; les Anglais de 23 navires de ligne et 12 790 hommes.

Remarque : Plus de vingt vaisseaux français, présents à Brest, n'avaient pas été en état de prendre la mer par manque de deniers ou par manque de fournitures comme par manque de marins.

4 – La bataille des Cardinaux fut un désastre politique pour Choiseul (1719-1785) plus qu'une catastrophe pour la flotte française, dont les trois-quarts des bâtiments purent se réfugier dans des ports bretons.

Remarque : La suprématie anglaise sur les mers qui résulta néanmoins de cette défaite coupa la France de son empire colonial dont elle perdra une grande partie (Inde, Canada, Louisiane et une partie des Antilles) par le Traité de Paris (10 février 1763) au profit de l'Angleterre et de l'Espagne.

5 – Côté français, le vaisseau amiral *Soleil Royal* qui portait 80 canons fut contraint de se saborder au large du Croisic, le 22 novembre 1759 ; le vaisseau *Formidable*, navire-amiral de l'escadre bleue, fut capturé ; le *Thésée* et le *Superbe* coulèrent avec leurs Équipages parce que la mer est entrée par les sabords ouverts de la batterie basse ; le *Héros*, démâté, a été incendié par les Anglais ; sept bâtiments firent voile vers Rochefort ; huit autres vaisseaux (*Glorieux*, *Robuste*, *Inflexible*, *Bizarre*, *Dragon*, *Éveillé*, *Brillant* et *Sphinx*) et quatre frégates (*Vestale*, *Aigrette*, *Calypso* et *Prince Noir*) se réfugièrent dans la Vilaine, à l'abri des forts de terre et ils y restèrent bloqués jusqu'en janvier 1761 pour les plus chanceux, jusqu'en avril 1762 pour d'autres.

6 – Les Français comptèrent 2 500 morts et 5 navires de ligne furent détruits (*Soleil Royal*, *Thésée*, *Superbe*, *Juste*, *Héros*) ; le *Formidable* fut capturé.

7 – Les Anglais comptèrent 300 à 400 morts et perdirent 2 navires de ligne (*Resolution* et *Essex*) sur le plateau du Four.

8 – Après la « *bataille des Cardinaux* » la France des années 1760 n'était plus en état de disputer la maîtrise des mers au Royaume Uni : il ne lui restait plus que 47 vaisseaux à opposer aux 135 britanniques et elle ne disposait même pas des ressources nécessaires pour les armer tous, en raison de la réduction du budget alloué à la Marine.

Remarque : Jean-François de La Pérouse (1741-1788) fut blessé et fait prisonnier lors de cette bataille ; il était alors âgé de 18 ans et il était embarqué sur le vaisseau de 74 canons « *le Robuste* » ; il fut libéré sur parole huit jours plus tard.

Bataille des frontières (1914) : 1 – On a appelé « *bataille des frontières* » la première période de la Première Guerre mondiale, après l'invasion de la Belgique neutre par l'armée allemande ; les premiers affrontements de sont déroulés du 7 au 23 août 1914 le long des frontières de la France avec la Belgique et l'Allemagne, sur le territoire français ou sur le territoire allemand.

2 – Dans l'Est, les Allemands repoussèrent les offensives françaises :

i) en Alsace allemande (7-13 août) à Mulhouse et à Dornacht,

ii) en Lorraine (21-23 août) au Donon, à Morhange et à Sarrebourg.

Remarque : Après le 23 août 1914, le front se stabilisa en Lorraine.

3 – Au Nord-Ouest, le front tenu par les Français, les Belges et des Anglais a été enfoncé par les Allemands :

- dans l'Ardenne belge, à Charleroi (21-23 août) et à Mons (23 août).

Remarques : **a)** – À partir du 23 août, l'offensive allemande conforme au plan Schlieffen de 1905, aboutit à une percée allemande vers Paris.

b) – L'aile gauche française et le corps expéditionnaire britannique, poussés par les Allemands, effectuent la « *grande retraite* » qui se termina par la première *bataille de la Marne* (6-13 septembre 1914).

c) – À partir du 20 septembre, ce fut la « *course à la mer* » qui dura jusqu'à la mi-novembre 1914.

Batailler (en anglais « *to beat about* », « *to fight* », « *to work up* ») : [Au figuré] Lutter avec beaucoup d'agitation contre le vent, la mer et le courant.

Bataille (Tables de –) : 1 – Tables de navigation calculées et écrites par Bataille.

2 – Ces tables permettent de calculer l'*azimut estimé* (*Ze*) d'un astre.

3 – Elles complètent parfaitement les tables de Dieumegard (qui ne déterminent que la hauteur estimée *he*) et elles leur sont souvent associées ; l'utilisation de ces

deux ouvrages est très comparable, mais ils sont totalement indépendants.
[Voir l'expression *Dieumegard (Tables de –)*].

4 – Les tables de Bataille se présentent sous la forme de 10 tableaux de chiffres divisés en 2 groupes :

La **table 1** (4 pages) permet de transformer l'angle horaire local et la latitude estimée en un premier nombre (m) ;

La **table 2** (6 pages) permet d'abord de transformer la déclinaison en un nombre (n) puis de déterminer l'*azimut*.

5 – Pour déterminer l'azimut de l'astre observé, on utilise les 3 paramètres suivants :

i) la latitude estimée (φ_e) de l'observateur,

ii) l'angle horaire local (AH) et

iii) la déclinaison de l'astre (D).

Remarques : a) – Les tables de hauteur de Dieumegard et les tables d'azimut de Bataille ont été associées dans l'ouvrage n° 900 du Service Hydrographique de la Marine (« *les Tables 900* ») ; la fameuse « *table 900* » contient d'autres tables destinées à la navigation, qui étaient très utiles avant l'apparition des calculateurs électroniques et des systèmes de géolocalisation par satellites.

b) – Les petites *tables de Perrin* sont d'autres tables d'azimut qui furent elles aussi très utilisées à la mer, lorsque l'on calculait sa position à la main après avoir observé la hauteur des astres au sextant ; les tables de Perrin étaient utilisées par les officiers-pont les plus intellectuels ; les tables de Bataille par les autres !

Bataillon : Troupe d'infanterie de plusieurs centaines d'hommes.

Bâtard : 1 – Qui n'est pas de la véritable espèce, mais qui en approche et qui en est comme dérivé.

Exemples : Couleur bâtarde ; bergamote bâtarde.

Remarques : a) – Les imprimeurs appellent *lettre bâtarde* une sorte de lettre qui est entre la lettre ronde et la lettre italique.

b) – Écrire en lettres bâtarde s'appelle substantivement « *utiliser de la bâtarde* ».

2 – Le mot *bâtard* est quelquefois synonyme de *semblable*.

Remarques : a) – On dit que deux voiles sont bâtarde quand elles ont les mêmes dimensions et qu'elles peuvent se remplacer réciproquement.

b) – Autrefois les bricks avaient souvent une mâture haute bâtarde au grand mât et au mât de misaine ; on y a renoncé, malgré certains avantages incontestables, parce que les bâtiments fatiguaient beaucoup, étant trop chargés de l'avant ; la marche même était diminuée par suite de ces fatigues.

[Voir le mot *Bâtarde*].

3 – *Arbre bâtard* est l'ancien nom que l'on donnait autrefois en Méditerranée à l'arbre de maître (au Ponant, l'arbre de maître est appelé *grand mât*).

4 – La *galère bâtarde* était une galère de commerce plus large, plus solide et portant davantage que le galère subtile.

Remarques : a) – Comme galère de combat, la *galère bâtarde* embarquait un Équipage plus nombreux et elle portait des canons plus gros.

b) – Les galères bâtarde avaient l'extrémité de la poupe plate, élargie ; les galères subtiles avaient l'extrémité de la poupe aiguë.

c) – Apparue au début du xvi^e siècle à Venise comme galère de commerce, la *galère bâtarde* avait complètement remplacé la galère subtile à la fin du même xvi^e siècle.

[Voir le mot *Bâtarde*].

Bâtarde : 1 – On appelait *bâtarde* la plus grande voile d'une galère ; elle était latine et elle se hissait au *grand mât* par tout petit temps, lorsqu'il y avait très peu de vent.

Remarques : a) – La *bâtarde* était une voile très grande pour profiter du moindre souffle de vent.

b) – Dans le Midi, pour les galères on disait « *arbre de maître* » ou « *maître arbre* » plutôt que « *grand mât* ».

2 – On appelle *marées bâtarde*s les marées de faible marnage qui s'observent lors des quadratures, par opposition aux *grandes marées* qui ont lieu aux époques de syzygie.

[Voir les mots *Marnage*, *Amplitude*, *Quadrature*, *Syzygie*].

3 – On appelait *bâtardes* des pièces d'artillerie de 8 à 18 livres de balle, qui étaient tout à fait semblables de dimensions et de formes et qui allaient toujours par deux.

Remarque : On installait deux *bâtardes* à l'avant des galères ; elles étaient placées de chaque côté du coursier.

Batardeau : 1 – [*Vieilli*] (En anglais « *water-boards* ») On appelait *batardeau* un rempart de planches destiné à empêcher l'eau d'entrer dans le navire quand il s'inclinait en virant de bord, ou lorsqu'il était couché pour le radoub.

2 – Un *batardeau* est également un rempart de planches que l'on construit pour aveugler une voie d'eau qui s'est produite à bord d'un navire.

3 – (En anglais « *dam* », « *caisson* », « *cofferdam* ») Un *batardeau* est une sorte d'enceinte ou de digue étanche faite de pieux et de planches que l'on construit près du rivage de la mer, sur la rive d'une rivière ou le long d'un quai de port et à l'intérieur de laquelle on extrait, à l'aide de pompes, l'eau qui peut y être contenue, afin de construire ou de réparer au sec les parties habituellement immergées d'un ouvrage.

4 – Espèce de digue faite de pieux, d'ais (planches) et de terre, pour détourner l'eau d'une rivière.

Exemple : Faire un *batardeau*.

Batardelle : Une *galère batardelle* était un peu plus forte de construction qu'une galère subtile ; elle possédait deux bancs de nage de plus, mais elle était moins importante qu'une galère *bâtarde*.

Remarque : On en construisit quelques-unes en Italie et probablement pas plus de deux en France.

Bâtard d'Orléans : 1 – Jean d'Orléans (1402-1468), comte de Dunois et de Mortain, était le fils illégitime du duc Louis d'Orléans (1372-1407, frère du roi Charles VI) et de Mariette d'Enghien.

2 – Il était connu sous les appellations de « *beau Dunois* » ou de « *Bâtard d'Orléans* ».

3 – Le *Bâtard d'Orléans* a été élevé dans la famille légitime de son père, aux côtés de son demi-frère Charles d'Orléans (1394-1465).

4 – Le *Bâtard d'Orléans*, alias *Dunois*, fut l'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc (1412-1431).

Remarque : On admet comme année de naissance du *Bâtard d'Orléans*, 1402 ou 1403, selon le lieu où l'on se trouve (par exemple Bordeaux ou Paris) car il y avait alors plusieurs méthodes pour déterminer le premier jour de l'année (le dimanche de Pâques ou le 1er janvier selon les provinces).

[Voir le mot *Calendrier*].

Batavia : Ancien nom de la ville de *Djakarta*, capitale de l'Indonésie.

Batave : Ancien nom des habitants de la Hollande.

Batayoles (en anglais « *stanchions of nettings* ») : **1** – Balustrade formée par une suite de montants en fer ou en bois sur les côtés extérieurs du navire, qui s'élèvent à

hauteur d'appui des coudes et qui sont établis sur le plat-bord du vibord.

Remarque : L'appui des batayoles est formé par des bandes de bois qui s'enchâssent sur les montants et qu'on appelle des *filarets*.

[Voir les mots *Plat-bord*, *Vibord*, *Balustrade*, *Filaret*].

2 – Les batayoles servent à supporter des parapets, des filarets, des lisses ou des bouts de filin destinés à faire l'office de garde-corps.

Remarques : **a)** – Le mot *batayole* est d'origine méditerranéenne.

b) – À l'origine, les *batayoles* servaient, sur les galères, à supporter de longues traverses auxquelles on suspendait les boucliers ou pavois.

c) – Quand les boucliers furent abandonnés, les batayoles servirent de soutien à des gardes-fous sur lesquels on étendait les bandes d'étoffe de couleur dont se paraient les galères pour les combats.

d) – À partir du XVIII^e siècle, des batayoles servirent à établir des garde-corps dans les hunes, à soutenir les bastingages ou à tenir des parapets de chaque bord.

[Voir les mots *Parapet*, *Bastingage*, *Passavant*].

3 – Sur les bâtiments de combat à voiles, les batayoles servirent à composer pour un revêtement de défense contre la mousqueterie de l'ennemi.

Remarques : **a)** – Ce revêtement, le *bastingage*, se faisait en garnissant de filets les batayoles et en remplissant ces filets avec les hamacs et les havresacs des marins et des soldats embarqués, avec les matelas ou strapontins qui se trouvaient à bord.

b) – Les Anglais utilisaient en plus des saucissons de cordage.

c) – Le bastingage garantissait le personnel du feu de la mousqueterie ou des mitrailles de canon lorsque les navires n'étaient pas trop près l'un de l'autre.

Bateau (en anglais « *boat* ») : **1** – Espèce de barque, dont on se sert ordinairement sur les rivières.

Remarque : À l'origine, bateau était un nom générique pour les constructions flottantes de petites dimensions, généralement employées sur les côtes, les rades, les fleuves, les rivières, les lacs ou dans les ports.

2 – [*Par extension*] On appelle parfois *bateaux* les navires de mer.

Remarques : **a)** – Le mot *bateau* est à peu près l'équivalent au Ponant du mot *barque* en Méditerranée.

b) – On dit : bateau à passagers, bateau de pêche, bateau de course, bateau de plaisance, bateau à rames, bateau à vapeur, bateau à moteur, bateau rond, bateau à fond plat, bateau à clins, bateau en fer, bateau en polyester, bateau en bois, bateau pneumatique, bateau-pompe, bateau porte-pilote, bateau-porte (pour fermer une cale sèche), bateau-phare.

c) – Au delà de 30 mètres de longueur, il est d'usage d'appeler :

i) « *bateaux* » les bateaux de rivière,

ii) « *navires* » les bateaux civils destinés à la mer, et

iii) « *bâtiments* » les bateaux de guerre.

d) – Il est abusif de dire *bateau à passagers* ou *bateau de commerce* à la place de *navire à passagers* et *navire de commerce* pour désigner des *navires de mer* de plus de 200 mètres de long !

Bateau blanc : **1** – Aux Messageries Maritimes, on appelait « *bateaux blancs* » les paquebots de la ligne d'extrême-orient (« *La Marseillaise* », « *Maréchal Joffre* », « *Viet-Nam* », « *Laos* », « *Cambodge* ») qui avaient des coques, des superstructures et des cheminées peintes en blanc.

Remarques : **a)** – Les paquebots des lignes du Pacifique (« *Calédonien* », « *Tahitien* »), de Madagascar (« *Ferdinand de Lesseps* », « *Jean Laborde* », « *La Bourdonnais* », « *Pierre Loti* ») ou de Méditerranée des Messageries Maritimes

étaient les *bateaux noirs* ; leur coque et leur cheminée étaient peintes en noir ; leurs superstructures étaient blanches.

b) – Les paquebots d'Amérique du Sud des Messageries (« *Laennec* », « *Charles Tellier* », « *Louis Lumière* », « *Pasteur* »), bien que leur coque fut peinte en blanc, étaient appelés « *les Savants* » à cause des noms de savants français qui leur avaient été attribués lorsqu'ils naviguaient sous les couleurs de la Compagnie des Chargeurs Réunis (jusqu'en 1962) puis des Messageries Maritimes.

c) – Les navires de charge des Messageries avaient des coques noires, des superstructures blanches et des cheminées noires, à l'exception des navires polythermes qui étaient peints en blanc et avaient des cheminées blanches.

2 – Dans la Marine nationale, les bateaux blancs sont les bâtiments de recherche scientifique.

Remarque : Les autres bâtiments de surface de la Marine nationale française sont peints en gris assez foncé ; les sous-marins sont peints en noir en Atlantique.

[Voir les expressions *Bateau gris*, *Bateau noir*].

Bateau breton : Le *bateau breton*, autrement dit le « *plougastel* » est un type dont l'excellente réputation est très méritée :

Remarques : **a)** – Sa coque est large et forte et son maître-bau est en avant du milieu.

b) – Il a peu de quête et peu d'élancement.

c) – Son étrave et son étambot sont courbes.

d) – Ses voiles sont faites par les marins eux-mêmes.

b) – Pour les voiles, il est de règle que :

i) Leurs chutes soient parallèles aux mâts, qui sont inclinés tous les deux sur l'arrière d'environ 20 degrés ;

ii) La misaine soit beaucoup plus petite que la grand voile (du $\frac{1}{3}$ au $\frac{1}{4}$ en surface) ;

iii) Les deux envergures soient au droit fil et que la coupe des laizes de chute arrière y soit aussi.

e) – Le grand mât est égal à la longueur du bateau en dedans ; son emplanture est juste au milieu de cette longueur.

Bateau de loch (en anglais « *log-ship* ») : Secteur triangulaire lesté de plomb, placé au bout de la ligne de loch.

[Voir le mot *Loch*].

Bateau-diable : « *Devil boat* » (en français « *bateau-diable* ») a été le sobriquet utilisé par les Anglais pour désigner les premiers bateaux à vapeur.

[Voir l'expression *Guindoir à pompe*].

Remarque : **a)** – Quand le bateau à vapeur « *Clermont* » de l'Américain Robert Fulton (1765-1815), patronné par Robert Livingston (1746-1813, l'un des pères fondateurs des États-Unis d'Amérique) qui avait été pourvu de la machine à vapeur de l'Écossais James Watt (1736-1819), envoyée d'Angleterre, fit son premier voyage sur la rivière Hudson de New-York à Albany, le hasard fit que ce fut le 17 août 1807.

b) – Dans toutes les églises méthodistes américaines, les prédicateurs maudirent cette machine à vapeur, déclarant que ce nombre *dix-sept* était le total des dix antennes et des sept têtes de la bête de l'Apocalypse.

c) – En Amérique on invoqua la bête de l'Apocalypse contre les navires à vapeur. [D'après Victor Hugo dans « *Les travailleurs de la mer* » - 1891].

d) – De nos jours, on ne croit plus à ce genre de sornettes, mais on croit au mythe du « *réchauffement climatique* ».

e) – Le botaniste et médecin français François André Michaux (1770-1855) avait

pris passage à bord du « *Clermont* » de Fulton pour son voyage inaugural de New-York à Albany, le 17 août 1807.

Bateau gris : Appellation familière des *navires de guerre de surface*.

Remarque : **a)** – Les gens de la Marine marchande disent aussi « *les tuyaux gris* », ou « *la compagnie des tuyaux gris* » en référence à leurs cheminées qui sont de couleur grise.

b) – Chaque compagnie de navigation du commerce adopte ses propres couleurs conventionnelles pour les cheminées de tous ses navires.

[Voir les expressions *Bateau blanc*, *bateau noir*].

Bateau noir : Appellation familière des navires sous-marins parce qu'ils sont peints en noir.

[Voir les expressions *Bateau blanc*, *bateau gris*].

Bateau-phare : Bateau construit pour tenir la mer *au mouillage* pendant des mois et possédant en son centre une tour munie d'un feu rythmé allumé la nuit.

Remarque : **a)** – Les bateaux-phares conservent leur Équipage à bord lorsqu'ils sont mouillés à la position qui leur est attribuée.

b) – La position du bateau-phare, lorsqu'il est mouillé, est reportée avec une grande précision sur les cartes marines.

c) – Lorsqu'on aperçoit son feu, de nuit, on emploie l'expression *bateau-feu*.

Bateau-pilote : Voir *bateau porte-pilotes*.

Bateau-pompe (en anglais « *pump vessel* », « *fire-boat* ») : Dans les ports, bâtiment de servitude muni de pompes puissantes alimentant des lances ou des canons d'incendie, et pouvant aussi servir à l'épuisement des cales d'un navire ayant une voie d'eau.

Bateau-porte (en anglais « *floating caisson* », « *dock ship caisson* », « *floating dam* ») :

Construction flottante de dimensions appropriées, déplacée à l'entrée d'une cale sèche ; elle est alors lestée par l'introduction d'eau de mer dans une capacité intérieure, afin de l'échouer par son poids dans la chambre de porte et d'obturer l'issue de la cale sèche de manière étanche ; enfin, de puissantes pompes aspirent complètement l'eau de la cale.

Bateau porte-pilotes : **1** – Vedette rapide (en anglais « *pilot boat* », « *pilot launch* ») servant au transfert, en temps utile, d'un pilote de port ou de rivière :

i) de la terre vers un navire désirant entrer dans le port ou la rivière,

ii) de ce navire vers la terre, après que la navire quitté le port ou la rivière,

iii) d'un navire à un autre, sur rade.

2 – Navire stationnaire (en anglais « *pilot cutter* »), sorte d'hôtel flottant se tenant devant un port ou dans l'estuaire d'une rivière, à bord duquel les pilotes attendent les navires qui ont été annoncés et qui doivent entrer au port, ou ceux qui doivent monter la rivière ; de même, le bateau porte-pilotes recueille les pilotes ayant assisté les capitaines des navires qui ont appareillé du port, ou qui ont descendu la rivière.

Remarques : **a)** – En France, seuls les pilotes de la Loire arment encore un bateau porte-pilotes stationnaire.

b) – Les pilotes sont transférés du bateau porte-pilotes stationnaire vers le navire qu'ils vont assister, ou du navire qu'ils ont assisté vers le navire stationnaire au moyen d'embarcations porte-pilotes mises à l'eau par le navire stationnaire.

c) – Les avaries survenues au bateau porte-pilote au moment de l'embarquement ou du débarquement du pilote sont, par principe, à la charge du navire assisté.

d) – On dit indifféremment *bateau porte-pilote* ou *bateau-pilote*.

Batelée : La charge d'un bateau.

Exemple : Batelée de foin.

Batelier : Celui dont la profession est de conduire un bateau.

Remarque : S'il s'agit d'une femme, on dit *batelière*.

Batellerie : **1** – Ensemble des bateaux de commerce et de transport naviguant dans les eaux intérieures (en anglais « *river fleet* »).

2 – Activité de transport par eau dans les eaux intérieures (fleuves, rivières et canaux).

Bathymétrie : Mesure des profondeurs marines.

Bathymétrique (Navigation par relevé –) : Le navire relève la profondeur et la forme du fond au-dessous de lui pendant qu'il fait route ; la comparaison du profil obtenu avec les relevés en mémoire dans un ordinateur permet de déterminer exactement la position du navire.

Remarque : Ce système de navigation est très intéressant pour les sous-marins en plongée car ils obtiennent ainsi un point précis sans avoir à refaire surface ou à sortir une antenne.

Bâtiment (en anglais « *vessel* », « *ship* ») : **1** – Nom générique pour les constructions flottantes, surtout de grandes dimensions, disposées pour naviguer en pleine mer.

Remarques : **a)** – On dit *bâtiment de mer*, mais plus souvent *bâtiment* tout court.

Exemple : Il commande un petit bâtiment.

b) – Les mot *navire* et autrefois *vaisseau*, expriment la même idée que *bâtiment*.

c) – Jadis, on disait *bâtiment de commerce* et *vaisseau [de guerre]* ; actuellement on dit plutôt *navire de commerce* et *bâtiment militaire*.

d) – On lit ou on entend parfois le mot « *vaisseau* » en lieu et place de « *navire* » pour rendre le mot anglais « *vessel* » dans certaines traductions fantaisistes ou dans les transpositions en français d'articles de presse écrits en anglais que lisent sur leur écran-souffleur certains présentateurs des journaux télévisés français.

e) – Lorsqu'il s'agit de navigation fluviale, on dit *bateau*.

f) – On parle d'*engins de plage* pour les tout petits bateaux qui ne sont pas soumis aux formalités d'enregistrement à la douane et aux Affaires Maritimes.

2 – Toute construction sur terre destinée à servir d'habitation pour les personnes, ou d'abri pour les animaux, les marchandises, les machines, etc..

Remarque : Bâtiment, en ce sens, est synonyme d'*édifice*.

3 – Ensemble des métiers et des activités qui concourent à la construction des maisons ou des édifices terrestres : maçonnerie, charpenterie, menuiserie, plomberie, etc.

Exemple : « Quand le *bâtiment* va, tout va ! »

4 – [*Par métonymie*] L'ensemble du personnel qui travaille à la construction des édifices.

Batiporte : Sur les galères, on appelait *batiporte* l'hiloire qui entoure les écouteilles et qui sert à empêcher l'eau de pénétrer dans la cale.

Batiste : Espèce de toile très fine.

Bâton (en anglais « *staff* », « *stick* », « *boom* », « *head* », « *mast* », « *pole* ») : **1** – Morceau de bois plus ou moins long et ordinairement arrondi.

2 – Le *bâton de commandement* (en anglais « *ensign staff* ») était le nom donné à la flèche du mât de perroquet d'un bâtiment, ou à un bâton qui la remplaçait, qui était destiné à porter la marque distinctive de l'officier général commandant une force navale.

3 – Le *bâton de pavillon* (en anglais « *flag staff* ») est un petit mât placé à l'arrière des embarcations ; on y déploie le pavillon national.

4 – Un *bâton de penon* est un petit mât placé à l'arrière des galères pour y fixer le penon (étendard).

5 – Le *bâton de foc* (en anglais « **jib-boom** ») est le nom donné par abréviation au bout-dehors de foc ou de beaupré ; c'est à son extrémité que l'on fixe le point inférieur du grand foc.

6 – Le *bâton de perroquet* est la flèche du mât de perroquet.

7 – Le *bâton d'hiver* (en anglais « **gunter** », « **stump topgallant mast** ») est un mât de perroquet sans flèche ; n'ayant pas de ton, il ne peut pas porter de cacatois. On s'en sert dans les mers dures ou dans le mauvais temps pour ne point fatiguer la mâture, et pour pouvoir le dépasser facilement en cas de besoin.

8 – On appelle *bâton à vadel* (en anglais « **swab** ») le manche d'une vadrouille.

9 – Le *bâton de gaffe* (en anglais « **staff of a boat hook** », « **boat-hook handle** ») est le manche d'une gaffe.

9 – Un *bâton à mèche* (en anglais « **port fire stick** », « **linstock** ») est un boute-feu.

10 – Le *bâton de la pompe* (en anglais « **pump-staff** ») est la tige qui tient la heuse d'une pompe à bras.

Bâton de Jacob (en anglais « **Jacob's staff** ») : Le bâton de Jacob, ou bâton astronomique, est un synonyme du mot *arbalète*.

[Voir le mot *Arbalète*].

Remarque : Le bâton de Jacob était jadis utilisé pour observer la hauteur des astres dans le ciel.

Bâton de maréchal : Dignité de maréchal de France.

Exemple : Le général Pétain a reçu son bâton de maréchal le 8 décembre 1918.

Bâtonnier : 1 – Celui qui a en dépôt pour un temps le bâton d'une confrérie et qui a droit de le porter aux processions.

2 – On appelle *bâtonnier des avocats* celui qui a été choisi par le corps des avocats pour être leur chef pendant un certain temps.

Remarque : On le nomme ainsi parce qu'il a en garde le bâton de la Confrérie de Saint Nicolas.

Battant (en anglais « **fly** », « **slack** ») : 1 – Le *battant* est la partie libre d'un pavillon qui est destinée à flotter, ou d'une voile qui est soumise à l'action du vent.

Remarques : a) – *Battant* se dit par opposition au *guindant* qui est la partie du pavillon tenue par la drisse, ou de la voile qui est appliquée contre le mât.

b) – Le *battant* d'un pavillon se dit pour signifier sa longueur ; sa hauteur ou largeur s'appelle le *guindant*.

2 – Espèce de marteau en forme de massue, qui frappe de côté et d'autre dans l'intérieur d'une cloche.

Remarque : On disait autrefois *batail*.

3 – Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux.

Exemple : Une porte à deux battants.

Batte : Instrument de bois, en forme de maillet ou de plateau emmanché, servant à battre et à comprimer le sable dans les moules qui servent en fonderie.

Remarque : Les battes sont plus petites que les dames.

[Voir le mot *Dame*].

Battement : Il n'est guère d'usage que dans les phrases suivantes :

i) *Battement de mains*, se dit de l'action de battre des mains en signe d'applaudissement ;

ii) *Battement de cœur* et *battement d'artères*, se disent de la palpitation du cœur, et du mouvement fréquent des artères ;

iii) *Battement du pouls* ;

iv) *Battement d'ailes*.

Batterie (en anglais « *range of guns* » « *tier* » « *battery* ») : **1** – Plusieurs pièces de canon ou mortiers, disposés pour tirer contre l'ennemi.

Exemples : Une batterie de plusieurs canons ; canon de batterie ; mettre le canon en batterie ; dresser une batterie ; il y a cinq batteries devant cette place forte.

2 – On appelait *batterie* d'un bâtiment de guerre à voiles, l'ensemble des canons affectés au même pont.

Remarques : **a)** – L'artillerie était distribuée par calibres semblables sur chaque pont.

b) – Chaque pièce de canon était établie devant son embrasure nommée sabord.

c) – L'artillerie en usage dans la Marine de guerre à voiles consistait dans les canons des calibres trente-six, vingt-quatre, dix-huit, douze, huit, six et quatre ; c'est-à-dire que ces canons portaient un boulet rond du poids de trente-six livres, vingt-quatre livres, dix-huit livres, etc.

3 – La *batterie* d'un vaisseau était constituée d'une double rangée de bouches à feu, l'une à tribord, l'autre à bâbord.

Remarques : **a)** – La plus grosse artillerie du bâtiment était placée sur le premier pont, qu'on nommait première batterie ; les canons de calibre immédiatement inférieur étaient sur le deuxième pont, et ainsi de suite.

b) – [*Par extension*] On appelle *batteries* les ponts où se trouvent ces rangées de canons.

c) – La *première batterie* (en anglais « *first battery* », « *lower deck guns* ») est la plus basse ; la deuxième batterie (ou la seconde batterie pour un bâtiment qui n'a que deux batteries) est celle qui est située juste au-dessus (en anglais « *second battery* »).

d) – La deuxième batterie est la batterie intermédiaire des vaisseaux à trois ponts, ou la batterie haute des vaisseaux de 74 ou de 80 canons.

4 – Quelquefois, les batteries sont désignées par le calibre des pièces qui s'y trouvent : la batterie de 36, la batterie de 24, la batterie de 18, etc.

Remarques : **a)** – Les calibres des pièces à feu sont exprimés en livres pesantes.

b) – S'il s'agit de caronades, on dit le nom et le calibre.

5 – On dit indifféremment vaisseau à deux ou à trois batteries ou vaisseau à deux ou à trois ponts.

6 – Lorsque des canons sont placés sur un gaillard, on parle de batterie de gaillard (en anglais « *upper-deck battery* »).

Remarque : Les batteries des gaillards se trouvent au-dessus de la batterie haute ; il peut y avoir une batterie établie sur le gaillard d'arrière et une autre sur le château d'avant.

7 – Lorsque les sabords ne sont pas couverts par l'accastillage du vaisseau, on parle d'une *batterie barbette* ou *batterie à barbet*.

Remarque : La batterie du château d'avant et la batterie de la dunette à l'arrière sont habituellement des *batteries barbettes*.

8 – Quand la volée de canons est poussée en dehors des sabords, la batterie est dite poussée aux sabord ; on dit aussi que les canons sont en batterie.

Remarques : **a)** – Lorsque les pièces sont en dedans, la batterie est rentrée et les pièces sont hors de batterie.

b) – Lorsque les mantelets sont baissés, la batterie est fermée.

9 – On disait que les vaisseaux devaient avoir *une belle batterie* pour dire que la hauteur entre la ligne de flottaison et le bord supérieur et extérieur du feuillet des sabords de la première batterie devait être assez grande pour que le bâtiment puisse se servir, dans un combat, des canons de la première batterie lorsque la force du vent le fait gîter considérablement du côté où il se bat.

Remarques : **a)** – Si la première batterie était trop peu élevée, les mantelets de la

première batterie ne pouvaient être levés en cas de gêne importante sans risquer de prendre l'eau et de s'engager par les sabords.

b) – Il est arrivé que des vaisseaux perdirent au combat l'avantage de leur force et de leur position parce qu'ils n'ont pas pu se servir de leur première batterie.

10 – La plus grande partie de l'équipage couche dans les batteries où l'on suspend, le soir, des hamacs qui sont enlevés le matin.

11 – [*Vieilli*] Batterie se dit d'une querelle où il y a des coups donnés.

Batterie AGM : Voir AGM.

Batterie au lithium : Dans une batterie au lithium-ion, les ions lithium (Li^+) se déplacent entre les électrodes et portent la charge électrique entre les bornes de la batterie.

Remarques : **a)** – À une température de -40°C , une batterie au lithium classique voit ses performances diminuées de 90 p. 100.

b) – Le froid ralentit la vitesse des ions lithium (Li^+) dans le graphite qui compose l'anode d'une batterie classique au lithium-ion.

c) – Certaines batteries au lithium-ion, dont l'anode est en carbone amorphe, conservent une grande capacité d'adsorption des ions lithium (Li^+) à basse température ; ces batteries ont une puissance instantanée maximale aux températures tempérées supérieure à celles des batteries classiques au lithium-ion et elles conservent les 2/3 de leur capacité à -40°C .

Batterie d'accumulateurs au plomb (en anglais « *battery* ») : **1** – Une batterie

d'accumulateurs au plomb est un bac comprenant trois ou, le plus souvent, six compartiments isolés et constituant chacun un élément accumulateur au plomb.

Remarques : **a)** – À technologie équivalente, l'intensité que peut délivrer la batterie est proportionnelle à la surface totale de contact des électrodes (plaques) de tous les éléments avec l'électrolyte.

b) – À technologie équivalente, l'énergie emmagasinée par la batterie est proportionnelle à la masse totale des électrodes (plaques).

c) – Les fabricants de batteries proposent des batteries de capacités de plus en plus importantes à masse égale, pouvant délivrer des intensités de plus en plus grandes pendant de plus en plus longtemps, se rechargeant de plus en plus vite et ayant des durées de vie plus grandes avec moins d'entretien.

[Voir le mot *Accumulateur* et l'expression *Accumulateur au plomb*].

2 – Une batterie de six compartiments recueille la force électromotrice en série de ses six accumulateurs, ce qui fait qu'aux bornes de cette batterie, on peut obtenir une tension d'environ 12,6 volts lorsque la batterie est chargée.

3 – Une batterie d'accumulateurs au plomb est caractérisée par :

i) sa tension nominale (environ 12,6 volts pour une batterie de 6 éléments) ; la tension nominale U est égale au nombre d'éléments multiplié par 2,1 V ;

ii) l'intensité de pointe (ou *courant de crête* qu'elle peut fournir pendant quelques secondes, en ampères) ; l'intensité de fonctionnement normal est toujours inférieure à cette intensité de pointe ;

iii) une capacité nominale maximale C (en ampères pendant une heure) à une température donnée (souvent 20°C) ; l'état de charge maximal est atteint lorsque le courant de recharge ne varie plus depuis 2h, pour une recharge à tension et température constantes ; l'énergie stockée est égale au produit de la capacité C de la batterie par la tension moyenne U pendant la restitution.

iv) le type de fabrication de la batterie.

Remarques : **a)** – La tension à vide et la capacité d'une batterie d'accumulateurs au plomb augmentent avec sa température d'utilisation.

b) – Malheureusement, sa durée de vie diminue avec l'augmentation de la température d'utilisation.

Exemple d'une batterie à électrolyte liquide chargée à 100 p 100 et restée au repos pendant 8 heures après sa recharge complète :

<i>Température</i>	<i>Tension à vide</i>
0°C	12,0 volts
10°C	12,3 volts
20°C	12,6 volts
30°C	12,9 volts
40°C	13,2 volts

- 4 – Les trois types de fabrication des batteries au plomb les plus répandues sont :
- i)** les batteries à électrolyte liquide (*ordinaires* ou *sans entretien*) ;
 - ii)** les batteries à gel ;
 - iii)** les batteries à buvard en fibre de verre imbibé d'électrolyte (dites AGM).

<i>Tension à 20°C</i> <i>selon les types de batteries</i>	<i>Charge à</i> <i>100 p.100</i>	<i>Décharge de</i> <i>50 p.100</i>	<i>Décharge de</i> <i>80 p.100</i>
Batterie à électrolyte liquide	12,6 volts	12,1 volts	11,8 volts
Batterie AGM (fibre de verre)	12,6 volts	12,2 volts	11,5 volts
Batterie à gel	12,8 volts	12,2 volts	11,5 volts

5 – Les *batteries de démarrage des moteurs* thermiques sont constituées d'un assez grand nombre de plaques fines qui leur permettent de fournir de fortes intensités pendant quelques secondes (jusqu'à 30 secondes) ; elles doivent être maintenues en permanence chargées et elles résistent très mal aux décharges profondes.

Le taux de charge des batteries de démarrage devrait rester au-dessus de 70 p 100 ; si l'on descend en dessous, la durée de vie de la batterie peut être diminuée considérablement.

Subissant des auto-décharges importantes, les *batteries de démarrage* doivent être maintenues en charge en utilisant des chargeurs bien paramétrés.

[Voir le sigle VRLA].

Remarques : a) – Lorsque l'on utilise des batteries à électrolyte liquide pour le démarrage des moteurs diesel de bateaux, ces batteries dégagent de l'hydrogène gazeux pendant la période de recharge, elles doivent être confinées dans des caissons ventilés munis de dégagements de gaz vers l'extérieur du bateau pour éviter les explosions ou les incendies ; à partir d'une proportion de 4 pour 100 (en volume) d'hydrogène dans l'air ambiant, l'atmosphère est explosible.

b) – On appelle batteries VRLA (valve-regulated lead-acid battery) c'est-à-dire scellées, les batteries à recombinaison de gaz (AGM ou gel) : en cas de dégagement d'hydrogène et d'oxygène, ces gaz se recombinaient pour former de l'eau.

Dans les batteries VRLA (batteries fermées) le taux de recombinaison (oxygène + hydrogène) varie entre 95 p.100 et 99 p.100 alors qu'il est inférieur à 30 p.100 dans le cas des batteries classiques (batteries ouvertes).

c) – Les batteries à électrolyte liquide absorbé dans des couches en fibres de verre (appellation en anglais « **Absorbe Glass Mat** », « **AGM** ») peuvent fournir une intensité très importante : elles peuvent être utilisées pour le démarrage des moteurs.

L'utilisation de buvards en fibre de verre pour absorber l'électrolyte liquide

permet de réduire l'espace entre les plaques et de diminuer les dimensions des batteries.

Pour une même capacité nominale, les batteries AGM permettent d'obtenir des intensités maximales de démarrage supérieures à celles des batteries de démarrage classiques, parce que les ions circulent mieux.

L'intensité de charge et de décharge d'une batterie AGM en fibres de verre, lorsqu'elle est utilisée comme batterie de servitude à décharge lente, est plus importante que s'il s'agit d'une batterie de servitude classique de même capacité ; la durée du cycle de charge est plus courte car on peut utiliser une intensité de charge supérieure.

On utilise moins d'additifs au plomb dans les électrodes d'une batterie AGM que dans celles d'une batterie classique et cela réduit les dégagements d'hydrogène. L'électrolyte restant homogène sur toute la surface des électrodes, on supprime les phases d'égalisation de fin de charge des batteries classiques où l'on admet un dégagement d'hydrogène gazeux afin d'obtenir une sorte de bouillonnements qui homogénéise l'électrolyte du haut en bas des éléments.

d) – En cas de décharge lente (faible intensité) les batteries au gel offrent des performances par cycle souvent supérieures à celles des batteries classiques ou aux batteries en fibres de verre (batteries AGM), c'est-à-dire qu'elles se déchargent moins vite ; par ailleurs, les batteries au gel présentent l'avantage d'éviter tout risque d'écoulement, même lorsque leur enveloppe extérieure est cassée ou fendue.

L'intensité maximale disponible avec des batteries au gel est plus faible, à capacité égale, que celui d'une batterie classique à électrolyte liquide ou que celui d'une batterie AGM en fibre de verre : les batteries au gel sont adaptées à des utilisations à décharge lente (batteries de servitude) mais elles ne sont pas adaptées au démarrage des moteurs diesel (décharges rapides).

Les batteries au gel peuvent être laissées déchargées quelque temps sans que cela ne nuise à leurs performances ultérieures ; la sulfatation apparaît moins rapidement sur les batteries à électrolyte gélifié que sur les batteries classiques à électrolyte liquide.

e) – Il est important de bien paramétrer le chargeur des batteries : pour une batterie classique à électrolyte liquide, on doit prolonger la durée de charge après que la tension nominale est atteinte afin d'homogénéiser l'électrolyte de bas en haut des plaques par la production de bulles de gaz ; avec une batterie au gel, on ne prolonge pas la charge quand elle a atteint sa tension nominale ; avec une batterie en fibres de verre, on peut augmenter l'intensité de charge pendant toute la charge mais on n'a pas à provoquer pas de surcharge en fin de cycle comme pour les batteries à électrolyte libre.

f) – Le courant de début de charge des batteries est constant et compris entre le cinquième (batterie à électrolyte liquide) et le quart (batterie AGM ou à gel) de la capacité de décharge de la batterie.

Lorsque la charge atteint 80 p.100 de la charge complète, la *tension* appliquée aux bornes de la batterie *reste constante* (c'est la tension d'absorption) : l'intensité lue sur l'*ampèremètre du chargeur diminue* alors progressivement parce que la résistance interne de la batterie augmente avec la charge.

Lorsque l'intensité reste stable, le chargeur fournit la tension d'entretien ; plus l'intensité à ce stade est faible, meilleure est la batterie.

Type de batterie (température 25°C)	Tension d'absorption	Tension d'entretien
Batterie à électrolyte liquide ouverte	14,8 V	13,8 V

Batterie AGM ou à électrolyte liquide fermée	14,4 V	13,5 V
Batterie à gel	14,1 V à 14,4 V	13,5 V

g) – La technologie des plaques tubulaires, que l'on rencontre dans certaines batteries, confère à ces batteries des capacités plus importantes à masse égale ; elles sont utilisées avantageusement comme batteries de démarrage ou comme batteries de propulsion pour véhicules électriques, car elles sont en mesure de fournir de fortes intensités pendant longtemps.

Les batteries tubulaires à électrolyte liquide peuvent être prévues pour recevoir une grande quantité d'électrolyte au-dessous et au-dessus des plaques, ce qui réduit la fréquence des interventions pour faire des appoints d'électrolyte.

On peut employer les batteries AGM tubulaires comme batteries de servitude à décharge lente ou comme batteries de démarrage à décharge rapide.

6 – Les 7 causes du vieillissement prématuré d'une batterie :

i) décharge profonde (80 p 100 de sa capacité) : les batteries à électrolyte liquide en état de décharge complète doivent être rechargées dans un délai maximum de 48 heures sous peine de dommages irréversibles ; la décharge complète des batteries intervient souvent à cause du fonctionnement d'appareils électriques de faible puissance pendant des durées prolongées.

ii) décharges journalières trop importantes : une longévité optimale est obtenue si les décharges journalières ne dépassent pas 16 p 100 de la capacité maximum ;

iii) charge trop rapide (le courant de charge doit être limité selon le type de batterie) ;

iv) charge insuffisante (il est important de bien paramétrer le chargeur pour le type des batteries utilisées) ; ne jamais laisser une batterie se décharger à plus de 50 p. 100 : il faut recharger régulièrement la batterie à 100 p. 100 ; lorsqu'une batterie très déchargée est laissée dans cet état, il y a sulfatation (cristaux de sulfate de plomb) et de la poudre blanche apparaît autour des cosses de la batterie.

Si cela se reproduit régulièrement, la batterie se charge de plus en plus rapidement mais elle se décharge encore plus rapidement.

v) surcharge (un courant de charge trop important en fin de charge entraîne un bouillonnement important et une perte excessive d'électrolyte) ;

vi) température trop basse ou trop élevée : la durée de vie d'une batterie est indiquée par le fabricant pour une température ambiante de 20°C ; la durée de vie de la batterie est réduite de moitié pour une élévation de température de 10°C ;

vii) perte de charge par auto-décharge lorsque la batterie n'est pas mise en charge d'entretien à la bonne tension : il est important de bien paramétrer le chargeur pour les types de batteries utilisées.

Remarques : a) – Une batterie inutilisée et qui ne reçoit pas de charge d'entretien, perd sa capacité d'autant plus rapidement que sa température de stockage est élevée : à 20°C, une batterie VRLA, c'est-à-dire à acide liquide et sans entretien (en anglais « *valve regulated lead acid* ») peut perdre chaque mois 5 p 100 de sa capacité, ce qui peut entraîner une décharge profonde.

b) – Dans tous les cas, la durée de service des batteries VRLA excède rarement 3 à 4 années.

8 – Pour une batterie de tension nominale 12,6 volts, si la tension à vide aux bornes baisse au-dessous de 12,2 volts (à la température de référence) le processus de *sulfatation* interne des plaques se met en route.

Un maintien prolongé à une tension inférieure ou égale à 12,2 volts engendre une détérioration irréversible de la batterie, réduisant sa puissance de démarrage. Le processus de sulfatation est interrompu dès que la batterie est remise en charge.

Une batterie de démarrage sulfatée soumise à une recharge reprend sa tension nominale mais sa puissance en utilisation est réduite : une batterie de démarrage sulfatée retrouvera ses caractéristiques à vide après sa recharge à une tension supérieure ou égale à 12,6 volts, mais elle ne permettra peut-être pas plusieurs démarrages consécutifs du moteur.

Remarques : a) – On appelle *sulfatation* la formation de sulfate de plomb sur les électrodes d'une batterie d'accumulateurs.

b) – Pour inverser le processus de sulfatation d'une batterie, on envoie des impulsions électriques à la fréquence de résonance de la batterie (entre 2 et 6 MHz) ; des ions de soufre entrent en collision avec les plaques, ce qui a pour effet de décoller le sulfate de plomb qui les recouvre.

c) – Pour *régénérer une batterie au plomb* sulfatée qui ne se recharge plus mais qui n'est pas en court-circuit, on peut essayer d'introduire dans chaque élément de la batterie du sulfate de magnésium (disponible en poudre en pharmacie, sans ordonnance) dilué dans un peu d'eau distillée ; on complète le remplissage avec de l'eau distillée et on met la batterie en charge.

Après que le sulfate de magnésium aura dissous le sulfate de plomb, au bout d'un jour ou deux passés à charger, la batterie sera peut-être à nouveau utilisable.

d) – Les batteries d'accumulateurs modernes, fermées, sans entretien, à l'acide liquide et au plomb, utilisent des bornes et des cosses traitées anti-sulfatation et des plaques en alliage de plomb-calcium-étain.

Elles demandent des tensions de charge plus élevées que les batteries ouvertes.

Dans les batteries d'accumulateurs sans entretien, la consommation d'électrolyte est très faible et la réserve d'électrolyte d'origine est importante : elle est suffisante pour assurer le bon fonctionnement de la batterie pendant une très longue durée sans appoints d'eau distillée, sauf en cas de mauvaise utilisation (chargeur mal paramétré, décharge excessive, etc.).

9 – Les constructeurs indiquent la durée de vie des batteries sous la forme d'un nombre de cycles normalisés de décharge et de recharge.

À l'issue d'un certain temps de fonctionnement, dépendant du nombre et de l'amplitude des cycles, la batterie est usée : l'électrolyte présente un aspect noirâtre.

10 – Si le niveau de l'électrolyte est très bas, les plaques entrent au contact de l'air et s'oxydent de façon anormale ; la puissance au démarrage sera réduite, même si le niveau d'électrolyte est complété par la suite.

Le manque d'électrolyte peut provenir d'une sollicitation intensive de la batterie, d'une température ambiante importante (égale ou supérieure à 30 °C) ou d'une tension de charge trop élevée en fin de cycle de recharge à cause d'un mauvais paramétrage du chargeur.

11 – Lorsque des batteries montées en parallèle doivent être laissées sans charge de maintien pendant une assez longue période, il est nécessaire de les isoler les unes des autres pour éviter que ces batteries, de caractéristiques peut-être un peu différentes ou d'usures inégales, ne se déchargent tour à tour les unes dans les autres et ne deviennent rapidement toutes inserviables.

Remarques : a) – La tension d'une batterie d'accumulateurs au plomb de 6 éléments bien chargée est de 12,6 V ; une batterie du même type qui aurait une tension inférieure à 10,8 V serait trop déchargée ou en mauvais état.

b) – Une batterie de 70 ampères-heures peut délivrer une intensité de 10 ampères

pendant 7 heures ($10 \text{ A} \times 7 \text{ h} = 70 \text{ Ah}$) ; la même batterie de 70 ampères-heures complètement déchargée et que l'on charge avec une intensité de 5 ampères sera chargée en 14 heures environ ($5 \text{ A} \times 14 \text{ h} = 70 \text{ Ah}$).

c) – La capacité d'une batterie d'accumulateurs au plomb diminue avec sa température ; une batterie délivrera une puissance très inférieure si sa température est de 5°C que si elle est égale à 20°C .

Si l'on est à la montagne en hiver, et que l'on rentre au chaud, chaque soir, la batterie de démarrage de sa voiture, on arrivera plus sûrement à repartir le lendemain matin après avoir remis la batterie en place dans la voiture froide.

d) – La capacité d'une batterie d'accumulateurs au plomb diminue avec le temps et avec le nombre des cycles de charge et décharge qu'elle a connus.

e) – Si l'on veut augmenter l'intensité disponible, on branche plusieurs batteries de mêmes caractéristiques en parallèle ; si l'on veut obtenir une tension supérieure, on branche plusieurs batteries en série (2 batteries de 12 volts montées en série délivrent une tension nominale de 24 volts).

12 – Procédure en 3 phases pour charger une batterie :

i) 1ère phase : charge à courant constant jusqu'à 80 p 100 de la charge (en anglais « **bulk** ») ;

ii) 2ème phase : charge à tension constante, pendant laquelle le courant de charge diminue (en anglais « **absorption** ») ;

iii) 3ème phase : charge d'entretien à tension réduite afin de compenser l'auto-décharge (en anglais « **float** »).

Remarques : a) – Un *pèse-acide* permet de contrôler la densité de l'électrolyte des batteries ouvertes et donc d'estimer la charge de la batterie :

La lecture de la densité de l'électrolyte renseigne sur l'état de charge de la batterie ; la charge est normale lorsque le niveau de l'électrolyte arrive dans la zone verte du flotteur ; la charge est très insuffisante dans la zone rouge.

Pour une batterie standard :

i) la charge est *complète* à 31 degrés Baumé (densité 1,27) ;

ii) la charge est *moitié* à 22 degrés Baumé (densité 1,18) ;

iii) la *décharge* est *totale* à 15 degrés Baumé (densité 1,12).

b) – La charge d'entretien par des courants faibles (en anglais « **floating** ») compense l'autodécharge lente ; la tension délivrée par le chargeur devrait être de 2,3 volts par élément pour la charge d'entretien (13,8 V pour 6 éléments) ou de 2,35 volts pour une charge normale (14,10 V pour 6 éléments).

c) – Les batteries d'accumulateurs au plomb ne doivent être stockées que chargées ; elles doivent être conservées au sec, à l'abri du soleil et recevoir des charges d'entretien à intervalles réguliers.

Le taux d'auto-décharge des batteries actuelles, en terme de perte de capacité, est compris entre 2 et 5 p 100 par mois à 20°C .

d) – Les deux bornes d'une batterie n'ont pas le même diamètre : la plus grosse des deux est la borne + (polarité positive).

k) – En cas d'*erreur de branchement* du chargeur (fil + du chargeur sur la borne – de la batterie, et fil – sur la borne +) une batterie moderne sans entretien à plaques en alliage de plomb-calcium-étain qui a subi une décharge profonde peut se recharger avec inversion des polarités, c'est-à-dire que la borne de plus gros diamètre est devenue négative et la borne de plus petit diamètre est devenue positive ; la tension en fin de charge peut atteindre la valeur nominale de la batterie, mais avec les polarités inversées.

[Voir le mot *Accumulateur*, les expressions *Accumulateur au plomb*, *Charge des batteries*, *Stratification de l'électrolyte*, *Sulfatation des batteries au plomb* et le sigle *AGM*].

Batterie de démarrage : On appelle *batterie de démarrage* une batterie d'accumulateurs au plomb permettant de lancer un moteur diesel jusqu'à ce qu'il tourne de manière autonome par auto-combustion du gazole injecté.

Une *batterie de démarrage* doit pouvoir délivrer un courant important pendant une courte durée (jusqu'à 30 secondes).

Remarques : **a)** – Les électrodes des *batteries de démarrage* sont habituellement des plaques minces (donc pouvant se déformer facilement) en parallèle et en grand nombre pour augmenter la surface en contact avec l'électrolyte ; la surface de contact entre les électrodes et l'électrolyte détermine l'intensité que peut délivrer la batterie pendant le lancement du moteur diesel.

b) – Une batterie marine doit avoir un niveau d'électrolyte au-dessus des plaques (les électrodes) suffisant pour que ces électrodes soient toujours submergées, même en cas d'inclinaison du bateau d'un bord ou de l'autre à cause du roulis, ou en cas de pilonnement violent.

c) – La décharge d'une batterie de démarrage à électrolyte liquide ne devrait pas excéder 20 p 100 de sa capacité, au risque de déformer les plaques minces de façon irréversible.

Batteries de tambour : Roulements variés par lesquels un tambour fait connaître diverses heures ou divers ordres de service.

Remarque : Lorsqu'un clairon remplace le tambour, on parle de *sonneries*.

Batteries Nawa : Voir *Nawatechnologies*.

Battiture (en anglais « *iron scales* ») : Écailles d'oxyde de fer qui se forment à la surface du métal quand on le bat ou qu'on le lamine au sortir du feu ; on doit les enlever avant de repasser le fer au laminoir ou de le battre à nouveau.

Remarques : **a)** – Ces écailles sont noires, plates et se détachent facilement.

b) – On les nomme quelquefois *pailles de fer*.

Battre : **1** – *Battre pavillon* (en anglais « *to fly a flag* », « *to carry a flag* », « *to wear a flag* ») c'est arborer, faire flotter le pavillon national.

Remarque : **a)** – Battre pavillon français, américain, c'est arborer un pavillon français, américain.

b) – On dit aussi *battre pavillon* lorsqu'il s'agit de la marque d'un officier général commandant une force navale.

2 – On dit qu'une *voile bat* (en anglais « *to flap* », « *to strike* ») lorsqu'elle heurte violemment le mât et le gréement par secousses, soit parce que le vent la prend tantôt d'un bord, tantôt de l'autre, soit parce que l'écoute ou l'amure n'est pas bien réglée.

Remarques : **a)** – Les voiles battent aussi quand il n'y a pas assez de vent pour les gonfler.

b) – Battre est parfois employé, pour les voiles, comme synonyme de *faseyer*.

3 – *Battre*, en parlant des vagues ou de la mer, s'emploie pour indiquer que l'état de la mer est mauvais et que les vagues arrosent le navire.

4 – Battre les mers (en anglais « *to keep the sea* », « *to beat the sea* ») c'est rester longtemps dans les mêmes parages, à croiser ou à attendre sans rien faire.

5 – Battre les ris, c'est mettre les œillets aux bandes de ris.

6 – Les calfats battent les coutures (en anglais « *to full again* », « *to horse the topsides* ») lorsqu'ils enfoncent de l'étoupe à coups de maillet dans les jours entre les bordages.

7 – Sur un navire à propulsion mécanique, *battre en arrière* (en anglais « *to make astern* » ou « *to reverse her means of propulsion* ») c'est mettre la machine en arrière, c'est-à-dire faire fonctionner l'appareil propulsif de façon telle que la poussée s'exerce à faire culer le navire.

Remarque : Cette expression s'utilise principalement lorsque l'on met la machine en arrière pour casser l'erre du navire.

8 – *Battre en chasse*, c'est poursuivre un ennemi lorsqu'il fuit, avec les canons de l'avant.

9 – *Battre en retraite*, c'est se défendre avec les canons de l'arrière contre un ennemi qu'on veut fuir.

Batture (en anglais « *reef* », « *flat* », « *flat shoal* », « *shallow* ») : Fond assez étendu de roches de coraux ou même de sable, sur lesquels il est rare que la mer ne brise ; quand il fait calme, on voit souvent des remous dessus.

Remarque : Une batture est séparée de l'éventuel rivage voisin par une étendue d'eau où la profondeur est plus grande.

Bau (en anglais « *beam* ») : **1** – Sorte de poutre placée en travers du navire, qui relie les deux murailles et qui, avec plusieurs autres semblables, soutient les bordages des ponts ou des tillacs.

Remarques : **a)** – Les baux sont à un navire ce que les poutres sont à un édifice.

b) – Les baux joignent ensemble les côtés du navire et les retiennent contre les efforts qu'ils subissent pour se désunir dans le roulis ou en cas de gîte.

c) – Dans le cas d'un pont en bois, les bordages qui couvrent les baux pour former les ponts sont posés côte à côte sans empature ; le petit intervalle entre deux bordages, qu'on nomme *la couture*, est empli d'étoupe chassée à force manuellement ; l'étoupe était traditionnellement recouverte de brai (c'est ce qu'on appelle le calfatage) ; aujourd'hui on emploie un matériau synthétique comparable.

d) – Le bout de chaque bau porte sur des pièces de charpente appelées *courbatons* ou *courbes*, qui font une figure triangulaire et qui entretiennent les baux avec les vaigres.

e) – Dans certains ports de Bretagne et en Picardie, on disait jadis *banc* au lieu de bau.

[Voir les mots *Poutre*, *Solive*, *Bordage*].

2 – On distingue les baux du premier pont, les baux du deuxième pont, les baux du troisième pont, etc.

Remarque : On réserve parfois l'appellation de *bau* pour les poutres ou solives du premier pont et on appelle alors *barrots* celles des autres ponts, notamment celles des ponts d'en haut.

3 – On place des *barrotins* ou *demi-baux*, entre les baux, de part et d'autre des écoutilles, qui se terminent aux hiloires et qui sont soutenus par des arcs-boutants, ou pièces de bois mises de travers entre deux baux.

4 – Les baux sont croisés par des hiloires renversés qui reçoivent la tête des épontilles.

5 – Le *maître bau* (en anglais « *main beam* ») est le bau qui est à la plus grande ouverture et qui joint les extrémités supérieures des genoux dans la plus grande largeur du navire, qui correspond au maître-couple.

Remarque : Ordinairement, le maître-couple se trouve en avant du milieu de la longueur du navire.

6 – Sur les navires de l'ancienne marine à voiles, le maître-bau servait d'échelle pour diverses mesures ; on utilisait sa grandeur pour déterminer les dimensions des mâts, des vergues, etc.

Remarque : Sur les navires de l'ancienne marine à voiles, le maître-bau pouvait faire environ le quart de la longueur de quille.

7 – Sur les navires modernes à propulsion mécanique, à murailles droites et verticales, il existe des dizaines de baux qui répondent au caractère d'un maître-

bau, de l'avant à l'arrière et éventuellement des bouchains au pont supérieur.

8 – La largeur hors-tout d'un navire est toujours plus grande que le maître-bau, ne serait-ce que parce que, de chaque bord, s'ajoute l'épaisseur du bordé.

Remarques : **a)** – On caractérise souvent les navires par leur « *largeur hors-bau* », c'est-à-dire de dedans le bordé d'un côté, à dedans le bordé de l'autre côté, car c'est la largeur utile pour le chargement du navire.

b) – De même, on utilise l'expression « *de dessus la quille jusqu'au niveau des gouttières* » pour caractériser le *creux* du navire, c'est-à-dire la profondeur utile.

9 – Les baux ont du bouge, c'est-à-dire un renflement sur le milieu de leur partie supérieure, afin d'aider à l'écoulement des eaux sur les ponts qui les recouvrent.

10 – Sur les navires en bois, les baux sont installés et retenus dans des ceintures appelées bauquières par leurs extrémités façonnées en queue d'aronde ; ces assemblages participent à la tenue transversale de la coque.

Remarques : **a)** – On utilise des *baux composés* lorsque l'on ne dispose pas de pièces de construction de longueur, d'épaisseur ou de largeur suffisantes, ou par économie afin de réduire le coût.

b) – Les baux composés sont parfois préférables à ceux d'une seule pièce parce que les baux d'une seule pièce ont de telles dimensions qu'on les trouve dans des arbres qui sont sur le retour qui peuvent avoir le cœur gâté sans que cela n'apparaisse aux yeux les plus connaisseurs.

c) – Pour faire un bau composé de deux pièces, chacune de ces pièces a pour longueur les deux tiers de la longueur totale du bau, ces deux pièces se joignent ensemble d'un tiers de leur longueur ; l'empâture se fait sur leurs parties verticales.

d) – Les baux composés de trois pièces sont formés d'abord par une première pièce qui a la longueur et la largeur du bau mais qui n'a que la moitié de son épaisseur et ensuite par deux autres pièces qui ont chacune les mêmes dimensions mais la moitié seulement de celle de la première pièce ; ces deux pièces se joignent bout à bout et elles sont unies à la pièce principale par des adents faits de distance en distance sur la partie horizontale ; elles sont assujetties à chaque arrête par des chevilles d'assemblage clavetées sur virole : ces deux pièces se nomment les armures.

11 – On appelle *bau de lof* (en anglais « *foremost beam* ») le bau de l'avant qui correspond au point d'amure de la grand voile.

12 – Le *bau de coltis* (en anglais « *collar beam* ») est celui qui traverse le couple de coltis, placé tout près du beaupré.

13 – Le *bau de dalle* (en anglais « *aftmost beam* », « *hindmost beam* ») est le premier bau à partir de l'arrière.

Remarque : On appelle parfois *faux baux* (en anglais « *fork beam* », « *orlop beam* ») les baux qui soutiennent les faux-ponts.

14 – On appelle *lattes* des sortes de baux intermédiaires disposés entre les baux de la dunette.

Baucent : Flamme rouge arborée par les bâtiments qui font une guerre sans merci, où tous les ennemis doivent être tués.

Baude : Pierre que l'on attache au filet d'une madrague pour en lester le fond.

Bau de force (en anglais « *paddle-beam* », « *sponcion-beam* ») : Bau très solide des navires à roues latérales, perçant la muraille et lié au navire par de fortes courbes intérieures ainsi que par des jambes de force extérieures.

Remarque : Il y a toujours deux baux de force, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière des roues ; leurs extrémités portent l'élongis sur lequel est boulonnée la chaise contenant le bout de l'arbre extérieur.

Baudrier d'Orion : Groupe de 3 étoiles alignées à peu près horizontalement, légèrement incliné à gauche, à mi hauteur de la constellation d'Orion.

Remarques : **a)** – On l'appelle *baudrier* d'Orion ou *ceinture* d'Orion.

b) – Les trois étoiles supergéantes bleues qui forment le *baudrier d'Orion* ont pour noms :

i) *Alnitak* (ζ Orion) système stellaire à l'Est (à gauche) du baudrier ;

ii) *Alnilam* (ϵ Orion) au milieu du baudrier ;

iii) *Mintaka* (δ Orion) système stellaire à l'Ouest (à droite) du baudrier.

c) – L'étoile *Mintaka* (δ Orion) a pour déclinaison – 17° 57' ; elle peut donc servir à situer l'Équateur céleste dans le ciel.

Baufe : Grosse corde tenue au fond de la mer et le long de laquelle sont distribuées des lignes flottantes garnies d'hameçons.

Baume : Nom du gui d'une brigantine.

[Voir le mot *Bôme*].

Baume : **1** – Plante très odoriférante qui entre dans les fournitures des salades.

Remarque : C'est une espèce de menthe.

2 – On appelle baume la liqueur qui coule de certains arbres.

Exemples : Baume oriental ; baume blanc ; baume d'Égypte ; baume du Pérou ; baume de la Mecque.

3 – On appelle *baumes* certaines compositions propres aux plaies et qui servent à les consolider.

Exemple : Il m'a guéri avec son baume.

4 – On appelle aussi *baume* une certaine pâte de senteur, que l'on porte sur soi dans une petite boîte, contre le mauvais air.

Remarque : On dit « *cela fleure comme baume* » pour dire *cela sent fort bon*.

5 – En chimie et en pharmacie, on appelle improprement *baumes* certaines préparations magistrales pour usages externes.

Exemples : Baume de soufre ; baume de Saturne.

Baume du tigre (en anglais « *Tiger balm* ») : Onguent de la pharmacopée chinoise.

Remarques : **a)** – Le fameux *baume du tigre* chinois dégage une odeur de camphre très forte et très agréable.

b) – Les véritables *baumes du tigre* originaux sont faits à Singapour ; on en fabrique sous licence en Chine.

c) – Les *baumes du tigre* contiennent du camphre, du menthol et de l'huile essentielle de clous de girofle.

d) – Le *baume du tigre blanc* est employé en cas de maux de tête, de congestion nasale, de piqûres d'insectes.

e) – Le *baume du tigre rouge* contient, en plus, de l'huile de *cajéput* et de l'huile essentielle de *cannelier de Chine* : on l'utilise pour calmer les douleurs et pour guérir les contractures musculaires ou articulaires.

f) – Le camphre et le clou de girofle réchauffent ; le menthol et le cajéput rafraîchissent.

g) – Le *baume du tigre* vendu en France ne doit pas contenir plus de 11 pour 100 de camphre.

h) – Le *baume du tigre* vendu en France n'est pas considéré comme un médicament et il est reconnu sans danger en usage externe ; il est cependant contre-indiqué pour les enfants de moins de sept ans et pour les femmes enceintes ou allaitantes en raison des huiles essentielles qu'il contient.

i) – Le *baume du tigre* peut être fatal pour les enfants s'il est avalé.

j) – Le *baume du tigre* vendu au détail en France est différent, par sa composition, de celui que l'on peut acheter à Singapour ; il ne doit pas contenir d'extraits de

capsicum (une sorte de piment) de la famille des solanacées (comme la tomate et le tabac).

Baume du Tigre (Jardin du –) (en anglais « *Tiger Balm Garden* ») : Le « *Jardin du Baume du Tigre* » à Singapour (1° 17' N – 103° 51' E) est un parc d'attractions composé d'un millier de statues et de 150 dioramas géants montrant des scènes du folklore et de la mythologie chinoise, afin de perpétuer la tradition.

Remarque : Il existe deux autres *Jardins du Baume du Tigre* : l'un à Hong Kong et l'autre à Fujian, en Chine.

Baumier : Arbre qui porte le baume.

Bauquière (en anglais « *bowsprit* », « *clamp* », « *shelf piece* ») : **1** – [*Marine en bois*] Ceinture intérieure faite de bordages de très fortes dimensions qui court sur toute la longueur du navire et qui sert à relier les couples entre eux et à soutenir les baux par leurs extrémités.

Remarques : **a)** – Le nom de la bauquière vient de ce qu'elle soutient les baux.

b) – La partie supérieure de la bauquière porte des entailles en queue d'aronde, pour recevoir les extrémités de chaque bau qui sont façonnés pour s'y endenter.

2 – [*Marine en bois*] Il y a autant de bauquières qu'il y a d'étages au navire (ponts, faux-ponts, gaillards).

Remarques : **a)** – Les bauquières marquent le relèvement des ponts, à l'avant et à l'arrière du navire.

b) – L'équivalent d'une bauquière, mais placée à l'extérieur, s'appelle une *préceinte*.

c) – Sur les vaisseaux, il y avait une préceinte au-dessous de chaque rangée de sabords.

3 – [*Marine en bois*] Chaque bauquière est renforcée par en dessous au moyen d'une *serre bauquière* qui forme une seconde ceinture intérieure de forte épaisseur.

Remarques : **a)** – Une serre bauquière est une vaigre très épaisse.

b) – Le mot *serre* était jadis employé à la place de vaigre.

c) – Sur les navires en bois, les écarts des serres-bauquières sont sans empature : ils se joignent bout à bout et ils ne se rencontrent pas sous ceux des bauquières.

d) – Sur les navires en bois, on établit sous chaque serre bauquière deux ou trois bordages qui diminuent de l'un à l'autre.

4 – [*Marine en bois*] La bauquière du premier pont est placée, dans la plus grande largeur des vaisseaux, à la hauteur du creux moins l'épaisseur du bau et moins l'épaisseur du pont, et elle suit en avant et en arrière le relèvement des ponts, de trois lignes par pied de la longueur du vaisseau de tête en tête pour l'arrière, et d'un pouce par pied du quart de sa plus grande largeur pour l'avant.

Remarques : **a)** – Le relèvement des ponts, en avant et en arrière, permet à l'eau de s'écouler et de ne pas séjourner sur les ponts ; la convexité des ponts produite par celle des baux aide ensuite à l'évacuation de l'eau à la mer.

b) – Les ponts conserveront au moins le niveau quand le navire sera vieux.

c) – Les ponts des vaisseaux ont plus de relèvement en arrière qu'en avant parce que la partie de l'arrière sous la flottaison est plus pincée qu'à l'avant à cause de l'effet que doit produire le gouvernail ; l'arrière plonge donc davantage si le navire prend de l'arc avec la vétusté.

5 – [*Marine en bois*] La bauquière du premier pont a la même largeur que la quille, et une hauteur d'un quart de moins que les membres ; les écarts des pièces qui la composent se joignent par une empature qui a pour longueur trois fois la hauteur des pièces.

Remarques : **a)** – Les serres-bauquières placées sous les bauquières, de chaque

côté, ont un pouce de moins dans leurs dimensions que les bauquières ; les écarts des serres-bauquières n'ont pas d'empature et ils ne se rencontrent pas sous ceux des bauquières ; les serres-bauquières se joignent bout à bout.

b) – Les deux ou trois bordages sous la serre-bauquière diminuent de l'un à l'autre d'un pouce en épaisseur.

c) – Les deux ou trois bordages placés sous la serre-bauquière s'appellent aussi serres-bauquières.

6 – [*Marine en bois*] Les bauquières du second pont, celles des gaillards et celles de la dunette ont le même relèvement que la bauquière du premier pont.

[Voir les mots *Bau*, *Couple*, *Vaigre*, *Préceinte*, *Serre-bauquière*, *Écart*, *Empature*].

Bavard : Qui parle sans discrétion et sans mesure.

Bavarder : Parler excessivement de choses frivoles, ou qu'on devrait tenir secrètes.

Bavaroise : Infusion de thé où l'on met du sirop de capillaire au lieu de sucre.

Baveuse : Poisson de mer, ainsi appelé sur la côte de Provence, parce qu'il est toujours couvert d'une sorte de bave.

Bavochoer : Imprimer d'une manière peu nette.

Bavolet : Ancienne coiffure de femme qui couvrait les côtés et le derrière de la tête.

Remarque : La quichenote est une sorte de bavolet.

[Voir le mot *Quichenote*].

Bavure : Petite trace que font les joints des pièces d'un moule.

Baydarque : **1** – Barque de la côte Nord de la Sibérie, du Kamtchatka et de la côte Nord-Ouest de l'Amérique.

2 – La *baydarque* est faite de peaux de veau marin qui sont réunies par des coutures plates, exécutées avec les nerfs de ces animaux.

3 – La forme de ces embarcations est maintenue, de l'intérieur, par une carcasse en bois formée de membres, d'allonges et de supports liés par des nerfs ou des tendons.

4 – Les *baydarques* sont plates au milieu et très aiguës aux extrémités.

5 – Les peaux sont soigneusement huilées pour leur conservation.

6 – Les *baydarques* ont de 3 à 7 mètres de long, en fonction du nombre de trous dont leur pont est percé et qui sont destinés à recevoir un homme chacun.

7 – Les hommes revêtent en guise de chemises des parois de vessies parfaitement cousues, attachées aux trous du bateau, à leur cou et à leurs poignets, qui rendent le bateau insubmersible.

Remarques : **a)** – Les *baydarques* qui chassent la baleine sont armées par plusieurs hommes.

b) – Celles qui sont employées à la chasse aux loutres n'ont qu'un trou et sont armées par un seul homme.

c) – Les *baydarques* sont à rapprocher des *curraghs* irlandaises.
[Voir le mot *Curragh*].

Bayer : Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps quelque chose.

Remarque : *Bayer aux corneilles* signifie s'amuser à regarder en l'air niaisement.

2 – [*Familier*] Désirer quelque chose avec une grande avidité.

Remarque : On ne s'en sert en ce sens qu'avec la préposition après.

Exemple : Bayer après les richesses, après les honneurs.

Bayère : **1** – Synonyme de *galiotte*.

2 – Bâtiment de charge ayant un grand mât qui porte une voile et un hunier, un beaupré, et un mât d'artimon qui porte une voile carrée.

Bayeux (Second discours de – le 16 juin 1946) : De Gaulle revint en France le 14 juin 1944, pour la première fois depuis son départ pour Londres le 17 juin 1940. Autorisé par Churchill à traverser la Manche à bord du torpilleur français « *La Combattante* », une semaine après le début du débarquement anglo-américain sur les plages de Normandie (opération Overlord commencée le 6 juin 1944), De Gaulle débarqua sur la plage de Courseulles-sur-Mer (Calvados) le 14 juin 1944. Il fit le jour même un premier discours à Bayeux (Calvados). De Gaulle revint à Bayeux le 16 juin 1946, en commémoration du 14 juin 1944, date de son retour en France métropolitaine ; il prononça, à cette occasion, son fameux « *second discours de Bayeux* » qui est généralement considéré comme l'un de ses principaux discours ; il énonça, ce jour-là, des idées qui inspirèrent la Constitution de la 5^{ème} République promulguée le 4 octobre 1958 : un régime présidentiel fort dans lequel le Président de la République serait la clé de voûte du pouvoir exécutif et un parlement bicaméral.

Remarque : Texte du *Second discours de Bayeux* de De Gaulle, le 16 juin 1946.

« Dans notre Normandie, glorieuse et mutilée, Bayeux et ses environs furent témoins d'un des plus grands événements de l'histoire. Nous attestons qu'ils en furent dignes. C'est ici que, quatre années après le désastre initial de la France et des Alliés, débuta la victoire finale des Alliés et de la France, c'est ici que l'effort de ceux qui n'avaient jamais cédé et autour desquels s'était, à partir du 18 juin 1940, rassemblé l'instinct national et réformée la puissance française, tira des événements sa décisive justification.

« En même temps, c'est ici que, sur le sol des ancêtres, réapparut l'État. L'État légitime, parce qu'il reposait sur l'intérêt et le sentiment de la nation ; l'État dont la souveraineté réelle avait été transportée du côté de la guerre, de la liberté, de la victoire, tandis que la servitude n'en gardait que l'apparence ; l'État sauvegardé dans ses droits, sa dignité, son autorité, au milieu des vicissitudes, du dénuement et de l'intrigue ; l'État préservé des ingérences de l'étranger ; l'État capable de rétablir autour de lui l'unité nationale et l'unité impériale, d'assembler toutes les forces de la patrie et de l'Union française, de porter la victoire à son terme, en commun avec les Alliés, de traiter d'égal à égal avec les autres grandes nations du monde, de préserver l'ordre public, de faire rendre la justice et de commencer notre reconstruction

« Si cette grande œuvre fut réalisée en dehors du cadre antérieur de nos institutions, c'est parce que celles-ci n'avaient pas répondu aux nécessités nationales et qu'elles avaient d'elles-mêmes abdicué dans la tourmente. Le salut devait venir d'ailleurs.

« Il vint d'abord d'une élite, spontanément jaillie des profondeurs de la nation et qui, bien au-dessus de toute préoccupation de parti ou de classe, se dévoua au combat pour la libération, la grandeur et la rénovation de la France.

« Sentiment de sa supériorité morale, conscience d'exercer une sorte de sacerdoce du sacrifice et de l'exemple, passion du risque et de l'entreprise, mépris des agitations, prétentions, surenchères, confiance souveraine en la force et en la ruse de sa puissante conjuration aussi bien qu'en la victoire et l'avenir de la patrie, telle fut la psychologie de cette élite partie de rien et qui, malgré de lourdes pertes, devait entraîner derrière elle tout l'Empire et toute la France.

« Elle n'y eût point cependant réussi sans l'assentiment de l'immense masse française. Celle-ci, en effet, dans sa volonté instinctive de survivre et de triompher n'avait jamais vu dans le désastre de 1940 qu'une péripétie de la

guerre mondiale où la France servait d'avant-garde. Si beaucoup se plièrent, par force, aux circonstances, le nombre de ceux qui les acceptèrent dans leur esprit et dans leur cœur fut littéralement infime. Jamais la France ne crut que l'ennemi ne fût point l'ennemi et que le salut fût ailleurs que du côté des armes de la liberté. A mesure que se déchiraient les voiles, le sentiment profond du pays se faisait jour dans sa réalité.

« Partout où paraissait la croix de Lorraine s'écroulait l'échafaudage d'une autorité qui n'était que fictive, bien qu'elle fût, en apparence, constitutionnellement fondée. Tant il est vrai que les pouvoirs publics ne valent en fait et en droit que s'ils s'accordent avec les intérêts supérieurs du pays, s'ils reposent sur l'adhésion confiante des citoyens. En matière d'institutions, bâtir sur autre chose, ce serait bâtir sur du sable. Ce serait risquer de voir l'édifice crouler une fois de plus à l'occasion d'une de ces crises auxquelles, par la nature des choses, notre pays se trouve si souvent exposé.

« Voilà pourquoi, une fois assuré le salut de l'État dans la victoire remportée, et l'unité nationale maintenue, la tâche par-dessus tout urgente et essentielle était l'établissement des nouvelles institutions françaises. Dès que cela fut possible, le peuple français fut donc invité à élire ses constituants, tout en fixant à leur mandat des limites déterminées et en se réservant à lui-même la décision définitive.

« Puis, une fois le train mis sur les rails, nous-même nous sommes retirés de la scène, non seulement pour ne point engager dans la lutte des partis ce qu'en vertu des événements nous pouvons symboliser, et qui appartient à la nation tout entière, mais encore pour qu'aucune considération relative à un homme, tandis qu'il dirigeait l'État, ne pût fausser dans aucun sens l'œuvre des législateurs.

« Cependant, la nation et l'Union française attendent encore une Constitution qui soit faite pour elles, et qu'elles aient pu joyeusement approuver. A vrai dire, si l'on peut regretter que l'édifice reste à construire, chacun convient certainement qu'une réussite quelque peu différée vaut mieux qu'un achèvement rapide mais fâcheux.

« Au cours d'une période qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut envahie sept fois et a pratiqué sept régimes, car tout se tient dans les malheurs du peuple. Tant de secousses ont accumulé dans notre vie publique des poisons dont s'intoxique notre vieille propension gauloise aux divisions et aux querelles.

« Les épreuves inouïes que nous venons de traverser n'ont fait naturellement qu'aggraver cet état de choses. La situation actuelle du monde où, derrière des idéologies opposées, se confrontent des puissances entre lesquelles nous sommes placés, ne laisse pas d'introduire dans nos luttes politiques un facteur de trouble passionné. Bref, la rivalité des partis revêt chez nous, un caractère fondamental, qui met toujours tout en question, et sous lequel s'estompent trop souvent les intérêts supérieurs du pays. Il y a là un fait patent qui tient au tempérament national, aux péripéties de l'histoire et aux ébranlements du présent, mais dont il est indispensable à l'avenir du pays et de la démocratie que nos institutions tiennent compte et se gardent, afin de préserver le crédit des lois, la cohérence des gouvernements, l'efficacité des administrations, le prestige et l'autorité de l'État.

« C'est qu'en effet le trouble dans l'État a pour conséquence inéluctable la désaffection des citoyens à l'égard des institutions. Il suffit alors d'une occasion pour faire apparaître la menace de la dictature. D'autant plus que l'organisation en quelque sorte mécanique de la société moderne rend chaque jour plus nécessaires et plus désirés le bon ordre dans la direction et le fonctionnement régulier des rouages.

« Comment et pourquoi ont fini chez nous la première, la deuxième et la troisième Républiques ? Comment et pourquoi donc la démocratie italienne, la République allemande de Weimar, la République espagnole firent-elles place aux régimes que l'on sait ?

« Et pourtant qu'est la dictature, sinon une grande aventure ? Sans doute ses débuts semblent avantageux. Au milieu de l'enthousiasme des uns et de la résignation des autres, dans la rigueur de l'ordre qu'elle impose, à la faveur d'un décor éclatant et d'une propagande à sens unique, elle prend d'abord un tour de dynamisme qui fait contraste avec l'anarchie qui l'avait précédée. Mais c'est le destin de la dictature d'exagérer ses entreprises.

« À mesure que se font jour parmi les citoyens l'impatience des contraintes et la nostalgie de la liberté, il faut à tout prix leur offrir en compensation des réussites sans cesse plus étendues. La nation devient une machine à laquelle le maître imprime une accélération effrénée. Qu'il s'agisse de desseins intérieurs ou extérieurs, les buts, les risques, les efforts dépassent peu à peu toute mesure. A chaque pas se dressent, au dehors et au dedans, des obstacles multipliés. A la fin le ressort se brise. L'édifice grandiose s'écroule dans le malheur et dans le sang. La nation se retrouve rompue, plus bas qu'elle n'était avant que l'aventure commençât.

« Il suffit d'évoquer cela pour comprendre à quel point il est nécessaire que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique.

« Il y a là, au surplus, pour nous, une question de vie ou de mort, dans le monde et au siècle où nous sommes, où la position, l'indépendance et jusqu'à l'existence de notre pays et de notre Union française se trouvent bel et bien en jeu.

« Certes, il est de l'essence même de la démocratie que les opinions s'expriment et qu'elles s'efforcent par le suffrage d'orienter suivant leur conception l'action publique et la législation. Mais aussi tous les principes et toutes les expériences exigent que les pouvoirs publics : législatif, exécutif, judiciaire, soient nettement séparés et fortement équilibrés, et qu'au-dessus des contingences politiques soit établi un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons.

« Il est clair et il est entendu que le vote définitif des lois et des budgets revient à une assemblée élue au suffrage universel et direct. Mais le premier mouvement d'une telle assemblée ne comporte pas nécessairement une clairvoyance et une sérénité entières. Il faut donc attribuer à une deuxième assemblée élue et composée d'une autre manière la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets. Or, si les grands courants de politique générale sont naturellement reproduits dans le sein de la Chambre des députés, la vie locale, elle aussi, a ses tendances et ses droits.

« Elle les a dans la métropole. Elle les a, au premier chef, dans les territoires d'outre-mer qui se rattachent à l'Union française par des liens très divers. Elle

les a dans cette Sarre à qui la nature des choses, découverte par notre victoire, désigne une fois de plus sa place auprès de nous, les fils des Francs. L'avenir des 190 millions d'hommes et de femmes qui vivent sous notre drapeau est dans une organisation de forme fédérative que le temps précisera peu à peu, mais dont notre Constitution nouvelle doit marquer le début et ménager le développement.

« Tout nous conduit donc à instituer une deuxième chambre dont, pour l'essentiel, nos conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette chambre complètera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, en faisant dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. Il sera normal d'y introduire, d'autre part, des représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'État, la voix des grandes activités du pays. Réunis aux élus des assemblées locales des territoires d'outre-mer, les membres de cette assemblée formeront le grand conseil de l'Union française, qualifié pour délibérer des lois et des problèmes intéressant l'Union : budget, relations extérieures, rapports intérieurs, défense nationale, économie, communications.

« Du Parlement, composé de deux chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations. Sans doute aura-t-il fallu pendant la période transitoire où nous sommes, faire élire par l'Assemblée nationale constituante le président du gouvernement provisoire, puisque, sur la table rase, il n'y avait aucun autre procédé acceptable de désignation. Mais il ne peut y avoir là qu'une disposition du moment. En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline seraient-elles maintenues à la longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre et si chacun des membres du gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

« C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement, mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le président de l'Union française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif.

« Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement ; à lui la mission de nommer les ministres, et d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du gouvernement ; au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-là engagent les citoyens ; à lui la tâche de présider les conseils du gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas ; à lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays à faire connaître, par des élections, sa décision souveraine ; à lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.

« Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : « Quelle est la meilleure constitution ? » Il répondait : « Dites-moi d'abord pour quel peuple et à quelle époque » Aujourd'hui c'est du peuple français et des peuples de l'Union française qu'il s'agit, et à une époque bien dure et bien dangereuse ! Prenons-nous tels que nous sommes. Prenons le siècle tel qu'il est. Nous avons à mener à bien, malgré d'immenses difficultés, une rénovation profonde, qui conduise chaque homme et chaque femme de chez nous à plus d'aisance, de sécurité, de joie, et qui nous fasse plus nombreux, plus puissants, plus fraternels.

« Nous avons à conserver la liberté, sauvée avec tant et tant de peine. Nous avons à assurer le destin de la France au milieu de tous les obstacles qui se dressent sur sa route et celle de la paix. Nous avons à déployer parmi nos frères les hommes ce dont nous sommes capables pour aider notre pauvre et vieille mère la Terre. Soyons assez lucides et assez forts pour nous donner et pour observer des règles de vie nationale qui tendent à nous rassembler quand, sans relâche, nous sommes portés à nous diviser contre nous-mêmes ! Toute notre histoire, c'est l'alternance des immenses douleurs d'un peuple dispersé, et des fécondes grandeurs d'une nation libre groupée sous l'égide d'un État fort. »

Bayou : Bras d'une rivière côtière en Louisiane.

Bazar : Nom qu'on donne dans l'Orient aux marchés publics d'esclaves et aux lieux où l'on enferme les esclaves.

BCR : Sigle de l'expression « *bâtiment de commandement et de ravitaillement* ».

Remarque : Un BCR est un transport de produits pétroliers raffinés destiné au ravitaillement des navires, qui peut également embarquer un commandant tactique de zone et son état-major.

BEA : Sigle du *Bureau d'Enquête et d'Analyse* chargé de déterminer les causes des naufrages et de proposer des mesures de nature à prévenir d'autres accidents.

Béant : Participe de l'ancien verbe *béer*, et qui ne s'emploie que comme adjectif pour signifier : *qui présente une grande ouverture*.

Exemple : Trou béant.

Béatitude (Sa –) : « *Sa béatitude* » est le titre et l'appellation courante du patriarche de Babylone (actuellement basé à Bagdad, capitale de l'Irak), primat de l'Église catholique chaldéenne, président de l'Assemblée des évêques catholiques d'Irak.

Beau (en anglais « *fair* » ou « *fine* ») : **1** – Le temps est beau quand le ciel est serein, la mer calme ou peu agitée et que le vent est égal (sans rafales) et modéré.

[Voir le mot *Serein*].

2 – La mer est *belle* quand elle est unie.

3 – Sur l'échelle de Beaufort, on dit que *la mer est belle* (force 2) quand la hauteur des vagues est comprise entre 0,10 et 0,50 mètre.

[Voir l'expression *Beaufort (Échelle de –)*].

Remarques : **a** – Si les vagues ont une hauteur inférieure à 0,10 mètre, on dit que la mer est *calme* (force zéro s'il n'y a pas de rides, force 1 s'il y a des rides).

b – Si les vagues ont une hauteur comprise entre 0,50 et 1,25 mètre, on dit que la mer est *peu agitée* (force 3).

Beaufort (Échelle de –) (en anglais « *Beaufort wind force scale* ») : Échelle graduée de 0 à 12 établie en fonction de la vitesse du vent et décrivant l'état de la mer pour les différentes vitesses du vent.

Remarque : L'échelle de Beaufort permet d'évaluer la vitesse du vent simplement en observant la surface de la mer.

[Voir les expressions *Beaufort (Sir Francis –)* et *Échelle de Beaufort*].

Force du vent	Vitesse du vent (nd)	Appellation	Description de la mer
0	0 à 1	Calme de vent	Comme un miroir.
1	1 à 3	Très légère brise	Quelques rides.
2	4 à 6	Légère brise	Vaguelettes ne déferlant pas.
3	7 à 10	Petite brise	Petites vagues ; écume d'aspect vitreux, parfois quelques moutons.
4	11 à 16	Jolie brise	Petites vagues ; moutons franchement nombreux.
5	17 à 21	Bonne brise	Vagues modérées, très nombreux moutons, parfois quelques embruns.
6	22 à 27	Vent frais	Crêtes d'écume blanche, lames, embruns.
7	28 à 33	Grand frais	De l'écume est entraînée dans le lit du vent à la crête des vagues.
8	34 à 40	Coup de vent	Tourbillons d'écume à la crête des lames, traînées d'écume.
9	41 à 47	Fort coup de vent	Lames déferlant grosses à énormes, visibilité réduite par les embruns.
10	48 à 55	Tempête	La surface de l'eau semble blanche ; nombreux rouleaux.
11	56 à 63	Violente tempête	La mer est couverte de bancs d'écume blanche.
12	Plus de 63	Ouragan	L'air est plein d'écume et d'embruns

Remarques : a) – La force du vent dans l'échelle de Beaufort tient compte de la vitesse du vent dans les rafales.

b) – L'expression « *vent de force 4, et force 6 dans les rafales* » est à éviter : on dira que le vent est *de force 6* ; on peut dire aussi que la vitesse du vent est « *de 15 nœuds et de 25 nœuds dans les rafales* ».

Beaufort (Sir Francis –) : 1 –Amiral britannique (1774-1857).

2 –Il a inventé en 1805 une échelle anémométrique associant la vitesse du vent et le maniement des voiles d'une frégate ; la force indiquée par son échelle correspond à la nécessité de rentrer certaines voiles, en commençant par celles du haut.

3 –L'échelle de Beaufort a été adoptée en 1838 par l'Amirauté britannique, pour caractériser la force du vent ; elle a été adaptée à la navigation à vapeur en 1916 en donnant pour chaque degré de l'échelle l'aspect visuel de la mer et non plus l'état de la voilure.

4 –L'échelle de Beaufort est maintenant admise et employée universellement. [Voir les expression *Échelle de Beaufort* et *Beaufort (Échelle de –)*].

Beaumé : Synonyme de quille.

[Voir les mots *Bomerie, Bodine, Bodinerie, Quille*].

Beaupré (en anglais « *bowsprit* ») : **1** – Le mât de beaupré est le mât le plus avancé d'un navire à voiles ; il est fixé sur la proue, et il est couché sur l'éperon.

Remarques : a) – Le mât de beaupré dépasse obliquement à l'avant du navire.

b) – Il porte sur la tête de l'étrave, ou juste à côté, et son pied repose sur un des ponts inférieurs.

c) – Beaupré est l'ancien nom de la *civadière*.

[Voir le mot *Civadière*].

2 – Le mât de beaupré et son bout dehors servent d'appui inférieur aux focs et aux

étais des mâts qui surmontent le mât de misaine.

3 – Le mât de beaupré a ordinairement le même diamètre que le mât de misaine et sa longueur par delà l'étrave est égale au maître-bau.

4 – Le mât de beaupré est retenu par des liures, en dessous par des sous-barbes, et sur les côtés par des haubans.

5 – Les estropes du gréement du mât de beaupré sont en fil de fer ou en chaîne.

6 – On donne de l'inclinaison au mât de beaupré pour mieux consolider son emplanture et pour que le gréement se trouve hors de l'eau quand le navire tangue ; et les focs tendent ainsi davantage à soulager le navire.

Remarques : a) – Quand un navire est qualifié par le nombre de ses mâts, le mât de beaupré n'est pas compté.

b) – Au XVI^{ème} siècle, le mât de beaupré porte une voile carrée, la *civadière*.

c) – Voile de beaupré était le nom primitif de la voile de *civadière* ; le mât de beaupré est le mât qui portait jadis la voile de beaupré et qui porte aujourd'hui la *civadière*.

d) – Au XVII^{ème} siècle, le mât de beaupré reçoit à son extrémité une *hune* et un mât vertical appelé *petit beaupré*, sur lequel on établit le *perroquet de beaupré* ou *petit beaupré*.

e) – Au XVIII^{ème} siècle, la hune et le perroquet de beaupré disparaissent ; le beaupré est prolongé par un bâton de foc et il porte deux voiles carrées, la *civadière* et la *contre-civadière* ; il reçoit les amures des focs (les focs sont apparus au milieu du XVII^{ème} siècle).

Le mât de beaupré est soutenu par des sous-barbes et des haubans et il sert de point d'appui aux étais du phare avant.

f) – On appelle aussi *beaupré* toute la mâture de ce mât.

g) – On dit que des navires sont *beaupré sur poupe* (en anglais « **to be close to the stern** », « **to be close ahead** ») lorsqu'ils naviguent en ligne de file assez près les uns des autres pour que le bout du beaupré de l'un ne soit éloigné de la poupe de celui qui le précède que d'une longueur de navire.

Beauté : 1 – Juste proportion des parties du corps, avec un agréable mélange des couleurs.

Remarque : Il se dit proprement des personnes, et particulièrement du visage.

2 – Beauté, se dit aussi de chaque belle personne.

Remarques : a) – On dit « **une jeune beauté** » qu'il s'agisse d'un jeune garçon ou d'une jeune fille.

b) – On appelle *beauté grecque* et *beauté romaine*, des femmes dont la beauté se rapporte à l'idée de la beauté que l'on voit dans les statues et dans les médailles de la Grèce et de Rome.

c) – Le *charme* est différent de la beauté : on dit « *le charme slave* ».

3 – Il se dit aussi de ce qui touche agréablement les sens et l'esprit.

Exemples : La beauté du jour ; la beauté du ciel, de la terre, des fleurs, des eaux, des arbres ; la beauté d'une voix, d'une musique, d'un concert ; la beauté de l'esprit ; la beauté des pensées ; la beauté de l'âme ; la beauté des sentiments ; la beauté d'un ouvrage.

Bec : 1 – On appelle *becs* les extrémités pointues des pattes de l'ancre (en anglais « **pea of anchor** », « **bill of anchor** », « **anchor bill** »).

Remarques : a) – Le bec de l'une des pattes de l'ancre à jas doit pénétrer dans le fond de la mer pour que l'ancre retienne le navire de façon satisfaisante.

b) – Les deux becs d'une ancre à pattes articulées doivent pénétrer dans le fond de la mer pour que l'ancre exerce une bonne tenue.

2 – Cap, promontoire, pointe de terre, souvent à la confluence de deux cours d'eau (en anglais « **neck** », « **bill** », « **point** »).

3 – La partie qui tient lieu de bouche aux oiseaux.

4 – [*Par analogie*] On dit d'une personne qui sait se défendre de toute manière, qu'elle a bon bec, pour dire, qu'elle parle avec une vivacité, avec une hardiesse, accompagnées quelquefois de malignité.

Exemples : En ce sens, on dit dans le style familier : se défendre du bec pour dire *se défendre de paroles* ; se prendre de bec avec quelqu'un pour dire *l'attaquer de paroles* et en être attaqué de même ; donner un coup de bec pour dire *lancer en passant un trait piquant*, un trait de médisance ; être pris par le bec pour dire *être convaincu par ses propres paroles*.

5 – [*Par mépris et badinage*] On appelle blanc-bec un jeune homme sans expérience.

Exemples : Vous n'êtes qu'un blanc-bec ; ce blanc-bec tient tête à tout le monde « *taisez-vous blanc-bec !* ».

Bec de corbin (en anglais « *claw* ») : Petite tenaille à bec rond servant à ployer le fil de fer et le fer-blanc.

Bécard : La femelle du saumon.

Bécarre : Caractère de musique en forme de petit carré, qu'on met devant une note qui avait été haussée ou baissée d'un demi-ton, pour rétablir cette note dans son ton naturel.

Bécasse : Oiseau de passage, qui a le bec fort long.

Bécassine : Oiseau plus petit que la bécasse, qui a aussi le bec fort long, et qui est très bon à manger.

Remarque : On dit au figuré « *tirer la bécassine* » pour dire *cachez son jeu*, sa supériorité, son adresse.

Bécharu : Oiseau aquatique de passage.

Remarque : On dit aussi *phénicoptère*.

Becquée : Ce qu'un oiseau prend avec le bec pour donner à ses petits.

Becquerel : 1 – Le *becquerel* (symbole *Bq*) est l'unité de mesure de la radioactivité.

Remarques : **a)** – Le *becquerel* est l'unité d'activité radioactive correspondant à une transition spontanée par seconde.

b) – Un becquerel correspond à la transformation (désintégration) d'un noyau atomique par seconde.

c) – Le becquerel est une unité dérivée du Système international d'unités.

2 – Un becquerel correspond à *une désintégration par seconde*.

Remarque : La mesure du nombre de désintégrations par seconde ne rend compte ni de l'énergie dégagée, ni des effets sur l'homme.

[Voir les mots *Gray* et *Sievert*].

Becqueter : 1 – Donner des coups de bec.

Exemple : Les oiseaux ont becqueté ces fruits-là.

Remarque : Becqueter n'est pas manger.

2 – [*Populaire et vulgaire*] Consommer son repas.

Bécune : Poisson de mer qui ressemble au brochet par la figure.

Remarque : La *bécune* a jusqu'à 2 mètres de long.

Bédane (en anglais « *cross-cut chisel* ») : 1 – Outil tranchant en forme de barre d'acier plate, tronquée sous un angle plus ou moins aigu suivant les matières qu'il doit couper.

Remarque : Le *bédane* est très semblable à un burin et il n'en diffère que parce que son tranchant est beaucoup plus étroit.

2 – On l'appelle :

i) *bédane de côté*, lorsqu'il est tronqué suivant un plan oblique à sa longueur, mais perpendiculaire à son plan ;

ii) bédane à double tranchant lorsque, taillé en angle aigu au milieu, il coupe sur les deux faces.

Becquée : Ce qu'un oiseau prend avec le bec pour donner à ses petits.

Exemples : Un oiseau qui porte la becquée, qui donne la becquée à ses petits.

Becqueter : Donner des coups de bec.

Exemple : Les oiseaux ont becqueté ces fruits-là.

Remarque : On ne doit pas employer *becqueter* dans le sens de *manger*.

Bécune : Poisson de mer qui ressemble au brochet par la figure.

Remarque : Il a jusqu'à huit pieds de long et il est à craindre par sa voracité.

Bedon : Vieux mot, qui signifiait autrefois petit tambour, mais qui n'est plus en usage que dans cette expression : un gros bedon, qui se dit par plaisanterie d'un homme gros et gras.

Exemple : C'est un gros bedon.

Bée : **1** – Ce mot ne s'emploie qu'en cette expression « *gueule bée* » qui se dit des tonneaux ouverts par un de leurs fonds.

Exemples : Des tonneaux, des futailles à gueule bée.

2 – [*Au figuré*] Il se dit de la bouche de ceux qui par surprise restent sans voix, la bouche ouverte.

Exemple : Ils sont restés bouche bée devant cette remarque.

Beffroi : **1** – Tour ou clocher, d'où l'on fait le guet et où l'on sonne l'alarme.

2 – Il se prend aussi pour la cloche qui est dans le beffroi.

Exemple : Le beffroi sonne.

3 – La charpenterie qui porte les cloches.

Exemple : Il faut refaire le beffroi de cette tour.

Bégayer : Articuler mal les mots, les prononcer avec peine, par un défaut de l'organe.

Bégon : Michel Bégon fut le premier intendant de la Généralité de La Rochelle en 1695.

Remarque : Le *bégonia* a été ainsi appelé en l'honneur de Michel Bégon.

Bègue : Qui a peine à parler et à prononcer les mots, hésitant et répétant souvent la même syllabe, avant que de prononcer celle qui suit.

Bégueule : [*Familier*] Terme injurieux, qui se dit d'une femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence.

Béguin : Espèce de coiffe de linge pour les enfants, qui s'attache sous le menton avec une petite bride.

Exemple : Un enfant qui a encore le béguin.

Béguine : [*Familier*] Nom qu'on donne par mépris à une dévote superstitieuse et minutieuse.

Remarque : Béguine est le nom de certaines religieuses des Pays-Bas.

Bégun : Titre d'honneur qu'on donne aux princesses de l'Indoustan.

Beidou-Compass : **1** – Système de positionnement chinois par satellites couvrant l'ensemble de la Terre, concurrent des systèmes de navigation *GPS* américain, *Glonass* russe ou *Galileo* européen.

Remarque : Le mot *Beidou* est le nom chinois (mandarin) de l'astérisme de la casserole, dans la constellation septentrionale de l'Ourse.

[Voir le mot *Astérisme*].

2 – La constellation du système *Beidou de troisième génération* comporte trente-cinq satellites, dont trente opérationnels : 3 satellites en orbite géostationnaire, 3 en orbite géosynchrone inclinée à 55° et 24 en orbite moyenne.

Remarques : **a)** – Le dernier satellite du système *Beidou 3* a été mis en orbite le 23 juin 2020.

b) – Le système de navigation *Beidou* assure une couverture mondiale avec une

précision de 10 mètres dans sa version civile et jusqu'à 10 centimètres dans sa version militaire.

- Beige : 1** – Sorte de serge faite avec la laine telle qu'on l'enlève de dessus les moutons.
2 – [En parlant de la laine naturelle et de toute étoffe] Qui n'a reçu ni teinture, ni blanchiment.
3 – Couleur de la laine naturelle et de fibres textiles non teintées, entre le blanc cassé et le marron très clair.

- Béjaune : 1** – [Terme de fauconnerie] Oiseau jeune et niais.
Remarque : L'oiseau qui sort du nid a le bec encore jaune.
2 – [Au figuré] On donne aussi ce nom à un jeune homme sot, ignorant et niais.
3 – [Familier] Sottise, ineptie.
Exemple : Montrer à quelqu'un son béjaune.

Bel : Unité de pression acoustique.
[Voir le mot *Décibel*].

- Belandre** (en anglais « *bilander* ») : Navire du Nord (Hollande et Basse-Flandre) à fond plat, ayant des ailes de dérive et dont la voilure ressemble à celle du senau ou du sloup.
Remarques : **a**) – On dit aussi *spreck* ou *sprick*.
b) – Le *belandre* a autant de plat que de bau ; par sa forme, il ressemble à un coffre ; il n'a qu'un mât en trinquette appareillé en heu.
c) – Le *bélandre* a un port compris entre huit et trente tonneaux.
d) – Le *bélandre* était utilisé sur les rivières, sur les canaux et dans les rades.
e) – Il était souvent armé par un couple avec ses enfants qui n'ont pas d'autre demeure et qui vont de rivière en rivière pour gagner leur vie.
f) – On dit et on écrit *bélandre* ou (rarement) *balandre*.

- Belay !** : Exclamation anglaise employée par quelques marins français pour dire « amarrez ! ».
Remarques : **a**) – Par corruption, on dit aussi « *blay !* ».
b) – In english, *belay* is also used to mean « stop » or « cancel » as in « *belay that !* » i.e. « *don't do it !* ».

Bélée : La *bélée* est un cordage fait avec des fils de chanvre non goudronnés ; on l'appelle également *funin blanc*.

Béléguig : Voir l'expression *Filière de ris Béléguig*.

Bèlement : Le cri des moutons et des brebis.
Exemple : La brebis et son agneau se reconnaissent l'un l'autre à leur bêlement.

- Bêler** : Cri naturel du mouton, des agneaux, du bélier et de la brebis.
Remarques : **a**) – [Populaire] On dit « *brebis qui bêle perd sa goulée* » pour marquer qu'à table il ne faut pas trop s'amuser à causer.
b) – On dit « *la brebis bêle toujours de même* » pour dire qu'on ne change guère les manières qui viennent de la nature.
c) – On dit « *bœuf saignant* » et « *mouton bêlant* » pour dire qu'il faut que le bœuf et le mouton rôtis ne soient guère cuits.
d) – On dit aussi « *bêler la paix n'apaise pas le loup* ».

Belette : Petit animal sauvage, long, de couleur rousse, qui a le museau pointu, les pattes courtes et qui fait la guerre à la volaille.

- Bélier : 1** – Quadrupède portant laine et qui est le mâle de la brebis.
2 – [Vieilli] Machine de guerre faite d'une longue poutre, dont l'extrémité était armée d'une tête de bélier d'airain et dont on se servait à battre et à renverser les murailles des places assiégées.
3 – Le premier des douze signes du Zodiaque.
Exemple : Le Soleil est dans le signe du Bélier.

4 – Constellation australe traversée par le Soleil, chaque année du 19 avril au 14 mai.

Remarques : a) – Le *Bélier* (en latin *āriēs*) est l'une des quarante-huit constellations répertoriées par l'astronome et astrologue grec Claude Ptolémée (100-168) qui vécut à Alexandrie (Égypte).

b) – Le signe astrologique du Bélier et la constellation du Bélier ne se correspondent plus depuis 2000 ans.

c) – Lorsque le Soleil franchit l'Équateur pour passer de l'hémisphère Sud à l'hémisphère Nord le 21 mars (c'est l'instant du printemps dans l'hémisphère Nord) et qu'il entre dans le signe zodiacal du Bélier, il se trouve encore, dans le ciel, dans la constellation des Poissons.

d) – La constellation du Bélier coïncide à peu près, aujourd'hui, avec le signe zodiacal du Taureau.

e) – D'après la mythologie ancienne, le Bélier, dans le ciel, est celui sur le dos duquel Phryxus et Hellê traversèrent l'Hellespont ; la toison du bélier était d'or.

f) – Phryxus immola son bélier à Zeus, qui plaça l'animal dans le firmament.

Bélière : 1 – Courroie servant à attacher au ceinturon le fourreau du sabre d'uniforme des officiers de marine.

2 – Clochette attachée au cou du bélier qui conduit le troupeau.

Remarque : Sur les grands Causses, pendant l'estive, toutes les brebis du troupeau portent une clochette afin de prévenir les vipères de leur approche ; une vipère surprise pourrait se croire attaquée et mordre la brebis pour se défendre.

3 – Anneau auquel est suspendu le battant, à l'intérieur d'une cloche.

4 – [*Par analogie*] Anneau permettant de suspendre une décoration, une médaille, une montre.

Beligou (Oiseau –) : Oiseau prétendument de malheur, de couleur habituellement sombre, que certains prétendent avoir aperçu en mer avant quelque événement funeste.

Remarque : Ce mauvais présage n'est jamais évoqué qu'*après* que le malheur est arrivé.

Bélinogramme : Document transmis à distance, sous la forme d'une image en deux dimensions, au moyen d'un bélinographe.

[Voir les mots *Bélinographe*, *Bélinographie*].

Bélinographe : 1 – Appareil capable de transmettre des images photographiques à distance par l'électricité.

Remarques : a) – La première appellation du bélinographe a été *téléstéréographe*.

b) – Le mot *bélinographe* a été inventé en 1913 à partir du nom de l'inventeur, Édouard Belin (1876-1963).

2 – L'image photographique ainsi transmise s'appelle un « *bélinogramme* ».

Remarques : a) – La première image transmise par *bélinographie* a été celle d'une petite chapelle, sur une distance de 1 700 kilomètres, en 22 minutes de temps, le 9 novembre 1907.

b) – Une très belle photo du Président de la République Raymond Poincaré (1860-1934) inaugurant la Foire-Exposition de Lyon le 12 mai 1914 fut transmise à Paris en quatre minutes par fil téléphonique au moyen de deux *bélinographes* (un émetteur à Lyon et un récepteur à Paris) et elle a été publiée le lendemain par « *Le Journal* ».

3 – En 1921, Édouard Belin adapta le dispositif à la transmission par ondes radio.

4 – À partir de 1927, le bélinographe émetteur utilisa une cellule photoélectrique qui faisait une analyse optique, ligne par ligne, de l'image originale placée sur le cylindre tournant.

Remarques : a) – Les niveaux de gris étaient transformés en fréquences (rapides

pour les gris clairs, lentes pour les gris foncés).

b) – Les signaux modulés en fréquences étaient transmis par fil conducteur ou par radio jusqu'au destinataire.

c) – Un papier photo-sensible était placé sur le cylindre tournant du bélinographe récepteur, qui était synchronisé avec le cylindre du bélinographe émetteur ; le papier était impressionné, ligne par ligne, par une lumière modulée en intensité à partir des fréquences électriques reçues ; l'image finale était obtenue en développant le papier photo.

d) – La transmission d'une image en noir et blanc de 13 cm x 18 cm durait 12 mn.
5 – Dans les années 1960 on utilisa, pour le bélinographe récepteur, du papier chimique à impression thermique qui ne nécessitait pas de développement et les images furent exploitables à réception.

6 – Le bélinographe était un précurseur des télécopieurs actuels.

[Voir les mots *Bélinogramme*, *Bélinographie*].

Bélinographie : **1** – Procédé inventé par l'ingénieur français Édouard Belin (1876-1963) qui permet de transmettre des images par téléphonie, par télégraphie ou par ondes radioélectriques.

[Voir les mots *Bélinographe*, *Bélinogramme*].

2 – À l'origine, l'image à transmettre était reproduite en léger relief sur une feuille de gélatine bichromatée ; on installait cette gélatine sur le cylindre tournant du bélinographe émetteur ; un palpeur se déplaçant selon une génératrice du cylindre tournant produisait un signal électrique modulé qui était envoyé au moyen d'un fil conducteur ou par radio jusqu'au destinataire ; dans le bélinographe récepteur, un émetteur lumineux se déplaçant à la même vitesse linéaire que le capteur du bélinographe émetteur, selon une génératrice d'un cylindre de même diamètre et tournant à la même vitesse angulaire que celui du bélinographe émetteur, impressionnait la surface d'un papier sensible installé sur le cylindre ; l'intensité lumineuse était modulée en fonction du signal reçu ; en développant le papier sensible, on obtenait un bélinogramme, c'est-à-dire la même image en niveaux de gris que l'image originale.

Remarques : **a)** – La *bélinographie* (en abrégé *bélino*) a été naguère (de 1930 à 1980) utilisée par les services météorologique pour transmettre, à destination des navires, des fac-similés de cartes d'analyses ou de prévisions météorologiques ; cette technique est maintenant à peu près abandonnée pour cet usage.

b) – Les journalistes de la presse écrite ont longtemps transmis par bélinographe les photographies qu'ils envoyaient à leur rédaction par le réseau téléphonique pour illustrer leurs articles, avant l'adoption des fichiers numériques et *internet*.

c) – Les fac-similés transmis par *belinographie* ou autrement mais en utilisant le réseau téléphonique, sont des *télé-fac-similés* (en anglais « *telex* ») ou, en bon français, des *télécopies* : on doit éviter d'utiliser l'abréviation « *fax* » qui a été employée abusivement au lieu de *télécopie* dans les années 1980-2000.

Bellâtre : Qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur.

Exemple : C'est un bellâtre qui se croit fort beau.

Bellatrix : Étoile γ de la constellation d'Orion.

Remarques : **a)** – Bellatrix est issu du mot latin *bellatrix* qui signifie *guerrière*.

b) – Bellatrix est une étoile géante bleue.

c) – Bellatrix est une étoile éruptive dont la magnitude varie entre +1,59 et +1,64.

d) – Bellatrix est beaucoup plus près de la Terre (environ 240 années-lumière) que les autres étoiles de la constellation d'Orion.

e) – La position de Bellatrix dans le ciel est :

- i) ascension droite : 05^h 25^m 07,9^s
ii) déclinaison : +06° 20' 59,0''

Belle : 1 – La *belle* (ou *le belle*) est la partie du pont supérieur comprise entre les deux gaillards et où le pont est découvert (en anglais « *waist of the ship* »).

Remarques : a – Sur les grands navires à voiles, la *belle* était l'espace de pont découvert compris entre les haubans de misaine et les grands haubans, au tiers du navire en partant de l'avant.

b – les mots *belle* et *embelle* sont souvent pris l'un pour l'autre.

[Voir le mot *Embelle*].

2 – Le bordage de la *belle* est habituellement moins élevé que celui de l'avant ou de l'arrière ; son pavois est parfois remplacé par des filières portées par des batayoles.

Remarques : a – Sur les navires qui n'ont ni gaillard d'avant ni gaillard d'arrière, ni teugue ni dunette, on appelle *belle* (on dit aussi *embelle*) la partie du pont supérieur qui se situe entre le pincement des formes de l'avant et celui des formes de l'arrière, en avant et en arrière du milieu du navire.

b – Une amarre « *donnée en belle* » ou une amarre « *d'embelle* » est une amarre qui passe par un chaumard situé en *belle*, c'est-à-dire dans la partie la plus large du navire ; elle donne parfois vers l'avant juste sur l'arrière du gaillard d'avant (ou de la teugue de l'avant) si c'est une amarre de l'avant, ou vers l'arrière juste sur l'avant du gaillard d'arrière (ou de la dunette) si c'est une amarre de l'arrière.

c – Une amarre *en belle* a l'avantage d'exercer son action parallèlement à la quille du navire, dans la même direction que la *garde* mais en sens opposé.

[Voir le mot *Garde*].

d – L'amarre *donnée en belle* est parfois appelée, en abrégé : « *la belle* ».

e – Pour obtenir un bon amarrage, une amarre traversière à l'avant et une autre à l'arrière complètent l'amarrage formé par les pointes, les « *belles* » et les *gardes*.

[Voir le mot *Garde*].

f – Les deux amarres qui passent par des chaumards situés à peu près au milieu de certains navires, qui rappellent vers l'avant et vers l'arrière parallèlement à la ligne de quille de manière à ce qu'elles se croisent, sont appelées des *croisillons* ; les *croisillons* agissent parallèlement à la ligne de quille et ils empêchent les mouvements de translation le long du quai de manière encore plus efficace que les *amarres en belle* ou que les *gardes montantes*.

[Voir l'expression *Garde montante*].

3 – S'amarrer *en belle*, c'est s'amarrer à *couple*.

4 – Remorquer *en belle*, c'est remorquer à *couple* ; le remorqueur accoste le remorqué et les deux navires s'amarrent solidement au moyen de *gardes* bien tendues de manière que les deux navires ne puissent bouger longitudinalement l'un par rapport à l'autre.

Remarques : a – Dans le remorquage à couple, les deux amarres en garde (l'une vers l'avant, l'autre vers l'arrière) doivent être tournées très raides ; leur tension doit être reprise après que le convoi a pris de la vitesse et que l'une des *gardes* (celle qui force pour entraîner le remorqué) est plus tendue, donnant du mou à l'autre.

b – Les *gardes* doivent avoir des caractéristiques comparables pour que si le remorqueur change le sens de son effort afin de ralentir le convoi, *la garde qui ne forçait pas commence à se tendre dès que la garde qui entraînait le remorqué force moins et commence à se détendre*.

5 – À l'époque des vaisseaux à voiles en bois, *tirer en belle* (en anglais « *to train*

on the beam ») c'était tirer au canon dans la coque de son ennemi.

Remarque : On disait aussi « tirer en plein bois ».

Belle-Époque : Période d'une vingtaine d'années qui précéda la Première Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – La décennie qui suivit la Guerre de 1914-1918 est connue comme la période des *années folles*.

[Voir l'expression *Années folles*].

b) – La *Belle-Époque* fut une époque d'acquisition des libertés, pour les Français en général et de prospérité pour les Français les plus aisés : la liberté de se syndiquer (1884), celle de former des associations (1901) et celle de pratiquer la religion de son choix (1905) accompagnèrent la deuxième révolution industrielle et l'excellente santé de la Bourse de Paris.

c) – La défaite contre la Prusse en 1870 avait entraîné la chute du Second Empire (capitulation de Napoléon III à Sedan le 2 septembre 1870) et obligea la France à payer une indemnité de 5 milliards de francs-or au vainqueur allemand.

d) – La III^{ème} République a été proclamée le 4 septembre 1870.

e) – Après plus de 20 ans de paix, la France était redevenue vers 1895 une grande puissance mondiale.

f) – À la *Belle-Époque*, la ville de Paris incarnait la modernité et le prestige de la France ; un grand nombre d'artistes étrangers résidant à Paris pour diverses raisons, les impressionnistes comme Cézanne, Degas, Monet, Manet, Pissarro, Renoir, etc., ou des sculpteurs comme Auguste Rodin et Camille Claudel, lui firent la réputation d'être la capitale des arts ; des écrivains comme Zola, Loti, Gide, Proust lui firent la réputation d'être la capitale de l'intelligence ; les cabarets comme *le Chat Noir*, *le Moulin Rouge*, etc. lui firent la réputation d'être la capitale des plaisirs.

g) – La *Belle-époque* est caractérisée par la saison des spectacles à Paris, qui durait de l'automne au printemps, et par les grandes réceptions pour les plus aisés.

h) – Les *Présidents de la République*, depuis le début de la III^{ème} République, furent : Adolphe Thiers (1797-1877) du 31 août 1871 au 24 mai 1873 ; le maréchal Patrice de Mac-Mahon (1818-1893) du 24 mai 1873 au 30 janvier 1879 ; Jules Grévy (1807-1891) du 30 janvier 1879 au 2 décembre 1887 ; Sadi Carnot (1837-1894) du 3 décembre 1887 au 25 juin 1894 ; Jean Casimir-Périer (1847-1907) du 27 juin 1894 au 16 janvier 1895 ; Félix Faure (1841-1899) du 17 janvier 1895 au 16 février 1899 ; Émile Loubet (1838-1929) du 18 février 1899 au 18 février 1906 ; Armand Fallières (1841-1931) du 18 février 1906 au 18 février 1913 ; Raymond Poincaré (1860-1934) du 18 février 1913 au 18 février 1920.

i) – Les *Présidents du Conseil des Ministres*, depuis le début de la III^{ème} République, furent : le Charentais *Jules Dufaure* (1798-1881) de 1871 à 1873 ; Jacques Albert, duc de Broglie de 1873 à 1874 ; Ernest Courtot de Cisse de 1874 à 1875 ; Louis Buffet de 1875 à 1876 ; *Jules Dufaure*, à nouveau, en 1876 ; Jules Simon de 1876 à 1877 ; Jacques Albert, duc de Broglie en 1877 ; Gaëtan de Rocheboët en 1877 ; *Jules Dufaure*, à nouveau, de 1877 à 1879 ; William Henry Waddington en 1879 ; Charles de Freycinet de 1879 à 1880 ; Jules Ferry de 1880 à 1881 ; Léon Gambetta de 1881 à 1882 ; Charles de Freycinet en 1882 ; Charles Duclerc de 1882 à 1883 ; Armand Fallières en 1883 ; Jules Ferry de 1883 à 1885 ; Henri Brisson de 1885 à 1886 ; Charles de Freycinet en 1886 ; René Goblet de 1886 à 1887 ; Maurice Rouvier en 1887 ; Pierre Tirard de 1887 à 1888 ; Charles Floquet de 1888 à 1889 ; Pierre Tirard de 1889 à 1890 ; Charles de Freycinet de 1890 à 1892 ; Émile Loubet en 1892 ; Alexandre Ribot de 1892 à 1893 ; Charles Dupuy en 1893 ; Jean Casimir-Perier de 1893 à 1894 ; Charles Dupuy de 1894 à

1895 ; Alexandre Ribot en 1895 ; Léon Bourgeois de 1895 à 1896 ; Jules Méline de 1896 à 1898 ; Henri Brisson en 1898 ; Charles Dupuy de 1898 à 1899 ; Pierre Waldeck-Rousseau de 1899 à 1902 ; Émile Combes de 1902 à 1905 ; Maurice Rouvier de 1905 à 1906 ; Ferdinand Sarrien en 1906 ; Georges Clémenceau de 1906 à 1909 ; Aristide Briand de 1909 à 1911 ; Ernest Monis en 1911 ; Joseph Caillaux de 1911 à 1912 ; Raymond Poincaré de 1912 à 1913 ; Aristide Briand en 1913 ; Louis Barthou en 1913 ; Gaston Doumergue de 1913 à 1914 ; Alexandre Ribot en 1914 ; René Viviani de 1914 à 1915 ; Aristide Briand de 1915 à 1917 ; Alexandre Ribot en 1917 ; Paul Painlevé en 1917 ; Georges Clémenceau de 1917 à 1920, pour la dernière année de la Guerre et la préparation des Traités de Paix.

j) – Sous la III^{ème} République, comme sous la IV^{ème}, le poste de *Président du Conseil des Ministres* était équivalent à celui de *Premier Ministre* sous la V^{ème} République.

k) – On disait *Président du Conseil des Ministres* ou *Président du Conseil* et on l'appelait « *monsieur le Président* ».

Belle-étoile : Nom donné à la plus haute voile d'étai.

Belleguic : Eugène-Corentin Béléguc (1809-1878) était un officier de marine (capitaine de frégate en 1858) un chercheur et un inventeur breton, originaire de Poullan-sur-mer (Finistère).

[Voir les mots *Ris*, *Garcette*].

Remarques : **a)** – Belleguic inventa le ridage en fer, un dispositif de prise de ris qui porte son nom et il imagina et décrivit une forme de carène à étrave renversée qui devait, à déplacement égal, offrir moins de résistance à l'avancement que celles des navires qui étaient en service jusqu'alors ; il fit appliquer ses intuitions sur l'avis « *Le Renard* » qui fut mis en service le 15 septembre 1865 et qui fut affecté à la division cuirassée du Nord ; Belleguic commanda ce bâtiment innovant jusqu'à sa retraite en 1867.

b) – L'avis « *Le Renard* » a été construit à Bacalan, sur la Garonne, au Nord de Bordeaux ; son armement a été complété à Rochefort ; long de 70 mètres, large de 8 mètres, jaugeant 813 tonneaux, il avait une propulsion mixte : 503 mètres-carrés de voiles et une machine à vapeur de 150 chevaux ; sa vitesse pouvait atteindre 14 nœuds.

c) – « *Le Renard* » disparut dans la nuit du 3 au 4 juin 1885 dans une tempête au large d'Aden, avec 130 personnes à bord.

d) – Belleguic proposa en 1860 de construire un aéroplane à hélice selon un schéma visionnaire basé sur l'observation du vol des oiseaux ; la puissance du moteur qui devait entraîner l'hélice et la stabilité longitudinales demeuraient cependant sans solutions à son époque ; Eugène Belleguic fut l'un des héros de l'aviation dans le roman d'anticipation « *Robur le conquérant* » du Français Jules Verne (1828-1905).

d) – Belleguic était un adepte de la doctrine sociale de Charles Fourier (1772-1837) ; c'est certainement son engagement de sociétaire dans la *Société du 15 juin 1840*, sous Napoléon III, qui le bloqua au grade de capitaine de frégate, malgré que ses supérieurs reconnurent unanimement et louèrent ses compétences professionnelles et sa valeur intrinsèque, scientifique et militaire.

e) – On écrit Béléguc ou Belleguic.

Belle-Île (Bataille de –) : Au large de Belle-Île, l'armée navale française sortie de Brest sous les ordres du Maréchal Hubert de Brienne de Conflans (1690-1777, 70 ans) fut mise en déroute le 20 novembre 1759 par l'armée navale de l'amiral britannique Edward Hawke (1705-1781, 54 ans).

Remarques : **a)** – La bataille navale de Belle-Île est aussi appelée, par les

Français, *bataille des Cardinaux* du nom de la *chaussée des Cardinaux* qui se situe au Sud-Est de l'île de Hoëdic, entre Belle-Île et Guérande, entre la presqu'île de Quiberon et l'estuaire de la Loire.

[Voir l'expression *Bataille des Cardinaux*].

b) – La bataille navale de Belle-Île est aussi appelée par les Anglais *Battle of Quiberon Bay*.

c) – La France déplora 2 500 morts et perdit 5 vaisseaux ; un sixième fut pris par les Anglais ; un septième a coulé en Vilaine ; treize vaisseaux et cinq bâtiments plus petits se trouvèrent immobilisés en Vilaine ou en Charente pendant plusieurs mois ; un vaisseau a regagné Brest.

d) – Le conflit qui opposait alors la coalition formée par la France, la Russie et l'Autriche à l'Angleterre et à la Prusse avait débuté en 1756 ; il dura jusqu'en 1763 (Traité de Paris) et on l'appela la « *Guerre de Sept-Ans* ».

d) – La défaite de la bataille de Belle-Île fut un désastre politique pour le ministre d'État Étienne-François de Choiseul-Beaupré-Stainville (1719-1785), comte puis duc de Choiseul ; par le Traité de Paris (10 février 1763) la France perdit la majeure partie de son empire colonial, notamment l'Inde, Saint-Louis du Sénégal, le Canada, la Louisiane et une partie des Antilles au profit de l'Angleterre ou de l'Espagne.

Bellérophon : C'est sur le vaisseau anglais de 74 canons « *HMS Bellérophon* » que l'empereur déchu Napoléon 1er (1769-1821) embarqua le 15 juillet 1815, sur rade de l'Île d'Aix, pour se mettre sous la protection des lois anglaises.

Remarques : **a)** – Dans la mythologie antique, Bellérophon, fils de Neptune, fut un héros homérique chargé de vertus et de hauts faits qui mourut maudit des hommes et des dieux pour avoir tué *la Chimère*.

b) – Le « *HMS Bellérophon* » mis en service en mars 1787 avait participé à un grand nombre de victoires de la *British Navy* sur la Marine française, notamment *la bataille d'Ouessant (Glorious First of June)* le 13 prairial an II (1er juin 1794), *Aboukir (Battle of the Nile)* du 1er au 3 août 1798, *Trafalgar* le 21 octobre 1805.

c) – Le parti anglais hostile à l'établissement de Napoléon en Angleterre, après qu'il fut renversé et qu'il avait fui la France, réussit *perfidement* à faire abandonner le projet qui avait été présenté comme possible à la Chambre des Communes et qui avait été promis à Napoléon, de retenir l'empereur déchu en exil en Angleterre.

d) – Napoléon *pensait* avoir le choix entre finir ses jours dans un cottage près de Londres, à écrire ses mémoires ou traverser l'Atlantique pour se rendre aux États-Unis d'Amérique à bord d'un navire qui serait parti de la Gironde ou qui serait passé par le Pertuis de Maumusson ; les Américains l'attendaient et plusieurs navires étaient prêts à le prendre à leur bord ; le rôle d'Équipage de l'un d'eux, conservé et visible aux Archives de la Défense Nationale à Rochefort, avait déjà acté la présence de Napoléon et de sa suite comme passagers pour la traversée de l'Atlantique ; les Anglais l'attirèrent à bord du « *HMS Bellérophon* » par des promesses fallacieuses ; le « *HMS Bellérophon* » mouilla dans la baie de Tor (Torbay) au Sud-Ouest de l'Angleterre ; le *général Napoléon* fut alors transféré sur le vaisseau anglais de 74 canons « *HMS Northumberland* » qui le conduisit à l'île de Saint-Hélène, au milieu de l'Atlantique Sud, pour un exil cruel mais mérité.

Belles d'été : Appellation de l'ensemble des trois étoiles de première grandeur : *Deneb* (constellation du *Cygne*), *Véga* (constellation de la *Lyre*) et *Altair* (constellation de l'*Aigle*).

Remarque : Ces trois étoiles dominent le ciel des soirs d'été.

Belles lettres : 1 – La société d'édition « *Les Belles Lettres* » propose le plus important catalogue au monde de textes classiques grecs et latins, médiévaux, scolastiques, italiens, chinois, allemands, etc.

2 – La « *Librairie des Belles Lettres* », 95 boulevard Raspail à Paris VI ème, propose à la vente un très grand nombre de livres qui reproduisent des œuvres classiques anciennes dans le texte original, avec une traduction en regard, notamment dans les langues grecque (couverture jaune) ou latine (couverture jaune).

Remarques : a) – La série grecque dirigée par Jacques Jouanna et la série latine dirigée par Jean-Louis Ferrary et John Scheid ont été publiées sous le patronage de l'Association Guillaume Budé (dont le but est de défendre et promouvoir la culture classique et la culture intellectuelle en général).

b) – La Collection des Universités de France, dite « *Collection Budé* », a pour vocation tous les textes grecs et latins jusqu'à la moitié du VI ème siècle, mis à jour et accompagnés de traductions françaises nouvelles, d'introductions, de notices, de notes et d'un apparatus critique.

c) – Les traductions en français des textes originaux en grec ancien ou en latin s'efforcent d'être à la fois exactes et littéraires.

Bellicisme : 1 – Doctrine préconisant le recours à la force militaire pour résoudre les difficultés internationales.

2 – État d'esprit qui s'inspire de cette doctrine.

Belligérance : 1 – État de guerre.

2 – Qualité de belligérant.

Remarque : Une *reconnaissance de belligérance* est l'acte par lequel un État étranger déclare qu'il considère comme belligérants deux parties en lutte dans un même pays et qu'il observe les règles de la neutralité à leur égard.

Belligérant : 1 – Qui est en guerre, en parlant d'un peuple, d'une nation, d'un État.

Exemple : Les parties belligérantes.

2 – [*Par extension*] Combattant d'une armée en guerre.

Exemple : La qualité de belligérant.

Belliqueux : 1 – Qui aime la guerre.

2 – Qui pousse à la guerre.

Exemple : « *La Marseillaise* » est un hymne belliqueux.

3 – [*Par affaiblissement*] Batailleur, ombrageux.

Bellone : 1 – Nom chez les Latins de la déesse qui préside à la guerre.

Remarques : a) – *Bellone* est la sœur du dieu Mars.

b) – Mars est le dieu de la guerre, le père de Romulus et du peuple romain.

2 – [*Par extension*] Appellation poétique de la guerre.

Belon : Huître plate et ronde, à chair brune, récoltée à l'origine à l'embouchure du Belon.

Remarques : a) – Le *Belon* est un fleuve côtier breton d'une dizaine de kilomètres de longueur qui prend sa source à Bannalec et qui se jette dans l'Océan Atlantique à une centaine de mètres de l'embouchure de l'Aven, dans le département du Finistère.

b) – Les estuaires du Belon et de l'Aven sont des sortes de baies appelées *rias*.

Bélouga : 1 – Esturgeon de grande taille que l'on trouve surtout dans la Mer Caspienne et la Mer Noire.

Remarque : Le caviar fourni par l'esturgeon belouga a de très gros grains.

2 – Grand cétacé ondotocète des régions polaires, de couleur claire, voisin du narval, souvent appelé petite baleine blanche, dauphin blanc ou marsouin blanc.

[Voir l'expression *Baleine blanche*].

3 – Petit bateau de plaisance à voiles, large et rapide.

Beltrémieux : 1 – Charles-Édouard Eugène Beltrémieux (1825-1897) était un naturaliste et un homme politique rochelais.

2 – Il prit la suite, en 1854, de Charles-Marie d'Orbigny comme conservateur du muséum d'histoire naturelle de La Rochelle.

Remarques : **a)** – Beltrémieux avait rejoint la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Inférieure en 1846 et il la présida à partir de 1871.

b) – Charles-Édouard Beltrémieux joua un rôle important dans le développement de la Paléontologie en France.

c) – Beltrémieux publia une « *Description des falaises de l'Aunis* » en 16 pages (1856) ; il fit paraître une « *Faune du département de la Charente-Inférieure* », d'abord dans les « *Annales de la Société des Sciences Naturelles* » en 1864, puis en librairie, en 1883, après révisions : il y décrivait 1724 espèces vivantes et 1323 espèces fossiles.

d) – Charles-Édouard Beltrémieux défendit l'évolutionnisme contre le fixisme généralement admis à l'époque.

3 – Beltrémieux fut maire de La Rochelle de 1871 à 1874, puis de 1876 à 1879.

Remarques : **a)** – Avec les armateurs rochelais Alcide d'Orbigny (1835-1907) et Franck Delmas (1837-1907) et avec le président de la Chambre de Commerce de La Rochelle Théophile Babut (1812-1886) il fut à l'origine de la décision prise en 1878 de creuser le bassin n°3 (appelé plus tard *bassin de La Pallice*) au Nord de la pointe de Chef de Baie, dans une dépression appelée « *la Mare à la Besse* », sur le territoire de la commune de Laleu.

b) – Ce port devait être facile à défendre contre un ennemi (avec les armes de l'époque).

c) – La loi autorisant la création d'un port à *la Mare à la Besse* fut promulguée le 2 avril 1880 ; les communes de Laleu et La Rochelle fusionnèrent en 1880 ; le port de La Pallice fut inauguré le 19 août 1890 par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894) avant son complet achèvement ; finalement, un arrêté préfectoral du 5 juin 1891 ouvrit l'établissement maritime de *La Rochelle-Pallice* à la navigation.

Belvédère : 1 – Lieu pratiqué au haut d'un logis et d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

2 – Construction ou terrasse établie sur une éminence et d'où la vue porte au loin.

BEM : Sigle de l'expression « *bâtiment d'essais et de mesures* ».

Remarques : **a)** – Les BEM sont chargés de contrôler les vols d'essai de missiles tirés du Centre d'Essais de Lancements de Missiles (CELM) des Landes à Biscarosse (centre d'Essai de Missiles de la Direction Générale de l'Armement – DGA EM – depuis 1969) ou des sous-marins lanceurs de missiles de la Force Océanique Stratégique (FOST).

b) – Le « *Monge* » de la Marine nationale est un BEM entré en service le 4 novembre 1992 ; il a remplacé le BEM « Henri Poincaré » qui a été en service dans la Marine Nationale de 1968 à 1991.

c) – Le BEM « Henri Poincaré » avait été construit en Italie et lancé en octobre 1960 sous le nom de Maina Morasso ; c'était à l'origine un pétrolier de 180,6 m de long, 22,2 m de large ; la Marine française l'acheta en 1963 et il fut mis en service le 1er mai 1968 après transformations.

De 1968 à 1991, il participa à plus de 150 missions d'étude du comportement des missiles balistiques tirés de terre ou par des sous-marins, notamment entre leur rentrée dans l'atmosphère et l'impact.

Bémol : Caractère de musique, en forme de petit b, qu'on met au-devant d'une note pour la baisser d'un demi-ton.

Bénarde : Serrure qu'on peut actionner d'un côté comme de l'autre du vantail, grâce à une clé à tige pleine et à panneton symétrique.

Remarque : Une clé bénarde est une clé à tige non forée, qui s'adapte à une

Remarques : **a)** – Beaupré est l'ancien nom de la *civadière*. serrure bénarde.

Bénédiction : **1** – Grâce, faveur particulière du Ciel.

2 – [*Par extension*] Bien, événement heureux qui semble résulter d'une faveur divine particulière.

3 – Cérémonie religieuse par laquelle on appelle la protection divine sur les bateaux, la mer, etc., dans des occasions déterminées.

Remarques : **a)** – Avant de procéder à la bénédiction d'un navire, on fait habituellement brûler de l'encens autour de sa coque : si la fumée monte franchement vers le ciel, la cérémonie peut continuer avec toutes les chances de succès ; si la fumée ne s'élève pas, il est à craindre que des esprits malins rodent et compromettent le résultat de la bénédiction.

b) – On procède à la bénédiction des navires, en même temps qu'on les baptise, lorsqu'on les met à l'eau pour la première fois.

[Voir le mot *Baptême*].

Au moment où un navire entre dans l'eau pour la première fois, tous les navires qui sont présents dans le port actionnent leur sifflet afin d'effrayer, pour les chasser, les esprits malins qui auraient pu rester sur place, malgré l'aspersion d'eau bénite, avec des intentions malveillantes à l'égard du navire mis à l'eau.

c) – On procède à la bénédiction des navires au moment où ils partent en campagne de guerre où de pêche, pour augmenter les chances de les voir revenir.

Remarque : Les navires qui partaient en campagne de pêche à Terre-Neuve : de Paimpol, de Saint-Malo, de Fécamp ou d'ailleurs, étaient bénis collectivement au cours d'une grande cérémonie rituelle et festive (appelée le *pardon des terre-neuvas* en Bretagne).

d) – Les bénédictions rituelles destinées à éviter les naufrages et les pertes de vies humaines ont été remplacées par des visites de la Commission de Sécurité de l'Administration des Affaires maritimes, selon l'adage « *aide-toi et le Ciel t'aidera !* »

Bénéfice : **1** – [*Anciennement*] Privilège accordé par le prince ou par le roi.

Remarques : **a)** – Ce privilège pouvait consister dans les revenus d'une terre, d'une province, d'une ville, du péage sur une rivière, d'un droit exclusif sur un service, etc.

b) – À l'origine, le *bénéfice* était une terre concédée par les chefs francs, puis par les rois à leurs fidèles, en échange d'un service militaire ; le *bénéfice* prit par la suite le nom de *fief*.

2 – [*Anciennement*] Dignité ecclésiastique accompagnée d'un revenu.

Remarque : Ce bénéfice était accordé à un ecclésiastique en échange d'un service spirituel.

3 – [*Anciennement*] Le lieu même où est l'église et le bien du bénéfice.

Remarque : Le *bien du bénéfice* est le bien dont les revenus sont attribués au bénéficiaire, c'est-à-dire à celui qui perçoit les revenus du bénéfice.

4 – Profit, avantage.

i) Le *bénéfice brut* est le profit égal à la différence entre les recettes et les dépenses, sans en déduire les charges (frais d'administration, d'amortissement, intérêts à payer, impôts, etc.).

ii) Le *bénéfice net* est le profit réalisé, toutes charges déduites.

ii) Le *bénéfice réel* est le profit calculé de la façon la plus juste possible, parce que soumis à l'impôt.

Remarque : On appelle *participation aux bénéfices* une mesure visant à intéresser les salariés au résultat d'une entreprise en leur attribuant une part des profits réalisés, en espèces ou sous forme d'épargne.

5 – On appelle *bénéfice d'inventaire* la faculté accordée à l'héritier qui a fait dresser un inventaire de la succession dans un délai fixé, de n'accepter celle-ci que dans la mesure où le passif est inférieur à l'actif recueilli.

Bénéficiaire : Héritier bénéficiaire signifie héritier par bénéfice d'inventaire.
[Voir le mot *Inventaire*].

Bénéficiement : 1 – Dépenses faites pour remettre dans le meilleur état possible une marchandise avariée après un sinistre et augmenter ainsi sa valeur vénale.
2 – Valeur en deniers qu'une compagnie d'assurance peut retirer de marchandises avariées dans un sinistre, après qu'elle a payé aux ayants-droit une indemnité correspondant à la valeur assurée de ces marchandises avariées.

Bénéficiaire : [Vielli] Qui a un bénéfice.

Benêt : Synonyme de *niais*.
[Voir le mot *Niais*].

Bénéteau : 1 – Les chantiers Bénéteau construisaient des navires de pêche en bois à Croix-de-Vie depuis le dix-neuvième siècle.
2 – À la fin des années 1960, quelques années après Dufour, à l'initiative du père de l'actuelle présidente, madame Roux, ils commencèrent la fabrication de bateaux pour la pêche-promenade en matériaux composites.
3 – Par la suite, ils fabriqueront également des bateaux à voiles.
4 – Au contraire de l'Amérique, en Europe, et particulièrement en France où le littoral est extrêmement varié, les industriels construisent depuis les années 1960 des bateaux qui peuvent s'adapter aux différentes conditions de navigation que l'on rencontre sur l'ensemble des côtes européennes ; ils permettent à leurs propriétaires de pratiquer dans de bonnes conditions la navigation côtière comme la traversée du golfe de Gascogne ou celle de la Manche d'Angleterre.
5 – Un bateau Bénéteau de pêche-promenade qui est susceptible d'aller du continent à l'île d'Yeu doit être un bateau qui tient bien la mer.
6 – En 1976-1977, en plus de la construction de bateaux de pêche-promenade qui a été son activité de démarrage dans la plaisance, le groupe Bénéteau a développé une gamme complète de voiliers : les First, les Oceanis etc. ; il a pris un *leadership* mondial dans la fabrication des bateaux de plaisance.
7 – Le groupe Bénéteau, dans les années 1980, a dépassé les 1000 salariés.
8 – La force du groupe, dans les années 1990, a été d'être très international, parce que la crise de 1990 n'a pas été absolument mondiale ; la crise a été forte aux États-Unis en 1990-1992 ; elle a touché l'Europe à partir de 1992 mais, en 1992, l'économie avait redémarré aux États-Unis.

Benford (Loi de –) : Pour toute liste de nombres prise dans un ensemble de données arbitraires, davantage de nombres tendent à avoir leur premier chiffre égal à un.

Remarques : **a)** – La loi de Frank Benford (1883-1948) a été formulée en 1881 par Simon Newcomb (1835-1909) qui s'était aperçu que les premières pages des tables de logarithmes étaient plus usées que les pages suivantes.

b) – Quand on étudie un ensemble de données, le premier chiffre non nul le plus fréquent est 1 (pour près du tiers des observations) ; le chiffre 2 est ensuite lui-même plus fréquent que le 3, etc. ; la probabilité d'avoir un 9 comme premier chiffre significatif n'est que de 4,6 pour 100.

c) – La loi de Benford, ou loi des nombres anormaux, a été utilisée pour dénoncer des données contrefaites dans des articles scientifiques, pour détecter la fraude fiscale et dans beaucoup d'autres domaines.

d) – La loi de Benford fait référence à une fréquence de distribution statistique observée sur de nombreuses autres sources de données.

e) – La loi de Benford rectifie le biais cognitif d'équiprobabilité, ou biais d'équirépartition.

[Voir l'expression *Newcomb (Équation de –)*].

Benjamin : Le fils qu'un père et une mère aiment plus que leurs autres enfants.

Exemple : Cet enfant est leur benjamin.

Benjamine (en anglais « *main try-sail* ») : On appelle quelquefois *benjamine* la grand voile d'une goélette.

Béquille (en anglais « *prop* », « *shore* ») : Étai ou étançon que l'on place sous le côté ou que l'on fixe au bordé d'un bateau échoué pour le tenir droit.

[Voir les mots *Étai* et *Étançon*].

Béquiller (en anglais « *to prop up* », « *to shore up* ») : Maintenir un navire échoué en position verticale au moyen de béquilles.

Ber : 1 – Le ber de lancement est une charpente montée sur des patins et dont la face supérieure épouse parfaitement la forme de la carène du navire à lancer.

2 – Les patins peuvent glisser sur deux chemins de planches épaisses parfaitement dressées et enduites d'une épaisse couche de suif.

3 – Lorsque le navire ne repose plus que sur son ber, on laisse l'ensemble glisser vers l'eau ; le navire commence à flotter et le ber coule au fond par son poids.

4 – Des remorqueurs prennent alors en charge le navire juste lancé pour le conduire à un poste d'armement.

Berbère : Les Berbères sont les habitants d'origine de l'Afrique du Nord, avant l'arrivée des Phéniciens (originaires du Liban actuel) et autres peuples de la mer plus de dix siècles avant notre ère.

Remarques : a) – Les Berbères ont été appelés successivement, depuis l'Antiquité, des Libyens, des Amazighs, des Mazices, des Numides, des Maures, de Gétules, des Garamantes, etc.

b) – Les Berbères furent chrétiens dès les premiers siècles de notre ère ; le Père de l'Église saint Augustin (354-430) fut évêque d'Hippone en Afrique du Nord (appelée Bône pendant l'occupation française de l'Algérie, aujourd'hui Annaba).

c) – De nos jours les Berbères sont en majorité mahométans sunnites.

Berceau : Établissement de pièces de charpente de très fortes dimensions, solidement unies et affermiées entre elles, qui sert à lancer à la mer les navires construits sur des chantiers.

[Voir le mot *Chantier*].

Remarques : a) – Le berceau est mis en place après que la coque du navire est terminée.

b) – On appelle *anguilles* deux longues pièces que l'on dispose sous le navire et que l'on approche de chaque côté jusqu'à ce qu'elles soient accolées à la quille ; elles ont la même longueur que la quille et elles servent d'appui au berceau et de train au navire pour leur permettre de courir du chantier jusqu'à la mer.

c) – Les anguilles sont polies par-dessous et suifées.

Berche : Petite pièce de canon de fonte verte.

Remarques : a) – On les appelle aussi *espoirs de fonte*.

b) – Il y a des berches de fer fondu que l'on appelle *barces*.

Béret : Coiffure ronde et plate considérée comme un symbole identitaire et patriotique des Français.

Remarques : **a)** – Le béret à pompon rouge est la coiffure des quartiers-mâtres et des matelots de la Marine nationale française.

b) – Le port du béret a été interdit en Alsace par les troupes d'occupation allemandes pendant la Seconde Guerre Mondiale, au même titre que la grande coiffe des Alsaciennes ; ces deux coiffures étaient considérées par les occupants comme des symboles trop français, alors que l'Alsace était redevenue allemande.

c) – Le béret à larges bords que portèrent les miliciens français pendant la Seconde Guerre Mondiale était le béret d'uniforme des *chasseurs* qui en formèrent les premières unités.

Bergamote : Espèce de citron doux au goût suave.

Berge (ou Barge) (en anglais « *rocks* », « *banks* ») : **1** – Bord escarpé d'une rivière ou de la mer.

Remarque : Le *rivage* est le bord où l'eau arrive, alors que la *berge* est la terre élevée qui se trouve en retrait et qui garantit la campagne des inondations.

[Voir le mot *Rivage*].

2 – Au pluriel, l'expression « les *berges* » (ou « les *barges* ») désigne un groupe de rochers élevés à pic qui sont situés dans le voisinage d'une côte et dont le sommet s'élève peu au-dessus de l'eau.

[Voir le mot *Barge*].

Berger : **1** – Celui qui garde les brebis.

2 – En poésie pastorale, berger et bergère se disent pour amant et amante.

Exemples : Un berger fidèle ; une bergère inconstante.

Remarques : **a)** – C'est dans cette acception qu'on appelle l'heure du berger, le moment favorable aux amants.

b) – On appelle souvent la planète de Vénus, qui est la planète de l'amour érotique, l'« *étoile du berger* ».

c) – On dit aussi qu'on appelle la planète Vénus « *étoile du berger* » parce que c'est le premier astre que l'on voit dans le ciel, le soir à la nuit tombante : c'est le moment où le berger doit rentrer des brebis.

Bergerette : Sorte de vin mélangé avec du miel.

Berkeley : Berkeley est l'une des universités les plus prestigieuses au monde.

Remarques : **a)** – L'université publique de Californie à Berkeley est située sur la rive Est de la baie de San Francisco.

b) – Il y a environ 35 000 étudiants et 1 800 professeurs titulaires à l'université de Berkeley.

c) – Parmi les anciens étudiants, les professeurs ou les chercheurs associés à l'université, on compte 104 prix Nobel, 14 médailles Fields, 14 prix Pulitzer, 207 médailles olympiques.

d) – Selon Jeremy S. Anderson, « there are two major products that come out of Berkeley: LSD and UNIX ; we don't believe this to be a coincidence ».

[En français : « *Les deux principales choses qui ont été inventées à Berkeley sont le LSD et UNIX ; il est impossible que ceci soit une coïncidence.* »].

Berline : Sorte de carrosse suspendu entre deux brancards

Berloque : **1** – Batterie de tambour ou sonnerie de clairon qui donne au soldat la permission de rompre les rangs.

Exemple : Sonnez la *berloque*.

[Voir les mots *Chamade*, *Diane*].

2 – [*Par extension*] Appel sonore (diffusion générale, sirène, etc.) qui signale la fin d'une alerte.

Berlue : [*Familier*] Sorte d'éblouissement passager.

Remarque : On dit avoir la berlue pour dire *mal juger d'une chose*, en juger de travers.

Exemple : Il faut avoir la berlue pour juger comme vous faites.

Berme : Dans une fortification on appelle *berme* un chemin de quatre pieds de large ménagé entre le pied du rempart et le fossé de protection.

Bermudien (en anglais « *bermudian* ») : Un gréement bermudien est caractérisé par une grand voile triangulaire à une seule drisse, à bôme et à bordure libre ; la voile est transfilée au mât.

Bernache Cravant : 1 – Petite oie sauvage vivant l'été en Sibérie et passant l'hiver sur nos côtes (de la Somme au Bassin d'Arcachon).

2 – Elles arrivent chez nous de septembre à décembre, selon les conditions météorologiques.

3 – Elles pratiquent le vol battu ; leurs formations en longues rangées de front diffèrent des formations en V des autres oies.

Bernache du Canada : 1 – La bernache du Canada (*Branta canadensis*) est un grand oiseau de la famille des *anatidés*.

2 – La bernache du Canada est la plus grande des bernaches (ou oies noires) et elle peut atteindre 4,8 kilogrammes.

Bernacle : Coquillage dont la coquille est composée de cinq pièces.

Remarques : **a)** – Les bernacles sont adhérentes aux rochers et aux coques des navires.

b) – On croyait autrefois qu'il sortait de ce coquillage une espèce de canard.

Bernard l'ermite : Autre nom du *pagure*.

[Voir le mot *Pagure*].

Bernardin de Saint-Pierre : Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814) est un écrivain et botaniste qui vécut à l'époque du Premier Empire.

Remarques : **a)** – Bernardin de Saint-Pierre était un disciple de l'écrivain, philosophe et musicien genevois francophone Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) ; Bernardin de Saint-Pierre est un précurseur du romantisme.

b) – Son roman le plus célèbre a pour titre « *Paul et Virginie* » (1788) ; l'histoire se passe principalement en mer, près de l'Île Bourbon (actuellement île de la Réunion) dans l'Océan Indien.

Berne : Espèce de jeu où quatre personnes, tenant les quatre bouts d'une couverture, mettent quelqu'un au milieu et le font sauter en l'air.

Berne (Pavillon en –) (en anglais « *ensign a waft* ») : 1 – Mettre son *pavillon en berne*, c'est hisser son pavillon national, mais en le laissant ferlé (enroulé sur lui-même) et en ne laissant que le bout de sa queue déferlée.

2 – Un pavillon peut être aussi être mis en berne en l'entourant d'un crêpe noir.

Remarques : **a)** – Ce signal conventionnel sert habituellement à marquer le deuil.

b) – C'est également un signal pour appeler le pilote à bord d'un navire qui arrive du large, pour rappeler la chaloupe d'un navire en rade, pour rappeler à bord les membres de l'Équipage qui sont allés à terre, ou pour demander du secours.

Exemple : « Dès que les frégates qui étaient vers l'entrée de la Tamise nous eurent découverts, elles mirent leur pavillon en berne pour avertir celles qui étaient plus haut dans la rivière ».

c) – Autrefois, du temps de la marine à voiles, on pouvait ajouter un ou plusieurs coups de canon pour appuyer ce signal.

[Voir le mot *Appuyer*].

d) – Lorsque la voile d'artimon dépasse la poupe et que le pavillon national a été hissé à la corne d'artimon, on marque le deuil en gardant ce pavillon déferlé et à mi-drisse.

e) – L'*état anormal* du pavillon national, soit hissé tout en restant ferlé, soit entouré d'un crêpe noir, soit déferlé mais à mi-drisse, marque le deuil *ou* a pour but d'attirer l'attention.

f) – Dans ces circonstances, les Anglais hissent leur pavillon (*red ensign, white ensign* ou *blue ensign*) à mi-drisse, le bas en haut.

Berner : 1 – Faire sauter quelqu'un en l'air par le mouvement d'une couverture sur laquelle on l'a mis.

Exemple : Ils le mirent sur une couverture et le bernèrent.

2 – [Au figuré] Tourner en ridicule.

Exemples : Il a été berné en bonne compagnie ; si je disais cela, je me ferais berner.

Berneur : Celui qui berne.

Exemple : Je ne crains ni la berne, ni les berneurs.

Bernouilli (Relation de Daniel –) : 1 – Lorsque l'énergie potentielle de la pesanteur est constante (même profondeur dans un même fluide) la relation de Bernouilli relie directement la *différence des pressions* entre deux endroits d'un fluide à la *variation de l'énergie cinétique* du fluide entre ces deux mêmes endroits.

2 – Cette différence de pressions est proportionnelle au carré de la vitesse du fluide ; la pression en un lieu du fluide est d'autant plus faible que la vitesse d'écoulement y est élevée.

Remarques : a) – La relation de Bernouilli n'est pas un théorème ; c'est une loi empirique.

b) – Les équations aux dérivées partielles non linéaires de Navier-Stokes décrivent les mouvements des fluides newtoniens et permettent de prévoir les écoulements de gaz ou de liquides avec rigueur.

Berthelot : Nom du beaupré d'une tartane.

[Voir le mot *Tartane*].

Berthelot (Marcellin –) : 1 – Marcellin Berthelot (1827-1907) fut un grand chimiste français, un philosophe et un homme politique brillant.

Remarques : a) – Il publia 1 200 mémoires, 15 volumes ; il passa 60 années dans son laboratoire de recherche ou à enseigner.

b) – On lui doit des publications sur l'histoire de la chimie, depuis les alchimistes grecs jusqu'à son époque.

c) – Il publia également des ouvrages de philosophie et de morale.

d) – Marcellin Berthelot fut le condisciple d'Ernest Renan (1823-1892).

2 – Berthelot ne reconnaissait d'autre autorité que la raison, d'autre méthode sûre que la méthode scientifique.

Remarques : a) – Berthelot croyait en l'unité de l'Univers, de ses phénomènes et de ses lois : cette unité est le fondement même de la démarche scientifique.

b) – Pour Berthelot, il n'y a point d'abîme entre le monde minéral et le monde de la vie ; les combinaisons chimiques que la Nature réalise dans le sol, dans les racines d'une plante, dans l'estomac d'un animal, le savant peut les reproduire dans ses creusets ou dans ses cornues.

c) – Berthelot fut le promoteur de la synthèse chimique qui peut créer des combinaisons chimiques que la Nature n'offre pas, qui propose des corps nouveaux semblables ou supérieurs aux produits naturels.

d) – Antoine Laurent de Lavoisier, dit Antoine Lavoisier (1743-1794) avait

montré en employant une balance de très grande précision qu'à travers leurs multiples transformations, la masse totale des corps chimiques ayant réagi entre eux demeure constante.

e) – Pour Berthelot, l'énergie est aussi indestructible que la masse et la conservation de l'énergie doit s'appliquer aux phénomènes chimiques aussi bien que dans tous les faits d'ordre mécanique ou physique.

2 – Comme le fit remarquer Henri Poincaré (1854-1912) au lendemain de sa mort, Marcellin Berthelot avait une philosophie diamétralement opposée à celle de son contemporain Louis Pasteur (1822-1895) :

i) Pasteur regardait les phénomènes de la vie comme irréductibles aux phénomènes inorganiques ; il pensait avoir trouvé la preuve définitive de la séparation entre ce qui est inerte et ce qui vit et il en avait d'ailleurs déduit qu'une même barrière devait nécessairement séparer par nature l'âme humaine du corps qu'elle habite.

ii) Cette heureuse illusion a orienté Pasteur vers des études bactériologiques fécondes pour le plus grand bien de l'humanité et de la science.

iii) Contrairement aux certitudes de Pasteur, Berthelot tenta en 1854 et réussit la synthèse de l'acide formique, puis celle de l'acétylène et celles de nombreux produits naturels organiques, prouvant que, dans la nature vivante, les éléments chimiques obéissent aux mêmes lois que dans la nature inorganique.

iv) Berthelot mit un terme à l'antique et formelle division des substances minérales et des substances organiques : c'en était fini de la spéieuse fiction de la mystérieuse *force vitale* ; il apporta la preuve que, d'un point de vue chimique, les êtres vivants étaient des sortes de laboratoires où des principes matériels s'assimilent, s'éliminent, se transforment sans cesse en suivant les lois immuables de la chimie inorganique.

v) Toutes les synthèses que l'industrie de la chimie organique réalise à partir des quatre corps : carbone, azote, oxygène et hydrogène, procèdent des méthodes mises au point par Marcellin Berthelot.

3 – Marcellin Berthelot a fondé la thermochimie expérimentale en systématisant la mesure de la production de chaleur des réactions exothermiques au moyen de la bombe calorimétrique.

Remarque : La difficulté de la thermochimie théorique est liée à l'application du principe de la conservation de l'énergie aux opérations chimiques mêlant des dégagements de chaleur, des changements d'état et des transformations moléculaires.

4 – Marcellin Berthelot a collaboré avec la Défense nationale pour l'étude d'explosifs nouveaux et pour la mise au point des techniques de production de nombreux explosifs : composés oxygénés de l'azote, fulmicoton, corps nitrés ; il participa à des recherches sur l'onde explosive.

Remarque : Les travaux de Berthelot ont préparé la découverte de la poudre sans fumée.

5 – Berthelot a mis en évidence les sources chimiques de la chaleur animale.

6 – Ses travaux sur la fixation de l'azote se rattachent au problème de la fabrication artificielle des aliments.

Remarque : Berthelot rêvait d'une terre délivrée de l'agriculture et redevenue la patrie des fleurs et des bois.

Besace : Espèce de sac ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches.

Exemples : Mettre dans une besace ; il s'en est retourné la besace vide.

Remarques : **a)** – Les Religieux mendiants portent la besace.

b) – [Au figuré] On dit qu'un homme est à la besace, qu'il est réduit à la besace,

pour dire qu'il est ruiné.

c) – [Au figuré] On dit d'un homme qui a un grand attachement à quelque chose, qu'il en est jaloux comme un gueux de sa besace.

Besaiguë : Outil de charpentier en fer acéré et coupant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne et l'autre planché à biseau ; la besaiguë a une poignée au milieu.

Remarques : **a)** – La besaiguë sert pour tailler et dégrossir du bois de charpente.

Exemple : Dresser une pièce de bois avec la besaiguë.

b) – Les charpentiers de marine français utilisaient beaucoup la besaiguë.

Besant : **1** – Ancienne monnaie d'or ou d'argent jadis battue à Constantinople, qui fut utilisée jusqu'au xv^e siècle dans le monde méditerranéen comme monnaie de compte internationale, de la même manière que la livre sterling, puis le dollar américain l'ont été au xx^e siècle, ou comme l'était le franc-or (franc germinal) pour la Banque des Règlements Internationaux (BRI) jusqu'à son remplacement en 2003 par les Droits de Tirage Spéciaux (DTS).

Remarques : **a)** – Le mot *besant* vient de *Byzantium*, ancien nom latin d'Istanbul.

b) – Il nous reste l'expression familière : « *valoir son besant d'or !* » tirée du latin *Aureus Byzantium* qui désignait les pièces d'environ 4,48 grammes d'or frappées à Byzance (Constantinople).

[Voir le mot *Pesant* et l'expression *Pesant d'or*].

c) – Besant fut au Moyen Âge le nom générique des monnaies d'or.

d) – On frappa des *besants* dans d'autres villes qu'à Byzance, en Orient ou en Europe.

e) – Les besants frappés en France étaient appelés des *sous d'or*.

f) – Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) rassembla en 1194 un acompte d'une valeur de cent mille marcqs d'argent à valoir sur la rançon de 150 000 marcqs demandée pour libérer son fils, le roi d'Angleterre Richard 1er, dit *Cœur de Lion* (1157-1199) qui était retenu prisonnier depuis son retour de la 3^e croisade par l'empereur du Saint-Empire, Henri VI (1165-1197).

Cet acompte fut payé, soit en *besants d'or*, soit en esterlins d'argent (il y avait 160 esterlins dans un marcq) soit en monnaies appelées *mansois* ou *angevins* qui avaient cours dans les provinces du Maine ou de l'Anjou ; Maine et Anjou avaient appartenu en propre à l'ancien roi d'Angleterre Henri II (1133-1189) défunt mari d'Aliénor et père de Richard 1er ; ces provinces appartenaient alors à Richard 1er.

g) – La rançon du roi de France Louis IX (saint Louis, 1214-1270) capturé par les Infidèles le 6 avril 1250, après la bataille de Mansourah à Fariksur, en Égypte, au cours de la 7^e croisade, a été de 400 000 besants d'or ; une partie de cette somme lui fut avancée par l'ordre du Temple, car c'était la vocation de cet ordre militaire d'aider les chrétiens en difficulté face aux Infidèles.

h) – *Pièce d'or* se disait *solidus* en latin ; *solidus* a donné *sol* puis *sou* en français.

i) – À la création du franc-or en 1360, le franc-or de 3,885 grammes d'or valait vingt sous français : à l'origine, le sou français valait donc 0,1943 grammes d'or.

j) – Le franc que l'on appela *franc germinal*, défini le 17 germinal an XI (7 avril 1803) titrait 0,3225 gramme d'or à 900 / 1000 ème, soit 0,290 gramme d'or fin.

k) – L'inspecteur Alexandre-Benoît Bérurier (l'un des adjoints du commissaire San Antonio dans les romans de Frédéric Dard) transformait l'expression « *valoir son besant d'or* » en « *valoir son pesant d'or* », de la même manière qu'il prononçait « *lycée de Versailles* » au lieu de « *vice versa* » ou encore qu'il répétait « *la croix et la baleinière* » après avoir entendu « *la croix et la bannière* ».

2 – En héraldique, on appelle *besant* un rond représentant, dans un blason, une

pièce de monnaie en or ou en argent.

Remarques : a) – En héraldique, les ronds d'autres couleurs sont appelés des *tourteaux*.

b) – Avoir des *besants d'or* dans son blason signifiait que l'on avait été racheté de la captivité des mahométans.

c) – Certains ont prétendu qu'avoir un *besant d'or* dans son blason aurait signifié, jadis, que l'on avait obtenu le droit de battre monnaie.

d) – En ce sens, une prouesse *valant son besant d'or* [dans le blason] devait procurer un privilège du même ordre que le droit de battre monnaie.

Bésicles : 1 – [*Vieilli*] Sorte de lunettes dont la monture est munie de branches qui serrent les tempes, ou qui passent derrière les oreilles afin de les retenir posées sur le nez sans le pincer.

[Voir le mot *Lunettes*].

2 – [*Vieilli*] Sortes de lunettes attachées à un bandeau qui se lie autour de la tête.

Remarques : a) – Le mot *bésicles*, tiré de l'ancien français « *béricles* » par assibilation du « *r* » intervocalique, vient de *bēricula*, un diminutif du nom latin *bēryllus* (βήρυλλος en grec) qui signifie *aigue-marine* ou *béryl*.

b) – Le *béryl*, ou *aigue-marine*, est une variété d'émeraude de couleur d'eau de mer ; on trouve des pierres de *béryl* au Brésil.

c) – Le *béryl* a été jadis utilisé comme lentille pour corriger la vue.

d) – Au XIII^{ème} siècle, le moine dominicain italien Alexandre Spina (mort en 1313) mit au point des *bésicles* pour compenser la presbytie, cette faiblesse de la vue qui vient avec l'âge.

[Voir le mot *Presbyte*].

Bésigles : Voiles supplémentaires que l'on ajoutait parfois au fond des huniers.

Remarque : Le paronyme *bésicles* signifie « *lunettes à branches qui se fixent aux tempes* ».

[Voir le mot *Bésicles*].

Besogne : [*Familier*] **1** – Travail, ouvrage, l'action par laquelle on fait une œuvre.

2 – L'effet du travail, l'ouvrage même qui résulte du travail.

Besse : **1** – Outil de jardinage utilisé pour creuser, remuer la terre.

2 – Lieu planté de bouleaux.

3 – L'un des noms de la *vesce*, plante à fourrage de la famille des légumineuses.

4 – Plantes herbacées poussant en eaux saumâtres et envahissant certains marais ou certains fossés d'eau stagnante, ou des cours d'eau ayant un faible débit.

Remarques : a) – Le port de La Pallice a été creusé à la fin du XIX^{ème} siècle dans une dépression naturelle appelée « *Mare à la besse* », c'est-à-dire dans un marais d'eaux croupissantes, empli de végétations (herbes vertes ou algues).

b) – Le *Canal Verdière* (c'est-à-dire empli d'herbes vertes) qui se jette dans le havre d'échouage de La Rochelle, près de la Tour de l'Horloge, a parfois été appelé « *Canal à la Besse* ».

c) – L'ancien « *Achenal à la Besse* » en Bas-Poitou, servait de limite entre l'île du Perrier et l'île de Riez, puis entre les paroisses de Saint-Jean-de-Monts et de Saint-Hilaire-de-Riez ; le cours d'eau a maintenant disparu mais, dans les années 1950, l'emplacement de son cours inférieur était encore marqué par une succession de petites mares d'eau douce dans lesquelles nous allions pêcher des grenouilles.

d) – « *La rive Nord de l'ancien « Chenal à la Besse » sur le littoral Atlantique, entre les communes de Saint-Jean-de-Monts et de Saint-Hilaire-de-Riez, dans le département de la Vendée, marque la séparation entre les 3^{ème} et 4^{ème} Régions Maritimes* » (décret du 27 février 1920, J.O. du 2 mars 1920, page 3411).

e) – Il s'agit du même cours d'eau que celui que traversa à gué le 16 avril 1622,

à l'heure de la basse mer, le roi Louis XIII (1601-1643) de sinistre mémoire, pour assassiner les habitants protestants de Croix-de-Vie (*voir infra*).

f) – Aujourd'hui, on utilise l'expression « *arrondissement maritime* » au lieu de « *région maritime* ».

g) – Depuis le 22 avril 1927, les arrondissements de Lorient (3^{ème}) et de Rochefort (4^{ème}) ont été supprimés et l'arrondissement de Brest (2^{ème}) s'étend jusqu'à la frontière espagnole.

h) – Les chroniqueurs du début du XVII^{ème} siècle rapportèrent que Louis XIII franchit l'*achenal à la Besse* à gué le 16 avril 1622, à la tête de son armée, pour combattre l'armée des huguenots (7 000 soldats et 700 cavaliers) commandée par Benjamin de Rohan, duc de Frontenay, baron de Soubise, dit le « *duc de Soubise* » (1583-1642) qui s'était retranché dans l'*île de Riez* (formée actuellement par les villes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et de Saint-Hilaire-de-Riez).

Mille cinq cents protestants qui s'étaient rendus furent tués de sang-froid, sans faire de résistance, le 22 avril 1622 ; mille cinq cents autres furent envoyés à Marseille, enchaînés et à pied, pour être enrôlés sur les galères ; cinq cents nobles protestants furent faits prisonniers ; trente cavaliers et quatre cents soldats protestants réussirent à gagner La Rochelle avec *Soubise* ; les autres Huguenots, au nombre d'environ 3 750, furent tués par les soldats de François de La Rochefoucauld (1588-1650) gouverneur du Poitou, ou par les catholiques du pays ; pour ce fait d'arme peu glorieux, François de La Rochefoucauld fut fait pair de France en avril 1622 et le comté de La Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie par Louis XIII ; La Rochefoucauld prêta serment comme pair de France devant le Parlement le 24 juillet 1637.

i) – Louis XIII dîna le soir du 22 avril 1622 à Saint-Gilles-sur-Vie ; il passa la nuit à Apremont.

j) – Après le passage de Louis XIII, les eaux du fleuve côtier *la Vie* furent, dit-on, rouges du sang des *religionnaires* assassinés.

Bessel : Friedrich Wilhelm Bessel (1784-1846) était un astronome et mathématicien prussien.

Remarques : **a)** – L'année *besselienn*e a été ainsi appelée pour lui faire honneur.

b) – Bessel a été le premier à déterminer en 1838 la distance de l'étoile fixe *61 Cygny* (un système binaire de la constellation du Cygne) par la méthode de la parallaxe.

c) – Bessel a prouvé que le barycentre du système Terre-Soleil autour duquel tournent la Terre et le Soleil est situé à l'intérieur du Soleil.

[Voir l'expression *Année besselienn*e].

Besson : **1** – Convexité transversale qu'on donne à diverses pièces de construction du navire.

Remarque : Mot utilisé en Méditerranée en synonyme de *bouge*.

[Voir le mot *Bouge*].

2 – Synonyme de *jumeau* en parlant de l'un des enfants nés le même jour de la même mère ; l'un des deux enfants d'une même couche.

Bestiaire : Les Bestiaires étaient, chez les Romains, des hommes destinés à combattre dans le cirque contre les bêtes féroces.

Bestialité : Le péché qui se commet avec une bête.

Exemple : Le crime de bestialité.

Bestiaux : Il signifie la même chose que bétail.

Exemples : Il a beaucoup de bestiaux ; il est riche en bestiaux.

[Voir le mot *Bétail*].

Bestiole : [*Diminutif*] Petite bête.

Bestion : Synonyme de figure de proue.

Remarque : La figure de proue, ou marque du navire, peut être un lion ou un autre animal, ou encore le buste d'une divinité de la mythologie avec ses attributs.

Béta : Organe mobile destiné uniquement à porter au vent la ralingue d'une voile carrée.

Remarques : **a)** – Il peut s'agir d'une perche ou d'une bouline.

b) – [*Familier*] L'expression « *grand béta* » s'applique à quelqu'un qui reste debout à ne rien faire alors que tous s'activent autour de lui.

Bétail : Troupeau de bêtes à quatre pieds, qu'on mène paître, comme vaches, brebis, bœufs, chèvres.

Exemples : Garder le bétail ; nourrir le bétail ; gros bétail ; menu bétail ; il a perdu tout son bétail.

[Voir le mot *Bestiaux*].

Bête : **1** – Animal irraisonnable.

Remarques : **a)** – On appelle *bêtes fauves*, les cerfs, les chevreuils, les daims.

b) – On appelle *bêtes noires*, les sangliers.

c) – On appelle *bêtes puantes*, les renards, les blaireaux, etc.

d) – En termes de chasse, on dit *la bête* pour dire le cerf, le sanglier, le daim, et les autres animaux qu'on chasse à cor et à cri.

Exemples : Relancer la bête ; détourner la bête ; la bête est dans les filets.

e) – Les bêtes, comme les hommes, peuvent éprouver des sentiments ou des émotions, mais seul l'homme en a conscience.

2 – [*Au figuré*] Bête se dit d'une *personne stupide* ou qui n'a que peu ou point d'esprit.

Exemples : C'est une bête ; c'est une vraie bête, une grosse bête, une grande bête.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme de peu d'esprit mais d'un bon naturel que c'est *une bonne bête*.

b) – On dit, en parlant de quelqu'un généralement haï ou détesté, que c'est *la bête noire*.

Bête (La –) : Les expressions « *la bête* » ou « *la bête aux grandes oreilles* » remplacent parfois le nom du *lapin* que, par superstition réelle ou feinte, certains refusent de prononcer de peur d'attirer le malheur sur leur navire (brume, tempête, échouement ou pire).

Remarque : Plusieurs histoires vraisemblables peuvent être à l'origine de cette crainte assez répandue sur les bateaux.

[Voir le mot *Lapin*].

Bétel : Plante qui croît dans les Indes.

Remarques : **a)** – Elle s'attache aux arbres, et y monte comme le lierre.

b) – Les Indiens font grand usage de ses feuilles qu'ils croient propres à affermir les gencives et à fortifier l'estomac.

Bételgeuse : Nom de l'étoile α de la constellation d'Orion.

Remarques : **a)** – Bételgeuse (α Orion) est la deuxième étoile plus brillante de la constellation d'Orion, après Rigel (β Orion).

b) – Bételgeuse est l'étoile de première grandeur rouge située en haut à gauche ; Rigel est l'étoile de première grandeur bleue située en bas à droite.

c) – Bételgeuse est une étoile variable semi-régulière de type supergéante rouge.

d) – Bételgeuse forme l'un des sommets du *triangle d'hiver*, avec Sirius (α Grand Chien) et Procyon (α Petit Chien).

e) – La position de Bételgeuse dans le ciel est :

i) Ascension droite : 05h 55m 10,29s

ii) Déclinaison : +07° 24' 25,3"

Béthencourt (Jean de –) : 1 – Jean de Béthencourt (1362-1425) fut un navigateur et un explorateur cachois.

2 – Jean de Béthencourt entra à l'âge de 15 ans au service du fils de Jean le Bon, le duc Louis 1er d'Anjou (1339-1384) ; Louis 1er d'Anjou fut le beau-père de Yolande d'Aragon et le grand-père du « *bon roi René* » qui jouèrent un rôle éminent dans l'épopée johannique de 1429.

3 – Jean de Béthencourt prit part, d'avril à novembre 1390, à l'expédition du Gascon Gadifer de la Salle (1340-1415) contre les pirates barbaresques sur les côtes d'Afrique du Nord, notamment à Tunis.

4 – Parti de La Rochelle le 1er mai 1402 avec Gadifer de la Salle, Jean de Béthencourt conquiert les îles Canaries pour le compte du roi Henri III de Castille et de León (1379-1406).

Remarques : a – L'expédition de Béthencourt pour la conquête des Canaries est racontée dans un manuscrit intitulé « *Le Canarien* » écrit vers 1490 par le neveu de Jean de Béthencourt et qui est conservé à la bibliothèque municipale de Rouen.

b – L'archipel des Canaries, situé dans l'Atlantique au large des côtes de l'Afrique du Nord, est constitué de sept îles (Fuerteventura, Lanzarote, Grande Canarie, Tenerife, Gomera, La Palma et Hierro) et de six îlots.

c – Gadifer de la Salle fut écuyer du duc Jean 1er de Berry (1340-1416), seigneur de Ligron et gouverneur de Bigorre, troisième fils du roi de France Jean II le Bon (1319-1364).

Bêtise : 1 – Défaut d'intelligence et des notions les plus communes.

Exemple : Il est d'une bêtise extrême.

2 – On appelle bêtises les actions et les propos qui annoncent ce défaut des facultés intellectuelles.

Exemple : Il a fait, il a dit une bêtise, une grande bêtise.

Bette : 1 – Barque de pêche à fond plat, à rames et à voiles, utilisée dans le midi, surtout dans les étangs.

2 – Petite gabare destinée à porter en mer, loin d'un port, la vase qui en est extraite par une drague.

Remarque : On dit aussi *chaland-porteur* ou *marie-salope* (cette dernière expression est familière).

Bette : Plante potagère, qu'on appelle aussi *poirée*.

Betterave : Espèce de poirée, ainsi nommée parce que sa racine, qui est fort grosse, ressemble à celle de la rave.

Remarques : a – La plus commune est d'un rouge très foncé.

b – On dit d'un homme qui a un gros nez rouge, bourgeonné, qu'il a le nez comme une betterave.

Bétuse : Tonneau à moitié ouvert pour le transport des poissons vivants.

Bétyle : Espèce de pierre jadis employée à faire des objets auxquels on attribuait des vertus merveilleuses.

Beuglement : Meuglement, mugissement, la voix, le cri du bœuf et de la vache.

Exemple : Le beuglement des vaches et des bœufs.

Beugler : 1 – Meugler, mugir.

Remarque : Il ne se dit proprement que du cri du bœuf et de la vache.

2 – [Au figuré] Jeter de hauts cris.

Exemple : Le colonel se mit à beugler.

Beurre : Substance grasse et onctueuse qui se tire de la crème battue dans la baratte.

Remarques : a – On appelle *beurre noir*, du beurre fondu et noirci dans la poêle.

b) – On appelle *lait de beurre*, le lait qui demeure dans la baratte après que le beurre en a été tiré.

Beurrée : Tranche de pain, sur laquelle on a étendu du beurre.

Exemple : Donner une beurrée à un enfant.

Beurre (Île de –) : On appelle « *île de beurre* » une terre jusqu'alors inconnue, aperçue une fois par un navire, localisée et portée sur les cartes marines, mais qui n'a jamais été retrouvée par la suite malgré les recherches entreprises.

Beuvante : Droit que se réservait le maître d'un navire, quand il le donnait à fret, d'y charger une certaine quantité de vin.

Bevende : Mélange d'eau et de vin, ou d'eau et de vinaigre, que l'on donnait à boire aux forçats, lorsqu'on leur demandait un effort prolongé.

Béveziers (Bataille de –) (en anglais « *Beachy head* ») :

Bévue : Méprise, erreur où l'on tombe par ignorance, par inadvertance.

Bewegungskrieg : Mot allemand qui signifie « *guerre de mouvement* ».

Remarque : Les exégètes occidentaux ont employé le mot *Blitzkrieg*, qui signifie « *guerre éclair* », après la Seconde Guerre Mondiale pour caractériser la guerre de mouvement menée par les divisions blindées allemandes en Pologne en septembre 1939 ou en France en mai 1940.

[Voir le mot *Blitzkrieg*].

Bey : [*Vieilli*] Gouverneur d'une ville au Proche-Orient et dans les pays de langue arabe.

Remarques : **a)** – Le mot bey signifie *seigneur*.

b) – Les Turcs disent *beg* (abréviation de *beglierbey*) au lieu de bey ; *beglierbey* signifie seigneur des seigneurs.

c) – Les *beglierbeys* étaient les principaux gouverneurs des provinces ; ils faisaient porter devant eux trois queues de cheval.

Bezestan : Nom que l'on donne dans les principales villes de Turquie à des marchés publics, qui sont des espèces de halles couvertes.

BHP : Voir l'expression *Boiler horsepower*.

Biais : 1 – [*Terme relatif*] Travers, ligne oblique, déformation.

2 – [*Terme relatif*] La diagonale d'un tissu par rapport à la direction des fils.

Remarques : **a)** – En parlant d'une étoffe, on dit couper de biais, en biais.

b) – Couper une étoffe du bon biais, du mauvais biais, c'est la couper du bon sens, du mauvais sens, suivant l'usage auquel on la destine.

3 – [*Au figuré*] Biais se prend pour les *diverses faces* d'une affaire, les divers moyens dont on peut se servir pour réussir à quelque chose.

Exemple : Il y a plusieurs biais dans toutes les affaires, le tout est de prendre le bon biais.

4 – [*Par extension*] Détour, subterfuge.

Exemple : Recourir à des biais.

Remarques : **a)** – On dit « *prendre une affaire de biais* » pour dire *employer des moyens détournés pour la faire réussir*.

b) – On dit « *prendre un homme de biais* » pour dire *le gagner avec habileté*.

5 – [*Par analogie*] Déformation, travers, erreur.

Exemple : Un biais de raisonnement.

Remarque : Un biais statistique est un défaut qui rend la série relevée non représentative de la réalité ; un biais est un procédé qui entache d'erreurs systématiques les résultats d'une étude.

Biais cognitif : 1 – Un *biais cognitif* est une fausse appréciation des perceptions sensorielles.

Remarques : **a)** – Un biais cognitif est systématique, au contraire d'une erreur qui

est aléatoire.

b) – On appelle *effet Dunning-Kruger* le résultat d'un biais cognitif observé dans beaucoup de domaines qui conduit les moins compétents à surestimer leurs compétences (effet de *surconfiance*) et les plus compétents à les sous-estimer ; les moins compétents n'ont pas conscience de leur incompétence et ils ne parviennent pas à discerner la compétence chez ceux qui la possèdent véritablement ; les plus qualifiés ont tendance à sous-estimer leur niveau de compétence et ils pensent à tort que des tâches faciles pour eux le sont aussi pour les autres.

c) – Selon le philosophe macédonien Aristote (384 - 322 av. J.-C.) qui ouvrit une école à Athènes : « *l'ignorant affirme, le savant doute, le sage réfléchit* ».

2 – Un *biais cognitif* est une tendance psychologique à s'écarter du choix rationnel lorsqu'il s'agit de prendre une décision.

Remarque : Ce que l'on considère aujourd'hui comme un *biais cognitif* a pu apparaître naguère comme étant une décision parfaitement rationnelle car de nouvelles connaissances ou une nouvelle interprétation de ce que l'on savait lui ont fait changer de statut.

3 – Le *biais cognitif* est une forme de pensée qui dévie de la pensée logique ou rationnelle et que l'on utilise systématiquement dans certaines situations.

Remarques : **a)** – C'est une façon rapide et intuitive de juger et de décider, parfois mieux adaptée qu'un raisonnement analytique exhaustif qui tiendrait compte de toutes les informations accessibles, lorsque le temps presse.

b) – Cette forme de pensée rapide et intuitive est parfois à l'origine de jugements erronés systématiques.

c) – Lorsque les ressources cognitives sont insuffisantes, les biais cognitifs peuvent prendre la forme de raccourcis cognitifs appelés heuristiques.

4 – L'expression « *biais cognitif* » a été utilisée dans les années 1970 par les psychologues américano-israélien Daniel Kahneman (né en 1934) et israélien Amos Tversky (1937-1996) pour expliquer certaines décisions irrationnelles systématiques dans le domaine économique.

Remarque : Daniel Kahneman est le lauréat du prix Nobel d'économie 2002.

5 – Les « *commerciaux* » et les « *politiques* » étudient et exploitent les biais cognitifs les plus triviaux des acheteurs ou des électeurs.

6 – Le *biais cognitif* est un concept différent du biais de *distorsion cognitive* psychopathologique.

Remarques : **a)** – L'expression *distorsion cognitive* a été créée en 1967 par le psychiatre américain Aaron Temkin Beck (né en 1921), un spécialiste éminent de la dépression mentale.

b) – Aaron T. Beck a appelé *schémas cognitifs* les représentations mentales abstraites à travers lesquelles l'expérience est perçue et évaluée ; les *schémas cognitifs* sont à l'origine des pensées automatiques.

c) – Chez les patients déprimés, le traitement des informations est biaisé par des erreurs cognitives qui génèrent des pensées automatiques négatives.

d) – Les distorsions cognitives peuvent entretenir les émotions négatives.

Biais d'ancrage : On appelle biais d'ancrage la préférence accordée à l'information reçue en premier dans une prise de décision.

Remarque : L'ancrage est la difficulté à se départir d'une croyance acquise ou d'une première impression.

Biais d'appariement : Le biais d'appariement consiste à ne prendre en compte que les données ou les informations figurant explicitement dans l'énoncé d'un problème.

Remarques : **a)** – Ce qui est évoqué dans l'énoncé est souvent ce qui est pertinent.

b) – Cependant, la formulation de l'énoncé peut parfois amener à commettre des

méprises ou des *erreurs de perception* lorsqu'un mot employé évoque aussi, mais implicitement, un concept non pertinent.

c) – Un *biais d'appariement* est un biais de raisonnement.

d) – Une mauvaise *compréhension de la consigne* peut parfois être prise pour un *biais d'appariement*.

Biais d'autocomplaisance : Le biais d'autocomplaisance est la tendance à s'attribuer le mérite de ses réussites et à attribuer ses échecs à des facteurs extérieurs défavorables.

Biais de confirmation : On appelle *biais de confirmation* une tendance à privilégier les informations qui confirment nos croyances préalables et à écarter celles qui les contredisent ou qui indiquent que l'on peut se tromper.

Remarques : **a)** – Lorsque les interlocuteurs sont *a priori* d'accord entre eux, la discussion renforce leurs convictions ; au contraire, s'ils ne sont pas d'accord, la discussion n'a pas d'effet pour changer les croyances des uns ou des autres ; c'est pour cette raison que chacun reste fidèle à tel ou tel quotidien dont la ligne éditoriale rejoint ses convictions et sa façon de penser et qu'il est mal à l'aise si, exceptionnellement, il tombe sur un autre titre.

b) – Un *biais de confirmation* est un désir irraisonné de conforter ce que l'on croit ou que l'on pressent vrai en donnant plus d'importance aux arguments qui confirment nos préjugés qu'à ceux qui les infirment.

c) – Un *biais de confirmation* est un biais cognitif.

[Voir l'expression *Biais cognitif*].

Biais de conformisme : Tendance à penser et à agir comme les autres.

Biais de croyance : **1** – Un *biais de croyance* interprète les arguments en fonction de la conclusion attendue : on est ainsi tenté de rechercher et de croire les arguments qui renforcent nos préjugés, même s'ils sont erronés et de rejeter ceux qui les gênent, même s'ils sont vérifiables et vérifiés ; une erreur de logique sera difficilement détectée si la conclusion du raisonnement erroné correspond à nos croyances.

Remarques : **a)** – Les publicitaires et les hommes politiques savent que si les émotions ressenties sont positives et si le contenu de la conclusion est crédible, quelles que soient les prémisses, la tentation est grande de ne pas vérifier la validité logique du raisonnement : c'est un biais de croyance.

b) – Ce sont les *biais de croyance* qui permettent aux individus de ne pas changer d'opinion à la moindre occasion.

c) – Fournir une information bien argumentée ne suffit pas toujours pour faire changer les opinions en sa faveur ; en revanche, agir sur les émotions (crainte, révolte, affection, enthousiasme, etc.) est souvent un bon moyen de persuasion : « *aimez-moi et votez pour moi* » disait Emmanuel Macron (né en 1977) à défaut de programme, pendant la campagne pour les élections présidentielles de 2017.

d) – Un *biais de croyance* est un biais cognitif.

[Voir l'expression *Biais cognitif*].

e) – Lorsqu'une croyance est menacée, on est tenté d'accepter des arguments invérifiables pour la conforter.

f) – La soumission à une autorité reconnue peut inhiber certains biais de croyance et en activer d'autres.

g) – Le CRÉDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie) fondé en 1953, actuellement au service des différents lobbys industriels sous la forme d'une association à but non lucratif placée sous la tutelle de la DGCCRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes) a publié le 29 avril 2019 une étude financée par le

groupe agroalimentaire BEL (qui fabrique et commercialise des fromages industriels à pâte cuite, demi-cuite ou pressée, dont beaucoup en portions) :

- i)** Selon cette étude, 45 pour 100 des enfants de six à dix ans manqueraient de calcium ; entre 2010 et 2016, la part des enfants qui ne couvriraient pas leurs besoins en calcium serait passée de 4 à 20 pour 100 chez les enfants âgés de trois à cinq ans et de 33 à 45 pour 100 chez les enfants âgés de six à dix ans ;
- ii)** L'étude publiée par le CRÉDOC affirme que de moins en moins d'enfants consomment des produits laitiers de façon régulière ;
- iii)** Le CRÉDOC conseille donc d'augmenter la consommation des produits laitiers.

Le groupe Bel propose des *Kiri*, des *Babybel*, des *Vache-qui-rit*, du *Boursin*. Le CRÉDOC a révélé que l'étude est fondée sur un sondage auprès des parents de 296 enfants âgés de trois à cinq ans et de 488 enfants âgés de six à dix ans. Pourtant on sait, de source administrative (agence nationale de santé publique) qu'en France, pendant la même période, la consommation de produits laitiers est restée stable chez les enfants de 6 à 17 ans.

Il ne faut pas oublier que l'on trouve du calcium plus facile à assimiler et en grandes quantités dans les choux ou dans beaucoup d'autres légumes, dans les poissons et même dans certaines eaux de boisson.

2 – Un biais de croyance se produit quand le jugement sur la logique d'un argument est biaisé par la croyance a priori en la vérité ou la fausseté de la conclusion.

Remarque : On ignore facilement les erreurs de logique d'un raisonnement si la conclusion correspond aux croyances acquises.

3 – L'acceptation d'une proposition qui est crédible du point de vue sémantique, c'est-à-dire quant à ce qu'elle signifie, mais qui n'est pas certaine d'un point de vue logique, est un *biais de croyance*.

Exemple : Imaginer que le courant autour du môle d'escale de La Pallice est maximum lorsque le coefficient de la même pleine mer à Brest (coefficient de l'annuaire des marées) est maximum est un biais de croyance ; en réalité, le plus fort courant est observé le jour de la syzygie, trois marées avant le plus grand coefficient ; autrement dit, les coefficients continuent de monter pendant trois marées après celle où l'on a pu observer le courant le plus fort autour du môle d'escale.

- i)** Les coefficients de l'annuaire des marées, calculés pour chaque pleine mer astronomique à partir de la somme des harmoniques semi-diurnes de Brest, sont maximums environ un jour et demi après les syzygies (nouvelles lunes ou pleines lunes) ;
- ii)** Les maximums de courant dans la coureau de la Pallice s'observent au moment des syzygies (nouvelles lunes ou pleines lunes) ;
- iii)** Du point de vue *sémantique*, les deux phénomènes se produisent aux environs (au maximum à quelques dizaines d'heures près) des nouvelles lunes et des pleines lunes ;
- iv)** Du point de vue *logique*, le plus fort coefficient s'observe à la troisième marée qui suit la nouvelle lune ou la pleine lune ;
- v)** Un biais de croyance conduit à rechercher, dans l'annuaire des marées, les plus gros coefficients pour prédire les plus forts courants, au lieu de retenir les jours de nouvelles lunes ou de pleines lunes.

Par ailleurs, la pleine mer la plus haute à La Pallice de chaque lunaison ne correspond pas nécessairement au plus fort coefficient pendant cette lunaison : c'est facile de le vérifier en consultant l'annuaire des marées pour La Pallice (le marégraphe de La Pallice est situé à l'entrée Ouest du sas, sur le mur Nord) ; on

ne peut le comprendre que si l'on sait comment sont déterminés les coefficients de l'annuaire des marées du SHOM (service hydrographique et océanographique de la Marine).

4 – Si une personne de bonne foi, convaincue d'une chose, est confrontée à l'observation de réalités qui ne correspondent pas à ses croyances ou à ses convictions, elle peut accepter ces faits, ne pas les nier, mais les faire entrer comme anecdotiques et non significatifs dans sa perception antérieure des choses.
Exemple : Si une personne est convaincue que le maximum de courant autour du môle d'escale de La Pallice a lieu quand le coefficient de marée est maximum et si elle a observé que le jour du plus grand coefficient, le courant est moins fort que deux jours auparavant (à la syzygie) alors même que le coefficient était moins élevé, elle se rassurera en se disant que la vitesse du courant, le jour de la syzygie, avait dû être augmentée par les crues de la Charente ou de la Sèvre, par le vent, par une surcote atmosphérique ou pour une autre raison qu'elle ne se rappelle pas.

5 – La célèbre question des roses de Daniel Kahneman (né en 1934) est un exemple fameux de ces syllogismes que la plupart des personnes interrogées jugent correct et qui, à la réflexion, ne le sont pas.

Remarques : **a)** – Le psychologue et économiste américano-israélien Daniel Kahneman (né en 1934), professeur à l'université de Princeton (New Jersey, USA), lauréat du prix Nobel d'économie en 2002, spécialiste de la finance comportementale, demanda à des étudiants de plusieurs grandes universités américaines si le syllogisme suivant était correct :

- i)** *Prémisse majeure* : toutes les roses sont des fleurs ;
- ii)** *Prémisse mineure* : certaines fleurs fanent vite ;
- iii)** *Conclusion* : donc certaines roses fanent vite.

Une grande majorité des étudiants estimèrent que ce syllogisme était valable. En réalité, bien que la conclusion soit crédible, ces étudiants ont commis un biais de croyance car, s'il est d'expérience constante que les roses fanent vite comme le chantait en 1599 le poète François de Malherbe (1555-1628) dans la célèbre « *Consolation à Du Périer* », le syllogisme en question est biaisé du point de vue strictement logique ; en effet, il se peut qu'il n'y ait aucune rose parmi les « *certaines fleurs qui fanent vite* » de la prémisse mineure.

b) – Premières strophes du poème que Malherbe adressa à Du Périer :

Ta douleur, du Périer, sera donc éternelle,
Et les tristes discours
Que te met en l'esprit l'amitié paternelle
L'augmenteront toujours
Le malheur de ta fille au tombeau descendue
Par un commun trépas,
Est-ce quelque dédale, où ta raison perdue
Ne se retrouve pas ?
Je sais de quels appas son enfance était pleine,
Et n'ai pas entrepris,
Injurieux ami, de soulager ta peine
Avecque son mépris.
Mais elle était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
*Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.*

Biais de faux consensus : Tendance à croire que les autres sont d'accord avec nous plus qu'ils ne le sont réellement.

Remarque : Les groupes politiques ou religieux fermés peuvent avoir l'impression d'avoir un plus grand soutien dans le pays qu'ils ne l'ont en réalité.

Biais de négativité : Tendance à donner plus de poids aux expériences négatives qu'aux expériences positives et à s'en souvenir davantage.

Remarque : On dit de ceux qui se laissent habituellement influencer par ce genre de biais qu'ils sont « *négatifs* ».

Biais de raisonnement : 1 – On appelle *biais de raisonnement* un schéma de pensée erroné, une erreur de jugement ou un écart à la logique dus à des apparences trompeuses.

Remarque : Un biais de raisonnement est un biais cognitif.

[Voir l'expression *Biais cognitif*].

2 – Un biais de raisonnement est une déviation involontaire par rapport à un raisonnement correct, c'est-à-dire structuré, contestable et vérifiable.

[Voir les mots *Biais, Contestable*].

Remarques : a) – Le *biais de raisonnement* est une illusion parfois excusable lorsque la conclusion du raisonnement biaisé est presque acceptable ; c'est pour cette raison qu'il est si difficile de s'en affranchir.

b) – Un manque de connaissances théoriques ou de connaissances pratiques et une nature impulsive peuvent nous conduire à formuler des hypothèses hasardeuses et à nous y tenir contre l'évidence ; les *biais de raisonnements* sont alors dus à une tendance naturelle (et très répandue) qui consiste à retenir de préférence les observations compatibles avec nos hypothèses et à rejeter les informations qui les contredisent.

[Voir l'expression *Biais de confirmation*].

c) – Deux exemples de biais de raisonnement :

i) Croire que, dans un lieu donné, si le coefficient de la marée est supérieur à celui de l'avant-veille, le courant au même lieu sera plus fort que l'avant-veille, que la pleine mer sera plus haute ou la basse mer plus basse que l'avant-veille, toutes choses égales par ailleurs (même pression atmosphérique, mêmes conditions de vent, etc.).

Le biais de raisonnement est ici de croire que, à la pression atmosphérique normale de 1013,25 hPa et en l'absence de perturbations atmosphériques, la hauteur de l'annuaire à la pleine mer serait strictement égale au produit du coefficient de l'annuaire des marées par l'unité de hauteur du lieu.

La simple consultation des hauteurs de l'annuaire pour des pleines mers de même coefficient montre que cette pensée n'est pas exacte, même à Brest ! Le biais de croyance concerne la nature même du coefficient de la marée.

[Voir l'expression *Coefficient de la marée*].

ii) Croire qu'il suffirait toujours d'augmenter le pas de l'hélice d'un bateau pour augmenter sa vitesse, en vrillant davantage les ailes de l'hélice sans augmenter leur surface.

Le biais de raisonnement est ici de croire que l'hélice marine fonctionne dans l'eau comme une vis fonctionne dans une planche de bois ou dans un écrou.

La poussée de l'hélice dépend du *type d'hélice* retenu et de la surface totale de ses ailes, donc de son diamètre et du nombre de ses ailes ; si le pas avait été bien calculé pour les conditions de fonctionnement désirées, augmenter le pas sans augmenter la surface des ailes ne peut que réduire le rendement et la poussée de l'hélice, donc les performances du bateau.

d) – Les publicitaires exploitent nos biais cognitifs pour nous faire admettre leurs messages fallacieux : c'est une sorte de délinquance astucieuse non punissable.

e) – Certains hommes politique exploitent nos biais cognitifs pour obtenir nos suffrages, à la manière de Protagoras et des Sophistes que dénonçait Platon, ou comme les rhéteurs actuels qui cherchent à nous séduire sans toutefois nous convaincre car ils n'ont pas grand-chose à nous promettre : c'est de la parodie de démocratie où l'émotion suscitée par le verbiage d'un acteur politique, même prétendument « *en marche* », cherche à masquer la vacuité de son discours et la réalité inquiétante ou inacceptable de son action prévisible.

3 – Comme l'a souligné le grand mathématicien français Henri Poincaré (1854-1912), un raisonnement est constitué d'une suite de syllogismes et les conclusions des uns servent de prémisses à d'autres ; dans le cas d'une longue suite de syllogismes correctement conduits, s'il s'est écoulé beaucoup de temps entre le moment où nous avons admis la conclusion d'un syllogisme et celui où la même proposition sera appelée comme prémisse d'un autre syllogisme, il se peut qu'on l'ait oubliée ou, ce qui est plus grave, qu'on en ait oublié le sens ; il peut ainsi arriver qu'on la remplace par une proposition un peu différente ou que, tout en conservant le même énoncé, on lui attribue un nouveau sens un peu différent et c'est de cette manière qu'on s'expose à un biais de raisonnement.

Remarque : Au moment où l'on admet régulièrement un syllogisme, on en comprend parfaitement le sens et la portée ; on en confie la conclusion à notre mémoire de manière à pouvoir l'utiliser, en cas de besoin, sans reproduire le raisonnement dans sa totalité ; si, par la suite, on rappelle mécaniquement la conclusion de ce syllogisme, c'est-à-dire sans reproduire le raisonnement dans sa totalité et si la mémoire est un peu défaillante, on s'expose encore à un biais de raisonnement.

Biais de représentativité : Un *biais de représentativité* est une *erreur de jugement* commise lorsque l'on n'a pas pris en compte certaines données nécessaires pour avoir une idée juste de la question à traiter ou du problème à résoudre.

Remarques : a) – La non prise en compte de ces données peut être due à la négligence, à l'ignorance, à la précipitation ou à l'incompétence.

b) – Dans le biais de représentativité on porte un jugement, par un raccourci mental, à partir de quelques éléments qui ne sont pas représentatifs.

Biais d'excès de confiance : L'excès de confiance est la tendance à surestimer ses capacités.

Remarque : Plus de la moitié des gens estiment avoir une intelligence supérieure à la moyenne.

Biais d'illusion de savoir : C'est se fier à de fausses croyances et ne pas chercher à acquérir d'autres informations ou d'autres connaissances sur le sujet ou sur la cause à juger.

Biais Dunning-Kruger : Selon Dunning et Kruger, les personnes les plus compétentes sous-estiment leurs compétences et les moins qualifiées les surestiment.

Remarques : a) – L'effet Dunning-Kruger est un biais cognitif de confiance excessive dans ses propres connaissances ; l'étude conduite en 1999 par David Dunning et Justin Kruger montre que les plus incompetents dans un domaine sont convaincus de leur grande compétence dans ce domaine, que lorsqu'on est très compétent on s'estime juste au-dessus de la moyenne (c'est-à-dire qu'on se sous-estime) et que ce sont ceux qui ont des compétences moyennes qui ont le plus conscience de leur vrai niveau de compétence.

b) – Le président américain Donald Trump (né en 1946, 45^{ème} Président des États-Unis de 2017 à 2021) a tweeté le samedi 6 janvier 2018 : « *Je me perçois, non comme intelligent, mais comme un génie... et un génie très stable !* ».

c) – Ce qui peut passer pour de l'orgueil ou de la vantardise relève parfois d'une mauvaise estimation de ses capacités.

d) – L'ignorance engendre plus fréquemment la confiance en soi que ne le fait la connaissance [d'après le naturaliste et paléontologue anglais Charles Darwin (1809-1882)].

e) – Les personnes intelligentes sont assaillies par le doute, tandis que les personnes stupides sont pleines de confiance : c'est l'effet Dunning-Kruger.

f) – La confiance en soi n'est pas un signe de compétence ; les difficultés à reconnaître notre incompetence dans un domaine qui pourtant nous tient à cœur mais dont on n'a qu'une connaissance superficielle, nous poussent à nous sur-évaluer dans ce domaine.

g) – David Dunning (né en 1950) est un professeur de psychologie américain (Université du Michigan).

h) – Justin Kruger est un socio-psychologue américain, professeur à la Leonard Stern School of Business qui est l'école de commerce de l'Université de New-York.

Biaiser : 1 – Être de biais, aller de biais.

Exemple : Ce chemin biaise.

[Voir le mot *Biais*].

2 – [*Au figuré*] Se servir de détours, de mauvaises finesses ; n'agir pas sincèrement ; ne pas aborder une question de front.

Remarque : Il se prend alors en mauvaise part.

Exemple : Il faut lui parler franchement, ce n'est pas un homme avec qui il faille biaiser.

3 – Prendre quelque tempérament dans une affaire.

Remarque : Il se prend alors en bonne part et suppose de l'adresse et de la prudence.

Exemples : Il est des circonstances où il faut savoir biaiser, où l'on est obligé malgré soi de biaiser, de devoir aller en biaisant ; répondez-moi sans biaiser.

Biais rétrospectif : Tendence à surestimer, une fois un événement accompli, à quel point on le jugeait prévisible ou probable.

Bibarque : Un navire à quatre ou cinq mâts est dit *bibarque* lorsque ses deux mâts de l'arrière sont grésés sans voile carrée, comme un artimon de trois-mâts barque.

Bible : Appellation familière de l'*annuaire des officiers d'active* de la Marine Nationale.

Bibliothèque : 1 – Lieu où l'on tient un grand nombre de livres rangés en ordre.

2 – Assemblage d'une certaine quantité de livres.

Exemple : Il n'a pas lu la dixième partie de sa bibliothèque.

3 – Armoire disposée par rayons pour recevoir des livres.

Bibliothèque logicielle (en anglais « *library* ») : Ensemble d'outils logiciels, sorte de routines disponibles sous forme de codes informatiques, utilisables en programmation structurée, notamment au moyen de langages orientés objets tels que le C++.

Remarques : **a)** – Les *outils logiciels*, regroupés par domaines conceptuels, sont parés à être utilisés tels quels par les programmeurs sans qu'ils aient à les réécrire ; les outils logiciels disponibles dans les bibliothèques logicielles sont parfaitement au point et peuvent être déjà compilés.

b) – Les bibliothèques d'outils logiciels peuvent regrouper des fonctions utilitaires simples ou complexes avec de nombreuses autres fonctions internes qui ne sont pas accessibles directement.

c) – Les outils logiciels regroupés dans les bibliothèques sont utilisés après avoir été incorporés à des applications exécutables.

d) – Les bibliothèques peuvent être chargées au début de la lecture du programme final (en-tête du code) ou être appelées en cours d'exécution.

e) – Les bibliothèques permettent de raccourcir le temps de développement d'un programme.

Bibus : [*Familier*] Terme de mépris, qui ne s'emploie guère qu'avec la préposition *de* pour dire *qui mérite peu d'attention, qui est de nulle valeur, sans importance*.
Exemples : C'est une affaire de bibus ; ce sont des raisons de bibus ; des esprits de bibus.

Remarques : **a)** – Le radical *bib* signifie *menue chose* ; on le retrouve dans bibette, rabibocher, babiole, bibelot, bimbélot, etc.

b) – Le mot latin *bībŭlus* signifie *qui boit volontiers*.

c) – Le nom latin *bībō* signifie *ivrogne* ou *moucheron de vin* ; le verbe latin *bībĕre* signifie *boire* ; l'adjectif latin *bībōsus* signifie *ivrogne*.

d) – L'adjectif latin *biblĭnus*, tiré du grec βίβλινος, signifie *fait de papyrus*.

Biceps : Muscle dont la partie supérieure est divisée en deux.

Exemples : Le biceps du bras ; le biceps de la cuisse.

Remarque : Le mot latin *biceps* signifie *qui a deux têtes*.

Exemples : Biceps civitas, *citée partagée en deux factions* ; biceps Janus, *Janus au double visage* ; biceps argumentum, *dilemme* ; biceps Parnassus, *le Parnasse à la double cime*.

Biche : La femelle du cerf.

Bichet : Ancienne mesure pour le blé et pour d'autres grains, contenant à peu près un minot de Paris.

Remarques : **a)** – Il se dit également de la mesure ou de ce qu'elle contient.

Exemples : Acheter un bichet ; un bichet de blé ; un bichet d'avoine.

b) – Le minot de Paris pour le blé contenait 3 boisseaux, soit 39,36 litres.

Bichon : Sorte de petit chien, qui a le poil long et le nez court.

Bichromaté (Zinc –) : Le passage de pièces en acier, notamment de boulonnerie ou de visserie, dans un bain électrolytique de *zinc bichromaté* conférait à ces pièces une bonne protection contre la corrosion.

Remarques : **a)** – L'utilisation des bains de traitement contenant du chrome 6 était tolérée depuis 2007 ; elle est interdite au sein de l'Union européenne depuis le 21 septembre 2017 en raison de ses effets nocifs sur la santé de l'homme ou sur l'environnement.

b) – Le chrome 6 (chrome hexavalent) est réputé cancérigène et mutagène en raison de sa réactivité très élevée, qui se traduit par l'oxydation immédiate des corps qui sont à son contact.

c) – Le chrome 6 est un cation qui était très utilisé jusqu'à son interdiction, notamment pour le traitement de surface des objets en métal ou en matière plastique, ou en mégisserie pour le tannage du cuir.

d) – Le chrome 6 est fabriqué à partir de minerai de chrome 3 par oxydation anodique ; il ne se rencontre pas à l'état naturel.

e) – Exceptionnellement et en cas d'impossibilité technique de substituer le trioxyde de chrome (anhydride chromique), le dichromate de potassium (ou bichromate de potassium), le bichromate de sodium, le chromate de strontium ou encore d'autres substances contenant du chrome hexavalent, il est possible d'obtenir une dérogation pour continuer à utiliser ces substances en s'acquittant d'une taxe élevée, à condition que les risques résultant de leur utilisation soient maîtrisés par l'opérateur et que les substances dérogatoires soient progressivement remplacées, soit par d'autres substances autorisées, soit par la mise en œuvre de nouvelles technologies économiquement acceptables et techniquement appropriées.

Bicoque : 1 – Petite ville ou place de peu d'importance et de peu de défense.

Exemples : La réputation de ce général échoua devant une bicoque ; cette bicoque arrêta longtemps toutes les forces des ennemis.

2 – Il se dit aussi d'une très petite maison.

Exemple : Je n'ai dans ce village qu'une petite bicoque.

Bidel : [*Dans la marine*] Appellation familière et courante du *Capitaine d'armes*.

Remarques : **a)** – Dans la Marine Nationale, le *bidel* (ou capitaine d'armes) est un officier-marinier souvent issu des fusiliers-marins ou des commandos de marine, chargé de faire respecter la discipline à bord des unités.

b) – Le capitaine d'armes à bord des navires des Messageries Maritimes, dont le rôle correspondait à peu près à celui de l'écrivain des navires de la Compagnie Générale Transatlantique, était également appelé *bidel* ; le *bidel* des Messageries Maritimes assistait le Commandant, le Second Capitaine et le lieutenant-commissaire des navires de charge pour l'administration courante du navire et la gestion des marchandises transportées (dactylographie du courrier du bord, plans de chargement, suivi des opérations de chargement ou de déchargement, élaboration des manifestes, tenue du rôle d'Équipage, etc.).

c) – Bidel était le nom d'un fameux dompteur de fauves parisien, François Bidel (1839-1909).

d) – François Bidel avait établi un règlement intérieur précis pour le personnel qu'il employait dans sa ménagerie ; des sanctions étaient prévues pour toutes les infractions au règlement, pour les incivilités ou les manquements à la discipline.

e) – Au Moyen Âge on appelait *bedel* ou *bidel* un officier municipal subalterne.

f) – C'était aussi l'appellation de soldats mercenaires des troupes légères qui se rémunéraient en pratiquant le pillage, comme cela s'est fait officiellement dans les armées françaises jusqu'aux guerres révolutionnaires et napoléoniennes (incluses) et ensuite officieusement.

g) – Le mot germanique *bidil* signifie « *crieur public* ».

Bidet (en anglais « *hobby* ») : **1** – Petit cheval.

Remarque : On appelle *double bidet* un bidet plus grand que les bidets ordinaires.

2 – Dans les postes aux chevaux, on appelait *bidets* les chevaux destinés à monter les courriers qui transportaient les plis et les dépêches.

[Voir le mot *Courrier*].

Bidon (en anglais « *can* », « *bottle* », « *water-bottle* », « *grog-tub* ») : **1** – Chopine de bois cerclée en forme de cône tronqué, que l'on utilisait à la mer pour donner le breuvage à chaque plat de l'Équipage ou des rationnaires.

Remarques : **a)** – Sa contenance était de sept chopines, ou environ cinq pintes et il était destiné à sept personnes, c'est-à-dire à *un plat*.

[Voir le mot *Plat*].

b) – Si elle était faite en terre cuite ou en étain, on disait *frison*.

2 – Récipient portatif fermé par un bouchon, destiné à recevoir un liquide quelconque (en anglais « *can* »).

Remarque : On appelle *bidon*, un vase de fer-blanc dont les soldats se servent pour aller chercher leur provision d'eau.

3 – Employé familièrement, le mot *bidon* désigne quelque chose qui manque de sérieux.

4 – Employé familièrement, le mot *bidon* désigne un *ragot* (en anglais « *phoney* »).

Remarques : **a)** – Au début de la Seconde guerre mondiale, entre la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne (3 septembre 1939 à 11 heures) et l'invasion de la Belgique par l'armée allemande (10 mai 1940) les Anglais utilisèrent

l'expression « *phoney war* » pour désigner l'état où se trouvait le front terrestre occidental, parce que pratiquement rien ne s'y passait.

b) – Un journaliste français entendit « *funny war* » [le mot anglais « *funny* » signifie *bizarre, drôle*] au lieu de *phoney war* [le mot anglais « *phoney* » signifie : *à ce qu'on raconte, prétendu, bidon*] et il écrivit dans un article une traduction facile mais erronée : « *drôle de guerre* » au lieu de *fausse guerre* ; comme souvent, cette mauvaise traduction fut reprise aussitôt par les autres journalistes, puis par presque tout le monde en France, et elle perdure au XXI^{ème} siècle pour caractériser cette période de huit mois pendant laquelle l'armée française laissa l'initiative à la Wehrmacht.

[Voir l'expression *Drôle de guerre*].

5 – Employé familièrement, le mot *bidon* (en anglais « *belly* ») désigne le ventre d'un individu qui a de l'embonpoint.

Bidot (en anglais « *aback* ») : Sur un bâtiment à voiles latines, *aller à bidot, faire un bidot*, c'est courir la bordée où les voiles sont au vent de leur mât et portent dessus.

Remarque : Une voile latine est à *bidot* quand elle est masquée.

Bief : **1** – Fossé creusé à côté du lit d'une rivière pour l'usage d'un moulin à eau, et pris d'assez loin pour pouvoir ménager une chute sur la roue du moulin ou une pente permettant d'augmenter la rapidité de l'eau à l'arrivée au moulin.

2 – Canal conservant un même niveau d'eau tout au long de son cours.

Bielle (en anglais « *connecting rod* ») : Tige rigide et inflexible, articulée à ses deux extrémités à deux points, tenant ces deux points à une distance constante et servant à transmettre la puissance de l'un à l'autre.

Exemple : Les bielles d'un moteur alternatif (à vapeur ou à combustion interne) transforment le mouvement alternatif rectiligne des pistons en un mouvement de rotation de l'arbre manivelle.

Remarques : **a)** – On appelle « *tête* » et « *pied* » les 2 extrémités d'une bielle : la *tête de bielle* relie la bielle au maneton de l'arbre manivelle et le *pied de bielle* relie la bielle à l'axe du piston ; dans la plupart des moteurs actuellement en service, la tête de bielle est en bas et le pied en haut : on dit que ces moteurs sont *inversés* par comparaison avec les moteurs des origines de la propulsion mécanique dans lesquels les pistons étaient en bas et l'arbre-manivelle en haut : cette ancienne disposition permettait à l'arbre manivelle du moteur à vapeur d'un bateau à roues à aubes d'être directement à la hauteur des axes des roues.

b) – La bielle est soumise à des efforts de compression dans une course et à des efforts de traction dans l'autre ; sous l'effort de compression de la course descendante, la fourche du pied de bielle tend à s'ouvrir ; au contraire, dans la course ascendante elle tend à se fermer sous l'effort de la traction ; ces efforts entraînent des usures irrégulières du coussinet antifricction du pied de bielle.

c) – « *Couler une bielle* » signifie obtenir la fusion, habituellement par défaut de graissage, du régule du coussinet du palier de la tête de la bielle, ou du régule de l'axe qui tient le piston solidaire du pied de la bielle ; il en résulte un jeu anormalement important entre la tête et le maneton, ou entre le pied et l'axe du piston ; ce jeu génère un bruit caractéristique ; si c'est le pied de bielle qui est coulé, le bruit est plus fort dans la montée des tours et si c'est la tête, le bruit est plus sensible dans la diminution du régime du moteur ; dans certains cas, un jeu excessif entre le coussinet et la soie du maneton ou de l'axe du piston entraîne une diminution inquiétante de la pression d'huile de graissage du moteur.

d) – Le régule épais des anciens moteurs était un alliage de plomb, d'étain et d'antimoine ; les coussinets étaient livrés avec « *du gras* » qu'il fallait enlever à la gratte jusqu'à ce que le portage soit satisfaisant, ce qui se vérifiait (pour une tête

de bielle) en appliquant du bleu sur le maneton de l'arbre manivelle, en serrant le chapeau de coussinet puis en le déposant, et en recommençant au besoin jusqu'à ce que toute la surface du coussinet ait été marquée de bleu.

e) – On ne doit pas confondre le bruit d'une bielle coulée (gla-gla-gla-gla) et celui d'une soupape qui claque parce que le jeu entre le culbuteur et la tête de la soupape est mal réglé (clit-clit-clit-clit), ni avec les claquements que faisaient à froid les anciens moteurs diesel à pré-chambre de combustion (par exemple les moteurs *Peugeot Indénor*).

f) – Les moteurs actuels sont équipés de coussinets minces qui écartent pratiquement tout risque de « *couler des bielles* » : les premiers moteurs d'automobiles françaises équipés de coussinets minces (dits coussinets tri-métal) ont été les Cléon-Alu de 1,647 litre des Renault 16 TX en 1974.

g) – Au début des années 1970, les paliers des têtes de bielles des moteurs de certains petits coupés de sport de la marque japonaise Honda, qui tournaient à plus de 8 000 tours par minute, étaient équipés de roulements à aiguilles ; les moteurs de certaines motos ont également des paliers de tête de bielles équipés de roulements à aiguilles.

h) – La firme japonaise Honda avait engagé en compétition de *formule 1* des voitures de très haute technologie, mais elle s'est retirée après l'accident d'une voiture de type RA 302 survenu le 7 juillet 1968 au *Grand Prix de France*, au bas de la descente du Nouveau Monde sur le circuit des Essarts près de Rouen ; cet accident entraîna la mort du pilote Joseph Schlessler (1928-1968) : le châssis en magnésium et le réservoir contenant 200 litres d'essence se sont consumés quasi instantanément.

i) – Par la suite, l'ancien coureur de Formule 1 et constructeur d'automobiles Guy Ligier appela ses voitures de compétition de formule 1 : JS1, JS2, JS3... en hommage à Jo Schlessler.

Bien : 1 – Ce qui est bon, utile, avantageux, convenable.

Exemples : Le souverain bien ; le bien public ; le vrai bien ; rendre le bien pour le mal ; il faut aller au bien de la chose.

Remarque : On dit, que *c'est un grand bien* qu'une chose soit arrivée, pour dire que c'est un grand bonheur, un grand avantage.

2 – Ce qui est juste et honnête.

Remarques : **a)** – Saint Vincent de Paul aimait à dire : « *le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien* ».

b) – Saint Vincent de Paul et les prêtres lazaristes de la Mission réunirent en France des secours pour aider à survivre ce qu'il restait de population en Lorraine après la Guerre de Trente Ans (1618-1648) ; les troupes françaises de Richelieu et de Louis XIII saccagèrent la Lorraine catholique de la manière la plus barbare qu'on saurait imaginer, aidés de leurs alliés catholiques ou protestants polonais, hongrois, bohémiens, allemands, suédois, italiens et espagnols : pour satisfaire le désir du *roi très chrétien* Louis XIII d'étendre les frontières de son royaume. la Lorraine, qui était alors une terre d'Empire souveraine et indépendante, perdit plus de la moitié de sa population du fait des massacres, des épidémies ou des famines,

3 – La particule adverbiale *bien* sert à marquer un certain degré de perfection, un certain état heureux et avantageux dans la chose dont il s'agit.

Exemples : Il se conduit bien ; il se porte bien ; il va aussi bien qu'il est possible ; il parle bien ; il fait bien ; tout va bien.

Remarques : **a)** – On dit d'un malade qu'*il est bien* pour dire qu'on est rassuré sur son état.

b) – On dit d'une femme qu'*elle est bien* pour dire qu'elle est d'une figure

agréable.

4 – *Bien* signifie aussi beaucoup, fort.

Exemples : Il y avait bien du monde, bien des spectateurs ; il mange bien ; il boit bien ; il s'est levé bien matin ; il est arrivé bien à propos ; la chose s'est passée bien autrement que vous ne dites ; il est bien savant ; il est bien malade.

5 – *Bien* s'emploie aussi dans la signification d'à-peu-près, environ.

Exemples : Il y a bien trois ans que je ne l'ai vu ; il y a bien deux lieues d'ici à là-bas.

Bien : 1 – Le *bien* de quelqu'un est ce qui lui appartient en propre.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme *a du bien* pour dire qu'il est riche.

b) – On dit *avoir du bien au Soleil* pour dire avoir des biens-fonds, des terres, des maisons

c) – On appelait *biens d'Église* les biens qui appartenaient à l'Église.

d) – On appelle *biens passagers* les biens de ce monde, et *biens éternels* la béatitude éternelle.

2 – Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre ou autrement. *Bien* de patrimoine ; les biens de père et de mère ; les biens paternels, les biens maternels ; bien noble, bien de roture, biens paraphernaux ; il ne faut pas toucher au bien d'autrui.

Bien-aise : Satisfaction physique ou morale.

Remarques : **a)** – *Être bien-aise*, c'est être très satisfait.

b) – Aise, dans ce cas, signifie « *qui a de la joie* », « *qui est content* ».

c) – On dit aussi *fort aise*.

Exemple : « Vous chantez ? j'en suis fort aise: - Eh bien! dansez maintenant ! »
[D'après Jean de La Fontaine, dans « *La cigale et la fourmi* »].

d) – Le dérivé *bienaiseté*, synonyme de bien-aise, est rare.

Bien-être : 1 – Se dit d'une subsistance aisée et commode.

Exemple : Il a le nécessaire, mais il n'a pas le bien-être.

2 – Se dit aussi d'une situation agréable du corps et de l'esprit.

Exemples : Sentir du bien-être ; goûter le bien-être ; éprouver du bien-être.

Bienfait : Le bien qu'on fait à quelqu'un, grâce, faveur, plaisir, bon office.

Exemples : Je n'oublierai jamais un si grand bienfait ; combler de bienfaits.

Remarques : **a)** – On oublie plutôt les bienfaits que les injures.

b) – On dit, de même, qu'il y a des gens qui écrivent les injures sur l'airain et les bienfaits sur le sable.

c) – On dit, à l'opposé, qu'*un bienfait n'est jamais perdu* pour dire que l'on retire toujours quelque avantage du bien qu'on fait.

Bien-fonds : 1 – Propriété comprenant le sol et tout ce qui en dépend en superficie et en profondeur, notamment les immeubles.

2 – [*Par métaphore*] Possession, valeur sûre.

Biennal : Qui dure deux ans.

Bienséance : Convenance, rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, et avec ce qui convient aux usages reçus et aux mœurs publiques, etc.

Exemples : Cela choque la bienséance. ; cela est contre la bienséance.

Bienséant : Ce qu'il sied bien de faire, de dire, etc.

Exemples : Il est bienséant aux jeunes gens de respecter la vieillesse, de n'être pas trop pressés de parler.

Biens précieux : Les *biens précieux*, ou *valeurs*, sont des objets de grande valeur déposés par les passagers entre les mains du capitaine ou du commissaire, au titre d'un contrat de

transport.

Remarque : Les *biens précieux* sont entreposés dans un local fermé à clé s'ils sont trop importants pour être enfermés dans le coffre-fort.

Bienveillance : Affection, bonne volonté, disposition favorable envers quelqu'un.

Remarque : Il se dit du supérieur à l'égard de l'inférieur, jamais dans l'autre sens.

Bienvenue : L'heureuse arrivée de quelqu'un.

Remarque : Il ne se dit que de la première fois qu'on arrive en quelque endroit, ou qu'on est reçu en quelque corps parce que la coutume est de payer quelque droit en y entrant ou de faire quelque régal à ceux qui en sont.

Exemples : Payer sa bienvenue ; donner un repas pour sa bienvenue.

Bière : Boisson fermentée, faiblement alcoolisée, faite essentiellement avec de l'eau, du malt d'orge ou de blé et du houblon.

Remarques : **a)** – La bière a la réputation d'être un aphrodisiaque ; c'est pour favoriser la tranquillité physique et psychologique des moines que beaucoup d'abbayes brassèrent de la bière ; ces abbayes donnèrent leur nom à des appellations commerciales de bières actuelles.

b) – Le moine irlandais Saint Colomban, le fondateur au VI^{ème} siècle de l'abbaye de Luxeuil qui essaima dans le duché de Lorraine et le royaume de France, déclara que la bière était un don du ciel, une boisson tonique et désaltérante, bonne pour apaiser les ventres tourmentés par l'abstinence.

c) – La bière est fabriquée dans des *brasseries* : on dit qu'elle est brassée.

d) – La bière est une boisson hygiénique car les germes infectieux qui peuvent être présents dans l'eau sont détruits lors du brassage.

e) – La technique de fabrication de la boisson alcoolisée appelée *bière*, obtenue à partir de malt d'orge avec du houblon, est d'origine germanique.

f) – Une boisson alcoolisée faite à partir de malt mais qui ne contient pas de houblon est appelée *cervoise*.

g) – On appelle *bière de mars* la bière brassée dans le mois de mars.

h) – On dit malicieusement d'un portrait, d'un tableau mal fait et mal peint, que c'est une *enseigne à bière*.

Bière : En termes de forêts, se dit d'un fonds de forêt, d'un pays tout en bois.

Exemples : C'est une bière, un pays de bière.

Bière : Sorte de coffre fait de planches où l'on met le corps d'un défunt ; synonyme de *cercueil*.

Exemples : Mettre un corps dans la bière ; clouer une bière ; mettre une bière dans la fosse.

Bièvre : Animal amphibie à quatre pieds, comme la loutre et le castor.

Biez : Synonyme de *bief*.

[Voir le mot *Bief*].

Biffer : Effacer ce qui est écrit, en sorte qu'on ne puisse plus le lire.

Exemple : L'écrou de son emprisonnement a été rayé et biffé.

Biffin : Appellation un peu méprisante employée par certains marins pour désigner ceux qui ne comprennent pas ou qui ne parlent pas leur langage et qui, visiblement, ne s'en rendent pas compte.

Remarques : **a)** – Le *biffin* dit « *miles nautiques* » au lieu de *milles marins* ; « à *bâbord toute* » au lieu de à *gauche tout* ; « *arrimage* » au lieu de *saisissage*, *d'accorage* ou *d'amarrage* ; « *fortune de mer* » au lieu de *événement de mer* ; « *vague scélérate* » au lieu de *vague exceptionnelle* ; ou encore « *bout* » au lieu d'*amarre*, de *faux bras*, de *garant*, de *cartahu*, de *bosse*, etc. [pour ne pas dire « *corde* » quand il ne connaît pas le nom de la *corde* dont il parle !] ; pour lui, *amarre* et *aussière* sont synonymes ; il ne sait pas si la *bridure* qu'on lui présente

est une *rousture* ou une *velture* ; il confond le *cap* et la *route* ; il n'a pas peur d'évoquer un prétendu *coefficient de basse mer* ; et il a vite fait d'inventer des origines étymologiques fantaisistes aux mots qu'il a utilisés mal à propos.

b) – Le mot *biffins* est employé par les militaires de la Marine Nationale pour désigner leurs camarades de l'Armée de Terre.

c) – Au lieu de *biffin*, les marins du commerce disent aussi *éléphant, soldat du Pape* [en référence à la coalition vaticane opposée aux Ottomans alliés des Français, le 7 octobre 1571 à la bataille de Lépante], *servante à Pilate* [en référence à la servante qui fit mentir l'apôtre Pierre, le saint patron des marins, la veille de la crucifixion du Christ], etc.

d) – Traditionnellement, la connaissance du vocabulaire et la façon de l'utiliser se transmettaient à bord des navires des anciens aux jeunes ; la technique a permis de réduire les effectifs à bord des navires dans un rapport de un à quatre ou de un à cinq et ceux qui manquent aujourd'hui sont *ceux qui savaient*.

e) – La technique a permis de remplacer les marins par des conducteurs de locomotives [selon l'expression d'Anatole Bouquet de la Grye (1827-1909)] et les financiers qui investissent dans le transport maritime ne s'en portent pas plus mal.

f) – Mais les *nostalgiques* et les *poètes* ont le droit de rêver en préférant les *mots exacts* !

Bifurcation : Il se dit d'une partie qui fourche et se divise en deux.

Bigame : **1** – Qui est marié à deux personnes en même temps.

Exemples : Il est bigame ; elle est bigame.

Remarque : Autrefois, les bigames étaient punissables de mort.

2 – Il se dit parfois de ceux qui ont été mariés deux fois.

Remarque : Jadis, les canonistes traitaient de bigames ceux qui avaient épousé une veuve.

Bigamie : **1** – Mariage avec deux personnes en même temps.

Exemple : Crime de bigamie.

Remarque : La *bigamie simultanée*, ou simplement la *bigamie* est l'état d'une personne (homme ou femme) déjà validement mariée qui a contracté un second mariage.

2 – Situation d'une personne qui contracte un second mariage alors que le premier n'est pas dissout.

Remarque : En France, la bigamie est un délit.

3 – [*Par extension*] *Bigamie successive* se dit de ceux qui ont été mariés une deuxième fois après le décès du premier conjoint.

Bigarade : Espèce d'orange aigre et un peu amère, sur la peau de laquelle il y a quelques excroissances.

Remarques : **a)** – On dit aussi *orange amère*.

b) – Beaucoup d'Anglais mettent de la confiture d'oranges amères sur leur pain ou leur biscotte au *breakfast* et au *five o'clock tea*.

Bigarreau : Espèce de cerise de la figure des guignes, mais d'une chair plus ferme et de meilleur goût.

Remarque : Les bigarreux étant sujets aux vers, ceux que l'on trouve dans le commerce ont souvent été aspergés d'insecticides chimiques.

Bigarrer : Rassembler sur un fond quelconque des couleurs qui tranchent, ou qui sont mal assorties.

Exemple : Une robe bigarrée.

Big bag : Voir l'expression *Grand récipient vrac souple*.

Big Bang : 1 – Singularité cosmologique qui, d'après le modèle standard, s'est produite il y a 3,8 milliards d'années.

Remarques : a) – À partir de l'état extrêmement chaud et dense de la matière qui existait juste après le *Big Bang*, l'Univers a évolué dans un état d'expansion et de refroidissement toujours en cours.

b) – Le modèle du *Big Bang* a été inventé par le physicien et mathématicien russe Alexandre Friedmann (1888-1925) en 1922, puis développé par l'astronome et physicien belge, abbé Georges Lemaître (1894-1966) en 1927.

c) – Le modèle du *Big Bang* est généralement admis depuis que les physiciens américains Arno Allan Penzias (né en 1933) et Robert Rathbun Wilson (1914-2000) ont mis en évidence, en 1964, un rayonnement cosmologique fossile diffus à la température de 3 kelvins prédit par le modèle.

2 – On admet généralement qu'au moment du *Big Bang* l'entropie de l'Univers était nulle.

3 – L'information au moment du *Big Bang* étant infinie, il n'y avait pas de place pour le hasard.

4 – L'évolution de l'Univers s'est ensuite faite et continue de se faire selon des lois déterministes qu'il nous appartient de découvrir.

Remarque : Plus l'entropie d'un système est faible, plus ce système est ordonné et plus l'information comprise dans ce système est grande ; si l'entropie d'un système est nulle, l'information est infinie... si l'on peut parler ainsi.

[Voir *Abbé Lemaître, Entropie*].

Big Data : Expression anglaise pouvant être traduite en français par le mot « *mégadonnées* » ou par l'expression « *données massives* ».

Remarques : a) – L'expression « *big data* » est utilisée pour désigner de grandes quantités d'informations, au moins depuis 1997.

b) – L'expression « *big data* » renvoie aujourd'hui à une masse d'informations stockées dans des bases de données si énorme qu'il est quasi-impossible de les imaginer.

c) – Le concept de « *big data* » suppose que l'on possède une très grande quantité d'informations, que l'on y ait accès facilement et que l'on sache les analyser.

Bigeard (Général –) : Voir le mot *Gêne*.

Bigle : Qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans.

Bigne : Tumeur au front, qui provient d'un coup ou d'une chute.

Bigon (En anglais « *boom* ») : Bout-dehors pour orienter une polacre vent arrière.

[Voir le mot *Polacre*].

Bigorne : 1 – (En anglais « *break iron* », « *rising anvil* », « *bickern* », « *beaked anvil* ») Sorte de coin en fer ou de ciseau servant à briser les clous qui restent au fond des coutures, entre les bordages et qui gênent le travail des calfats.

2 – (En anglais « *anvil horn* ») Partie arrondie et pointue d'une enclume sur laquelle on pose le fer pour le courber ou pour le forger lorsqu'il a déjà une forme circulaire.

Remarque : La bigorne volante a un pied pointu qui lui est perpendiculaire et elle se fiche dans un billot ; la bigorne d'établi est semblable, mais plus petite.

3 – Sorte d'enclume dont chaque extrémité est conique, le bout plat et coupé carré habituel à l'une des extrémités de la table étant remplacé par une deuxième pointe conique ; l'une des deux pointes coniques est tronquée.

Remarque : La bigorne est un instrument courant pour le maréchal ferrant.

4 – Masse de bois avec laquelle les corroyeurs foulent les peaux mouillées.

Bigorneau : 1 – Petite bigorne ; petite enclume.

2 – Sorte de petit coquillage comestible que l'on ramasse sur les rochers à marée basse.

Remarque – Les bigorneaux sont appelés *vigneaux* dans le pays de Caux.

Bigorner : 1 – Mettre en forme une pièce métallique en la martelant à chaud sur une bigorne.

2 – Battre le fer sur la bigorne, pour lui donner une forme arrondie.

3 – [*Par métaphore*] Donner des coups, frapper [*quelqu'un*].

Remarque : Se bigorner, c'est se bagarrer.

4 – Endommager [*quelque chose*].

5 – [*Familier*] Déformer une coque de navire, une carrosserie de voiture, une casserole ou un objet quelconque en métal par des chocs accidentels.

[Voir le mot *Cabosser*].

6 – [*Par extension*] On dit bigorner les peaux ; fouler sur la bigorne.

Bigot (en anglais « *rib* », « *parrel rib* ») : Les bigots sont des petites pièces plates de bois d'ormeau de différentes longueurs, percées de deux ou trois trous ronds par où l'on passe le bâtard pour la composition du *racage*.

[Voir le mot *Racage*].

Remarques : **a)** – Dans les racages des vergues de hune, les bigots séparent les pommes entre elles et ils sont destinés à s'appuyer de can sur les mâts que ces racages entourent.

b) – Les bigots sont plus longs que toute la hauteur du racage ; ils sont percés de deux ou trois trous selon que le racage contient deux ou trois rangs de pommes ou de bâtards.

Bigot : Dévot outré et superstitieux.

Bigottes (en anglais « *acorns* ») : [*Méditerranée*] Pommes de racage, au nombre de deux, qui sont plus grosses que les autres et qui entrent dans le racage de l'arbre de mestre.

Bigourelle (en anglais « *round seam* ») : [*Méditerranée*] Couture ronde à l'aide de laquelle on réunit quelquefois les deux lisières d'une laize de toile à voile ; on les roule alors l'une sur l'autre au lieu de les croiser comme dans une couture plate.

Bigourettes (en anglais « *acorns* ») : [*Méditerranée*] Nom des pommes qui forment le racage du trinquet et qui sont moins grosses que les bigottes.

Bigramme : Paire de lettres apposées en tête d'une note ou d'un texte internes à une administration et qui correspondent aux initiales de celui qui a rédigé la note ou le texte.

Bigue (en anglais « *shear* », « *sheer* », « *raising sheer* », « *sheerleg* ») : **1** – Machine faisant partie de l'armement des navires de charge et ayant la forme d'un gros mât de charge renforcé, habituellement maintenu vertical au poste de mer et portant à son extrémité élevée un appareil de levage destiné à embarquer ou débarquer des colis très lourds.

Remarques : **a)** – À la différence d'un mât de charge qui possède un cartahu simple, le cartahu d'une bigue est constitué d'un palan double ou triple afin de démultiplier l'effort à exercer, au prix d'une vitesse de levage moindre ; la force des bigues peut aller de 20 tonnes à 100 tonnes et quelquefois davantage sur certains navires spécialisés dans le transport des colis très lourds.

b) – Le système de *vi de mulet* employé dans le cas des mâts de charge ordinaires est remplacé pour les bigues les plus fortes par des crapaudines ou par des pivots reposant dans des fûts disposés dans le pont ; le pont à ces endroits est renforcé par des structures fixes, ou par des épontilles volantes (étançons) que l'on met en place sous le pont avant d'utiliser la bigue.

c) – Une redresse permet d'apiquer la corne de la bigue ou de l'incliner pendant

qu'on l'utilise pour déplacer les charges ; des faux bras permettent de l'orienter ; souvent, le treuil du cartahu de la bigue, le treuil de la redresse et les treuils des faux-bras peuvent être commandés par un seul opérateur.

d) – Les palans de garde (pour l'orientation de la corne de la bigue), le martinet (pour l'apiquage de la corne de la bigue), le cartahu (pour le levage de la charge) d'une bigue sont souvent des *appareils* composés de palans entièrement métalliques avec chapes à double ou triple réas et dont chacun des garants en fil d'acier se garnit sur les tambours de treuils distincts en passant par des chapes de retour.

e) – La grande démultiplication des différents appareils de manœuvre de la bigue permet d'éviter les à-coups lors de la manœuvre des colis lourds.

f) – Lorsque la bigue est brassée vers l'extérieur et qu'elle soutient un colis lourd, le navire prend parfois une gîte importante qui peut atteindre 10 à 15 degrés.

g) – Le maintien de la corne de la bigue au poste de mer, dans la position dressée parallèlement au mât qui lui sert de support, se fait au moyen d'un collier double qui est passé autour du mât et qui embrasse la tête de la bigue.

h) – Tous les appareils qui servent à la manœuvre de la bigue sont démontés quand la bigue est mise à son poste de mer ; la re-gréement de la bigue, lorsqu'on désire l'utiliser pour la manutention de colis lourds, est assez long.

i) – Une et souvent deux bigues faisaient naguère partie de la dotation d'un grand nombre de navires de charge qui transportaient des marchandises diverses.

j) – Les bigues, comme les mâts de charge, ont été remplacées sur de nombreux navires par des grues.

k) – On trouve encore des bigues sur certains navires destinés à transporter des colis extrêmement lourds.

2 – Dans les anciens arsenaux, on appelait *bigues* des pièces de bois qui soutenaient des machines employées pour mâter, ou pour d'autres travaux de levage.

3 – Du temps de la marine en bois, on appelait *bigues* des pièces de bois fort longues et d'assez fortes dimensions qui servaient à supporter l'établissement des échafauds sur lesquels les charpentiers travaillaient tout autour du corps du navire qu'on construisait.

Bijon : Sorte de gomme, de résine qui s'emploie aux mêmes usages que la térébenthine.

Bijou : Petit ouvrage de luxe, précieux par le travail ou par la matière.

Exemple : Cette femme porte toujours de beaux bijoux.

Remarque : On dit d'un joli petit bateau bien aménagé et bien entretenu, ou d'un ouvrage achevé dans son genre et délicatement travaillé, que c'est *un vrai bijou*.

Bilan : [*En comptabilité*] **1** – Livre où les marchands et les banquiers écrivent leurs dettes actives et passives.

Remarque : Lorsqu'un négociant suspend ses paiements, il *dépose son bilan* au tribunal de commerce.

2 – Inventaire de la situation financière d'une entreprise, établi à un moment donné et dressant un état de l'actif et du passif.

Remarques : **a)** – Le bilan contient l'énumération et l'évaluation de tous les biens mobiliers et immobiliers et l'état des dettes actives et passives.

b) – Les éléments constitutifs de l'actif figurent dans la colonne de gauche du bilan.

c) – Les dettes passives figurent dans la colonne de droite du bilan.

d) – On appelle *balance du bilan* la différence algébrique de l'actif et du passif tels qu'ils figurent respectivement dans les colonnes de gauche et de droite du bilan.

e) – Le bilan comptable est positif, ou plutôt la balance du bilan est positive si l'actif dépasse le passif.

Bilboquet : 1 – Petit instrument de bois ou d'ivoire, servant à un jeu d'adresse.

2 – On appelle aussi bilboquet une petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, et qui est posée de manière que, de quelque façon qu'on la tourne, elle se trouve toujours debout.

Remarque : C'est de là qu'on dit d'un homme qui se tient toujours debout, qu'il se tient droit comme un bilboquet ; et d'un homme dont les affaires demeurent toujours en bon état, quelques traverses qu'on lui suscite, qu'il se retrouve toujours sur ses pieds comme un bilboquet.

Bill : Mot de la langue anglaise qui signifie un *projet d'Acte* du Parlement d'Angleterre.

Billard : 1 – Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table rectangulaire à rebords, couverte d'un tapis vert.

Remarque : Certaines tables de billard comportent six ouvertures rondes munies de blouses pour recueillir les billes, une à chaque coin et une au milieu de chacun des grands côtés.

2 – On appelle aussi *billard* la table sur laquelle on joue.

3 – Il se dit aussi de l'instrument avec lequel on pousse les boules d'ivoire.

Exemples : Ce billard ne frappe pas bien, il n'a point de coup ; la queue du billard ; jouer de la queue du billard.

4 – On appelle aussi *billard* la salle où est le jeu de billard et la maison où l'on donne à jouer au billard.

Bille : Aiguillette de couet.

Remarque : C'est un menu cordage où il y a une boucle et un nœud, qui est utilisé pour tenir le grand couet au premier des grands haubans, lorsqu'il ne sert pas. [Voir le mot *Couet*].

Bille : Boule d'ivoire, avec laquelle on joue au billard.

Remarques : **a)** – Au billard, on dit *faire une bille* pour dire la mettre dans l'une des blouses.

b) – En parlant de deux hommes qui, dans une concurrence, n'ont aucun avantage l'un sur l'autre, on dit qu'ils sont à billes pareilles, à billes égales.

c) – On appelle *billes d'acier* des morceaux d'acier de section carrée.

Bille (en anglais « *log* ») : On appelle bille une pièce de bois qui a la grosseur de l'arbre dont elle est tirée et qui est destinée à être mise en planches.

Remarque : Une *grume*, ou *bille en grume*, est une bille de bois qui a conservé son écorce.

[Voir le mot *Grume*].

Billebaude : [*Familier*] Confusion, désordre.

Remarques : **a)** – « À la billebaude » signifie *sans ordre et en confusion*.

b) – À la guerre, ou en termes de guerre, on dit *feu de billebaude* lorsque chaque soldat fait feu à volonté, en tirant chacun de ses coups sans attendre de commandement.

c) – On dit aussi *feu de billebaude* en parlant d'une partie de chasse où chacun tire à sa fantaisie, coup sur coup, sur ce qui se rencontre sans distribuer les places, sans former de cordon, sans règles.

Billet : 1 – Petite lettre missive.

Remarque : La différence qu'il y a entre *lettre* et *billet*, c'est que dans un *billet* on se dispense des formules et des compliments qu'on emploie ordinairement dans les lettres.

2 – Il se prend aussi pour certains écrits, imprimés ou à la main, par lesquels on

informe les particuliers et le public de certaines choses qu'on veut faire savoir.

Exemples : Billet d'opérateur ; billet d'enterrement.

3 – *Billet* signifie aussi, écrit ou promesse par laquelle on s'oblige de payer, ou de faire payer une certaine somme.

Exemples : Billet de caisse, de change ; donner un billet sur quelqu'un ; j'en ai fait mon billet ; billet payable au porteur ; négociant, escompter, endosser, acquitter un billet.

4 – Il se dit aussi d'une *marque* ou d'un *petit écrit* que l'on donne à ceux que l'on autorise à entrer à quelque spectacle, à quelque assemblée, etc.

Exemples : Billet d'entrée, billet de loge, de parterre, etc.

5 – Quand on fait tirer au sort plusieurs soldats pour voir sur lequel d'entre eux doit tomber la peine qu'ils ont tous méritée, on dit qu'on les fait tirer au billet.

6 – À une époque où un certain pourcentage d'hommes était dispensé d'effectuer le service militaire, toute la classe d'âge tirait aux billets, et ceux qui avaient tiré le « *mauvais* » billet passaient plusieurs mois sous les drapeaux ; ceux qui avaient tiré un « *bon* » billet échappaient à cette contrainte.

Remarque : Celui qui avait tiré un *mauvais billet*, et qui en avait les moyens, pouvait se faire remplacer par quelqu'un de sa classe d'âge qui avait tiré un *bon billet* mais qui avait besoin d'argent.

Billet de croisière : Marque écrite délivrée par l'organisateur d'une croisière maritime et comportant diverses mentions obligatoires (loi n° 66-420 du 18 juin 1966, art. 34 et 35 – décret n° 66-1078 du 31 décembre 1966, art. 78 et 79).

Remarque : Le *billet de croisière* forme avec le *carnet de croisière* le *titre de croisière*.

Billet de passage : **1** – Le transporteur de personnes par mer délivre à chaque passager un *billet de passage* qui porte les indications propres à identifier :

i) les parties au contrat (transporteur et passager) ;

ii) le voyage qui en fait l'objet (nom du navire, date et lieu d'embarquement, port de débarquement, au besoin, escales prévues) ;

iii) le prix du transport, la classe et le numéro de la cabine sauf dans le cas des transports gratuits effectués par une entreprise de transports maritimes ;

iv) le détail de toutes les prestations dues au passager. (*Décret n°66-1078 du 31 décembre 1966 – Article 63*).

[Voir l'expression *Billet de croisière*].

2 – Le *billet de passage* ne peut pas être revendu par le passager à quelqu'un d'autre, sauf accord préalable du transporteur.

3 – Le *billet de passage* peut être remplacé par un *ticket* dans les cas :

i) de transports portuaires, *ou*

ii) de services réguliers dans des zones définies, *ou*

iii) de navires de moins de 10 tonneaux de jauge brute.

Billet (Passer au –) :

Billette : Bouée de sauvetage rendue réglementaire dans la Marine de guerre française en 1845.

Remarque : Elle a été remplacée par la *bouée Silas* en 1875.

Billettes (en anglais « *billet of fire-wood* ») : Petit bois de chauffage embarqué pour la cuisine.

Remarque : Ces billettes servent également à l'accorage des marchandises à bord des navires, en cale ou en pontée.

Billevesée : **1** – [*Familier*] Discours frivole, conte vain et ridicule.

Exemples : Il ne nous a entretenu que de billevesées ; tout ce qu'il dit n'est que billevesée.

2 – Expression d'idées creuses, de projets chimériques.

Billion : Synonyme de *mille millions*.

Billon (en anglais « *balk of squared timber* ») : Pièce de bois équarrie de forte dimension.

Billon : 1 – Alliage de cuivre et d'argent contenant environ 50 pour 100 de cuivre et parfois jusqu'à 5 pour 100 de plomb.

Remarque : Le billon a été utilisé pour frapper des pièces dévaluées ayant le même cours que les pièces en argent de même valeur faciale.

2 – Toute espèce de monnaie décriée et défectueuse.

3 – Monnaie de cuivre pur ou de cuivre faiblement allié avec de l'argent.

[Voir le mot *Patac*].

Remarques : **a)** – La monnaie en *billon blanc*, ou bon billon, a la même couleur que les pièces en argent sans contenir plus de 50 pour 100 d'argent, grâce à la présence de plomb.

b) – La monnaie en *billon noir*, ou bas billon, ne contient pas davantage que 25 pour 100 d'argent.

c) – Les premières pièces françaises en cuivre pur ont été frappées en 1578.

4 – Lieu où l'on porte les pièces de monnaie en décri ou de faux poids.

Billot (en anglais « *anvil block* ») : Gros tronçon de bois aplani sur sa partie supérieure, cerclé de fer de distance en distance, sur lequel l'enclume est placée à contre-fil dans un encastrement creusé pour son pied.

Remarque : Ce support de l'enclume se nomme aussi *chabotte*.

Billotte (Gaston –) : 1 – Gaston Billotte (1875-1940) est un général français.

Remarque : Le général Gaston Billotte était le père du général Pierre Billotte (1906-1992).

[Voir *Billotte (Pierre –)*].

2 – Le général Gaston Billotte commandait le 1er Groupe d'Armées pendant la Bataille de France et la percée allemande à Sedan.

Remarques : **a)** – La ligne défendue par le 1er Groupe d'Armées s'étendait de Montmédy, dans la Meuse, jusqu'à la Mer du Nord.

b) – Dans un rapport sur l'emploi de l'arme blindée à la suite de la campagne de la Wehrmacht en Pologne, le général Gaston Billotte avait estimé avec justesse le nombre de blindés allemands (environ 2 000) et il indiquait que si numériquement et techniquement la supériorité de l'arme blindée française sur les cinq divisions blindées allemandes ne faisait pas de doute, tactiquement ce n'était pas vrai puisque les Français n'avaient que trois divisions mécanisées à leur opposer.

3 – Le général Gaston Billotte dirigea, à partir du 10 mai 1940, le déploiement des 1ère, 7ème et 9ème armées vers la Dyle en Belgique et Breda aux Pays-Bas pour faire la liaison avec l'armée néerlandaise.

Remarque : Ce fut un échec.

4 – Le 21 mai 1940, il participa à la conférence d'Ypres convoquée par le général Maxime Weygand (1867-1965) qui venait de prendre le commandement des armées françaises en remplacement du général Maurice Gamelin (1872-1958), afin de mettre au point l'offensive qui devait couper les arrières des divisions blindées allemandes ; sur le retour de cette réunion, dans la nuit du 21 au 22 mai 1940, sa voiture qui roulait vite percuta un camion militaire dans le village de Locre en Belgique ; gravement blessé et plongé dans le coma, le général Gaston Billotte décéda deux jours plus tard à l'hôpital d'Ypres, le 23 mai 1940.

Remarques : **a)** – Le général Georges-Maurice Jean Blanchard (1877-1954) qui remplaça le général Billotte à la tête du 1er groupe d'armées, n'apprit que le lendemain à midi les décisions prises en commun et les mesures qui auraient dû en découler.

b) – Les Britanniques du BEF (British Expeditionary Force) du général John Gort

(1886-1946) commencèrent à s'enfuir glorieusement vers l'Angleterre le 21 mai 1940 par Dunkerque (opération Dynamo), obligeant le roi des Belges Léopold III (1901-1983), chef des armées belges, à capituler le 28 mai 1940.

c) – Ni Weygand, ni Blanchard ne purent exercer le moindre contrôle sur les armées françaises du Nord et chacune opéra isolément jusqu'à la fin de la guerre.

Billotte (Pierre –) : 1 – Pierre Billotte (1906-1992) était un militaire et homme politique français.

Remarques : a) – Pierre Billotte intégra Saint-Cyr en 1926 et finit général de division.

b) – Pierre Billotte a été élu député RPF de la Côte d'Or en 1951, député UNR-UDT de la Seine en 1962, de la Marne en 1967, du Val-de-Marne en 1968 ; il a été ministre de la Défense nationale et des Forces armées dans le cabinet Edgar Faure (1955-1956), Ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer dans le gouvernement Pompidou (1966-1968) ; il a été maire de Créteil de 1965 à 1977.

c) – Le général Pierre Billotte était le fils du général Gaston Billotte (1875-1940). [Voir *Billotte (Gaston –)*].

2 – Pierre Billotte fut affecté en 1940 au Bataillon de chars n° 41 de la 3^{ème} Division cuirassée, comme commandant de la 1^{ère} Compagnie ; la 1^{ère} Compagnie était dotée de chars B 1 bis.

Remarque : a) – Le 16 mai 1940 pendant la campagne de France, le capitaine Billotte détruisit en quelques minutes au canon avec son char B 1 bis, 2 Panzer IV, 11 Panzer III et 2 pièces anti-chars d'une colonne allemande ; les autres prirent la fuite.

b) – Pierre Billotte a été fait prisonnier par les Allemands le 12 juin 1940.

3 – Évadé de l'Oflag II D en Poméranie, Billotte rejoint l'URSS le 1^{er} février 1941, est interné dans un camp de prisonniers au Sud de Moscou puis est libéré après le déclenchement de l'opération Barbarossa (22 juin 1941).

Remarque : Billotte et 185 autres prisonniers français des Soviétiques embarquèrent le 30 août 1941 à Arkhangelsk sur le « *RMS Empress of Canada* » de la Canadian Pacific Steamships Company ; ils débarquèrent en Angleterre le 9 septembre 1941.

4 – Pierre Billotte s'engagea alors dans les Forces françaises libres ; il fut promu lieutenant-colonel en décembre 1941 puis est devenu en mai 1942 chef de l'État-major particulier du général De Gaulle.

5 – Promu colonel en décembre 1942, Pierre Billotte a été nommé secrétaire du Comité militaire permanent, puis du Comité de Défense nationale à Alger en mai 1943.

6 – Commandant en second de la 2^e Division blindée du général Leclerc (1902-1947) il débarqua en Normandie le 7 août 1944 ; il reçut le commandement de la Brigade blindée de la Division.

7 – Promu au grade de général de brigade en septembre 1944, il fut chargé de former la 10^{ème} Division d'Infanterie (10^{ème} DI) avec des éléments des FFI et des FTP parisiens.

Remarque : Avec sa division, il prit une part active à l'offensive d'ensemble menée par la 1^{ère} Armée française dans les Vosges en janvier 1945.

8 – En février 1950, Pierre Billotte démissionna de son grade et choisit de se lancer dans la carrière politique,

Binaire : Qui est composé de deux unités.

Exemple : Nombre binaire.

Remarque : On appelle *arithmétique binaire*, une arithmétique qui n'emploie que deux chiffres 1 et 0 pour marquer tous les nombres.

Binette : 1 – Diminutif de « *perruque à la binette* ».

Remarques : **a)** – Le coiffeur français Benoît Binet, perruquier du roi Louis XIV (1638-1715), fabriquait des perruques énormes pour hommes et pour femmes, qui descendaient parfois presque jusqu'aux hanches ; on les appela des « *binettes* ».

b) – Lorsque l'on voulait complimenter quelqu'un sur sa perruque, on lui disait qu'il avait une bien belle binette.

2 – [Par métonymie et populaire] Visage.

Binocle : Télescope au moyen duquel on voit un objet avec les deux yeux en même temps.

Binôme : Quantité algébrique composée de deux termes, c'est-à-dire de deux parties unies entre elles par les signes plus ou moins.

Exemple : $A + B$ est un binôme qu'on prononce A plus B.

Remarque : Newton a opéré très sagement sur le binôme.

Biodiversité : Le livret intitulé « *La Biodiversité en France : 100 chiffres expliqués sur les espèces* » qui recense les habitats naturels et les espaces protégés en métropole ou outre-mer, est disponible en ligne, à l'adresse :

[https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/LIVRET_INPN_2019.pdf]

Remarques : **a)** – Cette étude permet de retrouver tous les chiffres clés sur les espèces de France, à travers cinq rubriques qui analysent leur typologie, leur répartition, l'évolution des populations, leur état de santé et les moyens mis en place pour enrichir les connaissances et parvenir à assurer leur préservation.

b) – Le livret est édité par l'« *Inventaire national du patrimoine naturel* » (INPN).

Biologie : Science qui traite des phénomènes et des lois de la vie.

Remarques : **a)** – Le mot « *biologie* » a remplacé l'expression *histoire naturelle* après que le concept eut été libéré des croyances religieuses.

b) – Le mot *biologie* a été inventé à la fin du XVIII^{ème} siècle après que Buffon (1707-1788) eut constitué une botanique et une zoologie scientifiques et que Lamarck (1744-1829), Darwin (1809-1882), etc., eurent réalisé un classement général des êtres vivants.

Bioluminescence : Production et émission de rayonnements électromagnétiques dans les longueurs d'onde correspondant à la lumière visible par un organisme vivant ; c'est le résultat d'une réaction chimique au cours de laquelle l'énergie chimique est convertie en énergie lumineuse.

Remarques : **a)** – Le spectre électromagnétique de la lumière visible par l'œil humain correspond à des rayonnements dont la longueur d'onde est comprise entre 400 et 700 nanomètres (nm).

b) – Un nanomètre est égal à un milliardième de mètre (10^{-9} mètre).

c) – La revue américaine « *Science* » a fait état d'une étude réalisée en 2016 au Royaume-Uni et qui conclut que les fleurs communiquent avec les insectes pollinisateurs au moyen de signaux électriques ; il semble que le champ électrique d'une fleur riche en nectar renforce les informations fournies par sa couleur et son odeur en courbant les poils d'une abeille (chargée positivement pendant son vol) qui vole à proximité ; quand une abeille butine une fleur dont la charge électrique est négative par rapport à elle (la fleur est à la terre) elle transfère une partie de sa charge positive à la fleur qui perd une partie de son attractivité pour les autres insectes butineurs.

c) – On sait depuis longtemps que la différence de potentiel entre les insectes butineurs et les fleurs favorise le transfert du pollen.

Biotope : 1 – Lieu de vie.

Remarque : *Biotope* est tiré des mots grecs βίος (vie) et τόπος (lieu).

2 – Milieu biologique présentant des facteurs écologiques définis, nécessaires à l'existence d'une communauté animale ou végétale donnée et dont il constitue l'habitat normal.

Biquette : 1 – Petit morceau de bois d'environ 15 centimètres de long que les voiliers emploient quelquefois pour mesurer des largeurs de couture.

2 – On fait au couteau sur la biquette de petites coches qui marquent les longueurs qu'on devra mesurer et en assemblant, on les vérifie.

Birème : Bateau ancien qui avait deux rangs de rames de chaque côté.

Biribi : Appellation des centres disciplinaires militaires d'Afrique du Nord, à l'époque où l'Algérie était sous la domination française.

Bis : Synonyme de *brun*.

Remarque : Il ne se dit proprement que du pain ou de la pâte.

Exemples : Pain bis ; pâte bise [*Par opposition à pain blanc, pâte blanche*].

Bisbille : [*Familier*] Petite querelle sur des objets futiles.

Exemple : Ces gens-là sont toujours en bisbille.

Biscayen (en anglais « *little bullet* ») : Petit boulet en fer coulé d'environ un demi-kilogramme.

Remarque : Plusieurs de ces boulets réunis forment la *mitraille* ou la *grappe de raisin*.

Biscornu : 1 – Qui a une forme irrégulière, présentant des saillies.

Remarque : À l'origine, biscornu signifiait « *qui a une forme à deux cornes* ».

2 – [*Familier*] Qui a une forme irrégulière, baroque.

Exemple : Bâtiment biscornu.

3 – [*Au figuré*] Il se dit de l'esprit et des ouvrages d'esprit et signifie compliqué, bizarre.

Exemples : Ouvrage biscornu ; raisonnement biscornu ; esprit biscornu.

Biscuit (en anglais « *ship's biscuit* », « *sea biscuit* ») : **1** – Sorte de pâtisserie assez dure et en forme de petite galette, faite de farine de froment épurée du son, d'œufs, de beurre et de sucre.

2 – Pain auquel on a donné deux cuissons, et dont on faisait jadis provision pour les voyages sur mer.

Remarques : **a)** – Le biscuit est cuit deux fois pour les petites traversées et quatre fois pour les voyages de long cours, afin qu'il se conserve mieux.

b) – L'île de Ré était réputée pour la bonne qualité des biscuits qu'elle fournissait aux navires qui partaient à Terre-Neuve ; l'île de Ré fournissait également le brabdy (cognac) fabriqué dans l'île, qui permettait d'assainir l'eau de boisson, ainsi que le sel nécessaire à la conservation des morues ; des dizaines de navires terre-neuvas venaient mouiller simultanément sur les rades de Saint-Martin-de-Ré ou de La Flotte-en-Ré pour embarquer leurs provisions de biscuits, de brandy et de sel avant de partir vers les Bancs.

3 – Les biscuits de mer font partie, avec les réserves d'eau douce, des provisions de sauvegarde obligatoires mises et conservées par précaution à bord des canots de sauvetage.

Remarques : **a)** – Les biscuits des canots de sauvetage sont stockés dans des caissons étanches.

b) – Les biscuits des canots de sauvetage doivent être trempés dans l'eau de mer afin de ramollir avant d'être consommés.

c) – [*Au figuré*] On dit qu'il ne faut pas *s'embarquer sans biscuit*, pour dire qu'on

ne doit pas s'engager à une entreprise quelconque, même à terre, sans avoir les choses nécessaires pour y réussir.

Bise : Vent froid et sec soufflant des secteurs Nord à Nord-Est.

Remarque : Le mot *bise* est utilisé principalement dans les régions continentales de l'Est de la France et en Suisse.

Biseau (en anglais « *chamferd* », « *feather edged* ») : Forme de la section d'un objet, lorsqu'elle est taillée par un plan oblique au sien.

Exemple : Le tranchant des outils est en biseau.

Remarque : Le mot biseau, synonyme de *chanfrein*, s'emploie quand l'angle est aigu.

Bismarck : Otto von Bismarck (1815-1898) fut ministre-président du royaume de Prusse de 1862 à 1890, chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord de 1867 à 1871, chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890.

Remarques : **a)** – Bismarck fut à l'origine de la création de la Confédération de l'Allemagne du Nord (en allemand *Norddeutscher Bund*) à la suite de la victoire de la Prusse dans la guerre fratricide austro-prussienne de 1866 et de la dissolution de la Confédération germanique (en Allemand *Deutscher Bund*).

b) – La Confédération germanique avait remplacé en 1815 la Confédération du Rhin (en Allemand *Rheinbund*) qui avait elle-même remplacé le Saint-Empire romain de la nation teutonique (en latin *Sacrum Romanum Imperium Nationis Teutonicae*) dissout après la victoire française d'Austerlitz (11 frimaire an XIV ou lundi 2 décembre 1805).

c) – Bismarck fut à l'origine de la création de l'Empire allemand ou Reich allemand (en allemand *Deutsches Kaiserreich*) proclamé le 18 janvier 1871 au château de Versailles dans la Galerie des Glaces, après la victoire de la Prusse dans la guerre déclarée le 19 juillet 1870 par Napoléon III (1808-1873) empereur des Français, au roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern (1797-1888).

d) – L'Empire allemand était une monarchie parlementaire autoritaire avec une organisation territoriale fédérale, qui prit fin le 9 novembre 1918 avec l'abdication de l'empereur Guillaume II (1859-1941), deux jours avant la signature de l'armistice avec les Alliés dans la clairière de Rethondes.

e) – L'Empire allemand a été remplacé par une république ; la république allemande a été proclamée le 9 novembre 1918 ; sa constitution a été adoptée le 31 juillet 1919 à Weimar et elle a été promulguée le 11 août 1919.

Bismarck : **1** – Nom d'un cuirassé de 50 300 tonnes, construit à Hambourg par le chantier Blohm & Voss pour la *Kriegsmarine* (en français : *marine de guerre allemande*) et mis en service le 24 août 1940.

Remarque : Le « *Bismarck* » a eu un frère de mêmes dimensions, le cuirassé « *Tirpitz* » construit à Wilhelmshaven et mis en service le 25 février 1941.

2 – Dimensions des deux cuirassés : longueur 251 m ; largeur 36 m ; tirant d'eau 9,9 m pour 50 300 t ou 11 m pour 56 000 t.

3 – Propulsion : trois lignes d'arbres, trois groupes de turbines à vapeur, douze chaudières à mazout.

Remarque : La chauffe au mazout au lieu du charbon était une innovation.

4 – Vitesse maximum : environ 30 nœuds.

5 – Armement principal : 8 canons de 380 mm répartis en quatre tourelles doubles orientables, deux à l'avant (Anton et Bruno) et deux à l'arrière (Caesar et Dora).

Remarques : **a)** – Chaque tourelle pouvait tirer trois obus de 800 kilogrammes par minute à 36 520 mètres de distance.

b) – Le *Bismarck* coula en une seule salve de canon le croiseur de bataille

britannique « *HMS Hood* » le 24 mai 1941, à la sortie du détroit du Danemark.

c) – Le « *HMS Hood* » faisait 262 m de long, filait 32 nœuds et était lui aussi armé de 4 tourelles de 2 canons de 380 mm.

d) – Les tourelles des bâtiments de guerre sont repérées traditionnellement, de l'avant à l'arrière, par des prénoms choisis parce qu'ils commencent par les lettres successives de l'alphabet à partir de « A ».

6 – Protection du Bismark : Blindage de 12 à 20 cm sur les ponts ; une ceinture continue à la flottaison de 2 m de hauteur et d'épaisseur allant jusqu'à 32 cm.

Remarque : Le compartimentage longitudinal était très serré.

7 – Le cuirassé « *Bismark* » appareilla le 19 mai 1941 en compagnie du croiseur « *Prinz Eugen* » pour l'Atlantique Nord, en passant par le détroit du Danemark (entre le Groenland et l'Islande) afin de détruire, conjointement avec les sous-marins, les convois qui approvisionnaient la Grande-Bretagne à partir de l'Amérique du Nord (opération *Rheinübung*) ; les Britanniques en ayant été informés, tous les gros bâtiments disponibles de la Royal Navy les poursuivirent afin de les arrêter, y compris ceux qui étaient en train d'escorter des convois de navires de charge dans l'Atlantique ; le « *Bismarck* » détruisit au canon, le 24 mai 1941, le vieux croiseur de bataille « *HMS Hood* », le plus gros et l'un des plus puissants navires britanniques, mais il fut touché par l'artillerie de 356 mm du cuirassé « *HMS Prince of Wales* » et il fut contraint de se dérouter vers Brest pour se faire réparer ; deux jours plus tard, une torpille lancée le 26 mai 1941, peu avant le coucher du Soleil par un bombardier *Fairey Swordfish* du porte-avions « *HMS Ark Royal* » endommagea l'appareil à gouverner bâbord du « *Bismark* » et bloqua son safran avec un angle de 15° sur bâbord ; le « *Bismark* », qui ne gouvernait plus comme il le souhaitait, fut neutralisé par les canons de 406 mm du cuirassé « *HMS Rodney* » et par ceux de 356 mm du cuirassé « *HMS King George V* » ; son artillerie étant hors service, le « *Bismarck* » se saborda pour ne pas être capturé ; il chavira et coula le 27 mai 1941 à 10h39, par 4800 m de fond, à environ 650 km de la côte française, à la hauteur de Brest.

Remarques : **a)** – Il y eut 114 survivants du « *Bismark* » sur un effectif de plus de 2200 hommes, dont toute une promotion de jeunes officiers de la *Kriegsmarine*.

b) – Il y eut 3 survivants du « *HMS Hood* » sur un effectif de 1419 hommes.

c) – Le « *Bismark* » qui avait réussi à s'échapper le 24 mai 1941 après le désengagement du « *HMS Prince of Wales* », put à nouveau être localisé le 25 mai par un recoupement des relèvements radio-goniométriques des stations anglaises qui indiquaient sa latitude et du relèvement de la station radio française ultra-secrète de Montpellier, qui permettait de connaître sa longitude ; le centre d'écoute de Montpellier recevait les messages émis par les deux bâtiments de la *Kriegsmarine* et ceux des bâtiments de la *Royal Navy* et ils mesuraient l'importance, pour l'Amirauté britannique, de localiser les bâtiments allemands afin de les rattraper et de les couler.

d) – Le deuxième bureau de l'Amirauté française à Vichy transmit à Londres les informations recueillies par le centre d'écoute de Montpellier et ces informations permirent de localiser le « *Bismark* » qui avait disparu.

e) – La Marine avait hébergé dans des locaux qui lui appartenaient à Montpellier, chemin du mas du Limaçon, des religieuses de l'ordre du Père de Foucauld, recueillies à Marseille en septembre 1940 et qui ne pouvaient pas se rendre dans leur couvent de Tamanrasset, via Alger, à cause de la guerre ; la Marine avait déjà regroupé, dans ce nouveau couvent qui lui servirait de couverture irréprochable, des émetteurs-récepteurs et des récepteurs radio très sensibles provenant de la zone occupée (Dunkerque, Chebourg, Brest, Rochefort, etc.) ; plusieurs dizaines d'opérateurs qualifiés de la Marine écoutaient en permanence, jour et nuit, tout le

trafic radio qu'ils pouvaient capter ; les Allemands ne soupçonnèrent jamais ce couvent d'abriter un centre d'écoute radio, même après qu'ils occupèrent la zone Sud.

f) – Grâce aux centres d'écoute de Montpellier, de Rabat (Maroc) et du Cap Bon (Tunisie), l'Amirauté française connaissait heure par heure la position des convois, des navires isolés qui trafiquaient en radio et des bâtiments de guerre anglais ou allemands dans l'Atlantique ou en Méditerranée.

Bismuth (en anglais « *bismuth* ») : **1** – Métal d'un blanc rougeâtre, sans saveur ni odeur, plus doux que le cuivre, formé de masses lamelleuses et trouvé à l'état natif dans les mines de cobalt et d'argent.

2 – La masse spécifique du bismuth varie de 9,822 à 10,474 ; il devient plus dense sous de petits coups de marteau ; il se brise sous un choc brusque.

3 – Le bismuth fond à 256°C ; le bismuth fondu s'écoule sur le papier sans le brûler.

Remarque : Le bismuth entre dans la composition d'alliages fusibles à basse température (jusqu'à 100°C).

Bismuth (Paul) : Identité qu'emprunta l'ancien Président de la République Nicolas Sarközy (né en 1955) pour ouvrir une ligne téléphonique discrète, en 2014, afin que ses conversations avec son avocat maître Thierry Herzog (né en 1955) échappent au service d'écoutes de la police.

Remarque : La justice enquêtait alors sur la possibilité d'un financement de la campagne présidentielle de Nicolas Sarközy en 2007 par des fonds libyens et sur un éventuel trafic d'influence concernant Nicolas Sarkozy à propos de ce que l'on a appelé l'« affaire » Liliane Bettencourt (1922-2017).

Bisque : Potage fait avec du coulis onctueux d'écrevisses très assaisonné (fumet de poisson, vin blanc, piment, ail, bouquet garni, sel, poivre) garni de différents ingrédients (blanc de poireaux, fenouil, oignon, concentré de tomates, tomates fraîches, farine) et additionné de crème fraîche, que l'on sert chaud avec des croûtons.

Remarque : Dans la bisque de homard, les écrevisses ont été remplacées par du homard.

Bisquine : **1** – Type de bateau de pêche à voiles construit à partir de 1900, principalement en presqu'île du Cotentin (Cancale, Saint-Vaast, Granville) ou à Courseule et aux environs.

2 – Ce *genre de lougre* a deux ou trois mâts et est gréé de voiles au tiers, avec un ou deux huniers.

3 – La *bisquine* porte jusqu'à 340 mètres-carrés de voiles.

4 – De longueur hors tout 32 m, dont 18 m de coque, de largeur 4,8 m et de tirant d'eau 2,75 m, elle a un déplacement de 55 tonnes environ.

Remarques : **a)** – Les *bisquines* sont des bateaux très bons marcheurs.

b) – Le nom *bisquine* vient peut-être de *Biscaye*, appellation du golfe de Gascogne.

c) – Des répliques de *bisquines* ont été construites à la fin du xx^{ème} siècle, l'une à Granville, une autre à Cancale.

Bissac : Sorte de sac ouvert en long par le milieu et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme comme un double sac.

Bisse : Long canal d'irrigation conduisant l'eau d'un torrent ou d'un ruisseau de montagne à des terrains cultivés pour les irriguer.

Remarque : Le mot *bisse* est un régionalisme de Suisse romande et de Savoie.

Bissextilé (Année –) : **1** – Bissextilé est l'appellation des années qui reviennent, en principe, tous les quatre ans et qui comptent 236 jours au lieu de 235 pour les années

ordinaires.

2 – Dans le calendrier julien, le jour supplémentaire suivait le 24 février ; le 24 février était le sixième jour avant les ides de mars et c'est parce qu'il était redoublé qu'est apparue l'appellation bi-sextile (ou deux fois sixième jour avant les ides de mars) pour ce jour ainsi que pour l'année où il apparaissait.

Remarque : Le 24 février-bis était souvent considéré comme un jour néfaste !
[Voir l'expression *Calendrier julien*].

3 – Dans le calendrier grégorien que nous utilisons en France depuis 1582, le jour supplémentaire est intercalé entre le 28 février et le 1^{er} mars et il prend le rang de 29 février.

[Voir l'expression *Calendrier grégorien*].

4 – Le calendrier grégorien a été adopté en 1582 dans certains royaumes catholiques à l'initiative de Grégoire XIII (qui fut pape de 1572 à 1585) puis progressivement dans la plupart des autres pays.

Remarques : **a)** – Le calendrier grégorien a été adopté en France sous Henri III (1551-1589) pendant les guerres de religion : le 9 décembre 1582 a ainsi été suivi par le 20 décembre 1582.

b) – Dans les États pontificaux, dans les royaumes d'Espagne, d'Italie, de Pologne, de Portugal et dans le duché de Savoie, le jeudi 4 octobre 1582 avait été suivi par le vendredi 15 octobre 1582.

c) – La Grande-Bretagne n'a adopté le calendrier grégorien qu'en 1752 car, selon les mots de l'astronome Johannes Kepler (1571-1630), les Protestants préféraient « être en désaccord avec le Soleil plutôt qu'en accord avec le pape ».

d) – La Russie a adopté le calendrier grégorien en 1918.

Bistouri : Instrument de chirurgie qui sert à faire des incisions dans la chair des patients.

Bistre : Suie détrempée.

Bitoniau : [*Familier*] Petit objet ; petite partie d'un mécanisme.

Bitord (en anglais « *yarn* », « *spun yarn* ») : **1** – Menu cordage en chanvre constitué par deux cordons de même grosseur, faits de plusieurs fils à caret de deuxième brin, ourdis à la même longueur et commis ensemble sur deux crochets opposés de la machine à corder mais peu tordus ; le bitord a 8 ou 9 mm de circonférence, de 5 à 6 millimètres de diamètre.

Remarques : **a)** – Le bitord est tordu de manière assez lâche et ses constituants se défont assez facilement.

b) – On écrit parfois *bittord*.

2 – Le bitord est fourni au poids.

Remarque : Un écheveau de bitord s'appelle une *manoque de bitord* et sa longueur peut atteindre 100 mètres.

3 – Le bitord blanc n'est pas goudronné, le bitord noir est goudronné.

Remarque : Pratiquement, le bitord est toujours goudronné, ce qui lui permet de conserver son tortillement.

4 – Le bitord se tortille spontanément dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le constituent.

Remarques : **a)** – Est *retors* un fil, un cordon ou un cordage qui est tortillé dans le même sens que celui des fils à caret ou des cordons qui le constituent.

b) – Un fil *câblé* est constitué de cordons tortillés dans le sens opposé à celui des brins qui le constituent.

c) – Un fil *floche* est un fil dont la torsion est faible.

d) – Un fil *mouliné* est un fil retors composé de plusieurs brins facilement détachables les uns des autres.

5 – Le bitord est commis de droite à gauche, dans le sens opposé et en réaction à

celui des fils à caret qui le constituent.

6 – La résistance à la rupture du bitord est faible.

Remarque : La résistance à la rupture du lusin de même grosseur est plus forte que celle du bitord.

[Voir le mot *Lusin*].

7 – Les fils entrant dans la composition du bitord sont ourdis ordinairement sur une longueur de 50 mètres.

[Voir le mot *Ourdir*].

8 – Le bitord peut servir à fourrer diverses manœuvres, c'est-à-dire à les entourer d'une couche qui doit les protéger de l'usure par frottements ; il sert encore à faire des badernes, des paillets, de la filasse, des petits saisissages etc.

9 – Lorsqu'on utilise du bitord pour faire des presse-étoupe ou des garnitures de pompes, on le trempe dans du suif fondu.

10 – Sur les gros navires à voiles, où l'on fait une grande consommation de bitord, on le confectionnait quelquefois sur place en utilisant un rouet appelé tour à bitord.

11 – Pour confectionner le bitord, on ourdit les fils à caret des cordons qui le constitueront et on place un toupin entre les cordons du côté opposé à la roue de la machine à corder ; puis on tord les fils à caret des deux cordons en tournant la roue de la machine à corder de droite à gauche ; lorsque les deux cordons sont assez tors, on déplace le toupin en continuant à tourner la roue et les cordons se rassemblent en se roulant l'un sur l'autre de gauche à droite pour former un bitord dont on pourra se servir sans craindre qu'il se détorde par son élasticité.

Remarque : Les fils à caret sont tortillés de gauche à droite.

[Voir les mots *Ourdir*, *Toupin*, *Cordon* et l'expression *Fil à caret*].

12 – Si l'on a besoin d'un cordage juste un peu plus gros que le bitord, plutôt que de faire du bitord avec des cordons plus gros, c'est-à-dire composés d'un plus grand nombre de fils à caret, on choisit du *merlin* qui est composé de trois cordons au lieu de deux.

Remarque : Le lusin est une sorte de bitord confectionné avec du fil de premier brin.

Bittard (en anglais « *sheet bitt* ») : Cylindre vertical servant à capeler une amarre ; une barre horizontale, appelée *paille* ou *traversin*, le traverse dans sa partie haute pour que l'amarre ne puisse pas se décapeler d'elle-même.

Remarques : **a)** – Un bittard est plus petit qu'une bitte.

b) – La différence entre un *bittard* et un *bitton* est que le bittard possède un traversin dans sa partie haute et que le bitton n'en possède pas.

[Voir les mots *Bitte*, *Bitton* et l'expression *Traversin de bitte*].

Bitte (en anglais « *bitt* ») : **1** – Pièce de bois ou colonne de fonte massive et courte, placée en différents endroits du navire, notamment à la proue et à la poupe et sur laquelle on capelle les amarres ou les remorques qui sont terminées par un œil.

Remarques : **a)** – On fabrique généralement les bittes métalliques par paires, et elles sont alors fixées sur un socle ; on enroule autour des deux bittes en faisant des sortes de « *huits* » les amarres ou les remorques qui ne sont pas terminées par un œil à capeler.

[Voir les mots *Turner*, *Bitton*, *Bittard*, *Croisillon* et l'expression *Traversin de bitte*].

b) – Les bittes en *fonte* sont relativement fragiles et elles peuvent casser en cas de choc direct causé par un objet massif.

c) – Les bittes en *acier doux* sont plus résistantes aux chocs et plus légères que les bittes en fonte.

d) – Les bittes en *inox* des navires de plaisance sont assez fragiles aux chocs et on n'en fait pas pour les gros navires.

e) – Le mot *bitte* dans cette acception s'écrit avec deux « *t* » et ne doit pas s'écrire avec un seul « *t* » pour ne pas le confondre avec le membre viril.

2 – La résistance à l'arrachement d'une bitte doit être supérieure à la charge de rupture des amarres ou des remorques qui y sont tournées.

3 – Les bittes d'amarrage des navires vont habituellement par paires.

4 – Les bittes d'amarrage des navires sont fixées sur des parties du pont renforcées par un barrotage intermédiaire afin de résister à l'arrachement ou au basculement que pourrait causer la traction des amarres ou des remorques qui y sont tournées ou capelées.

5 – Sur un bon navire, on trouve des bittes en nombre suffisant, de la proue à la poupe, pour y capeler ou y tourner toutes les amarres du navire et toutes les remorques sans avoir à en engager aucune par une autre qui serait capelée ou tournée au-dessus.

Remarques : a) – Les bittes comportent parfois des saillies plates, environ au tiers de leur hauteur et sur une partie de la circonférence du fût, pour séparer les tours de l'amarre tournés à la base du fût qui forcent le plus, et les empêcher de se coincer.

b) – On appelle bittard ou bitton une bitte unique de petite dimensions employée pour l'amarrage des petites unités ; le bittard possède un traversin dans sa partie haute pour empêcher l'amarre de décapeler, mais le bitton n'en possède pas.

6 – Les paires de bittes sont habituellement placées à proximité de chaumards.

7 – Des bittes sur le pont milieu servent à tourner les amarres des autres navires qui peuvent accoster, notamment des chalands de combustible ou d'eau douce, ou des allèges servant à décharger ou à charger des marchandises au mouillage en rade.

Remarques : a) – Le diamètre des bittes d'amarrage d'un navire est adapté à la circonférence (ou au diamètre) des amarres que l'on y tourne.

b) – Autrefois, on tournait une amarre sur une paire de bittes en faisant, sur les deux bittes, des « *huits* » avec l'amarre.

c) – Maintenant que les amarres en chanvre, en coco, en manille, en fil d'acier ou en filin mixte ont été, pour la plupart, remplacées par des cordages en matériaux synthétiques de circonférence plus faible et de plus grande souplesse, on doit toujours commencer par faire un tour mort sur l'une des bittes avant de commencer à faire les « *huits* » ; on peut aussi faire un tour mort sur chacune des deux bittes avant de commencer les « *huits* » ou tourner l'amarre sur une seule et même bitte, comme on le voit de plus en plus souvent sur les navires de commerce.

Lorsque les navires utilisent l'une de leurs propres amarres pour servir de remorque en manœuvres portuaires, cette remorque ne cassera jamais si l'on fait un tour mort sur une bitte, ou un tour mort sur chacune des deux bittes avant de faire les « *huits* ».

Si l'on n'a pas pris la précaution de faire au moins un tour mort sur la bitte avant de faire les « *huits* », lorsque la traction dépassera une certaine valeur la remorque commencera à filer de quelques décimètres et, à l'instant où le mou dans les « *huits* » sera repris, elle cassera.

Si une remorque casse à mi-distance entre le navire et le remorqueur, c'est parce qu'elle était mal tournée ; si elle casse parce que sa circonférence est trop faible ou parce qu'elle est très usée, ce sera à un portage.

Si la remorque casse parce que le remorqueur a donné malencontreusement un à-coup, ce sera également au milieu (entre le remorqueur et le navire) ; cela peut

se produire si le navire a utilisé sa propre remorque mais aussi lorsque le remorqueur a fourni la remorque.

[Voir le mot *Bitter*].

d) – Quand on utilise des cordages souples en matériau synthétique, lorsque le nombre des bittes est insuffisant pour éviter de tourner deux amarres l'une sur l'autre, on tournera chaque amarre sur une seule bitte en effectuant des spires jointives de bas en haut, de manière que la surface d'amarre en contact avec le métal exerce des frottements suffisants pour l'empêcher de filer lorsqu'elle sera en tension ; si l'on craint que l'amarre ne soit soumise à une très forte tension, on pourra faire un demi nœud en haut de la bitte par dessus les derniers tours ; si l'on tourne les amarres de cette façon (deux amarres sur une paire de bittes mais une seule amarre par bitte) il sera possible de régler la tension de l'une d'elles sans avoir à larguer celles qui seraient tournées au-dessus.

e) – Toujours écrire le mot *bitte* avec deux « *t* » pour ne pas le confondre avec le mot qui ne prend qu'un « *t* » et qui est utilisé vulgairement pour désigner le membre viril.

8 – On appelle *bitte* une borne métallique verticale fixée sur un quai et servant à l'amarrage ou à la manœuvre des navires.

9 – Des *bittes* ou des vieux canons plantés verticalement par la bouche, sont disposés de place en place sur les rives des rivières ou des canaux, soit pour servir à l'amarrage des navires qui peuvent être contraints de stopper pendant leur parcours, soit pour y capeler les amarres des navires qui désirent utiliser leurs amarres pour se déhaler contre le vent ou le courant, ou pour éviter en rivière.

10 – [Autrefois, dans la vieille marine à voiles] On appelait *bitte* une poutre transversale placée en avant du navire et débordant à l'extérieur de la coque et sur laquelle on amarrait les câbles d'ancre.

11 – [Sur les navires en bois] On appelait *bittes* deux fortes pièces de très fortes dimensions, établies verticalement sur le premier pont dans la partie avant du navire, près du plan longitudinal, et qui trouvaient un point d'appui solide dans les fonds sur les fourcats ; une autre forte pièce de bois de même équarrissage que les bittes, placée horizontalement en arrière des bittes, à les toucher et nommée traversin, unissait ces piliers un peu en dessous de leurs têtes ; on amarrait les câbles des ancres en les croisant sur les bittes et sur leur traversin pour les retenir solidement.

Remarques : **a)** – Le traversin emboîtait sur les bittes d'un à deux pouces de profondeur et il était fixé à son poste par des crochets qui l'attachaient aux bittes.

b) – Le traversin était placé perpendiculairement et en arrière des bittes, de façon que son bord inférieur soit élevé sur le niveau du pont à la hauteur de deux fois le diamètre des câbles du navire.

c) – La longueur du traversin était telle qu'il excédait de chaque côté les bittes de deux fois le diamètre des câbles du navire ; les angles des bittes étaient émoussés pour diminuer l'usure des câbles ; les câbles étaient fourrés aux portages sur les bittes et sur le traversin.

d) – Le traversin des bittes était garni en arrière, sur son champ vertical, d'une pièce en bois tendre, arrondie par dehors, qu'on nommait coussin des bittes ; cette pièce fortifiait le traversin et augmentait l'étendue des tours de câble ; son contour circulaire à l'extérieur empêchait que les câbles ne se coupent quand ils étaient raidis.

e) – Les bittes étaient placées en avant de la fosse aux câbles ; leur équarrissage au-dessus du pont était égal à la largeur de la quille du navire, mais il diminuait progressivement de moitié, au-dessous du premier pont et jusqu'à leur extrémité inférieure ; les bittes devaient s'élever sur le premier pont de manière qu'on puisse

aisément passer et dépasser les câbles sur leur tête, sans être gêné par les baux du second pont.

f) – Les bosses étaient des bouts de gros cordages dont on saisissait les câbles en faisant des tours serrés de distance en distance, soit lorsqu'on virait avec le guindeau sur le câble de l'ancre à relever, soit lorsqu'on voulait filer du câble à l'ancre, soit enfin pour une manœuvre quelconque des câbles.

[Voir le mot *Câble*].

g) – Des boucles ou anneaux frappés sur des chevilles permettaient d'établir les bosses nécessaires à la manœuvre des câbles.

12 – On appelait aussi *bittes* des pièces de bois verticales de section carrée au travers desquelles il y avait des clans et des rouets en cuivre pour faire passer des écoutes de huniers ou d'autres cordages.

Bitter : 1 – Bitter une amarre c'est lui faire des tours sur les bittes pour la retenir et l'y arrêter.

Remarque : Filer l'amarre sur les bittes est le contraire de bitter, et signifie la lâcher.

2 – [Au figuré et populaire] Bitter c'est retenir ce qu'on apprend, garder en mémoire.

Bitton (en anglais « *small bitt* ») : **1** – Petite bitte servant à tourner divers cordages.

Remarques : **a)** – Un bitton est plus petit qu'une bitte.

b) – La différence entre un *bittard* et un *bitton* est que le bittard possède un *traversin* dans sa partie haute et que le bitton n'en possède pas.

[Voir les mots *Bitte*, *Bittard*, *Croisillon* et l'expression *Traversin de bitte*].

2 – Pièce de bois ronde, haute de deux pieds et demi, par où l'on amarre une galère à terre.

Bitture (en anglais « *range of cable* ») : **1** – Longueur de chaîne, de remorque ou d'amarre élongée sur le pont, puis *arrêtée à une bitte*, qui filera seule lorsque la chaîne d'ancre, la remorque ou l'amarre sera envoyée.

2 – La bitture d'une chaîne d'ancre doit avoir une longueur suffisante pour permettre à l'ancre de toucher le fond de la mer sans être arrêtée ; la partie qui file en premier doit se trouver du côté de la muraille du navire.

3 – Il ne faut pas prendre trop de bitture lorsque l'on mouille l'ancre car on risque de faire tomber la chaîne *en paquet* sur l'ancre, dans le cas où la vitesse sur le fond serait trop faible au moment où l'on mouille.

Remarques : **a)** – Étendre et préparer un câble-chaîne, une amarre, une remorque sur le pont, puis faire un tour de bitte pour la retenir après qu'ils auront filé de la longueur désirée, s'appelle *prendre une bitture*.

b) – On doit veiller, avec attention, que personne ne s'approche de la bitture quand elle file à la mer, surtout que personne ne passe dans les plis ou les tours qu'elle forme sur le pont ou n'y engage ses jambes.

c) – Sur les navires à guindeau et à couronne de Barbotin, il n'est pas nécessaire de prendre une bitture de chaîne avant de mouiller l'ancre, sauf si l'on n'a pas confiance dans le frein du guindeau, ou si l'on n'est pas certain de pouvoir arrêter la chaîne en serrant le frein si la chaîne venait à forcer un peu.

d) – On disait familièrement de quelqu'un qui, après avoir consommé des boissons alcoolisées plus que de raison, s'était allongé dans le fossé du bord de la route et était tombé dans un sommeil profond pour essayer de récupérer des forces, qu'il avait « *pris une bitture* ».

e) – « Partir en bordée » est le stade qui précède la *prise de bitture* : le patient commence à souffrir des effets de l'alcool et il n'arrive plus à marcher droit (il *tire des bords*, comme un voilier qui cherche à remonter au vent).

f) – Certains portaient un caban spécial lorsqu'il « *partaient en bordée* » : c'était le *caban du samedi soir*, bien chaud, relativement étanche et pas fragile.

Bitume (en anglais « *bitumen* », « *asphalt* ») : On appelle *bitume* une sorte de poix issue d'huile de terre (mazout ou pétrole) et utilisée comme un mastic ou pour le revêtement des chaussées.

Remarques : a) – *Mazout* est un mot d'origine russe ; *pétrole* est tiré des mots latins *petra* [pierre] et *oleum* [huile] ; en français, on dit aussi *huile minérale*.

b) – Bitume est synonyme d'asphalte.

c) – Bitume est tiré du latin *bitūmĕn* qui signifie bitume.

d) – Asphalte est tiré du grec ἄσφαλτος qui signifie bitume.

e) – À la différence du bitume qui est un produit minéral issu du pétrole, le goudron est un produit tiré du bois ou de la houille (charbon de terre).

f) – On appelle *goudron* une sorte de poix utilisée pour divers usages techniques ou industriels et issue de la distillation du bois, notamment du pin ou du sapin (goudron végétal) ou de la distillation de la houille (goudron minéral).

g) – Le goudron servait à calfater les vaisseaux en bois.

[Voir les mots *Asphalte*, *Goudron*].

Bivalve : Coquillage qui a deux parties jointes par une sorte de charnière.

Remarque : Les huîtres, les moules, les palourdes sont des coquillages bivalves.

Bivouac : Installation extraordinaire et improvisée qu'on fait en plein air pour le repos d'un détachement, d'une armée

Remarques : a) – Un bivouac est improvisé pour une nuit, alors qu'un camp est établi pour une longue durée.

b) – Bivouac est un terme emprunté de l'allemand *Biwak* de même sens.

Bivouaquer : Passer la nuit à l'air.

Remarque : On dit aussi *bivaquer*.

Bizarre : 1 – Fantastique, extravagant, capricieux.

2 – Extraordinaire, hors de l'usage commun.

Black Book : 1 – À l'origine, le « *Black Book* » était un recueil de lois et de règles tirés des *Rôles d'Oleron* et dont la couverture était en cuir noir ou très foncé.

2 – Le *Black Book* est conservé à Londres.

3 – Ce recueil est connu sous le nom de « *the Black Book of the Admiralty* » ; son intitulé exact est : « *Rules for the Office of Lord High Admiral ; Ordinances for the Admiralty in Time of War ; the Laws of Oleron for the Office of Constable and Marshall ; and other Rules and Precedents* ».

Remarque : Lorsque qu'Henri Plantagenêt, comte d'Anjou (1133-1189), est monté sur le trône d'Angleterre sous le nom d'Henry II, il avait pour épouse Aliénore (ou Eleanor) duchesse d'Aquitaine (1122-1204) ; les coutumes écrites dans les *Rôles d'Oleron* qu'elle avait fait adopter en 1160 dans son duché d'Aquitaine, devinrent alors applicables à la marine anglaise.

4 – On appelle également *Black Book* le recueil des punitions prévues dans la Marine pour expier les différentes infractions dont pouvait avoir à connaître le Commandant en Second ou l'Officier en Second.

Remarque : Dire maintenant de quelqu'un ou de quelque chose qu'il a un rapport avec le *Black Book* n'est jamais rassurant !

Blackthune : Brai liquide à base d'asphalte.

Remarque : On enduit de brai liquide les bois immergés pour les protéger de la corruption ; on peut aussi les recouvrir de peinture anti-salissures.

Blaeu (Willem Janszoom –) : Willem Janszoom Blaeu ou *Johannes Blaeu* (1596-1673) fut un cartographe, éditeur de cartes et de globes terrestres néerlandais installé à

Bloemgracht ; il publia en 1662 la carte ayant pour titre « *Nova et accuratissima totius terrarum tabula* ».

Remarques : a) – Johannes Blaeu fixa la position du méridien terrestre de référence dans l'archipel des Açores.

b) – Des marins portugais avaient observé et fait savoir qu'aux Açores la déclinaison magnétique était nulle, ce qui constituait une particularité considérée à l'époque comme rare.

c) – D'autres marins découvrirent plus tard que la déclinaison magnétique était également nulle au Cap des Aiguilles (promontoire le plus austral du continent africain) ou à Canton, en Chine et dans d'autres endroits de la Terre.

d) – Les cartographes français avaient adopté en 1634 comme méridien terrestre de référence le méridien de la côte ouest de l'île de Fer (El Hierro en espagnol) dans l'archipel des Canaries ; les îles Canaries avaient été conquises à partir de 1402 par l'explorateur dieppois Jean de Béthencourt (1360-1425) ; Christophe Colomb fit relâche aux îles Canaries en 1492, avant de continuer jusqu'à l'île de Guarahami, aux Bahamas, pour ce que l'on considère couramment comme la *découverte* de l'Amérique.

e) – Les Français adoptèrent progressivement, à partir de 1667, comme méridien terrestre de référence pour les cartes marines, le méridien de l'observatoire de Paris.

f) – Les Anglais adoptèrent à partir de 1675, comme méridien terrestre de référence, le méridien de l'observatoire de Greenwich, près de Londres.

g) – Des diplomates et des savants de 25 nations réunis à Washington en octobre 1884 choisirent le méridien de l'observatoire de Greenwich comme référence des longitudes et du temps, à l'unanimité moins 3 voix ; la France, qui venait d'être vaincue militairement par la Prusse, n'avait pas l'autorité suffisante pour imposer le méridien de Paris qui, pourtant, était alors en usage dans un plus grand nombre de nations que celui de Greenwich.

h) – La France adopta le méridien de Greenwich par la loi du 9 mars 1911 ; le décret du 9 août 1978 rattache aujourd'hui le temps en usage en France au temps universel coordonné (TUC en français ; UTC en anglais) ; le nouveau méridien zéro se trouve à environ 102,5 mètres dans l'Est du méridien de l'observatoire de Greenwich.

Blafard : Pâle.

Remarque : Il ne se dit guère que d'une couleur terne ou d'une lumière faible.

Exemples : Couleur blafarde ; leur blafarde ; lumière blafarde ; teint blafard ; visage blafard.

Blâme : 1 – Sentiment ou discours par lequel on condamne une personne, une action.

Exemples : Une action digne de blâme ; encourir le blâme ; éviter le blâme.

2 – Réprimande que fait le juge.

Remarque : La peine du *blâme* est infamante.

Blanc : Le blanc est la perception visuelle obtenue avec un spectre lumineux continu :

i) Dans le cas d'une *synthèse additive* (superposition de rayons lumineux monochromatiques) le blanc est la perception d'une réunion de toutes les couleurs ; le noir est l'absence de couleur.

ii) Dans le cas d'une *synthèse soustractive* (que l'on obtient par un mélange de pigments) le blanc est la perception d'une surface blanche vierge éclairée par une lumière blanche ; le noir est obtenu par le mélange de toutes les couleurs.

Remarques : a) – Aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles on appelait La Rochelle

« *La Ville blanche* », par opposition à Dieppe qui était « *la Ville grise* » ou Saint-

Malo « *la Ville noire* ».

b) – L'Île de Ré est souvent appelée « *l'Île blanche* ».

c) – Dans le code de couleurs adopté par les électroniciens pour marquer la valeur des composants, la couleur blanche correspond au chiffre 9.

d) – En apiculture, les reines nées une année dont le millésime se termine par les chiffres 1 ou 6 sont marquées sur le thorax d'une pastille blanche ou d'une tache de peinture blanche par l'apiculteur.

[Couleur du marquage des reines d'abeilles quand le millésime d'année de naissance se termine par 0 ou 5 : bleu ; 1 ou 6 : blanc ; 2 ou 7 : jaune ; 3 ou 8 : rouge ; 4 ou 9 : vert.]

Blanc (en anglais « *white* », « *untarred* ») : On dit d'un cordage en fibre naturelle qu'il est *blanc* lorsqu'il n'a pas été goudronné.

Remarque : Le goudron mêlé d'huile et de suif sert à imprégner les cordages en fibres naturelles, à des fins de protection et de conservation en milieu marin.

Blanc : Couleur que prend le fer élevé à une haute température et servant à désigner ce degré de chaleur.

Remarque : On dit chauffer à blanc (1300°C), arriver au blanc suant (1400°C), au blanc éblouissant (1500°C).

Blanc de céruse (en anglais « *white lead* ») : **1** – Sel de plomb très blanc, nommé quelquefois blanc d'argent ou blanc de plomb.

Remarque : On dit *blanc de céruse* ou *céruse*.

2 – Le blanc de céruse est pulvérulent, insipide, insoluble dans l'eau ; il se mélange très bien à l'huile.

3 – Le blanc de céruse, après qu'il a été chauffé et calciné, donne un rouge appelé *mine d'orange*, moins vif mais plus jaune que le minium de plomb.

4 – Le blanc de céruse est malsain en ce qu'il agit sur les organes digestifs.

Remarques : **a)** – Le blanc de céruse donne ce qu'on nomme la *colique des peintres*.

b) – Le plomb ou ses composés sont funestes au corps humain sous toutes leurs formes.

5 – La céruse est employée à la fabrication des mastics destinés à supporter des températures peu élevées dans les machines ; pour des températures plus élevées, on ajoute du minium de plomb.

6 – La céruse délayée dans le suif fondu est appliquée au pinceau sur des pièces en fer polies pendant que le mélange est encore chaud : la céruse retient le suif qui préserve le métal pendant le fonctionnement de la machine ainsi traitée.

Remarque : Après avoir nettoyé une surface en fer polie enduite de suif mélangé à la céruse, on obtient un poli brillant proche du brunissage.

Blanc d'Espagne (en anglais « *whiting* ») : **1** – Espèce de chaux très douce au toucher qui peut se réduire en poudre très fine et qui est employée, mélangée à de l'huile de lin, pour fabriquer des mastics qui n'auront pas à supporter des hautes températures.

Remarque : Le blanc d'Espagne est souvent livré en pains qu'il faut piler finement avant de l'utiliser.

2 – Mélangé à de l'alcool ménager, le blanc d'Espagne est très employé pour le fourbissage de différents métaux déjà polis (fer, cuivre, étain, argent).

Blasco de Garay : Le capitaine de mer *Blasco de Garay* expérimenta à Barcelone le 17 juin 1543 une installation qui fit avancer à la vitesse de une lieue par heure (3 nœuds) le navire de 200 tonneaux appelé « *La Trinité* », sans voiles ni avirons ; les commissaires désignés par l'Empereur Charles V pour apprécier l'utilité de cette machine firent un rapport favorable, mais l'invention ne fut pas exploitée.

Remarques : **a)** – Le mécanisme apparent consistait principalement en une grande

chaudière contenant de l'eau, et en des roues qui, par leur révolution, poussaient le navire en avant.

b) – L'inventeur cacha la nature de son mécanisme, même aux commissaires.

c) – Garay reçut une récompense pécuniaire et fut remboursé de ses débours.

d) – Il s'agit peut-être là de la première expérience de propulsion d'un navire par une machine à vapeur.

Blasé :

Blaser : 1 – [En parlant d'une personne] S'user à force de boire des alcools forts.

Exemple : Vous vous blaserez.

Remarque : Il s'emploie aussi avec le pronom personnel.

Exemple : Il a tant bu d'eau-de-vie, qu'il s'est blasé.

2 – Émousser les sens, affaiblir le goût pour certaines choses.

Exemples : La satiété blase le goût ; les excès l'ont blasé ; il s'est blasé sur les plaisirs, sur les spectacles, sur tout.

Blason : 1 – Armoirie, assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial.

2 – On appelle aussi *blason* l'art des armoiries.

Exemples : Entendre le blason ; savoir le blason ; enseigner le blason ; les règles du blason.

Blasphème : 1 – *Parole* ou discours qui outrage la divinité ou qui insulte la religion.

Remarques : a) – Depuis la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, le blasphème n'est plus un délit en France, sauf en Moselle et dans les deux départements d'Alsace où le blasphème est visé par l'article 166 du code pénal particulier en vigueur dans ces départements français qui furent allemands de 1871 (Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871) jusqu'à leur annexion par la France en 1919 (Traité de Versailles du 28 juin 1919) et qui refusèrent d'abandonner leurs particularismes lorsqu'ils allaient redevenir français.

b) – À la différence du *blasphème* qui ne concerne que les paroles, le *sacrilège* ou la *profanation* concernent les actes.

Exemples : Des paroles blasphématoires ; des dessins sacrilèges ; des dessins qui profanent la religion ou le Dieu des croyants ; des profanations de sépultures.

c) – Le Dictionnaire de l'Académie française (9^{ème} édition) considère qu'un *blasphème*, lorsqu'il s'agit de la personne même de la divinité, est également un *sacrilège* et une *profanation* ; il cite 2 exemples à la suite l'un de l'autre : « *les tombes ont été profanées* » et « *profaner le nom de Dieu* ».

[Voir le J. O. (Documents administratifs) du lundi 18 octobre 2010].

[Voir les mot *Sacrilège, Profanation, Profaner*].

2 – Il n'y a pas à proprement parler de « *droit au blasphème* » dans la législation française ; le blasphème, c'est-à-dire une *parole* qui outrage la divinité ou qui insulte la religion, relève de la liberté d'expression.

Remarques : a) – En France, la liberté d'expression compte parmi les libertés fondamentales garanties par la Constitution de la 5^{ème} République, dans son préambule ; en garantissant la clarté du débat démocratique, la liberté de l'expression sous toutes ses formes contribue au respect du principe de prééminence du droit.

b) – Les limites à la liberté d'expression définies dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ne constituent que des exceptions à la règle générale ; elles sont toutes définies précisément et justifiées par la loi.

c) – La loi de 1881 a aboli le délit de blasphème en l'ignorant, même dans sa forme sécularisée d'atteinte à la morale religieuse.

d) – La loi n°72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, dite loi Pleven, a amendé la loi de 1881 en créant les délits d'injure, de diffamation et

de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance à une race, une ethnie, une nation ou une religion.

e) – En France, depuis le jugement rendu dans l'action en justice intentée contre l'hebdomadaire « *Charlie Hebdo* » en 2007 pour la publication des caricatures de Mahomet, la jurisprudence dit en substance qu'il est possible d'insulter une religion, ses figures et ses symboles par des écrits, des imprimés, des dessins, des images mis en vente ou exposés dans des lieux publics, mais qu'il est interdit d'insulter les adeptes d'une religion.

f) – La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a validé le 25 octobre 2018 une condamnation pour blasphème prononcée par la justice autrichienne ; la CEDH considéra qu'en qualifiant le prophète Mahomet de « *pédophile* » lors d'une conférence du parti d'extrême-droite autrichien FPÖ en 2009, l'écrivain autrichien Elisabeth Sabaditsch-Wolff menaçait la préservation de la paix religieuse et que le verdict prononcé par la justice autrichienne ne contrevenait pas à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme relatif à la liberté d'expression.

g) – Si le blasphème n'est pas répréhensible en France, la profanation qui est l'atteinte au caractère sacré d'une chose sainte, d'un lieu sacré, par des actes d'irrévérence est interdite.

h) – Le blasphème est en principe une parole et la profanation est en principe un acte ; la différence est parfois subtile et elle est laissée à l'appréciation des juges, et un peu de l'opinion publique.

3 – Le blasphème des journalistes relève du droit de la presse ; il n'est pas exclu qu'il relève un jour du droit pénal.

Remarque : Le racisme des journalistes ou des membres des réseaux sociaux est déjà passé du droit de la presse au droit pénal en avril 2015, quelques semaines après de grandes manifestations en faveur de la liberté d'expression.

4 – [*Par extension*] Discours ou propos injuste, déplacé, qui outrage une personne ou une valeur morale unanimement ou réglementairement respectée et tenue pour sacrée.

Exemple : Des blasphèmes contre la Patrie.

Blatier : Négociant de blé au détail.

Blaude : Souquenille, espèce de surtout de grosse toile que les charretiers portent par-dessus leur vêtement.

Remarque : Ils la nomment aussi *Blouse*.

[Voir le mot *Souquenille*].

Blé (en anglais « *wheat* ») : **1** – Céréale herbacée annuelle de la famille des graminées, cultivée pour ses grains dont on tire de la farine ; la farine de blé sert notamment à la nourriture humaine.

Remarques : **a)** – Les céréales botaniques originelles (*engrain sauvage, engrain cultivé ou petit épeautre, blé sauvage*) sont diploïdes : elles contiennent dans leurs cellules deux jeux de 7 chromosomes.

b) – Différentes hybridations spontanées de ces céréales originelles ont permis d'obtenir d'autres céréales par addition de chromosomes et modification du génome :

i) le petit épeautre est diploïde (2 jeux de 7 chromosomes, soit 14 chromosomes) ;

ii) le blé dur est tétraploïde (4 jeux de 7 chromosomes, soit 28 chromosomes) ;

iii) le blé tendre (froment) est hexaploïde (6 jeux de 7, soit 42 chromosomes).

[Voir les mots *Ploïdie*, *Triploïde*].

c) – On distingue le grand épeautre et le petit épeautre ; quand on parle d'épeautre sans précision, il s'agit toujours du grand épeautre.

d) – Le petit épeautre se distingue des autres blés par la difficulté avec laquelle on sépare le grain de la balle.

2 – On appelle *blé* le grain de cette céréale, une fois séparé de son épi.

Remarques : a) – On appelle *cargaison de blé* une cargaison composée de grains de blé ; on dit également une *cargaison de grain*.

b) – Le blé tendre (froment) est panifiable.

c) – Le blé dur est utilisé pour fabriquer certaines pâtes alimentaires.

d) – On utilise du blé dur pour confectionner les plats de couscous.

e) – On distingue le blé riche en gluten (en anglais « *hard* ») et le blé plus pauvre en gluten (en anglais « *soft* ») c'est-à-dire qui contient moins de protéines.

3 – Les trois quarts du commerce mondial du blé sont entre les mains de quatre gros négociants ; trois américains (Archer Daniels Midland, Bunge et Cargill) et un français (Louis-Dreyfus Commodities).

Remarques : a) – Le plus important des quatre, Cargill, avec un budget de près de 140 milliards de dollars américains, exploite environ 500 navires vracquiers.

b) – La cargaison d'un navire céréalier peut changer plusieurs fois de propriétaire et de destination entre le port de chargement et le port de déchargement.

c) – Le titre de propriété de la cargaison est le « *connaissance* » établi au moment où le capitaine du navire sur lequel elle a été chargée reconnaît l'avoir prise en charge ; celui qui possède le *connaissance original* possède la cargaison ; si la cargaison est vendue, son *connaissance* est transmis au nouveau propriétaire ; le bénéficiaire du contrat d'assurance de la cargaison change à chaque transaction.

Blé de Turquie : [*Vieilli*] Synonyme de maïs.

Blé méteil : Blé moitié froment, moitié seigle.

Blende : Minerai de zinc combiné avec du soufre.

Blennorragie : **1** – La *blennorragie* ou *gonorrhée* (aussi appelée familièrement *chaude-pisse*, *castapiane* ou *chtouille*) est une maladie vénérienne infectieuse.

Remarque : La *blennorragie* peut provoquer la stérilité de l'homme comme de la femme.

2 – L'infection est due à une bactérie appelée *gonocoque* (en latin : *neisseria gōnorrhōea*).

3 – Les gonocoques prolifèrent sur les muqueuses des organes sexuels, du rectum ou de la bouche des personnes infectées.

Remarque : Les gonocoques peuvent se propager dans le sang et sur certains organes du corps, où ils provoquent des inflammations.

3 – Les premiers symptômes de la blennorragie apparaissent sur l'homme environ trois jours après la contamination : l'inflammation de l'urètre provoque des sensations de brûlures intenses à la miction et on observe des écoulements purulents jaunâtres par l'urètre ; chez la femme, les mêmes symptômes sont plus faibles et ils passent facilement inaperçus.

3 – La *blennorragie* se soigne au moyen d'injections d'antibiotiques.

Remarques : a) – La blennorragie se guérit en quelques jours avec un traitement adapté.

b) – Le traitement de la blennorragie est gratuit en France.

c) – Une blennorragie mal soignée peut entraîner une diffusion du germe dans le sang, la stérilité, de l'arthrite et des affections cutanées.

Blessier : 1 – Donner un coup qui fait plaie, fracture ou contusion.

2 – Causer quelque incommodité.

Remarque : Les souliers me blessent.

3 – Faire tort, faire préjudice, porter dommage.

Exemples : Cela ne blesse personne ; la clause de cette transaction, de ce contrat, me blesse.

Blessure : Lésion produite en un point du corps par un coup ou un choc.

Blessures subies par le passager : 1 – Les blessures subies par un passager et causées par un naufrage, un abordage, un échouement, une explosion, un incendie ou autre sinistre majeur sont présumées survenues par la faute du transporteur de passagers ; celui-ci peut se libérer de cette présomption de faute et de son obligation de la réparer en prouvant que l'accident (dit collectif) n'est imputable ni à sa faute, ni à celle de ses préposés (art. 38, loi n° 66-420 du 18 juin 1966).

2 – Les blessures individuelles survenues en cours de voyage ou pendant des opérations d'embarquement ou de débarquement ne sont de la responsabilité du transporteur de passagers que si une faute est prouvée contre lui (art. 37, loi n° 66-420 du 18 juin 1966).

Bleu : On appelait *officier bleu*, sous l'Ancien Régime, un officier que le capitaine d'un bâtiment de guerre créait dans son bord pour y servir, faute d'officier-major.

Remarques : **a)** – Les gardes de la marine, les capitaines de la marine marchande, pouvaient faire fonction d'officiers bleus.

b) – Les *officiers bleus* n'avaient pas de grades dans le corps des officiers de marine dont ils ne faisaient pas partie.

Certains entraient dans la Marine Royale, généralement par le grade intermédiaire de Lieutenant de Frégate, souvent accordé pour la durée d'une seule campagne. L'avancement pouvait leur ouvrir l'accès aux grades de Capitaine de Brûlot et même de Lieutenant de Vaisseau.

Dans quelques cas, exceptionnels avant la Révolution, certains anciens officiers bleus ont terminé leur carrière avec une commission de capitaine de Vaisseau.

Bleu de Chine : Vêtement de travail composé d'une veste et d'un pantalon de couleur bleu foncé.

Remarques : **a)** – La veste est fermée par 5 nœuds ressemblant à des bonnets turcs que l'on glisse dans des ganses ; son col est quelquefois du type « *col officier* » (également appelé « *col Mao* ») et quelquefois un col monté, à pointes arrondies.

b) – Avant la généralisation des navires porte-conteneurs intégraux, il existait un important trafic de Bleus de Chine à Marseille, sous la forme de pacotille déclarée en douane, alimenté par les équipages des navires de commerce qui faisaient la ligne d'Extrême-Orient et qui touchaient notamment Hong-Kong.

Bleu de Gênes : Les vêtements de travail de couleur *bleu de Gênes* sont habituellement désignés, même en français, par la transcription phonétique américaine « *blue jeans* ».

Remarques : **a)** – Les vêtements « *bleu de Gênes* » sont confectionnés en tissu sergé de Nîmes.

b) – La serge se caractérise par la présence de côtes obliques sur une face.

c) – Dans le tissu sergé de Nîmes, chaque fil de trame (sens de la largeur) passe sous deux fils de chaîne (sens de la longueur).

d) – Les fils de chaîne étaient traditionnellement teints en *bleu indigo* avec un mélange naturel comprenant de l'indigotier exotique et du pastel des teinturiers européen (ou guède) ; les fils de trame sont des fils blancs.

d) – Depuis 1930, on a remplacé la teinture naturelle *indigo* des fils de chaîne par de la teinture de synthèse issue de l'industrie chimique.

Bleu du ciel : Le bleu du ciel a pour cause la diffusion de la lumière du Soleil à travers l'atmosphère.

Remarque : La nuance observée dépend du nombre, par unité de volume, des centres diffuseurs, lesquels sont les différentes molécules de l'air.

Blin : 1 – (en anglais « *clamp* ») Cercle en fer servant de chouquet sur le bout-dehors de grand foc et sur les vergues d'hune ou les basses vergues ; il sert à porter et à maintenir l'extrémité du bout-dehors de clin foc ou des bouts-dehors de bonnettes.

Sur les basses vergues il y en a deux de chaque bord : un au bout, et un second plus en dedans, qui est à charnières.

2 – On appelle *blins* des cercles en fer mobiles qui entourent les mâts des bateaux grésés en houari ; les vergues tenant la partie supérieure de l'avant des voiles sont fixées sur ces blins ; chaque vergue peut ainsi glisser le long de son mât et lorsque la voilure est établie, les vergues sont dans le prolongement des mâts.
[Voir le mot *Houari*].

3 – (en anglais « *ram* », « *battering ram* », « *boom-iron* ») : Sorte de madrier employé à la façon d'un bélier, pour enfoncer des coins, par exemple pour caler une accore, ou pour donner l'impulsion à un navire sur cale au moment de son lancement.

Remarque : Le blin est une longue pièce de bois de section carrée sur laquelle sont clouées de travers, à angle droit, diverses barres, en sorte que plusieurs hommes peuvent agir de concert pour le manœuvrer.

Blindage (en anglais « *armour plating* ») : Plaque métallique destinée à protéger les bordages d'un bâtiment de guerre.

Remarque : Blindage est synonyme de *cuirasse*.

Blindes : Pièces de bois ou arbres entrelacés pour soutenir les fascines d'une tranchée et mettre les travailleurs à couvert.

Blinder : Garnir de blindes une tranchée.

Blinder (en anglais « *to armour* », « *to cover up with blinds* ») : Blinder un bâtiment de guerre, c'est le recouvrir extérieurement de matières capables d'amortir la chute des bombes, et de réduire l'effet des boulets, des obus ou des torpilles.

Remarques : **a** – Du temps de la marine en bois, on blindait les vaisseaux en recouvrant leur pont supérieur de beaucoup de vieux cordages, de morceaux de bois, jusqu'à une hauteur de plusieurs pieds, et en disposant le long du bord des morceaux de vieux grelins ou de vieux câbles bien serrés les uns contre les autres.

b – Depuis l'avènement de la marine en fer, et jusques après la Seconde Guerre Mondiale, on a blindé les cuirassés ou les croiseurs en renforçant leurs ponts et leurs murailles à l'aide de plaques en acier spécial pouvant atteindre plusieurs décimètres et capables de résister aux bombes ou aux torpilles.

Blitz : 1 – [*Terme de guerre*] Appellation consacrée de la campagne de bombardements aériens intensifs opérés par la Luftwaffe du 7 septembre 1940 au 21 mai 1941 sur le Royaume-Uni.

Remarques : **a** – Le blitz s'est achevé (21 mai 1941) un mois avant le début de l'opération Barbarossa (22 juin 1941) de manière à avoir le temps de réorienter l'objectif principal de la Luftwaffe (guerre pour l'espace vital, contre l'URSS).

b – Le combat (blitz) de la Luftwaffe (armée de l'air allemande) contre la Grande-Bretagne visait d'une part, à faire cesser les attaques des bombardiers de la RAF (Royal Air Force britannique) contre les villes allemandes et d'autre part, à faire croire à l'Union soviétique que l'ennemi principal de l'Allemagne était le Royaume-Uni, afin de mieux la surprendre le jour du déclenchement de l'invasion

(opération Barbarossa).

c) – Le mot allemand *Blitz* signifie « éclair ».

Blitzkrieg : 1 – [Terme de guerre] Organisation tactique consistant à attaquer très puissamment et par surprise une *portion limitée* du front de l'ennemi au moyen, selon les circonstances et l'époque, d'une *grande concentration* de cavaliers et de fantassins ou de chars d'assaut et de troupes transportées, afin de *transpercer* de manière décisive en concentrant toute sa puissance de feu en un point précis de la ligne de front ennemie, ou de la *contourner* pour l'encercler, ou de la *prendre en tenaille* pour ensuite à attaquer les forces ennemies sur leur arrière et couper leurs approvisionnements afin de les mettre techniquement hors de combat.
[Voir le mot *Bewegungskrieg*].

Remarques : a) – Le mot allemand *Blitzkrieg* signifie « guerre éclair » et il fait référence à la rapidité avec laquelle la bataille est conduite et gagnée.

b) – C'était en gros l'idée française en 1914, mais elle n'a pas pu être appliquée.

c) – Le *Blitzkrieg* fut appliqué par l'Allemand Falkenhayn sur le front russe en 1916, puis par les forces austro-allemandes sur le front italien en 1917.

d) – Le général russe Joukov (1896-1974) appliqua le *Blitzkrieg* avec ses chars d'assaut contre les Japonais à la frontière de la Mandchourie, en 1937-1938.

e) – Le *Blitzkrieg* fut pratiqué par la *Wehrmacht* avec succès en 1939 en Pologne (victoire en 5 semaines) puis en 1940 en France (victoire en 6 semaines) et de manière non-décisive en 1941 en Union Soviétique, les trois fois avec l'appui d'avions d'attaque au sol qui étaient en liaison par radio avec les forces terrestres.

f) – Cette tactique, qui nécessite une préparation minutieuse, était jadis tout-à-fait classique chez les cavaliers ; elle permit plus tard à l'*Armée Rouge* de dominer la *Wehrmacht* à partir de 1943, jusqu'à la victoire finale en mai 1945.

g) – Au cours de la Deuxième Guerre Punique (218-201 avant Jésus-Christ) le Carthaginois Hannibal Barca (247-184 av. J.-C.) a vaincu les Romains le 2 août 216 av. J.-C., près de la ville de Cannes (dans la région des Pouilles au Sud-Est de l'Italie) grâce à la tactique de bataille que nous appelons aujourd'hui *Blitzkrieg* ou *guerre éclair*.

h) – L'armée d'Hannibal était en infériorité numérique, dans le rapport de un à deux en ce qui concernait l'infanterie, face à celles des consuls romains Lucius Aemilius Paullus (229-160 av. J.-C.) et Caius Terentius Varro ; mais Hannibal disposait d'une cavalerie redoutable.

i) – Face aux 12 légions romaines de 6 000 hommes environ, Hannibal présenta une ligne plus étendue que le grand côté du rectangle que formaient les Romains, comme à leur habitude ; au début, les Gaulois et les Ibères alliés des Carthaginois, qui se trouvaient au centre de la ligne d'Hannibal, formèrent un arc convexe afin de provoquer les Romains ; lorsque les Romains attaquèrent cette saillie, la ligne recula jusqu'à devenir concave.

j) – Les Romains furent alors enveloppés par les ailes de l'armée d'Hannibal ; la cavalerie numide contourna et attaqua victorieusement par l'arrière l'armée romaine.

k) – Les Romains perdirent entre 45 000 et 60 000 fantassins et entre 2 500 et 6 000 cavaliers.

l) – Le consul Lucius Aemilius Paullus périt ; le consul Caius Terentius Varro put s'enfuir avec 70 cavaliers.

m) – L'armée d'Hannibal eut 6 000 tués, dont 4 500 parmi les Gaulois alliés de Carthage, qui avaient formé le centre de la ligne et qui s'étaient opposés au gros des légions romaines.

n) – La réussite de la guerre-éclair moderne est liée à la capacité à faire parvenir jusqu'au front les approvisionnements en carburant, en munitions ou en vivres et à

la qualité des communications entre les différentes unités terrestres et aériennes sur le champ de bataille.

o) – La doctrine de la *guerre-éclair*, basée sur la mobilité et la surprise, vise à éviter une guerre longue et coûteuse en vies humaines et en ressources stratégiques.

p) – L'analyse des causes de la victoire finale de la France et de ses alliés contre l'Allemagne en 1918 fit apparaître clairement que les chars blindés et les avions d'observation des alliés avaient été décisifs dans les batailles qui se sont terminées par des défaites allemandes.

q) – Les Britanniques Basil Liddel Hart (1895-1970), John Fuller (1878-1966), Ernest Swinton (1868-1851), Giffard Le Quesne Martel (1889-1958), les Allemands Hans von Seeckt (1866-1936), Heinz Guderian (1888-1954), le Russe Mikhaïl Toukhatchevski (1893-1937), l'Américain George Patton (1885-1945), le Français Jean Estienne (1860-1936) ont milité dès le début des années 1920, chacun dans leur pays et avec plus ou moins de succès, pour la création d'escadrilles d'avions de bombardement en piqué et de grandes formations de chars blindés capables d'opérer ensemble en utilisant les communications sans fil, accompagnées par une infanterie motorisée capable de se déplacer aussi rapidement que les chars et destinée à occuper les territoires conquis.

r) – L'ensemble de la force de percussion peut ainsi avancer à la vitesse des chars et non à l'allure des chevaux.

s) – Dans l'idéal, les chars sont regroupés en de grandes unités autonomes qui possèdent leur propre artillerie contre avions ou contre les chars ennemis, leur train de ravitaillement, leurs ateliers de réparations et leurs unités du génie pour franchir les obstacles tels que des rivières ; les Allemands constituèrent ces grandes unités autonomes à partir de 1935 et ils les appelèrent des *Panzer Divisions*.

t) – Dans la nouvelle guerre-éclair mise au point par l'Allemagne dans les années 1930, le commandant de la force de percussion blindée et motorisée est en relation permanente par radio avec ses effectifs, avec les forces d'appui aériennes et avec sa hiérarchie ; il se maintient à la pointe de la progression, bénéficie d'une grande autonomie de jugement et doit faire preuve d'initiative dans l'action ; il rend compte continuellement à sa hiérarchie de la situation de sa force et il se tient au courant de ce qui se passe devant ou derrière lui et sur les côtés, par des contacts permanents avec les avions d'observation.

u) – On dirait aujourd'hui que c'est la « *guerre agile* » en référence au *Manifeste agile* écrit en 2001 aux États-Unis d'Amérique par 17 spécialistes du développement logiciel.

v) – En mai 1940, les Allemands choisirent Sedan comme point d'application du maximum de feu (en allemand, « *Schwerpunkt* ») afin de transpercer le front français ; le 13 mai 1940, les *Panzer Divisions* allemandes franchissaient la Meuse à Sedan et se dirigèrent imprudemment vers Dunkerque, sans rencontrer l'opposition insurmontable que craignait l'Oberkommando der Wehrmacht (OKW) ou *Grand Quartier général de Hitler*.

w) – Le mot *Blitzkrieg*, qui a été popularisé par les exégètes militaires occidentaux après la Seconde Guerre Mondiale, n'était pas employé de manière habituelle par les militaires allemands, ni pendant la Première Guerre Mondiale, ni avant ou pendant la bataille de France en 1940 : le mot allemand consacré était plutôt *Bewegungskrieg* qui signifie « *guerre de mouvement* ».

2 – Charles De Gaulle a théorisé le *Blitzkrieg* (sans l'appeler ainsi) dans les années 1920 et 1930, sous l'influence du général de division Jean Estienne (1860-1936) et du Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) qui avaient utilisé avec

bonheur l'« *artillerie spéciale* », c'est-à-dire des chars blindés équipés de canons, en 1917 et 1918.

[Voir le mot *Painlevé*].

Remarques : a) – Cependant, De Gaulle n'avait pas souligné la nécessité d'appuyer les chars par des avions d'attaque au sol, ni l'importance cruciale des liaisons radio entre tous les chars et tous les avions, dans son livre « *Vers l'Armée de métier* » publié en 1934 aux « *Éditions Berger-Levrault* » à Paris ; l'édition de 1934 est aujourd'hui quasi introuvable ; mais grâce à l'expérience de la campagne de Pologne en 1939 et de la campagne de France en 1940, cela fut réparé dans les éditions partiellement réécrites de 1942 (« *Les Lettres Françaises* » à Beyrouth) ou de 1944 (« *Éditions Berger-Levrault* » à Paris).

b) – De Gaulle était un théoricien plus qu'un praticien ; il passa la deuxième moitié de la Première Guerre mondiale dans un camp de prisonniers en Allemagne et pendant l'entre-deux guerres, il fréquenta surtout les bureaux parisiens ; il se crut lâché par son protecteur (Philippe Pétain) quand il fut contraint, en novembre 1929, de s'éloigner de Paris pour servir au Levant (en Syrie et au Liban).

c) – Lorsqu'on lui confia une division blindée [on disait à l'époque : *division cuirassée*] De Gaulle n'appliqua pas ce qu'il avait préconisé : il manqua de former la forte concentration de chars qui permet d'obtenir la supériorité locale décisive (le *Schwerpunkt*) ; lors d'une attaque lancée avec un effectif insuffisant contre un objectif secondaire près de Montcornet, il perdit quelques chars et ses autres chars s'enfuirent.

d) – La division cuirassée de De Gaulle fut arrêtée devant Abbeville par un régiment d'infanterie bavarois dépourvu de chars mais équipé de canons anti-chars et de canons anti-aériens utilisés en canons anti-chars.

3 – Le 10 mai 1940, jour de l'attaque allemande, les alliés franco-britanniques disposaient d'un matériel plus nombreux et en principe, de qualité supérieure à celui des Allemands... malgré les *congés payés* et malgré la *semaine de quarante heures* accordés aux ouvriers français par le Front Populaire.

[Voir le mot *Perfectionnisme*].

Remarque : Les chars allemands, plus légers, étaient souvent plus rapides que les chars français et l'organisation de leur assistance technique était meilleure ; le commandement d'une formation de chars allemands était facilité par des installations radiophoniques de bonne qualité et non par la graphie (code morse).

4 – En mai 1940, les Franco-Britanniques avaient 3 254 chars, dont 714 chars de moins de 8 tonnes ; leur char le plus lourd, le B2, faisait 32 tonnes : ils en possédaient 274.

Les Alliés disposaient de 4 247 avions modernes.

En face, les Allemands avaient 2 439 chars, dont 1 478 chars de moins de 8 tonnes ; leur char le plus lourd, le type IV, faisait 20 tonnes ; les Allemands n'avaient pas de char équivalent au B2 français.

Les Allemands disposaient de 3 578 avions modernes ; ils en perdirent 30 pour 100 en mai et juin 1940.

Remarque : Les Allemands disposèrent, en plus de leur dotation en matériel d'origine allemande, en Pologne en 1939 puis en France en 1940, de l'excellent matériel tchèque qu'il avaient incorporé dans leurs divisions blindées après l'invasion de la Tchécoslovaquie (15 mars 1939) de la même façon qu'ils s'emparèrent du matériel français après l'Armistice du 22 juin 1940, puisqu'il n'y avait personne pour les en empêcher ; c'est ainsi que des chars français furent engagés contre les Soviétiques à partir de juin 1941, soit dans leur configuration d'origine, soit après transformation en chasseurs de chars ; certains furent utilisés

contre les armées d'invasion anglo-américaines au printemps et à l'été 1944.

5 – Les Allemands utilisaient la radio pour coordonner l'action des forces blindées et celle des forces aériennes ; les Français n'avaient pas généralisé l'équipement radio qui aurait permis aux chars de communiquer entre eux ou avec leur commandement ; en particulier, les chars les plus rapides en étaient dépourvus. *Remarques : a)* – L'arme blindée française était constituée de chars de types très différents les uns des autres ; les périodicités de ravitaillement et d'entretien des uns et des autres étaient incompatibles ; les postes radio qui pouvaient être installés dans certains chars ne pouvaient pas l'être dans d'autres par manque de place.

b) – La plupart des responsables français ou anglais de l'aéronautique, dans les années 1930, ne croyaient pas possible l'utilisation tactique des avions pour soutenir les chars ; après des polémiques acharnées entre les défenseurs des différentes conceptions pour l'utilisation de l'aéronautique militaire, on considéra, en France, que les avions devaient, pour l'essentiel, constituer une force autonome ; du côté des Britanniques, depuis le début des années 1930, l'arme aérienne était surtout composée de chasseurs pour l'attaque des avions ennemis, ou de bombardiers lourds capables de terroriser les populations civiles ennemies (françaises ou allemandes selon les intérêts britanniques qui se présenteraient) ce qui devait entraîner l'abandon de la guerre par les dirigeants de ces pays sous la pression des populations civiles éprouvées.

c) – Le Traité de Rapallo, signé le 16 avril 1922 par l'Allemagne et l'Union soviétique en marge de la Conférence de Gênes (10 avril – 19 mai 1922), mit en place une collaboration militaire secrète qui permettait à l'Allemagne de contourner les clauses militaires restrictives du Traité de Versailles (Art. 164 à 168 ; Art. 171 ; Art. 176 ; Art. 179 ; Art. 198 et suivants).

Les Allemands ouvrirent en URSS :

i) Une école pour l'utilisation des **gaz de combat** à Saratov (sur la rive droite de la Volga, à 720 km au SE de Moscou) ;

ii) Une école pour l'**armée de l'air** près de Lipetsk (à 500 km au SE de Moscou) ;

iii) Un centre de mise au point des **chars de combat** et un camp d'entraînement pour l'arme blindée, à Kazan (Tatarstan).

6 – Au printemps 1940, une grande partie du matériel militaire allié était encore dans les colonies françaises ou britanniques (les Allemands avaient perdu la plupart de leurs colonies après le Traité de Versailles de 1919) ; une autre partie du matériel français, notamment aérien, était dispersé à l'arrière, loin du front, pour éviter sa destruction au sol au début des hostilités et afin de constituer une ressource en prévision d'une guerre d'usure comme en 1914-1918 ; enfin, du matériel acheté aux États-Unis d'Amérique (avions, moteurs d'avions) et tout juste débarqué était encore stocké en caisses, en Bretagne ou ailleurs.

Remarques : a) – Les aérodromes militaires alliés proches de la frontière avec l'Allemagne ont été les cibles privilégiées de l'aviation allemande dès le début de l'offensive de mai 1940.

b) – À partir de 1940, la RAF britannique (Royal Air Force) fit voler sur ses avions un grand nombre de pilotes étrangers, notamment polonais, français et tchèques, pour renforcer ses propres effectifs qui se révélèrent insuffisants pendant la bataille d'Angleterre.

7 – À la différence de la « *guerre éclair* » pratiquée par la Wehrmacht en 1940 en France, qui concentrait sur un point étroit du front (à Sedan) un maximum d'avions et de chars pour le percer puis attaquer la ligne ennemie à front renversé, la « *guerre en profondeur* » que pratiqua l'Armée Rouge à partir de 1943 consiste

à attaquer la ligne ennemie sur plusieurs points éloignés les uns des autres au moyen de l'artillerie, de chars et de l'infanterie, puis à chaque point où la ligne de front est percée, à pénétrer le dispositif ennemi en profondeur jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres afin de détruire ses nœuds de communication, ses voies d'approvisionnement et ses postes de commandement et à l'obliger à reculer le front dans son ensemble.

Remarques : a) – Pour mettre en œuvre la tactique de la *guerre en profondeur*, les Soviétiques constituèrent 5 armées blindées à la fin du printemps 1943.

b) – Chaque armée blindée soviétique modèle 1943 comprenait environ 48 000 hommes, 500 chars, 600 pièces d'artillerie, 1500 camions pour le génie, l'artillerie anti-aérienne, le train, les transmissions, etc.

c) – À la différence des Panzerkorps allemands, les armées blindées soviétiques ne comprenaient pas de transports motorisés blindés pour l'infanterie.

d) – À la différence des Panzerkorps allemands, l'artillerie des armées blindées soviétiques était tractée et non pas auto-propulsée.

e) – À la différence des Panzerkorps allemands, les communications entre chars dans les armées blindées soviétiques se faisaient par fanions et non pas par radio.

f) – La *guerre éclair* et la *guerre en profondeur* sont deux formes de la guerre offensive.

Blizzard : 1 – Tempête de neige accompagnée de vents violents et très froids (température inférieure à -2° C).

2 – Une tempête est qualifiée de *blizzard* quand la visibilité est réduite par la neige à moins de 500 mètres et quand la vitesse du vent atteint 60 kilomètres à l'heure pendant 3 heures.

Remarque : Le mot *blizzard* est originaire d'Amérique du Nord.

Bloc : 1 – Amas, assemblage de diverses choses, et principalement de plusieurs marchandises.

Exemple : Faire un bloc de marchandises.

Remarques : a) – On dit acheter en bloc, vendre en bloc, pour dire acheter en gros, vendre en gros.

b) – On dit faire marché en bloc et en tâche, pour dire faire un marché à forfait et sans entrer dans le détail.

2 – Bloc, se dit aussi d'un gros morceau de marbre ou de pierre qui n'est pas taillé.

Exemple : Un bloc de marbre.

3 – On appelle *bloc de plomb*, le billot de plomb sur lequel les graveurs posent et arrêtent les ouvrages qu'ils veulent graver.

4 – [*Vieilli*] Pièce de bois percée de deux trous, faite en deux parties articulées par une charnière posée à l'une des extrémités et que l'on pouvait fermer sur les jambes d'un homme coupable de certains délits, afin de le punir.

Remarque : On emploie aujourd'hui abusivement l'expression « *envoyer au bloc* » lorsqu'il s'agit de placer un suspect en garde à vue.

Bloc : 1 – Pièce de bois percée de deux trous et servant à l'assemblage du pied d'un mât supérieur sur le haut d'un bas mât.

2 – Pièce de bois dans laquelle entre la tête ou extrémité du grand mât et par laquelle passe le mât de hune.

Remarques : a) – À ce même bloc on attache les poulies de la manœuvre qui sert pour dresser ou abattre le mât de hune.

b) – On dit aussi *tête de more*.

3 – Synonyme de *chouquet*, pièce de bois percée de deux trous et servant à l'assemblage du pied d'un mât supérieur sur le haut d'un bas mât.

Bloc (À –) : « À bloc » (en anglais « *ablock* », « *chock up* », « *home* », « *closed* ») se dit de tout objet (pavillon, voile, etc.) hissé aussi haut qu'il est possible.

Remarques : **a)** – À bloc signifie « tout contre la poulie ».

b) – « Poulie » se dit « *block* » en anglais.

Bloc d'issas : Synonyme de *sept de drisse*.

[Voir l'expression *Sept de drisse*].

Blocus : 1 – Le *blocus terrestre* consiste à occuper toutes les approches d'une place ou d'un camp.

Remarques : **a)** – En termes de guerre sur terre, les *approches* d'une place forte sont ses abords que les uns défendent et que les autres cherchent à occuper et qui permettent d'accéder à cette place.

Exemple : Il fut tué aux approches de la place.

b) – On appelle approches (au pluriel) les travaux que l'on conduit par tranchées jusqu'au corps de la place qu'on assiège.

Exemples : Lignes d'approches ; les ennemis firent plusieurs sorties pour empêcher les approches, pour éloigner les approches ; pour faciliter les approches ; afin de pousser davantage les approches.

2 – Le *blocus maritime* consiste en un ensemble de mesures ayant pour objet d'interdire par la force toute communication entre les ports et les côtes d'un État et la haute mer.

Remarques : **a)** – Les *atterrages* (en anglais « *approaches* ») sont du côté de la mer par rapport à la ligne de côte.

b) – Les « *approches* » d'une côte sont les abords immédiats de cette côte *du côté de la terre*.

c) – Le *blocus maritime pacifique*, qui a été pratiqué épisodiquement du xvii^e au xix^e siècle, était une mesure coercitive du temps de paix ; la force navale qui pratiquait ce genre de blocus devait être assez considérable pour contrôler ou pour interdire complètement l'accès du littoral bloqué, y compris aux neutres.

Blondel (Formule de –) : La formule de François Blondel (1618-1686) établit le bon rapport entre la profondeur des marches d'un escalier et la hauteur des contremarches pour monter ou descendre l'escalier sans effort.

Remarques : **a)** – La formule de Blondel demande que la somme de *deux hauteurs* de contremarches et d'*une profondeur* de marche soit égale à $M = 0,65$ mètre.

b) – Nicolas-François Blondel, plus couramment appelé François Blondel, était un mathématicien, un architecte militaire et civil français ; il rédigea un *Cours d'architecture* renfermant les règles de calcul des escaliers.

c) – Blondel reçut des missions militaires (sur terre et sur mer) ou civiles de Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1642) sous Louis XIII (1601-1643), puis des missions civiles de Jules Mazarin (1602-1661) sous Louis XIV (1638-1715).

d) – Blondel construisit la corderie de l'arsenal de Rochefort en 1666 et reconstruisit le pont de Saintes.

e) – Blondel participa à la rédaction du dictionnaire d'Antoine Furetière (1619-1688).

Bloody sunday : Appellation de la marche pacifique organisée le *dimanche 7 mars 1965* par le pasteur noir Martin Luther King à *Selma*, en Alabama (États-Unis d'Amérique) pour obtenir le droit de vote en faveur des noirs américains.

Remarques : **a)** – Le *Civil Right Act* de 1964 garantissait théoriquement le droit de voter aux citoyens noirs américains dans toute l'Union mais, en 1965, de nombreux États du Sud les empêchaient pratiquement de le faire au moyen de

différents artifices tels que des tests d'aptitude, mais aussi par des menaces ou même par des violences.

b) – La marche du 7 mars 1965 fut sévèrement réprimée par des policiers et des miliciens sur le pont routier Edmund Pettus qui traverse la rivière Alabama dans la ville de Selma.

c) – Le pasteur blanc *James Reeb*, âgé de trente-six ans, père de quatre enfants, est mort de ses blessures le soir même à l'hôpital de Birmingham ; les 5 assassins du pasteur Reeb s'acquittèrent sans délai des cautions demandées (12 500 dollars chacun) avec l'aide spontanée des habitants blancs de Selma et ils furent remis en liberté.

d) – Edmund Pettus (1821-1907) dont le pont de Selma porte le nom était un officier supérieur de l'armée des États confédérés pendant la guerre de Sécession (12 avril 1861- 9 mai 1865) ; après la guerre, il a été un membre actif du Ku Klux Klan ; il a été sénateur de l'Alabama de 1897 à 1907.

e) – À l'issue d'une nouvelle marche pour l'égalité raciale le 27 mars 1965 entre Selma et Montgomery (Alabama) qui avait réuni 30 000 manifestants dont 10 000 blancs devant les marches du Capitole de l'Alabama, une femme blanche, *Viola Gregg Liuzzo* (1925-1965) militante blanche des droits civiques dans le Michigan, mère de cinq enfants, étudiante à Detroit, a été tuée au volant de sa voiture de deux balles dans la tête par des membres du Ku Klux Klan, alors qu'elle reconduisait des manifestants noirs à Selma, parce qu'il y avait un noir assis sur le siège du passager avant ; l'un des occupants de la voiture d'où l'on a tiré les balles mortelles, Gary Rowe (1933-1998) était un informateur et un agent provocateur du FBI (Bureau fédéral d'enquête des États-Unis) depuis 1960 et à ce titre était intouchable ; les 3 autres, Collie Leroy Wilkins Jr. (1943-1994) qui tira les balles mortelles, William Orville Eaton (1925-1966) et Eugene Thomas furent poursuivis et condamnés à 10 ans de prison.

f) – Le Président Johnson signa le 6 août 1965 le *Voting Right Act* qui garantit le droit de voter pour tous les Américains.

BLU : Sigle de *bande latérale unique* [voir cette expression].

Blue jeans : Pantalon de garçon vacher (en anglais « *cow boy* ») fabriqué en forte toile de Nîmes, dont la trame est teintée en indigo, c'est-à-dire bleu clair, et dont la chaîne est écrue ou blanche.

Remarques : **a)** – Levi Strauss, qui avait émigré de Bavière à San Francisco aux États-Unis d'Amérique, fut naturalisé américain en 1853 ; il vendit des salopettes et des pantalons coupés dans du sergé de coton qu'il faisait venir de Nîmes ; il eut l'idée de renforcer les poches avec des rivets de cuivre, puis il fit réaliser les coutures en fils jaunes ou oranges pour les harmoniser avec les rivets ; c'est devenu l'une des particularités du *blue jeans* avec l'étiquette extérieure en cuir rouge posée sur la poche arrière.

b) – La toile servant à la confection des *blue jeans* est du coton sergé et elle est droitère, c'est-à-dire que la diagonale du tissu sur son endroit est orientée du coin inférieur gauche vers le coin supérieur droit ; elle a été longtemps fabriquée à Nîmes, en Languedoc, d'où le nom « *denim* » de cette toile, qui est la transposition phonétique de l'expression française « *de Nîmes* ».

c) – Les marins de la marine de guerre génoise portaient des culottes fabriqués dans une toile du même bleu, d'où le nom *bleu de Gênes* ; ils les nettoyaient en les amarrant à l'arrière des navires pendant qu'ils faisaient route ; le frottement de l'eau éclaircissait de plus en plus la toile.

d) – Nous avons lavé nos combinaisons de travail de la même manière, en les attachant avec un lance-amarres amarré aux rambardes de la poupe, lorsque nous

étions sur des navires de commerce (super-pétroliers) marchant à l'allure économique (5 nœuds) ; au bout de 5 à 10 minutes, toutes les taches de graisse avaient disparu ; à plus grande vitesse, la toile est très rapidement détériorée.

e) – La graphie américaine « *blue jeans* » s'approche phonétiquement de la prononciation française de l'expression « *bleu de Gênes* ».

Bluteau : Espèce de sas fait d'étamine ou de crin, qui sert à passer la farine pour la purifier.

Remarques : **a)** – On entend par *sas* un tissu de crin attaché à un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, etc.

b) – On dit aussi *blutoir*.

Bluter : Passer la farine par le bluteau.

Boatila : Bateau du golfe de Manar, de 16 m de longueur, 5 mètres de largeur, 3 mètres de creux.

Remarques : **a)** – Les fonds sont plats.

b) – L'arrière est très pointu, l'étambot courbe ; le gouvernail y est maintenu par des attaches.

Bobèche : **1** – Partie d'un chandelier dans laquelle on met la bougie ou la chandelle.

2 – On appelle particulièrement de ce nom une bobèche *postiche* qui a un rebord et qu'on met dans un chandelier pour empêcher que la matière fondue de la chandelle ou de la bougie ne coule sous le chandelier.

Bobine (en anglais « *bobbin* ») : Petit tambour en bois ou en cuivre autour duquel on enroule du fil ou une corde.

Bobinette : Pièce de bois pivotant sur le battant d'une porte ; quand elle est maintenue horizontale par une cheville, elle s'engage dans une gâche et elle maintient la porte fermée ; quand on retire la cheville, la bobinette pivote vers le bas, sort de la gâche et libère la porte ; la porte peut ainsi s'ouvrir.

Remarques : **a)** – La cheville ne peut habituellement être bloquée que de l'intérieur, si bien qu'un visiteur ne pourra pas la retirer de l'extérieur et ouvrir la porte.

b) – Dans le conte de Charles Perrault (1628-1703) « *Le Petit Chaperon rouge* » la cheville de la porte de la maison de la grand-mère était une chevillotte que l'on pouvait ôter de l'extérieur :

« *Le loup lui cria, en adoucissant un peu sa voix : tire la chevillotte, la bobinette cherra ; le Petit Chaperon rouge tira la chevillotte, et la porte s'ouvrit.* »

Bocal : Bouteille de verre ou de grès, dont le col est court et l'ouverture large, qui sert à différents usages.

Remarque : Le mot *bocal* est tiré d'un mot italien de même sens.

Bocard (en anglais « *pounding machine* ») : Machine à pilons verticaux servant à concasser et triturer les minerais pour les réduire en morceaux qu'on tamise sur une grille.

Remarques : **a)** – Certains bocards concassent entre deux cylindres.

b) – L'opération à laquelle le minerai est ainsi soumis se nomme *bocardage*, les ouvriers qui la dirigent sont appelés *bocardeurs*.

c) – On dit *bocarder* pour *triturer*.

Boche (en anglais « *hun* ») : Appellation familière et un peu hostile employée par les Français pour désigner les Allemands pendant la Première Guerre Mondiale.

Remarque : Le mot « *boche* » est un diminutif de « *alboche* », une altération populaire de l'adjectif « *allemand* ».

Bodine (en anglais « *keel* ») : Synonyme de quille d'un navire.

[Voir les mots *Quille*, *Beaumé*].

Bodinerie : Sorte de *prêt à la grosse aventure* qui est assigné sur la quille (ou *bodine*) du navire et où l'on hypothèque non seulement le corps du navire, mais encore les marchandises qui y sont chargées.

Remarques : **a)** – L'armateur du navire ne doit rien si le navire est perdu ; si le navire revient à bon port, l'armateur rembourse à chaque prêteur les sommes qu'il avait prêtées avec le profit convenu par contrat avant le départ.

b) – Le profit dépend des risques encourus et de la durée de l'expédition ; il peut varier entre 15 p. 100 et 100 p. 100 de la somme prêtée.

c) – Bodinerie est synonyme de *bomerie*.

[Voir les mot *Bomerie*, *Bodine*, *Beaumé* et l'expression *Prêt à la grosse*].

Boémite : Oxyde d'aluminium.

Remarque : Dès la première utilisation d'un ustensile de cuisson en aluminium, il se forme une coloration noirâtre sur les surfaces en contact avec l'eau en ébullition ; il s'agit d'une couche de *boémite* ; la boémite est alimentaire et elle protège de l'aluminium dont est fait l'ustensile et qui est toxique.

Boësse : Outil utilisé par les ciseleurs, les graveurs pour ébarber le métal.

Remarque : Le verbe provençal *bouissa* signifie « *nettoyer* », « *frotter* ».

Boëtte (en anglais « *bait* ») : **1** – [*Pêche*] Synonyme d'*appât* ou d'*amorcer* que l'on place sur les hameçons des lignes de pêche pour attirer les poissons et les capturer.

Remarques : **a)** – Les pêcheurs français sur les Bancs de Terre-Neuve ont d'abord utilisé comme boëtte des entrailles de morue, puis des harengs, des capelans ou des encornets qu'ils pêchaient avant de mettre à la pêche à la morue.

b) – Ils ont ensuite utilisés des bulots qu'ils embarquaient avant de partir de France.

c) – Le mot « boëtte » est une altération du mot breton « *boued* » qui signifie *nourriture*, *pâturage*.

d) – On écrit aussi *boëte*, *bouette* ou *boitte*.

2 – [*Ichtyologie*] Ensemble des tout jeunes poissons.

Boëtter (en anglais « *to bait* ») : Attacher la boëtte, l'appât ou l'amorce à l'hameçon.

Remarque : Le néologisme technique « *booter* », qui signifie « *amorcer* » quand il s'agit d'ordinateurs, est tiré du verbe anglo-américain « *to boot* » qui signifie « *amorcer* », lui-même tiré du mot français « *boëtter* ».

Bœuf : **1** – Technique de pêche où une couple de bateaux tirent ensemble un long filet, chacun à une extrémité.

Remarques : **a)** – Les deux bateaux sont comparables à un attelage de deux bœufs qui tirent une charrue ou une charrette.

b) – On dit *pêche du bœuf* ou *pêche aux bœufs*.

2 – Filet traînant, constitué d'une poche précédée de deux ailes, utilisé dans la technique de la pêche aux bœufs.

3 – Bateau employé pour la pêche aux bœufs.

4 – Technique utilisée par les remorqueurs de certains pays ; nous l'avons vue notamment au Japon, aux États-Unis d'Amérique ou en Afrique du Sud.

Remarques : **a)** – Un remorqueur classique à hélice sous voûte ou à tuyère appuie son étrave sur la coque du navire à assister, souvent au premier tiers à partir de l'étrave, et il s'y amarre solidement par son avant ; le remorqueur peut ensuite, en se mettant perpendiculaire à la coque du navire, soit agir en poussant, soit agir en faisant arrière, ou encore se tenir le long du navire assisté, parallèle à lui, sans exercer d'action.

b) – Un remorqueur à propulseurs *Voith-Schneider*, ou à hélices de type *Aqua-Master*, se présente tout à l'avant ou tout à l'arrière du navire assisté et s'y amarre au moyen d'une *remorque sur enrouleur* qu'ils peut, soit tenir aussi courte que

possible pour coller le remorqueur à la coque du navire assisté afin d'exercer une poussée, soit allonger et exercer une traction.

Bœufs : Surnom péjoratif donné parfois aux sous-officiers de la Marine Nationale.

Bogue : Poisson long et rayé de couleur éclatante, de la famille des sparidés, à nageoire dorsale épineuse et à chair recherchée.

Remarques : **a)** – Le bogue est commun en mer Méditerranée et dans le golfe de Gascogne.

b) – Le bogue est représenté surtout par deux espèces : *le bogue commun* et *le bogue saupe*.

c) – Dans cette acception, bogue est masculin.

Bogue : Anneau de fer fixé au manche d'un gros marteau de forge.

Remarque : Dans cette acception, bogue est féminin.

Bogue : La *bogue* est l'enveloppe naturelle couverte de piquants des fruits du châtaigner, du marronnier, du hêtre.

Remarque : Dans cette acception, bogue est féminin.

[Voir le mot *Bug*].

Bohème : **1** – On appelle *bohème* une personne qui mène une vie vagabonde, sans règles ni contraintes, sans souci des conventions, qui n'a pas de ressources assurées et qui ne se préoccupe pas du lendemain.

Exemple : Mener une vie de bohème.

2 – La bohème est le genre de vie, les manières, le comportement de ceux qui mènent une existence de bohème.

Exemple : Il a toujours vécu dans la bohème.

3 – [*Par extension*] On appelle la bohème un ensemble de personnes qui vivent ainsi.

Exemple : Des années 1900 aux années 1920, la bohème de Montparnasse réunissait autour du *carrefour Vavin* et des fameux cafés *le Dôme* (1898), *la Rotonde* (1911), *la Coupole* (1927) ou *le Select* (1923) : Picasso, Braque, Modigliani, Soutine, Gauguin, Chagall, Pascin, Bourdelle, Apollinaire, Max Jacob, Cocteau, Eluard, Debussy, Stravinski, Satie, Jarry, Dorgelès, Hemingway, Fitzgerald, Trotski, Lénine.

Bohon : L'ingénieur chimiste *Émile Bohon* a mis au point en 1907 un procédé révolutionnaire permettant de conserver par dessiccation les appâts qui servent à amorcer les lignes à poissons.

Remarques : **a)** – Avant de se servir de la boîte conservée selon la méthode Bohon, il suffisait de la mettre à macérer pendant quelques heures dans l'eau de mer pour qu'elle « reverdisse » et récupère l'aspect, la couleur, l'odeur et toutes les propriétés de la boîte pêchée du matin.

b) – Le procédé Bohon, comme tous les autres procédés de conservation de la boîte avant lui, n'a pas donné de résultats satisfaisants et personne n'en a plus parlé depuis 1908.

Boiard : Civière à bras servant à transporter la morue.

Remarques : **a)** – Le banc du Boyard, sur lequel a été construit le célèbre *Fort Boyard* des jeux télévisés, a probablement tiré son nom du mot néerlandais « *Banjaert* » qui signifie *banc sablonneux* et qui figure sous cette forme sur les anciennes cartes néerlandaises du Pertuis d'Antioche ; le nom « *Boyard* » (sous cette autre forme) évoque la forme d'un *boiard* sur les cartes marines, de la même façon que les constellations du ciel ont reçu des noms d'animaux comme moyen mnémotechnique pour se rappeler les positions des étoiles.

b) – Un autre banc de sable, à proximité du banc du Boyard, s'appelle « *la Longe* »

du Boyard ».

[Voir le mot *Boyard*].

Boier : 1 – Petit navire de charge employé jadis sur les rivières et dans les eaux intérieures des Flandres, qui pouvait occasionnellement aller en mer : on en a vu venir jusqu'à Rouen.

Remarque : Le *boier* était mâté en fourche et il avait deux semelles qui faisaient qu'il allait bien à la bouline et qu'il dérivait peu.

[Voir le mot *Semelle*].

2 – Le *boier* avait un beaupré et des châteaux à l'avant et à l'arrière ; il avait beaucoup de points communs avec un *semaque* : il était plat de varangue et son mât, qui était fort haut, portait un perroquet.

Remarques : **a)** – Un *boier* de 86 pieds de longueur (de l'étrave à l'étambot) de 20 pieds de bau (du dedans d'un bordé jusqu'au dedans de l'autre) de 9 pieds de creux (du dessus de la quille jusqu'au niveau des gouttières) portait 70 *lastes*.

[Voir le mot *Laste*].

b) – La chambre de la proue avait 10 pieds de long ; elle contenait les cabanes de l'Équipage et la cuisine ; le *virevaut* était sur le pont, au-dessus de cette chambre, près de la cheminée de la cuisine.

[Voir le mot *Virevaut*].

c) – La grande écouteille avait 10 pieds de long et 7 pieds de large.

d) – La chambre de la poupe avait 14 pieds de long et s'élevait au-dessus du pont.

e) – La chambre du capitaine avait 10 pieds de long à partir de l'étambot ; son bas plancher descendait 3½ pieds au-dessous du pont ; le plancher qui la couvrait, ou tillac, s'élevait à 3 pieds au-dessus du pont.

f) – Deux semelles sont attachées avec des chevilles un peu au-dessous du carreau, une de chaque bord ; elles sont aussi grandes que possible et elles enfoncent dans l'eau 2 pieds plus bas que la quille.

g) – Les semelles réduisent la dérive du navire par vent de côté.

Boiler horse power (BHP) : Le *boiler horse power* (BHP) est une unité de puissance utilisée depuis 1876 et en usage jusqu'au xx^{ème} siècle, qui servait à caractériser la capacité des chaudières.

Remarques : **a)** – Un *boiler horse power* (1 BHP) est la quantité d'énergie à fournir (sous forme de chaleur) pour produire 15,65 kg (34,5 pounds) de vapeur d'eau en une heure, à la pression de 0 bar (0 psi) et à la température de 100 °C (212 °F) à partir d'une eau liquide à la pression de 0 bar (0 psi) et à la température de 100 °C (212 °F).

b) – Le mot anglais *boiler* correspond au mot français *chaudière* et *horse power* signifie *cheval-vapeur*.

c) – Ne pas confondre les unités de puissance *cheval-vapeur de chaudière* (BHP) et *cheval vapeur français* (ch) : 1 ch vaut 0,075 BHP et 1 BHP vaut 13,33 ch.

d) – Ne pas confondre les unités de puissance *cheval-vapeur anglais* (hp), *cheval-vapeur français* (ch) et *cheval-fiscal* français (CV).

e) – Le BHP est équivalent à 9,811 kW ou à 8 436 kcal/h ou à 33 477 BTU/h.

f) – Le *boiler horsepower* (BHP) est équivalent à 13,33 chevaux-vapeur français.

[Voir l'expression *Brake Horse Power (bhp)*].

Boire : En voilerie, on *fait boire* quand on fronce à très petits plis une toile ou une ralingue en les cousant, parce que leur longueur est plus grande que celle de la toile à laquelle on les joint.

Remarques : **a)** – Dans le *ralingage* on fait boire tantôt sur la toile, tantôt sur la ralingue, selon que l'une ou l'autre est la plus longue.

b) – Dans la *couture d'assemblage* on boit sur la laize la plus longue et pour cela,

on la pose en dessus, assemblant toujours sur la plus courte que l'on maintient constamment raide.

c) – Un bon voilier doit savoir boire deux centimètres au moins par mètre de couture, sans fronces apparentes pour l'œil.

d) – Les tailleurs emploient ce mot comme les voiliers.

Boirin (en anglais « *buoy rope* ») : Cordage retenant une bouée et fixé au fond de la mer, pour marquer le lieu où une ancre a été mouillée, ou pour signaler un passage dangereux.

Remarque : On utilise habituellement le synonyme *orin*.

Bois : (en anglais « *timber* », « *ship buiding timber* », « *lumber* ») : **1** – Le bois est utilisé pour la construction des navires et pour divers autres usages.
2 – Le bois d'*orme* en billes ou en madriers est utilisé pour faire des pompes, des affûts de canons, des caisses de poulies, des barres, des anspects ou les moques qui servent à tendre les étais des bas-mâts.
3 – On utilise des billes de *chêne* ou d'*orme* pour la quille.
4 – Le bois de *chêne* sert à faire les couples.
5 – Le bois de *hêtre* ou le bois de *sapin* servent à faire des avirons.
6 – Le bois de *gaïac* sert à confectionner les réas des poulies ; on l'utilise aussi pour garnir le tube qui traverse horizontalement l'étambot et qui sert à porter l'arbre d'hélice.
7 – Le bois de *peuplier* est employé pour les sculptures.
8 – Le bois de *noyer* sert à faire les crosses des fusils.
9 – Le bois de *chêne vert* et le bois de *houx* servent pour les essieux des petites poulies.
10 – Les mâts sont habituellement faits en *sapin du Nord*.
11 – Les vergues sont en *sapin* choisi.
12 – Les planches en *sapin* servent pour les bordages et les vaigres, ainsi que pour les ponts.
13 – Un *bois droit* (en anglais « *straight timber* ») a peu ou point de courbure.
14 – Un *bois tors* (en anglais « *crooked timber* », « *curved timber* », « *compasstimber* ») est une pièce de bois naturellement courbée qui sert à la construction de la membrure.
Remarque : On dit d'un navire qu'il est *monté en bois tors* (en anglais « *ramed ship* », « *ship in frame* ») lorsque tous ses membres sont levés sur la quille mais qu'il n'a pas encore de bordages ni de vaigres.
15 – Le *bois de bûche* est celui que l'on met sous les fûtailles arrimées dans la cale et qui sert aussi de *bois de feu* (en anglais « *firewood* »).
16 – On appelle *bois d'arrimage* (en anglais « *fathom woods* ») des morceaux de bois de bûche avec lesquels on accore les barriques ou les tonneaux lorsqu'on les arrime dans la cale, pour empêcher qu'ils ne ballottent dans les mouvements du navire.
17 – *Bois rond* est un autre nom donné à la mâture.
18 – On appelle *bois d'araignée* (en anglais « *crows' foot* ») une petite pièce de bois percée de plusieurs trous pour le passage des branches d'une araignée.
19 – On appelle *bois de lit* les bois d'araignée placés à la tête ou aux pieds d'un hamac et servant à tenir tendus les bords de la tête et des pieds du hamac qui reçoivent les araignées.
20 – *Tirer en plein bois* (en anglais « *to hull a ship* ») c'est diriger le feu des canons sur la coque d'un navire ennemi.
21 – Tous les bois donnent par la combustion à peu près les mêmes quantités de

chaleur à degrés de dessiccation et à poids égaux.

21 – Les bois des différentes essences brûlent différemment :

i) le *chêne* brûle lentement et donne une chaleur intense ; le chêne est compact, son bois ne s'enflamme qu'à la surface et la chaleur produite en dégage, dès le début, des gaz combustibles qui brûlent en totalité ; ils ne laissent qu'un charbon volumineux qui se consume ensuite lentement, sans flammes ;

ii) le *hêtre* donne un feu clair, avec une flamme vive, mais il dure moins que le chêne ;

iii) l'*érable* tient le milieu entre le chêne et le hêtre ;

iv) le *bouleau* se consomme très vite, il est très poreux et très léger ; la porosité du bois permet à l'air d'y pénétrer facilement ; son charbon brûle en même temps que le gaz et il donne de la flamme pendant presque toute la combustion ;

v) le *frêne* a beaucoup de flamme et se consomme vite ;

vi) le châtaigner éclate et pétille ;

vii) l'*aulne*, le *tremble* et le *sapin* sont des bois tendres qui ne tiennent pas le feu, mais ils donnent moins de cendres.

Remarque : Le bois demande plus d'air que le charbon pour une combustion complète.

22 – Les bois verts contiennent 42 pour 100 d'eau ; ceux qui sont restés exposés à l'air pendant 12 mois après avoir été coupés en contiennent 20 à 25 pour 100, et ils donnent moins de chaleur, à masse égale, que ceux qui sont passés à l'étuve parce que l'eau ne donne pas de chaleur et que, au contraire, elle en absorbe une grande quantité pour être réduite en vapeur qui s'échappe avec la fumée.

Bois mort : 1 – Partie d'un mât ou d'une vergue sur laquelle on n'établit pas de voiles.

Exemple : Les bouts des vergues en dehors des empointures des voiles.

2 – Appellation familière des *avirons* ou des *rames*.

Exemple : Tirer sur le bois mort, c'est agir sur les avirons d'une embarcation ou sur les rames d'un navire pour lui donner de la vitesse (en anglais « **to row** »).

[Voir le mot *Nager*].

Boisé : 1 – On dit d'un navire en bois, au cours de sa construction, qu'il est *boisé* lorsque le montage des *bois tors* est terminé.

[Voir le mot *Tors*].

2 – On dit qu'un navire est *trop peu boisé* lorsque les mailles sont trop grandes, les couples et les membres trop espacés, ou les échantillons trop faibles.

Boiser (en anglais « **to frame** », « **to wainscot** ») : Dans la construction en bois, c'est remplir les espaces qui séparent les couples de levée par des couples de remplissage.

Boisseau : Ancienne unité française de volume utilisée pour les matières sèches.

Un boisseau valait 10/27 ème de pied cube, ou 640 pouces cubes, ou 12,695 litres.

Boisseau (en anglais « **shell** », « **seat** ») : **1** – Partie extérieure d'un robinet à boisseau, formant corps et renfermant le noyau.

2 – Le boisseau d'un robinet à boisseau conique est débouché à ses deux bases, surtout la grande par laquelle s'introduit le noyau ; il est percé d'orifices de communication avec les tuyaux qui viennent s'y adapter.

3 – Le boisseau d'un robinet à boisseau conique est en bronze pour résister à l'usure et à l'oxydation ; il est conique à l'intérieur et il est parfaitement rodé pour adhérer avec le noyau, lui-même conique et empêcher tout passage de fluide entre eux sans cependant s'opposer trop au mouvement de rotation du noyau.

4 – Dans les robinets à boisseau sphérique, le boisseau est en nylon, en PTFE ou dans un matériau similaire ; le boisseau est enfermé dans une enveloppe en inox ;

le noyau est une sphère en acier inoxydable percée d'un trou qui permet le passage du fluide lorsqu'il est orienté dans l'axe des orifices d'entrée et de sortie du robinet et qui empêche tout passage quand il est tourné d'un quart de tour.

Boisson : En voilerie, c'est la quantité de ralingue ou de toile qu'on fait disparaître en la buvant dans la couture ; autrement dit, c'est la différence des longueurs entre les deux bords d'une couture.
[Voir le verbe *Boire*].

Boisson : 1 – Tout liquide qui se boit sans plaisir particulier.

2 – L'eau passée sur le marc de la vendange ou sur des fruits coupés en quartiers.

Boîte : 1 – État du vin bon à boire.

Exemples : Ce vin n'est pas en boîte, il faut encore attendre ; du vin en boîte, qui est bon à boire.

Remarque : Noter que, dans cette acception, le mot boîte ne prend pas d'accent circonflexe sur le *i*.

2 – Boisson obtenue en versant de l'eau sur le marc non entièrement pressuré.

Boîte : 1 – La *boîte du compas* est le coffre dans lequel est enfermée l'aiguille aimantée.

Remarques : **a)** – Boîte est tiré du latin *buxtŭla* qui signifie « *petite boîte* » et qui a également donné *boussole* par l'intermédiaire de l'italien *bóssolo*, petite boîte.

b) – Le mot latin *buxtŭla* est le diminutif de *buxa* qui signifie « *boîte en buis* ».

c) – *Buxus* est le nom latin du *buis*, un bois dur dont on fait des boîtes.

2 – La *boîte du gouvernail* est une pièce de bois qui renforce la tête du gouvernail et qui est percée de lumières pour y introduire la barre ou le timon.

3 – On appelle *boîte d'artillerie* la chambre à poudre qui se fixait autrefois à l'arrière du tube des bombardes.

4 – Une *boîte de pierrier*, ou *boîte de verse*, est un corps cylindrique en fer ou en fonte qui contient la poudre dont on charge un pierrier.

Boîte à clapet (en anglais « *valve box* ») : On appelle boîte à clapets, ou boîte à soupapes, une caisse ordinairement en fonte, divisée en compartiments séparés par des parois en fonte, qui contiennent respectivement les clapets des soupapes d'aspiration et de refoulement d'une pompe lorsqu'ils sont placés en dehors du corps de pompe.

Remarque : Les tubulures d'aspiration et de refoulement du circuit de tuyautages sont boulonnés sur les collets des tubulures qui garnissent les ouvertures des compartiments, respectivement d'aspiration et de refoulement de la boîte à clapets.

Boîte à étoupe (en anglais « *stiffing box* », « *gland and collar box* ») : Une *boîte à étoupe*, ou boîte à garniture et collier, s'emploie pour assurer l'étanchéité entre deux cylindres emmanchés l'un dans l'autre, ou entre une tige et un cylindre qui l'entoure ; on introduit en force dans l'espace qui les sépare avec de l'étoupe que l'on comprime par un anneau afin de s'opposer au passage du fluide.

Remarque : On dit souvent *presse-étoupe* au lieu de *boîte à étoupe*.

Boîte à feu (en anglais « *fire-box* ») : La boîte à feu est la partie d'une chaudière où est produite la chaleur par la combustion de charbon ou de mazout, et où elle est transmise aux parois qui l'entourent ; la transmission de la chaleur se continue dans les tubes de fumée que traversent les gaz chauds issus de la combustion, jusqu'à la boîte à fumée d'où ils se dissipent dans l'atmosphère par la cheminée.

Remarque : L'expression *boîte à feu* ne s'applique qu'aux chaudières à tubes de fumée dans lesquelles elle forme une chambre entre les grilles (chauffe au charbon) ou la sole (chauffe au mazout), la plaque de fond qui reçoit les tubes de fumée et le ciel de la chaudière.

Boîte à fumée (en anglais « *smoke-box* ») : Espace dans lequel débouchent tous les tubes d'une chaudière à tubes de fumée, après qu'ils ont été traversés par les flammes ou les gaz chauds issus de la combustion du charbon ou du mazout.

Remarques : **a)** – Dans les chaudières à flamme directe, la boîte à fumée est située à l'opposé du foyer.

b) – Dans les chaudières à retour de flamme, la boîte à fumée se trouve au-dessus de l'entrée du foyer.

c) – C'est de la boîte à fumée que part la cheminée.

Boîte à soupape d'arrêt : **1** – La boîte à soupapes d'arrêt est placée à la naissance du tuyau de départ de vapeur de la chaudière et elle recouvre la soupape d'arrêt.

2 – La boîte à soupape d'arrêt est ordinairement en fonte et elle a un couvercle au-dessus de la soupape d'arrêt.

3 – La plaque supérieure est percée par la tige de la soupape d'arrêt, qui se visse pour élever ou abaisser la soupape.

Boîte à soupape de sûreté (en anglais « *safety valve box* ») : **1** – C'est la caisse en fonte ou en tôle qui couvre les soupapes de sûreté de la chaudière et qui reçoit la vapeur ; elle est boulonnée sur le sommet de la chambre à vapeur de la chaudière.

2 – La boîte à soupape de sûreté est assez forte pour résister à la pression de la vapeur dans la chaudière ; elle a une forme oblongue et elle est boulonnée sur le sommet de la chambre de vapeur, autour de l'orifice de la soupape de sûreté.

3 – La partie supérieure de la boîte à soupape de sûreté est percée d'un trou rond d'où part une douille cylindrique dans laquelle est inséré le collecteur d'évacuation.

Boîte à soupapes de pompe de cale (en anglais « *bilge chest* ») : Caisse en fonte, dont la base est divisée en compartiments séparés par des parois en fonte ; elle contient les clapets des soupapes d'aspiration aux différents puisards de cale ; la partie supérieure est commune et elle est reliée à l'aspiration de la pompe de cale ; la partie inférieure de chaque compartiment est reliée par un tuyau à l'un des puisards de la cale ; la partie supérieure commune est reliée à chacun des compartiments de la partie inférieure par une soupape dont la tige de commande d'ouverture traverse le couvercle de la boîte à soupapes.

Remarque : Cette boîte à soupapes reçoit aussi les noms de *clarinette* ou de *manifold* d'aspiration à la cale.

Bol : **1** – En Languedoc, synonyme de *coup de filet*.

Remarque : Les mots *bol*, *cul* ou *pot* sont habituellement utilisés pour désigner le fond rétréci du filet de pêche, où les mailles sont rétrécies et que l'on ouvre en dénouant le raban qui le ferme pour laisser le poisson tomber sur le pont du bateau.

[Voir le mot *Pot*].

2 – En Languedoc, le mot *bol* est synonyme de *produit de la pêche*.

Remarque : L'expression *pas de bol* signifie que la pêche a été très mauvaise.

Bolinche : Vaste filet conique, utilisé pour la pêche à la sardine et autres poissons bleus en Atlantique, notamment par les pêcheurs de Quiberon et par ceux de la Vendée.

Remarques : **a)** – La bolinche est une sorte de petite senne qui permet d'encercler un banc de poissons après qu'il a été détecté au moyen d'un sonar embarqué ; la bolinche forme une poche qui emprisonne les poissons après qu'un filin coulissant a fermé le bas du filet.

b) – Les poissons sont extraits de la bolinche à l'aide d'une épuisette spéciale appelée salabarde, manœuvrée par une grue hydraulique, et ils sont chargés dans les cales du bolincheur.

c) – Les poissons sont triés par taille pendant le trajet du retour.

d) – Le moule 25 signifie qu'il y a 25 poissons au kilogramme.

e) – Les poissons sont conservés dans la glace à bord du bolincheur.

Bolincheur : 1 – Bateau de pêche qui tire une bolinche et qui a pour cibles les poissons bleus tels que sardines, anchois, chinchards.

Remarque : On trouve des bolincheurs dans le golfe de Gascogne, armés dans les ports bretons ou vendéens (île d'Yeu, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne).

2 – Le marin-pêcheur qui arme ce type de bateau.

Bollard (en anglais « ***bollard*** ») : Gros fût métallique, souvent en fonte d'acier et à tête renflée et galbée, scellé au bord d'un quai pour capeler l'œil des amarres.

Remarques : **a)** – Le galbe de la tête empêche le décapelage inopiné de l'œil de l'amarre.

b) – Un léger choc d'une coque de navire dans un bollard en fonte suffit à casser net le pied de ce bollard et à le rendre inutilisable.

c) – Le mot *bollard* provient vraisemblablement du mot *bols* qui signifie « *tronc d'arbre* » en vieux norrois (langue scandinave).

d) – Les bollards se sont substitués aux anciens canons d'amarrage qui, quoique plus hauts, présentaient l'inconvénient de laisser les amarres se décapeler.

Bollard pull : Expression anglaise signifiant « *traction au point fixe* ».

[Voir l'expression *Traction au point fixe*].

Bollardière (Général de –) : **1** – Le général *Jacques Pâris de Bollardière* (1907-1986) sorti de Saint-Cyr en 1930, participa à l'expédition de Narvik (9 avril-8 juin 1940) ; il rallia ensuite la France Libre et il était *Compagnon de la Libération*.

Son nom d'usage était *Jacques de Bollardière*.

Remarques : **a)** – Le 3 décembre 1941, le capitaine de Bollardière fut condamné à mort avec dégradation militaire et confiscation de tous ses biens par le tribunal militaire permanent d'Oran, pour « *désertion à l'étranger en temps de guerre et trahison* ».

b) – Rapatrié d'Angleterre, par Brest, après le dégagement de Narvik, *Jacques de Bollardière* embarqua le 15 juin 1940 à Paimpol sur un bateau de pêche ; il rejoignit Londres le 17 juin 1940, avec la volonté de s'engager dans l'armée britannique comme soldat de 2ème classe ; il rejoignit la France Libre, en Angleterre, dès le début.

c) – De Bollardière était entré dans l'armée à l'époque de Lyautey (1854-1934) ; il en a démissionné à l'époque du *putsch* du 21 avril 1961 des quatre généraux félons, Raoul Salan (1899-1984), Edmond Jouhaud (1905-1995), André Zeller (1898-1979) et Maurice Challes (1905-1979) ; 21 ans après son engagement dans la « *France libre* », il ne voulait plus rester dans une armée qui se dressait contre le pays.

2 – De Bollardière fut, à l'époque de la guerre d'Algérie, l'un des seuls officiers généraux à avoir condamné publiquement la torture pratiquée par l'Armée française.

Remarques : **a)** – L'Armée française a (trop souvent) pratiqué en Algérie l'assassinat et la torture sur les opposants entre 1954 et 1962.

b) – On appelait les exécutions sommaires des « *corvées de bois* » ; les généraux Massu (1908-2002) et Aussaresses (1918-2013) ont reconnu que 3 000 prisonniers portés « *disparus* » ont été assassinés.

c) – L'électricité (la « *gégène* »), le jet d'eau froide et la baignoire remplie d'excréments furent les instruments les plus fameux de la torture en Algérie.

d) – Le général Massu a écrit en 1971 : « *si pour faire « cracher le morceau » il fallait que « ça cogne un peu », les questionneurs étaient conduits à faire subir*

aux prévenus des douleurs physiques dont la violence était graduée pour aboutir à l'aveu ; certes il y avait des risques et des accidents se sont produits. »

3 – Le général de Bollardièrè refusa, en mars 1957, de participer à la nouvelle stratégie mise en place pas son ami et camarade de promotion, le général Massu, qui encourageait la torture au nom de l'efficacité ; il répercuta les ordres de son chef Massu en y joignant l'expression de ses convictions : « *La tentation, à laquelle n'ont pas résisté les pays totalitaires, de considérer certains procédés comme une méthode normale pour obtenir le renseignement, doit être rejetée sans équivoque* ».

Remarques : a) – Le colonel de Bollardièrè avait été affecté en Algérie en juillet 1956 ; il a été promu général en novembre 1956, à 49 ans.

b) – Avec l'apparition du terrorisme FLN en ville, l'ordre d'interroger avec beaucoup de vigueur les « *suspects* » avait été donné à Alger par Paris, avec l'assurance que le gouvernement couvrirait les débordements ; pendant la « *bataille d'Alger* » le général Massu donna l'ordre de torturer les suspects algériens « *musulmans* » afin d'identifier ceux qui pouvaient poser des bombes dans les *quartiers européens* d'Alger.

c) – Pour ne pas utiliser le mot « *torture* » Massu demandait « *de viser avant tout l'efficacité* » pendant les interrogatoires.

d) – Les cadavres des Algériens qui avaient été jetés vivants d'hélicoptères au-dessus de la mer étaient appelés « *les crevettes de Bigeard* » lorsqu'ils s'échouaient à la côte.

e) – Pour se donner une meilleure conscience, les tortionnaires ne considéraient pas les Algériens comme des hommes ; ils les appelaient des « *ratons* », des « *bougnouls* ».

f) – La décoration de la Légion d'Honneur d'Aussaresses lui a été retirée parce qu'il avait déclaré « *ne pas avoir à se repentir* » de ses déclarations condamnant la torture.

4 – Le général de Bollardièrè a écrit en 1972 : « *La guerre n'est qu'une dangereuse maladie d'une humanité infantile qui cherche douloureusement sa voie ; la torture, ce dialogue dans l'horreur, n'est que l'envers affreux de la communication fraternelle ; elle dégrade celui qui l'inflige plus encore que celui qui la subit.* »

5 – Le 8 mars 1957, de Bollardièrè dit à Massu : « *tu contribues à la dégradation de l'armée en donnant à de jeunes sergents ou caporaux un vrai droit de vie et de mort sur n'importe qui, sans aucun contrôle.* »

6 – Puis le général de Bollardièrè demanda au général Salan, le commandant en chef et à Robert Lacoste (1898-1989), le ministre résident, à être relevé de son commandement.

7 – Fin mars 1957, le général de Bollardièrè autorisa le journaliste Jean-Jacques Servan-Schreiber (1924-2006) à publier dans son magazine « *L'Express* » une lettre de témoignage qu'il avait écrite en sa faveur.

Remarque : De Bollardièrè voulait contribuer à « *rompre le sordide complot du silence* » au sujet de la torture.

8 – Pour cette raison, de Bollardièrè a été appelé à Paris pour comparaître devant le ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury (1914-1993) et devant le secrétaire d'État à la guerre, Max Lejeune (1909-1995).

Remarques : a) – Le 5 avril 1957, le Conseil des ministres du gouvernement Guy Mollet (1905-1975), présidé par le Président de la République René Coty (1882-1962), condamna le général de Bollardièrè à 60 jours de forteresse à La Courneuve, à cause de la publication de ses convictions morales.

b) – Le 5 avril 1957, Gaston Defferre (1910-1986), Ministre de la France d'Outre-

mer, proposa d'acquitter le général de Bollardière ; François Mitterrand (1916-1996), Ministre d'État chargé de la Justice, insista pour qu'il fut puni.

c) – Par la suite, de Bollardière eut des affectations sans responsabilités.

d) – La veuve du général de Bollardière signa « *l'appel des 12* » du 31 octobre 2000 pour que la France condamne la torture et pour que le Président de la République Jacques Chirac et le Premier Ministre Lionel Jospin prennent officiellement parti contre la torture en Algérie.

e) – L'appel des 12 disait notamment que « *des deux côtés de la Méditerranée, la mémoire française et la mémoire algérienne resteraient hantées par les horreurs qui ont marqué la guerre d'Algérie tant que la vérité n'aurait pas été dite et reconnue* ».

9 – Un Carrefour du xv^{ème} arrondissement de Paris porte le nom du *Général Jacques Pâris de Bollardière* depuis le 29 novembre 2007.

Remarque : Ce carrefour se situe à l'intersection des avenues de Suffren et de La Motte-Piquet (Métro *La Motte-Piquet*).

Boltzmann : **1** – Le physicien autrichien *Ludwig Eduard Boltzmann* (20 février 1844 – 5 septembre 1906) a publié en 1870 l'équation qui porte son nom et qui permet de modéliser l'évolution d'un gaz raréfié.

2 – L'équation de Boltzmann est encore aujourd'hui un objet d'études pour de nombreux physiciens, notamment en ce qui concerne la régularité de ses solutions.

3 – Les prédictions de l'équation de Boltzmann, vérifiées par l'expérience, ne sont pas encore assises sur une théorie mathématique complète.

4 – Boltzmann inventa la notion statistique d'*entropie* des gaz ; il montra qu'à partir d'un état initial arbitraire, l'entropie d'un système isolé ne peut qu'augmenter, c'est-à-dire qu'un gaz devient spontanément de plus en plus désordonné et que, sans intervention extérieure, cette évolution est irréversible.

5 – Boltzmann a démontré rigoureusement le *Second Principe* de la thermodynamique déjà découvert expérimentalement ; il a établi le lien entre la physique *macroscopique* (prévisible et irréversible) et la physique *microscopique* (imprévisible, chaotique et réversible).

6 – Boltzmann a montré que c'est l'état le plus désordonné qui est le plus naturel ou, autrement dit, que l'état d'équilibre statistique est un état d'entropie maximale.

Bombarde (en anglais « *bomb vessel* ») : **1** – Bâtiment de guerre construit pour porter des mortiers et que l'on utilise pour lancer des bombes sur des navires ennemis en mer ou sur rade, ou sur des fortifications ennemies à terre.

2 – On appelle bombarde une variante de hautbois spécifique à la Bretagne. Le corps de la bombarde est légèrement conique ; il est tourné dans un bois dur, (buis, poirier, palissandre ou ébène).

Le corps de la bombarde est percé de 6 ou 7 trous en façade.

Le pavillon est de forme évasée ; il est fait du même bois que le corps.

L'embouchure reçoit une anche double en roseau qui est pincée par les lèvres du joueur ; cette anche est très fragile.

On peut trouver des bombardes de toutes tonalités, du *fa* au *ré*.

Le son de la bombarde est puissant.

Jouer de la bombarde exige beaucoup de souffle ; les bombardes jouent des phrases musicales courtes, qui permettent aux joueurs de récupérer pendant que d'autres instruments reprennent la même phrase musicale.

Remarques : **a)** – Un joueur de bombarde s'appelle un *talabarder*.

b) – La bombarde est souvent associée à un biniou possédant un tuyau mélodique

sonnant à l'octave supérieur.

c) – En Bretagne armoricaine, jouer de la bombarde et du biniou se dit *sonner* ; les joueurs sont des *sonneurs* ; un groupe de sonneurs de bombardes et de biniou, souvent accompagnés de caisses claires et de percussions, est un *bagad*.

Bollard pull : Expression anglaise signifiant « *traction au point fixe* ».

Remarques : **a)** – La traction au point fixe est l'une des caractéristiques d'un remorqueur ; pour l'évaluer, on capelle l'œil de la remorque sur un bollard, si possible un bollard installé sur un duc-d'Albe pour ne pas perturber l'écoulement de l'eau autour de l'hélice par un flux d'eau renvoyé par le quai et on augmente progressivement l'effort de la machine : lorsque la machine fournit ses performances maximum, on note la tension de la remorque en *décanewtons*.

b) – Les hélices des remorqueurs sont calculées en fonction des missions qui leur seront attribuées ; un remorqueur de mer dont l'hélice à ailes fixes est calculée pour une vitesse-surface de 8 nœuds, fournira une force de traction au point fixe inférieure à la poussée que l'hélice est capable de développer en convoi à la mer à 8 nœuds : son moteur ne pourra pas « *passer tous ses chevaux* » ou « *tous ses tours* » au point fixe.

c) – Les remorqueurs munis d'hélices à calage variable peuvent développer à peu près toute leur puissance à des vitesses-surface différentes.

[Voir les expressions *Essai de traction au point fixe* et *Traction au point fixe*].

Bombardement : Action de lancer ou de larguer des obus, des bombes.

Remarques : **a)** – Les bombardements par les Américains du centre de la ville de Nantes (France) les 16 et 23 septembre 1943 firent environ 1 500 morts dans la population civile ; en réalité, l'objectif de la 8^{ème} Air Force américaine qui n'a pas été atteint était les installations industrielles à l'Est de la ville de Nantes.

b) – Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1945, 350 bombardiers de la Royal Air Force de type Lancaster larguèrent sur la ville de Royan plus de 1500 tonnes de bombes ordinaires et 27 tonnes de bombes incendiaires, en deux vagues, l'une à 04h10 qui dura 20 minutes, l'autre à 05h20 qui dura 30 minutes ; le centre-ville fut rasé et on compta plus 441 morts et plus de 400 blessés dans la population civile française qui n'avait pas quitté la poche ; les Allemands eurent 35 morts et aucun ouvrage militaire allemand n'a été touché.

c) – Le bombardement de la ville allemande de Dresde (du 13 au 15 février 1945) au moyen de bombes incendiaires lancées par des avions de la RAF britannique (Royal Air Force) et des USAAF américaines (United States Army Air Forces) fit des dizaines de milliers de morts, dont un très grand nombre de civils qui fuyaient l'avance de l'Armée Rouge et qui se trouvaient dans des trains sur les faisceaux de la gare de triage de la ville de Dresde.

d) – Les bombardements de la ville japonaise de Tokyo par les Américains (en février, mars et mai 1945) au moyen de bombes incendiaires, de nuit, sur des bâtiments en bois et des habitations qui ne possédaient pas de caves pour abriter les habitants, firent plus de 100 000 morts dans la population civile.

e) – Les bombardements par les Américains des villes japonaises de Hiroshima (6 août 1945) au moyen d'une bombe à uranium et de Nagasaki (9 août 1945) au moyen d'une bombe au plutonium, firent entre 100 000 et 200 000 morts.

f) – Les victimes civiles des bombardements aériens sont des « *dommages collatéraux* » sans conséquences pénales pour ceux qui les ont ordonnés ou exécutés si ce sont des Anglais ou des Américains.

g) – Les Britanniques avaient choisi délibérément, depuis la fin de la guerre de 1914-1918, de limiter leurs forces terrestres mais de développer leurs aviations de chasse et de bombardement.

h) – Les bombardements aériens par des avions américains ou britanniques des grandes villes allemandes firent 305 000 tués et 780 000 blessés dans la population civile entre 1943 et 1945.

Bombardement aérien : Opération militaire consistant à attaquer, depuis les airs, un objectif à l'aide d'armements air-sol tels que, par exemple, des bombes ou des missiles.

Remarque : L'ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin Neville Henderson (1882-1942) dit le 3 mars 1938 qu'au sujet de la proposition de 1936 du Führer d'interdire les bombardements aériens des populations civiles, le Gouvernement anglais serait très heureux d'appliquer une telle proposition, mais il estime qu'il est plus important encore de procéder à une limitation du nombre des bombardiers.

Bombarder (en anglais « *to bombard* ») : Projeter ou jeter des bombes.

Remarques : **a)** – Bombarder des populations paisibles en projetant des bombes ou des obus au moyen de canons terrestres est un crime de guerre.

b) – Jeter des bombes sur des populations paisibles avec des avions pilotés, ou avec des avions sans pilote dirigés par des opérateurs se tenant à des milliers de kilomètres de distance, c'est provoquer des *dommages collatéraux* (regrettables mais jamais sanctionnés) même si quelqu'un, au sol, a désigné la cible à un projectile sophistiqué.

Bombardier (en anglais « *bomber* ») : Aéronef destiné à larguer des bombes au-dessus des ennemis.

Bombardier en piqué (en anglais « *dive-bomber* ») : Bombardier pouvant larguer ses bombes en se dirigeant vers la cible en piqué, pour augmenter la vitesse des bombes et la précision du tir.

[Voir le mot *Bombardier*].

Remarque : *Bombardier en piqué* se dit en allemand *Sturzkampfflugzeug* abrégé en *Stuka*.

Bombasin : **1** – Étoffe de soie, dont la fabrication a été apportée de Milan en France.

2 – On nomme encore ainsi une *futaine* à deux envers.

Bombe (en anglais, « *bomb* », « *bomb-shell* », « *shell* ») : Projectile creux que l'on emplit de poudre et que l'on fait exploser pour tuer les ennemis.

Remarques : **a)** – Le mot *bombe* vient du grec βόμβος qui signifie *bruit sourd, grondement du tonnerre*.

b) – Les bombes peuvent être projetées à l'aide de mortiers : la bombe s'élève en l'air puis retombe et éclate lorsque le dispositif de mise à feu est actionné, ou lorsque la mèche allumée au lancement communique le feu à la poudre.

c) – Les bombes peuvent être larguées, d'un aéronef, au-dessus de la cible.

Bomber Command : Organisme britannique chargé, pendant la Seconde Guerre Mondiale, de combattre la Wehrmacht par les airs, mais aussi de tuer les travailleurs civils allemands, de perturber la vie de la collectivité civilisée à travers toute l'Allemagne, de tuer délibérément les populations des villes allemandes ou des villes situées dans les pays occupés par les Allemands sur le continent, notamment en France, pour briser leur moral.

Remarques : **a)** – Le commandant en chef du *Bomber Command* fut le général d'aviation sir Arthur Travers Harris (1892-1984) à partir du 23 février 1942 et jusqu'à la fin de la guerre ; le général Harris a été surnommé « *Butcher Harris* » (« *Harris le boucher* ») par ses subordonnés britanniques ou originaires des États européens occupés.

b) – Dès 1940, les Équipages du *Bomber Command* de la Royal Air Force britannique étaient constitués, pour un tiers, de ressortissants des nations d'Europe

continentale occupées par les Allemands ou d'habitants des dominions du Commonwealth : Afrique du Sud, Australie, Canada, Irlande, Nouvelle-Zélande, Terre-Neuve.

c) – Le général Harris organisa des campagnes intensives de bombardements stratégiques visant des infrastructures civiles en Europe continentale ; il ordonna des bombardements massifs des populations civiles dans le but avoué de les démoraliser ; il appelait cela « *morale bombing* », c'est-à-dire, en français, « *bombardements ciblant le moral* » [le moral des populations civiles].

d) – Le *Royal Air Force Bomber Command* utilisa à partir de 1942, sous les ordres de l'Air Chief Marshal sir Arthur Travers Harris la tactique de saturation ou de « *flux de bombardiers* » (en anglais « *bomber stream* ») plus immorale qu'immédiatement efficace car elle détruisait des villes entières au lieu de se concentrer sur des cibles militaires ; les forces aériennes anglo-américaines larguèrent 2,5 millions de tonnes de bombes sur le continent européen pendant la Seconde Guerre Mondiale.

e) – Pour mémoire, les Allemands larguèrent seulement 75 000 tonnes de bombes sur les Îles Britanniques pendant toute la guerre, entre 1940 et 1945.

f) – Les 10 000 tonnes de bombes larguées du 25 juillet au 3 août 1943 par le *Royal Air Force Bomber Command* britannique (de nuit) ou le *8th US Air Force Bomber Command* (de jour) massacrèrent intentionnellement plus de 34 000 civils à Hambourg : ce fut l'« *operation Gomorrah* » montée par Harris en vue de démoraliser la population allemande ; les bombardements anglo-américains tuèrent, entre autres, 25 000 civils à Dresde du 13 au 15 février 1945 (dont un grand nombre de réfugiés de l'Est de l'Europe qui fuyaient devant l'avance de l'Armée Rouge) ou 17 600 civils à Pforzheim (un tiers de la population de la ville) dans la soirée du 23 février 1945.

g) – La Luftwaffe commença à bombarder l'Angleterre au début de juillet 1940, en réponse à la décision prise le 15 mai 1940 par Winston Churchill (1874-1965) de bombarder des objectifs civils dans la Ruhr ; la vraie « *bataille d'Angleterre* » débuta le 10 juillet 1940 ; le célèbre « *Blitz* » (mot allemand signifiant « éclair ») ou campagne de bombardements stratégiques menée par la Luftwaffe (aviation allemande) contre le Royaume-Uni, dura du 7 septembre 1940 au 21 mai 1941, tuant plus de 40 000 civils à Londres et dans des villes industrielles (Exeter, Coventry, Plymouth, Birmingham, Liverpool, etc.).

h) – Le seul bombardement de la ville de Coventry par la Luftwaffe, dans la nuit du 14 au 15 novembre 1940 (opération « *Mondscheinsonate* », en français « *Sonate au clair de lune* ») tua 568 civils.

i) – Le *Bomber Command* britannique, sous les ordres du général Arthur Harris, a largué en 3 jours (du 10 au 12 septembre 1944) sur la ville du Havre des milliers de tonnes de bombes, principalement sur le centre-ville résidentiel qui a été détruit à plus de 80 pour 100 ; 2 053 civils français furent tués ; puis, parmi les 12 000 militaires allemands qui logeaient sur les hauteurs périphériques du Havre, 11 000 qui ne purent s'enfuir furent faits prisonniers.

j) – Curieusement, les opérations menées systématiquement et délibérément par le *Bomber Command* britannique contre des populations civiles désarmées sur le continent, en exécution des directives générales britanniques n°4 du 5 février 1942 et n°5 du 14 février 1942 sur les bombardements de zone en Europe, n'ont pas été considérées par les vainqueurs anglo-américains comme des *crimes de guerre* ; le général d'aviation britannique sir Arthur Travers Harris n'a pas été jugé à Nuremberg ou ailleurs en 1945-1946 et il a échappé à la condamnation à mort par pendaison, contrairement à son homologue allemand, le maréchal Hermann Göring (1893-1946).

- Bôme** (en anglais « *boom* », « *spanker boom* ») : Sorte de vergue sur laquelle on lace la ralingue de fond d'une voile aurique, d'une voile d'artimon, d'une brigantine, d'une trinquette, d'une voile d'étai.
Remarques : **a)** – La bôme de la voile appelée brigantine s'appuie sur le mât d'artimon par l'un de ses bouts terminé en croissant ; l'autre bout dépasse en dehors du couronnement.
b) – La brigantine est lacée au mât d'artimon ; elle est enfilée sur sa corne et elle est bordée sur sa bôme.
c) – On dit de préférence « *bôme* » mais on dit aussi « *baume* » ou « *gui* ».
- Bomerie** (en anglais « *bottomry* ») : **1** – [Vieilli] Contrat de prêt à grosse aventure, ou haute aventure, qui permettait à un bourgeois ou à un capitaine de lever des fonds pour construire et armer un navire de commerce.
[Voir le mot *Bourgeois*].
Remarques : **a)** – Bomerie est synonyme d'*argent à profit* pour l'armement des navires.
b) – L'*argent à profit* était en principe interdit par les religions, sauf dans le cas d'une expédition maritime ; les Juifs et les Lombards étaient les spécialistes de l'argent à profit.
c) – L'intérêt était toujours très élevé et à la mesure des profits espérés.
d) – L'obligation de remboursement des sommes empruntées s'éteignait en cas de perte du *corps* du navire par le feu, par naufrage ou autrement.
e) – *Beumé* est le nom normand de la *quille* d'où l'on tire l'appellation *bomerie* ; si le *beumé* était perdu, l'obligation de remboursement était éteinte.
f) – Le bourgeois qui engageait des fonds avec d'autres dans une expédition maritime était aussi appelé *paronnier*.
g) – Bomerie est synonyme de *bodinerie*.
[Voir les mots *Bodine*, *Bodinerie*].
h) – D'après *Le Guidon de la Mer* (recueil d'usages de l'assurance maritime rédigé à Rouen au xvi^e siècle) : « *La bomerie est argent à profit, ou grosse aventure, parce que tel argent qui est avancé aux maîtres de navires, ou à ceux qui ont part au corps de nef, victuailles ou marchandises, pour subvenir au radoub, vivres ou munitions et autres choses pour la navigation, se restitue, et se paye profit et principal quand le navire est arrivé à port de salut ; comme aussi tout est perdu avec le naufrage ou périlclitation du navire.*
« *En l'assurance rien n'est avancé que la promesse de l'indemnité d'assurance en cas de sinistre.*
« *L'un et l'autre ont cela en commun, qu'ils prennent leurs effets de semblable événement.* »
- 2** – [Vieilli] Bomerie est synonyme de *carène* du navire.
- Bon** : **1** – Qui a de la bonté ; indulgent, humain, facile et commode à vivre.
2 – Qui a en soi toutes les qualités convenables à sa nature, à sa destination, à l'emploi qui s'en doit faire.
3 – Bon se dit aussi des personnes qui excellent en quelque chose, en quelque profession.
Exemples : Bon pilote ; bon barreur.
4 – Bon, joint avec les mots *génie*, *ange*, *démon*, etc. signifie bienfaisant, favorable.
Exemple : C'est son bon génie qui l'a inspiré, qui l'a conduit.
Remarque : On appelle « *bon ange* », l'ange gardien.
5 – Vrai ; véritable.
Remarque : L'expression « *le bon Dieu* » signifie *le seul vrai Dieu* (du point de

vue du locuteur).

6 – En parlant des choses, « *bon* » signifie avantageux, favorable, utile, convenable.

Exemples : Cela ne présage rien de bon ; voilà un bon temps pour les estivants ; le temps est bon pour semer, pour planter ; voici la bonne heure pour lui parler.

Bon : La garantie, l'*assurance par écrit* d'une chose promise.

Exemple : Les bons du Trésor ; un *bon-pour*.

[Voir l'expression *Bon pour*].

Bonace (en anglais « *lull* », « *calm* », « *smooth water* ») : État où est la mer quand elle est calme, quand le souffle du vent est modéré, que le ciel est serein.

Remarques : **a)** – La bonace retardait les vaisseaux à voiles sur la mer.

b) – On appelle *bonace* une période de *calme plat* entre deux périodes de mauvais temps.

c) – L'*embellie* est une courte période d'*amélioration* du temps entre deux périodes rapprochées de très mauvais temps.

Bon appétit : Expression familière et populaire, formulée à la cantonade au début des repas, habituellement avec une bonne intention mais qui, en réalité, est inconvenante.

Remarques : **a)** – L'expression « *bon appétit !* » s'emploie lorsque la nourriture proposée semble difficilement comestible.

b) – On dit aussi parfois, par plaisanterie, « *bon appétit et large soif !* ».

[Voir l'expression *Appétit (Bon -)*].

Bonasse : [*Familier*] Simple et sans aucune malice.

Remarque : Il ne se dit guère que d'une personne de peu d'esprit.

Bon bout : Le *bon bout* est celui du dernier grelin, quand il arrive à bord après qu'on a ramassé tous les autres, lorsqu'on se toue au moyen d'une succession de grelins mis bout à bout.

Remarques : **a)** – Quand un câble ou un grelin est trop court et qu'on a *fait ajut* avec d'autres câbles ou grelins, on embraque d'abord ceux-ci ; on dit que l'on tient *le bon bout* lorsqu'on tient le bout du dernier câble ou du dernier grelin, c'est-à-dire celui auquel est fixée l'ancre ou qui est capelé sur une bitte du quai.

b) – L'expression « *le bon bout* » s'emploie couramment, qu'il s'agisse de la ligne de mouillage (le dernier *maillon* s'il s'agit d'un câble-chaîne) ou d'une amarre.

c) – Sur une embarcation où la ligne de mouillage est constituée d'une longueur de chaîne de quelques dizaines de mètres maillée à la cigale de l'ancre, puis d'un câblot ou d'une aussière tournée à bord, le bon bout est celui de la chaîne.

d) – Sur un gros navire moderne, où chaque ligne de mouillage est constituée d'une dizaine de *longueurs de chaîne* d'environ 30 mètres assemblées les unes à la suite des autres et que l'on appelle maillons, on n'emploie pas l'expression *bon bout* mais on dit qu'*il reste un maillon* [soit à l'eau, soit à l'écubier, soit au *quindeau*, selon les cas].

[Voir les mots *Bout*, *Aussière*, *Câble*, *Grelin*, *Câblot*].

« **Bon courage !** » : Exhortation à ne pas tomber dans la suffisance et la paresse.

Remarque : La paresse est le contraire du courage.

Bonde : **1** – Trou rond fait dans un tonneau pour le remplir.

2 – On appelle aussi *bonde* le tampon de bois qui sert à boucher ce trou.

3 – Pièce de bois qui, étant baissée ou haussée, sert à retenir ou à lâcher l'eau d'un étang.

Exemples : Lever la bonde ; hausser la bonde ; lâcher la bonde.

4 – [*Au figuré et familier*] On dit *lâcher la bonde* à ses larmes, à ses plaintes, lâcher la bonde à sa colère, pour dire *donner un libre cours* à ses larmes, à ses

plaintes, à sa colère, etc.
[Voir le mot *Bondon*].

Bonde (en anglais « *shut-off* », « *sluice-gate* ») : Trou de vidange d'une écluse obturé par une vanne et permettant de retenir ou de lâcher l'eau à volonté.

Bon d'enlèvement : Document pouvant être émis à l'occasion d'un transport de marchandises par mer et permettant à son porteur de se faire délivrer les marchandises correspondantes par le transporteur. Le bon d'enlèvement n'est pas un connaissance.

Bonder (en anglais « *to lade full* », « *to crow* », « *to full* ») : **1** – Emplir une cale ou un entrepont jusqu'aux barrots du pont supérieur.

2 – *Bonder un navire*, c'est charger ce navire autant qu'il peut l'être, de telle sorte qu'il ne reste plus de place dans les cales ou les entreponts.

Bondon : **1** – Morceau de bois dont on bouche le trou par où l'on remplit un tonneau, un muid.

2 – On appelle aussi *bondon* l'ouverture où l'on place ce morceau de bois.

[Voir le mot *Bonde*].

Bonheur : **1** – État de parfaite satisfaction intérieure.

Remarques : **a)** – Pour trouver le bonheur, il faut continuer de désirer ce que l'on possède déjà, et ne pas regretter exagérément ce qu'on ne peut pas obtenir.

b) – À la différence du bonheur, la joie est un jaillissement ponctuel de gaieté ou d'émotion vive et agréable, provoquée ou spontanée, qui peut même se produire dans une situation défavorable.

c) – La gaieté est la disposition à être d'humeur riante, enjouée, vive et joyeuse.

Bonheur : **1** – Félicité, état heureux.

Exemples : Grand, vrai bonheur ; véritable bonheur ; bonheur parfait ; jouir du bonheur de la vie.

Remarques : **a)** – L'oubli de soi est la forme la plus légère du bonheur.

b) – Dans l'action, on s'oublie.

c) – Le bonheur, c'est désirer encore ce que l'on possède déjà.

d) – La société de consommation, qui enlève toute valeur à ce que l'on vient d'acheter, ne rend pas heureux.

2 – Événement heureux ; chance favorable.

Exemples : Un bonheur inespéré ; un porte-bonheur ; jouer avec bonheur.

3 – Prospérité du moment, bonne fortune.

Exemples : Jouer de bonheur ; prendre part au bonheur de quelqu'un, s'intéresser au bonheur de ses amis.

Remarque : Le bonheur est un état d'esprit ; si l'on cherche vraiment le bonheur, on commencera par dire quelque chose de gentil, au moins une fois par jour, à tous ceux que l'on rencontre.

4 – [*Familier*] Avoir le bonheur, est une façon de parler dont on se sert par civilité, par compliment.

Exemple : Depuis que j'ai le bonheur de vous fréquenter.

5 – On dit *par bonheur* pour dire *heureusement*.

Exemple : Il arriva *par bonheur pour lui* que la mer montait quand il s'est échoué.

Bon homme : On entend par « *bon homme* » un bon homme de mer, un bon matelot.

Remarque : L'île de Ré et l'île d'Oleron étaient déjà réputées, aux XVII^e et XVIII^e siècles, pour fournir de bons matelots.

Bonhomme (en anglais « *gauge stick* ») : Flotteur que l'on trouvait dans les anciennes chaudières cylindriques et qui servait à connaître le niveau de la surface de l'eau.

Remarques : **a)** – Le *bonhomme* a la forme d'un flotteur cylindrique vertical en fer creux, surmonté d'une tige terminée par une petite boule et il est placé dans la

partie libre d'une monture de niveau à mercure ; le bonhomme repose sur le mercure.

b) – L'échelle verticale graduée en demi-centimètres, vis-à-vis de la petite boule, correspond aux différentes quantités d'eau dans la chaudière.

c) – La quantité de mercure dans la monture de niveau doit être telle que lorsqu'il n'y a pas de pression dans la chaudière, la petite boule du bonhomme soit au niveau zéro de la graduation.

Bonhomme de traversière : On appelle *bonhomme de traversière* une sorte de tangon placé sur l'arrière du bossoir, à l'extérieur de la muraille, et qui sert à mettre l'ancre à jas en place en débordant le palan de traversière.

Bonification : Amélioration, augmentation du produit d'une affaire.

Bonifier : Mettre en meilleur état.

Bonite : Poisson de mer.

Remarques : **a)** – Les bonites chassent les poissons-volants ou exocets.

b) – On utilise des bonites pour préparer le *poisson cru* tahitien.

Bonjour : Manière de parler dont on se sert pour saluer quelqu'un.

Exemples : Bonjour, monsieur ; je vous donne le bonjour ; je vous souhaite le bonjour.

Remarque : Ces manières de parler étant familières, jusqu'à une époque récente elles ne s'employaient guère que de supérieur à inférieur, ou d'égal à égal.

Bonne : Femme chargée de veiller sur un enfant, de l'amuser.

Exemple : Une bonne d'enfant.

Bonneau : Marque flottante en liège permettant d'indiquer l'emplacement d'une ancre mouillée.

Remarque : Le nom et le port d'immatriculation du navire propriétaire de l'ancre doivent être gravés sur le bonneau.

Bonne aventure : **1** – Aventure heureuse.

Exemple : Il lui est arrivé une assez bonne aventure.

2 – Il se dit des vaines prédictions de l'avenir, et particulièrement des prédictions qu'on fait sur l'inspection de la main.

Exemples : Se faire dire sa bonne aventure ; une diseuse de bonne aventure.

Bonne chance ! (en anglais « *good luck !* ») : Expression un peu méprisante, en tout cas condescendante, sous-entendant que la personne subordonnée à qui elle s'adresse doit compter sur la chance plus que sur sa compétence pour réussir son entreprise.

Bonne fortune : **1** – Ce qui arrive d'avantageux et d'inattendu.

Exemple : Il lui est arrivé une bonne fortune depuis peu.

2 – [*Familier*] On appelle *bonnes fortunes* les faveurs des femmes.

Exemples : Il a eu plusieurs bonnes fortunes ; c'est un homme à bonnes fortunes.

Bonne heure : **1** – On dit *de bonne heure* pour dire *tôt*.

Exemple : Tâchez de venir de bonne heure.

2 – On dit « *il est encore de bonne heure* » pour dire *encore à temps, à propos*.

3 – On dit « *à la bonne heure* » pour marquer une espèce d'approbation de quelque chose, ou pour marquer qu'on a entendu ce qu'on vient de nous dire.

[Voir l'expression *À la bonne heure !*].

4 – On le dit aussi pour exprimer l'*indifférence*.

Exemple : Il me menace ! à la bonne heure ! passe, je m'en inquiète peu.

Bonne main : Une ralingue est *appliquée à la bonne main* quand elle est cousue sans interruption de gauche à droite dans toute son étendue.

Bonnement : **1** – De bonne foi, naïvement, avec simplicité.

Exemples : Il a dit bonnement ce qu'il en pense ; je vous l'ai dit tout bonnement.

2 – [*Familier*] Synonyme de *précisément*.

Remarque : Dans ce cas, il ne s'emploie jamais qu'avec la négative.

Exemples : Je ne sais pas bonnement combien il y a d'ici-là ; on ne saurait dire bonnement ce que c'est.

Bonnes villes : 1 – Au XII^e siècle, l'expression « *bonnes villes* » désignait simplement les cités les plus opulentes et les mieux défendues.

2 – En 1262, le roi de France Louis IX (Saint-Louis) plaça les comptes des bonnes villes sous la tutelle royale.

Remarques : a) – On appela alors *bonnes villes* les cités qui, par leur richesse, leur puissance politique ou leur valeur stratégique pouvaient être utiles au royaume.

b) – La Rochelle a très tôt été considérée comme l'une de ces « *bonnes villes* ».

3 – La liste des bonnes villes du royaume de France varia avec le temps, en fonction des circonstances.

4 – Les bonnes villes acceptaient de se soumettre au contrôle du pouvoir royal.

Remarques : a) – En contrepartie, les bonnes villes recevaient un droit de représentation : le maire et les échevins étaient reconnus comme un corps politique.

b) – Les représentants des bonnes villes furent convoqués aux *assemblées royales* ou *provinciales* à partir de 1304.

c) – Les bonnes villes avaient le droit de se faire représenter par leur maire au sacre du roi de France.

d) – Les bonnes villes avaient le droit d'augmenter leur blason d'un chef de France « *d'azur à trois fleurs de lys d'or* ».

5 – À partir de 1484, les députés aux *États généraux du royaume* furent élus par bailliages parmi les « *trois ordres* » et les *bonnes villes* ne furent plus représentées en tant que telles : l'expression *bonnes villes* subsista, mais elle était vide de sens.

Bonnet : Espèce d'habillement de tête.

Exemple : Bonnet de laine ; bonnet de satin ; bonnet piqué ; bonnet à l'anglaise ; bonnet de nuit ; bonnet carré ; bonnet de docteur ; bonnet rouge ; bonnet de cardinal.

Bonnet : Coiffure à pompon rouge portée par les matelots et les quartiers-mâîtres de la Marine Nationale.

Remarques : a) – Le nom de l'unité à laquelle est affecté le marin (ou à défaut l'inscription « *marine nationale* ») est brodé en lettres d'or sur le ruban noir qui entoure la base du bonnet.

b) – Le bonnet, de couleur bleue marine, est recouvert d'une coiffe blanche l'été ou dans les tenues tropicales.

c) – Le bonnet des matelots et quartiers-mâîtres est appelé familièrement *bâchi*.

Bonne tenue : Une *bonne tenue* s'entend du fond de la mer lorsque l'ancre y pénètre facilement, et qu'elle est assez solidement tenue pour ne pas chasser.

Bonneter : [*Familier*] Rendre des respects et des devoirs assidus à des personnes dont on a besoin.

Bonnette : [*Terme de fortification*] Ouvrage composé de deux faces qui forment un angle saillant, avec un parapet et une palissade au devant.

Bonnettes : Petites voiles dont on se sert, lorsqu'il y a peu de vent, pour allonger les voiles ou les multiplier.

Bonneteur : [*Familier*] Filou qui, à force de civilités, tâche d'attirer les gens pour leur soutirer de l'argent.

- Bonnets rouges : 1** – On appelle « *l'affaire des bonnets rouges* » ou « *la révolte du papier timbré* » une révolte anti-fiscale des Bretons qui dura d'avril à septembre 1675.
- Remarques : a)* – La révolte fut déclenchée par la hausse de la taxe du « *papier timbré* » que le roi de France Louis XIV (1638-1715) voulut imposer en Bretagne, malgré l'ancienne assurance qu'aucun impôt nouveau ne pourrait être levé en Bretagne que par le Parlement des États de Bretagne.
- b)** – En acceptant de devenir reine de France, la duchesse Anne de Bretagne avait conservé à son duché tous ses anciens privilèges ; la promesse solennelle que leurs droits et privilèges seraient respectés avait été faite aux Bretons par l'*édit d'union* du Duché de Bretagne et du Royaume de France qui accompagna le mariage de la duchesse souveraine Anne de Bretagne avec le roi de France Charles VIII en décembre 1491, puis le nouveau mariage avec son successeur Louis XII en janvier 1499 ; l'*édit d'union* avait été confirmé et précisé par François 1er dans l'*édit du Plessis-Macé* du 21 septembre 1532.
- c)** – La taxe du papier timbré, qui était perçue sur tous les actes authentiques opposables en justice (testaments, contrats de vente, documents d'état-civil) et qui devait aider Louis XIV à financer à la fois la construction du château de Versailles et de ses jardins et la guerre qu'il avait déclenchée contre les Provinces-Unies en 1672, avait été instituée en avril 1674.
- d)** – Une taxe sur le tabac fut instituée le 27 septembre 1674, avec affermage de la vente du tabac ; la réorganisation des circuits de vente entraîna une pénurie temporaire de la vente du tabac à chiquer ou à fumer, ce qui aggrava le mécontentement général.
- e)** – De même furent instituées une nouvelle taxe sur tous les objets en étain que chacun possédait et une nouvelle taxe à payer tous les 20 ans par les roturiers qui possédaient une terre noble.
- f)** – D'autre part, la flotte Hollandaise ennemie qui croisait au large de côtes gênait le commerce des ports bretons ; les Bataves firent des descentes à Belle-Île en 1673 et à l'île de Groix en 1674.
- g)** – Les premières émeutes eurent lieu le 3 avril 1675 à Rennes, le 18 avril à Rennes (dix morts) et à Saint-Malo (peu après le départ des Terre-Neuvas) puis le 23 avril à Nantes et le 3 mai à Nantes et à Rennes.
- Le 3 juin, Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes (1625-1698) gouverneur de Bretagne, dut s'enfermer dans son manoir à Nantes, où il fut insulté par les émeutiers ; mais il refusa de faire tirer la troupe sur les manifestants.
- h)** – D'autres villes bretonnes connurent des troubles : Guingamp, Fougères, Dinan, Morlaix.
- i)** – Le 9 juin, la révolte gagna les campagnes bretonnes, de la baie de Douarnenez à Rosporden, de Briec à Châteaulin.
- j)** – Le 21 juin, le duc de Chaulnes fut contraint de se réfugier dans la citadelle de Port-Louis (actuelle Lorient).
- k)** – Le 6 juillet 1675, des paysans et des villageois entraînés par Sébastien le Balp (1639-1675), un ancien avocat du roi qui avait été condamné pour vol et qui venait de sortir de prison, pillèrent à Carhaix la résidence et les bureaux du fermier des grands et des petits devoirs, Claude Sauvan, notaire à Cleden-Poher ; un des commis fut tué ; le 21 juillet 1675, 2 000 paysans brûlèrent et saccagèrent le bureau du papier timbré de Pontivy et la maison du fermier des devoirs appelé La Pierre.
- l)** – La révolte anti-fiscale des bonnets rouges devint ensuite une révolte anti-seigneuriale ; le chef des bonnets rouges, le Balp décida d'investir le château du Tymeur, à Pallaouen, près de Carhaix, qui appartenait à Charles Maurice de

Percin, marquis de Mongaillard, qu'il connaissait bien ; Sébastien Le Balp, fut tué le 3 septembre 1675, lors de l'attaque du château du marquis ; on dit que Le Balp, qui était venu pour négocier, fut tué perfidement et traîtreusement d'un coup d'épée par le marquis de Mongaillard ; les bonnets rouges, désorganisés, se dispersèrent après avoir mis le feu au château.

m) – Le gouverneur de la province de Bretagne, de Chaulnes, qui s'approchait de Carhaix avec une armée de 6 000 hommes, dut faire face à 30 000 paysans coiffés du bonnet rouge, mais privés de leur chef,

n) – La répression commença alors dans toute la Bretagne ; un garçon de café, Goulven Salaün, fut pendu à Nantes pour avoir sonné le tocsin à Châteaulin le 9 juin 1675, à l'arrivée du marquis de la Coste, lieutenant du roi pour la Basse Bretagne ; il y eut trois pendaisons à Guingamp, dont celle d'une femme ; les villes de Concarneau, Pont-l'Abbé, Quimper, Rosporden, Brest furent également reprises aux émeutiers ; le duc de Chaulnes fut surnommé *hoch lart* (gros cochon) par le petit peuple breton.

o) – Les missionnaires catholiques et les Jésuites présents en Bretagne tentèrent de calmer le mouvement et firent douter les paysans, en attendant que les soldats du roi de France arrivent d'Allemagne pour mater la révolte.

p) – À partir de la fin d'août 1675, deux régiments sillonnèrent la Basse-Bretagne au départ d'Hennebont et de Quimperlé.

q) – Les chefs du mouvement furent torturés et exécutés.

r) – La Marquise de Sévigné (1626-1695) écrivit que les branches du grand chêne du château du Cosquer en Combrit ployèrent sous le poids de 14 pendus ; la Marquise de Sévigné, la célèbre épistolaire, était la petite-fille de Sainte Jeanne de Chantal et la fille de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, qui périt à Sablanceaux le 22 juillet 1627 en défendant l'île de Ré sous les ordres de Jean du Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras (1585-1636) contre le débarquement des Anglais de George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628), juste avant le Grand Siècle de La Rochelle (10 septembre 1627-28 octobre 1628).

s) – Le roi Louis XIV fit détruire les archives judiciaires concernant ces émeutes des bonnets rouges en Bretagne ; mais on peut encore voir les ruines des clochers de Lambour, de Saint-Philibert-de-Lanvern, de Languivoa qui furent détruits parce qu'ils avaient sonné le tocsin pour appeler à l'émeute.

t) – La tradition rapporte que les hautes coiffes que portent encore les habitantes du pays bigouden rappellent la mise à bas de ces clochers.

u) – Les États de Bretagne acceptèrent en 1676 toutes les augmentations d'impôts demandées ; en revanche, la gabelle ne fut jamais perçue en Bretagne.

2 – En réalité si, pour se reconnaître, certains bretons portèrent des bonnets rouges, d'autres coiffèrent des bonnets bleus selon le dialecte qu'ils parlaient, c'est-à-dire selon leur paroisse d'origine.

Remarque : Les habitants du pays bigouden portèrent des bonnets bleus, ceux du Poher (au Centre-Ouest de la Bretagne) des bonnets rouges.

Bonnet (Syndrome de –) : Phénomène purement visuel, nullement délirant, se traduisant par la perception d'hallucinations visuelles extravagantes sans que la personne qui en est la victime ne prenne à aucun moment ces visions pour la réalité.

Remarques : **a)** – Les hallucinations ne sont pas permanentes et elles ne durent à chaque fois que quelques secondes ou quelques minutes.

b) – Les hallucinations surviennent le plus souvent chez des personnes atteintes de troubles graves de la vision (dégénérescence maculaire, opacité de la cataracte, etc.).

c) – Ces hallucinations correspondent à un fonctionnement autonome anormal du

système cérébral de la vision, lorsqu'il se trouve déconnecté des signaux provenant des rétines ; la zone concernée est le cortex visuel temporal inférieur, qui sert à reconnaître les objets que nous voyons vraiment.

Bonnette (en anglais « *studding sail* », « *stud sail* », « *stun sail* ») : **1** – Petite voile qui se boutonne au bas d'une grande voile carrée et qui descend jusque sur le vibord.

Remarque : Le *vibord* est la dernière lisse qui se met sur l'extrémité haute des allonges.

2 – Nom générique d'une sorte de voile supplémentaire en toile légère, ordinairement carrée ou rectangulaire, qui s'installe en dehors de la plupart des voiles carrées afin d'augmenter, au besoin, la surface de la voilure dans les routes larges.

Remarques : **a)** – Les bonnettes sont établies, de chaque côté, en dehors des voiles carrées ; elles sont étendues à leur partie supérieure par une vergue et à leur partie inférieure par un bout-dehors ; on en met de chaque côté de la misaine, du petit hunier, du petit perroquet, du grand hunier et du grand perroquet.

On ne met pas de bonnettes au mât d'artimon, ni à côté de la grand voile.

b) – Les bonnettes reçoivent généralement les noms des voiles auxquelles elles sont adaptées : bonnette de petit hunier, bonnette de grand perroquet ; mais la bonnette de misaine s'appelle la bonnette basse.

On distingue, de bas en haut : les *bonnettes basses*, les *bonnettes de huniers*, les *bonnettes de perroquet* et les *bonnettes de cacatois*.

On passe la drisse et l'amure de la bonnette d'hune sur l'avant de la drisse de bonnette basse, autrement la bonnette d'hune serait établie sur l'arrière de la bonnette basse.

La bonnette du petit hunier est suspendue à la vergue de bonnette du petit hunier et s'étend à l'aide du bout-dehors de bonnette du petit hunier encore appelé bout-dehors de misaine.

Quand on établit une bonnette d'hune ou de perroquet, on amure la voile avant de l'étaquer parce qu'elle fait moins forcer le bout-dehors en étant moins pleine.

On ne doit pas amurer une bonnette avant d'être bien certain que son bout-dehors est amarré.

c) – Une bonnette de perroquet est une voile très difficile à manœuvrer, en raison de sa position au vent des autres.

d) – On appelle *bonnette traînesse* la plus basse des bonnettes, qui traîne sur le pont et au ras de l'eau.

e) – On appelle aussi bonnette, ou *bonnette maillée* (en anglais « *bonnet of a sail* ») la partie inférieure de certaines voiles auriques ou latines, ou une bande de toile qui se place sous la ralingue inférieure d'une basse voile de phare carré, quand cette partie inférieure peut être détachée ou rattachée à volonté au moyen de ganses maillées.

f) – Les bonnettes maillées s'utilisent par très beau temps pour gagner de la vitesse.

Bonnette basse : Nom de la bonnette de misaine.

Bonnette en étui : Sorte de voile que l'on met parfois au bout de la grande vergue, à côté de la grande voile, lorsque l'on est chassé ou qu'on chasse sur l'ennemi.

Remarque : Sur les côtes de Normandie, on les appelle *misaines en étui*.

Bonnette lardée : On appelle *bonnette lardée* (en anglais « *collision mat* ») une sorte de bonnette de misaine que l'on a matelassée avec de l'étope et que l'on étend sous la carène d'un navire afin d'aveugler une voie d'eau.

[Voir le mot *Paillet* et l'expression *Paillet Malakoff*].

Bonne-veillance (en anglais « *volunter rower* ») : Rameur volontaire qui s'engageait sur une galère pour un voyage ou pour un temps déterminé.

Remarques : a) – Les *bonnes-veillles* ont remplacé à partir du xv^e ème siècle les habitants des villes maritimes qui étaient auparavant levés pour ce service.

b) – Les *bonnes-veillles* furent remplacés par des esclaves ou des forçats à partir du xvi^e ème siècle, notamment des Protestants condamnés aux galères.

c) – Les *bonnes-veillles* étaient autorisés à porter la moustache.

d) – Pendant les combats, les *bonnes-veillles* étaient armés pour se battre contre les ennemis.

[Voir l'expression *Bonne voglie*].

Bonne ville :

Bonne voglie : 1 – Il se dit de celui qui se loue pour ramer sur une galère et qu'on appelle communément *marinier de rame*.

Exemple : Il y a dix *bonnes voglies* sur cette galère.

Remarque : Cette expression est prise de l'italien et elle se prononce « *voille* ».

[La fin du nom se prononce comme dans le nom propre « *de Broglie* »].

[Voir l'expression *Bonne veuille*].

2 – [Au figuré] L'expression « *de bonne voglie* » signifie *de bonne volonté*.

Exemple : Faire quelque chose *de bonne voglie*.

Bonnier : Ancienne unité de surface utilisée dans les Flandres.

Remarque : La valeur du *bonnier* est variable avec les villes : elle vaut habituellement entre 8 000 mètres-carrés et un hectare.

[Voir le mot *Verge*].

Bonnier de la Chapelle : Fernand Bonnier de La Chapelle (1922-1942) est un jeune Français appartenant au Corps franc d'Afrique mais dépendant de la « *Direction des opérations spéciales* » (SOE) de l'Anglais Winston Churchill ; il est célèbre pour avoir assassiné l'amiral français François Darlan à Alger le 24 décembre 1942.

Remarques : a) – Ancien élève du collège des Dominicains de Bellevue à Meudon, puis du lycée Stanislas à Paris 6^e ème, Bonnier de La Chapelle eut des relations étroites, à Alger, avec le royaliste Henri d'Astier de la Vigerie (1897-1952) et avec un terroriste royaliste, le lieutenant-abbé Pierre-Marie Cordier (1913-1973).

b) – Fernand Bonnier de la Chapelle fut désigné par un tirage à la courte-paille entre dix jeunes soldats du corps franc cantonné au camp Pillafort, près du Cap Matifou, pour être celui qui exécuterait Darlan ; l'abbé Pierre-Marie Cordier qui l'avait entendu en confession en l'église Saint-Augustin à Alger lui a, rapporte-ton, donné par avance l'absolution pour cet assassinat.

c) – Le terroriste Fernand Bonnier de La Chapelle fut condamné à mort par un tribunal militaire ; le général Charles Noguès (1876-1971) auto-proclamé haut-commissaire par intérim après la mort de Darlan, rejeta immédiatement, en pleine nuit, le recours en grâce ; le général Henri Giraud (1879-1949) qui dirigeait la justice militaire en Algérie en tant que Commandant en chef, refusa de différer l'exécution.

d) – Le mentor de Bonnier de La Chapelle, Henri d'Astier de la Vigerie, était à la tête de la police d'Alger, ayant été nommé secrétaire adjoint à l'Intérieur du Haut Commissariat par François Darlan, Haut-commissaire pour la France en Afrique depuis le 10 novembre 1942, après le débarquement des Américains en Afrique du Nord (Opération Torch) le 8 novembre 1942.

e) – Fernand Bonnier de La Chapelle a été fusillé le 26 décembre 1942 à 07h30 du matin au polygone Hussein Dey dans la banlieue d'Alger ; il a cru jusqu'au bout que ses amis bien placés allaient le sauver, mais d'Astier de la Vigerie n'a

pas pu intervenir en sa faveur contre la volonté des militaires.

f) – Après la guerre, sous le Gouvernement provisoire de la République française présidé par De Gaulle, la chambre des révisions de la cour d'appel d'Alger a redonné la dignité nationale à titre posthume à Fernand Bonnier de La Chapelle, l'*assassin de Darlan* (arrêt du 21 décembre 1945) attendu qu'il avait agi « *pour le bien de la Patrie* ».

g) – Il ne faut pas confondre *Fernand Bonnier de La Chapelle* (1922-1942, nom de guerre **Morand**) et *François Mitterrand* (1916-1996, nom de guerre **Morland**). [Voir *Gaulle (Charles De -)*].

Bon pas : Locution de voilerie, pour exprimer qu'on ouvrier travaille avec vivacité.

Remarque : Un ouvrier va bon pas quand il fait 10 à 12 mètres de couture simple par heure, en faisant de sept à neuf points dans une longueur d'aiguille n° 6.

Bonpland : Aimé-Jacques-Alexandre Goujaud, dit Bonpland (1773-1858), fut un botaniste, médecin et explorateur rochelais.

Remarques : **a)** – Aimé Bonpland s'engagea dans la Marine comme médecin en 1797 ; il fut affecté à l'hôpital maritime de Rochefort comme chirurgien, puis à celui de Toulon.

b) – Spécialiste des techniques d'acclimatation des plantes exotiques, Bonpland fut désigné pour participer comme naturaliste à la deuxième expédition autour du monde de Louis Antoine Bougainville (1729-1811) ; cette seconde expédition fut annulée en 1797 sous la Première République (1792-1804) et le Directoire (1795-1799) car les caisses de l'État étaient vides en raison des guerres contre les Autrichiens et les Italiens, en Italie ou sur le Rhin.

c) – Bonpland se lia d'amitié en 1798 avec le naturaliste, botaniste, géologue, géographe allemand Alexander von Humbolt (1769-1859).

d) – Bonpland fit un voyage scientifique de recherche et d'exploration de 1799 à 1804 en Amérique du Sud avec Humbolt, à partir de l'Espagne ; ils rapportèrent en Europe 60 000 échantillons botaniques, représentant 6 000 nouvelles espèces de plantes.

e) – Bonpland devint en 1808 intendant général des domaines de Malmaison, résidence de l'impératrice Joséphine (1763-1814) ; le jardin de Malmaison recevait toutes les plantes rares ramenées des campagnes de Napoléon Bonaparte ainsi que les cadeaux botaniques faits à Joséphine ; Bonpland fit de nombreux voyages à travers l'Europe, pour chercher des plantes à acclimater dans le jardin de Malmaison.

f) – De 1816 à sa mort en 1858, Bonpland explora l'Amérique du Sud (Brésil, Uruguay, Argentine) sans jamais rentrer en Europe.

g) – Bonpland est mort le 11 mai 1858 à Paso de los Libres, sur le Rio Uruguay, dans le Nord-Est de l'Argentine.

Bon plein : *Porter bon plein*, c'est éviter de gouverner trop près du vent et compenser avec la barre les *lans* que l'on pourrait faire au vent, afin d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles.

[Voir le mot *lan*].

Bon pour (en anglais « **good for** ») : Billet visé par le capitaine ou son représentant et demandant la fourniture d'objets ou de services ; il a valeur de *bon de commande* et sert de pièce justificative jointe à la facture par le fournisseur.

« **Bon quart !** » (en anglais « **good look out !** », « **all's well !** ») : Cri réglementaire proféré, pendant la nuit, pour exciter les matelots à effectuer une veille attentive.

Bonsoir : **1** – Terme dont on se sert pour saluer quelqu'un sur la fin du jour et dans la nuit.

Exemples : Bonsoir, monsieur ; bonsoir et bonne nuit.

2 – On s'en sert pour dire qu'une affaire est finie, qu'il n'y faut plus songer.

Exemples : Tout est dit, bonsoir, n'en parlons plus ; il faut dire bonsoir.

Bons usages maritimes : Règles non écrites, différentes des règles formelles, qui permettent de faire naviguer les navires en sécurité dans des situations hasardeuses, sans compter sur la chance.

Remarques : **a)** – Pour les appliquer, les responsables de la conduite des navires doivent :

i) soit avoir l'expérience des mêmes situations hasardeuses et être capable d'en identifier les invariants,

ii) soit avoir navigué avec des marins expérimentés capables de leur transmettre en lieu et en heure et en tout cas dans des situations réelles, les connaissances qu'ils détenaient eux-mêmes de leurs anciens.

b) – La pratique des bons usages maritimes ne s'acquiert certainement pas dans les stages de formation en salles de conférences et probablement pas dans les simulateur de manœuvres.

Bon tour (en anglais « *favourable turn* », « *favourable swing* ») : Sens d'évolution d'un navire au mouillage qui a affourché, lorsque ses câbles d'ancres se décroisent après s'être croisés à la précédente renverse de courant.

Bora : Vent fort, froid et sec, soufflant du Nord-Est, l'hiver, entre Trieste et Dubrovnik sur la côte Adriatique.

Borax (en anglais « *borax* ») : **1** – Le borax est extrait des montagnes du Tibet et de la Chine sous la forme de cristaux agglomérés, d'un jaune verdâtre, imprégnés d'une matière grasse et savonneuse ; dans cet état, il se nomme *tinkal*.

2 – Une fois raffiné, le borax se présente sous la forme de cristaux volumineux, prismatiques et à demi transparents ; sa saveur est douceâtre ; il se dissout complètement dans l'eau à laquelle il donne une teinte verdâtre.

3 – Le borax facilite la fusion des oxydes métalliques et les dissout, ce qui le rend très utile pour préparer les soudures ou les brasures.

Borborisme : Synonyme de *borborygme*.

[Voir le mot *Borborygme*].

Borborygme : Vent qui se fait entendre dans les intestins et qui est un symptôme de mauvaise digestion.

Bord : **1** – On appelle *bord* (en anglais « *shore* », « *seaside* », « *edge* ») le rivage de la mer, d'une rivière, d'un lac, d'un étang.

Remarque : Le mot *côte*, au contraire, ne se dit que de la mer.

2 – On appelle *bord* (en anglais « *board* », « *plank* ») chacun des deux côtés d'un navire.

Remarques : **a)** – Le *bord du vent* (en anglais « *weather side* ») est le côté du navire sur lequel frappe le vent ; l'autre côté est le *bord sous le vent* (en anglais « *lee side* »).

b) – *Virer de bord* ou *mettre à l'autre bord* c'est, lorsqu'on reçoit le vent d'un côté, manœuvrer pour recevoir le vent de l'autre côté.

c) – Un navire aperçu marche à *contre-bord* ou à *bord opposé* lorsqu'il croise notre propre navire en naviguant à des amures opposées aux nôtres ; on dit aussi que c'est un contrebordier.

d) – Être *bord à bord* (en anglais « *alongside* », « *side by side* ») c'est être côte à côte, ou côté à côté.

3 – On entend aussi par *bord* (en anglais « *ship's board* », « *board* ») le navire lui-même.

Remarques : **a)** – On dit « *aller à bord* » pour *embarquer*.

b) – Le terme « *bord* » désigne le navire, ses embarcations et ses moyens de communication fixes avec la terre (*Code des Transports Art. L.5511-2*).

4 – Route que peut faire un navire au plus près du vent avant de devoir changer de route (en anglais « *tack* », « *board* », « *trip* »).

Remarques : **a)** – On dit *courir un bord* (en anglais « *to make a board* »).

b) – On dit aussi *courir une bordée*.

c) – *Courir d'un bord sur l'autre*, c'est louvoyer à petites bordées.

d) – *Courir bord sur bord*, c'est courir une série de bordées successives et courtes.

e) – Être à bout de bord, c'est arriver à une limite de côte ou à un endroit où le navire est obligé de virer de bord ou de mouiller.

f) – Le *bon bord* (en anglais « *slant tack* ») lorsqu'on louvoie, c'est la bordée qui rapproche le plus du but ; le contraire est le *mauvais bord* (en anglais « *bad tack* », « *bad board* »).

5 – *Passer du monde sur le bord* (en anglais « *to man the fide* ») c'est faire passer des matelots des deux côtés de l'échelle de coupée pour recevoir ceux qui veulent entrer ou sortir du navire.

Remarque : Le commandement « *Passer du monde sur le bord* » ou simplement « *Sur le bord* » ne se fait que pour les officiers et pour ceux que l'on veut honorer.

6 – On dit vaisseau de *bas bord* (en anglais « *low built vessel* ») ou vaisseau de *haut bord* (en anglais « *ship of the line* ») en fonction de la hauteur de franc-bord du bâtiment.

Remarques : **a)** – Étaient vaisseaux *longs et de bas bord* : les galères, les galéasses, les galions, les galiotes, les brigantins, les frégates, les frégatons, les felouques, les polaires, les tartanes, les barques, les barquettes, les barquerolles, les piattas, les fustes, les pescadoux, les caïcs.

b) – Étaient vaisseaux *ronds et de haut bord* : les galions, les caraques, les rambarges, les pataches, les flutes, les phibots, les samiens, les caravelles, les caramouflats, les barques, les pinasses, les heux, les gabares, les aiguilles, les chaloupes.

Borda : 1 – Le chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799) a été un mathématicien, physicien, ingénieur en Génie militaire attaché aux places fortes, ingénieur du Génie Maritime et officier de Marine français ; c'était un grand savant.

Remarque : Le chevalier de Borda a fait progresser la science de la balistique ; il s'est attaché à améliorer la conservation de l'heure du port de départ pour la détermination de la longitude.

2 – Le 26 juillet 1757, pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) Borda était présent en tant qu'aide de camp de Jean-Baptiste François Desmarets, marquis de Maillebois, dit le *Maréchal de Maillebois* (1682-1762) à la bataille de Hastenbeck (26 juillet 1757), en Basse Saxe, près de l'ancienne ville hanséatique de Hamelin, sur la rivière Weser.

3 – Borda a été promu Capitaine de Vaisseau en 1777.

4 – Il a participé à la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783) en qualité de major général d'une escadre de 12 vaisseaux, sous les ordres de l'amiral commandant la flotte royale aux Antilles et sur les côtes américaines, le comte Charles-Henri d'Estaing (1729-1794).

5 – En 1795, il devint membre permanent de l'Institut National et du Bureau des Longitudes avec Joseph-Louis Lagrange (1736-1813), Pierre-Simon de Laplace (1749-1827), Joseph Jérôme Lefrançois de Lalande (1732-1807), Jean Dominique Cassini (1748-1845), Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), Pierre François André Méchain (1744-1804), Jean-Baptiste Joseph Delambre (1749-1822), Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794), Jean Nicolas Buache de la

Neuville (1741-1925), Noël Simon Caroché (1740-1813), Gaspard Monge, comte de Péluse (1746-1818)...

6 – Borda a participé à la détermination de la longueur de l'arc de méridien terrestre de Dunkerque à Barcelone avec Pierre Méchain et Jean-Baptiste Delambre, en vue de fixer la valeur de la nouvelle unité de longueur, le mètre : le mètre était la dix millionième partie du quart du méridien terrestre, compté de l'Équateur au Pôle Nord.

Remarque : La valeur retenue pour le mètre a été de 3 pieds et 11,296 lignes de la toise de Paris (loi du 19 frimaire an VIII – mardi 10 décembre 1799).

7 – Jean-Charles de Borda fait partie des 72 savants dont le nom est inscrit sur la Tour Eiffel ; il figure sur la face Bertrand François Mahé, comte de La Bourdonnais (1699-1753), entre Émile Clapeyron (1799-1864, du diagramme de Clapeyron) et Jean-Baptiste Joseph Fourier (1768-1830, des séries de Fourier).

8 – Le souvenir de Borda est attaché notamment :

i) à la *pesée de Borda* ;

ii) à un cercle de réflexion (le *cercle de Borda*) qu'il a perfectionné ;

iii) à la création du *système métrique*.

Remarque : **a)** – Le nom de « *Borda* » a été donné en 1863, après qu'il eut été retiré du service à la mer, au magnifique vaisseau de 1er rang « *Valmy* » qui avait été construit en 1847 et qui avait servi de bâtiment-amiral pendant la guerre de Crimée (1853-1854) ; il est alors devenu l'École navale des élèves de la Marine à Brest.

b) – Le « *Valmy* » de 120 canons, construit à Brest, avait été conçu par l'ingénieur Paul-Marie Leroux (1786-1853), le petit-fils de l'ingénieur bien connu Jacques-Noël Sané (1740-1831) qui lui-même avait conçu les plans :

i) des frégates de calibre 18 livres et portant 38 canons (classe « *Hébé* »),

ii) des vaisseaux de 74 canons (classe « *Téméraire* »),

iii) des vaisseaux de 80 canons (classe « *Tonnant* »),

iv) des vaisseaux de 118 canons (classe « *Océan* »).

c) – Une maquette d'arsenal très détaillée du « *Valmy* », à l'échelle 1/40 ème, principalement en ébène, en ivoire et en argent, est exposée au Musée de la Marine, place du Trocadéro à Paris.

d) – Les différents bâtiments rebaptisés « *Borda* » qui servirent d'École navale pour les élèves-officiers de la Marine furent :

i) Le vaisseau « *Commerce* », ex-vaisseau de 110 canons « *Commerce de Paris* » construit à Toulon, devenu « *Borda* » en 1839 pour remplacer en 1840 le vaisseau « *Orion* » comme école navale à Brest ;

ii) Le vaisseau de 120 canons « *Valmy* », devenu « *Borda* » en 1863 ;

iii) Le bâtiment de transport à propulsion mixte (voile et vapeur) « *Intrépide* » construit à Rochefort, devenu « *Borda* » en 1890,

iv) Le vaisseau-école d'application des élèves de la Marine à propulsion mixte « *Duguay-Trouin* », ex-navire-hôpital « *Duguay-Trouin* », ex-transport de chevaux « *Tonkin* », devenu « *Borda* » en 1913.

Bordache : 1 – [*Familier*] Élève ou ancien élève de l'École Navale de Brest.

Remarque : On appelle *Navalais* les médecins issus de l'École de médecine navale de Bordeaux.

2 – L'appellation de *bordache* vient de l'époque où les élèves de l'École Navale à Brest étaient embarqués à bord de plusieurs anciens vaisseaux qui furent tous successivement rebaptisés « *Borda* ».

[Voir le mot *Borda*].

Remarque : **a)** – L'École Navale a été transférée à terre, dans des locaux

provisoires, à Laninon, avant la Première Guerre Mondiale (1913).

b) – Une magnifique École Navale en pierres de granit, avec vue sur la rade, avait été inaugurée en 1936 sur la route du Conquet, à Saint-Pierre dans l'agglomération brestoise, mais elle a été très endommagée pendant la Seconde Guerre.

c) – Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'École Navale est établie à terre à Lanvéoc, de l'autre côté de la rade de Brest.

d) – Les bâtiments rénovés de l'ancienne École Navale abritent maintenant le CIN (Centre d'Instruction Navale) qui sert à l'instruction d'une partie du personnel de la Marine Nationale.

[Nous y avons suivi le cours d'ÉOR marine (Élève Officier de Réserve) en 1970.]

Bordage (en anglais « *shore* ») : Bordage est un ancien synonyme de *bord* dans le sens de *rive* ou de *rivage* de la mer.

Bordage (en anglais « *plank* » « *planking* ») : **1** – Planche plus ou moins épaisse employée pour recouvrir la charpente d'un navire en bois, par dehors les côtés et la carcasse du navire.

Remarques : **a)** – On dit *planche* ou *ais*.

b) – La charpente du navire est constituée principalement par les membrures, les baux et les barrots.

c) – Les vides laissés entre deux bordages contigus, que l'on nomme *coutures*, sont calfatés afin de rendre le bordé ou le pont étanches à l'eau.

d) – Les membrures reçoivent des bordages qui forment :

i) Le *bordé* à l'extérieur de la coque (côté mer) ;

ii) Le *vaigrage* à l'intérieur de la coque (côté cale).

e) – Les *baux* supportent les bordages qui font les ponts du navire.

f) – Les *barrots* supportent les bordages qui constituent les ponts des gaillards ou des dunettes.

g) – Les bordages d'extérieur à toucher la quille s'appellent les *gabords* (en anglais « *garboard streak* ») ; le can inférieur des gabords entre dans la râblure de la quille ; l'épaisseur des gabords est supérieure à celle des francs-bordages.

h) – Les bordages que l'on met après les gabords s'appellent les *ribords* ; l'épaisseur des ribords est égale à celle des francs bordages.

i) – Les francs-bordages sont les bordages au-dessus de la flottaison.

[Voir les mots *Ais*, *Bordage*, *Bordé*, *Clin*, *Carène*, *Couture*, *Préceinte*].

2 – Une file de bordages disposés bout à bout et qui s'étend de l'avant à l'arrière du navire s'appelle une *virure*.

[Voir le mot *Virure*].

Remarque : On a ainsi la virure des gabords surmontée de la virure des ribords.

3 – La longueur des bordages est d'environ 6 à 7 mètres ; les écarts sont croisés, c'est-à-dire que les joints entre les extrémités des bordages d'une virure sont éloignés de ceux des virures du dessus ou du dessous.

Remarque : **a)** – Les écarts de deux virures adjacentes du bordé ne doivent pas se trouver à une distance horizontale inférieure à 3 pieds.

b) – Deux bordages de pont ne peuvent se terminer sur le même bau qu'à condition qu'ils soient séparés par 3 ou 4 autres bordages.

[Voir les mots *Écart*, *Bau*].

4 – Les bordages que l'on cloue à l'extérieur des couples pour former la carène s'appellent *bordages de carène* ; les bordages de carène forment le bordé.

Remarque : **a)** – Les bordages extérieurs (bordages de carène) sont fixés en principe par quatre clous sur chaque couple, c'est-à-dire deux clous sur chaque membre ; les clous traversent le bordage et pénètrent les trois-quarts du membre

dans lequel ils se perdent.

b) – Lorsque les bordages extérieurs sont chevillés en fer vis-à-vis les varangues et allonges de porques, ces chevilles pénètrent l'épaisseur du côté intérieur et sont clavetées à viroles sur les porques.

[Voir les mots *Porque, Varangue, Allonge*].

c) – Dans les œuvres vives, c'est-à-dire sous la flottaison, on substitue à une partie des clous des chevilles de bois que l'on nomme *gournables* ; chaque gournable supplée deux clous d'une façon plus solide ; les gournables pénètrent toute l'épaisseur du côté du navire ; les gournables en bois allègent le navire d'un poids considérable en fer.

d) – Les bordages de revêtement extérieur du navire, qui couvrent toute sa membrure depuis la quille jusqu'au sommet de l'œuvre morte, s'appellent en construction les bordages du franc-bord ; ils sont séparés, vers le début de l'œuvre morte du navire, puis de distance en distance, par les préceintes dont ils suivent les contours.

[Voir les mots *Franc-bord, Franc-bordage*].

e) – Les bordages des ponts sont cloués sur tous les baux et sur les autres pièces qui composent le plancher des ponts.

[Voir le mot *Gournable*].

f) – Le bordé d'un côté doit être exactement symétrique de celui de l'autre côté.

g) – Des bordages de revêtement, appelés *vaigres*, couvrent la membrure à l'intérieur du navire depuis la carlingue jusqu'à la bauquière du premier pont et forment le vaigrage ; les bordages qui vont de la carlingue jusqu'aux vaigres de pont sont appelés *bordages du paillot* ; les bordages qui vont des vaigres de fleurs jusqu'à la bauquière du premier pont s'appellent *serres-bauquières* ; d'autres bordages couvrent la membrure à l'intérieur du navire depuis la gouttière jusqu'à la bauquière de chaque pont.

[Voir le mot *Fleurs* (au pluriel)].

h) – Les bordages des ponts et des membres ne sont pas empatés les uns avec les autres par leur champ ; ceux des ponts sont posés côte à côte et ceux de la membrure sont posés l'un sur l'autre.

[Voir les mots *Empater, Champ*].

i) – Le petit intervalle qui est entre deux bordages et que l'on nomme *couture* est rempli d'étoupe chassée à force (c'est ce qu'on appelle le calfatage).

5 – Les bordages qui sont cloués sur les couples à l'intérieur des cales ou des batteries s'appellent *vaigres* ; les vaigres forment ensemble le vaigrage.

6 – La surface du bordé est plus grande au milieu du navire qu'aux extrémités ; la largeur des bordages d'une même virure est donc habituellement plus grande au milieu du navire qu'à l'avant et plus grande à l'avant qu'à l'arrière.

Remarque : **a)** – Les proportions approximatives sont 5 au milieu, 4 à l'avant et 3 à l'arrière.

b) – Pour déterminer la position des coutures entre les bordages de carène sur les couples, on trace sur un ruban, pour chaque couple, l'espace entre la quille (ou une lisse ou une virure de ribord) et une préceinte (ou une lisse) et on divise la longueur trouvée en autant de segments égaux qu'il y a de virures ; on reporte alors ces distance sur le couple correspondant.

c) – La fabrication en place de gabarits flexibles appliqués sur les couples en suivant les repères des coutures et dont on recopiera le contour, à plat, sur les bordages, est un bon moyen de les tailler aux bonnes dimensions, selon l'adage bien connu des artisans du bois : « *moins on mesure et plus on est précis* ».

7 – L'ensemble des vaigres forme le *vaigrage* à l'intérieur du navire ; l'ensemble des bordages de carène forme le *bordé* à l'extérieur.

Remarque : Bien noter que *bordage* désigne une seule planche et que *vaigrage* s'applique à un ensemble de planches appelées individuellement *vaigres* ou *bordages*.

8 – Certaines files de planches (virures) sont beaucoup plus épaisses que les autres qui l'entourent : lorsqu'elles sont situées à l'extérieur de la coque au-dessus de la flottaison, on les appelle *préceintes* ; si elles sont à l'intérieur du navire, on les appelle *bauquières* ou *serres-bauquières* (en anglais « **board** ») ; enfin, les *galbords*, à toucher la quille de chaque bord, sous le navire, et les *ribords*, entre les galbords et la flottaison sont également faits en bordages épais.

Remarque : Les virures qui sont constituées de bordages d'épaisseur normale sont appelées *virures de remplissage*, parfois *bordé de remplissage* à l'extérieur des membrures ou *vaigrage de remplissage* à l'intérieur des membrures.

[Voir les mots *Bauquière*, *Préceinte*, *Galbord*, *Ribord*, *Serre*, *Virure*, *Remplissage*].

9 – À partir de 1780, les *préceintes* ne furent plus débordantes : les virures voisines (au-dessus ou au-dessous) s'épaississaient pour passer progressivement de l'épaisseur des bordages de remplissage à l'épaisseur des préceintes.

10 – Les bordages intérieurs qui couvrent les anguillers, à l'intérieur du navire, sont appelé *paracloses* ou *bordages des anguillers* ; ils peuvent se soulever partiellement pour visiter et nettoyer les anguillers.

[Voir les mots *Anguiller*, *Paraclose*].

11 – Les bordages qui sont appliqués en travers des baux et des barrots et qui constituent les ponts s'appellent *bordages de pont*.

[Voir les mots *Barrot*, *Bau*].

Remarque : L'épaisseur des bordages de pont des vaisseaux suit à peu près la force du vaisseau,

Exemples : L'épaisseur des bordages du premier pont des vaisseaux de premier rang (jusqu'à 74 canons inclus) est de 5 pouces ; de 74 à 50 canons inclusivement, elle est de 4 pouces ; pour les autres bâtiments, qui n'ont que le seul pont de leur batterie, elle est de 3 pouces.

L'épaisseur des bordages du second pont est moindre d'un pouce que celle du premier pont.

L'épaisseur des bordages des gaillards d'arrière et d'avant est moindre d'un pouce et demi que celle du second pont.

L'épaisseur des bordages de la dunette est moindre est moindre d'un demi-pouce que celle des gaillards.

12 – On appelle *bordages de point* les bordages de la carène qui ont le moins d'épaisseur et une épaisseur égale : ce sont les bordages autres que ceux qui ont une destination particulière et une épaisseur plus considérable, comme les bordages de la flottaison et les bordages de tour.

Remarques : **a)** – Les bordages de l'œuvre-vive sont ceux qui couvrent la membrure extérieure depuis la première préceinte jusqu'à la quille.

b) – Les bordages de l'œuvre-vive ont une épaisseur d'un pouce de plus que ceux du premier pont.

Exemple : Le galbord d'un vaisseau de 100 canons ou de 74 canons doit avoir 6 pouces d'épaisseur.

c) – Les bordages de l'œuvre-morte sont ceux qui couvrent la membrure extérieure entre la flottaison et le plat-bord.

d) – Les bordages de l'œuvre-morte, depuis depuis le porte-haubans du mât de misaine jusqu'à l'étrave ou au coltis, ont la même épaisseur que les préceintes entre lesquelles ils sont, afin de fortifier l'avant du vaisseau.

e) – Les bordages qui répondent aux porte-haubans du grand mât et du mât

d'artimon ont également la même épaisseur que les préceintes, pour fortifier ces parties à qui la mâture fait souvent faire de grands efforts lorsque le vaisseau est tourmenté par la mer.

Bordayer : Courir des bordées, c'est-à-dire, gouverner alternativement d'un côté et d'un autre de la route à suivre, lorsque le vent ne permet pas de porter à route.

Bord de brassage d'une voile (en anglais « *side on which the sail is carried* ») : Bord du *bras* qui est mis en tension pour orienter la vergue de cette voile à un moment donné.
Remarque : Le côté d'où vient le vent doit être considéré comme étant celui du bord opposé au bord de brassage de la grand-voile ou, dans le cas d'un navire à phares carrés, le côté opposé au bord de brassage de la plus grande voile aurique (ou triangulaire).
[Voir le mot *bras*].

Bordé : Ensemble des bordages qui recouvrent les couples et qui constituent le revêtement extérieur de la coque du navire.

Remarques : **a)** – Un bordé est à *franc-bord* lorsque les bordages sont disposés bord à bord ; il est à *clin* quand les bordages se recouvrent partiellement.

b) – L'ensemble des bordages que l'on pose à l'intérieur des couples s'appelle le *vaigrage* ; les bordages eux-mêmes sont les *vaigres*.

c) – Jadis, on employait l'expression « *franc-bordage* » ou « *franc-bord* » pour désigner l'ensemble des bordage que l'on clouait à l'extérieur de la coque pour constituer la partie verticale du bordé et que l'on appelle aujourd'hui « la *muraille* ».

d) – Il en reste l'expression « *marques de franc-bord* » qui sont des indications figurant obligatoirement sur le bordé du navire et qui indiquent notamment les enfoncements à ne pas dépasser selon les circonstances (l'été, l'hiver, l'hiver dans l'Atlantique Nord, dans les eaux tropicales, en eau douce, etc.).

Bordée : **1** – Une *bordée* est le chemin parcouru (en anglais « *board* », « *tack* ») par un navire à voiles sous l'allure du plus près, d'un virement de bord à un autre.

Remarques : **a)** – *Courir* ou *tirer des bordées* (en anglais « *to ply to windward* ») signifie louvoyer.

b) – On dit aussi *tirer des bords*.

2 – L'expression populaire et familière « *partir en bordée* » ou les autres expressions analogues signifient « *partir faire la tournée des bars* », sachant que le retour pourra se faire en état d'ébriété, avec une démarche mal assurée qui ressemble à l'allure d'un navire à voiles qui change souvent de cap et d'allure pour remonter au vent, c'est-à-dire qui tire lui-même des bordées.

3 – À la mer, l'Équipage peut être réparti en deux *bordées* égales (en anglais « *watch* ») : la bordée de bâbord (les bâbordais) et la bordée de tribord (les tribordais) qui assurent alternativement le service courant du navire.

Remarque : La répartition de l'équipage peut également se faire en trois ou quatre groupes appelés également *bordées* : deux ou trois « *bordées* » ou « *quarts* » pour la veille et la « *bordée du milieu* » pour l'entretien courant du navire à la journée.
[Voir le mot Équipage].

4 – Une *bordée* est la décharge simultanée et complète de tous les canons situés du même côté d'un bâtiment (en anglais « *broadside* »).

Bordée à brume : [Populaire] Sobriquet employé pour qualifier les membres d'Équipage dans les quarts desquels sont survenus, au cours du voyage, plusieurs événements *fâcheux* tels que des échouements, ou simplement *déplaisants* tels que de la brume épaisse ou encore, s'il s'agit d'un navire à voiles, des périodes de calme.

Bordel : Lieu de prostitution.

Remarque : C'est un terme qui ne s'emploie pas en bonne compagnie.

Bordelaise : Appellation des futailles de 225 à 230 litres de capacité, utilisées jadis dans la marine de commerce pour servir au transport du vin de Bordeaux vers l'Angleterre ou les pays du Nord, mais aussi pour transporter toutes sortes de marchandises solides ou liquides.

Border (en anglais « *to hal aft the sheet* ») : **1** – Border une voile (en anglais « *to haul aft a sail* », « *to haul out a sail* »), c'est achever de tendre la partie inférieure de cette voile appelée bordure, en halant sur son écoute.

Remarques : **a)** – Border plat une voile, c'est raidir le plus possible son écoute.

b) – *Borde plat* ! (en anglais « *flatten in* ») est l'ordre que l'on donne pour raidir au maximum la bordure de la voile.

c) – Une voile *borde plat* lorsque, son écoute ou ses écoutes étant bien raidies, les sections horizontales de cette voile sont droites ou à peu près.

2 – *Border*, c'est appliquer et fixer les bordages sur la membrure d'un navire, sur ses baux et sur ses barrots, pour les recouvrir et former la surface extérieure de la coque de ce navire (en anglais « *to plank* », « *to sheet aft* », « *to line* »).

Remarque : On commence habituellement l'opération par les trois virures (ou rangées de bordage) de la première préceinte.

[Voir les mots *Bau*, *Barrot*, *Bordage*, *Préceinte*, *Virure*].

3 – *Border* une côte (en anglais « *to close aft* »), c'est la côtoyer, la longer par la mer, marcher le long de la côte.

4 – *Border les avirons* (en anglais « *to ship the oars* »), c'est les mettre en place pour se préparer à nager ou à ramer.

3 – [Au figuré] Un homme *mal bordé* est un homme de mauvaise humeur, ou mal disposé.

Border (en anglais « *to border* », « *to burr up* ») : Battre les bord d'un métal sur le camp, ou les ployer sur eux-mêmes et les souder pour donner aux côtés une épaisseur plus grande que celle du reste de la surface.

Remarque : On borde ainsi les feuilles de cuivre, de tôle ou de fer blanc, pour qu'elles aient plus de force dans les joints.

[Voir le mot *Camp*].

Bordereau : Mémoire des espèces diverses qui composent une certaine somme.

Bordé sur membrure : Procédé de construction d'une coque de navire, ou d'une coque de maquette, où l'on commence par réaliser le squelette, à savoir la quille, les couples (*couple est le mot exact pour désigner les membres*) et les baux, et ensuite à poser sur les couples le bordé à l'extérieur, le vaigrage à l'intérieur et, sur les baux, les bordage de ponts.

Remarque : On appelle aussi ce mode de construction « *à membrures premières* ».

Bordier (en anglais « *lap-sided ship* ») : Un *bâtiment bordier* est celui qui a un faux côté, c'est-à-dire que ce bâtiment navigue sensiblement moins bien, s'incline, dérive, fatigue davantage ayant les amures d'un bord que de l'autre.

Remarque : Cette différence provient ordinairement de ce que l'un des côtés du navire est plus ou moins bien construit, plus ou moins léger, plus ou moins chargé que l'autre côté.

Bordigue : **1** – Pêcherie installée en Méditerranée.

2 – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine :

i) Il est interdit de placer aucune bordigue dans les Ports et autres lieux où ils puissent nuire à la navigation.

ii) Les propriétaires et fermiers des bordigues sont tenus d'en curer

annuellement les fosses et canaux, chacun à l'endroit et dans l'étendue de leur bordigue, en sorte qu'il y ait en tous temps quatre pieds d'eau au moins, à peine de trois cens livres d'amende et d'y être mis ouvriers à leurs frais.

iii) Il leur est interdit de fermer leurs bordigues depuis le premier mars jusques au dernier de juin.

iv) Les propriétaires et fermiers des bordigues ne pourront prétendre aucuns dépens, dommages ou intérêts contre les maîtres dont les bateaux auront abordé leurs bordigues, s'ils ne justifient que l'abordage a été fait par leur faute ou malice.

Bordolingue (en anglais « *garboard strake* ») : Bordage extérieur compris entre un bordage de galbord qui, lui-même, touche la quille, et la flottaison.

Remarque : On dit plus souvent *ribord*.

Bord sous le vent : Le bord opposé à celui du vent.

Remarque : On dit aussi *côté sous le vent*.

Bordure (en anglais « *foot* ») : **1** – Côté inférieur d'une voile aurique.

2 – Longueur de la ralingue la plus basse d'une voile carrée.

Remarques : **a)** – Selon les cas la bordure peut être droite, ronde ou échancrée.

Quand la bordure est droite ou quand elle est échancrée, sa ralingue est plus forte que les autres. Quand, au contraire, la bordure est ronde, sa ralingue est faible et légère.

b) – On appelle également *ralingue de fond*, la bordure de la voile carrée.

c) – Border une voile, c'est en raidir l'écoute.

Bordure continentale :

Bord du vent : Le bord du navire contre lequel souffle le vent.

Remarque : On dit aussi *côté du vent*.

Boréal : Qui est ou qui se montre du côté du Nord.

Remarques : **a)** – *Hémisphère boréal* est synonyme d'hémisphère Nord ; le *cercle boréal*, ou cercle arctique, est le parallèle de latitude 66° 33' 44" Nord.

b) – Le dieu grec **Boršaj**, fils d'Astrée (la déesse de la Justice) était le dieu du vent du Nord.

c) – Le *borée*, encore appelé aquilon, était le nom du vent du Nord chez les Romains.

d) – L'hémisphère Sud est appelé hémisphère austral.

e) – L'*auster* était le nom du vent du midi chez les Romains.

Borgne (Ancre –) : On appelle *ancre borgne* une ancre à jas qui n'a qu'une patte afin que, si elle a été mouillée par petit fond dans un port à marées, le navire qui l'a mouillée ou un autre navire qui passe à l'endroit où elle a été mouillée, ne soit pas exposé à être arrêté par la patte qui n'est pas enfoncée dans le fond si on avait employé une ancre ordinaire à deux pattes.

Remarque : Quelquefois, la patte qui manque est remplacée par un anneau qui peut, au besoin, être employé pour saisir cette ancre et la relever.

Bornage (en anglais « *limited coasting trade* ») : **1** – Le bornage était naguère la navigation faite par un navire ou une embarcation jaugeant 25 tonneaux au plus.

2 – Un navire au bornage était autorisé à faire des traversées de 15 lieues marines (45 milles marins) au plus, avec faculté d'escales intermédiaires entre le port de départ et un autre point déterminé, mais qui ne devait pas en être distant de plus de quinze lieues marines (45 milles marins).

Remarque : À partir de la loi du 26 décembre 1930, le terme de « bornage » est remplacé par l'expression « navigation côtière » ; les navires concernés sont

autorisés à s'éloigner de 65 milles de leur port de départ et embarquer un capitaine titulaire d'un brevet délivré par la Marine Marchande.

Borrélie : Les borrelies sont des bactéries parasites ; le genre *Borrelia* regroupe quelques dizaines d'espèces connues et probablement d'autres qui n'ont pas encore été découvertes.

Remarques : **a)** – Le médecin et biologiste français Amédée Borrel (1867-1936) dont le nom a été utilisé pour former le mot *borélie*, fut un élève direct de Louis Pasteur ; il collabora avec Alexandre Yersin et Léon Charles Calmette pour la lutte contre la peste bubonique.

[Voir le mot *Yersin*].

b) – La réponse des mammifères aux infections par les borrelies est encore mal comprise.

c) – Les borelies se développent dans des mammifères porteurs tels que les cerfs dans lesquels ils se reproduisent et elles peuvent ensuite infecter l'homme et lui communiquer des maladies qui peuvent être très graves lorsqu'elles sont au troisième stade, qui sont toujours difficiles à diagnostiquer et souvent non-détectées lorsqu'elles sont aux deux premiers stades car non recherchées.

d) – Les borrelies parthogènes pour l'homme utilisent des acariens piqueurs tels que les *tiques* comme vecteurs entre les animaux porteurs et l'homme ou d'autres récepteurs tels que des animaux domestiques.

e) – La salive d'une même tique peut inoculer plusieurs espèces différentes de borrelies à une même personne.

f) – Les maladies causées par les borrelies sont appelées des borreliosés.

g) – Les borrelies sont assez grosses pour être vues avec un microscope optique à fort grossissement.

h) – La *borrelie burgdorferi* est le germe pathologique responsable de la maladie de Lyme ; d'autres borelies sont responsables d'autres maladies très graves et invalidantes.

Bosco : **1** – Dans la marine marchande, appellation familière du Maître d'Équipage.

2 – Dans la Marine Nationale, on appelle familièrement *bosco* l'officier marinier chef des manœuvriers.

Remarque : On appelle parfois *boscos* tous les membres du service de manœuvre.

Bosnie-Herzégovine (Annexion de 1908) : **1** – L'annexion de fait de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, en octobre 1908, avait pour but d'empêcher l'unité politique des Serbes de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et du Monténégro.

Remarque : Les Serbes étaient chrétiens orthodoxes et slaves.

Les habitants de l'Herzégovine étaient majoritairement chrétiens orthodoxes.

Les Bosniaques étaient majoritairement chrétiens catholiques romains.

2 – Rappels concernant la fin de l'Empire ottoman :

i) Le nationalisme venu de France au XIX^{ème} siècle avait gagné progressivement tout l'Empire ottoman.

ii) Les territoires arrachés à la domination ottomane étaient devenus des foyers nationalistes, souvent sous la domination d'un État occidental.

iii) Le traité d'Akkerman donna au tsar de Russie le protectorat sur la Valachie et la Moldavie.

iv) En 1830, la Serbie devint une principauté autonome, tributaire et vassale de l'Empire ottoman.

v) La Grèce devint indépendante en 1830 avec l'aide de la France et de l'Angleterre, après une guerre très dure.

[Voir l'expression *Navarin (Bataille navale de –)*].

vi) La France occupa l'Algérie, vassale de la Turquie, à partir de 1830.

vii) En 1859, la Valachie et la Moldavie s'unirent pour devenir la Roumanie.

viii) En 1860, le Liban devint une province autonome gouvernée par un chrétien avec l'aide de la France.

ix) Le traité de San Stefano (1878) qui mettait fin à la guerre russo-turque de 1877 a abouti à la création de la Bulgarie, qui devint indépendante en 1908.

x) La Tunisie devint un protectorat français par le traité du Bardo (1881).

xi) En revanche, la révolte des Arméniens (1894-1896) fut réprimée très durement par les Turcs.

xii) La Crète devint autonome en 1898.

xiii) L'Autriche annexa la Bosnie et l'Herzégovine en 1908.

xiv) L'Italie envahit la Tripolitaine en 1911 et l'annexa (traité d'Ouchy - 1912).

xv) Les Turcs s'allièrent aux Puissances centrales dans la guerre de 1914-1918 et ils ont été entraînés dans la défaite.

3 – Les Traités de Sèvres et de Lausanne :

i) L'Empire ottoman fut démembré par le Traité de Sèvres (10 août 1920) ; elle ne gardait en Europe qu'Istanbul et, en Asie, que l'Anatolie occidentale et Smyrne.

ii) La France occupa la Syrie.

iii) Le Détroits (des Dardanelles au Bosphore) furent mis sous la tutelle d'une Commission internationale et le passage fut déclaré libre en temps de paix comme en temps de guerre.

iv) Les anciennes Capitulations, qui avaient toutes été abolies unilatéralement par les Turcs en 1908, furent rétablies.

Remarques : a) – Les Capitulations de 1536 avaient donné aux Français le droit de voyager et de commercer ; les Français avaient la liberté de religion ; le consul de France pouvait seul juger les affaires opposant des Français sur le sol ottoman ; les successions de sujets français étaient de son ressort.

b) – D'autres Capitulations concernaient les relations de la Turquie avec d'autres États européens.

v) Le Traité de Sèvres qui prévoyait la création d'un Territoire kurde autonome et d'une République d'Arménie ne fut pas ratifié par toutes les parties signataires ; après la guerre d'indépendance turque de 1919, le Traité de Sèvres fut remplacé par le Traité de Lausanne (24 juillet 1923).

vi) Par le Traité de Lausanne, l'Arménie était partagée entre la Russie soviétique et la Turquie.

vii) Par le Traité de Lausanne, la Grèce perdait un grand nombre des droits qu'elle avait acquis par le Traité de Sèvres ; de plus, elle dut accueillir plus d'un million de Grecs expulsés de Turquie.

3 – La République turque :

i) La République turque fut proclamée le 29 octobre 1923 : Mustafa Kemal (1881-1938) fut le premier président de la République turque.

ii) L'Islam cessa en 1928 d'être, en Turquie, une religion d'État.

Boson : Un boson est une particule élémentaire de spin entier.

Les photons, les gluons, les bosons W, les bosons de Higgs sont des *bosons*.

– les *photons* sont les particules qui transmettent les ondes électromagnétiques (lumière visible et invisible, rayons X, rayons γ , ondes radio-électriques, etc.) ;

– les 8 *gluons* sont les particules qui transmettent l'interaction forte ; ils lient les quarks ensemble pour former les hadrons (protons, neutrons) ;

– les *bosons W* sont les particules qui transmettent l'interaction faible (W vient du mot anglais « *weak* » qui signifie *faible*) ;

– les *bosons de Higgs* sont les particules qui transmettent la masse.

Remarques : a) – Le mot « *boson* » a été choisi pour honorer le physicien indien Satyendranath Bose (1874-1974).

b) – On appelle « bosons » les particules de *spin entier* ; les particules de *spin demi-entier* sont des « fermions ».

Boson de Higgs : Voir l'expression « *Higgs (Boson de –)* ».

Bosphore (en anglais « *Bosphorus* ») : **1** – Sorte de canal maritime étroit qui sépare deux étendues de mer.

Remarque : On appelle particulièrement *Bosphore de Thrace* le passage qui relie la Mer de Marmara de la Mer Noire (en turc « *Boğaziçi* » ; en grec « *Βόσπορος* ») ou *Bosphore Cimmérien*, celui qui relie la Mer d'Azov de la Mer Noire.

2 – Le Bosphore qui sépare les deux parties (européenne et asiatique) de la ville d'Istanbul est traversé par deux ponts, et un troisième est en construction.

Remarques : a) – Le premier pont a été construit entre 1970 et 1973 entre Ortaköy et Beylerbeyi et sa longueur est de 1389 mètres.

b) – Le pont de Fatih Sultan Mehmet a été construit entre Kavacik et Rumelihisar entre 1985 et 1988.

3 – La tour de Léandre, bâtie sur une petite île dans le détroit du Bosphore turc, devant le quartier d'Üsküdar, à Istanbul, a été construite en 408 avant J.-C. pour surveiller les mouvements des navires perses dans le Bosphore ; elle a servi de *phare* pour la navigation pendant des siècles.

Bosse : 1 – (En anglais « *boat rope* », « *stopper* », « *painter* ») On appelle bosse d'une embarcation un cordage maniable frappé à l'avant de cette embarcation et servant à l'amarrer sur le côté ou à l'arrière d'un navire, à un quai, sur une bouée ou sur tout objet fixe ou flottant.

Remarques : a) – La bosse frappée à l'avant d'une embarcation ou d'un canot a habituellement la longueur de cette embarcation ou de ce canot, ou une longueur un peu plus faible s'il faut éviter qu'elle ne se prenne dans son hélice.

b) – Les embarcation ont une petite bosse à l'autre extrémité, que l'on utilise dans le cas d'un accostage.

2 – On appelle aussi *bosse* le cordage qu'on lance à un canot qui accoste afin qu'il puisse s'en servir pour s'amarrer (dans ce cas, on emploie aussi l'expression *faux-bras*).

3 – (En anglais « *stopper* ») Morceau de fort cordage, très court, fixé à un point solide du navire par une de ses extrémités, l'autre servant à retenir un câble, une chaîne, un grelin, une aussière, une manœuvre, une amarre quelconque dans l'état de tension qu'ils doivent posséder, en les enveloppant par des tours serrés et multiples.

La bosse se termine souvent par un fouet ou une aiguillette :

i) On appelle *fouet* (en anglais « *tail* ») la tresse qui termine une bosse en diminuant jusqu'à l'extrémité en forme de pointe.

ii) On appelle *aiguillette* (en anglais « *laniards* ») ou *raban* une petite corde mise au bout de la bosse et qui sert à saisir le câble.

Remarques : a) – Une bosse employée à retenir un câble d'ancre, une chaîne, un grelin ou un cordage de fort diamètre qui est en train de filer, est appelée *barbarasse* (en anglais « *ring-stopper* »).

[Voir le mot *Barbarasse*].

b) – Une bosse sert à saisir l'ancre à jas contre le bord d'un navire.

3 – On appelle *bosses cassantes* des bossés que l'on installe de distance en distance sur une amarre ou une chaîne ; elles absorbent les chocs en s'allongeant progressivement l'une après l'autre jusqu'à la rupture.

4 – (en anglais « *gog rope* ») Cordage dont chacune des extrémités est fixée à l'arrière d'un remorqueur dit « *traditionnel* » (c'est-à-dire à hélice et à croc de remorquage central) et qui prend la remorque entre le croc du remorqueur et le navire assisté : elle sert à brider la remorque et à empêcher le remorqueur placé à l'arrière d'un navire d'être tiré en travers avec un risque de cabanage.

Remarques : a) – La bosse rappellera l'arrière du remorqueur dans le direction du navire remorqué si la remorque est mise brusquement sous tension ; le remorqueur évitera ainsi de chavirer s'il est entraîné par le travers à grande vitesse mais, en contre-partie, sa capacité à manœuvrer à faible vitesse et sans forcer sur sa remorque sera réduite.

b) – Le remorqueur qui a bossé sa remorque au moment de la prise de remorque choquera ou larguera sa bosse pour redevenir manœuvrant lorsque le convoi sera arrivé devant le poste à quai et que la vitesse du navire assisté sera et restera très faible.

c) – Les remorqueurs dits « *traditionnels* » ont le plus souvent un treuil de bosse commandé à distance, qui permet au maître d'Équipage sur le pont ou au capitaine à la timonerie, de régler la longueur de la bosse sans prendre de risques.

Bosse à bouton : Fort tronçon de cordage en chanvre muni à une extrémité d'un croc, et à l'autre extrémité d'un nœud en cul de porc.

La bosse est retenue par son croc à une boucle du pont et elle est bridée sur la chaîne par une *erse* en chanvre que le cul de port empêche de glisser : on libère la bosse en coupant la *erse*.

Bosse à échappement : Bosse de chaîne d'ancre constituée d'un ridoir et d'une sorte de griffe à échappement, pour enserrer une maille de la chaîne.

Le ridoir sert à adapter la longueur de la bosse pour répartir équitablement la charge de deux bossés placées simultanément sur la chaîne.

La griffe à échappement peut libérer instantanément la chaîne sous tension par action sur un coin formant *linguet*.

Remarque : Chaque ligne de mouillage est souvent munie de deux bossés à échappement ; certaines lignes de mouillage sont retenues par des stoppeurs.

Lorsque l'ancre vient d'être mouillée, on retient la chaîne uniquement avec le frein de la couronne de Barbotin, en attendant de la saisir au moyen des bossés à échappement ou du stoppeur.

Bosse à griffe : Une bosse à griffe peut servir à assurer la chaîne de l'ancre lorsque le navire est au mouillage, si l'on n'a pas une totale confiance dans le frein *Bordaches* du guindeau et que l'on ne dispose pas de stoppeur de chaîne.

Remarque : Une bosse à griffe est un bout de chaîne muni d'une boucle à une extrémité et dont l'autre bout retient une sorte de griffe en acier forgé à 2 dents recourbées, que l'on peut glisser entre les mailles de la chaîne pour la retenir ; on capelle la boucle de la chaîne sur une bitte d'amarrage pour servir de point fixe.

Bosser : 1 – Retenir, fixer ou arrêter temporairement une chaîne ou un câblot d'ancre, une remorque, une amarre ou une manœuvre, etc., au moyen d'une ou de plusieurs bossés.

Remarque : Pour bosser un cordage, on fixe la bosse à proximité de ce cordage, puis on fait deux tours-morts autour du cordage, dirigés vers le point fixe, et enfin on tourne la bosse autour du cordage dans le sens contraire de celui des deux tours morts, en éloignant du point fixe l'extrémité libre de la bosse.

2 – Bosser l'ancre, c'est la mettre à sa place sur les traversins et la saisir.

Bossoir (en anglais « *cat head* ») : Sur les navires de l'ancienne Marine en bois, on appelait *bossoirs* des pièces de bois débordant du navire de chaque côté, qui servaient, d'une part à hisser et à suspendre les ancres, d'autre part à tenir des embarcations

ou différents objets en dehors de la muraille du navire ; la tête du bossoir était évidée de façon à pouvoir y placer trois roues de poulies dans lesquelles on faisait passer les retours de cordage d'un palan qu'on nomme le capon ; ce palan servait à élever l'ancre à la tête du bossoir, pour la mettre ensuite à son poste.

Remarques : a) – Vus de dessus, les bossoirs d'ancre faisaient un angle d'environ 45° avec la ligne de quille.

b) – Sur les navires à voiles, l'*homme de bossoir* faisait la veille à la mer près du bossoir de capon (ou bossoir de l'ancre) ; il informait l'officier de quart, qui se tenait sur la dunette et qui avait la vue masquée par la voilure et le gréement, de ce qu'il voyait ou de ce qu'il avait vu à la proue du navire.

c) – L'expression « *ouvrir l'œil au bossoir* » signifie *surveiller attentivement* la mer, jusqu'à l'horizon, et signaler à l'officier chef de quart qui se tient sur la dunette, tout navire que l'on vient d'apercevoir, toute terre nouvelle, tout obstacle à la navigation qui est masqué à sa vue.

d) – L'expression consacrée employée par l'homme de bossoir qui vient d'être remplacé à son poste, et qui rend compte à l'officier de quart qu'il n'y a pas navires dangereux sur l'avant et que l'on n'aperçoit pas de côtes non encore signalées est : « *rien de nouveau sous le bossoir, Monsieur, les feux sont clairs* » ; il indique ainsi que les feux de navigation sont allumés et, si ces feux ne fonctionnent pas à l'électricité, que leurs verrines ne sont pas salies par la fumée de combustion du pétrole.

e) – Dans certaines compagnies de navigation de longue tradition comme les Messageries Maritimes, on a continué à appeler « *hommes de bossoir* » les matelots qui faisaient la veille sur la passerelle de navigation des navires à propulsion mécanique.

Bot (en anglais « *boat* ») : Petite embarcation, canot, chaloupe, destiné à aller soit à la voile, soit à l'aviron.

Remarques : a) – Le *bot* à voiles porte un seul mât vertical et un beaupré ; il ne grée pas de hunier.

b) – On fait sonnet le « *t* » final de *bot*, comme dans *bout, équipet, tout, lent, etc.*

Bot : Dans le marais poitevin, on appelle *bot* un canal servant à assécher les terres agricoles.

Remarques : a) – En réalité le *bot* est constitué d'un canal et d'une ou deux levées qui le longent et qui protègent les terres desséchées de l'invasion par l'eau.

b) – Le *canal* conduit les eaux de drainage à la mer ou dans l'estuaire d'une rivière par l'intermédiaire d'une écluse que l'on ferme quand la marée monte.

c) – Les écluses séparant les canaux de la mer ou des rivières sont habituellement à ouverture et fermeture automatiques ; elles permettent aux canaux de se vider à la basse mer pour assécher le marais.

d) – Les levées servent de voies de circulation dans le marais.

e) – Les levées elles-mêmes sont parfois appelées *botz* (avec un « *z* » final).

Bot : Petit programme automatique ou semi-automatique exécutant des tâches répétitives, utilisé sur le réseau Internet.

Remarques : a) – Un *bot* peut se connecter et interagir avec un serveur informatique comme un programme client qui serait utilisé par un humain.

b) – Bot, en ce sens, est la contraction par aphérèse de *robot*.

c) – Il existe des *bots utiles* : robots de recherche, robots bibliothécaires, etc.

d) – Il existe des *bots malicieux* qui peuvent infecter des ordinateurs distants en utilisant des failles de sécurité.

[Voir le mot *Botnet*].

Botnet : Réseau malveillant constitué de machines commandées à distance, permettant une gestion distribuée d'actions offensives ou malveillantes en utilisant des bots.
[Voir le mot *Bot*].

Botos : Appellation locale des dauphins roses vivant en Amazonie.

Botte : Coup de fleuret ou d'épée.

Remarque : En escrime, on appelle *botte secrète* un coup dont la parade est inconnue de l'adversaire.

Botte : Chaussure de cuir ou de caoutchouc qui enferme le pied et la jambe.

Remarques : **a)** – Pour chaque longueur de pied caractérisée par le pointure de la botte, les fabricants proposent plusieurs modèles en fonction de la grosseur des mollets.

Le fabricant de bottes « Le Chameau » propose, pour chaque pointure, le choix de 10 modèles différents pour tenir compte des différences de grosseurs des mollets des clients.

b) – La botte en crêpe de caoutchouc a été inventée en 1927 par Claude Charnot.

c) – Claude Charnot installa une manufacture en Normandie en 1939 ; en 1949, il en ouvrit une seconde au Maroc ; en référence à l'Afrique du Nord, peut être pour rappeler phonétiquement son patronyme, il appela sa société « *Le Chameau* ».

Botte (En anglais « *lead canal* ») : Tuyau de plomb dont on garnit les lieux d'aisance.

Botte : Sorte de tonneau.

Remarque : Botte est parfois synonyme de *futaille*.

Botte : Quantité déterminée de choses de même espèce liées ensemble.

Exemples : Botte de paille ; botte de foin ; botte de soie ; botte de paperasses.

Botte (Mettre en –) : **1** – Une embarcation est *en botte*, *en pièces* ou *en fagot* (en anglais « *in shakes* », « *in frame* ») quand les bois qui la compose ont été démontés et liés en fagots pour prendre moins de place sur le navire qui la porte ; elle sera remontée à son lieu de destination ou lorsqu'elle sera utilisée.

Les membres ou autres pièces d'un canot mis en botte sont numérotés pour faciliter leur remontage.

Remarque : On dit quelquefois familièrement qu'un appareil ou un organe est « *en botte* » ou qu'il se trouve « *en botte* » quand il est en avarie ou en réparations, car il n'est pas plus en état de servir que s'il était resté démonté et lié en fagot.

[Voir le mot *Fagot*].

2 – Mettre une barrique ou une autre futaille *en botte* ou *en fagot*, c'est la démonter et faire un paquet des douvelles et des cercles afin qu'elle occupe moins de place à bord ou à terre.

Remarques : **a)** – On peut conserver les bottes de futailles dans l'eau pour éviter que les douvelles ne rétrécissent en séchant.

b) – Lorsque l'on embarquait en bottes les barriques destinées à recevoir la cargaison du voyage, ou le produit de la pêche, ou la graisse des baleines, on embarquait du feuillard pour pouvoir les remonter au moment de les remplir.

Botte forte (en anglais « *gasket* ») : Nom d'un cordage qui était destiné à infliger des punitions corporelles.

Boucanier : **1** – (En anglais « *bucaneer* », « *buccaneer* ») : Nom donné aux aventuriers qui chassaient le bœuf sauvage aux Antilles pour en boucaner la viande et faire le commerce des peaux.

2 – Par extension, c'est le nom donné aux pirates et autres flibustiers des Antilles au XIX^{ème} siècle.

Remarques : **a)** – Boucaner la viande ou le poisson, c'est les faire sécher à la

fumée.

b) – Saurer le poisson, c'est faire sécher du poisson à la fumée jusqu'à ce qu'il atteigne la couleur saure (jaune tirant sur le brun).

On fait saurer le poisson dans des saurisséries.

3 – Gros et long fusil utilisé par les boucaniers (en anglais « *long sea musket* »).

Boucau (en anglais « *mouth* ») : En Gascogne, on appelle *boucau* une embouchure de rivière ou une entrée de port.

Remarque : On dit d'un navire qui est au bas de l'Adour qu'*il est au boucau*.

Boucaut (en anglais « *dry cask* ») : Futaille (généralement démontable) qui sert à contenir des marchandises devant être conservées *sèches* (sucre, morue, victuailles, voiles, etc.) et que l'on transporte en pontée, c'est-à-dire sur le tillac.

[Voir le mot *Tillac*].

Remarques : **a)** – Les boucauts sont habituellement faits en bois de hêtre.

b) – Des boucauts servent à enfoncer les voiles pour les garder lorsqu'elles ne sont pas employées, qu'elles ne peuvent tenir dans les soutes et qu'elles doivent rester au sec.

Bouchain : On appelle *bouchains* les parties basses de la carène servant de transition entre les fonds et le départ des murailles ; les *bouchains* sont généralement arrondis.

Remarques : **a)** – On dit que le bouchain est vif quand l'angle entre le bordé et le fond n'existe pratiquement pas.

b) – Certains appellent *bouchain* la largeur d'un navire à l'endroit où sont placées les varangues plates.

c) – On appelait autrefois *bouchain* la plus grande largeur d'un navire hors bordages (c'est la largeur hors tout).

d) – La *largeur au bau* se mesure hors membres (c'est la largeur hors membres) sans compter l'épaisseur des bordages ; la *largeur au bau*, ou *largeur au maître-bau* est une largeur inférieure à la largeur hors tout.

Bouche : **1** – Embouchure d'une rivière, entrée d'un canal (en anglais « *bogue* », « *mouth* »).

Exemple : Les Bouches du Rhône.

2 – On donne parfois le nom de « *bouches* » à des *embouquements* situés entre des îles, des écueils, des dangers et par lesquels des navires passent habituellement.

Exemple : Les Bouches de Bonifacio.

3 – La bouche d'un canon est l'orifice par lequel sort le projectile (en anglais « *muzzle* »).

Remarque : On appelle *bouches à feu* les canons, les obusiers, les mortiers.

Bouchon : **1** – Un *bouchon de brume* est un petit banc de brume de peu d'étendue, comme on en rencontre quelquefois en Manche par beau temps (en anglais « *wisp of mist* », « *patch of fog* »).

2 – Morceau de liège ou de matériau équivalent utilisé pour soutenir une partie d'une ligne de pêche à la surface de l'eau (en anglais « *stopper* », « *float* », « *cork* »).

3 – Cylindre de bois ou de liège servant à fermer une bouche à feu (en anglais « *firing key* », « *top plugged* »).

Remarque : On dit aussi *tape de bouche*.

4 – Poignée d'étau utilisée pour nettoyer ou pour faire briller les objets.

Bouchon : [Vieilli] Bouchon, se dit d'un rameau de verdure, ou de quelque autre chose semblable qu'on attachait à une maison pour faire connaître aux passants qu'on y vendait le vin du patron en pot.

[D'après le *Dictionnaire de L'Académie française* – 5ème édition – 1798].

Exemples : Un bouchon de cabaret.

Remarques : **a)** – Encore aujourd’hui, on appelle *bouchons*, à Lyon, certains cabarets qui vendent du vin de beaujolais en pot pour accompagner des plats régionaux simples et traditionnels, principalement faits avec des abats de porc.

b) – La bourgeoisie lyonnaise, qui ne mangeait pas d’abats et qui ne buvait que du vin logé et cacheté, ne fréquentait pas les bouchons..

c) – Les *bouchons lyonnais* proposaient naguère, en début de matinée, des plats consistants et roboratifs aux canuts qui avaient travaillé de nuit.

d) – On dit « *à bon vin il ne faut point de bouchon* » pour dire que les bonnes choses n’ont pas besoin de publicité.

e) – Jadis, on ne pouvait vendre en pots que le vin de sa propre production.
[Voir le mot *Pot*].

Bouchon gras : Appellation familière et légèrement péjorative des mécaniciens sur les navires.

Remarque : Ce nom vient du bouchon d’étoupe ou du chiffon que les mécaniciens ont souvent à la main pour essuyer l’huile, la graisse ou le cambouis qui ont pu suinter des différents organes de la machine, afin d’en déterminer l’origine ou de nettoyer les pièces.

Bouchonner : **1** – Mettre en bouchon, chiffonner.

Exemple : Bouchonner du linge.

2 – On dit « *bouchonner un cheval* » pour dire *le frotter avec un bouchon de paille*.

[Voir le mot *Bouchon*].

Bouchon vaseux : Masse vaseuse en suspension, se déplaçant dans les eaux des estuaires à marées, provenant d’organismes d’eau douce tués au contact de l’eau de mer et mêlés à des sédiments ; le volume du bouchon vaseux et sa position par rapport à l’embouchure de la rivière varient avec les marées.

Remarques : **a)** – Les navires qui descendent la Charente ont parfois quelque difficulté à gouverner ; on dit couramment que c’est à cause du « *bouchon vaseux* » mais sans expliciter ce que cache cette explication.

b) – En période de crue, on observe en Charente, à certains moments de la marée et notamment en fin de montant (c’est le moment que choisissent les navires pour se présenter devant le sas de Rochefort) :

i) en surface, un écoulement d’eau douce vers l’aval,

ii) près du fond, un écoulement d’eau salée vers l’amont,

sans que ces deux masses d’eau ne se mélangent.

c) – Il est probable que l’*interface* entre les écoulements d’eau douce (assez claire) et d’eau salée (plus chargée en sédiments et plus dense) soit ondulée, peut-être avec un profil quasi-sinusoïdal.

d) – Un navire en situation de marche oblique dans la rivière subit un couple de rotation horizontale variable de minute en minute, selon la densité moyenne de l’eau que sa surface immergée rencontre : l’angle de barre nécessaire pour garder un cap est variable en fonction de l’élévation de l’interface eau douce-eau salée, sans que l’homme de barre ou le pilote automatique ne sache en anticiper les effets.

e) – De plus, si les écoulements d’eau douce en surface et d’eau salée en profondeur ont des vitesses importantes en sens opposés, la vitesse moyenne instantanée de rencontre de l’eau de la rivière avec la carène du navire varie selon la profondeur de l’interface de séparation des deux écoulements à cet instant.

Bouchot : **1** – Espèce de parc fait de claies pour servir de pêcherie, construit en mer sur une grève à marées et dans des parages découvrant ou presque découverts à la basse mer, souvent dans l’estuaire d’une rivière à marées navigable.

Remarques : a) – Des pieux plantés verticalement dans le sol, proches les uns des autres, forment deux lignes droites légèrement convergentes ; des branchages sont entrelacés entre les pieux.

b) – La grande ouverture est tournée vers la côte ; la petite ouverture, tournée vers le large, est fermée par une sorte de nasse appelée *boutet* dans laquelle le poisson est retenu : le poisson est prélevé à la basse mer.

c) – Un *gord* en amont dans une rivière à marées ressemble à un bouchot dans l'estuaire de cette rivière.

[Voir le mot *Gord*].

d) – Les bouchots faits de pieux en bois sont des obstacles à la navigation moins nuisibles que les écluses à poissons élevées en pierres.

e) – L'ordonnance sur la Marine d'août 1681 a interdit d'exploiter des bouchots à moins de 200 brasses du passage ordinaire des navires dans l'embouchure des rivières navigables.

[Voir l'expression *Mytiliculture en baie de l'Aiguillon*].

2 – Les bouchots servent aujourd'hui exclusivement à fixer les moules juvéniles ; les moules restent attachées aux pieux des bouchots jusqu'à ce qu'elles aient atteint une taille commercialisable.

Remarque : Aujourd'hui, les bouchots à moules sont seulement constitués de pieux ; ces pieux sont souvent plus espacés que ceux des bouchots jadis utilisés également comme pièges à poissons.

[Voir le mot *Boutet*].

3 – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la Marine, les parcs à poissons appelés bouchots, construits de bois entrelacés comme des claies, avaient dans le fond, du côté de la mer, une ouverture de deux pieds de large qui ne pouvait être fermée de filets, grilles de bois, paniers ni autre chose depuis le premier mai jusques au dernier jour d'août.

4 – [*Vieilli*] Vanne d'écluse littorale baissée quand la marée remonte, levée quand la marée est presque basse, afin d'évacuer à la mer l'eau douce des canaux d'assèchement des marais côtiers.

Remarque : Cette acception est un particularisme poitevin-saintongeais.

Bouchoteur : Exploitant de bouchots.

[Voir l'expression *Mytiliculture en baie de l'Aiguillon*].

Boucle : [*En informatique*] Une boucle permet de répéter un code un certain nombre de fois ou jusqu'à ce qu'une condition change.

Remarques : a) – Les boucles *for* sont utilisées pour les actions répétées un nombre de fois prédéfini.

b) – Les boucles *while* sont utilisées pour exécuter une action aussi longtemps qu'une condition est remplie.

Boucle (en anglais « *ring* », « *hank* ») : Anneau ou cercle en fer.

Remarques : a) – Un anneau ou un cercle en *corde* ou en *bois* est appelé une *bague* et non une boucle.

b) – Les boucles ou les anneaux que l'on porte au doigt pour diverses raisons s'appellent des *bagues* ; on les appelle des *alliances* lorsqu'elle servent à indiquer que la personne qui en porte à l'annulaire est mariée.

Boucle : 1 – Anneau de métal qui a une petite traverse avec un ardillon et une chape.

Exemples : Des boucles de souliers ; une ceinture à boucle ; des boucles de jarretière ; les boucles d'un harnois, etc.

2 – Espèce d'anneau dont on se sert à divers usages.

Exemple : Les *boucles d'oreilles* que les femmes, et quelquefois les hommes attachent à leurs oreilles pour se parer.

[Voir les expressions *Boucle de quai*, *Boucle de pont*].

Remarques : a) – Les marins portaient naguère une boucle en un point soigneusement choisi de l'oreille, du même côté que l'œil directeur qu'ils utilisaient pour observer au loin avec leur lunette, afin d'augmenter leur acuité visuelle ; l'*auriculothérapie* est une technique de soin médical qui utilise la propriété que chaque point du pavillon de l'oreille est lié à un organe particulier du corps.

b) – Notre grand-père portait une boucle à une oreille et son épouse, notre grand-mère, portait également une boucle d'oreille : ces boucles remplaçaient les anneaux que d'autres couples mariés portent au doigt depuis le jour de leur mariage et qui présentent un danger pour les marins qui travaillent de leurs mains, qui montent dans la mâture ou qui doivent peser sur les manœuvres du gréement.

3 – [Au figuré] Boucle se dit des anneaux que font des cheveux frisés.

Exemples : De grandes boucles de cheveux ; friser à boucles, en boucles, à grandes boucles.

Boucle de quai : Les boucles de quai qui servent à l'amarrage des navires sont solidement scellées dans la maçonnerie du quai et sont de très grande taille pour faciliter le passage de l'œil des amarres que l'on fixe soit en bloquant l'œil par un barreau de bois ou de fer après qu'il a traversé la boucle, soit à l'aide d'une demi-clé maintenue par un amarrage confectionné avec un toron.

[Voir le mot *Boucle*].

Boucle de pont : Une boucle de pont est un anneau en fer ou en acier qui peut être, soit bagué dans l'œil d'un piton dont la semelle est soudée au pont d'un navire en fer ou en acier, soit bagué dans la tête d'une vis ou d'un boulon si le pont du navire est en bois.

Remarques : a) – Les boucles de pont sont réparties sur toute la longueur du navire, afin de saisir la marchandise embarquée en pontée.

b) – Lorsque leur nombre est insuffisant pour saisir une marchandise particulière, des boucles de pont supplémentaires peuvent être soudées sur un pont en fer ou en acier, autant que de besoin.

Boucler : 1 – Boucler, mettre un matelot sous boucle, ou à la boucle, le tenir sous boucle, c'est le mettre sous clé, le maintenir en prison.

2 – Boucler un port signifie qu'il est fermé et qu'on n'en veut rien laisser sortir.

Bouclier : Arme défensive qu'autrefois les gens de guerre portaient au bras gauche, et dont ils se servaient pour se couvrir le corps.

Remarque : [Au figuré] On dit *faire une grande levée, une belle levée de boucliers* pour dire *faire de grands préparatifs* pour une entreprise qui ne réussit pas ou qui n'en vaut pas la peine.

Boucon : Terme pris de l'italien et qui, de lui-même, ne signifie que *morceau* mais qui n'est d'usage en français que pour signifier un morceau empoisonné, ou un breuvage empoisonné.

Exemples : Il lui a donné le *boucon* ; il a pris, il a avalé le *boucon*.

Boudeux : Synonyme de *haveneau*.

[Voir le mot *Haveneau*].

Boudinure : La boudinure de l'organeau (ou cigale) de l'ancre est un revêtement, une enveloppe dont on garnit l'organeau et qui se fait avec de vieux cordages qu'on met tout autour, pour empêcher le câble de l'ancre de se pourrir et de s'user contre le fer de l'organeau.

[Voir les mots *Cigale*, *Organeau*].

Boue : La fange des rues et des chemins.

Exemples : Un chemin plein de boue ; des rues pleines de boue ; être tout couvert de boue ; tomber dans la boue.

Remarque : On dit *payer les boues et lanternes* pour dire payer la redevance qui est imposée pour l'enlèvement des boues et pour l'entretien des lanternes des voitures.

Bouée (en anglais « *buoy* ») : **1** – Sorte de gros tonneau étanche et vide, flottant à la surface de l'eau, de forme et de couleur conventionnelles, qui sert notamment à baliser un danger ou à marquer la direction d'une passe.

Remarque : La base de la bouée est fixée à l'extrémité supérieure d'un cordage ou d'une chaîne nommé *orin*, dont l'autre extrémité tient à un corps mort ou à une ancre mouillée au fond de la mer.

2 – Une bouée de caractéristiques quelconques, dont l'orin est solidement ancré au fond de la mer, peut servir à amarrer les navires : on fixe à l'aide d'une manille une amarre du navire à une boucle située au-dessus de la bouée.

Remarques : **a)** – Une telle bouée est souvent appelée un *coffre d'amarrage*.

b) – Un navire peut être amarré par l'étrave à une bouée unique ; dans ce cas il est susceptible de changer de cap en fonction du vent ou de la marée.

c) – Les navires-citernes qui chargent ou qui déchargent au mouillage en pleine mer amarrent leur étrave à une bouée unique : un pipe-line est disposé au fond de la mer entre le rivage et la bouée ; un tuyau flottant relie la bouée au navire par l'intermédiaire d'un joint tournant.

Exemples : Les navires-citernes qui chargent du pétrole brut au mouillage dans le Golfe Persique ou, naguère, qui déchargeaient devant Sète, dans l'Hérault, du pétrole brut destiné à la raffinerie de Frontignan étaient amarrés à une bouée unique reliée à la terre par un pipeline sous-marin.

d) – Un navire peut également être amarré à deux, trois ou quatre bouées ou coffres répartis sur son avant et sur son arrière, de façon à le retenir dans sa position initiale.

3 – On frappe un orin garni d'une bouée à un objet que l'on jette ou qui est susceptible de tomber à la mer, pour le repêcher plus facilement ; l'orin a une longueur suffisante pour que la bouée soit visible à la surface de la mer quand l'objet à repêcher est au fond.

Exemple : On se sert d'une bouée amarrée à l'extrémité de la chaîne de l'ancre pour repérer l'endroit où l'on a dû la laisser filer après avoir largué l'étalingure. [Voir l'expression : *Vent (Au – de sa bouée)*].

Bouée-couronne de sauvetage (en anglais « *safety buoy* ») : Corps flottant en forme de tore, en liège ou en matériau plastique, pouvant flotter et aider un homme tombé à la mer à se maintenir à la surface de l'eau.

Remarque : Lorsque l'on est tombé à l'eau et que l'on peut attraper une bouée-couronne, on a avantage à mettre ses pieds sur l'un des filins de la guirlande qui l'entoure, et à se tenir debout tout contre la bouée qui flotte alors verticalement.

Bouée-culotte : Bouée-couronne aménagée pour qu'un naufragé puisse prendre place assis au milieu, sur une toile aménagée pour le passage des jambes ou dans un filet, afin de transférer le naufragé du navire où il se trouve jusqu'à terre ou à un canot de sauvetage, suspendu à une poulie courant sur un cordage tenu raide.

Bouette : Synonyme de *boëtte*.

[Voir le mot *Boëtte*].

Boueur : Charretier chargé de l'enlèvement des boues.

Remarque : L'*éboueur* est chargé d'enlever les boues et les *ordures ménagères*.

Boueux : 1 – Plein de boue.

Exemple : De l'eau boueuse.

2 – [*Familier*] Synonyme de *boueurs* ou d'*éboueurs*.

Bouffée : Action subite et passagère de diverses choses.

Exemple : Une bouffée de vent ; une bouffée de fumée ; une bouffée de brume ; il vient des bouffées de chaleur de temps en temps.

Remarque : On appelle *bouffée de fièvre* un accès de fièvre qui n'a point de suite.

Bouffon : 1 – Personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire.

Remarques : **a)** – Bouffon est emprunté à l'italien *buffone*.

b) – En italien, « *buffone* » est dérivé du radical onomatopéique « buff » qui exprime un gonflement des joues.

2 – On le dit aussi d'un homme qui fait le même rôle dans la société.

3 – À la cour des rois de France, le *bouffon*, ou *fou du roi*, pouvait se permettre, pour faire rire, de dire au roi des vérités désagréables sans encourir de sanctions.

Bouge (en anglais « *rounding* ») : **1** – Rondeur des baux et des tillacs.

2 – Courbure qu'on donne à diverses pièces de construction transversales telles que baux, barrots, barrotins, barres d'arcasse et autres, afin d'imprimer aux bordages qui les recouvriront pour faire le pont, la forme et les contours convenables.

Remarques : **a)** – On dit aussi *besson*.

b) – Tonture signifie presque la même chose que bouge, mais on emploie habituellement le mot *tonture* pour parler d'une partie considérable du navire (tonture du pont d'avant en arrière, tonture des préceintes) et le mot *bouge* pour les parties plus réduites (bouge du pont de bâbord à tribord, bouge d'un bau, de la lisse d'hourdi).

3 – C'est le bouge des baux suivant leur longueur qui permet d'obtenir la convexité transversale des ponts nécessaire pour l'écoulement des eaux jusqu'aux dalots.

Remarques : **a)** – Dans l'ancienne marine à voiles, le bouge du pont était de deux ou trois lignes par pied.

[Voir le mot *Ligne*].

Remarque : Dans l'ancienne marine de guerre à voiles, le bouge du pont d'une batterie aidait à la mise en place des canons aux sabords au moment de faire feu et modérait leur recul après le tir.

4 – Le *bouge*, ou *ventre* est la plus grande circonférence d'une barrique ou d'une autre futaille d'arrimage.

Bougeoir : Espèce de chandelier sans pied, qui a un manche ou une poignée, qu'on porte à la main et dans lequel on met une bougie.

Exemple : Un bougeoir d'argent.

Bougie : Chandelle de cire.

Remarque : La cire est souvent remplacée par de la stéarine pour des raisons de disponibilité et de coût.

Bougran : Sorte de toile forte et gommée dont les tailleurs se servent pour mettre dans quelques endroits des habits, entre la doublure et l'étoffe, afin de les tenir plus fermes.

Exemple : Mettre du bougran à des boutonnières.

Bouillabaisse : 1 – Soupe provençale pour laquelle les croûtons de pain aillés sont trempés dans un bouillon de poissons de roche et éventuellement de quelques poissons blancs.

Remarque : La cuisson des poissons et des légumes commence à feu vif ; lorsque les premiers bouillon apparaissent, il faut baisser le feu : selon l'expression familière « quand ça *bout*, tu *baisse* ».

2 – Les poissons utilisés pour confectionner le bouillon sont servis avec la soupe.
Remarque : On appelle *soupe* le pain servi après avoir trempé dans le bouillon.
[Voir le mot *Soupe*].

3 – On sert souvent, en accompagnement de cette soupe, une sorte de mayonnaise maigre appelée *rouille* et des pommes de terre.

4 – Les poissons utilisés doivent tous être d'une très grande fraîcheur.

Remarques : **a)** – Traditionnellement, cette soupe de pêcheurs se faisait avec les poissons invendus invendables ou invendus.

b) – Les poissons qui entrent dans la *bouillabaisse* marseillaise sont : la rascasse, la vive, le saint-pierre, le congre, la daurade, le merlan, la lotte de mer et le grondin.

[Voir les mots *Bourride*, *Cotriade*, *Soupe*].

Bouille : Longue perche dont les pêcheurs de rivière se servent pour remuer la vase et troubler l'eau, afin que le poisson entre plus facilement dans les filets.

Bouillé : **1** – François Claude Amour du Chariol, marquis de Bouillé (1739-1800) était le cousin du fameux Gilbert du Motier, marquis de La Fayette (1757-1834), le héros de l'indépendance américaine.

2 – Le marquis de Bouillé fut nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1768, de la Martinique et de Sainte-Lucie en mai 1777 ; il fut gouverneur général des colonies françaises des îles du Vent de juillet 1777 à avril 1783.

Remarques : **a)** – On attribue au marquis de Bouillé les paroles originales de la chanson « *Les Adieux d'une Créole* » écrite à la Guadeloupe en 1769 et qui est maintenant connue sous le titre « *Adieu foulard, adieu madras* ».

b) – Le marquis de Bouillé commandait le corps de débarquement de la flotte française de François Joseph Paul, marquis de Grasse Tilly, comte de Grasse (1722-1788) pendant la guerre d'Indépendance des 13 colonies anglaises d'Amérique (1775-1783) ; c'est ainsi que le marquis de Bouillé s'empara de l'île britannique de Tobago le 21 juin 1781.

3 – Le marquis de Bouillé fut nommé gouverneur des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun), de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté en 1789.

4 – Le marquis de Bouillé fut ensuite nommé général en chef de l'armée de l'Est de la France (Meuse, Sarre et Moselle) en 1790.

Remarques : **a)** – Le 31 août 1790, le marquis de Bouillé arriva de Metz à la tête de trois mille fantassins et de mille quatre cents cavaliers, pour réprimer la mutinerie de la garnison de Nancy qui durait depuis le 5 août 1790 ; il y eut 42 exécutions de mutins par pendaison, une exécution par le supplice de la roue (le Genevois André Soret) et 41 condamnations à *trente ans de galères*.

b) – Les mutins de Nancy qui avaient été condamnés aux galères sous l'Assemblée Constituante furent libérés et réhabilités par l'Assemblée Nationale Législative (qui avait été élue entre le 29 août et le 5 septembre 1791).

c) – On organisa une « *fête de la Liberté* » à Paris, le 15 avril 1792, en l'honneur des 41 mutins de Nancy ; ceux-ci étaient revenus, à pied, du bagne de Brest ; leur bonnet rouge de bagnard devint le symbole de la liberté pour la population parisienne, en raison de sa ressemblance avec cette sorte de bonnet phrygien en laine (en grec $\pi\lambda\omicron\varsigma$, en latin *pīlëus*) que portaient les esclaves affranchis dans l'Empire romain.

d) – Le *bonnet phrygien* avait été un symbole de la *liberté* pendant la guerre d'indépendance américaine (1775-1783) ; il a été considéré en France comme un symbole de *civisme* en 1790 ; il est devenu l'un des principaux emblèmes de la Révolution française, puis de la République : le buste de Marianne, qui est habituellement exhibé dans les mairies sous la v^{ème} République, est encore

coiffé du bonnet phrygien.

e) – Le 20 juin 1792, jour anniversaire du serment du Jeu de paume, des « *sans-culottes* » venus par milliers des faubourgs parisiens, à l'appel des Girondins, investirent le palais des Tuileries à Paris et obligèrent le roi Louis ^{xvi} (1754-1793) à se coiffer du bonnet phrygien rouge ; Louis ^{xvi} venait de refuser de sanctionner deux décrets : l'un sur la déportation des prêtres réfractaires (27 mai 1792), l'autre sur la création, à Paris, d'un camp pour 20 000 gardes nationaux (8 juin 1792) ; de plus, Louis ^{xvi} avait renvoyé (13 juin 1792) les *ministres patriotes* (girondins) Servan, Roland et Clavière ; il avait nommé des ministres *feuillants* pour les remplacer.

f) – Selon le décret adopté par la Convention le 22 septembre 1792, sur proposition de l'Abbé Grégoire (1750-1831), l'image de la liberté a pris les traits d'une femme vêtue à l'antique, debout, tenant de la main droite une pique surmontée du *bonnet phrygien* ou bonnet de la liberté.

5 – Le nom de **Bouillé** est cité dans le cinquième couplet du « *Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin* », un hymne à la liberté écrit et mis en musique en 1792 par Rouget de l'Isle (1760-1836).

Remarques : a) – Ce chant de marche est un appel au combat de tous les citoyens contre les Autrichiens et bientôt contre les Prussiens, des ennemis que le roi Louis ^{xvi} attendait à Paris pour le défendre, car il se sentait menacé par le peuple :

b) – Cinquième couplet du Chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin :

*Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de **Bouillé**,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !*

c) – Cet hymne fut déclaré *chant national* sous la Convention (14 juillet 1795) ; plus tard, intitulé « *La Marseillaise* », c'est devenu l'hymne national de la République française (Art. 2 de la Constitution française de 1958).

[Voir *La Marseillaise*].

5 – Le général en chef de l'armée de Meuse et Moselle, le marquis de Bouillé, considéré par le roi Louis ^{xvi} (1754-1793) comme un partisan sûr, organisa la fuite de la famille royale de Paris (palais des Tuileries) jusqu'à Varennes-en-Argonne où tous furent arrêtés le 21 juin 1791 pour être ramenés à Paris.

Bouiller : Troubler l'eau avec une bouille.

Bouilleur (en anglais « *evaporator* ») : Appareil permettant de produire de l'eau douce à partir de l'eau de mer.

Remarques : a) – Sur les navires à turbines à vapeur, le bouilleur est chauffé par le circuit des purges ou par le circuit d'échappement des auxiliaires.

b) – Sur les navires à moteurs diesel, des bouilleurs *basse pression* permettent de faire bouillir l'eau de mer à une température inférieure à 80°C : on utilise la chaleur du liquide de refroidissement des moteurs et on abaisse la pression dans le corps du bouilleur au moyen d'éjecteurs.

c) – Le mot anglais « *boiler* » signifie *chaudière* et jamais bouilleur !

Bouilleur de chaudière (en anglais « *water space* ») : Les bouilleurs de chaudière, aussi appelés *gargouilleurs*, sont des tubes emplis d'eau qui débouchent dans le corps de la chaudière placé juste au-dessus, au moyen de tubulures.

Remarques : a) – Plongés dans les flammes et exposés à l'action la plus violente

du feu, ils produisent plus de vapeur que les autres parties de la chaudière.

b) – Les bouilleurs de chaudière peuvent être horizontaux ou verticaux.

c) – Les bouilleurs de chaudière ont disparu lorsqu'est apparue la technologie des chaudières à tubes d'eau.

Bouillon : 1 – Cette partie de l'eau ou de quelque autre liquide qui s'élève en rond au-dessus de sa surface par l'action du feu.

Exemples : Faire bouillir de l'eau à petits bouillons, à gros bouillons.

Remarque : On dit d'une chose qu'il ne faut pas faire bouillir longtemps, qu'il n'y faut qu'un bouillon ou deux.

2 – Bouillon se dit aussi de l'eau qui a longtemps bouilli avec de la viande, ou avec des herbes, pour servir ensuite de nourriture ou de remède.

Exemples : Il n'y a pas assez de bouillon dans le potage ; cela fait un bouillon clair ; un bouillon perlé ; un bouillon nourrissant ; un bouillon succulent.

3 – Bouillon se dit aussi de l'effet qui arrive à l'eau lorsque la superficie en est agitée par quelque mouvement violent.

Exemples : Le bouillon de l'hélice lorsque la machine est partie en arrière ; on dit un *bon bouillon* lorsque le courant ondule la surface de la mer ou de la rivière.

Bouillonner : Il ne se dit que de l'eau lorsqu'elle sort d'une source ou qu'elle s'élève par bouillons, soit par la violence de son propre mouvement, soit par l'action du feu.

Exemples : Une fontaine qui bouillonne ; une source qui bouillonne.

Remarque : La surface de la mer bouillonne de la poupe en direction de l'avant quand on a mis la machine en arrière et que la vitesse-surface est presque nulle ; si l'on doit mouiller l'ancre, on desserre le frein de la ligne de mouillage pour laisser partir l'ancre au fond de la mer lorsque le bouillonnement arrive jusqu'à la passerelle de navigation, car à ce moment-là le navire a cassé son erre en avant, il commence à culer et les pattes de l'ancre crocheront le fond de la mer.

Boujaron : Petit vase en fer blanc de contenance 6 centilitres.

Remarques : **a)** – Le boujaron servait à mesurer les rations d'alcool fort à bord des navires.

b) – On emplit seize boujarons avec une pinte (une pinte vaut 0,952146 litre).

c) – Les matelots de la pêche à la morue qui devaient travailler dans un froid extrême se voyaient distribuer un boujaron d'eau de vie chaque matin.

d) – Notre ancêtre le dieppois Fromentin, capitaine du baleinier *Le Groenlandais*, rapporte dans son journal de mer de 1822 qu'il avait l'habitude, les jours de chasse aux phoques, de délivrer chaque matin aux matelots « un *boujaron* d'eau-de-vie ».

Boule du tuyau de vapeur (en anglais « *waste steam pipe head* ») : Globe sphérique en cuivre martelé, posé sur le sommet du tuyau de dégagement de vapeur des anciennes chaudières et qui servait, par sa disposition intérieure étudiée, à retenir l'eau que la vapeur entraînait en s'échappant de la chaudière.

[Voir le mot *Primage*].

Boulet (en anglais « *bullet* ») : **1** – Projectile sphérique en fonte de fer dont la surface doit être sans aspérités ni cavités sensibles, qui est projeté hors du navire par des canons.

Remarques : **a)** – Les boulets peuvent être pleins ou creux.

b) – Quand on dit simplement *boulet*, il s'agit d'un boulet plein.

2 – Le diamètre des boulets pleins est un peu moindre que celui de l'âme de leur pièce ; la différence s'appelle le *vent du boulet*.

Caractéristiques des boulets pleins :

Désignation	50	36	30	24	18	12	8	1
Diamètre	18,90	16,92	15,96	14,74	13,42	11,73	10,26	5,05

(cm)								
Masse (kg)	25	18	15	12	9	6	4	0,5

3 – Les *boulets creux* contiennent un vide intérieur que l'on emplit de poudre et de matière incendiaire, introduites par le trou de charge, lequel est ensuite bouché avec une cheville de bois.

Remarques : a) – Une lumière diamétralement opposée au trou de charge reçoit une fusée ordinaire ou un mécanisme percutant. On ne décoiffe la fusée que lorsque le boulet a été introduit dans l'âme de la pièce. Ces projectiles creux se tirent ensabotés, c'est-à-dire tenus dans une sorte de moule en bois nommé sabot, qui empêche le boulet de tourner dans l'âme quand il part.

b) – Les boulets creux se désignent par leur diamètre exprimé en centimètres (à partir de la Révolution française de 1789).

Diamètres des boulets creux employés dans la Marine (en centimètres) :

27	22	19	17	16	15	12
----	----	----	----	----	----	----

4 – Les boulets se logent à bord dans des puits, à l'abri de l'humidité pour éviter la rouille ; ils sont souvent graissés ou peints.

Remarque : Un certain nombre de boulets sont conservés dans des parcs à proximité des canons du même calibre.

Boulet (Peine du –) : Les condamnés à la *peine du boulet* étaient employés dans les places de guerre à des travaux spéciaux ; ils traînaient un boulet de 8 attaché à une chaîne de fer de 2,50 mètres ; ils travaillaient, selon les saisons, de huit à dix heures par jour ; ils portaient un vêtement particulier et des sabots ; leur barbe était longue ; leurs cheveux et leur moustache étaient rasés tous les huit jours ; ils étaient détenus dans des prisons particulières.

[D'après le décret du 19 vendémiaire an XII].

Remarque : Un boulet de 8 a une masse de 4 kg et un diamètre de 10,26 cm.

Boulevard : 1 – Rempart qui entoure une ville.

Remarque : On écrit parfois *boulevard*.

2 – Tout le terrain d'un bastion ou d'une courtine qui protègent une ville.

Exemples : Se promener sur le boulevard ; un boulevard revêtu de pierre.

3 – [Au figuré] On dit d'une place forte qui met un grand pays à couvert de l'invasion des ennemis, qu'elle est le boulevard du pays.

Exemple : Malte est le boulevard de la Sicile ; entre les deux Guerres Mondiales, la Pologne fut le boulevard de l'Europe occidentale vis-à-vis de l'Union Soviétique.

4 – [Par extension] On appelle *boulevards* d'une ville les avenues que l'on a tracées à l'emplacement des remparts de cette ville, après que la ville a été démantelée et ses murailles rasées.

[Voir le mot *Démanteler*].

Bouliche : [Vieilli] Grand vase de terre utilisé sur les navires.

Boulier : Espèce de filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés pour attraper les poissons.

Boulier : Appareil destiné au calcul et formé d'une série de tringles sur lesquelles couissent des petites boules.

Remarques : a) – Chaque tringle des bouliers chinois ou japonais est verticale et elle est divisée en deux zones, celle du bas étant plus grande que celle du haut.

b) – Les bouliers chinois comptent 5 boules en bas et 2 boules en haut.

c) – Les bouliers japonais comptent 5 boules en bas et 1 boule en haut.

Boulin : 1 – Trou pratiqué dans un colombier, afin que les pigeons femelles s'y retirent et y fassent leurs petits.

Exemple : Il y a douze cents boulines dans ce colombier.

2 – Pot de terre fait exprès pour servir de retraite à des pigeons.

3 – Dans les bâtiments on appelle *trous de boulines* les trous où l'on met les pièces de bois qui portent les échafauds.

Bouline (en anglais « *bowline* ») : **1** – Corde amarrée vers le milieu de chaque bord d'une voile, qui sert à la porter de biais pour lui faire prendre le vent de côté (ou vent de bouline) quand il faut aller au plus près du vent.

Remarques : **a)** – Les *boulines* sont des cordes simples, qui tiennent chacune à deux autres cordes plus courtes qu'on nomme *pattes de bouline* ; celles-ci tiennent encore à de plus courtes qui sont nommées *ancettes* ou *cobes* et qui sont épissées à la ralingue de la voile.

b) – La grand voile, la misaine, le grand hunier et les perroquets ont leurs boulines.

c) – La civadière, ou voile de beaupré, n'a ni boulines, ni couets et les écoutes en font l'office.

[Voir le mots *Civadière*, *Couet*].

2 – Manœuvre en araignée frappée sur les ralingues de côté d'une voile carrée, ou sur la ralingue de l'avant d'une voile à bourcet, à l'effet d'ouvrir cette voile lorsqu'on navigue au plus près.

Remarques : **a)** – Les boulines tirent vers l'avant du navire.

b) – Quand on brasse une voile pour l'ouvrir, il faut *embraquer* à mesure le balant de la bouline du vent et *filer* la bouline de sous le vent.

c) – Quand une voile a été hissée et orientée, la bouline sert à hâler la ralingue de chute du vent un peu plus vers l'avant, afin de mieux présenter au vent le lof de la voile et de rendre sa surface aussi plate que possible.

[Voir le mot *Lof*].

d) – Chaque hunier a deux branches de bouline ; elles sont épissées sur les pattes de la ralingue de chute et l'une des branches court sur l'autre ; un cabillot est estropé autour de la branche inférieure.

e) – Les cabillots des boulines ont une longue queue pour que le gabier qui se tient sur la vergue puisse frapper la manœuvre dessus.

f) – [*Familier*] « *Aller à la bouline* », « *faire de la bouline* » sont des expressions flatteuses pour les pratiquants de la *navigation à la voile* de plaisance.

3 – Haler la bouline d'une voile est l'opération qui complète l'établissement de cette voile pour une route oblique.

Remarques : **a)** – Lorsqu'on vire de bord, on doit porter une grande attention à la conduite des boulines.

b) – On ne doit pas utiliser les boulines pour comme moyen de brassage, car la ralingue de la voile résisterait mal à l'effort.

[Voir le mot *Brasseage* et l'expression *Branche de bouline*].

4 – Les boulines répondent avec des petites poulies aux étais.

Remarques : **a)** – Les boulines du grand perroquet répondent à l'étau du grand perroquet par des petites poulies, tirant au mâts de hune de misaine et de là, en bas.

b) – Les boulines du perroquet descendent le long de l'étau au bout du perroquet de beaupré et de là, elles viennent finir dans le château.

c) – Les boulines de misaine répondent aussi au beaupré.

d) – Les boulines du grand bourcet viennent toucher par de petites poulies à l'étau du grand mâts de hune et de là, vont à d'autres poulies amarrées aux haubans du mâts de misaine, puis vers le bas.

e) – Les boulines de la grand voile vont répondre contre le pied du mâts de

misaine.

f) – Les boulines du perroquet d'artimon finissent dans les grands haubans.

Bouline (Aller à la –) : Aller à la bouline, c'est naviguer de la manière la plus hardie pour gagner au vent en pesant sur les boulines des voiles pour mieux prendre le vent.

Remarque : Synonyme de *bouliner*.

[Voir le mot *Bouline*].

Bouline (Courir la –) (en anglais « *to run the gauntlet* ») : Jadis, les personnes qui avaient été condamnées à subir la peine de la bouline devaient *courir la bouline* : le condamné devait courir entre deux haies de trente matelots ou davantage, armés de garcettes et qui le frappaient avec ces garcettes à mesure qu'il passait devant eux.

[Voir les expressions *Peine de la bouline* et *Faire courre la bouline*].

Remarques : **a)** – Chaque passage entre ces deux haies s'appelait une course.

b) – On ne devait pas imposer plus de trois courses.

Bouline de revers : C'est celle des deux boulines qui est sous le vent et que l'on lâche après que la voilure est établie.

Exemple : On crie « *largue la bouline de revers* » pour demander qu'on lâche la bouline qui est sous le vent.

Bouline (Nœud de –) (en anglais « *bowline knot* ») : Sorte de nœud coulant ressemblant au nœud d'agui.

Remarque : Le nœud de bouline est employé pour lier une bouline à ses branches.

Bouline (Peine de la –) (en anglais « *gauntlet* ») : Peine afflictive qui consistait pour le condamné à courir entre deux haies de matelots qui frappaient son dos nu avec des garcettes à mesure qu'il passait devant eux.

[Voir le mot *Garcette*].

Remarques : **a)** – La *peine de la bouline* était prononcée par un Conseil de justice ou un Conseil martial contre les déserteurs ou contre les matelots et officiers marinières qui avaient abandonné leur poste au combat, ainsi qu'à ceux qui avaient volé des vivres ou des munitions.

b) – La *peine de la bouline* a été abolie dans la Marine nationale française par un décret du 13 mars 1848 et elle a été remplacée par le *cachot* qui est une peine afflictive appelée à remplacer la peine des coups de corde, celle de la bouline ou celle de la cale.

c) – La peine de cachot est synonyme d'emprisonnement et peut aller de quatre jours à un mois.

Bouline (Faire courre la –) : Faire courre la bouline, ou courre la bouline, c'est infliger la peine de la bouline.

[Voir le mot *Courre*].

Bouliner : Naviguer avec un vent de biais.

Remarque : Synonyme de « *aller à la bouline* ».

[Voir l'expression *Bouline (Aller à la –)*].

Bouliner : Voler, dérober.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant d'un soldat ou autre qui dérobe dans un camp militaire.

Exemples : On lui a bouliné sa vareuse ; il s'est laissé bouliner.

Boulineur : Synonyme de *voleur* lorsqu'il s'agit d'un soldat ou autre qui vole dans un camp militaire.

Exemple : Crier « *au boulineur* ».

Remarque : On prononce *boulineu*.

Boulon (en anglais « *bolt* ») : Cheville en fer ou en cuivre possédant à un bout une tête carrée, hexagonale ou ronde et saillante ou noyée dans une cavité ; elle est maintenue en position par une clavette ou un écrou à l'autre bout.

Remarques : a) – Il y a dans le boulon trois parties distinctes : la tête, le corps et l'écrou ou la clavette.

b) – Les boulons utilisés dans les machines marines sont presque tous à vis et écrou ; ils doivent être un peu gais pour se démonter facilement et toujours bien graissés (de préférence avec du suif) pour se préserver de l'oxydation.

[Voir le mot *Gai*].

Boulon à clavette : Lorsqu'il n'y a pas d'espace pour tourner un écrou, au lieu de fileter l'extrémité de la cheville on y perce une mortaise dans laquelle on introduit à force une clavette.

Boum : 1 – Appellation familière des canonniers sur les bâtiments de guerre.

2 – Appellation familière du maître-chargé de la chaufferie sur les navires à vapeur.

3 – Appellation familière des électro-mécaniciens d'armement dans l'aéronautique navale.

Bouque (en anglais « *mouth* ») : En parlant d'un fleuve, d'un canal, d'une passe, d'un bras de mer, *bouque* en est l'embouchure.

Remarque : Se présenter à l'embouchure d'un fleuve, d'un canal, d'une passe, d'un bras de mer se dit *embouquer* ce fleuve, ce canal, cette passe, ce bras de mer ; en sortir se dit *débouquer*.

Bouquer : 1 – *Bouquer*, c'est céder à une menace ou à la crainte d'une menace.

2 – *Bouquer*, c'est abandonner un projet.

3 – *Bouquer* se disait, sur les navires négriers, lorsque l'on exerçait pendant quelques instants, en guise de punition, une légère pression du pouce sur le nez des négriillons indisciplinés.

Bouquet (en anglais « *clue of a lower sail* ») : Regroupement des poulies d'amures, d'écoutes et de cargue-points des basses voiles, sur les navires à traits carrés.

Bouquet : 1 – Assemblage de fleurs liées ensemble.

Exemple : Un bouquet de roses.

2 – Bouquet se dit aussi de l'assemblage de certaines choses qui sont liées ensemble, ou qui tiennent naturellement l'une avec l'autre.

Exemples : Un bouquet de plumes. ; un bouquet de diamants.

3 – On dit qu'une fille *a le bouquet sur l'oreille* pour dire qu'elle est à marier.

Remarques : a) – On dit pareillement d'une maison, ou de quelque autre chose qui est à vendre, qu'elle *a le bouquet sur l'oreille*.

b) – Les Polynésiennes portent traditionnellement une fleur sur l'oreille gauche si elles sont déjà mariées ou fiancées ; sur l'oreille droite si elles sont célibataires, libres ; sur les deux oreilles, fleurs tournées vers l'avant si elles sont déjà mariées mais... disponibles ; sur les deux oreilles, fleurs tournées vers l'arrière si elles sont immédiatement disponibles.

4 – Au cours d'un feu d'artifice, on appelle bouquet, bouquet d'artifice ou bouquet de fusées, un paquet de différentes pièces d'artifice qui partent ensemble.

Remarque : La gerbe de fusées, ou girandole, qui termine un feu d'artifice s'appelle par excellence *le bouquet*, ou parfois *le bouquet final*.

5 – Bouquet se dit du parfum qui distingue certaines qualités de vin.

Exemples : Le bouquet du vin de Bourgogne ; ce vin a du bouquet.

Bouquet : Appellation commune du *palémon*, crevette rose pêchée sur le littoral atlantique ou en Manche.

Remarques : a) – *Palémon* est le nom que les zoologues donnaient autrefois à un genre de crustacés décapodes comestibles, comprenant diverses espèces de crevettes.

b) – L'appellation de *palémon* ne s'emploie plus que pour désigner la *crevette rose* communément appelée *bouquet*.

Bouquet de la Grye : L'ingénieur hydrographe Anatole Bouquet de la Grye (1827-1909), ancien élève de l'École Polytechnique (X1847), orienta l'expansion du port de La Rochelle vers la *Mare à la Besse*, sur le territoire de la commune de Laleu et il fut à l'origine du creusement du bassin de La Pallice, qui est le bassin n°3 du port de La Rochelle.

[Voir l'expression *La Pallice (Choix du nom du bassin n°3 de La Rochelle)*].

Remarques : a) – La loi du 2 avril 1880 déclara d'utilité publique et autorisa le creusement d'un bassin à flot avec sas au Nord de Chef-de-Baie, dans la dépression dite « *la Mare à la Besse* » sur le territoire de la commune de Laleu.

b) – Les communes de Laleu et de La Rochelle fusionnèrent en 1880 (loi du 27 décembre 1880) ; la nouvelle commune prit le nom de La Rochelle.

[Voir le mot *Laleu*].

c) – Le bassin de La Pallice fut inauguré en grande pompe le 19 août 1890 par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894).

d) – C'est Bouquet de la Grye qui rédigea le tome second du « *Pilote des côtes de France* » (partie comprise entre la Loire et la Bidassoa) publié par le *Dépôt de la Marine* en 1873.

Bouquin : 1 – Vieux Bouc.

Remarque : Dans ce sens, on dit qu'une chose *sent le bouquin* pour dire qu'elle a l'odeur puante d'un vieux bouc.

2 – Bouquin se dit d'un vieux livre dont on fait peu de cas.

Exemple : Feuilletter de vieux bouquins.

Bouquiner : 1 – Lire de vieux livres.

2 – [*Familier*] Chercher de vieux livres dans les boutiques des libraires.

Bourbaki (Charles-Denis –) : Le général français Charles-Denis Bourbaki (1816-1897) était le fils du colonel grec Constantin Bourbaki (1787-1827) mort pendant la guerre d'indépendance grecque contre les Ottomans (1821-1829).

Remarques : a) – Charles-Denis Bourbaki fut admis à Saint-Cyr en 1836.

b) – Il commença sa carrière dans les Zouaves puis il entra à la Légion Étrangère comme lieutenant ; il fut aussi aide-de-camp du roi Louis-Philippe (1773-1850).

c) – Il participa à la guerre de conquête de l'Algérie contre les Ottomans (1830).

d) – Bourbaki participa à la guerre de la France contre l'Empire russe en Crimée (1853-1856) comme brigadier général dans les troupes algériennes ; il s'illustra à Alma (20 septembre 1854) à Inkerman (5 novembre 1854) et au siège de Sébastopol qui dura du 9 octobre 1854 au 11 septembre 1855.

e) – Bourbaki était général de division à la tête de la 3^{ème} division du III^{ème} Corps d'armée français du général François Certain Canrobert (1809-1895) pendant la 2^{ème} guerre d'indépendance italienne contre l'Autriche (1859) ; il participa aux batailles de Magenta (4 juin 1859) et de Solferino (24 juin 1859).

f) – Le général Bourbaki commandait l'Armée de l'Est pendant la guerre franco-prussienne de 1870 ; cette armée était mal équipée et insuffisamment entraînée ; pourtant, le 12 juillet 1870, le général Bourbaki avait déclaré qu'en cas de conflit contre la Prusse, la France avait *huit chances sur dix de l'emporter* ; Bourbaki tenta en vain (16-18 janvier 1871) de faire lever le siège de Belfort ; sa malheureuse armée, réduite de moitié, passa finalement en Suisse où elle fut internée jusqu'à la fin de la guerre ; le général Bourbaki tenta alors de se suicider,

mais là encore, il échoua.

g) – En référence à la malheureuse épopée de l'armée de l'Est en 1871, sous le commandement du général Bourbaki, l'expression « *armée à Bourbaki* » est employée pour parler d'un groupe hétérogène et mal équipé.

h) – Guy de Maupassant (1850-1893) qui classait les généraux selon leur taille, leur tenue, leur prestance même, l'aspect rébarbatif de leur visage et leur capacité à honorer les femmes, considérait le général Bourbaki comme le plus grand homme de guerre des temps modernes.

i) – Dans la nouvelle « *Le Lit 29* » parue dans le quotidien *Gil Blas* en 1884, quelques mois avant le début de l'« *Affaire Dreyfus* » (du 27 septembre 1894 au 13 juillet 1906) Maupassant se moquait des pauvres gringalets issus de l'École Polytechnique, ces maigres petits hommes à lunettes qui semblaient autant faits pour l'uniforme qu'un lapin pour dire la messe, qui marchaient comme des crabes, qui ne buvaient pas, qui mangeaient peu et qui semblaient mieux aimer les équations que les belles filles.

j) – Alfred Dreyfus (1859-1935) était le fils de l'industriel alsacien Raphaël Dreyfus qui, après la déroute napoléonienne de 1870-1871, choisit la nationalité française pour lui-même et pour son fils Alfred, encore mineur ; Alfred Dreyfus fut admis 182^{ème} à l'École Polytechnique de Paris et il en ressortit 128^{ème} en 1880 avec le grade de sous-lieutenant ; Alfred Dreyfus portait des lunettes.

k) – Dreyfus est sorti de l'École d'application d'artillerie en 1882, 82^{ème} sur 97, et il fut affecté à la 1^{ère} division de cavalerie du 31^{ème} régiment.

l) – Dreyfus fut promu lieutenant en 1885 et capitaine en 1889.

m) – Il fut admis à l'École supérieure de guerre en 1890.

n) – Nommé à l'État-Major de l'armée en 1892, Dreyfus fut impliqué dans une affaire d'espionnage en 1894 ; malgré la faiblesse probante des pièces dont l'accusation pouvait faire état contre lui sans trahir de secrets militaires, Alfred Dreyfus fut déclaré coupable de trahison par le Conseil de guerre de Paris, il fut dégradé et déporté en Guyane en 1895 ; on apprit plus tard que pour le faire condamner, l'accusation avait fabriqué des pièces mensongères ; condamné une deuxième fois à Rennes le 9 septembre 1899, il fut gracié par le Président de la République Émile Loubet le 19 septembre 1899 ; le jugement de Rennes fut cassé sans renvoi le 12 juillet 1906 pour production de fausses preuves ; Dreyfus fut réintégré dans l'armée par une loi du 13 juillet 1906 ; admis à la retraite en octobre 1907, il fut mobilisé avec le grade de lieutenant-colonel pour la guerre de 1914-1918.

o) – Le nom de *Dreyfus* est lié à une importante crise politique et morale en France qui dura de 1896 à 1906 : la célèbre « *affaire Dreyfus* » qui mêlait la haine des Allemands, l'anticléricalisme, l'antimilitarisme, l'antisémitisme et leurs contraires.

Bourbaki (Nicolas –) : 1 – Pseudonyme collectif d'un groupe de mathématiciens francophones, anciens élèves de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm à Paris v^{ème}.

Remarques : a) – Le groupe Bourbaki s'est formé après la Première Guerre Mondiale à Besse (Puy-de-Dôme) en 1935, sous l'impulsion du mathématicien André Weil (1906-1998), le frère de la philosophe humaniste et mystique chrétienne Simone Weil (1909-1943) ; le nom de Bourbaki est lié au *général Bourbaki* (1816-1897) sous la forme d'un canular d'étudiants.

[Voir le nom *Bourbaki (Charles-Denis –)*].

b) – Les membres du groupe Bourbaki avaient observé que la guerre de 1914-1918 avait ralenti le développement des mathématiques en France, en raison de la mort au combat de nombreux jeunes mathématiciens, alors que l'Allemagne avait

réussi à protéger ses meilleurs espoirs en mathématiques.

c) – Dans l'entre-deux guerres (1919-1939), les disciplines scientifiques étaient considérées en France comme un symbole de la culture allemande et par conséquent, elles étaient peu attractives.

d) – La réforme des programmes des lycées en France, qui devait donner aux disciplines scientifiques une place plus importante et qu'avait proposée en 1902 Georges Leygues (1857-1933), le ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du gouvernement de Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904), ne fut pas mise en application ; l'enseignement des langues anciennes (latin et grec) gardait en 1935 une importance que certains trouvaient trop exclusive.

e) – L'*Association des Collaborateurs de Nicolas Bourbaki* a été créée après la Seconde Guerre Mondiale, en 1952.

f) – Ses membres fondateurs furent : Henri Cartan (1904-2008), Claude Chevalley (1909-1984), Jean Coulomb (1904-1999), Jean Delsarte (1903-1968), Jean Dieudonné (1906-1992), Charles Ehresmann (1905-1979), René de Possel-Deydier (1905-1974), Szolem Mandelbrojt (1899-1983), André Weil (1906-1998).

g) – Le collectif de mathématiciens Bourbaki est constamment renouvelé ; il s'était donné pour tâche l'écriture d'un traité de mathématiques qui adopterait une présentation axiomatique : cela aboutit à ce que l'on a introduit dans les lycées français, dans les années 1960-1970, sous l'appellation de « *math. modernes* » avec quelques difficultés pour les maîtres (et surtout pour les parents des lycéens) et il eut un succès mitigé.

h) – Les membres de l'association sont renouvelés par cooptation, l'âge limite étant fixé à 50 ans.

i) – L'*Association des collaborateurs de Nicolas Bourbaki* est hébergée à Paris à l'École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, F-75230 Paris cedex 05.

j) – Son adresse électronique est : bourbaki@dma.ens.fr

2 – Sous le pseudonyme de Nicolas Bourbaki, des mathématiciens parmi les meilleurs ont rédigé et publié les « *Éléments de la mathématique* », un traité composé d'une quarantaine de volumes.

Remarques : **a)** – En principe, le traité de Nicolas Bourbaki prend les mathématiques à leur début et il donne des démonstrations complètes ; sa lecture ne suppose, en principe, aucune connaissance mathématique particulière mais seulement une certaine habitude du raisonnement mathématique et un certain pouvoir d'abstraction.

b) – Le traité « *Éléments de la mathématique* » des Bourbaki formule des axiomes puis en déduit des théorèmes par des raisonnements logiques, à la manière des « *Éléments* » d'Euclide.

c) – Néanmoins, le *traité* est destiné plus particulièrement à des lecteurs possédant au moins une bonne connaissance des matières enseignées en France dans les cours de Mathématiques générales, à l'étranger dans la première ou les deux premières années de l'université.

d) – Les derniers volumes de Bourbaki ont été publiés en 1998 et 2012.

e) – Il y a toujours des *séminaires Bourbaki* à l'Institut de recherches mathématiques Henri Poincaré de Sorbonne Université, à Paris v^{ème}.

f) – Le député (LRM) de l'Essonne Cédric Villani (né en 1973) a été le directeur de l'Institut Henri Poincaré de 2009 à 2017.

Bourbe : 1 – Fange, boue.

Remarque : Il ne se dit guère que de la fange de la campagne.

2 – Le fond des eaux croupissantes des étangs et des marais.

Exemple : Bourbe épaisse, puante.

Bourbeux : Plein de bourbe.

Exemples : Eau bourbeuse ; un étang bourbeux ; une rivière bourbeuse ; chemin bourbeux ; fossé bourbeux.

Bourbier : 1 – Lieu creux et plein de bourbe.

Exemples : S'engager dans un bourbier ; entrer dans un bourbier ; se tirer d'un bourbier.

2 – [*Au figuré*] En parlant d'un homme qui s'est engagé dans une mauvaise affaire d'où il lui sera malaisé de se tirer, on dit qu'il s'est mis dans un bourbier d'où il aura peine à se tirer.

Bourbillon : Pus épaissi qui sort d'un apostume, d'un clou, d'un javart, etc.

Exemple : Quand le bourbillon est sorti, on est tout d'un coup soulagé.

Bourbon (Troisième maison de –) : 1 – La troisième maison de Bourbon est une branche de la famille capétienne.

Remarques : **a)** – Cette troisième maison de Bourbon est la plus illustre ; des membres de cette troisième famille capétienne de Bourbon accédèrent aux trônes de France, d'Espagne, de Naples et de Sicile, de Parme, de Luxembourg et du Brésil.

b) – Le Bourbonnais correspond à peu près à l'actuel département de l'Allier.

2 – La troisième maison de Bourbon fut fondée par le comte Robert de Clermont (1256-1317), sixième et dernier fils du roi de France Louis IX (Saint Louis, 1214-1270).

Remarques : **a)** – Robert de Clermont avait reçu en apanage le comté de Clermont-en-Beauvaisis.

b) – La ville de Clermont-en-Beauvaisis est actuellement une sous-préfecture du département de l'Oise, dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

[Voir le mot *Apanage*].

3 – Robert de Clermont épousa en 1272 Béatrice (1257-1310), la fille unique et héritière de Jean de Bourgogne (1231-1268) et il fut reconnu sire de Bourbon en 1283, fondant ainsi la troisième maison de Bourbon.

Remarques : **a)** – Jean de Bourgogne, le second fils du duc Hugues IV de Bourgogne (1213-1272) était lui-même devenu sire de Bourbon par son mariage avec Agnès de Dampierre (1237-1288), fille unique et héritière d'Archambaud IX de Dampierre (1205-1249) qui appartenait à la deuxième maison de Bourbon.

b) – En 1279, Robert de Clermont fut blessé à la tête au cours d'un tournoi et il tomba dans la démence pour le reste de ses jours, avec toutefois quelques périodes de rémission.

3 – Le fils du comte Robert de Clermont, Louis de Bourbon (1279-1341), un petit-fils de saint Louis, a été investi duc de Bourbon le 27 décembre 1327 avec l'érection du Bourbonnais en duché-pairie par le roi Charles IV (1294-1328).

Remarques : **a)** – Le duché de Bourbonnais a été rattaché au royaume de France en 1531 ; ce territoire devint une généralité.

b) – Le duché de Bourbon correspond principalement à l'actuel département de l'Allier, chef-lieu Moulins, mais certaines parties appartiennent aux actuels départements du Puy-de-Dôme ou du Cher.

c) – La province du Bourbonnais doit son nom à *Bourbon-L'Archambault*, petite ville thermale de l'Allier (environ 2500 habitants) où la famille Archambault, qui fonda la première maison de Bourbon au X^e siècle, possédait un château.

d) – Le nom *Bourbon* est une altération du nom du dieu gaulois *Borvo*, dieu des

sources bouillonnantes et des eaux chaudes, un dieu guérisseur associé à l'eau qui était le dieu tutélaire de cette ville d'eaux thermales connue des anciens Romains.

e) – Le Bourbonnais (département de l'Allier) comme le Charolais tout proche (département de Saône-et-Loire) tire ses ressources de l'élevage des bovins.

f) – Les rois de France Henri IV (1553-1610), Louis XIII (1601-1643), Louis XIV (1638-1715), Louis XV (1710-1774), Louis XVI (1754-1793), Louis XVII (1793-1795), Louis XVIII (1755-1824), Charles X (1757-1836) appartenaient à cette troisième maison de Bourbon qui remonte par les mâles à Saint Louis (1214-1270).

g) – L'actuel roi d'Espagne Felipe VI (né en 1968) appartient à la maison des Bourbons d'Espagne ; il descend en ligne directe du roi de France Louis XIV (1638-1715) par son petit-fils Philippe de France (1683-1746) qui devint roi d'Espagne et des Indes en 1716.

Bourbouille : Éruption cutanée sous la forme de nombreux petits boutons rouges aux aisselles ou dans l'entre-jambes et plus généralement, dans les zones où les frottements des vêtements irritent la peau humidifiée par la transpiration.

La bourbouille peut occasionner de vives démangeaisons lorsque l'on arrive dans les pays tropicaux.

Remarques : **a)** – Le traitement habituel de la bourbouille est l'application de la *friction de Foucaud* de manière curative et le saupoudrage de *talç* de façon préventive.

b) – La bourbouille est une affection courante dans les pays chauds et humides sur les navires non climatisés.

c) – Les patients atteints de bourbouille ressentent des démangeaisons modérément invalidantes.

d) – Après un séjour de quelques jours dans un pays tropical, la bourbouille passe et ne revient plus.

e) – On dit *la bourbouille* et aussi « *les bourbouilles* ».

Bourcer : Bourcer une voile carrée, c'est la retrousser sur ses cargue-point.

Remarques : **a)** – Pour les huniers, on peut amener plus ou moins la vergue.

b) – On bource la voile pour réduire la voilure ou pour faire des signaux.

c) – *Bourcer* est à peu près synonyme de *carguer*.

d) – On écrit aussi *bourser*.

Bourcet (Voile à –) (en anglais « *sail of a lugger* ») : Terme générique d'une sorte de voile quadrangulaire dont la drisse est frappée au tiers de la vergue vers l'avant.

Remarques : **a)** – Par cette disposition, le point d'amure est toujours du même côté de la voile et la ralingue de chute qui aboutit au point d'amure est plus courte que celle qui aboutit au point d'écoute, d'où il suit que la vergue est apiquée sur l'avant et que les deux tiers de la surface de la voile se trouvent sous le vent du mât.

b) – Il est nécessaire de gambeyer la vergue pour virer de bord.

c) – On voit des voiles à bourcet sur les lougres ou les chasse-marées.

c) – On peut monter des voiles à bourcet d'une surface considérable qui restent faciles à tenir, avec des mâts assez courts.

d) – On dit également voile à *bourcet*, à *boursset* ou voile *au tiers*.

[Voir le mot *Boursset*].

Bourdaïne : Arbrisseau fort commun dans les bois ; il porte de petites baies noires.

Remarque : Le bois de bourdaïne réduit en charbon entrainait jadis dans la composition de la poudre à canon.

Bourdalou : 1 – Tresse qu'on attache avec une boucle autour de la forme du chapeau.

2 – Pot-de-chambre de forme oblongue.

Bourde : 1 – Histoire inventée pour cacher la vérité et destinée à abuser de la crédulité des gens.

Exemple : Faire avaler des bourdes.

2 – Faute, erreur grossière due à l'ignorance ou à l'étourderie.

Exemple : Commettre une bourde ; dire des bourdes.

3 – [*Populaire*] Mensonge, défaite.

Exemple : C'est un donneur de bourdes.

Bourdon : 1 – Sorte de long bâton qui est fait au tour, avec un ornement au haut, en forme de pomme, et que les pèlerins portent ordinairement dans leurs voyages.

Remarque : Avoir le bourdon, avoir le bourdon à la main, c'est être moralement prêt à partir.

2 – Espèce de grosse mouche, qui se mêle avec les abeilles, et qui fait un bruit continu avec sa trompe.

Remarques : **a)** – Les bourdons n'ont pas de dard et ne piquent pas.

b) – Le bourdons participent, avec les abeilles et toutes sortes d'insectes, à la pollinisation des fleurs.

3 – On appelle faux-bourdon (en anglais « *drone* ») le mâle de l'abeille.

4 – [*Terme de musique*] On appelle *bourdon* de musette, de cornemuse ou de vielle, le ton qui sert de *basse continue* dans ces instruments.

5 – On appelle *bourdon d'orgue* l'un des jeux de l'orgue qui appartient à la famille des jeux de fond.

Remarques : **a)** – Le bourdon d'orgue est un *jeu à bouche* dont les tuyaux peuvent être construits en bois (32' ou 16' de longueur) ou en étain (8' de longueur).

b) – Sa particularité est d'être bouché à l'extrémité, c'est pourquoi on l'appelle parfois *flûte bouchée* ou *flûte à cheminée*.

c) – Les tuyaux bouchés parlent toujours une octave plus bas que ceux qui sont ouverts et de même longueur.

d) – On appelle *bourdon à cheminée* un bourdon dont le bouchon est percé d'un orifice par lequel sort un petit tuyau (la cheminée) ; cette cheminée permet d'éclaircir la sonorité du bourdon en l'enrichissant de quelques harmoniques..

6 – Bourdon signifie aussi une grosse cloche.

Exemple : Les bourdons de Notre-Dame.

Remarques : **a)** – On appelle *bourdon Emmanuel* une cloche colossale d'une masse dépassant 13 tonnes et donnant la note fa dièse 2, qui se trouve depuis 1686 dans la tour Sud de la cathédrale Notre-Dame de Paris ; afin de le préserver, le *bourdon Emmanuel* sonne uniquement dans les très grandes occasions (par exemple, sacre des rois de France, fin des guerres, notamment en 1918 ou en 1945, obsèques nationales).

b) – Le *bourdon Marie* de Notre-Dame de Paris, élevé dans la tour Sud, à côté du bourdon Emmanuel, a une masse de 6 tonnes et donne la note sol dièse 2 ; elle a été fondue le 14 septembre 2012 aux Pays-Bas et elle a sonné pour la première fois le 23 mars 2013.

7 – [*Terme d'Imprimerie*] Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots.

Exemple : On a fait un bourdon dans cette page.

Bourgeois : 1 – Personne appartenant à la classe moyenne.

2 – [*Vieilli*] Citoyen d'une ville, jouissant des droits attachés à ce titre.

Remarque : Par dérogation aux règles ordinaires en vigueur sous l'Ancien Régime, le titre de « *bourgeois* » n'était pas exigé pour exercer le métier de potier d'étain à La Rochelle ; le titre de « *juré* » suffisait.

3 – Le patron ou maître chez lequel un ouvrier travaille.

4 – [Vieilli] Le *propriétaire* d'un navire.

Remarque : En Allemagne, il n'y avait que les bourgeois des villes hanséatiques qui avaient le droit de mettre à la mer ; à la même époque, il en allait de même en Espagne.

Bourgeoisie : En Suisse, la *bourgeoisie* est un droit personnel, survivant du droit médiéval.

Remarques : **a)** – Il n'existait pas de bourgeois sans « *droit de bourgeoisie* » qui était une charte de libertés et de droits contractée entre la noblesse et la bourgeoisie ; le préalable pour appartenir à cette bourgeoisie était la possession d'un bien immobilier au cœur de la ville.

b) – Il existe encore des bourgeoisies actives, notamment dans le canton du Valais ; on peut être résidant dans une commune sans en avoir le droit de bourgeoisie, mais on peut acheter une bourgeoisie qui se transmettra aux descendants.

c) – La commune municipale s'occupe des citoyens résidents ; la *commune bourgeoise* s'occupe des citoyens qui sont originaires de la commune.

d) – La *bourgeoisie d'honneur*, comme la *citoyenneté d'honneur*, est remise à certaines personnes qui ont œuvré pour le bien-être du pays ou d'une commune ; elle n'est pas héréditaire et n'a aucun effet sur la nationalité.

Bourges (Roi de –) : Surnom attribué péjorativement à Charles VII (1403-1461) ; Charles VII résida à Bourges pendant la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons (1407-1435) avant son sacre à Reims.

Remarques : **a)** – Après la victoire anglaise d'Azincourt (25 octobre 1415) le roi de France Charles VI (1361-1422) père de Charles VII, après avoir fui Paris qui lui était hostile, se réfugia dans les villes des bords de Loire qui lui étaient restées fidèles (Bourges, Chinon, Loches, Tours).

b) – Charles VII fut le premier roi à s'installer durablement dans les châteaux de la vallée de la Loire avec sa cour, après avoir séjourné pendant sa jeunesse à Angers dans le château de ses beaux-parents : le duc Louis II d'Anjou (1377-1417) et la duchesse Yolande d'Aragon (1380-1442) ; le duc Louis II d'Anjou et le roi de France Charles VI étaient des cousins germains ; ils étaient tous deux des petits fils du roi de France Jean II (Jean le Bon, 1319-1364) qui décéda en captivité à Londres au début de la Guerre de Cent Ans (1337-1453).

c) – Le fils de Charles VII, Louis XI, puis ses successeurs Charles VIII, Louis XII, François 1er, Henri II, etc., résidèrent eux aussi dans les châteaux de la Loire plutôt qu'à Paris.

d) – La guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons était une guerre de succession pour porter sur le trône de France un oncle, Charles de Valois, soutenu par les Armagnacs, qui a été sacré roi de France à Reims, le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII ou son neveu, Henri Plantagenêt (1421-1471) soutenu par les Bourguignons, qui fut par ailleurs couronné roi d'Angleterre en l'abbaye de Westminster, le 6 novembre 1429, sous le nom de Henri VI.

Bourlingue : **1** – Grosse défense horizontale servant à protéger la coque des bateaux ou des navires sur une partie de leur longueur, ou sur toute leur longueur.

Remarques : **a)** – Les bacs de l'île de Ré possédaient de grosses bourlingues en bois tout autour de leur coque.

b) – Les remorqueurs de port ont une épaisse bourlingue en bois prise entre deux cornières métalliques de chaque bord, au moins sur toute leur moitié arrière.

c) – Le navire roulier « *Astrea* », 130 mètres de long et 21,4 mètres de largeur

hors tout, de pavillon finlandais, qui faisait régulièrement escale dans le bassin de La Pallice dans les années 1990, avait une grosse bourlingue de chaque bord, un peu au dessus de la ligne de flottaison en charge ; la bourlingue était faite d'une tôle pliée en « U », les branches du « U » étant soudées à la coque sur toute la longueur du navire ; cette bourlingue protégeait le navire des chocs avec les quais. Il était important de protéger efficacement la coque de l'« *Astrea* » des heurts contre les quais car il était de construction longitudinale.

S'il devait sasser, il appuyait sa grosse bourlingue d'environ 20 centimètres d'épaisseur sur le mur vertical du sas ; mais, dans le bassin de La Pallice, les quais ont du fruit et son bouchain touchait le quai avant la bourlingue.

d) – Lorsque le pilote doit embarquer à bord d'un navire possédant une grosse bourlingue métallique juste au-dessus de la flottaison, il arrive que la bourlingue de la vedette de pilotage grimpe sur celle du navire quand la vedette est sur la crête de la vague, et qu'elle reste accrochée avec de la gîte dans le creux qui suit ; il arrive aussi que la vedette reste coincée sous la bourlingue du navire lorsqu'une vague arrive par surprise et que la vague la recouvre.

2 – Le mot *bourlingue*, en argot signifie « renvoi » d'un salarié.

3 – [Par extension] L'expression « être dans la bourlingue » signifie être dans une situation précaire.

Bourlingue : [Argot parisien] Congé donné à un ouvrier.

Remarque : Être dans la bourlingue, c'est être dans la gêne, dans une situation précaire.

Bourlinguer : 1 – Voyager (non sans peine ni aventures) ; rouler sa bosse à travers le monde.

Exemple : Bourlinguer sur toutes les mers du monde.

2 – [En parlant d'un navire] Avancer péniblement, se fatiguer à la manœuvre.

3 – [Par analogie] Travailler difficilement, sans profit, sans succès ; se fatiguer pour un piètre résultat.

Remarque : Bourlinguer, en ce sens, est à peu près équivalent à l'expression « glander après les cochons ».

Bourlinguer (en anglais « *to work very hard* ») : 1 – Rouler bord sur bord.

2 – Éprouver de la fatigue à cause du mauvais temps, ou à la suite de manœuvres longues et pénibles.

Remarque : Le verbe *bourlinguer*, en ce sens, s'applique à l'Équipage ou au navire.

Bourrasque : Tourbillon de vent impétueux et de courte durée.

Remarques : **a)** – Le mot *bourrasque* est issu du latin « βορέας » qui est le nom que la mythologie grecque donne au vent du Nord.

b) – Le vent du Nord est parfois appelé *borée*, *aquilon*, *septentrion*, *tramontane*.

Bourre : 1 – On appelle *bourre* la matière qu'on met dans les armes à feu par-dessus la poudre et par-dessus le plomb.

2 – Amas des poils de certaines bêtes à poil ras qui, étant raclé de dessus leur peau quand on les a écorchées, sert à garnir des selles, des bâts, des colliers de chevaux de charrette et autres choses semblables.

3 – On appelle *bourre-lanice* ou *bourre*, la partie la plus grossière qui provient de la laine.

Remarque : L'expression populaire et familière « arriver à la bourre » signifie arriver à une vente de laine après que les balles des meilleures laines ont déjà été vendues et qu'il ne reste plus à acheter que la *bourre-lanice*.

4 – On appelle *bourretontice* la laine qui tombe des draps lorsqu'on les tond.

5 – On appelle *bourre de soie* la partie la plus grossière du cocon du ver à soie, qui habituellement ne se dévide pas.

6 – On appelle encore *bourre* une étoffe dont la chaîne est toute de soie et la trame toute de *bourre de soie*.

[Voir les mots *Capiton, Capitonner*].

Bourrée : Espèce de fagot de menues branches.

Exemples : Brûler une bourrée ; chauffer le four avec des bourrées.

Bourrée : Danse traditionnelle par couples, d'origine probablement auvergnate, que l'on retrouve dans la tradition folklorique de plusieurs provinces françaises.

Remarques : **a)** – Le rythme de la bourrée est assez vif.

b) – Les ballets baroques de Lully, sous Louis XIV (1635-1714) utilisèrent les pas de cette danse.

c) – Les pas de bourrée font partie de la technique de la danse classique actuelle.

Bourrelet (en anglais « *shoulder* ») : **1** – Partie d'une barre ou d'une tige en métal refoulée et conservée pour avoir un plus grand diamètre que le reste de la longueur et servir à soutenir une autre pièce accolée à la première.

2 – Le bourrelet sert à presque tous les emmanchements à douille, et il résiste alors à l'action de la clavette ou de l'écrou qui agit en sens inverse sur l'extrémité opposée de la douille.

Bourrelet équatorial : Des mesures de longueurs d'arcs de méridien effectuées à partir de 1735 en Laponie et en Équateur, ont permis de montrer que la forme de la Terre est un ellipsoïde de révolution légèrement aplati aux pôles et doté d'un bourrelet à l'Équateur, confirmant ainsi la théorie de Newton.

Remarque : L'épaisseur du bourrelet équatorial terrestre est d'environ 21 km.

Bourrer : C'est mettre de la bourre après la charge dans les armes à feu.

Exemples : Bourrer un fusil ; bourrer un canon.

Bourriche : Espèce de panier dont on se sert pour envoyer du gibier, de la volaille, etc.

Exemple : J'ai reçu une bourriche d'huîtres.

Bourride : **1** – La *bourride* est une *soupe* de poissons composée, en plus du pain et du bouillon de cuisson des poissons, des poissons qui ont servi à préparer le bouillon, de légumes et d'aïoli.

2 – On prépare un bouillon de poissons blancs : baudroie (lotte), loup (bar), maquereau, merlan, mulot, etc. que l'on plonge coupés en deux dans de l'eau chaude avec un oignon émincé, thym, fenouil, laurier, un brin d'écorce d'orange, sel, poivre et que l'on laisse cuire une dizaine de minutes.

3 – On sort les poissons dès qu'ils sont cuits et on les réserve au chaud ; on fait cuire dans le bouillon clarifié quelques légumes taillés en brunoise (carottes, céleri, fenouil, poireaux, etc.).

Remarque : On appelle *brunoise de légumes* des légumes frais coupés en petits cubes de un à trois millimètres de côté.

4 – On prépare de l'aïoli ou de la mayonnaise à l'huile d'olive à laquelle on ajoute un jaune d'œuf pour chaque convive ; on délaye le tout avec du bouillon de poissons clarifié et on le fait chauffer dans une casserole à feu doux en remuant avec une cuiller en bois jusqu'à ce que cette sauce épaississe.

5 – On imbibe des tranches de pain d'un centimètre d'épaisseur avec du bouillon de poisson ; on ajoute généreusement sur le pain la sauce que l'on a préparée à partir de l'aïoli ou de la mayonnaise et on place, tout autour du pain, les légumes et les poissons qui ont servi à la préparation du bouillon.

Remarque : La *bourride* est originaire du Languedoc ; elle se prépare aujourd'hui sur la côte méditerranéenne, du Var à l'Hérault.

[Voir les mots *Bouillabaisse, Cotriade, Soupe*].

Bourriquet : C'est le nom qu'on donne parfois au *tourniquet* qui sert à monter les fardeaux.

Bourse : 1 – Petit sac de cuir, ou d'ouvrage à l'aiguille, qui s'ouvre et qui se ferme avec des cordons et où l'on met ordinairement l'argent qu'on veut porter sur soi.

Remarque : Il y en a aussi sans cordons.

2 – Bourse se dit aussi d'une *pension* fondée pour entretenir un élève durant le cours de ses études.

Remarque : À la différence des prêts d'honneur, les *bourses d'études* accordées aux élèves des écoles de navigation par les Compagnies maritimes pendant leurs années de cours n'ont pas à être remboursées mais l'élève bénéficiaire s'engage à naviguer pendant un certain nombre d'années sur les navires de la Compagnie qui s'est ainsi attaché ses services pour un temps.

3 – Bourse se dit aussi en plusieurs villes du lieu où s'assemblent les marchands et les banquiers pour traiter de leurs affaires.

Exemples : La Bourse de La Rochelle ; le palais de la Bourse.

4 – Bourse se dit aussi d'un petit sac de taffetas noir où l'on enferme ses cheveux par-derrrière.

Exemple : Mettre ses cheveux dans une bourse, en bourse.

5 – Bourses, au pluriel, se dit de la peau qui enveloppe les testicules.

Bourse commune : 1 – Dans les stations de pilotage où étaient appliquées les dispositions du décret-loi du 12 décembre 1806 (article 42) relatives à la bourse commune, le matériel nécessaire au pilotage était la propriété de la *bourse commune* ; il était géré par la commission administrative et les dépenses étaient couvertes par des retenues exercées sur toutes les recettes des pilotes de la station.

2 – L'article 22 de la loi de 1928 sur le pilotage maritime a supprimé toute forme d'exploitation du matériel nécessaire au service du pilotage par des organismes qui n'auraient pas un intérêt immédiat à la conservation de ce matériel ; cet article 22 oblige les pilotes à être propriétaires, individuellement ou collectivement, du matériel nécessaire au service du pilotage et il interdit la bourse commune.

3 – La loi du 28 mars 1928 adapte au pilotage des dispositions législatives qui permettent aux syndicats d'intervenir dans des questions d'ordre professionnel de première importance : le syndicat des pilotes *peut* entreprendre l'exploitation du matériel à titre collectif sous le régime de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920, sans contrevenir à l'interdiction d'exploitation du matériel du pilotage par d'autres que les propriétaires ; il s'agit non d'une application pure et simple de la loi sur les syndicats professionnels, mais d'une extension des dispositions de cette loi, et notamment de celles de l'article 5, qui dispose que les syndicats peuvent acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession.

Remarques : **a)** – Pour qu'un syndicat puisse exploiter du matériel, il faut que tous les pilotes propriétaires de ce matériel adhèrent à ce syndicat.

b) – La liberté pour les pilotes d'adhérer à un syndicat de pilotes, ou de n'adhérer à aucun syndicat, est d'ordre public : elle est garantie par le Préambule de la Constitution de la v^{ème} République, nonobstant toute clause contraire.

c) – Si tous les pilotes propriétaires du matériel n'adhèrent pas à un syndicat, ce syndicat ne peut pas en assurer l'exploitation et il faut trouver une autre solution.

d) – La loi de 1928 modifiée sur le pilotage maritime a été introduite dans le Code des Transports.

e) – La loi de 1884 modifiée sur les syndicats professionnels a été introduite dans le Code du Travail.

Bourser : Voir *Bourcer*.

Bourset : 1 – Voile que l'on établissait sur le mât de hune avant les perroquets.

2 – Dans la marine du ponant, on appelait jadis *voile de bourset* et *mât de bourset*

la voile et le mât de l'avant (actuellement voile de misaine et mât de misaine).

3 – On appelle *voile à boursset* une voile quadrangulaire suspendue au mât par un point pris au tiers de son envergure.

Remarque : On écrit parfois *voile à bourcet* et on dit aussi *voile au tiers*.

4 – Voile entourée d'une ralingue et tannée, quelquefois goudronnée, que les petits navires font flotter derrière eux pour servir d'ancre flottante dans la tourmente.

Bousculer : Mettre sens dessus dessous.

Exemple : On saisit tout dans l'atelier-machine le soir avant de mettre bas les marteaux, pour éviter que le roulis ne bouscule tout l'outillage en cas de mauvaise mer dans la nuit.

Bouse : Fiente de bœuf ou vache.

Bousiller : **1** – Maçonner avec du chaume et de la terre détremnée.

Exemple : En ce pays-là on n'a ni pierre, ni plâtre, on ne fait que bousiller.

2 – [Au figuré] On dit d'un ouvrage qui est *mal fait* que c'est un ouvrage qu'on a bousillé, qu'on n'a fait que bousiller.

Boussole : Une *boussole marine* est composée d'une aiguille aimantée, portée en son centre par un pivot et pouvant s'orienter librement dans le plan horizontal à l'intérieur d'une cuve dont le couvercle est transparent.

En l'absence d'influence de masses métalliques ou de champs magnétiques parasites perturbateurs, l'aiguille s'oriente dans le plan du méridien magnétique. Une couronne extérieure graduée en degrés, ou en grades, ou en millièmes ou sur laquelle sont portés les rumbes de vent, permet de repérer la position de l'aiguille aimantée par rapport à l'orientation de la ligne de quille du navire.

L'aiguille et la couronne graduée peuvent être remplacés par un disque gradué très léger appelé *rose de la boussole*, qui peut tourner sur le même pivot que l'aiguille aimantée et sous lequel on a collé une aiguille aimantée ou plus souvent plusieurs aiguilles aimantées parallèles ; une marque fixe dans la cuve permet de repérer l'orientation de la ligne de quille du navire par rapport à la rose ; cette marque fixe s'appelle le cap de la boussole.

Remarques : **a**) – Les navigateurs chinois utilisèrent l'aiguille aimantée pour trouver la direction du Sud au moins dès le VI^{ème} siècle de notre ère ; la boussole apparut en Europe au XII^{ème} siècle.

b) – Le mot *boussole* (petite boîte, ou boîte de l'aiguille aimantée) était utilisé traditionnellement dans la Marine du Levant et le mot *compas* (cercle gradué) était utilisé dans la Marine du Ponant ; le mot *compas* a maintenant supplanté le mot *boussole* dans toute la Marine française.

[Voir les mots *Compas*, *Boîte*].

c) – Pratiquement, le « *compas* » (ou *boussole*) est balancé extérieurement sur quatre pivots (on dit « *suspension à la Cardan* »).

[Voir les mots *Cap*, *Habitacle*, *Compas*].

d) – Aujourd'hui, la rose des vents d'un compas magnétique est un disque en carton très léger, sur la face inférieure duquel on a fixé des petits barreaux aimantés parallèles et dont la face supérieure est graduée en 32 vents ou rumbes, et aujourd'hui en 360 degrés ; la rose repose, au moyen d'une chape installée au centre de sa face inférieure, sur un pivot vertical solidaire de la cuve du compas ; la cuve elle-même est emplie d'un mélange savamment dosé de glycérine et d'alcool assez visqueux pour amortir les mouvements de rotation de la rose, mais pas trop pour lui conserver une bonne sensibilité ; la direction de l'axe longitudinal du navire (direction de la ligne de quille) est matérialisée par un trait vertical appelé « *cap* » gravé ou peint sur l'avant de la boîte ou de la cuve, vis-à-

vis de la rose des vents.

e) – Sur les navires français, le Nord est représenté sur la rose du compas par une fleur de lys ; sur certaines roses, en Méditerranée, l'Est est représenté par une croix et l'Ouest par un aigle à deux têtes.

f) – Le portugais Ferrande utilisait dès 1483 un compas complet avec une rose des vents indiquant les directions cardinales, intercardinales, etc., jusqu'aux quarts de rumb.

[Voir le mot *Rumb*].

g) – L'usage de la *boussole* demande que l'on connaisse la valeur et le signe de la déclinaison magnétique au lieu où l'on se trouve.

h) – L'association de la *boussole* de la carte marine et de la règle-rapporteur pour déterminer et suivre la route nécessite que la carte utilisée soient *conforme*, c'est-à-dire qu'elle conserve les angles.

i) – On dit qu'une carte conserve les angles, ou qu'elle est conforme, lorsqu'une direction (par exemple l'alignement de deux amers à terre) repérée par rapport au Nord à l'aide de la boussole, correspond à la même direction sur la carte (ligne droite passant par les images de ces deux amers sur la carte) par rapport aux méridiens de la carte.

j) – Avant d'utiliser le mot *boussole* [*petite boîte*] on disait :

i) au *Ponant* [sur l'Océan] : « *marinette* », qui désigne proprement l'aiguille aimantée qui se trouve dans la petite boîte ;

ii) au *Levant* [en Méditerranée] : « *calamite* » qui signifie *Pierre d'aimant*.

Bousson (en anglais « *block* ») : Synonyme de poulie.

Remarques : **a)** – Terme employé en Méditerranée.

b) – On dit aussi *bousseou*.

Boustrophédon : Il se dit de la manière d'écrire alternativement de droite à gauche et de gauche à droite, sans discontinuer la ligne, à l'imitation des sillons d'un champ.

Remarque : Les plus anciennes inscriptions grecques sont en *style boustrophédon*.

Bout (en anglais « *head* » ou « *bit* ») : **1** – Le mot « *bout* » signifie *proue* ou *avant* d'un navire.

Remarques : **a)** – On dit « *amarre de bout* » pour désigner une amarre qui part vers l'avant, de l'avant du navire ; « *bout au vent* » ou « *vent de bout* » pour signifier que la proue est dirigée vers le point de l'horizon d'où souffle le vent.

b) – On dit couramment « *amarre de pointe* » ou « *pointe* » pour désigner indifféremment une amarre de la manœuvre avant qui part vers l'avant ou une amarre de la manœuvre arrière qui part vers l'arrière.

2 – Le mot « *bout* » signifie *extrémité* d'un objet quelconque, d'un corps, d'un espace, en tant qu'étendus en long.

Remarques : **a)** – On dit « *le bout du monde* » pour désigner la fin de la terre avant l'océan (*Finistère* en Bretagne française ou *Finisterre* en Galice espagnole).

b) – On dit « *bout-dehors* » pour désigner le morceau de bois qui prolonge le bout d'une vergue ou celui du mât de beaupré.

c) – On dit « *le bout de l'amarre* », « *le bout de la remorque* », « *le bout de la drisse* » pour désigner l'extrémité de la manœuvre ou du cordage dont on parle ou que l'on montre (habituellement le courant sur lequel on peut agir).

d) – On appelle « *bout de vergue* » la partie d'une vergue qui se trouve, à chacune de ses extrémités, en dehors de son taquet et sur laquelle la tête d'une voile enverguée ne s'étend pas ; cette partie de la vergue s'appelle aussi *bois mort*.

e) – Les *palans de bout de vergue* sont ceux qui sont installés, de chaque côté, aux bouts d'une basse vergue pour servir à l'embarquement ou au débarquement de fardeaux ; on les appelle quelquefois simplement « *bouts de vergue* ».

f) – On dit parfois en abrégé « *le bout* » pour désigner l'extrémité de quelque

chose, par exemple du cordage dont on vient de parler ou de celui qu'on désigne du doigt, ou lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté ni de confusion possible ; le bosco dira ainsi au matelot : « *amarre la touline au bout* » [de la remorque ou de l'amarre que l'on est en train d'envoyer] si l'on utilise une touline comme lance-amarre.

3 – Le mot « *bout* » signifie *petit morceau* ou *petite partie*.

Remarque : On dit « *un bout de garcette* », « *un bout de corde* », « *un bout de ruban* », « *un bout de planche* », « *un bout de bois* », « *un bout de manche à eau* », « *un bout de pain* », etc. lorsqu'il s'agit d'une petite longueur ou d'un petit morceau de ces choses ou objets.

4 – On fait habituellement sonner le « *t* » final de « *bout* », comme pour le mot *tout* (dans « *à droite tout* », « *à gauche tout* », « *avant tout* » et « *arrière tout* ») ou le mot *lent* (dans « *avant lent* », « *avant très lent* » et « *arrière lent* ») ou pour les mots *canot* et *équipet* ou encore pour le mot *brut* (pétrole brut).

Remarques : **a)** – De la même manière, on fait sonner le « *s* » final du mot *plus*, utilisé isolément ou dans les expressions « *plus-que-parfait* » et « *plus ou moins* ».

b) – On fait même claquer le « *t* » final, qui en réalité n'existe pas, dans l'expression « *à Dieu va !* » qui était utilisée jadis au cours des virements de bord vent devant.

c) – Traditionnellement les Celtes bretons, comme les Gallo-Romains occitans, font sonnet la console finale de nombreux mots : *bout*, *canot*, *tout* et *lent* [de *avant-tout* et *avant-lent*], *équipet*, etc.

5 – Certains utilisent abusivement le mot *bout* isolément pour désigner un cordage entier ou une manœuvre quand ils ne connaissent pas l'appellation du cordage ou le nom de la manœuvre.

(Voir le mot *Bout*).

Remarques : **a)** – Ceux qui vont régulièrement en mer en équipage devraient prendre la peine d'apprendre les noms des cordages ou des manœuvres les plus utilisés sur les navires, sur les bateaux ou sur les embarcations, afin d'éviter les confusions fâcheuses qui peuvent se produire si l'on utilise le même mot pour désigner plusieurs cordages aux usages différents, situés parfois les uns près des autres.

b) – Le Dictionnaire de l'Académie (9ème édition) termine l'article consacré au mot *bout* par une phrase étonnante, voire contestable :

« Marine. Un bout (t se prononce), un morceau de cordage et, par ext., un cordage, un filin. *Aarrer un bout au quai. Larguer le bout !* ».

L'académicien et plaisancier Jean-François Deniau (1928-2007) se vantait d'être à l'origine de ce morceau de bravoure dans le Dictionnaire de l'Académie, à la fin de la rubrique « *bout* ».

6 – Lorsque plusieurs aussières, plusieurs grelins ou plusieurs câbles sont mis bout à bout, en faisant ajut à chaque fois et que l'on vire à la suite les uns des autres l'ensemble des aussières, des grelins ou des câbles pour les rentrer à bord, on dit que l'on *tient le bon bout* quand arrive hors de l'eau le bout de la dernière aussière, du dernier grelin ou du dernier câble, après que les autres sont déjà à bord, c'est-à-dire qu'il n'y en a plus qu'un seul à virer pour que tout soit clair. [Voir les mots *Touée*, *Aussière*, *Câble*, *Grelin* et l'expression *Bon bout*].

7 – *Bout* se dit aussi de ce qui garnit l'extrémité de certaines choses.

Exemple : Mettre un bout d'argent, un bout de cuivre, un bout d'ivoire à une canne.

Remarques : **a)** – On appelle *bout de fleuret* un bouton de cuir rembourré qu'on met à la pointe d'un fleuret de peur qu'il ne blesse ; *bout de fourreau* ou *bout d'épée*, la garniture de fer ou d'autre métal qu'on met au bas d'un fourreau, de peur

que la pointe de l'épée ne blesse.

[Voir le mot *Bouterolle*].

b) – En parlant de souliers, on appelle *bouts* les morceaux de cuir que l'on met à des souliers à l'endroit où ils sont usés.

c) – On appelle *bâton à deux bouts* une sorte d'arme offensive qui consiste en un grand bâton ferré par les deux *bouts*.

d) – On dit de certaines choses dont les extrémités sont jointes, qu'elles sont *bout à bout* l'une de l'autre.

Exemple : Coudre deux toiles bout à bout, c'est-à-dire sans recouvrement.

8 – *Bout* se dit aussi de plusieurs choses qui renferment l'idée de l'étendue ou celle de la durée.

Exemples : Le bout d'un sermon ; le bout d'un discours ; le bout d'une harangue ; il est au bout de son argent ; quand il aurait un million d'euros, il en trouverait bientôt le bout ; il faut l'entendre jusqu'au bout ; on n'en verra jamais le bout ; le bout du tunnel.

Remarque : On dit d'un homme qui est près de sa fin, ou qui a rempli jusqu'à la fin toutes les fonctions de sa place, tous les devoirs de son emploi, qu'il est au bout de sa carrière ; et qu'un homme est au bout de son rôlet, au bout du rouleau, pour dire qu'il ne sait plus que dire, qu'il ne sait plus que faire, qu'il ne sait plus que devenir.

9 – *Bout* se dit quelquefois d'une petite partie de certaines choses qui ne devraient point se diviser.

Exemples : Entendre un bout de messe ; entendre un bout de vêpres ; je n'ai pu entendre qu'un bout du sermon ; il me manque un bout de la consigne.

10 – On dit d'une nourrice dont la mamelle n'a pas de bouton saillant, et ne donne pas de prise à la bouche de l'enfant, qu'elle n'a pas de *bout*, qu'elle ne peut nourrir faute de *bout*.

Boût : Appellation familière de l'aumônier sur les navires.

Remarques : **a)** – On prononce « bohutte ».

b) – Boût est un diminutif du mot « maraboût » en usage dans certains pays du Maghreb pour désigner un *sage*, un saint homme.

Bout à bout (en anglais « *flush joint* », « *jump joint* ») : Mode de jonction de deux pièces par leurs extrémités, sans qu'elles aient aucune partie qui se double ou morde sur l'autre.

Exemples : Les bordages d'un pont, les feuilles de tôle d'un navire à franc bord sont mises bout à bout.

Remarques : **a)** – Pour poser ces bordages ou ces feuilles de tôle il faut, soit les souder ensemble bout à bout, soit les fixer chacune de leur côté sur une autre pièce.

b) – On joint des tiges bout à bout en les enfonçant dans une douille commune.

Boutade : Caprice, saillie d'esprit et d'humeur.

Boutakoff (Manœuvre de –) (en anglais « *Williamson turn* ») : Procédure traditionnellement utilisée pour repêcher un homme tombé accidentellement d'un navire à la mer. [Voir l'expression *Homme à la mer*].

Boutant : Terme d'architecture, qui se dit par corruption pour *butant*, qui n'est d'usage qu'avec les mots *arc* et *pilier*.

Remarques : **a)** – On appelle *arc boutant* un pilier qui finit en demi-arc et qui sert à soutenir une voûte.

b) – *Pilier boutant* se dit d'un pilier qu'on appuie contre un bâtiment pour le maintenir, pour le fortifier.

Exemple : Construire des piliers boutants contre un mur.

Boutargue : On appelle ainsi une paire de grappes d'œufs de poisson salés, séchés et confits dans le vinaigre.

Remarques : **a)** – Les grappes d'œufs sont incluses séparément dans des membranes qu'on appelle *botarga* en italien.

b) – La Boutargue est une préparation originaire du bassin méditerranéen.

c) – La Boutargue se mange râpée ou coupée en fines lamelles arrosées d'huile d'olive et de jus de citron.

Bout d'allonge :

Bout-de-bois : Appellation familière du *charpentier* sur les navires français.

Bout de chaîne : Longueur élémentaire de chaîne composant les *câbles-chaînes d'ancre* (on dit aussi « *chaînes d'ancre* »).

Remarques : **a)** – Les bouts de chaînes successifs sont assemblés par des maillons ; lorsque la chaîne file, ou qu'on la rentre, on compte le nombre des maillons d'assemblages qui sont passés afin de connaître la longueur de chaîne qui est à l'eau.

b) – Chaque maillon d'assemblage est repéré afin de le différencier des autres, souvent en peignant en blanc à chaque extrémité des différents bouts de chaîne un nombre de mailles correspondant à son numéro d'ordre.

Par exemple, le deuxième bout de chaîne a deux de ses mailles peintes en blanc à toucher le maillon d'assemblage avec le bout de chaîne suivant ; de l'autre côté de ce maillon d'assemblage, le troisième bout de chaîne a trois de ses mailles peintes en blanc.

c) – Au lieu de l'expression *bouts de chaîne*, on utilise souvent le mot *maillon* pour désigner les longueurs élémentaires de la chaîne.

d) – Le nombre de *maillons* (ou de *bouts de chaîne*) de chacune des deux lignes de mouillage (bâbord et tribord) sur un navire de commerce, est voisin de 9.

e) – La grosseur des mailles de la chaîne dépend du *nombre d'armement* du navire qui les porte.

[Voir le mot *Maillon* et les expressions *Maillon de chaîne*, *Nombre d'armement*].

Bout-dehors : **1** – Sur un navire à phares carrés, mât horizontal ou fortement incliné vers l'horizontale et pouvant être disposé, soit pour dépasser à l'extrémité du beaupré afin de recevoir la draille d'un foc, soit dans la mâture pour étendre la partie inférieure d'une bonnette.

2 – Sur un petit navire, mât horizontal qui prolonge l'étrave et qui permet d'établir les focs.

Bout-dehors de foc : **1** – Placé immédiatement en dehors du beaupré, et soutenu par lui au moyen du braguet et de la velture.

[Voir les mots *Braguet* et *Velture*].

2 – Le bout-dehors de foc est retenu en dessous par la *martingale*, et sur les côtés par les *haubans de foc*.

[Voir le mot *Martingale*].

3 – La draille de grand foc traverse le bout-dehors de foc.

[Voir le mot *Draille*].

4 – L'étai du grand mât de perroquet passe par le demi-clan du bout du bout-dehors, en dehors du capelage.

Bout-dehors de clin-foc : **1** – Il se pousse en dehors du bout-dehors de foc et est fixé sur lui, sa caisse s'appuyant sur le chouque de beaupré.

[Voir le mot *Chouque*].

2 – Il est soutenu par un blin capelé sur l'extrémité du bout dehors de foc.

[Voir le mot *Blin*].

3 – Le bout-dehors de clin-foc est retenu en dessous par la *martingale de bout-dehors de clin-foc*, et sur les côtés par les *haubans de clin-foc*.

Bout de vergue : 1 – On appelle *bout de vergue* l'extrémité de la vergue qui reçoit le capelage.

2 – La partie qui se trouve en dehors du capelage est appelée la *fusée* de la vergue.

Boute (en anglais « *cask* ») : Synonyme de « *futaille* » ou de « *pièce à eau* ».

Boute-en-train : 1 – Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres.

Remarque : On le nomme aussi *tarin*.

2 – [Au figuré et familier] Se dit d'un homme de plaisir qui excite les autres et qui les met *en train* de rire, de se divertir, etc.

Boute-feu : 1 – (En anglais « *lintstock* ») Bâton tourné de deux pieds de longueur, destiné à porter dans sa partie supérieure une mèche enflammée propre à allumer la charge des pièces d'artillerie.

Remarques : **a)** – Jusqu'à la guerre de 1870, l'amorçage des pièces d'artillerie était assuré par du pulvérin que l'on avait introduit dans une lumière pratiquée à la partie arrière du canon ; le pulvérin était enflammé à l'aide du boute-feu ; le pulvérin mettait le feu à la poudre noire de propulsion, ce qui provoquait une explosion et la production de gaz à très haute pression qui projetait le boulet ou tout autre projectile jusqu'à son but.

b) – Le pulvérin était constitué de poudre noire finement moulue.

c) – Si le pulvérin était humide, il ne s'enflammait pas et la pièce faisait long-feu, c'est-à-dire que la flamme portée par le boute-feu n'atteignait pas le poudre de propulsion dans la chambre du canon, ou l'atteignait avec du retard.

2 – Celui qui met le feu au canon.

3 – Incendiaire ; celui qui, de dessein formé, met le feu à un édifice, à une ville.

4 – [Au figuré] On dit de ceux qui excitent des discordes ou des querelles que ce sont des *boute-feux*.

Exemples : Il a été le *boute-feu* de la sédition ; c'est un vrai *boute-feu*.

Bouteilles (en anglais « *quarter galleries* ») : Sur les navires à voiles de la vieille Marine, sortes de cabinets en forme de demi-tourelles tête en bas qui débordent du tableau de la poupe et de la galerie, à bâbord et à tribord ; ils sont décorés à l'extérieur pour l'ornement de cette partie du navire.

Remarques : **a)** – Ces cabinets servent de lieux d'aisance pour l'État-Major.

b) – La sole inférieure de chaque bouteille repose sur un massif appelé cul de lampe.

c) – Des fenêtres donnant à l'extérieur donnent de l'air et du jour aux bouteilles.

d) – Un tuyau en plomb se dégorge dans la mer, une soupape empêchant l'eau de la mer de pouvoir s'élever jusqu'au siège dans le mauvais temps.

e) – Au-dessus des bouteilles se trouve un réservoir en plomb fermé par un robinet, qu'on emplit d'eau de mer afin d'assurer, en cas de besoin, la propreté du siège.

[Voir le mot *Jardin*].

Boutelof (en anglais « *tack boom* », « *tack piece* ») : Sorte de de bout-dehors établi pour remplacer le pistolet d'amure, à bord des navires qui n'ont pas ce pistolet.

[Voir l'expression *Pistolet d'amure*].

Bouter : [Vieilli] Mettre.

Bouterolle : La garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée.

Exemples : Une bouterolle d'acier ; une bouterolle d'argent.

Boute-selle : [Terme de guerre] Signal qui se donne avec la trompette, pour avertir de seller les chevaux et d'être prêts à monter à cheval.

Exemple : Sonner le boute-selle.

- Boutet : 1** – Accessoire servant à retenir le poisson capturé dans les pêcheries appelée *bouchots*.
2 – Un bouchot est constitué de pieux plantés verticalement dans le sol, proches les uns des autres, formant deux lignes droites légèrement convergentes ; des branchages sont entrelacés entre les pieux.
Remarque : On construit les bouchots en mer sur une grève ou dans des parages découverts ou presque découverts à la basse mer, souvent à l'embouchure d'une rivière.
3 – La grande ouverture du bouchot est tournée vers la côte et elle est libre ; la petite ouverture, qui est tournée vers le large, est fermée par une sorte de nasse appelée *boutet* qui retient le poisson : le poisson est prélevé à la basse mer.
Remarque : On utilise les pieux des bouchots pour pratiquer l'élevage des moules. [Voir le mot *Bouchot*].
- Boutillier** : Officier qui a l'intendance du vin.
Exemple : Grand boutillier de France.
- Boutique : 1** – Lieu où les marchands étalent et vendent leurs marchandises, et où les artisans travaillent.
2 – Toutes les marchandises dont une boutique est garnie.
Exemples : Il a vendu sa boutique, son fonds de boutique ; il a engagé toute sa boutique.
3 – Tous les instruments d'un artisan.
Exemples : Il a emporté ses marteaux, ses limes, etc., enfin toute sa boutique ; vous avez une boutique de menuisier chez vous.
4 – Endroit où se gare un bateau de pêcheur, sur le bord d'une rivière, où l'on garde du poisson.
Exemple : Aller quérir du poisson à la boutique.
- Boutiquier** : Marchand tenant boutique.
- Boutoir : 1** – Groin d'un sanglier.
Exemple : Le sanglier lui donna un coup de boutoir.
Remarque : Au figuré, *coup de boutoir* se dit pour un trait d'humeur, un propos dur, repoussant, qui blesse.
2 – Instrument avec lequel les maréchaux parent le pied d'un cheval avant que de le ferrer.
- Bouton** (en anglais « *stud* », « *pin* ») : **1** – On appelle *bouton* toute pièce saillante et cylindrique qui sert d'axe à une autre pièce qui l'embrasse, soit qu'elle donne un mouvement, soit qu'elle le reçoive.
Remarque : Beaucoup de pièces de machines portent ce nom.
2 – *Bouton* se dit aussi de plusieurs autres choses qui ont la figure d'un bouton.
Exemples : Le bouton qu'on met sur le bout du canon, d'un fusil, pour servir de mire ; le bouton d'un fleuret ; le bouton d'une serrure ; le bouton d'un verrou, etc.
3 – Sorte de petite boule d'or, d'argent, etc. ou de bois couvert de soie, de fil, etc. servant à attacher ensemble différentes parties d'un habillement.
4 – Petit bourgeon que poussent les arbres et les plantes, et d'où se forment les feuilles et les fleurs.
Exemples : Bouton à fleur ; bouton à fruit.
5 – [Au figuré] On appelle *boutons*, certaines bubes qui viennent quelquefois aux différentes parties du corps.
Exemples : Il a le visage tout plein de boutons ; il a un gros bouton sur le nez.
- Bouton de manivelle** (en anglais « *crank pin* ») : Forte pièce en fer forgé, aciérée sur les côtés ou trempée au paquet, recevant la puissance motrice d'une bielle dont les coussinets embrassent son milieu, et la communiquant aux deux manivelles qui

l'entourent, de l'arbre à manivelles, dont elle forme elle-même la jonction.

Remarque : Le bouton de manivelle est également appelé *tourillon* ou *soie*.

Boutonner : **1** – Passer les *boutons* d'un habit dans des ganses, dans de petites ouvertures qu'on nomme boutonnières.

2 – Il se dit que des arbres et des plantes qui commencent à pousser des boutons.

Exemple : Les rosiers commencent à boutonner.

Boutonnière : Petite taillade faite dans un habit pour y passer les boutons, et bordée de soie ou de fil.

Bout portant : Voir l'expression *But-en-blanc*.

Boutrolle (en anglais « *cress* », « *snapping tool* ») : Repoussoir à main ou emmanché, ayant au bout, d'un côté un creux de la forme qu'on veut donner à la tête d'un rivet, et de l'autre une partie plate sur laquelle on bat.

Bouvard : Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies, avant l'invention du balancier.

Bouvet : Espèce de rabot de menuisier servant à faire des nervures ou des rainures étroites sur le camp du bois : la lame du mâle a au milieu une saillie rectangulaire et produit la rainure creuse, tandis que la femelle a un creux de même force et donne la nervure saillante.

Bouvier : Nom d'une constellation boréale.

Remarques : **a)** – La principale étoile de la constellation du Bouvier est une géante rouge de magnitude -0,04 : *Arcturus*.

b) – Le Bouvier, dans le ciel, garde les sept bœufs dont les Anciens voyaient la représentation dans la constellation de la Grande Ourse.

c) – On trouve *Arcturus* en poursuivant le mouvement arrondi de la queue de la Grande Ourse.

d) – Comme *moyen mnémotechnique* pour reconnaître la constellation du Bouvier dans le ciel, on peut imaginer qu'*Arcturus* est un parachutiste et que les autres étoiles représentent son parachute ouvert au-dessus de lui.

Bouvines : Bataille remportée le dimanche 27 juillet 1214 par l'Ost du roi de France Philippe II Auguste (1165-1223) sur une coalition d'alliés des Anglais, formée de :

i) l'Empereur du Saint-Empire romain germanique, Otton IV de Brunswick (1176-1218),

ii) le comte de Flandre, Ferrand (1188-1233), fils du roi du Portugal Sanche 1er et neveu par alliance du roi de France Philippe-Auguste,

iii) le comte de Boulogne, Renaud de Dammartin (1165-1227),

iv) le duc de Brabant, Henri (1165-1235), gendre du roi de France Philippe-Auguste,

v) le comte de Namur, Philippe (1195-1226),

vi) le duc de Limbourg, Henri (1140-1221).

[Voir le mot *Ost*].

Remarques : **a)** – Bouvines est située en Flandre, au Sud-Est et à quelques kilomètres de Lille.

b) – La bataille de Bouvines fut livrée par Philippe Auguste contre les alliés de l'Angleterre, deux semaines après l'affrontement de La Roche-aux-Moines ; le 2 juillet 1212, le fils de Philippe-Auguste, Louis-le-Lion (1187-1226), futur roi de France Louis VIII, avait défait le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre (1166-1216) à La Roche-aux-Moines.

c) – La Roche-aux-Moines, en Anjou, est située dans l'actuel département du Maine-et-Loire ; la forteresse de La Roche-aux-Moines était commandée par le sénéchal d'Anjou et du Maine, Guillaume des Roches (1160-1222) ; ancien partisan du roi Richard 1er d'Angleterre (1157-1199), Guillaume des Roches était

devenu, en 1199, un opposant à Jean-sans-Terre, le frère et successeur de Richard.
d) – Le roi d'Angleterre Jean-sans-Terre avait débarqué à La Rochelle avec ses troupes le 16 février 1214, afin d'attirer les troupes françaises dans le Sud et de laisser le Nord du royaume de France sans défenses ; apprenant les intentions d'Otton IV, le roi de France Philippe-Auguste scinda les forces françaises en deux à Chinon : le prince Louis continua à marcher en direction de Jean sans Terre vers le Sud-Ouest et Philippe-Auguste marcha vers le Nord pour affronter Otton IV qu'il rencontra à Bouvines.

e) – Les Anglais abandonnèrent à La Roche-aux-Moines tous leurs engins de siège et ils ne purent donc entreprendre le siège d'autres places fortes.

Bouzard : 1 – Jean-André Bouzard (1730-1794), maître de bateau originaire du bourg d'Ault (près d'Eu) se fixa à Dieppe après avoir achevé ses campagnes sur les vaisseaux du roi et il y fut reçu en qualité de pilote lamineur ; puis il fut maître haleur et gardien du phare.

Remarques : a) – Bouzard était chargé d'entretenir un fanal à l'extrémité de la jetée Ouest de Dieppe, afin de guider les navires qui, de nuit, cherchaient l'entrée.

b) – Bouzard avait la taille d'un Hercule, près de six pieds ; petite tête, larges épaules, une jambe estropiée par une blessure honorable gagnée au service du roi.

2 – Jean-André Bouzard se fit remarquer par ses nombreux actes de dévouement dans le sauvetage de naufragés à l'entrée du port de Dieppe.

Remarques : a) – Le 31 août 1777 vers neuf heures du soir, Bouzard se précipita tout habillé de la jetée de Dieppe dans la mer en furie, avec une corde autour de la taille, vers un navire chargé de sel qui arrivait de La Rochelle avec huit hommes d'Équipage et deux passagers ; le navire avait manqué l'entrée du port et il s'était échoué sur les galets, à 30 toises de la jetée Ouest ; après plusieurs tentatives qui le virent rejeté sur le rivage, Bouzard atteignit le navire et y amarra la corde ; l'autre bout de la corde était attaché à la jetée.

Huit hommes du navire purent gagner la jetée en se tenant à la corde et furent sauvés ; les corps des deux autres furent retrouvés le lendemain à la côte.

b) – Jean-André Bouzard s'était jadis promis de participer dans la mesure de ses forces au sauvetage des naufragés, après que son père fut noyé sans qu'on put le secourir.

c) – Ce n'était pas son premier sauvetage, mais celui-ci fut spectaculaire et à la vue d'une multitude de témoins.

d) – Le comte russe Alexandre Sergueïevitch **Stroganov** (1733-1811), qui voyageait en France pour se perfectionner dans l'histoire et la littérature, passa par Dieppe quelque temps plus tard,

En se promenant au bout de la jetée à l'entrée du port, vrai centre d'attraction du port où l'on jouit du spectacle qu'offre la double animation de la rade et de l'entrée du chenal, le comte Stroganov avait interrogé cet éternel aréopage de pêcheurs invalides qui y viennent, comme dans les autres ports, pour parler des choses de la mer ; le comte Stroganov avait posé des questions au sujet du gardien de la jetée, Jean-André Bouzard, ce colosse qui portait le costume traditionnel des Dieppois avec le large cotillon plissé qui recouvrait ses culottes et descendait jusqu'aux genoux.

C'est ainsi que le comte Stroganov avait appris les hauts faits de Bouzard et particulièrement les circonstances héroïques du sauvetage du 31 août 1777.

Le comte Stroganov fit connaître à l'intendant de Rouen, Marie Louis Thiroux **de Crosne** (1736-1794) qu'il y avait, dans sa circonscription administrative, un homme digne d'être placé au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Informé par de Crosne, le directeur général des Finances de Louis XVI (1754-

1793), Jacques **Necker** (1732-1804) écrivit à Jean-André Bouzard sur ordre du roi :

« *Brave homme,*

« *Je n'ai su qu'avant-hier, par Monsieur l'Intendant, l'action courageuse que vous avez faite le 31 août et hier j'en ai rendu compte au roi, qui m'a ordonné de vous en témoigner sa satisfaction et de vous annoncer de sa part une gratification de mille francs et une pension annuelle de trois cents livres.*

« *J'écris en conséquence à Monsieur l'Intendant.*

« *Continuez à secourir les autres, quand vous le pourrez et faites des vœux pour votre bon roi qui aime les braves gens et les récompense.* »

Signé, Necker, directeur général des finances.

Paris, le 23 décembre 1777.

e) – Bouzard fut heureux à l'idée de pouvoir, avec cet argent, acheter des cordages neufs pour se porter au secours des navires et des hommes en détresse à l'entrée du port de Dieppe ; jusqu'alors, il n'osait pas en emprunter car s'il s'en cassait par la force des coups de mer, il n'avait pas de quoi leur rendre.

Il put également acquérir un nouveau mât pour pouvoir donner à son fanal une élévation plus considérable à l'extrémité de la jetée.

f) – Le 3 janvier 1778, Sylvestre-Clément **Lemoine** (1727-1806), maire de la ville de Dieppe, présenta Bouzard à Necker ; celui-ci le conduisit à Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de **Maurepas** (1701-1781) ; Bouzard et Le Moyne furent placés dans le salon d'Hercule à Versailles, sur le passage de la famille royale ; le maréchal Louis de **Noailles**, duc d'Ayen (1713-1793) fit apercevoir Bouzard au roi qui lui dit « *Voilà un brave homme et véritablement un brave homme* ».

g) – Le ministre de la Marine, Antoine Raymond Juan Gualbert Gabriel de **Sartine** (1729-1801) fit expédier à Bouzard un brevet de solde entière de 22 livres par mois en qualité de quartier-maître ; de plus, Bouzard se vit offrir un terrain et une maison dans la ville de Dieppe pour y loger lui-même ainsi que sa femme et sa famille.

La maison Bouzard était située sur la jetée Ouest, entre le phare et la grande croix des marins, tournée vers l'orient ; elle fut démolie en 1856 pour faire place au brise-lames que l'on établit à cet endroit.

h) – Dans le courant de l'automne 1786, Jean-André Bouzard fut amené à jeter des cordes à un barque en péril à peu de distance des jetées, à bord de laquelle se trouvait son propre fils, Jean-Joseph-Louis Bouzard (1760-1820) et cinq autres marins ; il y eut un mort.

3 – Le premier canot de sauvetage établi à Dieppe, en 1866, par la Société Centrale de Secours aux Naufragés, portait le nom de Bouzard.

Remarque : La Société Centrale de Secours aux Naufragés est née le 12 février 1865 sous l'impulsion de l'Empereur Napoléon III (1808-1873) qui souhaitait la création d'un service privé de sauvetage en mer financé par des donations ; l'Empereur signa le 16 novembre 1865, à Compiègne, le décret créant la Société.

Boyard : Nom d'un banc de sable situé dans le Nord de la Rade des Trousses, entre les îles d'Oleron et d'Aix, dans l'Est du chenal de La Perrotine.

Remarque : Au XVII^{ème} siècle, les cartes hollandaises appelaient ce banc « *Banjaert* » qui signifie *banc sablonneux* ; *Banjaert* devint *Boyard*.
[Voir le mot *Boiard*].

Boyau : **1** – Intestin, conduit qui fait plusieurs circonvolutions, et sert à recevoir les aliments au sortir de l'estomac, et à faire sortir du corps les excréments.

Remarques : **a)** – On dit *rendre tripes et boyaux* pour dire vomir excessivement.

b) – On appelle *descente de boyaux* une maladie causée par la rupture du

péritoine, qui fait que les boyaux sortent de leur place et descendent dans les bourses ou au-dessus.

2 – Long conduit de cuir, de caoutchouc ou de toile caoutchouté adapté a une machine pour transmettre l'eau.

Remarque : On dit également *manche*.

3 – [Au figuré] En parlant des tranchées faites pour assiéger une place, on appelle *boyaux* les parties en ligne droite qui composent les zigzags par lesquels on communique d'une tranchée à l'autre.

- Boyaux (Maurice –) : 1** – Maurice Boyau (1888-1918) fut un très bon joueur de rugby, qui fut choisi comme capitaine de l'équipe de France de Rugby en 1913 ; il devint un as de l'aviation française pendant la Première Guerre Mondiale ; il est mort au combat le 16 septembre 1918 à Mars-la-Tour (Meurthe-et-Moselle).
- 2** – Le rugbyman Marcel Boyau joua troisième ligne aile ou troisième ligne centre à l'U.S. Dax de 1907 à 1909, puis 5 ans au Stade Bordelais jusqu'en 1914, un an à Versailles et enfin au Racing Club de France de 1916 à 1918.
- Remarques* : **a)** – Il a été champion de France de rugby à xv avec le Stade Bordelais en 1911.
- b)** – Il joua avec l'équipe de France de rugby dans le tournoi des cinq nations, quatre fois en 1912 et deux fois comme capitaine de l'équipe en 1913.
- 3** – Mobilisé en août 1914 au 144^{ème} régiment d'infanterie de Bordeaux, il est affecté du 10 octobre 1914 au 26 novembre 1915 au 8^{ème} escadron du train des équipages à Dijon, puis il est détaché au 1^{er} groupe d'aviation de Longvic pour devenir pilote d'avion.
- Remarques* : **a)** – Il a été breveté pilote militaire le 28 novembre 1915.
- b)** – Il fut affecté comme pilote-instructeur à l'école d'aviation de Pau (Basses-Pyrénées, puis, le 1^{er} août 1916, à l'école de pilotage de Louis Blériot (1872-1936) à Buc, près de Versailles.
- 4** – Maurice Boyau rejoignit, le 12 octobre 1916, l'escadrille N77 qui volait sur des *Nieuport 12, 16 et 17* et qui dépendait de la VIII^{ème} armée sur le front de Lorraine ; l'escadrille N77 était basée à Manoncourt-en-Vermois (Meurthe-et-Moselle).
- Remarques* : **a)** – L'escadrille N77 était surnommée « *Escadrille des Sportifs* » en raison du grand nombre de sportifs de haut niveau qui y étaient affectés.
- b)** – Maurice Boyau remporta sa première victoire le 16 mars 1916 contre un *Aviatik* allemand.
- c)** – Le 24 mars 1917, l'escadrille N77 gagna le terrain de Fère-en-Tardenois (Aisne).
- d)** – Entre le 1^{er} juin et le 24 août 1917, l'escadrille N77 reçut des *Spad XIII* plus rapides (450 km/h en piqué) et elle devint l'escadrille SPA77.
- e)** – Boyau eut 35 victoires homologuées (21 ballons d'observation *Drachen* et 14 avions), ce qui fit de lui le 5^{ème} as français de la Grande Guerre.
- f)** – Maurice Boyau fut promu sous-lieutenant le 6 octobre 1917.
- 4** – Maurice Boyau fut abattu le 16 septembre 1918, moins de deux mois avant l'armistice, par l'as allemand (25 victoires) Georg von Hantelmann (1898-1924) du *Jasta 15 (Royal Prussian Jagdstaffel 15)*.
- Remarque* : Ni Maurice Boyau, ni son avion ne furent retrouvés.
- 5** – Pendant la guerre, Boyau continua à pratiquer le rugby, d'abord au Rugby Club de Versailles lorsqu'il était pilote-instructeur à l'école d'aviation de Buc puis, à partir de 1916, au Racing Club de France.
- Remarques* : **a)** – Le 8 avril 1917, une équipe néo-zélandaise composée d'internationaux néo-zélandais qui combattaient sur les champs de bataille de la

Somme battit 40 à 0 une équipe militaire française qui avait dans ses rangs les internationaux français Dutour, Lacoste, Jauréguy, Hedembaigt, Forgues, Domercq et Boyau (capitaine) à l'ouverture.

b) – Le 12 février 1918, Maurice Boyau était capitaine de l'équipe de rugby de l'armée française qui affrontait au Parc des Princes l'équipe de l'Artillerie d'assaut anglaise des *Tanks*, formée de soldats mobilisés au front venant de diverses nations du Royaume-Uni et qui comptait dans ses rangs cinq internationaux ; l'équipe française l'emporta 15-14.

c) – Quand il était à l'escadrille SPA77, Maurice Boyau pouvait rejoindre Paris avec son Spad XIII le dimanche matin, jouer au rugby avec le Racing l'après-midi et retourner au front le dimanche soir.

d) – Maurice Boyau remporta la coupe de l'Espérance avec le Racing Club de France le 28 avril 1918 au stade du Matin à Colombes.

e) – Le stade du Matin (du nom du quotidien « *Le Matin* ») a été rebaptisé en 1928 « *stade Yves du Manoir* » du nom du joueur de rugby (demi d'ouverture) du Racing Club de France, Yves Le Pelley Dumanoir (1904-1928), international français de rugby à xv (8 capes avec l'équipe de France civile), polytechnicien, mort le 2 janvier 1928, à 23 ans, à Reuilly (Indre), aux commandes de son avion, un *Caudron 59*, au cours de la dernière épreuve pour obtenir son brevet de pilote.

f) – Pour le dernier match de rugby que Maurice Boyau aurait dû disputer le 22 septembre 1918 avec la Racing, ses camarades refusèrent de remplacer leur capitaine qui venait d'être abattu le 16 septembre et ils disputèrent la partie à quatorze.

Boyle : 1 – Physicien et chimiste britannique (1627-1691).

2 – Son nom est associé à celui de Mariotte dans la loi de compressibilité des gaz : *à température constante, le produit de la pression par le volume d'un gaz ne varie pas* (Loi de Boyle-Mariotte).

Remarque : Boyle a observé que la masse d'air diminue dans les réactions de combustion et que le poids des métaux augmente après qu'ils ont été oxydés.

Brachygraphie : L'art d'écrire en abrégé.

Brachistochrone : Route qui, en fonction des prévisions météorologiques et des courants, promet de rejoindre un point à un autre en un minimum de temps.

Brachistodromie : Manière de naviguer en choisissant la meilleure route à tous points de vue.

Braconner : Chasser sur les terres d'autrui furtivement et sans permission, pour faire son profit du gibier.

Braconnier : 1 – Celui qui chasse sur les terres d'autrui furtivement et sans permission, pour vendre le gibier qu'il tue.

2 – Celui qui, sans ménagement, tue le gibier qu'il peut, mais seulement pour son plaisir.

Bragues : Cordes qu'on fait passer au travers des affûts des canons en batterie et qu'on amarre par les bouts à deux boucles de fer qui sont de chaque côté des sabords.

Remarque : Les bragues servent à retenir les affûts du canon et empêchent qu'en reculant il n'aille frapper jusqu'à l'autre bord du vaisseau.

Braguet : Le *braguet* du bout-dehors est une chaîne ou une manœuvre en filin partant du chouque du beaupré et passant autour de la caisse du bout-dehors de foc pour le maintenir à sa place.

[Voir les mots *Chouque*, *Beaupré* et l'expression *Bout-dehors*].

Brai (en anglais « *pitch* », « *tar* ») : **1** – Poix mélangée avec de l'huile de poisson pour être plus grasse et pour mieux adhérer.

2 – Le *brai sec* est obtenu en faisant recuire dans de l'eau le dernier résidu qu'on tire par distillation des sucres résineux du pin et du sapin, après qu'on en a extrait l'huile de térébenthine ; il en résulte, après refroidissement, une masse sèche, transparente ou vitreuse, de couleur roussâtre.

Remarque : Le brai sec est encore appelé *colophane* ou *arcançon*.

3 – Le *brai visqueux*, parfois appelé *brai liquide*, découle du tronc des vieux pins dont on a séparé l'écorce et auquel on a fait des incisions ; il est importé de Suède ou de Norvège ou est récolté dans les Landes de Gascogne.

Remarques : **a)** – Le brai visqueux est encore appelé *tare* ou *goudron de Norvège*. [Voir les mots *Tare*, *Goudron*].

b) – Le brai doit être noir, gras et liant.

c) – Pour calfater, on chauffe le brai jusqu'à le faire fondre, avant de l'appliquer sur les couches d'étoupe dont on emplit les jointures des bordages qui composent les bordés ou les ponts des navires ; il s'épaissit en refroidissant et perd sa fluidité.

d) – Le brai liquide, ou goudron de Norvège, est aussi utilisé à froid pour assainir les blessures ou les cicatrices des arbres après qu'on en a coupé des branches.

Braie (en anglais « *coat* ») : **1** – Sorte de fourreau en cuir ou en toile forte poissée, qui sert à empêcher l'eau de passer dans un endroit donné.

2 – La braie est serrée pour assurer l'étanchéité du côté où l'eau risque d'entrer.

Remarques : **a)** – Il y a des braies de pied de mât (au passage du tillac), des braies de pompe, de gouvernail, etc.

b) – Il y a également des braies à la base de la partie externe des tubes des canons montés sur tourelles, pour permettre le réglage du tir en site et en hausse sans laisser pénétrer l'eau à l'intérieur de la tourelle.

c) – Comme la braie, une *manche* (en anglais « *hose* ») est une sorte de fourreau en cuir ou en toile forte, mais à la différence de la braie, la manche est ouverte aux deux bouts et elle sert aux transferts de liquides : de haut en bas par gravité et de bas en haut ou horizontalement par le refoulement des pompes.

d) – Une *culotte* est une manche ou un manchon ouvert aux deux bouts ; la culotte sert à guider le passage de l'eau de haut en bas.

e) – Une *culotte* peut être réalisée en divers matériaux rigides.

f) – Lorsqu'il s'agit d'une rigole presque horizontale destinée à permettre l'écoulement de l'eau, et qui n'est pas fermée vers le haut, on dit une *goulotte*.

3 – On appelle *braies* le vêtement qui couvrait le bas du corps des Gaulois.

Remarques : **a)** – Les braies étaient constituées d'une paire de manchons larges coupés pour prendre à la taille, qui montaient au-dessus de la taille, qui descendaient jusqu'aux chevilles et qui étaient serrés par le bas.

b) – Le verbe « *débrailler* » vient de *braies*, le nom du vêtement, et signifie se découvrir la gorge, l'estomac, avec quelque indécence.

c) – Aujourd'hui, on appelle une *paire de culottes* le vêtement qui couvre le bas du corps et qui est serré à la ceinture.

d) – À la différence des braies, dans le vêtement appelé une *paire de culottes* les deux manchons ne sont pas fermés au bas.

e) – On dit également une *paire de culottes*, des *culottes* ou une *culotte*.

f) – On appelle *culottes courtes*, les culottes qui descendent jusqu'aux genoux ou un peu au-dessus, et qui ne sont point fermées en bas.

g) – Si les culottes descendent jusqu'aux chevilles et ne sont point fermées en bas, on dit habituellement : un *pantalon*.

[Voir le mot *Pantalon*].

h) – Avant la généralisation du port du pantalon, on appelait une *culotte* le vêtement que portaient les gentilshommes, qui couvrait depuis la ceinture

jusqu'aux genoux et qui était serré au-dessous des genoux.

4 – On appelle *braie* le linge dont on enveloppe le derrière des nourrissons.

Braie : Synonyme de broie.

[Voir le mot *Broie*].

Braillard : 1 – Petit porte-voix.

[Voir le mot *Porte-voix*].

2 – Qui parle ordinairement beaucoup, fort haut, et mal-à-propos.

Brailler : Parler bien haut, beaucoup, et mal-à-propos.

Brailler le hareng : Brailler le hareng, c'est le saupoudrer de sel et le remuer avec des pelles.

Braise : Bois réduit en charbons ardents.

Brake Horse Power (bhp) : Unité de puissance américaine définie par la *Société des ingénieurs de l'automobile internationale* (SAE).

Selon la norme américaine SAE, la puissance d'un type de moteurs est mesurée à la sortie d'un moteur expérimental, directement sur le vilebrequin pour éviter les pertes de puissance dues à la transmission (la boîte de vitesse pour les véhicules terrestres) ; de plus, le moteur employé pour mesurer la puissance SAE est dépourvu de ses accessoires et parfois de sa ligne d'échappement.

Remarques : a) – 1 bhp = 1,013 869 665 4 cheval-vapeur français [ch].

1 bhp = 745,699 871 582 3 watts [W].

c) – Selon la norme allemande DIN (*Deutsches Institut für Normung*) la puissance d'un moteur est mesurée à l'embrayage, avec un moteur de série équipé de tous ses accessoires et de ses échappements.

d) – La puissance en kW d'un même moteur est sensiblement plus importante (plus flatteuse) si elle est établie selon la norme américaine SAE que si elle est établie selon la norme allemande DIN.

[Voir l'expression *Boiler Horse Power (BHP)*].

Bran : 1 – Partie du son la plus grossière.

2 – On appelle *bran de scie* la sciure qui tombe du bois quand on le scie.

3 – [Vieilli] Bran est synonyme de *matières fécales, d'ordures*.

Remarque : Encore utilisé en ce sens dans le dialecte cauchois.

Brancard : 1 – Sorte de voiture sur laquelle on transporte un malade tout couché, ou des choses fragiles et qui est porté par des hommes, l'un devant, l'autre derrière.

2 – Les deux pièces de bois qui se prolongent en avant d'une charrette et entre lesquelles est placé le cheval qui la traîne.

3 – Les deux pièces qui, dans une voiture, réunissent le train de derrière et celui de devant.

Exemple : Le brancard de cette berline est trop court.

Remarque : Alors on dit aussi, les brancards.

Exemple : L'un des brancards de cette voiture est rompu, est cassé.

Brancher : 1 – [Familier] Pendre, attacher à la *branche* d'un arbre.

Remarque : Il n'est guère d'usage qu'en parlant d'un voleur, d'un déserteur qu'on pend à un arbre.

Exemple : Le prévôt de l'armée trouva un soldat en maraude et il le fit brancher au premier arbre.

2 – Brancher se dit, en termes de chasse, des oiseaux qui se perchent sur des branches d'arbre.

Exemple : Ce Faisan branche.

3 – Le participe *branché* se dit d'un oiseau placé sur une branche.

Remarque : [Au figuré] On dit « un mousse branché sur une vergue. »

Branches (en anglais « *bridles* », « *cringles* », « *legs* ») : **1** – Ce mot s’applique à divers cordages qui se divisent pour agir sur plusieurs points d’un même objet et qui se réunissent en un seul cordage susceptible de communiquer l’effort total ou de le recevoir.

Exemple : Les branches de bouline.

[Voir l’expression *Branches de bouline*].

Remarque : Les *branches du martinet* sont les trois cordages de la patte d’oie qui sert à agir simultanément sur trois points de la corne d’artimon, pour l’apiquer ou l’abaisser au besoin.

2 – Les *branches d’araignée* sont les petits cordages qui composent une araignée.

3 – Les *branches* d’une garcette ou d’une tresse sont les cordons qui composent cette garcette ou cette tresse.

[Voir le mot *Garcette*].

Branches de bouline : Espèce d’araignée ou de réseau en filin qu’on frappe sur des pattes placées le long des ralingues de chute des voiles carrées et même de certaines voiles auriques, afin de les orienter plus près du vent.

Remarques : **a)** – Les pattes de bouline qui servent de dormant à ces branches sont régulièrement espacées sur les ralingues de chute et l’action de la bouline est ainsi transmise à tout le côté du vent de la voile au lieu de hâler un seul point.

b) – L’anse la plus en dehors porte une cosse mobile ; la bouline agit sur les branches au moyen de cette cosse qui, en glissant, lui permet de prendre, d’elle-même, la direction la plus favorable.

c) – Quand les voiles sont très bien faites et suffisamment échanquées en chute, les boulines y sont inutiles ou même nuisibles.

Branchies : Les ouïes des poissons.

Brandade : La brandade de morue est un plat apprêté en pilant et en *remuant* de la morue.

Remarques : **a)** – L’ail ou les pommes de terres ne sont pas des ingrédients nécessaires de la brandade de morue, mais on les y incorpore souvent.

b) – Le mot *brandade* est tiré du mot germanique « *brand* » qui signifie *remuer* et qui a donné également les mots français *brandon* ou *brandir*.

Brande : **1** – Sorte de petit arbuste qui croît dans des campagnes incultes, notamment dans les landes de Gascogne.

Remarque : Les *brandes* sont utilisées pour faire des palissades et des clôtures.

2 – Ensemble de plantes que l’on trouve dans les sous-bois des forêts de pins.

Remarque : Les ajoncs, les bruyères, les fougères, les genêts, etc., constituent la brande.

3 – Campagne pleine de ces sortes de petits arbustes.

Exemple : Entrer dans une *brande*.

4 – [*Par extension*] Terre infertile où ne croît que cette végétation.

Brandevin : Terme emprunté du néerlandais, dont on se sert pour signifier de l’eau-de-vie.

[Voir le mot *Brandy*].

Brandir : **1** – Secouer, branler en sa main un épieu, une lance, une hallebarde, un pilon, etc., comme si on se préparait à frapper de sa pointe.

Remarque : Le mot occitan « *brandir* » signifie *branler*, *agiter*.

2 – Élever à bout de bras pour menacer ou attirer l’attention.

Exemple : Brandir une épée, une lance, un poignard ; brandir le poing ; les manifestants brandissent des pancartes, des banderoles.

Remarques : **a)** – Brandir l’étendard de la révolte, c’est donner le signal de la révolte par quelque moyen que ce soit.

b) – Brandir le règlement, la loi, c’est s’en servir comme justification.

3 – [En termes de charpenterie] Arrêter, affermir.

Remarque : Dans cette acception on dit « *brandir un chevron sur la panne* » pour dire *arrêter, affermir un chevron sur la panne*.

Brandon : 1 – Espèce de flambeau fait avec de la paille tortillée.

Exemple : Allumer des brandons.

2 – Les corps enflammés qui s'élèvent d'un incendie.

Exemple : Le vent poussait des brandons qui portaient partout l'incendie.

Remarque : On appelait autrefois le premier dimanche de carême le *dimanche des brandons* parce que, ce jour-là, le peuple allumait des feux, dansait à l'entour et en portait dans les rues et dans les campagnes.

Brandy (en anglais « *brandy* ») : Eau-de-vie de vin.

Remarques : **a)** – Le mot *brandy* est tiré du mot néerlandais *brandewijn* qui signifie « *vin brûlé* ».

b) – On dit que le vin est « *brûlé* » lorsqu'il est chauffé et que les condensats sont condensés, autrement dit, lorsque le liquide est *distillé*.

c) – Le cognac est du vin « *brûlé* » deux fois ; l'armagnac est « *brûlé* » une seule fois.

Branle (en anglais « *hammok* ») : [Vielli] Autre nom d'une espèce de lit de toile suspendu par ses extrémités à deux crocs, que l'on appelle couramment *hamac* et qui était naguère utilisé par les matelots sur les navires.

[Voir le mot *Hamac*].

Branle : 1 – Première impulsion donnée à une chose.

Remarque : On dit « *être en branle* » pour dire *commencer à être en mouvement* pour faire quelque chose, commencer à être en action.

2 – Agitation de ce qui est remué, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Exemple : Mettre les cloches en branle.

Branle-bas ! : 1 – Ordre donné au personnel qui dort, de se lever.

2 – Ordre de sortir des hamacs, de détendre et décrocher les hamacs dans les batteries ou les entreponts afin de laisser ces batteries ou ces entreponts libres.

Remarque : Les entreponts et les batteries servaient de postes d'Équipage : c'est dans ces espaces que chaque chef de gamelle apportait la nourriture et c'est là qu'elle était partagée et consommée.

3 – On distingue, sur les navires de guerre, le branle-bas général, le branle-bas de propreté, le branle-bas de combat.

Remarques : **a)** – L'ordre contraire « *bas les branles !* » commandait de descendre les hamacs dans la batterie ou l'entrepont pour s'y coucher.

b) – Jusqu'aux années 1780, il n'y avait qu'un seul hamac pour deux hommes, un de chaque bordée (un bâbordais et un tribordais) : ces deux hommes étaient amatelotés ; autrement dit, l'un était dit le matelot de l'autre.

Pendant que l'un des matelots était de service, l'autre pouvait dormir dans le hamac commun.

Ceux qui avaient un hamac en propre n'étaient donc pas considérés comme des matelots.

c) – Le dernier bâtiment de guerre de la Marine française dont les marins dormaient dans des hamacs était le torpilleur « *Le Corse* » (le premier des « *Escorteurs Rapides* » de la série E50) qui est entré en service dans la Marine nationale française le 23 avril 1955 et qui a été désarmé le 31 janvier 1975.

Branquignol : [Populaire] Personne excentrique qui se met dans des situations tragi-comiques ou qui se plaît à les provoquer.

Braquemart : **1** – Épée courte et large qu'on portait autrefois le long de la cuisse.
2 – [*Par analogie – Populaire*] Membre viril.

Braquer : Il ne se dit que de certaines choses qu'on peut tourner et présenter d'un côté ou d'un autre.

Exemples : Braquer le canon contre les ennemis ; braquer une lunette.

Braquet : Rapport modifiable de démultiplication entre le plateau du pédalier et le pignon de la roue arrière d'une bicyclette.

Bras : Le nom de bras se donne souvent à une pièce mobile disposée exactement comme une manivelle mais qui, au lieu d'accomplir une évolution complète et d'avoir un mouvement continu, décrit seulement une portion de cercle et revient sur ses pas, comme un balancier, ayant ainsi un mouvement circulaire alternatif.

Bras : Les *bras* sont les manœuvres courantes amarrées au bout des vergues ; elles sont employées pour agir sur les vergues afin de les faire pivoter horizontalement selon le vent.

Remarques : **a)** – Les bras des voiles sont des cordes qui tiennent aussi les vergues par chaque bout ; les bras sont amarrés aux extrémités des vergues par l'intermédiaire de poulies et elles rappellent de l'arrière pour gouverner les voiles.

b) – Lorsque le vent vient frapper le navire de côté et non pas de l'arrière, il faut *orienter* les vergues pour permettre au vent apparent d'avoir la meilleure incidence avec les voiles ; on utilise les bras pour exécuter cette opération ; on dit alors que l'on *brasse* les vergues.

c) – Une voile carrée est maintenue par ses deux extrémités inférieures à la vergue placée immédiatement au-dessous : pour ne pas arquer les vergues vers l'avant et vers le haut et pour ne pas fatiguer leurs bouts, on passe les bras du bout des vergues vers l'arrière en les inclinant de haut en bas.

d) – Les bras des voiles hautes du phare de misaine répondent aux étais qui se rencontrent derrière et descendent en passant par des petites poulies : les bras du bourcet de misaine à l'étau du grand mât de hune ; les bras du perroquet de misaine à l'étau du grand perroquet.

e) – Les bras du grand bourcet (c'est-à-dire du grand hunier) répondent à des petites poulies à l'artimon, l'un est attaché au bout de l'artimon, l'autre vient à quelque demi-brasse plus bas avec deux poulies courantes et viennent à deux autres poulies qui tiennent dans les grands haubans et de là sur le tillac ; les bras du grand perroquet répondent au bout du perroquet de l'artimon aussi par de petites poulies.

f) – Les bras de la civadière répondent à l'étau du mât de misaine par des poulies et viennent finir dans le château devant ; les bras sont amarrés avec des poulies doubles, non au bout de la vergue comme les autres, mais aux deux tiers de celle-ci, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

g) – La vergue d'artimon, au lieu de bras, a une corde appelée *hource*.
[Voir le mot *Hource*].

Brasage : Assemblage à chaud de deux ou plusieurs pièces métalliques par introduction d'un métal d'apport entre ces pièces, sans atteindre la température de fusion des pièces :

i) la température de fusion du métal d'apport doit être inférieure à celle des pièces à assembler ;

ii) la température des pièces à assembler au moment de la présentation de la brasure doit être supérieure à la température de fusion du métal d'apport tout en restant inférieure à la température de fusion des pièces ;

iii) l'espace, ou jeu, entre les pièces à assembler par brasage doit être très faible (entre 0,05 et 0,2 mm)

- iv)** le métal d'apport s'introduit tout seul par capillarité entre les pièces sous l'effet de la chaleur apportée par leur préchauffage ;
- v)** on utilise toujours un flux décapant sous la forme de poudre, de gel, de crème ou de liquide pour éliminer les couches de métal oxydé ou comportant des impuretés telles que des traces d'oxydation (rouille, calamine, vert de gris) qui n'ont pas été enlevées par le grattage ou le brossage préparatoires.

Remarques : a) – Le brasage est l'opération d'assemblage elle-même.

b) – L'assemblage obtenu par un brasage est une *brasure*.

c) – Le métal d'apport (fil, baguette, barre ou poudre) est également appelé *brasure*.

d) – Le brasage est une sorte de collage avec fusion d'un métal d'apport, sans mettre en fusion le métal des pièces à assembler.

e) – Le brasage est employé pour toutes sortes de jonctions de pièces en cuivre, notamment pour celles des tuyaux en cuivre ou pour les vases en cuivre battu.

f) – On distingue traditionnellement le *brasage tendre* (brasure fondant à 180° ou 250°) et le *brasage fort* (brasure fondant à 600° ou 700°) ; techniquement, on parle de brasage tendre au-dessous de 450° et de brasage fort au dessus de 450°.

g) – Les mots *brasage* et *brasure* ont la même origine que le brasier sur lequel on plaçait jadis bord à bord les pièces à assembler, après avoir saupoudré le joint de borax et de grains de métal d'apport.

h) – L'assemblage de deux ou plusieurs pièces métalliques avec fusion du métal de ces pièces est un soudage.

[Voir les mots *Brasage*, *Braser* et l'expression *Soudo-brasage*].

Brasage à l'argent : Brasage pour lequel on utilise un métal d'apport comprenant de l'argent (autour de 40 p. 100) pour faire des assemblages délicats .

[Voir les mots *Brasage*, *Brasure*, *Braser*].

Remarques : a) – Le pourcentage d'argent dans les baguettes de métal d'apport est variable et les fils, barres ou baguettes qui fondent le plus facilement sont ceux qui contiennent le plus d'argent.

b) – Le métal d'apport (fil, baguette, barre ou poudre) est appelé *brasure*.

c) – Pour améliorer la pénétration par capillarité de la brasure à l'argent entre les pièces à assembler, on utilise un flux à base de borax.

d) – Après que les pièces ont été soigneusement nettoyées et séchées, on dépose sur elles un peu de flux, puis on dirige la flamme vers l'endroit à souder pour le chauffer et enfin on présente le fil ou la baguette de brasure à proximité du point à souder ; la brasure se met en boule et devient brillante, puis elle s'étale et pénètre entre les pièces ; le brasage est alors terminé et on retire aussitôt la flamme.

e) – Le résultat d'un brasage à l'argent est une brasure à l'argent.

f) – On peut utiliser, pour braser à l'argent, des chalumeaux qui ne chauffent pas aussi fort que pour les brasures au cuivre-phosphore.

Brasage fort : On parle de *brasage fort* lorsque la température de fusion du métal d'apport dépasse 450°C ; en pratique, elle est habituellement comprise entre 600°C et 700°C.

[Voir les mots *Brasage*, *Braser*].

Remarques : a) – Les points de fusion des pièces à assembler doivent être supérieurs au point de fusion du métal d'apport.

b) – La brasure se répand par capillarité entre les pièces à assembler sous l'effet de la chaleur.

c) – On emploie des baguettes enrobées de décapant ou un décapant externe pour nettoyer les pièces à assembler au moment du brasage.

d) – Le phosphore possédant des propriétés auto-décapantes sur le cuivre, cela

permet de ne pas utiliser de décapant pour braser le *cuivre pur* ou la *plomberie* avec des baguettes de brasure au cuivre-phosphore.

e) – Mais il faut toujours utiliser soit des baguettes enrobées de décapant, soit un décapant externe pour braser le *laiton* et les autres *alliages cuivreux*, même avec des baguettes au cuivre-phosphore.

[Voir les mots *Brasage*, *Brasure*, *Braser* et l'expression *Brasure forte*].

Brasage tendre : On parle de *brasage tendre* lorsque la température de fusion du métal d'apport est inférieure à 450°C ; en pratique, elle est habituellement comprise entre 180°C et 250°C.

[Voir les mots *Brasage*, *Brasure*, *Braser* et l'expression *Brasure tendre*].

Remarques : **a)** – Le jeu entre les pièces à assembler doit être faible (0,05 mm à 0,2 mm).

b) – La brasure se répand par capillarité entre les pièces à assembler sous l'effet de la chaleur qu'elles ont reçue avant la présentation de la brasure.

Bras à réaction : **1** – Le bras à réaction, ou tourniquet à réaction, est basé sur le même principe d'action et de réaction que la machine inventée par Héron d'Alexandrie 120 ans avant Jésus-Christ : la vapeur qui s'échappe d'un orifice débouchant à l'air libre produit une force mécanique.

Remarque : Le principe du bras à réaction est comparable à celui du recul d'un fusil ou d'un canon, sauf que l'effet y est plus faible mais continu.

2 – Le bras à réaction est un arbre creux pouvant tourner autour d'un axe également creux, perpendiculaire à lui en son milieu ; les deux extrémités du bras sont recourbées en sens opposé, perpendiculairement à la fois au bras et à son axe de rotation ; de la vapeur à haute pression arrive continuellement dans l'axe, puis elle passe dans le bras et s'échappe par les orifices des deux extrémités du bras ; la réaction à la sortie à grande vitesse de la vapeur par chaque extrémité du bras entraîne sa rotation et celle de son axe ; on peut récupérer un couple-moteur sur l'axe du bras à réaction.

Bras de manivelle (en anglais « *crank's web* ») : Partie plate d'une manivelle unissant l'œil de l'arbre et celui du bouton ; elle a souvent la forme d'un trapèze ; son épaisseur est à peu près constante pour une manivelle en fer forgé.

[Voir le mot *Bouton*].

Bras de rappel (en anglais « *radius-crank* ») : Dans une machine à vapeur alternative, le *bras de rappel* est la partie du mécanisme destinée à conduire la tige du piston en ligne droite.

Remarque : On l'appelle aussi *tige du point fixe* ou *manivelle de parallélogramme*.

Braser (en anglais « *to brase* ») : Assembler par la chaleur les bords de plusieurs pièces de fer, de cuivre ou de laiton en utilisant un métal d'apport qu'on appelle *brasure* ; on utilise comme métal d'apport, soit un alliage de laiton et de zinc, auxquels on ajoute parfois un peu d'étain ou d'argent, soit de l'étain pur ou presque pur, soit un mélange d'étain et d'argent.

Remarques : **a)** – On utilise habituellement pour braser, soit un chalumeau oxy-acétylénique, soit un chalumeau monogaz au propane ; en emploie un chalumeau monogaz au butane pour le brasage à l'étain.

b) – On utilise du borax ou un produit comparable, appelé flux de brasure, pour dissoudre les oxydes de métal et décaper les pièces à assembler afin d'éviter les défauts de brasage.

c) – Quand on emploie une brasure à l'étain comme métal d'apport, les pièces et le métal d'apport sont souvent chauffés au moyen d'un chalumeau monogaz à butane, ou d'un fer à souder pour les petites pièces.

d) – Quand on emploie une brasure à l'étain, on parle souvent de *souder à l'étain*

plutôt que braser.

e) – Jadis, pour braser deux pièces de métal on plaçait les bords à souder, après les avoir saupoudrés de borax et de métal d'apport, sur un brasier ardent qui chauffait les pièces et qui faisait fondre le métal d'apport.

[Voir les mots *Brasage*, *Brasure*].

Bras (Faux –) : Nom générique de cordages servant à plusieurs usages :

i) remorquer une embarcation : *touline* (en anglais « **tow line** ») ou *remorque* ;

ii) retenir une embarcation le long du bord : *bosse* ;

iii) faire passer une amarre ou une remorque : *lance-amarres* ou *mandeur* ;

iv) retenir une corne ou une vergue dans la position où elle a été orientée ;

v) etc.

Brassage des vergues : 1 – Le brassage d'une vergue d'un phare carré est l'angle horizontal que fait cette vergue avec la ligne de quille.

Remarque : L'angle vertical avec le plan de l'horizon est l'*apiquage*.

2 – L'angle de brassage est choisi pour obtenir le meilleur rendement de la voile qui est enverguée au-dessous et de la voile du dessus dont elle reçoit les écoutes.

3 – Le rendement de la voile dépend de sa forme (*courbure*) et de l'angle d'*incidence* du bord du vent (*bord d'attaque*) de la toile avec le *vent apparent* [Voir l'expression *Vent apparent*].

Remarque : [Par métonymie] On appelle *bord du vent* le côté de la voile qui est au vent.

4 – Les grandes voiles ont davantage de courbure que les petites ; leurs vergues doivent donc être plus orientées que celles des petites voiles pour obtenir que le bord du vent de ces voiles ait également le meilleur angle d'incidence avec le vent apparent.

5 – La partie supérieure d'une voile (*envergure*) est raidie sur la vergue ; la partie inférieure (*bordure*) est moins raide et elle a davantage de courbure ; la vergue supérieure de cette voile peut donc être moins orientée que sa vergue inférieure.

Remarque : Au plus près, on oriente les basses voiles pour que le bord du vent fasse un angle voisin de 20° avec le plan de symétrie vertical passant par la ligne de quille, mais on oriente les huniers pour que le bord du vent de ces voiles fasse un angle supérieur à 20° parce que la courbure des huniers est plus faible que celle des basses voiles.

[Voir l'expression *Bord de brassage d'une voile*].

Brasse : 1 – La brasse est la mesure de la longueur des deux bras étendus.

Remarque : La brasse était ordinairement de six pieds.

2 – En France seulement où sous l'ancien régime la longueur du pied du roi était supérieure à celle qui était utilisée dans les pays voisins, la brasse avait été redéfinie en « *brasse nouvelle* » de 5 pieds de 0,3248406 m, soit 1,624203 mètre (loi du 10 décembre 1799).

Remarques : **a)** – La brasse de 5 pieds (1,62 m) a longtemps été utilisée comme unité de longueur pour porter les sondes sur les cartes marines françaises ou pour mesurer la profondeur de la mer au moyen du plomb de sonde ; aujourd'hui on utilise le mètre.

b) – Pratiquement, la brasse est la longueur de ligne de sonde que l'on peut remonter d'une main à l'autre.

[Voir le mot *Ligne*].

c) – À la mer, quand on jetait le plomb de sonde pour connaître la profondeur de l'eau, on disait « *il y a tant de brasses d'eau* » pour dire qu'*il y avait tant de profondeur* ; encore aujourd'hui, la profondeur mesurée s'appelle le *brassage*.

d) – Le plomb de sonde est évidé à sa base pour recevoir la boule de suif qui se chargera de sable, de gravier, de vase, etc., selon la nature du fond ; la nature du fond est indiquée par des symboles sur les cartes marines, à côté du brassage.

e) – La toise de 6 pieds valait 1,9490436 mètre ; la *toise métrique* était égale à 2,00 mètres exactement (12 février 1812) mais elle a ensuite été supprimée. [Voir l'expression *Toise marine*].

Brasse anglaise (en anglais « *fathom* ») : Unité anglaise de longueur égale à 6 pieds anglais.

Remarque : Le pied anglais (1 *foot* = 0,304800601 m) et la brasse anglaise (1 *fathom* = 1,828803606 m) ou leurs sous-multiples, sont encore utilisés en France en imprimerie, en aéronautique et pour indiquer la profondeur de la mer sur certaines cartes marines françaises anciennes et sur des cartes étrangères.

2 – En France seulement, où sous l'ancien régime la longueur du pied du roi était supérieure à celle qui était utilisée dans les pays voisins, la brasse avait été redéfinie en « *brasse nouvelle* » de 5 pieds de 0,3248406 m, soit 1,624203 mètre (loi du 10 décembre 1799).

[Voir le mot *Brasse*].

Brasse carré : [Vielli] Appellation familière des *gendarmes*, utilisée par les marins au long-cours du temps de la marine à voiles.

Remarques : **a)** – Les vieux long-courriers se faisaient un point d'honneur de ne rallier le bord le jour du grand départ, qu'au dernier moment, ramenés par les *brasse-carré*.

b) – Les règlements allouaient aux *gendarmes* de la Marine trois francs par homme ramené à bord, comme prime d'arrestation.

c) – Le sobriquet *brasse carrée* vient de ce que la forme trapézoïdale du bicornes des *gendarmes* rappelait celle d'un hunier brassé carré.

Brasser : **1** – Remuer plusieurs choses avec les bras, à la force de bras pour faire qu'elles s'incorporent ensemble.

Exemple : Il faut bien brasser tout cela.

2 – [Par extension] Mélanger intimement.

Exemple : Brasser de l'or et de l'argent fondus dans un creuset.

3 – On dit « *brasser de la bière, du cidre* » pour dire *faire de la bière, du cidre*.

Brasser (en anglais « *to brace* ») : Agir sur une ou plusieurs vergues par l'effet de cordages ou de manœuvres appelés *bras*, afin de les faire tourner autour de leurs suspentes.

Brasser au vent : Équivalent de *fermer* une voile.

Brasser en pointe : *Brasser en pointe* c'est orienter les vergues presque parallèlement à la ligne de quille pour tenir un cap le plus près possible de la direction d'où souffle le vent et obtenir un maximum de vitesse-surface.

Remarque : Dans cette expression le mot *pointe* désigne la proue du navire.

Brasserie : Le lieu où l'on brasse de la bière.

Brasses : On appelait *brasses*, principalement au Bengale, des lieux où la mer a peu de profondeur et où l'hydrographie n'a pas encore permis d'établir des cartes fiables, où l'on fait usage de la sonde pour se diriger.

Brasseage : Action d'orienter une vergue, une corne de charge, etc., au moyen des bras. [Voir l'expression *Mât de charge*].

Brassage (en anglais « *depth of water* ») : **1** – Nombre de brasses rapportées par la ligne de sonde à l'endroit où se trouve le navire qui a sondé.

[Voir le mot *Brasse*].

Remarque : La connaissance du brassage et de la nature du fond permet de vérifier l'estime.

2 – Nombre de brasses qui existent entre le fond et la surface de l'eau à un endroit

de la mer.

Remarque : Les petits brassiages sont inférieurs à 6 brasses (10 mètres) et les grands brassiages excèdent 40 brasses (65 mètres).

3 – [*Par extension*] Hauteur d'eau mesurée en mètres à un endroit de la mer.

Brassière : Espèce de petite camisole qui sert à tenir le corps en état.

Brassière de sauvetage (en anglais « *life jacket* ») : Dispositif individuel permettant à un naufragé de se tenir à la surface de l'eau et de garder le visage vers le haut et hors de l'eau.

Brassin : **1** – Cuve où les brasseurs font la bière.

2 – La quantité de bière contenue dans cette cuve.

Brasure (en anglais « *brasing* ») : **1** – Métal d'apport utilisé pour réaliser un brasage.

[Voir le mot *Brasage, Braser*].

Remarque : La brasure peut se présenter sous la forme de fil, de barre, de baguette ou de poudre.

2 – Résultat d'un brasage.

3 – Endroit, joint où deux pièces de métal sont assemblées par brasage.

Brasure à l'argent : **1** – Alliage de cuivre et d'argent, disponible en baguettes et utilisable avec un chalumeau oxyacétylénique pour faire des brasures délicates.

[Voir les mots *Brasage, Brasure, Braser*].

Remarques : **a)** – Le pourcentage d'argent est variable ; les baguettes qui fondent le plus facilement sont celles qui contiennent le plus d'argent.

b) – Après que les pièces ont été soigneusement nettoyées et séchées, on dépose sur elles un peu de flux, puis on dirige la flamme vers l'endroit à souder pour le chauffer et enfin on présente la brasure à proximité du point à souder ; la brasure se met en boule et devient brillante, puis elle s'étale ; la brasure est terminée et on retire aussitôt la flamme.

c) – Pour améliorer la pénétration par capillarité de la brasure entre les pièces à assembler, on utilise un flux à base de borax.

d) – On peut utiliser, pour braser à l'argent, des chalumeaux qui utilisent d'autres gaz combustibles que l'acétylène, par exemple le propane.

2 – Le résultat d'un brasage à l'argent.

Brasure forte : Collage de pièces en métal au moyen d'un chalumeau oxy-acétylénique, avec des baguettes de soudure en alliage de cuivre.

[Voir les mots *Brasage, Brasure, Braser* et l'expression *Brasage fort*].

Remarques : **a)** – La résistance mécanique de la brasure forte est de l'ordre de 40 à 50 kg/mm²).

b) – Dans le cas d'une brasure forte sur un tuyau de cuivre, le métal a été recuit et il a perdu une partie de ses propriétés mécaniques, notamment de résistance à la torsion ; en cas d'effort de rotation sur le tuyau (par exemple pour visser un robinet de douche) le tuyau peut se vriller et se déformer.

Brasure tendre : Assemblage de pièces en métal obtenu au moyen d'une lampe à souder, avec de l'étain pur ou avec un alliage à base d'étain.

[Voir les mots *Brasage, Brasure, Braser* et l'expression *Brasage tendre*].

Remarque : La résistance mécanique de la brasure tendre est de l'ordre de 5 kg/mm²).

Bravache : [*Familier*] Faux brave, fanfaron.

Brave : **1** – Vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage.

2 – Brave, se prend aussi quelquefois dans le style familier pour honnête.

Exemple : C'est un brave homme.

- Braver : 1** – Morguer, regarder quelqu'un avec mépris, avec hauteur, le traiter de haut en bas.
2 – On dit à peu près dans le même sens « *braver les dangers* », « *braver la mort* », pour dire *affronter les dangers, affronter la mort, s'y exposer sans crainte*.
- Bravo** : Terme emprunté de l'italien, dont on se sert dans la langue française pour applaudir.
- Bravoure** : Valeur éclatante.
- Brayer** (en anglais « *to pitch* ») : Enduire de brai.
Remarques : a) – On couvrait ainsi de brai liquide l'étope qui emplissait les coutures ou joints entre les bordages d'un navire ou dans leurs fissures.
b) – Quand le brai avait refroidi et durci, il empêchait l'eau de séjourner ou de pénétrer à l'intérieur du navire, tout en préservant l'étope de la pourriture.
c) – Les calfats procédaient à cette opération avec des guipons pour les coutures des bordés, ou avec des petites cuillers, dites cuillers à brai, pour les coutures des ponts.
d) – On enduisait aussi de brai les planches des cloisons ou les revêtements des soutes afin de les préserver de l'humidité.
- Breadboard** : Platine d'expérimentation permettant de faire des montages électroniques sans soudures, pour tester le bon fonctionnement de prototypes, ou dans un but pédagogique.
- Brecin** (en anglais « *tackle hook* ») : Bout de cordage garni de nœuds pour qu'il ne glisse pas entre les mains, et ayant un croc à une extrémité.
Remarques : a) – On emploie un *brecin* pour hisser de la cale, ou pour y descendre divers petits objets.
b) – On nommait jadis *brecin* le cordage que l'on appelait naguère *traversière*, dans la cosse duquel on crochait la candelette de misaine pour traverser l'ancre. [Voir les mots *Candelette, Misaine, Traversière, Traverser*].
- Bredi, breda** : [Familier] Expression qui marque qu'on dit ou qu'on fait une chose trop à la hâte.
Exemples : Il nous a raconté cela *bredi breda* ; il commence *bredi breda* sans savoir ce qu'il va faire.
- Bredindin** (en anglais « *stay tackle, garnet* ») : **1** – Un *bredindin* est une sorte de palan moyen qui permet de hisser des charges un peu lourdes, mais pas trop, en diminuant la force nécessaire pour les lever.
Remarques : a) – La poulie simple du bredindin est garnie d'un croc.
b) – Sur les grands navires à voiles, on aiguillettait des bredindins sur les étais des bas-mâts, au-dessus des écouteilles, pour extraire de la cale, ou pour y envoyer des objets de poids médiocre.
2 – Le *bredindin* simple est composé de deux poulies simples superposées, l'une fixée en hauteur, l'autre mobile au-dessous ; le courant de la poulie fixe est amarré sur la poulie mobile dont il fait l'estrope : les deux dormants sont fixés à la charge à soulever ; le courant de la poulie inférieure est dirigé vers le bas et c'est sur lui seul que l'on pèse.
3 – On peut faire des *bredindins* doubles ou triples en augmentant le nombre des poulies ou en utilisant des poulies doubles ou triples.
- Bredouiller** : Parler d'une manière mal articulée et peu distincte.
Exemple : On n'entend rien à ce qu'il dit, il ne fait que bredouiller.
- Bref : 1** – Court, de peu de durée, de peu d'étendue.
Exemples : Le temps que vous me donnez est bien bref ; cet homme est bref dans ses décisions.
Remarques : a) – La *règle 32* du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) définit l'expression « *son bref* » comme un son d'une durée d'environ une seconde.

b) – L'expression « *son prolongé* » désigne un son d'une durée de quatre à six secondes.

2 – [Vieilli] Autrefois on a dit « *bref* » pour *petit, de petite taille* ; mais cette signification n'est plus en usage qu'en parlant du roi des Francs Pépin III (715-768) qu'on appelle encore Pépin le Bref.

Bref (en anglais « *duty of commission* ») : Aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, on appelait *brefs* des brevets remis aux capitaines, maîtres ou patrons qui désiraient se mettre en mer d'un port de Bretagne.

Remarques : **a)** – Un bref était remis au capitaine en même temps que son congé, après qu'il avait payé aux commis des fermes du roi les redevances qui y étaient attachées.

b) – Le mot *bref* est une corruption de *brevet* ; c'est un écrit, ou congé.

c) – Le terme d'origine est *brief*, dont on a fait par corruption les mots *brieux* ou *bref* ; le tarif de 1565 et les tarifs plus anciens enregistrés en la Chambre des comptes de Bretagne mettent toujours *briefs* et jamais *brieux*.

d) – Il y avait 3 sortes de brefs :

i) Le *bref de sauveté* ou *brieux de sauveté* servait à racheter le droit de bris, c'est-à-dire à éviter que le navire ne soit pillé et son Équipage dépouillé s'il lui arrivait, par malheur, de s'échouer ou de faire naufrage sur les dangers de la côte bretonne.

[Voir le mot composé *Sauf-conduit* et les mots *Danger, Brieux*].

ii) Le *bref de conduite* permettait d'être conduit hors des dangers de la côte.

iii) Le *bref de victuailles* donnait la liberté d'acheter des vivres.

e) – Les navires de moins de 10 tonneaux n'étaient pas tenus de prendre les brefs

Bregin : Espèce de filet à mailles étroites en usage sur la Méditerranée, employé pour la pêche au poisson.

Remarque : Il était attaché à un petit bateau et on le tirait sur les sables.

Bréhaigne : Il se dit des femelles des animaux qui sont stériles.

Exemple : On appelle carpe bréhaigne une carpe qui n'a ni œufs ni laite.

Brellage : Action d'amarrer ensemble des pièces de bois au moyen de cordages.

[Voir le mot *Brelle*].

Brelle : Assemblage de pièces de bois en radeau, dont on forme un train pour les faire naviguer.

Remarque : On forme des radeaux appelés *brelles* en amarrant ensemble les grumes ou les billes de bois que l'on désire faire descendre une rivière par flottage ; quatre brelles forment un *train de bois*.

[Voir le mot *Brellage*].

Breloque : Curiosité de peu de valeur.

[Voir le mot *Gadget*].

Breluche : Droguet de fil et de laine.

Brême : Poisson d'eau douce, plus large et plus plat que la carpe.

Brendan (Saint –) : Moine ayant vécu à Conflert, en Irlande, au VI^{ème} siècle.

Remarques : **a)** – La tradition rapporte que saint Brendan, accompagné d'une quinzaine d'autres moines, appareilla d'Irlande, fit route vers le Nord puis vers l'Ouest jusqu'à atteindre l'actuel Canada et peut-être les Antilles, à bord d'un bateau d'une quinzaine de mètres de longueur, dont la coque était en cuirs de vaches posés sur un lattis de bois.

b) – Pour vérifier la vraisemblance de la légende du voyage de Saint Brendan, Tim Severin (né en 1940) appareilla d'Irlande en mai 1976 sur un *curragh* à deux mâts de 11 mètres de long, avec quatre compagnons ; ils atteignirent

l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, au Canada, en passant par les Hébrides, les îles Féroé, l'Islande et en s'approchant du Groenland.

c) – On célèbre la fête de Saint Brendan le 16 mai.

[Voir les mots *Coracle*, *Curragh*, *Carabous*].

Brésil : Sorte de bois rouge très compact et très lourd, fort propre à la teinture, et qui a le même nom que l'État du Brésil parce qu'il y en croît beaucoup.

Remarques : **a)** – On ne se sert guère de ce mot que dans cette expression : du bois de Brésil.

b) – On dit *sec comme du Brésil* pour dire extrêmement sec.

Brésillet : C'est une espèce de bois de Brésil, et de toutes la moins estimée.

Remarques : **a)** – Le Brésillet croît également dans les les Antilles.

b) – On dit aussi *haematoxylum*.

Bressin : Palan ou cordage qui sert à hisser et à amener une vergue ou une voile.

Remarque : On l'appelle aussi *guinderesse*.

Bressins : Crocs de palan.

Remarque : Ce sont des crocs en fer.

Brest-Litovsk (Traité de –) : Par le traité de Brest-Litovsk du 3 mars 1918, la République soviétique de Russie se retirait de la Première Guerre Mondiale ; la population russe n'avait rien de bon à attendre de la poursuite de la guerre contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

Remarques : **a)** – Le commissaire du Peuple aux Affaires étrangères Lev Davidovitch Bronstein (dit *Léon Trotski*, 1879-1940) proposa une paix générale à ses Alliés et à ses adversaires, le 8 novembre 1917 ; les puissances centrales furent les seuls belligérants à accepter de négocier la paix ; l'armistice entre la République de Russie et les Empires centraux entra en vigueur le 15 décembre 1917.

b) – Le tsar de Russie Nicolas II (*Nikolai Aleksandrovitch Romanov*, 1868-1918) avait abdiqué le 2 mars 1917 (calendrier julien) en faveur de son frère le grand-duc Michel Alexandrovitch de Russie (1878-1918) ; Michel abdiqua à son tour le lendemain 3 mars 1917 (16 mars 1917 dans le calendrier grégorien) ; Michel fut abattu d'une balle de pistolet dans la tête dans la nuit du 12 au 13 juin 1918 ; l'ex-tsar Nicolas II a été fusillé le 17 juillet 1918 avec toute sa famille.

Bretaudef : Tondre inégalement.

Exemple : On a bretaudef ce chien.

Remarques : **a)** – *Bretaudef les cheveux* de quelqu'un, c'est les lui couper trop courts, ou en escalier.

b) – *Bretaudef un cheval*, c'est lui couper les oreilles.

Bretelle : Sorte de bande plate et étroite de tissu naturel ou synthétique, dont on se sert à divers usages.

Brétigny (Accords de –) : **1** – Par les accords préliminaires signés à *Brétigny* le 8 mai 1360 après la défaite française de Poitiers (19 septembre 1356), puis par le traité de paix signé à *Calais* le 24 octobre 1360, le roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377, un prince de la maison angevine Plantagenêt) recouvra l'héritage d'Aliénor d'Aquitaine, son aïeule : la ville de La Rochelle se retrouvait à nouveau sous la domination des Plantagenêts et donc du roi d'Angleterre.

Remarques : **a)** – La ville de *Brétigny* est située près de Chartres.

b) Par les accords de Brétigny et le traité de Calais, la Saintonge et la Guyenne (comme le Poitou, l'Agenais, le Limousin, le Périgord, le Quercy, l'Angoumois, le Ponthieu, la Bigorre, Tarbes, Montreuil et Calais) furent remises en toute

souveraineté au roi d'Angleterre Édouard III, en échange de la libération du roi de France, le Valois Jean II (dit *Jean le Bon*).

c) – Le roi de France Jean II, dit Jean le Bon (1319-1364) était le père du roi de France Charles V dit Charles le Sage (1338-1380), du duc Philippe II de Bourgogne dit Philippe le Hardi (1342-1404), du duc Louis I^{er} d'Anjou (1339-1384) qui fut roi de Naples.

d) – Jean II (Jean le Bon) était le grand-père du roi de France Charles VI et l'arrière-grand-père du roi de France Charles VII.

e) – La *Saintonge* dépendait de la Guyenne, elle est repassée sous l'autorité des Plantagenêts et elle est donc redevenue « *anglaise* ».

f) – L'*Aunis* a fait partie de la Saintonge jusqu'en 1373, date à laquelle le roi de France Charles V, après qu'il eut confisqué la Saintonge au Plantagenêt roi d'Angleterre, en détacha La Rochelle, Rochefort et Marennes pour en faire un gouvernement particulier et une province distincte appelée *Aunis*.

2 – Causes de la guerre : Ayant voulu entrer en possession de terres appartenant à son gendre le roi de Navarre Charles le Mauvais, le roi de France Jean II l'avait fait capturer à Rouen et emprisonner à Château-Gaillard dans une boucle de la Seine.

3 – Charles le Mauvais revendiquait, avec quelque raison, la couronne de France.

4 – La guerre : Appelés à leur secours par les sujets du roi de Navarre, les Anglais livrèrent aux armées du roi de France le 18 septembre 1356, près de Poitiers, une bataille qu'ils remportèrent malgré une très grande infériorité numérique, grâce à leurs archers, les redoutables *yeomen*, armés des célèbres arcs gallois.

Remarques : a) – Les Anglais vinrent guerroyer sur le continent pour soutenir les voisins du royaume de France, comme les Français allèrent guerroyer en Grande-Bretagne pour soutenir son alliée traditionnelle, l'Écosse, contre l'Angleterre sa voisine.

b) – Les Yeomen gallois au service du roi d'Angleterre Édouard III, qui étaient de si bons archers, étaient des habitants libres qui défendaient leur patrie, à la différence des mercenaires de Jean le Bon.

[Voir le mot *Yeoman*].

5 – Le roi de France Jean II, dit *Jean le Bon* (1319-1364) avait voulu écraser l'armée anglaise conduite par le Prince de Galles, Édouard Plantagenêt (1330-1373) dit le *Prince Noir*, fils aîné du roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377) mais il se jeta dans le combat à Poitiers aussi aveuglément que son père Philippe VI de Valois (1293-1350) l'avait fait à la bataille de Crécy (26 août 1346).

Remarques : a) – Le roi de France Jean le Bon (1319-1364), fils du roi de France Philippe VI (1293-1350) était le père :

i) du roi de France Charles V,

ii) du duc Louis I^{er} d'Anjou (1339-1384),

iii) du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1342-1404).

b) – Jean le Bon était le grand-père ;

i) du roi de France Charles VI (1368-1422),

ii) du duc d'Anjou Louis II (1377-1417),

iii) du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur (1371-1419),

iv) du duc Louis I^{er} d'Orléans (1372-1407) qui fut assassiné à Paris à l'instigation de son cousin Jean-sans-Peur.

c) – Jean le Bon fut aussi l'*arrière grand-père* :

i) à la fois du roi de France Charles VII (1403-1461) et de son épouse la reine de France Marie d'Anjou (1404-1463),

ii) du roi d'Angleterre Henri VI (1421-1471),

iii) du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467),

iv) de René d'Anjou (1409-1480) que ses sujets appelèrent le Bon roi René et qui était, à l'époque de l'épopée de la petite Lorraine Jeanne d'Arc (1412-1431), l'héritier du duché de Bar par héritage et du duché de Lorraine par son mariage avec Isabelle de Lorraine.

6 – Issue de la guerre : Jean II fut capturé dans les vignes du plateau de Maupertuis après la bataille de Poitiers (19 septembre 1356) et il fut emmené en captivité à Londres avec son fils Philippe le Hardi (14 ans) futur duc de Bourgogne, puis il a été transféré dans une prison de Bordeaux.

7 – Les accords de Brétigny : Par les accords de Brétigny et le traité de Calais de 1360, la Guyenne est redevenue possession des Plantagenêts en toute souveraineté : elle fut érigée en principauté au profit du prince Prince Noir.

Remarques : **a)** – Ayant été confisquée en 1337 au roi d'Angleterre Édouard III par le roi de France Philippe VI, la Guyenne avait été restituée aux Anglais au bout de quatre mois à la demande du pape, mais le roi de France la revendiqua jusqu'au Traité de Brétigny.

b) – La Saintonge dépendait de la Guyenne et elle est donc redevenue anglaise.

c) – Jean II avait succédé en 1350 à son père Philippe VI, le roi qui avait été défait à Crécy le 26 août 1346, qui avait perdu la ville de Calais, qui avait interdit tout commerce par le port du Gué Charreau (sur la Gères, en aval de Surgères) par les lettres de révocation données le 5 avril 1345 à Saint-Germain-en-Laye ; par ces lettres, Philippe VI ordonnait la destruction du port, des chenaux, fossés et conduites d'eau qui en étaient l'accessoire, avec défense de les remettre en état. [Voir l'expression *Gué Charreau*].

d) – Par les accords signés le 8 mai 1360 à Brétigny, les Valois cédèrent une partie de l'Ouest de la France aux Plantagenêts (entre autres : le Poitou, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge) ainsi que le Ponthieu, Calais et quelques autres villes.

En échange, les Plantagenêts renonçaient à la Normandie, à la Touraine, à l'Anjou et au Maine, ainsi qu'à la suzeraineté de la Bretagne ; de plus, ils convinrent de ne plus revendiquer le trône de France et ils renoncèrent à afficher les lys capétiens sur leurs armoiries : Édouard III n'était plus un vassal du roi de France pour les terres qu'il possédait sur le continent.

e) – Pour être libéré, le roi de France devait verser une rançon de trois millions d'écus.

Édouard III accepta de libérer Jean II Le Bon avant le complet paiement de la rançon à condition qu'il lui donne comme otages, en garantie du paiement intégral de la somme convenue, deux de ses fils, plus son frère Philippe d'Orléans, plus deux princes du sang, plus un nombre considérable de seigneurs (dont Bonabès IV, son ambassadeur et conseiller, de Rougé et de Derval) et deux bourgeois de chacune des principales villes du royaume.

Jean II entra à Paris le 8 juillet 1360.

L'un de ses fils, Louis, duc d'Anjou (le beau-père de Yolande d'Aragon et le grand-père du *bon roi René*) s'étant évadé, Jean II décida de se rendre à Londres par respect pour la parole donnée ; il s'embarqua le 3 janvier 1364.

Il fut logé dans un luxueux palais avec son fils, le duc de Berry.

Il y mourut le 8 avril 1364 : un des plus mauvais règnes se termina ce jour-là. [Voir le mot *Otage*].

f) – Comme le roi Louis IX (Saint-Louis) avant lui, et comme le roi François 1er ou l'empereur Napoléon III après lui, Jean II (Jean le Bon) se fit honteusement capturer sur un champ de bataille ; sa libération coûta très cher à la France.

e) – C'est pour éviter la même mésaventure, si coûteuse pour la France, que son petit fils, le troisième fils de Charles VI qui devint roi de France sous le nom de Charles VII, refusa de conduire personnellement son armée contre les Anglais et qu'il autorisa Jeanne d'Arc à le faire à sa place.

Breton : Rot ; flatuosité s'échappant avec bruit de l'estomac par la bouche.

Breton (En –) (en anglais « *abeam* ») : Une marchandise, un objet est arrimé *en breton* quand il est en travers de barque, c'est-à-dire que sa longueur est dans le sens des baux.

Brette : [*Familier*] Synonyme d'épée.

Bretteur : Qui aime à se battre à ferrailer, et qui porte ordinairement une épée.

Bretton Woods : **1** – Ville située dans l'État du New Hampshire, aux États-Unis d'Amérique.

2 – Un accord économique établissant les règles du commerce international fut signé par les délégations de 44 pays à Bretton Woods, le 22 juillet 1944, un an environ avant la fin de la Seconde Guerre mondiale et quelques jours après le début du débarquement des Anglo-Américains sur les plages françaises de Normandie.

3 – Les accords de Bretton Woods furent l'acte fondateur de la *Mondialisation* : ils prévoient la coopération économique internationale et l'ouverture des frontières entre les États.

Remarques : **a)** – Parmi les participants à la réunion du *Mount Washington Hotel* de *Bretton Woods*, en juillet 1944, figurèrent l'économiste John Maynard Keynes ou le Français Pierre Mendès-France.

b) – La primauté du dollar américain, qui fut consacrée par les accords de Bretton Woods, résultait de l'accroissement invraisemblable de la richesse des États-Unis d'Amérique pendant la Seconde Guerre Mondiale.

c) – La Seconde Guerre Mondiale avait mis un terme à la grande dépression économique aux États-Unis d'Amérique, qui débuta avec la *crise financière* de 1929 à Wall Street : les États-Unis d'Amérique doublèrent presque leur production industrielle pour soutenir l'effort de guerre de ses alliés, et ce conflit leur permit de devenir dans les années 1950 le créancier du monde.

d) – Au contraire, la Seconde Guerre Mondiale avait ruiné les pays européens qui devinrent les débiteurs des États-Unis.

4 – Les accords de Bretton Woods fondèrent le « Fonds Monétaire International » (FMI) chargé de la stabilité financière dans le monde.

Le FMI peut réunir très rapidement des moyens financiers considérables pour aider ponctuellement à sortir d'une crise un pays quelconque qui, sans son aide, serait acculé à la faillite et à l'incapacité de faire face à ses engagements financiers.

Remarques : **a)** – La faillite d'un État peut entraîner automatiquement celle de plusieurs autres États.

b) – Le FMI a été dirigé par des Français pendant plus de 70 ans.

6 – Les accords de Bretton Woods fondèrent, d'autre part, une Banque Mondiale : la « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement » (*Bird*).

Remarques : **a)** – La *Bird* fut d'abord chargée de la reconstruction des pays dévastés pendant la Seconde Guerre Mondiale, notamment par les bombes américaines ; elle vise maintenant à réduire la pauvreté dans les États les moins

avancés en aidant à leur développement, car tout le monde considère que de trop grandes inégalités nuisent à la croissance générale.

b) – La *Bird* a financé jusqu'en 1960 la reconstruction en Europe et au Japon, puis elle a aidé au développement des États nouvellement décolonisés et de tous les États en voie de développement (ou presque).

c) – 188 pays sont actionnaires de la Banque Mondiale (2014).

7 – À la différence du FMI, la Banque mondiale (*Bird*) consent des prêts sur une durée de plusieurs dizaines d'années, pour des investissements à long terme.

Remarque : La France a bénéficié en 1947, pour sa reconstruction, d'un prêt de la Banque Mondiale qu'elle a fini de rembourser en 1969.

Breuil : Bois taillis ou buisson enfermé de haies, où les bêtes se retirent.

Breuil : Synonyme de cargue.

[Voir le mot *Cargue*].

Remarques : **a)** – Le mot *breuil* au lieu de cargue est employé en Normandie et en Picardie.

b) – Breuils (cargues), martinets et gargettes sont des petites cordes dont on se sert pour breuiller (carguer), ferler et serrer les voiles.

Breuiller : Synonyme de carguer.

[Voir le mot *Carguer*].

Breuilles : Synonyme de *viscères* en parlant des poissons.

Remarque : Le mot *breuilles* est employé au Pays de Caux et en Picardie.

Breuils : Petites cordes qui servent à breuiller, carguer, ferler et serrer les voiles.

Breuvage : Mélange égal de vin et d'eau pour la boisson de l'Équipage.

Remarque : Le breuvage des Équipages de Hollande, dans les mers d'Allemagne et de Baltique, était de la bière ; pour les expéditions plus longues, ce n'était que de l'eau, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre.

Brevet : **1** – [*Vieilli*] Sorte d'expédition non scellée, par laquelle le roi accorde quelque grâce, ou quelque titre de dignité.

Remarque : On appelle *brevet d'officier* la commission d'un officier subalterne dans la marine, laquelle est en parchemin et sans sceau.

2 – [*Vieilli*] On entend par *brevet d'apprentissage* un acte passé par-devant notaire, par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement : l'apprenti à apprendre un art ou un métier, et le maître à le lui montrer pendant un certain temps et à certaines conditions.

3 – *Brevet d'invention* est synonyme de *patente nationale*.

[Voir le mot *Patente*].

4 – On appelle *brevet* un écrit sous seing privé par lequel le maître, patron ou capitaine reconnaît avoir chargé telle marchandise dans son bord, laquelle il s'oblige de porter au lieu dont on est convenu, sauf les risques de la mer.

Remarques : **a)** – Ce brevet concerne une marchandise particulière qui n'occupe pas tout le navire.

b) – C'est ce que l'on appelle *connaissance* sur l'Océan.

c) – C'est ce que l'on appelle *police de chargement* sur la Méditerranée.

Brevet d'invention : Voir *Patente nationale*.

Briand : Aristide Briand (1862-1932) fut un homme politique français.

Brick : Voir le mot *brig*.

Bricole : **1** – Cette partie du harnais d'un cheval de carrosse, qui passe sous les coussinets et qui s'attache de côté et d'autre aux boucles du poitrail.

2 – On entend par bricoles, au pluriel, une espèce de rets ou de filet pour prendre

des cerfs, des daims, etc.

Exemples : Tendre les bricoles ; le cerf a donné dans les bricoles.

3 – On se sert de ce terme au jeu de *billard* pour signifier le chemin qu'une des billes fait pour rencontrer l'autre après avoir frappé une des bandes.

4 – Bricole, au *jeu de la paume*, c'est le retour de la balle quand elle a frappé une des murailles des côtés.

Exemples : Jouer de bricole ; un coup de bricole.

Exemple : Faire une bille de bricole (on dit aussi *faire une bande*).

5 – [*Au figuré*] On dit de quelqu'un qui use de voies trompeuses et détournées : il joue de bricole ; il ne va que par bricoles ; je me défie de ses bricoles ; il a voulu me donner une bricole.

Remarque : C'est un terme emprunté du jeu de paume.

Bricole : Se dit de la puissance qu'ont les poids qui sont placés au-dessus du centre de gravité et qui mettent le vaisseau à la bande ; le lest contrebalance la bricole qui est occasionnée par les poids des mâts, des manœuvres hautes, etc.

Bricoler : **1** – Jouer de bricole à la paume ou au billard.

Exemple : Il est adroit à bricoler.

2 – [*Familier*] Lorsque quelqu'un ne va pas droit en besogne, ou dans une affaire, mais qu'au contraire il biaise, on dit qu'il bricole.

BRICS : Sigle formé des initiales de 6 grands pays dits « *émergents* », c'est-à-dire ayant une importance économique au plan mondial assez nouvelle et de plus en plus importante.

Remarque : Ces pays sont : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (South Africa).

Bride : **1** – La partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire et qui est composée de la têtière, des rênes et du mors.

Remarques : **a)** – Bride se prend quelquefois pour les rênes seules, et dans ce sens on dit qu'un cheval a *rompu sa bride* lorsqu'il a rompu ses rênes ; de même, on dit *mener un cheval par la bride* lorsqu'on le mène en tenant les rênes.

b) – On appelle *tourne-bride* certaines auberges construites dans le voisinage des châteaux, maisons de campagne et destinées à loger et nourrir, en payant, les gens et chevaux étrangers qu'on ne reçoit pas dans ces châteaux, etc.

2 – On appelle bride, en parlant d'une boutonnière, les points en travers qu'on met aux deux extrémités de la boutonnière pour empêcher qu'elle ne se déchire.

Bride de tuyau : **1** – Cercle plat en bronze ou en fer embrassant un tuyau, destiné à presser contre la collerette d'un autre tuyau, la collerette que l'on forme à l'extrémité du tuyau en rabattant le métal recuit en dehors.

Remarque : La bride percée de trous par plusieurs points de sa circonférence est glissée sur le tuyau avant de former la collerette ; la bride est glissée ensuite jusqu'à la collerette.

2 – Pour joindre deux tuyaux, on presse l'une contre l'autre les brides des extrémités des deux tuyaux au moyen de boulons à écrous ; les brides appuient fortement les collerettes des deux tuyaux des deux côtés d'une garniture qui garantit l'étanchéité du joint.

Remarque : Ce genre de jonction n'offre pas une sécurité convenable pour les tuyaux soumis à de fortes pressions.

Bridier : Mettre la bride à un cheval, à un mulet, etc., pour le préparer à partir.

Bridier (en anglais « *to seize* » ou « *to rack* ») : Ceindre et serrer étroitement avec un menu cordage.

Remarques : **a)** – On bride un cordage contre un autre cordage, ou à un point fixe

du navire pour en augmenter la tension ou pour l'empêcher de battre.

b) – On bride la remorque sur la poupe d'un remorqueur à hélice au moyen d'une bosse, pour lui permettre de tenir son cap lorsqu'il cule en étant tiré par sa remorque à l'arrière d'un convoi ; sur certains remorqueurs, un treuil permet d'adapter la longueur de la bosse en fonction de la vitesse du convoi.

Bridier l'ancre : Envelopper les pattes d'une l'ancre à jas avec deux planches afin d'empêcher que le fer de la patte ne creuse et n'élargisse le sable ou la vase lorsqu'on se trouve obligé de mouiller dans un mauvais fond.

Bridieux : Les *bridieux* sont les congés de l'Amirauté, que l'on appelle aussi *brieux* ou *brefs*.

Remarque : Le mot *bridieux* est employé en Bretagne.

[Voir les mots *Bref* et *Brieux*].

Bridoire (Canal de la –) :

Bridure : Synonyme d'amarrage très serré, effectué en faisant des tours jointifs avec un cordage fin autour des cordages ou des pièces à amarrer entre elles.

Remarque : Une *bridure* liant un espar à un autre espar sans qu'ils ne se touchent est une *velture* ; quand les deux espars se touchent, cet amarrage s'appelle une *rousture*.

[Voir les mots *Génope*, *Trésillonner*, *Velture*, *Rousture*, *Trélingage*].

Brief : 1 – [Vieilli] Lettre ouverte (non scellée).

2 – [Vieilli] Redevance imposée.

[Voir le mot *Brieux* et les expressions *Bref de sauveté* et *Bris (Droit de –)*].

Brief : Synonyme de *bref*.

Remarques : **a)** – On dit *briève description*, *briève narration*, et non *pas brève* pour dire *courte description*, *courte narration*.

b) – On dit aussi *briève sentence* pour dire une sentence rendue promptement.

Briefer : [Familier] Anglicisme signifiant « *faire le point* », « *mettre au courant* », ou « *faire l'exposé de la situation avant d'accomplir une action* ».

Remarque : L'exercice de cet exposé se dit (familièrement) *briefing*.

Brièvement : D'une manière brève et courte.

Exemple : Expliquez-moi cela brièvement et nettement.

[Voir les mots *Bref* et *Brief*].

Brieux (en anglais « *duty of commission* ») : En Bretagne, congés de l'Amirauté à payer chaque année pour les navires allant en mer.

Remarques : **a)** – Au XVIII^{ème} siècle, tout navire à partir de 20 tonneaux allant en mer au départ de Nantes devait acheter trois brieux :

i) le premier de sauveté,

ii) le deuxième de conduite,

iii) le troisième de victuailles.

b) – On dit aussi *bref* ou *bridieux*.

c) – Le mot *bref* dérive, par corruption, de *brevet*.

[Voir les mots *Bref*, *Brief* et l'expression *Bris (Droit de –)*].

Brife : [Populaire] Gros morceau de pain.

Brifer : [Populaire] Manger voracement et avidement.

Exemple : Le dîner a été *brifé* en un moment.

Brig, brick, bric (en anglais « *brig* ») : **1** – Le *brig* est une sorte de bâtiment à phares carrés ressemblant au brigantin, mais en plus grand.

Remarque : On pourrait parler de « *deux-mâts carré* » mais cela ne se fait pas.

2 – Le *brig* a deux mâts gréés avec des voiles carrées (grand mât et mât de

misaine) portant hunes et gréant des cacatois et des bonnettes ; il possède des focs

au mât de l'avant, une voile aurique au mât de l'arrière et quelquefois des voiles d'étai.

Remarque : Les *brigs-goélettes* n'ont de voiles carrées qu'au mât de l'avant.

3 – Certains *brigs* de commerce portaient jusqu'à 300 tonnes.

4 – Des *brigs de guerre* portant 16 à 20 pièces étaient employés pour la police des côtes.

5 – Des *canonnières-brigs*, en temps de guerre, escortaient et protégeaient les convois.

Brigade : 1 – Groupement de plusieurs bataillons ou de plusieurs escadrons d'une armée, qui sont sous le commandement d'un officier général appelé *brigadier* ou *général de brigade*.

Remarques : **a)** – On forme également des *demi-brigades*.

b) – On entend par le sigle DBFM, la *demi-brigade des fusiliers marins* qui s'est rendue célèbre et qui s'est couverte de gloire à la fin de la Seconde Guerre Mondiale contre l'armée allemande.

2 – Troupe de gens de guerre d'une même compagnie, sous le commandement d'un gradé que l'on nomme brigadier.

Brigade : Dans la construction navale, groupe d'ouvriers travaillant sous la surveillance d'un contremaître ; la brigade est composée de 24 ouvriers et de 12 apprentis ; elle se divise en deux sections dirigées chacune par un ouvrier.

Brigade : Ensemble du personnel de cuisine travaillant simultanément dans un même restaurant.

Brigadier (en anglais « *fore man in a row boat* ») : **1** – Premier matelot d'une embarcation.

2 – Le brigadier se tient à l'avant et c'est lui qui défie les abordages avec sa gaffe, qui croche à bord pour accoster ou aborder, qui reçoit les bosses ou amarres qu'on lui envoie, qui jette le grappin ou qui remplace le patron en cas de besoin.

Brigadier : 1 – On appelle *brigadier*, ou *général de brigade*, l'officier général qui commande une brigade.

2 – Jusqu'à la Révolution de 1789, le grade de *brigadier* dans la Marine française était intermédiaire entre ceux de Capitaine de Vaisseau et de Chef d'Escadre (Vice-Amiral).

Remarque : Ce grade d'officier général dans la marine était à rapprocher du grade de général de brigade dans l'armée de terre.

Brigand : Malfaiteur qui pille à main armée.

Remarques : **a)** – Les terroristes de la prétendue *armée catholique et royale* qui s'insurgèrent dans la « *Vendée militaire* » entre 1793 et 1796 (an I à an IV de la République), au début pour s'opposer à la conscription, étaient appelés des *brigands* par le pouvoir républicain.

c) – Cette *conscription* était une levée en masse des citoyens pour défendre la jeune République française contre les coalisés conduits par l'Empereur Léopold II, le propre frère de la reine des Français Marie-Antoinette qui fut guillotiné à Paris le 16 octobre 1793.

b) – Le territoire de la *Vendée militaire* comportait 735 communes, réparties dans les anciennes provinces du Poitou, d'Anjou et de Bretagne, ou dans les départements de Vendée, de Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

c) – Le territoire de la *Vendée militaire* était peuplé de 755 000 habitants au début de la guerre et de 500 000 à la fin, en raison notamment du génocide commis de janvier à mai 1794 par les Colonnes infernales du général Turreau (1756-1816) sur ordre de la Convention et du Grand Comité de l'an II.

d) – Le territoire de la *Vendée militaire* était entouré par les places fortes de

Nantes, Angers, Saumur, Thouars, Parthenay, Luçon, Fontenay-le-Comte et Les Sables-d'Olonne qui étaient tenues par les armées de la République.

Brigandage : 1 – Vol commis en usant de violence à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, en les menaçant d'un danger imminent pour la vie ou pour l'intégrité corporelle, ou en les mettant hors d'état de résister.

2 – Le *brigandage* est l'équivalent, sur terre, de la piraterie en mer.

3 – En Suisse, le brigandage est un crime (alors que le vol est un délit).

Brigandine : Cotte armée peu onéreuse que portent les simples soldats.

Brigantin (en anglais « *brigantine* ») : **1** – Bâtiment à deux mâts, dont un phare carré à l'avant.

Remarque : Les brigantins étaient des petits *bâtiments de course* armés en guerre.

2 – Le brigantin n'a pas de grand voile carrée ; sa grand voile, qui est la brigantine, ne se cargue ni ne se serre en manœuvre, ni pour réduire la toile dans un grain, mais elle s'amène.

3 – Le grand mât (mât arrière) porte un flèche-en-cul au-dessus de la grand-voile (la brigantine).

Remarques : **a)** – On dit également *brigantin*, *brigandin* ou *brig-goélette*.

b) – Brigantin vient de l'italien « *brigante* » qui signifie *brigand* ou « *brigantino* » *petit brigand*.

Brigantine : 1 – Voile aurique, quelquefois volante, le plus souvent enverguée à poste fixe et que l'on assujettit par deux de ses ralingues sous la corne de brigantine et contre le mât qui porte cette corne, à savoir le mât d'artimon pour un trois-mâts et le grand mât pour un brig ou un autre navire à deux mâts.

Remarque : Une voile aurique a la forme d'un quadrilatère irrégulier.

2 – La brigantine est une voile goélette ; elle s'établit sur un mât de senau et son gui est appelé une baume.

[Voir les mots *Baume*, *Bôme*, *Brig*, *Corne*, *Ralingue* et les expressions *Mât de senau*, *Voile goélette*].

Brigue : 1 – Poursuite vive qu'on fait par le moyen de plusieurs personnes qu'on engage dans ses intérêts.

Exemples : Cela se fit par brigue ; obtenir quelque chose par brigue, à force de brigues.

Remarque : Il ne s'emploie guère que dans un sens odieux.

2 – Il se prend aussi pour *cabale*, faction, parti.

Exemples : Avoir une forte brigue ; une puissante brigue ; toutes les brigues se réunirent en sa faveur.

Briguer : 1 – Rechercher avec ardeur, avec empressement.

Exemples : Briguer les bonnes grâces, la faveur, la protection de quelqu'un, les suffrages des électeurs, etc.

2 – Poursuivre par brigue et se servir du concours de plusieurs personnes, ou même d'un groupe de pression, pour obtenir quelque chose.

Exemples : Briguer un emploi, une dignité ; briguer les voix, les suffrages d'une compagnie.

Brillance : 1 – Énergie rayonnante volumique, exprimée en candelas par mètre carré.

Remarque : On dit plutôt *luminance*.

[Voir le mot *Luminance*].

2 – Luminosité d'un écran fluorescent.

Remarque : La brillance est, avec le gain, l'un des réglages principaux de l'écran des radars.

Brimbale : Levier servant à manœuvrer à bras une pompe alternative ou toute autre installation ou machine alternative.

Remarque : Les marins disent plutôt *bringuebale*.
[Voir le mot *Bringuebale*].

Brimbaler : **1** – Secouer par un branle continu, mettre en branle.

Exemple : Brimbaler la cloche pour appeler au réfectoire ; brimbaler la pompe.

Remarque : Les marins disent plutôt *bringuebaler*.

[Voir le mot *Bringuebaler*].

2 – Transporter en secouant.

Exemple : La diligence brimbalaient les voyageurs.

3 – Être secoué, agité d'un mouvement saccadé.

Exemples : Les cloches brimbalaient ; la voiture avançait en brimbalaient.

Remarque : On dit aussi *bringuebaler*.

4 – [*Familier*] : Agiter, secouer par un branle réitéré.

Remarque : Il se dit des cloches d'un campanile quand on les sonne mal et en désordre.

Brimbelle : Appellation régionale de la myrtille sauvage, que l'on trouve dans les forêts de sapins à une altitude supérieure à 500 mètres, notamment dans le Nord-Est de la France.

Exemple : Une tarte aux brimbelles.

Brimborion : **1** – Objet de peu de valeur.

Exemple : Un salon encombré de brimborions.

2 – [*Au figuré*] Chose de peu de valeur.

Exemple : Perdre son temps à des brimborions.

Brin : **1** – Ce que le grain ou la graine pousse d'abord hors de terre.

Exemples : Brin d'herbe ; le seigle et le froment ont déjà jeté de beaux brins.

2 – Il se dit aussi des scions que les plantes et les arbustes poussent et de la tige des arbres, quand elle est droite.

Exemples : Des brins de marjolaine ; des brins de romarin ; couper des brins de fagot.

3 – On appelle en charpenterie, *bois de brin* le bois qui n'a point été fendu par la scie.

Exemples : Solives de bois de brin ; solives de brin.

4 – Brin, se dit aussi des cheveux, du poil et du crin.

Exemples : Il n'a que deux ou trois brins de cheveux de chaque côté ; arracher le crin d'un cheval brin à brin.

Brin (en anglais « *combings of the hemp* ») : **1** – Les brins sont les filaments obtenus par cardage et peignage des fibres textiles.

2 – Les brins qui ont été réunis et torsadés par le filage donnent un fil continu ; il seront assemblés par deux ou trois, commis ensemble de gauche à droite (sens horaire) et disposés sur une bobine appelée caret.

3 – Le mot *brin* sert à désigner la qualité du chanvre utilisé :

Remarque : Un cordage est du *premier brin* (en anglais « *best part of the hemp* ») quand n'y entrent que les filaments les plus longs, les plus purs ; la matière qui reste sur la carte qui a servi à peigner le chanvre pour obtenir le premier brin est peigné une seconde fois et fournit les éléments inférieurs en qualité dont on confectionne les cordages de *deuxième brin* ; le reste, qu'on dit de *troisième brin*, n'est propre qu'à faire des cordages de peu de valeur qu'on ne doit pas utiliser pour le gréement ou à fournir de l'étoupe employée pour calfater les coutures des bordés.

[Voir les mots *Espadage*, *Calfater*].

Brinde : Un coup qu'on boit à la santé de quelqu'un.

Exemples : Faire des brindes, boire des brindes, pour dire boire des santés à la ronde.

Bringuebale (en anglais « *pump-handle* ») : **1** – Levier tournant autour d'un axe fixe, et servant ordinairement à augmenter la puissance d'un mouvement de va-et-vient de peu d'étendue imprimé par les mains.

Remarque : On écrit *bringuebale*, *brinquebale* ou *brinqueballe* et on dit aussi *brimbale*.

2 – Levier qui sert à mouvoir la tige et le piston de certaines pompes alternatives au-dessus desquels il est fixé.

3 – Les *bringuebales* d'un canot de sauvetage sont des leviers qui permettent à des naufragés de faire tourner l'arbre d'hélice du canot dans lequel ils ont pris place.

4 – On appelle *bringuebale* la tige qui permet d'obtenir des mouvements alternatifs dans un mécanisme quelconque (petit guindeau à cliquet, piston d'une machine à vapeur alternative, etc.).

[Voir le mot *Brimbale*].

Bringuebaler : Cahoter bruyamment, osciller de côté et d'autre.

Exemples : La voiture bringuebalait ; des fûts vides qui bringuebalient.

Remarque : On dit aussi *brimbaler*.

[Voir le mot *Brimbaler*].

Brion (en anglais « *fore foot* ») : **1** – Pièce de construction courbe servant à lier la quille qu'elle termine et l'étrave dont elle commence le contour en se relevant.

On le construit parfois de telle sorte qu'il présente une hauteur assez grande en dessous de l'étrave, pour contribuer à diminuer la dérive des navires à voiles.

2 – Un *brion* en saillie est nuisible sur les navires à vapeur longs et étroits ; pour ces navires, un *brion* arrondi permet des évolutions plus rapides.

Brion : Mousse qui croît sur l'écorce des arbres, et particulièrement sur celle des chênes.

Brique (en anglais « *brick* ») : Terre argileuse pétrie avec un peu de sable, moulée en petits parallélépipèdes plats, puis séchée et cuite à une haute température.

Remarques : **a)** – On utilise des briques pour construire certaines maisons.

b) – Lorsque la terre qui compose les briques est réfractaire, celles-ci conservent la même qualité et elles supportent, pendant longtemps, les températures les plus élevées.

c) – On jette de la brique pilée sur le fer qui est dans le feu d'une forge pour le préserver du soufre du charbon et l'empêcher de devenir aigre.

Briquet : Petite pièce d'acier, dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou.

Exemple : Battre le briquet.

[Voir les mots *Agate*, *Caillou*].

Briquetage : **1** – Imitation des briques avec du plâtre et de l'ocre.

Exemple : Revêtir un mur en briquetage.

2 – Morceaux de terre cuite qu'on unit avec du ciment et qui font une bonne construction.

Briqueter : Contrefaire de la brique sur une muraille avec un enduit de plâtre et d'ocre.

Exemple : Tout le devant de la maison est briqueté.

Bris (en anglais « *wrecks* ») : **1** – Objets, parties de navire qui reviennent au rivage lorsque ce navire a fait naufrage et s'est brisé en donnant contre les rochers ou sur les bancs.

Remarque : Ce qui n'a pas été réclamé sur les produits de *bris* et naufrages appartient à la Caisse des Invalides de la Marine (loi du 13 mai 1791).

2 – Fracture.

Remarque : En ce sens, il n'est d'usage qu'en parlant de la rupture d'un scellé ou d'une porte avec violence.

Bris (Droit de –) : **1** – Jadis, en cas de naufrage, toutes les épaves, tous les débris appartenaient *a priori* au seigneur propriétaire des côtes où ils s'étaient échoués ; actuellement ils sont remis en principe à l'administration des Affaires maritimes qui les vend et en reverse la valeur à l'Établissement National des Invalides de la Marine, sauf si leur propriétaire a été identifié.

2 – Parfois, les habitants de la côte, devenus pilliers d'épaves après un naufrage, se précipitent pour ramasser tout ce à quoi ils prêtent de la valeur, c'est-à-dire pratiquement tout ce qui arrive à la côte.

3 – Cela s'est toujours fait et les agents du seigneur, du roi ou de la République ont toujours essayé de l'empêcher.

4 – En 1390, le duc de Bretagne Jean IV avait accordé aux moines de Saint-Mathieu de Fine Terre, à l'extrémité de la Bretagne, les dîmes des bris (ou brieux) qui consistaient dans la dixième partie de la coque, du gréement et de la cargaison des navires perdus à la côte.

5 – Charles VIII confirma par lettres patentes du 24 janvier 1498 ce droit de brieux aux religieux de Saint-Mathieu pour les ports et havres de *Brest* et du *Conquet*.

Remarque : Le patron du navire pouvait échapper à la confiscation de ses biens en achetant, au port de départ, un *bref de sauveté* au représentant du seigneur des côtes dangereuses.

[Voir l'expression *Bref de sauveté*].

Brisants (en anglais « *breakers* ») : **1** – Mouvements vifs et irréguliers de la mer, produits par la rencontre des lames avec des écueils tels que des rochers, des bancs à fleur d'eau ou à peu près à fleur d'eau.

2 – Il se dit des vagues de la mer poussées impétueusement contre la côte.

3 – Il se dit aussi des écueils ou rochers qui sont à fleur d'eau et sur lesquels la mer brise, parfois même en l'absence de vent.

Exemple : L'entrée de ce port est entourée de brisants.

Remarque : Les brisants sont représentés sur les cartes marines par des petites croisettes.

Brise : Vent de vitesse inférieure à 40 km/h.

Remarque : Dans l'échelle de Beaufort, il s'agit des vents de forces 1 à 5.

i) *Très légère brise* (force 1) vitesse inférieure à 1,4 m/s.

ii) *Légère brise* (force 2) vitesse comprise entre 1,7 m/s et 3 m/s.

iii) *Petite brise* (force 3) vitesse comprise entre 3,3 m/s et 5,3 m/s.

iv) *Jolie brise* (force 4) vitesse comprise entre 5,6 m/s et 7,8 m/s.

v) *Bonne brise* (force 5) vitesse comprise entre 8,1 m/s et 10,6 m/s.

Brise-glace : Espèce d'arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces qui descendent avec la rivière et pour les séparer.

Brise-glace : Navire de construction robuste et de grande puissance motrice, dont l'étrave est faite pour monter sur la glace afin de la briser en pesant dessus, et dont le rôle est de dégager une voie accessible aux autres navires lorsque la mer est prise par la glace.

Remarque : La coque des navires qui naviguent, même occasionnellement, dans les régions polaires, doit être réalisée en acier spécial, capable de résister aux températures extrêmement froides sans se briser.

Brise-lames : Ouvrage élevé à l'entrée ou à proximité d'un port, d'une rade, pour les protéger des lames venant du large.

[Voir le mot *Lame*].

- Brise littorales: 1** – Les *brises littorales* sont liées aux différences de température de l'air au-dessus de la terre et au-dessus de la mer ; on les appelle des *brises thermiques*.
- 2** – Dans les régions tempérées, pendant le journée les brises littorales sont des brises de mer ; de nuit, ce sont des brises de terre.
- 3** – Les brises littorales se font sentir jusqu'à une distance de quelques dizaines de kilomètres de la ligne de côte, vers la terre ou vers le large.
- 4** – La brise de mer s'établit peu après l'heure de midi, les jours ensoleillés.
Remarque : Pendant la journée, l'air ne s'échauffe pas par l'action directe des rayons du Soleil, mais il se réchauffe au contact du sol après que celui-ci a été chauffé par le Soleil.
- 5** – Le Soleil chauffe la surface de la mer beaucoup moins vite que la surface de la terre, en raison des mouvements de convection dans la masse de l'eau.
- 6** – L'air chauffé au contact de la terre, après qu'elle a été elle-même chauffée par son exposition au Soleil, s'élève et il est aussitôt remplacé par de l'air plus froid qui stationnait au-dessus de la mer et qui est attiré par la dépression au-dessus de la terre, créée par l'ascension de l'air chaud.
Remarques : **a)** – C'est la *brise thermique de mer* qui commence à souffler de la mer vers la terre peu après midi.
b) – Les brises thermiques sont des phénomènes d'advection.
[Voir le mot *Advection* et l'expression *Zone de convergence*].
- 7** – Au contraire, pendant la nuit, la mer se refroidit moins vite que la terre.
Remarques : **a)** – Pendant la nuit, l'air au-dessus de la terre se refroidit par rayonnement.
b) – L'air au contact de la mer, qui n'est pas attiré par la dépression au-dessus de la terre, s'élève à travers l'air plus froid qui est au-dessus.
c) – Il s'ensuit la formation d'une *brise thermique de terre* qui souffle, la nuit, de la terre vers la mer.

Brise orographique: 1 – Les brises orographiques sont liées au relief.

2 – Les brises orographiques sont des brises thermiques dues aux différences de température et de pression de l'air entre la vallée et la montagne.

Remarque : L'air qui monte sur une pente de montagne a tendance à se refroidir et à se charger en humidité ; l'air qui descend se réchauffe et devient plus sec.

3 – Pendant la journée, le Soleil chauffe la terre de la vallée ; l'air proche du sol s'échauffe et monte le long de la pente de la montagne ; c'est un vent anabatique, c'est-à-dire ascendant, que l'on appelle *brise de vallée*.

4 – Si l'humidité relative de l'air est importante, on voit se former de petits cumulus au-dessus de la montagne.

5 – La nuit, la terre se refroidit par rayonnement et devient plus dense ; il s'écoule par gravité le long de la pente de la montagne ; c'est la *brise de montagne*.

Brise thermique : Voir les expressions *Brise littorale* et *Brise orographique*.

Brisure : On dit mâture à brisure par opposition à *mâture à pible*, ou d'une seule pièce dans le sens de la longueur, quand il s'agit de bas mâts, mâts de hune ou autres, placés les uns par dessus les autres.

Remarques : **a)** – On distingue les mâts à *pible* et les mâts à *brisure*.

b) – Le mot *brisure* est peu employé car, si l'on ne précise pas « à *pible* », il est entendu que l'on veut parler d'un mât à brisure.

[Voir les expressions *Pible (Mâture à –)*, *Mât à brisures*].

Broche (en anglais « *spindle* » ou « *valve-hinge* ») : Axe d'un clapet ou d'une porte joignant la partie mobile à celle qui est fixe et ne laissant à la première qu'un mouvement circulaire.

Remarques : **a)** – Les broches doivent être gaies, sans laisser cependant trop de

jeu ; lorsqu'elle sont soumises à des hautes températures, elles doivent être en bronze et non en fer ou en acier.

b) – On appelle aussi broche l'axe des portes des foyers.

c) – La broche diffère du boulon en ce qu'elle est beaucoup plus longue, qu'elle n'est capable que de faibles efforts et qu'elle sert d'axe comme un gond.

d) – Une broche ne travaille jamais en compression.

Broche : Tige de fer qui sert à desserrer les boulons à œil des maillons (ou manilles).

Broche d'assemblage : Sorte de goujon ou de mandrin rond servant à raccorder les trous des tôles avant d'y mettre le rivet.

Remarque : Les broches d'assemblage sont en acier, rondes, du calibre du rivet et un peu coniques ; on les enfonce avec force dans les trous pour écraser les tôles là où une saillie gênerait l'introduction du rivet

Brodequin : **1** – Sorte de chaussure antique qui couvre le pied et une partie de la jambe et qui n'est en usage que dans de certaines grandes cérémonies.

Exemples : Mettre les sandales et les brodequins à un évêque ; on chausse des brodequins aux rois à leur sacre ; des brodequins en broderie.

2 – Chaussure dont se servent les comédiens quand ils jouent des tragédies.

3 – Brodequins, au pluriel, se dit d'une sorte de question qu'on donne avec des planches et des coins dont on se sert pour serrer fortement les jambes d'un accusé.

Exemple : Donner les brodequins à un criminel.

Broglie (Louis de –) : Louis Victor de Broglie (1892-1960) fut un mathématicien et physicien français, lauréat du Prix Nobel de physique de 1929 pour sa découverte de la nature ondulatoire des électrons (il était alors âgé de 37 ans).

Remarques : **a)** – Louis de Broglie portait le titre de *prince* à sa naissance en qualité de fils cadet du duc Victor de Broglie (1846-1906) ; il est devenu *duc* de Broglie le 14 juillet 1960, à 68 ans, à la mort sans enfant survivant de son frère aîné, le duc Maurice de Broglie (1875-1960).

b) – Licencié ès lettres à 18 ans en 1910 (en histoire), Louis de Broglie passa une licence de sciences en deux ans en 1913.

c) – Louis de Broglie fut initié à la physique moderne par son frère aîné, Maurice de Broglie, secrétaire des Congrès Solway.

d) – L'idée fondamentale de la thèse de doctorat en physique théorique qu'il soutint en 1924 devant un jury comprenant Paul Langevin (1872-1946) et Jean Perrin (1870-1942) avait été d'étendre à toutes les particules massiques la coexistence d'ondes et de corpuscules découverte par Einstein en 1905 dans le cas de la lumière et des photons : à toute particule matérielle de masse m et de vitesse v est associée une onde réelle.

e) – De Broglie fut le premier scientifique de haut niveau à demander la création d'un laboratoire multinational de recherche scientifique en physique des particules ; il obtint la création du CERN (Conseil européen pour la recherche nucléaire) en 1952.

Broie : Instrument dont on se sert pour rompre le chanvre et séparer la filasse de la chènevotte.

Remarque : *Braie* et *macque* sont des synonymes de *broie*.

Broker : Courtier.

Remarques : **a)** – Le mot anglais broker signifie *intermédiaire*.

b) – L'expression « *insurance broker* » signifie *courtier en assurance*.

c) – L'expression « *ship-broker* » signifie *courtier maritime*.

d) – L'expression « *honest broker* » signifie *intermédiaire de confiance, conciliateur, médiateur*.

Broncher : 1 – Trébucher, faire un faux pas, tomber.

2 – Hésiter, se tromper.

Exemple : Réciter un poème sans broncher.

3 – Murmurer, manifester des réserves, de la résistance, protester par des gestes ou des paroles.

Exemple : Obéir sans broncher.

Bronze (en anglais « *brass* ») : **1** – Mélange métallique comprenant :

i) plus de 60 p. 100 de cuivre rouge, et

ii) entre 3 p. 100 et 20 p. 100 d'étain.

Remarques : **a)** – Jusqu'à 16 p. 100 d'étain, le bronze est une solution d'étain liquide dans du cuivre α (cubique à faces centrées).

b) – Au-delà de 16 p. 100 d'étain, il y a également du cuivre δ .

[Voir le mot *Gunmetal*].

2 – La dureté du bronze augmente avec sa teneur en étain.

Remarque : Plus dur et plus fusible que le cuivre, le bronze a été employé pour fabriquer des canons ou des statues (11 pour 100 d'étain) ; des médailles (7 à 11 pour 100 d'étain).

3 – Suivant l'emploi auquel ils sont destinés, certains bronzes contiennent également du fer, du zinc (qui favorise la coulabilité et la malléabilité), du plomb (qui améliore l'usinabilité et qui facilite les frottements), de l'aluminium, du béryllium (pour améliorer la dureté), du manganèse, du tungstène, du silicium ou du phosphore (qui améliore les caractéristiques mécaniques) dans des proportions variables.

4 – Les bronzes les plus utilisés sont :

i) Cu Sn₃ Zn₉ pour les produits laminés et la visserie ;

ii) Cu Sn₄ Zn₄ Pb₄ pour les ressorts, les joints, les membranes ;

iii) Cu Sn₅ Pb₅ Zn₅ pour les pièces de frottement, la robinetterie haute pression ;

iv) Cu Sn₆ P pour les ressorts ;

v) Cu Pb₂₀ Sn₅ pour les pièces de frottement, les coussinets.

5 – Le bronze ne comprend pas de grosses quantités de zinc, sinon on l'appellerait *laiton*.

6 – Le bronze est plus stable que le laiton pour une utilisation en milieu marin parce que l'étain résiste mieux que le zinc aux phénomènes d'électrolyse.

Remarques : **a)** – Le bronze utilisé pour les cloches contient entre 20 et 25 p. 100 d'étain.

b) – Un excès d'étain améliore la sonorité de la cloche mais, en même temps, la rend plus cassante.

c) – L'alliage de cuivre et d'étain est également appelé *airain*, notamment dans les textes poétiques ou dans la Bible.

d) – On appelle également *airain* le bronze utilisé pour la fabrication des cloches. [Voir les mots *Airain*, *Cuivre*, *Laiton*].

7 – Le bronze pour les miroirs de télescope (en anglais « *speculum metal* ») contient 50 pour 100 d'étain.

8 – Le bronze utilisé naguère pour les coussinets des machines contenait 90 pour 100 de cuivre rouge et 10 pour 100 d'étain.

Remarque : On y ajoutait parfois jusqu'à 2 pour 100 de petites lames de fer blanc jetées dans le creuset au moment de la fusion.

9 – Le cuivre utilisé jadis pour le doublage des carènes des navires en bois (plaques de cuivre et clous) était en réalité du bronze comprenant 91 pour 100 de cuivre et environ 9 pour 100 d'étain.

Bronze (Aluminium –) : Voir *Aluminium-bronze*.

Bronze (Silicium –) : Voir *Silicium-bronze*.

Brouette : 1 – Une brouette est une petite voiture à bras munie de deux roues, parfois d'une seule, et de deux brancards, utilisée pour le transport pédestre de petites charges sur de courtes distances.

Remarques : a) – La brouette est un outil ergonomique et économique utilisable par une personne seule, en principe sur des terrains peu inclinés, efficace pour le déplacement de charges qui peuvent être lourdes ou encombrantes.

b) – Le mot brouette est à rapprocher de l'adjectif latin *bīrōtus* (au féminin *bīrōta*) qui signifie « *qui a deux roues* » ou du substantif *bīrōta* qui signifie « *voiture à deux roues* », « *cabriolet* ».

c) – Un tombereau est voiture de charge faite d'une caisse montée sur deux roues, que l'on peut décharger par basculement vers l'arrière et qui sert à porter de la boue, du sable, des pierres, etc.

Exemple : Les tombereaux des boueurs de Paris ; un tombereau plein d'ordures.

2 – Le « *couplet* » sur la *brouette* dont les bras s'allongent (comme le nez de Pinocchio !) proposé dans le « *Recueil de Documentation Technique* » des pilotes, pour expliquer que le navire tourne plus vite si l'on augmente temporairement l'allure de la machine alors que la barre est toute d'un bord, était une facétie de notre part ; la *brouette* a néanmoins franchi tous les contrôles éditoriaux et son histoire est apparue telle quelle dans le recueil.

Remarques : a) – Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre un candidat au concours de pilotage de La Rochelle nous expliquer une manœuvre en utilisant notre concept de brouette !

Nous avons d'abord cru qu'il disait cela pour essayer de nous plaire ; mais d'autres, ultérieurement, ont recommencé à nous parler de « *la brouette* ».

b) – Si notre *brouette* a été utile à l'un ou à l'autre pour mieux voir la manœuvre, c'est indépendant de notre volonté, mais nous nous en réjouissons !

Brouillard (en anglais « *fog* ») : **1** – Météore réduisant la visibilité atmosphérique.

2 – Quand la visibilité est réduite, les fonctionnaires de la Météorologie nationale disent habituellement qu'il y a du *brouillard* si la visibilité est *inférieure* à 1000 mètres ; de la *brume* si la visibilité *dépasse* 1000 mètres.

3 – Pour le *Code de la route*, la visibilité est réduite par le brouillard si elle est inférieure à 150 mètres : les automobilistes doivent alors allumer leurs feux de croisement.

4 – Le mot *brouillard* n'est pas utilisé par les marins.

5 – Dans la marine, le *brouillard* météorologique est habituellement appelé « *brume* », voire « *brume épaisse* » si la visibilité est quasi-nulle ou si elle est réduite à quelques dizaines de mètres ; lorsqu'il est écrit, le mot *brume* est accompagné d'une estimation de la visibilité exprimée en milles ou en mètres.

Remarques : a) – Dans la règle 3 - *l* du RIPAM en français, la « *brume* » figure dans la liste des causes possibles de réduction de la visibilité ; pas le brouillard : « Règle 3 - *l* : L'expression visibilité réduite désigne toute situation où la visibilité est diminuée par suite de **brume**, bruine, neige, forts grains de pluie ou tempêtes de sable, ou pour toutes autres causes analogues ».

b) – En revanche, dans la même règle du COLREG anglais, les mots « *fog* » et « *mist* » figurent côte à côte :

« Rule 3 - *l* : The term « restricted visibility » means any condition in which visibility is restricted by **fog**, **mist**, falling snow, heavy rainstorms, sandstorms or any other similar causes ».

c) – Les Bretons appellent *brouillard* ce qu'en français on appelle habituellement

« *crachin* » ou « *bruine* ».

[Voir le mot *Brume*].

Brousse : En Nouvelle-Calédonie, le mot *brousse* désigne tout les territoires situés en dehors de la ville de Nouméa, sans aucune signification géographique.

Exemple : Partir en brousse.

Remarque : Les colons, les mineurs, les commerçants de Nouvelle-Calédonie qui vivent en dehors de Nouméa sont des « *broussards* ».

Brousse : Fromage frais de chèvre, de brebis ou de vache

Remarque : À Marseille, on appelle « à l'heure de la brousse » un rendez-vous à une heure imprécise et même aléatoire parce que les éleveurs de chèvres du Rove descendaient à Marseille à des heures différentes d'un jour à l'autre, pour proposer à la vente leur fromage de brousse.

Broutage (en anglais « *niril* ») : Irrégularité dans la manière dont coupe un outil de tour, un alésoir ou un outil de machine à raboter.

Remarques : **a)** – Le broutage provient :

i) soit de ce que l'outil est mal affûté,

ii) soit de ce qu'il prend la pièce trop profondément et qu'il vibre,

iii) soit de ce que l'outil ou la pièce n'est pas bien maintenue.

b) – Le moindre petit tremblement dans les supports de la pièce ou de l'outil fait brouter et produit des *hoches*, sortes de petites ondulations à la surface de la pièce.

[Voir le mot *Hoche*].

Brouter (en anglais « *to niril* ») : Un outil broute lorsqu'il vibre et agit par saccades et qu'il produit de petites ondulations à la surface de la pièce, au lieu du poli qu'il devrait produire.

Brown almanach : Recueil de tables de navigation très utilisé par les marins anglais.

Remarque : Le *Brown almanach* est mis à jour et réédité chaque année.

Brownien (Mouvement –) : **1** – On appelle *mouvement brownien* l'agitation continue et désordonnée, au sein d'un liquide pesant, de petits grains de matière extrêmement petits, assez légers pour être déviés par les molécules du liquide mais cependant assez gros pour être visibles au moyen d'un microscope puissant ; si l'on observe un liquide quelconque à température ambiante au moyen du microscope, on voit des grains identiques entre eux, animés de mouvements rapides et de très faible amplitude.

Remarques : **a)** – La pesanteur attire les grains vers le bas, mais l'agitation thermique des molécules du liquide les disperse sans cesse, et il s'établit alors un régime permanent de mouvements dans tous les sens qui dure indéfiniment.

b) – On emploiera le terme de *globule* plutôt que celui de *grain* pour que le même *modèle de raisonnement* puisse s'appliquer aux molécules d'un gaz lourd dispersées dans un volume de gaz plus légers, tel que l'argon dans l'atmosphère.

b) – Le nombre des petits grains, ou globules, visibles dans le champ du microscope devient plus faible à mesure qu'on s'élève dans le liquide.

c) – On sait mesurer à l'aide du microscope la hauteur dont il faut s'élever, dans une tranche de liquide, pour que les globules en mouvement deviennent deux fois plus rares en haut qu'en bas sous l'effet du mouvement brownien ; cette hauteur est de l'ordre du dixième de millimètre ; si l'on réalise l'expérience avec plusieurs sortes de globules de masses différentes, la hauteur dont il faut s'élever est d'autant plus grande que le globule est plus léger, c'est-à-dire qu'elle est doublée ou quadruplée si les globules sont deux fois ou quatre fois plus légers que les globules de référence.

2 – Le savant français *Jean Perrin* a exploité les propriétés du mouvement

brownien pour évaluer le nombre de molécules existant dans un volume de gaz à une température et une pression données, conformément à la loi d'Avogadro :

i) Une préparation liquide de quelques dixièmes de millimètres d'épaisseur dans laquelle s'agitent des globules pesants, est un modèle réduit de l'atmosphère terrestre composée de molécules d'oxygène et d'azote (de masses volumiques comparables) dans lesquelles s'agitent des molécules très lourdes d'argon et des molécules beaucoup plus légères d'hydrogène.

ii) Dans l'atmosphère terrestre il faut s'élever de 5 540 mètres pour que la densité diminue de moitié ; donc si dans le liquide d'expérience du mouvement brownien on a mesuré qu'il faut s'élever par exemple de 28/1000 de millimètre pour obtenir une raréfaction de moitié, le rapport 5540 mètres à 28/1000 ème de millimètre donne le rapport du poids d'un granule au poids d'une molécule d'azote ou d'oxygène.

iii) On peut compter les granules et ensuite peser leur total ; on en déduit le poids moyen d'un seul de ces granules.

iv) On trouve qu'il faut 25 molécules d'azote pour peser un milliardième de kilogramme.

v) On connaît le poids d'un millimètre cube d'azote aux conditions normales de température et de pression.

vi) Il suffit de diviser le poids d'un millimètre cube d'azote par le poids d'une molécule pour avoir leur nombre : on trouve le nombre formidable de trente millions de milliards.

Browning : La société américaine *Browning Arms Company* fabrique dans l'État d'Utah une grande variété d'armes à feu.

Remarque : L'Américain John Moses Browning (1855-1926), fondateur de la *Browning Arms Company* en 1878, inventa un grand nombre d'armes à feu, dont le fameux pistolet automatique Browning Hi-Power 35 en 1906 ou le fusil semi-automatique BAR (Browning Automatic Rifle) en 1916, utilisable sans danger pour son utilisateur ; ce fusil mitrailleur a été adopté par l'US Army en 1918.

Broyer : [*En corderie*] Façon de détacher la chevenotte de la filasse au moyen d'une machine qui la brise.

Bruant à gorge blanche : Oiseau migrateur d'Amérique du Nord, capable de rester éveillé jusqu'à sept jours d'affilée en période de migration.

Bruée : 1 – Synonyme de crachin.

2 – Humidité qui s'échappe de la pâte à pain.

Bruine (en anglais « *thin rain* ») : Pluie fine et froide qui ressemble à de la brume.

Remarques : **a)** – La bruine se rencontre sous les nuages de la famille des stratus.

b) – C'est le crachin que l'on rencontre dans les régions côtières où l'air est souvent humide ; les Bretons l'appellent *un brouillard*.

c) – Les météorologues parlent de bruine quand les gouttes d'eau ont un diamètre compris entre 0,1 et 0,5 millimètre.

Bruit : Signal provenant de la superposition de plusieurs fréquences étrangères les unes aux autres, dissonante, dépourvue de toute harmonie et perçue comme une nuisance ; la sensation de nuisance varie à peu près comme le logarithme de l'excitation auditive.

Remarque : Au contraire du bruit, les notes musicales sont constituées par des vibrations de fréquences consonantes, harmonieuses, qui sont habituellement interprétées par le cerveau comme une sensation agréable.

Bruit de course : Rumeur plus ou moins fondée.

Remarque : Dans l'ancienne marine à voiles, on disait « *tuyau-bouteille* ».

Bruit de fond (en anglais « *squelch* ») : Les appareils radio possèdent un réglage pour réduire le bruit de fond ; le bouton qui commande l'*atténuation du bruit de fond* est habituellement désigné par l'expression anglaise « *squelch control* ».

Remarque : La radio VHF a la propriété remarquable que le bruit de fond disparaît subitement lorsque le réglage adéquat est atteint ; si l'on augmente l'atténuation du bruit de fond au-delà du minimum efficace, on peut supprimer complètement la réception des communications sur le canal veillé.

Brûler (en anglais « *to burn* ») : **1** – Consumer par le feu.

Exemples : Brûler ses vaisseaux ; brûler une maison ; brûler du bois, de la paille, du charbon ; chez les Grecs et chez les Romains, on brûlait ordinairement les morts par mesure de prophylaxie.

Remarques : **a)** – On dit tirer à *brûle pourpoint* pour dire tirer sur quelqu'un à bout portant, de si près que le vêtement de la victime est brûlé par la flamme qui sort de l'arme.

b) – [Au figuré et familièrement] Dire à quelqu'un ses vérités à *brûle pourpoint*, c'est les lui dire en face et sans ménagement.

c) – On dit de même, *c'est une raison à brûle pourpoint*, un argument à *brûle pourpoint*, pour dire une raison convaincante, un argument convaincant.

2 – Brûler se prend aussi quelquefois pour *échauffer excessivement*, causer une violente chaleur, dessécher par une chaleur excessive.

Exemples : Cela me brûle, me brûle les mains ; il a une fièvre qui le brûle ; le soleil a brûlé toute la campagne ; le Soleil lui a brûlé le teint.

Remarque : On dit aussi par extension, *brûler* en parlant de l'effet du froid excessif.

Exemples : La gelée a brûlé les bourgeons des arbres ; le froid lui a brûlé les orteils ; la neige brûle les souliers.

3 – Brûler le fer soumis à la forge, c'est le chauffer trop fortement jusqu'à le combiner avec l'oxygène de l'air et le charbon du foyer, ce qui produit des *carbures* et rend le métal cassant, poreux, sans corps.

4 – Le fer brûlé se soude difficilement et il ne peut s'employer que mêlé à d'autres fers par le corroyage.

Remarques : **a)** – Quand le fer a été brûlé, il y a, à l'intérieur, des espaces vides appelés crans ou gerçures, qui en diminuent la force.

b) – Les métaux autres que le fer peuvent aussi être brûlés et détériorés par une trop forte chaleur.

c) – On dit aussi *brûler une chaudière* (en anglais « *to burn a boiler* ») lorsque des dépôts de tartre ou de calcaire se sont formés à l'intérieur des coffres ou des tubes d'eau de la chaudière, réduisant ainsi la transmission de la chaleur du métal à l'eau ; le métal léché par les flammes échangeant moins de chaleur avec l'eau, il atteint lui-même une température trop élevée : on dit que le métal a brûlé.

[Voir l'expression *Brûlure du métal*].

5 – [Au figuré] Brûler signifie *être possédé d'une violente passion*, en être ardemment épris.

Exemples : C'est un homme qui brûle d'ambition ; il brûle d'amour ; elle brûle pour lui ; il brûle du désir de se signaler.

Brûlot : Sorte de bâtiment de mer rempli de matières combustibles et destiné pour brûler d'autres bâtiments.

Exemples : Il y avait dans l'armée navale trente navires et six brûlots ; un capitaine de brûlot ; accommoder une vieille frégate en brûlot ; amarrer un brûlot à un vaisseau.

Brûlure : On appelle *brûlure* l'impression que le feu fait sur la peau, ou sur quelque autre chose, lorsqu'il en brûle un endroit.

Exemples : C'est une brûlure ; la cicatrice de la brûlure ; de l'onguent pour soulager la douleur de la brûlure ; le feu tomba sur ses habits, et y fit une grande brûlure ; c'est un trou de brûlure de cigarette.

Brûlure du métal : **1** – La brûlure d'un métal se produit à chaque fois que, porté à une température trop élevée, sa structure cristalline a été modifiée et qu'il ne retrouve pas sa structure primitive en refroidissant.

Remarques : **a)** – Tous les métaux sont sujets aux brûlures.

b) – Le fer qui a subi des brûlures devient aigre et cassant.

c) – Le cuivre est plus sensible aux brûlures que le fer ou l'acier.

2 – Les dépôts de sédiments qui se déposent sur les parois intérieures des chaudières, et qui y adhèrent fortement, sont de mauvais conducteur de la chaleur ; placés entre le métal chauffé et l'eau, les dépôts empêchent le refroidissement du métal par l'eau et le métal peut finir par rougir et brûler ; le dépôt de sédiments se fissure et de l'eau peut passer entre lui-même et le métal de la chaudière ; cette eau se vaporise et on observe alors un décollement brutal de la couche de sédiments à cet endroit.

3 – Un abaissement du niveau de la surface de l'eau dans une chaudière peut entraîner la brûlure du métal si les flammes atteignent une région où l'intérieur de la chaudière n'est plus refroidi par l'eau.

Brumailleux (en anglais « *misty* ») : Se dit d'un temps humide où l'horizon est flou et où la visibilité est incertaine mais suffisante pour naviguer sereinement.

[Voir le mot *Brume*].

Brume (en anglais « *mist* » ou « *fog* ») : **1** – *Brume* est le nom que les marins donnent à la fois à la brume et au brouillard météorologiques.

Remarques : **a)** – Au-dessous d'un diamètre de 0,1 mm, les gouttelettes d'eau ne tombent pas mais restent en suspension dans l'atmosphère ; c'est le résultat de la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique au voisinage du sol terrestre ou de la surface de la mer ou d'une rivière ; la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique peut se faire par un refroidissement à pression constante de l'air ou par un apport d'humidité sans variation de température.

b) – Les marins disent « *corne de brume* », « *signal de brume* » ou « *signal de brume* » mais jamais *corne de brouillard*, *signal de brouillard* ou *signal de brouillard*.

c) – Dans la v^{ème} édition de son Dictionnaire (1798) l'Académie donnait la définition suivante de la brume :

« **Brume** : [*Terme de Marine*] Brouillard épais.

« Exemple : Les ennemis se retirèrent à la faveur d'une *brume* qui survint ».

d) – Dans la ix^{ème} édition de son Dictionnaire (1994) l'Académie donne les définitions suivantes de la brume :

« **Brume** : **1.** [*Marine*] Brouillard de mer.

« Exemples : Une brume épaisse, dense, intense. Un banc de brume. Un échouage (*sic*) dû à la brume.

« **2.** Léger brouillard sur terre, diminuant la visibilité.

« Exemples : La brume du matin. Un voile de brume. »

2 – La brume en mer est habituellement formée par la condensation de la vapeur d'eau présente dans l'air, lorsque de l'air humide non saturé est refroidi pour une raison quelconque ; il devient saturé d'humidité avec formation de minuscules gouttelettes d'eau en suspension dans l'atmosphère.

Remarques : **a)** – La brume qui réduit la visibilité à la mer est une cause d'anxiété

et parfois d'angoisse pour le personnel chargé de la conduite du navire.

b) – On appelle, par dérision, « *bordée à brume* » ceux qui se trouvent souvent, quoique fortuitement, chargés ensemble de la veille, ou qui sont simplement présents lorsque quelque chose de fâcheux survient.

3 – La brume se caractérise par la visibilité régnante, c'est-à-dire par la distance à laquelle on peut observer à l'œil nu ou aux jumelles des objets, des navires ou la terre ; la visibilité est exprimée en milles et dixièmes de milles, ou en kilomètres, ou en hectomètres, parfois en encâblures de 200 mètres.

4 – Lorsque la visibilité est nulle ou quasi-nulle, on parle de *brume épaisse*.

5 – **Différents types de brume :**

i) La ***brume d'advection*** est fréquente en mer ; elle est dense.

La brume d'advection se forme lorsqu'une masse d'air chaud et humide, souvent poussée par un vent de Sud dans nos contrées, arrive au contact de la surface plus froide de la mer ou du sol, à condition que la différence de température entre l'air et la mer ou entre l'air et le sol soit inférieure à 10° C. Les courants de marée peuvent entraîner des remontées d'eau plus froide qu'en surface, notamment au printemps.

Le refroidissement de l'air humide se produit par turbulence verticale à partir des couches d'air voisines de la surface de la mer ou du sol.

Pour que la brume d'advection se forme, l'épaisseur de la couche d'air fortement humide doit atteindre au moins 10 mètres et la vitesse du vent doit dépasser 3 nœuds.

L'épaisseur de la brume d'advection peut atteindre 500 mètres.

La brume d'advection peut recouvrir de vastes régions d'une manière persistante.

On peut observer un épisode de brume d'advection lorsque l'air du secteur chaud d'une perturbation entre en contact avec une mer froide ou avec une surface terrestre refroidie par rayonnement après une nuit sans nuages.

La brume d'advection peut provoquer la formation de brouillard par l'accroissement du diamètre des gouttelettes d'eau, au-dessus de 0,1 mm (la taille des gouttes en suspension dans l'atmosphère dépend de la pression atmosphérique locale) ; le brouillard des marins (encore appelé crachin ou bruine) est une pluie fine et pénétrante qui tombe doucement jusqu'au sol. [Voir le mot *Brouillard*].

La brume d'advection se dissipe si la masse d'air où elle se trouve se refroidit en se mélangeant avec une masse d'air plus froide ou plus sèche, ou encore si la mer se réchauffe avec la marée.

Dans nos contrées, la brume d'advection se lève (se dissipe) si le vent tourne au Nord et apporte de l'air froid et sec.

ii) La ***brume de rayonnement*** ou ***de radiation*** qui peut s'observer à terre, près de la ligne de côte, peut être entraînée sur la mer par un vent de terre.

La brume de rayonnement se forme sur la terre, souvent en fin de nuit et par ciel clair, lorsque le sol s'est refroidi par rayonnement thermique et que la température de la couche d'air humide qui se trouve à son contact, diminue.

Dans l'heure qui précède l'apparition de ce type de brume, on peut prédire la prochaine condensation de l'humidité présente dans l'atmosphère en passant le doigt sur la carrosserie des voitures à terre : le doigt devient tout mouillé.

Si un léger vent de terre (brise thermique ou autre) a poussé cette brume sur la mer ou sur la rivière, on rencontre une couche de brume de quelques mètres d'épaisseur au-dessus de la surface l'eau.

La brume de rayonnement débute dans les vallées humides ; un léger vent de quelques nœuds transmet le refroidissement du sol à l'air par turbulence,

entraînant la condensation de l'eau dans l'atmosphère immédiatement au-dessus du sol ; s'il n'y a pas de vent, on observera de la rosée mais pas de brume de rayonnement ; s'il y a beaucoup de vent, il n'y aura pas de brume de rayonnement.

L'épaisseur de la couche de la brume de rayonnement peut atteindre 150 m. La brume de rayonnement se forme lorsque l'on est en situation anticyclonique, que le ciel est clair, l'air humide et qu'il y a un léger vent. On observe souvent la brume de rayonnement en été, à la fin de la nuit et jusqu'à une heure après le lever du Soleil.

La brume de rayonnement est particulièrement fréquente dans les estuaires. La brume de rayonnement se dissipe si la force du vent augmente, ou après que le Soleil s'est levé et que la température passe au-dessus du point de rosée.

iii) La brume de mélange.

La brume de mélange se forme lorsqu'une masse stable d'air chaud et humide rencontre et se mélange avec une autre masse d'air plus froid ; l'air froid fait baisser la température de la masse d'air chaud et humide au-dessous de son point de rosée.

iv) La brume frontale se forme par l'évaporation de gouttes de pluie chaudes dans de l'air froid, à l'avant d'un front chaud ou à l'arrière d'un front froid, par vent léger.

La brume frontale peut être dense.

On peut observer une ligne de bouchons de brume le long des fronts.

v) La brume de détente ou **brume de pente** s'observe à terre, près des côtes escarpées.

La brume de détente se forme lorsqu'une masse d'air humide s'élève sur le relief de la côte par l'action d'un vent de mer.

vi) La brume d'évaporation peut se rencontrer en pleine mer.

La brume d'évaporation se forme lorsqu'une masse d'air froid se trouve au-dessus d'une mer chaude et que la différence des températures est comprise entre 3° C et 15° C ; l'eau de mer chaude s'évapore et se recondense immédiatement dans l'air froid.

La mer semble fumer.

Généralement formée en couche peu épaisse, cette brume peut se rencontrer en fin d'été ou en automne, par temps clair, en Manche de Bretagne ou en Mer du Nord.

vii) La brume est mouillante lorsque des gouttelettes d'eau se déposent sur le toit des voitures à terre, sur les superstructures des navires en mer.

viii) Une brume sèche peut réduire la visibilité en mer.

Dans la brume sèche, la visibilité est réduite par des grains solides.

La brume sèche se forme quand du sable des déserts, des poussières ou des pollutions terrestres ont été transportées par le vent, parfois à de grandes distances de la côte.

On peut rencontrer des brumes sèches en Atlantique, entre la Mauritanie et les îles Baléares, formées par une nuée de sable provenant du Sahara.

L'*Harmattan*, vent soufflant vers le Sud dans le golfe de Guinée, entre la fin du mois de novembre et le milieu du mois de mars, peut apporter des brumes sèches réduisant considérablement la visibilité dans le golfe de Guinée ; la brume sèche peut obscurcir l'atmosphère durant plusieurs jours consécutifs.

ix) Une brume mêlée à la pollution s'observe si des particules fines ou des aérosols amorcent la condensation de la vapeur d'eau de l'atmosphère ; la combinaison des aérosols acides et de la brume forme un brouillard acide très

corrosif et parfois coloré en jaune ou en beige :

- les londoniens l'appelaient naguère *the smog* [c'est la contraction des mots *smoke* (fumée) et *fog* (brume)] mais ils ont réussi à s'en débarrasser ;
- sur la falaise de Sainte-Adresse, peu après le lever du Soleil, par temps clair et léger vent d'Est, on peut voir arriver des petits nuages peu élevés de la zone industrielle du Havre ou des communes de la rive droite de la Seine dont la richesse économique est assise sur l'industrie chimique ; lorsque l'on est au milieu de l'un de ces nuages, l'atmosphère que l'on respire ressemble à ce que l'on obtiendrait en appuyant sur le clapet d'une bombe d'*insecticide*, de « *déodorant* » ou de n'importe quel autre produit chimique « *magique* ».

Remarques : a) – Pour les marins, le mot anglais « *fog* » est rendu en français par « *brume épaisse* » ou par « *bruine* » ; le mot *brouillard* n'est pas utilisé par les marins français comme synonyme de brume, même épaisse.

b) – La version officielle en langue anglaise du « *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* » (signé à Londres le 20 octobre 1972) stipule : « **Rule 3 – I** : *The term « restricted visibility » means any condition in which visibility is restricted by **fog, mist, falling snow, heavy rainstorms, sandstorms or any other similar causes** ».*

c) – La version officielle en langue française en est la suivante :

« **Règle 3 – I** : *L'expression « visibilité réduite » désigne toute situation où la visibilité est diminuée par suite de **brume, bruine, neige, forts grains de pluie ou tempêtes de sable, ou pour toutes autres causes analogues** ».*

d) – Le proverbe « *Dans la brume, tout le monde est pilote* » rappelle que, lorsqu'il n'y a pas de visibilité, chacun peut donner son *sentiment* sur la route à suivre, à défaut d'avis motivé, persuadé qu'il possède les connaissances d'un pilote, sans trop risquer d'être contredit sur l'instant.

e) – Le pilote de La Rochelle-Pallice qui embarque dans l'Ouest de la bouée de Chauveau, par temps de brume épaisse, se situe au premier regard dans le radar sans avoir à connaître la position ni le cap actuels : la distribution des différents amers de la rade, avec leurs positions relatives et les distances qui les séparent, est suffisante pour son œil exercé ; la rade apparaît autour de lui comme par temps clair ; le phare de Chauveau et les deux balises du Gendarme et du Défend, les deux bouées du Vivagel et de la Marie-Anne du côté de l'Île de Ré, le phare du Lavardin, du côté du continent et les deux bouées du dépôt de dragage à l'Est du banc du Lavardin ; entre les deux, la bouée de Chauveau et la bouée de La Roche-du-Sud.

Le capitaine, de son côté, se rassure en suivant la trace de son navire sur une carte électronique asservie aux systèmes de géolocalisation par satellites.

f) – Lorsque la visibilité est réduite à quelques dizaines de mètres, le pilote de La Rochelle-Pallice qui présente un grand navire destiné au quai Modéré Lombard sait à tout moment où il se trouve : un rapide coup d'œil dans le radar lui permet de vérifier régulièrement qu'il n'y a pas eu d'imprévu nautique et il entrera le navire sans difficultés dans la darse de Chef de Baie, même si sa longueur dépasse la distance de 230 mètres qui sépare les musoirs des deux digues d'entrée.

Là encore, le capitaine se rassure en suivant la trace de son navire sur sa carte électronique ; mais la carte électronique ne suffit pas toujours pour entrer dans un port que l'on n'a pas l'habitude de pratiquer.

Le pilote a anticipé le mouvement de la trace du navire sur la carte électronique en adoptant, à chaque instant, la vitesse adaptée : 8 nœuds en passant par le travers de la tourelle du Lavardin, 5 nœuds en passant la bouée de la Marie-Anne, entre 3 et 5 nœuds entre les jetées.

g) – Nous ne sommes pas qualifié pour juger de la nécessité ou même de l'utilité

d'un simulateur de manœuvre pour apprendre à entrer au port par brume épaisse, ou pour accélérer cet apprentissage, mais ce doit être de nature à rassurer un pilote débutant.

Brun : On dit qu'il *commence à faire brun* pour dire que la nuit approche.

Brune : 1 – Appellation du crépuscule du soir.

Remarque : Le crépuscule du matin est appelé *aube* ou *aurore*.

[Voir le mot *Crépuscule*].

2 – Moment où tombe le jour.

Remarque : À la *brune*, ou sur la *brune*, signifient « à la tombée de la nuit » ou « quand la nuit va commencer ».

Bruni : Se dit en termes d'orfèvrerie de ce qui est brillant, par opposition au mat.

Exemples : De l'or bruni ; de l'argent bruni ; de l'acier bruni ; des armes brunies.

Remarque : Le mat et le bruni, sont, dans un ouvrage d'orfèvrerie, les diverses parties, dont les unes ont l'apparence du mat et les autres sont resplendissantes de poli.

Brunir (en anglais « *to glaze* », « *to brunish* ») : 1 – Donner à un métal, par le moyen du frottement, un poli parfait qui lui fait souvent prendre une teinte plus sombre, tout en produisant un beau miroitage.

2 – On obtient le brunissement en frottant la surface avec un corps dur et poli nommé brunissoir.

Remarque : Le brunissoir peut avoir différentes formes.

3 – On brunit le fer, l'acier, l'argent, l'or, et les dorures pour leur donner du brillant.

Remarque : On peut bruner les objets cylindriques en métal, sur un tour d'atelier.

Brunissoir (en anglais « *brunisher* ») : Tige pointue et recourbée tenue par un manche et formée, soit d'acier, soit d'un bois dur, soit de corne, que l'on utilise pour frotter le métal que l'on veut brunir ou polir.

Remarques : a) – Tout corps dur peut servir de brunissoir de fortune.

b) – Les baguettes de fusil servaient autrefois de brunissoirs pour les canons des fusils.

[Voir le mot *Honoir*].

Brusque : Prompt et rude.

Brusquer : Offenser quelqu'un par des paroles rudes, inciviles.

Brut : Abréviation de *pétrole brut*, c'est-à-dire d'huile minérale naturelle.

Brut : 1 – Qui n'est pas poli, qui est âpre et raboteux.

Exemples : Du sucre brut (qui n'est pas raffiné) ; un diamant brut.

2 – [Au figuré] Brut se dit des ouvrages d'esprit qui ne sont qu'ébauchés, et auxquels on n'a pas encore mis la dernière main.

3 – Brut se dit des manières de quelqu'un qui a encore besoin de culture.

Exemples : Il a des manières brutes ; je l'ai vu arrivant de son village encore tout brut.

Brute : Animal privé de la raison.

Exemples : L'instinct tient lieu de raison aux brutes ; la raison fait une différence essentielle entre les hommes et les brutes.

Remarque : On dit d'un homme qui n'a ni esprit ni raison, que c'est *une vraie brute*.

BSH : 1 – Sigle de l'expression allemande *Bundesamt für Seeschifffahrt und Hydrographie*.

2 – Le BSH est l'Agence Fédérale Maritime et Hydrographique Allemande.

- BSU** : Sigle du « *Bundesstelle für Seeunfalluntersuchung* » qui est l'organisme officiel allemand chargé des enquêtes après les accidents ou les incidents maritimes.
- BTU** : Sigle de l'unité de chaleur britannique BTU (en anglais « *british thermal unit* »).
Remarques : **a)** – L'unité de chaleur anglaise est la quantité de chaleur nécessaire pour augmenter d'un degré Fahrenheit la température de 3,97 livres d'eau pure.
b) – Une calorie est à peu près équivalente à quatre unités de chaleur britanniques.
- Bube** : Petite élevation, pustule qui vient sur la peau.
Exemples : Avoir des bubes sur le visage ; percer une bube.
- Bubon** : Tumeur maligne qui vient en certaines parties du corps.
Exemples : Bubon pestilentiel ; bubon vénérien.
- Buccin** : Espèce de coquille qui a la forme d'un cornet.
Remarque : On trouve des buccins dans la mer, dans les rivières et dans la terre.
- Bucentaure** : Nom de baptême d'une espèce de galion que monte le doge de Venise pour faire la cérémonie d'épouser la mer.
Remarques : **a)** – La cérémonie d'épousailles de la mer du doge de Venise se faisait tous les ans, le jour de l'Ascension.
b) – Le « *Bucentaure* » vénitien était un superbe bâtiment sans voiles et sans mâts, plus long qu'une galère et plus haut qu'un vaisseau ; la chiourme se trouvait sous le pont supérieur.
c) – Le doge était assis du côté de la poupe, sur un parquet élevé d'un demi-pied, avec le nonce apostolique à sa droite et l'ambassadeur de France à sa gauche ; les conseillers du doge et les sénateurs étaient assis sur des bancs.
- Bucéphale** : **1** – Nom du cheval d'Alexandre le Grand (Ἀλέξανδρος ὁ Μέγας 356-323 av. J.-C.), roi de Macédoine.
Remarques : **a)** – Bucéphale était un grand cheval noir prétendu indomptable ; en réalité, il avait peur de son ombre et de celle des hommes qui l'approchaient ; Alexandre le plaça face au Soleil et il réussit à l'enfourcher, puis à la maîtriser.
b) – Quand il était paré du harnais royal, seul Alexandre pouvait le monter ; le cheval se mettait alors à genoux pour aider Alexandre à se mettre en selle.
2 – Nom que l'on donne à un cheval de parade.
Remarque : On donne parfois, par raillerie, le surnom de *bucéphale* à une rosse.
[Voir le mot *Rosse*].
- Bue** : Bidon métallique destiné à recevoir un liquide alimentaire.
Exemples : Bue à lait ; bue à eau potable.
- Bûche** : Espèce de flibot ou de petite flûte que les Hollandais utilisaient pour pratiquer la pêche du hareng.
Remarque : Une bûche avait environ 52 pieds de l'étrave à l'étambot, 13,2 pieds de bau et 8 pieds de creux ; son étrave avait 20 pieds de haut et 12 pieds de quête ; son étambot avait 22 pieds de haut et 2,5 pieds de quête.
- Bûche** : **1** – Pièce de gros bois de chauffage.
2 – [Au figuré] On dit d'un homme stupide, que c'est une bûche.
- Bûcher** : **1** – Le lieu où l'on serre le bois à brûler.
2 – Bûcher se dit aussi d'un grand amas de bois, sur lequel on mettait les cadavres afin de les brûler pour des raisons prophylactiques.
Exemples : Dresser un bûcher ; mettre le feu au bûcher.
- Buée de cale** (en anglais « *sweat* ») : Condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air qui peut se produire dans une cale si la température de la coque du navire et de l'air dans la cale baisse à la suite du refroidissement de la mer, ou lorsque de l'air chaud et relativement humide entrant dans la cale voit sa température baisser

jusqu'à atteindre son point de saturation en humidité au contact des marchandises froides.

Remarque : Les avaries causées à la marchandise par la *buée de cale* sont à la charge du transporteur, qui est tenu de procéder à la ventilation des cales.

Bug : 1 – Mot anglais signifiant, en français : *insecte, cancrelat, petite bête*.

2 – On dit depuis toujours, en tout cas on le disait avant l'apparition de l'informatique : « *chercher la petite bête* » pour signifier « *chercher à connaître le petit détail qui a eu de grandes conséquences fâcheuses* ».

3 – [*Familier*] En informatique, on appelle « *un bug* » une petite erreur de programmation qui a de grosses conséquences sur le fonctionnement du programme.

Remarques : **a)** – Un arrêt intempestif de l'ordinateur (écran bleu ?) dû à un aléa dans le programme est couramment attribué à un *bug*.

b) – Un résultat impossible à obtenir, ou simplement décevant, est souvent attribué à un prétendu *bug*.

c) – L'attribution aux cafards (les *bugs*) des anomalies dans les traitements automatiques des processus informatiques, électroniques ou électriques remonte à l'époque où les installations électriques ou électroniques comprenaient des relais électro-magnétiques : on rapporte qu'un cancrelat se mit au chaud entre les contacts en cuivre d'un relais dans le tableau de commande d'une installation industrielle ; sa présence entre les contacts empêcha la fermeture d'un circuit, entraînant un défaut de fonctionnement de l'installation.

d) – Un bug informatique n'est pas une panne de la machine, mais la conséquence d'une erreur humaine, souvent une erreur de conception.

e) – Les erreurs des informaticiens sont liées à leurs propres biais cognitifs et à leurs heuristiques approximatives plutôt qu'à leurs algorithmes logiques.

f) – La consigne ministérielle visant à remplacer le mot « *bug* » par son paronyme français « *bogue* » est un signe pathétique de bêtise administrative.

g) – La traduction en anglais de *bogue de châtaigne* est « *chestnut burr* » et cela n'a rien à voir avec le mot « *bug* ».

h) – C'est d'autant plus curieux que le mot français *bogue* est du genre grammatical féminin et que les informaticiens qui utilisent le mot *bogue* au lieu de *bug* disent, par habitude, « *un bogue* ».

[Voir le mot *Bogue*].

Bugarach : 1 – Village des Corbières, dans le département de l'Aude.

2 – Bugarach est proche des ruines templières du château d'Albedun qui joua un rôle durant la croisade albigeoise.

Remarques : **a)** – Un grand nombre d'illuminés ou de farfelus, craignant la fin du monde annoncée pour le solstice d'hiver 2012 par les soi-disant interprètes d'une inscription maya, convergèrent vers Bugarach entre 2010 et 2012 (surtout vers la fin de 2012) ; leur particularité commune fut que toutes ces gens, ou presque, portaient une *carte de presse*.

b) – Les représentants des forces de l'ordre y furent presque aussi nombreux que les journalistes.

c) – À part quelques voisins curieux, les gens normaux n'y ont pas allés.

d) – Cette rumeur de fin du monde imminente fut un bel exemple de *flop* médiatique national et international.

Bug de l'an 2038 : Le 19 janvier 2038 à 3 h 14 mn 8 s (UTC), un grand nombre de systèmes informatiques utilisant une représentation des dates en 32 bits (norme POSIX) pourraient afficher faussement la date du 13 décembre 1901.

Remarque : Les systèmes 64 bits repoussent la date fatidique de 292 milliards

d'années.

[Voir l'expression *Heure Posix*].

Bugeaud (Maréchal Thomas Robert –) : Thomas Rober Bugeaud (1784-1849) est un militaire français des guerres napoléoniennes : caporal en 1804, lieutenant en 1807, capitaine en 1809, chef de bataillon en 1811, colonel en 1813 ; licencié de l'armée sous la deuxième Restauration, il reprit du service comme général en 1831, sous la Monarchie de Juillet ; il a été élevé à la dignité de maréchal de France en 1843.

Buire : Flacon servant à mettre des liquides.

Exemples : Buire d'argent ; buire d'or ; emplir une buire ; cette buire est vide.

Buissonnier : Garde de la navigation, chargé de relever les contraventions aux règlements maritimes et d'établir des procès-verbaux de l'état des ponts, des pertuis, des moulins, etc.

BS : Dans la Marine Nationale, sigle du *Brevet Supérieur*.

Remarque : Un officier marinier qui a fait l'École de Maistrance et qui est titulaire du *Brevet Supérieur* est très compétent dans sa spécialité.

Bulgares : 1 – Peuple originaire d'Asie, de la même famille que les Huns.

2 – Les Bulgares s'établirent d'abord entre la Volga et l'Oural ; puis, chassés par les Huns, ils remplacèrent les Ostrogoths et les Alains en Crimée, sur les rives de la mer d'Azov et entre la Volga et le Danube.

3 – Les Bulgares durent se soumettre aux Avars de 560 à 635 après J.C. ; une grande partie des Bulgares choisirent alors de franchir le Dniepr et le Dniestr et de ne s'arrêter que sur le Pruth.

4 – En 679 après J.C., les bulgares s'emparèrent de la Mésie. Leur empire dura trois siècles.

Bulle : Élévation sphérique qui se fait sur l'eau, sur le savon, sur les métaux en fusion, et qui contient de l'air ou un autre gaz.

Exemple : Des bulles de méthane s'élèvent parfois du fond des étangs.

Bulle : 1 – Lettre du pape de Rome, expédiée en parchemin et scellée en plomb.

2 – Au pluriel, l'expression « *les bulles* » se prend ordinairement pour des provisions d'un bénéfice consistorial.

Remarque : En matière ecclésiastique, provisions (au pluriel) signifie les lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à quelqu'un.

Exemples : Avoir ses bulles ; un évêque qui attend ses bulles pour se faire sacrer ; les bulles d'une abbaye ; les bulles d'un évêché.

Bullé : [Vieilli] Qui est en forme authentique.

Remarque : On disait d'un ecclésiastique nommé à un bénéfice, dont les provisions s'expédient à Rome en forme de bulle, qu'il est bullé ou qu'il n'est pas bullé, pour dire qu'il a reçu ses bulles, ou qu'il ne les a pas encore reçues.

Bulle financière : 1 – Une bulle financière est un commerce de *titres spéculatifs, toujours achetés à crédit*, dont la valeur vénale croît à chaque transaction, mais sans lien avec la valeur marchande de leur contre-partie.

2 – Lorsque la confiance s'est envolée et que les titres (« volatils » *i.e.* dont la valeur s'est évaporée...) ne sont plus négociables qu'à une infime partie de leur prix d'achat mais que tout le monde veut s'en débarrasser, on dit que *la bulle éclate*.

3 – Si un très grand nombre d'établissements ont des difficultés pour rembourser les emprunts qui leur avaient permis d'acheter les titres, on parle de *krach*.

Remarques : a) – Avant qu'une bulle financière n'éclate, des assureurs spécialisés proposent souvent aux acheteurs de garantir une valeur de rachat minimum pour leurs titres, contre une prime de plus en plus importante au fur et à mesure que le

doute s'installe.

b) – Comme les bulles de savon, les bulles financières sont emplies de vent et certains établissements bancaires sont spécialisés dans ce commerce.

c) – Les milieux financiers ont exprimé une immense surprise lorsqu'en 2008 le Gouvernement des États-Unis a laissé *Lehman Brothers* faire faillite, « *la banque juive* » comme l'appelaient les journaux américains de l'époque.

d) – C'était le début d'une crise de confiance dans le système libéral qui avait autorisé à nouveau dans les années 1980 le mélange des activités des banques : dépôts des épargnants et spéculation ; on appelle cela la *dérégulation*.

e) – Mrs Thatcher (Royaume-Uni) a été la championne de la dérégulation, suivie, peu après, par Mr Reagan (États-Unis d'Amérique)

Ce mélange des genres avait été interdit après les crises financières et économiques de 1929 et des années 1930.

f) – Les Américains, qui n'ont pas les mêmes scrupules de langage que les Français, appellent leurs établissements spécialisés dans la spéculation et les placements à risques : des *banques juives*, pour les différencier des *banques protestantes* qui gèrent les dépôts d'argent des épargnants et servent à financer les entreprises ou les ménages.

Bulle papale ou Bulle pontificale : Lettre solennelle du pape scellée d'un cachet de cire.

Remarques : **a)** – Les *constitutions apostoliques* (équivalent des *lois*) se présentent souvent sous forme de bulles.

b) – Le mot latin *bullā* désigne tout petit objet rond, et dans le cas présent, il s'agit du *sceau de cire* qui a été apposé sur le document.

Bulletin : **1** – Petit billet.

2 – Suffrage donné par écrit.

3 – Billet par lequel on rend compte chaque jour de l'état actuel d'une affaire intéressante, d'une maladie, etc.

Bullivan : Les *filets Bullivan* en mailles d'acier sont destinés à protéger les navires à la mer des torpilles auto-propulsées lancées par des sous-marins ou par des torpilleurs de surface ennemis.

Remarques : **a)** – Pendant la Première Guerre Mondiale, les filets Bullivan étaient disposés tout autour de la coque des navires français, anglais ou américains, à une certaine distance de celle-ci, sans cependant offrir une protection absolue contre les torpilles allemandes, notamment si les navires étaient au mouillage.

b) – Les navires les déployaient dès la sortie du port.

c) – *Bullivan* est le nom de l'inventeur américain de ce dispositif.

Burat : Étoffe commune de laine.

Bure : Étoffe grossière faite de laine.

Bureau (en anglais « *office* », « *station* ») : **1** – Immeuble dans lequel sont installés les services d'une administration, d'une entreprise, d'une association.

2 – Pièce d'un immeuble administratif dans laquelle est installé un service sédentaire public ou privé.

3 – Cabine à bord d'un navire utilisé pour des travaux administratifs.

4 – Grande table à tiroirs et à tablettes.

Remarque : Anciennement, *bureau* désignait le tapis de bure que l'on étendait sur cette table.

[Voir le mot *Bure*].

5 – Membre d'une assemblée, d'une association que leurs camarades ou collègues ont désignés pour diriger les travaux et l'activité de l'assemblée.

Remarque : Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un ou de plusieurs secrétaires, d'un trésorier.

Bureaucratie : 1 – Influence excessive des commis de la fonction publique dans l'administration de l'État.

Remarques : a) – Ces commis sont appelés des fonctionnaires, et certains d'entre eux des hauts fonctionnaires ; aucun ne répond civilement ni pénalement de ses actes dans l'exercice de ses fonctions.

b) – Seuls les hommes politiques sont responsables pénalement, mais s'ils renvoient la responsabilité de leurs erreurs sur leurs commis, personne n'est responsable.

c) – L'ensemble des commis constitue une sorte de féodalité toute puissante.

2 – On appelle bureaucratie européenne l'immixtion excessive et continuelle des commissaires européens dans le quotidien des petites et moyennes entreprises des différents États, au nom du « libéralisme » et de la « libre concurrence », ce qui se traduit habituellement par des augmentations considérables du nombre des actes administratifs et de la quantité des formulaires à remplir.

3 – Super-administration dans les grandes entreprises où des salariés passent leur temps à remplir des fiches quadrillées que personne ne lit dans les détails, et qui ne servent qu'à valoriser le responsable d'un prétendu *service qualité* ou à être présentées sans ratures à des inspecteurs.

Remarques : a) – On trouve dans certaines grandes entreprises des services de bureaucrates dont le seul rôle est de surveiller leurs camarades et de signaler, sur des fiches ou dans des formulaires informatiques, que d'autres salariés ont à remplir un nombre excessif de fiches ou de formulaires informatiques ; cela s'appelle la simplification administrative.

b) – Le corollaire de la bureaucratie dans les grandes entreprises est la « réunionniste », où les salariés qui se réunissent passent plus de temps à fixer la date de la prochaine réunion qu'à traiter les sujets à l'ordre du jour.

4 – Obligation de remplir des formulaires inquisiteurs et interminables pour obtenir la moindre information, pour accéder à un service en ligne, pour profiter d'un avantage légitime ou pour s'inscrire sur une liste de candidatures.

5 – Instauration de règles tatillonnes et arbitraires, qui interdisent les initiatives individuelles susceptibles d'apporter des réponses adaptées aux réalités non envisagées par la « procédure » imposée.

6 – Bureaucratie vaut irresponsabilité, mais complicité dans la multitude des lois, décrets, arrêtés ou circulaires en vigueur, auxquels seuls peuvent échapper ceux qui ont les moyens financiers de se faire assister par les meilleurs avocats, ceux qui sont capables de trouver le corollaire... de l'annexe... de l'article... de la loi ou du règlement du... (mis à jour) qui permettra de repousser l'accusation.

Remarque : La bureaucratie de la Santé publique reproche simultanément aux mêmes médecins de faire trop d'actes et de ne pas pouvoir recevoir tous les malades qui s'adressent à eux.

Bureau des Longitudes : Organisme officiel français chargé de la publication annuelle des ouvrages : *La Connaissance des Temps* et les *Éphémérides Nautiques*.

Remarques : a) – Le Bureau des Longitudes a été créé par l'abbé Grégoire le 7 messidor an III (25 juin 1795).

b) – Le Bureau des longitudes avait pour buts, à l'origine, de résoudre le problème de la détermination de la longitude en mer, de calculer et de publier « *La Connaissance des temps* », d'organiser des expéditions scientifiques dans les domaines de l'astronomie et de l'astrophysique, d'être un comité consultatif pour certains problèmes scientifiques.

- c)** – À sa fondation, le Bureau des longitudes était un comité de 10 savants : Joseph Louis de Lagrange (1736-1813), Pierre-Simon Laplace (1749-1827), Pierre Méchain (1744-1804), Jérôme Lalande (1732-1807), Jean-Dominique Cassini (1748-1845), Jean-Baptiste Delambre (1749-1822), Jean-Charles Borda (1733-1799), Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811), Jean-Nicolas Buache (1741-1825) et Noël-Simon Caroché (1740-1813).
- d)** – Le Bureau des longitudes est maintenant une académie de 13 membres et 32 correspondants, qui sont responsables des missions de service public de l'*Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides*.
- e)** – Le *Service des calculs chargé des Éphémérides* est devenu le *Service des Calculs et de Mécanique Céleste du Bureau des longitudes* en 1961, puis l'*Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides* en 1988.

Bureau international des poids et mesures (BIPM) : Organe international chargé du système international des unités de mesure (SI).

- Remarques* : **a)** – Le BIPM a été fondé en 1875 pour construire et conserver les prototypes du mètre et du kilogramme.
- b)** – Le BIPM est maintenant compétent pour toutes les unités de mesures du système international (SI) adopté en 1960 par la Conférence générale des poids et mesures.
- c)** – Le BIPM comprend 58 États-membres et 41 États associés.
- d)** – Le SI comprend (en 2017) sept unités de grandeurs physiques :
- i)** la seconde (symbole s) pour le temps ;
 - ii)** le mètre (symbole m) pour la longueur ;
 - iii)** le kilogramme (symbole kg) pour la masse ;
 - iv)** l'ampère (symbole A) pour le courant électrique ;
 - v)** le kelvin (symbole K) pour la température thermodynamique (ou absolue) ;
 - vi)** le mole (symbole mol) pour la quantité de matière ;
 - vii)** le candela (symbole cd) pour l'intensité lumineuse.
- e)** – Les unités du système international officiel à partir de 2018 devraient être :
- i)** le hertz (Hz), inverse de la seconde telle que définie en 1967 ;
 - ii)** le mètre (m) tel que défini depuis 1983 ;
 - iii)** le joule (J) tel que la constante de Planck (notée ***h***) soit égale à :
$$6,62606 \times 10^{-34} \text{ J}\cdot\text{s}$$
(quand elle est exprimée en $\text{s}^{-1} \text{ m}^2 \text{ kg}$).
 - iv)** le coulomb (C) tel que la charge élémentaire ***e*** soit égale à :
$$1,60217 \times 10^{-19} \text{ C}$$
 - v)** le kelvin (K) tel que la constante de Boltzmann ***k_B*** soit égale à :
$$1,3806 \times 10^{-23}$$
 - vi)** la mole (mol) telle que la constante d'Avogadro ***N_A*** soit égale à :
$$6,02214 \times 10^{23} \text{ mol}^{-1}$$
 - vii)** le lumen (lm) tel que l'efficacité lumineuse ***K_{cd}*** d'un rayonnement monochromatique de fréquence $540 \times 10^{12} \text{ Hz}$ soit égale à :
$$683 \text{ lm} \cdot \text{J}^{-1} \cdot \text{s}$$
 - viii)** le kilogramme (kg), l'unité de masse, est défini en fixant la valeur numérique de la constante de Planck à exactement $6,626\,070\,15 \times 10^{-34}$ quand elle est exprimée en $\text{s}^{-1} \text{ m}^2 \text{ kg}$ (ce qui correspond à des Js). La définition du kilogramme le relie à l'équivalence en énergie d'un photon, à travers la *constante de Planck*.

Bureau Veritas :

Burette (en anglais « *can* », « *oil-feeder* ») : Vase de fer blanc ou de cuivre, long, étroit et contenant au plus un litre et demi, ayant une poignée et un goulot pour verser l'huile dans les godets des machines.

Burgau : La plus belle espèce de nacre.

Burin : 1 – [*Burin de voilier*] Sorte de gros épi-soir conique en bois dur ou en fer, couramment employé dans les travaux de voilerie.

2 – Instrument d'acier qui sert à graver.

3 – [*Burin de mécanicien*] Outil tranchant et sans manche (en anglais « *chisel* », « *cold-chisel* ») formé d'acier trempé et employé à couper le cuivre, le fer et même la fonte.

Remarques : a) – La forme des burins est très variable et dépend des usages auxquels on l'emploie : il y en a des carrés, des tranchants sur le champ, des tranchants sur le camp, certains taillés en biseau d'un seul côté, d'autres taillés en biseau sur les deux faces.

b) – On agit sur les burins de mécanicien à coups de marteau.

c) – Quoique trempés très dur, les burins s'émeussent assez vite, et ils doivent être souvent affûtés sur la meule.

4 – [*Burin de tourneur*] Les burins de tour ont des formes très variées ; le bédane (en anglais « *cross-cut chisel* ») que l'on appelle *tronquoir* lorsqu'il sert à couper sur le tour, a un tranchant très étroit.

Remarque : Outre les burins de tourneur, il y a les burins d'ajusteur et les burins d'ébarbeur ; ils servent à ébarber les fontes et à dégrossir les pièces d'ajustage parce que leur effet est beaucoup plus rapide que celui de la lime.

Buriner : 1 – Agrandir avec un burin de voilier l'ouverture d'une patte pour y mettre une cosse.

2 – Couper une pièce en métal avec un burin (en anglais « *to chip* ») pour lui donner les formes voulues.

Burlesque : 1 – Qui provoque le rire par le contraste entre la bassesse du style et la dignité des acteurs.

2 – Ce qui est d'une bouffonnerie outrée et hors de nature.

Exemples : Vers burlesques ; style burlesque ; termes burlesques ; genre burlesque.

3 – [*Par extension*] Ce qui est plaisant par sa bizarrerie.

Exemples : Cet homme a une mine burlesque ; posture burlesque ; cette action fut burlesque.

Burn-out : Pathologie de la relation humaine au travail.

Remarques : a) – Le *burn-out* est une maladie professionnelle liée à la place du travail dans la vie personnelle des individus et qui se traduit par un épuisement moral invalidant.

b) – L'acédie est un concept voisin du *burn-out*.

[Voir le mot *Acédie*].

Bus : 1 – Abrégé du mot « *omnibus* ».

[Voir le mot *Omnibus*].

Remarque : « *Omnibus* » est le datif ou l'ablatif pluriel de l'adjectif latin « *omnis* » signifiant *chaque, tous* (avec l'idée de nombre).

2 – Voiture automobile (*autobus*) ou train de voitures (*train omnibus*) pouvant transporter chacune un grand nombre de voyageurs ; l'omnibus parcourt un trajet donné, qui dessert toutes les gares, toutes les haltes, tous les arrêts de sa ligne et qui prend tous les voyageurs qui se présentent.

Remarques : a) – Un *autobus* est une voiture *automobile* de grande capacité

roulant sur les routes, de type autocar, qui dessert tous les arrêts de sa ligne et qui prend à chaque arrêt tous les voyageurs qui s'acquittent du prix de leur trajet ; dans un autobus urbain, certains voyageurs peuvent occuper des places debout, d'autres des places assises.

b) – L'*autobus* s'oppose à l'*autocar de grande ligne*, qui prend tous les voyageurs ayant acheté un titre de transport, qui a un trajet défini mais qui n'a que quelques arrêts, voire pas du tout, entre le point de départ et le point d'arrivée.

c) – Un *autocar spécial* ne prend que les membres du groupe à l'intention duquel il a été affrété (en anglais « *chartered* ») et il effectue un parcours particulier défini par l'organisme affréteur.

d) – Un *train omnibus* ou un *automoteur omnibus* roulent sur des rails et desservent tous les arrêts de la ligne ou à peu près.

e) – *Train omnibus* s'oppose à *train express* ou à *train rapide*, qui ne s'arrêtent pas à toutes les gares ou à toutes les haltes de la ligne.

f) – On appelle *réseau métropolitain* (abrégié en *métro*) un réseau de voies ferrées, dans une agglomération, sur lequel circulent des trains omnibus.

3 – *Canal de communication interne* d'un appareil électronique de traitement de l'information, pouvant être composé de plusieurs conducteurs ou d'une nappe de fils conducteurs, par où transitent toutes les informations (programmes ou fichiers) de cet appareil.

Busc : Espèce de lame d'ivoire, de bois, de fanon de baleine, etc. plate et étroite et arrondie par les deux bouts, dont les femmes se servent pour tenir leur corps de jupe en état. [Voir le mot *Busquer*].

Buse (en anglais « *nozzle* ») : Tube creux en tôle, de forme conique, enfoncé dans la têtère et traversant le fond du foyer, pour transporter le vent du soufflet dans le feu de la forge.

Buse : Espèce d'oiseau de proie, qui ne vaut rien pour la fauconnerie et qu'on nomme aussi *bondrée*.

Remarques : **a)** – On dit qu'on ne saurait faire d'une buse un épervier, pour dire qu'on ne saurait faire d'un sot un habile homme.

b) – On dit d'un sot, d'un ignorant, que c'est une buse, que ce n'est qu'une buse.

Bushel : Le *bushel* est une mesure de volume anglaise égale à 8 gallons, valant 36,347664 litres. [Voir le mot *Gallon*].

Le *sack* est égal à 24 gallons ou à 3 bushels et vaut 109,042 990 6 litre.

Le *quarter* est égal à 64 gallons ou à 8 bushels et vaut 290,781 308 2 litre.

Le *chaldron* est égal à 12 sacks ou à 36 bushels et vaut 1 308,515 887 litre.

Busquer : [Vieilli] Chercher.

Exemple : On dit *busquer fortune* pour dire *chercher à faire fortune*.

[Voir le mot *Débusquer*].

Busquer : Mettre un busc dans un corps de jupe.

Bussard : Futaille composée de douves et de cerceaux, où l'on mettait de l'eau-de-vie ou d'autres liqueurs, et qui contenait presque un muid de Paris.

Remarque : Le *bussard* était l'une des neuf espèces de futailles régulières.

Buste : Ouvrage de sculpture, représentant une figure humaine qui n'a que la tête et la partie supérieure du corps.

Remarque : Les figures de proue ont souvent pris la forme de bustes.

Bustrophe : Manière d'écrire de la gauche à la droite, et ensuite de la droite à la gauche.

Remarque : C'est la manière d'écrire l'hébreu.

But : **1** – Point où l'on vise et auquel on veut atteindre.

Exemples : Viser au but ; frapper au but ; atteindre au but ; toucher le but.

2 – [Au figuré] La fin que l'on se propose, la principale intention que l'on a.
Exemples : Je n'ai autre but ; c'est mon but ; se proposer un but ; il a son but ; atteindre son but ; cacher son but.

3 – Aller au but, c'est aller directement à la fin qu'on se propose.

Remarque : Lorsqu'un homme a saisi le vrai dans quelque chose, qu'il a trouvé le point de la difficulté, le nœud d'une affaire, etc., on dit qu'il a touché au but, qu'il a frappé au but.

[Voir l'expression *But-en-blanc*].

But de guerre : Les buts de guerre sont les objectifs qu'un État veut atteindre en déclarant ou en acceptant une guerre contre un autre État.

Remarques : **a)** – Les buts de guerre avoués ne sont pas toujours la cause de l'ouverture ou de la continuation des hostilités.

b) – En 1939, la France qui n'avait pas de buts de guerre contre l'Allemagne, s'est laissée entraîner par le Royaume-Uni dans un conflit funeste et inutile qu'elle ne désirait pas ; le Royaume-Uni, au contraire, avait un but de guerre car la politique européenne du Royaume-Uni a toujours été d'éviter que l'une des nations majeures du continent ne devienne trop puissante militairement ou économiquement vis-à-vis des autres ; les Anglais n'acceptaient pas que l'Allemagne, qui venait de conclure un traité de non agression avec l'Union soviétique (pacte Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939) domine outrageusement le continent européen ; le Royaume-Uni, qui n'était pas prêt à faire la guerre, pensait que les armées française et allemande se neutraliseraient et que la guerre porterait un coup terrible aux économies de ces deux pays.

Butée (en anglais « *thrust* ») : **1** – Partie sur laquelle porte une pièce qui pousse suivant son axe en tournant.

2 – La poussée de l'hélice est transmise à une sorte de grosse rondelle appelée *calotte* qui embrasse l'arbre d'hélice et qui s'appuie sur un collet de l'arbre ; cette calotte est en contact avec une autre calotte fixe qui transmet la poussée au navire ; l'ensemble constitue la *butée* de l'hélice.

Remarques : **a)** – Pour un arbre d'hélice propulsive de navire, la butée s'appuie sur une forte traverse posée horizontalement et solidement fixée à la structure du navire.

b) – Sur les premiers navires à hélice, la tête de l'arbre d'hélice portait sur la butée par des crapaudines en bronze ; puis elle a porté sur des petites surfaces en acier trempé appelées *grains de butée*.

c) – La poussée exercée par une hélice de propulsion bien étudiée est de l'ordre de *une tonne-force* par tranche de *100 chevaux* de puissance du moteur.

d) – Certains dispositifs, notamment une tuyère entourant l'hélice, permettent d'augmenter la poussée de l'hélice pour une même puissance du moteur, mais au prix d'une résistance supplémentaire à l'avancement par frottements liquides sur la tuyère, défavorable lorsque la vitesse du navire est importante.

[Voir le mot *Tuyère*].

But-en-blanc (en anglais « *point blank* ») : **1** – Chacun des deux points où la trajectoire d'un projectile (obus, balle ou boulet) coupe la ligne de mire s'appelle « *but-en-blanc* ».

i) Le premier de ces points se trouve très près de la pièce, à l'endroit où la ligne de tir, coupant la ligne de mire, forme le sommet de l'angle de mire. Le projectile, sortant de l'âme du canon, monte jusqu'à atteindre la ligne de mire qui est située au-dessus du canon, puis il passe au-dessus.

Remarque : Le premier point où le projectile coupe la ligne de mire est appelé « *bout portant* ».

ii) Le second de ces points est celui où le projectile, qui redescend sous l'effet de la pesanteur, coupe à nouveau la ligne de mire.

Remarque : C'est ce second point que l'on appelle habituellement « *but-en-blanc* ».

Remarque : En raison de l'attraction de la pesanteur, les projectiles lancés dans l'air n'ont pas des trajets rectilignes, mais ils parcourent des chemins qui ressembleraient à des paraboles s'il n'y avait la résistance de l'air qui les freinent.

2 – Si l'on vise un objet placé à la distance du *but-en-blanc* avec une arme dépourvue de fronteau de mire, il suffit en théorie que la ligne de mire soit dirigée vers cet objet pour que le projectile l'atteigne.

3 – La portée des armes varie en raison de leur angle de projection.

Remarque : Lorsque l'angle de projection est tel que la ligne de mire est horizontale, la ligne de tir fait avec le plan de l'horizon un angle égal à l'angle de mire ; le *but-en-blanc* est alors appelé *but-en-blanc naturel*.

4 – La portée maximum du *but-en-blanc* pour les canons des vaisseaux en service dans la Marine française en 1840 était d'environ 810 à 925 mètres, selon les canons, pour un boulet creux de 3,75 kg et d'environ 850 à 965 mètres pour un boulet plein de 5 kg.

5 – L'expression populaire « *agir de but-en-blanc* » signifie *agir sans prendre de précautions*, comme l'artilleur qui n'effectue pas de correction et qui vise la mire.

Butin (en anglais « *plunder* », « *plundering* ») : **1** – Objets de valeur, tels que hardes, vivres, argent, bestiaux, etc., qu'on prend sur l'ennemi.

2 – On a quelquefois distingué le *butin* pris sur un navire capturé régulièrement, qui était le gros de la prise, du pillage qui était la dépouille des habits et des effets de l'ennemi ainsi que l'argent que l'ennemi possédait sur lui.

Remarques : **a)** – Le butin concernait jadis les menus objets que l'usage permettait de s'approprier personnellement dans une prise que l'on amarinait ; un butin dont la valeur dépassait une certaine somme d'argent était réputé pillage.

b) – Toute espèce d'appropriation personnelle d'objets appartenant à une prise, et à plus forte raison à des prisonniers, est aujourd'hui interdite.

3 – L'usage, jusqu'au XVIII^e siècle, permettait aux membres de l'Équipage d'un navire qui capturait un navire ennemi, de s'approprier personnellement certains objets de relativement faible valeur : c'était alors le butin.

Butiner : **1** – Faire du butin.

Exemple : Les soldats ont bien butiné en ce pays-là.

Remarque : [Au figuré] On dit poétiquement que les abeilles vont butiner sur les fleurs.

2 – Aller en maraude.

[Voir le mot *Maraude*].

Butor : **1** – Espèce de gros oiseau qui vit dans les marécages et qui, en mettant son bec dans l'eau, fait un bruit semblable au meuglement d'un taureau.

2 – [Au figuré] On dit d'un homme stupide que c'est un *vrai butor*, qui fait du bruit mais qui ne dit rien de sensé.

Butoir (en anglais « *stop* ») : Saillie destinée à limiter la course d'une pièce mouvante.

Butrouer : S'emploie pour exprimer qu'on sépare ou éloigne l'un de l'autre deux cordages ou manœuvres qui frottaient l'un contre l'autre.

Buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm : Voir le mot *Falun*.

Buttière : [Vielli] Il ne se disait que de certaines arquebuses avec lesquelles on tirait au blanc, et que l'on appelait arquebuses buttières.

Buys-Ballot : **1** – Météorologiste néerlandais (1817-1890).

2 – Buys-Ballot a créé, en 1860, un service de prévision des tempêtes et d'avertissement destiné aux ports des Pays-Bas.

3 – Buys-Ballot a formulé en 1857 une *règle mnémotechnique* pour déterminer la position relative des basses pressions et des hautes pressions atmosphériques :
« *Un observateur se tenant face au vent, dans l'hémisphère Nord, a les basses pressions à sa main droite et les hautes pressions à sa main gauche* ».

4 – Il a mis ainsi en évidence une relation entre le vent et le gradient des pressions atmosphériques.

BV : Sigle de l'expression *Bureau Veritas* qui est l'appellation d'une société de classification.
[Voir l'expression *Bureau Veritas*].

BXTN (Sigle de l'expression « **Binaire X à Trou Noir** ») : Système dans lequel une *étoile* orbite autour d'un *trou noir*, libérant un important flux de rayons X.

Byssus : **1** – Matière textile, sorte de lin que les anciens teignaient en pourpre et dont ils fabriquaient de riches étoffes.

Remarque : On dit et on écrit *bysse* ou *bysus*.

2 – Faisceau de filaments soyeux qui permet à certains mollusques bivalves (moules, etc.) de se fixer.

3 – Production filamenteuse de certains cryptogames qui forment les moisissures des lieux humides.

CA : Sigle de l'appellation *Contre-Amiral*.

Cabale : **1** – Sorte de tradition, parmi les Juifs, touchant l'interprétation mystique et allégorique de l'ancien Testament.

Remarques : **a**) – La cabale hébraïque est une somme de spéculations ésotériques qui, à partir des vingt-deux signes de l'alphabet hébraïque représentant chacun à la fois une lettre et un chiffre, donnent à certains passages de la Bible un sens allégorique et mystique.

b) – Lorsqu'ils s'agit de la cabale hébraïque, on écrit habituellement *kabbale*.

2 – [*Par extension*] Science occulte dont un des objets est la communication avec des êtres surnaturels.

Remarque : La *cabale hermétique* s'applique aux livres, textes et documents des sciences ésotériques de l'Antiquité, du Moyen Âge et des temps modernes.

3 – Complot de plusieurs personnes qui ont un même dessein.

Remarques : **a**) – Dans cette acception, il se prend en mauvaise part.

b) – [*Par extension*] Coterie organisée dans une salle de spectacle pour faire échouer une pièce ou bien nuire au succès d'un acteur.

Exemple : Faire cabale en sifflant, en huant, en grognant.

4 – [*Par métonymie*] Association de ceux qui montent une cabale.

Cabaliste : Savant, dans la cabale des Juifs.

Caban (en anglais « *storm coat* ») : Forte et bonne capote ayant, ordinairement, un capuchon.

Cabane (en anglais « *cabin* ») : **1** – À l'intérieur d'un navire, sorte de petite chambre ou de réduit pratiqué avec des planches et qui renferme une couchette.

Remarques : **a**) – Sur les bâtiments en bois, les cabanes étaient situées à l'arrière et sur le côté ; elles étaient longues de six pieds et larges de deux et demi et, en raison de leur faible hauteur, il était souvent impossible de s'y tenir debout.

b) – Les cabanes étaient garnies d'étagères ou d'équipets, en plus de la couchette.

c) – Lorsque les dimensions du bâtiment sont considérables, les cabanes sont des locaux assez spacieux et confortables ; on les appelle *chambres* sur les bâtiments militaires, ou *cabines* sur les navires de commerce.

d) – *Cabine* et *cahute* sont des synonymes de *cabane*.

e) – *Camagne* est un synonyme de *couchette*.

2 – Dans les coches de rivière, on appelle *cabane* un retranchement ou une petite chambre garnie de bancs, où quelques personnes peuvent se retirer.

3 – À terre, on appelle *cabane* une petite loge, une petite maison couverte ordinairement de chaume.

Cabane : [*Vieilli*] Bateau couvert de planches de sapin, sous lesquelles un homme peut se tenir debout et à couvert, à fond plat, sur lequel on navigue sur la rivière de Loire.

Remarques : **a)** – Ces bateaux se fabriquent à Roanne (département de la Loire) où la Loire commence à porter bateau ; elles descendent de là jusqu'à Nantes (Loire-Atlantique) et prennent sur la route tous les passagers et marchandises qu'ils rencontrent, comme à Nevers (Nièvre), la Charité (Nièvre), Sancerre (Cher), Cosne (Nièvre), Briare (Loiret), Gien (Loiret), Orléans (Loiret), Beaugency (Loiret), Blois (Loire-et-Cher) Tours (Indre-et-Loire), Saumur (Maine-et-Loire), Ancenis (Loire-Atlantique) et autres.

b) – Ces bateaux une fois arrivés à Nantes y restent en raison de la difficulté de remonter la Loire.

Cabane : [*Vieilli*] Les bateliers appellent *cabane* des cerceaux pliés en forme d'arc et couverts d'une toile que l'on nomme *banne*.

Cabaner (en anglais « *to turn up* », « *tu gimblet* », « *tu overset* ») : **1** – Renverser une embarcation et la mettre la quille en l'air sur une grève pour en faire un abri temporaire.

Remarque : On voit encore, sur la plage d'Étretat (Seine-Maritime), d'anciens canots renversés et dotés d'une porte sur le côté, qui servent à stocker du matériel de pêche.

2 – *Cabaner* se dit familièrement d'un navire, comme synonyme de *se retrouver la quille en l'air* en mer ou au port, ou d'une ancre, comme synonyme de *se retourner* au fond de la mer.

3 – *Cabaner* s'emploie quelquefois au même titre que *chavirer* pour signifier que l'on renverse quelque chose ou que l'on change la partie en service pour répartir les usures.

Remarque : *Cabaner* ou *chavirer* une amarre, c'est la renverser pour utiliser qui était en dessous de la glène, ou le bout qui était amarré sur le tambour du treuil, en remplacement de l'œil qui était en service ; l'œil que l'on utilisait avant cette opération se retrouve alors au-dessous de la glène et il ne sera utilisé que si l'on fait ajut avec cette amarre et une autre.

Cabanon : Petite cabane.

Remarque : Il ne se dit guère que les lieux où on enferme les vauriens dans un hôpital.

Cabaret : **1** – Taverne, maison où l'on donne à boire et à manger à toutes sortes de personnes pour de l'argent.

Remarque : On appelle *cabaret borgne* un mauvais petit cabaret qui n'est fréquenté que par le bas peuple.

2 – Espèce de petite table ou plateau, qui a les bords relevés et sur lequel on met des tasses pour prendre du thé, du café, etc.

Cabas : Espèce de panier de jonc, qui sert ordinairement à mettre des figues.

Cabestan : **1** – Appareil funiculaire composée d'un tambour en bois ou en métal appelé *cloche* et tournant autour d'un axe vertical appelé *mèche* ; on met la cloche en rotation par sa mèche, soit à l'aide de barres poussée à la main, soit à l'aide d'une machine à vapeur, ou d'un moteur électrique, ou encore d'un moteur hydraulique.

Remarque : On écrit *cabestan* ou *capestan* ; au Levant, on dit *girelle*.

2 – Machine, espèce de tourniquet dont le mouvement sert à rouler ou à dérouler un câble, une aussière, etc.

Exemples : Virer une amarre au cabestan ; tourner le cabestan.

3 – Les cabestans sont utilisés pour lever l'ancre, pour haler sur des amarres, pour peser sur des manœuvres, pour soulager de forts poids, etc.

Remarques : **a)** – Sur les navires modernes, lorsque le cabestan est utilisé pour lever l'ancre, on l'appelle *guindeau* ; ce guindeau est à axe horizontal pour éviter que le câble de l'ancre (grelin, aussière ou chaîne) ne glisse vers le bas de la cloche.

[Voir les mots *Guindeau* et *Guinder*].

b) – Garnir une aussière au cabestan, c'est faire trois tours sur la *cloche* du cabestan, en laissant toujours le bout d'en dedans par dessus ; si l'aussière glisse vers le bas, on prend des tours supplémentaires ou l'on fait un *nœud de cabestan*.

c) – Si l'axe du tambour est horizontal, ce tambour s'appelle une *poupée* (et non pas une cloche) et on dit *treuil* au lieu de cabestan pour désigner la machine.

d) – Le moteur d'un cabestan électrique doit caler momentanément si la force résistante dépasse une certaine valeur.

e) – Les anciens vaisseaux à voiles possédaient deux cabestans, le grand et le petit, tous les deux à axe vertical :

i) Le *grand cabestan* était situé dans l'entrepont, derrière le grand mât et était utilisé pour remonter les ancres ; il entraînait une tournevire faite d'un morceau de grelin dont les deux bouts étaient liés par un amarrage nommé *mariage* ; le câble de l'ancre était serré sur la tournevire par des morceaux de garcettes au moyen de nœuds de bosse ; la tournevire était garnie, de distance en distance, de pommes ou bourrelets pour empêcher les garcettes de glisser.

[Voir le mot *Tournevire*].

ii) Le *petit cabestan* était situé sur l'arrière du mât de misaine.

Cabillaud : Nom actuel de la morue lorsqu'elle est consommée fraîche.

Remarque : Proposée à la vente sous le nom de *morue*, la morue fraîche ne trouvait pas d'acheteurs car son goût était trop différent de celui de la morue salée ; elle n'était pas appréciée sous l'appellation de *morue fraîche* ; elle l'est devenue sous le nom de *cabillaud* et elle continue à l'être.

Cabillot : **1** – Sorte de grosse cheville de fer ou de bois travaillée au tour d'environ 0,30 m de longueur ; le cabillot est composé d'un manche à l'extrémité supérieure, d'une partie courte et renflée et du fût qui est la partie longue et légèrement conique que l'on enfonce dans le trou du râtelier.

Remarques : **a)** – On rassemble souvent des cabillots dans des râteliers aux pieds des mâts ou à proximité des haubans des bas-mâts.

b) – On peut aussi fixer des *cercles de tournage* sur les mâts pour recevoir les cabillots.

c) – On utilise les cabillots glissés verticalement dans les trous des râteliers pour fixer les bras, les manœuvres courantes, les amarrages.

d) – On tourne chaque cordage autour de son cabillot, alternativement au-dessus et au-dessous du râtelier.

e) – On passe le cordage à tourner, d'abord du côté du cabillot opposé au sens de sa tension, puis on fait des boucles alternativement au-dessus et au-dessous du râtelier.

f) – Pour s'assurer que le cordage ne se défera pas en se détournant, on fait une demi-clé renversée au-dessus du tour le plus haut.

2 – Les cabillots employés dans la voilerie sont en bois ; ils ont de 0,10 m à 0,15 m de longueur, et ils portent au milieu une petite rainure circulaire qui sert à

les estroper et à les fixer.

Remarques : a) – On met des cabillots sur les œillets de cargue-fond afin que les cargues puissent être frappées très rapidement dans les changements de voiles.

b) – On frappe les cargue-boulines sur des cabillots.

Cabine : Chambre à coucher, sur un navire de commerce (navire de charge ou navire à passagers) ou sur un bateau de plaisance.

Exemples : La cabine du commandant ; les cabines des passagers de première classe.

Remarques : a) – Dans la marine nationale, on dit *chambre* pour les officiers, ou *poste* pour les autres membres de l'Équipage qui dorment à plusieurs dans le même local.

Exemples : La chambre du commandant ; le poste des maîtres ; le poste 5 des mécaniciens.

b) – Dans l'ancienne marine traditionnelle à voiles, on parlait de *cabanes* et les cabanes de l'État-Major qui renfermaient chacune une couchette, étaient disposées autour de la chambre, dans la dunette.

e) – À l'origine, *cabine* était équivalent de *cabane* dans le sens de petite chambre.

Cabinet : 1 – Lieu de retraite pour travailler, ou pour converser en particulier, ou pour serrer des papiers, des livres, ou pour mettre des tableaux, ou quelque autre chose de précieux.

Exemples : Cabinet de médailles ; cabinet de curiosités ; cabinet des livres du roi.

2 – Cabinet veut dire aussi les secrets, les mystères les plus cachés de l'État.

Exemples : L'intrigue du cabinet ; les secrets du cabinet ; secrétaire du cabinet ; courrier du cabinet ; le cabinet de guerre britannique (en anglais « *british war office* »).

3 – [*Familier*] Les lieux d'aisance d'une maison.

Câble (en anglais « *cable* ») : **1** – Gros cordage dont on se sert pour élever de grands fardeaux ou pour d'autres usages, composée d'un assemblage de plusieurs (trois) cordages tordus ensemble (commis) pour n'en faire qu'un seul.

Remarque : Les cordages élémentaires que l'on retord sont appelées des cordons.

2 – Gros et long cordage (120 brasses ou 195 mètres) composé de trois autres forts cordages commis ensemble, dont on se sert pour retenir un navire au mouillage dans un lieu et au bout duquel est amarrée l'ancre.

Remarques : a) – À la différence de l'aussière qui est confectionnée en une seule opération à partir de fils de caret pré-assemblés en torons, le câble est réalisé à partir de trois cordages déjà commis en aussières, rarement quatre ; lorsque le câble est composé de quatre cordages, on lui ajoute une âme au centre qui n'ajoute pas de force au câble mais qui lui permet de conserver une section arrondie. [Voir les mots *Aussière*, *Garcette*].

b) – Les câbles sont principalement employés pour amarrer le navire sur ses ancrs (les câbles d'ancres) ou pour faire remorquer un navire par un autre (le câble de remorque) ; on utilise plusieurs câbles bout à bout lorsque l'on veut une longueur de câble supérieure à 195 mètres.

c) – Un *grelin* est un peu plus petit qu'un câble ; un *câblot* est un très petit câble composé de trois aussières de très petit diamètre.

d) – Jadis, la grosseur des câbles en chanvre était supérieure à 340 millimètres en circonférence alors que la grosseur des grelins était comprise entre 160 et 340 millimètres en circonférence.

e) – Les câbles d'ancre actuels sont fait en chaîne : on dit « *chaîne d'ancre* » ; on disait naguère « *câble-chaîne* ».

f) – Les *câbles d'ancre* des petits bateaux actuels sont constitués d'une longueur

de chaîne (environ 30 m) et d'une longueur de câblot (environ 30 m également) ; l'ancre est amarrée au bout de la chaîne ; c'est le câblot qui est amarré sur le bateau lorsqu'il est au mouillage : le câblot donne plus d'élasticité à la ligne de mouillage que la chaîne ou qu'une aussière et il ne se décommet pas comme une aussière peut le faire de manière irréversible en cas d'à-coups ; le câblot, plus léger qu'une chaîne, exerce moins d'effort vers le bas sur la proue du bateau au mouillage, évitant au bateau d'embarquer de l'eau par l'avant ou même de *sancir* en cas de très grosse mer de l'avant.

[Voir le mot *Sancir*].

g) – Les revendeurs de cordages ne proposent plus de câblots à la vente parce qu'il n'y a plus d'acheteurs ; les câblots en chanvre sont avantageusement remplacés par des tresses en textiles synthétiques, par exemple le nylon qui ne flotte pas et qui a une grande élasticité.

3 – Sur les vaisseaux à voiles avant l'avènement de la vapeur, le principal câble servait à retenir l'ancre lorsqu'elle avait été mouillée ; une extrémité du câble tenait à l'organeau de l'ancre par un nœud nommé *étalingure*.

[Voir le mot *Étalingure*].

4 – À partir de 1820, les gros câbles d'ancre en chanvre des grands bâtiments ont tous été remplacés par des *câbles-chaînes*, plus maniables, mais surtout plus forts et plus durables.

Remarque : Le câble-chaîne en fer ou en acier supporte mieux les changements de directions qu'un câble en chanvre.

5 – Depuis que le câble en chanvre de l'ancre a été remplacé par une chaîne, on l'appelle « *câble-chaîne* » ou « *chaîne* » ; on dit « *la chaîne de l'ancre* ».

[Voir l'expression *Câble-chaîne*].

6 – La longueur standard d'un câble était autrefois de 120 brasses, soit environ 195 mètres.

Remarques : **a)** – Les plus gros câbles en chanvre avaient parfois une longueur de 105 brasses.

b) – La longueur courante des glènes de cordages de toutes sortes proposées aujourd'hui à la vente est de 200 mètres.

c) – La longueur d'un câble est parfois employée comme unité de longueur à la mer.

Exemple : L'arrière du navire pendant l'évitage s'est approchée du môle d'escale à la longueur d'un câble (environ 200 m).

7 – D'une manière générale, un câble se caractérise par sa méthode de fabrication, indépendamment de son diamètre ou du matériau qui le compose : un câble est constitué de plusieurs éléments déjà commis en aussière appelés cordons et à nouveau commis ensemble.

Remarques : **a)** – Les éléments composant le câble sont tous retordus ensemble dans le sens opposé au sens de torsion des éléments qui le composent.

b) – On utilise des câbles d'acier pour remorquer les navires des plus gros aux plus gigantesques.

8 – Le mot *câble* s'applique également dans d'autres applications non maritimes : les maîtres-tailleurs se servent de fils de coton câblés pour leurs machines à coudre ; les câbles électriques sont composés de plusieurs conducteurs en cuivre, chacun d'eux étant composé de fils tortillés ensemble ; on utilise des câbles d'acier pour lever les plus lourdes charges ; les houillères et l'industrie minière en général, utilisent des câbles d'acier parfaitement entretenus et graissés.

9 – Une longueur d'un dixième de mille marin (182 mètres) est appelée « *un câble* » ou « *une encablure* » (en anglais « *one cable* »).

Remarque : La longueur « *un câble* » ou « *une encablure* » est souvent arrondie à

200 mètres.

[Voir les mots *Encablure*, *Maillon*, *Mille*].

10 – Dans la marine on réserve le mot « *câble* » pour désigner le câble d'acier qui sert de remorque, ou celui que l'on emploie parfois comme câble d'ancre, notamment pour l'ancre de touet ; en revanche, on dit « *fil d'acier* » au lieu de *câble d'acier* pour désigner une *redresse*, un *cartahu*, une *amarre*, etc., qui est confectionné en câble d'acier.

Câbleau : Voir le mot *Câblot*.

Câble-chaîne : **1** – Au cours du premier quart du XIX^{ème} siècle, on a remplacé le *câble en chanvre* qui servait jusqu'alors à tenir l'ancre des navires, par une chaîne que l'on a appelée *câble-chaîne*.

Remarques : **a)** – On dit aujourd'hui « *la chaîne* » ou « *la chaîne de l'ancre* » pour désigner le câble de l'ancre lorsqu'il s'agit d'un câble-chaîne.

b) – Le *câble-chaîne* a l'avantage sur le câble en chanvre de présenter plus de garanties pour la tenue du navire à l'ancre.

c) – Le *câble-chaîne* tient moins de place sur le navire, il dure plus longtemps et le service en est plus facile ; chaque câble-chaîne d'un navire de commerce ou de guerre a une longueur d'environ 300 mètres.

2 – Les anneaux de la chaîne de l'ancre sont appelés mailles, chaînons ou encore (rarement) maillons ; ils se tiennent à angle droit les uns des autres ; leur forme annulaire est maintenue contre l'effet de la traction par des arcs-boutants en métal placés dans chaque maille dans le sens de la largeur et que l'on nomme *étais*.

Remarque : Les mailles de la chaîne d'ancre d'une embarcation ne possèdent habituellement pas d'étais.

3 – Les câbles-chaîne des navires sont fournis par tronçons d'une longueur d'environ 30 mètres que l'on nomme *maillons* ; ces maillons sont reliés entre eux par des *manilles d'assemblage* démontables qui peuvent s'ouvrir et se fermer au besoin et qui servent à réunir ou à isoler les maillons composant le câble-chaîne.

Remarques : **a)** – Pour les *manilles d'assemblage* démontables, une goupille à ressort en acier, composée de deux pièces soudées entre elles aux deux bouts mais séparées et ouvertes au centre, est insérée en force pour empêcher la manille de s'ouvrir intempestivement.

b) – Certaines des mailles des extrémités de chaque maillon sont peintes de manière conventionnelle afin de faciliter le décomptage de la touée de chaîne qui est déjà passée par l'écubier lorsque l'on est en train de mouiller : le nombre de mailles peintes au bout de chaque maillon correspond en principe au numéro d'ordre de ce maillon, compté à partir de l'ancre ; d'un côté de chaque maille démontable, le nombre de maille peintes correspond au numéro d'ordre du maillon qui est passé ; de l'autre côté, le nombre de maille peintes correspond au numéro d'ordre du maillon qui arrive.

c) – Après vérification dans la documentation du bord, les maillons des navires que nous avons pilotés entre 1978 et 2003 pouvaient avoir des longueurs unitaires variant de 25 mètres à 50 mètres ; les plus nombreux avaient des longueurs de 30 mètres ou 33 mètres.

c) – Les navires des Messageries Maritimes avaient habituellement des maillons de 33 mètres de long ; à Tamatave, comme dans d'autres ports où les navires sont soumis à une forte houle, il était habituel, à certains postes à quai, de renforcer l'amarrage au moyen d'une chaîne d'ancre ; on élongeait la chaîne en maillant un fil d'acier à une distance donnée de l'extrémité, mesurée en nombre de maillons ; à la première manœuvre d'accostage à Tamatave du « *Moheli* » (un navire acheté d'occasion), la longueur mesurée s'est avérée trop faible car le « *Moheli* », que la

Compagnie des Messageries Maritimes venait d'acquérir (en 1969) était l'ancien britannique « *Chatwood* » dont les maillons de chaîne avaient une longueur unitaire de 28 m et non de 33 m.

e) – Pour deux navires qui ont le *même nombre d'armement*, chaque maillon a à peu près la même masse ; pour deux navires équivalents, un maillon de 30 m de long est d'un calibre un peu plus faible qu'un maillon de 25 m.

[Voir l'expression *Nombre d'armement*].

f) – L'étagingure d'un câble-chaîne qui relie la chaîne à l'ancre a lieu au moyen d'une forte manille traversée d'un bouton retenu d'un bout par sa tête et de l'autre par une clavette.

[Voir les mots *Chaîne, Maillon, Étagingure*].

Câbler : 1 – Câbler, c'est assembler plusieurs cordons ou plusieurs fils et les tordre ensemble pour faire un câble ou un fil câblé.

Remarques : a) – Le tortillement d'un câble ou d'un fil câblé se fait dans le sens opposé au sens de tortillement de ses éléments.

b) – Si le tortillement des éléments d'un fil composé est fait dans le même sens que celui de ses éléments, on parle de fil retors et pas de fil câblé.

c) – Un fil retors est plus solide et s'allonge moins qu'un fil câblé.

2 – Câbler, c'est commettre ou rouer ensemble plusieurs aussières pour fabriquer un câble, un grelin ou un câblot ; le tortillement se fait dans le sens opposé à celui des aussières qui composent ce câble, ce grelin ou ce câblot.

Remarques : a) – Si les aussières qui le composent sont commises à droite (cas le plus fréquent) le câble, le grelin ou le câblot est commis à gauche et il se tourne sur les bittes d'amarrage de droite à gauche, contrairement à une aussière qui se tourne de gauche à droite.

b) – Les aussières qui composent un câble sont encore appelées des cordons.

c) – Un câble est une corde câblée de très grande circonférence ; un câble de moyenne circonférence est appelé un grelin ; un câble de très petite circonférence est appelé un câblot.

d) – Un câble, un grelin ou un câblot sont plus élastiques, s'allongent davantage sous tension et absorbent mieux les à-coups qu'une aussière de même diamètre ou de même circonférence.

[Voir le mot *Aussière*].

Câblot (en anglais « *painter* », « *cablet* », « *small cable* », « *rode* ») : **1** – Petit câble d'une longueur allant jusqu'à 100 mètres, qui sert à amarrer les embarcations le long du bord, à les remorquer ou à les tenir sur leur grappin quand elles sont au mouillage.

Remarques : a) – Le câblot n'est pas fabriqué de la même manière qu'une aussière ; comme un grelin ou un câble, le câblot est fait de trois aussières commises ensemble mais, pour un câblot, les aussières qui le constituent sont moins grosses que pour les grelins et beaucoup moins grosses que pour les câbles.

b) – Le câblot est fait avec trois aussières (elles-mêmes commises de gauche à droite) que l'on retortille ensemble de droite à gauche.

c) – Il est *important* de se souvenir qu'étant commis de droite à gauche (contrairement à une aussière qui est commise de gauche à droite) un câblot se tourne sur les bittes d'amarrage *de droite à gauche* et qu'on love le câblot de droite à gauche, contrairement à une aussière que l'on love de gauche à droite.

d) – En raison de son mode de fabrication, un câblot présente plus d'élasticité qu'une aussière de même diamètre et de même matière ; il permet de mieux absorber les à-coups en cas de mouillage sur une ancre ou sur un coffre, ou s'il sert pour l'amarrage d'une embarcation par mauvais temps.

e) – En raison de son élasticité et de sa capacité à absorber les à-coups, il est

prudent de posséder à bord des embarcations un câblot pour servir de remorque (en anglais « **towing line** » ou « **tow line** » que les Français prononcent « *touline* »).

f) – En raison de la souplesse que lui confère son mode de fabrication, le câblot est moins susceptible de faire des boucles qu'une aussière si on le projète à la main et on l'utilise pour faire des lances-amarres (en anglais « **heaving line** »).

g) – On écrit aussi (rarement) câbleau.

2 – On utilise habituellement un montage mixte pour la ligne de mouillage des embarcations : la chaîne qui est maillée sur l'ancre est prolongée par un câblot.

Remarques : **a)** – Le poids de la chaîne permet de tenir l'ancre à plat sur le fond de la mer ; le câblot diminue le poids exercé par la ligne de mouillage sur la proue d'un petit bateau à l'ancre.

b) – À la différence d'une aussière, un câblot est fait à partir de cordages déjà constitués (de petites aussières).

Une aussière est fabriquée en une seule fois par la machine à corder : les fils de caret qui composent chacun des trois torons d'une aussière sont tortillés à gauche simultanément, puis les torons sont commis à droite par l'effet de la réaction du tortillement des torons.

Le câblot, comme le câble, est commis dans le sens opposé à celui des trois aussières qui le composent ; les câblots, comme les câbles ou les grelins, sont habituellement commis à gauche.

[Voir les mots *Aussière, Câble*].

c) – Traditionnellement, un cordage composé d'aussières commises ensemble s'appelle : un *câblot* si sa circonférence est inférieure à 10 centimètres ; un *grelin* si sa circonférence est comprise entre 16 et 34 centimètres ; au-delà d'une circonférence de 34 centimètres, on dit un *câble*.

d) – On utilisait naguère un câblot pour tenir l'ancre des embarcations ; aujourd'hui on remplace souvent le câblot des embarcations par une aussière en matériau synthétique (polypropylène), ou mieux, par une tresse en fibres de synthèse, surtout en nylon car le nylon présente une élasticité comparable à celle d'un câblot ; de plus, le nylon ne flotte pas et il est moins susceptible de se prendre dans les hélices que le polypropylène.

e) – De même, on utilisait jadis un câble ou un grelin pour tenir l'ancre des navires ; aujourd'hui on utilise une chaîne, ou câble-chaîne.

[Voir le mot *Câble-chaîne*].

f) – Il existe des câblots, des grelins ou des câbles composés de quatre cordons ; dans ce cas, une âme est placée au milieu de trois aussières afin de conserver une forme ronde au cordage fini ; sans cette précaution, on obtiendrait une sorte de tresse plate (souvent appelée *garcette*).

L'âme de ces cordages en quatre ne participe pas à leur force.

g) – La longueur d'un câblot est inférieure à celle d'un grelin ou d'un câble :

i) La longueur d'un câblot ne dépasse pas 100 mètres.

ii) La longueur d'un grelin ou d'un câble en chanvre est d'environ 120 brasses (ou toises marines) ou aujourd'hui souvent de 200 mètres.

[On compte 6 pieds, soit 1,624 m, pour une brasse (ou *toise marine*)].

iii) La longueur d'un maillon de câble-chaîne est d'environ 30 mètres et chacun des câbles-chaînes d'un gros navire est composé d'une dizaine de maillons, soit environ 300 mètres.

[Voir le mot *Maillon* et l'expression *Câble-chaîne*].

3 – On utilise des câblots pour haler de la berge les bateaux de rivière.

Remarque : La remorque en câblot possède plus d'élasticité qu'une aussière de même matière et de même grosseur et elle pourra mieux absorber les à-coups.

4 – Des câblots sont employés à la mer, en guise de câbles, pour servir de remorques, lorsque l'on tire en houache des petits navires ou des embarcations.
Remarque : Les remorques (en anglais « **tow line** ») réglementaires à bord des petits navires ou des embarcations sont des *câblots* ou des *tresses* et non des aussières.

5 – On utilise traditionnellement des câblots (en anglais « **tow line** ») comme lance-amarres plutôt que des aussières, car le câblot fait moins de coques qu'une aussière.

Remarques : **a)** – On utilise des *tresses* en matériau synthétique si l'on n'a pas de câblot.

b) – On utilise le mot « *touline* », qui est l'adaptation en français de l'expression anglaise **tow line**, au lieu de *câblot* pour désigner ces petites remorques que l'on utilise comme lance-amarres.

[Voir le mot *Touline*].

6 – Les cordiers ou distributeurs de cordages ne proposent plus guère de câblots en chanvre à leur catalogue car il n'y a plus assez de demande.

Remarque : Certains shipchandlers proposent des aussières en polyamide ou des tresses pour le mouillage (en anglais « **anchoring line** ») et ils les appellent improprement *câblots*.

Cabochon : Pierre précieuse qu'on n'a fait que *polir* sans la tailler.

Cabosser : Déformer.

[Voir le mot *Bigorner*].

Cabotage (en anglais « **coasting trade** », « **short sea shipping** ») : **1** – Navigation le long des côtes, proprement de cap en cap et par extension de port en port.

Remarques : **a)** – Le cabotage est la navigation qui se fait entre les limites de la *navigation côtière* et celles de la *navigation au long cours*.

b) – Le mot *cabotage* est tiré du mot provençal « *cabo* » qui signifie *cap*, car la navigation se fait en reconnaissant les caps les uns après les autres, entre le point de départ et le point d'arrivée : les caps et les pointes de terre se distinguent remarquablement de la côte rectiligne qui les sépare, chaque cap ayant ses particularités.

c) – Le Père Georges Fournier (1595-1652) de la Société de Jésus, hydrographe du roi à Dieppe, dans son « *Instruction des pilotes* » (1734) écrivait « *capotage* » comme on disait au Pays de Caux, au lieu de cabotage.

[Voir le mot *Bornage*].

d) – Le cabotage s'oppose à la *navigation hauturière* dans laquelle on quitte de vue les côtes pendant une longue période et où l'on détermine :

i) soit la latitude du navire en observant la *hauteur* du Soleil à midi ,

ii) soit sa position (point astronomique ou point d'étoiles) en observant, au crépuscule du matin ou au crépuscule du soir, la *hauteur* des étoiles ou des planètes et en relevant ou en calculant leur *azimut*.

2 – Le *petit cabotage* est la navigation qui doit se faire sans perdre la terre de vue.

Remarque : Dans le petit cabotage, le transporteur ne commet pas de faute s'il transporte la marchandise en pontée (loi n° 66-420 du 18 juin 1966, art 22).

3 – Le *grand cabotage* s'étend à toute la Méditerranée (jusqu'au canal de Suez), à la Baltique, aux côtes d'Islande ou de Terre-Neuve et le long de la côte d'Afrique occidentale jusqu'à Dakar.

4 – Le cabotage est appelé *international* lorsque le navire fait escale dans des ports de pays différents.

5 – Jusqu'en 1992, le cabotage national en France était réservé aux navires battant pavillon français.

Cabotage (Anciennes limites) : 1 – Selon la loi du 30 janvier 1893 [J. O. du 31 janvier 1893, pp. 545 à 547] la navigation marchande se divisait en navigation au long cours, au cabotage international et au cabotage français.

2 – Étaient réputés voyages **au long cours** ceux qui se faisaient au-delà des limites ci après déterminées :

i) au Sud, le 30^{ème} degré de latitude Nord ;

ii) au Nord, le 72^{ème} degré de latitude Nord ;

iii) à l'Ouest, le 15^{ème} degré de longitude Ouest du méridien de Paris ;

iv) à l'Est, le 44^{ème} degré Est de longitude Est du méridien de Paris ;

Remarque : L'expression « *voyage au long cours* » de la marine du Levant a supplanté l'expression concurrente « *long voyage* » de la marine du Ponant.

3 – Étaient réputés voyages au **cabotage international** ceux qui se faisaient en deçà des limites assignées aux voyages au long cours, s'ils avaient lieu entre les ports français, y compris ceux de l'Algérie et les ports étrangers, ainsi qu'entre les ports étrangers.

4 – Étaient réputés voyages au **cabotage français** ceux qui se faisaient de ports français à ports français, y compris ceux de l'Algérie.

Caboter : Naviguer de cap en cap, de port en port, le long des côtes.

Caboteur : Navire dont on se sert pour caboter.

Remarque : [Vieilli] On disait aussi *cabotier*.

Caboulot : [Populaire] Petit café, cabaret ou restaurant de modeste apparence.

Remarque : Dans la Franche-Comté, on appelle *caboulot* un petit réduit situé dans une écurie.

Cabousse : Nom donné jadis, à bord des baleiniers, au *fourneau* qui permettait de faire fondre, dans un chaudron en fonte, la graisse des cétacés capturés.

Remarque : La graisse fondue était mise dans des barriques pour être débarquée au port de retour de voyage.

Cabre : Synonyme de toupin.

[Voir le mot *Toupin*].

Cabrer : 1 – Au sens propre, il ne se dit que du cheval et signifie *se dresser sur les pieds de derrière*.

Exemples : Ce cheval se cabre ; ne tirez pas la bride à ce cheval, vous le ferez cabrer.

2 – [Au figuré] S'emporter de dépit ou de colère, se révolter contre un conseil, une remontrance, etc.

Exemples : On ne saurait lui dire un mot, qu'il ne se cabre ; ne lui dites pas cela, vous le ferez cabrer, vous allez le cabrer.

Cabri : On appelle ainsi un chevreau, le petit d'une chèvre.

Exemples : Un quartier de cabri, un morceau de cabri ; il saute comme un cabri.

Cabriole : 1 – Le saut d'un danseur qui s'élève agilement.

2 – Il se dit aussi d'une espèce de saut que l'on fait faire aux chevaux.

Cabriolet : 1 – Sorte de voiture hippomobile légère et rapide, tirée par un seul cheval, montée sur deux roues et munie d'une capote amovible.

Exemples : Cabriolet à ressorts, sans ressorts ; cabriolet à soufflet.

2 – [Vieilli] Le compartiment ouvert qui surmontait une diligence ou une malle-poste et où s'asseyait le cocher.

3 – [Par extension] Voiture automobile décapotable.

4 – [Vieilli] Chaînette ou cordelette à nœuds terminée par deux morceaux de bois et servant à lier les poignets des personnes arrêtées et conduites en prison.

Cabrimon : Plancher en bois construit provisoirement sur un pont, pour permettre d'y arrimer un colis lourd en augmentant la surface sur laquelle sera réparti son poids, si la charge admissible par unité de surface de ce pont est insuffisante.

Cabus : Pommé.

Remarque : Il ne se dit qu'avec le mot de chou.

Exemple : Des choux cabus.

Caca : Excrément, ordure.

Remarque : Terme dont se servent ordinairement les nourrices et autres femmes en parlant de l'ordure des enfants.

Exemple : Menez cet enfant faire caca.

[Voir le mot *Ordure*].

Cacade : **1** – [*Populaire*] Décharge de ventre, excréments.

2 – [*Au figuré*] Déchéance par effondrement soudain.

Remarque : Lorsque quelqu'un a manqué une entreprise où il s'était flatté de réussir, par imprudence ou par lâcheté, on dit « *il a fait une vilaine cacade* ».

Cacao : Sorte d'amande enfermée dans une gousse et qui, étant rôtie, broyée et mise en pâte, fait le principal ingrédient de la composition appelée *chocolat*.

Cacaoyer : Arbre qui produit le cacao.

Cacaoyère : Lieu où l'on rassemble et cultive les arbres qui donnent le cacao.

Cacatois (en anglais « *royal sail* ») : Petite voile légère et de beau temps, de forme carrée, qui surmonte les voiles de perroquet et de perruche et forme le haut de la voilure d'un phare carré.

Remarque : Celui du grand mât s'appelle le *grand cacatois*, celui de misaine le *petit cacatois*, celui du mât d'artimon le *cacatois de perruche*.

Cachalot : **1** – Le cachalot, ou *baleine à dents* est un très grand cétacé.

2 – Le cachalot fournissait une *huile* de grande qualité utilisée pour le graissage des machines ou pour alimenter les luminaires et de l'*ambre gris* qui servait de fixateur en parfumerie.

3 – La peau noire du cachalot servait d'appât pour la pêche du poisson.

4 – Les dents en ivoire des cachalots capturés étaient gravées et vendues, à leur seul profit, par les matelots des navires baleiniers.

[Voir le mot *Perruque*].

Remarques : **a**) – Le premier cachalot à être harponné le fut en 1712 par un navire de la Nouvelle-Angleterre (l'une des régions des États-Unis d'Amérique).

Les baleiniers de la petite île de Nantucket (à 40 km des côtes du Massachusetts) ont été les pionniers et ensuite les grands spécialistes de la capture des baleines.

b) – Les baleinières de chasse des Açores, marchant à l'aviron, lançaient encore le harpon à la main pour capturer des cachalots dans les années 1970.

Cachalotier : Navire à trois mâts que l'on armait au début du XIX^{ème} siècle pour la chasse aux cachalots.

Cachalotière : Équivalent, pour la chasse aux cachalots, des embarcations appelées *baleinières* qui étaient utilisées pour la chasse aux baleines.

Cache : [*Familier*] Lieu secret propre à cacher quelque chose.

Cacher : **1** – Mettre une chose en un lieu où l'on ne puisse pas la voir, la découvrir.

Exemples : Cacher des papiers, des pierreries, de l'argent, etc. ; cacher quelqu'un ; cacher un trésor.

2 – Couvrir.

Exemples : Cacher un tableau ; cacher sa poitrine.

3 – Celer, dissimuler.

Exemples : Cacher son nom ; cacher un dessein, une entreprise ; cacher son ressentiment ; cacher sa pensée ; il ne cache rien ; il a caché son départ à tous ses amis.

Remarque : [Au figuré] On dit qu'un homme *cache son jeu* pour signifier qu'il dissimule ses desseins, ses vues, etc.

Cachet : 1 – Petit sceau avec lequel on ferme des lettres, des billets.

Remarques : a) – Sous l'Ancien Régime, une *lettre de cachet* était une lettre fermée provenant du roi, contre-signée par un Secrétaire d'État, cachetée du cachet de Sa Majesté et qui contenait un ordre de sa part.

b) – Les lettres *de cachet* étaient secrètes et fermées à la cire, par opposition aux lettres *patentes* qui étaient des lettres ouvertes.

[Voir les expressions *Lettre de cachet* et *Lettre close*].

c) – On disait qu'une lettre était à *cachet volant* lorsque le cachet mis sur l'enveloppe ne la fermait pas.

2 – Cachet, se dit aussi de l'empreinte formée sur la cire avec le cachet.

3 – [Au figuré] On dit qu'une chose *porte le cachet* de quelqu'un, qu'il y a mis son cachet, lorsqu'elle le fait reconnaître pour en être l'auteur.

Exemples : Son style a un cachet particulier ; cet écrivain a son cachet.

Cacheter : Mettre et appliquer un cachet sur quelque chose.

Exemples : Cacheter des lettres ; cacheter un paquet ; cacheter avec de la cire d'Espagne ; cacheter une bouteille de vin.

Cachot : Prison basse et obscure.

Exemples : Mettre quelqu'un dans un cachot ; tirer quelqu'un des cachots ; on l'a mis au cachot.

Cachotterie : [Familier] Manière mystérieuse d'agir ou de parler, qu'on emploie pour cacher des choses peu importantes.

Cadastre : Registre public que l'on tient dans la plupart des pays et dans lequel la quantité et la valeur des biens-fonds sont marquées en détail.

Remarque : En France, le cadastre servait jadis de règle dans l'imposition des tailles ; il sert maintenant d'assiette aux taxes foncières.

Cadavre (en anglais « *corpse* ») : Corps mort.

Remarque : Cadavre ne se dit que du corps humain.

Cadeau : 1 – [Vieilli] Repas, fête que l'on donne principalement à des femmes.

Exemple : Donner un grand cadeau.

2 – *Cadeau* se dit aussi d'un petit présent.

Exemples : « Il m'a fait cadeau d'une bague, d'une boîte ».

3 – On dit, « *faire un cadeau à quelqu'un* » pour dire *faire ou donner à quelqu'un quelque chose qui lui soit agréable*.

Cadeau d'usage : Bouteille de vin ou d'alcool de marque, ou cartouche de cigarettes [un simple paquet de 20 cigarettes s'il s'agit d'un Hollandais] que le capitaine d'un navire remet gracieusement, dans certains ports, au pilote qui a effectué la manœuvre d'entrée, aux douaniers qui visitent le navire, au personnel du service de santé, à l'agent de l'armateur, au courtier qui consigne le navire, au stevedore ou à l'aconier, au pilote qui a effectué la manœuvre de sortie du navire, etc.

Remarques : a) – Lorsque le capitaine grec d'un navire hors d'âge propose au pilote une cartouche de cigarettes ou une bouteille de **Metaxa** comme *cadeau d'usage*, **avant** le début de la manœuvre, cela laisse présager que les remorqueurs d'assistance devront rattraper les conséquences d'un ou deux défauts de lancement de la machine... et qu'ils doivent fournir de très bonnes remorques.

b) – Pour plus de sûreté, le capitaine va parfois chercher dans la chambre à cartes,

au moment le plus délicat de la manœuvre, l'icône de Saint-Nicolas ou celle qui représente l'Enfant-Jésus dans les bras de la Vierge Marie sa mère, et il la pose sous les vitres de la passerelle pour aider à conjurer le mauvais sort qui semble s'acharner sur ce pauvre navire grec.

c) – Le nombre des cartouches de cigarettes Marlboro réclamées et distribuées au titre de *cadeaux d'usage* à chaque passage du canal de Suez (en plus des bouteilles de whisky ou de cognac !) l'ont fait surnommer (en *seaspeak*) : « *the Marlboro canal* ».

[Voir aussi, à ce propos, l'expression *Savon du pilote*].

Cadenas : Espèce de serrure qu'on applique et qu'on ôte quand on veut.

Cadenasser : Fermer avec un cadenas.

Cadène : **1** – Synonyme de *chaîne de hauban* ou de *latte de hauban*, quand il s'agit des haubans.

Remarques : **a)** – La cadène est solidement chevillée à la coque, à l'extérieur du navire et de manière à rester à peu près verticale ; on fixe le bas du hauban à la partie supérieure de la cadène, les rides du hauban traversant un cap de mouton.

b) – Des entailles pratiquées sur le bord extérieur du porte-hauban reçoivent les cadènes qui sont maintenues à leur place par la lisse du porte-hauban.

[Voir le mot *Chaîne* et l'expression *Porte-haubans*].

2 – Chaîne de fer dont on attachait les forçats.

Remarques : **a)** – Le mot « *cadène* » a même origine que le mot *chaîne*.

b) – Le mot latin *cātēna* signifie *chaîne, contrainte, attache, lien, gradation, continuité, enchaînement, barrière*.

c) – Le mot occitan *cadena* signifie *chaîne*.

Cadenette : Espèce de cordage travaillé à peu près comme les femmes tressent leurs cheveux, en entrelaçant *trois cordons*.

Remarques : **a)** – Cette façon de confectionner les cadenettes produit une augmentation de force considérable par rapport aux aussières car, puisque les cordons se font sans les tortiller, il n'y a pas un des fils qui les composent qui ne contribue en quelque chose de leur force.

b) – On fait des tresses à peu près pareilles en entrelaçant *quatre cordons* (sans y mettre d'âme au centre) que l'on appelle des *garcettes* et qui sont aplaties.

Cadis : Sorte de serge de laine de bas prix.

Cadogan : Nœud qui retrousse les cheveux et les attache fort près de la tête.

Remarque : On prononce quelquefois *catogan*.

Cadole : Nom que les serruriers donnent au loquet d'une porte, ou à une espèce de pêne qui s'ouvre et se ferme en se haussant avec un bouton ou une coquille.

Cadran : **1** – Horloge solaire.

Remarques : **a)** – Le cadran se présente sous la forme d'une superficie sur laquelle les heures sont marquées, et où il y a un style ou une aiguille fixe qui, par son ombre, marque l'heure lorsque le soleil luit.

b) – On trace des cadrans de différents types : vertical, horizontal, équinoxial, polaire, etc.

2 – On appelle aussi cadran la partie extérieure d'une horloge à ressort sur laquelle l'aiguille, par son mouvement, marque l'heure.

3 – [*Par extension*] Partie extérieure d'un instrument de mesure de pression, de température ou de toute autre grandeur physique, sur laquelle sont gravées les valeurs de mesures indiquées par une aiguille mobile.

Remarque : On parle parfois de cadran dans le cas d'une boussole.

[Voir les mots *Boussole, Compas*].

- Cadre : 1** – Assemblage carré ou rectangulaire de quatre grosses pièces de bois.
2 – Bordure de bois, de marbre, de bronze, etc. dans laquelle on enchâsse des tableaux, des estampes, des bas-reliefs, des miroirs, etc.
- Cadre : 1** – [*Jadis, dans la Marine à voiles*] Sorte de caisse en toile ouverte par un seul côté, qui servait de lit pour les officiers et aussi pour les malades.
Remarques : a) – Le fond du cadre est maintenu par un châssis en bois appelé « *la carrée* » du cadre, dont l'intérieur est garni d'une toile transfilée, longue de 1,70 m à 1,80 m et large de 0,65 m.
b) – La caisse a 0,45 m de hauteur ; sur ses petits côtés, appelés têtes du cadre, elle a 0,70 m ; les gaines des têtes renferment deux bâtons qui les maintiennent droites et sur lesquels on attache les araignées.
c) – L'expression « *se retirer dans sa carrée* » signifie *aller dormir*.
d) – L'Équipage dormait dans des hamacs.
2 – Rectangle fait de quatre pièces de bois médiocrement grosses, entrelacées de petites cordes, qui sert à y mettre un matelas sur lequel on se couche.
- Cadre** : Sorte de caisse rigide de dimensions standardisées, qui permet de grouper en un seul fardeau une collection de marchandises pour un *transport combiné* (on dit maintenant *transport multimodal*).
Remarque : Dans cette acception, on utilise plutôt (depuis la fin des années 1960) le mot *conteneur*, formé à partir du mot anglais *container*, de même sens.
- Cadre** : [*Au figuré*] On dit *cadre*, en parlant des écrits, pour dire le plan et l'agencement des parties d'un ouvrage.
- Cadrer** : Avoir de la convenance, du rapport.
Exemple : Le résultat du pointage ne cadre pas avec le manifeste de chargement.
- Caduc : 1** – Vieux, cassé, qui a déjà perdu de ses forces et qui en perd tous les jours.
Remarque : Il se dit de l'homme ou de ce qui appartient à l'homme.
Exemples : Devenir caduc ; âge caduc ; santé caduque.
2 – [*Par extension*] Il se dit d'une maison qui est près de tomber en ruine.
Exemple : Maison vieille et caduque.
3 – On appelle *l'épilepsie*, le mal caduc.
Exemple : Cet homme a le mal caduc.
4 – On dit legs caduc, succession caduque, pour signifier un legs, une succession qui n'a pas lieu, faute d'héritiers ou de fonds, ou faute d'accomplir certaines conditions.
5 – On appelle lot caduc, un lot qui n'est point réclamé.
6 – On appelle voix caduque, celle qui, par quelque raison particulière, n'est point comptée dans un suffrage.
- Caducité de la police d'assurance : 1** – L'assurance maritime ne produit aucun effet lorsque les risques n'ont pas commencé dans les deux mois de l'engagement des parties ou de la date qui a été fixée pour la prise en charge.
2 – L'assureur n'est pas tenu de s'engager sans limite de temps car les conditions peuvent être différentes après deux mois ou plus ; cette disposition n'est pas d'ordre public, et les parties peuvent décider un autre délai d'un commun accord.
3 – Mais ni l'assureur, ni l'assuré, ne peuvent se dégager unilatéralement du contrat avant l'expiration de ce délai de deux mois.
4 – S'il s'agit d'une police d'abonnement ou d'une police flottante, cela n'est valable que pour le premier aliment, c'est-à-dire le commencement d'exécution du contrat.
Remarque : La police d'abonnement est le contrat cadre par lequel l'assuré s'engage, pendant un temps déterminé, à déclarer à l'assureur la totalité des

expéditions qui entrent dans une catégorie spécifiée ; l'assureur s'engage à assurer l'ensemble des expéditions aux conditions convenues sans les connaître dans le détail.

- CAF** (en anglais « *CIF – cost, insurance, freight* ») : **1** – Dans la vente CAF (coût, assurance, fret) le vendeur s'engage à assurer la marchandise et à la faire transporter jusqu'au port de destination.
[Voir le mot *Fret*].
2 – Dans la vente CAF les risques de perte ou de dommage sont transférés à l'acheteur au moment où la marchandise est chargée sur le navire au port de chargement ; le transfert de propriété s'effectue au moment de l'embarquement.
3 – Dans la vente CAF, l'acheteur doit le prix de la marchandise, le coût de l'assurance et celui du transport.

- Café** : **1** – Boisson consommée plusieurs fois par jour à bord des navires, notamment au début de chaque quart, puis pendant le quart, et à l'occasion des manœuvres portuaires.
2 – Par des associations inconscientes, les perceptions de nos sens ont une influence sur notre comportement : une tasse de café brûlant dans les mains du pilote tend à augmenter son attachement au navire qu'il assiste, davantage que s'il s'agissait d'une bière fraîche ... et sans lui monter à la tête.
Remarques : **a)** – Dès que le pilote est à bord d'un navire pour assister le capitaine, la première question qu'on lui pose n'est pas s'il prendra du café, mais quelle quantité de sucre il désire dans son café et s'il y ajoute du lait (en *seaspeak* : « *cream* ») ; les Anglais, les Indiens ou les Chinois proposent *thé ou café*.
b) – Selon le pavillon du navire, et selon le pays d'origine du maître d'hôtel, le café peut avoir des goûts différents.
c) – Un vieil adage bien connu des pilotes dit qu'il ne faut pas demander de café sur un bateau anglais, pas de thé sur un bateau français et pas les toilettes sur un bateau grec !
d) – Les anciens bateaux soviétiques proposaient un thé en provenance des républiques socialistes soviétiques de Géorgie ou d'Ouzbékistan ; ce thé avait la qualité de ne pas devenir amer après avoir infusé très longtemps ; servi très fort dans une théière en argent, le thé se buvait allongé avec l'eau bouillante du *samovar* électrique qui était en fonction à la passerelle.
e) – Juste après le début de la *Perestroïka* [en français *reconstruction, restructuration*] initiée dès 1985 par Mikhaïl Gorbatchev (né en 1931) les bateaux polonais ou soviétiques reçurent des cafetières électriques occidentales pour remplacer leurs bouilloires en faïence ou leurs *samovars* traditionnels : comme ils n'avaient pas de café moulu à mettre dans le filtre, l'eau bouillante tombait toute claire dans le pot en verre ; il fallait ajouter du *Nescafé* capitaliste en poudre, ou un sachet de thé *Lipton yellow* d'origine britannique dans l'eau ainsi chauffée.

Café (Donner du –) : L'expression « *donner du café* » est parfois employée pour dire *donner de l'argent* à la bonne personne, quand on a besoin qu'un dossier administratif soit traité avec célérité et un peu de bienveillance.

Cafetan : Robe de distinction en usage chez les Turcs.

Remarque : Le Grand-Seigneur envoie des cafetans aux personnes qu'il veut honorer, et surtout aux ambassadeurs et à ceux qui paraissent à son audience.

Cafétéria : On appelle ainsi le réfectoire de l'Équipage lorsque le service est fait au moyen de plateaux individuels que chacun emplit à son choix.

Cafetier : Marchand de rafraîchissements qui prépare le café.

Remarque : On l'appelle aussi *limonadier*.

Caffut : Fonte de rebut des ateliers de fonderie.

Cage : **1** – Petite loge portative de bâtons d'osier ou de fil de fer, pour mettre des oiseaux.

2 – [Au figuré et familier] On dit *mettre un homme en cage* pour dire le mettre en prison ; et *être en cage* pour dire être en prison.

3 – On appelle *cage d'escalier* les murs qui enferment un escalier.

Cage : Espèce d'échauguette, qui est faite en cage, à la cime du mât d'un vaisseau.

Remarques : **a)** – On lui donne le nom de *hune* sur l'Océan.

b) – On lui donne le nom de *gabie* sur la Méditerranée.

c) – À Marseille, le mât de hune s'appelle aussi *gabi*.

d) – Le mot *gabie* vient de l'italien « *gabbia* » qui signifie *cage*.

e) – Le mot *gabier* vient de *gabie*.

[Voir le mot *Gabier*].

Cage d'hélice : Ouverture séparant l'étambot avant et l'étambot arrière et dans laquelle prend place l'hélice axiale.

Cagnard (en anglais « *weather cloth* ») : **1** – Abri que l'on forme avec une forte toile peinte, pour préserver les matelots de quart contre la pluie et les embruns quand il fait mauvais temps.

2 – On plaçait un cagnard sur la dunette des navires à voiles où la veille de faisait à partir de la dunette.

3 – On plaçait des cagnards sur les ailerons de passerelle des navires à propulsion mécanique pour abriter l'*homme de bossoir*.

Cagneux : Qui a les genoux et les jambes tournés en dedans.

Exemple : Un homme cagneux.

Remarque : On le dit aussi des jambes ou des pieds.

Exemples : Il a les jambes cagneuses ; il a les pieds cagneux.

Cagot : Qui a une dévotion fausse ou mal entendue.

Cagou : [Populaire et vulgaire] Homme qui vit d'une manière obscure et mesquine, qui ne veut voir ni hanter personne.

Exemples : C'est un cagou ; il vit comme un cagou.

Cagouille : **1** – Volute servant d'ornement au haut du bout de l'éperon d'un vaisseau.

2 – Synonyme d'*escargot* dans les provinces d'Aunis, Saintonge ou Poitou.

Cague : Sorte de bateau hollandais.

Cahier : Assemblage de feuilles de papier ou de parchemin jointes ensemble.

Remarques : **a)** – On appelle cahiers de philosophie et de théologie, les écrits qu'un professeur de philosophie ou de théologie dicte à ses écoliers durant son cours.

b) – *Cahier de frais* signifie le mémoire des frais.

c) – On disait les cahiers des États, les cahiers de l'assemblée du clergé, pour dire le résultat des délibérations des États, ou du clergé et les demandes qu'ils font au roi.

Exemples : Porter, présenter le cahier, les cahiers ; répondre les cahiers.

Cahin-caha : [Familier] Tant bien que mal.

Remarque : Il se dit des choses qu'on fait difficilement, à plusieurs reprises et de mauvaise grâce.

Exemple : Il a fait ce que je lui demandais, mais il ne l'a fait que *cahin-caha*.

Cahot : Espèce de saut que fait une charrette, ou un carrosse, ou un coche, en roulant sur un chemin raboteux et mal uni.

Exemples : Faire des cahots, un grand cahot.

Cahute : Petite loge, hutte, cabane, maisonnette.

Exemples : Il n'a qu'une méchante cahute ; ce n'est pas une maison, ce n'est qu'une cahute.

Caillebotte (en anglais « *furring* ») : Morceau de bois que l'on cloue sur une pièce de la membrure quand il y a un nœud ou un défaut à réparer, ou un vide que l'on veut remplir.

Caillebotte : Préparation de lait caillé pris en caillots, c'est-à-dire dont la masse coagulée est coupée en petits cubes et dont la surface présente un réseau de coupures rectilignes qui forment des angles droits.

Remarques : **a)** – Le caillebotte est composé de lait cru (de vache, de chèvre ou de brebis) et de présure ; on peut y ajouter de l'eau de fleur d'oranger, du miel, du pineau des Charentes, du cognac ou tout autre parfum.

b) – Pour réaliser le caillebotte, on verse le lait très frais (un litre, par exemple) dans un saladier ; on ajoute le parfum et la présure (un nombre de gouttes variable selon le type de présure dont on dispose) ; on place le tout dans un endroit tiède (environ 30 à 35°C) ; au bout d'une heure environ, la coagulation doit être parfaite ; on trace un réseau de carrés à la surface à l'aide d'un couteau pénétrant pour laisser le petit lait imbiber les cubes de gel et on met le saladier filmé au réfrigérateur.

c) – Il faut manger le caillebotte rapidement car, n'étant pas acide, il peut fermenter ou surir sous l'action des germes ambiants.

Caillebotis (en anglais « *gratings* ») : **1** – Panneau formé d'un grillage métallique ou d'un treillis en bois qui sert à recouvrir certaines parties d'un navire, notamment les écoutes lorsque les panneaux étanches sont levés.

Remarque : Le nom du caillebotis est tiré de sa ressemblance avec la préparation de lait caillé appelé *caillebotte*.

[Voir les mots *Caillebotte*, *Grillage*].

2 – Les caillebotis permettent à l'air et à la lumière de pénétrer entre les ponts, tout en servant d'obstacle aux chutes.

3 – Des caillebotis en métal sont utilisés dans la machine des navires à propulsion mécanique pour servir de parquets.

Cailler : **1** – Figurer, coaguler, épaissir.

Exemple : La présure caille le lait.

2 – [*Figuré et familier*] Être engourdi par le froid.

Exemple : Je me caille les pieds.

Caillou : **1** – Pierre très dure, qui varie par la couleur et qui donne des étincelles, lorsqu'on la frappe avec de l'acier.

[Voir le mot *Briquet*].

2 – Les marins appellent couramment cailloux tous les rochers de la mer qui présentent un danger pour la navigation.

Exemples : Il a été jeté sur les cailloux ; un caillou isolé à fleur d'eau.

Caïmacan : [*Jadis dans l'Empire ottoman*] Appellation des lieutenants du *grand vizir*.

Remarque : L'un des caïmacans était gouverneur de Constantinople, et il n'en sortait jamais.

Caïman : Espèce de crocodile.

Caïque : Sorte de chaloupe, petit bâtiment qui servait ordinairement avec les galères dans la Mer Méditerranée.

Exemple : On envoya le caïque pour reconnaître les ennemis.

Caire (Le –) : **1** – *Le Grand Caire*, ou *Le Caire*, est une ville d'Égypte construite par les Arabes sur les bords du Nil, sur les ruines d'une ancienne ville appelée *Babylone*

d'Égypte.

2 – Le Caire est l'actuelle ville capitale de l'Égypte ; sa population dépasse seize millions d'habitants.

Caisse : 1 – Espèce de coffre de bois où l'on met diverses sortes de marchandises.

2 – Le lieu où les financiers, banquiers, marchands, etc. mettent leur argent.

Exemple : Allez à la caisse, vous serez payé.

3 – On dit *tenir la caisse* pour dire avoir le maniement de l'argent d'un financier, d'un banquier, d'un marchand, etc.

4 – Caisse signifie aussi un tambour.

Exemple : Battre la caisse.

Remarque : On dit *battre la caisse* pour signifier le lever des soldats.

Caisse : 1 – On dit la caisse d'un *bas mât* pour la partie de sa base qui se trouve à l'intérieur du navire et pour son pied qui possède un tenon quadrangulaire ; pour les mâts supérieurs, la caisse est la partie carrée de son pied qui se trouve sous les élongis.

Remarque : Le pied d'un mât supérieur s'appelle la *caisse* de ce mât.

2 – On appelle *caisse* une capacité étanche capable de retenir les liquides que l'on y met.

Remarque : Certaines caisses à eau sont appelées *bâches* lorsqu'elles servent de relais pour recueillir de l'eau et dans lesquelles les pompes aspirent.

3 – La *caisse d'une poulie* renferme, dans son épaisseur, le rouet (ou réa) et son essieu.

4 – La *caisse* se dit de l'ensemble des billets de banque et des pièces de monnaie dont on dispose pour les achats courants.

[Voir les différentes expressions commençant par le mot *Caisse*].

Caisse à eau : 1 – Sur les vaisseaux ou frégates à voiles de la Marine de guerre, les caisses à eau régulières, c'est-à-dire qui étaient des parallépipèdes rectangles, avaient comme dimensions :

Côté de la base : 1,275 m ; hauteur : 1,910 m ; capacité : 3000 litres

Côté de la base : 1,275 m ; hauteur : 1,592 m ; capacité : 2500 litres

Côté de la base : 1,275 m ; hauteur : 1,275 m ; capacité : 2000 litres

Côté de la base : 1,018 m ; hauteur : 1,018 m ; capacité : 1000 litres

2 – Pour arrimer les caisses à eau dans la cale, on s'arrangeait pour que leurs surfaces supérieures soient autant que possible au même niveau quand elles étaient en place : pour cela on plaçait un grillage en bois dans la cale, et on posait les caisses à eau dans les encastremets qui leur convenaient.

Remarque : Les caisses des façons étaient en abord.

[Voir l'expression *Caisse à eau des façons*].

Caisses à eau des façons : Les *caisses à eau des façons* étaient des caisses tronquées dont on avait coupé un ou deux angles intérieurs pour pouvoir les arrimer contre les flancs en forme des navires.

[Voir l'expression *Caisse à eau*].

Caisse à sciure : Caisse contenant de la sciure de bois et qui peut être utilisée, sur un navire à vapeur, pour obturer les éventuels trous dans le condenseur afin de supprimer les entrées accidentelles d'eau de mer de circulation dans la partie sous vide du condenseur.

Remarques : **a)** – Les navires à vapeur modernes ne possèdent plus de caisse à sciure.

b) – Le bâtiment d'essais et de mesures *Henri Poincaré* de la Marine nationale française (1968-1991), qui avait été construit sur la coque d'un ancien pétrolier italien lancé en 1960, possédait une caisse à sciure que l'on pouvait utiliser pour réduire temporairement les chutes de vide dans le condenseur.

Caisse de bout-dehors : La caisse d'un bout-dehors est la partie intérieure du bout dehors.

Caisse de décantation : **1** – Sur les gros navires propulsés par des moteurs diesel à huile lourde (en anglais « *heavy fuel oil n°2* ») des caisses de décantation permettent de séparer du combustible, par décantation après réchauffage, l'eau qui a pu s'y trouver mêlée d'une manière ou d'une autre.

2 – L'eau peut provenir des cuves du fournisseur du mazout ; elle peut provenir également de la condensation de la vapeur d'eau qui se trouvait dans l'air saturé en humidité qui est entré dans les soutes ou les doubles-fonds du navire dans les pays chauds, au fur et à mesure des prélèvements du combustible, et qui a condensé lorsque le navire est arrivé dans des eaux plus froides.

3 – Le chauffage des caisses de décantation favorise la séparation de l'eau et du combustible par différence de densité (le combustible lourd a une densité voisine de 0,9) : une soupape ou une robinet à boisseau, à la base de la caisse de décantation, permet d'évacuer l'eau liquide qui s'est accumulée dans le fond de cette caisse.

[Voir l'expression *Caisse journalière*].

Caisse de mât : **1** – La caisse d'un mât inférieur est la partie de ce mât qui se trouve au-dessous du pont ; la caisse d'un mât de hune, de perroquet ou de cacatois, est la partie carrée de leur pied qui passe avec justesse entre les élongis du mât inférieur ; la caisse d'un mât de beaupré est la partie de ce mât qui se trouve à l'intérieur du navire.

2 – La caisse des mâts supérieurs est percée d'un ou deux clans selon la grosseur du mât, le traversant un peu obliquement à sa longueur, pour loger des réas en fonte qui doivent rouler sur essieux en fer.

C'est dans ces clans que passe la guinderesse.

Sous le pied de la caisse il y a une engoujure pour loger le braguet pendant qu'on guinde le mât.

3 – Au bas de la caisse, sous les clans, se trouve un grand trou carré dans lequel entre la clé portant sur les élongis, qui tient le mât en place.

Caisse de poulie : Morceau de bois où la poulie, c'est-à-dire le rouet, est emboîtée.

Remarque : On dit aussi *moufle*.

[Voir le mot *Moufle*].

Caisse des égouttures : **1** – Capacité destinée à recevoir les rejets d'hydrocarbures provenant des différentes installations du compartiment machine.

2 – Sur les navires propulsés au moyen d'une installation à vapeur, ou par un gros moteur diesel à huile lourde, le contenu de la caisse à égouttures est parfois transféré dans les soutes du navire pour y être mélangé, à faible dose, au combustible ; si ce n'est pas le cas, ce contenu est débarqué dans des installations que les ports sont tenus par la Convention Marpol de mettre à la disposition des navires.

Caisse des Invalides de la Marine : **1** – La Caisse des Invalides de la Marine sert les pensions des gens de mer invalides ou qui, ayant atteint l'âge réglementaire, ont réuni un certain nombre de trimestres.

2 – Les marins qui ont atteint l'âge de 50 ans touchent leur pension après qu'ils ont fait la démarche de la liquider, qu'ils continuent à naviguer ou qu'ils restent à terre ; ceux qui font liquider leur pension avant l'âge de 55 ans ne peuvent pas, en principe, faire valider plus de 25 années de service.

3 – Cette Caisse des Invalides de la Marine était si riche au moment de la guerre de 1870 qu'elle a pu payer deux des cinq milliards de francs-or de la rançon à verser à l'Allemagne en vertu du Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871).

Remarques : **a**) – Le Traité de Francfort suivit l'armistice franco-allemand

demandé le 28 janvier 1871 par le *Gouvernement de la Défense nationale*.
Léon Gambetta et quelques députés avaient formé ce gouvernement à Paris le 4 septembre 1870, après que l'*Empereur* Napoléon III, chef des armées françaises, fut capturé à Sedan par le roi de Prusse Guillaume 1er.

b) – La rançon devait être versée en trois ans et son paiement était garanti par l'occupation de 6 départements du nord de la France et du Territoire de Belfort.

c) – La souscription ouverte pour un emprunt international visant à réunir les trois autres milliards avait permis de trouver très vite 44 milliards de francs-or.

d) – Le 16 septembre 1873, le dernier soldat allemand quittait Verdun.

e) – Depuis la guerre de 1870-1871 les comptes annuels de la Caisse des Invalides de la Marine doivent être en équilibre ; la Caisse ne peut faire ni bénéfice ni déficit.

La loi impose à la Caisse des Invalides de la Marine de verser ses excédents au budget de l'État ; en contre-partie, en cas de déficit (comme actuellement au début du XXI^{ème} siècle) ce déficit est compensé par un versement du budget de l'État à la Caisse des Invalides de la Marine, pris sur la dotation au ministère chargé de la Marine marchande.

Caisse des purges : Sur les navires à propulsion par turbines à vapeur, la caisse des purges recueille l'eau condensée provenant des appareils fonctionnant à la vapeur.

Caisse d'expansion : Capacité permettant de recueillir les liquides qui débordent de la capacité dans laquelle ils avaient été versés, après qu'ils ont été chauffés pour pouvoir être pompés et qu'ils se sont dilatés.

Les capacités à combustible (doubles-fonds, soutes, caisses) sont reliées à une caisse d'expansion par leur plafond.

Caisse journalière : **1** – Une caisse journalière à combustible est une capacité pouvant recevoir la quantité de combustible qui sera utilisée pendant quelques jours ; cette caisse est remplie régulièrement à partir des caisses de décantation.

2 – Sur les navires propulsés par de gros moteurs diesel, la caisse journalière destinée à contenir le combustible lourd (en anglais « *heavy fuel oil n°2* ») est maintenue à une température élevée (90°C) proche de la température d'injection dans les cylindres.

[Voir l'expression *Caisse de décantation*].

Caisson : **1** – Banquette ou petit meuble volant et fermant à clé, muni d'attaches pour le tenir en place à la mer, destiné à renfermer diverses provisions de table, du petit matériel ou les effets personnels de l'Équipage.

2 – Compartiment d'un navire pouvant être rendu étanche.

3 – Caisse étanche immergée dans la mer et emplie d'air, dans laquelle peut se tenir un homme pour effectuer des travaux sous-marins (en anglais « *coffer* »).

4 – Grande caisse qui sert ordinairement pour porter des vivres et des munitions à l'armée.

Exemple : Les caissons de l'artillerie ; les caissons des vivres.

Cajute : [Vieilli] Appellation d'un lit sur un navire.

Remarques : **a)** – Les cajutes sont le plus souvent emboîtées à toucher le bordé, à l'intérieur du navire.

b) – On dit aussi *camagne* ou *cabane*.

Cal : Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux.

Remarque : Il vient des cals aux mains à force de travailler et aux pieds à force de marcher.

Calaison (en anglais « *draught of water* », « *immersion* », « *ship's gage* ») : **1** – [Vieilli]

Profondeur à l'intérieur d'un navire, depuis le premier pont jusqu'au fond de cale.

2 – Quantité dont un navire s'enfonce dans l'eau, selon qu'il est plus ou moins chargé ; synonyme d'*enfonce*ment d'un navire dans l'eau qui le porte.

Remarques : **a)** – L'enfoncement d'un navire dans l'eau se mesure en pieds anglais ou en décimètres, sur trois échelles verticales gravées de chaque bord, disposées respectivement à la proue, au milieu et à la poupe du navire.

b) – Lorsqu'il est question de l'enfoncement d'un navire *stoppé sur l'eau*, par exemple un navire à quai dans un bassin, on parle de préférence de *calaison* mais on dit aussi *tirant d'eau*.

c) – Lorsque le navire fait route, qu'il tire de l'eau, on parle toujours de *tirant d'eau*.

d) – Le tirant d'eau moyen d'un navire qui fait route est habituellement supérieur à sa calaison moyenne au repos ; l'assiette du navire peut également varier.

e) – On relève et on note la calaison du navire à la proue, au milieu et à la poupe du navire à chaque appareillage d'un port et à chaque arrivée : on dit alors couramment que l'on « *prend les tirants d'eau* » du départ ou de l'arrivée ; on inscrit les calaisons observées dans un cahier spécial et on les écrit à la timonerie sur un tableau dédié.

[Voir le mot *Assiette* et l'expression *Tirant d'eau*].

3 – [*Vieilli et rare*] Surenfonce

Calamar : Voir le mot *Calmar*.

Calambour : Sorte de bois qui vient des Indes.

Calamite : **1** – L'un des noms que l'on a donnés jadis à la pierre d'aimant.

2 – [*Jadis*] Nom d'une sorte de boussole.

Remarque : On appelait jadis *calamite* une ampoule de verre à moitié emplie d'eau ; une aiguille aimantée fixée sur deux petits brins de paille flottait sur l'eau ; lorsqu'on plaçait un aimant naturel à proximité, l'aiguille se mettait en rotation ; elle se stabilisait ensuite selon une direction voisine de l'axe Nord-Sud du monde.

Calamité : **1** – Malheur public qui répand la ruine, la désolation sur une contrée, une ville.

2 – Une *calamité naturelle* est un sinistre d'une gravité exceptionnelle, provoqué par un phénomène naturel habituel mais d'*intensité anormale* tel que le gel, la sécheresse, une inondation, une submersion.

Exemple : Une *calamité agricole*.

Remarque : Les inondations provoquées par des pluies d'intensité exceptionnelle sont des *calamités naturelles*, pas des catastrophes naturelles.

[Voir les mots *Catastrophe*, *Vimaire*].

Calandre : **1** – Machine qui sert à lisser et lustrer les tissus.

Remarques : **a)** – Les toiles à voile sont calandrées, c'est-à-dire lustrées à la calandre.

b) – Quelquefois, elles le sont trop, en ce sens que la pression des cylindres a dérangé la disposition des trames ; les toiles trop calandrées durent peu.

2 – Ver qui ronge le blé stocké.

Exemple : Le blé que l'on a chargé est tout plein de calandres.

Calanque : Abri sur la côte, derrière quelque hauteur, ou des bâtiments de taille moyenne peuvent être à couvert des vents et des lames.

Exemple : Ils entrèrent dans une calanque d'où ils ne purent ressortir.

Remarques : **a)** – Les calanques de Méditerranée ont la forme de vallons étroits et profonds à bords escarpés, en partie submergés par la mer.

b) – Les calanques méditerranéennes rappellent, par leur forme, les rias bretons

ou les fjords scandinaves.

[Voir les mots *Ria*, *Aber*, *Fjord*].

c) – Les plus belles calanques de Marseille ou de Cassis sont accessibles principalement par la mer.

d) – La multiplicité des calanques sur la côte du massif de Marseillevyre, près de Marseille, a fait appeler ce massif le « *massif des Calanques* » ou simplement « *les Calanques* ».

e) – Le *Parc national des Calanques*, actuellement dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, a été créé le 18 avril 2012.

f) – On écrit aussi *calangue*.

Calatrava : Nom d'un ordre militaire d'Espagne, institué par le roi de Castille et de Tolède Sanche III (1134-1158) dit *Sanche le Désiré* en 1158.

Calcaire : Il désigne les terres ou les pierres que l'action du feu peut changer en chaux et qui se dissolvent dans les acides.

Remarques : **a)** – Tels sont la craie, le marbre, la pierre à chaux, les coquilles, etc.

b) – Le calcaire est facilement soluble dans l'eau.

Calciner : **1** – Transformer du calcaire en chaux vive par un chauffage intense.

Remarque : Le calcaire est une roche sédimentaire composée majoritairement de carbonate de calcium CaCO_3 et de carbonate de magnésium MgCO_3 .

2 – [*Par extension*] Soumettre un corps à une très forte température jusqu'à obtenir sa combustion incomplète.

Exemples : Calciner du bois pour obtenir du *charbon de bois* ; calciner de la viande en la cuisant trop longtemps ou à feu trop vif.

Calcul : **1** – Supputation.

2 – Compte.

Exemples : Calcul de marée ; calcul nautique ; calcul exact ; par mon calcul, j'ai trouvé que... ; erreur de calcul ; sauf erreur de calcul ; se tromper dans un calcul.

Calcul d'assiette : Détermination par le calcul du poids et de la position du centre de masse de chaque compartiment d'un navire, du déplacement total du navire et de la position de son centre de masse ; le calcul d'assiette permet de connaître, à tout instant, la *stabilité* initiale, l'*enfoncement* moyen, l'*assiette* et la *gîte* du navire à partir de documents propres à ce navire.

Remarque : Les chantiers de construction navale fournissent à chaque navire, au moment de sa livraison, tous les documents et toutes les informations nécessaires aux calculs d'assiette relatifs à ce navire.

Calcul différentiel : **1** – Le calcul différentiel permet de transposer sous la forme d'équations les lois qui régissent les variations de grandeurs quelconques.

2 – Le calcul différentiel est utilisé pour l'étude du mouvement des corps matériels en fonction du temps ; c'est en vue de traiter ces problèmes que Newton mit au point sa méthode des fluxions.

3 – Le calcul différentiel et intégral permet d'analyser les fonctions mathématiques et d'étudier l'infiniment petit par une méthode algébrique.

4 – Les courbes transcendantes peuvent être exprimées grâce à des équations incluant des dérivées ou des intégrales.

5 – La méthode générale utilisée pour déterminer la quadrature des courbes telles que les ellipses décrites par les planètes autour du Soleil, utilise le calcul différentiel inventé, ou en tout cas révélé simultanément par Leibnitz et par Newton, qui permet de calculer les tangentes.

Remarques : **a)** – L'Allemand Gottfried Wilhelm Leibnitz publia en 1684 la méthode de calcul différentiel qu'il venait d'inventer (méthode pour trouver les

maxima et les minima des fonctions mathématiques, ainsi que les tangentes) ; l'Anglais Isaac Newton rendit publique sa méthode des fluxions, à peu près équivalente au calcul différentiel de Leibnitz, dans son célèbre ouvrage de mécanique écrit en latin et publié en 1687 : *Philōsōphiæ nātūrālis principiā mātēmātica* (en français : « *Principes mathématique des sciences naturelles* »).

b) – La méthode des fluxions est celle où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continu ; ainsi la ligne est la fluxion du point, la surface est la fluxion de la ligne, etc.

Dans le mouvement, les fluxions sont les accroissements de la distance parcourue pendant des espaces de temps égaux et aussi petits que l'on voudra.

[Voir le mot *Newton*].

6 – Leonard Euler établit plus tard les méthodes modernes de calcul différentiel et de calcul intégral qui sont encore utilisées.

Cale (en anglais « **hold** ») : **1** – Fond ou partie la plus basse de l'intérieur d'un navire.

Exemples : On a mis ces soldats, ces esclaves, ces marchandises à fond de cale.

2 – Volume intérieur au fond du navire, depuis la carlingue jusqu'au pont le plus bas ; les plus grandes cales sont destinées à recevoir la cargaison de marchandises.

Remarques : **a)** – Isidore de Séville disait déjà au VI^{ème} siècle : « *Apud nautas calare ponere dicitur* » ce qui signifie, en français : « les marins disent *caler* au lieu de *poser* » [cité par *Félix Gaffiot*].

b) – Lorsque le volume à l'intérieur du navire, destiné à recevoir des marchandises, est divisé horizontalement en plusieurs sections par un ou plusieurs ponts intermédiaires, le volume compris entre la carlingue et le pont intermédiaire le plus bas constitue la cale proprement dite et le volume compris entre le pont le plus bas et le pont principal constitue, selon les cas, un entrepont ou plusieurs entreponts.

3 – Lorsque l'intérieur du navire destiné à recevoir des marchandises est divisé en plusieurs sections ou compartiments par des cloisons verticales, on numérote les cales ou les entreponts en partant de l'avant vers l'arrière ; on a ainsi, *par exemple*, la « *cale une* » tout à l'avant du navire, la « *cale deux* » ; éventuellement la « *cale quatre bâbord* », la « *cale quatre milieu* » et la « *cale quatre tribord* » ; « *l'entrepont six* » ; « *l'entrepont inférieur n°2* » ; « *l'entrepont supérieur n°1* » ; etc.

Cale : Abri entre deux pointes de terre ou de rochers.

Exemple : Le caboteur battu de la tempête se sauva dans une cale ; les corsaires se cachent dans des cales pour surprendre les navires qui passent.

Cale : **1** – Terrain en pente placé au bord de l'eau, dont l'inclinaison est habituellement de un centimètre sur douze, et dont la surface a été préparée de manière à ne pouvoir s'affaisser sous les poids qu'il doit avoir à supporter.

2 – Large chantier en plan incliné vers la mer ou la rivière qui le borde, sur lequel on construit les navires, et d'où on les met ensuite à l'eau.

Remarque : On utilise des *cales* pour la *mise à l'eau* des embarcations ou des petits navires ; on utilise des *cales de construction* pour les gros navires.

3 – On appelle *cale sèche*, *cale de radoub* ou *forme de radoub* un bassin qui peut être fermé par une porte et dans lequel on peut enlever l'eau au moyen de pompes ; les navires qui sont entrés lorsque la porte était ouverte reposent sur des tins au fond de la cale lorsque toute l'eau a été retirée ; certains navires doivent être retenus en position verticale à l'aide d'acores qui sont appuyées sur leur coque et sur les murs de la cale sèche.

[Voir le mot *Caler*].

4 – Une *cale de halage* est un engin de radoub composé d'un plan incliné muni de

rails sur lesquels roule un berceau, ou ber, qui supporte le navire à réparer ou à entretenir.

Remarque : La *cale de halage* laissée par les Allemands après la Seconde Guerre Mondiale dans le sud du bassin à flot n°2 de La Rochelle (encore appelé *bassin extérieur*, ou *bassin des chalutiers*, maintenant *bassin des grands yachts*) est classé monument historique et est conservé par le Musée Maritime de La Rochelle.

5 – *Cale* peut aussi être synonyme d'*embarcadère* : c'est une rampe en maçonnerie ou en bois, pratiquée le long d'un quai, et qui descend vers la mer afin de fournir aux bateaux et aux embarcations un moyen facile d'accoster à toutes les époques de la marée pour embarquer ou débarquer des personnes ou des objets.

Cale : Châtiment de mer qui consistait à suspendre un homme à la vergue du grand mât au moyen d'un cordage, et à le plonger plusieurs fois dans la mer.

Exemples : Donner la cale. ; il a été condamné à la cale.

Remarque : On appelait *cale sèche* un châtiment comparable dans lequel la chute du condamné était stoppée avant d'arriver dans la mer.

[Voir le mot *Estrapade*].

Cale : 1 – Morceau de bois ou d'une autre matière, placé sous ou contre un objet quelconque pour le mettre de niveau, lui donner de l'assiette, ou pour l'immobiliser.

2 – Plaque en fer, en tôle, en cuivre ou en clinquant de peu d'épaisseur (en anglais « *liner* ») placée entre deux pièces pour y remplacer de la matière qui manque, afin de ramener les lignes à leur position voulue.

Calebas ou Cale-bas :

Remarque : Le *calebas* du foc est capelé au bout de l'arc boutant au moyen d'un œil épissé ; il passe à travers une moque à rouet placée sur la guibre et se raidit dans la poulaine à l'aide d'un palan.

Calebasse : Nom du fruit de plusieurs espèces de cucurbitacées.

Remarque : Les calebasses séchées peuvent être employées pour contenir et parfois transporter des liquides.

Calèche : 1 – Espèce de carrosse coupé.

2 – On appelle aussi calèche, une sorte de carrosse léger, entouré de mantelets, et dont on se sert pour se promener dans des jardins.

Exemple : Se promener en calèche.

[Voir le mot *Carosse*].

Caleçon : Vêtement qu'on mettait sous le haut-de-chausse, qui couvrait depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

Caléfaction : 1 – Chaleur causée par l'action du feu.

Exemple : Cette préparation se fait par une légère caléfaction.

2 – Phénomène par lequel un liquide, projeté sur une surface très chaude, se divise en globules qui, soutenus au-dessus de cette surface très chaude par la mince pellicule de vapeur produite, ne se volatilisent pas immédiatement.

Caleil : Lampe à huile.

Remarque : Le mot *caleil* est d'origine provençale.

Calembour : [*Familier*] Mauvais jeu de mots, fondé sur une équivoque de mots.

Calembredaine : 1 – Propos futile et sans portée.

Exemples : Il m'a dit des calembredaines ; vous éludez mes questions par des calembredaines.

2 – Bourde, vains propos, faux-fuyants.

Exemple : Il m'a dit des calembredaines.

Calencar : Sorte de toile peinte des Indes.

Calendes (en latin « cālendā ») : Premier jour de chaque mois chez les Romains.

Exemples : Calendes de janvier ; calendes de mars.

Remarque : On dit « renvoyer aux calendes grecques » pour dire remettre une chose à un temps qui ne viendra jamais parce que les Grecs n'utilisaient point le mot de calendes.

Calendrier : 1 – Registre livre de compte.

2 – Le livre ou la table qui contient l'ordre et la suite de tous les jours de l'année.

Calendrier (en anglais « *calendar* ») : 1 – Un *calendrier* est un système de mesure du temps permettant de compter les durées en utilisant différentes unités : par exemple, les jours, semaines, mois, années, lustres (les Celtes appelaient *lustre* un groupe de cinq années consécutives) etc.

Remarques : **a)** – La vocation de tout calendrier est de repérer les événements dans le temps qui passe, et de mesurer le temps écoulé entre les événements.

b) – Tout système de mesure doit avoir une unité : c'est l'observation des mouvements cycliques des astres qui, depuis la nuit des temps, a permis de définir les différentes unités de compte des calendriers.

c) – Trois cycles peuvent servir de référence :

i) la rotation de la Terre sur elle-même,

ii) la révolution de la Lune autour de la Terre,

iii) la révolution de la Terre autour du Soleil.

d) – Par commodité, on utilise un mode de classement des calendriers selon le principal cycle astronomique sur lequel chacun repose ; on connaît ainsi des calendriers qualifiés de solaires, de lunaires, ou de luni-solaires.

e) – La *rotation* d'un corps céleste se fait autour de son axe ; la *révolution* d'un corps céleste se fait autour d'une autre corps céleste.

f) – Le nom latin pluriel cālendā (en français « *calendes* ») signifie « premier jour du mois » chez les Romains.

g) – L'expression « *aux calendes grecques* » signifie « jamais » car les Grecs de l'époque classique n'utilisaient pas et ne connaissaient pas le mot *calendes*.

2 – La plupart des calendriers définissent la suite des jours et des mois sur de longues périodes en tenant compte des changements d'aspect de la Lune, ou du retour des saisons, ou encore des deux à la fois.

Remarques : **a)** – Les phases de la Lune et les saisons reviennent à des intervalles précis, quelle que soit la manière de décompter le temps.

b) – Les règles qui servent de base à la plupart des calendriers sont des adaptations approximatives des observations astronomiques : par exemple, notre calendrier civil actuel ne relie pas strictement les mois du calendrier (de 28 à 31 jours) et les retours des mêmes phases de la Lune (environ 28 jours).

c) – Les prêtres, dans beaucoup de sociétés anciennes et avec une approximation variable, ou les astronomes actuels avec une grande précision, connaissaient ou connaissent les cycles des principaux astres : *Soleil*, *Lune*, étoile α de la constellation du *Chien* (encore appelée *Canicule* ou *Sirius*), etc.

3 – Certains calendriers ne suivent aucun phénomène astronomique : le calendrier religieux maya regroupait 260 jours en 13 périodes de 20 jours, auxquels on ajoutait 5 jours (ces 5 jours étaient réputés tout aussi maléfiques que peut l'être, pour certains d'entre nous, le 29 février des années bissextiles).

4 – La manière de décompter le temps est choisie de façon arbitraire et souvent pour des raisons idéologiques, que ce soit en ce qui concerne le commencement d'une ère, ou que ce soit pour fixer chaque début de cycle à l'intérieur de cette ère.

Remarque : Un même événement peut être repéré différemment selon les lieux, c'est ainsi que le roi Charles VIII est mort quelques jours avant Pâques, au château d'Amboise :

- le 7 avril **1497** selon le décompte fait Paris, ou bien
- le 7 avril **1498** selon le décompte fait à Bordeaux.

Explication : À Paris, l'année commençait le jour de la célébration de la Résurrection du Christ (dimanche de Pâques) alors qu'en Aquitaine, elle commençait le jour de la célébration de l'Annonciation faite à Marie (25 mars).

5 – L'origine du décompte des années d'un calendrier donné rappelle souvent un élément lié au mythe fondateur de la civilisation correspondante ; cet élément ne correspond pas nécessairement au moment exact d'un événement historique.

Remarques : **a)** – Pour les historiens, il n'y a pas d'année zéro dans le calendrier chrétien (calendrier grégorien) en usage en France ; pour eux, le calendrier grégorien passent directement de l'an 1 avant J-C à l'an 1 après J.-C.

b) – Les astronomes, au contraire, comptent une *année zéro* entre l'année -1 et l'année +1 de l'ère chrétienne.

c) – Les astronomes utilisent le calendrier julien dans lequel la journée commence à midi (en dehors des périodes d'observation des étoiles) c'est-à-dire qu'ils ne changent pas de date pendant leur nuit d'observation ; de plus, la journée commence au moment du passage du Soleil au méridien du lieu d'observation, ce qui permet de recalibrer les montres en faisant la correction de l'équation du temps.

Calendrier égyptien : **1** – Les anciens Égyptiens avaient adopté un calendrier solaire de 3 saisons formées chacune de 4 mois de 30 jours, auxquelles ils ajoutaient 5 jours épagomènes : l'année des Égyptiens durait donc 365 jours.

2 – Les saisons étaient :

– *Akhet* qui signifie « *inondation* » au moment de la crue du Nil.

– *Peret* qui signifie « *émergence des terres* » au moment de la décrue du Nil ; c'est la saison fraîche.

– *Chemou* qui signifie « *chaleur* » ; c'est la saison chaude, l'époque des récoltes et de la levée de l'impôt.

3 – Les jours épagomènes étaient dédiés à *Osiris*, *Horus*, *Seth*, *Isis* et *Nephtys*.

4 – Le calendrier égyptien se décalait d'un jour tous les quatre ans par rapport aux saisons réelles car l'année solaire est un peu supérieure à 365 jours.

5 – An bout de 1460 années, ou période sothiaque, le lever héliaque de l'étoile Sothis (encore appelée le *Chien*, ou *Sirius*) marque à nouveau le début de l'année en même temps que reviennent les crues du Nil.

6 – Les années sont numérotées à partir de la première année du règne de chaque pharaon.

Calendrier grégorien (en anglais « *gregorian calendar* ») : **1** – Calendrier introduit par le pape Grégoire XIII en 1582, en remplacement du calendrier julien, afin de mettre un terme au léger décalage continu de la date de Pâques par rapport à l'équinoxe de printemps (44 minutes et 56 secondes tous les 4 ans ou 1 journée complète tous les 129 ans).

Remarque : Le concile de Nicée (325 après J.-C.) avait fixé la date de Pâques par rapport à l'équinoxe de printemps.

[Voir les expressions *Calendrier romain* et *Calendrier julien*].

2 – Le calendrier grégorien ne diffère du calendrier julien que par la répartition des années bissextiles et par un saut de dix jours entre le jeudi 4 octobre 1582 du calendrier julien et le vendredi 15 octobre 1582 du calendrier grégorien.

Remarque : Le vendredi 15 octobre 1582 (grégorien) a succédé au jeudi 4 octobre 1582 (julien).

3 – L'origine de l'année dans le calendrier grégorien est fixée au 1er janvier.

Remarque : Les dix jours supprimés en 1582 ont permis de retrouver l'équinoxe à la même date calendaire qu'à l'époque du concile de Nicée.

4 – Les années bissextiles sont les mêmes que dans le calendrier julien, sauf pour les années dont le millésime est multiple de 100 sans l'être de 400 : ainsi 1700, 1800 et 1900 sont communes alors que, comme dans le calendrier julien, 2000 est bissextile.

Remarques : **a)** – La durée moyenne de l'année grégorienne (365,2425 jours) est une bonne approximation de l'année tropique.

b) – La plupart des pays catholiques ont adopté le calendrier grégorien en 1582 ou peu après 1582 ; les pays protestants l'ont adopté environ deux siècles plus tard. Le duché de Lorraine, qui faisait jusqu'alors commencer l'année le 25 mars (jour de célébration de l'Annonciation) fit commencer l'année au 1er janvier à partir de 1580 pour se mettre en accord avec le calendrier julien alors en usage dans toute la chrétienté ; il adopta le calendrier grégorien en 1582, où le 10 décembre fut suivi par le 21 décembre.

c) – George Washington est né le 11 février 1731 selon le calendrier julien qui a été en vigueur sur la côte Est des États-Unis jusqu'en 1752 ; mais l'anniversaire de sa naissance est maintenant célébré le 22 février.

d) – La mémoire de la *Révolution russe d'Octobre* (le 25 octobre 1917 du calendrier julien utilisé à cette époque en Russie) était célébrée en Union Soviétique le 7 novembre dans le calendrier grégorien.

e) – Le calendrier grégorien est actuellement en usage dans la plupart des pays.

f) – Les astronomes utilisent une année zéro entre les années -1 et +1, à la différence des historiens qui passent de l'an 1 avant J-C à l'an 1 après J-C.

[Voir le mot *Pâques*].

Calendrier juif : **1** – Le calendrier juif est un calendrier luni-solaire complexe utilisant un cycle d'environ 19 ans.

2 – Les mois ont 29 ou 30 jours (calendrier de type lunaire).

3 – Le nombre des mois varie entre 12 et 13 pour que les saisons se retrouvent aux mêmes époques de l'année (adaptation au cycle solaire et au rythme des saisons).

4 – Le premier jour de l'année ne peut tomber ni un mercredi, ni un vendredi ni un dimanche : le nombre des jours de l'année est variable entre 353, 354, 355 jours, ou 383, 384, 385 jours.

5 – La date de la création du monde décrite par la Bible a été choisie par les Juifs comme le début du décompte des années ; en remontant de génération en génération, on arrive à placer la création du monde en l'an 3760 avant notre ère commune (ère chrétienne).

Calendrier julien (en anglais « *julian calendar* ») : **1** – Calendrier introduit par Jules César en remplacement du calendrier romain, en l'an -45 des astronomes (46 avant J.-C. des historiens).

[Voir le mot *Julien* et les expressions *Calendrier romain*, *Scaliger* (*Numérotage de -*), *Calendrier julien proleptique* et *Calendrier julien astronomique*].

2 – Le calendrier julien comprend trois années communes de 365 jours, suivies d'une année bissextile de 366 jours, dans laquelle le mois de février est de 29 jours.

3 – L'année de 366 jours redouble le sixième jour avant les calendes de mars ; c'est au mois de février.

4 – Le redoublement du sixième jour, c'est-à-dire « deux fois le sixième » (en latin *bis sextilis*) avant les calendes de mars justifie l'appellation *bissextile* pour les

années de 366 jours concernées par ce redoublement (24 et 25 février).

Remarques : a) – Les romains appelaient « *les calendes* » (en latin *cālendæ*) le premier jour de chaque mois.

b) – L'année romaine (avant l'an – 45) durait 365 jours et elle se divisait en 12 mois.

L'année tropique, qui est basée sur le retour des saisons, dure 365 jours, 5 heures, 48 minutes et 46 secondes.

La différence est d'environ 6 heures tous les 4 ans.

c) – La durée moyenne de l'année julienne (365.25 jours) est une approximation médiocre de l'année tropique et l'année julienne diffère de l'année tropique de 44 minutes et 56 secondes ; cette différence a conduit au remplacement du calendrier julien par le calendrier grégorien.

d) – Le calendrier julien est utilisé par les historiens et les astronomes pour des dates antérieures à sa création ; il s'agit alors d'un calendrier fictif ayant les mêmes règles de construction.

e) – Les *historiens* notent « *an un avant J.-C.* » l'année qui précède l'an 1 de l'ère chrétienne et cette année est bissextile.

f) – L'ère chrétienne commence par convention le 1er janvier de l'an 1.

g) – Le moine scythe Denis le Petit (470-544) qui, en 532, fixa cette date s'est peut-être trompé dans son décompte : on admet que Jésus-Christ est né au moins 4 ans, peut-être 8 ans avant le début de l'ère chrétienne.

4 – Les *astronomes* notent « *année zéro* » l'année qui précède l'an 1 de l'ère chrétienne (c'est l'an 1 avant J.-C. des historiens et cette année est bissextile) ; les astronomes appellent « *-1* » l'an 2 avant J.-C. des historiens (cette année est commune, c'est-à-dire non bissextile).

Remarques : a) – Pour les historiens, le calendrier sert à repérer les époques des différents événements ; pour les astronomes, il sert à mesurer des durées en soustrayant les unes des autres les époques de différents événements.

b) – L'introduction d'une « *année zéro* » conserve la validité de la règle des années multiples de 4.

c) – L'avantage algébrique que l'on trouve à l'année zéro se limite aux nombres entiers d'années ; les mois et les quantités de mois se succèdent toujours dans le sens de l'écoulement du temps.

d) – Le calendrier julien ne précise pas l'instant initial de chaque jour ; jusqu'au début du xx^{ème} siècle, chaque observatoire faisait commencer le jour à midi local, c'est-à-dire au moment du passage du Soleil à son méridien supérieur.

e) – Au début du xx^{ème} siècle, les astronomes décidèrent que la référence du commencement des jours serait, en ce qui les concerne, la même dans le monde entier, et que le jour commencerait 12 heures avant le midi moyen de l'observatoire de Greenwich.

[L'observatoire de Greenwich est situé en aval de Londres, sur la rive droite de l'estuaire de la rivière Tamise.]

f) – Le 22 octobre 1884, la Conférence internationale de Washington (USA) avait choisi le méridien de Greenwich comme méridien de référence, ou méridien zéro, et elle avait partagé le globe terrestre en 24 fuseaux ; il s'agissait d'adopter une référence unique pour les horaires de chemin de fer.

g) – Les Britanniques avaient réussi à convaincre la majorité des 22 autres délégations de la Conférence de Washington d'adopter le méridien anglais de Greenwich et pas le méridien de Paris, en se disant notamment prêts à adopter le système métrique en contrepartie.

h) – L'échelle de temps de référence s'appela Temps Universel (TU).

i) – Une loi déposée le 8 mars 1897 et adoptée seulement le *jeudi 9 mars 1911*

modifia l'*heure légale* française pour la mettre en concordance avec le système universel des fuseaux horaires : à partir du 15 mars 1911, l'heure légale en France et en Algérie était l'heure, *temps moyen de Paris*, retardée de neuf minutes vingt-et-une secondes.

j) – La loi du 9 mars 1911 ne pas mentionnait pas le nom de Greenwich ; certains en France firent référence au méridien d'Argentan dans le département de l'Orne, ou au méridien de La Flèche dans le département de la Sarthe, qui étaient également en retard de neuf minutes vingt-et-une secondes sur le méridien de Paris.

k) – La loi française du 9 mars 1911 disposait que le temps légal serait compté d'une façon continue de 0 h à 24 h à partir de minuit, et non plus à partir de midi.

l) – À partir de 1912, l'annuaire du Bureau des Longitude fournit les heures des levers, couchers et passage au méridien du Soleil, de la Lune et des planète dans le nouveau temps légal, de même que les éclipses de Soleil et de Lune, les occultations ou les éclipses des satellites de Jupiter, les marées et le passage au méridien de l'étoile polaire.

m) – Les astronomes utilisent maintenant un *temps universel coordonné* (TUC en français, ou UTC en anglais) qui est très voisin du temps universel (TU en français, ou UT en anglais).

n) – Les astronomes utilisent les dates juliennes (en abrégé DJ) qui sont le décompte continu des jours et des fractions de jour depuis midi en temps universel du 1 janvier 4712 avant J.-C. des astronomes, ou du 1 janvier 4713 avant J.-C. des historiens.

L'échelle de durée qui est à la base du calcul des dates juliennes est le Temps Universel ; on admet que les semaines de 7 jours ont formé une séquence ininterrompue depuis les temps anciens : le jour de la semaine est obtenu à partir du reste de la division de la date julienne par 7.

[Voir les expressions *Jours juliens* et *Scaliger (Numérotage de –)*].

o) – Les dates juliennes (DJ) sont différentes des dates du calendrier julien ou des dates du calendrier grégorien ; les jours juliens sont utilisés en particulier pour dater les événements astronomiques ; ils servent à établir commodément les correspondances entre les différents calendriers.

p) – Les jours juliens sont également mis en œuvre, souvent sous une forme modifiée, dans les systèmes de dates internes des logiciels informatiques.

q) – Les jours juliens ont été inventés par Joseph Juste Scaliger.

[Voir les expressions *Scaliger (Numérotage de –)* et *Jours juliens*].

Calendrier julien astronomique : On appelle *calendrier julien astronomique* un calendrier fictif obtenu en recalculant le calendrier julien pour les dates antérieures à 45 av. J.-C., et *en incluant une année zéro* entre l'année 1 av. J.-C. et l'année 1 ap. J.-C. *Remarques* : **a)** – Le calendrier julien avait été introduit dans le monde romain en 45 av. J.-C. par le dictateur *Jules César* (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.).

b) – Le *calendrier julien astronomique* dans lequel les années avant l'ère chrétienne sont comptées de façon purement astronomique, l'année précédant l'année +1 étant l'année zéro, est utilisé par les astronomes.

c) – Le système de numérotation romain n'incluait pas de zéro.

d) – Le *calendrier julien proleptique*, qui n'inclut pas d'année zéro entre l'année 1 av. J.-C. et l'année 1 ap. J.-C., est utilisé par les historiens.

[Voir les expressions *Calendrier julien* et *Calendrier julien proleptique*].

Calendrier julien proleptique : On appelle *calendrier julien proleptique* un calendrier fictif obtenu en recalculant le calendrier julien pour les dates antérieures à 45 av. J.-C., mais *sans inclure d'année zéro* entre l'année 1 av. J.-C. et l'année 1 ap. J.-C.

Remarques : a) – Le calendrier julien avait été introduit dans le monde romain en 45 av. J.-C. par le dictateur *Jules César* (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.).

b) – Le *calendrier julien proleptique* est utilisé par les historiens.

c) – Le système de numérotation romain n'incluait pas de zéro.

d) – Le *calendrier julien astronomique*, qui inclut une année zéro entre l'année 1 av. J.-C. et l'année 1 ap. J.-C., est utilisé par les astronomes.

[Voir les expressions *Calendrier julien* et *Calendrier julien astronomique*].

Calendrier mahométan : 1 – Le calendrier mahométan, ou hégirien, est purement lunaire ; l'année comprend 12 mois, alternativement de 29 ou 30 jours, soit en moyenne 354 jours (une lunaison réelle dure 29,53 jours).

2 – Chaque jour du calendrier commence au coucher du Soleil.

3 – Le calendrier mahométan se décale de 11 jours chaque année par rapport au calendrier grégorien et aux saisons.

4 – L'origine du calendrier mahométan est située au premier jour de l'Hégire, le 1er mouharram de l'an 1 (15 juillet 622 de notre ère).

Remarque : Le calendrier hégirien a été adopté 10 ans après l'Hégire.

5 – Les mois du calendrier mahométan sont appelés : Muharram, Safar, Rabi 1 (Rabi' al-awwal), Rabi 2 (Rabi' al-thani), Jumada 1 (Jumada al-awwal), Jumada 2 (Jumada al-thani), Radjab, Sha'ban, Ramadan, Chawwal, Dhu al-Qi'dah et Dhu al-Hijjah.

6 – Chaque mois commence au premier croissant visible de la Lune après la nouvelle lune et il dure jusqu'à la réapparition suivante de ce croissant ; cette période ne peut être supérieure à 30 jours ni être inférieure à 29 jours.

7 – Le douzième mois (Dhu al-Hijja) compte un nombre variable de jours (29 ou 30 jours).

Remarques : a) – Sont dites *communes* les années où ce mois compte 29 jours, et où l'année compte 354 jours.

b) – Sont dites *abondantes* les années où ce mois compte 30 jours, et où l'année compte 355 jours.

8 – Les années communes ou abondantes s'intercalent selon un cycle de 30 années comptant 19 années communes et 11 années abondantes.

9 – L'année moyenne au cours de ce cycle de 30 ans est donc de :

$$(19 \times 354 + 11 \times 355) / 30 = 354,36667 \text{ jours}$$

10 – L'année moyenne ne diffère que de 0,0004 jour de l'année lunaire vraie ; le calendrier mahométan reste donc très bien synchronisé avec la Lune.

Calendrier maya : Comme le calendrier juif, le calendrier maya a pour origine la création du Monde (c'est-à-dire, pour les Mayas, le 11 août 3114 avant notre ère).

Calendrier républicain : Voir l'expression *Calendrier révolutionnaire*.

Calendrier révolutionnaire : 1 – Appellation courante du *calendrier républicain* qui fut en usage en France de 1793 à 1805.

Remarques : a) – C'est par le décret de la Convention du 14 vendémiaire an II (5 octobre 1793) qu'est entré en vigueur le calendrier républicain en France.

b) – Son *origine* correspond à la fondation de la République, qui eut lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire (calendrier grégorien), le jour où le Soleil est arrivé à l'Équinoxe vrai d'automne en entrant dans le signe de la balance à 9 heures 18 minutes 30 secondes du matin pour l'observatoire de Paris ; ce jour est devenu le 1er Vendémiaire de l'An I.

2 – La première année de la République française a commencé à minuit le 22 septembre 1792 et à finir à minuit dans la nuit qui séparait le 21 septembre du 22 septembre 1793.

Remarque : La Convention Nationale décréta « *Tous les actes publics sont*

désormais datés à partir de l'an 1 de la République ».

3 – Le décret fut refondu le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) pour donner au calendrier sa forme définitive.

Remarques : a) – Pour les années suivantes, le premier jour de l'année était celui de l'Équinoxe vrai d'automne à l'Observatoire de Paris (ce qui tombait entre le 22 et le 24 septembre selon le calendrier grégorien).

b) – La première année est l'an I, il n'y a donc pas d'année zéro ; il n'y a d'ailleurs pas eu non plus d'an I puisque le décret créant le nouveau calendrier date de 1793 qui était an deuxième de la République française !

4 – L'année est divisée en 12 mois égaux de 30 jours chacun.

Remarque : Les douze mois du calendrier républicain (calendrier révolutionnaire) furent appelés :

<i>Noms des mois révolutionnaires</i>	<i>Début et fin des mois du calendrier révolutionnaire</i>
<i>vendémiaire</i>	22 septembre - 21 octobre
<i>brumaire</i>	22 octobre - 20 novembre
<i>frimaire</i>	21 novembre - 20 décembre
<i>nivôse</i>	21 décembre - 19 janvier
<i>pluviôse</i>	20 janvier - 18 février
<i>ventôse</i>	19 février - 20 mars
<i>germinal</i>	21 mars - 19 avril
<i>floréal</i>	20 avril - 19 mai
<i>prairial</i>	20 mai - 18 juin
<i>messidor</i>	19 juin - 18 juillet
<i>thermidor</i>	19 juillet - 17 août
<i>fructidor</i>	18 août - 16 septembre

5 – Chaque mois du calendrier révolutionnaire est divisé en trois parties égales de dix jours chacune, qui sont appelées *décades* ; les noms de ces dix jours sont : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi* et *décadi*.

6 – Pour atteindre le nombre de 365 $\frac{1}{4}$ jours (durée de l'année solaire) on ajouta cinq jours au calendrier, plus un sixième les années bissextiles ; ces jours n'appartenant à aucun mois étaient placés après le dernier mois de l'année, fructidor, afin de faire correspondre le jour de l'an avec l'équinoxe d'automne ; ces 5 ou 6 jours étaient chômés et on les appelait les *sans-culottides*.

7 – La journée, de minuit à minuit, est divisée en 10 parties ; chaque partie en 10 autres, ainsi de suite jusqu'à la plus petite partie commensurable de la durée.

Remarque : Le calendrier républicain a été utilisé en France jusqu'au 10 nivôse an XIV (31 décembre 1805), après que fut décidé de réintroduire le *calendrier grégorien* à partir du 1er janvier 1806 par le décret impérial du 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805).

8 – Le calendrier républicain a été utilisé officiellement pendant 13 ans.

Remarques : a) – Pendant la Commune de Paris, après la chute du Second

Empire, on rétablit le calendrier républicain à Paris ; il fut abandonné à la fin du mois de mai 1871, après l'écrasement de la Commune.

b) – Le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire, est un calendrier solaire.

9 – La durée de l'année tropique, ou année solaire, est en moyenne de 365,24218967 jours solaires moyens (soit 365 jours 05 heures 48 minutes et 45,97 secondes).

Remarques : a) – Une année du calendrier républicain durait 365 ou 366 jours.

b) – Puisque $12 * 3 * 10 = 360$, les révolutionnaires rajoutaient cinq jours supplémentaires, et parfois six, à la fin de l'année.

[Voir l'expression *Commencement de l'année*].

Calendrier romain : 1 – Le calendrier romain était luni-solaire ; l'année durait 355 jours répartis en 12 mois de 29 ou 31 jours.

[Voir le mot *Ides*].

2 – Les mois du calendrier romain étaient :

Martius	31 jours	Mars, dieu romain de la guerre
Aprilis	29 jours	Aphrodite, déesse grecque de la beauté
Maius	31 jours	Maïa, déesse romaine de la croissance
Junius	29 jours	Junon, déesse romaine, épouse de Jupiter
Quintikis	31 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (5)
Sextilis	29 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (6)
September	29 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (7)
October	31 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (8)
November	29 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (9)
December	29 jours	Nommé d'après le numéro d'ordre (10)
Januarius	29 jours	Janus, dieu romain à deux visages, l'un tourné vers le passé, l'autre tourné vers l'avenir
Februarius	28 jours	Februa, dieu étrusque des morts

Remarques : a) – Le nombre de jours des mois était en général impair, car les nombres pairs étaient jugés néfastes.

b) – Comme dans de nombreuses autres civilisations, à Rome des prêtres appelés *pontifes* ajustaient le *calendrier* pour le synchroniser avec le mouvement du Soleil en utilisant des journées intercalaires à leur convenance.

c) – Les *pontifes* étaient chargés de l'organisation du culte public, de l'établissement du calendrier et du règlement des litiges d'ordre religieux.

d) – Tous les deux ans, un collègue de *pontifes* ajoutait des jours intercalaires afin de mettre en concordance le calendrier et le cycle du Soleil.

e) – Les Romains appelaient *calendes* le premier jour de chaque mois.

f) – Les jours intercalaires, au nombre de 22 ou 23, étaient insérés la veille du sixième jour précédant les calendes de mars (le 24 février).

g) – En y ajoutant les derniers jours de février, ces jours intercalaires formaient un treizième mois appelé *mercēdōnĭus mēnsis* ou mois intercalaire.

h) – Les pontifes allongèrent ou raccourcirent parfois la durée de l'année selon que leurs amis ou leurs adversaires politiques étaient au pouvoir.

3 – L'adoption du *calendrier julien*, utilisé à partir de l'an « moins 45 » des astronomes, l'an « 46 avant J.-C. » des historiens, ou l'an 709 de Rome, a eu pour

but de mettre fin au pouvoir discrétionnaire des prêtres sur la mesure du temps, et d'établir un calendrier le plus rigoureux possible.

Remarques : a) – Le *calendrier julien* a été mis en place sous Jules César, sur les conseils de l'astronome égyptien Sisigène.

b) – Jules César fut élu grand pontife (*pontifex maximus*) en 63 av. J.-C.

c) – La dernière année du *calendrier romain* (qui se termina juste avant le premier janvier de la première année du calendrier julien) compta 445 jours.

d) – Dans le *calendrier romain* l'année commençait le 1er mars ; dans le *calendrier julien* elle commence le 1er janvier.

[Voir l'expression *Calendrier julien*].

4 – [En exemple] Désignation des jours du mois de janvier (en latin « *ianuarius* ») dans le calendrier romain :

1er janvier	calendis ianuariis
2 janvier	ante diem iv (quartum) nonas ianuaris
3 janvier	ante diem iii (tertium) nonas ianuaris
4 janvier	pridie nonas ianuaris
5 janvier	nonis ianuaris
6 janvier	ante diem viii (octavum) idus ianuaris
7 janvier	ante diem vii (septimum) idus ianuaris
8 janvier	ante diem vi (sextum) idus ianuaris
9 janvier	ante diem vii (octavum) idus ianuaris
10 janvier	ante diem iv (quartum) idus ianuaris
11 janvier	ante diem iii (tertium) idus ianuaris
12 janvier	pridie idus ianuaris
13 janvier	idibus ianuaris
14 janvier	ante diem xix (undevicesimum) calendas februarias
15 janvier	ante diem xviii (duodevicesimum) calendas februarias
16 janvier	ante diem xvii (septimum decimum) calendas februarias
17 janvier	ante diem xvi (sextum decimum) calendas februarias
18 janvier	ante diem xv (quintum decimum) calendas februarias
19 janvier	ante diem xiv (quartum decimum) calendas februarias
20 janvier	ante diem xiii (tertium decimum) calendas februarias
21 janvier	ante diem xii (duodecimum) calendas februarias
22 janvier	ante diem xi (undecimum) calendas februarias
23 janvier	ante diem x (decimum) calendas februarias
24 janvier	ante diem ix (undevicesimum) calendas februarias
25 janvier	ante diem viii (undevicesimum) calendas februarias
26 janvier	ante diem vii (undevicesimum) calendas februarias
27 janvier	ante diem vi (undevicesimum) calendas februarias
28 janvier	ante diem v (undevicesimum) calendas februarias

29 janvier	ante diem iv (undevicesimum) calendas februarias
30 janvier	ante diem iii (undevicesimum) calendas februarias
31 janvier	pridie calendas februarias

Calenture : Fièvre chaude assez commune sur mer.

Calepin : Recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne a composé à son usage.

Cale (Pompe de –) (en anglais « *bilge pump* ») : Voir *Pompe de cale*.

Calenture : Fièvre chaude assez commune sur mer.

Calepin : Recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne a composé à son usage.

Remarque : Calepin était le nom d'un dictionnaire.

Caler : 1 – Abaisser.

2 – *Caler* un mât, une vergue, c'est baisser, abaisser, faire descendre ce mât ou poser cette vergue, sans en ôter le gréement.

3 – *Caler* une voile, c'est la laisser descendre le long du mât.

Remarques : **a)** – Le verbe latin *cālāre* signifie *poser, placer*.

b) – Isidore de Séville, au VI^{ème} siècle, disait en latin que déjà : « *Apud nautas calare ponere dicitur* », ce qui signifie, en français : « les marins disent *caler* au lieu de *poser* » [cité par Félix Gaffiot].

4 – [Au figuré] On dit « *caler la voile* » pour dire baisser le ton, diminuer de résistance, s'arrêter.

Exemple : Avec les grands, le plus sûr est de *caler la voile*.

Remarque : On dit en ce même sens : il ne veut pas caler ; le moteur a calé.

5 – Jeter en mer un homme du bout de la grande vergue, attaché à une corde par le corps, ce qui s'appelle *donner la cale*.

Caler : Mettre une cale.

Exemples : Caler le pied du mât ; il faut caler le pied de cette table.

Caler : Disposer dans une certaine position par rapport à un repère.

Exemples : Caler la distribution d'un moteur diesel ; caler une aile d'avion.

Remarque : Le *calage* est l'action de caler, de disposer dans une direction donnée par rapport à une direction de référence.

Exemples : Le calage du profil d'une aile d'hélice ; hélice à calage variable.

Caler : 1 – En parlant d'un navire, *enfoncer dans l'eau*.

Remarque : Caler et calaison s'emploient pour un navire au repos, par exemple amarré à quai ou au mouillage ; en mer, lorsque le navire « *tire de l'eau* » par son sillage, on parle plutôt de *tirer de l'eau* ou de *tirant d'eau*.

Exemple : Lors du talonnage dans Vineyard Sound (Massachusetts) le 7 août 1992, le RMS « *Queen Elizabeth 2* » tirait davantage d'eau que les 32 pieds qu'il calait au départ du mouillage de Oak Bluffs, en tenant compte du surenfoncement de près de 7 pieds lié à sa vitesse par rapport à l'eau et au faible clair sous quille dans ce passage

[Voir le mot *Sillage*, l'expression *Tirant d'eau* et le sigle *RMS*].

2 – Augmenter l'enfoncement d'un navire dans l'eau par rapport à l'enfoncement qu'il avait avant d'embarquer de nouvelles charges (marchandises, provisions, etc.).

Remarque : Près de sa flottaison normale, on considérait qu'un vaisseau trois mâts de 80 canons calait environ 3 centimètres pour 20 tonneaux en poids qu'on y embarquait, c'est-à-dire qu'il subissait un surenfoncement de 3 centimètres si on embarquait 20 tonneaux-poids supplémentaires.

Calfat : 1 – Compagnon charpentier qui calfate un navire.

Remarque : Le calfat remplit d'étoupe les ouvertures qu'il y a entre les bordages d'un navire et les fentes qui se rencontrent dans ces bordages, puis il recouvre l'étoupe avec du brai.

2 – Outil servant à calfater.

3 – L'ouvrage que fait le calfat.

Exemple : Cette frégate a eu son calfat.

Calfatage : Étoupe enfoncée dans la couture du bordé d'un navire en bois.

Calfater (en anglais « *to calk* ») : Remplir, boucher les trous et les joints entre les bordages d'un navire avec des cordons d'étoupe ; ces cordons d'étoupe sont enfoncés à force dans la couture entre deux bordages de bordé ou de pont au moyen d'un outil appelé *calfat*, puis recouverts de brai, de poix, de goudron ou de mastic empêcher l'étoupe de pourrir par l'eau.

Remarque : Le mot calfater vient du latin *cālĕfacĕre* qui signifie « *chauffer* », « *faire chauffer* » parce qu'on chauffe le goudron employé pour calfater les navires.

Calfatin : Apprenti charpentier.

Calfautrer : Rendre étanche en bouchant toute fente, tout interstice, pour empêcher l'eau, le vent, le froid, la chaleur, le bruit d'entrer dans un lieu fermé.

Calicot : Toile de coton de qualité courante.

Remarque : Le mot « calicot » vient du nom de la ville de *Calicut*, dans l'Inde, où l'on fabriquait cette étoffe.

Calibre (en anglais « *bore* », « *caliber* », « *calliper* ») : **1** – Le calibre d'un cordage est soit le diamètre, soit la circonférence de ce cordage.

Remarque : Jadis, pour indiquer la grosseur des cordages, on donnait leur circonférence ; maintenant, on utilise plutôt leur diamètre.

2 – Le calibre d'un boulet ou d'un projectile est son diamètre, sa grosseur ou son poids ; le diamètre d'une bouche à feu doit toujours être plus considérable que celui du projectile qui lui est destiné ; la différence qui existe entre les deux est appelée le *vent*.

3 – En ce qui concerne l'artillerie, on entend par *calibre*, soit le diamètre de l'âme d'une bouche à feu, soit le poids ou le diamètre du projectile de cette bouche à feu.

4 – Les bouches à feu se désignent, soit par le calibre du boulet exprimé par son poids en livres, soit par son diamètre ; en général, les bouches à feu qui lancent des boulets pleins se désignent par le poids des boulets exprimé en livres (ou en demi-kilogrammes) ; celles qui lancent des obus ou boulets creux sont désignés par le diamètre de leur projectile exprimé en centimètres.

5 – On dit canons de 50, 36, 30, 24 parce que ces bouches à feu lancent des boulets pleins du poids de 50, 36, 30, 24 livres (ou demi-kilogrammes).

[Voir le mot *Livre*].

6 – On dit canon-obusier de 30, 27, 22 parce que ces bouches à feu ne tirent que des obus ou boulets creux de ces diamètres en centimètres.

7 – Dans les ateliers, le mot *calibre* désigne une feuille de bois, de cuivre ou de tôle, découpée selon la section que doit avoir une pièce pour servir de mesure pendant qu'on la fabrique.

Remarques : **a)** – Certains calibres pleins servent à vérifier les mesures intérieures, d'autres calibres évidés servent à contrôler dimensions extérieures.

b) – Pour contrôler que les pièces de révolution fabriquées au tour ont des dimensions respectant les tolérances imposées, on utilise des calibres dits

« *passe - passe pas* » : il possèdent deux trous circulaires correspondant au diamètre demandé, respectivement plus et moins la tolérance ; si le plus grand trou ne peut pas passer autour de la pièce, la pièce est hors tolérances et elle est retravaillée ; si le plus petit peut passer, la pièce est également hors tolérances mais elle est mise au rebut.

Calibre : Unité de longueur valant 1/100 ème de pouce anglais, soit 0,254 mm (symbole **cal**).

Calibrer (en anglais « *to take the size* ») : 1 – Vérifier les dimensions, en creux ou en épaisseur, d'un objet avec un calibre ou un compas.

2 – Contrôler que le diamètre d'une pièce de révolution est bien à l'intérieur des tolérances admises au moyen d'un calibre « *passe – ne passe pas* ».

3 – Passer des boulets dans le calibre pour les mesurer.

4 – Calibrer des balles, c'est leur donner le calibre, la grosseur convenable.

Calice : 1 – Vase à boire, de matière et de forme diverse, en usage chez les Anciens.

2 – Vase sacré des célébrations catholiques, présentant la forme d'une coupe évasée portée sur un pied élevé et employé dans la célébration eucharistique pour la consécration du vin.

Remarque : [Au figuré] L'expression « *boire le calice jusqu'à la lie* » signifie souffrir une colère divine extrême, supporter une épreuve jusqu'à son terme.

3 – [Par métonymie] La communion sous l'espèce du vin.

4 – Verre à pied, étroit et haut.

5 – [Par extension] La partie renflée d'un verre à pied.

6 – [En botanique] : Enveloppe extérieure à la partie inférieure de la corolle d'une fleur, qui est constituée par les sépales et qui soutient la corolle, le pistil et les étamines.

Calier : Membre de l'Équipage chargé du service d'une cale, de son entretien, de la surveillance des marchandises qui ont été chargées dans cette cale par les ouvriers dockers.

Califat : 1 – Dignité du calife.

[Voir le mot *Calife*].

2 – Territoire soumis à la juridiction d'un calife.

3 – Durée du règne d'un calife.

Calife : 1 – Souverain musulman, reconnu comme successeur de Mahomet et réunissant traditionnellement le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Remarque : En arabe, le mot *Calife* signifie *successeur* (relativement à Mahomet).

2 – L'Irakien Abou Bakr Al-Baghdadi (né en 1971) s'est proclamé *calife* de l'« *État islamique en Irak et au Levant* » dans la ville de Mossoul, le 29 juin 2014 [dans le calendrier chrétien] ou le premier jour du ramadan [dans le calendrier mahométan] ; il a pris le nom d'*Ibrahim 1er*.

Remarques : a) – *Ibrahim* est la forme arabe du nom *Abraham*.

b) – Les derniers *sultans* de l'Empire ottoman qui étaient également *califes* des mahométans, furent trois frères : Abdülhamid II (1842-1918) qui fut destitué par les Jeunes-Turcs le 27 avril 1909, puis Mehmed V (1844-1918) et enfin Mehmed VI (1861-1926) qui fut déposé le 1er novembre 1922.

c) – Le dernier calife avant *Ibrahim 1er* avait été Abdülmecid II (1868-1944) mais il n'était pas sultan car le sultanat a été supprimé par le général républicain Mustapha Kemal en novembre 1922 ; Abdülmecid II fut élu calife en novembre 1922 par la *Grande assemblée nationale de Turquie* à Ankara, après la déposition de son cousin Mehmed VI ; Abdülmecid II a été déposé de sa charge de calife le 23 mars 1924, à Constantinople, par le général Mustapha Kemal (1881-1938) [dit *Atatürk*, le « *père des Turcs* »] alors qu'il lisait « *Les Essais* » de Montaigne. [Voir l'expression *Attentats du 13 novembre 2015*].

- Califet** : Corde spéciale de 4 mm de circonférence environ, que l'on emploie grée avec des pelles (ou avançons) appâtées avec des vers de mer ou des coques et utilisée pour la pêche aux merlans, carrelets, limandes et soles.
[Voir le mot *Corde*].
- Califourchon** : [*Familier*] Il ne s'emploie qu'adverbialement avec la préposition *à*, et se dit pour signifier qu'on est assis sur quelque chose jambe de çà, jambe de là, comme quand on est à cheval.
Exemples : Aller à califourchon, se mettre à califourchon, être à califourchon sur une vergue.
- Câlin** : [*Familier*] Niais et indolent.
Exemple : C'est un câlin ; il fait le câlin.
[Voir le verbe *Câliner* (*Se –*)].
- Câliner** (*Se –*) : [*Familier*] Se tenir au chaud dans l'inaction, dans l'indolence.
Exemple : Il passe le temps à se câliner dans un fauteuil.
Remarque : Le verbe latin *cālère* signifie *être chaud*.
- Caliorne** : **1 –** [*Vieilli*] Gros câble amarré sous les hunes du grand mât et de la misaine, sur lequel est frappée une grande poulie par laquelle passe un funin ou une corde pour soulever les gros fardeaux.
2 – [*Vieilli*] Gros cordage passé dans deux moufles à trois poulies chacun, dont on se sert pour guinder et lever de gros fardeaux.
Remarque : On l'attache quelquefois à une poulie sous la hune de misaine et quelquefois au grand étai, au-dessus de la grande écouteille.
3 – On appelle aujourd'hui *caliorne* un palan de fort échantillonnage composé, soit de deux poulies triples, soit d'une poulie double et d'une poulie triple.
Remarques : **a)** – Le cordage qui passe dans les poulies s'appelle le garant.
b) – La poulie dans laquelle le garant entre en premier lieu est appelée la poulie supérieure ; l'autre poulie est appelée la poulie inférieure (et cela même si la caliorne est en position horizontale).
c) – Le courant est le brin du garant sur lequel on fait effort.
d) – Le dormant est le brin du garant fixé sur la caisse de l'une des poulie.
4 – Dans le cas d'une caliorne comportant une poulie supérieure triple et une poulie inférieure double, on commence par faire passer le garant sur le *réa du milieu* de la poulie supérieure, puis on le passe dans les autres réas dans l'ordre suivant :
- i)** clan gauche de la poulie inférieure ;
 - ii)** clan gauche de la poulie supérieure ;
 - iii)** clan droit de la poulie inférieure ;
 - iv)** clan droit de la poulie supérieure ;
 - v)** dormant sur poulie inférieure.
- Remarque* : Le passage se fait en premier lieu dans le clan central de la poulie triple afin de prévenir une inclinaison de la poulie résultant de l'effort exercé sur le courant.
- 5 –** Dans le cas d'une caliorne constituée par deux poulie triples, on garnit les poulies en procédant dans l'ordre suivant :
- i)** clan central de la poulie supérieure ;
 - ii)** clan central de la poulie inférieure
 - iii)** clan gauche de la poulie supérieure ;
 - iv)** clan gauche de la poulie inférieure ;
 - v)** clan droit de la poulie supérieure ;
 - vi)** clan droit de la poulie inférieure ;
 - vii)** dormant sur poulie supérieure.

- Calisson** : Friandise en forme de losange, faite de pâte d'amandes mêlée à des fruits confits écrasés (melon d'hiver, oranges) et recouverte d'un glaçage blanc.
Remarques : **a)** – Les calissons d'Aix-en-Provence sont réputés.
b) – L'appellation « *calisson* » remonte à l'époque du *bon roi René* (1409-1480).
- Calixarène** : **1** – Macromolécule cyclique issue de la réaction d'un phénol et d'un aldéhyde.
2 – Les calixarènes possèdent des cavités hydrophobiques qui peuvent recevoir des petites molécules ou des ions.
Remarques : **a)** – Les *calixarènes* les plus courants sont à 4, 5, 6, 8 et 16 unités phénols refermées sur elles-mêmes.
b) – Le nombre d'unités phénols dont est constitué le *calixarène* est indiqué entre crochet entre les deux radicaux *calix* et *arène*.
Exemple : *Calix[6]arène* qui contient 6 unités phénols.
c) – Le radical *calix* signifie coupe, vase à boire (en latin *călix*, en grec *κύλιξ*) et évoque la forme d'un réceptacle et *arène* désigne l'hydrocarbure aromatique qui forme les parois du réceptacle (le latin *ăreĭna* signifie sable).
- Calligramme** : Impression d'un poème sur une feuille de papier où la disposition graphique forme un dessin, généralement en rapport avec le sujet du texte.
Remarques : **a)** – Il peut arriver que la forme apporte un sens qui s'oppose au texte.
b) – Les « *poèmes-dessins* » remontent au moins au iv^{ème} siècle avant J.-C.
c) – Le poète français Guillaume Apollinaire (1880-1918) a publié un recueil de poèmes intitulé « *Calligrammes* » en 1918.
d) – Guillaume Apollinaire a formé le mot *calligramme* par la contraction des mots *calligraphie* et *idéogramme*.
e) – Apollinaire inventa également le mot *sur-réalisme* (en 1917).
- Calliope** : Nom de la Muse qui préside à la poésie épique.
- Callisto** : Autre nom de la constellation de la *Grande Ourse*.
Remarques : **a)** – Callisto était la fille de Lycaon, le roi d'Arcadie.
b) – Callisto fut changée en *ourse* par Junon, puis en *constellation* par Jupiter.
- Callot** : **1** – Jacques Callot (1592-1635) était un dessinateur et graveur né à Nancy.
Remarques : **a)** – Callot n'était pas français mais *lorrain*.
b) – Nancy était la capitale de l'État souverain de Lorraine.
c) – Le duché souverain de Lorraine a été incorporé officiellement au royaume de France le 23 février 1766, le jour de la mort de Stanislas Leszczyński (1677-1766) à Lunéville ; Stanislas Leszczyński était le beau-père du roi Louis xv (1710-1774) depuis le 15 août 1725.
d) – Stanislas Leszczyński était l'arrière grand-père des 3 rois de France Louis xvi (1754-1793, roi de France de 1774 à 1791, puis roi des Français de 1791 à 1792), Louis xviii (1755-1824, roi de France de 1814 à 1824) et Charles x (1757-1836, roi de France de 1824 à 1830).
e) – Pour épouser le 12 février 1736 Marie-Thérèse de Habsbourg (1717-1780) devenue archiduchesse d'Autriche en 1740, roi de Hongrie en 1741, reine de Bohême en 1743, le duc François iii de Lorraine (1708-1765) dut renoncer à ses prétentions sur les duchés de Bar et de Lorraine ; Stanislas Leszczyński, qui avait été roi de Pologne et grand-duc de Lituanie de 1705 à 1709 puis de 1733 à 1736, le remplaça à titre viager, à partir du 9 juillet 1737 ; Stanislas n'avait guère de pouvoir politique, mais il jouissait des revenus confortables des duchés de Bar et de Lorraine ; il était convenu que les deux duchés seraient rattachés au royaume de France à sa mort.
f) – Les titres de Stanislas en 1763 étaient :

- i)** Roi de Pologne.
 - ii)** Grand-Duc de Lituanie, Russie, Prusse, Mazovie.
 - iii)** Duc de Lorraine et de Bar.
 - iv)** Marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny.
 - v)** Comte de Vaudemont, de Blamont, de Sarwerden, et de Salm.
- 2** – Callot réalisa un très grand nombre de gravures remarquables.
Remarque : Son œuvre la plus fameuse est une série de dix-huit eaux-fortes montrant les *misères de la Guerre de Trente Ans* et représentant :

- 1 – le titre de la série de 18 planches ;
- 2 - l'enrôlement des troupes ;
- 3 - la bataille ;
- 4 - la maraude ;
- 5 - le pillage ;
- 6 – la dévastation d'un monastère ;
- 7 – le pillage et l'incendie d'un village ;
- 8 – les vols sur les grandes routes ;
- 9 – la découverte des malfaiteurs ;
- 10 – l'estrapade (supplice et exécution) ;
- 11 - la pendaison ;
- 12 – l'arquebusade (exécution avec une arquebuse) ;
- 13 - le bûcher ;
- 14 - la roue (supplice et exécution) ;
- 15 – l'hôpital (pour les rescapés estropiés) ;
- 16 - les mendiants et les mourants ;
- 17 - la revanche des paysans ;
- 18 – la distribution des récompenses.

- 3**– Callot a gravé un certain nombre de scènes d'action, dont :
Le siège de Breda en 1624 (6 planches) par le marquis *Ambrogio Spínola Doria* (1569-1630) chef des armées de Flandre, pendant la Guerre de Trente Ans (1618-1648).

Ou pour le compte du roi de France Louis XIII (1601-1643).

- Le siège de La Rochelle par Louis XIII et Richelieu* (en 6 planches) ;
- L'attaque de la citadelle de Saint-Martin dans l'île de Ré par les Anglais* (en 6 planches).

Remarque : Callot refusa de graver le siège de Nancy (septembre 1633) par les troupes du roi de France Louis XIII car il croyait ne rien devoir faire contre l'honneur de son prince Charles de Vaudémont (1604-1675) et de son pays la Lorraine ; le roi Louis XIII reçut son excuse en déclarant à son entourage que le duc de Lorraine était bienheureux d'avoir d'aussi fidèles sujets.

3 – Callot a gravé des vues de plusieurs ports de mer français dont La Rochelle, Rochefort, Dieppe, Marseille, etc.

Calmande : Étoffe de laine lustrée d'un côté, comme le satin.

Calmar : Mollusque céphalopode, de forme allongée, pourvu de dix tentacules, de nageoires latérales triangulaires, et d'une coquille cornée interne.

Remarques : **a)** – On dit également *calmar*, *calamar* ou *encornet*.

b) – Comme la seiche, le calmar sécrète de l'encre.

Calme : **1** – Tranquille, sans agitation.

Exemples : La mer est calme ; l'air est calme.

2 – C'est une cessation entière de vent.

Remarques : **a)** – En mer, on dit « *calme-tout-plat* » ou « *calme-plat* » pour dire

qu'il n'y fait point du tout de vent et que la mer est lisse comme un miroir.

b) – Le calme n'est jamais si grand sur l'Océan que sur la Méditerranée parce que le flux et le reflux de l'Océan agitent toujours l'eau.

c) – En Méditerranée, le calme est un présage presque assuré d'une prochaine tempête : on parle alors du *calme qui précède la tempête*.

d) – « Être pris de calme », « tomber dans le calme », « être encalminé » c'est demeurer sans aucun vent, en sorte qu'un navire à voiles ne va plus qu'au gré du courant de la mer.

e) – Calme est synonyme de *bonace*.

[Voir le mot *Bonace*].

Calmer : Apaiser, rendre calme.

Exemples : Calmer les flots ; calmer l'orage, la tempête ; calmer une sédition ; calmer les esprits ; calmer un État ; calmer les passions ; calmer la douleur.

Calmir : En parlant du vent, c'est diminuer de force.

Remarques : **a)** – Il faut augmenter la voile doucement quand le vent calmit pour ne pas forcer la lame, car le vent tombe plus vite que la mer.

b) – Lorsque le vent diminue de force pour un temps, avant d'en reprendre comme précédemment, on parle d'*embellie*.

Caliorne (en anglais « *winding tackle* ») : Très gros et très fort palan formé d'une poulie double et d'une poulie triple dont l'une porte un croc.

Calomnie : Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur.

Calomnier : Attaquer, blesser l'honneur de quelqu'un par des imputations fausses et inventées.

Calorie : Ancienne unité calorifique employée pour mesurer les quantités de chaleur absorbées ou perdues par les corps.

Remarques : **a)** – La calorie est la quantité de chaleur absorbée pour faire varier d'un degré centigrade la température d'un kilogramme d'eau pure.

b) – L'unité de chaleur anglaise BTU (en anglais « *british thermal unit* ») est la quantité de chaleur nécessaire pour faire varier d'un degré Fahrenheit la température de 3,97 livres anglaises d'eau pure.

c) – La calorie est à peu près équivalente à 4 unités de chaleur anglaises.

Calorique : **1** – Hypothétique fluide impondérable et insaisissable qui a jadis servi à expliquer le phénomène de la chaleur et dont l'idée est aujourd'hui complètement abandonnée. [Voir le mot *Chaleur*].

2 – On admettait que le calorique se rencontrait partout, quoique rien n'en révélât la nature, qu'il était indispensable au système du monde.

3 – On lui prêtait une grande analogie avec la lumière, à laquelle il semble mêlé.

4 – Le capitaine de frégate et lexicographe français Pierre-Marie-Joseph de Bonnefoux (1782-1855) distinguait plusieurs formes de caloriques :

i) le *calorique latent* lorsque, contenu dans un corps, il n'y exerce qu'un effet passif et tend seulement à le maintenir dans cet état ;

ii) le *calorique rayonnant* lorsqu'il est transmis à travers l'espace, sans aucun intermédiaire apparent, à la manière de la lumière ;

iii) le *calorique de fluidité* lorsque, par sa présence en quantité suffisante, il liquéfie les corps ;

iv) le *calorique d'élasticité* lorsqu'il rend les corps gazeux ;

v) le *calorique spécifique* que l'on considérait comme la quantité spécifique comparative de chaleur que demande chaque corps pour s'échauffer ou se refroidir.

Remarque : Pierre-Marie-Joseph de Bonnefoux a publié un « *Dictionnaire de marine à voile et à vapeur* » (2 tomes, 1847 et 1856) en collaboration avec son

gendre le vice-amiral François Edmond Pâris (1806-1893)

3 – Le mot *chaleur* a maintenant complètement remplacé le mot calorique.

Remarque : Le mot *chaleur* a toujours été plus utilisé que celui de calorique, les deux représentant à peu près la même chose, le calorique pour la cause et la chaleur pour l'effet perceptible ; un peu comme, de leur côté, les mots gravitation et pesanteur.

Calotte : 1 – Plaque ronde bouchant un orifice ou couvrant un trou.

2 – Sorte de rondelle placée ordinairement sur le bout de la tige du piston d'une machine à vapeur alternative, de manière à presser un joint pour empêcher l'eau de s'infiltrer dans l'emmanchement et de l'oxyder au point de rendre le démontage difficile.

3 – La butée d'un arbre d'hélice comprend une sorte de grosse rondelle appelée calotte qui est appuyée sur un collet de l'arbre ; cette calotte est en contact avec une autre calotte appelée *le grain* et qui repose sur une traverse solidement fixée à la structure du navire.

[Voir le mot *Butée*].

Calotte : 1 – Espèce de petit bonnet qui ne couvre ordinairement que le haut de la tête.

Remarques : **a)** – Les cardinaux portent la calotte rouge.

b) – On dit que le pape a *donné la calotte* à quelqu'un pour dire qu'il l'a élevé à la dignité de cardinal.

2 – L'expression « *la calotte* » désigne d'une manière vulgaire et irrespectueuse l'Institution chrétienne et plus particulièrement l'Église catholique dont le clergé porte ou a porté une calotte, au moins au cours de certaines cérémonies.

Remarque : Chez les marins, *le mot calotin* est une appellation amicale qui s'applique aux membres de l'État-Major ou de l'Équipage qui ne se cachent pas d'aller à terre, lorsque le navire est au port le dimanche, pour assister à la messe.

Caloyer : 1 – Moine grec catholique de l'ordre de saint Bazile le Grand.

Remarques : **a)** – Les *caloyers* de l'ordre de saint Bazile le Grand se trouvent principalement du côté du mont Athos ou sur l'île de Patmos, archipel du Dodécannèse en mer Égée.

b) – Saint Basile le Grand (329-389), évêque de Césarée en Cappadoce, docteur de l'Église, appelé Grand pour sa doctrine et sa sagesse, enseigna aux moines la méditation des Écritures, le labeur, l'obéissance et la charité fraternelle ; il organisa leur vie par des règles qu'il avait lui-même rédigées.

2 – Moine orthodoxe de langue grecque ou de culture grecque.

Remarque : Caloyer est une contraction des mots grecs *καλός* qui signifie *bon* et *γέρων* qui signifie *vieillard*.

Calque : Trait léger d'un dessin qui a été calqué.

Exemple : Prendre un calque.

Calquer : Contre-tirer un dessin, le copier trait pour trait, en passant une pointe sur les traits afin qu'ils s'impriment sur un papier, une toile, une planche de cuivre, etc.

Calumet : Espèce de grande pipe pour fumer le tabac, en usage chez les Indiens d'Amérique, qu'ils présentent comme un symbole de paix.

Calvaire : Petite élévation où l'on a planté une croix.

Calvitie : 1 – État d'une tête chauve.

2 – Effet de la chute des cheveux.

Remarque : La calvitie est causée par la vieillesse ou par la maladie.

Camagne : [Vieilli] On appelait *camagnes* des lits emboîtés autour du navire.

Remarques : **a)** – Camagne est synonyme de *cabane* et de *cajute*.

b) – Le mot *camagne* n'était point usité au Ponant.
[Voir le mot *Cajute*].

Camaïeu : 1 – Pierre fine qui est de deux couleurs.

2 – [*Par extension*] Tableau peint avec une seule couleur.

Exemple : Peindre en camaïeu.

Camarade : 1 – Compagnon de profession, celui qui vit avec un autre et fait le même métier, les mêmes exercices.

Exemples : Ils étaient camarades au collège, à l'académie, à l'ÉNMM ; nous avons été camarades d'école ; ces deux soldats ont été longtemps camarades ; ma camarade est malade.

Remarque : Ce mot ne se dit guère qu'entre soldats, enfants, écoliers, ouvriers, etc.

2 – On dit *camarades de fortune*, d'aventure, de malheur, de voyage, pour signifier qu'on a été dans la même fortune, dans la même aventure, dans les mêmes malheurs, qu'on a fait ensemble le même voyage.

3 – C'est aussi un terme de familiarité qu'on emploie quelquefois envers des personnes fort inférieures.

Exemples : Camarades, suivez-moi ; mon camarade, enseignez-moi le chemin du môle d'escale.

Camard : Qui a le nez plat et écrasé.

Remarques : a) – Dans l'ancienne marine de guerre à voiles, la guibre servait à soutenir le beaupré et aussi à corriger l'aspect camard des vaisseaux.

b) – *Camus* se dit d'un nez court et plat.

[Voir le mot *Camus*].

Cambiste : Celui qui fait sur la place le commerce des lettres de change.

Cambouis (en anglais « *coom* », « *gome* ») : Mélange pâteux de parties de métal arrachées par l'usure du frottement et de la graisse ou de l'huile utilisées pour le graissage d'une machine.

Remarques : a) – Le cambouis est habituellement noir et il tache de manière quasi-indélébile les vêtements ou les chiffons avec lesquels il entre en contact.

b) – Le cambouis prend parfois une teinte verdâtre quand il s'y trouve du cuivre.

c) – Le cambouis durcit à la longue au point de boucher les pattes d'araignée ou les lumières des dispositifs de graissage.

d) – Certaines huiles qualifiées de *détergentes* contiennent des additifs capables de dissoudre le cambouis et de laisser les surfaces métalliques très brillantes et exemptes de dépôts.

Cambrer : Courber en arc.

Remarque : On chauffe le bois pour le cambrer.

Cambronne : Pierre Cambronne (1770-1842) était un général de division du Premier Empire.

Remarques : a) – Cambronne commença sa carrière militaire en septembre 1791 dans la compagnie des grenadiers du 1er bataillon de volontaires nationaux de la Loire-Inférieure, qui se battit en Vendée contre le soulèvement des forces contre-révolutionnaires locales opposées à la conscription ; puis il partit pour Saint-Domingue, revint en Europe pour combattre en Belgique, participa en juin et juillet 1795 à la bataille de Quiberon pour contrer un débarquement d'émigrés français organisé par l'Angleterre afin de soutenir les brigands de Vendée.

b) – Cambronne se fit remarquer à la tête d'une compagnie de grenadiers à la bataille de Zurich, les 3 et 4 vendémiaire de l'an VIII (25-26 septembre 1799) contre les armées de l'Empire russe et du Saint-Empire (deuxième coalition).

c) – Colonel à Iéna (14 octobre 1806), major en 1810, Cambronne participa à la

guerre d'Espagne puis à la campagne de Russie ; il fut nommé général de brigade à la bataille de Hanau (31-31 octobre 1813) contre les Austro-Bavarois.

d) – Major de la Garde impériale en 1814, il resta fidèle à l'Empereur jusqu'à son retour de l'île d'Elbe sur le continent en 1815 ; il commandait l'avant-garde de la petite armée qui accompagna Napoléon jusqu'à Paris.

e) – Cambronne fut capturé à la bataille de Waterloo et il resta en Angleterre après l'abdication définitive de Napoléon (22 juin 1815) ; il fut arrêté à son retour en France sous la Seconde Restauration (Louis XVIII) ; jugé pour trahison, il fut finalement acquitté par le Conseil de Guerre, le 26 avril 1816.

[Voir l'expression *Cambronne (Mot de –)*].

f) – Nommé maréchal de camp par Louis XVIII (1755-1824) il commanda la place de Lille en 1820.

g) – Une statue fut élevée dans sa ville de Nantes en son honneur, au centre d'un cours qui porte son nom depuis 1936 ; la statue fut inaugurée le 28 juillet 1848.

Cambronne (Mot de –) : Commandant le dernier carré de la Vieille Garde à Waterloo, le général Cambronne aurait répondu au général britannique Charles Colville (1770-1843) qui le sommait de se rendre : « *La garde meurt mais ne se rend pas !* » ; puis, devant l'insistance de Colville, Cambronne aurait ajouté « *Merde !* ».
[Voir *Cambronne*].

Remarques : **a)** – Depuis cette époque, le mot « *merde* » est couramment appelé « *mot de Cambronne* ».

b) – Le général Cambronne a toujours nié avoir prononcé, sur le point d'être capturé par les Anglais à Waterloo, la phrase et le mot que la légende populaire lui attribue.

c) – Dans la marine française, on dit plutôt « *mot de Quiévrecourt* » que « *mot de Cambrone* ».

[Voir *Quiévrecourt*].

Cambrure : 1 – Courbure en arc.

Exemple : La cambrure de la quille.

2 – La cambrure d'une lame est le rapport entre la hauteur de la lame et la longueur d'onde du train de lames.

Remarque : La lame déferle si sa cambrure dépasse 0,14.

[Voir les mots *Lame, Vague*].

Cambusard : Vin conservé en tonneaux ou en touques et servi en carafes à l'équipage et aux rationnaires.

Remarques : **a)** – Le *cambusard* s'oppose au *vin de chambre* qui est servi logé (c'est-à-dire en bouteilles bouchées et cachetées) à la table des officiers et au *vin de précision* qui est délivré hors contrat et qui est, en principe, d'un grand cru.

b) – Sur les bâtiments de la Marine Nationale, le compartiment muni d'une serrure de sécurité où sont conservées les bouteilles de vin de précision destinées à la table des officiers s'appelle « *le coqeron* » [absolument].

Cambuse (en anglais « *steward's room* ») : Magasin placé sous la responsabilité du commis aux vivres, de l'intendant ou du chef chargé (selon l'organisation à bord du navire) et où l'on place les vivres destinées à l'Équipage pendant le voyage ; on y fait éventuellement la distribution des vivres aux cuisiniers ou aux chefs de plat.

Came (en anglais « *cam* », « *tappet* ») : Saillie ou dent très solide placée sur un arbre tournant, ou sur la jante d'une roue, qui agit momentanément sur un objet qu'elle repousse ou entraîne pendant une partie de sa révolution et qu'elle abandonne ensuite.

Remarques : **a)** – La came diffère de l'engrenage dont l'action d'entraînement est continue.

b) – La came n'éprouve aucune résistance pendant une partie de sa révolution et pour cette raison, elle exige d'être associée à un volant, sauf s'il y a une grande multiplicité de cames sur l'arbre.

c) – La partie de la came qui porte sur l'objet doit être tracée suivant la développée d'un cercle ; plus elle a de courbure, moins son attaque est brutale : on diminue la dureté des chocs produits par les cames en leur donnant une forme plus allongée.

d) – La position de l'arbre qui porte et entraîne la rotation des cames commandant la levée des différents clapets de soupapes d'un moteur est déterminée, soit par la facilité de renvoyer le mouvement au moyen de poussoirs plus ou moins longs et de culbuteurs (arbre à cames latéral), soit par le besoin d'obtenir une grande précision dans la loi de levée des soupapes en utilisant l'action directe des cames sur les queues de soupapes, ou semi-directe au moyen de basculeurs actionnés par les cames (arbre à cames en tête).

Camée : Pierre composée de différentes couches, et sculptée en relief.

Remarque : Un beau camée est plus rare qu'une belle pierre taillée en creux.

Caméléon : **1** – Petit animal terrestre, qui prend la couleur des choses dont il approche.

Remarque : Caméléon se dit au figuré d'un homme qui change d'humeur et de discours au gré de l'intérêt, de la faveur.

2 – Constellation de l'hémisphère méridional, qui n'est point visible dans nos climats.

Caméléopard : Synonyme de *girafe*.

Remarque : Cet animal a la tête et le cou comme le chameau et il est tacheté comme le léopard.

Camelot : Espèce d'étoffe faite ordinairement de poil de chèvre, et mêlée de laine, de soie, etc.

Exemples : Camelot de Hollande, de Bruxelles ; camelot de Turquie ; camelot du Levant ; camelot de soie ; camelot ondé.

Remarque : On dit d'une personne incorrigible : « *il est comme le camelot, il a pris son pli* ».

Camériste : Synonyme de *femme de chambre*.

Remarque : Sur les navires à passagers, on appelle *caméristes* les membres du personnel féminin qui font le même travail que les *garçons de cabines*.

Camerlingue : Un des premiers officiers de la Cour de Rome (la curie) qui est toujours un cardinal, dont la fonction ordinaire est de présider à la Chambre apostolique et qui a l'autorité pour le gouvernement temporel le siège vacant.

Remarque : Le cardinal camerlingue fait battre monnaie à son coin pendant le siège vacant.

Camisade : Attaque faite la nuit ou de grand matin par des gens de guerre, pour surprendre les ennemis.

Exemple : Donner une camisade.

Remarque : Ce nom vient de *camise* qui signifie chemise, car les soldats mettaient leur chemise blanche pardessus leurs armes pour se reconnaître dans l'obscurité.

Camisard : Nom donné aux huguenots fanatiques des Cévennes qui se soulevèrent à partir de 1702 contre les persécutions du régime de Louis XIV (1638-1715) à la suite de l'Édit de Fontainebleau du 18 octobre 1685.

Remarque : L'Édit de Fontainebleau du 18 octobre 1685 portait *révocation de l'Édit de Nantes* d'avril 1598 d'Henri IV (1553-1610).

Camisole : **1** – [Vieilli] Synonyme de chemisette.

2 – On appelle *camisole de force* une sorte de veste en toile très forte destinée à

empêcher une personne de se servir de ses bras.

Remarques : a) – Les bras sont passés dans des manches fermées qui sont croisées par-devant et attachées dans le dos ; une lanière immobilise les bras par devant et une autre lanière passant entre les jambes empêche la camisole de force d'être enlevée par le haut.

b) – La camisole de force est un instrument de contention utilisé dans les hôpitaux psychiatriques, dans les prisons, dans les orphelinats et autres lieux de privation de liberté.

c) – La camisole de force est aujourd'hui habituellement remplacée par la camisole chimique dans les hôpitaux psychiatriques.

3 – On appelle *camisole chimique* une substance médicamenteuse capable de vaincre la volonté d'un détenu récalcitrant dans un lieu de privation de liberté (établissement psychiatrique, maison de retraite, prison, orphelinat, etc.).

Remarques : a) – Les médicaments psychotropes employés comme camisole chimique, encore appelés *neuroleptiques*, *tranquillisants* ou *antipsychotiques*, sont des déprimeurs du système nerveux central et ils désorganisent les pensées de celui à qui ils sont administrés.

b) – L'utilisation politique de la camisole chimique dans un pays étranger ennemi ou d'idéologie différente de la nôtre est appelée *lavage de cerveau*.

Camouflage :

Camouflage Dazzle : Voir l'expression *Dazzle (Camouflage –)*.

Camouflet : 1 – Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement au nez de quelqu'un, avec un cornet de papier allumé.

2 – [*Au figuré et familièrement*] Affront, mortification que l'on reçoit.

Exemple : Il a reçu un vilain camouflet.

Camp : Synonyme de *can*, de *cant* ou de *chant*.

[Voir les mots *Can* et *Chant*].

Camp : 1 – Le lieu où une armée se loge en ordre.

Exemple : Le camp militaire du Larzac, à La Cavalerie, dans l'Aveyron.

2 – Les troupes installées dans le camp.

Exemple : Le camp était tranquille.

3 – Terrain sur lequel on établit des installations durables ou permanentes.

Exemple : Camp de concentration.

[Voir l'expression *Concentration (Camp de –)*].

4 – Terrain où des promeneurs, des personnes en villégiature, des sportifs s'installent provisoirement.

Remarque : On dit aussi *terrain de camping*.

5 – Dans les sports collectifs où deux équipes s'affrontent, on appelle *camp* chaque moitié de terrain occupée et défendue par une équipe.

6 – [*Par métonymie*] Chacun des groupes de joueurs qui s'affrontent.

7 – Groupe organisé de personnes soutenant une même cause politique, religieuse, etc., contre un ou plusieurs groupes d'opinions contraires ou différentes.

Remarque : *Changer de camp* se dit lorsque l'on adopte des idées différentes ou même opposées à celles que l'on exprimait auparavant.

8 – [*Familier*] Prendre le camp, c'est déguerpir, se retirer.

Exemple : On lui fit *prendre le camp*.

Remarque : [*Populaire*] On dit aussi « *ficher le camp* ».

Campagne : 1 – Affectation des marins militaires outre-mer.

2 – *Campagne* se dit aussi du mouvement du campement et de l'action des troupes loin de leurs quartiers.

Exemples : Les armées sont en campagne ; les troupes se mettront bientôt en campagne, doivent entrer bientôt en campagne.

3 – [*Vieilli*] Campagne signifie aussi le temps durant lequel les armées étaient ordinairement en campagne, qui courrait du printemps à l'automne.

Exemples : La campagne a été longue cette année-là, elle a commencé de bonne heure et fini bien tard ; ce fut une glorieuse campagne pour les armes du Roi ; la campagne de Hollande de 1672 ; ce gentilhomme a servi longtemps, il a fait vingt campagnes de suite.

Campagne au service du roi : 1 – Sous l'Ancien Régime, une *campagne* était l'intervalle de temps compris entre la mise en rade d'un bâtiment et celui de son désarmement, de sa capture ou de son naufrage.

Remarque : On emploie le terme *campagne* pour la marine de guerre mais dans la marine de commerce, on se sert plutôt du terme *voyage*.

2 – Pour être admis maître de navire ou pilote-lamaneur sous l'Ancien Régime, il fallait réunir un certain nombre de mois de navigation (60), avoir été examiné avec succès par une commission spéciale et avoir effectué au moins deux campagnes de 3 mois sur les vaisseaux du roi.

Remarques : **a)** – Le titulaire d'un brevet de maître ou d'une commission de lamaneur était exempté des levées sur les vaisseaux du roi ; les capitaines ou maîtres et les lamaneurs étaient classés sur des rôles spéciaux.

b) – Question posée le 16 août 1732 à l'Amiral de France, Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse (1678-1737), au Conseil du Roi Louis xv (1710-1774) à Versailles, par les officiers de l'Amirauté de Dieppe.

[*Le Comte de Toulouse était le dernier des 7 enfants illégitimes que Louis XIV (1638-1715) avait donnés à Mademoiselle de Tonnay-Charente (1640-1707)*].

[*Archives nationales, pièce B/3/349, page 384*].

« À Dieppe, le 16 août 1732, le sieur Neuville,

« J'ai l'honneur d'adresser à Monseigneur une lettre de maîtrise expédiée le 30 octobre 1731 par les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg, en faveur de Jean Cointret, de Dieppe.

« Ce matelot était embarqué sur « *La Conquérante* », expédiée de Rouen le 28 mai 1731 pour l'Île Royale.

« Quand cette barque y fut arrivée, Nicolas Retous qui la commandait tomba dangereusement malade et étant presque hors d'espérance de pouvoir revenir en France, les Officiers de l'Amirauté se crurent obligés pour la sûreté du bâtiment et de l'Équipage de faire examiner Jean Cointret qui avait fait pendant le voyage les fonctions de pilote, afin de juger s'ils pouvaient lui en confier le commandement avec sûreté ; après quoi ils le reçurent maître et pilote.

« Il était porteur de ses extraits de service ci-joints, qui justifiaient soixante mois de navigation marchande et d'un extrait baptistaire par lequel il paraît qu'il avait pour lors 25 ans révolus.

« Le capitaine se trouvant pourtant en état de reprendre à la mer, s'embarqua et Jean Cointret continua les fonctions de pilote.

« Il m'a présenté sa lettre de maîtrise à son retour, mais comme il n'a pas fait les deux campagnes au service du Roi, j'ai refusé de le reconnaître pour maître, jusqu'à ce que Monseigneur ait jugé à propos de me donner ses ordres, je prends cependant la liberté de représenter très humblement à Monseigneur que cet homme a la réputation d'être bon pilote et que le sieur Rondet doit lui donner le commandement d'un bâtiment qu'il destine pour le

grand et le petit cabotage, si Monseigneur a la bonté de lui permettre de commander. »

c) – Notre ancêtre Jean Cointret s'est marié à Dieppe, le 29 avril 1730, à Marie-Françoise Retous, la fille de Nicolas Retous ; le beau-père Nicolas Retous de Jean Cointret est donc également notre ancêtre.

d) – Par le régime des classes en vigueur dans le royaume de France, les gens de mer étaient tous appelés, une année sur trois en moyenne, à tour de rôle, sur les bâtiments de combat pour faire la guerre sur mer, sauf s'ils avaient reçu et fait enregistrer au greffe de l'Amirauté de leur demeure une lettre de maîtrise ou une commission de lamineur.

e) – Les pilotes hauturiers, comme était Jean Cointret, n'étaient pas dispensés de l'enrôlement sur les vaisseaux du roi ; on peut ainsi comprendre pourquoi Nicolas Retous a cherché à obtenir au Canada, peut-être malicieusement, une lettre de maîtrise pour son gendre Jean Cointret ; leur projet s'est heurté à la vigilance de Neuville, l'Officier de l'Amirauté de Dieppe.

f) – Réponse de la Table de Marbre, à Versailles, à la question posée le 16 août 1732 par les officiers de l'Amirauté de Dieppe :

[Archives nationales, pièce B/3/349, page 386].

« Vu par le Roi étant en son Conseil les lettres données par les officiers de l'Amirauté établis à Louisbourg, de pilote, capitaine et maître de bâtiment de mer au nommé Jean Cointret, pilote de la barque « *La Conquérante* » expédiée de Rouen le 28 mai 1731 sous le commandement du nommé Nicolas Retous, encore que ledit Cointret n'eut pas fait les deux campagnes sur les vaisseaux de Sa Majesté, ni rapporté le certificat des officiers de l'Amirauté de sa demeure portant qu'il avait les qualités requises pour pouvoir être reçu maître, quoique cela soit expressément ordonné par l'ordonnance du 15 avril 1689 et par le règlement du 5 août 1725 concernant la réception des capitaines, maîtres et patrons ; Sa Majesté ayant été informée que le prétexte qui a donné lieu à la réception dudit Jean Cointret a été que ledit Nicolas Retous qui commandait ladite barque serait tombé dangereusement malade à Louisbourg et se serait trouvé hors d'état de la ramené en France ; ouï le rapport.

« Sa Majesté étant en son Conseil a cassé et annulé les lettres de maîtrise données audit Jean Cointret par les officiers de l'Amirauté de Louisbourg le 30 octobre 1731, lesquelles ne pourront lui servir pour commander les bâtiments de mer.

« Fait Sa Majesté de très expresses inhibitions et défenses aux officiers de l'Île Royale et à ceux des autres Amirautés de ses colonies, de recevoir à l'avenir aucuns matelots et gens de mer en qualité de capitaines, maîtres ou patrons, qu'outre les cinq années sur les vaisseaux marchands prescrites par les ordonnances, ils n'aient pareillement justifié de deux campagnes de trois mois au moins sur les vaisseaux de Sa Majesté et qu'ils ne soient porteurs d'un certificat des officiers de l'Amirauté du lieu de leur demeure attestant qu'ils ont les qualités requises pour pouvoir être reçus conformément et suivant l'ordonnance du 15 avril 1689 et notamment au règlement du 15 août 1725 auxquels Sa Majesté enjoint aux officiers de se conformer, ainsi qu'à l'ordonnance du mois d'août 1681 par rapport aux réceptions, le tout à peine d'interdiction et de restitution des droits qui seraient perçus par les greffiers des Amirautés.

« Veut Sa Majesté qu'en cas de décès, les capitaines ou maîtres des bâtiments qui arriveront dans ses colonies, ou qu'ils soient hors d'état de commander

par quelque autre accident, le commandement des bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le rôle d'Équipage immédiatement après le capitaine ou maître, dont sera dressé procès-verbal par devant les officiers de l'Amirauté, s'il est jugé capable par ceux auxquels les bâtiments seront adressés. Et en cas qu'ils ne jugent pas convenable de lui confier le commandement dudit bâtiment, ils pourront établir un capitaine ou maître qu'ils choisiront parmi ceux qui se trouveront dans lesdites colonies, auquel les expéditions seront délivrées.

« Veut aussi Sa Majesté que lorsque les capitaines ou maîtres qui décéderont ou se trouveront hors d'état de commander, seront de relâche ou sans adresse dans lesdites colonies, le commandement desdits bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le rôle d'Équipage immédiatement après le capitaine ou maître, s'il est jugé capable par les officiers de l'Amirauté qui en feront l'examen et en dresseront procès verbal ; et où il se trouverait aucun des gens de l'Équipage dudit bâtiment en état de commander, veut Sa Majesté que les officiers y établissent des capitaines ou maîtres qui se trouveront dans lesdites colonies à l'effet seulement de ramener le bâtiment en France.

« Entend Sa Majesté que dans chacun des cas ci-dessus mentionnés il ne soit dressé qu'un seul procès-verbal pour raison dudit commandement de chacun desdits bâtiments pour lequel il sera payé pour tous frais et droits, y compris l'expédition, la somme de..... Et que ledit procès-verbal soit représenté aux officiers chargés du soin des classes dans ses colonies, par celui en faveur duquel il aura été dressé à peine d'amende, à l'effet d'en faire mention sur le rôle d'Équipage de celui qui commandera ledit bâtiment, pour une copie des rôles qui sera remise aux greffes des Amirautés, être délivré des congés pour la navigation dudit bâtiment.

« Ordonne Sa Majesté sous la même peine d'amende, aux capitaines et maîtres qui auront été choisis par ceux auxquels les bâtiments auront été adressés, ou par les officiers de l'Amirauté, de se présenter aux officiers chargés du soin des classes dans les colonies, à l'effet de faire sur les rôles d'Équipage la même mention.

« Mande et ordonne, Sa Majesté à Monseigneur le Comte de Toulouse, Amiral de France et aux intendants de justice, police et finance dans ses colonies, de tenir la main chacun en son droit à l'exécution du présent arrêt qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera et enregistré es-greffes des Amirautés des colonies. »

Campagne de Belgique 1940 (10 mai-juin 1940) :

Campagne de France 1940 (10 mai - 25 juin 1940) : Épisode de la Seconde Guerre mondiale, désastreux pour la France, résultant de la faillite du régime républicain (III^{ème} République) institué en 1870 après la défaite contre la Prusse de l'Empereur Napoléon III (1808-1873) et sa capture à Sedan le 2 septembre 1870.

Remarques : **a)** – La campagne de France de 1940 s'est traduite par la victoire de la Wehrmacht (forces armées allemandes) face aux forces armées britanniques et françaises ; Britanniques et Français coalisés n'ont pas réussi à empêcher les Allemands d'atteindre Brest puis la frontière espagnole avec leurs fantassins.

b) – La campagne de France de 1940 a pris fin avec la signature de l'armistice franco-allemand signé le 22 juin 1940 et entré en vigueur le 25 juin 1940 à 00h35.

c) – La campagne de France 1940 a mis en évidence les défaillances de la politique étrangère française des années 1930 et la déloyauté des Britanniques entre novembre 1918 et juin 1940.

d) – La campagne de France de 1940 a rejoint celles de 1814 et de 1870 dans les oubliettes de la mémoire des Français.

Campagne de Pologne (septembre 1939) : 1 – Le 23 août 1939, soit une semaine avant le déclenchement (1er septembre 1939) de l'attaque de la Pologne par la *Wehrmacht* allemande (la *Heer* et la *Luftwaffe*), le général en chef des armées françaises, Maurice Gamelin (1872-1958) expliqua au général d'aviation Paul Armengaud que l'Allemagne allait attaquer et vaincre la Pologne et que la France ne serait pas en mesure de lui apporter l'aide qu'il s'était personnellement engagé à lui fournir [Cf. l'accord militaire Kasprzycki-Gamelin du 19 mai 1939].

Remarques : a) – Le pacte politique Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939, appelé *traité de non-agression entre le Reich allemand et l'URSS* (Union des Républiques Socialistes Soviétique) qu'ils n'avaient ni soupçonné, ni envisagé, qui était inattendu et incroyable, prit la Pologne, la France et le Royaume-Uni au dépourvu.

b) – Le Royaume-Uni et la Pologne signèrent dans l'urgence, le 25 août 1939, un pacte politique d'assistance militaire mutuelle.

c) – L'*accord politique* entre les gouvernements français et polonais, qui conditionnait la validité de l'accord militaire du 19 mai 1939 entre les généraux Tadeusz Kasprzycki et Maurice Gamelin, ne fut signé que le 4 septembre 1939 à Paris, soit trois jours après l'agression allemande contre la Pologne ou le lendemain de la déclaration de guerre du Royaume-Uni et de la France à l'Allemagne.

d) – Le retard pour conclure un accord politique de défense mutuelle entre la France et la Pologne fut en partie due à l'obstruction du radical-socialiste Georges Bonnet (1889-1973) qui a été ministre français des Affaires étrangères du 12 avril 1938 au 13 septembre 1939 dans les III^{ème} et IV^{ème} gouvernements Daladier ; Georges Bonnet a été remplacé comme ministre des Affaires étrangères par le radical Édouard Daladier (1884-1970) qui cumula les fonctions de Président du Conseil des ministres et de ministre des Affaires étrangères dans le V^{ème} gouvernement Daladier (13 septembre 1939 - 20 mars 1940).

[Voir l'expression *Petite Entente*].

2 – Le 1er septembre 1939, l'Allemagne alignait 1 300 000 hommes sur le front de l'Est et face à elle, la Pologne environ 700 000 hommes ; la Pologne avait tardé à mobiliser, sous la pression britannique, pour ne pas paraître agressive vis-à-vis de l'Allemagne ; si la Pologne avait eu le temps de terminer sa mobilisation, elle aurait pu compter sur 2 000 000 d'hommes.

3 – Les Polonais avaient des chars blindés en plus petit nombre que les Allemands.

Remarques : a) – Les chars polonais formaient trois bataillons, cinq compagnies et deux brigades.

Les Polonais disposaient, au début du conflit, de :

- i)** 139 chars légers 7 TP de fabrication polonaise (9,9 tonnes, canon 37 mm)
- ii)** 102 chars Renault FT d'origine française (6,7 à 7 tonnes, canon 37 mm)
- iii)** 38 chars légers Vickers d'origine britannique (7,3 tonnes, canon 47 mm)
- iv)** 574 chenillettes de reconnaissance armées et légèrement blindées,
- v)** 100 automitrailleuses Wz sur roues,
- vi)** 10 trains blindés circulant sur le réseau ferré polonais.

b) – Les Allemands avaient regroupé leurs chars blindés en sept divisions (en allemand « *Panzer-Divisionen* ») dont quatre divisions légères (en allemand « *Leichte-Divisionen* ») et deux bataillons indépendants.

Les Allemands disposaient, au début du conflit, de 3472 unités :

- i)** 1445 Panzer I de fabrication allemande (5,4 tonnes, 2 mitrailleuses),
 - ii)** 1223 Panzer II de fabrication allemande (8,9 tonnes, canon 20 mm),
 - iii)** 98 Panzer III de fabrication allemande (20 tonnes, canon 37 à 75 mm),
 - iv)** 211 Panzer IV de fabrication allemande (25 tonnes, canon 75 mm),
 - v)** 202 Panzer 35 t d'origine tchécoslovaque (10,5 tonnes, canon 37,2 mm),
 - vi)** 211 Panzer 38 t d'origine tchécoslovaque (9,7 tonnes, canon 37,2 mm),
 - vii)** 215 chars de commandement (Panzer Befehlswagen) équipés chacun de plusieurs postes de radiophonie réglés sur plusieurs fréquences, pour communiquer simultanément avec le quartier général, avec l'aviation ou avec les autres chars de l'unité.
- c)** – Les trois divisions blindées allemandes étaient formées de 400 chars chacune, les quatre divisions légères de 80 chars.
- d)** – Les très nombreux blindés allemands de type « Panzer I » étaient en fait des automitrailleuses plus que de véritables chars d'assaut.
- e)** – Le char moyen allemand *PzKpwf 38 (t)* d'origine tchèque, utilisé par la Wehrmacht pour envahir la Pologne en 1939 (78), la France en 1940 (200) puis l'Union soviétique en 1941 (6 divisions) avait été étudié et mis au point par la Tchécoslovaquie sous l'appellation LT vz.38 pour sa propre armée, en vue de résister aux convoitises de la Pologne et de l'Allemagne, respectivement sur les territoires de la Silésie et des Sudètes qui lui avaient été attribués en 1919 ; dans le sigle « *PzKpwf 38 (t)* », « 38 » vaut pour « modèle 38 » et la lettre « t » signifie « origine tchécoslovaque » ; lorsque l'Allemagne envahit la Tchécoslovaquie, le 15 mars 1939, la société pragoise CKD allait livrer ses premiers chars LT vz. 38 à l'armée tchécoslovaque ; l'Allemagne incorpora dans ses divisions blindées les chars modèle 38 de l'entreprise tchécoslovaque CKD prêts à être livrés ou en achèvement et elle confia des chaînes de fabrication et de montage à l'entreprise allemande BMW : au total, plus de 1400 chars du modèle 38 (t) furent fabriqués ; ces chars étaient particulièrement fiables et très maniables ; le châssis était excellent, la transmission très robuste, les suspensions bien dimensionnées ; le canon Skoda de 37,2 mm fut suffisant jusqu'en 1942 ; le blindage était de 25 mm sur la face avant et de 15 mm sur les côtés ; le moteur de 125 chevaux lui donnait une vitesse de 55 km/h sur route et de 30 km/h en tout terrain ; avec 200 litres d'essence, ils avaient une autonomie de 250 km sur route et de 100 km en opérations.

4 – L'Allemagne avait une supériorité aérienne écrasante sur la Pologne, que ce soit en nombre d'avions ou en performances des avions.

Remarques : **a)** – Les Polonais disposaient en première ligne, au début du conflit, de :

- i)** 158 avions de chasse P11 et P7,
- ii)** 114 avions légers de reconnaissance et de bombardement PZL Karaś,
- iii)** 36 avions bombardiers moyens modernes PZL 37.

b) – Les Allemands disposaient au total en Pologne, au début du conflit, d'environ :

- i)** 1 500 avions de chasse,
- ii)** 1 000 avions bombardiers.

Les Allemands conservaient suffisamment d'avions sur le front Ouest pour se défendre contre d'éventuelles attaques aériennes de représailles franco-britanniques.

c) – L'attaque initiale de la Luftwaffe contre l'aéronautique polonaise fut un échec, d'abord parce que les avions polonais avaient été dispersés la veille du déclenchement de l'attaque, ensuite en raison de la brume qui sévissait ce jour-là

et qui gêna les avions allemands ; seuls 28 avions furent détruits sur l'aérodrome de Rakowice, près de Cracovie ; ces 28 avions étaient déjà hors d'usage avant l'attaque.

d) – Il y eut seulement 24 avions opérationnels détruits au sol pendant toute la campagne.

e) – 285 avions allemands furent abattus par les Polonais, dont 126 par des chasseurs polonais ; les autres le furent par la défense anti-aérienne à terre.

f) – Au début de la campagne de Pologne (1er septembre 1939) la coopération entre la *Luftwaffe* (armée de l'air allemande) et la *Heer* (armée de terre allemande) n'était pas encore optimisée ; après quelques jours de guerre, les Allemands mirent au point des routines pour les missions d'appui aérien de la *Luftwaffe* à la *Heer*, avec des liaisons radio nombreuses et redondantes, sous les yeux des observateurs étrangers qui en rendirent compte à leurs gouvernements respectifs.

5 – Pendant toute la campagne de Pologne (1er septembre 1939 – 6 octobre 1939) les 110 divisions françaises ou britanniques disponibles sur le front occidental restèrent inactives face à la vingtaine de divisions d'infanterie de médiocre valeur militaire qui défendaient la ligne Siegfried, de l'autre côté du Rhin ; les Allemands avaient décidé d'affecter au front polonais toutes leurs divisions blindées, les quatre-cinquièmes de leurs forces terrestres conventionnelles et les deux-tiers de leurs forces aériennes.

Remarques : a) – Trois généraux français observèrent sur place l'agression de la Pologne par l'Allemagne : les deux généraux de l'armée de terre Félix Musse (1883-1964, attaché militaire à l'ambassade de France à Varsovie) et Louis Faury (1874-1947, chef de la mission militaire en Pologne) ainsi que le général d'aviation Paul Armengaud (1879-1970) ; les deux premiers estimaient, au début du conflit, que l'armée polonaise résisterait jusqu'au printemps 1940 et ils influencèrent en ce sens le haut commandement français ; le général Armengaud, au contraire, s'aperçut rapidement que l'armée polonaise courait à la catastrophe ; la *Luftwaffe* prit pour cibles non seulement les unités de la ligne de bataille et les formations aériennes, mais aussi les quartiers généraux des unités et le grand quartier général à Varsovie, les lignes de communication routières ou ferroviaires ainsi que les centres de transmissions ; le commandement polonais ne fut plus en mesure de recevoir les compte-rendus des services de renseignements ni de faire parvenir ses ordres aux unités.

b) – La reconquête des anciens territoires allemands donnés à la Pologne par le Français Georges Clemenceau (1841-1929) et l'Américain Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) avec le Traité de Versailles du 28 juin 1919, commença le 1er septembre 1939 par le « *corridor de Dantzig* » ; les combats cessèrent le 6 octobre 1939 avec la défaite totale de l'armée polonaise ; l'Allemagne annexa le 8 octobre 1939 la Pologne occidentale et la ville libre de Dantzig ; le reste du territoire polonais occidental envahi par l'Allemagne fut placé sous l'administration d'un gouvernement général ; la Pologne orientale passa sous contrôle soviétique.

Les Allemands eurent 16 600 morts et 32 000 blessés et ils perdirent plusieurs centaines de chars ; les Polonais eurent 66 300 morts, 133 700 blessés et près d'un million de prisonniers ; des milliers de Polonais rejoignirent la France pour constituer une armée polonaise et continuer le combat contre l'Allemagne.

La Pologne en tant qu'État indépendant disparut : 189 000 km² furent attribués à l'Allemagne et 199 430 km² à l'URSS ; contrairement à l'Allemagne, aucune action ne fut entreprise par le Royaume-Uni contre l'URSS, ni par la France qui était à la remorque du Royaume-Uni.

c) – À la réunion du Conseil supérieur de guerre anglo-français du 12 septembre 1939 à Abbeville, qui réunit le Président du Conseil français Édouard Daladier (1884-1970), le généralissime français Maurice Gamelin (1872-1958), le Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940) et le ministre anglais de la coordination de la Défense, l'amiral Chatfield (1873-1967), les Anglais exigèrent et obtinrent qu'il n'y ait ni intervention militaire alliée sur le front occidental ni bombardement des usines d'armement et des voies de communication allemandes par les avions anglais ou français ; sous la pression anglaise, il fut même décidé que là où les troupes françaises s'étaient avancées sans grande opposition en territoire allemand (principalement dans la Sarre), elles se replieraient sur la ligne Maginot ; le général Gamelin, qui privilégiait l'idée que l'Allemagne attaquerait par la Belgique neutre, ne fut pas difficile à convaincre qu'il ne fallait pas chercher à attaquer la « *ligne Siegfried* » (en allemand « *Westwall* ») ; cette ligne de défense fortifiée courait sur 600 km entre la frontière suisse et la Hollande ; la propagande allemande la disait « *infranchissable* » comme l'était la ligne de défense Maginot côté français.

d) – L'inaction franco-britannique sur le front occidental encouragea l'Union Soviétique à se joindre à la curée en Pologne avec la complicité de l'Allemagne ; l'Armée Rouge entra en Pologne le 17 septembre 1939 ; l'URSS put incorporer aux républiques soviétiques de Biélorussie et d'Ukraine la partie de la Pologne qui avait été russe jusqu'en 1917, sans avoir à entrer en conflit avec la France et la Grande-Bretagne.

e) – Le général Armengaud, qui avait été envoyé en Pologne pour observer la guerre aérienne, transmit au haut commandement militaire français ses observations sur la tactique allemande : il envoya le 18 septembre 1939, un rapport sur l'emploi des avions par les Allemands ; puis, le 23 septembre 1939, une note sur les opérations combinées de la *Heer* (armée de terre) et de la *Luftwaffe* (armée de l'air) et principalement sur la coopération des *Panzer-Divisionen* et de la *Luftwaffe* ; devant l'avance des Allemands en Pologne, le général Armengaud se réfugia à Bucarest (en Roumanie) pour ne pas être capturé par les Allemands.

f) – Le lieutenant-colonel Antoine Albord (né en 1919), attaché militaire français à Budapest, recueillit les témoignages d'officiers supérieurs et d'officiers généraux polonais réfugiés en Hongrie qui avaient vécu la campagne de Pologne ; il envoya des compte-rendus les 23 et 27 septembre, puis les 18 et 21 octobre 1939 au ministère de la Guerre à Paris et au Grand Quartier Général français : il rapporta que l'armée allemande avait bénéficié de circonstances météorologiques favorables : les rivières étaient au plus bas, permettant des franchissements à gué ; le temps sec facilita la circulation des convois hippomobiles ou automobiles et les déplacements des engins sur chenilles ; les Allemands utilisèrent leurs grandes unités blindées par paires, chaque paire étant accompagnées d'une division d'infanterie motorisée ; lorsque les unités blindées poursuivaient des troupes polonaises en retraite, elles les dépassaient par les côtés et atteignaient avant elles leurs lignes de repli ; lorsqu'il y avait un front continu, des blindés se joignaient aux unités d'infanterie du front pour les renforcer mais les unités blindées allemandes engageaient une action de rupture sur les ailes, avec rabattement sur les arrières des troupes polonaises ; c'était la « *guerre éclair* » ; s'il fallait faire face à un groupement polonais isolé, les unités blindées allemandes cherchaient également à gagner l'arrière de l'ennemi en passant par les flancs ; en cas de contre-offensive polonaise, les unités d'infanterie allemandes restaient sur la défensive et les unités blindées contournaient les Polonais par les flancs ; parfois, les grandes unités blindées allemandes se séparaient des unités d'infanterie pour

des raids sur de longues distances, toujours avec la collaboration de la Luftwaffe ; les avions étaient en relation radiophonique permanente avec les chars de commandement sur le terrain.

[Voir l'expression *Guerre éclair*].

g) – Les Polonais se sont aperçu qu'une seule arme anti-chars pouvait suffire pour arrêter cinq ou six chars allemands en terrain libre : canons anti-chars de 37 mm ou fusils longs anti-chars de 8 mm ; dans de bonnes conditions, une douzaine de canons de 25 mm, conduits par un personnel entraîné, pouvaient arrêter une attaque de 70 chars, mais pas davantage ; la dotation des régiments d'infanterie français était et resta de 12 canons de 25 mm.

h) – Le 2 septembre 1939, l'unique brigade blindée polonaise dut affronter simultanément la 2^{ème} Panzer forte de 200 chars en 2 vagues et la 4^{ème} légère allemande qui comprenait 100 chars, en 2 vagues également : les premières vagues des deux divisions allemandes subirent des pertes considérables et furent arrêtées, mais les deuxièmes vagues réussirent à enfoncer le front polonais.

i) – La vulnérabilité des chars blindés face à des canons anti-chars bien servis se vérifia à Crécy-sur-Serre (Aisne), le 19 mai 1940, lorsque 150 chars de la 4^{ème} Division Cuirassée commandée par le colonel Charles De Gaulle furent arrêtés par les canons anti-aériens ou anti-chars de l'infanterie allemande et durent se replier ; certains chars français furent également mis hors combat par les avions-bombardiers de la Luftwaffe.

6 – Le général Paul Armengaud, le lieutenant-colonel Antoine Albord et d'autres témoins firent parvenir aux plus hautes autorités civiles et militaires françaises des renseignements précis et les enseignements à tirer de la nouvelle façon de faire la guerre adoptée par l'Allemagne.

Remarques : a) – Le haut commandement et le gouvernement français furent informés dès le mois de septembre 1939 de la tactique que les Allemands avaient employée pour anéantir, en à peine plus d'un mois, la vaillante armée polonaise.

b) – Les grandes unités blindées autonomes allemandes purent traverser à grande vitesse les espaces frontaliers polonais inoccupés ou mal défendus en raison de la mobilisation trop tardive des réserves ; les Panzers pénétrèrent ensuite en profondeur dans le pays, prenant les forces armées polonaises à revers.

c) – Le général d'armée français Maurice Gamelin (1872-1958), le généralissime des forces armées franco-britanniques pendant le début de la Seconde Guerre Mondiale (du 3 septembre 1939 au 18 mai 1940), était trop intelligent et trop savant pour prendre en compte ce dont avaient été témoins et que lui rapportaient ses subordonnés, lorsque cela ne correspondait pas à ce qu'il croyait.

Campane : 1 – Ouvrage de soie, d'argent filé, etc. avec de petits ornements en forme de cloches faites aussi de soie, d'or, etc.

Exemples : Une belle, une riche campane ; la campane d'un lit, d'un carrosse.

2 – Terme d'architecture désignant le corps du chapiteau corinthien et du chapiteau composite.

Campanile : 1 – Terme d'architecture désignant une petite tour ouverte et légère, servant de clocher.

Remarques : a) – Le mot *campanile* s'emploie habituellement en français pour désigner une tour ne faisant pas partie du bâtiment principal d'une église mais qui est construite à côté.

b) – Le clocher de l'ancienne église Saint-Barthélémy (détruite entre 1568 et 1599 pendant les guerres de religion) qui fut conservé pour servir de tour d'observation et de plateforme pour porter des canons, sert de campanile à l'actuelle cathédrale Saint-Louis (construite entre 1668 et 1678 après le Grand

Siège de 1627-1628).

c) – Le mot italien *campanile* a le même sens que le mot français *clocher* ; il est issu du mot italien « *campana* » qui signifie *cloche*.

2 – Terme d'architecture désignant un petit dôme.

Remarques : a) – Les quatre petits dômes de la *basilique Saint-Pierre-du-Vatican* à Rome (construite au XVI^e siècle, achevée en 1615) sont appelés *campaniles*, par opposition à celui du milieu qui est appelé *la coupole de Saint Pierre*.

b) – L'église cathédrale de Rome, siège épiscopal du pape en tant qu'évêque de Rome, est *Saint-Jean-de-Latran* et non *Saint-Pierre-du-Vatican*.

c) – Le roi de France depuis Henri IV (1553-1610) ou aujourd'hui le Président de la République française est, ès qualité, chanoine honoraire du chapitre de Saint-Jean-de-Latran ; depuis 1604, une messe est célébrée pour la prospérité de la France le 13 décembre de chaque année en l'archibasilique Saint-Jean-de-Latran à Rome (le 13 décembre est le jour anniversaire de la naissance de Henri IV).

Camp de concentration : Synonyme de *Centre de rétention administrative*.

Remarque : Les personnes enfermées dans les *camps de concentration* ou dans les *centres de rétention administratives* ont été visées par des décisions administratives et non pas condamnées par des décisions de justice.

[Voir l'expression *Concentration (Camp de –)* et le mot *Prison*].

Campèche : Arbre qui croît en Amérique.

Remarques : a) – Son bois est très dur et très pesant.

b) – On en fait des ouvrages de menuiserie.

c) – Il sert aussi à teindre en noir.

Campement : **1** – L'action de camper.

2 – Le camp même.

Camper : **1** – Camper se dit d'une armée qui s'arrête en quelque lieu pendant un ou plusieurs jours.

2 – [Au figuré] On dit d'un homme *qu'il campe*, pour dire qu'il n'a point de logis assuré ou qu'il en change tous les jours.

Camphre : Espèce de gomme orientale, dont l'odeur est très forte.

Remarques : a) – Le *camphre* est fort combustible.

b) – Le *camphre* était le principal ingrédient entrant dans le *feu grégeois*.

Campos : Congé qu'on donne à des écoliers lorsque les cours vaquent.

[Voir le mot *Congé*].

Exemples : Des écoliers qui ont campos, qui demandent campos.

Remarques : a) – On tire les mots *campos* (accusatif pluriel) ou *campo* (datif singulier) du latin *campus* qui signifie *champ libre, vaste espace découvert*.

b) – *Campos* (ou *campo*) est tiré des expressions latines *habere campos* ou *dare campos* qui signifient *avoir champ libre* ou *donner champ libre*.

c) – On ne fait pas sentir l'« s » final de *campos*.

Camp retranché : Voir l'expression *Retranché (Camp –)*.

Camus : Qui a le nez court et plat.

[Voir le mot *Camard*].

Can (en anglais « *edge* ») : Nom de la surface la plus étroite d'une pièce solide à faces planes.

Remarques : a) – « *Can* » est une appellation traditionnelle originaire du Pays de Caux et de Picardie.

b) – On écrit *can* ou *cant* ou parfois *camp*.

c) – On dit qu'on place une pièce de bois « *de can* » pour dire qu'on la place sur cette surface de son épaisseur, toujours dans le sens de la longueur de la pièce,

comme on dit « à plat » si on la pose sur la surface la plus large ; si cette pièce reposait sur la surface de l'une de ses extrémités, on dirait qu'elle est « de bout » ou « debout ».

d) – Aujourd'hui, on dit habituellement *chant* au lieu de *can*.
[Voir le mot *Chant*].

Canade : Oiseau de l'Amérique, qui passe pour le plus beau des volatiles.

Remarque : Son plumage de couleur est éclatant ; son ventre et une partie de ses ailes sont de couleur d'or.

Canade : [Vieilli] Cruche ; pot.

Canade : [Vieilli] Mesure de vin ou d'eau que l'on donnait par jour à chaque membre de l'Équipage.

Remarques : **a)** – Une pipe contenait trois cents canades.

b) – On appelait *pipe* une futaille d'une contenance de trois barriques.

c) – Une pipe valait 432 pintes, 12 pieds cubes, 3 barriques ou un muid et demi.

d) – La pipe de Paris valait 411,327 litres.

Canaille : **1** – Terme singulier collectif, qui se dit par mépris de la plus vile populace.

Exemples : Il n'y avait point là d'honnêtes gens, il n'y avait que de la canaille ; toute la canaille s'attroupa dans la place publique.

2 – On appelle quelquefois *canaille*, par jeu et par badinerie, des petits enfants qui font du bruit.

Exemples : Chassez-moi cette canaille ; faites taire cette petite canaille.

Canaille (Plat –) : Voir l'expression *Plat canaille*.

Canal : **1** – Voie naturelle par laquelle les liquides ou les gaz cheminent dans la Terre.

2 – [Vieilli] Toute espèce de voie pour le passage des liquides (en anglais « *pipe* »).

Remarque : On dit plutôt *tuyau* ou *conduite*.

3 – Rivière creusée de main d'homme ; conduite d'eau qui est tirée d'un lieu à un autre pour la commodité de l'agriculture ou du commerce.

[Voir les mots *Panama*, *Suez*].

Remarque : Un canal de *navigation* est un canal qui porte des bateaux, par opposition à un canal d'*irrigation* qui distribue de l'eau dans les campagnes.

4 – Nom de certains détroits en mer (en anglais « *channel* ») où la mer se resserre entre deux rivages.

Exemples : Le Canal Saint-Georges, entre le Pays de Galles et l'Irlande ; le Canal de Bretagne, entre l'Angleterre et la France (également appelé « *la Manche* »).

5 – On disait que les galères ou les barques *faisaient canal* quand elles faisaient leur route d'un lieu à l'autre par la haute mer et non le long des côtes.

6 – Canal se dit du moyen, de l'entremise dont on se sert pour quelque chose.

Exemple : « Vous ne réussirez dans cette affaire que par le canal d'un tel ».

Canalisation de responsabilité : **1** – La responsabilité d'un dommage repose sur une personne déterminée, à l'exclusion de toute autre.

2 – La responsabilité de l'*exploitant nucléaire* est substituée à celle du transporteur en cas de transport maritime de matières nucléaires (Convention de Bruxelles du 17 décembre 1971).

3 – La demande de réparation de dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ne peut être formée que contre le *propriétaire du navire* (Convention de Bruxelles du 29 novembre 1969 et Protocole de Londres du 27 novembre 1992).

Canapé : Sorte de grand siège à dossier, où plusieurs personnes ensemble peuvent être assises, et dont on se sert quelquefois comme de lit de repos.

Canapsa : 1 – Sac de cuir que porte sur les épaules un goujat, ou un pauvre artisan, quand il voyage.

2 – On donne aussi le nom de *canapsa* à l'homme qui porte ce sac.

Canard : Sorte d'oiseau aquatique.

Remarques : a) – La femelle du canard est la cane ; leurs petits sont des canetons ou des canettes.

b) – On se sert de *canards privés* pour prendre des canards sauvages à la chasse.

c) – [Au figuré] On appelle *canard privé* un canard aposté pour en attirer, pour en attraper d'autres.

Canard (en anglais « *ducking* », « *which ducks* ») : Se dit d'un bâtiment lorsque sa charge est placée trop sur l'avant, ou si le renflement dans sa proue et dans ses joues est insuffisant ; par suite, ce bâtiment plonge facilement et outre mesure par l'avant et se relève avec peine.

Remarques : a) – Le résultat en est que sa marche est altérée, que le navire est fatigué dans ses liaisons, que la mâture et le gréement reçoivent des secousses susceptibles de produire des avaries et que l'on embarque facilement de l'eau par le gaillard d'avant.

b) – S'il s'agit d'une imperfection de l'arrimage, il faut y obvier le plus tôt possible en déplaçant des poids et en portant le lest vers l'arrière.

c) – S'il s'agit d'un vice de construction, on ne peut, à la mer, que chercher à l'atténuer en employant les mêmes déplacements de poids.

d) – Sur un navire à voiles, les focs sont de bonnes voiles pour aider à compenser l'effet canard ; on peut aussi, pour améliorer la tenue du navire à la mer, incliner le mât de misaine (en anglais « *fore mast* ») un peu vers l'arrière.

Canard de Challans : Canard de chair produit dans le Marais Breton, en Vendée.

Remarques : a) – Le Marais Breton, entre la ville de Challans et l'Océan Atlantique, était naguère inondé chaque hiver ; les habitations basses appelées bourrines, construites en terre peinte à la chaux sur des petites élévations et couvertes de roseaux, étaient dispersées dans le marais, entourées d'eau à partir de novembre et accessibles alors uniquement au moyen de barques appelées yoles.

b) – Les maraîchins élevaient des canes dont ils coupaient les plumes des ailes pour les empêcher de voler ; les mâles colverts en migration, qui s'arrêtaient dans le marais pour se nourrir, couvraient les canes en liberté autour des bourrines ; les canetons ou les canettes qui naissaient après couvaision des œufs étaient élevés jusqu'à huit à dix semaines et ils avaient une chair particulièrement savoureuse et recherchée.

c) – Le Marais Breton n'est plus inondé l'hiver depuis les années 1960 ; les meilleurs canards de Challans sont maintenant élevés en troupeaux, en plein air et dans des enclos, pour répondre à la demande qui est forte.

Canard de Cholon : Canard laqué à la pékinoise, que l'on pouvait commander et consommer dans les restaurants de Cholon jusqu'à la fin des années 1960, quand on faisait escale à Saïgon.

Remarques : a) – Cholon était le quartier chinois de Saïgon (aujourd'hui Hô-Chi-Minh-Ville) au Vietnam.

b) – Les légionnaires de l'armée française qui étaient en Indochine avant 1954 avaient, dit-on, une utilisation non alimentaire des célèbres canards de Cholon.

Canarder : Tirer sur quelqu'un d'un lieu où l'on est à couvert.

Exemple : Les soldats qui s'avancèrent jusque dans les faubourgs, furent tués par les ennemis qui les canardaient des fenêtres.

Canardièrre : Logement des canards domestiques.

- Canardière** : **1** – Guérite ou autre pièce d'où l'on peut tirer en sûreté.
2 – Lieu qu'on prépare dans un marais, pour prendre des canards sauvages dans des nasses.
3 – [*Vieilli*] En parlant des fortifications qu'on faisait autrefois dans les châteaux, *canardière* se disait d'une guérite ou d'une autre pièce d'où l'on pouvait tirer en sûreté.
- Canari** : Serin des Îles Canaries
- Cancan** : Voir le mot *Quanquan*.
- Cancel** : **1** – Le lieu dans lequel on tient le grand sceau, et qui est entouré d'une balustrade.
Remarque : Quelques uns disent *chancel*.
2 – Endroit du chœur d'une église qui est le plus proche du grand autel, et qui est ordinairement fermé d'une balustrade.
- Canceller** : [*Terme de Jurisprudence*] Annuler une écriture en la barrant ou croisant à traits de plume, ou en passant le canif dedans.
Exemple : Canceller et annuler des lettres.
- Cancer** : **1** – Anomalie pathologique de l'ADN provoquant des tumeurs malignes qui peuvent dégénérer en ulcères.
Remarques : **a**) – Certains polluants (notamment des produits à boire et à fumer) modifient l'ADN des individus avec parfois une transmission d'une génération à l'autre.
b) – L'alimentation des colonies d'abeilles au moyen de préparations à base de sucre de betterave introduites dans la ruche par l'apiculteur, peuvent modifier l'ADN des abeilles.
2 – L'une des pistes de lutte contre le cancer passe par le séquençage de l'ADN pour détecter les mutations de chromosomes.
3 – L'analyse de l'ADN a un coût important en raison de la puissance de calcul nécessaire et de la compétence des spécialistes pour mettre en œuvre les algorithmes d'interprétation de plusieurs dizaines de milliers de milliards d'informations.
Remarque : L'analyse de l'ADN d'une personne coûterait environ 3 000 dollars américains.
- Cancer (Tropique du –)** : **1** – Le tropique du Cancer est le plus petit des parallèles que décrit le Soleil dans sa plus grande déclinaison boréale.
Remarque : Le tropique du Cancer se situe à la latitude 23°27' Nord.
b) – Le tropique du Capricorne se situe à la latitude 23°27' Sud.
2 – Un des signes du Zodiaque qu'on a accoutumé de représenter par la figure d'une écrevisse.
- Cancre** : **1** – Espèce d'écrevisse de mer.
2 – Élève paresseux dont les résultats scolaires sont décevants.
3 – [*Vieilli*] Terme de mépris ou de compassion, pour désigner un homme sans fortune et qui ne peut faire ni bien ni mal à personne.
4 – [*Vieilli*] *Cancre* est aussi un terme injurieux, qui se dit d'un homme méprisable par son avarice.
- Cancrelat** (en anglais «*cokerage* ») : Nom courant de la blatte.
Remarques : **a**) – C'est une sorte de scarabée vivant dans l'obscurité et de préférence au chaud, qui infeste les navires et les réserves de denrées alimentaires.
b) – [*Familier*] On l'appelle aussi *cafard*.
- Candé** : [*Vieilli*] Synonyme de confluent.
Exemple : On appelle *candé* l'embouchure où la Vienne se joint à la Loire.

Remarque : En d'autres lieux on dit condé, cognac, conflant, raon, etc.
[Voir le mot *Confluent*].

Candelette (en anglais « *fore tackle* », « *anchor stock tackle* ») : **1** – Appareil de levage à poulies dont l'extrémité basse du cartahu est garnie d'un crampon de fer, dont on se sert pour accrocher l'anneau d'une ancre à jas que l'on vient de remonter après qu'elle est sortie de l'eau et qu'on veut la bosser, c'est-à-dire la remettre à son poste de mer.

[Voir le mot *Bosser*].

Remarques : **a)** – La candelette est l'appareil à poulies le plus fort du bord, après les caliornes.

b) – Chaque candelette a, de son côté, son pendeur et son estrope.

2 – Appareil servant à lever des charges ; il est composé d'une poulie double à croc et d'une poulie simple à cosse et à croc.

Remarques : **a)** – La poulie double est fixée en hauteur par son croc à un pendeur ; la charge est fixée au croc de la poulie simple ; le dormant du cartahu est fixé sur la cosse de la poulie simple, puis il monte pour passer dans le premier réa de la poulie double, redescend pour passer dans le réa de la poulie simple, remonte pour passer dans le deuxième réa de la poulie double, puis redescend pour devenir le courant sur lequel on pèse pour lever la charge.

b) – La poulie supérieure, qui est à deux réas, est ordinairement à violon.

c) – On voit, sur les grands navires à voiles, une candelette de chaque côté de la tête des bas mâts et des mâts de hune ; elles servent à traverser les ancres, à rider les haubans de hune, à élever différents fardeaux, etc.

[Voir les mots *Cartahu*, *Pantoire*, *Estrope*, *Réa*].

Candeur : Pureté d'âme.

Exemple : Abuser de la candeur de quelqu'un.

Candi : Participe passé du verbe *candir*.

[Voir le mot *Candir*].

Remarque : On appelle *sucre candi* le sucre dépuré et réduit en forme de cristal.

Candidat : **1** – Celui qui, à Rome, aspirait à quelque charge ou dignité.

Remarques : **a)** – Dans l'Antiquité romaine, les *candidats* étaient vêtus de blanc.

b) – En latin, « *candīdus* » signifie « *blanc éclatant* » et « *candīda* » signifie « *robe blanche du candidat* ».

2 – Celui qui est inscrit pour quelque examen.

Remarques : **a)** – Lorsqu'il est question de l'examen pour le recrutement d'un pilote, l'expression consacrée est « *gentil comme un candidat* ».

b) – Pendant qu'il prépare l'examen pour devenir pilote, si un candidat dit à un pilote « *A* » ce qu'un autre pilote « *B* » lui a dit, il doit éviter de préciser que c'est cet autre pilote « *B* » qui le lui a dit ; s'il existe un désaccord sur ce point précis ou même sur une autre chose, ou s'il y a quelque inimitié entre les deux pilotes « *A* » et « *B* », le candidat paraîtra désagréable au pilote « *A* », d'autant plus que chaque pilote croit profondément qu'il est bien meilleur que tous les autres.

c) – Pendant qu'il prépare l'examen, le candidat-pilote devrait montrer qu'il a des dispositions pour acquérir des connaissances nouvelles dont il ne soupçonne d'ailleurs pas l'importance, plus que de chercher à épater les pilotes anciens en étalant un savoir souvent lacunaire.

d) – Le jour de l'examen, le candidat doit éviter de chercher à montrer aux examinateurs qu'il en sait plus qu'eux dans certains domaines ; d'ailleurs, les examinateurs ont oublié ce qu'ils jugent inutile, même si c'est encore au programme officiel du concours.

e) – Le candidat qui a été reçu à l'examen et qui sera commissionné sans tarder en

qualité de pilote, est devenu le *lauréat* de cet examen ; on dit aussi *le vainqueur du concours* s'il y avait davantage de candidats que de places de pilotes à pourvoir.

f) – Après qu'il a été reçu à l'examen, fort des certitudes qu'il a acquises dans ses navigations antérieures et la tête pleine de ce qu'il a appris pendant les mois de sa préparation au concours, le lauréat qui embarque avec un pilote expérimenté n'entend pas toujours ce que celui-ci cherche à lui enseigner ; quand un pilote expérimenté lui montre ce qu'il faut observer, qu'il le met en garde contre tel ou tel risque, qu'il lui explique et lui montre ce qui peut se passer de fâcheux si l'on prend telle ou telle mesure puis comment y remédier, le jeune pilote embarqué en doublure et qui n'a pas saisi l'intérêt de la manipulation, peut juger injustement son mentor coupable d'une erreur involontaire rattrapée d'extrême justesse.

g) – Le pilote débutant prend normalement ses camarades plus anciens comme des modèles à imiter et comme les dépositaires d'un savoir-faire collectif local à s'approprier ; il admire le pilote qui a tutoyé l'entrée du sas et qui ne cherche pas à se justifier alors que, manifestement, la responsabilité de la déformation du pavois du navire ne lui est pas imputable.

h) – Mais il peut malheureusement arriver que, ne réalisant pas encore qu'après quinze ou vingt ans de pratique il aura appris beaucoup de choses qu'il ne soupçonne pas encore, un pilote débutant se considère en situation de rivalité vis-à-vis des pilotes plus anciens ; il s'agit, dans ce cas, de quelqu'un qui ne peut atteindre un niveau d'abstraction suffisant pour conceptualiser la manœuvre, qui se complaît dans le rêve lorsqu'il est au bureau et qui panique à la mer à la moindre difficulté.

3 – Celui qui postule une place, une fonction.

Exemple : Candidat à la députation.

Remarque : Le *candidat* et les pilotes de Quillebeuf.

« M. Gambetta, homme sans doute supérieur à Louis-Philippe, mais privé de cette éducation gouvernementale sucée avec le lait, arrive, conquérant audacieux et il parle, espérant, selon l'admirable expression de Michelet, gagner les foules « *de par la seule vertu d'une gueule retentissante* ».

« Il parle avec de grands mots, jetant des sentiments généreux, des généralités entraînant : « *Patrie, République, industrie, progrès, démocratie, etc.* »

« Une assemblée de voyageurs de commerce l'eût porté en triomphe ; les Normands attendaient des chiffres, des choses précises, des termes techniques ; ils ont gardé une froideur glaciale.

« À Quillebeuf, l'aventure est devenue réjouissante : entraîné par son improvisation, l'illustre avocat célébrant la *Seine canalisée* proclame que, grâce à ce progrès, les pilotes cesseront d'être nécessaires.

« Or, à Quillebeuf, tout le monde est pilote : c'est la patrie du pilotage ; autant dire aux administrateurs de la Compagnie du gaz que, grâce à la lumière électrique, le gaz sera bientôt inutile.

« Immédiatement, une députation s'avance ; en tête marche un gaillard à la poitrine épaisse, qui se dandine sur ses jambes ; il arrête sans façon l'orateur en lui annonçant qu'il est pilote, maître pilote ! Il montre ensuite l'armée qui le suit : tous pilotes ; et il proteste au nom du pilotage méconnu.

« Interdit d'abord, l'habile avocat se retrouve bientôt et s'écrie avec enthousiasme que le pilotage est le plus beau jour de sa vie !

« C'est qu'il n'est pas facile, ce métier d'enjôleur, d'entraîneur de peuples ; il faut saisir avec un tact infini les courants d'idées qui vous entourent, trouver le mot juste, le compliment nécessaire, ne blesser personne, rallier les mécontents, séduire toujours.

« Ces dons si divers, un seul peut-être les eut de naissance et poussés jusqu'à la perfection ; c'est Napoléon 1er (que le Destin pourtant nous préserve de ses semblables).

« Il fallait, pour tenir tête à Napoléon 1er, une force d'âme presque surhumaine ; il était bien rare que, devant lui, on ne perdit point toute présence d'esprit.

« Un Normand justement eut cette chance de ne se point troubler en lui parlant ; l'anecdote est presque inconnue : c'était un préfet de Rouen, esprit indépendant bien qu'accompli, audacieux et railleur ; appelé à Paris avec tous ses collègues pour présenter ses compliments au roi de Rome qui venait de naître, il s'approcha, son tour venu, du berceau où bavachait l'enfant auguste, et s'inclinant jusqu'à terre, il prononça ces paroles, au milieu du silence respectueux de l'armée des fonctionnaires qui venaient d'exprimer leurs vœux à cette larve impériale :

« *Monseigneur, je n'ai qu'une chose à vous souhaiter : puissiez-vous être plus tard aussi sourd aux compliments intéressés de vos flatteurs que vous l'êtes aujourd'hui à l'hommage de mon profond respect.* »

« Quelque temps après, l'empereur Napoléon Ier se trouvant à Rouen, il se mit soudain à cribler son fonctionnaire de ces questions directes, terribles, dont il avait le secret et auxquelles il fallait répondre.

« *Combien de gens mariés dans votre département ?* » ; le préfet, impassible, jeta un chiffre.

« *Quelle est la longueur totale de vos routes ?* » ; le préfet n'hésita point.

« *Combien passe-t-il d'eau par jour sous le pont de Rouen, monsieur le préfet ?* » l'autre indiqua la quantité d'eau.

« Alors, de cette voix ironique qui valait presque un arrêt de mort, l'empereur demanda :

« *Puisque vous savez tout, monsieur, combien avez-vous d'oiseaux de passage ici ?* »

« Le fonctionnaire salua de tout son corps : « *Un seul, Sire, un aigle !* »

« Napoléon ne continua pas.

« C'étaient là, je ne le nie point, jeux de prince et de courtisan.

« Mais Napoléon n'aurait point oublié qu'il y a des pilotes à Quillebeuf !

Guy de Maupassant, dans « *L'art de gouverner* ».

Texte publié dans « *Le Gaulois* » du 1^{er} novembre 1881.

Candide : Qui a de la candeur.

Candir : *Candir* ne se dit proprement que du sucre, lorsque, après l'avoir rendu liquide, on lui laisse prendre la consistance de la glace.

Exemple : Faire candir du sucre.

Remarque : On dit aussi que des confitures *se candissent* lorsqu'elles viennent à se gâter, à cause que le sirop qui devrait être beau et clair, vient à s'épaissir et à prendre trop de consistance.

Cane : Espèce d'oiseau aquatique femelle dont le mâle est le canard.

Remarque : On dit figurément et familièrement qu'« *un homme a fait la cane* » lorsqu'il a marqué de la peur dans une occasion où il fallait témoigner du courage.

Canepetière : Espèce d'oiseau de la grandeur d'un faisan.

Remarque : La canepetière n'est pas un oiseau aquatique, et n'a d'ailleurs aucune ressemblance avec la cane.

Canepin : Peau de mouton très fine dont on fait des gants.

Caneton : Le petit d'une cane.

Canette : 1 – Le petit d'une cane.

2 – Se dit aussi d'une petite cane.

3 – [Vieilli] Pot de bière.

4 – [Vieilli] Bouteille en verre, munie d'un bouchon en porcelaine appuyé sur le goulot par l'intermédiaire d'une rondelle de caoutchouc et tenu par un étrier métallique, destinée à contenir des liquides effervescents.

Remarque : On employait naguère des canettes pour la bière ou la limonade.

5 – Boîte métallique cylindrique d'un quart ou d'un tiers de litre, ayant un couvercle en aluminium à ouverture facile au moyen d'un anneau, destinée à contenir des boissons effervescentes (bière, soda, etc.).

Remarques : **a)** – Ce genre de boîte a été commercialisé en 1962 aux États-Unis d'Amérique et dans les années 1970 en France.

b) – Le mot *canette* est à rapprocher des mots anglo-américain « *can* » qui signifie bidon ou « tin can » qui signifie boîte en fer blanc.

Canevas : 1 – Espèce de grosse toile claire, sur laquelle on fait des ouvrages de tapisserie.

2 – Premier projet de quelque ouvrage d'esprit.

Exemple : Cette histoire, ce panégyrique, ne sont pas achevés, on n'en a encore fait que le canevas.

Canevas de Mercator : Sorte de carte muette qui ne porte que le quadrillage des parallèles et des méridiens selon la représentation dite de Mercator pour une latitude donnée.

Remarque : On utilise des canevas de Mercator à la mer, loin de terre, pour entretenir l'estime dans des parages où aucun rivage n'est représenté sur les cartes à l'échelle désirée.

Caniculaire : 1 – Caniculaire se dit des jours pendant lesquels la constellation du Grand Chien se lève et se couche avec le Soleil.

Remarque : Les jours caniculaires se comptent du 24 juillet au 26 août.

2 – Qui se rapporte à la canicule.

Exemple : Jours caniculaires

3 – [Par extension] Très chaud, en parlant du temps qu'il fait.

Remarque : On appelle *chaleur caniculaire* une chaleur excessive.

Exemple : Le mois de juillet a été caniculaire.

Canicule : 1 – La *Canicule* (du latin *cānis*, le chien) est l'ancien nom de la constellation du *Grand Chien* (en latin « *Cānis mājōr* » ou « *Cānicūla* ») qui inclut l'étoile de première grandeur *Sirius*.

Remarques : **a)** – On appelle aussi *Canicule* l'étoile α *Grand Chien* (*Sirius*) qui est la plus brillante de la constellation du *Grand Chien*.

b) – *Sirius* est l'étoile la plus brillante du ciel nocturne.

c) – L'étoile *Sirius* n'est pas visible sous nos climats (45^e parallèle Nord) au moment du solstice d'été parce qu'à cette époque elle se lève après le Soleil.

d) – On commence à apercevoir *Sirius* le matin lorsqu'elle se lève en même temps que le Soleil ; c'est ce qu'on appelle le *lever héliaque* de cette étoile.

e) – On lui a associé les grandes chaleurs depuis l'Antiquité parce qu'elle se lève avec le Soleil, ou juste avant le Soleil, durant les mois de juillet et d'août qui sont les mois les plus chauds dans l'hémisphère Nord.

f) – L'étoile *Sirius* est considérée comme étant le chien du guerrier *Orion*.

g) – Le guerrier *Orion* est représenté dans le ciel d'hiver par une constellation du même nom (*Orion*) qui comprend les étoiles de première grandeur *Rigel* (en bas à droite, de couleur bleue) et *Bételgeuse* (en haut à gauche, de couleur rouge) ainsi que l'étoile de troisième grandeur *Bellatrix* (en haut à droite) et l'étoile de sixième grandeur *Saiph* (en bas à gauche).

h) – L'étoile de première grandeur *Sirius*, de la constellation du *Grand Chien*, se

situé, dans le ciel d'hiver, à gauche et au-dessous de la constellation d'Orion, dans le prolongement, vers le bas, du baudrier d'Orion.

i) – L'étoile de première grandeur *Aldébaran*, de la constellation du *Taureau*, la 13^{ème} étoile la plus brillante du ciel nocturne, se situe dans le ciel d'hiver à droite et au-dessus de la constellation d'Orion, dans le prolongement du baudrier d'Orion mais vers le haut, du côté opposé à Sirius ; si l'on poursuit la ligne [*Baudrier d'Orion - Aldébaran*] au-delà d'*Aldébaran*, on observe l'amas d'étoiles « *les Pléiades* ».

2 – Dans l'Antiquité, en Égypte, la période suivant le lever héliaque de *Sirius* était une période de très grandes chaleurs ; elle correspondait, chaque année, au commencement de la crue très attendue du Nil ; les eaux boueuses du fleuve apportaient la prospérité en fertilisant les terres dans la partie inondable du delta.

Remarques : a) – D'un point de vue astronomique, héliaque se dit du lever et du coucher d'un astre, lorsque cet astre se lève ou se couche dans les rayons du Soleil levant ou couchant, qui empêchent de l'observer.

b) – Les religieux égyptiens étaient chargés de prévoir et d'observer le lever héliaque de *Sirius*, comme maintenant ceux de la religion de Mahomet observent la Lune pour apercevoir le premier fin croissant de lune après les nouvelles lunes qui marquent respectivement la fin du mois de sha'ban et le début du mois de ramadan, puis la fin du mois de ramadan et le début du mois de chawwal pour suivre la parole du prophète : « *Ne jeûnez que lorsque vous verrez le croissant lunaire et rompez le jeûne lorsque vous le verrez aussi* ».

3 – À la latitude de Paris, le lever héliaque de *Sirius* se produit, de nos jours (2020) le 19 août, le Soleil étant alors à 5° sous l'horizon et *Sirius* à 2° au-dessus.

Remarque : On appelle couramment *canicule* la période qui, chaque année, va du 22 juillet au 23 août et pendant laquelle *Sirius* se lève et se couche à peu près avec le Soleil.

4 – *Canicule* est parfois employé administrativement (et *abusivement*) à n'importe quelle époque de l'année comme synonyme de *période de grande chaleur* si la température dépasse 30° C durant le jour et ne descend pas au-dessous de 20 °C la nuit, pendant 72 heures consécutives.

Canif : Petite lame de fer fort fine, emmanchée de bois, d'ivoire, etc. et dont on se servait jadis pour tailler les plumes d'oie que l'on employait pour écrire.

Remarque : Les canifs ne servent plus aujourd'hui qu'à ouvrir les enveloppes du courrier reçu.

Cannage : Mesurage des étoffes, toiles, rubans, etc. qui se fait à la canne.

Cannaie : Lieu planté de cannes et de roseaux.

Canne : 1 – Nom générique qu'on donne à plusieurs espèces de roseaux, tels que le roseau commun, la canne à sucre, la canne d'Inde, la canne odorante, etc.

Remarque : On appelle *canne de sucre* ou *canne à sucre*, les roseaux dont on extrait la mélasse qui donne le sucre.

2 – Roseau qui a des nœuds.

3 – Canne, se dit ordinairement d'un roseau, d'un jonc ou d'un *bâton léger* dont on se sert pour s'appuyer en marchant.

Canne : Ancienne mesure de longueur d'origine romaine, voisine de 2 mètres, de valeur variable selon les villes ou les provinces.

Remarques : a) – La canne est composée de dix palmes.

b) – La canne mesurait six pieds onze pouces de roi.

c) – Les cannes d'Avignon, Provence & Montpellier contenaient une aune de Paris et deux tiers d'aune.

d) – En Provence, la canne valait 1,98765 mètres.

e) – À Marseille, la canne valait 2,01265 mètres.

f) – La canne de Toulouse contenait une aune et demie de Paris.

[Voir l'expression *Canne royale*].

Canneberge : Plante qui croît dans les marais et autres lieux humides.

Remarques : **a)** – Elle porte de petites baies succulentes d'un goût agréable et bonnes à manger.

b) – On dit aussi *coussinet des marais*.

Cannelas : Espèce de dragée faite avec de la cannelle.

Exemple : Cannelas de Verdun.

Cannelle : Écorce odoriférante d'un arbre qui croît aux Indes Orientales et dont on se sert à divers usages, notamment en cuisine.

Remarque : On dit « *mettre une chose en cannelle* » pour dire : *la briser en plusieurs petits morceaux*.

Cannelure : Espèces de petits canaux creusés sur des colonnes ou des pilastres.

Canne royale : Règle graduée utilisée jadis par les maîtres d'œuvre et les bâtisseurs des églises et des cathédrales ; sa longueur était de 555 lignes, soit environ 1,25 mètre.

[Voir le mot *Ligne*].

Remarques : **a)** – La *canne royale* proposait simultanément 5 unités de longueur différentes, dont les valeurs étaient égales au produit d'une ligne de 2,26

millimètres par l'un des 5 nombres consécutifs suivants de la suite de Fibonacci :

34, 55, 89, 144 et 233.

i) la *paume* (34 lignes ou environ 77 mm) ;

ii) la *palme* (55 lignes ou environ 124 mm) ;

iii) l'*empan*, égal à une palme plus une paume (89 lignes ou environ 201 mm) ;

iv) le *pied*, égal à un empan plus une palme (144 lignes ou environ 325 mm) ;

v) la *coudée*, égale à un pied plus un empan (233 lignes ou environ 527 mm).

b) – Conformément à l'une des propriétés de la suite de Fibonacci, chaque terme est égal à la somme des deux termes précédents.

c) – Les premiers nombres de la suite de Fibonacci sont :

0, 1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 21, 34, 55, 89, 144, 233, 377, 610, 987, 1597, 2584, 4181.

d) – La division d'un nombre quelconque de la suite de Fibonacci par le précédent tend vers le « *nombre d'or* » qui est égal à $\phi = 1,6180339887\dots$

e) – Le mathématicien Léonard de Pise, dit *Leonardo Fibonacci* (1175-1250) ou parfois Leonardo Bigollo (1175-1240) a publié cette suite à titre récréatif.

[Voir le mot *Fibonacci*].

Cannibale : Appellation de ceux qui mangent de la chair humaine.

Canon : Petite mesure des liquides valant 1/16 ème de litre.

Remarque : Le mot canon, en ce sens, vient de l'allemand *Kanne* qui signifie *pot*.

[Voir le mot *Pot*].

Canon (en anglais « *cannon* ») : **1** – Un canon de l'époque de l'ancienne marine à voiles est un tube de métal dont le vide intérieur, qui est appelé âme, est cylindrique ; les angles du fond de ce vide cylindrique sont arrondis ; on charge les canons de ce type par la gueule.

Remarque : Certains potaches facétieux disent que, pour faire un canon, on prend un trou et on met de l'acier autour.

2 – Les canons d'un vaisseau de l'ancienne marine à voiles pouvaient lancer des boulets pleins, mais aussi de la mitraille ou des boulets creux appelés obus.

Remarque : Parmi les canons d'un même calibre, on distingue deux sortes de pièces, les unes dites canons longs, les autres canons courts ; les longs pèsent à

peu près un quart de plus que les courts.

3 – Le canon d'un vaisseau de l'ancienne marine à voiles est dit *au sabord* ou *en batterie* quand l'avant de l'affût touche au bordé, et que la volée sort en dehors du sabord ; il est dit *hors de batterie*, en dedans ou à *bout de brague*, quand, au contraire, l'affût est rentré à l'intérieur du navire.

4 – Un canon est dit à *la serre* lorsqu'il est amarré pour ne se prêter à aucun déplacement pendant les oscillations du bâtiment dans le mauvais temps ; il est dit *en vache* lorsqu'il est élongé et amarré entre deux sabords, le long de la muraille du navire, pour libérer de la place afin d'embarquer des marchandises.

Remarque : Pour les différents calibres des canons, voir au mot *calibre*.

[Voir le mot *Élonger*].

5 – Actuellement, les canons des navires de guerre sont montés dans des tourelles orientables qui regroupent plusieurs canons (jusqu'à quatre) ; ils sont réglables en site et en azimut ; on les charge par la culasse.

Canon : [Terme d'imprimerie] On appelle *triple canon*, *double gros canon*, *gros canon*, les trois plus gros caractères après la *grosse nonpareille*, qui est le plus gros de tous.

Remarque : On appelle *petit canon* le sixième caractère en partant de la grosse nonpareille.

Canon : 1 – Décret, règlement.

Remarques : **a)** – Il ne se dit proprement que des décisions des conciles touchant la foi et la discipline.

Exemples : Les canons de l'Église ; les saints canons ; cela est contre les canons ; les canons d'un tel concile.

b) – On appelle droit canon, la science du droit ecclésiastique, fondée sur les canons de l'Église, sur les décrétales des papes, etc. ; le droit canon s'appuie sur les décisions des *conseils sur la foi et la discipline*.

2 – On appelle canon des écritures, le catalogue des livres qui sont reconnus pour divinement inspirés, et qui composent le corps de l'écriture sainte.

Remarques : **a)** – Les Protestants rejettent certains livres, comme n'étant pas du canon des écritures.

b) – On dit le canon des Juifs, le canon des Chrétiens, pour dire les livres que les Juifs, les Chrétiens reçoivent comme divinement inspirés.

3 – Catalogue des saints reconnus et canonisés par l'Église catholique.

Remarque : Canoniser un défunt, c'est le mettre dans le catalogue des saints (le canon) suivant les règles et avec les cérémonies pratiquées par l'Église.

Canonial (Office –) : Office que les chanoines chantent dans l'église.

Canoniales (Heures –) : Certaines parties du bréviaire que l'Église a accoutumé de réciter à diverses heures du jour :

i) *Mâtines*, qui se disent habituellement la nuit,

ii) *Laudes*,

iii) *Prime*,

iv) *Tierce*,

v) *Sexte*, ou les petites heures, à la sixième heure après le lever du Soleil,

vi) *None*,

vii) *Vêpres*, qu'on dit sur le soir.

Canonicat : Bénéfice d'un chanoine dans une église cathédrale ou une église collégiale.

Remarque : [Au figuré] On dit familièrement d'un emploi qui exige peu de fatigue, que c'est un canonicat, un vrai canonicat.

Canonique : 1 – Conforme à une norme reconnue.

2 – [En parlant d'un objet ou d'un être mathématique] Qui est attaché de manière

privilegiée à certaines structures reconnues.

Exemples : Application canonique ; décomposition canonique.

3 – [*Linguistique*] Qui correspond à un modèle ou à une structure fréquemment employés.

Exemples : Ordre, phrase, schéma canoniques.

4 – [*Religion catholique*] Conforme aux canons de l'Église catholique ou en relation avec eux.

Remarques : **a)** – Une peine canonique est une sanction prévue par le code de droit canon.

b) – L'*âge canonique* est l'âge minimum fixé par les règles de l'Église pour pouvoir accéder à certaines charges.

Exemple : Une femme d'âge canonique est assez âgée pour tenir la maison d'un prêtre sans risquer de devenir enceinte en cas de relations sexuelles avec lui.

Canonisation : Cérémonie par laquelle le pape met dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté.

[Voir le mot *Odeur*].

Canoniser : Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles et avec les cérémonies rituelles pratiquées par l'Église catholique.

Remarque : Les restes des saints canonisés, appelés reliques, peuvent être exposées à la dévotion des fidèles et rapporter à ceux qui les possèdent le produit des offrandes que les pèlerins attirés en pèlerinage par les reliques versent pour le salut de leurs âmes.

[Voir le mot *Relique*].

Canonnier : **1** – [*Autrefois*] Appellation officielle des marins affectés au service des canons.

2 – [*Actuellement*] Appellation familière des marins des spécialités « *Électroniciens d'armes* » (ELARM) ou « *Mécaniciens d'armes* » (MEARM).

Remarque : On dit aussi parfois, familièrement, « *boum* ».

Canonnière : Petit bâtiment de guerre portant un canon.

Remarque : Des canonnières sont employées sur les rivières par les belligérants dans les pays en guerre ou par un pays colonisateur pour montrer sa force dans les colonies en rébellion.

Canot (en anglais « *yawl* ») : **1** – Petit bateau non ponté, léger, fin, solide, installé pour aller à la voile ainsi qu'à l'aviron.

Remarques : **a)** – Un canot est une sorte de petite chaloupe.

b) – Les canots sont employés pour effectuer les courses de rade ou pour les communications entre navires à la mer.

c) – La largeur des canots est d'environ le quart de leur longueur, et leur creux est d'environ les cinq douzième de la largeur.

d) – Le « *t* » final de *canot* se fait claquer, comme le « *t* » final des mots *lent*, *tout*, *bout* ou *équipet*.

e) – Le breton et l'occitan, qui sont des langues celtes, se prononcent en faisant claquer la consonne finale de nombreux mots d'usage courant.

2 – On appelle également *canot* une embarcation solide dont la longueur atteint ou dépasse une quinzaine de mètres, pontée et propulsée par une machine de faible puissance.

Remarques : **a)** – On appelle *vedette* un canot ponté assez léger, équipé d'une machine dont la puissance est suffisante pour dépasser la vitesse de 15 nœuds.

b) – Un canot ponté d'une longueur inférieur à 30 mètres et qui file 20 nœuds ou davantage est appelé une *vedette rapide*.

Canot de sauvetage (en anglais « *life boat* ») : **1** – Embarcation lourde et résistante permettant à l'Équipage et aux passagers d'un navire de se réfugier s'ils doivent abandonner le navire à la suite d'un sinistre.

Remarques : a) – On dit *canot de sauvetage* ou *embarcation de sauvetage*.

b) – Les canots de sauvetage ou embarcations de sauvetage renferment toujours des réserves de vivres et d'eau douce pour les naufragés qui auraient pris place à bord après l'abandon du navire.

c) – Les canots de sauvetage actuels sont souvent entièrement clos afin de pouvoir traverser des zones d'hydrocarbures enflammés sans que leurs occupants ne soient blessés.

d) – Sur beaucoup de navires de toutes tailles, on peut rencontrer un dispositif à glissières qui permet à l'Équipage d'embarquer dans le canot de sauvetage à son poste de mer, et de le faire tomber jusqu'à la surface de l'eau lorsque tout le monde est casqué et attaché à son siège.

e) – La drome de sauvetage de chaque navire est complétée par des embarcations pneumatiques que l'on gonfle grâce à des bouteilles de gaz comprimé au moment d'évacuer le navire, et par des engins flottants qui permettent aux membres de l'Équipage d'attendre les secours pendant quelques heures après avoir émis des signaux de détresse.

2 – Canot stationné à terre ou dans un port, avançant au moyen d'avirons ou de moteurs et pouvant être mis en œuvre rapidement par un équipage de bénévoles afin de porter secours aux personnes en détresse en mer jusqu'à une distance du rivage de quelques milles.

Remarques : a) – Le bâtiment dans lequel est remis le canot de sauvetage, ou le poste où il stationne à flot en attendant d'être mis en œuvre, est appelé la *station* du canot de sauvetage.

b) – On appelle couramment *vedette rapide* un *canot* de longueur supérieure à 15 mètres, équipé d'une machine suffisamment puissante pour dépasser la vitesse de 15 nœuds.

[Voir le sigle *SNSM*].

Canotier (en anglais « *boatman* ») : Marin local chargé de l'amarrage et du démarrage des navires qui font escale dans un port.

Remarque : Actuellement, en Atlantique et en Manche, on emploie plutôt le mot « *lamaneur* ».

Canot-major : Dans la Marine Nationale, on appelle *canot-major* l'un des canots effectuant des courses de rade au profit d'un bâtiment au mouillage ; le canot-major est particulièrement affecté aux transferts d'officiers entre le bord et la terre.

Remarque : On utilise parfois, par extension, l'expression « *canot-major* » pour désigner le véhicule conduit par un chauffeur du bâtiment, mis au service des officiers d'un bâtiment à quai.

Canot-tambour (en anglais « *paddle box boat* ») : Canot à fond plat construit en tôle que l'on plaçait jadis, quille en l'air, sur les coffre des roues à aubes de chaque côté du bâtiment et que l'on pouvait mettre à la mer au moyen de chandeliers et de palans.

Remarques : a) – Les canots-tambours permettent d'utiliser la surface extérieure des coffres des roues à aubes.

b) – Sur un transport de troupes, ils peuvent être utilisés, en cas de débarquement, pour transporter beaucoup de soldats à terre.

c) – Les canots-tambours peuvent être utilisés pour sauver l'Équipage en cas de naufrage.

Cant : Synonyme de *can*.

[Voir le mot *Can*].

- Cantate : 1** – Poème mis en musique et destiné à célébrer un événement heureux.
2 – Composition musicale profane ou sacrée, comportant des airs et des récitatifs, à une ou plusieurs voix, avec accompagnement et souvent avec chœur.
- Cantharide** : Espèce de mouche venimeuse.
- Cantilène : 1** – [Vieilli] Chant *profane*, par opposition au *motet* qui est un *chant religieux*.
2 – [Par extension] Chanson monotone, sorte de complainte sentimentale.
3 – [Au Moyen Âge] Poème d'inspiration lyrique, épique ou religieuse, aux harmonies douces, destiné à être récité sous forme de mélodie.
Exemple : La Cantilène de sainte Eulalie.
- Cantilever : 1** – Système de suspension en porte-à-faux.
Exemples : Une suspension cantilever ; un pont cantilever.
Remarques : **a)** – Le mot anglais *cantilever* signifie *porte-à-faux*.
b) – Le mot anglais « *cantilever* » vient des mots « *cant* » qui signifie *inclinaison*, et « *lever* » qui signifie *levier* ; le « *i* » intermédiaire sert à améliorer la prononciation.
b) – Les rayonnages *cantilever* permettent de stocker les uns au-dessus des autres, dans les magasins ou entrepôts, des charges longues et encombrantes telles que des planches, des plaques, des tubes, des barres, etc.
c) – On installe des rayonnages *cantilever* dans les tunnels des lignes d'arbres d'hélice des navires à château milieu, pour stocker les uns au-dessus des autres les barreaux, les tiges de métal, les pièces de rechange ou les autres éléments de grande longueur destinés à être utilisés pendant le voyage pour des travaux de serrurerie ou pour des réparations à bord du navire.
[Voir le mot *Tunnel*].
2 – On appelle *cantilever* un procédé de construction dans lequel une structure est en porte-à-faux, fixée par une seule de ses extrémités : ce procédé peut s'appliquer à des plate-formes en béton, à des structures en poutres d'acier, etc.
3 – Le procédé *cantilever Harroway-Dixon* utilisé dans la construction des navires vraquiers ou minéraliers consiste à inclure à l'intérieur des cales, en abord et dans les hauts, des caissons à paroi oblique (en anglais « **wing tanks** ») pouvant être emplis de lest liquide.
Remarque : Les vraquiers et minéraliers étant habituellement construits en type longitudinal, ces caissons permettent d'obtenir une plus grande rigidité du navire ; lorsqu'ils sont emplis d'eau de mer, ils permettent de réduire la stabilité trop importante des navires chargés dans les fonds de minerais de forte densité ; ils donnent à la partie supérieure des cales des navires vraquiers une forme conique qui évite les risques de ripage et de désarrimage de la cargaison en cas de chargement en vrac de marchandises de faible densité emplissant entièrement les cales.
- Cantine : 1** – [Vieilli] Petit coffre divisé par compartiments pour porter des bouteilles ou des fioles en voyage.
2 – On appelle aussi *cantine*, dans les places de guerre, le lieu où l'on vend du vin et de la bière aux soldats, sans payer aucun droit.
3 – Coffre métallique équipé d'un couvercle abattant, muni de 2 poignées et utilisé pour ranger les effets personnels des militaires, des marins du commerce et des sédentaires expatriés.
- Cantique** : Chant consacré à la gloire de Dieu, en actions de grâces.
- Canton : 1** – [Anciennement] Lieu public découvert et bordé de maisons ou de monuments.
Remarque : À La Rochelle, « *canton* » est parfois synonyme de *place*.
2 – Certaine partie d'un pays ou d'une ville, séparée et différente du reste.

Remarque : Dans La Rochelle, dans Avignon, dans Rome il y avait jadis un canton destiné pour les Juifs.

3 – En parlant des Suisses, on appelle *canton* chacun des treize États qui composent le Corps Helvétique.

Cantonade : Le coin d'une scène théâtre, invisible de la salle.

Remarque : « *Parler à la cantonade* » c'est parler à un personnage qui n'est pas vu des spectateurs.

[Expression usitée chez les *comédiens*]

Canut : Appellation locale, dans la région lyonnaise au XIX^{ème} siècle, d'un ouvrier tissant la soie à son domicile, sur une machine à tisser à bras, principalement dans le quartier de la Croix-Rousse.

Remarques : **a)** – Les révoltes de canuts à Lyon en 1831, en 1834, en 1848 et en 1849 furent très sévèrement réprimées par l'armée (avec l'emploi de dizaines de milliers de soldats et des canons).

b) – Les métiers à tisser mécaniques regroupés en usines à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, et l'utilisation généralisée de la soie artificielle au milieu du XX^{ème} siècle entraînèrent la transformation puis la disparition de la corporation des canuts.

c) – Les ouvriers qui fabriquent les étoffes de soie ou de ferrandine s'appellent des ferrandiniers.

d) – La ferrandine est une étoffe composée d'une chaîne en soie et d'une trame en laine.

Cap (en anglais « *head* ») : **1** – Synonyme de *tête*.

Remarques : **a)** – Il est d'usage en ce sens dans les expressions suivantes : armé de pied en cap ; parler cap à cap.

b) – *Chef* est un autre synonyme de *tête*.

Exemple : *Couvre-chef*, pour *chapeau*.

2 – Promontoire, pointe de terre élevée, qui s'avance dans la mer.

Exemples : Le cap de Bonne-Espérance, le Cap des Aiguilles, le Cap Horn.

Remarque : *Chef* est un synonyme de *cap*, en ce sens.

Exemples : Chef de Baie ; Chef de Caux.

Cap (en anglais « *head* ») : **1** – Extrémité pointue à l'avant du navire ; le cap (d'un navire) est une appellation de l'étrave du navire.

2 – Le *cap* adopté par un navire est l'angle formé par la direction de sa ligne de quille (orientée vers l'avant du navire) et la direction du Nord.

Remarques : **a)** – Le *cap* se compte de 0° à 360° à partir du Nord, vers l'Est, et jusqu'à la direction de la ligne de quille du navire (orientée vers son étrave).

b) – On appelle *cap* le rumb de vent suivi par le navire.

3 – On distingue le *cap vrai*, le *cap magnétique*, le *cap compas*, selon que le Nord de référence est le Nord *géographique* (Nord du monde) le Nord *magnétique* ou le Nord indiqué par le *compas*.

4 – Le *cap du compas* est une petite marque verticale peinte en noir à l'intérieur de l'habitacle du compas, sur sa paroi avant ; cette marque est située dans le même plan longitudinal du navire que le pivot de la rose.

Remarques : **a)** – La graduation de la rose vis-à-vis de cette marque noire correspond à l'orientation de la quille du navire par rapport au Nord de la rose, c'est-à-dire par rapport au Nord du compas.

b) – La rose a une orientation fixe et constante par rapport au méridien ; c'est le navire qui tourne autour de la rose du compas ; la petite marque verticale solidaire de l'habitacle du compas et que l'on appelle « *le cap* » tourne autour de la rose du compas.

5 – Lorsqu’une consigne de cap a été donné au timonier, à l’interrogation « *où est le cap ?* » (en anglais « *how winds the ship ?* ») celui-ci répond, par exemple :
– « *en route* » si le cap du navire correspond exactement à la consigne, ou
– « *dix à gauche* » si le cap du navire est dans une direction 10° *Ouest* par rapport à la consigne, ou
– « *cinq à droite* » si le cap du navire est dans une direction 5° *Est* par rapport à la consigne.

6 – Certains terriens qui cherchent à s’exprimer au moyen d’une métaphore maritime confondent le *cap* et la *route* ; à la mer, le *cap* est déterminé en tenant compte de la dérive due au vent et de l’effet du courant, de telle sorte que le navire suive la *route* décidée, celle qui a été tracée sur la carte.

Victor Hugo rappelle dans « **Les contemplations** », tome 1er, ligne 3495 que :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*
« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*
« *Et, pour mieux arriver, dévie en apparence.*

Remarques : a) – En France, il est exagéré de dire que le Président de la République *fixe le cap* : son rôle, en revanche, est de *tracer la route à suivre* pour atteindre l’objectif que, devant les électeurs, il s’est engagé à atteindre (on dit encore qu’il *fixe la ligne de conduite*) ; ce sont les ministres qui choisissent le bon cap pour suivre cette ligne et amener le « *char de l’État* » au point fixé par le Président, c’est-à-dire que les ministres tiennent compte des circonstances pour atteindre l’objectif qui leur a été assigné par le Président.

b) – Le Président de la République qui établit un programme politique doit en indiquer le but (et la route à suivre pour atteindre ce but) tandis que les ministres doivent en assurer la réalisation (le cap à adopter) ; le premier sera orienté dans sa pensée par ses convictions politiques, tandis que l’action des autres dépend des réalités pratiques du moment.

c) – Certains hommes politiques disent qu’ils prennent le bon cap, mais ils ne font pas route (ils restent sur place !).

d) – Les hommes politiques disent cependant couramment qu’ils ont donné la « *feuille de route* » à leur subordonnés, c’est-à-dire qu’ils leur ont indiqué les différents objectifs à atteindre, la *route à suivre*.

e) – Pour faire une comparaison avec le langage militaire, la *route* est du domaine de la *stratégie* et le *cap* est du domaine de la *tactique*.

Caparaçon : 1 – Sorte de couverture munie d’attaches qu’on met sur les chevaux pour les garantir du froid, de la pluie ou des insectes.

Exemples : Caparaçon de toile ; mettre un caparaçon à un cheval contre les intempéries.

2 – Housse d’ornement dont on revêt les chevaux montés ou attelés dans les cérémonies.

Caparaçonner : Mettre un caparaçon.

Exemple : Il faut caparaçonner ce cheval.

Cap compas : On appelle *cap compas* (Cc) le rumb de vent que l’homme de barre lit dans l’habitacle du compas.

[Voir le mot *Rumb*].

Remarques : a) – Le *cap compas* correspond à l’orientation de la quille du navire par rapport au Nord de la rose du compas.

b) – Selon les navires, on entre la consigne du cap à suivre en degrés et fractions de degré dans le dispositif automatique de maintien du cap.

c) – Le cap compas est différent de la route à suivre par le navire.

d) – On passe de la *route à suivre* au *cap compas* en apportant des corrections angulaires qui tiennent compte :

- i)** du courant estimé,
- ii)** de la dérive due au vent,
- iii)** de la déclinaison magnétique (s'il s'agit d'un compas magnétique),
- iv)** de la déviation du compas à ce cap (s'il s'agit d'un compas magnétique),
- v)** de la variation du compas à cette vitesse et à cette latitude (s'il s'agit d'un compas gyroscopique)

Cap de veau : Abréviation de l'expression « *capitaine de vaisseau* » (grade d'officier supérieur, juste au-dessus de *capitaine de frégate* et juste au-dessous de *contre-amiral*).

Cap du compas : On appelle *cap du compas* un repère en forme de trait vertical que l'on peint en noir à l'intérieur de l'habitacle du compas, sur sa paroi avant ; cette marque est située dans le même plan vertical longitudinal que le pivot de la rose du compas.
Remarque : L'air de vent ou la graduation de la rose de la boussole vis-à-vis de cette marque noire du compas correspond à l'orientation de la quille du navire par rapport au nord de la boussole : c'est le *cap compas* (Cc) du navire.
[Voir les expressions *Ligne de foi*, « *Où est le cap ?* »].

Cap (Homme de –) : Synonyme, pour les galères, de *l'homme de bossoir* pour les navires à voiles.

Remarque : À la mer, l'homme de cap faisait la veille à l'avant de la galère.

Cap magnétique : On appelle *cap magnétique* (Cm) le rumb de vent suivi par le navire et lu sur le compas magnétique, ensuite corrigé de la déviation du compas à ce cap (d).

Cap (Où est le – ?) : Voir l'expression « *Où est le cap ?* »

Cap vrai : 1 – [*Compas magnétique*] On appelle *cap vrai* (Cv) le rumb de vent suivi par le navire et lu sur le compas magnétique, corrigé de la déviation (d) du compas magnétique pour ce cap et de la déclinaison magnétique locale (D).

Cap vrai (Cv) = Cap compas magnétique (Cc) + déviation (d) + déclinaison (D)

2 – [*Compas gyroscopique*] On appelle *cap vrai* (Cv) le cap (Cc) indiqué par le compas gyroscopique et corrigé de la variation (W) de ce compas.

Cap vrai (Cv) = Cap compas gyro (Cc) + variation gyro (W)

Remarque : Le *cap compas*, dans le cas d'un compas gyroscopique, correspond à la graduation de la rose (de 0 à 359) qui se trouve vis-à-vis du repère vertical appelé *cap du compas* et qui matérialise la direction de l'avant du navire dans l'habitacle de ce compas.

Cap de mouton (en anglais « *dead eye* ») : **1** – Morceau de bois très dur de forme arrondie, portant trois ou quatre trous permettant de faire passer le courant d'un palan, et muni d'une engoujure sur sa circonférence pour le fixer au navire.

Remarques : **a)** –

b) –

c) – L'expression « *cap de mouton* » est synonyme de « *tête de mouton* ».

2 – Deux caps de mouton et une ride passée en forme de garant sont une sorte de palan qu'on emploie pour raidir ou rider un hauban.

3 – La ride de hauban passe et repasse dans les trous des caps de mouton pour raidir le hauban.

4 – Le dormant pour un bas hauban se fait en amarrant le bout de la ride au talon du cap de mouton inférieur.

5 – Le dormant pour un hauban de hune se fait en l'arrêtant par un nœud de ride, puis en passant la ride, de dedans en dehors, à travers le trou de l'arrière du cap de mouton supérieur ; on passe d'abord la ride par le trou de l'arrière pour que le cap de mouton reste droit.

6 – Pour arrêter le courant de la ride, on le passe par dessus le cap de mouton supérieur, autour du hauban en dessous de la croisure, puis vers l'arrière en dedans de tout, ensuite sous le premier amarrage du cap de mouton, et on l'amarre.

Capable (Arc –) : 1 – Définition : Ensemble des points M d'où on peut voir 2 points A et B sous un angle constant ; c'est un *arc de cercle* de centre O appelé *arc capable AB*.

2 – Propriété : L'angle observé au centre O du cercle est le double de l'angle observé en un point quelconque de l'arc capable.

3 – Utilisation (première méthode) : i) La méthode de l'arc capable est utilisée à la mer pour déterminer avec une très grande précision la position du navire en vue de terre à condition de repérer à terre trois amers A , B et C représentés dans cet ordre sur la carte (un phare, un pylône, un clocher par exemple).

ii) On observe les deux amers A et B et on mesure l'angle α entre leurs deux relèvements ; en traçant sur la carte l'arc capable correspondant à ces deux amers et à l'angle mesuré entre leurs relèvements, on obtient un cercle sur lequel le navire se situe nécessairement.

iii) Pour cela, on trace du côté du large les deux demi-droites issues respectivement de A et de B qui forment chacune un angle de $(90^\circ - \alpha)$ avec le segment AB ; l'intersection de ces deux demi-droites est le centre O du cercle de rayon OA d'où l'on voit le segment AB sous l'angle α .

iv) En recommençant la même opération avec les amers B et C , on obtient un second cercle d'où l'on voit le segment BC sous l'angle γ .

v) La position du navire correspond exactement à l'intersection des deux cercles.

vi) Les mesures des angles entre les relèvements des amers se font à l'aide d'un sextant tenu horizontalement, avec une plus grande précision qu'en relevant les amers avec un taximètre ou avec le compas du navire.

Remarques : a) – La méthode de l'arc capable a été enseignée dès le début du XVIII^{ème} siècle ; elle a été appliquée par Charles-François Beautemps-Beaupré (1766-1854) à l'hydrographie française et elle est encore utilisée au cabotage.

b) – Cette méthode permet de connaître avec une très grande précision la position d'un point de mouillage à proximité de la terre, lorsque l'on dispose d'une carte ou d'un plan à grande échelle de cette terre.

3 – Utilisation (deuxième méthode) : i) Soient trois amers A , B et C disposés dans cet ordre, c'est-à-dire que l'amer B est vu entre les amers A et C ;

ii) On trace les segments AB et BC ;

iii) On construit, du côté du large, la perpendiculaire en A au segment AB et la perpendiculaire en C au segment BC ;

iv) On mesure avec une très grande précision les angles entre les relèvements, respectivement des amers A et B (angle α) et des amers B et C (angle γ).

v) On construit, du côté du large, les demi-droites issues de B formant respectivement avec BA l'angle $(90^\circ - \alpha)$ et avec BC l'angle $(90^\circ - \gamma)$; ces deux demi-droites coupent respectivement en x et en y , les perpendiculaires construites en A à AB et en C à BC ;

vi) On élève, à partir de B , la perpendiculaire BM à xy qui coupe xy en M ;

vii) Le point M représente, sur la carte, la position de l'observateur.

Capacité (en anglais « *capacity* ») : **1** – Contenance d'une chose.

2 – *Capacité* est un synonyme du mot « *volume* ».

Remarque : La *capacité-grains* est le volume total des cales à marchandises d'un navire de transport ; la *capacité-balles*, plus faible que la *capacité-grains*, tient compte du volume perdu à cause des membrures, des barrots et de toutes les

pièces de construction qui réduisent la capacité, s'il s'agit de charger des balles ou des caisses.

3 – Dans le cas d'un navire à propulsion mécanique, on entend par *capacités à eau douce* les doubles-fonds et les citernes que l'on peut emplir d'eau douce pour les besoins de l'Équipage ou pour le lavage des emménagements.

4 – Dans le cas d'un navire à propulsion mécanique, on entend par *capacités à eau de mer* les double-fonds et les citernes que l'on peut emplir d'eau de mer pour lester le navire.

Capacité de manœuvre restreinte (Å –) : Voir l'expression *Manœuvre (Capacité de – restreinte)*.

Cape : Sorte de manteau sans manches, à capuchon.

Remarque : On dit *rire sous cape*, pour dire rire en se moquant de quelqu'un et en tâchant de n'être pas aperçu.

Cape (en anglais « *lying to* ») : **1** – Synonyme de *grand-voile* du grand mât.

2 – Mettre à la *cape*, sur un navire à voiles, signifie présenter un côté du navire au vent et porter la grand-voile au lit du vent autant qu'il est possible, afin que le vent ait le moins d'effet possible sur elle ; on met le gouvernail sous le vent, en l'amarrant bien ferme et immobile, parallèlement à la grand-voile

Remarques : **a** – Mettre à la *cape*, tenir la *cape* c'est naviguer avec la grand voile seule (grand pafi), bordée et amurée sur l'arrière.

b – On se tient à la *cape* par un gros temps contraire, en attendant que le temps mollisse et que l'on puisse remettre en route, c'est-à-dire reprendre la route prescrite.

c – [*Par extension*] On met aussi à la *cape* avec l'artimon et la misaine.

d – Sur les grands voiliers de jadis, on abaissait les mâts de hune.

3 – [*Par analogie*] Mettre à la *cape*, tenir la *cape* sur un navire à propulsion mécanique, c'est renoncer à faire route et conserver une allure de la machine juste suffisante pour soutenir le navire pendant un coup de vent.

Remarques : **a** – Un navire à propulsion mécanique qui *prend la cape* utilise sa machine à l'allure minimum pour gouverner en tenant le vent et la mer à quelques quarts de l'étrave, de manière à épauler les lames qu'il reçoit plutôt de l'avant.

b – Si le navire reçoit les lames plutôt de l'arrière, on dit qu'il est *en fuite* devant le temps.

4 – Si le navire garde assez de sillage pour gouverner, on parle de *cape courante*. [*Voir le mot Sillage*].

Remarques : **a** – À la *cape courante*, sur un voilier, on établit les voiles nécessaires pour pouvoir tenir un cap.

b – La *cape courante* est plus utilisée par les navires à propulsion mécanique que par les navires à voiles.

5 – À la *cape sèche*, on se tient en travers au vent en mettant généralement la barre sous le vent ; certains navires demandent la barre à zéro.

Remarques : **a** – Si le navire dérive bien en travers au vent et à la lame, il se produit, au vent, un fort remous sur lequel la mer se brise, et il se forme une zone de calme relatif autour du navire ; mais si le navire prend de la vitesse en avant, il sort de son remous et reçoit des coups de mer par l'avant ; s'il cule, il prend des coups de lame sur l'arrière et le gouvernail risque d'être brisé.

b – La *cape sèche* est plus utilisée par les navires à voiles que par les navires à propulsion mécanique.

[*Voir l'expression Mettre à la cape*].

c – L'*allure de fuite* est une allure de très mauvais temps où on se laisse pousser par le vent en gouvernant vent arrière.

d) – On répugne souvent à adopter l'allure de fuite car on craint que la mer ne fasse des avaries au gouvernail.

Capéer : Capéer, c'est faire servir la grand voile seule, après avoir ferlé toutes les autres, et mettre le gouvernail sous le vent pour présenter le navire côté à travers pour le laisser aller à la dérive afin de se maintenir en station autant qu'il est possible dans le parage où l'on est, soit par gros temps, soit par temps de brume épaisse, ou de nuit lorsque l'on se sait à proximité d'une côte que l'on n'a pas encore reconnue et où, par précaution, on ne veut aborder que de jour.

Remarques : **a)** – Si le vent n'est pas forcé, on porte aussi la misaine, et quelquefois on y ajoute l'artimon.

b) – Par gros temps, on amène la misaine, l'artimon, les perroquets et les huniers pour donner moins de prise au vent.

c) – Si l'orage est si violent qu'on ne puisse capéer, on fait le jet et on met le navire à sec, le laissant aller à mâts et à cordes.

[Voir l'expression *Faire le jet*].

d) – On dit aussi *capier*, *capéier*, aller à la cape, mettre le navire à la cape.

Capelage de tête de mâ : **1** – Un manchon en cuivre embrasse chaque tête de mâ ; les œils du gréement sont capelés par dessus ce manchon.

2 – Le manchon de capelage empêche le gréement de pénétrer dans le bois des mâts.

3 – L'ensemble du manchon et des œils du gréement s'appelle le *capelage*.

Capelage de beaupré : Le *capelage* de beaupré comprend :

i) la chaîne de l'étau de misaine intérieur,

ii) l'estrope de la moque de la sous-barbe d'en dedans,

iii) les estropes pour la première paire de haubans,

iv) l'étau intérieur de misaine qui a sa chaîne aux deux tiers de la saillie du beaupré en dehors des apôtres,

v) les sous-barbes qui ont entre elles une distance égale au diamètre du beaupré,

vi) la chaîne de l'étau de misaine d'en dehors,

vii) l'estrope de la moque de la sous-barbe du milieu,

viii) les estropes de la seconde paire de haubans.

ix) l'estrope de la moque de la sous-barbe d'en dehors,

x) la quatrième sous-barbe d'en dehors, immédiatement en dessous des étais du petit mâ de hune.

Capelage des bout-dehors de foc et de clin-foc : Marchepieds, haubans et martingale capelés par dessus un manchon de capelage installé sur le bout du bout dehors.

Remarque : On capelle en premier une martingale en chaîne.

Capelage du bout de la grand vergue : Estrope d'empointure, filière d'envergure, estrope à cosse pour palan de roulis, estrope à cosses baguées pour les poulies de bras et de faux bras, balancine et marchepied.

Capelage du bout de la vergue de hune : Estrope d'envergure, filière d'envergure, estrope à cosse pour poulie de bras, balancine et marchepied.

Capelage du bout de la vergue de misaine : Estrope d'empointure, filière d'envergure, estrope à cosse pour palan de roulis, estrope à cosses baguées pour poulie de bras, balancine et marchepied.

Capelage du bout de la vergue de perroquet ou de cacatois : Marchepied, estrope de poulie de drisse de bonnette de perroquet, estrope d'empointure, filière, bras et balancine.

Le bras et la balancine sont souvent mariés ensemble, ou se crochent sur le même

cercle en fer, ce qui permet de capeler ou décapeler plus facilement la vergue quand on la grée ou quand on la dégrée.

Remarque : On capelle un *ersiau* sur le bout de vergue avant de la garnir, pour empêcher le frottement du capelage contre le carré de la vergue.

Capelan : Petit poisson de mer dont la chair est douce, tendre et de bon goût.

Remarque : Le capelan est commun dans la Méditerranée.

Capeler (en anglais « *to fix upon a mast's head* ») : **1** – Entourer.

2 – Passer la boucle d'extrémité d'un cordage ou d'une amarre de manière à lui faire embrasser le tour d'un mât, d'un bollard, d'une bitte, d'un bittard, d'un bitton ou d'un taquet de manière à ce que le cordage soit arrêté en ce point.

Remarques : **a)** – Capeler se dit aussi lorsque l'on jette la boucle que l'on a faite dans un cordage autour d'un bollard pour l'embrasser, afin d'utiliser ce cordage comme amarre.

b) – Il se dit aussi du garant que l'on fait passer sur le réa d'une poulie ouverte, etc.

3 – [Familier] Capeler se dit quand on *enfile* un vêtement, une brassière de sauvetage, etc.

Capeline : Espèce de chapeau dont les femmes se servent contre le Soleil.

Capella : Étoile de première grandeur, α du *Cocher* (en latin α Aurīga).

[Voir le mot *Chèvre*].

Remarques : **a)** – L'étoile *Capella* est également appelée « *La Chèvre* ».

b) – La constellation zodiacale du *Capricorne* est également appelée constellation de *La Chèvre*.

c) – La constellation du *Cocher* est aussi appelée *L'Aurige* (en latin Aurīga).

d) – Capella est un système d'étoiles doubles.

e) – Capella est une étoile circumpolaire à La Rochelle et dans les lieux de latitude supérieure à 44 °N (pour mémoire, le Fort Boyard est à la latitude 46°00'N).

f) – Capella est située dans le ciel au point de coordonnées :

i) ascension droite : 05h 16m 41,4s

ii) déclinaison : +45° 59' 53"

CAPES : Voir le mot *Professorat*.

Capesize : Un « *navire capesize* » est un navire qui ne peut pas emprunter le canal de Suez ou le canal de Panama en raison de ses dimensions (longueur, ou largeur, ou hauteur au-dessus de la flottaison, ou enfoncement dans l'eau) et qui, par conséquent, doit emprunter une route passant par le Cap de Bonne-Espérance ou par le cap Horn pour aller d'un océan dans un autre.

Capesize (To –) : Verbe anglais signifiant « *chavirer* » ou « *faire chavirer* », en parlant d'un bateau ou d'un navire.

Capillaire : Délié comme des cheveux.

Remarques : **a)** – On appelle *racines capillaires* celles qui sont longues et filamenteuses.

b) – Il se dit aussi d'un tuyau, d'un tube fort étroit, d'une veine fort étroite, etc.

Exemples : Tuyau capillaire ; tube capillaire ; veine capillaire.

Capillaire : Le capillaire (*Asplenium trichomanes*) est une plante à feuilles alternes qui ressemble à une petite fougère.

Remarques : **a)** – Le capillaire pousse entre les pierres des vieux murs ou dans les rochers ombragés et humides.

b) – Le capillaire sert à confectionner un remède de grand-mère appelé *sirop de capillaire*.

[Voir l'expression *Sirop de capillaire*].

c) – En France, le capillaire est une plante protégée dans les régions Limousin, Pays de la Loire, Bretagne ou Franche-Comté.

d) – Le 28^{ème} jour du mois de ventôse du calendrier républicain était dénommé *jour de la Capillaire*.

Capillaire (Sirop de –) : 1 – Remède de bonne femme utilisé pour ses vertus pectorales.

2 – Le sirop de capillaire est utilisé pour sucrer des boissons dites « bavaroises » à base d'infusion de thé ou à base de café ou de chocolat auxquelles on ajoute du lait.

3 – Pour préparer du sirop de capillaire, il faut 2 grosses poignées de feuilles de capillaires, 0,7 litre d'eau et 400 g de sucre :

i) Laver les feuilles de capillaire ;

ii) Mettre les feuilles dans une casserole et les recouvrir avec l'eau ;

iii) Porter à ébullition et faire bouillir pendant 15 minutes ;

iv) Laisser infuser pendant 1 heure hors du feu ;

v) Retirer les feuilles, passer le liquide et ajouter le sucre ;

vi) Faire cuire pendant environ 5 minutes pour réduire à 5 cl ;

vii) Laisser refroidir un peu et mettre dans des bouteilles en verre.

viii) Après complet refroidissement, mettre au réfrigérateur et consommer dans le mois.

Capillarité (en anglais « *capillarity* », « *capillary attraction* ») : Propriété dont jouissent les tubes capillaires : s'ils sont plongés dans un liquide, le liquide monte de lui-même à des hauteurs en raison inverse du diamètres des tubes.

Remarques : a) – Un tube capillaire (en anglais « *capillary tube* ») est un tube dont le volume intérieur à la grosseur d'un cheveu.

b) – L'eau froide monte dans les plus petits tubes à 1,4 centimètre, l'eau chaude à 1,3 centimètre, l'huile de térébenthine à 0,9 centimètre, l'acide sulfurique à 0,5 centimètre.

c) – Seul le mercure descend au lieu de monter.

d) – C'est en raison de la capillarité que le coton est propre à servir de mèche pour conduire l'huile dans un graisseur, ou à constituer la mèche d'une lampe à huile ou à pétrole.

Capilotade : 1 – Sorte de ragoût fait de plusieurs morceaux de viandes déjà cuites.

Exemples : Bonne capilotade ; faire une capilotade de perdrix, de poulets.

2 – [Au figuré] Mettre quelqu'un *en capilotade*, c'est médire de quelqu'un sans aucun ménagement, le déchirer, le mettre en pièces par des médisances outrées.

Capion : [Vieilli] Les *capions* d'un navire sont ses extrémités.

Remarques : a) – C'est un terme dont on se servait dans la marine du Levant, où l'on appelait l'étrave *capion de proue* et l'étambot *capion de poupe*.

b) – Le *capion de proue* se dit également *étrave* ou *étable*.

c) – La distance du *capion de proue* au *capion de poupe* est égale à la longueur du navire de tête en tête (c'est-à-dire d'une extrémité à l'autre).

d) – On dit *capion à capion* pour signifier la distance de l'extrémité de la poupe à celle de la proue.

e) – On ne doit pas confondre les mots *capion* et *capon*.

[Voir le mot *Capon*].

Capitaine : 1 – Chef d'une compagnie de gens de guerre, soit à pied, soit à cheval.

Exemples : Capitaine d'infanterie, de cavalerie, de cheveu-légers, de gendarmes, de carabiniers, de dragons, etc.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, dans les Compagnies de gendarmes et de cheveu-légers, dans celles de mousquetaires et dans celles de la Gendarmerie,

celui qui commandait la compagnie était appelé capitaine-lieutenant [celui qui tient lieu de capitaine] parce que c'était le roi, la reine, ou un prince qui en était le capitaine titulaire.

2 – Capitaine se dit aussi d'un général d'armée, d'un chef de guerre par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement.

Exemples : Ce roi était un grand capitaine ; sage capitaine ; capitaine expérimenté ; vaillant capitaine ; vieux capitaine ; ce général était plus soldat que capitaine ; il n'était pas capitaine.

3 – Capitaine, se dit aussi de celui qui a le commandement d'un navire de commerce, d'un bâtiment de guerre, d'une galère, etc.

Exemples : Capitaine de vaisseau, de galère, de frégate, de brûlot ; capitaine en second.

Remarques : **a)** – L'appellation de celui qui commande un bâtiment militaire est « *commandant* », quel que soit son grade dans la hiérarchie militaire.

b) – L'appellation de celui qui commande un bâtiment militaire en second est « *commandant en second* » si son grade est capitaine de corvette ou supérieur, ou « *capitaine en second* » si son grade est lieutenant de vaisseau ou inférieur.

c) – L'appellation courante de celui qui commande un navire de commerce est « *commandant* ».

d) – Celui qui commande un navire de commerce en second est le « *second capitaine* » et son appellation courante est « *capitaine* ».

4 – On appelle aussi *capitaine de port* celui qui commande dans un port.

Remarque : Le bureau du capitaine de port s'appelle « *la capitainerie* ».

Remarque : L'appellation de celui qui commande dans un port est « *commandant de port* ».

Capitaine (en anglais « *captain* ») : **1** – En droit français, l'article 2 du Code disciplinaire et pénal de la marine marchande (CDPM) définit le *capitaine* comme la personne qui exerce régulièrement, en fait, le commandement du navire, qu'il soit titulaire ou non d'un brevet STCW.

[Voir l'expression *Convention STCW*].

Remarques : **a)** – L'appellation « *capitaine* » désigne la personne embarquée comme capitaine, maître, patron ou, à défaut, la personne qui exerce, en fait, le commandement du navire (code disciplinaire et pénal de la marine marchande, Art. 75).

Le terme « *capitaine* » désigne le capitaine, le patron ou toute autre personne qui exerce de fait le commandement du navire (Code des Transports Art. L 5511-4).

b) – Le capitaine est seul responsable de la conduite et de la sécurité du navire ; il est le seul maître de l'expédition maritime ; il est protégé par des dispositions d'ordre pénal contre toute immixtion dans ses attributions, fût-ce de la part de l'armateur (article 45 du code disciplinaire et pénal) ; le code ISPS a renforcé sa responsabilité et ses pouvoirs lorsqu'il s'agit de la sécurité de la navigation ; sa responsabilité a été élargie à la *protection de l'environnement* par la loi du 5 juillet 1983 qui punit de lourdes peines le capitaine qui, par imprudence ou négligence, a causé un accident ayant entraîné une pollution des eaux intérieures ou territoriales françaises.

c) – Le capitaine doit tenir les journaux de bord (décret n° 69-679 du 19 juin 1969, Art. 6 ou Art. L.5412-7 du Code des Transports).

d) – Le capitaine est tenu de conduire personnellement son navire à l'entrée et à la sortie des ports, rades, canaux et rivières (décret n° 69-679 du 19 juin 1969, Art. 9).

e) – Le capitaine exerce toutes les fonctions disciplinaires et pénales à l'égard des personnes se trouvant à bord afin de maintenir la sécurité à bord ; il a des

pouvoirs d'enquête et de mise en détention préventive en cas d'infraction pénale commise à bord ; il peut utiliser tout moyen de coercition utile et requérir les personnes embarquées de lui prêter main-forte.

f) – Le capitaine a des pouvoirs d'officier d'état civil : il dresse les actes de naissance et de décès (articles 59 et 86 du code civil) et reçoit les testaments authentiques (article 988 du code civil) ;

g) – Les litiges opposant le capitaine à l'armateur sont de la compétence du tribunal de commerce.

h) – Le capitaine peut toujours être congédié par l'armateur (code du travail maritime, art.109).

i) – Les mots « *capitaine* » et « *chef* » sont issus du mot même latin *căpūt* qui signifie *tête* ou *personnage principal*.

2 – Dans l'affrètement au voyage, le capitaine est désigné par l'armateur ; dans l'affrètement coque nue, le capitaine est désigné par l'affrètement ; dans l'affrètement à temps, le capitaine est désigné par l'armateur, mais il devient le préposé de l'affrètement pour la gestion commerciale du navire.

3 – Le capitaine engage la responsabilité de l'armateur en raison des fautes commises dans l'exercice de ses fonctions (Art. 1384, alinéa 5 du Code civil).

4 – La responsabilité civile du capitaine suppose la preuve de sa faute (loi n°69-8 du 3 janvier 1969, Art. 5) ; il bénéficie des exonérations ou limitations de responsabilité organisées par les textes à son profit sauf en cas de faute intentionnelle ou inexcusable.

5 – La responsabilité pénale du capitaine peut être engagée en cas d'infractions de droit commun ou d'infractions maritimes ; il est le premier visé en cas de pollution des mers par les hydrocarbures (Code de l'environnement, art. L.218-10 et suivants).

6 – Le capitaine d'un navire de commerce est responsable des actes des membres de son équipage, qu'il n'a pas choisis mais qui lui ont été imposés par l'armateur.

Capitaine 200 UMS : Brevet permettant de commander des navires d'une jauge ne dépassant pas 200 UMS.

[Voir le sigle *UMS*].

Capitaine 500 UMS : Brevet permettant de commander des navires d'une jauge ne dépassant pas 500 UMS.

[Voir le sigle *UMS*].

Capitaine d'armes : 1 – Dans la marine militaire, le capitaine d'armes (appelé *bidel*) est chargé de la discipline à bord du bâtiment.

C'est habituellement un officier marinier fusilier-marin ou un ancien membre des commandos de marine, dont la principale qualité est d'être craint par l'Équipage.

2 – Dans certaines compagnies de la marine de commerce, on appelle capitaine d'armes le membre de la maistrance qui est particulièrement chargé de la cargaison et de l'administration générale d'un navire de commerce ; dans d'autres compagnies, ce rôle est dévolu à l'écrivain.

Capitaine d'armement : Dans la marine de commerce, le capitaine d'armement est un préposé terrestre et salarié de l'armateur ; il est chargé de former les Équipages des navires et de fournir le matériel d'armement.

Capitaine côtier : Marin titulaire du brevet de Capitaine Côtier.

Capitaine au long-cours (CLC) : Marin titulaire du brevet de Capitaine au Long-Cours.

Remarques : a – Le brevet français de Capitaine au Long-Cours (CLC) est un brevet de commandement des navires de commerce, sans limitation de dimensions et sans limites géographiques pour les voyages.

- b)** – L'expression « *long-cours* » employée traditionnellement dans la marine du Levant est équivalente à l'ancienne expression « *long voyage* » employée jadis dans la marine du Ponant et qui a été abandonnée pour l'expression « *long-cours* » dans l'Océan comme en Méditerranée.
- c)** – Le brevet de Capitaine au Long-Cours n'est plus délivré ; il a été remplacé par le brevet de Capitaine de Première Classe de la Navigation Maritime (C1NM).
- d)** – Le dernier concours pour le recrutement d'élèves au long-cours (É.L.C.) a été organisé en septembre 1965 ; nous l'avons présenté et nous avons été reçu brillamment ; nous avons suivi le cours d'élève au long-cours à l'École Nationale de la Marine Marchande (« *hydro* ») de Nantes en 1965-1966.
- e)** – Le diplôme d'Élève au Long-Cours (É.L.C.) était le premier diplôme délivré dans le cycle d'études normal permettant d'obtenir le brevet de Capitaine au Long-Cours ; les titulaires du *diplôme* d'Élève au Long-Cours étaient admis dans la classe d'élèves-officiers au long-cours (É.O.L.C.) ; les titulaires du *diplôme* d'Élève-Officier au Long-Cours qui avaient navigué en qualité d'élève-officier pendant le temps réglementaire obtenaient le *brevet* de *Lieutenant au Long-Cours* ; les titulaires du brevet de Lieutenant au Long-Cours qui avaient navigué en qualité d'officier pendant le temps réglementaire étaient admis dans la classe de capitaine au long-cours (C.L.C.) ; les titulaires du *diplôme* de Capitaine au Long-Cours qui avaient navigué en qualité d'officier pendant le temps réglementaire obtenaient le *brevet* de Capitaine au Long-Cours (C.L.C.).
- f)** – Les officiers titulaires du brevet de Capitaine de la Marine Marchande (CMM) pouvaient suivre le cours de capitaine au long-cours (CLC) et obtenir le brevet de CLC.

[Voir l'expression *Capitaine de Première Classe de la Marine Marchande*].

Capitaine de la Marine Marchande (C.M.M.) : Marin titulaire du brevet de Capitaine de la Marine Marchande.

Remarques : **a)** – Le brevet français de Capitaine de la Marine Marchande (CMM) est un ancien brevet de commandement des navires de commerce.

b) – Les prérogatives des titulaires du brevet de CMM étaient limitées en ce qui concerne les dimensions des navires qu'ils pouvaient commander ou les destinations des voyages.

c) – Les officiers titulaires du brevet de Capitaine de la Marine Marchande (CMM) pouvaient suivre le cours de capitaine au long-cours et obtenir le brevet de CLC.

d) – Le brevet de Capitaine de la Marine Marchande n'est plus délivré ; il a été remplacé par le brevet de Capitaine de Deuxième Classe de la Marine Marchande.

Capitaine de pêche : Marin titulaire d'un brevet de commandement à la pêche.

Remarque : Sur certains navires de pêche, un capitaine de pêche est embarqué pour seulement diriger la pêche ; il peut être de nationalité étrangère.

Un autre capitaine, titulaire du brevet exigé pour rejoindre les zones de pêche et appelé *capitaine porteur*, commande le navire pendant les trajets entre le port de départ et les zones de pêche ou entre les zones de pêche et le port de retour.

Capitaine porteur : Marin titulaire d'un brevet de commandement et embarqué sur un navire dirigé en réalité, pendant tout ou partie du voyage, par une autre personne qui n'a pas les qualités requises (brevet, nationalité, etc.) pour commander ce navire.

Remarque : Les navires baleiniers français de la fin du XIX^{ème} siècle embarquaient des capitaines de pêche anglais, norvégiens ou américains qui avaient une longue pratique de la pêche à la baleine ; ils dirigeaient le navire sur les lieux de pêche, mais c'était un *capitaine porteur* français qui commandait

pendant les trajets d'aller et retour.
[Voir l'expression *Capitaine de pêche*].

Capitaine de pavillon : Appellation de l'officier commandant le bâtiment sur lequel a pris place le chef d'une formation navale.

Capitaine de Première Classe de la Marine Marchande : 1 – Le décret du 18 septembre 1893 remplaça le titre de *Capitaine au Long-Cours* par celui de *Capitaine de Première Classe de la Marine Marchande*.

Remarque : Devant les protestations des intéressés, le titre de *Capitaine au long cours* fut rétabli en 1896.

2 – Le décret du 10 avril 1895 permit aux Capitaines au Long-Cours ayant commandé pendant 36 mois au long-cours ou au grand cabotage d'obtenir sans examen le brevet de Capitaine de Première Classe de la Marine Marchande institué par le décret du 18 septembre 1893.

Remarque : Au 16 octobre 1895, sur les 1893 *capitaines au long cours français* qui remplissaient les conditions de temps de commandement (36 mois au long cours ou au grand cabotage), 217 avaient demandé à obtenir le brevet de *Capitaine de Première Classe de la Marine Marchande* sans examen.

Capitaine de Première Classe de la Navigation Maritime (C1NM) : Marin titulaire du brevet de Capitaine de Première Classe de la Navigation Maritime.

Remarques : **a)** – Le brevet français de Capitaine de Première Classe de la Navigation Maritime est un brevet de commandement des navires de commerce sans limitations de taille ou de navigation.

b) – Les capitaines au long cours étaient *les maîtres* du sextant pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon et calculer leur position à la mer ; les capitaines de Première classe sont *les esclaves* des ordinateurs pour remplir des méga-octets de formulaires administratifs.

Capitaine de Deuxième Classe de la Navigation Maritime (C2NM) : Marin titulaire du brevet de Capitaine de Deuxième Classe de la Navigation Maritime.

Remarque : Le brevet français de Capitaine de Deuxième Classe de la Navigation Maritime est un brevet de commandement des navires de commerce.

Capitaine pilote : 1 – Lors des débats au Sénat concernant la loi sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes de 1928, le rapporteur Louis Brindeau fit remarquer que dans les ports de Marseille et de Port-Vendres, dont les accès sont particulièrement faciles, les capitaines qui fréquentent le port d'une façon assidue peuvent être pourvus d'une *licence de capitaine-pilote* qui les dispense de recourir au pilotage [Journal officiel (débat) du 16 mars 1928, pages 794 à 800].

L'union des chambres de commerce maritimes demandait alors que le règlement des stations, partout où cela serait possible, favorise, si les circonstances le permettaient, la délivrance de ces licences de capitaine-pilote.

2 – Loi du 28 mars 1928 [Journal officiel (Lois & décrets) du 31 mars 1928, pages 3673 & 3674] Art. 3 - « Dans les ports d'accès particulièrement facile, où des licences de capitaine-pilote ont été instituées en faveur des capitaines de navires, en vertu d'actes réglementaires, ces licences pourront continuer d'être délivrées aux capitaines de navires possesseurs du brevet de capitaine au long cours, au cabotage ou de la marine marchande. »

Capital : Principal.

Exemples : C'est là le point capital de cette affaire ; cette clause est capitale dans ce contrat ; Paris est la ville capitale de la France.

Capital : Le principal d'une dette.

Remarque : La dette est la somme du capital et des intérêts.

Capitalisme : On appelle *capitalisme* la méthode adoptée pour évaluer les capitaux.

Capitalisme : **1** – Système politique dans lequel la priorité économique est la rémunération du capital immobilisé dans les entreprises de production, au détriment des dépenses pour l'achat des matières premières, des machines-outils, des fournitures, des taxes fiscales et surtout de l'industrie, c'est-à-dire des coûts direct ou indirect de la main d'œuvre.

[Voir le mot *Industrie*].

Remarques : **a)** – Pour le capitalisme, les dépenses de main d'œuvre sont considérées comme des *charges* à minimaliser en priorité.

b) – L'opposé du capitalisme est le socialisme pour lequel la priorité économique est le bien et la satisfaction de la population.

2 – Organisation permettant à des rentiers qui disposent de capitaux de rencontrer des entrepreneurs qui en cherchent.

Capitaliste : Celui ou celle qui a des capitaux ou des sommes d'argent considérables et qui les fait valoir dans les entreprises de commerce, d'agriculture, de manufacture ou de finance.

[Voir le mot *Industrie*].

Capital ship ; Expression anglaise, sans véritable équivalent en français, couramment employée pour désigner les principaux navires de guerre d'un État ou d'une Nation ; ce sont les plus gros et les plus redoutables des bâtiments de combat que possède cet État ou cette Nation.

Remarque : Les cuirassés étaient les *capital ships* jusqu'à la Seconde Guerre Mondiales ; il ont été remplacés par les porte-avions dès 1942.

Capitane : [Vieilli] La première galère de l'armée.

Exemples : La capitane ; la galère capitane.

Remarque : En France, il n'y a plus de capitane.

Capitan pacha : Amiral turc.

Capitation : Taxe par tête.

Exemple : Payer la capitation.

Capiteux : Qui porte à la tête.

Remarque : Le vin nouveau est capiteux.

Capitole : Nom d'un bâtiment ou temple de la Rome antique, consacré à Jupiter.

Remarques : **a)** – Jupiter fut surnommé, par cette raison, Jupiter Capitolin.

b) – Il y avait des Capitoles ailleurs qu'à Rome.

Capiton : Soie grossière dont on se sert pour divers ouvrages.

Exemple : Ce n'est pas de la fine soie, ce n'est que du capiton.

[Voir le mot *Bourre*].

Capitonner : **1** – Recouvrir avec de la soie de deuxième choix.

2 – [Par analogie] Garnir, envelopper confortablement, feutrer.

3 – [Par extension] Mettre de la bourre sous une garniture, en piquant de place en place.

[Voir le mot *Bourre*].

Capitoul : [Vieilli] On appelait ainsi à Toulouse, ce qu'on appelait échevin en d'autres villes.

Remarque : L'office de capitoul anoblissait.

Capitoulat : [Vieilli] Dignité de capitoul.

Capitulaire : Qui appartient à un chapitre, à une assemblée de chanoines ou de religieux.

Capitulaire : Ordonnance, règlement sur les matières civiles et ecclésiastiques, rédigées par chapitres.

Remarque : Il n'est guère d'usage qu'au pluriel dans ces expressions : *les*

Capitulaires de Charlemagne ou *les Capitulaires de Charles-le-Chauve* qui se disent des constitutions faites par Charlemagne, par Charles-le-Chauve et par les autres rois de la seconde race, sur ces sortes de matières.

Capitulation : **1** – Convention réglant certains privilèges et devoirs, négociée au terme d'une discussion ou d'un affrontement.

2 – (En anglais « *surrender* ») Convention par laquelle une autorité militaire accepte la reddition d'une place, d'un poste, d'une armée, d'un groupe d'armées et cesse le combat.

Remarques : **a)** – La capitulation met fin au conflit (ou au siège s'il s'agit de la capitulation d'une place assiégée).

b) – La capitulation d'une place accordait aux assiégés les honneurs de la guerre.

c) – La capitulation était un crime puni de mort quand le chef n'avait pas fait tout ce que lui prescrivait le devoir et l'honneur.

d) – Dans une capitulation sans conditions, le vaincu déclare accepter toutes les exigences du vainqueur et l'autorité militaire se rend à l'ennemi aux conditions imposées par lui.

e) – À la différence d'une capitulation, un *armistice* est la suspension temporaire d'un conflit, sans reconnaissance formelle de la défaite définitive de l'un ou de l'autre des belligérants ; c'est le *pouvoir politique* et non le commandement militaire qui demande, qui accepte et qui signe la *convention d'armistice* avec l'ennemi.

f) – Armistices ou capitulations font l'objet de conventions signées par les parties belligérantes.

g) – Une *convention d'armistice* est résiliée par la reprise des hostilités, par la signature d'une capitulation par les parties belligérantes ou par la signature et la ratification d'un traité de paix par les parties signataires de la convention d'armistice.

h) – Observant l'avancée des forces armées allemandes sur le territoire du pays sans aucun espoir de les arrêter, le Gouvernement de la France se trouva partagé sur la conduite à tenir ; la majorité des ministres semblait de l'avis de demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice ; une minorité, à laquelle appartenait le Président du Conseil des ministres, Paul Reynaud, désirait au contraire que l'armée capitule ; le chef des armées, le général Maxime Weygand, refusait obstinément de capituler ; le Président Reynaud aurait pu remplacer le chef des armées, mais il préféra donner la démission de son Gouvernement ; après la démission du gouvernement Paul Reynaud, le 16 juin 1940, le Président de la République Albert Lebrun avait le choix de confier la formation du nouveau gouvernement, soit au président de l'ancien gouvernement, Paul Reynaud, qui était favorable à la capitulation de l'armée française, soit au vice-président du précédent gouvernement, le Maréchal Pétain, qui était convaincu que le Gouvernement français devait demander au Gouvernement allemand les conditions d'un armistice ; le Président Lebrun choisit le parti de l'armistice, conformément à un choix qu'il avait déjà exprimé plusieurs semaines auparavant, et il nomma le Maréchal Pétain au poste de Président du Conseil des ministres.

i) – L'armistice signé le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne avait été demandé au Gouvernement allemand par le gouvernement légitime de la III^{ème} République, présidé par le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) et régulièrement nommé le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) après la démission du Gouvernement de Paul Reynaud (1878-1966) ; la signature d'un armistice était la meilleure façon d'arrêter la progression de l'Armée allemande en territoire français ; l'Armée française avait failli ; le

Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940) avait décidé de n'envoyer que 12 divisions sur le continent ; dès qu'il a été nommé Premier ministre (le 10 mai 1940) Winston Churchill (1874-1965) décida de faire rentrer le plus vite possible tous les soldats britanniques en Angleterre ; le 16 juin 1940, l'Armée allemande avait déjà envahi la moitié de la France et aucune force militaire n'était en mesure de l'arrêter ; certains citoyens français furent mécontents de la signature de l'armistice et ils auraient préféré une *capitulation* de l'Armée française en métropole ; la capitulation aurait permis au pouvoir politique d'essayer de continuer la lutte en dehors de la métropole, mais le pays aurait été livré à l'ennemi sans les limites prévues par la convention d'armistice.

j) – Le général De Gaulle, qui n'avait pas bien suivi le cours des événements et qui était obnubilé par sa non-reconduction comme membre du Gouvernement, prétendit que le Maréchal Pétain, qu'il haïssait après l'avoir beaucoup encensé, avait *capitulé* : c'est peut-être sous la pression de son nouveau mentor et protecteur Winston Churchill, qu'il a commis ce contre-sens de débutant.

Capitulation : **1** – Convention en vertu de laquelle les sujets d'une puissance jouissent de certains privilèges dans les États d'une autre puissance.

2 – On appelle *Capitulations* des conventions permettant à des étrangers de bénéficier des mêmes garanties que lorsqu'ils sont dans leur propre pays.

Remarques : **a)** – Un *régime de capitulations* accorda des garanties et des privilèges juridiques et financiers aux Français ou aux ressortissants d'autres pays européens dans l'Empire Ottoman.

b) – Les capitulations ont longtemps soustrait à la juridiction locale les Français établis dans les Échelles du Levant.

c) – Le roi de France François 1er (1494-1547) chercha avec obstination le soutien de l'Empire Ottoman dans la compétition stratégique et commerciale qu'il mena contre l'empereur romain germanique Charles Quint (1500-1558).

d) – La France obtint des accords commerciaux aux Échelles du Levant sous domination ottomane, pour développer les échanges avec l'Asie par les routes terrestres traditionnelles qui étaient fermées à l'Espagne de Charles Quint.

e) – Ne disposant pas de marine de guerre, François 1er rechercha l'appui de la puissante flotte ottomane pour attaquer l'Italie de Charles Quint par la mer ; François 1er autorisa le séjour de la flotte ottomane de l'amiral Barberousse (1466-1546) à Toulon pendant l'hiver 1543-1544.

f) – François 1er obtint du souverain turc de l'Empire ottoman Soliman le Magnifique (1494-1566) la signature de Capitulations le 4 février 1536.

g) – Charles IX (1550-1574) signa en 1569 un nouveau traité de Capitulations avec le Sultan ottoman Sélim II (1524-1574),

h) – Le gouvernement turc décida unilatéralement l'abolition de ces privilèges à compter du 1er octobre 1914, à la suite de l'alliance de la Turquie et de l'Allemagne (2 août 1914) et de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France (3 août 1914).

i) – Des traités de capitulation furent conclus, du xv^{ème} au xix^{ème} siècle et de Louis XI (1423-1483) à Charles X (1757-1836) entre les Cantons suisses et la France pour la fourniture de troupes au service des rois de France ; la Capitulation suisse réglait les devoirs et les privilèges des troupes suisses servant le roi de France ; les Gardes suisses furent les dernières troupes fidèles au roi Louis XVI (1754-1793) ; les deux tiers de la garde suisse furent massacrés le 10 août 1792, lors de la prise des Tuileries par la populace ; un monument est élevé *Helvetiorum fidei ac virtuti* à Lucerne [*au courage et à la fidélité des Suisses*] pour rappeler la journée du 10 août 1792.

Capon (en anglais « *cat block* ») : Fort palan dont les garants passent d'un côté sur les réas des bossoirs et de l'autre sur ceux d'une grosse poulie à croc, à l'effet de saisir par l'organeau une ancre que l'on vient de lever afin de pouvoir la hisser jusqu'au bossoir en halant sur le palan.

Remarque : On ne doit pas confondre capon et *capion*.

[Voir le mot *Capion*].

Capon : [*Familier*] Hypocrite, qui dissimule pour arriver à ses fins.

Exemple : Faire le capon.

Remarque : Capon se dit d'un joueur rusé, fin et appliqué à prendre toute sorte d'avantages aux jeux d'adresse.

Caponner l'ancre : Saisir avec le croc d'un capon l'organeau d'une ancre que l'on vient de lever, pour la hisser jusqu'au bossoir en halant sur le garant courant du capon.

Caponnière : Logement creusé en terre, que l'on fait d'ordinaire dans des fossés secs et où il peut tenir quinze ou vingt fusiliers qui tirent presque à rez-de-chaussée sans être vus.

Exemple : On fit un feu continu des caponnières de cette place.

Caporal : Soldat d'une compagnie de gens de pied, immédiatement au-dessous du sergent.

Caporal autrichien : « *Le caporal autrichien* » est le surnom donné péjorativement au chef du parti nazi, Adolf Hitler (1889-1945), par le Président du Reich allemand, le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934) ; Hindenburg nomma Hitler chancelier de l'Allemagne le 30 janvier 1933, conformément à la Constitution allemande qui avait été adoptée le 31 juillet 1919 à Weimar et qui avait été promulguée à Schwarzbouurg le 11 août 1919.

Caporal (Petit –) : « *Le petit caporal* » est le surnom donné au général corse Napoléon Bonaparte (1769-1821) par ses soldats après la bataille du pont de Lodi sur l'Adda, en Lombardie, le 21 floréal an IV (10 mai 1796), contre l'arrière-garde des Autrichiens commandée par le général Karl Philipp Sebottendorf van der Rose (1740-1818).

Remarques : **a)** – Au début de la Révolution, lors de la formation des bataillons de volontaires nationaux en 1791-1792, les soldats avaient reçu le pouvoir d'élire leurs officiers et sous-officiers ; à partir de 1796, les soldats n'eurent plus la possibilité de choisir que les grades les plus bas, notamment celui de caporal ; au soir de sa magnifique victoire du pont de Lodi qui lui ouvrait les portes de Milan, une délégation de soldats se présenta spontanément à Bonaparte pour lui remettre, en signe de satisfaction de la troupe, le grade de « *caporal* » : c'est tout ce qu'ils pouvaient faire pour lui ! d'où le surnom qui lui est resté.

b) – Napoléon Bonaparte avait déjà été surnommé le « *général Vendémiaire* » après sa victoire du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) à Paris contre les insurgés royalistes.

c) – Napoléon Bonaparte avait connu un moment de disgrâce et même la prison, après la chute de Maximilien Robespierre (1759-1794), qui survint le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

d) – C'est à la suite de sa victoire du 13 vendémiaire an IV que le général de brigade Napoléon Bonaparte avait été nommé (en 1796) à la tête de l'armée d'Italie par le Directeur Paul Barras (1755-1829).

Capot (en anglais « *hood* », « *oversetting* ») : **1** – Capuchon, couverture destinés à garantir de la pluie et de la mer le matériel exposé sur les ponts et les dunettes ou à rendre étanches les ouvertures qui donnent sur le pont.

Remarques : **a)** – Les capots sont en toile peinte ou plastifiée.

b) – Il y a des capots pour les pompes à incendie, les cabestans, les claires-voies,

les roues du gouvernail, pour les échelles et les panneaux.

c) – On place un capot sur les cheminées d'un bâtiment à vapeur dont les chaudières sont arrêtées pour plusieurs jours.

2 – Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, où est attaché un capuchon.

Remarque : On dit plus communément une *capote*.

[Voir l'le mot *Capote*].

3 – Capot se disait d'une petite cape qui faisait partie de l'habit de cérémonie des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

[Voir l'expression *Ordre du Saint-Esprit*].

Capot (Faire –) : **1** – Faire capot se dit des embarcations non pontées qui chavirent.

2 – [*Familier*] À certains jeux de cartes, on dit *faire capot* pour dire faire toutes les levées.

Remarques : **a)** – On dit aussi *être capot* pour dire *ne faire aucune levée*.

b) – On dit d'une personne qui demeure confuse et interdite auprès de quelqu'un, ou d'une personne qui se voit soudainement frustrée de son espérance, qu'elle est *demeurée capot*.

Capote : 1 – Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière, où est attaché un capuchon.

Remarques : **a)** – Les officiers de la Royal Navy anglaise portent des *duffle-coats* qui sont des sortes de capotes à capuche et à manches, qui descendent jusqu'aux genoux et qui sont fermées jusqu'au cou, sur le devant, par des cabillots passés dans des ganses ; les *duffle-coats* sont munis de grandes poches plaquées sur les flancs.

b) – À la différence d'une capote, un manteau ou un paletot ne comporte pas de capuchon.

2 – Pendant la saison froide, les officiers des Messageries Maritimes pouvaient porter par-dessus leur uniforme un *manteau de drap bleu marine* de forme croisée, avec deux rangées de quatre boutons d'uniforme en forme de V, que l'on appelait communément *capote* ; cette capote dépassait le genou et elle comportait dans le dos un pli crevé et une martingale avec boutons d'uniforme.

Remarques : **a)** – Les insignes du grade étaient portés sur le bas des manches.

b) – Par mauvais temps, la capote pouvaient être remplacée par une gabardine bleu marine.

c) – Le *manteau* était parfois appelé improprement *capote* malgré qu'il ne comportait pas de capuchon.

d) – Le manteau que pouvaient porter les officiers des Messageries Maritimes était semblable au manteau d'uniforme des officiers de la Marine Nationale.

3 – On appelle *capote* une espèce de mante que les femmes mettaient naguère par-dessus leurs habits quand elles sortaient et qui les couvrait depuis la tête jusqu'aux pieds.

Remarque : Le *niquab* ou la *burqua* que portent encore aujourd'hui certaines femmes de confession musulmane sont des sortes de capotes.

[Voir le mot *Mante*].

Capoter : Synonyme de *chavirer* lorsqu'il s'agit d'une embarcation non pontée.

[Voir le mot *Chavirer*].

Caprice : 1 – Fantaisie, boutade.

Exemples : Avoir des caprices ; être sujet aux caprices d'autrui ; dépendre des caprices d'autrui ; suivre son caprice.

2 – Saillie d'esprit et d'imagination.

Remarque : Dans ce cas, il se peut prendre en bonne part.

Exemples : Ce poète ne compose que de caprice ; ce peintre, ce musicien travaille

de caprice.

3 – Il se dit aussi de certaines pièces de musique, de poésie, de peinture, etc. où l'auteur, s'abandonnant à son génie, ne suit d'autres règles que son imagination.

Exemple : Cet organiste a joué un fort beau caprice.

Capricorne : Nom usuel de l'insecte xylophage appelé *cérambyx* ou *longicorne*.

Capricorne (Tropique du –) : **1** – Le tropique du Capricorne est le plus petit des parallèles que décrit le Soleil dans sa plus grande déclinaison australe.

Remarques : **a)** – Le tropique du Capricorne se situe à la latitude 23°27' Sud.

b) – Le tropique du Cancer se situe à la latitude 23°27' Nord.

2 – Celui des douze signes du Zodiaque, qui est entre le Sagittaire et le Verseau, et qu'on a coutume de représenter par la figure d'un bouc.

Remarque : Le signe zodiacal du Capricorne correspond chaque année à la période du 21 décembre au 19 janvier.

Capsicum : Nom générique des piments.

Remarques : **a)** – Les baies de capsicum contiennent un alcaloïde appelé *capsaïde* qui est la source de la sensation de chaleur produite par les piments.

b) – Les graines ne produisent aucune sensation de chaleur.

c) – Le pollen des poivrons produits en serre peut déclencher des allergies graves chez ceux qui le cultivent.

Captal : Appellation d'un capitaine de troupe au Moyen Âge dans le Sud-Ouest de la France.

Remarques : **a)** – Captal signifie *chef*.

b) – Le titre de Captal de Buch désignait les seigneurs qui régnèrent sur le captalat de Buch jusqu'à la Révolution française.

c) – Le captalat de Buch couvrait le Sud du pays de Buch (actuelles communes d'Arcachon, La Teste-de-Buch et Gujan-Mestras).

d) – Le pays de Buch entoure le Bassin d'Arcachon.

Captalat : Domaine de juridiction d'un captal.

[Voir le mot *Captal*].

Captieux : Qui tend à induire en erreur et à surprendre par quelque belle apparence.

Remarques : **a)** – Il se dit des raisonnements, des discours, etc.

Exemples : Terme captieux ; proposition captieuse ; clause captieuse ; argument captieux ; ce qu'il vous dit est captieux, tour captieux.

b) – Il se dit aussi des personnes.

Exemples : C'est un raisonneur captieux ; cet homme est souvent captieux ; je crains les gens captieux.

Captif : On appelle *captifs* les personnes qui ont été *capturées* par des pirates.

Remarques : **a)** – Des procédures spéciales visant à permettre le rachat des personnes capturées par les barbaresques en Mer Méditerranée ou dans l'Océan Atlantique faisaient l'objet de chapitres détaillés dans les ordonnances de l'Ancien Régime.

b) – Malgré l'interdiction formelle de faire assurer la vie des personnes, puisque la vie humaine n'a pas de prix, la libération des captifs était minutieusement organisée et les coûts qu'elle engendrait pouvaient être pris en compte par des assurances.

Ordonnance touchant le Marine du mois d'août 1681,

TITRE VI, DES ASSURANCES : IX. Tous Navigateurs, Passagers et autres, pourront faire assurer la liberté de leurs personnes ; et en ce cas, les polices contiendront le nom, le País, la demeure, l'âge et la qualité de celui qui se fait assûrer ; le nom du Navire, du Havre d'où il doit partir, et celui de son dernier reste ; la somme qui sera payée en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du

retour ; à qui les deniers en seront fournis, et sous quelle peine.

X. Défendons de faire aucune assurance sur la vie des personnes.

XI. Pourront neantmoins ceux qui racheteront les captifs, faire assurer sur les personnes qu'ils tireront d'esclavage, le prix du rachat ; que les assureurs seront tenus de payer, si le rachepté, faisant son retour, est repris, tué, noyé ; ou s'il perit par autre voye que par la mort naturelle.

c) – De tout temps des pirates ont capturé les membres d'Équipage ou les passagers de navires de commerce naviguant paisiblement dans certaines mers : depuis la plus haute Antiquité en mer Méditerranée, aujourd'hui près de Socotra dans l'Océan Indien.

d) – Jusqu'au XVIII^{ème} siècle des pirates barbaresques sont venus en France par la mer pour capturer des habitants des régions côtières de la Mer Méditerranée ou de l'Océan Atlantique ; soit ils revendaient les captifs en qualité d'esclaves en Afrique ou au Proche Orient, soit ils obtenaient le prix de leur rachat par leurs proches.

e) – Les villages côtiers de Corse ou de Provence s'organisèrent pour prévenir ou pour résister à leurs attaques.

f) – L'expédition de 1830 en Algérie, qui a aboutit à la colonisation de ce pays par la France jusqu'en 1962, avait pour objectif de faire cesser les attaques des pirates qui étaient basés autour de la ville d'Alger.

[Voir le mot Algérie].

Captiverie : [*Terme de la traite des esclaves africains*] Grand bâtiment dans lequel on enfermait les nègres au Sénégal, avant qu'ils ne soient achetés par les capitaines de navires qui les emmèneraient aux colonies d'Amérique pour les vendre comme esclaves.

Capture (Effet de –) : Particularité des radio-communications VHF.

[Voir l'expression *Effet de capture*].

Capture : 1 – En temps de guerre, la *capture* ou la prise d'un navire ennemi est l'acte par lequel on s'empare de ce navire, soit facilement s'il s'agit d'un navire de commerce non armé, soit par la force si ce navire est capable de se défendre, parfois au prix de lourdes pertes humaines et après un rude combat.

Remarques : a) – La capture des navires de commerce paisibles se justifiait, sous l'Ancien-Régime, parce que les navires de commerce constituaient une réserve pour l'État belligérant, qui pouvait réquisitionner leurs équipages ou les navires eux-mêmes et les transformer en instruments de guerre.

b) – Les bâtiments de commerce appartenant à un état ennemi que l'on cherche à vaincre par un blocus maritime sont évidemment capturés aussi souvent qu'il est possible.

c) – La coutume admet qu'on ne capture pas les bateaux qui se livrent à la pêche côtière, et les bâtiments ennemis ne se livrent contre eux à aucun acte hostile, sauf en cas de guerre totale où chaque ressortissant d'un état ennemi est considéré comme son ennemi personnel.

d) – S'il s'agit d'un navire neutre, on parle de saisie plutôt que de capture ou de prise.

2 – *Capture* se dit d'un homme arrêté pour un délit ou pour un crime par ordre de justice.

Exemples : On a pris un fameux voleur, c'est une belle capture.

3 – On appelle encore *capture* la saisie faite par la douane des marchandises défendues ou de contrebande.

Capturer (en anglais « *to capture* ») : S'emparer, en temps de guerre, d'un navire ennemi.

Remarque : On dit indifféremment capturer ou prendre.

Capuce : Synonyme de capuchon.

Exemple : Le capuce d'un moine.

Capuchon (en anglais « *hood* », « *cap* », « *whipping* ») : **1** – Couverture mobile ouverte de côté, ou ayant un tuyau d'échappement ou de dégagement d'air sur un de ses côtés.

On en trouve sur les extrémités des tuyaux de cheminée des cuisines.

2 – Les capuchons s'orientent à la main ou par l'effet du vent, pour que la fumée ou l'air vicié s'échappent sans être refoulés à l'intérieur par le vent.

3 – Couverture de tête qui fait une partie de l'habillement des moines, et qui est ordinairement de drap ou de serge.

Exemples : Capuchon de moine, capuchon pointu, capuchon rond.

Capucin : Religieux d'un des ordres qui reconnaissent saint François d'Assise pour fondateur.

Remarque : François du Tremblay, appelé le *Père Joseph* en religion, portait la robe grise des capucins, et c'est pour cette raison qu'on l'appelait l'« *Éminence grise* » ; le *Père Joseph* était l'âme damnée du cardinal de Richelieu, le ministre de Louis XIII.

Capucine (en anglais « *standard knee* ») : **1** – Courbe de construction qui lie l'étrave à l'éperon.

[Voir l'expression *Courbe de capucine*].

2 – La capucine est placée à peu près horizontalement ; elle recouvre par sa face inférieure les têtes de pièces de la guibre.

Remarques : **a)** – Son extrémité arrière entre par un tenon dans la face avant de la mèche de la guibre.

b) – Quelquefois, la capucine a une seconde branche verticale qui touche directement la face avant de l'étrave, au lieu de la face avant de la mèche.

c) – La guibre a souvent assez d'étendue dans le sens longitudinal pour exiger une allonge à la branche horizontale de la courbe de capucine.

d) – On appelle aussi *capucines* des courbes en fer ou en bois qui servent à fortifier les navires fatigués : elles sont chevillées par une branche sur les ponts aux portages des baux et par l'autre sur le vaigrage.

Caquage : Action de caquer ; résultat de cette action.

[Voir le mot *Caquer*].

Caque : Barrique ou baril où l'on conserve les harengs salés ou fumés.

Remarques : **a)** – Caque vient de l'ancien nordique *kakki* qui signifie « *tonneau* ». [Voir le mot *Caquer*].

b) – L'expression familière « *être serrés comme des harengs en caque* » signifie « *être à l'étroit, serrés les uns contre les autres* ».

c) – Le proverbe « *la caque sent toujours le hareng* » signifie que l'on se ressent toujours de ses origines, des mauvaises habitudes prises dans sa jeunesse.

Caquer : Caquer, en parlant d'un poisson, c'est lui ôter les ouïes.

Remarques : **a)** – Caquer vient du moyen néerlandais *cake* qui signifie « *ouïe* ».

b) – Le mot « *caquer* » qui se rapporte à la préparation des harengs avant de les placer dans des caques à harengs a une origine différente du mot « *caque* ».

c) – Caquer du hareng, c'est lui couper la gorge, puis lui arracher les entrailles ou breuilles.

[Voir le mot *Caque*].

Caquet : Babil.

Exemples : Avoir bien du caquet ; avoir trop de caquet ; elle a le caquet bien affilé.

Remarque : [Au figuré et familier] On dit *rabattre le caquet*, ou *rabaisser le caquet* de quelqu'un pour dire *confondre par ses raisons*, ou faire taire par autorité celui qui parle mal-à-propos ou insolemment.

Caquette [*Vielli*] : Sorte de baquet où les poissonniers mettaient le poisson encore vivant.

Caqueur : **1** – Marin qui égorge les harengs et qui les vide de leurs breuilles ou entrailles à mesure qu'on les pêche.

Remarque : Au Pays de Caux, on appelle breuilles les viscères des poissons.

2 – Couteau avec lequel on dépouille les harengs avant la salaison et l'encaquage.

Car : Partie inférieure de l'antenne d'une voile latine.

Remarque : On dit aussi *carnal* ou *carneau*.

Car : Mot anglais signifiant *voiture terrestre*, issu du mot latin d'origine gauloise « *carrum* » qui signifie chariot ou fourgon possédant des roues.

Remarques : **a)** – Le mot latin d'origine gauloise « *carrum* » sous-entend la présence de roues.

b) – « *Car* » est aussi la prononciation cauchoise, normande ou picarde du mot français « *char* ».

c) – Le mot *car* a servi à former le nom *autocar* (en anglais « *coach* ») qui est une voiture routière *automobile* construite pour le transport public d'un assez grand nombre de voyageurs (plus de 9 places, en comptant celle du conducteur).

d) – Un autocar qui transporte à l'intérieur d'un périmètre urbain tous les voyageurs qui se présentent aux différents arrêts prévus est appelé un omnibus automobile ou *autobus* (en anglais « *bus* »).

Carabé [*Vielli*] : Synonyme d'ambre jaune.

[Voir l'expression *Ambre jaune*].

Carabous : [*Populaire*] Prison.

Remarques : **a)** – Le mot grec κάραβος signifie :

i) escarbot, scarabée,

ii) homard.

b) – Le mot latin cārābus signifie :

i) langouste,

ii) canot recouvert de peaux brutes.

Carache : Tribut que les chrétiens et les juifs payaient au *Grand-Seigneur*.

Remarques : **a)** – On dit aussi *carag*.

b) – On appelle communément l'empereur des Turcs, le *Grand-Seigneur*.

Caracole : Mouvement en rond ou en demi-rond qu'on fait faire à un cheval, en changeant quelquefois de main.

Caracoler : Faire des caracoles.

[Voir le mot *Caracole*].

Caracolet : Synonyme de *raque*.

[Voir le mot *Raque*].

Carag : Voir le mot *Carache*.

Carāite : Juif qui s'attache à la lettre de l'Écriture, et qui rejette les traditions, le Talmud, etc.

Carapace : **1** – Revêtement dur qui couvre tout ou partie du corps de certains animaux.

Exemples : La carapace du caïman, du crocodile, d'un crustacé, de la tortue.

Remarque : La carapace est la *section dorsale* de l'exosquelette total des crustacés ou de l'exosquelette partiel de la tortue.

2 – [*Par analogie*] Toute enveloppe dure.

Exemples : Une carapace de boue, de calcaire ; carapace de verglas.

3 – [*Au figuré*] Carapace d'impénétrabilité, d'indifférence ; carapace de préjugés

Carapacer (Se –) : Se protéger.

Exemple : Le fanatique est souvent un douteur et un anxieux qui se carapace de dogme pour échapper à son angoisse.

Caraque : Bateau sarrasin.

Caraque : 1 – Navire dérivant de la *cogue* nordique.

Remarques : a) – Au XVI^{ème} siècle, on désignait de ce nom les bâtiments d'un fort tonnage.

b) – Le grand bâtiment de guerre « *Marie la Cordelière* » que commandait le Breton Hervé de Portzmoguer (dit *Primauguet*, 1470-1512) lors du célèbre combat de la pointe Saint-Mathieu contre le « *Régent* » de l'amiral anglais Edward Howard (1476-1513) le 10 août 1512 à l'entrée du goulet de Brest, était une caraque : le « *Régent* » était également une caraque, d'un port de mille tonneaux, qui avait embarqué 600 soldats ; après un *duel d'artillerie* (peut-être le premier de l'Histoire maritime) et alors que les deux caraques avaient été mises bord à bord, les équipages se battirent au corps à corps ; Portzmoguer périt dans la violente explosion de la soute à poudre de la « *Marie la Cordelière* », ainsi que les femmes qui avaient été invitées à bord et 1500 hommes dont les deux-tiers étaient bretons ; les deux caraques furent perdues.

2 – De forme ronde, très renforcée, avec des châteaux à l'avant et à l'arrière, les caraques étaient utilisées pour le transport des marchandises mais elles ne pouvaient pas remonter au vent.

3 – Les caraques possédaient, au début, une seule voile carrée portée par un grand mât.

4 – Après qu'on leur eut ajouté un deuxième mât et des voiles latines, les qualités nautiques des *caraques* s'améliorèrent.

Remarque : Les *caraques* servirent à la guerre et au commerce.

5 – On appelait *caraques* ou *carraques* les navires de charge que les Portugais envoyaient au Brésil.

Remarques : a) – Les caraques portugaises étaient de très grands navires plus étroits par le haut que par le bas, qui avaient quelquefois sept ou huit ponts et sur lesquels on pouvait embarquer jusqu'à deux mille hommes ; il y en avait du port de deux mille tonneaux.

b) – On s'en servait aussi bien en guerre qu'en marchandises.

c) – Les grands navires de charge portugais qui servaient aux voyages des Indes orientales au XVI^{ème} siècle étaient également des caraques.

d) – Les Portugais avaient l'habitude de couler bas les chaloupes et autres barques de service des caraques qui revenaient des Indes orientales au passage à l'île de Sainte-Hélène (16,0° de latitude Sud ; 5,7° de longitude Ouest) dans l'Atlantique-Sud, afin d'ôter à l'Équipage toute espérance de désert.

6 – Les *caraques* furent ensuite améliorées par les Espagnols pour mieux pratiquer la navigation transocéanique et ils les appelèrent *galions* quand elles faisaient la traversée d'Espagne à Veracruz (en Nouvelle Espagne, aujourd'hui le Mexique) au XVI^{ème} siècle.

[Voir le mot *Galion*].

Carat : 1 – Le **carat des joailliers** est une unité de masse équivalente à 200 milligrammes.

Remarques : a) – Le carat est utilisé pour indiquer la masse des diamants, des pierres précieuses, des perles fines : un gramme correspond à cinq carats.

b) – Un diamant d'un carat taillé en *brillant* a un diamètre d'environ 6,5 mm ; un saphir ou un rubis de 1 carat de forme sphérique a un diamètre un peu inférieur à 6 mm ; une émeraude ronde de 1 carat a un diamètre voisin de 7 mm.

c) – Le *Régent* est un gros diamant de près de 140 carats (28 grammes).

d) – Le carat a été défini en 1907 par la 4^{ème} Conférence générale des poids et mesures (CGPM).

e) – Le carat n'est pas une unité de masse reconnue par le Bureau international des

poinds et mesures (BIPM) comme appartenant au Système international des unités de mesure (SI).

f) – Le mot *carat* vient d'un mot hébreu qui signifie *caroubier*, par l'arabe *qîrât* qui signifie « *petit poids* » et par l'italien *carato*.

g) – Les graines de caroube pèsent régulièrement chacune 200 milligrammes et elles servent jadis à peser l'or.

2 – Le *carat des bijoutiers* est une mesure de pureté des métaux précieux, spécialement de l'or : *un carat* représente 1/24 ème de la masse totale d'alliage contenant le métal précieux.

Remarques : a) – L'or a une masse molaire supérieure à celle des autres métaux avec lesquels il est habituellement allié ; dans un alliage d'or 12 carats le pourcentage d'or en masse est un peu supérieur à 50 pour 100.

Carats (<i>or</i>)	24	22	20	18	16	14	12	10
Pureté (pourcentage)	99,99	91,67	83,34	75,01	66,68	58,35	50,02	41,69

b) – Le meilleur degré de pureté de l'or que l'on sache obtenir par électrochimie est 99,999 pour 100 (titre au millième) : ce degré de pureté, correspondant à 24 carats est appelé « 5-9 » parce qu'il est représenté par cinq fois le chiffre 9.

c) – Le mot *quirat* a la même racine que carat.

[Voir le mot *Quirat*].

Caraude : Sortilège ; enchantement ; sorcellerie.

Remarque : On écrit aussi *charaude*.

Caravane : **1** – [*Vieilli*] Troupe de marchands, de voyageurs ou de pèlerins, qui vont de compagnie pour se garantir des voleurs ou des corsaires.

Remarque : Il se disait des marchands, des voyageurs et des pèlerins qui allaient de la sorte par terre ou par mer dans le Levant.

Exemples : La caravane de Damas ; la caravane qui va à la Mecque ; marcher avec la caravane ; la caravane fut attaquée par les Arabes.

2 – [*Au figuré et familier*] On dit marcher en caravane, pour dire aller de compagnie.

Exemple : Nous avons fait une caravane pour aller dîner à tel endroit.

3 – [*Vieilli*] On entendait par *caravane* un nombre de navires marchands qui naviguaient de conserve.

Exemples : Caravane d'Alep, d'Alexandrie, etc.

Remarques : a) – Aujourd'hui, on dit *convoi* (en anglais « **convoy** »).

b) – *Convoi* est tiré du latin *convölâre* qui signifie *accourir ensemble*.

4 – [*Vieilli*] Synonyme d'*escadre*.

Caravane : On entend par *caravanes* les campagnes que les chevaliers de Malte étaient obligés de faire sur mer pour s'acquitter du service qu'ils devaient à leur Ordre.

Exemples : Faire ses *caravanes* ; ce chevalier n'a pas encore fait ses *caravanes*, toutes ses *caravanes* ; les chevaliers ne pouvaient parvenir aux commanderies, qu'ils n'avaient fait leurs *caravanes*.

Caravelle : Navire de mer rond et de médiocre grandeur, dont se servaient les Portugais aux XV ème et XVI ème siècles.

Remarques : a) – Les caravelles portaient de cent à deux cents tonneaux.

b) – Les caravelles avaient des voiles latines ou à oreilles de lièvre et elles étaient légères à la voile.

Carbatine : Peau de bête fraîchement écorchée.

Carboléine : Mélange de poussière de houille, d'un corps coagulant tel que du goudron et de terre calcaire ou ferrugineuse, employé comme combustible sous la forme de briquettes ou de pâte.

Remarques : **a)** – La *carboléine* est utilisée dans les forges.

b) – La *carboléine* donne plus de chaleur que la houille.

Carbonaro : **1** – Membre d'une société secrète italienne qui, au XIX^{ème} siècle, combattit pour les idées révolutionnaires et la liberté nationale.

Remarques : **a)** – Le pluriel de « *carbonaro* » est « *carbonari* ».

b) – Les *carbonari* italiens cherchaient à acquérir la liberté les armes à la main.

c) – Le mouvement des *carbonari* contribua à l'unification de l'Italie avec l'aide de l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873).

2 – [*Par analogie*] Membre d'une société secrète française qui, au XIX^{ème} siècle, combattit contre la Restauration des Bourbons sur le trône de France (1814-1830).

Remarques : **a)** – Le mouvement des carbonari français fut appelé *Charbonnerie* ; il était patronné par des hommes politiques influents tels que Gilbert du Motier, marquis de La Fayette (1757-1834), le général Maximilien Sébastien Foy (1775-1825), Marc-René-Marie de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (1771-1842), Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830).

b) – Les sections des carbonari s'appelaient des *ventes* ; les ventes étaient hiérarchisées.

c) – Les membres de chaque *vente* ne connaissaient pas ceux des autres ventes de même niveau, ni ceux des niveaux supérieur ou inférieur, à l'exception du chef de la vente qui connaissait les membres de la vente supérieure, à laquelle il appartenait.

d) – Les « *quatre sergents de La Rochelle* » : Jean-François Bories (1795-1822), Jean-Joseph Pommier (1796-1822), Marius-Claude Raoulx et Charles Goubin (1802-1822) du 45^e régiment de ligne en garnison à Paris, appartenaient à la *Charbonnerie* et c'est à ce titre qu'ils ont été arrêtés, jugés à Paris, condamnés à mort et guillotins en place de Grève, à Paris, le 21 septembre 1822.

[Voir les mots *Charbonnerie*, *Vente* et les expressions *Sergents de La Rochelle*, *Charbon de bois*].

Carbone : Élément chimique de numéro atomique 6, de symbole « **C** ».

Remarques : **a)** – Il existe trois isotopes naturels du carbone ; le carbone 12 et le carbone 13 sont stables ; le carbone 14 est radioactif, de demi-vie 5 730 années.

b) – Les deux principales formes allotropiques du carbone sont le graphite et le diamant.

Carbone 14 : Le carbone 14 est un isotope radioactif du carbone ; le carbone 14 est produit en permanence dans l'atmosphère terrestre, puis il se désintègre lentement ; la proportion du carbone 14 et du carbone total dans l'atmosphère est constante.

Remarque : Le carbone 14 se désintègre avec une vitesse connue ; une biomasse inactive comme le bois ne reçoit plus de carbone radioactif ; le pourcentage de carbone 14 résiduel par rapport au carbone total permet de déterminer l'époque à laquelle une pièce de bois a été coupée ou encore l'âge de toute matière organique.

Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte : **1** – Le carbone des composés ferreux (acier ou fonte de fer) se présente sous différents états.

2 – Le *carbone de trempe* ou carbone dissous se trouve en totalité à l'état liquide dans l'acier fondu et il précipite de plus en plus lorsque la température descend au-dessous de 790°C.

Remarques : **a)** – Si on attaque à froid un métal contenant du carbone de trempe avec de l'acide chlorhydrique ou de l'acide sulfurique étendus d'eau, il y a

dégagement d'un carbure très odorant.

b) – Si on attaque à froid un métal contenant du carbone de trempe avec de l'acide nitrique, on obtient un résidu noir.

3 – Le *carbone de cémentation* ou carbone du carbure normal, de formule Fe_3C , est appelé *cémentite* parce qu'il se forme en quantité notable dans une cémentation suffisamment profonde.

Remarques : a) – Le *carbone de cémentation* se forme pendant le refroidissement de l'acier au-dessous de 690°C environ et il se dissocie au-dessous de ce point.

b) – L'acide chlorhydrique volatilise ce type de carbure.

4 – Le *carbone de recuit* ou carbone graphitique normal est du carbone pur sous forme de résidu noir et terne, d'aspect graphiteux ; il se forme et apparaît quand on chauffe lentement une pièce d'acier trempé.

5 – Le *graphite* est du carbone sous forme de lamelles hexagonales disséminées plus ou moins régulièrement dans la masse de l'acier.

Remarques : a) – Le *graphite* se forme pendant la solidification des fontes contenant plus de 4,3 pour 100 de carbone.

b) – Ce graphite se rencontre dans les fontes grises.

6 – La forme du carbone contenu dans un acier détermine sa structure cristalline (les cristaux sont *cubiques à faces centrées* ou *cubiques centré*).

Remarque : Les aciers alliés au chrome (appelés usuellement « *inox* ») prennent l'aimant ou ne prennent pas l'aimant en fonction de leur structure cristalline.

[Voir le mot *Inox*].

Carbonisation : La carbonisation consiste à chauffer un combustible à l'abri de l'air et à le réduire ainsi à l'état le plus voisin du carbone pur, en le séparant des matières hétérogènes et notamment des parties bitumineuses et sulfureuses.

Remarques : a) – Toutes ces matières se séparent du carbone sous la forme de gaz, de liquides ou de cendres.

b) – Le bois, la houille, la tourbe, les lignites sont carbonisables ; toutes ces substances diminuent de volume par la carbonisation à l'exception de la houille dont le volume augmente.

c) – L'*anthracite* est trop près du carbone pour être soumis à la carbonisation.

d) – La houille soumise à la carbonisation donne du *coke*.

[Voir le mot *Coke*].

Carbonnade : Manière d'apprêter les viandes en les faisant griller sur le charbon.

Exemple : Mettre des tranches de jambon à la carbonnade.

Carcan : 1 – Cercle de fer avec lequel on attachait par le cou, à un poteau, celui qui avait commis quelque crime, quelque délit.

Exemples : Condamner au carcan ; attacher au carcan ; mettre au carcan ; cela mérite le carcan.

2 – [*Par analogie*] Espèce de chaîne ou de collier de pierreries.

Exemple : Cette femme a un beau carcan de pierreries.

Carcasse : 1 – État d'un navire en chantier dont il n'y a encore que la charpente de faite.

2 – Les ossements du corps d'un animal, lorsqu'il n'y a plus guère de chair, et qu'ils tiennent encore ensemble.

Exemple : Tout le champ de bataille était encore plein de carcasses d'hommes et de chevaux.

Remarque : On appelle *carcasse de poularde*, de poulet, de perdrix, etc. ce qui reste du corps de ces animaux lorsqu'on en a ôté les cuisses et les ailes.

3 – Sorte de bombe composée de différents cercles de fer, qui ressemble en quelque sorte à une carcasse d'animal et qu'on jette avec le mortier comme les bombes.

Cardan : Voir les expressions *Cardan (Joint de –)*, *Joint homocinétique* et *Cardan (Suspension à la –)*.

Cardan (Joint de –) : 1 – Dans un *joint de Cardan*, chacun des deux arbres est terminé par une fourche, c'est-à-dire une sorte de broche en demi-cercle ; pour transmettre le mouvement de rotation, ces deux fourches sont reliées entre elles par les extrémités de leurs branches au moyen d'un croisillon.

Remarques : a) – Une articulation entre deux arbres tournants, dont les axes ne sont pas nécessairement dans le prolongement l'un de l'autre et qui permet la transmission du mouvement de rotation de l'un à l'autre s'appelle un *joint*.

b) – Gerolamo Cardano ou Jérôme Cardan (1501-1576) était un philosophe, astrologue, mage, inventeur, mathématicien et médecin italien de Pavie.

c) – Jérôme Cardan eut de gros problèmes avec la Sainte Inquisition en raison de ses travaux (il fit 77 jours de prison et dut abjurer ce qu'il avait écrit dans ses ouvrages scientifiques) avant d'entrer en faveur des papes Pi v (1504-1572) puis Grégoire XIII (1502-1585).

2 – Un *joint de Cardan* est un joint homocinétique, c'est-à-dire que la vitesse de rotation de l'un des arbres est égal à celle de l'autre.

Remarque : Il existe d'autres joints homocinétiques que le joint de Cardan : le *joint homocinétique Tracta* est une sorte de double cardan sphérique breveté en décembre 1926 par Pierre Fenaille, associé à l'ingénieur Jean-Albert Grégoire (1899-1992), puis industrialisé par la société Tracta :

i) les joints Tracta équipaient les automobiles Tracta Gephi à *traction avant* de la marque Grégoire, dont certaines ont couru l'épreuve des 24 heures du Mans de 1927 à 1930 ; en 1927, la *Tracta* conduite par Jean-Albert Grégoire et Lucien Lemesle (voiture n°20) a terminé 7ème de l'épreuve et première de sa catégorie, en parcourant 97 tours.

Remarque : La *Bentley* victorieuse avait parcouru 137 tours ;

ii) les *Amilcar Compound* produites par Hotchkiss de 1938 à la Seconde Guerre mondiale étaient, elles aussi, équipées de joints Tracta ;

iii) les centaines de milliers de *jeeps* construites par des industriels américains au cours de la Seconde Guerre mondiale étaient équipées de ces excellents joints Tracta dits « à double cardan sphérique ».

Cardan (Suspension à la –) : Moyen de suspension permettant de rendre très peu sensibles au tangage et au roulis les objets ainsi suspendus.

Remarque : La *suspension à la Cardan* est constituée de deux cercles concentriques, horizontaux au repos et appelés balanciers, susceptibles chacun de tourner sur deux sortes de boulons formant le prolongement d'un diamètre ; les axes des deux diamètres se coupent à angle droit.

Cardinal : 1 – Principal, premier.

Remarque : *Cardinal*, en ce sens, est tiré du nom latin *cardō* qui signifie « *gond* », « *pivot* », « *point sur lequel tout repose* ».

2 – Terme de géographie s'appliquant aux quatre points principaux de l'horizon, le *Nord*, le *Sud*, l'*Est* et l'*Ouest*.

Remarques : a) – *Cardinal* en ce sens est tiré du nom latin *cardīnālis* qui signifie « *principal* », notamment en parlant des vents.

Exemple : « *cardinales venti* » : *vents principaux*.

b) – Les marins ont l'habitude d'écrire les noms des points cardinaux et inter-cardinaux avec des majuscules initiales.

Exemples : Nord, Sud-Ouest.

c) – Les marins ont l'habitude d'abrégier les noms des points cardinaux et inter-cardinaux en utilisant la lettre initiale de chaque point cardinal en majuscule.

d) – Les marins abrègent souvent le nom du point cardinal *Ouest* en utilisant la lettre initiale *W* en majuscule (par référence au mot anglais « *West* ») afin d'éviter une confusion possible avec le chiffre zéro.

Exemples : *N* pour Nord ; *SO* ou *SW* pour Sud-Ouest ; *E-qSE* ou *EqSE* pour Est-quart-Sud-Est ; *N-NW* ou *NNW* pour Nord-Nord-Ouest.

[Voir l'expression *Cardinaux (Points –)*].

3 – Une autre acception de *cardinal* désigne le nombre d'éléments dans un ensemble, par opposition à *ordinal* qui désigne le rang dans une suite.

Remarque : Le nom d'une année est un *nombre ordinal* et, par exemple, on écrit « *l'année mil neuf cent quatre-vingt* » (sans *s* à vingt) car on ne met un « *s* » à *quatre-vingt* que lorsqu'il s'agit d'un ombre cardinal et seulement si *quatre-vingt* n'est suivi d'aucun nombre (*quatre-vingts ans* ; *quatre-vingt un ans*).

[Voir les mots *Mil* et *Mille*].

Cardinal : 1 – Dignité dans l'Église catholique romaine conférée à certaines personnes par le pape.

Remarque : Odet de Coligny (1517-1571), archevêque de Toulouse puis évêque-comte de Beauvais, pair de France, fut créé cardinal en 1533 à l'âge de 16 ans ; il bénéficiait de la reconnaissance du pape Clément VII (Jules de Médicis 1478-1534, pape en 1523) qui offrit 7 places de cardinaux à la France pour remercier le roi François 1er d'avoir marié sa nièce, Catherine de Médicis, au dauphin Henri (futur Henri II).

2 – L'ensemble des *cardinaux* forme le Sacré Collège, qui est chargé de conseiller le pape.

Remarque : Le nombre des cardinaux formant le sacré-collège a longtemps été de soixante-dix ; ce nombre est maintenant dépassé.

3 – Les cardinaux élisent un pape parmi eux lorsque la fonction est vacante (après la mort ou le renoncement du titulaire).

Remarques : **a)** – Un laïc pourrait encore, canoniquement, être créé cardinal.

b) – Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, était prêtre et évêque de Luçon en Poitou (actuel département de la Vendée) mais son successeur le cardinal de Mazarin, ministre sous la régence de Louis XIV, n'a jamais été ordonné prêtre.

Cardinaux : Archipel rocheux situé dans l'Océan Atlantique, au large des côtes du Morbihan.

Remarque : Les Cardinaux ont été rendus célèbres par le combat naval entre des armées navales française et britannique qui eut lieu le 20 novembre 1759 à l'est de ces roches.

[Voir les expressions *Bataille des Cardinaux* et *Belle-Île (Bataille de –)*].

Cardinaux (Points –) : 1 – On appelle *points cardinaux* quatre points de la ligne d'horizon, également répartis et dont l'un, appelé point cardinal Sud sous nos latitudes, correspond à la direction du Soleil à sa culmination maximum.

Remarques : **a)** – Le point cardinal qui correspond exactement, un jour donné en un lieu donné, à la direction de la culmination maximum du Soleil est appelé :

i) *Point cardinal Sud* si la latitude du lieu (comptée de -90° au pôle Sud à $+90^\circ$ au pôle Nord) est plus grande que la déclinaison du Soleil ce jour-là (comptée de $-23^\circ 27'$ lorsque le Soleil est au tropique du Capricorne à $+23^\circ 27'$ lorsqu'il est au tropique du Cancer).

ii) *Point cardinal Nord* si la latitude du lieu est plus petite que la déclinaison du Soleil.

b) – Les points cardinaux Nord et Sud sont diamétralement opposés sur la ligne d'horizon.

c) – Le point cardinal Est est le point de la ligne d'horizon équidistant des points

cardinaux Nord et Sud et qui se trouve du côté du Soleil levant.

d) – Le point cardinal Ouest est le point de la ligne d'horizon équidistant des points cardinaux Nord et Sud et qui se trouve du côté du Soleil couchant.

e) – Le Soleil passe au Sud à midi en temps solaire.

f) – Le Soleil passe au Sud un peu avant ou un peu après midi en temps moyen, selon la longitude du lieu et selon l'équation du temps le jour de l'observation.

2 – Lorsqu'un observateur, sous nos climats, regarde le Soleil à sa culmination maximum, la partie de l'horizon située à sa gauche s'appelle Est ou Orient et celle placée à sa droite Ouest ou Occident ; il a devant lui le Midi ou Sud et derrière lui le Nord ou Septentrion ; l'Est, le Sud, l'Ouest et la Nord se nomment les points cardinaux, c'est-à-dire points principaux de l'horizon.

[Voir le mot *Point*].

3 – Les points de la ligne d'horizon équidistants de deux points cardinaux consécutifs sont appelés *points intercardinaux*.

Remarque : Les points intercardinaux sont appelés :

i) Nord-Est ou Nordet (symbole NE) ;

ii) Sud-Est ou Suète (symbole SE) ;

iii) Sud-ouest ou Suroît (symbole SO ou SW) ;

iv) Nord-ouest ou Noroît (symbole NO ou NW).

Carême-prenant : **1** – [*Familier*] On appelle carême-prenant la période des trois jours gras qui précèdent immédiatement le mercredi des cendres (premier jour du carême).

Exemple : C'était à carême-prenant.

Remarques : **a)** – Il se prend plus particulièrement pour le jour du mardi-gras qui est le jour même de carême-prenant.

b) – On dit qu'il faut faire carême-prenant avec sa femme et Pâque avec son curé.

2 – [*Par métonymie*] Jadis, on appelait *carêmes-prenants* les personnes masquées et déguisées qui parcouraient les rues des villes et des villages pendant la période des trois jours gras qui précédaient le début du carême (le dimanche gras, le lundi gras et le mardi gras).

3 – [*Par analogie et familier*] Appellation d'une personne vêtue de manière extravagante.

Exemple : C'est un vrai carême-prenant.

Carénage : **1** – Opérations d'entretien préventif ou de réparations d'un navire entraînant son indisponibilité temporaire.

Remarques : **a)** – Le nom « *carénage* » est tiré du mot *carène* car, pendant cette période d'indisponibilité, la carène du navire est grattée, nettoyée, réparée et souvent repeinte.

b) – Avant que l'on ne dispose de *formes de radoub* ou de *docks flottants* permettant de mettre toute la carène au sec, on *abattait les navires en carène*, c'est-à-dire qu'on les accostait à un quai et, le navire restant à flot, on pesait sur le haut de ses bas-mâts pour l'incliner d'un bord jusqu'à faire sortir sa quille de l'eau ; puis on recommençait de l'autre bord.

2 – L'effet de ces actions.

3 – Dans la Marine Nationale, on programme des *grands carénages* et des *petits carénage* selon la durée d'indisponibilité prévue et l'importance des travaux à entreprendre pour chacun d'eux.

Remarque : Depuis 1977, l'expression « *grand carénage* » est remplacée par l'appellation *Indisponibilité Périodique d'Entretien et de Réparations* (IPER) et l'expression « *petit carénage* » est remplacée par *Indisponibilité d'Entretien Intermédiaire* (IEI).

[Voir les sigles *IPER* et *IEI*].

4 – Lieu où l'on *donne la carène* à un navire.

[Voir le mot *Carène*].

Carène (en anglais « *buoyant part of the hull* » ou « *careen* ») : 1 – Surface extérieure du navire en contact avec l'eau dans laquelle il flotte, quand il est chargé et prêt à naviguer.

Remarque : La partie immergée d'un navire chargé est appelée « *œuvres vives* » par opposition aux « *œuvres mortes* » qui sont la partie émergée du navire.

[Voir les expressions *Œuvres vives* et *Œuvres mortes*].

2 – [*Vieilli*] Longue et grosse pièce de bois, ou plusieurs pièces mises bout à bout l'une de l'autre, dans la plus basse partie d'un grand navire en bois, à l'extérieur, de la proue à la poupe, afin de servir de fondement au navire.

Remarque : Le mot *carène*, en ce sens, est synonyme de *quille*.

3 – On prend aujourd'hui la *carène* dans un sens plus large et on entend par ce mot la partie du navire qui est comprise entre la quille et la flottaison, c'est-à-dire le fond et les flancs du navire jusqu'à fleur d'eau.

Remarques : **a)** – Donner *carène* à un navire, mettre un navire en *carène*, c'est :

i) le mettre sur le côté, à flot,

ii) ou l'échouer sur un dock flottant immergé que l'on fait ensuite émerger,

iii) ou l'échouer sur les tins d'une cale de carénage dans laquelle on va ensuite pomper toute l'eau,

iv) ou l'échouer sur un grill de carénage à la pleine mer, afin d'avoir accès à ses œuvres vives à la basse mer, pour le raccommoder aux endroits qui sont dans l'eau.

b) – On dit *donner carène*, mettre en *carène* ou *caréner*.

[Voir le mot *Carénage* et l'expression *Œuvres vives*].

Carène (Donner –) : Donner *carène* à un vaisseau, mettre un vaisseau en *carène* c'était, au temps de la marine en bois, le mettre sur le côté pour le raccommoder aux endroits qui étaient habituellement dans l'eau.

Caréner (en anglais « *to repair* » ou « *to careen* ») : 1 – Caréner, c'est entretenir la *carène*, c'est-à-dire la partie du navire qui est submergée lorsqu'il est à flot et chargé.

Remarque : On dit *donner carène* lorsqu'on effectue cette opération à flot, après avoir incliné le navire sur le côté.

2 – Caréner consiste à nettoyer la *carène* à la brosse ou au jet d'eau sous pression, à réparer ou à remplacer les parties défectueuses s'il y a lieu, à remplacer les anodes fusibles (les « *zincs* »), à nettoyer les hélices et souvent à repeindre la *carène* en utilisant une peinture anti-salissures (en anglais « *antifouling* »).

Remarque : Cette opération se déroule au sec dans une forme de carénage (cale sèche), ou sur un grill de carénage à la basse mer, ou sur un dock flottant ; elle se fait rarement à flot par des plongeurs.

3 – Pendant que les fonds du navire sont au sec on contrôle et, si c'est nécessaire, on répare ou on remplace les prises de coque défectueuses ou non étanches.

Remarque : Pendant que le navire est en cale sèche ou sur le dock flottant, on devire les chaînes d'ancres sur le fond afin de pouvoir les contrôler et éventuellement les peindre.

4 – L'entretien des coques en bois consiste, en plus, à vérifier le calfatage entre les bordages du fond et des bordés, et à remplacer ou à compléter les cordons d'étoupe et le brai qui assurent l'étanchéité à l'eau, lorsque cela est nécessaire.

Remarques : **a)** – Autrefois, les navires à voiles étaient mis à la gîte successivement d'un bord puis de l'autre, en pesant sur la haut des mâts à partir du quai ; la moitié de la *carène* qui était ainsi sortie de l'eau pouvait être entretenue au sec à partir de radeaux : on disait que le navire était *abattu en carène*.

b) – L'abattage en carène des navires en bois nécessitait que le navire reste à flot ; c'était pour ne pas devoir expédier leurs navires caréner en Charente (Soubise ou Tonnay-Charente) ou en Seudre, que les Rochelais avaient construit le bassin à flot n°1, dit bassin intérieur ; il communique avec le havre d'échouage par des portes que l'on ferme lorsque la mer commence à baisser.

c) – Pendant le carénage, on remplaçait les plaques défectueuses ou manquantes des navires à coque en bois dont la carène était doublée de plaques de cuivre.

Caresse : Témoignage d'affection que l'on donne à quelqu'un par ses actions ou par ses paroles.

Caret : Sorte de *tortue* dont on mange la chair et dont l'écaille sert à faire des peignes et autres ouvrages.

Caret (en anglais « *reel* ») : **1** – Le *caret* est une bobine, un *dévidoir* sur lequel on enroule les premiers fils que l'on fabrique avec du chanvre ou avec d'autres fibres que l'on a filées.

Remarque : Le travail du cordier consiste, après avoir peigné et filé le chanvre ou une autre fibre, à enrouler le fil sur les carets, puis à assembler ces fils en nombre plus ou moins important pour obtenir un cordage plus ou moins gros, plus ou moins résistant et plus ou moins élastique.

2 – Le gros fil confectionné avec des fibres de chanvre et qui est enroulé sur les carets est appelé fil de caret et il est stocké dans le magasin du cordier.

Remarques : **a)** – On prélève dans le magasin du cordier autant de carets qu'il faudra de fils pour faire le cordage désiré ; on devire ensemble les fils de tous ces carets sur une longueur correspondant au cordage, majorée du rétrécissement des fils de caret lié à leur tortillement : c'est l'ourdissage.

b) – On appelle *fil de caret* ou *fil à caret* une espèce de gros fil qui sert pour les menues manœuvres des navires.

[Voir le mot *Commettage* et l'expression *Fil à caret*].

Caret (Fil de –) : Gros fil qui sert à faire les cordages.

[Voir les expressions *Fil à caret*, *Fil fin*].

Car-ferry : Équivalent anglais du mot français *transbordeur*.

Remarques : **a)** – Le mot anglais *car-ferry* est fréquemment employé dans la conversation en français

b) – Les *transbordeurs* embarquent dans leurs garages par roulage, pour de petites traversées maritimes, des véhicules automobiles avec leurs conducteurs et éventuellement, leurs passagers.

c) – Les conducteurs et les passagers des véhicules transportés à bord des transbordeurs peuvent ou doivent sortir des véhicules pendant les traversées.

Cargaison (en anglais « *cargo* ») : **1** – Ensemble des marchandises qui font la charge entière d'un navire.

Remarque : Les marchandises sont placées à bord des navires en cales, en faux-ponts, en soutes sécurisées, en citernes ou en pontée, selon leur nature et selon l'accord conclu entre le chargeur et le transporteur, afin d'être transportées des ports de chargement aux ports de déchargement.

2 – Le transporteur est tenu d'apporter à la cargaison les soins ordinaires conformément à la convention des parties, ou à l'usage du port de chargement [Décret n° 66-1078 du 31 décembre 1966, art. 38].

Remarques : **a)** – On ne doit pas confondre la *cargaison* qui désigne les marchandises chargées, avec le *fret* qui est le prix convenu pour leur transport.

b) – Par métonymie, certains utilisent le mot *fret* pour désigner les passagers ou les marchandises dont le transport rapportera un fret.

[Voir le mot *Fret*].

Cargaison spéciale : 1 – Chargement transporté selon une convention spéciale.

2 – Aucun connaissement n'est émis pour une cargaison spéciale, mais les conditions de l'accord sont insérées dans un récépissé qui est un document non négociable [Convention de Bruxelles du 25 août 1924, art. 6].

Remarque : Ni la loi française n° 66-420 du 18 juin 1966, ni les Règles de Hambourg du 25 mars 1978 ne reconnaissent les cargaisons spéciales.

Cargo : Synonyme de *navire de charge*.

Remarque : « *Cargo* » est une abréviation de l'expression anglaise « *cargo-boat* ».

[Voir le mot *Cargo-boat*].

Cargo-boat : Expression anglaise souvent utilisée en français, surtout sous la forme abrégée « *cargo* », qui signifie « *navire de charge* ».

Remarques : **a)** – Les navires de charge transportent des marchandises liquides ou solides.

b) – L'expression « *navire de charge* » s'oppose à « *navire à passagers* » mais aussi à « *navire de pêche* », « *navire de plaisance* », « *navire de servitude* » ou « *bâtiment militaire* ».

c) – Les *navires de charge* et les *navires à passagers* sont des navires de commerce.

d) – Les navires de charge qui transportent des marchandises liquides en vrac sont habituellement appelés *navires-citernes* (en anglais « *tankers* ») à moins que l'on ne sache déterminer la nature de leur cargaison et dans ce cas, on précise : *pétrolier*, *gazier*, *transport de gaz naturel*, *transport de gaz de pétrole liquéfié*, *pinardier*, *chimiquier*, etc.

Cargo community system (CCS) : Système informatique qui permet à l'ensemble de la communauté maritime et portuaire (agents maritimes, transitaires, importateurs/exportateurs, transporteurs, manutentionnaires ou douaniers) de communiquer en continu afin de localiser la marchandise et de procéder facilement aux différentes formalités nécessaires à sa libération.

Cargo 92 : 1 – Manifestation culturelle financée par la ville de Nantes en 1992, à l'occasion du cinq centième anniversaire du premier voyage transatlantique de Christophe Colomb en 1492.

2 – La *grande parade*, encore appelée « *véritable histoire de France* », imaginée par la *Mano Negra* et la *Compagnie Royal De Luxe*, consistait en des spectacles de rue (théâtre, danse, musique) proposés, soit dans la cale d'un navire de charge itinérant rebaptisé « *Melquiades-Ville de Nantes* », soit sur les quais ou dans les rues des ports d'escale, parfois dans les salles de spectacle de la ville ou même dans quelques grandes villes à l'intérieur du pays.

Remarques : **a)** – Melquiades est le nom d'un personnage du roman « *Cent ans de solitude* » de Gabriel García Márquez (1927-2014), écrit en espagnol, au Mexique, à partir de 1965 et publié à Buenos Aires en juin 1967 sous le titre original « *Cien años de soledad* ».

b) – Dans le roman de Márquez, les habitants d'un village imaginaire appelé *Macondo* perdaient la mémoire ; ils prirent l'habitude de tout étiqueter pour se rappeler les noms jusqu'à ce qu'ils oublient même la lecture ; un vieil ami du chef du village, le gitan Melquiades, de passage après une longue absence, leur donna une boisson qui rétablissait immédiatement la mémoire quand on en prenait ; un siècle après le début de cette histoire, qui est une suite de périodes de guerre, de prospérité, de misère matérielle et morale, le dernier survivant s'aperçut, juste avant de mourir, que toute l'histoire sur six générations de la vie des habitants du village avait été écrite à l'avance dans les *grimoires* de Melquiades.

c) – Gabriel García Márquez était un écrivain colombien, lauréat du prix Nobel de littérature en 1982.

3 – Le périple des quatre compagnies culturelles impliquées (Philippe Découflé, Philippe Genty, la Mano Negra et Royal de Luxe) est parti de Nantes en mars 1992, est passé par Caracas (Vénézuëla), Carthagène (Colombie), Bogota (Colombie), Mexico (Mexique), Saint-Domingue (République Dominicaine), Santiago (Cuba), La Havane (Cuba), Salvador de Bahia (Brésil), Fortaleza (Brésil), Belo Horizonte (Brésil), Rio de Janeiro (Brésil), Santos (Brésil), Sao Paulo (Brésil), Brasilia (Brésil), Quito (Équateur), Montevideo (Uruguay), Buenos Aires (Argentine), puis est revenu à Nantes.

Remarques : a) – Les quatre troupes de théâtre, de musique ou de danse suivaient le navire par avion, par la route ou par le chemin de fer ; le cargo transportait tout le matériel nécessaire aux spectacles.

b) – La réplique, grandeur nature, d'une vraie rue de Nantes fut construite dans l'une des cales du cargo, avec ses commerces, ses bistrotts, sa chaussée recouverte de vrais pavés, pouvant recevoir le public venu pour assister aux spectacles de rue qui y étaient donnés.

4 – Le « *Melquiades-Ville de Nantes* » a fait escale dans le bassin extérieur de La Rochelle-Ville (bassin des chalutiers) du 10 au 20 juillet 1993, dans le cadre des « *Francofolies* ».

Remarques : a) – Le « *Melquiades-Ville de Nantes* » était un navire de 1 028 t, construit en 1973 à Gijon (Espagne) ; 94,1 m de long, 14,8 m de large et 9,0 m de tirant d'eau en charge ; il s'appelait « *Gera* » lorsqu'il a été acheté par la ville de Nantes en 1991 à une compagnie espagnole.

b) – Le « *Melquiades-Ville de Nantes* » est entré au bassin des chalutiers de La Rochelle à la marée du soir, le 10 juillet 1993, pour un séjour d'une semaine et demie, dans le cadre des *Francofolies* de La Rochelle.

c) – Le navire devait appareiller du quai de l'ancienne gare, dans le bassin des chalutiers de La Rochelle-Ville, le *mardi 20 juillet 1993* à la marée du soir, pour entrer en cale sèche à La Pallice ; son hélice à ailes fixes était entraînée directement par le moteur principal ; le moteur principal était du type réversible, c'est-à-dire qu'on l'arrêtait avant de changer son sens de rotation ; on le relançait à l'air comprimé ; on consommait beaucoup d'air comprimé à chaque arrêt de l'hélice et à chaque changement de son sens de rotation.

Il n'avait pas été possible de recharger les bouteilles d'air de lancement du moteur pendant l'escale et il y restait, au mieux, de quoi lancer le moteur une seule fois ; désigné par le tour de service des pilotes pour cette manœuvre, j'avais décidé de déhaler le navire jusque dans le pertuis à la sortie du bassin des chalutiers au moyen des deux vedettes du service du lamanage ; on essaierait alors de lancer le moteur ; si le moteur ne partait pas, les vedettes du lamanage remettaient le navire à son quai dans le bassin des chalutiers.

Le navire avait été construit en Espagne, à Gijon : c'était l'assurance, a priori, d'un bon comportement en manœuvre de port.

L'habituelle « *tempête du 14 juillet* » était terminée et le vent de force 4 à 5 Beaufort venait de passer au Noroît.

d) – Le moteur est bien parti en avant après que la moitié du navire fut engagé dans le pertuis du bassin extérieur de La Rochelle-Ville, sous le pont levant. Nous allions *faire le mouvement* de La Rochelle-Ville jusqu'aux jetées de La Pallice, puis *entrer* dans l'avant-port de La Pallice et *franchir le sas* du bassin de La Pallice sans aucune possibilité de relancer le moteur, ni en avant ni en arrière, si on l'arrêtait.

Le vent soufflait du Nord-Ouest dans l'avant-port de La Pallice, c'est-à-dire de

l'arrière bâbord pour franchir le sas.

Nous avons stoppé le moteur avant de franchir les jetées de La Pallice, puis nous sommes restés au Nord de l'avant-port, abrité du vent par les deux grands navires céréaliers qui étaient amarrés au quai Modéré Lombard ; comme prévu, nous nous sommes présenté devant le sas et l'avons franchi sur notre erre, sans aucune difficultés ; à l'arrivée dans le bassin à flot de La Pallice, deux vedettes du lamanage ont pris le navire en remorque pour l'entrer dans la forme de radoub qui l'attendait.

e) – Le « *Melquiades-Ville de Nantes* » a ensuite été revendu et baptisé « *Dimitra* » en 1994, puis « *Ana Maria* » en 2003 ; le navire a été retenu à quai par l'administration maritime en 1997 à Szczecin (Pologne) pour défaut d'entretien, puis en 2000 à Carthagène (Espagne), en 2004 à Novorossiysk (Russie), en 2005 à Varna (Bulgarie), en 2008 à Nikolayev (Ukraine) et en 2009 à Novorossiysk (Russie) ; il a été démoli en Turquie en 2012.

Cargue (en anglais « *brail* », « *garnet* », « *line* ») : **1** – Nom générique donné à toutes les manœuvres qui servent à *ferler*, *déferler*, *trousser*, *accourcir* ou *ramasser* une voile.

Remarques : **a)** – Les cargues des voiles carrées vont, par le dedans de la voile, du bas de la voile où elles sont fixées, vers des poulies disposées sur la vergue du haut, en des endroits convenablement correspondants, puis elles redescendent pour être manoeuvrées en pesant dessus lorsqu'on veut retrousser ou carguer la voile, après qu'on a largué les amures, les écoutes et les boulines.

b) – Les cargues des voiles majeures descendent sur le tillac.

c) – Les cargues des perroquets s'attachent sur les hunes ; les perroquets n'ont pas de cargues-boulines et on n'y installe d'ordinaire qu'une cargue-fond à patte d'oie pour retrousser, à elle seule, la ralingue du fond par trois points différents.

Les *cargues supplémentaires* des perroquets ou du perroquet de fougue ne sont pas fixées sur la ralingue de fond ; elles passent par dessous la voile et quand on pèse dessus, elles relèvent la voile en double ; on les nomme *fausses cardes* (en anglais « *spilling lines* ») ; on dit aussi *étrangloirs*.

d) – Les cargues des voiles auriques sont doubles ; au même point de la ralingue, un brin est fixé d'un côté de la voile, l'autre de l'autre côté ; il faut toujours halier de préférence celles qui sont sous le vent, car si on commençait par celles qui sont au vent, la voile ferait des sacs dans lesquels le vent s'engouffrerait, pouvant rendre l'opération impossible et compromettre la tenue de la voile.

e) – Les voiles auriques sur drailles n'ont qu'une cargue, au maximum deux de chaque côté parce que, s'amenant le long de leurs drailles, il est possible de les soustraire rapidement à l'action du vent.

f) – Pour les voiles auriques sur cornes, il faut un plus grand nombre de cargues, surtout pour la brigantine et l'artimon dont la manœuvre exige beaucoup de promptitude.

g) – Les focs n'ont point de cargues car ils s'amènent facilement tout bas.

h) – Les cargues de grand bourcet descendent sur le tillac en suivant les haubans, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

i) – On dit qu'une voile est sur ses cargues quand elle est déferlée, que ses cargues la retiennent retroussée et qu'elle est prête à être serrée ou à être établie.

j) – L'ordre « *cargue le bourcet* » ou « *cargue le perroquet* » signifie qu'il faut *serrer* ces voiles, ou au contraire les *déplier* pour les *mettre au vent*.

k) – On appelle *tillac* le pont supérieur du navire.

2 – Les cargues servent à retrousser une voile sur elle-même quand on veut la soustraire à l'action du vent.

3 – Les voiles carrées se retroussent sur leurs vergues ; les voiles auriques se

retroussent à quelques points de leurs mâts, de leurs cornes ou de leurs drailles.

4 – Plus une voile a de cargues, plus elle devient facile à serrer.

Remarques : a) – Sur un navire à traits carrés, il y a généralement 6 cargues à chacune des 4 voiles majeures (grand voile, misaine, grand hunier, petit hunier) :

i) 2 cargues-points (en anglais « **clue garnets** » si l'on parle d'une basse voile ou « **clue lines** » si c'est des autres qu'il s'agit) qui sont fixées aux points d'écoute et d'amure.

ii) 2 cargues-boulines (« **leech lines** ») qui sont fixées au milieu de chacune des deux pattes de bouline.

iii) 2 cargues-fonds (« **bunt lines** ») qui sont fixées chacune au tiers de chaque côté de la ralingue du fond.

b) – Quelquefois, les voiles majeures ont quatre cargues-fonds, deux de chaque côté ; celles qui sont vers le milieu de la voile sont les cargue-fonds d'en dedans ; les deux autres, les cargue-fonds d'en dehors.

c) – On peut augmenter le nombre des cargues si l'apparence du temps l'exige ; on retirera ces cargues supplémentaires quand le mauvais temps sera passé, pour éviter l'embarras et la confusion qu'elles occasionneraient dans les circonstances ordinaires.

5 – Les voiles goélettes et la brigantine ont aussi des cargues ; elles sont frappées sur la ralingue arrière et passent dans des poulies frappées sur la corne et sur le mât de senau.

Cargue ! (en anglais « **brail up !** », « **haul up in the brails !** ») : Ordre donné aux hommes disposés ou rangés sur les cargues d'agir sur les voiles par l'effet de ces cordages pour indiquer le moment d'exécuter la manœuvre de serrer les voiles ou au contraire de les *déplier* pour les *mettre au vent*.

Cargue-boulines : Quand on cargue une basse voile ou un hunier, les cargue-boulines servent à soulever la ralingue de chute et à la placer sur l'avant de la vergue.

Cargue-fonds : 1 – Cordage frappé sur la ralingue de bordure d'une voile, qui sert à ramasser la toile sur la vergue.

Remarques : a) – La bordure d'une voile en est le côté inférieur.

b) – La ralingue qui y est appliquée s'appelle la ralingue de fond.

2 – Quand on *cargue* une voile, les cargue-fonds servent à soulever la ralingue de fond de la voile et à la hisser un peu plus haut que la vergue.

Cargue-points : 1 – Cordages frappés sur les angles inférieurs (points d'écoute) d'une voile carrée, qui servent à la carguer, c'est-à-dire à la relever sur la vergue.

2 – Quand on *ramasse* une voile carrée, les cargue-points sont les manœuvres qui hâlent les deux points jusqu'à toucher le renfort de la vergue.

3 – La poulie de cargue-point est à estrope simple et elle est munie d'une petite manille que l'on maille sur celle de l'écoute de hune qui est déjà fixée à la vergue. [Voir les mots *Point*, *Estrope*].

Carguer : Carguer, c'est pencher en naviguant.

Remarques : a) – On dit carguer à tribord, carguer de l'avant, carguer de l'arrière.

b) – *Bourcer* est synonyme de carguer.

Carguer : 1 – *Carguer* une voile, *ferler* une voile ou *bourcer* une voile, c'est agir sur la voile par l'effet de cordes ou manœuvres spéciales appelées *cargues* afin de la soustraire à l'action du vent avant d'effectuer une manœuvre, ou pour serrer la voile.

2 – Carguer les voiles, c'est retrousser les voiles vers leurs vergues, leurs mâts ou leurs drailles pour les soustraire à l'action du vent, afin de les serrer avec facilité. [Voir les mots *Ferler*, *Bourcer*, *Serrer*, *Retrousser*].

- Carguer une voile à rideau** : Pour carguer une voile à rideau, on largue la drisse de *peak* et l'écoute de brigantine, puis on agit sur le hale-bas et sur les cargues.
Remarque : *Peak* est une autre appellation de la *corne*.
[Voir l'expression *Voile à rideau*].
- Carguer une voile aurique** : Pour carguer une voile aurique, on amène le *peak* parallèlement à lui-même en pesant simultanément sur les hale-bas.
Remarque : *Peak* est une autre appellation de la *corne* d'une voile aurique.
- Carguer une voile carrée** : Pour carguer une voile carrée, on largue l'amure au vent, puis on pèse sur le cargue-point et sur les cargue-fonds du vent ; ensuite on choque l'écoute et on pèse sur le cargue-point et les cargue-fonds sous le vent ; enfin, on rabante la voile sur sa vergue pour la ferler.
- Carguer un foc ou une voile d'étai** : Pour carguer un foc ou une voile d'étai, on largue la drisse et on pèse sur le hale-bas ; enfin, on rabante la voile autour du gui, du bout-dehors ou de la draille, selon les cas.
- Carguette** : Manoeuvre qui sert à redresser une antenne et à la changer de côté quand on vire de bord.
[Voir le mot *Antenne*].
- Cariatide** : Figure de femme qui soutient une corniche sur sa tête.
Remarques : **a)** – On y emploie aussi quelquefois des figures d'homme.
b) – Les cariatides sont un ornement d'architecture.
- Caribou** : Animal sauvage du Canada, dont on mange la chair.
- Carié (Bois –)** : Les charpentiers appellent *bois carié* celui qui est piqué des vers.
- Carlingue** (en anglais « *keelson* ») : **1** – Sur les navires en bois, on appelle *carlingue* une pièce de bois très dur courant de l'étrave à l'étambot, de même longueur et souvent plus large que la quille, fixée au-dessus d'elle et des couples et améliorant la tenue des varangues à leurs places respectives.
Remarques : **a)** – Synonyme d'*escarlingue de quille interne*.
b) – Les pieds des mâts, ou emplantures de mâts, au moins celui du grand mât, reposent habituellement sur la carlingue par l'intermédiaire d'une pièce de bois appelée carlingue de pied de mât, ou s'enclâssent dans un trou de la carlingue.
c) – On dit parfois *calingue* au lieu de carlingue.
d) – On dit aussi *contre-quille*.
2 – On appelle *carlingues* deux fortes pièces de bois (sur un navire à coque en bois) de bois, de fer ou d'acier (sur un navire en fer ou en acier) disposées longitudinalement de part et d'autre de la quille, pour supporter la chaudière et la machine d'un navire à propulsion mécanique.
Remarques : **a)** – Sur les navires à deux machines et deux hélices, il y a quatre carlingues, deux de chaque côté de la quille ; les deux carlingues de chaque côté supportent une machine et sa chaudière.
b) – Les carlingues se prolongent sur l'arrière et sur l'avant de l'ensemble machine et chaudière pour répartir leurs poids sur une plus grande longueur et sur un plus grand nombre de couples.
- Carlingue de pied de mât** : C'est la pièce de bois que l'on met au pied de chaque mât.
Remarques : **a)** – On dit aussi *escarlingue de pied de mât*.
b) – La grande carlingue, ou *escarlingue* du pied du grand mât se pose droit sur la contre-quille.
c) – Dans un vaisseau à voiles de cent trente-quatre pieds de longueur :
i) la grande carlingue est à six pieds de distance du milieu de la longueur du navire, en allant vers l'arrière ;
ii) la grande carlingue est assurée par deux porques de quatorze pouces de

large et douze pouces d'épaisseur, et être à trois pieds et demi de distance l'une de l'autre ;

iii) la porque qui est vers l'avant se place derrière le bau de la grande écouteille ;

iv) ces deux porques sont fortifiées par quatre genoux de dix pouces d'épaisseur, deux sur l'avant, deux sur l'arrière.

d) – On dispose également sur la contre-quille la carlingue du pied de mât de misaine, celle du mât d'artimon, la carlingue du cabestan, les carlingues des bittes.

Carminatif : Il se dit en médecine des remèdes contre les maladies venteuses.

Carnal : **1** – Partie inférieure de l'antenne d'une voile latine.

Remarque : On dit et on écrit aussi *car*, *carnau* ou *carneau*.

2 – Empointure inférieure d'une voile portée par une antenne.

3 – Palan qui servait, sur les galères, à élever la tente.

Carnau : Nom de l'angle d'une voile latine qui est vers la proue.

Remarque : On dit et on écrit aussi *car*, *carnal* ou *carneau*.

Carneau (en anglais « *flue* ») : Parcours sinueux à l'intérieur d'une chaudière dans lequel circulent les flammes, les fumées et les gaz chauds.

Remarques : **a)** – C'est en parcourant les carneaux que les gaz chauds se refroidissent, en laissant leur chaleur aux parois (et par suite à l'eau) pour descendre jusqu'à une température favorable au tirage (environ 300° C).

b) – L'échange de chaleur dans les carneaux entre les gaz de combustion et le métal des chaudières a une plus grande influence sur le chauffage de l'eau que le seul rayonnement des flammes.

c) – On dit *carneau* ou *courant de flamme*.

Carnet de croisière : Document délivré à chaque passager par l'organisateur d'une croisière maritime et contenant, pour chaque escale, des coupons correspondant aux services fournis à terre au passager.

Remarque : Le carnet de croisière et le billet de croisière forment ensemble le *titre de croisière*.

Carnot (Lazare –) : Lazare Carnot (1753-1823) est un savant et scientifique français qui eut un rôle politique (député, ministre) et militaire (général de division) important sous la Révolution de 1789, sous le Consulat et sous le Premier Empire.

Remarques : **a)** – Lazare Carnot fut l'un des fondateurs de la thermodynamique.

b) – Il énonça la loi de conservation du travail .

c) – Lazare Carnot participa avec Gaspard Monge (1746-1818) et Jacques-Élie Lamblardie (1747-1797) à la fondation en 1794 de l'École polytechnique.

d) – Il est l'un des créateurs, avec Gaspard Monge, de la géométrie moderne.

e) – Lazare Carnot organisa techniquement et prépara matériellement les victoires françaises de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, comme le Français Paul Painlevé (1863-1933) la victoire alliée en 1918 ou George Marshall (1880-1959) la victoire américaine en 1945.

Carnot (Sadi –) : Marie François Sadi Carnot (1837-1894) est un ancien Président de la République française (du 3 décembre 1887 au 25 juin 1894).

Remarques : **a)** – Le Président Sadi Carnot inaugura en grande pompe le port de La Pallice, à La Rochelle, le 18 août 1890, en présence du député de la Charente-Inférieure, maire de La Rochelle, Émile Delmas (1834-1898) et du président de la Chambre de commerce de La Rochelle, Wladimir Mörch (1832-1894).

b) – Sadi Carnot a été assassiné à l'arme blanche le 25 juin 1894 à Lyon par l'anarchiste italien Sante Geronimo Caserio (1873-1894).

c) – L'assassinat du Président Carnot entraîna l'adoption, le 28 juillet 1894, de la

troisième des 3 lois répressives de circonstance qui visaient les anarchistes, que le député Francis Charles Dehault de Pressensé (1853-1914) appela « *lois scélérates* » et que Jean Jaurès (1859-1914) combattit à la Chambre des députés.
d) – Francis Charles Dehault de Pressensé fut membre fondateur en 1898 de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, la célèbre « *Ligue des droits de l'homme* » qui défendit Alfred Dreyfus à partir de 1898, et dont l'objectif est de lutter contre les injustices ou l'arbitraire ou de défendre l'État de droit.

Carolus : 1 – Ancienne monnaie française qui valait dix deniers.

Remarque : Les *carolus* ont reçu ce nom parce que les premiers ont été frappés au coin du roi de France Charles VIII (1470-1498).

[Voir le mot *Coin*].

2 – La *florin Carolus* est une ancienne monnaie des Flandres qui tire son nom de Charles V de Habsbourg, dit *Charles Quint* (1500-1558).

Remarques : **a)** – *Charles Quint* fut empereur du Saint Empire romain germanique en 1519, roi des Espagnes en 1516, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem en 1516, duc de Bourgogne et souverain des pays-Bas espagnols en 1506.

b) – Les premiers *carolus d'or* frappés au nom de Charles Quint ont été émis entre 1506 et 1521 ; une autre série a été émise à partir de 1521, valant 20 patards ou 60 gros de Brabant.

c) – Des *carolus d'argent* de 23 grammes, de même valeur que les *carolus d'or*, ont été frappés et mis en circulation à partir de 1543, puis une autre version du *carolus d'argent* plus petite à partir de 1552.

Caron (René –) : **1** – Instituteur dans le civil, mobilisé comme lieutenant dans la 5^{ème} compagnie du 28^{ème} régiment régional à Abbeville, le lieutenant français René Caron (1896-1942) participa avec le sergent-chef Émile François Molet (1905-1942), dans la nuit du 19 au 20 mai 1940, à l'exécution sommaire, sans jugement et sans ordre écrit, de 21 prisonniers dont une vieille femme, trois par trois, parmi 78 personnes suspectées d'entente avec l'ennemi, arrêtées en Belgique, qui avaient été extraites de la prison de Bruges et envoyées dans 3 autocars à Abbeville ; le massacre dit « *massacre d'Abbeville* » aurait continué sans l'intervention du lieutenant Jean Leclabart et du capitaine Dailliez.

Remarques : **a)** – Parmi les 78 suspects transférés à Abbeville par les autorités belges, il y avait 20 ou 21 Belges, 18 Juifs de nationalités inconnues, 2 Suisses, 14 Allemands, 6 Néerlandais, 3 Luxembourgeois et 1 Français alsacien que l'on pourrait croire victimes d'un accent allemand, 1 Espagnol, 1 Danois, 9 Italiens, 1 Canadien (Robert Bell, l'entraîneur de l'équipe nationale allemande de hockey sur glace, incarcéré en mars 1940 pour manque de papiers en règle et suspecté d'être un espion), 1 Autrichien, 1 Tchèque.

b) – Parmi les victimes, il y avait Joris Van Severen, chef du Verdinaso et son secrétaire, Jan Rijckoort ; le canadien entraîneur de hockey sur glace ; un frère bénédictin d'origine allemande ; la vieille dame ; Lucien Monami, conseiller communal de St-Gilles ; un marchand d'endives, dont le véhicule avait été réquisitionné pour transporter les « *suspects* » et qui fut retenu par erreur ; 4 italiens antifascistes réfugiés en Belgique et qui croyaient échapper aux Allemands.

c) – La vieille dame a été assassinée à coups de crosse de fusil et de baïonnette sous les yeux de sa petite-fille Gaby Warris, âgée de 18 ans.

d) – Les Allemands étaient aux portes d'Abbeville.

e) – Le lieutenant René Caron a été fait prisonnier par les Allemands pendant la

débâcle de l'armée française ; s'étant échappé, il est rentré chez lui à Noyelles-en-Chaussée (Somme).

f) – Certains survivants du *massacre d'Abbeville* seront déportés à Auschwitz pour ne plus en revenir.

2 – René Caron, qui avait repris son poste d'instituteur, a été arrêté le 3 septembre 1941 par le SIPO-SD de Bruxelles qui enquêtait sur les assassinats d'Abbeville ; il a été incarcéré à Abbeville puis à Amiens ; il fut transféré le 11 janvier 1942 à la prison de Fresnes, jugé le 17 janvier 1942 par le conseil de guerre allemand du Groß-Paris, condamné à mort pour mauvais traitements infligés à des prisonniers allemands et meurtres ; René Caron a été exécuté au Mont-Valérien le 7 avril 1942 en compagnie d'Émile Molet.

Remarques : a) – La Sipo-SD était la police de sûreté et de renseignement de la SS allemande.

b) – René Caron et Émile Molet ont été réhabilités après la guerre par les autorités françaises et ils ont été déclarés « *morts pour la France* ».

c) – Une rue d'Abbeville porte le nom du « *Lieutenant Caron* » ; aucune ne porte le nom du lieutenant Jean Leclabart.

Carotter : Se dit du joueur d'un jeu de hasard qui mise mesquinement, qui ne hasarde que peu.

Exemple : Il ne fait que carotter.

Carottier : On appelle ainsi, aux jeux de hasard, un homme qui joue timidement et risque peu à la fois.

Remarque : On dit aussi carotteur.

Carraque : Voir *Caraque*.

Carrare : Appellation du marbre extrait de carrières des Alpes apuanes, dans les Apennins, au Nord-Ouest de la Toscane, en Italie.

Remarques : a) – Le marbre de Carrare est remarquable par sa blancheur, sans montrer beaucoup de veinage.

b) – Carrare est une ville située dans la province de Massa-Carrara en Toscane

Carré : 1 – Figure plane quadrangulaire à quatre côtés et quatre angles droits.

Remarques : a) – On appelle *carré long* un rectangle qui a quatre angles droits et des côtés égaux deux à deux.

b) – On appelle absolument « *carré* » un *carré parfait*, c'est-à-dire une figure plane quadrangulaire réunissant les caractéristiques du losange (4 côtés égaux) et celles du carré (4 angles droits).

2 – Le carré parfait est souvent considéré comme une figure presque aussi parfaite que le cercle.

Carré (en anglais « *wardroom* ») : **1** – On appelle *carré* le salon-salle à manger des officiers ou celui de la maistrance, sur les bâtiments de guerre ou sur les navires de commerce.

Remarques : a) – Dans la Marine Nationale on peut distinguer, selon la nature et les dimensions du bâtiment, les appartements de l'Amiral, le carré du Commandant, le carré des Officiers Supérieurs, le carré des Officiers Subalternes, le carré des Officiers-Mariniers Supérieurs, le carré des Officiers-Mariniers.

b) – À bord des navires de charge de la Marine Marchande, on distingue la salle à manger du Commandant, le carré des Officiers, le carré des Maîtres, le réfectoire de l'Équipage.

c) – Sur les navires de charge qui possèdent quelques cabines pour des passagers, le Second-Capitaine, le Médecin s'il y en a un, le Chef-mécanicien et les éventuels passagers prennent leurs repas dans la salle à manger du Commandant.

d) – Depuis la fin des années 1970, sur de nombreux navires de commerce le

commandant, les éventuels passagers et tous les officiers prennent leurs repas dans un *carré commun*.

e) – Sur les navires à passagers, le Commandant, le Second-Capitaine, le Médecin et le Chef-mécanicien mangent à la salle à manger des passagers de Première Classe ; les autres officiers mangent au carré des Officiers ; la nourriture servie au carré des Officiers est la même que celle qui est servie à la salle à manger des passagers de Première Classe.

2 – [*Autrefois, sur les vaisseaux à voiles*] Chambre commune autour de laquelle étaient disposées les *cabines* (ou *cabanés*) des officiers.

[Voir le mot *Cabane*].

Carreau (en anglais « *waist rail* ») : **1** – [*En construction navale*] Sorte de préceinte qui se trouve à la hauteur du pont le plus élevé.

Remarques : **a)** – Les bordages de carreau de la coque ont plus d'épaisseur que ceux qui sont juste au-dessous.

b) – La *virure de carreau* forme une ligne de bordages de pont qui court de l'avant à l'arrière (de la proue à la poupe ou du gaillard à la dunette) de chaque bord, tout contre les bordages de carreau de la coque ; elle reçoit l'eau qui s'écoule naturellement du pont en raison de son bouge ; l'eau s'écoule à l'extérieur par des dalots.

c) – Le carreau est aussi appelé lisse de rabattue.

[Voir les mots *Bordé*, *Bordage*, *Dalot*, *Préceinte*, *Virure*, *Rabattue*].

2 – Dans une embarcation, le carreau est le nom du bordage le plus élevé, celui qui en forme la ceinture extérieure en cette partie et qui a plus d'épaisseur que celui qui est au-dessous.

Remarque : Lorsqu'un canot sous voiles éprouve une inclinaison marquée sous l'effet du vent et que le carreau arrive à la surface de la mer, on dit qu'il a le carreau à l'eau.

Carreau (en anglais « *rubber* », « *large square file* ») : Grosse lime carrée, à large taille et grossière, pesant de 1 à 2 kilogrammes, qui sert à dégrossir les pièces métalliques en les rongant sans les polir.

Carré des ombres : **1** – Figure rectangulaire comportant une graduation verticale de chaque côté et une graduation horizontale à la base ; lorsque le carré des ombres est gravé sur le dos d'un astrolabe, l'axe de l'alidade passe par le milieu du côté supérieur horizontal du carré des ombres.

Remarques : **a)** – Chaque règle porte 12 degrés.

b) – Les graduations verticales sont marquées « *ombre verse* ».

c) – La graduation horizontale est marquée « *ombre droite* ».

d) – L'appellation *carré des ombres* vient de ce que l'astrolabe fait fonction de gnomon lorsque son alidade pointe vers le Soleil :

i) on lit les mêmes valeurs que l'ombre d'un gnomon ;

ii) si la hauteur du Soleil dépasse 45°

2 – Instrument trigonométrique prenant la forme d'une figure rectangulaire graduée, gravée au dos de certaines alidades qui servent en topométrie.

Remarques : **a)** – À chaque visée, le carré des ombres permet d'obtenir un triangle semblable au triangle de visée.

b) – La topométrie est l'art d'effectuer les relevés métriques nécessaires à l'établissement des cartes.

Carrée : Appellation familière de la couchette d'un officier.

[Voir le mot *Cadre*].

Carrée (Partie –) : [*Familier*] On appelle *partie carrée* une partie de divertissement faite entre deux hommes et deux femmes.

Carréger : Synonyme de *louvoyer*.

Remarque : Terme employé dans la Méditerranée.

Carrelet : Engin de pêche constitué d'un filet carré de quelques mètres de côté, tendu sur une armature, pénétrant horizontalement dans l'eau ; il permet de capturer les poissons qui se trouvent attrapés lorsque l'on remonte le filet au moyen d'un treuil à main.

Remarque : La pêche au carrelet à partir de cabanes sur pilotis fait partie des coutumes des rivages de la Charente-Maritime (Aunis et Saintonge).

Carrelet : Sorte de poisson de mer qui est plat et qui a de petites taches rouges sur toute la surface du dos.

Carrelet (en anglais « *square file* ») : Lime moins forte que le carreau, mais aussi grossièrement taillée et servant aux mêmes travaux.

Carrière : 1 – Lice, lieu fermé de barrières pour courre la bague ou pour d'autres exercices d'homme à cheval.

[Voir les mots *Lice*, *Courre*].

Remarque : On dit d'un cheval de manège ou de course qu'il a bien *fourni sa carrière*, pour dire qu'il a bien fait la course qu'on voulait qu'il fît.

2 – [Au figuré] Le cours de la vie, pour le temps qu'on exerce un emploi, une charge, etc.

Exemples : Finir, achever sa carrière ; fournir sa carrière ; être au bout de sa carrière ; ne faire que commencer sa carrière.

Remarque : On dit ouvrir à quelqu'un une carrière, une belle carrière, pour dire lui donner une occasion de paraître et d'exercer ses talents.

Carrière : Le lieu d'où l'on tire de la pierre.

Exemples : Tirer des pierres de la carrière ; descendre dans une carrière ; creuser une carrière ; fouiller une carrière ; carrière de marbre.

Carrillon (en anglais « *nail-rod* ») : Petit fer de *section carrée* de moins de 2 centimètres de côté, qui se vend en paquets et qui sert particulièrement à la clouterie.

Carriole : Petite charrette couverte, qui est ordinairement suspendue.

Remarque : Carriole est tiré du latin *carrūlus* qui signifie *petite voiture*.

Carrosse : Espèce de voiture à quatre roues, suspendue et couverte, tirée par des chevaux et dont on se servait pour aller commodément par la ville et à la campagne.

Carrosse (en anglais « *canopy* ») : Logement construit et élevé sur le pont à l'arrière d'un navire qui n'a pas de dunette.

Remarques : **a)** – Le carrosse ne tient pas à la muraille et on peut en faire le tour.

b) – Les carrosses étaient jadis couverts en planches de sapin revêtues d'une toile goudronnée ; les côtés en étaient joints à clins.

c) – On donne parfois le nom de *roufs* aux carrosses, surtout lorsqu'ils sont de moindre dimension.

[Voir le mot *Rouf*].

Carroussel : 1 – [Vieilli] Espèce de tournoi, qui consistait ordinairement en courses de bagues, de têtes, etc. entre plusieurs chevaliers partagés en différentes quadrilles distinguées par la diversité des livrées et des habits.

[Voir le mot *Carrière*].

2 – Le lieu, la place où l'on a fait un carrousel.

Carsonnier (en anglais « *quarter-master* ») : Jadis, celui qui commandait le quart sur les navires de commerce.

Cartahu (en anglais « *hauling line* », « *girt line* ») : On appelle *cartahu* un cordage ou filin que l'on emploie pour *soulever* des charges.

Remarques : a) – Le cartahu utilisé pour soulever des charges peut passer par une ou plusieurs poulies pour accroître son action ; la force de levage est alors augmentée mais la vitesse de levage est divisée d'autant.

[Voir le mot *Peser*].

b) – S'il s'agit de hisser des mâts, des vergues ou des tangons au moyen d'un palan, le cordage passant par les réas des poulies est un *cartahu* car l'effort exercé est vertical.

c) – On appelle *garant* le cordage passant par les réas des poulies d'un palan si l'effort est exercé *horizontalement*, par exemple pour établir des voiles.

d) – Dans un palan, le bout du *cartahu* ou du *garant* fixé à une poulie ou à un point fixe est le *dormant* ; le bout sur lequel s'effectue la traction est le *courant*.

e) – Un palan est constitué de plusieurs poulies et d'un cordage passant par ces poulies.

f) – On appelle familièrement *cartahu* un cordage volant ou sans désignation fixe dont on fait usage pour des besoins momentanés.

Cartahu double : Le cartahu double est composé de deux poulies simples : la poulie supérieure est fixée en hauteur ; la poulie inférieure supporte la charge à soulever.

Remarques : a) – Le cartahu double est utilisé quand on veut manœuvrer des charges trop lourdes pour un cartahu simple.

[Voir le mot *Cartahu* et l'expression *Cartahu simple*].

b) – Le dormant est fixé en hauteur, soit au ringot de la poulie supérieure, soit à un point fixe ; ensuite il passe dans la poulie inférieure puis dans la poulie supérieure ; le courant sur lequel on pèse est dirigé vers le bas.

c) – L'avantage du cartahu double est de multiplier la capacité de levage des appareils et de permettre une manœuvre plus souple de la charge à déplacer ; les chocs au cours de cette manœuvre sont diminués et on évite ainsi la cause la plus fréquente de rupture des pièces du matériel de levage.

2 – Le cartahu d'un mât de charge *monté en double* fait dormant sur la tête de la corne de charge, descend pour passer dans une chape maillée sur le croc de levage, puis remonte jusqu'à la chape à la tête de la corne de charge, et redescend le long de la corne de charge pour passer dans la chape de retour à sa base, et il s'enroule sur le tambour du treuil du cartahu.

Remarque : Lorsque l'on monte le cartahu en double, on renforce la redresse ou le martinet ; il y a lieu, également, de renforcer le haubanage du mât.

Cartahu simple : 1 – Le *cartahu simple* est le dispositif le plus simple de pouliage.

Remarques : a) – Le *cartahu simple* est composé d'un *garant* qui traverse une poulie simple attachée à un point fixe à bord (mât, superstructure, etc.).

b) – On appelle *garant* le cordage qui passe dans la poulie.

c) – On appelle *dormant* le brin du *garant* qui sert à faire l'effort (par exemple le brin qui est croché à la charge à soulever).

d) – On appelle *courant* le brin du *garant* sur lequel on fait effort, soit à la main, soit au moyen d'un treuil mécanique.

2 – C'est cette combinaison de poulie simple qui est adoptée pour les mâts de charge.

Remarques : a) – Dans un mât de charge, une manœuvre en simple est passée à travers une poulie simple fixée en hauteur.

b) – Le cartahu prend alors le nom de *cartahu de charge*.

c) – Le dormant d'un cartahu simple de levage est fixé à la charge à soulever ; le courant sur lequel on pèse est dirigé vers le bas.

d) – À la différence d'un mât de charge qui possède un cartahu simple, le cartahu

d'une bigue est constitué d'un palan double ou triple afin de démultiplier l'effort à exercer, au prix d'une vitesse de levage moindre.

Cartahu simple à poulie courante : 1 – Appareil servant à lever des charges.

2 – Une manœuvre en simple appelée *cartahu* est passée à travers une poulie simple qui *supporte* la charge à soulever (la charge est fixée sous la poulie).

3 – Le dormant est fixé en hauteur ; le courant sur lequel on exerce une traction est dirigé vers le haut.

Carte : 1 – Assemblage de plusieurs papiers collés l'un sur l'autre.

Remarque : En ce sens on se sert plus ordinairement aujourd'hui de l'expression *carton fin*.

2 – Petit *carton fin* coupé en carré long (rectangle), qui est marqué de quelque figure et de quelque couleur et dont on se sert pour jouer à divers jeux.

Exemples : Un jeu de cartes ; jouer aux cartes ; mêler les cartes ; battre les cartes.

Remarques : **a)** – [Au figuré] On appelle *château de carte* une petite maison de campagne fort ajustée et peu solidement bâtie, ce qui se dit par allusion à de petits châteaux que les enfants font avec des cartes à jouer.

b) – On dit *tirer les cartes* pour dire chercher l'avenir dans la disposition fortuite des cartes.

c) – On dit brouiller les cartes pour dire semer des divisions, apporter du trouble.

d) – On dit en parlant d'un homme qui est plus clairvoyant ou mieux instruit qu'un autre dans une affaire, que c'est un homme *qui voit le dessous des cartes*.

e) – [Vulgaire] On appelle « *cartes à jouer* » des cartes semblables aux cartes à jouer, sur lesquelles les figures habituelles sont remplacées par des dessins ou des photographies érotiques ou pornographiques.

Carte (en anglais « *chart* ») : **1** – Représentation plane de la Terre.

Remarques : **a)** – On appelle carte hydrographique ou *carte marine*, une carte statique qui représente toutes les côtes, les mouillages, les sondages, tous les objets remarquables (phares, amers, etc.) et autrefois, les rumb de vent, dans un espace géographique donné.

[Voir le mot *Rumb* et l'expression *Carte marine*].

b) – Les cartes marines étaient naguère des feuilles d'un papier épais qui ne se déformait pas s'il était légèrement mouillé par les embruns ; maintenant que les chambres à cartes des grands navires sont des locaux étanches, les cartes marines sont souvent des feuilles de papier fin.

c) – On appelle *carte routière*, une carte statique qui représente toutes les routes, avec les villes, les villages et tous les objets remarquables dans un espace géographique donné.

d) – On appelle carte astronomique, ou carte céleste, une carte statique qui représente les constellations dans la situation qu'elles ont les unes à l'égard des autres.

e) – Selon l'échelle de la carte, certains objets sont ou ne sont pas représentés.

f) – Une carte sur laquelle ne figurent pas les noms des lieux et des objets remarquables qui y sont représentés est une *carte muette*.

2 – La Terre étant courbe, elle n'est pas développable ; donc aucune carte plane ne peut donner une représentation « *exacte* » de la surface de la Terre.

3 – Pour obtenir une représentation plane de la surface courbe de la Terre, la méthode la plus courante consiste à porter sur une feuille de papier fort ou de carton fin un canevas représentant les parallèles et les méridiens.

Remarques : **a)** – Les parallèles ou les méridiens sont représentés, respectivement, par des droites parallèles entre elles lorsque l'on utilise la projection dite « *de Mercator* ».

b) – Pour les autres projections, ce n'est pas toujours le cas.

c) – Il reste ensuite à placer chaque point de la Terre, repéré par ses coordonnées, à l'emplacement correspondant de la feuille de papier fort ou de carton fin (la carte).

4 – On appelle *projection* la transformation qui fait correspondre chaque point de la carte à un point de la Terre et réciproquement.

Remarques : a) – Le choix de la projection utilisée pour construire une carte dépend du but poursuivi par le cartographe et de l'usage qu'en feront les utilisateurs *finals* (*finals* ou *finals* : comme aurait dit Vaugelas, l'un et l'autre se dit ou se disent !).

b) – On s'efforce de préserver, dans la projection, une information choisie comme essentielle (notamment la conservation des angles ou la conservation des rapports de surfaces).

5 – Une *carte conforme* conserve les valeurs des angles mesurés sur la Terre, mais les rapports des longueurs et des surfaces ne sont pas conservés ; la carte conforme conservant les angles, elle permet de trouver graphiquement les directions des routes entre des points portés sur cette carte.

6 – Une *carte équivalente* conserve les rapports des surfaces et des longueurs ; en revanche, les valeurs des angles ne sont pas conservées.

7 – La principale qualité d'une carte marine ou terrestre est que la loi de correspondance entre les points de la carte et les points de la Terre soit appropriée au problème à résoudre.

Remarques : a) – Avant l'invention des cartes marines, on s'aidait d'un globe terrestre de rayon le plus grand possible pour résoudre les problèmes de position.

b) – Les portulans étaient des descriptions de côtes aussi détaillées que possible, mais ils n'étaient pas utilisés pour résoudre le problème de l'estime.

c) – Un *plan* est une représentation plane de la Terre que l'on utilise lorsque la superficie représentée est suffisamment petite pour considérer que la Terre est plate.

d) – À la différence des cartes, l'échelle d'un plan est constante pour tous les points du plan et dans toutes les directions.

[Voir les expressions *Carte au point réduit*, *Carte au grand point*, *Carte au petit point*, *Carte marine*].

Carte à grand point : Carte où les parties sont plus grandes qu'à une autre.

Carte à petit point : Carte où les parties sont plus petites qu'à une autre.

Carte au point réduit : Synonyme de *carte réduite*.

[Voir l'expression *Carte réduite*].

Carte de sûreté : Carte donnée par les agents de communes aux citoyens reconnus pour tels dans le lieu de leur domicile et qui contient l'âge et le signalement de l'individu qui en est muni.

Remarques : a) – Ces cartes sont aujourd'hui établies par l'administration préfectorale du département de résidence.

b) – On dit aujourd'hui *carte d'identité*.

Cartel : 1 – Défi par écrit pour un combat singulier.

Remarque : Il se dit aussi d'un défi par écrit pour un combat de divertissement, comme aux tournois.

2 – Règlement fait entre deux partis ennemis pour la rançon des prisonniers.

Cartel (en anglais « *cartel ship* ») : Nom donné à un bâtiment parlementaire ou à un bâtiment chargé du transport des prisonniers échangés et d'autres missions pacifiques entre pays belligérants.

Carte marine (en anglais « *nautical chart* », « *map of the sea* ») : **1** – Représentation conventionnelle, sur une surface plane indéformable en papier fort ou en carton fin, de la surface quasi-sphérique de la Terre.

Remarques : a) – On prend peu de soin d'y faire figurer les villes qui sont en terre ferme, mais on y décrit exactement la mer, les côtes, les ports, les îles, les rochers, les bancs de sable, les sèches et les dangers de la mer, avec les embouchures des rivières ; on y portait jadis les airs ou rumbes de vent pour compasser les routes et régler les estimes.

b) – On dit *carte marine*, ou *carte réduite*, ou *carte au point réduit*.

[Voir les expressions *Carte réduite*, *Carte au point réduit*, *Carte à grand point*, *Carte à petit point* ; *Carte marine numérique au format S-57*].

2 – Les cartes marines sont des *cartes statiques* car on considère que les côtes, les îles et le fond de la mer sont fixes et que le navire se déplace à la surface de la mer.

Remarques : a) – Les *cartes marines statiques* ont pour principal but de donner une solution graphique au problème de l'estime ; on y fait également figurer le dessin des côtes, les points très remarquables à terre avec leur altitude et, si possible, les sondes et la nature des fonds.

b) – Les éléments de l'estime ayant été déterminés, il faut en tirer parti : trouver le point d'arrivée, connaissant le point de départ, la direction du mouvement (la route), la vitesse et le chemin parcouru.

c) – La carte marine est un support des connaissances et une aide à la décision.

d) – Les cartes marines ont remplacé les globes terrestres sur lesquels on résolvait les problèmes de navigation jusqu'au XVIII^{ème} siècle ; les cartes marines permettent d'obtenir une plus grande précision que les globes les plus gros : sur un globe de 60 centimètres de rayon, un millimètre représente une bonne dizaine de milles ; mais on choisit l'échelle de la carte que l'on va utiliser de manière qu'un millimètre représente, sur la carte, la distance en milles que l'on désire.

e) – Les Polynésiens qui parcouraient l'Océan Pacifique sur leurs pirogues considéraient, selon une logique dynamique, que leurs pirogues étaient fixes et que c'étaient les îles et les étoiles qui se déplaçaient ; n'utilisant pas de cartes, ils comptaient sur leur mémoire pour résoudre leurs problèmes de navigation en se basant sur l'observation du ciel nocturne.

3 – Une *carte conforme* est une carte dans laquelle les valeurs des angles sur la Terre sont conservées sur la carte ; dans le cas d'une carte conforme, les rapports des longueurs et des surfaces ne sont pas conservés.

Remarques : a) – Une carte conforme conservant les angles, elle permet de trouver graphiquement les directions des routes entre des points portés sur cette carte.

b) – Une carte conforme conservant les angles, l'orientation par rapport au Nord de la droite qui joint les représentations de deux amers sur la carte marine est la même que l'azimut de l'alignement de ces deux amers.

4 – Une *carte équivalente* est une carte dans laquelle les rapports des longueurs et des surfaces sont conservés.

Remarque : Dans le cas d'une carte équivalente, les valeurs des angles ne sont pas conservées

5 – Les cartes marines les plus utilisées jusqu'aux latitudes de 60° sont les cartes dites de Mercator (en anglais « *Mercator charts* »).

Ce sont des canevas constitués de droites verticales parallèles représentant les méridiens et de droites perpendiculaires aux méridiens représentant les parallèles ; les droites représentant les méridiens sont équidistantes mais celles qui représentent les parallèles sont de plus en plus écartées au fur et à mesure que l'on

s'éloigne de l'Équateur. De nombreuses informations sont portées sur ces cartes : les traits de côtes, les profondeurs marines, des détails terrestres de la zone couverte, etc.

Remarques : a) – Édouard Wright (1561-1615) a clairement énoncé la propriété fondamentale de la carte de Mercator : c'est la similitude des *petites figures* et donc la conservation des angles.

b) – Les cartes de Mercator sont conformes, donc un angle relevé sur la Terre est représenté, sur la carte, par un angle de même valeur.

En chaque point de la carte de Mercator, le rapport d'un élément de méridien à un élément de parallèle est le même que sur la Terre.

c) – Sur la carte marine en projection dite de Mercator, toutes les loxodromies (ou rumb) sont représentées par des lignes droites.

d) – Un navire qui marche à cap constant suivra en principe une route loxodromique et il coupera tous les méridiens à angle constant ; la représentation *Car* de cette route sur la carte marine sera une droite.

e) – L'azimut d'un amer ou d'un alignement est l'angle que l'on relève au moyen de l'alidade d'un taximètre ou d'un compas de relèvement par rapport au Nord, donc par rapport au méridien de l'observateur ; la représentation d'un relèvement sur la carte marine est une droite qui fait, par rapport aux méridiens, le même angle que l'azimut relevé avec l'alidade.

f) – Les cartes de Mercator sont des cartes réduites : les degrés de longitude lus sur la carte sont tous égaux, quelle que soit la latitude, alors que sur la Terre ils sont de plus en plus petit à mesure que les méridiens se rapprochent les uns des autres, à partir de l'Équateur jusqu'aux pôles.

g) – Pour obtenir que le rapport d'un élément de méridien à un élément de parallèle soit le même sur la carte et sur la Terre (la carte de Mercator est conforme) on donne aux degrés de latitudes lus sur les méridiens de la carte, une étendue de plus en plus grande à mesure qu'on s'éloigne de l'Équateur.

h) – Chaque parallèle terrestre de latitude φ (exprimée en degrés) est représenté, sur la carte, par une droite parallèle à l'Équateur ; la loi de progression des minutes de latitude de la carte de Mercator est telle que la distance d'un parallèle à l'Équateur (en minutes d'Équateur) est égale à la fonction $L(\varphi)$, appelée *variable de Mercator* ou *latitude croissante* λ de la latitude φ .

i) – La *latitude croissante* λ de la latitude φ est égale au logarithme népérien de la tangente de la demi-latitude augmentée de 45° (ou $\pi/4$) :

$$\lambda = L(\varphi) = \int d\varphi / \cos \varphi = \text{Log tg}(\varphi/2 + \pi/4)$$

j) – Une carte utilisant le canevas de Mercator, dite « carte de Mercator », est une carte *réduite*.

Remarque : Une carte réduite est une carte dans laquelle les degrés de longitude lus sur tous les parallèles sont égaux : les méridiens sont tous verticaux et équidistants.

6 – L'*échelle* en un point de la carte de Mercator varie selon la latitude de ce point et selon la direction choisie ; on définit cependant une échelle moyenne pour une carte donnée.

7 – Mercator (1512-1594) a inventé la projection qui porte son nom en 1555 ; il a publié sa première carte en 1569.

Remarques : a) – En réalité, la carte publiée par Mercator lui-même était très perfectible ; les intervalles entre les parallèles n'avaient pas été calculés ; ils avaient probablement été obtenus par des constructions géométriques astucieuses, comme on aimait en faire à cette époque, ou à partir des tracés relevés sur un

globe terrestre.

b) – C'est l'Anglais Édouard Wright (1561-1615) qui a le premier réalisé l'écartement progressif des parallèles, pas encore en utilisant une solution rigoureuse, mais avec une approximation suffisante pour les besoins pratiques de la navigation.

c) – Wright a permis aux navigateurs de résoudre sur la carte de Mercator le *problème de l'estime* qui permet d'obtenir la distance loxodromique exacte parcourue à route constante (loxodromie) : on construit sur l'échelle des longitudes de la carte un triangle rectangle déterminé par le chemin en latitude entre le point de départ (de latitude φ_D) et le point d'arrivée (de latitude φ_A), et l'angle de route R_v : l'hypoténuse de ce triangle représente la distance loxodromique m cherchée :

$$\varphi_A - \varphi_B = m \cos R_v$$

d) – Wright a clairement énoncé la propriété fondamentale de la carte de Mercator : la similitude des *petites figures* et la conservation des angles.

e) – Le canevas de la carte de Mercator n'a vraiment pu être tracé de façon rigoureuse que le jour où la règle de l'espacement entre les parallèles a été posée sous forme mathématique ; pour cela il a fallu attendre l'invention du calcul différentiel et intégral par Leibniz (fin du XVII^{ème} siècle) et l'invention des logarithmes par Neper en 1620.

8 – Dans la projection de Mercator, qui représente la Terre sur un cylindre circonscrit à l'Équateur, les parallèles sont des grands cercles : ils ont tous le même diamètre que l'Équateur.

Remarques : **a)** – En chaque point de la carte, le rapport d'un élément de méridien à un élément de parallèle est le même que sur la Terre.

b) – L'élément de méridien, à une latitude φ , doit être dilaté dans le rapport du rayon de l'équateur terrestre au rayon du parallèle terrestre de latitude φ .

L'élément de méridien doit donc être multiplié par $\sec \varphi$.

Wright a expliqué que la distance, en minutes d'Équateur, entre la latitude φ et la latitude [φ plus une minute de degré = ($\varphi + 1'$)]

est égale à :

$$\sec (\varphi + 1')$$

c'est-à-dire à :

$$1 / \cos (\varphi + 1').$$

c) – Pour obtenir la distance à l'Équateur d'un parallèle de latitude donnée φ il suffit d'additionner les valeurs correspondant à toutes les minutes de latitude comprises entre l'équateur et φ .

d) – Le cylindre de projection est *circonscrit* à l'Équateur de la Terre ; on évitera de dire qu'il est tangent à l'Équateur (car deux lignes tangentes, ou une ligne et une surface qui ne contient pas la ligne, n'ont qu'un seul point en commun).

10 – Pour la deuxième édition de sa carte en 1610, Wright prit la peine de calculer les longueurs de toutes les minutes du méridien de la carte jusqu'à la latitude de $89^\circ 59'$, avec des erreurs négligeables dans la pratique jusqu'à la latitude de 70° (il a calculé les sécantes jusqu'à la quatrième décimale).

Ralphe Handson, en 1614, proposa de déterminer le changement en longitude sur la carte, soit au moyen de la moyenne arithmétique des cosinus des latitudes, soit au moyen de la moyenne des sécantes des latitudes.

Gunter, en 1623, proposa la méthode par la latitude moyenne ; cette méthode commode et ne nécessitant pas le recours aux latitudes croissantes est encore

utilisée et est considérée comme une bonne méthode approximative pour des courtes distances.

Vers 1645, Henry Bond fit savoir qu'il avait découvert, on ne sait comment, que les résultats de Wright étaient proportionnels aux *logarithmes népériens* des tangentes des demi-latitudes augmentées de 45° :

$$L(\varphi) = \text{Log tg}(\varphi/2 + 45)$$

Cette fonction est la *variable de Mercator*.

Elle est encore appelée la « *latitude croissante* » de φ et elle donne la distance à l'équateur terrestre du parallèle de latitude φ .

Elle s'exprime en minutes de degré d'Équateur.

Pour calculer la route R_V (ou angle de rhumb) qui permet d'aller d'un point de départ D (latitude φ_D et longitude L_D) à un point d'arrivée A (latitude φ_A et longitude L_A) on utilise la relation suivante :

$$\tan R_V = (L_D - L_A) / (L(\varphi_D) - L(\varphi_A))$$

Halley a remarqué, en 1695, que la projection stéréographique d'une loxodromie sur le plan de l'Équateur était une spirale logarithmique ; il en a tiré la justification de l'équation de la courbe loxodromique.

$$\text{Fonction } \lambda = L(\varphi) \quad [\text{latitude croissante } \lambda].$$

Édouard Wright avait montré que la distance, sur la carte, de l'Équateur au parallèle de latitude géographique φ est égale à la somme des longueurs calculées selon sa méthode de toutes les minutes de latitude de l'Équateur au parallèle de latitude φ .

Roger Cotes, en 1714, a amélioré la démonstration de Halley en la simplifiant.

Connaissant les logarithmes et le calcul intégral, il a choisi des longueurs élémentaires $d\varphi$ beaucoup plus petites qu'une minute de degré ; la latitude croissante $\lambda = L(\varphi)$ est alors la somme, dans l'intervalle compris entre 0 et φ , de tous les $d\lambda = d\varphi / \cos \varphi$.

$$\lambda = L(\varphi) = \int d\varphi / \cos \varphi = \text{Log tg}(\varphi/2 + 45)$$

11 – La projection de Mercator devient d'un emploi problématique au-delà de 60° de latitude (Nord ou Sud) parce que la déformation des distances est très importante aux latitudes élevées.

[Voir le mot *Anamorphose*].

Carte marine numérique au format S-57 : Les cartes marines numériques vectorielles au format S-57 sont des cartes électroniques officielles, établies sur la base de données cartographiques vectorielles qui décrivent de façon détaillée chacun des objets représentés sur la carte (trait de côte, ouvrage portuaire, marque de balisage, épave, câble sous-marins, zone réglementée, sonde, etc ...).

Remarques : a – Les cartes marines numériques S57 sont classées suivant 6 catégories d'échelle :

- i)** *Catégorie 1* – Vue d'ensemble (échelle supérieure à 1 : 1 500 000) ;
- ii)** *Catégorie 2* – Carte générale (entre 1 : 350 000 et 1 : 1 500 000) ;
- iii)** *Catégorie 3* – Carte côtière (entre 1 : 90 000 et 1 : 350 000) ;
- iv)** *Catégorie 4* – Atterrages (entre 1 : 22 000 et 1 : 90 000) ;
- v)** *Catégorie 5* – Carte portuaire (entre 1 : 4 000 et 1 : 22 000) ;
- vi)** *Catégorie 6* – Amarrage (échelle inférieure à 1 : 4 000).

b) – L'achat d'un lot de données au format S-57 autorise le téléchargement illimité de versions à jour pendant 12 mois à compter de la date d'achat.

- c) – La date de la dernière mise à jour figure dans les métadonnées associées à chaque lot.
- d) – Chaque lot de données est vendu 40,70 € HT.
- e) – Les cartes marines numériques vectorielles au format S-57 sont diffusées en France par le Service hydrographique et océanographique de la marine (Shom).
- f) – Le Shom est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère français des Armées.
- g) – Le Shom a pour mission de connaître et décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes.
- h) – Les domaines de compétence du SHOM sont : la bathymétrie, la sédimentologie, l'hydrodynamique côtière, l'océanographie, l'ingénierie des systèmes d'acquisition à la mer, l'information géographique maritime et littorale.
- i) – Le Shom collecte et diffuse des données de référence dans ces domaines et fournit des services d'« *intelligence de la donnée* » qui aident les acteurs de la mer et du littoral à utiliser de manière optimale les données.

Carte par routes et distances : C'est une carte sur laquelle on ne voit pas les longitudes.

Carte pisane : La *carte pisane* est le plus ancien portulan d'origine occidentale connu.

Remarques : a) – La *carte pisane* date de la fin du XIII^e siècle (avant 1291) et on suppose qu'elle est originaire de Gênes.

b) – Dessinée à la plume sur vélin, elle couvre les côtes méditerranéennes et celles de la mer Noire.

c) – Les noms de lieux, de ports, de caps, de pays sont inscrits perpendiculairement à la côte, soit en noir, soit en rouge pour les plus importants.

d) – La carte est établie avec le *Nord magnétique* en haut

e) – Elle ne fait pas apparaître de coordonnées géographiques (ni parallèles ni méridiens).

f) – La carte est couverte par deux marteloires.

g) – On l'appelle *carte pisane* parce qu'elle a été trouvée à Pise, par l'archéologue et historien italien Giuseppe Micali (1768-1844).

Carte plane (en anglais « *plain charts* ») : Dans une *carte plane*, les degrés de longitude pris sur des parallèles extrêmes sont égaux à ceux du parallèle moyen ; il en résulte que, d'un côté les degrés sont trop grands et que de l'autre ils sont trop petits, d'autant plus que la carte embrasse plus d'espace en latitude ou qu'elle représente un pays éloigné de l'Équateur.

Remarques : a) – Les cartes planes ou *cartes plates* ne peuvent servir que pour des espaces limités ; pour de grandes superficies, on utilise des cartes réduites. [Voir l'expression *Cartes réduites*].

b) – On dit « *cartes plates* » ou « *cartes planes* » ou « *plans* ».

Carte plate : La carte plate, ou au point commun, a les degrés de latitude et de longitude égaux, ce qui est contraire à la géométrie.

Remarques : a) – Si les cartes plates sont faites pour des petites distances, l'erreur n'est pas sensible et peut être négligée.

b) – On donne à chaque degré de latitude ou de longitude la valeur de vingt grandes lieues, qui en valent respectivement trente et vingt-cinq petites lieues de France.

c) – On dit *carte plate* ou *plan*.

[Voir le mot *Plan* et l'expression *Carte plane*].

Carte réduite (en anglais « *Mercator' charts* ») : 1 – La carte réduite, ou carte au point réduit, est celle dont la représentation des degrés de latitude, c'est-à-dire les degrés qui

courent Nord-Sud, sont inégaux entre eux, plus petits près de l'Équateur et plus grands à mesure qu'ils s'approchent des pôles.

Remarques : a) – Cela vient de la projection de la sphère terrestre sur le plan de la carte.

b) – Les degrés de longitude, qui courent Est-Ouest, sont égaux entre eux.

c) – On dit *carte réduite* ou *carte marine*.

[Voir l'expression *Carte marine*].

2 – Les degrés de longitude pris sur les parallèles des cartes réduites sont tous égaux entre eux ; pour conserver, sur la carte, le rapport réel que ces degrés ont sur le globe terrestre avec le degré constant du méridien, on donne au degré de latitude une étendue de plus en plus grande à mesure qu'on s'éloigne de l'Équateur.

Remarques : a) – Pour un lieu quelconque, cette étendue est dans le rapport de la sécante de la latitude de ce lieu au rayon terrestre.

b) – C'est dans ce même rapport que croît la sécante des arcs qui sont de plus en plus rapprochés du Pôle.

c) – Au lieu de calculer la grandeur des degrés de méridien de la carte de degré en degré, on calcule cette grandeur de minute de degré en minute de degré, ou même de seconde de degré en seconde de degré pour une plus grande précision.

d) – Ces degrés ou parties de degré, dont l'étendue en longueur croît à mesure qu'on s'éloigne de l'Équateur, sont ce qu'on appelle des « *latitudes croissantes* ».

e) – Gerard De Kremer, dit *Mercator* (1512-1594) soupçonna la théorie véritable du système des cartes réduites et des latitudes croissantes mais, pour aboutir à une théorie efficace, il lui manquait les logarithmes et le calcul différentiel qui furent inventés plus tard, respectivement en 1614 par John Napier, dit Neper (1550-1617) et en 1676 par Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

f) – Le cartographe anglais Edward Wright (1561-1615) publia en 1599 une table des latitudes croissantes qu'il avait calculées minutieusement de minute de degré en minute de degré.

g) – La *latitude croissante* d'un point de la surface de la Terre est la distance, sur la carte, entre l'Équateur et la représentation de ce point en suivant son méridien.

h) – Les latitudes croissantes sont exprimées en minutes de degré.

i) – Les cartes réduites construites avec les latitudes croissantes sont appelées *cartes de Mercator* en l'honneur de Gerard De Kremer, dit Mercator

j) – Les représentations des méridiens terrestres sur les cartes ou sur les canevas dits « *de Mercator* » sont des droites parallèles entre elles, toutes perpendiculaires aux représentations des parallèles terrestres et de l'Équateur terrestre.

k) – Le canevas dit « *de Mercator* » est conforme, c'est-à-dire que les angles mesurés sur la Terre sont conservés sur la carte, ce qui est bien pratique pour porter sur la carte les relèvements d'astres dans le ciel ou d'amers sur la Terre.

l) – Les *loxodromies*, qui coupent toutes les méridiens suivant le même angle sur la Terre, sont représentées sur un canevas dit « *de Mercator* » par une droite qui coupe aussi tous les méridiens suivant le même angle : on dit que la carte marine (ou carte de Mercator) est conforme.

Carter humide : 1 – Dans un moteur à combustion interne (essence ou diesel) à *carter humide*, l'huile qui ruisselle de l'embellage ou des cylindres s'écoule dans le carter qui se trouve au-dessous des têtes de bielles, puis elle y séjourne jusqu'à être reprise par la pompe à huile.

2 – La pompe à huile de graissage du moteur aspire l'huile au fond de ce carter par l'intermédiaire d'une crépine, et elle la refoule dans les filtres à huile ; l'huile purifiée arrive sous pression dans moteur pour en assurer le graissage.

Carter sec : 1 – Dans un moteur à combustion interne (essence ou diesel) à *carter sec*, l'huile de graissage qui ruisselle de l'embellage ou des cylindres s'écoule dans le carter situé au-dessous des têtes de bielles ; de là elle s'écoule par gravité dans la caisse de retour d'huile ; dans certains cas, une pompe l'y aspire pour l'envoyer dans la caisse de retour d'huile.

2 – L'huile ne séjourne pas dans le carter du moteur.

3 – La pompe à huile de graissage du moteur aspire l'huile dans la caisse de retour d'huile, puis elle la refoule dans les filtres à huile avant de la remettre sous pression à l'entrée du moteur pour en assurer le graissage.

Remarques : a) – Les gros moteurs marins ont des carters secs pour éviter que, dans le mauvais temps, les têtes de bielle n'entrent en contact avec la surface de l'huile, ce qui pourrait causer des dommages importants à l'embellage ou à l'arbre manivelle.

b) – La charge d'huile de nombreux gros moteurs marins est continuellement en purification au moyen de centrifugeuses ; l'huile de ces moteurs n'est pas changée à échéances régulières comme dans le cas des petits moteurs ; la charge d'huile est très importante et le carter du moteur, qui n'a pas à recevoir toute cette charge d'huile, peut avoir des dimensions assez réduites ; des appoints d'huile neuve pour remplacer celle qui a été brûlée permettent d'apporter des additifs en remplacement de ceux qui ont été dégradés.

Cartésien : Défenseur de l'opinion fautive de René Descartes qui prétendait que la Terre était oblongue, par opposition aux prévisions d'Isaac Newton, vérifiées depuis lors, qu'elle est aplatie aux pôles.

[Voir l'expression *Aplatissement de la Terre aux pôles*].

Cartes SD : 1 – On appelle cartes SD des cartes-mémoire de type « *Secure Digital* » pour appareils photo ou caméras vidéo, pour téléphones, tablettes ou ordinateurs.

Remarques : a) – Une *carte micro SD* possède les mêmes caractéristiques qu'une *carte SD* de même désignation technique, mais elle est de taille très réduite ; un adaptateur permet de l'utiliser dans un lecteur de carte SD normal.

b) – Les cartes SD ou micro SD se distinguent, d'une part par leur capacité de stockage, d'autre part par leur vitesse de lecture ou écriture (débit) et enfin le type de bus.

2 – Concernant la *capacité de stockage*, on distingue :

i) Le format **SD** (*Secure Digital*) ou **SDSC** (*Secure Digital Standard Capacity*) formaté pour le système de fichiers FAT16 ; la capacité maximale est de 2 Go.

ii) Le format **SDHC** (*Secure Digital High Capacity*) pour le système de fichiers FAT32 ; la capacité est de 2 Go minimum, 32 Go maximum.

iii) Le format **SDXC** (*Secure Digital Extended Capacity*) pour le système de fichiers exFAT ; la capacité est de 32 Go minimum, 2 To maximum.

3 – Concernant le *débit*, on distingue :

i) La **Classe 2** ou **C2** garantit un débit en écriture de 2 Mo par seconde, ce qui correspond à un taux de transfert de 13 x.

ii) La **Classe 4** ou **C4** garantit un débit en écriture de 4 Mo par seconde, ce qui correspond à un taux de transfert de 26 x.

iii) La **Classe 6** ou **C6** garantit un débit en écriture de 6 Mo par seconde, ce qui correspond à un taux de transfert de 40 x.

iv) La **Classe 10** ou **C10** ou **U1** garantit un débit en écriture de 10 Mo par seconde, ce qui correspond à un taux de transfert de 66 x ; la définition peut atteindre la 4K.

v) La **Classe U3** garantit un débit en écriture de 30 Mo par seconde ; elle

convient parfaitement pour les enregistrements en 4K.

vi) La **Classe V6** garantit un débit en écriture de 6 Mo par seconde ; elle est équivalente à la classe C6 ; le symbole « V » signifie « *classe de vitesse vidéo* » ; les classes « V » sont plus récentes que les classes « C » de mêmes débits.

vii) La **Classe V10** garantit un débit en écriture de 10 Mo par seconde ; elle est équivalente à la classe C10 ou U1.

viii) La **Classe V30** garantit un débit en écriture de 30 Mo par seconde ; elle est équivalente à la classe U3 ; elle convient parfaitement pour les enregistrements en 4K.

ix) La **Classe V60** garantit un débit en écriture de 60 Mo par seconde ; elle convient parfaitement pour les enregistrements en 8K.

x) La **Classe V90** garantit un débit en écriture de 90 Mo par seconde ; elle convient parfaitement pour les enregistrements en 8K ; elle permet des taux de rafraîchissement élevés ; les cartes V90 coûtent très cher.

Remarques : a) – « **4K** » est un *format d'image numérique* ayant une définition supérieure ou égale à 3 840 pixels en largeur et à 2160 pixels en hauteur ; elle est qualifiée d'ultra haute définition (Ultra HD) ; le format d'image 4k est utilisé dans le cinéma numérique.

b) – « **8K** » est un *format d'image numérique* ayant une définition supérieure ou égale à 7 680 pixels en largeur et à 4320 pixels en hauteur ; le format 8k autorise la capture de contenus ; le format 8k est lié au déploiement du réseau mobile 5G.

c) – Pour mémoire on a connu, dans l'ordre chronologique, des *formats* d'images numériques ayant des définitions en pixels (largeur x hauteur) de :

« **SD** » – 720 x 576 pixels ;

« **HD** » - 1280 x 720 pixels ;

« **Full HD** » - 1920 x 1080 pixels ;

« **Ultra HD 4k** » ou « **UHD 4k** » - 3840 x 2160 pixels (activé depuis le début de l'année 2017).

La technologie « **UHD 8k** », de définition 7680 x 4320 pixels, est actuellement en cours de développement ; la 8k autorise les écrans de 88 pouces de diagonale (2,23 m) et de 33,4 millions de pixels (4 fois plus qu'un écran Full HD).

4 – Concernant le *bus* :

i) Le bus « **Default Speed** » permet des transferts en écriture de 12,5 Mo/s ; c'était le débit des premières cartes SD au début des années 2 000.

ii) Le bus « **High Speed** » permet des transferts en écriture de 25 Mo/s.

iii) Le bus de sigle « **I** » ou bus **UHS-I** permet des transferts de 50 Mo/s en écriture et 104 Mo/s en lecture.

iv) Le bus de sigle « **II** » ou bus **UHS-II** permet des transferts de 156 Mo/s en écriture et 312 Mo/s en lecture.

v) Le bus de sigle « **III** » ou bus **UHS-III** permet des transferts de 312 Mo/s en écriture et 624 Mo/s en lecture.

vi) Le bus **EX** (« **Express** ») permettra des transferts de 985 Mo/s avec les cartes SD Express 7.0, ou 3940 Mo/s avec les cartes SD Express 8.0.

Carte T/O : 1 – Représentation médiévale dans un cercle de l'œcumène (du grec « οἰκουμένη » qui signifie « *l'ensemble de la Terre habitée* ») adoptée par les théologiens chrétiens du Moyen Âge.

Remarques : a) – TO ou T/O est pris pour *Terrarum Orbis*.

b) – Sur la carte T/O, le Nord est à gauche et c'est l'Est (*l'Orient*) qui est en haut.

c) – *Orienter la carte*, c'est placer *l'Orient* en haut.

[Voir le mot *Orientation*].

2 – Les trois continents : l'Asie en haut, l'Europe à gauche et l'Afrique à droite sont séparés par des mers formant un « **T** » majuscule vertical.

Remarques : a) – Le T sépare le cercle du monde (le O) en trois parties, d'où le nom de la *carte T/O* ou de carte « *T dans l'O* ».

b) – La mer Méditerranée (*au milieu des terres*) forme la partie verticale du T ; la mer Rouge à droite, la mer de Marmara et la Mer Noire à gauche barrent le T.

c) – La ville sainte de Jérusalem est représentée au centre de la carte.

d) – Chaque continent est habité par les descendants de l'un des 3 fils de Noë :

i) *Japhet* en Europe,

ii) *Sem* en Asie,

iii) *Cham* en Afrique.

Cartographe : Le cartographe décrit la Terre considérée comme une sphère.

Remarques : a) – Le mot *géographe* a remplacé le mot *cosmographe* en 1557.

b) – Le mot *cartographe* a remplacé le mot *géographe* en 1877.

Carton (en anglais « *paste board* », « *mill board* ») : **1** – On emploie du carton épais à faire les joints de tuyaux qui ne sont jamais trop chauds.

2 – On découpe le carton en rondelles de la dimension du collet ; on y perce, pour le passage des boulons, des trous toujours un peu plus petits que la section de ces chevilles de jonction afin qu'il y ait de la matière refoulée de manière à bien boucher les passages d'air ou de vapeur.

3 – Le carton est frotté de mastic à la céruse, ou parfois simplement d'huile de graissage épaisse, et il est placé entre les deux collets du joint ; il est alors comprimé par le serrage des boulons.

Remarque : On utilisait autrefois des vieilles cartes marines périmées pour faire les joints, à l'époque où les cartes étaient confectionnées dans un papier épais et indéformable, même lorsqu'il était mouillé.

Cartouche de la carte : Cadre inscrit dans la carte et contenant le titre de la carte, des remarques éventuelles, l'échelle moyenne de la carte et de nombreux renseignements utiles au navigateur tels que la date de publication et les dates des relevés hydrographiques qui ont servi à sa fabrication.

Cartulaire : Recueil d'actes, titres et autres principaux papiers concernant le temporel d'un monastère, d'un chapitre ou de quelque église.

Exemple : Le cartulaire de Cluny

Carvel (À –) : Procédé de bordage dans lequel les virures s'ajustent à joints vifs, l'une au-dessus de l'autre, le bordé ayant ainsi un aspect lisse.

[Voir les mots *Bordé*, *Virure*].

Remarques : a) – Dans le bordage à *carvel* les bords des virures sont biseautés pour suivre la forme des membrures en s'ajustant à joints vifs.

b) – Les clous à *carvel* employés pour fixer les virures sur les membrures ont une tête à pans coupés, octogonale ou carrée.

c) – Chacune des planches de bois, longue de 20 à 35 pieds, large de 1 pied, utilisée dans le bordage à *carvel* est appelée *table de carvelle*.

d) – Le procédé d'assemblage des bordages à *carvel* a d'abord été employé en Méditerranée, puis il s'est répandu par le golfe de Gascogne dans toute l'Europe du Nord.

e) – Le bordage à *carvel* s'oppose au bordage à *clin*.

f) – On dit bordage à *carvel* ou bordage à *franc-bord*.

[Voir les mots *Clin*, *Bordage*, *Carvelle* et l'expression *Franc-bord*].

Carvelle : Bâtiment employé sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique jusqu'au XVIII^e siècle pour la pêche et le cabotage national ou international.

Remarques : a) – Ce type original de navire s'est rapidement diffusé à partir de la Bretagne à partir du xv^e siècle.

b) – Il ne faut pas confondre la carvelle d'origine bretonne et la carvelle d'origine ibérique plus creuse et de façons plus pincées.

c) – Ces bâtiments appelés carvelles, sans doute par métonymie, sont caractérisés par leur bordage à carvel.

Carybde : 1 – Tourbillon marin effroyable, dévastateur, aspirant tout sur son passage et tuant les marins par dizaines.

Remarque : Charybde et Scylla sont deux monstres marins de la mythologie grecque, situés de part et d'autre d'un détroit traditionnellement identifié par les exégètes d'Homère, depuis Victor Bérard (1864-1931), comme étant celui de Messine.

2 – [Au figuré] On dit « éviter Carybde et tomber en Scylla » pour dire « éviter un péril et tomber dans un autre encore pire » en référence à un passage de l'« *Odyssée* », la poésie épique antique écrite en grec et que l'on attribue communément à Homère.

Remarque : On dit aussi « tomber de Carybde en Scylla ».

Casanier : Qui aime à demeurer chez lui par esprit de fainéantise.

Casaque : Sorte d'habillement dont on se sert comme d'un manteau et qui a ordinairement des manches fort larges.

Exemples : Une casaque pour la campagne ; une casaque pour la pluie ; une casaque d'archer ; une casaque de arde ; une casaque de mousquetaire.

Remarque : On dit qu'un homme *a tourné casaque* pour dire qu'il a changé de parti.

Cascade : Chute d'un torrent du haut d'une montagne dans une vallée creusée en cirque ou en entonnoir.

Exemples : La grande cascade du cirque de Gavarnie, dans les Hautes-Pyrénées, d'une hauteur de 423 mètres et d'un débit variant entre 6 et 200 mètres-cubes par seconde.

Remarque : La hauteur d'une cascade est habituellement plus considérable que celle d'une cataracte, mais le débit d'eau est toujours beaucoup moindre.

[Voir les mots *Cataracte*, *Saut*, *Rapides*].

Cas exceptés :

Caserne : Logement de soldats.

Remarque : Les *casernes* étaient, à l'origine, des logements qu'on faisait dans une ville de guerre entre le rempart et les maisons de la ville, pour loger les troupes de la garnison et pour soulager les bourgeois.

Casemate : 1 – Réduit d'un fort, généralement souterrain, à l'épreuve des bombes et des obus.

Remarques : a) – Casemate est emprunté à l'italien *casamatta* de même sens.

b) – François Rabelais (vers 1490-1553) utilisait la forme *chasmate* au sens de fossé.

2 – [Par extension] Petit ouvrage fortifié à l'épreuve des bombes et des obus.

Remarque : On rencontre des casemates à terre ou à bord des navires.

Casernet (en anglais « *log book* ») : Livre, cahier ou registre de navigation, d'une forme déterminée et ayant des colonnes à indications ou usages prescrits, tenu à bord par les officiers chefs de quart qui y inscrivent tout ce qui se passe d'important pendant leur propre quart ; chacun le signe après avoir également inscrit l'état de ciel, du vent, de la mer, la route, éventuellement la voile, en tout cas le sillage (la vitesse), aussitôt qu'il est remplacé par un autre chef de quart.

[Voir le mot *Sillage*].

Remarques : a) – Sur les navires à propulsion mécanique on ouvre un *casernet de la passerelle* et un *casernet de la machine*.

[Voir l'expression *Passerelle de navigation*].

b) – Le *casernet* de la passerelle est visé chaque jour par le capitaine ; le *casernet* de la machine est visé par le chef mécanicien.

c) – Sur certains navires, on utilise une autre appellation que *casernet* pour désigner le registre que renseignent les officiers chefs de quart à la passerelle de navigation et que le capitaine utilise pour communiquer avec les officiers, par exemple *journal passerelle*.

d) – Sur les navires des Messageries Maritimes on appelait le *casernet* de la passerelle le « *livre de loch* ».

e) – Jusqu'en 1827, à bord des bâtiments de guerre français on appelait le registre de la passerelle la *table de loch* ; de 1827 à 1868 on appelait *casernet* le journal collectif où les officiers de quart inscrivait leurs observations et sur lequel le commandant du bâtiment portait les ordres pour la nuit ; à partir de 1868, le *casernet* s'est appelé *journal du commandant et des officiers* ; en 1885 il est devenu le *journal de bord*.

f) – On ne doit pas confondre le *journal de bord* et le *journal de mer* que doit remplir au jour le jour le capitaine d'un navire de commerce.

[Voir l'expression *Journal de mer*].

g) – On ne doit pas confondre le *journal de bord* et le *livre de bord* ; le *livre de bord* regroupe le journal passerelle (ou livre de loch, ou *casernet* de la passerelle) le journal machine (ou *casernet* de la machine) et le journal radio.

Casex : Dans la marine de guerre, appellation familière d'un exercice anti-sous-marins.

Casier de pêche : 1 – Les casiers de pêche sont des pièges à poissons ou à crustacés, appâtés, posés sur le fond, ayant une armature en fer recouverte par un filet en plastique ou en métal.

Remarque : Certains casiers peuvent avoir une armature en bois.

2 – Les prises entrent par un goulet sur le dessus ou par des ouvertures disposées à chaque extrémité ; ces ouvertures sont fabriquées de telle sorte que les prises ne puissent pas ressortir.

3 – L'armature en fer a 8 à 10 millimètres de diamètre.

4 – Les casiers ont environ une longueur 1,20 mètre, une largeur et une hauteur de 0,80 mètre et ils sont lestés.

5 – Les casiers sont habituellement repérés par des drapeaux fixés sur des flotteurs ou par des bouées ; on dispose soit un drapeau par casier, soit un drapeau pour une ligne de casiers lorsqu'ils sont reliés entre eux.

Remarque : L'orin du drapeau sert à attraper une ligne de casiers, sans avoir à draguer le fond avec une chatte en comptant sur la chance.

Casimir : Étoffe de laine mince et croisée.

Cas limites : [*En physique*] Les cas limites sont associés aux *expériences en imagination*.

[Voir l'expression *Expérience en imagination*].

Cas (Méthode des –) : Méthode pédagogique consistant à présenter aux élèves un grand nombre de cas réels ou vraisemblables, afin de les faire réfléchir aux solutions les plus appropriées à chaque cas.

Remarques : a) – Dans la *méthode des cas* la plus aboutie, le professeur ne donne pas d'appréciations sur les propositions des élèves.

b) – Le *méthode des cas* est comparable à la *scolastique*, une antique méthode d'enseignement pré-scientifique, une technique médiévale de discussion, formelle et rigoureuse, censée apprendre à penser juste et qui présentait aux élèves des textes de référence à commenter.

Casque : Arme défensive qui garantit la tête, et qui sert de coiffure.

Casquette à carreaux : [*Familier*] Casquette civile que portent ou sont censés porter les anciens militaires qui ont quitté définitivement le service dans la Marine nationale.

Casquette à ressort : [*Familier*] Casquette d'officier portant plusieurs galons (parce qu'ils peuvent faire songer aux spires d'un ressort hélicoïdal).

Casse : [*Terme d'Imprimerie*] Longue caisse partagée en divers petits carrés, dans chacun desquels sont tous les caractères d'une même lettre, afin que les compositeurs les puissent trouver plus facilement.

Exemples : Prendre les lettres dans la casse ; bas de casse.

Remarques : **a)** – Chacun des petits carrés qui divisent une casse est appelé un cassetin.

b) – Les lettres minuscules sont dans le *bas de la casse* et les lettres capitales dans le haut ; « *bas de casse* » est ainsi synonyme de *caractère minuscule*.

c) – Tous les caractères d'un même type de police d'impression (forme, hauteur, etc.) sont regroupés dans une même casse.

Casseau : [*Terme d'Imprimerie*] Moitié de la casse.

Exemples : Casseau d'en haut ; casseau d'en-bas.

Remarque : L'expression « *bas de casse* » est synonyme de *casseau d'en bas*.

Casse-croûte de nuit : Repas léger, préparé pendant la journée qui précède, par le cuisinier du navire et que prennent les officiers ou les membres de l'Équipage lorsqu'ils viennent de terminer un quart de nuit ou une manœuvre de nuit.

Casser l'erre (en anglais « *to take all way off* ») : **1** – Casser l'erre du navire, c'est réduire sa vitesse jusqu'à ce que le navire soit stoppé.

2 – En manœuvre de port, *casser l'erre* c'est annuler la *vitesse-fond*, c'est-à-dire rendre le navire immobile par rapport aux ouvrages portuaires.

3 – Si l'on manœuvre pour éviter un abordage, *casser l'erre* c'est annuler la *vitesse-surface*, c'est-à-dire rendre le navire immobile par rapport à la couche superficielle de la mer dans laquelle les carènes des navires présents sur la zone sont immergées.

Remarque : Pour *casser son erre*, un navire à propulsion mécanique doit habituellement battre en arrière (en anglais « *to reverse her means of propulsion* »).

Casserole : À la fin du XI^e et au début du XX^e siècle, on appelait « *casseroles* » ceux qui « *cuisinaient* » un suspect pour le faire parler.

Remarques : **a)** – Le suspect qui avait dénoncé était réputé avoir « *remué la casserole* ».

b) – [*Populaire*] Passer à la casserole, c'est subir un traitement désagréable, sans pouvoir s'y soustraire.

c) – On parle de *casseroles* lorsqu'il s'agit des rumeurs scandaleuses attachées à tel ou tel homme public.

d) – [*Populaire*] Traîner des casseroles, c'est avoir une mauvaise réputation due à une affaire douteuse dont le bruit vous poursuit longtemps.

e) – À l'époque de l'*affaire des fiches* (1900-1904) et dans les années qui suivirent, la casserole était le symbole du mouvement maçonnique pour ses adversaires.

Casseron : Appellation des petites seiches.

Remarque : Les habitants d'Ars-en-Ré sont réputés être de très bons pêcheurs de seiches ; pour cette raison on les appelle les « *casserons* ».

Cassiopée : Constellation de l'hémisphère boréal.

Remarques : **a)** – Cassiopée est à l'opposé de la Grande Ourse par rapport à la

Petite Ourse.

b) – Cassiopée est très facilement reconnaissable grâce à sa forme en « W » ou en « M » (selon l'heure de la nuit et la saison).

Casson : Surface égale au quart d'un arpent de terre.

Casson : Pain informe de sucre fin.

Cassonnade : Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

Castiche : Digue ; mur bordant une rivière.

Castillon : 1 – Dernière bataille de la Guerre de Cent Ans, gagnée le 17 juillet 1453 contre les Anglais par le Bâtard d'Orléans, cousin du roi de France Charles VII.

Remarque : Le bâtard d'Orléans était également connu sous le nom de *Comte de Dunois* ; il fut l'un des compagnons de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans.

2 – La ville de Castillon se situe sur la rive droite de la Dordogne, en amont de Libourne et de Saint-Émilion.

Remarque : La ville de Castillon s'appelle aujourd'hui Castillon-la-Bataille.

3 – La bataille se déroula sur la rive droite de la Dordogne, en amont de Castillon, entre la Dordogne et son affluent la Lidoire.

4 – Après la reconquête de la Normandie sur le Plantagenêt Henri VI, le Valois Charles VII avait chargé son lieutenant-général et cousin, le bâtard d'Orléans, à la tête d'une forte armée, de conquérir la Guyenne qui était sous la domination des Plantagenêts depuis le mariage de la duchesse d'Aquitaine Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) avec Henri Plantagenêt, comte d'Anjou, duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre en 1154 sous l'appellation de Henri II.

Remarque : Aliénor d'Aquitaine avait d'abord été reine des Francs, par son mariage avec le roi des Francs Louis VII ; elle avait ensuite été répudiée par Louis VII.

5 – Après une campagne assez courte, le Bâtard d'Orléans et ses troupes entrèrent dans Bordeaux le 30 juin 1451.

6 – Mais les Bordelais, mécontents de l'administration des Français, demandèrent à leur suzerain le roi d'Angleterre (le Plantagenêt Henri VI) de les délivrer du nouvel occupant.

Remarque : John Talbot (75 ans) débarqua en Guyenne le 17 octobre 1452, avec une armée de 3 000 hommes.

7 – Les Bordelais chassèrent les Français et accueillirent Talbot dans leur cité.

Remarque : Trois armées françaises investirent le Bordelais à l'été 1453 : l'une par le Nord-Est, une autre par l'Est et la troisième par le Nord-Est ; le Valois

Charles VII (roi de France) se tenait paré à intervenir avec une armée de réserve.

8 – Le fils de Talbot, lord de Lisle, débarqua à Bordeaux avec des renforts anglais. *Remarque* : Talbot disposait de 6 000 Anglais et des sujets gascons du Plantagenêt Henri VI (roi d'Angleterre).

9 – À la mi juillet, l'armée française venant de l'Est mit le siège devant Castillon, avec à sa tête Jean de Blois, comte de Penthièvre, Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice et les frères Bureau, experts en génie et en artillerie.

10 – Les Français comptaient au moins 6 000 hommes autour de la ville, avec 300 pièces d'artillerie, 1 000 cavaliers bretons et 1 000 archers français.

11 – Talbot décida de sortir de Bordeaux le 16 juillet pour secourir Castillon, avec 6 000 à 10 000 hommes ; pendant la nuit, 500 cavaliers et 800 archers anglais marchèrent de Libourne vers Castillon en passant par Saint-Émilion.

12 – À l'aube du 17 juillet Talbot profita de l'effet de surprise et, croyant que les Français se retiraient, déclencha les hostilités contre le camp principal des

Français avec environ 4 000 hommes, sans attendre l'arrivée du gros de sa troupe.

13 – L'artillerie française, bien disposée par les frères Bureau, fit un massacre des Anglais qui montaient à l'assaut ; lors du corps à corps qui suivit, l'infériorité numérique des Anglo-Gascons fut fatale à Talbot et à son armée.

14 – Un archer français, Michel Pérugin, tua Talbot d'un coup de hache sur la tête.

Remarque : Le fils de Talbot, de Lisle, fut tué lui aussi.

15 – Les Français poursuivirent les Anglais qui cherchaient à s'enfuir vers les villes voisines.

Castine : Pierre calcaire blanchâtre propre à favoriser la fusion des minerais de fer siliceux ou argileux.

Remarques : **a)** – On mêle la castine avec le minerai de fer pour en faciliter la fusion, en absorbant les acides du soufre qui sont la matière la plus ennemie du fer.

b) – Les composés binaires ou ternaires sont souvent plus fusibles que les corps qui les forment ; cette propriété est appliquée à favoriser la fusion des minerais de fer qui sont souvent des oxydes difficilement fusibles.

Castor : **1** – Animal amphibie, qui habite ordinairement dans les lieux aquatiques, et qui se trouve abondamment au Canada.

2 – Le chapeau qui se fait avec le poil du castor.

Remarque : On appelle *demi-castor* un chapeau qui n'est pas fait entièrement de poil de castor, et dans lequel il entre d'autre poil ou de la laine.

Castrat : Chanteur qu'on a châtré dans l'enfance, pour lui conserver une voix semblable à celle des enfants et des femmes.

Remarque : Les castrats viennent d'Italie.

Castrum : Nom latin convenant à toute agglomération entourée de remparts.

Casualité : Qualité de ce qui n'a rien de certain ni d'assuré.

Casuel : **1** – Fortuit, accidentel, qui peut arriver ou ne pas arriver.

Remarque : On dit d'un emploi sujet à révocation, d'une charge qui peut se perdre par mort, que ce sont un emploi casuel, une charge casuelle.

2 – Qui se produit dans tel ou tel cas, qui dépend du hasard.

Exemple : La réussite casuelle d'une manœuvre, qui n'est pas assurée.

Remarque : Une *condition casuelle* dépend du hasard et non de la volonté des parties, par exemple de la volonté du créancier ou du débiteur.

3 – Revenu variable selon les circonstances, et qui vient s'ajouter au revenu régulier d'un emploi, d'une charge, d'un office.

Exemple : Le fixe et le casuel.

Remarque : On appelle casuels les rétributions qu'un prêtre reçoit des fidèles pour certains services religieux tels que mariages, baptêmes ou obsèques.

Casuiste : Théologien qui enseigne la théologie morale, et qui résout les cas de conscience.

Casuistique : **1** – Partie de la théologie morale qui traite des cas de conscience.

2 – [*Par extension et péjoratif*] Subtilité accommodante en matière de conscience.

3 – [*Péjoratif*] Art de transformer un acte condamnable en acte acceptable.

Cat [*Vieilli*] : Fourberie.

Catachrèse : Figure de discours, espèce de métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme.

Remarque : Ferré d'argent ; fil de fer en cuivre ; papier en aluminium ; aller à cheval sur un bâton.

Cataclysme : **1** – Grande inondation.

Remarque : Cataclysme est tiré du grec κατακλυσμός qui signifie *inondation*,

déluge, disparition.

2 – [*Par extension*] Grand bouleversement physique causé par un tremblement de terre, une éruption volcanique, une inondation, un cyclone.

3 – [*Au figuré*] Bouleversement aux conséquences désastreuses pour un région, un état, un groupe, un particulier.

Exemple : La Seconde Guerre mondiale fut un *cataclysm* pour l'Europe mais une bénédiction pour les États-Unis d'Amérique.

Catacombes : Grottes souterraines, ou carrières d'où l'on tirait la pierre et le sable ; elles pouvaient servir de lieux de réunion discrets ; on y disposait parfois, après qu'on avait fini de les exploiter, les corps superposés des morts, souvent à la vue.
Remarque : Les catacombes urbaines pouvaient recevoir un grand nombre de cadavres lors des épidémies.

Catadoupe : Cataracte, chute d'un fleuve.

Exemple : Les catadoupes du Borysthène.

Remarque : On écrit catadoupe ou catadupe.

Catafalque : Décoration funèbre qu'on élève, au milieu d'une église, pour y placer le cercueil ou la représentation d'un mort à qui l'on veut rendre les plus grands honneurs.

Catalano (Tables zoniques de –) : Ouvrage de 285 pages avec figures et tableaux à l'usage des navigateurs, comprenant notamment des tables de résolution des triangles rectangles rectilignes et sphériques, des tables diverses dispensant de l'emploi de la Connaissance des Temps, une notice sur l'usage de la règle à calcul, l'ordre des opérations pour déterminer le point complet à midi.

Remarques : **a)** – Ce recueil de tables est dû aux frères Erick et Michel de Catalano, capitaines au long cours ; elle a été publié en 1918 à Bordeaux.

b) – Une seconde édition augmentée (302 pages) a été publiée en 1926.

c) – Une notice de 75 pages sur l'usage de ces tables, avec des gravures, a été écrite par les frères Catalano et publiée en 1922 ; elle explique le principe de la méthode zonique et son application générale aux calculs de navigation.

Catalano (Principe de la table zonique de –) :

Remarque : La Compagnie générale transatlantique a fait éditer en 1922, par l'imprimerie Berger-Levrault, un fascicule expliquant le principe de la méthode zonique et son application générale aux calculs de navigation, écrit par les frères Erick et Michel de Catalano, capitaines au long cours.

Catalano (Utilisation de la table zonique de –) :

Remarque : La Compagnie générale transatlantique a fait éditer en 1922, par l'imprimerie Berger-Levrault, un fascicule expliquant le principe de la méthode zonique et son application générale aux calculs de navigation, écrit par les frères Erick et Michel de Catalano, capitaines au long cours.

Catalectique : Se dit d'un vers qui a une syllabe de moins.

Catalepsie : Suspension momentanée et complète des sensations et de la contractilité des muscles, immobilisant le malade dans les attitudes qu'il avait au début du syndrome.

Remarques : **a)** – Le malade atteint de catalepsie reste tout-à-coup immobile, avec la respiration libre.

b) – Le mot grec κατάληψις signifie *attaque*.

c) – « *Attaque* » est un synonyme de *catalepsie*.

d) – On peut observer une catalepsie très grave, accompagnée de fièvre, de tachycardie et de gêne respiratoire chez les personnes *allergiques* au venin d'abeille qui ont été piquées par une ou plusieurs abeilles.

Catalogue : 1 – Liste, dénombrement.

Remarque : Catalogue vient du grec κατάλογος ou du latin cătălögus qui signifient *énumération, registre, rôle, liste*.

2 – Énumération précise, méthodique, exhaustive des éléments d'une collection.

3 – [Par métonymie] Support matériel où cette énumération est inscrite.

4 – Brochure présentant une liste descriptive de marchandises, accompagnée de leur prix et, généralement, d'illustrations.

Exemple : On trouvait tout dans le catalogue de la *Manufacture des Armes et Cycles de Saint-Étienne* ; acheter sur catalogue.

Catalogue d'étoiles : 1 – Les coordonnées des étoiles, réputées fixes sur la sphère céleste, varient très légèrement pour deux raisons :

i) L'axe des pôles de la Terre n'est pas parfaitement fixe par rapport aux étoiles lointaines ; les variations annuelles sont données par des tables en fonction des coordonnées.

ii) Les étoiles se déplacent les unes par rapport aux autres, mais ces déplacements sont extrêmement faibles, moins d'une seconde de degré par an sauf exceptions, et pour la plupart indécélables.

2 – Les catalogues d'étoiles donnent pour plusieurs milliers d'étoiles l'ascension droite à 0,001 seconde d'heure près, et la déclinaison à 0,01 seconde de degré près, pour des années données.

Remarque : L'ouvrage « *Éphémérides Nautiques* » donne chaque année la position moyenne de plusieurs centaines d'étoiles au début de l'année et les variations des coordonnées dans l'année.

3 – En utilisant les catalogues d'étoiles, il faut tenir compte de l'aberration due au déplacement de la Terre sur son orbite autour du Soleil.

4 – Eudoxe de Cnide (v. 405-350 av. J.-C.) publia un catalogue de 47 étoiles vers 360 avant J.-C. ; pour chacune d'elles, il indiquait la distance au pôle et le complément de la déclinaison.

5 – Hipparque publia un catalogue de plus de 1000 étoiles, vers 130 avant J.-C., avec, pour chacune, l'ascension droite et la déclinaison.

6 – Flamsteed publia en 1725 un catalogue de 2934 étoiles, classées par ascensions droites croissantes.

Remarque : Les ascensions droites de Flamsteed étaient exprimées en degrés ; la *Connaissance des Temps* elle-même ne donna les ascensions droites en heures qu'à partir de 1825.

Catalyse : Action d'une substance qui, par sa présence, amorce ou facilite une réaction chimique et se retrouve inaltérée à la fin du processus.

Remarque : Les enzymes agissent par catalyse.

Catamaran (en anglais « *catamaran* ») : **1** – À l'origine, radeau en usage sur la côte de Coromandel et servant à passer les barres et à pêcher au large ; il se compose de plusieurs pièces principales couchées côté à côté, et fixées au moyen de cordages. *Remarque* : Les catamarans traditionnels n'avaient à bord que des *lascars* qui les manœuvraient avec beaucoup d'habileté.

2 – Le mot *catamaran* désigne toutes sortes de radeaux utilisés dans les ports.

3 – On appelle également *catamarans* des bateaux à voiles ou à moteur, surtout armés à la plaisance ou à la pêche, et constitués de deux coques quasi-identiques reliées par des traverses fixes.

Remarques : **a)** – Le mot *trimaran* est formé à partir du mot *catamaran* à la suite d'un jeu de mots plaisant, mais la racine *cata* n'a jamais signifié *deux*.

b) – Le radical d'origine indienne « *kata* » signifie « *en outre* », « *contre* », et a donné la préposition grecque « *κατά* » (à *travers*, avec l'idée de transpercement

de bout en bout) et les mots latins « cum » (*avec*) ou « contra » (*en face, vis-à-vis*).

Cataplasme : Espèce d'emplâtre propre à fomentier, à fortifier une partie débilitée, à amollir et à résoudre les duretés.

Catapo : Acronyme désignant, à bord d'un porte-avions, un exercice de catapultage puis d'appontage d'avions.

Catapult : « *Catapult* » est le nom de code d'une série enclenchée dans la nuit du 2 au 3 juillet 1940, de coups de mains perfides et d'agressions perpétrées contre la Marine française conjointement par le Premier Lord de la Mer (en anglais : « *First Sea Lord* ») l'amiral de la Flotte (en anglais : « *admiral of the fleet* ») sir Dudley Pound (1877-1943) et par le Premier ministre conservateur britannique Winston Churchill (1874-1965) après la signature des armistices franco-allemand (22 juin 1940) et franco-italien (24 juin 1940) ; l'opération « *Catapult* » visait à la fois à asseoir l'autorité de Churchill au Royaume-Uni, où elle était violemment contestée quelques semaines après son accession surprise au pouvoir et à signifier à tous les États, notamment aux États-Unis d'Amérique, que le Premier ministre du Royaume-Uni était décidé à poursuivre le combat contre l'Allemagne et l'Italie ; l'opération « *Catapult* » employa la force pour neutraliser la Marine militaire française, bien que la plupart des bâtiments de guerre français fussent immobilisés hors de portée des Allemands ou des Italiens, notamment dans des ports des Îles britanniques (Plymouth, Liverpool) ou d'Afrique (Alexandrie, Oran, Casablanca, Dakar).

Remarques : **a)** – À l'arrivée de la Wehrmacht à portée des ports de Cherbourg, Brest, Lorient ou Saint-Nazaire, un grand nombre de bâtiments de guerre français se réfugièrent au Royaume-Uni (Southampton, Plymouth, Portsmouth, Dundee), en Égypte (dans la base anglaise d'Alexandrie), en Afrique du Nord française (à Mers el-Kébir, près d'Oran en Algérie, à Casablanca au Maroc) ou en Afrique occidentale française (Dakar) ou encore aux Antilles françaises.

b) – Plus de mille marins français furent assassinés de sang froid le 3 juillet 1940 à Mers el-Kébir par leurs « *alliés* » britanniques au cours de l'opération « *Catapult* »,

[Voir le nom *Mers el-Kébir*].

c) – Les Britanniques capturèrent, à partir du 3 juillet 1940 avant l'aube, plus de 250 bâtiments de guerre et tous les navires civils français présents dans les ports britanniques, notamment de Portsmouth, de Plymouth ou de Gibraltar ; environ 12 000 marins militaires et civils français furent débarqués de force, déportés et retenus en Angleterre dans les camps de concentration de Crystal Palace à Sydenham, de Aintree à Liverpool, de Camberwell à Londres ou d'autres ; les marins français prisonniers eurent le choix de s'engager dans la Royal Navy britannique, de rallier les prétendues « *forces navales françaises libres* » créées en Angleterre par le Gouvernement britannique avec la complicité d'un vice-amiral français en retraite, Émile Muselier (1882-1965) ou d'être rapatriés en France à une date ultérieure non précisée.

[Voir le mot *Aintree*].

d) – L'une des conséquences pour la France de l'*Opération Catapult* a été d'obtenir l'autorisation des Allemands et des Italiens de conserver en état d'armement une partie importante de la flotte militaire française et la liberté de circulation en Méditerranée afin de défendre l'Empire français.

e) – La France fit preuve de fermeté face aux opérations militaires conduites par les Britanniques, quelquefois accompagnés de quelques félons français réputés « *gaullistes* » (au Sénégal le 8 juillet 1940, en Syrie, à Madagascar, etc.) permit à

l'État français d'obtenir des Allemands et des Italiens l'autorisation de ravitailler par la mer la zone libre de la métropole.

f) – L'agression britannique contre la base navale française de *Mers el-Kébir*, le 3 juillet 1940, fit 1 295 morts français ; l'agression japonaise contre la base navale américaine de *Pearl Harbor*, le 7 décembre 1941, fera 2403 morts.

g) – L'agression japonaise contre Pearl Harbor est généralement condamnée avec beaucoup plus de vigueur, même en France, que celle des Britanniques contre la base française de Mers el-Kébir, alors que le Royaume Uni était l'allié de la France et que le Japon entraînait en conflit avec les États-Unis.

Catapulte : 1 – Machine de guerre dont les anciens se servaient pour lancer des pierres ou des traits.

2 – Système de lancement des avions à bord d'un navire, qui leur permet d'acquies en quelques mètres une vitesse suffisante pour générer une portance capable de les maintenir en l'air et de leur faire prendre de l'altitude.

Remarque : Une catapulte de porte-avions est composée d'une sorte de sabot muni d'un crochet, qui glisse entre des rails rectilignes courant au ras du pont d'envol ; le sabot est entraîné grâce à la vapeur des chaudières de propulsion du porte-avions ; on croche une élingue, d'une part au crochet du sabot de la catapulte et d'autre part à un crochet sous l'avion ; la vapeur qui se détend dans la catapulte donne au sabot une accélération très grande, avec une force suffisante pour que l'avion atteigne une vitesse suffisante pour rester en l'air après que l'élingue est larguée ; lorsque l'avion est parti, l'élingue, qui s'est décrochée de l'avion et également du sabot, tombe à la mer ou est parfois récupérée.

Cataracte : 1 – Saut, chute des eaux d'une grande rivière, lorsque ces eaux tombent d'extrêmement haut.

Exemple : La cataracte du Niagara.

Remarque : Les cataractes du Nil sont en réalité des rapides qui rendent difficile en certains endroits la navigation sur le fleuve, mais sans l'interrompre.

[Voir les mots *Catadoupe, Saut, Rapides, Cascades*].

2 – Cataractes, se dit aussi en parlant d'une grande abondance d'eaux qui tombent du ciel.

Remarque : Dans cette acception, il n'est guère d'usage qu'en cette phrase de l'Écriture, à propos du Déluge : « *les cataractes du ciel furent ouvertes* ».

Cataracte : Humeur qui s'amasse sur le cristallin et qui, l'ayant rendu opaque, obscurcit la vue, ou la fait perdre entièrement.

Catastrophe : 1 – Événement soudain qui, bouleversant le cours des choses, amène la destruction, la ruine, la mort, le désespoir.

Remarques : **a)** – On n'emploie pas le mot *catastrophe* mais le mot *calamité* lorsqu'il s'agit d'un événement funeste d'une gravité exceptionnelle et provoqué par un *phénomène naturel* habituel mais d'une *intensité anormale*.

[Voir le mot *Calamité*].

b) – Catastrophe est tiré du grec *καταστροφή* qui signifie *renversement, bouleversement, retour de fortune, mort*.

2 – [Au figuré] Il signifie aussi une fin malheureuse.

Exemple : La vie de ce Prince avait été heureuse, mais elle a fini par une cruelle catastrophe.

3 – Le dernier et principal événement d'une tragédie, le dénouement de l'intrigue dans un drame.

Remarque : Il ne se dit guère que d'un événement funeste.

- Catéchisme : 1** – Instruction sur les principes et les principaux points de la religion chrétienne.
Exemple : Le catéchisme du Concile de Trente (1545-1563).
- 2** – Le livre qui contient cette instruction.
- Catégorie : 1** – Sorte de classe dans laquelle on range plusieurs choses qui sont de différentes espèces, mais qui conviennent en un même genre.
Exemple : Les dix catégories d'Aristote.
- 2** – Une catégorie est définie par des similarités, sans tenir compte des autres caractères.
- 3** – Il existe trois sortes de catégories :
- i)** les catégories fondées sur l'*apparence* (couleur de la coque ou de la cheminée pour un vapeur, nombre de mâts pour un voilier, etc.),
 - ii)** les catégories *fonctionnelles*, indépendantes de l'apparence, mais qui sont caractérisées par des actions comparables ou semblables (remorqueur ou pousseur ; guindeau ou cabestan ; hélice, propulseur à réaction ou propulseur Voith-Schneider ; aussière, câblot, grelin ou tresse, etc.).
 - iii)** les catégories *conceptuelles* concernant des relations abstraites (position relative entre objets, proportions, similitudes géométriques ou dynamiques, etc.).
- Remarque* : Classer les objets par catégories diminue la quantité d'informations à mémoriser pour les reconnaître.
- Catégorisation : 1** – Action de classer instantanément en catégories les objets de l'environnement accessibles à nos sens, sur des critères de similarités.
- Remarques* : **a)** – La catégorisation regroupe dans une classe tous les caractères propres à cette classe et facilite la mémorisation et l'utilisation des informations pertinentes relatives à cette classe ; à chaque fois, seules quelques informations contextuelles sont à retenir, en plus du nom de la classe.
- b)** – La réponse à apporter à une situation nouvelle découle alors de celles que l'on a mémorisées dans des circonstances se rapportant à la même classe.
- c)** – La catégorisation demande un pouvoir d'abstraction suffisant pour établir des classes et pour reconnaître qu'une situation nouvelle appartient à telle ou telle classe.
- [Voir le mot *Catégorie*].
- 2** – Les catégories fondées sur la *simple perception sensorielle*, par exemple la vue, sont fondées sur la similarité de quelques caractères et ne nécessitent pas un traitement cognitif très élaboré.
- 3** – Le traitement des *catégories fonctionnelles*, en revanche, nécessite des capacités cognitives supérieures, pour apercevoir un certain déterminisme dans un processus donné.
- Exemples* : Une chaise en bois, un banc en pierre, un tronc d'arbre couché, les genoux d'une maman, etc, peuvent permettre de s'asseoir ; un fruit, une racine, une volaille peuvent tous servir de nourriture.
- Remarques* : **a)** – Une fonction ne dépend pas de l'apparence de l'instrument qui la produit ni de l'objet qui permet sa réalisation.
- b)** – Certaines coïncidences peuvent parfois apparaître faussement comme liées par une fonction causale et, si elles se reproduisent, elles peuvent suggérer à tort l'existence de caractères communs permettant de discerner une classe.
- c)** – L'ignorance, ou en tout cas la non prise en compte des concepts pertinents qui permettraient d'obtenir une représentation mentale fidèle et un modèle fonctionnel fiable, peut entraîner la croyance en certaines relations causales farfelues, plus magiques et arbitraires que scientifiques et contestables.
- [Voir les mots *Scientifique* et *Contestable*].
- 4** – Le traitement des *catégories conceptuelles* nécessite également des capacités

cognitives supérieures.

Remarques : a) – Percevoir une catégorie conceptuelle suppose que l'on possède une certaine capacité d'abstraction.

b) – Un *concept* relationnel peut viser les relations particulières qui relient des événements ou des objets, c'est-à-dire qui permettent de situer l'un d'entre eux relativement aux autres.

Exemples : Être au-dessus, à la même hauteur ou au-dessous ; être plus petit, identique ou plus grand ; se dérouler avant, simultanément ou après ; être identique ou différent.

c) – Un *concept* relationnel peut exprimer une qualité absolue.

Exemples : Être grand ; être honnête ; être rapide.

5 – L'abstraction et l'acquisition de concepts relationnels est facilitée par le langage, sans toutefois que la maîtrise du langage soit une condition nécessaire.

Remarque : Cependant, la pauvreté du langage limite la pensée et entraîne la confusion des idées.

6 – La *relation* avec certains événement passés et choisis est plus efficace pour *classer* l'opération en cours, que l'exploitation de la *simple perception sensorielle*, même dynamique : c'est l'expérience que l'on acquiert avec la pratique raisonnée.

Exemple : Le capitaine d'un navire fluvio-maritime qui vient d'appareiller du quai Sud du bassin de La Pallice pour la mer, voit son étrave venir sur bâbord à l'approche du sas ; le navire s'approche du sas très doucement, machine stoppée ; la perception sensorielle suggère au capitaine de mettre le propulseur d'étrave à droite pour contrer l'abattée ; mais à la réflexion, la *relation* entre la route (Nord-Ouest) du quai vers le sas et le fait que le cap tend à venir sur bâbord indique que le navire a un mouvement résiduel vers le Nord et que c'est sa situation de marche oblique sur tribord qui provoque son abattée sur bâbord : il serait donc judicieux de mettre la barre à droite (surtout si le navire dispose d'un gouvernail Becker) et la machine *en avant* afin d'obtenir *à la fois* la fin de l'embarquée sur bâbord et la suppression du mouvement résiduel vers le Nord ; mettre le propulseur d'étrave à droite, au contraire, augmente le mouvement vers le Nord et donc l'abattée sur bâbord due à la situation de marche oblique vers tribord.

Remarque : À l'approche du sas qui est orienté au 265 (presque Ouest) on ne s'aperçoit que le navire fait une abattée sur bâbord qu'à une distance d'environ 300 m du sas, et on n'a conscience du mouvement résiduel vers le Nord qu'à une distance d'environ 150 m du sas ; on peut alors être tenté d'attribuer le mouvement vers le Nord à la dérive due au vent, même si le vent vient du Nord !

Remarques : a) – Il est possible de se rendre compte de la dérive subie dans le bassin en s'approchant de l'entrée du sas si l'on observe la position du phare de la jetée Nord de l'avant-port par rapport aux côtés du sas ; le phare de la jetée est à environ cinq mètres dans le Nord de l'axe du sas.

b) – On ne sent pas le vent, assis à l'abri dans une passerelle couverte dont les portes sont fermées, et on peut se méprendre sur sa direction si l'on ne pense pas à regarder le *pavillon de courtoisie* dans la mâture à l'avant de notre navire.

7 – Les concepts relationnels permettent de reconnaître les mêmes objets vus sous des angles différents, ou de trouver le chemin entre deux points dont on connaît les positions séparément ; ces deux choses ne sont pas faciles à réaliser.

Remarques : a) – Les réseaux relatifs aux catégories perceptives et les réseaux relatifs aux concepts relationnels ne sont pas situés dans le même partie du cerveau ; le siège des concepts relationnels, situé dans le cortex préfrontal, reçoit des informations de tous les systèmes sensoriels répartis dans le cerveau, après traitement dans les aires spécialisées de chaque type de stimuli sensoriels.

b) – Lorsque son excitation atteint un certain seuil, un neurone activé transmet à un ou à plusieurs autres neurones des stimulations excitatrices ou inhibitrices après que les synapses qui relient ces différents neurones sont devenues conductrices du signal par ajustement de leur potentiel électrique.

Caterpillar : 1 – Mot anglais traduisant le mot français *chenille*.

Remarques : a) – Caterpillar fut la première appellation (utilisée en France) des chars blindés à chenilles, que les Britanniques désignèrent plus tard du nom de code « *tanks* ».

b) – Le mot anglais *caterpillar* est tiré du mot français « *chattepeleuse* » qui est l'ancienne appellation de la *chenille*, la larve des lépidoptères (les papillons) qui mange les végétaux.

c) – La *chenille* est une sorte d'insecte reptile à plusieurs pieds.

Cathédrale : Il est d'usage en cette expression « *église cathédrale* » qui se dit de la principale église d'un évêché, c'est-à-dire de l'église où est le *siège* de la résidence de l'évêque.

Remarques : a) – Cathédrale est aussi un substantif.

Exemples : La cathédrale ; un chanoine de la cathédrale.

b) – Cathédrale est issu du grec καθέδρα ou du latin *cāthedra* qui peuvent signifier une *chaise à dossier* (par opposition à un tabouret ou à un banc) et par extension, un *siège épiscopal* ou encore une *chaire de professeur*.

Catherine de Médicis : 1 – Née à Florence, l'Italienne Catherine de Médicis (1519-1589), nièce du pape Clément VII (1478-1534), épousa le fils Henri (1519-1559, futur roi de France Henri II) du roi de France François 1er (1494-1547) ; elle fut ainsi dauphine et duchesse de Bretagne de 1536 à 1547.

[Voir le mot *Polichinelle*].

[Voir *Médicis (Catherine de -)*].

2 – Catherine de Médicis devint reine de France en 1547 (à la mort de son beau-père François 1er) et le resta jusqu'en 1559 (mort de son époux, le roi Henri II).

Remarques : a) – Catherine de Médicis fut la mère des rois de France :

i) François II (1544-1560) qui régna du 10 juillet 1559 au 5 décembre 1560 ;

ii) Charles IX (1550-1574) qui régna du 5 décembre 1560 au 30 mai 1574 ;

iii) Henri III (1551-1589) qui régna du 30 mai 1574 au 2 août 1589.

b) – Catherine de Médicis fut également la mère de :

i) Élisabeth de France (1555-1568) dite Isabel de la Paz, troisième épouse du roi d'Espagne Philippe II (1527-1598) et reine d'Espagne ;

ii) Marguerite de Valois (1553-1615) dite « *la reine Margot* », première épouse du roi de France Henri IV (1553-1610) jusqu'à ce qu'elle soit répudiée pour stérilité en 1599 et remplacée officiellement en 1600 par Marie de Médicis (1575-1642) ; Marie de Médicis fut la mère du roi Louis XIII (1601-1643).

4 – De la mort du roi Henri II (10 août 1559) à celle de son fils mineur François II (5 décembre 1560) la régence a été exercée par François de Guise (1519-1563) pour les affaires militaires et par le cardinal de Lorraine Charles de Guise (1524-1574) pour les affaires civiles.

5 – Après la Conjuration d'Amboise (mars 1560) et la mort du roi François II (5 décembre 1560) sa mère Catherine de Médicis gouverna la France en tant que régente, de 1560 jusqu'à la majorité de son frère Charles IX (19 août 1563).

[Voir le mot *Ageasse*].

Catholique : 1 – Qui est universel, qui est répandu partout.

Remarques : a) – Il ne se dit qu'en parlant de la religion judéo-chrétienne soumise à l'autorité du pape de Rome et de tout ce qui n'appartient qu'à elle.

b) – Catholique est tiré du grec καθολικός qui signifie *universel* par le latin cāthōlīcus de même sens.

c) – Un autre caractère essentiel de la religion soumise à l'autorité du pape est l'*apostolat*, c'est-à-dire le prosélytisme qui vise à lui conférer son caractère universel : le prosélytisme est la première tâche confiée par Jésus à ses disciples. [Voir les mots *Prosélyte* et *Prosélytisme*].

2 – On appelait le roi d'Espagne : « *le Roi Catholique* », « *Sa Majesté Catholique* ».

Remarque : On appelait le roi de France : « *le Roi Très Chrétien* ».

3 – On appelait :

i) « *Cantons catholiques* » les cantons suisses qui faisaient profession de la religion catholique ;

ii) « *Pays-Bas catholiques* » les provinces des Pays-Bas où la religion catholique était la religion dominante.

Remarque : On appelle *catholique à gros grains* celui qui se dit catholique mais qui ne fait pas scrupule de bien des choses défendues par la religion catholique .

Cati : Apprêt qui donne du corps et du lustre aux étoffes.

Catilinaire : Diatribe violente contre quelqu'un.

Remarques : a) – En référence aux quatre fameuses harangues que le consul romain Marcus Tullius Cicero (dit *Cicéron* - 106-43 avant J.-C.) prononça en 63 avant Jésus-Christ contre Lucius Sergius Catilina (108 av. J.-C. - 62 av. J.-C.) parce qu'il conspirait contre la République et qu'il voulait renverser le Sénat romain.

b) – Catilina périt avec 3.000 hommes de son armée à l'issue d'une bataille acharnée qu'il livra contre les légions loyalistes près de Pistoia en Toscane, au Nord-Ouest de Florence, au pied des Apennins.

c) – La première *catilinaire* prononcée par Cicéron le 8 novembre 62 av. J.C. au Sénat, est fameuse par son exorde adressée à Catilina, qui était présent : « *quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra ? Quam diu etiam furor iste tuus nos eludet ? Quem ad finem sese effrenata iactabit audacia ?* », qui signifie : « *Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience ? Combien de temps encore serons-nous l'objet de ta fureur ? Jusqu'où t'emportera ta « bravitude » déchaînée ?* ».

Catimini (En –) : [*Familier*] En cachette ; subrepticement.

Exemple : Elle est venue, elle est repartie *en catimini*.

Catin : Femme de mauvaise vie.

Remarque : Le mot *catin* est un terme grossier et libre ; c'est l'abréviation du prénom Catherine.

Cation : Ion chargé d'électricité positive.

Catir : 1 – Traiter une étoffe de laine en la pressant, pour lui donner du cati.

Remarque : On dit aussi *écagir*.

2 – Appliquer de l'or sur les filets d'une pièce avec un catissoir.

Catissage : Opération par laquelle on donne le cati à une étoffe.

Catogan : Nœud qui rassemble les cheveux et les attache près de la nuque.

Caton : Appellation familière d'un homme d'une vertu rigide, ou qui en affecte les airs.

Remarque : Caton est le nom d'un Romain célèbre pour l'austérité de ses mœurs.

Catoptrique : 1 – Qui a rapport à la réflexion de la lumière.

2 – Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie.

Caucasien : Nom donné à la race humaine blanche que l'on supposait issue des pays situés aux environs du Caucase.

Cauchemar : 1 – Mauvais rêve dont on se souvient au réveil.

2 – Sorte d'oppression ou d'étouffement qui survient quelquefois durant le sommeil, en sorte qu'on croit avoir un poids sur l'estomac et qui cesse dès qu'on vient à se réveiller.

Cauchois : 1 – Originaire du Pays de Caux (en Normandie, au Nord de la Seine).

2 – Qui appartient au pays de Caux.

3 – Variété de *parler normand* utilisée dans le pays de Caux.

Caudal : Qui appartient, qui a rapport à la queue.

Exemple : La nageoire caudale d'un poisson.

Caudebec : Chapeau de laine, dont la première fabrique a été dans la ville de Caudebec en Normandie.

Causale (Relation –) : Le rapport, le lien qui unit deux choses, deux phénomènes, la connexion qu'on peut établir entre deux faits, le premier étant la cause, le second la conséquence.

Remarques : a) – Une relation causale se fonde sur l'ordre des événements.

b) – Une coïncidence surprenante peut naître d'une confusion dans le sens de la relation causale.

Exemples : Il y a une confusion dans le sens de la relation causale dans les deux expressions suivantes :

i) Les pommiers poussent au Nord de la France, où *justement* les habitants boivent du cidre ;

ii) les vignes poussent dans le Sud parce que les habitants y boivent du vin.

c) – On ne récolte pas des pommes dans le Nord de la France parce que les gens y boivent du cidre, mais les gens boivent du cidre là où l'on récolte des pommes.

Causalité : 1 – *Définition de la causalité* : « On parle de *causalité* lorsque les mêmes conditions étant réalisées à des instants différents, en des lieux différents, les mêmes phénomènes se reproduisent transportés seulement dans l'espace et le temps. »

Remarques : a) – En cosmologie, un corps matériel massif donné influe d'autant moins sur le mouvement d'un autre corps qu'il en est plus éloigné.

b) – Le principe de causalité suppose qu'on sache mesurer convenablement les longueurs à l'aide d'un mètre-étalon et les temps au moyen d'une horloge de précision.

2 – Le *principe de causalité* est à la base de toute science.

Remarque : Le principe de causalité est lié à la conviction de l'existence objective du monde extérieur.

3 – D'après le principe de causalité, si les conditions initiales d'un système présentent une certaine symétrie, la même symétrie apparaîtra dans l'évolution du système.

Causalité (Principe de –) : Voir l'expression *Principe de causalité*.

Cause : 1 – La cause est ce qui fait qu'une chose existe, qu'elle est ce qu'elle est et qu'elle agit au dehors ; on appelle causes l'ensemble des conditions nécessaires et suffisantes qui expliquent un fait plus ou moins complexe, ou qui sont à l'origine d'un événement.

Remarques : a) – On appelle Dieu la première de toutes les causes, la cause des causes, la souveraine cause, la cause universelle ; Dieu est la cause première.

b) – On appelle *créatures* les causes secondes.

c) – Dieu laisse agir les causes secondes.

d) – Il y a différents genres de causes : cause principale ; cause instrumentale ; cause matérielle ; cause formelle ; cause efficiente ; cause finale ; cause exemplaire ; cause physique ; cause morale ; cause occasionnelle.

e) – Il est toujours sage de s'assurer de la réalité et de l'exactitude des faits rapportés avant de s'inquiéter de leurs causes.

2 – *Platon* distingue la cause de la condition.

i) La *cause* est ce *par quoi* une chose existe ;

ii) La *condition* est ce *sans quoi* la cause ne peut agir.

3 – *Aristote* et les scolastiques distinguent *quatre causes* toujours présentes dans l'explication totale d'un effet.

Remarque : S'agissant d'une statue en marbre :

i) Le marbre est la *cause matérielle* ;

ii) Le projet, l'idée conçue dans la pensée de l'artiste est la *cause formelle* ;

iii) Le sculpteur lui-même est la *cause efficiente* ;

iv) La représentation du modèle, la beauté de l'œuvre ou la rémunération du sculpteur peuvent être la *cause finale*.

[Voir le mot *Formel*].

4 – On dit qu'un homme est cause du bonheur ou du malheur d'un autre, pour dire qu'il y a donné *occasion*.

Remarque : On dit d'un homme qui a causé sans le vouloir un malheur à quelqu'un, qu'il en est la cause innocente.

5 – Motif, sujet, occasion, raison.

Exemples : Cause légitime ; juste cause ; il n'a point fait cela sans cause ; il se formalise sans cause.

Cause finale : La cause des causes, qui vaut comme fin, qu'on se propose pour but.

Remarque : La cause finale est la première dans l'intention, la dernière dans l'exécution.

Causer : Être cause.

Exemples : Causer du dommage ; causer la guerre ; causer de la joie ; causer du scandale ; causer de la douleur ; causer du chagrin.

Causer : 1 – S'entretenir familièrement avec quelqu'un.

Exemple : Ils ont été une heure à causer ensemble.

2 – [*Familier*] Parler trop, parler inconsidérément.

Exemple : Ne lui dites que ce que vous voudrez que tout le monde sache, car il aime à causer.

3 – [*Familier*] On dit *causer de choses et d'autres* pour dire s'entretenir familièrement de diverses choses, sans contention d'esprit.

[Voir le mot *Contention*].

Remarques : a) – L'attention du pilote n'est pas distraite s'il parle de choses et d'autres avec le capitaine pendant le déroulement d'une manœuvre portuaire : le moindre événement intempestif qui survient déclenche soudainement un heuristique adapté, en référence avec les manœuvres semblables qu'il a dirigées dans le passé et qui forment son expérience.

[Voir le mot *Heuristique*].

b) – Une attention soutenue concentre l'esprit du pilote sur un ou deux aspects de la manœuvre et laisse échapper des informations fugitives qui peuvent avoir une grande importance dans les minutes qui suivent.

4 – Parler avec malignité.

Exemple : N'allez pas si souvent dans cette maison, on en cause.

Causticité : Malignité, inclination à dire ou à écrire des choses mordantes ou satiriques.

- Cautère** : Ouverture qu'on fait dans la chair, en la brûlant avec un bouton de feu ou avec un produit caustique, pour faire écouler les mauvaises humeurs.
Remarque : [Populaire] On dit d'un remède qui ne peut servir à rien, que c'est comme un cautère sur une jambe de bois.
- Caution** : **1** – Personne qui s'engage à exécuter l'engagement d'autrui en offrant une garantie sur l'ensemble de son patrimoine.
Remarque : On appelle *caution morale* le soutien personnel que l'on apporte à quelqu'un.
2 – Ce que l'on offre en garantie d'un engagement pris par soi-même ou par un autre.
Remarque : Lorsque la garantie est constituée d'un dépôt de deniers, on l'appelle un cautionnement.
- Cautionnement** : Ville où séjournaient des officiers prisonniers sur parole ; les prisonniers pouvaient circuler sans s'éloigner de la ville et à condition de rentrer dans leurs logements vers 9 heures chaque soir.
Remarque : L'institution des *prisonniers sur parole* était concevable à une époque où la sincérité, la fidélité, l'honnêteté, la rigueur et la franchise étaient des valeurs morales universellement vénérées et acceptées par tous, c'est-à-dire avant qu'elles ne soient remplacées par les valeurs morales maçonniques de liberté, égalité et fraternité.
- Cautionnement** : Somme d'argent ou valeurs déposées en garantie d'un engagement.
Remarque : À leur nomination, les pilotes doivent constituer un cautionnement en garantie de leur responsabilité civile vis-à-vis de l'armateur en cas de faute de pilotage ; le cautionnement représente la limitation de responsabilité civile du pilote ; en cas de dépassement, le solde des frais de réparation des dommages causés au navire ou par le navire et attribués à une faute du pilote sont acquittés par l'assurance de l'armateur.
- Cautionner** : Apporter son soutien à quelqu'un pour son action ou pour son engagement.
Remarque : Le verbe anglais « *to caution* » signifiant *avertir* est un faux-ami.
- Cavalier** : Dans un astrolabe, le cavalier se coince dans l'axe pour réunir les parties constitutives de l'astrolabe.
Remarque : Le pont assure la même fonction que le cavalier, en apportant un effet de ressort lorsque la planéité des plateaux est altérée par la gravure.
- Cave (Lune –)** : Voir l'expression *Lune cave*.
- Cavée** : Une cavée, dans le Pays de Caux, est un chemin creux protégé par une épaisse végétation, où l'on peut marcher à l'abri du vent.
- Cavenette** : **1** – Caisse de verre très joliment peinte, contenant 6, 9 ou 12 flacons de verre carrés.
2 – Emplis d'alcool, les *cavenettes* étaient utilisées comme monnaie d'échange pour acquérir des Noirs en Afrique, qui étaient revendus en Amérique en qualité d'esclaves.
Les Hollandais eurent longtemps le monopole de la fabrication des cavenettes.
Remarques : **a)** – Jean Joachim de la Haye-Dumeny ouvrit une manufacture de *cavenettes* à Lafond, près de La Rochelle, en 1752 ; des *cavenettes* y furent produites en très grand nombre.
b) – Nicolas Johachim de la Haye-Dumeny, fils du Rochelais Jean Joachim, ouvrit une verrerie à Nantes en 1783 pour y fabriquer également des *cavenettes*.
- Caver** : Creuser, miner.
Exemple : La mer a cavé ce rocher.
- Cavitation** (en anglais « *cavitation* ») : **1** – On appelle *cavitation* l'ébullition d'un liquide liée à une augmentation de sa vitesse.

Remarques : a) – L'*ébullition* est le passage de l'état liquide à l'état gazeux sous la forme de bulles de vapeur apparaissant dans le liquide.

b) – On observe notamment la *cavitation* autour de l'équipage mobile de certaines machines tournantes telles que les rouets des pompes centrifuges ou les hélices propulsives des navires, ou dans les coudes des tuyautages.

c) – La libération, sous la forme de bulles, d'une partie des gaz dissous dans le liquide précède ou accompagne souvent l'ébullition.

d) – Une hélice propulsive de navire en fonctionnement tout près de la surface peut attirer dans l'eau de l'air atmosphérique sous la forme de bulles et former des remous qui ne sont pas liés à la cavitation : cela s'appelle de la *ventilation*.

2 – La température d'ébullition d'un fluide baisse en même temps que la pression qui règne dans ce fluide.

Remarques : a) – La température d'ébullition est celle des changements de phases *liquide-vapeur* ; à cette température, qui varie avec la pression, on peut observer simultanément les phases *liquide* et *vapeur*.

b) – Dans le bouilleur basse pression d'un navires à moteur diesel, l'eau de mer est distillée à la température d'environ 60°C ; l'eau de mer introduite dans le bouilleur est chauffée par l'eau de refroidissement du moteur et la pression dans le corps du bouilleur est réduite au moyen d'une pompe à vide.

3 – Selon le *principe de Bernouilli*, une accélération dans le flux d'un fluide à température constante s'accompagne d'une baisse de sa pression.

Si, en raison de l'accélération à température constante du flux d'un liquide la pression dans ce liquide baisse au-dessous d'une certaine pression, il se forme des bulles de vapeur : c'est l'ébullition.

4 – Lorsque la pression dans le fluide augmente, l'éclatement des bulles de vapeur dégage une énergie considérable, qui peut parfois être supérieure aux forces de cohésion de la surface solide contre laquelle s'écoule le liquide :

i) l'éclatement des bulles génère des bruits pouvant être violents, et

ii) l'éclatement des bulles peut provoquer des arrachements de matière sur la surface solide contre laquelle s'écoule le liquide.

Remarques : a) – Le mot français « *cavitation* » vient du latin *cāvītās* qui signifie *vide*, *cavité* par l'intermédiaire du mot anglais *cavitation*.

b) – La gestion des variations des pressions exercées sur les surfaces en contact avec des fluides est à la base des applications de la dynamique des fluides.

5 – Le phénomène de la cavitation a été signalé en 1883 par le Français Jacques-Augustin Normand (1839-1906) sous le nom de rupture des cylindres d'eau actionnés ; Normand comparait astucieusement le fonctionnement de l'hélice à celui d'une pompe centrifuge qui aspire de l'eau sur l'avant du disque d'hélice et qui la refoule à l'arrière et il rejeta toute comparaison de l'hélice marine avec la vis qui s'enfonce dans le bois.

6 – Le mot anglais *cavitation* a été appliqué au phénomène mis en lumière en 1897 durant les essais du contre-torpilleur à turbines à vapeur anglais « *Turbinia* » : ce bâtiment ne pouvait donner la vitesse espérée malgré le développement de la puissance prévue ; les ingénieurs navals notèrent à l'occasion d'expériences en bassin de carène visant à comprendre les causes de ce manque de performances, que, lorsqu'une certaine allure était atteinte, des poches de gaz se formaient sur les ailes des hélices, en commençant par les extrémités.

7 – La cavitation qui provoque alternativement l'apparition et la disparition de bulles de gaz (air dissous dans l'eau ou vapeur d'eau) explique la formation des piqûres que l'on observe parfois à la surface des ailes d'hélices : l'éclatement des bulles de gaz s'accompagne d'un dégagement d'énergie considérable.

- Cayenne** (en anglais « *tender* ») : Jadis, vieux vaisseau installé en caserne flottante pour des marins qui attendent une affectation.
Remarque : Aujourd'hui, les marins qui attendent une affectation sont affectés au dépôt des Équipages.
- Cazavant** : Voilier monocoque à gréement marconi ou houari, construit en polyester monolithique, dériveur intégral, long de 5,35 mètres, large de 1,82 mètre, d'enfoncement 1,15 mètre, de déplacement lège 500 kilogrammes.
Remarques : **a)** – L'architecte est le Rétais Fernand Cazavant.
c) – Le Cazavant est construit par la chantier Franck Roy à Marsilly (Charente-Maritime).
b) – La série des Cazavants a été lancée en 1950.
- CB** :
- CC** : Sigle du grade d'officier de marine : *Capitaine de Corvette*.
Remarque : Le grade de Capitaine de Corvette est situé entre ceux de Lieutenant de Vaisseau et de Capitaine de Frégate.
- CCAF** : Sigle du *Comité Central des Armateurs de France*.
[Voir l'expression *Comité Central des Armateurs de France (CCAF)*].
- CDIC** : Sigle des chalands de débarquement d'infanterie et de chars.
- Ceclant** : Commandant en chef de la zone maritime Atlantique.
- Cecmed** : Commandant en chef de la zone maritime Méditerranée.
- Céder** : Transporter la propriété d'une chose à une autre personne, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit.
- Ceindre** : **1** – Entourer le corps ou une partie du corps.
2 – Mettre sur soi un objet qui entoure, qui enveloppe.
Remarques : **a)** – Ceindre une écharpe tricolore, c'est la placer autour de son buste ou de sa taille.
b) – Ceindre un sabre, une épée, c'est le mettre, la mettre autour de sa taille.
- Ceinte** : **1** – [*Construction des navires en bois*] On appelle ceinte une virure horizontale qu'on met à l'extérieur de la coque du navire en forme de ceinture, plus épaisse que les bordages ordinaires, qui sert à faire la liaison entre les membres et les pièces de charpente du navire.
Remarques : **a)** – Une ceinte est constituée de longues planches qu'on met bout-à-bout l'une de l'autre en matière de ceinture, assemblées par écarts longs ; chaque planche doit couvrir au moins trois gabarits.
b) – Les ceintes ont le même effet en dehors du navire que les serres-gouttières en dedans.
c) – Le nombre des ceintes se règle par la grandeur du navire.
d) – Les navires qui ont beaucoup d'accastillage ont plus de ceintes que les autres et cela fait que les hauts ne paraissent pas si élevés qu'ils sont.
2 – On peut distinguer, parmi les ceintes :
i) les *préceintes*, les trois plus basses ceintes ;
ii) les *carreaux* ou *lisses*, celles qui sont au-dessus.
Remarque : La lisse de vibord est la plus élevée.
Remarques : **a)** – Il y a souvent deux ceintes au-dessous des sabords de chaque pont et deux ceintes au-dessus ; quelquefois il y en a deux au-dessous, sans qu'il y en ait au-dessus.
b) – On appelle parfois *préceintes* toutes les ceintes du navire, quelles que soient leurs positions en hauteur dans le bordé.
[Voir le mot *Préceinte*].

Ceintrage : Ensemble des cordages qui servent à ceindre, à lier un bâtiment de bois lorsque son bordé menace de s'ouvrir.

Ceintre (en anglais « *swifter* ») : Ceinture dont on entoure les navires ou les embarcations à la flottaison ou dans les hauts, pour les fortifier quand ils prennent ou débarquent un fort chargement par le mer ; on les garantit ainsi de l'effet des chocs au moment des accostages ou des abordages des allèges ou des chalands de transbordement. [Voir le mot *Cintre*].

Ceinturage : Action d'entourer quelque chose avec une ceinture. [Voir le mot *Ceintrage*].

Ceinture : **1** – Cordage garni de bourrelets que l'on dispose sur les hauts d'une embarcation pour amortir les chocs.

[Voir le mot *Bourlingue*].

2 – On appelle *ceinture cuirassée* le blindage qui entoure les flancs de certains bâtiments de guerre.

Celcius (Anders) : **1** – Astronome et physicien suédois (1701-1744).

2 – Il participa à l'expédition de Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) en Laponie en 1737, qui visait à mesurer la longueur d'un degré de méridien près du cercle polaire ; en comparant cette longueur à celle d'un degré de méridien au Pérou, près de l'Équateur, on a pu vérifier expérimentalement l'hypothèse du Britannique Isaac Newton (1643-1727) concernant l'aplatissement de la Terre aux pôles, dû à la force centrifuge et rejeter l'hypothèse opposée du Français René Descartes (1596-1650).

3 – Celcius a été le premier directeur de l'observatoire d'Uppsala ; il a remarqué l'existence d'une relation entre les aurores boréales et l'apparition d'anomalies magnétiques sur la Terre.

4 – Celcius fit fabriquer en 1741 le premier thermomètre à mercure gradué en « degrés Celcius ».

Remarques : **a)** – Le thermomètre de Celcius attribuait la valeur **cent** à la température de congélation de l'eau pure à la pression normale au niveau de la mer (1013,25 hPa) et la valeur **zéro** à sa température d'ébullition ; les graduations représentant les 100 degrés qui courent entre les repères correspondant aux valeurs zéro et cent étaient équidistantes.

b) – Les *thermomètres inversés* que l'on utilise aujourd'hui couramment, dont l'échelle est graduée en degrés égaux à ceux de l'échelle Celcius, mais où le degré zéro correspond à la température de la glace fondante et le degré cent à la température de vaporisation de l'eau, sont appelés *thermomètres centigrades* ou *nouveaux thermomètres Celcius* mais plus simplement « *thermomètres Celcius* » car il n'y a plus de risques de confusion.

c) – Le thermomètre inversé, dit « *thermomètre de Lyon* » ou « à échelle centésimale ascendante » et que l'on appelle maintenant « *thermomètre centigrade* » a été inventé par le Lyonnais Jean-Pierre Christin (1683-1855) en amélioration des thermomètres à mercure de Celcius (cent degrés à échelle descendante) et de Réaumur (quatre-vingt degrés à échelle ascendante) ; le premier thermomètre centigrade (à échelle centésimale ascendante) a été fabriqué à Lyon par le verrier italien François Casati et fut présenté le 19 mars 1743 à l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Lyon.

4 – Le nom de Celsius a été retenu par la 9^{ème} Conférence générale des poids et mesures, en 1948, pour désigner l'*échelle des températures* basée sur l'échelle Kelvin et dont le degré zéro est très voisin de la température de la glace fondante à la pression normale.

Celcius (Échelle –) : 1 – Échelle des températures basée sur les changements de phases de l'eau pure à la pression atmosphérique normale.

Remarques : a) – L'unité de température Celcius est le *degré Celcius*.

b) – L'échelle centésimale définie par Anders Celcius (1701-1744) en 1741 est basée sur les températures de congélation (100 degrés) et d'ébullition (zéro degré) de l'eau pure à la pression atmosphérique normale (1013,25 hPa) ; c'est une échelle centésimale *descendante*.

c) – Le physicien allemand Daniel Gabriel Fahrenheit (1686-1736) qui inventa le thermomètre à mercure, choisit de noter « 32 degrés F » le point de congélation de l'eau pure à pression atmosphérique normale (1 013,25 hPa) et « 212 degrés » son point d'ébullition, soit une différence de 180 degrés entre le point de congélation et le point d'ébullition de l'eau ; les températures Fahrenheit, qui étaient couramment utilisées en France avant la Révolution de 1789, sont encore utilisées au Royaume-Uni.

2 – Le *thermomètre centigrade* couramment utilisé de nos jours dans de nombreux pays, ou thermomètre à échelle centésimale *ascendante*, indique zéro degré à la température de la glace fondante et cent degrés à la température de vaporisation de l'eau ; il est gradué en degrés égaux ; le degré centigrade est égal au degré Celcius (symbole du degré centigrade : « °C »).

Remarque : Le *thermomètre centigrade* à échelle centésimale *ascendante* est également appelé *thermomètre Celcius*, sur la proposition que fit le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778) en 1745 ; le nom de *degré Celsius* a été choisi par la 9^{ème} Conférence Internationale des Poids et Mesures en octobre 1948 pour la température thermodynamique.

3 – Le *kelvin* (symbole : « K »), dont l'usage a été rendu obligatoire en France par le décret n° 61-501 du 3 mai 1961, est égal au degré Celcius ou degré centigrade.

Remarques : a) – Le *zéro absolu*, base de l'échelle des températures Kelvin, vaut *zéro kelvin* (0 K) et est égal à – 273,15°C ou – 459,67°F.

b) – Bien noter que l'unité légale de température est le « *kelvin* » et pas un prétendu « *degré kelvin* » fantaisiste.

c) – Les températures absolues exprimées en kelvins sont appelées *températures thermodynamiques* ; une température thermodynamique est notée T.

d) – La température absolue d'un corps rend compte de son agitation moléculaire.

4 – La 9^{ème} Conférence générale des poids et mesures adopta en 1948 une *nouvelle échelle des températures*, en remplacement de l'échelle centigrade, appelée (elle-aussi) *échelle Celcius* et basée sur l'échelle Kelvin.

Remarques : a) – La nouvelle température Celcius *t* est définie par la différence entre deux températures thermodynamique : $t = T - T_0$ avec $T_0 = 273,15$ K.

b) – Le *degré Celcius* est égal au kelvin.

c) – La nouvelle échelle Celcius de 1948 est définie par un seul point caractéristique : 0° C égal à 273,15 K ; elle n'est plus strictement définie par la température de 100 degrés pour l'ébullition de l'eau pure sous une pression d'une atmosphère.

d) – La température d'ébullition de l'eau dans la *nouvelle échelle Celcius* est de 99,875 degrés Celcius ; la température du point triple de l'eau pure, ou température de fusion de la glace, est $T = 273,16$ K, c'est-à-dire 0,01 degré Celcius (*nouvelle échelle des températures de 1948*).

e) – Donner le même nom à des concepts différents et très voisins est une source de confusions et d'erreurs.

Célébrer : 1 – Exalter, louer avec éclat, publier avec éloge.

Exemples : Célébrer la mémoire de quelqu'un ; célébrer les grandes actions ; célébrer les exploits d'un général.

2 – Solenniser.

Exemples : Célébrer les fêtes de Pâques ; célébrer l'Armistice du 11-Novembre 1918 ; célébrer le jour de la naissance d'un proche.

3 – On dit aussi *célébrer un mariage*, pour dire faire les cérémonies requises pour un mariage.

4 – Célébrer la messe, c'est dire la messe.

Remarque : Dans ce sens, on dit aussi absolument *célébrer*.

Exemple : Le prêtre n'a pas encore célébré.

5 – Célébrer un concile, c'est tenir un concile.

Celer : Taire, ne pas donner à connaître, cacher.

Exemples : Celer un dessein ; c'est un homme qui ne peut rien celer ; celer les effets d'une succession.

Célérité : Vitesse, diligence, promptitude dans l'exécution.

Exemples : La célérité de la lumière dans le vide ; cette affaire demande de la célérité.

Céleste : Qui appartient au ciel.

Exemple : La voûte céleste.

Célibat : L'état d'une personne qui n'est point mariée.

Célibataire : Celui qui vit dans le célibat, quoiqu'il soit d'âge et d'état à pouvoir se marier.

Remarque : Les prêtres catholiques romains ne sont pas d'état à pouvoir se marier car ils ont promis à leur évêque qu'ils ne se marieront pas.

Cellérier : Titre d'office qu'on donne dans un monastère au religieux qui prend soin de la dépense de bouche.

Cellier : Lieu au rez-de-chaussée d'une maison, dans lequel on serre le vin et autres provisions.

Exemples : Mettre des pièces de vin dans le cellier ; il n'y a point de cave dans cette maison, il n'y a que des celliers.

Cellule : 1 – Petite chambre d'un seul religieux ou d'une seule religieuse.

2 – Chacun des petits logements qu'on fait pour les cardinaux assemblés dans le Conclave.

3 – Petites alvéoles où les abeilles font leur cire.

4 – Cavité qui isole ce qu'elle enferme.

5 – Chambre d'isolement dans un lieu de rétention, dans un hôpital psychiatrique.

Exemple : Cellule de dégrisement.

6 – Élément d'un groupe social organisé.

Exemples : Cellule de crise ; cellule du Parti.

7 – Élément fondamental du tissu vivant.

8 – Unité fonctionnelle.

9 – Structure d'un avion.

Cellule de convection : 1 – En météorologie, on appelle *cellule de convection* ou *cellule convective* une région déterminée de l'atmosphère dans laquelle l'air est animé de mouvements convectifs.

Remarque : La convection se manifeste par des courants ascendants et des courants descendants qui s'entretiennent mutuellement.

2 – Les mouvements ascendants sont générés par la différence des masses volumiques de l'air chaud et de l'air froid : l'air chaud est plus léger que l'air froid, à volume égal, et il tend à s'élever au-dessus de l'air froid.

3 – Lorsque de l'air chaud se trouve sous de l'air froid, on observe un irrésistible mouvement ascendant de l'air chaud ; on dit que l'atmosphère est *instable*.

Remarque : La pression au sol au-dessous d'une cellule de convection ascendante diminue (on dit qu'il se forme une dépression à la surface de la Terre).

4 – Simultanément, l'air froid voisin (plus lourd) remplace l'air chaud (plus léger) qui s'est élevé en créant une dépression, et l'on observe du vent.

Remarque : Le Soleil ne chauffe pas directement l'air atmosphérique ; le Soleil chauffe le sol pendant la journée, d'autant plus qu'il n'y a pas de nuages, puis la chaleur du sol se transmet à l'air qui est en contact avec lui ; au contraire, le sol se refroidit la nuit.

[Voir l'expression *Circulation atmosphérique*].

Celtes : Anciens peuples de la Gaule.

Remarques : **a)** – Pas plus que les Romains ou les Germains, les Celtes n'étaient les indigènes de la Gaule ; c'étaient des conquérants.

b) – Les Celtes et les Gaulois formaient un seul et même peuple ; les Romains les appelaient Gaulois.

Celtique : Il se dit de la langue des Celtes, qui peuplaient la Gaule.

Exemples : La langue celtique ; le celtique.

Cément : **1** – Le *cément* est un matériau qui donne de la cohésion à divers éléments.

2 – Matière solide, liquide ou gazeuse que l'on chauffe au contact d'un métal et qui, en se décomposant, permet de faire diffuser à haute température un ou plusieurs de ses éléments dans la partie superficielle du métal.

3 – On appelle *cément* un produit chimique capable d'enrichir l'acier en carbone, c'est-à-dire d'obtenir la *cémentation*.

Remarques : **a)** – Chaque ouvrier possède sa propre formule de *cément*.

b) – On peut utiliser, par exemple, un mélange de suie, de charbon de bois pilé, de cendres, de sel marin, et d'autres ingrédients tels que du savon, de la corne brûlée, de l'ail, des fientes d'animaux, etc.

c) – Les doses varient selon la composition du fer ou de l'acier à traiter, et de l'acier que l'on désire obtenir après *cémentation*.

[Voir le mot *Cémentation*].

Cémentation (en anglais « *cementation* ») : La *cémentation* est un traitement de surface thermo-chimique qui consiste à faire pénétrer superficiellement du carbone dans du fer, ou dans un acier dont le pourcentage de carbone est insuffisant pour prendre la trempe, afin de transformer sa surface en un acier fortement carburé susceptible d'être trempé.

Remarques : **a)** – La *cémentation* se réalise à une température comprise généralement entre 900°C et 930°C en phase austénitique parce que la solubilité du carbone y est plus grande que dans les autres phases de l'acier.

[Voir le mot *Cément*].

b) – La durée de traitement dépend de la profondeur désirée (de 0,1 à 3 mm).

c) – En plus d'une dureté superficielle élevée, la *cémentation* apporte une meilleure résistance à l'usure et une meilleure tenue à la fatigue.

d) – La *cémentation* doit se faire à l'abri de l'air.

e) – Une barre d'acier qui vient de sortir d'un traitement de *cémentation* a quelquefois une surface boursouflée ; après étirement, on l'appelle *acier poule*.

f) – Ce traitement est utilisé pour augmenter la dureté superficielle de pièces en acier doux ou demi-doux, c'est-à-dire en acier non allié contenant moins de 0,3 % de carbone

Cémentite : La *cémentite* ou carbure de fer Fe_3C est extrêmement dure ; elle contient 6,6 pour 100 de carbone et 93,4 pour 100 de fer.

Remarque : Le carbone de la *cémentite* est appelé *carbone de cémentation*, *carbone de recuit* ou *carbone de carbure normal*.

Cendrage (en anglais « *blacking* ») : Dernière préparation donnée à un moule destiné à recevoir une pièce de fonte ou d'un autre métal, en couvrant l'intérieur au pinceau d'une couche de poussier de charbon de plombagine délayée dans de l'eau glaiseuse.

Cendre (en anglais « *ash* ») : Résidu de la combustion.

Remarques : **a)** – Les cendres tombent à travers les grilles des chaudières à vapeur chauffant au charbon pour ne pas gêner la combustion dans le foyer.

b) – Les houilles ont leurs cendres mêlées de matières terreuses et vitrifiées, en quantités d'autant plus faibles qu'elles sont de bonne qualité ; le charbon de bois et le coke en font très peu.

c) – Les cendres de houille contiennent de la potasse qui, lorsque la houille contient du sable ou des oxydes métalliques, produit des vitrifications appelées *mâchefer* qui peuvent demeurer sur les grilles du foyer.

Cendré : Qui est de couleur de cendre.

Exemple : Gris cendré.

Cendrée : 1 – Écume du plomb.

Remarque : Les pistes d'athlétisme pour la course à pied étaient jadis faites avec ce matériau ; on appelait une telle piste une cendrée.

2 – Dragée ou menu plomb dont on se sert à la chasse du menu gibier.

Exemple : Son fusil était chargé de cendrée.

Cendrier (en anglais « *ash-pit* ») : Dans une chaudière, espace libre au-dessous des grilles du foyer des chaudières chauffant au charbon.

Remarques : **a)** – L'air nécessaire à la combustion entre par le cendrier et traverse la grille du foyer avant de se combiner au charbon pour produire de la chaleur.

b) – On ne doit pas laisser le cendrier s'encombrer, surtout de parcelles de charbon qui, en brûlant chaufferaient les barreaux de la grille et les dilateraient, diminuant la quantité d'air disponible pour la combustion dans le foyer.

c) – L'entrée du cendrier se bouche par une porte appelée *écran* dès que les feux sont éteints pour éviter un refroidissement trop rapide des tôles de la chaudière par l'air froid.

Cendrure : On nomme *cendrures* de petites soufflures à la surface de pièces de métal moulées résultant de l'impureté du métal fondu ou du manque de poli des parois du moule.

Remarque : Lorsque la fonte est nettoyée après avoir été oxydée, elle est couverte de *cendrures*.

Cénelle : Fruit du houx, qui est petit et rouge.

Cénobite : Moine qui vit en communauté.

Remarque : On ne le dit guère qu'en parlant des anciens moines qui vivaient en commun et par une espèce d'opposition à ceux qui vivaient séparés les uns des autres et qu'on appelle *anachorètes*.

Cénotaphe : Monument funéraire dont la forme rappelle celle d'un tombeau, élevé à la mémoire et en l'honneur d'une personne ou d'un groupe de personnes décédées.

Remarques : **a)** – Un cénotaphe ne contient aucun reste du défunt ou des défunts dont on veut honorer la mémoire, à la différence d'un mausolée qui renferme effectivement les restes du défunt.

b) – Le Panthéon édifié par Jacques-Germain Soufflot (1713-1780) sur la montagne Sainte-Geneviève dans Paris V^{ème}, est un mausolée pour certains des Grands Hommes qu'il célèbre, mais pour d'autres, c'est un cénotaphe.

c) – Le cercueil qu'André Malraux a salué pompeusement, le 19 décembre 1964 : « *Entre ici, Jean Moulin, avec ton terrible cortège... !* », lorsqu'on l'a fait entrer dans le Panthéon, était vide, car on n'a jamais su ce que sont devenus les restes de Jean Moulin ; les cercueils d'autres hommes ou femmes prétendument entrés au

Panthéon, qui ont été portés respectueusement sur les marches de l'édifice dédié aux grands hommes le jour de la cérémonie dite d'introduction, étaient lestés de grosses pierres car on n'avait pas retrouvé leurs restes, ou parce que les familles n'avaient pas autorisé le transfèrement.

Cens : [Vieilli] Redevance en argent que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient.

Remarque : C'est ainsi que l'on emploie encore l'expression « abandonner la terre pour le cens » qui signifie qu'on renonce à un bien parce qu'il est plus onéreux que profitable.

Cense : [Vieilli] Grande exploitation agricole que le seigneur faisait exploiter pour son propre compte par un locataire appelé *censier*.

Remarques : **a)** – En Alsace et dans les provinces limitrophes, la *cense* était une exploitation bien particulière ; c'était une sorte de grande ferme (quelques hectares) qui appartenait au seigneur, par opposition aux petites fermes des villageois.

b) – La *cense* était généralement située sur les meilleures terres du fief.

c) – L'origine des *censes seigneuriales* remonte à la nuit des temps.

d) – Le système des *censes* commença à disparaître à partir de la Révolution française (1789).

Censé : Réputé.

Exemples : Celui qui est trouvé avec les coupables est censé complice ; une loi est censée abolie par le non-usage.

Censeur : Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui.

Remarques : **a)** – Il se prend en bonne ou en mauvaise part, et c'est l'épithète qui le détermine.

Exemples : Un censeur équitable ; un censeur sévère, chagrin, injuste, pointilleux.

b) – Sans épithète, il se prend d'ordinaire en mauvaise part.

Exemple : C'est un censeur, pour dire c'est un homme qui trouve à redire à tout.

Censier : [Vieilli] Celui qui tient une *cense* à ferme.

[Voir le mot *Cense*].

Remarques : **a)** – Le censier qui tient une *cense* est un simple locataire ; sa situation est précaire ; il n'est pas considéré comme membre à part entière de la communauté villageoise.

b) – L'immigration des Suisses en Alsace, généralement des anabaptistes, commença après la guerre de trente Ans (1618-1648) ; une deuxième vague d'immigration anabaptiste toucha l'Alsace, notamment Sainte-Marie-aux-Mines, à cause des persécutions dont ils firent l'objet dans le canton de Berne en 1670.

c) – En 1712, le roi de France Louis XIV (1638-1715) prit un édit d'expulsion des anabaptistes du royaume ; les anabaptistes se dispersèrent en Alsace et dans les duchés voisins ; beaucoup trouvèrent des *censes* en Lorraine.

d) – Le système économique des *censes* convenait très bien aux anabaptistes et aux immigrants suisses ; les *censes* étaient dispersées dans les campagnes et n'étaient pas trop visibles ; le statut de locataire du censier était apprécié par les anabaptistes qui craignaient toujours de devoir fuir et ne souhaitaient pas investir dans la propriété foncière.

Censier : [Vieilli] Celui à qui le cens est dû.

Exemple : Seigneur censier.

Censitaire : [Vieilli] Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief.

Censure : Interdiction imposée par le pouvoir politique en place de communiquer sur certains sujets qui le dérangent.

Remarques : a) – Un film de fiction dit « *historique* » est plus efficace que la censure pour manipuler l'opinion publique et certains évoqueront son intrigue pour « *prouver* » ce qui doit être considéré comme la « *vérité officielle* ».

b) – L'illusion des images peut suffire pour inculquer dans les esprits ce que l'auteur ou le commanditaire d'une fiction cherchent à faire accroire.

c) – La censure et l'interception du courrier épistolaire, des communications filaires, radiographiques et radiophoniques sont les principaux ennemis des fameux « *droits de l'homme* » et des libertés individuelles.

Centaine : Nombre collectif, qui renferme cent unités.

Exemple : Une centaine d'années, c'est-à-dire 100 ans.

Remarque : Une centaine peut aussi signifier une centaine d'unités avec une précision ou une approximation de quelques unités.

Exemple : Une centaine d'années, c'est-à-dire à peu près cent ans, à quelques unités près, en plus ou en moins.

Centaine : Le brin de fil ou de soie par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble.

Exemple : On coupe la centaine pour dévider l'écheveau.

Centaire : **1** – Animal fabuleux, moitié homme et moitié cheval.

2 – Une des constellations du ciel austral.

Centi : Multiple d'une unité quelconque du système international et valant 10^{-2} fois cette unité [symbole du préfixe signifiant le multiplicateur 10^{-2} : c].

Exemple : Un centilitre s'écrit : **1 cl**

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Centiare : Mesure de superficie pour les terrains, qui est la centième partie de l'are et qui équivaut au mètre carré.

Centigrade : **1** – Qui est divisé en cent degrés.

2 – Un thermomètre centigrade est gradué en degrés égaux à des degrés Celsius ; la valeur *zéro degré centigrade* correspond à la température de la *glace fondante*, et la température *cent degrés centigrades* à la température de vaporisation de l'eau.

[Voir les mots *Celsius*, *Kelvin*].

Centigramme : Mesure de masse qui est la centième partie du gramme et la dixième partie du décigramme.

Remarque : Un centigramme équivaut à peu près à 1/5 de grain.

Centime : **1** – [Vieilli] Monnaie qui est la centième partie du franc.

Remarque : Un centime valait un cinquième de sou et une pièce de cinq centimes valait un sou.

2 – Monnaie qui est la centième partie de l'euro.

Remarque : On dit *centime* ou *cent* mais, en France, l'appellation officielle est *centime* (article L.111-1 du Code monétaire et financier).

Central : Qui concerne le point du centre ou qui s'applique au point du centre.

Remarque : « *Force centrale* » se dit de la force par laquelle un corps qui se meut tend à s'éloigner (force centrifuge) ou à s'approcher (force centripète) d'un centre.

Centre (en anglais « *centre* ») : **1** – Point placé à égale distance de tous ceux de la circonférence d'un cercle.

2 – [Par analogie] Point moyennement distant du pourtour d'un objet irrégulier.

3 – [Par extension] Point auquel pourrait s'appliquer l'effet général produit sur un corps.

Remarques : a) – Le *centre de gravité* est le point auquel est appliquée la résultante de toutes les pesanteurs agissant sur toutes les parties d'un navire et qui sont réunies en une force unique qui en est le poids

b) – Le poids d'un navire est équivalent au *déplacement du navire*.
[Voir le mot *Déplacement* et l'expression *Centre de masse*].

Centre d'action : On nomme centre d'action le point d'application sur un solide de la résultante de plusieurs forces appliquées à ce solide.

Centre de carène (en anglais « *centree of buoyancy* ») : On appelle *centre de carène* le centre géométrique du volume de la carène ; c'est aussi le centre de gravité du volume d'eau qui remplacerait la partie immergée navire si celui-ci ne s'y trouvait pas (c'est le centre du *volume de remplacement*).

Remarques : a) – Le *centre de carène* est le point d'application de la poussée d'Archimède ; la poussée d'Archimède est dirigée verticalement du bas vers le haut et sa valeur est égale au poids d'eau du volume de remplacement.

b) – Lorsqu'un navire en situation normale de navigation prend quelques degrés d'inclinaison transversale d'un bord (on dit qu'il a pris de la gîte) le centre de carène se déplace du même bord ; si la répartition des masses à bord est inchangée le centre de masse pesante (ou centre de gravité) du navire reste inchangé ; la poussée d'Archimède tend alors à remettre le navire dans sa position initiale : le navire est en *équilibre stable*.

c) – Si la gîte modifie la répartition des masses à bord du navire, par exemple à la suite du déplacement d'une masse de liquide dans une capacité partiellement remplie ou à cause du ripage d'une cargaison de grains, le centre de gravité du navire s'est déplacé et, dans certains cas, le navire ne reprend pas sa position initiale.

Centre des Glénans : Voir *Glénan*.

Centre de gravité : Le point par lequel un corps étant suspendu, ses parties demeurent en équilibre.

Centre de gravité ou barycentre de masses pesantes : voir *Centre de masse*.

Centre d'inertie : voir *Centre de masse*.

Centre de masse : 1 – Le centre de masse est un point unique, situé à l'intérieur du navire.

Remarque : Le centre de masse est l'âme du navire :

i) Le centre de masse inerte (centre d'inertie) du navire est le point central des prévisions ou des explications en matière de manœuvre ;

ii) Le centre de masse pesante (centre d'inertie) du navire est le point central du calcul d'assiette.

Le centre de masse inerte et le centre de masse pesante sont confondus.

2 – La position du centre de masse pesante (ou centre de gravité) d'un navire, par rapport à son plan de quille et par rapport à son arrière, est régulièrement déterminé avec une précision centimétrique par le calcul ou à partir d'abaques ; on effectue les calculs avant de commencer les opérations commerciales, afin de connaître l'enfoncement dans l'eau et la stabilité du navire après la fin de son chargement ou de son déchargement.

Remarque : La lecture des échelles de *tirants d'eau* permet d'apporter la preuve de la justesse des calculs.

3 – Le centre de masse inerte (ou *centre d'inertie*) est le point qui aurait la même accélération que dans le cas présent, si toutes les actions extérieures qui s'exercent sur le navire lui étaient appliquées.

Remarque : Nous admettons que le centre de masse inerte et le centre de masse

pesante sont nécessairement confondus.

4 – Deux propriétés fondamentales du centre de masse :

i) On ne modifie pas le mouvement d'un navire si l'on applique au centre de masse de ce navire deux forces de même module, de même direction mais de sens opposés.

ii) Le mouvement du centre de masse d'un navire est le même si l'on applique une force de module, de direction et de sens donnés en un point quelconque du navire ou si on l'applique au centre de masse lui-même.

Remarques : a) – Cela n'est plus tout-à-fait exact après que la force appliquée a commencé à modifier l'écoulement de l'eau le long de la carène ; la distribution des forces hydrodynamiques qui s'appliquent sur le navire dépend de l'angle entre le cap et la vitesse-surface, et leur résultante change à chaque nouveau cap.

b) – La modification du cap dépend de la position du point d'application de la force, car le moment du couple de rotation horizontale dû à une force donnée dépend de la distance du centre de masse du navire à la ligne d'action de la force.

5 – Mouvements du centre de masse :

i) On sait décrire la position du centre de masse d'un navire à chaque instant si l'on connaît sa position initiale, sa vitesse initiale et les actions extérieures susceptibles de modifier ensuite cette vitesse.

ii) Les actions extérieures sont caractérisées par une intensité, un point d'application, une direction et un sens.

iii) Chaque action extérieure appliquée au navire modifie le mouvement du navire par rapport à l'eau [*résumé par le mouvement de son centre de masse*] modifie le cap du navire et, par conséquent, modifie la réaction qu'oppose la carène à la rencontre avec l'eau.

iv) La réponse totale du navire à une action extérieure n'est pas linéaire.

v) On observe en manœuvre des interactions croisées qui sont la caractéristique des phénomènes complexes.

Remarques : a) – L'écoulement de l'eau autour de sa carène est elle-même une action extérieure.

b) – L'appréhension de la non linéarité des réponses, celle des interactions croisées et les effets de seuil constituent les principales difficultés de la manœuvre.

Centre de pression (en anglais « *centre of pressure* ») : Le *centre de pression*, également appelé *métacentre* (en anglais « *metacentre* ») est le point d'un corps flottant situé de telle sorte que si on y appliquait une force égale et de sens contraire à la résultante des forces de pression exercées par l'eau, le corps resterait au repos.

Centre de rotation (en anglais « *centre of gyration* ») : Le *centre de rotation* est le point fixe autour duquel tourne un objet.

Remarque : Lorsque l'objet se déplace, le point autour duquel il tourne est appelé *centre instantané de rotation* ; le centre instantané de rotation se déplace du même mouvement que le centre de masse de l'objet.

Centre de voilure ou centre vélique : Le centre de voilure d'un navire est le point théorique de son plan de symétrie longitudinale par où l'on suppose que passe la résultante des efforts directs exercés par le vent sur l'ensemble de ses surfaces exposées à l'air, face au vent.

Remarque : La force totale exercée par le vent sur un navire naît sur les surfaces exposées au vent (où les pressions sont supérieures à la pression atmosphérique) mais également sur les surfaces sous le vent (pressions inférieures à la pression atmosphérique) en raison de la circulation de l'air autour des solides.

Centrer (en anglais « *to centre* ») : Centrer, c'est déterminer la position du centre d'une figure, ou l'axe d'un objet engendré par une révolution.

Cep : Synonyme de *jas*, en parlant du *cep de l'ancre*.

Remarques : **a)** – Le mot *cep* est tiré du latin *cippus* qui signifie : cippe, pieu, borne (d'un champ).

b) – Le « p » ne se fait point sentir ; on fait quelquefois entendre le « p » quand *cep* est final ; au pluriel l'« s » se lie et le « p » ne se fait pas entendre. [Voir le mot *Ceps*].

Cep : Pied de vigne.

Remarque : Le cep de vigne était l'insigne des centurions des armées romaines.

CEPA : Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Remarque : Le CEPA de la Marine Nationale est établi à Hyères.

Cépée : Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche.

Céphée : Constellation de l'hémisphère septentrional.

Céphéide : Étoile à luminosité variable à courte période de variation de la luminosité.

CEPPOL : Commission d'études pratiques de lutte anti-pollution.

Remarque : La CEPPOL est basée à Brest.

Ceps [Toujours au pluriel] : [Vielli] Lien ou espèce de chaîne.

Exemples : Avoir les ceps aux pieds et aux mains ; rompre les ceps ; le geôlier, ayant reçu cet ordre, les jeta dans la prison intérieure et leur mit les ceps aux pieds. [Actes 16:24].

Cérat : Espèce de pommade ou d'onguent où il entre habituellement de la cire d'abeilles.

Remarque : Il y a du cérat où il n'entre point de cire ; tel est le cérat de diapalme.

Cerbère : **1** – Nom du chien monstrueux à trois têtes et à queue de dragon qui, selon la mythologie ancienne, gardait avec férocité la porte de la prison des enfers, le redouté *tartare* à la porte de fer et au seuil de bronze, où les criminels recevaient leur punition.

Remarque : Cerbère laissait les morts entrer dans le tartare, mais aucun n'avait la possibilité d'en ressortir.

2 – [Au figuré] On appelle *cerbère*, vieux cerbère, un portier brutal, grossier, intraitable.

Cercle : **1** – *Surface plane* limitée par une ligne unique courbe qui en fait le tour et dont tous les points sont à égale distance d'un point pris en son milieu que l'on appelle *centre* du cercle.

Exemples : Un cercle de lumière ; un demi-cercle ; un quart de cercle ; l'aire d'un cercle est égale au produit du nombre π par le carré du rayon de ce cercle.

Remarques : **a)** – Un cercle, en ce sens, est équivalent à un *disque sans épaisseur*. [Voir le mot *Disque*].

b) – Le problème qui consisterait à chercher une surface carrée équivalant à celle d'un cercle donné est insoluble : on l'appelle « *la quadrature du cercle* ». [Voir le mot *Quadrature*].

c) – L'expression « *chercher la quadrature du cercle* » signifie poursuivre un objet impossible à atteindre.

d) – La coutume est de diviser la surface du cercle en un certain nombre de secteurs dont le sommet est situé au centre du cercle et que l'on appelle soit degrés, soit grades, soit millièmes, soit radians.

e) – Le cercle se divise en 360 degrés, ou 400 grades, ou 6 400 millièmes, ou 2π radians.

f) – Pour les Russes, le cercle est divisé en 6 000 millièmes.

- g)** – Le périmètre d'un cercle est appelé la *circonférence* de ce cercle ; la circonférence est la ligne qui fait le tour du cercle ; tous les segments de lignes droites tracés du centre du cercle jusqu'à elle sont égales entre elles.
- h)** – Un diamètre du cercle est un segment de droite qui passe par le centre du cercle et qui est tracé, de part et d'autre du centre, jusqu'à la circonférence.
- i)** – Un *demi-cercle* est une figure plane déterminée par un diamètre du cercle et par la moitié de la circonférence sous-tendue par ce diamètre ; la surface du demi-cercle est égale à la moitié de la surface du cercle.
- 2** – *Cercle* est devenu le synonyme de son quasi-paronyme « *cerne* » ; en ce sens, on appelle cercle la ligne courbe fermée dont tous les points sont également éloignés d'un point pris à l'intérieur et que l'on appelle *centre* ; la distance du centre à l'un des points de la courbe ainsi appelée cercle est le *rayon* du cercle.
Exemples : Un cercle à tarte est un moule rond sans fond, en métal, que l'on fonce avec de la pâte brisée ou sablée après qu'on l'a posé sur une plaque à pâtisserie ; un cercle à tarte dont on peut faire varier le diamètre est un cercle redimensionnable.
- Remarques* : **a)** – Anneau est un quasi-synonyme de cerne ou de cercle, mais l'anneau est un corps matériel ayant toujours une certaine largeur alors qu'un cercle, en ce sens, peut être une ligne qui n'a aucune largeur.
- b)** – On appelle également « *disque* » la surface comprise à l'intérieur d'un cerne ou d'un *cercle*.
- c)** – D'une manière générale, on appelle *circonférence* toute enceinte considérée indépendamment de sa figure.
- d)** – En géométrie plane, on appelle *circonférence* la ligne qui termine une figure fermée, surtout une ligne courbe.
- e)** – Employé absolument, le mot *circonférence* désigne souvent un cerne ou cercle, parfois une ellipse.
- f)** – On appelle *sphère* un solide terminé par une surface courbe dont tous les points sont équidistants d'un point intérieur appelé centre de la sphère ; la distance du centre à la surface extérieure d'une sphère est le rayon de cette sphère.
- g)** – Un cercle tracé à la surface d'une sphère et dont le rayon est égal au rayon de la sphère est appelé un *grand cercle* ou *cercle majeur* de cette sphère ; si le rayon d'un cercle tracé à la surface d'une sphère est plus petit que le rayon de la sphère, c'est un *petit cercle* ou *cercle mineur*.
- h)** – L'intersection d'une sphère avec un plan passant par le centre O de la sphère définit sur cette sphère un *grand cercle* ou *cercle majeur* ; si le plan ne passe pas par le centre O de la sphère, son intersection avec la sphère est appelée *petit cercle* ou *cercle mineur*.
- i)** – En *cosmographie* ou en *géographie* on appelle *cercles* des lignes circulaires fictives à la surface de la sphère céleste ou de la sphère terrestre déterminées par l'intersection de ces sphères et d'un plan ; les cercles dont le centre est confondu avec le centre de la sphère sont les grands cercles ou *cercles majeurs*, les autres sont des petits cercles ou *cercles mineurs*.
- j)** – En géographie ou en navigation, la *ligne équatoriale* (vulgairement appelée l'Équateur) est le *grand cercle* déterminé par l'intersection de la surface terrestre et du plan de l'Équateur.
- k)** – On appelle *orthodromie* une portion de grand cercle à la surface de la Terre.
- l)** – On appelle *méridiens* les cercles majeurs (grands cercles) de la surface terrestre perpendiculaires au plan de l'Équateur.
- m)** – Le méridien d'un lieu est un cercle majeur (grand cercle) de la Terre qui passe par le point de la verticale du lieu et par les pôles (Sud et Nord) du monde.
- n)** – Les cercles déterminés par l'intersection de la surface terrestre et de *plans*

parallèles au plan de l'Équateur sont des petits cercles que l'on nomme *parallèles*.
o) – La ligne d'horizon est un cercle majeur (grand cercle) de la sphère locale, qui sépare l'hémisphère supérieur de l'hémisphère inférieur ; c'est la ligne sur laquelle le regard de ceux qui sont sous le ciel et qui regardent autour d'eux donne l'impression de s'arrêter ; elle sépare la partie du ciel que nous voyons et celle que nous ne voyons pas.

3 – Le cercle ou disque de lumière que les peintres et les sculpteurs placent, depuis l'Antiquité égyptienne, autour de la tête des personnages sacrés, des héros divinisés, de Dieu ou des saints s'appelle un *nimbe*.

4 – Le cercle lumineux qui entoure certains astres s'appelle un *nimbe* ou un *halo*.

Cercle : Cerceau ou toute bande de métal ou d'autre matière disposée à la périphérie d'une chose circulaire pour la maintenir, la consolider ou l'orner.

Exemple : Un cercle de barrique.

Cercle : Succession continue et qui revient sur elle-même.

Exemple : Les années roulent dans le même cercle.

Cercle : **1** – Société d'hommes et de femmes réunis pour le plaisir de la conversation.

2 – Les habitués eux-mêmes d'une réunion de ce genre.

3 – Association dont les membres se réunissent dans un lieu loué à frais communs pour s'entretenir, jouer, etc.

Exemples : Cercle politique, littéraire, etc.

Cercle antarctique : On appelle *cercle antarctique* l'un des cinq parallèles principaux indiqués sur les cartes terrestres : il s'agit du parallèle de latitude 66° 33' 44" Sud.

Remarques : **a)** – Le cercle antarctique, ou cercle austral, marque la latitude la plus septentrionale à laquelle il est possible d'observer le soleil à minuit lors du solstice de décembre.

b) – Le *cercle antarctique* a été traversé le 17 janvier 1773 par l'explorateur britannique James Cook.

[Voir le mot *Cercle*].

Cercle arctique : On appelle *cercle arctique*, ou cercle boréal, la limite Sud du jour polaire lors du solstice de juin, et de la nuit polaire lors du solstice de décembre.

Le *cercle arctique*, ou cercle boréal, est le parallèle de latitude 66° 33' 44" Nord.

[Voir les mots *Arctique*, *Boréal*].

Cercle à rouet : Le cercle à rouet du mât de hune pour les haubans de perroquet est installé avec une charnière sur l'avant du mât, et un boulon à écrou sur l'arrière ; le cercle est muni de deux rouets de chaque côté pour le passage des haubans.

Cercle de distance variable : Cercle centré à la position de l'antenne du radar, que l'on peut faire apparaître sur l'écran du radar avec un rayon choisi arbitrairement.

Remarque : La valeur du rayon du *cercle de distance variable* peut être ajustée par l'opérateur.

[Voir l'expression *Cercles de distances* (au pluriel)].

Cercle de hauteur : **1** – Lieu géométrique des points de la surface de la Terre d'où l'on peut voir un astre à la même *hauteur* au-dessus de l'horizon à un instant donné.

[Voir le mot *Almicantarat*].

Remarques : **a)** – Le cercle de hauteur est complètement déterminé quand on connaît son centre et son rayon.

b) – Le centre du cercle de hauteur est la projection terrestre de l'astre A observé, à l'instant précis de l'observation.

c) – Les coordonnées géographiques φ_a et G_a de l'astre A observé sont :

i) la latitude terrestre φ_a , égale à sa déclinaison D ;

ii) la longitude terrestre G_a , égale à A_{hao} .

d) – La longitude terrestre de l’astre A est égale à son angle horaire au méridien origine (Greenwich).

e) – La longitude terrestre $G_a = A_{hao}$ de l’astre A matérialise en quelque sorte le mouvement de l’astre par rapport à la Terre ; elle dépend du mouvement variable (Soleil, Lune ou planètes) ou nul (étoiles) de l’astre sur la sphère céleste et du mouvement diurne, régulier, de la sphère céleste autour de la sphère terrestre.

f) – Le *rayon* du cercle de hauteur est égal à la distance zénithale de l’astre observé, c’est-à-dire au complément à 90° de sa hauteur vraie géocentrique.

2 – La détermination complète des éléments d’un cercle de hauteur exige que l’on dispose :

i) d’un instrument de mesure des hauteurs au-dessus de l’horizon (*sextant*) qui permette de déterminer le rayon du cercle de hauteur ;

ii) d’un instrument garde-temps (*chronomètre*) qui permette de déterminer la position exacte de l’astre observé par rapport à la sphère terrestre à l’instant de l’observation ;

iii) d’un catalogue astronomique (*éphémérides*) qui permette de déterminer la position de l’astre sur la sphère céleste.

3 – Les éléments du cercle de hauteur étant connus, il faut l’exploiter ; le procédé généralement employé est graphique ; il utilise la carte marine et il fait appel à la trigonométrie sphérique.

Remarques : a) – La réduction des éléments du cercle de hauteur se traduit par le tracé sur la *carte marine* d’une portion du cercle de hauteur ; très souvent, par commodité, on remplace le tracé du cercle de hauteur par celui d’une portion de droite tangente au cercle de hauteur ; on appelle cette portion de droite tangente au cercle de hauteur une « *droite de hauteur* ».

b) – Le point de tangence est choisi comme correspondant au point de la Terre où l’on estime que l’observateur se trouvait au moment de l’observation.

c) – Le cercle de hauteur, ou la droite de hauteur étant le lieu géométrique des points de la surface de la Terre d’où l’on pouvait voir l’astre à la hauteur observée, l’intersection de deux, ou de trois, ou d’un plus grand nombre de droites de hauteur correspondant aux observations de deux, de trois astres ou davantage, permet de connaître la position de l’observateur avec une précision de l’ordre du mille marin.

Cercle de proportion : Instrument servant à faire valoir la route ou à savoir ce qu’une route a valu.

Remarque : Le cercle de proportion est plus commode que le quartier de proportion pour savoir ce qu’une route a valu, et il est sans comparaison pour pointer toutes sortes de routes.

Cercle de Vienne : **1** – Courant de pensée réunissant des philosophes comme Moritz Schlick (1882-1936) son chef de file, Rudolf Carnap (1891-1970), des logiciens et mathématiciens comme Kurt Gödel (1906-1978), des économistes comme Otto Neurath (1882-1945), des physiciens comme Hans Reichenbach (1891-1953).

Remarque : Le cercle de Vienne défendait le positivisme logique, l’empirisme et le rationalisme.

[Voir le mot *Cercle*].

2 – Groupe de réflexion animé par le philosophe Moritz Schlick (1882-1936) et constitué de philosophes ou de scientifiques et savants qui se réunissaient principalement à Vienne (Autriche) mais aussi à Berlin ou à Prague entre 1923 et 1936 afin de confronter leurs réflexions sur le positivisme logique et de préciser leurs idées.

Remarques : a) – Son nom officiel est « *Association Ernst-Mach* ».

b) – Le *Cercle de Vienne* admet que les énoncés métaphysiques sont dépourvus de sens car ils ne peuvent être justifiés par l'expérience, qu'ils ne portent pas sur la réalité des choses mais qu'ils nous renseignent sur la façon dont le langage fonctionne ; les problèmes philosophiques traditionnels auraient en général été mal posés et leurs solutions auraient été formulées maladroitement.

3 – Le *Cercle de Vienne* publia en 1929, à Vienne (Autriche) un manifeste intitulé « *La conception scientifique du monde* » qui expliquait que, pour ses membres, seule la science fondée sur l'observation et vérifiée rigoureusement peut faire progresser la connaissance.

Remarque : Le Cercle de Vienne se dispersa après l'assassinat de Moritz Schlick, le 22 juin 1936, sur les marches de l'Université de Vienne.

Cercle horaire : On appelle cercle horaire un grand cercle de la sphère céleste contenant les deux pôles célestes (Nord et Sud).

Remarque : Un cercle horaire est perpendiculaire à l'Équateur céleste.

[Voir les expressions *Cercle horaire d'un astre* et *Cercle horaire d'une direction*].

Cercle horaire d'un astre : Grand cercle de la sphère céleste joignant les deux pôles célestes et passant par l'astre.

Remarques : **a)** – Le cercle horaire d'un astre est le grand cercle de la sphère céleste obtenu par l'intersection de la sphère céleste et d'un plan qui passe par l'axe des pôles célestes et par l'astre considéré.

b) – Le cercle horaire d'un astre est perpendiculaire à l'Équateur céleste.

c) – On l'appelle également *cercle de déclinaison* de l'astre.

Cercle horaire d'une direction : Demi-grand cercle de la sphère céleste contenant les deux pôles célestes et le point de la sphère céleste associé à la direction.

Remarque : Le cercle horaire d'une direction est perpendiculaire à l'Équateur céleste.

Cercle naval : Foyer à terre proposant aux officiers de la Marine Nationale et à leurs familles, dans certains ports de guerre, des services d'hébergement, de restauration et de distraction.

Remarque : Il existe des *cercles* équivalents réservés aux officiers-mariniers.

Cercle osculateur : Le *cercle osculateur* d'une courbe (C) en un point P est celui des cercles tangents à cette courbe au point P, qui est le plus proche de la courbe (C).

2 – Le centre du cercle osculateur est situé sur la perpendiculaire en P à la courbe (C) et son rayon est égal au rayon de courbure de la courbe (C) au point P.

Cercles de distances : Pour un radar, on appelle *cercles de distances* des lignes circulaires concentriques que l'on peut faire apparaître sur l'écran ; leurs rayons sont des multiples du rayon du plus petit d'entre eux.

Remarque : Le centre des cercles de distances sur l'écran du radar est habituellement l'image de la position de l'antenne du radar.

[Voir l'expression *Cercle de distance variable*].

Cercle vicieux : **1** – Raisonnement faux par lequel on cherche à prouver l'une par l'autre deux propositions non démontrées.

2 – Manière défectueuse de raisonner qui consiste à donner pour preuve la proposition qu'on a avancée et qu'il s'agit de prouver.

3 – Sophisme par lequel on donne pour preuve la supposition même d'où l'on est parti.

Cercueil : Espèce de caisse de bois ou de plomb, etc., où l'on met le corps d'un défunt.

Céréale : Il se dit des plantes et des graines farineuses propres à fournir du pain et de la nourriture pour les hommes et pour les animaux domestiques.

Remarque : Le blé, le seigle, l'épeautre, le maïs sont des céréales.

Cérémonial : Usage réglé, en chaque pays, touchant les cérémonies religieuses ou politiques, militaires ou civiles.

Cérès : Déesse de l'agriculture dans la mythologie romaine.

Remarque : En poésie, on dit « *Cérès et Bacchus* » pour dire *le vin et le blé*.

Cérès : Planète naine, de forme sphérique, de 950 km de diamètre, en orbite autour du Soleil.

Remarques : **a)** – Son atmosphère contient un peu de vapeur d'eau.

b) – Sa surface est probablement composée d'un mélange d'eau glacée et de divers hydrates minéraux comme les carbonates ou l'argile.

c) – La température à sa surface est d'environ -100°C .

d) – Cérès appartient à la ceinture d'astéroïdes connue sous l'appellation familière de « *petites planètes* », située entre Mars et Jupiter et constituée de dizaines de milliers d'objets (astéroïdes, petites planètes, etc.) ; Cérès est l'objet le plus grand et le plus massif de la ceinture et elle est le seul objet appelé planète.

e) – Cérès a été découverte le 1er janvier 1801 par le prêtre, astronome et mathématicien italien Giuseppe Piazzi (1746-1826) ; il l'observa 24 fois entre le 1^{er} janvier et le 11 février 1801.

f) – Giuseppe Piazzi a créé l'observatoire de Palerme ; il a démontré le mouvement relatif des étoiles par rapport au Soleil ; il a fait des observations relatives au changement d'obliquité de l'écliptique ; il a déterminé la parallaxe annuelle de quelques étoiles de grande magnitude ; il a publié un catalogue de près de 7 000 étoiles, donnant leur position pour l'année 1800.

g) – La planète *Cérès* est appelée ainsi parce qu'elle a été découverte à Palerme, en Sicile, et que la déesse Cérès, de la mythologie romaine, était considérée comme la protectrice de la Sicile.

g) – Cérès n'est pas observable à l'œil nu.

Cérium : **1** – Le *cérium* est un métal gris et malléable, de numéro atomique 58, de masse atomique $140,12 \text{ g.mol}^{-1}$, de masse volumique $6,76 \text{ g.cm}^{-3}$ à 20°C et de température de fusion 799°C .

Remarque : Le *cérium* a été ainsi appelé parce qu'il a été découvert deux ans après la découverte par Giuseppe Piazzi de la planète naine Cérès, située dans la ceinture d'astéroïdes entre les planètes Mars et Jupiter.

2 – Le *cérium* fait partie de ce que l'on appelle les *métaux des terres rares* et qui constituent la famille des *lanthanides*.

Remarque : On appelle *lanthanides* les 15 éléments dont le numéro atomique est compris entre 57 (*lanthane*) et 71 (*lutécium*).

[Voir le mot *Lanthanide*].

3 – Le *cérium* a été découvert et isolé en 1803 par les Suédois Berzelius (1779-1848) et Hisinger (1766-1852) et quasi simultanément, mais séparément, par l'Allemand Klaproth (1743-1817) à partir de *cérite*.

4 – *Quelques utilisations des composés du cérium* :

i) Le *cérium* ou ses composés sont utilisés comme catalyseurs par les industries productrices d'essence à partir de pétrole, de lignite ou de houille.

ii) Dans les véhicules terrestres à moteur thermique, les pots catalytiques contenant des composés du *cérium* favorisent la transformation de l'oxyde de carbone CO (poison) en gaz carbonique et celle des oxydes d'azote (nocifs) en azote et oxygène : le support du catalyseur est en alumine avec environ 20 pour 100 en masse d'oxyde de *cérium*.

iii) Dans les *pots catalytiques*, de la poudre d'oxyde de *cérium*, très finement pulvérisée, est appliqué sur de la zéolithe.

iv) L'oxyde de *cérium* joue un rôle de régulateur de la teneur en oxygène : l'existence des deux degrés d'oxydation du *cérium* permet aux oxydes de

cérium de jouer, soit un rôle d'oxydant (CeO_2), soit un rôle de réducteur (Ce_2O_3).

v) En cas d'excès d'oxygène, l'oxyde de cérium Ce_2O_3 stocke l'oxygène selon la réaction $\text{Ce}_2\text{O}_3 + \frac{1}{2} \text{O}_2 \rightarrow 2 \text{CeO}_2$; inversement, quand l'oxygène n'est pas en quantité suffisante pour assurer une combustion complète, l'oxyde de cérium CeO_2 le restitue par la transformation inverse.

vi) Les filtres à particules en céramique placés dans le collecteur d'échappement des véhicules terrestres à moteur diesel fonctionnant à faible vitesse ont souvent tendance à s'encrasser de suie.

vii) L'élimination des particules de carbone qui forment la suie est toujours possible par combustion à 600°C mais cette température n'est pas atteinte par les gaz d'échappement d'un moteur qui fonctionne à faible charge et donc à basse température ; les particules bouchent alors le filtre installé pour les retenir.

viii) On ajoute des composés organiques du cérium dans le gazole utilisé par certains véhicules diesel équipés de filtres à particules afin d'améliorer leur efficacité.

ix) De l'oxyde de cérium se forme pendant la combustion dans les cylindres ; il se dépose avec les particules de carbone sur le filtre à particules et il sert de catalyseur pour permettre la combustion du carbone à basse température.

x) L'oxyde de cérium permet d'abaisser la température de combustion des particules de suie de 600°C à 200°C et ainsi, de les brûler aussitôt après leur formation : de cette manière, le filtre à particules est purifié en continu.

xi) Des autobus urbains à moteur diesel sont équipés de ce dispositif pour diminuer la pollution urbaine par les suies.

xii) Le *mischmetal*, qui contient une quantité élevée de cérium, entre dans la composition des alliages servant à fabriquer les pierres à feu et les briquets ; c'est le cérium qui, mêlé au fer, donne à l'alliage ses propriétés pyrophoriques.

xiii) L'oxyde de cérium commercialisé sous la forme d'une poudre très fine, de couleur beige rosé, que l'on mouille pour obtenir une pâte de la consistance d'un dentifrice, est utilisé comme agent de polissage de nombreuses sortes de verre, y compris des lentilles de précision en optique.

xiv) Le cérium améliore la qualité des images sur les écrans de télévision en atténuant la décoloration du verre attribuable aux rayonnements électroniques.

5 – Les vapeurs des composés de cérium inhalées peuvent provoquer des embolies pulmonaires ; le cérium que l'on absorbe s'accumule dans le foie.

Remarques : a) – Chez les animaux vivant dans l'eau, le cérium rejeté par l'industrie ou par les pots catalytiques et qui se retrouve dans les rivières provoque des dommages aux membranes cellulaires et a des influences néfastes sur la reproduction et sur le fonctionnement du système nerveux central.

b) – Les abeilles des villes récoltent du nectar, du pollen et de la propolis dans les fleurs ou sur les arbres des parcs et des avenues, au-dessus ou à côté des véhicules utilisant des composés de cérium dans leur ligne d'échappement.

c) – On trouverait du cérium ou des composés de cérium si on en cherchait dans le miel, dans le pollen, dans la cire ou dans la propolis provenant des ruches posées sur les toits des immeubles des grandes agglomérations.

d) – Mais comme on n'en cherche pas, on dit que les produits de ces ruches sont « *écologiques* » (ce qui ne veut rien dire !) et « *sains* » (ce qui reste à démontrer !).

e) – Des composés toxiques du cérium se retrouvent dans les légumes que les citadins font pousser sur leurs balcons.

Cerne : 1 – Rond tracé sur la terre, sur le sable, etc.

Remarque : Par métonymie, le mot *cerne* est souvent remplacé par le mot *cercle* pour signifier « *circonférence d'un cercle* ».

2 – Rond livide qui se fait quelquefois autour d'une plaie qui n'est pas en bon état, ou autour des yeux quand ils sont battus.

Remarque : On appelle *cerne* une zone livide ou bleuâtre autour des yeux.

Exemple : Des cernes de fatigue.

3 – Zone plus ou moins large et plus ou moins nette entourant quelque chose comme d'un rond.

4 – Sur une bille de bois coupée en travers, anneau circulaire comprenant la quantité de bois formé dans le cours d'une saison de végétation.

Remarque : Le nombre de cernes correspond au nombre d'années de croissance de l'arbre dont est issu la bille.

5 – Zone faiblement lumineuse et assez terne qui baigne ou entoure des objets ou des personnes.

Exemple : La Lune se montrait au milieu d'un cerne.

Cerner : Faire un cerne (un rond) autour de quelque chose.

Remarque : On dit « *cerner une place, cerner un corps de troupes* » pour dire leur ôter toute communication, tout moyen de secours extérieur.

Certificat d'assurance (en anglais « *insurance certificate* ») : Un certificat d'assurance maritime est une attestation délivrée par un courtier d'assurances, sous sa responsabilité, que telle marchandise est assurée pour telle valeur et tel voyage, à telles conditions.

Remarque : Le certificat d'assurance peut être établi à personne dénommée, à ordre ou au porteur ; il est négociable.

Certificat d'avaries (en anglais « *survey report* ») : Document délivré par le commissaire d'avaries dans lequel il consigne l'existence, la nature, la cause, l'origine et l'importance des dommages et des pertes.

Certificat de franc-bord : Certificat délivré par une Société de classification agréée pour le compte d'un État.

[Voir l'expression *Marques de franc-bord*].

Certificat d'opérateur radio : Attestation remise à ceux qui ont justifié des connaissances requises pour être autorisé à utiliser des appareils de communication produisant des ondes radio-électriques.

Certificat d'officier radioélectronicien de 1ère classe – OR1 (en anglais « *first-class radio electronic certificate* ») :

Certificat d'officier radioélectronicien de 2ème classe – OR2 (en anglais « *second-class radio electronic certificate* ») :

Certificat général d'opérateur (radio) – CGO (en anglais « *general operator's certificate – GOC* ») : Certificat d'opérateur radio valable pour toutes les zones maritimes.

Certificat IOPP : Certificat international de prévention de la pollution par hydrocarbures.

Remarque : Le certificat IOPP est délivré aux nouveaux navires entrant en flotte après avoir passé avec succès l'inspection de conformité à la Convention MARPOL.

Certificat restreint d'opérateur (radio) – CRO (en anglais « *restricted operator's certificate – ROC* ») : Certificat d'opérateur radio valable pour les zones maritimes classées A1.

Certificat [radio] pour les navires au cabotage (en anglais « *short range certificate – SRC* ») : Certificat d'opérateur radio valable pour les zones maritimes A1 couvertes par des stations côtières VHF.

Certificat [radio] pour les navires au long cours (en anglais « *long range certificate – LRC* ») : Pour les zones maritimes A2, A3 et A4 couvertes par les systèmes de communication par BLU, MF et HF ou par Inmarsat C.

Certiorer : [Vieilli] Aviser ; faire connaître.

Remarque : *Certiorer* est tiré du verbe latin certiorāre qui signifie avertir, informer.

Certitude : 1 – [Vieilli] Assurance, garantie.

Exemples : Je veux quelque *certitude* de votre dévouement ; la *certitude* du secret.

2 – Caractère de ce qui est certain pour l'esprit.

Exemples : C'est pour nous une *certitude*, un fait certain ; *certitude* mathématique, fondée sur les sciences axiomatiques et exactes.

3 – État de l'esprit qui tient un fait pour assuré ; jugement, sentiment, état d'esprit de la personne qui reconnaît quelque chose comme hors de doute, qui croit profondément, sans réserve.

Remarque : Ce sur quoi porte la *certitude* est exprimé par une expansion en *de* ou *que*.

Exemples : La *certitude de* l'irréversible ; la *certitude de* son infortune ; la *certitude que* le lendemain sera pluvieux.

4 – La *certitude morale* est l'adhésion profonde de l'esprit à des vérités pratiques, qui se fondent sur des motifs d'ordre moral ; c'est une *certitude* personnelle fondée sur de très fortes présomptions ou probabilités.

Remarque : La *certitude morale* est opposée à la *certitude* absolue, démontrée, physique, mathématique.

Céruse (en anglais « *white-lead* ») : Chaux de plomb de couleur blanche, appelée *blanc de céruse*, *blanc de Saturne*, *blanc de plomb* ou *blanc d'argent*.

[Voir l'expression *Blanc de céruse*].

Remarques : **a)** – La *céruse* est un poison et son emploi est interdit en France depuis 1915 pour la décoration par des peintres professionnels, depuis 1948 dans le bâtiment en général.

b) – Le commerce de la *céruse* n'a été interdit en France qu'en 1993.

Césium : Le césium est un métal alcalin de numéro atomique 55.

Remarques : **a)** – Le césium possède plusieurs dizaines d'isotopes, dont le nombre de masse est compris entre 112 et 151.

b) – Un seul de ces isotopes est stable : le césium 133.

c) – L'isotope césium 133 est également le seul présent dans la nature.

d) – Le césium 133 est utilisé pour servir de base de temps dans les horloges atomiques.

[Voir l'expression *Horloge atomique*].

Cétacé [du grec κῆτος, *monstre marin*] : Grand mammifère marin ayant la forme d'un poisson.

Remarques : **a)** – Les baleines, les cachalots, les dauphins sont des cétacés.

Comme les autres mammifères, les cétacés sont des êtres au sang chaud qui respirent de l'air et qui allaitent leurs petits.

Sachant que les mères n'abandonnent pas leurs petits, les baleiniers opérant dans les mers du sud (Mozambique, Brésil, Nouvelle-Zélande, Hawaï) harponnaient parfois les baleineaux en premier ; la baleine se faisait prendre ensuite.

b) – Les cétacés ont des rythmes de reproduction assez lents : la baleine franche met au monde un petit tous les trois ans.

c) – Les cétacés ont été longtemps considérés (jusque vers 1850) comme des poissons ; leur chair était considérée comme une nourriture maigre dont la consommation était autorisée par l'autorité catholique les vendredis ou le jours de carême.

Les marins qui capturaient des cétacés étaient réputés être des pêcheurs ; leur activité était réputée être la *pêche* au poisson.

d) – Sous l'Ancien Régime, les cétacés étaient considérés comme des *poissons royaux*, c'est-à-dire que le roi et le seigneur du lieu de la capture avaient *un droit* sur les cétacés capturés en Manche de Bretagne, et dans les estuaires ou sur les côtes du royaume.

Cetopropane : Synonyme de *cétone propane* et de *acétone*.

Cévenol (– Épisode) : Expression utilisée par les météorologues pour décrire les précipitations violentes du type de celles qui surviennent en automne, lorsque de l'air humide provenant de la Mer Méditerranée est contraint de s'élever lorsqu'il arrive sur les premières pentes des Cévennes.

Ceviche : Le *ceviche* est une préparation culinaire originaire d'Amérique du Sud, servie froide, à base de poissons crus ou d'autres produits de la mer crus, cuits à froid dans une marinade de citrons verts.

Remarque : Le *ceviche* rappelle le poisson cru tahitien que l'on prépare avec de la bonite macérée dans du jus de citron vert et que l'on assaisonne avec du lait de noix de coco.

CF : Sigle du grade d'officier de marine : *Capitaine de Frégate*.

Remarque : Le grade de Capitaine de Frégate est situé entre les grades de Capitaine de Corvette et de Capitaine de Vaisseau.

CGT : Sigle de la Compagnie Générale Transatlantique.

CGT : Sigle de la Confédération Générale du Travail.

Remarque : La Confédération Générale du Travail a été constituée en 1895 par le rapprochement de la Fédération des syndicats (fondée en 1886) et de la *Fédération nationale des Bourses du Travail* (constituée en 1892).

Chablis : 1 – Arbre déraciné qui est tombée au sol.

Remarques : **a)** – Si l'arbre est cassé au niveau du tronc et non-déraciné, on utilise le terme de volis.

[Voir le mot *Volis*].

b) – On trouve de nombreux chablis et volis dans les forêts après une forte tempête.

2 – Ensemble d'arbres renversés, le plus souvent par des vents violents.

Remarques : **a)** – Un corridor de dégâts en forêt causé par des vents violents est appelé un chablis.

b) – Les deux tempêtes *Lothar* et *Martin* qui ont balayé l'Europe les 26 et 27 décembre 1999 ont entraîné de vastes zones de chablis de l'Atlantique à l'Oder.

Chabot : Espèce de poisson qui a la tête plus grosse que le reste du corps.

Chabotte (en anglais « *anvil block* ») : Support de l'enclume.

[Voir le mot *Billot*].

Chaconne : 1 – Danse populaire d'origine espagnole accompagnée d'une pièce musicale chantée.

Remarques : **a)** – La chaconne est une pièce à trois temps, lente et solennelle, basée sur la répétition d'un thème comprenant en général 4 ou 8 mesures.

b) – La chaconne servait de finale aux opéras et aux ballets au XVIII^{ème} siècle.

2 – Pièce de musique instrumentale dérivant de la danse du même nom, formée de

variations sur un motif répété à la basse.

Exemple : La chaconne de la Partita en ré mineur de J.S. Bach (1685-1750).

3 – Air de symphonie dont la basse est d'un certain nombre de notes qui se répètent toujours, et sur lesquelles on fait différents couplets.

Exemple : Jouer une chaconne.

Remarque : On appelle *chaconne chantante* des paroles faites sur l'air de la chaconne.

Chaff : 1 – Mot anglais employé dans la Marine Nationale et désignant les leurres utilisés par les militaires pour brouiller les dispositifs de détection ennemis.

Remarques : **a)** – Le mot anglais *chaff* signifie, au choix, « *menu bout de paille* », « *taquinerie* » ou « *amusette* ».

b) – Les *chaffs* utilisés par les militaires peuvent être constitués de filaments métalliques (souvent en aluminium).

2 – Les avions anglais de la Seconde Guerre mondiale qui partaient bombarder les villes ennemies du continent, utilisaient des *chaffs* dès qu'ils avaient décollé des aérodromes du Sud de l'Angleterre afin de brouiller leurs échos sur les écrans des radars allemands.

3 – Les bâtiments de combat utilisent des *chaffs* lorsqu'ils sont attaqués par des missiles auto-guidés, pour tromper leurs systèmes de détection de cible et les faire tomber à la mer ; les *chaffs* sont envoyés par le navire agressé en direction du missile, soit préventivement, soit au plus tard lorsque le missile a été repéré.

Remarques : **a)** – Les deux bâtiments britanniques « *Sheffield* » et « *Yarmouth* » pendant la *guerre de Malouines* de 1981 étaient disposés en binôme, en éclairage de la force navale britannique.

La position de ce groupe de deux bâtiments ayant été détectée par un avion de patrouille aérienne argentin de type *P2V7-Neptune*, deux avions argentins de type *Super-Étendard* sont venus du continent argentin pour les attaquer.

Approchant au ras de l'eau, ils n'ont été détectés par les radars de veille aérienne des bâtiments anglais que lorsqu'ils ont dû s'élever de quelques dizaines de mètres pour acquérir leurs cibles et armer leurs missiles.

Selon l'Équipage du « *Yarmouth* », au premier passage des *Étendards*, un missile *Exocet* a touché le « *Sheffield* » dans un compartiment névralgique du bâtiment et ce coup au but a rendu le bâtiment complètement inopérant.

Il semble que l'Équipage du « *Sheffield* » n'ait pas été aux postes de combat au moment de l'attaque.

Au second passage des avions argentins, le missile *Exocet* destiné au « *Yarmouth* » s'est littéralement retourné, attiré par les leurres (*chaffs*) tirés au bon moment et il s'est abîmé en mer.

L'Équipage du « *Yarmouth* » attendait l'attaque argentine aux postes de combat ; le commandant du « *Yarmouth* » était lui-même de la spécialité aéronautique ; il avait, sinon prévu, du moins préparé une riposte adaptée à cette attaque aérienne.

b) – Les hommes du « *Sheffield* » furent transférés sur l'« *Ardent* » (accosté à couple à bâbord) ou sur le « *Yarmouth* » (à couple à tribord) ainsi que tout ce qui pouvait être récupéré à bord du bâtiment sinistré.

c) – Le « *Sheffield* » a été remorqué en feu pendant plusieurs jours avant d'être coulé au canon par des bâtiments de la Royal Navy.

d) – Ce type de bâtiment polyvalent, apte à tout faire, « *supposé* » faire réaliser des économies à la Couronne britannique mais à bord duquel beaucoup de commandes sont centralisées dans un petit compartiment non protégé par un blindage, n'était peut-être pas adapté à la guerre moderne.

e) – Au moment du déclenchement de la *guerre des Malouines*, l'Argentine négociait la fourniture par l'industrie britannique de frégates de type *Sheffield* à la

Marine argentine ; le projet n'a pas abouti.

f) – C'est le métal des ponts et des cloisons du « *Sheffield* » qui a brûlé, sans aucune possibilité d'éteindre l'incendie, même avec le concours d'autres bâtiments, même par beau temps !

g) – Au moment du canonnage du « *Sheffield* » pour le faire sombrer, ses ponts étaient gondolés en raison de la chaleur dégagée par l'incendie.

Chafuste : Mot servant parfois à désigner la machine de propulsion d'un navire.

Remarque : Le mot *chafuste* est utilisé familièrement par les plaisanciers inconditionnels de la voile, surtout lorsqu'ils papotent entre eux au bistrot du port, pour expliquer qu'ils ont mis en route leur *chafuste* parce qu'ils s'étaient trouvés encalminés, ou parce qu'ils avaient rencontrés des vents contraires et qu'ils n'avaient pas la faculté d'attendre les vents favorables.

[Voir le mot *Faculté*].

Chaîne (en anglais « *chain* ») : Mesure de longueur utilisée dans la marine britannique et valant 20,1168 mètres.

Remarque : 1 chain = 100 links = 66 feet.

[Voir le mot *Link*].

Chaîne : En voilerie, la *chaîne* d'une toile est la réunion des fils qui sont disposés dans la longueur des laizes.

Remarque : Lorsque l'on coupe les voiles, on doit se rappeler que la chaîne des toiles s'allonge davantage que la trame.

[Voir les mots *Trame*, *Allonger*, *Élonger*].

Chaîne : 1 – En construction navale, on appelle *chaînes* (toujours au pluriel) des morceaux de fer travaillés sous la forme de lattes, de barres ou d'anneaux, qui servent à fortifier et à consolider certaines parties d'un navire en bois ou en matériaux synthétiques, ou qui sont employés pour fournir des points ou des moyens de résistance, d'appui, d'action.

Remarques : **a)** – Les chaînes qui doivent rester constamment tendues sont de simples barres de fer munies d'anneaux à leurs extrémités.

Exemple : Les *chaînes de haubans* des navires à voiles sont des lattes en fer clouées à peu près verticalement sur le bordé du navire et munies à leur partie supérieure d'un anneau pour retenir un hauban.

b) – Sur les vaisseaux en bois, les *chaînes de la chaudière* étaient les lattes de fer qui retenaient la marmite dans laquelle on faisait cuire les repas.

c) – Le mot « *chaîne* » a même origine que le mot *cadène*.

d) – Le mot latin *cătēna* signifie *chaîne*, *contrainte*, *attache*, *lien*, *gradation*, *continuité*, *enchaînement*, *barrière*.

e) – Le mot occitan *cadena* signifie *chaîne*.

f) – Le mot *cadène* employé au Levant est équivalent au mot *chaîne* du Ponant.

2 – On appelle *chaîne*, ou *câble-chaîne*, un câble fait d'anneaux en fer ou en acier qui ont ordinairement la forme d'une ellipse et qui sont imbriqués les uns à la suite des autres ; ces anneaux sont aussi appelés des *mailles* et ils sont munis ou non, en leur centre, d'un renfort appelé *étai*.

Remarques : **a)** – On emploie maintenant des câbles-chaînes pour remplacer les câbles en chanvre qui retenaient les plus gros navires amarrés à leurs ancres à l'époque de la marine à voiles.

b) – On dit un *câble-chaîne* ou, plus souvent, la *chaîne de l'ancre* ou la *chaîne*.

c) – La résistance d'une chaîne d'anneaux est celle de son anneau le plus faible.

3 – Une chaîne faite d'anneaux et de barres de fer d'une longueur d'environ un pied fermait jadis l'entrée des ports, la nuit, ou de jour en certaines circonstances.

Remarque : Rabelais rapporte que la chaîne qui barrait l'entrée du port de La

Rochelle, entre la Petite tour de la Chaîne et la Tour Saint-Nicolas, fut employée pour retenir Gargantua-bébé dans son berceau, afin qu'il ne s'en échappât pas.

Chaîne d'ancre (en anglais « *chain* ») : **1** – Les lignes de mouillage habituellement utilisées pour retenir l'ancre sont, depuis la fin du XVIII^e siècle, réalisées par des chaînes composés de mailles de fer ou d'acier, imbriquées en ligne les unes dans les autres.

Remarques : a) – Les mailles sont faites en fer forgé et soudé ; la soudure de la maille est située à sa tête, endroit où les mailles contiguës s'entrecroisent.

b) – On évite d'utiliser, pour les lignes de mouillage, des chaînes en inox qui sont trop fragiles en cas de secousses violentes : les familles d'inox capables de résister aux chlorures (aciers inox *austénitiques* (comme les types A4 ou 316L) ne prennent pas la trempe et ne résistent pas bien aux chocs éventuels.

2 – Le *calibre* d'une chaîne d'ancre est le diamètre de la barre de fer ou d'acier qui compose la maille ; on le mesure à l'extrémité du grand axe de chacune de ses mailles.

3 – Les chaînes d'ancre étant manœuvrées au moyen de couronnes à empreintes, les mailles doivent toutes être parfaitement calibrées et adaptées aux dimensions et à la forme des empreintes.

4 – Les mailles des chaînes d'ancre de différentes grosseurs dérivent par similitude d'un *tracé-type*.

5 – Chaque tracé-type est caractérisé par des proportions et des arrondis particuliers, par la longueur intérieure de la maille (exprimée en fonction du calibre) ; le double de la *longueur intérieure* des mailles constitue le *pas* de la chaîne ; ce pas caractérise l'engrènement dans la couronne à empreintes (couronne de Barbotin) du guindeau.

[Voir les mots *Guindeau*, *Barbotin* et les expressions *Barbotin (Couronne de –)*, *Barbotin (Chaîne de –)*].

6 – À l'exception des chaînes des petits bateaux, chaque maille des chaînes de mouillage des navires de commerce ou des bâtiments de guerre doit être munie d'un étai destiné à empêcher la formation de coques ; de plus, l'étai accroît la résistance aux déformations.

Remarques : a) – Le mot « *chaîne* » ou l'expression « *chaîne de l'ancre* » se substituent aujourd'hui à l'ancienne expression « *câble-chaîne* ».

b) – L'article 222-6-13 de la Division 222 « Navires de charge de jauge brute inférieure à 500 » est applicable aux vedettes de surveillance, d'assistance et de sauvetage, en remplaçant le premier paragraphe par :

« Toute vedette doit être pourvue de deux lignes de mouillage.

Toutefois, s'il existe deux installations de propulsion complètement indépendantes et répondant aux dispositions du paragraphe 2.1 de l'article 223 - 3.01, une seule ligne de mouillage est requise. »

c) – *Fixation de la chaîne sur l'ancre* : la manille doit toujours être d'une taille supérieure au diamètre de la chaîne (*exemple* : manille de 14 mm pour une chaîne de 12 mm).

La manille de fixation de la chaîne sur l'ancre doit être en acier galvanisé (mais pas en inox austénitique A2 ou A4 ou 316 L qui sont trop fragiles en cas de secousses ou de chocs).

La fermeture de la manille de fixation de la chaîne sur l'ancre doit être verrouillée par un fil en inox.

On prolonge habituellement la chaîne de mouillage d'un petit bateau par une bonne longueur de câblot ; le câblot est suffisamment élastique pour absorber les à-coups éventuels, et il évite à l'étrave de supporter le poids important de la

chaîne.

De plus, le remplacement d'une longueur de chaîne par un câblot en textile réduit la masse du matériel de mouillage à l'avant du bateau quand il fait route.

[Voir le mot *Sancir*].

d) – L'ancre ne devrait pas être mouillée (*i.e.* jetée ou laissé tomber) si la vitesse-fond du navire est nulle parce que la chaîne risquerait alors de former un paquet au-dessus de l'ancre et les pattes de l'ancre ne crocheraient pas convenablement dans le fond.

[Voir les mots, *Chaîne, Maillon, Mouillage, Mouiller* et les expressions *Chaîne d'ancre, Extrémités de chaîne*].

7 – La chaîne de l'ancre est constituée de tronçons de longueur conventionnelle.

Remarques : a) – Les câbles-chaînes de l'ancre sont composés d'éléments d'environ 30 mètres de longueur, appelés *maillons* ; ces éléments sont reliés entre eux par des manilles et leurs extrémités sont repérées au moyen de marques conventionnelles qui permettent de connaître, au passage, la longueur de chaîne qui est déjà sortie de l'écubier de pont, ou qui est passée par la couronne à empreintes (dite de Barbotin) du guindeau, ou qui est dans l'eau.

Exemple : On dit ainsi qu'il y a « *tant de maillons au guindeau* », ou « *tant de maillons à l'eau* ».

[Voir le mot *Maillon*].

b) – Les navires de commerce, et la plupart des bâtiments de guerre possèdent deux chaînes d'ancre près de l'étrave, composées chacune d'une dizaine de maillons, maillées chacune sur une ancre ; aux postes de mer, les ancres sont disposées en principe près de l'étrave, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

c) – La longueur d'un maillon peut varier, selon le navire, entre 25 et 50 mètres ; les longueurs les plus fréquentes vont de 28 à 33 mètres.

d) – La grosseur des mailles des chaînes d'ancre de chaque navire dépend de la longueur des maillons et du nombre d'armement de ce navire.

[Voir l'expression *Nombre d'armement*].

e) – Lorsque les mailles de la chaîne sont du type à étai, les deux mailles d'extrémité d'un maillon sont, l'une une maille sans étai et l'autre une maille à renfort ; ces deux mailles spéciales ont pour objet de permettre l'assemblage des maillons l'un à la suite de l'autre au moyen d'une manille d'assemblage.

f) – Les deux parties élargies de la manille d'assemblage portent le nom d'oreilles ; la partie courbe de la manille d'assemblage est appelée collet.

g) – Les deux oreilles de la manille d'assemblage sont percées pour loger la clavette ; la clavette est assujettie à poste par une goupille.

h) – L'extrémité de la chaîne qui est maillée sur l'ancre est un mini-maillon de quelques mètres de longueur, constitué de mailles de formes diverses :

i) une maille sans étai,

ii) un émerillon,

iii) une maille spéciale,

et entre ces trois éléments sont intercalées une ou plusieurs mailles, avec ou sans étai, pour donner à cette partie de la chaîne de la souplesse et la longueur convenable pour que la première manille d'assemblage se trouve un peu en amont de l'écubier et pour permettre de démailler le mini-maillon d'extrémité qui retient l'ancre après l'avoir saisi et bloqué.

i) – L'émerillon a pour but de permettre au navire au mouillage d'éviter autour de son ancre sans tordre la chaîne.

j) – La maille spéciale possède une ouverture suffisante pour saisir l'organeau de l'ancre.

k) – Les chaînes d'ancre peuvent être entraînées ou freinées par des engrenages

barbotins (du nom de l'inventeur du procédé).

[Voir les expressions *Maille à étai*, *Maille sans étai*, *Maille à renfort*, *Manille d'assemblage*, *Maille brisée*, *Étalingure de cale*, *Émerillon d'affourche*, *Masse d'une chaîne*, *Puits aux chaînes*, *Barbotin (couronne de –)*].

Chaîne de paratonnerre : 1 – Cordage en fil de cuivre reliant le paratonnerre (placé en tête de mât) à la mer.

Remarque : Les navires à voiles en bois étaient équipés de paratonnerres que l'on montait en tête de mât lorsque l'orage menaçait.

2 – On laisse traîner le bout inférieur de la chaîne de paratonnerre dans l'eau quand le temps est orageux.

3 – La chaîne de paratonnerre est parfois constituée d'une double bande en cuivre, clouée sur l'arrière de chaque mât.

4 – Sur chaque chouque se trouve un petit levier qui permet de réunir les lames conductrices des divers mâts ; la chaîne ou lame de beaupré descend le long de l'étrave sans entrer à bord.

Chairman : Mot anglais traduisant à peu près l'expression française « *président du conseil d'administration* » lorsqu'il s'agit d'une société.

Chaise : 1 – En *voilerie* : Petit siège volant qui sert à hisser les voiliers dans la mâture pour y faire des réparations sur place ; il consiste ordinairement en une petite planchette en bois suspendue aux branches d'une araignée, au centre de laquelle on frappe un cartahu.

Quelquefois la chaise est seulement une sangle, ou même un nœud dans une simple corde.

2 – [Sur un navire à hélices latérales] (en anglais « *a-bracket* » ou « *shaft strut* ») : Support d'un arbre d'hélice sous la coque du navire.

3 – [Sur un navire à roues latérales] (en anglais « *paddle-bracket* » ou « *out end plummer block* ») : Support en fonte solidement fixé à la face intérieure de l'élongis du tambour et servant de support au palier extérieur de l'axe des roues.

Chaldron : Le *chaldron* est une mesure de volume anglaise utilisée pour le charbon, égale à 12 sacks (« en français « sacs ») ou à 36 bushels anglais de 3,637 décalitres (en français « boisseaux ») et il vaut 1 308,515 887 litres, soit environ 1,3 m³.

Remarque : La masse d'un *chaldron* de charbon est égale à 5 940 livres anglaises, soit 2 690 kg.

[Voir le mot *Gallon*].

Challenge (en anglais « *challenge* ») : Compétition sportive où un *champion* remet en jeu et défend le *titre* qu'il a acquis dans le passé et dont il est toujours détenteur, contre d'autres compétiteurs appelés *challengers*.

Remarque : **a)** – Il est fautif d'utiliser le mot « *chalenge* » dans les autres cas, notamment pour des compétitions sportives où n'existe aucun détenteur de titre.

b) – Certains écrivent *chalenge* ou *chalengeur* en doublant la lettre « *l* » (*challenge* à la manière des Anglais) comme ils écriraient « *trafic* » avec deux « *f* » (*traffic* en anglais), « *galerie* » avec deux « *l* » (*gallery* en anglais) ou « *bagage* » avec deux « *g* » (*baggage* ou *luggage* en anglais).

c) – L'Académie française admet les deux graphies (*chalenge* et *challenge*) mais elle déclare préférable la graphie avec un seul « *l* » (*Dictionnaire*, 9^{ème} édition). [Voir l'expression *Académie française*].

d) – Le mot « *chalenge* » vient, par l'anglais « *to challenge* », de l'ancien français *chalengier*, lui-même issu du latin *cālumniārī* qui signifie « *intenter de fausses accusations devant les tribunaux* », « *se livrer à des manœuvres, à des intrigues* », « *élever des chicanes* » ou « *calomnier* » ou *cālumniā* qui signifie « *chicane en justice* ».

Chaleur (en anglais « *heat* ») : **1** – La chaleur est une forme d'énergie.

Remarques : **a)** – Une variation de la chaleur est équivalente à un travail mécanique reçu (augmentation de la chaleur) ou fourni (diminution de la chaleur).

b) – La chaleur se transmet par conduction, convection et rayonnement.

c) – On appelle *chaleur spécifique* (ou capacité thermique massique) d'un corps, la quantité de chaleur nécessaire pour élever d'un kelvin la température de l'unité de masse de ce corps ; l'unité légale est le joule par kg-kelvin ($J.kg^{-1}.K^{-1}$)

d) – La chaleur a été considérée naguère par certains comme une hypothétique substance matérielle, par d'autres comme un fluide élastique remplissant l'espace et capable de transmettre des vibrations.

[Voir le mot *Calorique*].

2 – Qualité de ce qui est chaud, par opposition à *froid*.

Remarque : La *chaleur* élève la température, fait dilater, fondre ou évaporer les corps.

3 – La *chaleur* est une *grandeur extensive* et il faut deux fois plus de chaleur pour élever de un degré centigrade la température de *deux litres* d'eau que pour élever de un degré centigrade la température d'*un seul litre*.

Remarques : **a)** – La *température*, au contraire, est une *grandeur intensive* et si l'on ajoute un litre d'eau à 20 degrés centigrades à un autre litre d'eau à 20 degrés centigrades, on obtient deux litres d'eau à 20 degrés centigrades (et pas à 40°C).

b) – Un indicateur de température (thermomètre, pyromètre, etc.) indique la valeur d'équilibre de la température du capteur et non la température ambiante ni la température du fluide dans lequel la sonde de température est plongée.

4 – La chaleur se communique d'un corps à un autre par :

i) l'*émission* d'un rayonnement, par laquelle la chaleur s'échappe dans tous les sens ;

ii) l'*absorption*, par laquelle la chaleur émise par un corps est recueillie par un autre corps de couleur sombre ;

iii) la *réflexion*, par laquelle la chaleur émise par un corps est renvoyée sans être absorbée par un autre corps poli et de couleur claire.

Chaleur blanche, rouge, etc. (en anglais « *White, red, etc., heat* ») : La couleur que prend le fer à différentes températures est utilisée pour qualifier la chaleur :

i) Le fer commence à changer de couleur à 222°C où il devient jaune pâle ;

ii) À 233°C le fer devient jaune d'or ;

iii) À 250°C le fer devient rouge cramoisi ;

iv) À 300°C le fer devient violet ou bleu foncé ;

v) À 560°C le fer devient rouge cerise clair ;

vi) À 670°C le fer devient blanc.

Remarque : La chaleur rouge est visible à 525°C en plein jour et à 399°C de nuit.

Chaleur latente (en anglais « *latent heat* ») :

Chaleur spécifique (en anglais « *specific heat* ») :

Chalgrin : Fabricant de seize étalons officiels du mètre entre 1796 et 1797.

Challenge : Voir le mot *Challenge*.

Remarque : L'Académie française admet les deux graphies (*challenge* et *challenge*) mais elle déclare préférable en français la graphie avec un seul « l ».

Chalon : [Vieilli] Grand filet que les pêcheurs traînent dans les rivières par le moyen de deux bateaux auxquels les côtés du filet sont attachés.

Chaloupe (en anglais « *longboat* ») : Sorte de petit bâtiment dont on se sert sur mer.

Exemples : Chaloupe d'un vaisseau de guerre ; chaloupe de pêcheur ; chaloupe armée ; descendre la chaloupe en mer ; mettre la chaloupe à la mer ; ils se

sauvèrent dans une chaloupe.

Remarque : La chaloupe était la plus grande des embarcations des anciens grands navires à voiles ; elle était destinée aux travaux de force (remorquage du navire dans les calmes de vent ou en manœuvre portuaire, mouillage d'ancre, etc.).

Chalumeau (en anglais « *blow pipe* ») : Tube conique de métal ou de verre, dont le petit bout est arqué et percé d'un trou aussi petit que celui d'une aiguille, par où sort l'air qu'on dirige sur la flamme en soufflant par l'autre bout.

Remarque : Certains chalumeaux reçoivent le vent d'un soufflet ou d'un circuit d'air comprimé et ont plus de puissance et de régularité.

Chalut : 1 – Filet en forme de poche allongée, traîné à l'aide de *funes* derrière un bateau appelé chalutier et servant à capturer des poissons dans la mer.

[Voir les mots *Fune*, *Funin*].

Remarque : Les marins-pêcheurs de La Rochelle et de Marennes utilisaient des filets appelés *dreiges* ou *drigues* ; ces filets furent interdits en avril 1726, en raison des ravages qu'ils pouvaient provoquer sur la reproduction des poissons ; les pêcheurs de La Rochelle se plaignirent au roi Louis XV (1710-1774) qui envoya un inspecteur des pêches ; celui-ci se rendit compte que la drague des Rochelais n'avait rien à voir avec un engin destructeur ; le roi en autorisa l'usage par une lettre du 27 décembre 1727 adressée à l'amiral de France, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737), le dernier des enfants naturels que Louis XIV (1638-1715) eut de mademoiselle de Tonny-Charente (1640-1707) dite la marquise de Montespan ; tous les marins-pêcheurs du royaume purent employer ce genre de filets à partir de décembre 1729, à la condition qu'ils portent le nom de *rets traversiers* ou *chaluts*.

2 – Le chalut est remonté périodiquement à bord du chalutier pour y être vidé des poissons qu'il a capturés depuis sa mise à l'eau.

3 – Le chalut est maintenu ouvert, pendant la pêche, par des *panneaux* disposés obliquement de chaque côté, qui s'écartent l'un de l'autre grâce à la vitesse de l'écoulement de l'eau.

4 – Le fond de la poche, appelé *cul du chalut*, est formé d'un filet à mailles plus étroites ; il reçoit tout ce qui a été attrapé pendant que le chalut était à l'eau ; son extrémité est fermée par un cordage qui, lorsqu'il a été largué, permet de faire tomber sur le pont du chalutier le poisson qu'il contient.

Remarque : Le chalut a été pendant longtemps mis à l'eau et remonté par-dessus l'un des côtés du chalutier (jusque dans les années 1960-1970) ; il est maintenant toujours mis à l'eau et remonté par l'arrière du chalutier.

Chalutier : Navire employé à tirer un chalut pour pêcher le poisson.

Remarques : **a)** – De jour, les chalutiers en train de pêcher, c'est-à-dire de tirer dans l'eau un chalut, doivent monter deux cônes superposés réunis par la pointe, à l'endroit le plus visible du bateau.

b) – De nuit, les chalutiers en train de pêcher, c'est-à-dire de tirer dans l'eau un chalut, doivent monter, à la place du feu de mât de l'avant, deux feux superposés, visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant vert, le second blanc.

Ils montrent également un feu de tête de mât disposé à une hauteur supérieure à celle du feu vert, visible sur tout l'horizon et à l'arrière de celui-ci : les chalutiers de longueur inférieure à 50 mètres ne sont pas tenus de montrer ce feu, mais ils peuvent le faire.

Lorsqu'ils ont de l'erre, les chalutiers en train de pêcher doivent montrer également des feux de côté et un feu de poupe.

c) – Les chalutiers en train de pêcher sont privilégiés par rapport aux navires à propulsion mécanique et aux navires à voiles, c'est-à-dire que ces navires doivent

s'écarter de leur route.

d) – Les chalutiers en train de pêcher et faisant route doivent, si les cirui vaut comme fin, qu'on se propose pour butconstances le permettent, *éviter de gêner le libre passage* (en anglais « **avoid impeding the safe passage** ») des navires handicapés par leur tirant d'eau qui montrent les signaux prévus ; ils doivent également s'écarter de la route des navires qui ne sont pas maîtres de leur manœuvre et des navires à capacité de manœuvre restreinte (Règle 18 c).

Chamade : 1 – Signal que les assiégés donnent avec la trompette ou le tambour, ou en arborant un drapeau blanc, pour demander à capituler.

Exemples : Battre la chamade ; répondre à une chamade ; la brèche étant faite, les assiégés battirent la chamade.

[Voir les mots *Diane, Berloque*].

2 – [Au figuré] On dit que le cœur d'une belle « *bat la chamade* » pour dire qu'elle est prête à succomber aux avances de son soupirant.

Chamailler : 1 – [Familière] Il se dit en parlant d'une émeute où plusieurs personnes se battent confusément et avec grand bruit.

2 – [Au figuré] Disputer, contester avec beaucoup de bruit.

Exemple : Ils se chamaillèrent une heure durant.

Chaman : 1 – Genre de prêtre, de magicien ou de sorcier censé entretenir des rapports privilégiés avec les puissances spirituelles ; il sert lui-même d'intermédiaire entre les autres humains et les forces surnaturelles (ou supposées telles) ou encore entre le corps et l'esprit de la même personne.

Remarques : a) – Les chamans doivent éviter le contact des démons et des mauvais esprits.

b) – Curieusement, les rapports délibérément entretenus entre eux par certains capitaines et certains pilotes consentants, font parfois penser au chamanisme et à la faculté que l'on prête aux chamans de deviner l'avenir ou de conjurer les mauvais sorts.

c) – Le Président populiste Emmanuel Macron (né en 1977) apparaît parfois à la télévision comme un chaman capable de tout, lorsqu'il prétend « *débattre avec les Français* », en bras de chemise, dans des salles combles.

2 – Les chamans ont le pouvoir d'éloigner les mauvais esprits, les démons, les djinns, les forces du mal, etc. ou d'exorciser les personnes et les animaux, les navires ou les autres objets qui sont en leur possession ou sous leur domination.

Remarque : Les chamans agissent plus par intuition et par expérience que selon les connaissances qu'on leur aurait communiquées.

3 – Certains chamans, dit-on, utilisent leurs pouvoirs surnaturels à des fins maléfiques.

Remarque : Les personnes qui ont des dons inexplicables, par exemple de « *couper le feu* » et de guérir les brûlures graves sans que ne subsiste la moindre cicatrice, prétendent parfois qu'ils sont capables de faire également du mal et même de jeter des mauvais sorts.

4 – Les chamans soignent les esprits, mais pas directement les corps.

[Voir les mots *Bénédiction* et *Baptême*].

Remarque : Jésus de Nazareth, selon les Évangiles, chassait les démons et autres mauvais esprits du corps des malades et ces personnes guérissaient.

Chamanisme : 1 – Pratique consistant à invoquer les forces de l'esprit pour obtenir la réalisation de ses désirs, en cherchant à entrer en communication avec l'au-delà par l'intermédiaire d'un chaman.

[Voir le mot *Chaman*].

2 – Le chamanisme permet de s'accommoder de l'incertitude qui caractérise

l'avenir.

Remarque : Chamanisme est opposé à *technicité*.

Chambourin : Espèce de pierre qui sert à faire des verres qu'on appelle *verres de cristal*.

Chambranle : Ornement de menuiserie ou de pierre, qui borde les côtés des portes, des fenêtres, et des cheminées.

Exemples : Chambranle de menuiserie, chambranle de pierre, chambranle de marbre, etc.

Chambre : Sous l'ancien régime, l'expression « *la chambre* » prise absolument signifiait la chambre du roi.

Exemple : Musique de la chambre.

Remarque : La chambre signifiait aussi les officiers de la chambre du roi.

Exemples : La Chambre est entrée ; avoir les entrées de la chambre, c'est-à-dire avoir le privilège d'entrer avec les officiers de la chambre ; premier gentilhomme de la chambre ; pages de la chambre ; huissier de la chambre.

Chambre (en anglais « *cabbin* ») : **1** – À l'époque de la marine à voiles, on appelait « *la chambre* » le logement, salon, salle, pièce qu'on ménageait à bord d'un navire dans un entrepont, ordinairement à la poupe, pour les officiers et éventuellement pour les passagers.

Remarque : Le mot *chambre* est encore utilisé sur les bâtiments de guerre pour désigner les logements des officiers ; il est remplacé sur les navires civils par le mot « *cabine* ».

2 – La grand-chambre (en anglais « *ward room* ») était celle du Conseil ; on l'appelle maintenant le *carré des officiers*.

3 – La chambre d'une embarcation est la cabine dans laquelle prennent place les passagers de cette embarcation.

4 – *Passer à la chambre du Conseil*, ou en abrégé « *passer à la Chambre* » c'est, sur un navire de guerre, prendre connaissance de ses notes annuelles et des appréciations de ses supérieurs ; le marin se retrouve devant le commandant et le capitaine de compagnie (l'officier chef de service) ou parfois devant le seul capitaine de compagnie.

Chambre : Il se dit des pièces d'une maison où l'on couche.

Exemple : Chambre à coucher.

Remarque : On dit *garder la chambre* pour quand on est assez indisposé pour devoir rester au lit et ne pouvoir sortir de sa chambre.

Chambré : Chambré se dit d'une pièce à feu lorsque la partie la plus enfoncée de l'âme, appelée chambre (en anglais « *inner bore* ») est d'un diamètre plus petit que le reste de l'âme.

Remarques : **a)** – La gargousse est confectionnée à la dimension de la chambre, pour pouvoir y loger.

b) – On ne pratique de chambre qu'à la caronade, à l'obusier, au canon-obusier et à l'espingole.

Chambre à cartes (en anglais « *chart room* ») : Local souvent attenant à l'abri de navigation (la passerelle) mais dont l'éclairage ne gêne pas la veille extérieure pendant la nuit ; on y trouve une table à cartes et différents appareils servant à la navigation et à la tenue de l'estime (chronomètre, radar, sondeur, radio-goniomètre, baromètre, appareils de navigation électroniques) ainsi que des caissons pour ranger la documentation nautique (cartes, livres d'instructions nautiques, livre des feux, livre des radio-signaux, annuaire des marées, éphémérides nautiques) ou du petit matériel (sextants, matériel de détresse pyrotechnique, brassières de sauvetage, matériel d'incendie, etc.).

Chambre à vapeur (en anglais « *steam chest* ») : Espace de la partie supérieure de la chaudière situé au-dessus du niveau de la surface de l'eau et destiné à recevoir la vapeur saturée au fur et à mesure qu'elle se forme.

Chambre d'assurance (en anglais « *insurance office* ») : Bureaux où se tiennent les négociants qui se livrent à la spéculation des assurances.

Chambre de commerce (en anglais « *house of trade* ») : **1** – Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont des chambres consulaires réparties sur le territoire français.

Remarques : a – Ces organismes d'État représentent les entreprises du secteur privé dans les domaines du commerce, de l'industrie et des services au niveau national, européen et international.

b) – Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont des organismes intermédiaires entre les acteurs du secteur privé et l'État dont le rôle est de soutenir et protéger les intérêts des entreprises au sein de leur territoire, face non seulement aux instances de l'État, mais aussi aux autorités internationales.

c) – Les Chambres de Commerce et d'Industrie accompagnent et conseillent les créateurs d'entreprise ou les repreneurs d'activité.

2 – Il existe plusieurs niveaux dans le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie :

i) la CCI France, qui est l'établissement national à la tête du réseau ;

ii) les CCI régionales (CCIR) ;

iii) les CCI territoriales (CCIT) ;

iv) les CCI des Collectivités d'Outre-mer et de Nouvelle-Calédonie ;

v) les CCI départementales d'Ile de France.

3 – Le but initial des Chambres de Commerce était la représentation du grand négoce.

Remarques : a – La première place de commerce à s'être dotée d'une Chambre de Commerce a été Marseille.

b) – Le *bureau de commerce* institué en 1599 à Marseille, composé de quatre députés désignés par le Conseil de Ville, prit le nom de Chambre de Commerce l'année suivante.

c) – Par l'Édit de 1700, Louis XIV (1638-1715) dota Dunkerque d'une Chambre de Commerce puis, par un arrêt du Conseil de 1701, il ordonna l'établissement de Chambres à Lyon, Lille, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Bayonne et Montpellier.

d) – Chacune de ces Chambres eut son caractère propre, compte-tenu de la diversité de l'ancienne France.

e) – La Chambre de Commerce de Paris fut créée par un décret du 6 ventôse an XI (25 février 1803).

Chambre de commerce de La Rochelle : 1 – La Chambre de Commerce de La Rochelle a été créée, en fait, par l'arrêt du Conseil du Roi Louis XV du 15 juillet 1719.

Remarques : a – La ville possédait depuis longtemps son présidial.

b) – La Rochelle avait été dotée d'un tribunal consulaire en 1565.

2 – La Chambre se composait d'un directeur et de quatre syndics, qu'une assemblée des 30 principaux négociants proposait, tous les 2 ans, au choix du roi après avis de l'intendant de la Généralité.

Remarques : a – Les syndics qui se succédèrent de deux ans en deux ans appartenaient pour la plupart au petit nombre des armateurs.

b) – Les membres de la chambre se renouvelaient beaucoup : aucun directeur ne revint plusieurs fois en fonctions.

c) – Une procédure analogue désignait le député de la ville au Conseil du Commerce qui se tenait auprès du roi.

3 – L'Hôtel de la Bourse de la rue du Palais fut construit en deux étapes : d'abord de 1760 à 1766, puis en 1784 et 1785.

4 – La Révolution française assimila les Chambres de Commerce aux corporations et elle les supprima par le décret du 27 septembre 1791, promulgué le 16 octobre de la même année.

5 – Le décret du 3 nivôse An XI (24 décembre 1802) qui rétablit les Chambres de Commerce ne concernait pas La Rochelle ; cependant, à la demande des Rochelais, Bonaparte rajouta La Rochelle à la liste des Chambres rétablies.

Chambre des Comptes : Cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers publics.

Remarque : Le receveur général de la Chambre des Comptes était comptable des deniers publics du royaume de France jusqu'à François 1er (1494-1547).

[Voir les expressions *Chambre du Trésor* et *Trésor de l'Épargne*].

Chambre du Trésor : 1 – Chambre souveraine chargée par Charles VII (1403-1461) de connaître des différends concernant les revenus du domaine royal.

2 – La Chambre du Trésor était chargée de gérer la cassette de la famille royale française jusqu'à François 1er (1494-1547).

[Voir les expressions *Chambre du Trésor* et *Trésor de l'Épargne*].

Chambrée : 1 – Certain nombre de soldats qui logent ou campent et mangent ensemble.

Remarque : Les chambrées sont ordinairement de cinq soldats.

2 – Chambrée se dit aussi, à l'Opéra, au théâtre ou pour d'autres spectacles, de la quantité des spectateurs et du produit de la recette.

Exemples : Bonne, faible chambrée.

Chambrier : 1 – Être dans la même chambrée.

Exemple : Ces deux soldats chambrent ensemble.

2 – On dit « *chambrier quelqu'un* » pour dire le tenir enfermé par une sorte de violence ou de séduction.

3 – [*Familier*] Il se dit aussi pour *tirer quelqu'un à l'écart*, l'entretenir en particulier.

Exemple : On l'a chambré pendant deux heures, sans rien gagner sur son esprit.

Chame : Nom générique de coquillages, qui comprend plusieurs espèces, telles que les flammettes, les lavignons, les palourdes, etc.

Chamois : 1 – Espèce de chèvre sauvage, qui vit dans les rochers et dans les montagnes.

2 – Il se dit ordinairement de la peau de cet animal corroyée et passée en huile.

Exemple : Gants de chamois.

Chamoisage : Traitement de la peau de chamois.

Champ : Synonyme de chant.

[Voir le mot *Chant*].

Champ : En physique un champ est l'indication, pour chaque point d'une surface ou d'un volume à un instant donné, de la valeur d'une grandeur physique.

Remarques : a) – Cette grandeur peut être un scalaire (température, pression), vectorielle (vitesse, accélération, force électromagnétique) ou tensorielle.

Exemples : i) La carte des températures observées sur un territoire à une heure d'un jour donné est un champ scalaire.

ii) La carte des prévisions des directions et des vitesses du vent sur un territoire à une heure d'un jour donné est un champ vectoriel.

iii) La distribution des directions et des vitesses de l'eau autour de la carène d'un navire est un champ vectoriel.

b) – Les champs sont adaptés à l'étude et à la connaissance des milieux continus comme la mécanique des fluides, ou à celle des phénomènes électromagnétiques.

- Champ : 1** – Étendue, pièce de terre labourable, qui d'ordinaire n'est pas fermée de murailles.
Exemples : Champ fertile, champ stérile, etc. ; labourer, cultiver, fumer, semer, moissonner un champ ; au bout du champ.
Remarques : **a)** – On dit « *en plein champ* » pour dire *loin de toute habitation*.
b) – [Familier] On dit « *avoir la clef des champs* » pour dire avoir la liberté d'aller où l'on veut.
c) – On dit dans le même sens « *donner la clef des champs* », « *prendre la clef des champs* ».
- 2** – Espace qu'embrasse une lunette d'approche ou tout autre instrument d'optique.
Remarques : **a)** – Cet espace est un cône de révolution ; les objets à l'intérieur du cône seront visibles, ceux à l'extérieur, non.
b) – La valeur du champ est caractérisée et est souvent indiquée par l'*angle au sommet* du cône de vision.
Exemple : Cette lunette a trop peu de champ.
- 3** – Sujet, matière, quelquefois occasion.
Exemples : On lui a donné, on lui a ouvert un beau champ pour acquérir de la gloire ; voilà un beau champ pour étaler son éloquence, son érudition.
- 4** – [Au figuré] Fond sur lequel on peint, on grave, on représente quelque chose.
Exemples : Le champ d'un tableau, d'une médaille, d'un écusson ; le champ de ce tableau est trop clair.
Remarque : Les armoiries des rois de France étaient trois fleurs de lys d'or en champ d'azur.
- 5** – On dit « *mettre de champ, poser de champ* » des briques, des pierres, des solives, pour dire les mettre, les poser *sur la face la moins large*.
Remarque : On dit aussi *mettre de chant* ou *mettre de cant*.
[Voir le mot *Chant*].
- 6** – L'expression adverbiale « *sur le champ* » signifie *sur l'heure même, sans délai, sans préparation*.
- 7** – [Familier] L'expression adverbiale « *à tout bout de champ* » signifie *à chaque moment, à tout propos*.
- 8** – « *Champ de bataille* », au singulier, se dit de la place où combattent deux armées.
Exemple : Il est demeuré maître du champ de bataille.
- 9** – « *Mourir au champ d'honneur* » se dit d'un homme qui meurt à la guerre ou pour le service de l'État.
Remarques : **a)** – On le dit aussi de tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honnête.
b) – On le dirait aussi, *en plaisantant*, d'un ivrogne qui mourrait en buvant, d'un joueur qui mourrait les cartes à la main, etc.
c) – On dit aussi, dans le même sens, « *mourir au lit d'honneur* ».
- 10** – On dit qu'on « *bat aux champs* » pour dire que l'armée se met en marche.
Remarque : On appelle « *aux champs* » la sonnerie de clairon ou la batterie de tambour que l'on fait à l'approche d'un officier général à partir de 4 étoiles.
- 11** – On appelait naguère « *champ clos* » un lieu enfermé de barrières dans lequel deux ou plusieurs personnes vidaient autrefois leurs différends par les armes, éventuellement avec la permission du magistrat.
Exemple : Se battre en champ clos.
Remarque : On dit « *prendre du champ* » pour dire ouvrir le champ libre à des rivaux de gloire, laisser un champ libre pour mieux fournir sa carrière.

Champi : [Régionalisme saintongeais] **1** – Enfant trouvé dans les champs.

2 – Bâtard

Champ libre (Avoir –) : Voir le mot *Campos*.

Champ magnétique terrestre : 1 – Le champ magnétique terrestre est créé par la rotation de la Terre autour de son axe Nord-Sud, notamment en raison de la présence, près de son centre, d'un noyau de fer liquide et de nickel portés à la température de 4 000°C environ.

2 – L'aiguille de la boussole ou la rose du compas magnétique s'alignent exactement sur la composante horizontale de la direction du champ magnétique terrestre, tant qu'elles ne sont soumises à aucun autre champ magnétique direct ou indirect.

3 – Actuellement, dans nos régions, la direction du Nord magnétique varie d'environ 1 degré tous les cinq ans.

4 – Le champ magnétique terrestre voit son intensité augmenter ou diminuer au cours des millénaires, et parfois, sa polarité s'inverse. C'est la mémoire magnétique des roches qui permet d' déterminer les caractéristiques aux différentes époques.

5 – L'étude des coulées de lave a montré que l'intensité du champ se réduit à moins de 10 pour 100 de sa valeur normale avant une inversion de polarité.

6 – Au cours des 150 derniers millions d'années, le nombre d'inversions serait de l'ordre de la centaine, irrégulièrement réparties.

7 – La dernière inversion de polarité a eu lieu il y a environ 800 000 ans.

8 – Depuis l'époque de l'Empire romain, l'intensité du champ magnétique terrestre a diminué de moitié.

Remarque : Le Soleil voit également sa polarité magnétique s'inverser ; ses inversions sont plus régulières et beaucoup plus fréquentes que celles de la Terre.

Champlain : 1 – Paquebot de la Compagnie Générale Transatlantique, en service de 1932 à 1940 sur la ligne Le Havre-New York.

2 – Lancé à Penhoët en 1931 par les Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, sa longueur était de 185,5 mètres, sa largeur de 25,3 mètres, son tirant d'eau d'environ 9 mètres.

3 – Son port en lourd était de 10670 tonnes et il jaugeait environ 28000 tonneaux.

4 – Six chaudières et deux groupes de turbines Parsons lui donnaient une puissance de 25 500 chevaux ; sa vitesse en service était de 20 nœuds.

5 – Il pouvait transporter, avec la poste, plus de 1000 passagers.

6 – Le « *Champlain* » a coulé le 17 juin 1940, au Sud-Sud-Est du môle d'escale de La Pallice, après avoir heurté une mine magnétique mouillée par l'aviation allemande.

7 – Le « *Champlain* » devait faire route vers la Gironde pour rejoindre le paquebot « *Massilia* » au Verdon, afin de transporter les membres du Parlement et du Gouvernement français en Afrique du Nord avant l'arrivée de l'armée allemande à Bordeaux, s'il en était décidé ainsi.

8 – L'attaque fit 11 morts et 10 blessés parmi les membres de l'Équipage ; tous les passagers avaient été débarqués 5 jours plus tôt à Saint-Nazaire.

9 – L'épave du « *Champlain* » a été presque complètement enlevée en 1964 afin de libérer les accès nautiques aux postes Ouest du môle d'escale, après son agrandissement et sa mise en exploitation en 1970.

Remarque : Deux pièces métalliques subsistèrent jusqu'au début des années 1990, dépassant d'environ 2 mètres au-dessus du fond de la mer, après la dispersion avec le temps du sable qui s'était accumulé autour de l'épave pendant plus de 20 années : finalement, un navire qui allait au môle Ouest à marée basse les a définitivement pliés.

[Voir les mots *Foucauld*, *Lancastria*, *Aerial* et l'expression *Ariel (Opération –)*].

Champlain (Samuel de –) : 1 – Baptisé le 13 août 1574 dans l’ancien temple protestant Saint-Yon, à La Rochelle où ses parents résidaient, il est décédé le 25 décembre 1635 à Québec, en Nouvelle France (actuel Canada).

Son père signait parfois Chappelin ; sa mère s’appelait Marguerite Le Roy.

Dans le registre pastoral de la paroisse Saint-Yon, Samuel est déclaré fils d’Antoine Chapeleau et de Marguerite Le Roy, mariés à La Rochelle vers 1562.

2 – L’oncle de Samuel, le corsaire Guillaume Allaine, qui possédait une maison à La Rochelle et une autre à Brouage, fit de Samuel Champlain son héritier.

3 – Samuel de Champlain a appareillé à plusieurs reprises du royaume de France pour traverser l’Océan Atlantique, notamment :

– en 1599, de Honfleur, pour le compte de son oncle ; il visitera les Indes occidentales (comme on disait à l’époque) : les Antilles et le Golfe du Mexique, jusqu’à l’actuel isthme de Panama ;

– en 1603, de Honfleur avec François Gravé du Pont, pour une expédition de traite des fourrures au Canada sous mandat d’Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe et alors titulaire du monopole commercial de la Nouvelle-France ; il remontera le fleuve Saint-Laurent jusqu’aux Trois Rivières ;

– le 7 mars 1604, du Havre de Grâce, avec Pierre Dugua de Mons, pour préparer la fondation d’une colonie en Nouvelle France ;

– le 16 avril 1608, en remplacement de Pierre Dugua de Mons ; il fondera Québec.

– le 8 avril 1610 ; il fera la guerre contre les Iroquois avec ses amis amérindiens ;

– le 21 mai 1611 ; il baptisera *Île Sainte-Hélène* une grande île du Saint-Laurent, en l’honneur d’Hélène Boullé, 12 ans, qu’il vient d’épouser ;

– au printemps 1615, il appareille de Honfleur avec 4 prêtres Recollet, afin de promouvoir la vie religieuse dans la nouvelle colonie ;

– en 1620, avec son épouse ;

– en 1633, sans son épouse.

4 – Samuel Champlain est mort à Québec le 25 décembre 1635.

5 – Samuel Champlain a été administrateur de la ville de Québec de 1629 à sa mort.

6 – Cartographe et géographe pour le compte du roi de France (le Bourbon Henri IV surnommé le « *bien bon ami des Rochelais* ») Champlain a cartographié les actuels *Nouveau-Brunswick* et *Nouvelle-Écosse* canadiens ; il a exploré la côte atlantique de l’*Île du Cap-Breton* jusqu’au sud du *Cap Blanc* (Cap Cod, dans le Massachusetts) à la recherche des endroits les plus faciles à défendre et les plus propices à y établir une colonie.

7 – Il a laissé un grand nombre d’écrits décrivant le Canada et la vie des amérindiens.

8 – Pendant toute sa vie, Champlain a œuvré pour que la France acquière des colonies.

Il écrivit que, pour donner l’envie aux Français de faire des traversées et de s’expatrier, il faudrait rendre les navires français aussi propres et aussi agréables que ceux des hollandais (il pourrait revenir, les choses n’ont pas beaucoup changé à ce sujet : les navires néerlandais sont toujours très bien construits et toujours aussi propres !).

Champ (Théorie des –) : Paradigme imaginé par le physicien britannique Michael Faraday (1791-1867) pour représenter les forces d’attraction ou de répulsion qui entourent un aimant.

Remarques : a) – Faraday imaginait que l’espace autour d’un aimant est empli de cordes invisibles qu’il appelait des lignes de forces et dont la tension était

responsable des forces d'attraction ou de répulsion entre les pôles.

b) – Faraday imaginait également des lignes de force électriques reliant les charges positives ou négatives.

c) – Le mathématicien et physicien écossais James Clerk Maxwell (1831-1879) donna une forme mathématique à la théorie des champs de Faraday.

d) – Maxwell unifia toutes les lois connues de l'électricité et du magnétisme dans une science appelée l'électromagnétisme.

e) – Tout l'électromagnétisme est résumé par quatre équations qui décrivent la dynamique des champs de Faraday et que l'on appelle les *équations de Maxwell*.

f) – Selon les équations de Maxwell, toutes les ondes électromagnétiques, quelle que soit leur longueur d'onde, et toutes les particules sans masse se propagent dans le vide à une vitesse finie et invariable, quels que soient le mouvement de la source émettrice ou celui du référentiel par rapport auquel on effectue la mesure ; cette vitesse est appelée *vitesse de la lumière* ou *célérité de la lumière*.

La vitesse de la lumière *dans le vide absolu* est notée « *c* » et elle a été mesurée (en 1975) comme égale à :

$$c = 299\,792\,458 \text{ m/s (environ } 3 \times 10^8 \text{ m/s ou } 300\,000 \text{ km/s)}$$

g) – Le fait que la vitesse de la lumière dans le vide *c* soit constante dans tout référentiel et qu'elle soit indépendante du mouvement de la source de lumière est un postulat fondateur de la théorie de la relativité ; ce postulat n'a jamais été pris en défaut.

h) – La Conférence générale des poids et mesures (CGPM), lors de sa 17^{ème} réunion (clôturée le 21 octobre 1983) a défini le mètre comme la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière pendant une durée de 1/299 792 458 seconde ; si la vitesse de la lumière dans le vide variait, la longueur officielle du mètre serait elle aussi différente.

i) – L'ancienne définition du mètre, en vigueur depuis 1960 et fondée sur la transition entre les niveaux $2p_{10}$ et $5d_5$ de l'atome de krypton 86, a été abrogée en 1983 par la CGPM.

j) – La vitesse de la lumière dans un milieu transparent autre que le vide est habituellement notée « *v* ».

k) – L'indice de réfraction de l'air pour la lumière visible est d'environ 1,0003, ce qui fait que la vitesse de la lumière dans l'air est d'environ : $v = 299\,700 \text{ km/s}$.

l) – La théorie des champs électromagnétiques de Maxwell ne pouvait pas expliquer l'électrolyse ou les rayons cathodiques qui montraient l'existence de particules chargées.

m) – Le physicien néerlandais Hendrik Antoon Lorentz (1853-1928) proposa une théorie dans laquelle les champs obéissent aux équations de Maxwell et les particules aux lois de la mécanique.

n) – Les *transformations de Lorentz* forment un sous-groupe du *groupe de Poincaré* complet.

o) – Le *groupe de Poincaré* a été appelé ainsi en l'honneur du mathématicien et physicien français Henri Poincaré (1854-1912).

p) – Faraday, Maxwell ou Lorentz admettaient l'existence d'un milieu appelé *éther* qui occuperait tout le volume de l'univers ; le mathématicien et physicien théoricien allemand Hermann Minkowski (1864-1909) abandonna l'hypothèse de l'éther électromagnétique, de même que son élève Albert Einstein (1879-1955).

Chance : 1 – Effet heureux ou malheureux que peut avoir une action, un événement.

Exemples : Tenter sa chance ; la chance peut tourner ; malchance.

Remarques : **a)** – « *Ce que vous appelez chance, c'est l'attention aux détails* » [Réflexion attribuée à Winston Churchill (1874-1965)].

b) – La chance dans l'action est favorisée par une certaine capacité d'abstraction et on peut l'aider par le travail, la curiosité et l'attention.

[Voir l'expression *Intelligence situationnelle*].

2 – Hasard heureux qui se produit ou même se reproduit.

Exemples : Porter chance ; quelle chance ! bonne chance ! (formule de souhait).

Remarques : **a)** – La chance est nécessaire pour avoir l'idée qui résout un problème.

b) – La chance, en ce sens, survient souvent après beaucoup de travail et d'étude.

c) – Ce que l'on appelle « *la chance* » d'un tel par rapport à tel autre est souvent, non pas le fait du hasard, mais la conséquence d'une *anticipation* dans l'action de quelques fractions de seconde du premier par rapport au second ; cette anticipation est rendue possible :

i) par l'expérience vécue et mémorisée de situations comparables, ou par la réminiscence de cas semblables racontés par ceux qui les ont vécus,

ii) par la compréhension théorique de ce qui se passe dans ce genre de situations,

iii) par le lien établi spontanément entre la situation qui se présente et les situations comparables dont on a été le témoin.

Cette anticipation permet de prendre à temps les décisions intuitives qui s'imposent et d'inhiber les informations sensorielles superflues qui peuvent distraire l'attention et laisser échapper des informations cruciales.

3 – Possibilité qu'un événement se produise.

Exemple : Neuf chances sur dix que tel événement se produise avant tel autre.

4 – « *Avoir de la chance* », en manœuvre, c'est d'abord savoir en toutes circonstances où se situent les limites du possible et où sont les points de non-retour.

Exemples : **i)** Si l'on a mouillé une ancre pour aider à la manœuvre et que l'évitage a réussi, c'est parce que la vitesse du navire était inférieure à celle qui empêche l'ancre de *draguer* et de ralentir le navire, mais supérieure à la vitesse qui ferait *crocher* les pattes de l'ancre dans le fond de la mer, provoquant la rupture de la ligne de mouillage : il n'y a là aucun hasard.

ii) Éviter sans rien toucher un navire de 160 mètres de longueur dans la bassin à flot de La Pallice, où la distance entre les quais est de 200 mètres, avec l'assistance de deux remorqueurs à hélice fixe, alors que des navires de 15 m de largeur sont accostés au quai Nord et au quai Sud du bassin, ne relève ni du surnaturel ni de l'inconscience car cette opération se reproduit plusieurs fois chaque année : c'est de la compétence et de la pratique.

iii) Faire appareiller un navire de 15 000 tonnes chargé de grain du quai Modéré Lombard de La Pallice en faisant croupiat, sans s'aider d'une ancre et sans assistance extérieure, est une opération qui peut sembler impossible *a priori* mais qui est simple, c'est-à-dire qui ne présente pas de difficultés insurmontables lorsqu'on sait ce qu'il faut faire ; cette manœuvre n'exige pas une chance extraordinaire ni que l'on fasse brûler un cierge devant la statue en plâtre de saint Nicolas.

5 – Malgré tout, compte tenu du hasard des circonstances et des rencontres de la vie, la chance compte parfois presque autant dans la réussite de nos entreprises que notre mérite personnel apparent et mesurable.

Remarques : **a)** – Au contraire de la chance, la malchance tient souvent aux dispositions personnelles du malchanceux à ne pas réfléchir au problème et à tergiverser au moment de prendre les décisions, à ne pas accorder sa confiance, à une paresse intellectuelle inexcusable ou à une sorte de pusillanimité.

b) – Si l'on interroge un capitaine de navire sur les qualités qu'il apprécie chez un

pilote de port, on peut être certain qu'il y placera la chance, peut-être même avant la sobriété ; les capitaines aiment les pilotes chanceux.

c) – Les manœuvres d'entrée dans un port et d'accostage aux ouvrages sont perçus comme des risques redoutables par les capitaines qui ne connaissent pas ce port.

d) – Un risque est la conjugaison d'un péril et d'un aléa : le capitaine devra compter sur le hasard pour éviter ces périls... sur le hasard d'embarquer un pilote chanceux ?

e) – Le pilote compte sur sa propre expérience pour réussir et il a des comptes à rendre à sa conscience.

f) – Je me rappelle l'accostage d'un navire-citerne anglais au poste Ouest de l'apponement des navires-citernes de La Pallice ; il venait décharger environ 60 000 tonnes de produits pétroliers raffinés : essence et gazole.

i) L'équipage était indien, c'est-à-dire très hétérogène ; les officiers, des Sikhs, portaient des turbans, tous de la même couleur un peu beige.

ii) On avait un bon vent de noroît, c'est-à-dire accostant, encore que le vent ne soit pas trop gênant pour un navire de douze mètres de tirant d'eau.

iii) Pendant l'évitage sur bâbord, alors que le navire était à peu près cap à l'Ouest, en travers par rapport à l'apponement et qu'il avait pris un peu d'erre en arrière, le remorqueur en pointe à l'avant a été contraint de réduire sa traction quelques instants.

[J'ai appris par la suite qu'il avait dû changer d'urgence les filtres à gazole de son moteur principal ; je n'ai pas entendu le capitaine du remorqueur m'en informer ; peut-être ne l'a-t-il pas fait].

iv) C'est le remorqueur de l'avant qui fait éviter un navire qui cule.

[Éviter, en langage maritime, signifie que le navire pivote à peu près sur place ; culer c'est avoir de la vitesse en arrière].

v) Le défaut de traction n'a certainement pas duré longtemps, mais quelques instants de retard et l'on peut parfois se retrouver en situation délicate !

vi) Le temps de stopper la machine du navire-citerne, de la lancer en avant et d'obtenir la pleine puissance, la barre à zéro, on avait pris une bonne vitesse en arrière perpendiculairement à l'apponement, le cul en rapprochement du bras de déchargement.

vii) Le remorqueur de l'avant a recommencé à tirer, celui de l'arrière a fait tout ce qu'il a pu pour déborder la poupe du navire ; au dernier moment, j'ai fait mettre la barre du navire tout à gauche : la manœuvre s'est terminée « à l'amiral », comme on dit dans la marine nationale, c'est-à-dire navire à poste, parallèle à l'apponement, immobile, appuyé sur les défenses, sans plus avoir à toucher ni à la machine ni aux amarres.

viii) Le canotier qui attendait la garde de l'arrière sur son duc-d'Albe m'a dit après la manœuvre que, pendant la giration, le cul du navire est passé si près de lui qu'il aurait pu le toucher de la main.

ix) Le capitaine indien a été tellement content d'être tombé sur un pilote chanceux qu'il m'a donné spontanément une cartouche de cigarettes et une bouteille de whisky !

x) Le hasard des tours de service m'a désigné pour la sortie du même navire : le capitaine indien a été si heureux de retrouver son pilote chanceux, qu'il m'a refait les mêmes cadeaux.

g) – Autre exemple de chance ordinaire : la tentative d'accostage du « Varg » au poste Ouest de l'apponement des navires-citernes à La Pallice, le 27 décembre 1999, vers six heures du matin (une heure avant la pleine mer) ; il n'y avait ni vent, ni courant et la mer était plate, la visibilité parfaite.

- i)** Le « *Varg* » était un navire-citerne ; il venait décharger environ 80 000 tonnes de gazole et d'essence.
- ii)** Pendant l'évitage devant le poste, les remorques fournies par les deux remorqueurs portuaires cassèrent l'une et l'autre ; le remorqueur de l'arrière cassa même une autre remorque fournie par le « *Varg* » !
- iii)** Devant tant d'adversité inouïe et incompréhensible, nous décidâmes, le capitaine et moi (surtout moi!) que le mieux était de retourner au mouillage et d'attendre le jour ; en fait, j'ai informé la Capitainerie que si les remorqueurs ne pouvaient pas forcer sur leur remorque au moment d'accoster, l'opération était hasardeuse et qu'il était préférable de la différer ; la Capitainerie a interdit de poursuivre la manœuvre d'accostage.
- iv)** La Capitainerie refusa l'accostage à la pleine mer du soir, en raison de l'apparence du temps ; à 16 heures, nous avons commencé à subir cette grosse tempête (100 nœuds de vent à La Pallice, le soir) qui a été baptisée *Martin*, qui cassa tant d'arbres entre l'Atlantique et la frontière allemande et qui arracha les cheminées ou les toitures de tant de maisons ; cette fâcheuse tempête recouvrit de tuiles rouges la belle Renault blanche que mon épouse avait achetée une semaine plus tôt et qui était garée dehors, sous le vent de la maison.
- v)** Si le navire-citerne « *Varg* » avait accosté le matin, les remorqueurs n'auraient certainement pas pu le décrocher de son appontement, l'après-midi, pour le faire appareiller d'urgence après que les vents se furent déchaînés et qu'il eut commencé à rompre ses amarres ; lorsque le vent a commencé à vraiment fraîchir, le « *Varg* » aurait déjà eu le temps de s'alléger et il aurait présenté une très grande prise au vent ; il n'était pas certain qu'il puisse gagner la pleine mer ou la zone du mouillage d'attente au Sud de la bouée de Chauveau avec un tel vent et une telle prise au vent.
- Le « *Varg* » aurait certainement endommagé l'appontement sur lequel il était appuyé ; il aurait même pu provoquer une pollution grave s'il se trouvait drossé sur la digue Sud du nouveau port de Chef de Baie, ou s'il s'échouait sur le banc du Lavardin.
- vi)** Voici la plus belle, la plus merveilleuse et la meilleure explication qui me soit venue à l'esprit pour ces multiples ruptures de remorques : c'est peut-être le doigt de Dieu qui les a coupées pour éviter le pire, comme aurait pu dire le footballeur argentin Maradona (1960-2020).
- vii)** Autre explication, moins romanesque : quelques heures avant un ouragan, une très longue houle s'est déjà formée, qui précède la tempête ; de ces houles invisibles la nuit, qui cassent les remorques ; la houle est un transfert d'énergie beaucoup plus rapide que la tempête elle-même, qui est un déplacement de matière ; la houle se fait sentir bien avant que la tempête ne soit là ; ceux qui connaissent les Antilles et ses cyclones savent cela.
- viii)** S'il avait fait jour au moment de l'accostage, les capitaines des remorqueurs auraient vu la houle entrer par dessus le banc de Chauveau et ils auraient allongé leurs remorques pour leur donner plus d'élasticité et éviter de les casser ; les remorques auraient tenu bon et le « *Varg* » aurait accosté à 6 heures du matin à l'appontement des navires citernes ; le soir, quand survint la tempête, il se serait certainement trouvé en très grande difficulté, sans pouvoir appareiller.

Chancelier : 1 – Personne qui, dans une institution, détient les sceaux.

2 – Chef du gouvernement en Allemagne ou en Autriche.

3 – On appelle Chancelier de l'Échiquier, dans le gouvernement du Royaume-Uni,

le ministre chargé des finances et du Trésor ; c'est la fonction gouvernementale la plus importante après celle de Premier ministre.

Chandelle du chouque : Voir l'expression *Épontille du chouque*.

Chandelier (en anglais « *stanchion* ») : Barre, tige, montant, support destiné à être placé dans une position verticale et servant pour les bastingages, pour fixer les tire-veilles, pour placer des fanaux et pour d'autres usages.

Remarque : Dans le compartiment chaufferie et dans le compartiment machine, les chandeliers de main-courante et de garde-corps sont en fer rond poli ; ils sont percés par les tiges de fer qui séparent le personnel des pièces de machines en mouvement.

Chanfrein (en anglais « *taper* » « *chamfer* ») : Partie coupée suivant un plan oblique à celui de l'objet.

Remarques : **a)** – Les burins sont taillés en chanfrein, ainsi que tous les outils tranchants.

b) – On dit également *chanfrein* ou *biseau*.

Chanfreiner (en anglais « *to taper* » « *to chamfer* ») : Tailler un objet en chanfrein, que sa forme soit rectiligne ou arrondie.

Remarque : Les bords des clapets de soupapes, et les bords des sièges sur lesquels les clapets reposent quand les soupapes sont fermées, sont chanfreinés sur le tour.

Changaïage : Action de changaïer.

Remarque : Le *changaïage* était appelé *régime de la presse* lorsqu'il s'agissait de bâtiments de guerre.

[Voir le mot *Changaïer*].

Changaïer : Recruter par la force ou la contrainte des membres d'équipage pour un navire de commerce.

Changement climatique : **1** – On entend par *changement climatique* la modification cyclique des *paramètres* suivants de l'orbite terrestre autour du Soleil :

i) l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre par rapport au plan de sa révolution autour du Soleil ;

ii) l'obliquité de l'axe de rotation de la terre (période 100 000 ans) ;

iii) l'excentricité de l'orbite de la Terre (période 41 000 ans) ;

iv) la précession des Équinoxes (période 22 000 ans).

[Voir les mots *Climat*, *Milankovitch* et l'entrée concernant *Thatcher*].

2 – Un *changement climatique* est littéralement une modification de l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre par rapport au plan de l'écliptique.

3 – Le *changement climatique* se traduit par une modification cyclique de la répartition géographique de l'insolation.

Remarques : **a)** – La théorie astronomique explicative des variations cycliques de la température atmosphérique en chaque point de la Terre, avec pour conséquences des périodes de glaciation, a été formulée dans les années 1930 par l'astronome et géophysicien serbe Milutin Milankovitch (1879-1958).

[Voir sur Internet « *Cycles de Milankovitch et variations climatiques* »]

b) – Des recherches approfondies au moyen de forages profonds dans les fonds marins effectués dans les dernières décennies du xx^{ème} siècle ont permis de connaître les cycles d'insolation des 400 000 dernières années, ainsi que les fluctuations des paramètres géophysiques comme le niveau marin moyen, la teneur du gaz carbonique (CO₂) de l'atmosphère, les températures de l'air en Antarctique, les températures des eaux de surface, etc.

c) – En raison de la non-linéarité des relations entre les causes et les effets en thermodynamique ou en mécanique des fluides et des effets de seuil, les lents

changements des paramètres de l'orbite terrestre peuvent faire apparaître des modifications soudaines et importantes mais contre-intuitives des conditions météorologiques dans une région donnée de la Terre.

d) – La vitesse et l'amplitude des variations des conditions atmosphériques sont amplifiées par des interactions complexes entre les océans, les calottes glaciaires et l'atmosphère.

e) – Chaque transition glaciaire-interglaciaire est marquée par la fonte des calottes glaciaires continentales et la remontée du niveau marin.

f) – La dernière déglaciation, entre 18 000 et 4 000 ans avant notre ère a entraîné une remontée spectaculaire du niveau marin de l'ordre de 120 mètres, un réchauffement mondial de l'ordre de 5°C, une augmentation de la teneur en gaz à effet de serre de l'ordre de 40 pour 100, une diminution de la vitesse des vents dans les basses couches de l'atmosphère et une réorganisation de la circulation atmosphérique.

[Voir l'expression *Gaz à effet de serre*].

[Voir le texte de la leçon inaugurale au Collège de France du professeur Édouard Bard, le 7 novembre 2002].

Changement climatique : Appellation fantaisiste des perturbations anthropiques sur l'équilibre atmosphérique de la Terre.

Remarques : **a)** – En ce sens, on entend que la pollution atmosphérique liée aux progrès technologiques entraînera des calamités naturelles.

b) – On racontait naguère la même chose des péchés et notamment de la dépravation du monde.

[Voir le mot *Rogations*].

Changement de climat : Un changement de climat se produit lorsque l'on se déplace en latitude et que l'on est passé d'un climat dans un autre.

Remarques : **a)** – Un *climat* est la partie du globe terrestre comprise entre deux petits cercles de la Terre *parallèles à la ligne équatoriale* et telle que le jour du *solstice d'été* est plus long d'une demi-heure sous le second de ces cercles que sous le premier.

b) – Le premier climat de chaque hémisphère est limité par l'Équateur.

c) – Le mot français « *climat* » est tiré du mot grec κλίμα qui signifie « *inclinaison du ciel* ».

[Voir le mot *Climat*].

Changer de route (en anglais « *to alter course* ») : Modifier le cap du navire de telle sorte que le navire suive une nouvelle route.

Remarque : On dit *changer de route* d'une manière générale, mais on dit plus souvent « *changer la route* » lorsque l'on va effectuer cette opération ou juste après que le cap a été modifié.

Changement d'état des corps : Beaucoup de corps changent d'état et sont successivement solides, liquides ou gazeux après modification de la pression ou de la température.

Remarques : **a)** – Les conditions des changements d'état des corps sont liées à la chaleur latente des corps, qui est fixée par la nature.

b) – La structure cristalline d'un métal qui a été fondu et qui s'est solidifié dépend de la vitesse de la solidification.

c) – Le passage direct de l'état solide à l'état gazeux sans passer par la phase liquide s'appelle *sublimation*.

Changement permanent : On qualifie de *changement permanent* l'habitude d'abandonner les mesures prises dans un but déterminé avant qu'elles n'aient eu le temps d'avoir les effets souhaités, pour les remplacer par d'autres mesures, souvent très différentes et parfois opposées, présentées comme la panacée aux problèmes du moment,

auxquelles on ne laissera pas non plus le temps de faire apparaître des résultats positifs.

Remarques : a) – On explique parfois ce genre de *changement permanent* par la volonté d'atteindre rapidement la perfection (le perfectionnisme).

b) – Les mesures d'urgence contre le chômage de l'époque Hollande sont des exemples de la politique du *changement permanent*.

Chant (en anglais « *edge* ») : Nom donné à la surface la plus étroite d'une pièce solide à 4 faces planes dans la longueur, de bois, de métal ou d'une autre matière.

Exemple : Pour une solive de 2 par 6, le chant est la face qui fait 2 de largeur.

Remarques : a) – On écrit *chant* ou parfois *champ*.

b) – Dans le Pays de Caux ou en Picardie, on dit et on écrit *can*, *cant* ou *camp*.

c) – La surface la plus large d'une pièce à faces planes est le *plat* (en anglais « *flat* »).

c) – « *De champ* » est une écriture vicieuse pour « *de chant* » mais qui est fréquente.

2 – On dit que l'on place une pièce de bois « *de chant* » si la pièce repose sur sa surface étroite (en anglais « *edge way* »).

Exemple : Un bordage de la muraille du navire repose « *de chant* » sur le chant supérieur du bordage situé au-dessous.

Remarques : a) – Si la surface la plus étroite (le chant) est taillée en biseau, on dit que la pièce est bord à bord (en anglais « *bevel way* ») avec une autre pièce taillée pour être jointive, par exemple pour former les bouchains arrondis.

b) – Si la pièce repose sur la surface la plus large, on dit qu'elle est « *à plat* » (en anglais « *flat way* ») (*exemple* : un bordage de pont).

c) – Si une pièce à faces planes de grande longueur repose sur la surface d'une de ses extrémités, on dit qu'elle est « *de bout* » ou « *debout* ».

[Voir le mot *Poser*].

Chantage : 1 – Moyen de pression illicite exercée sur une personne pour lui extorquer de l'argent ou des valeurs, soit par des menaces sur cette personne ou sur sa famille, soit sur ses biens, soit par la menace de révélations scandaleuses ou diffamatoires.
Remarque : Article 312-10 du Code civil : Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération, soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le chantage est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

2 – Abus de pouvoir utilisant la menace ou l'intimidation pour contraindre autrui à agir contre sa volonté, par crainte d'une action insupportable pour lui-même.

Chanteau : 1 – Morceau coupé d'un grand pain.

Exemple : Se tailler un chanteau de pain.

2 – Morceau de pain ajouté par le boulanger pour parfaire le poids.

Remarque : On dit aussi « *la pesée* ».

3 – Morceau d'étoffe coupé d'une plus grande pièce.

4 – Petite douve qui termine le fond d'un tonneau.

Remarque : On le dit aussi d'un moulin à vent.

Chantepleure : 1 – Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de plusieurs trous par le bout d'en bas, pour faire couler du vin ou quelque autre liquide dans un pièce de vin, sans le troubler.

2 – Fente étroite en largeur et haute, qu'on pratique dans le mur de soutènement d'une terrasse pour laisser écouler les eaux d'infiltration.

[Voir le mot *Barbacane*].

Chanter (en anglais « *to sing* ») : **1** – Produire avec la voix humaine une suite de sons variés et musicaux.

Remarques : a) – Chanter, c'est exprimer des émotions par la voix.

b) – Le chant devrait s'accompagner d'expressions physiques : gestes des bras, des avant-bras et des mains, adaptation des traits du visage, éventuellement un beau jeu de jambes.

c) – [*Par analogie*] En parlant de certains animaux, notamment les oiseaux, *chanter* c'est pousser un cri mélodieux.

d) – [*Par analogie*] En parlant des choses, on dit que l'eau chante lorsqu'elle est près de bouillir.

e) – [*Par analogie*] On dit que les couleurs d'un objet chantent lorsqu'elles concourent à lui donner de l'éclat.

2 – Dire à haute voix, énoncer, déclamer d'une manière qui n'est pas naturelle et qui approche du chant.

Remarques : a) – L'homme de barre *chante les caps* lorsqu'il égrène à haute voix les différents caps qu'il lit sur la rose du compas, au fur et à mesure que le navire fait sa giration ; par exemple de cinq en cinq degrés ou de dix en dix degrés si l'évolution est rapide.

b) – On dit que l'on *chante les fonds* lorsque l'on annonce à haute voix la hauteur lue sur la ligne de sonde quand, après l'avoir jetée à l'eau elle touche le fond, puis après l'avoir relevée et rejetée elle touche le fond à nouveau, etc.

c) – *Chanter le menu*, c'est *réciter* à haute voix la liste des plats qui seront servis pendant le repas, de manière à être entendu de tous ; au carré des officiers, c'est le plus jeune dans le grade le moins élevé (le *midship* sur un bâtiment de guerre, l'*élève* sur un navire de commerce) qui est chargé de chanter le menu, sur l'injonction du président de carré.

Certains *chantent le menu* sur une mélodie de leur choix.

3 – En parlant d'un instrument de musique, chanter c'est exécuter la *partie mélodique*, par opposition à l'accompagnement.

4 – [*Familier*] *Faire chanter quelqu'un*, c'est lui extorquer de l'argent ou tout autre avantage par la menace de révélations compromettantes ou diffamatoires.

Chanterelle : **1** – La corde d'un luth, d'un violon, etc., qui est la plus déliée et qui a le son le plus aigu.

2 – Oiseau que l'on met dans une cage au milieu d'un bois ou d'une campagne, afin que par son chant il attire les autres oiseaux dans les filets qu'on a tendus pour les prendre.

Chantier : **1** – En construction ou en réparation navale, on appelle *chantier* l'exhaussement que font les tins sur une cale de lancement, ou sur le fond d'une cale de radoub, ou sur le plafond d'un dock flottant, ou encore sur la grève dans le cas d'un gril de carénage ; les tins servent à soutenir la quille et le fond d'un navire en construction ou en réparation ; des accores peuvent empêcher le navire de verser avant que ses fonds ne reposent sur les tins.

[Voir les mots *Accore*, *Tin*].

Remarques : a) – On dit *chantier* ou, selon les cas, *chantier de construction* et *chantier de radoub*.

b) – On dit que *le navire est encore sur le chantier* pour dire qu'il n'a toujours pas été lancé, mis à flot ou remis à flot.

c) – On appelle aussi *chantier* le support sur lequel on place, lorsqu'elles ne sont pas utilisées, une embarcation de sauvetage ou une embarcation annexe à bord d'un navire.

2 – Grande place où l'on arrange, où l'on entasse des piles de gros bois à brûler,

ou de charpente, ou de charronnage.

Exemple : Ce marchand de bois a son chantier bien garni.

3 – On appelle *chantier d'atelier* le lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler, afin qu'on puisse les employer à un bâtiment.

Exemples : Les pierres sont au chantier ; le bois est en chantier.

4 – *Chantier* se dit aussi des pièces de bois sur lesquelles on pose des futailles de vin ou de cidre dans le cellier ou dans la cave.

Exemples : Mettre du vin en chantier ; il a tant de pièces de vin en chantier, sur le chantier.

5 – On dit *mettre une pièce de bois en chantier* pour dire la poser, la mettre en état d'être travaillée.

6 – [*Au figuré et familier*] On dit d'un ouvrage de littérature ou d'art auquel on travaille, qu'il est « *sur le chantier* ».

Chantier à commettre : Bâti constitué de deux grosses pièces de bois verticales d'un pied et demi d'équarrissage et de dix pieds de long, maçonnées dans le sol à moitié de leur longueur ; les deux pièces de bois, éloignées l'une de l'autre de six pieds, supportent une grosse traverse de bois percée de quatre et quelquefois de cinq trous pour recevoir les manivelles.

Remarques : **a)** – Le chantier à commettre est disposé à quelques pas et juste devant les tourets.

b) – Les manivelles servent à tordre les fils de caret.

c) – Les manivelles sont d'autant plus grandes que le cordage est gros et que l'effort à exercer est important.

Chantier (Barque de –) : Une *barque de chantier* est une barque de service qui repose sur son chantier (c'est-à-dire sur son *ber*) quand elle a été hissée à bord du navire dont elle dépend.

[Voir les mots *Barque*, *Chantier*].

Chantier de construction :

Chantier de démolition :

Chantignole : Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

[Voir le mot *Panne*].

Chantourner (en anglais « *to saw round* ») : **1** – Scier du bois, et surtout des planches de peu d'épaisseur, en rond ou suivant des surfaces gauches, au moyen d'une scie assez étroite pour suivre une courbe oblique en rongeant le bois par le côté.

2 – Tracer un dessin sur quelque pièce de bois ou de métal en l'évidant, soit en dedans, soit en dehors, au moyen d'une scie à lame très étroite.

Chanvre : **1** – Plante dioïque qui *porte le chènevis* et de laquelle on tire une filasse abondante.

Remarques : **a)** – Le chanvre est cultivé en Chine pour sa fibre depuis plus de 5000 ans ; le chanvre est maintenant cultivé dans toute l'Europe du Nord.

b) – Le bon chanvre est très coûteux ; les chanvres bon marché sont à réserver pour les usages en intérieur.

c) – La culture du chanvre demande peu d'eau et pas de pesticides : c'est une plante écologique.

d) – Les pieds de chanvre mâle ne portent pas de fruits ; les pieds de chanvre femelle donnent des fruits ; le chanvre mâle est préférable au chanvre femelle.

e) – Le chanvre dont le brin est fin fait la meilleure corde.

f) – On fait, avec une livre de chanvre, 52 brasses de fil de câble ou 60 brasses de fil de câblot ou de fil d'aussière à ralingue.

g) – Le chanvre traditionnel de Hollande n'est pas sujet à s'étendre et à se relâcher, mais il est sale et difficile à nettoyer.

- h)** – Le chanvre d’Italie est le meilleur de tous pour faire des cordages et des manœuvres, suivi par le chanvre de Russie.
- i)** – On emploie de préférence le chanvre de Riga pour les ralingues, les lignes, le lusin et le merlin.
- 2** – Les fibres du chanvre sont utilisées pour confectionner de la toile à voile.
Remarques : a) – On appelle *séran* ce qui reste du chanvre après l’extraction de ce qui en constitue la meilleure partie (on dit le *premier brin*).
- b)** – Le *séran* travaillé une seconde fois donne le *second brin*.
- c)** – Le reste est de l’*étoupe*.
- 3** – Le chanvre est le meilleur des textiles naturels pour confectionner des cordages solides, souples et d’une élasticité convenable.
Remarque : Un cordage en chanvre sèche mal ; non goudronné il se détériore lorsqu’il reste à l’humidité.
- 4** – Le chanvre est utilisé pour fabriquer du papier.
Remarque : L’Allemand Johannes Gutenberg (1400-1468) a employé du papier fabriqué avec du chanvre pour imprimer en 1454 la première Bible sur papier, après avoir employé du velin.
- b)** – Gutenberg est l’inventeur des caractères métalliques mobiles.
- c)** – Gutenberg avait fait son apprentissage pour devenir orfèvre : formé à la ciselure et à l’alliage des métaux, il eut l’idée de concevoir et il fabriqua des caractères d’imprimerie en alliage métallique (plomb ; étain et antimoine), résistants, interchangeables et égaux en hauteur.
- d)** – Gutenberg inventa également la presse d’impression à bras et l’encre d’imprimerie.
- e)** – Pour garantir le succès de la première œuvre importante imprimée, Gutenberg a choisi la Vulgate, c’est-à-dire la bible en latin de saint Jérôme (347-420).
- e)** – Saint Jérôme de Stridon avait fait, entre les années 390 et 405, des traductions originales de l’hébreu en latin pour l’Ancien Testament et du grec en latin pour le Nouveau Testament.
- 5** – La chènevotte, partie non fibreuse de la tige du chanvre, doit être retirée avant d’utiliser le chanvre pour confectionner des tissus ou des cordages.
Remarques : a) – La chènevotte se présente sous la forme de particules de 2 à 3 centimètres de long.
- b)** – La chènevotte est utilisée dans le bâtiment en tant qu’isolant thermique en raison de sa richesse en silice ; des mélanges de chaux naturelle et de chènevotte sont utilisés comme mortiers isolants.

Chanvre de Manille : Voir le mot *Abaca*.

Chaos : 1 – Le *chaos* est la forme ultime du hasard.

Remarques : a) – Les phénomènes chaotiques obéissent à des lois.

[Voir l’expression *Chaos déterministe*].

b) – Dans les modèles dynamiques, on parle de chaos quand la prédictibilité est mise en défaut.

[Voir l’expression *Modèle dynamique*].

c) – Le phénomène d’*imprédictibilité* est caractéristique des *systèmes complexes*.

d) – Le mot *chaos* vient du grec *χάος* qui signifie *ouverture béante, gouffre sans fond, abîme* ou encore *masse confuse des éléments répandus dans l’espace*.

2 – La Bible hébraïque appelle *chaos* la confusion générale des éléments qui existait avant leur séparation et leur arrangement pour former le monde.

3 – [Par analogie] Toute sorte de confusion.

Exemple : Le chaos des ténébreuses lois (Boileau).

Chaos déterministe : 1 – Le mathématicien et physicien français Henri Poincaré (1854-1912) qualifia de « *chaos déterministe* » le comportement non prévisible d'un système déterministe.

2 – Dans un système dynamique relativement simple régi par des équations différentielles comme on en trouve en mécanique des fluides, un très petit changement dans les conditions initiales peut parfois modifier considérablement le résultat final.

Remarque : On dit d'un système extrêmement sensible aux conditions initiales, c'est à dire dans lequel une toute petite variation dans les conditions initiales entraîne d'importantes conséquences dans l'évolution du système, qu'il a un *comportement chaotique*.

3 – Un comportement chaotique n'est pas lié à une équation particulière ; c'est la conséquence des valeurs des solutions d'équations non linéaires lorsque les paramètres de l'équation sont pris dans un certain intervalle.

4 – Si l'on cherche à reproduire exactement :

i) soit une manœuvre réelle, dans le port de La Pallice,

ii) soit la manœuvre d'une maquette navigante (à l'échelle du vingt-cinquième) au centre d'entraînement de Port-Revel,

iii) soit [*en principe*] une manœuvre dans un simulateur électronique de manœuvre,

dans les trois cas, si l'on ne s'est pas aperçu que les *conditions initiales* de deux manœuvres successives ne sont pas tout à fait identiques et si le système est sensible aux conditions initiales, le résultat de la deuxième manœuvre pourra surprendre et être entièrement différent de celui que l'on avait obtenu dans la première manœuvre, même si l'on a fait tout son possible pour procéder exactement de la même manière.

Remarques : **a)** – L'expérience des manœuvres dans le port et une bonne et exacte compréhension théorique des phénomènes déterministes mis en jeu, permettent :

i) de savoir ce qu'il faut regarder, avant et pendant la manœuvre, pour ne pas être surpris, et

ii) de prendre les bonnes décisions pour obtenir à coup sûr ce que l'on cherche.

b) – On voit plus sûrement ce que l'on a déjà regardé.

c) – La qualité de la vision dépend des données stockées en mémoire.

d) – L'expérience aide à voir ce qui est important pour la suite de l'action et à inhiber les informations qui ne le sont pas.

Chape (en anglais « *strap* », « *link* ») : **1** – Ce qui recouvre, enveloppe, protège.

Remarques : **a)** – Dans les locaux, on étend une *chape* de mortier pour égaliser le sol avant d'étaler un ragréage sur lequel on colle le carrelage.

b) – On appelle *chape* la longue cape agrafée par devant que l'officiant revêt durant certaines cérémonies.

2 – [*Au figuré*] On appelle *chape* ce qui pèse, retient, paralyse moralement.

Remarque : On dit qu'une *chape de plomb* s'abat sur une ville quand une crainte ou telle autre force morale inhibe l'activité des habitants.

3 – La *chape* d'une poulie en fer est la pièce en forme de « U » renversé coiffant et retenant l'axe du réa.

[Voir l'expression *Chape (Poulie –)*].

4 – Petite pièce métallique qui sert à sceller les deux extrémités du feuillard de cerclage d'une caisse ou d'un colis.

5 – Pièce de jonction en fer forgé, courbe dans son milieu et formant vers ses extrémités deux branches droites et parallèles, percées de mortaises pour le passage d'une clavette, ou terminées par des bouts ronds filetés sur lesquels on

tourne des écrous.

Remarques : a) – Dans une machine, la *chape* est employée pour des articulations telles que celles des bielles sur les boutons de l'arbre à manivelles ou sur les axes des pistons.

b) – Lorsque la chape porte sur un coussinet, la bride est plate et entaillée suivant un demi-cercle pour porter exactement sur le bouton de l'arbre à manivelles (tête de la bielle) ou sur l'axe du piston (pied de la bielle) par l'intermédiaire d'un demi-coussinet, et elle est maintenue par un *chapeau* parfaitement ajusté et tenu serré sur le deuxième demi-coussinet par des boulons vissés dans la chape.

c) – Les deux demi-coussinets sont parfaitement ajustés et sont comprimés sur le bouton ou sur l'axe par le serrage des boulons.

6 – En fonderie, on appelle chape l'enveloppe en sable, en terre ou, pour les très grosses pièces, en en maçonnerie de briques, qui entoure la pièce.

Remarques : a) – Le centre de la pièce s'appelle le noyau.

b) – Le métal fondu est coulé entre la chape et le noyau.

7 – Le mot *chape* a été utilisé pour désigner un *passage à gué* dans une rivière.

Chape : 1 – [En horlogerie] On appelle chape la monture d'une ou de plusieurs poulies.

2 – On appelle aussi chape une sorte de grosse poulie métallique utilisée pour conduire les cartahus ou les redresses des mâts de charge.

Remarques : a) – Le réa d'une chape est en acier coulé et il comporte un dé en bronze.

[Voir le mot *Poulie*].

b) – La périphérie du réa d'une chape de cartahu de mât de charge forme une gorge prononcée afin de bien guider le cartahu qui soulève la charge.

c) – La jante d'un réa destiné à un câble métallique doit affecter la forme du câble avec des joues inclinées à 15° environ de chaque côté.

d) – Les chapes comportent souvent un œil à émerillon en acier au lieu de croc pour les fixer par l'intermédiaire d'un maillon (une manille).

Chapeau : Traverse en fonte, en fer ou en acier, évidée en forme de demi-cercle, garnie à l'intérieur d'un demi-coussinet, serrée par les écrous des boulons qui la percent contre la chape de la tête de bielle ou contre le support du palier d'arbre à manivelles qui lui est appareillé ; la tête de bielle ou le support de palier sont également garnis d'un demi-coussinet et le chapeau serre les deux demi-coussinets sur le bouton de l'arbre à manivelles, sur le tourillon du palier ou sur l'axe du piston qu'ils embrassent.

Remarque : Des chapeaux maintiennent l'arbre d'hélice sur ses paliers de la même manière que sur les paliers de l'arbre à manivelles.

Chapeau : Triangle en forte toile bordée de sangle, qu'on coud par sa base au milieu de la ralingue d'envergure des voiles carrées et qui sert à en ramasser le fond quand elles sont serrées.

Remarques : a) – Le chapeau est relevé au moyen d'un cartahu qui supporte le poids des fonds et que l'on nomme *cartahu de chapeau*.

b) – Le chapeau peut être remplacé par un *couillard*.

[Voir les mots *Couillard*, *Cartahu*].

Chapelle : La *chapelle du compas magnétique* est un tout petit cône concave de laiton que l'on fixe au milieu et sous la rose du compas ; on pose la chapelle sur le pivot qui supporte la rose du compas et qui permet à la rose de pivoter par rapport au navire et de rester orientée quand le navire change de cap.

Chapelle (Faire –) : Faire chapelle, c'est virer de bord vent devant malgré soi, c'est un virement inopiné du navire.

Remarques : a) – On fait chapelle quand le timonier gouverne trop près du vent et

que le vent passe brusquement de l'autre bord.

b) – On peut faire chapelle dans le cas d'une saute de vent que l'on n'a pas aperçue à temps.

c) – Les courants peuvent aussi faire faire chapelle.

Chapelle : 1 – À l'origine, bâtiment terrestre érigé à l'effet de conserver le *demi-manteau* du circiŧor romain Martin de Tours (316-397) ; ce *demi-manteau* a été élevé au rang de relique après que Martin eut donné l'autre moitié à un pauvre mendiant à moitié nu, de nuit, en hiver, à Samarobriva (aujourd'hui Amiens, en Picardie).

Remarques : a) – Dans l'armée romaine, un circiŧor était un sous-officier chargé de faire des rondes de nuit.

b) – Martin ne donna que la moitié de son manteau au mendiant car les soldats romains étaient tenus de financer la moitié du coût de leur équipement, l'autre moitié étant financée par l'État : il donna la moitié de manteau dont il pouvait disposer, gardant sur lui l'autre moitié qu'il devrait rendre à sa démobilisation.

c) – Le manteau militaire qui s'agrafe par devant et qui va jusqu'aux talons s'appelle habituellement une *chape* ; une petite chape est une *chapelle*.

d) – Après avoir quitté l'armée romaine, Martin fut ordonné prêtre à Poitiers par saint Hilaire, puis il a été proclamé évêque de Tours en 372.

e) – Martin de Tours est le premier saint à n'avoir pas subi le martyre pour sa foi ; la date de sa canonisation n'est pas connue avec certitude ; la fête de saint Martin est célébrée le 11 novembre.

f) – Martin de Tours est le second patron de la France, après sainte Geneviève (419-512).

g) – L'île découverte par Christophe Colomb, le 11 novembre 1502 de l'autre côté de l'Atlantique a été baptisée *Martinique* en l'honneur de saint Martin dont on célébrait la fête ce jour-là.

2 – [*Par extension*] On appelle *sainte-chapelle* le lieu d'un château du roi ou d'un prince du sang, qui y a déposé des saintes reliques et fondé un service religieux.

Exemples : La sainte-chapelle de Vincennes ; la sainte-chapelle de Bourges ; la sainte-chapelle de Dijon.

[Voir le mot *Relique*].

3 – [*Par analogie*] Petite église, petit édifice consacré à Dieu.

Chape (Poulie –) :

Chapman : L'amiral suédois Frédéric-Henri de Chapman (1721-1808), constructeur des armées navales de Suède, a écrit en langue suédoise en 1775 un « *Traité de la construction des Vaisseaux* ».

Remarques : a) – La traduction en français par l'ingénieur naval français Honoré Sébastien Vial du Clairbois (1733-1816) a été publiée à Brest en 1781.

b) – Pour Vial du Clairbois, l'ouvrage de Chapman peut aider les constructeurs à donner aux vaisseaux les cinq qualités principales :

i) Qu'un bâtiment avec un certain tirant d'eau puisse contenir et porter une charge déterminée.

ii) Qu'il ait une stabilité suffisante et aussi déterminée.

iii) Qu'il se comporte bien à la mer, de façon que les mouvements de roulis et de tangage n'en soient pas trop vifs.

iv) Qu'il marche bien vent arrière comme au plus près et qu'il gagne dans le vent.

v) Qu'il ne soit pas trop ardent et cependant qu'il vire facilement de bord.

Char : 1 – Sorte de voiture à deux roues ouverte à l'arrière, fermée sur le devant, tirée par des chevaux, dont les Anciens se servaient ordinairement dans les triomphes, dans les jeux, dans les cérémonies publiques, dans les combats, etc.

Remarques : a) – On se sert poétiquement du mot *char* pour dire un *carrosse magnifique*.

b) – Le mot *char*, d'origine gauloise sous la forme *carros*, signifie qu'il est équipé de roues.

2 – Voiture à quatre roues à traction animale.

3 – Voiture tirée par des bœufs ou des chevaux, utilisée à la campagne pour le transport de grosses charges.

4 – Voiture à traction animale ou motorisée, décorée, portant des figurations de personnages symboliques ou historiques, etc., dans les fêtes ou les cortèges de carnaval.

5 – Engin de guerre motorisé et blindé, monté sur chenilles et doté d'un armement (mitrailleuses, canons, etc.) que manœuvrent des soldats placés à l'intérieur.

Exemples : Un char blindé, un char d'assaut ; char léger, char moyen, char lourd ; une compagnie de chars.

Remarque : Char, en ce sens, est synonyme de l'anglais *tank*.

[Voir le mot *Tank*].

Charançon : Insecte ravageur de l'ordre des coléoptères, qui ronge les blés dans les greniers, qui peut infester les cales des navires qui transportent des céréales ; il se multiplie rapidement dans les sacs de grain ou de farine après que quelques uns s'y sont introduits.

Remarques : a) – On traite avec des insecticides les cales des navires céréaliers qui partent chargés pour de longs voyages ; ce n'est pas toujours nécessaire pour un voyage de La Pallice jusqu'au Maghreb.

b) – En réalité, il existe des dizaines de milliers d'espèces de charançons, tous ravageurs de plantes cultivées ; ils sont répartis dans des milliers de genres ; telle espèce ne s'attaque qu'à une sorte de fruits, telle autre qu'à une sorte d'arbres, de légumes, de plantes, etc.

c) – On dit charançons ou *banalins* lorsqu'il s'agit d'insectes ravageurs des noisettes, des châtaignes ou des glands.

Charaude : Voir le mot *Caraude*.

Char B1 bis français : 1 – Char lourd français conçu après la guerre de 1914-1918, a été mis au point dans les années 1930 sous la forme du char « *B1* » et a été produit dans sa version aboutie « *B1 bis* » à partir de juillet 1937.

[Voir le mot *Tank*].

Remarques : a) – Long de 6,37 m, large de 2,46 m, haut de 2,79 m, son moteur central Renault de plus de 300 chevaux, 6 cylindres en ligne de cylindrée 16,5 l, lui donnait une vitesse de 25 km/h sur route, 20 km/h en tout terrain avec une autonomie de 6 heures, soit 120 kilomètres.

b) – L'équipage de 4 hommes comprenait :

i) un chef de char, seul dans la tourelle, qui devait également alimenter, viser et tirer avec le canon anti-char de 47 mm de la tourelle, ainsi qu'avec la mitrailleuse de la tourelle,

ii) un mécanicien, aide-pilote, pourvoyeur de munitions chargé d'alimenter le canon de 75 mm et de passer les munitions au chef de char pour le canon en tourelle de 47 mm,

iii) un radio disposant d'abord d'un poste en graphie, puis d'un poste en phonie,

iv) un conducteur chargé de tirer avec le canon de 75 mm ou avec la mitrailleuse de caisse.

c) – Environ 400 chars *B1* ou *B1 bis* ont été mis en service avant juin 1940.

2 – D'une masse dépassant 31 tonnes, le char *B1 bis* portait un blindage en

plaques d'acier boulonnées d'épaisseur 60 mm pour l'avant, l'arrière et les côtés de la caisse, 46 mm pour le dessus de la caisse, 56 mm pour le fronton de la tourelle, 46 mm pour les côtés de la tourelle.

3 – L'armement comprenait :

- i)** un canon principal en casemate de 75 mm (fixe en site, qu'il fallait pointer en direction en tournant la caisse du char) avec une dotation de 74 obus,
- ii)** un canon anti-chars de 47 mm en tourelle, avec une dotation de 62 obus en 1937, puis de 72 obus au début de 1940,
- iii)** deux mitrailleuses de 7,5 mm, dont une dans la tourelle, dotées de 4 800 puis de 5 250 coups.

4 – Les articulations mécaniques du char *B1 bis* devaient être graissées tous les 150 km ; la charge d'huile du moteur devait être remplacée tous les 300 km ; le char nécessitait une visite d'entretien tous les 1 000 km, une visite approfondie tous les 4 000 km ; le ravitaillement en essence se faisait au moyen de fûts de 200 litres lourds et difficiles à déplacer.

Remarque : Les Allemands (que les Anglais appelaient familièrement « *Jerries* ») disposaient de bidons (en anglais « *cans* ») de 20 litres munis d'anses et faciles à manipuler (les fameux « *jerrycans* »).

5 – On ne doit pas trop comparer les chars français « *B1 bis* » de soutien de l'infanterie et les chars allemands « *Panzer III* » ou « *Panzer IV* » car leurs missions respectives n'étaient pas identiques :

- i)** les *Panzer III* et *Panzer IV* allemands étaient légers et rapides et ils avaient un rayon d'action élevé ; ils étaient destinés à percer, puis à pénétrer les lignes ennemies en profondeur dans le cas d'une *guerre offensive* ; l'infanterie motorisée qui les accompagnait occupait le terrain conquis sous la protection de chars accompagnateurs ; l'infanterie à pied relevait les régiments motorisés dès leur arrivée pour permettre aux régiments motorisés de progresser ;
- ii)** les chars lourds *B1 bis* français des bataillons de chars de combat (BCC) devaient soutenir l'infanterie dans le cas d'une *guerre défensive* : ils durent à la bataille pour reprendre la tête de pont d'Abbeville (28 mai-4 juin 1940) contre une simple division d'infanterie allemande, la 57.DI incomplète, soutenue par les canons de 88 mm de la défense anti-aérienne disposés en tir horizontal.

Remarque : La cavalerie française disposait de chars légers de 11 tonnes (par exemple des Renault R 35, des Hotchkiss H 35, H38 et H39) pour transpercer la ligne de front ennemie et pratiquer la guerre de mouvement, si c'était l'option choisie par le pouvoir politique et par l'État-Major militaire, mais ils étaient très vulnérables face aux canons anti-chars allemands.

6 – Les chars français *B1 bis* surpassèrent en protection individuelle les meilleurs chars allemands (*Panzer III* ou *Panzer IV*) pendant la campagne de France de mai et juin 1940 et leur puissance de feu était suffisante pour détruire un *Panzer III* ou un *Panzer IV* à l'arrêt.

Exemple : Le 16 mai 1940, le char *B1 bis* « *Eure* » du capitaine Pierre Billote (1906-1992) arrivait à la tête d'une attaque française dans le village de Stonne, sur une hauteur au Sud de la tête de pont allemande de Sedan, lorsqu'il se trouva face à une colonne de chars allemands (10^{ème} Panzerdivision du Generalleutnant Ferdinand Schaal) du XIX^{ème} corps d'armée du Generaloberst Heinz Guderian (1888-1954) ; le char français *B1 bis* « *Eure* » détruisit le char de tête de la colonne allemande avec son canon de 75 mm et le dernier char de la colonne avec son canon de tourelle de 47 mm ; le char français *B1 bis* « *Eure* » détruisit ensuite un à un les 11 autres chars allemands de la colonne qui étaient piégés entre ces

deux chars en flammes.

Remarques : a) – On compta 140 impacts de tirs allemands sur la coque de l'« *Eure* ».

b) – Pendant 3 jours de combats acharnés, le village de Stonne changea de camp 17 fois.

c) – Les Français perdirent 33 chars sur 130, principalement sur des pannes mécaniques ; les Allemands perdirent 24 chars sur 300, atteints par des tirs français ; les Français perdirent 7 500 hommes, les Allemands 26 500 hommes.

Charbon : Combustible solide, noir, d'origine végétale.

Remarques : a) – Le *charbon de terre* est tiré du sol.

b) – Le *charbon de bois* est obtenu par la combustion incomplète de branchages et de branches d'arbres.

[Voir les mots *Anthracite*, *houille*, *Lignite* et les expressions *Charbon de bois*, *Charbon de terre*].

Charbon de bois (en anglais « **charcoal** ») : **1** – Bois carbonisé à feu couvert, ne contenant plus que du carbone et devenant ainsi un combustible sans flamme mais donnant une chaleur très intense.

Remarques : a) – À la différence de la houille (ou charbon de terre) le charbon de bois ne contient pas de soufre.

b) – On obtient environ 18 kg de charbon de bois pour 100 kg de bois brut en procédant comme les charbonniers de jadis en forêt.

c) – Le charbon de bois a une masse volumique inférieure à celle de l'eau douce : le mètre-cube de charbon de bois a une masse un peu supérieure à 200 kg.

2 – Le charbon de bois est assez dur pour servir au polissage de certains métaux comme le cuivre ou le bronze.

3 – Le charbon de bois permet de retarder la corruption de l'eau douce stagnante.

Charbon de terre (en anglais « **coal** ») : Combustible minéral employé dans les industries qui réclament l'action de la chaleur.

Remarques : a) – On dit « *charbon de terre* » par opposition à *charbon de bois*.

b) – On l'appelle également *houille*.

c) – Employé absolument, le mot « *charbon* » désigne le *charbon de terre*.

[Voir le mot *Houille* et l'expression *Charbon de bois*].

Charbonnerie : **1** – La *Charbonnerie* fut l'adaptation française, à partir de la restauration des Bourbons en France en 1815, du mouvement révolutionnaire d'origine napolitaine appelé *Carbonarisme*.

Remarques : a) – Les membres italiens du Carbonarisme se nommèrent *carbonari* parce qu'ils se réunissaient en forêt, dans des cabanes de charbonniers.

b) – Le singulier de « *carbonari* » est *carbonaro*.

[Voir les mots *Carbonaro*, *Vente* et les expressions *Sergents de La Rochelle*, *Charbon de bois*].

2 – La *Charbonnerie* compta jusqu'à 60 000 membres en France, dont 20 000 pour la seule ville de Paris.

Remarques : a) – Les membres de la *Charbonnerie* se recrutèrent principalement parmi les Bonapartistes ou parmi les Républicains.

b) – De nombreux membres de la *Charbonnerie* étaient également membres de loges franc-maçonniques ; tous étaient des révolutionnaires ou des mécontents.

c) – Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, dit « *La Fayette* » (1757-1834), fut un membre dirigeant de la *Charbonnerie* et un franc-maçon.

d) – Le type d'organisation de la *Charbonnerie* ne se prêtait pas aux actions subversives d'ampleur et le pouvoir en place n'eut pas de difficultés pour déjouer les tentatives des différentes ventes.

3 – La Charbonnerie française se manifesta par des actions anti-monarchistes, principalement entre 1821 et 1823.

Remarque : Les frères de Louis XVI (1754-1793) à savoir Louis XVIII (1755-1824) et Charles X (1757-1836) régnèrent sur la France, respectivement de 1815 à 1824 et de 1824 à 1830.

4 – L'échec de la Révolution de 1830 et l'avènement de Louis-Philippe 1er (1773-1850) roi des Français, a marqué la fin de ce mouvement en France.

5 – La charbonnerie française dans le Jura et en Franche-Comté était initialement constituée de sociétés initiatiques de *bons cousins* charbonniers qui fabriquaient du charbon de bois dans les forêts françaises.

Remarques : **a)** – La Charbonnerie française est issue des corporations de charbonniers dont l'existence fut interdite à la fin du XVIII^{ème} siècle par la *loi Le Chapelier* du 14 juin 1791.

b) – Depuis la guerre de Cent Ans, on prétendait que les forêts abritaient des proscrits, parfois de haute extraction, rejetés par la société et qui avaient été initiés des rites secrets des humbles forestiers.

Charbonnier : Nom donné aux matelots envoyés en corvée dans les *soutes* des navire pour apporter le charbon à la chaufferie lorsqu'il est trop éloigné pour y tomber naturellement.

Remarque : On emploie habituellement le mot *soutier* plutôt que charbonnier.

Charbonnier : Navire de charge transportant du charbon en vrac dans ses cales à marchandises.

Char d'assaut : Synonyme de *tank*.

Remarque : *Tank* est le nom de code adopté pendant la Première Guerre Mondiale par les Britanniques, pour ne pas dévoiler aux Allemands leur projet de fabrication de chars d'assaut blindés.

[Voir le mot *Tank*].

Chardonnière : Le plateau de Chardonnière, au Nord-Ouest de l'île d'Oleron, est un haut fond dangereux, toujours recouvert d'eau mais sur lequel il y a beaucoup de levée, auquel il faut donner du tour après avoir passé la pointe de Chassiron et laissé au Sud la bouée d'atterrissage dite du Sauerland (marquée « PA »), quand on va de La Rochelle en Gironde.

Charente : **1** – Fleuve côtier sinueux de 381 kilomètres de longueur, se jetant dans le Pertuis d'Antioche près de l'Île d'Aix.

Remarque : Le roi de France François 1er (1494-1547) qui naquit à Cognac, sur les bords de la Charente, appelait cette rivière « *le plus beau ruisseau de mon royaume* ».

2 – La Charente est navigable depuis Angoulême jusqu'à la mer ; elle fut utilisée pour le commerce depuis l'Antiquité : les Phéniciens venaient y charger l'étain au VI^{ème} siècle avant notre ère.

Remarques : **a)** – La Charente a servi, jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, à transporter le vin, le cognac, les pierres des carrières qui jalonnent son cours, le bois des forêts du Limousin.

b) – Le port de Tonnay-Charente a servi jusqu'à la Première Guerre Mondiale et même au-delà, à transférer le cognac des bateaux de rivière qui arrivaient des régions de production, sur les navires de mer qui portaient vers les pays de consommation.

3 – L'astronome et géographe grec Claude Ptolémée (100-168 ap. J.-C.) appelait la Charente *Καεντελος* ; le lettré gallo-romain de langue latine Decimus Magnus Ausonius, dit Ausone (309-394), né à Bordeaux ou à proximité de Bordeaux, l'appelait *Cārantōnus*.

4 – Le fleuve Charente tire son nom du port de *Charente* (actuellement intégré dans la commune de Tonny-Charente) : on disait naguère la *rivière de Charente*, comme on disait la *rivière de Marans* pour la Sèvre Niortaise ou la *rivière de Bordeaux* pour la Garonne et la Gironde.

5 – Une vingtaine d'écluses rendent la Charente accessible à la navigation fluviale de plaisance d'Angoulême à la mer, sur 137 kilomètres.

Remarques : a) – Le gabarit des bateaux pouvant naviguer sur la Charente est 38,40 m de long sur 6,50 m de large.

b) – Le gabarit pour le pont-barrage de Saint-Savinien est de 51 m x 8 m.

c) – Les tirants d'eau admissibles sont de 1 m en amont de l'écluse de Cognac et de 1,80 m en aval.

d) – Le tirant d'air maximum est de 3 m.

e) – Il n'y a plus de navigation commerciale en amont du pont de Tonny-Charente.

6 – Des navires de mer à propulsion mécanique jusqu'à 120 m de longueur et de plus de 6 m de tirant d'eau, remontent ou descendent régulièrement la Charente de Tonny-Charente ou Rochefort à l'île d'Aix.

Remarque : Le bureau des pilotes qui assurent le pilotage des navires naviguant en Charente entre la mer et Tonny-Charente (premier obstacle à la navigation maritime) est situé au port de La Pallice ; en principe, les pilotes embarquent sur les navires qui arrivent de la mer pour aller en Charente ou débarquent de ceux qui descendent la Charente, au moyen de vedettes rapides basée dans le port de La Pallice, à proximité de la bouée de Chauveau qui se trouve à une lieue marine (trois milles) au Sud du port de La Pallice.

Charente-Maritime : 1 – Département français compris entre l'Océan Atlantique à l'Ouest et les départements de la Vendée au Nord, des Deux-Sèvres et de la Charente à l'Est, de la Gironde au Sud.

2 – Ses principaux ports sont :

i) Marans, sur le cours de la rivière Sèvre-Niortaise ;

ii) Le Plomb (communes de Nieul-sur-mer et de l'Houmeau), La Pallice (port de commerce), Chef-de-Baie (port de pêche), La Rochelle-Ville et Les Minimes (port de plaisance) sur le continent ;

iii) Tonny-Charente, Rochefort et Soubise sur le cours de la rivière Charente ;

iv) Ars-en-Ré, Saint-Martin-de-Ré et La Flotte dans l'île de Ré ;

v) La Cotinière (commune de Saint-Pierre-d'Oleron), Saint-Denis, le Douhet (commune de Saint-Georges-d'Oleron), Boyardville (commune de Saint-Georges-d'Oleron) et Le Château dans l'île d'Oleron.

Remarques : a) – Lorsque l'on utilise l'expression « *les Charentes* », il faut entendre les deux départements de la Charente et de la Charente-Maritime.

b) – Lorsqu'un ministre (*Christian Estrosi*, par exemple, ou un autre) dit « *Les Charentes Maritimes* », c'est qu'il n'a pas étudié ses dossiers, ou qu'il est mal conseillé ; en tout cas il passe pour un *jean-foutre* !

Charente (Descente de la – par les grands bâtiments à voiles) : Autrefois, quand on ne disposait pas de la propulsion mécanique, soit directement à bord des navires, soit par l'intermédiaire de remorqueurs, la descente d'un grand bâtiment de Rochefort à l'île d'Aix se faisait en deux ou trois jours :

i) Le premier jour, on plaçait un canot sur la traverse de l'avant-garde afin de signaler quand la hauteur d'eau serait suffisante pour que le bâtiment puisse franchir ce seuil ; à ce moment, deux à quatre cents hommes placés de chaque

côté de la rivière halaient le bâtiment et le menaient dans la même marée jusqu'à Martrou où il mouillait.

ii) Le deuxième jour, le bâtiment franchissait de la même manière les seuils de Soubise et du Fougueux et mouillait au Vergeroux ; les plus grandes difficultés étaient alors surmontées.

iii) Le troisième jour, le bâtiment terminait la descente de la rivière jusqu'à la rade de l'île d'Aix à la voile, ou bien se laissait dériver avec le courant de jusant.

Remarques : a) – On conservait deux amarres de l'arrière à terre pendant toute la descente de la rivière jusqu'au Vergeroux, une sur chaque rive, pour faire suivre au bâtiment le milieu de la rivière où l'on a le plus de profondeur.

b) – Lorsqu'il y avait du doucin en rivière, surtout l'hiver en période de crue, et que l'on observait du jusant pendant toute la marée, la descente pouvait se faire en se laissant dériver avec le jusant à partir de Rochefort, mais toujours l'arrière en premier, afin de pouvoir gouverner contre le courant ; on conservait sous le mât de beaupré une ancre de 3,5 tonnes parée à mouiller en cas de grains.

[Voir le mot *Doucin*].

c) – Si le vent soufflait du secteur compris entre l'Est-Sud-Est et l'Est-Nord-Est, la descente des bâtiments pouvait se faire à la voile ; on conservait des cordelles de halage dans des embarcations qui suivaient le long du bord, parées à être envoyées à terre pour pouvoir s'en servir en cas de besoin.

Charente (Montée de la – par les grands bâtiments à voiles) : Autrefois, quand on ne disposait pas de la propulsion mécanique, soit directement à bord des navires, soit par l'intermédiaire de remorqueurs, la montée d'un grand bâtiment de l'île d'Aix à Rochefort se faisait en plusieurs jours :

i) Le premier jour, le bâtiment montait ordinairement à la voile jusqu'au Vergeroux.

ii) Ensuite, on se servait soit de la voile, soit du halage, selon les vents.

Charge (en anglais « *load* », « *weight* ») : **1** – Poids ou effort soutenu par un objet et tendant à résister à une force contraire, ou à produire lui-même le mouvement dans le sens où il agit.

2 – [*Par analogie*] Poids appliqué à la soupape de sûreté d'une chaudière à vapeur pour qu'elle résiste à la pression de service de la chaudière et qu'elle se lève naturellement lorsque la pression de la vapeur dépasse une limite assignée.

Charge (en anglais « *load* ») : **1** – Totalité des poids et des objets pesants qu'un navire peut porter sans que ses qualités nautiques soient altérées.

2 – La ligne de charge (en anglais « *load water line* ») est la section horizontale faite à fleur d'eau et qu'on peut marquer à la peinture autour de la carène, lorsqu'un navire a pris sa charge.

Charge à cueillette : Charge à cueillette, ou au tonneau, c'est lorsque le chargement du navire a été fait de l'amas de diverses marchandises que le capitaine a reçues de divers particuliers.

Remarques : a) – Charge à cueillette est une expression de l'Océan.

b) – L'expression équivalente en Méditerranée est *charge au quintal*.

Charge au quintal : Charge au quintal, c'est lorsque le chargement du navire a été fait de l'amas de diverses marchandises que le capitaine a reçues de divers particuliers.

Remarques : a) – Charge au quintal est une expression de la Méditerranée.

b) – L'expression équivalente sur l'Océan est *charge à cueillette*.

Charge de rupture : La charge de rupture est le poids, ou la force pour laquelle se produit la rupture.

Remarque : La charge maximale nominale d'un élément d'accastillage est toujours considérablement inférieure à sa charge de rupture.

Charge de rupture d'un cordage : 1 – La charge de rupture d'un *cordage* est l'effort qu'il supporte au moment où il se rompt ; il est imprudent de faire subir à un cordage plus de la moitié de sa charge de rupture.

2 – Au moment de la rupture, le cordage a subi un allongement qui dépend de la nature et de la disposition de ses constituants.

3 – La charge de rupture d'un cordage imbibé d'eau ou taché d'huile ou de graisse est réduite par rapport à celle du cordage neuf et sec.

4 – Les nœuds pratiqués dans la longueur ou à l'extrémité d'un cordage diminuent sensiblement sa charge de rupture.

Charge des batteries au plomb :

1 – Densité de l'électrolyte :

i) Une batterie d'accumulateurs au plomb et à acide liquide de 6 éléments est complètement déchargée lorsque la tension à ses bornes, si elle débite dans une très petite résistance, est égale à 12.00 volts ; la densité de l'électrolyte est alors de 1.15

ii) Vers 12.30 volts, la batterie est partiellement déchargée et la densité de l'électrolyte est de 1,20

iii) Pour 12.60 volts, la batterie est complètement chargée et la densité de l'électrolyte est compris entre 1,27 et 1,30.

iv) Les mesures de densité doivent être effectuées à froid, c'est à dire que la batterie d'accumulateurs doit être complètement isolée de tout le circuit électrique pendant au minimum 2 heures

v) En utilisant un pèse-acide gradué pour batteries, que l'on trouve facilement dans le commerce, on connaît l'état de chaque élément.

Remarque : Il existe, sur certains accumulateurs, un voyant qui change de couleur en fonction de l'état de charge de l'accumulateur : vert signifie que la batterie est convenablement chargée.

2 – Charge d'une batterie d'accumulateurs au plomb :

i) La charge des batteries doit se faire à 10 p 100 de leur capacité.

Exemple : Pour une batterie de 80 Ah, on ne devrait pas dépasser un courant de charge de 8 A ; la durée de recharge devrait être de 14 heures si la batterie était complètement déchargée.

ii) On ne doit pas dépasser 14.4 volts aux bornes d'une batterie de 12 volts pendant sa recharge ; au-delà de cette tension, il se produit un dégagement gazeux important d'oxygène et d'hydrogène.

iii) Une tension de recharge supérieure à 14,4 volts induit une surcharge, implique la nécessité de faire un appoint d'eau distillée en cours de charge et réduit la durée de vie de la batterie.

Remarque : Les cycles de charge rapide entraînent souvent la « destruction » rapide de la batterie.

[Voir les expressions *Accumulateur au plomb*, *Batterie d'accumulateurs au plomb*].

Chargement (en anglais « *cargo* ») : **1** – Marchandises chargées sur un navire de charge.

Remarque : On l'appelle autrement *cargaison*.

2 – Acte par lequel il paraît qu'un chargeur a mis telle quantité de marchandises sur un navire de charge.

Exemple : Il a produit le chargement et les connaissements de telles marchandises.

Chargement d'une masse à bord : Voir l'expression *Embarquement d'une charge à bord*.

Charge militaire : On entend par *charge militaire* d'un aéronef l'armement qu'il emporte ainsi que le combustible qui lui permet d'effectuer sa mission.

Charger (en anglais « *to load* ») : Embarquer, arrimer à bord, éventuellement accorer et saisir tous les objets du chargement (de la cargaison).

Charger en grenier : C'est charger un navire dans son fond de cale, comme du sel, du minerai, du grain, etc., que l'on jetterait au fond sans précautions.

Remarque : Pour charger en grenier, il faut que la marchandise ne soit ni en futailles, ni en ballots.

Charger la pompe : C'est y jeter de l'eau par le haut pour l'amorcer quand elle s'est déchargée (désamorcée) et qu'il ne reste plus d'eau dans le corps de la pompe.

Chargeur (en anglais « *shipper* ») : Personne qui, pour son compte ou pour celui de ses commettants, fournit à une navire une partie de sa cargaison.

Remarques : **a)** – Le chargeur conclut le contrat de transport et, le plus souvent, remet la marchandise au transporteur.

b) – Le marchand chargeur est celui à qui appartiennent les marchandises dont on charge un navire.

Chariot de machine à corder : Le chariot carrosse d'une machine à corder est un assemblage de charpente qui sert à soutenir et à conduire le toupin.

Remarque : Il y a des chariots qui ont des roues et d'autres qui sont en traîneau.

Chariot de tour (en anglais « *slide rest* ») : L'outil tranchant du tour est porté par une plaque à coulisse posée sur les règles du banc, et qui peut se déplacer sur elles, soit à la main, soit au moyen d'une vis placée en dessous et prise par un écrou attendant au chariot ; le chariot peut ainsi se déplacer d'un bout du banc à l'autre à la vitesse voulue.

Remarque : L'outil du tour a souvent besoin d'être avancé dans une direction perpendiculaire à l'axe de rotation de la pièce ; il y a pour cela un second chariot qui peut glisser dans des rainures transversales pratiquées dans le premier chariot, et c'est ce second chariot qui porte l'outil.

On peut ainsi obtenir deux mouvements rectilignes perpendiculaires, chacun des deux chariots étant mu par une vis dont l'ouvrier-tourneur tient les poignées qu'il tourne avec ses deux mains.

Charité : 1 – Amour qu'on a pour le prochain, en vue de Dieu.

Remarques : **a)** – La *charité* vise à assurer l'accession au Paradis pour l'âme charitable puis, à la fin des temps, après la résurrection des corps et le jugement dernier, l'éternité pour l'âme et le corps ré-assemblés de la personne charitable.

b) – La Charité chrétienne, c'est aimer « *dans Dieu* » en sorte que Dieu soit le principe de la charité ; c'est aimer « *pour Dieu* » en sorte que Dieu soit le motif de la charité.

c) – La *charité chrétienne* entraîne à faire du bien à son prochain, non pour l'amour du prochain, mais pour l'amour de Dieu : c'est la définition de l'*hypocrisie*.

d) – La *charité chrétienne* entraîne à faire du bien à son prochain, mais pas nécessairement aux autres : c'est la justification de la guerre, de l'esclavage et de la traite des esclaves.

e) – La Charité est l'une des trois vertus théologiques.

2 – Aumône, assistance qu'on donne aux pauvres.

3 – Assemblée ou congrégation de personnes pieuses réunies pour secourir les pauvres.

Exemples : La Charité de la paroisse ; les dames de la Charité ; il a été enterré par la Charité ; les religieux de la Charité.

4 – Hôpital où les religieux de la Charité reçoivent et traitent les pauvres malades.
Exemples : S'il tombe malade, il se fera porter à la Charité ; il est mort à la Charité.

Charivari : 1 – Cris proférés avec accompagnement de plaisanteries grossières.

Remarque : Un *charivari* devait permettre de produire un effort soutenu, par exemple forcer sur le cabestan à bras au moment de déraper l'ancre.

2 – Autrefois, moquerie, parfois injurieuse, qui était proférée sous la forme de *rangaine* contre quelqu'un de connu, mais qui n'assistait pas nécessairement à la scène

3 – Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc. accompagné de cris et de huées que l'on faisait la nuit devant la maison des femmes du petit peuple veuves et âgées, qui se remariaient.

Exemple : Si vous vous remariez, on vous fera un charivari trois jours de suite.

4 – Toute sorte de bruit, de crierie, de querelles entre petites gens.

Exemples : Il y a un terrible charivari dans cette maison ; sa femme lui a fait un beau charivari.

5 – On dit quelquefois d'une méchante musique, que c'est un charivari.

Charles d'Anjou : 1 – Charles d'Anjou (1227-1285) est le dernier des 7 enfants et le dernier fils du roi de France Louis VIII (Louis le Lion, 1187-1226) et de Blanche de Castille (1188-1252).

Remarque : Il était le frère du roi de France Louis IX (Saint Louis, 1214-1270).

2 – Charles devint comte de Provence et comte de Forcalquier en 1246 par son mariage avec Béatrice de Provence (1234-1267) comtesse de Provence et de Forcalquier, fille du comte Raymond Béranger V (1198-1245) et de Béatrice de Savoie.

Remarque : C'est à l'occasion de son mariage que son frère Louis IX le fit comte d'Anjou et du Maine, créant la deuxième maison d'Anjou.

3 – Charles d'Anjou fut couronné roi des deux Siciles (Naples et la Sicile) en la basilique du Latran, à Rome, le 6 janvier 1266.

4 – En janvier 1277, Marie d'Antioche vendit ses droits sur la couronne de Jérusalem à Charles d'Anjou, contre une rente annuelle de quatre mille tournois ; Charles d'Anjou devenait ainsi roi titulaire de Jérusalem.

5 – Son fils Charles II (1254-1309) lui succéda en 1285 comme comte d'Anjou, comte du Maine, comte de Provence, comte de Forcalquier, roi de Naples (jusqu'à sa mort), roi de Jérusalem et roi de Sicile (jusqu'en 1302).

Charles le Mauvais : 1 – Charles II de Navarre (1332-1387) dit « *Charles le Mauvais* » était un prince capétien ; il était le fils de Philippe III de Navarre (1306-1343) comte d'Évreux et de Jeanne (1312-1349) fille du roi de France Louis X le Hutin (1289-1316) ; il était le neveu de Philippe IV (1268-1314) dit Philippe le Bel, roi de France de 1285 à 1314.

2 – Charles le Mauvais fut roi de Navarre (par sa mère) de 1349 à 1387 et comte d'Évreux (par son père) de 1343 à 1378.

3 – Des paysans du Beauvaisis se révoltèrent contre les taxes destinées à payer la rançon du roi de France Jean II (1319-1364) dit Jean le Bon, qui avait été fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt (actuellement dans le Pas-de-Calais) le 25 octobre 1415 ; des groupes de paysans pillèrent et incendièrent des châteaux, tuèrent des nobles.

4 – La *jacquerie* s'étendit dans le nord de la France, menée par le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel (1302-1358).

Remarques : **a**) – Charles le Mauvais écrasa le soulèvement (appelé « *la grande*

jacquerie ») le 9 juin 1358 à la bataille de Mello (actuellement dans l'Oise, près de Senlis) où l'on compta 7 000 morts ; les chevaliers tuèrent en tout 20 000 paysans révoltés en deux semaines.

b) – L'expression « *les jacques* » était synonyme de l'expression « *les paysans* ».
5 – Charles le Mauvais estima qu'il avait été privé injustement de la couronne de France en 1328, au décès du dernier Capétien direct Charles IV, dit Charles le Bel (1294-1328), et il complota contre le Valois Charles V, dit Charles le Sage (1338-1380) qui succéda à Charles IV.

6 – Charles le Mauvais s'allia aux Anglais et il soutint les prétentions du dauphin Charles pendant la captivité de son père le roi de France Jean II, dit Jean le Bon.
7 – Jean le Bon (1319-1364) captura Charles le Mauvais dans Rouen le 5 avril 1356 et il l'enferma pendant 2 ans dans la forteresse du Château Gaillard d'Andely (actuellement dans la commune des Andelys, département de l'Eure).

8 – L'armée du roi de Navarre Charles le Mauvais, commandée par le captal de Buch Jean III de Grailly (1321-1376) affronta celle du roi de France Charles V, commandée par le connétable Du Guesclin (1320-1380) à Cocherel près d'Évreux, le 16 mai 1364.

Jean de Grailly fut battu et Charles le Mauvais perdit toutes ses possessions dans la vallée de la Seine ; il fut ainsi privé de toute influence à l'intérieur du Royaume de France.

Remarques : a) – Le captalat de Buch se trouve près du Bassin d'Arcachon.

b) – Après sa victoire à Cocherel (16 mai 1364), Bertrand du Guesclin fut fait comte de Longueville (près de Dieppe) succédant à Philippe de Navarre (1336-1363) mort sans héritier.

c) – Le comté de Longueville a été érigé en duché en 1505.

9 – Charles le Mauvais abandonna ses droits sur la couronne de France en 1365 en échange de la possession de Montpellier, qui appartenait au roi de France (traité d'Avignon, le 6 mars 1365).

10 – Charles le Mauvais vendit Cherbourg aux Anglais en 1378.

Charlemagne : Charlemagne (742-814) est souvent considéré comme le saint patron des écoliers, des lycéens et des étudiants, même si sa sainteté est parfois contestée.

Remarque : Le roi de France Louis XI (1423-1483), fils de Charles VII (1403-1461) édicta que la *saint Charlemagne* serait célébrée comme un dimanche dans le royaume, le 28 janvier de chaque année.

Charles premier : Charles de Habsbourg-Lorraine (1887-1922) a été le dernier empereur d'Autriche ; il prit le nom de Charles 1er.

Remarques : a) – Charles 1er succéda à l'empereur François-Joseph (1830-1916).

b) – Charles 1er fut empereur d'Autriche, roi de Hongrie et roi de Bohême du 22 novembre 1916 au 12 novembre 1918, soit 1 an, 11 mois et 21 jours.

c) – Il essaya d'engager des pourparlers de paix avec les puissances alliées à l'été 1918 mais Georges Clemenceau (1841-1929) qui voulait la destruction de l'empire austro-hongrois, refusa au nom de la France.

d) – Charles 1er dut quitter l'Autriche en 1919 et il finit ses jours sur l'île de Madère.

Charles Quint : **1** – Charles V de Habsbourg (1500-1558) dit *Charles Quint* a été, par l'effet d'une politique intense et assidue d'alliances matrimoniales, l'héritier de cinq dynasties ; il était l'arrière-petit-fils du duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477), le petit-fils de la reine Isabelle 1^{ère} de Castille (1451-1504) et du roi Ferdinand II d'Aragon (1452-1516), le petit-fils de l'empereur Maximilien d'Autriche (1459-1519).

2 – La langue naturelle de Charles Quint était le français ; il maîtrisait mal les dialectes populaires que l'on parlait dans l'Empire germanique et qui devinrent plus tard la langue allemande.

3 – Charles Quint devint, au fur et à mesure du décès des titulaires dont il héritait :

- i)** roi de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Sardaigne, de Sicile, de Naples et des colonies d'Amérique par sa mère Jeanne-la-Folle (1479-1555) ; Jeanne-la-Folle était la fille des « *rois catholiques* » Ferdinand d'Aragon (1452-1516) et Isabelle de Castille (1451-1504) ;
- ii)** duc de Bourgogne, souverain des Flandres, de l'Artois et de la Franche-Comté par son père Philippe le Beau (1478-1506) ;
- iii)** archiduc souverain d'Autriche à la mort de son grand-père, l'empereur Maximilien d'Autriche (1459-1519) ;
- iv)** roi des Romains et empereur du Saint-Empire romain germanique, après la mort de l'empereur Maximilien d'Autriche, par son élection (28 juin 1519) face au roi de France François 1er (1494-1547).

Charles VI : 1 – Roi de France de la dynastie des Capétiens et de la branche des Valois, né à Paris le 3 décembre 1368, décédé à Paris le 21 octobre 1422.

2 – À partir du 3 août 1392 et jusqu'à son décès, Charles VI fut atteint d'épisodes intermittents de folie furieuse qui le rendaient dangereux pour son entourage.

[Voir les entrées *Henri VI*, *Charles VII* et *Jeanne d'Arc*].

Charles VII : 1 – Roi de France de la dynastie des Capétiens et de la branche de Valois, né à Paris le 22 février 1403, décédé le 22 juillet 1461 à Mehun-sur-Yèvre (entre Bourges et Vierzon).

Remarques : a – Le prince Charles, devenu comte de Ponthieu à l'âge de 1 an, était le onzième enfant de la reine Isabeau de Bavière (1371-1435) ; 5 filles et 2 garçons étaient encore en vie à sa naissance en 1403 : il était alors troisième dans l'ordre de succession pour le trône de France, derrière ses frères : le dauphin Louis, duc de Guyenne (1397-1415) et Jean, duc de Touraine (1398-1417).

b – La reine Isabeau de Bavière mit au monde un douzième enfant mort-né, Philippe, le 10 novembre 1407, au domicile de son beau-frère Louis 1er d'Orléans (1372-1407), frère du roi Charles VI, qui était un familier très proche d'elle.

c – Certains esprits perspicaces, surtout du parti bourguignon, ont imaginé que la reine aurait pu donner naissance à des jumeaux le 10 novembre 1407, un garçon (Philippe) et un ou une autre enfant caché(e).

d – Les mêmes suggérèrent que le prince Louis d'Orléans eut pu être le géniteur de cet enfant (ou de ces enfants) en lieu et place de son frère fou, le roi Charles VI.

e – Parmi les enfants connus du prince Louis d'Orléans, on peut citer :

i) avec *Valentine Visconti* (1368-1408) son épouse légitime : Charles (1394-1465) qui fut duc d'Orléans à la mort de son père et qui est connu pour ses œuvres poétiques ; Philippe (1396-1420) ; Jean d'Angoulême (1399-1467).

ii) avec *Mariette d'Enghien*, sa maîtresse officielle : Jean (1403-1468) que l'on appela « le *Bâtard d'Orléans* », « *Dunois* » ou « du pays de *Dunois* » (chef-lieu Châteaudun, actuellement en Eure-et-Loire), qui fut le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc ; Jean, le *Bâtard d'Orléans*, fut fait *comte de Dunois* en 1439 et de Longueville en 1443 (actuellement Longueville-sur-Scie, en Seine-Maritime, à 18 kilomètres au Sud de Dieppe).

f – Le comte Jean de Dunois (1403-1468), fils adultérin de Louis d'Orléans, fut appelé le « *Bâtard d'Orléans* » parce qu'il était le fils du *prince d'Orléans*.

g – Jeanne d'Arc a été appelée la « *Pucelle d'Orléans* » comme si son père était le

duc d'Orléans, ou encore la « *Pucelle de France* » comme si sa mère était la reine de France (les enfants de la reine sont réputés avoir été engendrés par le roi).

h) – La date de naissance officielle de Jeanne d'Arc est « *vers 1412* » ; différents chroniqueurs du Moyen Âge ont donné, pour la naissance de Jeanne d'Arc, des dates échelonnées entre 1399 et 1417 ; lors de son interrogatoire en 1431 à Rouen, elle a répondu qu'elle *croyait avoir environ 19 ans*, ce qui correspondrait à une naissance en 1412.

i) – La date de naissance de nombreux personnages de cette époque était connue avec une incertitude pouvant atteindre plusieurs années ; ce fut le cas pour la reine *Isabeau de Bavière*, mère du roi Charles VII ou pour la duchesse *Yolande d'Aragon*, cousine germaine par alliance d'Isabeau de Bavière et belle-mère du roi Charles VII ; une fourchette de cinq années n'était pas exceptionnelle, même lorsqu'il n'y avait rien à dissimuler.

j) – Le 18 décembre 1413, le comte Charles de Ponthieu, dernier fils du roi de France Charles VI, fut fiancé à Marie d'Anjou (1404-1463), la fille du duc Louis II d'Anjou (1377-1417) et de Yolande d'Aragon (1384-1442) et la sœur du futur duc de Bar et de Lorraine René d'Anjou (1409-1480) dit « *le bon roi René* ».

k) – Le duc d'Anjou Louis II, beau-père de Charles de Ponthieu, était le cousin germain du roi de France Charles VI, père de Charles de Ponthieu.

l) – La duchesse d'Anjou Yolande d'Aragon (1380-1442), fille du roi Jean 1er d'Aragon et de Yolande de Bar, mère du duc René 1er de Lorraine et de Bar, belle-mère du roi Charles VII est intervenue officiellement à plusieurs reprises dans l'épopée johannique, notamment pour attester de la virginité de Jeanne d'Arc ou pour financer les armées de Jeanne d'Arc.

l) – Jeanne d'Arc entendit les voix de ses conseils (les saintes Marguerite d'Antioche et Catherine d'Alexandrie, les archanges du Ciel, Gabriel et Michel) à Domremy, un village imbriqué dans les confins du duché de Lorraine, du duché de Bar et du royaume de France (comté de Champagne ou évêché de Metz).

m) – L'Église catholique romaine ne fête plus Catherine d'Alexandrie depuis 1969 en raison du doute sérieux qui pèse sur l'existence de cette sainte mythique.

2 – Au décès de son frère Jean, duc de Touraine, le 5 avril 1417, Charles de France, comte de Ponthieu (14 ans), le cinquième fils de la reine Isabeau de Bavière et du roi Charles VI, seul enfant mâle survivant de Charles VI, est devenu dauphin du Viennois et héritier de la couronne de France ; il obtint les titres que possédait son frère Jean de France (1398-1417) : *duc de Touraine* et de *duc de Berry* (de 1417 à 1422) ; il porta ces titres, notamment celui de *duc de Berry* qui le fit surnommer « *le roi de Bourges* », jusqu'à la mort du roi Charles VI auquel il succéda sur le trône de France.

Remarques : **a)** – En raison de l'incapacité du roi Charles VI (1368-1422) due à sa folie (qui se déclara officiellement en 1392) un *conseil de régence* où siégeaient les Grands du royaume se reconstitua en 1393 ; il était présidé par la reine Isabeau de Bavière (1371-1435).

b) – Le frère du roi, le duc Louis d'Orléans (1372-1407) et les cousins germains du roi, le duc Jean 1er de Bourgogne (1371-1419) dit Jean sans Peur et le duc Louis II d'Anjou (1377-1417) faisaient partie de ce conseil de régence.

b) – Jusqu'à sa mort en 1417, le dauphin Jean de Touraine avait été sous l'influence du duc de Bourgogne Jean sans Peur et des « *Bourguignons* » alors que son frère puîné Charles de Ponthieu était sous celle du duc d'Anjou et des « *Armagnacs* ».

c) – En 1418, après l'assassinat du duc Louis 1er d'Orléans (23 novembre 1407 à

Paris) et la mort du duc Louis II d'Anjou (29 avril 1417 à Angers) le dauphin Charles échappa à la capture par le duc de Bourgogne Jean sans Peur lorsque celui-ci prit le pouvoir à Paris ; Charles s'établit à Bourges et se proclama régent du royaume de France en raison de la folie de son père Charles VI ; Charles fut proclamé roi de France par ses partisans à la mort de son père, le 21 octobre 1422, malgré qu'il avait été déshérité au profit de son beau-frère, le roi d'Angleterre Henri V (1386-1422) puis, après la mort de celui-ci (le 31 août 1422) au profit de son neveu de 9 mois, le nouveau roi d'Angleterre Henri VI (1421-1471).

3 – Le prédécesseur de Charles VII, le roi Charles VI (1368-1422) avait été couronné et sacré roi de France à Reims le 4 novembre 1380 à l'âge de 11 ans ; le duc Louis II de Bourbon (1337-1410), le duc Louis Ier d'Anjou (1339-1384), le duc Jean de Berry (1340-1416) et le duc de Bourgogne Philippe II le Hardi (1342-1404), c'est-à-dire les quatre oncles du jeune roi Charles VI [le frère de la reine Jeanne de Bourbon et les trois frères du roi Charles V] participèrent au Conseil de régence qui gouverna la France au nom du roi Charles VI, entre la mort de son prédécesseur Charles V (le 16 septembre 1380) et son émancipation à l'âge de 20 ans (le 3 novembre 1388).

Remarque : Les quatre oncles de Charles VI ne s'entendirent pas et ils se disputèrent le pouvoir, les recettes fiscales et le trésor royal (qu'ils pillèrent).

4 – À partir du 5 août 1392, à l'âge de 23 ans, Charles VI souffrit d'une *maladie mentale* et physique, épisodique mais invalidante parce que les crises étaient imprévisibles ; la consanguinité de ses parents n'y est peut-être pas étrangère.

Remarques : **a)** – En 1392, après que la démence de Charles VI fut rendue publique à l'occasion du *Bal des ardents* et en raison de son incapacité à gouverner, un Conseil de régence fut reconstitué ; il comprenait notamment la reine Isabeau (régente et présidente du Conseil de régence), le prince Louis d'Orléans (frère cadet du roi, 1372-1407), Philippe le Hardi (duc de Bourgogne, oncle du roi).

b) – Après la mort de son père Philippe le Hardi le 27 avril 1404, Jean sans Peur (1371-1419) prêta hommage au roi de France Charles VI le 23 mai 1404 pour son duché apanagé de Bourgogne.

c) – Jean sans Peur, cousin du roi Charles VI, duc de Bourgogne remplaça son père au Conseil de régence à partir de 1404.

d) – Louis d'Orléans utilisa abondamment le Trésor royal pour acheter des territoires dans l'Est de la France, tout autour des possessions de Jean sans Peur.

e) – Jean sans Peur ne percevait plus que 37 000 livres par an du Trésor royal, alors que son père Philippe le Hardi recevait 200 000 livres par an.

f) – Profitant de ce que Jean sans Peur était moins proche de la reine Isabeau que son père Philippe le Hardi décédé en 1404, Louis d'Orléans chercha à éliminer les Bourguignons du Conseil de régence ; l'ordonnance du 23 novembre 1407 réduisit de 26 à 2 le nombre des membres du Parti bourguignon au Conseil du roi. [Voir le mot *Nicopolis*].

5 – Le frère unique de Charles VI, le duc Louis d'Orléans, fut assassiné en pleine rue, à Paris, le 23 novembre 1407, sur ordre de son cousin germain le duc de Bourgogne Jean sans Peur.

Remarques : **a)** – Jean sans Peur était duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Charolais, comte palatin de Bourgogne, seigneur de Mâcon et de Chalon ; Jean sans Peur avait besoin d'une aide du Trésor royal pour acquérir en gâgere le duché du Luxembourg, afin de réaliser une continuité territoriale entre

ses possessions de Bourgogne et celles de Flandre ; Louis d'Orléans refusa.

b) – À partir de 1388, les ducs de Luxembourg, qui étaient confrontés à des difficultés financières, donnèrent le duché en gage à certains grands seigneurs ou princes, moyennant une somme d'argent qu'ils pouvaient rembourser pour récupérer le duché ; eux-mêmes demeuraient ducs du Luxembourg titulaires ; si le duc titulaire ne pouvait plus rembourser les gages convenus, le duché appartiendrait définitivement au duc engagé du moment.

c) – Pour contrer l'expansion territoriale des ducs de Bourgogne, le duc Louis d'Orléans obtint le gouvernement du duché du Luxembourg pour lui-même de 1402 à 1407, moyennant une rente viagère auprès du duc engagé Jobst de Moravie (1351-1411), neveu de l'Empereur Charles IV et par ailleurs margrave de Moravie et de Brandebourg ; le duc titulaire de Luxembourg était alors le roi de Bohême Wenceslas II (1361-1419).

d) – Plus tard, le roi de France Charles VII devint duc titulaire du Luxembourg (en 1459) ; à sa mort en 1461, son fils et successeur Louis XI (1423-1483) céda ses droits sur le Luxembourg au duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467).

e) – En 1407, Jean sans Peur accusa Louis d'Orléans d'avoir voulu séduire son épouse Marguerite de Bavière (1363-1423), duchesse de Bourgogne.

f) – Par ailleurs, certains Bourguignons firent courir malicieusement le bruit que le prince Charles de Ponthieu (le futur Charles VII) aurait été le fils de la reine et du prince Louis d'Orléans et par conséquent ils contestaient la légitimité de Charles de Ponthieu à succéder à Charles VI.

6 – Le 9 mars 1409, Charles d'Orléans (1394-1465) qui était duc d'Orléans depuis l'assassinat de son père Louis le 23 novembre 1407, sur ordre de Jean sans Peur et Jean sans Peur (1371-1419) qui était duc de Bourgogne depuis la mort de son père Philippe le Hardi, le 27 avril 1404, se réconcilièrent dans la cathédrale de Chartres en présence du roi Charles VI, de la reine Isabeau de Bavière, du dauphin Louis, duc de Guyenne (1397-1415) alors âgé de 12 ans, du duc Louis II de Bourbon (1337-1410), du duc Louis II d'Anjou (1377-1417), du prince Jean, duc de Touraine, duc de Berry (1398-1417) alors âgé de 10 ans et du prince Charles, comte de Ponthieu (futur roi Charles VII) alors âgé de 6 ans.

Remarque : Le *dauphin* Louis de Guyenne (1397-1415) qui assista à cette réunion de réconciliation entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne dans la cathédrale de Chartres était le gendre du duc de Bourgogne Jean sans Peur depuis son mariage, le 31 août 1404 à l'âge de 7 ans, avec Marguerite de Bourgogne (1393-1442) qui était elle-même âgée de 11 ans.

7 – Les divisions dans le Conseil de régence reprirent rapidement et elles aboutirent à une véritable guerre civile qui opposa cruellement, surtout à partir de 1410, le parti appelé d'abord « *les Orléans* », puis « *les Armagnacs* » contre le parti appelé « *les Bourguignons* ».

Remarques : **a)** – Cette guerre civile déchira la France en deux : les *Armagnacs* au Sud de la Loire (sauf l'Aquitaine) et les *Bourguignons* au Nord et à l'Est de la Loire.

b) – La guerre entre Armagnacs et Bourguignons, au départ entre les familles d'Orléans et de Bourgogne, dura jusqu'au traité d'Arras (21 septembre 1435) entre le roi de France Charles VII (chef du parti Armagnac) et le duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467).

c) – Les *Orléans/Armagnacs* furent menés principalement par :

i) Le prince Louis, duc d'Orléans (1372-1407).

ii) Bernard VII d'Armagnac (1360-1418).

- iii)** Charles d'Orléans (1394-1465) duc d'Orléans après la mort de son père Louis (23 novembre 1407) ; Charles d'Orléans était le neveu du roi de France Charles VI et le gendre du comte Bernard VII d'Armagnac depuis son mariage, le 15 août 1410, avec Bonne d'Armagnac (1395-1435).
 - iv)** Le dauphin Louis de France (1397-1415), duc de Guyenne, gendre de Jean sans Peur depuis son mariage le 31 août 1404 avec Marguerite de Bourgogne (1393-1442) ; le jour de leurs noces, Louis avait 7 ans et Marguerite 11 ans.
 - v)** Le comte des Vertus, Philippe (1396-1420) fils de Louis d'Orléans, frère de Charles d'Orléans.
 - vi)** Le comte d'Angoulême, Jean (1400-1467) fils de Louis d'Orléans, frère de Charles d'Orléans ; il fut prisonnier des Anglais de 1412 à 1444.
 - vii)** Le prince Jean (1398-1417), qui fut duc de Berry à partir de 1416.
 - viii)** Le duc Louis de Bourbon (1337-1410) beau-frère de Charles V, oncle de Charles VI ; il fut détenu en Angleterre de 1360 à 1366 comme otage en échange de la liberté du roi de France Jean II le Bon (1319-1364).
 - ix)** Le duc Jean V de Bretagne (1389-1442) pour les périodes 1407-1422 et 1425-1427.
 - x)** Le prince Charles de France (1403-1461) comte de Ponthieu puis duc de Berry à partir de 1417, sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc.
- d)** – Les *Bourguignons* furent menés principalement par :
- i)** Jean sans Peur (1371-1419), duc de Bourgogne.
 - ii)** La reine Isabeau de Bavière (1371-1435) après le pacte de Melun du 11 novembre 1409 avec le duc de Bourgogne Jean sans Peur.
 - iii)** Le duc Jean V de Bretagne (1389-1442) pour la période 1422-1425.
- e)** – Les Bourguignons appelèrent leurs adversaires les *Armagnacs* par manière de dérision à partir de 1410-1411, ce qui veut signifier que ce sont des sortes d'étrangers qui parlent comme dans le midi, avec un accent prononcé ; cette appellation a été utilisée jusqu'en 1445.
- f)** – Le 3 octobre 1411, le duc de Bourgogne Jean sans Peur pénétra dans Paris, qui était alors aux mains des Armagnacs, afin de soutenir et protéger le roi Charles VI que l'on croyait menacé par son neveu le duc Charles d'Orléans ; le duc de Bourgogne se fit assister par un contingent de 1 200 soldats prêtés par le roi d'Angleterre Henri IV, pour prendre le pont de Saint-Cloud.
- g)** – En 1412, en application d'un traité conclu à Londres avec des représentants du roi de France Charles VI, le roi d'Angleterre Henri IV envoya un contingent de 1 000 hommes d'armes et de 3 000 terribles archers britanniques pour assister le prince Jean, duc de Berry (oncle du roi Charles VI) et le duc Charles d'Orléans (neveu de Charles VI) dans leur lutte contre le duc de Bourgogne Jean sans Peur.
- h)** – En contre-partie de cette aide, le roi d'Angleterre Henri IV obtenait la réactivation d'une partie des dispositions du Traité de Calais de 1360, acceptées par le roi de France Jean le Bon (1319-1364) en échange de sa libération des prisons anglaises, 4 ans après sa capture à Poitiers le 19 septembre 1356.
- i)** – Le traité de Calais/Brétigny avait rendu aux Plantagenêts des provinces qui appartenaient aux rois d'Angleterre depuis Henri Plantagenêt (1133-1189) comte d'Anjou, comte du Maine, duc de Normandie, duc consort d'Aquitaine par sa femme Aliénor d'Aquitaine ; Henri Plantagenêt, fils du comte d'Anjou et du Maine Geoffroy Plantagenêt (1113-1151), petit-fils du roi d'Angleterre Henri 1er (1068-1135) par sa mère Mathilde l'Impératrice (1102-1167) ancienne impératrice du Saint-Empire romain germanique, arrière-petit-fils du duc de Normandie puis

roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant (1027-1087) ; Henri Plantagenêt était devenu roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II, le 19 décembre 1154 après avoir vaincu le précédent roi d'Angleterre, Étienne de Blois (1092-1154).

j) – Les émissaires plénipotentiaires du dauphin Charles avaient rencontré, le 8 mai 1360, au château de Brétigny près de Chartres, les émissaires du roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377) ; un accord fut conclu pour que le roi de France Jean II le Bon, qui était prisonnier à Londres depuis 4 ans, soit libéré contre une rançon et des compensations territoriales ; le roi de France rendait au roi d'Angleterre la Guyenne et la Gascogne *en toute souveraineté* ; il rendait Calais, le Ponthieu, le Périgord, le Limousin, l'Angoumois, la Saintonge (dont La Rochelle), l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, la Bigorre, le comté de Gaure ; par les mêmes accords, le roi d'Angleterre Édouard III renonçait aux duchés de Normandie et de Touraine, aux comtés du Maine et d'Anjou et à la suzeraineté sur la Bretagne et les Flandres ; il renonçait à revendiquer la couronne de France ; le 24 octobre 1360, le roi de France Jean II le Bon et le roi d'Angleterre Édouard III, accompagnés de leurs fils aînés, respectivement Charles (duc de Normandie, futur roi de France *Charles V*) et Édouard de Woodstock (le *Prince Noir*, 1330-1376) ratifièrent à Calais les accords de Brétigny.

k) – À l'époque de Henri II (roi d'Angleterre de 1154 à 1189) et de son épouse la duchesse Aliénor d'Aquitaine, l'« *Empire Plantagenêt* » comprenait :

- i)** l'Angleterre,
- ii)** une grande partie du pays de Galles,
- ii)** la moitié orientale de l'Irlande,
- ii)** la moitié occidentale de la France.

Pour les provinces qu'il possédait sur le continent et dont il récoltait les revenus (taxes, impôts) le roi d'Angleterre était vassal du roi de France ; il devait lui rendre hommage pour ces provinces.

L'application scrupuleuse des dispositions du traité de Brétigny (8 mai 1360) conclu entre les plénipotentiaires du roi d'Angleterre Édouard III et ceux du dauphin Charles (futur Charles V), dispositions confirmées à Calais le 24 octobre 1360 par le roi de France Jean II le Bon et par le roi d'Angleterre Édouard III en personnes, aurait été un bouleversement sans précédent en Europe continentale depuis le partage de l'Empire de Charlemagne entre ses 3 petits-fils (Charles le Chauve, Lothaire et Louis le Germanique) par le traité de Verdun d'août 843 ; on comprend qu'aussitôt qu'il le put, Charles V choisit de devenir parjure et de reprendre perfidement les provinces que son père Jean II avait accepté de rendre aux Plantagenêts contre sa liberté.

l) – Revenant sur la parole que ses plénipotentiaires avaient donnée à ceux d'Édouard III à Brétigny le 8 mai 1360 et sur la parole donnée, en sa présence, par son père Jean II le Bon à Édouard III à Calais, le 24 octobre 1360, Charles V confisqua pendant son règne une partie des provinces et des villes (dont La Rochelle) qui avaient été restituées au Plantagenêt contre la libération du roi Jean le Bon.

m) – Le roi de France Capétien de la maison de Valois Jean II le Bon avait passé quatre ans en captivité à Londres, après avoir été capturé le 19 septembre 1356 à la bataille de Poitiers ; il fut libéré en 1360 contre le paiement d'une partie de la rançon de 3 millions d'écus d'or exigée par Édouard III ; Jean le Bon laissa en otage au Plantagenêt Édouard III l'ambassadeur Bonabes de Rougé en garantie du complet paiement de la rançon ; Édouard III obtint plusieurs provinces en toute

souveraineté, dont la Guyenne, la Gascogne, le Périgord, le Limousin, l'Angoumois, la Saintonge avec la ville de La Rochelle, l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, la Bigorre ; Édouard III abandonna toute prétention sur les duchés de Normandie et de Touraine, sur les comtés du Maine et d'Anjou et il renonça à sa suzeraineté sur la Bretagne et la Flandre ; Édouard III renonçait à la couronne de France que les Plantagenêts revendiquaient depuis la mort du dernier Capétien direct, Charles IV en 1328.

n) – La sœur de Charles IV, Isabelle (1295-1358), qui était son héritière la plus directe, avait été écartée de sa succession au profit de Philippe VI de Valois (1293-1350) pour un prétexte fallacieux et contesté par les Plantagenêts : l'application d'un article encore jamais invoqué d'une prétendue loi salique tombée en désuétude et en tout cas inappliquée pour les autres dispositions ; Isabelle de France était le dernier enfant du roi de France, le Capétien Philippe IV le Bel (1268-1314) et la mère du roi d'Angleterre, le Plantagenêt Édouard III ; l'usurpateur Philippe VI de Valois (1293-1350) était le père de Jean le Bon.

o) – À la mort de Charles V, le nouveau roi de France Charles VI (sacré et couronné à Reims le 4 novembre 1380) n'accepta pas de restituer aux Plantagenêts les provinces et les villes que son père Charles V leur avait perfidement prises.

p) – Quelques années plus tard, le duc Charles d'Orléans (1394-1465) qui menait les armées du roi de France Charles VI contre celles du roi d'Angleterre Henri V (1386-1422) dans le Nord de la France, fut battu par les Anglais à *Azincourt*, en Artois, le 25 octobre 1415 ; capturé, il fut retenu en captivité à Londres pendant 25 ans jusqu'à ce que Marie de Clèves (1426-1487), la nièce du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467), paye la totalité de sa rançon de 220 000 écus d'or ; Marie de Clèves (14 ans) épousa Charles d'Orléans (46 ans) en 1440 à Saint-Omer (actuellement dans le Pas-de-Calais) ; Charles d'Orléans est connu pour ses œuvres poétiques, écrites pendant sa captivité en Angleterre ; Charles d'Orléans et Marie de Clèves sont les parents du roi de France Louis XII (1462-1515) et les grands-parents du roi de France François 1er (1462-1515).

q) – Les Bourguignons envahirent Paris le 29 mai 1418 ; le prince Charles de Valois (le futur Charles VII) qui était devenu dauphin de Viennois et duc de Berry après la mort de son frère Jean le 4 avril 1417, était alors âgé de 15 ans ; voyant que sa liberté et peut-être sa vie étaient menacées, Yolande d'Aragon sa belle-mère et les officiers de la couronne du parti des Armagnacs lui firent aussitôt quitter Paris pour Bourges, le chef lieu de son duché du Berry.

r) – L'épopée johannique (1429) prit place pendant la captivité du duc Charles d'Orléans en Angleterre, notamment la libération, le 8 mai 1429, de la ville d'Orléans assiégée depuis le 23 octobre 1428 par les Bourguignons et par les Anglais alors alliés aux Bourguignons.

s) – Pour l'Église et pour Jeanne d'Arc, il était interdit à quiconque d'attaquer une ville dont il retenait le prince prisonnier ; les Anglais, qui retenaient le duc Charles d'Orléans en captivité à Londres, étaient dans le péché en assiégeant la ville d'Orléans et Jeanne leur rappela qu'ils risquaient l'enfer s'ils persistaient à assiéger Orléans.

8 – Le dauphin Charles de Valois, futur roi de France Charles VII, fut compromis dans l'assassinat de Jean sans Peur, le 10 septembre 1419, à Montreuil-Fault-Yonne (actuel département de Seine-et-Marne).

Remarque : Une entrevue paisible avait été organisée sur un pont de l'Yonne entre le dauphin Charles et le duc de Bourgogne Jean sans Peur, afin de trouver une entente pour faire face à l'offensive anglaise sur le continent ; la réconciliation

était en vue ; contrariés, certains membres du parti Armagnac qui accompagnaient Charles de Ponthieu, décidèrent d'assassiner perfidement le duc de Bourgogne.

9 – Le traité de Troyes (21 mai 1420) entre le roi de France Charles VI et son gendre le roi d'Angleterre Henri V, disposait qu'après la mort du roi de France Charles VI, son successeur sur le trône de France serait Henri V d'Angleterre ; le « *soit-disant dauphin* » Charles, dernier fils survivant de Charles VI, était écarté de la succession en raison de ses « *crimes énormes* », notamment l'assassinat perfide du duc de Bourgogne Jean sans Peur qui était un cousin germain du roi Charles VI.

Remarques : a) – Deux siècles plus tôt, avant d'être couronné et sacré roi de France à Reims le 6 août 1226 sous le nom de Louis VIII, Louis de France (1187-1226) qui était envoyé par son père le roi de France Philippe II Auguste (1165-1223), avait traversé la Manche et s'était fait proclamer roi d'Angleterre par les barons anglais, à Londres, le 2 juin 1216 en remplacement de Jean sans Terre (1166-1216) dont les barons anglais ne voulaient plus à cause de ses « *crimes atroces* ».

b) – À la mort de Jean sans Terre, quelques semaines plus tard (19 octobre 1216), Louis de France fut déposé par les mêmes barons anglais et remplacé par le fils de Jean sans Terre, Henri Plantagenêt (1207-1272) ; Henri Plantagenêt fut couronné roi d'Angleterre sous le nom de Henri III le 18 octobre 1216.

c) – Rappelons que Blanche de Castille (1188-1252), l'épouse du prétendant français au trône d'Angleterre Louis de France (futur roi de France Louis VIII), était la petite-fille de la duchesse Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) et du roi d'Angleterre Henri II (1133-1189), par sa mère Aliénor d'Angleterre (1162-1214).

d) – Blanche de Castille et Louis VIII sont les parents de Louis IX dit Saint Louis (1214-1270).

[Voir le nom *Louis VIII*].

7 – Le roi de France Charles VII fut, jusqu'à son sacre, l'un des héros de la mythique *épopée johannique* qui dura du 23 février 1429 (date du départ de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs (ville du royaume de France, limitrophe entre le royaume de France et les terres d'Empire) au 23 mai 1430 (capture de Jeanne d'Arc par Jean II de Luxembourg-Ligny, comte de Guise, à Compiègne) et qui mêle des faits historiques à un certain surnaturel judéo-chrétien.

Remarque : Charles VII a été couronné et sacré *roi de France* le 17 juillet 1429 à Reims, en présence de la Pucelle d'Orléans (Jeanne d'Arc), en présence du beau-frère du roi Charles VII, le nouveau duc René d'Anjou (1409-1480) qui apporta l'hommage des duchés de Bar et de Lorraine et en présence du maréchal de France Gilles de Rais (1405-1440), compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

[Voir les entrées *René d'Anjou*, *Henri VI* et *Jeanne d'Arc*].

Charlie Hebdo – 7 janvier 2015 : 1 – L'hebdomadaire satirique « *Charlie Hebdo* » (que nous ne lisons pas) a provoqué la colère de certains disciples de Mahomet par des dessins caricaturaux et peut-être par des écrits visant le prophète Mahomet, que les Mahométans jugèrent *sacrilèges* ; les journalistes de cet hebdomadaire étaient expressément menacés de mort ; les bureaux du journal, à l'époque implanté boulevard Davout dans le 20ème arrondissement de Paris, avaient été détruits par un incendie criminel le 2 novembre 2011 en guise d'avertissement, sans faire de victimes ; les journalistes et les dessinateurs de presse, comme tous les citoyens, doivent être protégés par la puissance publique en cas de menaces sérieuses et avérées : c'est l'un des attributs de l'État.

Remarques : a) – La presse étant libre de publier tout ce qu'elle veut publier, il n'était pas question que l'hebdomadaire soit contraint par la puissance publique de se retenir et de cesser ses provocations gratuites et puériles, sauf peut-être s'il s'agissait de profanations caractérisées.

b) – Ceux qui s'estiment être des victimes des paroles ou des écrits de journalistes peuvent saisir un tribunal civil pour faire respecter leurs droits.

c) – Les *blasphèmes* des journalistes ne sont pas punissables en France depuis la promulgation de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, sauf en Alsace et dans le département de la Moselle qui sont soumis à un code pénal particulier issu de leur attachement à l'Allemagne entre les guerres de 1870 et 1914 ; mais la *profanation* de ce qui est *sacré* aux yeux de certains (comme les sépultures ou les représentations des divinités) sont punissables.

d) – Le *blasphème* est constitué par des **paroles** qui outragent la divinité ou qui insultent la religion.

e) – La *profanation* est un **acte** d'irrévérence qui porte atteinte au caractère saint et sacré d'une chose ou d'un lieu ou qui vise à retirer la caractère sacré à ce qui est considéré comme sacré par certains, notamment des caricatures qui portent atteinte au caractère saint d'un dieu, d'un prophète, d'un symbole ou encore des dessins et des inscriptions qui portent atteinte au caractère sacré des sépultures qu'ils souillent.

f) – Le terme de « *profanation* », qu'il s'agisse d'une divinité ou d'un lieu sacré, a une connotation plus religieuse que juridique, sauf dans le cas des profanations de cadavres ou de sépultures.

g) – La violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures, d'urnes cinéraires ou de monuments édifiés à la mémoire des morts est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

[Article 225-17 du Code pénal].

h) – Les *lieux sacrés* sont ceux qui sont destinés au culte divin au ou à la sépulture des fidèles par la dédicace ou la bénédiction que prescrivent à cet effet les livres liturgiques.

[Canon 1205 de l'Église catholique romaine].

i) – Selon les circonstances, des croix abîmées, des statues renversées ou même un Christ décapité dans une église ne seront pas forcément considérés comme des *profanations* mais quelquefois comme des *dégradations*.

j) – La *laïcité* consiste à permettre à chacun de considérer comme sacré ce qu'il croit sacré, à garantir à chaque citoyen la liberté totale de ses croyances et à respecter toutes les croyances.

k) – La stigmatisation d'une religion ou des adeptes radicaux d'une religion est antinomique de la laïcité.

l) – L'anti-cléricalisme primaire ou secondaire est antinomique de la laïcité.

2 – L'État a failli à ses obligations en négligeant la protection des journalistes de « *Charlie Hebdo* » ; le 7 janvier 2015 en fin de matinée, il n'y avait pas de protection policière adaptée à la menace et capable d'empêcher les deux frères Chérif Kouachi (32 ans à l'époque) et Said Kouachi (34 ans) d'entrer dans la salle de rédaction avec des armes à feu et d'y tuer qui ils voulaient, notamment un policier, des journalistes ou des dessinateurs (11 tués, dont 8 membres de la rédaction).

Remarques : a) – Selon « *Le Canard Enchaîné* », l'un des deux assaillants (Chérif Kouachi) avait arrêté sa voiture devant le nouveau siège de la rédaction de « *Charlie Hebdo* » au n° 10 de la rue Appert, dans le 11ème arrondissement de Paris, trois mois avant l'attentat du 7 janvier 2016 pour demander à un journaliste présent devant l'immeuble de lui confirmer que l'hebdomadaire avait son siège à

cette adresse.

b) – Ce journaliste, qui travaillait pour une agence audiovisuelle voisine de « *Charlie Hebdo* » et devant qui Chérif Kouachi (1982-2015) avait proféré des menaces contre l'hebdomadaire en raison de *profanations* visant le Prophète Mahomet, avait alerté la police et lui avait communiqué la description et l'immatriculation du véhicule.

c) – Le 14 mai 2008, Chérif Kouachi avait été condamné dans l'affaire dite « *des Buttes-Chaumont* » ; le 21 octobre 2010, le même avait été placé sous contrôle judiciaire pour son implication dans la préparation de l'évasion de la prison de Clairvaux, d'un membre du GIA (Groupe islamique armé) : Smaïn Aït Ali Belkacem (alias *Omar Allaoui*, né en 1968) ; Smaïn Aït Ali Belkacem avait été condamné le 30 octobre 2002 à l'emprisonnement à perpétuité après l'attentat du 17 octobre 1995 commis à la gare Saint-Michel du RER B.

d) – Chérif Kouachi avait fait l'objet, entre 2011 et 2014, de deux ans de surveillance téléphonique ; sur instruction de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) avait cessé de surveiller les frères Kouachi depuis mai 2014 faute d'éléments probants en lien avec le terrorisme ; les écoutes avaient uniquement révélé des allusions à un trafic de contrefaçons de vêtements et de chaussures de sport.

e) – La protection de l'hebdomadaire avait été allégée en 2013 et la garde statique devant l'immeuble avait été supprimée en septembre 2014 ; la protection avait été réduite à deux policiers.

f) – La brigade anti-criminalité (BAC) envoyée sur les lieux après les premiers coups de feu ne savait apparemment pas que le siège de « *Charlie Hebdo* » se trouvait au n°10 de la rue Appert.

3 – L'écrivain britannique d'origine indienne *Ahmed Salman Rushdie*, né en 1947 à Bombay, est lui aussi menacé de mort par une fatwa de l'ayatollah Khomeiny depuis qu'il a publié en septembre 1988 un ouvrage intitulé « *Les Versets Sataniques* » (que nous n'avons pas lu) ; il a la chance, lui, d'avoir été protégé efficacement (jusqu'à présent en 2019).

4 – Pour tenter d'échapper à leurs responsabilités, le Gouvernement français et l'Administration française ont fait organiser, le dimanche 11 janvier 2015, une grande manifestation dans les rues de Paris qui n'a eu de comparable, en nombre de participants et pour un mobile comparable (dénonciation de personnes facilement identifiables) que les défilés d'Allemands dans les années 1930 à Nuremberg et ailleurs en Allemagne.

Remarque : L'intoxication des adultes par la classe politique et par les journalistes de la télévision ou de la presse écrite, qui a réussi à faire descendre ces adultes dans la rue, n'appelle pas de commentaires ; mais la manipulation partisane des jeunes enfants dans les écoles ou dans les collèges est toujours scandaleuse.

5 – Le signe de ralliement du 11 janvier 2015 n'était pas le bras droit levé et la paume dirigée vers le bas de sinistre mémoire, un peu à la manière du salut olympique cher au regretté baron français Pierre de Coubertin (1863-1937), mais une affichette portant « *Je suis Charlie* » ; l'ennemi désigné n'était pas le Communisme, mais l'Islam.

Remarques : **a)** – Nous n'avions pas eu connaissance des appels à manifester et lorsque nous sommes tombés par hasard sur un reportage télévisé montrant toutes ces gens qui défilaient en arborant le slogan « *je suis Charlie* », notre première réflexion fut qu'ils revendiquaient une protection policière mieux adaptée aux menaces, pour eux-mêmes ou pour les journalistes menacés ; nous avons été surpris quand nous avons compris que le Président de la République et le

Gouvernement de la République française considéraient la réussite de cette manifestation comme un soutien appuyé à leur action (*sic*) sous l'appellation fumeuse d'« *esprit du 11 janvier* » !

b) – Il est pittoresque que l'expression « *je suis Charlie* » soit employée pour la défense de la « *liberté de la presse* » ; le titre « *Charlie Hebdo* » a été créé en référence à la personne de Charles De Gaulle (1890-1970) à la suite d'une interdiction administrative « *à l'exposition et à la vente aux mineurs* » d'un hebdomadaire comparable à « *Charlie Hebdo* » et qui s'appelait « *Hara Kiri* » ; c'était après qu'il eut mis en gros titre à sa « *une* » un jeu de mots de potache qui mêlait deux faits d'actualité : l'incendie tragique (146 morts) du dancing « *le cinq-sept* » à Saint-Laurent-du-Pont, en Isère, le 1^{er} novembre 1970 et le décès naturel, le 9 novembre suivant, de l'ancien Président Charles De Gaulle (que les journalistes de « *Hara Kiri* » appelaient familièrement « *Charlie* »).

c) – Le Régime de l'époque disait vouloir « *rétablir l'ordre* » après les événements de Mai-68 ; en étranglant « *Hara Kiri* » pour sa première page provocatrice et cynique du 16 novembre 1970, qui mettait bêtement en cause « *Charlie* » De Gaulle [« *Bal tragique à Colombey – 1 mort* »] le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin (1914-2004) avait bafoué la liberté de la presse.

d) – La semaine qui suivit l'interdiction à l'exposition de « *Hara Kiri* », les mêmes journalistes firent paraître un nouvel hebdomadaire, en principe apparenté au mensuel d'alors intitulé « *Charlie* » ; ils l'appelèrent donc « *Charlie Hebdo* » afin de contourner la décision du ministre de l'Intérieur ; « *Charlie Hebdo* » prenait en réalité, mais sous un autre nom, la suite de l'hebdomadaire censuré « *Hara Kiri* ».

e) – Le nom de « *Charlie Hebdo* » évoque en nous l'hebdomadaire « *Hara Kiri* » qui fit l'objet d'une *interdiction administrative* d'exposition sous la présidence de Georges Pompidou (1911-1974) et nous rappelle que les libertés fondamentales, y compris celle de la presse, ne sont respectées par le pouvoir exécutif en place que lorsque cela l'arrange pour des raisons de politique intérieure, c'est-à-dire pour soutenir sa cote de popularité en vue des prochaines élections.

f) – L'hebdomadaire « *Charlie Hebdo* » cessa de paraître en 1982 pour cause d'insuffisance de diffusion ; il réapparut en kiosques en 1992 mais en janvier 2015, à la veille de l'attaque des terroristes, l'hebdomadaire était sur le point de s'arrêter de nouveau pour des raisons financières ; un élan de sympathie populaire soulevé dans tout le pays et lié au lâche attentat dont il avait été victime, lui a permis d'assainir ses comptes en réalisant quelques tirages exceptionnels en 2015.

6 – Nous espérons sincèrement ne pas « *être Charlie* » si d'aventure notre vie est mise en danger par quelqu'un qui aurait les moyens de mettre ses menaces à exécution ; nous préférons « *être Salman* » et bénéficier d'une protection qui serait adaptée au péril et qui soit, si possible, efficace !

7 – En organisant en janvier 2015 des défilés « *contre l'intolérance* » sur le thème de « *Charlie Hebdo* », le régime « *Hollande-Valls* » espérait ranimer dans le pays l'esprit révolutionnaire de l'Affaire Dreyfus (1902) pour rassembler les Français en vue de « *défendre la liberté et le droit* » et accessoirement (?) pour faire remonter la cote de popularité de ses dirigeants dans les sondages d'opinion ; ni François Hollande (né en 1954) ni Manuel Valls (né en 1962) ne sont parvenus à conserver le pouvoir en 2017.

Charnier (en anglais « *scutled cask* », « *water jar* ») : Du temps de la marine en bois et à voiles, le charnier était une espèce de futaille, ordinairement en forme de cône tronqué, faite et peinte avec soin, parfois cerclée de cuivre, qui contenait l'eau montée sur le pont pour désaltérer l'équipage ; le charnier était parfois muni d'un robinet à la base, pour éviter que tout le monde ne trempe ses mains dans l'eau en

puisant l'eau par le haut avec un quart ; il y avait un filtre pour clarifier l'eau.
Remarque : Le nom de *charnier* lui vient de sa ressemblance avec les récipients tronconiques dans lesquels on conservait les salaisons de viande ou le lard.

Charnière : Réunion de deux objets, l'un fixe et l'autre mobile, opérée de manière à permettre un mouvement de rotation à l'objet mobile qui a été uni de cette manière à l'objet fixe.

Charpentier (en anglais « *carpenter* ») : Marin chargé des travaux de charpente, d'ébénisterie et plus généralement de tout le travail du bois sur un navire (entretien du bois, accorage, consolidation de parois, etc.).

Remarques : **a)** – Le charpentier appartient, avec le maître d'Équipage, à la bordée de mouillage ; ce sont les deux personnes que l'on appelle à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour mouiller les ancres ou pour les remonter.

b) – Le charpentier fait chaque matin la ronde des sondes dans les compartiments et les capacités du navire, pour détecter toute entrée d'eau (voie d'eau accidentelle ou condensation de l'humidité de l'air) et pour déclencher le pompage de cette eau.

c) – Sur les navires où il n'y a pas de charpentier, il est remplacé par un membre de l'Équipage appartenant au service du pont.

Charrier (en anglais « *to carry along* », « *to bear* ») : On dit qu'une rivière charrie des glaçons, du sable, de la vase pour dire qu'elle entraîne des glaçons, du sable, de la vase dans son cours.

Remarque : Quand il s'agit de glaçons, on se contente du seul verbe *charrier*.

Exemple : La Charente charrie ! [*sous-entendu, des glaçons*].

Charrier de la toile (en anglais « *to crowd sails* », « *to carry a deal of sails* », « *to stretch* ») : Porter autant de voiles que possible, par une forte brise.

Charruyer : Étienne Charruyer (1752-1834) marchand drapier rochelais, négociant, armateur.

Remarques : **a)** – Étienne Charruyer épousa Suzanne van Hoogwerff (1762-1849) le 13 juillet 1791.

b) – Étienne et Suzanne Charruyer eurent pour enfants :

i) Élisabeth Charruyer (1795-1834), épouse Jean Lescure Bellerive ;

ii) Marie Adèle Charruyer (1798-1885)

iii) Jacques Édouard Charruyer (1802-1881).

Charruyer (Parc –) : Parc public d'agrément aménagé par la ville de La Rochelle sur d'anciens terrains militaires à la sortie de la ville.

Remarques : **a)** – Ces terrains, qui étaient à l'emplacement d'anciennes fortifications (les boulevards) ont été achetés à l'État par la ville de La Rochelle en 1887, avec l'argent provenant d'un legs de 100 000 francs que mademoiselle Adèle Charruyer (1798-1885), fille du négociant et armateur rochelais Étienne Charruyer (1752-1834), avait fait par testament olographe et codicille en dates des 27 juillet et 24 août 1881.

b) – L'opportunité d'aménager ces terrains marécageux avec le legs de mademoiselle Charruyer fut contesté au sein du Conseil municipal en raison des frais que l'entretien d'un tel parc entraînerait chaque année pour la ville de La Rochelle.

c) – Le parc Charruyer s'étend sur environ 40 hectares à l'Ouest de la cité historique et sur une longueur d'environ 2 kilomètres, du Nord au Sud.

Charte constitutionnelle : Titre de la constitution qu'un peuple s'est donnée et en vertu de laquelle il est régi.

Remarque : « *Acte constitutionnel* » est le titre donné à la Constitution française.

Charte-partie (en anglais « *charter-party* ») : **1** – Instrument réel du *contrat d'affrètement* (sur l'Océan) ou du *contrat de nolisement* (en Méditerranée) d'un navire, au voyage ou à temps.

Remarque : La charte-partie est une lettre de facture faite par écrit.

[Voir le mot *Facture*].

2 – Pour un affrètement ou un nolisement au voyage, on y précise le nom du navire, le nom du propriétaire du navire, le lieu de départ et celui de destination, le taux de fret et toutes les conditions.

Remarques : **a)** – La charte-partie précise le temps de charge et de décharge des marchandises.

b) – Par la charte-partie, le transporteur (fréteur) s'engage à fournir un navire prêt, équipé, étanche, pourvu d'ancres et de tous les appareils et agrès nécessaires pour naviguer et faire le voyage dont il s'agit ; il fournit l'Équipage, les vivres et autres munitions.

c) – Par la charte-partie, le chargeur (affréteur) s'engage de payer une somme convenue.

3 – Depuis la réforme du droit des transports maritimes des années 1960, le nom du capitaine n'a plus à figurer sur la charte-partie.

4 – Anciennement, la *charte* (l'acte) qui est l'instrument du contrat d'affrètement ou de nolisement, c'est-à-dire le titre établissant le contrat, était déchirée grossièrement en deux parties et chaque contractant gardait l'une d'elles ; le rapprochement des deux morceaux permettait de s'assurer qu'ils étaient, l'un et l'autre, authentiques.

Remarque : De là le nom « *charte-partie* » dans lequel le mot « *partie* » signifie *divisée, coupée, déchirée*.

Charter partie (Exemple de) : Pendant la Grande Guerre, les vapeurs « *Anjou* », « *Maine* » et « *Bordeaux* » appartenant à l'Administration des Chemins de fer de l'État Français, ont été *affrétés à temps* par l'Amirauté du Royaume Uni, sous des chartes-parties identiques, afin de permettre l'approvisionnement des armées britanniques engagées sur le continent à combattre les armées allemandes.

L'« *Anjou* » a sauté sur une mine dans le Golfe de Gascogne.

Le « *Maine* » a été torpillé en Manche par le sous-marin allemand « *UB 56* » et a coulé le 21 novembre 1917 au large de la pointe d'Ailly ; il y a eu vingt-neuf morts ou disparus et un seul survivant.

Auparavant, le vapeur « *Cherbourg* » de la même Compagnie, avait heurté une mine au large de Boulogne le 19 janvier 1916 ; il avait été assisté par le « *Brest* » de la même Compagnie et il n'y a eu qu'un blessé, pas de morts.

Le paquebot « *Sussex* », de la Compagnie, avait été torpillé en Manche par un sous-marin allemand le 24 mars 1916 ; il transportait 380 passagers ; il y eut une centaine de victimes, en partie à cause de la panique qui a saisi certains passagers ; le « *Sussex* » avait pu être remorqué à Boulogne après que les passagers survivants eurent été transférés sur les navires venus l'assister.

Fin décembre 1916, le paquebot « *Rouen* » de la ligne Dieppe-Newhaven, mobilisé et transformé en croiseur auxiliaire, avait été torpillé en Manche ; sauvé par ses cloisons étanches, il avait réussi à faire route jusqu'à Dieppe où il avait pu entrer en cale sèche pour être réparé ; il y a eu un mort.

Texte en français de la *charte-partie* du 2 janvier 1915 concernant l'*affrètement à temps* par l'*Amirauté du Royaume-Uni* de Grande Bretagne et d'Irlande, du vapeur « **Maine** » appartenant à l'*Administration des Chemins de fer de l'État Français*.

CHARTE-PARTIE
(Transport de marchandises)

Nom et adresse des armateurs :

**Administration des Chemins de fer de l'État Français, 20 rue de Rome,
Paris.**

Amirauté, le 2 janvier 1915,

Article Premier.

Il a été ce jour mutuellement convenu :

entre

l'Administration des Chemins de fer de l'État Français,
armateurs du bon vapeur appelé le « Maine », de 773 tonnes de jauge brute, et de xxx tonnes de jauge nette, de force nominale xxx en chevaux, portant en lourd environ 724 tonnes à son franc-bord d'été, approvisionnements compris, soutes comprises qui contiennent environ 40 tonnes et capable de faire 12 milles à l'heure lorsque chargé, avec une consommation d'environ 28 tonnes par jour du meilleur charbon du Pays de Galles,

et

le Directeur des Transports, pour le compte des Commissaires exécutant les fonctions du Grand Lord Amiral du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande, ci-après dénommé « **l'Amirauté** ».

Article 2.

Les armateurs consentent à fréter et l'Amirauté consent à affréter ledit vapeur pour un terme de TROIS mois du calendrier, à partir du jour déterminé où il est mis à la disposition de l'Amirauté à Dieppe dans tel bassin, ou à tel quai ou place immédiatement disponible, que l'Amirauté pourrait lui désigner, le navire devant être prêt à recevoir son chargement et devant être clos, étanche, solide, et muni de tout ce qui est nécessaire pour le service, et devant être maintenu dans cet état pendant tout le cours de cette Charte avec, à bord, un équipage au complet en Officiers, marins, mécaniciens et chauffeurs pour un navire de ces tonnages et descriptions (voir aussi clauses 16 et 17).

Article 3.

Le vapeur sera employé entre Newhaven et les ports du Nord de la France ou tous autres ports de la Manche que l'Amirauté pourrait désigner.

Le chargement ou les chargements seront embarqués ou débarqués le long de tout navire ou dans tout bassin, ou à tout quai ou place que l'Amirauté pourrait désigner, où le vapeur puisse toujours se tenir à flot en sûreté, excepté dans les ports où ou places où il est coutume pour les vapeurs d'une grandeur similaire ou d'un tirant d'eau équivalent, de charger ou décharger sur un fond mou.

Tout l'espace, la capacité et les emménagements pour passagers du vapeur (n'excédant pas ce qu'il peut raisonnablement arrimer et porter) sera au service de l'Amirauté, en réservant seulement l'espace suffisant pour les Officiers du navire, pour l'équipage, pour le matériel d'armement, les appareils, fournitures ou provisions.

Article 4.

L'affrètement commencera le jour de la livraison à l'Amirauté, à l'exception d'un dimanche ou d'un jour férié, pourvu qu'il soit donné, par écrit, avis aux Armateurs ou à leurs représentants, que le navire est prêt, et que l'avis a été accepté par l'Officier de l'Amirauté ou l'Agent du Port, avant midi, autrement l'affrètement commencera du jour légal suivant, à moins qu'un arrangement soit intervenu.

Article 5.

L'Amirauté consent à payer pour l'usage et l'affrètement dudit vapeur le prix fixé en annexe par mois de calendrier, commençant lorsqu'il est mis à la disposition de l'Amirauté comme le prévoit l'article 4.

Article 6.

À moins qu'il ne soit perdu, le vapeur sera rendu aux armateurs dans tout port anglais de la Manche ou tout port du Nord de la France, après accomplissement du voyage ou service dans lequel le vapeur sera engagé au moment de l'expiration de la période déterminée. L'affrètement cessera à partir du jour (à l'exception des dimanches et jours fériés) où le vapeur pourra être signalé par l'Officier du Gouvernement ou l'Agent du Port, comme ayant été libéré des biens du Gouvernement, le paiement étant alloué pour ce jour.

S'il a été perdu, le fret sera payé jusqu'à et inclus la date de la perte, ou jusqu'à la date à laquelle le vapeur aura été vu en dernier lieu ; s'il est porté comme manquant, tout fret payé d'avance et non acquis sera remboursé à l'Amirauté.

Article 7.

L'Amirauté a l'option de continuer cette charte au même taux, pour une période ultérieure qui devra être consentie mutuellement.

Article 8.

Cette charte-partie est subordonnée à ce que le vapeur soit trouvé, à l'inspection par les Inspecteurs de l'Amirauté, clos, étanche, solide, et muni de tout ce qui est nécessaire pour le service.

Pour cette inspection, les Armateurs consentent, si requis, à faire mettre en cale sèche le vapeur à leurs propres frais avant qu'il n'entre en paiement, à le nettoyer, à peindre ses fonds, à ouvrir les machines ou les chaudières ou faire l'épreuve sous pression comme pourrait le juger nécessaire l'Amirauté, à produire des certificats signés par des hommes du métier compétents que les accessoires et gréements ont été examinés et sont en très bon état de bon fonctionnement, notamment l'hélice et les appareils à gouverner, les pompes d'assèchement et les pompes à incendie, les embarcations, ancres, câbles, guindeaux, aussières, mâts, mâts de charge, cartahus, coulisseaux et autres gréements nécessaires pour le déchargement de la marchandise du vapeur (voir articles 36, 37 et 44) et à remettre en état à leurs propres frais, toutes déficiences qui pourraient empêcher l'accomplissement satisfaisant du service pour lequel le navire est requis.

Les personnes suivantes devront être à bord au moment de l'inspection :

- L'armateur ou son représentant ;
- Le superintendant ou capitaine de la marine ;
- Le superintendant, mécanicien ou chef mécanicien.

Et si le navire n'est pas le long d'un quai, les armateurs devront s'arranger pour mettre à bord les inspecteurs et pour les ramener à terre.

Article 9.

Dans le cas où le vapeur resterait au service de l'Amirauté pendant plus de six mois à partir de la date de son dernier passage en cale sèche, les Armateurs consentent, si cela est demandé par l'Amirauté, à l'expiration desdits six mois, à mettre le vapeur en cale sèche, à nettoyer et peindre ses fonds, à ouvrir et faire l'épreuve sous pression, comme le pourraient juger nécessaire les inspecteurs de l'Amirauté, de toutes parties de la machine et des chaudières, et de remettre en état toutes déficiences qui pourraient entraver l'accomplissement satisfaisant du service continu, travaux qui devront tous être faits aux frais de l'Armateur, et qui devront être refaits à l'expiration de chaque période de six mois pendant le cours de cette charte.

Cette visite en cale sèche et cette inspection auront lieu dans le port dans lequel le vapeur terminera son voyage ou dans tel port voisin comme l'approuvera l'Amirauté. L'affrètement sera suspendu à partir du moment où le vapeur sera prêt à entrer en cale sèche, au port où se trouvera la cale sèche, jusqu'à ce qu'il soit mis à nouveau à la disposition de l'Amirauté dans ce port, prêt à charger ou à faire ses soutes, et prêt à reprendre le service – entre les heures de 9 heures du matin et de 5 heures du soir, mais pas les dimanches ou jours de fête, ni les samedis après une heure du soir, à moins que la manœuvre d'appareillage du vapeur ne soit commencée entre temps.

Dans le calcul de la période de non paiement de cet article, une allocation de 48 heures courantes sans arrêt de l'affrètement sera accordée en ce qui concerne chaque passage en cale sèche.

Article 10.

Si une fausse déclaration avait été faite en ce qui concerne la grandeur du vapeur, sa capacité et sa position, ou si le vapeur n'était pas arrivé au port de livraison, ou n'était pas prêt à charger le jj mm, l'Amirauté a l'option de résilier cette Charte.

Article 11.

Le paiement du fret sera fait en Angleterre comme suit :

Si le vapeur est engagé fermement pour deux mois ou davantage, paiement d'avance du fret d'un mois au moment où le vapeur entre en période de paiement, paiement de la moitié du fret d'un mois à la fin du second mois, paiement de la moitié du fret d'un mois à la fin du troisième mois et paiement du fret d'un mois à la fin de chaque mois successif de service accompli.

Dans tous les cas ces paiements seront considérés comme des acomptes et le solde du fret sera payé lorsque le Bureau des Comptes aura reçu les livres de bord du vapeur pour la période considérée.

Les périodes hors affrètement et les périodes d'une durée inférieure à un mois seront comptées au jour le jour ; le prix d'une journée d'affrètement sera calculée sur la base de 1/365^{ème} du fret de douze mois ; en cas d'indisponibilité aux termes des articles 9 et 25, toute fraction de jour égale ou supérieure à douze heures sera considérée comme une journée entière et le fret ne sera pas dû.

Les réclamations concernant le fret ou tous autres frais prévus par la présente charte-partie seront transmises au Directeur des Transports de l'Amirauté Sud-Ouest, au moyen d'un formulaire T.191a.

Article 12.

Les Armateurs devront fournir les provisions, y compris le combustible pour la cuisine et la production de lumière électrique, et payer les soldes et toutes les

autres dépenses concernant la Capitaine, les Officiers, les mécaniciens et l'équipage ; ils devront assurer le vapeur et fournir les provisions pour le pont et pour la machine, l'eau pour tous les usages, la ventilation appropriée des cales à marchandises, les canots, le lest nécessaire pour permettre au vapeur de faire route en toute sécurité en dehors de tout chargement, et ils devront tenir le vapeur dans un état d'entretien parfait en ce qui concerne la coque et la machine pendant toute la durée de l'affrètement.

Article 13.

Les Armateurs devront fournir les pavillons suivants :

- a) – Une série de pavillons du Code international des signaux et la dernière édition du Code des Signaux ;
- b) – Une paire de pavillons à bras pour les messages sémaphoriques de jour ;
- c) – Une lampe à éclats pour les signaux de nuit (code Morse) ;
- d) – Les pavillons des lettres de signalisation particulières pour les navires britanniques.

Les Armateurs devront fournir les cartes marines nécessaire pour la navigation sûre du vapeur, pour les voyages qu'il est susceptible d'effectuer occasionnellement ; ils devront fournir les compas et les chronomètres nécessaires, avec les certificats des autorités compétentes constatant qu'ils sont en bon état de marche et que des courbes de déviation correctes ont été établies.

Article 14.

L'Amirauté sera responsable de tout le charbon, ou autre combustible, excepté le combustible pour la cuisine ou la lumière électrique, et acceptera et paiera tout le combustible qui se trouvera dans les soutes du vapeur au moment de la livraison.

Les Armateurs, le jour où le vapeur entre en paiement, remettront à l'Officier de l'Amirauté ou à l'Agent du port, un certificat signé par le capitaine et le chef mécanicien, du nombre de tonnes de combustible dans les soutes du vapeur, et sa description.

À l'expiration de la charte, les Armateurs paieront à l'Amirauté tout le combustible resté dans les soutes.

Ces deux paiements respectifs seront faits au prix courant du marché aux ports respectifs.

Article 15.

L'Amirauté aura à répondre pour tous les frais de port, pilotage, droits de phare, frais de remorquage nécessaires, droits consulaires (excepté ceux concernant les Officiers ou l'équipage), patentes de santé, et heures supplémentaires, d'après les conditions de l'article 17, mais les Armateurs, sans pouvoir rien réclamer à l'Amirauté, devront prendre des arrangements par l'intermédiaire de leur capitaine ou de leurs Agents dans les ports, pour tous les services se rapportant à la navigation et à l'expédition du vapeur, comme si le vapeur naviguait pour leur propre compte, les Armateurs devront payer les réclamations qui pourraient être faites et les réclamer au Directeur des Transports, en tant que nécessaires et pour le compte de l'Amirauté, la réclamation pour chaque service devant être accompagnée des factures acquittées. Tous les certificats de pilotage devront comporter le tirant d'eau.

Article 16.

Lorsque la Grande Bretagne est en paix, les Officiers, mécaniciens et tous les membres de l'équipage seront sujets britanniques. Lorsque la Grande Bretagne est en guerre, cette stipulation sera exécutée en tant que pratiquement possible, mais en tout cas, le Capitaine, les Officiers devront être sujets britanniques, et tous les membres de nationalité hostile devront être exclus. Un au moins des officiers ou des hommes de l'équipage devra être capable de se servir de la lanterne à éclats. Une liste complète de l'équipage avec leur rang et nationalité devra être produite à l'entrée en paiement du vapeur.

Article 17.

Le vapeur devra être en service jour et nuit si requis et les treuils à vapeur seront au service de l'Amirauté jour et nuit avec toute vapeur quand et comme requis. Ces treuils devront être manœuvrés sans frais pour l'Amirauté par l'équipage qui devra avoir des hommes exercés en nombre suffisant pour manœuvrer tous les treuils à bord immédiatement et en même temps. L'Amirauté remboursera toutes les heures supplémentaires (faites comme énoncé précédemment) qui pourraient occasionnellement être autorisées.

Article 18.

L'Amirauté ne sera pas tenue responsable si le vapeur est perdu, échoué, jeté à la côte, avarié ou rendu incapable de service par suite et en conséquence de périls de mer ou de tempête, collision, incendie, accident, gros temps ou toute autre cause provenant d'un risque de mer.

Article 19.

Dans le cas où le vapeur (n'étant pas au moment perte censée totale) serait brûlé, coulé, pris ou avarié, par suite d'opérations de guerre dans lesquelles la Grande Bretagne serait engagée, l'Amirauté, malgré les stipulations de l'article 15, sera responsable vis-à-vis des Armateurs, si le navire est totalement détruit, de sa valeur déterminée au moment de ladite destruction, ou si avarié, de la valeur constatée de l'avarie due à des opérations de guerre, pourvu qu'au moment de ladite destruction ou avarie, le vapeur ait été en train de faire route en exécution d'ordres donnés ou sanctionnés par l'Amirauté ou toute autre autorité ou officier du Gouvernement.

Dans le cas où un différend s'élèverait en ce qui concerne la valeur du vapeur, cette valeur sera réglée comme exposé à l'article 31.

Article 20 – en anglais – (original).

“ In the event of any member of the Crew being killed or injured as a result of warlike operations in which Great Britain is engaged, the Admiralty agree to settle any lawfull claims arising from such death or injury according to the scale laid down in the Instructions for Masters of Colliers and Oiler Transports, and the Owners shall be relieved of their liability under the Workmen's Compensation act 1906 or other acts in respect of such claims. ”

Article 20 – en français.

Dans le cas où un membre de l'équipage serait tué ou blessé à la suite d'opérations de guerre dans lesquelles la Grande-Bretagne est engagée, l'Amirauté consent à régler toutes réclamations légales survenant au sujet de mort ou blessure et suivant l'échelle établie dans les instructions aux Capitaines de vapeurs charbonniers ou transporteurs d'huiles minérales et les Armateurs seront

dégagés de leur responsabilité suivant la loi anglaise de dédommagement de 1906, ou autres lois concernant les réclamations de ce genre.

Article 21.

Le Capitaine devra exécuter ses voyages avec la plus grande célérité et devra donner toute l'assistance possible avec l'équipage du navire et ses embarcations.

Article 22.

Le Capitaine devra obéir à tous les ordres et instructions qu'il pourrait recevoir de l'Amirauté ou de tout Officier autorisé par l'Amirauté et sous tous rapports, devra se conformer aux instructions pour Capitaines de charbonniers ou de transport d'huiles minérales ; mais il sera seul responsable (pour le compte de ses Armateurs) de l'administration, de la gestion et de la navigation du vapeur. Il devra tenir le compte de ses chargements comme stipulé dans les Instructions susmentionnées et l'Amirauté consent à indemniser les Armateurs de toutes conséquences ou responsabilités qui pourraient survenir du fait de la signature des connaissements par le Capitaine, aussi bien que de toute irrégularité dans les papiers du navire qui en serait la conséquence, excepté suivant les stipulations exposée dans l'article 27.

L'Amirauté ne sera pas tenue responsable des dommages subies par suite de négligences des pilotes, remorqueurs, entrepreneurs de manutention ou autres personnes employées par eux, les Armateurs les reconnaissant comme à leur service, même s'ils ont été payés par l'Amirauté ou les Agents de l'Amirauté (mais voir aussi l'article 26).

Article 23.

Si l'Amirauté avait des raisons d'être mécontente de la conduite du Capitaine, des Officiers ou mécaniciens, les Armateurs devront, à la réception des détails de la plainte, faire une enquête et si nécessaire faire un changement dans les fonctions.

Article 24.

Le Capitaine recevra périodiquement de l'Amirauté toutes les instructions indispensables et les ordres de route par écrit ; il devra tenir un Livre de bord complet et sincère du voyage ou des voyages, lequel sera envoyé tous les trois mois à l'Amirauté (voir aussi l'article 11).

Article 25.

Si, par suite de manque d'hommes ou de provisions, d'accident à la machine ou de toute autre cause, le service du vapeur est suspendu pour une période excédant douze heures courantes, le paiement cessera pendant la durée de cette période ou de toute période qui en serait la conséquence, de quelque durée qu'elle soit, pendant laquelle le vapeur aura été hors service (voir aussi l'article 11).

Tous les travaux qui pourront être faits pendant une période d'indisponibilité du vapeur, excepté lorsqu'il fait route vers un port pour réparer ou pour refaire son plein en soutes à cause de l'accident, seront payés sur la base du temps que cela aurait pris si le vapeur était resté en bon état.

Si, pendant le voyage, la vitesse se trouvait réduite à la suite d'une défectuosité ou d'un accident à une partie de la machine, ou à la suite d'une avarie à l'hélice ou au gouvernail, ou à cause de tout autre accident à la coque, à la machine ou à la cargaison, le temps ainsi perdu et le coût du charbon consommé en extra en conséquence de ces événements, sera déduit du fret ; mais si le vapeur se trouvait

au port ou au mouillage, en raison du gros temps ou pour faire du charbon, cette perte de temps ou ce retard sera aux frais de l'Amirauté.

Cependant, dans le cas d'un accident à la mer ou de tout accident nécessitant que le vapeur aille dans un port de refuge pour réparer, ou pour remplacer ou débarquer une partie de l'équipage, l'affrètement cessera jusqu'à ce que le vapeur arrive à nouveau à une position comparable à celle où il se trouvait au moment de l'accident, et le charbon consommé sera remplacé ou payé par les Armateurs à l'option de l'Amirauté.

Si par suite d'accident, une partie du chargement ou des soutes devait être déchargée, le temps occupé au déchargement ou au rechargement sera déduit du fret.

Le temps ainsi perdu sera compté comme faisant partie du temps d'affrètement mentionné dans les articles 2 et 7 ; mais l'Amirauté a l'option de retenir le vapeur pour une période additionnelle équivalente au tout ou à une partie du temps perdu.

Article 26.

Pendant le cours de cette charte-partie, les pertes ou dommages, soit en ce qui concerne les marchandises transportées ou à transporter, soit sous d'autres rapports, survenant ou occasionnés par les causes suivantes seront absolument exceptés : l'Acte de Dieu, les périls de la mer, l'incendie à bord, à un ponton, à une allège ou à terre, la baraterie du Capitaine ou de l'équipage, les ennemis, les pirates et brigands, les arraisonnements des voleurs, le fait du Prince, les contraintes des gouverneurs et des peuples, les abordages, les échouements, les explosions de chaudières, les bris de pistons, les vices cachés dans la coque, les chaudières, les machines ou leurs dépendances, même s'ils existaient au début du voyage, les négligences, les fautes et les erreurs de jugement des pilotes, du Capitaine ou de l'équipage, ou des autres personnes au service des Armateurs, ou dans l'administration ou la navigation du vapeur.

Article 27.

Sauf dans les limites des cas prévus par l'article 26, les Armateurs seront comptables et responsables envers l'Amirauté de la valeur de toute perte ou dommage au charbon, au pétrole, à l'outillage pour le charbon ou le pétrole, aux signaux et à toutes autres provisions du Gouvernement, de quelque sorte que ce soit, qui pourraient être embarquées, soit comme cargaison soit pour l'usage à bord, sous la surveillance du Capitaine, qui sera requis de signer les connaissements, et d'en donner un reçu, et qui sera responsable des reçus donnés ou des connaissement signés par le second Capitaine pour ces marchandises.

Les Armateurs seront tenus responsables de l'arrimage convenable et sûr des marchandises du Gouvernement. S'il y a lieu d'employer des ouvriers supplémentaires pour l'arrimage, la dépense sera supportée par l'Amirauté.

Les marchandises seront embarquées sous la surveillance de l'Officier de l'Amirauté et de l'Agent du port, mais ceci ne dégagera pas les Armateurs de leur responsabilité de bon arrimage.

Article 28.

Le vapeur a la liberté d'assister les navires en détresse, et de dévier de sa route dans le but de sauver des vies humaines.

Tout sauvetage sera au profit des Armateurs, mais le navire sera déclaré hors affrètement pendant le temps passé aux opérations de sauvetage et le coût du

charbon consommé pendant ces opérations et les frais d'escale seront pour le compte des Armateurs.

Article 29.

L'Amirauté aura un droit de gage sur le vapeur pour toutes les sommes payées en avance et non acquises.

Article 30.

La pénalité pour *non accomplissement* de ce contrat sera égale au montant prouvé du préjudice.

Article 31.

Tout différend survenant à propos de cette Charte-partie sera soumis, selon les dispositions de la loi d'arbitrage de 1889 et les amendements à cette loi, à l'arbitrage de deux personnes, dont l'une sera désignée par les Armateurs et l'autre par l'Amirauté, et dans le cas où ces Arbitres ne seraient pas d'accord, la décision d'un tiers arbitre qu'ils choisiront sera définitive et liera les deux parties, et il est de plus mutuellement convenu que cet arbitrage devra précéder tout commencement d'action en justice.

Article 32.

Dans le cas d'avarie grosse, celle-ci sera réglée selon les Règles d'York et d'Anvers 1890, mais l'Amirauté ne sera pas requise de signer de compromis ou de donner caution, étant donné que les Armateurs de navires anglais n'ont aucun gage sur les marchandises du Gouvernement et ne peuvent pas les retenir.

Article 33.

Le vapeur ne devra pas recevoir d'ordres ni ne devra faire route sur un port où règne la fièvre ou la peste, ni sur un port où une quarantaine est en vigueur (excepté aux risques et frais de l'Amirauté) ; mais les Armateurs seront responsables de tout délai de quarantaine provenant de maladie du Capitaine ou de l'équipage, si le navire n'a pas été envoyé dans un port de quarantaine.

Article 34.

Les gages payés à l'équipage employé dans le cours de cette charte-partie, ne devront pas être moindres que ceux courants au port à la date de l'engagement de l'équipage.

Article 35.

Conformément à l'Act 22 Geo III, aucun membre de la Chambre des Communes ne doit avoir aucune action ou part dans cette Charte ou aucun bénéfice pouvant en découler.

Témoin des Armateurs à la signature, signé : C.A. MORGAN ;

Témoin du Directeur des Transports à la signature, signé : Par. G. GLEMIE ;

Pour le Directeur des Chemins de fer de l'État, le Chef de l'Exploitation, signé : FOUAN ;

Le Directeur des Transports, Craeme THOMSON.

Annexe

Conditions d'affrètement

Le montant du fret comprend :

- les intérêts du capital ;
- les charges d'amortissement ;
- les charges d'assurance ;
- les charges d'entretien et de réparations du navire ;

et il sera de HUIT MILLE CINQ CENTS francs (8500 francs) par mois.

La Direction des Transports de l'Amirauté remboursera à l'Administration des Chemins de fer de l'État, sur production de relevés certifiés conformes, les dépenses énumérées ci-après :

1° – Matières consommables du pont et de la machine, selon le relevé établi par le Capitaine ;

2° – Frais de nourriture de l'équipage, sur les bases prévues par la Marine française pour un navire de commerce français réquisitionné, savoir :

5,00 francs par jour et par personne pour le Capitaine et les Officiers ;

2,00 francs par jour et par personne pour les Maîtres, Graisseurs et Chauffeurs ;

1,50 francs par jour et par personne pour les Matelots et assimilés ;

3° – Solde de la totalité de l'équipage telle qu'elle est déterminée par le rôle d'équipage et allocations supplémentaires payées à l'équipage pour les heures de travail exigées au-delà des limites fixées par les lois françaises ; le taux de ces allocations figure au rôle d'équipage ;

4° – Dépenses diverses payées par le Capitaine au cours de l'affrètement pour les droits de port et de navigation, les frais de chargement, de déchargement, d'arrimage, etc.

Par application de la réglementation comptable de l'Administration des Chemins de fer de l'État, toutes les dépenses autres que le fret seront l'objet d'une majoration fixe de 13 % pour frais d'administration et de 2 % pour intérêts sur avance de fonds.

Chartre : 1 – [Vielli] Prison.

Remarque : On appelait *chartre privée* une prison sans autorité de justice.

Remarque : Il n'est pas permis de tenir un homme en *chartre privée*.

2 – Dépérissement du corps, maigreur.

Exemples : Tomber en *chartre* ; cet enfant est en *chartre*.

Chasse (en anglais « *chase* »): **1** – La *chasse* est une manœuvre de guerre qui consiste à employer tous les moyens à sa disposition pour joindre le plus tôt possible un bâtiment que l'on poursuit, afin de le reconnaître et éventuellement de le combattre s'il est ennemi.

Remarques : **a)** – *Commencer la chasse* (en anglais « *to begin the chase* ») c'est prendre les dispositions pour effectuer cette manœuvre.

b) – Un bâtiment *donne la chasse* (en anglais « *gives the chase* », « *chases* ») à un autre navire s'il le poursuit ; il *appuie la chasse* (en anglais « *makes a running fight* ») s'il le poursuit avec ardeur et opiniâtreté.

c) – Un bâtiment *lève la chasse* (en anglais « *gives over chasing* ») s'il renonce à cette manœuvre.

d) – Un bâtiment *reçoit la chasse* (en anglais « *is chased* ») s'il est poursuivi par un autre bâtiment.

e) – Un bâtiment *prend chasse* (en anglais « *flies from* », « *sheers aft* ») s'il bat en retraite ou manœuvre pour s'éloigner d'un autre bâtiment qui lui donne la

chasse.

f) – Les *problèmes de chasse* sont décrits dans les ouvrages de tactique navale ou de manœuvre avec un soin et une étendue qui attestent de leur importance.

g) – Les problèmes de chasse trouvent leur application dans la navigation paisible, en vue d'éviter les abordages accidentels avec les autres navires.

2 – On appelle *chasse* l'espace que peut avoir autour de lui un bâtiment au mouillage.

Remarque : On dit qu'un bâtiment a *plus ou moins de chasse* selon que les dangers de la côte, ou que d'autres navires se trouvent à une plus ou moins grande distance de lui, ce qui lui laisse la possibilité de chasser sur ses ancres, en cas de mauvais temps, sans subir ni causer de dommages à quiconque.

Chasse (en anglais « *set hammer* », « *drift* ») : **1** – Outil aciéré de chaudronnerie sur lequel on frappe au moyen d'un marteau pour que l'extrémité opposée au marteau et qui porte sur une pièce en fer chauffée, rende le coup reçu et donne à la pièce la forme voulue.

Remarques : **a)** – La chasse de forge est emmanchée par le milieu pour que le forgeron la saisisse et la tienne au bon endroit pendant que le frappeur bat sur sa tête avec le marteau.

b) – On emploie des chasses de différentes formes selon l'effet que l'on désire obtenir.

2 – La chasse à percer (en anglais « *drift* ») est pointue et elle est terminée par un petit bout plat ; elle est employée à percer, à coups de marteau, des trous dans le fer chaud.

Remarques : **a)** – Il est nécessaire de rafraîchir fréquemment avec de l'eau la chasse à percer quand on l'emploie.

b) – La chasse à percer se nomme aussi *poinçon*.

3 – Le *chasse-rivet* est un cylindre creux dans lequel on introduit la queue du rivet ; il sert à rapprocher les tôles à riveter en agissant autour des trous, et il maintient le rivet en position pendant qu'on procède à cette opération.

Remarque : La queue du rivet ne porte pas au fond du chasse-rivet.

Chasse aux sorcières : Massacre de pauvres femmes victimes de dénonciations, jugées par un tribunal ecclésiastique, torturées puis jetées sur un bûcher en feu ; juste avant de mourir, elles devaient encore dénoncer des complices afin de recevoir les derniers sacrements et ainsi d'éviter l'enfer.

Remarques : **a)** – Les fantasmes surnaturels que l'on peut découvrir dans les chefs d'accusation prêteraient à sourire s'il ne s'agissait pas de meurtres d'innocentes.

b) – La *chasse aux sorcières* organisée par la papauté dans toute l'Europe au Moyen Âge coïncida avec l'apparition de mouvements réformateurs dissidents qui s'élevèrent contre les comportements scandaleux de certaines gens d'Église ; la *chasse aux sorcières* fut un moyen de reprendre en mains les fidèles par la terreur.

Chasse-marée (en anglais « *chasse-marée* », « *lugger* ») : **1** – Bateau des côtes de la Manche à deux ou trois mâts, solidement construit, le plus souvent ponté et parfaitement approprié à la navigation dans ces parages.

Remarque : Il y a peu de différences entre le *chasse-marée* et le *lougre*.

[Voir le mot *Lougre*].

2 – Le *chasse-marée* navigue bien ; il est très convenable pour la pêche et pour le petit cabotage ; il en existe du port de cent tonneaux.

3 – La voilure des *chasse-marée* est composée d'une voile à bourcet à chaque mât et d'un foc ; il y en a qui ont des huniers et un foc volant.

4 – Les mâts sont inclinés sur l'arrière, le grand mât un peu plus que celui de misaine et celui de tape-cul un peu plus que le grand mât.

5 – Les vergues sont parallèles entre elles ; elles sont apiquées de manière qu'elles forment avec le prolongement de leur mât respectif un angle pouvant atteindre 35 à 40 degrés.

6 – Les voiles ont les chutes arrières parallèles entre elles et les chutes avant parallèles à leur mât respectif, excepté la chute avant de tape-cul dont le point d'amure aboutit au pied du mât.

7 – L'inconvénient de cette sorte de voilure, c'est qu'à chaque changement de bord il faut amener les voiles, défrapper les drisses, changer les voiles de bord et refrapper les drisses avant d'établir les voiles à nouveau.

8 – En cas de mauvais temps, les chasse-marée portent au grand mât une voile qui tient le milieu entre la surface de la grand voile et celle de la misaine ; cette voile s'appelle un *taillevent*.

Remarque : Les chasse-marée de petites dimensions ont quelquefois le milieu du pont ouvert et il n'y a que deux petites tilles, l'une à l'avant, l'autre derrière. [Voir le mot *Tille*].

Chasse-marée : On appelle *chasse-marée* les voitures ou les charrettes qui portent le poisson jusqu'en ville par voie de terre et même les chevaux qu'on charge de poissons pour en effectuer le transport.

Chasse-partie : Convention entre des pirates pour la distribution de leurs prises en cas de succès.

Chasser : **1** – Mettre dehors avec violence, contraindre, forcer de sortir de quelque lieu.

2 – Poursuivre, tâcher de prendre à la course avec des chiens certaines bêtes, comme lièvre, renard, chevreuil, loup, cerf, sanglier, etc.

3 – Poursuivre toute sorte de gibier.

Exemple : Chasser au fusil.

4 – Chasser sur quelqu'un, c'est le poursuivre comme ennemi.

5 – Chasser se dit d'un navire qui suit un autre navire et qui cherche à le rejoindre.

Remarque : On appelle *route de chasse* celle qui permettra au navire chasseur de rejoindre l'autre navire au plus tôt, compte tenu des vitesses des deux navires et de la route suivie par le navire chassé.

Chasser : Chasser sur un navire, c'est courir sur lui.

Chasser (en anglais « *to be driven* ») : Un navire au mouillage *chasse sur son ancre* lorsqu'il entraîne cette ancre sous l'effet du vent, du courant ou de la mer ; dans ce cas on dit aussi que l'ancre chasse (en anglais « *the anchor drags* ») c'est à dire qu'elle se déplace sur le fond de la mer en suivant le navire qui n'est plus retenu.

Remarques : **a)** – Si l'on a pris volontairement des dispositions pour faire chasser une ancre, notamment afin d'aider à réaliser une manœuvre, on emploie plutôt les expressions : « *l'ancre drague* » ou « *faire draguer l'ancre* » ou encore « *mouiller tant de maillons à draguer* ».

b) – Il est de la responsabilité du pilote du port d'indiquer au capitaine, dans chaque circonstance et selon son expérience (en anglais « *in his experience* ») la longueur de chaîne à mettre à dévirer pour réussir la manœuvre.

c) – Lorsque l'on remonte le mouillage, au moment où l'ancre quitte le fond de la mer on ne dit pas qu'elle chasse mais on dit qu'elle dérape, puis qu'elle a *dérapé* lorsqu'il n'y a plus de *frottements solides* entre le fond de la mer et l'ancre.

Chasser (en anglais « *to drive* ») : Enfoncer à coups de masse ou de mailloche un boulon, une cheville, un mandrin, une clavette pour produire du serrage.

Remarque : Certains disent faussement *chasser* pour *repousser* ; chasser se dit pour *faire entrer* alors que *faire sortir* c'est *repousser*.

Chasseur-bombardier : Avion très maniable, construit pour supporter les efforts très importants et répétés de l'acrobatie aérienne ; les chasseurs-bombardiers doivent être capables, en particulier, de résister à la ressource qui suit un piqué sans mettre en péril leur structure.

[Voir le mot *Ressource*].

Remarque : Le bombardement en piqué est plus adapté à un chasseur auquel on a adapté la fixation d'une bombe sous le fuselage qu'à un avion-bombardier prévu pour effectuer des bombardements en vol horizontal.

Chasseur de mines : Bâtiment spécialisé dans la détection, la reconnaissance et la destruction des mines sous-marines de fond.

Chasseur de mines tripartite (CMT) : 1 – Bâtiment construit en matériaux composites (*fibre de verre-résine*) spécialisé dans la détection, la reconnaissance et la destruction des mines de fond.

2 – Des chasseurs de mines tripartites assurent le libre accès des ports militaires et des grands ports civils français.

Remarques : **a)** – Leur appellation « *tripartite* » vient de ce que ce programme a été développé en commun pour les marines de guerre de la France, de la Belgique et des Pays-Bas.

b) – La France a fabriqué l'équipement de chasse sous-marine, la Belgique a fourni l'équipement électronique et les Pays-Bas la propulsion (moteur V12 Werkspoor de 1370 kW).

c) – Ils furent construits à 35 exemplaires entre 1981 et 1989.

d) – La France a fait construire 10 chasseurs de mines, les Pays-Bas 15 et la Belgique 10 ; plusieurs chasseurs furent vendus à des marines étrangères (Bulgarie, Lettonie, Indonésie, Pakistan) soit avant leur entrée en service, soit après quelques années de service.

La Belgique a cédé 3 chasseurs de mines à la France en 1993.

e) – Leurs dimensions sont : longueur 51,5 mètres, largeur 9 mètres, tirant d'eau 3,6 mètres, tirant d'air 18,5 mètres ; ils déplacent 560 tonnes ; leur autonomie est de 3 000 milles marins.

f) – Les chasseurs de mines tripartites peuvent opérer par 10 à 230 mètres de profondeur.

Des plongeurs sous-marins, ou un mini sous-marin téléguidé, reconnaissent les objets suspects détectés au fond de la mer.

g) – Les 13 chasseurs de mines tripartites français ont été refondus à Brest entre 2001 et 2005, et chacun reçut à cette occasion un sonar propulsé filoguidé à immersion variable, pouvant plonger à 300 mètres et se tenant à 150 mètres sur l'avant de son chasseur de mines.

h) – Les chasseurs de mines tripartites français ont des noms de constellations : *Éridan* (M641), *Cassiopée* (M642), *Andromède* (M643), *Pégase* (M644), *Orion* (M645), *Croix du Sud* (M646), *l'Aigle* (M647), *Lyre* (M648), *Sagittaire* (M650), *Céphée* (M652), *Capricorne* (M653).

Chassie: Humeur onctueuse et jaunâtre secrétée sur le bord de chaque paupière de l'homme par les glandes de Meibomius.

Remarques : **a)** – Les glandes de Meibomius, ou glandes tarsiennes ou glandes tarsales, situées dans l'épiderme des paupières perpendiculairement aux cils, sécrètent du *meibum* , une substance grasse composée de triglycérides qui forme une couche lipidique sur la surface oculaire pour empêcher l'évaporation des larmes.

b) – *Meibomius* est le pseudonyme latin du médecin allemand *Heinrich Meibom* (1638-1700) originaire de Lübeck, sur la mer Baltique.

- c) – *Heinrich Meibom* a été reçu docteur en médecine à Angers, France, en 1663.
- d) – *Heinrich Meibom* a écrit de nombreux livres de médecine et des poèmes en latin.
- f) – *Heinrich Meibom* a été doyen de la faculté de médecine et vice-recteur de l'université de Helmstedt, en Basse Saxe.
- e) – Le père de *Heinrich Meibom*, le médecin *Johann Heinrich Meibom* (1590-1655) est célèbre pour avoir écrit un traité médical et philosophique en latin sur l'usage des fouets et la pratique de la flagellation thérapeutique et érotique « *De usus flagrorum in re medica et veneria* ».

Chassiron : Nom de la pointe Nord-Ouest de l'Île d'Oleron, en Charente-Maritime.

Remarque : La pointe de Chassiron a également été appelée *pointe Sotrobin*.

Chassiron (Phare de –) : Tour circulaire en maçonnerie, de 46 mètres de hauteur au-dessus du sol, de 18 mètres de diamètre, élevée à la pointe de Chassiron au Nord-Ouest de l'Île d'Oleron, sur la commune de Saint-Denis d'Oleron ; peinte en blanc à l'origine, la tour est peinte depuis 1925 en blanc avec la lanterne noire et deux bandes horizontales noires sur sa hauteur.

Remarques : a) – Une tour lumineuse en maçonnerie de 33 mètres de hauteur, avec un feu à son sommet, avait été construite sous Louis XIV (1638-1715) ; le feu avait été achevée en 1685.

b) – La tour actuelle date de 1836 ; la lanterne a été électrifiée en 1930 ; le feu a été automatisé en 1998.

c) – Actuellement, le feu de Chassiron est blanc et il projette sur tout l'horizon un éclat toutes les 10 secondes ; la lanterne est à 50 mètres au dessus du niveau de la mer.

Châssis : Ouvrage de menuiserie ou de ferronnerie composé de plusieurs pièces, qui forment ordinairement des carrés où l'on met des vitrages, ou de la toile, ou des feuilles de papier huilé pour empêcher le vent, les injures du temps.

Remarque : On appelle *châssis dormant* un châssis qui ne se lève point et qui ne s'ouvre point ; sinon, on dit *châssis ouvrant*.

Chaste : 1 – Qui s'abstient des plaisirs d'un amour illicite.

2 – Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie.

Exemples : Amour chaste ; cela blesse les oreilles chastes.

Chasteté : 1 – Vertu par laquelle on est chaste.

2 – Il se prend quelquefois pour une *entière abstinence des plaisirs de l'amour*.

Exemples : Chasteté perpétuelle ; faire vœu de chasteté.

Remarques : a) – Les vierges consacrées se sont engagées à vivre dans le célibat et la chasteté.

b) – Chacune a été consacrée par l'évêque de son diocèse.

c) – L'ordre des vierges consacrées a été créé le 1er juin 1970 par la pape Paul VI (1897-1978).

d) – Le critère de virginité physique n'est pas obligatoire pour devenir vierge consacrée [Art. 88 de l'instruction du Vatican « *Ecclesiae Sponsae Imago* » du 4 juillet 2018].

Chat : Animal domestique qui prend les rats et les souris.

Chat : Machine de siège élevée, constituée d'un châssis généralement monté sur roues et d'un bâti recouvert de bois, de peaux mouillées ou de métal.

Remarque : Au Moyen Âge, le chat permettait aux sapeurs de s'approcher des murailles de la ville assiégée.

Chat : Sorte de navire à voiles du Nord qui n'a qu'un pont ; il a le cul rond et porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hunes, ni barres de hune.

Remarques : a) – Les bâtiments appelés chats sont construits d'une manière qui tient de la pinasse et de la flûte.

b) – Ils n'ont point de dunette, mais ils ont une chambre sous le pont, à l'avant.

c) – Les mâts sont petits et légers ; on amène les voiles sur le pont, au lieu de les ferler.

d) – Les chats sont à plates varangues ; leur enfoncement est de quatre à cinq pieds ; ils naviguent principalement dans des eaux peu profondes.

Châtain : Qui est de couleur de châtaigne.

Remarques : a) – Il n'est guère en usage que dans des expressions telles que : *poil châtain clair, cheveux châtains*.

b) – Il est indéclinable quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie.

Exemple : Des cheveux *châtain clair*.

Château (en anglais « *castle* ») : Superstructure construite au-dessus du pont supérieur et qui s'étend d'un bord à l'autre du navire.

Exemples : Château de poupe ou *château d'arrière* ; château de proue ou *château d'avant*.

Châtelailon : **1** – Châtelailon fut jadis la première des quatre grandes baronnies de l'Aunis.

Remarques : a) – Châtelailon fut la métropole de l'Aunis pendant deux siècles et plus tard, le chef-lieu de l'une des trois vigueries établies dans le pays d'Aunis.

b) – Les seigneurs de Châtelailon avaient la suzeraineté du littoral situé entre l'estuaire de la rivière de Marans et l'estuaire de la rivière de Charente.

2 – Ebles II de Châtelailon (1040-1096) fut célèbre au onzième siècle.

3 – Jean d'Orléans (1403-1468) fut seigneur de Châtelailon par la volonté du roi Charles VII (1403-1461) ; on a donné le nom de Dunois à des allées de Châtelailon : les *allées du comte de Dunois*.

Remarques : a) – Jean d'Orléans, dit Dunois ou le bâtard d'Orléans, fut le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc pour libérer la ville d'Orléans (8 mai 1429) ; Orléans était assiégée depuis le 24 octobre 1428 par les Bourguignons et les Anglais, alors que son prince, le duc-poète Charles d'Orléans (1394-1465) avait été capturé à Azincourt le 25 octobre 1415) et était retenu prisonnier en Angleterre.

e) – Jean d'Orléans (ou Jean de Dunois) était le fils adultérin de Louis d'Orléans (1372-1407) et de Mariette d'Enghien ; Dunois était le demi-frère du duc-poète Charles d'Orléans.

f) – Louis d'Orléans, frère du roi de France Charles VI (1368-1422) et père de Dunois a été assassiné à Paris le 23 novembre 1407 sur ordre de son cousin germain, le duc de Bourgogne Jean sans Peur (1371-1419) ; Jean sans Peur sera à son tour assassiné à Montereau-Fault-Yonne le 10 septembre 1419 sur ordre de son petit cousin Charles (1403-1461), le neveu de Louis d'Orléans et le fils du roi de France Charles VI, qui sera couronné roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII en présence de Jeanne d'Arc (1412-1431).

4 – Les derniers seigneurs de la châtelainie, entre 1615 et 1789, furent les *Green de Saint-Marsault* qui possédèrent ce que la mer voulut bien respecter des ruines de la vieille forteresse féodale.

5 – En 1864, la commune d'Angoulins céda à l'évêché de La Rochelle la dernière église de Châtelailon.

Remarques : a) – Cette église est dédiée à *saint Romuald* parce qu'elle avait eu pour premiers desservants des *moines camaldules*.

b) – L'ordre camaldule ou ordre autonome des Camaldules a été fondé en 1012 à Camaldoli en Italie, par saint Romuald de Ravenne, sous la règle de saint Benoît.

c) – Saint Romuald de Ravenne (950-1027) est parfois considéré comme le dernier des *pères du désert* ; c'était un thaumaturge qui pouvait faire des miracles dans le cas des troubles psychiques ; canonisé en 1595, sa fête est célébrée le 19 juin, jour anniversaire de sa mort.

d) – Les véritables *Pères du désert* étaient des membres du clergé régulier ou du clergé séculier, qui vécurent en communauté ou en ermites dans le désert d'Égypte au III^e et au IV^e siècles.

e) – Le pape Grégoire XVI (1765-1846) qui défendit l'idée de l'infaillibilité pontificale en matière de foi et de morale, ainsi que la souveraineté du pape sur les États pontificaux, avait été élu abbé du monastère camaldule Saint-Grégoire à Rome en 1805 ; il s'opposa aux manœuvres maçonniques visant à diminuer l'influence de l'Église dans le monde profane.

f) – Le dogme de l'*infaillibilité pontificale* a été défini solennellement en 1870 par le premier concile œcuménique du Vatican, convoqué par le pape Pie IX (1792-1878) alors que Rome était encore sous la protection des troupes françaises.

Châtelet (Marquise du –) : Voir *Marquise du Châtelet*.

Châtier : Punir, corriger quelqu'un qui a failli, lui faire souffrir la peine qu'il mérite.

Châtiment : Punition, correction, peine que l'on fait souffrir à celui qui a failli.

Chaton : La partie d'une bague, d'un poinçon, dans laquelle une pierre précieuse est enchâssée.

Exemple : La pierre est tombée du chaton.

Chatons : Acronyme de l'expression *Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires*.

Remarque : Chatons est un collectif initié par l'association Framasoft pour permettre aux utilisateurs du web d'éviter la collecte et la centralisation de leurs données personnelles au sein de *silos numériques* du type de ceux proposés par les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) et de trouver des alternatives fiables aux services de Google (et autres) respectueuses de leur vie privée et reposant sur des logiciels libres.

Chatouiller : Faire tressaillir quelqu'un par des effleurements légers qui provoquent ordinairement un rire convulsif.

Exemple : Chatouiller quelqu'un sous la plante des pieds.

Remarque : Chatouiller un cheval de l'étrier, c'est le toucher légèrement avec l'éperon.

Chatoyant : Qui prend des reflets changeants, comme l'œil des chats.

Remarque : Se dit d'un objet dont la couleur varie suivant la direction de la lumière qui le frappe.

Exemple : Étoffe chatoyante.

Châtrer : **1** – Rendre impropre à la génération en pratiquant la castration.

2 – En parlant d'un texte, lui ôter sa force, sa vigueur.

3 – Enlever des parties superflues ou qui doivent être prélevées.

Exemples : Châtrer des fagots, c'est en ôter quelques branches ; châtrer des fraisiers, c'est en enlever les rejetons, les stolons superflus ; châtrer des melons, des concombres, c'est en retrancher quelques fleurs ; châtrer une ruche, c'est en prélever la cire et le miel.

Chatte (en anglais « *grapple hook* ») : Verge de fer portant à un bout un anneau servant à fixer une ligne et garnie à l'autre de quatre pattes recourbées.

Remarques : **a)** – Les pattes peuvent être terminées en pointe, ou posséder une boule à leur extrémité.

b) – La chatte permet de défaire les tours dans les câbles qui tiennent un navire

affourché ; elle permet de repêcher des objets tombés à la mer, ou de dégager des cordages flottant dans l'eau.

c) – Une chatte dont les pattes sont terminées par des *oreilles* en pointe s'appelle un *grappin* ; le grappin est utilisé pour remplacer l'ancre sur les petites embarcations.

Chattemite : [*Familier*] Terme qui se dit d'une personne qui affecte une contenance douce, humble et flatteuse, pour tromper quelqu'un.

Exemples : Il a beau faire la *chattemite*, il ne me trompera pas ; elle aime à faire la chattemite.

Chatterie : **1** – Caresse, cajolerie.

2 – Friandise.

Exemple : Offrir quelques chatteries.

Chaudière : [*Vieilli en ce sens*] Grand récipient en cuivre, dans lequel on faisait cuire les viandes ou autres vivres de l'Équipage sur les navires à voiles.

Remarque : Faire chaudière, c'était faire à manger pour l'Équipage.

Chaudière (en anglais « *boiler* ») : Appareil permettant de vaporiser de l'eau douce pour obtenir de la vapeur sous pression (plusieurs dizaines de bars) et à haute température (plusieurs centaines de degrés centigrades).

On distingue :

i) Les chaudières destinées à fournir la vapeur surchauffée utilisée par les turbines de propulsion et qui brûlent du fuel-oil, du diesel-oil, du gaz ou du charbon : la pression de la vapeur qu'elle produisent peut dépasser 60 bar et la température 500 °C.

ii) Les chaudières des installations nucléaires qui produisent la vapeur saturée utilisée par les turbines de propulsion des navires à propulsion nucléaires ou par les turbines qui entraînent les alternateurs des centrales électriques nucléaires.

iii) Les chaudières auxiliaires qui chauffent au mazout et qui produisent la vapeur nécessaire aux turbines d'entraînement des auxiliaires (par exemple les pompes de cargaison des navires-citernes) ou au fonctionnement du guideau et des treuils sur les navires à propulsion diesel.

iv) Les chaudières récupératrices des navires à moteurs diesel ; elles utilisent les gaz d'échappement chauds des moteurs de propulsion pour produire la vapeur saturée utilisée pour le chauffage des emménagements de l'Équipage ou des passagers, le chauffage de certaines citernes à cargaison liquide, le chauffage des capacités à combustible liquide (par exemple le fuel-oil n°2), le réchauffage du fuel utilisé par le moteur de propulsion et tous les autres usages comparables.

Remarques : **a)** – Les machines à vapeur alternatives de certains navires anciens utilisaient de la vapeur saturée dont la température et la pression étaient plus faibles que celles de la vapeur surchauffée utilisée dans les turbines des navires modernes autres que les navires à propulsion nucléaire.

b) – Les chaudières sont fabriquées en fer, en acier ou en cuivre laminé ; la fonte est prohibée car trop cassante.

c) – Certaines chaudières, au tout début de la propulsion à vapeur, comportaient des parois en bois, sauf pour les parties directement exposées au feu : de telles chaudières ont fonctionné plusieurs dizaines d'années et certaines planches en bois durèrent vingt ans sans être remplacées

Chaudrier : Jean Chaudrier (1323-1392), maire de La Rochelle à quatre reprises (1359, 1362, 1366 et 1370) ; utilisant un stratagème astucieux, il délivra en 1372 sa ville de la

garnison qui y résidait pour le compte du Plantagenêt Édouard III (1312-1377), roi d'Angleterre.

Remarques : a) – Une flotte anglaise composée de 36 nef de haut bord et de 14 navires de transport, commandée par Jean de Hastings, comte de Pembroke (1347-1375) avait été détruite le 23 juin 1372 dans les Pertuis charentais par une flotte castillane composée de 22 galères, commandée par le Gênois Ambrosio Bocanegra (décédé en 1373) et envoyée par Henri II de Trastamare (1334-1379) roi de Castille ; cette défaite navale devant La Rochelle enlevait pour un temps aux Anglais la maîtrise de la mer ; Pembroke fut capturé avec quatre cents chevaliers et huit mille soldats et il fut emmené en captivité à Santander ; Pembroke fut plus tard proposé à Du Guesclin comme otage négociable auprès des Anglais, mais il mourut en captivité, le 16 avril 1375, en Picardie.

b) – Henri II (1334-1379), roi de Castille de 1369 à 1379, était l'allié de Charles V (roi de France) :

- i)** contre Édouard III (roi d'Angleterre) pendant la guerre de Cent Ans,
- ii)** contre Charles le Mauvais (roi de Navarre et comte d'Évreux),
- iii)** contre Ferdinand 1er (roi du Portugal), allié des Anglais,
- iv)** contre les Huguenots, pendant les guerres de religion en France.

Après leur défaite navale contre les Castillans devant La Rochelle le 23 juin 1372, les Plantagenêts ne furent plus en mesure de défendre leurs possessions de l'Ouest de la France que le roi de France, le Capétien Louis VIII (1187-1226) leur avait prises par la force pendant la minorité du roi d'Angleterre Henri III (1207-1272) et qui avaient été rendues au roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377) par le roi de France Jean II le Bon (1319-1364) en échange de sa liberté, après sa capture à Poitiers le 19 septembre 1356, conformément aux accords de Londres du 14 mars 1359, aux accords de Brétigny du 8 mai 1360 et au traité de Calais du 24 octobre 1360.

c) – À l'été 1372, le Breton Bertrand Du Guesclin (1320-1380), connétable de France et le duc Jean de Berry (1340-1416), frère du roi Charles V, assiégeaient la ville de Poitiers pour le compte du roi de France Charles V le Sage (1338-1380) ; le gouverneur anglais de La Rochelle se rendit à Poitiers pour la soutenir contre les assiégeants ; l'écuyer Philippe Mancel devint alors le capitaine par intérim de la garnison anglaise et le gardien du château de Vauclair à La Rochelle, pour le compte du roi d'Angleterre Édouard III.

d) – L'armée du roi de France, sous les ordres de Du Guesclin, assiégeait la ville de La Rochelle depuis le 22 juin 1372.

Le 15 août 1372, ayant invité à dîner Philippe Mancel, le maire de La Rochelle Jean Chaudrier profita du fait que Mancel ne savait pas lire pour lui présenter un document marqué du sceau du roi d'Angleterre Édouard III, en prétendant que ce document lui ordonnait de procéder à une revue de ses troupes ; le stratagème abusa le capitaine anglais qui sortit avec ses troupes sur la place d'armes ; quatre cents bourgeois rochelais les attendaient et désarmèrent les Anglais ; pour sauver sa vie et celle de ses hommes d'armes, Mancel livra la place à Jean Chaudrier.

e) – Les Rochelais, qui s'étaient faits libres sans l'assistance des hommes d'armes du roi de France, ne reçurent pas les troupes royales dans leur ville, mais ils envoyèrent douze députés à Paris pour proposer au roi de France Charles V leurs conditions pour lui faire allégeance :

- i)** autorisation de raser le château de Vauclair qui les menaçait ;
- ii)** promesse de n'être jamais, à l'avenir, démembrés du royaume de France par mariage, par traité ou autrement ;

- iii) établissement d'un hôtel de monnaies dans la ville de La Rochelle ;
- iv) promesse qu'on ne les soumettrait jamais, sans leur aveu, à nuls subsides, taille, gabelle ou fouage.

Le roi de France Charles v agréa tout, scella de son sceau les chartes que les Rochelais demandaient et il donna des joyaux aux envoyés pour reporter à leurs femmes.

f) – Bertrand du Guesclin fut ensuite accueilli dans La Rochelle le 23 août 1372.

g) – Le roi Charles v confirma les privilèges de la ville de La Rochelle en novembre 1372 ; il accordait à la cité une totale indépendance vis-à-vis des comtes de Poitiers, en la plaçant dans la mouvance directe du royaume de France, tout en lui accordant une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir royal.

h) – Charles v ajouta, le 8 janvier 1373, la concession de privilèges de noblesse héréditaire à perpétuité au maire Jean Chaudrier et aux vingt-quatre échevins de La Rochelle, ainsi qu'à tous leurs successeurs.

i) – La Rochelle restera ensuite définitivement une ville française ; ses privilèges furent plusieurs fois contestés par les successeurs de Charles v, notamment par Louis xi (1423-1483) qui comprit la ville de La Rochelle dans l'apanage donné à son frère Charles (1446-1472) : le duché de Guyenne ; puis, surtout, par Louis xiii (1601-1643) qui assiégea La Rochelle en 1627-1628 à l'instigation et avec l'aide de son âme damnée, le cardinal Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642), évêque titulaire de Luçon ; Richelieu, très avide de revenus, bénéficiait de ceux de l'évêché de Luçon, en particulier pour les ports de Luçon et des Sables-d'Olonne, dont La Rochelle était une concurrente redoutable.

Chaudron : Petite chaudière qui a une anse et qui sert à la cuisine.

Chaudronnerie : Travail des métaux déjà réduits en feuilles par le laminage, pour en modifier les formes par le martelage et les joindre par des soudures ou des rivets afin de réaliser des tuyaux, des coffres de chaudières, des caisses, des caissons, etc.

Chaufferie : À bord d'un navire à vapeur, compartiment dans lequel se trouvent les chaudières.
Remarque : Sur certains navires, il y a plusieurs chaufferies ; sur certains autres, plusieurs chaudières sont réunies dans un seul compartiment qui est séparé du compartiment des turbines ou des machines alternatives de propulsion ; sur d'autres enfin, les chaudières sont installées dans le même compartiment que les turbines (le compartiment machine) et il n'y a pas à proprement parler de chaufferie.

Chauffe (Surface de –) (en anglais « *heating surface* ») : Ensemble des parois intérieures d'une chaudière à vapeur exposées à l'action du feu, et dont la surface est prise pour mesure de la puissance évaporatoire.

Remarque : La surface de chauffe a, sur la production de vapeur, une influence plus grande que l'activité de la combustion.

Chauffeur (en anglais « *stoker* », « *fire-man* ») : Ouvrier employé au chauffage d'une chaudière à vapeur et à tous les travaux concernant la chaufferie.

Remarques : **a)** – Le mot *chauffeur* a été formé à l'époque des premières installations à chaudières à vapeur chauffant au charbon ; il est peu utilisé lorsque les chaudières fonctionnent au mazout.

b) – Le métier de chauffeur était jadis très pénible en raison de la chaleur dégagée par les foyers, sur la grille desquels il fallait introduire, disposer et répartir le charbon au moyen d'outils à main, puis faire tomber les cendres chaudes dans le cendrier placé au-dessous.

c) – Les premières chaudières à vapeur saturée n'étaient pas soigneusement calorifugées, ni leurs tuyautages ; il en résultait une très grande déperdition de

chaleur dans les compartiments chaufferie et machine ; l'isolation des parois chaudes visant à améliorer le rendement des installations à vapeur surchauffée a permis de réduire considérablement la température dans le compartiment des chaudières (la chaufferie).

d) – Les chauffeurs issus du territoire de Djibouti ou d'Abyssinie étaient particulièrement efficaces et courageux dans les mers chaudes.

e) – Le seul moyen pour les chauffeurs de trouver un peu de fraîcheur dans la Mer Rouge ou dans les autres mers très chaudes était de s'allonger quelques instants dans le charbon des soutes.

Chauffeur : Celui qui est chargé de la conduite d'un véhicule à moteur à explosions.

Remarques : **a)** – Les premiers chauffeurs étaient chargés de chauffer, par l'extérieur, au moyen d'une flamme les dispositifs métalliques d'allumage qui traversaient la culasse du moteur.

b) – Celui qui est chargé de la conduite d'un véhicule à moteur électrique est appelé le *wattman*.

Chaule (À la –) : L'expression « *être à la chaule* » s'emploie lorsqu'un bateau de pêche se laisse dériver au large, en travers au vent, machine stoppée, pour différentes raisons :

i) pendant quelques heures la nuit, parce que l'Équipage se repose avant de remettre en pêche ; un homme seul reste en veille à la passerelle et un autre dans la machine si nécessaire ;

ii) après un bon coup de chalut pour permettre à tout l'Équipage, y compris le patron, de trier le poisson sur le pont ;

iii) s'il y a eu une avarie à l'appareil de pêche, par exemple une fune cassée : le bateau reste à la chaule le temps de réparer ;

iv) d'une manière générale, pour attendre l'heure de remettre en route, ou celle de reprendre le travail, sans consommer de combustible pour la propulsion.

Remarques : **a)** – Les chalutiers évitent de prendre cette allure en cas de gros temps mais, même par petit temps, lorsqu'il *mettent à la chaule*, il peuvent se mettre à rouler bord sur bord.

b) – En cas de mauvais temps ou à proximité de dangers, le chalutier qui ne peut pas mettre à la chaule, soit met à la cape, c'est-à-dire qu'il fait route à petite vitesse et qu'il gouverne à quelques quarts du vent, soit met en fuite avec juste assez de tours d'hélice pour gouverner vent arrière et ne pas se laisser mettre en travers.

c) – D'une manière générale, tout navire qui a stoppé sa machine et qui se laisse dériver, quand il n'a plus d'erre en avant ni en arrière, prend sa position d'équilibre stable travers à sa route-surface, c'est-à-dire à peu près travers au vent.

Chaumard (en anglais « *sheave hole* ») : **1** – Bloc solidement fixé sur le pont, parfois garni de forts réas, à l'effet de guider des amarres et qui oriente les efforts à exercer.

2 – Les *chaumards* sont souvent en fonte moulée ou en acier.

Remarques : **a)** – Les chaumards les plus simples ne comportent que deux arcs-boutants galbés et lisses formant lèvres, entre lesquels passent les cordages.

b) – Certains chaumards comportent un bitton central fixe afin d'améliorer le passage de plusieurs amarres dans le même chaumard.

3 – Toutes les parties du *chaumard* présentent des arrondis pour éviter d'user ou de détériorer les amarres ou les remorques que l'on y fait passer.

4 – Les amarres qui sont susceptibles de courir s'appuient sur des rouleaux ; ces rouleaux accompagnant l'amarre et tournant au fur et à mesure que l'amarre vire ou dévire permettent de réduire les forces de frottements sur les portages.

Remarques : **a)** – Un rouleau de chaumard est un cylindre pouvant tourner librement autour d'un axe longitudinal ; on dispose habituellement un rouleau

horizontal et deux rouleaux verticaux, un de chaque côté et au-dessus du rouleau horizontal de manière à guider les amarres qui passent par le chaumard ; les rouleaux servent à prévenir une usure excessive des amarres que l'on a fait passer dans le chaumard, qui pourrait provoquer leur rupture accidentelle.

b) – Pour éviter le grippage des rouleaux métalliques sur leur axe, en raison leur exposition aux paquets de mer ou aux embruns, on doit prévoir un dispositif permettant d'ajouter périodiquement des compléments de graisse entre chaque rouleau et son axe, ou monter les rouleaux sur leur axe en utilisant des roulements étanches et graissés à vie.

5 – Les amarres qui ne courent pas entre des rouleaux verticaux portent sur les zones verticales, lisses et arrondies du chaumard, appelées *galoches*.

Chaume : La partie du tuyau des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés.

Chaussée : **1** – Levée de terre qu'on fait au bord de l'eau pour soutenir, pour retenir l'eau d'une rivière ou d'un étang.

2 – Levée qui se fait dans des lieux bas, humides et marécageux, pour servir de chemin, de passage.

Chaussure de clown : Expression utilisée pour souligner l'excès de prudence de celui qui adopte un pied de pilote exagéré : on dit ainsi « *ce n'est pas un pied de pilote, c'est une chaussure de clown* ».

Remarques : **a)** – Les clowns portent souvent des chaussures démesurément longues.

b) – On dit aussi « ... *godasse de clown* ».

[Voir es expressions *Godasse de clown* et *Pied de pilote*].

Chauvin : Nicolas Chauvin est un soldat français imaginaire, prétendument né à Rochefort, soldat à 18 ans, qui incarne le patriotisme outrancier.

Remarques : **a)** – Selon le mythe historique, Chauvin était un soldat de la Révolution et de l'Empire.

b) – Chauvin est un personnage de fiction naïf et enthousiaste dont le dévouement et le patriotisme exagérés furent ridiculisés dans diverses pièces de théâtre.

c) – Son patronyme a donné le mot *chauvinisme*.

Chaux : Pierre calcinée par le feu, et qui alors s'échauffe avec l'eau, et qui prend de la liaison lorsqu'on y joint du sable: c'est ce qu'on nomme la *chaux vive*.

Remarques : **a)** – On l'emploie pour bâtir.

b) – La *chaux éteinte* est celle qui a été mêlée avec de l'eau, ou qui a perdu ses propriétés à l'air.

Chavirer : **1** – Un navire *chavire* (en anglais « *to capsize* ») quand il tourne sur lui-même autour de son axe longitudinal et qu'il est renversé sens dessus dessous, un côté passant par-dessus l'autre.

Remarques : **a)** – *Capoter* s'emploie dans le même sens pour les embarcations non pontées.

b) – Si un navire tourne sur lui-même autour de son axe transversal, et qu'il est renversé sens dessus dessous l'arrière passant par-dessus l'avant, on dit *sancir* au lieu de chavirer.

[Voir les mots *Sancir* et *Sombrer*].

2 – On *chavire* un sas quand on ferme les portes du bief d'entrée et que l'on modifie le niveau de l'eau dans le sas ; pour cela, on ferme les vannes des aqueducs qui mettent le bief d'entrée en communication avec le sas, et on ouvre celles de l'autre bief ; on ouvre les portes de sortie lorsque l'eau dans le sas est au même niveau que dans le bief de sortie.

3 – On *chavire* une amarre, ou une autre chose, quand on remplace une extrémité

par l'autre, par exemple pour répartir les usures d'une amarre que l'on n'utilise jamais dans toute sa longueur.

4 – *Chavirer* une glène de cordage, c'est la retourner sens dessus-dessous ; on dit aussi *trévirer*.

Chebec : Petit navire (jusqu'à 40 mètres de longueur) rapide, d'origine arabe, utilisé pour le commerce, la pêche, la course ou la guerre aux XVII^e et XVIII^e siècles en Méditerranée.

Remarques : **a**) – Le gréement du chebec comprend 3 mâts et il porte des voiles latines.

b) – Le chebec peut naviguer à l'aviron, comme une galère.

c) – À la différence des galères, le chebec peut avoir 10 canons de chaque côté.

d) – Un chebec armé pour la course peut embarquer 200 à 300 hommes.

Chef : **1** – Celui qui est à la tête, qui dirige, qui commande.

Remarques : **a**) – Les mots « *capitaine* » et « *chef* » sont issus du mot même mot latin *căpūt* qui signifie *tête*.

b) – Dans la Marine Marchande, on appelle le chef mécanicien : « *chef* ».

c) – Dans la Marine Nationale, on appelle « *chefs* » les seconds-mâîtres.

d) – Dans la Marine Nationale, il vaut mieux éviter d'appeler le chef du service énergie-propulsion : « *chef* » (cela est de nature à lui déplaire).

2 – Le général en chef est le tout d'une armée.

Remarques : **a**) – Ce n'est pas l'armée carthaginoise qui faisait trembler Rome pendant la deuxième guerre punique (218 av. J.-C. - 202 av. J.-C.), mais *Hannibal Barca* (247 av. J.-C. - 183 av. J.-C.).

b) – Ce n'est pas l'armée romaine qui a soumis la Gaule, mais *Caius Iulius Caesar* (100 av. J. - C. - 44 av. J.-C.).

c) – Pour Napoléon Bonaparte (1769-1821), rien n'est plus important à la guerre que l'unité de commandement ; quand on ne fait la guerre que contre une seule puissance, un mauvais général vaut mieux que deux bons.

d) – Le général Joseph Joffre (1852-1931) disait de la première bataille de la Marne (du 5 au 12 septembre 1914) entre d'une part, l'armée allemande et d'autre part, l'armée française et le corps expéditionnaire britannique : « *je ne sais pas si c'est moi qui ai gagné la bataille de la Marne, mais il y a une chose que je sais bien, c'est que si elle avait été perdue, elle l'aurait été par moi* ».

3 – Dans les temps héroïques, le chef qui réussissait était l'homme le plus fort ; dans les temps civilisés, c'est le plus intelligent des braves sur le terrain (pour survivre et vaincre) ou le plus malin dans les couloirs du pouvoir (pour être désigné comme le chef avec le soutien des groupes de pression).

Chef (en anglais « *head* ») : En Aunis, au Pays de Caux ou en Picardie, on dit *chef* au lieu de promontoire, de cap, ou de pointe.

Exemples : Le *Chef de Baie* est situé au Nord de la rade de La Rochelle ; le *Chef de Caux* est situé au Nord de l'embouchure de la Seine.

Chef-de-Baie : Autrefois appelée *Chédebois*, ou *Chef-de-Bois*, c'est-à-dire « *Cap Boisé* », cette pointe marque l'avancée Sud-Ouest de l'ancienne commune de Laleu.

Remarques : **a**) – Laleu et La Rochelle ont fusionné en 1880 pour ne former qu'une seule commune, appelée La Rochelle, afin que le nouveau bassin de La Pallice, qui a été ouvert au commerce en 1890, soit implanté sur le territoire de la commune de La Rochelle.

b) – Selon les chroniqueurs de l'époque, le Protestant Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641), surintendant des finances d'Henri IV (1553-1610) et qui avait été nommé lieutenant général du roi en ses pays de Poitou, Châtelleraudois et Loudunois, vint à La Rochelle où il assista le 2 juillet 1604 à

une bataille simulée entre vingt vaisseaux aux armes de France et vingt vaisseaux aux armes d'Espagne « *entre Coreilles et Chef-de-Boys* ».

c) – Les Hollandais du xvii^{ème} siècle disaient « *Denbos* » qui signifie « *du bois* » ou « *de la forêt* » ; la forêt en question s'étendait à l'intérieur des terres jusqu'à Benon (Cf. « *le Petit Flambeau de la Mer* »).

d) – La pointe de l'île de Ré située vis-à-vis de la pointe de Chef-de-Baie est la pointe de Chauveau dont le nom, au contraire, évoque l'absence d'arbres par son radical « *chauve* – ».

Chef de cuisine : Principal officier de cuisine

Chef d'escadre : Officier de marine qui est au-dessous des lieutenants généraux et au-dessus des capitaines de vaisseau.

Chef de pilotage : **1** – Préposé de l'Administration maritime, nommé à sa discrétion et chargé de surveiller les pilotes d'un port.

Remarques : **a)** – Le chef de pilotage fait la liaison entre l'administration et les pilotes.

b) – Le chef de pilotage n'est pas tenu d'avoir des compétences particulières en manœuvre ni en ce qui concerne le pilotage dans les limites de la station.

c) – L'une des prérogatives du chef de pilotage est de viser les bons de pilotage avant leur envoi aux consignataires des navires ; cela date de l'époque où les pilotes connaissaient mieux les fonds marins et les courants que les règles de la langue écrite ou que les opérations élémentaires de l'arithmétique.

2 – Jusqu'à la réforme du droit maritime des années 1968, lorsqu'il n'avait pas été désigné de chef de pilotage, son rôle était rempli *de droit* par le capitaine de port.

3 – Les deux derniers Chefs de pilotage de La Pallice ont été Paul Villetorte et Jean-Baptiste Hontebeyrie.

Remarques : **a)** – Hontebeyrie avait été nommé Chef de pilotage à la fois pour les ports de La Rochelle-Ville et de La Pallice et pour les ports de la Charente (Rochefort et Tonnay-Charente) ; il avait la mission d'étendre les compétences des pilotes de La Pallice et celles des pilotes de la Charente afin qu'ils puissent tous opérer indifféremment à La Pallice, à La Rochelle-Ville, à Rochefort, à Tonnay-Charente, dans la rivière de Charente ou dans les Pertuis ; il n'y est pas parvenu.

b) – Hontebeyrie était un ancien pilote de Gironde, qui avait fait « *une bonne guerre* » comme on disait à l'époque, ce qui lui avait valu d'être choisi.

c) – Le salaire versé au chef de pilotage Hontebeyrie, qu'il percevait en plus de sa pension de l'ÉNIM et de sa pension d'ancien pilote de la Gironde, aurait permis de payer un sixième pilote à La Pallice ; les cinq pilotes de La Pallice, qui s'estimaient en sous-effectif, firent tout ce qu'ils purent, pendant des années, pour faire démettre par l'administration ou faire démissionner le dernier chef de pilotage, mais sans succès ; Hontebeyrie est venu chercher son dû à la veille de son soixantième-cinquième anniversaire, lorsqu'il a atteint la limite d'âge fixée par la loi pour les chefs de pilotage.

Chef de plat : [Vieilli] Le *chef de plat* préside à la distribution de la nourriture parmi un groupe de marins qui mangent ensemble.

[Voir le mot *Plat*].

Chef-d'œuvre : **1** – Ouvrage que font les ouvriers pour faire preuve de leur capacité dans le métier où ils veulent se faire passer maîtres.

2 – Ouvrage parfait, en quelque genre que ce puisse être.

Chef-lieu : **1** – Lieu principal.

Remarque : Le chef-lieu d'un département est la ville où est établie la préfecture de ce département.

2 – [Vieilli] Principal manoir d'un seigneur, d'un chef d'ordre.

Exemple : Cluny fut jusqu'à la Révolution et sa vente comme bien national en 1798, le chef-lieu de tout l'ordre des Bénédictins.

Chef-mécanicien (en anglais « *chief engineer* ») : 1 – Officier chef du service énergie-propulsion sur un navire.

Remarque : Dans la marine marchande, l'usage est d'appeler « *chef* » le chef du service machine ; dans la Marine Nationale, on appelle l'officier chef du service énergie-propulsion par son grade (par exemple, *capitaine* s'il est lieutenant de vaisseau, ou *commandant* s'il est capitaine de corvette).

2 – Dans la Marine marchande, le chef-mécanicien porte sur ses manches ou sur ses épaulettes le même nombre de galons que le second-capitaine ; dans la Marine nationale, il porte les galons de son grade.

Remarque : Dans la Marine marchande, le chef mécanicien porte trois galons dorés sur ses manches ou sur ses épaulettes ; le premier second mécanicien porte deux galons dorés et un galon argenté ; les autres seconds-mécaniciens portent deux galons dorés comme les lieutenants.

[Voir les mots *Lieutenant*, *Cipié* et l'expression *Second mécanicien*].

Chélation : Administration à un individu de substances susceptible d'éliminer de son organisme certains métaux lourds qui l'empoisonnent.

Remarque : Le mot latin *chēlō* est tiré du grec *χηλή* qui désigne un objet en forme de pince, comme le pied fourchu de certains ruminants, le pied du loup, la serre d'un oiseau, la pince de l'écrevisse, la pince ou les tenailles du chirurgien, etc. ; au pluriel (en latin *chelæ*) il s'agit des pinces du scorpion.

Chêmer : Maigrir beaucoup, tomber en chartre.

Exemple : Voilà un enfant qui se chême.

Chemin : Voie, route par où l'on va d'un lieu à un autre.

Exemples : Chemin pierreux, raboteux, fangeux ; chemin creux ; chemin bordé d'arbres, de fossés ; le chemin fourche en cet endroit-là ; chemin des Messageries ; chemin d'eau [ou *voie navigable*] ; chemin ferré [ou *chemin de fer* ou *voie ferrée*] ; montrer, enseigner le chemin ; savoir le chemin ; ouvrir le chemin ; rendre les chemins libres ; quitter son chemin ; il ne tient point de chemin, il va à travers champs. ; chemin faisant ; rebrousser chemin ; chemin praticable ; chemin impraticable ; chemin passant, fréquenté ; chemin détourné ; chemin de traverse.

Remarques : a) – Un petit chemin, un chemin étroit au travers des champs, des bois, etc., est un *sentier*.

b) – [Au figuré] On dit « *chemin faisant* » pour dire *en même temps, par occasion*.

Exemple : En examinant la doctrine de ce livre, il a remarqué, chemin faisant, plusieurs fautes de langue.

c) – [Au figuré] On dit « *suivre le chemin battu* » pour dire s'attacher aux usages établis.

Chemin (en anglais « *ship's rate* », « *ship's way* », « *distance* ») : 1 – Espace parcouru en un temps donné par un navire.

2 – On appelle *chemin parcouru* en une journée la *distance* qui sépare le *point à midi* d'un jour et le *point à midi* du jour précédent.

3 – Le chemin parcouru se décompose en chemin Nord-Sud et chemin Est-Ouest :

i) les *milles* du chemin Nord-Sud représentent directement la différence (mesurée sur le méridien en degrés et minutes) des latitudes des deux points de midi ;

ii) les *milles mineurs* du chemin Est-Ouest demandent à être convertis en

milles majeurs pour représenter la différence (mesurée sur l'Équateur en degrés et minutes) des longitudes des deux points de midi ;

iii) l'opération de conversion des chemins Nord-Sud et Est-Ouest en *chemin parcouru* à la surface de la Terre s'appelle la *réduction* de la route.

[Voir le mot *Réduction*].

Chemin d'eau : [*Vielli*] Navigation sur les fleuves et les canaux.

Chemin de fer (en anglais « *railways* ») : **1** – Au XIX^{ème} siècle, il a fallu inventer un vocabulaire *ad hoc* pour rendre compte de l'activité des chemins de fer, après que les premières lignes eurent été mises en chantier.

2 – On décida alors d'utiliser pour le transport par chemin de fer, par analogie avec le transport par chemin d'eau (sur les rivières et les canaux) des mots et des expressions tirés de la navigation fluviale :

– *Voie ferrée* (par analogie avec « *voie d'eau* ») ;

– *Chemin de fer* (par analogie avec « *chemin d'eau* ») ;

– *Gare* (par analogie avec les *gares* que l'on creuse en rive dans les canaux) : on parle de gare de chemin de fer lorsqu'une *dérivation* permet à un train de s'arrêter sur cette dérivation que l'on appelle *voie de garage*, pendant qu'un autre train le croise sur la voie principale ; s'il n'y a pas de voie de dérivation, l'endroit où un train s'arrête pour prendre ou laisser descendre des voyageurs s'appelle une *halte* ; les faisceaux de voies ferrées sur lesquelles on forme les convois de wagons en fonction de leurs diverses destinations s'appellent des *gares de triage*.

– *Rame* et *train* (par analogie avec les *rames* ou *trains de péniches* sur les voies navigables).

– *Garage* (par analogie avec les *garages* que l'on trouve sur les rives des canaux de petite largeur) : *garage* est l'appellation d'une voie de dérivation pour permettre le croisement de plusieurs trains de voitures de voyageurs ou de wagons de marchandises ; l'abri des locomotives s'appelle un *dépôt*, ou une *remise* (comme pour les voitures hippomobiles ou automobiles).

– *Quai* (par analogie avec les *quais* auxquels s'accostent les bateaux dans les villes traversées par les rivières ou les canaux) ;

– *Station* (par analogie avec la station qui est le lieu de croisière en mer d'un navire ou d'un bâtiment ; le navire stationnaire peut rester au mouillage ou se laisser dériver dans les limites définies pour la station) : la *station de chemin de fer* est un endroit où l'on a aménagé des voies secondaires permettant de recevoir, aussi longtemps qu'il est nécessaire, des trains en attente, sans gêner le trafic sur la voie principale.

3 – La première ligne de chemin de fer française fut construite en 1827 près de Saint-Étienne pour le transport de la houille ; elle était à traction animale.

Les premières lignes utilisant des locomotives à vapeur datent des années 1830.

4 – En 1842, il y avait moins de 600 kilomètres de voies ferrées en France.

La loi française de juin 1842 sur les chemins de fer, sous le règne de Louis-Philippe 1^{er} (1773-1850), organisa l'édification d'un grand réseau ferré en étoile, partant de Paris vers les grandes villes du royaume.

Remarques : **a)** – Le député de la Charente-Inférieure Jules Dufaure (1798-1881), plusieurs fois ministre ou Président du Conseil, fut l'un des promoteurs les plus déterminés du réseau ferré français ; il fut le rapporteur de la loi de juin 1842.

[Voir l'entrée *Dufaure*].

b) – Jules Dufaure, par ailleurs vice-président de la Chambre de Commerce de La Rochelle, intervint à la demande du maire de La Rochelle, le naturaliste Charles-Édouard Beltrémieux (1825-1897), pour permettre la construction d'un port en eau profonde à Laleu, vis-à-vis de la rade de La Pallice : ce nouveau port reçut en

1886 le nom de *bassin de La Pallice* après que les communes de Laleu et La Rochelle eurent fusionné en 1880 ; le port de La Pallice fut relié aussitôt au réseau ferré national.

5 – L'État construisit toutes les voies ferrées et les gares en France et il concéda leur exploitation à des sociétés capitalistes qui firent construire et achetèrent les locomotives, les voitures de voyageurs et les wagons de marchandise nécessaires à cette exploitation.

6 – Les principales compagnies étaient : l'Est, le Nord, l'Ouest, le PLM (Paris-Lyon-Marseille), le Midi, le Paris-Orléans et l'État.

7 – Les compagnies de chemin de fer privées françaises furent nationalisées et elles ont fusionné à partir du 1er janvier 1938 pour former la SNCF (« *Société Nationale des Chemins de fer Français* »).

Remarques : a) – L'objet de la société était l'exploitation du réseau ferré de toute la France, qui était la propriété de l'État et dont la SNCF était le concessionnaire, la construction éventuelle de nouvelles lignes ainsi que la participation à toutes opérations se rattachant à son objet social.

b) – En application de l'article 13 de la convention d'armistice du 22 juin 1940, le réseau, le matériel et le personnel de la SNCF de la zone occupée furent mis à la disposition de l'occupant allemand, qui fixait les priorités.

c) – En application de la convention d'armistice, tous les fonctionnaires, agents et ouvriers de la S.N.C.F. furent soumis aux lois de guerre allemandes ; ces lois prévoyaient souvent la peine de mort ou les travaux forcés pour les actes de sabotage ou pour les employés qui ralentissaient l'écoulement du trafic.

d) – Environ 800 employés de la SNCF ont été exécutés par les Allemands pendant la guerre pour avoir refusé d'exécuter des ordres ; presque 1 200 autres ont été déportés vers des camps en Allemagne ou en Pologne, pour sabotage ou pour désobéissance ; 2 361 sont morts par balles, par des explosions de mines sur les voies ou lors de bombardements d'avions Anglo-Américains.

8 – La convention du 31 août 1937 donnait à la SNCF l'autonomie de gestion.

Remarques : a) – La convention met à la charge de l'État la compensation financières des obligations de service public qu'il lui impose.

b) – En contrepartie, la société doit assurer son équilibre financier.

9 – Le 1^{er} janvier 1997, la propriété et la responsabilité du réseau ont été transférés de la SNCF à l'établissement public à caractère industriel et commercial « *Réseau ferré de France* ».

10– Le réseau ferré de France a été ouvert à la concurrence le 13 juin 2005 pour les marchandises et le 13 décembre 2009 pour certaines lignes de voyageurs.

Cheminée (en anglais « *funnel* » [d'un navire] ; « *smoke-pipe* », « *chimney* » [d'un bâtiment à terre]) : Construction qui dépasse en hauteur le point le plus élevé des emménagements d'un navire, le toit d'un immeuble ou d'une usine et dans laquelle il y a un tuyau par où passe la fumée.

Remarques : a) – Le rôle des cheminées des navires est de déverser à une grande hauteur dans l'atmosphère les gaz issus de la combustion du charbon, du gazole ou du fuel-oil, afin d'assurer le tirage des chaudières ou l'échappement des moteurs et en tout cas de préserver des fumées et des escarbilles incandescentes, l'Équipage, les passagers et la cargaison en pontée.

b) – Les cheminées des installations à vapeur doivent être ramonées chaque jour pour éviter la combustion accidentelle des particules charbonneuses qui se déposent dans le conduit de fumée, en cas de combustion incomplète du charbon ou du mazout.

[Voir le mot *Ramonage*].

c) – La partie externe de la cheminée de chaque navire est peinte selon un code de couleurs permettant d'identifier son armateur.

Chemise : 1 – Vêtement de linge qu'on porte sur la peau et qui prend depuis le cou et les épaules jusqu'au genou.

Exemples : Chemise blanche ; chemise de nuit ; chemise de jour ; crosse chemise ; chemise d'homme ; chemise de femme ; mettre sa chemise ; changer de chemise ; chemise de toile ; chemise de coton ; chemise sale ; manche de chemise ; collet de chemise.

Remarque : On dit « être en chemise » pour dire *n'avoir que sa chemise sur soi*.

Exemple : Il sortit en chemise.

2 – Feuille de papier pliée, qui renferme et qui couvre d'autres papiers.

Chemise [*d'une voile*] : On appelle chemise d'une voile, la partie de cette voile qui lui sert d'enveloppe quand elle est serrée.

Remarques : a) – Serrer le hunier en chemise, c'est rassembler la toile en forme de colonne le long du mât.

b) – La chemise s'usant rapidement par le frottement des cargues et des rabans de ferlage, on est obligé de la changer souvent.

Chemise (en anglais « *jacket* », « *casing* ») : Enveloppe en métal, en bois ou en un autre matériau placée autour des parties chaudes d'une machine thermique pour s'opposer à la déperdition de chaleur.

Remarque : Les collecteurs de vapeur ont, pendant deux siècles, reçu un isolant thermique à base d'amiante ; l'amiante est aujourd'hui supprimé pour cet usage.

Chemise (en anglais « *liner* ») : Doublure intérieure souvent étanche, en fine toile ou en film, d'une capacité en métal ou en bois.

Exemple : On installe une chemise en polyéthylène à l'intérieur de l'armature en bois ou en métal des piscines que l'on installe sur le pont dans les pays tropicaux.

Chemise de la cheminée (en anglais « *casting for funnel* ») : Enveloppe cylindrique ou quasi-cylindrique entourant les conduits de fumée des chaudières ou des moteurs ; il existe un espace d'au moins plusieurs centimètres entre l'enveloppe de la cheminée et les conduits de fumée ; les conduits de fumée sont excentrés et il existe, sur les grands navires, des échelles permettant aux mécaniciens de circuler à l'intérieur de la chemise de la cheminée.

Remarques : a) – Par métonymie, la chemise de la cheminée est habituellement appelée elle-même cheminée.

b) – L'extérieur de la cheminée est peint selon un code de couleurs propre à l'armateur du navire.

Chemise de cylindre : Paroi cylindrique de la chambre dans laquelle un piston effectue un mouvement linéaire alternatif.

Remarque : Pour les moteurs à combustion interne (à essence ou diesel) les chemises peuvent être sèche ou humides (amovibles).

Chemisette : Sorte de vêtement qui se met sur la chemise et qui prend d'ordinaire depuis les épaules jusqu'aux hanches.

Remarque : Quelques-uns portent la chemisette sur la peau.

Chenal (en anglais « *channel* ») : **1** – Sorte de canal étroit bordé de dangers dans lequel la profondeur est suffisante pour le passage des navires.

2 – Courant d'eau bordé de terres, par lequel les navires peuvent passer.

Chenal étroit (en anglais « *narrow channel* ») : Chenal permettant le passage en toute sécurité des navires s'ils suivent une route repérée sur la carte et souvent balisée, sans toutefois qu'ils puissent s'en écarter.

Chenal (en anglais « *to sail through a channel* ») : Naviguer dans un chenal, en suivre les sinuosités.

Chenapan : Un vaurien, un bandit.

Exemple : C'est un vrai chenapan.

Remarque : *Chenapan* est tiré de l'Allemand, où il désigne un brigand des Montagnes noires.

Chêne : 1 – Chêne est le nom commun vernaculaire de nombreuses espèces d'arbres et d'arbustes appartenant au genre *Quercus*.

Remarques : a) – Le *Quercus robur* est parfois appelé *chêne blanc*, *chêne femelle*, *gravelin*, *chêne à grappe* ou *châgne*.

b) – Le *Quercus petraea* est parfois appelé *chêne mâle*, *drille*, *drillar*, *durelin*, *chêne noir* ou *chêne blanc*.

c) – Le chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra* ou *Quercus borealis*) est l'arbre symbole de l'État du New Jersey, au Nord-Est des États-Unis d'Amérique.

(Voir le mot *Rouvre* et l'expression *Chêne vert*).

2 – L'ingénieur naval français Honoré Sébastien Vial du Clairbois (1733-1816) a fait remarquer que quelquefois le bois de chêne pèse 66 livres le pied-cube et il est flottant, mais que d'autres fois il pèse plus que l'eau de mer et il est ce qu'on appelle fondrier, c'est-à-dire qu'il va au fond, et qu'alors il va jusqu'à 84 et même 90 livres le pied-cube.

Chéneau : Conduit de plomb, de plastique ou de bois, qui recueille les eaux du toit et les porte dans la gouttière.

Chêne-vert : Espèce de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison.

Remarque : On dit également *yeuse*.

[Voir le mot *Yeuse*].

Chênevière : Champ semé de chènevis ; champ où croît le chanvre.

Chènevis : Graine de chanvre.

Remarque : Les graines du chanvre sont parfois utilisées comme appât pour les poissons ou comme nourriture pour les oiseaux en volière

Chênevotte : Partie ligneuse de la plante du chènevis (chanvre) après teillage, quand elle est sèche et qu'elle a été dépouillée de sa filasse.

Remarque : La chènevotte est utilisée pour la production de cellulose.

[Voir le mot *Chanvre*].

Chenille (en anglais « *caterpillar* ») : Sorte d'insecte reptile à plusieurs pieds, qui ronge les feuilles et les fleurs des plantes et des arbres.

Chenu : 1 – Qui est tout blanc de vieillesse.

Exemple : Devenir chenu ; il est chenu de vieillesse ; barbe chenu.

2 – On dit en poésie « *les montagnes chenu* », « *les Alpes chenu* » pour dire *couvertes de neige*.

Cheptel : 1 – Bail de bestiaux dont le profit doit se partager entre le preneur et le bailleur.

Remarques : a) – Le Code civil (*Art. 1800 et suivants*) régleme le bail à cheptel.

b) – Le *bail à cheptel* est un contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner, sous les conditions convenues entre elles. (*Art. 1800 du Code civil*).

c) – Il y a plusieurs sortes de cheptels :

i) Le cheptel simple ou ordinaire,

ii) Le cheptel à moitié,

iii) Le cheptel donné au fermier ou au métayer.

- d)** – Le bail à *cheptel simple* est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît, et qu'il supportera aussi la moitié de la perte.
- e)** – Si le cheptel périt en entier sans la faute du preneur, la perte en est pour le bailleur ; s'il n'en périt qu'une partie, la perte est supportée en commun, d'après le prix de l'estimation originaire et celui de l'estimation à l'expiration du cheptel.
- f)** – Le preneur profite seul des laitages, du fumier et du travail des animaux donnés à cheptel ; la laine et le croît se partagent.
- g)** – Le *cheptel à moitié* est une société dans laquelle chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit ou pour la perte.
- h)** – Le *cheptel* donné au fermier ou au métayer (appelé aussi *cheptel de fer*) est celui par lequel le propriétaire d'une exploitation rurale la donne à ferme, à charge qu'à l'expiration du bail, le fermier laissera un même fonds de bétail que celui qu'il a reçu.
- i)** – Dans cette sorte de *cheptel*, tous les profits appartiennent au fermier pendant la durée de son bail, s'il n'y a convention contraire.

2 – [*Par extension*] Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, d'une région, d'un pays.

Remarque : On distingue habituellement les différentes catégories de bétail.

Exemples : Le cheptel bovin ; le cheptel ovin.

Chèque de banque : Chèque obtenu par un acheteur auprès de sa banque, qui a la particularité d'être débité sur le compte de la banque et non sur celui de l'acheteur.

Remarque : Un chèque de banque est une garantie de paiement pour le bénéficiaire du chèque.

Cher (en anglais « *dear* ») : Qui est tendrement aimé.

Cher : 1 – Celui qui vend à plus haut prix que les autres.

Exemples : Ce marchand-là est cher ; cette marchande est trop chère ; cet ouvrier est cher.

2 – Qui coûte beaucoup.

Exemples : Les belles étoffes sont toujours chères ; les diamants sont toujours chers ; le blé est ordinairement plus cher dans la moisson que dans les autres temps ; le bon vin est cher ; tout est cher à Paris.

3 – À haut prix.

Exemples : Acheter cher ; vendre cher, bien cher, trop cher ; cela me coûte cher ; c'est bien cher, c'est trop cher ; il me l'a vendu plus cher qu'au marché ; il vend toujours plus cher que les autres.

Chercher : Se donner du mouvement, du soin, de la peine pour trouver.

Exemples : Chercher une bouée, un feu de terre, une étoile au crépuscule ; chercher quelqu'un ; chercher quelque chose ; chercher soigneusement, diligemment ; chercher partout ; chercher à tâtons ; chercher en tous lieux ; chercher de l'œil ; chercher du secours ; chercher des excuses, des échappatoires ; chercher la gloire ; chercher le profit ; chercher une occasion ; chercher un passage dans un livre ; chercher l'origine d'un mot.

Remarque : On dit « *chercher une aiguille dans une botte de foin* » pour dire se donner inutilement beaucoup de peine pour chercher une chose qu'il est presque impossible de trouver.

Chercheur : Le *chercheur scientifique* est celui dont les travaux basés sur des intuitions font progresser la science, notamment la science fondamentale.

Remarques : **a)** – On dit souvent « *chercheur* » par abréviation de l'expression *chercheur scientifique*.

- b)** – Travailler sa vie durant sur un détail pour le bénéfice problématique de ses descendants peut paraître un métier de dupes : ce fut le sort de beaucoup de chercheurs dont les découvertes ont permis, après leur mort, la mise à disposition de techniques époustouflantes pour le profit du plus grand nombre.
- c)** – Une loi nouvelle ou une découverte scientifique, si minimes soient-elles, sont vraies pour toujours et elles survivront à jamais à l'intelligence passagère qui les a conçues, même si elles sont incluses ultérieurement dans d'autres lois plus générales.
- d)** – Le chercheur scientifique pratique un mélange de science spéculative et de science prouvée.
- e)** – La recherche fondamentale consiste d'abord à chercher avec obstination et à trouver de l'argent pour des travaux dont l'intérêt à moyen et long terme n'est pas évident aux yeux de ceux qui peuvent les financer.
- f)** – Il est courageux pour un homme politique de donner aux chercheurs les moyens matériels de faire des découvertes imprévisibles dont les bénéfiques, notamment électoraux, profiteront à ses successeurs.
- g)** – La carrière d'un chercheur est constituée d'une successions d'interrogations, de doutes et parfois de satisfactions, rarement de reconnaissance, sauf de la part de quelques autres chercheurs honnêtes attirés par le sujet.
- h)** – À la différence du chercheur, le savant embrasse à la fois la connaissance théorique et la pratique expérimentale.
- i)** – On considère souvent comme un *savant* le chercheur qui, à partir de la constatation d'un fait, a vu une idée germer dans son esprit, parfois inopinément mais toujours après avoir passé des jours et des nuits à y réfléchir, a imaginé et réalisé des expériences pour tester son idée, établi une loi vérifiable, puis a observé de nouveaux phénomènes inattendus, imaginé et conduit des expériences pour les expliquer et ainsi de suite ; le savant est toujours entre deux observations, l'une qui sert de point de départ d'une recherche et l'autre qui est la conclusion d'une découverte.
- j)** – Il est hardi de croire que des expériences singulières peuvent toujours reproduire et rendre compte de la complexité du monde avec ses transformations non linéaires et ses effets de seuil.
- k)** – Chercher, pour un scientifique, c'est avant tout décrire et interpréter des phénomènes incompris.

[Voir le mot *Savant* et l'expression *Scientifique (Chercheur –)*].

- Cheval : 1** – On appelle « *petit cheval* » une machine auxiliaire, autrefois d'une puissance d'environ un cheval-vapeur, qui permet d'avoir du courant électrique pendant les escales lorsque les machines principales sont à l'arrêt.
- 2** – L'auxiliaire qui permet d'obtenir la pression sur le collecteur d'incendie, notamment pour laver la vase et le sable qui remontent du fond de la mer sur les pattes de l'ancre que l'on vient de sortir de l'eau, ou pour faire la propreté générale des ponts, est connu sous le nom de « *cheval de lavage* ».
- Remarque* : Lorsque l'expression « *cheval de lavage* » est prononcée par un maître d'Équipage bretonnant, une oreille étrangère aux choses de la mer entendra « *cheval de la vache* ».

Chevalerie : [*Vielli*] Au Moyen Âge, institution militaire à caractère religieux propre à la noblesse et exigeant de ses membres certaines qualités telles que courage, loyauté, protection des faibles, courtoisie envers les femmes.

Chevalet : [*Matériel de corderie*] Les espadeurs et les commetteurs se servent de chevalets.

- i)** Les chevalets des espadeurs sont composés d'une ou de deux planches verticales qui sont assemblées au bout d'une pièce de bois couchée par terre

et qui leur sert de pied ; le bout d'en haut des planches verticales a une échancrure demi-circulaire dans laquelle l'ouvrier pose la poignée de chanvre qu'il veut affiner en la frappant avec une palette de bois appelée *espadon*.

ii) Le chevalet du commetteur est un tréteau sur lequel il y a des chevilles de bois ; il sert à supporter les torons (fabrication d'aussières) ou les cordons (dans le cas de câbles ou de grelins) pour les empêcher de porter à terre pendant la confection des cordages.

[Voir les mots *Espadeur*, *Commetteur*]

Chevalier : Celui qui a l'état, la dignité de chevalier, ou qui appartient à un ordre de chevalerie.

Exemples : Le roi de France François 1er (1494-1547) fut fait chevalier par le chevalier Bayard (1473-1524).

Remarques : **a)** – On disait autrefois « *armer chevalier* » pour dire « *faire chevalier* ».

b) – *Chevalier* est le titre que prenaient jadis dans les actes publics les gentilshommes les plus considérables.

c) – Le titre de *chevalier* était au-dessus de celui d'*écuyer*.

d) – On appelle chevalier celui qui est reçu avec certaines cérémonies dans le premier grade d'un ordre qui n'est qu'une association établie par un État.

Exemple : Chevalier de l'ordre du Mérite maritime.

Cheval marin : Appellation familière du morse (*Odobenus rosmarinus rosmarinus*).

Cheval-vapeur ou **cheval de vapeur** (en anglais « *horse power* », en abrégé **HP**) : Le cheval-vapeur est une ancienne unité de mesure de la puissance des machines.

Remarques : **a)** – C'est le mécanicien anglais Watt qui, le premier, a tenté de donner une valeur précise à une unité de puissance appelée *cheval-vapeur*.

b) – La machine à vapeur de Watt devait produire le même effet que des chevaux.

c) – On admettait qu'un cheval de trait pouvait élever en moyenne une masse de 33 000 *livres avoirdupois* à la vitesse d'un pied anglais par minute.

d) – On admet que la puissance de 7 hommes est équivalente à celle d'un cheval.

e) – Le cheval-vapeur en unités métriques est la puissance qui permet d'élever une masse de 75 kilogrammes à la vitesse de 1 mètre-par-seconde.

f) – Le cheval-vapeur est équivalent à 735.39875 watts, arrondi à 736 watts (ou 750 watts si l'on admet que la pesanteur est égale à 10 m/s/s).

Chevanche : **1** – [Vieilli] Le bien qu'on a.

Exemple : Il a perdu toute sa chevanche.

Remarque : Le mot *chevanche* a été employé à plusieurs reprises par La Fontaine.

2 – [Vieilli] Ce qu'on possède de ses pères.

Chevecier : Titre de dignité dans quelques Églises.

Chevelure : **1** – [Nom singulier à usage collectif] Les cheveux de la tête.

2 – Les rayons d'une comète.

3 – On appelle *Chevelure de Bérénice* une constellation de l'hémisphère Nord, proche de la queue du Lion.

Chevet : **1** – Traversin, long oreiller sur lequel on appuie sa tête quand on est dans le lit.

Exemples : Il s'endort aussitôt qu'il a la tête sur le chevet ; parler à quelqu'un au chevet de son lit.

2 – La partie d'une église qui est derrière le maître-autel et qui est plus élevée que le reste de l'église.

Chevêtre : Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux d'un plancher.

Cheveu : Poil de la tête.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant de l'homme.

Cheveux : Ce mot est employé quand il s'agit de lever une ancre à l'aide de son orin : on dit alors qu'on a levé cette ancre « *par les cheveux* ».

Remarque : « *Être en cheveux* » se dit d'une femme qui ne porte sur sa tête ni chapeau, ni coiffe, ni foulard.

Chevillard : Boucher en gros ou demi-gros qui vend la viande à la cheville.

Cheville : 1 – Morceau de bois ou de fer plus ou moins long, cylindrique ou qui va en diminuant, parfois terminée en pointe, et que l'on fait toujours entrer dans un trou, soit pour le boucher, soit pour faire des assemblages, ou pour d'autres usages.

Remarques : **a)** – On appelle *chevilles barbées* des chevilles auxquelles on fait des barbes sur les arêtes de sorte qu'elles ne peuvent plus sortir une fois qu'on les a chassées à force dans le bois.

b) – Une *cheville à boucle* est une cheville en fer dont la tête est munie d'une boucle.

c) – Une *cheville à goupille* est une cheville en fer dont l'extrémité pointue a une ouverture où peut s'introduire une goupille.

2 – On appelle *cheville du pied* la partie de l'os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied.

Remarque : On appelle aussi cheville la partie de la jambe comprise entre le mollet et le pied ; c'est l'articulation de la jambe avec le pied.

3 – On appelle *cheville à tourniquet* un bâton passé dans une corde disposée en double pour assurer le saisissage d'un colis dans une cale ou sur le pont, et qui fait une espèce de tourniquet pour raidir la corde.

4 – Barre de fer ronde à laquelle on suspend les carcasses des animaux à l'abattoir.

Cheville d'assemblage : Les chevilles d'assemblage sont employées pour la liaison des pièces en bois et pour leurs empatures.

Remarques : **a)** – Certaines de ces chevilles sont rondes, d'autres carrées, certaines sont pointues, d'autres sont taillées en dents à leur extrémité.

b) – La longueur des chevilles dépend de l'épaisseur des pièces qu'elles percent.

Cheville ouvrière : 1 – Élément d'un assemblage mécanique servant de pivot.

Exemple : Cheville ouvrière d'un affût de canon.

Remarque : On appelle *cheville ouvrière* d'un carrosse une grosse cheville de fer qui joint le train de devant avec la flèche.

2 – [Au figuré] On dit du principal agent d'une affaire, que c'en est la *cheville ouvrière*.

Chevir : [Populaire et vieilli] Venir à bout de quelqu'un, lui faire faire ce qu'on veut.

Exemple : On ne saurait chevir de cet enfant.

Chèvre : 1 – La femelle du bouc.

2 – Machine propre à élever des fardeaux.

3 – Constellation de l'hémisphère Nord.

4 – Nom de l'étoile de plus grande magnitude (+0,71) de la constellation du Cocher (en latin α Aurīga)..

Remarques : **a)** – On emploie souvent son nom latin *Capella* pour la désigner.

b) – En réalité le nom latin *cāpella* désigne une *chevrette* (petite chèvre).

c) – Le nom *Capella* a été approuvé le 20 juillet 2016 par l'*Union astronomique internationale* (UAI) ou en anglais *the International Astronomical Union* (IAU) pour désigner *Alpha Aurigae Aa*.

d) – *Capella* est circumpolaire au Nord de la latitude 44°N (Avignon) et invisible au Sud de la latitude 44°S [Pour mémoire, Fort Boyard est à la latitude 44°00'N].

e) – *Capella* est une étoile binaire spectroscopique.

Chevreau : 1 – Petit de la chèvre.

Remarque : On dit aussi *cabri*.

2 – Peau de chèvre ou de chevreau tannée et utilisée en maroquinerie.

Exemple : Des gants de chevreau.

Chevrette : 1 – Sorte de petite écrevisse de mer, que d'autres appellent crevette.

2 – La femelle du chevreuil.

Chevreuil : Espèce de bête fauve, qui est beaucoup plus petite que le cerf et qui a quelque chose de la figure de la chèvre.

Chevron : 1 – Pièce de bois qui sert à la couverture d'une maison, qui repose sur les poutres et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose les tuiles ou les ardoises.

Remarque : On appelle *chevron* le bois d'équarrissage qui a, au plus, six pouces de côté ; celui qui est au-dessus s'appelle *poutre*.

[Voir le mot *Équarrissage*].

2 – [Par analogie] En termes de blason, on appelle *chevron* deux pièces plates assemblées dont la pointe est tournée vers le haut de l'écu.

Remarque : Les armes du cardinal de Richelieu comportaient trois chevrons rouges superposés.

3 – Assemblage de deux galons cousus en « V » renversé sur la manche de l'uniforme, qui constitue un marque distinctive d'ancienneté dans le service ou le grade.

Remarque : Dans la marine militaire française, les maîtres portent trois chevrons dorés sur chaque manche ; les seconds-maître deux chevrons dorés.

Chevronné : 1 – Se dit d'un soldat ou d'un gradé qui porte sur son uniforme plusieurs chevrons correspondant à son ancienneté ou à ses campagnes.

2 – [Par analogie] Ancien dans un métier, un poste, une fonction.

3 – [Par extension] Expérimenté.

Exemple : Un pilote chevronné.

Chiasse : Écume des métaux.

Exemples : Chiasse de fer, de cuivre, etc.

Remarque : On appelle *chiasse de mouche* les excréments de la mouche.

Chiaoux : 1 – [Jadis] Envoyé du Grand Turc, porteur d'un message.

2 – Espèce d'huissier, chez les Turcs.

Remarque : En Algérie, on disait *chaouch*.

Chiasse : 1 – Excrément d'insecte.

Exemple : Des *chiasses* de mouches.

Remarque : On dit plutôt *chiures*.

2 – Écume des métaux en fusion.

Exemples : Chiasse de fer, de cuivre, etc.

Chien : 1 – Animal domestique qui aboie.

Remarques : a) – On dit « *entre chien et loup* » pour désigner cette partie du crépuscule pendant laquelle on ne fait qu'entrevoir les objets, sans qu'on puisse distinguer un loup d'un chien.

b) – On dit « *bons chiens chassent de race* » pour dire que les enfants suivent ordinairement les inclinations et les exemples de leur père et de leur mère.

c) – On dit des petits garçons qui veulent faire comme les grandes personnes : *ils veulent faire comme les grands chiens, ils veulent pisser contre la muraille*.

d) – On dit de deux personnes qui ne sont pas en bonne intelligence que *leurs chiens ne chassent pas ensemble*.

2 – [Au figuré] *Chien* se dit des personnes et des choses, par injure et par mépris.

Remarques : a) – On dit « *il fait comme le chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit* »

quand on l'appelle » ; ce proverbe vient de ce que Jean de Montmorency, premier du nom, seigneur de Nivelles, ayant embrassé le parti du comte de Charolais, le père qui était dans le parti opposé fit faire à son fils plusieurs sommations inutiles de revenir auprès de lui, et sur le refus d'obéir, il le traita de *chien*.

b) – On dit des gens qui sont toujours en dispute, qui ne peuvent vivre ensemble, qu'ils *s'accordent comme chiens et chats*.

c) – On dit que *tous les chiens qui aboient ne mordent pas* pour dire, que tous ceux qui menacent ne font pas toujours du mal.

d) – On dit qu'un *chien hargneux a toujours les oreilles déchirées* pour dire qu'un homme querelleur attrape toujours quelque coup, s'attire quelque mauvaise affaire.

e) – On dit « *quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage* » pour dire que quand on veut se défaire de quelqu'un, on lui impute quelque faute.

f) – On dit aussi, avec beaucoup de bon sens, que la photo du chien ne mort pas.

3 – Pièce qui tient la pierre d'une arme à feu.

Exemple : Le chien d'un fusil, d'un pistolet.

4 – On donne les noms de *Grand Chien* et de *Petit Chien* à deux constellations de l'hémisphère Sud, visibles dans nos climats.

Remarque : L'étoile *Canicule*, encore appelée *Sirius* ou *alpha* du *Grand chien*, est l'étoile de plus grande magnitude de la constellation du *Grand Chien* ; et c'est aussi la plus brillante de toutes les étoiles du ciel.

Chien (Grand –) : Constellation comprenant l'étoile de première grandeur *Sirius*.

Remarques : **a)** – On dit « *Grand chien* » ou « *La Canicule* ».

b) – L'appellation internationale de la constellation du Grand Chien est l'expression latine « *Cānis Mājōr* ».

c) – L'étoile la plus brillante de la constellation du Grand Chien (*Sirius*) est l'étoile la plus brillante du ciel.

d) – Les principales étoiles de la constellation du Grand chien forment un trapèze, avec *Sirius* qui marque la médaille brillante que le Grand Chien porte au cou.

e) – Le sigle **PAMS** (*Pléiades, Aldébaran, Mages, Sirius*) est un bon moyen mnémotechnique pour retrouver *Sirius* à partir du baudrier d'Orion (composé de 3 étoiles alignées, encore appelées « *Les Mages* ») ; la constellation d'Orion est facilement identifiable ; *Aldébaran* est une étoile rouge très remarquable ; les quatre objets (des *Pléiades* en haut, à *Sirius* en bas) sont alignés dans le ciel d'hiver.

Chienlit : 1 – [*Vielli*] Nom que l'on donnait à des personnages traditionnels du *Carnaval de Paris* qui couraient dans les rues, pendant les jours gras, affublés d'un masque, d'un bonnet de nuit et d'une chemise de nuit dont le postérieur était maculé de moutarde.

Remarques : **a)** – Le mot « *chienlit* » (ou *chie au lit*) signifie « *défèque au lit* ».

b) – On disait, en parlant des *jours gras*, le « *Carnaval de Paris et ses chie-en-lit* ».

c) – La période des carnivals court de l'Épiphanie à Mardi-Gras, c'est-à-dire entre la fin de la période de célébration de la Nativité et le début du Carême.

d) – Le Carnaval est une tradition archaïque liée aux cycles saisonniers ; il donne à la population des villes l'occasion de se défouler par des défilés, des mascarades, des réjouissances publiques, parfois par des orgies ou par d'autres sortes d'excès.

e) – Les personnages qui défilaient dans les rues de Paris à l'occasion du Carnaval s'en prenaient aux bourgeois qui se mettaient aux fenêtres des immeubles pour les regarder : ils leur criaient par dérision « *chie au lit !* ».

2 – [*Par extension*] Défilé carnavalesque dans les rues d'une ville.

3 – [*Au figuré*] Agitation populaire, désordre organisé dans les rues d'une ville.
Remarques : a) – Charles De Gaulle a employé le mot « *chienlit* » à plusieurs reprises :

i) en privé (le 26 août 1944 et le 19 mai 1968)

ii) en public (le 30 mai 1968) pour comparer l'ambiance insurrectionnelle qu'il observait dans les rues de Paris à celle qu'il imaginait pour le Carnaval.

b) – Contrairement à ce qu'aboyait le président Nicolas Sarkozy, le 6 octobre 2015 à propos des troubles sociaux d'Air-France, le mot « *chienlit* » n'est pas approprié lorsque des désordres se produisent à l'intérieur d'une entreprise.

Chien marin : Sorte de poisson de mer dont la peau est si rude que, lorsqu'elle a été préparée, les menuisiers s'en servent pour polir leur ouvrage.

Remarque : On dit aussi *chien de mer*.

Chienner : Se dit des chiennes quand elles mettent bas.

Chien (Petit –) : Constellation boréale comprenant l'étoile de première grandeur *Procyon*.

Remarques : a) – L'appellation internationale de la constellation du Petit Chien est l'expression latine « *Cănis Mīnōr* ».

b) – L'étoile la plus brillante du Petit Chien (*Procyon*) est isolée à l'Est d'Orion et au Sud des Gémeaux (*Castor* et *Pollux*).

Chier : [*Populaire*] Se décharger le ventre des gros excréments.

Remarques : a) – On crie par raillerie aux masques qui courent au temps du carnaval : « *il a chié au lit* ».

b) – On appelle un vilain masque, un *chie-en-lit*.

[Voir le mot *Chienlit*].

Chiffon : Vieux linge ou morceau d'étoffe mis au rebut.

Remarques : a) – Les vieux chiffons en coton utilisés pour essuyer les pièces de la machine sont vendus par sacs de 5kg ou de 10 kg en deux qualités : les chiffons de différentes couleurs ou les chiffons blancs (qui coûtent plus cher).

b) – Les chiffons blancs employés pour le démontage, le nettoyage et le remontage des injecteurs des moteurs diesel ou pour l'entretien des brûleurs des chaudières, opérations qui nécessitent une environnement de très grande propreté, peuvent être avantageusement remplacés par des rouleaux de papier blanc, en largeurs de quelques décimètres.

Chiffre : 1 – Caractère utilisé pour représenter un nombre.

Remarque : Chiffre signifie parfois le nombre correspondant à une collection de chiffres, parfois le montant total représenté par ces chiffres.

2 – Dans la Marine, les chiffre impairs correspondent habituellement à la partie tribord du navire ; les chiffres pairs au côté bâbord.

Exemples : Les cabines tribord sont numérotées : 1, 3, 5, etc ; les cabines bâbord : 2, 4, 6, 8, etc. ; les canots de sauvetage numérotés 1, 3 ou 5 sont toujours à tribord et les canots 2, 4, 6, etc. à bâbord.

3 – Symboliquement, le chiffre 7 signifie la plénitude ; le chiffre 6 symbolise l'inachèvement.

Remarque : Pour les Babyloniens de l'Antiquité, le chiffre 7 était néfaste ; c'est pour cette raison qu'après six jours de travail, chaque septième jour était et doit encore, en principe, être chômé.

[Voir le mot *Climatérique*].

4 – Certains chiffres de l'immatriculation attribuée par l'administration maritime aux bateaux de pêche sont réputés « *pêchant* » : ce sont ceux qui possèdent une partie basse ayant la forme d'un crochet supposé capable d'attraper et de retenir le poisson, comme le 3 ou le 5, et même le 2 ou le 9.

D'autres chiffres ne sont *pas pêchant*, car leur base est verticale comme le 1, le 4 le 7, ou a la forme d'une boucle fermée comme le 6, le 8 ou le 0.

Remarque : Les pêcheurs qui ont reçu des indicatifs non pêchant font des petites enluminures en forme de bouclettes au bas du chiffre 1, du 6 ou du 7 qu'ils peignent sur leur coque à l'étrave, de chaque côté, ou encore au bas des pieds des lettres initiales du port (par exemple aux pattes du R de *LR* pour *La Rochelle* ou, mieux, des lettres *IØ* pour *Île d'Oleron*) afin d'attraper quand même du poisson.

Chiffre : 1 – Manière secrète d'écrire par le moyen de certains mots ou caractères dont on est convenu avec ceux à qui l'on écrit.

Exemples : Écrire en chiffre ; faire un chiffre ; changer de chiffre ; donner un chiffre ; le commis qui possède les chiffres ; avoir le secret du chiffre ; avoir le chiffre de quelqu'un.

Remarque : On appelle « *la clef du chiffre* » l'alphabet qui sert à chiffrer et à déchiffrer les dépêches que l'on écrit en chiffre.

2 – Arrangement de deux ou de plusieurs lettres capitales de noms, entrelacées l'une dans l'autre.

Remarque : Les premières lettres de chaque nom sont d'ordinaire celles que l'on prend pour cet effet.

Exemples : Les initiales du prénom et du nom d'une personne ; graver un chiffre sur un cachet ; ils gravèrent leurs chiffres sur l'écorce des arbres ; il n'a point d'armes à son carrosse, il n'a qu'un chiffre ; faire un chiffre ; voilà un beau chiffre.

Chiffrement : Transformation à l'aide d'une clé d'un message en clair (dit texte clair) en un message incompréhensible (dit texte chiffré) pour celui qui ne dispose pas de la clé de déchiffrement.

Remarques : **a)** – Déchiffrer un message chiffré, c'est découvrir le sens d'un message chiffré en utilisant la clé de chiffrement.

b) – Si l'on découvre le sens d'un message crypté sans en posséder la clé de chiffrement, on dit que l'on a décrypté le message chiffré.

[Voir le mot *Cryptologie*].

Chiffrer : 1 – Marquer par des chiffres.

2 – Compter avec la plume.

Exemple : Chiffrer un projet.

3 – Écrire en chiffre.

Exemple : Chiffrer une dépêche.

Chigner : Pleurnicher.

Remarque : C'est un terme dialectal de l'Est de la France apparenté à *rechigner*.

Chignole : 1 – Perceuse rotative manuelle.

Remarque : On emploie parfois l'expression *chignole électrique* pour désigner une perceuse rotative électrique.

2 – [*Populaire*] Vieille voiture automobile en assez mauvais état.

Chignon : 1 – Le derrière du cou.

2 – Partie de la coiffure féminine que forment les cheveux relevés et retenus au-dessus de la nuque.

3 – [*Par analogie*] Amas de fils, de filaments, de brins d'étoupe, etc., constitué accidentellement.

Chiisme : Courant de la religion de Mahomet apparu lors de la succession du Prophète : les chiites ne reconnaissent comme calife ou imam que les descendants d'Ali, le gendre du prophète.

[Voir les mots *Calife* et *Imam*].

Remarques : **a)** – Les sunnites reconnaissent comme successeurs du prophète

Mahomet les quatre premiers califes, puis les Omeyyades et les Abbassides.

b) – Le sunnisme, qui est le courant majoritaire de l'Islam, représente environ 90 pour 100 des mahométans.

Chiite : 1 – Courant de la religion de Mahomet qui professe que le califat doit revenir à un descendant d'Ali, le gendre du Prophète.

2 – Qui se rapporte au chiisme.

Remarques : a) – Le courant chiite se distingue par des croyances et des pratiques culturelles spécifiques.

b) – Les principaux États à majorité *chiite* sont Bahreïn, l'Iran, l'Irak, la Syrie, le Yémen.

c) – Les principaux États à majorité *sunnite* sont (par ordre alphabétique) : l'Afghanistan, l'Arabie Saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats-Arabs-Unis, la Jordanie, le Koweït, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, la Syrie, la Turquie, le Yémen.

Chimère : 1 – Monstre fabuleux de la mythologie ayant la tête d'un lion, le corps d'une chèvre, la queue d'un dragon, et vomissant des flammes.

2 – [*Par analogie*] Assemblage monstrueux, objet composé de parties disparates.

3 – [*Par extension*] Organisme vivant comportant des tissus de compositions génétiques différentes.

Exemple : La greffe réussie d'un organe ou d'un tissu provenant d'un sujet différent réalise une chimère.

4 – [*Au figuré*] Imagination vaine et sans fondement.

Exemples : C'est une pure chimère ; se forger, se créer des chimères ; caresser des chimères.

Remarque : Les poètes disent « *enfourcher la chimère* » pour dire *divaguer*.

Chimère : Poisson marin des profondeurs, de l'ordre des holocéphales, pouvant atteindre un mètre cinquante de long.

Remarque : Les chimères ont une grosse tête et une longue queue se prolongeant en filament.

Chimérique : 1 – Entièrement imaginaire.

Exemples : Nourrir des espérances, des prétentions chimériques ; un projet chimérique.

2 – Qui se laisse aller à des chimères.

Exemple : Un esprit chimérique.

Chimie : Science qui étudie les propriétés, la constitution des corps, et les réactions qui peuvent se produire entre eux.

Remarques : a) – On appelle chimie physique, ou physico-chimie, la partie de la chimie qui utilise les techniques de la physique.

b) – La chimie biologique, ou biochimie, est la chimie des constituants des organismes vivants.

Chimiocline : On appelle *chimiocline* l'interface entre deux couches d'eau superposées qui ne se mélangent pas, dans une rivière, un estuaire, un fjord, un lac.

Remarques : a) – Dans un lac, les couches d'eau de surface sont plus oxygénées que les couches plus profondes, puisqu'elles sont alimentées par l'atmosphère ; l'anoxie des couches inférieures peut être provoquée par la production importante de sulfure d'hydrogène par des micro-organismes aquatiques ; l'interface horizontale entre les deux masses d'eau s'appelle *chimiocline*.

b) – Dans la partie maritime d'une rivière, pendant le flot, les couches d'eau douce de surface qui s'écoulent vers la mer sont plus légères que les couches salées plus profondes qui vont d'aval en amont avec la marée montante ; dans ce

cas, la chimiocline s'appelle *halocline*.

[Voir les mots *Cline*, *Halocline*].

Chimiques (Armes –) : Voir les mots *Ypérite*, *Ypres*.

Chimiquier : 1 – Navire construit pour transporter en vrac des produits liquides issus de l'industrie pétrolière ou des autres industries chimiques.

Remarque : Les citernes des chimiquiers sont fabriquées dans des matériaux adaptés aux produits transportés.

2 – Les chimiquiers transportent notamment des engrais liquides, des acides, des composants chimiques élémentaires destinés à l'industrie, des produits pétroliers liquides raffinés (supercarburant, gas-oil, diesel-oil, fuel-oil), etc.

Remarque : Il est abusif d'appeler « *pétroliers* » les navires chimiquiers qui transportent des produits raffinés (essence, gazole, kérosène, huile de graissage) des usines de fabrication (raffineries de pétrole, unités de trituration de végétaux ou autres usines de l'industrie chimique) vers les différents dépôts portuaires comme ceux de La Pallice, à La Rochelle.

Chinoiser : [*Familier*] Ergoter ; se perdre en subtilités.

Chio (en anglais « *tap* ») : Trou pratiqué au fond des fourneaux utilisés pour fondre le minerai de fer, par où s'écoule la fonte lorsque la terre glaise qui le bouche a été percée à coups de ringard.

Remarque : On arrête l'écoulement par le chio en y enfonçant un tampon de glaise fraîche dont la terre humide se colle contre les parois et adhère assez pour résister au poids de la matière métallique liquide.

Chiourme : 1 – Le lieu où les forçats tirent à l'aviron sur une galère.

2 – Ceux qui rament sur une galère ; toute la bande de ceux qui voguent, soit Turcs, soit forçats, soit volontaires.

[Voir le mot *Voguer*].

Remarque :

Chipoter : [*Familier*] Faire peu à peu, lentement et à plusieurs reprises, ce qu'on a à faire.

Remarque : Chipoter est synonyme de vétiller, barguigner, lanterner.

Exemple : Il ne fait que chipoter.

Chlorofluorocarbone (CFC) : 1 – Nom générique de certains gaz de synthèse fabriqués à partir de composés de chlore, de fluor et d'hydrocarbures simples comme le méthane (CH₄), l'éthane (C₂H₆) ou l'éthylène (C₂H₄).

2 – Les CFC ont été utilisés comme agents propulsifs de produits aérosols, ou comme agents caloporteurs dans les machines frigorifiques, ou comme agents gonflants des mousses synthétiques, etc.

3 – Les CFC sont faiblement toxiques ; ce sont des solvants stables, compatibles avec les métaux et les composés synthétiques.

Remarque : Les CFC peuvent subsister pendant des centaines d'années dans l'atmosphère où ils absorbent le rayonnement infrarouge.

4 – L'usage des CFC est interdit (Protocole de Montréal de 1992).

Remarques : **a)** – Le gaz *Fréon 12* (ou *Arcton 12*, ou R12, ou CF₂Cl₂, ou dichlorodifluorométhane) qui avait remplacé l'ammoniac pour faire du froid est un CFC dont l'utilisation est interdite dans les installations frigorifiques.

Remarque : Le gaz *Fréon* est maintenant remplacé par d'autres gaz (R407C, R410A, etc.).

b) – Le gaz *Fréon* (ou *Arcton*) a également été remplacé par d'autres gaz (CO₂, azote, etc.) pour propulser les aérosols livrés dans des flacons sous pression.

c) – *Fréon* est une marque déposée de la Société chimique américaine *DuPont de Nemours*.

- d) – *Arcton* est une marque déposée de la Société chimique anglaise *Mexichem*.
- e) – Les *halons* sont des chlorofluorocarbones dans lesquels certains atomes de chlore sont remplacés par des atomes de brome.

Chiromancien : Personne qui prétend deviner le caractère et prédire l'avenir de quelqu'un en examinant la forme et les lignes de la main.

Chiropracteur : Personne qui prétend guérir certaines affections par manipulation des vertèbres.

Remarque : On ne doit pas confondre chiropracteur et ostéopathe.

[Voir le mot *Ostéopathe*].

Choc (en anglais « *shock* », « *collision of bodies* ») : **1** – Effet produit par la rencontre de plusieurs corps en mouvement dans des directions ou des sens différents, ou par celle d'un corps en mouvement sur un autre corps au repos ou animé d'une vitesse inférieure.

2 – Le *choc* de deux corps libère de l'énergie.

Remarques : **a)** – Une partie de l'énergie libérée dans un choc entre deux corps est absorbée par la déformation de l'un au moins de ces corps ; le reste de l'énergie modifie le mouvement de l'un au moins des deux corps, parfois des deux.

b) – Un navire qui heurte le bord d'un sas ou d'un quai et qui est renvoyé par le choc ne subit pas de gros dommage ; si ce navire, au contraire, reste collé un moment contre le bord du sas ou du quai après le choc, on peut craindre une déformation du bordé du navire.

c) – Lorsqu'un navire qui fait route en avant touche le bord d'un sas ou d'un quai et que le contact a lieu sur la partie arrière du navire, il n'y aura habituellement pas de gros dommage ; si le choc a lieu sur la partie avant du navire, on peut craindre un enfoncement à la mesure de la vitesse du navire.

Choisir : **1** – Prendre une personne ou une chose de préférence à une autre ou à plusieurs autres.

Remarques : **a)** – « *Choisir, c'est l'éclair de l'intelligence* » selon Honoré de Balzac (1799-1850) dans « *L'illustre Gaudissart* » (1833).

b) – Le mot « *intelligence* » est justement formé des mots latins *intēr* qui signifie « *entre* », « *parmi* » ou « *au milieu de* » et *lĕgĕre* qui signifie « *choisir* ».

2 – Appeler, élire.

3 – Désigner quelqu'un pour remplir une fonction ou une mission.

4 – Décider de faire ou de ne pas faire.

Exemple : Les graines des plantes *choisissent* de germer ou de ne pas germer en fonction de l'amplitude des variations de température ou de la durée de l'ensoleillement.

Choix : Élection, préférence volontairement donnée à une personne ou à une chose sur une ou plusieurs autres.

Choix (Pilote de –) : **1** – Faculté laissée au capitaine d'utiliser le pilote de son choix pour entrer dans un port ou le quitter, ou pour remonter ou descendre une rivière.

Remarques : **a)** – La faculté pour un capitaine d'appeler le pilote de son choix, qui était autorisée par la loi de 1928, a été supprimée en 1968 : les capitaines sont maintenant tenus d'utiliser les services du pilote strictement désigné par le tour de service.

b) – L'institution des *pilotes de choix* avait pour but de permettre aux capitaines et aux consignataires de connaître à l'avance le nom du pilote qui embarquerait sur un navire donné pour une manœuvre future et de s'adresser toujours au même interlocuteur pour obtenir des renseignements concernant cette manœuvre, notamment pour connaître les heures entre lesquelles la manœuvre serait possible.

c) – Le capitaine d'un navire qui faisait appel au pilote de son choix devait payer

un double pilotage : l'un était le salaire du pilote de choix, le second représentait la taxe de pilotage que doit obligatoirement acquitter tout navire qui fréquente le port ; en réalité, le pilotage de choix était souvent partagé entre tous les pilotes.

d) – La faculté d'utiliser le pilote de son choix était surtout utilisée pour les navires dont les dimensions ou les caractéristiques s'approchaient des limites du port.

e) – La décision d'un capitaine, ou plus souvent d'un armateur, de choisir un pilote plutôt qu'un autre n'était pas due à des différences de compétences parmi les pilotes du port, bien que ce choix se portât souvent sur l'un des pilotes les plus anciens.

f) – Un armateur choisissait souvent le même pilote dans un port donné pour tous ses navires, surtout si c'était des frères de chantier, afin que le pilote qui servirait ces navires puisse se familiariser avec l'esprit de la Compagnie et qu'il connaisse les caractéristiques communes à ces navires.

g) – Avec l'augmentation du nombre des opérations de pilotage, liée à la réduction de la durée des escales et à l'accroissement du trafic maritime, la possibilité pour un capitaine de choisir le pilote de son choix était devenue une source de perturbations dans le service des pilotes qui se faisait normalement au tour de liste, car le pilote choisi pour une opération était sorti du tour plusieurs heures avant cette opération.

h) – Le *pilote de choix* pour un navire donné pouvait être également choisi par un autre navire qui désirait manœuvrer à la même heure.

i) – L'institution des *pilotes de choix* n'a pas été remplacée.

Cholesky : 1 – Le commandant André-Louis Cholesky (1875-1918) né à Montguyon (Charente-Inférieure) était un officier d'artillerie, polytechnicien (X1895) ; il est mort près de Bagnaux, dans l'Aisne, le 31 août 1918, des suites de blessures reçues sur le champ de bataille.

Remarque : Cholesky avait été affecté en juin 1918 au 202^{ème} régiment d'artillerie de campagne.

2 – Cholesky simplifia la résolution de la *méthode des moindres carrés* que les géomètres employaient couramment pour exploiter leurs relevés topographiques.

Remarques : **a)** – La méthode des *moindres carrés* a été inventée quasi simultanément, mais séparément, par le Français Adrien-Marie Legendre (1752-1833) en 1805 et par l'Allemand Carl Friedrich Gauss (1777-1855) entre 1795 et 1809.

b) – La méthode des *moindres carrés* est une méthode d'approximation qui permet de dégager la meilleure solution lorsque les mesures manquent de précision ou lorsque certaines certaines d'entre elles sont susceptibles de comporter des erreurs.

c) – La géodésie cherche à connaître la position la plus précise possible de points géodésiques remarquables en exploitant des mesures d'angles effectuées à partir de points d'observation connus.

d) – Le résultat final est obtenu par la résolution d'équations linéaires dont les coefficients sont les mesures de terrain et les inconnues les coordonnées et les cotes des positions réelles des points visés.

e) – La précision des mesures géodésiques de terrain est nécessairement limitée à un certain nombre de chiffres significatifs.

f) – La méthode des *moindres carrés* permet de ne pas cumuler les erreurs aléatoires sur les mesures mais d'*ajouter de l'information* dans le système de données en estimant indirectement un degré de confiance pour chacune des mesures.

g) – La méthode des moindres carrés fait intervenir des matrices dont les

coefficients respectifs sont, pour l'une les mesures de terrain, pour une autre les contraintes du système.

h) – La simplification inventée en 1905 par *Cholesky* pour la résolution des opérations sur les matrices est un procédé astucieux de décomposition d'une matrice donnée en une autre matrice qui permet d'obtenir le même résultat par des calculs plus rapides.

i) – Cholesky a intitulé en 1910 sa méthode algorithmique : « *résolution numérique des systèmes d'équations linéaires* » ; elle est connue aujourd'hui sous l'appellation « *factorisation de Cholesky* ».

j) – La méthode de Cholesky permet d'éviter l'utilisation des racines carrées au sein des sommes dans les opérations sur les matrices, en décomposant la matrice à la résolution fastidieuse de départ en un produit de deux matrices aux résolutions successives plus aisées.

k) – Dès avant la Première Guerre Mondiale, la résolution d'un système de dix équations à dix inconnues pouvait être faite par la méthode de Cholesky en quatre à cinq heures avec cinq chiffres exacts, y compris la vérification des équations et le calcul des résidus ; Cholesky a pu résoudre par sa méthode plusieurs systèmes dépassant trente équations et en particulier, un système de cinquante-six équations pour le calcul de compensation des altitudes des chaînes primordiales de la triangulation de l'Algérie [*C'était avant l'apparition des calculateurs numériques programmables d'IBM en 1939, avant l'ENIAC en 1946, avant les calculateurs à transistors en 1955 (qu'IBM-France appela « ordinateurs » sans toutefois déposer le nom) et avant les calculateurs électroniques à microprocesseurs à partir des années 1970*].

l) – Depuis 1946, la *méthode de Cholesky* est intégrée dans tous les cours d'analyse numérique du monde entier.

m) – Avant la Grande Guerre, Cholesky avait été professeur de topographie à l'École Spéciale de Travaux Publics (ESTP Paris) de 1909 à 1914 .

n) – L'École Spéciale de Travaux Publics avait été fondée en 1891 par Léon Eyrolles (1861-1945).

o) – Léon Eyrolles fonda « *Les Éditions Eyrolles* » en 1925, un groupe d'édition et de diffusion spécialisé dans le domaine du livre professionnel et technique ; le groupe « *Eyrolles* » possède aujourd'hui des librairies techniques spécialisées à Paris (Boulevard Saint-Germain) et à Aix-en-Provence (Cours Mirabeau) ainsi qu'une librairie en ligne.

Cholestérol : Le cholestérol intervient doublement dans la qualité de la communication entre les neurones :

i) il favorise le développement des synapses ; les synapses font la liaison entre les neurones ;

ii) il intervient dans la fabrication de la gaine en myéline qui entoure les axones des neurones.

Remarque : Un déficit en cholestérol peut ralentir la transmission des signaux dans les axones et les synapses du cerveau et entraîner une forme de démence.

Chomsky : **1** – Né le 7 décembre 1928 à Philadelphie, en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique), Noam Chomsky est un linguiste et philosophe américain.

2 – Noam Chomsky est professeur émérite de linguistique au *Massachusetts Institute of Technology (MIT)* à Boston (capitale du Massachusetts) où il a enseigné toute sa carrière.

3 – Chomsky est surtout connu, dans son pays comme à l'étranger, par son parcours d'intellectuel engagé de sensibilité parfois jugée quasi-anarchiste.

Remarque : À la manière de Jean-Paul Sartre en France, il a mis son immense

notoriété au service de combats politiques qui le situent du côté de l'extrême-gauche.

4 – Fondateur de la grammaire générative, ses recherches ont joué un rôle crucial dans la révolution cognitive qui rapproche le fonctionnement de l'esprit de celui d'une machine de traitement de l'information.

Remarque : Chomsky a fondé la *linguistique générative* dans les années 1950, qui s'oppose à la fois au béhaviorisme et au structuralisme ; la théorie générative englobe tout le processus linguistique ; elle distingue la capacité langagière de l'acte de parole.

Chope : **1** – Récipient d'une capacité d'environ un demi-litre, muni d'une anse et parfois d'un couvercle, dans lequel on sert la bière.

Exemples : Une chope en grès, en étain, en verre.

2 – [*Par métonymie*] Le contenu de ce récipient.

Exemple : Boire, vider une chope.

Choper : **1** – [*Populaire*] Voler.

Exemple : Il a choper mon portefeuille.

2 – [*Populaire et par extension*] Attraper.

Exemples : J'ai chopé un rhume ; j'ai chopé une contravention ; le voleur s'est fait choper par la police.

Chopine : **1** – On appelle chopine une boîte cylindrique, en bois ou en cuivre, qui est placée *au-dessous* du jeu du piston d'une pompe ; elle est percée de petits trous pour l'entrée de l'eau.

2 – À la partie supérieure on trouve un clapet, appelé clapet de pied de la pompe, qui s'oppose à la descente et au retour de l'eau.

3 – La chopine est calibrée sur l'âme de la pompe ; un joint suifé est placé entre la chopine et l'âme de la pompe pour qu'il n'y ait aucun passage offert entre la circonférence de la chopine et les parois de cette âme.

Remarque : Les mots *heuse* ou *crépine* sont des synonymes de chopine en ce sens. [*Voir les mots Heuse, Crépine et Piston*].

Chopine : **1** – Ancienne unité de volume.

Remarque : Une chopine valait 1/2 pinte, ou 24 pouces cubes, ou 0,476073 litre.

2 – Flacon d'une contenance d'une 1/2 pinte.

Remarque : On disait une chopine de vin, une chopine de beaujolais, chopine d'eau, chopine de vinaigre, chopine d'olives, etc.

3 – Quantité de vin qui est contenue dans une chopine.

Remarque : On dit *mettre pinte sur chopine* pour dire faire débauche de vin.

Chopiner : [*Populaire*] Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine.

Chopper : Faire un faux pas en heurtant du pied contre quelque chose.

Exemple : Il a choppé contre une pierre qui l'a presque fait tomber.

Remarque : [*Au figuré et familier*] On dit d'un homme qui a fait une faute grossière, qu'il a choppé lourdement.

[*Voir le mot Choper*].

Chopper : Procédé de recouvrement à froid, par du zinc, d'un élément de construction en fer ou en acier.

Remarque : Le procédé a été mis au point par monsieur Chop.

Choquer (en anglais « *to check* ») : **1** – Choquer un cordage en tension c'est en diminuer la raideur en le *filant par à coups* sur les bittes où il est tourné, ou sur la poupée de treuil sur laquelle il est garni, parfois en lui imprimant des chocs.

Remarques : **a)** – [*Vieilli*] Choquer la tournevire, c'est rehausser la tournevire sur la poupée du cabestan, afin d'empêcher qu'elle ne se croise ou qu'elle ne

s'embarrasse lorsqu'on la vire.

[Voir les mots *Tournevire*, *Cabestan*].

b) – Laisser un cordage tomber par son propre poids en dehors du navire s'appelle *donner du mou*.

2 – Choquer une personne, c'est lui présenter la vérité d'une manière qui la surprend.

3 – [Au figuré] Offenser.

Exemples : Il fait cela pour me choquer ; je ne saurais entreprendre cela sans choquer un tel ; il se choque de tout.

4 – [Au figuré] Déplaire.

Exemples : Tout ce qu'il fait me choque ; cette façon de parler me choque.

Remarque : On dit *cela choque* le bon sens, la bienséance, l'honneur, pour dire cela est contre le bon sens, contre la bienséance, contre l'honneur.

Chorographie : Depuis Ptolémée, la *chorographie* est la représentation d'une région de la Terre, alors que la *géographie* est la représentation schématique de l'ensemble de la Terre connue.

Remarque : La chorographie décrit surtout la *qualité* des lieux.

[Voir le mot *Géographie*].

Chorus (Faire –) : Se dit de plusieurs personnes qui chantent ensemble à table, et ordinairement le verre à la main.

Chose : Ce qui est.

Remarques : **a)** – Il se dit indifféremment de tout, sa signification se déterminant par la matière dont on traite.

Exemples : Un bon ami est une chose bien précieuse ; il lui a dit cent choses obligantes, cent choses pour le fâcher ; c'est une chose sans précédent.

b) – L'expression « *quelque chose* » s'emploie souvent comme un seul mot et alors il est toujours masculin ; l'adjectif suivant est souvent précédé de la particule « *de* ».

Exemples : Quelque chose de fâcheux ; quelque chose de merveilleux.

Choucane : Sorte de défense constituée de touffes de vieux cordages détournés et effilochés, fixés sur certaines manœuvres pour les empêcher de frotter sur les voiles ou sur le gréement.

Chouette : **1** – La chouette est le nom générique donné aux oiseaux rapaces nocturnes de la famille des strigidés, dont la tête est dépourvue d'aigrettes de plumes (contrairement à celle des hiboux).

Remarques : **a)** – La tête des chouettes peut pivoter sur 270°.

b) – La chouette a une ouïe très fine ; les pupilles très grandes de ses yeux fixes lui permettent de bien voir dans les ténèbres.

2 – L'immobilité de la chouette perchée en attente de ses proies évoque la sagesse ; ses cris nocturnes et inquiétants ne présagent souvent rien de bon.

3 – La chouette qui ne supporte pas la lumière du Soleil, mais qui distingue par reflet les objets que la clarté lunaire lui montre, est le symbole de la connaissance indirecte et rationnelle par opposition à l'aigle qui perçoit la lumière vive du Soleil et qui est le symbole de la connaissance directe et intuitive.

Remarques : **a)** – La chouette accompagne traditionnellement les devins car elle est l'animal qui symbolise le mieux leur don de prédire l'avenir à partir d'indices difficilement perceptibles qu'ils interprètent intuitivement.

b) – La chouette était l'animal fétiche de la déesse grecque *Athéna* (Ἀθηνᾶ), fille de Zeus et de Métis, que les Romains appelèrent Minerve et dont l'attribut principal était l'intelligence, car la chouette aux yeux brillants (γλαυκῶπις) symbolise le savoir : la chouette d'Athéna est capable de voir ce que l'oeil

humain ne peut encore distinguer.

Athéna Polias (protectrice de la cité d'Athènes) avait hérité de sa mère Métis la sagesse et l'ingéniosité : elle était la déesse de l'intelligence ; Athéna présidait à la littérature et aux arts ; elle protégeait et aidait les savants et les artisans.

c) – La chouette d'Athéna est le symbole de l'antique civilisation grecque, cette civilisation grecque qui a conquis le monde antique et qui domine encore le monde occidental par son intelligence, par la beauté et l'harmonie de ses œuvres artistiques, par la profondeur de ses productions philosophiques ou littéraires.

Chouf : Dans la Marine Nationale, appellation familière utilisée par les matelots du bord ou par les demoiselles de terre pour désigner les *quartiers-mâîtres-chefs*.

Exemple : Mado, la célèbre barmaid du bar « *La Cascade* » au pied du pont de Recouvrance à Brest, préférerait les choufs : son expression habituelle, s'il entraît un jeune et beau client esseulé, était « *qu'est-ce qu'il est beau, dommage qu'il ne soit pas chouf !* ».

Chouine (en anglais « *swing* ») : [*Particularisme populaire cauchois*] Manœuvre consistant à éviter le navire (c'est-à-dire à lui faire faire un *demi-tour* pour être cap à la sortie) avant d'appareiller, devant le quai auquel il avait accosté, soit avec une assistance extérieure, soit sans assistance extérieure mais, dans ce cas, avec des propulseurs transversaux ou avec les amarres envoyées de l'autre côté de la darse ou du bassin.

Remarques : **a)** – Le terme « *chouine* » était utilisé à Dieppe lorsque les paquebots trans-manches (les *malles* comme on dit dans les ports de la Manche) accostaient directement au quai Henri IV, dans l'avant-port, pour débarquer ou embarquer les dépêches postales et les passagers.

b) – Les canotiers cauchois à l'accent polletais qui prenaient les amarres sur le quai ont répété à leur façon (« *chouine* ») le mot anglais « *swing* » que disaient avec leur accent, les marins anglais originaires du Sussex.

c) – La compagnie de navigation qui armait des paquebots à vapeur (jusqu'au « *Lisieux* ») puis des car-ferries à moteurs, pour assurer la liaison maritime Dieppe-Newhaven, a toujours été appelée familièrement « *la Chouine* », quelles que soient ses appellations officielles successives.

[Voir le mot *Paquebot*].

Chouque : Pièce de bois qui sert à l'assemblage de deux mâts.

Remarques : **a)** – Le *chouque* est placé sur l'extrémité du ton d'un mât vertical ou au bout du beaupré, afin de maintenir le mât supérieur ou le bout-dehors dans sa position convenable.

b) – Le *chouque* de beaupré est maintenu à poste par une cheville poussée à la fois à travers le *chouque* et le beaupré et dont le bout est claveté sur le beaupré.

Chouquet : Billot quadrangulaire en chêne ou en orme, cerclé en fer et solidement fixé au tenon du sommet d'un mât par une entaille de forme carrée ; sur l'avant de cette entaille, s'en trouve une seconde qui est circulaire et qui donne passage au mât qui doit s'élever, d'abord le long, puis au-dessus du mât qui porte le *chouquet* et faire, en quelque sorte, le prolongement de ce mât.

Remarque : Un *chouquet* sert à *chaque brisure des mâts*, au-dessus des barres des hunes, pour emboîter les mâts l'un dans l'autre.

Christ : Adaptation française du mot grec *χριστός*, équivalent du nom hébreu « *messie* », lui-même issu du verbe hébreu « *mesha* » qui signifie « *oindre* ».

Remarques : **a)** – Le mot *christ* signifie « *qui a reçu l'onction* ».

b) – Il n'y a pas de lien sémantique entre les mots *christ* et *croix*.

c) – Les adeptes de la religion juive attendaient la venue du Christ-Messie depuis

l'époque d'Abraham.

d) – Certains adeptes de la religion juive considèrent que le personnage historique Jésus de Nazareth, qui vécut en Palestine il y a environ 2000 ans, était le Christ, le Messie attendu ; ils constituèrent des sections de la religion juive appelées *religions chrétiennes* (catholique, protestante, réformée, évangélique, etc.) ; on les appelle des des judéo-chrétiens ou, en abrégé, des chrétiens.

e) – Le Christ s'est montré et est apparu comme une sorte de chamane qui guérit les malades en les débarrassant des mauvais esprits qui les hantent.

f) – Les chrétiens qui considèrent par conviction et qui croient que Jésus de Nazareth était le vrai messie, attendent son *retour* à la fin des temps.

g) – En revanche, les autres adeptes de la religion juive, qui considèrent que Jésus de Nazareth était un faux messie, attendent la *venue* du Christ à la fin des temps.

Christianisme : Religion issue de la religion juive ; la religion chrétienne a été inventée par le Juif *Saul*, alias *Paul de Tarse* (mort vers 68 à Rome) et a été créée en 325 à *Nicée* (actuellement *Iznik* en Turquie) par l'empereur romain Constantin 1er (272-337).

Remarque : La religion chrétienne, ou christianisme, comprend plusieurs sectes, ou églises, ou sections (catholique romaine, catholique orientale, orthodoxe, réformée ou protestante, anglicane, évangélique, baptiste, etc.).

[Voir les mots *Mithraïsme*, *Église*].

Christophe Colomb : Le marin génois Christophe Colomb (1451-1506) est considéré comme le découvreur de l'Amérique, en 1492, pour le compte des « *rois catholiques* » : Ferdinand II (1452-1516) roi d'Aragon et de Sicile et son épouse Isabelle 1ère (1456-1504) reine de Castille.

Remarques : **a)** – Ferdinand II et Isabelle 1ère sont les grands parents de l'empereur *Charles Quint* (1500-1558), le grand adversaire du roi de France *François 1er* (1494-1547) ; Charles Quint réussit à se faire nommer Empereur d'Occident, au contraire de François 1er qui postulait, lui aussi, pour ce titre honorifique.

b) – Christophe Colomb est parti d'Espagne vers l'Ouest pour trouver le Paradis Terrestre que l'on disait dans l'extrême-orient ; la Terre étant ronde, on pouvait atteindre plus facilement, croyait-il, le paradis terrestre par l'Ouest, en partant de la péninsule ibérique et en traversant l'Océan Atlantique, que par l'Est, en traversant l'Europe puis la Russie et l'Inde ou la Chine par voie de terre.

c) – Christophe Colomb n'a certainement pas su, le 12 octobre 1492 en débarquant aux Antilles, qu'il avait abordé un continent jusqu'alors inconnu : il se croyait en Asie et il n'a pas imaginé l'existence de l'Océan Pacifique.

d) – Le *nouveau continent* qui porta le nom d'*America* sur la carte de Saint-Dié de 1507 est l'actuelle Amérique du Sud.

e) – Le nom d'*Amérique* a été étendu par la suite à l'Amérique Centrale et à l'Amérique du Nord par les cartographes Hollandais, après qu'elles furent découvertes et reconnues.

[Voir les noms *Amerigo Vespucci*, *Zeng He*].

f) – À part des esclaves capturés aux Antilles, Christophe Colomb n'a jamais rapporté de ses voyages quoi que ce soit ayant quelque valeur marchande.

Chromate : Appellation courante des peintures anticorrosion contenant du chrome.

Remarques : **a)** – Par respect pour la santé humaine et l'environnement, l'emploi des peintures anti-rouille contenant des sels de chrome est réglementé.

b) – L'emploi des peintures anti-corrosion au chrome hexavalent (chromates ou bichromates) est interdit depuis le 21 septembre 2017.

Chromater : Appliquer de la peinture antirouille contenant des sels de chrome, ordinairement à la brosse ou au rouleau.

Remarque : Les peintures aux sels de chromes sont prohibées depuis 2017.
[Voir le mot *Chromate*].

Chrome : 1 – Métal de couleur blanc-argenté, de structure cristalline cubique centrée, a été découvert en 1797 par le chimiste français Louis-Nicolas Vauquelin (1763-1829).

Remarques : **a)** – Le nom de chrome a été choisi parce que les composés du chrome ont des couleurs à teintes vives (sens du mot grec χρῶμα).

b) – Vauquelin découvrit également, en 1798, le métal léger *béryllium* ; le béryllium a été isolé en 1828 par le médecin et chimiste allemand Friedrich Wöhler (1800-1882).

2 – Le chrome, symbole Cr, de numéro atomique 24 a une masse volumique de 7,15 g par cm³ et il fond à 1 907 °C.

3 – Le chrome entre obligatoirement dans la fabrication de l'inox.

Remarques : **a)** – L'inox est un acier allié comprenant un minimum de 10,5 p. 100 de chrome et un maximum de 1,2 p. 100 de carbone ; l'inox peut renfermer d'autres éléments (nickel, manganèse, etc.) selon la famille et la nuance auxquelles il appartient et selon l'emploi auquel il est destiné.

b) – L'*acier* est un alliage métallique de fer contenant entre 0,02 p.100 et 2 p.100 en masse de carbone ; l'acier peut renfermer d'autres éléments et on l'appelle alors acier allié.

c) – La *fonte* est un alliage de fer contenant entre 2,14 p.100 et 6,67 p.100 en masse de carbone.

4 – Le chrome III est un élément essentiel pour les organismes.

Remarque : Lorsque la dose quotidienne de chrome III est trop faible, le métabolisme du sucre peut s'interrompre et on peut observer des problèmes cardiaques.

5 – De nombreux dérivés du chrome sont dangereux pour l'homme et pour l'environnement.

Remarques : **a)** – La toxicité ou la non-toxicité du chrome dépendent de sa forme chimique (ion, oxyde, sel, etc.), de sa valence (chrome III, chrome VI) et de sa présentation physique (particule, nano particule, etc.).

b) – On sait de façon certaine, depuis 1990, que le chrome VI est dangereux pour la santé de l'homme (altération du matériel génétique, cancers) ou pour l'environnement ; l'emploi des composés du chrome de valence 6 (ou chrome hexavalent) est interdit depuis le 21 septembre 2016 pour le traitement des métaux contre la corrosion (peintures au chromate, traitement de surface au bichromate des aciers, zingage jaune bichromaté électrolytique, etc.) ou pour la conservation du bois.

c) – Le chrome est toxique dans l'atmosphère : l'inhalation de chrome VI peut déclencher le cancers du poumon, des sinus, des cavités nasales, entre autres.

d) – L'emploi de sels de chrome III (sulfate de chrome III) est contesté pour le tannage minéral des peaux car, sous certaines conditions, le chrome III peut se transformer en chrome VI.

e) – L'addition de composés du chrome dans le tabac participe à la survenue du cancer des fumeurs et à la coloration des dents en jaune, mais la fumée des cigarettes contient plus de 4 000 substances plus ou moins toxiques et 40 d'entre elles peuvent provoquer des cancers, dont le nickel.

6 – L'*inox* 18/10 des casseroles de cuisine, comme son nom l'indique, contient 18 p. 100 de *chrome* et 10 p. 100 de *nickel*.

Remarques : **a)** – Le chrome ingéré est toxique sous certaines conditions, notamment dans l'eau de boisson ou dans les aliments.

b) – Par ailleurs, le contact du nickel sur la peau peut provoquer des réactions allergiques locales chez l'homme et surtout pour les femmes (irritation, rougeurs, cloques de la peau) ; des bijoux ou des piercings en inox peuvent provoquer des allergies en raison du chrome et du nickel qu'ils contiennent.

Chronique : Histoire dressée suivant l'ordre des temps.

Chronique : On appelle maladie chronique une maladie qui dure longtemps.

Exemple : Ce n'est pas une maladie aiguë, c'est une maladie chronique.

Chronomètre : Instrument permettant de mesurer très précisément et de façon continue le temps qui s'écoule.

Remarque : Si le chronomètre a été calé sur le temps du méridien d'un observatoire de référence (par exemple le méridien de l'observatoire de Paris, ou celui de l'observatoire de Greenwich) et si l'on connaît l'heure locale d'un navire au moyen d'observations astronomiques, la différence entre l'heure du méridien de référence et l'heure locale permet de déterminer le chemin en longitude (Est-Ouest) du navire par rapport au méridien de l'observatoire de référence. [Voir le mot *Horloge* et l'expression *Garde-temps*].

Chronon : Le *chronon*, ou « *temps de Planck* » est la durée élémentaire au-dessous de laquelle, selon la théorie quantique, il est impossible d'effectuer une mesure de temps.

Remarque : Le *chronon*, ou temps de Planck, est égal à : $5,4 * 10^{-44}$ seconde.

CHS : 1 – Sigle de l'expression *Canada Hydrographic Service*.

2 – Le CHS est le service hydrographique du Canada.

Remarque : Le CHS dépend du Ministère canadien des Pêches et des Océans.

Churchill (Winston –) : 1 – Sir Winston Leonard Spencer-Churchill (1874-1965), dit *Winston Churchill*, fut un homme d'État de nationalité anglaise, de père anglais et de mère américaine ; il fut officier de l'Armée de terre britannique, puis journaliste, écrivain de talent, très bon orateur et enfin un homme politique opportuniste et sans convictions marquées, toujours en quête de reconnaissance ; la condition de soldat et l'ambition arrogante de Winston Churchill, poussées par une logique de compétition personnelle avec le chancelier allemand Adolf Hitler (1889-1945), livrèrent l'Europe aux malheurs de la guerre et à la décadence à partir de 1940. L'aventurier Winston Churchill se vit confier par le roi d'Angleterre Georges V (1865-1936), en mai 1940, le pouvoir suprême auquel il aspirait depuis 1896. Le Premier ministre Winston Churchill créa un ministère de la Défense dont il assumait la charge ; les attributions de ce ministère ne furent pas définies avec précision, parce que le ministre de la Défense Churchill voulait connaître le moins de limites possible dans son action guerrière. À propos de son ancêtre John Churchill, duc de Marlborough (1638-1715), on chantait déjà « *Malbrouk s'en va-t-en guerre, mironton-mironton-mirontaine !* » [Voir l'expression *Malbrough s'en va-t-en guerre*].

Remarques : **a)** – Winston Churchill siégea à la Chambre des Communes de Westminster, à Londres, alternativement avec le parti conservateur ou avec le parti libéral, selon la direction du vent [*de l'Histoire ?*].

b) – D'un naturel fantasque et velléitaire, Churchill devenait obstiné après que les événements l'avaient entraîné dans l'action ; inventif et imaginatif, Churchill était capable d'une mauvaise foi intime et inébranlable.

c) – Comme beaucoup d'Anglais, Winston Churchill était magnanime dans la victoire : s'il gagnait, il était toujours prêt à féliciter chaleureusement celui qui arrivait deuxième ; lorsqu'il n'était pas premier, il souffrait de mélancolie.

d) – Des revers tels que son renvoi de l'Amirauté britannique après l'expédition mal préparée des Dardanelles (mars 1915-janvier 1916) ou sa défaite électorale

de juillet 1945 qu'il n'avait pas envisagée, le plongèrent dans des états dépressifs ou dans des crises d'anxiété et d'abattement, suivis d'hyperactivité et de volonté de réussir à n'importe quel prix.

e) – Winston Churchill fut plusieurs fois ministre, au nom d'un parti ou d'un autre (à l'Intérieur en 1910-1911, aux Munitions de 1917 à 1919, à la Marine de 1911 à 1915 et en 1939-1940, aux Finances de 1924 à 1929, etc.) ou Premier ministre (de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955).

f) – Winston Churchill, comme son adversaire des années 1940-1944 l'Allemand Adolf Hitler (1889-1945), s'est adonné, à ses moments de découragement, à la peinture de tableaux, hélas ! de peu de valeur artistique, bien que pouvant atteindre des prix incroyables aux enchères publiques, en raison de l'*aura mythique* qui entoure certains patronymes : la toile de l'ancien Premier ministre britannique Churchill « *Le bassin de poissons rouges à Chartwell* » a été adjugée pour 1,8 million de livres (environ 2,2 millions d'euros) par la maison Sotheby's, à Londres, le 30 novembre 2014.

2 – Churchill comprenait et parlait bien le français ; au départ admirateur de l'Allemagne, il était devenu presque francophile entre les deux guerres, ce qui est assez méritoire pour un Anglais, mais il fut résolument hostile au *Front Populaire* qui avait réuni les trois principaux partis de la gauche française (SFIO, Parti radical-socialiste et Parti communiste) et qui gouverna la France de 1936 à 1938.

Remarques : a) – L'Anglo-Américain Churchill aimait la France comme tous les Allemands et comme la plupart des Britanniques, mais il méprisait les Français.

b) – Lorsqu'il était adolescent, Winston Churchill détestait les séjours en France, par principe !

c) – Le journaliste Churchill raconta de belles histoires, mais il n'était ni impartial ni historien ; les portraits psychologiques et moraux de personnalités rédigés dans les années 1920-1930, qui furent publiés dans un recueil intitulé « *Great Contemporaries* » (après avoir été largement corrigés après la guerre, à la lumière de faits postérieurs à leur rédaction) sont assez consternants du point de vue d'un Français averti.

3 – Américain par sa mère Jennie Jerome (1854-1921), la fille du fameux capitaliste new-yorkais Leonard Jerome (1817-1891), Winston Churchill descendait par son père Lord Randolph Henry Spencer-Churchill (1849-1895) d'une vieille lignée de la noblesse anglaise, les Spencer-Marlborough.

Remarques : a) – Winston Churchill était le fils cadet du député conservateur Lord Randolph Churchill (qui fut Chancelier de l'Échiquier en 1886) et le petit-fils du 7ème duc de Marlborough, John Spencer-Churchill (1857-1883).

b) – Un lointain ancêtre de Winston Churchill, John Churchill (1650-1722) était devenu comte de Marlborough le 9 avril 1689, puis premier duc de Marlborough (décembre 1702) après avoir trahi James Stuart (1633-1701) ; James Stuart avait régné sur l'Angleterre sous le nom de Jacques II de 1685 à 1688 ; John Churchill est ensuite passé au service de l'adversaire de Jacques II, le Néerlandais William d'Orange-Nassau (1650-1702) ; William d'Orange-Nassau régna sur l'Angleterre et l'Irlande sous le nom de Guillaume III, sur l'Écosse sous le nom de Guillaume II, de 1689 à 1702.

c) – Le duc John Churchill resta cependant en relation avec Jacques II après que celui-ci fut déposé et qu'il se fut exilé en France en décembre 1688 ; la sœur de John Churchill, Arabella Churchill (1648-1730) fut la maîtresse officielle de James Stuart, le roi déchu Jacques II d'Angleterre ; ils eurent ensemble quatre enfants appelés collectivement Fitzjames (c'est-à-dire « *les enfants de Jacques* ») dont James (1670-1734) 1er duc de Berwick qui fut fait maréchal de France en

1706 par Louis XIV (1638-1715).

d) – Le neveu de John Churchill, le duc James de Berwick, se distingua notamment à la bataille d'Almansa en Espagne (25 avril 1707), à la tête d'une armée franco-espagnole contre une coalition anglo-hollandaise, elle-même commandée par le Français Henri de Massue, pendant la *guerre de Succession d'Espagne* (1701-1714).

e) – John Churchill battit des armées de Louis XIV (1638-1715) pendant la guerre de succession d'Espagne (1701-1714) mais dans les possessions des Habsbourg en Europe du Nord :

i) sur le Danube à Bleinheim (Bavière) le 13 août 1704 ;

ii) à Ramillies (Pays-Bas espagnols) le 23 mai 1706 ;

iii) à Audenarde (Flandre orientale) le 11 juillet 1708 ;

iv) à Malplaquet (au Nord-Ouest de Maubeuge) le 11 septembre 1709.

f) – Louis de France (1682-1712), duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV (1638-1715) et père de Louis XV (1710-1774), reçut du roi Louis XIV le commandement de la grande armée française en Flandre en 1708 ; le duc Louis, indécis et préoccupé de petites choses, montra peu d'habileté à la guerre et le succès de John Churchill à Audenarde (11 juillet 1708), qui lui ouvrit la route de la France et qui livra la ville de Lille aux Anglais, fut plus une défaite du duc de Bourgogne, Louis de France, qu'une victoire du duc de Marlborough.

g) – Les petits-cousins de Winston Churchill, Charles Spencer-Churchill (1892-1934) et son fils John-Albert-William Spencer-Churchill (1897-1972) prirent les titres de 9ème (de 1892 à 1934) et de 10ème (de 1934 à 1972) ducs de Marlborough et ils furent membres de la « *Chambre des Seigneurs* », la chambre haute britannique (*the British House of Lords*).

Le 11ème duc de de Marlborough, John George Vanderbilt Henry Spencer-Churchill (1926-2014) était le fils de John Spencer-Churchill ; le 12ème duc, son fils James Spencer-Churchill (né en 1955), est connu sous le nom de Jamie Blandford ou Jamie Marlborough.

h) – Comme il le disait lui-même, Winston Churchill ne possédait au début de sa carrière que son ambition à être connu ; ce furent les reportages bien renseignés qu'il envoya à des journaux anglais, écossais, irlandais ou américains, à partir des différents théâtres d'opérations des guerres coloniales britanniques, qui le firent connaître quand il était militaire ; après sa démission de l'Armée, ce furent ses articles dans la presse et les livres qu'il écrivit qui lui permirent de vivre.

i) – Winston Churchill fut lauréat du Prix Nobel de Littérature en 1953 (à défaut de celui de la Paix !) pour ses « *Mémoires de Guerre* » en 6 volumes.

4 – Député conservateur en 1901 ; député libéral en 1904 ; plusieurs fois ministre libéral de 1906 à 1911 ; Premier Seigneur de l'Amirauté (*First Lord of the Admiralty*) en 1914 jusqu'à ce qu'il soit contraint de démissionner, en mai 1915, en raison du fiasco de l'opération de Gallipoli en Turquie ; il redevint conservateur en 1924 et fut chancelier de l'Échiquier dans le gouvernement Baldwin (1924-1929) ; il était *First Lord of the Admiralty* (ministre de la Marine) au début de la Seconde Guerre mondiale et fut partisan de porter la guerre en Norvège (9 avril-8 juin 1940) afin de couper l'approvisionnement du Reich en fer suédois ; ce coup de main fut un fiasco, même si les légionnaires de la 13ème demi-brigade de montagne française ont réussi à prendre Bjervik le 13 mai 1940 puis Narvik le 28 mai 1940, avant devoir réembarquer sous la pression allemande ; les dernières troupes du corps expéditionnaire franco-polonais embarquèrent sur le « *Duchess of York* » le 8 juin 1940 (opération Alphabet) et débarquèrent à Brest le 15 juin 1940.

Remarques : a) – Winston Churchill avait prédit, dès les négociations entre alliés à propos du Traité de Versailles du 28 juin 1919, que la guerre reprendrait sur le continent si la rive gauche du Rhin était réoccupée par l'Allemagne et si, simultanément, un accord politique était conclu entre les Russes et les Allemands. Winston Churchill détestait autant les Nazis que les Communistes.

b) – De 1932 à 1939, Winston Churchill est resté isolé dans sa détermination à réarmer le Royaume-Uni, pour pouvoir s'opposer à l'agressivité allemande.

c) – Le roi d'Angleterre Édouard VIII (1894-1972), excessivement germanophile et proche de certains hauts responsables du III^{ème} Reich allemand, qui avait succédé à son père Georges V (1865-1936) le 20 janvier 1936, abdiqua pour raison personnelle après seulement 10 mois et 21 jours de règne, sans même avoir été couronné ; le roi Édouard VIII fut remplacé par son frère Georges VI (1895-1952, père de la reine Elizabeth II) le 11 décembre 1936.

d) – Le lendemain de la violation de la frontière germano-polonaise par la Wehrmacht (1er septembre 1939) le député conservateur Winston Churchill, qui craignait que le Premier ministre conservateur Neville Chamberlain accepte de participer à une nouvelle conférence de paix à cinq qui aurait été réunie à l'initiative de l'Italie, comme celle de Munich en 1938, entreprit de faire tomber Neville Chamberlain ; Churchill invita chez lui les députés conservateurs Anthony Eden (1897-1977), Bob Boothby (1900-1986), Brendan Bracken (1901-1958), Duff Cooper (1890-1954) et Duncan Sandys (1908-1987) le 2 septembre 1939 à 22h30, afin de préparer une éventuelle mise en minorité de Chamberlain au sein du parti (*Conservative and Unionist Party*) s'il refusait de déclarer immédiatement la guerre à l'Allemagne ; malgré le refus de la France d'envisager un ultimatum avant d'avoir terminé la mobilisation, Chamberlain annonça que le Royaume-Uni lançait un ultimatum à l'Allemagne pour qu'elle retire ses troupes de la Pologne avant le 3 septembre à 11 heures.

e) – Après la chute de Chamberlain, le 10 mai 1940, le pacifiste et germanophile Lord Halifax (1881-1959) refusa de lui succéder car il estimait qu'un Lord ne pouvait pas être Premier ministre ; au contraire, Winston Churchill qui était député à la Chambre des Communes et pas Lord, pouvait accepter la place.

f) – Depuis 1902, tous les Premiers ministres avaient été membres de la Chambre des Communes ; la seule exception fut Alec Douglas-Home (1903-1995) en 1963, qui siégeait à la Chambre des Lords à sa nomination mais qui s'est immédiatement fait élire à la Chambre des Communes dans le comté de Perth occidental (Écosse) après avoir renoncé à son titre héréditaire de 14^{ème} comte Home.

g) – De nos jours (2021) la grande majorité des ministres du gouvernement britannique sont membres de la Chambre des communes.

h) – Le 10 mai 1940, le roi George VI nomma Winston Churchill Premier ministre d'un gouvernement dit « d'*Union nationale* » ; le 10 mai 1940 est le premier jour de l'offensive allemande sur le front Ouest ; Winston Churchill conserva la charge de Premier ministre jusqu'à la fin de la guerre (26 juillet 1945) ; il redevint Premier ministre du Royaume-Uni du 26 octobre 1951 au 6 avril 1955.

5 – À la tête de l'Amirauté du Royaume-Uni (en anglais « *First Lord of the Admiralty* ») de 1911 à 1915, Winston Churchill improvisa en 1915 un débarquement près de Gallipoli (rive Nord du détroit des Dardanelles, en Turquie européenne) qui fit 200 000 morts chez les Alliés (Français, Anglais, Néo-Zélandais, Australiens).

Remarques : a) – L'expédition de Gallipoli fut un échec personnel complet pour Churchill ; ce fut au contraire le premier succès du Turc Mustafa Kemal (1881-

1938), le futur Atatürk (à partir de 1934) qui devint le premier président de la République laïque de Turquie en 1923, après avoir dissocié le sultanat (pouvoir politique) du califat (pouvoir spirituel islamique).

[Voir le mot *Gallipoli*].

b) – Churchill fut remplacé à la tête de l'Amirauté (*First Lord of the Admiralty*) le 25 mai 1915 (à 40 ans) par Arthur Balfour (1848-1930).

c) – Le lieutenant-colonel Winston Churchill prit le commandement du 6^{ème} bataillon de fusiliers du régiment *Royal Scots*, de janvier à mars 1916,

6 – En mai 1940, huit mois après qu'ils eurent déclaré la guerre à l'Allemagne et entraîné la France avec eux dans le conflit, les Anglais n'avaient débarqué sur le continent qu'une maigre force armée : 9 divisions au bout de 9 mois de guerre, alors que les Belges en alignaient 12.

Remarques : a) – L'Angleterre n'avait pas, en 1939, une armée de terre capable de rivaliser avec l'armée allemande ; en cas de conflit armé avec l'Allemagne, l'Angleterre croyait pouvoir compter sur l'armée de terre de son alliée la France, qui la suivrait les yeux fermés.

b) – Après 1918, l'Angleterre n'avait pas envisagé de se laisser entraîner dans une nouvelle guerre des tranchées ; dans les années 1930, en cas de conflit armé avec la France ou avec l'Allemagne, elle comptait s'en remettre à sa puissante aviation de bombardement pour terroriser la population civile de l'ennemi, jusqu'à ce que celle-ci pousse ses dirigeants à abandonner le combat.

c) – Il fallait un certain temps pour mettre sur pied *ex nihilo*, soit une armée de volontaires, soit une armée de conscription et pour l'équiper.

7 – Dès que Churchill devint Premier ministre (10 mai 1940) il décida de faire rentrer le BEF du continent en Angleterre par tous les ports de la Mer du Nord ou de la Manche, notamment par Dunkerque, avant même la percée des Allemands par Sedan ; les Anglais laissèrent les armées françaises combattre héroïquement pendant la campagne de France, mais souvent seules.

Remarques : a) – Churchill porta un jugement très sévère sur l'opération franco-britannique de Narvik en Norvège (10 avril - 8 juin 1940) déclenchée alors qu'il n'était pas encore Premier ministre.

b) – Pendant la campagne de France, Churchill refusa d'apporter aux Français, qui s'étaient crus ses alliés, tout le renfort en avions de chasse promis par son prédécesseur Chamberlain : Churchill raconta qu'en raison de leur manque d'autonomie, il eut fallu qu'ils partent d'aérodromes français qui pouvaient être à la portée des attaques de la Luftwaffe allemande.

c) – Le 17 mai 1940, Churchill avait formé un Comité, à Londres, pour examiner ce que devrait faire l'Angleterre au cas où la France cesserait le combat et où les Britanniques resteraient seuls face à l'Allemagne ; Churchill était déjà convaincu que l'effondrement de la France contre les Allemands n'était plus qu'une question de jours, comme en 1870 contre les Prussiens.

d) – Le 8 juin 1940, Churchill ordonna qu'aucune unité constituée britannique ne pourrait être détournée de sa mission essentielle, la défense de la Grande-Bretagne ; De Gaulle arriva à Londres le lendemain 9 juin, plein d'illusions, pour demander aux Anglais de transférer sur le continent l'aide promise en forces aériennes et terrestres.

e) – Le *Chief of the Air Force Staff britannique*, l'air chief marshal Cyril Newall (1886-1963) partagea jusqu'en 1938 la doctrine officielle britannique en vigueur depuis le début des années 1930, que le bombardement stratégique était une arme extrêmement puissante contre laquelle il n'y avait pas réellement de défense efficace et que la puissance destructrice de la force de bombardement britannique (RAF) était suffisante pour paralyser l'économie industrielle ennemie (française

ou allemande selon les alliances) en peu de temps et enfin, que sa seule présence pouvait servir de moyen de dissuasion efficace sans avoir besoin d'une armée de terre importante ; le Feldmarschall allemand Hermann Göring (1893-1946) avait la même confiance aveugle dans sa Luftwaffe et il espérait, en 1938-1939, que la France redouterait suffisamment sa puissante aviation de bombardement pour ne pas déclarer la guerre à l'Allemagne ; à partir de 1938, le britannique Newall admit que « *no one can say with absolute certainty that a nation can be knocked out from the air, because no-one has yet attempted it* » et qu'il était peu probable de contraindre un ennemi à sortir de la guerre sans combat terrestre ; Newall soutint alors les nouveaux programmes de fabrication de chasseurs monoplans monoplaces lourdement armés, les *Hawker Hurricane* et les *Supermarine Spitfire*, afin d'équiper le Fighter Command (Commandement de la chasse de la RAF, formé en 1936) ; en juin 1940, le *Chief of the Air Force Staff britannique* Newall s'opposa fermement au transfert d'escadrons de chasse sur le continent afin de soutenir les forces françaises en retraite ; il voulait garder ses chasseurs pour la défense de l'Angleterre contre les attaques des bombardiers de la Luftwaffe.

f) – Bien avant que le Président du Conseil Paul Reynaud ne l'informe de l'intention de la France de demander à l'Allemagne quelles seraient les conditions d'un armistice, lors du Conseil suprême de Briare des 11 et 12 juin 1940, Winston Churchill avait unilatéralement décidé d'abandonner la France à son sort.

g) – Au sujet du 6ème Conseil suprême interallié qui s'était tenu le 28 mars 1940 à Londres entre :

i) les représentants de l'Angleterre : Chamberlain, Halifax, Churchill, Stanley, Wood, Cadogan, l'air chief marshal Newall pour la RAF, l'amiral Pound pour la Royal Navy, le général Ironside pour l'armée de terre

ii) et de la France : Reynaud, Campinchi, Laurent-Eynac, Corbin, Léger, général Gamelin et général Koeltz pour l'armée de terre, amiral Darlan pour la Marine, général Vuillemin pour l'armée de l'air,

et au cours duquel fut conclu un accord de *ne négocier ni conclure d'armistice ou de traité de paix durant la présente guerre, si ce n'est de leur commun accord*, Churchill donna son accord à la conférence de Briare (11-12 juin 1940) pour que le gouvernement français puisse chercher à conclure un armistice avec l'Allemagne, à la condition que la flotte française ne soit livrée ni aux Allemands, ni aux Italiens ; Churchill reconnaissait que la France n'avait plus le choix.

[Le sous-secrétaire d'État Charles De Gaulle, qui assistait à la conférence de Briare des 11 et 12 juin 1940, le rapporte dans ses « Mémoires »].

h) – Dès le printemps 1940, Churchill envoya en Égypte une grande partie des avions, la moitié des blindés et les meilleurs éléments de l'armée de terre britannique pour protéger le Canal de Suez de la convoitise des Italiens ; comme en 1914 avec l'affaire de Gallipoli, la défense du canal de Suez était en 1940 l'obsession légitime de Churchill.

i) – Les navires qui transportaient le pétrole indispensable à l'effort de guerre anglais et la moitié de la nourriture des populations britanniques empruntaient le Canal de Suez.

8 – Winston Churchill organisa perfidement l'assassinat de marins français par milliers à Mers-el-Kébir, le 3 juillet 1940, sans déclaration de guerre contre la France, dans le but annoncé de préserver « *les intérêts du Royaume-Uni* ».

Remarques : a) – S'il avait été allemand, Churchill aurait probablement été recherché et arrêté en 1945, jugé à Nuremberg pour ses forfaitures et peut-être condamné à une lourde peine pour crimes de guerre.

[Voir le nom *Mers-el-Kébir*].

9 – Churchill resta le Premier ministre du Royaume-Uni jusqu'à la fin de la

Seconde Guerre Mondiale à la tête du même gouvernement d'union nationale, sans que le Parlement ne soit renouvelé par des élections.

Remarques : a) – Les convictions christiques de l'Anglo-Américain Churchill, et son obstination aveugle à croire l'Angleterre invincible, jointes à la volonté de l'Autrichien Hitler de redonner à l'Allemagne l'importance qu'elle avait avant le Traité de Versailles du 28 juin 1919, entraînèrent la désolation et la ruine des États européens, puis la perte de l'influence économique et politique de la vieille Europe dans le monde, au profit des États-Unis d'Amérique, de l'Union Soviétique et plus tard, de la Chine.

b) – Churchill prit l'initiative, le 25 août 1940, de bombarder délibérément la *population civile* de la capitale allemande, Berlin, sous le prétexte qu'un *Heinkel HE111* allemand égaré dans le brouillard londonien avait, la veille, largué accidentellement une bombe dans une zone résidentielle assez éloignée de son véritable objectif, la raffinerie de Thameshaven.

Sur les 95 avions du *Royal Air Force Bomber Command* qui s'envolèrent pour Berlin le 25 août 1940, 81 bombardèrent des quartiers résidentiels dans et autour de Berlin et les 14 autres bombardèrent l'aéroport de Tempelhof et le quartier civil de Siemensstadt, près du centre de Berlin.

c) – La riposte allemande fut le terrible « *Blitz* » aérien contre Londres, qui commença le 7 septembre 1940 avec 100 bombardiers protégés par 400 chasseurs.

d) – Ce fut le début de massacres de civils, en Angleterre ou en Europe continentale, au moyen de bombardements aériens par les deux camps.

e) – Les opérations militaires que Churchill organisa à Dakar (du 23 au 25 septembre 1940) et à Dieppe (le 19 août 1942) ou l'abandon de la Crète aux Allemands, furent des échecs aussi cuisants que les expéditions de Narvik (du 10 avril au 13 juin 1940) qu'il dénonça ou de Gallipoli dans les Dardanelles turques (de mars 1915 à janvier 1916) qu'il avait voulue et qui le fit démissionner le 11 novembre 1915 de sa charge de Premier seigneur de l'Amirauté (en anglais « *First Lord of the Admiralty* ») c'est-à-dire ministre de la Marine !

10 – La dispersion des forces armées allemandes contre l'Union Soviétique dans l'Est de l'Europe et contre les Anglais en Afrique, puis contre les Anglo-Américains dans le Sud et l'Ouest de l'Europe, les pénuries allemandes en matières premières, en ressources alimentaires et surtout en essence pour avions, le manque de nouvelles recrues pour remplacer les pilotes d'avions tués au combat, la puissance industrielle de l'Union Soviétique et celle des États-Unis d'Amérique permirent le succès de l'alliance contre nature des capitalistes et des communistes à partir des années 1942 et 1943 et l'effondrement du Reich allemand au printemps 1945.

11 – Après avoir démissionné le 26 juillet 1945 de la charge de Premier ministre du Royaume-Uni qu'il avait occupée pendant plus de 5 ans, Churchill redevint Premier ministre du 26 octobre 1951 au 6 avril 1955.

Chute : 1 – Ce mot indique toujours une dimension peu éloignée de la *verticale*.

2 – On appelle *chutes* d'une voile carrée, ses côtés.

Remarques : a) – La *chute totale* d'une voile carrée est la longueur de la perpendiculaire abaissée de l'envergure de la voile sur la ligne droite qui joint les deux points d'écoutes ou d'amures de cette voile.

b) – La chute totale d'une voile carré n'est pas égale à la longueur oblique du côté de la voile.
r

c) – La *chute au milieu* d'une voile carrée est égale à la chute totale diminuée de la hauteur de l'échancre.

3 – Dans presque toutes les voiles les chutes sont comptées dans le sens des laizes : la chute d'un foc, qui est la distance de son point de drisse à son point

d'écoute, la chute arrière d'une voile aurique qui est la distance de son pic à son point d'écoute, la chute au mât d'une voile carrée, la chute en dedans d'une bonnette, etc., sont comptées dans le sens des laizes.

4 – Pourtant il y a des exceptions : la chute au mât d'une voile aurique est comptée sur le mât et dans le sens des hypoténuses de coupe ; la chute d'en dehors d'une bonnette, la chute au côté d'un hunier sont dans le même cas.

CIA : Sigle de l'Agence américaine « *Central Intelligence Agency* ».

Remarques : **a)** – La CIA est l'agence fédérale américaine d'espionnage et de contre espionnage visant tous les pays autres que les États-Unis d'Amérique.

b) – La CIA dispose de moyens financiers considérables ; elle défend, par tous les moyens, les points de vue américains dans la plupart des États soit dans la mouvance des États-Unis d'Amérique, soit hostiles aux États-Unis d'Amérique.

[Voir les sigles *DEA*, *NSA*, *TIA*, *FBI*].

Ci-devant : [Vieilli] Locution adverbiale signifiant « *précédemment* ».

Ciel d'une chaudière (en anglais « *fire place top* », « *crown* », « *roof* ») : Partie supérieure du foyer de la chaudière.

Remarques : **a)** – Le ciel d'une chaudière marine est ordinairement plat, quelquefois horizontal, souvent incliné en s'élevant à mesure qu'il s'éloigne de la porte.

b) – Le ciel d'une chaudière en fonctionnement est constamment léché par les flammes.

CIF : Acronyme de l'expression anglaise *Cost Insurance & Freight*.

Remarques : **a)** – Dans un contrat de transport CIF, c'est le chargeur (l'expéditeur) qui choisit le transporteur et l'assureur ; dans ce cas, le destinataire paye au chargeur non seulement le prix de la marchandise, mais également le fret et la prime d'assurance.

b) – L'alternative au contrat de transport CIF est le contrat FOB (*Free On Board*) dans lequel le chargeur livre sa marchandise au transporteur sous palans, c'est-à-dire parées à êtres chargées sur le navire, et c'est le destinataire qui choisit le transporteur et l'assureur ; dans un contrat de transport FOB, le destinataire paye la marchandise au chargeur, mais il paye le fret au transporteur et la prime d'assurance à l'assureur.

Cigale (en anglais « *ring of an anchor* ») : Anneau, organeau d'une ancre de navire ou d'un grappin d'embarcation.

Remarque : Le mot *cigale*, qui n'a pas d'autre signification en marine, convient mieux qu'*anneau* ou *organeau*.

Cime : Le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un arbre, d'un rocher, etc.

Exemple : La cime du village.

Ciment (en anglais « *cement* ») : Composition destinée à joindre deux surfaces en se collant à leurs parois.

Remarque : Le ciment composé de limaille de fonte et de sel ammoniac que l'on utilise dans les chaudières est appelé mastic.

Cimetière : **1** – Lieu où l'on enterre les cadavres des hommes, des femmes ou des enfants pour des raisons prophylactiques ou en raison de croyances religieuses, en pleine terre ou dans des caveaux aménagés, parfois directement et enveloppés dans des linceuls, parfois dans des cercueils individuels.

Remarques : **a)** – Certaines religions enseignent que les défunts ressusciteront avec leur corps à la fin des temps, que les âmes rejoindront leurs corps respectifs et que les cimetières où ces corps reposent en attendant le Jugement dernier sont des lieux sacrés.

b) – Ne pas reconnaître le caractère sacré des cimetières et des tombes, par des gestes ou par des actes irrespectueux, s'appelle *profaner* le cimetière ou la tombe, c'est-à-dire considérer ce lieu sacré comme un lieu profane.

c) – En France, le cimetière peut entourer l'église du village ou du quartier, ou en être éloigné.

d) – Il est d'usage de jeter des fleurs à la mer en mémoire des péris en mer que l'on a repêchés et enterrés « *en terre chrétienne* », c'est-à-dire dans un cimetière, afin d'éviter que des forces marines surnaturelles et malignes ne hantent éternellement les âmes des défunts.

e) – D'un point de vue prophylactique, l'alternative à une sépulture dans un cimetière est la réduction en cendres du cadavre, dans un four crématoire ; les cendres peuvent ensuite être dispersées en mer, dispersées à terre dans un lieu conforme au souhait du défunt ou être placées dans une urne que l'on conservera dignement et respectueusement.

f) – Dans de nombreux pays, dont la France, la dispersion des cendres est réglementée.

g) – Certains croient que les cadavres doivent être enterrés en direction de l'Est, ou la tête dirigée vers un lieu saint, en attendant la Résurrection des corps et ils refusent la crémation.

2 – [*Par analogie*] Lieu où l'on rassemble des objets hors d'usage.

Exemple : Un cimetière de bateaux.

Cimmériens : **1** – Plus anciens habitants des rives de la mer d'Azov.

2 – Chassés par les Scythes vers 650-620 avant J.C., les Cimmériens se répandirent autour de la mer Noire jusqu'en Cappadoce et en Lydie.

[Voir le mot *Scythes*].

CIN : Sigle d'un Centre d'Instruction Navale.

Remarques : **a)** – Les CIN sont des écoles au service de la Marine, qui instruisent et forment les marins du Personnel de la Marine Nationale tout au long de leur carrière : instruction initiale, instructions élémentaires aux métiers, brevets d'aptitude technique, brevets supérieurs, cours supérieurs, cours de spécialité des officiers.

b) – Le CIN Brest est situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre, dans les magnifiques bâtiments de l'ancienne École Navale, construite avant la Seconde Guerre Mondiale et endommagée par des bombardements américains, que l'on peut apercevoir de la rade.

c) – Le CIN de Saint-Mandrier, près de Toulon, s'étend sur 110 hectares et deux sites : l'un au Nord, berceau des générations de mécaniciens depuis 1936, auxquels se sont ajoutés les électriciens en 1991 et les marins pompiers en 2002 ; l'autre au Sud qui forme les marins dans les spécialités des armes et équipements (radar, guerre électronique, sonar, transmissions et informatique) et des opérations.

Cinglage : Opération qui consiste à faire disparaître par compression ou par chocs les loupes de fer sortant des fours à puddler.

Cingler : *Cingler*, c'est faire voile dans telle ou telle direction.

Remarques : **a)** – La direction vers laquelle on cingle est traditionnellement l'une des 32 aires de vent, ou encore l'un des 32 quarts de la rose des vents.

b) – *Cingler au plus près du vent*, ou *dans le lit du vent* avec un navire à voiles à phares carrés, c'est gouverner avec le cap à 6 quarts, ou 70° environ, de la direction d'où souffle le vent.

c) – La ligne d'horizon est divisée en 8 rumb entiers, 32 aires de vent, 32 quarts de vent ou 32 quarts de rumb de 11,25°, soit 11°15'.

d) – On écrit aussi *singler*.

e) – Cingler se dit par onomatopée, parce que le bruit du vent dans les voiles, dans les mâts et les haubans ressemble à des sifflements.

Cingler (en anglais « *to shingler* ») : **1** – Frapper avec quelque chose de pliant, comme un fouet ou une baguette.

2 – En parlant du vent, de la pluie ou de la neige, on dit « *le vent nous cinglait le visage* » ou « *la pluie, la neige nous cinglaient le visage* ».

Remarque : Cingler se dit par onomatopée, parce que le vent ou la pluie sifflent aux oreilles.

3 – Battre avec force du fer chaud pour l'écraser, le rendre compact et en souder intimement toutes les parties.

4 – On *cingle la loupe* au sortir du fourneau pour faire sortir le laitier et durcir la pièce avant de la remettre dans le feu.

5 – On *cingle le paquet* lorsqu'on bat un faisceau de barres sorti suant du four à réverbère pour le corroyer en soudant toutes ses parties.

[Voir le mot *Corroyer*].

6 – Cingler, c'est aussi tracer une ligne droite avec une corde tendue qui a été préalablement passée dans une poudre colorante, que l'on soulève puis laisse retomber sur la surface à marquer.

Cinglot (en anglais « *wood center* ») : Petit morceau de bois que l'on met en travers d'un trou pour en marquer le milieu.

Cinq-mâts carré (en anglais « *five-mast-ship* ») : Navire à voiles portant cinq phares carrés.

Remarque : Ce gréement a été et reste très rare.

[Voir le mot *Phare*].

Cinq-mâts barque (en anglais « *four-mast-barque* ») : Navire à voiles portant quatre phares carrés ; le mât de l'arrière ne porte pas de voiles carrées mais, habituellement, une brigantine et un flèche-en-cul.

[Voir le mot *Phare*].

Cinq panaché : Appellation familière d'un officier supérieur du grade de *Capitaine de Frégate*.

Remarques : **a)** – Un Capitaine de Frégate porte sur chacune de ses manche (ou sur chacune de ses épaulettes) et sur sa casquette cinq galons, alternativement dorés et argentés (trois dorés à l'extérieur et au milieu, les deux autres argentés intermédiaires).

b) – Les deux galons du haut (doré et argenté) sont séparés des trois galons du bas (doré, argenté et doré) par un espace de la même largeur qu'un des galons.

c) – Cinq panaché s'oppose à *cinq plein*.

[Voir l'expression *Cinq plein*].

Cinq plein : Appellation familière d'un officier supérieur du grade de *Capitaine de Vaisseau*.

Remarques : **a)** – Un Capitaine de Vaisseau porte sur chacune de ses manche (ou sur chacune de ses épaulettes) et sur sa casquette cinq galons, tous de couleur dorée, disposés en un groupe de trois surmonté d'un groupe de deux ; les deux groupes de galons sont séparés par un espace de la même largeur qu'un des galons.

b) – Cinq plein s'oppose à *cinq panaché*.

[Voir l'expression *Cinq panaché*].

Cintre : **1** – Figure en arcade, en demi-cercle.

Exemples : Bâtir à plein cintre ; cette cave est en cintre ; cintre surbaissé.

[Voir le mot *Ceintre*].

2 – Arcade de bois sur laquelle on bâtit les voûtes de pierre.

Exemples : Ôter le cintre ; poser les cintres ; lever les cintres.

3 – On appelle *cintre*, à l'Opéra, la partie du plancher de la salle qui est au-dessus de l'orchestre.

Cintrer (en anglais « *to bend* ») : Courber en cintre une surface.

Remarques : **a)** – On utilise une machine à cintrer pour ployer les surfaces.

b) – Quand il s'agit d'une tôle, on dit aussi *rouler*.

Cipié ou **Sipié** ou « **Six pieds** » : **1** – Appellation familière et légèrement irrespectueuse de l'ingénieur-mécanicien, chef du service énergie-propulsion sur les bâtiments militaires.

2 – L'appellation est née d'un jeu de mots : les autres spécialités lui prêtent l'habitude de « *brasser de l'air* » (comme l'on dit familièrement) pour montrer son courroux ; l'ingénieur mécanicien, le *cipié*, avait la réputation de ne monter à la passerelle de navigation que pour interpeller bruyamment « le *con* » qui n'avait pas respecté les paliers de descente ou de montée en allure de la machine, risquant ainsi d'entraîner une disparition du niveau aux montures de niveau des chaudières :

i) *par le haut* (en cas de diminution d'allure trop rapide) avec un risque d'entraînement d'eau (primage) vers les turbines et le soulèvement des soupapes de sécurité des chaudières, ou

ii) *par le bas* (en cas d'augmentation d'allure trop rapide) avec un risque de faire fondre les tubes de la chaudière.

Remarques : **a)** – La toise marine de *six pieds* est appelée *brasse* dans la marine française : de là le jeu de mots « *brasse* » → « *6 pieds* » → « *cipié* ».

b) – Le soulèvement du clapet de la soupape de sûreté d'une chaudière, en cas de pression excessive dans le coffre de vapeur (descente en allure trop rapide) est redouté par les mécaniciens car, après que la pression est redevenue normale dans la chaudière, le clapet de la soupape ne se remet pas toujours en bonne position sur son siège ; il peut arriver que la soupape ne soit plus parfaitement étanche et que cela entraîne une consommation d'eau distillée anormalement forte ; le soulèvement d'une soupape de sûreté entraîne toujours une perte d'eau distillée et l'eau distillée est précieuse, à la mer, sur un navire à vapeur.

Cippe : Demi-colonne sans chapiteau, sur laquelle on gravait autrefois des inscriptions.

Cirage : **1** – Action de cirer.

Exemple : Il a employé beaucoup de temps à ce cirage.

2 – [*Par métonymie*] Effet de cette action.

3 – On appelle *cirage* la cire naturelle ou industrielle appliquée sur quelque chose.

Exemple : Cirage à chaussures.

4 – Cirage se dit aussi des parquets qui sont cirés.

5 – [*En peinture*] On appelle *cirage* un tableau peint en camaïeu et en jaune.

Circonférence : **1** – Périmètre d'un cercle.

Remarque : On divise la circonférence d'un cercle en 360 degrés.

2 – [*Par analogie*] Pourtour circulaire.

Exemples : La circonférence d'un bassin, d'une place.

3 – La circonférence de la Terre est la longueur d'un grand cercle passant par ses pôles (un *méridien*).

Remarque : Par définition, le *mètre* est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre.

4 – La circonférence d'un arbre est le périmètre d'une section horizontale de cet arbre à une hauteur déterminée.

Circonférence de la Terre : Des mesures faites à la fin du XIX^{ème} siècle entre Paris et Amiens par la méthode des triangulations, ont permis de déterminer la longueur de la

circonférence terrestre avec une précision voisine de celle que l'on obtient maintenant : on en a tiré la valeur de l'unité de longueur appelée le *mètre*.

Circonscrire un incendie : Circonscrire un incendie c'est empêcher son extension.

Remarques : **a)** – Maîtriser un incendie, c'est le dominer, en réduire la violence et l'étendue.

b) – Éteindre un incendie, c'est arrêter toute combustion.

c) – Lorsqu'un incendie vient d'être éteint, il faut le surveiller pour l'empêcher de reprendre s'il reste des points chauds dans les produits de la combustion.

Circuit monohydrigue : Sur un navire à vapeur, ensemble des appareils et des tuyautages qui permettent d'actionner l'arbre d'hélice : chaudière, collecteurs de vapeur, collecteurs des échappements, collecteurs des purges, turbines de propulsion, turbines des auxiliaires à vapeur, condenseur, bêche, caisse des purges, etc.

Circulation atmosphérique : **1** – L'ensemble des déplacements de l'air autour de la Terre forme ce que l'on appelle la *circulation atmosphérique*.

2 – La *circulation atmosphérique* se présente sous trois formes :

i) Transmission d'énergie calorifique :

Le Soleil chauffe le sol, avec un rendement d'autant plus grand que l'inclinaison des rayons (le climat) est plus proche de la perpendiculaire au sol ; le sol transmet la chaleur qu'il a reçue du Soleil à l'air qui est en contact avec lui ; la chaleur se propage ensuite dans l'air par conductivité thermique.

ii) Déplacement de matière :

Lorsque une masse d'air chauffée par le sol se trouve sous une masse d'air plus froide, sa densité étant plus faible, l'air chaud a tendance à s'élever dans l'air froid et à former un courant ascendant : c'est une situation instable. On observe, en même temps que l'élévation de la température de l'air, une diminution de la pression exercée sur le sol et l'on dit qu'il s'est formé une dépression à cet endroit.

Un gaz a naturellement tendance à se déplacer d'une zone de haute pression vers une zone où la pression est plus faible : on appelle cette circulation, lorsqu'il s'agit de l'air atmosphérique : le vent.

Remarques : **a)** – L'inclinaison des rayons solaires qui arrivent au sol varie entre un *maximum* dans régions faisant face directement au Soleil (régions situées, selon les saisons, plus ou moins loin de l'Équateur, alternativement dans l'hémisphère Nord ou dans l'hémisphère Sud) et un *minimum* dans les régions proches des Pôles.

b) – Il en résulte que la température de l'air et la pression atmosphérique varient selon la déclinaison du Soleil, selon la latitude géographique et selon la couverture nuageuse des différentes régions de la Terre.

c) – Ces déséquilibres thermiques et barométriques ont pour conséquences la création de cellules de convection.

d) – Les cellules de convection sont d'un type particulièrement simple près de l'Équateur ; mais lorsque l'on s'en éloigne (à partir de 5° de latitude Nord ou Sud) la rotation de la Terre influence également les trajets de l'air atmosphérique.

2 – On distingue habituellement trois zones de circulation atmosphérique entre l'Équateur et les Pôles :

i) La *zone de Hadley* qui se situe entre l'Équateur et 30 degrés Nord ou Sud ; on y trouve des vents réguliers soufflant du Nord-Est dans l'hémisphère Nord et du Sud-Est dans l'hémisphère Sud ; on appelle ces vents : les *alizés*.

ii) La *zone de Ferrel* qui se situe aux latitudes moyennes ; elle est caractérisée par des systèmes dépressionnaires transitoires sous une circulation d'altitude

généralement d'est en ouest.

Dans cette zone, l'air chaud et humide rencontre de l'air plus froid ; il s'élève non seulement par convection, mais aussi par forçage dynamique ; on observe un mouvement vertical ascendant ; ce mouvement est compensé par des mouvements verticaux descendants.

Il en résulte une succession d'anticyclones et de dépressions.

Les vents tournent en sens contraire dans les dépressions et dans les anticyclones ; les régions des latitudes moyennes subissent un régime de vents changeants.

iii) Les *zones polaires* qui se situent respectivement au Nord et au Sud des 60^{èmes} parallèles Nord et Sud ; la circulation de surface y est généralement d'Ouest en Est.

Entre ces trois zones, à une altitude variant entre 6 et 15 km, on retrouve les *courant-jets* qui circulent autour de la planète à des vitesses variables.

[Voir les expressions *Cellule de convection*, *Courant-jet*].

Circummérienne : 1 – Droite de hauteur particulière, tracée sur la carte marine à partir de l'observation d'un astre (le plus souvent le Soleil) quelques minutes avant ou quelques minutes après le passage de cet astre au méridien mobile du navire ; comme une droite méridienne, une droite circummérienne permet de connaître commodément la latitude de l'observateur.

Remarques : a) – À la mer, la droite de hauteur tracée à partir de l'observation d'un astre au moment précis de son passage au méridien mobile du navire s'appelle la droite méridienne, ou la *méridienne* de cet astre.

b) – Une droite de hauteur *méridienne* est orientée Est-Ouest.

c) – La méridienne du Soleil permet d'établir le « *point de midi* ».

d) – Une droite de hauteur *circummérienne* n'est pas exactement orientée Est-Ouest.

e) – Une circummérienne du Soleil peut également être employée pour connaître la latitude du « *point de midi* », notamment si un nuage malencontreux cache le Soleil à l'heure de la méridienne, ou encore pour obtenir le *point de midi* sans attendre l'heure de la méridienne, lorsque l'heure du bord est très en avance sur l'heure solaire du lieu.

f) – Le calcul nécessaire pour exploiter une observation *circummérienne* est un peu plus long que pour une observation méridienne.

g) – L'angle au pôle « **P** » d'une circummérienne, exprimé en minutes d'heure, représente l'intervalle de temps entre l'heure où l'on a observé l'astre et l'instant de son passage au méridien.

h) – L'angle au pôle « **P** » d'un astre donné est donc différent de zéro, sauf à l'instant précis d'une observation méridienne de cet astre.

i) – L'observation de trois à cinq hauteurs circummériennes, corrigées chacune du produit correctif αP^2 propre aux circummériennes (**P** étant l'angle au pôle à l'heure de chaque observation) permet d'établir une moyenne parfois plus fiable pour la détermination de la latitude que l'observation de la seule hauteur méridienne.

j) – Le coefficient α du produit correctif αP^2 est obtenu à l'aide de tables disponibles dans les ouvrages nautiques, à partir de la latitude de l'observateur et de la hauteur méridienne de l'astre.

2 – Si, à bord d'un navire ou d'un avion qui se déplace en latitude, on observe un astre au moment de la *culmination* (i. e. son *élévation maximum* au-dessus de l'horizon) la droite de hauteur obtenue est en réalité une *circummérienne*.

Remarques : a) – La hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon observée au

moment de la *culmination*, peut être un peu supérieure à celle que l'on aurait mesurée à l'heure *calculée* de son passage au méridien estimé, si l'observateur (marin ou aviateur) se déplace en latitude.

b) – L'azimut d'un astre au moment de sa *culmination* est dans ce cas un peu différente de la direction Nord-Sud.

c) – L'azimut d'un astre à l'heure de la méridienne est le Nord ou le Sud, selon la combinaison (en grandeurs et en signes) de la latitude de l'observateur et de la déclinaison de l'astre.

3 – La longitude du point déterminatif d'une droite circumméridienne est la longitude méridienne estimée qui a servi au calcul de l'heure de la méridienne.

4 – La latitude du point déterminatif d'une droite circumméridienne est la latitude définie par le calcul,

5 – Une droite circumméridienne est inclinée sur le parallèle d'un angle égal à l'azimut de l'astre au moment de l'observation.

6 – La précision de la latitude déterminée par la méthode des circumméridiennes est *satisfaisante* à condition que le moment de l'observation ne s'écarte pas de l'heure de la méridienne (angle au pôle) au-delà de certaines limites liées à la combinaison (en grandeur et en signe) de la latitude de l'observateur et de la déclinaison de l'astre.

α	600	300	200	100	60	40	20	15
P	1 mn	2 mn	3 mn	6 mn	10 mn	15 mn	30 mn	40 mn

7 – La vitesse ascensionnelle du Soleil autour de l'heure du passage au méridien, pour un navire dont la vitesse en latitude est de λ nœuds, peut atteindre λ secondes de degré par minute d'heure de temps.

Exemple : Pour un navire dont la vitesse en latitude est de 30 nœuds, la vitesse ascensionnelle du Soleil peut atteindre 30 secondes de degré (c'est-à-dire jusqu'à un demi-mille) par minute d'heure d'écart entre l'instant de la culmination et l'heure calculée du passage du Soleil au méridien.

Remarques : **a)** – Il est important, à bord d'un navire rapide ou dans un avion qui suit une route oblique, de calculer à l'avance l'heure du passage du Soleil au méridien mobile du navire ou de l'avion et d'observer la hauteur méridienne à l'heure calculée du passage au méridien et non la hauteur de culmination.

b) – On peut également observer une hauteur circumméridienne ou, mieux, plusieurs hauteurs circumméridiennes en prenant la moyenne des latitudes déterminées par le traitement de chacune des circumméridiennes, c'est-à-dire en lui ajoutant ou en lui retranchant le terme correctif αP^2 .

c) – Lorsque l'observation du Soleil autour de l'heure de midi se fait vers l'arrière du navire, la culmination suit la méridienne ; lorsque l'observation est faite vers l'avant du navire, la culmination précède la méridienne.

Circumpolaire : **1** – Qui est ou qui s'effectue autour d'un pôle.

2 – On appelle *astre circumpolaire* un astre qui ne se couche pas sous nos climats, c'est-à-dire qui reste constamment au-dessus de l'horizon.

[Voir le mot *Climat*].

Remarques : **a)** – Sous nos climats (c'est-à-dire sous nos latitudes septentrionales) si l'on observe le ciel nocturne en étant tourné vers le Nord, on voit le mouvement général des étoiles s'opérer de l'orient (Est) vers l'occident (Ouest).

b) – À chaque instant, on voit des étoiles se lever à l'Est (c'est-à-dire qui apparaissent au-dessus de l'horizon) et d'autres se coucher à l'Ouest (qui disparaissent sous l'horizon).

c) – Les étoiles qui se lèvent (à l'Est) montent de plus en plus haut dans le ciel

jusqu'à atteindre une hauteur maximale (ou culmination) puis elles redescendent jusqu'à se coucher (à l'Ouest).

d) – On remarque cependant que certaines étoiles occupent constamment dans le ciel une position assez élevée pour ne jamais atteindre l'horizon ; elles ne se couchent pas et ne se lèvent pas ; de nuit, elles sont toujours visibles ; ces étoiles sont des *étoiles circumpolaires*.

e) – Les *étoiles circumpolaires* semblent décrire autour d'un point immobile très proche de l'Étoile Polaire, des cercles dont le rayon est d'autant plus petit que l'étoile est plus proche de l'Étoile Polaire.

f) – Le phénomène est comparable dans l'hémisphère Sud ; les étoiles semblent tourner autour d'un autre point immobile dans le ciel, mais qui n'est proche d'aucune étoile de magnitude suffisante pour être remarquable.

CIRM : Sigle de l'expression « *Comité international de radio maritime* » (en anglais : **IRMC** « *International radio maritime committee* »).

Cirripède : Crustacé marin ayant six paires de pattes recourbées en panache.

Remarques : **a)** – Les cirripèdes sont une sous-classe d'animaux marins appartenant au sous-embranchement des crustacés.

b) – Les Cirripèdes se fixent aux rochers, à des objets flottants divers, à des organismes vivants (tortues, mammifères marins) ou s'enfoncent dans des coquilles de mollusques ou dans le squelette d'un coralliaire (par exemple le corail ou les anémones de mer).

Cirrocumulus : **1** – Nuages élevés, constitués de cristaux de glace et de gouttelettes d'eau.

2 – Les cirrocumulus forment souvent des nappes de petits éléments blancs.

3 – Les cirrocumulus ne donnent pas de précipitations.

Cirrostratus : **1** – Nuages élevés, constitués de cristaux de glace ; ils envahissent le ciel sous la forme de fine couche à travers laquelle on peut voir le Soleil ou la Lune.

2 – Les cirrostratus ne donnent pas de précipitations mais ils précèdent de peu le mauvais temps.

Cirrus : **1** – Les cirrus sont des nuages composés de glace ; ils forment des filaments dans le ciel ou des bancs de couleur blanche et d'aspect soyeux ou fibreux.

2 – Les cirrus ne donnent pas de précipitations mais ils précèdent souvent de quelques jours le mauvais temps.

Cisaille (en anglais « *shears* ») : Instrument servant à couper les tôles, disposé comme les ciseaux ordinaires, mais avec une solidité adaptée aux efforts qu'il est appelé à produire.

Remarques : **a)** – On utilise des cisailles pour couper toutes sortes de fer, même parfois des barres de fortes dimensions.

b) – On emploie de préférence un chalumeau oxycoupeur pour couper de fortes épaisseurs de métal, et des dispositifs de coupage au plasma ou des installations comparables pour couper le métal avec une grande précision.

Ciseau (en anglais « *chisel* ») : **1** – Instrument tranchant servant à couper le bois, utilisé par les charpentiers, le menuisiers ou le ébénistes.

Remarques : **a)** – Le ciseau agit par le choc d'un maillet sur sa tête ou sur son manche en bois.

b) – Sur le tour à bois, le ciseau découpe la pièce pendant qu'elle tourne rapidement vers lui.

c) – Lorsqu'il s'agit d'un outil pour travailler le métal, il prend le nom habituellement de *burin* ou de *crochet*.

2 – L'extrémité du ciseau, en bon acier trempé, est taillée suivant la forme des objets auxquels il est destiné.

Remarques : a) – Le *ciseau rond* est un demi-cylindre en acier coupé en biseau qui peut remplacer la gouge lorsque le bois offre trop de résistance.

b) – Le *ciseau quart de rond* a un tranchant qui ne forme que le quart d'une circonférence ; il sert à creuser des trous de toutes les formes et à arrondir les doucines ou les congés.

c) – Le *ciseau de côté* a son tranchant principal sur le côté ; le bout coupe aussi mais le biseau du côté est plus droit que celui du bout ; le ciseau de côté sert à la fois à creuser et à polir le fond aussi bien que les côtés d'un cylindre.

d) – Le *ciseau à trois biseaux* est une barre plate et rectangulaire dont trois faces sont taillées en biseau ; les biseaux des côtés sont à l'envers l'un de l'autre ; il est utilisé pour creuser des trous d'un diamètre égal à sa largeur.

e) – Le *ciseau à froid* (en anglais « *cold chisel* ») est un véritable burin.

f) – Le *ciseau d'enclume*, qui sert à couper le fer rouge, est un tranchant en acier ayant une saillie à sa base qui repose sur l'enclume ; cette sorte de queue entre dans un trou carré pratiqué sur la sole de l'enclume et elle est arrêtée par la saillie ; le ciseau d'enclume a ainsi son tranchant en haut ; on met dessus le fer que l'on veut couper.

g) – Les tranches à froid ou à chaud reçoivent aussi le nom de ciseau.

h) – Le *ciseau à mastiquer* (en anglais « *coking tool for cement* ») est une longue lame plate taillée carrément au bout, qui sert à enfoncer et à battre le mastic dans les joints ; sa tête est souvent renflée et plate comme celle des outils de calfat pour recevoir des coups de maillet.

3 – Le ciseau à un seul biseau sert à tourner les bois durs en les raclant sans les couper.

Remarque : Il doit avoir un taillant presque aussi droit que pour travailler le cuivre et son profil ne doit pas dépasser 30°.

Ciselet : Petit ciseau dont les orfèvres, les graveurs, les armuriers etc. se servent dans leurs ouvrages.

Ciseler : Travailler avec le ciselet.

Citadelle : Forteresse qui commande à une ville.

Citadin : Bourgeois ; habitant d'une cité.

Remarque : Dans certaines villes d'Italie, le mot citadin était jadis employé pour désigner ceux qui n'étaient pas du corps de la Noblesse.

Exemple : Les citadins avaient peu de part au gouvernement de la République de Venise.

Cité (en anglais « *city* ») : **1** – Grand nombre de maisons entourées de murailles.

2 – La partie la plus ancienne de la ville et où est l'église épiscopale s'il s'agit de la ville capitale d'un évêché.

Remarques : a) – On divisait jadis les grandes métropoles (Paris, Londres, etc.) en ville, cité, et université.

b) – Il se dit aussi, en quelques villes non épiscopales, de la partie de la ville où est l'église principale.

3 – Cité se dit de la circonscription locale qui comprend la collection (collectivité) des citoyens.

Remarque : Le *droit de cité* est le droit qu'a tout homme né dans une ville ou un État libre, ou à celui qui a été admis à la citoyenneté, d'élire ses représentants ou ses gouvernants et de concourir à la confection des lois.

Citer : **1** – Ajourner, appeler pour comparaître devant un magistrat.

[Voir le mot *Ajourner*].

Remarque : En ce sens, on précise souvent « *citer à comparaître* ».

2 – Alléguer.

Exemples : Citer un passage ; citer la loi ; citer faux ; citer juste ; citer les auteurs anciens.

Remarque : On dit « *citer son auteur* » pour dire *nommer* celui de qui on tient une nouvelle ou quelque chose de semblable.

Citoyen : Ressortissant d'un État, qui y jouit de la plénitude des droits civils et politiques et qui les exerce en connaissance de cause.

Remarques : **a)** – L'instruction est l'instrument par lequel les ressortissants d'un État peuvent devenir des citoyens.

[Voir l'expression *Ferry (Jules –)*].

b) – La loi Camille Sée du 21 décembre 1880 organisa l'enseignement secondaire des jeunes filles.

c) – Pour instruire tous les Français, y compris les filles et les ruraux, les libéraux de la III^{ème} République :

i) créèrent des écoles normales primaires (loi du 9 août 1879),

ii) instituèrent la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques (loi du 16 juin 1881),

iii) exigèrent que les instituteurs obtiennent un brevet de capacité pour pouvoir enseigner dans les écoles élémentaires (loi du 16 juin 1881),

iv) rendirent l'enseignement obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 à 13 ans (loi du 28 mars 1882).

d) – La loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire ordonna la laïcisation progressive du personnel des écoles publiques dans le but d'écarter les religieux qui étaient restés en fonction dans les écoles élémentaires après l'obtention du brevet de capacité.

e) – « *Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux* » (article 4 de la déclaration de 1795 sur les devoirs).

City [de Londres] : **1** – *The City of London* est le cœur historique de la ville de Londres.

2 – Le *Grand Londres*, dont le territoire s'étend sur 1 572 kilomètres carrés, est divisé en 32 arrondissements.

3 – Les districts de *Greenwich*, *Kensington*, *Chelsea* et *Kingston* portent le titre honorifique de « *districts royaux* ».

4 – Les districts de la *City* et de *Westminster* sont officiellement des villes.

5 – La *City* est un quartier d'affaires où sont établis, dans des gratte-ciels, de nombreux bureaux de l'industrie de la finance.

6 – Les limites de la *City* suivent le tracé de la muraille romaine qui entourait la ville romaine de *Londinium*, au 2^{ème} siècle après J.-C.

7 – Le plus fameux bâtiment historique de la *City* est la *Cathédrale Saint-Paul* ; elle est affectée au culte anglican.

Civadière (en anglais « *sprit sail* ») : **1** – Voile carrée destinée à être gréée sous le mât de beaupré.

Remarques : **a)** – Beaupré est l'ancien nom de la *civadière*.

b) – Le *mât de beaupré* est appelé ainsi parce qu'il porte la *civadière* (anciennement *voile de beaupré*).

2 – On l'établissait sur la vergue de *civadière*, en dessous du beaupré.

3 – Elle était maintenue verticalement par des poids fixés à ses points, et retenue par des écoutes qui passaient dans des sabords de la batterie basse.

4 – La *civadière* utilisait le vent qui passe en dessous du beaupré.

5 – Dans les guerres maritimes de l'Empire, plus d'un navire désemparé lui a dû de pouvoir manœuvrer sur le champ de bataille.

Civelle : Les *civelles* (ou *pibales*) sont des alevins d'anguilles d'environ 5 à 10 centimètres de longueur (en tout cas inférieure à 12 centimètres).

Remarques : **a)** – La friture de civelles est un mets très recherché, notamment en Espagne.

b) – Le prix de vente des civelles est très élevé ; le rendement de la pêche assez faible ; la ressource s'épuise progressivement.

c) – La pêche aux civelles est très réglementée ; en Aunis et en Saintonge, elle se pratique de novembre à mars dans les parties basses des cours de la rivière de Marans, encore appelée Sèvre Niortaise (du Brault à la mer) ou de la rivière de Charente (de Tonnay-Charente à la mer) ou en Seudre et dans la Gironde. Les fonctionnaires de l'administration des Affaires maritimes et les gendarmes pourchassent les braconniers avec assiduité et quelques succès, de jour comme de nuit, dans les marais, les estuaires et le cours des fleuves côtiers.

d) – Une grande partie de la pêche des civelles est destinée à l'exportation, notamment en Espagne pour y être consommée en friture, ou dans les pays d'Asie (Chine et Japon) pour y être placée dans des fermes marines afin d'être plus tard consommées sous la forme d'anguilles adultes.

Civil : **1** – Qui concerne les *citoyens*.

Remarque : Les *citoyens* sont ceux qui jouissent du droit de cité dans un État. [Pour l'expression *Droit de cité*, voir le mot *Cité*].

2 – Courtois, honnête, poli, bien élevé, par opposition à *rustique*.

Exemples : Un homme fort civil ; une femme fort civile ; il faut être civil à l'égard de tout le monde ; il m'a reçu d'une manière fort civile.

3 – Civil se dit par opposition à *militaire*.

4 – Civil se dit par opposition à *religieux*.

5 – Civil se dit par opposition à *politique*.

Remarques : **a)** – Est *politique* ce qui est relatif à la vie d'une *communauté* d'hommes vivant sous les mêmes lois dans un même État ; cela concerne plus particulièrement les droits et les devoirs des citoyens les uns vis-à-vis des autres.

b) – La *nuance* entre les adjectifs *civil* et *politique* est que *civil* se rapporte aux citoyens d'un État, chacun étant pris isolément, alors que *politique* se rapporte aux citoyens du même État, pris tous ensemble.

c) – « *Civil* » est tiré du mot latin *cīvītās* qui signifie « *ensemble des citoyens qui constituent une ville, un État* » ; « *politique* » est tiré du mot grec *πολις* qui signifie « *cité* », « *réunion des citoyens* ».

6 – On appelle *jour civil* l'espace de 24 heures qui se comptent d'un minuit au suivant ou au précédent.

Remarques : **a)** – Le *jour astronomique* se compte d'un midi à l'autre.

b) – Le jour [*absolument*] est l'espace de 24 heures qui comprend ensemble le temps entre le lever et le coucher du Soleil, ainsi que le temps entre son coucher et son lever suivant.

7 – *Droit civil* se prend pour la jurisprudence, qu'on appelle autrement *droit écrit*.

Exemples : Cours de droit civil ; professeur en droit civil.

8 – On appelle *intérêts civils* le dédommagement dû à quelqu'un sur le bien d'un criminel, à cause du tort qu'il a souffert par le crime commis.

Civilement : **1** – Honnêtement, avec politesse.

Exemples : Vivre civilement avec quelqu'un ; traiter civilement ; recevoir civilement ; agir, parler civilement.

2 – En matière civile, en procès civil.

Exemples : Procéder civilement ; juger civilement ; poursuivre civilement.

3 – On dit qu'un homme est mort civilement lorsqu'il y a contre lui quelque

condamnation qui le prive des droits et des fonctions de la société civile.

Exemple : Un homme interdit, un homme banni à perpétuité est mort civilement.

Civilisation : 1 – Action de civiliser.

2 – État de ce qui est civilisé.

Remarque : Une civilisation est un héritage de croyances, de coutumes et de connaissances, lentement acquises au cours des siècles, difficiles parfois à justifier par la logique mais qui se justifient d'elles-mêmes, comme des chemins s'ils conduisent quelque part, puisqu'elles ouvrent à l'homme son étendue intérieure.

[D'après *Antoine de Saint-Exupéry*]

Civiliser : 1 – Rendre civil, honnête et sociable.

2 – Polir les mœurs.

Exemple : Le commerce des Grecs a civilisé les Barbares.

Remarque : En parlant d'une contestation, d'une querelle qui commence à s'apaiser ou d'une nouvelle moins fâcheuse qu'elle n'avait paru d'abord, etc. on dit qu'elle se civilise.

3 – Rendre civile une matière criminelle ; réduire une cause criminelle à une procédure ordinaire et civile.

Exemples : Civiliser un procès ; civiliser une cause criminelle.

Civisme : 1 – Le *civisme* est le dévouement au gouvernement établi.

Remarque : Le civisme est le sentiment qui fait les bons citoyens ; il est plus large que le patriotisme.

[Voir le mot *Patriotisme*].

2 – Zèle qui anime le citoyen et qui se manifeste dans son empressement à remplir tous les devoirs attachés à cette qualité.

Remarque : Le civisme est l'expression politique de la vertu.

Clabaud : 1 – Il se dit proprement d'un chien de chasse qui a les oreilles pendantes et qui se récrie mal-à-propos sur les voies.

2 – [Au figuré et familier] On dit d'un chapeau qui a les bords pendants, qu'il fait le clabaud, qu'il est clabaud.

Exemple : Un chapeau en clabaud.

3 – [Au figuré et familier] On dit par injure, en parlant d'un homme qui parle beaucoup et mal-à-propos, que c'est un *clabaud*.

Clabauder : 1 – Aboier fréquemment.

Remarque : Il ne se dit au propre que d'un chien de chasse qui aboie ordinairement sans être sur les voies de la bête traquée.

2 – [Au figuré et familier] Crier, faire du bruit mal-à-propos et sans sujet.

Exemples : Cet homme ne fait que clabauder ; il n'a fait que clabauder contre telles personnes.

Clabot : Synonyme de *crabot*.

[Voir le mot *Crabot*].

Claie : Ouvrage à claire voie, souvent en forme de rectangle, fait ordinairement de brins d'osier entrelacés.

Clair : 1 – Transparent, limpide, pur, lumineux.

Exemples : Verre clair ; des vitres bien claires ; clair comme cristal de roche ; ampoule électrique claire (par opposition à *dépolie*).

Remarques : **a)** – On dit que *le ciel est clair* et serein pour dire qu'il n'y a aucun nuage en l'air.

b) – On dit que *le temps est clair* lorsque la visibilité est excellente.

[Voir l'expression *Clair (Temps –)*].

2 – Qui répand de la lumière.

Exemples : Le Soleil est le plus clair de tous les astres ; les feux de navigation sont clairs.

3 – Qui reçoit beaucoup de jour.

Exemple : Le compartiment machine est bien clair.

Remarques : **a)** – On dit aussi absolument *il fait clair* pour dire il fait jour.

Exemple : Il ne faisait pas encore clair quand nous partîmes.

b) – *Clair de Lune* signifie que l'on est éclairé, la nuit, par la lumière du Soleil réfléchi par la Lune.

4 – Clair, en matière de couleurs, signifie moins foncé, plus approchant du blanc.

Exemples : Vert clair ; rouge clair.

Remarques : **a)** – On appelle cheveux clair-bruns des cheveux d'un brun moins foncé.

b) – On appelle *clair-obscur*, parmi les peintres, certains dessins où il n'y a point de mélange d'autres couleurs que du blanc et du noir ou quelque autre couleur brune.

c) – On dit que le clair-obscur est bien observé dans un tableau, pour dire que les ombres et la lumière y sont bien distribuées.

d) – On dit qu'un peintre entend bien le clair-obscur, pour dire qu'il sait bien placer les ombres et les lumières.

e) – Clair se dit encore en peinture des couleurs hautes qui représentent les jours, les parties éclairées ; et en ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel et substantivement.

Exemple : Les clairs sont bien entendus dans ce tableau.

5 – Clair se dit aussi de la voix et des sons, et signifie net et aigu.

Exemple : Je vous reçois fort et clair.

6 – [Au figuré] Clair signifie *intelligible*, aisé à comprendre.

Exemples : Idée claire ; style clair ; discours clair.

Remarque : La clarté est quelquefois suspecte, comme le laisse entendre la boutade des conférenciers : « *Si j'ai été clair, c'est que je me suis mal exprimé* ».

7 – [Au figuré] Clair signifie *évident*, manifeste.

Exemples : La raison, la conséquence en est claire ; preuve claire, claire comme le jour.

Remarque : On dit qu'un homme a *l'esprit clair* pour dire qu'il a beaucoup de netteté dans l'esprit, dans le jugement.

8 – Libre (en parlant d'un espace).

Exemple : Laisser *claires* les issues de secours.

[Voir l'expression *Clair sous quille*].

Clairaut : Alexis Claude Clairaut (1713-1765) était un mathématicien français très doué et très précoce.

Remarques : **a)** – Alexis Clairaut a été admis à l'*Académie des Sciences* de Paris en 1731, à l'âge de 18 ans, et il est devenu membre de la *Royal Society* de Londres le 27 octobre 1737.

b) – Alexis Clairaut a participé en 1736-1737 à une expédition en Laponie avec Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759), Charles Étienne Louis Camus (1699-1768) et Pierre Charles Le Monnier (1715-1799) qui visait à mesurer la longueur d'un arc de méridien de un degré dans les latitudes élevées, afin de la comparer à celle d'un degré de méridien à proximité de l'Équateur que mesura au Pérou l'expédition de Louis Godin (1704-1760), Pierre Bouguer (1698-1758), Joseph de Jussieu (1704-1779) et Charles de La Condamine (1701-1774) ; l'expédition du Pérou est partie de La Rochelle le 16 mai 1735 et elle poursuivit ses travaux jusqu'en 1743.

Clair (Ciel –) : L'expression *ciel clair* se dit lorsqu'il n'y a pas de nuages dans le ciel.

Remarques : a) – Le contraire de ciel clair est *ciel couvert*.

b) – Il ne faut pas confondre l'expression *ciel clair* (qui concerne les nuages dans le ciel) et l'expression *temps clair* (qui concerne la visibilité).

Claire : Bassin utilisé pour affiner les huîtres juste avant leur commercialisation.

Remarques : a) – L'appellation *huîtres de claires* est conditionnée par l'affinage des huîtres dans les claires.

b) – Appellation *huîtres fines de claire* : huîtres fines affinées au moins 1 mois en claire à une densité de 20 huîtres au m².

c) – Appellation *huîtres spéciales de claire* : huîtres fines affinées au moins 2 mois en claire à une densité de 10 huîtres au m².

d) – Appellation *huîtres spéciales pousse en claire* : huîtres fines affinées au moins quatre mois en claire à une densité de 5 à 10 huîtres au m².

e) – Les anciens marais salants sont quelquefois utilisés en tant que claires pour affiner les huîtres.

Clairot : Synonyme de *vin rouge*.

Remarque : On dit *vin clairot* pour le distinguer du vin blanc.

Claire-voie : Sorte de panneau placé sur une écouteille du pont supérieur et laissant passer la lumière du jour.

Remarques : a) – Ce panneau possède ordinairement deux pentes formant toit pour faciliter l'écoulement des eaux ; il est garni de vitres afin de laisser pénétrer le jour dans les batteries, les chambres, ou les parties du navire qui se trouvent au-dessous de lui lorsqu'il est fermé.

b) – Les claires-voies sont normalement étanches à l'air et aux intempéries, mais les panneaux formant les pentes peuvent être soulevés à volonté pour laisser échapper l'air chaud et vicié du compartiment situé au-dessous.

[Voir le mot *Persienne*].

Clairon : 1 – Sorte de trompette à son aigu, clair et perçant.

2 – Celui qui joue de cet instrument.

Remarque : Le clairon joue une mélodie particulière pour chaque événement à bord d'un bâtiment de guerre, souvent par l'intermédiaire du microphone de la diffusion générale dans les coursives et sur les ponts : branle-bas du matin, appel général, cérémonie des couleurs, la soupe, appel des permissionnaires, etc.

Clair sous quille (en anglais « *under keel clearance* ») : Hauteur libre entre le dessous du navire et le fond de la mer.

[Voir les mots *Squat*, *Surenfoncement*].

Clair (Temps –) : L'expression *temps clair* se dit, de jour comme de nuit, lorsque la visibilité est très bonne, c'est-à-dire qu'elle n'est pas réduite par la brume, la pluie, une tempête de sable ou par quelque autre cause atmosphérique, et que, de jour, la ligne d'horizon en mer est très nette.

Remarques : a) – Le contraire de temps clair est temps *bouché* ou temps *brumeux* ou temps *brumilleux*.

b) – Il ne faut pas confondre l'expression *temps clair* (qui signifie bonne visibilité) et l'expression *ciel clair* (qui signifie absence de nuages dans le ciel).

[Voir les mots *Brume*, *Brouillard* et l'expression *Ciel clair*].

Clairvoyance : Intelligent, éclairé, et pénétrant dans les affaires.

Remarque : Ce mot ne se dit qu'au figuré.

Clameur : 1 – Grand cri.

2 – On emploie l'expression « *clameur de haro* » en Normandie, pour dire *citation devant le juge*.

Clan (en anglais « *sheave hole* ») : **1** – Le *clan* (ou la *gorge*) d'une poulie est la cavité comprise entre les joues de la poulie et à travers laquelle passe le cordage (drisse, garant, cartahu, etc. selon les cas).

2 – Lorsqu'un *réa* tourne dans une mortaise pratiquée dans un massif du navire, par exemple dans une vergue ou dans un mât, on qualifie ce dispositif de *clan* mais on n'emploie pas l'appellation de *poulie*.

Clandestin : Qui se fait en cachette et contre les lois.

Exemples : Mariage clandestin ; assemblée clandestine.

Clandestin (Passager –) (en anglais « *stowaway* ») : Personne qui a embarqué pour une traversée à l'insu du capitaine.

Clapet : Élément mobile d'une soupape.

Remarques : **a)** – Lorsque le clapet porte parfaitement sur son siège, la soupape est fermée, elle est étanche, c'est-à-dire que le fluide ne peut pas traverser le corps de la soupape.

b) – Lorsque le clapet est ouvert en grand, c'est-à-dire qu'il est éloigné du siège, le fluide peut traverser le corps de la soupape dans le sens de la plus haute pression vers la plus basse pression, en principe sans perte de charge si la soupape est bien dimensionnée.

c) – Lorsque le clapet est juste décollé du siège de la soupape, la soupape lamine le fluide, c'est-à-dire que la pression diminue entre l'entrée et la sortie de la soupape sans fournir de travail utile.

Clapet (en anglais « *flap valve* »), « *clack valve* », « *hanging valve* ») : **1** – Cloison mobile, de forme variée, pouvant tourner autour d'un axe et destinée à ouvrir une issue pour laisser passer un fluide dans un sens, mais à fermer la voie après qu'il est passé pour empêcher tout passage dans l'autre sens.

Remarques : **a)** – Le clapet diffère d'un diaphragme ou d'un tiroir en ce qu'il ne glisse pas sur l'orifice à obturer.

b) – Le clapet diffère d'un robinet ou d'une soupape en ce qu'il est mis en mouvement en cédant à l'impulsion du fluide et jamais en obéissant à une force extérieure qui lui serait appliquée.

c) – Le clapet n'entre pas dans le trou qu'il bouche, mais ils repose sur les bords quand il est en position fermée ; il s'applique parfaitement sur un siège souvent nervuré et soigneusement plané de manière à ne laisser aucune issue.

2 – Les clapets sont des organes importants des pompes alternatives à piston.

Remarques : **a)** – Les clapets peuvent prendre le nom de leur position :

i) le *clapet de tête* d'une pompe (en anglais « *head valve* ») se situe en haut du cylindre de la pompe ;

ii) le *clapet de pied* (en anglais « *foot valve* ») se situe à la base de la pompe ou du tuyau d'aspiration.

b) – Les clapets peuvent prendre le nom de leur fonction :

i) le *clapet d'aspiration* (en anglais « *suction valve* ») est celui dont l'ouverture permet l'entrée du fluide dans le corps de la pompe ;

ii) le *clapet de refoulement* (en anglais « *discharge valve* »), lorsqu'il est ouvert, laisse sortir le fluide du corps de la pompe.

Clapmeuse : **1** – Appellation francisée, tirée du mot allemand *Klappmütze*, qui désigne le phoque à capuchon ou phoque à crête male (*cystophora cristata*).

Remarques : **a)** – Cet animal long de 6 à 7 pieds ne diffère des phoques que par la formation de sa tête, au-dessus de laquelle il porte une large vessie pleine d'un tissu vasculaire extrêmement mou.

b) – Sa peau est beaucoup plus belle que celle des phoques.

2 – Les *clapmeuses* ont des gueules extrêmement fortes et armées de crocs

semblables à ceux des plus gros matins de chez nous.

Remarques : a) – Ils ne fuient pas le chasseur qui les approche, au contraire ils s'avancent dessus.

b) – Cette espèce de phoque assez agressive ne peut être tuée qu'au fusil.
[Voir le mot *Phoque*].

Claquedent : Terme d'injure et de mépris, qui se dit d'un gueux, d'un misérable qui tremble de froid.

Exemple : C'est un claquedent.

Remarque : Le Président François Hollande employait l'expression approchée « *sans dents* » pour désigner les *gueux*, d'après ce que rapporte Valérie Trierweiler, sa « *first girlfriend* » des années 2005-2014.

Claret : Nom que les Anglais donnent au vin de Bordeaux.

Clarté : Ce qui éclaire.

Exemples : i) La clarté des étoiles ;

ii) la clarté de la Lune ;

iii) la clarté des cadrans lumineux qui se reflètent, la nuit, dans les vitres du fronton de passerelle gênent la vision vers l'extérieur.

Clarifier : 1 – Rendre clair un liquide qui est trouble.

Exemples : Clarifier le vin en le mettant en carafe ; clarifier le vin au moyen de blanc d'œuf.

2 – Purifier en enlevant l'eau et les sédiments.

Exemples : Clarifier l'huile de graissage ; clarifier le combustible au moyen d'une centrifugeuse.

Clarté du langage : La clarté du langage est l'expression précise d'une pensée profonde en utilisant un vocabulaire riche et exempt des formes bâtardees ou des utilisations corrompues de mots incertains ou mal connus.

Remarques : a) – Un langage très clair est constitué de phrases formées d'un sujet, d'un verbe et d'un complément, parfois d'un adjectif, rarement d'un adverbe.

b) – Un langage clair délaisse les expressions vidées de leur sens par le contexte, les mots tirés sans aucun sens critique et sans nécessité de langues étrangères mal maîtrisées, ces mots ayant parfois des significations contraires à la pensée que l'on veut exprimer.

Classe : 1 – L'ordre suivant lequel on range diverses personnes, ou l'on distribue diverses choses.

Exemples : Sur les côtes de France, dans chaque quartier, on a distribué les matelots en plusieurs classes, habituellement au nombre de trois ou quatre ; il y a trois classes de Grands d'Espagne.

2 – [*Au figuré*] Classe se dit du rang qu'on donne au mérite et à la capacité, par rapport à certaines sciences, à certaines professions.

Exemples : On dit d'un grand théologien, d'un excellent auteur, d'un excellent peintre, etc. que c'est un théologien de la première classe, un auteur de la première classe, un peintre de la première classe.

Remarque : Si l'on rencontre des officines de pharmaciens de première classe, on n'en voit jamais de deuxième ou de troisième classe !

3 – Classe se dit aussi des différentes salles d'un collège, dans chacune desquelles s'assemblent les écoliers qui prennent une même leçon sous un même maître.

Exemple : Il y a six classes dans cet établissement-là.

Remarques : a) – En parlant des classes d'un collège ou d'un lycée, on dit : « *la seconde* », « *la troisième* », etc., sans ajouter « *classe* ».

Exemples : Il est en *seconde* ; il est en *quatrième*.

b) – Au lieu de dire *la première*, on disait naguère « *la rhétorique* ».

c) – Les classes les plus élevées sont appelées « *classes terminales* », puis « *classes préparatoires* ».

4 – *Classe* signifie aussi le temps que les écoliers sont assemblés pour prendre la leçon.

Exemples : Au commencement de la classe ; à la fin de la classe.

Classe : 1 – Les passagers embarqués sur des navires à passagers (autrefois sur des paquebots ou sur des courriers, maintenant sur des navires de croisière) étaient ou peuvent être répartis en *trois classes*, plus les *rationnaires* qui voyagent en cale.

2 – Les passagers de *première classe* ont des cabines luxueuses et se font servir des repas gastronomiques dans des salles de restaurant richement décorées.

3 – Les passagers de *troisième classe* peuvent avoir des cabines communes à six ou huit personnes et leurs repas sont convenables mais simples ; le prix d'un passage en troisième classe est beaucoup moins coûteux qu'en première classe : c'est la *classe économique*.

4 – Entre les première et troisième classes, la *classe touriste* sur certains navires, ou *deuxième classe* sur d'autres navires, partage certaines prestations avec la première classe, mais à des tarifs avantageux pour les passagers.

5 – Les rationnaires disposent de couchettes dans les entreponts où le confort n'existe pas ; ils sont nourris comme l'Équipage.

6 – Les militaires du rang qui, naguère, rejoignaient leurs affectations outremer par bateau, étaient transportés en qualité de rationnaires.

Remarques : **a)** – Certains navires à passagers modernes ont une *classe unique* qui correspond à peu près à la *classe touriste* des anciens paquebots.

b) – Les transbordeurs (ferry-boats) et les paquebots côtiers embarquent un grand nombre de passagers qui ne disposent pas de cabines et qui voyagent assis sur des banquettes ou dans des fauteuils dans les salons, ou qui restent sur les ponts.

c) – Certains paquebots pouvaient prendre, pour de courts trajets, des passagers qui ne disposaient pas de cabines.

Remarque : Entre Taiohae (île de Nuku Hiva dans l'archipel des Marquises) et Papeete (île de Tahiti) les courriers des Messageries Maritimes de la ligne d'Australie prenaient des passagers qui restaient debout, assis ou allongés autour et sur le panneau de la cale deux, juste sous la timonerie, à la vue du personnel de veille ; ils passaient le temps de la traversée, jour et nuit, à jouer ou à chanter des mélodies polynésiennes envoûtantes.

Classer : Ranger, distribuer par classes.

Exemples : Classer des matelots ; classer des plantes.

Classes : 1 – Les *marins des classes*, dans la marine de guerre française, étaient ceux qui venaient de l'Inscription maritime, les *inscrits*.

Remarque : Les marins qui ne venaient pas de l'Inscription maritime avaient souscrit un contrat d'engagement : on les appelait les *engagés*.

2 – Toutes les gens de mer civils âgés de 18 à 50 ans étaient classés ou inscrits dans leur quartier de résidence ; les différentes classes n'étaient mises en réquisition pour le service sur les bâtiments de guerre que selon l'importance des besoins.

[Voir l'expression *Classes (Astuces pour échapper au régime des –)*].

3 – L'institution du régime des Classes remonte aux Ordonnances du 17 décembre 1665 et du 22 septembre 1668 sur l'« *Enrôlement général des matelots par Classes* » et à l'ordonnance du 15 avril 1689 sur la Marine royale.

Remarques : **a)** – Les gens de mer et de rivière du royaume de France étaient répartis en quatre classes dans chaque port des provinces de Guyenne, de

Bretagne, de Normandie, de Picardie ou de Flandre, et en trois classes en Poitou, Saintonge, Aunis, Languedoc, Provence, dans les îles de Ré et d'Oleron et en rivière de Charente.

b) – Les hommes de chaque classe servaient en principe un an sur trois ou sur quatre ; l'inégalité géographique s'explique par l'effectif variable de la population des gens de mer, d'une région littorale à l'autre.

c) – Les marins levés ou requis devaient se diriger vers le port de guerre le plus proche de leur domicile et n'avaient pas le droit de s'enrôler ailleurs sous peine d'être punis comme déserteurs.

d) – Les matelots et officiers marinières qui n'étaient pas de la classe de service pouvaient s'enrôler sans restriction sur un navire de la marine marchande.

e) – Les matelots de la classe de service qui n'avaient pas reçu d'affectation avaient le droit de s'engager sur un navire pratiquant une navigation uniquement de proximité : le cabotage ou la pêche côtière.

5 – En compensation des charges et des contraintes que leur imposait le système des classes, les gens de mer bénéficiaient d'avantages.

i) Les armateurs au long cours des navires français devaient employer des marins français, de préférence à des étrangers, sous peine d'amende.

ii) Les inscrits maritimes étaient exemptés du logement des gens de guerre, de la milice et de la garde des côtes.

iii) Pendant leur année de service sur les vaisseaux du roi, toute poursuite judiciaire contre eux, toute contrainte par corps, toute saisie de leurs biens pour raison de dettes étaient suspendues.

iv) La Caisse des Invalides de la Marine, fondée en 1673, versait une demi-solde aux inscrits maritimes estropiés et à ceux qui avaient été rendus invalides au service du roi s'ils étaient hors d'état de subvenir à leurs besoins.

Remarques : **a)** – La caisse des Invalides était alimentée dès le début par un prélèvement de 1,67 % sur toutes les soldes de la Marine royale, à partir de 1703 par une retenue sur la valeur des prises des corsaires, à partir de 1709 par un prélèvement de 2,5 % sur toutes les soldes des marins de la course, du commerce et de la pêche.

b) – À partir de 1713, tous les marins estropiés ou invalides à la course, au commerce ou à la pêche touchèrent de la Caisse des Invalides une demi-solde comme ceux qui avaient été rendus invalides sur les vaisseaux du roi.

c) – La Caisse des Invalides de la Marine, chargée de recueillir les fonds puis de verser des pensions aux ayant-droits, est restée indépendante du trésor royal ; elle était gérée par un trésorier général à Paris et des trésoriers particuliers dans les ports.

iv) Les inscrits maritimes pouvaient récolter et vendre pour leur compte les produits de la mer (sel, coquillages, poissons).

Remarque : Les inscrits maritimes étaient exemptés du timbre fiscal sur le permis de conduire les navires de plaisance à moteur ; nous en avons bénéficié !

6 – Les « *Commissaires aux classes* » de l'Ancien Régime étaient chargés d'enrôler et d'administrer les gens de mer pour fournir à la marine de guerre (les « *vaisseaux du roi* ») des équipages compétents et marinés issus des marines de commerce et de pêche.

Remarques : **a)** – La levée des classes se faisait pour chaque marin à raison d'une année sur trois ou d'une année sur quatre, selon les quartiers, en cas de guerre sur mer : une année sur trois en Poitou Aunis, Saintonge, Provence, Languedoc ; une année sur quatre en Bretagne, Guyenne, Normandie, Picardie.

b) – Les Anglais, qui n'avaient pas l'équivalent du système des classes, avaient

adopté le régime de la presse ; pour éviter les désertions, les bâtiments de guerre anglais restaient à la mer à s'entraîner quand les Français de la classe appelée sur les vaisseaux du roi restaient au port à attendre un vent favorable ou d'être remplacés par une autre classe ; les Anglais en tiraient un avantage certain sur les Français.

c) – Les Anglais embarquaient des terriens pour en faire des marins et ils conservaient ainsi leurs gens de mer qualifiés pour la course, la pêche et le commerce.

d) – Le régime des Classes a été remplacé par l'*Inscription maritime* en 1795.

7 – L'ordonnance du 31 octobre 1784 remplaça le système des classes par un tour de rôle individuel qui épargnait en principe les gens de mer mariés et chefs de famille ; de plus, elle créa la pension d'ancienneté, payée à partir de l'âge de 60 ans aux inscrits maritimes qui avaient navigué au moins 10 ans au commerce et 3 ans sur les vaisseaux du roi.

Remarque : Le décret du 7 janvier 1791 avança l'âge du versement sur le rôle des « *hors service* » à partir de 56 ans au lieu de 60 ans ; la demi-solde (en fait un tiers de solde) apportait un complément de ressources pour les marins encore aptes à naviguer ; les veuves d'inscrits maritimes touchèrent la moitié de la pension d'ancienneté de leur défunt mari.

8 – La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) rabaisa l'âge d'exemption de réquisition à 50 ans et fixa donc à 50 ans l'âge de versement de la pension d'ancienneté.

Remarque : Grâce au retour de la paix après les guerres de l'Ancien Régime ou de l'Empire, le nombre des inscrits maritimes est passé de 60 000 hommes au début de la Révolution à 90 000 en 1830 et 200 000 vers 1870.

9 – L'*Inscription maritime* et le service de la levée des inscrits maritimes dans la Marine nationale ont été supprimés par la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national, qui abrogea la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer.

Remarque : Ceux qui ont eu leur 18^{ème} anniversaire après 1965 ne peuvent, en aucun cas, dire qu'ils sont, ou qu'ils ont été « *inscrits maritimes* ».

10 – Les Administrateurs de l'*Inscription maritime* sont également, à cette occasion, devenus des Administrateurs des *Affaires maritimes* (décret du 26 mai 1967 relatif au personnel de la Marine).

11 – Le statut militaire des Commissaires aux classes (1668), puis des Administrateurs de la Marine (1795), puis des Commissaires de la Marine (1835) et enfin des Administrateurs de l'*Inscription maritime* (1902) se justifiait parce qu'on leur avait confié « *l'opération si délicate et si essentiellement militaire de la mobilisation des gens de mer* ».

Remarque : Les Administrateurs des *Affaires maritimes* actuels n'ont plus cette charge qui justifiait leur statut militaire.

Classes (Astuces pour échapper malicieusement au régime des –) : Sous Louis XV (1710-1774), notre ancêtre Jean Cointret, de Dieppe, marié le 29 avril 1730 à Marie-Françoise Restout, réussit à obtenir malicieusement, en 1731, à Louisbourg au Canada, des lettres de maîtrise qui devaient lui permettre d'échapper à l'obligation de se faire enrôler dans la Marine de Guerre.

Sous le règne de Louis XV (1715-1774) la France participa à une série de guerres sur mer, jusqu'au Traité de Paris (10 février 1763) :

i) Guerre de Succession de Pologne (1733-1735),

ii) Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748),

ii) Guerre de Sept Ans (1756-1763)

Nicolas Restout, qui commandait « *La Conquérante* », était le beau-père de notre ancêtre *Jean Cointret* ; c'est donc un autre de nos ancêtres.

Jean Cointret était embarqué sur « *La Conquérante* » en qualité de *pilote* [*hauturier*], on dirait aujourd'hui de *second*, du maître de barque *Jean Restout*. Les officiers de l'Amirauté de Dieppe soupçonnèrent *Restout* d'avoir simulé une maladie à Louisbourg, afin de pouvoir faire enregistrer *Cointret* sur le rôle spécial des maîtres et patrons à Dieppe.

Dans le régime des classes en vigueur en France, tous les gens de mer étaient appelés à tour de rôle pour servir sur les vaisseaux du roi et faire la guerre sur mer, sauf ceux qui avaient reçu une lettre de maîtrise ou une commission de pilote lamineur et qui étaient enregistrés sur des rôles spéciaux.

Les officiers de l'Amirauté de Dieppe, hésitant à enregistrer les lettres de maîtrise délivrées au profit de *Cointret* à Louisbourg en Amérique, interrogèrent l'administration centrale de la Marine.

Les lettres de maîtrise de *Jean Cointret* furent cassées à Versailles.

Remarques : a) – Question posée à Louis-Alexandre de Bourbon (1678-1737), comte de Toulouse, Amiral de France au Conseil du roi, à Versailles, par les officiers de l'Amirauté de Dieppe :

« À Dieppe, le 16 août 1732, le Sieur Neuville.

« J'ai l'honneur d'adresser à Monseigneur une lettre de maîtrise expédiée le 30 octobre 1731 par les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg en faveur de *Jean Cointret*, de Dieppe.

« Ce matelot était embarqué sur « *La Conquérante* » expédiée de Rouen le 28 May 1731 pour l'Isle Royale. Quand cette barque y fut arrivée, *Nicolas Retous* [en réalité *Restout*] qui la commandait tomba dangereusement malade et étant presque hors d'espérance de pouvoir revenir en France, les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg se crurent obligés pour la sûreté du bâtiment et de l'Équipage de faire examiner *Jean Cointret* qui avait fait pendant le voyage les fonctions de pilote, afin de juger s'ils pouvaient lui en confier le commandement avec sûreté ; après quoi ils le reçurent maître et pilote.

« Il était porteur de ses extraits de service ci-joints qui justifiaient soixante mois de navigation marchande et d'un extrait baptistaire par lequel il paraît qu'il avait pour lors 25 ans révolus.

« Le capitaine se trouvant pourtant en état de reprendre à la mer, s'embarqua et *Jean Cointret* continua les fonctions de pilote.

« Il m'a présenté sa lettre de maîtrise à son retour, mais comme il n'a pas fait les deux campagnes au service du Roy, j'ai refusé de le reconnaître pour maître, jusqu'à ce que Monseigneur aye jugé à propos de me donner ses ordres, je prends cependant la liberté de représenter très humblement à Monseigneur que cet homme a la réputation d'être bon pilote et que le sieur *Rondet* doit luy donner le commandement d'un bâtiment qu'il destine pour le grand et le petit cabotage, si Monseigneur a la bonté de lui permettre de commander. »

[*Archives Nationales, pièce B/3/349, page 384-6*].

b) – Réponse de la Table de Marbre de Versailles :

« Vu par le Roy étant en son Conseil les lettres données par les officiers de l'Amirauté établis à Louisbourg de Pilote hauturier Capitaine et Maître de Bâtiment de mer au nommé *Jean Cointret*, pilote sur la barque « *La Conquérante* » expédiée de Rouen le 28 May 1731 sous le commandement du nommé *Nicolas Retous*, encore que ledit *Cointret* n'eut pas fait les deux campagnes sur les vaisseaux de Sa Majesté, ni rapporté le Certificat des officiers de l'Amirauté de sa demeure portant qu'il avait les qualités requises

pour pouvoir être reçu Maître, quoi que cela soit expressément ordonné par l'ordonnance du 15 avril 1689 et par le règlement du 5 août 1725 concernant la réception des Capitaines, Maîtres et Patrons et Sa Majesté ayant été informée que le prétexte qui a donné lieu à la réception dudit Jean Cointret a été que ledit Nicolas Retous qui commandait ladite barque, serait tombé dangereusement malade à Louisbourg et se serait trouvé hors d'état de la ramener en France ; oui le rapport.

« Sa Majesté étant en son Conseil a cassé et annulé les lettres de Maîtrise données à Cointret par les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg le 30 octobre 1731, lesquelles ne pourront lui servir pour commander les bâtiments de mer.

« Fait Sa Majesté de très expresses inhibitions et défenses aux Officiers de l'Isle Royale et à ceux des autres Amirautés de ses colonies, de recevoir à l'avenir aucuns matelots et gens de mer en qualité de Capitaines, Maîtres ou Patrons, qu'outre les cinq années sur les Vaisseaux Marchands prescrites par les ordonnances, ils n'aient pareillement justifié de deux campagnes de trois mois au moins sur les Vaisseaux de sa Majesté et qu'ils ne soient porteurs d'un certificat des Officiers de l'Amirauté du lieu de leur demeure attestant qu'ils ont les qualités requises pour pouvoir être reçus suivant et conformément à l'ordonnance du 15 avril 1689 et notamment au Règlement du 15 août 1725 auxquels Sa Majesté enjoint aux Officiers de se conformer ainsy qu'à l'ordonnance du mois d'août 1681 par rapport aux réceptions, le tout à peine d'interdiction et de restitution des droits qui seraient perçus par les Greffiers des Amirautés.

« Veut Sa Majesté qu'en cas de décès, les Capitaines ou Maîtres des bâtiments qui arriveront dans ses Colonies, ou qu'ils soient hors d'état de commander par quelqu'autre accident, le commandement des Bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le Rolle d'Équipage immédiatement après le Capitaine ou Maître, dont sera dressé procès verbal par devant les Officiers de l'Amirauté, s'il est jugé capable par ceux auxquels les bâtiments seront adressés. Et en cas qu'ils ne jugent pas convenable de luy confier le Commandement dudit Bâtiment, ils pourront y établir un Capitaine ou Maître qu'ils choisiront parmi ceux qui se trouveront dans lesdites colonies, auquel les expéditions seront délivrées.

« Veut aussi Sa Majesté que lorsque les Capitaines ou Maîtres qui décéderont, ou se trouveront hors d'état de commander, seront de relasche ou sans adresse dans lesdites colonies, le commandement desdits bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le Rolle d'Équipage immédiatement après le Capitaine ou Maître, s'il est jugé capable par les Officiers de l'Amirauté qui en feront l'examen et en dresseront procès-verbal ; et où il ne se trouverait aucun des gens de l'Équipage dudit Bâtiment en état de commander, Veut Sa Majesté que les Officiers y établissent des Capitaines ou Maîtres qui se trouveront dans lesdites colonies à l'effet seulement de ramener le Bâtiment en France.

« Entend Sa Majesté que dans chacun des cas cy-dessus mentionnés il ne soit dressé qu'un seul procès-verbal pour raison dudit Commandement de chacun desdits Bâtiments pour lequel il sera payé pour tous frais et droits, y compris l'expédition, la somme de Et que ledit procès-verbal soit représenté aux Officiers chargés du soin des Classes dans ses colonies, par celui en faveur duquel il aura été dressé à peine d'amende, à l'effet d'en faire mention sur le Rolle d'Équipage de celui qui commandera ledit Bâtiment, pour une copie des Rolles qui sera remise aux greffes des Amirautés, être délivré des congés pour la Navigation dudit Bâtiment.

« Ordonne Sa Majesté sous la même peine d'amende, aux Capitaines et Maîtres qui auront été choisis par ceux auxquels les bâtiments auront été adressés, ou par les Officiers de l'Amirauté, de se présenter aux officiers chargés du soin des Classes dans les colonies, à l'effet de faire sur le Rolle d'Équipage la même mention.

« Mande et ordonne Sa Majesté à Monseigneur le Comte de Toulouse, Amiral de France et aux intendants de justice, police et finance dans ses colonies, de tenir la main chacun en son droit à l'exécution du présent arrêt qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera et enregistré es greffes des Amirautés des colonies. »

[Archives Nationales, pièce B/3/349, page 386].

Classes de pilotes : Les pilotes de port ou de rivière (pilotes lamaneurs) sont actuellement répartis en plusieurs classes en fonction de leurs revenus annuels.

Remarques : **a)** – Les pilotes de 1ère classe cotisent à l'ÉNIM en 19ème catégorie ; les pilotes de deuxième classe cotisent en 18ème, etc.

b) – La liquidation de la *pension d'ancienneté* et le versement au pilote de sa pension d'ancienneté par l'ÉNIM ne sont pas liés à sa cessation d'activité.

c) – Lorsqu'ils ont liquidé leur *pension d'ancienneté*, qu'ils continuent à piloter ou non, les pilotes touchent une pension d'ancienneté calculée sur la base du salaire forfaitaire de la catégorie (19ème, ou 18ème, ou 15ème) dans laquelle ils ont cotisé les dernières années de leur carrière.

[Voir l'acronyme *ÉNIM*].

Classes (Édit de Nancy sur les – du 22 septembre 1673) : Voir *Édit de Nancy sur les classes du 22 septembre 1673*.

Classification : Distribution en classes et suivant un certain ordre.

Exemple : La classification des lois.

Classique (Physique –) : 1 – On appelle *physique classique* celle qui était connue et enseignée à la fin du XIX ème siècle et qui est encore enseignée au lycée au XXI ème siècle.

2 – La physique classique inclut :

i) la *mécanique* qui est la science du mouvement des corps soumis à des forces, avec l'Anglais Isaac Newton (1643-1727) ;

ii) l'*électromagnétisme* qui est la science des phénomènes électriques, magnétiques et optiques, avec l'Écossais James Clerk Maxwell (1831-1879) ;

iii) la *thermodynamique* qui la science des échanges entre travail et chaleur, ou entre ordre et désordre, avec le Français Nicolas Léonard Sadi Carnot (1798-1832) et l'Autrichien Ludwig Eduard Boltzmann (1844-1906).

3 – Le temps et l'espace sont absolus en *physique classique*.

Remarques : **a)** – Il s'agit là des propriétés fondamentales de la physique classique.

b) – En *relativité* ou en *mécanique quantique*, le temps et l'espace ne sont pas absolus.

4 – La physique classique est déterministe, c'est-à-dire que l'on peut calculer précisément le résultat d'une expérience si l'on connaît les conditions initiales du système et les opérations ou transformations qu'il subit.

Remarque : Pour un système formé d'un grand nombre de particules comme un gaz, la limite de la connaissance vient de l'impossibilité de connaître à un instant donné tous les paramètres du système (la position et la vitesse de tous les atomes ou de toutes les molécules) ; dans ce cas, la théorie des probabilités permet cependant de calculer des quantités moyennes accessibles aux mesures de contrôle.

- Clause** : Disposition particulière faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat et de tout autre acte public ou particulier, etc.
Remarque : On appelle *clause dérogoire* une clause d'un testament par laquelle le testateur déclare nuls tous les testaments qu'il pourrait faire ensuite, à moins que certaines paroles contenues dans cette clause n'y soient expressément insérées.
- Claustral** : Qui appartient au cloître ou au monastère.
Exemple s: Les lieux claustraux ; la discipline claustrale.
Remarques : **a)** – Dans un prieuré, on appelle *prieur claustral* le religieux qui est le supérieur des autres.
b) – On appelle *offices claustraux* certains bénéfices qui sont du corps d'une abbaye ou d'un prieuré.
- Clavarder** : Communiquer, évoquer tout et n'importe quoi avec toutes sortes de correspondants, chercher, obtenir ou transmettre des informations et des renseignements, etc. sur le réseau internet au moyen de messages que l'on écrit à l'aide d'un clavier ou que l'on lit sur un écran.
Remarque : « *Clavarder* » est la contraction des mots *clavier* et *bavarder*.
- Clavecín** : Instrument de musique qui est une espèce de longue épinette à un ou plusieurs claviers et dont les cordes sont de métal et doubles.
- Clavetage** (en anglais « *keying* ») : Réunion de pièces emmanchées l'une dans l'autre au moyen d'une clavette.
Remarques : **a)** – En général, les assemblages clavetés sont joints d'une manière rigide.
b) – Dans quelques cas, les deux pièces sont pressées légèrement l'une contre l'autre en conservant un peu de jeu, et la pièce intérieure peut tourner avec un frottement doux, la clavette les empêchant seulement de se séparer.
c) – Les clavetages doivent être surveillés avec attention à la mer, car dans le mauvais temps des clavettes peuvent prendre du jeu, se détacher et tomber.
- Claveter** (en anglais « *to key* », « *to be keyed* ») : Réunir et tenir deux pièces au moyen d'une clavette ou d'une clé qui les presse fortement l'une contre l'autre de manière à les immobiliser l'une par rapport à l'autre.
- Clavette** (en anglais « *cutter* », « *peg* ») : **1** – Espèce de clou plat qu'on passe dans l'ouverture faite au bout d'une cheville ou d'un bâton, pour les arrêter.
2 – Tige en fer forgé de la forme d'un parallélépipède oblique ayant deux faces parallèles et deux autres convergentes, et destinée à les immobiliser l'une par rapport à l'autre.
Remarques : **a)** – La clavette glisse dans un canal ou dans une mortaise pratiquée dans l'une des pièces à joindre, et elle pousse les deux pièces avec lesquelles elle est en contact pour les immobiliser.
b) – La clavette joint de façon rigide deux pièces emmanchées l'une dans l'autre de plusieurs façons :
i) l'une des pièces possède un renflement qui résiste dans un sens à la poussée que la clavette exerce dans l'autre sens ;
ii) les deux pièces sont jointes par un emmanchement conique et la clavette exerce une poussée qui tient les deux cônes serrés l'un dans l'autre.
iii) la clavette placée entre les deux pièces bridées tend à les écarter.
- Clavette à mentonnet** (en anglais « *gib* ») : Une clavette à mentonnet possède deux saillies extérieures qui s'appuient sur les bords de la mortaise, de manière à empêcher la clavette de glisser.
Remarque : Dans certains cas, on dispose une clavette à mentonnet de chaque côté

de la clavette ordinaire ; l'angle de convergence des deux clavettes à mentonnet est égal à la moitié de l'angle de convergence de la clavette principale.

Clavier : 1 – Chaîne, ou cercle d'acier ou d'argent servant à tenir plusieurs clés ensemble.

2 – Clavier, signifie aussi la rangée des touches d'une épinette, d'un clavecin, d'un piano forte, d'un jeu d'orgues, etc.

Clayon : 1 – Petite claie sur laquelle on fait ordinairement égoutter des fromages.

2 – Claie ronde sur laquelle les pâtisseries portent diverses pâtisseries.

Clayonnage : Assemblage fait avec des pieux et des branches d'arbres en forme de claies, pour soutenir des terres, et les empêcher de s'ébouler.

Clé : 1 – Barre de fer ou de bois qu'on fait passer à travers un trou *ad hoc* et qui repose par ses extrémités sur les élongis pour supporter un mât de hune ou un mât de perroquet.

Remarques : a) – La clé d'un mât de perroquet est formée avec deux pièces de bois taillées en forme de coins que l'on force l'une sur l'autre en les faisant entrer dans le trou de la caisse, l'une à tribord, l'autre à bâbord.

b) – À la mer, les bâtiments de guerre français à voiles utilisaient une clé de mât de perroquet en fer, de forme parallépipédique, qu'on introduisait dans le trou de la clé ; en rade, ils utilisaient deux clés à levier, une de chaque bord.

c) – L'ancienne orthographe *clef* n'est pas fautive.

2 – Le mot *clé* est parfois synonyme de *clavette*, surtout lorsqu'il désigne un coin destiné à comprimer des pièces fixes pour en compléter l'adhérence.

[Voir le mot *Clavette*].

3 – Le mot *clé* (en anglais « *spanner* ») est appliqué aux outils à main qui servent à serrer les vis et les écrous.

Remarques : a) – Les clés destinées à serrer les vis et les écrous à six pans ont des dimensions normalisées pour s'adapter à la tête des vis ou à la largeur des écrous ; chaque clé d'une série est propre à une seule dimension d'écrou.

b) – Les clés fermées doivent être un peu gaies et être tenues propres.

c) – On distingue, entre autres :

i) les *clés à fourche*, encore appelées *clés plates* ou *clés ouvertes* ; certaines d'entre elles possèdent à chacune de leurs deux extrémités une fourche à bords parallèles d'ouvertures différentes ;

ii) les *clés à pipe* possèdent à leurs deux extrémités des morceaux de tubes de mêmes dimensions munis, à l'intérieur, d'une empreinte de forme hexagonale ou dodécagonale destinée à s'adapter aux têtes de vis mâles hexagonales, ou aux écrous à six pans ; l'un des tubes à empreinte a son axe dans la prolongement de l'axe de la clé ; l'autre tube à empreinte a son axe perpendiculaire à l'axe de la clé, à la manière du fourneau d'une pipe ;

iii) les *clés à œil fermé* possèdent à leurs deux extrémités des œils de dimensions différentes dont l'intérieur a une forme dodécagonale pour s'adapter aux têtes de vis ou aux écrous à six pans qu'ils embrassent complètement ;

iv) des *clés mixtes* possèdent à une extrémité une fourche et à l'autre extrémité un œil de même ouverture ;

v) les *clés à douilles*, dont les douilles interchangeables possèdent à une extrémité une empreinte creuse hexagonale ou dodécagonale, et à l'autre une empreinte carrée femelle que l'on enclenche sur un outil muni d'un carré mâle de même dimension ;

vi) les *clés mâles hexagonales*, ou clés Allen, qui sont utilisées avec les vis dont la tête possède une empreinte creuse hexagonale.

d) – Certaines clés peuvent s'adapter au moyen d'une molette à plusieurs dimensions d'écrous ; on les appelle *clés à l'anglaise*, ou *clés à molette* (en anglais

« *monkey spanner* », « *coach-wrench* »).

Remarque : Elles sont formées de deux traverses en acier ayant la forme d'un marteau et dont les côtés plats sont parallèles et sont en regard l'un de l'autre ; l'une des traverses est fixée au bout d'une tige en acier, perpendiculaire à l'axe de cette tige ; l'autre peut coulisser le long de la tige de sorte qu'en se rapprochant l'une de l'autre, les deux traverses serrent entre elles l'objet qu'on veut prendre.

Clé d'arrêt : Espèce de clavette de forme semi-circulaire qui saisit l'arbre dans une rainure et qui l'empêche d'avancer ou de reculer pendant sa rotation.

Clé de robinet (en anglais « *plug* ») : Cône intérieur enfoncé dans le boisseau d'un robinet, percé soit d'un canal en forme de mortaise, soit d'un trou conique avec des ouvertures latérales.

Remarques : **a)** – La clé de robinet est en bronze, bien ajustée et rodée avec le boisseau pour que leur adhérence mutuelle s'oppose à toute infiltration.

b) – La clé de robinet est aussi appelée *noyau* du robinet.

Clé dynamométrique : Clé permettant de serrer les écrous, les vis, etc. avec un couple convenu.

Clef : Ancienne orthographe de *clé*.

[Voir le mot *Clé*].

Clé (Fausse – de mât de perroquet) : **1** – *En France* : On appelait *fausses clés de mât de perroquet* les deux clés à levier, une de chaque bord, que l'on utilisait, en rade, en remplacement de la clé de forme parallélépipédique utilisée à la mer.

2 – *En Angleterre* : Petite pièce de fer que l'on passe, par précaution, dans un trou percé dans le mât à environ deux pieds au-dessus du trou de clé principal.

Remarque : Outre cette clé de sûreté, on place sur les barres un linguet en fer qui mord sur des dents placées sur la face avant de la caisse du mât et qui l'empêche de retomber.

Cleirac : **1** – Étienne Cleirac (1583-1657) est un juriconsulte bordelais, avocat au Parlement de Bordeaux, spécialisé en droit maritime, auteur de l'un des premiers recueils complets des règles régissant les usages maritimes de son temps.

Remarque : Employé à l'Amirauté de Guyenne (1628), il fut maître des requêtes et procureur du roi pour les naufrages.

2 – Son œuvre majeure s'intitule « *les Us et coutumes de la mer* ».

Remarques : **a)** – Le titre complet est : « *Us, et coutumes de la mer, divisées en trois parties* » :

I. *De la Navigation.*

II. *Du Commerce naval et contracts maritimes.*

III. *De la juridiction de la Marine. Avec un traicté des termes de marine, et reglements de la Navigation des fleuves et rivières.* »

b) – Cet ouvrage fut publié la première fois en 1647 ; il a été réimprimé en 1661 avec une table des marées.

3 – La première partie étudie et restitue les « *Rôles d'Oleron* » ainsi que les « *Ordonnances de Wisby* » et de la Hanse teutonique.

Remarque : Le texte des « *Rôles d'Oleron* » est écrit en vieux termes français ressentant le gascon ou le poitevin et nullement le normand ou l'anglais.

4 – La deuxième partie restitue le « *Guidon de la mer* », l'une des premières études sur l'assurance maritimes parue à Rouen au xvi^e siècle, d'auteur inconnu, avec des modèles de police d'assurance et les assurances d'Anvers et d'Amsterdam.

5 – La troisième partie contient la *Juridiction de la Marine* et rassemble des règles antérieures, dont une ordonnance de Philippe II (1527-1598) roi d'Espagne, sur l'armement des navires.

6 – En appendice, on trouve un lexique des termes techniques relatifs aux navires (gréement, accastillage, artillerie), à la météorologie, aux périls de la navigation (pirates écueils, maladies...) et aux pavillons.

Remarque : Ce lexique publié en 1636 constitue le premier répertoire consacré aux termes maritimes de la langue française.

Cleirac (*Us et coutumes de la mer*) : **1** – Recueil des règles existantes au XVII^{ème} siècle, régissant les usages maritimes en Guyenne.

2 – Ce recueil a servi de base à la grande « *Ordonnance sur la Marine du mois d'août 1681* » publiée sous Louis XIV (1638-1715) à l'initiative de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683).

Clémence : Vertu qui porte à pardonner les offenses et à modérer les châtimens.

Clemenceau : Le Vendéen Georges Clemenceau (1841-1929) était le Président du Conseil de la III^{ème} République française à la fin de la Première Guerre mondiale ; son nom reste donc associé à la victoire de la France, alliée de la Grande-Bretagne et des États-Unis d'Amérique, contre l'Allemagne et ses alliés.

Remarques : **a** – Georges Clemenceau remplaça *Paul Painlevé* (1863-1933) à la Présidence du Conseil en novembre 1917, à la suite de changements d'alliances à la Chambre des députés ; les Radicaux refusaient de participer à un gouvernement conduit par le « *dreyfusard* » Paul Painlevé.

b – Clemenceau bénéficia de l'action anticipatrice dans les domaines matériel, moral ou diplomatique de *Paul Painlevé* ; Painlevé fut ministre de la Guerre du 20 mars 1917 au 13 novembre 1917 et Président du Conseil du 12 juillet 1917 au 13 novembre 1917 ; grâce à *Painlevé*, la France pouvait raisonnablement espérer obtenir la victoire finale contre l'Allemagne lorsque Clemenceau devint Président du Conseil : tout devait être prêt pour reprendre l'initiative sur le front à partir de juillet 1918 :

i) *Painlevé* avait commandé à l'industrie française des avions, des chars, des mitrailleuses, des canons en nombres suffisants ;

ii) *Painlevé* avait réussi à obtenir l'accord formel du Président des États-Unis d'Amérique, Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), pour la venue de soldats américains sur le front français au printemps 1918 ;

iii) *Painlevé* avait nommé le général Pétain (1856-1951) commandant en chef des forces françaises le 15 mai 1917 ; Pétain redonna confiance aux soldats français en améliorant leurs conditions de vie, en accordant plus libéralement des permissions, en mettant fin aux offensives mal préparées et inutilement meurtrières que lançait son prédécesseur, le général Robert Georges Nivelle (1856-1924) ; les milliers de victimes inutiles (morts, blessés ou disparus) de « *l'offensive Nivelle* » au Chemin des Dames (16 avril 1917), l'attaque de Craonne le 4 mai 1917, le froid, la boue et les déluges d'obus, avaient provoqué la révolte d'une partie des hommes du front contre l'autorité de l'État-Major et des actes de mutinerie dans plus de 150 unités.

iv) *Painlevé* obtint du Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1945), qu'il rencontra à Boulogne-sur-Mer le 21 septembre 1917, que l'Angleterre s'engage à ne pas conclure de paix séparée avec l'Allemagne avant le retour de l'Alsace-Lorraine dans la République française, même si la Belgique était libérée et retrouvait une indépendance entière ; Lloyd George en fit la promesse publiquement à son retour en Angleterre ; Lloyd George renouvela cette promesse le 12 novembre 1917, à son retour de la Conférence de Rapallo (Italie).

c – Georges Clemenceau a été surnommé « *Père la Victoire* » en 1918 ; il est devenu « *Perd la victoire* » dans les années 1920 et surtout dans les années 1930.

d) – Georges Clemenceau est enterré au côté de son père Benjamin Clemenceau (1810-1897) dans le cimetière communal de Mouchamps, en Vendée ; Georges Clemenceau avait refusé toute cérémonie officielle.

e) – Paul Painlevé repose au Panthéon, dans le 5^{ème} arrondissement de Paris ; il a eu des obsèques nationales en 1933.

[Voir l'entrée *Painlevé (Paul –)*].

Clepsydre : Horloge d'eau qui servait jadis à mesurer le temps.

Remarques : **a)** – Clepsydre est tiré du grec κλεψύδρα qui signifie horloge à eau.

b) – Chez les anciens Grecs, une clepsydre réglait le temps accordé aux orateurs.

Clerc : **1** – Celui qui par la tonsure est entré dans l'état ecclésiastique.

Remarque : En ce sens il est opposé à *laïque*, ou *lai*.

2 – Celui qui écrit et travaille sous un homme de pratique.

Exemples : Clerc d'avocat, de procureur, de notaire.

Remarques : **a)** – On appelle *vice de clerc* une faute qui se trouve dans une pièce, par l'ignorance ou par l'inadvertance d'un clerc.

b) – On dit plus généralement un *pas de clerc* pour dire une faute commise par ignorance et manque d'expérience.

Clergé : **1** – L'ordre ecclésiastique.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, en France, le Clergé catholique était le premier des trois états, des trois ordres du royaume ; les deux autres états, ou ordres, étaient la Noblesse et le Tiers-État.

2 – Le corps des ecclésiastiques

Clé « tricoise » : Les clés « tricoise » sont des outils utilisés pour serrer ou desserrer les raccords d'incendie de type Guillemin.

Remarques : **a)** – Les clés « tricoise » sont normalement fabriquées en bronze ou en bronze d'aluminium pour éviter les étincelles en cas de chute sur une surface métallique ; certaines clés bon marché sont en acier.

b) – On n'utilise pas de clé pour serrer un raccords PSP, mais on le tourne à la main ; on peut prendre une clé pour le desserrer.

Cliché : **1** – Plaque gravée en métal (alliage plomb-antimoine, ou zinc ou magnésium) encore appelée *matrice*, obtenue par moulage en un seul bloc ou par gravure chimique et destinée à l'impression typographique.

Remarque : Le cliché comprend un texte, ou une gravure au trait, ou une illustration en demi-teinte, ou une similigravure, ou la combinaison de ces éléments.

2 – [Au figuré] Lieu commun, expression rebattue.

Exemple : Une conversation émaillée de clichés.

Remarques : **a)** – L'expression « *tirer son cliché* » signifie « *toujours répéter les mêmes choses, ou avoir toujours la même raison à objecter* ».

b) – Durant la Première Guerre Mondiale, ce sont souvent les clichés employés dans la presse écrite par des journalistes qui n'avaient pas été au front que les soldats blessés au combat utilisaient pour décrire leurs émotions et leurs souffrances.

Client : **1** – Celui qui a chargé de sa cause un avocat.

2 – [Par extension] Celui qui use habituellement des soins d'un médecin.

Exemple : Les clients du chirurgien.

3 – [Par extension] Celui qui fréquente une boutique ou un établissement ouvert au public.

Exemples : Les clients du débit de boisson ; les clients de l'épicerie ; les clients de la Société du gaz.

4 – Toute personne qui se met sous une protection.

Remarque : Il se disait autrefois chez les Romains des plébéiens qui se mettaient sous le patronage des patriciens et qui devenaient leurs obligés.

5 – [*En mauvaise part*] Sorte de vassal.

Clientèle : 1 – Nom collectif pour signifier l'ensemble des personnes usant habituellement des services d'un homme de loi (avocat, huissier, notaire, etc.).

2 – [*Par extension*] L'ensemble des malades d'un médecin.

Remarques : **a)** – Certains médecins préfèrent le néologisme *patientèle*.

b) – On appelle *patient* une personne qui consulte un médecin.

3 – [*Par extension*] Nom collectif pour signifier l'ensemble des pratiques, des chalands d'une boutique, d'un magasin ou d'un établissement ouvert au public.

4 – Ensemble des obligés d'un bienfaiteur ou d'un protecteur.

5 – La protection qu'un patron ou qu'un puissant accorde à ses clients.

[Voir le mot *Patron*].

Exemple : Cet homme est sous votre clientèle.

Remarque : Il se disait autrefois chez les Romains de la protection qu'un patron devait à ses clients.

6 – Nom collectif pour signifier tous les clients d'un même seigneur.

Exemple : Il avait assemblé ce jour-là toute sa clientèle.

7 – État, condition de client [*protégé d'un puissant*].

8 – État, condition de vassal.

Clientélisme : Pratique qui permet à une personne qui dispose d'un quelconque pouvoir politique ou économique de s'attacher une clientèle d'obligés en leur promettant, en leur accordant ou en les faisant bénéficier d'avantages indus.

Remarque : Les clients s'engagent moralement à soutenir l'action de leur bienfaiteur.

Clignoter : 1 – Remuer et baisser les paupières fréquemment, coup sur coup.

Exemple : L'excès de lumière fait clignoter les yeux, oblige les yeux à clignoter.

[Voir le mot *Clin*].

2 – [*Par extension*] S'allumer et s'éteindre alternativement avec un rythme rapide, en parlant d'un dispositif lumineux.

Exemple : Un feu rouge clignotant.

Climactérique (Fruit ou légume –) : Un fruit (ou un légume) est dit *climactérique* si sa maturation est dépendante de l'éthylène qui agit comme une hormone végétale et si elle est associée à une augmentation de la respiration cellulaire de ses tissus.

Remarques : **a)** – Les fruits et légumes climactériques produisent à un moment précis une grande quantité d'éthylène, un « *pic d'éthylène* » ; l'éthylène dégagé accélère la maturation.

b) – Les fruits et légumes climactériques continuent à mûrir après récolte.

c) – La maturation des fruits non climactériques est indépendante de l'éthylène et elle n'est pas associée à une augmentation de la respiration des tissus.

d) – La maturation des fruits non climactériques après récolte est nulle à faible.

e) – Fruits climactériques : banane, figue, litchi, mangue, tomate, abricot, avocat, brugnion, goyave, kiwi, mangue, melon, nectarine, papaye, pêche, pomme, poire, prune, fruit de la passion.

f) – Fruits non climactériques : agrumes (citron, pamplemousse, mandarine, orange...) cerise, fraise, raisin, ananas, aubergine, framboise, kaki, mûres, myrtilles, olive, pastèque, poivron, potiron.

g) – Climactérique est tiré du grec κλιμακτήρ qui signifie *degré de la vie* (difficile à franchir).

Climat : 1 – Un *climat* (du mot grec κλίμα qui signifie « *inclinaison du ciel* ») est la partie du globe terrestre comprise *entre deux cercles parallèles* à la ligne équatoriale et espacés de telle sorte que, le jour du *solstice d'été*, l'espace de temps entre le lever et le coucher du Soleil soit plus long d'une demi-heure sous le second de ces cercles que sous le premier.

Exemples : Les constellations de l'hémisphère méridional ne sont point visibles dans nos *climats* ; le ricin croît en Espagne à la hauteur des plus grands arbres mais dans nos climats, il ne s'élève que de cinq ou six pieds.

Remarques : **a)** – Il y a vingt-deux siècles que le marin marseillais Pythéas (350-285 av. J.-C.) distingua, le premier, les climats par les différentes longueurs des jours et des nuits au cours d'un voyage qu'il fit de la Mer Méditerranée à Islande.

b) – À proprement parler, un climat se caractérise par la durée du jour (entre le lever du Soleil et son coucher) le jour du solstice d'été, à savoir le 21 ou le 22 juin dans l'hémisphère Nord, le 21 ou le 22 décembre dans l'hémisphère Sud.

2 – Claude Ptolémée (90-168) reconnaissait sept climats dans l'hémisphère Nord ; il les appela, en partant de l'Équateur vers le pôle Nord :

i) Dia-Meroes, du nom de la ville africaine de Méroé, en Nubie (actuel Soudan) située à la latitude de 16° N.

ii) Dia-Syenes, du nom de la ville d'Égypte Syène, ancienne capitale de la province de Thébaïde (c'est aujourd'hui la ville d'Assouan, située près de la première cataracte du Nil) ; Pline l'Ancien rapporte qu'à Syène, qui est située au-dessus d'Alexandrie à la distance de cinq mille stades, le Soleil ne projette aucune ombre le jour du solstice d'été à midi et qu'un puits creusé pour en donner la preuve expérimentale y est éclairé tout entier.

iii) Dia-Alexandrias, du nom de la ville Alexandrie, ancienne capitale de l'Égypte, fondée par Alexandre le Grand (356 - 323 av. J.-C.).

iv) Dia-Rhodon, du nom de la ville de Rhodes, sur l'île de Rhodes en Asie Mineure, la plus grande île du Dodécanèse ; la ville de Rhodes est située à 25 milles environ de la ville turque de Marmaris, sur le continent asiatique.

v) Dia-Romes, du nom de la ville de Rome, en Italie.

vi) Dia-Borischenes, du nom du fleuve Borischenes (actuel Dniepr, qui coule en Russie, en Biélorussie et en Ukraine et se jette dans la Mer Noire).

vii) Dia-Riphéon, du nom des mythiques monts Riphées, au pays des Sarmates, qui sont blancs d'une neige éternelle.

c) – Le huitième climat des Anciens, qui n'a pas été déterminé par Ptolémée parce que la partie de la Terre à laquelle il correspond lui était inconnue, est appelé le climat Dia-Thyles, du nom de l'île de Thulé qui a peut-être été visitée par le Marseillais Pythéas ; Thulé pourrait correspondre à l'actuelle Islande.

3 – [*Par extension*] Le mot *climat* se prend aussi pour les *lignes* qui marquent sur le globe la division des climats.

Climat : 1 – Synonyme de *latitude* ; c'est l'inclinaison de la verticale du lieu sur le méridien.

Remarques : **a)** – Le climat en un lieu est égal à la *hauteur du Soleil* au-dessus du plan de l'horizon :

i) lorsque le Soleil est dans le plan méridien du lieu,

ii) et que simultanément, la déclinaison du Soleil est strictement égale à zéro (un jour d'Équinoxe).

b) – Le *climat* d'un lieu se caractérise par la *durée du jour* (du lever au coucher du Soleil) au moment du solstice d'été dans l'hémisphère du lieu.

[Voir le mot *Latitude*].

c) – Les géographes modernes et les marins ne comptent plus la distance d'un lieu à l'égard de l'Équateur par climats, mais par degrés de *latitude* ; la *latitude* d'un

lieu de la surface de la Terre s'exprime habituellement en *degrés* et sous-multiples sexagésimaux du degré (*minutes* de degré et *dixièmes de minutes* de degré) : de 0° à l'Équateur jusqu'à 90° aux Pôles.

[Voir le mot *Degré*].

d) – Il y a 90 degrés de latitude entre l'Équateur et l'un des Pôles (Nord ou Sud).

e) – Pour rappel, le célèbre *Fort Boyard* dans le Pertuis d'Antioche, entre l'île d'Oleron et l'Île d'Aix, face à l'embouchure de la Charente, qui a été commencé sous Napoléon 1er (1769-1821) avec un rôle militaire et qui a été terminé sous Napoléon III (1808-1873), mais qui n'a jamais servi que comme décor pour des films de cinéma ou pour des jeux télévisés, est situé à 46° 00' de latitude Nord.

f) – Climat, à proprement parler, est synonyme de latitude ou de hauteur.

g) – [*Par extension*] On considère parfois un climat pour une région ou pour un pays, eu égard à la température moyenne de l'air sous ces latitudes.

Exemples : Climat chaud, climat tempéré, doux, agréable ; heureux climat. ; changer de climat ; passer dans un autre climat ; les climats froids, chauds.

h) – Le mot *climat* vient du mot grec κλίμα qui signifie « *inclinaison de la Terre vers le pôle à partir de l'Équateur* » d'où « *zone géographique* ».

[Voir les mots *Septenaire*, *Climatique*].

2 – [*Par extension*] On appelle aussi *climat* une étendue de pays dans laquelle la température et les autres conditions atmosphériques sont en tout lieu à peu près identiques.

Remarque : Chaque climat est caractérisé par ses conditions atmosphériques moyennes (température et humidité de l'atmosphère, abondance de précipitations) :

i) Le *climat équatorial* est situé dans les régions situées de part et d'autre de la ligne équatoriale ; les températures y sont élevées et varient peu ; les pluies y sont abondantes.

ii) Le *climat tropical* s'étend dans chacun des hémisphères Nord et Sud entre le climat équatorial et les latitudes 25 ou 30 degrés.

iii) Le *climat subtropical* se situe entre 30 degrés et 45 degrés de latitude Nord ou Sud ; il se distingue par une longue saison chaude et une saison froide pluvieuse et douce.

iv) Le *climat tempéré*, doux et agréable (à nos sens !), se situe entre 40 degrés et 70 degrés de latitude Nord ou Sud.

v) Le *climat polaire* se trouve au-delà de 65 degrés de latitude Nord ou Sud ; les hivers y sont longs et très rudes.

3 – [*Par métonymie*] On utilise des expressions particulières comprenant le mot *climat* pour décrire les conditions météorologiques rencontrées dans certains territoires en raison de leur situation géographique particulière, notamment leur proximité ou leur éloignement des océans et leur altitude au-dessus du niveau moyen des mers.

Remarques : **a)** – Le *climat méditerranéen* est un climat subtropical.

b) – Dans les zones de *climat tempéré* on distingue parfois un *climat océanique*, un *climat continental* et un *climat continental-extrême*.

4 – [*Par extension*] Depuis peu, on appelle aussi *climat* l'ensemble des conditions moyennes météorologiques et atmosphériques d'un pays ou d'une région à une époque donnée.

Remarques : **a)** – Le réchauffement de la croûte terrestre ou de la mer par le Soleil, en un lieu et à une date donnés, dépend de l'inclinaison des rayons solaires en ce lieu.

b) – L'inclinaison du Soleil à midi, un jour donné, est liée à la fois à la latitude

du lieu et à la déclinaison du Soleil ce jour-là (c'est-à-dire à la saison).

c) – Le Soleil ne chauffe pas directement l'air ; le réchauffement d'une masse d'air sec et pur par le Soleil se fait indirectement par la terre ou par la mer après qu'elles ont été elles-mêmes réchauffées par le Soleil.

d) – Le réchauffement de la terre ou de la mer est d'autant plus grand que les rayons du Soleil les atteignent sous une incidence proche de la verticale ; le réchauffement est d'autant plus faible que les rayons du Soleil à midi sont rasants.

e) – Le réchauffement de la terre ou de la mer est d'autant plus grand que le Soleil est dans une période de grande activité et qu'il rayonne beaucoup d'énergie électromagnétique susceptible de se convertir en chaleur.

f) – L'intensité du rayonnement n'est pas constante et augmente lors des éruptions solaires, pendant les maxima du cycle solaire (caractérisés par le plus grand nombre et par la plus grande surface cumulée des taches sombres visibles sur le disque solaire).

g) – Le mathématicien, géomètre, physicien et astronome italien Galilée (1564-1642) a observé les taches solaires pour la première fois en 1609 ; il a ensuite méticuleusement dessiné leurs formes et noté leurs positions jour après jour ; d'autres astronomes ont continué les mêmes observations après lui ; nous connaissons avec précision l'évolution des taches solaires, sans discontinuité, depuis le 23 juin 1612.

h) – Les conditions atmosphériques en un lieu donné dépendent, pour une grande part, du mouvement des différentes masses d'air qui se déplacent à la surface de la Terre, des courants marins froids ou chauds qui circulent au large ou qui baignent les côtes, ainsi que des courants-jets à haute altitude (en anglais : **jet stream**).

i) – Le rayonnement issu de la surface de la terre ou de la mer prélève de la chaleur qui, selon l'incidence du rayonnement, est dissipée dans l'espace (rayonnement vertical ou proche de la verticale) ou est réfléchi par l'atmosphère (rayonnement oblique) et redirigée vers une autre région de la Terre qu'elle réchauffera.

[Voir l'expression *Taches solaires*].

5 – D'autres circonstances peuvent avoir une influence sur les *variables d'état* de l'atmosphère en un lieu donné ; il s'agit de la proximité de l'océan ou de son éloignement, des courants marins chauds ou froids qui circulent dans un océan voisin ; de la proximité de contrées humides ou sèches, très chaudes ou très froides.

Remarques : **a)** – Certains utilisent le mot *climat* pour décrire les variables d'état moyennes de l'atmosphère en un lieu donné ; le climat en ce sens prend un caractère de *conséquences*.

[Voir l'expression *Variable d'état*].

b) – L'utilisation d'un même mot (*climat*) pour désigner une cause (*la latitude*) et ses conséquences (*les conditions atmosphériques*) ne facilite pas l'échange des idées ; il est difficile de décrire un phénomène quand le vocabulaire qui le décrit prête à confusion et dans ce cas, lorsque des personnes ne se comprennent pas il est vain de se rejeter les torts les uns sur les autres.

c) – Les variables d'état de l'atmosphère sont la *pression de l'air atmosphérique*, sa *température* et son *humidité relative*.

d) – Certaines modifications des variables d'état de l'atmosphère, en certains lieux, sont en partie dues à l'activité humaine : on parle alors de causes anthropiques (*anthropique* est un néologisme tiré du mot grec *ἄνθρωπος* qui signifie *homme*).

e) – La grande et mythique catastrophe météorologique que la Bible appelle « *le Déluge* » a été attribuée à des causes anthropiques : les péchés des hommes

et l'abandon des règles de la morale naturelle.

[Voir le mot *Rogations*].

f) – Le mot *climat* et l'expression *conditions atmosphériques* sont couramment employés l'un pour l'autre : on notera cependant que le climat d'une région est caractérisé par l'inclinaison (mesurée en **degrés**) du Soleil sur l'horizon, à midi, un jour de solstice et que la température de l'atmosphère se mesure également en **degrés** (centigrades ou Celsius) ; ce jeu de mots malheureux (et toujours involontaire) a conduit nos « responsables » politiques [depuis le Premier ministre anglais Margaret Thatcher (1925-2013) et son fameux *discours du 27 septembre 1988* justifiant la fermeture des mines de charbon du Pays de Galles] à formuler des spéculations *hasardeuses* et *anti-scientifiques* car *invérifiables*, même à moyen terme.

g) – L'expression « *réchauffement climatique* » rejoindra bientôt les « *pluies acides* » de 1987 dans les oubliettes de l'Histoire.

h) – Avant *Maggie* (Thatcher) et ses mineurs de charbon, « nous » attribuions les dérèglements atmosphériques aux bombes atomiques que la France faisait exploser dans l'atmosphère ou sous la surface de la Terre, au Sahara (février 60 - avril 61) puis à Mururoa ou Fangataufa (juillet 66 - septembre 74) ou que les autres puissances nucléaires (USA, URSS, UK) faisaient exploser « *pour voir* » !

i) – Beaucoup ignorent l'influence des éruptions volcaniques du Kamtchatka sur l'atmosphère de notre climat (c'est-à-dire à notre latitude) ; d'ailleurs, peu savent où se trouve le Kamtchatka.

j) – La péninsule du Kamtchatka (en russe Камчатка) s'avance dans l'Océan Pacifique à l'extrémité orientale de la Sibérie russe ; on y compte plusieurs dizaines de volcans actifs.

[Voir l'expression *Réchauffement climatique*].

k) – Les études des spécialistes du « *réchauffement climatique* » sont financées de près ou de loin par les États : il serait suicidaire pour leur discipline de ne pas trouver des modèles mathématiques aboutissant à des conclusions catastrophiques ou simplement climatériques.

[Voir le mot *Climatérique* et l'expression *Modèle mathématique*].

l) – Les spécialistes du catastrophisme observaient jadis les positions relatives des astres errants ou fixes dans le ciel nocturne et on les appelait des *astrologues*.

m) – Les astrologues risquaient leur vie si leurs prémonitions ou leurs prophéties ne se réalisaient pas.

n) – La livraison de juin 1970 de la revue française de vulgarisation scientifique « *Science & Vie* » (numéro 633) annonçait avec beaucoup d'assurance que la température de la Terre augmenterait de 9°C et que le niveau moyen de la mer serait de 3 mètres plus élevé dans le prochain demi-siècle ; le demi-siècle s'est écoulé et nous n'avons rien constaté de semblable (en l'an 2020) ; c'était une « *fake news* » comme on dit aujourd'hui, où l'on remplace la réflexion, l'analyse ou le débat par la peur, la croyance, les menaces, les émotions, les sentiments.

6 – On disait naguère « *le temps est détraqué* » pour exprimer le mécontentement des paysans en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Remarque : Les prières publiques et les *processions des Rogations* dans les campagnes, pendant les trois jours qui précédaient la Fête de l'Ascension, avaient pour but d'éviter les calamités agricoles dues aux *dérèglements* du temps.

[Voir les mots *Rogations*, *Calamité*].

7 – Certains fonctionnaires utilisent maintenant le mot « *climat* » dans le même sens que celui que l'on donne habituellement à l'expression « *la Nature* » ; les paysans savent que ce sont les *aléas de la Nature* qui perturbent l'agriculture, qui leur donnent parfois de belles récoltes ou, au contraire, de mauvaises récoltes.

8 – [Au figuré] On appelle *climat* l'atmosphère morale, l'ambiance psychologique d'une réunion, d'un lieu.

Exemple : Un climat d'insécurité dans « les quartiers » ; un climat houleux dans la salle de la Mutualité (à Paris v ème).

Climat : On appelle *climat*, dans le vignoble bourguignon, une parcelle de terrain possédant sur toute sa surface une même pente et une même orientation de la pente, et donc une même exposition aux rayons du Soleil.

Climat (Changement de –) : Voir l'expression *Changement de climat*.

Climatérique : Moment critique où il survient de grands changements.

Remarque : Le mot *climatérique* vient du mot grec κλιμακτήρ qui signifie « échelon », « degré d'une échelle » et au figuré : « époque où la vie humaine est particulièrement menacée et qui revient tous les sept ans ».

[Voir l'expression *Climatérique (Année –)*].

Climatérique (Année –) : **1** – On appelle *années climatériques* toutes les années de la vie d'un homme qui sont des multiples du nombre sept, ou du nombre neuf et particulièrement la soixante-troisième ($9 \times 7 = 63$) qui est la neuvième septénaire.

Remarques : **a)** – Selon une antique tradition, la vie humaine serait particulièrement menacée pendant les années climatériques.

b) – On appelle la soixante-troisième année : *la grande climatérique* et absolument « *la climatérique* ».

Exemple : Il est mort dans son *année climatérique*, dans sa *climatérique* c'est-à-dire dans sa soixante-troisième année.

c) – Quatre-vingt-un, ou neuf multiplié par lui-même ($9 \times 9 = 81$) est le nombre d'une autre grande climatérique ; on dit que tout homme qui aime l'ordre devrait mourir à cet âge.

d) – Le mot *climatérique* ne dérive pas de *climat* et il ne faut pas dire « *influence climatérique* » pour *influence climatologique* et encore moins pour *influence météorologique*.

[Voir le mot *Climatérique*].

2 – [Par extension] Qui constitue un moment important ; où il survient des phénomènes extraordinaires critiques ou dangereux à passer ; où il survient de grands changements.

Exemples : Époque, heure, tempête climatérique.

Climatique : Relatif au climat.

Remarque : Il ne faut pas confondre *climatique* et *atmosphérique*.

[Voir les mots *Climat*, *Climatérique*].

Climatiser : Corriger par des procédés artificiels, dans des locaux fermés, les valeurs trop fortes ou trop faibles de la température et de l'humidité de l'air ambiant.

Climatologie : **1** – Étude des climats.

Remarque : La *climatologie* s'intéresse aux conditions météorologiques moyennes observées dans une région donnée bien délimitée, sur une certaine durée, alors que la *météorologie* rend compte des conditions météorologiques et atmosphériques observées dans le passé ou probables dans l'avenir, mais à une époque donnée plus ou moins prochaine (proche dans le temps).

[Voir les mots *Climat* et *Météore*].

2 – Étude des conditions atmosphériques et météorologiques statistiques rencontrées dans les régions appartenant aux différents climats.

3 – [Par extension] Étude des conditions météorologiques et atmosphériques statistiques rencontrées en un lieu ou dans une région donnés.

Remarques : **a)** – La *climatologie* est l'étude des *variables statistiques*

de l'atmosphère (les paramètres).

b) – On appelle *météorologie* l'étude des *variables dynamiques* de l'atmosphère à un moment donné, en considérant les températures, les taux d'humidité et les déplacements d'une multitude de masses d'air ainsi que leurs évolutions.

4 – Traité ou description des influences exercées sur l'économie d'un pays par ses conditions météorologiques et atmosphériques statistiques.

Clin : Prompt mouvement de la paupière, qu'on baisse et qu'on relève au même instant.

Exemples : Un clin d'œil ; faire un clin d'œil, se faire obéir par un clin d'œil.

Remarques : **a)** – On dit « *faire un clin d'œil à quelqu'un* » pour dire lui *faire un signe de l'œil*.

b) – [Au figuré] On dit « *en un clin d'œil* » ou « *en moins d'un clin d'œil* » pour dire *en un moment, en fort peu de temps*.

Clin (en anglais « *clinker work* ») : **1** – Panneau à recouvrement partiel en revêtement de toit ou de mur.

2 – Les bordages d'un navire sont disposés à *clins* quand ils se chevauchent et que chacun d'eux recouvre celui qui est au-dessous d'environ 3 centimètres (comme les ardoises d'un toit) et est cloué avec lui.

Remarques : **a)** – Les clous à clins sont d'une espèce particulière.

b) – Les clous utilisés pour poser un bordé à clins sont plus longs que ceux que l'on utilise pour les bordés à carvel ou à franc bord.

[Voir le mot *Carvel* et l'expression *Franc-bord*].

c) – Un navire à clin est *décliné* quand on en a ôté le bordage.

d) – [Au figuré] On écrit parfois *déglingué* (au lieu de *décliné*) pour dire détérioré, détraqué, endommagé.

[Voir le mot *Déclinquer*].

e) – *Reclinquer* c'est réparer, reposer les bordages d'un bateau bordé à clin.

Cline : **1** – [En hydrologie] On appelle *cline* une couche d'eau horizontale dans laquelle une grandeur caractéristique évolue significativement avec la profondeur.

Exemples : Thermocline, halocline.

2– [En systématique] Une *cline* est, dans une espèce ou dans une sous-espèce, une lente divergence évolutive morphologique ou physiologique au sein de la même population.

Remarques : **a)** – Une petite modification physiologique peut créer une *cline* qui, au fil du temps, fera naître une *clade*, c'est-à-dire un groupe comprenant un individu particulier (l'ancêtre) et l'ensemble de sa descendance.

b) – Une thermocline est une cline basée sur les différences de température de l'eau ;

c) – Une chimiocline est une cline basée sur les différences de composition chimique de l'eau ;

d) – Une pycnocline est une cline basée sur les différences de densité de l'eau.

Clin-foc (en anglais « *flying jib* ») : Foc très léger qui s'amure sur un bout-dehors poussé en avant du bout-dehors de beaupré, que l'on appelle bout-dehors de clin-foc ; le clin-foc peut avoir un rocambeau comme le grand foc.

Remarques : **a)** – Le clin-foc est habituellement volant.

b) – Le clin-foc est établi sur le bout-dehors de clin-foc, et le long d'une draille allant de la tête du petit mât de perroquet à l'extrémité du bout-dehors, appelée *draille de clin-foc*.

Clinique : **1** – La médecine clinique est celle qu'exercent les praticiens auprès du lit des malades.

Remarques : **a)** – On appelle médecins cliniques ceux qui visitent les malades, par opposition à ceux qu'on va consulter et à ceux qui écrivent.

b) – On parle d'*examens cliniques* lorsqu'ils ont lieu auprès du lit des malades, par opposition aux examens dans le cabinet du médecin, aux examens de laboratoire ou aux autres examens complémentaires.

c) – Les *signes cliniques* sont ceux qui ont été relevés au cours de ces examens.

d) – *Clinique* est tiré du grec κλινική qui signifie *médecine près du lit*.

2 – Établissement privé dispensant des soins.

Exemples : Clinique chirurgicale ; clinique ophtalmologique ; clinique conventionnée ; une clinique de quarante lits.

3 – Les *signes cliniques de la mort* sont les signes apparents de la mort.

4 – *Clinique* se dit de ceux qui reçoivent le baptême sur leur lit de mort.

Clinique (Diagnostic –) : Un *diagnostic clinique* repose sur l'interrogatoire et l'examen physique du patient.

Clinique (Médecine –) : **1** – On emploie l'expression *médecine clinique* pour désigner particulièrement celle qu'exercent les praticiens auprès du lit des malades.

2 – La médecine clinique est la partie de la médecine qui étudie les maladies par l'interrogatoire et l'observation directe des malades.

Remarques : **a)** – On appelle médecins cliniques ceux qui visitent les malades, par opposition à ceux qu'on consulte ou à ceux à qui on écrit.

b) – Les observations effectuées par le malade sont des *symptômes* pathologiques ; les observations du médecin sont des *signes* pathologiques.

3 – Un cours de clinique est un enseignement dispensé par l'observation directe des malades.

Remarques : **a)** – *Chef de clinique* est le titre conféré aux professeurs chargés de cet enseignement.

b) – On appelle *professeur* celui ou celle qui transmet un savoir, qui dispense la connaissance d'une discipline, d'une science, d'un art.

Clinomètre : **1** – Tout instrument permettant de mesurer une inclinaison par rapport à un plan horizontal.

Remarque : On dit aussi *inclinomètre*, *capteur angulaire* ou *capteur d'inclinaison*.

2 – Instrument servant à connaître la différence des enfoncements (ou calaisons, ou tirants d'eau) avant et arrière du navire, c'est-à-dire l'assiette du navire.

Remarques : **a)** – Le clinomètre le plus simple pour déterminer l'assiette d'un navire est une sorte de niveau constitué de deux tubes verticaux en verre, éloignés d'une bonne distance, dont les bases sont mises en communication par un tuyau horizontal et dans lequel on a introduit de l'alcool coloré ou du mercure ; il est disposé de manière à se ressentir peu de l'influence du tangage.

b) – L'instrument est fixé sur une planchette que l'on établit contre une cloison longitudinale du navire : on repère avec soin, sur des échelles graduées fixées sur la planchette vis-à-vis des tubes verticaux, la position des niveaux correspondant à une assiette nulle (navire sans différence).

c) – L'alignement des surfaces supérieures du liquide dans les tubes verticaux représente l'horizontale ; connaissant la distance entre les deux tubes verticaux, on apprécie l'inclinaison de la quille du navire par rapport à l'horizontale au moyen des échelles graduées.

d) – Le clinomètre ainsi décrit a été inventé par M. de Conning, officier supérieur de la Marine danoise et il a été perfectionné par M. Touboulie, ingénieur français chef de l'atelier des boussoles à Brest.

3 – Instrument servant à connaître la gîte d'un navire.

[Voir le mot *Inclinomètre*].

Clinquant : **1** – Petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies, les dentelles, etc.

Exemple : Il y a beaucoup de clinquant dans ces galons, dans ces dentelles.

2 – On appelle *cliquant*, des lames ou feuilles de cuivre qui brillent beaucoup.
Remarques : a) – Les habits de masques, de ballets, sont ordinairement chargés de *cliquant*.

b) – On appelle aussi *cliquant* une feuille de cuivre très mince que l'on place entre une pièce de métal à usiner ou à manipuler et un étau ou un mors de tour, pour éviter que subsistent des empreintes de serrage sur la pièce.

3 – [Au figuré] En parlant d'ouvrages de l'esprit, *cliquant* signifie *faux brillant* et il se dit des fausses beautés d'un ouvrage.

Exemple : Une poésie pleine de *cliquant*.

Clio : Nom de la Muse qui préside à l'Histoire.

Remarque : On dit un *élève de Clio* pour désigner un homme qui s'adonne à l'étude ou à la composition de l'Histoire.

Clipper : On appelait *Klippers* (avec un K initial) des bâtiments anglais qui faisaient ordinairement la navigation de Singapour à Macao contre la mousson de Nord-Est ; ils y employaient de 30 à 36 jours.

Remarques : a) – La réputation de vitesse que se s'étaient acquise les *klippers* étant devenue proverbiale, on a donné la même appellation à d'autres bâtiments destinés à d'autres destinations, mais en altérant l'orthographe du nom et en changeant la lettre initiale *K* en *C*.

b) – On appelle *clipper* tout bon navire du commerce marchant à la voile, de quelque nature ou forme qu'il soit et d'un tonnage moyen, à bord duquel on a tout combiné pour en faire un bon marcheur.

c) – La vitesse élevée est la principale qualité des navires que l'on appelle *clippers*.

Clique : **1** – [Musique militaire] Dans un régiment, ensemble des musiciens, tambours et clairons.

Exemple : Le régiment marchait derrière la clique des tambours et des clairons.

2 – [Sociologie] Groupe primaire dont les membres sont unis par des obligations réciproques.

3 – [Familier] Groupe de personnes qui se coalisent pour cabaler, pour tromper, pour intriguer, pour nuire à quelqu'un ou à quelque chose, par des moyens parfois injustes ou malhonnêtes.

Exemples : C'est une dangereuse clique ; il est de la clique.

Cliquette : Sorte d'instrument fait de deux os, ou de deux morceaux de bois qu'on se met entre les doigts, et dont on tire quelque son mesuré, en les battant l'un contre l'autre.

Exemple : Jouer des cliquettes.

Remarque : On dit aussi *claquette*.

Clisse : Espèce de petite claie faite d'osier ou de jonc, et propre à faire égoutter des fromages.

Remarque : La jonchée est présentée dans un clisse de joncs roulée.

[Voir le mot *Jonchée*].

Clivage : **1** – Aptitude de certains minéraux à se fracturer selon des surfaces planes dans des directions privilégiées lorsqu'ils sont soumis à un effort mécanique (un choc ou une pression continue).

Remarque : La qualité des *surfaces de clivage* renseigne sur la structure cristalline du minéral.

2 – [Au figuré] Fractionnement d'un groupe social.

Remarque : Le propre du *clivage* est de séparer un objet unitaire en deux moitiés qui auront ensuite des destins relativement indépendants, qui pourront rester côte à côte sans s'influencer réciproquement.

Clivant : De nature à rompre l'unité d'un groupe social.

Cliver : 1 – Fendre un corps minéral cristallisé dans le sens naturel de ses couches lamellaires.

2 – Fendre avec adresse une pierre précieuse, au lieu de la scier.

Exemple : Cliver un diamant.

3 – [Au figuré] Scinder un tout en ses parties.

Exemple : Cliver les éléments d'un exposé.

4 – [Au figuré] Séparer.

Cloaque : 1 – [Vielli] Conduit fait de pierre et voûté, par où l'on fait écouler les eaux et les immondices d'une ville.

Remarques : **a)** – Le grand cloaque de Rome subsiste encore ; il est bien bâti et est fort haut ; il a été bâti dans l'Antiquité pour permettre l'écoulement des eaux pluviales et des ordures de la ville dans le Tibre.

b) – En français moderne, on dit plus ordinairement *égout*.

2 – [Par extension] Poche d'eaux sales et stagnantes où croupissent des ordures.

3 – Lieu destiné à recevoir les immondices.

Exemple : Il est tombé dans un cloaque.

Remarque : On dit d'une maison sale et infecte, que c'est un cloaque.

4 – On appelle aussi *cloaque* la cavité qui sert à la poule et aux autres oiseaux, à la fois d'anus et de vagin.

Remarque : Chez les poissons, les reptiles, les oiseaux et certains autres vertébrés inférieurs, on appelle *cloaque* une poche située à l'extrémité du tube intestinal qui constitue le réceptacle commun aux excréments des voies digestives et aux produits des voies génitales.

Clochard : Synonyme de *nécessiteux*.

Remarques : **a)** – À l'époque où le marché de vente en gros des produits alimentaires se tenait dans les halles au centre de Paris, on faisait *sonner la cloche* lorsque la vente était terminée ; à ce moment, les nécessiteux venaient se servir.

b) – Le marché de gros de Paris a été déplacé à Rungis au début des années 1970.

Cloche : 1 – Instrument fait de métal, ordinairement de fonte ou de bronze, creux, ouvert, qui va en s'élargissant par en bas et au milieu duquel il y a un battant pour tirer du son.

Remarque : Les meilleures cloches sont habituellement faites d'alliages de différents métaux dont le cuivre fait la plus grande partie.

2 – Instrument permettant à un navire d'émettre certains signaux sonores réglementaires par temps de brume.

Remarques : **a)** – La cloche de brume située à l'avant du navire doit assurer un niveau de pression acoustique d'au moins 110 dB à 1 mètre de distance.

b) – La cloche de brume doit être construite en un matériau résistant à la corrosion et conçu de manière à émettre un son clair.

c) – Le diamètre de l'ouverture de la cloche ne doit pas être inférieur à 300 mm pour les navires de longueur égale ou supérieure à 20 m.

d) – Lorsque cela est possible, il est recommandé d'installer un battant de cloche à commande mécanique, de manière à garantir une force d'impact constante, mais il doit être possible de l'actionner à la main.

La masse du battant ne doit pas être inférieure à 3 % de celle de la cloche.

[Voir l'expression *Signal de brume*].

3 – Instrument sonore permettant de piquer les heures.

[Voir l'expression *Piquer les heures*].

4 – On appelle *cloche* de cabestan ou de guindeau une sorte de tambour en acier moulé ou en fonte qui est entraîné par la mèche d'un cabestan ou par celle d'un guindeau à axe vertical, et qui sert à enrouler les amarres lorsqu'on veut les virer.

[Voir les mots *Cabestan* et *Guindeau*].

Remarques : **a)** – Si les frottements entre la cloche et l'amarre sont insuffisants

pour entraîner l'amarre sans glisser, on fait un nœud de cabestan sur cette cloche pour que l'une des spires de l'amarre en tension appuie sur les deux autres qui sont au contact de la cloche, augmentant ainsi les forces de frottements.

b) – Si l'axe d'entraînement est horizontal, on utilisera les termes *poupée* au lieu de cloche et *treuil* au lieu de cabestan.

5 – Partie évasée vers le haut d'une manche à eau ou à vin ; sa forme est conique.

Remarque : Le bas de la cloche est cousu sur le tuyau.

Clocher : 1 – Boiter en marchant.

2 – [*Au figuré*] On dit que dans une affaire, dans un raisonnement, dans une comparaison il y a *quelque chose qui cloche*, pour dire qu'il y a quelque chose de défectueux.

Remarque : On dit, dans le même sens : ce raisonnement cloche ; cette comparaison cloche ; il n'y a point de comparaison qui ne cloche.

[Voir le mot *Locher*].

Clocher : Bâtiment de maçonnerie ou de charpente, où les cloches sont pendues et qui est ordinairement élevé sur l'église.

Remarque : Les clochers des églises des paroisses côtières font des amers remarquables, tous différents les uns des autres, et ils sont reportés sur les cartes marines.

Cloison : Espèce de muraille légère faite de charpente et de maçonnerie, ou de planches seulement.

Cloison d'abordage : Cloison complètement étanche placée à peu de distance en arrière de l'étrave des navires.

En cas de déchirure de l'étrave d'un navire à la suite, par exemple, d'un abordage avec un autre navire, ou du heurt d'un quai, la cloison d'abordage doit empêcher l'eau d'envahir la première tranche du navire.

Cloison étanche (en anglais « *water tight bulk head* », « *bulk head* ») : On appelle ainsi des cloisons transversales qui divisent les navires en un certain nombre de tranches dans le sens de la longueur, de telle façon que si une tranche était envahie accidentellement par l'eau de mer, les tranches voisines ne seraient pas elles-mêmes envahies.

Remarques : **a)** – Les portes qui traversent une cloison étanche doivent pouvoir être fermées de manière à maintenir l'étanchéité de la cloison ; la fermeture des portes étanches doit pouvoir être actionnée à distance, souvent de la passerelle de navigation.

b) – Les cloisons étanches sont faites en tôles plus minces que celles du franc-bord.

c) – Les cloisons étanches participent à la rigidité de la coque.

d) – Chaque compartiment délimité par deux cloisons étanches doit avoir une étendue limitée en fonction du déplacement et du volume du navire, afin que si l'eau de mer envahit complètement ce compartiment il n'en résulte pas une surcharge telle que les autres ne puissent étaler.

e) – Les navires à passagers doivent pouvoir rester à flot et naviguer avec plusieurs compartiments envahis.

f) – Les cloisons étanches permettent de retarder la propagation des incendies.

Cloisons latérales : 1 – Pour augmenter la sécurité, on établit parfois de chaque bord une cloison verticale s'étendant de l'avant à l'arrière du navire, à quelques décimètres de distance de la muraille extérieure du navire.

2 – Un navire ainsi aménagé et entièrement équipé de double-fonds est appelé *navire à double-coque*.

3 – Certains pays exigent que les navires-citernes transportant des hydrocarbures ou des produits liquides dangereux en vrac soient des navires à double-coque.

Remarque : Les États-Unis d'Amérique exigent que les navires-citernes navigant dans leurs eaux territoriales ou entrant dans leurs ports et transportant des produits chimiques ou des hydrocarbures soient à double-coque : aucun armateur n'accepterait que son navire puisse être refoulé des eaux américaines, ou que sa valeur à la revente soit diminuée pour cette raison, donc tous les navires-citernes neufs construits dans le monde sont à double-coque.

Cloître : Cette partie d'un monastère qui est faite en forme de galeries, ayant quatre côtés, avec un jardin ou une cour au milieu.

Clore : Fermer.

Remarque : On clôt un compte, mais on clôture un champ ou un pré.

Clos : Espace de terre cultivé et fermé de murailles, de haies, de fossés, etc.

Exemple : Le clos de Vougeot, en Bourgogne.

Clôturer : Édifier une clôture.

Clou (en anglais « *nail* ») : Ancienne mesure de longueur valant 2¼ pouce, soit 57,15 mm.

Clou : Morceau de fer ou d'autre métal, qui a ordinairement une tête et une pointe, et qui sert à attacher ou à pendre quelque chose.

Clou de girofle : Sorte d'épice qui vient dans les Moluques et qui a la forme d'un clou.

Clouer : Attacher avec des clous.

Clouière ou **cloutière** : Outil percé d'un trou dans lequel s'introduit la pointe préparée d'un clou et sur lequel on façonne sa tête par martelage.

Remarque : Il y en a de très petites dites à main, d'autres plus grandes en fonte pour les gros clous ; certaines sont à bascule pour faire sortir le clou dès qu'il est terminé.

Clouter : Garnir, orner de clous.

Cloutier : Faiseur de clous, ou qui vend des clous.

Club : Mot emprunté de l'anglais pour signifier la réunion, les assemblées de plusieurs personnes, à certains jours fixes, pour s'entretenir d'affaires publiques.

Club P & I : Voir l'expression *P & I Club*.

Cluster : Association ou réseau homogène d'entreprises devant servir de laboratoire d'idées en vue d'augmenter la compétitivité et le développement de ses membres.

Remarque : Le mot anglais « *cluster* » désigne un agrégat, un amas, un groupe, une grappe, ou tout ensemble d'objets semblables.

CMA-CGM : Compagnie de navigation issue de la fusion des compagnies françaises CMA (Compagnie Maritime d'Affrètement) et CGM (Compagnie Générale Maritime).

Remarques : **a)** – En 2017, la flotte du Groupe CMA CGM compte 445 navires, dont 26 porte-conteneurs d'une capacité supérieure à 12 700 EVP.

b) – En 2017, les plus gros porte-conteneurs de la compagnie sont le « CMA CGM Benjamin Franklin », le « CMA CGM Kerguelen » et le « CMA CGM Bougainville », construits en 2015 et qui peuvent transporter chacun 18 000 EVP (équivalent conteneurs de 20 pieds) à plus de 22 nœuds ; leurs principales dimensions sont :

Longueur : 400 mètres,

Largeur : 54 mètres,

Tirant d'eau d'été : 16 mètres.

c) – La CMA-CGM a passé commande, le vendredi 15 septembre 2017, au chantier naval chinois Waigaoqiao, de neuf porte-conteneurs capables de

transporter chacun 22 000 conteneurs entre l'Asie et l'Europe, pour un prix évalué à 1,2 milliard d'euros, livrables entre la fin 2019 et la fin 2020.

CMI : Sigle du Comité maritime international.

[Voir l'expression *Comité maritime international*].

CNRS : 1 – Sigle du *Centre National de la Recherche Scientifique*, créé le 19 octobre 1939 par un décret du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) après des décennies de gestation, sous le cinquième ministre Édouard Daladier (1884-1970), un mois et demi après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939), pendant cette période initiale de la Seconde Guerre Mondiale que certains journalistes appelèrent familièrement « *drôle de guerre* » ; les deux véritables « *pères-fondateurs* » du CNRS furent le radical franc-maçon Jean Zay (1904-1944) qui fut un excellent ministre de l'Éducation nationale du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939 et le physicien Jean Perrin (1870-1942) Prix Nobel de physique 1926, sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique du 28 septembre 1936 au 21 juin 1937, dans un gouvernement de gauche présidé par Léon Blum (1872-1950) et soutenu par le Front populaire ; Pierre Mendès-France (1907-1982) Président du Conseil des ministres du 18 juin 1954 au 5 février 1955 sous la IV^{ème} République, fut l'instigateur d'un effort matériel et scientifique considérable pour développer la recherche scientifique en France, sous l'autorité du CNRS.

Remarques : a) – Le CNRS s'est constitué sous la III^{ème} République, en octobre 1939, par la fusion de plusieurs institutions scientifiques françaises :

i) la *Caisse nationale de la recherche scientifique* (CNRS) fondée par le décret-loi du 30 octobre 1935 et qui rassembla la *Caisse des recherches scientifiques* de 1901 et la *Caisse nationale des sciences* créée par la loi du 16 avril 1930.

ii) le *Service central de la recherche scientifique*, fondé en 1936 par le sous-secrétaire d'État à la recherche scientifique, Jean Perrin, pour recruter des chercheurs et des techniciens,

iii) le *Haut Conseil pour la recherche scientifique*, fondé par le décret du 11 avril 1933,

iv) le *Centre national de la recherche scientifique appliquée*, créé par le décret du 24 mai 1938 en remplacement de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions de 1922.

b) – À sa création en 1939, sous le cinquième gouvernement d'Édouard Daladier (1884-1970), le CNRS s'est installé à Meudon-Bellevue (actuellement dans les Hauts-de-Seine) dans les locaux de l'*Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions* ; après la Seconde Guerre Mondiale, en 1946, le CNRS ouvrit un premier campus à Gif-sur-Yvette (actuellement dans l'Essonne) ; puis ce furent Grenoble, Marseille, Strasbourg, Toulouse, etc.

c) – Louis Pasteur (1822-1895) avait clairement expliqué, en son temps, que la défaite militaire, en 1870, de la France de Napoléon III (1808-1873) contre la Prusse de Guillaume 1^{er} (1797-1888) et de Bismarck (1815-1898), était liée à la faiblesse de son organisation scientifique ; le député et professeur de médecine Edmé Bourgoïn (1836-1897) déplora à la Chambre des députés que ceux qui voulaient se livrer à des recherches scientifiques devaient tendre la main à l'État ; une *Caisse des recherches scientifiques* avait ainsi été instituée en 1901 pour financer les travaux et améliorer les résultats de la recherche française.

d) – Au cours de la Grande Guerre (1914-1918) le ministre de l'Instruction publique Paul Painlevé (1863-1933) créa par le décret du 13 novembre 1915, la *Direction des Inventions intéressant la défense nationale* ; il la dota de ressources

importantes et il mit à sa tête le physicien Jean Perrin et le mathématicien Émile Borel (1871-1956).

[Voir *Painlevé*].

e) – Après avoir bénéficié d'une augmentation pendant les hostilités, le budget de la recherche scientifique diminua après 1918, dans un contexte de pénurie lié à la reconversion de l'industrie française, à la restauration des activités économiques du temps de paix, à la reconstruction des infrastructures ou des voies de communication dans la zone qui avait subi l'occupation allemande et souffert du conflit, ainsi qu'au remboursement des dettes de guerre ; dans les années 1920, on parlait couramment de la misère des laboratoires de recherche en France.

f) – Jean Perrin obtint le Prix Nobel de physique en 1926 pour ses travaux sur la discontinuité de la matière, qui mirent un terme définitif à la controverse sur l'existence réelle des molécules.

g) – Le physicien Jean Perrin fit appel à des investisseurs privés pour créer, en 1927, l'Institut de biologie physico-chimique (notamment au banquier Edmond de Rothschild, 1845-1934).

h) – C'est grâce à sa nouvelle notoriété internationale que Jean Perrin put obtenir du gouvernement présidé par Édouard Herriot (1872-1957) la création, par la loi du 16 avril 1930, d'une *Caisse nationale des sciences*, avec un budget de cinq millions de francs, puis du gouvernement présidé par Édouard Daladier (1884-1970) par le décret du 11 avril 1933, un *Conseil supérieur de la recherche scientifique* auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargé de fixer les orientations de la recherche scientifique du pays.

i) – Jean Perrin, sous-secrétaire d'État à la recherche (du 28 septembre 1936 au 21 juin 1937) auprès du ministre de l'Éducation nationale Jean Zay (1904-1944), dans le premier Gouvernement Léon Blum (1872-1950), instaura un *Service central de la recherche scientifique* et construisit l'Institut d'astrophysique de Paris, l'Institut de recherche et d'histoire des textes, etc.

2 – Le CNRS a toujours eu et a encore pour vocation de provoquer, coordonner, encourager et promouvoir le développement de la recherche scientifique pure comme de la recherche appliquée, dans tous les domaines ; comme l'enseignait le physicien, chimiste, professeur de physique et de chimie à la Faculté des sciences de Paris, lauréat du Prix Nobel de physique en 1926 et homme d'État français Jean Perrin (1870-1942), la mission des chercheurs scientifiques est de percer les secrets les plus dissimulés de la Nature.

Remarques : **a)** – Pour le Prix Nobel de chimie 1935 Frédéric Joliot-Curie (1900-1958), un pays qui n'investit pas dans la recherche scientifique est condamné à devenir une colonie de l'étranger.

b) – Compte tenu de l'état de guerre que connaissait la France au moment de sa création (19 octobre 1939) le CNRS a été, dès l'origine, chargé de veiller à la *mobilisation scientifique* du pays ; en octobre 1939, l'armée française était encore considérée comme la première armée du monde ; le printemps 1940 mettra en évidence le retard de la France sur l'Allemagne dans l'utilisation militaire des télécommunications radio-électriques, notamment pour les chars blindés entre eux ou avec les avions de combat.

Coaching : Activité de *conseil* exercée par une personne possédant une solide expérience professionnelle dans son domaine de compétence et de bonnes capacités de communication pour transmettre ses connaissances et faire admettre ses conseils.

Remarques : **a)** – Les problèmes à résoudre avec l'aide du *coach* sont complexes, lorsqu'ils mettent en jeu des interactions croisées et des effets de seuil.

b) – Le *pilotage portuaire* est une forme de *coaching* pour la manœuvre des navires dans les lieux confinés ou resserrés.

Coactif : Qui a droit ou pouvoir de contraindre.

Coaction : Contrainte, violence, qui ôte la liberté du choix.

Remarque : La coaction prouvée détruit l'acte.

Coaguler : Cailler, figer, faire qu'une chose liquide prenne de la consistance, l'épaissir en sorte qu'elle ne soit plus fluide.

Exemple : La présure coagule le lait.

Coalescence : **1** – Phénomène de formation des gouttes d'eau à partir de micro-gouttelettes de vapeur d'eau condensée.

Remarque : Les nuages se forment dans l'atmosphère par la coalescence des micro-gouttelettes issues de la condensation de la vapeur d'eau, souvent en présence de grains de poussière, de pollen, etc.

2 – Union des parties auparavant séparées, comme on l'observe dans la guérison des plaies simples ou dans les adhésions contre nature.

Coaltar [« oa » se prononce « ô »] : Goudron extrait de la houille ; on l'utilise pour protéger le bois exposé à l'eau de mer et pour calfater les bordages de la coque ou des ponts.

Remarque : En anglais, *coal* signifie charbon de terre ; *tar* signifie goudron.

Coassurance (en anglais « *co-insurance* ») : Division d'un même risque couvert par un contrat unique entre plusieurs assureurs qui interviennent chacun pour un pourcentage de la valeur totale assurée.

Cobes : Bouts de corde qui sont jointes à la ralingue de chute de la grand voile ou de la misaine d'un gréement carré ; leur longueur ne dépasse pas un pied et demi ; elles servent en ce qu'on y passe d'autres cordes nommées pattes de bouline.

Remarque : *Ancettes* est synonyme de *cobes*.

[Voir les mots *Bouline*, *Ancette*, *Ralingue*, *Chute*].

Cocagne : Boulettes de quelques centimètres de diamètre, obtenues à partir de feuilles de guède écrasées et comprimées.

Remarque : Les cocagnes étaient employées pour faire de la teinture bleue foncée. [Voir le mot *Guède*].

Cocarde : **1** – Insigne multicolore que portaient les militaires à leur coiffure et qui distinguait entre elles les nations.

2 – Les Parisiens adoptèrent le 12 juillet 1789 une cocarde verte, à l'instigation de Camille Desmoulins (1760-1794) en signe de soulèvement.

Remarques : **a** – En 1789, le vert a été le premier emblème de la Révolution ; le 14 juillet 1789, les révolutionnaires s'aperçurent que le vert était associé à la maison du comte d'Artois (1757-1836), le futur Charles x et la couleur verte fut abandonnée !

b – La couleur de la *monarchie* française a été le bleu jusqu'à Louis v (967-987), le rouge de Hugues Capet (941-996) à Charles vi (1368-1422) et le blanc de Charles vii (1403-1461) à Louis xvi (1754-1793).

c – Aux xvii ème et xviii ème siècles, les couleurs personnelles *du roi* étaient le blanc, l'incarnat (entre rouge cerise et rose) et le bleu clair (bleu-roi).

3 – Par un arrêté du 13 juillet 1789, les milices parisiennes reçurent des cocardes rouges et bleues.

3 – Le mardi 14 juillet 1789, des cocardes de couleurs *rose, bleue et blanche* ou *bleues, rouges et blanches* remplacèrent les cocardes vertes.

Remarques : **a** – Le soir du 17 juillet 1789, le roi Louis xvi (1754-1793) mit à son chapeau la cocarde réunissant les couleurs bleue, blanche et rose.

b – À la fin du mois de juillet, tout le monde portait la cocarde *bleu-blanc-rouge*.

3 – La cocarde tricolore que montrent de chaque côté de leur fuselage et sur leurs

ails les avions militaires français, depuis une décision de l'inspection permanente de l'aéronautique en date du 26 juillet 1912, est de forme circulaire et de couleur bleue au centre, puis blanche et enfin rouge à l'extérieur.

Remarques : a) – Les aéronefs de l'aéronautique navale porte une ancre noire en surcharge sur la cocarde bleue au centre, ensuite blanche et rouge à l'extérieur.

b) – Les cocardes des avions militaires britanniques sont de forme circulaire et de couleur rouge au centre, puis blanche et enfin bleue à l'extérieur.

Coche : Espèce de lourd chariot couvert, dont le corps n'est pas suspendu, qui porte la poste, qui est tiré par quatre à six chevaux et qui sert au transport des voyageurs.

Remarques : a) – On dit aussi *le coche* pour désigner toutes les personnes qui sont dans le coche.

Exemple : Le coche dîne, couche en telle hôtellerie.

b) – [Au figuré et familier] On dit « *manquer le coche* », « *rater le coche* » lorsqu'on a échoué pour avoir laissé passer une occasion propice.

Coche : Entaillure faite en un corps solide.

[Voir le mot *Entaillure*].

Exemple : Faire une coche à un bâton.

Remarques : a) – La coche d'une arbalète, c'est l'entaillure qui est sur le fût, et sur laquelle on arrête la corde quand on bande l'arbalète.

b) – La coche d'une flèche, c'est l'entaillure qui est au gros bout de la flèche, et dans laquelle on fait entrer la corde de l'arc.

c) – On appelle encore *coches*, dans certains villages de campagne, les marques qu'on fait sur du bois pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc. qu'on prend à crédit ; le bâton sur lequel on fait cette sorte de coches, s'appelle la taille ; chaque client possède sa taille, qui reste au magasin

Coche d'eau : On appelle *coches d'eau* certains bateaux de voiture établis pour aller d'une ville à une autre en suivant le cours d'une rivière, halés de la berge par des chevaux et qui servaient autrefois au transport des voyageurs et des marchandises.

[Voir le mot *Voiture*].

Cocher : 1 – Appellation familière d'un pilote d'aéronef, utilisée dans l'Aéronautique Navale ou dans l'Armée de l'Air.

2 – [Vieilli] Celui qui mène un coche ou un carrosse.

Cocher (Le –) : Constellation de l'hémisphère septentrional dont l'étoile principale est *Capella*.

[Voir le mot *Capella*].

Cochoir : 1 – Cône tronqué en bois plein employé dans les corderies au commettage de toutes sortes de cordages ; sa grosseur correspond à celle du cordage à confectionner et sa longueur va jusqu'à 50 centimètres.

Remarque : Cochoir est synonyme de toupin.

[Voir le mot *Toupin*].

2 – Le cochoir comporte deux, trois ou quatre cannelures longitudinales à sa périphérie, selon le nombre de torons que comportera le cordage à confectionner.

3 – Le cochoir est placé entre les torons, après qu'ils ont été tendus avant leur réunion, de manière que chacun soit logé dans une cannelure, sa petite base tournée vers la roue de la machine à commettre.

4 – Le cochoir sépare les torons non encore commis et les laisse se réunir ensuite pour former le cordage, en modérant à volonté leur torsion.

5 – À mesure que les torons se commettent ensemble, le cochoir s'éloigne graduellement de la roue par l'effet de la réaction du cordage en fabrication.

Remarque : Cochoir est synonyme de toupin.

Cochon : On appelle *cochon* (ou *cochonnet*) un flotteur métallique de couleur jaune utilisé dans la drague des mines.

Cochon : Mammifère de la famille des pachydermes, que l'on engraisse pour l'alimentation.

Remarques : **a)** – Lorsqu'il s'agit d'une bête vivante, on réserve le mot *cochon* aux mâles castrés et aux cochons sauvages, encore appelés *sangliers*.

b) – Le cochon domestique vivant est appelé *verrat* si c'est un mâle, *truie* si c'est une femelle, *porcelet* ou *goret* s'il s'agit d'un juvénile.

c) – Lorsque le cochon domestique a été tué et découpé, sa chair se dit *viande de porc*.

d) – La truie domestique recherche presque constamment le verrat : c'est pour cette raison que le cochon symbolise la luxure.

Cochon-Duvivier : Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier (1731-1813) fut un chirurgien de marine et un homme politique français.

Remarques : **a)** – Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier navigua notamment en 1763-1765 sur la flûte du roi « *la Barbue* », commandée par Jean-François d'Arros, baron d'Argelos (1726-1791), dit « *le baron d'Arros* » et il participa à la prise de possession des îles Sainte-Lucie sous les ordres du chef d'escadre Louis-Joseph de Beaussier de l'Isle (1701-1765) ; Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier devint ensuite chirurgien à l'hôpital de la Marine de Rochefort.

b) – Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier fut directeur de l'École de médecine navale de Rochefort à partir de 1788.

c) – Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier était un cousin éloigné de Gaspard Cochon-Dupuy (1710-1788) qui fut lui-même directeur de l'École de médecine de Rochefort de 1757 à 1788 et à qui il succéda ; Gaspard Cochon-Dupuy était le fils de Jean Cochon-Dupuy (1674-1757) le directeur fondateur de la première école d'anatomie et de chirurgie navale au monde, ouverte à Rochefort en 1722.

d) – Pierre-Jacques-Thomas Cochon-Duvivier fut élu comme représentant de la Charente-Inférieure au Corps législatif, de décembre 1799 à juillet 1804 sous le Consulat et le Premier Empire ; il fut membre du Conseil général de la Charente-Inférieure.

Cockleshell (The – Heroes) : « *The Cockleshell Heroes* » est le titre d'un film de guerre britannique réalisé par José Ferrer et sorti le 27 mars 1957 aux États-Unis, qui raconte les aventures de 5 kayaks armés chacun par deux membres des Royal Marines britanniques, amenés dans un sous-marin jusqu'à l'embouchure de la Gironde et largués en pleine mer le 7 décembre 1942 à la nuit tombée ; leur mission était de remonter individuellement la Gironde puis la Garonne et de couler des navires dans le port de Bordeaux.

Remarque : Le film s'inspire de l'*Opération Frankton*.

[Voir l'expression *Frankton (Opération –)*].

Coco : **1** – Les amarres en coco sont légères et peuvent flotter ; elles ont une grande élasticité.

Remarque : Les amarres en coco sont moins coûteuses à l'achat, à grosseur et force comparables, que celles en manille ou en sisal.

2 – Des grelins en coco ont été naguère utilisés comme amarres de poste.

Remarques : **a)** – Les dotations des navires en amarres synthétiques de très bonne résistance et de bonne élasticité a fait disparaître l'usage des amarres de poste dans la plupart des ports.

b) – Nous avons connu les grelins comme amarres de poste au môle d'escale de La Pallice, dans les années 1960 ; à l'appareillage, l'Équipage jetait les grelins à l'eau ; les grutiers de la Chambre de Commerce et d'Industrie les remontaient sur le quai quand le navire était parti.

[Voir le mot *Kair*].

- Cocotte** : Appellation familière de la chaufferie d'un bâtiment à propulsion nucléaire (porteurs ou sous-marin).
- Cocotte** : [En ville] Appellation d'une femme aux mœurs légères.
- Cocoye** : On appelle familièrement *cocoye* (ou *coye*) un marin certifié « *commando-marine* ».
- Coction** : **1** – Action de faire cuire dans de l'eau bouillante, ou dans une autre liqueur.
2 – Il signifie aussi l'effet de cette action.
3 – La digestion des aliments dans l'estomac.
Remarque : Quand l'estomac est faible, la coction ne se fait pas bien.
- Cocu** : Terme de dérision et un peu libre, qui se dit de celui dont la femme manque à la fidélité conjugale.
Exemples : Il est cocu ; c'est un cocu ; sa femme l'a fait cocu.
- CocYTE** : L'un des fleuves de l'Enfer, selon la légende.
Remarque : Il se prend poétiquement pour l'enfer même.
- Codage** : Transcription d'un énoncé dans une langue donnée dans un langage structuré possédant une syntaxe impérative.
Remarques : **a)** – Le codage informatique transcrit l'énoncé d'un problème à résoudre dans un langage de haut niveau capable de communiquer avec un ordinateur.
b) – Le codage suppose que l'on commence par *analyser* l'énoncé, c'est-à-dire à le découper en séquences élémentaires correspondant chacune à une commande dans le langage choisi.
c) – Parmi les très nombreux langages informatiques de haut niveau, notons entre autres : l'ancien BASIC, le FORTRAN, le COBOL, le Pascal, le C, le C++, le Java, le Python.
d) – L'assembleur est un langage de bas niveau difficilement utilisable pour résoudre les problèmes courants : les commandes en assembleur sont regroupées pour faire des commandes en langage de haut niveau.
e) – L'étude des langues anciennes (essentiellement le latin et le grec ancien pour nous) consiste à *coder* des textes écrits en français dans cette langue ancienne, ou à coder des textes écrits en langue ancienne dans la langue française en respectant une syntaxe précise.
f) – La traduction d'une langue dans une autre commence par l'*analyse* du texte original (analyse logique, analyse syntaxique) et se poursuit par le remplacement de chaque élément du texte de départ par un élément du texte d'arrivée, en respectant scrupuleusement les règles de syntaxe de chacune des deux langues et en conservant au texte la même signification après transformation.
g) – L'intérêt d'utiliser une langue ancienne pour *s'exercer à l'analyse et au codage* vient de ce que les langues anciennes sont figées et ne permettent aucune interprétation fantaisiste : on dit que ce sont des langues mortes.
h) – Les langues vivantes (l'anglais, l'allemand, l'espagnol, etc.) ou les langages informatiques (Python, Java, Cobol, Fortran, C++, etc.) peuvent présenter des différences d'une province à une autre et d'un locuteur à un autre pour les langues naturelles, ou d'une version à une autre pour les langages informatiques ; il en résulte parfois ce que l'on appelle des *trahisons* dans la traduction des langues naturelles, ou la présence de *cafards* (en anglais « **bugs** ») dans l'écriture des programmes informatiques.
- Code** : Recueil, compilation des lois, décrets, constitutions, rescrits, etc.
Exemples : Le Code civil, le Code des Transports, le Code du travail, le Code noir, le Code de la Route, le Code des bonnes manières.
- Code civil** : Recueil de prescriptions permettant de remplacer la violence par des normes.
Remarque : Le Code civil de 1804 reprend les lois romaines les plus importantes

telles qu'elles ont été regroupées dans l'abrégé de droit romain « *lex romana visigothorum* » publié en 506 par le Wisigoth Alaric, qui régna de 484 à 507 sur une grande partie de la péninsule ibérique, sur les territoires situés entre la Loire et les Pyrénées et sur la Provence.

Code des couleurs des résistances électriques : La valeur exprimée en ohms (symbole W) d'un composant électrique appelé *résistance* est inscrite sur son corps sous la forme d'anneaux aux couleurs conventionnelles suivantes :

0	Noir
1	Marron
2	Rouge
3	Orange
4	Jaune
5	Vert
6	Bleu
7	Violet
8	Gris
9	Blanc
1/10	Or
1/100	Argent

Remarques : **a)** – Trois anneaux colorés sont généralement réunis à l'une des extrémités du composant, qui indiquent sa résistance exprimée en ohms (Ω).

b) – Le premier anneau correspond au premier chiffre ; le deuxième anneau correspond au deuxième chiffre ; le troisième anneau est un multiplicateur en puissance de 10 : il indique le nombre de zéros devant être ajoutés après les deux premiers chiffres.

c) – Les anneaux or et argent, lorsqu'ils sont en 3^{ème} position de la valeur de la résistance, représentent les multiplicateurs 1/10 et 1/100

d) – Un anneau isolé se trouve près de l'autre extrémité du composant : il indique la précision de la valeur de la résistance indiquée sur le composant, selon sa couleur, or ou argent.

e) – Les marquages or et argent indiquent la précision de la valeur indiquée pour la résistance du composant, c'est-à-dire la tolérance : l'or correspond à ± 5 pour 100 ; l'argent à ± 10 pour 100.

f) – Les dimensions de la résistance augmentent avec sa puissance nominale, par exemple : 1/2 watt, 1 watt, 2 watts.

Code des Transports : Le premier *Code des Transports* français a été institué par l'Ordonnance du 28 octobre 2010 et il est entré en vigueur le 1er décembre 2010.

Remarques : **a)** – Le Code des Transports de 2010 concerne les transports routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien.

b) – Le Code des Transports de 2010 se substitue à plusieurs lois éparses ainsi qu'à d'autres codes spécialisés (code de l'aviation civile, code des ports maritimes, code du travail maritime, code disciplinaire et pénal de la marine marchande, etc.).

c) – La cinquième partie du Code des Transports, intitulée « *Transports et Navigation maritimes* », peut être comparée, dans son esprit, à l'Ordonnance de la Marine d'août 1681.

Code IMDG : Code international pour le transport maritime de marchandises dangereuses, élaboré par l'OMI.

Remarque : L'OMCI (Organisation maritime consultative internationale) est devenue l'OMI (Organisation maritime internationale) le 22 mai 1982.

Code international de signaux : 1 – Le Code international de signaux actuellement en vigueur (2019) a été adopté par la quatrième Assemblée de l'O.M.C.I. (Organisation maritime consultative internationale) en septembre 1965, a été mis en service par la France le 1er avril 1969 (décret n° 69293 du 29 mars 1969).

Remarques : a) – L'OMCI est devenue l'OMI (Organisation maritime internationale) le 22 mai 1982.

b) – « Organisation maritime internationale » (OMI) se dit en anglais « International Maritime Organization » (IMO).

2 – Le Code international de signaux est destiné à être utilisé dans des situations intéressant la *sécurité* de la navigation et des personnes, en particulier lorsque des difficultés de langue se produisent ; il repose sur le principe qu'à chaque signal correspond une signification complète.

3 – Le Code se compose de 3 parties et d'un appendice.

i) La *1re partie* (14 chapitres) traite des instructions, méthodes de signalisation, procédures et des signaux d'urgence (signaux de 1 lettre).

ii) La *2e partie*, dénommée « Section générale », comprend des signaux généraux (signaux de 2 lettres) classés par rubriques (détresse, avaries, navigation, manœuvres, météo, etc.) et un index alphabétique par idées qui constitue la partie chiffrante.

iii) La *3e partie*, dénommée « Section médicale », comprend des signaux de 3 lettres commençant par la lettre M et classés par ordre alphabétique ; ils sont suivis de leur propre index alphabétique (de AA à ZZ).

iv) L'*appendice* comprend les signaux de détresse et les signaux de sauvetage extraits du Règlement international pour prévenir les abordages en mer de 1972 et de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de 1974 ; il comprend en outre des signaux concernant les opérations S.A.R. (en anglais « Search And Rescue »).

Remarque : Le premier Code international contenait 70 000 signaux et utilisait 18 pavillons ; publié en 1857 par le « Board of Trade » britannique, il comportait deux parties : la première contenait des signaux généraux et internationaux, la seconde uniquement des signaux britanniques. L'ouvrage fut adopté par la plupart des nations maritimes.

Code ISM (en anglais « *International Safety Management* ») : **1** – Code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution.

2 – Les dispositions du code ISM sont encadrées par une réglementation très précise, souvent remise à jour (Conventions SOLAS, LOADLINES, MARPOL, STCW, etc).

3 – Le code ISM a été adopté par l'Organisation maritime internationale (OMI) le 4 novembre 1993 et rendu obligatoire par le nouveau chapitre IX de la Convention SOLAS de 1974 sur le sauvetage de la vie humaine en mer.

4 – Il établit un système de gestion de la sécurité, applicable tant à bord des navires qu'à terre par la compagnie responsable de l'exploitation du navire.

Code ISPS (en anglais « *International Ship and Port Security Code* ») : **1** – Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires adopté le 12 décembre 2002 par la Conférence des gouvernements contractants à la Convention SOLAS, après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique.

2 – Le code ISPS est en vigueur depuis juillet 2004 sur tous les navires (en France, décret du 26 mars 2004).

3 – En France, le *certificat de sûreté* d'un navire est délivré par un inspecteur des affaires maritimes ayant la qualification d'auditeur ISPS à l'issue d'un audit à bord

du navire.

[Voir les mots *Sûreté*, *Sécurité*].

4 – Un plan de sûreté doit être défini pour chaque infrastructure portuaire et pour chaque navire ; ce plan recense les moyens de lutte ou de protection, les zones de rassemblement du personnel, les localisations des boutons d'alerte à distance, le descriptif des actions et, de manière générale, toutes informations utiles dans le cas d'une situation de menace.

5 – Le plan de sûreté est un document confidentiel.

6 – Chaque navire et les autres navires, ou chaque navire le port conviennent des devoirs de chacun par la signature d'une déclaration de sûreté.

Code Michau : Appellation familière de l'ordonnance de Louis XIII (1601-1643) du 15 janvier 1629, qui faisait la synthèse des textes adoptés aux États généraux de 1614 et lors des assemblées de notables de 1617 et 1626 ; le *Code Michau* envisageait tous les aspects du gouvernement de la France.

Remarques : **a**) – Le *Code Michau* tire son appellation du prénom de Michel de Marillac (1560-1632) qui fut Garde des sceaux de 1626 à 1630 et à ce titre, rédigea l'ordonnance de 1629.

b) – L'appellation « *Code Michau* » a d'abord été péjorative.

c) – Le *Code Michau* comptait 461 articles ; il préfigurait les grandes réformes juridiques et sociales qui furent adoptées au XVII^{ème} siècle en France.

d) – Le *Code Michau* permettait aux nobles de se consacrer à des entreprises de commerce maritime sans perdre leur qualité de noble (on disait absolument : « *sans déroger* »).

e) – Le *Code Michau* prévoyait même l'anoblissement des roturiers qui se consacraient avec réussite à des entreprises de commerce maritime, qui avaient fait construire un navire de plus de 200 tonneaux et qui l'avaient armé au commerce pendant au moins cinq ans, ainsi qu'à tout marchand en gros ayant exercé les fonctions d'échevin ou de consul.

f) – Ces dispositions nouvelles furent mal acceptées par la noblesse de France ; l'ordonnance du 15 janvier 1629 de réformation du royaume rencontra l'opposition des Parlements et elle ne fut pas appliquée, malgré le lit de justice du 15 janvier 1629 par lequel le roi Louis XIII procéda à son enregistrement forcé par le Parlement de Paris ; le rejet du *Code Michau* entraîna la disgrâce de Michel de Marillac en 1630.

g) – Le *Code Michau* interdisait les exportations de marchandises françaises sous pavillon étranger et il réservait aux Français le cabotage entre ports français.

h) – Ces mesures protectionnistes furent reprises en Angleterre par Oliver Cromwell (1599-1658) dans les *Navigation Acts* qui furent votés par le Parlement de la République anglaise (Commonwealth) à partir de 1651.

i) – Le roi d'Angleterre Charles 1^{er} (1600-1649) avait été décapité à la hache pour haute trahison le 30 janvier 1649 et le Commonwealth aussitôt proclamé.

j) – La monarchie fut restaurée en Angleterre en 1660.

Code Noir : **1** – Le *Code Noir* est un recueil d'édits, de déclarations et d'arrêts concernant les esclaves originaires d'Afrique noire et vivant dans les colonies françaises d'Amérique (les Antilles en 1687, la Guyane en 1704, la Louisiane en 1724) ou de l'Océan Indien (l'Île Bourbon en 1723).

[Voir l'expression *Code Noir (textes)*].

Remarques : **a**) – On a appelé *Code noir*, à partir de 1718, l'édit de Louis XIV (1638-1715) de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française, auquel furent adjoints les édits dit « *de Louis XV* » (1710-1774) en 1723 sur les Mascareignes et en 1724 sur la Louisiane ; en fait, c'était pendant la régence de

Philippe d'Orléans (1674-1723), le neveu du roi Louis XIV, car Louis XV était encore mineur.

b) – Le *Code noir* ne donnait ni l'origine, ni la légitimation de l'esclavage ; l'esclavage était un fait connu depuis l'Antiquité ; il avait concerné un grand nombre de familles françaises de l'époque, dont l'un des membres avait été capturé par les Barbaresques d'Afrique du Nord (Algérie), soit en mer à bord des navires que les pirates arraisonnaient, soit parmi les populations côtières au cours de razzias.

c) – Le servage, qui était la règle dans les campagnes françaises jusqu'au XVII^e siècle, mais dont on parle peu et que personne ne dénonce, doit être considéré comme scandaleux et il est aussi inacceptable et condamnable que l'esclavage.

d) – Le régime de la presse pour former les Équipages des bâtiments de guerre de certains pays était une autre forme d'esclavage ; la discipline à bord des navires était voisine de celle des plantations des colonies et en plus, les matelots devaient se lever à toute heure du jour ou de la nuit pour agir sur la voilure en cas de besoin ; la nourriture était souvent frugale et de mauvaise qualité, l'eau douce très rationnée ; pour éviter les désertions, les Équipages n'étaient pas autorisés à descendre à terre lorsque les bâtiments faisaient relâche.

e) – Les paysans vendéens que la Convention nationale voulut enrôler en 1793 pour défendre cette République qui avait tué leur roi et dont leurs curés disaient le plus grand mal, ont perçu leur départ obligé vers la frontière de l'Est de la même manière qu'un Noir du Bénin avait perçu son embarquement sur un navire négrier ; la plupart des Vendéens refusèrent de partir.

f) – Pour tenter de briser et pour réprimer la résistance des « *Vendéens* » à leur levée militaire, la Convention décida le 9 août 1793 d'envoyer l'armée qui avait été défaite à Mayence et qui avait été laissée libre contre le serment de ne plus combattre à l'Est ; les « *Mayençais* », comme on les appelait, furent chargés de mâter les rebelles.

g) – Les *colonnes infernales* du général Louis-Marie Turreau de Lignières, dit *Turreau* (1756-1816) parcoururent le territoire que l'on appelle aujourd'hui la « *Vendée militaire* » et elles tuèrent systématiquement tous les hommes, qualifiés alors de « *brigands* » (aujourd'hui on dirait « *terroristes* ») ainsi que les jeunes enfants qui allaient devenir d'autres *brigands* et également toutes les femmes qui pouvaient donner le jour à d'autres *brigands*.

h) – Les Mayençais formaient un corps de *soldats aguerris* qui n'avaient pas d'états d'âmes quand il s'agissait de tuer.

i) – Le régime conventionnel avait ainsi organisé un véritable *génocide* : des dizaines de milliers de personnes furent massacrées systématiquement parce qu'elles habitaient ce territoire ; les viols et les pillages stimulaient l'ardeur des soldats de la République.

j) – Le 1er août 1793, la Convention décréta l'anéantissement de la Vendée :
« *Article 6 : Il sera envoyé en Vendée des matières combustibles de toutes sortes pour incendier les bois, les taillis et les genêts.*

« *Article 7 : Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée et les bestiaux seront saisis.* »

k) – De janvier à mai 1794, douze colonnes incendiaires quadrillèrent le département de la Vendée et une partie des départements de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire ou des Deux-Sèvres ; leurs trajets respectifs étaient fixés commune par commune ; les Républicains (les *Bleus*) passèrent les populations « *au fil de la baïonnette* » pour économiser les munitions ; ils emportèrent le bétail et les récoltes, incendièrent les bâtiments.

1) – Le massacre par le feu ou par les baïonnettes, le 28 février 1794, des habitants des Lucs-sur-Boulogne (Vendée) par les Républicains des généraux Étienne Jean-François Cordellier-Delanoüe (1767-1845) et Joseph Crouzat (1735-1824), y compris les femmes et les enfants réfugiés dans l'église incendiée, n'est pas moins barbare que celui des Allemands à Oradour-sur-Glane, le 10 juin 1944.

1) – En juin 1944, les Allemands d'Oradour-sur-Glane étaient en route pour le front de Normandie, quelques jours après le début du débarquement des Anglo-Américains sur les plages normandes ; les divisions allemandes étaient harcelées par des partisans francs-tireurs communistes qui avaient pour ordre de les retarder « à n'importe quel prix ! » ; le prix payé fut très élevé.

2 – Le *Code noir* est un édit de Louis XIV (1638-1715), rédigé par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) et publié pour la première fois en 1685.

Remarques : a) – Composé de soixante articles, le *Code noir* fixe le statut juridique des esclaves dans les Antilles françaises.

b) – Le *Code noir* cite l'*Église catholique* en préambule et six fois la *religion catholique* dans les articles 2 à 8, notamment pour préciser que tous les esclaves « seront baptisés et instruits dans la religion catholique » (art. 2).

c) – Il légitime pour les esclaves la peine de mort (art. 33 à 36), les châtiments corporels et le marquage d'une fleur de lys au fer rouge sur une épaule (art. 38).

3 – Le *Code Noir* rendit explicitement *licites* le commerce des esclaves et la pratique de l'esclavage dans certaines colonies du royaume de France.

Remarque : Le *Code Noir* n'a pas été appliqué dans les colonies du Canada, où l'esclavage a toujours été interdit.

4 – Le but du *Code Noir* a d'abord été de favoriser la production de la canne à sucre dans les Antilles françaises, en fournissant la main d'œuvre résistante à la chaleur qui était nécessaire aux exploitations agricoles.

Remarque : Avant l'exploitation intensive de la canne à sucre, les productions de café ou de vanille ne nécessitaient pas une main d'œuvre aussi nombreuse et l'immigration d'Africains ou d'Indiens (de l'Inde) dans les colonies françaises ou anglaises n'appelle pas de commentaires particuliers.

5 – L'édit sur les esclaves des îles d'Amérique, donné en mars 1685 par Louis XIV (1638-1715) et connu sous l'appellation de *Code Noir*, comportait 60 articles ; il visait à régler la vie des Noirs en vue d'éviter leurs soulèvements, à définir leurs devoirs et ceux de leurs maîtres ; les Noirs n'avaient pas de droits autres que ceux qui découlaient des devoirs de leurs maîtres.

6 – Un second édit modifiant le *Code Noir* a été promulgué en mars 1724 par le jeune Louis XV (âgé de 13 ans) qui comprenait moins d'articles, sous la régence de Philippe d'Orléans (1674-1723, le neveu de Louis XIV) ; les articles 5, 7, 8, 18 et 25 du code de 1685 n'ont pas été repris dans l'édit de 1724.

7 – Les Noirs étaient considérés comme des biens meubles qui entraient dans la communauté de biens des époux ; ils pouvaient être vendus au gré de leurs maîtres.

8 – Le pouvoir disciplinaire des maîtres sur les esclaves était proche de celui que l'on rencontrait alors dans les armées, avec l'autorisation d'infliger des châtiments corporels et le droit de mort dans certaines conditions.

9 – Le *Code Noir* restreignait le droit des maîtres à punir les esclaves ; il leur interdisait de les torturer ou de les mutiler *sans raison valable*.

10 – Les esclaves pouvaient se plaindre auprès des juges des mauvais traitements que leur faisaient subir leurs maîtres ; ils pouvaient témoigner en justice, se marier et se constituer un pécule en vue d'acheter leur liberté.

11 – Les esclaves devaient être baptisés et instruits dans la religion de leur maître.

12 – Un homme libre et une femme esclave n'avaient pas le droit de donner naissance à des enfants hors mariage.

Remarque : Depuis 1673, l'enfant métis avait le statut d'esclave ; par le code noir, il restait esclave, sauf en cas de mariage du père libre avec la mère esclave.

13 – L'esclavage dans les colonies françaises d'Amérique avait commencé en Guadeloupe par un groupe de 60 esclaves en 1641, suivi d'un second groupe de 100 introduit en 1650 par la Compagnie des Îles d'Amérique.

Remarques : **a)** – L'esclavage commença à prendre de l'ampleur en 1653 avec l'arrivée en Guadeloupe de 50 Juifs hollandais, chassés du Brésil, qui amenèrent avec eux 1 200 esclaves noirs ou métis.

b) – Peu après, d'autres Hollandais s'installèrent en Martinique avec leurs esclaves.

c) – En 1660, il y avait en Martinique 5 259 habitants (2753 blancs, 2664 esclaves noirs, 25 mulâtres, 17 Indiens caraïbes).

d) – En 1682, sur les 14 190 habitants de la Martinique, les deux tiers étaient des esclaves noirs.

14 – En raison du manque de femmes, le roi Louis XIV (1638-1715) fit émigrer 250 filles blanches « *volontaires* » de France en Martinique entre 1680 et 1685.

15 – Après la faillite de la Compagnie des Indes en 1774, la traite des esclaves de Guinée vers les colonies françaises d'Amérique est devenue une affaire d'État sous l'autorité du roi Louis XVI (1754-1793), jusqu'à l'abolition de l'esclavage par la Convention nationale, le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

Remarques : **a)** – Beaucoup d'Africains qui étaient embarqués en Afrique sur les navires négriers craignaient d'être mangés par les blancs à l'arrivée ; ce n'est pas le travail qui les attendait qu'ils redoutaient ! Cette crainte de finir sacrifiés a suscité des rebellions qui se sont quelquefois terminées par des massacres.

b) – Les rebellions qu'ont connues certains navires négriers justifient et expliquent les précautions prises par les Équipages, dont l'effectif était beaucoup moins nombreux que les captifs ; les membres des Équipages, eux aussi, craignaient pour leur propre vie.

c) – Le Code Noir français a inspiré dans les États-Unis d'Amérique les *Codes Noirs américains* (Black Codes) adoptés en 1806, révisés en 1808 et généralisés à la fin de la guerre de Sécession (1861-1865).

d) – La constitution originelle des États-Unis admettait l'esclavage.

e) – Pour les Américains, étaient Noirs tous ceux qui avaient au moins 1/8 ème de sang africain dans les veines.

Code Noir (textes) : 1 – On entend habituellement par **Code noir** deux édits, respectivement de Louis XIV (1638-1715) en 1685 pour les îles françaises d'Amérique centrale et de Louis XV (1710-1774) en 1724 pour la Louisiane (actuellement aux USA).

Remarque : Un édit de 1642 sous Louis XIII (1601-1643) avait autorisé, légalisé et structuré la traite des Noirs dans les îles françaises d'Amérique.

2 – Édit de Louis XIV donné au mois de mars 1685 à Versailles et touchant à la police de l'Amérique française.

Article premier – Voulons et entendons que l'Édit du feu roi de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et père, du 23 avril 1615, soit exécuté dans nos îles ; ce faisant, enjoignons à tous nos officiers de chasser hors de nosdites îles tous les Juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom Chrétien, Nous commandons d'en sortir dans trois mois, à compter du jour de la publication des présentes, sous peine de confis (cation de corps et de biens).

Article II – Tous les esclaves qui seront dans nos îles seront baptisés et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine. Enjoignons aux habitants qui achèteront des Nègres nouvellement arrivés d'en avertir les gouverneur et intendant desdites îles dans huitaine au plus tard, à peine d'amende arbitraire, lesquels donneront les ordres nécessaires pour les faire instruire et baptiser dans le temps convenable.

Article III – Interdisons tout exercice public d'autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine ; voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements ; défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicites et séditieuses, sujettes à la même peine, qui aura lieu, même contre les maîtres qui les permettront ou souffriront à l'égard de leurs esclaves.

Article IV – Ne seront préposés aucuns commandeurs à la direction des Nègres, qui ne fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de confiscation desdits Nègres, contre les maîtres qui les auront préposés et de punition arbitraire contre les commandeurs qui auront accepté ladite direction.

Article V – Défendons à nos sujets de la R.P.R. [religion prétendue réformée] d'apporter aucun trouble ni empêchement à nos autres sujets, même à leurs esclaves, dans le le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de punition exemplaire.

Article VI – Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanche et fêtes, qui sont gardés par nos sujets de la religion catholique, apostolique et romaine.

Leur défendons de travailler, ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours depuis l'heure de minuit jusqu'à l'autre minuit, soit à la culture de la terre, soit à la manufacture des sucres et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres et de confiscation, tant des sucres que desdits esclaves qui seront surpris par nos officiers dans leur travail.

Article VII – Leur défendons pareillement de tenir le marché des Nègres et tous autres marchés lesdits jours, sur pareilles peines et de confiscation des marchandises qui se trouveront alors au marché et d'amende arbitraire contre les marchands.

Article VIII – Déclarons nos sujets qui ne sont pas de la religion catholique, apostolique et romaine, incapables de contracter à l'avenir aucun mariage valable. Déclarons bâtards les enfants qui naîtront de telles conjonctions, que nous voulons être tenues et réputées, tenons et réputons pour vrais concubinages.

Article IX – Les hommes libres qui auront un ou plusieurs enfants de leur concubinage avec des esclaves, ensemble les maîtres qui l'auront souffert, seront chacun condamnés en une amende de deux mille livres de sucre et s'ils sont maîtres de

Article X – Lesdites ordonnances prescrites par l'Ordonnance de Blois, articles 40, 41, 42 et par la Déclaration du mois de novembre 1639 pour les mariages seront observées, tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement.

Article XI – Défendons aux curés de procéder aux mariages des esclaves s'ils ne font apparoir du consentement de leurs maîtres. Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.

Article XII – Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leurs maris, si

le mari et la femme ont des maîtres différents.

Article XIII – Voulons que, si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles suivent la condition de leur mère et soient libres comme elle, nonobstant le servitude de leur père et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

Article XIV – Les maîtres seront tenus de faire enterrer en terre-sainte, dans les cimetières destinés à cet effet, leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés.

Article XV – Défendons aux esclaves de porter aucunes armes offensives, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis, à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connus.

Article XVI – Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres, de s'attourer soit le jour, soit la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus aux contrevenants, de les arrêter et conduire en prison, bien qu'ils ne soient officiers et qu'il n'y ait contre eux encore aucun décret.

Article XVII – Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent, seront condamnés en leurs propres et privés noms, de réparer tout le dommage qui aura été fait à ses voisins, à l'occasion des dites assemblées et en dix écus d'amende pour la première fois et au double en cas de récidive.

Article XVIII – Défendons aux esclaves de vendre des cannes de sucre, pour quelque cause ou occasion que ce soit, même avec la permission de leurs maîtres, à peine de fouet contre les esclaves et de dix livres tournois contre leurs maîtres qui l'auront permis et de pareille amende contre l'acheteur.

Article XIX – Leur défendons aussi d'exposer en vente au marché, ni de porter dans des maisons particulières pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, bois à brûler, herbes pour la nourriture et de bestiaux à leurs manufactures, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues sans restitution du prix par leurs maîtres et de six livres tournois d'amende à leur profit contre les acheteurs.

Article XX – Voulons à cet effet que deux personnes soient préposées par nos officiers dans chacun marché, pour examiner les denrées et marchandises qui seront apportées par les esclaves, ensemble les billets et marques de leurs maîtres.

Article XXI – Permettons à tous nos sujets habitants des îles, de se saisir de toutes les choses dont ils trouveront les esclaves chargés, lorsqu'ils n'auront point de billets de leurs maîtres, si les habitations sont voisines du lieu où leurs esclaves auront été surpris en délit, sinon elles seront incessamment envoyées à l'hôpital pour y être en dépôt, jusqu'à ce que les maîtres en aient été avertis.

Article XXII – Seront tenus les maîtres de faire fournir par chacune semaine à leurs esclaves âgés de dix ans et au-dessus pour leur nourriture, deux pots et demi, mesure du pays, de farine de manioc ou trois cassaves pesant deux livres et demi chacun au moins, ou choses équivalentes, avec deux livres de bœuf salé, ou trois

livres de poisson, ou autre chose à proportion ; et aux enfants, depuis qu'ils sont sevrés, jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus.

Article xxiii – Leur défendons de donner aux esclaves de l'eau de vie de canne guildent pour tenir lieu de subsistance mentionnée au précédent article.

Article xxiv – Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Article xxv – Seront tenus les maîtres de fournir à chaque esclave par chacun an, deux habits de toile ou quatre aulnes de toile, au gré des maîtres.

Article xxvi – Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres, selon que nous l'avons ordonné par ces présentes, pourront en donner avis à notre procureur et mettre leurs mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais, ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Article xxvii – Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie, ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres et en cas qu'ils fussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital, auquel les maîtres seront condamnés de payer six sols par chacun jour, pour la nourriture et l'entretien de chacun esclave.

Article xxviii – Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître et tout ce qui leur vient par industrie ou par la libéralité d'autres personnes ou autrement, à quelque titre que ce soit, est acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfants des esclaves, leurs père et mère, leurs parents et tous autres y puissent rien prétendre par succession, disposition entre vifs ou à cause de mort ; lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu'ils auraient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer et contracter de leur chef.

Article xxix – Voulons néanmoins que les maîtres soient tenus de ce que les esclaves auront fait par leur ordre et commandement, ensemble de ce qu'ils ont géré et négocié dans les boutiques et pour l'espèce particulière de commerce à laquelle les maîtres les auront préposés ; et en cas que leurs maîtres n'aient donné aucun ordre et ne les aient point préposés, ils seront tenus seulement jusqu'à concurrence de ce qui aura tourné à leur profit ; et si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que leurs maîtres leur auront permis d'avoir, en sera tenu, après que leurs maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra en être dû ; sinon que le pécule consistât en tout ou partie en marchandises, dont les esclaves auraient permission de faire trafic à part, sur lesquelles leurs maîtres viendront seulement par contribution au sol la livre avec les autres créanciers.

Article xxx – Ne pourront les esclaves être pourvus d'office ni de commission ayant quelques fonctions publiques, ni être constitués agents par autres que leurs maîtres pour agir et administrer aucun négoce, ni être arbitres, experts ou témoins, tant en matière civile que criminelle ; et en cas qu'ils soient ouïs en témoignage, leur déposition ne servira que de mémoire pour aider les juges à s'éclairer d'ailleurs, sans qu'on en puisse tirer aucune présomption, ni conjoncture, ni adminicule de preuve.

Article xxxi – Ne pourront aussi les esclaves être parties, ni être en jugement en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et défendre en matière civile et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été

contre leurs esclaves.

Article xxxii – Pourront les esclaves être poursuivis criminellement, sans qu'il soit besoin de rendre leurs maîtres partie, sinon en cas de complicité ; et seront lesdits esclaves accusés, jugés en première instance par les juges ordinaires et par appel au Conseil souverain sur la même instruction, avec les mêmes formalités que les personnes libres.

Article xxxiii – L'esclave qui aura frappé son maître, ou la femme de son maître, la maîtresse ou leurs enfants, avec contusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Article xxxiv – Et quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort s'il y échet.

Article xxxv – Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, bœufs et vaches, qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort si le cas le requiert.

Article xxxvi – Les vols de moutons, chèvres, cochons, volailles, cannes de sucre, pois, manioc ou autres légumes faits par les esclaves, seront punis selon la qualité du vol par les juges qui pourront, s'il y échet, les condamnés d'être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice et marqués d'une fleur de lys.

Article xxxvii – Seront tenus les maîtres, en cas de vol ou d'autre dommage causé par leurs esclaves, outre la peine corporelle des esclaves, de réparer le tort en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'esclave à celui auquel la tort a été fait, ce qu'ils seront tenus d'opter dans trois jours à compter de celui de la condamnation, autrement ils en seront déchus.

Article xxxviii – L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule et s'il récidive un autre mois, à compter pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule et la troisième fois, il sera puni de mort.

Article xxxix – Les affranchis qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs, seront condamnés par corps envers les maîtres en l'amende de trois cents livres de sucre par chacun jour de rétention.

Article xl – L'esclave qui sera puni de mort sur la dénonciation de son maître non complice du crime dont il aura été condamné, sera estimé avant l'exécution par deux des principaux habitants de l'île, qui seront nommés d'office par le juge et le prix de l'estimation en sera payé au maître ; pour à quoi satisfaire il sera imposé par l'intendant sur chacune tête de nègre payant droit, la somme portée par l'estimation, laquelle sera réglée sur chacun desdits nègres et levée par le fermier du Domaine royal d'Occident pour éviter les frais.

Article xli – Défendons aux juges, à nos procureurs et aux greffiers de prendre aucune taxe dans les procès criminels contre les esclaves, à peine de concussion.

Article xlii – Pourront pareillement les maîtres lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre de verges ou de cordes, leur défendant de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement.

Article xliiii – Enjoignons à nos officiers de poursuivre criminellement les maîtres ou les commandeurs qui auront tué un esclave sous leur puissance ou sous leur direction et de punir le maître selon l'atrocité des circonstances et en cas qu'il y

aurait lieu à l'absolution, permettons à nos officiers de renvoyer tant les maîtres que les commandeurs absous sans qu'il aient besoin de nos grâces.

Article XLIV – Déclarons les esclaves être meubles et comme tels entrer en la communauté, n'avoir oint de suite par hypothèque et se partager également entre les cohéritiers sans préciput ni droit d'aînesse ; n'être sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets ni au retranchement des quatre quints en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire.

Article XLV – N'entendons toutefois priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autres choses mobilières.

Article XLVI – Dans les saisies des esclaves, seront observées les formes prescrites par nos ordonnances et par la coutume de Paris pour les saisies des choses mobilières. Voulons que les deniers en provenant soient distribués par ordre de saisies et en cas de déconfiture, au sol la livre après que les dettes privilégiées auront été payées ; et généralement que la condition des esclaves soit réglée en toutes affaires comme celle des autres choses mobilières, aux exceptions suivantes :

Article XLVII – Ne pourront être saisis et vendus séparément le mari et la femme et leurs enfants impubères, s'ils sont tous sous la puissance d'un même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes qui en seront faites, ce que nous voulons avoir lieu dans les aliénations volontaires, sur peine contre ceux qui feront les aliénations d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément du prix.

Article XLVIII – Ne pourront aussi les esclaves, travaillant actuellement dans les sucreries, indigoteries et habitations, âgés de 14 ans et au-dessus, jusqu'à soixante ans, être saisis pour dettes, sinon pour ce qui sera dû du prix de leur achat, ou que la sucrerie, indigoterie, habitation dans laquelle ils travaillent soit saisie réellement ; défendons, à peine de nullité, de procéder par saisie réelle et adjudication par décret sur les sucreries, indigoteries et habitations, sans y comprendre les esclaves de l'âge susdit et y travaillant actuellement.

Article XLIX – Les fermiers judiciaires ds sucreries, indigoteries ou habitations saisies réellement conjointement avec les esclaves, seront tenus de payer le prix entier de leur bail, sans qu'ils puissent compter parmi les fruits et droits de leur bail qu'ils percevront, les enfants qui seront nés des esclaves, pendant le cours d'icelui, qui n'y entrent point.

Article L – Voulons, nonobstant toutes conventions contraires que nous déclarons nulles, que lesdits enfants appartiennent à la partie saisie si les créanciers sont satisfaits d'ailleurs, ou à l'adjudicataire s'il intervient un décret et qu'à cet effet, mention soit faite dans la dernière affiche, avant l'interposition du décret, des enfants nés esclaves depuis la saisie réelle ; que dans la même affiche il soit fait mention des esclaves décédés depuis la saisie réelle dans laquelle ils étaient compris.

Article LI – Voulons, pour éviter aux frais et aux longueurs des procédures, que la distribution du prix entier de l'adjudication conjointe des fonds et des esclaves et de ce qui proviendra du prix des baux judiciaires, soit faite entre les créanciers selon l'ordre de leurs privilèges et hypothèques, sans distinguer ce qui est venu du prix des fonds d'avec ce qui est pour le prix des esclaves.

Article LII – Et néanmoins les droits féodaux et seigneuriaux ne seront payés qu'à

proportion du prix du fonds.

Article LIII – Ne seront reçus les lignagers et seigneurs féodaux à retirer les fonds décrétés, s'ils ne retirent les esclaves vendus conjointement avec les fonds ni l'adjudicataire à retenir les esclaves sans les fonds.

Article LIV – Enjoignons aux gardiens nobles et bourgeois usufruitiers, admodiateurs et autres jouissants des fonds auxquels sont attachés les esclaves qui y travaillent, de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille, sans qu'ils soient tenus, après leur administration, de rendre le prix de ceux qui seront décédés ou diminués par maladie, vieillesse ou autrement, sans leur faute et sans qu'ils puissent aussi retenir comme fruits à leur profit les enfants nés desdits esclaves durant leur administration, lesquels nous voulons être conservés et rendus à ceux qui en seront les maîtres et propriétaires.

Article LV – Le maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes vifs ou à cause de mort, sans qu'ils soient tenus de rendre raison de l'affranchissement, ni qu'ils aient besoin d'avis de parents, encore qu'ils soient mineurs de vingt-cinq ans.

Article LVI – Les esclaves qui auront été faits légataires universels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs testaments ou tuteurs de leurs enfants, seront tenus et réputés et les tenons pour affranchis.

Article LVII – Déclarons leurs affranchissements faits dans nos îles leur tenir lieu de naissance dans nos îles et les esclaves affranchis n'avoir besoin de nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels de notre royauté, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers.

Article LVIII – Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants, en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne ; les déclarons toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre tant sur leurs personnes que sur leurs biens et successions, en qualité de patrons.

Article LIX – Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets.

Article LX – Déclarons les confiscations et les amendes qui n'ont point de destination particulière, par ces présentes, nous appartenir pour être payées à ceux qui sont préposés à la recette de nos revenus.

Voulons néanmoins que distraction soit faite du tiers desdites confiscations et amendes au profit de l'hôpital établi dans l'île où elles auront été adjugées.

3 – Édit du roi Louis xv (1710-1774) donné à Paris au mois d'octobre 1716 par le Duc d'Orléans, pendant la régence de Louis xv (alors âgé de 6 ans).

Article premier – L'édit du mois de mai 1685 et les arrêts rendus en exécution ou en interprétation seront exécutés selon leur forme et teneur dans nos colonies ; et en conséquence, les esclaves nègres qui y sont entretenus pour la culture des terres, continueront d'être élevés et instruits avec toute l'attention possible dans les principes et dans l'exercice de la Religion catholique, apostolique et romaine.

Article II – Si quelques uns des habitants de nos colonies ou officiers employés sur l'état desdites colonies veulent amener en France avec eux des esclaves nègres de l'un ou l'autre sexe, en qualité de domestique ou autrement, pour les fortifier davantage dans notre religion, tant par les instructions qu'ils recevront que par l'exemple de nos autres sujets et pour leur apprendre en même temps quelque art

et métier dont les colonies puissent retirer de l'utilité par le retour de ces esclaves, lesdits propriétaires seront tenus d'en obtenir la permission des gouverneurs généraux ou commandants dans chaque île, laquelle permission contiendra le nom du propriétaire, celui des esclaves, leur âge et leur signalement.

Article III – Les propriétaires desdits esclaves seront pareillement obligés de faire enregistrer ladite permission au greffe de la juridiction du lieu de leur résidence avant leur départ et en celui de l'Amirauté du lieu de leur débarquement, dans huitaine après leur arrivée en France.

Article IV– Lorsque les maîtres desdits esclaves voudront les envoyer en France, ceux qui seront chargés de leur conduite, observeront ce qui est ordonné à l'égard des maîtres et le nom de ceux qui en seront aussi chargés sera inséré dans la permission des gouvernements généraux et dans les déclarations et enregistrements aux greffes ci-dessus ordonnés.

Article V – Les esclaves nègres de l'un et l'autre sexe qui seront conduits en France par leurs maîtres, ou qui y seront par eux envoyés, ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté sous prétexte de leur arrivée dans le royaume et seront tenus de retourner dans nos colonies quand leurs maîtres le jugeront à propos ; mais faute par les maîtres des esclaves d'observer les formalités prescrites par les précédents articles, lesdits esclaves seront libres et ne pourront être réclamés.

Article VI – Faisons défense à toutes personnes d'enlever, ni soustraire en France les esclaves nègres de la puissance de leur maître, sous peine de répondre de la valeur desdits esclaves, par rapport à leur âge, à leur force et à leur industrie, suivant la liquidation qui en sera faite par les officiers de l'Amirauté, auxquels nous avons attribué et attribuons la connaissance en première instance ; et en cas d'appel, à nos Cours de Parlement et Conseils supérieurs.

Voulons, en outre, que les contrevenants soient condamnés pour chaque contravention de mille livres d'amende, applicable à un tiers à Nous, un tiers à l'amiral et l'autre tiers au maître desdits esclaves, lorsqu'elle sera prononcée par les officiers des sièges généraux des Tables de marbre, ou moitié à l'amiral et l'autre moitié au maître desdits esclaves, lorsque l'amende sera prononcée par les officiers des sièges particuliers de l'Amirauté, sans que lesdites amendes puissent être modérées sous quelque prétexte que ce puisse être.

Article VII – Les esclaves nègres de l'un et l'autre sexe qui auront été amenés ou envoyés en France par leurs maîtres ne pourront s'y marier sans le consentement de leur maître ; et en cas qu'ils y consentent, lesdits esclaves seront et demeureront libres en vertu dudit consentement.

Article VIII – Voulons que pendant le séjour desdits esclaves en France, tout ce qu'ils pourront acquérir par leur industrie ou par leur profession, en attendant qu'ils soient renvoyés dans nos colonies appartienne à leur maître, à la charge desdits maîtres de les nourrir et entretenir.

Article IX – Si aucun des maîtres qui auront amené ou envoyé des esclaves nègres en France vient à mourir, lesdits esclaves resteront sous la puissance des héritiers du maître décédé, lesquels seront obligés de renvoyer lesdits esclaves dans nos colonies pour y être partagés avec les autres biens de la succession, conformément à l'Édit du mois de mars 1685, à moins que le maître décédé ne leur eut accordé la liberté par testament ou autrement, auquel cas lesdits esclaves seront libres.

Article X – Les esclaves nègres venant à mourir en France, leur pécule, si aucun se trouve, appartiendra aux maîtres desdits esclaves.

Article XI – Les maîtres desdits esclaves ne pourront les vendre ni échanger en France et seront obligés de les renvoyer dans nos colonies pour y être négociés et

employés, suivant l'Édit de mars 1685.

Article XII – Les esclaves nègres étant sous la puissance de leurs maîtres en France ne pourront être en jugement en matière civile, autrement que sous l'autorité de leurs maîtres.

Article XIII – Faisons défense aux créanciers des maîtres des esclaves nègres de faire saisir lesdits esclaves en France pour le paiement de leur dû, sauf auxdits créanciers à les faire saisir dans nos colonies dans la forme prescrite par l'Édit du mois de mars 1685.

Article XIV – En cas que quelques esclaves nègres quittent nos colonies sans la permission de leurs maîtres et qu'ils se retirent en France, ils ne pourront prétendre avoir acquis leur liberté.

Permettons aux maîtres desdits esclaves de les réclamer partout où ils pourront s'être retirés et de les renvoyer dans nos colonies.

Enjoignons à cet effet aux officiers des Amirautés, aux commissaires de Marine et à tous autres officiers qu'il appartiendra, de prêter main-forte auxdits maîtres et propriétaires pour faire arrêter lesdits esclaves.

Article XV – Les habitants de nos colonies qui, après être venus en France, voudront s'y établir et vendre les habitations qu'ils possèdent dans lesdites colonies, seront tenus dans un an, à compter du jour qu'ils les auront vendues et auront cessé d'être employés dans lesdits états, de renvoyer dans nos colonies les esclaves qu'ils auront amenés ou envoyés en France ; et faute par lesdits habitants et officiers de les renvoyer dans ledit terme, lesdits esclaves seront libres.

4 – Édit du roi Louis XV (14 ans) donné au mois de mars 1724 à Versailles, touchant l'état et la discipline des esclaves nègres de la Louisiane.

Article premier – L'Édit du feu roi Louis XIII (1601-1643) de glorieuse mémoire, du 23 avril 1615, sera exécuté dans notre province et colonie de la Louisiane ; ce faisant, enjoignons aux directeurs généraux de la Compagnie des Indes et à tous nos officiers, de chasser dudit pays tous les Juifs qui y ont établi leur résidence, auxquels, comme aux ennemis déclarés du nom Chrétien, Nous commandons d'en sortir dans trois mois, à compter du jour de la publication des présentes, sous peine de confiscation de corps et de biens.

Article II – Tous les esclaves qui seront dans notre dite province seront instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine et baptisés. Ordonnons aux habitants qui achèteront des Nègres nouvellement arrivés les faire instruire et baptiser dans le temps convenable, à peine d'amende arbitraire. Enjoignons aux directeurs généraux de la Compagnie des Indes et à tous nos officiers d'y tenir exactement la main.

Article III – Interdisons tout exercice public d'autre religion que la catholique, apostolique et romaine ; voulons que les contrevenants soient punis comme rebelles et désobéissants à nos commandements. Défendons toutes assemblées pour cet effet, lesquelles nous déclarons conventicules, illicites et séditeuses, sujettes à la même peine, qui aura lieu, même contre les maîtres qui les permettront ou souffriront à l'égard de leurs esclaves.

Article IV – Ne seront préposés aucuns commandeurs à la direction des Nègres, qui ne fassent profession de la religion catholique, apostolique et romaine, à peine de confiscation desdits Nègres, contre les maîtres qui les auront préposés et de punition arbitraire contre les commandeurs qui auront accepté ladite direction.

Article V – Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer régulièrement les jours de dimanche et de fêtes ; leur défendons de travailler, ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours, depuis l'heure de

minuit jusqu'à l'autre minuit, à la culture de la terre et à tous autres ouvrages, à peine d'amende et de punition arbitraire contre les maîtres et de confiscation des esclaves qui seront surpris par nos officiers dans le travail ; pourront néanmoins envoyer leurs esclaves au marché.

Article VI – Défendons à nos sujets blancs de l'un et l'autre sexe de contracter mariage avec les Noirs, à peine de punition et d'amende arbitraire et à tous curés, prêtres ou missionnaires séculiers et même aux aumôniers de vaisseaux, de les marier.

Défendons aussi à nos dits sujets blancs, même aux Noirs affranchis ou nés libres, de vivre en concubinage avec des esclaves.

Voulons que ceux qui auront eu un ou plusieurs enfants d'une pareille conjonction, ensemble les maîtres qui les auront soufferts, soient condamnés chacun à une amende de trois cents livres ; et s'ils sont maîtres de l'esclave de laquelle ils auront eu lesdits enfants, voulons qu'outre l'amende, ils soient privés tant de l'esclave que des enfants et qu'ils soient adjugé à l'hôpital des lieux, sans pouvoir être jamais affranchis.

N'entendons toutefois le présent article avoir lieu, lorsque l'homme noir, affranchi ou libre, qui n'était pas marié durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes prescrites par l'Église ladite esclave, qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes.

Article VII – Lesdites solennités prescrites par l'ordonnance de Blois sur le mariage promulguée en 1579 par Henri III (1551-1589) et par la déclaration sur les mariages de Louis XIII (1601-1643) au mois de novembre 1639, seront observées tant à l'égard des personnes libres que des esclaves, sans néanmoins que le consentement du père et de la mère de l'esclave y soit nécessaire, mais celui du maître seulement.

Article VIII – Défendons très expressément aux curés de procéder aux mariages des esclaves, s'ils ne font apparoir du consentement de leurs maîtres.

Défendons aussi aux maîtres d'user d'aucunes contraintes sur leurs esclaves pour les marier contre leur gré.

Article IX – Les enfants qui naîtront des mariages entre esclaves seront esclaves et appartiendront aux maîtres des femmes esclaves et non à ceux de leurs maris, si le mari et la femme ont des maîtres différents.

Article X – Voulons que, si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles suivent la condition de leur mère et soient libres comme elle, nonobstant le servitude de leur père et que, si le père est libre et la mère esclave, les enfants soient esclaves pareillement.

Article XI – Les maîtres seront tenus de faire enterrer en terre-sainte, dans les cimetières destinés à cet effet, leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés la nuit dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés.

Article XII – Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni de gros bâtons, à peine de fouet et de confiscation des armes au profit de celui qui les en trouvera saisis, à l'exception seulement de ceux qui seront envoyés à la chasse par leurs maîtres et qui seront porteurs de leurs billets ou marques connues.

Article XIII – Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres, de s'attrouper soit le jour, soit la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys et en cas de fréquentes récidives et

autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort, ce que nous laissons à l'arbitrage des juges. Enjoignons à tous nos sujets de courir sus aux contrevenants, de les arrêter et conduire en prison, bien qu'ils ne soient officiers et qu'il n'y ait contre eux encore aucun décret.

Article XIV – Les maîtres qui seront convaincus d'avoir permis ou toléré telles assemblées composées d'autres esclaves que de ceux qui leur appartiennent, seront condamnés en leurs propre et privés noms, de réparer tout le dommage qui aura été fait à ses voisins, à l'occasion des dites assemblées et en dix écus d'amende pour la première fois et au double en cas de récidive.

Article XV – Défendons aux esclaves d'exposer en vente au marché, ni de porter dans les maisons particulières, pour vendre aucune sorte de denrées, même des fruits, légumes, bois à brûler, herbes ou fourrages pour la nourriture et de bestiaux, ni aucune espèce de grains ou autres marchandises, hardes ou nippes, sans permission expresse de leurs maîtres par un billet ou par des marques connues, à peine de revendication des choses ainsi vendues, sans restitution de prix par les maîtres et de six livres d'amende à leur profit contre les acheteurs par rapport aux fruits, légumes, bois à brûler, herbes, fourrages et grains.

Voulons que par rapport aux marchandises, hardes ou nippes, les contrevenants acheteur soient condamnés à quinze cents livres d'amende, aux dépens, dommages et intérêts et qu'ils soient poursuivis extraordinairement comme voleurs receleurs.

Article XVI – Voulons à cet effet que deux personnes soient préposées par les officiers du conseil supérieur ou des justices inférieures dans chacun marché pour examiner les denrées et marchandises qui seront apportées par les esclaves, ensemble les billets et marques de leurs maîtres, dont ils seront porteurs.

Article XVII – Permettons à tous nos sujets habitants du pays de se saisir de toutes les choses dont ils trouveront les esclaves chargés lorsqu'ils n'auront point de billets de leurs maîtres, ni de marques connues, pour être rendues incessamment à leurs maîtres, si les habitations sont voisines du lieu où leurs esclaves auront été surpris en délit, sinon elles seront incessamment envoyées au magasin de la compagnie le plus proche pour y être en dépôt jusqu'à ce que les maîtres en aient été avertis.

Article XVIII – Voulons que les officiers du conseil supérieur de la Louisiane envoient leurs avis sur la quantité de vivres et la qualité de l'habillement qu'il convient que les maîtres fournissent à leurs esclaves ; lesquels vivres doivent être fournis pour chacune semaine et l'habillement pour chacune année, pour y être statué par nous ; et cependant permettons auxdits officiers de régler par provision lesdits vivres et ledit habillement.

Défendons aux maîtres desdits esclaves de donner aucune sorte d'eau-de-vie pour tenir lieu de ladite subsistance et habillement.

Article XIX – Leur défendons pareillement de se décharger de la nourriture et subsistance de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certain jour de la semaine pour leur compte particulier.

Article XX – Les esclaves qui ne seront point nourris, vêtus et entretenus par leurs maîtres pourront en donner l'avis à notre procureur général et mettre les mémoires entre ses mains, sur lesquels et même d'office, si les avis lui en viennent d'ailleurs, les maîtres seront poursuivis à sa requête et sans frais, ce que nous voulons être observé pour les crimes et traitements barbares et inhumains des maîtres envers leurs esclaves.

Article XXI – Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres ; et

en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital le plus proche, auquel les maîtres seront condamnés de payer huit sols par chacun jour, pour la nourriture et l'entretien de chacun esclave ; pour le paiement de laquelle ledit hôpital aura privilège sur les habitations des maîtres en quelques mains qu'elles passent.

Article xxii – Déclarons les esclaves ne pouvoir rien avoir qui ne soit à leur maître et tout ce qui leur vient par industrie ou par la libéralité d'autres personnes ou autrement à quelque titre que ce soit être acquis en pleine propriété à leur maître, sans que les enfants des esclaves, leurs père et mère, leurs parents et tous autres libres ou esclaves puissent rien prétendre par succession, disposition entre vifs ou à cause de mort ; lesquelles dispositions nous déclarons nulles, ensemble toutes les promesses et obligations qu'ils auraient faites, comme étant faites par gens incapables de disposer et contracter de leur chef.

Article xxiii – Voulons néanmoins que les maîtres soient tenus de ce que les esclaves auront fait par leur commandement, ensemble de ce qu'ils ont géré et négocié dans les boutiques et pour l'espèce particulière de commerce à laquelle leurs maîtres les auront préposés ; et en cas que leurs maîtres n'aient donné aucun ordre et ne les aient point préposés, ils seront tenus seulement jusqu'à concurrence de ce qui aura tourné à leur profit ; et si rien n'a tourné au profit des maîtres, le pécule desdits esclaves que leurs maîtres leur auront permis d'avoir, en sera tenu, après que leurs maîtres en auront déduit par préférence ce qui pourra en être dû ; sinon que le pécule consistât en tout ou partie en marchandises dont les esclaves auraient permission de faire trafic à part, sur lesquelles leurs maîtres viendront seulement par contribution au sol la livre avec les autres créanciers.

Article xxiv – Ne pourront les esclaves être pourvus d'offices ni de commissions ayant quelques fonctions publiques, ni être constitués agents par autres que leurs maîtres pour gérer et administrer aucun négoce, ni être arbitres, experts ou témoins tant en matière civile que criminelle, à moins qu'ils ne soient témoins nécessaires et seulement à défaut de Blancs ; mais dans aucun cas, ils ne pourront servir de témoins pour ou contre leurs maîtres.

Article xxv – Ne pourront aussi les esclaves être partie, ni être en jugement ni en matière civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être parties civiles en matière criminelle, sauf à leurs maîtres d'agir et défendre en matière civile et de poursuivre en matière criminelle la réparation des outrages et excès qui auront été commis contre leurs esclaves.

Article xxvi – Pourront les esclaves être poursuivis criminellement sans qu'il soit besoin de rendre leur maître partie, sinon en cas de complicité ; et seront lesdits esclaves accusés, jugés en première instance par les juges ordinaires et par appel au Conseil souverain sur la même instruction, avec les mêmes formalités que les personnes libres, aux exceptions ci-après.

Article xxvii – L'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou le mari de sa maîtresse ou leurs enfants avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Article xxviii – Et quant aux excès et voies de fait qui seront commis par les esclaves contre les personnes libres, voulons qu'ils soient sévèrement punis, même de mort s'il y échoit.

Article xxix – Les vols qualifiés, même ceux de chevaux, cavales, mulets, bœufs et vaches qui auront été faits par les esclaves ou par les affranchis, seront punis de peines afflictives, même de mort si le cas le requiert.

Article xxx – Les vols de moutons, chèvres, cochons, volailles, cannes de sucre,

pois, mil, manioc ou autres légumes faits par les esclaves, seront punis selon la qualité du vol par les juges qui pourront, s'il y échoit, les condamner d'être battus de verges par l'exécuteur de la haute justice et marqués d'une fleur de lis.

Article xxxi – Seront tenus les maîtres, en cas de vol ou d'autre dommage causé par leurs esclaves, outre la peine corporelle des esclaves, de réparer le tort en leur nom, s'ils n'aiment pas mieux abandonner l'esclave à celui auquel la tort a été fait ; ce qu'ils seront tenus d'opter dans trois jours à compter de celui de la condamnation, autrement ils en seront déchus.

Article xxxii – L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur une épaule et s'il récidive une autre fois, à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et il sera marqué d'une fleur de lis sur l'autre épaule ; et la troisième fois, il sera puni de mort.

Article xxxiii – Voulons que les esclaves qui auront encouru les peines du fouet, de la fleur de lis et des oreilles coupées soient jugés en dernier ressort par les juges ordinaires et exécutés sans qu'il soit nécessaire que tels jugements soient confirmés par le Conseil supérieur, nonobstant le contenu en l'article 26 des présentes, qui n'aura lieu que pour les jugements portant condamnation de mort ou de jarret coupé.

Article xxxiv – Les affranchis ou Nègres libres qui auront donné retraite dans leurs maisons aux esclaves fugitifs, seront condamnés par corps envers les maîtres en une amende de trente livres de sucre par chacun jour de rétention ; et les autres personnes libres qui leur auront donné pareille retraite, en dix livres aussi pour chacun jour de rétention.

En faute par lesdits Nègres affranchis ou libres de pouvoir payer l'amende, ils seront réduits à la condition d'esclaves et vendus ; et si le prix de la vente passe l'amende, le surplus sera délivré à l'hôpital.

Article xxxv – Permettons à nos sujets dudit pays, qui auront des esclaves fugitifs en quelque lieu que ce soit, d'en faire faire la recherche par telles personnes et à telles personnes et à telles conditions qu'ils jugeront à propos, ou de la faire eux-mêmes, ainsi que bon leur semblera.

Article xxxvi – L'esclave condamné à mort sur la dénonciation de son maître, lequel ne sera pas complice du crime, sera estimé avant l'exécution par deux principaux habitants de l'île qui seront nommés d'office par le juge et le prix de l'estimation en sera payé ; et pour à quoi satisfaire, il sera imposé par notre Conseil supérieur sur chaque tête de Nègre la somme portée par l'estimation, laquelle sera réglée par chacun desdits nègres et levée par ceux qui seront commis à cet effet.

Article xxxvii – Défendons à tous officiers de notre Conseil et autres officiers de justice établis audit pays de prendre aucune taxe dans les procès criminels contre les esclaves, à peine de concussion.

Article xxxviii – Défendons aussi à tous nos sujets desdits pays, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de donner ou faire donner de leur autorité privée la question ou torture à leurs esclaves sous quelque prétexte que ce soit, ni de leur faire ou faire faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre eux extraordinairement ; leur permettons seulement, lorsqu'ils croiront que les esclaves l'auront mérité, de les faire enchaîner et battre de verges oui de cordes.

Article xxxix – Enjoignons aux officiers de justice établis dans ledit pays, de procéder criminellement contre les maîtres ou les commandeurs qui auront tué

leurs esclaves, ou leur auront mutilé les membres étant sous leur puissance ou sous leur direction et de punir le maître selon l'atrocité des circonstances ; et en cas qu'il y ait lieu à l'absolution, leur permettons de renvoyer, tant les maîtres que les commandeurs, absous sans qu'il aient besoin d'obtenir de nous des lettres de grâce.

Article XL – Voulons que les esclaves soient réputés meubles et comme tels, qu'ils entrent dans la communauté, qu'il n'y ait point de suite par hypothèque sur eux, qu'ils se partagent également entre les cohéritiers sans préciput et qu'ils ne soient pas sujets au douaire coutumier, au retrait féodal et lignager, aux droits féodaux et seigneuriaux, aux formalités des décrets, ni au retranchement des quatre quints en cas de disposition à cause de mort ou testamentaire.

Article XLI – N'entendons toutefois priver nos sujets de la faculté de les stipuler propres à leurs personnes et aux leurs de leur côté et ligne, ainsi qu'il se pratique pour les sommes de deniers et autres choses mobilières.

Article XLII – Les formalités prescrites par nos ordonnances et par la coutume de Paris pour les saisies des choses mobilières seront observées dans les saisies des esclaves.

Voulons que les deniers en provenant soient distribués par ordre des saisies et en cas de déconfiture, au sol la livre, après que les dettes privilégiées auront été payées ; et généralement que la condition des esclaves soit réglée en toutes affaires comme celle des autres choses mobilières.

Article XLIII – Voulons néanmoins que le mari, la femme et leurs enfants impubères ne pourront être saisis et vendus séparément, s'ils sont tous sous la puissance d'un même maître ; déclarons nulles les saisies et ventes qui pourraient en être faites, ce que nous voulons avoir lieu dans les ventes volontaires, à peine contre ceux qui feront lesdites ventes d'être privés de celui ou de ceux qu'ils auront gardés, qui seront adjugés aux acquéreurs, sans qu'ils soient tenus de faire aucun supplément du prix.

Article XLIV – Voulons aussi que les esclaves âgés de quatorze ans et au-dessus, jusqu'à soixante ans, attachés à des fonds ou habitations et y travaillant actuellement, ne puissent être saisis pour autres dettes que pour ce qui sera dû du prix de leur achat, à moins que les fonds ou habitations fussent saisis réellement ; auquel cas nous enjoignons de les comprendre dans la saisie réelle et défendons à peine de nullité, de procéder par saisie réelle et adjudication par décret sur des fonds ou habitations, sans y comprendre les esclaves de l'âge susdit, y travaillant actuellement.

Article XLV – Les fermiers judiciaires des fonds ou habitations saisis réellement, conjointement avec les esclaves, seront tenus de payer le prix de leur bail, sans qu'ils puissent compter parmi les fruits qu'ils percevront, les enfants qui seront nés des esclaves, pendant ledit bail.

Article XLVI – Voulons, nonobstant toutes conventions contraires que nous déclarons nulles, que lesdits enfants appartiennent à la partie saisie si les créanciers sont satisfaits d'ailleurs, ou à l'adjudicataire s'il intervient un décret ; et à cet effet, il sera fait mention dans la dernière affiche avant l'interposition dudit décret, des enfants nés des esclaves depuis la saisie réelle ; comme aussi des esclaves décédés depuis la saisie réelle dans laquelle ils étaient compris.

Article XLVII – Pour éviter aux frais et aux longueurs des procédures, voulons que la distribution du prix entier de l'adjudication conjointe des fonds et des esclaves et de ce qui proviendra du prix des baux judiciaires, soit faite entre les créanciers selon l'ordre de leurs privilèges et hypothèques, sans distinguer ce qui est pour le prix des esclaves.

Et néanmoins les droits féodaux et seigneuriaux ne seront payés qu'à proportion des fonds.

Article XLVIII – Ne seront reçus les lignagers et seigneurs féodaux à retirer les fonds décrétés, s'ils ne retirent les esclaves vendus conjointement avec les fonds où ils travaillent actuellement ; ni l'adjudicataire ou l'acquéreur à retenir les esclaves sans les fonds.

Article XLIX – Enjoignons aux gardiens nobles et bourgeois usufruitiers, admodiateurs et autres jouissants des fonds auxquels sont attachés les esclaves qui travaillent, de gouverner lesdits esclaves comme bons pères de famille ; au moyen de quoi ils ne seront pas tenus, après leur administration finie, de rendre le prix de ceux qui seront décédés ou diminués par maladie, vieillesse ou autrement, sans leur faute ; et aussi ils ne pourront pas retenir comme fruits à leur profit, les enfants nés desdits esclaves durant leur administration, lesquels nous voulons être conservés et rendus à ceux qui en seront les maîtres et propriétaires.

Article L – Les maîtres âgés de vingt ans pourront affranchir leurs esclaves par tous actes entre vifs ou à cause de mort ; et cependant, comme il se peut trouver des maîtres assez mercenaires pour mettre la liberté de leurs esclaves à prix, ce qui porte lesdits esclaves au vol et au brigandage, défendons à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'affranchir leurs esclaves sans en avoir obtenu la permission par arrêt de notre dit Conseil supérieur ; laquelle permission sera accordée sans frais, lorsque les motifs qui auront été exposés par les maîtres paraîtront légitimes.

Voulons que les affranchissements qui seront faits à l'avenir sans ces permissions soient nuls et que les affranchis n'en puissent jouir ni être reconnus comme tels ; ordonnons au contraire qu'ils soient tenus censés et réputés esclaves, que les maîtres en soient privés et qu'ils soient confisqués au profit de la Compagnie des Indes.

Article LI – Voulons néanmoins que les esclaves qui auront été nommés par leurs maîtres, tuteurs de leurs enfants, soient tenus et réputés comme nous les tenons et réputons pour affranchis.

Article LII – Déclarons leurs affranchissements faits dans les formes ci-devant prescrites tenir lieu de naissance dans notre province de la Louisiane et les affranchis n'avoir besoin de nos lettres de naturalité pour jouir des avantages de nos sujets naturels dans notre royaume, terres et pays de notre obéissance, encore qu'ils soient nés dans les pays étrangers.

Déclarons cependant lesdits affranchis, ensemble le Nègre libre, incapables de recevoir des Blancs aucune donation entre vifs, à cause de mort ou autrement ; voulons qu'en cas qu'il leur en soit fait aucune, elle demeure nulle à leur égard et soit appliquée au profit de l'hôpital le plus prochain.

Article LIII – Commandons aux affranchis de porter un respect singulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves et à leurs enfants ; en sorte que l'injure qu'ils leur auront faite soit punie plus grièvement que si elle était faite à une autre personne, les directeurs toutefois francs et quittes envers eux de toutes autres charges, services et droits utiles que leurs anciens maîtres voudraient prétendre, tant sur les personnes que sur leurs biens et successions en qualité de patrons.

Article LIV – Octroyons aux affranchis les mêmes droits, privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; voulons que le mérite d'une liberté acquise produise en eux, tant pour leurs personnes que pour leurs biens, les mêmes effets que le bonheur de la liberté naturelle cause à nos autres sujets, le tout cependant aux exceptions portées par l'article LII des présentes.

Article LV – Déclarons les confiscations et les amendes qui n’ont point de destination particulière par ces présentes, appartenir à ladite Compagnie des Indes, pour être payées à ceux qui sont préposés à la recette de ses droits et revenus.

Voulons néanmoins que distraction soit faite du tiers desdites confiscations et amendes au profit de l’hôpital le plus proche du lieu où elles auront été adjugées.

Code QR (en anglais « **QR code** » ou « **Quick Response code** ») : Type de code matriciel constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc.

Remarques : a) – L’agencement des modules noirs définit l’information que contient le code.

b) – Le contenu du code peut être décodé instantanément après avoir été lu par un lecteur optique et traité par un logiciel adapté.

c) – Le *QR code* permet de stocker plus d’informations qu’un code à barres.

d) – Le *QR code* permet de déclencher automatiquement des actions comme l’accès à un site internet, le déclenchement d’une séquence vidéo, l’appel d’un numéro de téléphone, l’envoi d’un SMS, etc.

[Voir l’expression *QR Code*].

Code STCW 1995 : 1 – Code annexé à la Convention internationale éponyme de 1995 : « *Standard of Training, Certification and Watchkeeping* ».

2 – Le code STCW 95 impose aux pays signataires de mettre en place un système interne de contrôle de la qualité de leur dispositif de formation et de délivrance de titres au personnel chargé de la veille et de la conduite des navires de mer ; il soumet les pays membres à un contrôle de conformité de leur système par l’Organisation Maritime Internationale (OMI en français ; IMO en anglais).

3 – Les pays qui satisfont à la Convention sont inscrits sur une liste blanche remise à jour régulièrement ; cette liste recense les pays qui satisfont aux dispositions de la Convention STCW et notamment aux prescriptions de son annexe.

4 – La Convention impose à chaque pays signataire d’enregistrer sur une base de données tous les brevets délivrés par lui, et de rendre cette base de données consultable à tout moment ; on peut de la sorte vérifier à tout moment la validité des titres détenus par les navigants.

5 – Les titres délivrés par la France sont consultables en ligne sur la base de données STCW 95, opérationnelle depuis le 1er février 2002.

6 – La première Convention internationale STCW sur les normes de formation des gens de mer et de délivrance des brevets avait été adoptée le 7 juillet 1978.

7 – Les amendements de 1995 ont été une véritable réécriture en profondeur de la Convention ; ils eurent pour principal objectif, non pas de relever les normes de formation, mais de faire mieux appliquer les normes existantes.

Les derniers amendements ont été introduits à la Conférence des pays adhérents à la Convention STCW, tenue à Manille en 2010.

8 – Le système français conserve des brevets polyvalents (filière 1) mais on a introduit dans cette filière la possibilité de délivrer également des titres monovalents pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas accomplir le temps de navigation dans les deux services (pont et machine) exigé pour la délivrance du brevet polyvalent.

Codicille : Disposition écrite, par laquelle un testateur ajoute ou change quelque chose à son testament.

Exemple : Par son codicille, il a révoqué trois ou quatre articles de son testament.

Coefficient : Le nombre ou la quantité connue qui est au-devant d’une quantité algébrique et qui la multiplie.

- Coefficient de la marée : 1** – Nombre sans dimensions inventé par Laplace (1749-1827) pour caractériser l'importance relative des différentes marées du mois et pour calculer rapidement la valeur approchée de la hauteur d'eau en un lieu donné à n'importe quel instant à partir de l'*unité de hauteur* du lieu ; depuis le début des années 1990 ce coefficient, toujours proposé par l'annuaire des marées du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) n'est plus destiné, comme auparavant, au calcul de la hauteur des pleines mers d'un lieu.
- Remarques : a)* – Les unités de hauteur des différents ports de France ne sont plus communiquées dans les *Instructions Nautiques* publiées par le SHOM parce qu'elles n'ont plus aucune raison de l'être.
- b)** – Il n'y a pas de relation exploitable entre le coefficient de l'annuaire et la hauteur d'eau dans les Pertuis charentais.
- c)** – On évitera absolument d'employer l'expression « *marée de fort coefficient* » en lieu et place de « *marée de vive eau* » pour une marée de syzygie, ou « *petit coefficient* » en lieu et place de « *marée de morte eau* » pour une marée de quadrature.
- [Voir les mots *Syzygie*, *Quadrature* et les expressions *Vive eau*, *Morte eau*].
- d)** – Les coefficients de l'annuaire des marées sont calculés pour les heures des pleines mers à Brest à partir des seules *ondes harmoniques semi-diurnes de la marée à Brest*.
- e)** – Les coefficients de l'annuaire des marées du SHOM étant calculés pour les heures des pleines mers à Brest, il est *inapproprié* de parler de *coefficient d'une basse mer*.
- 2** – Pour un même « *coefficient de marée* » on peut avoir, dans un même lieu, pour des marées distinctes, des hauteurs de pleines mers différentes et ce, *indépendamment* des conditions de vent ou de pression atmosphérique.
- 3** – Les Instructions Nautiques C2B-INA pour la côte Ouest de la France « *de la Pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole* » informent les navigateurs que « *le coefficient de la marée n'est pas pertinent entre l'estuaire de la Vilaine et le bassin d'Arcachon* » parce que la marée réelle, dans cette zone, s'écarte trop du modèle semi-diurne.
- 4** – Actuellement, le **coefficient d'une pleine mer** donnée, dans le tableau publié chaque année dans l'annuaire des marées des côtes de France, est le quotient :
- du marnage **à Brest** pour *cette pleine mer*, en ne tenant compte que des ondes semi-diurnes de la formule harmonique,
 - par la valeur moyenne du marnage **à Brest** pour les *marées de vive eau d'équinoxe*, en ne tenant compte que des ondes semi-diurnes de la formule harmonique.
- Remarque :* C'est en raison de la prédominance à Brest des ondes semi-diurnes, que le coefficient de la marée à Brest ne tient compte que des ondes semi-diurnes.
- 5** – Le **coefficient de l'annuaire des marées pour une pleine mer donnée** est un nombre sans dimension variant entre 0,2 et 1,2.
- Remarques : a)* – On l'exprime habituellement en centièmes, soit **de 20 à 120**.
- b)** – Par convention, le coefficient 1 est attribué au marnage moyen attribué aux harmoniques semi-diurnes à Brest lors des vives eaux voisines des équinoxes (c'est-à-dire, s'il est exprimé en centièmes, le coefficient 100).
- 6** – Selon le site du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) on admet que la valeur moyenne du marnage pour les marées de vive-eau d'équinoxe à Brest est égale à 6,1 mètres (coefficient 1 ou 100 centièmes).
- Remarques : a)* – Le jour de la marée extraordinaire de vive-eau d'équinoxe la plus forte possible, « *le marnage à Brest sera de 7,32 mètres* » d'après le site du SHOM ; le coefficient sera maximal et égal à 120.

b) – Un jour de coefficient 120, toutes les harmoniques semi-diurnes sont nécessairement en phase.

c) – Le jour de la marée théorique la plus forte possible, non seulement les harmoniques semi-diurnes qui déterminent la valeur du coefficient de la marée, mais également toutes les autres harmoniques de la marée (longue période, harmoniques diurnes, tiers diurnes, quart diurnes, etc.) seraient nécessairement exactement en phase au moment de la pleine mer ; il n'est pas sûr que cela puisse se produire un jour.

d) – Le jour de la marée de morte-eau la plus faible possible, « *le marnage à Brest est de 1,22 mètres* » d'après le SHOM ; le coefficient est égal à 20.

e) – Le calcul du coefficient de la marée ne tient plus compte (en 2019) que des harmoniques semi-diurnes ; pour deux marées de même coefficient, même si les conditions météorologiques et les pressions atmosphériques sont identiques, même pour des marées extrêmes (coefficient égal à 120 ou à 20), les hauteurs d'eau en un même lieu ne seront pas égales si les autres harmoniques (tiers-diurnes, quart-diurnes, etc.) ne sont pas toutes en phase avec les harmoniques semi-diurnes.

7 – Si les harmoniques de longue période, les harmoniques diurnes, tiers-diurnes, quart-diurnes etc. sont toutes presque en phase avec les harmoniques semi-diurnes, on aura une pleine mer exceptionnellement haute ; mais si certaines d'entre elles sont en opposition de phase, la pleine mer sera moins exceptionnelle !

8 – La prédominance de la marée semi-diurne sur les côtes de La Manche et de l'Atlantique confère au coefficient de marée de Brest un caractère général sur les côtes bretonnes de l'Atlantique et de la Manche.

Le coefficient de la marée calculé pour Brest permet au navigateur d'avoir une idée de l'importance relative de la *marée du jour* en un lieu qui ne lui est pas un familier, sur toutes les côtes françaises de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique.

9 – La prédominance des ondes semi-diurnes de la marée océanique n'est pas aussi forte dans les Pertuis charentais qu'à Brest ; ceci explique qu'à La Rochelle les hauteurs d'eau prédites pour un *même coefficient* peuvent différer de plusieurs décimètres, et que pour une même hauteur d'eau à la pleine mer on puisse avoir des coefficients très différents (par exemple 90 un jour et 105 un autre jour).

10 – La somme des amplitudes des ondes semi-diurnes N_2 , M_2 et S_2 est de 2,466 m à La Rochelle et de 3,201 m à Brest.

11 – À La Rochelle, le 2 mars 2010, l'annuaire prédisait 6,44 m à la pleine mer du soir avec un coefficient de **115** ; le 6 octobre 2010, il prédisait encore 6,44 m à la pleine mer du soir pour un coefficient de **96**.

Remarque : L'examen de l'annuaire des marées de n'importe quelle année montrera les mêmes écarts entre les coefficients de plusieurs pleines mers de même hauteur astronomique, c'est-à-dire sans tenir compte des différences de pression atmosphérique ou d'une éventuelle onde de tempête.

12 – Pour sortir du port des Minimes à La Rochelle, on doit franchir un seuil rocheux dans l'ouest de la tourelle Richelieu ; pour que la vedette SNS144 puisse passer ce seuil, on admet que la hauteur de la marée doit atteindre 1,20 m au-dessus du zéro des cartes.

Nous lisons dans l'annuaire officiel du SHOM que la moyenne des coefficients des pleines mers qui entourent la basse mer de 23h29 du mercredi 22 décembre 2010 est de 90 et que la hauteur d'eau de cette basse mer est de **1,29 m** : la vedette SNS144 peut sortir des Minimes à la basse mer.

Le jeudi 4 février 2010, la moyenne des coefficients des pleines mers qui

entourent la basse mer de 02h05 est encore de 90, mais la hauteur d'eau astronomique prédite par l'annuaire est de **0,95 m** seulement ; si la SNS144 sort des Minimes à l'heure de cette basse mer parce qu'elle est déjà passée à la basse mer « *d'une autre marée de coefficient 90* » elle pourra y laisser ses deux hélices !
Remarques : a) – Le SHOM calcule des coefficients pour les *pleines mers* ; on peut parler de *coefficient de la marée* mais on évitera de parler de « *coefficient de la basse mer* ».

b) – Jadis, les instructions Nautiques publiées par le Service Hydrographique officiel français donnaient l'unité de hauteur de chaque port ; en multipliant l'unité de hauteur par le coefficient de la marée, on obtenait une valeur approchée de la hauteur d'eau à la pleine mer.

c) – Cette méthode dangereuse, car trop simpliste, a été remplacée par une méthode de calcul rigoureuse, exacte pour une pression atmosphérique normale (1 013,25 hPa) et en l'absence de vent violent ou d'onde de tempête.

Depuis le changement du mode de calcul des coefficients de marée, le SHOM ne communique plus les valeurs des unités de hauteur des différents ports de France.

d) – La seule motivation qui pousse le Service Hydrographique à poursuivre la publication d'une table des coefficients de marées (obtenus par une méthode différente de celle qui avait été inventée par Laplace) semble être que ces coefficients sont encore utilisés par les *candidats aux examens* de la Marine Marchande, de la Marine de Plaisance ou de la Marine Nationale, pour certaines épreuves de calcul sur table.

13 – Selon le SHOM (*Service Hydrographique et Océanographique de la Marine*) qui calcule et qui publie chaque année une table de coefficients, le coefficient de la marée est associé à l'amplitude de l'oscillation de la marée semi-diurne à Brest.

Remarques : a) – Le coefficient publié par le SHOM pour une marée donnée est le quotient du *marnage semi-diurne de la formule harmonique* pour cette marée à Brest par la valeur moyenne du *marnage* pour les marées de *vive-eau d'équinoxe* à Brest, admise égale à 6,1 m ; par convention le coefficient est alors égal à 1,00.

b) – Le coefficient de marée est un nombre sans dimension compris entre 0,20 et 1,20 et qui varie peu d'un jour sur l'autre.

c) – Pour une marée extraordinairement faible de *morte-eau*, le coefficient est en principe égal à 0,20 et le *marnage* à Brest égal à : $6,1 * 0,2 = 1,22$ m.

d) – Pour une marée extraordinaire de *vive-eau d'équinoxe*, le coefficient est en principe égal à 1,20 et le *marnage* à Brest égal à : $6,1 * 1,2 = 7,32$ m.

13 – La seule valeur du coefficient d'une pleine mer ne permet pas de déterminer la vitesse du courant autour du môle de La Pallice pour la marée montante qui la précède ou pour la marée descendante qui la suit, même en l'absence de vent, même pour une pression atmosphérique normale (101 325 Pa).

Remarques : a) – Pour un coefficient de 107 deux jours **avant** un coefficient de 119, le courant sera *très fort* autour du môle de La Pallice, que ce soit avant la pleine mer (flot) ou après la pleine mer (jusant).

b) – Pour un coefficient de 107 deux jours **après** un coefficient de 119, le courant sera *modéré* autour du môle de La Pallice, que ce soit avant la pleine mer (flot) ou après la pleine mer (jusant).

c) – La vitesse du courant autour du môle de La Pallice est maximum le jour de la syzygie mais elle sera plus faible le jour du plus fort coefficient ; le plus fort coefficient s'observe 2 jours environ après la syzygie.

[Voir le mot *Syzygie*].

Coefficients de marée (Les – selon le SHOM) : 1 – Les coefficients de l'annuaire des marées (annuaire publié pour chaque année par le service hydrographique et océanographique de la Marine) rendent compte des attractions respectives

exercées par la Lune et le Soleil sur la Terre, selon leurs déclinaisons et leurs distances à la Terre.

Remarque : Les coefficients publiés aujourd'hui par le SHOM dans l'annuaire des marées sont établis à partir des seuls effets semi-diurnes de l'attraction de la Lune et du Soleil sur la marée océanique observée à Brest,.

2 – Le concept du *coefficient de la marée océanique* a été imaginé par le mathématicien et astronome français Pierre-Simon de Laplace (1749-1827) pour faciliter les prévisions des hauteurs des marées sur le littoral français, lorsque les composantes harmoniques semi-diurnes des effets de l'attraction du Soleil et de la Lune sont prépondérants.

Remarques : **a)** – Les coefficients de marée n'ont pas été utilisés en dehors des côtes de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique en France métropolitaine.

b) – Laplace a été un fervent défenseur du déterminisme scientifique et il a participé de manière décisive à la transformation de l'astronomie géométrique de l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) en une astronomie mathématique.

c) – Newton avait publié, en 1687, les « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* » en latin ; Laplace a publié, entre 1799 et 1825, un « *Traité de Mécanique céleste* » en 5 volumes.

3 – La méthode imaginée et mise au point par Laplace pour prédire la marée dans les ports français, qu'il a mise au point à partir de l'observation de la marée à Brest, a été utilisée de 1839 à 1992.

Remarques : **a)** – Le coefficient 1 correspondait aux marées moyennes des vives eaux qui suivaient les syzygies d'équinoxes de printemps (21 mars) et d'automne (23 septembre).

b) – La table des coefficients qui a été publiée chaque année depuis 1868 et jusqu'en 1992 par le Service hydrographique de la Marine (actuellement le SHOM) donnait les coefficients des marées en centièmes, c'est-à-dire que le marnage moyen des vives eaux qui suivaient les syzygies d'équinoxes correspondait au coefficient 100.

4 – Des formules de concordance entre les heures et les hauteurs des pleines mers d'autres points du littoral français permettaient d'établir des tables de prédiction des marées pour les ports principaux.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on calculait les marées par la méthode de Laplace, l'unité de hauteur d'un port donné était la valeur moyenne des hauteurs, au-dessus du niveau moyen, des pleines mers des plus grandes marées qui suivaient (d'environ un jour et demi) l'instant des pleines lunes ou des nouvelles lunes vers les syzygies d'équinoxe, avec les corrections nécessaires pour faire comme si la Lune et le Soleil étaient exactement dans le plan de l'Équateur terrestre et respectivement à leurs distances moyennes de la Terre.

b) – Le produit du coefficient de la marée de Brest pour une pleine mer donnée, par l'unité de hauteur d'un port du littoral français, donnait la hauteur d'eau au-dessus du niveau moyen pour *cette* pleine mer dans *ce* port.

c) – Des corrections différentes pour les marées de vives eaux et pour celles de mortes eaux, permettaient de connaître approximativement les heures et les hauteurs des marées dans les ports obliques rattachés à chaque port principal.

5 – Depuis l'abandon, en 1992, de la méthode de Laplace pour établir les prévisions des marées et son remplacement par la méthode harmonique, le SHOM continue de proposer chaque année, en annexe de l'annuaire des marées des côtes de France, une table de coefficients qui ne sert qu'à la résolution des problèmes de marées des examens de la Marine ou à l'utilisation des tables de courant figurant sur les cartes marines.

Remarques : a) – La table des coefficients de marée de l'annuaire est maintenant établie à partir des pleines mers de Brest, en ne prenant en compte que les seules harmoniques semi-diurnes.

b) – Le SHOM fait remarquer (ouvrage 941, page 35 de l'édition 1997) que pour un *même coefficient de 80*, la hauteur de la basse mer astronomique à Saint-Malo était de 2,85 mètres le 7 janvier 1997 et de seulement 2,15 mètres le 7 juillet de la même année, six mois plus tard, soit un écart de 70 centimètres.

c) – Le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) est l'organisme officiel chargé de calculer et de publier les annuaires des marées en France.

6 – Par souci d'harmonisation du vocabulaire maritime avec celui des fonctions mathématiques périodiques, en particulier les composantes harmoniques de la marée, le SHOM a décidé, au début des années 1970, d'appeler « *amplitude* » ce qu'auparavant les marins appelaient *demi-amplitude* de la marée et « *marnage* » ce qu'auparavant ils appelaient *amplitude* de la marée, c'est-à-dire la différence entre la hauteur de la pleine mer et celle de la basse mer.

Cette modification pouvait, à juste titre, sembler naturelle et utile ; elle masque le fait que la marée n'est pas un phénomène strictement périodique ; le niveau de la mi-marée de chaque jour n'est pas constant du début à la fin de l'année, principalement à cause des composantes à longue période, des composantes diurnes et aussi à cause des composantes tiers-diurnes, quart-diurnes, etc., qui sont liées à la présence de petits fonds dans les pertuis, les golfes et les estuaires.

Coercible : Qui peut être rassemblé et retenu dans un certain espace.

Exemples : La vapeur d'eau est *coercible*.

Coercition : **1** – Action par laquelle on empêche quelqu'un d'agir *contre son devoir*.

2 – Droit qu'on a de contraindre quelqu'un à faire son devoir.

Coercitive (Force –) : On appelle force coercitive la force qui s'oppose à la désaimantation d'une substance magnétique.

Remarques : a) – Cette force est faible pour les aciers doux, c'est pourquoi ce métal s'aimante et se désaimante presque instantanément sous l'influence, soit d'un aimant, soit d'un courant électrique.

b) – Toutefois, il subsiste après la disparition de l'action magnétisante, une faible aimantation appelée magnétisme rémanent qui assure l'auto-excitation des inducteurs des dynamos.

c) – La force coercitive des aciers trempés est très grande ; c'est pour cette raison que l'on emploie l'acier trempé pour faire des aimants permanents.

Coexistence : **1** – Simultanéité.

2 – État de plusieurs choses qui existent dans le même temps.

Cofferdam (en anglais « *cofferdam* ») : Mot anglais régulièrement employé en français et synonyme de *maille sèche*.

Remarques : a) – Nom donné à des compartiments étanches du navire, vides, fermés par des cloisons transversales et situés entre un espace à marchandises et le compartiment machine, ou entre deux cales à marchandises sèches, ou entre deux citernes à marchandises liquides sur un navire-citernes.

b) – Les *cofferdams* peuvent recueillir les effluents qui pourraient s'écouler accidentellement au travers des cloisons d'un côté ou de l'autre.

c) – Certains *cofferdams* peuvent servir à embarquer de l'eau pour lester le navire.

Coffre : Sorte de meuble propre à serrer et à enfermer des vêtements, de l'argent, etc. et qui s'ouvre en levant le couvercle.

Coffre (en anglais « *mooring buoy* ») : **1** – Caisson vide, souvent métallique, mouillé en mer et servant à frapper les amarres ou les câbles-chaînes de navires appelés à s’y amarrer.

Remarque : L’organeau qui se trouve à la partie supérieure du coffre, et à laquelle on maille le câble-chaîne des navires qui s’amarrent à ce coffre, devrait toujours se trouver hors de l’eau, même lorsqu’un navire y est amarré, et même si le coffre se trouve dans un passage où le courant est particulièrement violent.

2 – Un navire peut utiliser :

- i)** soit un coffre unique devant, avec un émerillon et la possibilité d’éviter autour du coffre (amarrage à point unique),
- ii)** soit deux coffres (l’un devant, l’autre derrière) pour réaliser une sorte d’embossage,
- iii)** soit quatre coffres pour être tenu en place par deux coffres à l’avant (pris en fourche à bâbord et à tribord) et deux coffres à l’arrière (pris en fourche à bâbord et à tribord).

Coffre de chaudière : Cylindre fermé aux deux bouts dans lequel on introduit de l’eau et qui est soumis à la chaleur des flammes.

Remarques : **a)** – Les chaudières à tubes d’eau des navires modernes sont souvent constituées de trois coffres horizontaux de même longueur, deux coffres inférieurs et un coffre supérieur ; les deux coffres inférieurs, souvent de diamètre inférieur à celui du coffre supérieur, sont reliés sur toute leur longueur au coffre supérieur par un grand nombre de tubes de petite section exposés à la chaleur ; des tuyaux plus gros sont installés à l’arrière de la chaudière entre le coffre supérieur et chacun des coffres inférieurs pour le retour de l’eau plus froide.

b) – Le coffre supérieur constitue la chambre à vapeur.

c) – La monture de niveau qui permet de connaître le niveau de la surface de séparation entre l’eau liquide et la vapeur d’eau est installé sur le coffre supérieur.

Coffre de vapeur : Synonyme de chambre à vapeur.

Coffre (Prise de –) : Pour prendre un coffre unique :

- i)** On prévoit habituellement une embarcation du navire ou une embarcation d’un service de terre.
- ii)** On frappe d’abord une pantoire du bord (aussière ou fil d’acier) sur l’organeau du coffre au moyen d’un croc à fermeture automatique.
- iii)** Si l’on désire utiliser la chaîne d’une ancre, on libère l’ancre en démontant sa maille d’assemblage.
- iv)** Dès que possible, on hale la pantoire pour approcher le coffre du navire jusqu’à ce qu’il soit au-dessous de l’écubier correspondant à la ligne de mouillage qui sera utilisée.
- v)** On descend l’extrémité de la chaîne que l’on maille à l’organeau du coffre au moyen d’un dispositif approprié.
- vi)** On libère la pantoire que l’on remonte à bord.

Remarque : Un coffre est habituellement amarré par le dessous à son pendeur (ou itague) par l’intermédiaire d’un émerillon ; dans ce cas, il n’est pas nécessaire de prévoir un autre émerillon entre l’organeau du coffre et la chaîne du navire.

Coffrer : Engager la proue du navire dans la lame de face par mauvais temps, lorsque l’on n’a pas réduit l’allure ou changé de route pour naviguer sereinement.

[Voir le mot *Lame*].

Remarque : Selon un adage quelquefois mal interprété, « *c’est dans le gros temps que l’on voit le bon marin* » car il a changé la route ou réduit la voilure ou l’allure de la machine pour ne pas coffrer et pour ne pas fatiguer le navire ou la cargaison.

Coffrer : [Au figuré] Emprisonner quelqu’un.

Cognat : Il se dit en général de ceux qui sont unis par des liens de parenté.

Remarques : a) – Quelquefois les *cognats* sont singulièrement ceux qui sont parents du côté des femmes.

b) – On appelle alors *agnats* les collatéraux descendants par les mâles d'une même souche masculine.

[Voir le mot *Agnat*].

Cognition : Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche.

Cognehors : La porte de Cougne conduisait de la ville de La Rochelle au monastère de Saint-Jean-Dehors.

Remarques : a) – Le 14 septembre 1565, un cortège composé du gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis, Guy Chabot de Jarnac (1508-1584), du clergé, du présidial et des juges royaux, des officiers et gens de justice, du maire Michel Guy, seigneur de la Bataille et du Corps de ville, des échevins et des notables de la ville, tous escortés par quatre compagnies d'habitants, vinrent chercher le roi de France Charles IX (1550-1574) et sa mère Catherine de Médicis (1519-1589) au monastère de Saint-Jean-Dehors où ils avaient passé la nuit ; puis le monarque à cheval et tout le cortège entrèrent dans La Rochelle par la porte de Cougnes.

b) – Guy Chabot de Jarnac s'est rendu célèbre par le fameux « *coup de Jarnac* », un coup au jarret qu'il porta à François de Vivonne (1520-1547) lors d'un duel judiciaire, le 10 juillet 1547, en présence du roi Henri II (1519-1559-1547) et de la cour, devant le château de Saint-Germain-en-Laye.

c) – Le roi Henri II avait autorisé Jarnac et Vivonne à combattre l'un et l'autre à toute outrance, en champ clos, par une lettre donnée à Saint-Germain-en-Laye le 21 juin 1547.

d) – Le vaincu, reconnu comme parjure, outre la perte de son honneur, devait être privé à jamais, lui et sa postérité, des droits, privilèges et prérogatives dont jouissaient les nobles.

e) – François de Vivonne, seigneur de La Châtaigneraie, est mort le lendemain du duel, des suites de ses blessures.

Cognition : **1** – Le pouvoir de connaître.

2 – Le fait de connaître et d'utiliser les connaissances.

Remarque : Cognition est tiré du latin *cognitīō* qui signifie *action d'apprendre à connaître, action de faire la connaissance de quelque chose ou de quelqu'un, ou encore étude, action d'apprendre à connaître par l'intelligence, ou encore action de reconnaître, reconnaissance.*

3 – La cognition inclut la perception, la compréhension, la mémoire et l'utilisation des connaissances acquises.

Remarque : La compréhension, en ce sens, est la connaissance entière et parfaite.

Cohérence : **1** – État de ce qui tient réciproquement ensemble.

2 – Absence de contradiction.

Cohésion : On appelle cohésion l'effet des *forces d'attraction* qui tendent à rapprocher les uns des autres les composants élémentaires de la matière et à réunir entre elles les molécules.

Remarques : a) – La chaleur fournie ou cédée a une influence certaine sur la cohésion des composants de la matière.

b) – Selon la température, les corps matériels sont solides, liquides ou gazeux.

Cohobation : Opération consistant à verser un distillat quelconque sur la substance dont il a été tiré, ou sur une nouvelle substance semblable à celle dont il a été tiré et à procéder à une nouvelle distillation.

Cohober : Fortifier et épaissir une liqueur, un sirop par la cohobation.

Cohue : 1 – [Vieilli] Le lieu où se tiennent les petites justices.

Exemple : Le Procureur était à la cohue.

2 – [Au figuré] Une assemblée où tout le monde parle tumultueusement et en confusion.

Coiffe : Enveloppe en toile enduite ou peinte qui sert à couvrir les capelages, la volée des canons, les têtes de mâts des bâtiments désarmés, etc., pour les garantir de la pluie, des paquets de mer et des embruns ou des rayons du Soleil.

Remarque : Avant d'effectuer une surliure, on garnit l'extrémité du cordage d'une coiffe.

[Voir le mot *Surliure*].

Coiffe : 1 – Ornement vestimentaire porté jadis sur la tête par les femmes habitant la campagne.

Exemples : Une coiffe de taffetas ; une coiffe de gaze ; une coiffe à dentelle ; une coiffe bigoudène.

Remarques : a) – Jusqu'à la moitié du xx^{ème} siècle, les femmes ne sortaient jamais « *en cheveux* », c'est-à-dire *tête nue* ; en ville, ou si elles ne possédaient pas de coiffe, les femmes portaient un foulard ou un chapeau.

2 – Les femmes de chaque village possédaient leurs coiffes distinctives.

3 – Les coiffes permettaient de connaître le village d'origine et souvent, l'âge approximatif des femmes.

4 – Les coiffes de chaque village comportaient habituellement six présentations :

i) coiffe *ordinaire*,

ii) coiffe de *deuil*,

iii) coiffe de *demi-deuil*,

iv) coiffe des *grandes fêtes* ou de *mariage*,

v) coiffe des *dimanches* ou des *fêtes ordinaires*,

vi) coiffe de *travail*.

Remarque : S'y ajoutaient le *bonnet* et la *coiffette*.

5 – Certaines coiffes coûtaient très cher.

Remarque : Les femmes en prenaient le plus grand soin et elles les conservaient souvent toute leur vie.

6 – Les femmes portaient les coiffes de leur jeunesse, c'est-à-dire que chacune portait la coiffe de son village d'origine, dans la forme qu'elle avait lorsqu'elle a eu l'âge de la porter.

7 – On appelle coiffe le tissu ou la bande de cuir dont on garnit l'intérieur d'un chapeau, d'un casque, d'un bonnet de nuit pour homme.

Coiffer : On dit qu'un navire à voiles *coiffe* lorsque le vent vient frapper les voiles par l'avant.

Coiffer une voile : S'applique à une voile aurique lorsque, avec le vent à peu près de l'arrière, elle change brusquement.

Coiffi : Synonyme de *coiffe de femme*.

Coin : 1 – Angle ; l'endroit où se fait la rencontre de deux lignes ou de deux surfaces, soit en dedans, soit en dehors.

Exemples : Le *coin* d'une rue ; le *coin* d'une maison ; le *coin* d'un jardin ; le *coin* d'une cheminée ; le *coin* du bois ; le petit *coin*.

Remarques : a) – On dit « *les quatre coins de la terre* » ou « *les quatre coins du monde* » ; « *les quatre coins de la France* » ; « *les quatre coins de la ville* » pour dire les *extrémités* de la terre, de la France, de la ville, *les plus éloignées entre elles*.

b) – On dit « *les quatre coins et le milieu d'un pays* », « *d'un bois* », etc. pour dire *tout ce qui est contenu dans l'espace* d'un pays, d'un bois.

2 – *Coin* se prend quelquefois pour une petite partie ou portion d'un logis.

Exemple : Donnez-moi quelque *coin* où je me puisse me préparer .

3 – Il se dit aussi d'un endroit qui n'est pas exposé à la vue.

Exemple : Jetez cela dans un *coin*.

Coin : 1 – Pièce de fer ou de bois tranchante et terminée en angle aigu, qui est propre à fendre du bois, des pierres.

Remarque : Pour fendre un morceau de pierre ou de bois, on applique le côté aigu à l'endroit choisi et on frappe sur le côté opposé, qui est plat, avec une masse ou une massette.

2 – *Coin* est aussi un *terme de monnaie*, et il se dit d'un *morceau de fer trempé et gravé* dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles.

Remarques : **a)** – Pour fabriquer des pièces de monnaie, on frappe sur des morceaux d'alliage métalliques ronds, d'un côté puis de l'autre, avec les deux coins marqués en *relief inversé* des figures à représenter sur les deux faces la pièce.

b) – On dit d'une médaille parfaitement conservée, qu'elle est à *fleur de coin*.

c) – Il se dit aussi du *poinçon* qui sert à marquer les objets en métaux précieux ; il permet de connaître la nature du métal ou de l'alliage utilisé, ou de reconnaître que les droits ont été payés au fisc du pays dans lequel ils ont été fabriqués.

d) – On dit, au figuré, qu'une remarque est *frappée au coin du bon sens* pour dire qu'elle est évidente.

Coïncidence : 1 – Caractère de deux figures géométriques qui se recouvrent exactement.

2 – Simultanéité fortuite de deux ou de plusieurs faits.

Remarque : Une coïncidence entre deux événements n'est pas une corrélation et ne permet pas, à elle seule, de prouver l'existence d'un lien entre ces événements. [Voir le mot *Corrélation*].

3 – Conformité, identité, ressemblance exacte.

Remarques : **a)** – La coïncidence des *résultats* obtenus par deux méthodes *différentes* est probante.

b) – Les *associations d'idées* sont des coïncidences ; elles permettent à un esprit astucieux de formuler des hypothèses qui, après avoir été vérifiées expérimentalement selon un protocole pertinent, deviennent des lois physiques.

c) – Le conditionnement pavlovien est un réflexe conditionnel basé sur une répétition de coïncidences.

Coin de mât : On enfonce des coins de mât (ou coins d'étambrai) entre le mât et le massif d'étambrai pour fixer le mât à sa place.

[Voir le mot *Étambrai*]

Coin de panneau : 1 – *Coin* en bois d'environ 20 centimètres de longueur et 5 centimètres d'épaisseur, qui sert à coincer le préart disposé sur certains panneaux de cale en vue d'assurer l'étanchéité à l'eau de mer et à l'eau de pluie.

Remarques : **a)** – Sur les navires construits jusqu'au début des années 1960, un préart assurant l'étanchéité de l'ouverture de chaque cale sur le pont exposé est tendu sur les panneaux de cale en bois et est rabattu tout autour de l'hiloire qui entoure l'ouverture de la cale.

[Voir les mots *Préart*, *Hiloire*].

b) – Des *coins de panneau* enfoncés à force entre les bords rabattus du préart et des oreilles solidaires de l'hiloire maintiennent le préart en place.

c) – Depuis l'apparition des panneaux de cale métalliques étanches et articulés de type MacGregor (basculant, pliant ou roulant) les panneaux de cale ne sont plus recouverts de préarts.

2 – [*Par analogie et familier*] Portion de fromage fondu industriel (genre « *Vache*

qui rit ») servie en restauration collective (notamment dans la Marine) sous la forme d'un secteur d'épaisseur environ 15 mm, de rayon environ 15 cm et enveloppé d'une portion de feuille d'aluminium.

Coittes : [Voir le mot *Couettes*].

Coke (en anglais « **coke** ») : **1** – Houille épurée par la carbonisation, dont il est le résidu. [Voir le mot *Carbonisation*].

Remarques : **a)** – Le coke est employé aux travaux exigeant une grande chaleur et qui craignent l'influence de certains gaz, notamment sulfureux, qu'apporte la combustion du charbon de terre non épuré.

b) – Ce fut sous le règne d'Élisabeth I que les Anglais eurent l'idée de carboniser la houille pour remplacer le charbon de bois utilisé jusqu'alors à la fabrication du fer ; ce procédé fut introduit en France en 1772 par un nommé *Jars*.

2 – Le coke se présente soit comme de la pierre ponce, soit fritté, soit en poudre.

3 – La couleur du coke en morceaux est gris-fer ; plus il est mat dans sa cassure, moins il contient de matières résiduelles.

Remarque : Plus le coke donne de cendres, moins il est propre au hauts-fourneaux.

Colback : Couvre-chef militaire d'origine turque, composé d'une armature en osier recouverte de peau et de poils d'ours.

Remarque : Le colback était plutôt réservé aux hussards, dans plusieurs armées européennes (française, belge, allemande) au XIX^{ème} siècle.

Colbert : **1** – Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) fut ministre du roi de France Louis XIV (1638-1715), contrôleur général des finances de 1665 à 1683, secrétaire d'État de la Maison du roi et secrétaire d'État de la Marine de 1669 à 1683.

2 – Jean-Baptiste Colbert devint Secrétaire d'État à la Marine en 1669, en remplacement de Hugues de Lionne (1611-1671).

Remarque : À la mort de Mazarin en 1661, il ne restait plus au service du roi de France qu'une vingtaine de vaisseaux de ligne anciens et de faible valeur militaire et autant de galères ; entre 1661 et 1695 les arsenaux français de Dunkerque, Brest, Rochefort et Toulon construisirent 150 vaisseaux et 22 frégates.

3 – Colbert est célèbre dans la Marine pour les ordonnances qui reprurent, regroupèrent et complétèrent les dispositions des édits et ordonnances antérieurs en ce qui concernait les marines civile ou militaire du royaume.

Remarque : Avant Colbert, des dispositions réglementaires particulières différentes s'appliquaient parfois aux mêmes situations dans les différentes régions maritimes, notamment en Méditerranée (Levant) ou en Manche et en Atlantique (Ponant).

4 – L'ordonnance de 1669 avait pour but d'assurer l'approvisionnement en bois des arsenaux pour la construction des vaisseaux et autres bâtiments, en organisant au profit de la Marine l'exploitation et le renouvellement des forêts françaises, notamment de chênes pour les membrures et les bordages extérieurs de la carène, et de sapins pour les mâtures et les bordages autres que ceux de la carène.

Remarque : Les propriétaires de forêts de haute futaie dans tout le royaume, situées à moins de six lieues des rivières navigables ou flottables, avaient interdiction de vendre leurs arbres sans en avoir averti le contrôleur des finances six mois à l'avance.

5 – L'ordonnance d'août 1681 touchant la Marine est fameuse et certaines de ses dispositions sont reprises dans des textes plus récents et toujours appliquées.

Remarques : **a)** – L'ordonnance de Louis XIV d'août 1681 sur la Marine est réputée être « *la Grande Ordonnance de Colbert* ».

b) – L'ordonnance d'août 1681 sur la Marine a repris et généralisé un grand

nombre de dispositions antérieures qui étaient dispersées dans différents édits ou ordonnances et dont certaines n'étaient pas applicables à l'ensemble du royaume. [Voir l'expression *Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681*].

Colère : Sentiment d'irritation contre ce qui nous blesse.

Remarques : **a**) – « *La colère est le propre des faibles ; le sage ne connaît ni la colère, ni la pitié* » [Propos attribués à Épicure (341-270 avant J.-C.)].

b) – Le mot *colère* vient du latin *chōlĕra* qui signifie *maladie provenant de la bile*.

Coligny : **1** – Nom porté par trois frères célèbres de l'époque des Guerres de Religion en France : Odet de Coligny (1517-1571) ; Gaspard II (1519-1572) ; François d'Andelot de Coligny (1521-1569).

[Voir les entrées correspondant à leurs nom et prénoms].

2 – Les frères Coligny étaient les fils de Gaspard 1er (1465-1522) comte de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France en 1516 ; la mère du maréchal Gaspard 1er de Coligny était Éléonore de Courcelles ; l'épouse du maréchal Gaspard 1er de Coligny, mère des 3 frères Coligny, était Louise de Montmorency.

Coligny (Odet de -) : **1** – Odet de Coligny (1517-1571), archevêque de Toulouse puis évêque-comte de Beauvais, pair de France, fut créé cardinal en 1533 à l'âge de 16 ans.

Remarques : **a**) – Odet de Coligny avait bénéficié de la reconnaissance du pape Clément VII (Jules de Médicis 1478-1534, pape en 1523) qui offrit 7 places de cardinaux à la France pour remercier le roi François 1er d'avoir marié sa nièce, Catherine de Médicis, au dauphin Henri (1519-1559, futur Henri II).

b) – Catherine de Médicis, épouse du roi Henri II, fut la mère des rois de France *François II* (1544-1560) couronné le 21 septembre 1559, *Charles II* (1550-1574) couronné le 5 mai 1561 et *Henri III* (1551-1589) couronné le 13 février 1575.

c) – Catherine de Médicis également fut la mère de la reine de France *Marguerite de France* ou *Marguerite de Valois* (1553-1615) première épouse du roi de France Henri IV (1553-1610) qui succéda à Henri III le 2 août 1589.

2 – Durant les guerres de religion, Odet de Coligny servit souvent d'intermédiaire entre la monarchie et les chefs protestants, parmi lesquels figuraient ses deux frères.

3 – Il se convertit à la religion réformée en 1560 et se maria.

4 – Le pape Pie IV (1499-1565, pape en 1559) l'excommunia en 1563 et il lui retira son cardinalat et son diocèse de Beauvais.

Remarques : **a**) – À sa réouverture en 1562, le Concile de Trente s'était attaché à réformer le clergé ; il fonda les séminaires et rappela aux évêques et cardinaux l'obligation de résidence.

b) – Le Concile de Trente avait été convoqué par le pape Paul III en 1545 à la demande de l'empereur Charles Quint (1500-1558) en réaction à la réforme protestante qui faisait implorer son empire ; suspendu de 1549 à 1551, le Concile avait de nouveau été suspendu par le pape Jules III en 1552.

c) – Charles de Habsbourg, dit Charles Quint, a été par l'effet d'une politique intense d'alliances matrimoniales, le seul héritier de cinq dynasties ; il était l'arrière petit-fils du duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477), le petit-fils de la reine Isabelle 1ère de Castille (1451-1504), du roi Ferdinand II d'Aragon (1452-1516) et de l'empereur Maximilien d'Autriche (1459-1519).

d) – La langue naturelle de Charles Quint était le français ; il maîtrisait mal le dialecte populaire parlé dans l'Empire germanique et qui devint plus tard la langue allemande.

e) – Le pape Pie IV qui excommunia Odet de Coligny eut lui-même 3 enfants illégitimes.

5 – Odet de Coligny se réfugia en Angleterre en 1568 où il décéda le 21 mars 1571, probablement empoisonné.

Coligny (Gaspard II de –) : 1 – Gaspard II (1519-1572) est le plus connu des trois frères Coligny ; il fut comte de Coligny, baron de Beaupont et Beauvoir, Montjuif, Roissiat, Chevignat et autres lieux, seigneur de Châtillon, amiral de France en 1551.

2 – De 1542 à 1544, Gaspard de Coligny fit la guerre sur terre contre Charles Quint, au Luxembourg, dans le comté de Flandre, en Italie.

3 – De 1544 à 1546, il fit la guerre sur mer contre les Anglais.

4 – En 1547, Gaspard de Coligny reçut la décoration de l'ordre de Saint-Michel et obtint la charge de colonel général des *Bandes françaises*, ou *Bandes picardes*, qui furent les premières unités de fantassins permanentes et soldées ; elles avaient été créées en 1479 par Louis XI (1423-1483).

Remarques : a) – Son frère François d'Andelot (1521-1569) le remplaça à la tête des *Bandes françaises* en 1556.

b) – Les *Bandes françaises*, formées sur le modèle des Bandes suisses, furent d'abord chargées de la défense des frontières septentrionales du royaume : Flandre et Artois (d'où leur autre appellation de Bandes picardes).

c) – Les *Bandes françaises* furent engagées en Italie en 1551 ; elles, s'emparèrent des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) en 1552.

d) – En 1557, plusieurs *Bandes* sous les ordres du duc de Guise reprirent Naples aux Espagnols.

e) – Les *Bandes* qui combattirent en Italie furent appelées *Bandes d'au-delà des Monts*, pour les différencier de celles qui restaient dans le Royaume et que l'on appelait *Bandes en deçà des Monts*.

5 – Gaspard de Coligny fit partie de la délégation qui se rendit à Londres en 1547 pour négocier la paix avec l'Angleterre et éviter le mariage de la reine d'Écosse, Marie Stuart (1542-1587) avec le roi d'Angleterre, Édouard VI (1537-1553)

6 – Gaspard de Coligny rédigea un code militaire pour moraliser le comportement des troupes.

5 – Gaspard de Coligny fut nommé Amiral de France par Henri II en 1552.

Il organisa en 1554 une expédition maritime commandée par Nicolas Durand de Villegagnon (1510-1571) visant à la création d'une colonie française en Amérique du Sud, la colonie de la *France Antartique* au Brésil.

6 – En 1557, il commandait la place de Saint-Quentin lorsqu'elle fut assiégée par l'armée impériale de Charles Quint, dirigée par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie,

Il dut se rendre le 27 septembre 1557.

7 – La défaite de Saint-Quentin entraîna les traités de Cateau-Cambrésis avec d'une part, l'Angleterre d'Élisabeth I (2 avril 1559) qui abandonnait Calais à la France en contrepartie d'un versement de 500 000 écus et d'autre part, avec l'Espagne de Philippe II (3 avril 1559).

Remarques : a) – Le traité avec l'Espagne mit un terme aux prétentions françaises en Italie, notamment sur Milan et sur Naples.

b) – La France rendit le duché de Savoie et les principales places du Piémont, le Charolais, le Bugey et la Bresse, au duc de Savoie, allié de l'Espagne.

c) – La France rendit la Corse à la République de Gênes, et elle renonça à ses prétentions sur la Franche-Comté.

- d)** – La France gardait en Piémont les villes de Turin, Pignerol, Savillan, Chivas, Chieri et le marquisat de Saluces.
- e)** – La France récupérait Saint-Quentin, Ham, Le Catelet en Picardie.
- f)** – Les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun qui dépendaient directement de l'Empereur germanique Ferdinand 1er, oncle de Philippe II d'Espagne mais absent des traités, restèrent à la France qui les avait conquis et occupés depuis 1552.
- 8** – Cette époque coïncida avec la montée du Protestantisme dans la France d'Henri II, aux Provinces-Unies espagnoles (Pays-Bas) de Philippe II, et surtout en Angleterre où la reine Élisabeth I devint le chef de l'Église anglicane.
- 9** – Gaspard de Coligny démissionna en janvier 1560 de sa fonction de gouverneur de Picardie pour organiser le soutien de la France à l'Écosse et mettre en place la flotte française au départ du Havre et de Dieppe.
- 10** – Gaspard de Coligny se convertit au protestantisme et, en 1560, il participait publiquement au culte réformé.
- 11** – Il participa au conseil du roi jusqu'en janvier 1562 et joua un grand rôle dans la politique royale de conciliation entre les Protestants et les Catholiques.
- 12** – Après le massacre de Wassy en Champagne par le duc de Guise (50 protestants tués, dont des femmes et des enfants et 150 blessés) le 1er mars 1562, Coligny s'engagea avec les Protestants, aux côtés de Condé, dans la première guerre dite « *de religion* » contre les troupes royales.
- Remarques :* **a)** – L'Édit de janvier 1562 autorisait les protestants à se rassembler publiquement à l'extérieur des villes pour célébrer leur culte ; à Wassy, des protestants s'étaient rassemblés dans une grange, en ville.
- b)** – Le déroulement précis des faits est mal connu.
- 13** – Les protestants reçurent une aide financière de l'Angleterre contre la livraison du port du Havre et ils engagèrent des mercenaires allemands. À l'issue de la bataille de Dreux (19 décembre 1562) remportée par les troupes royales, l'Édit de pacification d'Amboise du 19 mars 1563 autorisa le culte réformé dans le royaume de France.
- 14** – À la reprise des hostilités en 1567, Coligny quitta la cour avec Condé pour se réfugier à La Rochelle.
- Remarques :* **a)** – Condé fut assassiné à Jarnac le 13 mars 1569.
- b)** – Coligny fut défait le 3 octobre 1569 à Moncontour par le duc d'Anjou, futur roi Henri III, et il fut blessé.
- 15** – Coligny descendit ensuite vers le Sud avec ses troupes et rejoignit l'armée des « *vicomtes* » en Languedoc.
- Remarques :* **a)** – Coligny pilla des villages catholiques, prit Saint-Étienne, remonta jusqu'à La Charité-sur-Loire, menaçant de continuer jusqu'à Paris.
- b)** – Le roi Charles IX accorda la paix de Saint-Germain-en-Laye, le 8 août 1570.
- 15** – Coligny revint à la cour en 1571, et le roi lui fit bon accueil.
- 16** – Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, qui avait déjà assassiné le chef calviniste Vaudrez de Mouy en 1569, tira sur l'amiral Gaspard de Coligny le 22 août 1572 ; Coligny fut soigné par le célèbre chirurgien français Ambroise Paré (1510-1590).
- Le commanditaire de cet attentat n'a pas été identifié : ce pourrait être Catherine de Médicis, ou les Guise, ou le duc d'Albe pour le compte du roi d'Espagne, Philippe II (1527-1598) fils de Charles Quint.
- 16** – L'amiral de Coligny fut achevé à coups de dague dans son lit d'hôpital au cours du *massacre de la Saint Barthélémy* : il fut assassiné dans la nuit du 24 au 25 août 1572, comme un grand nombre de ses coreligionnaires et son cadavre fut jeté dans la cour.

Remarque : Le cadavre de Coligny fut transporté au gibet de Montfaucon, entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple (près de l'actuel siège du Parti Communiste Français, place du Colonel-Fabien) pour y être exhibé sur les fourches patibulaires, pendu par les pieds.

Coligny (François d'Andelot de –) : 1 –François d'Andelot de Coligny (1521-1569) fut colonel général de l'infanterie.

2 –François d'Andelot fut le premier des frères Coligny à se convertir au protestantisme ; il introduisit la Religion réformée à Vitré en 1560.

Remarque : C'est François d'Andelot qui entraîna ses frères dans le parti de la Réforme.

3 – Il combattit avec son frère Gaspard en 1543 en Picardie, puis en Italie.

4 – En 1547, il est fait Inspecteur général des armées et commande l'expédition en Écosse destinée à soutenir la reine Marie Stuart, en guerre contre les Anglais.

5 – Enfermé dans la ville de Parme, en Italie, assiégée par Charles Quint en 1551, il fut capturé lors d'une sortie et enfermé à Milan.

Remarque : Il resta prisonnier de Charles Quint jusqu'à la trêve de Vaucelles de 1556.

6 – François d'Andelot fut nommé Colonel général des Bandes françaises en 1556, en remplacement de son frère Gaspard.

7 – Enfermé en 1557, en même temps que son frère Gaspard, dans Saint-Quentin assiégée par les Espagnols, il s'est rendu après que les assiégeants furent entrés dans la ville par de nombreuses brèches dans les murailles ; il s'échappa du camp des Espagnols et rejoignit l'armée devant Calais.

8 – Le roi de France Henri II le fit arrêter en raison de ses convictions religieuses ; il resta enfermé au château de Melun jusqu'à ce que son oncle, le Connétable Anne de Montmorency, eut obtenu sa grâce.

9 – Dès le début de la première Guerre de Religion (1562-1563) il fut avec le Prince Louis de Condé l'un des chefs des Protestants.

Remarques : **a)** – Il combattit à Dreux en 1552 et défendit Orléans assiégée par le duc François de Guise en 1553.

b) – On peut penser qu'il participa en 1567, avec son frère Gaspard (l'amiral), avec Louis de Condé et avec Guyonne de Laval, à la tentative d'enlèvement à Meaux du roi Charles IX et de sa mère Catherine de Médicis.

10 – En 1569, il conquiert plusieurs villes de Saintonge.

11 – La bataille de Jarnac opposa, le 13 mars 1569, l'armée protestante commandée par le Prince de Condé à l'armée royale commandée par le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX et futur roi de France Henri III.

Remarques : **a)** – Chez les Protestants, ce fut la cavalerie qui fut la plus touchée.

b) – Après le combat, François d'Andelot se retira à Saintes avec l'artillerie et l'infanterie huguenotes.

c) – Les Huguenots subirent une défaite, mais surtout il perdirent leur chef, le Prince Jean de Condé.

d) – Après la mort prématurée du roi François II, Catherine de Médicis assura la régence de Charles IX ; la guerre civile reprit, jusqu'à la Paix de Paris (23 mars 1568).

e) – La Rochelle refusa de recevoir la garnison que Guy Chabot, baron de Jarnac, voulut y placer ; elle refusa également que les Catholiques de la ville soient rétablis dans leurs biens, charges, et offices.

f) – Condé et Gaspard Coligny, recherchés par les troupes royales, se réfugièrent à La Rochelle en 1568.

g) – Des batailles se déroulèrent le long de la Charente, à Maignas, Bassac,

Triac, Cognac, Jarnac, etc. ; l'armée royale franchit plusieurs fois la rivière et surprit les Huguenots à Jarnac.

h) – Condé, qui commandait la cavalerie protestante, fut tué à Jarnac le 13 mars 1569 par Montesquiou, le capitaine des gardes du duc d'Anjou.

Condé était à terre, la jambe brisée ; il s'était rendu et était sous la protection de deux gentilshommes catholiques qu'il connaissait.

Montesquiou l'acheva cependant d'un coup de pistolet dans la nuque.

Son cadavre resta deux jours exposé à la vue des Catholiques.

i) – Le fils de Condé, Henri de Condé, âgé de 17 ans, et le prince Henri de Béarn, âgé de 16 ans (futur Henri IV) assistèrent à la bataille de Jarnac où ils faisaient leurs premières armes au côté de Condé.

j) – Le duc d'Anjou (futur Henri III) avait reçu pour mission, en sa qualité de Lieutenant général du royaume, de vaincre les Huguenots.

k) – Le véritable et fameux « *coup de Jarnac* » se déroula le 10 juillet 1547 au château de Saint-Germain-en-Laye : Guy Chabot de Saint Gelay, baron de Jarnac, battit en duel François de Vivonne, seigneur de La Châtaigneraie, filleul de François 1er, grâce à sa « *botte secrète* » qui lui avait été enseignée par un maître d'arme italien.

François de Vivonne est mort le lendemain, 11 juillet 1547, à la suite des blessures que Chabot lui fit au cours de ce duel judiciaire.

12 – François d'Andelot de Coligny, frère et successeur de l'Amiral Gaspard de Coligny, est mort à Saintes le 27 mai 1569 d'une très forte fièvre.

Remarque : Les Protestants affirmèrent qu'il fut empoisonné.

Colique : Sorte de maladie qui cause des tranchées dans le ventre.

Exemples : Colique bilieuse ; colique hépatique ; colique venteuse ; colique graveleuse ou néphrétique ; colique d'estomac.

Remarque : Tranchée se dit de certaines douleurs violentes, aiguës, qu'on souffre dans les entrailles.

Exemples : Ce remède lui a causé de grandes tranchées ; ce remède l'a purgé sans tranchées ; quand les tranchées de l'accouchement prirent à cette femme.

Collaborateur : Celui qui travaille de concert avec un autre, qui l'aide dans ses fonctions, dans l'exercice de son emploi.

Collaborateur : [Lorsqu'il est question de la Seconde Guerre Mondiale] Collaborateur se dit péjorativement d'un Français que l'on soupçonne d'avoir souhaité une victoire totale de l'Allemagne, d'avoir été prêt à aider les Allemands dans la mesure de ses moyens et d'avoir agi pour nuire à l'Angleterre (ennemie de l'Allemagne) entre 1940 et 1944.

Collaboration : **1** – La collaboration est le fait de travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit, à un travail littéraire, à une œuvre intellectuelle commune, à l'exercice de certaines fonctions.

Remarques : **a)** – Dans les années 1930 et au début des années 1940, le mot *collaboration* était synonyme de lutte contre les nationalismes et de recherche de la paix entre les peuples.

b) – La distinction entre les mots « *collaboration* » et « *coopération* » est que le premier (*collaboration*) se rapporte plutôt à des œuvres intellectuelles et le second (*coopération*) à toutes sortes d'actions (techniques, matérielles, financières, etc.).

c) – Le mot « *collaboration* » utilisé absolument (sans préciser de quelle œuvre commune il s'agit) évoque la Seconde Guerre Mondiale et vaut *a priori* une *condamnation* partisane primaire.

d) – La *coopération* est le fait d'opérer conjointement avec quelqu'un, de concourir à une œuvre matérielle ou une action commune, de contribuer à

l'exécution de desseins communs.

e) – La nuance entre les mots *coopération* et *collaboration* est parfois subtile.

f) – Le mot *collaboration* a été employé, dans les années 1930, par tous ceux qui prônaient un règlement pacifique pour tous les différends qui pouvaient survenir entre les nations, sous l'égide de la Société des Nations voulue par le Président américain Wilson et à laquelle, paradoxalement, les États-Unis d'Amérique n'ont pas adhéré ; la *collaboration intellectuelle* devait permettre de tempérer les rancunes historiques et de répudier toute arrière-pensée de supériorité ou de domination d'un peuple sur un autre.

[Voir l'expression *Coopération intellectuelle (Institut international de –)*].

g) – Au début de 1940, le mot « *collaboration* » était chargé d'une *aura* comparable à celle qui entoure le mot « *démocratie* » au début des années 2000.

h) – Les promoteurs des partis bellicistes, comme il s'en trouve dans toutes les démocraties, qui trouvent leur intérêt dans la commercialisation des armes, sont par nature opposés à toute collaboration intellectuelle pacifique.

[Voir le mot *Coopération*].

2 – La politique « *d'oubli et de collaboration internationale pour la recherche de la paix* » voulue par le Français Aristide Briand (1862-1932) et l'Allemand Gustav Stresemann (1878-1929) valut à ces deux grands hommes d'État de partager le Prix Nobel de la Paix en 1926.

[Voir l'expression *Coopération intellectuelle (Institut de –)*].

Remarques : **a)** – La collaboration d'État entre la France et l'Allemagne, si décriée après la Seconde Guerre Mondiale, prend son origine dans le discours d'Aristide Briand du 10 septembre 1926 à l'occasion de l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations (SDN) :

« *La France et l'Allemagne collaborent maintenant à l'œuvre de paix ! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix !* ».

b) – La collaboration d'État entre la France et l'Allemagne initiée par Briand et Stresemann a été combattue par le Royaume-Uni comme contraire à ses intérêts.

c) – Près de 40 ans après la promesse Briand-Stresemann de *collaboration*, le Français Charles De Gaulle (1890-1970) et l'Allemand de l'Ouest Konrad Adenauer (1876-1967) reprirent l'œuvre de rapprochement entre la France et l'Allemagne et ils signèrent un traité dit « *de coopération* » (le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963) destiné à sceller la réconciliation entre la *France* et la *République Fédérale d'Allemagne*.

Remarque : Le Traité de l'Élysée faisait la distinction entre la « *collaboration* » dans le seul domaine intellectuel et la « *coopération* » dans les domaines de la Défense, de la production agricole et forestière ou de l'industrie et pour l'aide aux pays en voie de développement.

3 – La « *pacte à quatre* » signé à Rome le 7 juin 1933, était un « *pacte d'entente et de collaboration* » entre l'Italie, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne ; ce pacte visait à favoriser l'intégration de l'Allemagne dans la Société des Nations. Le pacte résultait d'une proposition de Mussolini devant le Grand Conseil Fasciste du 9 mars 1933 de former un directoire des quatre puissances pour envisager la révision des traités de 1919 (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Trianon) et pour garantir l'ordre européen ; le contre-projet français subordonnait la révision des frontières au consentement des États concernés et à l'acceptation de la Société des Nations ; la France préconisait une *collaboration* des États pour la paix dans le cadre de la Société des Nations.

Remarque : Dans les années 1930, la Grande-Bretagne et la France avaient des intérêts et des ambitions très différents : le Royaume-Uni n'a pas admis que la France veuille défendre ses propres intérêts ; le Royaume-Uni suscita une course

aux armements entre la France et l'Allemagne malgré le Traité de Versailles ; puis il força la France, par le chantage au pétrole, à renier les accords passés avec la Tchécoslovaquie et sur lesquels reposait largement sa capacité de résistance à la volonté de revanche du peuple allemand.

4 – En septembre 1939, l'Angleterre et la France avaient des buts de guerre différents : l'Angleterre disait publiquement que, sans prétendre prescrire une Constitution aux Allemands, elle cherchait uniquement à remplacer Hitler par quelqu'un d'autre à la tête de l'Allemagne pour conclure la paix, même au prix d'une révision du Traité de Versailles du 28 juin 1919 qu'elle jugeait trop sévère pour l'Allemagne ; la France, de son côté, voulait neutraliser l'Allemagne en tant que puissance militaire, c'est-à-dire terminer le travail accompli en 1919 et qui avait été stoppé par la non-application du Traité de Versailles par ses anciens alliés, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ; certains, en France, voulaient détruire l'unité allemande réalisée en 1871 et restaurer les 39 États d'avant Bismarck (1815-1898) et ils considéraient que seule l'annexion de la rive gauche du Rhin par la France préserverait la paix dans l'avenir.

Remarque : Les Français avaient besoin moralement et matériellement de s'allier à une autre puissance avant d'affronter les Allemands ; l'opinion publique des États-Unis d'Amérique n'accepterait pas une guerre en Europe à moins d'un événement déclencheur et rien ne permettait d'espérer qu'il se produirait à brève échéance ; jusqu'au pacte Ribbentrop-Molotov, les seuls alliés crédibles étaient l'Union soviétique et le Royaume-Uni, mais au hasard de l'alternance démocratique en France, un rapprochement politique franco-soviétique durable et sûr était quasi-impossible pour des raisons idéologiques anti-communistes de certains cabinets ; c'est pourquoi la France devait se plier à tous les caprices des Anglais pour obtenir qu'ils se rangent de leur côté et non du côté de l'Allemagne.

5 – Le 3 octobre 1939, quelques semaines après la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France à l'Allemagne et pendant la période que Roland Dorgelès qualifia de « *drôle de guerre* », Lloyd George (1863-1945) ancien Premier ministre du Royaume-Uni, demanda au Gouvernement britannique de rechercher la paix avec le Reich allemand avant que n'éclatent les vrais combats à l'Ouest ; le même jour, Neville Chamberlain écartait les dernières propositions de paix faites par l'Allemagne.

Le 6 octobre 1939, le Führer du Reich allemand Adolf Hitler (1889-1945) exprima dans un discours au Reichstag son désir de faire la paix avec la Grande-Bretagne et la France ; il affirmait n'avoir rien fait de plus que de corriger l'injuste traité de Versailles et qu'il n'avait aucun objectif de guerre à l'encontre de la France et de la Grande-Bretagne ; il rendait responsables de l'état de guerre entre le Reich allemand, le Royaume-Uni et la République française, les bellicistes et plus particulièrement Winston Churchill et il appelait à une conférence européenne pour résoudre les différends.

Le Président du Conseil des ministres français Édouard Daladier (1884-1970) proposa à l'Allemagne, dans le discours du 10 octobre 1939, une « *franche collaboration* » entre la France et l'Allemagne pour éviter la poursuite de la guerre ; Daladier était prêt à renier la déclaration de guerre que les Anglais lui avaient, selon lui, perfidement imposée, si l'Allemagne donnait des garanties certaines de sécurité, d'une sécurité qui ne serait pas remise en question tous les six mois car, ni la France, ni la Grande-Bretagne n'étaient entrées en guerre pour soutenir une sorte de croisade idéologique ; mais rejetant les dernières propositions de Hitler qu'il trouvait insuffisantes, Daladier fit savoir que la France continuerait à combattre jusqu'à obtenir des garanties pour la sécurité en Europe. Le 12 octobre 1939, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain rejeta

à son tour les propositions de paix faites par Hitler le 6 octobre. ; il avertit que l'Allemagne devait choisir entre des dispositions de sécurité permanente en Europe et « *une guerre à l'extrême de nos forces* » ; de plus, il déclara que « *l'expérience du passé avait montré qu'aucune confiance ne pouvait être placée dans les promesses du gouvernement allemand actuel* ».

Au Conseil des ministres du 13 octobre 1939, le président de la République Albert Lebrun (1871-1950) remercia Édouard Daladier d'avoir, dans son dernier discours du 10 octobre 1939, exposé avec tant de clarté, de mesure et de fermeté « *les sentiments et les volontés unanimes de la nation française* ».

Remarques : a) – L'expression française « *drôle de guerre* » est une mauvaise interprétation de l'expression anglaise « **phony war** » [*rumeur de guerre*] qui fut déformée par une altération phonétique en « **funny war** » [*drôle de guerre*].

b) – Les Allemands disaient « **Sitzkrieg** » [*guerre assise*].

6 – Plusieurs intellectuels français tels que Paul Valéry ou Paul Claudel voyaient dans la guerre contre l'Allemagne la possibilité de libérer les chrétiens allemands, notamment le pasteur Martin Niemöller (1892-1984), de la tyrannie nazie.

Remarques : a) – Le pasteur allemand Martin Niemöller, fils d'un pasteur luthérien, fondateur de l'*Église confessante*, combattait l'idéologie nazie qu'il qualifiait de non chrétienne et non morale ; il avait appelé les pasteurs allemands à s'opposer aux mesures antisémites prises en Allemagne ; il créa pour cela la *Ligue d'urgence des pasteurs* (en allemand « **Pfarrernotbund** ») que 6 000 pasteurs avaient rejointe à la fin de 1933 ; Martin Niemöller a été arrêté en 1937, envoyé au camp de concentration de Sachsenhausen puis transféré au camp de Dachau en 1941 ; le pasteur Niemöller avait commandé le sous-marin UC-67 à la fin de la Première Guerre Mondiale et il avait été commandant dans les Corps Francs entre les deux guerres.

Le pasteur allemand Niemöller serait l'auteur du poème suivant :

« *Quand les nazis sont venus chercher les communistes,*

je n'ai rien dit,

je n'étais pas communiste.

Quand ils ont enfermé les sociaux-démocrates,

je n'ai rien dit,

je n'étais pas social-démocrate.

Quand ils sont venus chercher les syndicalistes,

je n'ai rien dit,

je n'étais pas syndicaliste.

Quand ils sont venus me chercher,

il ne restait plus personne

pour protester. »

b) – La propagande britannique mettait l'accent sur la défense de la civilisation chrétienne.

c) – Un meeting interconfessionnel réunit 2 000 personnes le 6 novembre 1939 à Londres, afin de hâter un règlement de paix séparée avec l'Allemagne.

d) – En Grande-Bretagne, tous les partis s'accordaient pour considérer les buts de guerre comme dangereusement vagues ; certains y voyaient la restauration des privilèges de l'aristocratie polonaise ; d'autres une aide au capitalisme français et britannique.

e) – La propagande franco-britannique faisait état des persécutions subies par les catholiques en Europe de l'Est, mais elle passait sous silence les persécutions anti-juives en Europe nazie.

f) – En octobre 1938, le président de la Commission des Finances du Sénat Joseph Caillaux (1863-1944), ancien Président du Conseil, républicain de gauche et

partisan du rapprochement franco-allemand, avait déclaré à l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France que les principaux fauteurs de guerre étaient les *Juifs* (dont la branche parisienne des Rothschild) et les *Communistes*.

g) – Fin octobre 1939, les gouvernements français et britannique en étaient encore à chercher à définir leurs buts de guerre respectifs pour les communiquer à leurs opinions publiques ; en tout état de cause, il n'y avait pas de but commun.

h) – Interdiction fut faite aux journaux du Royaume-Uni, par la censure britannique, d'évoquer comme buts de guerre du Gouvernement français le démembrement de l'Allemagne, l'indépendance de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie, l'annexion de la rive gauche du Rhin (comme l'avait demandé le maréchal Foch en 1918) et enfin, la neutralisation de l'armée allemande.

i) – En octobre 1939, les buts de guerre anglais ou français ne mentionnaient plus en priorité la libération de la Pologne, dont l'invasion par l'Allemagne avait été l'élément déclencheur sinon l'élément décisif des déclarations de guerre de l'Angleterre puis de la France à l'Allemagne.

j) – Jusqu'à la fin de l'année 1939, les Britanniques ne comprirent pas le sentiment d'insécurité éprouvé par les Français ; pour le général britannique Edward Spears (1886-1974) « *la Ligne Maginot était le système de fortifications le plus puissant que le monde ait jamais vu* » et « *l'armée française était la plus puissante du monde* » ; Lloyd George vantait « *la supériorité indiscutée de l'armée française à toute autre* ».

k) – Les 40 millions de Français étaient cependant en position de faiblesse face aux 80 millions d'Allemands.

l) – À partir du 10 mai 1940, le but de guerre principal de la France fut la défense du pays et celui du Royaume-Uni devint le désarmement par la force de l'Allemagne.

7 – Au début de la guerre, les Anglais qui désiraient ardemment une confrontation armée entre la France et l'Allemagne alors que l'Armée française était encore considérée comme la première armée du monde, ne furent rassurés que lorsque le « *belliciste* » Paul Reynaud (1878-1966) devint Président du Conseil des ministres le 21 mars 1940, en remplacement d'Édouard Daladier (1884-1970).

Remarques : **a)** – Jusqu'au printemps 1940, plusieurs mois après que « *leurs chefs* » (comme dira De Gaulle) eurent déclaré la guerre à l'Allemagne, les Français n'étaient pas encore disposés intellectuellement à se battre à nouveau comme en 1914-1918.

b) – Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, elle ne disposait que de deux divisions sur le pied de guerre : elle s'en remettait à sa propre aviation de bombardement pour terroriser les civils sur le continent et susciter un soulèvement populaire, ainsi qu'à sa marine pour faire le blocus commercial de l'ennemi et puisqu'en 1939 elle avait choisi l'Allemagne comme adversaire, elle espérait une victoire des forces terrestres françaises.

c) – Huit mois plus tard, le 10 mai 1940, jour de l'initiative allemande contre le Bénélux et contre la France, le Royaume-Uni n'avait pu mettre sur le continent, face aux Allemands, qu'une douzaine de divisions, pour la plupart peu entraînées, moins de la moitié des 22 divisions belges engagées.

8 – Quelques jours après le remplacement (10 mai 1940) de Neville Chamberlain (vaincu par la maladie, il décéda six mois plus tard) aux fonctions de Premier ministre par le belliciste Winston Churchill (1874-1965), un transfert de pouvoir qui coïncida exactement avec le début des combats sur le front Ouest (10 mai 1940) les soldats anglais commencèrent un « *glorieux repli* » vers les ports français de la Manche ou de l'Atlantique, pour regagner leur île.

[Il s'agissait en réalité d'une « *glorieuse désertion* »].

Remarques : a) – Dès le 4 juin, le nouveau premier ministre du Royaume-Uni, Winston Churchill (américain par sa mère chérie, anglais par son père redouté) expliquait dans un discours radiodiffusé qu'il y aurait des jours meilleurs... plus tard ; il était déjà convaincu que la bataille de France était perdue et qu'il fallait préserver l'aviation britannique en vue de la poursuite de la guerre par l'Angleterre seule, en attendant l'entrée en guerre « *quasi-certaine* » des États-Unis d'Amérique, son pays d'origine ; il n'a jamais eu beaucoup de considération pour les Français qui avaient fait le « *Front Populaire* » (3 mai 1936) et qui avaient conclu avec l'URSS un Traité d'assistance mutuelle (2 mai 1935) manifestement dirigé contre l'Allemagne, mais peut-être un peu contre l'Angleterre qui pouvait, à cette époque, s'allier à l'Allemagne contre la France. L'ancien « *First Lord of the Admiralty* » ou « *First Sea Lord* » Winston Churchill avait toujours considéré que sa *Royal Navy* arriverait sans faute à vaincre l'Allemagne au bout de quelques mois de blocus des mers ; pour y arriver, il considérait comme nécessaire d'empêcher « *par tous les moyens* » l'Allemagne de s'emparer de la flotte française : ce fut le drame de Mers-el-Kébir (3 juillet 1940) qui, autrement, serait inexplicable, et qui fit 1 297 morts français. Dans la réalité, Winston Churchill *joua* à se faire très peur ; mais sa fuite en avant se termina à son avantage personnel, grâce à l'agression de Pearl Harbor par les Japonais, habilement suscitée par la politique étrangère américaine, qui permit au Président des États-Unis d'Amérique de sortir son Pays de la neutralité qu'exigeait l'opinion publique américaine, et surtout grâce à l'*Armée Rouge* de l'Union Soviétique qui vainquit la *Wehrmacht* au prix de plus de 21 millions de morts soviétiques (civils et militaires).

Le Royaume-Uni eut moins de 400 000 morts (civils et militaires).

La France a eu 600 000 morts, en grande partie des civils tués par des bombes anglo-américaines.

b) – Dans l'autre camp, le « *Reich Air Marshal* » Hermann Göring croyait sa *Luftwaffe* assez forte pour vaincre à elle seule la Grande-Bretagne.

L'Allemagne de Göring a fini par perdre contre le temps qui passe et contre les industries américaine et soviétique qui ne connurent aucunes limites dans la démesure.

c) – Le gouvernement français du « *belliciste* » Paul Reynaud refusa de défendre Paris et il a fui jusqu'à Bordeaux ; l'armée allemande était à ses trousses, à quelques heures de le rejoindre ; il n'y avait plus d'armée française opérationnelle.

d) – Le 16 juin 1940, le vice-président Camille Chautemps (1885-1963) du ministère Paul Reynaud (dont faisait partie De Gaulle) proposa au Conseil des ministres de demander à l'Allemagne ses conditions pour un armistice.

e) – Le gouvernement Paul Reynaud, partagé sur l'opportunité de poursuivre la lutte armée ou sur la nécessité de demander une cessation provisoire des combats, démissionna le jour même en début de soirée ; le président de la République Albert Lebrun demanda aussitôt au maréchal Pétain, second vice-président du gouvernement démissionnaire, de former un nouveau gouvernement : le remplacement d'un gouvernement démissionnaire par un autre qui reprenait un grand nombre des sortants était une pratique courante sous le III^{ème} République.

9 – Après la signature de l'armistice du 22 juin 1940 à Rethondes, le *souvenir* des circonstances qui avaient entraîné les déclarations de guerre à l'Allemagne de la Grande-Bretagne (le 3 septembre 1939 à 11 heures) et de la France (le même jour à 17 heures) puis la déroute militaire de l'armée française abandonnée par son alliée britannique, suscita des regrets amers chez beaucoup de Français.

Après l'arrêt des combats, les plus hautes autorités civiles françaises, dont le Maréchal Pétain, affirmèrent leur volonté de *collaborer avec* l'Allemagne en vue

de rétablir la *paix* et la prospérité en Europe continentale.

Remarques : a) – Cette « *collaboration* » n'a *jamais* été synonyme de *cobelligérance*.

b) – Il ne s'agissait pas non plus de collaboration militaire ; lorsqu'il s'agit d'*opérations* militaires, on parle plutôt de *coopération* que de collaboration.

c) – Le gouvernement belliqueux précédent (celui de Paul Reynaud auquel a appartenu pendant quelques jours Charles De Gaulle) avait laissé les Allemands franchir la frontière, occuper Paris et une grande partie de la France métropolitaine, se saisir du matériel de guerre français et emmener en captivité outre-Rhin une grande partie de l'armée française.

10 – Depuis la capitulation allemande du 8 mai 1945, le mot « *collaboration* » est utilisé en France en mauvaise part pour désigner l'action pendant l'occupation allemande, et parfois après, des Français qui furent les adversaires des communistes ou qui sont soupçonnés d'avoir souhaité la victoire des Allemands.

Remarque : L'abréviation « *collabo* » désigne encore ceux qui ont profité de cette période trouble de l'Occupation pour s'enrichir scandaleusement et ouvertement, ou ceux qui dénoncèrent abusivement leurs ennemis personnels à l'Autorité de fait.

Collaborer : 1 – Participer à l'élaboration d'une œuvre.

Exemples : Collaborer à la rédaction d'un journal.

2 – Contribuer à un résultat.

Exemples : Collaborer à la réussite d'une fête.

3 – Travailler en collaboration [*avec quelqu'un*].

4 – [*Péjoratif lorsqu'il est question de la Seconde Guerre Mondiale*] Pour un Français des années 1940-1945, aider la cause allemande par intérêt ou par idéal. [Voir les mots *Collaboration*, *Collaborateur*].

Collatéral : 1 – Qui est placé sur le côté de quelque chose.

2 – On appelle *points collatéraux de l'horizon* les points qui sont au milieu de deux points cardinaux.

Remarque : Le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Sud-Est, et le Sud-Ouest, sont les quatre points collatéraux.

2 – Qui est apparenté mais qui est hors de la ligne de filiation directe, soit descendante, soit ascendante.

Remarques : a) – On appelle *héritier collatéral* un héritier qui ne descend point de celui dont il hérite.

b) – On appelle *ligne collatérale* la ligne dont cet héritier descend.

c) – On appelle *succession collatérale* la succession qu'on recueille d'un parent en ligne collatérale.

d) – Pour les successions, on distingue les collatéraux privilégiés (frères et sœurs, neveux et nièces) et les collatéraux ordinaires (oncles, tantes, cousins).

3 – [*En anatomie*] *Collatéral* se dit d'une branche naissant sur le côté d'un nerf ou d'un vaisseau.

4 – Anglicisme ayant la valeur du mot français « *oblique* » dans le sens d'*indirect*.

Remarque : Les civils assassinés par des bombardements aériens américains, dans des pays en guerre ou dans des pays auxquels les États-Unis n'ont pas déclaré la guerre mais qu'ils considèrent comme hostiles, sont qualifiés de *victimes collatérales* ou de *dommages collatéraux*.

[Voir le mot *Kunduz*].

Collatéraux (Dommages –) (en anglais « *collateral damage* ») : Euphémisme désignant les victimes civiles d'opérations de guerre aériennes et les dégâts matériels occasionnés par des bombardements aériens sur des objectifs sans valeur militaire.

Remarques : a) – Les « *dommages collatéraux* » infligés à des populations civiles par des bombardements aériens, notamment au moyen de bombes incendiaires au napalm, seraient considérés comme des *crimes de guerre* s'ils étaient le fait de forces terrestres ; lorsque c'est par des moyens aériens, ce ne sont que des faits de guerre regrettables pour les victimes mais nécessaires et parfois décisifs pour ceux qui les ont ordonnés.

b) – Les Britanniques, pendant la Seconde Guerre Mondiale, s'efforcèrent de détruire, au moyen de bombardements aériens, des villes entières situées autour d'objectifs militaires ennemis trop bien protégés pour qu'ils puissent les atteindre, tuant délibérément les populations civiles qui s'y trouvaient afin d'atteindre le moral des civils paisibles ou des ouvriers employés dans l'industrie de guerre.

c) – Le matin du 5 janvier 1945, deux vagues de bombardiers quadrimoteurs Avro 683 Lancaster de la Royal Air Force, attaquèrent la ville de Royan entre 4 heures et 6 heures du matin ; la cible était la ville elle-même avec sa population civile car les objectifs militaires étaient protégés par des fortifications indestructibles ; la ville de Royan elle-même fut rayée de la carte ; on compta 442 tués sur les 2 223 civils français restés dans la ville et 300 à 400 blessés ; les Allemands ne perdirent que 35 hommes.

d) – Le dimanche 15 avril 1945, 3 semaines avant la capitulation sans conditions (en américain : « *unconditional surrender* ») du Reich allemand et à la demande expresse de Charles De Gaulle qui tenait à se faire remarquer par une opération de prestige sur une ville encore occupée par l'ennemi, quoique sans valeur militaire, 1 150 bombardiers américains larguèrent 3 000 t de bombes sur les ruines de Royan ; comme pour la prise de l'île de Tinian, dans le Pacifique, entre le 24 juillet et le 1er août 1944, ou comme sur les populations civiles de certaines villes allemandes (Hambourg, Berlin, Dresde) ou japonaises (Tokyo) ou comme pendant la bataille de Normandie entre juin et août 1944, ou encore comme sur la petite île de Cézembre, près de Saint-Malo, qui avait été transformée le 17 août 44 en un gigantesque brasier, les Américains utilisèrent des bombes au napalm :

i) sur la ville de Royan déjà presque complètement détruite,

ii) sur les civils français qui étaient restés sans méfiance dans la ville de Royan pour éviter le pillage de leurs biens,

iii) sur des militaires allemands déjà vaincus, en garnison dans la ville de Royan mais sans liaisons d'aucunes sortes avec leur pays dévasté.

e) – Plusieurs dizaines de civils français furent tués le dimanche 15 avril 1945 ; les Allemands eurent 479 tués et 4 600 prisonniers dont 220 blessés ; les terroristes français (FTP, FTPF, FFI, etc.) qui assiégeaient la poche de Royan eurent 154 tués et 700 blessés.

f) – Les Américains utilisèrent massivement ces mêmes bombes au napalm-B, alors appelé « *feu gluant* », sur les populations civiles et sur les forêts vietnamiennes pendant « *leur guerre du Vietnam* » entre 1965 et 1975.

g) – Le napalm, inventé à l'université Harvard, près de Boston dans le Massachusetts (USA) en 1942, est de l'essence gélifiée ; il est utilisé dans les bombes incendiaires ; le napalm colle aux objets et aux personnes et il brûle à une température précise.

h) – Le mot *napalm* est formé à partir des mots **na**[phtalène] et **palm**[itate].

i) – Le napalm a l'apparence du savon.

j) – Le napalm-B est moins dangereux à manipuler et plus précis en brûlant que le napalm ; il contient du benzène et du polystyrène pour solidifier l'essence, au lieu de naphthalène et de palmitate pour le napalm.

k) – Les États-Unis d'Amérique ont été mis en accusation en 1967 par le « *Tribunal international des crimes de guerre Russell-Sartre* », encore appelé

« *Tribunal de Stockholm* », pour leur recours au napalm pendant « *leur guerre du Vietnam* » qui s'acheva par la prise de Saïgon (aujourd'hui Hô-Chi-Minh-Ville) par les Vietnamiens le 30 avril 1975.

Collation : 1 – Repas léger qu'on fait au lieu du souper, particulièrement les jours de jeûne rituel.

Exemples : Il fait collation d'une pomme ; jadis, on ne soupait point en carême, on ne faisait qu'une collation.

2 – Tout repas qu'on fait entre les repas principaux (dîner et souper).

Remarque : La *collation* que l'on prend après un quart de nuit, à trois heures ou à quatre heures du matin, est appelée familièrement le *casse-croûte de nuit* ou parfois le *plat-canaille*.

Collationner : 1 – Conférer un écrit avec l'original, ou conférer deux écrits ensemble afin de vérifier s'il y a quelque chose de plus ou de moins à l'un qu'à l'autre.

Exemples : Collationner sur l'original, collationner à l'original ; collationner sur les registres.

2 – Examiner si un livre est entier et parfait et s'il ne manque point quelque feuille ou feuillet.

3 – Faire ce repas qu'on appelle *collation*.

Exemple : Il a collationné légèrement

Colle : Matière gluante et tenace, dont on se sert pour joindre deux choses et pour faire qu'elles tiennent ensemble.

Exemples : Colle de farine ; colle d'amidon ; colle forte ; colle de poisson.

Collecteur : 1 – Ensemble de tuyautages et de sectionnements permettant de faire circuler un fluide, à la demande, d'un point à autre à bord du navire.

2 – Selon les navires on pourra avoir, entre autres :

i) le collecteur d'incendie (qui distribue de l'eau de mer mise sous pression par les pompes d'incendie) ;

ii) le collecteur d'aspiration des pompes d'assèchement (mis en dépression par les pompes d'assèchement) qui est relié aux puisards d'assèchement des cales et le collecteur de refoulement des pompes d'assèchement qui est relié à une caisse spéciale ou à la mer ;

iii) le collecteur de circulation d'eau de mer dans le condenseur pour une installation à vapeur ;

iv) le collecteur d'eau douce de réfrigération (pour une installation à moteur) ;

v) le collecteur d'air comprimé pour la commande et la régulation des installations automatisées (l'air est mis sous pression par des compresseurs d'air) ;

vi) le collecteur d'air de lancement des moteurs diesel (l'air est mis sous très haute pression par des compresseurs d'air de grande puissance) ;

vii) le collecteur n°1 sur les navires à vapeur (vapeur surchauffée à très haute pression pour les turbines de propulsion) ;

viii) le collecteur n°2 sur les navires à vapeur (vapeur saturée à très haute pression pour des utilisations diverses) ;

ix) le collecteur n°2 bis sur les navires à vapeur (vapeur surchauffée à très haute pression pour les appareils auxiliaires tels que les turbo-pompes de circulation, les turbo-alternateurs, etc.) ;

x) le collecteur de purges des auxiliaires sur les navires à vapeur ;

xi) le collecteur de combustible alimentant les moteurs diesel ou les chaudières ;

xii) les collecteurs de transfert de combustible pour les machines (les chaudières ou les moteurs) ;

- xiii)** le collecteur de balayage sur les moteurs diesel deux temps ;
 - xiv)** le collecteur des gaz d'échappement sur les moteurs diesel ;
 - xv)** les collecteurs de cargaison (pétrole, produits pétroliers, produits chimiques, liquides alimentaires, etc.) sur les navires-citernes ;
- etc.

- Collecteur d'assèchement** : Tuyautages reliant les crépines d'aspiration des puisards des cales jusqu'à l'aspiration de la pompe d'assèchement ou des pompes d'assèchement, puis du refoulement de cette pompe ou de ces pompes jusqu'à la mer ou jusqu'à une capacité de retenue des eaux sales.
- Collecteur des buées** : [*Sur une installation à vapeur*] – Tuyautages recueillant la vapeur qui s'échappe des joints à chicanes assurant l'étanchéité aux paliers des turbines à vapeur.
- Collecteur d'échappement** : [*Sur un moteur diesel marin*] – Tuyautage recueillant les gaz d'échappement à la sortie des cylindres du moteur et les conduisant :
- i)** soit dans la cheminée, puis dans l'atmosphère,
 - ii)** soit dans un pot de barbotage, puis à la mer, mélangés à de l'eau de mer.
- Collecteur d'échappement des auxiliaires** : [*Sur une installation à vapeur*] – Tuyautages recueillant la vapeur ayant travaillé dans les turbines des auxiliaires : turbo-pompe alimentaire, turbo-pompe de circulation, turbo-pompe à mazout, turbo-alternateur.
- Collecteur d'incendie** (en anglais « *fire main* ») : **1** – Tuyautages dans lesquels les pompes d'incendie refoulent de l'eau de mer à une pression pouvant atteindre 8 bars.
Remarques : **a)** – Le collecteur d'incendie circule dans tout le navire.
b) – Des piquages régulièrement répartis, appelés *bouches d'incendie*, permettent de brancher des manches et des lances d'incendie au plus près du feu à combattre.
2 – Une prise facilement accessible et pouvant recevoir un raccord international est disposée de chaque bord du navire, habituellement sur le pont principal près des échelles de coupée ; on peut ainsi mettre le collecteur d'incendie en pression à l'aide d'un moyen extérieur : par le quai, notamment pendant les réparations du navire, ou par une manche provenant d'un navire d'assistance.
- Collecteur n°1** : [*Sur une installation à vapeur*] – Collecteur de vapeur surchauffée à la pression de sortie de la chaudière, destiné à alimenter en vapeur vive les turbines de propulsion.
- Collecteur n°2** : [*Sur une installation à vapeur*] – Collecteur de vapeur saturée à la pression de sortie de la chaudière, destinée à différents usages à bord du navire, par exemple : réchauffeurs dans la machine, dans les capacités à combustible ou dans les citernes de cargaison .
- Collecteur n°2 bis** : [*Sur une installation à vapeur*] – Collecteur de vapeur surchauffée à la pression de sortie de la chaudière, destiné à alimenter en vapeur vive les turbines des auxiliaires : turbo-pompe alimentaire, turbo-pompe de circulation, turbo-alternateur, éventuellement turbo-pompes de cargaison sur un navire-citerne.
- Collecteur des purges** : [*Sur une installation à vapeur*] – Collecteur recueillant l'eau en phase vapeur ou liquide, provenant des différentes purges.
- Collection** : **1** – Recueil de plusieurs passages sur une ou plusieurs matières, tirés d'un ou de plusieurs auteurs.
Remarque : En ce sens, il se met plus ordinairement au pluriel.
Exemples : Faire des collections ; il a fait une bonne collection de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans cet auteur.
2 – Recueil, compilation de plusieurs ouvrages, de plusieurs choses qui ont quelque rapport ensemble.

Exemples : « Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^{ème} siècle » par Jean-Marie Pardessus (1772-1853) ; collections d'antiquités, de médailles, de plantes, de coquillages, etc.

Collectivité : 1 – Ensemble d'individus rassemblés par une communauté d'intérêts, une proximité d'habitat, des activités similaires ou complémentaires.

Remarque : La *collectivité des pilotes* commissionnés pour un parcours donné ou pour croiser dans une station donnée est bien définie mais elle n'a pas *a priori* d'existence juridique ni de personnalité morale.

2 – On appelle *collectivité locale* ou *territoriale* un groupement humain constituant une division administrative et doté d'une personnalité morale.

Exemples : La région, le département, la commune sont des collectivités locales ou territoriales.

Collège : 1 – Lieu destiné pour enseigner les lettres, les sciences, les langues, etc. dans lequel d'ordinaire demeurent plusieurs professeurs ou régents.

[Voir le mot *Régent*].

Exemples : Aller au collège ; étudier au collège ; être en pension, être pensionnaire dans un collège ; mettre un enfant au collège, l'envoyer au collège.

Remarque : On appelait *collège royal*, un collège fondé à Paris par François I^{er}.

2 – Corps ou Compagnie de personnes notables qui sont en même dignité.

Exemples : Le collège des cardinaux, ou le *sacré collège* ; le collège des électeurs.

Collégiale : On appelle *collégiale* un chapitre de chanoines sans siège épiscopal.

Remarque : On dit aussi *église collégiale*.

[Voir les mots *Abbatiale*, *Cathédrale*].

Collègue : 1 – Compagnon en dignité comme le sont les députés entre eux à l'Assemblée nationale, ou les sénateurs entre eux au Sénat, ou qui a égale puissance en la même magistrature, ou qui a reçu la même commission pour une même affaire.

Remarque : Ce mot de *collègue* se dit de ceux qui sont en petit nombre, comme celui de *confrère* de ceux qui sont d'une compagnie nombreuse.

2 – [*Familier*] « *Salut collègue* » se dit abusivement, dans le midi de la France, avec de la force dans la voix, à la place de « *bonjour camarade !* ».

Colle marine (en anglais « *glue marine* ») : Préparation pouvant être employée à la confection des mâts et des vergues, au calfatage, au goudronnage de la carène, au doublage de la coque et à toutes les opérations du radoub ; elle remplace avantageusement les enduits et mastics.

Remarques : **a)** – La colle marine est employée pour faire des joints de grande précision entre les bordages des ponts sur les navires soignés.

b) – La colle marine, appelée aussi *glu marine*, est une colle à base de caoutchouc (en anglais « *rubber* »), de poix (en anglais « *pitch* »), de résine (en anglais « *resin* ») et de gomme laque (en anglais « *shellac* ») .

c) – Bien noter qu'en français, le mot *glu*, qui est du genre grammatical féminin, ne prend pas d'« *e* » terminal, contrairement à l'anglais.

d) – La colle marine est d'un usage facile et elle donne une force d'adhérence qui supporte une traction de 30 à 55 kilogrammes par centimètre-carré.

e) – La colle marine peut servir comme peinture ou comme enduit pour préserver les matériaux et elle augmente leur solidité.

f) – Selon la proportions des matières qui la composent, elle est soit rigide et inflexible, soit élastique et souple.

g) – Soumise à l'humidité ou plongée dans l'eau, la colle marine ne change ni de dimensions ni de propriétés.

h) – La colle marine, appelée aussi *glu marine*, est une l'invention de l'Anglais *Jeffery* ; elle a été importée en France par *Lakeman*.

i) – On appelle « *contreplaqué marine* » celui pour lequel on a employé de la *colle marine* pour tenir les feuilles de bois les unes contre les autres.

j) – Des fabricants de colles utilisent l'appellation « *colle marine* » pour désigner certains de leurs produits innovants, qui se révèlent parfois de bonne qualité mais qui ne sont pas toujours aussi efficaces que la véritable *colle marine*.

Coller : 1 – Joindre et faire tenir deux choses ensemble avec de la colle.

Exemples : Coller du papier ; coller une image sur du carton ; coller des ais ; coller une pièce d'ébène sur d'autre bois.

2 – Enduire de colle.

3 – Coller du vin, c'est y mettre de la colle de poisson pour l'éclaircir.

4 – [Au figuré et familier] On dit *se coller*, *être collé contre un mur* pour dire se tenir droit contre un mur, comme si on y était attaché ou collé.

Collerette (en anglais « *flange* » « *glând* ») : Cercle saillant qui entoure le bout d'un tuyau et qui s'ajuste au cercle semblable d'une autre portion de tuyau.

Remarque : Ce mot est moins usité que *collet*.

[Voir le mot *Collet*].

Collet (en anglais « *flange* » « *flançe* ») : **1** – Partie d'un objet qui sert de jonction, de renfort ou d'arrêt à d'autres parties de cet objet.

Remarque : Le collet, en ce sens, est la partie d'une chose qui, par sa forme ou sa position, rappelle le cou de l'homme.

Exemples : **i)** *En construction des coques en bois*, le *collet d'un couple* (en anglais « *throat of a knee* ») est le point renforcé où les deux branches de ce couple se réunissent.

ii) Le *collet d'une ancre* (en anglais « *crown of an anchor* ») est le gros bout de sa verge, à l'endroit où les deux bras de l'ancre se joignent à la verge.

iii) Le *collet d'un aviron* en est la partie arrondie entre le manche et la pelle.

iv) Le *collet d'un étai* (en anglais « *eye of a stay* ») est la sorte de grand œillet qui embrasse la tête du mât et par lequel cet étai est capelé.

v) Le *collet d'un mât* est l'arrêt formé en amincissant la partie supérieure pour supporter les barres de ce mât.

vi) Les parties supérieures des jottereaux, des jumelles, des noix de mâts, forment aussi des *collets*.

vii) Le *collet du bouton de culasse* est la moulure par laquelle ce bouton se raccorde au cul de lampe d'un canon.

viii) Le *collet de tulipe* est la moulure qui entoure un canon depuis le bourrelet jusqu'à la plate-bande du collet.

ix) On appelle *collet du palier de butée* une couronne en saillie sur un arbre, qui vient s'engager dans des logements semblables du palier et qui sert de point d'appui aux efforts s'exerçant dans la direction de l'axe de l'arbre.

x) Le *collet d'une bouteille* est le bourrelet qui termine son goulot.

2 – Disque plat, percé au milieu et soudé ou rivé à l'extrémité d'une portion de tuyau, pour s'appliquer contre un objet ou contre un autre collet semblable, afin de les réunir par plusieurs boulons qui les traversent, de manière à produire une jonction parfaite.

Remarques : **a)** – Différentes pièces d'une même machine peuvent être réunies par des collets.

b) – Le collet diffère du collier en ce que le collier est une pièce indépendante.

3 – Dans une manille, le *collet* est la partie arrondie opposée au boulon.

Collet : 1 – On appelle *collet* une partie de l'habillement qui est autour du cou, qui entoure le cou.

Exemples : Collet de pourpoint ; collet de manteau ; collet de redingote.

Remarques : a) – On dit, aujourd'hui, plutôt *col* que *collet*.

b) – On appelait autrefois « *collet monté* » un collet ou un col empesé où il y avait du carton ou du fil de fer pour le soutenir ; on dit « *du temps des collets montés* » pour dire *au vieux temps*.

c) – On dit dans le même sens « *cela est collet monté* » pour dire *cela est antique*.

d) – On appelle aussi « *collet monté* » un homme ou une femme qui affecte une gravité outrée.

e) – On dit dans le même sens « *cela est bien collet monté* » pour dire que cela a un *air contraint et quindé*.

2 – Petit col, amovible ou non.

Remarque : On appelle *collet romain* ou *col romain*, un collet d'ecclésiastique catholique romain.

3 – [Au figuré] Prendre quelqu'un *au collet*, c'est le forcer à vous écouter.

4 – Saisir quelqu'un *au collet*, ou lui mettre la main *sur le collet*, c'est l'arrêter et le faire prisonnier.

Collet : On appelle *collet* une sorte de lacs utilisés par les braconniers pour prendre des oiseaux, des lièvres, des lapins, etc.

Exemples : Tendre un collet ; prendre des lièvres au collet.

Colleter : 1 – Prendre quelqu'un au collet pour le jeter par terre.

Remarque : Il se dit aussi des animaux.

Exemple : Le dogue colleta le loup.

2 – *Colleter* signifie aussi *tendre des collets* pour prendre des lièvres, des lapins, des perdrix, etc.

Collibert : La tradition rapporte que ce sont des *Colliberts* chassés du Bas-Poitou qui fondèrent la ville de La Rochelle au XII^{ème} siècle ; on prétend qu'ils vivaient pauvrement dans des huttes.

Remarques : a) – On appelait *Colliberts* dans le Poitou la même race désignée dans l'Ouest ou dans le Midi sous les appellations de *Cagneux*, *Cacous*, *Cagots*, etc.

b) – Les *Colliberts* et autres *Cagneux*, *Cacous* ou *Cagots* étaient partout maltraités ; on ne leur confiait que des travaux réputés vils : en Bretagne, le métier de *cordier* leur était réservé.

c) – Dans certaines églises datant du Moyen Âge, on trouve encore une porte spéciale pour les *Cacous*, conduisant à une enceinte qui leur était réservée, afin qu'ils ne se mêlent pas aux autres fidèles.

d) – S'allier à un *Cacou* était se condamner à l'infamie.

Collier (en anglais « *hoop* ») : **1** – En général, on appelle *collier* un objet en filin, en métal ou en bois qui en embrasse un autre.

Exemples : i) Un *collier d'étai* (en anglais « *collar of a stay* ») est l'espèce d'élingue ou de grand anneau en filin fourré, de même dimension que l'étai, qui embrasse le pied d'un mât, et où se trouve estropée la moque ou la poulie qui sert au ridage de cet étai.

ii) Un *collier de mât* (en anglais « *collar of a mast* ») est une sorte de cercle en fer à charnière et à goupille, sur l'arrière d'un banc d'embarcation, et qui embrasse ou retient le mât contre ce banc.

iii) Un *collier de chouquet* (en anglais « *iron clamp* ») est la partie circulaire d'un chouquet en fer, par où passe le mât supérieur et qui est à charnière et à goupille.

iv) Un *collier de livarde* ou de baleston (en anglais « *snotter* ») est un bourrelet entourant un mât à livarde pour servir d'appui à la livarde.

iv) On appelle *collier de bâton de foc* le chouquet du beaupré ou celui de son bout-dehors.

2 – En chaudronnerie on appelle *collier* un anneau en une ou plusieurs pièces qui entoure un objet et le serre fortement, ou qui peut glisser à frottement doux.

Remarques : a) – Le collier diffère du collet en ce qu'il est une pièce indépendante.

b) – Le but du collier n'est pas de résister à une impulsion suivant l'axe, mais de former une liaison dans le sens perpendiculaire à cette ligne.

Collier : 1 – Rangée de perles où d'autres choses de même nature, que les femmes portent au cou pour se parer.

2 – Chaîne d'or qui se donne à ceux qu'on fait chevaliers de quelque ordre et qu'ils portent autour du cou aux jours de cérémonie.

Exemple : Le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qui orne la poitrine d'Henri IV sur le portrait en pied qui était accroché dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de La Rochelle avant l'incendie du 28 juin 2013.

[Voir l'expression *Saint-Esprit (Ordre du –)*].

Remarque : Dans quelques ordres, le collier n'est porté que par ceux qui ont été élevés à un certain rang dans l'ordre.

Exemple : Le collier de grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

3 – Collier se dit aussi d'un cercle de fer, de cuir ou de quelque autre matière, qui se met autour du cou des chiens.

Exemple : Mettre à un dogue un collier garni de clous, de pointes de clous, pour le défendre contre le loup et quelques autres animaux.

4 – Collier est aussi la partie du harnais des chevaux de charrette ou de labour, qui est faite de bois et rembourrée, qu'on leur met au cou pour tirer.

Remarques : a) – On appelle *cheval de collier* un cheval qui est propre à tirer et on dit *cheval franc du collier* pour dire qu'il tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner des coups de fouet.

b) – [Au figuré] On dit qu'un homme est franc du collier, pour dire qu'il procède franchement en toute chose et qu'il sert ses amis de bon cœur sans se faire prier.

c) – [Au figuré] On dit familièrement « *donner un coup de collier* » pour dire *faire un nouvel effort* pour réussir dans quelque entreprise.

d) – [Au figuré] On appelle familièrement « *collier de misère* » un engagement à un état, à une profession, à une occupation pénible et laborieuse.

Exemple : Voilà les vacances finies, il faut reprendre le collier de misère.

5 – Il se dit aussi d'un cercle de fer, d'argent, ou de quelque autre matière, qui se mettait jadis autour du cou des esclaves ou des Mores.

Exemple : Mettre un collier d'argent au cou d'un More.

Collimation : Action de caler l'axe optique d'un instrument optique.

Remarque : Les erreurs instrumentales mesurables du sextant sont l'excentricité et la collimation.

i) L'excentricité est une donnée propre à chaque sextant et elle ne peut pas être modifiée, sauf si le sextant subit des chocs ; sa valeur est déterminée par le fabricant du sextant ; elle est écrite sur une étiquette collée dans la boîte du sextant en fonction de l'angle mesuré.

ii) La collimation doit être estimée avant chaque utilisation du sextant et l'erreur de collimation doit être réduite si elle dépasse quelques minutes de degré.

Collision : Choc de deux corps solides.

Colloïde : Substance qui, dans un milieu donné, ne se dissout pas, mais se disperse en particules très fines.

Remarque : Les émulsions sont des colloïdes.
[Voir le mot *Émulsion*].

Collongue : Nom de l'inventeur d'une méthode de compensation des compas magnétiques.
[Voir l'expression *Compensation des compas magnétiques liquides*].

Colloque : **1** – Dialogue, entretien de deux ou de plusieurs personnes.
[Voir le mot *Dialogue*].

Remarques : **a)** – Colloque se dit surtout des titres de certains ouvrages, ou de certaines réunions savantes qui permettent aux spécialistes dans un domaine particulier d'exposer l'état de leurs travaux de recherche.

b) – On appelle « *Colloque de Poissy* » une conférence religieuse suscitée par la Régente Catherine de Médicis (1519-1569) et tenue à Poissy du 9 septembre au 14 octobre 1561 entre les Catholiques et les gens de la Religion prétendue réformée (RPR), en vue de maintenir la paix religieuse en France.

2 – [*Familier*] Conversation souvent futile de deux ou de plusieurs personnes.

Exemples : Ils ont ensemble de fréquents colloques ; ils ont tenu un long colloque.

Colloque des Îles : Nom donné jadis à ce qui constitue, de nos jours, le territoire de la commune de Marennes, en Charente-Maritime.

Colloquer : Mettre en ordre les créanciers afin qu'ils puissent toucher leurs deniers sur le prix d'un bien qui se décrète en Justice.

Exemple : On l'a colloqué selon l'ordre de son hypothèque.

Colluder : [*En justice*] S'entendre avec sa partie au préjudice d'un tiers.

Collusion : **1** – Intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers.

Exemples : Collusion secrète ; collusion manifeste.

2 – Il se dit aussi de toute intelligence secrète dans les affaires pour tromper un tiers.

Exemple : On pensait qu'il y avait collusion entre les chefs de ces partis contraires.

Collyre : Remède externe qui s'applique sur les yeux.

Colomb (Christophe –) : **1** – Marin génois ayant débarqué en 1492 sur les côtes du Nouveau Monde, mandaté par les rois catholiques (Ferdinand II, roi d'Aragon et de Sicile et Isabelle 1^{ère}, son épouse, reine de Castille) pour aller aux Indes par l'Ouest.

Remarques : **a)** – Le but officiel de l'expédition de Christophe Colomb était de rapporter en Europe des épices après que les Mahométans eurent fermé la route terrestre vers la Chine ; Colomb cherchait une route plus courte vers les pays producteurs d'épices que celle des Hollandais qui passait par le Sud de l'Afrique et traversait l'Océan Indien.

b) – Christophe Colomb est né en 1451 à Gênes ; il est mort en 1506 à Valladolid.

c) – Le *premier* voyage trans-océanique de Colomb a duré du 3 août 1492 au 14 mars 1493 ; Colomb est arrivé le 12 octobre 1492 dans l'archipel Guanahani (aujourd'hui Bahamas), soit 70 jours après son départ, avec une caraque (la « *Santa Maria* ») et deux caravelles (la « *Niña* » et la « *Pinta* »).

d) – Le *deuxième* voyage a duré du 26 septembre 1493 au 11 avril 1496 ; le *troisième* voyage du 30 avril 1498 au 20 novembre 1500 ; le *quatrième* et dernier voyage du 9 mai 1502 au 7 novembre 1504.

2 – Si la longitude du Japon avait été celle à laquelle on l'avait représenté sur les grands globes terrestres de 1492, le Japon (Zipangu) et la Chine (Cathay) se seraient trouvés à peu près à l'emplacement des Antilles.

Remarques : **a)** – Jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle, la plupart des atlas ou des globes terrestres fondés sur la géographie de Ptolémée comptaient environ 180° de longitude pour le continent formé ensemble de l'Europe et de l'Asie, c'est-à-dire de Brest à Vladivostok, au lieu des 130° admis aujourd'hui.

b) – L’astronome et géographe romain et d’origine phénicienne Marin de Tyr, au premier siècle de notre ère, qui se basait faussement sur des unités itinéraires arabes inférieures de 20 pour 100 à celles qu'utilisaient les Européens, comptait 225° pour l'Europe et l'Asie ; la mappemonde intitulée « *Imago Mundi* » du cardinal français Pierre d'Ailly (1351-1420) souffrait de cette erreur.

3 – Les Antilles et les Amériques ne sont pas représentées sur le grand globe terrestre de cette époque qui a été conservé jusqu’à nous.

Remarque : Le traité de Tordesillas (7 juin 1494) approuvé par la bulle « *Ea que pro bono pacis* » (24 janvier 1506) du pape Jules II (1443-1513) avait fixé la ligne de partage des découvertes faites par les Portugais ou par les Espagnols au méridien situé à 370 lieues marines (1 110 milles marins) à l'Ouest des Îles du Cap Vert : le Portugal avait un droit sur les terres découvertes à l'Est de cette limite (46°37'W) ; l'Espagne avait un droit sur les terres découvertes dans l'Ouest, avec l'autorisation pour ses navires de traverser la zone portugaise lorsqu'ils se rendaient dans les possessions espagnoles.

4 – Colomb a pu examiner l'un des grands globes terrestres de l'époque avant son premier départ ; au terme de sa traversée d'Est en Ouest de l'Océan Atlantique, il n'a probablement pas imaginé qu'il avait pu débarquer sur un nouveau continent, jusqu'alors inconnu en Europe.

Remarque : Jean Cabot, qui atteignit l'Amérique du Nord en 1494 ou en 1497, avait cru, lui aussi, être arrivé en Asie.

5 – Le Paradis terrestre était situé, d'après la tradition, à l'extrême Est de l'Asie. Si le monde était sphérique, en partant d'Espagne ou du Portugal vers l'Ouest, Colomb espérait atterrir au Paradis terrestre en bordure orientale de l'Asie : Christophe Colomb a clairement fait savoir que c'était là son projet et sa motivation.

[Voir le nom *Ailly* (*Pierre d' –*)].

Colombage : Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente.

Colombe : Synonyme de *pigeon*.

Remarques : **a)** – Le mot *colombe* est consacré à la poésie et au style soutenu.

b) – Il s'emploie au lieu de *pigeon* dans toutes les phrases tirées ou imitées de l'écriture sainte.

Exemples : Le Saint-Esprit descendit en forme de colombe sur Notre-Seigneur Jésus-Christ ; chez les Juifs, les femmes présentaient au Temple, le jour de leur purification, une paire de tourterelles ou de colombes.

Colombier : Bâtiment en forme de tour ronde ou carrée, où l'on retire et nourrit des pigeons.

Colon : Celui qui, dans une colonie, cultive une terre, exploite les ressources de la colonie.

Remarque : Pour l'économiste allemand, théoricien du communisme Karl Marx (1818-1883) le colon est un Robinson s'installant sur une terre vacante.

Colondrini : Appellation des poissons volants.

Colonel : Officier qui commande un régiment de militaires.

Remarque : On appelle *compagnie colonelle* la première compagnie d'un régiment, celle qui n'a point d'autre capitaine que le colonel ; et on dit absolument *la colonelle* pour dire la compagnie colonelle.

Colonialisme : **1** – Politique visant à la conquête et à l'administration de territoires extérieurs sous le prétexte de leur mise en valeur, avec l'envoi de citoyens destinés à s'y implanter.

Remarques : **a)** – Le colonialisme français a concerné, sous l'Ancien Régime, le Canada et le Mississippi ; depuis la Révolution de 1789, la Nouvelle Calédonie et l'Algérie ; dans les autres pays soumis, notamment en Afrique, le nombre des

colons a été très faible.

b) – Après l'abandon des colonies canadiennes, certains colons français ont été déplacés vers le Golfe du Mexique, d'autres sont rentrés en France ; après l'abandon de l'Algérie par le Président De Gaulle en 1962, les colons français sont rentrés en France métropolitaine ; les colons français n'avaient jamais cherché à être assimilés par les Algériens, comme ont pu l'être les Juifs.

2 – Le colonialisme pratiqué par la France au début du xx^{ème} siècle, selon le rapport de Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), consistait à faire financer par le budget de l'État la conquête de terres jugées sous-exploitées en Afrique et à y produire des biens destinées à l'importation en métropole, au profit exclusif de quelques entrepreneurs français proches du pouvoir.

Remarque : La « *Françafrique* » est le nom donné à partir de 1960, sous les différents présidents, de Charles De Gaulle (1890-1970) à Nicolas Sarközy (né en 1955), à l'exploitation des anciennes colonies françaises d'Afrique devenus indépendantes, aux profits partagés entre les hommes de paille placés à la tête de ces États par le Gouvernement français et quelques entrepreneurs français proches du pouvoir en France.

3 – Tendance dominatrice d'un pays sur un autre pays, d'un peuple sur un autre peuple, avec l'ambition d'y imposer sa propre civilisation jugée supérieure.

Remarques : **a)** – On ne doit pas confondre *colonialisme* et *impérialisme*.

[Voir le mot *Impérialisme*].

b) – Certains États cherchent à imposer leur idéologie par la force dans des pays économiquement et militairement plus faibles : les États-Unis d'Amérique et les États dans leur mouvance, comme la France, cherchent à imposer une prétendue *démocratie* dans des pays qui n'y ont pas été préparés, dont ce n'est pas la culture.

c) – On enseigne aujourd'hui que le colonialisme fut au mieux une erreur, au pire un crime ; à chaque époque, les concepts diffèrent selon l'ambiance du moment ; avant de porter un jugement de valeur sur les événements du passé, il faut chercher et retrouver les préoccupations de l'époque, les interpréter avec rigueur et si possible, avec bienveillance.

[Voir le mot *Démocratie*].

Colonialisme (Néo –) : Voir l'expression *Néo-colonialisme*.

Colonie : 1 – Nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe que l'on envoie d'un pays pour en habiter un autre.

Exemple : Les Romains envoyaient des colonies de soldats vétérans dans les provinces qu'ils avaient conquises.

2 – Colonie se dit aussi des lieux où l'on a envoyé des habitants.

Exemple : Marseille est une colonie des Phocéens.

3 – Ensemble des ressortissants d'un pays séjournant à demeure dans un pays étranger, dans une région étrangère, dans une ville étrangère.

4 – Groupement d'animaux d'une même espèce et vivant en commun.

Exemple : Une colonie de phoques ; une colonie d'abeilles domestiques.

Colonnade : Suite de colonnes rangées pour servir d'ornement.

Colonne (en anglais « *column* ») : **1** – Quantité de matière fluide de figure cylindrique, qui a une hauteur et une base déterminées réellement ou par la pensée.

Exemples : Colonne d'air ; colonne d'eau ; colonne de mercure

2 – Hauteur verticale mesurée entre la surface inférieure et la surface supérieure d'un liquide enfermé dans un tube, quelle que soit la forme et l'inclinaison du tube, lorsqu'il s'agit de mesurer la différence des pressions exercées sur les deux surfaces du liquide dans le tube.

Remarques : a) – Les colonnes de liquides dont la pesanteur spécifique est connue servent à déterminer les différences de pressions des fluides.

b) – Pour réaliser un baromètre atmosphérique à mercure :

i) on choisit un tube en verre de faible diamètre, d'environ 80 centimètres de hauteur ;

ii) l'une des extrémités du tube est fermée hermétiquement et est provisoirement dirigée vers le bas ; l'autre extrémité, ouverte, vers le haut.

iii) on dispose à proximité une petite cuvette de peu de profondeur emplie de mercure ; la pression de l'atmosphère s'exerce sur la surface libre du mercure ;

iv) on emplit le tube de mercure que l'on verse par le haut ;

v) puis on chavire le tube et on plonge son extrémité ouverte dans le bain de mercure de la cuvette ; la colonne de mercure dans le tube descend de quelques centimètres et elle est maintenant surmontée par un bon vide ;

vi) la pression exercée à la base de la colonne de mercure, égale à la pesanteur de la colonne de mercure par unité de surface intérieure du tube, fait équilibre à la pression atmosphérique qui s'exerce sur la surface du bain de mercure de la cuvette ;

vii) la distance verticale qui sépare le niveau supérieur de la *colonne* de mercure dans le tube et la surface libre du bain de mercure dans la cuvette représente la pression atmosphérique du lieu à cet instant, exprimée en hauteur de mercure (millimètres, centimètres ou pouces de mercure).

c) – Dans le baromètre à mercure utilisé pour mesurer la pression (on dit aussi *le vide*) dans le condenseur d'une installation de propulsion à vapeur, la hauteur de la colonne de mercure exprime la différence qu'il y a entre :

i) la pression dans le condenseur qui s'exerce sur le haut du tube et

ii) la pression atmosphérique qui agit sur la surface libre du bain de mercure.

d) – Dans un manomètre à mercure et à siphon, le haut de la colonne de mercure dans la branche qui est reliée au volume dont on estime la pression, baisse quand la pression augmente ; le haut de la colonne de mercure dans l'autre branche monte ; mais, comme la quantité dont le mercure monte dans une branche est égale à celle qui descend dans l'autre, la hauteur de mercure qui rend compte de l'augmentation de pression correspond au double de la hauteur dont le mercure s'est élevée dans la branche ouverte.

e) – À l'état de repos, les deux colonnes d'un manomètre à siphon ont des hauteurs égales si les deux branches sont emplies d'un liquide homogène : c'est ce principe qui sert de base aux montures de niveaux.

3 – Sorte de pilier, de forme à peu près cylindrique, employé pour soutenir ou pour orner un bâtiment.

Exemples : Colonne dorée ; colonne torsée ; colonne cannelée ; colonne corinthienne ; colonne dorique ; colonne ionique.

4 – On dit, qu'une armée marche sur *une ou plusieurs colonnes* pour dire qu'elle marche sur une ou sur plusieurs lignes parallèles qui ont peu de front et beaucoup de longueur.

Remarque : On dit « *en colonne par quatre* » pour dire que des individus se suivent d'un même pas par une succession de lignes de quatre individus de front.

Colophane : Sorte de résine dont les joueurs d'instruments de musique à cordes se servent pour frotter les crins de l'archet dont ils jouent.

[Voir le mot *Poix*].

Colorer : **1** – Donner la couleur.

Exemples : Le Soleil colore les fruits, colore les fleurs, les nuées ; la nature colore

les pierreries, colore les métaux, etc.

2 – [Au figuré] Donner une belle apparence à quelque chose de mauvais.

Exemples : Colorer une injustice ; colorer un mensonge.

Colorier : Employer les couleurs dans un tableau.

Exemples : Colorier un tableau ; ce peintre-là colorie fort bien, mieux qu'il ne dessine.

Coloriser : Transformer les images en noir et blanc d'une pellicule photographique ou cinématographique en images en couleurs.

Exemple : Coloriser un vieux film de Don Camillo avec Fernandel (1903-1971) dans le rôle-titre et Gino Cervi (1901-1974) dans le rôle de Peppone, le maire communiste de Brescello.

Colosse : 1 – Statue d'une grandeur démesurée.

Exemple : Le Colosse de Rhodes.

2 – [Au figuré] Un homme de fort grande stature.

COLREG : Acronyme de l'expression anglaise « *Collision Régulation* » qui désigne l'« *International Convention on Collision Regulations* » de l'International Maritime Organization (IMO).

Remarque : L'équivalent français est l'acronyme RIPAM qui signifie *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* de l'Organisation maritime internationale (OMI).

[Voir *RIPAM*].

Coltin : 1 – Pièce d'armure protégeant les épaules et le cou et pouvant supporter la cuirasse, les épaulières et le casque à gorge.

Remarques : a) – On écrit *coltin* ou *colletin*.

b) – Coltin est tiré de *collet*.

[Voir le mot *Collet*].

2 – Gilet ou scapulaire des portefaix servant à protéger les épaules et le dos lors du transport des fardeaux.

3 – [Par métonymie] Chapeau de cuir des portefaix dont les larges bords protègent le cou et les épaules.

4 – [Par analogie] Vêtement d'homme couvrant le torse.

Coltiner : 1 – Porter une charge sur l'épaule en se protégeant avec un coltin.

Exemple : Coltiner du charbon dans la soute pour la chaudière.

2 – [Par extension, familier] Porter quelque chose avec effort, généralement sur l'épaule.

Remarque : Synonyme de *transbahuter*.

Coltiner (Se) : 1 – [Familier] Se coltiner quelque chose, c'est porter quelque chose de lourd.

2 – [Au figuré] Faire un travail fatigant, pénible ou inintéressant.

Exemple : Je me suis coltiné toute la correspondance.

Coltis (en anglais « *knuckle timber* » « *foremost frame* » « *beak head* ») : 1 – En construction navale traditionnelle en bois, le *couple de coltis* est celui qui est situé le plus en avant du navire et qui termine vers l'avant la maîtresse partie du navire ; le *coltis* se trouve sous les bossoirs d'ancres ; sur l'avant du *coltis* commencent les allonges d'écubier, puis les apôtres qui sont contigus à l'étrave.

Remarque : Le couple du *coltis* n'est pas établi perpendiculairement à la quille comme les autres couples ; sa situation est oblique, en sorte qu'il fait avec la quille un angle d'environ 20 degrés ; ce dévoiement lui procure plus de stabilité et diminue l'équerrage des couples de cette partie du navire.

2 – Le pied du *coltis* repose sur le point de la quille qui touche le brion ; le bau qu'il supporte est le bau du *coltis*.

3 – Le *coltis* est l'un des couples dévoyés, c'est-à-dire que ses surfaces planes sont obliques (et non pas perpendiculaires) par rapport au plan de symétrie du navire.

4 – Sur certains navires, on place une muraille transversale (dite « *cloison de coltis* » ou « *coltis* ») appuyée aux allonges du couple de coltis, qui empêche le gaillard d'avant de s'étendre jusqu'à l'étrave ; de chaque bord dans la cloison de coltis, on trouve un sabord et une porte qui conduit aux poulaines ; ces navires sont dits « à *coltis* ».

[Voir le mot *Coupis*].

Remarque : Sur les autres navires où cette muraille n'existe pas, les bordages à l'intérieur et à l'extérieur des alonges d'écubier et des apôtres forment la muraille ; ces navires sont dits « à *avant fermé* ».

Colure : 1 – On appelle *colure* chacun des deux grands cercles de la sphère céleste qui s'entrecoupent à angles droits aux pôles célestes et qui passent, l'un par les points solsticiaux de l'écliptique (*colure des solstices*) et l'autre par les points équinoxiaux de l'écliptique (*colure des équinoxes*).

Remarques : **a)** – Le *colure* qui passe par les points équinoxiaux, c'est-à-dire qui coupe l'écliptique aux points où ce cercle est aussi coupé par l'Équateur, est appelé *colure des équinoxes* ; tous les astres placés sur le *colure des Équinoxes* ont zéro degré ou 180 degrés d'ascension droite.

b) – Le *colure* qui passe par les points solsticiaux, c'est-à-dire qui coupe l'écliptique aux points où ce cercle touche les tropiques, est appelé *colure des solstices* ; tous les astres placés sur le *colure de solstices* ont 90 degrés ou 270 degrés d'ascension droite.

c) – Le premier des points équinoxiaux (point γ) marque le début du printemps dans l'hémisphère Nord et il est appelé, pour cette raison, *point vernal* (du latin *vēr* qui signifie *printemps*).

d) – Les points équinoxiaux et solsticiaux se déplacent sur l'écliptique au fur et à mesure du décalage précessionnel (50,37 secondes de degré par an).

e) – En raison de la précession des équinoxes, le point vernal change de signe astral (l'une des douze constellations du zodiaque) tous les 2140 ans ; il est actuellement dans la constellation du mouton (ou du bélier).

d) – Les deux *colures* divisent la sphère, l'Équateur et l'Écliptique en quatre parties égales, qui marquent les quatre saisons de l'année.

2 – On appelle parfois *colure d'un astre A* le demi grand cercle de la sphère céleste limité par les *pôles célestes* et passant par cet astre *A*.

Remarque : Le *colure d'un astre* est plus souvent appelé *cercle horaire* de cet astre.

[Voir l'expression *Cercle horaire*].

Colza : Espèce de chou sauvage.

Remarque : On tire de sa graine une huile alimentaire ou qui peut également servir à différents usages industriels.

Coma : Maladie soporeuse.

Combat : Action par laquelle on attaque, ou par laquelle on se défend.

Exemples : Combat à outrance ; combat opiniâtre ; combat sur terre ; combat sur mer ; combat naval ; rendre, livrer combat ; attirer l'ennemi au combat ; soutenir le combat ; présenter, accepter le combat ; au fort du combat.

Remarques : **a)** – On dit *être hors de combat* pour dire n'être plus en état de combattre.

b) – Combat est habituellement moins que *bataille*.

Exemple : Ce ne fut qu'un *combat*, ce ne fut pas vraiment une bataille.

c) – Quelquefois cependant il se prend pour *bataille*.

Exemple : Le *combat* a été rude entre les deux armées.

Combattre : Attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque.

Remarque : On dit au figuré : « *combattre la mer et le vent* » pour dire *les dominer* ; combattre la faim et la soif ; « combattre ses passions », « combattre sa colère » pour dire *y résister*, les réprimer ; « *combattre les vices* », « *combattre une doctrine* » pour dire *s'y opposer*.

Combinaison : 1 – Assemblage de plusieurs choses disposées deux à deux.

2 – [*Par extension*] Assemblage de plusieurs choses disposées entre elles dans un certain ordre.

Exemple : La combinaison du coffre-fort.

Combinaison Rigolet : Voir *Rigolet (Commandant –)*.

Combiner : 1 – Assembler plusieurs choses en les disposant deux à deux.

2 – [*Par extension*] Les arranger de toutes les manières dont elles peuvent être arrangées ensemble.

Exemples : Combiner des raisonnements, des preuves, des incidents.

Comble : Complètement rempli.

Remarque : Il ne se dit proprement que des mesures des choses sèches, comme le blé, le seigle, la farine, etc. et il n'est d'aucun usage en parlant de la mesure des choses liquides.

Exemples : Mesure comble ; boisseau, minot comble, tout comble.

Comble : 1 – Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un récipient déjà plein.

Exemples : Le comble d'un boisseau, d'un minot, d'un litre, d'une mesure quelconque ; il a donné cela pour le comble.

Remarque : Il ne se dit que des mesures des choses sèches, comme le blé, le seigle, la farine, etc. et il n'est d'aucun usage en parlant de la mesure des choses liquides.

2 – Comble signifie aussi le *faîte* d'une construction, ce qui est au-dessus du haut des murs.

Exemple : Le comble de la maison.

[Voir les mots *Grenier, Galetas*].

3 – [*Au figuré*] Le dernier surcroît, le dernier point de quelque chose, particulièrement de l'honneur, de la joie, des désirs, de l'affliction et des maux.

Exemples : Parvenir, arriver au comble des honneurs, au comble de la fortune, au comble de ses désirs.

4 – L'expression « *pour comble* » signifie *pour surcroît*, et on s'en sert en diverses phrases par exagération.

Exemples : Il tomba malade et, pour comble de malheur, pour comble de disgrâce, il perdit peu de temps après tout son bien ; après avoir gagné la bataille, pour comble de gloire, il prit le général ennemi prisonnier.

Combler : 1 – Remplir un récipient, une mesure, jusque par-dessus ses bords et tant qu'il y en peut tenir sans verser à terre.

2 – [*Au figuré*] On dit combler une personne de biens, pour dire lui faire de grands biens.

Remarque : Et l'on dit à peu près dans le même sens : combler de bienfaits, combler de grâces, combler de faveurs, combler d'honneurs, combler de présents.

3 – [*Au figuré*] On dit *comblé la mesure* pour dire commettre quelque nouveau crime après un grand nombre d'autres, faire quelque nouvelle faute après laquelle on n'a plus de pardon à espérer.

4 – Comblé signifie aussi remplir un creux, un vide.

Exemples : Comblé un fossé ; comblé une vallée ; comblé la tranchée.

Combrière : Filet propre à prendre des thons et autres grands poissons.

Combuger : Remplir d'eau une futaille pour faire gonfler le bois des douelles et assurer l'étanchéité de la futaille.

Combustible : **1** – Qui a la propriété de brûler.

Exemple : Matière combustible.

2 – Substance qui, chauffée à un degré de température relatif à sa nature particulière, se combine avec l'oxygène, commence à dégager elle-même de la chaleur et continue à le faire jusqu'à ce que toute leur masse soit convertie en nouveaux produits, la plupart à l'état de gaz dissipés dans l'atmosphère, le reste constituant éventuellement des résidus solides appelés cendres.

Remarques : **a)** – Il existe des combustibles gazeux (butane, propane, hydrogène), des combustibles liquides (gazole, alcool, essence) et des combustibles solides (bois, houille, anthracite).

b) – La température minimum à laquelle doit être porté et conservé un combustible liquide ou solide pour entretenir la réaction de combustion est celle qui permet de dégager des gaz susceptibles de brûler lorsque, mélangés à l'oxygène, ils sont placés en présence d'un feu nu : c'est le *point d'éclair*.

c) – La principale qualité d'un corps combustible est de dégager davantage de chaleur, lorsqu'il brûle, que ce qui est nécessaire pour entretenir sa combustion.

d) – Un corps combustible se caractérise par son pouvoir calorifique, qui désigne le nombre de calories ou le nombre de joules qu'un kilogramme du corps développe en brûlant.

Combustion (en anglais « *combustion* ») : **1** – Réaction chimique exothermique, habituellement auto-entretenu, entre un comburant (souvent l'oxygène de l'air) et des gaz issus d'un corps combustible :

i) si le corps combustible est en phase *gazeuse*, la combustion est naturelle ;

ii) si le corps combustible est *solide* ou *liquide*, il doit préalablement avoir été porté à une température telle que des *gaz combustibles* s'en échappent ;

iii) si le corps combustible est *solide* ou *liquide*, il doit être porté à une température dépassant son *point d'inflammation spontanée* (par exemple le mazout dans un moteur diesel) ou son *point d'éclair* si une étincelle (par exemple le carburant dans un moteur à essence) ou une flamme nue (par exemple dans le foyer d'une chaudière) est présente.

Remarques : **a)** – La combustion est l'action de brûler entièrement un combustible.

b) – L'énergie thermique et lumineuse dégagée par la combustion provient des liaisons rompues entre les électrons périphériques et les protons des noyaux des atomes ; la réaction chimique entre le comburant et le combustible conduit à la formation d'autres composés avec un réarrangement moins énergétique des électrons dans les nouveaux corps formés.

2 – Les solides ou les liquides ne s'enflamment pas par simple contact ; le feu ne prend ou ne s'entretient que si des gaz combustibles s'échappent de ces solides ou de ces liquides.

Remarques : **a)** – Il existe une température critique au-dessus de laquelle des gaz combustibles s'échappent des solides ou des liquides, c'est le *point d'éclair* ; si le corps combustible n'a pas atteint cette température au moins dans une partie qui est en contact avec de l'oxygène ou un autre comburant, il n'y a pas de combustion ; lorsque cette température est atteinte ou dépassée, une flamme nue, ou même une simple étincelle peut déclencher la réaction de combustion ; si la

combustion est suffisamment exothermique pour que la température locale du combustible ne descende pas au-dessous du point d'éclair, la réaction de combustion s'auto-entretient.

b) – Au-dessus du point d'éclair de l'huile, le bac d'une friteuse de cuisine s'enflamme si l'on approche une flamme de la surface de l'huile.

c) – La température de cuisson des pommes de terre frites est d'environ 180°C.

d) – Au-dessus d'une autre température critique appelée *température d'auto-inflammation*, ou *d'auto-combustion*, les solides ou les liquides s'enflamment spontanément en présence de l'oxygène de l'air, même sans la présence d'une flamme nue ni d'une étincelle ; leur combustion ne peut s'arrêter qu'en les isolant de l'air ou en diminuant leur température au-dessous de la température critique d'auto-inflammation ; pour le papier, c'est xx degrés Fahrenheit comme le rappelle le titre d'un film célèbre.

e) – Au-dessus du point d'auto-inflammation de l'huile (environ 280°C) le bac d'une friteuse s'enflamme même en l'absence de toute flamme ; si l'on réussit à éteindre le feu, il reprend aussitôt au contact de l'air qui fournit l'oxygène comburant nécessaire à la combustion : il faut alors, soit baisser la température de l'huile en y mettant doucement des pommes de terre froides, soit isoler la surface de l'huile de l'air en vidangeant le bac de la friteuse par le bas ou en glissant un couvercle à la surface de l'huile.

3 – La combustion produit normalement de la lumière et des fumées.

4 – La combustion peut être complète ou incomplète.

Remarques : a) – La réaction est incomplète si la température de la réaction est insuffisante.

b) – La combustion dans l'oxygène pur est souvent plus violente que dans un mélange gazeux tel que l'air dans lequel des gaz inertes ralentissent l'élévation de la température.

c) – Lorsque l'on souffle sur la flamme d'une bougie, c'est la baisse de la température de la mèche qui éteint la flamme.

d) – La combustion est incomplète, même si une température suffisante pour l'entretenir est atteinte, s'il manque de l'oxygène pour obtenir la réaction de la totalité du combustible.

e) – À l'échappement d'un moteur ou d'une chaudière, une fumée noire chargée en particules de carbone traduit souvent un défaut d'oxygène.

f) – À l'échappement d'un moteur ou d'une chaudière, une fumée blanche traduit souvent un excès d'oxygène.

4 – L'oxygène est employé pur lorsque l'on doit obtenir des températures très élevées pour former ou souder des métaux : l'oxygène est mélangé au combustible gazeux dans un chalumeau et le mélange est enflammé à la sortie du chalumeau.

Remarques : a) – Les principaux combustibles gazeux employés pour souder sont le propane et l'acétylène.

b) – L'acétylène est obtenu, soit directement par réaction de l'eau sur du carbure de calcium CaCO, soit en dissolution dans l'acétone sous pression élevée dans une bouteille emplie de pierre ponce.

Combustion spontanée (en anglais « *spontaneous combustion* ») : **1** – La combinaison de certains corps peut entraîner une élévation de température suffisante pour provoquer l'ignition.

Exemples : a) – La houille humectée d'eau, sans renouvellement suffisant de l'air, voit sa température s'élever progressivement, puis elle s'enflamme et la combustion s'étend à ses parties voisines.

b) – Un feu de forge brûle tant qu'il fait voûte ; lorsqu'on le découvre et que l'air calme atteint le charbon rouge, celui-ci devient très vite marron foncé et il s'éteint

rapidement ; mais le feu s'active à nouveau si l'on met en fonction le ventilateur ou le soufflet de la forge avant qu'il ne soit complètement éteint.

c) – Une cale de navire dans laquelle on a chargé du charbon humide et qui a pris feu spontanément ne peut être éteinte qu'en la noyant, ou en enlevant le charbon du haut pour donner de l'air tranquille ; il faut éviter les courants d'air qui activeraient l'incendie.

d) – Du coprah chargé mouillé dégage beaucoup de chaleur ; la température atteinte peut suffire pour déclencher un feu de cale par combustion spontanée.

e) – Le sisal, le foin, le coton et d'autres marchandises comparables sont susceptibles d'entrer en combustion spontanément dans certaines conditions d'humidité, de température et de confinement.

f) – Les chiffons sales en coton et imbibés d'huile sont également sujets à la combustion spontanée.

2 – Le phosphore s'enflamme spontanément au contact de l'eau.

Remarque : La propriété d'inflammation spontanée du phosphore permet de démarrer le dégagement de lumière et de fumée des *phoscars*.

[Voir le mot *Phoscar*].

Comédie : 1 – Poème dramatique, pièce de théâtre dans laquelle on représente quelque action de la vie commune que l'on suppose s'être passée entre des personnes de condition privée.

Remarque : On qualifie de *comique* ce qui appartient à la comédie dans ce sens.

2 – [Au figuré] Comédie signifie aussi *feinte*.

Exemples : Tout cela n'est qu'une pure comédie ; jouer la comédie.

Remarque : On dit dans ce sens d'une personne dissimulée et qui prend à tâche de faire paraître des sentiments différents de ses sentiments véritables, que c'est *une personne qui joue bien la comédie*.

Comédien : 1 – Celui ou celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre public.

Exemples : Bon comédien ; excellent comédien ; mauvais comédien ; ce comédien excelle dans le comique, mais il joue mal dans le sérieux, dans le tragique.

2 – [Par extension] On dit d'un homme qu'il est bon comédien, pour dire qu'il feint bien des passions et des sentiments qu'il n'a pas.

Remarque : En ce sens, on dit d'un hypocrite, ou d'un homme qui change de conduite ou d'opinions selon son intérêt et les circonstances, que c'est un grand comédien.

Comédon : Accumulation de sébum dans un pore de la peau.

Remarques : **a)** – Le sébum protège la peau contre de nombreuses agressions extérieures : microbes, sécheresse, etc.

b) – Le sébum est sécrété par la glande sébacée.

Comestible : Qui peut se manger.

Remarque : Il ne se dit que de ce qui convient à la nourriture de l'homme.

Exemples : Denrées comestibles ; viandes et autres choses comestibles ; le comestible ; des comestibles ; un nouvel impôt sur les comestibles ; on trouve chez ce traiteur toutes sortes de comestibles.

Comète : Corps diffus de très faible masse, froid, sans luminosité propre, principalement formé de glace volatile et de poussière et gravitant autour du Soleil.

Remarque : Les comètes visibles à l'œil nu ne sont observables qu'au voisinage de leur périhélie.

Cominge : Une cominge est une bombe d'une grosseur considérable.

Comique : 1 – Qui appartient à la comédie.

[Voir le mot *Comédie*].

2 – [*Au figuré*] Plaisant, propre à faire rire.

Comite : Officier préposé pour faire travailler la chiourme d'une galère.

Exemples : Le *comite* d'une galère ; impitoyable comme un comite.

Comité (en anglais « *committee* ») : **1** – Réunion de personnes commises par une assemblée, une société, un syndicat, un parti pour la discussion, l'examen, la préparation de certaines affaires, de certains objets, pour la réalisation de certains projets.

Remarque : Les comités délibèrent et transmettent leurs avis aux organismes décideurs.

2 – Réunion de personnes chargées de s'occuper d'affaires, de donner un avis, de préparer une délibération.

3 – Assemblée de commissaires choisis par une autorité et chargés de la discussion particulière de quelque affaire.

Remarques : **a)** – Le mot *comité* est tiré du latin *cōmēs* qui signifie *compagnon*.

b) – Les mots *comite*, *comte* et *comté* ont la même origine.

4 – [*Familier*] Groupe de personnes restreint à un petit nombre.

Exemples : Nous souperons ce soir en petit comité ; on en a fait la lecture en petit comité.

Comité Central des Armateurs de France (CCAF) : Ancien nom du syndicat professionnel *Armateurs de France*.

[Voir l'expression *Armateurs de France*].

Comité maritime international : Le Comité maritime international (CMI) est constitué par des associations nationales de droit maritime ; c'est une organisation internationale non gouvernementale ayant pour objectif de contribuer à l'uniformisation et à l'harmonisation des différentes législations maritimes au niveau mondial.

Remarques : **a)** – Le *Comité maritime international* est le dépositaire des « *Règles d'York et d'Anvers* » ; à ce titre, c'est lui qui est chargé de procéder à leur révision lorsque les évolutions économiques et juridiques ou des impératifs commerciaux l'exigent.

b) – Le siège du Comité maritime international est à Anvers (Belgique).

[Voir les expressions *Avaries communes*, *Règles d'York et d'Anvers*].

Comité météorologique international : 1 – Organisme chargé de collecter et d'exploiter les observations des conditions météorologiques dans plusieurs pays européens, afin de prédire les tempêtes.

2 – Le Comité météorologique international a été créé par les conférences de Leipzig (1872), Vienne (1873), Rome (1879).

3 – Le Comité météorologique international a été remplacé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en 1950, sous l'égide de l'ONU.

Comma : 1 – [*Terme de musique*] Différence du ton majeur au ton mineur.

2 – [*Terme d'imprimerie*] Ponctuation haute qui se marque avec deux points l'un sur l'autre.

Commandant : 1 – Appellation usuelle du capitaine, du patron, du maître ou de celui qui exerce le commandement d'un navire civil ou d'un bâtiment de guerre.

Remarques : **a)** – L'appellation officielle de l'officier chargé du commandement d'un navire de commerce est *Capitaine*.

On dit *Maître* (au Ponant) ou *Patron* (au Levant) lorsqu'il s'agit d'un petit navire.

2 – Dans la Marine nationale, « *commandant* » est l'appellation usuelle des officiers titulaires des grades de *Capitaine de Corvette*, *Capitaine de Frégate* ou

Capitaine de Vaisseau, quelle que soit leur fonction à bord ou à terre, et quelle que soit leur spécialité.

3 – Le bourgeois ou l'armateur qui n'embarque pas sur son navire donne ce navire « *en commande* » à un marin qui a été examiné avec succès selon les formes prescrites par les ordonnances ou les décrets.

Remarques : **a)** – On appelle ce marin « *le commandant* » pour cette raison qu'il a reçu le navire « *en commande* ».

[Voir le mot *Commande*].

b) – Lorsque le propriétaire d'un navire ne navigue pas sur son navire, soit parce qu'il navigue sur un autre navire en sa possession, soit pour une autre raison, on l'appelait jadis « *le bourgeois* », aujourd'hui on dit, selon les cas : « *l'armateur* » ou « *le propriétaire* » (en anglais « *the owner* »).

c) – Le propriétaire d'un navire qui navigue sur son navire et qui le commande effectivement est appelé « *le maître* » (au Ponant) ou « *le patron* » (au Levant), c'est-à-dire le *propriétaire* (en anglais « *master* »).

[Voir les mots *Maître*, *Patron*, *Ponant*, *Levant*].

Commandant-adjoint (en anglais « *staff captain* ») : Dans la Marine Marchande, on appelle *commandant-adjoint* un officier ayant les brevets, les compétences et l'ancienneté dans la compagnie suffisants pour commander un grand navire et qui est embarqué sur ce navire sous les ordres du capitaine (le commandant en titre).

Remarques : **a)** – La fonction a été initiée par la Compagnie Générale Transatlantique en 1935 à la mise en service du paquebot « *Normandie* » (313,75 mètres de long, 36,40 mètres de large, 11,20 mètres de tirant d'eau, 70 171 tonnes de déplacement en charge, 160 000 chevaux).

Le plus ancien commandant de la Compagnie, René Pugnet (1880-1968) à qui revenait le commandement du « *navire-amiral* » de la Compagnie, (le paquebot « *Normandie* ») devait prendre sa retraite l'année suivante ; son successeur désigné, le commandant Pierre-Louis Thoreux (1890-1971) embarqua en observateur dès le premier voyage, avec l'appellation nouvelle de « *commandant adjoint* ».

b) – Sur un grand navire à passagers, le *capitaine* (appellation « *commandant* ») a un rôle commercial très important auprès des passagers ; le commandant-adjoint le décharge d'un grand nombre de tâches courantes, notamment pour la direction des officiers et de l'Équipage.

[Voir le mot *Commande*].

Commande (en anglais « *nipper* », « *lashing* », « *gasket* ») : **1** – Sorte de corde non tressée d'environ 1,5 m de longueur (1 brasse), souvent composée de deux ou trois morceaux de fil de caret tortillés à la main, ou de bitord fait à la main avec du fil de caret provenant de vieux cordages.

Remarque : La *commande* sert à faire des jarretières, des bridures, des génopes, divers petits amarrages peu soignés et des amarrages à faux frais ; elle sert aussi à garnir les paillets lardés.

2 – La commande est commise à la main, de droite à gauche et ensuite on la frotte pour l'égaliser.

Commande : **1** – Procuration ; commission d'agir pour autrui.

Remarque : Le propriétaire d'un navire qui ne navigue pas sur son navire donne son navire « *en commande* » à un marin titulaire d'un brevet de commandement (délivré par l'administration).

[Voir le mot *Commandant*].

2 – Commission d'acheter ou de négocier pour autrui.

3 – L'expression « *sur commande* » signifie « *sur l'ordre que donne quelqu'un* ».

Exemple : On dit *ouvrage de commande*, meuble de commande, pour dire un ouvrage, un meuble qu'un ouvrier a fait exprès pour quelqu'un qui lui en a donné l'ordre.

4 – L'expression « *de commande* » signifie « *dont on s'impose la simulation* », « *que l'on affecte de ressentir sous la pression des circonstances, par calcul, sans naturel, etc.* ».

Exemple : Une *maladie de commande* est une maladie feinte et supposée.

Commande : Organe de mise en marche, de fonctionnement ou d'arrêt d'une machine ou d'un appareil mécanique.

Remarque : Lorsqu'il s'agit d'un ensemble d'organes de commande permettant d'utiliser une machine, on dit « *les commandes* ».

Exemple : Prendre les commandes.

Commandement : **1** – Ordre que donne celui qui commande, qui a pouvoir de commander.

[Voir le mot *Commande*].

2 – Autorité, pouvoir de commander.

Exemple : On dit *avoir le commandement* d'un bateau neuf, pour dire y avoir la qualité, la place de commandant à sa mise en service.

Remarque : On dit d'un capitaine qu'il *a le commandement beau* pour dire qu'il commande de bonne grâce, ou qu'il *a le commandement rude* pour dire qu'il est altier et impérieux.

3 – Loi, précepte.

Exemples : Les dix commandements de Dieu ; les Commandements de l'Église ; pécher contre le premier commandement.

Commandements à une machine à vapeur : Sur les premiers navires à vapeur, avant l'invention et la mise au point de l'hélice de propulsion et afin de ne pas avoir sa vue masquée par les coffres de protection des deux roues à aubes, le manœuvrier se tenait en hauteur, hors de la vue du mécanicien, sur la passerelle de veille et de commandement qui joignait les sommets des deux coffres de roues latérales.

Anciens commandements à la machine

(notamment s'il s'agit d'une machine à vapeur alternative)

<i>En français</i>	<i>En anglais</i>
En avant	Turn ahead ; head-way
En arrière	Turn astern ; back-way ; back-her
Stoppe	Stop the engine ; stop-way
À toute volée	Full power
Doucement	Half power ; ease the engine ; ease her
Très doucement	Very slow ; as slow as she can move
Comme ça	Stand by
Purgez	Blow through
Laissez sortir la vapeur	Blow off the steam
Faites l'extraction	Blow off
Faites le plein d'eau	Fill the boilers
Allumez les feux	Light the fires
Poussez les feux, activez-les	Urge the fires
Poussez les feux à fond	Bank the fires

Videz les chaudières

Blow off the boilers

Remarques : a) – Comme de nos jours, les commandements à la machine devaient être brefs et précis.

b) – Pour faciliter la transmission de ces ordres simples et peu nombreux, on a très vite installé des télégraphes qui communiquaient avec la machine : un cadran à secteurs sur la passerelle de commandement portait quelques ordres conventionnels écrits suivant des rayons ; des entailles sur le bord servaient à fixer la poignée de commande sur l'ordre voulu ; un cadran similaire placé dans la machine communiquait avec le premier cadran par un système mécanique à chaînes et à câbles ou par un dispositif électrique et il reproduisait les commandements tels qu'ils étaient disposés sur le cadran de la passerelle ; un index rotatif en forme de flèche s'arrêtait sur le commandement qui correspondait, sur le cadran de la machine, à l'ordre affiché sur le cadran de la passerelle.

Une brève sonnerie dans la machine faisait savoir qu'un nouvel ordre était affiché. [Voir les expressions *Ordres à la machine* et *Manœuvre d'une machine à vapeur*].

Commanderie : On appelle ainsi les bénéficiaires affectés à l'Ordre de Malte, ou à quelque autre ordre militaire.

Exemples : Une commanderie de Malte ; une commanderie de l'Ordre Teutonique ; une commanderie de Saint-Jacques, de Saint-Lazare.

Commandite : Société de deux marchands dont l'un donne son argent et l'autre ses soins.

Exemple : Société en commandite.

Commando : **1** – *Groupe* de combat chargé d'exécuter une opération rapidement, secrètement et par surprise.

Remarque : Les francs-tireurs qui harcèlent les troupes d'occupation, les terroristes qui défendent une cause au péril de leur vie, forment des commandos. [Voir l'expression *Franc-tireur*].

2 – Les membres des commandos sont eux aussi appelés *commandos* ; ce sont des combattants jeunes, en parfaite condition physique et psychique, techniciens polyvalents, très entraînés et sans scrupules excessifs.

Remarques : a) – Commando est à rapprocher du mot portugais *commandar* qui signifie « commander » ; le terme « *commando* » a été utilisé par les Anglais durant la Seconde Guerre Mondiale.

b) – Le lieutenant-colonel britannique Dudley Wrangel Clarke (1899-1974) eut l'idée, pendant qu'il s'enfuyait par Dunkerque en juin 1940, de former des petits groupes de combattants jeunes, aguerris et autonomes, à l'image de ceux que constituèrent en Palestine les Juifs et des Arabes qui luttèrent conjointement contre l'occupant anglais entre les deux Guerres mondiales : ce fut le Directorate of Combined Operations (DCO).

c) – Contacté le 6 juin 1940, Winston Churchill (1874-1965) qui avait été nommé Premier ministre du Royaume-Uni le 10 mai 1940 en remplacement de Neville Chamberlain (1869-1940) malade et mis en minorité dans son propre parti, accepta dès le 8 juin 1940 le projet de Dudley Clarke de former ces petits groupes de combattants (les commandos) ; un organisme spécial fut créé au sein *war office* britannique : ce fut le MO 9.

d) – Ce serait Churchill qui leur aurait donné l'appellation de *commando*, en référence aux « *kommandos* » afrikaners contre lesquels il avait combattu en Afrique du Sud pendant la guerre des Boers et qui avaient malmené l'armée d'occupation britannique ; le petit effectif et l'autonomie de ces groupes de terroristes sud-africains leur permettaient de disparaître dans la campagne après leurs attaques-surprises.

e) – Pour mener la guérilla sur le continent européen occupé par l'Allemagne, les membres des *commandos anglais* de la Seconde Guerre mondiale n'utilisaient que les armes qu'ils pouvaient porter eux-mêmes.

f) – Les commandos britanniques étaient formés de 3 ou 4 hommes bien informés des conditions de l'opération qu'ils menaient, sous tous ses aspects.

g) – Les commandos britanniques intégrèrent très vite avec eux des combattants européens non britanniques.

h) – Dudley Clarke contribua également à la fondation du SAS (*Special Air Service*) et il inspira les *United States Army Rangers* américains.

3 – Les Allemands employèrent le mot « *Kommando* » pendant la Seconde Guerre mondiale pour désigner les petits groupes de travail autonomes qui dépendaient d'un grand organisme centralisateur appelé *camp de concentration*.

Remarque : Dans les années 1940 et surtout après 1942, les camps de concentration allemands, qui détenaient des travailleurs contraints et forcés, louaient des groupes de détenus valides à des entreprises industrielles participant à l'effort de guerre : chacun de ces groupes était un Kommando ; les membres des Kommandos étaient souvent logés par les entreprises qui leur fournissaient du travail ; certains, cependant, rentraient au camp pour la nuit.

Commandement (Bâton de –) : Voir le mot *Bâton*.

Comme-ça (en anglais « *as she goes* » ou « *steady* ») : **1** – « *Comme ça !* » ou « *Gouvernez comme ça !* » sont des commandements faits à l'homme de barre pour qu'il gouverne sans s'écarter du point où se trouve le cap du navire à ce moment-là, soit par rapport au vent, soit par rapport à un amer à terre, soit par rapport au cap qu'il lit sur le compas de route.

2 – « *Comme ça* » est un commandement fait à la machine pour conserver l'allure du moment.

Commencement de l'année : **1** – Pour les Égyptiens, les Chaldéens, les Syriens, les Phéniciens, les Carthaginois, l'année commençait à l'équinoxe d'automne (21 ou 22 septembre).

2 – Les Juifs fixent l'origine de leur année civile en septembre ou en octobre, tandis que leur année ecclésiastique commence avec la nouvelle lune qui suit l'équinoxe de printemps (20 ou 21 mars).

3 – Les Grecs comptèrent leur année à partir du lendemain du solstice d'hiver (21 ou 22 décembre), puis au lendemain du solstice d'été (21 ou 22 juin).

4 – Les Romains firent commencer l'année à l'équinoxe de printemps sous Romulus, au solstice d'hiver (21 ou 22 décembre) depuis Numa, et au 1er janvier lors de la réforme julienne.

5 – Les Mahométans font commencer l'année au moment où le Soleil entre dans la constellation du Bélier.

6 – Les Chinois commencent l'année à la nouvelle lune qui suit l'entrée du Soleil dans la constellation des Poissons.

7 – Les Mexicains plaçaient l'origine de l'année au 23 février, époque de l'apparition de la verdure.

8 – En Angleterre, l'année commença le 25 mars jusqu'en 1752 ; à cette époque, on prit pour origine le 1er janvier, et l'année 1751 commencée le 25 mars se termina le 31 décembre, raccourcie de près de trois mois ; Lord Chesterfield, promoteur de cette réforme, faillit être lapidé ; il fut longtemps poursuivi par les cris : « *rendez-nous nos trois mois !* » poussés par ceux qui croyaient leur vie raccourcie de ce temps.

9 – En France, sous les rois Mérovingiens, l'année commençait le 1er mars, jour de la revue des troupes ; sous les carolingiens, elle commençait le jour de Noël

(25 décembre) ; sous les Capétiens, elle commençait le dimanche de Pâques, qui varie du 22 mars au 25 avril ; un édit de Charles IX, en 1563, ordonna que l'année commencerait désormais le 1^{er} janvier.

10 – L'année républicaine (France) eut pour origine le 1er vendémiaire, qui tombait le 22 ou le 23 septembre.

11 – L'année ecclésiastique ou liturgique commence en France et en Angleterre le premier dimanche de l'Avent (quatrième dimanche avant Noël).

Commendataire : Qui possède un bénéfice en commende.

Exemple : Abbé commendataire.

[Voir les mots *Bénéfice*, *Commende*].

Commende : Titre de bénéfice que le pape donnait jadis à un ecclésiastique nommé par le roi pour une abbaye régulière, avec permission au commendataire de disposer des fruits pendant toute sa vie.

Remarques : **a)** – La *commende* était une dérogation au droit commun.

b) – La *commende* n'a été, au début, que l'administration temporaire du temporel d'un bénéfice jusqu'à ce que le titulaire eût été nommé, et elle n'était ordinairement que pour six mois.

Commensal : [*Veilli*] Ce mot se dit proprement de ceux qui mangent à même table.

Commensurable : Il se dit de deux grandeurs qui ont un rapport de nombre à nombre, ou, ce qui revient au même, une mesure commune.

Comment : Le *comment* est la manière dont une chose s'est faite.

Remarque : Le *pourquoi* est la raison, la cause efficiente pour laquelle la chose s'est faite ; la *condition* est ce sans quoi la chose ne se serait pas faite.

Commentaire : **1** – Éclaircissements, observations et remarques sur un livre, pour en faciliter l'intelligence.

2 – [*Au figuré*] Interprétation maligne qu'on donne aux discours ou aux actions de quelqu'un.

Exemple : C'est sans commentaires.

3 – [*Au pluriel*] Synonyme de *mémoires*.

Remarque : « *Commentaires sur la Guerre des Gaules* » est le titre affecté aux *mémoires* que César nous a laissés (en latin « *Commentarii de Bello Gallico* ») ; ces *commentaires* sont constitués de notes rédigées au fur et à mesure de la guerre.

Commerce : **1** – Trafic, négoce de marchandises, d'argent, soit en gros, soit en détail.

2 – Le corps des commerçants et négociants.

3 – Communication et correspondance ordinaire avec quelqu'un, soit pour la société seulement, soit aussi pour quelques affaires.

Commercer : Trafiquer, faire commerce.

Exemple : Des marchands qui commercent dans le Levant, en Espagne, aux Indes.

Commère : **1** – Celle qui a tenu un enfant sur les fonts baptismaux.

Remarques : **a)** – Elle a ce nom tant à l'égard de celui avec qui elle l'a tenu, qu'à l'égard du père et de la mère de l'enfant.

b) – On dit familièrement que *tout va par compère et par commère* pour dire que tout se fait par faveur et par recommandation.

2 – [*Familier*] Commère se dit d'une femme de basse condition, qui veut savoir toutes les nouvelles du quartier, et qui parle de tout à tort et à travers.

Remarque : On le dit aussi, par extension, de toute autre femme, de quelque condition qu'elle soit, qui a le même défaut.

3 – [*Familier*] On dit aussi *c'est une bonne commère*, une maîtresse commère,

pour dire *c'est une femme hardie et rusée* qui va à ses fins sans se mettre en peine de rien.

Commettage (en anglais « *lay of the rope* ») : **1** – Le commettage est l'opération qui consiste :
i) soit à entortiller des fils de caret convenablement ourdis et disposés en faisceaux (torons) pour constituer des cordages simples (aussières),
ii) soit à entortiller plusieurs cordages simples (souvent trois, quelquefois quatre aussières) entre eux pour former des cordages composés (*câblot*, *grelin* ou *câble* selon la grosseur de ce cordage).

[Voir les mots *Caret*, *Aussière*, *Câblot*, *Grelin*, *Câble*, *Ourdir* et l'expression *Fil à caret*].

Remarques : a) – Le commettage vise à faire acquérir aux torons le degré d'élasticité qui leur est nécessaire pour les assembler par enroulement et former un cordage.

b) – La torsion propre de chaque fil diminuant à mesure de l'enroulement des torons les uns sur les autres, on doit continuer à entortiller les fils pendant le commettage.

c) – Le commettage d'un cordage peut être au tiers ou au quart, c'est-à-dire que le cordage fini (après le commettage) sera plus court du tiers ou du quart de la longueur qu'avaient ses éléments constitutifs avant le commettage.

2 – Le commettage d'un *bitord*, d'un *merlin*, d'un *lusin* ou d'un *toron* est la réunion de fils à caret que l'on tord pour obtenir une torsion plus grande que celle que le fileur avait déjà donnée à ces fils à caret ; au fur et à mesure de leur nouvelle torsion, les fils à caret se retortillent ensemble dans le sens opposé à leur propre torsion pour former le cordage final.

Remarques : a) – Le *bitord* est constitué de deux fils à caret de deuxième brin.

b) – Le *lusin* est constitué de deux fils à caret de premier brin.

c) – Le *merlin* est constitué de trois fils à caret de premier brin.

d) – Un *toron* est constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret.

3 – Le commettage d'une **aussière** est la réunion par tortillement simultané de plusieurs groupes de fils à caret, chacun de ces groupes formant un toron ; les torons s'entortillent les uns sur les autres au fur et à mesure de leur constitution sur la machine à corder pour former l'aussière.

Remarques : a) – Une aussière est dite *en trois* ou *en quatre* selon le nombre de torons qui la composent.

b) – On adopte généralement le commettage en quatre pour les cordages d'un diamètre supérieur à 60 millimètres.

c) – Sous l'action de la traction, les éléments d'un cordage en trois, jusqu'à une certaine valeur, s'appliquent correctement les uns sur les autres ; ce n'est pas le cas pour un filin en quatre qui ne posséderait pas de mèche au milieu car, sous un effort de pression ou de compression, les deux torons qui travaillent le plus ont tendance à se rapprocher en écartant les deux autres, et le cordage s'aplatit.

d) – Une aussière en quatre comporte une *mèche* qui est une sorte de petit toron central destiné à empêcher sa déformation ; le diamètre de la mèche est égal aux deux-tiers de celui des torons qui l'entourent ; son sens de torsion est contraire à celui des torons ; la mèche n'ajoute pas de résistance à l'aussière.

e) – Un cordage constitué de trois torons tortillés dans le même sens (de gauche à droite) que les fils de caret qui les composent, afin de moins diminuer la force et l'élasticité du cordage fini que dans une aussière de même grosseur est un **garochoir** ; le cordage fini (le *garochoir*) est commis de droite à gauche par réaction au tortillement des torons.

4 – Le commettage permet aux cordages de ne pas se détordre, quoique les fils tortillés qui les composent n'ont pas perdu leur force élastique, tandis qu'un fil

tortillé puis abandonné à lui-même perd presque tout le tortillement qu'il avait acquis.

Remarques : a) – Lorsque l'on déplace le toupin après que les différents éléments (par exemple les torons d'une aussière) ont tous été tortillés dans le même sens, ces composants se roulent l'un sur l'autre par l'effort qu'ils font pour se détordre, c'est-à-dire qu'ils se tordent par leur seule élasticité dans le sens opposé à celui dans lequel ils avaient été tortillés séparément.

b) – On peut faire tourner le crochet de l'émerillon auquel on a attaché l'extrémité libre du cordage pendant que l'on déplace le toupin, pour éviter que la portion qui est déjà commise ne perde tout son tortillement.

c) – Un cordage terminé et prêt à l'emploi reste sans perdre son tortillement ; ses composants ont conservé toute leur élasticité.

d) – Contrairement au *bitord* qui est composé de deux fils ou au *merlin* qui l'est de trois et pour lesquels on tortille les fils de droite à gauche plus qu'ils ne l'étaient au sortir des mains des fileurs afin d'augmenter leur élasticité, les *torons* qui composent les aussières sont tortillés de gauche à droite, dans le sens opposé au tortillement des fils de caret.

e) – Les cordiers tordent parfois les torons dans le sens des fils de caret (de gauche à droite) et les cordages qu'ils fabriquent ainsi sont appelés « *cordages de main torse* », « *main torse* » ou « *garochoirs* » au lieu d'*aussière*.

5 – Les éléments successifs (fil à caret, toron, aussière) commis ensemble pour composer des cordages de plus en plus gros, sont chaque fois tordus en sens contraire des éléments qui le composent.

Remarques : a) – Le *fil à caret* (ou *fil de caret*) a été tordu par le fileur *de gauche à droite*.

b) – Le **toron** est la réunion d'un certain nombre de fils de caret.

c) – Les **torons** qui composent une *aussière* sont tordus *de droite à gauche*, contrairement à la torsion propre des fils de caret qui est de gauche à droite.

d) – L'**aussière** est la réunion de trois, parfois de quatre torons tordus *de droite à gauche* ; l'*aussière* est commise *de gauche à droite* par réaction au tortillement des faisceaux qui forment les torons ; une aussière est dite en trois ou en quatre, selon le nombre de torons qui la composent.

e) – Une **aussière** étant commise *de gauche à droite*, elle se tourne sur les bittes d'amarrage *de gauche à droite*.

[Voir le mot *Aussière*].

e) – Les **torons** qui composent un *garochoir* sont tordus *de gauche à droite*, dans le même sens que la torsion propre des fils de caret qui le composent.

f) – Le **garochoir** est la réunion de trois torons tordus *de gauche à droite* ; le garochoir est commis *de droite à gauche*.

e) – Un **garochoir** (ou *main torse*) étant commis *de droite à gauche*, il se tourne sur les bittes d'amarrage *de droite à gauche*.

[Voir le mot *Garochoir*].

g) – Le **grelin** est la réunion de plusieurs aussières (commises *de gauche à droite*) qui sont retordues ensemble *de droite à gauche* ; les *aussières* qui constituent un grelin portent le nom de **cordons**.

e) – Un **grelin** étant commis *de droite à gauche*, il se tourne sur les bittes d'amarrage *de droite à gauche*.

[Voir les mots *Fourrer*, *Tordre*].

6 – Pour prévenir la détorsion des cordages quand on les love, on doit les enrouler en tenant compte du sens de leur commettage.

Remarques : a) – Si le cordage est commis de gauche à droite (*aussière*) le lovage doit se faire dans le sens des aiguilles d'une montre (*de gauche à droite*).

b) – Si le cordage est commis de droite à gauche (garochoir, câblot, grelin ou câble) on doit le lover dans le sens contraire du sens des aiguilles d'une montre (*de droite à gauche*).

c) – Il est important de reconnaître la nature d'un cordage avant de le tourner : une aussière se tourne sur les bittes d'amarrage de gauche à droite ; le câblot ou le grelin de droite à gauche ; la tresse d'un sens ou de l'autre.

7 – Pour réaliser un cordage en aussière à 3 torons, on prend le nombre de fils de caret nécessaire ; on ourdit les fils de caret en 3 faisceaux ; puis on tortille chacun des 3 faisceaux *de droite à gauche* au moyen de manivelles pour former les 3 torons ; les torons se commettent pour former l'aussière, par réaction à la torsion des faisceaux ; l'aussière est commise *de gauche à droite*.

Remarques : **a)** – Si l'on veut pouvoir fabriquer des cordages d'une longueur de 120 brasses françaises de 5 pieds (environ 200 m), l'atelier des commetteurs est une galerie longue de 200 brasses (ou de mille pieds, environ 300 mètres).

b) – Les fils de caret sont conservés dans des magasins sur des tourets ; on prélève en magasin le nombre de tourets correspondant au nombre de fils dont on juge avoir besoin pour commettre le cordage en aussière ; on dispose les tourets sur des supports de façon qu'ils puissent tourner tous à la fois quand on tirera sur les fils, sans se nuire les uns aux autres ; on ourdit les fils, c'est-à-dire qu'on leur donne la longueur nécessaire pour obtenir le cordage à faire, compte tenu de la réduction de longueur des fils après qu'ils auront été tortillés ; on regroupe les fils de caret en 3 faisceaux et on noue ensemble, à chaque extrémité de chaque faisceau, tous les fils qui le composent ; les 3 faisceaux tortillés formeront les 3 torons de l'aussière.

c) – Les faisceaux étant étendus sur des chevalets, on fixe chaque extrémité de chaque faisceau à une manivelle que l'on peut faire tourner, dans un sens à un bout (de gauche à droite, pour celles du chantier) et dans l'autre sens à l'autre bout (de droite à gauche, pour celles du carré) ; il y a en tout 6 manivelles (3 manivelles disposées habituellement à l'horizontale à chaque bout) ; on tourne les manivelles pour donner aux faisceaux une torsion dans le sens opposé au sens de torsion des fils de caret qui les composent ; en tournant les deux manivelles de chaque faisceau (une à chaque bout du faisceau) en sens opposé, la réalisation de l'ouvrage est accélérée et le tortillement se distribue mieux dans toute la longueur du toron, malgré la distance et malgré les frottements des faisceaux sur les chevalets.

d) – Comme les torons se raccourcissent à mesure qu'on leur donnera le tors, c'est-à-dire qu'on les tortillera au moyen des manivelles, on défait l'amarre qui retenait le carré afin de lui donner la liberté d'avancer à proportion que les tourons se raccourcissent : le carré se rapproche ainsi du chantier.

Commettant : Celui qui charge un autre d'une affaire commerciale.

Remarque : Il se dit aussi en termes de négociation.

Commetteur : Ouvrier chargé du commettage.

Commètre (en anglais « *to lay* ») : **1** – Assembler ; mettre ensemble.

Remarque : Commètre est tiré du latin commētāre qui signifie « *aller ensemble* ».

2 – Réunir plusieurs fils par le tortillement pour faire des ficelles, des torons, des aussières.

3 – Réunir par un tortillement plusieurs aussières pour faire des câblots, des grelins, des câbles.

Remarque : Commètre un cordage, c'est tordre ensemble les éléments de ce cordage (fils de caret, torons ou aussières) pour obtenir, selon les cas, une

aussière, un câblot, un grelin, un câble.

[Voir les mots *Fil de caret, Toron, Aussière, Câblot, Grelin, Câble*].

Commettre : 1 – Faire.

Remarque : En ce sens il ne se dit que de ce qui est péché, crime ou faute.

Exemples : Commettre un crime, une faute, une méchante action ; commettre un péché ; il n'a commis en cela qu'une faute légère ; commettre une incivilité.

2 – Employer, préposer pour un temps, et alors il ne se dit que des personnes.

Exemples : Commettre un homme à une charge, à un emploi ; ce sont des gens qu'on a commis exprès pour cela.

3 – Confier.

Exemples : J'ai commis cela à vos soins ; je vous en ai commis le soin.

4 – On dit commettre deux personnes l'une avec l'autre pour dire les mettre dans le cas de se brouiller ensemble.

Exemple : Il a commis le père avec le fils.

5 – On dit aussi, *se commettre avec quelqu'un* pour dire s'exposer, se mettre au hasard d'avoir une affaire, un démêlé avec lui.

Exemple : Vous ferez bien de ne vous pas commettre avec lui, c'est un homme dangereux.

Comminatoire : Se dit d'un acte dans lequel on a inséré une clause contenant quelque menace en cas de contravention.

Exemples : Clause comminatoire ; jugement, sentence comminatoire ; peine comminatoire.

Commis : [*Vieilli*] Le *commis*, ou *écrivain* est celui qui payait les appointements ou salaires de tout l'Équipage ; il tenait les registres des personnes, des vivres, des munitions et de tout ce qui se passait dans tout le voyage, ainsi que tout ce qui entraît ou sortait du navire.

[Voir le mot *Munition*].

Commis : Celui qui est chargé par un autre de quelque emploi, de quelque fonction dont il doit lui rendre compte.

Remarque : Un jeune commis d'agence à qui on ne confie que des tâches de messenger entre l'agence et les navires en escale dans le port est aussi appelé un « saute-ruisseau ».

[Voir les expressions *Commis d'agence, Commis de rivière* et *Saute-ruisseau*].

Commis d'agence : Synonyme de commissionnaire d'une *agence maritime* dans les ports en eau profonde.

Remarque : Le commis d'agence est parfois appelé « saute-ruisseau » par les bords, surtout s'il paraît très jeune.

[Voir l'expression *Commis de rivière*].

Commis de rivière : Synonyme de commissionnaire d'une *agence maritime* dans les ports de rivière.

Remarques : **a)** – Le commis d'agence dans un port en eau profonde, ou le *commis de rivière* dans un port de rivière, se charge de toutes les formalités concernant un navire, de son avitaillement, et d'une manière générale de satisfaire aux besoins des navires pour le compte des armateurs dont il a reçu délégation.
[Voir l'expression *Port en eau profonde*].

b) – Le commis de rivière agit en tant qu'intermédiaire entre les chargeurs et les transporteurs maritimes.

c) – On appelle quelquefois « *commis de rivière* » l'employé de l'agence maritime d'un port en eau profonde qui se rend à bord d'un navire présent dans le port pour les besoins du navire.

d) – On appelle quelquefois familièrement « *saute-ruisseau* » les jeunes employés des consignataires de navires qui font la liaison entre les bureaux des agents consignataires et les navires présents dans le port, à quai ou au mouillage.

Commisération : Pitié, miséricorde, sentiments de compassion.

Exemple : Cela excita une grande commisération dans toute l'assemblée.

Commissaire (en anglais « *purser* ») : **1** – Celui qui est commis par le Prince, ou par une autre puissance légitime pour exercer une fonction, une juridiction, que sans cela il n'aurait pas droit d'exercer.

2 – Celui qui est chargé de certaines fonctions spéciales et temporaires.

3 – Titre de divers fonctionnaires.

4 – Sur les navires à passagers de la *Marine marchande* (paquebots ou navires de croisière) le commissaire est l'officier du Service Général chargé de la gestion administrative du navire, ainsi que du couchage et de la restauration de l'Équipage et des passagers.

Remarque : Sur les navires de charge, il n'y a pas de commissaire.

5 – Dans la *Marine nationale*, un commissaire est un officier navigant qui exerce dans la Marine des fonctions analogues à celles d'un intendant dans l'Armée de terre.

Grades des commissaires :

Grades	Sigle	Équivalences
Commissaire de 3ème classe	CR3	Enseigne 2ème classe
Commissaire de 2ème classe	CR2	Enseigne 1ère classe
Commissaire de 1ère classe	CR1	Lieutenant de Vaisseau
Commissaire principal	CRP	Capitaine de Corvette
Commissaire en chef de 2ème classe	CRC2	Capitaine de Frégate
Commissaire en chef de de 1ère classe	CRC1	Capitaine de Vaisseau
Commissaire général de 2ème classe	CRG2	Contre-Amiral
Commissaire général de de 1ère classe	CRG1	Vice-Amiral

Remarque : L'appellation usuelle est : « *Monsieur le Commissaire* » ou « *Madame le Commissaire* » ; pour les commissaires généraux, l'appellation est : « *Monsieur le Commissaire Général* » ou « *Madame le Commissaire général* ».

Commissaire d'avarie (en anglais « *average agent* ») : **1** – Le commissaire d'avarie est commis par une compagnie d'assurance pour constater exactement les dommages ou les dépenses susceptibles d'être pris en charge au titre d'une police d'assurance.

2 – Le certificat qu'il délivre a une valeur de preuve pour chaque partie, mais il ne concerne que l'importance matérielle des dommages et il ne se prononce pas sur les responsabilités des uns ou des autres.

3 – Les commissaires d'avarie sont désignés par le Comité central des assureurs maritimes de France.

Commissariat de la Marine : Le Commissariat de la Marine est l'administration chargée des approvisionnements et du soutien logistique des forces maritimes en toutes circonstances, de la solde des personnels civil et militaire.

Remarque : On compte environ 600 militaires et 1800 civil dans le service du Commissariat de la Marine.

Commission (en anglais « *commission* ») : **1** – Mandement de l'autorité donnant charge et pouvoir, ou conférant certain grade ou fonction.

Remarques : a) – On appelait *commission* la permission que donnait un souverain à un capitaine de navire pour aller en course sur les ennemis (commission de course ou lettre de marque).

b) – Comparable à un brevet, la commission (par exemple une commission de pilote lamaneur) peut être révoquée à tout moment alors qu'un *brevet* appartient à son titulaire et ne peut lui être retiré arbitrairement.

c) – En ce qui nous concerne, le ministre chargé de la Marine Marchande « *a certifié que [nous justifions] des conditions exigées pour [nous] faire reconnaître en qualité de Capitaine de Première Classe de la Navigation Maritime et exercer les prérogatives attachées à ce titre pour compter du 13 septembre 1977* » (c'est ce jour-là qu'a été signée de la circulaire d'application du décret du 31 mars 1967).

d) – En réalité, nous remplissions les conditions prévues par le décret du 31 mars 1967 pour l'obtention de ce brevet depuis de nombreux mois, mais la circulaire d'application était restée *dans les tiroirs* depuis plus de dix ans !

e) – En réalité et à ce sujet, on peut se demander si l'alcool et la médiocrité de l'Enseignement maritime sont les seules causes de l'état actuel de la Marine marchande française ! ou si l'Administration maritime n'est pas la principale coupable.

f) – Le certificat qui nous a été remis a pour titre : « *brevet de capitaine de première classe de la navigation maritime* » ; nous sommes en principe propriétaire de ce brevet ; ce n'est pas une commission révoquée arbitrairement.

g) – Pour l'anecdote, ce brevet a vu ses prérogatives soumises rétroactivement à certaines conditions restrictives qui n'existaient pas à l'époque de sa délivrance.

h) – Nous avons obtenu le grade de *Lieutenant de Vaisseau* dans la marine militaire (Marine nationale) par un décret du Président de la République paru au Journal officiel du 23 décembre 1983 ; ce grade d'officier n'est pas révoqué arbitrairement.

2 – Une *commission* est un emploi qu'on exerce, comme y ayant été commis pour un temps et il est révoqué à tout moment.

Remarques : a) – Il s'oppose à *office*, à *charge*, qui ne sont pas révoqués arbitrairement.

b) – Le Directeur régional des Affaires maritimes (DIRAM) de Bordeaux a décidé, le 4 décembre 1978, que nous étions nommé en qualité de pilote à la station de pilotage de La Rochelle-Pallice pour compter du 1er décembre 1978.

c) – Selon l'article 1 de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes, tous les pilotes doivent avoir été commissionnés : « *Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux* ».

d) – L'« *administration* » nous a fait parvenir une copie de la décision du DIRAM Bordeaux, mais elle ne nous a jamais fourni de lettre de commission.

e) – L'article 1 de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes a été incorporé dans le Code des Transports : c'est l'Art. L. 5341-1 qui dispose : « Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines, par un personnel commissionné par l'État, pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports et dans les eaux maritimes des estuaires, cours d'eau et canaux mentionnées à l'Article L5000-1.

f) – L'Article L5000-1 du Code des Transports dispose qu'« est considérée comme maritime pour l'application du présent code la navigation de surface ou sous-marine pratiquée en mer, ainsi que celle pratiquée dans les estuaires et cours

d'eau en aval du premier obstacle à la navigation des navires » et que « la liste de ces obstacles est fixée par voie réglementaire. »

g) – Décision n° 344753 du 23 novembre 2011 du Conseil d'État, article 2 :
« *L'article L. 5341-1 du code des transports résultant de l'article 1er de l'ordonnance du 28 octobre 2010 est annulé en tant qu'il ne comporte pas le mot "rades" après les mots "dans les ports".* »

3 – Une *commission* est également une réunion de personnes compétentes, nommées par ordonnance, par décret ou par décision d'une autorité locale ; la commission est appelée à donner, sous la forme d'un rapport, un avis motivé sur des objets relevant de la spécialité de ses membres.

4 – On appelle *commission* un message, ou le transport de quelque objet qu'on fait faire par un domestique ou par une personne qu'on paye, ou aussi par une personne de bonne volonté.

5 – On appelle *commission* ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire.

6 – Commission se prend pour *charge d'acheter*.

Remarque : Commission se prend aussi simplement pour *faire des emplettes*.

Exemples : Partir en commissions ; faire ses commissions, des commissions ; retour de commissions.

7 – Profession de celui qui se charge de l'achat, du placement des marchandises pour le compte d'un tiers.

8 – On appelle *commission* l'acte par lequel une personne donne pouvoir à une autre d'agir pour son compte en termes de commerce.

9 – On dit *commission* pour désigner l'action de faire un acte répréhensible.

Remarques : **a)** – Le péché de *commission* est le péché commis par acte, par opposition au péché d'*omission* qui est le péché commis par absence d'acte.

b) – « *Omettre ce à quoi on est obligé et commettre ce qu'on ne doit pas faire est une même chose* » [D'après le cardinal de Richelieu (1585-1642), dans le dernier chapitre de son « *Testament politique* »].

Commissionnaire : Celui qui agit pour le compte d'autrui en matière commerciale et spécialement celui qui achète ou qui vend pour le compte d'un tiers moyennant une remise.

Remarque : On appelle *commissionnaire de roulage* celui qui se charge de transporter les marchandises par voiture.

Commissionnaire de transport (en anglais « *forwarding agent* ») : Prestataire de service qui se charge en son nom, matériellement et juridiquement, donc sous sa responsabilité et en son nom propre, de faire exécuter un transport de marchandises pour le compte d'un commettant (le chargeur).

Remarques : **a)** – On dit aussi *transitaire*.

[Voir le mot *Transitaire*].

b) – Le commissionnaire de transport dispose, en principe, de la liberté de choix des moyens.

c) – Le commissionnaire de transport a une obligation de résultat et une obligation de conseil envers son client.

Commit : [*Informatique*] **1** – Révision du code source d'un projet informatique en cours de développement.

Remarque : Le mot anglais « *commit* » est tiré de la préposition latine *cum* qui signifie « *avec* » et qui exprime une idée d'accompagnement, puis du verbe *mittère* qui signifie *envoyer*.

2 – On appelle *commit* l'enregistrement effectif, dans le code source d'un projet informatique en cours de développement :

i) d'une addition de lignes

ou

ii) de la modification d'une portion du fichier source.

Remarques : a) – Le *commit* est enrichi de métadonnées (message de description de la modification, date, nom de l'auteur, commentaire de l'auteur, etc.).

b) – On emploie souvent le mot *branche* pour parler de la partie du code source considérée.

3 – On entend par *commit* la validation par le développeur, après vérification, d'une modification limitée du code source dans un projet informatique.

Commonwealth : 1 – Association volontaire de 54 pays, dont le Royaume-Uni, qui se soutiennent mutuellement.

2 – En dehors du Royaume-Uni, la plupart des États membres sont d'anciennes colonies ou d'anciens protectorats britanniques.

3 – Le roi ou la reine de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord siège à la tête du Commonwealth.

Le Commonwealth compte plus de deux milliards de citoyens ou sujets.

Remarque : La *Déclaration de Londres* des Premiers ministres des différents États, en 1949, affirma la liberté et l'égalité des membres dans l'association.

Commotion : Lésion réversible consécutive à un traumatisme.

Communauté : Société de biens entre deux ou plusieurs personnes.

Exemple : Sauf disposition contractuelle contraire, il y a communauté de biens entre le mari et la femme.

Remarques : a) – La communauté des pilotes de port est appelée *collectivité* lorsqu'il s'agit de la *propriété collective* des biens nécessaires à la fonction de pilote.

b) – Le mot *communauté* est souvent synonyme de *société*.

Communauté internationale : 1 – L'expression française « *communauté internationale* » est la traduction littérale et servile de l'américain « *international community* ».

[Voir l'expression *Démocraties occidentales*].

Remarques : a) – « *The international community* » is a phrase used in geopolitics and international relations to refer to a broad group of people and governments of the world ; it does not refer literally to all nations or states in the world.

b) – L'expression « *communauté internationale* », lorsqu'elle est utilisée par un journaliste français, désigne, ensemble, les États-Unis d'Amérique et les pays que l'on considère dans la mouvance des États-Unis d'Amérique, dont la France.

[Voir le mot *Mouvance*].

c) – L'expression est synonyme des expressions « *les Occidentaux* » ou « *le monde occidental* » et elle exclut la Russie, la Chine et les pays émergents.

d) – L'Europe, le Canada, le Japon, la Corée du Sud, l'Arabie saoudite appartiennent à la « *Communauté internationale* ».

e) – L'Union Soviétique naguère, ou la Russie maintenant n'appartiennent pas à la « *communauté internationale* » ; la Russie est l'adversaire le plus puissant, sinon le risque le plus immédiat, de la Communauté internationale.

f) – Les pays musulmans, la Chine, l'Inde et d'une manière générale les pays non alignés, ne font pas partie de la « *communauté internationale* ».

2 – L'expression américaine « *international community* » se traduit en latin par « *ūniversālis ecclēsīa* », c'est-à-dire (littéralement) en français : « *communauté universelle* » ou (traduction servile) « *Église universelle* ».

3 – On donne à la « *Communauté internationale* » du XXI^e siècle, avec ses propres dogmes, sa Sainte Inquisition, avec ses forces et ses faiblesses, le même rôle et les mêmes prérogatives qu'avaient la « *Chrétienté* » au Moyen Âge ou

l'« *Église catholique, apostolique et romaine* » à la Renaissance et dans les Temps modernes.

Remarque : L'ennemi public, en 2018, professe la religion de Mahomet comme à l'époque de la bataille de Lépante, mais « *le Vatican* » a été remplacée par « *Washington* » comme donneur d'ordres.

4 – La prétendue *communauté internationale* défend le droit d'ingérence des États-Unis d'Amérique, ou des États dans leur mouvance, dans les affaires intérieures d'États tiers (notamment la Yougoslavie, la Libye, la Syrie, les États indépendants et souverains d'Afrique intertropicale, etc.) mais elle admet difficilement que d'autres États puissent exercer le même droit (par exemple la Russie dans un État de sa propre mouvance comme l'Ukraine ou la Tchétchénie).

Commune : 1 – À partir du XI^e siècle, les bourgeois de certaines villes reçurent du pouvoir central une charte les autorisant à édifier une *enceinte fortifiée commune* autour de leurs immeubles, pour se défendre contre les agressions armées.

Remarques : **a** – La Rochelle, l'Île d'Oleron, Rouen reçurent des chartes de communes à l'époque du Ramnulfide Guillaume, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers (1090-1137) ; ces chartes furent confirmées et augmentées par sa fille Aliénor, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers (1122-1204) ; Aliénor d'Aquitaine fut l'épouse, d'abord du Capétien Louis VII, roi des Francs (1120-1180) puis du Plantagenêt Henri II, duc de Normandie, comte d'Anjou et plus tard roi d'Angleterre (1133-1189) ; Aliénor d'Aquitaine, souverain de la ville de La Rochelle, fut ainsi successivement reine de France puis reine d'Angleterre.

b – La Rochelle, jusqu'au XII^e siècle, était sous la domination des seigneurs de Châtelailon, vassaux du duc ou de la duchesse d'Aquitaine ; la concession d'une charte de commune à La Rochelle libérait la ville de la tutelle des seigneurs locaux de Châtelailon.

c – Le nom *Châtelailon* est la contraction de l'expression « *castrum allionis* » qui signifie « *château d'Aunis* » ; l'Aunis est le pays compris entre la rivière de Marans (la *Sèvre Niortaise*) et la rivière de Charente (la *Charente*).

d – En 1140, Guillaume VIII (1099-1137) dernier comte du Poitou, donna à La Rochelle le droit de communauté ; le comte du Poitou Guillaume VIII était également duc d'Aquitaine sous l'appellation de Guillaume X ; Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), fille de Guillaume VIII de Poitou, confirma en 1199 la charte communale de son père ; le premier maire de La Rochelle, élu en 1199, fut Guillaume de Montmirail ; cette charte fut confirmée par les deux époux successifs d'Aliénor d'Aquitaine, le roi de France Louis VII (1120-1180) et le roi d'Angleterre Henri II (1133-1189) puis par les différents rois qui leur succédèrent.

e – La mairie et le Corps de ville de La Rochelle furent supprimés le 15 janvier 1629 et tous les privilèges et franchises dont avait joui la *commune* furent abolis par le roi Louis XIII (1601-1646) à l'issue du « *Grand Siège* » (10 septembre 1627-28 octobre 1628) et après la reddition de la ville par son maire Jean Guiton (1585-1654) ; la commune de La Rochelle comptait près de cinq siècles d'existence lors de sa disparition.

2 – Dans le régime féodal, la charte de commune autorisait les bourgeois à se gouverner eux-même, à choisir un maire et un corps de ville selon les modalités inscrites dans la charte, sous la seule surveillance d'un prévôt désigné par le souverain.

Remarques : **a** – La Rochelle avait été dotée d'une charte de commune vers 1130 par Guillaume X, duc d'Aquitaine ; cette charte a été confirmée par la duchesse Aliénor d'Aquitaine en 1199, 10 ans après la mort de son mari, le roi d'Angleterre

Henri II (1133-1189).

b) – L'administration de la commune de La Rochelle était confiée à un Corps de Ville composé de 24 échevins et de 75 pairs.

d) – Le corps de ville élisait chaque année trois candidats parmi lesquels le roi choisissait le maire, qu'il nommait pour un an.

c) – Le mot *commune* est tiré du latin *commūne* qui signifie *bien commun*, ou *ensemble d'un pays*.

3 – Aujourd'hui, la commune est une division territoriale administrée par un maire et un conseil municipal élus au suffrage universel, sous la surveillance du préfet du département.

4 – Au Royaume-Uni, la Chambre des Communes est la chambre basse du Parlement où siègent les députés élus par les bourgs et les cités du royaume.

Remarque : Au Royaume-Uni, la chambre haute du Parlement est la « *Chambre des Seigneurs* » (en anglais « *House of Lords* ») où siègent les héritiers de la Noblesse ou les personnes anoblies arbitrairement par le roi ou la reine.

Commune (La –) : Soulèvement du peuple de Paris (du 18 mars 1871 au 28 mai 1871) :

i) contre l'armistice signé le 28 janvier 1871 par le ministre français des Affaires étrangères Jules Favre (1809-1880) et le chancelier prussien Otto von Bismarck (1815-1898)

ii) et contre le régime d'Adolphe Thiers (1797-1877) qui prit le pouvoir en France en février 1871, après la défaite de l'armée française de 1870-1871.

Remarques : **a)** – La *Résistance française* après la guerre de 1870 a manqué du soutien d'une autre nation, tel celui qu'apporta Churchill à De Gaulle après la signature, le 22 juin 1940, de l'armistice franco-allemand de Rethondes.

b) – Le *gouvernement de défense nationale* de 1871, issu de la classe possédante, était fortement soupçonné par le peuple de Paris de vouloir enrayer la menace du socialisme à Paris avec l'aide des Prussiens.

c) – Le souvenir du soulèvement du peuple de Paris en 1871 hanta les décideurs politiques français de juin 1940 : Paris fut déclarée ville ouverte et la Wehrmacht se chargea de calmer les communistes parisiens que le Gouvernement de Paul Reynaud (1878-1966) redoutait.

Communication : 1 – La *communication* est l'action de transmettre, de rendre communes des informations.

Exemple : La communication entre la passerelle et la machine ; le casernet de la passerelle sert de *cahier de communication* des ordres du commandant aux officiers de quart pour la nuit.

Remarque : La communication suppose que les locuteurs et les auditeurs maîtrisent les concepts utilisés et possèdent le vocabulaire correspondant.

2 – On appelle *communication* le *passage* d'un lieu à un autre.

Exemples : Voie de communication ; porte de communication entre la chambre et le bureau du commandant.

Communiquer : *Communiquer* sur un sujet d'actualité, c'est élaborer une stratégie puis inventer un message approprié et le rendre audible au milieu du brouhaha.

Remarque : Les communicants professionnels (en anglais « *spin doctors* ») trouvent des slogans *simples mais percutants* pour imposer à l'opinion publique les volontés de leurs donneurs d'ordres ; s'il faut répliquer à une information préjudiciable à ces donneurs d'ordres, ils diffusent un message opposé, ils attirent l'attention sur un autre fait susceptible d'intéresser le public ; dans tous les cas, ils font intervenir les meilleurs manipulateurs d'opinion et les lanceurs d'alerte, qu'ils ont su mettre dans une certaine dépendance morale.

Communiste : 1 – Qui adhère à un parti communiste.

2 – Qui est partisan d'une doctrine politique opposée au capitalisme, favorable à une société sans classes sociales et dans laquelle les biens seraient distribués à chacun selon ses besoins, que l'on appelle le communisme.

Remarques : a) – À l'époque de la « *guerre froide* », les Américains ne considéraient pas les espions communistes comme des agents de l'Union Soviétique, mais comme des membres du « *Communisme International* », de la même manière qu'à une autre époque, d'autres idéologues considèrent tout Juif comme appartenant à la « *Juiverie Internationale* ».

b) – Aujourd'hui, et depuis l'éclatement de l'Union soviétique, l'ennemi désigné par les États-Unis d'Amérique ou par les États dans la mouvance des États-Unis d'Amérique, est une fraction assez bien identifiée du monde musulman.

c) – À la différence des martyrs chrétiens qui acceptaient de mourir pour leur croyance avec l'espoir d'accéder individuellement à ce royaume des cieux que leur religion leur promettait, les communistes acceptent de mourir pour leur idéal sans rien espérer personnellement en retour.

Commutativité : Propriété d'une loi, d'une opération dont le résultat reste invariable si l'on intervertit les facteurs ou les termes.

Exemple : La multiplication des nombres ordinaires est commutative, c'est-à-dire que le résultat d'une multiplication est indépendant de l'ordre des facteurs

Comorbidité : 1 – Existence d'un ou de plusieurs troubles ou maladies associés à un trouble ou à une maladie primaire.

2 – Effet provoqué par ces troubles ou maladies associés.

3 – En psychiatrie, la comorbidité est l'émission simultanée de plusieurs diagnostics.

Remarque : En ce sens, la comorbidité n'implique pas nécessairement la présence de plusieurs maladies, mais l'impossibilité d'émettre un seul diagnostic clair.

Compagnie : 1 – Assemblée de plusieurs personnes qui sont ensemble en quelque espèce de société et de liaison.

Exemple : La compagnie de plusieurs personnes qui sont en conversation.

2 – *Compagnie* se dit de deux personnes qui sont ensemble.

Exemple : Tenir compagnie, faire compagnie à quelqu'un.

Remarque : Il se dit aussi des choses.

Exemple : Suivre le courant des Aiguilles en compagnie d'un navire hollandais.

3 – *Compagnie* se dit aussi d'une *société de marchands* ou de gens d'affaires.

Exemples : Former, faire une compagnie ; la Compagnie des Indes.

4 – *Compagnie* se dit encore d'un nombre de soldats sous les ordres d'un capitaine.

Remarques : a) – Une compagnie compte entre 100 et 250 soldats.

b) – La compagnie est divisée en sections d'environ 40 soldats (par exemple trois sections de combat, une section de commandement et une section d'appui) avec un lieutenant à la tête de chaque section.

c) – Les compagnies sont regroupées en *régiments* depuis le xvi^e siècle.

d) – Actuellement un régiment compte entre 1000 et 3500 soldats et il est commandé par un colonel ; un régiment compte 3 bataillons de 3 compagnies.

e) – Plusieurs régiments forment une division (entre 10 000 et 30 000 soldats) ; la division est la plus petite unité autonome employée au combat.

f) – Jadis on a appelé *compagnies d'ordonnances* des formations de cavalerie fortes d'environ 600 hommes ; organisées par Charles VII (1403-1461) à l'époque de Jeanne d'Arc (1412-1431) au moyen d'ordonnances, elles constituèrent les premières formations militaires françaises *permanentes* soldées par le roi.

g) – À partir de Louis XIII (1601-1643) les corps permanents entretenus et soldés par le roi eurent le privilège d'utiliser le drapeau blanc.

h) – Les *compagnies franches* sont autonomes et n'appartiennent pas à un régiment.

Compagnie : Appellation usuelle d'une société commerciale qui arme des navires.

Exemple : La Compagnie des Messageries Maritimes.

Remarque : L'expression « *la Compagnie* » est le nom abrégé d'une compagnie de navigation donnée, que l'on utilise lorsqu'il n'y a pas de risques de confusion avec d'autres sociétés.

Compagnie de commerce de l'Ancien Régime : **1** – Les compagnies de commerce fondées sous Louis XIII (1601-1643) et encouragées par son ministre Richelieu (1585-1642) eurent pour objet le regroupement des capitaux de particuliers pour armer des navires et faire le commerce avec les pays d'outre-mer.

Remarque : Samuel de Champlain, qui fut un précurseur dans les échanges de marchandises avec l'Amérique du Nord, admirait le savoir-faire des Hollandais pour l'exploitation de leurs colonies ; Champlain préconisait de construire en France des navires aussi propres et aussi confortables que ceux des Bataves pour attirer les populations côtières françaises dans le commerce lointain.

3 – Les compagnies de navigation régulièrement constituées reçurent, par privilège du roi, le monopole du commerce avec certaines contrées.

4 – La *Compagnie des Indes Occidentales*, fondée en mai 1664, sous Louis XIV (1638-1715) reçut la propriété des possessions françaises du littoral atlantique de l'Afrique et du nouveau monde et le monopole du commerce avec l'Amérique.

5 – La *Compagnie des Indes Orientales*, fondée en août 1664, reçut le monopole exclusif du commerce dans l'Océan Indien : Inde, Île Dauphine (actuelle Madagascar), Île Bourbon (actuelle Île de la Réunion), Île de France (actuelle Île Maurice).

Remarque : L'année 1664, dont le millésime est célébré par un célèbre brasseur de bière, vit non seulement la fondation des deux Compagnies des Indes françaises, mais également la victoire française de Gigieri en Algérie (mal exploitée) et la victoire française de Cronembourg en Alsace contre les Suisses, malgré la rivalité entre les lieutenants-généraux de Louis XIV.

5 – La *Compagnie du Nord* reçut en 1669 le monopole pour la Mer du Nord et la Mer Baltique : elle importait les bois du nord qui sont largement utilisés dans la construction navale.

6 – La *Compagnie du Levant* faisait le commerce avec le bassin oriental de la Mer Méditerranée.

7 – La *Compagnie de Chine* fut fondée en 1670.

8 – Les compagnies du Sénégal, du Cap-Vert, et d'autres contrées des côtes d'Afrique et de Saint-Domingue furent créées en 1696 pour le transport des esclaves d'Afrique occidentale aux colonies d'Amérique, puis le transport des produits coloniaux d'Amérique en Europe (commerce triangulaire).

9 – Les guerres de Louis XIV (1638-1715), de Louis XV (1710-1774) et de Louis XVI (1754-1793) perturbèrent considérablement les compagnies de commerce ; certaines se réorganisèrent à chaque fois que la paix revenait, d'autres disparurent.

10 – Le privilège de la *Compagnie des Indes* fut supprimé en 1769.

Remarque : Le 28 juin 1783 un arrêt fait en Conseil d'État, Sa Majesté Louis XVI y étant, portait établissement de *paquebots* pour communiquer avec les États-Unis de l'Amérique ; les navires et les Équipage de la Compagnie des Indes furent

employés pour assurer ce nouveau service postal subventionné.

11 – Une nouvelle *Compagnie des Indes* fut créée en 1785, avec privilège et monopole du commerce pour l'Inde, la Chine et l'Indochine.

12 – La nouvelle *Compagnie des Indes* fut supprimée en 1790.

Compagnie française des Indes occidentales : La Compagnie française des Indes occidentales fut une compagnie commerciale française créée et dissoute sous Louis XIV (1638-1715) ; elle devait développer le commerce de la France avec les Antilles, l'Afrique noire et l'Amérique du Nord.

Remarques : **a)** – La Compagnie française des Indes occidentales remplaça en 1664 la Compagnie du Canada et la Compagnie du Cap-Vert et du Sénégal.

b) – La Compagnie française des Indes occidentales eut pour mission de peupler le Canada, notamment grâce à des colons venant de Lorraine ou de Saintonge ; elle devint propriétaire des possessions françaises des côtes atlantiques de l'Afrique et de l'Amérique et elle obtint le monopole du commerce avec l'Amérique.

c) – La Compagnie française des Indes occidentales fut dissoute en décembre 1674 (édit de Saint-Germain-en-Laye), pendant la guerre de Hollande (1672-1678) et après que le commerce avec les Antilles fut ouvert à tous les négociants du royaume par une décision royale du 21 juillet 1670.

Compagnie des Messageries Maritimes : **1** – Compagnie de navigation maritime française fondée en 1851 sous l'appellation « *Compagnie des Services Maritimes des Messageries Nationales* ».

Remarque : Cette nouvelle compagnie de transport des lettres par mer était une branche d'une société appelée Messageries Nationales, spécialisée dans le transport des lettres sur terre par diligences depuis 1796.

2 – La Compagnie des Messageries Maritimes a été absorbée en 1977 par la Compagnie Générale Transatlantique, qui a alors repris son ancien nom de « *Compagnie Générale Maritime* ».

Remarque : Les anciens officiers des Messageries Maritimes qui naviguèrent sur les navires de la nouvelle Compagnie Générale Maritime, mais qui bénéficiaient encore de leur ancien statut, continuèrent à être embarqués par les Messageries Maritimes après l'absorption.

3 – L'État français, l'armement marseillais Alexis Rostand et la Société Anonyme des *Messageries Nationales* qui avait développé en France une activité de transport terrestre des lettres, des voyageurs et des marchandises, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, signèrent le 28 février 1851 une convention (ratifiée par la loi du 8 juillet 1851) qui organisait un service postal maritime en Mer Méditerranée, en remplacement du service de messagerie par mer qui avait été créé sous la Monarchie de Juillet (1830-1848).

Remarques : **a)** – On appelle « *Monarchie de Juillet* » le régime français qui remplaça le régime de la Restauration après les émeutes des « *3 glorieuses* » (27, 28 et 29 juillet 1830) ; Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850) de la branche cadette de la maison de Bourbon devint le « *roi des Français Louis-Philippe 1er* » par la grâce d'une charte valant constitution, succédant au « *roi de France* » Charles X (1757-1836) et aux dépens de l'héritier légitime Henri d'Artois (1820-1883) comte de Chambord, duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X et qui se serait fait appeler Henri V.

b) – La Monarchie de Juillet a été remplacée par la II^{ème} République qui fut proclamée le 24 février 1848, devant la colonne de la Bastille.

4 – Le 19 juillet 1852, la Société Anonyme des Messageries Nationales devint la *Compagnie des Services Maritimes des Messageries Nationales*.

[Voir le mot *Paquebot*].

5 – Le 28 février 1853, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Nationales est devenue la *Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales* ; elle comptait alors 16 navires.

Remarque : La Compagnie des Messageries obtint la concession des services postaux vers l'Algérie et la Tunisie (avec prolongation jusqu'en Mer Noire) en 1854 ; vers l'Amérique du Sud en 1857 ; vers l'Extrême-Orient en 1862 (ligne b-mensuelle).

6 – Le premier navire de commerce à emprunter le canal de Suez, derrière les yachts officiels dont l'« *Aigle* » de l'impératrice Eugénie qui inaugurerait officiellement le canal le 17 novembre 1869, était le « *Péluse* », un paquebot à voiles trois mâts-barque et à vapeur (1600 chevaux) à hélice de 105 m de long des Messageries Impériales, affrété par la Compagnie du Canal ; Ferdinand de Lesseps (1805-1894) et les administrateurs de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez avaient pris passage sur le « *Péluse* » ; le « *Péluse* » était commandé par Auguste Cabouffigue.

7 – Le 1er avril 1871, la Compagnie des Services Maritimes des Messageries Impériales est devenue la *Compagnie des Messageries Maritimes*.

8 – Le paquebot des Messageries Maritimes « *El Kantara* » a été le premier navire français à franchir le canal de Panama en 1919 ; il inaugurerait la ligne *Tour du Monde*.

9 – La Compagnie des Messageries Maritimes cessa d'être subventionnée par l'État en 1921 ; simultanément, une Société anonyme des « *Services contractuels des Messageries maritimes* », fonctionnant en régie, fut constituée le 21 novembre 1921 en exécution de la Convention passée le 29 décembre 1920 entre la Compagnie des Messageries Maritimes et l'État.

Remarques : **a)** – Jusqu'à la fin des services contractuels pour l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général vers l'Extrême-Orient, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, l'Océan Indien, la Côte orientale de l'Afrique et Madagascar, la Méditerranée orientale, les paquebots des Messageries Maritimes transportèrent les fonctionnaires français affectés aux colonies à bord des paquebots des lignes d'Extrême-Orient, de Madagascar ou d'Océanie (qui passaient par les Antilles).

10 – Le paquebot « *La Marseillaise* » entré en flotte en 1949, qui avait été lancé pendant l'occupation sous le nom de « *Maréchal Pétain* » a été le premier navire de la reconstruction après la Seconde Guerre Mondiale.

11 – Le dernier paquebot de la Compagnie, le « *Pasteur* », a été lancé le 2 juin 1966 à Dunkerque ; il a été affecté à la ligne d'Amérique du Sud au départ d'Hambourg du 2 novembre 1966 au 16 septembre 1972.

Remarques : **a)** – Le « *Pasteur* » avait une longueur de 173,9 mètres, une largeur de 24 mètres, un déplacement de 18 730 tonnes.

b) – Sa vitesse en service était de 20 nœuds ; ses 2 moteurs Sulzer deux temps de 9 cylindres développaient ensemble 24 000 chevaux.

c) – Le « *Pasteur* » pouvait transporter 429 passagers (163 en *première classe* et 266 en *classe touriste*).

d) – Vendu en octobre 1972 à la *Shipping Corporation of India* qui le rebaptisa « *Chidambaram* », il a été démoli à Bombay en avril 1985.

12 – Le ministre des Travaux Publics avait prescrit à la Compagnie des Messageries Maritimes, par lettre du 12 décembre 1961, de prendre en charge l'exploitation de la ligne de paquebots d'Amérique du Sud, exploitée au départ du Havre, à compter du 1er janvier 1962, date à laquelle s'est également effectué le transfert de propriété des navires desservant la ligne.

Remarques : a) – Le plafond de subvention des lignes contractuelles avait été fixé à 51 millions de francs pour l'exercice 1963.

b) – Le déficit prévu pour les services contractuels de la Compagnie, y compris la ligne d'Amérique du Sud, étant de 49 millions, la subvention a été évaluée à 50 millions, dont un million à titre de « prime de bonne gestion ».

c) – Le déficit d'exploitation a été fixé à 8 millions de francs pour 1962 et 9 millions de francs pour 1963.

d) – L'amortissement contractuel des trois paquebot âgés de 10 ans (« *Laennec* », « *Louis Lumière* » et « *Charles Tellier* ») appelés familièrement « *les Savants* », a été calculé sur une durée de sept ans seulement.

e) – Le Pasteur a remplacé les trois « *savants* ».

Compagnie des Ouvriers mécaniciens : 1 – Le corps des mécaniciens et des chauffeurs de la Marine nationale a été créé par l'ordonnance du 24 mai 1840 afin de faire fonctionner les machines installées sur les bâtiments de guerre à vapeur.

Remarque : À partir de 1845 il y eut 2 compagnies administrées séparément, l'une à Lorient, l'autre à Toulon.

2 – Chaque compagnie était commandée par un lieutenant de vaisseau.

3 – Les ouvriers qui composaient les compagnies étaient :

i) des *mécaniciens en chef* ;

ii) des *premiers-mâîtres mécaniciens*, ayant rang de premiers-maître des Équipages de ligne ;

iii) des *mâîtres mécaniciens*, ayant rang de maître des Équipages de ligne ;

iv) des *contre-mâîtres mécaniciens*, ayant rang de second-maître des Équipages de ligne ;

v) des *ouvriers chauffeurs* ayant rang de matelot des Équipages de ligne.

Remarques : a) – Dans chaque grade il y avait des ouvriers de 1ère, de 2ème et de 3ème classe, sauf pour les chauffeurs pour lesquels il n'y avait que 2 classes.

b) – Le recrutement se faisait sur la base du volontariat ; les candidats devaient être âgés de plus de 20 ans, mesurer au minimum 1,652 mètre, présenter un certificat de vaccine et de bonne conduite et un autre d'aptitude au service à la mer.

c) – Parmi les chauffeurs, il devait y avoir un nombre égal de forgerons, de chaudronniers et d'ajusteurs.

d) – Les ouvriers mécaniciens devaient présenter un essai manuel dans leur profession.

4 – Parmi les mécaniciens, quatre cinquièmes étaient embarqués ; un cinquième d'entre eux restaient à terre à tour de rôle pour la conservation des machines des bâtiments désarmés, pour les vapeurs des directions de port ou pour travailler dans les ateliers.

Remarques : a) – Les mécaniciens embarqués ne pouvaient pas être distraits de la machine en marche, mais quand elle ne fonctionnait pas, ils étaient tenus de faire tous les services du bord suivant leur grade.

b) – Une double ration de pain et de vin était attribuée aux mécaniciens, ouvriers et matelots chauffeurs, ainsi qu'aux hommes des soutes tant que les feux étaient allumés.

Compagnie Générale Maritime :

Compagnie Générale Transatlantique :

Remarque : La *Compagnie générale maritime* a été autorisée, le 25 août 1861, par un décret de l'Empereur des Français Napoléon III, à prendre la dénomination de *Compagnie générale transatlantique*.

- Compagnie Néerlandaise des Indes Orientales** (en néerlandais « *Vereenigde Oost-Indische Compagnie* » ou **VOC**) : **1** – Compagnie capitaliste de commerce maritime créée aux Provinces-Unies le 20 mars 1602 par le regroupement de plusieurs compagnies maritimes néerlandaises armant pour l'Extrême-Orient.
- 2** – La Compagnie des Indes Orientales était divisée en 6 chambres autonomes basées respectivement à Amsterdam, Middelburg, Delft, Rotterdam, Hoorn et Enkhuizen et d'une septième chambre autonome à Batavia, dans l'île de Java en Insulinde (actuellement Jakarta en Indonésie).
- 3** – La *Compagnie des Indes* était caractérisée par l'organisation originale de l'armement de ses navires : à la différence des expéditions maritimes françaises, où les navires devaient obligatoirement être désarmés au retour de chaque voyage et les bénéfices du voyage distribués, les bénéfices réalisés par les navires de la Compagnie néerlandaise des Indes étaient aussitôt réinvestis dans la Compagnie.
- 4** – La *Compagnie néerlandaise des Indes* a été le prototype des sociétés anonymes à capital fixe : elle émettait des actions et des obligations ; au départ, son capital de 6,5 millions de florins était divisé en parts de 3 000 florins.
- Remarques : a)* – Les parts étaient négociables en bourse.
- b)** – La Compagnie distribua des dividendes qui atteignirent jusqu'à 30 % de la valeur de la part : la valeur de chaque part progressa et elle était de 18 000 florins en 1670.
- 5** – À partir de 1788, la Compagnie arma des *paquebots* reliant Amsterdam à *Capstadt* (actuellement *Le Cap* ou *Capetown* en Afrique du Sud) en trois mois ou Amsterdam à *Batavia* (en Indonésie) en cinq mois.
- 6** – La *Compagnie néerlandaise des Indes* a été dissoute en 1799.
- 7** – La Compagnie a disposé, jusqu'à sa dissolution, de deux monopoles : les échanges avec le Japon et le commerce des épices d'Extrême-Orient : *macis, noix de muscade, clous de girofle et cannelle*.
- Remarques : a)* – La Compagnie *anglaise* des Indes Orientales (en anglais « *The Company of Merchants of London Trading into the East Indies* ») a été fondée le 31 décembre 1600 par une charte de la reine Elizabeth I^{ère}, qui lui donnait l'exclusivité du commerce avec les Indes orientales.
- b)** – Elle devint ensuite la *British East India Company (BEIC)*.
- c)** – Son capital était réuni pour le montant que chacun voulait verser ; chacun pouvait reprendre sa part à la fin de chaque voyage.
- d)** – La Compagnie anglaise des Indes orientales a été dissoute le 1er janvier 1874.
- e)** – La Compagnie *française* des Indes Orientales a été créée par des lettres patentes de Louis XIV du 27 août 1664 ; elle était basée au Port de l'Orient (actuellement Lorient dans la Morbihan).
- f)** – La guerre de Sept Ans ruina la Compagnie française des Indes Orientales qui a été *suspendue* en 1769.

Compagnies (Grandes –) : Troupes armées composées principalement de Bretons, qui furent épisodiquement employées comme mercenaires en France pendant la guerre de Cent Ans, soit à la solde des Plantagenêts, soit à la solde des Capétiens et qui, lorsqu'elles n'étaient pas commandées pour faire la guerre et soldées, rançonnaient les campagnes là où elles se trouvaient.

Remarque : Le Breton Bertrand du Guesclin (1320-1380), connétable de France et de Castille, employa à plusieurs reprises les Grandes Compagnies pour combattre en Bretagne, en France, dont La Rochelle en 1372, sous Charles V (1338-1380) ou en Castille.

Compagnon (en anglais « *sailor* ») : **1** – Synonyme de *matelot*.

Remarques : a) – On dit d'un compagnon qu'il est *amateloté* à un autre compagnon lorsqu'ils sont tous les deux appelés à remplir successivement le même rôle à bord d'un navire.

b) – Parfois, les deux compagnons utilisèrent le même hamac, à tour de rôle, c'est-à-dire que celui qui n'était pas de quart pouvait utiliser le hamac commun et qu'il le laissait à son matelot lorsqu'il le remplaçait sur le pont.

c) – Cette pratique d'une couchette pour deux, appelée familièrement « *de la bannette chaude* », était de règle à la mer sur les anciens sous-marins à propulsion diesel ; lorsque le sous-marin était au port, une partie de l'Équipage logeait à terre ou à bord d'un bâtiment de soutien et d'assistance.

[Voir le mot *Matelot*].

2 – Homme qui partage la vie d'une femme, épouse légitime unie par les liens du mariage, ayant contracté un pacte civil de solidarité (Pacs) ou simple concubine.

Remarques : a) – La femme qui partage la vie de cet homme est sa compagne.

[Voir le mot *Conjoint*].

b) – On utilise maintenant (loi du 18 mai 2013 sur le prétendu « *mariage homosexuel* ») le même terme *compagnon* si un homme partage le lit et la vie d'un autre homme (époux ou concubin) et le même terme *compagne* si une femme partage le lit et la vie d'une autre femme (épouse ou concubine).

Comparse : On appelle *comparses*, au théâtre, des personnages muets qui ne servent qu'à figurer.

Compartiment (en anglais « *compartment* », « *water-tight division* ») : Synonyme de local à bord d'un navire.

Remarques : a) – Le navire est divisé en tranches dans le sens de la longueur par des cloisons transversales étanches qui courent d'un bordé à l'autre.

b) – Les tranches sont désignées par des lettres : la tranche qui se trouve le plus en avant est la tranche « **A** », la suivante en allant vers l'arrière est la tranche « **B** » et ainsi de suite.

c) – À l'intérieur de chaque tranche, le navire est divisé en cases appelées *compartiments* par les différents ponts, par les cloisons étanches qui délimitent les tranches et par des cloisons longitudinales ou transversales de manière qu'en cas de voie d'eau, si toutes les communications sont interrompues entre eux, les compartiments restent tous vides excepté celui dans lequel serait survenu la voie d'eau ; les compartiments qui n'ont pas été envahis par l'eau permettent au navire de rester à flot.

d) – Chaque compartiment est désigné par la lettre de sa tranche et par un numéro, impair à tribord et pair à bâbord (par exemple compartiment « **M8** »).

e) – Une cale à marchandises sèches, ou une citerne à cargaison liquide allant d'un bordé à l'autre peuvent constituer à la fois une tranche et un seul compartiment ; le compartiment machine peut également constituer à la fois une tranche et un compartiment, sauf si des soutes latérales ou une double coque existent en abord du compartiment.

Compartimentage : Division du navire en compartiments isolés.

Remarques : a) – Le compartiment situé le plus en avant est appelé le *peak avant* ; il est séparé du compartiment situé immédiatement derrière lui par une cloison verticale allant d'un bordé à l'autre, très solide, appelée cloison d'abordage.

b) – Les principales tranches du navire (notamment les cales à marchandises ou le compartiment machine) sont séparées par des cloisons transversales étanches, résistantes au feu, et dont les ouvertures qui permettent de passer d'une tranche à l'autre peuvent être fermés par des portes étanches manœuvrables à distance

depuis la timonerie.

c) – Des compartiments cloisonnés situés entre le fond du navire et les planchers des cales ou la base du compartiment machine, servent à stocker du combustible, des réserves d'eau douce, les réserves d'huile de graissage de la machine, de l'eau de mer de lestage : on les appelle des *double-fonds* et ils permettent d'éviter l'invasion du navire par l'eau de mer en cas de petit talonnage accidentel ayant entraîné des avaries limitées au fond du navire.

Compas (en anglais « *ship's compass* ») : **1** – Dans la marine, on appelle *compas* un instrument de navigation permettant de connaître l'orientation du méridien magnétique et plus ou moins directement, celle du méridien géographique au lieu où se trouve le navire.

[Voir les expressions *Compensation des compas*, *Régulation du compas*, *Compas magnétique* et *Compas gyroscopique*].

Remarques : **a)** – Le mot *compas* en usage au Ponant a supplanté dans la Marine française le mot d'origine italienne *boussole* qui était en usage au Levant.

i) Le mot anglais « *compass* » est tiré du vieux français *compas* qui signifie *cercle gradué*.

[Voir le mot *Compasser*].

ii) Le mot italien « *bussola* » est tiré du mot latin *buxula*, lui-même dérivé du mot grec *πυξίς* qui signifie *petite boîte*.

b) – Les principaux types de compas sont les *compas magnétiques*, les *compas gyroscopiques* et les *compas satellitaires*.

c) – Le compas magnétique est composé d'une aiguille aimantée équilibrée posée en son centre sur un pivot ou flottant sur un liquide et d'un habitacle pour l'enfermer ; le compas utilise la propriété que possèdent les barreaux aimantés d'obéir au champ magnétique terrestre.

d) – Le compas de route est celui que l'on utilise pour amener et tenir le cap du navire dans une direction donnée par rapport au Nord ; l'habitacle du compas de route possède un hublot et un éclairage pour permettre de lire la rose ou de voir l'aiguille aimantée, y compris pendant la nuit ; le timonier, ou *homme de barre*, qui est le marin qui tient et qui manœuvre la barre du gouvernail, se tient derrière l'habitacle du compas de route.

e) – Une fine marque noire verticale que l'on appelle *cap du compas*, située sur l'avant de l'habitacle à proximité de la rose mobile, sert de repère pour apprécier l'orientation de la ligne de quille du navire ; cette orientation correspond à l'aire de vent ou à la graduation de la rose qui se trouve vis-à-vis de cette marque noire. [Voir le mot *Orientation*].

f) – On dit ainsi que le *cap du compas* (ou *cap-compas*) est à l'Est si la graduation de la rose vis-à-vis de la marque noire est l'Est ou 90 degrés ; si le compas est bien compensé, la rose du compas conserve immuablement son orientation par rapport à la Terre et la ligne qui joint les graduations Nord (0°) et Sud (180°) marque toujours le plan du méridien magnétique de la Terre ; lorsqu'on a demandé « *où est le cap ?* » le timonier doit lire la graduation de la rose qui se trouve, à cet instant, vis-à-vis de la marque noire *cap du compas* et dire à haute et intelligible voix la graduation qu'il lit.

g) – Le compas de relèvement est celui que l'on utilise pour relever la direction des autres navires, des amers, des astres, etc. que l'on doit connaître pour les besoins de la navigation ; cette direction est l'*azimut* si elle se réfère au Nord du compas ou le *gisement* si elle fait référence à l'orientation de la ligne de quille (le cap).

h) – Le *compas de relèvement*, s'il s'agit d'un compas magnétique, doit se trouver à un endroit dégagé d'où l'on peut embrasser tout l'horizon et dans le plan de

symétrie longitudinal du navire et on le place habituellement à la passerelle supérieure ; si le navire est équipé d'un compas gyroscopique, on installe un répétiteur de ce compas pour effectuer les relèvements sur chacun des ailerons de la passerelle de navigation et sur les meilleurs navires, on en trouve un autre près du fronton, juste sous les vitres de l'abri de navigation pour relever les azimuts des navires contre-bordiers ou traversiers et déterminer s'il y a un risque de situation très rapprochée ; d'autres répétiteurs peuvent être installés dans la chambre ou dans le bureau du Commandant, au PC machine, etc.

i) – Une alidade pouvant pivoter au-dessus de chaque compas de relèvement permet de viser les objets dont on veut connaître la direction par rapport au Nord de ce compas.

2 – [Vieilli] On appelle « *compas* » une circonférence, un cercle ou un segment de cercle.

3 – [Vieilli] Le mot « *compas* » a également le sens de *direction*.

4 – Instrument composé de deux branches rigides, jointes par une articulation à un bout et possédant une pointe en métal à l'autre bout d'au moins l'une des branches ;

i) le bout libre de la seconde branche peut porter un crayon, une plume ou une pointe encreée qui permet de tracer des circonférences ou des arcs de cercle sur une feuille de papier ou de carton, ou sur une surface en bois ou en métal ;

ii) le bout libre de la seconde branche peut porter une seconde pointe en métal et un tel compas est appelé un *compas à pointes sèches*.

Remarques : a) – Les compas à pointes sèches peuvent avoir deux branches de formes diverses : droites pour mesurer la distance entre deux points, courbes pour mesurer une épaisseur (on dit *compas d'épaisseur*, en anglais « *calliper* »), etc.

b) – Le compas, parfois associé à l'équerre, est considéré comme l'emblème des sciences exactes et de la rigueur mathématique.

c) – Le compas qui permet de tracer un cercle (représentant l'esprit ou le ciel) et l'équerre qui permet de tracer un carré (l'enveloppe charnelle de l'homme ou la terre) symbolisent pour la *franc-maçonnerie* la recherche de la quadrature du cercle et au-delà, la quête de l'harmonisation du corps et de l'esprit.

d) – Les expressions « *au compas* », « *à compas* » signifient « avec art », ou « exactement ».

e) – Les *mesures* effectuées à l'aide d'un compas, même s'il s'agit d'un instrument de qualité, sont entachées d'une certaine imprécision incompatible avec l'idée que l'on peut se faire d'une science exacte ; mais la précision des mesures de distances sur la carte faites avec un compas à pointes sèches est tout à fait adaptée à la résolution des problèmes courants de la navigation.

Compas à pointes sèches : Instrument composé de deux branches métalliques jointes par une articulation à un bout, et possédant chacune une pointe en métal à l'autre bout.

Remarques : a) – Les compas à pointes sèches sont employés pour comparer des longueurs sur la carte, qui correspondent à des distances sur la Terre.

b) – Les compas à pointes sèches employés pour la navigation ou pour résoudre les problèmes de cartes ont des branches dont la longueur est comprise entre 15 et 20 centimètres.

Compas équatorial : Le compas équatorial est un véritable compas astronomique ; il se compose essentiellement d'un cercle équatorial ; un chronomètre réglé sur l'heure locale (temps vrai local) permet de déduire instantanément, de l'angle horaire lu, le point midi du cercle équatorial ; un mécanisme spécial permet de jeter sur la rose horizontale du compas le point midi, donnant ainsi la direction du méridien.

Compas gyroscopique : 1 – Appareil embarqué indiquant le Nord du monde pour servir à la navigation des navires, des avions, quelquefois des véhicules terrestres ; en réalité, le premier compas gyroscopique a été mis au point par le docteur Hermann Anschütz-Kaempfe (1872-1931) pour un projet de voyage au pôle Nord d'un sous-marin, car les sous-marins ne parvenaient pas à compenser leurs compas magnétiques, pour plusieurs raisons ; Hermann Anschütz-Kaempfe fabriqua en 1908 un compas gyroscopique uniaxe pour le cuirassé allemand « *SMS Deutschland* » et en 1913 un compas gyroscopique triaxe pour le paquebot allemand « *Imperator* ».

Remarques : a) – Un compas gyroscopique peut remplacer le compas magnétique pour indiquer le cap du navire à l'homme de barre ou pour effectuer des relèvements d'amers à terre.

b) – Les petits bateaux de plaisance ne sont habituellement pas équipés de compas gyroscopiques.

c) – On emploie parfois le mot « *gyrocompas* » ou le mot composé « *gyro-compas* » au lieu de compas gyroscopique.

2 – Principe de fonctionnement : Un rotor à fort moment d'inertie et libre de basculer dans tous les sens est mis en rotation à très grande vitesse autour de son axe ; cet axe vient de lui-même dans le plan du méridien du lieu au bout d'un certain temps de stabilisation et il y reste quels que soient les déplacements du rotor à la surface de la Terre.

Remarques : a) – Les compas gyroscopiques actuels peuvent fonctionner plusieurs dizaines de milliers d'heures (3 ou 4 ans) sans nécessiter d'entretien.

b) – Les premiers compas gyroscopiques demandaient de nombreuses heures pour se stabiliser ; cette stabilisation est très rapide pour les compas modernes.

[Voir l'expression *Gyroscopique (Compas -)*].

3 – Le Français Léon Foucault en 1852 a été le premier à fabriquer un instrument qui permet de vérifier qualitativement la rotation de la Terre au début du XIX^{ème} siècle.

Remarques : a) – Un tel instrument s'appelle un gyrostade.

b) – Le premier gyrostade de Foucault, aussi appelé *pendule de Foucault*, a été installé sous la coupole du Panthéon, à Paris (v^{ème} arrondissement) : il oscillait constamment d'un mur à l'autre de la grande salle du Panthéon dans le plan du méridien terrestre du lieu, quelle que soit la position angulaire de la Terre en rotation par rapport aux étoiles lointaines.

4 – L'Allemand Anschütz-Kaempf construisit le premier compas gyroscopique de l'histoire en 1906.

Remarques : a) – Le compas gyroscopique d'Anschütz indiquait fidèlement la direction du Nord terrestre.

b) – Le compas américain Sperry a été mis au point en 1911.

5 –

Compas magnétique : 1 – Un compas magnétique (ou boussole marine) est constitué d'une ou de plusieurs aiguilles aimantées parallèles, fixées sous un disque en carton très léger sur lequel on a imprimé une rose des vents et une graduation de 360 degrés en périphérie ; le centre du disque est posé sur un pivot dans une cuve amagnétique et le disque peut tourner librement horizontalement ; la cuve est suspendue à la cardan dans un habitacle fixé devant l'homme de barre ; la direction du plan axial longitudinal du navire est matérialisée dans l'habitacle par un trait vertical tracé vers l'étrave du navire et on appelle ce trait le *cap du compas*.

- i) La partie supérieure de la cuve est fermée par une vitre épaisse qui permet de lire les graduations de la rose et de voir le cap du compas.
- ii) La cuve peut être vide et l'on a un compas sec.
- iii) La cuve peut être absolument étanche, complètement remplie d'un liquide relativement visqueux et incongelable et l'on a un compas liquide.
- iv) Dans le cas d'un compas liquide, un dispositif de paroi élastique permet d'absorber les variations de volume du liquide avec les changements de température.

L'orientation de la rose est constante par rapport à la Terre, c'est-à-dire que le Nord de la rose reste toujours dirigé vers le Nord magnétique.

Le cap du compas suit le mouvement de rotation du navire autour de la rose.

Remarques : a) – Variation du compas magnétique – La position de l'aiguille aimantée ou de la rose par rapport au Nord géographique *varie* avec la position du navire sur la Terre, avec la distribution des masses magnétiques à bord et avec l'orientation de la ligne de quille du navire.

L'écart angulaire entre la direction du Nord indiquée par la rose et la direction du Nord géographique s'appelle la *variation* du compas et elle est traditionnellement notée **W**.

La *variation* du compas magnétique (**W**) est évaluée régulièrement au demi-degré près à la mer et après chaque changement de cap.

b) – Déclinaison magnétique du lieu – Une aiguille aimantée isolée de toute masse magnétique *décline* par rapport à la direction du méridien géographique du lieu d'un angle déterminé par sa position à la surface du Monde.

La *déclinaison magnétique* (notée **D**) est inscrite, pour une date donnée, sur la carte marine du lieu, ainsi que sa variation annuelle.

La déclinaison magnétique en un lieu donné est constante, à une date donnée, quel que soit le navire sur lequel se trouve le compas magnétique d'expérience.

Une aiguille aimantée isolée de toute masse magnétique se tourne dans la direction du méridien magnétique du lieu : la pointe Nord de l'aiguille aimantée se cale sur la direction du Nord magnétique.

L'existence de la déclinaison magnétique a été signalée en 1555 dans le Traité de Navigation de l'Espagnol Martín Cortés el Mestizo (1523-1595) ; elle avait peut-être été découverte lors de l'expédition de Christophe Colomb à travers l'Océan Atlantique dans les années 1492 et suivantes.

L'Anglais Edmond Halley (1656-1742) a vérifié que la déclinaison magnétique variait en fonction de la position géographique du compas.

c) – Déviation du compas magnétique – L'orientation de l'aiguille aimantée sur un navire portant des masses magnétiques, *dévie* de la direction du Nord magnétique selon l'orientation de la ligne de quille du navire (son cap).

La *déviation magnétique* (notée **d**) de la rose du compas magnétique à un cap donné est déduite de la *variation* observée à ce cap (**W**) et de la *déclinaison* magnétique (**D**) lue sur la carte marine pour le lieu de l'observation : $d = W - D$.

Les différentes déviations de la rose du compas de route ou du compas de relèvement correspondant aux différents caps du navire, sont notées dans un tableau ou, par commodité, sont représentées en abscisses sur un graphique portant les caps en ordonnées : les différentes valeurs de la déviation sont reliés sur le graphique par la *courbe des déviations* magnétiques de ce compas.

La déviation magnétique remarquée en 1666 par le professeur d'hydrographie dieppois Guillaume Denis (1624-1689) a été expliquée en 1794 par l'Anglais Dowine.

Vers 1806, Matthew Flinders (1774-1814) formula une série de lois régissant la déviation produite par l'aimantation induite des fers du navire et il indiqua un

moyen pratique de la corriger.

Vers 1830, le Français Siméon Denis Poisson (1781-1840) établit de manière définitive les bases de la théorie des déviations des compas magnétiques ; les équations de Poisson ont été vérifiées expérimentalement par les Anglais Frederick John Evans (1815-1885), George Biddell Airy (1801-1892) et Archibald Smith (1813-1872).

Archibald Smith donna en 1859 la formule exacte des effets des fers sur la déviation des compas magnétiques.

On appelle « *champ magnétique* » la cause de l'orientation des aiguilles aimantées ; le champ magnétique est défini en tout point de l'espace par une norme, une direction et un sens.

Le champ magnétique autour du compas d'un navire en un même lieu géographique est un champ pseudo-vectoriel qui dépend non seulement du cap du navire, mais aussi de la température des aimants de compensation, des contraintes sur la charpente du navire qui dépendent de l'enfoncement du navire, de son assiette et de la répartition de son chargement, de la nature de ce chargement ou de l'utilisation ou non des appareils électriques placés à proximité ainsi que qu'une station ou une route prolongée au même cap.

d) – La rose des vents imprimée sur le disque en carton mobile comprend, au centre, les 32 aires de vent principales et en périphérie, une couronne graduée qui représente les 360 degrés de l'horizon ; la direction du Nord est habituellement marquée, sur les navires français, par une fleur de lys stylisée.

e) – La fleur de lys marquant le Nord reste toujours dirigée dans la direction du Nord magnétique, quelle que soit l'aire de vent vers laquelle est dirigée l'étrave (le cap) du navire.

f) – L'aiguille aimantée est habituellement remplacée, sur le compas de marine, par plusieurs barreaux aimantés parallèles, collés directement sous le disque en carton qui porte au centre la rose des 32 vents et en périphérie la couronne graduée en 360 degrés ; le centre de la face inférieure du disque en carton est muni d'un cône concave de laiton appelé *chapelle* ; la chapelle est posée sur un pivot vertical fixé au centre d'une cuve fermée sur le dessus par une plaque de verre étanche.

g) – La cuve d'un compas liquide moderne est habituellement remplie d'un mélange d'alcool, de glycérine et d'eau qui supporte les grands froids sans geler et qui est assez visqueuse pour stabiliser rapidement les mouvements de la rose après que le navire a changé de cap.

Chaque spécialiste des compas a son dosage pour chacun de ces trois éléments (alcool, glycérine et eau).

L'apparition de bulles d'air active la dégradation du pivot : le pivot est le point faible des compas liquides.

S'il apparaît une bulle sous la vitre en fonctionnement normal, un trou fermé par un bouchon étanche, à la base de la cuve, permet de compléter la quantité de liquide dans la cuve en la cabanant complètement.

Un compas liquide écarté de 180° de sa position d'équilibre doit s'arrêter au bout de 3 ou 4 oscillations, mais dans les girations rapides, le liquide est entraîné par la cuve et il tend à entraîner la rose avec lui.

h) – L'appellation anglaise « *compas* » a supplanté dans la marine française l'appellation italienne « *boussole* ».

[Voir les mots *Boussole*, *Habitacle*, *Compensation*].

2 – La cuve du compas est suspendue à la cardan pour compenser les mouvements de roulis ou de tangage du navire et maintenir la rose horizontale.

Remarque : La suspension à la cardan se compose de deux cercles de cuivre ou

d'un autre métal non magnétique, appelés *balanciers*, qui entourent la cuve et qui permettent de tenir la rose du compas horizontale.

3 – Pour obtenir le *cap vrai*, la lecture du compas magnétique doit être corrigée de la *déclinaison magnétique* du lieu (notée *D*, elle est mentionnée sur la carte de navigation) et de la *déviations magnétique* lue sur la courbe de déviations du compas (notée *d*, elle doit être déterminée périodiquement et contrôlée régulièrement pour chaque cap du navire).

Parmi les compas magnétiques utilisés sur les navires, on distingue le *compas étalon*, le *compas de variation*, le *compas de route*, le *compas de relèvement*, les *compas d'embarcation* (encore appelés *volets*).

Remarques : a) – Dans le cas d'un compas gyroscopique, la lecture doit être corrigée de la variation du compas ; on doit vérifier régulièrement cette variation qui ne dépend que de la latitude et de la vitesse du navire et pas de son cap.

b) – On doit comparer et noter, à chaque quart, le cap corrigé du compas gyroscopique et le cap correspondant du compas magnétique de route.

[Voir les expressions *Cap vrai*, *Cap du compas*, *Déclinaison magnétique*, *Déviations du compas*].

4 – Le *compas sec* est supérieur au compas liquide par sa simplicité, son endurance, son prix modique, sa facilité d'entretien et de compensation ; le *compas liquide* est supérieur au compas sec par sa stabilité.

Compas satellitaire : Un compas satellitaire exploite les signaux électromagnétiques reçus simultanément d'un même satellite artificiel de la Terre par deux antennes du navire ; il calcule à chaque instant l'orientation très précise du segment joignant les pieds de ces deux antennes.

Compasser : **1** – [Vieilli] Bien proportionner une chose.

Remarques : a) – En termes de guerre, on dit *compasser des bouches à feu* pour dire les disposer de manière qu'elles fassent toutes leur effet en *même temps*.

b) – [Au figuré] On dit « *compasser ses actions, ses démarches* » pour dire *bien les régler*.

2 – [Vieilli] Mesurer avec le compas.

Exemple : Il a exactement compassé les degrés, les distances sur cette carte.

Remarque : Dans ce sens, le *compas* est un cercle gradué, habituellement en degrés sur sa circonférence (360 degrés pour la circonférence du cercle).

Compassion : Pitié, commisération, mouvement de l'âme qui nous rend sensibles aux maux d'autrui.

Compass Navigation Satellite System : Système chinois de positionnement utilisant des satellites.

Remarque : Le système chinois de positionnement *Compass Navigation Satellite System* (Beidou) est un système comparable au système américain GPS (Global Positioning System), au système russe GLONASS (*globalnaïa navigatsionnaïa spoutnikovaïa sistema*) ou au système européen GALILEO (ainsi nommé en hommage au savant européen Galileo Galilei, né à Pise en 1564).

[Voir l'expression *Beidou-Compass*]

Compendium : Mot emprunté du latin *compendium* qui signifie accourcissement, résumé.

Exemple : Un compendium de Navigation.

Compensation des compas magnétiques : La *compensation* de l'un des compas magnétiques d'un navire consiste à réduire la déviation magnétique de ce compas pour chacun des *rums de vent*.

[Voir les mots *Rumb*, *Compas*, *Boussole*].

Remarques : a) – Chaque navire un peu grand possède traditionnellement un

compas magnétique de relèvement (à la passerelle supérieure, au-dessus de la timonerie) et un compas de route magnétique (près de la barre, dans la timonerie).

b) – Il y a 360 *degrés* mais 32 *rumb de vent* seulement dans un tour d'horizon ; la détermination de la déviation du compas magnétique pour chacun des 360 degrés de la rose n'est pas envisageable, alors que pour chacun des 32 rumb c'est tout à fait possible et c'est ce qui se fait.

c) – Chaque *rumb de vent* (on dit aussi *quart de rumb* ou *quart*) correspond à un angle horizontal de 11,25°.

d) – La régulation d'un compas magnétique précède et suit sa compensation.

e) – La **régulation** de l'un des compas magnétiques du navire consiste à déterminer, pour chaque *rumb de vent*, l'influence perturbatrice (appelée *déviations magnétique*) qu'exerce sur ce compas, à l'endroit du navire où il est placé, l'ensemble des masses magnétiques du navire.

f) – À la différence de la compensation, la *régulation d'un compas magnétique* ne cherche pas à réduire sa variation ; elle se contente de la noter.

g) – Le mot *compensation* est tiré du verbe latin *compensare* qui signifie *contrebalancer*.

Compensation des compas magnétiques liquides : 1 – La compensation des compas

magnétiques liquides est identique à celle des compas secs du type Thomson tant que l'on n'utilise que les aimants ; elle est très différente pour la disposition des correcteurs en fer doux à cause de l'induction, sur les correcteurs en fer doux, des aiguilles aimantées collées sous la rose.

Remarques : a) – Les compas magnétiques sont dits liquides lorsque la rose posée sur son pivot baigne dans un liquide, à la différence des compas secs pour lesquels la cuve dans laquelle tourne la rose est vide de liquide.

b) – Dans un compas liquide, la poussée exercée par le liquide sur la rose diminue les frottements de la chapelle de la rose sur le pivot.

[Voir l'expression *Compensation du compas magnétique sec (type Thomson)*].

2 – La Quadrantale – Dans les compas liquides, la valeur élevée du moment magnétique de la rose intervient dans la correction de la quadrantale.

Remarques : a) – Plus les correcteurs sont rapprochés de la rose, plus l'influence provenant de l'aimantation par le champ terrestre devient faible vis-à-vis de l'influence de l'aimantation produite par la rose.

b) – Le barreau Morel fonctionne presque uniquement par induction des aiguilles aimantées et cette induction est de signe contraire à celle produite par le champ terrestre.

c) – Lorsque le navire se déplace en latitude magnétique, la compensation de la quadrantale par le barreau Morel n'est plus adaptée car l'action des correcteurs sous l'effet de l'induction des aiguilles est constante alors que la force déviatrice est liée à l'intensité du champ terrestre.

Exemples : Un compas magnétique liquide muni d'un barreau Morel, parfaitement compensé à Toulon, aura à Bizerte une quadrantale de 2° environ.

d) – Il est indispensable de contrôler et de modifier au besoin la compensation à chaque changement important de la latitude magnétique, ou de rechercher un système de compensation de la quadrantale à l'abri de cet inconvénient.

3 – Le principe du **système Collongue** part du fait que le champ produit par les aiguilles de la rose varie avec la distance à la rose, tandis que le champ terrestre peut être considéré comme uniforme à proximité du compas.

On place deux barreaux de fer doux de même diamètre mais de longueurs différentes, l'un longitudinalement, l'autre transversalement ; ces deux barreaux produisent sous l'action de la rose des réactions de signes différents (coefficients D' et D'') ; on les place sous la rose à une distance telle que la somme

$D' + D''$ soit nulle.

d) – La quadrantale est toujours difficile à compenser dans un compas magnétique liquide.

4 – Avantages et inconvénients des compas à grand moment magnétique :

La sensibilité du compas magnétique est fonction de la force directrice, c'est-à-dire de l'aimantation des aiguilles.

Le champ produit par l'induction des aiguilles fortement aimantées fausse les formules de la théorie de la déviation magnétique : les correcteurs agissant sous l'effet de la rose n'égalisent pas la force directrice à tous les caps.

Des aiguilles fortement aimantées peuvent conférer une aimantation permanente aux correcteurs de fer doux.

5 – Le Flinders : Dans le cas d'un compas liquide, l'emploi du Flinders produit non seulement une semi-circulaire compensatrice de l'aimantation permanente des masses de fer à proximité, mais aussi un effet quadrantal sous l'effet de l'induction des aiguilles aimantées de la rose.

Remarque : Le Flinders est inutile pour un grand nombre de navires.

6 – Le compas magnétique liquide s'accommode encore moins que le compas magnétique sec de la présence à proximité de quelque masse de fer que ce soit.

7 – La bande : Les erreurs dues à la bande sont loin d'être négligeables.

Remarques : **a)** – Les grands navires à voiles qui marchaient avec de la bande par vent de travers devaient apporter une attention particulière à l'erreur induite par la bande permanente à un cap donné.

b) – Le roulis, sur un navire à propulsion mécanique, engendre des perturbations oscillatoires par effet de bande, dues à la gîte momentanée du navire, qui peuvent s'ajouter aux effets dynamiques proprement dits de ces mouvements et contribuer à affoler la rose.

Compensation des compas magnétiques (Pratique de la –) : **1** – L'utilisation d'un compas gyroscopique fiable et sûr permet une régulation des compas magnétiques, suivie éventuellement d'une compensation, à n'importe quelle heure et par n'importe quelles conditions de visibilité.

Remarque : On prend soin de vérifier la variation du compas gyroscopique avant de procéder et après avoir achevé la régulation du compas magnétique.

2 – La compensation des compas magnétiques a deux buts :

i) Annuler ou réduire très fortement les déviations aux différents caps ;

ii) Égaliser et renforcer la force directrice dans tous les azimuts.

Remarque : Un bon compas magnétique correctement compensé donne un cap exact à 1° près en toutes circonstances.

3 – Les erreurs résiduelles attribuables à un compas bien compensé peuvent provenir, mis à part les erreurs de lecture :

i) Soit d'une incertitude dans la déclinaison magnétique du lieu ;

ii) Soit d'une erreur de pivotage.

Remarques : **a)** – Un bon compas magnétique de route donne un cap stable, même par mauvais temps et il n'oscille que très peu.

b) – Un bon compas magnétique de relèvement indique avec beaucoup de fidélité les embardées que fait le navire lorsqu'il roule et qu'il tangue.

Compensation des compas magnétiques secs (type Thomson) : **1** – On appelle compensation d'un compas magnétique la mise en place précise et rigoureuse d'aimants ou de morceaux de fer doux à proximité du compas, afin de réduire la déviation du compas aux différents caps du navire, et de rendre la rose plus sensible et plus stable en cas de changements du cap.

Remarques : **a)** – En 1812, l'Anglais Matthew Flinders (1774-1814) compensa

l'aimantation non permanente des fers doux du navire par le champ magnétique terrestre au moyen du barreau vertical en fer doux qui porte son nom.

b) – En 1820, l'Anglais Peter Barlow (1776-1862) découvrit le principe de la compensation de la quadrantale.

c) – Les Anglais George Biddell Airy (1801-1892) et Samuel Hunter Christie (1784-1865) utilisèrent, les premiers, des aimants permanents pour compenser la déviation des compas magnétiques.

d) – Vers 1830, le Français Siméon Denis Poisson (1781-1840) donna la solution théorique du problème de la déviation des compas magnétiques sur les navires.

e) – En 1862, les Anglais Archibald Smith (1813-1872) et Frederick John Evans (1815-1885) publièrent l'ouvrage « *Admiralty Manual for Deviations of the Compass* » ; ils établirent des procédures détaillées pour mesurer les paramètres magnétiques du navire puis ils proposèrent des méthodes graphiques permettant de calculer rapidement la déviation magnétique à chaque cap une fois les paramètres magnétiques obtenus.

f) – Le comité des compas de Liverpool créé en 1854 édicta des règles pratiques pour l'emploi des compas magnétiques.

g) – L'utilisation d'un compas de mâture géant comportant des aiguilles de 50 cm de long sur le super paquebot « *Great Eastern* » mis en service en 1860, permit d'observer les déviations octantales et sextantales et de déterminer les moyens propres à les éviter.

h) – Le compas sec imaginé vers 1880 par William Thomson, plus connu sous le nom de Lord Kelvin (1824-1907), fut et reste un remarquable instrument ; Thomson a stabilisé la rose autour de son pivot en lui donnant une très grande période d'oscillation (40 secondes) ce qui le met à l'abri des accélérations sensiblement périodiques dues au mauvais temps (roulis et tangage) ; Thomson a adopté une suspension élastique spéciale pour son compas sec, afin d'amortir les vibrations et de ménager le pivot ; c'est Thomson qui inventa le procédé classique de compensation des compas magnétiques sur fût.

i) – Aujourd'hui, on utilise des compas liquides mais on continue à employer le procédé de compensation que William Thomson a inventé pour des compas secs à très faible moment magnétique.

j) – L'orientation de la cale de construction détermine l'aimantation initiale des fers du navire.

2 – Compensation d'un compas sec classique – méthode William Thomson.

i) Pour corriger la *déviaton quadrantale*, on se sert d'une paire de globes en fer doux ; on en place un de chaque côté du compas, sur un support convenablement installé.

ii) Pour corriger la *déviaton semi-circulaire* on se sert de barreaux aimantés placés symétriquement dans de longs trous horizontaux en dedans du fût, certains en travers du navire, les autres dans le sens longitudinal.

Remarques : a) – Les aimants placés dans le fût sont des barres rondes d'acier trempé d'une vingtaine de centimètres de longueur ; chaque barreau est peint en bleu sur la moitié de sa longueur (Nord) et en rouge sur l'autre (Sud).

b) – Les trous longitudinaux forment deux rangées verticales situées de part et d'autre à dix ou quinze centimètres du milieu du fût ; les trous transversaux forment une seule rangée verticale.

Les trous de chaque rangée sont espacés de façon qu'on obtienne des augmentations ou des diminutions égales de la puissance attractive des aimants en les déplaçant d'un trou à l'autre, vers le haut ou vers le bas.

iii) Pour compenser l'erreur due à la bande, on place à l'avant du fût du

compas, en dessous du centre de la rose, un barreau de fer doux vertical amovible appelé barreau de Flinders.

3 – Les installations de *désaimantation* (ou *démagnétisation* ou *degaussing*) des navires en fer ou en acier, sous la forme de conducteurs en cuivre ou en aluminium disposés en longues boucles à l'intérieur de la coque et parcourus par un fort courant électrique en vue de réduire le champ magnétique induit et d'éviter la corrosion électrique de la carène, peuvent modifier la signature magnétique des navires.

Remarque : Des recherches sont faites actuellement pour mettre au point des enroulements de *degaussing* qui seraient supra conducteurs à une température proche de la température normale.

Compensation des compas magnétiques type plaisance : 1 –

2 – Des vis de *compensation* accessibles sous les compas magnétiques *type plaisance* permettent de réduire la déviation magnétique à tous les caps.

Remarque : Lorsque le compas sort de l'usine, ces vis sont habituellement complètement dévissées ; elles doivent être réglées lorsque le compas est en place, après que le bateau est terminé et qu'il a été disposé dans sa configuration pour prendre la mer.

Compensation du gouvernail : 1 – Si l'on place l'axe vertical de rotation (la mèche) du safran d'un gouvernail suspendu, non pas sur l'arête avant du safran mais à une certaine distance de cette arête vers l'arrière, le couple de redressement appliqué à la mèche pour gouverner sera plus faible et la puissance de l'appareil à gouverner pourra être moins grande.

2 – Ce montage s'appelle la *compensation du gouvernail* parce que les effets de redressement (remise dans l'axe du safran) dus à l'écoulement de l'eau sur la partie du gouvernail située à l'avant de la mèche compensent en partie ceux de l'écoulement sur la partie arrière du gouvernail.

Remarque : On limite le taux de compensation du gouvernail pour que le safran s'oriente seul dans l'axe du navire si le gouvernail se trouve livré à lui-même à la suite d'une avarie à l'appareil à gouverner.

Compère : 1 – Nom qui se donne par un homme et par une femme à celui qui a tenu sur les fonts baptismaux quelqu'un de leurs enfants.

Exemple : C'est mon compère, il a tenu un de mes enfants [sur les fonts baptismaux].

2 – Nom qui se donne par le parrain ou par la marraine à celui dont ils ont tenu un des enfants sur les fonts baptismaux.

Exemple : C'est mon compère, j'ai tenu un de ses enfants [sur les fonts baptismaux].

3 – Nom qui se donne par la marraine à celui avec lequel elle a tenu un enfant sur les fonts baptismaux.

Exemple : Il est mon compère, j'ai tenu un enfant [sur les fonts baptismaux] avec lui.

4 – On dit « *tout se fait par compère et par commère* » pour dire que tout se fait par faveur et par rapport aux liaisons qu'on a.

Compétence : 1 – Capacité fondée sur un savoir ou une expérience supposés que l'on reconnaît à une personne, souvent à partir d'un dossier, parfois d'après la recommandation d'une personne crédible, sans être toujours soi-même capable d'en juger.

2 – Aptitude administrative d'une autorité publique à effectuer certains actes.

Exemples : Compétence du maire, du préfet.

3 – Pouvoir d'une juridiction de connaître d'un procès.

Exemples : Compétence d'attribution ; compétence territoriale.

4 – Capacité de porter un jugement de valeur dans une activité que l'on connaît.

Remarques : a) – Le mot « *compétence* », qui est actif, s'oppose aux mots *connaissances et qualification* qui sont passifs.

b) – La maîtrise des connaissances théoriques concernant une activité et la pratique assidue de cette activité confèrent en principe au praticien la *compétence émotionnelle* qui lui permet de porter un jugement de valeur sur une action future et de prendre les bonnes décisions dans l'action en cours, sans se laisser distraire par des règles imposées mais inapplicables ou par des procédures obligatoires mais inappropriées, même si l'on sait que des censeurs un peu bornés utiliseront sans appel ces règles et ces procédures comme critères d'appréciation en cas d'accident.

c) – La *compétence émotionnelle* ne s'oppose pas par principe aux usages, aux normes et aux règles communément admis ; au contraire, elle se superpose à eux avec lucidité dans presque tous les cas.

[Voir le mot *Procédure* et l'expression *Compétence émotionnelle*].

5 – Système de règles intériorisé par les sujets parlants et constituant leur savoir linguistique, grâce auquel ils sont capables de prononcer ou de comprendre un nombre infini de phrases inédites.

Remarque : Chacun possède sa *compétence linguistique*, qu'il a acquise au cours de sa période d'apprentissage du langage et qui lui permet de prononcer ou de comprendre un nombre infini de phrases qu'il n'a jamais prononcées ni entendues auparavant.

Compétence émotionnelle : 1 – Capacité à réagir *opportunément* et de manière plus ou moins soudaine à un stimulus externe, comme par réflexe, avec la satisfaction diffuse mais profonde de savoir que l'on va maîtriser la situation.

[Voir les mots *Compétence*, *Émotion*, *Paréidolie* et l'expression *Mémoire émotionnelle*].

Remarques : a) – La *compétence émotionnelle* se substitue, pour l'action dans des situations particulières, aux règles et procédures administratives édictées par des instruits pour des situations générales ; ces règles et procédures administratives peuvent avoir des effets pervers dans certains cas particuliers ; elles peuvent même être absolument inapplicables dans d'autres cas particuliers non envisagés.

b) – Les règles imposées ou les procédures obligatoires donnent aux différents niveaux de décision (administration, hiérarchie, exécutants locaux) une illusion de sûreté (réussite certaine) ou de sécurité (confiance en soi et tranquillité d'esprit). Une procédure mal étudiée par la hiérarchie peut être mal comprise par les exécutants ; une mauvaise interprétation des consignes dans des circonstances non envisagées par la procédure peut avoir des conséquences fâcheuses.

c) – Les praticiens expérimentés dans un domaine technique (les anciens) peuvent aider les débutants de ce domaine à *appréhender l'esprit* des règles et en déduire la façon dont elles doivent s'appliquer dans certains cas particuliers.

d) – Chaque pilote de port observe ses propres *règles de sécurité* personnelles (qui lui donnent le sentiment de maîtriser les périls) en fonction des circonstances ; chaque pilote a adapté, pour lui-même, différentes routines à partir d'un savoir-faire collectif transmis par ses anciens.

e) – Les principales « *règles de sûreté* » (qui donnent l'assurance de réussir toutes les manœuvres) concernent d'abord la vitesse à adopter à chaque étape, ensuite les distances de passage à proximité de certains points remarquables.

f) – La *compétence émotionnelle* se manifeste successivement par :

i) *La compréhension des règles*, au moment de la préparation de l'action ;

ii) Une réaction *émotionnelle* vive au moment de l'action, qui se traduit par des décisions non réfléchies mais toujours *conformes à l'esprit des règles*.

g) – La compétence *émotionnelle* des pilotes de port fait soudainement disparaître, au moment où commence la manœuvre, la petite tension nerveuse qui aurait pu éventuellement les affecter en embarquant ; la tranquille assurance qui les anime à partir du moment où ils arrivent à la passerelle du navire à piloter se trouve confortée, de proche en proche, par le contrôle continu des *paramètres primaires* de la navigation et par la conformité de ce qu'ils observent avec leur expérience :

i) Un pilote de port confirmé mettra régulièrement le nez dehors pendant la manœuvre pour *vérifier* sa position par des relèvements à vue d'amers et il ne se fierait pas aux seules indications de la carte électronique, fut-ce une « ENC » (*Electronic Navigational Chart*) vectorielle au format S57, fournie par un service hydrographique national et visualisée par un « ECDIS » (*Electronic Chart Display and Information System*) ; de même il contrôlera au moyen du radar les distances de passage des points remarquables, s'il ne dispose pas d'alignements de garde.

ii) Un pilote de port confirmé observera régulièrement la houache du remorqueur qui l'assiste pour *apprécier directement* la vitesse du convoi et il ne se fierait pas aux seules indications du loch ni même du récepteur GPS.

iii) Un pilote de La Rochelle un peu curieux aura jugé de l'*effet prévisible* du courant sur un navire qui doit manœuvrer autour du môle d'escale de La Pallice, en considérant l'âge de la Lune, le régime local des vents ce jour-là et le clair sous quille du navire, plutôt que par l'application d'une procédure basée sur le coefficient de l'annuaire des marées.

Pour *inventer* ou pour *se fier aveuglément* à une procédure administrative qui tiendrait compte du « *coefficient de la marée* », il faut ignorer la définition de ce coefficient magique, ne pas avoir observé, jour après jour, les conditions nautiques locales et ne pas avoir conscience des limites des coefficients donnés par le SHOM dans l'annuaire des marées.

[Voir le mot *Procédure* et l'expression *Coefficient de la marée*].

h) – Le *ressenti* d'un spécialiste des manœuvres dans un port donné est difficile à transmettre à un non spécialiste car il n'auront pas nécessairement de langage commun pour s'exprimer et se comprendre.

i) – Si une manœuvre de port ne s'est pas bien passée, le pilote concerné et l'enquêteur ou le juge chargés du dossier auront des difficultés à se comprendre sans faire appel à un avocat spécialisé, parce qu'ils ne raisonnent pas dans la même forme grammaticale ; l'enquêteur ou le juge ont un raisonnement sous la forme passive, le pilote un raisonnement sous la forme active : à la question « *pourquoi la manœuvre s'est-elle passée ainsi ?* », le pilote répondra « *j'ai agi ainsi parce que j'agis toujours ainsi et que c'est comme cela qu'il faut faire* » ; cependant, si l'avocat n'est pas trop mauvais, le pilote sera toujours acquitté.

j) – Le *ressenti* qui existe dans la compétence émotionnelle se transmet d'un spécialiste à un autre spécialiste par des conversations informelles où les intonations ont plus d'importance que les mots employés : c'est le cas entre deux pilotes anciens ; c'est un peu plus difficile entre un ancien et un débutant lorsque le débutant n'a pas encore complètement acquis la maîtrise du vocabulaire spécifique et a encore une verbalisation technique déficiente.

k) – L'Administration en général n'a de cesse de mettre un terme à la déficience de verbalisation entre les différents acteurs dans toutes les activités industrielles, surtout si cette déficience peut causer des pollutions spectaculaires ; chaque pilote communique avec les capitaines de remorqueurs ou avec les canotiers qui assistent le navire qu'il pilote, ainsi qu'avec l'officier de port qui assure son placement : il est donc important que les communications avec les capitaines de

remorqueurs, avec les canotiers et avec l'officier de port se fassent publiquement et en utilisant un vocabulaire normalisé pour que tout le monde puisse suivre la manœuvre en cours, encore que chaque pilote ne parle pas de la même façon avec chaque capitaine de remorqueur et que chaque capitaine de remorqueur n'agisse pas de la même façon selon le pilote qui lui demande telle ou telle action ; chaque pilote est seul responsable de l'assistance qu'il fournit au capitaine du navire sur lequel il a embarqué et il n'a aucune communication à établir avec les autres pilotes pour exprimer son ressenti pendant son service, même si l'un d'eux est embarqué sur un autre navire en manœuvre, car un pilote en manœuvre ne parle qu'au nom du capitaine du navire qu'il assiste et pas en son nom propre.

l) – L'expression *compétence émotionnelle*, lorsqu'elle concerne les marins, se traduit en anglais par le mot « *seamanship* » qui signifie tout à la fois savoir-faire, intuition, prudence, coup d'œil et qui inclut ce prétendu « *sens marin* » quasi surnaturel que d'aucuns suggèrent être inné.

m) – De même, l'expression *compétence émotionnelle*, lorsqu'elle concerne des aviateurs, peut se traduire en anglais par le mot « *airmanship* ».

2 – En matière de manœuvre de navires, la *compétence émotionnelle* des pilotes de port ou de rivière, qui a été initiée par la transmission directe des connaissances et du savoir-faire des anciens a été complétée par une pratique régulière du port ou de la rivière ; c'était l'*unique règle* jusqu'à cette profusion actuelle de *normes* suscitées par les nouveaux besoins d'*évaluation administrative* des entreprises, des exécutants ou des prestations proposées et fournies.

[Voir le mot *Prestation*].

Remarques : a) – Les normes administratives n'entrent pas nécessairement dans la logique scientifique et technique de la dynamique des fluides appliquée aux navires ; elles sont souvent définies par des personnes de bonne volonté qui possèdent quelques rudiments de la question à traiter mais qui n'en maîtrisent pas (le mot est faible) tous les aspects théoriques ou pratiques.

b) – Les normes servent avant tout de références objectives (sinon percutantes) pour établir des « *conformités* » ou des « *non-conformités* » au jour le jour ; ou aux auditeurs-qualité plusieurs fois par an ; ou encore aux « *experts judiciaires* » en cas d'issue malheureuse d'une opération.

c) – Confrontés à la saturation des informations, les opérateurs de terrain ont tendance à se détourner des volumes de textes qui leur sont destinés ; certains écrivent quelques notes utiles sur des « *petits carnets* » qu'ils gardent par devers eux ; d'ailleurs, ces carnets librement choisis, qu'ils connaissent par cœur et qu'ils ne consultent qu'exceptionnellement sauf peut-être pour y ajouter une ligne de temps en temps, ne leur servent que d'objets transitionnels ; ce sont des sortes de « *doudous* » qui les rassurent émotionnellement.

d) – Un certain nombre de critères de décision retenus par le pilote de tour pour planifier une manœuvre ne sont pas mesurables objectivement ; la confiance dans la machine du navire, dans la solidité des remorques ou des amarres, dans l'Équipage du navire sont des qualités intensives, même si l'on décide d'adopter une échelle de notation artificiellement extensive (par exemple de 1 à 10) ; nous savons par expérience que si l'échelle de corde par laquelle le pilote monte à bord est pleine de graisse et qu'elle est disposée de guingois, les tasses à café à la passerelle seront sales, les remorques du navire seront fatiguées et peu sûres, la machine aura peut-être des défauts de lancement ; tout cela devient évident pour le pilote lorsqu'il attrape l'échelle pour monter à bord ; au contraire, si le pilote a lu dans le *Lloyd's Register* que le navire a été construit dans certains chantiers (par exemple au Japon, en Espagne ou en Russie) plutôt que dans d'autres, il pourra en principe avoir un préjugé favorable sur la maniabilité du navire et il

conseillera peut-être au capitaine de demander un remorqueur de moins que pour d'autres navires de dimensions comparables mais construits ailleurs.

e) – L'interprétation, l'adaptation ou la transgression des règles et des normes administratives (en manœuvre de port comme dans beaucoup d'autres domaines d'activité) est parfois nécessaire (mais pas suffisante) pour réussir certaines opérations un peu délicates ; d'ailleurs, certaines règles administratives actuellement en vigueur pourront être remplacées, du jour au lendemain, par des nouvelles règles contraires .

3 – En cas d'incident grave, l'exécutant *qui se croit responsable*, voire qui craint une sanction de sa hiérarchie, aura tendance malgré lui à aggraver les dommages en tentant des manœuvres impossibles ; au contraire, s'il sait que l'incident est indépendant de sa responsabilité, il tentera une action simple et efficace qui, au pire, entraînera un minimum d'avaries supplémentaires.

Remarques : a) – Après un abordage et en présence d'une voie d'eau importante, l'alternative pour le manœuvrier peut être :

i) une *tentative* de faire route pour entrer rapidement en cale sèche, avec un naufrage possible au milieu des passes, ce qui gênera l'entrée du port ;

ii) l'*échouement* volontaire sur un plage toute proche.

b) – Dans le domaine aéronautique, un pilote de l'armée de l'air dont l'avion connaîtrait un grave problème indépendant de son pilotage s'éjectera suffisamment tôt pour sauver sa vie ; au contraire, si c'est une erreur de sa part qui a entraîné le problème, il cherchera désespérément à sauver son avion, il ne s'éjectera peut-être pas à temps et il périra.

c) – La *compétence émotionnelle* est celle qui maîtrise les émotions et évite les réactions involontaires soudaines et inappropriées ; elle inhibe les états affectifs susceptibles de biaiser la réflexion et de gêner la prise des décisions qui s'imposent ; c'est pour cette raison que le pilote de port, qui n'est pratiquement responsable que devant sa conscience, est plus à même de prendre des risques calculés et de réussir des manœuvres délicates que le capitaine qui encourt des sanctions immédiates de la part de son armateur en cas de dommages subis par le navire ou provoqués à des tiers au cours de la manœuvre.

[Voir les mots *Émotion*, *Gêner*].

d) – L'expression « *le pilote de port n'est pratiquement responsable que devant sa conscience* » signifie que sa compétence émotionnelle le fera réagir comme il convient, pratiquement dans toutes les situations (sauf si ses décisions sont contestées par le capitaine et exécutées avec retard) ; il sera émotionnellement « *sur un petit nuage* » pendant et après la manœuvre réussie qu'il savait très technique et très pointue.

e) – Certaines opérations de pilotage seront délicates par nature à cause du courant ou du vent que l'on prévoit de subir au moment de la manœuvre ; s'il fallait attendre que le courant soit nul et le vent négligeable pour accoster les navires, peu d'entre eux seraient à quai à temps pour décharger ou charger et il n'y aurait pas beaucoup de mouvements à chaque marée ; de plus, le jour de l'opération, le courant peut être fort et porter dans la même direction et le même sens pendant toute la marée, surtout en mortes eaux, selon les vents régnants.

f) – Une manœuvre qui se présente bien peut devenir délicate en raison d'un défaut de lancement de la machine, ou parce que le navire n'a pas mouillé l'ancre que le pilote a demandée (mouillé bâbord au lieu de tribord par exemple) ou encore parce qu'une remorque ou une amarre a cassé.

g) – La qualité « *délicate* » d'une manœuvre est une grandeur intensive que l'on peut estimer émotionnellement mais que l'on ne sait pas mesurer extensivement.

h) – L'expression « *manœuvre très technique et très pointue* » signifie que pour

réussir cette manœuvre paisiblement ce jour là, certains points de passage *doivent* correspondre à une distance donnée de la terre (à quelques dizaines de mètres près) avec une vitesse très précise (à quelques dixièmes de nœud près) et en ayant adopté un cap donné (à un ou deux degrés près) ; la connaissance de tous ces détails est la raison d'être des pilotes de port.

i) – La *compétence émotionnelle* regroupe tout ce que l'on entend par « *facteur humain* » lorsque l'on cherche à expliquer comment a pu survenir un accident, un incident ou une simple non-conformité.

4 – Grâce à sa *compétence émotionnelle*, un pilote de port expérimenté est capable d'improviser les *faux souvenirs* (qui lui manquent) de manœuvres qui n'ont pas encore eu lieu sous sa direction ou en sa présence : de tels *faux souvenirs* l'aideront à prendre les bonnes décisions pour se sortir honorablement de situations difficiles imprévues auxquelles il serait confronté pour la première fois.

Remarque : Dans le même ordre d'idées, mais dans le domaine aérien, le pilote de l'aviation civile Chesley Burnett Sullenberger, dit *Sully Sullenberger* (né en 1951) de la compagnie aérienne américaine US Airways, a réussi à poser un Airbus A320-214 sans propulsion à la surface de la rivière Hudson, le 15 janvier 2009, après avoir percuté un vol de bernaches du Canada à 850 mètres au-dessus de la ville de New-York ; le passage des oiseaux dans les réacteurs, peu après avoir décollé de l'aéroport international de LaGuardia, a entraîné leur arrêt accidentel et définitif ; le pilote *Sully Sullenberger* possédait des compétences multiples qu'il avait acquises en partie hors de l'aviation commerciale : il avait de grandes compétences comme pilote de planeurs ; il avait été pilote d'avions de chasse de l'US Air Force et il avait également été membre d'une commission chargée d'enquêter sur les accidents dans l'US Air Force ; la connaissance des rapports d'accidents qu'il avait eu à examiner et son expérience de l'inertie, de la portance et de la traînée, des planeurs, des avions militaires ou des gros porteurs civils, ainsi que des stages dans des simulateurs de vol, lui ont permis de trouver au fond de lui-même assez de *faux souvenirs* de vols planés en Airbus A320, pour réagir opportunément et de manière naturelle et paisible, en ayant conscience pendant toute l'opération qu'il maîtrisait la situation ; les 150 passagers et les 5 membres d'Équipage du vol 1549 US Airways du 15 janvier 2009 furent récupérés par des bateaux qui naviguaient sur la rivière Hudson ; le commandant de bord *Sully Sullenberger* a quitté l'avion le dernier, après s'être assuré qu'il ne restait plus personne à bord.

[Voir les mots *Paréidolie*, *Rivière*].

5 – Les règles administratives et les procédures réglementaires prétendent organiser la vie matérielle et sociale des gens à *l'avance*, selon une routine fictive, au moyen de consignes ou de directives (en anglais « *guidelines* ») et elles le font en multipliant, parfois abusivement, les suggestions contraignantes.

Remarques : **a)** – D'après le professeur Yves Rocard (1903-1992) spécialiste des radars, père de l'Atome français et de l'ancien premier ministre Michel Rocard (1930-2016) : « *un homme politique est un personnage visant à coordonner ses compatriotes, c'est-à-dire à les paralyser et à les empêcher de travailler efficacement* ».

b) – Tous les hommes politiques cherchent à *réformer* administrativement, avec plus ou moins de bonheur et de réussite, ce qui est de la compétence de leur ministère ; en raison du caractère international du commerce maritime, le pilotage de port et de rivière a pu échapper à ces modifications hâtives, improvisées et inappropriées.

c) – L'institution du pilotage de port et de rivière *n'a pas été réformée sur le fond*

depuis l'édit sur l'Amirauté du mois de mars 1584 du roi de France Henri III (1551-1589), dont toutes les principales dispositions furent reprises par l'ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681 du roi Louis XIV (1638-1715) puis par le décret-loi du 12 décembre 1806 de Napoléon 1er (1769-1821) ; la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes a imposé la mutualisation des pensions à verser aux pilotes retraités, a supprimé les pilotes-adjoints et a remplacé le régime de la bourse commune par l'obligation faite aux pilotes d'être propriétaires du matériel nécessaire au service du pilotage ; puis le décret 69-515 du 19 mai 1969 a supprimé les aspirants-pilotes, a retiré au commandant de port toute autorité sur le pilotage lorsqu'il n'a pas été nommé de chef de pilotage et a supprimé le pilotage de choix ; enfin, tout récemment, le Code des Transports a repris toutes les dispositions alors en vigueur, en leur attribuant des numéros d'ordre conformes à la présentation des Codes juridiques français.

[Voir les expressions *Bourse commune*, *Pilote-adjoint*, *Aspirant-pilote*].

5 – La compétence émotionnelle des pilotes de port et de rivière est basée d'abord sur la connaissance théorique et pratique de la manœuvre des navires, ensuite sur les *connaissances collectives* des pilotes de ce port ou de cette rivière, acquises de génération en génération et transmises d'anciens à débutants, enfin sur les émotions ressenties personnellement par le pilote à l'occasion de manœuvres semblables ou comparables à l'opération actuelle ; le pilote de tour organise sous sa seule responsabilité et gère paisiblement, avec un très haut niveau de fiabilité, les chaos apparents au moment où ils apparaissent pendant l'opération de pilotage, en adoptant des routines personnelles adaptées et éprouvées.

Remarque : La théorie, en manœuvre des navires, sert à voir tout ce qui est nécessaire pour réussir, mais surtout à inhiber ce qui est visible mais n'a pas à être pris en compte pour la manœuvre en cours.

[Voir les mots *Procédure*, *Routine*, *Théorie* et l'expression *Âge du capitaine*].

Compétiteur : **1** – Concurrent.

2 – Celui qui prétend, qui brigue la même dignité, la même charge ou le même emploi que brigue un autre.

Exemple : Les compétiteurs à un examen pour le recrutement d'un pilote de port.

Compétition : **1** – Lutte, rivalité simultanée de plusieurs personnes ou groupes de personnes dans la poursuite d'un même but.

2 – Lutte, rivalité commerciale pour conquérir les marchés.

Compitales : Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des dieux domestiques.

Remarques : **a**) – Les compitales étaient des fêtes en l'honneur des lares (les âmes des ancêtres défunts).

b) – Les lares étendaient leur protection en dehors de la maison, dans les rues, en mer, etc.

c) – Les compitales se célébraient dans les carrefours (avec ou sans gilets jaunes ?).

Complaisance : Douceur, et facilité de caractère, qui fait qu'on se conforme, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui.

Complaisance (Pavillon de –) : Expression fantaisiste parfois employée, notamment par certains journalistes de la télévision, au lieu de l'expression « *pavillon de libre immatriculation* ».

Complément : **1** – Ce qui s'ajoute à une chose pour lui donner sa perfection.

Exemple : Prendre un *complément qualité* à La Pallice afin d'augmenter le taux moyen en gluten de la cargaison de blé embarquée à Rouen.

2 – [*En trigonométrie*] Le complément d'un angle est le nombre de degrés, lequel étant ajouté avec un autre, compose ou achève 90 degrés (angle droit).

Exemples : Le complément de 60 degrés est 30 degrés ($60 + 30 = 90$) et celui de 30 est 60 degrés ($30 + 60 = 90$).

Remarques : **a)** – Le complément de la hauteur d'un astre est sa distance zénithale ; le complément de la distance zénithale est la hauteur.

b) – La *distance au pôle* d'un astre est le complément de sa *déclinaison*.

c) – Le *supplément* pour l'angle de 180 degrés (angle plat) est la même chose que le complément pour l'angle droit (90 degrés).

Exemple : Le supplément de 60 degrés est 120 degrés ($60 + 120 = 180$).

Complémentaires (Jours –) : Les cinq jours ajoutés aux douze mois de 30 jours de l'année républicaine, pour compléter les 365 jours de l'année solaire.

Complétude (Théorème de –) : Une théorie mathématique définie par des axiomes logiques est non contradictoire si et seulement s'il existe *au moins* une structure qui satisfait tous ses axiomes.

Remarques : **a)** – Le théorème de complétude a été prouvé en 1929 par le mathématicien autrichien Kurt Gödel (1906-1978) dans sa thèse de doctorat soutenue en 1930 à l'université de Vienne.

b) – Kurt Gödel a ensuite publié en 1931 ses célèbres théorèmes d'incomplétude. [Voir l'expression *Incomplétude (Théorèmes d'–)*].

Complexe : 1 – Un système composé d'éléments divers et imbriqués est *complexe* si les liens entre ses éléments ne sont pas linéaires ou si la réponse du système peut varier soudainement par des effets de seuil.

Remarques : **a)** – Le résultat final d'un système complexe, après modifications de plusieurs éléments, peut varier considérablement si l'on change l'ordre dans lequel les modifications sont effectuées.

b) – Les effets des modifications de certains des éléments d'un système complexe ne sont pas linéaires, c'est-à-dire que l'effet d'une modification d'un élément n'est pas proportionnel à cette modification.

c) – La simplification d'un système complexe est limitée intrinsèquement.

d) – Complexe est souvent synonyme de *quasi inextricable*, c'est-à-dire qu'on ne peut pas s'en sortir si l'on n'a pas une stratégie *ad hoc* ou au moins adaptée.

e) – L'adjectif *complexe* est quelquefois utilisé abusivement dans le sens de *compliqué*.

f) – Le mot *complexe* a un sens d'hétérogénéité qualitative superposée à une multiplicité quantitative ; le mot *compliqué* ne renvoie qu'à une multiplicité quantitative.

[Voir le mot *Compliqué*].

2 – Pour certains, un *système complexe* est composé d'éléments interagissant sans coordination centrale, qui peut faire *émerger spontanément* des structures stables avec des motifs présentant plusieurs échelles spatiales et temporelles.

Remarques : **a)** – Les réponses des systèmes complexes sont difficiles à prédire en partant des propriétés des éléments.

b) – Dans cette acception, un système complexe se différencie d'un système compliqué en ce que les systèmes *compliqués* comportent de nombreuses parties en interactions selon des processus tous prédéterminés.

3 – On appelle « *complexe* » un ensemble de plusieurs éléments ayant de nombreux rapports plus ou moins fortuits ou recherchés entre eux.

Exemples : Un complexe hôtelier ; un complexe industriel ; un complexe portuaire.

Complexe : 1 – Ressentiment d'une petite différence par rapport à son entourage, dont la perception est amplifiée par le regard supposé des autres et qui conditionne son propre comportement personnel.

Remarques : a) – Certains éprouvent des complexes d'infériorité, d'autres plutôt des complexes de supériorité.

b) – Les complexes sont des troubles psychiques de nature psychotique.

2 – Un complexe est au départ un réseau de représentations inconscientes formant une structure cohérente.

Remarque : Certains mots inducteurs, certaines observations entraînent une réponse chargée d'émotions chez les sujets qui les perçoivent, sans qu'ils en aient toujours conscience.

Complexe (Nombre –) : Voir l'expression *Imaginaire (Nombre –)*.

Complexion : 1 – Tempérament, constitution du corps.

Exemples : Bonne, mauvaise complexion ; robuste, faible, délicate, forte complexion ; complexion mélancolique ; complexion bilieuse ; complexion triste, gaie, etc.

2 – Humeur, inclination.

Exemples : Il est de complexion amoureuse, de complexion triste, gaie.

Complexité : Caractère principal et même essentiel de la Nature dans ce qu'elle a de mystérieux et de non réductible, qui échappe à notre logique.

Remarques : a) – Les phénomènes mégascopiques accessibles à nos sens sont en réalité des fourmillements de phénomènes microscopiques enchevêtrés et non réductibles, donc complexes.

b) – La complexité découle de la confusion ; elle n'en est pas la cause.

c) – Si un phénomène naturel nous paraît obéir à une loi d'ensemble, c'est que, de par leur nombre même, cette multitude de petits événements dont les caprices se détruisent, se résout à l'échelle mégascopique en un phénomène statistique de nature simple.

d) – Nos mesures peuvent constater cette tendance mégascopique et nos théories peuvent la prévoir même si elles ne réussissent pas à analyser les phénomènes microscopiques dont elle résulte, ni à approfondir les causes fines des choses.

e) – La complexité des choses de la nature, qui n'autorise de prévisions que statistiques, est parfois appelée le *hasard*.

f) – *Complexité* ne signifie pas *inaccessibilité*.

g) – La *simplicité* s'oppose à la complication, pas à la complexité ; une simplification est une réduction du niveau de complication.

[Voir les mots *Holisme*, *Réductionnisme*, *Complication* et l'expression *Complexité de Kolmogorov*].

Complexité-conscience : Expression inventée par Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) pour rendre compte de son sentiment que le niveau de conscience en un point de l'Univers augmente en même temps que les relations dans la matière y deviennent plus complexes.

Remarques : a) – Le paléontologue, théologien et philosophe français Pierre Teilhard de Chardin était un prêtre de l'Église catholique appartenant à la Société de Jésus.

b) – Il avait acquis une compétence universitaire reconnue et une autorité certaine en paléontologie ; il était un spécialiste de la Chine du Carbonifère (360 à 300 millions d'années) au Pliocène (5,3 à 2,6 millions d'années) ; il fut nommé directeur de recherche au CNRS en 1951.

c) – Pierre Teilhard de Chardin était un défenseur de la théorie de l'évolution darwinienne et de la sélection naturelle, ce qui lui a valu la désapprobation

oblique d'une partie de la hiérarchie vaticane qui défendait, à cette époque, le créationnisme biblique.

d) – Pierre Teilhard de Chardin, qui vivait là-bas, rejoignit la « *Croisière Jaune* » à son arrivée en Chine en février 1932.

e) – La « *Croisière Jaune* », ou « *mission Centre-Asie* », avait été organisée par le constructeur automobile André Citroën (1878-1935) sur des autochenilles Citroën ; l'expédition couvrit 13 000 km de Beyrouth à Pékin, du 4 avril 1931 au 12 février 1932

[Voir l'expression *Croisière Jaune*].

Complexité de Kolmogorov : 1 – La complexité de Kolmogorov d'un objet numérique mesure le désordre de l'objet.

Remarques : a) – La complexité de Kolmogorov d'un objet numérique rend compte de la taille du plus petit programme informatique qui permet de reconstituer l'objet numérique.

b) – Le hasard correspond à la complexité de Kolmogorov maximale.

c) – La complexité, l'ordre et le hasard sont des notions rattachées à l'informatique théorique, dont les fondements ont été posés par le mathématicien et cryptologue britannique Alan Turing (1912-1954).

2 – Selon le logicien ukraino-américain *Leonid Levin* (né en 1948) la complexité de Kolmogorov $K(s)$ d'un fichier numérique « s » est déterminée par la probabilité $p(s)$ qu'un programme choisi aléatoirement produise « s » [Théorème de codage].

Remarque : Complexité et probabilité sont reliées par l'expression :

$$K(s) = -\log_2 p(s)$$

3 – Selon le *théorème de codage*, on observe avec une plus grande fréquence, dans le monde, des structures simples (droites, sphères, cubes, etc.) que des structures complexes.

Remarque : Ce qui est simple est produit avec une plus grande fréquence que ce qui est complexe.

4 – La complexité produit de l'inattendu.

Remarques : a) – Produire ou reconnaître de la complexité ou de l'aléatoire est difficile car imaginer toutes les éventualités possibles nécessite de hautes fonctions cognitives, notamment de l'attention, une bonne mémoire à court terme, la capacité à inhiber ou à retenir les hypothèses spontanées selon les cas.

b) – La capacité de quelqu'un à produire ou à reconnaître la complexité ou l'aléatoire est corrélée à sa *créativité* car la créativité consiste à produire de l'inattendu.

Complexité de la manœuvre : 1 – Une grande partie de la complexité de la manœuvre vient de ce que, lorsqu'on décide une action pour atteindre un but, l'effet raisonnablement attendu est parfois contrarié par l'apparition simultanée et concomitante d'un *phénomène nouveau* dont l'*effet contraire* peut être plus grand que l'effet couramment attendu.

Remarque : Deux événements sont concomitants lorsqu'ils coïncident dans le temps et qu'il y a un lien de causalité entre eux.

2 – La complexité de la manœuvre se manifeste particulièrement dans le cas de la *marche oblique*, c'est-à-dire :

i) que le *centre de masse* du navire se déplace par rapport à la surface de la mer [*le navire a alors une vitesse-surface non nulle*],

[Voir les expressions *Centre de masse*, *Vitesse-surface*, *Route-surface*].

ii) que la route-surface du navire et sa ligne de quille font un angle aigu,

iii) que le navire n'est ni échoué au fond de la mer, ni en contact avec une

berge, ni appuyé sur un ouvrage portuaire, ni retenu à la terre par une amarre quelconque, ni amarré à un coffre, ni retenu par son ancre

iv) que le navire n'est pas relié à une ancre, soit flottante, soit crochée au fond de la mer,

vi) et que le navire n'est soumis ni à la traction, ni à la poussée d'un autre navire.

Dans cette situation de *marche oblique*, le navire tend irrésistiblement à prendre une *situation d'équilibre stable* telle que l'angle entre la ligne de quille du navire et sa route-surface soit égal ou presque égal à 90° [*en raison de la distribution des vitesses d'écoulement de l'eau autour de sa carène*].

La principale cause de complexité de la manœuvre vient de ce qu'en cas de marche oblique, toute interaction du navire avec l'extérieur susceptible de modifier le cap du navire ou sa vitesse-surface :

i) modifie la direction de la route surface du navire,

ii) et par conséquent modifie le cap du navire correspondant à la situation d'équilibre stable.

3 – La complexité de la manœuvre peut être une *gêne pour le manœuvrier*.

Remarques : a) – Considérons le cas d'un navire qui cule avec un fort vent par le travers tribord :

i) si l'on veut changer le cap de ce navire [*qui cule*] pour venir bout au vent en utilisant seulement la barre [*à droite*] et la machine [*en avant*] on doit commencer par casser l'erre en arrière au moyen de la machine, la barre étant maintenue à zéro ;

ii) si l'on doit impérativement continuer à culer sur une certaine distance afin d'avoir assez de place sur l'avant pour éviter sur tribord, on peut essayer de mettre la barre un peu à droite et la machine en avant à l'allure minimum pendant que le navire cule ; cela peut parfois permettre de gagner quelques degrés sur tribord ;

iii) lorsque l'on a assez d'espace sur l'avant pour éviter sans danger, on met la barre à zéro (important) et la machine en avant rondement ;

iv) lorsque le navire est *vraiment stoppé* sur l'eau [*surtout pas avant qu'il ne soit stoppé sur l'eau*] on met la barre tout à droite en conservant la machine en avant rondement, jusqu'à se retrouver bout au vent ou au cap désiré.

b) – Si l'on avait mis la barre *tout à droite* avec la machine *en avant rondement* pendant que le navire avait encore de l'erre en arrière [*parce qu'on espérait benoîtement que l'on pourrait éviter sur tribord en même temps qu'on cassait l'erre*] le navire n'aurait pas évité sur tribord mais il aurait subi une forte translation sur bâbord, parallèlement à lui-même, tout en continuant à culer.

Explication : Un fort vent de tribord fait dériver le navire dans la direction et dans le sens vers lequel il souffle, c'est-à-dire sous le vent [*vers bâbord*] :

i) si le navire cule, sa vitesse-surface (qui est la combinaison de sa dérive due au vent et de sa vitesse en arrière) est dirigée sur bâbord arrière ; le navire a tendance à venir vers sa position d'équilibre stable [*en travers à sa route surface*] donc son étrave vient sur bâbord ;

ii) si l'on met la barre tout à droite, machine stoppée, le safran du gouvernail a tendance à faire venir la poupe sur tribord et l'étrave sur bâbord ;

iii) si on lance la machine en avant avec la barre tout à droite, pendant que le navire cule, l'effet de l'écoulement de l'eau sur le safran a tendance à faire éviter le navire sur tribord, mais cela augmente également la vitesse transversale sur bâbord ; étant donnée la nouvelle route-surface, alors que le navire a encore de l'erre en arrière, la recherche naturelle de la position d'équilibre entraîne une augmentation du couple d'évolution sur bâbord

comparable et peut-être supérieure au nouvel effet évolutif sur tribord du gouvernail.

[Voir le mot *Lancer*].

4 – La *complexité* de la manœuvre peut être une *aide pour le manœuvrier*.

Remarques : a) – Considérons le cas d'un navire lège ayant une seule hélice *pas à droite* ; le navire est accosté tribord à quai, le cul vers la sortie ; il désire éviter sur tribord de 180° sans assistance extérieure afin d'appareiller pour la mer ;

i) on dispose des défenses près de l'étrave à tribord, à l'extérieur et à la hauteur du couronnement du quai ; on tourne une garde de l'avant assez courte ;

ii) on lance la machine en avant avec la barre tout à droite ; le navire commence à éviter sur tribord en appuyant son avant sur le quai, c'est-à-dire que l'arrière s'écarte du quai ; le navire [*représenté par son centre de masse*] a pris une vitesse-surface à peu près perpendiculaire au quai ;

iii) on arrête la machine lorsque l'arrière est ouvert d'environ trois quarts (soit environ 35 degrés), on largue la garde et on lance la machine en arrière dès que possible, tandis que l'arrière continue à s'écarter du quai ;

iv) lorsque le navire commence à culer, son étrave vient d'abord sur bâbord,

v) le navire s'écarte du quai en culant,

vi) puis son étrave vient sur tribord, jusqu'à être dirigée vers la sortie.

b) – *Explication de la fin de cette manœuvre a priori hardie* : Lorsque l'on a mis la machine en arrière, après qu'on eut largué la garde de l'avant, le navire a pris de l'erre en arrière ;

i) la vitesse résiduelle d'éloignement du quai [*sur bâbord*] se combine avec la vitesse imprimée par la machine [*en arrière*] ; la *vitesse-surface* du navire *qui est la résultante de ces deux vitesses* forme un certain angle avec la ligne de quille ; le navire est en situation de *marche oblique* et il a tendance à venir dans sa position d'équilibre stable [*sa ligne de quille perpendiculaire à sa route-surface*].

ii) dès que le navire a commencé à culer, son avant est venu sur bâbord pour trouver sa position d'équilibre stable, travers à la route surface ; l'étrave s'est aussitôt écartée du quai ;

iii) puis, lorsque la composante perpendiculaire au quai des vitesses a disparu, l'effet de pas est devenu prépondérant et l'avant est venu sur tribord jusqu'à être orienté vers la sortie.

Complication : Assemblage, concours de choses de différente nature.

Remarque : Il se dit en parlant de maladies, de malheurs, de crimes.

Exemples : Cet homme a commis plusieurs vols et plusieurs homicides, il y a complication de crimes ; ce malade a la goutte et la pierre, il y a complication de maux ; il a perdu son fils et son bien, voilà une grande complication de malheurs.

Complicité : Participation au crime d'un autre.

Compliment : **1** – Paroles civiles, obligeantes, pleines d'affection ou de respect, selon les diverses personnes et les diverses rencontres.

2 – Compliment, se dit d'un discours solennel adressé à une personne revêtue d'autorité.

Exemple : Toutes les compagnies allèrent faire compliment au gouverneur.

3 – Compliment est quelquefois opposé à l'intention réelle, aux promesses effectives.

Exemple : Il vous fait des offres de service, c'est pur compliment.

Complimentaire : Nom qu'on donne dans une société marchande à celui des associés sous le nom duquel se font toutes les opérations de commerce.

- Compliqué : 1** – Un système composé est réputé *compliqué* s'il est confus, difficile à comprendre et qu'il est cependant possible de le simplifier.
Remarque : Le résultat final d'un système compliqué, après modifications de plusieurs de ses éléments en vue de le simplifier, ne varie pas si l'on change l'ordre dans lequel ces modifications sont effectuées [*au contraire d'un système complexe*].
[Voir le mot *Complexe*].
- 2** – Une maladie dans laquelle il y a diverses espèces de maladies mêlées ensemble est dite *compliquée*.
Remarque : En allopathie, chacune de ces maladies est diagnostiquée et soignée séparément ; en homéopathie, le malade est soigné pour l'ensemble de ses pathologies au moyen d'un seul remède.
- 3** – Certains qualifient de *compliquées* des choses simples que, personnellement, ils ne comprennent pas encore et qu'ils ne chercheront peut-être jamais à étudier.
- Comportement** : Manière d'agir, de vivre, de se comporter.
- Complot** : Mauvais dessein formé entre deux ou plusieurs personnes.
- Complot (Théorie du –)** : Hypothèse non prouvée et souvent hardie visant à expliquer une déconvenue personnelle par une supposée conjuration secrète.
- Composé** : Un tout formé de plusieurs choses ou de plusieurs parties.
Exemples : L'homme considéré physiquement, est un composé de corps et d'âme ; le corps humain est un composé de différentes parties ; le gouvernement d'Angleterre est un composé de monarchie et de république.
- Composite** : Terme d'architecture qui se dit de l'un des cinq ordres d'architecture ; il est ainsi nommé parce qu'il est composé du *corinthien* et de l'*ionique*.
Remarques : **a)** – [*Par extension*] On appelle aussi *ordre composite* tout ordre qui est composé de plusieurs ordres (*dorique, corinthien, ou ionique*).
b) – Le mot composite est tiré du verbe latin *compōnere* qui signifie *mettre ensemble, placer ensemble ou réunir*.
- Composite (Matériau –)** : Un matériau composite est constitué de la réunion de plusieurs matériaux qui possèdent, ensemble, des qualités supérieures à celles de chacun d'eux pris isolément.
- Compositeur : 1** – Celui qui compose en musique.
Remarque : L'amiral Jean Cras (1879-1932), inventeur de la célèbre règle-rapporteur, est un compositeur dont on entend quelquefois les œuvres sur Radio France.
[Voir le nom *Cras (Jean –)*].
- 2** – [*Terme d'imprimerie*] Celui qui assemble, qui arrange les caractères pour en former des mots, des lignes et des pages.
- Composteur** : [*Terme d'imprimerie*] Instrument sur lequel le compositeur arrange les lettres.
[Voir le mot *Compositeur*].
- Compote** : Espèce de confiture qu'on fait avec du fruit et peu de sucre et qui est moins cuite que les confitures.
Remarque : Les compotes non appertisées doivent être consommées rapidement ; les confitures, plus riches en sucre, se font en principe pour être gardées.
- Compound** : Une machine à vapeur alternative de type *compound* est constituée de deux cylindres qui reçoivent la même vapeur l'un après l'autre : la vapeur qui est partiellement détendue dans le premier cylindre est admise ensuite dans le second cylindre.
Remarques : **a)** – Le second cylindre d'une machine compound a un diamètre plus important que celui du premier cylindre.

b) – Les machines qui possèdent trois cylindres en série sont appelées machines à triple expansion.

Comprendre : 1 – Contenir en soi, renfermer en soi.

Exemples : La Charente-Maritime comprend les anciennes provinces de l'Aunis et de la Saintonge ; la justice en général comprend toutes les vertus ; la philosophie comprend la logique, la morale, la physique, et la métaphysique.

2 – Faire mention.

Exemples : Il a compris dans sa quittance tout ce qui lui était dû ; dans tout ce que je dis-là, je ne comprends pas telle et telle chose..

3 – [Au figuré] Avoir une connaissance exacte de toutes les idées renfermées dans un mot générique, dans un jugement ou dans un raisonnement.

Exemples : Comprendre la manœuvre des navires ; comprendre la propulsion marine par turbines à vapeur, par machine à vapeur alternative, par moteur diesel.

Remarques : **a)** – Comprendre la manœuvre des navires, c'est d'abord discerner les liens logiques qui existent entre les situations successives.

b) – Comprendre le phénomène des marées permet, non seulement de prédire, mais aussi de prévoir par le calcul les heures et les hauteurs de la pleine mer en un lieu donné.

[Voir les mots *Prédire* et *Prévoir*].

4 – [Au figuré] Concevoir.

[Voir le mot *Concevoir*].

Exemples : Je comprends fort bien ce que vous me dites ; cela est difficile à comprendre ; vous ne comprenez pas la difficulté de l'affaire ; comprendre ce qui va se passer ; comprendre ce qui se passe ; comprendre ce qui s'est passé.

Compressible : Un corps est compressible lorsque, soumis à l'effort d'une pression, il diminue de volume sans changer de nature.

Remarques : **a)** – Les gaz tendent à occuper toujours plus d'espace et à se détendre pour emplir tout le volume disponible.

b) – Selon la *loi de Boyle-Mariotte*, à température constante, les pressions absolues d'une certaine masse de gaz réel sont en raison inverse des volumes.

c) – Un corps peut être compressible dans être élastique : après la compression, ces corps sont plus denses et leur pesanteur spécifique augmente.

d) – L'eau est habituellement regardée comme incompressible ; elle résiste aux plus grandes pressions sans changer sensiblement de volume.

Compromis d'avaries communes (en anglais « *average bond* ») : Document encore appelé « *engagement à contribuer* », présenté à la signature du réceptionnaire de la marchandise en cas d'avaries communes, lors de la livraison, portant engagement de payer la contribution telle qu'elle résultera du règlement d'avaries communes à établir par un ou plusieurs experts-répartiteurs.

Remarque : La signature du compromis s'accompagne généralement, soit du versement d'une contribution « *provisoire* », soit de l'*engagement* par l'assureur de la marchandise de régler, le moment venu, la contribution « *définitive* ».

Comptables (Principes –) : Voir l'expression *Principes comptables*.

Compte bancaire : 1 – Les banques ouvrent des *comptes de dépôt* ou des *comptes courants* à leurs différents clients.

Remarques : **a)** – Ces comptes sont crédités au moyen de remises d'espèces, de chèques remis à l'encaissement ou de virements bancaires ; ils sont débités pour régler les dettes des clients.

b) – Après qu'un client a effectué un dépôt, son compte dans les livres de la banque est *crédité* mais, dans les livres de comptabilité du client, le compte de la

banque est débité.

2 – Les particuliers ont des *comptes de dépôt*.

i) Un compte de dépôt ne peut jamais être à découvert, sauf convention particulière entre le banquier et le client.

ii) Chaque compte est individuel, qu'il s'agisse d'un compte de dépôt ou d'un compte d'épargne.

iii) La banque ne peut faire d'opérations créditrices sur un compte déficitaire (par exemple compte de dépôt) par le débit d'un compte excédentaire (par exemple compte d'épargne) appartenant au même client, sans avoir obtenu l'autorisation du client.

3 – Les comptes professionnels sont des *comptes courants*.

i) Les comptes courants peuvent être positifs ou négatifs.

ii) Les différents comptes d'un même client professionnel détenus par la banque forment un tout.

iii) La banque peut alimenter un compte débiteur par un virement d'un autre compte appartenant au même client sans prévenir le détenteur des comptes.

Compteur (en anglais « *counter* ») : **1** – Sorte de petit garde-temps un peu comparable dans sa forme au chronomètre d'un arbitre de compétition sportive.

Remarque : Avant la distribution généralisée des tops horaires par radio-diffusion, l'officier chargé des montres se rendait à l'observatoire du lieu où son navire faisait escale pour chercher l'heure, afin de déterminer l'état absolu des montres du bord.

2 – Les compteurs servent à connaître le nombre de révolutions ou d'oscillations répétées.

Remarques : **a)** – Un *compteur* se compose d'une suite d'engrenages munis de pignons dont le rayon est le dixième de celui de la roue, et qui engrènent successivement l'un dans l'autre ; lorsque le premier engrenage a opéré une révolution, le second n'a fait qu'un dixième de tour, le troisième un centième et ainsi de suite ; en fixant une aiguille à chaque engrenage, et en la faisant porter sur un cadran divisé en dix parties numériques, la première aiguille exprime les unités, la deuxième les dizaines, la troisième les centaines et ainsi de suite ; si le premier engrenage est lié à la came d'un arbre en rotation qui le fait marcher d'une graduation à chaque tour, toutes les aiguilles donneront ensemble, entre deux observations, le nombre de tours d'arbre effectués.

b) – En relevant les indications du compteur entraîné par l'arbre d'hélice au début et à la fin de son quart, le mécanicien connaît par soustraction le nombre des tours d'hélice qui permet d'estimer la distance parcourue par le navire durant le quart.

c) – Les compteurs inventés par Garnier ne présentent que le chiffre qui doit être vu au lieu de le désigner par une aiguille, et ils le placent au point voulu de la numération : on voit ainsi une suite de ronds vides où se montrent les chiffres comme si le nombre y était écrit.

Comptoir (en anglais « *factory* ») : **1** – Ville ou établissement européen plus ou moins isolé sur une côte étrangère.

2 – Les comptoirs sont des centres de commerce où résident des négociants et des agents consulaires pour faciliter les transactions.

Comput : **1** – Le *comput ecclésiastique* sert à régler le temps pour les usages ecclésiastiques, en particulier pour le calcul de la date du dimanche de Pâques ; les éléments du comput figurent, pour chaque année, sur le calendrier des Postes de l'année, au bas du mois de février.

2 – La date du dimanche de Pâques est celle qui a été définie en 325 lors du concile œcuménique de Nicée : « Le dimanche de Pâques est le dimanche qui suit

le quatorzième jour de la Lune qui atteint cet âge au 21 mars ou immédiatement après ».

3 – Le *comput julien* comporte deux éléments : la *lettre dominicale* et le *nombre d'or*.

4 – Le *comput grégorien* comporte également deux éléments : la *lettre dominicale* et l'*épacte*.

Remarque : Les éléments du *comput ecclésiastique* permettent de connaître à l'avance les *éléments de la marée*, c'est-à-dire l'heure et la hauteur approximative de la pleine mer un jour donné ; jusqu'au XIX^{ème} siècle c'était le principal moyen de prédire la marée.

[Voir le mot *Épacte* et les expressions *Lettre dominicale* et *Nombre d'or*].

Comtat venaissin : 1 – Ancien État pontifical recouvrant presque entièrement l'actuel département français du Vaucluse.

2 – Le Comtat Venaissin a été cédé par le roi de France Philippe III le Hardi (1245-1285) au Saint-Siège en 1274, sous le pontificat de Grégoire X (1210-1276).

3 – La Jeanne de Naples vendit Avignon au Saint-Siège en 1348, sous le pontificat de Clément VI (1291-1352).

Remarques : **a)** – Clément VI est le 4^{ème} pape d'Avignon.

b) – Les papes résidèrent en Avignon de 1309 à 1377.

c) – Le pape Clément VI imposa en 1326 aux Juifs, pour les garçons de porter une rouelle jaune dès l'âge de quatorze ans, pour les filles de porter un voile distinctif dès l'âge de douze ans.

d) – On appelle *rouelle* un morceau d'étoffe de forme circulaire que les Juifs au Moyen-Âge devaient porter comme signe distinctif sur leurs vêtements dans plusieurs pays d'Europe.

e) – Le port de la rouelle fut institué au XIII^{ème} siècle, à la suite du quatrième concile œcuménique de Latran (1215).

f) – Le roi de France Louis IX (saint Louis, 1214-1270) imposa l'usage de la rouelle en France pour les Juifs en 1269, à la veille de son départ pour la huitième croisade ; les Juives devaient porter un bonnet spécial.

g) – En France, la rouelle fut d'abord un cercle de couleur jaune tirant sur le safran, puis un disque rouge et jaune sous le règne de Jean II le Bon (1319-1364) ; elle était cousue sur le haut du vêtement, au niveau de la poitrine et dans le dos, afin de constituer un signe de reconnaissance ; sa circonférence sera de quatre doigts et la surface assez grande pour contenir la paume d'une main.

4 – Le 18 août 1791, les députés des communes du Comtat Venaissin décidèrent de demander le rattachement du Comtat Venaissin à la France.

Remarques : **a)** – La disette dans le Comtat existait à l'état endémique.

b) – Au cours du mois de mars 1789, les greniers d'Avignon furent pillés et à Carpentras le blé fut vendu à un cours forcé imposé par les acheteurs pour éviter les émeutes.

c) – Les élections municipales avaient eu lieu au mois de juillet 1790 dans toutes les communes du Comtat Venaissin ; à la fin du mois, chaque commune avait élu son maire.

5 – Le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale constituante française prit un décret portant incorporation à la France des deux États réunis d'Avignon et du Comtat Venaissin ; le jour même, le roi Louis XVI (1754-1793) donna son assentiment à la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France, en vertu du *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*.

Remarques : a) – Le 25 juin 1793, la Convention nationale prit un décret relatif à la formation d'un 87^{ème} département, sous la dénomination de département de Vaucluse ; son chef-lieu fut Avignon.

b) – Le pape Pie VI (1717-1799) placé sous la menace d'invasion des autres États de l'Église par l'armée française d'Italie commandée par le général Bonaparte (1769-1821), signa le traité de Tolentino le 19 février 1797, qui céda définitivement à la France Avignon et le Comtat Venaissin.

c) – Les hordes de soldats du général Bonaparte étaient connues pour leur sauvagerie et leur habitude de voler, violer, détruire ; mal payés, les soldats de Bonaparte se rattrapaient avec le pillage des villes conquises.

d) – L'armée d'Italie (50 000 hommes) du général Bonaparte ne coûta rien au Directoire pour la campagne de 1796-1797 et au contraire lui rapporta beaucoup.

e) – Grâce au pillage des villes et des provinces conquises pendant toute sa carrière militaire, Bonaparte qui débuta avec seulement ses bottes et son courage, devint très riche et il put enrichir toute sa famille avec lui.

Comte : 1 – Commandant militaire d'un territoire.

2 – Dans les États fondés par les Barbares, fonctionnaire gouvernant une division du territoire sous l'autorité du roi.

Exemple : Un comte franc.

3 – Sous les régimes féodaux, on a appelé *comtes* les souverains de seigneuries de premier degré.

4 – Titre héréditaire, maintenant honorifique, qui désigne le dignitaire d'un rang au-dessus des barons.

Comté : 1 – Territoire *administré* par un comte.

2 – Titre de féodalité par lequel le possesseur de certaines terres prenait la qualité et l'appellation de *comte*.

3 – Territoire *possédé* par un comte.

Remarques : a) – Le mot *comté* a été du genre grammatical féminin, en langue française, jusqu'au XIX^{ème} siècle.

L'appellation de la province *Franche-Comté*, et le mot dérivé *Vicomté* sont encore du genre féminin au XXI^{ème} siècle.

b) – Le mot français *comté* correspond aux mots anglais *shire* et *county*.

c) – De même racine que *sheriff*, le mot *shire* était utilisé en Angleterre avant la bataille d'Hastings (14 octobre 1066) et la conquête du pays par le duc de Normandie *Guillaume le Conquérant*.

d) – Le mot *county* dérivé de *comté* fut introduit en Angleterre après la conquête de 1066.

Concave : Dont la partie courbe est en creux.

[Voir le mot *Convexe*].

Remarque : Un miroir concave concentre les rayons du Soleil en un foyer ardent.

Concentration : 1 – L'action de concentrer, ou l'effet de ce qui est concentré.

Exemple : La concentration de la chaleur.

2 – *Concentration*, en termes de chimie, se dit de l'opération par laquelle on rapproche sous un moindre volume les parties d'un corps qui étaient étendues dans un fluide.

3 – On parle aussi de *concentration* lorsque l'on rapporte toute son attention à un objet unique.

Remarque : La concentration de l'attention sur les détails d'un objet d'étude, ou sur les phases d'un événement que l'on ne domine pas, a pour effet d'assoupir le regard au point de faire perdre une certaine perception de l'ensemble.

- Concentration (Camp de –) : 1** – Terrain de grande superficie entouré par des fils de fer barbelés (parfois électrifiés), surveillé par des gardiens veillant dans des miradors, aménagé sommairement pour détenir des populations civiles réputées hostiles .
Remarques : a) – Des baraquements légers sont construits dans l'enceinte du camp pour y loger les détenus.
b) – Les personnes qui y sont détenues le sont parfois sur des critères collectifs divers et sans jugement, parfois à la suite d'enquêtes individuelles.
c) – Les membres d'une même famille qui y séjournent sont souvent séparés les uns des autres.
d) – L'expression *camp de concentration* est la transposition servile en français de l'expression anglaise « *concentration camp* » ; en français on dit plutôt « *camp de rassemblement* » ; en allemand, c'est « *Konzentrationslager* ».
e) – La vie en camps de concentration des déportés du xx^{ème} siècle en Europe rappelle souvent celle des marins français capturés par les Anglais à la fin du xviii^{ème} siècle et au début du xix^{ème} siècle, qui furent enfermés sur des vaisseaux désarmés, déclassés, rasés et sécurisés au moyen de solides barreaux fixés à toutes leurs ouvertures dans les ports anglais de Chatham, Portsmouth ou Plymouth, dans des conditions inhumaines : ce sont les fameux *pontons anglais* de sinistre mémoire, dans lesquels furent enfermés plusieurs de nos ancêtres dieppois pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire ; il y eut jusqu'à 800 prisonniers sur un même ponton.
[Voir le mot *Prison*].
- 2** – Les Espagnols utilisèrent des « *reconcentraciones* » à Cuba pendant la guerre d'indépendance (1895-1898).
- 3** – Les Anglais utilisèrent des « *concentration camps* » en Afrique du Sud, au cours de la seconde guerre des Boers (1899-1902) et ils y internèrent près de 120 000 Boers ; plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'enfants y moururent de malnutrition ou par manque d'hygiène.
Remarques : a) – Horatio Herbert Kitchener (1850-1916), futur lord Kitchener, généralisa l'emploi des camps de concentration en Afrique du Sud comme moyen de pression, afin de contraindre les rebelles d'expression néerlandaise à cesser la lutte armée contre le pouvoir britannique.
b) – David Lloyd George (1863-1945) condamna l'emploi par les Anglais, comme moyens de pression, de l'enfermement des paysans (y compris les femmes et les enfants) dans les camps de concentration en Afrique du Sud, ainsi que la destruction systématique de leurs exploitations agricoles.
c) – Nombreux furent ceux qui, en Europe ou aux États-Unis d'Amérique, condamnèrent l'emploi des camps de concentration comme moyen de répression.
d) – Kitchener fut anobli par le roi à son retour d'Afrique du Sud.
e) – Lord Kitchener était ministre de la guerre du Royaume-Uni au début de la guerre de 1914 ; son portrait figurait sur l'affiche de propagande pour le recrutement dans l'armée britannique au début de la Première Guerre mondiale.
f) – Lord Kitchener périt près des îles Orcades, le 5 juin 1916, dans le naufrage du croiseur britannique « *HMS Hampshire* » qui le conduisait en Baltique pour une rencontre secrète avec les Russes ; le « *HMS Hampshire* » sauta sur une mine posée la veille par le sous-marin allemand U-75 ; peu d'Anglais, aucun Français ne le regrettèrent.
- 4** – Différents États utilisèrent des *camps de concentration* au cours de la Première guerre mondiale pour y interner des ressortissants civils de pays ennemis.
Exemples : Pontmain (département de la Mayenne) en France ; hippodrome de

Newbury (Berkshire) et *Île de Man* en Angleterre.

5 – Les *camps de concentration* ou *camps de rassemblement* français de Vernet (département de l'Ariège) d'Agde (département de l'Hérault) de Gurs (département des Basses Pyrénées) de Rivesaltes et d'Argelès (département des Pyrénées Orientales) recueillirent à partir de 1938 et surtout après la *retirada* de février 1939, plus de 400 000 Républicains fuyant l'Espagne du dictateur fasciste Francisco Franco (1892-1975).

[Voir l'expression *Étrangers (Lois sur les –)*].

Remarques : a) – La guerre civile espagnole dura du 7 juillet 1936 au 1er avril 1939.

b) – Créé en 1938 dans le but d'en faire un camp d'instruction militaire, le camp de *Rivesaltes*, d'une capacité de 18 000 personnes, recueillit des Espagnols républicains à partir de 1939.

c) – Le camp de *Rivesaltes* servit également, à partir de 1941, à enfermer des Tziganes et des Juifs étrangers en situation irrégulière, arrêtés dans la zone Sud de la France.

d) – D'août 1942 jusqu'à l'invasion de la zone Sud de la France par les Allemands, ce fut un « *Centre National de Rassemblement des Israélites* » avant que ceux-ci ne soient éventuellement dirigés vers d'autres destinations au-delà des frontières.

e) – Après la guerre et jusqu'en 1948, il devint le « *Dépôt n°162 de prisonniers de guerre de l'Axe* ».

f) – Des harkis algériens ont été enfermés à *Rivesaltes* de 1962 à 1970 pour y recevoir une instruction avant d'être « *intégrés* » dans la Nation.

g) – Le camp de *Rivesaltes*, proche d'une voie ferrée et d'une autoroute, a ensuite été attribué 24^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine basé à Perpignan.

h) – Le 24^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine s'était appelé 24^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale depuis sa création (16 décembre 1902) jusqu'au 1^{er} décembre 1958 ; dissout le 30 septembre 1962, il a été reconstitué le 1er juillet 1964.

6 – En 1940, les Anglais enfermèrent dans des « *concentration camps* » établis sur les hippodromes de *Aintree* (près de Liverpool) et de *Haydock* (près de Liverpool) ou dans l'*Île de Man*, d'une part des soldats français revenant de l'expédition à Narvik (Norvège) et d'autre part les marins capturés le 2 juillet 1940 pendant l'opération *Catapult* sur les bâtiments de guerre français qui avaient fui les ports français juste avant l'arrivée des forces armées allemandes pour se réfugier dans les ports du Royaume-Uni prétendument amis.

7 – Les camps de concentration français de *Montreuil-Bellay* (département de Maine-et-Loire) et de *Mulsanne* (département de la Sarthe) servirent à partir de 1941 à enfermer les *nomades* présents en France.

8 – Les Allemands ouvrirent des dizaines de « *Konzentrationslager* » (KL) à partir de 1933 en Allemagne puis, après 1939, dans quelques pays occupés, notamment en Pologne ; un seul camp de concentration fut ouvert en France, à Natzwiller en Alsace (en allemand « *Konzentrationslager Natzweiler* »).

Remarques : a) – En mai 1933, il y avait 50 000 opposants politiques internés par décision administrative dans les camps de concentration allemands, en majorité des communistes et des sociaux-démocrates.

b) – Dans les camps de concentration allemands, les conditions de vie devinrent très dures pour les détenus après 1941 ; nombre d'entre eux moururent de maladies propagées par la promiscuité, ou à la suite de mauvais traitements, ou par épuisement au travail, ou encore par des exécutions disciplinaires et par des assassinats sadiques ou crapuleux ; à partir de 1942, les prisonniers des camps de concentration qui étaient en condition physique satisfaisante furent contraints de

travailler dans les usines allemandes qui participaient à l'effort de guerre.

c) – À la fin de la guerre (à partir de 1942) des *déportés* en provenance de la France ou des autres pays européens occupés par la Wehrmacht, qui étaient jugés inaptes au travail en raison de leur âge ou de leur constitution, furent asphyxiés ou empoisonnés par des gaz dès leur arrivée au camp, notamment dans celui d'Auschwitz-Birkenau en Pologne ; parmi les victimes conduites vers les chambres à gaz à leur descente des trains, on compta un grand nombre de Juifs, notamment d'Europe de l'Est ; un grand nombre d'entre eux avaient été arrêtés en France, souvent en situation irrégulière.

d) – C'est dans le camp de concentration de Natzwiller en Alsace (actuel département du Bas-Rhin) qu'a été exécuté d'une balle dans la nuque le colonel de réserve Léonce Vieljeux (1865-1944) ; Léonce Vieljeux, du réseau Alliance, avait été maire de La Rochelle de 1930 à 1940 ; il fut destitué le 22 septembre 1940 par le préfet de la Charente-Inférieure, sous la pression des Allemands ; arrêté le 19 mars 1944 à La Rochelle, il fut déporté au camp de sécurité de Schirmeck-La Broque dans le Bas-Rhin (en allemand « *Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck* ») pour des faits de résistance en Aunis ; il a été transféré dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944, en camionnette, au camp de concentration de Natzwiller avec les 106 autres membres du réseau Alliance détenus à Schirmeck ; tous furent tués à leur arrivée.

[Voir le mot *Natzwiller* et le nom *Léonce Vieljeux*].

e) – À l'ouverture des camps en Pologne ou en Allemagne, à la fin de la guerre, les soldats soviétiques ou américains trouvèrent quelques malheureux qui n'avaient pu fuir avec leurs camarades car ils étaient dans une situation sanitaire très préoccupante ; les libérateurs des camps les trouvèrent dans un état de sous-nutrition extrême lié à la pénurie générale qui sévissait en Allemagne à cette époque.

9 – Après la guerre de 1939-1945 et la défaite militaire du Reich allemand, certains utilisèrent les expressions « *camps d'extermination* » ou « *camps de la mort* » à la place de *camps de concentrations* afin d'essayer de rendre compte de ce qui s'était passé dans les camps de concentration ouverts et administrés par les Allemands entre 1933 et 1945 et surtout à partir de 1942 ; les détenus comme les gardiens souffrirent des restrictions alimentaires rendues inévitables dans toute l'Allemagne par les pénuries dues à la guerre.

Remarque : Après la guerre de 1939-1945, l'expression « *camp de concentration* » qui était utilisée en français avant la guerre et qui était tirée de l'anglais « *white concentration camp* », a été remplacée par l'expression « *camp d'internement* » lorsqu'on en ouvrit en Algérie, en France métropolitaine ou ailleurs.

[Voir le mot *Goulag*].

Concentration de l'attention : 1 – La *concentration de l'attention* est le fait de fixer son attention sur un point particulier, à l'exclusion d'autres événements qui entrent dans notre champ de vision et que nous ne voyons pas, ou de conversations que l'on peut percevoir mais que nous n'entendons pas entre des personnes présentes ou qui sont transmises par des récepteurs radiophoniques (radiotéléphones VHF, télévision, radiodiffusion, etc.).

Remarque : Il est arrivé que des fusées rouges de détresse soient aperçues en mer par des membres de l'Équipage au repos, qui prenaient le frais sur les ponts extérieurs du navire, alors que l'équipe de veille à la timonerie, concentrée à surveiller les navires qui pouvaient entrer le plan de l'horizon, n'avait rien vu.

2 – Le cerveau est capable de traiter plusieurs questions simultanément sans que les éléments de l'une de ces questions n'interfèrent dans le traitement d'une autre,

à la manière des calculateurs multitâches de l'industrie informatique.

Exemples : Le pilote peut suivre très attentivement le déroulement d'une manœuvre très délicate tout en soutenant avec le capitaine une discussion passionnée sur un sujet totalement étranger à l'opération en cours, par exemple sur la politique ou sur les sports, sans être perturbé ; en revanche une petite contestation du capitaine à propos de la manœuvre qui se déroule peut distraire le pilote gravement ; de même, s'il est surpris par un détail inattendu dans un environnement familier, il peut perdre le fil de la manœuvre et manquer de faire le rapprochement nécessaire entre certains éléments importants qui, normalement, se lient entre eux dans sa tête et sont pris en compte sans qu'il y prête attention.

Remarques : **a)** – Ce que les sens perçoivent à un instant donné en dehors du cercle principal d'attention est traité séparément et inconsciemment dans une autre partie du cerveau ; mais si un événement pouvant avoir quelque influence sur l'opération en cours survient, le cerveau fixe son attention pendant un court instant sur cet événement, cela perturbe l'enchaînement habituel des perceptions sensorielles et le cerveau peut laisser échapper des informations importantes pour l'action engagée.

Exemple : La présence sur le plan d'eau d'un autre navire, ou même d'une embarcation devant le navire, perturbe la manœuvre si le personnel de veille a des doutes sur ses intentions.

b) – La perception d'un spectacle fortuit en marge de l'opération en cours, mais que l'instinct conduit à observer avec attention, peut quelquefois distraire l'attention dont on a besoin pour exécuter une tâche ordinaire.

Exemple : Le personnel de veille à la passerelle d'un navire en manœuvre dans des eaux resserrées est presque irrésistiblement amené à se saisir de jumelles et à regarder attentivement les jeunes personnes dénudées qui bronzent sur le pont du plaisancier qui passe à proximité.

c) – Une préoccupation rituelle liée à une procédure obligatoire, ou un réflexe déclenché inopinément, peuvent accaparer pendant quelques secondes l'attention de celui qui exécute une tâche qui exigerait de ne pas être distrait.

Exemples : L'obligation réglementaire de rendre compte par radio à l'autorité portuaire du passage de son navire à un point particulier du parcours conduit parfois à laisser échapper certaines informations qui pourraient être cruciales ; la vue d'un plaisancier ou d'un engin de plage à voiles s'apprêtant à traverser le chenal sur l'avant d'un navire qui fait route, même à plusieurs centaines de mètres, perturbe considérablement l'attention du personnel responsable de la manœuvre de ce navire.

La lecture des messages qu'il a reçus sur son téléphone portable distrait malgré lui l'attention de celui qui le fait presque inconsciemment et cela l'empêche de concentrer son attention sur les détails de la tâche qu'il exécute, notamment s'il s'agit du conducteur d'une voiture automobile.

d) – Une concentration excessive sur un point de détail peut gêner la réflexion par une sorte de blocage neuronal ; une distraction, une période de repos peuvent parfois entraîner un déblocage intellectuel et permettre la découverte de la conclusion ou de la solution qu'on cherchait avec obstination, mais sans succès.

Concentration sélective : Capacité à centrer son attention sur les éléments qui concernent la tâche qu'on s'est donnée et à ignorer ceux qui ne sont pas pertinents.

Remarque : Il faut de bonnes connaissances théoriques et une grande pratique pour discerner les informations immédiatement utiles pour la réussite de l'opération en cours et inhiber les sollicitations perturbatrices.

- Concept : 1** – Simple vue de l'esprit ; le concept est une représentation mentale abstraite et générale, objective, relativement stable ; le concept est muni d'un support verbal.
Exemples : En taxinomie, le genre, l'espèce, la race sont des concepts.
Remarques : **a)** – Le concept d'*espèce* est assez facile à définir : une espèce regroupe des individus qui se ressemblent et qui sont interféconds.
b) – Le concept de *race* est moins facile à cerner : certains nient la réalité des races dans l'espèce humaine tandis que d'autres distinguent différentes races humaines d'après des caractères physiques qui ont pu se maintenir ou émerger dans certains groupes humains du fait de leur isolement géographique pendant des périodes prolongées.
c) – Un *concept* est une abstraction, pas une réalité.
d) – Le concept est un contenu de pensée, la *représentation* interne d'une réalité externe.
e) – Un concept est distinct de la chose qu'il désigne : le concept est abstrait, la chose est concrète.
f) – Les concepts sont subjectifs, sans réalité en dehors de l'esprit de celui qui les formule ; le concept est une invention humaine facilitant la réflexion.
[Voir l'expression *Concept flou*].
- 2** – Construction mentale abstraite, à partir de généralisations issues d'expériences soit personnelles, soit collectives et partagées.
Remarques : **a)** – Un concept ne fait pas référence à un résultat numérique établi à partir d'un objet singulier.
b) – Un *concept* regroupe tous les objets identiques, toutes les interactions semblables en des catégories appelées *classes*.
c) – L'être conceptuel idéal, qui représente tous les autres êtres de sa classe, est vu sous la forme d'une représentation mentale.
d) – Le concept émet des vérités concernant une classe entière d'êtres, une infinité d'objets du monde.
e) – Pour la plupart des manœuvriers de navires, la manœuvre est un ensemble de *concepts* imbriqués.
f) – Les manœuvriers professionnels considèrent que toutes les manœuvres sont à peu près semblables et ils savent décrire à l'avance comment telles manœuvres particulières se dérouleront.
g) – Pour certains manœuvriers dilettantes, incapables d'atteindre un degré d'abstraction suffisant pour discerner les *concepts* essentiels, la manœuvre est un mélange de clichés mentaux, d'inconscience, de souvenirs, de hardiesse, d'inspiration et de chance qui leur permet de réaliser leurs délires oniriques et leurs fantasmes de maîtres du monde ; pour ces gens-là, chaque nouvelle manœuvre qui se présente sera abordée comme étant différente des autres et à chaque fois ils croient réinventer le monde.
h) – Pour un profane qui regarde une manœuvre d'accostage depuis le quai, le navire est une personne animée de *sentiments* obscurs et enchevêtrés mais qui, à la fin, accepte d'aller à quai.
i) – Comme le chantait Victor Hugo (1802-1885) dans le poème *Melancholia* :
« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*
« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*
« *Et, pour mieux arriver, dévie en apparence.* »
[Recueil « *Les Contemplations* » (1856)]
- 3** – L'*intension* d'un concept est sa définition au moment considéré ; l'*extension* du concept est l'ensemble des objets qui répondent à la définition du moment.
Remarques : **a)** – L'*intension initiale* est la définition de base du concept.
b) – La concision de l'*intension* détermine l'*intensité* de la force du concept.

c) – Plus le nombre d'objets répondant à l'*intension* d'un concept est réduit, plus l'intensité du lien entre ces objets est grande.

d) – L'élargissement de l'extension d'un concept agrandit son intension en laissant échapper une partie de l'information contenue dans sa définition de base.

e) –

[Voir l'expression *Précision du langage*].

4 – [*En mathématiques*] Notion rigoureusement définie par des prédicats, qui sert de fondement ou de principe et qui se réfère à l'essence et non à la réalité de l'être.

Exemples : Les concepts de cercle, de triangle, de nombre, d'ensemble, de sous-ensemble.

5 – [*Dans les sciences expérimentales*] Idée explicative découlant d'une théorie générale que l'on vérifie par l'expérimentation.

Exemple : Les relations entre les concepts de pesanteur, d'énergie et de masse.

Concept flou : Un concept flou est la représentation mentale d'un objet ou d'une abstraction que l'on sait désigner mais dont on ne sait pas exprimer avec précision la définition.

Exemple : On sait définir le concept de *tas de sable*, mais on admet que deux grains de sable ne font pas un tas de sable (c'est un *non-tas de sable*) ; si l'on rajoute un grain de sable à un *non-tas de sable*, on n'obtient pas un tas de sable ; la difficulté pour préciser le concept de *tas de sable* est de définir à partir de quel nombre de grains de sable on obtient un tas de sable : c'est le « *paradoxe sorite* » formulé par le Grec de Milet Eubulide (fin du v^{ème} siècle avant Jésus-Christ).

Remarques : **a)** – Le *paradoxe storite* ou *paradoxe du tas* qui vaut aussi pour un troupeau, est un paradoxe non-résolu.

b) – La pauvreté du langage limite la pensée.

[Voir l'expression *Paradoxe storite*].

Concert : **1** – Harmonie formée par un ensemble de plusieurs voix ou par celui de plusieurs instruments de musique, ou par les deux.

Exemple : Donner un concert.

2 – Le lieu où l'on entend un concert.

Exemples : Aller au concert, à la salle du concert.

3 – [*Au figuré*] Intelligence, union de plusieurs personnes, de plusieurs organismes qui tendent à une même fin.

Exemples : Le concert des Nations ; ils étaient de concert ensemble ; agir de concert avec quelqu'un.

Concevoir : **1** – Il ne se dit proprement que d'une femme, et signifie *devenir grosse d'enfant*.

Exemple : La Sainte Vierge a conçu du Saint-Esprit.

Remarque : Il se dit aussi des femelles des animaux, en parlant de l'espèce en général.

Exemple : Les brebis conçoivent plus ordinairement au printemps qu'en automne.

2 – [*Au figuré*] Concevoir se dit aussi des *opérations de l'esprit* et il signifie entendre bien quelque chose, en avoir une *juste idée*.

Exemple : Je conçois bien qu'il se soit échoué en manœuvrant à la basse mer ; « *ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément* » [D'après Nicolas Boileau (1636-1711)].

Remarque : On dit aussi concevoir de l'espérance, concevoir de l'horreur, du dépit, de la haine, de l'aversion, concevoir des désirs, des soupçons, concevoir de l'amour, de l'estime, de l'amitié, de l'inimitié, du mépris, concevoir de la jalousie.

3 – Exprimer en certains termes.

Exemples : Il fallait concevoir cette clause, cette condition en termes plus précis ; cela est conçu en termes formels.

Conche (en anglais « *small sandy bay* ») : Petite baie sablonneuse.

Exemple : La Conche des Baleines, près de la pointe Nord-Ouest de l'Île de Ré.

Conchier : [Vielli] Souiller, salir, remplir d'ordures.

Conchoïdal : **1** – Dont la forme rappelle une coquille.

2 – Qui se rapporte à la conchoïde.

Conchoïde : Une conchoïde est la courbe obtenue en menant d'un point fixe (appelé le pôle de la conchoïde) les sécantes à une autre courbe ou à une droite, en portant une longueur constante (appelée le module de la conchoïde) de part et d'autre des intersections et en reliant tous les points obtenus.

Remarques : **a)** – Une conchoïde rappelle la forme d'une coquille.

b) – Le mathématicien grec Nicomède (environ 280 - 210 av. J.-C.) est l'inventeur de la conchoïde.

Conchylicole : Qui est relatif à l'élevage des coquillages comestibles (les moules, les huîtres, les coques, les palourdes, les coquilles Saint-Jacques, les ormeaux).

Conchyliculture : Élevage de coquillages marins comestibles.

Remarque : Dans les Pertuis charentais, la *conchyliculture* comprend principalement l'élevage des huîtres (ostréiculture) et l'élevage de moules (mytiliculture).

Conchylien : Qui contient des coquilles fossiles.

Remarques : **a)** – Synonyme de *coquillier*.

b) – On dit plutôt *coquillier* que conchylien.

Exemple : Sable *coquillier*.

Concile : Assemblée d'évêques et de docteurs catholiques réunis pour statuer sur des questions de doctrine, de discipline.

Remarques : **a)** – S'il s'agit d'un concile *œcuménique*, tous les évêques catholiques du monde sont convoqués.

b) – Le mot grec *οἰκουµενικός* signifie « *toute la Terre habitée* ».

c) – S'il s'agit d'un concile national, les évêques catholiques de toutes les métropoles de la nation concernée sont convoqués.

d) – Liste des 21 conciles œcuméniques reconnus par l'Église catholique :

1	325	Concile de Nicée
2	381	Concile de Constantinople I
3	431	Concile d'Éphèse
4	451	Concile de Chalcédoine
5	553	Concile de Constantinople II
6	680-681	Concile de Constantinople III
7	787	Concile de Nicée II
8	869-870	Concile de Constantinople IV
9	1123	Concile de Latran I
10	1139	Concile de Latran II
11	1179	Concile de Latran III
12	1215	Concile de Latran IV
13	1245	Concile de Lyon I

14	1274	Concile de Lyon II
15	1311-1312	Concile de Vienne
16	1414-1418	Concile de Constance
17	1431-1445	Concile de Bâle-Ferrare-Florence
18	1512-1517	Concile de Latran V
19	1545-1563	Concile de Trente
20	1869-1870	Concile de Vatican I
21	1962-1965	Concile de Vatican II

e) – Les quatre premiers conciles de l'Église chrétienne sont reconnus par les catholiques, les orthodoxes, les protestants et les anglicans : ils constituent le fondement de la *foi chrétienne*.

f) – Les Églises protestantes et l'Église anglicane ne reconnaissent que les quatre premiers conciles œcuméniques ; ils ne reconnaissent pas les 17 suivants.

Conclave : Lieu clos où s'enferment les cardinaux pour procéder à l'élection d'un nouveau pape.

Remarques : **a)** – Le pape Grégoire X (1210-1276) institua les conclaves en 1274.

b) – On dit couramment « *qui entre pape au conclave en sort cardinal* » pour dire que, d'une manière générale, les ambitions sont souvent contrariées et que ceux qui étaient certains d'obtenir une distinction sont souvent déçus à la publication des promotions ; en effet, tous ceux qui entrent au conclave sont des cardinaux et ils seront toujours cardinaux en sortant, à l'exception de celui qui aura été choisi comme pape par le conclave et qui ne figurait peut-être pas parmi les favoris.

c) – Depuis 1878, les conclaves se tiennent dans la chapelle Sixtine, au Vatican.

Conclure : **1** – *Arrêter* ; régler *définitivement* ; fixer définitivement ; établir par un accord.

Exemples : Conclure une convention ; conclure une affaire ; conclure une alliance, un traité.

Remarque : Le barbarisme « *finaliser* » dans le sens d'*arrêter*, de *terminer*, de *régler définitivement*, de *prendre une décision après délibération* est à proscrire.

2 – *Terminer*, en parlant d'un discours, d'un récit.

3 – *Déduire*, inférer d'une chose.

4 – Donner un avis, prendre une décision après délibération.

Exemple : Conclure à la peine capitale.

5 – Présenter, prendre des conclusions.

Concomitance : Caractère de deux ou plusieurs faits qui présentent un rapport de simultanéité non fortuit.

Exemple : La concomitance des offensives ennemies sur plusieurs fronts.

Concomitant : **1** – Qui établit un lien de causalité entre deux phénomènes variant toujours en même temps et de la même manière.

Exemple : La méthode des variations concomitantes a été définie par le logicien et économiste libéral britannique John Stuart Mill (1806-1873).

Remarque : Selon John Stuart Mill, un phénomène qui varie d'une certaine manière toutes les fois qu'un autre phénomène varie de la même manière, est ou la cause ou un effet de ce phénomène, ou y est lié par quelque fait concomitant.

2 – Qui se produit ou se présente en même temps qu'un autre fait considéré comme principal, ou qui lui succède immédiatement.

Exemple : L'invention de la couronne à empreintes de Barbotin est concomitante au remplacement du câble de l'ancre en chanvre par un câble-chaîne en fer.

3 – [*Par extension*] Qui accompagne un autre fait.

Exemple : La hausse des prix est concomitante de l'inflation.

4 – [*Par affaiblissement*] Qui coïncide dans le temps avec un autre fait.

Exemple : Les *symptômes concomitants* sont ceux qui accompagnent accessoirement les symptômes essentiels caractéristiques d'une maladie.

5 – On appelle *sons concomitants* des sons secondaires produits, parallèlement au son principal, par un corps sonore en vibration.

Remarque : On dit aussi sons harmoniques

Concordat de 1516 : Le Concordat de Bologne (bulle pontificale *Primitiva illa ecclesia* du 18 août 1516) régla les relations entre la Papauté et le Royaume de France.

Remarques : **a)** – Le roi de France avait à sa disposition les bénéfices majeurs, soit 150 évêchés et archevêchés et 500 abbayes ou prieurés :

i) Le roi nommait un candidat au bénéfice d'un évêché ou d'un archevêché dans les six mois de la vacance ; le candidat devait être un homme de bonnes mœurs, âgé de plus de 27 ans, licencié ou docteur en théologie et en droit ;

ii) le pape faisait examiner la candidature ;

iii) le pape conférait au candidat l'investiture canonique qui lui donnait le pouvoir de juridiction sur les fidèles de son diocèse

iv) le récipiendaire prêtait ensuite un serment de fidélité au roi de France qui lui donnait sa charge : c'était l'*investiture temporelle*.

b) – Le Concordat de Bologne affirmait et renforçait la *Pragmatique Sanction de Bourges* du 7 juillet 1748.

d) – Le droit de nomination des évêques et des archevêques concédé aux rois de France par la bulle du 18 août 1516 ne comprenait pas les bénéfices du duché de Provence et du comté de Provence ; ce droit de nomination fut étendu aux provinces de Bretagne et de Provence par un induit du 3 octobre 1516.

e) – Le droit de nomination des évêques et archevêques fut ultérieurement étendu aux territoires réunis au royaume par les conquêtes et les traités, par exemple :

i) Bref du 11 décembre 1664 : les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun ;

ii) Bref du 9 avril 1668 : les évêchés de Elne/Perpignan, d'Arras et des territoires cédés à la France par le Traité des Pyrénées du 7 novembre 1659 entre les familles régnantes des Bourbons et des Habsbourg (à savoir : le comté d'Artois, sauf Saint-Omer et Aire ; les places flamandes de Bourbourg, de Gravelines et de Saint-Venant ; en Hainaut, les places d'Avesnes, de Landrecies et du Quesnoy ; au Luxembourg, les places de Damvillers, de Montmédy et de Thionville ; et aussi les prévôtés d'Ivoy, de Chavancy et de Marville).

iii) Induits d'août 1668 : certains territoires dans les Pays-Bas méridionaux cédés à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668, qui mit un terme à la guerre de Dévolution entre la France et l'Espagne ;

iv) Bref du 4 janvier 1695 : Cambrai.

c) – Le Concordat de Bologne resta en vigueur jusqu'à la Révolution française : il fut abrogé par la Constitution civile du clergé (*décret* adopté par l'Assemblée nationale constituante du 12 juillet 1790 et *loi* promulguée par le roi Louis XVI le 24 août 1790).

Concordat de 1801 : **1** – Par le Concordat du 26 messidor de l'an 9 de la République française (15 juillet 1801) entre Sa Sainteté Pie VII (1742-1823) et le Gouvernement français du Consulat, le Gouvernement de la République française par la personne du Premier Consul Napoléon Bonaparte (1769-1821) et Sa Sainteté sont convenus de ce qui suit :

Art. 1er – La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France.

Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2 – Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

Art. 3 – Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'église (refus néanmoins auquel sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante :

Art. 4 – Le Premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle.

Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant les changements de gouvernement.

Art. 5 – Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le Premier Consul ; et l'institution canonique sera donnée par le Saint Siège en conformité de l'article précédent.

Art. 6 – Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du Premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

« Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement ».

Art. 7 – Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement.

Art. 8 – La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac Republicam :

Domine, salvos fac Consules.

[Ce qui signifie « Seigneur, sauve la République ; Seigneur, sauve les Consuls »].

Art. 9 – Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du Gouvernement.

Art. 10 – Les évêques nommeront aux cures ; leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement.

Art. 11 – Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le Gouvernement s'oblige à les doter.

Art. 12 – Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

Art. 13 – Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant cause.

Art. 14 – Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et

aux curés dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

Art. 15 – Le Gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises, des fondations.

Art. 16 – Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

Art. 17 – Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

- 2** – Le Premier Consul Bonaparte ajouta un grand nombre de dispositions réglementaires concernant l'Église gallicane sous la forme d'articles organiques annexés à la Convention du 26 messidor l'an 9 de la République, notamment :
- a)** – Aucune bulle, aucun bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du Gouvernement.
 - b)** – Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane.
 - c)** – Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les règlements.
 - d)** – Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses et sous celle des curés dans leurs paroisses.
 - e)** – Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *Citoyen* ou de *Monsieur* ; toutes autres qualifications sont interdites.
 - f)** – Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du Gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires ; tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.
 - g)** – Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège ; ils seront tenus de résider dans leur paroisse.
 - h)** – Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir ; les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.
 - i)** – Il n'y aura qu'une liturgie et qu'un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France.
 - j)** – Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les Consuls ; ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le Gouvernement.
 - k)** – Les curés ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil ; les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des français.
 - l)** – Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.
 - m)** – Le traitement des archevêques sera de 15 000 fr ; celui des évêques de 10 000 fr ; le traitement des curés de la première classe sera porté à 1 500 francs ; celui des curés de la seconde classe, à 1,000 francs.

n) – Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX.

Titre premier

Du régime de l'Église catholique dans ses rapports généraux avec les droits et la police de l'État.

Art. I er. Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution, sans l'autorisation du Gouvernement.

II. Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Église gallicane.

III. Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France, avant que le gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui dans la publication pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique.

IV. Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du Gouvernement.

V. Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les règlements.

VI. Il y aura recours au conseil d'état, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

Les cas d'abus sont, l'usurpation ou l'excès du pouvoir, la contravention aux lois et règlements de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

VII. Il y aura pareillement recours au conseil d'état, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte, et à la liberté que les lois et règlements garantissent à ses ministres.

VIII. Le recours compétera à toute personne intéressée. À défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé, au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignements convenables ; et sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon les cas, aux autorités compétentes.

Titre II

Des ministres.

Section première.

Dispositions générales.

IX. Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses.

X. Tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, est aboli.

XI. Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du Gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires.

Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés.

XII. Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *Citoyen* ou de *Monsieur*.

Toutes autres qualifications sont interdites.

Section II

Des Archevêques ou Métropolitains.

XIII. Les archevêques consacreront et installeront leurs suffragants. En cas d'empêchement ou de refus de leur part, il seront suppléés par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain.

XIV. Ils veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendants de leur métropole.

XV. Ils connaîtront des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragants.

Section III

Des Évêques, des Vicaires généraux et des Séminaires.

XVI. On ne pourra être nommé évêque avant l'âge de trente ans et si on n'est originaire Français.

XVII. Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui ou ceux qui seront proposés, seront tenus d'apporter une attestation de bonne vie et mœurs, expédiée de l'évêque dans le diocèse duquel ils auront exercé les fonctions du ministère ecclésiastique ; et ils seront examinés sur leur doctrine par un évêque et deux prêtres, qui seront commis par le premier Consul, lesquels adresseront le résultat de leur examen au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

XVIII. Le prêtre nommé par le premier Consul fera les diligences pour rapporter l'institution du pape.

Il ne pourra exercer aucune fonction, avant que la bulle portant son institution ait reçue l'attache du Gouvernement, et qu'il ait prêté en personne le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège.

Ce serment sera prêté au premier Consul ; il en sera dressé procès-verbal par le secrétaire d'état.

XIX. Les évêques nommeront et institueront les curés ; néanmoins, ils ne manifesteront leur nomination, et ils ne donneront l'institution canonique, qu'après que cette nomination aura été agréée par le premier Consul.

XX. Ils seront tenus de résider dans leurs diocèses ; ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du premier Consul.

XXI. Chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux, et chaque archevêque pourra en nommer trois : ils les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être archevêques.

XXII. Ils visiteront annuellement et en personne une partie de leur diocèse, et dans l'espace de cinq ans le diocèse entier.

En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par le vicaire général.

XXIII. Les évêques seront chargés de l'organisation de leurs séminaires, et les règlements de cette organisation seront soumis à l'approbation du premier Consul.

XXIV. Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires, souscriront à la déclaration faite par le clergé de France en 1682, et publiée par un édit de la même année : ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue ; et les évêque adresseront une expédition en forme de cette soumission au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

XXV. Les évêques enverront, toutes les années, à ce conseiller d'état, le nom des personnes qui étudieront dans les séminaires et qui se destineront à l'état ecclésiastique.

XXVI. Ils ne pourront ordonner aucun ecclésiastique, s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de trois cents francs, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France.

Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner, ait été soumis au Gouvernement, et par lui agréé,

Section IV

Des curés.

XXVII. Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège. Il sera dressé procès-verbal de cette prestation, par le secrétaire général de la préfecture, et copie collationnée leur en sera délivrée.

XXXVIII. Ils seront mis en possession par le curé ou le prêtre que l'évêque désignera.

XXIX. Ils seront tenus de résider dans leurs paroisses.

XXX. Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions.

XXXI. Les vicaires et les desservants exerceront leur ministère, sous la surveillance et la direction des curés.

Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui.

XXXII. Aucun étranger ne pourra être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, sans la permission du gouvernement.

XXXIII. Toute fonction est interdite à tout ecclésiastique, même français, qui n'appartient à aucun diocèse.

XXXIV. Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller servir dans un autre, sans la permission de son évêque.

Section V

Des chapitres cathédraux, et du gouvernement des Diocèses pendant la vacance du Siègne.

XXXV. Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même, que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former.

XXXVI. Pendant les vacances des sièges, il sera pourvu par le métropolitain, et, à son défaut par le plus ancien des évêques suffragants, au gouvernement des diocèses.

Les vicaires généraux de ces diocèses continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à son remplacement.

XXXVII. Les métropolitains, les chapitres cathédraux, seront tenus, sans délai, de donner avis au Gouvernement de la vacance des sièges, et des mesures qui auront été prises pour le gouvernement des diocèses vacants.

XXXVIII. Les vicaires généraux qui gouverneront pendant la vacance, ainsi que les métropolitains ou capitulaires, ne se permettront aucune innovation dans les usages et les coutumes des diocèses.

Titre III

Du culte.

XXXIX. Il n'y aura qu'une liturgie et qu'un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France.

XL. Aucun curé ne pourra ordonner des prières publiques extraordinaires dans sa paroisse, sans la permission spéciale de l'évêque.

XLI. Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du Gouvernement.

XLII. Les ecclésiastiques useront, dans les cérémonies religieuses, des habits et ornements convenables à leur titre : ils ne pourront en aucun cas, ni sous aucun prétexte, prendre la couleur et les marques distinctives réservées aux évêques.

XLIII. Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir.

Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.

XLIV. Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

XLV. Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes.

XLVI. Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte.

XLVII. Il y aura, dans les cathédrales et les paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles et militaires.

XVIII. L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner, pour toute autre cause, sans la permission de la police locale,

XLIX. Lorsque le Gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandant militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le mode d'exécution de ces ordonnances.

L. Les prédications solennelles, appelées *sermons*, et celles connues sous le nom de *stations* de l'avent et du carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenus une autorisation spéciale de l'évêque.

LI. Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.

LII. Ils ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculcation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'état.

LIII. Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le Gouvernement.

LIV. Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil.

LV. Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacrements ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres ordonnés par la loi pour constater l'état civil des français.

LVI. Dans tous actes ecclésiastique et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe établi par les lois de la République ; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

LVII. Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.

Titre IV

De la circonscription des Archevêchés, et des Évêchés et des Paroisses, des édifices destinés au Culte, et du traitement des ministres.

Section première

De la circonscription des Paroisses.

LX. Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles, et cinquante évêchés.

LIX. La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint.

Section II

De la circonscription des Paroisses.

LX. Il y aura au moins une paroisse dans chaque justice de paix.

Il sera, en outre, établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.

LXI. Chaque évêque, de concert avec le préfet, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au Gouvernement, et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.

LXII. Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cure ou en succursale sans l'autorisation expresse du Gouvernement.

LXIII. Les prêtres desservant les succursales sont nommés par les évêques.

Section III

Du traitement des ministres.

LXIV. Le traitement des archevêques sera de 15 000 fr.

LXV. Le traitement des évêques sera de 10 000 fr.

LXVI. Les curés seront distribués en deux classes. Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1 500 francs ; celui des curés de la seconde classe, à 1 000 francs.

LXVII. Les pensions dont ils jouissent en exécution des lois de l'assemblée constituante, seront précomptée sur leur traitement.

Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leur biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent.

LXVIII. Les vicaires et desservants seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'assemblée constituante.

Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement.

LXIX. Les évêques rédigeront les projets de règlements relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacrements. Les projet de règlement rédigés par les évêques ne pourront être publiés, ni autrement mis à exécution, qu'après avoir été approuvés par le gouvernement.

LXX. Tout ecclésiastique pensionnaire de l'État, sera privé de sa pension, s'il refuse, sans cause légitime, les fonctions qui pourront lui être confiées.

LXXI. Les conseils généraux de département sont autorisés à procurer aux archevêques et évêques un logement convenable.

LXXII. Les presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.

LXXIII. Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte, ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'état. Elles seront acceptées par l'évêque diocésain, et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

LXXIV. Les immeubles, autres que les édifices destinés au logement et les jardins attenants, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte à raison de leurs fonctions.

Section IV

Des édifices destinés au Culte.

LXXV. Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement entre les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à disposition des évêques par arrêté du préfet du département. Une expédition de ces arrêtés seront adressée au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

LXXVI. Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.

LXXVII. Dans les paroisses où il n'y aura point d'édifice disponible pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

Tableau de la circonscription des nouveaux Archevêchés et Évêchés de la France.

Paris, *archevêché*, comprendra dans son diocèse le département de la Seine ;
Troye, *évêché*, les départements de l'Aube et de l'Yonne ;
Amiens, *évêché*, les départements de la Somme et de l'Oise ;
Soisson, *évêché*, le département de l'Aisne ;
Arras, *évêché*, le département du Pas-de-Calais ;
Cambrey, *évêché*, le département du Nord ;
Versailles, *évêché*, les départements de la Seine-et-Oise et de l'Eure-et-Loir ;
Meaux, *évêché*, le département de la Seine-et-Marne ;
Orléans, *évêché*, les départements du Loiret et du Loir-et-Cher.
Maline, *archevêché*, les départements des deux-Nèthes et de la Dyle ;
Namur, *évêché*, le département de Sambre-et-Meuse ;
Tournay, *évêché*, le département de Jemmape ;
Aix-la-Chapelle, *évêché*, les départements de la Roer et du Rhin-et-Moselle ;
Treves, *évêché*, le département de la Sarre ;
Grand, *évêché*, les départements de l'Escaut et de la Lys ;
Liège, *évêché*, les départements de la Meuse-Inférieur et de l'Ourthe ;
Mayence, *évêché*, le département de Mont-Tonnerre.
Besançon, *archevêché*, les départements des Haute-Saône, du Doubs et du Jura ;
Autun, *évêché*, les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre ;
Metz, *évêché*, les départements de la Moselle, des Forêts et des Ardennes ;
Strasbourg, *évêché*, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ;
Nancy, *évêché*, les départements de la Meuse, de la Meurthe et des Vosges ;
Dijon, *évêché*, les départements de Côte-d'Or et de Haute-Marne.
Lyon, *archevêché*, le département du Rhône, de la Loire et de l'Ain ;
Mende, *évêché*, les départements de l'Ardèche et la Lozère ;
Grenoble, *évêché*, le département de l'Isère ;
Valence, *évêché*, le département de la Drôme ;
Chambéry, *évêché*, les départements du Mont-Blanc et du Léman ;
Aix, *archevêché*, les départements du Var et des Bouches-du-Rhône ;
Nice, *évêché*, le département des Alpes-Maritimes ;
Avignon, *évêché*, les départements du Gard et du Vaucluse ;
Ajaccio, *évêché*, les départements de Golo et du Liamone ;
Digne, *évêché*, les départements des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes.

Toulouse, *archevêché*, le département de la Gironde ;
Poitiers, *évêché*, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ;
La Rochelle, *évêché*, les départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée ;
Angoulême, *évêché*, les départements de la Charente et de la Dordogne.
Bourges, *archevêché*, le département de l'Indre-et-Loire ;
Le Mans, *évêché*, les départements de la Sarthe et de la Mayenne ;
Angers, *évêché*, le département du Maine-et-Loire ;
Nantes, *évêché* le département de la Loire-Inférieure ;
Rennes, *évêché*, le département de l'Ille-et-Vilaine ;
Vannes, *évêché*, le département du Morbihan ;
Saint-Brieuc, *évêché*, le département des Côtes-du-Nord ;
Quimper, *évêché*, le département du Finistère
Rouen, *archevêché*, le département de la Seine-Inférieure,
Coutances, *évêché*, le département de la Manche ;
Bayeux, *évêché*, le département du Calvados ;
Sées, *évêché*, le département de l'Orne ;
Evreux, *évêché*, le département de l'Eure.

Articles organiques des cultes protestants.

Titre premier

Dispositions générales pour toutes les Communions protestantes.

- Art.Ier.** Nul ne pourra exercer les fonctions du culte, s'il n'est français.
- II.** Les églises protestantes, ni leurs ministres, ne pourront avoir des relations avec aucunes puissances ni autorité étrangère.
- III.** Les pasteurs et ministres des diverses communions protestantes prieront et feront prier dans la récitation de leurs offices, pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.
- IV.** Aucune décision doctrinale ou dogmatique, aucun formulaire sous le titre de *confession*, ou sous un autre titre, ne pourront être publiés ou devenir la matière de l'enseignement, avant que le Gouvernement en ait autorisé la publication ou promulgation.
- V.** Aucun changement dans la discipline n'aura lieu sans la même autorisation.
- VI.** Le conseil d'état connaîtra de toutes entreprises des ministres du culte, et de toutes dissensions qui pourront s'élever entre ces ministres.
- VII.** Il sera pourvu au traitement des pasteurs des églises consistoriales, bien entendu qu'on imputera sur ce traitement les biens que ces églises possèdent, et le produit des oblations établies par l'usage des règlements.
- VIII.** Les dispositions portées par les articles organiques du culte catholique, sur la liberté des fondations, et sur la nature des biens qui peuvent en être l'objet, seront communes aux églises protestantes.
- IX.** Il y aura deux académies ou séminaires dans l'Est de la France, pour l'instruction des ministres de la confession d'Augsbourg.
- X.** Il y aura un séminaire à Genève pour l'instruction des ministres des églises réformées.
- XI.** Les professeurs de toutes les académies ou séminaires seront nommés par le premier Consul.
- XII.** Nul ne pourra être élu ministre ou pasteur de la confession d'Augsbourg, s'il n'a étudié, pendant un temps déterminé, dans un des séminaires français destinés à l'instruction des ministres de cette confession, et s'il ne rapporte un

certificat en bonne forme, constatant son temps d'étude, sa capacité et ses bonnes mœurs.

XIII. On ne pourra être élu ministre ou pasteur de l'église réformée, sans avoir étudié dans le séminaire de Genève, et si on ne rapporte un certificat dans la forme énoncée à l'article précédent.

XIV. Les règlements sur l'administration et la police intérieure des séminaires, sur le nombre et la qualité des professeurs, sur la manière d'enseigner, et sur les objets d'enseignement, ainsi que sur la forme des certificats ou attestations d'étude, de bonne conduite et de capacité, seront approuvés par le Gouvernement.

Titre II

Des Églises réformées.

Section première

De l'organisation générale de ces églises.

XV. Les églises réformées de France auront des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes.

XVI. Il y aura une église consistoriale par six mille âmes de la même communion.

XVII. Cinq églises consistoriales formeront l'arrondissement d'un synode.

Section II

Des Pasteurs et des Consistoires locaux.

XVIII. Le consistoire de chaque église sera composé du pasteur ou des pasteurs desservants cette église, et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes. Le nombre de ces notables ne pourra être au-dessous de six, ni au dessus de douze.

XIX. Le nombre des ministres ou pasteurs, dans une même église consistoriale, ne pourra être augmenté sans l'autorisation du Gouvernement.

XX. Les consistoires veilleront au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'église, et à celle des deniers provenant des aumônes.

XXI. Les assemblées des consistoires seront présidées par le pasteur ou par le plus ancien des pasteurs. Un des anciens ou notables remplira les fonctions de secrétaire.

XXII. Les assemblées ordinaires des consistoires continueront de se tenir aux jours marqués par l'usage.

Les assemblées extraordinaires ne pourront avoir lieu sans la permission du sous-préfet, ou du maire en l'absence du sous-préfet.

XXIII. Tous les deux ans, les anciens du consistoire seront renouvelés par moitié. A cette époque, les anciens en exercice s'adjoindront un nombre égal de citoyens protestants, chefs de famille, et choisis parmi les plus imposés au rôle des consistoriales sera située, pour procéder au renouvellement. Les anciens sortants pourront être réélus.

XXIV. Dans les églises où il n'y a point de consistoire actuel, il en sera formé un dont les membres seront élus par la réunion des vingt-cinq chefs de famille protestants les plus imposés au rôle des contributions directes. Cette réunion n'aura lieu qu'avec l'autorisation et en la présence du préfet ou du sous-préfet.

XXV. Les pasteurs ne pourront être destitués qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au Gouvernement, qui les approuvera ou les rejettera.

XXVI. En cas de décès, ou de démission volontaire, ou de destitution confirmée d'un pasteur, le consistoire, formé de la manière prescrite par l'article XVIII, choisira à la pluralité des voix pour le remplacer. Le titre d'élection sera présenté au premier Consul, par le conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, pour avoir son approbation. L'approbation donnée, il ne pourra exercer qu'après avoir prêté entre les mains du préfet, le serment exigé des ministres du culte catholique.

XXVII. Tous les pasteurs actuellement en exercice sont provisoirement confirmés.

XXVIII. Aucune église ne pourra s'étendre d'un département dans un autre.

Section III

Des synodes.

XXIX. Chaque synode sera formé du pasteur ou d'un des pasteurs. et d'un ancien notable de chaque église.

XXX. Les synodes veilleront sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. Toutes les décisions qui émaneront d'eux, de quelque nature qu'elles soient, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

XXXI. Les synodes ne pourront s'assembler que lorsqu'on aura rapporté la permission du Gouvernement.

On donnera connaissance préalable au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des matières qui devront y être traitées.

L'assemblée sera tenue en présence du préfet ou du sous-préfet ; une expédition du procès-verbal des délibérations sera adressée par le préfet au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, qui, dans le plus court délais, fera son rapport au Gouvernement.

XXXII. l'Assemblée du synode ne pourra durer que six jours.

Titre III.

De l'Organisation des églises de la Confession d'Augsbourg.

Section première

Dispositions générales.

XXXIII. Les églises de la confession d'Augsbourg auront des pasteurs, des consistoires locaux, des inspections et des consistoires généraux.

Section II

Des Ministres et Pasteurs, et des Consistoires locaux de chaque église.

XXXIV. On suivra relativement aux pasteurs, à la circonscription et au régime des églises consistoriales, ce qui a été prescrit par la section II du titre précédent, pour les pasteurs et pour les églises réformées.

Section III

Des inspections.

XXXV. Les églises de la confession d'Augsbourg seront soumises à des inspections.

XXXVI. Cinq églises consistoriales formeront l'arrondissement d'une inspection.

XXXVII. Chaque inspection sera composée du ministre, et d'un ancien ou notable de chaque église de l'arrondissement : elle ne pourra s'assembler que lorsque l'on en aura rapporté la permission du Gouvernement ; la première fois qu'il écherra de la convoquer, elle le sera par le plus ancien des ministres desservant les églises de l'arrondissement. Chaque inspection choisira en son sein deux laïques, et un ecclésiastique qui prendra le titre d'inspecteur, et qui

sera chargé de veiller sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières.

Le choix de l'inspecteur et des deux laïques sera confirmé par le premier Consul.

XXXVIII. L'inspection ne pourra s'assembler qu'avec l'autorisation du Gouvernement, en présence du préfet et du sous-préfet, et après avoir donné connaissance préalable au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des matières que l'on se proposera d'y traiter.

XXXIX. L'inspecteur pourra visiter les églises de son arrondissement ; il s'adjoindra les deux laïques nommés avec lui, toutes les fois que les circonstances l'exigeront ; il sera chargé de la convocation de l'assemblée générale de l'inspection. Aucune décision émanée de l'assemblée générale de l'inspection, ne pourra être exécutée sans avoir été soumise à l'approbation du Gouvernement.

Section IV

Des consistoires généraux.

XL. Il y aura trois consistoires généraux, l'un à Strasbourg, pour les protestants de la confession d'Augsbourg des départements de haut-Rhin ; l'autre à Mayence, pour ceux des départements de la Sarre et du Mont-Tonnerre ; et le troisième à Cologne pour ceux des départements de Rhin-et-Moselle et de la Roer.

XLI. Chaque consistoire sera composé d'un président laïque protestant, de deux ecclésiastiques inspecteurs et d'un député de chaque inspection. Le président et les deux ecclésiastiques inspecteurs seront nommés par le premier Consul.

Le président sera tenu de prêter, entre les mains du premier Consul ou du fonctionnaire public qu'il plaira au premier Consul de déléguer à cet effet, le serment exigé des ministres du culte catholique.

Les deux ecclésiastiques inspecteurs et les membres laïques prêteront le même serment entre les mains du président.

XLII. Le consistoire général ne pourra s'assembler que lorsqu'on en aura rapporté la permission du gouvernement, et qu'en présence du préfet ou du sous-préfet, on donnera préalablement connaissance au conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des matières qui devront y être traitées. L'assemblée ne pourra durer plus de six jours.

XLIII. Dans le temps intermédiaire d'une assemblée à l'autre, il y aura un directoire composé du président, du plus âgé des deux ecclésiastiques inspecteurs, et de trois laïques, dont un sera nommé par le premier Consul : les deux autres seront choisis par le consistoire général.

XLIV. Les attributions du consistoire général et du directoire continueront d'être régies par les règlements et les coutumes des églises de la confession d'Augsbourg, dans toutes les choses auxquelles n'a point été formellement dérogé par les lois de la République et par les présents articles.

Concourir : 1 – Coopérer, produire un effet conjointement avec quelque cause, quelque agent.

Exemples : Il n'y a concouru ni directement ni indirectement ; concourir au bien public.

2 – On le dit aussi des occasions et des choses qui semblent s'unir pour tendre à quelque fin, pour contribuer à une même fin.

Exemples : Tout a concouru à sa fortune, à sa perte, etc. ; concourir à son élévation, etc.

3 – Avoir les mêmes droits, pouvoir prétendre à la même situation.

Exemples : Tous les officiers de la Compagnie concourent pour l'avancement ; ces deux créanciers concourent (c'est-à-dire qu'ils ont une hypothèque de même date).

4 – Être en quelque égalité de droit ou de mérite pour disputer quelque chose.

Exemple : Les candidats à l'examen pour le recrutement d'un pilote concourent pour obtenir une commission de pilote.

Remarque : En ce sens il ne s'emploie qu'avec la préposition *pour* ou absolument.

Exemples : Ces deux pièces d'éloquence concourent *pour* le prix ; ces deux pièces ont concouru.

5 – Se rencontrer.

Exemples : Trois lignes qui concourent en un même point ; la verticale en un lieu de la surface d'un ellipsoïde de révolution concourt avec la ligne des pôles de l'ellipsoïde, c'est-à-dire qu'ils ont un point commun ; deux forces qui concourent au même point d'application.

Concours : **1** – Action par laquelle on concourt.

Exemple : L'examen pour le recrutement d'un pilote a le caractère d'un véritable concours parce que tous les candidats ont, *a priori*, les mêmes chances de réussite. [Voir le mot *Concourir*].

2 – Rencontre.

Exemples : On dit en physique le *concours des atomes* ; on dit en grammaire, le *concours des voyelles*.

Concret : **1** – Il se dit par opposition à *abstrait*, et pour exprimer les qualités *unies à leur sujet*.

Exemples : Savant ; rond.

Remarque : Abstrait se dit des qualités considérées absolument, et comme séparées de leurs sujets.

Exemples : Science ; rondeur.

2 – Il se dit en chimie pour exprimer une chose fixée ou coagulée.

Exemple : Le sel volatil concret est un sel fixé par quelque acide.

Concrétion : Amas de plusieurs parties qui se réunissent en une masse.

Exemple : Concrétion saline.

Concrétiser : Matérialiser, réaliser.

Remarque : Le verbe « *finaliser* » ne doit pas être employé à la place du verbe *concrétiser*.

[Voir le mot *Finaliser*].

Concubinage : État d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés et qui vivent ensemble comme s'ils l'étaient.

Concupiscence : **1** – Tentation de prendre, de dominer ce qui s'offre à la vue.

Exemples : Les trois concupiscences de la chair, du savoir, du pouvoir.

2 – Inclinaison aux plaisirs des sens.

3 – Inclination de la nature corrompue, qui nous porte au mal et aux plaisirs illicites.

Concurremment : **1** – Conjointement.

Exemple : Le pouvoir législatif est exercé concurremment par l'Assemblée nationale et le Sénat.

2 – En rivalité.

Exemple : Ils étaient concurremment candidats.

Concurrence : **1** – Égalité de droit, de privilège, d'hypothèque entre plusieurs personnes sur une même chose.

Exemples : Le pilotage s'exerce sous le régime de la concurrence ou au tour de liste, selon la décision du Préfet de Région a qui établi le Règlement local du pilotage ; exercer une hypothèque en concurrence ; venir en concurrence avec

plusieurs cohéritiers.

2 – Prétention de plusieurs personnes à la même chose.

Exemples : Entrer en concurrence ; être en concurrence.

3 – Compétition entre plusieurs vendeurs pour attirer la clientèle.

Exemples : le jeu de la concurrence ; une économie de libre concurrence [où joue librement la loi de l'offre et de la demande] ; c'est une branche commerciale où la concurrence est très vive ; vendre à des prix défilant toute concurrence [*plus bas que les prix demandés par les autres*].

Remarque : On dit *concurrence déloyale* lorsque l'on tente d'attirer la clientèle en recourant à des moyens frauduleux.

4 – On dit *jusqu'à concurrence, jusqu'à la concurrence de*, pour dire jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie, soit entièrement acquittée.

Exemples : Vous pousserez pour moi les enchères jusqu'à concurrence de dix mille euros ; rembourser tant par mois jusqu'à due concurrence [*jusqu'à concurrence du montant de la dette*].

Concussion : Action par laquelle un magistrat, un officier public exige au-delà de ce qui lui est dû.

Condamnable : Qui mérite d'être condamné.

Condamner : **1** – Donner un jugement contre quelqu'un.

2 – Blâmer, désapprouver, rejeter.

3 – [*Au figuré*] On dit *condamner une porte*, une fenêtre, une écoutille pour dire la fermer de telle sorte qu'on ne puisse plus l'ouvrir, en empêcher, en interdire l'usage.

4 – Déclarer *impropre pour l'usage* qu'on en faisait.

Condamner un navire : Condamner un navire, c'est le sortir définitivement du service actif.

Condamner les panneaux : Synonyme de *fermer les panneaux de façon étanche* afin que l'eau ne puisse mouiller les marchandises qui se trouvent dans les cales, en cas d'averses, ou par mauvaise mer lorsque les lames déferlent sur le pont.
[Voir l'expression *Fermer les panneaux*].

Condamner un local : Condamner un local, c'est le fermer à clé et y affecter si nécessaire un factionnaire qui en interdira l'entrée à quiconque.

Condé : Nom de lieu désignant, en Brie, le *confluent* de deux rivières, comme le sont les noms « *Raon* » en Lorraine, « *Conflans* » dans le Bassin Parisien, ou « *Confolent* » ailleurs.

Condé (Louis 1er de –) : **1** – Le prince Louis 1er de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, prince du sang (1530-1569) fut le chef protestant de la famille de Bourbon opposée au XVI^e siècle à la famille catholique de Valois, alors au pouvoir en France.

2 – Le 28 septembre 1567, Condé tenta d'enlever le roi de France Charles IX de Valois et sa mère, l'Italienne Marie de Médicis, pour prévenir l'alliance projetée avec le roi d'Espagne

La tentative d'enlèvement échoua ; ce fut le début de la guerre civile dite « *Deuxième Guerre de Religion* ».

Cette guerre civile se termina par la *paix de Longjumeau* (23 mars 1568) signée par le roi catholique Charles IX (pour la famille de Valois) et le prince protestant Louis de Condé (pour la famille des Bourbons) après que le duc de Montmorency eut défait les Protestants à Saint-Denis en novembre.

3 – Le prince de Condé fut tué à la bataille de Jarnac le 13 mars 1569 au cours de la guerre civile dite « *Troisième Guerre de Religion* ».

Remarques : **a)** – La troisième guerre civile dite « *de Religion* » fut déclenchée

par l'Italienne Catherine de Médicis (1519-1589) veuve du défunt Henri d'Orléans (1519-1559) qui fut le roi de France Henri II de Valois ; Catherine de Médicis a été la mère des rois de France François II (1544-1560), Charles IX (1550-1574) et Henri III (1551-1589).

Catherine de Médicis tenta sans succès de faire enlever le Prince Louis de Condé et l'amiral Gaspard de Coligny, qui se réfugièrent alors à La Rochelle ; ce fut le début de la guerre civile dite « *Troisième Guerre de Religion* ».

b) – Condé fut tué d'une balle de pistolet dans la tête par Montesquiou, le capitaine des gardes de Henri, duc d'Anjou, alors qu'il était à terre, blessé et qu'il venait de se rendre.

Remarque : Henri, duc d'Anjou (1551-1589), devint roi de France le 30 mai 1574 à la mort de son frère Charles IX et il fut sacré le 13 février 1575 à Reims sous le nom de Henri III.

Condensat : Produit liquéfié par condensation à partir de sa vapeur.

Condensation (en anglais « *condensation* », « *exhaustion* ») : **1** – Changement d'état physique d'un corps qui, de gazeux, devient liquide.

2 – La baisse de la température de l'atmosphère entraîne la condensation de la vapeur d'eau en excès, sous la forme de gouttelettes ou de gouttes d'eau liquide.

Remarques : **a)** – La saturation de l'air atmosphérique en vapeur d'eau varie avec sa température.

b) – L'air atmosphérique saturé en eau s'empplit de brume ou de nuages selon l'altitude.

c) – Les marins parlent de *brume épaisse* lorsque les météorologues disent *brouillard*.

d) – Les marins bretons disent *brouillard* pour désigner ce que les météorologues appellent une *pluie fine*.

3 – La vapeur d'eau condense quand elle perd la chaleur latente nécessaire pour maintenir l'eau à l'état de vapeur à la pression régnante, ou lorsque la pression est réduite sous de la pression de liquéfaction à la température actuelle de la vapeur.

Remarque : Les valeurs des températures et des pressions qui correspondent à la liquéfaction de la vapeur d'eau se trouvent dans les tables de vapeur d'eau ou se lisent sur le diagramme de Mollier.

[Voir l'expression *Mollier (Diagramme entropique de –)*].

Condenser (en anglais « *to condense* », « *to exhaust* ») : Opérer la condensation d'une vapeur par refroidissement ou par baisse de sa pression.

Condenseur : **1** – Vase clos et séparé dans lequel s'opère la condensation d'une vapeur.

Remarques : **a)** – Dans la marine, on utilise des condenseurs dans les installations de propulsion à vapeur, dans les bouilleurs employés pour produire de l'eau douce à partir de l'eau de mer, et dans les machines frigorifiques.

b) – Le condenseur d'une installation à vapeur a pour but principal de diminuer la température de la source froide, et donc d'augmenter la puissance et le rendement de l'installation.

c) – Le condenseur externe a été inventé par Watt pour éviter que la vapeur ne condense sur les parois froides des cylindres des machines à vapeur alternatives à échappement atmosphérique, ce qui réduisait le rendement de ces machines.

d) – Dans les machines alternatives à échappement dans un condenseur, les pistons reçoivent d'un côté la pression de la vapeur à la sortie de la chaudière, et de l'autre côté il sont en communication avec le vide du condenseur par le jeu des tiroirs de distribution.

2 – Dans les condenseurs à injection d'eau et mélange eau-vapeur, on introduit de

l'eau liquide en même temps que la vapeur qui a travaillé dans la machine.

Remarques : a) – L'eau introduite dans le condenseur était de l'eau de mer à l'époque où les chaudières fonctionnaient à l'eau de mer.

b) – Lorsque les chaudières fonctionnaient à l'eau de mer, la vapeur qui était dirigée vers la machine était de la vapeur d'eau distillée et l'eau de la chaudière voyait sa concentration en sel augmenter progressivement ; il était obligatoire d'effectuer régulièrement des extractions de fond pour rejeter l'eau la plus concentrée en sel et éviter ainsi un entartrage trop rapide des parois internes de la chaudière.

c) – Dans les installations marines actuelles de propulsion à vapeur qui fonctionnent avec de l'eau distillée extrêmement pure, on n'utilise plus de condenseurs à injection d'eau et mélange.

3 – Dans un condenseur par surface, la vapeur qui a fini de travailler et qui a vu son énergie de pression transformée en énergie mécanique est dirigée sur l'extérieur d'un faisceau de tubes métalliques à l'intérieur desquels circule de l'eau froide aspirée à la mer, mise en mouvement par une pompe de circulation, puis rejetée à la mer un peu plus chaude qu'à l'aspiration.

Remarque : Un condenseur par surface permet de récupérer les condensats obtenus par refroidissement, notamment de la vapeur qui s'est détendue dans la turbine basse pression de marche avant ou dans la turbine de marche arrière ; les condensats transférés du puits du condenseur dans la bache par la pompe d'extraction sont en principe exempts de sel et ils peuvent ensuite être réintroduits tels quels dans le circuit monohydrique.

[Voir l'expression *Condenseur tubulaire*].

Condenseur tubulaire (en anglais « *external condenser* ») : Le condenseur tubulaire d'une installation de propulsion marine à vapeur est constitué d'un *faisceau de tubes* dans lesquels circule en permanence de l'eau de mer constamment renouvelée, qui est plongé dans la chambre étanche où la vapeur chaude qui a travaillé dans la machine doit se *condenser* au contact des parois froides des tubes.

Remarques : a) – Dans un condenseur tubulaire moderne, la vapeur à condenser et l'eau de mer de refroidissement sont séparées par des tubes en cuivre complètement étanches et très bons conducteurs de la chaleur ; les tubes sont dudgeonnés à chaque extrémité sur une plaque de tête en bronze ; chacune des deux plaques de tête est exactement jointe sur tout son contour au corps du condenseur ; les extrémités du condenseur sont closes par des coquilles en bronze portant les tubulures d'entrée et de sortie de l'eau de mer ; l'enveloppe métallique cylindrique qui entoure le faisceau de tubes reçoit dans le haut les échappements des auxiliaires, la décharge du collecteur n°2 et les évacuations des turbines de propulsion, et dans le bas, l'aspiration des pompes à air ainsi que l'aspiration de la pompe d'extraction dans le puits du condenseur.

b) – La pompe de circulation peut être entraînée par un moteur électrique (EPC – électro-pompe de circulation) mais elle est souvent entraînée par une turbine à vapeur (TPC – turbo-pompe de circulation).

c) – Sur certains navires, la circulation d'eau dans le condenseur se fait grâce au sillage du navire : une sorte d'écope (en anglais « *scoop* ») ouverte sous le navire, mais ne dépassant pas au-dessous du fond du navire, capte l'eau de mer qui circule dans le condenseur sans moyen mécanique ; aux petites vitesses-surface, au-dessous d'un certain seuil de l'ordre de 5 à 6 nœuds, une pompe de circulation (entraînée par un moteur électrique de préférence, ou par une turbine à vapeur) prend le relais de la circulation dynamique par l'écope ; la pompe s'arrêtera lorsque la vitesse-surface du navire aura franchi le même seuil dans l'autre sens.

d) – La *pompe d'extraction* des condensats peut être entraînée par un moteur

électrique (EPE – électro-pompe d'extraction) ou par une turbine à vapeur (TPE – turbo-pompe d'extraction).

e) – Les tubes sont en laiton très doux, très liant, et d'une grande homogénéité, avec 70 pour 100 de cuivre ; chaque tube est un cylindre droit parfait ouvert par les deux bouts et chaque bout est dudgeonné sur l'une des plaques de tête du faisceau de tubes ; les surfaces des tubes sont très lisses, à l'extérieur et à l'intérieur.

f) – Les tubes sans soudure sont obtenus par étirage au banc, avec recuits successifs pour éviter les criqûres ; ils sont ensuite plongés dans un bain d'étain qui assure leur étamage intérieur et extérieur.

3 – Le condenseur d'une installation marine à turbines à vapeur est habituellement placé juste au-dessous de la turbine basse pression et de la turbine de marche arrière, en communication avec elles.

4 – L'eau condensée est recueillie dans le puits du condenseur.

Remarques : **a)** – La vapeur refroidie par la circulation d'eau de mer dans le condenseur se transforme en condensat ; le volume spécifique de la vapeur saturée est plus de 1000 fois supérieur à celui du condensat saturé.

b) – La pompe d'extraction aspire l'eau du puits du condenseur (les condensats) et la refoule dans la bêche ; cette eau sera réintroduite dans le circuit monohydrrique et vaporisée à nouveau dans la chaudière puis réutilisée dans les turbines.

c) – La pompe alimentaire aspire l'eau liquide dans la bêche et la refoule dans la chaudière à une pression supérieure à la pression qui règne dans la chaudière.

d) – L'incapacité éventuelle de la pompe d'extraction à maintenir un niveau assez bas dans le condenseur pour ne pas atteindre le bas des rotors des turbines de marche avant basse pression et de marche arrière limite dans le temps l'utilisation prolongée de la turbine de marche arrière ; la vapeur qui a travaillé dans la turbine de marche arrière n'est pas toujours saturée ; il ne faut absolument pas que l'eau atteigne les ailettes des rotors des turbines.

e) – Lorsque l'installation fonctionne au maximum de sa capacité, les pompes de circulation d'eau de mer doivent avoir un très gros débit : si ce sont des turbo-pompes, on ouvre au besoin les tuyères additionnelles de leurs turbines d'entraînement.

5 – L'intérieur du corps du condenseur est maintenu en permanence à une pression absolue proche du vide au moyen de pompes à air, ou d'éjecteurs à vapeur fonctionnant sur le principe du tube de Venturi, qui extraient l'air et les gaz incondensables présents dans le condenseur.

Condescendance : Complaisance qui fait qu'on se rend aux sentiments, aux volontés de quelqu'un.

Condescendre : Se rendre aux sentiments, à la volonté de quelqu'un.

Condisciple : Compagnon d'étude, celui avec qui on étudie dans la même classe.

Condition : La *condition* est ce sans quoi une chose ne se serait pas faite, la qualité requise pour qu'elle se fasse.

Remarque : Le *pourquoi* est la raison, la cause efficiente pour laquelle la chose s'est faite ; le *comment* est la manière dont la chose s'est faite.

Condition : **1** – Classe à laquelle appartient une personne dans la société par sa lignée, sa fortune, sa qualité, ses emplois, sa profession.

2 – Être *de condition*, c'est être race noble.

Remarque : La locution complète, du temps de la féodalité était « *de condition noble* » ; l'usage a supprimé l'adjectif *noble*.

3 – Être *en condition*, c'est être un domestique.

Remarque : Le sens propre, qui vient du temps de la féodalité, était « *personne affranchie, avec la condition de fournir un certain service* ».

Conditionner : **1** – Donner à un produit brut un emballage protecteur pour son transport ou séduisant pour sa vente au détail.

Exemples : Conditionner le miel en pots de 500 grammes ; d'un kilogramme.

2 – Être la condition d'un fait ; en déterminer la nature, l'existence.

Exemple : L'ordre d'arrivée des navires sur rade pendant la nuit conditionne l'ordre dans lequel ils entreront au port à la marée du matin.

3 – Provoquer artificiellement chez un individu un comportement nouveau échappant à sa volonté.

Exemples : Réflexe conditionné ; conditionner les esprits des citoyens par la propagande.

Conducteur : Corps capable de de transmettre à toutes ses parties l'influence qu'il a reçu sur l'une d'elles.

i) Un corps est bon conducteur de l'électricité lorsque, touchant par un bout un corps électrisé, il fait aussitôt sentir l'effet électrique à toute ses parties non isolées.

ii) Un corps est bon conducteur de la chaleur lorsque après s'être échauffé au contact ou sous l'influence d'une source chaude, il transmet immédiatement la chaleur à toutes ses parties.

Remarque : Un corps est dit *supra-conducteur* s'il n'offre aucune résistance à la circulation de l'électricité au-dessous d'une certaine température appelée *température critique*.

Conducteur en douane : **1** – Le *conducteur en douane* est un prestataire de service, mandataire de l'agent maritime, qui remplace le capitaine étranger auprès des administrations, essentiellement de l'administration des douanes.

2 – La profession de *courtier et conducteur en douane* peut être divisée en deux fonctions distinctes :

i) une activité administrative qui englobe le calcul des droits de port navires, l'acquittement de ces droits de port collectés auprès des agents maritimes et versés à la Douane, la traduction du manifeste.

ii) une activité commerciale qui consiste à servir d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs de navires et autre matériel naval.

Conduire : **1** – Commander et servir de chef, régir, gouverner, maîtriser.

Exemples : Conduire un navire, une barque ; conduire une escadre ; conduire une armée à la victoire ; conduire le pays à la banqueroute ; Moïse conduisit le peuple d'Israël en terre de Canaan.

Remarques : **a)** – Le permis plaisance option « *côtière* » est obligatoire pour conduire un bateau de plaisance à moteur en mer.

b) – Sauf empêchement, le capitaine est tenu de *conduire* personnellement son navire à l'entrée et à la sortie des ports, rades, canaux et rivières ; la présence, même réglementaire, d'un pilote à bord ne fait pas cesser cette obligation (Art. 9 du décret n° 69-679 de 19 juin 1979 relatif à l'armement et aux ventes maritimes) ; dans la réalité, à bord d'un navire de commerce ou de guerre, le capitaine ne tient pas la barre, il n'agit pas sur les manœuvres des voiles et il ne manœuvre pas la machine, mais il donne les ordres convenables à ses subordonnés .

2 – Mener, guider, diriger vers un but.

Exemples : Le berger conduit son troupeau à la lavogne ; le circuit d'assèchement conduit l'eau de la cale à la caisse à égouttures ; les métaux conduisent la chaleur et l'électricité.

3 – Être à la tête de, être le meneur, le responsable d'une entreprise.

Exemples : Conduire une délégation, un cortège ; conduire le deuil ; conduire un orchestre avec maestria ; conduire une danse [*en régler, en diriger les figures*], conduire la danse, le bal.

4 – Avoir la responsabilité de, la haute main sur.

Exemples : Conduire des travaux, une campagne de fouilles archéologiques, des recherches pétrolières.

5 – Diriger, manœuvrer un véhicule.

Exemples : Conduire un attelage ; conduire une charrette ; conduire un tracteur ; apprendre à conduire une voiture, un camion.

6 – [*Au sens moral*] Gouverner, guider.

Exemples : Il s'est laissé conduire par la passion, par l'égoïsme, par l'intérêt ; la raison a toujours conduit ses actions.

7 – [*En géométrie*] Conduire une ligne, c'est la faire passer par différents points.

Conduit (en anglais « *conduit* », « *pipe* ») : Tube ou canal destiné à conduire d'un point à un autre un gaz ou un liquide, et à empêcher toute communication extérieure pendant le trajet.

Remarque : L'aire de la section du conduit est calculée en fonction du débit et de la viscosité du fluide qui y circule.

Cône (en anglais « *cone* », « *conical* », « *conic* », « *taper* ») : **1** – Figure géométrique à trois dimensions engendrée par une droite mobile (génératrice), passant par un point fixe (sommet) et s'appuyant sur une *ligne fermée* (la directrice).

[Voir l'expression *Angle solide*].

Remarques : **a)** – La directrice d'un cône peut être un cercle ou n'importe quelle autre ligne fermée : droite brisée (trapèze, rectangle, losange, triangle, etc.) ou courbe (cercle, ellipse, etc.).

b) – On appelle *tronc de cône*, ou *cône tronqué* un cône dont la partie supérieure est coupée par un plan.

c) – Un objet qui affecte la forme d'un *cône* ou d'un *tronc de cône* se dit taillé cône, ou ajusté cône.

d) – On appelle *cône droit* celui dont l'axe est perpendiculaire à la base et *cône oblique* celui dont l'axe est oblique sur la base.

e) – Les pains de sucre sont faits en cônes.

2 – On appelle *pyramide ronde*, un corps solide dont la base est un cercle et qui se termine en pointe.

[Voir le mot *Pyramide*].

3 – Fruit de la plupart des conifères consistant en un assemblage ovoïde autour d'un axe commun.

Cône : Mollusque gastropode prosobranché marin de la famille des Conidés.

Confédération : **1** – Ligue, alliance.

2 – Il se dit aussi des ligues que font entre eux dans quelques États, les sujets mécontents.

Confédéré : Allié, joint par traité d'alliance avec quelqu'un.

Remarque : Les fédérations de syndicats professionnels sont souvent confédérées avec des fédérations de syndicats représentant des branches d'activité différentes.

Conférence : Entretien que deux ou plusieurs personnes ont ensemble sur quelque affaire ou matière sérieuse.

Remarque : « Une conférence est une réunion au cours de laquelle une quinzaine de personnes parlent, des heures durant, des choses qu'elles devraient être en train de faire » (réflexion attribuée à Jean Delacour).

- Conférence maritime** : [*Naguère*] Entente entre armateurs pour organiser une ligne régulière (notamment la fixation d'un tarif commun).
Remarques : **a)** – Ceux qui assuraient une ligne régulière en dehors de cette entente étaient appelés « *hors conférence* » ou « *outsiders* ».
b) – Le système des conférences maritimes a été déclaré *illégal*, car contraire à la loi anti-trusts, à partir du 1er octobre 2008 pour tous les trafics maritimes vers et à partir des ports de la Communauté européenne, ainsi que sur les trafics de cabotage national ou international.
c) – Les armateurs se sont alors organisés en alliances.
d) – Les *alliances* peuvent ne concerner qu'une seule ligne mais aussi s'appliquer à un ensemble de grandes routes maritimes.
e) – En théorie, les alliances ne sont qu'opérationnelles et elles ne peuvent concerner la commercialisation ni servir à la fixation des prix.
f) – Les alliances sont basées sur le principe d'accords de partage d'espaces qui permettent à l'un des armateurs partenaires de charger sur les navires des autres.
g) – L'interdiction par l'Union européenne des conférences est parfois considérée comme la cause d'une plus grande instabilité des prix du transport maritime.
- Conférer** : **1** – Comparer deux choses pour juger en quoi elles conviennent et en quoi elles diffèrent.
Remarque : Il se dit particulièrement des lois, ordonnances, coutumes, matières de littérature, arts libéraux, etc.
Exemples : Conférer les lois grecques avec les lois romaines ; conférer les ordonnances ; conférer les coutumes ; conférer un auteur avec un autre.
2 – Donner, accorder.
Exemples : Conférer des honneurs, des dignités, des charges, des grâces.
Remarque : Plus les princes ont de grâces à conférer, plus ils sont puissants.
- Conférer** : Parler ensemble, raisonner de quelque affaire, de quelque point de doctrine.
Exemples : Nous avons souvent conféré ensemble ; l'affaire est importante, elle mérite que nous en conférions à loisir ; il en a conféré avec un tel ; les ambassadeurs confèrent sur la paix.
- Confesser** : Avouer, demeurer d'accord.
Exemple : Confesser la vérité ; il se confesse vaincu ; je vous confesse que j'ai tort.
- Confiance** : **1** – Espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose.
Exemples : Confiance en l'avenir ; mettre sa confiance en soi-même, en ses propres forces ; avoir une extrême confiance en quelqu'un.
Remarque : La confiance est suspendue quand des engagements ne sont pas tenus.
2 – Confiance se dit aussi de l'assurance qu'on prend sur la probité, sur la discrétion de quelqu'un.
Exemples : Parler avec confiance à quelqu'un ; il a abusé de la confiance qu'on avait en lui en divulguant ce qui aurait dû rester secret.
Remarques : **a)** – La confiance, en ce sens, est la croyance spontanée ou acquise en la valeur morale, affective et professionnelle d'une autre personne, qui fait que l'on est incapable d'imaginer de sa part tromperie, trahison ou incompétence.
b) – Un homme de confiance est quelqu'un à qui l'on ose confier des charges délicates, des responsabilités.
3 – Crédit accordé à quelqu'un ou à quelque chose.
Exemples : La confiance des épargnants est ébranlée ; le gouvernement a fait renaître la confiance du pays.
Remarque : L'expression « *de confiance* » se prend pour « *sans discuter, sans critiquer, sans hésiter, sans aucun doute ni méfiance* ».

4 – Confiance se prend encore pour *hardiesse*.

Exemples : Parler en public avec une grande confiance ; aller au combat avec confiance.

Remarque : Confiance s'emploie aussi quelquefois pour excès de hardiesse et en ce sens, on dit qu'un homme est *plein de confiance* pour dire qu'il marque de la présomption.

Confidence : La part qu'on donne ou qu'on reçoit d'un secret.

Confident : Celui à qui l'on confie ses plus secrètes pensées.

Confier : Commettre quelque chose à la fidélité et au soin de quelqu'un.

Exemples : Confier un dépôt ; confier un secret à son ami ; je vous ai confié ce que j'avais de plus précieux et de plus cher.

Configuration : Forme extérieure ou surface qui borne les corps et leur donne une figure particulière.

Exemples : Aux basses températures et jusqu'à 910 °C, le fer présente normalement une *configuration* cristalline cubique centrée où les atomes de fer occupent les sommets et le centre de cubes juxtaposés : c'est le *fer α* .

Confiner : **1** – Toucher aux limites, aux bords.

Exemples : La France confine avec l'Espagne ; les terres qui confinent à la forêt.

2 – On appelle *eaux confinées* un plan d'eau navigable de dimensions réduites eu égard à la taille des navires qui sont appelés à y manœuvrer.

3 – [*En parlant d'un être vivant*] Reléguer en un lieu déterminé.

Exemple : Le Gouvernement français a confiné le dirigeant algérien Ahmed Ben Bella (1916-2012) dans le fort Liédot sur l'Île d'Aix de 1959 à 1961.

Remarques : **a**) – Reléguer, en ce sens, c'est condamner à une peine supplémentaire appliquée à certains justiciables après l'accomplissement de leur peine principale, les obligeant à résider en un lieu ou sur un territoire déterminés, sous l'autorité de l'administration pénitentiaire.

b) – On dit *se confiner* dans sa province, dans une solitude, pour dire s'y retirer volontairement.

Confins : Les limites, les extrémités d'un pays, d'un territoire.

Exemples : Les confins du département ; aux confins de la Bretagne ; les confins d'une juridiction.

Confirmation : **1** – Ce qui rend une chose ferme et stable.

Exemple : Une confirmation de bonne arrivée au port de destination ; la confirmation de l'heure d'appareillage.

2 – [*En rhétorique*] La *confirmation* est cette partie du discours oratoire qui suit la narration et par laquelle on prouve ce que l'on avait avancé.

Confisquer : Adjurer au fisc pour cause de crime ou de contravention aux lois.

Exemple : On lui a confisqué sa voiture pour un grand excès de vitesse.

Remarque : On disait, sous l'ancien régime : « *qui confisque le corps, confisque les biens* » pour dire que la condamnation à mort entraînait la confiscation des biens.

Conflagration : **1** – Embrasement général ; incendie progressif d'une grande vigueur et d'une très grande étendue.

Exemple : La conflagration de Londres du 2 au 5 septembre 1666 qui détruisit la cathédrale Saint-Paul, fut facilitée par les encorbellements destinés à augmenter la surface habitable dans les étages élevés par rapport à la surface occupée au sol et qui rapprochaient les hauts des maisons.

Remarque : On ne doit pas confondre la conflagration progressive et une *déflagration* qui est violente.

[Voir le mot *Déflagration*].

2 – [Au figuré] Guerre, conflit armé, bouleversement socio-politique d'une très grande importance où de nombreux pays sont engagés.

Exemple : La conflagration de 1914-1918.

Conflit : 1 – Choc, combat.

2 – [Au figuré] Contestation entre diverses juridictions, dont chacune se veut attribuer la connaissance d'une affaire.

Exemple : Conflit de conventions internationales.

Conflit de conventions : 1 – Les conflits de conventions, notamment internationales, peuvent revêtir plusieurs aspects : conflit de traités de droit public, conflit de conventions en matière de droit privé, conflit entre traités unilatéraux et multilatéraux, entre conventions multilatérales, etc.

2 – L'étude des conflits de conventions internationales en droit du transport de marchandises par mer impose d'envisager tous les cas de conflits possibles, d'une part, et toutes les catégories de solutions, d'autre part.

3 – L'étude des conflits présente plusieurs difficultés :

i) Tout d'abord, la liste des cas de conflits qu'il est possible de dresser un jour donné n'est pas limitative car les États peuvent créer, par leurs engagements internationaux, de nouvelles situations encore plus complexes.

ii) De plus, il n'existe pas toujours une solution certaine à chaque cas de conflit.

Remarque : En raison de la complexité des situations qui leur sont présentées, les juridictions ne relèvent pas toujours l'existence d'un conflit de conventions.

Confluent (en anglais « *confluence* » « *influx* ») : Le confluent est l'embouchure où une rivière se joint à une autre rivière ou à un fleuve.

Remarques : **a)** – En d'autres lieux on dit : aber, candé, condé, cognac, conflant, raon, etc.

[Voir les mots *Candé*, *Raon*, *Aber*, *Rivière*, *Fleuve*].

b) – L'embouchure par laquelle un fleuve se jette dans la mer peut être un estuaire dans l'océan, un delta dans une mer sans marées.

Confondre : 1 – Mêler, brouiller plusieurs choses ensemble.

2 – Ne pas faire distinction entre des personnes et des choses différentes.

3 – Prendre une personne ou une chose pour une autre.

4 – Convaincre en causant de la honte ; réduire l'adversaire d'une dispute à n'avoir rien à répondre.

Conforme : 1 – Qui a la même forme, qui est semblable.

2 – On dit qu'une carte est conforme si un angle mesuré sur la Terre est représenté sur cette carte par un angle de même valeur.

i) La *carte marine* dite de Mercator est une *carte conforme* ; cela signifie que les angles sont conservés quand on passe de la Terre à sa représentation sur la carte ; en particulier, le *relèvement* de l'alignement de deux amers sur la côte par rapport au Nord est égal à l'orientation de la ligne droite qui joint les images de ces deux amers sur la carte marine par rapport à une droite représentant un méridien.

ii) Le relèvement d'un amer peut être porté sur une *carte conforme* comme une droite faisant le même angle par rapport à une ligne de la carte représentant un méridien, que l'azimut de cet amer relevé au moyen d'une alidade et rapporté au Nord du monde.

iii) Sur une *carte conforme*, une route qui fait un angle constant avec les méridiens est représentée par une droite ; cette route s'appelle une *loxodromie*.

Remarques : a) – On utilise des cartes non conformes pour naviguer dans les hautes latitudes (au delà de 60° Nord ou Sud).

b) – Certaines cartes représentent les orthodromies par des droites ; ces cartes ne sont pas conformes et les méridiens n'y sont pas représentés par des droites parallèles.

[Voir les mots *Loxodromie*, *Orthodromie*].

3 – Qui est identique à un modèle.

Exemple : Une copie certifiée conforme, est une copie dont la concordance avec l'original est attestée par une autorité compétente.

Conforme (Transformation –) : **1** – Une transformation conforme est une bijection qui conserve localement les informations concernant les angles.

Remarques : a) – D'un point de vue mathématique, on considère habituellement comme *équivalents* les éléments de deux figures égaux à une transformation près.

b) – Le dessin après transformation est parfois très différent de l'original, mais des invariants subsistent.

c) – On rencontre des transformations conformes en cartographie et également en mécanique des fluides pour modéliser des écoulements.

d) – En cartographie, la projection de Mercator ou la projection stéréographique sont conformes ; elles conservent les angles en passant des points de la Terre à ceux de la carte.

e) – En cartographie marine, la transformation dite « *de Mercator* », qui associe à chaque point de la Terre sphérique un point de la carte plane, est conforme : c'est-à-dire que l'on peut reporter directement sur la carte l'image des angles mesurés à la mer au moyen du compas de relèvement du navire, notamment l'angle entre le Nord géographique et la direction d'un point observé à partir du navire.

2 – Lorsque deux courbes orientées se coupent, on peut définir un angle au point d'incidence, en considérant l'angle formé par les demi-tangentes en ce point.

Remarque : Si les deux courbes subissent une transformation géométrique, on dit que cette transformation est conforme si l'angle est conservé.

Conformisme : Tendance à suivre en toutes circonstances les idées, les modes, les mœurs, le langage du milieu auquel on appartient, ou auquel on désire appartenir.

Remarque : La recherche fondamentale exige, pour être féconde, que ceux qui la financent dépassent la logique de la pensée établie, ce *conformisme* fondé sur les peurs, les fantasmes et l'ignorance, et qu'ils laissent l'imagination et l'intuition des scientifiques choisir l'objet de leurs études.

[Voir le mot *Scientifique*].

Conformité (en anglais « *compliance* ») : Qualité de ce qui est semblable à autre chose.

Exemple : La conformité d'une carte marine.

[Voir le mot *Conforme*].

2 – Qualité de ce qui est identique à un modèle.

Exemples : La conformité d'une membrure à un gabarit ; la conformité d'une signature au modèle déposé.

3 – Qualité de ce qui correspond à une autre chose.

Exemple : La conformité d'une livraison aux spécifications demandées.

4 – Adhésion, soumission à quelque chose.

Exemples : La conformité aux usages établis ; la conformité à la réglementation en vigueur, aux normes.

Confort : Secours, assistance.

Exemple : Donner aide et confort.

Remarque : On dit plutôt *apporter aide et réconfort*.

- Confrère : 1** – Un de ceux qui composent une compagnie de personnes associées pour quelque exercice de piété.
2 – Il se dit aussi de ceux qui sont d'une même compagnie, d'un même corps.
Exemples : Ils sont tous deux conseillers au Parlement, tous deux de l'Académie, ils sont confrères ; nous avons un nouveau confrère.
Remarque : On ne doit pas confondre confrère avec *collègue* ou *camarade*.
[Voir les mots *Confrère*, *Camarade*].
- Confrérie** : Compagnie de personnes associées pour quelques exercices de piété.
- Confrontation : 1** – Il se dit en parlant des personnes qu'on met en présence les unes des autres, pour voir si elles conviendront de quelque fait dont il s'agit.
Exemple : Après le récolement et la confrontation des témoins.
Remarques : **a)** – Récolement se dit en matière criminelle, de l'action de lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure judiciaire la déposition qu'ils ont faite, pour s'assurer qu'ils persistent.
b) – Confrontation se dit en matière criminelle, en parlant, ou des témoins que l'on confronte à un accusé, ou des accusés que l'on confronte ensemble.
2 – Rapprochement de deux écrits pour en comparer la graphie, ou examen qu'on fait de différents passages d'œuvres différentes que l'on compare les uns avec les autres.
Exemple : La confrontation des écritures de deux billets, alors que l'on connaît l'auteur de l'un d'eux.
- Confus : 1** – Confondu l'un avec l'autre, brouillé, mêlé ensemble sans ordre.
Remarque : On dit un cri confus, un bruit confus pour dire un cri, un bruit formé par plusieurs personnes dont on ne distingue pas les voix.
2 – Confus, en parlant d'esprit, d'ouvrages d'esprit, signifie obscur, embrouillé.
Exemples : Esprit confus, savoir confus ; ce discours est si confus, qu'on ne saurait l'entendre.
3 – Confus se dit aussi pour signifier *honteux*, *embarrassé*, soit que la honte et l'embarras viennent d'une faute commise, soit qu'ils viennent seulement de la modestie.
- Confusion : 1** – Mélange confus, embrouillement.
Exemple : Il y a bien de la confusion sur son bureau.
2 – Désordre, trouble dans les choses morales.
Exemple : Il y règne un esprit de désordre et de confusion.
3 – Il se dit aussi pour signifier la *honte*, soit qu'on prenne honte dans le sens d'*ignominie*, soit qu'on prenne honte dans le sens de *pudeur*.
Exemples : Cela l'a couvert de confusion ; il a eu la confusion de ne pouvoir répondre à cet argument ; je l'avoue à ma confusion.
4 – *Confusion* se dit aussi d'une grande abondance de choses, d'une grande multitude de personnes.
Exemples : Il y avait à ce repas une grande confusion de mets ; il y a une grande confusion de monde sur la place.
- Conge : 1** – Ancienne mesure de volume pour les liquides [*en latin* *congĭus*].
Remarques : **a)** – Le conge romain était une mesure empruntée des Grecs.
b) – Le conge romain valait 6 setiers [*en latin* *sextārī*] soit 3,25 litres.
2 – [*Distillerie*] Appareil où se fait le mélange destiné à la préparation des liqueurs.
- Congé** : [*En architecture*] Remplissage du fond d'un angle par une portion en arc de cercle, formée par les surfaces des deux côtés qui viennent se confondre en s'arrondissant.

Remarques : a) – Toutes les parties angulaires des pièces en fonte acquièrent de la solidité par un *congé* qui, sans ajouter sensiblement au poids, fortifie l'angle et en éloigne les risques de cassures irréparables dans ces parties.

b) – Une cornière métallique possédant un congé dans son angle intérieur a une plus grande résistance au fléchissement qu'une cornière obtenue par simple pliage.

Congé : 1 – Permission d'aller, de venir, de partir ; autorisation de se retirer.

Remarque : Pendant les vacances scolaires, c'est-à-dire *lorsque les cours vaquent*, les écoliers ont congé, ils ont la permission de partir, de se retirer dans leurs familles.

2 – Autorisation de quitter provisoirement un emploi, de cesser de travailler pendant un certain temps en dehors des jours légalement chômés.

Remarques : a) – Le congé peut être rémunéré (congé payé) ou ne pas être rémunéré (congé sans solde).

b) – Le congé donné à un salarié est une suspension temporaire du contrat de travail.

c) – Pendant la durée d'un congé payé, le contrat de travail étant suspendu, le salarié ne fournit pas de travail et il ne touche pas un salaire mais une *indemnité de congé payé*.

d) – Le salaire est la contre-partie du travail fourni par le salarié.

e) – En France, depuis le Front Populaire et l'instauration des congés payés pour tous, les salariés que l'on rencontre en villégiature en juillet ou en août dans les villes de bord de mer sont appelés « *baigneurs* », « *estivants* » ou « *congés payés* ».

Congé (en anglais « *passport* ») : **1** – [Au temps des classes] Permission accordée à un marin de quitter un bâtiment ou un port pendant un temps prescrit ; il y avait des congés sans solde, ou avec tiers de solde, moitié, deux tiers et même solde entière.

Remarques : a) – La durée des congés et la quantité de solde allouée dépendaient du service fait précédemment, de l'état de santé, de la nature des affaires de ceux qui le demandaient.

b) – Ceux qui percevaient la moitié de la solde étaient des « *demi-soldiers* ».

2 – Au temps de l'Inscription maritime, le *congé définitif* était la libération complète du service militaire des marins provenant de la marine de commerce ou de la pêche, le retrait des rôles des classes et l'inscription sur le rôle des marins « *hors service* » (HS).

Remarque : Le congé définitif était obtenu à l'âge de 50 ans.

3 – Pour le marin au commerce ou à la pêche inscrit maritime, le congé était aussi la permission de se retirer chez lui, quand la campagne pour laquelle sa classe avait été appelée était terminée.

4 – [Vieilli] Le congé d'un bâtiment du commerce, ou du capitaine qui le commandait, était une *autorisation de naviguer* jusqu'au lieu de destination avec l'obligation de revenir au port de départ ; il devait être enregistré au bureau des douanes.

Remarques : a) – Ce congé portait les noms de l'armateur, du capitaine, du navire ; on y spécifiait le personnel de l'Équipage, la capacité du navire en tonneaux de jauge, sa charge, les lieux de départ et de destination la plus lointaine.

b) – L'obligation faite au capitaine de revenir au port de départ était matérialisée par une démarche appelée *soumission* par laquelle le capitaine reconnaissait qu'il se soumettait à cette obligation.

c) – Aucun bâtiment français ne pouvait partir du port auquel il appartenait sans congé.

- d) – En Bretagne, congé se dit *brieux* ou *bref*.
 - e) – Un congé donné aux sujets ou citoyens du pays s'appelle un *passport*.
 - f) – Un congé donné aux amis s'appelle une *sûreté*.
 - g) – Un congé donné aux ennemis s'appelle un *sauf-conduit*.
- 5 – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine, dite « *de Colbert* » :
- i) Aucun navire ne pouvait sortir des ports du royaume pour aller en mer sans *congé* de l'amiral, enregistré au greffe de l'amirauté du lieu de son départ, à peine de confiscation.
 - ii) Les maîtres n'étaient pas tenus de prendre un *congé* pour retourner au port de leur demeure s'il était situé dans le ressort de l'amirauté où ils avaient fait leur décharge.
 - iii) Le *congé* devait faire apparaître le nom du maître, celui du navire, son port en lourd et sa charge, le lieu de son départ et celui de sa destination.
 - iv) Les maîtres et capitaines de navires étaient tenus de faire leur rapport au lieutenant de l'amirauté vingt-quatre heures après leur arrivée au port, à peine d'amende arbitraire.
 - v) Dans son rapport, le maître devait déclarer le lieu et le temps de son départ, le port et le chargement de son navire, la route qu'il avait tenue, les risques qu'il avait courus, les désordres arrivés dans son navire, et toutes les circonstances remarquables de son voyage ; en présentant son rapport, le maître devait présenter son *congé*.
 - vi) Si pendant le voyage il avait été obligé de relâcher en quelque port, il devait déclarer au lieutenant de l'amirauté du lieu la cause de sa relâche et lui présenter son *congé*, sans être tenu d'en prendre un autre pour se remettre en mer.
 - vii) La vérification des rapports pouvait être faite par la déposition des gens de l'équipage, sans préjudice des autres preuves.
 - viii) Les Officiers de l'amirauté ne pouvaient contraindre les maîtres à vérifier leurs rapports ; mais les rapports non vérifiés ne faisaient point de foi pour la décharge des maîtres.
 - ix) Les maîtres ne pouvaient commencer à décharger aucunes marchandises après leur arrivée avant que d'avoir fait leur rapport, si ce n'était en cas de péril imminent, à peine de punition corporelle contre les maîtres, et de confiscation des marchandises contre les marchands qui auraient commencé à les décharger.
 - x) Les greffes d'amirauté étaient ouverts en tout temps depuis huit heures jusques à onze du matin, et depuis deux heures après midi jusques à six, pour l'enregistrement des *congés* et la réception des rapports.
- 6 – Les lettres patentes d'avril 1717 obligèrent les armateurs à solliciter de l'Amirauté un *congé* pour chaque campagne et à signer une soumission par laquelle ils s'engageaient à faire le retour de leur navire dans le port du départ.

Congé : On appelle *congé* une suspension temporaire du contrat de travail.

Remarques : a) – Dans le contrat de travail, le salaire est la contre-partie du travail.

b) – Pendant les *congés* payés, les salariés ne travaillent pas ; ils perçoivent, non pas un salaire, mais une *indemnité* de *congé* payé.

c) – Les principales situations d'un marin du commerce ou de la pêche sont :

- i) embarqué,
- ii) en mission à terre,
- iii) en *congé*,

- iv) en conduite,
- v) en maladie.

Congé de navigation : Document administratif délivré au capitaine d'un navire après qu'il a acquitté toutes les taxes exigées dans le port qu'il veut quitter.

Congé fiscal : Document délivré par l'administration des contributions indirectes autorisant le transport de marchandises après que les droits ou taxes ont été dûment acquittés.
Remarque : Un congé est exigé pour le transport des boissons alcoolisées au-delà d'une certaine quantité ; le transport sans congé d'une quantité inférieure à cette limite est toléré.
[Voir le mot *Passavant*].

Congédier (en anglais « *to discharge* » « *to disband* ») : Jadis, congédier consistait à délivrer un congé à un marin qui avait accompli son temps de service, ou qui, après avoir été levé et que les besoins du service ne réclamaient plus sa présence, était renvoyé dans son foyer avant que son temps de service soit accompli.

Congeler : 1 – Il se dit de l'action par laquelle le froid durcit les liquides.
2 – Figé, coaguler.
Exemple : Il y a des poisons qui congèlent le sang.

Congénère : [*En botanique*] On appelle congénères les plantes qui sont de même genre.

Congiaire : On donnait ce nom aux distributions extraordinaires que les empereurs faisaient faire au peuple romain, en argent ou en denrées.

Conglobation : [*Terme de rhétorique*] Réunion de plusieurs preuves, de plusieurs arguments entassés les uns sur les autres.

Congratulation : Action par laquelle on témoigne à quelqu'un la joie qu'on ressent du bonheur qui lui est arrivé.
Remarque : On dit aujourd'hui plus souvent, en français, *félicitation*.

Congre : Sorte de poisson de mer semblable à une anguille.
Exemples : Congre noir ; congre blanc ; couper un congre par tronçons.

Congréage (en anglais « *worming* ») : 1 – Action de congréer un cordage.
Remarque : Le congréage tend à s'opposer à l'introduction de la pluie ou de l'eau de mer à l'intérieur du cordage.
2 – Nom de l'ouvrage qui en résulte.

Congréer (en anglais « *to worm* ») : Congréer un cordage, c'est en remplir les hélices sur une certaine longueur avec du petit filin (bitord, lusin, merlin, ligne, quarantenier) dont la grosseur est proportionnée à la profondeur des hélices du cordage ; cette opération (appelée *congréage*) rend le cordage plus rond, plus plein, plus lisse ; le limandage et le fourrage du cordage en sont facilités.
Remarque : On ne congrée guère que les gros cordages commis en aussière ou, parfois, en grelin et en câble.
[Voir les mots *Limander* et *Fourrer*].

Congrès : 1 – Assemblée de plusieurs ministres de différentes puissances qui se sont rendus dans le même lieu pour y conclure la paix ou pour y concilier les intérêts de leurs pays.
2 – Congrès se dit aussi de l'assemblée des représentants des États-Unis d'Amérique.
3 – [*Par extension*] Assemblée des représentants des sections d'un parti politique, d'une association, d'une fédération, d'une confédération, en vue de décider du fonctionnement du mouvement.

Congrès de Vienne : 1 – Le *Congrès de Vienne* est une conférence qui a réuni à Vienne (Autriche) du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815, les représentants diplomatiques

des grandes puissances européennes, afin de solder l'aventure napoléonienne en Europe, après la déchéance de l'Empereur Napoléon 1er prononcée par le Sénat le 3 avril 1814, le traité de Fontainebleau (conclu le 6 avril, signé le 11 avril et ratifié le 14 avril 1814) et l'exil du général Napoléon Bonaparte dans l'île d'Elbe.

Remarques : a) – L'Empire d'Autriche était représenté par Klemens Wenzel, prince de Metternich-Winneburg-Beilstein (communément nommé *Metternich*, 1773-1859) ; le Royaume de France était représenté par Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (communément nommé *Talleyrand*, 1754-1838) ; le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande était représenté par Robert Banks Jenkinson (1770-1828) ; le Royaume de Prusse était représenté par Karl August von Hardenberg (1750-1822) ; l'Empire russe était représenté par Nikolai Ivanovitch Saltykov (1736-1816).

b) – L'acte final du Congrès de Vienne (9 juin 1815) a été rendu sans attendre la fin de la pantalonnade napoléonienne dite « *des cent jours* » qui s'acheva avec la bataille de Waterloo (18 juin 1815).

2 – La création de la Belgique indépendante devait rendre plus difficile la défense de la France au cas où l'Autriche ou de la Prusse auraient à contrer les velléités belliqueuses d'un nouveau *Napoléon* ; après le Congrès de Vienne ; la France perdit sa frontière naturelle au Nord-Est (le Rhin).

Remarque : Les Anglais voulaient empêcher l'annexion de la Belgique par les Français car le port d'Anvers était indispensable au commerce britannique avec l'Europe continentale.

3 – Le grand-duché de Varsovie fut démantelé ; la plus grande partie devint le « royaume de Pologne », directement soumis au tsar de Russie.

4 – La Prusse reçut la Rhénanie, la Poméranie suédoise, la Westphalie et la Saxe du Nord ; le royaume de Saxe, traditionnel allié de la France, subsistait et échappait à la domination du roi de Prusse.

Remarque : La Confédération germanique était maintenant composée de 39 États seulement, au lieu de 350 précédemment.

5 – L'Autriche annexa la Lombardie et la Vénétie, l'Illyrie et la Dalmatie (sur la côte adriatique), le Tyrol et Salzbourg.

6 – Le sort de la France a été réglé par les deux Traités de Paris :

i) Le premier traité de Paris a été signé le 30 mai 1814.

ii) Le second Traité de Paris a été signé le 20 novembre 1815.

Remarques : a) – Le second Traité de Paris fut plus sévère pour la France que le premier, à cause du parjure du général Bonaparte, qui quitta l'île d'Elbe pour rentrer sur le Continent le 1er mars 1815, avec des intentions belliqueuses.

b) – Les Traités de Paris du 30 mai 1814 et du 20 novembre 1815 ramenèrent la France dans ses frontières d'avant la déclaration de guerre du roi de France Louis XVI (1754-1793), le 20 avril 1792, à son neveu François II (1768-1835) roi de Bohême et de Hongrie, empereur des Romains.

c) – Le but avoué de la Convention, en 1792, était d'exporter la Révolution dans toutes les monarchies européennes.

Congru : 1 – Suffisant, convenable.

2 – Dans le langage ecclésiastique, on appelait *portion congrue* la pension annuelle que le gros décimateur payait au curé pour sa subsistance.

3 – Par extension du langage ecclésiastique, on appelle *portion congrue* un traitement fort exigü.

Remarque : Ce qui semblait congru au décimateur était parfois jugé insuffisant par le curé.

- Congru** : Qui est conçu ou qui s'exprime selon les règles de la grammaire, en termes exacts et précis.
Remarques : **a)** – On dit *réponse congrue* pour dire réponse précise.
b) – On appelle *incongru* un discours ou une façon de parler qui pèche contre les règles de la syntaxe.
Exemple : Une façon de parler fort incongrue.
- Congruence** : Conformité.
Exemple : Soit un entier n non nul ; deux nombres entiers (positifs ou négatifs) a et b sont *congrus modulo n* si leur différence est divisible par n ; les nombres a et b sont alors les *résidus* l'un de l'autre ; dans le cas contraire, a et b sont *incongrus modulo n* .
Remarques : **a)** – Les mots *congruence* et *congru* ont été introduits dans la mathématique par Carl Friedrich Gauss (1777-1855) ; Gauss écrivait en latin *congruus*, qui signifie « conforme ».
b) – L'expression « a est congru à b modulo n » signifie que a est conforme à b à la mesure de n .
c) – Le mot latin *rēsīdūm* signifie « ce qui reste ».
d) – L'expression latine *congruus mōdus* signifie « quantité suffisante ».
- Congruent** : Qui convient à.
- Conifère** : Il se dit des arbres dont le fruit approche de la figure d'un cône, tels que sont ceux du pin, du sapin, de l'épicéa, etc.
- Conille** : Gaillard d'avant sur les bateaux à rames, dans les mers du Levant.
- Coniller** : Tirer les rames vers l'intérieur de la galère en faisant passer leur giron au-dessus de la course, dans l'autre bande, de sorte que les palles ne dépassent pas l'apostie en vue de franchir un passage étroit.
[Voir le mot *Coursie*].
- Conillier** : **1** – Appellation des rameurs d'une galère.
2 – Appellation des rameurs des bancs de la conille sur une galère.
Remarque : Les vogue-avant des bancs de la conille étaient ordinairement deux Turcs.
[Voir l'expression *Vogue-avant*].
- Conin** : Ancien nom du lapin.
Remarque : On disait aussi *connil*.
[Voir le mot *Connil*].
- Conjecture** : **1** – Opinion, jugement, supposition que l'on fonde sur des probabilités ou sur des apparences.
Remarque : On ne doit pas confondre *conjecture* et *conjoncture*.
[Voir le mot *Conjoncture*].
2 – [En mathématiques] Assertion pour laquelle on ne connaît pas encore de démonstration, mais que l'on soupçonne d'être vraie en l'absence de contre-exemple.
Remarques : **a)** – Une fois prouvée, une conjecture mathématique devient un théorème.
b) – L'énoncé d'une conjecture est souvent simple.
3 – [En mathématiques] Énoncé que l'on pense vrai sans savoir le démontrer.
Remarque : Pour les mathématiciens, une conjecture qui serait vérifiée sur dix mille milliards d'exemples, mais qui ne serait pas démontrée formellement, resterait une conjecture ; même cent mille milliards de prédictions vérifiées ne valent pas preuve en mathématiques.

Conjecturer : Juger, croire par conjecture.

Exemple : Conjecturer qu'un phénomène peut être dû à une certaine cause.

Remarque : Conjecturer est synonyme de *imaginer*, *présumer*, *supposer*.

Conjoint : Personne unie à une autre par le mariage.

Remarques : **a)** – Le nom *conjoint* s'applique à un homme ou à une femme. [La forme du nom *conjoint* au féminin : « *conjointe* » est rare].

b) – On ne doit pas confondre *conjoint* et compagne ou compagnon.

c) – Définition du mot « *compagne* » : Femme qui partage la vie d'un homme, époux ou concubin.

d) – Définition du mot « *compagnon* » : Homme qui partage la vie d'une femme, épouse ou concubine.

e) – Définition du mot « *concubin* » : Homme qui vit en concubinage.

f) – Définition du mot « *concubine* » : Femme qui vit en concubinage.

g) – Définition du mot « *concubinage* » : État d'un homme et d'une femme qui vivent comme mari et femme sans être mariés.

h) – Le décret 2006-966 du 1er août 2006 pris pour l'application de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, précise que l'expression « *conjoint collaborateur* » est réservée aux personnes mariées.

i) – L'article 828 du nouveau Code de procédure civile différencie formellement un *conjoint* et un *concubin* pour la représenter les parties devant une juridiction.

Conjonction : **1** – Union.

Remarque : Il se dit en parlant de l'union de l'homme et de la femme.

Exemple : Conjonction par mariage.

2 – En astronomie, on appelle *conjonction* le phénomène dans lequel deux ou plusieurs corps célestes ont des longitudes célestes géocentriques égales et des ascensions droites égales.

Remarques : **a)** – Une conjonction se produit lorsque deux corps célestes vus depuis la Terre se trouvent dans une même direction, ou lorsque leur distance angulaire est petite et passe par un minimum.

b) – Une planète est *en conjonction* avec le Soleil lorsque, vue de la Terre, elle est alignée avec le Soleil ; cette planète et le Soleil ont alors la même longitude.

c) – Le jour de la nouvelle lune, le Soleil et la Lune sont *en conjonction* ou à peu près.

d) – Aux alentours des jours de *conjonction de la Lune et du Soleil* on observe des marées de vives-eaux ; les plus grandes marées sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche se produisent environ un jour et demi après les conjonctions ou les oppositions.

[Voir le mot *Opposition*].

e) – Quand on dit absolument « *la conjonction de la Lune* » on entend la rencontre de la Lune avec le Soleil dans le même point du Zodiaque.

f) – Lorsque deux planètes sont *en conjonction*, ou une planète avec la Lune, ou une planète avec une étoile, les deux astres ont nécessairement des ascensions droites égales.

g) – Pour les planètes Vénus et Mercure, on parle de conjonction *supérieure* ou *inférieure* suivant que les planètes passent devant ou derrière le Soleil.

3 – *Conjonction* se dit en parlant de l'union de l'homme et de la femme.

Exemple : Conjonction par mariage.

[Voir le mot *Mariage*].

4 – La *conjonction* est aussi une partie du discours qui joint les différents membres d'une phrase.

Remarques : **a)** – « **Ou** » est une conjonction disjonctive.

b) – « *Mais* » est une conjonction adversative.

c) – « *Et* » est une conjonction copulative.

Conjoncture : Occasion, rencontre de circonstances, état, disposition où se trouvent diverses choses en même temps.

Remarque : On parle de *conjoncture défavorable* pour les affaires, lorsque la situation économique du pays est morose ou mauvaise.

Conjugal : Relatif à l'union légitime (le mariage) entre mari et femme.

Conjugal (Devoir –) : On appelle *devoir conjugal* l'obligation faite à chacun des époux de ne pas se refuser à l'union charnelle avec l'autre.

Remarques : **a)** – L'institution du mariage donne des droits ; la contrepartie d'un droit est un devoir ; le devoir conjugal est l'une des contreparties des avantages (fiscalité, transmission du patrimoine, etc.) que donne le mariage.

b) – L'un des buts principaux de l'institution du mariage est d'assurer le renouvellement des générations sans avoir recours à l'immigration et d'assurer l'éducation des enfants.

c) – Un autre but du mariage est d'assurer la transmission du patrimoine.

[Voir les mots *Mariage*, *Éducation*].

Conjugué (en anglais « *connected* ») : **1** – Joindre ensemble dans un but précis.

Remarque : Se conjuguer, c'est se joindre, se réunir en vue d'obtenir un effet précis par une action commune.

2 – Des machines sont dites conjuguées quand leurs mouvements sont rendus invariablement solidaires l'un de l'autre.

3 – Conjugué se dit d'un appareil ou d'un organe d'appareil qui est lié à un autre par une disposition quelconque.

Remarques : **a)** – Lorsque les collecteurs d'échappement des cylindres d'un moteur diesel suralimenté sont regroupés deux par deux à la sortie des culasses pour aboutir ensemble au dispositif de suralimentation, chacun des deux cylindres d'un groupe est le cylindre conjugué de l'autre ; une anomalie sur l'injection de l'un des cylindres peut entraîner une élévation anormale de la température d'échappement du cylindre conjugué.

b) – Les *soupapes conjuguées* des électro-pompes d'assèchement et d'incendie (EPAI) ont pour finalité d'empêcher l'envahissement accidentel par gravité des compartiments en cas d'ouverture simultanée des aspirations ou des refoulements à la mer et à la cale ; des tringles empêchent, en principe, les fausses manœuvres :

i) En situation de pompe d'assèchement, la soupape d'aspiration à la cale est ouverte et la soupape d'aspiration à la mer est obligatoirement fermée ; la soupape de refoulement à la mer est ouverte et la soupape de refoulement dans le collecteur d'incendie est obligatoirement fermée ;

ii) En situation de pompe d'incendie, la soupape d'aspiration à la mer est ouverte et la soupape d'aspiration à la cale est obligatoirement fermée ; la soupape de refoulement dans le collecteur d'incendie est ouverte et la soupape de refoulement à la mer est obligatoirement fermée.

4 – [En astronomie] Deux planètes se conjuguent lorsqu'elles se mettent en conjonction, c'est-à-dire qu'elles se placent en ligne droite par rapport à un point de la terre.

5 – [En grammaire] Conjuguer un verbe, c'est énoncer en les assemblant dans un ordre déterminé, selon un paradigme, les formes flexionnelles des temps simples ou composés des différents modes.

Conjuration d'Amboise : Voir le mot *Tumulte*.

Connaissance : 1 – Idée, notion qu'on a de quelque chose, de quelque personne.

Remarques : a) – La *connaissance scientifique* ne peut atteindre que les *rappports entre les choses*.

b) – Dans les sciences expérimentales, les *rappports entre les choses* sont définis au moyen d'instruments de mesure.

c) – Il n'est pas nécessaire de savoir définir la nature des choses que l'on mesure.

d) – La connaissance scientifique est *contestable* au moyen de contre-expériences qui pourraient aboutir à des conclusions différentes.

e) – La *connaissance métaphysique* vise l'essence même des choses, les premiers principes des connaissances, les idées universelles.

f) – La connaissance métaphysique est abstraite et spéculative.

g) – La certitude métaphysique est fondée sur l'évidence.

h) – La meilleure théorie dont on dispose sur un sujet donné peut ne pas être une représentation parfaite de ce sujet ; une connaissance qui n'est pas absolue n'est pas nécessairement fausse ; même si notre connaissance n'est pas absolue, le peu que l'on sait est déjà une connaissance ; cependant, il vaut souvent mieux ignorer absolument où l'on se trouve que se croire là où l'on n'est pas exactement.

2 – État de l'esprit de celui qui connaît, distingue *et* discerne les objets.

Remarques : a) – On connaît parfois les relations entre les choses plus que les choses elle-mêmes ; un fait est le résultat d'interactions entre des choses.

b) – L'accumulation d'informations parcellaires ne suffit pas pour acquérir des connaissances ; il faut aussi discerner des relations entre ces informations.

c) – Un déficit de connaissances face à un problème à résoudre provoque de la stupéfaction mentale et de l'angoisse physique.

d) – Des connaissances appropriées face à un problème à résoudre rendent ce problème familier et régulier.

3 – La connaissance est une somme de savoirs ; la connaissance est plurielle, le savoir est singulier.

Remarques : a) – Pour devenir un savoir, les « *tuiles* » de la connaissance doivent reposer sur une solide « *charpente* » de représentations mentales.

b) – La connaissance interne s'acquiert par l'expérience ; tout le reste n'est que de l'information.

c) – Les informations (ou connaissances externes) en notre possession, telles que des photocopies de cours, ou des enregistrements sur supports magnétiques, ou encore des procédures imposées, doivent être intériorisées pour devenir des savoirs.

d) – Les séances ou les stages de *formation* ne sont que des occasions d'acquérir des connaissances externes ; la maîtrise de la technique sous-jacente nécessite un savoir théorique préalable.

e) – Notre relation aux *connaissances externes* peut prendre quatre formes :

i) Ce que l'on croit savoir ; il peut s'agir de *vrai savoir*, de *demi-savoir* (savoir incomplet en étendue ou en profondeur) ou de *faux savoir* (erreur).

ii) Ce que l'on sait que l'on ne sait pas.

iii) Ce que l'on ne sait pas que l'on sait.

iv) Ce que l'on ne sait pas, mais dont notre imagination nous représente l'image, vraie ou fausse, à la manière des ombres que voyaient les prisonniers de la caverne décrite par le philosophe grec Platon (428-348 av. J.-C.).

f) – La connaissance s'acquiert par l'expérience ; tout le reste n'est que de l'information.

g) – Une *information* est un renseignement que l'on n'a pas assimilé ni intériorisé. [Voir le mot *Savoir*].

h) – On dit qu'un homme *a bien des connaissances*, de grandes connaissances, de profondes connaissances, pour dire qu'il sait beaucoup de choses, qu'il possède beaucoup de science.

4 – La connaissance interne est la faculté de savoir expliquer comment on résout un problème.

Remarque : Connaître les solutions d'un problème sans savoir expliquer comment on peut trouver ces solutions n'est pas de la connaissance interne : c'est soit la conséquence d'une certaine pratique, soit un coup de chance.

5 – Connaissance signifie aussi liaison, relation qu'on a avec quelqu'un.

Exemples : Cet homme est-il de votre connaissance ? À cause de notre ancienne connaissance.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi des personnes avec lesquelles on a des liaisons ou des relations.

Exemples : Faire de nouvelles connaissances ; on doit préférer ses amis à ses connaissances.

b) – Le président de la République Félix Faure (1841-1899) a eu un accident vasculaire cérébral au Palais de l'Élysée, le 16 février 1899 en fin d'après-midi, lors d'une fellation ; il était en compagnie de Marguerite Steinheil (1869-1954) ; à la question que posa le prêtre appelé en hâte pour lui donner les derniers sacrements : « *le président a-t-il toujours sa connaissance ?* », le concierge de l'Élysée répondit « *non monsieur l'abbé, elle est sortie par l'escalier de service* » ; le Président Félix Faure est mort quelques heures plus tard.

c) – On dit, sans article : « faire connaissance avec quelqu'un » ; avec l'article : « faire la connaissance de quelqu'un ».

d) – On appelle *pays de connaissance* un lieu, une maison où l'on connaît ceux qui y sont et où l'on est connu

Connaissance : **1** – On a *connaissance* des côtes par les divers signes qui s'y rencontrent : la couleur et la hauteur des terres, des caps, des montagnes, la profondeur et la nature des fonds, les amers remarquables, etc.

Remarque : Avoir connaissance de la terre, ou reconnaître la terre, c'est apercevoir la terre et savoir de quelle côte il s'agit.

2 – Inversement, avoir connaissance d'un navire c'est l'apercevoir de la côte sur laquelle on est, et le reconnaître.

3 – Être en connaissance avec quelqu'un, c'est avoir des relations avec lui.

Remarque : La « *connaissance biblique* » est de cette forme et est charnelle.

Connaissance biblique : La Bible donne habituellement un *sens conjugal* au verbe *connaître* et la « *connaissance biblique* » est l'union charnelle entre un homme et une femme.

Connaissance des temps : **1** – La « *Connaissance des Temps* » est un ouvrage d'éphémérides astronomiques créé en 1678 par Joachim Dalancé, de l'Observatoire de Paris ; la responsabilité de sa publication est confiée au *Bureau des longitudes* depuis 1795.

Remarques : **a)** – Le premier exemplaire de la *Connaissance des temps*, publié pour l'année 1679, donnait les heures de lever et de coucher du Soleil à Paris pour chaque jour et l'« *Équation des pendules et horloges* » c'est-à-dire les variations de la durée du jour vrai.

b) – Un volume d'éphémérides a paru chaque année depuis ce temps-là, sans interruption.

c) – Des ouvrages équivalents sont également publiés en Grande-Bretagne, aux États-Unis d'Amérique, en Russie, en Espagne, en Allemagne.

d) – « *The Astronomical Ephemeris* » britannique, publié depuis 1767 et « *The American Ephemeris and Nautical Almanach* » ont fusionné en 1960 et sont maintenant publiés simultanément à Londres et à Washington.

e) – Les organismes chargés des publications d'Éphémérides astronomiques se concertent et collaborent, mais chaque publication garde son caractère et sa disposition propre ; certaines tables sont calculées en un centre et sont communiqués aux autres ; les tables du Soleil sont calculées selon la méthode de Le Verrier au Bureau des Longitude de Paris et selon la méthode de Newcomb à Washington.

2 – La *première partie* donne l'état actuel des connaissances sur les constantes astronomiques fondamentales, les échelles de temps, les systèmes de référence, la rotation de la Terre, les changements de coordonnées, ainsi que les explications nécessaires au calcul des éphémérides.

3 – La *deuxième partie* permet de connaître, pour chaque instant de l'année en cours, les positions du Soleil, de la Lune, des planètes et des principaux satellites du Système solaire.

Remarques : a) – Les prédictions calculées par l'*Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides* sous la responsabilité du *Bureau des Longitude* sont largement assez exactes pour situer à un instant quelconque un astre quelconque dans le champ d'observation ; c'est-à-dire, pour les marins, dans le champ de vision de la lunette du sextant.

b) – L'instant du passage d'un astre au méridien d'un lieu connu peut être calculé à une fraction de seconde près.

4 – Un logiciel est fourni sur CD et permet d'accéder à la plus grande précision de ces éphémérides ainsi qu'à certaines fonctionnalités : coordonnées locales, heures des levers et couchers, etc.

5 – Les tables des « *Éphémérides nautiques* » qui sont publiées chaque année par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) sont tirées de la « *Connaissance des Temps* » mais la précision exprimée y est un peu moins grande.

[Voir les expressions *Bureau des longitudes* et *Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides*].

Connaissance (en anglais « *bill of lading* » ou « *B/L* ») : **1** – On appelle *connaissements* des écritures privées par lesquelles le capitaine confesse avoir chargé telles et telles marchandises dans son bord.

Remarque : Le document de transport appelé *connaissance* a une double fonction :

i) c'est un titre de propriété représentatif de la marchandise ;

ii) il constitue la preuve de la prise en charge de la marchandise par le transporteur (il permet au destinataire d'en prendre livraison à destination).

2 – Les *connaissements* signés par le capitaine ou par son représentant contiennent la nature, la quantité et l'état des marchandises qui sont chargées dans un navire de commerce, les noms de ceux à qui elles appartiennent et les lieux où il les porte.

Remarques : a) – Le transporteur ou son représentant est tenu de délivrer au chargeur, sur sa demande, un écrit dénommé *connaissance* (Code des Transports Art. L.5422-3 §1).

b) – Le *connaissance* mentionne tous les éléments propres à identifier les parties, les marchandises à transporter, les conditions du transport, les éléments du voyage à effectuer, le fret à payer en contre-partie du transport des marchandises.

c) – Le *connaissance* fait la preuve du chargement des marchandises.

d) – Le *connaissance* vaut présomption, sauf preuve contraire, de la réception par le transporteur des marchandises, telles qu'elles y sont décrites ; toutefois, la preuve contraire n'est pas admise lorsque le *connaissance* a été transféré à un tiers de bonne foi (Code des Transports Art. L.5422-3 §2).

- e) – Le détenteur du connaissement est le propriétaire de la marchandise.
 - f) – Les connaissements sont négociables.
 - g) – Le connaissement peut être établi à *personne dénommée, au porteur* ou « à ordre ».
 - h) – Toutes lettres ou conventions par lesquelles le chargeur s'engage à dédommager le transporteur lorsque celui-ci ou son représentant a consenti à délivrer un connaissement sans réserves, sont nulles et sans effet à l'égard des tiers ; toutefois, ceux-ci peuvent s'en prévaloir à l'encontre du chargeur (Code des Transports Art. L.5422-5 §1).
 - i) – Si une réserve volontairement omise concerne un défaut de la marchandise dont le transporteur avait ou devait avoir connaissance lors de la signature du connaissement, le transporteur ne peut se prévaloir de ce défaut pour éluder sa responsabilité et ne bénéficie pas de la limitation de responsabilité que le transporteur peut invoquer pour les pertes ou dommages subis par les marchandises, aux montants fixés par la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement, signée à Bruxelles le 25 août 1924 modifiée. (Code des Transports Art. L.5422-5 §1, Art. L.5422-13 et Art. L.5422-14).
 - j) – Nonobstant toute disposition contraire, le transporteur est tenu, avant et au début du voyage, de faire diligence pour :
 - i) Mettre le navire en état de navigabilité, compte tenu du voyage qu'il doit effectuer et des marchandises qu'il doit transporter ;
 - ii) Convenablement armer, équiper et approvisionner le navire ;
 - iii) Approprier et mettre en bon état toutes parties du navire où les marchandises doivent être chargées (Code des Transports Art. L.5422-6).
 - k) – Le transporteur commet une faute s'il arrime la marchandise sur le pont du navire en l'absence de consentement du chargeur mentionné sur le connaissement ou de dispositions réglementaires l'imposant ; le consentement du chargeur est supposé donné en cas de chargement en conteneur à bord de navires munis d'installations appropriées pour ce type de transport (Code des Transports Art. L.5422-7).
 - l) – Le transporteur est responsable des pertes ou dommages subis par la marchandise depuis la prise en charge jusqu'à la livraison, à moins qu'il prouve que ces pertes ou dommages proviennent :
 - i) De l'innavigabilité du navire, sans qu'il ait manqué à l'obligation de mise en état de navigabilité qui lui incombe ;
 - ii) D'un incendie ;
 - iii) Des faits constituant un événement non imputable au transporteur ;
 - iv) De grèves ou lock-out ou d'arrêts ou entraves apportés au travail pour quelque cause que ce soit, partiellement ou complètement ;
 - v) Du vice propre de la marchandise ou de freintes de route dans la mesure des tolérances d'usage au port de destination ;
 - vi) Des fautes du chargeur, notamment dans l'emballage, le conditionnement ou le marquage des marchandises ;
 - vii) De vices cachés du navire échappant à un examen vigilant ;
 - viii) D'un acte ou d'une tentative de sauvetage de vies ou de biens en mer ou de déroutement à cette fin ;
 - ix) Des fautes nautiques du capitaine, du pilote ou d'autres préposés du transporteur.
- Le chargeur ou son ayant droit pourra néanmoins faire la preuve que les pertes ou dommages sont dus, en tout ou en partie, à une faute du transporteur ou de ses préposés, autre que celles citées au **ix)** (Code des Transports L.5422-12).

m) – La responsabilité du transporteur est limitée, pour les pertes ou dommages subis par les marchandises, aux montants fixés par la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance, signée à Bruxelles le 25 août 1924 modifiée (Code des Transports L.5422-13).

n) – L'action contre le transporteur à raison de pertes ou dommages se prescrit par un an (Code des Transports L.5422-18).

o) – Il n'y a pas de connaissances dans le cas d'un affrètement, mais on établit une *charte-partie*.

[Voir le mot *Charte-partie*].

3 – Le *connaissance* est l'instrument (le *document*, le *support matériel*) du contrat de transport de marchandises conclu entre un chargeur et un transporteur maritime.

i) Le *connaissance* constitue un reçu et une description de la marchandise.

ii) Le *connaissance* est une preuve du contrat de transport. Il énonce les obligations des parties contractantes.

iii) Le *connaissance* est le titre de propriété de la marchandise : vendre le *connaissance* revient à vendre la marchandise qu'il décrit, même pendant qu'elle est en mer sur le navire.

iv) Le *connaissance* est le titre qui permet aux différentes autorités portuaires, douanières, administratives, ou aux assureurs de contrôler la marchandise.

v) Le *connaissance* est signé par le capitaine et remis au chargeur en échange de la marchandise ; le capitaine remettra la marchandise au réceptionnaire qui pourra lui en présenter le *connaissance*.

4 – *Les rubriques du connaissance sont :*

i) Au recto : le nom du transporteur, le nom du chargeur, le nom du destinataire, le nom de la personne à qui l'on doit envoyer la notification de l'arrivée de la marchandise, le nom du navire, le port d'embarquement, le port de destination, le premier port du voyage, la destination finale du navire, le nom du capitaine, la description précise de la marchandise, l'état apparent de la marchandise et de son conditionnement, la valeur de la marchandise en cas de *connaissance ad valorem*, le cas échéant, la nature dangereuse de la marchandise, les conditions spéciales du transport (transport d'animaux vivants ou transport en pontée), le fret, les frais annexes avec les éléments de la facturation, et les éléments de paiement du fret (fret payé à l'avance (*prepaid*), ou payable à destination) les réserves émises à la réception de la marchandise ou au cours de l'embarquement, la date et le lieu d'émission du *connaissance*, la signature du chargeur (la signature du chargeur n'est plus indispensable depuis novembre 1987 pour la loi française, et elle n'est pas nécessaire pour la Convention de Bruxelles ni pour les Règles de Hambourg) la signature du transporteur ou de son représentant, la signature du capitaine, mais elle n'est pas toujours requise, une mention telle que : « en foi de quoi le chargeur et le capitaine ont signé trois (3) *connaissances* y compris celui du capitaine et celui de l'armateur, tous de cette teneur et date, dont l'un accompli, les autres seront de nulle valeur », la date de prise en charge, la date de livraison, avec ou sans délai, le nombre de documents originaux numérotés, en principe au moins deux : l'un reçoit le timbre fiscal et est remis au capitaine, c'est le *connaissance-chef* ; un deuxième est conservé par le chargeur ; les autres, non négociables, sont remis aux intermédiaires de transport.

ii) Au verso : les termes des lois, décrets, conventions internationales en vigueur dans l'État du transporteur, la référence à une convention

internationale (Convention de Bruxelles 1924, ou convention de Bruxelles de 1924 amendée en 1968 par exemple), les tarifs du transporteur, la reconnaissance de la qualité et de la quantité au chargement, la reconnaissance de la qualité et de la quantité au déchargement, la responsabilité du transporteur, en cas de problèmes douaniers ou administratifs, les clauses diverses concernant le transbordement de la marchandise, l'escale dans un autre port, etc., la clause d'avaries communes, qui peut faire référence aux Règles d'York et d'Anvers 1994, et qui désigne les experts-répartiteurs (ou *dispatcheurs*), la clause d'attribution de compétence, qui désigne une juridiction en cas de litige, par exemple Londres.

Un connaissement est délivré par le transporteur si le chargeur le demande, après la réception de la marchandise (connaissement reçu pour embarquement).

Après embarquement, il est remplacé ou transformé (un simple coup de tampon) par un « *connaissement embarqué* » qui fait foi de la mise à bord. Le connaissement perd toute valeur lorsque la marchandise est reçue par le destinataire final.

Remarques : a) – La responsabilité du transporteur de marchandises sous connaissement est contractuelle : elle naît de l'exécution ou de la non-exécution du contrat de transport.

Les parties au contrat de transport ne peuvent agir contre le transporteur que par la voie contractuelle, selon le principe du *non-concours des responsabilités contractuelles et délictuelles*.

b) – L'émission d'un connaissement n'est pas obligatoire ; mais si le chargeur le demande, le transporteur doit lui en délivrer un.

c) – Le connaissement peut également être remplacé par un autre document similaire :

– Le ***reçu pour embarquement***, délivré au chargeur par le transporteur et qui sera remplacé par un connaissement « chargé » lorsque la marchandise sera effectivement à bord.

– Le ***delivery order***, signé par le capitaine ou un représentant du transporteur, qui peut représenter une partie seulement de la marchandise, contrairement au connaissement qui représente la marchandise dans son ensemble. Il est utilisé lorsque la marchandise est à livrer par lots.

– La ***booking note***, ou « arrêté de fret », ou « note d'engagement de fret », est un contrat permettant à un chargeur de disposer d'un volume dans un navire et à un transporteur d'avoir un contrat de transport de marchandise.

– La ***note de chargement***, ou « ordre de mise à quai », que le transporteur remet au chargeur, est un accusé de réception de la marchandise. Une note de chargement qui se réfère expressément aux clauses et conditions des connaissements du transporteur fait preuve du contrat de transport aussi bien que le connaissement émis après embarquement, qui ne fait alors que confirmer les clauses et les conditions du transport.

– La ***lettre de transport maritime*** ou « *sea-way bill* » est un connaissement simplifié, souvent utilisé lors des traversées courtes, si le caractère négociable du connaissement n'est pas indispensable. Le réceptionnaire pourra alors prendre livraison de sa marchandise en prouvant seulement son identité. Ce document évite la constitution de la garantie bancaire que le transporteur exige, dans le cas d'un transport avec connaissement, si le destinataire ne présente pas l'original..

Connaissance nominatif, ou à personne désignée (en anglais : « *straight bills* ») :

Connaissance ni négociable, ni endossable ; il suffit de prouver son identité pour prendre la marchandise.

Connaissance à ordre (en anglais « *orders bills* ») : **1** – Document négociable transmissible par simple endossement.

2 – Il est établi au nom d'une personne (le nom est précédé de la formule « à ordre ») et il est transmissible à une destinataire désigné après signature du premier endossataire pour accord de transfert de propriété.

3 – Celui qui possède un connaissance à ordre peut le vendre et vendre, par le fait même, la marchandise qu'il décrit.

Connaissance au porteur (en anglais : « *open bills* ») : Connaissance établi dans le cas où la marchandise sera délivrée au porteur du connaissance (ce type de connaissance est pratiquement abandonné).

Connaissances (textes applicables aux –) : **1** – Les textes applicables au transport de marchandises sous connaissance sont :

i) La loi française du 18 juin 1966 ;

ii) Le décret français du 31 décembre 1966 ;

iii) La convention de Bruxelles de 1924 (connue sous le nom de *Règles de La Haye*) ainsi que le Protocole du 23 février 1968 (*Protocole de Visby*) et le Protocole du 21 décembre 1979 qui la modifient ;

iv) La Convention internationale de Hambourg du 30 mars 1978, connue sous le nom de *Règles de Hambourg*.

2 – Loi française :

La loi française n° 66-420 du 18 juin 1966 et le décret n° 66-1078 du 31 décembre 1966 sont applicables aux transports de marchandises sous connaissances, effectués au départ ou à destination d'un port français et qui ne sont pas soumis à une convention internationale à laquelle la France est partie. C'est souvent le cas des transports effectués par des navires français entre des ports français.

Les dispositions de ces textes sont très proches des dispositions de la Convention de Bruxelles amendée par les Protocoles de 1968 et 1979 (*Règles de La Haye-Visby*).

3 – Règles de Hambourg :

Dans le cas d'un transport de marchandises entre plusieurs États, si l'État où le connaissance a été émis, ou si l'État du port de chargement ou si l'État du port de déchargement est un État contractant de la Convention de Hambourg, ce sont les Règles de Hambourg qui s'appliqueront.

4 – Règles de La Haye :

Dans le cas d'un transport de marchandises entre plusieurs États, ce sont les Règles de La Haye qui s'appliqueront :

– si l'État où le connaissance a été émis, ou

– si l'État du port de chargement est un État contractant de la Convention de Bruxelles, ou

– si le connaissance prévoit que les dispositions de la Convention de Bruxelles régiront le contrat, quelle que soit la nationalité du navire, du transporteur, du chargeur, du destinataire ou de toute autre personne intéressée.

Remarques : a) – L'adhésion aux Règles de Hambourg par un État nécessite la dénonciation simultanée par cet État de la Convention de Bruxelles (article 31 des Règles de Hambourg).

b) – Ni la France, ni aucun État de l'Union Européenne n'a ratifié la Convention

des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer signée à Hambourg le 30 mars 1978 et entrée en vigueur le 1er novembre 1992 (Règles de Hambourg).

Cette Convention n'a été ratifiée que par un petit nombre d'États qui représentent, ensemble, environ un pour cent du tonnage mondial.

c) – La France a ratifié :

- La Convention de Bruxelles 1924 (entrée en vigueur vis-à-vis de la France le 4 juillet 1937) ;
- Le Protocole de 1968 modifiant la Convention de Bruxelles 1924 (entrée en vigueur vis-à-vis de la France le 23 juin 1977) ;
- Le Protocole de 1979 modifiant la Convention de Bruxelles 1924 (entrée en vigueur vis-à-vis de la France le 18 février 1987).

Conné : Qu'on apporte en naissant.

Exemple : Une maladie *connée* est une maladie congénitale.

Connétable : On appelait ainsi en France le premier officier militaire de la Couronne, qui avait le commandement général des armées.

Remarques : **a)** – Le titre de connétable est emprunté à l'administration romaine et désignait à l'origine le comte ou compagnon de l'écurie (en latin : « *cōmēs stābŭlī* ») qui était responsable des écuries royales.

b) – Le connétable de France prêtait au roi l'hommage lige.

c) – Au sacre du roi, le connétable se tenait à sa droite, l'épée nue à la main

d) – Le connétable de France faisait figurer, de chaque côté de ses armes, une épée droite tenue par une main armée d'un gantelet de fer.

e) – Les charges de connétable et de grand amiral ont été supprimées par un édit de janvier 1627 de Louis XIII (1601-1643) après la mort du dernier connétable, le maréchal de France François de Bonne, duc de Lesdiguières (1543-1626) et après la démission de l'amiral Henri de Montmorency (1595-1632) contre un dédommagement de 1 200 000 livres.

Connexe : Se dit des choses qui ont une certaine liaison les unes avec les autres.

Exemples : Affaires, matières connexes.

Connexion directe (en anglais « *direct action* ») : Dans les anciennes machines à vapeur alternatives montées sur les navires à propulsion par des roues à aubes latérales, le mouvement rectiligne alternatif du piston était transformé en mouvement circulaire continu par l'intermédiaire des bielles pendantes, des balanciers et de la grande bielle et de la manivelle ; le poids considérable de ces pièces surchargeait les navires dans les hauts et faisait perdre une partie de la force motrice par l'inertie qu'elles opposaient à chaque renversement du mouvement du piston ; pour s'affranchir de ces intermédiaires, on a uni plus directement le piston aux manivelles : ce genre de renvoi de mouvement est appelé *connexion directe*.

Remarque : Les problèmes rencontrés pour transformer le mouvement alternatif du piston en mouvement rotatif n'apparaissent plus avec la même acuité sur les navires à hélice.

Connil : Ancien nom du lapin.

Remarque : On disait aussi *conin*.

[Voir le mot *Conin*].

Conniller : [*Populaire*] Chercher des subterfuges et des ruses pour esquiver, soit dans la dispute, soit dans un procès.

Exemple : Il ne répond pas directement, il ne procède pas franchement, il ne fait que conniller.

- Connivence** : **1** – Action de fermer les yeux sur ce qu'on ne veut pas ou qu'on n'ose pas apercevoir, et par la suite, dissimulation à la justice de faits à la charge d'un suspect ou d'un accusé, et participer ainsi à une mauvaise action.
2 – Complicité par tolérance et dissimulation d'un mal qu'on doit ou qu'on peut empêcher.
3 – Dessein prémédité de cacher la faute d'un autre afin de ne pas lui nuire.
4 – Action de prêter la main à quelque chose de secret et de coupable.
- Conoïde** : Corps ou solide qui tient de la figure d'un cône et dont le sommet est en pointe ou arrondi.
- Conque** : Grande coquille concave.
Remarque : On donne aussi le nom de conques à certaines coquilles en spirale dont, suivant la légende, les tritons se servaient comme de trompettes.
- Conquérir** : **1** – Acquérir par les armes.
2 – [Au figuré] On dit aussi *conquérir l'amitié*, les bonnes grâces de quelqu'un.
- Conquête** : **1** – L'action de conquérir, ou la chose conquise.
2 – [Au figuré] Conquête se dit en termes de galanterie.
Exemple : La conquête d'un amant.
- Consanguin** : **1** – [Vieilli] Parent du côté paternel.
Remarque : Il n'est guère d'usage que dans l'expression *frère consanguin* qui signifie frère de père, et qu'on dit par opposition à *frère utérin* qui signifie frère de mère.
2 – [Par extension] Qui a un ascendant commun, soit du côté du père, soit du côté de la mère.
3 – [Par métonymie] On appelle mariage consanguin, union consanguine, un mariage ou une union entre proches parents.
- Consanguinité** : **1** – Parenté du côté du père.
Exemple : Degré de consanguinité.
2 – [Par extension] Toute parenté de sang, soit du côté du père, soit du côté de la mère.
- Conscience** : **1** – Perception psychique que nous avons d'exister dans le monde.
Remarques : **a)** – Notre conscience nous place au milieu d'images d'objets extérieurs et de symboles ; nous cherchons naturellement à prévoir l'évolution de notre environnement.
b) – La conscience est ce qui distingue l'homme de l'animal.
c) – L'animal peut parfois éprouver des émotions ou des sentiments, mais il n'en a pas conscience.
d) – Les végétaux, comme les animaux, sont capables d'émotions et de sentiments, mais les végétaux n'ont pas de conscience.
e) – Les végétaux peuvent communiquer entre eux par symbiose (par exemple au moyen de filaments mycéliens dans le sol) ou par l'intermédiaire de végétaux parasites (par exemple la *cuscuta* à tiges volubiles minces et dépourvues de feuilles, qui envahit le feuillage des différents pieds de légumineuses).
[Voir les mots *Émotion*, *Sentiment* et l'expression *Intelligence artificielle*].
2 – Perception que nous avons des états et des actes de notre esprit, de ce qui se passe en nous et de l'effet produit en nous par ce qui se passe hors de nous.
Remarques : **a)** – Pour l'ingénieur physicien français Philippe Guillemant, diplômé de l'École Centrale Paris et de l'Institut de Physique du Globe, docteur en physique du rayonnement, ingénieur de recherche hors classe au CNRS, favorable à la théorie d'une influence du futur et à la rétro-causalité, la conscience est extérieure au cerveau et elle a deux fonctions : créer le présent et *configurer le*

futur par les liens de synchronicité qu'elle peut entretenir avec une source d'informations extérieure atemporelle.

b) – On appelle *conscience spontanée* la première impression que nous avons de nos états psychiques.

c) – On appelle *conscience réfléchie* un retour de l'esprit sur les impressions éprouvées.

d) – Pour le prêtre catholique français Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) de la Société de Jésus, paléontologue mondialement reconnu, docteur en sciences naturelles avec une thèse sur le mammifères de l'Éocène inférieur français, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des Sciences de Paris, *honorary fellow* de la Royal Anthropological Society de Grande-Bretagne et d'Irlande, de la Société américaine de géologie et de l'Académie des Sciences de New-York, il y a eu, avec l'évolution, une complexité sans cesse croissante des organismes, une émergence de psychismes de plus en plus riches, qui a abouti au cerveau humain ; le cerveau humain est composé de cent milliards de neurones, chacun d'entre eux étant interconnecté avec ses voisins jusqu'à trois mille fois ; la complexité du cerveau humain atteint un niveau sans pareil sur la Terre ; la *complexité* du cerveau humain a fait émerger une *conscience* capable de se percevoir elle-même comme *conscience* : c'est la fameuse *loi de complexité-conscience* de Teilhard de Chardin, qui énonce que .

e) – S'il est peu probable que les ordinateurs futurs, même lorsqu'ils seront capables de reproduire l'intelligence humaine en s'adaptant au contexte et à l'environnement, puissent éprouver un jour des sentiments, il pourront peut-être avoir une conscience.

3 – Lumière intérieure, sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait.

Remarque : On dit qu'un homme a la conscience large pour dire qu'il ne regarde pas de bien près à ce qui concerne son devoir.

4 – *Conscience* se dit en métaphysique de la connaissance qu'on a d'une vérité par le sentiment intérieur.

Exemple : Les hommes ont la conscience de leur liberté.

5 – Capacité d'inhiber volontairement une action décidée par notre inconscient.

Remarque : Notre conscience nous permet d'éviter *a priori* toutes actions inadaptées, inopportunes ou de justifier *a posteriori* des comportements automatiques.

6 – Perception par un sujet d'une situation, d'une conduite, d'un comportement ; connaissance qui en résulte.

Remarques : **a)** – On appelle *prise de conscience* le fait d'éveiller son attention à une question jusqu'alors mal perçue, d'en acquérir une connaissance claire, nette.

7 – Faculté de porter spontanément des jugements sur la valeur morale des actions humaines.

8 – Capacité de distinguer le bien et le mal ; sentiment intime par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même de ce qu'il fait de bon et de mauvais.

9 – Volonté de choisir le bien, de faire le bien.

Exemple : Je laisse cela à votre conscience.

Remarques : **a)** – Avoir de la conscience, être homme de conscience, c'est être scrupuleux, vouloir ne pas faire le mal.

b) – La *conscience* professionnelle est le fait d'agir conformément à un code de déontologie ou d'accomplir sa tâche avec une honnêteté scrupuleuse.

10 – Faculté d'examiner sa vie intérieure, de mettre ses actes en conformité avec ses convictions religieuses, philosophiques, etc.

Remarque : Faire son examen de conscience, c'est rechercher dans sa conduite ses

responsabilités, ses fautes et ses erreurs.

11 – Présence intérieure d'une exigence de pureté morale.

Exemple : Écouter les voix de sa conscience.

Remarques : **a)** – Avoir quelque chose sur la conscience, c'est avoir quelque chose à se reprocher, se sentir coupable.

b) – Dire ce que l'on a sur la conscience, c'est ne rien cacher de ce que l'on sait, de ce qui nous est un fardeau moral.

12 – [Par métonymie] Une personne en tant qu'être moral.

Exemples : Pervertir les consciences ; acheter les consciences.

13 – Personne servant de modèle ou de conseiller (bon ou mauvais).

Exemples : Vous êtes ma conscience ; être la conscience d'un groupe ; l'Éminence grise (François Leclerc du Tremblay, dit *le Père Joseph*, 1577-1638) était la conscience de l'Éminence rouge (Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu, 1585-1642).

14 – Personne servant de modèle ou de conseiller.

Exemple : Vous êtes ma conscience ; dans les aventures de Pinocchio, le grillon Jiminy Cricket, habillé en costume, représente la bonne conscience de Pinocchio.

Conscience (en anglais : « *breast-plate* ») : Accessoire à fixer sur sa poitrine, utilisé pour forer avec des mèches mises en rotation au moyen d'un archet.

Remarques : **a)** – La *conscience* est une plaque en tôle recourbée ; une saillie percée, fixée sur la tôle, permet de maintenir le bout de la mèche en place contre la poitrine ; la *conscience* est parfois munie de sangles pour la maintenir contre le thorax de l'opérateur.

b) – La *conscience* est utilisée pour exercer une poussée de la poitrine de l'opérateur sur la mèche.

Conscription : **1** – Régime du service militaire obligatoire.

2 – Selon le principe que « *tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie* » la conscription est restée en vigueur en France de 1798 (sous le Directoire) à 1996 (présidence de Jacques Chirac, sous la 5^{ème} République).

Remarques : **a)** – La conscription a été établie en France, pour l'armée de terre, par la loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor an vi (5 septembre 1798).

b) – Tous les Français mâles d'un canton et nés au cours d'une même année civile formaient une « *classe* » ; ils étaient inscrits ensemble (conscrits) dans un même registre à l'âge de 20 ans.

c) – La loi Jourdan-Delbrel avait institué la « *conscription universelle et obligatoire* » et l'incorporation de tous les Français âgés de 20 à 25 ans ; cette loi a permis de fournir des hommes aux armées de la Révolution et de l'Empire.

d) – Napoléon était méfiant vis-à-vis des chefs de la Marine et il aurait voulu réorganiser la flotte impériale sur le modèle de l'armée de terre ; des équipages de conscrits furent formés et entraînés, mais l'efficace blocus des ports français par la flotte britannique ne permit pas de les employer à la mer en remplacement des inscrits.

Conscrit : On appelait *conscrits* les militaires qui venaient du recrutement ; de même, on appelait *inscrits* (en anglais « *levy seaman* ») les membres des Équipages de la Marine de guerre qui faisaient partie de l'Inscription maritime ou qui en provenaient.

Remarques : **a)** – Les noms *conscrits* et *inscrits* s'opposent à *volontaires* ou *militaires de carrière*.

b) – Le *contingent* est l'ensemble des conscrits.

Conseil (en anglais « *court* », « *office* », « *board* », « *council* ») : **1** – Assemblée de personnes compétentes et éclairées, qui sont appelées à délibérer ou à se prononcer sur des

questions du ressort de leurs attributions, ou de la spécialité du Conseil ; cette spécialité est indiquée par la qualification du Conseil.

2 – Le Conseil d'avancement, à bord, statue sur les récompenses à accorder à l'équipage.

Remarque : Quand il fait calme, on dit plaisamment que *les vents sont au Conseil*.

Conseiller(en anglais « *concellor* », « *adviser* » « *consultant* ») : Le *conseiller* est un spécialiste extérieur à qui l'on fait appel afin d'obtenir un avis ou un pronostic au sujet d'une question particulière d'ordre intellectuel, ou un expert dont on sollicite une aide temporaire pour résoudre un problème pratique.

Remarque : On doit éviter d'employer l'anglicisme *consultant* au lieu de *conseiller*.

Conseiller militaire : Synonyme de *mercenaire*.

Remarque : L'État qui l'emploie et l'État qui le mandate l'appellent *conseiller militaire* ; l'État qu'il combat l'appelle *mercenaire*.

Conseil National : Assemblée consultative créée le 22 janvier 1941 par le Gouvernement français pendant l'Occupation allemande de la zone Nord de la France, à l'initiative du vice-président du Conseil de l'État Français, c'est-à-dire le chef du gouvernement Pierre-Étienne Flandin (1889-1958).

Remarques : **a)** – Les membres sont choisis par le Gouvernement.

b) – Le maire de La Rochelle, l'armateur Léonce Vieljeux (1865-1944) a été membre du Conseil National, de même que l'Ambassadeur de France André François-Poncet (1887-1978), les industriels du textile Marcel Boussac (1889-1980) et Georges René Laederich (1898-1969), le directeur de la fondation Cognacq-Jay, Gabriel Cognacq (1880-1951), l'ingénieur et industriel Louis Lumière (1864-1948), inventeur des plaques photographiques au bromure et du cinématographe, ou le mathématicien et physicien français, le prince Louis de Broglie (1892-1987), lauréat du Prix Nobel de physique 1929 pour sa découverte de la nature ondulatoire des électrons.

c) – Le Conseil National s'est réuni à partir de mars 1941.

d) – Le Conseil National ne s'est plus réuni après le retour de Pierre Laval comme Chef du Gouvernement en 1942.

Conseil National de la Résistance (CNR) : 1 – Un *Conseil National de la Résistance* unique pour tout le territoire de la France métropolitaine, sous la direction du préfet Jean Moulin, fut institué le 21 février 1943 à Londres par le Général De Gaulle, chef de la France Libre.

Remarques : **a)** – Jean Moulin, un proche du ministre de l'Air radical Pierre Cot (1895-1977) avait participé à la fourniture clandestine d'avions aux Républicains espagnols malgré la neutralité qu'avait adoptée la diplomatie française vis-à-vis la guerre d'Espagne sous la pression anglaise.

b) – À la fin de 1942, De Gaulle avait chargé Moulin de réunir en un seul comité les trois mouvements de résistance du Sud : « *Combat* » créé par Frenay, « *Franc-Tireur* » créé par d'Astier et « *Libération-Sud* » créé par Jean-Pierre Lévy : ce furent les MUR (*Mouvements unis de résistance*).

Les corps francs réunis de ces trois mouvements furent à l'origine de l'« *Armée secrète* » de la Résistance.

2 – Le *Conseil National de la Résistance* (CNR) a été mis en place au printemps 1943 par Jean Moulin, le représentant en France du Général De Gaulle.

Le CNR devait créer les conditions de l'entrée en guerre de la Résistance aux côtés des Américains et des Anglais.

Remarques : **a)** – La première réunion du CNR eut lieu le 27 mai 1943, au numéro 48 de la rue du Four à Paris (6^{ème}) ; tous les chefs de la Résistance qui

reconnaissaient Jean Moulin comme le chef du Conseil national de la Résistance y assistèrent.

b) – La zone de compétence du CNR s'étendait à toute la France.

c) – Le soutien et la soumission au général De Gaulle de l'ensemble de la Résistance, unifiée par le CNR, étaient de nature à apporter au Général la légitimité que les Américains lui contestaient depuis toujours.

d) – Les effectifs mobilisables de la Résistance représentèrent environ 200 000 hommes, de valeur inégale pour mener une guérilla contre l'armée allemande ; seuls ceux qui avaient combattu en Espagne dans le « *djihad* » anti-fasciste, avaient l'expérience des combats de rue et des coups de main à partir du maquis.

L'*armée secrète* devait attendre le débarquement des Anglo-Américains pour combattre l'armée allemande.

3 – Jean Moulin nomma les deux secrétaires généraux du CNR : Pierre Meunier et Robert Chambeiron.

Remarques : a) – Moulin, Meunier et Chambeiron faisaient partie des *hommes de Pierre Cot*, ministre de l'Air puis ministre du Commerce à l'époque du Front Populaire.

b) – Pierre Cot, lorsqu'il était ministre de l'Air, avait procédé à la nationalisation des usines d'aviation, mais il n'était pas possible de rattraper le retard pris dans ce domaine sur l'Allemagne depuis le début des années 1930.

c) – Pierre Cot était originaire de la Charente-Inférieure (l'actuelle Charente-Maritime).

4 – Les Services américains prirent des contacts, de leur côté, à partir de Berne en Suisse, avec certains mouvements de résistance en France, notamment le réseau « *Combat* » de Frenay et Bénouville (un anciens adhérent et un ancien sympathisant du mouvement français d'extrême droite « *la Cagoule* »).

Remarques : a) – Les Anglais soutenaient matériellement et financièrement le CNR de gauche à partir de Londres, directement ou par l'intermédiaire de De Gaulle ; les Américains soutenaient certaines organisations de droite qu'ils finançaient à partir de la Suisse ; les Américains étaient beaucoup plus généreux que les Anglais.

b) – En contre-partie, les mouvements de résistance français renseignaient Anglais et Américains sur ce qui se passait en France métropolitaine.

5 – Le BCRA de Pierre Brossolette, de Jean-Pierre Bloch et d'André Dewavrin (*alias* colonel Passy) était un réseau de renseignement proche de De Gaulle.

Remarques : a) – Comme Frenay et Bénouville, Pierre Brossolette qui était lui aussi de droite, était un adversaire du préfet communiste Jean Moulin ; Brossolette aurait voulu constituer un Conseil national de droite, concurrent du CNR de Jean Moulin, mais sans constituer de parti politique de droite.

b) – Frenay et surtout Bénouville étaient en contact avec Allen Dulles, qui dirigeait les services secrets américains installés à Berne, en Suisse.

c) – BCRA est le sigle du *Bureau central de renseignement et d'action* de la France Libre, c'est-à-dire les services secrets d'espionnage et de contre-espionnage.

6 – Jean Moulin, sur les instructions du Général De Gaulle, réussit à fédérer dans une organisation commune et pour un objectif commun (le CNR) des résistants de différentes origines politiques.

De Gaulle tenait à ce que les branches politique et militaire du CNR fussent séparées.

Remarques : a) – La branche politique du CNR comprenait trois organisations de résistance dans le Sud de la métropole, cinq organisations de résistance au Nord,

six partis politiques (dont le PC) et deux syndicats ouvriers (CGT et CFTC).

b) – Pour se faire reconnaître et accepter par les Américains, il était important que le Général De Gaulle fut soutenu par des partis politiques et par des syndicats opérant en France : c'est De Gaulle qui demanda à Moulin de faire entrer dans le CNR des représentants des partis politiques afin de lui donner une composante démocratique ; De Gaulle espérait ainsi acquérir ainsi une certaine légitimité démocratique à l'intérieur de la France.

c) – Le savoir-faire des syndicats ouvriers (clandestins) pour la mobilisation des masses et pour l'organisation des grèves a apporté une aide précieuse au CNR.

d) – De Gaulle confia au général Delestraint la coordination des mouvements armés de la Résistance : ce fut l'*Armée secrète*, la branche militaire du CNR.

e) – En 1944, l'Armée secrète et la fraction de l'armée d'armistice passée à la Résistance formèrent les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur).

7 – Delestraint fut arrêté à la station de métro *La Murette*, juste après la constitution du CNR (certains disent sur *dénonciation* de Hardy) ; pour éviter que l'Armée secrète ne passe sous la domination de Frenay et de Bénouville (trop « à droite ») Jean Moulin convoqua à Calluire, près de Lyon, une réunion des dirigeants du CNR présents en France au cours de laquelle Aubrac devait être nommé inspecteur provisoire de l'Armée secrète.

Moulin et Aubrac furent arrêtés par l'Allemand Barbie avant le début de la réunion (certains disent encore sur *dénonciation de Hardy*).

Remarque : Hardy était ingénieur à la SNCF ; il était le responsable du plan Rail dans le réseau *Combat* (le réseau *Combat* était très orienté à droite).

b) – Il y avait, dans le réseau *Combat*, des gens qui ne regrettèrent pas beaucoup l'arrestation du préfet communiste Moulin.

c) – Le responsable du réseau *Combat*, Frenay, considérait que c'était lui, et non De Gaulle, qui aurait dû diriger la Résistance à Londres.

8 – Le chef de la branche politique (Moulin) et le chef de la branche militaire (Delestraint) ayant été incarcérés pour longtemps, le CNR était décapité.

C'est le professeur d'histoire, et ancien journaliste antimunichois Georges Bidault qui fut choisi pour remplacer Jean Moulin comme président du CNR.

Remarques : **a)** – Bidault était membre à la fois du mouvement *Combat* de Frenay et du *Front national* des communistes ; il avait la confiance du plus grand nombre.

b) – Bidault fonda à la fin de la guerre, le 26 novembre 1944, avec De Menthon et Teitgen, le Mouvement Républicain Populaire, le fameux MRP qui fut un parti important dans la IV^{ème} République.

9 – Le CNR possédait un bureau exécutif et des commissions : commission de la justice, commission de l'agriculture, commission de la Marine, commission militaire.

10 – Les milieux de la Résistance exigeaient des changements politiques profonds en France après la défaite des Allemands ; le CNR reçut cinq ou six propositions de programmes à mettre en application dès la libération du territoire.

C'est le programme du *Front national* (communiste) qui fut adopté définitivement le 15 mars 1944 en qualité de programme du CNR ; il liait l'insurrection nationale et la libération nationale, comme le souhaitait De Gaulle.

Le programme du CNR était un programme d'union nationale, progressiste et républicain.

Remarques : **a)** – Les avancées sociales figurant dans le programme du Conseil National de la Résistance étaient le reflet de l'importance prise par le mouvement populaire au sein de la Résistance.

b) – Le programme du Conseil National de la Résistance est encore, au XXI^{ème} siècle, la référence lorsqu'il s'agit du modèle social français ; mais certains de ceux qui s'en réclament semblent parfois ne pas l'avoir lu !

c) – Le CNR prépara, par ailleurs, le prochain remplacement des fonctionnaires en place par des commissaires de la République, des comités de libération, des comités départementaux, des comités locaux, etc.

11 – Les membres du Conseil National de la Résistance furent incorporés en août 1944 à la nouvelle Assemblée Consultative, constituée à partir de celle qui avait été formée à Alger en août 1943, en y ajoutant les représentants de la Résistance intérieure et d'autres personnes qualifiées ; ce fut une sorte de parlement de la Résistance, à une époque où les circonstances ne permettaient pas encore l'organisation d'élections régulières : une partie de l'Est de la France n'était pas libérée des Allemands ; l'épuration des « *collaborateurs* » et leurs remplacements dans les communes et les départements par de nouvelles personnes issues de la Résistance n'était pas achevée.

Remarque : Le *Gouvernement provisoire* et l'*Assemblée consultative* mirent en application sans attendre certaines dispositions du *programme du CNR*.

Conseil Supérieur de la Marine Marchande (CSMM) : Organe ayant pour but la réflexion, la proposition et l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures qui concernent la marine marchande française.

Remarque : Il est actuellement composé de 40 membres :

i) 1 président,

ii) 7 représentants de l'État,

iii) 12 représentants des organisations professionnelles les plus représentatives de l'armement, des ports et de la manutention,

iv) 12 représentants des organisations syndicales représentatives de la marine marchande et du personnel portuaire,

v) 8 personnalités qualifiées.

Conseil Supérieur des Gens de Mer (CSGM) : Le Conseil Supérieur des Gens de Mer participe à l'élaboration de la politique du gouvernement en faveur des gens de mer dans les domaines suivants :

i) santé, sécurité au travail, et prévention des risques professionnels,

ii) bien-être des gens de mer en mer et dans les ports,

iii) profession de marin et sécurité sociale des gens de mer.

Remarques : **a)** – Le CSGM résulte de la fusion du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer et du conseil supérieur de l'ÉNIM.

b) – Le CSGM a été créé par le décret 2011-2109 du 30 décembre 2010.

Consensuel : Un contrat *consensuel* est formé par le seul consentement des parties.

Exemple : Le contrat d'affrètement est un contrat consensuel.

Remarque : *Consensuel* est tiré du mot latin « *consensūs* » qui signifie *accord*.

Consensus : Jugement, appréciation unanimes.

Remarques : **a)** – Le fait de tenir pour acquis sans s'interroger sur la validité de son jugement est le résultat d'un processus historique et sociologique particulier à un pays et à une époque, et il repose sur un socle de connaissances ou de croyances dont nous n'avons pas toujours conscience.

b) – Ce que l'on considère aujourd'hui comme évident ne l'a pas toujours été et ne le sera peut-être plus demain.

c) – Juger les faits du passé avec les critères ou les mots de son époque amène à commettre des biais de raisonnement.

Remarque : Le mot *consensus* est tiré du latin *cōnsēnsūs* qui signifie *accord*.

Consentement : 1 – Uniformité d'opinion.

Remarques : a) – Un consentement exprès est manifesté de vive voix ou par écrit.
b) – L'expression « *du consentement de tout le monde* » signifie : *selon l'opinion unanime*.

2 – Action de se rendre à un sentiment, à une volonté, à une obligation.

Consentir (en anglais « *to spring* ») : **1** – Se dit d'une pièce de bois, soit mât ou vergue, et même d'un partie quelconque du navire qui cèdent ou se courbent par l'effort du vent, du ridage ou tout autre, mais de façon à ne plus pouvoir se redresser d'elles-mêmes.

2 – Se courber sous un effort.

Exemple : Cette vergue a consenti.

3 – Forcer une pièce à se courber en permanence, c'est la faire *consentir*.

Conséquence : **1** – Conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions.

2 – Il se prend aussi pour *importance*.

Exemples : Un homme de conséquence ; un homme de peu de conséquence ; une affaire de nulle conséquence ; une terre de conséquence ; une place de conséquence ; une charge, un emploi de conséquence.

3 – Il se dit encore des suites qu'une action ou quelque autre chose peut avoir.

Exemples : Un exemple de dangereuse *conséquence* ; cela peut avoir d'étranges *conséquences*.

Conséquent : **1** – Qui raisonne, qui agit d'une manière qui marque la juste liaison des propositions successives.

Exemples : Cet homme est conséquent dans ses discours, dans ses projets, dans sa conduite.

[Voir le mot *Conséquence*].

Remarque : Conséquent ne doit pas être employé avec le sens de *important* ou *considérable*.

2 – L'expression adverbiale *par conséquent* signifie « *donc* », « *par une suite naturelle et nécessaire* ».

Exemple : Le Soleil est levé, et *par conséquent* il fait jour ; vous me l'avez promis, et *par conséquent* vous y êtes obligé.

3 – Elle se met quelquefois absolument dans la conversation, et alors on *sous-entend* la conclusion, qui résulte naturellement de la première proposition.

Exemple : L'expression « *vous m'avez donné votre parole, et par conséquent...* » signifie « *et par conséquent vous êtes obligé de la tenir* ».

4 – En termes de mathématique, *conséquent* se prend pour le second terme d'une raison ou d'un rapport.

Exemple : Dans la raison de trois à quatre, *trois* est l'antécédent et *quatre* est le conséquent.

5 – En termes de logique, on appelle *conséquent* la seconde proposition d'un enthymème dont la première s'appelle l'*antécédent*.

Exemple : Ce conséquent est absurde, ainsi l'antécédent ne peut pas être vrai.

Conservateur : Titre de dignité et de charge.

Exemple : Conservateur des hypothèques.

Conservation : **1** – Action par laquelle une chose, une personne est conservée, ou l'effet de cette action.

Exemples : La conservation des fruits ; chacun a soin de sa conservation.

2 – On appelle la *Conservation de Lyon*, une très ancienne juridiction établie à Lyon pour juger les affaires de commerce.

Conservation des bois : On appelle *conservation des bois* l'application des procédés mis en usage pour préserver des vers, de la pourriture, d'un trop grand dessèchement les bois de construction en réserve dans les ports.

Conservatoire : 1 – Qui conserve .

Exemple : Une opposition, un scellé, sont des actes conservatoires.

2 – Nom d'un établissement public dont le but est de conserver et de préserver de la corruption, des déprédations ou de la destruction.

Exemple : Le Conservatoire du littoral.

3 – À Venise, en Italie, le Conservatoire était une école gratuite où l'on élevait des enfants orphelins que l'on destinait pour la musique.

Remarque : On appelle *conservatoire*, en France, un établissement public d'excellence, où l'on enseigne les arts de la musique, de la danse ou de la comédie.

Exemples : Le Conservatoire National de Musique et de Danse de Paris ; le CNSMD de Lyon ; les Conservatoires Supérieurs de Région de Boulogne, de Paris, de Nantes.

Conserve : Espèce de confiture faite de fruits, d'herbes, de fleurs, ou de racines.

Exemple : Conserve de roses de Provins.

Conserve (en anglais « *company keeper* », « *company keeping* », « *company* », « *tender* ») :

1 – Une conserve est un bâtiment convoyeur ou un bâtiment chargé d'accompagner, d'escorter, de protéger un convoi.

2 – Navire qui fait route avec un autre pour le secourir, ou pour en être secouru dans l'occasion.

Remarques : a) – Lorsque deux bâtiments sont convenus de faire du chemin ensemble pour pouvoir se prêter la main en cas de besoin, on dit de chacun d'eux qu'il est la conserve de l'autre ; d'où l'expression « *naviguer de conserve* » (en anglais « *to sail in company* »).

b) – Lorsque deux navires naviguent ensemble, font route ensemble ou naviguent de conserve, chacun d'eux est dit le *matelot* de l'autre.

3 – Les feux de conserve sont des feux de ralliement.

Conserves : Sortes de lunettes qui grossissent peu les objets et conservent la vue.

Exemples : Il se sert de conserves ; il prit ses conserves ; il met des conserves.

Considérable : 1 – Qui doit être considéré, qui est important, de conséquence, dont on doit faire cas.

Remarque : Ce mot s'emploie moins fréquemment en parlant des personnes.

Exemples : Raisons considérables ; cela n'est pas considérable ; c'est un homme fort considérable.

2 – Il se dit aussi par rapport à la grandeur, au nombre, à la quantité, etc.

Exemples : Ouvrage considérable ; somme considérable ; dépense considérable ; armée considérable ; maladie, blessure considérables.

Considérablement : Beaucoup.

Exemple : Il a perdu considérablement dans cette affaire.

Considérant : Remarques, réflexions qui précèdent le dispositif d'une loi, d'un décret, etc.

Exemple : Le considérant de cette loi est très bien fait.

Considérer : 1 – Regarder attentivement.

Exemple : Considérer l'état de la remorque avant d'augmenter la traction.

2 – Examiner avec attention.

Exemple : Considérer les prévisions météorologiques avant de prendre la mer.

3 – Peser, apprécier.

Exemple : Considérez quels avantages il vous reviendra de votre bonne conduite.

4 – Estimer, faire cas.

Exemple : Je ne considère ni sa fortune, ni ses richesses ; je ne considère que son mérite.

Remarque : On dit « *c'est un homme que je considère beaucoup* », mais ce n'est qu'en parlant de ses inférieurs.

5 – Il signifie aussi *avoir égard*.

Exemples : Considérez les longs services qu'il vous a rendus ; ce juge ne considère ni les personnes, ni les recommandations.

Consignataire (en anglais « *consignee* ») : **1** – Négociant à qui un armateur adresse un navire pour qu'il en prenne soin, ou à qui un chargeur confie des marchandises pour qu'il les reçoive en dépôt ou pour qu'il les vende.

2 – Dépositaire d'une somme consignée.

Consignataire du navire : Le *consignataire du navire* agit comme mandataire salarié du transporteur (Code des Transports Art. L.5413-1).

i) Il effectue, pour les besoins et le compte du navire et de l'expédition maritime, les opérations que le capitaine n'accomplit pas lui-même ; il est chargé de recevoir et de délivrer les marchandises.

ii) Le consignataire du navire pourvoit aux besoins normaux du navire et de l'expédition.

iii) Le consignataire du navire peut recevoir de l'armateur ou du capitaine toutes autres missions.

iv) Tous actes judiciaires ou extrajudiciaires que le capitaine est habilité à recevoir peuvent être notifiés au consignataire du navire.

Consignataire de la cargaison : **1** – Le *consignataire de la cargaison* intervient comme mandataire salarié des ayant droits à la marchandise ; il en prend livraison pour leur compte et en paie le fret quand il est dû (Code des Transports Art. L.5413-3).

2 – Le consignataire de la cargaison doit prendre contre le transporteur ou son représentant les réserves que commande l'état et la quantité de la marchandise dans les conditions et délais prévus par la loi applicable.

Remarques : **a)** – Faute de ces réserves, il est réputé avoir reçu les marchandises dans l'état et l'importance décrits au connaissement ; cette présomption souffre la preuve contraire dans les rapports du consignataire et du transporteur.

b) – L'action en responsabilité contre un consignataire se prescrit par un an (Code des Transports Art. L.5413-5).

Consignation : **1** – Action de désigner un consignataire ; le résultat de cette action.

2 – Dépôt juridique de quelque argent ou d'autre chose, fait entre les mains d'une personne publique.

Consigne (en anglais « *regulations* ») : **1** – On appelle *consignes* des règlements particuliers qui varient selon les navires, leur nature ou leur destinations, mais qui sont basés sur les lois, les règlements, les décisions du ministre sur les bâtiments de l'État, ou celles de l'autorité supérieure sur un navire de commerce.

2 – Une consigne est aussi un ordre général.

3 – On appelle *consigne* une punition particulière ou collective qui interdit de sortir du bord et d'aller à terre.

Consigner : **1** – Mettre certaines sommes de deniers en dépôt entre les mains de la justice ou de quelque particulier ayant titre, pour être délivrées en temps et lieu à qui il appartiendra.

Exemples : Consigner de l'argent au greffe, chez un notaire, à la Caisse des Dépôts, au Comptoir des Entrepreneurs, etc.

2 – Ordonner à un navire de ne laisser débarquer personne jusqu'à un nouvel ordre.

3 – Inscrire dans un cahier, dans un registre, la relation d'une action, d'un événement pour en garder la mémoire.

Consistoire : 1 – Assemblée des Cardinaux convoquée par le Pape pour les consulter et leur demander leur avis sur quelques affaires importantes.

2 – Consistoire, se dit aussi du lieu où se tient ordinairement cette assemblée.

3 – Consistoire, se dit aussi en parlant de l'assemblée des ministres et des anciens de la Religion Prétendue Réformée (les Protestants) pour délibérer des affaires de leurs Églises.

CONSOL : Système de navigation électronique.

Consolation : 1 – Soulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au déplaisir de quelqu'un.

2 – Consolation, se dit aussi d'un véritable sujet de satisfaction et de joie.

Exemple : C'est une grande consolation à un père, pour un père, de voir ses enfants se porter au bien.

3 – Consolation se dit quelquefois de la chose ou de la personne qui console.

Exemples : La philosophie est sa consolation, sa seule consolation ; vous êtes toute ma consolation.

Console : 1 – [*Architecture*] Partie saillante de pierre, de métal ou de bois, de formes diverses, souvent en S et ornée, qui soutient un élément de construction ou de décoration.

Remarque : On appelle *console renversée* une console en forme de S, dont le plus grand enroulement est en bas.

2 – Élément en forme de S fixé à un mur ou à un poteau, destiné à soutenir un isolateur de ligne électrique aérienne, en particulier d'un fil télégraphique.

3 – [*Ameublement*] Volute supportant le bras d'un siège ou le plateau d'un meuble.

4 – Petit support, généralement petite table appuyée à un mur, destinée surtout à porter des objets décoratifs et dont les deux ou quatre pieds avaient, à l'origine, la forme de volutes.

Exemples : Console dorée ; console Empire ; marbre d'une console.

5 – Table de travail possédant un appareil d'entrée-sortie destiné à communiquer avec un ordinateur distant ou utilisé pour l'entrée et la sortie des informations.

Remarque : On dit que l'on utilise un ordinateur local en « *mode console* » ou en « *mode terminal* » par opposition au « *mode graphique* », pour dire que l'on y accède en utilisant l'interface textuelle visible sur l'écran, comme si l'on avait accès à un ordinateur éloigné au moyen d'une console.

6 – Meuble séparé ou attenant au buffet de l'orgue et qui renferme les différentes commandes de l'instrument.

7 – Pupitre placé dans une cabine d'enregistrement audio-visuel, renfermant les différents organes qui permettent de réaliser une prise de son et une prise de vue.

Consolider : 1 – Rendre solide.

Exemple : Consolider un batardeau.

2 – Rendre ferme.

Exemple : La banquise s'est consolidée.

3 – Réunir.

Exemple : Comptes consolidés de la maison-mère et de ses filiales.

4 – [*Au figuré*] On dit *consolider une union*, *consolider un traité*, pour dire *affermir une union*, *affermir un traité*.

Consommable : 1 – Bien matériel perdant toute *valeur comptable* à sa première utilisation.

2 – Certains considèrent que le *consommable* perd également toute *valeur intrinsèque* le jour où ils en prennent possession, ou même le jour de sa livraison, et ils ne jugent pas nécessaire d'en prendre soin.

3 – En des temps (pas très anciens et que nous avons connus) où les moyens de communiquer et les moyens de transport, notamment aériens, n'étaient pas ce qu'ils sont devenus, c'est-à-dire à une époque où il était quasi impossible de se réapprovisionner dans un port d'escale à l'autre bout du monde, les marins prenaient un soin extrême à économiser les consommables embarqués au port d'armement : fournitures de bureau, petit outillage, produits d'entretien et même étoupe ou chiffons d'essuyage.

4 – En gestion et en comptabilité, le mot *consommables* s'oppose au mot *investissements*.

[Voir le mot *Investissement*].

Consommation : 1 – Consommation, en termes de commerce, signifie débit, distribution des marchandises.

Remarque : Les commerçants disent qu'il n'y a pas de consommation quand leurs affaires ne marchent pas très bien.

2 – Action de détruire l'utilité d'un produit que la production a créé.

Remarques : **a)** – On appelle *bien de consommation* un objet dont la valeur comptable s'annule à sa première utilisation.

b) – Un bien dont la valeur comptable ne s'annule pas à sa première utilisation est un bien d'investissement.

c) – La valeur comptable d'un bien d'investissement est égale à sa valeur d'acquisition diminuée des amortissements constitués.

3 – Achèvement, accomplissement, perfection.

Remarques : **a)** – La consommation du mariage marque son achèvement.

b) – Pour la religion catholique, la consommation du mariage correspond à la première copulation charnelle du mari et de la femme après la bénédiction nuptiale.

c) – Pour la religion catholique, la *non consommation* du mariage est une cause de nullité.

d) – Pour la religion catholique, un prétendu mariage entre des personnes de même sexe ne peut être consommé et il est donc *nul par nature*.

Consommation (Société de –) : Comportement caractéristique du système capitaliste qui a besoin, pour survivre, d'une augmentation continue de la production des biens ; la société de consommation se caractérise par son attachement à connaître la valeur d'acquisition, la valeur vénale et la valeur de remplacement des objets, sans considérer à leur juste importance la valeur d'usage et la valeur comptable.

Remarques : **a)** – La « *société de consommation* » tend à considérer que, dès son achat, tout bien devient *obsolète*.

i) Dans ce cas, tous les biens sont considérés comme des consommables et leur valeur (la valeur comptable, mais souvent aussi la valeur d'usage) devient nulle ou quasi-nulle dès que le bien a été sorti de son emballage.

ii) Un bien dont on ne voit plus l'utilité prochaine est bon à être jeté ou revendu, sauf si subsiste une valeur affective (parfois excessive !).

[Voir les mots *Obsolescence*, *Désir*].

b) – La société de consommation suscite des désirs multiples et variés ; lorsque quelqu'un a obtenu l'objet de son désir, le désir se transforme quelquefois en attachement, souvent en indifférence et parfois en rejet de cet objet.

c) – Le propre de la *société de consommation* est de considérer les biens d'investissement, qui devraient faire l'objet de soins et d'attention, comme des objets de pulsion dont on se désintéresse dès qu'ils ont été acquis et dont on cherche à se débarrasser, si possible contre de l'argent qui servira à financer de nouveaux achats compulsifs.

d) – Immergés dans la société de consommation, les familiers du site « *le bon coin* » évaluent spontanément la contre-partie monétaire qu'ils peuvent demander pour la revente immédiate, soit d'un achat impulsif dont ils n'ont que faire, soit des biens qu'ils possèdent déjà, soit même des cadeaux qu'ils viennent de recevoir.

Consommé : Bouillon fort succulent d'une viande extrêmement cuite.

Remarque : Un *consommé* figure toujours à la carte de la salle à manger des passagers de première classe

Consommer : Achever, accomplir, mettre en sa perfection.

Exemples : Consommer le mariage c'est copuler pour engendrer ; selon la Bible, Dieu consumma en six jours l'ouvrage de la création.

Consomption : **1** – Le fait de *se consumer* ou d'*être consumé*, c'est-à-dire d'être détruit complètement.

Remarque : *Consumer* signifie « *détruire complètement* » soit par le feu (exemple : *l'incendie a consumé la cargaison*) soit par un autre moyen (exemples : *la rouille a consumé la chaîne* ou *le temps consume toute chose*).

Exemples : Il se fait une grande consommation de bois dans ce fourneau ; la victime fut brûlée jusqu'à l'entière consommation.

2 – Amaigrissement et dépérissement progressifs de personnes atteintes par certaines maladies, en particulier la tuberculose ou le sida.

Remarque : On dit d'une personne qui dépérit, qu'elle est malade de consommation.

Consonance : Accord de deux sons dont l'union plaît à l'oreille.

Exemples : L'unisson, l'octave, la quinte, sont des consonances ; consonance parfaite ; consonance imparfaite ; varier les consonances ; consonance de mots dans la prose ; consonance de rimes dans la poésie.

Consonne : Il se dit de toutes les lettres de l'alphabet qui n'ont point de son d'elles-mêmes, et ne se peuvent prononcer qu'étant jointes à des voyelles.

Remarque : Quand une consonne est redoublée au milieu d'un mot, on n'en prononce qu'une ordinairement.

Consort : On appelle consorts ceux qui ont intérêt avec quelqu'un dans un procès, dans une affaire civile, etc.

Exemple : On l'a condamné, lui et ses consorts, à payer solidairement.

Consortium maritime : Mise en commun de navires par des armateurs sur une route mondiale.

Remarques : **a)** – Le consortium a pour but de rationaliser les opérations au moyen d'arrangements techniques, opérationnels ou commerciaux,

b) – Un consortium ne permet pas une quelconque entente pour la fixation des prix entre ses membres.

Consoude : Plante à fleur mono-pétale.

Remarques : **a)** – La consoude est vulnérable, et tire son nom de la vertu qu'elle a de consolider les plaies.

b) – On l'emploie aussi dans les pertes de sang.

Conspirer : Être unis d'esprit et de volonté pour quelque dessein bon ou mauvais.

Exemples : Conspirer unanimement ; ils conspirent tous à même fin ; ils conspirent au bien public ; ils conspirent ensemble pour rétablir l'ordre et la justice ; ils ont conspiré contre vous, contre l'État.

Conspuer : [*Familier*] Cracher sur quelque chose.

Remarque : Il ne s'emploie qu'au figuré pour dire *mépriser* d'une façon marquée.

Exemple : Cet ouvrage a été honni et conspué.

Constance : 1 – Vertu par laquelle l'âme est affermie contre les choses qui sont capables de l'ébranler, telles que la douleur, l'adversité, les tourments, etc.

Exemples : Souffrir, endurer avec constance ; la constance affermit l'homme, soutient l'homme contre les adversités.

2 – Synonyme de persévérance.

Exemple : Il a poursuivi ce dessein avec beaucoup de constance ; la constance de son amour, de son amitié.

Constant : 1 – Certain, indubitable.

Exemple : C'est une vérité constante parmi les philosophes.

2 – Qui a de la constance, de la fermeté dans le malheur, dans les douleurs.

Exemples : Il a montré une âme constante dans les plus grands maux ; constant dans les tourments ; constant dans son mal ; il est ferme et constant dans l'adversité.

Constante : Quantité qui demeure toujours la même, par opposition aux quantités variables qui changent continuellement.

Remarque : On distingue les variables statiques qu'on appelle *paramètres* et les variables dynamiques qui sont des *variables* proprement dites.

Constante de gravitation : 1 – La *constante de gravitation universelle* G est égal à la *force* de gravitation F exercée entre deux corps massifs M_1 et M_2 divisée par la somme des *masses* m_1 et m_2 de ces deux corps et multipliée par le carré de leur *distance* d .

2 – La force de gravitation F (en newtons) entre deux corps de masses m_1 et m_2 est :

$$F = G * (m_1 + m_2) / d^2$$

3 – La valeur de la *constante de gravitation universelle* dans le Système International est :

$$G = 6,67.10^{-11} \text{ newton} * \text{kg}^{-2} * \text{m}^2$$

Constante de Gauss : 1 – Constante notée k et définissant, dans le système d'unités astronomiques, une unité de longueur (appelée *Unité astronomique*) à partir de l'unité de temps (le jour) et de l'unité de masse (la masse du Soleil) par l'intermédiaire de la troisième loi de Kepler.

2 – La valeur de la constante de Gauss est : $k = 0,017\ 202\ 098\ 95$

3 – La dimension de la constante de Gauss est telle que $k^2 = L^3 M^{-1} T^{-2}$

Constantes universelles :

Constante gravitationnelle de Newton	G_N	$6,67 \times 10^{-11} \text{ m}^3 / \text{kg} / \text{s}^2$
Constante de Boltzmann	k	$1,381 \times 10^{-31} \text{ J/K}$
Nombre d'Avogadro	N	$6,022 \times 10^{23} / \text{mole}$
Vitesse de la lumière dans le vide	c	$299\ 792\ 458 \text{ m/s}$
Constante de Planck	h	$6,626 \times 10^{-34} \text{ Js}$
Charge de l'électron	e	$1,602 \times 10^{-19} \text{ C}$
Masse de l'électron	m_e	$9,110 \times 10^{-31} \text{ kg}$
Masse du proton	m_p	$1,673 \times 10^{-27} \text{ kg}$
Masse de la particule W	m_w	$1,433 \times 10^{-25} \text{ kg}$
Constante cosmologique	L	$0,7 \times 10^{-26} \text{ kg/m}^3$

Constantinople : Ville appelée jadis *Byzance*, naguère *Constantinople* et que l'on appelle actuellement *Istambul*, la principale ville de la Turquie, sur le Bosphore.

Remarques : **a)** – Flavius Valerius Aurelius Constantinus (272-337) proclamé 34^{ème} empereur romain sous le nom de Constantin 1^{er} en 306, établit sa capitale à Byzance en 324 ; il lui donna le nom de Constantinople qui signifie « *ville de Constantin* ».

b) – Byzance était située en bordure de l'Asie mineure, terre de vieille civilisation hellénique, et elle était bâtie sur un promontoire plus facile à défendre contre les attaques des Germains que l'ancienne capitale Rome.

c) – Constantin établit la liberté des cultes dans l'Empire romain en 313 par l'édit de Milan, et il plaça le Dieu des Chrétiens au-dessus de son rôle d'empereur.

d) – On considéra en Gaule, puis en France, que le Dieu des Chrétiens était supérieur au roi à partir du baptême de Clovis (466-511) en 498 par l'évêque de Reims, Rémi (437-533) et jusqu'à la Révolution de 1789.

e) – En réalité, dans toute la chrétienté, c'est le *pape* qui était placé au-dessus de l'Empereur ou des Rois ; il en est résulté des conflits pour le choix du pape.

f) – La ville de Constantinople a changé de nom en 1930, pour s'appeler *Istambul*.

Constater : Établir la vérité d'un fait par des preuves certaines.

Exemple : Il est constaté par un grand nombre de pièces, de preuves, d'expériences.

Remarque : Il faut constater les faits avant que d'en tirer aucune induction.

Constellation : Assemblage arbitraire et subjectif d'un certain nombre d'étoiles fixes voisines sur la voûte céleste, auxquelles on a superposé une figure imaginaire représentant, soit un personnage de la mythologie, soit un animal, soit un objet physique quelconque, et auquel on a donné le nom français correspondant, afin de le distinguer des autres assemblages de même espèce.

Remarques : **a)** – Depuis la publication en 1603 d'un atlas du ciel par l'astronome amateur allemand Johann Bayer (1572-1625) les étoiles d'une même constellation sont classées selon leur magnitude et elles sont désignées, dans l'ordre, par des lettres de l'alphabet grec ; l'étoile la plus brillante de chaque constellation est, par principe, associée à la lettre grecque α (alpha), la suivante par la lettre grecque β (bêta), etc.

b) – Les étoiles de première ou de deuxième grandeur, parfois de troisième grandeur, ont chacune un nom particulier.

Exemple : L'étoile de première grandeur « α *Grand Chien* » est appelée « *Sirius* » ou « *la Canicule* » ; c'est l'étoile la plus brillante du ciel.

c) – Les noms des constellations remontent généralement à l'Antiquité, et beaucoup d'entre eux évoquent la mythologie grecque pour des raisons mnémotechniques.

d) – *Les Anglais, entre autres, utilisent des noms latins pour désigner les étoiles ou les constellations du ciel.*

e) – L'Union Astronomique Internationale UAI partage le ciel en 88 constellations possédant des frontières précises (à la fois dans l'hémisphère céleste boréal et dans l'hémisphère céleste austral) ; Ptolémée (90-168) distinguait 48 constellations.

f) – Tout point du ciel appartient à l'une des 88 constellations de l'UAI et à une seule.

g) – Les constellations sont mises en évidence sur les navisphères en reliant les principales étoiles de chaque constellation par des lignes.

[Voir le mot *Navisphère*].

h) – Les étoiles d'une même constellation ne sont habituellement pas liées par une interaction gravitationnelle ni par une gestation commune ; les étoiles d'une

même constellation peuvent être séparées dans l'Univers par des distances considérables.

i) – Certains regroupements d'étoiles formant des figures remarquables appelées astérismes appartiennent à des constellations différentes.

[Voir le mot *Astérisme*].

Exemple : Le *triangle d'été* est formé par les étoiles de première grandeur Deneb (α de la constellation du Cygne) Altair (α de la constellation de l'Aigle) et Véga (α de la constellation de la Lyre).

Constellation de satellites artificiels : La constellation d'un système de navigation par satellites est l'ensemble des satellites artificiels évoluant dans l'espace en orbite terrestre avec une disposition déterminée et servant au fonctionnement de ce système de navigation.

Remarques : **a)** – Le système de navigation par satellites militaire américain GPS (*Global Position System*) comprend 24 satellites répartis sur 6 orbites inclinées de 55° sur l'horizon ; plusieurs satellites supplémentaires sont en réserve, en orbite.

b) – Le premier satellite du GPS a été mis en orbite en 1977 ; le système GPS est opérationnel depuis 1990 avec des performances remarquables de précision pour les militaires américains, mais les signaux émis sont volontairement dégradés pour l'ensemble des utilisateurs potentiels ; les récepteurs qui sont destinés aux militaires américains permettent d'obtenir des positions sur la Terre très précises ; depuis la première guerre du Golfe Persique, le système est temporairement disponible pour tous sans dégradations, car il fallait alors que les militaires américains ou ceux des pays dans la mouvance des États-Unis opérant en Irak avec des récepteurs civils puissent tous connaître leur position avec la meilleure précision car les récepteurs de qualité militaire n'étaient pas disponibles en nombre suffisant pour tous.

c) – Les satellites actifs du système GPS sont en nombre suffisant pour qu'un utilisateur situé n'importe où à la surface de la Terre puisse recevoir les signaux d'au moins quatre satellites, avec un maximum de douze.

[Voir le sigle *GPS* et l'expression *Satellite du système GPS*].

Consternation : Étonnement accompagné d'abattement de courage.

Constituant : Membre de la première Assemblée nationale, appelée Constituante, à cause de la Constitution qu'elle donna à la France en 1791.

Constituer : **1** – Composer un tout.

Remarque : Il se dit de plusieurs choses unies ensemble pour former un tout, comme en étant les parties.

2 – Faire consister en...

Remarques : **a)** – Les Philosophes constituent l'essence de l'homme dans la raison ; ils constituent le souverain bien dans la vertu.

b) – En ce sens il est du style didactique.

3 – On dit *constituer quelqu'un prisonnier*, pour dire ; le mettre en prison.

Remarque : Se constituer prisonnier, c'est se livrer pour être incarcéré.

4 – Constituer une rente, constituer une pension, c'est créer une rente, une pension.

Constitution : **1** – Synonyme de composition.

Remarque : La forme et la matière entrent dans la constitution du corps naturel.

Exemples : On dit la *constitution de l'air*, pour dire l'état de l'air ; on dit la *constitution des parties du corps humain* pour dire l'ordre et l'arrangement des parties du corps humain.

2 – Établissement, création d'une rente, d'une pension.

Remarque : Les rentes mêmes s'appellent des constitutions.

3 – Ordonnance, loi, règlement.

Exemple : Les constitutions d'un ordre religieux.

4 – Il se dit aussi du tempérament et de la complexion du corps humain.

Exemples : Bonne, forte constitution ; il est de bonne constitution, de mauvaise constitution.

Constitution : On dit la « *Constitution d'un État* » pour dire la forme de son gouvernement et ses lois fondamentales.

Constitution civile du clergé : Organisation du clergé français, décrétée par l'Assemblée Constituante le 12 juillet 1790.

Remarques : **a)** – Chaque département français formait un seul diocèse et le nombre des évêques, tous élus par les Assemblées électorales départementales, était par conséquent réduit à 83.

b) – Dans ce nombre il y avait dix métropolitains, de chacun desquels dépendaient à peu près huit suffragants.

c) – Métropolitain est synonyme d'*archevêque*.

d) – Suffragant se dit d'un évêque à l'égard de son métropolitain.

Exemple : Les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans et de Blois sont suffragants de l'archevêque de Paris.

Constitutionnel : **1** – Conforme à la Constitution de la République.

Exemples : Décret constitutionnel ; loi constitutionnelle ; charte constitutionnelle.

2 – Appartenant à la Constitution, conforme aux principes de la Constitution de l'État.

Exemple : Cet acte n'est pas constitutionnel.

c) – Partisan de la Constitution, et plus spécialement de la Constitution de 1791.

Constitution (Projet de – pour la France du Maréchal Pétain) : **1** – Le projet de Constitution pour la France, signé par le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) le 30 janvier 1944, n'a jamais abouti en raison de la situation politique et militaire de la France à cette époque.

Remarques : **a)** – Le projet de constitution du 30 janvier 1944 a été rédigé en application de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940.

b) – **Texte de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940** :

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

Article unique.

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français.

Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 10 juillet 1940,

Le Président de la République Albert Lebrun.

c) – Sous la Troisième République, l'Assemblée nationale était la réunion des députés et des sénateurs régulièrement élus.

d) – Sur l'ensemble des 846 députés et sénateurs, membres respectivement de la Chambre des députés et du Sénat, il y eut 649 votants ; 569 d'entre eux votèrent

pour l'adoption de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 ; 80 autres votèrent contre.

2 – Texte du projet de Constitution du 30 janvier 1944 :

Article premier.

La liberté et la dignité de la personne humaine sont des valeurs suprêmes et des biens intangibles. Leur sauvegarde exige de l'État l'ordre et la justice, et des citoyens la discipline.

La Constitution délimite à cet effet les devoirs et les droits respectifs de la puissance publique et des citoyens en instituant un État dont l'autorité s'appuie sur l'adhésion de la Nation.

Article 2.

L'État reconnaît et garantit comme libertés fondamentales : la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté d'enseigner, la liberté d'aller et venir, la liberté d'exprimer et de publier sa pensée, la liberté de réunion, la liberté d'association. L'exercice de ces libertés est réglé par la loi devant laquelle tous les citoyens sont égaux.

Article 3.

Nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

Article 4.

Acquise par le travail et maintenue par l'épargne familiale, la propriété est un droit inviolable, justifié par la fonction sociale qu'elle confère à son détenteur ; nul ne peut en être privé que pour cause d'utilité publique et sous condition d'une juste indemnité.

Article 5.

L'État reconnaît les droits des communautés spirituelles, familiales, professionnelles et territoriales au sein desquelles l'homme prend le sens de sa responsabilité sociale et trouve appui pour la défense de ses libertés.

Article 6.

Les citoyens désignent librement par suffrage leurs représentants aux assemblées locales et nationales, ainsi qu'aux organismes professionnels et corporatifs. Sauf dans les élections de caractère professionnel, un suffrage supplémentaire est attribué aux chefs de familles nombreuses en raison de leurs responsabilités et de leurs charges.

Article 7.

La représentation nationale vote les lois, consent l'impôt, contrôle les dépenses et associe la Nation à la gestion du bien commun.

Article 8.

L'organisation des professions, sous le contrôle de l'État, arbitre et garant de l'intérêt général, a pour objet de rendre employeurs et salariés solidaires de leur entreprise, de mettre fin à l'antagonisme des classes et de supprimer la condition prolétarienne.

Par une représentation assurée à tous les échelons du travail, les professions organisées participent à l'action économique et sociale de l'État.

Article 9.

Les devoirs des citoyens envers l'État sont l'obéissance aux lois, une participation équitable aux dépenses publiques, l'accomplissement de leurs obligations civiques pouvant aller jusqu'au sacrifice total pour le salut de la Patrie.

Article 10.

Le chef de l'État tient ses pouvoirs d'un Congrès groupant les élus de la Nation et

les délégués des collectivités territoriales qui la composent. Il personnifie la Nation et a la charge de ses destinées.

Arbitre des intérêts supérieurs du pays, il assure le fonctionnement des institutions en maintenant - s'il est nécessaire, par l'exercice du droit de dissolution - le circuit continu de confiance entre le Gouvernement et la Nation.

Article 11.

Le maintien des droits et des libertés ainsi que le respect de la Constitution sont garantis par une Cour suprême de justice devant laquelle tout citoyen peut introduire un recours.

Article 12.

Les trois fonctions de l'État :

- fonction gouvernementale,
- fonction législative,
- fonction juridictionnelle

s'exercent par des organes distincts.

Titre premier

La fonction gouvernementale

Article 13.

La fonction gouvernementale est exercée par le Chef de l'État, les Ministres et les Secrétaires d'État.

Article 14.

Le Chef de l'État porte le titre de Président de la République. Il est élu pour dix ans par le Congrès national, devant lequel il prête serment de fidélité à la Constitution.

Il est rééligible.

Article 15.

1° Le Président de la République nomme le Premier ministre et sur la proposition de celui-ci, les ministres et secrétaires d'État. Il les révoque. Il préside le Conseil des ministres.

2° Le Chef de l'État a l'initiative des lois ainsi que les membres des deux assemblées. Il peut seul présenter les projets de lois portant amnistie.

Il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux chambres. Il en fait assurer l'exécution.

Il communique avec les chambres par des messages qui sont lus à la tribune par un ministre.

Article 16.

1° Le Président de la République nomme à tous les emplois civils et militaires, pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation.

2° Il a le droit de grâce.

3° Les envoyés et ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

4° Il négocie et ratifie les traités.

Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi. Les traités de paix, de commerce, ceux qui engagent les finances de l'État et ceux qui sont relatifs à l'état des personnes et au droit de propriété des Français à l'étranger ne deviennent définitifs qu'après avoir été votés par les deux chambres.

5° Il dispose de la force armée.

6° Il peut déclarer l'état de siège.

7° Il ne peut déclarer la guerre sans l'adhésion préalable et formelle des deux chambres.

8° Chacun des actes du Chef de l'État, sauf ceux qui portent nomination ou

révocation du Premier ministre ou des ministres et secrétaires d'État, doit être contresigné par le ou les ministres ou secrétaires d'État qui en assurent l'exécution.

Article 17.

Le Président de la République peut prononcer la dissolution de la Chambre des députés avec l'avis conforme du Sénat, à la suite de l'envoi d'un message motivé. Il peut, sur la demande du Premier ministre, et en cas de désaccord entre les deux assemblées ou entre le gouvernement et l'une des assemblées, ou en cas de vote d'une motion de défiance à l'égard du cabinet ou d'un ministre, prononcer la dissolution sans avis du Sénat.

La dissolution intervient de plein droit au cas où la Chambre des députés émet des votes de défiance contre trois cabinets successifs.

Article 18.

1° Le Premier ministre, les ministres et secrétaires d'État sont responsables devant le chef de l'État, individuellement dans le cadre de leurs attributions propres, collectivement pour la politique générale du cabinet .

2° Les ministres et secrétaires d'État se rendent aux assemblées lorsqu'ils le jugent nécessaire. Ils doivent y être entendus quand ils le demandent.

Article 19.

1° Le chef de l'État est représenté par un gouverneur dans chacune des provinces définies par la loi qui les institue.

2° Il nomme et révoque le gouverneur par décret contresigné du Premier ministre.

3° Le gouverneur est assisté d'un Conseil provincial.

Titre II

La fonction législative

Article 20.

1° Le peuple français désigne par voix de suffrages ses représentants aux assemblées législatives : le Sénat et la Chambre des députés.

Dans la composition du Sénat, une place est réservée aux représentants élus des institutions professionnelles et corporatives et aux élites du pays.

2° Quelle que soit l'origine de leur mandat, les membres d'une assemblée ont les mêmes devoirs, les mêmes prérogatives, les mêmes droits.

Ils ne sont liés par aucun engagement à l'égard de ceux qui les ont désignés, et ils n'agissent, dans l'exercice de leurs fonctions, que suivant leur conscience et pour le bien de l'État.

Le suffrage

Article 21.

1° Sont électeurs aux assemblées nationales les Français et Françaises nés de père français, âgés de vingt-et-un ans, jouissant de leurs droits civils et politiques. Sont éligibles aux mêmes assemblées les Français nés de père français, âgés de vingt-cinq ans, jouissant de leurs droits civils et politiques.

2° La loi fixe les autres conditions de l'électorat et de l'éligibilité.

Elle institue le vote familial sur la base suivante : le père ou, éventuellement, la mère, chef de famille de trois enfants et plus, a droit à un double suffrage.

3° Le vote est secret.

4° Les règles ci-dessus, relatives à l'électorat et à l'éligibilité, sont applicables aux élections des conseils provinciaux, départementaux et municipaux. Les Françaises, nées de père français, âgées de vingt-cinq ans, jouissant de leurs droits civils et politiques, sont éligibles à ces conseils.

Le Sénat et la Chambre des députés

Article 22.

Le Sénat est composé de :

1° Deux cent cinquante membres élus par des collèges départementaux et comprenant les conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux ;

2° Trente membres, désignés par le Chef de l'État parmi les représentants élus des institutions professionnelles et corporatives ;

3° Vingt membres, désignés par le chef de l'État parmi les élites du pays ;

4° Les anciens présidents de la République à l'expiration de leur mandat.

Les membres des deux premières catégories sont élus ou désignés pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans. Les membres des troisième et quatrième catégories sont sénateurs à vie.

Une loi organique détermine les conditions dans lesquelles sont élus les délégués des conseils municipaux, les modalités de l'élection et de désignation des sénateurs, ainsi que le nombre des sénateurs par département.

Les membres du Sénat doivent être âgés de quarante ans au moins.

Article 23.

1° La Chambre des députés se compose de cinq cents membres, élus pour six ans au suffrage universel et direct, à la majorité, à un seul tour.

Chaque département doit avoir au moins deux députés.

2° Au cas de dissolution de la Chambre des députés, il est procédé à son renouvellement dans un délai de deux mois et la Chambre est réunie dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations électorales.

Article 24.

1° Chaque assemblée désigne son bureau au scrutin secret, pour un an, dans les conditions fixées par son règlement.

2° Les assemblées doivent être réunies chaque année en deux sessions d'une durée totale de quatre mois au moins et de six mois au plus.

Les deux assemblées peuvent être convoquées en session extraordinaire par le Président de la République chaque fois qu'il le juge utile.

La première session ordinaire s'ouvre de plein droit le troisième mardi de janvier ; la seconde, au cours de laquelle est examiné le projet de budget, le premier mardi après la Toussaint.

La session d'une assemblée commence et finit en même temps que celle de l'autre.

Le chef de l'État peut, par décret, prononcer l'ajournement des assemblées pour une durée maximum d'un mois au cours d'une session.

La clôture des sessions est prononcée par le Chef de l'État.

3° Les séances du Sénat et de la Chambre des députés sont publiques. Néanmoins, chaque chambre peut se constituer en comité secret sur la demande d'un certain nombre de ses membres fixé par le règlement.

Article 25.

1° Les Assemblées votent les lois.

Leurs membres peuvent adresser aux ministres et secrétaires d'État des questions orales ou écrites, ainsi que des interpellations.

2° Le vote est personnel.

3° Toute motion comportant confiance ou défiance à l'égard du cabinet ou d'un ministre fait de droit l'objet d'un scrutin public.

Elle ne peut être discutée qu'un jour franc après la date à laquelle elle a été déposée.

Article 26.

1° Les membres des assemblées peuvent déposer des propositions de loi ou des amendements aux projets et propositions de loi. Les propositions ou amendements entraînant création ou augmentation de dépenses publiques, quels que soient les voies et moyens qu'ils prévoient, ne peuvent être mis en discussion que si le

gouvernement accepte leur prise en considération.

2° Les projets de loi de finances doivent être présentés en premier lieu à la Chambre des députés.

3° Chaque projet ou proposition de loi est soumis, dans chaque assemblée à l'examen d'une commission spécialement désignée à cet effet. La commission peut proposer des amendements. Toutefois, l'assemblée délibère sur le texte du projet ou de la proposition avant d'examiner les amendements.

La participation des fonctionnaires de l'État qui ne sont pas membres de l'assemblée, aux travaux d'une commission, est interdite.

Article 27.

1° En cas de rejet ou de modification d'un projet ou d'une proposition, le gouvernement peut demander une deuxième délibération qui a lieu obligatoirement dans un délai maximum de deux mois.

2° La promulgation des lois doit intervenir dans le mois qui suit leur adoption définitive par les assemblées.

Elle doit intervenir dans les trois jours pour les lois dont la promulgation aura été déclarée urgente par un vote exprès de l'une ou l'autre chambre, à moins que, dans ce délai, le chef de l'État ne demande une nouvelle délibération, qui ne peut être refusée.

Article 28.

Aucun membre de l'une ou l'autre chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre de l'une ou l'autre chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi en matière criminelle ou correctionnelle, ou arrêté, qu'avec l'autorisation de la Cour suprême de justice, sauf le cas de flagrant délit.

Si l'assemblée intéressée le requiert, la détention préventive ou la poursuite d'un membre de l'une ou de l'autre chambre, arrêté ou poursuivi au cours de l'intersession, est suspendue pendant la session suivante et pour toute sa durée.

Article 29.

Les membres des assemblées reçoivent une indemnité égale à la rémunération des conseillers d'État en service ordinaire.

L'Assemblée nationale

Article 30.

1° Le Président de la République peut, pour la révision de la Constitution, réunir le Sénat et la Chambre des députés en *Assemblée nationale*, soit spontanément, soit sur un vote émis par les deux chambres après délibérations séparées à la majorité des deux tiers du nombre légal des membres.

2° Les deux chambres peuvent également se réunir en *Assemblée nationale* sur résolution prise par l'une d'elles à la majorité des deux tiers du nombre légal des membres, pour statuer sur la mise en accusation du Chef de l'État, des ministres ou des secrétaires d'État.

3° Toute convocation de l'Assemblée nationale doit préciser les points sur lesquels porteront ses délibérations.

L'Assemblée n'est, en aucun cas, maîtresse de son ordre du jour.

Ses décisions sont prises à la majorité des deux tiers du nombre légal de ses membres.

4° L'Assemblée nationale a pour bureau le bureau du Sénat.

Titre III

Le Congrès national

Article 31.

1° Le *Congrès national* est constitué par les membres des deux assemblées et par les conseillers provinciaux ou - jusqu'à la désignation de ceux-ci - par les délégués

des conseils départementaux en nombre égal à celui des sénateurs et des députés.
2° Un mois au moins avant le terme légal des pouvoirs du président de la République, le Congrès national devra être réuni pour procéder à la désignation de son successeur. A défaut de convocation, cette réunion aurait lieu de plein droit le quinzième jour avant l'expiration de ses pouvoirs.

En cas de vacance par décès ou pour toute autre cause, le Congrès national se réunit de plein droit dans un délai de trois jours pour procéder à l'élection d'un nouveau chef de l'État.

Jusqu'à la prestation de serment, les pouvoirs du président de la République sont exercés par le conseil des ministres.

Dans le cas où la Chambre des députés se trouverait dissoute au moment où se produirait la vacance, les collèges électoraux seraient aussitôt convoqués et le Sénat se réunirait de plein droit.

3° L'élection a lieu au scrutin secret. Aux deux premiers tours, l'élection requiert la majorité absolue du nombre légal des membres du Congrès. Au troisième tour, la majorité relative suffit.

4° Le Congrès national a pour bureau le bureau du Sénat.

Titre IV

La fonction juridictionnelle

Article 32.

La justice est rendue au nom du peuple français.

La fonction juridictionnelle est exercée par des magistrats dont un statut propre garantit l'indépendance.

Les magistrats du siège sont inamovibles. Ils sont nommés par le président de la République. Leur avancement est décidé par celui-ci sur avis conforme d'une cour présidée par le premier président de la Cour de cassation et composée de magistrats élus par la Cour de cassation et les cours d'appel. Des dispositions analogues sont prises pour les magistrats du siège de la Cour des comptes.

La Cour suprême de justice

Article 33.

La sauvegarde de la Constitution et l'exercice de la justice politique sont assurés par la Cour suprême de justice.

Article 34.

La Cour suprême de justice a les attributions suivantes :

1° Elle statue sur les recours pour inconstitutionnalité de la loi ;

2° Elle a compétence exclusive pour juger le chef de l'État sur mise en accusation par l'Assemblée nationale ;

3° Elle juge les ministres ou secrétaires d'État sur mise en accusation soit par le président de la République, soit par l'Assemblée nationale ;

4° Elle juge toute personne mise en accusation par le chef de l'État pour attentat contre la sûreté de l'État ;

5° Elle procède à la vérification des opérations électorales tendant à la désignation des sénateurs et des députés et se prononce sur les demandes de levées de l'immunité et sur les demandes de déchéance les concernant.

Article 35.

1° La Cour suprême de justice est composée de quinze conseillers en service ordinaire et de six conseillers en service extraordinaire.

2° Parmi les quinze conseillers en service ordinaire, douze sont ainsi recrutés : trois conseillers d'État, trois conseillers à la Cour de cassation, trois professeurs des facultés de droit de l'État, trois bâtonniers ou anciens bâtonniers de l'ordre des avocats auprès d'une cour d'appel ou membres de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, choisis par la Cour suprême elle-même sur des

listes de présentation établies par les corps ou ordres ci-dessus et comportant trois noms pour chaque siège à pourvoir.

Trois sièges sont, en outre, réservés à des personnalités n'appartenant pas aux corps ou ordres mentionnés, mais présentés obligatoirement par ces corps ou ordres à raison, sur chaque liste, de deux noms pour toute vacance dans ces trois sièges. Les seules conditions de présentation sont les conditions générales applicables aux conseillers en service ordinaire, fixées ci-dessous à l'article 36.

Les premiers membres de la Cour suprême de justice en service ordinaire seront nommés par le chef de l'État sur les mêmes présentations.

3° Les six conseillers en service extraordinaire sont désignés annuellement par le Sénat parmi ses membres, au début de la session ordinaire, à la majorité absolue. Ils siègent à la Cour suprême de justice lorsqu'elle est réunie dans les cas prévus aux 2°, 3°, et 4° de l'article 34 pour juger le chef de l'État, les ministres ou secrétaires d'État ou toute personne mise en accusation par le président de la République pour atteinte contre la sûreté de l'État.

Article 36.

1° Les conseillers en service ordinaire élisent parmi eux le président et le vice-président de la Cour suprême de justice. Ils sont inamovibles. Ils doivent être âgés de cinquante ans au moins au jour de leur nomination. Ils restent en fonctions jusqu'à soixante-quinze ans, sauf si leur déchéance est prononcée ou s'ils se trouvent dans l'impossibilité permanente de remplir leurs fonctions. L'examen et la décision que comportent ces cas exceptionnels sont de la compétence de la Cour elle-même.

Les fonctions de conseillers en service ordinaire sont incompatibles avec le mandat de sénateur ou de député et avec l'exercice d'aucune profession.

Les conseillers en service ordinaire conservent à vie leur traitement, sauf le cas de déchéance.

Ce traitement est égal à celui des ministres.

2° Le parquet de la Cour suprême de justice est composé d'un procureur général et de deux avocats généraux, choisis par le chef de l'État au début de chaque année, parmi les magistrats du parquet de la Cour de cassation ou des cours d'appel.

Toutefois, lorsque la Cour se réunit pour statuer sur une mise en accusation par l'Assemblée nationale, celle-ci désigne dans son sein trois membres pour soutenir l'accusation.

Article 37.

1° Le recours pour inconstitutionnalité n'est recevable que s'il a pour base la violation d'une disposition de la Constitution.

Il est formé par voie d'exception.

2° L'exception d'inconstitutionnalité peut être soulevée devant toute juridiction, mais seulement en première instance, soit par le ministère public, soit par les parties, soit, d'office, par la juridiction saisie.

3° Dès qu'a été soulevée l'exception d'inconstitutionnalité, la procédure au principal est suspendue jusqu'à l'arrêt de la Cour suprême de justice sur la valeur du recours.

Cet arrêt s'impose à toute juridiction ayant à connaître de l'espèce à l'occasion de laquelle il a été rendu.

Titre V

Les conseils municipaux, départementaux et provinciaux

Article 38.

1° Le conseil municipal est élu pour six ans par le suffrage universel direct au scrutin de liste.

2° Le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal dans les communes

dont la population n'excède pas dix mille habitants.

La loi détermine le mode de désignation du maire et des adjoints dans les communes où la population excède ce chiffre.

3° La loi prévoit les conditions dans lesquelles les conseils municipaux peuvent être dissous et remplacés provisoirement par des délégations spéciales.

4° Elle établit le régime municipal spécial de Paris, de Lyon et de Marseille.

Article 39.

Le conseil départemental est élu pour six ans au suffrage universel direct, par scrutin uninominal, à raison d'un conseiller par canton.

Article 40.

1° Le conseil provincial est formé :

Pour deux tiers, de membres élus par les conseils départementaux ;

Pour un tiers, de membres nommés par le gouvernement sur la proposition du gouverneur, parmi les représentants élus des organisations professionnelles et corporatives et parmi les élites de la province.

2° La durée du mandat est de six ans. Ce mandat est incompatible avec celui de député ou de sénateur.

3° Le nombre des conseillers provinciaux est, pour l'ensemble des provinces, égal à celui des sénateurs et des députés.

Titre: VI

Le gouvernement de l'Empire

Article 41.

1° Les territoires d'outre-mer sur lesquels, à des titres divers, l'État français exerce sa souveraineté ou étend sa protection, constituent l'Empire.

2° Dans l'Empire, le gouvernement exerce son autorité par l'intermédiaire de hauts fonctionnaires responsables de la sécurité intérieure et extérieure des territoires qu'ils administrent ou contrôlent.

3° L'Empire est régi par des législations particulières.

Article 42.

1° Auprès du président de la République est institué un *Conseil d'Empire* appelé à donner son avis sur les questions intéressant le domaine français d'outre-mer.

2° Dans les parties de l'Empire où l'évolution sociale et la sécurité le permettent, le représentant du chef de l'État est assisté d'un conseil. consultatif.

3° La loi fixe les conditions dans lesquelles s'exerce la participation traditionnelle de certaines colonies à la représentation nationale.

Constructeur : Celui qui construit.

Exemple : Le constructeur du navire.

Construction : Action de construire.

Exemple : Chantier de construction.

[Voir le mot *Chantier*].

Consul : 1 – Officier envoyé par une puissance en divers ports, échelles, et autres lieux de commerce, pour juger des affaires du négoce, entre ceux de sa nation.

Remarque : Ces Officiers se désignent par le nom de la puissance qui les envoie.

Exemple : Consul de France à Smyrne.

2 – On appelle aussi consuls, à Paris, et en quelques autres villes, certains magistrats pris du nombre des marchands et négociants pour juger promptement des différends qui surviennent sur les matières des lettres et billets de change pour fait de marchandises.

Remarques : a) – Les consuls forment une Assemblée Consulaire, encore appelée Chambre de Commerce.

b) – La juridiction dont dépendent les juges d'une place de commerce s'appelle

tribunal de commerce de cette place.

3 – L'un des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la République Romaine, et dont les fonctions ne duraient qu'un an.

Consulat de la Mer (en catalan « *Consolat de mar* ») : 1 – Compilation d'usages maritimes, établie au xv^{ème} siècle en catalan et énonçant ce à quoi le patron d'un navire, grand ou petit, est tenu envers les marchands, les matelots, les passagers ou tout homme qui est à bord ; et encore, ce à quoi sont tenus, envers le patron, le marchand, le matelot, ainsi que le passager.

Remarques : a) – On appelle *passager* tout homme embarqué sur un navire qui doit payer pour sa personne un fret supérieur à celui qu'il paye pour sa marchandise ; la marchandise est alors appelée bagage.

b) – On appelle *marchand* accompagnateur de sa marchandise, ou *subrécargue*, tout homme embarqué sur un navire qui doit payer pour sa marchandise un fret supérieur à celui qu'il paye pour sa propre personne.

2 – Le Consulat de la Mer est une compilation des *Lois Barcelonaises* en vigueur depuis le ix^{ème} siècle.

Remarques : a) – Les *Lois Barcelonaises* ont inspiré, non seulement le *Consulat de la Mer* (1494), mais aussi les *Rôles d'Oleron* (1266), les *Ordonnances de Wisbuy*, l'*Ordonnance sur la Marine* dite « de Colbert » (1681).

b) – Les différentes éditions du *Consulat* commencent habituellement par une série de 42 chapitres relatifs à l'élection des juges-consuls de Valence et à la procédure devant eux ; à la suite de ces 42 chapitres, le chapitre XLIII est spécifique à l'île de Majorque ; le chapitre suivant, numéroté XLIV, concerne Alexandrie ; il n'y a pas d'article XLV ; le chapitre XLVI de la plupart des éditions du « *Consulat de la Mer* » correspond au chapitre 1 des « *bonnes coutumes de la mer* ».

3 – *Table des chapitres* :

Chapitre 1	<i>Ici commencent les bonnes coutumes de la mer.</i>
Chapitre 2	<i>Quand un patron veut commencer un navire, que doit-il déclarer à ses actionnaires ?</i>
Chapitre 3	<i>De l'actionnaire qui ne pourra ou ne voudra fournir son contingent.</i>
Chapitre 4	<i>De l'actionnaire qui meurt après avoir commencé ou promis de fournir son contingent.</i>
Chapitre 5	<i>Du patron qui veut faire le navire plus grand qu'il ne l'avoit annoncé aux actionnaires.</i>
Chapitre 6	<i>Quelle est l'obligation des actionnaires lorsque le patron veut accroître le navire.</i>
Chapitre 7	<i>Du constructeur qui augmentera les mesures.</i>
Chapitre 8	<i>Des obligations du constructeur ou calfat envers le patron, et du patron envers lui.</i>
Chapitre 9	<i>Du constructeur ou du calfat qui travaillera à forfait.</i>
Chapitre 10	<i>De l'actionnaire qui veut vendre la part qu'il a dans le navire.</i>
Chapitre 11	<i>Comment le navire peut être mis aux enchères entre le patron et les actionnaires.</i>
Chapitre 12	<i>Comment l'écrivain doit être admis, de son serment, de la fidélité</i>

- à laquelle il est tenu et de la peine qu'il encourt s'il y manque.*
- Chapitre 13 *Du pouvoir et des fonctions de l'écrivain.*
- Chapitre 14 *De la garde du registre.*
- Chapitre 15 *Droits du patron, de l'écrivain, des actionnaires et de la foi et croyance qu'on doit porter au registre.*
- Chapitre 16 *Des obligations du patron envers les marchands et les passagers.*
- Chapitre 17 *Du serment que doit prêter le contre-mâître.*
- Chapitre 18 *Des marchandises qui recevront quelque dommage pour avoir été mal estivées, ou pour toute autre négligence.*
- Chapitre 19 *Des marchandises mouillées.*
- Chapitre 20 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 21 *Encore sur les marchandises mouillées ou avariées.*
- Chapitre 22 *Des effets gâtés par les souris ou autrement perdus.*
- Chapitre 23 *Des effets avariés par les souris, à faute de chat à bord.*
- Chapitre 24 *Si une marchandise reçoit quelque dommage pour avoir été estivée en lieu humide.*
- Chapitre 25 *Comment le sol doit être fait.*
- Chapitre 26 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 27 *Des marchandises mouillées au moment de la charge ou décharge.*
- Chapitre 28 *Du chargement et du déchargement des marchandises.*
- Chapitre 30 *Des estiveurs et des vivres que le marchand embarquera.*
- Chapitre 31 *De la place que le marchand doit occuper à bord.*
- Chapitre 32 *De la place due au marchand pour son équipage et ses domestiques.*
- Chapitre 33 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 34 *Des vivres volés.*
- Chapitre 35 *Du cas où un marchand éprouve quelque empêchement.*
- Chapitre 36 *Du marchand qui a peur.*
- Chapitre 37 *Comment on doit rendre ses effets à un marchand qui a peur.*
- Chapitre 38 *De l'obligation du patron envers le marchand qui affrète au quintal.*
- Chapitre 39 *Du marchand qui se désistera après avoir affrété.*
- Chapitre 40 *Du marchand qui vend sa marchandise après avoir fait une convention d'affrètement.*
- Chapitre 41 *Du port des quintaux.*
- Chapitre 42 *Des marchandises chargées à l'insu du patron.*
- Chapitre 43 *Du peu de fret et de beaucoup de fret.*
- Chapitre 44 *Du cas où un patron laissera des marchandises qu'il a promis de transporter.*

- Chapitre 45 *Du patron qui laissera des marchandises qu'il a promis de transporter.*
- Chapitre 46 *Des marchandises à transporter dans un lieu déterminé, et du cas où elles reçoivent quelque dommage.*
- Chapitre 47 *Des agrès, des matelots, du contre-mâitre, et de l'embarquement des marchandises.*
- Chapitre 48 *De la manière de faire conserve.*
- Chapitre 49 *De l'obligation de tenir câble à un autre navire.*
- Chapitre 50 *Du cas de jet.*
- Chapitre 51 *Des marchandises jetées.*
- Chapitre 52 *Comment on doit évaluer les marchandises jetées.*
- Chapitre 53 *Comment doivent être payées les marchandises jetées.*
- Chapitre 54 *Des formalités qu'on doit observer en cas de jet.*
- Chapitre 55 *De la déclaration des marchandises à l'écrivain.*
- Chapitre 56 *De l'entrée dans un port.*
- Chapitre 57 *Des promesses faites par les marchands au patron.*
- Chapitre 58 *Du marchand qui voudra décharger sa marchandise.*
- Chapitre 59 *Des marchands qui voudront décharger une partie de leurs marchandises.*
- Chapitre 60 *Du patron qui aura attendu le marchand.*
- Chapitre 61 *Comment le marchand doit prêter au patron en cas de besoin.*
- Chapitre 62 *Comment le marchand doit prêter au patron pour la mise en état du navire.*
- Chapitre 63 *Comment le marchand doit prêter des vivres au navire.*
- Chapitre 64 *Des ancres ou agrès abandonnés après dénonciation aux marchands.*
- Chapitre 65 *De la chaloupe abandonnée.*
- Chapitre 66 *Du jet fait en l'absence des marchands.*
- Chapitre 67 *De la manière de payer les avaries.*
- Chapitre 68 *Ce qu'on entend par passager.*
- Chapitre 69 *Des marchandises mises sans connaissance du patron ou de l'écrivain.*
- Chapitre 70 *Des effets non déclarés.*
- Chapitre 71 *Des obligations du patron envers le passager.*
- Chapitre 72 *De la place qu'il faut donner au passager, et du cas où il meurt à bord.*
- Chapitre 73 *Droits du patron sur les effets de celui qui meurt à bord.*
- Chapitre 74 *Exception à ce qui est dit ci-dessus.*
- Chapitre 75 *Droit du patron de la chaloupe et du gardien, relativement au passager qui meurt à bord.*

- Chapitre 76 *Des vivres du passager qui mourra à bord.*
- Chapitre 77 *Du fret payé si le passager reste à terre, et du fret des marchandises.*
- Chapitre 78 *Des obligations du passager.*
- Chapitre 79 *Des obligations du patron envers les matelots.*
- Chapitre 80 *Du renvoi d'un matelot du navire.*
- Chapitre 81 *On ne peut congédier un matelot pour en prendre un qui reçoive de moindres salaires.*
- Chapitre 82 *Le patron ne peut chasser un matelot pour prendre un parent.*
- Chapitre 83 *Du matelot qui meurt à bord.*
- Chapitre 84 *Du matelot engagé qui meurt avant ou après qu'on a mis à la voile.*
- Chapitre 85 *Du matelot enrôlé au mois.*
- Chapitre 86 *Des obligations du patron envers le matelot qui sert pour le port de sa pacotille.*
- Chapitre 87 *Déclaration du précédent chapitre.*
- Chapitre 88 *Des pacotilles des matelots.*
- Chapitre 89 *Des pacotilles frétées.*
- Chapitre 90 *De la marque des marchandises à bord.*
- Chapitre 91 *De la répartition des matelots.*
- Chapitre 92 *Du chargement des effets des matelots.*
- Chapitre 93 *De la manière de payer le salaire des matelots.*
- Chapitre 94 *Où, comment et avec quel argent doivent être payés les matelots.*
- Chapitre 95 *Du salaire des matelots, dans le cas où le navire serait vendu.*
- Chapitre 96 *Le patron doit donner caution pour les matelots.*
- Chapitre 97 *Emploi du salaire du matelot.*
- Chapitre 98 *Des matelots qui plaident avec le patron.*
- Chapitre 99 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 100 *De la nourriture que le patron doit donner aux matelots.*
- Chapitre 101 *Le patron n'est pas tenu de donner à manger au matelot qui ne couche pas à bord.*
- Chapitre 102 *Le matelot ne doit pas être envoyé en un lieu périlleux.*
- Chapitre 103 *Du prêt de matelots à un autre navire.*
- Chapitre 104 *De ce que le patron recevra des marchands pour la décharge.*
- Chapitre 105 *Le voyage fait, le matelot est libre.*
- Chapitre 106 *Du cas où le navire est vendu en pays de Chrétiens.*
- Chapitre 107 *Quand le navire est vendu en pays de Sarrasins.*
- Chapitre 108 *Du matelot qui a peur.*

- Chapitre 109 *Comment le matelot une fois enrôlé est obligé.*
- Chapitre 110 *À quels services est obligé le matelot.*
- Chapitre 111 *Motifs pour lesquels un matelot peut s'excuser après s'être enrôlé.*
- Chapitre 112 *Du matelot qui fuira.*
- Chapitre 113 *Correction du précédent chapitre.*
- Chapitre 114 *De la remorque d'un autre navire.*
- Chapitre 115 *De la marchandise trouvée en mer, et du matelot qui va au mille.*
- Chapitre 116 *Obligations du patron envers le matelot.*
- Chapitre 117 *Comment le matelot doit obéir aux ordres du patron ou du contre-mâître.*
- Chapitre 118 *Du matelot qui aura une querelle avec son patron.*
- Chapitre 119 *Du matelot qui dans sa colère frappera son patron.*
- Chapitre 120 *Comment le matelot doit supporter son patron.*
- Chapitre 121 *Du matelot qui ira à terre.*
- Chapitre 122 *Du matelot qui volera.*
- Chapitre 123 *Du matelot qui jettera malicieusement des vivres.*
- Chapitre 124 *De la peine du matelot qui sort du navire sans permission.*
- Chapitre 125 *Du matelot qui se déshabille.*
- Chapitre 126 *Le matelot ne peut s'en aller du navire aussitôt qu'il commence à charger.*
- Chapitre 127 *Du matelot qui vend ses armes.*
- Chapitre 128 *Le matelot ne doit rien tirer du navire sans permission.*
- Chapitre 129 *Le matelot ne doit point coucher à terre.*
- Chapitre 130 *Le matelot doit larguer les câbles au navire et appareiller.*
- Chapitre 131 *Du patron de la chaloupe.*
- Chapitre 132 *Le matelot doit aller au moulin.*
- Chapitre 133 *Des armes du matelot.*
- Chapitre 134 *Le matelot ne doit pas abandonner le navire.*
- Chapitre 135 *Les matelots doivent délester et lester, charger et décharger.*
- Chapitre 136 *Les matelots doivent tirer le navire à terre.*
- Chapitre 137 *Du cas où le matelot envoyé par le patron est pris.*
- Chapitre 138 *Du navire frété pour un prix fixe, et à quoi sont tenus les matelots.*
- Chapitre 139 *Du patron qui promet de porter plus qu'il ne peut.*
- Chapitre 140 *De la même chose.*
- Chapitre 141 *Des marchandises qui sont endommagées sur le tillac.*
- Chapitre 142 *Des marchandises embarquées frauduleusement et de ce qu'on doit en faire en cas de jet.*
- Chapitre 143 *Du radoub et des appareils nécessaires à un navire frété pour un*

prix fixe.

- Chapitre 144 *Du temps que restera de plus le navire frété pour un prix fixe.*
- Chapitre 145 *De ce qui doit arriver lorsqu'il manque des apparaux à un navire frété au quintal.*
- Chapitre 146 *Du navire qui ne pourra faire le voyage convenu par empêchement de souverain.*
- Chapitre 147 *Si, par empêchement de souverain, un navire ne charge pas et va ailleurs.*
- Chapitre 148 *Comment le patron qui a frété pour un prix fixe est obligé envers les matelots.*
- Chapitre 149 *Obligations du patron de faire le voyage, excepté en certains cas.*
- Chapitre 150 *Du navire qui, par mauvais temps ou autre accident, échoue à terre.*
- Chapitre 151 *Du navire chargé qui échoue.*
- Chapitre 152 *Du déchargement fait, partie avec beau temps, partie avec tempête.*
- Chapitre 153 *Des marchandises mouillées par la faute des maîtres de chaloupes.*
- Chapitre 154 *Du maître de chaloupe qui entreprendra de charger ou de décharger à forfait.*
- Chapitre 155 *Des navires ancrés avant ou après d'autres.*
- Chapitre 156 *Du même objet.*
- Chapitre 157 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 158 *Du mouillage.*
- Chapitre 159 *Des locations de futailles.*
- Chapitre 160 *Des cargaisons de vins.*
- Chapitre 161 *Du louage d'apparaux.*
- Chapitre 162 *Des apparaux empruntés.*
- Chapitre 163 *Comment des apparaux trouvés sur la plage peuvent être pris, en cas de besoin.*
- Chapitre 164 *Des apparaux pris ou empruntés.*
- Chapitre 165 *Des commandes pour un voyage déterminé.*
- Chapitre 166 *Des empêchements qui surviennent dans une commande.*
- Chapitre 167 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 168 *De la commande prise comme chose propre.*
- Chapitre 169 *Encore des commandes.*
- Chapitre 170 *Des commandes promises.*
- Chapitre 171 *Encore des commandes.*
- Chapitre 172 *Des commandes en argent.*
- Chapitre 173 *Des commandes de navires.*

- Chapitre 174 *Des commandes de navires faites à l'insu des actionnaires.*
- Chapitre 175 *De la commande que quelques personnes prendront en commun ou séparément.*
- Chapitre 176 *De la commande qui se perdra, et du preneur qui fera faillite.*
- Chapitre 177 *Du patron qui abandonne le navire pour ses propres affaires.*
- Chapitre 178 *Du témoignage des matelots dans les contestations entre le patron et les marchands.*
- Chapitre 179 *Du témoignage des marchands dans les contestations entre le patron et les matelots.*
- Chapitre 180 *Du témoignage des matelots.*
- Chapitre 181 *Du salaire du contre-mâitre ou des matelots qui iront à discrétion.*
- Chapitre 182 *Des dommages soufferts par manque d'appareux.*
- Chapitre 183 *Du navire qui se perd en pays de Sarrasins.*
- Chapitre 184 *Des cas où le patron doit demander permission aux actionnaires pour fréter.*
- Chapitre 185 *Du rachat ou convention semblable avec un navire armé.*
- Chapitre 186 *Du rachat ou des accommodements avec des bâtiments armés des ennemis.*
- Chapitre 187 *Des marchandises prises par des ennemis.*
- Chapitre 188 *Des leviers, vases ou grues pris ou loués.*
- Chapitre 189 *Du patron qui promettra d'attendre les marchands pour un jour fixe.*
- Chapitre 190 *De l'expédition d'un navire promise pour un jour déterminé.*
- Chapitre 191 *Du navire qui chargera des jarres.*
- Chapitre 192 *Du cas où des jarres se brisent à bord.*
- Chapitre 193 *Du cas où des matelots emmènent le navire sans le consentement du patron.*
- Chapitre 194 *De l'achat des vivres et des choses nécessaires au navire.*
- Chapitre 195 *Obligation du patron de rendre compte aux actionnaires à chaque voyage.*
- Chapitre 196 *Comment le patron doit rendre compte, et du cas où il meurt sans le rendre.*
- Chapitre 197 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 198 *Du patron qui veut agrandir son navire.*
- Chapitre 199 *Explication du précédent chapitre.*
- Chapitre 200 *Du radoub d'un navire.*
- Chapitre 201 *De ceux qui enlèvent les signaux des ancres.*
- Chapitre 202 *Du navire qui naviguera à la part.*
- Chapitre 203 *Des appareux enlevés par des navires armés.*
- Chapitre 204 *De la marchandise qui se mouille dans un navire qui n'a pas de*

tillac.

- Chapitre 205 *Du pilote.*
- Chapitre 206 *Des sentinelles du navire.*
- Chapitre 207 *Des marchandises trouvées.*
- Chapitre 208 *De la convention faite dans un golfe ou en haute mer.*
- Chapitre 209 *Des conventions entre le patron, les marchands et les matelots.*
- Chapitre 210 *Des commandes faites suivant l'usage de la mer.*
- Chapitre 211 *Du patron qui vendra le navire à l'insu des actionnaires.*
- Chapitre 212 *Des marchandises mises frauduleusement dans un navire.*
- Chapitre 213 *Du cas où un patron donnera à un autre pouvoir de fréter son navire.*
- Chapitre 214 *Du patron qui malgré les marchands remorquera quelque radeau trouvé en mer.*
- Chapitre 215 *Du navire frété pour aller charger quelque part.*
- Chapitre 216 *Du marchand qui meurt après avoir affrété un navire en pays étranger.*
- Chapitre 217 *Du cas où un marchand qui a affrété un navire tombe malade.*
- Chapitre 218 *Du marchand qui a affrété un navire et qui décède avant qu'il soit chargé.*
- Chapitre 219 *Du cas où le patron d'un navire affrété meurt avant qu'il soit chargé.*
- Chapitre 220 *Du navire frété sans détermination de temps.*
- Chapitre 221 *Du navire affrété qui, par cause d'empêchement, ne peut faire le voyage.*
- Chapitre 222 *Un matelot n'est pas obligé de sortir du navire, sur la simple parole du patron.*
- Chapitre 223 *Du matelot qui désertera.*
- Chapitre 224 *De la cargaison de grains prise sans mesurage.*
- Chapitre 225 *Des conditions du fret.*
- Chapitre 226 *Du cas où, le navire étant en chargement, il arrive une tempête.*
- Chapitre 227 *Des constructeurs et des calfats.*
- Chapitre 228 *Du serviteur et du patron.*
- Chapitre 229 *Des chargements de tonnes et de barriques vides.*
- Chapitre 230 *Comment les marchandises peuvent être retenues ou laissées pour le fret.*
- Chapitre 231 *Du navire chargé de marchandises pris par navire armé.*
- Chapitre 232 *Du navire obligé de décharger par cas fortuit.*
- Chapitre 233 *Du patron qui sera empêché de partir à cause de ses dettes.*
- Chapitre 234 *De la commande que le preneur doit porter avec lui.*

- Chapitre 235 *Comment un preneur doit être cru à son serment.*
- Chapitre 236 *Des conventions entre le patron et les marchands relativement aux marchandises frêtées.*
- Chapitre 237 *Du navire frété qui éprouve un arrêt du prince.*
- Chapitre 238 *A quoi sont obligés les actionnaires envers le patron qui veut construire une barque.*
- Chapitre 239 *Du navire qui fera jet.*
- Chapitre 240 *Du navire qui par un accident devra lever l'ancre.*
- Chapitre 241 *Des conserves.*
- Chapitre 242 *Du navire confié à quelqu'un par des actionnaires.*
- Chapitre 243 *Du cas où un navire marchand est rencontré par un navire d'ennemis.*
- Chapitre 244 *Des conventions faites par celui qui a reçu un navire en commande.*
- Chapitre 245 *Du navire pris et recouvré.*
- Chapitre 246 *Des cargaisons de bois.*
- Chapitre 247 *Des conventions.*
- Chapitre 248 *Des marchandises avariées ou falsifiées.*
- Chapitre 249 *De l'erreur de compte alléguée par les actionnaires contre les héritiers du patron.*
- Chapitre 250 *Du navire qui se défera d'appareux après qu'il aura chargé.*
- Chapitre 251 *De quelle manière le fret doit contribuer en cas de jet.*

Consulat de la Mer - Version de 1494, traduite et adaptée à partir du texte en catalan par Jean-Marie Pardessus (1772-1853) dans l'ouvrage intitulé « *Collection des lois maritimes antérieures au XVIII^{ème} siècle* », tome II, pp 49-368.

Chapitre premier

Ici commencent les bonnes coutumes de la mer.

Voici les bons établissements et les bonnes coutumes relatifs aux négociations maritimes que les hommes experts qui ont voyagé par le monde ont appris à nos ancêtres et qui ont formé par la suite les livres de la science des bonnes coutumes. Dans ce qui suit, on trouvera ce à quoi le patron d'un navire, grand ou petit, est tenu envers les marchands, les matelots et les passagers, ou tout homme qui est à bord ; et encore ce à quoi sont tenus, envers le patron, le marchand, le matelot, ainsi que les passagers.

Car on appelle *passager* tout homme qui doit payer frtt pour sa personne indépendamment de sa marchandise.

Chapitre II

Quand un patron veut commencer un navire, que doit-il déclarer à ses actionnaires ?

Commençons. Quand un patron entreprendra de construire un navire, grand ou petit, s'il veut donner des parts d'intérêt, il doit dire et faire entendre aux actionnaires en combien de parts il le divisera ; quelle en sera la capacité ; ce qu'il aura de sentine, de largeur, de longueur et de carène.

Chapitre III

De l'actionnaire qui ne pourra ou ne voudra fournir son contingent.

Lorsque le patron a expliqué toutes ces choses aux actionnaires, et que ceux-ci lui ont promis de prendre part, ils doivent exécuter leur engagement tel qu'ils l'ont contracté. Si un actionnaire ne peut ou ne veut pas faire ce qu'il aura promis, le patron a droit de l'y contraindre par voie de justice, ou d'emprunter sur la part que cet actionnaire a promis de prendre.

Supposons que l'actionnaire dût prendre un seizième, et qu'il n'eût fourni qu'un trente-deuxième (et nous pouvons prendre exemple d'un seizième comme d'un quart en multipliant) : si l'actionnaire qui devait fournir cette part ne le fait pas, le patron peut engager la part déjà payée pour avoir de quoi compléter le contingent auquel l'actionnaire s'était obligé.

Voici pour quelles raisons a été fait ce chapitre : celui qui entreprend de faire construire un navire ne le ferait pas, s'il savait que les actionnaires dussent manquer ou refuser de tenir leurs engagements.

Chapitre IV

De l'actionnaire qui meurt après avoir commencé ou promis de fournir son contingent.

Si quelqu'un, ayant promis de prendre part dans un navire, meurt avant que le navire dans lequel il a promis de prendre part soit construit ou achevé, les héritiers ou possesseurs des biens du défunt ne sont tenus à rien envers le patron, à moins que le défunt ne les ait chargés par son testament ou par tout autre acte de sa volonté.

Mais, si le défunt avait donné au patron en à-compte de la part qu'il lui avait promise, une somme suffisante pour accomplir son engagement, cette part doit être vendue avant que le navire sorte du lieu où il a été construit, sans égard au chapitre qui dit qu'aucun navire ne peut être vendu ou mis aux enchères avant qu'il ait fait voyage.

La raison en est qu'un homme mort n'est tenu à l'observation d'aucune ordonnance, loi ni coutume, si ce n'est qu'il se fut obligé pour dette ou commande, ou qu'il eût causé quelque dommage. Et encore par une autre raison, savoir, que le jour où quelqu'un meurt, à l'instant toute société qu'il aurait faite est dissoute ; car l'homme mort n'a point d'associé.

Si par événement cet argent qu'il avait donné au patron ne suffisait pas pour couvrir sa part des dépenses, le patron est obligé de chercher quelqu'un qui prenne la part pour laquelle le défunt s'était engagé ; et s'il le trouve, il est obligé de rendre l'argent du défunt aux héritiers ou possesseurs des biens de ce dernier, sous déduction de la remise qu'il aura été obligé de consentir en faveur de celui qui a pris la part à laquelle le défunt s'était obligé : cette remise doit être déduite du montant de la somme que le patron avait reçue, pourvu que le tout soit fait sans aucune fraude.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait. Tout en supposant que le patron eût voulu construire le navire, il ne l'aurait pas fait si grand, mais au contraire plus petit, s'il eût connu que l'actionnaire manquerait d'exécuter son engagement.

Chapitre V

Du patron qui veut faire le navire plus grand qu'il ne l'avait annoncé aux actionnaires.

Maintenant parlons du patron qui, ayant commencé le navire dans une petite dimension, lui donne plus de largeur, de profondeur et de quille, le faisant plus

grand d'un tiers, d'un quart ou de la moitié, sans en être d'accord avec les actionnaires : sachez que, dans ce cas, chaque actionnaire n'est obligé à rien de plus qu'à ce que le patron lui avoit fait connaître en commençant ; et quoique celui-ci ait augmenté le navire, chaque actionnaire doit y avoir sa part comme s'il avoit contribué à l'augmentation, excepté dans le cas où le constructeur qui a donné au navire une plus grande dimension que celle qui lui avoit été prescrite par le patron, l'aurait fait avec l'assentiment des actionnaires. Mais si le patron veut accroître le navire, il doit voir chaque actionnaire, et leur demander quels sont ceux qui y consentent et quels sont ceux qui s'y refusent.

Supposons qu'ils soient quatre contre six, les six l'emporteront sur les quatre, et dix sur huit : car le refus de deux, trois, quatre ou cinq actionnaires, dès qu'ils sont en minorité, ne doit point empêcher d'accroître le navire. Dans ce cas, les actionnaires qui refuseraient de prendre la part la part à laquelle ils s'étaient engagés envers le patron, se conformeront à ce que décidera la majorité ; mais, pour faire cette proposition, le patron doit réunir tous ses actionnaires.

Chapitre VI

Quelle est l'obligation des actionnaires lorsque le patron veut accroître le navire.

Il a été dit au chapitre précédent que, lorsqu'un patron veut accroître son navire, il doit en donner connaissance à tous les actionnaires, et si tous y consentent, il peut exécuter son projet ; et, en cela, il ne peut y avoir de difficulté. Mais, après avoir dit que si la majorité y consent, il peut faire l'augmentation (car l'ouvrage ne doit pas être arrêté par le refus de quatre ou cinq actionnaires), on n'explique pas si ceux qui s'y refusent sont obligés, ou non, à quelque chose ; ce qui pourrait donner lieu à des contestations.

Pour cette raison, et afin d'éviter toute discussion, nos anciens firent cette correction, et dirent et déclarèrent ce qui suit : encore qu'il soit certain que le navire puisse être accru, moyennant l'accord de la majorité des actionnaires, cependant on doit avoir égard aux facultés de ceux qui s'y refusent ; car il peut y avoir parmi eux des personnes qui, s'il leur fallait avancer pour le navire commun plus d'argent qu'elles ne devaient s'y attendre d'après la convention primitive, seraient forcés d'emprunter, ou de faire des échanges, ou de vendre quelque chose ; ce qui pourrait les mettre en discrédit pour toujours.

Or ce serait mal fait ; car tel qui prend intérêt dans un navire, s'y décide quelquefois plutôt par l'amitié qu'il porte à l'entrepreneur, que par l'espoir du gain : par ce motif, il serait injuste qu'il lui en arrivât dommage. Pour ces raisons, nos anciens, qui ont les premiers voyagé par le monde, ont vu et reconnu que ce seroit mal fait.

C'est pour cela qu'ils ont dit et déclaré que si quelqu'un des actionnaires opposants l'accroissement du navire, par faute de moyens, avoit promis de prendre un huitième, il ne sera obligé que pour un seizième, et que le patron ne pourra exiger de lui rien de plus ; car c'est la faute du patron si cet actionnaire ne remplit pas tout ce qu'il avoit promis : l'accroissement du navire a été fait contre son gré, et, pour cette raison, le patron ne peut l'y contraindre.

Dans ce cas, le patron doit chercher d'autres actionnaires qui se chargent des parts que les premiers ne peuvent fournir. Cette disposition est même avantageuse aux patrons, en n'affranchissant pas entièrement les actionnaires : elle a été faite pour ne pas ruiner ces mêmes patrons ; car dans la vérité, il n'y a pas de bonnes raisons pour que quelqu'un ait sur les biens d'un autre plus de droits que celui-ci ne lui en a accordé.

Néanmoins, si les actionnaires opposants qui sont en minorité, ont assez de fortune pour compléter la part dans l'étendue qu'ils avoient promise, sans éprouver

de dommage, le patron, envers qui ils sont engagés, peut les y contraindre de la manière expliquée et décidée dans le chapitre précédent ; car il est conforme à la raison que la majorité l'emporte.

On voit par-là que tout patron doit faire bien attention, quand il entreprendra de construire un navire, de s'y prendre de manière qu'aucune contestation ne puisse s'élever entre lui et ceux qui lui promettent d'y prendre part.

C'est pour donner cet éclaircissement qu' a été faite la présente correction.

Chapitre VII

Du constructeur qui augmentera les mesures.

Si un constructeur donnait au navire une étendue plus grande que celle dont il était convenu avec le patron, il doit payer la moitié du montant de l'augmentation de l'ouvrage, et perdre le prix de toutes les journées qu'il aura employées.

En outre, le constructeur est dans l'obligation de déclarer à chaque actionnaire toutes les mesures dont il est convenu avec le patron, et de leur faire connaître si l'ouvrage sera fort ou faible.

Chapitre VIII

Des obligations du constructeur ou calfat envers le patron, et du patron envers lui.

Tout constructeur ou calfat qui travaillera pour un patron de navire, doit faire un ouvrage bon et durable, et ne doit l'affaiblir en rien. Si les constructeurs et les calfats font un bon travail et sont assez habiles pour faire et construire le navire qui leur a été commandé, et même un plus grand et meilleur, le patron qui leur aura confié celui qu'ils ont entrepris et commencé par sa volonté, ne pourra les congédier, encore bien que, pendant la durée de l'entreprise, il ait eu quelque dispute avec eux ; puisqu'ils font bien et avec diligence tout ce qui tient à cette construction, il ne peut les congédier pour cette mésintelligence, encore bien qu'il en trouvât d'autres qui consentiraient à travailler à meilleur marché : à leur tour, ils ne peuvent abandonner l'ouvrage jusqu'à ce qu'il soit terminé, puisqu'ils sont capables de le faire, et même d'en faire un plus grand et meilleur.

Si le patron les congédie, encore bien qu'ils soient bons et habiles, et qu'ils fassent bien et diligemment tout ce qui est relatif à l'ouvrage, aucun autre constructeur ou calfat ne doit s'en charger, si le patron n'en est tombé préalablement d'accord avec ceux qui avoient entrepris l'ouvrage ; ils ne doivent pas même s'en tenir à la seule parole du patron, mais demander l'assentiment des premiers constructeurs.

Si ceux-ci le donnent et qu'ils renoncent à l'entreprise, alors seulement ils peuvent se charger de la construction ; car, s'il le faisaient sans la permission ou renonciation des premiers, il paraîtrait par là qu'ils ont de la haine ou du mépris pour les constructeurs qui avoient commencé l'ouvrage, et même il montreraient qu'ils se font un plaisir de leurs malheurs.

Il est juste que chacun évite le mal et le besoin ; car l'homme en éprouve toujours assez. D'ailleurs un patron doit éviter de causer des désagrémens aux constructeurs que lui-même a choisis, et qui, par sa volonté, ont commencé son ouvrage ; et pourvu qu'ils travaillent bien et avec diligence, il doit le leur laisser finir.

Mais, si les constructeurs ou calfats qui ont commencé l'ouvrage, ne sont pas assez habiles pour le faire, le patron peut les congédier, et mettre à leur place d'autres qui sachent le faire. Dans ce cas, les constructeurs reconnus assez habiles pour faire cette construction ne sont pas obligés de demander la permission de ceux qui l'avoient commencée, puisque ces derniers n'ont pas su la faire ni comment la réussir. Bien plus, ceux qui se disent constructeurs et calfats, et qui

entreprennent quelque construction ne sachant pas le faire, et trompant ainsi le monde, sont obligés de dédommager celui qui leur a confié l'ouvrage, de toutes les dépenses et dommages qu'il éprouverait par leur faute.

C'est pourquoi tout constructeur ou calfat doit prendre bien garde aux ouvrages qu'il voudra ou non entreprendre ; car si, par défaut de ce qu'il aura fait, le patron était obligé d'indemniser en quoi que ce soit les marchands, ou souffrait quelque dommage, les constructeurs qui ont mal fait l'ouvrage seraient tenus de lui rembourser qu'il aurait à donner aux marchands, et même tous les dommages qu'il aurait soufferts par suite de la défectuosité de leur ouvrage.

Si les constructeurs n'ont pas de quoi payer ces indemnités, ils seront arrêtés et mis au pouvoir de la justice, où ils resteront jusqu'à ce qu'ils aient payé au patron tous les dommages soufferts par leur faute ; car ils y sont obligés comme s'ils l'avaient volé, ou comme s'ils avoient pris frauduleusement quelque chose dans sa maison. Le patron doit donner à chaque constructeur qu'il emploiera à son ouvrage, trois deniers par chaque jour pour le pain et le vin, outre le salaire dont ils seront convenus, à moins que les constructeurs ne veuillent lui faire la grâce de l'attendre d'un samedi à l'autre. Mais ce délai est absolument volontaire, car le patron ne peut pas les y contraindre s'ils s'y refusent. Si le constructeur travaille pour le patron à discrétion, de manière qu'il n'y ait aucun pris arrêté entre eux, il doit leur donner tout autant que d'autres constructeurs prendront pour d'autres ouvrages, eu égard au temps et à l'état du pays.

De même tout constructeur et calfat qui travaille soit à forfait, soit à la journée, doit avoir soin de faire un ouvrage bon et durable, afin que la peine ci-dessus indiquée ne l'atteigne pas.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de constructeurs et calfats feraient souvent de mauvais ouvrages, s'ils savaient qu'il n'en résultera pour eux aucune peine ni condamnation ; la peine susdite a donc été imposée afin que chacun prenne garde aux ouvrages qu'il fera.

Chapitre IX

Du constructeur ou du calfat qui travaillera à forfait.

Si quelque constructeur ou calfat prend ou fait un ouvrage à forfait, il est obligé de payer tous les ouvriers qui travailleront à l'ouvrage qu'il s'est ainsi engagé à faire envers celui qui le lui a commandé. Si ces ouvriers qu'il emploie ignorent qu'il fasse l'ouvrage à forfait, le patron doit le leur dire et dénoncer, afin que, si le constructeur était un escroc ou un dissipateur, ou n'avait de moyens de payer, les ouvriers qui auront travaillé ne soient pas trompés, ignorant qu'il eût fait l'entreprise à forfait.

Si, au commencement de l'ouvrage, le patron ne leur a point fait cette déclaration, et que le constructeur qui a pris l'ouvrage à forfait ne veuille pas les payer, ou n'en ait pas les moyens, ces ouvriers peuvent faire séquestrer l'ouvrage, et ce séquestre doit durer jusqu'à ce qu'ils soient payés de leurs créances, et même des dommages, préjudices et dépenses qu'ils auront soufferts. Mais, si le patron leur déclare qu'on faisait cet ouvrage à forfait, et s'ils l'ont entendu ainsi, soit que le constructeur les paye ou non, ils ne peuvent faire séquestrer l'ouvrage qu'ils auront fait, parce que le patron leur avait dit, quand ils ont commencé, que l'ouvrage était entrepris à forfait.

Si le patron annonce aux ouvriers qu'ils peuvent travailler, qu'il paiera tout ce qui leur sera dû, s'ils travaillent sur la foi de ce patron et en vertu de ses paroles, celui-ci, soit qu'il ait déjà tout payé au constructeur, soit qu'il ne l'ait pas payé, est tenu, si le constructeur ne paie pas les ouvriers ou n'en a pas les moyens, de les payer, comme il a promis : peu importe qu'il ait ou n'ait pas de valeurs

appartenant au constructeur ; parce qu'il faut que ces ouvriers soient payés, ayant travaillé sur la foi du patron, qui s'était engagé envers eux ; car s'il ne l'avait pas promis, ils n'auraient pas travaillé et ils auraient cherché leur profit ailleurs. Ainsi tout patron qui fait construire à forfait ou à la journée doit bien prendre garde à ce qu'il promet, car il devra l'accomplir bon gré ou mal gré.

Lorsque les constructeurs ou calfats qui font un ouvrage à forfait, conviennent avec le patron qu'ils le lui donneront terminé pour tel jour, ou à époque fixe, et qu'une peine a été convenue au cas où ils n'auraient pas achevé l'ouvrage pour l'époque à laquelle ils l'avaient promis, le patron peut exiger d'eux cette peine, et les constructeurs sont tenus de la payer sans contestation. S'il n'a été stipulé entre eux aucune amende, les constructeurs doivent indemniser le patron de tous les dommages, préjudices et dépenses qu'il a soufferts et souffrira, sur le montant desquels il doit être cru à son serment, mais toujours dans la supposition que ces dommages soient causés par faute ou négligence des constructeurs ; car, si l'on ne peut leur imputer de faute ou de négligence, il n'est pas juste qu'ils paient de dédommagement, ni même la peine stipulée, puisque ce n'est pas leur faute ; car quelquefois il y a empêchement de la part de Dieu ou de la justice, ce dont personne ne peut répondre, et même cela ne serait pas juste.

Mais si le patron refuse de payer les ouvriers comme il le leur avait promis, et qu'il soient forcés à faire quelque dépense, ou qu'il en résulte pour eux quelque préjudice, le patron est obligé envers eux, comme eux le sont envers lui, d'une manière conforme à la raison et à l'équité.

Chapitre x

De l'actionnaire qui veut vendre la part qu'il a dans le navire.

Il faut savoir aussi que si quelque actionnaire veut vendre la portion d'intérêt qu'il a dans le navire, il doit auparavant en donner connaissance au patron ; ce que doit faire de même l'acheteur. Si le patron s'y refuse, l'acheteur ne peut entrer en possession de la part qu'il achètera, jusqu'à ce que le navire ait terminé son voyage, par la raison qu'il pourrait par malveillance ôter le commandement au patron. C'est par ce motif que les actionnaires ne peuvent pas provoquer la licitation du navire contre le patron jusqu'à ce qu'il ait achevé le voyage ; alors seulement il peut être licité entre un actionnaire et le patron, à la demande de l'un ou de l'autre. Mais l'actionnaire doit toujours donner au patron le choix de prendre sa part ou de lui abandonner la sienne, et ce choix est laissé à la volonté du patron, à moins qu'il n'y ait enchère publique.

Ce chapitre a été fait par la considération du grand travail et des peines que le patron éprouve en faisant construire le navire qui n'aurait pas existé sans lui.

Chapitre xi

Comment le navire peut être mis aux enchères entre le patron et les actionnaires.

Il a été dit et démontré dans le chapitre précédent qu'un navire ne peut être mis aux enchères jusqu'à ce qu'il ait terminé son voyage, ce qui est vrai, soit que ce navire ait été nouvellement construit, soit qu'il ait été acheté en commun par le libre consentement des actionnaires ou de la plus grande partie : il a été dit également qu'un actionnaire doit donner préférence au patron pour prendre sa part ou lui céder la sienne, sauf le cas d'une mise à enchère publique ; cela doit être entendu ainsi, parce qu'il ne serait ni juste ni raisonnable qu'un ou deux actionnaires, soit par légèreté de conduite ou parce qu'ils sont riches, eussent droit de contraindre le patron du navire dans lequel ils sont intéressés, à une enchère publique, malgré lui. La raison s'y oppose ; car quelquefois la plupart des patrons sont forcés de faire des dépenses qu'ils ne veulent pas mettre sur le compte des

actionnaires pour se les rendre favorables, et parce qu'ils ont l'espoir de pouvoir gagner avec eux de diverses autres manières qu'il est inutile de dire ou de récapituler ici.

Quelquefois aussi les patrons sont obligés d'avoir dans le navire qu'ils ont fait construire, une part considérable que celle sur laquelle ils comptaient lorsqu'ils ont commencé, et alors on doit croire qu'ils n'ont pas d'argent, ni même de moyens de s'en procurer. Il faut encore considérer les immenses fatigues, soins, travaux et sollicitudes que le patron a éprouvés pendant la construction. Il ne serait donc pas juste que par malice d'un ou de deux actionnaires, ou bien par suite de leur mésintelligence avec le patron, ils pussent le forcer à une enchère publique ; car ils pourraient par ce moyen, comme il a été dit, le déposséder de la charge de patron, d'où résulterait pour lui tant de dommages, qu'il serait ruiné, ou qu'il perdrait au moins la plus grande partie de son capital, sans que les actionnaires en retirassent un véritable profit. Ainsi la justice exige qu'un ou deux actionnaires ne puissent forcer le patron à une vente publique, malgré lui, par les raisons ci-dessus expliquées.

Mais, quand le navire aura terminé son voyage, comme il a été dit plus haut, si tous ou bien la majeure partie des actionnaires veulent le mettre aux enchères, ils peuvent le faire, et le patron ne peut s'y opposer, à moins qu'il n'y eût quelque convention ou promesse contraire entre eux et lui. Si cette convention n'existait pas, le navire peut et doit être mis aux enchères, c'est-à-dire que les actionnaires ont le droit de contraindre le patron par justice à l'enchère publique, parce qu'il est conforme au droit, à la raison, à l'équité et à la coutume, qu'en quelque chose que ce soit, où une discordance d'avis se manifeste, la volonté de la majorité l'emporte : c'est elle qu'on doit suivre, et jamais celle de la minorité.

Ainsi donc, si tous les actionnaires, ou la majeure partie, veulent liciter le navire avec le patron, celui-ci doit y accéder sous la condition qu'il soit livré au plus offrant.

Mais cependant, si tous ou la majeure partie des actionnaires ne mettent pas ou ne veulent pas mettre aux enchères, le patron n'est pas tenu de liciter avec les autres, si ce n'est de plein gré. Néanmoins il faut savoir que si un, deux ou trois actionnaires veulent vendre leur part au patron ou le forcer à leur céder la sienne, ils doivent lui dire : ou bien vous nous donnerez telle somme pour nos parts, ou bien nous vous donnerons telle somme pour les vôtres.

Les actionnaires peuvent y contraindre le patron, qu'il le veuille ou non.

Seulement il lui reste toujours le droit de choix ; sauf tout pacte, convention ou stipulation contraire.

Le patron a autant de droits pour forcer à la licitation les actionnaires, que ceux-ci en ont envers lui.

Mais si c'est une enchère publique qui a lieu entre le patron et les actionnaires, il ne doit y avoir aucune préférence ou avantage ; car on doit les considérer tous comme simples actionnaires, à moins qu'ils ne soient convenus d'avance d'accorder une préférence à l'un d'eux.

De même, si, lorsqu'on aura recours l'enchère, il est convenu qu'on accordera quelque préférence au premier enchérisseur, on doit la lui accorder. S'il n'existe point de pacte ou de condition, aucun d'eux n'est obligé envers l'autre à lui donner la préférence, s'il ne le veut pas.

Ce chapitre a été fait pour les raisons susdites.

Chapitre XII

Comment l'écrivain doit être admis, de son serment, de la fidélité à laquelle il est tenu et de la peine qu'il encourt s'il y manque.

Le patron ne peut nommer l'écrivain du navire qu'avec l'approbation des actionnaires, lorsqu'il est son parent : il doit lui faire prêter serment en présence des matelots, des marchands et des actionnaires, s'il s'en trouve dans le lieu, qu'il sera officieux et fidèle, tant envers les marchands qu'envers le patron, les matelots, les passagers, et toute personne qui serait à bord ; qu'il aura un registre, et qu'il n'y écrira que ce qui sera vrai et ce qui appartiendra aux intéressés, suivant le droit de chacun.

Si le registre avait été au pouvoir d'un autre que l'écrivain, on ne portera foi à rien de ce qui y serait écrit. Si l'écrivain y écrit des choses fausses, il doit perdre le poing droit, être marqué au front avec un fer chaud, et son bien sera confisqué, soit que la fausse inscription ait été faite par lui-même, soit qu'elle l'ait été par un autre.

Chapitre XIII

Du pouvoir et des fonctions de l'écrivain.

L'écrivain a un tel pouvoir, que le patron ne peut rien charger sur le navire qu'il ne soit présent, ni aucun matelot tirer des marchandises du navire, les débarquer ou les désestiver, sans sa connaissance. S'il se perd quelque chose à bord, soit balle, ballot, marchandise, soit quelque autre objet que l'écrivain aurait inscrit, ou au chargement duquel il aura présidé, il doit le payer. S'il manque de moyens pour le faire, le navire doit payer, dût-on être forcé de le vendre, sans préjudice du salaire des matelots.

L'écrivain peut acheter ou vendre toutes choses, c'est-à-dire, ferrures, vivres, cordages, et tous apparaux du navire, sans qu'il ait besoin de l'autorisation du patron ; néanmoins, s'il s'agit d'agrès, il doit lui en faire part, et celui-ci aux actionnaires qui seraient avec lui.

S'il s'y refusent, le patron peut les acheter, puisque ce sont des objets nécessaires au navire.

Chapitre XIV

De la garde du registre.

En outre, le patron doit faire jurer à l'écrivain qu'il ne couchera jamais à terre sans emporter les clefs de la caisse renfermant le registre, et qu'il ne la laissera jamais ouverte, sous la peine prononcée ci-dessus.

Chapitre XV

Droits du patron, de l'écrivain, des actionnaires et de la foi et croyance qu'on doit porter au registre.

Le navire doit payer au patron et à l'écrivain toute leur dépense pour manger et boire, et fournir, en outre, à ce dernier des souliers, de l'encre, du papier et du parchemin. Le patron doit avoir autant de salaire que les autres contre-mâîtres qui seront à bord ; il a droit de charger une pacotille égale à la valeur de ce salaire et à ce titre ; l'écrivain doit lui accorder cette faculté, et l'inscrire de même que ce qui regarde les autres matelots. Si quelque actionnaire sert sur le navire avec le patron, celui-ci doit demander au contre-mâître la déclaration sous serment de ce que peut gagner cet actionnaire, et il doit le lui donner ; néanmoins, si le patron veut lui accorder davantage, il peut le faire. Si l'écrivain sert à discrétion, il doit avoir autant de salaire qu'un officier de proue ordinaire servant sur le navire ; néanmoins le patron peut lui donner davantage, s'il le veut.

Le patron peut, à tout instant, demander compte à l'écrivain, qu'il soit ou non son parent ; mais il ne peut admettre aucun de ses parents sans la permission des actionnaires ou des marchands. Si un écrivain s'était déshonoré par quelque fausse écriture ou par quelque vol, le patron ne pourra le prendre, fût-il son parent.

Encore plus, l'écrivain est obligé de rendre compte aux actionnaires toutes les fois qu'il lui en sera demandé un, soit qu'il sorte de charge, soit qu'il reste à bord. Ce compte, qu'il est tenu de rendre à chaque actionnaire, doit être de tout ce qu'il aura reçu de fret, dépensé, vendu ou acheté.

L'écrivain peut exiger de chaque marchand un gage équivalent au fret et aux dépenses faites pour sa marchandise ; et il en sera aux actionnaires comme des autres : il peut aussi en exiger des passagers et matelots, et de toute personne qui doit payer fret ou dépenses. Le paiement des salaires et dépenses doit être constaté sur le registre du navire, parce que ce registre fait plus de foi qu'une écriture privée, cette sorte d'écrit pouvant être contestée, mais non ce qui est porté au registre ; et tout ce qui est inscrit au registre doit faire foi, pourvu qu'à l'époque où l'écrivain y a porté sa déclaration, le navire fût amarré, ou que l'écrivain fût à terre.

Chapitre XVI

Des obligations du patron envers les marchands et les passagers.

Si tu veux savoir de quoi le patron est tenu envers les marchands, tu pourras l'apprendre ici. Le patron est obligé de protéger et garder les marchands et passagers, et quiconque sera à son bord, le plus petit comme le plus grand, les aidant de tout son pouvoir contre qui que ce soit ; il doit également les défendre contre les corsaires et quiconque voudrait leur faire du mal.

Il doit aussi tenir à couvert leurs effets, les mettre en sûreté, et les conserver comme il a été dit. Il doit faire prêter serment au contre-maître, aux officiers de proue, aux actionnaires, aux matelots, à tous ceux qui seront à bord, et à tous ceux qui reçoivent quelque salaire, d'aider et de défendre de toutes leurs forces les marchands et leurs effets, ainsi que ceux de tous les individus qui sont à bord ; de ne pas les dénoncer ; de ne leur chercher ni querelle ni dispute, et de ne pas les voler ; enfin de ne rien tirer du navire, ni d'y mettre rien sans l'avoir déclaré à l'écrivain ou au contre-maître ; de n'enlever ni de mettre rien de nuit ou de jour sans permission du contre-maître ou du gardien.

Chapitre XVII

Du serment que doit prêter le contre-maître.

Le patron doit aussi faire prêter au contre-maître le serment que les matelots ont prêté, et, en outre, celui de dire la vérité aux marchands sur tout ce qui lui sera demandé, et de ne sortir d'aucun port ou de n'y point entrer sans leur consentement. Mais le contre-maître a le pouvoir de faire toute autre chose avec le conseil des officiers de poupe, comme de couper les mâts, serrer ou forcer les voiles, virer de bord, et faire tout ce qu'exigera le bien du navire : bien entendu qu'il doit être habile dans son emploi, et qu'il saura mesurer et tailler les voiles, estiver de vive force, mettre à la bande et connaître la bordée pour gagner sur son adversaire.

S'il ne sait pas le faire, et qu'il y ait quelque officier de poupe ou de proue qui en soit capable, le contre-maître doit être destitué de son emploi et remplacé par cet officier ; mais, s'il sait le faire, on doit tenir tout ce qui a été convenu avec lui. Si le patron veut lui donner congé par malveillance, et qu'il ait touché la totalité de ses loyers, il peut s'en aller : s'il ne l'a pas touchée, le patron doit le payer.

Le contre-maître qui ne sait pas faire le service pour lequel il s'est loué, ainsi qu'il est écrit ci-dessus dans ce chapitre, ni comment s'y prendre, doit payer toute la dépense et le dommage qui en résultera pour le navire. Le contre-maître, étant en santé, ne doit point dormir déshabillé : il doit aider à appareiller sûrement le navire et faire le service de bord le plus promptement possible, ne mettant aucun

retard dans tout ce qu'il peut faire. Il doit se conduire avec loyauté envers les marchands, le patron, les matelots, les passagers, et généralement envers tout le monde.

Chapitre XVIII

Des marchandises qui recevront quelque dommage pour avoir été mal estivées, ou pour toute autre négligence.

Le patron ni le contre-mâitre ne doivent point estiver ou faire estiver les marchandises en lieu humide, ni estiver les paquets, ballots ou balles, de façon qu'il en résulte quelque dommage, près des mâts, des jaumières, de la cale, des écoutilles, ni dans aucun autre lieu où elles puissent être avariées. Le patron est responsable aussi envers les marchands de diverses autres choses : si une marchandise embarquée se mouille soit par le tillac, ou par les côtés du navire, ou par les mâts, ou par la cale, ou par les jaumières, ou par les dalots, ou par les écoutilles, ou parce qu'on l'aura placée dans un lieu peu sûr, ou enfin par défaut du carénage, le patron doit réparer tout le dommage que le marchand souffrira de ce que sa marchandise aura été mouillée, si ses moyens sont suffisants. S'il n'a pas de quoi payer, le navire doit être vendu, sans qu'aucun actionnaire ni prêteur y puisse rien prétendre, excepté les matelots, qui ne doivent pas perdre leurs salaires.

Chapitre XIX

Des marchandises mouillées.

Le patron doit payer tout le dommage arrivé aux marchandises qui se seront mouillées par le tillac, par les côtés, ou par défaut du carénage. Mais, si elles ont été mouillées par l'eau que le navire a faite par son plafond, quoiqu'il fût suffisamment caréné, et non par eau provenant du tillac ou des côtés, le patron n'est pas obligé au dédommagement.

Chapitre XX

Explication du précédent chapitre.

Le chapitre précédent dit, déclare et prescrit que si le navire faisait eau par les côtés ou par le tillac, le patron est tenu de dédommager les marchands dont la marchandise a été mouillée ou gâtée par cette cause. Mais il faut entendre que si le navire éprouve une tempête assez forte pour qu'elle fasse jeter l'étope des côtés ou du tillac, et qu'ainsi la marchandise embarquée se mouille ou s'avarie, alors le patron ne doit aucun dédommagement aux marchands à qui elles appartiendraient, puisque ce malheur n'est pas arrivé par sa faute. C'est pour cela qu'a été fait ce chapitre, parce que personne ne peut s'opposer à des accidents qui proviennent de Dieu, de la mer, du vent ou du prince. Par la même raison, si le mauvais temps fait perdre quelqu'un des appareils, par exemple, le gouvernail, les jaumières, les mâts, les antennes, les voiles ou autres appareils, et si, par l'effet de cette perte que la tempête aura causée, quelque marchandise est mouillée ou endommagée, le patron n'est pas obligé au dédommagement, puisque le mal ne vient pas de sa faute.

Chapitre XXI

Encore sur les marchandises mouillées ou avariées.

D'après ce qui a été dit ci-dessus du cas où un navire fait eau par les côtés ou par le tillac, on a vu par quelle raison le patron n'est pas tenu d'indemniser les propriétaires des effets que l'eau aurait mouillé ou gâtés. Dans cet amendement, nos anciens ont voulu éclaircir ce qui a été dit, que si le navire fait eau par le plafond, quoiqu'il fût suffisamment caréné, le patron ne doit

pas d'indemnité pour les objets mouillés par l'eau du plafond.

A l'effet d'éviter toute contestation entre les patrons et les marchands, nos anciens, voulant expliquer l'expression suffisamment caréné, ont déclaré ce qui suit : quand le carénage d'un navire montera plus haut que la préceinte, ou sera à sa hauteur, et s'étendra par toute la bande jusqu'au-dessus des écubiers, , quelque quantité d'eau que fasse le navire, le patron ne doit pas d'indemnité aux marchands à qui appartiendront les effets mouillés ou gâtés.

Pour quelle raison ? Parce que, quand les marchands ont frété le navire, ils devaient s'assurer s'il faisait eau ou non ; et puisque, ayant vu qu'il faisait eau par le plafond, ils n'ont rien dit au patron, celui-ci ne doit leur répondre de rien.

Mais, si les marchands le lui ont dit, ou le lui ont fait entendre, il doit accomplir toute convention qu'il aura faite. Cependant, pour peu que le carénage soit plus bas que la préceinte, si le navire fait eau par le plafond, le patron est tenu d'indemniser pour toute marchandise qui sera mouillée ou avariée par quelque cause que ce soit, parce que si la préceinte est mise pour renforcer le navire, elle l'est aussi pour que le carénage arrive jusqu'à elle.

Par ces motifs, nos anciens ont fait cette correction et cet éclaircissement afin d'éviter des discussions entre les marchands et les hommes probes qui vont par mer et sont patrons de navires.

Chapitre xxii

Des effets gâtés par les souris ou autrement perdus.

Si quelques effets sont endommagés par des souris dans le navire, parce qu'il n'y a point de chat à bord, le patron doit réparer le dommage. Si quelque objet chargé sur le navire et inscrit sur le registre se perd, le patron est obligé d'indemniser les propriétaires.

Chapitre xxiii

Des effets avariés par les souris, à faute de chat à bord.

Si une marchandise est endommagée par les souris, parce qu'il n'y a point de chat à bord, le patron doit indemnité ; mais il n'est pas expliqué ce qui arrivera si, les chats que le navire avait à bord au lieu où il a chargé, étant morts pendant le voyage, les souris ont endommagé quelques marchandises avant que le patron fût arrivé dans un lieu où il pût se procurer d'autres chats : le patron qui s'en procurera et en mettra sur son navire, aussitôt qu'il sera arrivé dans un lieu où l'on aura pu lui en vendre ou lui en donner, ne doit pas répondre des dommages, car ils ne sont pas arrivés par sa faute.

Chapitre xxiv

Si une marchandise reçoit quelque dommage pour avoir été estivée en lieu humide.

Encore, si le patron fait placer des marchandises, lorsque c'est dans un lieu humide, sans faire sol, il doit payer tout le dommage.

Chapitre xxv

Comment le sol doit être fait.

Le patron ne doit point faire sol aux effets d'un marchand avec ceux d'un autre. S'il le fait, et que les objets qui font le sol reçoivent quelque dommage de ceux de dessus, le patron doit le réparer.

Chapitre xxvi

Explication du précédent chapitre.

Il a été dit, dans le précédent chapitre, qu'un patron ne doit pas faire sol aux effets d'un marchand avec ceux d'un autre ; que s'il le fait, et que la marchandise éprouve quelque dommage, il est tenu de le réparer. Mais il n'est pas dit, ni démontré, ni éclairci, comment cela doit être entendu et pour quelle raison. A ces causes, et pour éviter des disputes entre les marchands et les patrons, nos anciens, qui les premiers ont commencé à aller par le monde, ont voulu donner une explication de la manière suivante.

Si, la totalité ou une partie des marchandises qui seront à bord, étant des objets de poids, le patron fait sol pour tous, seulement avec les effets de l'un des marchands, et que la marchandise avec laquelle il aura fait le sol reçoive quelque dommage, il doit le réparer en entier.

Mais si dans le navire il n'y a de marchandise de poids que celle d'un seul marchand, celles des autres n'étant que d'encombrement, quoique la marchandise qui fait sol reçoive quelque dommage, le patron ne doit aucune indemnité ; bien entendu que le navire soit suffisamment caréné et ne fasse eau ni par le tillac, ni par les côtés. Car il a toujours été d'usage et de raison que l'on doit faire le sol inférieur avec des marchandises de poids. Par quel motif ? afin de faciliter le gouvernement du navire, parce qu'il serait nuisible et dangereux de mettre les marchandises d'encombrement dessous, et celles de poids dessus ; en agissant ainsi, on mettrait le navire en risque de se perdre, faute de pouvoir le bien gouverner.

Mais si tous les marchands, ou une partie, avoient des effets de poids, le patron doit former le sol inférieur de tous ces effets proportionnellement, afin qu'il ne lui arrive aucun dommage, comme il a été dit.

Par ces motifs, nos anciens ont fait cette correction et cet éclaircissement afin qu'il ne puisse y avoir de discussion, mécontentement, ni tromperie, entre les patrons et les marchands qui voyagent.

Chapitre xxvii

Des marchandises mouillées au moment de la charge ou décharge.

Mais vous saurez que lorsqu'une balle ou ballot se mouille pendant la charge ou la décharge, le patron ni le navire n'en répondent pas. Dans tous les dommages dont on a parlé, et dont on parlera dans les chapitres de mer, le patron supporte sa part de ce que paie le navire, et chaque actionnaire la sienne, car le navire paie le tout.

Chapitre xxviii

Du chargement et du déchargement des marchandises.

Vous devez savoir aussi que le patron doit faire charger et décharger les marchandises, s'il en est convenu avec les marchands ; lorsqu'il n'en est pas convenu, les marchands doivent, si l'on se trouve dans un lieu désert, s'accorder avec les matelots pour la charge et la décharge.

Chapitre xxix

Des obligations des matelots pendant le chargement.

Les matelots doivent prendre les marchandises à l'écouille ; mais ils ne sont pas obligés de les estiver, si le patron ne l'a pas promis aux marchands. Lorsqu'il l'a promis, il doit à cet égard s'accorder avec les matelots, s'ils veulent le faire.

Néanmoins, si le patron est dans un lieu désert, où les marchands ne trouvent pas, moyennement salaire, des portefaix ou hommes qui le fassent les matelots sont obligés de charger et décharger le navire, et doivent être payés de la manière que le contre-maître jugera qu'il faudrait payer ceux qui auraient fait ce travail.

Ce chapitre a été rédigé afin que ni le patron ni les marchands ne perdent leur

voyage ; mais, s'il est possible de trouver des hommes qui chargent et déchargent pour de l'argent, les matelots n'y sont pas obligés.

Chapitre xxx

Des estiveurs, et des vivres que le marchand embarquera.

Le patron est obligé de donner aux marchands des hommes qui sachent estiver le navire, lorsqu'il faut l'estiver à force de levier ; et les marchands doivent les payer. En outre, il est obligé envers chaque marchand de porter ses marchandises, ses malles et sa provision de vivres en quantité suffisante. Mais si le marchand, ou quelqu'un pour lui, voulait embarquer des vivres ou autres choses pour revendre aux gens de l'équipage, il doit en payer le fret au navire.

Chapitre xxxi

De la place que le marchand doit occuper à bord.

Le patron doit donner les places aux marchands : en conséquence, le contre-mâitre doit les faire appeler avec l'écrivain, et attribuer la meilleure place à celui qui paiera le plus de fret.

Chapitre xxxii

De la place due au marchand pour son équipage et ses domestiques.

Le patron est obligé de transporter la malle et le lit du marchand, le domestique et le compagnon dont il a besoin, selon le voyage qu'il doit faire, et il doit lui donner place pour dormir. Si le marchand paie très-peu de fret, c'est-à-dire, si, allant à Acre, à Alexandrie, en Arménie, ou vers ces parages, il donne moins de vingt barcelles de fret, le patron n'est pas tenu de transporter sa malle, son domestique ou autre compagnon, à moins qu'il ne lui paie un fret ; et ce passager ne doit point avoir place de marchand.

Chapitre xxxiii

Explication du précédent chapitre.

Si un navire va en Barbarie ou en Espagne, ou en revient, et que le marchand ne donne pas vingt besants de fret, on observera ce qui a été dit ci-dessus.

Chapitre xxxiv

Des vivres volés.

Le patron doit payer tous les vivres qui seraient volés à bord par quelque matelot.

Chapitre xxxv

Du cas où un marchand éprouve quelque empêchement.

Le patron doit attendre les marchands qui éprouvent quelque empêchement. Si un marchand, après avoir payé le fret, retire sa marchandise par crainte ou par l'effet d'un embargo, le patron ne doit pas lui rendre le fret qu'il a reçu. Mais, s'il survient de bonnes nouvelles, il doit, dans l'espace de deux mois, porter les effets au lieu convenu : il est bien expliqué que par effets on entend les marchandises.

Chapitre xxxvi

Du marchand qui a peur.

Le marchand qui a mis ses effets à bord, et qui a peur de ses ennemis, c'est-à-dire d'une escadre ou de corsaires, peut les en retirer, si les autres les en retirent aussi, quand même il ne serait pas sûr des événements qu'il craint. Mais, si un marchand a peur, et que le plus grand nombre des autres ne retirent pas leurs effets, il doit payer le fret, ou s'arranger avec le patron, de manière que celui-ci se tienne pour satisfait.

Chapitre xxxvii

Comment on doit rendre ses effets à un marchand qui a peur.

S'il paraît qu'un marchand ait une juste appréhension qu'un navire qu'il voit est du nombre de ceux qu'il peut craindre, le patron doit lui rendre ses marchandises, qu'il ait été payé ou non. Mais le marchand doit les rembarquer aussitôt qu'il n'aura plus sujet de craindre, si le patron l'exige. S'il les vend et ne les remplace pas à bord, il doit s'arranger avec le patron pour lui donner un fret proportionné au nombre des quintaux qu'il aurait dû charger ; parce que le patron a supporté la dépense de la nourriture et du salaire des matelots, et les autres frais.

Chapitre xxxviii

De l'obligation du patron envers le marchand qui affrète au quintal.

Quand un marchand affrète un navire au quintal, c'est-à-dire, lorsqu'il doit charger telle quantité sur le navire, le patron est obligé d'en porter un quart de plus ; de manière que s'il affrète trois cents quintaux, le patron doit lui en porter quatre cents, à la charge par le marchand de s'entendre avec lui pour cette partie, dans un délai suffisant.

Si, après ce temps écoulé, le marchand ne fait pas son chargement, le patron peut recevoir des effets d'autres marchands pour compléter sa cargaison. Lorsqu'un marchand veut s'excuser de faire le voyage convenu pour un certain nombre de quintaux, le contrat ayant été passé par écrit, ou devant témoins, ou inscrit sur le registre du navire par un écrivain assermenté, il doit, s'il se désiste, avant d'avoir chargé quelque chose, rembourser toutes les dépenses que le patron auroit faites à l'occasion du voyage.

Mais, s'il se désiste après avoir commencé à charger, il doit payer, sans discussion, la moitié du fret convenu, et le patron doit payer aux matelots la moitié du salaire, si le navire a touché assez de fret pour produire la moitié de celui auquel aurait monté le fret de la cargaison complète.

Le patron doit fournir le navire d'agrès et autres appareils, suivant ce qu'il aura fait connaître aux marchands, et tout doit être prêt pour le temps convenu avec eux ; de son côté, le marchand doit expédier le navire dans le temps convenu avec le patron.

Le marchand doit payer le fret sans aucune contestation ; et tout patron a le droit de retenir, pour sûreté du fret, des marchandises en valeur quadruple du montant du fret qui lui est dû.

Chapitre xxxix

Du marchand qui se désistera après avoir affrété.

Si les marchands qui ont affrété une certaine quantité de marchandises ou de quintaux, ou qui doivent compléter toute la cargaison du navire, ne chargent pas les marchandises, ou le nombre de quintaux, ou toute la cargaison dont ils sont convenus, et font ce refus avant d'avoir fait conduire au lieu de l'embarquement tout ou la majeure partie de ces objets, ils ne doivent payer au patron que le montant des dépenses qu'il a faites pour ce voyage.

S'ils ont fait conduire au lieu d'embarquement tout ou la majeure partie des marchandises qu'ils avoient promis de charger, et se désistent du voyage, ils sont obligés de payer au patron le tiers du fret qu'ils lui avoient promis par la convention.

S'ils se désistent du voyage, après qu'ils auront fait charger quelque chose, ils doivent payer au patron la moitié du fret convenu ; de même, si, après avoir chargé tout ce qu'ils devaient charger, ils se désistent avant que le navire ait mis à la voile, ils doivent payer la moitié du fret convenu.

Mais, s'ils veulent se désister après que le navire où ils ont chargé leurs marchandises, aura mis à la voile, ils sont tenus de payer au patron tout le fret qu'ils lui ont promis. Tout ce qu'on vient de dire doit être exécuté sans contestation.

Il faut qu'il n'y ait aucune fraude dans quelques-uns des motifs qui auront fait désister les marchands du voyage pour lequel ils avoient promis de charger, soit une certaine quantité de quintaux, soit tout le navire. En conséquence, si le patron peut prouver ou démontrer quelque fraude, ou que leur excuse n'est pas juste, ces marchands sont tenus de payer au patron tout le fret promis, ou de faire une nouvelle convention avec lui, s'il y consent.

Car il est raisonnable que, de même que le patron est obligé envers les marchands, ceux-ci le soient envers lui ; et ils doivent l'être, s'ils ne peuvent s'en excuser par des raisons justes, comme il a été dit ci-dessus.

Chapitre XL

Du marchand qui vend sa marchandise après avoir fait une convention d'affrètement.

Si quelques marchands, après avoir affrété un navire en tout ou en partie, ou pour y charger un certain nombre de quintaux, se désistent du voyage sous prétexte qu'ils ont vendu leurs effets ou marchandises, ils sont obligés de payer au patron le fret qu'ils lui avoient promis.

Pour quelles raisons ? parce qu'on doit supposer que les marchands qui avoient promis de charger ces marchandises ont fait sur cette vente, non-seulement le gain ordinaire, mais que, de plus, ils ont bénéficié le fret qu'ils avoient promis au patron.

Il est raisonnable, en effet, que puisque les marchands y trouvent leur bénéfice, les patrons n'éprouvent pas de dommage.

Cependant il faut savoir que, si le navire affrété devait charger dans le même port où l'affrètement a été convenu, on doit remettre la décision de l'affaire à deux prud'hommes de l'art de la mer, qui soient dignes de foi ; ce qu'ils prononceront doit être suivi, sans que ni le patron ni les marchands puissent s'y refuser.

Les matelots doivent se tenir à l'accord que le patron fera avec les marchands.

Mais, si le navire affrété devait aller charger dans un autre port, et qu'il se trouve que les marchands ont vendu les marchandises lorsqu'il sera arrivé, de manière qu'ils ne puissent les charger, ils doivent, sans aucune contestation, payer tout le fret qu'ils avoient promis au patron le jour qu'ils ont affrété le navire.

Pourquoi ? parce qu'il est raisonnable que les marchands soient responsables et obligés envers les patrons de la même manière que ceux-ci le sont envers eux ; car il serait dur que les marchands ne fussent pas tenus envers les patrons aux mêmes obligations que celles dont ceux-ci sont tenus envers les marchands, ce qui pourrait leur causer un grand dommage ; et il ne serait pas juste non plus que les marchands fissent leur profit, et que les patrons fussent ruinés pour avoir eu confiance dans les marchands.

Mais si, le navire ayant été affrété pour aller charger dans un port, les marchands déclarent leur intention au patron avant qu'il soit sorti de celui où l'affrètement a eu lieu, et même avant qu'il ait mis à la voile, l'affaire doit être confiée à la décision de prud'hommes, comme il a été dit ci-dessus.

Tels sont les motifs pour lesquels ce chapitre a été fait.

Chapitre XLI

Du port des quintaux.

Le patron est obligé envers les marchands de porter tous les quintaux qui auront été affétés ; et le marchand doit payer le fret selon le prix dont il sera convenu avec le patron.

Chapitre XLII

Des marchandises chargées à l'insu du patron.

Mais, si le marchand embarque plus de marchandises que ce qu'il aura promis de charger, sans avertir le patron, ce dernier peut exiger pour cet excédent le fret qu'il voudra.

Chapitre XLIII

Du peu de fret et de beaucoup de fret.

Supposons qu'un marchand donne à un patron un millarès par quintal, en promettant d'en charger tel nombre, et qu'après vienne un autre marchand qui lui donne cent besants par quintal, le patron doit transporter les marchandises qui paient un millarès, de même que celles qui paient cent besants, et les placer aussi bien ; car, s'il n'a pas cette attention, il doit réparer le dommage qu'éprouve celui qui lui paie un millarès de même que s'il lui payait cent besants. Il ne doit point aussi refuser la marchandise de celui qui paie un millarès, jusqu'à concurrence de ce qui a été convenu, pas plus que celle de celui qui paie deux cents besants par quintal.

Mais, une fois que la quantité de quintaux convenue a été complétée, le patron peut demander au chargeur le fret qu'il voudra pour ce que celui-ci mettra de plus, à moins qu'il ne se soit engagé envers lui à porter les autres au même prix que les premières ; mais le marchand doit avertir le patron dans le délai convenu.

Chapitre XLIV

Du cas où un patron laissera des marchandises qu'il a promis de transporter.

Lorsque l'engagement d'un patron de porter les effets d'un marchand a été contracté, soit par l'intermédiaire d'un écrivain agissant en son nom, soit par écrit, soit devant témoins, soit par l'attouchement des mains, soit enfin par l'inscription sur le registre du navire, il est tenu de porter ces marchandises. Si, ne pouvant pas les porter, il les laisse toutes, et que les marchands lui déclarent que, faute par lui de les porter, elles resteront à son compte et à ses risques, alors, à moins qu'il ne se soit arrangé avec eux avant de partir, il doit leur rendre autant de marchandises que celles qu'il aura laissées, ou le prix qu'elles valent ou vaudront, soit dans le port où il déchargera, soit dans celui où il devait les consigner.

Si les marchandises que le patron aura laissées se perdent ou se gâtent en tout ou en partie, la perte sera pour le patron qui les aura laissées dans cet état. S'il arrive que, par quelque malheur, tout ce que le patron avait à bord, c'est-à-dire, tous les effets ou marchandises qu'il portait, se perdent, tandis que ceux qu'il avait laissés à terre seraient sauvés, ces objets doivent être sauvés pour le patron, et perdus pour les marchands à qui ils avoient appartenu.

Il est juste, en effet, qu'ainsi que le patron est obligé de rendre au marchand, ou aux marchands, autant de marchandises qu'ils en avoient, ou autant d'argent qu'elles valent ou qu'elles vaudraient dans le lieu où il devait les porter, de manière que si les marchandises restées se perdaient elles devront l'être pour le patron, de même si toutes les marchandises que le patron portera se perdent, et celles qu'il a laissées à terre se sauvent, celles-ci doivent être sauvées pour lui, et perdues pour le marchand ou les marchands. Pourquoi ? parce qu'il ne serait pas conforme à la raison et à l'équité que les patrons fussent ou dussent être d'une condition pire que les marchands.

Si, par événement, les marchandises que le patron porte à bord sont sauvées, et celles qu'il laisse sont perdues, le patron doit en indemniser les marchands comme il a été dit ; et si ces marchandises qu'il a laissées se perdent, elles doivent être perdues pour lui.

Si celles qu'il portait à bord se perdent toutes par quelque malheur, tandis que celles qu'il avait laissées sont sauvées, elles doivent l'être pour le patron, de manière qu'il ne sera tenu de rien donner aux marchands.

Mais, si les marchandises qu'il avait à bord sont sauvées, il doit dédommager les marchands comme il a été dit ci-dessus ; sauf cependant qu'on doit défalquer de la somme que le patron leur donnera ou devra leur donner, toutes les dépenses qu'ils feraient ou auraient faites si le patron eût porté les marchandises qu'il a laissées. Il faut néanmoins excepter les vivres, pour lesquels il ne faut rien rabattre aux marchands ; car ceux-ci ont eu à dépenser pour cet objet de même que si la marchandise avait été portée : et ainsi il n'est pas conforme à la raison, que dans le compte on défalque quelque chose pour les vivres.

Si les marchandises que le patron porte à bord ne se perdent qu'en partie, cette perte doit être déduite et défalquée des marchandises restées à terre, par sou et par livre, ou par besant, pour diminuer d'autant l'indemnité que le patron doit à ces marchands pour les marchandises laissées. Encore plus, si le navire était forcé de faire jet par quelque malheur, la valeur des choses jetées doit être déduite et défalquée de la marchandise qui sera restée, par sou et par livre, ou par besant, de cette valeur.

Si, par événement, le patron embarque seulement une partie des marchandises qu'il s'était engagé à porter, et en laisse une autre partie, si les marchands lui déclarent ce qui a été dit ci-dessus, il est obligé de la manière expliquée dans ce même chapitre.

Mais cependant, si les marchands, quand ils voient que les marchandises sont laissées en tout ou en partie, n'imposent point au patron cette condition et ne lui opposent aucune autre raison, ou si, lorsque le patron leur dit ou fait dire que ces marchandises qui restent seront pour leur compte, les marchands ne disent n'opposent rien sur cela, ni même n'y mettent aucune condition, la perte de ces marchandises sera pour leur compte.

Pour quelle raison ? parce que ces marchands, quand ils ont vu que leurs marchandises restaient à terre en tout ou en partie, n'ont rien dit, ni fait d'opposition ni imposé de conditions au patron : car, s'ils l'eussent fait, et que les marchandises restées à terre eussent éprouvé quelque perte, elle serait non pour eux, mais pour le patron. De plus, s'ils eussent fait cette déclaration et imposé au patron cette condition, celui-ci, s'il avait su que la marchandise restait pour son compte, l'aurait bien soignée.

Il y a encore un autre motif : lorsque le patron leur a dit que les marchandises restaient pour leur compte, et qu'ils n'ont fait aucune opposition, ni imposé aucune condition, il paraît conforme à la raison de croire qu'ils ne trouvaient aucun inconvénient à ce que leurs marchandises restassent à terre, puisqu'ils ne s'y opposaient pas et ne faisaient aucune condition : ainsi la raison exige que les marchandises qui resteront, comme il a été dit, soient pour le compte des marchands, qu'elles se perdent ou non.

Si, par événement, les marchands disent au patron de charger les marchandises restées à terre sur un autre navire, s'il le fait, et qu'ensuite ces marchandises se perdent en tout ou en partie, se gâtent ou souffrent quelque dommage, le patron n'est responsable de rien, puisqu'il les a chargées avec la connaissance et la volonté des marchands.

Mais, si le patron les a chargées sur un autre navire, sans la connaissance et la

volonté de ceux à qui elles appartiennent, et qu'elles se perdent en tout ou en partie, se gâtent ou souffrent quelque dommage, le patron doit indemniser les marchands ; parce que, comme il a été dit, il les a mises sur un autre navire sans leur volonté et leur connaissance ; et cela est raisonnable. Pourquoi ? parce que personne ne doit disposer du bien d'autrui qu'autant que le propriétaire y consent. Si, par événement, quelques marchands affrètent leurs marchandises au patron, et, après les lui avoir présentées, lui disent qu'ils sont forcés de s'en aller, qu'ils ne peuvent rester, et qu'ils le chargent d'en prendre soin, de manière que, celui-ci y consentant, le marchand, dans cette confiance, s'en aille avec la connaissance et la volonté du patron sous les conditions convenues entre eux, celui-ci est obligé de transporter les marchandises qu'il a prises et reçues en commande, comme il a été dit : sauf, cependant, s'il arrivait quelque accident malheureux avant ou après le chargement ; car alors il n'est pas obligé d'en répondre. Pourquoi ? parce que personne n'est censé prendre une commande à son préjudice.

Si, par événement, le patron laisse ces marchandises, il doit en donner au marchand autant qu'il y en avait, ou autant d'argent que valaient, vaudront ou vaudraient des marchandises pareilles dans le lieu où il devait aborder pour les décharger, ou dans le lieu où il avait promis de les porter. Ainsi les marchandises qui resteront seront et devront être pour le compte du patron, qu'elles soient perdues ou sauvées, parce que, comme il a été dit, il les a prises et reçues sous sa commande et sa garde ; sauf dans le cas expliqué plus haut, s'il survient avant qu'il les ait chargées ou après.

Mais cependant, lorsqu'un marchand affrète des marchandises à quelque patron, et après les avoir affrétées s'en va avec ou sans la connaissance de ce dernier, qui ne les a pas prises sous sa garde et sous sa commande, comme il a été dit, si, au moment où il devra ou voudra charger, lui ou quelqu'un en son nom connaît ou trouve ces marchandises, il doit les faire charger et mettre à bord.

Si le patron, ou celui qui le représente, ne connaît ou ne trouve pas ces marchandises quand il chargera ou fera charger, et qu'elles restent à terre, soit qu'elles se perdent ou non, le patron n'est pas tenu envers le marchand qui s'en est allé comme il est dit, de le dédommager pour les marchandises que celui-ci prétendrait être restées à terre ; excepté cependant si le marchand qui s'en est allé laisse ou a laissé quelqu'un qui ait montré les marchandises au patron ou à un autre pour lui, ce qui veut dire à l'écrivain, quand il a chargé ou fait charger.

Lorsque celui que le marchand a laissé pour montrer et livrer les marchandises, les a montrées et les a fait livrer, quand le patron, ou un autre en son nom, faisait le chargement, s'il ne les prend pas, ou ne les fait pas charger et mettre à bord, et que les marchandises restent, soit qu'elles se perdent ou non, le patron en est responsable de même que si le marchand eût été présent, puisqu'il y avait un homme à sa place, lequel leur a livré ou dû livrer cette marchandise.

Il faut cependant que le marchand, ou celui qui sera resté à sa place pour livrer la marchandise, puisse prouver la vérité du fait. Si l'un ou l'autre peut la prouver, le patron est obligé de rendre et de donner au marchand ce qui a été dit dans les cas mentionnés ci-dessus, et de la même manière.

Mais, si le marchand ne peut pas prouver ce qui a été dit, ou si celui qui est resté à sa place pour livrer les marchandises ne les a pas montrées au patron ou ne les lui a pas livrées, et qu'elles restent, soit qu'elles se perdent ou non, le patron n'est pas tenu d'indemniser le marchand, puisque celui-ci aura laissé les marchandises sans en prendre soin. Il est juste, en effet, que, par suite de cet abandon, tous les dommages soient pour le marchand, puisqu'il le mérite bien ; sauf cependant les avaries et dépenses que le patron doit payer à ces marchands pour toutes les choses, excepté ce qui concerne les vivres.

S'il arrive que, le marchand étant parti, le patron qui a reçu ses marchandises sous sa garde et commande, les charge sur un autre navire, et qu'elles se perdent en tout ou en partie, ou souffrent quelque dommage, ou si le navire sur lequel il les a chargées n'arrive pas au lieu de débarquement aussitôt que lui-même arrivera avec son propre navire, ou enfin si les marchandises ne valent pas, à leur arrivée, ce qu'elles auraient valu quand le patron est arrivé avec son navire, le patron est obligé de réparer tout ce dommage, puisqu'il les a chargées et mises sur un autre navire sans ordre de celui à qui elles appartiennent.

Mais cependant si, lorsque le marchand s'est séparé du patron, il a été convenu entre eux qu'au cas où il ne pourrait porter les marchandises, il lui serait permis de les charger sur un autre navire, par suite de laquelle convention le patron les a chargées, soit qu'elles se perdent ou non, soit qu'elles s'endommagent ou non, soit que le navire sur lequel ces objets ont été chargés arrive ou non, plus tôt ou plus tard, le patron n'est pas tenu d'indemniser le marchand, puisque celui-ci était convenu, quand il est parti, que, si le patron ne pouvait les porter, il les chargerait sur un autre navire ; à moins que le patron ne les eût laissées, c'est-à-dire, qu'elles ne fussent restées dans le lieu où ce patron a chargé son navire.

Si le patron charge les marchandises sur un autre navire, et que le patron de ce navire les laisse, c'est-à-dire, si elles restent au lieu où il a chargé, ce dernier est obligé d'indemniser le marchand à qui elles appartiennent, de même qu'aurait dû le faire l'autre patron à qui le marchand les avait affrétées s'il ne les avait pas portées ; et il est tenu des mêmes obligations que le premier qui s'était obligé à les transporter ; sauf cependant, en tout et pour tout, les conventions ou accords entre ce patron et le marchand, faits pour quelque motif que ce soit.

Ce chapitre a été fait par les raisons expliquées ci-dessus.

Chapitre XLV

Du patron qui laissera des marchandises qu'il a promis de transporter.

Le patron qui a promis par écrit, ou devant témoins, ou par mention sur le registre du navire, ou par l'attouchement des mains, de se charger de marchandises, est obligé de les transporter. S'il ne les porte ou ne peut pas les porter, et qu'elles restent, il est tenu de rendre et de donner au marchand autant de marchandises ou autant d'argent qu'elles vaudront dans le lieu où le navire prendra port pour décharger, à moins qu'il ne s'accorde ou qu'il ne se soit accordé avec les marchands avant que le navire ne parte du lieu où la convention a été faite. Si elles restent et se perdent, le patron ne s'étant pas accordé avec le marchand, les marchandises doivent être perdues pour le patron, lequel est tenu envers le marchand comme il est dit ci-dessus.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons, quand ils se disposent pour un voyage, demandent un fret très bas, et, une fois le voyage arrêté, ils trouvent des gens qui leur donnent un fret plus considérable ; si la règle ci-dessus n'existait pas, les marchandises qui donneraient peu de fret resteraient et les patrons porteraient celles qui paient davantage.

Chapitre XLVI

Des marchandises à transporter dans un lieu déterminé, et du cas où elles reçoivent quelque dommage.

Si un patron, se trouvant dans un lieu, s'engage envers des marchands pour porter des marchandises dans un autre lieu qui sera convenu entre eux, il faut qu'il les porte en ce lieu avec son navire.

Si le patron, sans la volonté et la connaissance des marchands, les met dans un autre navire, fût-il plus grand et meilleur que le sien, que ces effets se perdent ou

se gâtent, que celui à qui ils appartiennent en reçoive quelque dommage, ou soit forcé à quelques dépenses, le patron est tenu de payer la perte, de réparer le dommage souffert, et de rembourser les dépenses faites par celui à qui les effets appartiennent, lequel doit être cru à son serment.

Cependant, si le patron fait savoir aux marchands qu'il ne veut pas aller au lieu où il avait promis de porter leurs effets, en leur disant qu'il veut les mettre sur tel navire, et que ceux-ci y consentent, il peut le faire ; mais, s'ils n'y consentent pas, il n'en a pas le droit, et, s'il le fait, il en est responsable, comme il a été dit. Si les marchands y consentent, et que les effets se perdent ou se gâtent, le patron n'est tenu d'aucune indemnité, puisqu'il l'a fait avec la volonté et la connaissance de ces mêmes marchands ou de la majorité.

Chapitre XLVII

Des agrès, des matelots, du contre-mâitre, et de l'embarquement des marchandises.

Le patron est tenu envers les marchands d'avoir tous les agrès qu'il aura montrés ou annoncés par écrit, ou qu'il aura déclaré avoir, en présence du contre-mâitre et des matelots. Il ne peut aussi renvoyer le contre-mâitre ni les matelots sans l'assentiment des marchands, jusqu'à la fin du voyage ; ni vendre ni donner des agrès, ou autres dépendances du navire ; et il est obligé de faire placer les marchandises par les matelots.

Chapitre XLVIII

De la manière de faire conserve.

Le patron doit aller de conserve avec d'autres navires grands ou petits, quand les marchands y consentent. De plus, si le patron veut aller de conserve avec un navire grand ou petit, après avoir pris conseil du contre-mâitre, des officiers de poupe et de tous les matelots, il en a le droit, et les marchands ne peuvent s'y opposer ; de même, lorsqu'il y a lieu de craindre les corsaires, les marchands ne peuvent s'y opposer, à moins qu'ils ne reconnaissent qu'il en résulterait du dommage pour eux ou pour le navire.

Chapitre XLIX

De l'obligation de tenir câble à un autre navire.

Lorsqu'un navire sera dans quelque lieu prêt à faire voyage pour aller à une destination, si quelque autre plus petit, plus grand ou pareil, allant à la même destination, n'ose voyager seul par crainte de ses ennemis ou de pirates, et si le patron de ce navire dit à l'autre patron qu'il le prie de tenir câble, le patron qui aura fait cette promesse ou pris cet engagement est obligé de l'accomplir, à moins qu'un accident de mauvais temps ne l'en empêche.

Si les navires partent ensemble du lieu où la convention ou promesse aura été faite, et que le patron qui aura promis de tenir câble à l'autre refuse d'exécuter son engagement, de manière que le patron qui avait pris cette précaution éprouve de la part des pirates ou des ennemis quelque dommage avant d'arriver à la destination jusqu'à laquelle l'autre avait promis de lui tenir câble, ce dernier doit payer tout ce dommage sans aucune contestation.

Pour quelle raison ? parce que, si ce patron n'avait pas fait cette convention ou promesse, celui qui craignait d'être attaqué ne serait pas parti du port, et qu'il s'est fié à la promesse que l'autre lui a faite. Mais, si le navire, parti sans que l'autre patron lui eût promis de lui tenir câble, souffre quelque dommage, ce patron n'est tenu envers lui d'aucune indemnité.

Si, par événement, le patron qui avait fait la promesse de tenir câble à un navire

l'exécute, et que des pirates, des ennemis, ou un mauvais temps, l'en séparent par force, le patron qui avait fait cette promesse, et n'a pu l'accomplir sans sa faute, n'est obligé à aucune indemnité, ni lui, ni le navire, ni rien de ce qui est à bord, puisque ce n'a pas été sa faute si cet événement est arrivé, car il n'a pu tenir sa promesse par les raisons ci-dessus expliquées.

Mais, lorsque le patron qui a promis de tenir câble à un autre navire en reçoit ou en a reçu quelque salaire ou récompense, si le navire duquel il l'a reçue se perd en tout ou en partie, ce patron est tenu de payer tout le dommage que le navire dont il a pris salaire ou récompense a souffert, ainsi que la valeur de la marchandise chargée qui sera dans ce navire, par sou, par livre et par besant ; sauf le cas où le patron qui a reçu un salaire ou une récompense serait convenu avant, après, ou au moment de la recevoir, avec le patron qui avait le doute ou soupçon, que, s'il arrivait quelque cas de force majeure, ni lui, ni le navire, ni rien de ce qu'il portait, ne seraient obligés à une indemnité. Par cas de hasard, il faut entendre qu'il lâche le câble du navire par mauvais temps, ou par force de corsaires, d'ennemis ou de pirates.

Si le patron qui a reçu ce salaire ou cette récompense est convenu, comme il a été dit, avec le patron qui avait des craintes, que ni lui, ni le corps du navire, ni rien de ce qui s'y trouve, ne seront obligés à des indemnités, il en sera de même, puisqu'il en était ainsi convenu, avec le patron qui lui donne ou lui avait donné ce salaire ou cette récompense, avant ou au moment de la recevoir, ou après l'avoir reçu.

Il importe que tout patron fasse bien attention aux conventions ou promesses qu'il fera avec quelqu'un, soit qu'il en reçoive loyer ou récompense, soit qu'il agisse gratuitement ; car, si ce patron fait la convention ou promesse sans la connaissance ou consentement des marchands qui sont à bord, ou qui y auront mis des marchandises, et qu'il arrive quelque malheur, ; les marchands ne sont tenus à rien.

Au contraire, s'ils éprouvent quelque dommage, grief ou préjudice, par la convention ou promesse que le patron aura faite ou fera sans leur connaissance ou consentement, le patron doit les indemniser entièrement, quand même le navire devrait être vendu, et même le bien du patron, si l'on peut en trouver.

Telle est la raison pour laquelle a été fait ce chapitre.

Chapitre L

Du cas de jet.

Encore, le patron ne doit pas commencer le jet jusqu'à ce que le marchand ait jeté quelque chose : après, il peut faire jeter autant qu'il faudra pour être hors de péril. Dans ce moment, l'écrivain peut écrire la convention, de même que s'il était à terre ; et le patron doit contribuer au jet pour la moitié de la valeur du navire.

Chapitre LI

Des marchandises jetées.

Le prix de toute marchandise jetée du navire pour cause de mauvais temps, ou par crainte de vaisseaux ennemis, doit être réparti par sou et par livre, ou par besant, sur tout le chargement ; et le navire doit concourir au jet pour la moitié de ce qu'il vaudra.

Chapitre LII

Comment on doit évaluer les marchandises jetées.

Quand un navire jette des marchandises, comme il est dit ci-dessus, elles doivent être évaluées de la manière suivante : si le jet a lieu avant qu'on ait fait la moitié

du voyage, depuis le lieu du départ jusqu'à la destination, on doit les estimer ce qu'elles valaient dans le lieu d'où le navire est parti. Si le jet a lieu après la moitié du voyage, elles doivent être estimées au prix du lieu où le navire débarquera.

Chapitre LIII

Comment doivent être payées les marchandises jetées.

Lorsqu'un patron a chargé son navire des effets de quelques marchands pour aller les décharger dans un lieu déterminé par la convention faite entre eux, si, pendant ce voyage, il lui arrive quelque cas fortuit, mauvais temps, vaisseaux armés de l'ennemi, ou quelque autre accident par lequel il soit forcé de jeter les effets qu'il porte, ou bien une partie, dès qu'il sera, avec son navire et les effets restants, dans le lieu où il devait décharger, il doit agir de telle manière qu'avant de délivrer la moindre chose des effets restants aux marchands qui doivent les recevoir, ou à qui ils appartiennent, il retienne sur ces effets une quantité suffisante pour payer le prix des choses jetées, et même beaucoup plus, afin qu'il n'en puisse résulter dommage, perte ou préjudice pour lui, ni pour les marchands à qui appartiendront les effets jetés, parce que chacun y perd assez, et surtout afin que ces derniers ne soient pas forcés à poursuivre les autres marchands à qui appartiennent les effets sauvés.

Le montant des sommes à payer pour ce jet doit être fixé d'après ce qu'on aura jeté ; et le patron est tenu d'y contribuer pour moitié, c'est-à-dire, pour ce que vaudra la moitié du navire. En outre, si le patron demande tout le fret, tant des effets jetés que de ceux qui sont restés, il doit lui être payé comme si tous les effets avoient été sauvés ; et alors il est obligé de contribuer au jet pour tout le fret qu'il recevra, par sou et par livre, de même que le feront les effets conservés. Pour quelle raison ? parce que le patron a reçu le fret tant des effets jetés que de ceux qui auront été sauvés.

Il est juste que, puisqu'il perçoit le fret pour les effets jetés comme pour les effets sauvés, il contribue au jet pour tout le fret.

Cependant, si le patron ne demande de fret et n'en reçoit que pour les effets sauvés, il ne doit pas contribuer au jet pour ce fret ; car il y perd assez, puisqu'il perd tout le fret des effets jetés.

Chapitre LIV

Des formalités qu'on doit observer en cas de jet.

Lorsqu'un navire éprouve une tempête, si le patron voit et reconnaît qu'il y a péril et possibilité de se perdre, à moins qu'on ne fasse jet, il doit dire et déclarer à tous les marchands, en présence du contre-maître et de tous ceux qui seront à bord : Messieurs les marchands, si nous ne nous allégeons pas, nous sommes en grand péril et grande chance de perdre les personnes et les marchandises, et tout ce qui est ici ; et si vous, messieurs les marchands, voulez que nous allégions, nous pourrions, avec la volonté de Dieu, sauver les personnes et une grande partie des marchandises ; et si nous ne jetons pas, nous serons en péril et en chance de nous perdre nous et toutes les marchandises.

Si tous les marchands ou la plupart s'accordent à jeter, alors on peut jeter ; mais l'un des marchands, si tous ne le peuvent, doit commencer à jeter, et, après que le marchand ou les marchands auront jeté quelque chose, le patron peut jeter ou faire jeter jusqu'à ce qu'on soit hors de péril.

En ce cas et en cette circonstance, l'écrivain a droit de rédiger la convention de même que si le navire était amarré ; et si l'écrivain ne peut pas l'écrire, les matelots peuvent rendre témoignage de toutes les conventions et accords passés entre le patron et les marchands, puisque l'écrivain n'a pu les écrire sur le

registre : il en est ainsi afin qu'il ne puisse y avoir aucune fraude dans les conventions et accords faits entre le patron et les marchands.

S'il n'y a aucun marchand à bord, en ce cas et dans cette circonstance le patron peut et doit agir pour les marchands ; et ce qu'il fera, il doit le faire d'accord avec le contre-maître et les actionnaires et tout l'équipage du navire. Si, d'accord avec tous ceux qui ont été désignés, il procède au jet, ce qu'il fera doit être aussi valable que si tous les marchands y étaient, ou si toutes les marchandises appartenaient au patron. Il est tenu aussi de contribuer à ce jet pour ce que vaudra la moitié du navire. Les marchands à qui les marchandises appartiendront ne sont pas fondés à se plaindre du jet fait dans ce cas et de la manière dite ci-dessus, et ce jet doit être payé par sou et par livre ou par besant, selon ce qu'il y aura de marchandises jetées.

Ce chapitre a été fait afin que le patron puisse remplacer les marchands lorsqu'ils ne sont pas présents ; car, si le patron n'avait pas dans de telles circonstances pouvoir de remplacer les marchands, la plupart du temps les personnes, le navire et toutes les marchandises périraient. Pour cela, en ce cas et en cette occasion, le patron peut et doit remplacer les marchands, s'il n'y en a pas ; car il vaut mieux jeter une certaine quantité de marchandises que de perdre tout, les personnes, le navire et les marchandises.

Chapitre LV

De la déclaration des marchandises à l'écrivain.

Les marchands doivent encore, immédiatement après que le navire a mis à la voile, déclarer à l'écrivain s'ils y ont chargé des objets qui ne seraient pas écrits ; et si l'on trouve quelque chose qu'ils n'avoient pas déclaré, ils en doivent payer le fret le plus fort qu'on trouve dans le navire, en raison de chaque quintal, parce qu'ils ont mis ces objets en cachette. Si, par événement, ils ne l'avoient pas déclaré quand le navire a mis à la voile, et que ces objets se perdissent, ou se mouillassent, ou fussent gâtés, on ne serait tenu de rien leur rendre, puisqu'ils ne les avoient pas déclarés.

Chapitre LVI

De l'entrée dans un port.

Encore, le patron ne peut ni ne doit entrer dans un port sans le consentement des marchands : s'il le fait et qu'un marchand éprouve quelque accident, le navire sera obligé d'indemniser celui-ci de tout le dommage reçu : l'écrivain doit constater la convention, que le navire soit ou non amarré. Mais cependant, si le patron avait besoin de quelque chose, il doit dire aux marchands qu'il ne peut naviguer, qu'il a besoin de quelques agrès, de réparer ou de caréner son navire ; et alors le marchand doit souffrir qu'on entre dans un port, pourvu que le contre-maître et les matelots affirment par serment qu'ils le connaissent. Néanmoins, s'il y avait quelque corsaire ou saïque qui fût peur au marchand, le patron ne peut y entrer sans sa volonté. Si le marchand s'y refuse, quoiqu'il n'y ait pas de péril, et dit, Je ne veux pas entrer dans ce port, il sera tenu de supporter tout le dommage qui en résultera.

Chapitre LVII

Des promesses faites par les marchands au patron.

On traite ici de la manière dont les marchands sont obligés envers les patrons. Lorsque les marchands se sont accordés avec le patron, ils doivent tenir toute convention qu'ils ont faite et qui a été écrite sur le registre : ainsi, dès qu'un marchand a donné quelque engagement par écrit, ou porté sur le registre, il doit

en tout l'exécuter.

Lorsqu'un marchand a traité avec le patron pour un certain nombre de quintaux, qu'il soit à bord ou non, s'il ne peut les charger, ou s'il lui manque les fonds nécessaires pour compléter ce qu'il lui aura promis, il doit, qu'il charge ou non, payer le fret de tout ce qui a été convenu, en raison du prix fixé par chaque quintal.

Chapitre LVIII

Du marchand qui voudra décharger sa marchandise.

Si le plus grand nombre des marchands reconnaissent la nécessité de débarquer leurs marchandises, un marchand peut débarquer les siennes sans rien payer ; et le patron qui n'a pas été payé d'avance ne peut lui rien demander. Mais ce patron doit attendre le temps convenu, et recevoir, charger et porter les effets du marchand, c'est-à-dire ses marchandises et ses hardes.

Chapitre LIX

Des marchands qui voudront décharger une partie de leurs marchandises.

Un navire étant en voyage, s'il arrive que le plus grand nombre des marchands, ou de ceux à qui appartient la plus grande quantité des marchandises, veulent décharger et prendre port, à quelque distance qu'ils soient du lieu où le voyage aura commencé, ils en ont le droit. Le patron peut forcer à décharger ceux à qui appartient la partie la moins considérable qu'on ne voulait pas décharger, et exiger le fret entier. Si le patron fait quelque remise sur ce fret aux marchands qui auront déchargé la majeure partie, il doit traiter de même les propriétaires du reste ; et par le même droit et de la même manière que les premiers ont été traités, tous les autres doivent l'être. Quant aux matelots, leurs salaires doivent être diminués en proportion de la remise sur le fret que le navire aura supportée.

Chapitre LX

Du patron qui aura attendu le marchand.

Si le marchand n'a pas payé le fret au patron, il doit charger ses effets, après que celui-ci l'aura attendu tout le temps convenu pour recevoir de bonnes nouvelles ; et s'il ne veut pas les charger, il doit payer tout le fret au patron.

Chapitre LXI

Comment le marchand doit prêter au patron en cas de besoin.

Encore, le marchand est tenu envers le patron de telle sorte que si celui-ci manque d'argent dans un lieu où il faut se procurer des agrès ou d'autres objets nécessaires au navire, le marchand doit lui prêter tout ce que le contre-maître et les autres marchands estimeront nécessaire. Par cette raison, tous les actionnaires qui seront à bord, et ceux qui auraient précédemment prêté, doivent s'obliger envers le marchand qui prêtera ; mais, si le patron, ou les actionnaires, ou les précédents prêteurs, trouvaient quelque homme qui leur offrît des fonds, le marchand n'est pas tenu de leur en prêter.

Chapitre LXII

Comment le marchand doit prêter au patron pour la mise en état du navire.

Encore plus, lorsque le patron manque d'argent et n'en trouve pas, comme il a été dit, s'il est dans un lieu désert où il ait besoin d'argent pour mettre le navire en état, et si les marchands n'ont pas de fonds, ils doivent vendre de leurs marchandises pour mettre le navire en état. Aucun prêteur précédent ni aucun actionnaire ne peuvent s'opposer à ce que ces marchands soient payés avant eux, sauf le salaire des matelots ; mais il faut entendre que le marchand voie et s'assure

que ce qu'il prêtera est destiné à la mise en état du navire et est nécessaire pour cet objet.

Chapitre LXIII

Comment le marchand doit prêter des vivres au navire.

Encore, si les vivres manquent aux matelots ou autres qui sont à bord, le marchand qui en a doit les distribuer entre tous d'une manière égale, et le marchand ne peut en retenir que sa part en proportion des autres. Quand le patron sera en quelque parage où il trouvera des vivres, le marchand a droit de lui en demander autant qu'il lui en aura été pris, et le patron doit les lui rendre.

Chapitre LXIV

Des ancres ou agrès abandonnés après dénonciation aux marchands.

Encore, si le patron veut jeter l'ancre sur une côte, dans un port, ou un autre lieu où il peut craindre de les perdre, il doit le faire avec le consentement et l'accord des marchands. Si ceux-ci lui en donnent l'ordre, encore qu'il s'y refuse, et que l'ancre ou le câble soient perdus ils doivent payer le tout, puisque le patron ou son lieutenant s'y était refusé. De plus, si le navire abandonne ses ancres en quelque cale, ou autre lieu où ils auront ancré, et cela par ordre des marchands, ces objets doivent être payés en commun par toutes les marchandises du bord, et le corps du navire ne doit rien payer. Mais, s'il les laisse par crainte de bâtiments armés, ces objets doivent être payés en commun par toutes les marchandises du bord, et le navire pour la moitié de ce qu'il vaudra. Si le patron laisse sa chaloupe ou des gens en quelque lieu par ordre des marchands, les effets de ceux-ci doivent payer la chaloupe et la dépense des gens, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au lieu de débarquement ; mais le corps du navire ne doit rien payer.

Chapitre LXV

De la chaloupe abandonnée.

Lorsqu'un navire remorquant la chaloupe, elle se remplit et est remorquée pleine, si les marchands veulent qu'on la laisse, elle doit être laissée, et alors elle sera payée par toutes les marchandises, et le corps du navire ne paiera rien ; mais si, le câble se rompant, on ne peut la sauver, et qu'elle ne soit pas sacrifiée par la volonté des marchands, ils ne sont point tenus de la payer.

Chapitre LXVI

Du jet fait en l'absence des marchands.

Lorsqu'un patron aura chargé son navire dans un lieu, qu'il sera ancré soit en ce lieu, soit en quelque autre, et que, tous les marchands étant à terre, il n'en restera aucun à bord, mais seulement le patron et les matelots, s'il se présente des bâtiments armés de l'ennemi, ou s'il survient subitement une tempête, de manière que le patron ne puisse prendre les marchands à bord, et que par quelqu'une de ces causes qui l'auront forcé à lever l'ancre en laissant les marchands à terre, il reconnaisse la nécessité de faire jet, ou s'il fait jet par crainte de ces bâtiments pour mieux pouvoir leur échapper et pour mieux s'en défendre, ou bien par l'effet de la tempête, le jet fait dans quelqu'une de ces circonstances vaut de même que si tous les marchands avoient été sur le navire ; pourvu cependant que tout ce que le patron fera, il le fasse avec le conseil et la volonté de tout l'équipage du navire, et aussi que l'écrivain ait soin d'écrire la délibération prise en présence de l'équipage. Si l'écrivain, à cette heure et dans cette circonstance, ne peut pas l'écrire, il doit y procéder aussitôt que le navire sera amarré et avant de quitter le bord. Si, par événement, l'écrivain est à terre avec les marchands et que dans le navire il y ait quelques domestiques de ceux-ci, le patron doit réunir tout l'équipage et ces

domestiques, et tenir conseil avec eux ; il doit déclarer ou faire déclarer devant ces domestiques et tout l'équipage du navire les mesures convenues avec eux, autant de fois qu'il sera nécessaire pour que chacun s'en souvienne bien, afin que, dès qu'il se trouvera réuni avec les marchands restés à terre, il ne puisse y avoir aucune discussion, et même qu'aucun de ceux qui auront assisté au conseil ne puisse alléguer qu'il n'a pas entendu la délibération, et que personne ne l'y avoit appelé.

Si le patron agit comme il vient d'être dit, tout ce qui aura été fait vaudra autant que si tous les marchands ou la majorité avoient été présents. Bien plus, s'il arrivait le malheur que le navire, par cause des bâtiments armés ou de la tempête, fût obligé d'échouer, le patron agissant ou ayant agi de la manière ci-dessus ar le conseil de tous les susnommés et avec leur connaissance et agrément, toute convention ou tout accord qu'il aura fait avec eux et de la manière ci-dessus, ne pourra être contesté par aucun marchand ni par quelque autre. Celui qui contestera doit supporter tous les dommages, griefs, préjudices et dépenses que le patron à qui l'accident est arrivé se trouverait éprouver par cause de l'opposition que quelqu'un des susnommés aura faite.

Mais toutes ces choses doivent être faites sans aucune malice ni fraude. Si quelqu'un peut montrer ou prouver quelque fraude par quelque juste raison, celui ou ceux contre qui la fraude sera prouvée dit répondre de tous dommages et intérêts à la partie qui en fera la preuve.

La preuve de la fraude doit être faite au moyen de personnes aisées et à l'abri de tout soupçon, et surtout par des gens qui sachent et doivent savoir l'art et les affaires pour lesquels ils seront appelés en témoignage. Par quelle raison ? parce que si l'on admettait le témoignage de portefaix ou d'hommes vils, faciles à corrompre par de l'argent, ce serait mal fait ; car, si le patron était cru d'après ce témoignage de méchants hommes qu'il donnerait pur témoins contre les marchands, il pourrait les ruiner quelquefois, parce que le témoignage que donnera un homme vil ou qui pourrait être gagné par de l'argent, ne vaut ni ne doit avoir aucune valeur par aucune raison.

Chapitre LXVII

De la manière de payer les avaries.

Les marchands doivent payer par sou et par livre toute dépense qu'il a été convenu de faire relativement aux marchandises, à l'exception des dépenses pour leur chargement. Si donc il est nécessaire de lever l'ancre par mauvais temps ou autre cas advenant, c'est-à-dire, pour entrer dans un port ou détroit, ou dans un lieu dans lequel on puisse sauver soit les marchandises, soit le navire, dans ce cas une marchandise doit répondre pour l'autre par sou et par livre ou par besant. Si dans le navire les marchands n'ont pas une égale quantité de marchandises, par exemple, s'ils sont cinq d'un côté et deux ou trois de l'autre, et que ces deux marchands aient autant ou plus de marchandises que les cinq autres, tout ce que les premiers sont convenus de payer, à titre d'avaries, doit être payé proportionnellement aussi bien par la petite quantité de marchandises que par la grande. Mais cela doit être fait loyalement, sans aucune fraude et sans que rien se fasse par passion, et tous les marchands doivent prêter serment d'agir loyalement. Ce chapitre a principalement pour objet d'indemniser le navire de ce qu'on promettra de lui rendre ; car le navire a un tel privilège, que si les marchands promettent de l'indemniser en quelque chose, ils doivent tenir cet engagement, écrit ou non, pourvu que l'écrivain soit présent et l'ait entendu ; et l'écrivain doit l'écrire aussitôt que le navire aura câble à terre, puisqu'il étoit en pleine mer quand la convention a été faite.

Chapitre LXVIII

Ce qu'on entend par passager.

Nous parlerons ici de ce que le patron doit faire envers le passager, et celui-ci envers le patron ; ce qui a lieu lorsqu'il s'agit d'un navire ou d'une barque. On appelle passager tout homme qui paie fret pour sa personne et ses effets qui ne sont point marchandises, et quiconque porte moins de dix quintaux doit payer fret de sa personne : celui qui paie un fret moindre de vingt besants ne peut être appelé marchand. Le patron n'est pas obligé à porter la malle, ni le domestique, ni les hardes de celui qui a chargé moins de dix quintaux, à moins qu'il n'y ait eu convention à ce sujet. S'il met des effets à bord à l'insu du patron ou de l'écrivain, ou de la personne que ceux-ci auront préposée pour affréter ou pour inspecter le chargement, et qu'aucun de ces trois ne l'ait vu, le patron peut en demander le fret le plus haut que paie toute autre marchandise chargée sur le navire, en proportion du volume des unes et des autres ; il en sera de même de la personne qui entrera à bord sans la volonté du patron et de l'écrivain, c'est-à-dire que le patron pourra exiger le fret qu'il voudra.

Chapitre LXIX

Des marchandises mises sans connaissance du patron ou de l'écrivain.

S'il y a tant de marchandises sur le navire qu'il soit trop chargé ou que le patron ne veuille pas les transporter, l'écrivain doit les faire mettre à terre, et le patron n'est tenu à aucune indemnité pour le dommage qu'elles éprouveront, à moins qu'elles n'aient été inscrites sur le registre ; bien entendu que, quand le navire aura mis à la voile et sera hors du port, les marchands, les matelots, les passagers, et toute personne qui aura mis des effets à bord, doivent aller déclarer à l'écrivain ce que chacun aura mis : s'ils ne le font pas, le patron ni l'écrivain ne sont pas responsables du dommage que ces marchandises éprouvent.

Chapitre LXX

Des effets non déclarés.

Lorsqu'un navire est forcé, par malheur ou autre accident, de faire jet, si en présence de témoins on a jeté les marchandises de quelque marchand, passager, matelot ou autre, lesquelles n'auraient pas été écrites sur le registre, ou qui n'auraient pas été déclarées au patron ou à l'écrivain, ou à celui qu'il auraient mis à leur place pour inspecter le chargement, le patron n'est tenu à aucune indemnité dans le cas où ces marchandises seraient perdues, endommagées ou mouillées, encore que des témoins les eussent vues charger. Si les marchandises sont trouvées lors du déchargement, il sera libre au patron de prendre le fret qu'il voudra, et le marchand doit le lui payer sans aucune discussion. Mais si l'écrivain les avait inscrites avant ou après que le navire a mis à la voile, tout le dommage que les marchandises souffriront doit être payé par le patron sans aucune dispute.

Chapitre LXXI

Des obligations du patron envers le passager.

Encore plus, le patron est obligé de donner place et eau aux passagers, et de les transporter ou faire transporter là où il a été convenu. S'il en a reçu des arrhes, il doit tenir ce qu'il leur aura promis ; mais le passager doit se présenter au bout de trois jours au patron ou à l'écrivain. Il doit demander au patron qu'il lui indique un terme ; et si le patron en indique un plus long qu'il ne doit, de manière que le passager soit forcé de rester, le patron doit lui rendre tout le fret et payer tout le dommage qu'il aura souffert. Si le passager s'en va sans autorisation, ou s'il n'arrive pas au moment où le navire va faire voile, quand même il aurait donné

mille marcs pour arrhes ou payé tout le fret, le patron ne doit lui rendre aucune chose.

Chapitre LXXII

De la place qu'il faut donner au passager, et du cas où il meurt à bord.

Le patron, ou celui qui remplit sa place, c'est-à-dire, le contre-maître, doit déterminer la place du passager, lequel doit occuper celle qui lui a été donnée et assignée. S'il meurt, il peut la laisser à qui il voudra ; le meilleur habit qu'il aura doit être pour le contre-maître ; son argent, s'il n'a point de parent sur le navire, doit être recueilli par le patron, qui doit le garder et le conserver jusqu'à ce qu'il soit dans le lieu où il lui soit demandé, pendant trois ans. Si au bout de trois ans il ne lui est pas demandé, il doit en faire en faire emploi pour le repos de l'âme du passager, en présence de l'évêque du lieu. L'écrivain est obligé, pour qu'on puisse faire cette déclaration à l'évêque ou à la justice du lieu, de tenir note de cet argent et de tous les effets du mort ; il en conservera une copie, une autre doit être remise aux marchands et une autre au patron. Quand ils retourneront chez eux, l'écrivain doit montrer cet écrit à l'évêque ou à son lieutenant, ou au curé du lieu, et le curé doit le transcrire sur le registre de la paroisse. Si le patron n'est pas jugé bon pour garder cet argent, parce qu'il est un mauvais administrateur ou dissipateur, il doit donner caution ; s'il ne peut en fournir une, il mettra l'argent dans un lieu sûr, afin que, si quelqu'un le réclame dans trois ans, il le puisse avoir ; et si le patron décède, l'argent doit être placé en lieu de sûreté.

Chapitre LXXIII

Droits du patron sur les effets de celui qui meurt à bord.

Dans le cas ci-dessus, le patron doit avoir en récompense le lit et un des habits du défunt, outre celui que doit avoir le contre-maître. Cependant il ne doit pas avoir autant, lorsque le défunt laisse peu, que lorsqu'il laisse beaucoup : si ce qu'il laisse est au-dessous de cent besants, le patron ne doit avoir que l'habit ; quant au reste, il doit le garder ou le vendre et le convertir en argent.

Chapitre LXXIV

Exception à ce qui est dit ci-dessus.

Cependant, lorsqu'un homme qui va en voyage de sa seule personne, et est compté pour passager, meurt, ni le patron, ni le contre-maître, ni aucun homme du navire, ne doit rien avoir de ce qu'il possédait. Néanmoins, si ce passager allait outre mer, ou faisait quelque long voyage, ils doivent avoir ce qui a été dit ci-dessus ; car il y a beaucoup de gens qui vont en voyage avec peu de marchandises, ou qui vont s'établir dans un autre pays et sont appelés passagers : de ceux-là, le patron ne doit rien avoir. En ce cas, s'il n'y a pas de consul à bord, il est obligé de garder les effets du défunt, si celui-ci n'a point fait de testament, et n'a point laissé à bord de fondé de pouvoir, d'exécuteur testamentaire ou d'héritier. S'il n'y a aucun de ses parents, le patron doit garder les effets et les rendre à ces derniers, ou à sa femme, ou à ses fils, ou à ceux à qui ils doivent être rendus. L'écrivain doit tout écrire, en garder une copie, en donner une autre au patron, et agir de manière qui a été dite et expliquée ci-dessus.

Chapitre LXXV

Droit du patron de la chaloupe et du gardien, relativement au passager qui meurt à bord.

Le patron de la chaloupe soit avoir les souliers, le couteau et la ceinture du passager qui mourra, et le gardien du navire doit avoir des culottes ; mais tous les deux ensemble doivent l'ensevelir en terre, ou en autre lieu, ou le jeter à la mer.

Chapitre LXXVI

Des vivres du passager qui mourra à bord.

Encore plus, les vivres du passager ou de tout autre homme qui mourra à bord doivent être donnés au patron.

Ce chapitre a été fait, relativement aux passagers et autres hommes qui vont d'un lieu à un autre, comme il est dit ci-dessus.

Chapitre LXXVII

Du fret payé si le passager reste à terre, et du fret des marchandises.

Si quelqu'un de ceux dont il vient d'être parlé avait payé le fret au patron, et voulait rester à terre, le patron n'est pas tenu de le lui rendre. Encore, si quelque passager, ou autre homme, ou marchand qui a fait une convention de fret avec le patron, veut, quand il sera à terre ou en un autre lieu, vendre des marchandises dont le prix ne suffira pas pour payer leur fret, elles n'en seront pas moins affectées au paiement, quand même elles ne vaudraient pas assez pour y satisfaire. Si le marchand a d'autres effets meilleurs, il ne peut rejeter sur ceux-ci l'obligation d'acquitter le fret dû par les autres de moindre valeur. C'est ainsi que le fret est payé aux patrons.

Ce chapitre a été fait pour que les marchands ne puissent se tromper les uns et les autres, ni emprunter sur ce qui n'a pas de valeur, mais sur les effets qui en présentent une plus considérable.

Chapitre LXXVIII

Des obligations du passager.

Voici ce à quoi sont tenus envers le patron le passager et tout homme qui est à bord : ils doivent aider, défendre et garder le navire, et ne pas l'abandonner jusqu'à la fin du voyage, si ce n'est avec le consentement du patron. Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons embarquent pour passagers des ouvriers et des hommes d'armes, et leur font meilleur marché du fret qu'il ne feraient s'ils devaient s'attendre qu'ils voudront s'en aller ; d'un autre côté, beaucoup de marchands ne s'embarquent que parce qu'ils savent que des hommes d'armes vont avec eux. Encore, les passagers et tous les autres qui sont à bord sont tenus d'assister et de se soumettre au conseil et à tous les règlements qui seront établis sur le navire.

Chapitre LXXIX

Des obligations du patron envers les matelots.

À présent, supposons qu'un patron engage un matelot, bon ou mauvais, expert ou ignorant : il est tenu de lui payer son salaire, mais de telle manière que si le matelot promet d'être calfat, ou charpentier, ou contre-mâitre, et que ce matelot ne soit pas capable, quoique le patron l'ait pris dans cette confiance et n'en ait pas loué d'autre, se fiant en lui, le patron ne lui doit de salaire que ce que le contre-mâitre et l'écrivain décideront sous serment.

Chapitre LXXX

Du renvoi d'un matelot du navire.

Sachez encore que le patron ne peut chasser un matelot du navire avant le voyage achevé, excepté pour trois causes : la première pour vol ; la seconde pour querelle ; la troisième s'il ne fait pas ce que lui commande le contre-mâitre ; mais celui-ci ne peut lui commander que des choses convenables : de plus, on ne peut le chasser à la première faute, mais seulement à la cinquième.

Si, après, le matelot n'obéit pas au contre-mâitre, le patron, ou celui qui

commande à sa place sur le navire, peut le chasser ; mais il faut que celui qui commandera sache le faire. Le matelot peut encore être chassé pour une autre cause, savoir, s'il manque au serment qu'il aurait prêté ; car les marchands n'auraient plus de confiance en lui.

Chapitre LXXXI

On ne peut congédier un matelot pour en prendre un qui reçoive de moindres salaires.

Le patron est tenu aussi envers le matelot de manière que si ce dernier s'est loué moyennement un haut salaire, le patron qui en trouve un autre pour un moindre salaire ne peut le congédier, une fois qu'ils sont convenus l'un avec l'autre en se donnant la main ; car une telle convention doit être exécutée comme si elle était écrite sur le registre.

Chapitre LXXXII

Le patron ne peut chasser un matelot pour prendre un parent.

Encore, le patron est obligé envers le matelot, de manière que, celui-ci s'étant accordé avec lui il ne peut le congédier pour prendre un parent ou autre homme, une fois que la convention a été écrite sur le registre, ou qu'ils se sont donné la main ; peu importe que le matelot soit ou ne soit pas encore à bord. S'il veut le congédier, il doit lui payer son salaire comme s'il avait fait son service pour tout le voyage. En outre il est tenu, lorsque le matelot tombe malade après avoir travaillé pendant trois jours, de lui payer la moitié de son salaire ; et s'il ne eut entrer à bord, il doit le laisser à terre si les autres jugent qu'il ne peut faire le voyage : si l'on est en pays étranger, il doit lui payer cette moitié du salaire, quand même il n'aurait pas de deniers à suffire ; dans ce cas, il doit l'emprunter, car il faut que le matelot reçoive ce salaire ; et si le patron meurt, ses exécuteurs testamentaires doivent accomplir cette obligation.

Chapitre LXXXIII

Du matelot qui meurt à bord.

Le patron est encore obligé envers le matelot de manière que si celui-ci tombe malade et meurt à bord, tout son salaire doit être payé : s'il y a sur le navire quelqu'un de ses parents, les effets du défunt doivent lui être délivrés ; et même, que le défunt l'ait ordonné ou non, il faut les rendre à ses enfants, ou à sa femme si elle demeurait avec son mari pendant qu'il vivait : mais si elle ne lui était pas fidèle, ou si elle n'était pas avec lui quand il a quitté son pays, ou si elle a pris la fuite après le départ de son mari, le patron, de concert avec l'écrivain, et avec le consentement de la justice, doit les donner aux parents les plus proches.

Chapitre LXXXIV

Du matelot engagé qui meurt avant ou après qu'on a mis à la voile.

Si un matelot engagé au voyage meurt avant que le navire ait mis à la voile, le quart de son salaire doit être assigné et donné à ses héritiers. S'il meurt après que le navire a mis à la voile et avant d'être arrivé au lieu de destination, la moitié du salaire doit être donnée aux héritiers du défunt. S'il avait reçu la totalité du salaire avant de mourir, le tout doit lui appartenir et doit être remis à ses héritiers, et le patron ne peut rien leur disputer ni réclamer.

Chapitre LXXXV

Du matelot enrôlé au mois.

Si le matelot s'est enrôlé au mois et meurt, ses héritiers doivent être payés de tout le temps qu'il aura servi.

Chapitre LXXXVI

Des obligations du patron envers le matelot qui sert pour le port de sa pacotille.

Le patron est aussi obligé de payer le salaire au matelot là où les marchandises paieront leur fret. Si le matelot se nourrit à ses dépens, il doit déclarer au patron s'il a ou non l'intention de retourner en voyage au bout de huit jours. Encore, le patron est tenu envers le matelot, de manière que si celui-ci embarque une pacotille, il peut la mettre là où il voudra, pourvu que le navire ne soit pas déjà arrimé ; et les pacotilles des matelots ne contribuent point au jet.

Mais ces pacotilles ne doivent être que d'un prix égal au salaire, et même de cinquante besants au-dessous, c'est-à-dire que, s'il avait cent livres de salaire, il ne paierait pas pour cinquante, mais seulement pour les cinquante en sus ; et s'il a pour quarante, ou trente, ou vingt besants de marchandises égalant ce qu'il doit avoir de salaire, il ne paie point le jet et les avaries pour ce qui est au-dessous de cinquante. Le matelot peut mettre cette pacotille là où il voudra ; et si elle se mouille ou s'avarie, le patron n'en est pas responsable. Le matelot qui chargera ses portées est tenu d'en informer l'écrivain et de les faire inscrire, et, s'il ne le fait pas, il doit perdre le tout. Il doit en faire une déclaration exacte : s'il déclare autre chose et qu'on lui prouve que ce qu'il a déclaré n'est pas la vérité, il doit perdre tout ; ces choses sont adjugées à la justice du lieu, et le patron doit en avoir le tiers.

Chapitre LXXXVII

Déclaration du précédent chapitre.

Selon qu'il a été dit dans le chapitre précédent, les pacotilles des matelots ne paient ni ne doivent contribuer au jet ; mais on n'a pas démontré et déclaré comment cela doit être entendu. Par cette raison, les hommes sages qui les premiers allèrent par le monde voulurent éclaircir cette décision, et la déclarèrent ainsi qu'il suit : lorsqu'un matelot aura acheté sa pacotille, de son propre argent, c'est-à-dire, avant qu'il ait reçu son salaire, s'il arrive quelque malheur au navire qu'il montera et dans lequel il aura mis la pacotille achetée de la manière ci-dessus, ce matelot est tenu de contribuer au jet qui sera fait, par sou et par livre, en raison de ce que ses pacotilles vaudront ou auront coûté, et conformément aussi au jet qui aura été fait.

Cependant, si le patron a fait la grâce de vouloir prêter ou payer aux matelots, avant d'entreprendre le voyage, le salaire qu'ils doivent avoir pour le voyage pour lequel ils seront enrôlés, ils ne sont obligés de contribuer au jet que jusqu'à concurrence de la moitié de leurs salaires.

Mais si les pacotilles ont coûté plus que la moitié de ce que à quoi se monte le salaire, les matelots sont obligés de contribuer au jet pour tout autant que les pacotilles vaudront ou coûteront de plus que la moitié des salaires par eux touchés.

Si, par événement, le patron ne leur fait pas cette grâce, et que les matelots achètent les pacotilles de la manière dite ci-dessus, ils sont obligés de contribuer au jet qui a été fait de la manière expliquée plus haut. Mais, à quelque heure et à quelque époque que le patron paie le salaire aux matelots, ceux-ci ne sont tenus de contribuer pour les pacotilles achetées avec ces salaires que jusqu'à concurrence de moitié du montant de ces salaires.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre LXXXVIII

Des pacotilles des matelots.

Le patron doit transporter les pacotilles qu'il aura promis aux matelots de transporter, et le matelot doit les embarquer avant que le navire soit entièrement chargé. Si le navire a toute sa cargaison et que le matelot veuille y charger ses pacotilles, le patron n'est pas obligé de les transporter. Mais, si le matelot veut les placer avant que le navire soit entièrement chargé et que le patron s'y oppose, il est tenu de payer au matelot le fret qu'il recevra pour une quantité de marchandises égale à ce que celui-ci aurait chargé pour sa pacotille ; et alors le matelot ne doit rien charger.

Chapitre LXXXIX

Des pacotilles frétées.

Aucun matelot ne peut ni ne doit céder son droit de pacotille à des marchands ou à des matelots enrôlés à bord. S'il le fait, le patron peut exiger le fret dont le marchand étoit convenu avec le matelot en raison de cette pacotille.

Chapitre XC

De la marque des marchandises à bord.

Un matelot, un marchand ni aucun autre ne doit mettre de marques sur les ballots ni sur d'autres effets après qu'ils ont été embarqués. S'il le fait, le patron peut prendre le tout, et le chargeur doit perdre ce qu'il aura marqué.

Chapitre XCI

De la répartition des matelots.

Le patron est aussi obligé, envers les matelots qui auront estivé le navire, de leur payer ce qui doit leur revenir ; et si c'est un petit bâtiment, il ne paiera que moitié : Il doit leur donner six jours pour acheter leurs pacotilles. Un tiers des matelots doit aller à la mer un jour, et l'autre tiers le jour suivant : le reste doit faire le service tel qu'il a lieu à bord.

Chapitre XCII

Du chargement des effets des matelots.

Le patron est encore obligé de permettre que le matelot charge et décharge sa pacotille avec la chaloupe du navire, et les autres matelots doivent l'y aider.

Chapitre XCIII

De la manière de payer le salaire des matelots.

Le patron est aussi tenu de payer les matelots avec le fret qu'il recevra ; si ce fret n'est pas suffisant, il doit emprunter. S'il ne trouve pas à emprunter, il faut vendre le navire et payer les matelots avant qu'aucun autre, quel qu'il soit, prêteur ou autre homme, touche rien ; car le matelot doit être payé, quand même il ne resteroit qu'un clou pour le payer, pourvu cependant que le navire n'ait pas fait un nouveau voyage.

Néanmoins, si le patron avait emprunté dans un voyage à des matelots, de bonne volonté, leurs salaires, afin que ce salaire augmentât par le profit, et qu'ensuite, dans un autre voyage entrepris postérieurement, le navire se brisât, le salaire du premier voyage, mais sans profit, doit être payé avec les débris du navire ; et quand il ne resterait qu'un seul clou, il doit être employé à payer ces matelots. Aucun prêteur ni qui que ce soit ne peut s'y opposer, car les matelots doivent être payés pour peu qu'il y ait quelque chose, puisqu'ils se sont loués dans cette confiance.

Chapitre XCIV

Où, comment et avec quel argent doivent être payés les matelots.

Tout patron doit payer le salaire aux matelots là où il reçoit le fret, comme il a été dit dans le chapitre précédent ; mais il faut entendre cela du cas où il n'y aurait aucune convention entre le patron et les matelots portant qu'ils ne seront payés qu'au retour dans le lieu où ils auront commencé et entrepris leur voyage. Si cette convention a été faite entre le patron et les matelots, ceux-ci ne peuvent ni ne doivent demander leurs salaires jusqu'à leur retour dans le lieu où ils se sont engagés envers le patron, à moins que celui-ci ne voulût leur faire quelque grâce ; mais il doit les payer aussitôt leur arrivée au lieu convenu, sans aucun délai ni discussion.

Si quelques matelots éprouvent quelque dommage ou font quelques dépenses pour recouvrer les salaires qu'ils doivent toucher, le patron est responsable de toutes les pertes qu'ils souffriraient par suite de ce qu'il n'aurait pas voulu leur payer leurs loyers. S'il n'y a aucune convention ni délai arrêté entre le patron et les matelots, il doit leur payer les salaires dont ils sont convenus aussitôt qu'il aura reçu le fret, et avec la même espèce d'argent qu'il recevra des marchands.

Si, par événement, les marchands sont des trompeurs, ou bien si, les marchandises qu'ils auront portées ne valant pas le fret qu'ils doivent donner au patron, il les laissent pour le fret, que ces marchandises vailent ou non le fret, il faut que les matelots aient leur salaire, quand même il faudrait vendre le navire, même pour un prix qui ne procurerait pas de quoi y suffire.

Ni prêteur, ni aucun autre, ne peut rien dire ni opposer par aucun motif ; car il faut que les matelots aient leur salaire dans le lieu où le patron aura promis de les payer, à moins qu'ils ne veuillent faire au patron la grâce de l'attendre jusqu'à ce qu'il trouve de l'argent suffisamment pour les payer.

Ce chapitre a été fait afin que tout patron fasse bien attention comment il frètera, à qui et quelles marchandises, parce que, soit qu'il touche, soit qu'il ne touche pas le fret, il faut que les matelots soient payés de leurs salaires.

Chapitre xcv

Du salaire des matelots, dans le cas où le navire serait vendu.

Encore, le patron est obligé à ceci : lorsque, son navire étant séquestré par la justice ou par quelque autre, les marchands, d'accord avec lui, le font vendre en cachette, s'il le fait racheter par un autre, afin que la justice l'ignore, ou par d'autres motifs, le matelot ne doit pas perdre son salaire, puisque le navire et le fret restent au patron et qu'il a la faculté de le fréter dans la suite ; le patron ne peut donc congédier le matelot sans le payer. Mais le matelot doit contribuer pour le tiers de son salaire aux dommages qui seront survenus, et encore pour l'argent dont il avait tiré profit, de même que les marchands par sou et par livre, sauf cependant si le patron veut hiverner lorsqu'il a droit de le faire sans que les marchands puissent s'y opposer. Au contraire, s'il hiverne pouvant se retourner, ou s'il reste pour attendre un fret, et que, pendant ce délai, il lui arrive empêchement, qu'il soit séquestré et forcé de vendre le navire comme il a été dit, il doit payer les loyers du matelot, lequel ne doit point contribuer pour son salaire à ces avaries.

Ce chapitre a été fait parce que le matelot, ne pouvant s'opposer à ce que le patron veut, perd toujours son temps en hivernant sans qu'on augmente son salaire, consumant sa personne et ses habits, tandis que le patron a suspendu son voyage parce qu'il espère gagner. Tout le salaire doit être payé au matelot sans discussion et sans déduction d'avaries, à moins cependant que le patron ne fût convenu par pacte et par accord d'augmenter les salaires et de payer les matelots pendant le retard qu'ils éprouveront. S'il y a quelque convention que les matelots aient consentie de leur pleine volonté, le patron n'est obligé envers eux que comme s'ils étaient associés ; alors le navire et les salaires se compensent l'un avec l'autre en

toutes choses formant une seule masse : mais, s'il n'y a aucune convention, le patron doit payer le tout comme il a été dit.

Il est aussi obligé de payer pour le matelot dans les lieux où il y a des droits à acquitter, tels qu'un denier ou une maille envers les communes, car le patron doit supporter toutes ces charges.

Chapitre xcvi

Le patron doit donner caution pour les matelots.

Encore, le patron est obligé de donner caution pour le matelot pour ce que son salaire vaudra, s'il ne l'a pas reçu, et pour ce qu'il jugera que valent les effets que ce matelot a à bord ; et il doit l'aider de son pouvoir, sauf qu'il ne doit pas épouser sa querelle, ni risquer son bien ou celui des hommes probes qui sont dans le navire.

Chapitre xcvi

Emploi du salaire du matelot.

Le patron est encore obligé d'employer utilement l'argent du matelot, aussitôt qu'il l'aura payé, de la manière qu'il croira la plus convenable, pourvu qu'il n'en résulte pas de dommage pour lui-même. Si le patron est dans une ville, loin ou près, où le matelot aille pour employer son salaire, il doit le nourrir à bord pendant deux jours, et pas davantage s'il ne le veut pas.

Chapitre xcvi

Des matelots qui plaident avec le patron.

Encore, tout patron est tenu de nourrir les matelots pendant le voyage, encore qu'il plaident contre lui.

Chapitre xcix

Explication du précédent chapitre.

Suivant le contenu au précédent chapitre, le patron doit nourrir les matelots pendant qu'il plaideront contre lui ; mais il n'est pas dit comment il doit le faire, ni par quelle raison.

Et comme, faute d'éclaircir ce chapitre, il pourrait résulter de grands dommages pour les patrons, les hommes sages qui ont fait ces établissements ou coutumes, voyant qu'il en pourrait résulter quelques inconvénients, ont apporté des corrections à quelques chapitres qui n'étaient pas bien clairs, afin qu'il ne pût arriver aucune contestation.

Sur le précédent chapitre, ils disent et déclarent que les patrons doivent donner à manger aux matelots qui plaideront contre eux, mais bien entendu pour des cas déterminés. Le premier cas est : si le patron ne donnait pas suffisamment à manger aux matelots, comme il est accoutumé et de la manière dite, éclaircie et certifiée dans un chapitre précédent. Le second cas : s'il ne tient pas les conventions qu'il a faites avec eux le jour où ils se sont accordés. Le troisième cas : s'il change de direction pendant le voyage, lorsque avant de s'accorder avec eux, ou lors de la convention, il ne le leur a pas fait entendre. Le quatrième cas : s'il veut changer de voyage sans leur volonté et leur connaissance. Encore plus, pour tout cas juste, tel que s'il ne tenait pas tout ce qu'il avait promis quand ils se sont accordés. Dans toutes ces circonstances, le patron doit leur donner à manger, quoiqu'ils plaident contre lui.

Mais il faut entendre par changement de voyage, que, le patron se trouvant dans un lieu où il y a des matelots, ceux qu'il a avec lui refuseraient de la suivre, et il voudrait les y contraindre ; car, s'il avait changé de voyage par quelque nécessité ou par empêchement de la justice, n'osant aller décharger là où il devait aller et

avait promis aux marchands, les matelots doivent le suivre : mais, si le patron obtient une bonification de fret pour ce changement de voyage, de la même manière il doit bonifier les matelots dans leurs salaires.

Par ces raisons, les anciens qui les premiers allèrent par le monde, firent ces corrections. Pourquoi ? parce que ce serait un grand mal et un grand dommage qu'en quelque temps, à quelque heure et en quelque lieu que le navire prît terre, et quelle qu'en fût la cause, les matelots, sans aucune raison, pussent faire un procès au patron avec lequel ils sont ; car quelquefois il y a des matelots qui, n'écoulant que leur caprice, s'inquiéteraient peu que le patron perdît son navire, et même s'en réjouiraient : il y a beaucoup de méchants courant le monde qui s'affligent et se désespèrent quand ils voient quelqu'un qui profite et réussit ; ils voudraient que, comme ils sont malheureux, tous les autres le fussent de même ; et une telle conduite est le propre des méchants. Encore, parce que ne voudrait trouver jamais, ni d'aucune manière, dans le monde, quelqu'un meilleur que lui.

Par cette raison, nos anciens ont voulu et déclaré les cas et les raisons pour lesquels les patrons doivent nourrir les matelots qui plaideront avec eux, afin que dorénavant aucun méchant ne puisse faire perdre à un autre ce qu'il aura.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre. Si quelque matelot intente au patron quelque procès sans juste motif ou juste cause, il est tenu envers le patron avec qui il sera et à qui il aura intenté ce procès, de rendre et donner tous les dommages que celui-ci souffrira ou aura soufferts, parce qu'injustement il l'aura forcé à plaider et lui aura fait consumer son bien.

S'il n'a pas de quoi payer, ni de quoi satisfaire le patron, il doit être pris, conduit et mis au pouvoir de la justice, et y rester jusqu'à ce qu'il ait payé les dommages que le patron auquel il s'était loué aura soufferts par sa faute ; car sans raison il l'amis dans un procès et lui a fait tort. Parce que tout homme doit se garder de faire du mal à un autre sans cause, s'il ne veut pas voir retomber sur lui le dommage qu'il vouloit injustement causer ; et il est juste qu'il retombe sur lui.

Chapitre c

De la nourriture que le patron doit donner aux matelots.

Encore, tout patron d'un navire ou d'une barque qui a tillac doit donner à manger à tous les matelots, trois jours par semaine, de la viande, c'est-à-dire, le dimanche, le mardi et le jeudi ; les autres jours de la semaine, il doit leur donner le potage, et tous les soirs de quoi accompagner le pain ; et aussi trois fois le matin il doit leur faire donner du vin ; et de même il doit leur en faire donner tous les soirs. Ce qui doit accompagner le pain consistera en fromage ou des oignons, ou des sardines, ou autre poisson.

Encore, le patron doit donner du vin s'il ne vaut pas plus de trois besants et demi. S'il trouve des raisins secs ou même des figues, il doit en faire du vin ; et s'il ne trouve pas des raisins secs ni des figues, ou que la mille role de ces choses coûte plus de trente millaresos, le patron ne doit pas leur donner du vin. En outre, le patron est tenu de doubler la ration aux matelots dans les fêtes solennelles. En outre, il doit avoir des serviteurs pour apprêter le manger des matelots.

Chapitre ci

Le patron n'est pas tenu de donner à manger au matelot qui ne couche pas à bord.

Le patron n'est pas obligé de donner à manger aux matelots quand ils ne couchent pas à bord.

Chapitre cii

Le matelot ne doit pas être envoyé en un lieu périlleux.

Encore, le patron ne doit point envoyer le matelot dans un lieu périlleux ; si celui-ci ne veut pas s'y rendre, il ne peut l'y contraindre.

Chapitre CIII

Du prêt de matelots à un autre navire.

Encore, le patron ne peut prêter un matelot à un autre navire sans la volonté de ce matelot, sauf cependant lorsque le patron de l'autre navire a besoin d'un maître ou matelot qui sache faire quelque chose indispensable pour sa manœuvre, que ceux qui sont à bord ne sauraient pas faire. Alors ce matelot doit s'y rendre ; mais il n'est pas tenu d'aller à terre, si ce n'est pour le service du navire pour lequel il est loué, et encore sous la restriction qu'il ne doit pas être tenu de transporter des fardeaux ni autres charges, ni de rien faire qui ne soit de ses fonctions.

Chapitre CIV

De ce que le patron recevra des marchands pour la décharge.

Le patron doit payer le déchargement au matelot comme il lui sera payé par le marchand pour décharger en quelque lieu ; de manière que ce qu'il recevra des marchands, il le donne aux matelots.

Chapitre CV

Le voyage fait, le matelot est libre.

Si le patron entreprend un autre voyage dans le lieu où il a déchargé et que le matelot ne veuille pas s'y rendre, il ne peut y être contraint si le patron est dans un lieu où il peut trouver des matelots ; mais, s'il n'en trouve pas, le salaire des matelots doit être augmenté pour ce voyage, selon que le patron, le contre-maître et l'écrivain l'arbitreront, et selon qu'un homme vaudra plus dans ce voyage que dans l'autre : mais le patron ne peut diminuer le salaire à aucun. Si un homme mérite de gagner plus que le patron ne l'a jugé d'abord, il doit l'augmenter : car il y a beaucoup d'hommes habiles qui veulent quitter leur pays, parce qu'il n'y sont pas assez connus ; et, afin d'en sortir, il se louent pour un bas prix.

Chapitre CVI

Du cas où le navire est vendu en pays de Chrétiens.

Si le patron vend le navire à un autre qui le revende à quelqu'un qui n'y avait point de part, il doit payer tout le salaire aux matelots, lesquels restent libres. Si les matelots sont dans un lieu où ils ne veulent pas s'engager, le patron, ou celui qui aura vendu le navire, est tenu de payer leurs dépenses jusqu'à ce qu'ils soient retournés dans le lieu d'où ils sont partis.

Chapitre CVII

Quand le navire est vendu en pays de Sarrasins.

Si le navire est vendu en pays de Sarrasins, le patron doit fournir des moyens de transport et des vivres aux matelots jusqu'à ce qu'ils soient en pays de Chrétiens, où ils puissent avoir des secours.

Chapitre CVIII

Du matelot qui a peur.

Si, par événement, un matelot s'est enrôlé par écrit sur le registre, et qu'il ait été stipulé dans la convention, telle que le patron l'aura fait écrire d'après l'intention du matelot, que si celui-ci n'ose aller dans un lieu, il lui sera permis de s'en dispenser ; le patron lui donnera la moitié de son salaire et des vivres jusqu'à ce qu'il soit en lieu de sûreté. Mais, s'il s'est enrôlé sans cette condition, il est tenu d'aller là où le patron sera tenu d'aller avec les marchands.

Chapitre CIX

Comment le matelot une fois enrôlé est obligé.

Le matelot est tenu envers le patron, une fois qu'il se sera accordé avec lui et lui aura donné la main, à aller avec lui comme s'il était obligé par écriture de notaire. Depuis le jour où il se sera accordé avec le patron, il ne peut aller nulle part sans sa permission. Le matelot doit la demander, s'il a quelque chose à faire hors de la ville où ils seront ; et s'il est hors de la ville et que le navire soit en pays étranger, il doit avoir placé tous ses effets à bord dans trois jours. Encore, il est obligé envers le patron à faire le serment de lui être fidèle et loyal, ainsi qu'il est écrit dans le chapitre où l'on parle de ce que les marchands demandent au patron.

Chapitre CX

À quels services est obligé le matelot.

Encore, le matelot est obligé envers le patron à ne pas le quitter et à ne pas sortir du navire pour aucune cause, excepté pour trois : pour être patron, pour être contre-maître, ou par convention. Si le patron, ou celui qui aura enrôlé les matelots, meurt et a des effets à bord, ces effets doivent servir à payer les matelots au terme. Encore, le matelot est obligé de faire toutes les choses qui intéressent le navire, d'aller à la forêt, de scier et faire du bois, de travailler des cordages, d'aller au four, de faire des voyages avec les hommes de la chaloupe, d'estiver et de désestiver les marchandises ; chaque fois que le contre-maître le lui commandera, il doit aller chercher de l'eau, porter à bord toutes les compagnies des marchands, mettre le navire à la bande, aller chercher tous les apparaux, porter du bois, aider à augmenter les œuvres du navire, et faire toutes choses nécessaires pour l'amélioration du navire, ainsi que tout ce qui l'intéressera pendant qu'il sera à bord.

Chapitre CXI

Motifs pour lesquels un matelot peut s'excuser après s'être enrôlé.

Le matelot enrôlé dans un navire ne peut, après qu'il sera inscrit sur le rôle, ou qu'il aura donné la main au patron, s'excuser du voyage que par les motifs suivants ; savoir : pour prendre une femme ; pour aller en pèlerinage dont il aurait fait vœu avant de s'être enrôlé pour le voyage ; ou, s'il est matelot de proue, pour devenir matelot de poupe ou contre-maître ; ou, s'il est contre-maître, pour devenir patron ; pourvu que tout cela soit fait sans fraude.

Chapitre CXII

Du matelot qui fuira.

Si un matelot quitte le navire après avoir été enrôlé et avoir prêté serment de servir, et que le patron en loue un autre à sa place qui coûte davantage de salaire, le matelot fugitif doit payer l'excédent de ce qui sera payé à l'autre, pourvu qu'il soit également propre au service.

Chapitre CXIII

Correction du précédent chapitre.

Il est dit dans le chapitre précédent que le matelot qui fuira après avoir été enrôlé est obligé, si le patron a besoin d'en louer un autre qui lui coûte plus que ce qu'il donnait au premier, de rendre tout ce qu'il en coûtera de plus au patron envers qui il s'était enrôlé. Mais il faut entendre par là que le matelot s'enfuit du même lieu où il aura été enrôlé. Il n'est pas dit de quoi est tenu le matelot enrôlé dans un navire qui, étant parti avec tous les matelots du lieu où l'enrôlement a été fait, et se trouvant en pays étranger, s'enfuit.

Pour que le chapitre ci-dessus fût éclairci, les anciens qui les premiers allèrent par le monde ont voulu l'expliquer, et faire cette correction, afin qu'aucune dispute ni aucun tort ne pût s'ensuivre ; ils ont dit que tout matelot qui abandonnera un navire en pays étranger, s'il est trouvé en quelque lieu, est tenu de payer et rendre tous dommages-intérêts et dépenses que le patron aura soufferts ou devra souffrir en raison de sa fuite : sur quoi le patron sera cru sur sa simple parole.

Si le matelot n'a pas de quoi payer cette indemnité, il doit être pris et mis au pouvoir de la justice, et rester en prison jusqu'à ce qu'il ait payé les dépenses et dommages-intérêts que le patron déclarera avoir soufferts ; et le patron sera cru sur sa simple parole, comme il a été dit.

C'est pour donner cet éclaircissement qu'a été faite cette correction.

Chapitre CXIV

De la remorque d'un autre navire.

Encore, le matelot est obligé d'aller remorquer un navire pour entrer dans le port, si le contre-maître le lui ordonne, à moins que ce navire ne soit leur ennemi.

Chapitre CXV

De la marchandise trouvée en mer, et du matelot qui va au mille.

Encore, si un matelot trouve quelque chose pendant qu'il est enrôlé, le navire en a trois parts, et les matelots, qu'ils soient en grand ou en petit nombre, en ont une : s'ils sont en mer et voient quelques objets qui seraient marchandises, ils doivent aller les chercher, et même quand ce ne serait pas de la marchandise, pourvu que le patron le leur ordonne ; et il doivent y avoir part, comme il a été dit. Le patron y prend une plus grande part, parce qu'il leur donne la nourriture et le salaire. Si quelque patron loue son navire à un autre, celui-ci, puisqu'il fait le dépense, doit avoir la part des choses trouvées ; et s'il meurt à bord avant le terme convenu, le prix de ces choses doit être payé à sa succession.

Encore, le matelot, s'il s'est loué au mille, doit suivre le navire, dût-il aller au bout du monde ; si, par événement, le navire revient au lieu d'où il est parti après avoir fait le voyage, et y retourne avec d'autres marchandises que celles qu'il a emportées, et décharge ailleurs, le matelot est libre ; mais, si le navire n'a pas déchargé, le matelot doit continuer à naviguer par milles. Le motif pour lequel a été fait ce chapitre est que beaucoup de patrons se trouvent chargés de dettes, et ne veulent pas retourner chez eux parce qu'ils y seraient mal vus, ou parce qu'ils craignent qu'on ne fasse vendre leur navire ; et ainsi ils retiendraient toujours les matelots.

Chapitre CXVI

Obligations du patron envers le matelot.

Le matelot, lorsqu'il est en voyage, ne doit aller qu'au lieu où le patron lui aura indiqué au commencement de la traversée ; et si le patron vend son navire, il doit fournir au matelot un autre navire pour s'en retourner faire ses affaires. Si, lorsqu'il sera arrivé à sa destination et qu'il aura déchargé ou délesté, il entreprend un nouveau voyage et se trouve dans un lieu où il y aura des matelots, il ne peut contraindre les siens à voyager avec lui ; mais, si le navire est dans un lieu où l'on ne puisse avoir des matelots, ceux qu'il avait loués doivent le suivre, pourvu qu'il les paie proportionnellement au prix convenu pour le voyage fini, en calculant les circonstances de l'un et de l'autre.

Ce chapitre a été fait parce que le navire perdrait son voyage ; car un navire ne peut pas perdre son voyage à cause des matelots : mais, si le patron met un autre à

sa place, le matelot n'a plus d'obligation envers son patron, puisque celui-ci aura perdu son commandement.

Chapitre CXVII

Comment le matelot doit obéir aux ordres du patron ou du contre-mâitre.

Le patron est obligé d'obéir à tout ordre du patron ou du contre-mâitre, pourvu que ce ne soit pas pour le service d'un autre navire ; mais il est obligé de faire tout le service qui est relatif au navire pour lequel il s'est loué.

Chapitre CXVIII

Du matelot qui aura une querelle avec son patron.

Encore, le matelot qui aura une querelle avec son patron doit perdre la moitié du salaire, ainsi que la pacotille qu'il aura à bord, et en être chassé. S'il emploie des armes contre son patron, tous les matelots doivent le prendre, le lier, le mettre en prison, et le conduire à la justice ; et ceux qui ne voudront pas le saisir doivent perdre leurs pacotilles, et les salaires qu'ils auront ou devront avoir pour ce voyage.

Chapitre CXIX

Du matelot qui dans sa colère frappera son patron.

Encore, le matelot qui, dans sa colère, frappera son patron, est réputé parjure et traître ; il doit être arrêté et perdre tout ce qu'il aura.

Chapitre CXX

Comment le matelot doit supporter son patron.

Encore, le matelot est obligé de supporter son patron s'il lui dit quelque injure ; si le patron court sur lui, le matelot doit fuir jusqu'à la proue, et se mettre du côté de la chaîne ; si le patron y passe, il doit fuir de l'autre côté : mais, si le patron le poursuit de l'autre côté, le matelot peut se défendre, en prenant des témoins que le patron l'a poursuivi ; car le patron ne peut passer la chaîne.

Chapitre CXXI

Du matelot qui ira à terre.

Encore, le matelot est tenu de ne pas aller à terre sans permission du contre-mâitre ou de l'écrivain, à moins que le patron n'eut donné la permission de sortir lorsqu'il n'y aurait rien à faire à bord.

Chapitre CXXII

Du matelot qui volera.

Encore, le matelot qui volera des marchandises, des agrès ou effets qui sont à bord, doit perdre son salaire, et la pacotille qu'il aura dans le navire ; et le patron peut le prendre, le mettre aux fers et le tenir prisonnier pendant tout le voyage ; et après, s'il veut le mettre au pouvoir de la justice, il en a le droit.

Chapitre CXXIII

Du matelot qui jettera malicieusement des vivres.

Encore, le matelot qui jettera malicieusement des vivres ou du vin, doit perdre son salaire, ainsi que la pacotille qu'il aura dans le navire, et il doit rester à la merci du patron.

Chapitre CXXIV

De la peine du matelot qui sort du navire sans permission.

Il a été dit dans un chapitre précédent que le matelot ne doit point sortir du navire sans la permission et le consentement du patron, ou du contre-mâitre, ou de

l'écrivain, ou de celui qui restera à bord et aura le commandement ; mais ce chapitre n'éclaircit ni ne décide à quoi sera obligé le matelot qui sans permission sortira du navire : afin qu'entre les patrons et les matelots qui seront avec eux et qui sortiront, il ne puisse y avoir aucune discussion, nos ancêtres ont éclairci ce chapitre sur les matelots qui s'en iront du navire sans la permission et sans le consentement du patron, ou de celui qui commande en sa place.

Voici de quelle manière. Le matelot qui fera ou commettra ce qui a été dit ci-dessus, si le navire d'où, comme il a été dit, il sortira ou sera sorti, éprouve quelque dommage par cette absence, est obligé d'indemniser de tout le dommage que le navire aura éprouvé par faute de celui ou de ceux qui de cette manière en seront sortis.

Si ces matelots n'ont pas de quoi payer le dommage que le navire aura souffert par leur faute, à celui à qui il appartiendra, ils doivent être pris, et mis en prison au pouvoir de la justice, et rester jusqu'à ce qu'ils aient payé à celui à qui ce navire appartient, tout le dommage arrivé par leur faute, ou bien jusqu'à ce qu'ils se soient accordés avec lui.

Si des matelots vont à terre en quelque lieu où le patron sera pour percevoir son fret ou pour fréter son navire, ou lorsque pour toute autre raison il sera à terre, et que, par cette sortie des matelots sans le consentement du patron ou de celui qu'il aura laissé à sa place, le patron perde son fret ou souffre quelque dommage, ces matelots sont obligés de lui rendre tout le fret qu'il aura perdu, et de l'indemniser de tout le dommage qu'il aura souffert par leur faute. S'ils n'ont pas de quoi payer ou de quoi réparer le dommage, on doit agir comme il a été dit ci-dessus.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de matelots s'imaginent valoir tant qu'il leur semble que le patron, le contre-mâitre, ni quelque autre qui soit à bord, ne vaut autant qu'eux, et il leur semble que rien de ce qu'ils font ne peut être mal : ainsi tout matelot doit prendre garde de ne pas sortir du navire, s'il veut que la peine ci-dessus ne puisse lui être appliquée.

Chapitre CXXV

Du matelot qui se déshabille.

Encore, un matelot ne doit point se déshabiller, si ce n'est dans un port d'hivernage ; et s'il le fait, il doit, à chaque fois, être plongé trois fois dans la mer, avec la drisse des encochures ; après une troisième récidive, il doit perdre son salaire et les effets qu'il aura à bord.

Chapitre CXXVI

Le matelot ne peut s'en aller du navire aussitôt qu'il commence à charger.

Encore, le matelot est obligé de ne plus quitter le navire aussitôt qu'il commencera à charger en lieu périlleux, si ce n'est du consentement du patron ou du contre-mâitre ; et s'il le fait, il est tenu de réparer le dommage que le navire éprouvera par sa faute.

Chapitre CXXVII

Du matelot qui vend ses armes.

Encore, le matelot ne peut rien tirer du navire s'il ne le fait connaître au gardien, ou à l'écrivain, ou au contre-mâitre ; et s'il le fait, on doit le traiter comme voleur.

Chapitre CXXVIII

Le matelot ne doit rien tirer du navire sans permission.

Encore, le matelot ne peut rien tirer du navire s'il ne le fait connaître au gardien, ou à l'écrivain, ou au contre-mâitre ; et s'il le fait, on doit le traiter comme voleur.

Chapitre CXXIX

Le matelot ne doit point coucher à terre.

Encore, le matelot ne doit point coucher à terre sans la permission du patron ; et s'il le fait, il est parjure.

Chapitre CXXX

Le matelot doit larguer les câbles au navire et appareiller.

Encore, le matelot est obligé et doit larguer les câbles au-devant du navire et appareiller, que le contre-mâitre y soit ou non ; mais il lui est interdit de rien lever pour désappareiller, s'il n'en a pas reçu l'ordre.

Chapitre CXXXI

Du patron de la chaloupe.

Encore, le matelot est tenu, s'il dirige la chaloupe, de mettre tous les hommes à terre, et de se déchausser pour ce travail ; s'il ne le fait ou ne veut pas le faire, il doit payer tout ce qui pourra en coûter à chacun.

Chapitre CXXXII

Le matelot doit aller au moulin.

Encore, si le patron ou l'écrivain du navire veulent envoyer un matelot au moulin, il doit y aller ; et il doit faire tous les services qui concernent le navire.

Chapitre CXXXIII

Des armes du matelot.

Encore, chaque matelot est tenu de se munir des armes dont il est convenu avec le patron ; et s'il ne le fait pas, le patron peut les acheter sur son salaire, sans son consentement, en présence de l'écrivain.

Chapitre CXXXIV

Le matelot ne doit pas abandonner le navire.

Les matelots ne doivent point abandonner le navire pendant le temps qu'ils seront dans le voyage ; et de même que le navire gagnera de fret, leurs salaires seront augmentés.

Chapitre CXXXV

Les matelots doivent délester et lester, charger et décharger.

Les matelots sont tenus de délester et lester, là où le navire commencera le voyage, d'estiver les marchandises et les effets, et de les décharger avec la chaloupe avec la chaloupe ou les chaloupes du navire ; et ensuite, là où le navire sera forcé de relâcher, ils doivent décharger les effets des marchands, leurs malles et armes, lester le navire et le délester, charger et estiver, quelles que soient les marchandises dont le navire soit chargé ; et si le navire décharge là où les matelots doivent rester libres, ils ne sont pas tenus de décharger ni de délester, mais seulement d'appareiller le navire, selon l'ordre du patron, de mettre à terre les gouvernails et les antennes, de tirer à terre et remettre à flot le navire ; et ce service fait, ils ne sont plus tenus envers le navire.

Chapitre CXXXVI

Les matelots doivent tirer le navire à terre.

Encore, le matelot est obligé, si le patron le veut, de tirer le navire à terre ou en digue, et ne peut s'en aller avant que le navire soit en sûreté. Si le patron ne veut pas tirer le navire à terre ou en digue, le matelot doit l'aider à appareiller ; et s'il ne le fait pas, il doit payer toute la dépense occasionnée par sa faute.

Chapitre CXXXVII

Du cas où le matelot envoyé par le patron est pris.

Si le patron envoie un matelot quelque part, il doit y aller ; et s'il est fait captif, ou s'il en reçoit quelque dommage, le patron en est responsable ; même s'il est fait captif, il doit le racheter. Cependant le matelot ne peut être envoyé plus loin qu'un demi-mille du navire, et encore e pays qui ne soit pas suspect. Si le matelot est pris par des corsaires, ou par force, il doit avoir son salaire de même que s'il eût fait son voyage. Encore, il est obligé à exécuter tous les ordres de tout homme que le patron aura mis à sa place, dans le cas où celui-ci ne feroit pas le voyage.

Chapitre CXXXVIII

Du navire frété pour un prix fixe, et à quoi sont tenus les matelots.

Le patron qui frète son navire à quelqu'un moyennant un prix fixe, doit fournir, conformément à son engagement, tout ce qu'il aura promis. Si l'affrèteur est de mauvaise foi, et que, les matelots s'étant accordés avec lui, il ne les paie pas, le patron en est responsable ; car il doit prendre garde à qui il a frété son navire. Si le patron frète son navire à quelque marchand, à un prix fixe, sans se charger des dépenses, lesquelles doivent être faites par l'affrèteur, le matelot est engagé envers ce dernier de même que s'il étoit propriétaire ; car il est réputé tel, puisqu'il donne le salaire au patron et aux matelots, et fait les dépenses. Mais, si le matelot avoit fait avec le patron quelque convention pour un autre voyage d'aller et de revenir, il n'est pas tenu de l'exécuter.

Voici pourquoi a été fait ce chapitre : beaucoup d'hommes se louent comme matelots, qui sont marchands ou gens honorables ; et viendra quelqu'un qui sera grossier, quoique riche, avec lequel ces gens honorables ne voudraient pas naviguer : par la raison que le patron s'est détaché du matelot, le matelot a le même droit, puisque le patron a frété son navire pour un prix fixe. Quand un navire a été frété pour un prix fixe, tous les hommes qui se sont engagés envers le patron doivent par la même raison servir celui qui a affrété le navire.

Si quelque agrès se perd par tempête, de manière qu'on ne puisse le recouvrer, celui qui aura frété le navire ne sera pas obligé de le remplacer, mais l'affrèteur s'aidera comme il pourra de ce qui sera à bord ; et s'il achète quelque chose dont le navire ait besoin, tel qu'appareux ou supplément de vivres, il aura droit de les reprendre à la fin du voyage, car le patron n'est tenu de fournir que ce qu'il aura montré.

Chapitre CXXXIX

Du patron qui promet de porter plus qu'il ne peut.

Le patron qui promettra à un marchand de transporter une certaine quantité de marchandises ou de quintaux, et ne le pourra pas, est obligé de procurer à ce marchand un navire qui vaille autant ou plus que le sien ; et s'il coûte davantage de fret, il doit le payer. Il est à la volonté des marchands de le prendre ou non, et il faut que le patron s'accorde avec eux sur ce qu'il leur a promis. Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons annoncent souvent que leur navire est d'un tiers ou d'un quart plus grand qu'il n'est réellement.

Chapitre CXL

De la même chose.

Le patron qui frètera son navire aux marchands et leur promettra de porter plus de marchandises qu'il ne le pourra, est obligé envers eux comme il a été dit dans le chapitre précédent ; et les marchands doivent rabattre sur le prix convenu pour

toutes les marchandises le fret de celles qu'il ne pourra pas porter.
Ce chapitre a été fait par les motifs exprimés au chapitre précédent.

Chapitre CXXI

Des marchandises qui sont endommagées sur le tillac.

Lorsqu'un patron aura frété son navire pour un prix fixe ou à raison du quintal à des marchands, s'il met ou porte des marchandises sur le tillac sans la connaissance et la volonté des marchands, et que ces objets placés sur le tillac soient perdus ou gâtés, encore qu'ils fussent écrits sur le registre, les marchands qui ont affrété le navire ne sont pas obligés d'indemniser ceux à qui appartiennent ces marchandises perdues ou gâtées. Mais le patron est tenu de rendre tous les objets qui dans de telles circonstances auront été perdus ou gâtés, ou d'en payer la valeur au marchand auquel ils appartenait.

Si le patron n'a pas de quoi payer, on doit vendre le navire, et ni actionnaire, ni prêteur, ni aucun autre, ne peuvent s'y opposer, ni ne le doivent par aucune cause, excepté les matelots pour leurs salaires. Si le navire ne suffit pas, et que le patron ait quelques biens ailleurs, on doit en vendre jusqu'à concurrence de l'indemnité due au chargeur ; mais les actionnaires n'y seront obligés que pour ce que vaudra la part qu'ils auront dans le navire.

Néanmoins, si le chargeur des marchandises a dit au patron, ou est convenu avec lui, que, pourvu qu'il porte ses marchandises, il pourra les mettre là où il voudra, et que cela soit écrit au registre, ou prouvé par témoins, lesquels témoins ne peuvent être des hommes intéressés au navire ou qui en reçoivent salaire (mais le registre doit toujours être cru), le patron qui a transporté les marchandises sous cette condition, n'en répond point ; elles doivent être perdues ou endommagées pour le compte du propriétaire : car ni le patron ni les marchands qui sont à bord, ne sont obligés à aucune indemnité envers celui qui aura mis ses marchandises à bord avec cette condition ; et, nonobstant cela, ce chargeur est obligé de payer au patron le fret dont ils seront convenus, et toutes les dépenses faites pour ces marchandises.

Ce chapitre a été fait par la raison que le patron ne doit rien porter sur le tillac, sinon les agrès et apparaux dont il a besoin pour le service et les nécessités du navire.

Chapitre CXXII

Des marchandises embarquées frauduleusement et de ce qu'on doit en faire en cas de jet.

Le marchand ou les marchands ayant fait convention avec un patron pour le transport d'une certaine quantité de marchandises, par écrit, ou devant témoins, ou par déclaration sur le registre, par exemple mille quintaux, car nous pouvons supposer mille quintaux aussi bien que cent, ou plus ou moins, le patron est obligé de transporter cette quantité de marchandises, telle qu'elle a été convenue ; et s'il ne peut pas les porter, il est obligé envers les marchands, envers qui il s'est engagé de la manière qui a été éclaircie et déclarée dans un des précédents chapitres.

Mais, lorsqu'un marchand ou les marchands qui ont fait convention avec le patron pour mille quintaux, en chargent mille cinq cents, ou mille deux cents, plus ou moins, sans que cela ait été convenu ou expliqué au contrat ou écrit sur le registre du navire, les témoins n'ayant aussi entendu que mille quintaux, si le navire fait jet, ou s'il lui arrive quelque autre malheur, et que le patron prouve que ces marchands ont mis sur le navire plus de marchandises qu'ils n'avoient droit et qu'il n'en avoit été écrit sur le registre, et que le navire a fait jet ou a souffert quelque dommage en raison de ces marchandises qui, avec astuce et frauduleusement,

avoient été mises sur le navire, ce marchand ou ces marchands sont tenus de rendre à ceux dont les marchandises auront été jetées, le prix de ce qu'ils ont perdu, et au patron tout le dommage qu'il aura souffert par leur faute.

Si les marchandises de ceux qui auront agi comme il est dit, ne suffisent pas pour payer les propriétaires des marchandises jetées, et encore le dommage que le patron a souffert, et qu'ils aient des biens ailleurs, ces biens doivent être vendus pour indemniser ceux dont les marchandises ont été jetées, et réparer tout le dommage que ceux à qui appartenait les marchandises jetées, et le patron, auront souffert par leur faute.

Si les biens de ces marchands qui ont agi comme il est dit, ne suffisent pas pour indemniser ceux dont les marchandises ont été jetées, et encore pour réparer le dommage éprouvé par le patron, ils doivent être arrêtés, s'il est possible, et mis au pouvoir de la justice, et y rester jusqu'à ce qu'ils aient payé aux marchands et au patron toute la perte qu'ils leur ont occasionnée. Il est laissé à l'arbitrage de ces marchands et du patron, qui ont éprouvé des dommages par la faute de ceux qui ont fait ce qui a été dit ci-dessus, de porter plainte contre eux, comme on en porte contre ceux qui, avec malice et avec une feinte amitié, exposent quelqu'un au péril de mort.

Si, par événement, le navire ne fait pas jet, et que le patron n'éprouve aucun dommage, lorsqu'au moment de décharger il trouvera les marchandises chargées au-delà de ce que portait la convention, il est à sa volonté de les mettre au pouvoir de la justice du lieu, et, dans ce cas, le prix doit en être réparti de la manière suivante : le tiers doit être pour le patron, et les actionnaires doivent avoir dans ce tiers leur part, selon leur intérêt dans le navire ; le deuxième tiers doit être pour la justice ; et l'autre tiers doit être employé pour l'amour de Dieu au rachat des captifs.

Si le patron veut faire grâce aux propriétaires de ces marchandises, en ne mettant pas les marchandises au pouvoir de la justice, il sera maître de prendre tel fret qu'il voudra, comme il a été dit déjà dans un chapitre. En conséquence, tout marchand doit prendre garde à ne mettre des marchandises à bord d'un navire que conformément à ce qui a été convenu, afin que ce qui vient d'être dit ne puisse lui être appliqué.

Chapitre CXLIII

Du radoub et des apparaux nécessaires à un navire frété pour un prix fixe.

Le navire frété par des marchands pour un prix fixe, doit faire le voyage comme il est expliqué dans le contrat. Si, par événement, ce navire restait tant de temps dans le voyage, qu'il eut besoin d'être caréné, ou d'apparaux, les siens étant usés en tout ou en partie, le fréteur n'est pas tenu de le faire caréner, ni de renouveler les apparaux, puisqu'il l'avait entièrement pourvu et réparé ; il ne doit rien fournir pendant le voyage, car il n'a pas violé la promesse qu'il avait faite aux marchands, ni manqué d'apparaux et de radoub, puisqu'il en avait mis suffisamment.

Si l'on manque de quelques choses, comme apparaux et autres objets nécessaires, les affréteurs peuvent les acheter s'ils le veulent ; lorsque le voyage sera achevé, ils pourront retenir les objets achetés par eux qui existeront à bord, et le patron ne peut se les approprier.

Chapitre CXLIV

Du temps que restera de plus le navire frété pour un prix fixe.

Si, un navire ayant été frété pour un prix fixe et un temps déterminé, les affréteurs continuent le voyage après avoir passé ce temps, ils doivent payer le fret en raison

du temps de plus qu'ils retiendront le navire. S'ils veulent entreprendre un autre voyage, ils doivent se mettre d'accord avec le patron.

Chapitre CXLV

De ce qui doit arriver lorsqu'il manque des apparaux à un navire frété au quintal.

Lorsqu'un navire a été frété au quintal, s'il manque d'apparaux, par exemple, des mâts ou ancres, ou des gouvernails, le patron doit en acheter aussitôt son arrivée dans un lieu où il puisse s'en procurer à un prix ordinaire, c'est-à-dire qu'il est tenu de les payer jusqu'au double de ce qu'ils auraient coûté dans le lieu d'où il est parti. Mais s'il ne pouvait s'en procurer à ce prix, c'est-à-dire, pour le double de ce qu'ils valaient dans son pays, il n'est pas tenu d'en acheter ; s'il en achète, et que le prix excède le double, les marchands doivent payer le surplus de leur propre argent, par sou, par livre et par besant, du prix de toutes les marchandises. S'il arrivait qu'avant d'avoir acheté les apparaux nécessaires, on eût coupé des antennes pour faire le gouvernail ou les jaumières, ou quelque autre bois nécessaire au navire, par faute d'apparaux, les marchands sont tenus de payer des antennes, et le patron doit en acheter d'autres pour les remplacer.

Chapitre CXLVI

Du navire qui ne pourra faire le voyage convenu par empêchement de souverain.

Si dans quelque circonstance un navire n'ose, par empêchement de souverain, aller au lieu pour lequel il s'est accordé, et que le patron trouve avec les marchands un lieu où il puisse prendre port, si ce lieu était éloigné de plus de cent cinquante milles de celui où il a éprouvé l'empêchement, et où ils voulaient aller, les matelots doivent continuer le voyage sans augmentation de salaires. Si le navire reçoit une augmentation de fret pour ces cent cinquante milles, les matelots recevront une augmentation de salaires, en raison de ce que le navire recevra de fret ; mais, si le navire ne reçoit pas une augmentation de fret, les matelots n'en recevront point pour leurs salaires. Encore lus, si le navire, par cause de cet empêchement, est forcé de s'arrêter quelque part pur décharger, les salaires des matelots seront augmentés dans la même proportion que le fret.

Chapitre CXLVII

Si, par empêchement de souverain, un navire ne charge pas et va ailleurs.

Lorsque des marchands ayant affrété un navire pour aller charger quelque part seront arrivés dans le lieu où ils devaient charger, s'il se trouve un empêchement de souverain qui s'oppose à ce que nul n'ose charger ni rien exporter du pays, et que les marchands et le patron connaissent un autre lieu où il n'y ait point d'empêchement et où il soit permis de charger, le patron, d'accord avec les marchands, peut y aller sans qu'aucun matelot ait le droit de s'y opposer, comme il est dit dans le chapitre précédent. Si les marchands n'augmentent pas le fret au patron, il n'est pas obligé d'augmenter le salaire des matelots.

Mais, lorsqu'il seront arrivés dans le lieu où ils croyaient pouvoir charger, si, avant que les marchands aient pris leurs mesures ou que le navire ait chargé en tout ou en partie, il survient un semblable empêchement, de manière que les marchands ne puissent d'exporter les marchandises qu'ils auront achetées, ni même quelques autres qu'ils auraient l'intention d'acheter, si néanmoins le patron presse les marchands pour qu'ils l'expédient, et si, connaissant qu'ils ne peuvent l'expédier à cause de cet empêchement, il exige qu'ils lui paient son fret et sa dépense, ou qu'ils l'expédient, les marchands ne sont pas obligés de lui payer tout le fret, ni même une partie, parce que ce n'est pas leur faute, puisque l'empêchement vient de souverain, et que personne ne peut rien contre un

empêchement de Dieu ou de souverain.

Si les matelots demandent leurs salaires au patron, il n'est pas tenu de les leur donner, puisqu'il ne gagne pas de fret ; car, s'il est vrai que les matelots souffrent beaucoup de préjudice, le patron en éprouve encore davantage, puisqu'il perd son temps, qu'il use son navire et qu'il en a fait les dépenses. Mais les marchands sont obligés de payer au patron la moitié de toute la dépense qu'il aura faite, sur le montant de laquelle il sera cru à son serment ; les marchands sont obligés de payer cette moitié sans aucune discussion, et ne doivent donner rien de plus que ce qui vient d'être dit, s'ils ne veulent lui faire quelque grâce en raison du travail qu'il est obligé d'endurer.

Cependant, si, à l'époque à laquelle a été frété le navire, le patron et les marchands connaissaient déjà l'existence de cet empêchement, que néanmoins, excités par le désir du gain ou dans l'espoir d'obtenir l'autorisation de charger, moyennant quelques donatives envers l'autorité, ils soient partis, qu'arrivés là où ils étaient convenus, et où ils devaient charger, ils ne puissent obtenir la permission de charger dans ce pays, ou d'en exporter quelque chose, les marchands ne sont pas obligés de payer au patron la dépense qu'il aura faite, ni de l'indemniser pour les dommages et préjudices qu'il aura soufferts, parce qu'il connaissait cet empêchement aussi bien que les marchands.

Par cette raison, les marchands ne doivent lui payer ni le fret, ni les dépenses qu'il aura faites, ni le dommage qu'il aura souffert. Cependant, si les marchands connaissaient cet empêchement avant d'affréter le navire, tandis que le patron l'ignorait, s'il peut prouver et certifier que les marchands avoient cette connaissance avant d'affréter le navire, ceux-ci sont obligés de lui payer tout le fret dont ils sont convenus et toute la dépense qu'il aura faite, et le patron doit payer aux matelots tout le salaire qu'il leur avait promis, de même que s'ils avoient fait le service de tout le voyage, puisque le patron reçoit tout son fret. Mais, quelque convention que le patron fasse avec les marchands, il doit traiter les matelots dans la même proportion.

Encore plus, si le patron connaissait cet empêchement avant de contracter avec les marchands, tandis que ceux-ci l'ignoraient, s'ils peuvent en faire la preuve, le patron est obligé de leur rendre et de leur payer tous les dommages, préjudices, dépenses et pertes qu'il auront soufferts par sa faute, puisqu'il connaissait l'empêchement et ne le leur a pas déclaré.

Le patron est aussi obligé de payer aux matelots tout le salaire qu'il leur avait promis, s'ils ne connaissent pas eux-mêmes cet empêchement avant leur accord avec lui ; car si les matelots le connaissent, le patron n'est pas obligé de leur donner d'indemnité, ni de leur payer de salaire.

Mais tout ce qui est dit ci-dessus doit être fait sans aucune fraude.

Chapitre CXLVIII

Comment le patron qui a frété pour un prix fixe est obligé envers les matelots.

Le patron qui aura frété son navire à quelqu'un pour un prix fixe, doit prendre garde avec qui il traitera, puisque, si cet affréteur ne peut payer, les matelots perdraient leur salaire ; car, ainsi qu'un trompeur ou un escroc s'entend plus facilement avec son pareil qu'avec un honnête homme, de même le patron, se trouvant avoir frété son navire à un homme de cette espèce, tromperait les matelots : en effet, quand ceux-ci auraient servi un temps plus ou moins long, il feroit disparaître cet individu, et les matelots perdraient leur temps pour avoir eu un patron endetté envers le navire. Quel que soit celui qui fuira ou mourra, le navire est obligé de payer les matelots pour le temps qu'ils auront servi ; et cette responsabilité a lieu envers eux, à moins qu'on ne trouve des biens de l'affréteur

fugitif, mort ou caché.

S'il arrivait que le patron, pour tromper les matelots, supposât un prêteur, soit qu'il lui reste redevable, soit qu'il meure, le patron, ou celui qui conduira le navire, doit payer le matelot ; car le matelot ne peut perdre son salaire ni par la fuite du patron, ni par tromperie, ni à cause d'un prêt, ni par la mort du patron.

Chapitre CXLIX

Obligations du patron de faire le voyage, excepté en certains cas.

Le patron qui a frété son navire à des marchands ou à d'autres ne peut refuser d'accomplir le voyage en personne, si le contraire n'a pas été convenu lorsqu'il a contracté avec les marchands. S'il se désiste du voyage sans le consentement des marchands, il est obligé de payer et de restituer tout le dommage que ceux-ci en souffriront, puisqu'ils l'auront souffert par sa faute. Mais, si le patron se désiste avec le consentement des marchands, il ne leur doit point de dommages-intérêts, seulement il est tenu de mettre en sa place un homme à bord, lequel sera obligé envers les marchands à tous les engagements qu'il avait contracté lui-même ; et le remplaçant doit être reconnu capable par le contre-maître, qui est obligé sous serment de dire aux marchands si réellement cet homme est en état de remplir la place de patron. S'il n'est pas jugé en état, le patron doit en mettre un autre qui soit capable.

Cependant un patron peut s'excuser de faire le voyage pour quatre causes, savoir : pour maladie, pour se marier, pour aller en pèlerinage s'il en avait fait le vœu avant de fréter son navire, et par empêchement de l'autorité publique. Chacune des causes ci-dessus doit être alléguée sans fraude, et néanmoins aucune ne peut le dispenser de mettre un homme à sa place, comme il a été dit.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de marchands confient leurs marchandises à un patron par l'amitié qu'ils lui portent ou parce qu'on leur en a dit beaucoup de bien ; et si le marchand savait que le patron dût abandonner le voyage, il n'aurait pas affrété le navire et n'y aurait pas chargé sa marchandise, encore bien qu'on lui eût fait espérer plus de gain qu'il n'aurait de fret à payer.

Chapitre CL

Du navire qui, par mauvais temps ou autre accident, échoue à terre.

Si un navire est forcé d'échouer à terre par mauvais temps, ou par quelque autre cause, le patron doit dire et déclarer en ce moment aux marchands, en présence de l'écrivain, du contre-maître et des matelots : Messieurs, nous ne pouvons éviter d'échouer à terre, et mon avis serait que le navire répondît des marchandises, et celles-ci du navire.

Si les marchands, ou la majorité d'entre eux, y consentent, et que le navire échoue, se brise ou souffre quelque dommage, ce navire doit être évalué au prix qu'il valait avant l'échouement, et cette estimation doit être faite entre les marchands auxquels appartiendront les marchandises sauvées, et le patron, s'ils peuvent s'accorder ; sinon, la discussion qu'ils auront au sujet de l'évaluation du navire auquel l'accident sera arrivé, comme il a été dit ci-dessus, sera jugée par deux hommes probes, sachant et connaissant bien l'art de la mer ; et ce qu'ils jugeront et diront doit être suivi.

Si le navire se brise, les marchandises sauvées doivent payer au patron tout le prix qui aura été convenu, ou celui que les deux hommes probes à la décision desquels on s'en sera remis, auront déterminé. Mais tous les appareils et tout ce qui sera sauvé du navire auquel cet accident sera arrivé, doivent être évalués, et la valeur doit en être déduite sur l'estimation du navire brisé, c'est-à-dire, du prix réglé entre ceux à qui appartiennent les marchandises sauvées et le patron, ou fixé par

la décision des deux hommes probes : le patron doit la précompter sur ce qu'il aura à recevoir pour le navire ; et s'il ne le veut pas, ces objets seront mis à l'enchère et livrés à celui qui en offrira le plus : mais le patron doit toujours recevoir le prix d'évaluation du navire.

Si le navire n'est pas brisé, mais s'entr'ouvre ou souffre quelque dommage, le patron est obligé de participer, par sou et par livre, pour toute la valeur à laquelle sera estimé ce navire, de même que les marchandises sauvées, et à toutes les dépenses qu'entraînera la réparation de ce dommage.

Mais si, le patron ayant proposé que les marchandises qui se sauveront répondent du navire, les marchands y consentent sans que le patron ait associé le navire aux marchandises, le dommage causé par l'échouement, ou tout autre désastre qu'il souffrira, sera supporté par les marchandises ; et le patron ne doit oint contribuer, parce que le navire n'a pas été associé avec les marchandises, et que les marchands y ont consenti.

Si le navire se brise, il est inutile d'en parler, ni de récapituler ce qui est dit dans le chapitre ci-dessus. Mais si les marchands déclarent au patron que les choses sauvées devront répondre de celles qui seront perdues, et que le patron avec les marchands ou la majorité y consente, le prix des choses perdues doit être réparti sur celles restées par sou et par livre, et le patron doit contribuer aux pertes pour tout le prix qu'il aura reçu pour indemnité au profit du navire par son et par livre, de même que le feront les autres choses sauvées.

Si, par événement, il n'y avait aucun marchand à bord, le patron peut et doit agir en leur lieu et place dans cette circonstance ; et tout ce qu'il fera, il doit le faire en consultant le contre-maître, l'écrivain et les matelots. S'il agit de cette manière, ce qu'il fera doit être tenu pour valide et stable, comme si tous les marchands y étaient, ou comme si toutes les marchandises lui appartenaient.

Chapitre CLI

Du navire chargé qui échoue.

Lorsqu'un patron a chargé sur son navire des marchandises pour aller décharger en quelque lieu convenu entre lui et ceux à qui ces marchandises appartiennent, et que faisant ce voyage, il lui arrive quelque malheur, qu'il échoue, que le navire se brise ou éprouve quelque dommage, on doit l'indemniser conformément à ce qui aura été convenu entre lui et les marchands avant que le navire échouât.

Si le patron demande le fret, il doit lui être payé, si l'on sauve une quantité de marchandises suffisante ; et si rien n'a été sauvé, personne ne doit lui payer de fret, puisque toutes les marchandises sont perdues. Si l'on sauve une certaine quantité de marchandises, et qu'il réclame le fret de celles qui sont perdues comme de celles qui sont sauvées, il doit lui être payé de la même manière que pour celles qu'il aura portées ; mais il doit contribuer à l'indemnité des marchandises perdues pour tout ce qu'il aura reçu de fret, par sou et par livre, de même que le feront les marchandises sauvées.

Si le patron ne demande son fret que pour les marchandises sauvées et n'en reçoit pas pour les autres, il n'est pas obligé de contribuer à l'indemnité des marchandises perdues, puisqu'il n'aura rien reçu pour le fret.

Lorsqu'il n'a pas été fait entre le patron et les marchands de convention ou accord, au moment où le navire a échoué, s'il se rompt ou s'il est endommagé, les marchands ne lui doivent aucune indemnité, puisqu'il n'y avoit point de convention ou d'accord entre eux, à moins que les marchands ne veuillent lui faire quelque grâce ; mais ils sont obligés de lui payer le fret des marchandises sauvées, pour la distance où il les aura portées.

S'il a été fait quelque convention ou accord entre le patron et les marchands, ceux-

ci sont obligés de l'indemniser selon cette convention, et le patron peut retenir de leurs marchandises une quantité suffisante pour l'indemnité à laquelle ils sont tenus, et encore beaucoup plus, afin qu'il ne soit pas obligé de courir après eux pour obtenir ce qui lui est dû.

Personne ne peut élever de contestation sur cela ; et le patron du navire ne peut être forcé à prendre en caution ou en gage d'autres marchandises que celles que lui-même avoit portées ; ni la justice, ni aucun autre, ne doit ni ne peut l'y contraindre, s'il ne le veut pas.

Chapitre CLII

Du déchargement fait, partie avec beau temps, partie avec tempête.

Un navire peut arriver au lieu de sa décharge avec beau temps ou avec tempête ; s'il arrive avec beau temps et décharge ce jour-là une quantité de marchandises à bon marché, et que la nuit ou le jour suivant il survienne une tempête telle que le lendemain matin il en coûte pour décharger plus de la moitié ou des deux tiers qu'il n'en a coûté le jour où il avait commencé à décharger, les marchands à qui appartiennent les marchandises déchargées à bon marché ne sont pas obligés d'indemniser ceux dont les marchandises sont déchargées à plus haut prix ; à moins qu'ils n'eussent fait entre eux, avant de commencer à décharger, la convention que les unes aideront les autres, dans le cas où elles coûteraient davantage à décharger, parce que c'est le hasard qui fait que chacun opère à bon marché ou à un prix élevé.

Encore plus, si, lorsque le navire aura déchargé une partie des marchandises qu'il portait, il survient quelque tempête si forte que les marchandises restées à décharger se perdent, ceux dont les marchandises sont déjà déchargées ne sont pas obligés d'indemniser les propriétaires dont les marchandises sont perdues, si les marchands à qui elles appartiennent, ne sont pas convenus que les unes aideraient les autres. S'il n'y a aucun marchand à bord, et que le patron associe les marchandises les unes aux autres, ce qu'il fera sera tenu pour valide comme si tous les marchands y étaient, ou comme si toutes les marchandises étaient à lui ; et elles le sont, puisqu'il les a sous sa garde.

Si le navire se perd ou éprouve quelque dommage, le patron et les marchands ayant associé les marchandises avec le navire, les marchandises qui resteront doivent aider à indemniser le navire, selon les conventions faites entre eux ; et s'il n'y a eu ni conventions ni accords, celui qui perdra supportera sa perte.

S'il n'y a aucun marchand à bord, et que le patron associe le navire avec les marchandises d'après l'avis de tout l'équipage du navire ou du plus grand nombre, ce qui aura été fait doit être aussi valide que si tous les marchands y eussent été, ou comme si tous les effets lui appartenait ; car ils étaient à lui, puisqu'il les avoient sous sa garde. Mais si le patron ne fait pas cet accord avec l'avis de tout l'équipage du navire ou du plus grand nombre, il ne doit avoir aucune force ; c'est pourquoi tout patron doit prendre garde de quelle manière il agira, afin que le parti qu'il aura pris soit approuvé.

Chapitre CLIII

Des marchandises mouillées par la faute des maîtres de chaloupes.

Les maîtres de chaloupe ou les garçons de plage qui chargeront ou déchargeront un navire, doivent le faire bien et avec diligence, afin que les marchandises ne puissent se mouiller, se détériorer ou se perdre par leur faute. Si des marchandises se mouillent, se détériorent ou se perdent sans leur faute, ils ne sont obligés de payer aucune indemnité aux propriétaires des marchandises mouillées, endommagées ou perdues, puisque ce n'est pas leur faute si elles ont éprouvé ces

accidents. Encore plus, si, lorsqu'il chargent ou déchargent, les cordes ou attaches des ballots, balles ou colis qu'ils chargent ou déchargent, leur restent aux mains, et s'ils peuvent en faire la preuve, ils ne doivent, pour les ballots, balles, colis, ou toutes autres marchandises quelconques, mouillées, endommagées ou perdues par le défaut des cordages ou attaches, aucune indemnité aux propriétaires de ces marchandises.

Mais si quelques objets sont mouillés, endommagés, ou perdus par leur faute, au temps du chargement ou du déchargement, ils sont obligés d'indemniser de cette perte ceux à qui ils appartiennent ; et s'ils n'ont pas de quoi payer l'indemnité, le maître de la chaloupe y est obligé s'il a de quoi répondre : sinon, il doit être pris et rester en prison jusqu'à ce qu'il ait satisfait ceux à qui appartiennent les marchandises qui, par sa faute ou par celle des hommes qu'il a mis dans sa chaloupe, ou qui y seront pour lui, auront été mouillées, endommagées ou perdues : en effet, il a dans le gain que ces hommes font avec sa chaloupe, une part égale ou même supérieure à celle qu'il prennent ; il est donc juste que celui qui veut avoir sa part dans le gain en supporte une dans la perte.

C'est pourquoi tout maître de chaloupe doit prendre garde aux hommes qu'il emploiera : car, si ces hommes font bien les affaires, il aura sa part du gain ; et s'ils causent quelque mal, tout tombera sur lui qui sera le maître ; parce que les marchands ne se confient pas à ces hommes, mais bien à celui qui en est le maître, puisqu'ils ne connaissent pas quels sont ces hommes.

Pour cela, tout maître de chaloupe doit prendre garde aux hommes qu'il mettra dans sa chaloupe, afin qu'il ne puisse en résulter aucun dommage pour lui.

Chapitre CLIV

Du maître de chaloupe qui entreprendra de charger ou de décharger à forfait.

Les maîtres de chaloupe ou les garçons de plage qui entreprennent de charger ou de décharger quelque navire à forfait ou à un prix convenu, sont obligés de charger ou de décharger bien et avec diligence et le plus tôt possible. S'ils le font bien et avec diligence, comme il est dit, les marchands, ou le patron pour eux, doivent leur payer tout ce qui aura été promis, bien et franchement, sans élever la moindre contestation. S'ils élèvent quelque discussion par l'effet de laquelle les maîtres de chaloupe ou les garçons de plage susdits soient forcés à quelques dépenses ou souffrent quelque dommage, les marchands, ou le patron en leur nom, sont obligés de restituer et payer tout la dépense faite ou tout le dommage souffert par leur faute. Ces marchands, ou le patron en leur nom, doivent payer sans aucune discussion, puisque ces hommes ont fait leur service comme il est dit plus haut.

Mais, si les marchands ou le patron éprouvent quelque dommage, ou doivent faire quelque dépense par la faute de ces maîtres de chaloupe ou de ces garçons de plage, qui n'auraient pas chargé ou déchargé ainsi qu'ils avoient promis, tout le dommage, préjudice ou dépense que ces marchands, ou le patron en leur nom, auront souffert par faute des maîtres de chaloupe ou des garçons de plage, doit être supporté et réparé par eux ; et ils sont obligés de rendre et de donner aux marchands, ou au patron en leur nom, tous les dommages, préjudices et dépenses arrivés par leur faute, et ce, sans aucune discussion.

S'ils n'ont pas de quoi payer ces indemnités, ils doivent être pris, mis au pouvoir de la justice, et rester en prison jusqu'à ce qu'il aient payé aux marchands ou au patron tout le dommage, ou qu'ils se soient accordés avec eux, ou avec le patron en leur nom.

Chapitre CLV

Des navires ancrés avant ou après d'autres.

Lorsqu'un navire est le premier ancré dans un port, en plage, en côte ou en rade, si un autre navire arrive après lui, ce dernier doit se placer de manière qu'il ne cause aucun mal à celui qui sera ancré le premier. S'il lui cause quelque dommage, il doit l'en indemniser et payer sans aucune discussion.

Cependant, si le navire qui arrive après le premier y est contraint par une tempête, et ne peut ancrer qu'en causant quelque dommage au premier, dans ce cas et cette circonstance il n'est pas obligé de réparer le dommage qu'il aura causé, puisque ce n'étoit pas sa faute. La décision relative à un dommage arrivé ainsi doit être remise à l'arbitrage de prud'hommes instruits dans l'art de la mer.

Chapitre CLVI

Du même objet.

Le navire qui, étant le premier à l'ancre dans un port, ou en plage, ou en côte, ou en cale ou ailleurs, cause quelque dommage arrivé ou entré après lui, n'est pas obligé de le réparer s'il manquait de câbles, ou si, se servant de tous ceux qu'il avait, il a fait tous ses efforts pour éviter l'accident, ou s'il était dans un lieu où il n'a pu trouver des cordages à emprunter ou à louer, de quelque manière que ce soit, le mauvais temps étant arrivé si subitement qu'il n'a pu amarrer convenablement ; si, dans ces circonstances, il cause quelque dommage, comme il est dit ci-dessus, il ne doit pas le réparer.

Cependant, si le navire avait des cordages empruntés ou loués, où s'il était en un lieu où le patron pût en prendre, ou enfin si ceux qui sont à bord du navire ancré après le premier arrivé, en quelque lieu qu'ils soient, ayant dit aux autres qu'ils aient soin de bien amarrer, afin qu'ils ne puissent leur causer aucun dommage, parce que le temps n'est pas beau, et qu'une tempête est à craindre, les hommes de bord du premier navire ancré répondent qu'ils ne veulent pas amarrer, et que, dans ces circonstances, une tempête survienne comme le leur avait dit et déclaré ceux du navire dernier ancré, de manière que le navire premier ancré cause dommage à celui qui sera arrivé et ancré après lui, ils doivent indemnité de tout ce dommage, à cause de la déclaration qui leur a été faite et manifestée par les hommes du navire dernier entré.

Mais cependant, si le navire premier arrivé a donné tous ses câbles et fait tous ses efforts, qu'il soit ou non en lieu où il puisse trouver des cordages, il n'est point responsable du dommage qu'il a causé : car personne ne peut croire que, si ce patron trouvait des cordages à emprunter, ou à louer, ou à vendre, il voulût perdre ce qu'il a, exprès pour causer dommage à un autre ; et personne ne doit le croire ni le penser.

Ce chapitre a été fait par les raisons expliquées ci-dessus.

Chapitre CLVII

Explication du précédent chapitre.

Lorsqu'un navire es le premier ancré quelque part, celui qui viendra ou entrera après doit s'ancrer de manière à ne lui causer aucun dommage ; s'il lui en cause, il est obligé de l'indemniser selon ce qui est contenu, éclairci et certifié dans le chapitre ci-dessus.

Mais il faut entendre que le navire ancré le premier ne change point les ancres ni les câbles qu'il avait, dedans ou dehors, depuis que le navire entré après lui se sera ancré. S'il les déplace ou les change après que ce dernier navire sera ancré, et que le premier reçoive quelque dommage, le navire entré après lui ne doit pas l'indemniser en totalité, mais seulement en partie, parce que ce premier navire a changé ses ancres et ses câbles dedans et dehors.

Le dommage que le navire dernier ancré a causé à celui qui était ancré le premier,

doit être mis à l'appréciation d'hommes instruits et experts dans l'art de la mer ; et, selon leur conscience et les conseils qu'ils trouveront dans les prud'hommes de la mer, ils sont obligés de répartir la perte bien et diligemment, afin qu'il n'arrive pas de plus grand dommage, ni de plus grandes difficultés entre les patrons et les personnes qui auraient quelque discussion avec eux.

Si, au contraire, le navire premier ancré n'a remué ni changé en rien, dedans ou dehors, ses ancres ou ses câbles, le navire dernier entré est obligé de réparer tout le dommage, ainsi qu'il a été dit au chapitre ci-dessus. Mais, si le navire dernier entré, après qu'il sera ancré, remue ou change ses ancres ou ses câbles, de manière que par l'effet de ses ancres ou câbles remués ou changés le navire premier entré souffre quelque dommage, il doit réparer tout celui qu'il aura causé, puisqu'il aura changé et remué ses ancres ou ses câbles.

S'il ne change pas ses ancres ou ses câbles, et que le navire premier ancré les remue et les change plus en dedans ou plus en dehors, tandis que le navire dernier entré et ancré n'a rien changé, celui-ci n'est pas obligé à d'autre indemnité que celle qui a été expliquée dans le chapitre ci-dessus. Cependant, si le navire premier entré et ancré souffre quelque dommage sans la faute de celui qui sera entré et ancré après, celui-ci n'est tenu de lui payer aucune indemnité pour le dommage qu'il souffre, puisque ce n'est pas la faute du navire entré et ancré le dernier.

On a fait ce chapitre pour que chacun prenne garde comment il agira ou ancrera, afin que, selon ce qu'il fera, la peine susdite ne lui soit pas appliquée. Que chacun donc fasse ce qu'il doit faire bien et sagement, afin qu'entre eux ni autres il ne puisse y avoir aucune contestation par leur faute.

Chapitre CLVIII

Du mouillage.

Si un navire ou deux, ou un plus grand nombre, entrent ensemble dans un port, en rade, ou en plage, ou en autre lieu, et y mouillent, chacun d'eux doit mouiller loin de l'autre, afin que d'aucune manière ils ne puissent se faire respectivement de dommage. Mais si, par événement, il arrive quelque tempête, chacun d'eux doit s'afférer bien et fortement, et faire tout ce qui est en lui pour qu'aucun d'eux n'éprouve de dommage, et même pour que l'un ne puisse causer de dommage à l'autre. Lorsque par événement, pendant cette tempête, quelqu'un de ces navires, dont les câbles manqueraient, donnera contre les autres, et leur causera dommage, si le navire auquel les câbles ont manqué a fait tout ce qui était possible pour s'afférer, et que les câbles qu'il avait fussent bons et suffisants pour un navire de sa force ou même pour un plus considérable, le dommage arrivé ne doit pas être payé à celui qui l'aura souffert, puisqu'il ne sera pas arrivé par faute de celui à qui appartient le navire auquel les câbles ont manqué ; encore par une autre raison, parce qu'il a fait tous ses efforts et ce qui était en son pouvoir afin d'afférer, et même que les câbles qui lui ont manqué étaient bons et suffisants pour ce navire, et encore pour un plus grand.

Ainsi, par les raisons dites ci-dessus, il ne doit pas réparer le dommage qu'il aura causé. Mais si le patron de ce navire auquel les câbles ont manqué, n'avait pas afféré fortement, ou qu'il ne l'eût pas fait comme il devait et pouvait, ou que les câbles qu'il avait ne fussent pas suffisants pour son navire, et même pour un plus petit, si par ces causes son navire occasionne quelque dommage à quelqu'un, il est obligé de payer et de réparer ce dommage à celui qui l'aura souffert par cause de la faiblesse ou de la mauvaise qualité des câbles qu'il portait.

En conséquence, tout patron doit prendre bien garde à ne pas afférer faiblement et

à ne pas porter avec lui des câbles qui ne seraient pas suffisants, afin que la peine ci-dessus ne puisse lui être appliquée.

Chapitre CLIX

Des locations de futailles.

Lorsqu'un patron loue une certaine quantité de futailles pour un voyage ou pour un temps déterminé, si le locateur lui dit qu'il ne doit emporter, ni faire emporter, ni prendre, ni faire prendre ces futailles, qu'autant qu'il lui paiera en même temps son loyer, et qu'il les prendra pour son compte et risque ; si, avec cette condition imposée par le locateur, le patron les emporte et qu'elles se perdent, il doit indemniser le propriétaire ou bien payer le prix, et en outre le loyer dont il sera convenu avec le locateur.

Encore plus, si le patron garde les futailles qu'il a empruntées plus de temps qu'il n'aura été convenu avec le locateur, ou s'il les porte en un autre voyage que celui qui a été convenu entre le locateur et lui, et que les futailles se perdent pendant ce temps ou ce voyage qui n'avait pas été convenu, ce patron doit rendre les futailles au locateur, ou leur prix et tout leur loyer, en calculant par le voyage ou le temps convenu le voyage et le temps non convenus. Encore plus, si le patron du navire joue, ou échange, ou vend ces futailles, ou les perd par sa faute, il en sera comme il a été dit ci-dessus.

Mais si le locateur n'a pas imposé les conditions ci-dessus au patron, lorsqu'il lui a loué ou accordé les futailles, et qu'elles se perdent, elles doivent être perdues pour le locateur, que le patron doive ou non payer un loyer, pourvu qu'elles ne se perdent pas par sa faute, comme il est dit, ou que le locateur n'ait pas imposé la condition expliquée ci-dessus ; sans préjudice cependant du loyer promis, car, que les futailles se perdent ou non, ce loyer doit être toujours payé au locateur. Mais, si elles se perdent par l'une des causes expliquées plus haut, le patron est obligé de payer les futailles. Si le patron et le locateur ne peuvent s'accorder, la décision de l'affaire sera confiée à deux prud'hommes tonneliers, qui auront vu ces futailles et seront experts dans leur art ; et tout ce qu'ils décideront sous serment sera obligatoire pour le patron et le locateur, sauf cependant que le loyer promis doit toujours être payé.

Chapitre CLX

Des cargaisons de vins.

Le patron qui a frété son navire à des marchands pour y charger du vin, et s'est obligé à leur fournir des futailles pour tout le chargement, doit agir comme il va être dit.

Il doit faire nettoyer les futailles et les faire remplir par les matelots ou par d'autres personnes, avant de les mettre à bord ; et lorsqu'elles sont remplies d'eau, il doit les montrer aux marchands ou à quelqu'un qui les représente, en demandant ou faisant demander à ces personnes si ces futailles leur semblent bonnes, si elles leur paraissent suffisamment étanchées et s'il veulent qu'il les mette à bord. Si les marchands, ou quelqu'un pour eux, disent qu'ils les tiennent pour suffisamment étanchées, et qu'il peut les mettre ou faire mettre à bord, qu'ensuite ils les remplissent ou les fassent remplir de vin ; si, après qu'elles seront estivées à bord, ces futailles coulent ou perdent quelque portion de vin, le patron ne leur doit aucune indemnité, parce que ce n'est pas sa faute ; et encore plus, parce qu'il les leur a montrées remplies d'eau ; et aussi, parce que, les ayant mises à bord, de leur consentement ou du consentement de celui qui agissait en leur nom, ils ont dit qu'ils les tenaient pour suffisamment étanchées.

Les marchands doivent lui payer tout le fret qu'ils lui ont promis, tant du vin

conservé que de celui qui sera perdu, parce qu'il ne se sera pas perdu par sa faute. Si le patron s'est obligé à fournir les futailles aux marchands, comme il est dit ci-dessus, et que ni lui ni quelqu'un en son nom ne les montre ni aux marchands, ni à quelqu'un pour eux, afin de savoir s'ils les tiennent pour étanchées, dans le cas où il les ferait mettre à bord sans les leur avoir montrées, et où ils éprouveraient quelque dommage par des futailles qu'on ne leur aurait pas montrées, il est obligé de les indemniser ; ils ne doivent pas lui payer de fret pour le vin perdu, parce qu'ils n'ont pas été à même de vérifier si les futailles étaient étanchées ou non. Mais si le patron ne s'est point obligé à fournir des futailles aux marchands avec qui il a fait la convention de fret, ceux-ci ayant dû ou devant s'en procurer, qu'elles soient étanchées ou non, que le vin s'écoule en tout ou en partie, les marchands doivent payer le fret de tout ce qu'ils auront mis dans le navire, suivant la convention, sans aucune discussion. Ce chapitre a été fait pour le motif qui vient d'être expliqué.

Chapitre CLXI

Du louage d'appareaux.

Lorsqu'un patron aura loué des appareaux pour aller en voyage, s'ils se perdent sans sa faute, il ne doit point d'indemnité au locateur, mais seulement le loyer dont ils seront convenus. Si ces objets sont perdus par la faute du patron, il est tenu d'indemniser celui qui les lui aura loués de tout ce qu'ils valaient à l'époque où il les a pris ou loués, ou bien il doit lui en donner d'autres dans le même état qu'étaient ceux qu'il a loués à l'époque de la convention.

Encore plus, si ces appareaux se rompent ou se gâtent par faute du patron, il doit en indemniser les propriétaires comme il a été dit ; mais s'ils se rompent ou se gâtent sans sa faute, il ne doit point d'indemnité, mais seulement il doit payer le loyer.

Néanmoins, si celui qui lui a loué les appareaux y a mis un prix ou une condition, et que le patron les ait reçues sous les conditions que l'autre lui a imposées, il est obligé de payer le prix que le propriétaire a fixé, ou de rendre des appareaux semblables ou qui valent autant ; et il sera libre au propriétaire de prendre de l'argent ou des appareaux.

Si le patron porte ces appareaux dans un autre voyage, et non pas seulement dans celui dont il était convenu, et que ces appareaux se perdent, de quelque manière qu'ils se perdent ou se gâtent, le patron est obligé d'en donner et d'en rendre autant qu'il en a loué, ou ce qu'ils valaient quand il les a pris, ou ce dont on conviendra. Le loyer pour ce voyage doit être payé sur le pied du voyage originairement convenu ; et quelque chose qui arrive relativement aux appareaux, le loyer doit toujours être payé.

Chapitre CLXII

Des appareaux empruntés.

Si le patron emprunte des appareaux, qui se perdent ou se gâtent, il est tenu d'en rendre autant qu'il en a emprunté, ou le prix qu'ils valaient quand il les a empruntés.

Il est laissé à l'arbitrage du prêteur de prendre des appareaux ou de l'argent ; car les appareaux empruntés, de quelque manière qu'ils se perdent ou se gâtent, doivent être restitués à celui qui les a prêtés ; et le patron qui les a empruntés ne peut y mettre aucune opposition.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons empruntent des appareaux, qui se perdent ou se gâtent ; et quand celui qui les a prêtés les leur demande, ils lui

font des contestations. Par les raisons ci-dessus expliquées, le patron ne peut ni ne doit disputer avec celui qui lui aura prêté des appareils.

Chapitre CLXIII

Comment des appareils trouvés sur la plage peuvent être pris, en cas de besoin.

Tout patron peut prendre les appareils qu'il trouvera sur la plage, s'il en a besoin pour amarrer son navire lorsqu'il a crainte de mauvais temps, ou qu'il se trouve dans un lieu dangereux, pourvu que ces appareils ne soient pas nécessaires à celui à qui ils appartiennent, et qu'il n'en ait pas besoin pour amarrer aussi son navire. Si le propriétaire est présent, celui qui en a besoin doit les lui demander ; mais s'il n'y est pas, le patron peut les prendre, à condition qu'aussitôt qu'il les aura pris il en donne connaissance au propriétaire, s'il le trouve, ou à quelqu'un en son nom ; et si celui-ci en veut quelque loyer, il doit les lui payer, puisqu'il aura pris ses appareils sans qu'il en eût connaissance, et non par autre raison. Le patron qui aura pris les appareils, doit les remettre au même lieu aussitôt que la tempête sera passée.

Si celui à qui les appareils appartiennent en souffrait quelque dommage, ou était forcé à quelque dépense, le patron qui les aura pris doit payer tout. Encore plus, si les appareils se perdent ou se gâtent, de quelque manière que ce soit, le patron qui les aura pris doit en rendre au propriétaire de semblables, ou la valeur qu'ils avoient au moment où il les a pris, et il doit le faire sans aucune discussion. Et si celui à qui les appareils appartiennent ne veut pas être indemnisé par d'autres appareils et veut de l'argent, tous les deux doivent s'accorder, sinon l'affaire doit être mise à la décision de deux prud'hommes de mer qui aient vu ces appareils ; et ce qu'ils décideront doit être suivi, sans que l'un ou l'autre puisse élever aucune discussion.

Ce chapitre a été fait afin qu'un patron eût la faculté de prendre des appareils pour amarrer son navire en l'absence de celui à qui ils appartiennent ; car si ce patron était obligé de chercher le propriétaire de ces appareils, il éprouverait peut-être, avant de le trouver, un temps si mauvais, que le navire et tout ce qui est dedans seraient en risque de périr.

Par les raisons ci-dessus, le patron peut se servir, à l'insu du propriétaire, des appareils qui sont sur la plage, lorsqu'il en a besoin pour les causes précédemment expliquées.

Chapitre CLXIV

Des appareils pris ou empruntés.

Si le patron qui a emprunté ou pris des appareils sur une plage afin d'amarrer son navire, les emporte pour un voyage ou plusieurs voyages, sans la connaissance ou la volonté du propriétaire, et que celui-ci en souffre quelque dommage, ou qu'il soit forcé de louer d'autres appareils pour les besoins de son propre navire, parce qu'on a pris les siens, celui qui les a emportés doit payer tout le dommage, toute la dépense, et réparer tous les préjudices que le propriétaire en souffrira.

Il doit, de plus, en payer le loyer au propriétaire ; et celui-ci sera maître d'en exiger le loyer qu'il voudra : ce loyer doit lui être payé sans aucune discussion. Encore plus, il est également à sa discrétion de réclamer les appareils en nature, ou d'exiger le prix qu'ils valaient ; et il doit en être cru à son serment, sans que celui qui les aura emportés, ni autre en son nom, puisse élever aucune discussion. Il est aussi à la discrétion de celui à qui les appareils appartiennent, de traduire celui qui les aura pris devant la justice, et de le poursuivre comme voleur. Si ces appareils se perdent ou se gâtent, celui qui les aura pris est obligé de payer au propriétaire telle indemnité qu'il voudra, pourvu que celui-ci en déclare la valeur

sous serment.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons emporteraient les appareils d'autrui, si l'on n'avait pas établi ces règles pour faire justice à chacun.

Chapitre CLXV

Des commandes pour un voyage déterminé.

Lorsqu'un marchand, matelot, ou autre, aura pris une commande pour un voyage ou pour un lieu déterminé, si pendant le voyage, ou dans le lieu convenu, toute la commande se perd sans sa faute, il n'est tenu de rien rendre ni de rien payer à celui qui lui a donné cette commande.

Mais cependant si le preneur l'a portée dans un voyage ou en quelque lieu différent de celui dont il était convenu, et qu'elle se perde, il est obligé de tout rendre à celui qui lui a confié la commande, puisqu'il l'a portée en un lieu ou en un voyage différent de celui qui avait été convenu.

Encore plus, si le preneur porte la commande en un voyage ou en un lieu non convenu avec le donneur, et fait des bénéfices, tout le gain qu'il aura fait doit être payé à celui-ci, et le preneur ne doit retenir rien de plus que ce dont il était convenu avec le donneur ; s'il en retient autre chose, il est obligé envers lui comme s'il le lui avait volé dans son coffre.

Si la commande ou le gain qu'elle a produit se perd dans le lieu où le preneur est tenu de rendre compte au donneur, il est également responsable du gain qu'elle aura produit.

Chapitre CLXVI

Des empêchements qui surviennent dans une commande.

Lorsque celui à qui des objets ont été confiés en commande pour un voyage ou un lieu déterminé, sera parti du lieu où il l'aura reçue, et sera arrivé au lieu convenu, s'il y survient quelques représailles ou empêchement de justice, ou des bâtiments ennemis, de manière que par l'une de ces causes la commande se perde, il n'est obligé à aucune indemnité envers celui qui lui a donné cette commande.

Mais si durant le voyage, avant d'arriver à sa destination, il a connu ces événements, et qu'en ayant la certitude il soit néanmoins entré dans ce lieu, il répond de la perte des choses qui lui étaient confiées, et doit en conséquence indemniser le donneur de toute la perte et de tout le dommage.

Mais si le preneur qui pendant le voyage, avant d'arriver au lieu convenu, et informé des diverses circonstances ci-dessus expliquées, peut s'accorder avec le patron du navire pour se rendre dans un autre lieu où il ne trouvera pas les mêmes dangers (car tout preneur a la qualité et les droits du marchand à l'égard du patron), cet accord sera valable, quoique le lieu dont on conviendra ainsi ne soit pas le même que celui qui avait été originellement convenu avec la personne qui avait fait la commande : ainsi, par les trois causes ci-dessus expliquées, tout preneur peut porter la commande dont il s'est chargé, ailleurs qu'au lieu convenu, pourvu que ce soit pour la sauver et non pour un autre motif ; et cela doit être fait sans aucune fraude.

Aussitôt après son arrivée dans le lieu ainsi convenu avec le patron pendant le voyage, le preneur doit vendre et employer le produit de toutes les commandes qu'il a reçues, retourner vers ses commettants, et leur rendre compte.

Si dans le lieu où il est débarqué par les causes qui viennent d'être expliquées, la commande se perd, encore bien que ce lieu n'eût pas été convenu avec les donneurs, le preneur n'est obligé à aucune indemnité ; mais s'il la portoit en un autre lieu, et en un autre voyage, après être revenu comme on vient de le dire, et avant d'être entré en compte avec ceux qui l'ont chargé, et qu'elle se perdît, il

serait obligé d'en répondre en totalité.

S'il a fait quelque bénéfice, il doit, comme on l'a vu dans le précédent chapitre, rendre la commande et le gain.

Chapitre CLXVII

Explication du précédent chapitre.

D'après tout ce qui a été dit, démontré et déclaré dans le précédent chapitre, si un preneur qui porte des commandes en un voyage ou dans un lieu convenu, apprend qu'il y a dans ce lieu des risques à courir, et tels qu'ils ont été expliqués, et n'ose pas y aller, il peut, d'accord avec le patron du navire, aller dans un autre lieu qui ne présente point de semblables dangers, quoique ce lieu ne soit pas celui qui a été convenu avec le donneur.

Mais, dans ce même chapitre, on ne dit pas si le patron qui porte des marchandises à lui, et d'autres dont il est chargé en commande, pourra faire ce qu'un preneur ordinaire aurait pu faire, ou s'il sera d'une condition pire. En conséquence, nos anciens ont vu et reconnu que les patrons qui portent leurs propres marchandises en même temps que des commandes, et même qui ont reçu des commandes sans avoir de marchandises propres, ne doivent pas être d'une condition pire qu'un preneur ordinaire.

Par quelle raison ? La voici : beaucoup de preneurs qui courent le monde n'ont rien à eux dans tout ce qu'ils portent ; et s'ils ne recevaient pas de commandes, ils seraient méprisés. Encore plus, lorsque ces commandes se perdent, il n'en résulte pour eux aucun dommage, puisqu'ils n'y mettent rien du leur, et ne perdent rien qui leur soit propre. Il en est autrement du patron, qu'il porte ou non ses propres marchandises : son intérêt dans le navire vaut plus que la plupart des commandes qu'il porte et qu'il a prises avec lui ; il n'est donc pas juste qu'il soit d'une condition pire que tout autre preneur.

Mais il faut entendre que s'il y a dans le navire quelques autres preneurs, le patron doit les consulter, et délibérer avec eux relativement aux dangers dont on est menacé dans le port de destination ; et ce qui, d'un commun accord, a été jugé convenable, doit être fait sans que personne puisse s'y opposer.

Mais si le navire est chargé de marchandises appartenant à des marchands qui n'auront point constitué de preneur, ou qui n'auront point donné cette mission au patron, mais seulement qui l'auront chargé de remettre leurs marchandises à quelqu'un, dans le lieu où il devait décharger ; si par l'effet des circonstances susdites il n'ose y entrer, il ne doit pas les porter en un autre lieu, puisqu'il n'a pas été chargé de les vendre, mais il doit les rendre à ceux qui les lui ont confiées. Le patron qui les porterait en un autre lieu serait obligé de les payer et d'indemniser les propriétaires, si elles se perdaient.

Encore plus, s'il les porte ailleurs, les vend et y gagne, il est obligé de donner et rendre aux propriétaires des marchandises le capital et tout le gain qu'il aura fait ; et ces derniers ne sont point obligés de lui payer ou de lui rendre les dommages ou dépenses qu'il a soufferts, s'ils ne le veulent pas.

Mais, lorsque le patron a des marchandises en propre et d'autres en commande, ou commission de vendre toutes les marchandises qui sont sur son navire, encore bien qu'il n'ait pas de marchandise en propre et que toutes celles qui sont à bord lui aient été données en commande pour les vendre et en faire commerce, s'il n'ose entrer dans le port où il devait vendre les commandes, et ce, à cause des circonstances expliquées et démontrées dans le chapitre précédent, il peut changer le voyage pour aller ailleurs, où il n'ait point de semblables craintes, pourvu toutefois qu'il le fasse avec le conseil de tout ou de la majeure partie de l'équipage du navire.

Si tout l'équipage ou la majeure partie s'accorde à aller au lieu qu'il leur indiquera, il peut y aller, et de cette manière changer le voyage. Mais si tout l'équipage ou la majeure partie s'accordait à retourner au lieu d'où ils sont partis, plutôt qu'à changer le voyage pour aller ailleurs, le patron doit s'en retourner : s'il ne veut pas s'en retourner, et si de son autorité il change le voyage, et que les commandes qu'il porte avec lui se perdent en tout ou en partie, il est obligé de rendre à ceux qui les lui auront confiées tout ce qu'elles ont coûté, avec le gain qu'ils affirmeront avoir pu être fait si le patron était revenu, comme tout l'équipage du navire ou la majeure partie le lui conseillait.

Mais, si le patron agit d'accord et avec le conseil de tout l'équipage du navire ou de la majorité, et que les commandes se perdent en tout ou en partie, il n'est pas tenu d'indemniser ceux qui les lui ont confiées, puisqu'il y sera allé par le conseil de tout l'équipage du navire ; car il est conforme à la raison que le patron puisse changer le voyage, puisqu'il a tous les droits d'un marchand sur les marchandises qu'il porte, et même qu'il peut les jeter à la mer dans certains cas, avec le conseil de tous les matelots, lorsqu'il n'y a pas de marchand sur le navire.

Et pour les raisons susdites, nos anciens ont fait ces corrections pour prévenir les disputes qui pourraient s'élever. Tout ce qui vient d'être dit doit être fait sans aucune fraude ; et si quelque fraude peut être prouvée, celui contre qui cette preuve sera faite doit payer tout le dommage à celui qui l'aura souffert, sans aucune malice ni subterfuge.

Chapitre CLXVIII

De la commande prise comme chose propre.

Lorsque des preneurs portent des commandes pour un voyage ou un lieu convenu, avec clause qu'ils pourront disposer de la commande comme de chose propre, s'ils arrivent quelque part dans ce voyage et laissent la commande parce qu'ils n'ont pu la vendre, affirmant que si elle leur avait appartenu ils n'auraient pas fait autre chose, ceux qui ont confié la commande dans cette forme, ne peuvent demander à ces preneurs rien de plus que ce que ceux-ci recouvreront ; ces preneurs doivent rendre et donner ce qu'ils ont pu recouvrer à ceux qui leur ont confié les commandes, sous la déduction de leurs frais, conformément à ce dont ils étaient convenus avec eux.

Mais aussi les preneurs doivent s'occuper du recouvrement des marchandises qu'ils ont laissées, pour en tenir compte à ceux qui les leur ont confiées ; tout cela doit être fait sans fraude, et le recouvrement de la commande doit être fait le plus tôt possible.

Chapitre CLXIX

Encore des commandes.

Un marchand, ou quelque autre, confie une commande à quelqu'un, de telle manière que celui qui la reçoit puisse la porter partout avec lui, et en tout lieu où lui-même ira ; si la commande se perd, elle doit être perdue pour celui qui l'aura confiée. Mais, si celui qui portait la commande la jouait ou la dépensait avec des femmes publiques, la dissipait ou la perdait par sa faute, ou s'il la confiait à un autre et qu'elle se perdit, il est obligé d'indemniser celui qui la lui a confiée, sans aucune discussion

Chapitre CLXX

Des commandes promises.

Le marchand ou autre, qui, par écrit ou devant témoins, a promis de confier une commande à quelqu'un, ne peut se dispenser de tenir cette promesse ; s'il s'y

refuse, et que celui envers qui il s'est engagé ait fait quelques dépenses ou quelques avances, ou ait affrété un navire, dans la confiance qu'il recevrait la commande promise, il doit l'indemniser de tout.

La raison pour laquelle ce chapitre a été fait, est que celui à qui cette commande a été promise n'aurait pas affrété un navire aussi grand que celui qu'il a affrété par suite de cette promesse ; il se serait borné à faire ses propres affaires et son voyage.

Chapitre CLXXI

Encore des commandes.

Lorsqu'un preneur reçoit une commande, et fait en même temps emploi de son propre argent dans le lieu où il reçoit cette commande, si, après son arrivée au lieu où il devait se rendre, il ne fait valoir que ses propres fonds et non ceux de son commettant, et gagne avec son argent, il est obligé de partager, par sou et par livre, ce gain avec celui qui lui a confié la commande.

Mais, s'il perd, toute la perte reste pour son compte, dans le cas où celui qui lui avait fait la commande serait expressément convenu qu'elle ne serait employée qu'en choses déterminées.

Si cette convention n'a pas été faite et que le preneur emploie la commande en même temps que son argent, le gain et la perte doivent être répartis par sou et par livre.

Chapitre CLXXII

Des commandes en argent.

Si quelqu'un confie à un autre de l'argent en commande, sous la condition de n'employer cet argent qu'en choses déterminées, le preneur qui ne trouvera pas à acheter les objets que le donneur lui a désignés, doit prendre des témoins de ce qu'il ne trouve pas ce à quoi le donneur l'avait chargé d'employer son argent, afin que s'il y avait dans ce lieu quelques marchands qui eussent acheté des marchandises de l'espèce de celles auxquelles il devait employer l'argent qu'il a reçu en commande, et qui y gagneraient quelque chose, il puisse montrer et justifier au donneur, par le dire de ces témoins, qu'il n'a pu trouver des marchandises de l'espèce de celles qui lui étaient désignées.

S'il ne peut trouver qu'il n'a pas trouvé ce à quoi il devait et avait ordre d'employer l'argent reçu en commande, il est obligé de rendre et de donner à celui qui le lui a confié, proportionnellement autant que les autres marchands ont gagné.

Si, par événement, il emploie cet argent à d'autres choses, sans la volonté de celui qui le lui a confié, et qu'il gagne sur ces marchandises, il est obligé de lui rendre et donner tout le gain. Si, au contraire, l'achat des marchandises achetées ainsi, sans la volonté de celui qui lui a confié de l'argent, occasionne de la perte, elle est en entier pour lui, parce qu'il a fait emploi de l'argent à autre chose qu'à ce qui lui avait été prescrit ; et encore plus, parce que personne n'a sur le bien d'autrui plus de droits que ne lui en donne le propriétaire.

Si, par événement, il se trouve dans un lieu où il puisse rendre cet argent à celui qui le lui aura confié, et ne le lui rend pas, mais l'emporte avec lui, et que, par quelque malheur, cet argent se perde en tout ou en partie, toute la perte doit être pour lui.

Mais, s'il n'est pas dans un lieu où il puisse rendre l'argent à celui qui le lui aura confié, il peut l'emporter ; et si, dans ce cas, il arrive quelque malheur à cet argent, qu'il se perde en tout ou en partie, la perte est pour celui qui a fait la commande, parce que ce n'est pas la faute du preneur. Mais si le preneur joue

l'argent, ou s'il le perd par quelque cause que ce soit, par sa faute, il est obligé de le rendre en totalité.

Ce qui est dit de la commande d'argent, on doit le décider de celle d'effets et marchandises, si quelqu'un en confie à un autre sous des conditions déterminées. Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été écrit.

Chapitre CLXXIII

Des commandes de navires.

Si un patron donne en commande son navire à quelqu'un pour aller en voyage déterminé, et qu'en allant, séjournant ou revenant, le navire se brise ou reçoive quelque dommage, le preneur n'est obligé à rien envers le patron qui lui a confié son navire. Mais, s'il le conduit dans un lieu ou en un voyage différent de celui dont il était convenu avec le patron ou avec celui qui lui a confié la commande, et que le navire se perde ou reçoive quelque dommage, le preneur doit rendre le navire au donneur, ou son prix, avec indemnité du dommage qu'il en a souffert. S'il n'a pas de quoi payer, il doit être mis en prison et y rester jusqu'à ce qu'il ait satisfait celui qui lui a confié le navire ; du reste, qu'il ait de quoi payer ou non, le patron qui a fait la commande est obligé de payer aux actionnaires les parts qu'ils ont dans le navire et le gain qu'ils auraient pu faire.

Mais si le patron du navire l'a donné en commande avec le consentement de tous les actionnaires ou de la majorité, et qu'il se perde ainsi qu'il a été dit, ce patron ne doit point d'indemnité aux actionnaires ; c'est pourquoi tout patron doit obtenir l'agrément des actionnaires quand il veut donner son navire en commande à un autre, s'il est en un lieu où ils se trouvent en totalité ou en partie. S'il est en un lieu où il n'y ait aucun actionnaire, il ne doit donner le navire en commande à personne, à moins qu'il ne se trouve dans quelques circonstances déterminées, c'est-à-dire, s'il tombe malade, ou si le navire était frété pour un lieu où il aurait des craintes de la part de l'autorité, ou s'il était fiancé avant de fréter le navire, et que ses amis le forçassent de se marier avant d'aller en voyage, ou s'il veut aller en un pèlerinage, dont il aurait fait vu avant de fréter le navire : toutes ces choses doivent être sans aucune fraude.

Chapitre CLXXIV

Des commandes de navires faites à l'insu des actionnaires.

Lorsqu'un patron a donné son navire en commande à quelqu'un sans l'autorisation de ses actionnaires, si celui à qui le navire a ainsi été donné revient de voyage et rend compte au patron de qui il le tenait en commande ; si celui-ci rend à son tour compte et donne à chacun de ses actionnaires, en raison de l'intérêt qu'ils ont dans le navire, la part du gain fait par celui à qui il a confié le navire en commande ; si ces actionnaires la reçoivent, mais qu'ensuite tous ou la majorité déclarent au patron préposé par eux, qu'ils ne veulent plus que le navire soit donné en commande sans leur consentement, le patron qui l'aura donné nonobstant leurs défenses, sera tenu de supporter les dommages, pertes ou dépenses que le navire aura faits ou soufferts.

Dans ces circonstances, si après la déclaration faite par les actionnaires à celui qu'ils ont constitué patron du navire dans lequel ils ont intérêt, celui-ci le donne en commande à quelqu'un sans le consentement de tous ou de la majorité, le gain fait par le patron à qui il l'a confié devra être réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement à l'intérêt de chacun.

Si, par événement, celui à qui il aura donné le navire, dans les circonstances expliquées ci-dessus, le perd ou lui cause un dommage quelconque, le patron est obligé d'en indemniser ses actionnaires sans aucune contestation.

Mais si les actionnaires, ayant vu ou su que celui qu'ils avoient nommé patron ne va pas avec le navire et qu'il l'a donné en commande à un autre, reçoivent leur part du gain que le dernier preneur a fait avec le navire qui lui a été confié, et ne font aucune réclamation contre leur patron, mais ont pour agréable le profit de la commande ; si, sur ces entrefaites, le navire se perd ou souffre quelque dommage, le patron n'est responsable de rien, parce que les actionnaires savaient qu'il n'était pas à bord et qu'il avait confié le navire à un autre qui le gouvernait pour lui ; et encore plus, parce que les actionnaires, à chaque voyage que le navire faisait, prenaient la part revenant à chacun en raison de son intérêt. Or, puisqu'ils ont pris la part du gain, puisqu'ils savaient que celui qu'ils avoient nommé patron ne montait pas le navire, mais l'avait donné en commande à un autre, qu'ils n'ont pas réclamé, qu'au contraire ils ont eu pour agréable le profit de la commande ; de même que le gain leur a été agréable, de même ils doivent souffrir le dommage et la perte et les préjudices que Dieu leur a envoyés, puisqu'ils ont reçu avec plaisir le profit quand le patron le leur a donné. Par ces raisons ce chapitre a été fait. Mais il faut entendre que le patron se trouve dans un lieu où sont tous les actionnaires ou la majorité ; car autrement il ne peut ni ne doit donner le navire en commande que dans les circonstances expliquées et déclarées dans un chapitre ci-dessus.

Chapitre CLXXV

De la commande que quelques personnes prendront en commun ou séparément.

Lorsqu'un patron ou quelque autre porte des objets qui lui appartiennent en société avec d'autres, puis reçoit particulièrement de quelque marchand une commande de marchandises ou d'argent, s'il ne fait pas entendre que cette commande particulière sera mise en commun, ou si, dans l'écrit fait entre eux, il n'est pas expliqué que cette commande doit être mêlée avec les autres objets qu'il doit porter, il est obligé d'en rendre compte à celui qui lui aura confié la commande. Si la commande consistait en marchandises, il doit lui rendre l'argent qu'elles auront produit : bien plus, il doit employer cet argent à acheter les choses que celui qui a fait la commande aura indiquées, à moins que le donneur ne soit convenu avec le preneur qu'il ne fera pas emploi de l'argent provenu des marchandises données en commande, ou qu'il n'achètera que des choses déterminées d'une manière spéciale entre eux.

Si la commande consiste en argent dont il a acheté des marchandises, il doit rendre compte au donneur du prix qu'il aura tiré des choses ainsi achetées et de l'emploi qu'il en aura fait : il rendra ce compte à son retour du voyage, et remettra au donneur le capital et le gain provenu de la commande, sous la retenue du salaire qui lui reviendra, suivant ce qui aura été convenu entre eux.

Si la société perd ou gagne, celui qui a fait la commande n'y est pour rien, le preneur n'étant obligé envers le donneur à rien autre chose qu'à lui rendre compte de sa commande. S'il gagne ou perd avec cette commande, il doit compte au preneur seul tant du gain que de la perte, parce qu'il n'est pas obligé envers ses associés à raison de cette commande, qu'il a prise d'un autre ; à moins qu'il ne leur ait donné à entendre que cette commande était pour le compte commun.

Celui qui a reçu la commande n'est tenu de rien envers ceux qui forment la société, soit qu'ils perdent, soit qu'ils gagnent, ni ceux de la société envers celui qui a reçu la commande ; le gain ou la perte qu'il fait doivent être pour son compte seul.

Si, par événement, le patron qui était chargé d'objets sociaux, et a pris en outre une commande, mêle ce qui en fait l'objet avec les choses de la société, à l'insu du donneur, de manière qu'il ne puisse lui en rendre compte à cause de ce mélange,

le donneur sera libre d'exiger le prix le plus haut que les marchandises auront eu dans le lieu où la commande a été vendue, et même le plus haut prix des marchandises qui ont été portées, et le plus fort gain qui aura été fait sur ces marchandises ; et celui qui aura pris la commande sera obligé de payer ainsi le donneur, par la raison qu'il a mêlé la commande avec les objets sociaux sans l'autorisation de ce donneur. Tout cela doit être fait sans aucune dispute.

Chapitre CLXXVI

De la commande qui se perdra, et du preneur qui fera faillite.

Le preneur qui portera ou prendra des commandes, si elles se perdent par les causes expliquées aux chapitres précédents, n'est pas obligé de les rendre. Mais, si les commandes se perdent par des causes autres que celles qui ont été dites, il est obligé de rendre et de donner toutes les choses qu'il aura reçues, et le gain fait avec elles, à ceux qui les lui auront confiées, s'il ne peut montrer les causes qui rendent la perte excusable.

S'il ne peut ni justifier de ces causes, ni rendre les commandes à ceux qui les lui ont confiées, parce qu'il sera tombé en faillite, et qu'on puisse le saisir, il doit être pris, mis en prison, et y rester jusqu'à ce que ceux à qui les commandes appartenaient se soient accordés avec lui. Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de preneur feraient faillite s'ils savaient qu'il ne leur arrivera aucun mal ni aucune peine ; c'est pour cela que les règles ci-dessus ont été établies.

Chapitre CLXXVII

Du patron qui abandonne le navire pour ses propres affaires.

Si quelque patron portant des marchandises propres ou en commande est dans un lieu où le navire aura pris port, il ne peut y rester pour vendre ces marchandises dès que le navire est prêt et qu'il ne tient qu'à lui qu'il ne soit expédié ; si dans ce cas il est fait quelques frais, le patron doit les payer de son argent. Si, sans en être convenu avec ses actionnaires, il reste pour vendre les marchandises et renvoie le navire, et que ce navire souffre quelque dommage, il est obligé de les réparer. Mais, s'il s'est entendu avec tous ou avec la majorité des actionnaires, et qu'ils aient consenti à ce qu'il reste, qu'en conséquence il renvoie le navire, si ce navire souffre quelque dommage, il ne leur doit pas d'indemnité. Cependant, si le patron est obligé de rester pour recouvrer le fret, et non pour autre motif ; si, à cause de la nécessité de ce recouvrement, il renvoie le navire afin qu'il n'occasionne pas de frais, et que le navire éprouve quelque dommage, il n'est pas obligé d'indemniser ses actionnaires, puisqu'il sera resté pour le bien du navire, et non pour faire autre chose. Tout cela doit être fait sans aucune fraude.

Chapitre CLXXVIII

Du témoignage des matelots dans les contestations entre le patron et les marchands.

Si le patron a des contestations avec les marchands, les matelots du navire ne peuvent être témoins d'aucun côté, ni pour ni contre, pendant le voyage ; mais le registre doit faire foi et servir de règle entre eux. Cependant, quand le navire aura achevé son voyage, que les matelots seront libres, qu'ils ne seront plus tenus envers le patron, ils pourront servir de témoins pour ce dernier ou pour les marchands, pourvu qu'ils ne soient pas intéressés dans la contestation pour laquelle ils seront appelés en témoignage, et qu'il ne puisse en résulter pour eux ni perte ni profit ; car, s'il devait en résulter pour eux de la perte ou du profit, rien de ce qu'ils diraient n'aurait de valeur, et ils seraient réputés faux témoins.

Chapitre CLXXIX

Du témoignage des marchands dans les contestations entre le patron et les matelots.

Lorsque les matelots auront contestation avec le patron relativement à des choses qui ne sont pas écrites sur le registre, les marchands qui sont à bord peuvent rendre témoignage, pendant le voyage ou après qu'il est fini, tant en faveur du patron qu'en faveur des matelots, pourvu qu'ils n'aient pas intérêt dans la discussion, soit pour la perte, soit pour le profit. Si les matelots ont discussion avec les marchands, le patron peut rendre témoignage après que le voyage est terminé, mais non pendant le voyage ; toutefois pourvu qu'il ne soit pas intéressé dans la contestation.

Encore plus, un matelot peut rendre témoignage pour un autre, après que le voyage est achevé, pourvu qu'il ne soit pas intéressé dans la contestation au sujet de laquelle il est appelé pour témoin, et qu'il n'en attende ni dommage ni profit. Cependant les matelots peuvent servir de témoins, pendant le voyage, en faveur du patron ou des marchands, dans les circonstances suivantes : en cas de jet, ou si, par tempête ou autre malheur, le navire échoue ; car, dans ces cas et dans ces circonstances, l'écrivain ne peut écrire les conventions sur le registre. Voici les motifs de ce chapitre : si dans de telles circonstances les matelots ne pouvaient rendre témoignage, tandis que l'écrivain n'a pu écrire sur le registre, le patron pourrait nier toutes les conventions qu'il aurait faites avec les marchands si elles lui devenaient désavantageuses, et ne dirait que ce qui serait dans son intérêt ; et les marchands en feraient de même envers le patron.

Pour cette raison, les matelots peuvent, dans le cas expliqué, servir de témoins pendant le voyage, afin qu'il ne puisse y avoir aucune fraude ; mais, pendant le voyage, ils ne peuvent être témoins dans aucun autre cas ni pour ni contre le patron ou les marchands, quelle que soit la contestation qu'ils aient.

Chapitre CLXXX

Du témoignage des matelots.

Si des marchands qui seront à bord ont quelque contestation entre eux, et appellent les matelots en témoignage, ceux-ci peuvent, pendant le voyage ou après qu'il est achevé, déposer sur l'objet pour lequel ils seront appelés, pourvu qu'ils soient sans intérêt quelconque dans la contestation, qu'ils ne veuillent pas plus l'avantage de l'un que celui de l'autre, et qu'ils n'en aient reçu aucun service : car, s'ils voulaient plus le profit de l'un que celui de l'autre, ou s'ils en avoient reçu quelque service, et qu'on pût le leur prouver, ils seraient obligés de réparer tous les dommages-intérêts, et tout le préjudice que ce témoignage causerait à celui contre qui ils l'auraient porté. Non-seulement ce dernier pourrait leur en demander, il pourrait encore les diffamer et les poursuivre devant la justice : en outre, on n'accorderait plus foi à rien de ce qu'ils diraient ; et si quelqu'un les appelait parjures, la justice ne le punirait pas, quoiqu'ils présentassent beaucoup de témoins ; mais plutôt les auteurs de la fausse déclaration seraient doublement punis.

C'est pourquoi ce chapitre a été fait ; car souvent les marchands se trouvent en quelques lieux où il n'y a avec eux que des matelots, et en leur présence ils font des conventions ou accords entre eux : l'un d'eux venant à se repentir de ce qu'il a fait, et quand l'autre marchand invoquera la convention intervenue entre eux, il pourrait la nier, ce qui ferait grand tord au premier ; par cette raison, les matelots doivent rendre témoignage dans les contestations qui s'élèveront entre les marchands, afin qu'il ne puisse être fait de tord à personne.

Chapitre CLXXXI

Du salaire du contre-mâître ou des matelots qui iront à discrétion.

Lorsqu'un patron emmènera avec lui en voyage un contre-mâître à discrétion, il doit lui donner pour salaire autant que reçoit le meilleur matelot de proue ou quelque autre de l'équipage, et encore plus, selon la bonté et l'habileté de ce contre-mâître.

Si les matelots naviguent à discrétion, le patron doit leur donner le salaire qu'ils mériteront ou auront mérité, selon le service qu'ils feront, d'après l'estimation du contre-mâître et de l'écrivain, qui doivent la faire sous le serment qu'ils auront prêté, de décider bien et loyalement quel salaire auront mérité les matelots qui sont à discrétion ; ils ne doivent point prononcer par affection ni par malveillance, ni en vue de la récompense que quelqu'un leur aurait promise, ni dans l'intention de nuire à aucun des matelots qui seront sur le navire à discrétion : ils doivent donner bien et loyalement leur avis au patron, sous peine de faux serment : le patron doit donner aux matelots le salaire que le contre-mâître et l'écrivain auront fixé sous serment, et il ne peut s'y refuser sous aucun prétexte.

Chapitre CLXXXII

Des dommages soufferts par manque d'appareux.

Un patron étant en une plage, ou en un port, ou ailleurs, avec son navire, si les marchands qui sont avec lui disent et dénoncent qu'il ait à bien s'afférer, si cependant il met des câbles faibles, de manière qu'il n'affère pas bien, ou s'il n'a pas tous les appareux qu'il avait annoncés, et qu'il en résulte du dommage pour les marchands, ce patron est obligé de réparer tout ce dommage.

S'il n'a pas de quoi payer, le navire doit être vendu ; s'il ne suffit pas, et que le patron ait quelques biens, ils doivent être vendus pour satisfaire les marchands, sans préjudice du droit des matelots de ne point perdre leurs salaires ; mais les actionnaires ne sont obligés de rien payer au-delà de la part qu'ils auront dans le navire.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons épargnent les appareux ; ce qui fait qu'on ne peut afférer, et que le navire se perd ainsi que les effets des marchands.

Chapitre CLXXXIII

Du navire qui se perd en pays de Sarrasins.

Lorsqu'un patron naviguera en pays de Sarrasins, s'il lui arrive quelque malheur, si par mauvais temps, ou par des navires armés des ennemis, il perd le sien, dans ces cas il ne doit rien donner aux matelots, si cette perte arrive en un lieu où il ne reçoive pas tout son fret ; car, s'il le touche, il doit leur payer tout leur salaire : néanmoins, s'il accorde quelque réduction aux marchands, les matelots doivent s'y conformer. Mais si la patron devait aux matelots des salaires pour d'autres voyages, il doit les payer, ainsi qu'il est dit dans les chapitres ci-dessus.

Le patron qui, par une des causes expliquées, perd son navire, n'est pas obligé de fournir des moyens de transport ni des vivres aux matelots jusqu'à ce qu'ils soient en pays de Chrétiens, parce qu'il a perdu tout ce qu'il avait, et peut-être davantage. Ce chapitre a été fait parce que le patron ayant perdu son navire n'est pas obligé de fournir des moyens de transport aux matelots jusqu'à ce qu'ils soient en pays de Chrétiens, puisqu'il n'en a pas pour lui-même.

Chapitre CLXXXIV

Des cas où le patron doit demander permission aux actionnaires pour fréter.

Le patron qui frète son navire pour aller en pays de Sarrasins, ou en des parages dangereux, doit, s'il se trouve en un lieu où il y ait des actionnaires, leur en

demander l'autorisation préalable ; s'il la leur demande et qu'ils y consentent, il peut fréter sans qu'aucun actionnaire puisse s'y opposer. S'il frète sans leur autorisation, les actionnaires peuvent s'y opposer et provoquer la licitation du navire, car il ne leur a pas demandé permission, tandis que, s'il la leur eût demandée, les actionnaires ne pourraient faire liciter le navire jusqu'au retour du voyage.

Si les actionnaires provoquent la licitation du navire que le patron a frété sans leur consentement, de manière que par l'effet de cette licitation, ou que par toute autre cause, il cesse ses fonctions, tandis que les actionnaires gardent le navire, ce navire devra faire le voyage convenu avec le marchand qui l'aura frété pour le prix ou fret stipulé avec celui qui était alors patron. Ainsi, que toute personne qui devient actionnaire dans un navire prenne bien garde, car toute convention que le patron fait avec des marchands doit être exécutée.

Mais si le patron se trouve en un lieu où il n'y ait aucun actionnaire, il peut fréter le navire pour aller là où il voudra ; et si le navire souffre quelque dommage, aucun actionnaire ne peut former de demande contre lui. Néanmoins, s'il jouait ou dissipait, ou perdait le navire par sa faute, les actionnaires pourraient agir contre lui.

Mais le patron qui frète le navire pour aller en pays de Chrétiens, n'est pas obligé d'en demander la permission aux actionnaires, s'il ne le veut pas ; et quand il l'a frété, aucun actionnaire ne peut en provoquer la licitation jusqu'au retour du voyage. Cependant le patron doit donner aux actionnaires, si ceux-ci le demandent, caution qu'il ne changera pas le voyage, jusqu'à ce qu'il ait remis le navire en leur pouvoir ; et cette caution ne doit être obligée que selon l'usage et coutume de mer.

Si, par événement, le patron frète pour aller dans lesdits parages, les actionnaires étant dans le lieu, qu'ils le sache ou non, et quoique le patron ne le leur ait pas demandé, s'il ne s'y sont pas opposés, et que dans ce voyage le navire se perde ou souffre quelque dommage, les actionnaires ne peuvent faire aucune demande, et le patron n'est responsable en rien à leur égard.

Chapitre CLXXXV

Du rachat ou convention semblable avec un navire armé.

Le patron qui en haute mer ou en port, ou en plage ou ailleurs, fait rencontre de bâtiments armés des ennemis, peut parler et faire convention avec les comites et avec l'amiral pour la quantité d'argent à donner afin qu'ils ne fassent aucun mal ni à lui, ni à rien de ce qu'il porte à bord.

Si sur ce navire il y a des marchands, il doit leur déclarer la convention qu'il veut faire ou aura faite avec les comites et l'amiral de cette escadre, et tous ensemble doivent s'accorder pour payer la rançon dont le patron sera convenu. Cette rançon doit être payée par toutes les marchandises en commun, par sou et par livre, ou par besant ; et le patron doit y contribuer pour moitié de ce que vaudra le navire. Lorsqu'il n'y a aucun marchand sur le navire, le patron doit tenir conseil avec les officiers de poupe, le contre-maître et les matelots. S'il paie la rançon par le conseil et du consentement de toutes ces personnes, les marchands à qui les effets appartiendront ne doivent ni ne peuvent en rien s'y opposer, pourvu que le patron contribue pour la moitié de ce que le navire vaudra.

Mais, si le patron, se trouvant, ainsi qu'il a été dit, avec des bâtiments armés qui ne soient pas des ennemis, veut leur donner des étrennes ou des rafraîchissements, s'il y a des marchands à bord, il doit demander leur consentement, ou se décider par le conseil de tous ceux qui ont été désignés ci-dessus.

Si le patron agit ainsi, il doit en être payé comme il a été dit. S'il n'a pas obtenu le

consentement des marchands, ou pris le conseil de ceux qui ont été désignés ci-dessus, et que de son autorité propre il fasse des conventions ou donne des rafraîchissements sans l'aveu des marchands ou sans le conseil de ceux qui ont été désignés ci-dessus, il doit les payer de ses propres deniers, et les marchands ne sont point tenus de contribuer à la dépense ou aux rafraîchissements qu'il aura fournis à ces bâtiments armés.

Chapitre CLXXXVI

Du rachat ou des accommodements avec des bâtiments armés des ennemis.

Lorsqu'un navire chargé en tout ou en partie étant en pays d'ennemis ou en lieu dangereux, il arrive dans ce lieu des bâtiments armés d'ennemis, si le patron leur propose ou fait proposer quelque accommodement afin qu'ils ne causent aucun dommage aux choses chargées sur son navire, et que tous les marchands ensemble, ou la majorité, soient à bord, il doit leur déclarer la convention qu'il aura faite ou fait faire avec les comites de ces bâtiments armés ; il doit, par le conseil et volonté des marchands, exécuter cet engagement, et ceux-ci doivent y contribuer par sou et par livre, en proportion des marchandises qu'ils auront à bord.

Si, par événement, les marchands ou partie d'entre eux n'étaient pas sur le navire, mais se trouvaient en un lieu où le patron eût le temps de leur faire connaître la convention qu'il aura faite ou fait faire afin de se sauver lui et toutes les marchandises, il est obligé de les en instruire. S'il n'en a pas le temps, il doit agir de manière que tout ce qu'il fera soit fait avec le conseil de tout l'équipage du navire : s'il agit ainsi, les marchands sont tenus d'y contribuer et de payer de même que si tous y avoient été, et ne doivent ni ne peuvent s'y opposer en rien. Mais, si le patron fait quelque convention avec ces bâtiments armés, tous les marchands, ou la majeure partie, étant à bord ou étant dans un lieu où il puisse les en instruire, et qu'il ne le fasse pas, la convention qu'il aura faite ou fait faire sans avoir consulté les marchands qui étaient en un lieu où il le pouvait, ne les engage point ; et ils ne sont obligés à contribuer en rien, soit que tous se trouvassent à bord, soit qu'il n'y en eût qu'une partie, parce qu'il ne les aura pas consultés. Cependant, s'ils sont en un lieu où il ne puisse pas leur demander leur avis, et qu'il fasse la convention avec le conseil de tous ceux qui sont désignés ci-dessus, les marchands doivent contribuer comme il est dit.

Si le patron fait cette convention sans en donner connaissance aux marchands et sans le conseil des personnes ci-dessus désignées, il doit payer de ses propres deniers tout ce qu'il aura promis de sa seule autorité, sans l'aveu et le conseil de personne ; et nul n'est obligé d'y contribuer, parce qu'il l'aura fait sans consulter ceux qui ont été indiqués.

Mais, si le navire se trouve en quelque'un des lieux susdits, après avoir fait son déchargement, et qu'entre les marchands et le patron il ait été convenu que celui-ci doit attendre les marchands et qu'ils l'expédieront ; si pendant ce temps arrivent des bâtiments armés et que le patron s'accommode avec eux afin qu'ils ne lui fassent aucun mal, ou bien s'il lui arrive quelque malheur et que le navire se perde, les marchands ne doivent point contribuer à la convention ou à la perte arrivée pendant le temps que le patron devait les attendre, puisqu'ils auront déchargé, à moins qu'ils ne veuillent lui faire quelque grâce.

Si, par événement, les marchands n'ont pas expédié le navire pendant le temps convenu ou promis, et que, ce temps écoulé, arrivent des bâtiments armés, avec lesquels le patron soit obligé de faire convention, ou si le navire se perd, les marchands sont obligés d'exécuter cette convention ou de réparer la perte que le

patron aura faite par leur faute ; car ils ne l'ont pas expédié dans le temps convenu.

Chapitre CLXXXVII

Des marchandises prises par des ennemis.

Lorsqu'un patron a chargé en quelque lieu les effets de plusieurs marchands, ou d'un seul, pour aller décharger dans un autre lieu convenu entre lui et ces marchands, s'il arrive par malheur que son navire rencontre quelques bâtiments armés ou non armés des ennemis, si les méchantes gens qui seront sur ces bâtiments lui enlèvent ou emportent le tiers, la moitié ou les trois quarts des marchandises, et ne lui laissent que le quart, plus ou moins, si, à son arrivée au lieu où il devait décharger les marchandises dont il s'était chargé, le patron prétend n'être pas obligé de remettre les marchandises restées sur le navire, à moins que les marchands ne lui paient aussi le fret de celles qui lui ont été enlevées, il ne peut ni ne doit l'exiger justement.

Pour quelle raison ? Parce que le marchand n'est obligé de payer de fret que pour les marchandises que le patron lui délivrera.

Mais il faut entendre cette décision de la manière suivante. Si les marchands par qui les effets ont été mis sur le navire, ainsi qu'il a été dit, ont consenti une association de risques, ou si ces marchands étant sur le navire et à la vue des bâtiments armés ont fait la convention qu'au cas où quelque malheur arriverait, tous les effets répondraient les uns pour les autres, dans ce cas les effets sauvés doivent être comptés, avec ceux qui seront perdus, par sou et par livre.

Si le patron et les chargeurs étaient sujets d'un pays en guerre avec ceux qui ont pillé une partie des marchandises, le corps du navire qui sera sauvé doit contribuer par sou et par livre avec les marchandises perdues et celles qui ont été sauvées ; et le patron doit recevoir son fret d'après cette répartition, sans que les marchands soient tenus à rien de plus.

Mais, s'il n'a pas été fait d'association de risque, ainsi qu'il a été dit, les marchandises restées ne sont point obligées de contribuer à l'indemnité des marchandises perdues ; ceux à qui appartenaient les effets perdus ne doivent rien au patron pour le fret de ces derniers, et le patron ne leur doit rien aussi, à moins que le marchand ne prouve que par sa faute, ou avec son consentement et par sa volonté, les effets ont été enlevés ou volés. Si les marchands peuvent faire cette preuve, le patron doit les payer ou les indemniser sans aucune contestation.

Mais, si les marchands ne peuvent faire cette preuve, le patron n'est point responsable envers eux ; à leur tour, ils sont seulement obligés de donner et de payer tout le fret des marchandises restées, et rien autre chose.

Si les marchands étaient sujets d'un pays en guerre avec ces méchantes gens qui leur ont enlevé les marchandises, et que le patron fût sujet d'un pays qui n'était pas en guerre avec eux, le corps du navire ne doit point contribuer par sou et par livre avec les marchandises perdues ; à moins que, suivant qu'il a été dit, une convention de communauté de risques n'ait été faite pour le cas où un malheur arriverait ; et les marchands ne doivent que le fret des marchandises restées.

Mais, si le patron étoit sujet d'un pays en guerre avec ces méchantes gens, tandis que le pays dont les marchands sont sujets n'était pas en guerre avec eux, le corps du navire doit contribuer à l'indemnité des marchandises perdues ; et le fret doit aussi être compté par sou et par livre, de même que le corps du navire, les marchandises restées et les marchandises perdues, lorsqu'il y a quelque convention faite, comme il a été dit. Mais, s'il n'est point intervenu de convention entre eux, les marchandises des uns ne doivent point indemniser celles des autres ; celui qui sera malheureux doit souffrir seul son malheur, et le patron ne peut

exiger que le fret des marchandises sauvées.

Le patron qui a enrôlé ses matelots moyennant une somme fixe pour le voyage, ne leur doit leurs salaires que jusqu'à concurrence du fret qu'il gagnera. Si, par événement, les matelots vont à tant par mois, le patron ne doit les payer qu'en proportion de ce qu'il gagnera de fret.

Pour quelle raison ? Parce que personne n'est maître d'empêcher les attaques des méchantes gens. Mais, si les matelots enrôlés au mois sont convenus avec le patron qu'il leur paiera tous les mois une somme déterminée le jour qu'il les a enrôlés, il doit les payer pour autant de mois qu'ils en avoient servi avant que ce vol eût été fait, quand même il ne recevrait pas de fret. Pour quelle raison ? Parce que la convention décide la question.

Si un patron est arrêté ou détenu par la justice, ou par de méchantes gens, quelque part ; si le lieu où il est détenu est un lieu d'où il puisse donner congé aux matelots, soit que ceux-ci soient enrôlés pour le voyage, soit qu'ils aient été loués au mois, le patron doit les congédier, et il n'est tenu de rien leur payer pour tout le temps qu'il sera resté à cause de cette détention, parce que ce ne sera pas sa faute s'il reste sans aller gagner, puisqu'il en est empêché par force majeure.

Encore, parce que le patron y perd assez, puisqu'il y perd les vivres et y consume son navire. Cependant, si le patron étant détenu par empêchement de la justice ou de méchantes gens dans un lieu où il puisse congédier les matelots, il ne le fait pas, et qu'au contraire il les retienne avec lui, il doit leur payer tout ce dont ils étaient convenus.

Pour quelle raison ? Parce que, s'il l'eût voulu, il pouvait les congédier. Puisqu'il n'a pas voulu le faire, et qu'il les a gardés avec lui, il est juste qu'il les paie de tout ce qu'il leur avait promis, sauf cependant les conventions ou accords qu'il auraient pu faire en contractant.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CLXXXVIII

Des leviers, vases ou grues pris ou loués.

Le patron qui prendra ou louera de leviers, ou vases, ou grues, afin de lancer ou de mettre à terre son navire, ne doit aucune indemnité pour la fracture de ces objets, s'il les a loués, mais seulement le prix du loyer convenu avec celui qui les a loués.

S'il les a pris sans le consentement du propriétaire, il lui doit indemnité pour ces leviers, vases ou grues, qui se seront fracturés à son service, sans pouvoir s'y refuser en aucune manière. Lors même que les objets loués se brisent, le propriétaire doit être payé du loyer convenu, sans aucune dispute ni délai.

Chapitre CLXXXIX

Du patron qui promettra d'attendre les marchands pour un jour fixe.

Le patron qui a frété son navire à des marchands avec promesse de les attendre un temps déterminé dans le lieu où le navire prendra port, doit les attendre tout le temps convenu.

S'il s'en va avec le navire avant l'expiration de ce temps, de manière que les marchands en souffrent quelque dommage, à un moyen de ce que le patron est parti avant le temps convenu, il est tenu de les indemniser de tout le tort qu'ils ont ainsi éprouvé par sa faute.

De même, si, les marchands n'expédiant pas le patron pour le temps convenu avec lui, il en souffre quelque dommage, ou augmente ses dépenses, ils doivent réparer tout le dommage et payer toute la dépense qu'il a faite par leur faute.

Néanmoins, si le patron craignait d'être empêché par l'autorité locale, ou s'il avait

peur de bâtiments armés des ennemis, ou s'il se trouvait en un lieu d'où le mauvais temps le forçât à partir, et si, par ces causes, il s'en allait avant que le temps convenu fût écoulé, il n'est point tenu d'indemniser les marchands des dommages qui en résulteraient pour eux, car ce n'est pas sa faute ; et par la même raison ceux-ci ne lui doivent aussi aucune indemnité.

Chapitre cxc

De l'expédition d'un navire promise pour un jour déterminé.

Lorsque des marchands auront affrété un navire et promis au patron de l'expédier pour un jour déterminé, que cette convention aura été faite par écrit ou devant témoins, ou qu'elle aura été écrite sur le registre du navire, ou que le patron et les marchands se seront donné la main, ou auront stipulé quelque dédit, s'il n'ont pas expédié le navire pour cette époque, le patron peut exiger le dédit convenu entre eux.

S'il n'y a pas eu de dédit convenu, le patron peut demander aux marchands tous les frais qu'il a faits par leur faute, à moins toutefois qu'ils n'aient été empêchés par force majeure ou de la mer, ou que le retard ne leur soit imputable ; auquel cas ils ne sont point obligés de payer au patron la peine du dédit convenu entre eux, ni même les frais qu'il aurait faits.

Si, pendant le temps convenu entre le patron et les marchands, il arrive quelque empêchement de justice, tel qu'ils n'osent charger ni aller en quelque lieu, ou encore s'ils n'osent rien exporter du pays, les marchands ne doivent rien payer au patron parce que ce n'est pas leur faute. Mais, si cet empêchement n'arrive qu'après le terme dont les marchands étaient convenus avec le patron et qu'ils ne l'aient pas expédié par leur faute, ils sont obligés de payer la peine convenue.

S'il n'en avait pas été convenu, ils sont obligés de rendre et de payer tous les frais que le patron aura faits par leur faute, et de plus tous les dommages et intérêts qu'il justifiera lui être dus ; lesquels dommages et intérêts doivent être estimés, vus et reconnus par deux prud'hommes bien instruits dans l'art de la mer.

Ces deux prud'hommes doivent calculer les dommages-intérêts dus au patron par la faute des marchands, de manière qu'il ne soit fait de tort ni à l'un ni à l'autre et qu'ils continuent d'être en bonne intelligence. Si le patron gagne quelque fret, il doit payer aux matelots leur salaire en proportion de ce qu'il gagnera.

Mais, quelque convention que le patron fasse avec les marchands, les matelots doivent la subir. Le patron est obligé, comme il vient d'être dit, envers les marchands auxquels il aura promis d'être prêt pour un jour convenu, si c'est par sa faute qu'il reste.

Si les matelots vont à loyer, le patron ne leur doit rien, parce qu'il n'a pas fait avec eux la convention de partir un jour déterminé ; mais si les matelots sont enrôlés au mois, le patron doit tout ce dont il est convenu avec eux le jour qu'il les a enrôlés.

Nos anciens navigateurs, prévoyant que dans ces différents cas les marchands ou le patron pouvaient éprouver des dommages, ont réglé que l'appréciation devait en être soumise au jugement et à l'estimation des prud'hommes de la mer, parce que personne ne sait ni ne peut savoir si l'empêchement à son profit ou à son dommage, et que le meilleur parti à prendre est de s'en tenir à l'arbitrage, à l'appréciation et à la prudence de prud'hommes.

C'est pourquoi ce chapitre a été fait : car, s'il n'y avait pas de marchands, personne ne serait dans le cas de faire des navires, ; de même, s'il n'y avait point de navires, il n'y aurait pas autant de bons marchands qu'il y en a : c'est pourquoi les marchands doivent souffrir et supporter quelque chose du patron, et les patrons sont encore plus obligés à souffrir et supporter quelque chose des marchands, par beaucoup de raisons qu'il n'est pas nécessaire de dire ni de récapituler à présent,

chacun étant assez instruit pour les voir et les connaître ; pourquoi il est inutile de les récapituler. Si, par événement, il y a quelqu'un qui soit assez négligent pour les ignorer, qu'il s'en informe auprès de celui qui lui paraîtra devoir en être plus instruit que lui.

Chapitre CXCI

Du navire qui chargera des jarres.

Lorsque le navire se charge de jarres, les marchands sont obligés de donner des hommes pour estiver ce navire, s'ils sont en un lieu où ils puissent en trouver moyennant de l'argent. S'ils sont en un lieu où ils ne puissent en trouver pour de l'argent, ils doivent s'entendre avec les matelots, et ceux-ci doivent le faire. Les marchands doivent payer d'après l'appréciation du contre-maître, et le contre-maître doit agir de manière que les matelots soient bien payés de leur travail, et que les marchands n'en soient point lésés ; ce qui doit être fait au jugement du contre-maître : car le contre-maître est placé dans un navire comme une balance, pour maintenir la justice à l'égard du marchand, du patron, des matelots et de tout homme qui est ou va sur le navire ; il ne doit pencher pour les uns ni pour les autres : s'il le fait, il est parjure ; et, si cela est prouvé, on ne croira plus à aucun serment qu'il fera.

Si le patron promet aux marchands de faire estiver le navire, ils ne sont point tenus de louer des estiveurs : mais le patron doit s'entendre avec les matelots ; et s'ils y consentent, il doit les payer de la manière qui vient d'être dite.

Mais, si les matelots veulent faire grâce au patron, celui-ci doit les récompenser d'après la décision du contre-maître, de manière qu'ils soient satisfaits.

Chapitre CXCI

Du cas où des jarres se brisent à bord.

Lorsqu'un patron aura frété son navire à quelques marchands pour y faire un chargement, s'ils chargent des jarres et emploient des estiveurs de leur choix pour estiver ces jarres, soit que les estiveurs estivent bien ou mal, si une ou plusieurs jarres se brisent ou se fêlent, le patron n'est tenu d'aucune indemnité, puisque l'accident n'est pas arrivé par sa faute.

Toutefois, les marchands à qui appartiendront ces jarres doivent payer au patron tout le fret qu'il lui auront promis pour chaque jarre ; mais il faut entendre cela en ce sens, que le patron devra rendre ou montrer les morceaux en témoignage de ce que ces jarres ont été rompues ou fêlées sans sa faute. Au contraire, si le patron fait estiver ces jarres, que les estiveurs qu'il emploiera estivent bien et suffisamment et sans faute de leur part, que cependant quelque jarre se brise, le patron ne doit point indemniser le marchand ; mais aussi il ne doit point en exiger le fret.

Pour quelle raison ne doit-il point indemniser le marchand du dommage qu'il souffre ? Parce que personne ne peut croire ni même prétendre qu'un patron soit content de ce qu'un marchand perdrait quelque chose ou souffrirait du dommage sur son navire par sa faute ou par un fait qu'il a pu empêcher.

Mais, si les marchands peuvent montrer ou prouver que, par faute du patron ou des estiveurs que celui-ci a employés, des jarres se sont brisées, il est obligé d'indemniser ceux à qui elles appartenait. Par ces raisons, le patron ne doit point estiver ni faire estiver des jarres dans son navire, si les marchands ou un homme pour eux n'y sont présents, afin qu'il ne puisse en éprouver aucun dommage.

Mais si, au moment d'estiver les jarres, il y a des marchands ou quelque homme pour eux qui soit présent, et qu'un jarre ou des jarres se brisent, le patron ne doit

aucune indemnité, et même les marchands ne peuvent refuser de lui payer le fret par la raison qu'ils ou quelqu'un pour eux ont été présents à l'estivage. Mais si, au moment de charger ou d'estiver, quelque jarre se brise, les marchands n'en doivent point le fret au patron ; si au contraire elle se brise pendant la décharge, ils sont obligés d'en payer le fret.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CXCIII

Du cas où des matelots emmènent le navire sans le consentement du patron.

Lorsqu'un patron aura frété son navire pour aller décharger en quelque lieu, dès qu'il sera arrivé à sa destination, il doit décharger son navire. Quand il l'aura déchargé, il doit se hâter le plus qu'il pourra pour chercher le profit du navire, afin de procurer du gain à lui-même et à ses actionnaires : les matelots doivent l'attendre et ne point le presser, pourvu qu'il leur paie le salaire dont ils seront convenus jusqu'à ce qu'il reparte.

Si les matelots, par la haine qu'ils porteraient à leur patron, s'en allaient du lieu où l'on a déchargé et emmenaient le navire sans la volonté et la connaissance de ce dernier qui serait à terre, les coupables de ce délit perdront tous leurs droits sur le navire, leurs pacotilles et tout ce qu'ils auront ; le patron peut les mettre aux fers, les déposer entre les mains de la justice et porter plainte contre eux, de même qu'on a droit d'agir contre ceux qui méconnaissent leur patron et le déposèdent de son commandement : il est bien entendu que cela n'est applicable qu'au cas où le navire est en pays d'amis et en un lieu hors de péril.

De plus, les matelots qui commettront un tel délit ou y consentiront, sont obligés à payer et réparer le dommage, le préjudice et toute la perte soufferts par le patron, lequel doit être cru sur sa simple parole. Les matelots qui auront commis ce délit ou y auront consenti, doivent rester en prison jusqu'à ce qu'ils aient satisfait le patron, ou qu'ils se soient accordés avec lui à sa volonté.

Voici pourquoi a été fait ce chapitre : les matelots ne doivent point emmener le navire, quand même le patron leur ferait quelque injustice ; mais ils doivent se présenter à la justice du lieu où ils seront, et réclamer contre le tort qu'ils prétendraient avoir éprouvé : car il ne serait pas bien qu'à tout moment où les matelots s'imagineraient que le patron leur a fait quelque injustice, ou qu'il les retient en quelque lieu contre leur volonté, il leur fût libre d'emmener le navire sur lequel ils sont.

Par cette raison on a prononcé la peine ci-dessus dite.

Chapitre CXCIV

De l'achat des vivres et des choses nécessaires au navire.

Le patron qui aura frété son navire pour aller gagner en quelque lieu, doit faire acheter par l'écrivain les vivres et toutes les autres choses qui seront nécessaires. Cependant, si le navire a besoin d'appareux, le patron doit les acheter de concert avec l'écrivain. Quand il aura acheté et complété la provision de vivres et de toutes les choses nécessaires au navire, le patron doit acheter les appareux dont on a besoin à bord ; mais, s'il est dans un lieu où il y ait des actionnaires, il doit demander leur permission pour acheter les appareux.

Si les actionnaires s'y refusent, le patron qui saura que ces appareux manquent et sont nécessaires au navire, peut les acheter et ne doit pas être arrêté par le refus des actionnaires, parce que ceux-ci restent peut-être en sûreté à terre ; et pourvu qu'ils aient de l'argent, peu leur importe qui sera exposé aux hasards de la mer. Par cette raison les actionnaires ne doivent pas s'opposer à ce que les appareux soient achetés, puisque le patron a reconnu qu'ils étaient indispensables ; car, si le

navire manquait de ces appareils, il courrait de grands dangers, et le patron pourrait être réprimandé par les marchands : par cette raison, les actionnaires ne peuvent s'opposer à cet achat.

Si le patron a quelques fonds communs du navire, il doit payer les matelots et les appareils qu'il aura achetés ; et s'il n'a point de fonds communs du navire, il doit compter et régler avec l'écrivain tout ce qui sera dû aux matelots, tout ce que l'écrivain aura acheté et ce que coûteront les appareils que lui-même aura achetés. Lorsque le patron et l'écrivain auront fait ce compte et fixé le montant, l'écrivain doit aller trouver les actionnaires et leur dire qu'ils doivent payer, chacun ce qu'il doit proportionnellement à son intérêt ; et si les actionnaires veulent connaître ce compte, l'écrivain est obligé de le leur mettre sous les yeux. Quand les actionnaires auront entendu le compte de l'écrivain, chacun doit payer son contingent en proportion de son intérêt dans le navire.

S'il se trouve quelque actionnaire qui ne veuille pas payer ce qu'il devra pour sa part, et qui dispute, le patron doit l'emprunter, puisque cet actionnaire n'a pas voulu payer ; la part que celui-ci a dans le navire doit servir à acquitter le capital emprunté et les intérêts que le patron aura promis aux prêteurs, quand même la totalité de cette part devrait y être employée, parce que c'est par sa faute s'il a fallu recourir à cet emprunt. S'il arrivait que le navire se perdît et que l'emprunt ne fût pas payé, les biens de cet actionnaire seraient obligés à cette dette, parce qu'elle aurait été contractée avec sa connaissance et par sa faute.

Cependant, si le patron se trouve en un lieu où n'y ait point d'actionnaire, et que, n'ayant point de fonds communs du navire, il emprunte pour les causes expliquées ci-dessus, toute la masse du navire doit payer l'emprunt, et aucun actionnaire ne peut s'y refuser.

Mais, si le navire se perd avant que l'emprunt ait été remboursé, aucun actionnaire n'est obligé de rien payer à celui qui aura prêté, puisque le navire sera brisé et perdu. Que ce prêteur prenne donc bien garde comment il prêtera ; car l'actionnaire y perd assez, puisqu'il y perd sa part. Ainsi, par cette raison, le prêteur ne peut rien demander aux copropriétaires du navire, parce qu'il doit prendre garde comment il prêtera, et que, lorsque le navire est brisé, les actionnaires ne doivent rien payer.

Mais si, le navire se trouvant en quelque lieu où le prêteur voudra se faire payer du prêt qu'il a fait, le patron a de l'argent propre ou appartenant à d'autres, ou quelques fonds communs du navire, il doit payer ce prêteur, et de suite rendre le navire aux actionnaires, en comptant avec eux du gain et de la perte qu'il aura faits ; s'il a gagné, il doit faire part de ce gain à chacun des actionnaires, selon sa portion d'intérêt ; et ainsi le gain doit être partagé entre tous les actionnaires. S'il n'y a point de gain, mais de la perte, chaque actionnaire doit rendre au patron en proportion de sa part ; car il est juste que celui qui veut profiter du gain participe aussi à la perte.

Si le patron n'a pas d'argent propre ni appartenant à d'autres, que le navire n'ait rien gagné, et qu'il n'y ait aucun fonds commun du navire, de manière que le prêteur, après avoir fait vendre ce navire, se paie sur le prix, dans le cas où il resterait quelque chose, le patron doit aller dans le lieu où seront les actionnaires, et donner à chacun sa part de ce qui sera resté du prix de la vente.

Si le patron a été forcé de vendre le navire par une des raisons ci-dessus, les actionnaires ne peuvent s'en prendre à lui, à moins qu'ils ne soient en état de prouver que l'emprunt pour lequel le navire a été vendu, a été fait par ce patron pour fournir à son jeu ou à ses débauches. Si les actionnaires peuvent faire cette preuve, le patron est obligé de rendre et de donner aux actionnaires toutes les parts qu'ils avoient dans le navire, ou bien leur prix, et, s'il n'a pas de quoi payer,

il doit être arrêté, mis en prison, et y rester jusqu'à ce qu'il se soit accordé avec eux ou qu'il ait payé le dommage qu'il leur aura causé.

Si le patron, après qu'il aura vendu le navire, comme il a été dit, ne revient pas avec ce qui lui sera resté du prix du navire, pour en rendre compte aux actionnaires et pour leur donner la part qui leur appartiendra, et s'il s'en va ailleurs, de manière que ce qui sera resté du navire soit perdu, il doit en indemniser les actionnaires comme il a été dit. S'il s'en va ailleurs avec ce qui sera resté du prix du navire et y fait quelque profit, il doit donner aux actionnaires le gain qu'il aura fait, à chacun en proportion de sa part dans le navire, sans aucune fraude ni dispute.

Chapitre CXCv

Obligation du patron de rendre compte aux actionnaires à chaque voyage.

Tout patron est obligé de rendre compte à ses actionnaires, à chaque voyage qu'il fera. S'il ne leur a pas rendu ce compte à chaque voyage, et que le navire se perde ou éprouve quelque dommage, le patron est obligé de rendre et de donner aux actionnaires tout le gain qu'il aura fait.

La perte du navire ne peut ni ne doit dispenser un patron de rendre et de donner tout le gain qu'il a fait avec ce navire. Si le patron n'a pas de quoi satisfaire à cette obligation, et qu'on puisse se saisir de sa personne, il doit être arrêté et mis en prison, de même qu'il est dit dans le chapitre précédent.

Voici par quels motifs ce chapitre a été fait : beaucoup de patrons commencent de nouveaux voyages et retardent de compter avec leurs actionnaires ; et, quand il arrive que le navire se perd, ils disent qu'ils ont tout perdu. Soit que le navire se perde ou non, le patron est toujours obligé de rendre compte, comme il a été dit. Par ces motifs, tout patron doit rendre compte après chaque voyage à ses actionnaires du gain ou de la perte qu'il aura faits, afin que la peine ci-dessus ne puisse lui être appliquée.

Encore, le patron est obligé envers les actionnaires à tenir compte de tout le gain qu'il aura fait avec le fonds commun qu'il avoit entre les mains.

Si, par événement, il a perdu ce gain, aucun actionnaire ne doit souffrir de la perte qu'il aura faite, parce qu'il a conservé ce fonds commun malgré eux.

Chapitre CXCvI

Comment le patron doit rendre compte, et du cas où il meurt sans le rendre.

Si un patron fait un ou plusieurs voyages, s'il navigue ou retourne une fois ou plusieurs fois au lieu où sera la totalité ou la majeure partie des actionnaires, il doit leur rendre compte à chaque voyage ; et, s'il ne le fait pas, il est tenu comme il a été dit dans le chapitre précédent.

Mais, si le patron navigue ainsi qu'il a été dit, et ne rend pas compte aux actionnaires, et même ne leur donne rien de ce qu'il a gagné, les actionnaires doivent l'en requérir. S'il arrive que simplement et sans malice il ne veuille pas les satisfaire, ils peuvent l'y contraindre.

Soit que les actionnaires l'en requièrent ou non, si sur son refus ils n'usent d'aucune contrainte, que le patron meure, et qu'après sa mort les actionnaires demandent à ses héritiers, ou aux possesseurs de ses biens, compte ou part du gain que le défunt avait fait avec le navire, ceux-ci ne sont point obligés de rendre ce compte, ni de rien donner du gain que le patron avait fait, si les actionnaires ne peuvent le prouver, ou si le défunt ne l'avait ordonné dans son testament.

Si, par événement, il est mort sans faire de testament, ses héritiers, ou les possesseurs de ses biens, ne sont obligés envers les actionnaires qu'à ce qui se trouvera écrit sur le registre du défunt. Si sur ce registre se trouve quelque gain

écrit, les héritiers ou possesseurs des biens du défunt sont obligés de rendre à chacun des actionnaires sa part afférente dans le gain qu'ils auront trouvé écrit, quand même tous les biens du défunt devraient être vendus.

S'il ne se trouve aucun gain écrit, mais quelques dépenses ou pertes dont le navire soit tenu envers le défunt ou envers quelques personnes de qui le défunt aurait emprunté pour les besoins du navire, les actionnaires sont obligés d'y contribuer chacun pour leur part.

Mais il faut entendre que cette dépense ne doit pas avoir été faite par la faute de celui qui pendant sa vie était patron du navire, pour les besoins duquel on prétend qu'elle a eu lieu.

Si les actionnaires peuvent prouver que la dépense a été faite par la faute du défunt, ils ne doivent point y contribuer, puisqu'ils prouveront que la dépense a été faite par la faute de ce dernier. Autrement les actionnaires doivent acquitter la dépense ou la perte proportionnellement chacun pour sa part ; car il est raisonnable qu'ainsi qu'ils prendraient volontiers part au gain, s'il y en avait, de même ils contribuent à la perte : encore par une autre raison ; parce que, quand celui qui est mort, et qui pendant sa vie était patron, allait, demeurait et naviguait au milieu d'eux, à leur connaissance, ils ne l'ont pas forcé de leur rendre compte ou de partager ce qu'il avait gagné.

Si, par événement, le patron est mort sans testament, sans avoir laissé aucun écrit ni tenu aucun registre, les actionnaires ne peuvent demander aucune chose à ses héritiers ; ni ceux-ci, ou les possesseurs des biens du défunt, ne peuvent rien demander aux actionnaires pour la dépense du navire, quelque nombre de témoins qu'ils produisent, puisqu'il n'y avait rien d'écrit sur le registre. Que chacun prenne donc garde comment il fera ses affaires, pour qu'il ne puisse lui en arriver de dommage ou de préjudice.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre, sauf toutefois les conventions ou promesses que le patron aurait faites aux actionnaires, d'une manière quelconque, ou ces derniers au patron.

Néanmoins, si le patron, ayant rendu compte aux actionnaires ou à la majorité, leur était resté redevable de quelque gain, pour le paiement duquel il eût obtenu d'eux qu'ils lui feraient la grâce de l'attendre, et qu'il fût mort avant de les payer, alors ceux-ci ont droit de se faire payer sur les biens du défunt, dusse-ils être vendus en totalité.

Chapitre CXCVII

Explication du précédent chapitre.

Selon ce qui a été déclaré et démontré dans le précédent chapitre, tout patron est obligé de rendre compte à ses actionnaires à chaque voyage, et, s'il ne le fait pas, il est responsable de la manière contenue dans ce chapitre : mais cependant il faut l'entendre en ce sens, que le patron, à chaque voyage qu'il fera, se trouve ou revienne dans le lieu où demeurent tous les actionnaires, ou la majeure partie. Si le patron relâche en quelque lieu où ne se trouve aucun actionnaire, qu'ensuite, continuant de naviguer, il fasse un ou plusieurs voyages en beaucoup de lieux où il n'y ait aussi aucun actionnaire et qu'il lui arrive le malheur de perdre, sans sa faute, tout ou partie de ce qu'il aura gagné avec le navire, il n'est point obligé d'indemniser les actionnaires, puisqu'il n'aura pas fait ces pertes par sa faute.

Mais, si les actionnaires sont convenus avec le patron, quand il les a quittés, que, s'il s'arrêtait quelque part pour faire des voyages, il sera tenu de leur envoyer à chaque voyage tout ce qui pourrait leur revenir du gain ; s'il ne le fait pas, ou s'il retient, s'il le perd, de quelque manière que ce soit, il doit le leur payer entièrement. S'il n'a pas de quoi, il est responsable envers eux comme il a été dit

dans le chapitre précédent.

Si les actionnaires n'ont fait aucune convention avec le patron quand il les a quittés, il ne doit rien leur envoyer ; et s'il leur fait quelque envoi qui se perde, la perte sera pour lui, puisqu'il a fait cet envoi sans ordre.

Au surplus, quelque convention ou accord que le patron fasse avec ses actionnaires quand il les a quittés, il doit les tenir ; et, s'il ne les tient pas par sa faute, il est obligé de réparer tout le dommage que les actionnaires en souffriront ou en auront souffert.

Mais, si le patron est ou a été, par un empêchement de Dieu, de la mer, de la justice, ou de méchantes gens, dans l'impossibilité d'accomplir ce qu'il a promis à ses actionnaires quand il les a quittés, et sans qu'il y eût de sa faute, il n'est oint responsable de l'inexécution de sa promesse, parce que personne ne peut aller contre un empêchement de Dieu, de la mer ou des méchantes gens. Au surplus, tout ce qui vient d'être dit doit être sans aucune fraude ; et, si quelque fraude peut être prouvée, la partie contre laquelle la preuve sera faite est obligée de rendre et restituer tout le dommage à la partie qui l'aura souffert, sans dispute et sans malice.

C'est pour les raisons ci-dessus qu'a été fait le présent chapitre.

Chapitre CXCVIII

Du patron qui veut agrandir son navire.

Lorsqu'un patron veut agrandir son navire, s'il se trouve dans un lieu où sont tous les actionnaires, ou la plupart d'entre eux, il doit leur en demander permission ; et, si tous ou le plus grand nombre y consentent, le patron peut le faire : dans ce cas tous les actionnaires sont obligés d'y contribuer, chacun en proportion de la part qui lui appartiendra. Si quelque actionnaire veut s'y opposer, il n'y sera pas admissible, puisque cet agrandissement a été fait avec le consentement et la volonté du plus grand nombre. Si le patron est forcé d'emprunter, cet actionnaire est responsable de la manière qui a été dite dans le chapitre ci-dessus.

Si les actionnaires ne veulent pas que le navire soit agrandi, le patron ne peut les y contraindre ; mais il peut les forcer à tout ce qui est dit dans le chapitre précédent. Encore plus, si le patron agrandit le navire sans le consentement et la volonté des actionnaires, ceux-ci ne sont obligés à rien envers lui, si ce n'est à ce qui a été expliqué dans le précédent chapitre.

Mais, si le patron se trouve en quelque lieu où il n'y ait aucun actionnaire, et veut agrandir son navire, il peut y procéder ainsi qu'il a été dit dans le chapitre ci-dessus ; et les actionnaires ne peuvent s'y opposer que de la manière expliquée dans le même chapitre. Le patron est tenu et obligé envers les actionnaires à toutes les conventions ou promesses que le chapitre relatif au radoub explique et contient, parce que l'agrandissement qui est fait d'un navire, est considéré comme radoub.

Chapitre CXCIX

Explication du précédent chapitre.

On a dit et démontré dans un chapitre précédent que, si un patron veut agrandir son navire, et se trouve en un lieu où soient tous ou le plus grand nombre des actionnaires, il doit leur demander permission pour y procéder, et que, si les actionnaires ou le plus grand nombre ne veulent pas que l'agrandissement ait lieu, le patron ne peut y procéder ni les y contraindre ; mais il peut les obliger à ce qui est dit dans ce même chapitre, c'est-à-dire, les provoquer à une vente aux enchères, et les actionnaires ont le même droit envers le patron. Cela est vrai, et c'est la coutume, pourvu néanmoins que la vente aux enchères ait lieu comme il

est convenable.

Si le patron fait cet agrandissement par l'une de ces deux raisons, les actionnaires doivent lui allouer en compte toutes les avances et dépenses qu'il aura faites pour cet agrandissement, à moins qu'ils ne puissent lui prouver le contraire.

S'ils ne peuvent pas faire cette preuve, soit que le patron leur apporte du profit, soit qu'il compte de la perte, tout doit lui être alloué. Si le patron leur apporte quelque profit, les actionnaires doivent en prendre entièrement leur part, chacun en proportion de son intérêt dans le navire.

Si le patron leur compte quelque perte, ils sont obligés de la lui rembourser, chacun en proportion de l'intérêt qu'il a dans le navire.

Il est juste, en effet, qu'ainsi que chacun d'eux prendrait part au gain si le patron leur en avait apporté, de même chacun paie sa part dans la perte si par événement il y en a, puisque ce patron aura fait l'agrandissement avec bonne intention, et par les raisons ci-dessus expliquées ; principalement, puisque le contraire n'a pu lui être prouvé.

Cependant, si les actionnaires prouvent que le patron n'a pas fait l'agrandissement par les raisons ci-dessus expliquées, mais de sa seule volonté et par vanité, afin que les gens puissent dire qu'un tel est patron d'un grand navire, ou par toute autre semblable raison, les actionnaires ne sont pas obligés de prendre pour leur compte, s'ils ne le veulent, la dépense qui a été faite par ces raisons ; mais on doit agir de telle manière, que cette dépense, ainsi faite sans bonnes raisons, soit soumise à l'examen et à l'arbitrage de deux hommes probes, et, d'après ce qu'ils en diront et jugeront, les actionnaires doivent en tenir compte au patron, de manière que ni l'une ni l'autre partie ne puissent en rien disputer sur le jugement et l'appréciation de ces deux hommes probes.

Bien plus, si les actionnaires ne mettent point le navire aux enchères, et que le patron reste dans son commandement comme il était avant, et avec les mêmes actionnaires, ceux-ci ne doivent rien lui payer de la dépense qu'il a faite, comme il a été dit, quand même elle aurait été arbitrée, estimée et jugée par les deux hommes probes ; mais seulement le patron s'en remboursera sur le gain qu'il fera avec le navire ; et ils lui font une grande faveur en lui laissant le commandement du navire, et en ne rejetant pas de son compte toute la dépense qu'il a faite sans raison. On agit ainsi parce qu'en toutes choses et en toutes affaires il est bon de suivre l'équité et l'arbitrage des hommes probes.

Si les actionnaires provoquent la mise aux enchères du navire contre le patron, et ainsi le privent de son commandement, ils sont obligés de lui donner et de payer toutes les avances et dépenses qui seront arbitrées, estimées ou jugées par les hommes probes, aussitôt qu'ils auront mis le navire aux enchères et qu'ils auront privé du commandement celui qui en était patron. Mais, si celui-ci a emprunté quelque argent pour l'ouvrage ou l'agrandissement qu'il aura fait sans juste motif, comme il a été dit, et en paie ou en a payé l'intérêt, les actionnaires ne sont pas obligés de contribuer à ce paiement d'intérêt, s'ils ne le veulent.

Cependant, si le patron du navire qui a fait l'ouvrage ou l'agrandissement susdit, par les raisons qui ont été expliquées, a emprunté de l'argent à quelqu'un pour acquitter la dépense de cet ouvrage ou de cet agrandissement, et en doit ou en a payé l'intérêt, les actionnaires sont tenus d'y contribuer, et de payer dans la proportion que chacun d'eux a dans le navire, sans aucune dispute.

Encore bien qu'il ait été démontré dans le chapitre précédent que l'agrandissement qu'un homme fait à un navire est considéré comme un radoub, ce qui est vrai, néanmoins on peut se dispenser de faire un agrandissement bien plus qu'on ne peut se dispenser de faire un radoub dont le navire aurait besoin. Ainsi les patrons, lorsqu'ils voudront faire quelque ouvrage ou agrandissement à leurs

navires, étant en pays étranger, doivent avoir soin de ne faire que pour de bonnes raisons, afin que les cas ci-dessus prévus ne puissent leur être appliqués, et afin d'éviter qu'on exige d'eux les dédommagements dont il vient d'être parlé. Tout cela cependant est sans préjudice des conventions ou accords faits entre les patrons et les actionnaires en toutes choses et pour toutes choses. Tels sont les motifs pour lesquels a été fait ce chapitre.

Chapitre CC

Du radoub d'un navire.

Lorsque le patron dont le navire a besoin de radoub se trouvera dans un lieu où ses actionnaires sont présents en totalité ou en partie, il doit leur déclarer et démontrer le besoin que ce navire a d'être radoubé ; si les actionnaires y consentent, il doit le radoub, et ceux-ci sont obligés de payer pour le radoub, chacun en proportion de sa part d'intérêt.

S'il y a quelqu'un de ces actionnaires qui ne veuille pas payer son contingent, le patron doit l'emprunter, et l'actionnaire est tenu et obligé ainsi qu'il a été dit dans le chapitre ci-dessus.

Mais, si les actionnaires ne veulent pas que le navire soit radoubé, parce que peut-être il en coûterait plus pour cette réparation qu'il n'en vaudrait, et même qu'après cette dépense, s'ils voulaient vendre le navire radoubé, ils n'en tireraient pas ce qu'il en aurait coûté de radoub, le patron ne doit point radoub le navire sans la volonté des actionnaires, s'il se trouve dans le même lieu avec eux, ni les y forcer : mais il peut les contraindre à vendre et mettre le navire aux enchères, puisqu'ils ne veulent pas qu'il soit radoubé ; et les actionnaires peuvent y contraindre aussi le patron ; car, pour ce qui concerne la mise aux enchères, il n'y a aucun qui soit plus que l'autre, tous sont et doivent être considérés comme simples actionnaires, à moins qu'il n'y ait entre eux quelque convention par l'effet de laquelle un des actionnaires devrait obtenir quelque préférence.

Si le patron radoub le navire sans le consentement des actionnaires, aucun d'eux n'est tenu de lui tenir compte de ce qu'aura coûté le radoub qu'il aura fait sans leur consentement ; mais le patron a droit de se rembourser sur ce que le navire gagnera, sans qu'aucun actionnaire puisse s'y opposer. Si le navire se perd avant que le patron ait été payé de ce qu'il aura avancé pour ce radoub, aucun actionnaire n'est tenu de l'indemniser : néanmoins, si, lors de cette perte du navire, quelques appareils sont sauvés, le patron a droit de s'en emparer, sans qu'aucun actionnaire puisse s'y opposer ; et s'il reste quelque chose après ce remboursement, il doit le représenter et donner à chaque actionnaire ce qui doit lui revenir pour sa part.

Si quelqu'un des actionnaires veut vendre la part qu'il a dans le navire radoubé, la préférence doit être donnée au patron, car il a été obligé de prendre beaucoup de soins et il a fait des avances pour le radoub ; et, si cet actionnaire ne peut pas s'accorder avec le patron, l'affaire doit être remise à la décision de deux prud'hommes de mer, qui estimeront ce qu'a coûté le radoub, afin que si cet actionnaire vendait sa part à quelqu'un, il ne puisse y avoir aucune contestation entre le patron et l'acheteur de cette part. Tout ce que ces deux prud'hommes diront ou feront devra être exécuté, de manière que ni le patron, ni cet actionnaire à l'occasion duquel s'élèverait la contestation, ne puissent s'y opposer ; mais tout ce que les prud'hommes, éclairés par l'avis de gens expérimentés dans l'art de la mer, décideront, sera suivi.

Cependant, si, le patron se trouvant en un lieu où il n'y a aucun actionnaire, le navire a un si grand besoin d'être radoubé que sans cela il ne puisse naviguer, le patron est autorisé à agir au mieux de ses intérêts et de ceux des actionnaires :

néanmoins il doit en tout soigner davantage l'intérêt de ses associés, parce qu'ils sont absents, et encore parce qu'ils lui ont confié leur capital ; c'est pour cela qu'il doit agir de manière à ne mériter aucun reproche, et à ne causer aucun dommage, ni à lui-même, ni à ceux qui ont eu confiance en lui. Si le patron voit et reconnaît en conscience que le radoub dont le navire a besoin, sera plus avantageux que dommageable aux actionnaires, il doit faire ce qui lui aura paru être le plus utile. Quelque chose qu'il fasse, soit qu'il radoube ou qu'il vende la navire, tout doit être approuvé, puisqu'il l'aura fait avec une bonne intention ; et ainsi les actionnaires ne peuvent élever aucune contestation sur ce qu'il aura fait, parce que chacun doit prendre garde avec qui il s'associe ; à moins cependant qu'il n'eût été convenu entre les actionnaires et le patron qu'il ne pourrait faire radouber le navire sans la volonté expresse de tous les actionnaires ou de la majorité.

Mais, si cette convention n'existait pas entre eux, les actionnaires doivent exécuter ce que le patron aura fait ; néanmoins, s'il jouait ou dissipait ou perdait le navire par sa faute, il doit les indemniser comme il a été dit dans le précédent chapitre. Ce chapitre a été fait pour que chacun prenne garde avec qui il s'associera et à qui il confiera son bien, et pour assurer l'exécution des conventions passées entre les parties.

Chapitre CCI

De ceux qui enlèvent les signaux des ancres.

Si un patron prend ou fait prendre les signaux, bouées ou marques d'ancres d'un navire ancré près de lui, et que ces ancres se perdent, il sera tenu d'indemniser le patron du navire auquel ces ancres appartiendront, de toute la valeur que celui-ci déclarera par serment. Il doit encore l'indemniser de tout le préjudice qui en résultera. Encore plus, si quelque matelot enlève des signaux ou marques d'ancres à l'insu du patron sous les ordres duquel il sert, c'est-à-dire, s'il le fait de sa propre autorité et sans ordre, il est sujet à la peine que le patron devrait subir s'il en avait donné l'ordre.

Encore plus, si des matelots qui ont commis ce délit n'ont pas de quoi payer les ancres perdues par leur faute, puisqu'ils en auront ôté les marques, ni de quoi réparer le dommage éprouvé, ou la dépense faite par le patron du navire auquel ces objets appartiennent, ils doivent être arrêtés et mis en prison, et y rester jusqu'à ce qu'ils aient payé à ce patron tous les dommages et intérêts qu'il déclarera sous serment avoir soufferts par leur faute, à moins que ce patron ne veuille leur faire la grâce de leur accorder délai, ou ne consente qu'ils gagnent à son service tout ce qu'ils lui doivent pour réparation du dommage qu'il a souffert par leur faute. Ce patron aura le droit d'exiger ce qui lui plaira davantage ; c'est-à-dire, de les attendre ou de les prendre à son service, pour gagner ce qu'ils lui devront, ou de les faire mettre en prison.

Ce chapitre a été fait parce que, s'il n'y avait pas de peine prononcée, il en résulterait beaucoup de dommage. Encore, si, quelque navire étant attaché à terre par son câble, on a, pour éviter qu'il frotte ou qu'il s'enfonce dans la fange, mis quelques marques qui le tiennent suspendu, celui qui ôtera ou fera ôter ces marques doit encourir la peine ci-dessus expliquée.

Chapitre CCII

Du navire qui naviguera à la part.

Le patron qui conduira son navire à la part, est obligé de faire écrire toutes les conventions et accords qu'il fera ou aura faits avec tous les matelots qui doivent naviguer à la part avec lui. Encore plus, il doit faire écrire, en présence de tous les matelots, ou du plus grand nombre, combien de parts seront attribuées au navire,

combien il y en aura pour l'équipage, à qui l'on devra donner de plus fortes parts, et de combien elles seront, afin qu'au moment de la répartition, le patron ne puisse avoir aucune dispute.

Encore, le patron est tenu de montrer tous les appareils du navire à tous les matelots ensemble, ou à la majeure partie, si tous ne peuvent y être, parce que, s'ils reconnaissaient, de concert avec le patron que des appareils ont besoin de réparation ou de renfort, le patron doit y faire pourvoir par l'écrivain, afin qu'il ne puisse y avoir entre eux aucune dispute, et que, si quelques appareils se perdaient, les matelots ne soient point fondés à élever des prétentions en disant qu'ils n'avoient pas vu les appareils dont il est question de réparer la perte en commun. Si le patron agit comme il a été dit, les matelots doivent le servir de la même manière que s'ils allaient pour un salaire fixe ; et encore plus, ils ne peuvent par aucune raison élever aucune contestation, si ce n'est pour les causes déjà exprimées et développées dans les chapitres précédents. A ce moyen, le patron, quand Dieu leur aura accordé des profits, doit leur en distribuer bien et loyalement les parts revenant à chacun, de la manière qui aura été convenue entre lui et les matelots, et ainsi qu'il aura été écrit sur le registre du navire.

Le contre-mâitre devra, sous la foi du serment qu'il a prêté, déterminer ce qui est dû aux matelots, afin qu'ils aient bien et loyalement tout ce que le patron leur a promis le jour qu'ils se sont engagés envers lui. L'écrivain est obligé, sous la même peine imposée au contre-mâitre, de n'employer aucune ruse pour favoriser plus le navire que les matelots, afin qu'on donne bien et loyalement la part qui revient à chacun. Le contre-mâitre et l'écrivain doivent avoir, de plus, ce qui aura été convenu avec eux quand le patron a commencé l'enrôlement des matelots. S'il n'y a eu rien de convenu à cet égard, ils doivent avoir chacun une part à titre de gratification, à cause du travail qu'ils auront fait pour tout ce qui intéressait l'équipage du navire, lesquelles deux parts doivent être prélevées sur le fonds commun.

Parlons à présent des événements qui pourraient arriver. Si un navire est à la voile et dans cet état perd un mât, une antenne, ou quelque voile, les matelots ne doivent aucune indemnité si le patron ou le contre-mâitre ne leur avait pas commandé, avant que le mât, ou l'antenne, ou la voile, se perdit, de ferler les voiles : mais, si, le patron leur ayant commandé de ferler les voiles, ils n'ont pas voulu le faire, et que, par cette raison, ces appareils se perdent, les matelots doivent indemnité, c'est-à-dire que tout l'équipage du navire doit les payer.

Si, le patron ou le contre-mâitre ayant commandé de jeter l'ancre en un lieu où ils se trouvaient, les matelots disent que les câbles avec lesquels on leur commande de jeter l'ancre ne sont pas suffisants, si les ancres se perdent par la cause que les matelots ont déclarée au patron ou au contre-mâitre, ceux-ci n'ayant pas fait changer les câbles des ancres qu'ils ont commandé de jeter, les matelots ne sont obligés à aucune indemnité, puisqu'ils ont prévenu le patron ou le contre-mâitre. Si les matelots ne préviennent ni le patron ni le contre-mâitre, et que ces ancres se perdent, ils sont tenus à l'indemnité, parce qu'ils ont jeté les ancres sans dire ni dénoncer que les câbles n'étaient ni forts ni bons. Encore plus, s'il arrive quelque malheur, que le navire échoue et se brise, si le gain fait par le navire est suffisant pour le radouber, le patron peut l'employer à cette réparation. S'il ne veut pas le faire radouber, le navire doit être estimé, et mis à prix entre le patron et les matelots, pour ce qu'il valait quand il a échoué. S'ils ne peuvent pas s'accorder entre eux, la contestation doit être remise au jugement de deux prud'hommes qui connaissent bien l'art de la mer ; et, quelque chose qu'ils décident, leur décision doit être suivie et exécutée.

Si quelques appareils sont sauvés, ils doivent être estimés et alloués au patron.

Quand celui-ci sera remboursé, s'il reste quelque chose du gain fait en commun, ce reste doit être réparti entre tous, de la manière convenue.

Si, par événement, le gain qui a été fait en commun ne suffit pas pour réparer la perte du navire qui aura été brisé en tout ou en partie, les matelots ne doivent aucune indemnité, parce qu'ils y perdent bien assez, puisqu'ils y perdent leur temps et le service de leurs personnes ; mais les matelots sont tenus envers le patron d'aider à sauver tout ce qu'ils pourront, et de lui remettre bien et loyalement tout ce qu'il leur aura été possible de sauver.

Encore plus, si, par événement, le navire n'a rien gagné, les matelots sont obligés de payer au patron tout ce qu'il aura dépensé pour vivres, depuis le jour de l'engagement jusqu'au jour qu'ils auront quitté le navire, et de faire ce paiement sans contestation ; car le patron y perd assez, puisqu'il consomme son navire et son temps. Le patron peut demander en justice au matelot contestant la part dont celui-ci est tenu, de même que s'il lui avait confié de l'argent par écriture, et, à défaut de paiement, il peut mettre ce matelot au pouvoir de la justice, afin qu'il reste en prison jusqu'à ce qu'il ait payé tout ce qu'il lui doit, ou qu'il ait pris des arrangements avec lui. Mais, si le patron voit et reconnaît que le matelot qui élève une contestation ne le fait pas par méchanceté, mais seulement parce qu'il n'a pas de quoi payer, il doit l'attendre un temps suffisant, et lui faire crédit jusqu'à ce qu'il ait gagné de quoi s'acquitter, pourvu cependant que le matelot s'oblige envers le patron par écrit, ou qu'il donne caution, afin que ni le patron ni ses héritiers ne perdent rien.

Encore plus, si quelqu'un des matelots perd quelques effets dans le service du navire, dans le cas où le navire ferait du gain, les effets perdus doivent être payés à ce matelot, s'il peut prouver la perte ; et, s'il ne peut la prouver, on n'est pas obligé de l'indemniser. Si, par événement, le navire n'a rien gagné, personne n'est obligé d'indemniser le matelot des effets qu'il aura perdus, quel que soit le nombre des témoins qu'il présente : car chacun y perd assez, puisqu'il y perd son temps et sa peine.

Ce chapitre a été fait parce que beaucoup de patrons qui auraient un navire vieux et pourri, s'ils savaient que les matelots qui naviguent à la part avec eux devront les indemniser s'il se brisait, agiraient à la moindre bourrasque de manière que le navire se perdît, afin d'obtenir par le moyen d'une indemnité plus que ne vaudraient deux navires comme celui-là.

Par cette raison, les matelots qui naviguent à la part ne sont pas obligés d'indemniser le navire qui se sera brisé, si ce n'est jusqu'à concurrence du gain fait avec ce navire ; le tout ainsi qu'il est déclaré et certifié dans le chapitre ci-dessus.

Chapitre CCIII

Des appareils enlevés par des navires armés.

Lorsqu'un navire navigue à la part, et par malheur fait rencontre de bâtiments armés, si ces bâtiments lui enlèvent une voile ou des voiles, un câble ou des câbles, une ancre ou des ancres, ou quelques autres appareils, ces objets doivent être payés par tout l'équipage, c'est-à-dire que chacun doit entrer dans la dépense qu'il faudra faire pour remplacer les appareils ainsi enlevés, proportionnellement à la part qu'il doit prendre ; mais il faut aussi entendre que si le navire a fait du gain, ce gain doit servir à remplacer les appareils que ces bâtiments armés auront emportés.

Si, par événement, le gain que ce navire aura fait ne suffisait pas pour acheter ces appareils, les matelots qui naviguent à la part ne doivent être obligés à aucune indemnité, parce que ni ces matelots, ni aucun autre, quand il part de chez lui avec quelqu'un dans la vue de gagner, ne part dans la croyance que, s'il arrive quelque

malheur au navire sue lequel il doit aller gagner, les effets qu'il laisse dans sa maison doivent servir à réparer les pertes de ce navire : car s'il en était ainsi, il aurait mieux valu pour lui de rester. Encore plus, par une autre raison, car le matelot perd assez, puisqu'il perd son temps, qu'il aura usé ses habits et consumé sa personne.

Si, par événement, il y a sur le navire une partie des matelots qui prétendent qu'on ne doit pas payer les appareils que les bâtiments armés ont pris, avec le gain du navire, parce que c'est un fait du hasard, cette prétention ne doit être ni ne peut être admise ; car, s'il arrivait à eux ou à d'autres, étant à bord, qu'ils rencontrassent une caisse remplie d'argent, ou quelque autre marchandise qui valût beaucoup, ou bien un ballot, ou quelque autre chose dont ils tirassent profit, chacun d'eux exigerait bien et entièrement la part qui doit lui en revenir, et même plus, si cela était possible.

Dans un tel cas, il est juste qu'ainsi que chacun voudrait et demanderait bien et entièrement sa part du gain qui leur serait parvenu, de même chacun est obligé de réparer avec le gain fait en commun une perte arrivée par force majeure. Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCIV

De la marchandise qui se mouille dans un navire qui n'a pas de tillac.

Lorsque des marchands chargeront des marchandises sur un navire qui n'a pas de tillac, si ces marchandises se mouillent ou se gâtent par l'eau de la mer qui y serait entrée, ou par l'effet de la pluie, le patron ne leur doit aucune indemnité, parce que ce n'est pas sa faute ; car les marchands savent aussi bien que lui-même que le navire où ils mettent leurs marchandises n'a pas de tillac.

Mais cependant, si le patron du navire découvert se trouve en quelque lieu où il puisse dresser une tente, et que, le temps n'étant pas assez mauvais pour l'en empêcher, il ne le fasse pas, les marchands qui feront cette preuve contre lui auront droit d'exiger une indemnité pour les marchandises mouillées ou gâtées par sa faute, puisqu'il n'a pas voulu établir une tente.

Si le patron était en quelque lieu où la force de la mer et du vent l'empêchât de placer une tente, ou s'il pleuvait tant que la tente n'ait pu soutenir la pluie, il ne doit point d'indemnité pour les marchandises mouillées ou gâtées par les causes ci-dessus.

Encore plus, si le navire faisait eau par les côtés, par suite de quoi les marchandises auraient été mouillées ou gâtées, le patron est obligé d'indemniser les marchands à qui elles appartiennent. Si le navire ne fait pas eau par les côtés, mais par le plan, lequel serait bon et suffisamment caréné, et si cette eau est cause que les marchandises soient mouillées ou gâtées, le patron, pourvu que le bateau soit bien et suffisamment caréné, n'est pas obligé d'indemniser les marchands à qui appartiennent ces marchandises, puisque le navire était bien et suffisamment caréné.

Mais, si le patron promet à quelque marchand de placer et de porter ses marchandises sous bonne tente, et n'en met pas, ou s'il place ailleurs ces marchandises, de manière qu'après qu'il avait promis de les porter sous une tente elles se mouillent ou se gâtent, il est obligé d'indemniser le marchand à qui elles appartiennent, parce qu'il ne les a pas mises sous la tente, ainsi qu'il en était convenu.

Si le patron les avait placées ainsi qu'il avait promis, et qu'elles se mouillent ou se gâtent, il ne doit aucune indemnité, puisqu'il a fait exactement ce qu'il avait promis au marchand qui lui avait livré ses marchandises par suite de cette promesse.

En conséquence, si des marchandises se mouillent ou se gâtent sous la tente, le patron ne doit pas d'indemnité, puisque ce n'est pas sa faute. Ainsi tout patron doit prendre garde à ce qu'il promettra aux marchands, parce qu'il faut qu'il le tienne. Tel est le motif pour lequel a été fait ce chapitre.

Chapitre ccv

Du pilote.

Le patron qui aura frété son navire pour aller dans des parages où ni lui ni personne qui serait à bord ne connaît les localités, devra louer un pilote qui en sera instruit.

Si ce pilote assure au patron qu'il n'y a aucun point dans les parages où celui-ci veut aller, qu'il ne connaisse parfaitement, et s'il tient bien et avec diligence tout ce qu'il a promis, le patron doit lui donner tout le salaire dont ils seront convenus, sans aucune contestation ; et encore, il doit lui donner davantage, selon le talent et la capacité de ce pilote, parce que ce dernier a exécuté sa promesse.

Mais toutes les conventions faites entre le patron et le pilote doivent être écrites en forme sur le registre du navire, afin qu'il ne puisse y avoir de contestation entre eux.

Si, par événement, celui qu'on aura pris pour pilote ne connaît pas les parages qu'il annonçait connaître, de manière que cet homme ne puisse tenir rien de ce qu'il a promis, dans un tel cas il doit perdre à l'instant la tête, sans aucune rémission et sans aucune grâce. Le patron peut, s'il le veut, la lui faire couper, sans qu'il soit nécessaire de s'adresser à la justice, s'il ne le veut, parce que le pilote l'aura trompé et l'aura mis en péril de se perdre, lui et tous ceux qui l'accompagneraient, le navire et toute la cargaison.

Néanmoins, le patron ne sera pas seul juge pour décider si celui qui a été pris pour pilote doit perdre la tête ; cette mesure doit être résolue par le contre-maître, les marchands et tout l'équipage du navire. Si tous ceux qui viennent d'être désignés, ou la majeure partie, reconnaissent et décident que le pilote doit perdre la tête, il doit la perdre ; et s'ils ne sont pas d'avis qu'il la perde, il ne la perdra pas : mais ce qu'ils résoudront sera fait, et rien autre chose ; parce que, si des pilotes étaient à la merci des patrons, il pourrait arriver que ceux-ci conçussent le dessein de leur faire perdre la vie pour satisfaire la haine qu'ils auraient contre eux, et aussi afin de conserver le salaire qu'ils leur avoient promis et qu'ils devaient leur donner : car parmi les patrons, comme parmi les autres hommes, il y en a qui manquent de bon sens : et encore plus, il y a beaucoup de patrons qui ignorent ce qui doit aller en avant ou en arrière, et ce que c'est que la mer. Il serait donc injuste qu'un homme perdît la vie par le caprice ou par la seule volonté du patron.

Ainsi tout homme qui se fait pilote doit prendre garde, avant de se donner pour tel, s'il peut ou sait tenir tout ce qu'il promettra, afin que la peine ci-dessus ne puisse lui être appliquée, et qu'il n'éprouve aucun autre dommage.

Chapitre ccvi

Des sentinelles du navire.

Tout patron, aussitôt qu'il partira du lieu où il a entrepris son voyage, ou qu'il aura mis à la voile, doit répartir ses sentinelles pour veiller sur le navire, lorsqu'il sera à la voile comme lorsqu'il sera dans un port, dans une plage, ou dans une cale, et aussi bien en pays d'amis qu'en pays d'ennemis. Si les gens chargés de veiller quand le navire est à la voile s'endorment pendant leur faction, ils doivent être privés de vin toute la journée. Si ceux qui sont de faction lorsque le navire es(t) en plage, en port ou en cale, en pays d'amis, s'endorment pendant leur faction, ils doivent être privés toute la journée de vin et de la distribution des vivres qui

accompagne le pain. Lorsque l'on est en pays d'ennemis, et que les sentinelles s'endorment, si c'est un matelot de poupe, il doit subir la même privation, et encore il doit être battu tout nu par tout l'équipage ou bien être plongé dans la mer par trois fois, avec l'aloze de l'encoche ; ce qui doit être au jugement du patron et du contre-maître : si c'était un officier de poupe, il doit perdre pour tout ce jour le vin et les vivres qui accompagnent le pain, et l'on doit lui jeter un seau d'eau de la tête aux pieds.

Si quelques-uns des susnommés sont trouvés endormis pendant leur faction plus de trois fois, ils doivent perdre tout le salaire auquel ils auraient droit pour tout le voyage ; et s'ils l'avoient touché, ils doivent le rendre ou doivent être plongés dans la mer : il est laissé à l'arbitrage du patron, et de l'équipage, ou de la majeure partie, de leur appliquer celle de ces deux peines qu'ils voudront, parce que ces hommes se sont exposés au risque de se perdre eux-mêmes et tous ceux qui sont à bord.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCVII

Des marchandises trouvées.

Lorsque des marchandises seront trouvées en port, ou en plage, ou en cale, soit qu'elles flottent sur l'eau, soit que la mer les ait jetées au rivage, celui qui les trouvera en plage ou en port, ou sur le rivage, sans que la mer les ait jetées à terre, doit en avoir la moitié pour récompense, sous la condition de les présenter à l'autorité ; et l'autorité doit les tenir à l'examen de tout le monde pendant un an et un jour. Si c'étaient des marchandises susceptibles de se gâter, elles doivent être vendues, et le prix qui en résultera doit rester déposé comme il a été dit ci-dessus. Si, passé ce temps, il ne s'est présenté aucun propriétaire des marchandises trouvées ou du prix qu'elles ont produit, l'autorité doit en donner la moitié pour récompense à celui qui les a trouvées, et de la moitié qui restera il doit être fait deux portions, dont elle peut garder l'une, et l'autre doit être donnée, pour l'amour de Dieu, là où il sera convenable, à l'effet de prier pour l'âme de celui à qui elles auront appartenu.

Si, par événement, ces marchandises trouvées ont été jetées par la mer sur le rivage, celui qui les trouvera doit recevoir une récompense suffisante, selon qu'il semblera aux prud'hommes du lieu où elles ont été trouvées ; puis on doit agir dans ce cas de même qu'il a été dit pour le précédent, et faire le même partage de ce qui restera au pouvoir de l'autorité. Mais, si l'on trouve quelques marchandises dans un golfe ou en haute mer, elles doivent être réparties de la manière qui a été expliquée dans un des chapitres précédents, dont il ne faut plus parler à présent ; ou si, par événement, on trouve des effets au fond de la mer qui ne flottent ni ne peuvent flotter, ils ne doivent être ni vendus ni aliénés, parce que les effets qui sont au fond de la mer attendent toujours leur maître ; il doit être donné récompense suffisante à celui qui les a trouvés, suivant la prudence de l'autorité locale et de prud'hommes de mer dignes de foi et suffisamment instruits ; l'autorité doit conserver tous ces effets, ou bien leur prix, si c'étaient des objets susceptibles de se gâter.

Si, pendant le délai fixé par l'usage ou la coutume que l'autorité aura établie dans le lieu où ces effets ont été trouvés, aucun réclamant ni maître ne se présente, cette autorité doit les faire proclamer par le crieur public pendant trente jours. S'il se présente quelque maître de ces effets, ils lui seront délivrés, sinon ils seront répartis comme il a été dit dans le chapitre qui parle des effets qui surnagent et vont sur l'eau : il en doit être de même de ceux-ci, puisque le temps établi par l'autorité se sera écoulé.

Mais il faut entendre que celui ou ceux qui trouveront ou auront trouvé ces effets doivent les déclarer à l'autorité du lieu où ils les auront trouvés, dans trois jours, s'ils sont en un lieu où il y ait un magistrat.

S'ils n'ont pu les présenter dans trois jours, ils doivent le faire dans six jours ; et s'ils ne peuvent pas les présenter à l'autorité dans six jours, on doit, pour prévenir la mauvaise foi et les préjudices, exiger que celui ou ceux qui les auront trouvés les déclarent et présentent dans dix jours. S'ils ne les ont pas présentés dans les dix jours, l'autorité du lieu, en cas d'absence de celui à qui ils appartiennent, peut les réclamer, comme objets volés, de celui ou de ceux qui les auront trouvés. Ces personnes doivent être à la merci de l'autorité, et encore elles doivent perdre tout le droit qu'elles auraient eu sur les effets à titre de récompense.

Cependant, si celui ou ceux qui ont trouvé ces effets, et ne les auront pas présentés à l'autorité dans dix jours, comme il est dit, peuvent donner les motifs et raisons légitimes qui les en aient empêchés, on doit admettre ces excuses, pourvu toutefois qu'ils puissent les justifier suffisamment ; sans quoi l'autorité pourra procéder contre eux de la manière dite ci-dessus.

Mais, si les effets ont été perdus depuis un an et un jour, et qu'après ce temps ils aient été trouvés, celui à qui ils appartiennent ne peut rien en demander ; au contraire, ils doivent appartenir à ceux qui les ont trouvés, sans que l'ancien propriétaire puisse en rien réclamer. Cela est juste : car il n'y a point dans le monde d'effets qui, ayant été pendant un an sous l'eau, ou près de l'eau, ou sur l'eau, puissent, après un temps si long, être justement reconnus à quelque marque d'après laquelle celui qui les réclame puisse dire que ces effets lui ont appartenu, à moins qu'il ne les fasse reconnaître par experts ; excepté le fer et l'acier, ou autre métal : ainsi les effets qui auront été trouvés comme il a été dit, doivent appartenir à celui qui les a trouvés.

Mais, si celui qui dira que ces effets lui appartiennent, jure qu'ils sont à lui et qu'ils lui ont appartenu, ils doivent lui être délivrés, en récompensant cependant celui qui les aura trouvés, à sa volonté ; pourvu néanmoins que ce dernier consente à rendre les effets trouvés, car autrement l'autorité ne peut l'y forcer, dès que le demandeur ne peut pas prouver et certifier par des témoins dignes de foi qu'ils lui appartiennent.

Si, comme il a été dit, il peut justifier que les effets sont à lui, et s'il veut les recouvrer entièrement, il est obligé de donner et de payer à celui qui les a trouvés tous les dommages, préjudices et intérêts que ce dernier pourra justifier avoir éprouvés ou soufferts à l'occasion de ces marchandises, d'après la fixation de l'autorité locale et de deux prud'hommes dignes de foi.

Si celui ou ceux qui auront trouvé ces effets s'en servent ou en tirent quelque gain, et néanmoins demandent la récompense dont il a été parlé, elle doit leur être donnée, comme il est accoutumé ; mais le gain ou service qu'ils auront tiré des effets trouvés, doit leur être précompté sur cette récompense.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCVIII

De la convention faite dans un golfe ou en haute mer.

Lorsqu'une convention, ou promesse, ou obligation, a été faite entre quelques personnes dans un golfe, ou en haute mer, ou en autre lieu de la mer, pour quelque cause que cette convention ou promesse ait été faite, elle n'a point de valeur, à moins que le navire n'eut un câble ou une palanque attachée à terre. En effet, il y a quelquefois sur les navires des marchands, d'honnêtes gens et beaucoup d'autres auxquels la mer fait mal, ou qui éprouvent quelque peine intérieure ; et pour aller à terre où ils espèrent être soulagés de ces maux ou de cet

ennui, eussent-ils mille marcs d'argent, ils en promettaient la totalité à celui qui les leur demanderait pour les mettre à terre. Par cette raison, la promesse ne doit avoir aucune valeur.

Encore plus si, dans le cas de rencontre avec quelques bâtiments armés, ils pouvaient, au moyen d'une promesse, ou d'une convention, ou d'une obligation qu'ils consentiraient, se soustraire à ces bâtiments, la peur leur ferait souscrire, pour éviter le danger, des conventions ou promesses plus fortes que ce qu'ils seraient en état de tenir ; et, par cette raison, la promesse ou convention faite par peur ou par force ne vaut ni ne doit valoir par aucune cause. Cependant, si un navire a câble ou palanque en terre, toute convention qui sera faite des uns aux autres, de quelque manière qu'elle soit faite, vaut et doit valoir.

Mais, si, le navire étant dans un golfe ou en haute mer, ou en quelque autre lieu de la mer que ce soit, qu'il ait câble à terre ou non, ceux qui seront à bord font quelque convention ou promesse, elle doit valoir dans les quatre cas suivants, savoir : pour cause de jet ; ou si par mauvais temps ou quelque autre malheur le navire échoue ; ou si les marchands conviennent d'indemniser un navire par quelque raison ; ou pour changer le voyage : pourvu que l'écrivain soit présent, et qu'aussitôt que le navire aura câble en terre, il ait soin d'écrire la convention sur le registre.

Et, par les raisons ci-dessus, aucune convention faite en un golfe ou en haute mer, ou en quelque autre lieu que ce soit, ne doit valoir, excepté pour les quatre raisons déclarées dans ce chapitre. Mais, si le navire est dans une cale ou dans une digue, toute convention que feront ceux qui seront dans ce navire, doit être tenue pour valable, qu'il ait câble à terre ou non ; parce que celui qui est dans une cale ou dans une digue est réputé à terre ; car il est suffisamment à terre, puisque le mauvais temps ne peut l'en faire sortir ni lui causer aucun dommage.

Chapitre CCIX

Des conventions entre le patron, les marchands et les matelots.

Quelque convention qu'un patron fasse ou ait faite avec des marchands, ou avec ses matelots, ou avec quelque autre personne attachée à son navire, il doit l'exécuter sans aucune contestation. Si, par événement, le patron ne peut pas la tenir, il doit leur payer tous les dommages-intérêts résultant du tort qu'ils éprouveront, auront éprouvé ou pourraient éprouver dans la suite, sans aucune contestation, quand même le navire devrait être vendu ; sauf cependant les cas où de justes causes l'empêcheraient ou l'auraient empêché de remplir ses obligations envers ceux à qui il avait promis.

De la même manière, les marchands, matelots, et tous ceux qui sont à bord, doivent remplir envers le patron tout engagement qu'ils auront contracté à son égard, sans aucune contestation.

S'il arrive qu'ils ne veuillent pas tenir leur convention ou promesse, leurs biens, s'ils en ont, doivent être vendus pour acquitter le dommage souffert ou à souffrir par l'inexécution de cette convention ou promesse, sans aucun retard. Si leurs biens ne suffisent pas pour payer le dommage occasionné par l'inexécution de cette convention, ils doivent, si on peut les atteindre, être arrêtés, mis entre les mains de la justice, et rester en prison jusqu'à ce qu'ils aient remboursé le patron, à sa volonté ; sauf toutefois le cas où une force majeure les aurait empêché de tenir leur engagement ou promesse envers le patron, ou si l'inexécution ne provenait pas de leur faute, ainsi qu'il a été dit.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCX

Des commandes faites suivant l'usage de la mer.

Lorsque quelqu'un a donné en commande quelque robe (par robe, il faut entendre de la marchandise) à l'amiable, avec ou sans écriture, s'il n'a prescrit aucune condition, mais seulement si celui à qui la commande est confiée l'a reçue suivant l'usage et coutume de la mer, et sauf tous risques de mer ou de méchantes gens, ce dernier doit la vendre en tout lieu où il abordera avec les marchandises, dans le même voyage où il aura reçu la commande, et faire cette vente le mieux qu'il pourra et de la manière dont ils seront convenus.

Cependant, s'il n'a été rien expliqué sur ce que doit avoir pour sa peine celui qui aura reçu la commande, il ne doit en retenir rien, puisqu'il n'y a pas été autorisé ; au contraire, il est tenu de rendre et de donner tout ce qu'il aura tiré des marchandises aussitôt qu'il sera de retour du voyage pour lequel il a emporté la commande.

Mais celui à qui cette commande appartient est obligé de payer au preneur qui aura porté et conduit sa commande, un salaire pour son travail, en raison du gain qu'il a fait et de la peine que l'autre aura prise. Cela est laissé à son arbitrage et à sa décision, et le preneur ne peut le forcer à autre chose. En conséquence, que tout preneur prenne bien garde de quelle manière il reçoit une commande de quelqu'un, et de quelle manière il y consacrera ses soins, afin de ne pas rester à la merci et à la discrétion de ceux qui lui auront confié des commandes.

La règle qui vient d'être donnée pour les marchandises doit être suivie à l'égard de ceux qui reçoivent des commandes d'argent.

Chapitre CCXI

Du patron qui vendra le navire à l'insu des actionnaires.

Le patron qui vendra son navire sans la volonté ou la connaissance des actionnaires, est obligé, aussitôt qu'il l'aura vendu, de retourner, de leur rendre compte, et de donner à chacun tout ce qui lui reviendra pour sa part, s'ils veulent la recevoir. Si les actionnaires ne veulent pas le recevoir, il doit leur rendre et remettre le navire qu'il a vendu sans leur volonté et connaissance.

S'il ne le peut, il doit leur en rendre et donner un aussi bon, ainsi que le gain qu'il aurait pu faire avec ce navire, à moins qu'il ne s'accorde avec eux le mieux qu'il pourra. S'ils ne peuvent pas s'accorder, ils doivent s'en rapporter à deux prud'hommes arbitres qui soient dignes de foi, lesquels doivent décider ; et, quelque chose que ces prud'hommes fassent et décident, cela doit être suivi.

Mais, si la vente que le patron aura faite, comme il a été dit, plaît à la majorité des actionnaires, le patron n'est tenu envers eux à rien autre chose qu'à leur donner ce qui reviendra à chacun, puisque la majorité des actionnaires a approuvé ce qu'il a fait. Si, par événement, le patron qui aura vendu ne revient pas pour rendre compte à ses actionnaires, ni même pour donner à chacun la part qui lui appartiendra dans le prix de vente du navire, mais s'il va en d'autres pays ; dans le cas où il pourrait être pris, il est obligé de rendre et de donner à ses actionnaires tout ce qui reviendra à chacun du prix de la vente du navire, et encore tout autant que les actionnaires déclareront sous serment que ce navire aurait pu gagner. S'il n'a pas de quoi les satisfaire et les rembourser, il doit être arrêté, mis au pouvoir de la justice, et rester en prison jusqu'à ce qu'il ait payé à ses actionnaires la somme qu'ils lui demanderont, ou qu'il se soit accommodé avec eux.

Si, par événement, on ne peut saisir le patron qui aura vendu le navire, les actionnaires qui trouveront ce navire, dont la vente aura été faite malgré eux, peuvent le saisir, et porter plainte à la justice, qui doit le leur délivrer, pourvu cependant qu'ils prouvent par écrit ou par témoins qu'ils en étaient les propriétaires, et que, de son côté, l'acheteur ne puisse prouver par écrit que celui qui lui a vendu le navire avait pouvoir des actionnaires pour le vendre et agir à sa

volonté. En conséquence, que chacun prenne garde comment il achètera un navire, afin qu'il n'éprouve aucun dommage.

Mais, si le patron vend le navire parce qu'il serait trop vieux, ou si des prêteurs le font vendre à cause de quelque prêt qu'ils auraient fait pour fournir des choses nécessaires à ce navire, le patron n'est obligé que de la manière qui a été expliquée dans le chapitre qui traite du radoub d'un navire.

Chapitre CCXII

Des marchandises mises frauduleusement dans un navire.

Si un marchand ou des marchands étant convenus avec un patron qu'il transportera des balles ou ballots, ou quelque autre chose, mettent ou font mettre frauduleusement dans ces paquets, balles, ballots, caisses ou autre marchandise que ce soit, au centre de l'un d'eux ou de tous, quelque chose, par exemple de l'or, de l'argent, des perles, de la soie, ou autres effets précieux, ou des marchandises quelconques sans déclarer au patron, au contre-maître, au gardien ou à l'écrivain, ce qui était placé dans ces paquets ; lorsque le navire sera obligé de faire jet ou qu'il lui arrivera malheur, qu'il échouera ou se brisera, les paquets, balles, ballots, caisses ou autres effets dans lesquels les objets précieux auront été cachés, ne doivent, s'ils sont jetés, être comptés que tels qu'ils ont été déclarés, quand même les chargeurs présenteraient des témoins qui diraient qu'ils avoient vu y mettre des choses précieuses ; puisqu'ils ne les ont ni montrées ni déclarées au patron, au contre-maître, au gardien, à l'écrivain, et qu'il n'en est pas fait mention sur le registre. Si le navire échoue, et que ces effets se perdent, il ne doit leur être accordé d'indemnité que pour ce qui a été déclaré lors du chargement.

Si, par événement, les balles ou paquets dans lesquels des choses précieuses auront été mises frauduleusement, comme il a été dit, ne se perdent pas ou ne sont pas jetés, et qu'on découvre qu'il y a été inséré frauduleusement d'autres choses, leur contribution dans le jet ou le naufrage doit avoir lieu sur le pied de la valeur de tout ce qui était contenu dans les ballots. Encore plus, si ces balles, ballots ou caisses se perdent par la faute du patron ou de l'écrivain, ils ne sont obligés d'indemniser celui qui les a chargés que d'après ce qui a été déclaré lors du chargement, parce que quelquefois il y a des marchands qui, si l'on croyait tout ce qu'ils disent ou affirment lorsqu'ils ont perdu quelque paquet dans les cas expliqués ci-dessus, dirait que ce paquet contenait une valeur de mille marcs d'or ou d'argent ; par cette raison, personne n'est obligé envers eux que pour ce qu'ils ont déclaré lorsqu'ils ont affrété.

En conséquence, que tout marchand prenne garde, quand il affrètera ses marchandises à un patron, de lui déclarer le tout, afin qu'il ne puisse lui en arriver dommage, comme il a été dit.

Chapitre CCXIII

Du cas où un patron donnera à un autre pouvoir de fréter son navire.

Lorsqu'un patron a donné pouvoir à un autre de fréter son navire en tout ou en partie pendant un espace de temps convenu entre lui et ce fondé de pouvoir, si, dans ce temps déterminé, celui que le patron a chargé de le représenter, frète le navire ainsi qu'il y avait été autorisé, la convention faite par celui que le patron avait chargé de fréter en son lieu et place, avec quelques marchands, vaudra tout autant que s'il était le patron ; car il l'est, puisque l'autre lui aura donné son pouvoir. Ainsi la location qu'aura faite celui qui a reçu pouvoir de fréter dans le temps convenu avec le patron, qu'il en ait stipulé un fret bon ou mauvais, doit être exécutée.

Si le patron, de son côté, frète son navire, dans le même temps pour lequel il avait

donné pouvoir à un autre de le fréter, en tout ou en partie, de manière qu'il ne puisse emporter à-la-fois et les marchandises que cet homme aura promis de prendre d'après l'autorisation qu'il en avait, et les marchandises dont il s'est chargé lui-même, il est obligé de laisser celles qu'il aura frétées pendant le temps que dureraient les pouvoirs qu'il avait donnés à l'autre ; ou bien il doit s'accommoder avec les marchands à qui elles appartiennent : car il faut que celui qu'il avait chargé de fréter soit garanti de tout dommage, quand même le navire devrait être vendu.

Encore plus, si le patron donne son pouvoir à quelqu'un pour fréter, sans déterminer pendant quel temps et jusqu'à quel jour, et que, de son côté, il frète avant d'avoir reçu l'avis ou le message de celui qu'il avait chargé de fréter pour lui, il est obligé ainsi qu'il est déjà dit et éclairci ci-dessus.

Mais, si le patron envoie dire à celui qu'il a chargé de fréter qu'il ne fasse rien, celui-ci, lorsqu'il n'a pas encore frété le navire, n'en a plus le droit, et, s'il le fait, le patron ne lui doit aucune garantie ; il n'est même pas responsable envers les marchands qui contracteront avec cet homme, puisqu'il lui a envoyé dire de ne pas fréter, parce que personne n'a de pouvoir sur le bien d'autrui qu'autant que le propriétaire veut lui en donner : mais, si celui-ci a pris quelque engagement avant d'être instruit de la volonté du patron, cet engagement doit être exécuté comme il a été dit.

C'est au patron, puisqu'il a donné pouvoir à un autre, à ne pas fréter définitivement jusqu'à ce qu'il ait la certitude de ce qu'aura fait celui qu'il avait chargé de fréter, s'il veut qu'il n'en résulte pour lui aucun dommage.

Chapitre CCXIV

Du patron qui malgré les marchands remorquera quelque radeau trouvé en mer.

Lorsqu'un patron qui a chargé des effets de marchands, allant à la voile ou étant ancré quelque part, rencontre un radeau de bois, ou de mâts, ou d'antennes, ou de voiles, ou de quelque bois que ce soit, et donne ou fait donner un câble afin de remorquer ce radeau, les marchands qui seront à bord peuvent exiger qu'il laisse aller ce radeau et lui défend de le remorquer.

S'il ne veut pas le laisser, quoi qu'en disent les marchands, et encore bien qu'ils lui déclarent que, s'il ne le laisse pas aller, tout le dommage qui pourrait en arriver à eux ou à leurs effets sera pour son compte ; le patron qui n'aura pas voulu céder aux invitations et à l'opposition des marchands sera tenu de tout le dommage qui pourrait leur arriver et devra le réparer, puisqu'ils l'ont souffert par sa faute.

S'il n'a pas de quoi les indemniser, le navire doit être vendu, sans que personne puisse s'y opposer, excepté les matelots pour leur salaire ; et, si le prix du navire ne suffit pas, les biens du patron, s'il en a, doivent être vendus pour faire face à l'indemnité due à ces marchands, à cause du dommage qu'ils auront souffert par sa faute. Si ses biens ne suffisent pas et qu'on puisse l'atteindre, il doit être arrêté et rester en prison jusqu'à ce que ces marchands soient remboursés ou qu'il se soit accordé avec eux.

Si, par événement, le patron veut emporter quelques-uns des madriers qui seront dans le radeau, il peut le faire, si les marchands y consentent. S'il les emporte malgré eux, il est responsable du dommage qu'ils éprouveront, de la même manière qu'il a été dit quand on a parlé de la remorque d'un radeau.

Si, par événement, aucun marchand n'étant à bord, le patron rencontre quelque radeau qu'il remorquera où dont il prendra quelque madrier, les marchands qui en éprouveront quelque dommage, et qui pourront justifier que ce dommage leur a été causé par le radeau que le patron a remorqué ou par les madriers qu'il a

emporté, auront droit contre lui comme il a été dit ; parce que tout patron doit agir, dans ce qu'il fait, de manière qu'il n'en puisse résulter aucun dommage.

Chapitre CCXV

Du navire frété pour aller charger quelque part.

Lorsqu'un ou plusieurs marchands allant en quelque pays étranger pour affréter un navire conviennent avec le patron que ce navire devra charger en un lieu, à un jour ou à une époque déterminés, si le navire n'est pas arrivé dans le lieu où il doit charger pour le jour et l'époque convenus, le patron est obligé de payer le dommage, la perte et la dépense que les marchands éprouveront ou seront obligés de faire.

Si, par événement, ces marchands, ayant affréter un autre navire au défaut de celui qu'ils avoient affréter, qui n'était pas arrivé pour le jour et le temps convenu, sont obligés de payer, pour ce navire affréter à défaut du premier, un fret plus considérable que celui qu'ils avoient promis au patron avec lequel ils s'étaient accordés originairement, celui-ci est obligé de leur restituer tout ce qu'il en coûtera de plus, puisqu'il n'est pas arrivé dans le temps convenu avec les marchands.

Si, par événement, son navire arrive, après le temps convenu, dans le lieu où il devait charger, les marchands qui en ont affréter un autre ne sont tenus à rien envers lui, puisqu'il n'est pas arrivé au temps convenu.

Mais, si ce navire arrive après ce délai et avant que ces marchands aient affréter un autre navire, ils sont obligés de lui donner la cargaison qu'ils lui avoient promise, à la charge toutefois par le patron de leur payer et rendre tout le dommage qu'ils ont souffert et toute la dépense qu'ils ont faite par sa faute, pour avoir si longtemps attendu : à cet égard, les marchands seront crus à leur serment sur le montant de ces dommages et dépenses.

Il faut néanmoins entendre que, si le patron avec lequel les marchands avoient traité n'a pu se rendre, pour le temps convenu, par empêchement de Dieu, de vent, de mer, de justice, et sans sa faute, il n'est point responsable envers eux du dommage qu'ils ont souffert, ni des dépenses qu'ils ont faites, puisqu'ils n'ont pas été causés par sa faute. Quand même les marchands auraient affréter un autre navire, ils sont obligés envers le patron avec qui ils avoient traité premièrement, de lui remettre et livrer la cargaison qu'ils avoient promise, et ils doivent l'avoir expédié au temps convenu entre eux.

Si les marchands ne peuvent lui livrer leur cargaison, ils sont tenus de payer le fret qu'ils avoient promis, à moins qu'ils n'entrent en quelque accommodement avec le patron, s'il y consent ; sinon ils ne peuvent l'y forcer. Encore plus, si le patron souffre quelque dommage ou fait quelque dépense par la faute des marchands qui n'en auront pas expédié ou ne voudront pas l'expédier pour le temps promis, ils sont obligés de l'indemniser pour le tout, et le patron sera cru à son serment.

C'est pour cela qu'a été fait ce chapitre ; car personne ne peut s'opposer à un empêchement de Dieu, de mer, de vent, ni de justice : ainsi donc, que chacun ait soin d'agir, en tout ce qu'il fera, de manière qu'il ne puisse lui arriver de dommage, s'il est possible.

Chapitre CCXVI

Du marchand qui meurt après avoir affréter un navire en pays étranger.

Si quelque marchand ayant affréter en pays étranger un navire destiné à aller charger à jour fixe dans un lieu convenu avec le patron, décède, étant encore dans le lieu où il a affréter le navire, soit qu'il meure intestat, soit qu'il ait fait son

testament, le patron qui lui avait loué le navire doit, avant de partir du lieu où il s'est engagé et où est mort le marchand affrèteur, et avant de faire des dépenses, écrire à l'associé que le défunt avait dans le lieu de son domicile ou dans le voisinage, et lui faire parvenir une lettre ou un message pour savoir s'il veut et consent que le navire pour lequel son associé l'avait affrété.

Si cet associé consent et demande que la convention d'affrètement faite avec son associé, qui est décédé, s'exécute, le navire doit partir puisqu'il est prêt, et que l'associé consent à exécuter tout ce que le défunt avait promis au patron lorsqu'il a affrété le navire.

Si le patron se rend au lieu où il devait charger avant d'avoir eu le consentement de l'associé du défunt avec qui il avait traité, cet associé survivant n'est point obligé envers lui, s'il ne le veut, parce que l'homme qui est mort n'a plus d'associé, et qu'aussitôt qu'un homme est mort, la société dont il faisait partie est dissoute, à moins toutefois que le défunt n'eût obligé l'associé survivant par un écrit qu'il aurait fait avec le patron au sujet de cette location du navire, auquel cas l'associé est obligé de l'exécuter.

Mais il faut entendre que l'associé décédé avait été autorisé par son associé à affréter en son nom, c'est-à-dire, qu'il lui avait donné procuration écrite, ou qu'il est prouvé par témoins qu'il avait déclaré que, quelque chose que fit son associé, il l'exécuterait. Si le patron peut faire cette preuve par écrit ou par témoins, l'associé survivant est obligé de même que celui qui avait fait la convention le serait s'il était en vie.

Mais, si le patron ne peut faire cette preuve par écrit ou par témoins, l'associé survivant n'est obligé en rien, quoique le défunt l'eût compris dans la convention qu'il avait faite avec le patron, puisqu'il n'y avait pas été autorisé ; car il serait dur qu'un homme pût obliger un autre de son autorité et à l'insu de celui qu'il obligerait : si cela pouvait avoir quelque valeur, ce serait mal fait, parce qu'un homme pourrait ainsi ruiner un autre, et qu'il n'y a ni justice ni raison à ce que quelqu'un puisse obliger un autre sans de justes motifs, ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus.

Si, par événement, le marchand qui avait affrété le navire, et qui est mort, a fait un testament par lequel il aura laissé son bien à ses fils, à ses parents, où à qui il a voulu, en le nommant son héritier, le patron, qui sait que ce marchand est malade, qu'il a fait toutes ses dispositions, qu'il est près de mourir, doit lui demander, en présence de témoins, ce que, dans le cas où Dieu disposerait de lui, il veut qu'on fasse relativement à la convention intervenue entre eux, et l'engager à agir de manière que, si Dieu disposait de lui, il n'en éprouve aucun dommage.

Si le marchand malade l'engage à partir au plus vite, lui disant qu'avec la grâce de Dieu il le garantira de tout dommage, et que sa maladie ne l'empêchera pas de tenir tout ce qu'il a promis, de manière que le patron le quitte sur la foi de cette parole, en recevant de lui un écrit, c'est-à-dire, une lettre scellée de son sceau pour son associé, s'il en a un ou pour celui qui serait en son nom dans ce lieu, par lequel il lui mande d'expédier le navire, ou de livrer la cargaison pour laquelle il l'a frété ; si néanmoins, le navire étant arrivé au lieu où il devait charger, le marchand qui l'avait affrété meurt, et qu'instruit de sa mort son associé, ou celui qui le remplace, refuse de charger ou d'expédier le navire, les biens du défunt doivent répondre de tout.

Le motif de cette décision est que le patron l'a consulté tandis qu'il était malade et avant de partir ; qu'il a agit d'après sa volonté et sa connaissance ; qu'il a reçu de lui une lettre dans laquelle il ordonnait à son associé, s'il en avait un, ou à son remplaçant, d'expédier le navire ainsi qu'il l'avait promis.

Si, par événement, le patron n'est pas parti du lieu où il s'est engagé avant la mort

du marchand qui l'avait affrété, il ne doit point le faire jusqu'à ce qu'il ait envoyé une lettre ou un message à l'associé, ou à celui qui a été nommé héritier par le défunt, pour qu'il vienne expédier la cargaison d'après la convention.

Si cette personne tient tous les engagements du défunt et envoie dire par message sûr ou par lettre scellée de son sceau, que le navire tâche d'arriver, et qu'il est prêt et disposé à tenir tout ce que le défunt lui avait promis dans l'écrit passé entre eux, et de la manière contenue dans cet écrit, alors il peut venir et conduire le navire. S'il souffre quelque dommage ou s'il fait quelque dépense par la faute de ceux qui lui auront envoyé ce message, ces derniers sont obligés de l'indemniser entièrement, et encore de lui donner la cargaison, puisqu'il n'est venu que par leur permission et leur ordre. Si le patron du navire arrive dans le lieu où il devait charger, ou part de celui où il avait affrété ce navire, après la mort du marchand affréteur, bien entendu que ce marchand a fait son testament dans lequel il a institué son héritier ; si, disons-nous, le patron arrive dans le lieu où il devait charger au jour ou au temps qu'il avait promis et qui avait été déterminé dans la charte-partie ; si l'affréteur décédé a exprimé la volonté et prescrit que son héritier serait tenu de faire le chargement qu'il s'était engagé à faire sur le navire, cet héritier institué par le défunt est tenu de remplir son engagement. S'il ne veut pas le faire, la justice du lieu peut l'y forcer ; car il faut que la disposition du défunt soit exécutée.

Mais, si le défunt n'en avait pas fait mention, et ne l'avait pas ordonné dans sa disposition de dernière volonté, celui que par son testament il a institué son héritier n'y est pas obligé s'il ne le veut pas. Ce qui vient d'être dit n'a lieu qu'au cas où l'héritier ne veut pas porter cette cargaison ailleurs, mais veut la vendre dans le lieu pour exécuter la volonté du défunt exprimée dans son testament ; et encore parce que le patron est parti à l'insu et sans la permission de celui qui avait été institué héritier.

Mais, si ce dernier, qui ne veut pas vendre la cargaison, et veut au contraire l'envoyer dans le lieu pour lequel le défunt l'avait destinée et où il avait l'intention de la porter s'il ne fût pas décédé, refuse de la charger sur le navire que le défunt avait affrété et qui était parti sous la foi de cet engagement ; si, au contraire, il la charge sur un autre navire, les biens du défunt sont obligés envers le patron affrété par le défunt, pourvu que, de son côté, ce patron tienne tout ce qu'il avait promis.

S'il ne le tient pas, ni l'héritier ni les biens du défunt ne sont point obligés envers le patron, à moins qu'il ne puisse montrer ou justifier une excuse ou un empêchement légitime et tel qu'il n'y ait pas de sa faute de n'avoir pas tenu son engagement.

S'il ne peut pas se justifier ainsi, l'héritier ni les biens du défunt ne doivent lui répondre de rien, puisqu'il n'aura pas tenu ce qu'il avait promis. Mais, si le patron est en état de prouver son excuse, l'héritier et les biens du défunt sont obligés envers lui comme il a été dit.

Chapitre CCXVII

Du cas où un marchand qui a affrété un navire tombe malade.

Lorsqu'un marchand a affrété un navire en promettant de l'expédier et de le faire partir à jour fixe, si, une maladie lui étant survenue, il dit ou fait dire au patron du navire qu'il tâche de trouver de l'emploi où il pourra, parce que sa maladie l'empêche de tenir ce qu'il avait promis, ce qu'il aurait fait volontiers s'il fût resté en santé, il n'est pas obligé de rembourser au patron la dépense que celui-ci a faite, parce que ce n'est pas sa faute, et que de plus il l'a prévenu dans le délai pendant lequel celui-ci devait l'attendre, et encore qu'il est dans l'intention de tenir

tout ce qu'il avait promis, si, de son côté, le patron veut attendre jusqu'à parfaite guérison : il y a aussi une autre raison pour qu'il ne soit pas obligé, c'est que personne ne peut rien contre un empêchement de Dieu.

Si le marchand, tombant malade après avoir affrété le navire, ne prévient pas le patron dans le délai pendant lequel celui-ci devait l'attendre, mais, après ce temps écoulé, lui déclare ou lui fait déclarer qu'il doit qu'il doit chercher à s'employer là où il pourra, les dépenses que le patron aura faites, parce que le marchand ne lui a pas donné d'avertissement comme il l'aurait dû, dans le temps convenu entre eux, doivent être supportées par ce dernier, puisqu'il ne l'a pas averti dans le temps qu'il devait l'expédier. Si le patron souffre quelque autre dommage ou préjudice, le marchand n'en est pas responsable, puisqu'il ne se désiste pas du voyage par sa volonté, ou par intention de nuire à personne, mais seulement à cause de la maladie dont il est atteint.

Néanmoins, si le marchand était déjà malade quand il a affrété le navire, et si par ce motif il veut s'excuser de faire le voyage en le déclarant dans le temps convenu pour l'expédition, il ne le peut que si la maladie s'augmente, et s'il agit sans fraude ; autrement il est obligé de rendre et de donner au patron tous les frais qu'il aura faits par sa faute, sur le montant desquels celui-ci sera cru à son serment : car c'est la faute du marchand ; puisqu'il était malade, pourquoi affrétait-il le navire et s'engageait-il avec quelqu'un pour cause de fret ?

Encore plus, si le marchand qui veut s'excuser d'exécuter le voyage n'avertit pas le patron dans le temps convenu pour l'expédition, mais s'il lui donne ces avis seulement après que le temps pendant lequel il devait l'attendre est écoulé, il est obligé de donner et de rendre tout le dommage, tous les frais et tout le préjudice que le patron aura soufferts.

L'appréciation de ce dommage et de ce préjudice doit être remise à l'arbitrage de deux prud'hommes de mer, qui devront en faire le règlement à l'amiable, avec équité, en raison de l'accroissement de la maladie du marchand, et non par une autre cause : car, si la maladie de ce marchand n'avait pas augmenté et que sa santé se fût soutenue dans l'état où elle était quand il a affrété le navire, l'affaire ne doit être mise à l'arbitrage de personne ; mais il doit payer au patron tout le préjudice que celui-ci a souffert, sans aucune contestation, puisque ce n'est pas la faute de ce dernier.

Le patron est obligé de la même manière envers les marchands auxquels il a frété son navire, ainsi qu'il est dit dans le chapitre précédent.

Chapitre CCXVIII

Du marchand qui a affrété un navire et qui décède avant qu'il soit chargé.

Lorsqu'un marchand aura affrété un navire, s'il décède avant que le navire soit chargé en tout ou en partie, ni lui ni son bien ne sont obligés en rien envers le patron, parce que l'homme qui est mort n'est obligé par aucune convention qu'il aurait faite, sauf cependant le cas où il serait débiteur pour argent emprunté ou pour tort qu'il aurait causé ; car alors on doit payer ces choses de son bien, s'il en a, quelque part qu'on le trouve.

Si, après que le marchand aura chargé le navire qu'il avait affrété en tout ou en partie, il meurt, au moyen de ce qu'il a chargé dans le temps convenu, sa succession n'est pas tenue envers le patron de la dépense faite par celui-ci, parce qu'il est probable que, s'il eut vécu, il aurait eu l'intention de tenir envers ce patron tout ce qu'il lui avait promis ; et puisque la mort l'en a empêché, ce n'est pas sa faute, car personne n'est responsable des effets de la mort.

Mais, s'il n'avait chargé entièrement qu'après l'expiration du temps convenu, et qu'il meure, son bien doit servir à acquitter la dépense que le patron aura faite par

sa faute, puisqu'il ne l'avait pas expédié dans le temps qu'il le devait, qu'il ne lui avait pas laissé la faculté de se pourvoir avec d'autres, et qu'il n'était ni en état ni en disposition de tenir ce qu'il lui avait promis. Si le marchand a chargé le navire, lequel aura fait voile, et meurt ensuite, quelque part qu'il meure, le patron doit s'en retourner au lieu où il avait chargé les marchandises, et les rendre et remettre aux parents du défunt, s'il y en a dans ce lieu.

S'il ne s'y trouve ni parents du défunt, ni autres personnes dont il avait les commandes, le patron doit faire décharger les marchandises et les mettre à terre dans un local sûr ; quand elles seront à terre, en lieu de sûreté, il doit envoyer une lettre ou un message au lieu où il saura qu'habitent des parents du défunt ou ceux dont il avait les commandes, et ces marchandises supporteront toutes les dépenses faites par le patron à l'effet de les décharger.

Encore plus, lorsqu'un parent du défunt, ou un de ceux dont il avait les commandes, seront arrivés dans le lieu où le patron a déchargé les marchandises, ils seront tenus de lui payer tous les dommages qu'il aura soufferts et les dépenses qu'il aura faites en raison du retour qu'il aura été obligé d'effectuer.

Si le patron et les parents, ou ceux qui auront fait les commandes au marchand défunt, ne peuvent s'accorder, la discussion doit être remise à l'arbitrage et connaissance de deux prud'hommes dignes de foi et instruits dans l'art de la mer ; et, quelque chose que ces deux prud'hommes décident, il faudra l'exécuter. Si le patron gagne quelque fret, il est obligé de payer le salaire des matelots, proportionnellement à ce qu'ils auront droit.

Mais, si les parents du défunt, ou ceux qui li ont confié des commandes, sont dans le lieu où le patron avait chargé et où il est revenu décharger, et conviennent de faire partir le navire pour le voyage qu'il devait faire avec le marchand, s'il eût vécu, le patron est obligé d'y aller, à la charge par eux cependant de lui payer tout le dommage et toute la dépense qu'il aura faite en raison du retour que l'a obligé de faire la mort de ce marchand, à moins qu'ils ne s'accordent avec lui ; il faut encore qu'ils lui signent un écrit portant qu'eux, ou l'un d'eux, tiendra tout ce que le défunt serait obligé de tenir s'il était en vie.

Si eux, ou l'un d'eux remplit cette condition, le patron est obligé de partir ; autrement non.

Cependant, si le défunt avait chargé le navire en pays de Sarrasins, ou en lieu dangereux, pour aller décharger en pays d'amis, le patron n'est pas obligé de retourner dans le lieu où il a chargé ; au contraire, il doit aller décharger dans le lieu convenu avec le défunt. Mais, avant qu'il décharge, il doit en faire part à la justice, et, en présence de marchands et de la justice, il doit faire mettre les marchandises dans des magasins et en lieu de sûreté, pour le compte des intéressés.

La justice, par avis de marchands, doit faire vendre des marchandises jusqu'à concurrence du prix nécessaire pour que le patron soit remboursé de tout le fret qu'il devra avoir, et, de plus, de toutes les dépenses à l'occasion de ces marchandises ; mais cela doit être entendu pour le cas où les parents du défunt, ou ceux qui lui ont confié les commandes, ne se trouveraient pas dans ce lieu. S'ils n'y sont pas, la justice et le patron doivent leur envoyer une lettre au lieu où ils présumant qu'on peut les trouver ; et la justice, d'après l'avis des prud'hommes du lieu où les marchandises seront déchargées, doit les tenir en séquestre jusqu'à ce que les parents, ou ceux qui avoient fait les commandes au marchand décédé, ou quelqu'un en leur nom, soient arrivés là.

Néanmoins, si c'étaient des marchandises qu'on pût craindre de voir se gâter, elles doivent être vendues, et l'argent qu'on en tirera doit être mis en un lieu tel qu'à quelque heure qu'arrivent ceux qui ont droit de toucher, ou quelqu'un pour eux, ils

puissent le réclamer sans aucune dispute, quand ils se présenteront et qu'on se sera assuré qu'ils ont droit de le réclamer.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXIX

Du cas où le patron d'un navire affrété meurt avant qu'il soit chargé.

Lorsqu'un patron, après avoir frété son navire à un marchand, meurt avant que le navire soit chargé en tout ou en partie, le navire dont le patron est ainsi décédé ne doit point faire le voyage, à moins que les actionnaires et les parents du défunt ne consentent à ce que le voyage ait lieu, ou bien que tous les actionnaires ou la majeure partie n'eussent été présents à l'affrètement, et que tous, ou l'un d'eux ne se fût obligé envers le marchand qui avait affrété le navire ; parce qu'un homme mort n'est ni ne peut être réputé patron de rien en ce monde, sauf cependant que toutes ses injustices et ses torts qu'il a faits doivent être payés, s'il a laissé des biens suffisants.

Mais, si le navire était chargé en tout ou en majeure partie avant la mort du patron, il est obligé de partir et de faire le voyage du marchand qui l'a affrété, parce que ni les actionnaires qui ont intérêt dans le navire, ni les parents du patron défunt, ne se sont point opposés au chargement ; et, par cette raison, le navire est obligé de suivre le voyage. Et même les actionnaires sont obligés d'y mettre, d'accord avec les parents de celui qui est mort, un homme qui tiende lieu de patron, et s'oblige envers le marchand à toutes les conventions que le défunt devrait exécuter s'il était en vie ; parce que, voyant que le patron était malade et en danger de mort, ils ne se sont point opposés au chargement du navire.

Mais, si les parents et les actionnaires de celui qui, pendant sa vie, était patron de ce navire, ont déclaré au marchand qui l'avait affrété, leur opposition au chargement, parce qu'ils soupçonnaient que le patron qui était malade allait mourir et qu'ils ne voulaient pas qu'au cas de sa mort le navire fit le voyage ; si néanmoins ce marchand a voulu faire le chargement, encore qu'ils lui aient dit, si le patron meurt, le navire ne partira pas ; ni les actionnaires, ni les parents ou héritiers du patron décédé, ne sont obligés à indemniser le marchand qui avait affrété et chargé le navire, quel que soit le dommage qu'il en souffre, puisqu'il n'a pas voulu s'arrêter sur ce qu'ils lui ont dit et dénoncé.

Lorsque le navire a chargé, mis à la voile et est parti du lieu où il avait chargé, soit que le patron fût alors en santé, soit qu'il fût malade, s'il meurt, rien ne doit empêcher que le navire ne fasse le voyage ; de telle manière cependant que si, sur ce navire, il y avait quelque actionnaire ou quelque parent du défunt, on doit le nommer patron, pourvu que les marchands, le contre-maître et l'écrivain voient et reconnaissent, avec tout l'équipage du navire, que cette personne est capable d'en remplir les fonctions.

S'ils reconnaissent qu'elle n'en est pas capable, mais que dans le navire il se trouve quelque officier de poupe ou matelot qui soit en état d'être patron, il doit être nommé lieutenant ; mais bien entendu seulement pour le voyage dont le défunt était convenu avec le marchand, et pas davantage. Ce voyage terminé, le navire doit être remis au pouvoir des actionnaires et des parents du patron décédé ; et l'écrivain est obligé de leur rendre compte du gain comme de la perte, s'il y en a, de même qu'il l'aurait rendu à celui qui était le patron lorsqu'on est parti du lieu où l'on avait chargé et où étaient ses parents et ses actionnaires.

Si le navire avait chargé en un lieu où il n'y aurait aucun parent ni actionnaire, le voyage fait, ils doivent le ramener au lieu du départ, si c'est un lieu sûr ; et, s'il ne l'est pas, on doit le ramener en un autre lieu sûr : puis l'écrivain et le contre-maître ensemble doivent écrire une lettre, et l'envoyer par un messenger sûr là où ils

saurent que sont ou doivent être les parents et les actionnaires du défunt, pour leur mander de venir recevoir le navire, parce que celui qui en était le patron est mort. L'écrivain et le contre-maître ne doivent point abandonner ni laisser le navire, jusqu'à ce que les parents et les actionnaires du défunt aient pu pourvoir à sa conservation, ni même avant que ces derniers leur aient payé et remboursé tous les travaux et toutes les dépenses qu'ils ont faits pour sauver le navire. Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXX

Du navire frété sans détermination de temps.

Lorsqu'un marchand ou des marchands ayant affrété un navire par écrit ou devant témoins, sans faire entendre que le navire dût être expédié pour un jour fixe ou un temps déterminé, tardent à l'expédier de la manière que le patron voudrait ou désirerait, pourvu que ce ne soit pas de leur faute, ils ne sont pas obligés d'indemniser ce patron des dépenses qu'il fera ; c'est pourquoi tout patron doit bien prendre garde comment il frètera son navire, afin qu'il ne puisse lui en arriver dommage.

Mais si ces marchands, ayant affrété un navire ainsi qu'il a été dit, ne l'expédient pas de la meilleure manière qu'ils pourront, et s'il reste par leur faute, le patron qui pourra démontrer et justifier qu'il en a souffert quelque dommage, peut exiger qu'ils l'indemnisent, puisque c'est par leur faute qu'il a souffert.

Encore plus, soit que ce navire qui aura été affrété de la manière ci-dessus, doive charger au lieu où le contrat a été fait, soit qu'il doive aller charger ailleurs, les marchands qui, par un motif ou par un empêchement légitime, peuvent s'excuser de donner et de livrer la cargaison qu'ils avoient promis de donner pour ce voyage, pourvu que ce ne soit pas leur faute, ne sont responsables de rien, puisqu'il n'y a pas de leur faute.

Mais cependant, si les marchands, trouvant un fret à meilleur marché qu'ils ne l'avoient du navire par eux affrété, en affrètent un autre par l'avantage qu'ils y trouveront, de manière qu'ils laissent sans emploi le navire qu'ils avoient d'abord affrété, ils sont obligés de payer et de rendre tout le dommage et toute la dépense que leur faute aura occasionnés au patron du navire originairement affrété par eux, et même de lui donner la cargaison qu'ils lui avoient promise. S'ils s'y refusent, ils sont obligés de lui payer tout le fret qu'ils lui avoient promis quand ils ont affrété, puisqu'ils l'en ont privé par leur faute, en raison du meilleur marché qu'ils trouvaient avec un autre, et non par un autre motif : en effet, il est juste que celui qui agit ou veut agir en fraude, ou au préjudice d'un autre, qui ne le méritoit pas, supporte le dommage.

Pour les raisons expliquées ci-dessus, si le patron qui aura frété son navire à des marchands, le frète à d'autres, parce qu'ils lui offrent un fret meilleur que ceux qui l'avoient affrété premièrement, il doit supporter la dépense que ces marchands seront obligés de faire, réparer le dommage qu'il leur occasionne et leur restituer le tout, puisqu'ils l'auront souffert par sa faute.

Encore, il est obligé de porter la cargaison dont il devait se charger, dût le navire être vendu, parce qu'il est juste que les patrons soient obligés en tout et pour tout envers les marchands qui ont traité avec eux, de même que les marchands sont obligés avec eux.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXI

Du navire affrété qui, par cause d'empêchement, ne peut faire le voyage.

Lorsque des marchands auront affrété un navire quelque part, soit que le navire ainsi affrété doive charger là où le contrat a été passé, soit qu'il doive aller charger ailleurs ; si, tandis qu'on est au lieu de la convention, il arrive un empêchement de l'autorité (supposé que le navire affrété devait charger là où le contrat a été passé), et que le patron demande aux marchands affréteurs de révoquer l'écrit fait entre eux et de le tenir quitte, de manière qu'il puisse aller chercher son profit ailleurs avec d'autres marchands ; si les marchands qui l'ont affrété ne veulent pas que l'écrit fait entre eux à ce sujet soit révoqué et détruit, refusent de le tenir quitte, et au contraire lui disent qu'il ne se mette pas en peine, qu'ils vont être prêts et qu'ils sont sûrs de lui donner la cargaison promise ; s'il peuvent parvenir à la lui donner, ils ne sont tenus envers ce patron du navire qu'ils ont affrété, à rien autre chose qu'à lui payer tous les frais qu'il aura faits, à compter du jour qu'il leur a demandé de le tenir quitte.

Ils ne sont tenus qu'à cela, sans qu'on puisse leur faire de contestation, parce que ce n'a pas été par leur faute, mais par empêchement de l'autorité ; et en outre parce qu'ils ont livré la cargaison qu'ils avoient promis de charger. Mais, s'ils ne peuvent livrer cette cargaison ni une autre à sa place, ils sont obligés de payer au patron tous les frais, et de l'indemniser de tout le dommage et de toutes les pertes qu'il a éprouvées. Il est bien entendu que l'appréciation de ces dommages et de ces pertes doit être confiée à deux prud'hommes instruits dans l'art de la mer, parce que le marchand avait volonté de livrer au patron la cargaison qu'il avait promis de charger et qu'il n'a pas chargé par une cause qui ne dépendait pas de lui. Quelle que soit la convention que le patron fasse avec les marchands, les matelots doivent s'y conformer.

Lorsque, le navire devant aller charger en un lieu, l'empêchement arrive avant que le patron parte de celui où le contrat a été fait, si les marchands disent au patron que la crainte d'empêchement ne doit pas le dispenser d'aller là où il doit charger, parce qu'ils sont sûrs et qu'ils ne craignent pas que, par l'effet de cet empêchement, ni eux ni leurs propriétés soient détenus ou retardés ; si le patron, cédant à ces raisons, va avec son navire au lieu où il devait prendre la cargaison, de la manière convenue, les marchands qui ne pourront la lui donner, sont obligés de payer tous les frais que, par leur faute, il a été obligé de faire, à cause de l'empêchement, et encore de donner et de payer tout le fret qu'ils auraient eu à payer s'il avait porté cette cargaison ; car ce n'est pas sa faute s'il ne l'a pas portée. Ce point ne doit pas être mis à la décision des prud'hommes sans le consentement du patron, parce que, selon qu'il est contenu dans un chapitre précédent, tout navire, qui a fait voile, doit avoir tout son fret sans aucune contestation. Mais, si le patron consent à faire quelque remise, il peut le faire, et les matelots doivent s'y conformer.

Si, l'empêchement existant déjà dans ce lieu lorsque les marchands ont affrété le navire, le patron dit et fait entendre aux marchands qu'ils ne doivent pas affréter par ce motif ; si ceux-ci lui répondent qu'il peut fréter sans être retenu par la crainte de l'empêchement, et qu'ils le garantiront de dommage, de sorte que, cédant à ces raisons, le patron se soit accordé avec eux, ils sont responsables envers lui, de la manière expliquée ci-dessus, et ils doivent lui rendre et restituer tout le dommage et tout le préjudice qu'il aura soufferts, et toute la dépense qu'il aura faite par leur faute.

Ce patron est obligé envers les marchands de la même manière que les marchands le sont avec lui, et encore en beaucoup plus de cas que les marchands ne le sont envers les patrons.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXII

Un matelot n'est pas obligé de sortir du navire, sur la simple parole du patron.

Si, par quelque motif, un patron congédie un matelot, celui-ci ne doit pas s'en aller au premier mot ; il doit attendre que le patron ait ôté ou fait ôter le pain et la nourriture de devant lui.

Si le matelot s'en va uniquement à cause du congé que le patron lui a donné, sans que celui-ci ait fait ôter la nourriture de devant lui, le patron n'est obligé à rien envers lui, quelque chose qu'il demande.

Si le patron, sans juste raison, donne congé à un matelot (et par congé il faut entendre qu'il ôte la nourriture de devant lui, ou qu'il la lui fasse ôter) avant que le voyage soit fini, il est obligé de payer tout le salaire qu'il lui avait promis quand il l'a enrôlé. Si le matelot allait à discrétion, le patron est obligé de lui donner et payer tout le salaire que le contre-maître et l'écrivain déclareront sous serment que ce matelot aurait gagné s'il avait fini le voyage.

Encore plus, si le patron le congédie, en pays étranger, où le matelot ne voudra pas rester, il est obligé de lui fournir place et nourriture dans un navire, pour qu'il puisse retourner au lieu où il l'avait embarqué, à moins qu'il ne s'accorde avec lui, si le matelot y consent. Mais, si le patron lui donne congé dans la forme ci-dessus, pour quelque motif juste ou pour les causes déjà expliquées dans un chapitre précédent, le patron n'est pas obligé de lui payer le salaire, ni de lui fournir place et nourriture pour son retour.

Par ces motifs, tout patron, quand il donnera congé à quelque matelot, doit faire bien attention de ne le donner que par des motifs justes, afin qu'il ne puisse lui en arriver dommage ; et les matelots doivent aussi prendre garde comment ils prennent congé, afin qu'on n'ait point à leur opposer quelque motif juste d'où il puisse leur arriver dommage.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXXIII

Du matelot qui désertera.

Lorsqu'un matelot déserte du navire après avoir reçu son salaire et avant d'avoir accompli le service pour lequel il s'est engagé, c'est-à-dire, s'il déserte avant que le navire ait terminé le voyage pour lequel il s'est enrôlé, encore bien qu'une partie de ce voyage soit déjà faite, il est obligé de rendre au patron le salaire qu'il a reçu de lui, sans aucune contestation ; et pour le service qu'il aura fait il ne doit rien avoir, puisqu'il a déserté, comme il a été dit : au contraire, en quelque lieu qu'il puisse être trouvé, il doit être arrêté et rester en prison jusqu'à ce qu'il ait rendu au patron le salaire qu'il avait reçu d'avance, et réparer tous les dommages et préjudices que celui-ci a soufferts, dont le montant sera fixé par sa simple déclaration, sans qu'il soit besoin de témoins.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXIV

De la cargaison de grains prise sans mesurage.

Lorsque des marchands qui ont affrété un navire le chargent de grains, sans que le patron, ni personne à sa place, procède au mesurage des grains ainsi chargés sur ce navire, s'en rapportant à ce que les marchands ou quelqu'un en leur nom a déclaré ; si dans la suite ce patron veut mesurer ou faire mesurer ces grains chargés dans son navire, et qu'il a portés au lieu où il a été convenu qu'il devait faire son déchargement, il peut procéder à ce mesurage, et aucun marchand ne peut s'y opposer ni faire de contestation.

Après que le patron aura mesuré ou fait mesurer ces grains, s'il en trouve plus que

la quantité déclarée par les marchands ou par quelqu'un en leur nom, quelle qu'en puisse être la cause, soit erreur dans le mesurage, soit intention des marchands de frauder le fret dû au patron, soit augmentation du volume des grains, le patron doit avoir son fret, tant de l'augmentation que de la quantité que les marchands, ou quelqu'un en leur nom, avoient déclarée.

L'augmentation de ces grains doit être répartie proportionnellement entre tous les marchands, et chacun doit en avoir sa part, selon la quantité de grains qu'il avoit mise dans le navire. Chacun des marchands est obligé de payer au patron le fret, tant de l'augmentation que de ce qui avait été affrété, parce qu'il est juste que, les marchands faisant leur profit, le patron n'éprouve pas de dommage. Encore, par une autre raison, parce que le patron, ni personne en son nom, n'a reçu les grains en compte.

Mais si, le patron ou quelqu'un à sa place ayant mesuré ou fait mesurer les grains, ou les ayant pris en compte, on y trouve lors de l'arrivée quelque augmentation, les marchands ne sont pas obligés d'en payer le fret, puisque le patron n'a pas voulu se fier à leur parole.

Si Dieu leur fait quelque avantage ou quelque bénéfice, il doit être pour eux ; de même que si le patron s'était fié aux marchands, il aurait eu part dans le profit que Dieu aurait donné. En effet, il est juste que l'augmentation que Dieu a donnée soit pour les marchands, puisque le patron n'a pas voulu se fier à eux.

Mais, si, le patron ayant fait mesurer le grain et l'ayant reçu en compte, les marchands y trouvent quelque déficit, il est obligé de les en indemniser : bien entendu qu'on doit avoir égard à la nature des grains, puisqu'il y a des espèces de grains qui ne reviennent jamais à la mesure à laquelle ils ont été reçus. Toutefois, si le patron ou quelqu'un en son nom a été présent au mesurage, sans que lui, ou son représentant, les ait mesurés par lui-même, ou les ait reçus en compte ; si au contraire ils ont suivi la foi des marchands, le patron doit avoir son fret dans l'augmentation. Encore plus, si l'on y trouve du déficit, il n'en est pas responsable, puisque ni lui ni personne en son nom ne les a mesurés, ni fait mesurer, ni ne les a reçus en compte.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXV

Des conditions du fret.

Lorsqu'un patron, ayant frété son navire à des marchands, arrive au lieu où l'on doit décharger, si entre lui et les marchands il n'a pas été convenu de jour déterminé ou de temps fixe auquel ces marchands dussent lui payer le fret, le patron peut retenir toutes les marchandises, et ne pas les laisser décharger, jusqu'à ce que les marchands lui aient garanti que le fret qu'ils lui ont promis lors de l'affrètement lui sera payé à un jour fixe.

Mais, si entre le patron et les marchands il avait été convenu d'un jour déterminé, ou d'un temps fixe, auquel ils dussent avoir déchargé et payé le fret promis, le patron ne doit ni ne peut s'opposer à ce qu'ils déchargent leurs marchandises, sauf toutefois s'il avait quelque crainte que ces marchands ne fussent des fripons ou des escrocs, et qu'ils ne lui fissent des difficultés au point de lui faire perdre son fret. Mais, si les marchands donnent une garantie au patron, de manière qu'il n'ait rien à craindre pour son fret, il doit leur permettre de décharger toutes leurs marchandises.

S'ils proposent au patron de prendre ces mêmes marchandises qu'il a portées, au prix qu'ils pourraient les vendre, ou qu'elles valent dans le lieu où il doit les débarquer, et qu'en les déchargeant ils en laissent jusqu'à concurrence de ce qu'il faut pour payer le fret qu'ils ont promis de lui donner, le patron peut y consentir ;

mais les marchands ne peuvent pas l'y forcer.

Lorsque le patron use de cette faculté de sa propre autorité, s'il y gagne, tout le gain sera pour lui, de même que, s'il y perd, il supportera toute la perte ; car aucun de ses actionnaires ne devra y prendre part, tandis qu'au contraire le patron est obligé de leur tenir compte de tout le montant du fret.

Mais, si les marchands laissent au patron toutes les marchandises qu'il a portées pour le fret qu'ils doivent lui donner, il doit les prendre sans pouvoir exiger d'eux rien de plus ; et lorsque dans cette circonstance le patron est obligé de prendre les marchandises, aucun actionnaire ne peut lui faire de contestation, chacun doit prendre sa part de la perte, comme du gain, si Dieu leur en donnait.

Si, par événement, le patron a été forcé par la justice des lieux à prendre une certaine quantité de marchandises qu'il a portées pour le fret qui lui est dû, dans le cas où les marchandises ainsi reçues occasionneraient de la perte ou du gain, aucun actionnaire ne peut refuser d'y participer.

Encore plus, si les actionnaires sont convenus avec le patron que, quelque part qu'il aille, ou d'où il vienne, il emploiera et pourra employer tout ce qui lui restera du fret qu'il recevra, une telle convention ayant été faite par la totalité ou la majeure partie des actionnaires, s'il y a du gain ou de la perte sur ce que le patron aura employé de ce qui lui sera resté de fret, chacun doit supporter sa part de cette perte, comme il la prendrait dans le gain, si Dieu en donnait ; et ils ne peuvent à ce sujet faire de contestation au patron, puisqu'il aura agi par ordre de tous, ou de la majeure partie.

Encore plus, lorsque le patron a employé à différentes fois ce qui lui était resté de fret, sans l'ordre et à l'insu de ses actionnaires, et qu'il y gagne, ces derniers prendront leur part de ce gain, s'il lui avoient défendu d'employer ce qui resterait du fret, en lui déclarant que, s'il le faisaient, ils partageront volontiers le gain que Dieu donnera, mais que, s'il arrive quelque perte, elle sera pour lui. Lorsque les actionnaires lui auront fait cette déclaration, si néanmoins il emploie ce qui lui sera resté du fret, il est obligé de faire part aux actionnaires de tout le gain que Dieu lui aura donné ; mais, s'il y perd, toute la perte doit être pour lui.

Si, par événement, le patron, dans quelques voyages, ayant employé ce qui lui restait de fret, les actionnaires prennent part au gain que Dieu a donné, sans lui faire la déclaration susdite, ils sont obligés de prendre part à la perte, ainsi qu'ils le feraient au gain, si Dieu en donnait, jusqu'à ce qu'ils aient dit ou donné l'ordre dont il a été parlé plus haut.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXVI

Du cas où, le navire étant en chargement, il arrive une tempête.

Lorsqu'un patron étant dans un port, prêt à charger, il survient, avant qu'il ait chargé, un temps assez mauvais pour lui faire craindre une tempête ; s'il fait quelque dépense, par exemple, s'il loue des câbles pour amarrer le navire, les marchands qui l'auront affrété ne sont pas obligés d'y contribuer, puisqu'ils n'ont rien chargé, à moins que le patron ne soit convenu, lorsqu'il s'est accordé, que toute la dépense qu'il aurait à faire pour les besoins du navire, au cas où il lui arriverait quelque malheur, sera supporté proportionnellement par eux.

Si, par événement, le patron a chargé une partie des marchandises qu'il devait emporter, cette partie doit seule contribuer par sou et par livre, avec le navire, à toutes les dépenses que le patron aura été obligé de faire dans cet accident, à moins qu'il n'ait été convenu entre tous les marchands ou la majeure partie, qu'en tel cas les marchandises qui resteront à terre concourront avec celles qui seront chargées. Si, le navire étant entièrement chargé, l'événement dont il vient d'être

parlé survient, tout le corps du navire doit payer, concurremment avec toutes les marchandises, par sou et par livre.

Mais, bien entendu que le navire était suffisamment appareillé, et les câbles bons et suffisants. Si les câbles que ce navire avait n'étaient suffisants ni pour son service, ni même pour le service d'un plus petit, le cas ci-dessus arrivant, ni les marchands ni leurs marchandises ne sont obligés de contribuer à la dépense que le patron aura été obligé de faire. Au contraire, ce dernier est tenu d'indemniser les marchands de tout le dommage qu'ils auront souffert par le défaut de ces câbles. Néanmoins il faut entendre que les marchands ne seront pas crus sur leur simple parole ; mais qu'on en passera par l'arbitrage de deux prud'hommes de la mer, à l'effet de reconnaître si les appareils étaient ou non suffisants pour le navire ; et, quelque chose qu'ils décident, on devra s'y conformer, parce que quelquefois, et même plus souvent, si, dans l'accident qui arrive à un navire, on s'en tenait au dire de quelques marchands, ils prétendraient toujours que le dommage qu'ils ont souffert leur est arrivé par le défaut des câbles ; et, s'il n'y avait pas une décision de prud'hommes, les patrons seraient toujours lésés.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXVII

Des constructeurs et des calfats.

On a vu dans un précédent chapitre ce qui est déclaré relativement aux constructeurs et aux calfats qui auront entrepris quelque ouvrage à faire ; de quelle manière ils sont tenus et obligés envers le patron qui les aura mis en œuvre, et leur a confié la construction d'un navire ; et aussi de quelle manière ce patron est obligé envers les constructeurs. Mais, dans ce chapitre, on ne donne point d'éclaircissements sur le cas où quelques constructeurs ayant promis de travailler pour un patron ne voudraient pas tenir ce qu'ils lui ont promis, et l'on ne dit point en quoi ils seront responsables.

Par ces raisons, nos ancêtres, qui ont les premiers parcouru le monde, ont fait cet amendement, afin qu'entre les patrons et les constructeurs il ne puisse y avoir aucune contestation ; en conséquence, ils ont dit et déclaré ce qui suit : tout constructeur ou tout calfat qui promettra de travailler pour un patron, qu'ils aient ou non fixé un prix, doit faire l'ouvrage, puisqu'il l'a promis.

S'il ne veut pas le faire, il est obligé de payer et de rembourser tout le dommage et tout le préjudice que le patron à qui il a promis de travailler pourra justifier avoir soufferts ou devoir souffrir ; sauf cependant le cas où ces constructeurs n'auraient pu tenir leur engagement par empêchement de Dieu ou de la justice.

Par la même raison, tout patron qui promettra de donner quelque ouvrage à un ou plusieurs constructeurs et ne tiendra pas sa promesse, est obligé de leur donner le salaire convenu. Si, par événement, il n'y a pas eu de prix fixé entre eux, il est obligé de leur donner autant que d'autres ouvriers prendront pour des travaux du même genre, eu égard toutefois au mérite et au talent de ces constructeurs.

À bien plus forte raison, le patron qui aura manqué de parole à ces constructeurs, devra payer tout le dommage et tout le préjudice qu'ils pourront justifier ou démontrer avoir souffert, ou qu'ils craignent de souffrir, considération prise de la plus ou moins grande quantité d'ouvrage que le patron aura promis de leur donner ; sauf le cas où le patron ne l'a pu, par empêchement de Dieu ou de la justice.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXVIII

Du serviteur et du patron.

Si un patron mène avec lui un serviteur engagé pour un temps déterminé, ce dernier doit accomplir toutes les conventions qu'il a faites avec le patron ; et il est juste qu'ainsi que le serviteur est obligé de tenir les conventions faites avec le patron, de même ce dernier soit obligé de tenir tout ce qu'il aura promis à son serviteur ? Si celui-ci meurt avant la fin du temps pendant lequel il était convenu de servir, le patron est obligé de donner et de payer aux parents de son serviteur les salaires gagnés par lui, sans aucune contestation.

Si par événement, le patron meurt, le serviteur est obligé de servir les héritiers et parents du défunt, tout autant de temps qu'il avait promis de servir le patron, sans aucune contestation ; et les parents et les héritiers du patron défunt sont obligés de tenir tout ce que celui-ci avait promis au serviteur.

Mais il faut entendre que ce serviteur n'est obligé de servir les parents ou héritiers qu'autant que le navire continuera de naviguer par leur ordre et à leurs frais. Si ces héritiers et parents vendent ce navire à quelqu'un avant l'expiration du temps pour lequel le serviteur s'était engagé envers le défunt, il doit être libre dès l'instant que le navire aura été vendu, et les parents ou héritiers du défunt sont obligés de payer le serviteur pour tout le temps qu'il les aura servis eux et le défunt, sans aucune contestation.

Si les parents ou héritiers n'ont pas de quoi payer le serviteur, il doit être payé sur le prix provenant du navire. S'ils refusent de payer avec le prix qu'ils ont tiré de la vente du navire, le serviteur a droit d'exercer ces droits sur le navire où il a servi, parce qu'il est juste que si l'on a travaillé pour une chose, pour quelqu'un, on soit payé sur cette chose. En conséquence, que celui qui achètera le navire, prenne bien garde comment il l'achètera, afin qu'il ne puisse lui en arriver dommage ou préjudice.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXXIX

Des chargements de tonnes et de barriques vides.

Lorsqu'un patron navigue en Barbarie ou en Espagne, ou dans quelques autres pays, si des marchands mettent à bord de son navire, pour le porter quelque part, un chargement de barriques ou de tonnes vides, lesquelles seront entières, sans qu'il soit convenu de prix pour le fret, le patron, à son arrivée au lieu où il devra décharger, est le maître d'exiger le fret qu'il voudra, ou de prendre la moitié du chargement qu'il aura porté, puisqu'il n'aura été convenu d'aucun prix pour le fret. Mais, s'il a été fait quelque convention ou accord relativement au fret, le patron est tenu de l'exécuter.

Si les barriques étaient démontées, le patron ne doit pas en avoir la moitié, quand même il ne serait pas convenu d'un prix de fret ; seulement il peut exiger un fret suffisant. Par quelle raison ne doit-il pas avoir aussi bien la moitié des barriques démontées que des entières, lorsqu'il n'y a pas eu de prix convenu ? Parce que, quand le patron était en ce lieu ou dans un autre, où il trouvait des marchandises qu'il aurait pu prendre à fret, il ne l'a pas fait, et a manqué un autre chargement pour porter les barriques entières ; ce qui l'a privé d'un fret. Encore plus, pour une autre raison, s'il faisait démonter les barriques, peut-être en coûterait-il pour les monter et les arranger de nouveau plus qu'il ne pourrait prendre de fret ; et ainsi il est juste qu'il ait et doive avoir la moitié du chargement des barriques entières, et non de celles qui étaient démontées. Et même, par une autre raison, si, par événement, il avait porté des barriques démontées, et qu'il eut trouvé à transporter des marchandises, il aurait pu le faire sans dommage, en plaçant les douves au fond du navire ; sauf, si les douves étaient liées en faisceaux, à faire la dépense nécessaire pour les remettre dans le même état.

Ainsi, par les raisons expliquées plus haut, il ne doit pas avoir la moitié du chargement des barriques désassemblées, comme de celles qu'il portera entières.

Chapitre CCXXX

Comment les marchandises peuvent être retenues ou laissées pour le fret.

Lorsqu'un patron a frété son navire à quelqu'un pour aller outre-mer, à Alexandrie, en Arménie, ou quelque autre part, les marchands sont obligés de lui payer le fret selon qu'ils en sont convenus avec lui. S'ils ne veulent pas payer, il peut retenir des marchandises en valeur égale à son fret, et même davantage ; l'écrivain le peut aussi au nom du patron, ainsi qu'il a été dit dans un chapitre ci-dessus. Mais, si les marchands veulent lui laisser les marchandises qu'il a portées pour le fret qu'ils lui ont promis, il doit les prendre, et ne peut pas les forcer à rien autre chose, sans préjudice toutefois des conventions et des accords particuliers qui auraient été faits.

Mais il faut entendre que, si le navire est frété pour une somme déterminée et que les marchandises ne soient pas toutes de la même espèce, c'est-à-dire, si les marchands qui ont affrété le navire pour une somme fixe, y avoient chargé quelques ballots de soie, de safran, ou des matières propres à teindre en couleur de pourpre, ou quelques autres marchandises précieuses, tandis que le reste qu'ils voudront laisser pour le fret ne le vaudra pas, le patron n'est pas obligé de prendre ces dernières marchandises, car il faut qu'il soit payé du fret, puisqu'il y a des objets chargés en valeur suffisante ; sauf cependant toute convention particulière faite entre eux. Si même les marchands sont en un lieu où ils ne puissent pas vendre les marchandises ni trouver de l'argent, de manière qu'ils soient obligés de les échanger avec d'autres, ils sont obligés de donner au patron autant de marchandises qu'il en faudra pour payer son fret, s'il veut les recevoir. S'il ne le veut pas, ils doivent lui payer le fret, quand même toutes leurs marchandises devraient y être employées ; car il faut que le patron soit payé, sauf toutefois ce qui peut être réglé convenablement suivant l'usage.

Si le patron veut faire grâce aux marchands et leur accorder terme de paiement jusqu'à ce qu'ils soient retournés au lieu d'où ils sont partis, ou quelque autre part où ils puissent vendre les marchandises qu'ils auront prises en échange, il peut le faire, sans que les matelots ou aucun autre ait droit de s'y opposer, sans préjudice de l'exécution des promesses particulières que le patron aurait faites aux matelots. Si le patron consent l'accommodement ci-dessus en faveur des marchands, ils sont obligés de le faire participer au gain qu'ils feront, par sou et par livre, proportionnellement à ce qu'ils devaient lui donner pour son fret ; si par événement ils ne gagnent pas, ils sont obligés de payer au patron la totalité de son fret, parce qu'il ne faut pas que, pour leur faire plaisir, il souffre quelque dommage, puisque ce n'est pas sa faute s'ils ne gagnent pas.

Le patron doit faire participer les matelots, pour leur salaire, à cette portion de gain qu'il recevra des marchands, sauf cependant toutes conventions ou accords différents faits entre le patron, les marchands et même les matelots.

Mais, si, le navire étant frété au quintal, les marchands n'ont pas obligé les différentes marchandises les unes pour les autres au paiement du fret, le patron ne peut ni ne doit retenir une marchandise pour le fret de l'autre, puisque cela n'a pas été convenu au moment où le navire a été frété. En conséquence, tout patron doit prendre garde comment il frètera, pour qu'un tel dommage ne puisse lui arriver ; il doit aussi bien prendre garde à qui et comment il frètera : car il faut que le matelot soit payé de son salaire, que le patron touche son fret ou non, puisque le matelot fait son service pendant le voyage.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXXXI

Du navire chargé de marchandises pris par navire armé.

Lorsqu'un navire armé allant ou revenant, ou étant en course, rencontrera un navire marchand, si ce dernier appartient à des ennemis, ainsi que sa cargaison, il est inutile d'en parler, parce que chacun est assez instruit pour savoir ce qu'on doit faire, et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire de donner de règle.

Mais, si le navire qui sera pris appartient à des amis, tandis que les marchandises qu'il porte appartiennent à des ennemis, l'amiral du navire armé peut forcer et contraindre le patron du navire qu'il aura pris à lui apporter ce qui appartiendra aux ennemis, et même il peut l'obliger à le garder jusqu'à ce qu'il soit en lieu de sûreté : mais il faut pour cela que l'amiral ou un autre pour lui ait amarré le navire pris à sa poupe en lieu où il n'ait pas crainte que des ennemis ne le lui enlève ; à la charge néanmoins par l'amiral de payer au patron de ce navire tout le fret qu'il aurait dû recevoir s'il avait porté la cargaison là où il devait la décharger, ou de la manière qui sera écrite sur le registre. Si, par événement, on ne trouve point de registre, le patron doit être cru à son serment sur le montant du fret.

Encore plus, si, par événement, il n'est fait entre eux aucune promesse ni convention relativement au fret, il faut que l'amiral ou celui qui le représente paie au patron du navire qui aura porté dans le lieu qu'ils lui auront prescrit, les marchandises capturées, un fret égal à celui qu'un autre navire devrait avoir pour des marchandises pareilles, et même davantage, sans aucune contestation : bien entendu que ce paiement ne doit être fait qu'après que le navire sera arrivé au lieu où l'amiral, ou celui qui tient sa place, aura mis sa prise en sûreté, et que ce lieu jusque auquel il fera porter la prise, soit en pays d'amis.

Lorsque le patron du navire capturé, ou quelques-uns des matelots qui sont avec lui, disent qu'ils ont des effets qui leur appartiennent, si ce sont des marchandises, ils ne doivent pas être crus à leur simple parole ; mais on doit s'en rapporter au registre du navire, si l'on en trouve un. S'ils font serment que ces marchandises leur appartiennent, l'amiral, ou celui qui le représente, doit les leur délivrer sans aucune contestation, en ayant égard cependant à la bonne réputation et à l'estime dont jouissent ceux qui prêteront ce serment et réclameront les marchandises.

Si le patron capturé refuse de porter les marchandises ennemies qui seront sur son navire, jusqu'à ce que ceux qui les auront prises soient en lieu de sûreté, malgré l'ordre que l'amiral lui en donne, celui-ci peut le couler à fond ou l'y faire couler, s'il le veut, sauf qu'il doit sauver les personnes qui montent le navire ; et aucune autorité ne peut lui en demander compte, quelles que soient les demandes et plaintes qu'on lui fasse. Mais il faut entendre que toute la cargaison de ce navire, ou la majeure partie, appartient à des ennemis.

Si le navire appartient à des ennemis et sa cargaison à des amis, les marchands qui s'y trouvent et à qui la cargaison appartiendra en tout ou en partie, doivent s'accorder avec l'amiral pour racheter à un prix convenable et comme ils pourront, ce navire qui est de bonne prise ; et il doit leur offrir une composition ou pacte raisonnable, sans leur faire supporter aucune injustice. Mais, si les marchands ne veulent pas faire un accord avec l'amiral, celui-ci a droit d'amariner le navire et de l'envoyer au lieu où lui-même aura armé, et les marchands sont obligés de payer le fret de ce navire de même que s'il avait porté leur cargaison au lieu pour lequel elle était destinée, et rien de plus.

Si, par événement, les marchands éprouvent quelque lésion en raison de la violence que l'amiral leur aura faite, celui-ci ne doit leur répondre de rien, puisqu'ils n'ont pas voulu faire d'accord avec lui pour le rachat de ce navire qui étoit de bonne prise ; encore par une autre raison, parce que souvent le navire vaut

plus que les marchandises qu'il porte.

Mais cependant, si les marchands ont annoncé le désir de faire un accord, comme il est déjà dit ci-dessus, et que l'amiral s'y soit refusé par orgueil ou par esprit de jactance, et, comme il a été dit, emmène avec les marchands la cargaison sur laquelle il n'avait aucun droit, ceux-ci ne sont pas obligés de payer de fret, en tout ni en partie, à cet amiral : au contraire, il est obligé de leur rendre et restituer tout le dommage qu'ils éprouveront ou qu'ils auront possibilité d'éprouver par l'effet de cette violence.

Mais, lorsque le navire armé se trouve avec le navire capturé en un lieu où les marchands ne pourraient pas réaliser l'accord qu'ils ont fait, si ces marchands sont des hommes connus, et tels qu'il n'y ait point à craindre l'inexécution de l'accord fait avec eux, l'amiral ne doit point leur faire violence ; et s'il leur fait violence, il est obligé de payer le dommage qu'ils souffriront : mais si, par événement, les marchands ne sont pas des gens connus, ou ne peuvent pas payer le rachat, l'amiral peut agir comme il a été dit.

Chapitre CCXXXII

Du navire obligé de décharger par cas fortuit.

Lorsqu'un patron ayant chargé en tout ou en partie dans un port, une plage, cale, ou autre lieu, s'il lui arrive quelque accident malheureux qui le force à décharger en tout ou en partie (il faut entendre par accident malheureux que l'étoupe ou quelque pièce, ou chaîne, tombe, ou qu'il perde quelque appareil ce qui le mettrait en péril, ou s'il survient des navires ennemis armés), si dans le lieu où l'accident survient il y a des barques propres à décharger et qu'il puisse avoir pour de l'argent, il doit les louer et faire décharger, jusqu'à ce qu'il soit en état de bon sauvement (et par sauvement il faut entendre qu'on ait réparé l'accident, ou que la crainte soit passée).

S'il ne trouve point de barques pour de l'argent, mais qu'il y ait quelques navires vagabonds, c'est-à-dire, qui n'aient point de voyage, le patron auquel l'accident est arrivé doit exposer aux patrons de ces navires, ou à ceux qui les auront en commande, l'accident qui lui est arrivé, et leur demander secours et assistance, afin de sauver le navire et les effets qui y sont.

Si les patrons de ces navires, ou ceux qui les auront en commande, exigent quelque salaire, il est obligé de le leur donner, de la manière qui pourra être convenue à l'amiable. Mais, s'ils lui ont demandé trop, et qu'ils le leur ait accordé, ils ne doivent pas avoir tout ce qu'il leur aura promis, et la taxe doit être faite par deux prud'hommes qui les mettront d'accord. Par quelle raison faut-il s'en remettre à la décision de deux prud'hommes, puisqu'ils se sont accordés ? Parce que si ces gens lui avoient demandé la moitié des marchandises et du navire, il le leur aurait promis, quoiqu'il ne fût pas raisonnable qu'ils dussent l'obtenir ; en conséquence, il est bon de s'en remettre à l'arbitrage des prud'hommes. Si le navire à qui a été donné ce salaire, souffre quelque dommage, celui qui l'aura promis et payé ne sera tenu à aucune indemnité.

Si, par événement, il n'y a dans ces navires personne qui puisse donner du secours, il doit s'adresser à l'autorité du lieu où l'accident lui sera arrivé, et, avec le consentement de cette autorité, il peut et doit user de ces navires en les garantissant de tout dommage ; et encore il doit payer un salaire, s'il en est exigé, lequel sera fixé, en connaissance de cause, par cette autorité.

Si, par événement, l'accident lui arrive en un lieu où il ne pourra trouver assez promptement l'autorité, et courrait le risque de se perdre, il peut se servir de ces navires en les garantissant de tout dommage et préjudice, et encore en payant un salaire s'il en est demandé, lequel sera fixé par les prud'hommes de la mer, ou du

lieu où ils seront.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXXIII

Du patron qui sera empêché de partir à cause de ses dettes.

Lorsqu'un patron, débiteur envers quelqu'un, ayant résidé dans le lieu où il devait s'acquitter, pendant un mois ou deux, ou un certain temps, au vu et au su de son créancier, celui-ci n'a pas exigé son paiement, et ne l'a pas contraint par voie de justice, jusqu'au moment où il a été expédié entièrement pour aller gagner quelque part, mais qu'aussitôt que le débiteur sera prêt à partir il s'adresse à la justice pour le contraindre à payer, ce créancier ne doit pas être écouté par la justice, et elle ne doit pas contraindre le débiteur, ni l'empêcher de suivre son voyage, puisqu'il aura été avec son créancier ainsi qu'il a été dit ; mais seulement, s'il est en état de donner caution, la justice doit la lui faire donner.

Bien plus, la caution qui aura été donnée ne doit pas être poursuivie par le créancier ni par la justice, jusqu'à ce que le débiteur principal ait été discuté dans tous ses biens.

Si les biens de ce débiteur ne suffisent pas pour payer le créancier, alors celui-ci et la justice peuvent procéder contre la caution et contre ses biens. Mais, si les biens du principal débiteur suffisent, les biens de la caution ne doivent être vendus ni aliénés par aucune raison, à moins qu'elle ne se fut obligée solidairement. Cependant, si le patron ne trouve point de caution, la justice ne peut pas retarder son voyage ; seulement on doit lui faire prêter serment qu'il n'a point de caution et qu'il n'a pu en trouver. Encore, on doit lui faire jurer qu'à son retour dans le pays où il doit payer, il viendra s'accorder avec son créancier d'une manière loyale, parce que la justice ne peut pas retarder le voyage, sous prétexte qu'il n'a point de caution, puisque son créancier ne l'a poursuivi ni attaqué pendant qu'il était avec lui, comme il a été dit, et qu'il l'a laissé tranquille jusqu'au jour où il devait partir : encore, par une autre raison, savoir, qu'il serait très-mal fait que les marchands qui ont mis et chargé leurs marchandises sur le navire fussent retardés, et eussent leurs effets en chance et danger d'être perdus par la négligence de ce créancier, qui n'a pas agi, jusqu'au moment où le navire a été expédié.

En conséquence, que chacun se garde, lorsque quelqu'un lui doit, de ne pas tarder à se faire payer jusqu'au dernier jour ; car, s'il tarde, il lui arrivera ce qui a été dit. Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre. Si le patron décède avant de revenir au lieu où il a donné caution, la dette n'étant pas encore payée, la caution qui s'est engagée solidairement, c'est-à-dire, à payer le tout après le voyage fait, sera tenue, soit que le débiteur revienne ou non, soit qu'il meure ou non, se payer la dette, sauf cependant toutes les conventions et obligations faites ou consenties entre les parties, par quelque motif juste.

Chapitre CCXXXIV

De la commande que le preneur doit porter avec lui.

Lorsqu'une personne aura donné à un autre quelques objets en commande pour le commerce, avec convention que celui à qui la commande est donnée, devra la porter avec lui dans le lieu ou les lieux, le voyage ou les voyages déterminés entre eux, le preneur est obligé de tenir toutes les conventions faites entre lui et celui qui a fait la commande ; et, soit qu'il en ait ou non rédigé un écrit, la convention vaudra et devra être exécutée pourvu qu'on puisse la prouver au besoin.

Si, par événement, les conventions ayant été faites comme il a été dit, celui qui aura pris la commande, la livre à un autre, ou la lui envoie sans la connaissance et la volonté de celui qui la lui a confiée, il est obligé, au cas où elle se perdrait en

tout ou en partie, de rendre et de donner toute la commande, et le gain qu'elle aurait pu produire, au donneur, parce qu'il n'a pas tenu les conventions passées entre eux.

Si la commande ne se perd pas en tout ou en partie, mais arrive en sûreté au lieu où le preneur l'aura envoyée, qu'elle y reste long-temps, qu'elle éprouve quelque dommage ou détérioration par faute ou par négligence du preneur, il est obligé de réparer ce dommage et cette détérioration.

Si, par événement, celui à qui le preneur aura envoyé les marchandises les vend à un moindre prix par sa négligence, ou parce qu'il est mauvais marchand, c'est-à-dire, si celui à qui le preneur les aura envoyées, n'en prend pas soin, et ne s'en occupe pas comme il faudrait, et comme il devrait le faire, ainsi que le preneur l'aurait fait, s'il les eût portées avec lui suivant son obligation, ou si celui à qui le preneur les aura envoyées ne les vend pas, ou ne les a pas vendues au prix courant du pays, selon que des marchandises pareilles valaient dans ce lieu au temps qu'elles sont arrivées, de manière qu'elles soient vendues à un prix bas, ou avec préjudice, le preneur est obligé de rendre et de donner à celui qui les lui a confiées, tout ce que celui-ci pourra prouver et justifier que des marchandises pareilles, ou une partie d'entre elles, valaient ou ont valu dans le lieu où le preneur les a envoyées.

Mais il faut entendre que le lieu où le preneur aura envoyé la commande, avait été déterminé entre lui et celui qui la lui a confiée. S'il l'a envoyée en un lieu qui n'a pas été convenu, il est et doit être laissé à l'arbitrage et à la volonté de celui qui a fait la commande, de prendre et de choisir celui des deux lieux dans lequel les marchandises ou de semblables, ou une partie d'entre elles, valaient ou auront valu le plus cher dans le temps que la commande est arrivée, ou même dans le temps où elle a été vendue. Tout ce qui vient d'être dit sera et doit être fait sans aucune fraude et sans aucune contestation.

Le preneur est obligé de payer ce qui vient d'être dit, à celui qui lui a confié la commande sans aucune difficulté, parce qu'il n'a ni exécuté ni tenu les conventions qu'il avait faites quand il a reçu la commande ; il a même fait le contraire, pourquoi il est juste qu'il supporte tout le dommage. Encore par un autre motif, parce qu'il n'est ni juste ni conforme à la raison, qu'une personne ait ou doive avoir droit sur le bien d'autrui, à moins que le propriétaire ne lui ait donné ce droit : un tel homme ne doit pas être appelé marchand ou preneur, mais il doit être nettement voleur ; et avec un homme de cette espèce on doit procéder comme avec un voleur, et lui appliquer les peines qu'un voleur doit subir : car certainement on peut l'appeler voleur, puisqu'il veut emporter les effets d'autrui sans la volonté de celui à qui ils appartiennent. Cependant, si ce preneur peut donner des raisons justes et les prouver, elles doivent être admises.

On doit aussi avoir égard aux conventions ou accords faits entre les parties : car, dans quelque cas que ce soit, il faut juger et se déterminer selon ces conventions ou accords ; à moins que l'une ou l'autre partie ne donne des excuses ou ne fasse valoir des empêchements justes, par l'effet desquels les conventions ou accords passés entre elles ne puissent leur être opposés.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXXV

Comment un preneur doit être cru à son serment.

Lorsqu'une personne a donné à un patron une commande en argent ou en marchandises, soit que le preneur apporte du gain ou de la perte, le compte doit lui être alloué ; cependant, si ceux qui lui ont confié la commande, ont des soupçons que le compte rendu n'est pas exact, ils peuvent exiger qu'il jure et fasse

serment que le compte est exact et conforme à la vérité.

S'il affirme que le compte qu'il rend est exact et loyal, ceux qui lui ont confié la commande n'ont pas le droit d'exiger autre chose, à moins qu'ils ne prouvent le contraire ; et ils doivent accepter le compte, soit qu'il en résulte du gain, soit qu'il en résulte de la perte. Et cela est juste, parce qu'il semble que quand quelqu'un donne son bien en commande à un autre, il a confiance en lui : car, s'il ne l'avait pas, il ne lui aurait pas donné de commande, parce qu'il est raisonnable et équitable que ceux qui font les commandes s'en rapportent à ceux auxquels ils les ont faites, soit qu'ils obtiennent du gain, soit qu'ils éprouvent de la perte, de même qu'ils s'en sont rapportés à eux quand ils les leur ont confiées, à moins, comme il a été dit, qu'ils ne puissent prétendre le contraire ; et s'ils ne peuvent le prouver, le preneur doit être cru à son serment, sans autre obligation.

Tel est l'usage, à défaut de convention particulière, de quelque manière que la commande ait été faite. En conséquence, que chacun prenne garde à qui et comment il donnera son bien en commande.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXXVI

Des conventions entre le patron et les marchands relativement aux marchandises frêtées.

Si des marchands font une convention d'affrètement avec un patron par écrit ou devant témoins, il faut que ce patron tienne envers eux tout ce qui sera contenu dans l'écrit, ou tout ce que les témoins auront entendu quand l'accord a été fait. Cependant, lorsque le patron n'a pas vu les marchandises, qu'elles ne sont pas énoncées dans l'écrit, ou qu'elles n'ont pas été déclarées aux témoins, mais qu'il a cru la parole du marchand, si celui-ci a dit au patron qu'il a embarqué certaine marchandise, tandis qu'il en a embarqué une autre, ou si le marchand a affrété des paquets, sacs, balles ou ballots, il n'y a que tant, c'est-à-dire, une certaine quantité de quintaux, tandis qu'il semblera au patron qu'il y a ou qu'il doit y avoir plus que ce que le marchand a fait entendre quand l'accord a été fait par écrit ou devant témoins, il peut les faire peser.

S'il y trouve au-delà de la quantité que le marchand lui a fait entendre, le patron peut demander autant de fret qu'il voudra de cet excédant ; et même, s'il fait ou doit faire quelque dépense pour peser ces marchandises, dès qu'il en trouve plus que ce que le marchand lui avait fait entendre, la dépense doit être payée par ce dernier.

Si le patron n'y trouve que ce que le marchand lui a déclaré, il doit payer de ses propres deniers. Si le marchand a fait cette dépense, le patron doit la lui rendre sans aucune contestation, puisqu'il n'a pas trouvé plus que ce qui était déclaré. Ainsi le patron peut faire peser les marchandises avant de les charger, ou dans la lieu où il arrivera pour décharger.

Mais cependant, si le patron a vu une ou deux fois les marchandises avant de les charger ou avant de signer le connaissement, il ne peut ni ne doit rien contester. Néanmoins, s'il lui semble que le marchand ajoute quelque chose dans les paquets, sacs, balles ou ballots, après qu'ils ont été affrétés et que le connaissement a été signé, le patron peut l'appeler et le contraindre à prêter serment qu'il n'a rien ajouté aux marchandises, puisqu'il a le droit de les faire peser, pourvu toutefois qu'il ait été question d'un chargement d'un nombre déterminé de quintaux.

Mais cependant, si le marchand n'a pas dit au patron autre chose, sinon qu'il portera des paquets ou sacs, balles ou ballots, sans déterminer aucune quantité, le patron qui n'a pas demandé combien de quintaux il y aura dans le paquet ou sac,

balle ou ballot, ne peut les faire peser par aucune raison.

Mais, s'il a des soupçons que le marchand y ait ajouté quelque chose, après qu'il les avait vus, il peut le contraindre par justice à prêter le serment ; et si le marchand affirme, il doit être cru, à moins qu'on ne puisse lui prouver le contraire.

Si on peut le lui prouver, le marchand est obligé de payer au patron un double fret de toute la marchandise : c'est-à-dire qu'il doit lui doubler le fret de ce qu'il y aura ajouté, ou des quintaux excédants de ce qu'il avait fait entendre au patron quand il a contracté avec lui ; et encore il doit rester à la merci de la justice en raison du faux serment qu'il aura prêté.

Mais, si les marchandises ont été affrétées au quintal, et qu'un prix ait été convenu pour chaque quintal, il n'est pas nécessaire de s'expliquer à ce sujet ; chacun est considéré comme assez sage pour savoir ce qu'il faut faire, ou non.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXXVII

Du navire frété qui éprouve un arrêt du prince.

Lorsque des marchands ont affrété un navire quelque part, s'il survient en ce lieu un empêchement de l'autorité, le patron est obligé d'attendre les marchands autant de temps qu'il avait été convenu avec lui que ceux-ci en auraient pour l'expédier. Si, ce terme expiré, l'empêchement est levé dans le lieu où ils devaient charger, le patron est obligé de charger sans que les marchands soient obligés de lui faire une augmentation de fret ; mais cependant ils sont obligés de contribuer au paiement de la dépense que le patron aura faite en raison du temps qu'il a été forcé d'attendre, en sorte et de manière que ni le patron ni les marchands ne soient lésés. Si, par événement, ce empêchement n'est pas levé dans le lieu où ils devaient charger, à l'expiration du temps jusque auquel le patron était obligé d'attendre les marchands, il n'est pas obligé de rester davantage, s'il ne le veut pas, ni les marchands d'attendre le patron s'ils ne le veulent. Cependant ils doivent lui rembourser la dépense qu'il aura faite en les attendant, suivant la décision de deux prud'hommes. Cela fait, chacun peut s'arranger comme il pourra, à moins qu'il n'ait été fait entre eux la convention que l'un devra attendre l'autre.

S'il n'y a pas eu convention entre eux que l'un attendra l'autre, et si, dès que l'empêchement aura été levé dans le lieu où ils devaient charger, les marchands disent au patron qu'il se mette en devoir de charger, celui-ci n'y est pas obligé s'il ne le veut, à moins que les marchands ne s'accordent avec lui ; de leur côté, les marchands ne sont obligés envers le patron à rien autre chose qu'à payer la dépense comme il a été dit, à moins qu'ils ne le lui aient promis.

Si les marchands ont affrété le navire, sans qu'il ait été convenu avec eux de jour fixe ou de temps déterminé jusque auquel le patron doive les attendre, et pour lequel ceux-ci doivent avoir expédié le patron, et si l'empêchement dont il a été parlé arrive, le patron n'est pas obligé d'attendre les marchands s'il ne veut pas, ni les marchands d'attendre le patron s'il n'a été ainsi convenu entre eux, sauf ce qui a été dit pour le paiement de la dépense.

Si, après que les marchands auront terminé ce qu'ils avoient à faire, en raison de cet empêchement, il est levé dans le lieu, et que les marchands disent au patron qu'il se mette à charger, il n'y est pas obligé s'il ne le veut, à moins que les marchands ne s'accordent avec lui ou qu'il n'existe quelque convention entre eux, comme il a été dit du cas où le navire doit attendre les marchands, et où ceux-ci doivent l'expédier pour un jour fixe ou un temps déterminé : car, d'après le droit, la raison et l'équité, il n'y est pas tenu. Il ne serait pas bien, en effet, qu'un navire fut obligé d'attendre des marchands jusqu'à ce que l'empêchement fut levé, cet

empêchement pouvant durer si long-temps que le navire se consumât entièrement, à moins que les marchands n'en soient convenus avec le patron.

Mais, si les marchands disent au patron de les attendre, qu'ils lui répondront de tout dommage, dépense et préjudice qu'il souffrirait ; dans ce cas, le patron peut et doit les attendre, sous la parole et les conditions ci-dessus.

S'il les attend sur cette parole et ces conditions, que l'empêchement subsiste ou non, que les marchands chargent ou non le navire, ils sont tenus de lui payer tout le dommage, la dépense et le préjudice qu'il aurait soufferts, ou qu'il craindrait de souffrir, sans aucune contestation.

S'ils veulent faire quelque contestation, relativement à ces paroles et conditions, ils sont obligés de payer au patron tous dommages, dépenses, préjudices et intérêts qui lui seront ou pourront être dus par suite de la contestation qu'ils feront. Et si le patron fait quelque contestation aux marchands pour ne pas tenir sa convention ou sa promesse, et qu'ils en souffrent quelque dommage, préjudice ou dépense, il doit les leur payer, quand même le navire devrait être vendu.

Ce chapitre doit être entendu d'un navire qui ne serait pas encore chargé en tout ou en partie, parce que qu'au sujet des navires qui ont déjà pris leur cargaison, il y a des chapitres qui déterminent et éclaircissent ce à quoi sont obligés les marchands envers leurs patrons. Mais il doit être ainsi entendu, que si les marchands disent aux patrons de les attendre, alors ils sont obligés à tenir et à remplir tout ce qu'a été dit ci-dessus, puisqu'il a été convenu entre eux d'un jour fixe ou d'un temps déterminé pour lequel les marchands doivent avoir expédié le patron ; c'est le moyen qu'il ne puisse s'élever entre eux aucune contestation.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXXXVIII

A quoi sont obligés les actionnaires envers le patron qui veut construire une barque.

Lorsque celui qui a l'intention de construire une barque a proposé à quelques personnes d'y prendre part, si elles y consentent, il faut qu'elles exécutent leur promesse. Si celui qui veut construire cette barque, et auquel plusieurs personnes auront promis d'y prendre part, ne dit pas si la barque sera petite ou grande, ou si ceux qui lui ont promis d'y prendre part ne lui font pas cette question et ne demandent pas ce qu'elle pourra coûter, ni de quelle mesure elle sera, ni de quel port, soit qu'il la fasse construire grande ou petite, il faut qu'ils tiennent leur engagement sans aucune contestation.

Mais, si celui qui veut construire ou faire construire la barque, a dit ou fait entendre à ceux qui lui ont promis d'y prendre part, quelle barque il construira, de quelle grandeur elle sera et combien elle coûtera, et qu'ensuite il la fasse construire plus grande que ce qu'il leur a fait entendre et d'une plus grande mesure, ces personnes ne sont obligées à aucune augmentation de fonds ; seulement elles doivent payer d'après ce qu'il leur a fait entendre.

Si la barque est plus grande et coûte plus que ce qu'il leur aura fait entendre, les actionnaires doivent avoir la part qu'ils ont promis de prendre, comme s'ils avoient payé toute l'augmentation que le patron a faite, sans aucune contestation, puisqu'il l'a faite sans la connaissance et la volonté de ces actionnaires. Mais, s'il a fait l'augmentation avec le consentement et la volonté de tous les actionnaires, ou de la majeure partie, ils doivent payer le complément, comme il est déjà expliqué dans un chapitre ci-dessus.

Si celui qui veut faire une barque, dit ou fait entendre à ceux qui lui promettent d'y prendre part, qu'il fera une barque, et qu'au lieu d'une barque il construise ou fasse construire un bâtiment, sans la connaissance, le consentement et la volonté

de ceux qui lui ont promis de prendre part dans la barque, ils ne sont obligés à rien de ce qu'ils avoient promis, puisqu'il n'aura pas lui-même tenu ce dont il était convenu avec eux. Il est juste qu'ainsi qu'il ne tient rien de ce qu'il leur a promis, de même ils ne tiennent rien de ce qu'ils lui ont promis.

Mais, s'il fait un bâtiment avec connaissance, consentement et volonté des actionnaires ou de la majeure partie, tous sont obligés de lui payer le complément de la part qu'ils avoient promis de prendre, puisqu'il a agi ainsi avec le consentement et la volonté de tous ou de la majeure partie.

Si, par événement, quelqu'un fait entendre à ceux qui lui ont promis de prendre part, qu'il fera un bâtiment, et au contraire fait un navire, s'il agit sans le consentement et la volonté des actionnaires, ils ne sont pas obligés de tenir ce qu'ils lui avoient promis, sinon de telle manière qu'ils aient dans ce navire la même part qu'ils devaient avoir dans le bâtiment, sans donner plus d'argent que ce qu'ils avoient promis et que coûterait ou aurait coûté ou devrait coûter un bâtiment.

Il faut excepter néanmoins le cas où l'on a agi de la manière déclarée dans le chapitre ci-dessus, où il est parlé du patron qui commencera un navire ou bâtiment en grande ou petite forme ; et même on doit observer la correction qui a été faite sur ce chapitre. Cela doit être entendu de tout navire ou bâtiment qui sera construit à neuf dans l'arsenal et avant qu'il soit sorti du lieu où il a été construit à neuf.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXXXIX

Du navire qui fera jet.

Lorsqu'un patron s'est mis à l'ancre quelque part, et cela par la volonté des marchands, si le navire étant mouillé il survient une tempête si forte, que non-seulement le navire ne puisse se sortir de ce lieu, mais encore qu'il faille jeter une grande partie ou la presque totalité des marchandises qui sont à bord, soit que les marchands fassent jeter ou jettent sans en instruire le patron, soit que le patron jette ou fasse jeter sans consulter les marchands qui sont à bord, ces derniers ne peuvent pas en mettre la responsabilité sur le patron, ni celui-ci sur les marchands ; parce que le jet qui aura été fait ou qui sera devenu nécessaire dans cette circonstance, ne doit ni ne peut être considéré comme jet régulier et ordinaire, mais presque comme un naufrage, et plus comme un naufrage que comme jet : par ces motifs l'un ne peut faire de reproche à l'autre en raison de ce cas et des circonstances.

En conséquence, ce jet doit être compté par sou et par livre ou par besant, suivant ce qu'aura été jeté, et le navire est obligé d'y contribuer pour deux tiers de sa valeur : au contraire, si c'était un jet régulier, il n'y serait obligé que pour la moitié de ce qu'il valait ; mais, dans ce cas, il contribue pour les deux tiers, parce que ce n'est pas un naufrage absolu : car, si c'était un naufrage absolu, il paierait en proportion de toute sa valeur. Pour quelle raison contribue-t-il pour les deux tiers ? Parce que ce n'est pas naufrage, ni simple jet, mais c'est presque naufrage et plus naufrage que jet.

Si, par événement, le navire perd quelques agrès, par exemple, des ancres, câbles, esquifs ou quelques autres appareils, tout doit être compté par sou et par livre, parce que ce n'est pas un jet régulier, qu'on ne peut se décider par les règles du jet ordinaire, mais que cet événement ressemble plus à un naufrage qu'à un jet ; car, si c'était un jet régulier, la perte des esquifs attachés à la poupe ou aux côtés du navire, ou à des cordes qui manqueraient, serait pour le patron, parce qu'il devait prendre garde quels câbles il avait donné ou fait donner. Si c'était un jet régulier,

et que, des câbles manquant, on perdît les ancres qui y étaient amarrées, cette perte serait pour le compte du navire ; car aucun marchand ne serait obligé d'y contribuer, ni même les marchandises restées à bord.

Mais, si quelque marchand jette ou fait jeter divers objets à l'insu du patron et sans le prévenir, soit que le navire se trouve à l'ancre, soit qu'il fasse voile, s'il peut être justifié que c'était un cas de jet ordinaire, le patron n'est pas obligé d'y contribuer, ni pour son compte, ni pour le navire, s'il ne le veut pas.

Si, par événement, lorsqu'il y a des marchands à bord, le patron jette des marchandises sans leur connaissance et consentement, il est obligé d'indemniser les marchands au cas où il pourra être prouvé que c'était un cas de jet ordinaire ; car il n'y a lieu qu'à jet ordinaire lorsque la tempête ne présente pas un danger imminent et que chacun pouvait agir d'accord et avec les autres.

S'il n'y a aucun marchand à bord, le patron peut faire jeter par le conseil de tout l'équipage ou de la majorité, s'il a le temps de les consulter : mais si, la tempête les ayant surpris subitement, le patron jette ou fait jeter sans pouvoir prendre conseil, comme il a été dit, ce jet sera tenu pour aussi valable que s'il avait demandé conseil, ou que si tous les marchands avoient été présents, ou que toutes les marchandises lui appartenissent ; car elles sont censées à lui, puisqu'elles lui ont été confiées.

Après que le jet aura été fait, que la tempête soit ou non calmée entièrement ou en partie, si le navire appareille du lieu où l'accident sera arrivé du consentement des marchands abandonnant quelques appareils avec ce même consentement, soit qu'il en reste ou non sur le navire assez pour aller ou naviguer jusqu'au lieu de décharge, en cas de perte de ces appareils, le prix doit être payé par contribution sur les marchandises restées ou sauvées, et le corps du navire doit y participer pour la moitié de ce qu'il vaudra.

Si, par événement, ces appareils ne se perdent pas, mais sont sauvés moyennant des dépenses qu'il faudra payer, ces dépenses doivent être payées de même que le seraient les appareils s'ils étaient perdus : toutefois il faut entendre que le jet n'aura pas été ordinaire, mais considéré comme équivalent à naufrage.

Mais au contraire, lorsqu'il n'y a eu que jet ordinaire, et non un jet semblable à naufrage, si ces appareils sont laissés ainsi qu'il a été dit, par la volonté des marchands, soit qu'ils se perdent en tout ou en partie, soit qu'il faille faire des frais pour les recouvrer, toutes ces dépenses doivent être réparties par sou et par livre sur les marchandises sauvées et restées, et le corps du navire ne doit point y contribuer, parce qu'il perd assez, puisqu'il appareille de ce lieu et se met au hasard de naviguer sur la demande des marchands pour aller là où ils voudront et où l'équipage décidera d'aller.

Si, par événement, il ne reste point sur le navire d'appareils avec lesquels il puisse aller et naviguer jusqu'au lieu où il devait décharger, qu'en conséquence il soit forcé de retourner à celui où le voyage a commencé et où il avait chargé, le règlement à faire entre le patron et les marchands, en raison du jet et des événements susdits, doit être fait dans le lieu où le navire a chargé et où il sera retourné.

Mais il faut entendre que, si l'accident est arrivé après qu'on a accompli la moitié du voyage, le règlement doit être fait suivant la valeur du lieu où le navire devait décharger, quoiqu'il soit retourné là où il avait chargé.

Si l'accident est arrivé avant la moitié de la traversée du lieu où il devait décharger, le règlement doit être fait suivant la valeur du lieu où le navire a chargé, s'il y est retourné avec ce qui lui restait.

Si le patron exige le fret des marchandises perdues comme des marchandises sauvées, il doit l'obtenir, et ce fret doit contribuer au paiement des marchandises

jetées ou perdues : s'il n'en demande pas, ni ne veut pas en prendre, il n'est pas obligé de contribuer. Si le patron veut avoir son fret pour les marchandises sauvées, il est obligé de finir le voyage avec ces marchandises, et le fret lui sera payé par les marchands.

Si le patron n'exige point de fret pour les marchandises perdues ni pour les marchandises sauvées, il n'est pas obligé de finir le voyage s'il ne le veut, parce qu'il y perd assez, puisqu'il y consume sa personne, son temps et ses vivres, et encore qu'il aura consommé en partie son navire : bien entendu, néanmoins, que les marchands seront en parage hors de péril et en pays d'amis, et qu'en ce lieu ils trouveront un navire qui voudra porter leurs marchandises restées pour leur argent. Les accords que le patron fera dans ces cas avec les marchands, doivent être obligatoires pour les matelots.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXL

Du navire qui par un accident devra lever l'ancre.

Lorsqu'un navire sera frété pour aller charger quelque part, si, à son arrivée au lieu où il devoit charger, il survient une tempête si forte qu'on soit obligé de lever l'ancre avant d'avoir pris la cargaison, ou s'il arrive des bâtiments armés de l'ennemi, ou si l'on reçoit quelque avis certain qu'il doit en arriver ; si ce navire est obligé de s'en aller par quelque une de ces causes avant d'avoir pris sa cargaison, et de s'en retourner dans le lieu d'où il était parti et où il a été frété, le patron qui entre en contestation avec ses affréteurs, disant qu'il ne veut pas retourner au lieu du chargement jusqu'à ce qu'il ait de bonnes nouvelles, ou que la tempête soit calmée, et qui cependant leur demande le fret promis, ne peut l'obtenir qu'en y retournant.

Si, par événement, il s'y refuse, la justice doit l'y contraindre ; et s'il ne veut pas retourner, les marchands peuvent affréter un navire pareil au sien : le patron du navire qu'ils avaient originairement affréte doit payer ce que ce navire coûtera de plus que l'autre ; et s'il s'y refuse, la justice doit l'y contraindre, quand même le navire devrait être vendu.

Encore plus, les marchands ne sont pas obligés de lui payer fret, puisqu'il n'aura pas porté leurs marchandises, et qu'il n'y aura pas de leur faute. Cependant il faut entendre que si ceux qui l'avaient affréte n'avaient pas, de leur côté, exécuté ce dont ils étoient convenus quand ils l'ont affréte, ou si, par la faute ou la négligence des marchands, il est revenu sans leurs marchandises, alors le patron n'est pas obligé de retourner ; au contraire, ils doivent lui payer son fret, puisque c'est par leur faute qu'il lui a fallu qu'il lui a fallu revenir sans leurs marchandises.

Si, par événement, il n'y a pas faute des marchands et que le patron veuille bien retourner, mais que les matelots contestent et s'y refusent, ils ne peuvent ni ne doivent le faire par aucune raison juste, puisque ce n'aura pas la faute du patron ni des marchands, mais par suite des accidents ci-dessus.

Cependant, si le navire, par suite de ces accidents, avait laissé quelques apparaux ou quelques gens à terre, dans le lieu où il devait appareiller, le patron est obligé de mettre d'autres apparaux en place de ceux qu'il a laissés, et même d'autres hommes à la place de ceux qui seront restés. Si le patron ne veut pas le faire, les matelots ne sont pas obligés de retourner, à moins qu'ils ne le veuillent ; et le patron ne peut les y contraindre par aucune raison, puisqu'il s'est refusé à faire le complément dont il vient d'être parlé.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXLI

Des conserves.

Lorsqu'un patron fera ou aura fait conserve avec un ou plusieurs patrons de navires, grands ou petits, plus grands ou plus petits que le sien, ou pareils, tout ce qui sera contenu dans la convention faite à raison de cette conserve, doit être observé, soit que la convention pour cette conserve ait été rédigée par écrit, soit qu'elle n'ait été faite que verbalement.

Mais il faut que la convention faite soit ou puisse être justifiée, c'est-à-dire, par témoins, ou par écrit rédigé par un écrivain juré, ou par acte privé fait entre les deux parties, portant la date de l'an du jour, et l'heure la police aura été faite : encore plus, il faut que cette police soit scellée par des sceaux des parties qui auront consenti cette conserve, s'ils sont à même de le faire.

Mais, si les parties, dans le lieu où elles étaient lorsque elles ont consenti cette conserve, n'ont pu remplir les formalités ci-dessus et se sont seulement engagées verbalement, pourvu qu'elles soient d'accord de ce qui a été stipulé, la convention vaudra de même que si elle avait été rédigée par un écrivain-juré, ou par écriture privée, ou portée sur le registre du navire ; et même la convention pourra être justifiée par témoins, s'il arrive quelque contestation.

Si, par événement, l'une des parties se refuse à l'exécution des conventions, accords ou autres clauses relatives à cette conserve, soit qu'elles aient été faites par écrit, soit qu'elles l'aient été faites oralement, elle sera tenue de payer tous les dommages et intérêts que l'autre partie suffira, pourvu que ces dommages et intérêts soient ou puissent être justifiés.

Cependant, en tout et pour tout, on peut invoquer l'exception fondée sur ce que la convention relative à cette conserve n'a pu être remplie et exécutée, par un empêchement de force majeure, à condition que cet empêchement soit et puisse être justifié. Si l'empêchement ne peut pas être justifié, celui ou ceux qui en exciperont et n'en feront pas la preuve, seront obligés de faire tout ce qui a été dit ci-dessus envers celui ou ceux qui auront souffert les dommages par leur faute, sans pouvoir élever la contestation.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXLII

Du navire confié à quelqu'un par des actionnaires.

Lorsque de bons hommes, ou des marchands, auront pris des parts d'intérêt avec quelqu'un dans un navire, si, après avoir fait et fourni leurs parts, ils chargent celui dont ils sont devenus co-intéressés de naviguer pour eux sur ce navire, ce préposé, même quand il n'y serait pas intéressé, est obligé de naviguer et d'aller gagner avec le navire partout où il pourra gagner quelque chose ; sauf cependant toujours l'exécution des conventions intervenues entre lui et ces bonshommes ou marchands, ou les ordres qu'il lui aura donnés le jour qu'il lui ont confié le navire, ou depuis.

Si ce préposé gagne, il est obligé de vendre et de donner à ces bons hommes ou marchands tout le gain qu'il aura fait, sauf ce qui lui reviendra ou devra lui revenir pour sa part ; s'il n'est pas copropriétaire, il peut retenir tout ce qu'il a droit d'avoir pour son service personnel, de même qu'il est juste de l'accorder à un patron.

Si ce patron ou préposé ne rapporte pas de gain, mais déclare de la perte, les bons hommes qui, en lui donnant le navire en commande, l'ont associé et constitué maître de leurs biens, doivent lui allouer cette perte, à moins qu'ils ne puissent lui prouver qu'elle est arrivée par sa faute, c'est-à-dire qu'il a joué l'argent, qu'il l'a dépensé en débauches, ou volé, ou qu'il a mal soigné leurs intérêts. Si ces faits sont prouvés, le préposé est obligé de restituer la perte sans aucune dispute,

suivant l'estimation et la volonté de ceux qui lui ont donné le navire en commande, ou qui l'ont associé.

Si sa faute n'est pas prouvée, qu'au contraire il ait fait bien et avec diligence tout ce qu'il a pu, et qu'on ne puisse lui imputer de ne pas avoir apporté de gain, tout doit lui être alloué en compte.

Si le patron ou préposé a emmené avec lui un écrivain digne de foi, lequel avait prêté serment lorsqu'il a reçu cet office (sinon les actionnaires peuvent le faire jurer et l'interroger sous serment) et que les dépenses ou pertes présentées en compte soient conformes à ce qu'il a écrit, ou si l'écrivain déclare, sous serment, que le compte est conforme à ce qu'il a écrit, cet écrivain doit être cru, à moins que le contraire ne puisse lui être prouvé.

Si le contraire est prouvé, cet écrivain doit souffrir la peine qui est déjà annoncée dans un des chapitres précédents ; et le patron ou preneur du navire est obligé de restituer la perte à ceux qui le lui ont donné en commande, dans le cas où l'écrivain n'aurait pas de quoi payer, soit que cette perte ait été occasionnée par faute de l'écrivain, ou par celle du patron ou preneur, parce que c'est lui qui a choisi l'écrivain, comme il a été dit ci-dessus. Si l'on ne prouve la fausseté des déclarations de l'écrivain, il ne doit point souffrir la peine indiquée, et le patron ne doit être obligé de restituer aux actionnaires la perte, s'il y en a, puisqu'elle ne sera pas arrivée par sa faute.

Si, par événement, le patron ayant manqué d'écrivain, ou n'en ayant pas emmené un assermenté, a écrit ou fait écrire les dépenses, les actionnaires qui auront des soupçons peuvent lui faire prêter serment sur le point de savoir si ces dépenses sont vraies, si elles ont eu lieu de la manière qu'il les a écrites ou fait écrire, et qu'il les porte en compte.

S'il le déclare sous la foi du serment, il doit être cru, à moins que le contraire ne puisse être prouvé, et, dans ce dernier cas, il doit restituer toute la perte, à la discrétion et volonté des actionnaires. Si l'on ne peut lui prouver le contraire, il doit être cru, et le compte doit lui être alloué, qu'il déclare du gain ou de la perte, puisque ce n'aura pas été sa faute s'il n'en rapporte point.

Il est juste qu'ainsi que les actionnaires ont eu confiance en lui, quand ils l'ont admis pour associé dans le navire, ils en aient quand il rendra compte, soit qu'il annonce du gain ou de la perte, à moins qu'on ne puisse prouver le contraire, comme il est dit ci-dessus. Ainsi, qu'un patron ait eu avec lui un écrivain juré, il n'en résulte pas de mal pour lui, par les raisons qui viennent d'être expliquées. Mais toutes les fois qu'il emmène ou peut emmener un écrivain juré avec lui, c'est une grande décharge ; en conséquence, tout patron doit en avoir, s'il le peut. Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXLIII

Du cas où un navire marchand est rencontré par un navire d'ennemis.

Lorsqu'un navire marchand en rencontre un d'ennemis, s'il porte un ou quelques marchands, le patron doit leur demander s'ils veulent aller à l'abordage et combattre afin de prendre ce navire ennemi. Si le marchand ou les marchands, en totalité ou en majorité, y consentent, le patron peut le faire, et, quel que soit le dommage et le préjudice que les marchands en souffrent, il ne leur doit aucune indemnité, puisqu'ils ont donné leur consentement et que tout a été fait par leur volonté.

Mais, si le patron fait ce qui vient d'être dit à l'insu et sans la volonté des marchands, de tous ou de la majeure partie, ce qu'ils en souffriront ou auront à souffrir de dommage ou préjudice, le patron doit le supporter et le payer sans aucune dispute, quand même le navire devrait être vendu, ou même le bien du

patron, si l'on en trouve quelque part, parce qu'il aura fait l'attaque à l'insu et contre la volonté des marchands, de tous ou de la majeure partie.

Si le patron a fait ou entrepris ce qui vient d'être dit, du consentement des marchands ou de la majeure partie d'entre eux, en leur faisant espérer une portion déterminée dans le gain sur lequel il comptait, il est obligé de tenir sa promesse, sans aucune contestation.

Si, par événement, il n'a été fait aucun accord ni convention entre le patron et les marchands, ou la majeure partie, au sujet du gain à faire, celui qui surviendra devra être distribué de cette manière : le patron ensemble avec le corps du navire doit en avoir et prendre le tiers ; les marchands ensemble avec leurs marchandises doivent en prendre un autre tiers ; le contre-mâitre, les officiers de poupe, les matelots, et tous ceux qui reçoivent salaire du navire, l'autre tiers.

Mais on doit prélever, avant tout, ce qu'il faudra donner pour gratification et récompense à ceux qui sont attachés au navire ; et cette gratification doit être donnée d'après la décision des marchands, de l'écrivain du navire, du contre-mâitre, de l'un des officiers de poupe et de deux matelots de proue. Il est bien entendu que le gain, grand ou petit, sera distribué proportionnellement ; mais, qu'il soit grand ou petit, le patron avec le corps du navire doit en avoir toujours le tiers, et le reste distribué par tête, d'après ce qui a été dit ci-dessus.

Si le patron a attaqué à l'insu et sans la volonté des marchands ou de la majeure partie, lesquels n'en souffriront aucun dommage, il n'est pas obligé de leur donner le tiers, mais ce qui lui semblera bon, d'après l'avis de l'écrivain, du contre-mâitre et de deux matelots de proue, lesquels doivent décider ce que le patron devra donner aux marchands en proportion de leurs marchandises et du mérite de chacun d'eux.

En effet, il est bien juste que les marchands se contentent de ce que le patron leur donnera par l'avis des personnes qui ont été indiquées, puisque celui-ci aurait été obligé de réparer tout le dommage qu'ils auraient souffert, s'il leur en était arrivé. Si, par événement, il n'y a aucun marchand à bord, lorsque le patron projette de faire ce qui est dit ci-dessus, il ne doit ni ne peut le faire, parce qu'il n'en a pas la faculté. S'il s'y hasarde, il ne faut rien dire, parce que, si l'entreprise lui réussit, ce sera un effet de sa bonté et de sa générosité de donner quelque chose aux marchands qui auront des effets ou marchandises sur son navire ; ce qui dépendra uniquement de lui.

Si, au contraire, le patron ne réussit pas en ce qu'il aura hasardé ou commencé, sa personne ou son bien doivent être obligés aux marchands à raison du dommage qu'ils souffriront ou auront à souffrir, comme il a été dit, puisque les marchands n'étaient pas à bord : encore par une autre raison ; parce que le patron n'a point droit de prendre un tel parti sans le consentement des marchands. En effet, il n'est pas juste qu'il ait ce droit ; car tout patron a déjà bien assez de pouvoir, puisqu'il en a sur les effets des marchands dans le cas de jet ou de naufrage, si ces événements arrivent lorsque les marchands ne sont pas à bord.

Mais, si le patron peut montrer ou justifier qu'il a été obligé de combattre par accident (par accident il faut entendre que le patron ne pouvait fuir, c'est-à-dire que le navire ennemi lui venait dessus, au point qu'il s'est accroché à lui) ; dans ce cas, il n'est point obligé de réparer le dommage que les marchands éprouveront, puisqu'il ne sera pas arrivé par sa faute, soit que les marchands fussent à bord ou non : et par une autre raison, parce que personne ne peut rien contre un accident.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Des conventions faites par celui qui a reçu un navire en commande.

Lorsque quelqu'un aura donné son navire en commande à un autre, si celui à qui la commande a été confiée fait avec une ou plusieurs personnes une convention ou promesse pour un fait relatif à ce navire et ne tient pas ce qu'il aura promis, le dommage que ceux à qui la promesse a été faite souffriront de cette inexécution résultant de sa faute, doit être supporté par celui qui a donné le navire en commande ; il est obligé de le payer en totalité, quand même le navire devrait être vendu ; pourvu cependant que la convention ou la promesse ait été relative au navire donné en commande.

Si celui à qui le navire appartient souffre ou a souffert quelque dommage par la faute du preneur, celui-ci doit le réparer en entier, s'il a quelque bien ; s'il n'a pas de quoi restituer et payer ce dommage, il doit, dans le cas où on pourra le saisir, être mis au pouvoir de la justice et y rester jusqu'à ce qu'il ait satisfait ou payé celui qui aura souffert dommage par sa faute, ou qu'il se soit accordé avec lui ; et tout ce qui vient d'être dit doit être fait sans aucune fraude.

Mais si, celui à qui le navire aura été donné en commande, ayant fait une convention ou promesse avec quelqu'un, il n'y a aucune faute de sa part à ne pas l'exécuter, ni lui, ni le propriétaire qui lui a donné le navire en commande, ne sont obligés à aucune indemnité envers les personnes qui souffrent de cette inexécution, puisqu'elle n'aura pas été le résultat de sa faute. D'après ce qui vient d'être dit, que chacun prenne garde à qui il confiera son navire en commande, afin qu'il n'éprouve de dommage par aucune cause.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCXLV

Du navire pris et recouvré.

Si, après qu'un navire aura été pris par ses ennemis, quelque autre navire d'amis rencontre les ennemis qui ont fait cette capture, et, par suite de cette rencontre, l'enlève, de quelque manière que ce soit, à ceux qui s'en étaient d'abord emparés, le navire et tous les objets qu'il contient, qui ont été ainsi repris sur les ennemis, doivent être rendus à celui ou à ceux à qui ils appartiennent, s'il y en a quelqu'un en vie, à la charge pour eux cependant de donner à ceux qui ont enlevé le navire aux ennemis une récompense suffisante, en proportion de la peine qu'ils auront prise et du dommage qu'ils auront souffert.

Cela doit être entendu du cas où des amis ont enlevé la prise aux ennemis qui l'avaient faite, dans la juridiction et les eaux du pays d'où le navire dépendait, ou bien dans un parage où ces ennemis ne l'auraient pas encore amarrée, c'est-à-dire, mise en lieu de sûreté ; alors il n'y a lieu qu'à faire ce qui a été dit ci-dessus.

Mais, si les amis enlèvent ou ont enlevé le navire capturé aux ennemis en un lieu où ceux-ci l'avaient amarré et mis en sûreté, ce n'est pas le cas de leur donner une récompense, sinon de gré à gré : au contraire, le navire doit leur appartenir sans aucune contradiction ; ni la justice, ni qui que ce soit, ne peuvent le leur disputer. Encore, si des ennemis qui ont enlevé un navire à quelqu'un voient d'autres navires qui leur fasse peur, et, par cette cause, laissent et abandonnent celui qu'ils avaient pris, et que ce navire, dont les ennemis ont eu peur, prenne et amarine ou emmène la prise ainsi abandonnée, elle doit être rendue aux propriétaires, s'ils sont en vie, ou à leurs parents, sans aucune contestation, à la charge par ceux-ci de donner, conformément à ce qui a été dit, une récompense suffisante, convenue entre eux. S'ils ne peuvent pas s'accorder, la fixation sera déferée à l'arbitrage des prud'hommes.

Si quelqu'un a abandonné son navire par soupçon ou peur des ennemis, et qu'un autre navire le trouve, l'amarine et le conduise en lieu de sûreté, c'est-à-dire, si

ceux qui ont amariné ce navire ne l'ont pas enlevé à des ennemis qui eux-mêmes l'auraient pris au propriétaire, ce navire et les marchandises qui sont à bord ne doivent point appartenir à ceux qui l'ont trouvé ; mais ils peuvent exiger une récompense suffisante, selon l'usage de la mer.

Si, par événement, ils ne peuvent s'accorder entre eux, la fixation doit être laissée à l'arbitrage de prud'hommes sont avantageux ; il est juste que personne n'use de la rigueur de son droit envers un autre, parce que personne ne sait, ni ne peut savoir, ni n'est sûr de n'être jamais, à son tour, exposé à quelque dommage ; pour cela chacun doit soumettre la contestation de prud'hommes, principalement dans les cas ci-dessus ou autres pareils, afin que ni Dieu ni les hommes n'aient sujet de blâmer.

Mais il faut savoir que tout qui vient d'être dit doit avoir été fait sans aucune fraude, parce que quelquefois tel cherche à tromper un autre et à lui porter dommage qui s'en fit à lui-même, et personne ne sait ce qui doit arriver à lui ou aux siens : pour cela personne ne doit agir d'une manière nuisible, en fraude ou en dommage d'autrui ; car il ignore le sort qui l'attend.

Si donc quelqu'un, sachant qu'un navire doit aller ou est allé quelque part où il y a soupçon et peur d'ennemis, arme pour faire dommage à ce navire ou à d'autres, afin de gagner une récompense ou de s'emparer du navire ou des marchandises qui seront à bord, ou par quelque autre raison, ce fait étant prouvé, cet armateur ne doit point avoir de récompense, ni acquérir le navire en tout ou en partie, ni les marchandises qui y seront, quoique les propriétaires l'aient abandonné, ou que les ennemis l'aient pris, à moins qu'il ne justifie qu'il n'a point armé dans la vue et par les motifs susdits.

Mais, s'il est prouvé qu'il a armé pour porter dommage à quelque personne nommément, ou à quiconque serait rencontré par lui, et dans la vue de commettre des hostilités, de quelque manière qu'il amène un navire avec ou sans marchandises, qu'ils l'aient pris aux ennemis, ou qu'il l'aient trouvé comme il a été dit, il ne doit rien en avoir, le tout doit être rendu au légitime propriétaire. Ceux qui ont armé de cette manière doivent être arrêtés et mis au pouvoir de la justice, afin qu'on procède envers eux comme envers des voleurs, si les faits ci-dessus sont trouvés.

Si l'on ne prouve pas qu'ils ont armé pour ces causes, si au contraire ils ont enlevé aux ennemis quelque navire, ou s'ils l'ont trouvé comme il a été dit, alors ils peuvent exercer tous les droits qui ont été expliqués plus haut.

S'il y a doute sur le point de savoir s'ils ont armé par les causes ci-dessus, et qu'on soit obligé d'entendre les témoins en leur faveur, ni eux, ni aucun de leurs compagnons, ou autre qui aurait espérance de profit ou de dommage, ne peut leur servir de témoin, ni même aucune personne qui serait avaricieuse, ou qu'on pourroit soupçonner de se laisser séduire par de l'argent.

Mais si, par événement, lorsque les ennemis auront pris quelque navire ou quelques marchandises, ils les laissent par leur volonté, et non par peur d'un navire qu'ils auraient aperçu, ou par soupçon qu'il en existe, si quelqu'un trouve le navire ou les marchandises ainsi laissés en lieu de sûreté, s'en empare ou les emmène, la propriété entière ne doit pas lui rester, si l'on trouve le propriétaire ; mais il doit lui être donné une récompense suffisante, suivant l'arbitrage de prud'hommes du lieu où le navire et les marchandises auront été conduits, d'après ce qui a été dit ci-dessus.

S'il ne se présente aucun propriétaire pour en faire la réclamation, ceux qui les auront trouvés doivent avoir pour leur récompense la moitié de la valeur ; et il sera fait emploi de l'autre moitié selon ce qui est démontré et déclaré dans le chapitre qui parle de marchandises trouvées.

Si, par événement, les ennemis ayant emmené un navire, ou emporté des marchandises, ne les abandonnent pas de leur propre volonté, mais y sont forcés par la tempête ou par la crainte d'autres navires, il en sera de même que pour les cas où les ennemis ont été obligés de les relâcher par force : et tout cela doit être fait sans aucune fraude.

Si, par événement, les ennemis se trouvent ou vont en quelque lieu où ils voudront vendre les marchandises ou le navire qu'ils ont pris, celui ou ceux qui les auraient achetés sont obligés de les rendre à celui ou à ceux à qui ils ont été pris, dans le cas où ceux-ci l'exigeraient et offriraient d'en rendre le prix, et même en leur donnant du gain, si l'acheteur le demande.

Si les ennemis qui ont pris un navire, ou des marchandises, en font ou en ont fait donation à quelqu'un, cette donation ne vaut pas et ne doit valoir par aucune raison. Cependant, si les ennemis donnent ou rendent ces objets au propriétaire capturé, cette donation vaut et doit avoir valeur ; et il ne peut à cet égard y avoir aucune contestation.

Mais, si les ennemis disent au patron à qui ils feront cette grâce, « nous te rendons ton navire franc de tout rachat, mais nous voulons avoir rachat des marchandises qui sont à bord, cette donation n'est pas valable, parce que les ennemis n'avoient pas leur prise en lieu de sûreté, et en tel état qu'ils pussent être certains qu'avant d'être arrivés en lieu de sûreté, ils ne risquaient pas de perdre leur prise par quelque cause : il est bien vrai qu'ils auraient le pouvoir de la brûler ou de la couler à fond s'ils le voulaient, mais un navire ou des effets brûlés ou gâtés ne sont bons pour personne ; et nul ne peut y trouver profit, ni amis ni ennemis, car ils sont perdus pour les uns comme pour les autres.

Ce qui a été dit du navire, doit être entendu aussi des effets ou marchandises ; si les propriétaires qui seront dans le navire, ou leurs associés, les rachètent des ennemis, le patron ou ses amis sont obligés de contribuer au rachat, par sou, par livre ou par besant, pour tout autant que le navire vaudra, et sans aucune autre contestation. Tout cela doit être entendu du navire comme des marchandises, et des marchandises comme du navire.

Mais, si les ennemis ayant eu le navire ou les marchandises en lieu de sûreté, c'est-à-dire, les ayant enlevés des eaux des ennemis, ce qui s'entend d'un lieu où les capturés pouvaient avoir secours de leurs amis, ils font à quelqu'un donation ou vente du navire, ou des marchandises, cette donation vaut et doit avoir effet sans aucune contestation; la justice ni autre personne ne peut s'y opposer, à moins que celui auquel la donation aura été faite ne veuille faire quelque grâce au propriétaire à qui le navire ou la marchandise auront été pris, car il peut le faire, s'il veut ; mais autrement, ni la justice, ni personne, ne peut l'y contraindre par aucun motif, sauf le cas où celui à qui le navire ou les marchandises ont été pris pourrait prouver qu'il y a de la fraude.

Si la fraude peut être prouvée, la donation ne doit valoir ni avoir aucun effet : au contraire, la fraude pourrait être telle, que celui auquel la donation a été faite dût être arrêté par la justice, et puni dans ses biens et sa personne, selon la gravité du cas, et sans aucune grâce, et si la fraude est prouvée, le navire ou les marchandises doivent être rendus à celui ou à ceux qui en étaient propriétaires, sans aucune contestation.

Si, par événement, les ennemis ont fait vente à quelqu'un, d'un navire ou d'effets qu'ils ont pris, la vente vaut et doit avoir effet, pourvu que ceux qui ont acheté puissent prouver que les ennemis leur ont fait cette vente en lieu de sûreté, c'est-à-dire, lorsqu'ils auraient amarré leur prise.

Mais si, tout en prétendant avoir acheté ces marchandises par de bonnes raisons, ils ne peuvent le montrer ni le justifier, la vente qu'ils disent leur avoir été faite ne

doit point avoir d'effet ; au contraire, s'il se présente quelque propriétaire du navire, lequel puisse justifier sa propriété, il doit lui être entièrement rendu, et la contestation, s'il s'en élève, doit être remise à la décision de deux prud'hommes, ou de la justice, afin que tout soit fait sans aucune fraude. Si la fraude est prouvée, la partie contre laquelle cette preuve sera faite doit restituer à celui qui en aura souffert toutes dépenses, dommages et intérêts ; et même celui qui serait coupable de fraude doit être mis au pouvoir de la justice.

Si le patron, ou quelqu'un en son nom, recouvre le navire ou les marchandises, par quelque cause qu'il les recouvre, il est obligé de rendre à tous les intéressés la part qu'ils y avaient quand les ennemis s'en sont emparés, à la charge cependant par eux de contribuer aux frais de recouvrement par sou et par livre, selon ce que chacun recouvrera.

Cependant, si le patron recouvre quelques marchandises et fait quelque accord ou convention, afin de parvenir au recouvrement du navire ou des marchandises, du consentement des actionnaires, ou de la majeure partie, il peut les forcer et contraindre par justice à tenir leur promesse ; car ils sont obligés envers lui comme s'ils avoient promis de prendre part dans un navire qu'il aurait voulu construire à neuf, ou qu'ils auraient acheté nouvellement.

Mais, si le patron fait quelque accord ou convention sans l'assentiment de tous les actionnaires, ou de la majeure partie, ils ne sont obligés en rien, s'ils ne le veulent ; à son tour il n'est pas tenu de leur rendre les parts qu'ils avoient quand les ennemis ont fait la prise, sauf le compte qui était à faire entre lui et les actionnaires, à raison de leurs intérêts respectifs au moment où les ennemis ont pris le navire ou les marchandises.

Mais, s'ils veulent racheter leurs parts et que le patron s'y refuse, la justice peut et doit l'y forcer ; et par aucune raison juste il ne peut ni ne doit s'en excuser, ni s'en défendre, puisque les actionnaires paient ou veulent payer tout ce qui sera ou devra être à leur charge, par sou et par livre, proportionnellement à leurs parts : car il ne seroit pas conforme à l'équité que quelqu'un eût ou dût avoir droit de priver une personne de son bien par aucune raison, lorsque cette personne fait ce qu'elle doit faire dans un tel cas.

Toutefois cela doit être entendu en ce sens, que si le patron ou un chargeur, ou quelqu'un en leur nom, achète ou rachète le navire ou les marchandises qui jadis étoient à lui, des ennemis, ou d'autres qui les tiendraient des ennemis, par juste cause ; si les intéressés refusent de payer le patron ou celui qui aura acheté, selon qu'il a été dit, celui-ci doit offrir la préférence aux actionnaires une ou plusieurs fois : s'ils ne veulent pas en payer le prix, il peut, s'il veut, les faire vendre en encan public, avec l'autorisation de la justice ; et celui qui offrira davantage doit les avoir.

Si, par événement, la valeur des parts que les actionnaires avoient dans le navire ou dans les marchandises, excède ce qu'il en a coûté pour les acheter ou les racheter, l'excédant doit être donné et rendu à chacun en proportion de son intérêt.

Il est bien entendu qu'il n'en sera ainsi que si le patron veut le faire par bienveillance ; car, d'autre manière, il n'y est pas obligé, s'il ne le veut. Le patron du navire, ou le propriétaire des marchandises, ou celui qui en son nom les aura achetées ou rachetées, doit avoir la préférence et droit de les retenir pour le prix qu'un autre voudra en donner, lorsqu'il consent à les mettre en vente publique. Si, par événement, le prix de vente du navire, ou des marchandises, n'égale pas celui d'achat ou de rachat, le patron, ou celui qui les aura achetées ou rachetées sans le consentement des propriétaires, n'a pas d'action contre eux pour être couvert de cette perte, à moins qu'ils ne veuillent lui faire quelque grâce : et c'est pour cela

qu'il est juste que celui qui aura acheté ou racheté ces objets en son nom, ait et doive avoir la préférence de les retenir pour le prix qu'un autre voudra en donner, puisqu'il a le désavantage de la perte qui est et doit rester pour lui. Sauf cependant, que, si quelques uns de ceux qui y avoient part, voulaient les retenir, ils sont obligés de contribuer à la perte, selon ce qu'ils avoient d'intérêts. Tout ce qui a été dit, et toutes les règles ci-dessus, doivent être entendus de bonne foi, c'est-à-dire, du cas où les ennemis avoient les choses prises en lieu de sûreté, sauf le cas d'achat ou de rachat, s'il a été fait sans fraude.

Chapitre CCXLVI

Des cargaisons de bois.

Lorsqu'un navire aura chargé quelque part du bois pour porter en un lieu, si entre le patron et les marchands à qui appartient le bois il n'y a eu aucun prix convenu pour le fret, le patron peut prendre la moitié du bois, s'il le veut, pour se payer de ce fret ; ni marchand, ni aucune autre personne, ni même la justice, ne peuvent le lui défendre par aucune raison, parce qu'il a ainsi établi et ordonné, que c'est la coutume depuis les premiers temps où les anciens ont commencé à aller par le monde, et ont établi et ordonné ce qui est dit ci-dessus : cela doit être observé ainsi qu'il a été anciennement ordonné, et non d'autre manière, par aucune raison. Cependant, si les marchands à qui le bois appartient disent au patron, avant de charger, qu'ils veulent faire prix pour le fret de ce bois, et si le patron leur répond qu'il est inutile de faire le prix pour le fret de ce bois, qu'il passera par tout ce qu'ils voudront et croiront juste ; les marchands ayant chargé sur les paroles et conditions que le patron leur a dit, ne sont point obligés de donner la moitié du bois, puisqu'ils ont chargé d'après les paroles et les conditions ci-dessus, et le patron ne peut ni ne doit le leur demander, comme il l'aurait pu sans cette convention. Mais les marchands sont obligés de lui payer un fret suffisant pour le bois, conformément à ce qui sera payé dans le lieu où ils seront, ou selon ce dont ils pourront tomber d'accord avec lui.

Si, par événement, les marchands ne peuvent pas s'accorder avec le patron au sujet de ce fret, la question doit être soumise à la décision de prud'hommes, et ce qu'ils prononceront doit être suivi, et pas autre chose. Il faut en excepter cependant le cas où les marchands pourraient justifier, par écriture ou par témoins, des arrangements faits entre eux et le patron.

S'ils ne peuvent pas en justifier, ils sont obligés de lui donner la moitié du bois pour son fret.

Chapitre CCXLVII

Des conventions.

S'il a été fait quelque convention entre quelques personnes pour une cause quelconque, dès qu'elle aura été faite avec un sain et entier jugement, elle doit être observée et tenue entre ceux qui l'ont faite, en lieu convenable. Ainsi la convention faite en lieu convenable, par de justes causes et avec un sain jugement, doit être observée et tenue entre ceux qui l'ont faite. Si, par événement, quelqu'un de ceux entre lesquels la convention a été faite, ne la tient pas, et que celui ou ceux envers lesquels elle n'aura pas été observée ou gardée, en souffre quelque dommage ou quelque préjudice, celui qui a refusé de l'exécuter est obligé de payer tout le dommage sans aucune contestation.

Sauf, cependant, le cas où celui qui n'aura pas exécuté la convention en aura été empêché par quelque juste cause, laquelle étant justifiée, celui qui par l'effet de cet empêchement a été obligé de rompre la convention, ne sera pas tenu d'indemniser ceux envers lesquels il a été dans l'impossibilité de faire autrement.

Si, par événement, il ne peut justifier cet empêchement, il sera obligé de payer les dommages, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

Mais cependant, si celui qui a été forcé de rompre la convention peut prouver que c'est par la faute ou par la négligence de ceux envers qui il était obligé, et qu'il en souffre quelque dommage ou préjudice, celui ou ceux contre lesquels cette faute ou cette négligence sera prouvée, sont obligés de réparer le dommage sans aucune contestation. Tout ce qui vient d'être dit doit être fait sans aucune fraude, sans préjudice pour chacun de l'exception résultant d'un empêchement légitime. Telle est la raison pour laquelle a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXLVIII

Des marchandises avariées ou falsifiées.

Lorsqu'un marchand a vendu à un autre marchand ses marchandises, de telle manière que l'acheteur ne les ait pas vues ou voulu voir, mais s'est fié à la foi du vendeur, lequel a dit ou fait entendre à l'acheteur qu'il les lui vend pour bonnes et fines ; s'il arrive que, le marchand ayant acheté sous cette condition, les marchandises ne se trouvent pas aussi bonnes ou aussi fines que le vendeur lui a fait entendre, et qu'au contraire elles soient trouvées mauvaises ou avariées, dans les lieux où il les porte ou fera porter, le vendeur est obligé de rendre et de donner à l'acheteur autant que d'autres effets pareils et de la même nature que ceux qu'il aura vendus, valaient dans le lieu où l'acheteur les a portées.

Et même si, en raison de la falsification ou des avaries ci-dessus, l'acheteur a éprouvé quelque dommage ou préjudice, ou fait une dépense quelconque, le vendeur doit rendre et restituer tout, sans aucune contestation. Encore plus, si l'acheteur souffre quelque retard, ou ne peut avoir ni recouvrer son argent par l'effet de cette falsification ou avarie, le vendeur est obligé de lui payer, par sou et par livre, en raison de la falsification ou des avaries ci-dessus, tout autant qu'il déclarera, sous serment, qu'il aurait gagné s'il eût pu toucher son argent, d'après le prix auquel il aurait vendu, si la falsification ou l'avarie n'eût pas eu lieu ; et tout cela doit être fait sans aucune fraude.

Mais, si le vendeur déclare à l'acheteur qu'il lui vend les marchandises telles qu'elles sont, disant « *voyez-les, ou faites-les voir, et si elles vous plaisent, prenez-les, sinon laissez-les* » ; si celui-ci, qu'il les voie ou les fasse voir ou non, les reçoit, qu'il y gagne ou qu'il y perde, le vendeur n'est tenu à rien envers lui, s'il ne veut pas, puisque la vente a été faite comme il vient d'être dit, et qu'il a acheté sous cette condition : pourvu que cette condition puisse être justifiée, s'il le faut.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCXLIX

De l'erreur de compte alléguée par les actionnaires contre les héritiers du patron.

Lorsqu'un patron, ou un écrivain en son nom, ayant rendu compte à tous ses actionnaires, ou à la majeure partie, du gain ou de la perte qu'il aura fait, ou de quelque négociation pour laquelle il est obligé de rendre compte, ceux-ci, ou la majeure partie, reçoivent ce compte et se tiennent pour payés ; soit que le patron vive longtemps ou peu de temps après, si, les actionnaires étant ensemble avec lui en un même lieu, ou n'y étant pas, il navigue, et qu'à chaque voyage, ou à quelques uns, il vienne dans le lieu où seront les actionnaires, ou plusieurs d'entre eux, ou même si, après qu'il aura rendu compte, il part au bout de quelque temps, ou à l'instant, et décède en route, les actionnaires, ou la majeure partie, qui prétendront avoir trouvé quelque erreur ou quelque faute dans ce compte, peuvent

faire leur demande en réformation de cette erreur de compte ou de cette faute, contre les biens du défunt ou contre ses héritiers, ou contre ceux qui auront son bien.

Si le défunt a fait un testament après qu'il a rendu compte ; si dans ce testament on trouve que le défunt avoit reconnu quelque tort par lui commis envers les actionnaires, l'erreur de compte ou le tort doit être réparé sans aucune contestation, quand même tout le bien du défunt devrait être vendu ; de manière que ni l'héritier, ni aucune autre personne, ne peuvent s'y opposer, les matelots exceptés, s'ils ne sont pas payés de leurs salaires.

Si le défunt avoit fait un testament selon qu'il a été dit, et n'y avoit pas reconnu l'erreur, les héritiers ne sont tenus de rien envers les actionnaires ; sauf néanmoins le cas où le registre dans lequel le défunt a consigné le compte-rendu aux actionnaires, constaterait l'erreur ou le tort, pourvu que ce registre soit le même, et non autre ; et, en ce cas, l'écrivain qui l'a écrit doit être appelé, s'il est en vie, pour voir et pour discuter si l'erreur est vraie ou non ; car aucun autre écrit ne doit être cru.

Mais, si le registre par lequel le défunt a rendu compte aux actionnaires n'est point trouvé, et que ceux-ci en puissent montrer copie fidèle, faite sur ce registre et non sur un autre, laquelle aura été faite par le même écrivain et non par un autre, l'erreur de compte ou le tort étant justifié par cette copie, les biens du défunt et ses héritiers sont obligés, jusqu'à concurrence de sa succession, de restituer aux actionnaires tout ce qui sera dû par l'effet de cette erreur de compte ou de ce tort.

Si, par événement, le défunt n'a point fait de testament après le compte-rendu, et que le registre ou la copie soit trouvé, ainsi qu'il a été dit, et l'erreur prouvée, elle doit être réparée comme il a été dit.

S'il n'a point fait de testament, et même si on ne trouve aucun registre, il peut en résulter de grandes contestations et difficultés. Le jugement doit en être remis à la décision de personnes qui aient soin des âmes ; on doit chercher si le défunt avoit un confesseur dans le pays ; et s'il est trouvé, la contestation doit être remise à son arbitrage. Si, par événement, on ne trouve point de confesseur, la contestation doit être à la décision d'hommes craignant Dieu, qui soient personnes religieuses, honnêtes gens et de bonne renommée. Quand ces personnes auront ainsi été chargées de décider, elles doivent appeler tous les actionnaires, demander à chacun d'eux serment de dire la vérité sur cette erreur de compte ou ce tort, en quoi l'erreur consiste, comment elle est arrivée ; et ces prud'hommes doivent faire attention à la bonne renommée et à l'estime dont jouissent les actionnaires.

Néanmoins ils ne doivent pas les croire sur parole ; au contraire, les actionnaires doivent produire des témoins non suspects, et n'attendant ni dommage ni profit de la contestation : parce que, selon toute justice, nul ne peut ni ne doit rendre témoignage sur un fait dont il attendrait ou pourrait avoir profit ou dommage, de quelque manière que ce soit ; à moins que les parties n'y consentent. Tout ce que les prud'hommes diront ou prononceront sur cette contestation doit être suivi, et pas autre chose.

Telles sont les raisons pour lesquelles ce chapitre a été fait.

Chapitre CCL

Du navire qui se défera d'appareux après qu'il aura chargé.

Lorsqu'un patron aura chargé quelque part des effets de marchands, si dans le même lieu où il a chargé ou ailleurs il allège par quelque cause, et si après avoir allégé son navire il en ôte ou fait ôter les voiles ou les ancres, ou quelque autre

appareil, avant que le navire soit entièrement déchargé, de manière qu'il en arrive quelque dommage, perte ou détérioration, le patron contre lequel il sera prouvé que c'est par sa faute ou pour avoir ôté les appareils que le dommage est arrivé, doit le réparer sans aucune contestation.

S'il n'a pas de biens, ni de quoi payer le dommage aux marchands, et qu'on puisse l'arrêter, il doit être mis au pouvoir de la justice, comme s'il avait tenu le navire en commande : car tout patron est et doit être dit et considéré comme preneur dans toutes les affaires qu'il aura à traiter avec des marchands en raison de son navire : et cela par beaucoup de raisons qu'il est inutile de développer ici. Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre.

Chapitre CCLI

De quelle manière le fret doit contribuer en cas de jet.

Comme les opinions sont très partagées relativement à la manière dont le fret doit contribuer en cas de jet, les uns estimant que tout le fret reçu par le patron pour le voyage dans lequel le jet a été fait, doit contribuer ; d'autres, que si la patron prend son fret aussi bien des marchandises jetées que des marchandises sauvées, il ne doit contribuer, il ne doit contribuer que pour le fret qu'il reçoit des marchandises jetées ; quelques autres, que si le patron ne prend point de fret des marchandises jetées, il ne doit point contribuer dans le jet pour le fret qu'il aura reçu. Chacun des marchands ou des autres personnes qui ont ces opinions croient les avoir et les soutenir avec raison, ainsi que cela doit être.

Par ces motifs, nos ancêtres qui les premiers allèrent par le monde en divers lieux, ayant connu et entendu ces diverses opinions, ont tenu conseil et accord entre eux sur la manière de les concilier, afin d'éviter des contestations et pour qu'il ne puisse s'en élever entre les patrons et les marchands, ni entre d'autres personnes qui auraient affaire avec eux par quelque cause ; pour cela n'épargnant aucuns travaux, afin d'avoir quelque mérite devant Dieu, d'obtenir l'amour et la reconnaissance des hommes, et de mettre fin à cette diversité d'opinions, ils ont dit et déclaré ce qui est écrit et ordonné dans ce chapitre.

Tout fret qui aura été promis au patron par les marchands ou par d'autres personnes, doit lui être payé sans aucune contestation, toutefois suivant les conventions et accords faits et convenus entre ces marchands ou autres personnes et les patrons ; et ceux-ci sont obligés de contribuer, en cas de jet, pour autant qu'il leur restera du fret qu'ils auront reçu des marchands et autres personnes dans le voyage.

Mais il faut entendre que les patrons doivent ôter et rabattre de ce fret le salaire des matelots, les provisions et tous les autres frais qu'ils auront faits justement pour le voyage. De tout ce qui restera, les patrons, ou quelqu'un en leur nom, doivent faire compter avec les marchands ou avec ceux qu'ils nommeront ; mais s'ils veulent s'ils veulent s'en remettre à la bonne foi des patrons, les marchands peuvent le faire. Ainsi les patrons sont obligés d'entrer et de contribuer dans le jet pour tout ce qu'il leur restera net du fret qu'ils auront reçu des marchands pour le voyage dans lequel le jet aura été fait, par sou et par livre, de même que les marchandises sauvées contribueront envers celles qui ont été jetées.

Si, par événement, quelques marchands ou tous exigent que le patron entre et contribue dans le jet pour ses retours, c'est-à-dire, pour le fret qu'il recevra d'autres marchands, ou des mêmes, pour d'autres marchandises, ou pour les mêmes qui retournent avec lui, les patrons n'y sont tenus par aucune raison, puisque le jet sera déjà compté dans l'autre voyage d'aller, et parce que les marchandises que le navire a portées en retour de voyage, ne sont pas les mêmes, ni des mêmes marchands, qu'elles n'y sont pas obligées, et qu'il n'est pas juste

qu'elles le soient ou doivent l'être par aucune cause. Ainsi, par ces raisons, et encore par beaucoup d'autres, le patron n'est pas obligé dans le jet fait pendant le voyage, pour le fret qu'il a gagné dans le retour.

Telles sont les raisons pour lesquelles a été fait ce chapitre, nonobstant d'autres raisons contenues en quelques autres chapitres.

Chapitre CCLII

Du patron et des matelots qui voudront s'excuser d'aller en voyage.

Lorsqu'un patron enrôlera ou aura enrôlé des matelots pour aller en un voyage déclaré et convenu entre eux dans l'enrôlement, les matelots sont obligés de partir et d'achever le voyage de la manière convenue avec le patron, à moins qu'ils ne puissent s'en excuser par quelques raisons et conditions qui sont déjà déclarées dans un chapitre où l'on traite de cet objet : et tout cela doit être fait sans aucune fraude.

Lorsqu'un patron, après avoir enrôlé les matelots, voudra s'exempter de faire ce voyage en personne, de son autorité et non par aucune raison qui puisse l'excuser, mais seulement parce que c'est sa volonté de rester, si le voyage pour lequel il a frété son navire et pour lequel il a enrôlé les matelots est en un lieu dangereux, le patron refusant d'aller en personne, les matelots peuvent aussi s'en exempter s'ils le veulent.

Mais cependant, si le patron reste par juste raison ou pour excuse qu'il aurait déclaré aux matelots quand il les a enrôlés, il en a le droit ; et les matelots ne peuvent s'exempter de faire le voyage, sinon par les raisons déjà expliquées dans le chapitre indiqué.

Mais, si, le patron restant avec ou sans bonnes raisons, les matelots font le voyage, ou veulent le faire, il est obligé de mettre sur le navire un homme qui soit capable de le remplacer, et encore qui soit tenu et obligé de remplir envers les matelots tout ce qui a été convenu quand ils se sont enrôlés. La déclaration doit en être lue en présence de celui qui a enrôlé les matelots, en présence de ceux-ci et encore de celui qui prend la place de patron du navire. À ce moyen, les matelots sont obligés d'obéir à tous les ordres justes de celui qui leur est donné pour patron, de même qu'ils l'auraient fait envers celui qui les a enrôlés.

Si, par événement, celui qui a enrôlé les matelots et qui alors était patron parle ainsi aux matelots : « Je donne en commande à *un tel* mon navire, et je vous le donne pour patron afin que vous fassiez envers lui comme vous étiez obligés envers moi, si je faisais le voyage » ; dès qu'il aura prononcé ces paroles aux matelots sans aucune réserve, le patron cesse d'avoir autorité sur eux, et ceux-ci sont dégagés de toute obligation et convention envers lui, en remplissant envers celui qu'il leur aura donné pour patron ce dont ils étaient convenus avec lui. De plus, si les matelots ne tiennent pas envers celui qui leur a été donné pour patron les conventions ou accords faits avec celui qui les avait enrôlés, celui-ci peut leur en faire la demande, à toute heure qu'il voudra.

Si les matelots tiennent envers le patron substitué tout ce qu'ils avoient promis au premier, et qu'étant dans le navire ce patron fasse avec eux quelque convention pour changement de voyage ou pour quelque autre cause, dans le cas où cette nouvelle convention donnerait lieu entre ce nouveau patron et les matelots à une contestation, celui qui s'est démis de la juridiction du navire pour en investir celui avec qui la nouvelle convention a été faite, ne sera point recevable à agir contre les matelots pour demander l'exécution de cette nouvelle convention ; il ne doit ni ne peut le faire par aucune raison juste, et ces derniers ne sont pas obligés de lui répondre, ni aucun homme ni juge ne peut les y forcer par les raisons déclarées dans le chapitre cité.

Néanmoins, si celui à qui il a donné son navire en commande lui rend sa place, il peut faire cette demande au nom du substitué, mais point au sien propre. Si donc il agit comme il a été dit, les matelots sont obligés de lui répondre, et non autrement.

Mais cependant, si celui à qui le navire a été donné en commande cause à ce navire quelque dommage en quelque manière que ce soit, celui qui l'a donné en commande peut agir contre lui. Il est inutile d'entrer dans de plus longues explications sur cet objet, parce que chacun est assez avisé pour savoir ce qu'il doit faire ou non.

Telles sont les raisons pour lesquelles le présent chapitre a été fait, dit et déclaré.

Consultant : Le *consultant* est un spécialiste extérieur à qui l'on fait appel afin d'obtenir un avis ou un pronostic au sujet d'une question particulière d'ordre intellectuel, ou encore un expert dont on sollicite une aide temporaire pour résoudre un problème pratique.

Remarques : **a)** – Aujourd'hui en France, les pilotes lamaneurs, dont l'appel est obligatoire dans certains lieux ou pour certains parcours, sont des *consultants*.

b) – On appelle *avocat consultant* celui qui ne plaide plus au barreau et qui donne seulement son avis quand on le consulte.

c) – Il se dit aussi des médecins.

Exemple : Médecin consultant.

[Voir le mot *Consulter*].

Consultation : **1** – Conférence que l'on tient pour consulter sur quelque affaire.

2 – Avis par écrit qu'un avocat donne, touchant l'affaire sur laquelle on les consulte.

Remarque : On appelle, au Palais, le banc des consultations, la chambre des consultations, le pilier des consultations, les lieux où l'on trouve les avocats consultants et où l'on va pour avoir leurs avis.

[Voir le mot *Consultant*].

3 – Avis par écrit qu'un médecin donne touchant la maladie sur laquelle on le consulte.

Remarque : Il se dit aussi de l'avis demandé.

Consultative (Voix –) : Avoir voix consultative, c'est avoir le droit de dire son avis mais sans que cet avis soit compté dans les délibérations de la compagnie.

Consulter : Prendre avis, conseil, ou instruction de quelqu'un.

Exemples : Consulter l'oracle ; consulter un devin ; consulter un avocat ; consulter un médecin ; consulter un expert ; il a consulté les docteurs.

Remarque : On dit dans le même sens, consulter les astres, consulter ses livres.

Consumer : **1** – Détruire complètement, généralement par le feu mais pas toujours.

Exemples : La cargaison a été consumée par l'incendie ; la rouille a consumé les batayoles.

Remarque : On dit « *il se consume* » pour dire *il dépérit*, soit par le travail, soit par le chagrin, soit par quelque cause intérieure et active.

2 – On dit « *se consumer* » pour dire *dissiper* son bien, détruire sa santé, etc.

Exemples : Il se consume en procès, en dépenses, etc. ; il se consume d'ennui et de tristesse.

3 – Dépenser sans compter, dissiper, épuiser.

Exemple : Consumer son temps en discussions stériles.

4 – Employer sans réserve.

Exemple : J'ai consumé tout mon temps à cet ouvrage.

Contact : Atouchement de deux corps.

Exemples : Le contact de deux corps ; le point de contact.

Contagion : 1 – Communication d'une maladie maligne.

2 – [Au figuré] Il se dit du vice et autres choses pernicieuses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple.

Exemple : La contagion des mauvaises mœurs.

Contamination : Souillure.

Contaminer : Souiller.

Remarque : Dans la Loi de Moïse, ceux qui touchaient les morts, qui mangeaient des animaux qu'elle avait déclarés immondes, étaient contaminés.

[Voir le mot *Immonde*].

Conte : 1 – Songe « *re-souvenu* » et dit par un *conteur*.

2 – Narration, récit de quelque aventure, soit vraie, soit fabuleuse, soit sérieuse, soit plaisante.

Remarques : **a)** – Il est plus ordinaire pour les fabuleuses et les plaisantes.

b) – [Familière et ironique] On dit « *voilà un beau conte* » en parlant de choses qui ne méritent pas d'être crues.

c) – On appelle « *conte en l'air* » un conte qui n'a aucun fondement, ni aucune apparence de vérité.

d) – [Populaire] On appelle « *conte gras* » un conte licencieux et trop libre.

Contemplation : Attitude de la conscience quand elle se contente de considérer attentivement un objet d'attention :

i) Sans vouloir le posséder ;

ii) Sans vouloir l'utiliser ;

iii) Sans vouloir le juger.

Exemples : La contemplation des choses divines ; s'adonner à la contemplation ; la contemplation des astres ; la contemplation, à partir du quai, d'une belle manœuvre.

Remarque : Lorsque l'on mesure la hauteur d'un astre au moyen d'un sextant pour tracer une droite de hauteur sur la carte, ou lorsque l'on relève le gisement d'un astre au moyen d'un taximètre pour calculer la variation du compas, on ne parle pas de contemplation de l'astre mais d'observation de l'astre.

Contempler : 1 – Considérer attentivement et en pleine conscience, soit avec les yeux du corps, soit avec ceux de l'esprit ; regarder au-delà des apparences ; se tourner délibérément vers l'instant présent en cessant d'agir.

Exemples : Contempler un bâtiment, un tableau, etc. ; contempler les astres.

Remarques : **a)** – Lorsque *contempler* est employé absolument et sans régime, il se prend toujours dans la signification de *méditer*.

Exemple : C'est un homme qui passe sa vie à contempler.

b) – Méditer, c'est occuper son esprit de l'examen d'une pensée ou de l'exécution d'un dessein.

Exemples : Méditer une vérité ; méditer une idée ; méditer les règles de l'éloquence ; méditer ce qu'on aura à faire : méditer une entreprise, un projet ; méditer la ruine de quelqu'un ; méditer une bonne, une mauvaise action ; ce philosophe passe sa vie à méditer.

2 – Considérer avec une assiduité qui engage les sens (visuel, auditif) ou l'intelligence un objet qui est ou peut être digne d'admiration.

Exemple : Contempler le ciel ; contempler la mer.

Contempteur : Celui qui méprise.

Contenant : 1 – Qui contient, qui renferme en soi.

2 – Il se prend aussi substantivement.

Remarques : **a)** – Le contenant est plus grand que le contenu.

- b)** – S'il s'agit d'une bouteille de vin, la bouteille est le contenant et le vin est le contenu.
- c)** – Les boîtes que l'on appelle communément « *conteneurs* » par déformation du mot anglais « *containers* » et que l'on embarque par milliers sur certains navires spécialisés, sont en réalité des **contenants**.

Contendant : Concurrent, compétiteur, celui qui dispute quelque chose avec un autre.

Remarques : **a)** – Il n'est guère d'usage à l'adjectif que dans l'expression suivante : les parties contendantes.

b) – Il s'emploie plus ordinairement au substantif.

Exemples : Il y avait trois contendants ; les contendants qui aspiraient au prix de la course.

c) – Il se dit plus ordinairement au pluriel et au masculin, qu'au singulier et au féminin.

Conteneur (en anglais « *container* ») : **1** – Boîte conforme à un standard international, constituée principalement d'un plancher robuste et de quatre forts montants verticaux aux 4 angles ; le toit, le fond et les côtés sont fermés par des parois métalliques et par une double porte à une extrémité.

[Voir le mot *Contenant*].

Remarques : **a)** – Les deux types de conteneurs les plus courants ont des longueurs de 20 pieds anglais (contenance 30 m³) ou de 40 pieds (60 m³).

Norme ISO 668

Conteneurs de 20 et 40 pieds pour transporter des marchandises sèches

Dimensions extérieures maximales

	Longueur			Largeur			Hauteur		
	mm	ft	in	mm	ft	in	mm	ft	in
20 pieds	6 058	19	10,5	2 438	8	0	2 591	8	6
40 pieds	12 192	40	0	2 438	8	0	2 591	8	6

Dimensions intérieures minimales

	Longueur	Largeur	Hauteur
	mm	mm	mm
20 pieds	5 867	2 330	2 350
40 pieds	11 998	2 330	2 350

b) – Les passages des portes font 2 340 mm en largeur et 2 280 mm en hauteur.

c) – Charge utile maximum soulevée en saisissant le conteneur par les coins supérieurs :

i) en 20 pieds, 24 ou 28 tonnes ;

ii) en 40 pieds, 26 tonnes.

2 – Le fond apporte la rigidité ; les montants des angles permettent de gerber les conteneurs, c'est-à-dire les empiler les uns sur les autres.

3 – Au lieu de manipuler les colis un par un à chaque rupture de charge, le chargeur les a groupés par destinations et les a placés dans des conteneurs ; chaque conteneur passe directement du navire au camion, du camion dans la péniche, de la péniche sur le wagon de chemin de fer, etc. jusqu'au point de destination.

4 – Les conteneurs ont des dimensions normalisées.

Remarques : a) – Les conteneurs les plus utilisés ont 20 ou 40 pieds de longueur, 8 pieds de largeur et 8 pieds 6 pouces de hauteur.

b) – On appelle maintenant *conteneurs* les grosses boîtes que l'on appelait naguère des containers (jusque vers les années 1970) ou, en meilleur français, des *cadres* et qui sont utilisés dans les transports routier, maritime, fluvial ou ferroviaire

c) – Les *cadres* employés jusque dans les années 1960 étaient souvent d'un volume intérieur moindre que celui des actuels conteneurs normalisés de 20 pieds.

5 – Les statistiques sont exprimées en « *équivalent vingt pieds* (EVP ou evp) » en ramenant tous les conteneurs à cette unité de base (un conteneur de 40 pieds vaut alors 2 evp).

Remarque : « *Équivalent vingt pieds* » (EVP) se dit en anglais : « *twenty feet equivalent unit* » (TEU).

Conteneur citerne : Citerne entourée d'une ossature avec les dimensions normalisées d'un conteneur. *pieds* » (EVP) se dit en anglais : « *twenty feet equivalent unit* » (TEU).

Conteneur complet : Expédition pour laquelle un transitaire regroupe la marchandise d'un seul fournisseur pour un seul destinataire.

Conteneur de groupage : Expédition pour laquelle le transitaire regroupe plusieurs expéditions individuelles pour remplir un conteneur, dans le but de bénéficier de tarifs intéressants.

Remarque : Les marchandises sont dégroupées à l'arrivée et livrées aux destinataires.

Content (en anglais « *happy* ») : Celui, celle qui a l'esprit satisfait.

Remarques : a) – On dit aussi *être content de quelque chose*, pour dire en être satisfait.

b) – On dit *avoir l'air content*, le visage content pour dire faire paraître sur son visage la satisfaction de son esprit.

c) – On dit *être content* pour dire agréer, acquiescer, consentir.

Exemple : Je suis content de faire telle chose, pourvu que vous ...

d) – On dit qu'un homme *est bien content de lui-même*, est content de sa personne, de sa petite personne, pour dire, qu'il s'estime beaucoup, qu'il a très bonne opinion de lui-même, de ses actes.

Contentieux : Qui est en débat, qui est disputé, ou qui peut être disputé.

Exemples : Un droit contentieux ; un bénéfice contentieux ; la terre dont est question, est contentieuse entre tels et tels ; ce point est contentieux entre les théologiens, entre les philosophes ; c'est une affaire contentieuse.

Remarque : On appelle *juridiction contentieuse* la juridiction des juges naturels et ordinaires, qui jugent des procès entre les parties contendantes, c'est-à-dire protagonistes.

Contention : 1 – Débat, dispute.

Exemples : Il y a matière à contention ; c'est une source de contention éternelle ; il est ennemi de toute contention ; il s'émut, il y eut, il survint débat et contention entre tels et tels.

2 – On dit *contention d'esprit* pour dire grande, extrême application d'esprit.

Exemples : Il travaille à cela, il s'y applique avec grande contention d'esprit ; la contention d'esprit altère sa santé.

3 – Chaleur, véhémence dans la dispute.

Exemple : Ils disputèrent de part et d'autre avec beaucoup de contention.

4 – On dit *contention d'esprit*, pour dire grande, extrême application d'esprit.

Exemples : Il travaille à cela, il s'y applique avec grande contention d'esprit ; la contention d'esprit altère sa santé.

Contenu : 1 – Ce qui est renfermé dans quelque chose.

Exemple : Le contenant est plus grand que le contenu.

2 – Ce que contient un écrit, un discours.

Exemples : Le contenu de sa lettre ; le contenu de l'arrêt ; je vous dirai le contenu.

Contestable : Qui peut être mis en doute.

Remarques : **a)** – Une *proposition contestable* peut être discutée, débattue, et :

i) soit elle peut être prouvée et alors elle doit être acceptée,

ii) soit elle ne peut pas être prouvée et on peut la rejeter.

b) – Un *dogme* est une vérité révélée à laquelle on doit croire sans chercher à la comprendre ou à la vérifier : un dogme n'est pas contestable, il ne peut pas être contesté, il ne peut pas être mis en discussion : soit on accepte d'y croire, soit on n'y croît pas.

Conteste : Procès, contestation.

Contester : Disputer, débattre quelque chose, soit en justice ou autrement.

Exemples : Il me conteste ma qualité ; il conteste ce testament ; on lui conteste cette succession, cette terre ; contester une proposition ; il se plaît à contester ; c'est un article qui est contesté.

Contexte : 1 – Ensemble du texte entourant un mot, une phrase, un passage.

2 – [*Au figuré et abusivement*] Ensemble des circonstances qui accompagnent un événement, une action.

Contigu : 1 – Ce qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre les deux.

Exemples : La Normandie est contiguë à la Bretagne ; ma maison est contiguë à la vôtre.

Remarque : Contigu vient du verbe latin *contingere* qui signifie *toucher, atteindre, être en relation* avec quelque chose ou quelqu'un.

2 – Qui est voisin localement.

Exemples : Deux masses d'air contiguës ; des compartiments contigus.

3 – Qui est voisin dans le temps.

4 – Qui est approché par le sens.

Contenance : 1 – Empire qu'exerce sur lui-même celui qui s'abstient des plaisirs de l'amour.

Exemple : L'ascète s'oblige à la plus stricte continence.

2 – Le fait de s'abstenir des plaisirs des sens, particulièrement des plaisirs vénériens.

Exemple : Le mari fidèle sait qu'il va vivre dans la continence pendant plusieurs mois quand il embarque sur un navire de commerce pour un voyage au long cours.

Continent : Grande étendue de terre ferme que la mer n'entoure pas de tous les cotés.

Exemples : L'Angleterre est séparée du continent de l'Europe par la Manche ; l'Angleterre et l'Écosse ne font qu'un même continent.

Remarque : D'anciens géographes divisèrent le monde entier en deux grands continents ; celui de l'ancien monde qui comprend l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et celui du nouveau monde, qui comprend l'Amérique méridionale et l'Amérique septentrionale.

Contingence : 1 – La contingence est la manière d'être de ce qui est possible.

Remarques : **a)** – Dans la contingence, ce qui est possible peut ne pas se produire ; la réalisation de tout ce qui est possible n'est parfois pas probable, ni même plausible.

b) – La contingence est la possibilité de ne pas être.

c) – Dans la réflexion comme dans l'action, le corollaire de la contingence est l'inhibition de ce qui n'est ni probable, ni même plausible.

2 – La contingence est opposée à la nécessité.

Remarques : a) – Les doctrines existentialistes lient la liberté à la contingence.

b) – Pour le philosophe allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) la contingence est la preuve que le monde, créé par Dieu, est le meilleur des monde possibles.

3 – [Au pluriel] Accidents fortuits et imprévisibles qui peuvent jouer un rôle déterminant dans le cours des événements.

Exemple : Les projets les mieux calculés ne sont pas à l'abri des *contingences*, c'est-à-dire des aléas, des effets du hasard.

Remarque : Si l'accident fortuit est un *péril* on parle de *risque*, c'est-à-dire la conjonction d'un péril et d'un aléa.

Contingent (en anglais « *contingent* ») : 1 – Qui peut arriver ou ne pas arriver ; casuel.

Remarques : a) – Ce qui est *contingent* est fortuit, aléatoire ou occasionnel, par opposition à *nécessaire*.

b) – Ce qui est contingent n'a pas en soi sa raison d'être.

c) – Selon Aristote, la vertu intellectuelle qui consiste à savoir bien juger de ce qui reste contingent s'appelle la *prudence*.

d) – On appelle *futur contingent* ce qui peut arriver ou ne pas arriver.

e) – On appelle *propositions contingentes* celles qui énoncent une chose qui peut être ou ne pas être.

2 – Secondaire, de peu d'importance.

3 – La portion contingente est ce qui revient à chacun dans un partage.

Remarque : On appelle *le contingent* la part que chacun doit recevoir, ou la part que chacun doit fournir.

Contingent (en anglais « *national service conscripts* ») : On entend par « *le contingent* »

l'effectif des appelés d'une même classe d'âge, concernés pour faire un service national actif, notamment militaire.

Remarque : *Le contingent*, c'est-à-dire l'ensemble des soldats du contingent, s'oppose aux militaires de carrière, c'est-à-dire à l'armée de métier, aux soldats engagés volontaires.

Continu : Dont toutes les parties se tiennent sans solution.

Exemples : Étendue continue ; quantité continue.

Remarques : a) – *Continu* s'emploie dans le cas de grandeurs discrètes.

b) – Dans le cas d'une grandeur intensive, on emploie de préférence le mot *continuel*.

c) – *Continu* diffère de *continuel* en ce que *continu* se dit des choses qui ne sont pas divisées ni interrompues depuis leur commencement jusqu'à leur fin et que *continuel* se dit aussi de celles qui sont interrompues mais qui recommencent souvent et à peu d'intervalles.

[Voir les mots *Discret*, *Continuel*, *Solution*].

Continuel : Qui dure sans interruption.

Exemples : Travail continu ; pluie continue ; chaleur continue : guerre continue.

Remarque : *Continuel* s'emploie dans le cas d'une grandeur intensive, ou dans le cas d'un phénomène qui se poursuit.

[Voir les mots *Continu*, *Intensif*, *Continûment*].

Continuer : 1 – Poursuivre ce qui est commencé.

Exemples : Continuer un travail ; continuer ses études ; continuer un poème ; continuer une histoire, un discours ; continuer son voyage ; en continuant ses demandes, il prétend que....

Remarque : Continuer s'emploie avec la préposition « à » pour indiquer une

action qui se prolonge dans le temps.

Exemples : Continuer à boire, à manger, à téléphoner.

2 – Persévérer dans une habitude.

Remarque : Continuer s'emploie avec la préposition « *de* » pour faire référence à une habitude.

Exemples : Continuez de bien faire, et vous vous en trouverez bien ; si vous continuez de boire, vous ruinerez votre santé.

3 – Prolonger à quelqu'un la possession de quelque chose.

Exemple : On lui a continué les privilèges des charges.

Remarque : On dit aussi, dans le même sens, continuer quelqu'un dans une charge, dans un emploi.

Exemples : On l'a continué délégué syndical ; continuer un recteur.

4 – Prolonger.

Exemples : Continuer une ligne, une allée, etc. ; continuer une terrasse, une galerie, une muraille.

Remarque : On dit dans ce sens « *ces montagnes se continuent depuis tel endroit jusqu'à tel autre* » pour dire qu'elles se prolongent (hors de la vue).

Continuité : **1** – Liaison des parties du continu.

Exemple : La continuité des parties.

Remarques : **a)** – En termes de médecine, on appelle *solution de continuité* la division que fait une plaie à quelque partie du corps.

Exemple : Le coup qu'il a reçu n'est qu'une contusion, il n'y a point de solution de continuité.

b) – En mathématique, on appelle *solution de continuité* d'une fonction $f(x)$ pour une valeur de x , une rupture de continuité qui se produit si, à une variation infinitésimale de la variable x , correspond une variation importante de la valeur de la fonction $f(x)$.

2 – Durée continue.

Exemple : Dans la continuité du travail.

3 – En littérature, on appelle *continuité* la liaison de toutes les parties d'un discours ou d'un poème, soit épique soit dramatique, quand rien ne nuit à la narration ni à la marche de l'action.

Exemple : Ce poème serait parfait si des incidents qui le font languir n'interrompaient la continuité de l'action.

4 – On appelle *loi de continuité* la loi suivant laquelle aucun changement ne s'exécute dans la nature que par degrés insensibles.

Continûment : Sans interruption.

Exemples : Il y faut travailler continûment ; il écrit continûment depuis le matin jusqu'au soir.

Remarque : Continûment diffère de continuellement en ce que *continûment* se dit des choses qui ne sont pas divisées ni interrompues depuis leur commencement jusqu'à leur fin et que continuellement se dit aussi de celles qui sont interrompues mais qui recommencent souvent et à peu d'intervalles.

Exemple : Il a plu continûment toute la matinée sans la moindre interruption et depuis midi il pleut continuellement avec de courtes éclaircies

Contondant : Qui blesse sans percer ni couper, mais en faisant des contusions, comme un bâton, une massue.

Exemple : Instrument contondant.

Contorsion : **1** – Mouvement violent, procédant d'une cause intérieure, qui tord les muscles, les membres d'une personne.

Exemple : La colique cause d'horribles, de cruelles contorsions.

2 – Grimaces et gestes forcés que certaines gens font quelquefois en parlant avec véhémence.

Exemple : Un orateur qui se démène et fait des contorsions continues.

3 – [*En peinture*] Attitude outrée du corps ou du visage.

4 – [*En peinture*] État d'une chose qui est de travers.

Exemple : Il faut remédier à la contorsion du cou.

Contracter : 1 – Faire une convention avec quelqu'un.

Exemples : Contracter mariage, un mariage ; contracter alliance ; contracter une obligation.

Remarque : On dit *contracter des dettes* pour dire faire des dettes, s'endetter.

2 – Contracter se dit aussi des maladies qui se gagnent par une espèce de contagion, ou par quelque autre cause que ce soit.

Exemples : Contracter une maladie ; c'est une maladie qu'il a contractée à l'armée.

3 – Contracter se dit pareillement des habitudes qui s'acquièrent par des actions répétées.

Exemple : Contracter de bonnes, de mauvaises habitudes.

4 – Contracter se dit encore des liaisons qui se forment entre deux personnes par une continue fréquentation.

Exemples : Contracter amitié ; contracter familiarité avec quelqu'un.

Contracter (Se –) : Se contracter se dit des muscles et des nerfs qui se raccourcissent et se resserrent.

Exemple : Les muscles causent le mouvement des parties en se contractant.

Contraction (en anglais « *contraction* ») : Effet contraire de la dilatation, produit par un abaissement de la température sur tous les corps dilatables.

Remarque : La contraction des métaux est utilisée pour joindre fortement deux pièces dont l'une embrasse l'autre : la première est chauffée pour que, dilatée, elle laisse entrer facilement la seconde qu'elle comprimera fortement en reprenant sa température habituelle.

Contractuel : Qui est stipulé par contrat.

Exemple : Prestation non contractuelle.

Contractuels (Services postaux –) : Délégation de service public concédée à une société de navigation privée, contre une subvention de l'État, pour que cette société transporte à dates fixes et en droiture les plis et les colis postaux entre différents ports.

Remarque : Le service postal contractuel entre la France métropolitaine et les États-Unis d'Amérique a commencé sous le roi Louis XVI en 1883 et s'est terminé sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing avec la fin de la subvention accordée au paquebot « *France* ».

Contradiction externe : La contradiction externe est l'affirmation d'une proposition contraire à une loi admise par les experts du domaine.

[Voir les expressions *Contradiction interne*, *Généralisation abusive* et *Incomplétude logique*].

Contradiction interne : La contradiction interne est l'affirmation simultanée d'une chose et de son contraire.

[Voir les expressions *Contradiction externe*, *Généralisation abusive* et *Incomplétude logique*].

Contradictoire : Qui exprime le contraire.

Remarques : **a)** – Contradictoire est opposé à logique.

b) – Dans un raisonnement contradictoire, la conclusion s'oppose aux prémisses.

- Contradictoire** : Contradictoire se dit aussi des jugements rendus après que toutes les parties ont été ouïes et entendues, ou après qu'elles ont produit.
Exemples : Sentence contradictoire ; arrêt contradictoire ; jugement contradictoire.
- Contraindre** : **1** – Obliger quelqu'un par force, par violence, ou par quelque considération qui en tient lieu, à faire quelque chose contre son gré.
2 – Obliger par justice de payer.
Exemples : Contraindre par saisie de biens, par corps et autres voies ; si vous ne me payez, je vous ferai contraindre.
3 – Gêner quelqu'un, l'obliger par quelque considération à s'abstenir de quelque chose, à se refuser quelque chose.
Exemple : Je ne prétends pas vous contraindre.
4 – *Se contraindre* signifie se gêner, se forcer, se retenir.
Exemples : Il est fort libre de son naturel, mais il sait bien se contraindre quand il en est besoin ; ne vous contraignez pas pour moi, je vous prie.
5 – [*Au figuré*] Serrer, presser, mettre à l'étroit.
Exemple : Cet habit, cette chaussure le contraint très fort.
- Contraint** : **1** – Entravé.
2 – Gêné.
Remarques : **a)** – Contraint est l'opposé de libre et naturel.
b) – [*Au figuré*] On dit style contraint, versification contrainte.
3 – Serré, mis à l'étroit.
Exemples : Contraint dans son habit ; contraint dans ses bottes.
4 – Qui trahit la gêne et l'embarras, qui manque de naturel, de spontanéité.
Exemples : Un rire contraint ; une mine, une attitude contrainte ; il n'y a rien de contraint dans ses manières.
5 – Obligé, forcé à agir contre sa volonté.
Remarque : L'expression « *contraint et forcé* » est un pléonasme.
6 – Obligé par voie de droit.
Remarque : L'expression « *la nécessité contraint la loi* » signifie qu'elle oblige à l'enfreindre.
7 – Contraint se dit aussi des choses inanimées.
Exemples : La rivière est fort serrée, fort contrainte entre ces montagnes, entre ces rochers ; la mer est contrainte dans ce détroit, entre ces îles.
8 – L'expression « *temps contraint* », à peu près équivalente à « *temps réel* », dans le sens de *durée* s'applique à un processus qui doit donner ses résultats dans un temps imparti, soit parce que les variables entrées ne seront plus valables, soit parce qu'un autre processus ou une requête qui a besoin de ces résultats ne peut pas attendre plus longtemps.
Remarque : On parle aussi d'un système *contraint par le temps*, dans le sens d'instant.
- Contrainte** : **1** – Violence qu'on exerce contre quelqu'un pour lui faire faire quelque chose malgré lui.
Exemples : Employer la contrainte ; user de contrainte ; faire quelque chose par contrainte ; agir sans contrainte.
Remarque : Il signifie aussi l'état de celui à qui on fait cette violence.
2 – Acte juridique en vertu duquel on peut contraindre un homme en son corps ou en ses biens.
Exemples : Contrainte par saisie de biens ; contrainte par corps.
3 – Retenue que le respect et la considération obligent d'avoir.
Exemples : Vous le tenez en contrainte ; c'est une grande contrainte que d'être

obligé de se taire en de certaines occasions.

4 – Gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits, dans ses souliers et généralement de tout ce qui met trop à l'étroit.

Contraintes thermiques : 1 – On appelle contraintes thermiques les déformations ou les changements de dimensions que subissent les corps solides soumis à des variations de température.

2 – Dans un appareil composé de pièces en matériaux différents ou d'épaisseurs différentes, si la température varie, les pièces se dilatent à des vitesses différentes selon les matériaux qui les constituent et selon leurs formes ou leurs épaisseurs : dans le cas d'une variation de la température de l'appareil plus rapide que celle qui a été prévue par le fabricant, certaines pièces se fissurent, cassent ou se déforment pour suivre celles qui sont vissées ou coincées contre elles et qui subissent des dilatations différentes.

Remarques : a) – Sur les vedettes de 1ère classe (nouvelle génération) de la SNSM, deux ventilateurs refoulent l'air frais extérieur sur le turbo-compresseur du moteur de propulsion bâbord ; le corps de la turbine est refroidi par une circulation intérieure de liquide de refroidissement (eau douce).

En cas de réduction très rapide de l'allure du moteur bâbord (par exemple de 2 600 tours-par-minute à 500 tours-par-minute) et si les deux ventilateurs sont en fonctionnement, la turbine qui a été portée à une température très élevée, quand le moteur tournait à régime élevé, par le flux des gaz d'échappement qui la traversait et qui, soudainement, ne reçoit plus de chaleur mais continue à recevoir sur elle le flux d'air frais, est soumise à des contraintes très importantes.

Toutes les 1 000 heures environ, la turbine se fissure et on observe une entrée d'eau de refroidissement, jusque dans le carter moteur, par le collecteur d'échappement et les soupapes, accompagnée, parfois, d'une mise sous pression du circuit d'eau douce du moteur ; il faut alors remplacer le turbo-compresseur.

Cette avarie est due, d'une part, à un défaut de conception du bateau (emplacement des ventilateurs) et, d'autre part, à des fautes de conduite du bateau : les descentes et les montées en allure des moteurs sont souvent trop rapides car ceux qui sont aux manettes sont parfois « *plus habitués aux jeux sur ordinateurs qu'à la conduite des moteurs marins* ».

Le remplacement d'un turbo-compresseur entraîne des dépenses importantes et une indisponibilité du bateau évitable.

b) – Les navires propulsés par de gros moteurs diesel mettent jusqu'à une heure de montre pour atteindre l'allure de mer (par exemple 105 tours-par-minute) à partir de l'allure qui permet de manœuvrer dans les ports (par exemple 80 tours/minute), et jusqu'à 45 minutes pour l'opération opposée.

c) – Les officiers-mécaniciens de l'ancienne Union soviétique, c'est-à-dire des nationalités russe, lituanienne, estonienne, lettone ou ukrainienne, ont toujours été extrêmement pointilleux sur les procédures de montée et de descente en allure de leurs machines : en 25 ans d'activité à La Pallice, aucun des très nombreux navires que nous avons été appelé à piloter, et qui avaient des mécaniciens de ces pays, n'a eu de problèmes de propulsion pendant les manœuvres de port.

Contraire: 1 – Qui est l'opposé (de quelque chose).

2 – Le vent, la marée, le courant sont contraires (en anglais « *ahead* », « *foul* ») lorsque, par leur direction, ils apportent obstacle à la route d'un navire ou à sa navigation.

Ils sont plus ou moins contraires selon qu'ils arrivent droit de l'avant ou qu'ils s'en éloignent plus ou moins.

Remarque : Un vent contraire oblige à orienter les voiles au plus près et à tirer des bordées.

Contraposée : La contraposée de l'implication $A \Rightarrow B$ est l'implication $(\text{non } B) \Rightarrow (\text{non } A)$.

Exemple : La proposition contraposée de la proposition « *s'il pleut, alors le sol est mouillé* » est « *si le sol n'est pas mouillé, alors il ne pleut pas* »

Remarques : **a)** – La réciproque d'une implication s'obtient en échangeant la place des deux conditions ; la contraposée s'obtient en prenant les négations des deux conditions de la réciproque.

b) – Si l'on porte un jugement de véracité (les tables de vérités) sur une implication et sur sa contraposée, on s'aperçoit que les deux implications ont les mêmes valeurs de vérité, quelles que soient les valeurs attribuées aux propositions A et B ; ces deux implications sont « *logiquement équivalentes* ».

c) – Raisonner par la *contraposée*, pour résoudre un problème, est parfois plus facile que par la proposition directe.

Exemple : La contraposée de la proposition « *si l'on a mouillé l'ancre et que la chaîne ne présente pas de vibrations, l'ancre tient bien au fond* » est la proposition « *si l'on a mouillé l'ancre et que l'ancre est en train de chasser, la chaîne présente des vibrations* ».

Contrat : 1 – Pacte, convention, traité entre deux ou plusieurs personnes, et rédigé par écrit, sous l'autorité publique.

Exemples : Contrat de bonne foi ; contrat de vente ; contrat d'acquisition ; contrat d'échange, de onation, de constitution ; contrat de rente ; contrat de mariage

2 – Un contrat est une *convention* passée entre deux ou plusieurs personnes, ayant pour effet de créer entre elles une obligation légale.

Remarques : **a)** – On distingue :

i) Le *contrat synallagmatique* par lequel les deux parties contractantes s'engagent réciproquement (exemple : le chargeur paie le fret, le transporteur achemine la marchandise).

ii) Le *contrat aléatoire* où la valeur de la prestation dépend d'un événement ultérieur (exemple : un contrat d'assurance).

iii) Le *contrat commutatif* dont on connaît immédiatement les prestations réciproques (exemple : un contrat de vente).

iv) Le *contrat collectif* qui engage toutes les personnes d'un groupe par le seul consentement de ses délégués (exemple : une convention signée par les délégués autorisés d'un syndicat professionnel).

b) – La responsabilité contractuelle peut (selon les faits et les termes du contrat) :

i) être *exonérée* (le responsable du dommage est alors entièrement déchargé de l'obligation de réparer le préjudice subi par la victime),

ii) ou être *limitée* (la réparation est limitée à une somme forfaitaire).

c) – La non-exécution d'une convention est en elle-même la preuve d'une faute.

d) – La responsabilité contractuelle est exclusive de la responsabilité délictuelle.

Contrat d'affrètement : Si le transporteur (l'armateur) s'est engagé à mettre un navire à disposition d'un chargeur pour un voyage d'un lieu à un autre, il s'agit d'un *contrat d'affrètement* ; le transporteur est alors soumis à une obligation de moyens.

Remarque : Le *contrat d'affrètement* se négocie généralement point par point, et c'est pour cette raison que le rapport du chargeur au transporteur n'est pas aussi inégal que dans le cas du *contrat de transport*.

Contrat d'assurance maritime : 1 – Par le *contrat d'assurance maritime*, l'assureur s'engage, moyennant le paiement d'une prime, à indemniser l'assuré du préjudice qu'il subirait à la suite de la réalisation éventuelle, au cours d'une opération maritime

donnée, d'un ou plusieurs risques prévus au contrat.

2 – Le contrat d'assurance maritime est formé par le seul échange des consentements.

3 – L'instrument du contrat d'assurance est la police d'assurance ; elle est souscrite par l'assuré et l'assureur.

Contrat de tonnage : 1 – La qualification du *contrat de tonnage*, où le chargeur ne précise pas le détail de son chargement et où le transporteur n'identifie pas les navires utilisés, n'est pas très bien définie, ni comme contrat d'affrètement, ni comme contrat de transport.

2 – Le *contrat de tonnage* peut être considéré comme un contrat d'affrètement relevant de la convention des parties, là où la loi française de 1966 est supplétive.

3 – On peut également estimer que le contrat de tonnage n'est qu'un contrat cadre, qui se matérialise par une succession de contrats de transport, au fur et à mesure que le chargeur présente la marchandise.

Contrat de transport maritime : 1 – Le *contrat de transport maritime* établit les droits et les devoirs du chargeur d'une *marchandise déterminée* et du transporteur de cette marchandise, et il précise les modalités de règlement des litiges liés au contrat qui pourraient survenir.

2 – Pour le *transport de marchandises*, l'instrument du contrat s'appelle un *connaissance*.

Remarques : a) – Le *connaissance* est le titre établi par le transporteur ; il doit porter le nom du chargeur, le nom du destinataire, le nom de la personne à qui l'on doit envoyer la notification d'arrivée de la marchandise, le nom du navire, le port d'embarquement, le port de destination, la description précise de la marchandise et, éventuellement, le premier port du voyage, la destination finale du navire, le nom du capitaine.

[Voir le mot *Connaissance*].

b) – S'il s'agit d'un affrètement au voyage ou d'un affrètement à temps, le contrat s'appelle une *charte-partie* ; ce n'est pas un contrat de transport.

[Voir l'expression *Charte-partie*].

c) – Pour le transport de passagers, l'instrument du contrat s'appelle un *billet de passage* et non un contrat de transport.

[Voir les expressions *Billet de passage*, *Billet de croisière*].

2 – Le chargeur ne négocie pas les clauses du contrat de transport : il y adhère.

3 – Par le contrat de transport maritime, le chargeur s'engage à payer un fret déterminé et le transporteur à acheminer une marchandise déterminée d'un port à un autre.

4 – La responsabilité du transporteur vis-à-vis du chargeur est d'ordre contractuel : elle naît de la non-exécution du contrat de transport.

5 – Les parties au contrat de transport ne peuvent agir contre le transporteur que par la voie contractuelle, selon le principe du non-concours des responsabilités contractuelles et délictuelles.

Remarque : Le capitaine du navire qui transporte la marchandise est un tiers au regard du contrat de transport ; et le propriétaire d'une marchandise, s'ils n'est pas lui-même le chargeur, est aussi étranger au contrat de transport maritime.

6 – L'action en responsabilité, en ce qui concerne les tiers au contrat de transport, ne peut en principe (c'est-à-dire sauf en cas de disposition contraire expresse) qu'être *délictuelle*, et les tribunaux compétents devraient être les tribunaux de droit commun.

7 – Si la responsabilité délictuelle était établie parce qu'un demandeur étranger au contrat (le propriétaire de la marchandise endommagée) aurait prouvé la faute du

défendeur (le transporteur), le transporteur devrait réparation entière sans pouvoir invoquer de limitation ou d'exonération de responsabilité et l'action ne se prescrit pas par un an.

Remarque : Le transporteur s'assure contre ce risque.

Contrat de travail : Convention passée entre un employeur et un salarié, décrivant les obligations et les droits respectifs de l'un et de l'autre.

Remarque : Le contrat de travail protège l'employeur des prétentions abusives du salarié.

Contravention : **1** – Infraction, action par laquelle on contrevient à une loi, à un règlement, à une ordonnance, à un arrêt, à un traité ou à un contrat qu'on a fait.

Exemples : C'est une contravention manifeste au traité de paix ; une contravention à tel article du Code de la route.

[Voir l'expression *Procès-verbal*].

2 – [Droit pénal] Par opposition aux délits et aux crimes, la contravention est une infraction qui ne relève que du tribunal d'instance.

Remarques : **a)** – Les contraventions sont sanctionnées par des amendes inférieures à 3 000 euros.

b) – Il existe 5 classes de contraventions :

<i>Classification des contraventions</i>	<i>Montant de l'amende maximum</i>
1 ère classe	38 €
2 ème classe	150 €
3 ème classe	450 €
4 ème classe	750 €
5 ème classe	1 500 € (3 000 € en cas de récidive)

c) – On appelle *contraventions de grande voirie* les contraventions aux dispositions du livre premier du code de la défense, ainsi que les atteintes à l'intégrité ou à la conservation du domaine public militaire, ainsi que les atteintes au domaine public, sauf le domaine public routier, ou à des dépendances du domaine public et notamment au littoral.

3 – [Par métonymie] Procès-verbal qui relève l'infraction ; amende qui la sanctionne.

Contre-à-contre (en anglais « *quite by* ») : Se dit de navires ou d'objets qui se trouvent très près les uns des autres, et parallèlement à leur longueur, ou côte à côte, mais sans se toucher, car alors on dit qu'ils sont *tout-contre*.

Contre-amiral (en anglais « *rear admiral* ») : Premier grade d'officier général dans la Marine.

Remarques : **a)** – Un *contre-amiral* porte sur ses manches ou sur ses épaulettes et sur sa casquette deux étoiles dorées.

b) – L'appellation est « *amiral* ».

c) – Le grade équivalent dans l'armée de terre est *général de brigade*.

d) – Sous l'ancien régime, le contre-amiral était le troisième officier d'une armée navale (d'une flotte) et il était subordonné à l'amiral et au vice-amiral.

Contre-arc (en anglais « *sagging* ») : Courbure de la quille dans le sens contraire à la courbure que l'on appelle *arc* ; sur un navire de charge, le contre-arc est souvent produit par un lourd chargement au milieu du navire ; sur un navire à voiles, le contre-arc peut être produit par les effets du poids des mâts et de la tension des haubans et des étais.

Remarque : En cas de contre-arc, le tirant d'eau moyen est inférieur au tirant

d'eau milieu.

[Voir le mot *Arc* et les expressions *Tirant d'eau milieu* et *Tirant d'eau moyen*].

Contre-balancer : Il se dit de deux forces opposées, dont l'une balance l'autre, équilibre l'autre.

Contrebande (en anglais « *smuggling* ») : **1** – Commerce illicite d'objets dont l'introduction dans le pays ou l'exportation est prohibée par la loi ou par les règlements des douanes.

Remarques : **a)** – Faire sortir du pays une marchandise en contrebande, c'est une *transgression*.

b) – Faire entrer dans le pays une marchandise en contrebande, c'est une *contrevention*.

c) – Contrebande vient du mot italien *bando* qui est un *édit de défense*.

2 – Marchandises ou autres choses qu'il est défendu par les lois de l'État d'enlever sans congé exprès de l'Autorité.

3 – Certains objets de contrebande peuvent être interdits *absolument*, ce sont :

i) les articles manufacturés contrefaits,

ii) certaines substances stupéfiantes illicites désignées par la réglementation,

iii) des produits prohibés à une époque et dans un pays donnés.

3 – Certaines marchandises peuvent devenir des objets de contrebande en raison des conditions de leur introduction dans le pays, comme des armes pour lesquelles il n'a pas été obtenu de licence d'importation, ou des produits industriels pour lesquels les taxes prévues n'ont pas été acquittées.

Contrebandier (en anglais « *smuggler* ») : Personne qui se livre à la contrebande.

Contrebordée (en anglais « *opposite tack* ») : Bordée courue avec des amures différentes de celles qu'on avaient précédemment, ou de celles d'un navire auquel on se compare.

Remarques : **a)** – Avec des vents de Nord, un navire commence à courir un bordée à l'E.N.E., ou bâbord amures ; s'il vire de bord, et qu'il court une autre bordée à l'W.N.W., ou tribord amures, ce sera la contrebordée de la précédente.

b) – Avec des vents de Nord, si deux navires courent l'un à l'E.N.E. et l'autre à l'W.N.W., chacun d'eux est dit courir la contrebordée de l'autre (ou court la contrebordée de l'autre).

Contre-bordier : **1** – [Dans le cas des navires à voiles] Un navire aperçu est un contre-bordier lorsqu'il s'approche de notre propre navire en naviguant à des amures opposées aux nôtres.

Remarques : **a)** – On dit aussi qu'il marche à *contre-bord* ou à *bord opposé*.

b) – On écrit contre-bordier ou parfois contrebordier.

2 – [Dans le cas des navires à propulsion mécanique] Se dit d'un navire qui s'approche et dont la route est parallèle ou à peu près parallèle et de sens opposé à celle du navire sur lequel on se trouve.

Exemple : « Aperçu un *contre-bordier* à un quart tribord ! ».

[Voir le mot *Quart*].

Remarques : **a)** – On dit qu'un tel navire est un *contre-bordier* si sa route ne fait pas craindre de situation très rapprochée ; sinon on dit que le navire est « *droit devant* ».

b) – Un navire qui s'approche et dont la route est oblique, ou est perpendiculaire, ou est à peu près perpendiculaire à celle du navire sur lequel on se trouve, est un *traversier*.

Exemple : « Aperçu un *traversier* à quatre quarts bâbord ! » (c'est-à-dire à environ quarante-cinq degrés sur bâbord).

c) – Un navire traversier peut :

- i)** soit passer sur notre avant, ou largement sur notre avant parce qu'il gagne (son gisement diminue),
- ii)** soit faire une route d'abordage (son gisement ne varie pas sensiblement),
- iii)** soit passer sur notre arrière, ou largement sur notre arrière parce qu'il perd (son gisement augmente).

d) – Le mot *contre-bordier* vient de l'époque de la marine à voiles et il désignait un navire qui, recevant le vent de l'autre bord, naviguait à des amures opposées à celles du locuteur.

Contrebrasser (en anglais « *to counterbrace* ») : Peser sur les bras des vergues du bord opposé à celui sur les bras duquel on avait précédemment agi.

Remarques : **a)** – Par cette manœuvre on change plus ou moins l'orientation des vergues et des voiles par rapport au vent qui les frappe.

b) – On dit que des vergues ou des voiles sont contrebrassées lorsque les unes sont brassées à contre des autres.

Contre-coupe : **1** – En voilerie, changement dans le sens des coupes d'un côté de voile courbe.
2 – Les contre-coupes, ou coupes renversées sont séparées des coupes directes par une coupe à droit fil.

Remarque : Les contre-coupes s'appellent aussi des coupes renversées ; ordinairement elles sont séparées des coupes directes par une coupe à droit fil.

Contre-écrou (en anglais « *jam nut* ») : Second écrou vissé sur un même pas de vis après le premier écrou pour l'empêcher de se dévisser.

Remarque : On emploie aussi un contre-écrou pour consolider le serrage en prenant de nouveaux filets lorsque le premier écrou embrasse un nombre insuffisant.

Contre-indication : [*Terme de Médecine*] Indication contraire aux autres indications.

Contre-lettre : Acte secret, par lequel on déroge en tout ou en partie à ce qui est porté par un premier acte public.

Exemple : L'obligation est simulée, il y a une contre-lettre ; donner une contre-lettre.

Contremaître : **1** – Ancienne appellation du maître d'Équipage.

2 – Le contremaître, ou nocher, avait un rôle compris entre celui du second-capitaine et celui du maître d'Équipage actuels.

3 – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine, le contremaître commandait en la place du maître si le maître était malade ou absent.

i) Le contremaître ou nocher était chargé des approvisionnements du navire avant le départ ; et avant que de faire voile, il vérifiait qu'il était suffisamment garni de cordages, poulies, voiles, et de tout les appareils nécessaires pour le voyage.

ii) Lors du départ, il surveillait levage de l'ancre ; et pendant le voyage il visitait chaque jour toutes les manœuvres hautes et basses ; et s'il y remarquait quelque défaut, il en donnait avis au maître.

iii) Le contremaître exécutait et faisait exécuter les ordres du maître à bord du navire, tant de jour que de nuit.

iv) En arrivant au port, le contremaître faisait préparer les câbles et les ancres ; il dirigeait l'amarrage navire, faisait frester les voiles et apiquer les vergues.

Contre-maître mécanicien : Selon l'ordonnance du 28 novembre 1845 visant la marine de l'État, le contre-maître mécanicien était un ouvrier employé à la surveillance et aux travaux dans la machine, sous les ordres du maître mécanicien.

Remarques : **a)** – Le contre-maître mécanicien était responsable du graissage et

de la surveillance du serrage des appareils, des feux et du niveau d'eau de la chaudière.

b) – D'après l'ordonnance de 1845, les candidats au poste de contre-mâitre mécanicien devaient savoir lire et écrire, connaître les quatre règles et les décimales, dessiner et gabarier les différentes pièces, savoir les monter et les démonter, être ouvrier en métaux, connaître le nom et l'emploi des pièces, savoir visiter et refaire les garnitures, conduire le feu, l'allumer et l'éteindre, connaître les précautions pour éviter les explosions et tout ce qui a rapport à la conduite et à l'entretien de la machine.

c) – Le contre-mâitre mécanicien portait le même uniforme que les seconds-mâitres des Équipages de ligne, sauf que la patte au collet était en velours noir au lieu d'être rouge.

Contremarche (en anglais « *countermarch* ») : Évolution par laquelle tous les bâtiments d'une division navale marchant en ligne, suivent la route et les eaux du bâtiment de tête, qui gouverne lui-même d'après les ordres qu'il a reçus.

Remarque : On appelle aussi cette manœuvre de groupe *faire un mouvement successif* ou *marcher dans les eaux les uns des autres*.

Contre-marque : **1** – Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à de la vaisselle d'argent.

2 – Second billet que donne le portier d'un spectacle.

Contre-mont : **1** – En haut.

Exemple : On dit *gravir contre-mont*, pour dire monter une montagne.

2 – Vers l'aval d'une rivière.

Exemple : On dit qu'un bateau *va à contre-mont* lorsqu'il remonte la rivière.

Contre-ordre : Révocation d'un ordre.

Exemple : Il avait eu ordre d'appareiller, mais il a reçu un contre-ordre.

Contre-poids (en anglais « *back balance* », « *balance weight* ») : On appelle contre-poids une masse pesante agissant à l'inverse des masses en mouvement dans une machine, afin de balancer les effets de poids qui dérangeraient l'équilibre ou rendraient le mouvement irrégulier en agissant tantôt pour et tantôt contre le mouvement.

Remarque : Dans les machines à vapeur alternatives, les contre-poids sont employés lorsque par la disposition des mouvements, les pièces ne s'entre-balancent pas, et que pendant la rotation elles produisent des actions inverses.

Contre-quille : [Sur un navire en bois] La contre-quille est une longue pièce de bois, égale en longueur et opposée à la quille, plus large que la quille, qui sert à tenir les varangues et les couples en place.

Remarques : **a)** – La contre-quille est posée sur les varangues, ce qui permet de les lier avec la quille.

b) – Le pied de chaque mât est posé sur la contre-quille par l'intermédiaire d'une pièce de bois qui la renforce et qu'on appelle carlingue de pied de mât.

c) – On dit aussi *carlingue*.

Contre-sens : On appelle contre-sens tout sens différent du sens véritable d'un texte, d'un discours, etc.

Exemples : Cette traduction est pleine de contre-sens ; ce lecteur, cet acteur, ce journaliste fait des contre-sens.

Contre-torpilleur : Voir l'expression *Torpilleur (Contre –)*.

Contre-voile d'étai : Voile légère que l'on porte sur une draille qui part de la tête du grand mât de perroquet.

Contribution d'avaries communes (en anglais « *general average contribution* ») : **1** – Terme de commerce maritime désignant les sommes que l'on demande, en cas d'avaries

communes, au corps du navire, à la cargaison et au fret, en dédommagement du prix ou de la valeur des objets sacrifiés ou jetés à la mer pour le salut commun.

2 – C'est la part mise à la charge des armateurs et de chacun des propriétaires de marchandises, selon un pourcentage uniforme, dans le sacrifice fait dans l'intérêt commun du navire et de la cargaison.

3 – Une contribution provisoire peut être demandée au moment de la livraison des marchandises ; elle est ajustée de manière définitive après l'établissement de la répartition ou *dispatche* d'avarie commune, par les soins de l'expert-répartiteur ou *dispatcheur*.

Contrôle : *Comparaison* entre la mesure d'une grandeur physique à la sortie d'un processus et la consigne introduite à l'entrée du processus, ou entre l'état attendu et l'état observé d'un phénomène.

Remarques : **a)** – Lorsqu'un système de régulation est en œuvre, le dispositif de contrôle compare le résultat obtenu à la consigne.

b) – Les différents circuits électriques, électroniques ou pneumatiques attachés à une installation mécanique sont :

i) le circuit de commande ou de réglage (en anglais « **control** », « **actuation** »),

ii) le circuit de puissance (en anglais « **power** »),

iii) le circuit de contrôle (en anglais « **monitoring** »).

c) – Certains sont influencés par la langue anglaise et confondent, à tort, *circuit de commande* et *circuit de contrôle* : il en résulte de l'incompréhension entre opérateurs ou même des erreurs de conduite.

Contrôle : **1** – [*Vieilli*] Registre qu'on tient pour la vérification d'un rôle, d'un autre registre, etc.

Exemple : Le contrôle des exploits ; cela a passé au contrôle ; tenir le contrôle ; faire le contrôle.

[Voir le mot *Exploit*].

2 – [*Vieilli*] Le droit que l'on paye pour le contrôle.

Exemple : J'ai payé le contrôle de ces actes.

3 – [*Vieilli*] Office de celui qui tient le contrôle.

Exemple : Le contrôle des Finances.

4 – La marque qu'on imprime sur les ouvrages d'or et d'argent, pour faire foi qu'ils ont payé les droits et qu'ils sont au titre fixé par la loi.

Exemple : Cette pièce de vaisselle en argent est suspecte, elle n'a pas le contrôle.

Contrôleur : Celui qui est chargé de contrôler certaines choses.

Exemple : Contrôleur des chemins de fer, qui est chargé de contrôler que tous les voyageurs du train sont munis d'un titre de transport valable.

Controuver : Inventer une fausseté pour nuire à quelqu'un.

Exemple : C'est un fait qu'on a controuvé pour le perdre.

Controversé : Disputé, débattu de part et d'autre.

Controverse : Débat, dispute, contestation sur une question, sur une opinion, etc.

Exemples : Cela est hors de controverse, passe sans controverse ; il ne faut point mettre cela en controverse ; les anciens rhéteurs proposaient des sujets de controverse.

Contumace : Accusé qui ne comparait point après avoir été cité en justice.

Exemples : Il est contumace ; juger un contumace ; juger comme contumace.

Contus : Meurtri, froissé, sans être entame.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant des chairs, des muscles.

Exemples : Une partie contuse ; avoir un muscle contus.

Contusion : Meurtrissure, lésion *irréversible* consécutive à un traumatisme.

Remarque : Au contraire de la contusion, la commotion est une lésion *réversible*.

Convaincre : **1** – Amener quelqu'un, par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, ou par des preuves tirées de l'expérience, à convenir et à demeurer d'accord de la vérité d'un fait, d'une affirmation, à emporter son adhésion, à le persuader, à l'amener à adopter une attitude, à faire un choix : *notre* choix.

Remarques : **a)** – La *rhétorique* est l'art de convaincre.

b) – Dans certains cas, lorsque l'enjeu nous semble très important, ceux que nous ne pouvons pas *convaincre* doivent être *contraints* grâce à un rapport de forces favorable à notre cause.

2 – Convaincre un accusé de quelque crime, c'est prouver à un homme prévenu d'un crime, par des moyens juridiques et des preuves suffisantes, qu'il a fait le crime dont on l'accuse.

Convalescent : Qui relève de maladie, et revient en santé.

Convection : **1** – Transfert de matière dans un fluide en raison d'une variation des densités liée à la différences des températures dans le fluide.

2 – Tout fluide chauffé par sa base voit s'amorcer un mouvement de convection du bas vers le haut ; dans le même temps, le fluide froid du dessus remplace le fluide plus chaud par un mouvement descendant.

3 – Une masse d'air chauffée par sa base sur un sol soumis au rayonnement du Soleil voit s'amorcer un mouvement de convection (vertical, de bas en haut) ; l'air qui se trouve en contact avec un sol froid voisin remplace alors l'air chaud qui s'est élevé par un mouvement d'advection (horizontal, de la région froide vers la région chaude).

Remarques : **a)** – Dans l'atmosphère, une masse d'air chaud placée sous une masse d'air froid subit un mouvement de convection du bas vers le haut en raison de la différence des densités : on qualifie cette situation d'*instable*.

b) – Si, au contraire, la masse d'air chaud est au-dessus de la masse d'air froid, il n'y a pas de convection et on dit que l'atmosphère est *stable*.

Convection (Courant de –) : Transfert de chaleur à l'intérieur d'un liquide ou d'un gaz par un déplacement de matière.

Remarques : **a)** – Chauffés par le bas, les liquides ou les gaz se dilatent ; devenant moins denses près du fond chaud, ils ont tendance à s'élever et ils apportent ainsi leur chaleur dans les couches supérieures ; inversement, les parties froides, plus lourdes que les parties chaudes (à volume égal) les remplacent près du fond.

b) – L'eau qui se trouve dans le *coffre inférieur* d'une chaudière à tubes d'eau est chauffée par les brûleurs et elle s'élève vers le *coffre supérieur* de la chaudière en passant par les petits tubes d'eau qui relient les deux coffres et qui sont eux-aussi exposés à la flamme des brûleurs ; l'eau du coffre supérieur, plus froide et plus dense que l'eau qui est montée par les petits tubes d'eau et qui tend à prendre sa place, descend par gravité dans le coffre inférieur par un gros collecteur éloigné de la flamme des brûleurs.

c) – Les liquides ou les gaz éloignés de toute source de chaleur conservent leur chaleur ; ils tendent à prendre la place des liquides ou des gaz plus chauds qui étaient au-dessous d'eux et qui se sont élevés ; les liquides ou les gaz qui n'ont pas été chauffés descendent par gravité.

d) – La surface de la Terre ou de la mer qui a été chauffée par le Soleil transmet sa chaleur aux basses couches de l'atmosphère ; l'air échauffé s'élève et laisse sa place à l'air plus froid qui était au-dessus de lui et qui se réchauffera à son tour, et

ainsi de suite jusqu'à ce que la masse d'air tout entière voie sa température stabilisée à une température plus élevée.

Convenable : 1 – Propre, sortable, qui convient.

Exemples : Il a fait un mariage convenable ; faire une dépense convenable à sa fortune.

2 – Conforme et proportionné.

Exemple : Cette bonne action a eu une récompense convenable ; un pourboire convenable ; une punition convenable.

3 – Décent, qui est à propos, expédient.

Exemples : Il n'est pas convenable à un homme sage de... ; s'il est convenable que j'y aille, je suis tout prêt.

Convenant : On a appelé ainsi la *ligue* ou la *convention* que les Écossais firent ensemble pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580, et qu'ils renouvelèrent en 1638.

Convenir : 1 – Être propre et sortable.

Remarque : « *Convenir* » avec l'idée de *conformité* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

Exemples : Ce rôle m'a convenu jusqu'ici.

2 – Demeurer d'accord.

Remarques : **a)** – « *Convenir* » avec l'idée d'*accord* entre deux ou plusieurs personnes, se conjugue avec l'auxiliaire *être*.

Exemples : Il est convenu lui-même de sa méprise ; cette maison m'a convenu et je suis convenu du prix.

b) – Dans le sens d'accord entre plusieurs personnes, « *avoir convenu* » est fautif ; on ne doit pas dire, et encore moins écrire : « *nous avons convenu que...* » mais « *nous sommes convenus que...* » ni : « *nous avions convenu de...* » mais « *nous étions convenus de...* ».

3 – Être expédient, être à propos.

Exemples : On délibéra longtemps sur ce qu'il convenait le plus de faire, ou d'aller aux ennemis, ou de les attendre.

Remarque : Dans ce sens il ne s'emploie guère qu'impersonnellement.

Conventicule : 1 – Petite assemblée.

2 – Il se prend en mauvaise part pour *assemblée secrète et illicite* d'un petit nombre de personnes.

Convention : 1 – Accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes.

Remarques : **a)** – Article **1108** du Code civil :

Quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une *convention* :

i) Le consentement de la partie qui s'oblige ;

ii) Sa capacité de contracter ;

iii) Un objet certain qui forme la matière de l'engagement ;

iv) Une cause licite dans l'obligation.

b) – Article **1134** du Code civil :

i) Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites.

ii) Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise.

iii) Elles doivent être exécutées de bonne foi.

2 – Accord, pacte, que deux ou plusieurs personnes font ensemble.

Remarque : Une convention peut être tacite, expresse, verbale, par écrit.

3 – On appelle *conventions matrimoniales*, ou absolument *conventions*, les articles accordés à une femme par son contrat de mariage.

Remarque : On ne peut empêcher une femme de demander ses conventions.

Convention internationale : 1 – Les *Conventions internationales* sont des engagements pris par plusieurs États, ayant valeur de lois dans chaque État après que les dispositions de ces Conventions ont été incluses dans le droit interne de l'État.

2 – Une *Convention internationale* est signée par un représentant qualifié du pouvoir exécutif de chaque pays qui envisage d'y adhérer ; par la suite, elle est ratifiée par le pouvoir législatif de chacun de ces pays.

Remarque : Une *Convention internationale* n'entre en vigueur pour les ressortissants des pays qui l'ont ratifiée à partir du jour où un certain nombre d'États l'ont ratifiée ; le nombre des ratifications est fixé par la Convention elle-même.

3 – Pour entrer en vigueur en France, les *Conventions internationales* doivent avoir été ratifiées par l'Assemblée nationale et le Sénat, promulguées par le Président de la République et publiées au Journal officiel de la République française.

4 – Certaines *Conventions internationales* sont appelées à remplacer des Conventions antérieures et elles peuvent comporter des dispositions différentes ; si les plus récentes ont été signées et ratifiées par certains pays alors que les plus anciennes sont toujours en vigueur dans d'autres pays, il peut y avoir un conflit de Conventions.

Remarque : Les *Conventions internationales* comportent habituellement des clauses autorisant les États à continuer à adhérer à d'autres Conventions internationales portant sur les mêmes sujets, ou au contraire obligeant ces États à dénoncer certaines Conventions internationales auxquelles il adhéraient avant d'adhérer à la nouvelle Convention.

Convention d'Athènes du 13 décembre 1974 : 1 – Convention internationale déterminant les responsabilités du transporteur par mer de passagers et celles des passagers.

Remarques : **a)** – La Convention internationale d'Athènes relative au transport par mer des passagers et de leurs bagages, a été adoptée en 1974 et a été révisée par les protocoles de 2002 et de 2007

b) – La dernière version de cette convention est en vigueur depuis le 23 avril 2014.

2 – La Convention d'Athènes vise à limiter la responsabilité du transporteur de passagers par mer.

3 – La convention d'Athènes s'applique aux transports internationaux de passagers lorsque le navire bat le pavillon d'un État partie à la Convention, ou lorsque le contrat de passage a été conclu dans un État partie à la Convention, ou lorsque le lieu de départ ou le lieu de destination se trouve dans un État partie à la Convention.

4 – La France n'a pas ratifié la Convention d'Athènes, mais beaucoup de navires à passagers battent le pavillon d'États parties à cette Convention.

5 – Dans le cas où la Convention d'Athènes s'applique, aucune action en responsabilité n'est possible devant une autre juridiction.

6 – Dans le cas du transport de passagers, la responsabilité du transporteur est de type commercial, (alors que la responsabilité du passager est de type civil).

7 – La responsabilité du transporteur de passagers par mer peut être :

i) contractuelle et limitée, si le transporteur peut invoquer la limitation de sa responsabilité (dans ce cas le transporteur doit prouver le fait exonératoire) ;

ii) délictuelle et illimitée, en dehors des cas prévus de limitation de la responsabilité du transporteur (dans ce cas le passager doit prouver la faute inexcusable du transporteur).

8 – Lorsque le transporteur peut faire valoir la limitation de sa responsabilité :

i) La responsabilité du transporteur en cas de mort ou de lésions corporelles d'un passager est limitée à 46 666 unités de compte par transport.

ii) La responsabilité du transporteur en cas de perte ou de dommages survenus aux bagages de cabine est limitée, dans tout les cas, à 833 unités de compte par passager et par transport.

iii) La responsabilité du transporteur en cas de perte ou de dommages survenus aux véhicules est limitée à 3 333 unités de compte par véhicule et par transport.

9 – Le transporteur et le passager peuvent convenir, de façon expresse et par écrit, de limites de responsabilité plus élevées que celles prévues par la Convention.

10 – Le transporteur est déchu du bénéfice des limites de responsabilité s'il est prouvé que les dommages résultent d'un acte ou d'une omission que le transporteur a commis, soit avec l'intention de provoquer ces dommages, soit téméairement et en sachant que ces dommages en résulteraient probablement.

11 – L'unité de compte est le Droit de Tirage Spécial (DTS).

Remarques : **a)** – Le 19 juillet 2019, le DTS valait 1,23 euro.

b) – Le DST est une monnaie mondiale émise par le FMI, qu'il distribue à ses pays membres ; c'est une monnaie fiduciaire, comme le dollar ou l'euro, qui n'est adossée à rien.

Convention de Bruxelles 1910 (*Sauvetage des personnes en mer*) :

La Convention internationale conclue à Bruxelles le 23 septembre 1910 établit par principe que le sauvetage des personnes en détresse en mer est une obligation, même s'il s'agit d'ennemis en périodes de conflits armés.

Convention de Bruxelles du 25 août 1924 : 1 – Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance et protocole de signature.

2 – Cette convention institue notamment un plafond limitant, à certaines conditions, l'indemnité due par le transporteur en cas de pertes ou de dommages aux marchandises qui lui ont été confiées, et l'exonération totale de responsabilité du navire et du transporteur, dans d'autres circonstances, en cas de pertes ou de dommages aux marchandises.

[Voir l'expression *Protocole de Visby du 23 février 1968*].

Convention de Bruxelles du 10 mai 1952 : 1 – Convention internationale fixant les règles des saisies conservatoires des navires de mer.

2 – La Convention ne supprime pas les droits et pouvoirs que les États tiennent de leur loi interne ou de leurs règlements, d'empêcher un navire de prendre la mer dans leur ressort.

3 – Les dispositions de la Convention sont applicables dans tout État contractant à tout navire battant pavillon d'un État contractant.

4 – Un navire ne peut être saisi qu'en vertu d'une créance maritime.

5 – Un navire ne peut être saisi qu'avec l'autorisation d'un tribunal de l'État contractant dans lequel la saisie doit être pratiquée.

Convention de Hambourg du 31 mars 1978 : 1 – La Convention des Nations-Unies sur le transport de marchandises par mer, dite *Règles de Hambourg*, a été adoptée le 31 mars 1978. Elle est entrée en vigueur le 1er novembre 1992.

2 – Bon nombre de pays, en particulier les pays en développement, étaient d'avis que les règles de La Haye avaient été élaborées en 1924 par des « nations maritimes coloniales », essentiellement au profit de leurs intérêts maritimes et qu'il fallait corriger le déséquilibre constaté entre les armateurs et les chargeurs.

3 – Les Règles de Hambourg stipulent que *c'est le transporteur qui est responsable* du préjudice résultant des pertes ou dommages subis pendant que les marchandises étaient sous sa garde à moins qu'il ne puisse prouver que toutes les mesures qui pouvaient raisonnablement être exigées pour éviter les pertes ou les dommages avaient bien été prises.

4 – Les Règles de Hambourg prennent en compte les transports en pontée et le transport des animaux vivants, alors qu'ils sont exclus du champ d'application des Règles de La Haye-Visby.

5 – La période prise en compte par le contrat de transport court de la prise en charge à la livraison.

6 – Le transporteur est maintenant responsable du retard de la livraison de la marchandise.

7 – Huit des neuf cas d'exemption de responsabilité du transporteur des Règles de La Haye-Visby sont supprimés : il ne reste que l'*incendie non fautif*.

8 – Les Règles de Hambourg sont applicables à tous les transports par mer entre deux États différents lorsque le port de chargement ou le port de déchargement est situé dans un État Partie aux Règles de Hambourg, mais également à tous les transports dont le connaissement ou un autre document faisant preuve du contrat de transport est émis dans un État Partie.

9 – La Convention de Hambourg n'a pas été ratifiée par la France.

10 – Les 20 États qui avaient ratifié la Convention de Hambourg, lorsqu'elle est entrée en vigueur en 1992, sont en majorité africains ou méditerranéens ; certains sont enclavés ; ces 20 États ne représentent qu'environ un pour cent de la flotte mondiale : ce sont bien sûr des États de chargeurs, pas des États de transporteurs.

Convention de Hong Kong du 15 mai 2009 : 1 – La Convention internationale de Hong Kong sur le *recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires* a été adoptée le 15 mai 2009 par l'Organisation maritime internationale en vue d'appliquer des standards minimaux de protection des travailleurs et de respect de l'environnement.

Remarques : a) – On entend par *recyclage des navires* l'activité qui consiste à démanteler en tout ou en partie un navire dans une installation de recyclage afin d'en récupérer les éléments et les matières pouvant être retraités ou réutilisés, tout en prenant soin des matières potentiellement dangereuses.

b) – La Convention internationale pour le *recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires*, adoptée à Hong Kong le 15 mai 2009, a été signée par la France le 19 novembre 2009.

c) – La Convention de Hong Kong ne s'applique pas aux navires de guerre.

d) – La Convention de Hong Kong ne s'applique pas aux navires d'une jauge brute inférieure à 500 ni aux navires qui sont exploités pendant toute leur vie exclusivement dans les eaux relevant de la souveraineté ou de la juridiction de l'État dont ils sont autorisés à battre le pavillon.

2 – Les règles de la convention de Hong Kong portent sur :

i) la conception, la construction, l'exploitation et la préparation des navires de façon à promouvoir un recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, sans compromettre la sécurité et l'efficacité de leur exploitation ;

ii) l'exploitation des installations de recyclage des navires d'une manière sûre et écologiquement rationnelle ;

iii) la mise en place d'un mécanisme approprié d'exécution pour le recyclage des navires, qui prévoit des prescriptions en matière de délivrance de certificats et de notification.

3 – Les navires destinés au recyclage doivent posséder un inventaire des matières potentiellement dangereuses, lequel est propre à chaque navire.

Remarque : Un appendice de la Convention fournit une liste des matières potentiellement dangereuses, dont l'installation ou l'utilisation est interdite ou restreinte dans les chantiers navals, les chantiers de réparation et à bord des navires des Parties à la Convention.

Convention de La Haye du 25 août 1924 : 1 – La Conférence Internationale de Droit Maritime qui s’est tenue à Bruxelles en 1924, a adopté le 25 août 1924, la « *Convention pour l’Unification de Certaines Règles en Matière de Connaissances* ».

2 – Les dispositions de cette *Convention internationale* sont parfois appelées « *Règles de la Haye* », en référence à une première rédaction de 1921 et souvent « *Règles de Bruxelles 1924* ».

3 – La France a signé la Convention de La Haye le 25 août 1924 ; elle est entrée en vigueur en France le 4 juillet 1937.

Remarque : La Convention de Bruxelles du 25 août 1924 a été doublée depuis le 1^{er} novembre 1992 par la Convention de Hambourg du 31 mars 1978 (les Règles de Hambourg) ; mais la Convention de Bruxelles du 25 août 1924 demeure en vigueur entre la France et les nombreux États qui, comme elle, n’ont pas ratifié la Convention de Hambourg du 31 mars 1978.

Convention de Montréal : La Convention faite à Montréal le 28 mai 1999 et ratifiée par la France s’applique à tout *transport aérien international* de personnes, bagages ou marchandises, effectué contre rémunération ; elle s’applique également aux transports gratuits effectués par aéronef par une entreprise de transport aérien.

Remarques : **a)** – La convention pour l’unification de certaines règles relatives au transport aérien international, faite à Montréal le 28 mai 1999, a été publiée au Journal officiel de la République française n°143 du 22 juin 2004, page 11 205 (Décret n° 2004-578 du 17 juin 2004).

b) – La Convention de Montréal relative au *transport aérien international* est entrée en vigueur le 28 juin 2004 pour la France.

Convention des Nations-Unies 1974 (Convention SOLAS) : La Convention Internationale pour la Sauvegarde de la Vie en mer de 1974 contraint les États Parties «... à prendre les dispositions nécessaires pour la communication et la coordination en cas de détresse dans la zone relevant de sa responsabilité et pour le sauvetage des personnes en détresse en mer à proximité de ses côtes. Ces dispositions doivent comprendre la mise en place, l’utilisation et l’entretien des installations de recherche et de sauvetage jugées réalisables et nécessaires ».

Convention des Nations-Unies de 1982 (Convention UNCLOS) : La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de 1982 stipule que « tout État doit exiger du capitaine d’un navire battant son pavillon que, pour autant que cela lui est possible sans faire courir de risques graves au navire, à l’équipage ou aux passagers :

i) il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer;

ii) il se porte aussi vite que possible au secours des personnes en détresse s’il est informé qu’elles ont besoin d’assistance, dans la mesure où l’on peut raisonnablement s’attendre qu’il agisse de la sorte ».

Convention de Varsovie du 12 octobre 1929 : Convention internationale pour l’unification de certaines règles relatives au *transport aérien international* des personnes ou des marchandises à titre onéreux, ou même à titre gratuit lorsque que c’est par une entreprise de transport aérien.

Remarques : **a)** – La Convention de Varsovie, rédigée en français, a été signée le 12 octobre 1929 et elle est entrée en vigueur le 13 février 1933.

b) – La Convention de Varsovie a été amendée par le Protocole de La Haye du 28 septembre 1955.

c) – La *Convention de Montréal* du 28 mai 1999, dont l’objectif est d’homogénéiser les règles du transport aérien international, est entrée en vigueur le 4 novembre 2003 et elle remplace la Convention de Varsovie.

Convention de Washington : [*Droit international*]

- Convention nationale : 1** – Assemblée des représentants d'une nation pour se donner une constitution ou pour la changer, la modifier, etc.
- 2** – L'expression *Convention nationale* désigne l'assemblée nationale qui se forma en France au mois de septembre 1792 et qui y exerça tous les pouvoirs jusqu'en octobre 1795.
- Conventionnel** : Membre de l'*assemblée nationale* formée en France sous l'appellation de Convention nationale, en 1792.
- Conventionnel** : Qui suppose convention.
- Exemple* : Valeur conventionnelle.
- Remarque* : On appelle *bail conventionnel* celui qui se fait du consentement libre des parties, par opposition à *bail judiciaire* qui se fait par autorité de Justice.
- Conventionnel** : L'expression « *marchandises conventionnelles* » est un anglicisme employé couramment pour désigner les marchandises diverses qui sont transportées sous un conditionnement classique (sacs, caisses, fûts, etc.) ou qui ne peuvent être transportées en conteneurs en raison de leurs dimensions, par opposition aux marchandises qui sont transportées en conteneurs sur des navires porte-conteneurs ou sur des navires rouliers (en anglais « **Ro-Ro** »).
- Remarque* : On peut employer les expressions « *marchandises classiques* », « *marchandises chargées sur navires classiques* » ou « *marchandises traditionnelles* ».
- Conventionnelles (Marchandises –)** : Les marchandises conventionnelles sont les marchandises diverses qui ne sont pas transportées en conteneurs ou en Ro-Ro et qui voyagent donc sous un conditionnement d'un type ancien (palettes, sacs, caisses, fûts etc.).
- Convention OMI de Hambourg 1979 (Convention SAR) : 1** – La Convention internationale conclue à Hambourg le 27 avril 1979 et entrée en vigueur le 22 juin 1985, confirme que les états côtiers ont l'obligation d'assurer un service de veille des alertes en vue de favoriser la coordination des recherches et des secours.
- 2** – La Convention internationale de Hambourg 1979 définit la façon internationale d'aborder la recherche et le sauvetage en mer : des centres de coordination et de sauvetage et une flotte de bateaux dédiés au sauvetage.
- 3** – En adhérant à la convention SAR, un État se doit de définir des régions de recherche et de sauvetage au large de ses côtes (Maritime Search and Rescue Regions – SRR) encore appelées « Zones de Responsabilité SAR » et de mettre en place un ou plusieurs MRCC (*Maritime Rescue Coordination Center*) avec les moyens nécessaires.
- 4** – La France a conclu des accords avec les États voisins (Belgique, Royaume-Uni, Espagne, Italie) pour assurer la coopération et l'entraide en cas de détresse dans les eaux côtières ou océaniques avec procédures unifiées.
- 5** – Les MRCC ont pour rôle de coordonner et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sauvegarde de la vie en mer. En France, ce sont les CROSS de Gris Nez, Jobourg, Corsen, Etel et La Garde qui jouent ce rôle.
- Conventions collectives : 1** – On appelle *Conventions collectives* un ensemble de dispositions qui obligent les employeurs et les salariés d'un type d'activités donné.
- 2** – Les Conventions collectives ont été négociées et acceptées par l'employeur d'une entreprise et par les représentants des salariés, ou par un groupement d'employeurs et une fédération ou une confédération de syndicats professionnels de salariés.
- 3** – Les Conventions collectives applicables sont désignées expressément dans le contrat de travail qui lie chaque salarié et son employeur.

Conventions SOLAS et SAR (Amendements aux –) : 1 – Les amendements aux Conventions SOLAS et SAR visent à s'assurer de la continuité et de l'intégrité des services SAR, à veiller à ce que les personnes en situation de détresse en mer soient secourues tout en minimisant les dommages de ces interventions pour les navires concernés.

2 – Ils exigent que les États contractants se concertent et coopèrent afin que le capitaine d'un navire prêtant son assistance en prenant à son bord des personnes en situation de détresse soit relevé de ses obligations avec une déviation minimale par rapport à son parcours initialement prévu et que le débarquement de ces personnes se fasse dans les délais les plus rapides possibles.

3 – Ils imposent également que les capitaines qui ont embarqué des personnes en situation de détresse les traitent avec humanité, et dans la mesure des capacités du navire.

Convention STCW : 1 – Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer et de délivrance des brevets et de veille.

Remarques : a) – STCW est le sigle de l'expression *Standard of Training, Certification and Watchkeeping* [for Seafarers].

b) – La première Convention STCW [STCW 95] a été adoptée le 7 juillet 1978 ; elle a été introduite en France en 1984 [*Décret n° 84-387 du 11 mai 1984*].

c) – L'objectif de la Convention est d'améliorer la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection du milieu marin, en établissant des normes internationales de qualification et de certification des gens de mer et des normes concernant la veille.

d) – La Convention STCW aide à lutter contre le dumping social qui fausse les conditions de concurrence, tout en menaçant la sécurité de la navigation maritime ; elle prend en compte l'internationalisation des Équipages ; en établissant des normes communes et en instituant la procédure de reconnaissance des brevets, elle facilite la mobilité des officiers et des équipages entre des navires battant pavillon de différents pays.

e) – La Convention STCW impose aux pays signataires d'adopter un système interne de contrôle de la qualité de leur dispositif de formation et de délivrance des titres ; les pays qui satisfont à la Convention sont inscrits sur une liste blanche remise à jour régulièrement.

f) – La Convention STCW impose à chaque pays signataire d'enregistrer sur une base de données tous les brevets délivrés par lui, et de rendre cette base de données consultable à tout moment.

g) – Les titres délivrés par la France sont consultables en ligne sur la base de données « Authentification des titres STCW », opérationnelle depuis le 1er février 2002.

2 – Une première modification a introduit un code, en annexe de la Convention [*décret français n° 97-754 du 2 juillet 1997*].

Remarques : a) – Le code STCW, annexé au texte de la Convention, définit dans le détail un référentiel de compétences requises pour exercer chacune des fonctions à bord.

b) – Le code STCW fixe pour chaque fonction :

i) les connaissances, compréhension et aptitude nécessaires ;

ii) les méthodes permettant de démontrer les compétences ;

iii) les critères d'évaluation de ces compétences.

3 – Une deuxième modification a été adoptée lors de la Conférence de Manille en juin 2010 [*décret français n°2016-1526 du 14 novembre 2016*].

Remarque : Les modifications principales portent sur les points suivants :

- i)** le renforcement des normes internationales d'aptitude physique ;
- ii)** la modification des règles de revalidation des brevets ;
- iii)** la création d'un brevet d'officier électrotechnicien ;
- iv)** la création d'un certificat de matelot électrotechnicien ;
- v)** la création de certificats de marins qualifiés Pont ou Machine ;
- vi)** la mise en place de nouvelles formations obligatoires des équipages à la sûreté ;
- vii)** l'adaptation des normes de formation et des certificats spécifiques aux navires citernes (transport de gaz, de pétrole et de produits chimiques) ;
- viii)** les normes concernant les heures de repos minimales des équipages et les normes de veille ;
- ix)** l'adaptation aux nouvelles technologies (formation obligatoires à l'ECDIS).

4 – Le Comité de la sécurité maritime a modifié les formations pour l'exercice des fonctions à bord des navires à passagers à compter du 1er juillet 2018.

Conventuel : Qui est du couvent, qui appartient au couvent.

Remarque : On appelle *assemblée conventuelle*, l'assemblée composée de toute la communauté du couvent ; *messe conventuelle*, la messe où assiste toute la communauté des religieux ; *mense conventuelle*, la portion du revenu de l'abbaye qui appartient à la communauté des religieux.

[Voir le mot *Couvent*].

Convergence : [*En géométrie*] Position réciproque de deux lignes qui vont en s'approchant.

Convergence : [*En dioptrique*] Disposition des rayons d'un corps lumineux qui vont en s'approchant jusqu'à ce qu'ils se réunissent tous en un point.

Convergence : [*En météorologie*] La convergence est un déplacement de plusieurs masses d'air vers un point unique.

Remarque : La convergence est une cause d'instabilité de l'atmosphère dans la région où elle se manifeste.

Convergence (Zone de – intertropicale) : La zone de convergence intertropicale est une bande qui fait le tour de la Terre en suivant à peu près la ligne équatoriale et qui marque la séparation entre la circulation atmosphérique de l'hémisphère Nord et celle de l'hémisphère Sud.

Remarque : La position et l'étendue de cette zone varient au cours de l'année.

[Voir le mot *Doldrums*]

Conversation : Entretien familial.

Convexe : **1** – Dont la surface présente une courbure à l'extérieur.

Remarques : **a)** – L'extrados d'une aile d'hélice marine est convexe.

b) – [*En mécanique des fluides*] L'extrados d'un profil symétrique est la face située du côté où s'exerce la force (poussée dans le cas d'une aile d'hélice, portance dans le cas d'une aile d'avion ou dans celui du dispositif sustentateur d'un hydroptère).

c) – [*En mécanique des fluides*] L'extrados d'un profil non symétrique (qui présente une cambrure) est la face située du même côté que la cambrure.

d) – [*En parlant d'un oiseau*] L'adjectif *convexirostre* signifie « qui a le bec convexe », c'est-à-dire que la face supérieure de son bec est convexe.

e) – [*Rare*] L'adjectif *convexule* signifie « très légèrement convexe ».

2 – Convexe se dit de la surface extérieure de tout ce qui est courbé.

Remarques : **a)** – Convexe est opposé à *concave* qui se dit de la surface intérieure.

[Voir le mot *Concave*].

b) – Les expressions *convexo-concave* ou *concavo-convexe* signifient « qui est

convexe d'un côté et concave de l'autre ».

Exemple : La cornée transparente de l'œil joue le rôle d'une lentille *concavo-convexe*.

c) – L'expression *convexo-convexe* signifie « *qui est convexe des deux côtés* ».

3 – Une courbe convexe est une courbe située tout entière du même côté d'un plan tangent.

Remarques : **a)** – De même, un polyèdre convexe est un polyèdre tout entier du même côté du plan d'une de ses faces.

b) – Un polygone convexe est un polygone tout entier du même côté de la droite supportant l'un quelconque de ses côtés.

Conviction : **1** – Sentiment intime que l'on a de la vérité d'un fait, ou de la justesse d'une opinion, d'un principe, compte tenu de son expérience, de ses connaissances, de ses compétences.

Remarque : Les convictions sont des ennemis de la vérité plus dangereux que les mensonges [*D'après Friedrich Nietzsche (1844-1900)*].

2 – L'effet qu'une preuve évidente produit dans l'esprit.

3 – Sentiment très vif que donne une certitude *a priori*, non justifiée par des faits ni par un raisonnement.

Remarques : **a)** – Une conviction non justifiée par un raisonnement relève de la pathologie.

b) – Celui qui est très sincèrement convaincu d'avoir raison et à qui l'on apporte la preuve qu'il se trompe, rejette parfois cette preuve pour s'enfermer dans le costume d'un pauvre homme persécuté ; ce sentiment renforce alors sa conviction.

c) – À la différence de la *conviction* qui est d'origine interne, la *croiance* est l'acceptation d'origine externe de l'existence d'un être, ou de la réalité d'une situation, ou de la probabilité d'un événement, en confiance (la foi), ou par choix, mais sans certitude.

d) – Sur la côte de l'Aunis, si l'on voit le vent tourner du Sud-Ouest au Nord-Ouest après quelques heures ou quelques dizaines d'heures de mauvais temps, on peut avoir la *conviction* que le temps va s'améliorer ; et si, au même moment, les stations côtières commencent à diffuser des avis de tempête, on n'est pas obligé de *croire* que le vent va encore fraîchir, car la dépression est déjà passée.

4 – Ce que chacun de nous appelle « *ses convictions* » ce sont des idées, des opinions dont on est intimement convaincu, sans référence à une intervention externe.

Remarque : L'*apparence du temps* est la *conviction personnelle* que l'on a de l'évolution probable du temps d'après ses propres observations du ciel, de la mer, du vent, du vol des oiseaux ou de ses propres douleurs rhumatismales.

Convier : **1** – Inviter.

Exemple : Convier à une assemblée.

2 – Exciter.

Exemples : Toutes ces choses vous y convient ; la gloire, la raison, votre devoir vous y convie ; le beau temps vous convie à la promenade.

Convive : Celui qui est invité et qui se trouve à un repas avec d'autres.

Exemples : Tous les convives étaient de bonne humeur ; il était du nombre des convives.

Remarque : On dit d'un homme agréable à table que c'est un *bon convive*.

Convoi : Convoi se dit de l'assemblée qui accompagne un corps mort qu'on porte à la sépulture avec les cérémonies funèbres.

Convoi (en anglais « *convoy* ») : **1** – Réunion de navires de commerce navigant de compagnie et sous escorte en cas de guerre, par précaution et *par sécurité*.

Remarques : a) – Convoi se dit d’abord du ou des bâtiments de guerre qui escortent une flotte de navires marchands.

Exemple : On a donné un escorteur à telle flotte pour lui servir de convoi.

b) – Convoi se dit aussi de l’ensemble d’une flotte marchande avec son escorte de bâtiments de guerre.

Exemples : Le convoi de Smyrne ; le convoi d’Alexandrie.

c) – On dit qu’un convoi a été battu pour dire que l’escorte qui accompagnait le convoi a été défaite.

2 – Collection de navires navigant groupés les uns à la suite des autres dans une rivière ou dans un canal, *par commodité* ou *par nécessité*.

Remarques : a) – Lorsque plusieurs navires naviguent dans une rivière en utilisant les services d’un seul pilote, ces navires montent ou descendent la rivière en convoi, c’est-à-dire à la suite les uns des autres, et à la vue les uns des autres.

b) – Pour permettre le passage facile et sûr des navires dans un canal de grande longueur qui n’autorise pas les croisements, on organise, pour chaque sens, un convoi regroupant tous les navires désirant emprunter le canal ; le premier navire de chaque convoi entre dans un bief après que le dernier navire du précédent convoi de l’autre sens a libéré le bief.

c) – Les navires d’un convoi formé pour le passage du canal de Suez, avant son agrandissement (2015) restaient groupés au mouillage d’attente pendant quelques heures dans la mer Rouge près de Suez pour un convoi Sud-Nord, en mer Méditerranée près de Port-Saïd pour un convoi Nord-Sud ; lorsqu’un navire en route vers l’entrée du canal de Suez, pour le traverser, croisait un ou deux navires contrebordiers, il pouvait s’attendre à croiser, dans les minutes ou les heures qui suivaient, un certain nombre d’autres navires, surtout s’il faisait route en mer Rouge vers le Nord : il rencontrait « *le convoi* » qui avait traversé le canal peu de temps auparavant, les différents navires se suivant de distance en distance, selon leurs vitesses respectives.

3 – Convoi, se dit aussi d’une quantité de munitions et de vivres ou d’argent, etc. qu’on mène dans un camp, dans une ville assiégée, etc.

Exemple : Arrivée à Blois, Jeanne d’Arc est équipée et intégrée au convoi [*de ravitaillement*] qui devait rejoindre Orléans le 29 avril 1429.

Convoiter : Désirer avec avidité, avec une passion déréglée.

Exemples : Convoiter ardemment la médaille du Mérite maritime ; convoiter les richesses ; convoiter le bien d’autrui ; convoiter la femme de son prochain.

Convoitise : Désir immodéré, cupidité.

Exemples : La convoitise des richesses ; la convoitise des honneurs ; regarder quelque chose d’un œil de convoitise.

Convoquer : Faire assembler par autorité les membres d’une association, d’une assemblée, etc.

Exemple : Convoquer la réunion statutaire de l’Assemblée générale.

Convoyer : **1** – Accompagner, principalement pour assurer une protection.

2 – Escorter.

[Voir le mot *Convoi*].

Convoyeur : **1** – Bâtiment chargé d’assurer la protection d’un convoi en temps de guerre.

Remarque : Aujourd’hui, on dit plutôt *escorteur*.

[Voir le mot *Convoi*].

2 – Appareil de manutention servant au transport des fardeaux ou des marchandises en vrac.

Convulsion : Contraction involontaire, irrégulière ou saccadée des muscles du corps, accompagnée de secousses plus ou moins violentes.

Remarque : La crainte des *convulsions fébriles du nourrisson* justifie le refus d'embarquer pour un voyage des bébés de moins d'un an sur tout navire à bord duquel il n'y a pas de médecin.

Coopération : La coopération est le fait d'opérer conjointement avec quelqu'un, de concourir à une œuvre matérielle ou une action commune, de contribuer à l'exécution de desseins communs.

Remarques : **a)** – La collaboration est le fait de travailler avec une ou plusieurs personnes à un ouvrage d'esprit, à un travail littéraire, à une œuvre intellectuelle commune, à l'exercice de certaines fonctions.

b) – La nuance entre les mots *coopération* et *collaboration* est parfois subtile. [Voir le mot *Collaboration*].

Coopération intellectuelle (Institut international de –) : **1** – L'*Institut international de coopération intellectuelle*, dont le siège était à Paris, était l'organe exécutif de la *Commission de coopération intellectuelle* de la SDN.

2 – L'*Institut international de coopération intellectuelle* a été inauguré le 16 janvier 1926 par le savant français Paul Painlevé, alors ministre de la Guerre, ancien président du Conseil.

Remarque : Paul Painlevé a été le premier président du comité directeur de l'*Institut international de coopération intellectuelle*.

[Voir *Painlevé (Paul –)*].

3 – La *Commission de coopération intellectuelle*, créée par la Société des Nations à la suite de la Première Guerre Mondiale, avait pour but d'organiser la *collaboration* des peuples en vue de vaincre les nationalismes, de combattre par tous les moyens la mésintelligence entre les nations et d'aboutir à une paix perpétuelle.

Remarque : Les relations intellectuelles entre les peuples peuvent contribuer puissamment à leur rapprochement, à condition d'être intégrales et non fragmentaires, d'embrasser tout le champ de la sensibilité comme de la raison, à condition surtout de répudier sincèrement tout esprit d'impérialisme, même spirituel, toute arrière-pensée de supériorité et de domination.

4 – L'*Institut international de coopération intellectuelle* devait fournir aux élites des différentes nations [dont la pensée est censée orienter celle du grand nombre] et notamment aux jeunes élites en formation, des occasions de se rapprocher, d'échanger leurs conceptions et leurs doctrines.

Remarque : Le rapprochement intellectuel des nations est de nature à tempérer les particularismes, les susceptibilités ombrageuses, les rancunes historiques, à atténuer les antagonismes en créant entre les élites des nations, des sympathies naturelles qui réagissent sur les masses.

5 – L'*élite intellectuelle* d'un peuple a pour mission d'exalter le génie de ce peuple, de développer ses arts, sa littérature, ses sciences, de manifester sous les formes les plus hautes toutes les facultés créatrices, toutes les nuances de sensibilité qui caractérisent sa personnalité parmi les autres peuples ; mais elle doit comprendre profondément l'âme de ces autres peuples, et devenir leur interprète auprès du sien.

6 – Les bonnes relations intellectuelles collaborent au développement des relations économiques.

7 – Inversement, les relations économiques stimulent les relations intellectuelles.

8 – Malgré le caractère universel de la science, chaque peuple, comme chaque novateur, laisse sur son œuvre scientifique la marque propre de son individualité ; cependant la science réalise la *collaboration* parfaite des peuples, où tous obéissent aux mêmes lois, où chacun pourtant reste soi-même en apportant son

concours à tous et en profitant du concours de tous.

Remarques : a) – La nationalité d'un mathématicien n'influe pas sur l'approbation par les autres mathématiciens de ses raisonnements géométriques.

b) – Le marin qui calcule l'heure et la hauteur de la marée procède de la même manière quelle que soit sa nationalité, que le résultat obtenu montre que son navire sera échoué à la basse mer ou qu'il y sera encore à flot.

Cooptation : Admission extraordinaire dans un corps, accompagnée de dispense.
[Voir le mot *Coopter*].

Coopter : Admettre quelqu'un dans un corps en le dispensant de quelque-une des conditions nécessaires pour y entrer.

Exemple : L'Université de Paris coopta le poète Pierre Halley (1611-1689) en 1642, pour occuper la chaire de rhétorique au collège d'Harcourt.

Coordination : Organisation des actions d'éléments séparés et distincts en vue d'obtenir un but déterminé.

Remarque : La coordination des dizaines d'ordinateurs qui gèrent les différents organes d'un avion, chacun d'eux utilisant un temps propre adapté aux variables qu'il mesure et aux organes qu'il commande, consiste à émettre dans le bon ordre logique les signaux échangés entre les uns et les autres.

Coordonnateur de mission de recherche et de sauvetage (en anglais « *search and rescue mission coordinator* ») : Personne temporairement affectée à la coordination de l'intervention dans une situation de détresse réelle ou apparente en mer.

Coordonnateur sur les lieux (en anglais « *OSC – on-scene coordinator* ») : Personne désignée pour coordonner les opérations de recherche et de sauvetage dans une zone spécifiée.

Coordonnées : **1** – Les coordonnées correspondent à l'ensemble minimal de grandeurs nécessaire pour définir sans équivoque la position d'un point sur la Terre ou sur un repère quelconque.

Remarques : a) – Le mot « *coordonnées* » désigne aussi des éléments permettant de situer géographiquement, avec précision, quelque chose ou quelqu'un, comme le numéro et le nom de la rue où une personne habite.

b) – [*Par extension*] Le mot « *coordonnées* » désigne les informations permettant de retrouver ou de joindre quelqu'un comme, par exemple, son numéro de téléphone, son adresse électronique, etc.

2 – On appelle coordonnées des données qui, dans un système de référence, permettent de fixer la position d'un point dans un plan ou dans un volume.

3 – Les coordonnées polaires d'un point correspondent à sa projection sur un axe de référence pour lequel une origine a été définie, selon une direction déterminée.

4 – Deux coordonnées suffisent à définir la position d'un point dans un espace à deux dimensions, comme un plan ou une sphère.

5 – Sur un plan, deux coordonnées prennent les noms d'abscisse et d'ordonnée, que l'on note respectivement x et y .

6 – À la surface de la Terre, les deux coordonnées communément utilisées sont la latitude et la longitude, que l'on note respectivement φ et G .

7 – Toute fictive qu'elle soit, la sphère céleste possède deux dimensions ; donc deux coordonnées suffisent pour situer une étoile ou une planète sur la sphère céleste, par exemple la hauteur au-dessus de l'horizon et l'azimut pour les coordonnées locales.

Coordonnées apparentes : **1** – Les coordonnées apparentes d'un corps à l'instant t donnent la direction du corps telle qu'elle serait vue par un observateur placé au centre de la Terre à l'instant t .

2 – Les coordonnées apparentes sont rapportées à l'Équinoxe et à l'Équateur vrai de la date ou à l'équinoxe vrai et à l'Écliptique moyen de la date.

Coordonnées astronomiques : 1 – Chaque couple de coordonnées astronomiques indique la position précise d'un point sur une planète ou sur la sphère céleste.

2 – Les coordonnées astronomiques sont semblables aux coordonnées géographiques terrestres (longitude et latitude).

Remarque : Sur la Lune, on les appelle coordonnées sélénographiques : longitude (λ) et latitude (β).

Coordonnées cartographiques : Les coordonnées cartographiques déterminent sur des représentations planes (les cartes) les positions des images des différents points de la Terre sphérique.

Remarques : **a)** – La transformation rigoureuse des *coordonnées géographiques* d'un point de la Terre sphérique en *coordonnées cartographiques* de l'image de ce point sur une carte plane résulte d'une *transformation mathématique* appelée *projection*.

b) – La transformation mathématique des coordonnées géographiques en coordonnées cartographiques peut être *algébrique* ou *géométrique*.

c) – Dans certaines représentations planes de petites portions de la Terre, les coordonnées *cartographiques* correspondent exactement aux coordonnées *géographiques* : on appelle ces représentations des *plans*.

Coordonnées célestes : Les différentes coordonnées utilisées pour repérer les astres dans le ciel sont :

1 – L'ascension droite de l'astre, notée α .

2 – La déclinaison de l'astre, notée δ .

3 – L'ascension droite rapportée à l'équinoxe de référence 2 000,0, notée α_{2000} .

4 – La déclinaison rapportée à l'équinoxe de référence 2 000,0, notée δ_{2000} .

5 – La longitude écliptique (ou céleste), notée λ .

6 – La latitude écliptique (ou céleste), notée β .

7 – La longitude galactique, notée l .

8 – La latitude galactique, notée b .

9 – La hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon, notée h .

10 – L'azimut de l'astre, noté A (ou Z).

11 – L'obliquité de l'écliptique, notée ϵ .

12 – La longitude géographique, notée L (ou G).

13 – La latitude géographique, notée φ .

14 – L'angle horaire local, noté H .

15 – Le temps sidéral local, noté θ .

15 – Le temps sidéral à Greenwich, noté θ_0 .

Coordonnées des astres : 1 – Les *coordonnées équatoriales* sont employées pour étudier le mouvement des étoiles.

Remarques : **a)** – On s'affranchit ainsi du mouvement diurne des étoiles.

b) – Les coordonnées équatoriales se déduisent des coordonnées horizontales (hauteur et azimut) qui sont mesurées directement, respectivement par rapport au plan horizontal et par rapport au plan méridien.

c) – Seules les coordonnées horizontales peuvent être mesurées directement.

d) – Les coordonnées horizontales sont aussi appelées topocentriques.

2 – Les *coordonnées écliptiques* sont employées pour étudier le mouvement des astres du système solaire.

Remarques : **a)** – Le plan de l'écliptique subit un très lent et très faible balancement par rapport aux étoiles lointaines.

b) – Le mouvement du plan de l'écliptique (qui sert de référence aux coordonnées

écliptiques) n'affecte pas le plan de l'Équateur (qui sert de référence aux coordonnées équatoriales).

c) – Depuis Hipparque de Nicée (190 avant J.-C.-120 avant J.-C.) l'obliquité du plan de l'écliptique par rapport au plan de l'Équateur diminue régulièrement de 0,47" par an en raison de la *nutaton*.

d) – La direction du point vernal (point γ) varie régulièrement, très faiblement et très lentement, en raison de la *précession* et de la *nutaton*.

e) – Lorsque l'on utilise les coordonnées écliptiques, au lieu de considérer la Terre seule on est amené à considérer le système Terre-Lune et à se référer au barycentre Terre-Lune.

3 – La direction du point vernal (point γ) est l'origine commune des ascensions droites (*coordonnées équatoriales*) et des longitudes célestes (*coordonnées écliptiques*).

Coordonnées écliptiques [*Cosmographie*] : **1** – Les coordonnées écliptiques d'un astre du système solaire sont rapportées à l'Écliptique et à la direction définie par l'équinoxe de printemps de l'hémisphère Nord (point γ).

2 – Les longitudes célestes croissent de 0° à 360° et sont mesurées sur l'écliptique dans le sens direct (contrairement aux longitudes terrestre) à partir du point γ .

3 – Les latitudes célestes se mesurent comme les latitudes terrestres de – 90° à + 90°, le pôle Nord de l'écliptique (+90°) étant du même côté que le pôle Nord de la Terre.

Remarques : **a)** – Les coordonnées écliptiques sont dites vraies si elles sont rapportées à l'écliptique moyen et à l'équinoxe vrai de la date ; moyennes de la date si elles sont rapportées à l'écliptique et à l'équinoxe moyens de la date ; moyennes d'une date de référence si elles sont rapportées à l'écliptique et à l'équinoxe moyens de cette date de référence.

b) – Les coordonnées écliptiques ne se déterminent pas par des mesures directes ; elles sont déterminées par le calcul, à partir des coordonnées équatoriales, l'ascension droite (AR) et la déclinaison (D), qui sont déterminées avec précision à l'aide d'instruments méridiens.

Coordonnées écliptiques moyennes [*Cosmographie*] : **1** – Les coordonnées écliptiques que l'on utilise pour déterminer les positions des objets du système solaire sont rapportées à l'écliptique et à la direction du point vernal (point γ) ; mais l'écliptique subit un très faible et très lent balancement par rapport aux étoiles et le point vernal se déplace très lentement sur l'écliptique.

2 – L

Coordonnées équatoriales [*Cosmographie*] : **1** – On peut faire correspondre à la direction de chaque point de la sphère des fixes, des coordonnées invariables en faisant référence à l'Équateur céleste : ce sont les coordonnées équatoriales.

[Voir le mot *Fixes*].

2 – Les coordonnées équatoriales d'une direction donnée dans le ciel sont rapportées au plan de l'Équateur céleste et à la direction origine définie par l'équinoxe de printemps de l'hémisphère Nord.

Remarques : **a)** – Les coordonnées équatoriales sont :

i) la *déclinaison* ;

ii) l'*ascension droite*.

b) – Ces coordonnées sont dites :

i) *vraies* si elles sont rapportées à l'Équateur et à l'Équinoxe vrais ;

ii) *moyennes* si elles sont rapportées à l'Équateur et à l'Équinoxe moyens ;

iii) *moyennes d'une date de référence* si elles sont rapportées à l'Équateur et à l'Équinoxe moyens de cette date.

3 – Un demi-plan passant par l'axe du monde (la ligne des Pôles) et une étoile donnée est le *plan horaire* de cette étoile ; il coupe la sphère céleste selon un demi-cercle appelé *cercle horaire* de l'étoile.

4 – Le cercle horaire passant par le point vernal (noté γ et qui est le *point équinoxial du printemps de l'hémisphère Nord*) est le cercle horaire origine des ascensions droites.

5 – La déclinaison d'une étoile est l'angle formé entre sa direction et le plan de l'Équateur.

Remarques : a) – La déclinaison est la transposition, sur la sphère céleste, de la latitude de la sphère terrestre.

b) – La déclinaison est notée D (Nord ou Sud).

c) – La déclinaison s'exprime en degrés, minutes de degré et secondes de degré, comptés à partir de l'Équateur, positivement vers le Nord, négativement vers le Sud.

6 – L'*ascension droite* d'une étoile est la mesure de l'angle dièdre des plans horaires du nœud ascendant γ (c'est-à-dire du point vernal) et de cette étoile.

Remarques : a) – L'ascension droite est la transposition, sur la sphère céleste, de l'équivalent de la longitude de la sphère terrestre.

b) – L'ascension droite est notée « **AR** ».

c) – « **AR** » est le sigle de l'expression latine « *ascēnsiō rēctā* » qui signifie littéralement « *ascension en droite ligne* » et par abréviation *ascension droite*.

d) – L'angle *ascension droite* s'exprime en heures, minutes d'heure et secondes d'heure, comptés sur la ligne équatoriale à partir du point γ et dans le sens direct, c'est-à-dire dans le sens opposé à celui du mouvement apparent des étoiles ; l'ascension droite est toujours positive et inférieure à 24 heures.

[Voir le mot *Minute*].

Coordonnées géographiques : 1 – Les coordonnées géographiques d'un point de la surface de la Terre sont la *latitude* (notée ϕ) et la *longitude* (notée **G**).

Remarque : Les coordonnées géographiques d'un lieu sur la Terre (latitude ϕ et longitude **G**) permettent de placer avec exactitude ce lieu sur une carte, au point d'intersection de ces deux coordonnées.

[Voir l'expression *Coordonnées géographiques (Invention des –)*].

2 – On admet que la Terre peut être représentée par un ellipsoïde de révolution ; les caractères de l'ellipsoïde diffèrent selon les besoins particuliers du moment sans que, dans l'absolu, l'un de ces ellipsoïdes soit supérieur aux autres.

Remarques : a) – Les dimensions de l'ellipsoïde de révolution adoptées par l'Union Astronomique Internationale en 1964 sont :

i) demi grand axe (ou rayon équatorial) : $a = 6\,378\,160$ mètres

ii) demi petit axe (ou rayon polaire) : $b = 6\,356\,685$ mètres

iii) aplatissement : $(a - b) / a = 1 / 298,25$

b) – Les dimensions de l'ellipsoïde de révolution WGS 1984 sont :

i) demi grand axe (ou rayon équatorial) : $a = 6\,378\,137$ mètres

ii) demi petit axe (ou rayon polaire) : $b = 6\,356\,752$ mètres

iii) aplatissement : $(a - b) / a = 1 / 298,25$

c) – Le bourrelet équatorial a une épaisseur inférieure à 21 500 mètres.

d) – L'axe de rotation de la Terre (ou axe des pôles) est perpendiculaire au plan de l'Équateur.

e) – L'intersection du plan de l'Équateur et de la surface de la Terre est appelée *Équateur géographique* ou *ligne équatoriale* ; les marins disent « *la ligne équatoriale* » ou « *la ligne* ».

Exemple : Le passage de la ligne (lorsque le navire franchit l'Équateur).

f) – En chaque point de la surface de la Terre, la *verticale* est la direction du

champ de la pesanteur ; la verticale est matérialisée par le fil à plomb ; la verticale n'est pas toujours perpendiculaire à la surface de l'ellipsoïde ; la verticale ne passe généralement pas par le centre de la Terre et elle ne coupe pas nécessairement l'axe des Pôles.

g) – En chaque point de la surface de la Terre, le point situé à l'infini sur la verticale ascendante est le *zénith* et le point situé à l'infini sur la verticale descendante est le *nadir*.

h) – En chaque point de la surface de la Terre, le plan normal à la verticale est le *plan horizontal* ; le plan horizontal peut être matérialisé par la surface d'un bain de mercure.

i) – Le plan défini par la verticale en un point de la surface de la Terre et une parallèle à l'axe des pôles menée par ce point est le *plan méridien* de ce point.

j) – L'intersection du plan méridien et du plan horizontal est le *méridien géographique*.

3 – On appelle *longitude* d'un lieu la mesure du dièdre formé par le plan méridien de ce lieu et un autre plan méridien pris pour origine des longitudes.

Remarques : a) – La longitude d'un lieu est habituellement notée « **G** ».

b) – Le plan pris par les astronomes et les marins comme origine des longitudes est, depuis le début du xx^{ème} siècle en France, le plan méridien de l'observatoire de Greenwich, près de Londres.

c) – La longitude se mesure à partir du méridien origine vers l'Ouest ou vers l'Est (de 0 à 180°), positivement vers l'Ouest, sens du mouvement apparent des astres, et négativement vers l'Est.

d) – Les marins comptent les longitudes en degrés et en sous-multiples sexagésimaux du degré (minutes de degré et secondes de degré).

e) – Les astronomes comptent les longitudes en heures et en sous-multiples sexagésimaux de l'heure (minutes d'heure et secondes d'heure) ; ou encore en fractions décimales du jour, c'est-à-dire en fractions décimales d'un tour de rotation de la Terre sur elle-même.

f) – Les minutes de degré se notent « ' » ; les secondes de degré se notent « " » ; les minutes d'heure se notent « **m** » (ou « **mn** » s'il y a un risque de confusion avec l'unité de longueur le mètre) ; les secondes d'heure se notent « **s** ».

g) – Il serait fautif se noter les minutes d'heure « ' » ou les secondes d'heure « " ». [Voir le mot *Minute*].

4 – On appelle *latitude* d'un lieu l'angle de la verticale de ce lieu avec l'Équateur.

Remarques : a) – La latitude d'un lieu est habituellement notée « **λ** ».

b) – La latitude d'un lieu est aussi l'angle formé par une parallèle à l'axe des pôles et le plan horizontal en ce lieu.

c) – Les latitudes se comptent en degrés et en sous-multiples sexagésimaux du degré (minutes de degré et secondes de degré).

d) – Les latitudes se comptent de zéro (latitude d'un lieu situé sur l'Équateur) à 90° vers le Nord ou vers le Sud, les pôles ayant des latitudes de 90°.

e) – Les latitudes Nord sont positives et les latitudes Sud sont négatives.

f) – L'hémisphère Nord est également appelé arctique ou boréal ; l'hémisphère Sud antarctique ou austral.

g) – Un écart d'une minute de degré en latitude vaut un mille marin (la valeur moyenne du mille marin est 1852 mètres) ; un écart d'une seconde de degré en latitude correspond, sur la Terre, à une distance d'environ 31 mètres..

h) – Un écart d'un grade en latitude correspond à une distance d'environ 1 kilomètre.

5 – Les coordonnées géographiques d'un lieu situé à la surface de la Terre varient

avec les fluctuations pseudo-périodiques de la ligne des pôles, de période 14 mois et d'amplitude de l'ordre de la seconde de degré.

Coordonnées géographiques (Invention des –) : 1 – L'astronome, géographe, philosophe et mathématicien grec *Ératosthène de Cyrène* (276-194 av. J.-C.) définissait la position d'un lieu quelconque sur la Terre par deux *grandeurs coordonnées* :

i) d'une part la *latitude*, qui est la distance angulaire vue du centre de la Terre de ce lieu à l'Équateur ; la latitude est comptée de 0° à 90° (vers le Nord ou vers le Sud) sur un grand cercle de la Terre passant *par les pôles* de la Terre et par le lieu ; ce grand cercle est le *méridien du lieu* ;

ii) d'autre part la *longitude*, qui est la distance angulaire d'un point de l'Équateur (choisi arbitrairement comme origine) au point d'intersection du méridien du lieu avec la ligne équatoriale ; la longitude est comptée sur la ligne équatoriale de 0° à 180° vers l'Est ou vers l'Ouest à partir du point-origine, ou de 0° à 360° vers l'Est à partir du point-origine.

Remarques : a) – Ératosthène évalua à 47°42' l'arc de méridien compris entre le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne ; l'Académie des sciences française, vingt siècles plus tard, a adopté la valeur très proche de 47°40'.

b) – En observant l'ombre du Soleil à l'équinoxe de printemps à Syène et à Alexandrie et en mesurant de la distance qui sépare ces deux lieux, Ératosthène évalua la circonférence de la Terre à 250 000 stades, ce qui correspondrait à environ 39 375 kilomètres.

2 – La latitude d'un lieu (distance angulaire de ce lieu à l'Équateur) s'obtient directement en observant,

i) soit la distance zénithale de l'étoile polaire au moyen d'un astrolabe,

ii) soit la hauteur de l'étoile polaire au-dessus de l'horizon, au moyen d'un bâton de Jacob, d'un octant ou d'un sextant,

iii) soit la hauteur méridienne du Soleil, connaissant sa déclinaison au moment de l'observation.

3 – La longitude d'un lieu donné, exprimée en heures (une heure étant équivalente à 15 degrés) est l'espace de temps entre le moment où le Soleil passe au méridien origine et le moment où le Soleil passe au méridien du lieu en question.

Remarques : a) – La longitude n'a pu être déterminée avec précision par les navigateurs à la mer ou en relâche à terre, qu'après qu'ils eurent à leur disposition la technique des distances lunaires, celle des parallaxes de la Lune observées au moment des éclipses, l'occultation de l'un des satellites de Jupiter qui arrive au même moment sur la Terre entière ou plus tard, un garde-temps fiable (le chronomètre de marine) pour savoir l'heure qu'il est au méridien origine, à un instant donné, où que l'on soit sur la Terre.

b) – Le méridien d'un observateur est la ligne que l'on imagine courir d'un pôle de la Terre à l'autre, qui passe droit au-dessus de la tête de l'observateur et que la direction du Soleil coupe à midi précis [*D'après Jacques Devault en 1583*].

Le méridien d'un observateur est le grand cercle qu'on se figure décrit sur la sphère terrestre pour compter de là les degrés de longitude [*D'après Pierre-Simon de Laplace en 1824*].

c) – Le monde étant rond, il n'y a pas plus d'occasion de mettre le premier méridien (ou méridien origine) en un lieu qu'en un autre ; toutefois, afin que les uns et les autres s'entendissent, il a été à propos de déterminer quelque endroit par lequel on tirait le premier méridien [*D'après le Père Fournier en 1643*].

d) – Le savant astronome et géographe Claude Ptolémée (90-168 ap. J.-C., qui vivait à Alexandrie en Égypte) prenait pour origine des longitudes le méridien qui passe par les îles Canaries ; il considérait que l'archipel des Canaries, qui constituait l'extrémité occidentale du monde connu de son époque, était orienté

Nord-Sud et que toutes les îles Canaries étaient sous le même méridien ; Ptolémée comptait les longitudes d'Ouest en Est à partir du méridien des Canaries ; son « *Manuel de géographie* » (en grec Γεωγραφικὴ Ὑφήγησις, l'une de ses œuvre majeures publiée vers 150 ap. J.-C.) couvrait la totalité du monde connu sous le règne de l'empereur romain Hadrien (Ἀδριανός, 76-138 ap. J.-C.) ; Ptolémée effectua tous ses calculs à partir du méridien d'Alexandrie ; il estimait à 60° l'écart de longitude entre le méridien des Canaries et celui d'Alexandrie, ce qui est exagéré.

e) – Les géographes de l'École de cartographie de Dieppe (xvi^{ème} siècle) adoptèrent comme méridien origine le méridien de l'île de Fer, ou Ferro, ou El Hierro, ou île du méridien ; l'Île de Fer est la plus occidentale des îles Canaries.

f) – Christophe Colomb (1451-1506) qui avait découvert la déclinaison magnétique, remarqua qu'elle était nulle et invariable aux Açores ; il crut voir une relation entre la longitude d'un lieu et la déclinaison magnétique en ce lieu ; certains furent tentés de prendre pour méridien origine celui des Açores.

g) – L'ordonnance du 1er juillet 1634 de Louis XIII (1601-1643) rappela que le méridien origine des cartes levées par des Français devait être celui des îles Canaries (île de Fer) et non celui des Açores ni celui de Paris afin de respecter l'usage constant depuis Ptolémée et que les autres nations ne pussent pas reprocher aux Français d'avoir rien innové mal à propos sur ce sujet.

h) – Une carte de la France levée en 1682 sous Louis XIV (1638-1715) et publiée en 1683, fut établie sur le méridien de l'observatoire de Paris et non pas sur celui de l'Île de Fer car les géographes de l'époque estimaient ne pas connaître avec assez de précision la position de cette île par rapport à l'Observatoire de Paris, mais ils considéraient toujours que le méridien origine était celui de l'Île de Fer.

i) – Le prêtre jésuite français, géographe, hydrographe et mathématicien Georges Fournier (1595-1652) remarquait en 1643 que les marins préféraient adopter un méridien origine placé en mer pour faciliter leurs calculs.

j) – Le cartographe français Guillaume Delisle (1675-1726) qui introduisit en cartographie le recours aux données astronomiques et qui est resté célèbre pour la rigueur et l'exactitude de ses travaux, justifia en 1722 le chiffre tout rond de 20 degrés qu'il adopta pour la longitude de Paris par rapport à celle du méridien de l'Île de Fer ; il faisait observer que 20° sont la 18^{ème} partie du tour de la Terre et qu'il importait surtout de préciser la longitude exacte de l'Île de Fer plutôt que de changer toutes les autres longitudes du monde ; le père Louis Feuillée (1660-1732) observa en 1724 que la différence en longitude entre l'Île de Fer (méridien origine) et l'observatoire de Paris était de 19°55'03'' ; en 1742, l'astronome français Pierre Charles Le Monnier (1715-1799) trouva 20°02'30'' ; en 1789, l'expédition de Verdun, Borda et Pingré observa 20°31' de Paris.

k) – Au début du xviii^{ème} siècle, les géographes et les astronomes français utilisaient encore les uns et les autres des méridiens de référence différents : les géographes utilisaient le méridien de l'observatoire de Paris et chaque astronome utilisait pour ses tables le méridien de son propre observatoire ; Ptolémée lui-même avait fait ses observations à Alexandrie en Égypte, avait choisi le méridien d'Alexandrie pour ses tables astronomiques ou ses éphémérides et avait fait passer par les Canaries le premier méridien de ses cartes géographiques ; le méridien de l'Île de Fer séparait le monde en deux hémisphères : celui de l'ancien monde à l'Est et celui du nouveau monde à l'Ouest.

4 – La question du méridien origine n'a été à peu près réglée qu'en 1911, lorsque toutes les nations maritimes ont adopté comme méridien origine le méridien de l'observatoire de Greenwich (près de Londres) en remplacement des différents

méridiens origines qu'elles avaient retenus jusqu'alors (le méridien de Paris pour les cartes publiées par des Français).

Remarques : a) – Depuis 1753, les cartes marines qui furent dressées au dépôt français portaient superposées des échelles de longitudes correspondant à différents lieux où les hydrographes d'Angleterre, de Hollande ou de France plaçaient leur premier méridien, par exemple les longitudes de Londres, Tenerife, le cap Lézard, Paris, l'Île de Fer, etc.

b) – La triangulation entre les observatoires de Paris et de Greenwich fut effectuée en 1787 ; elle permit de connaître avec une grande précision les positions relatives de ces deux observatoires, notamment leur écart en longitude.

c) – Nous avons utilisé à la mer, dans les années 1960 et 1970, des cartes du Service hydrographique français, naturellement à jour, qui comportaient plusieurs échelles de longitudes basées respectivement sur le méridien de l'observatoire de Paris, sur celui de l'observatoire de Greenwich ou même sur celui de l'Île de Fer.

d) – La carte de France, dite d'État-Major, dont la réalisation fut décidée en 1817, a été établie d'après le méridien de l'observatoire de Paris et selon le système décimal en grades (400 grades correspondent à 360 degrés) conformément à la réforme du système métrique de 1801 qui remplaça les degrés par les grades.

e) – Le choix d'un méridien origine détermine le temps en usage dans un pays entier, différent des heures locales qui ne dépendent que du méridien du lieu ; l'adoption d'une base de temps unique sur la Terre devint nécessaire avec l'apparition du télégraphe ou de la radio ; après la construction des chemins de fer il était nécessaire d'harmoniser les horaires des trains internationaux ou même inter-cités ; nous avons connu, dans les années 1950, la fin de l'époque où l'horloge de l'église de Saint-Jean-de-Monts (Vendée) était réglée sur l'*heure locale* et non sur « *l'heure de la radio* » ; le chemin de fer ne passait pas à Saint-Jean-de-Monts et il y avait très peu de récepteurs radio.

f) – Le choix du méridien origine fut débattu lors de différents congrès internationaux de géographie (Anvers 1871, Paris 1875, Bruxelles 1879, Venise 1882) ; de nombreux Français préconisèrent le choix de Greenwich ; les cartes en usage dans le monde avaient majoritairement les méridiens de Paris ou de Greenwich comme origine des longitudes, mais les cartes marines les plus utilisées pour les expéditions lointaines étaient anglaises ; à la conférence internationale de Washington, en 1884, les Américains proposèrent le système des fuseaux horaires et le méridien de Greenwich comme origine des temps ; la France y fut opposée ; le 14 mars 1891, le territoire français, y compris l'Algérie, fut soumis, en principe, à l'heure du méridien de Paris.

g) – Pour ménager les susceptibilités de certains parlementaires français attachés au méridien de Paris, le mot Greenwich ne fut pas écrit dans la loi du 9 mars 1911 : « *l'heure légale en France et en Algérie est l'heure du temps moyen de Paris retardée de 9 minutes et 20 secondes* ».

h) – Le Congrès international des Éphémérides astronomiques, réuni à Paris en octobre 1911, adopta pour méridien fondamental le méridien de Greenwich.

i) – Par décision ministérielle du 19 août 1913 et en application de la loi du 9 mars 1911 portant « *modification de l'heure légale française pour la mettre en concordance avec le système universel des fuseaux horaires* », les documents nautiques français publiés après le 1er janvier 1914 furent rapportés au méridien de Greenwich.

j) – On conserva, pour les cartes topographiques de la France, le méridien origine de Paris et la division décimale en grades ; cependant, à partir de l'édition de la carte d'État-Major au 1 / 50 000 ème de la France de type 1922, on rajouta sur les feuilles la notation du méridien de Greenwich ainsi que la division en degrés.

k) – La longitude adoptée pour la croix du Panthéon de Paris, qui constitue le point de départ de la triangulation de la France, a été fixée par rapport au méridien de l'observatoire de Paris.

l) – Les latitudes et les longitudes des cartes françaises au 1 / 25 000 ème bleues de l'IGN (*Institut Géographique National*) français sont aujourd'hui conformes au système WGS84 américain (*World Geodetic System 1984*).

[Voir le sigle WGS84].

Coordonnées horaires [*Cosmographie*] : Les coordonnées horaires, à un instant donné, d'un astre visible dans le ciel en un lieu donné, sont l'*angle horaire* de l'astre pour ce lieu et la *déclinaison* de l'astre.

Remarques : **a)** – L'*angle horaire* d'un astre, en un lieu donné et à un instant donné, est l'arc compté sur l'Équateur, dans le sens direct, compris entre le plan du cercle horaire de l'astre et le plan du méridien céleste du lieu.

b) – L'*angle horaire* d'un astre est encore la différence, comptée dans le sens direct, entre le temps sidéral et l'ascension droite de l'astre.

c) – Le *méridien céleste* d'un lieu est le demi-grand cercle de la sphère céleste contenant les pôles célestes et le zénith du lieu.

d) – La déclinaison des astres se trouve dans les almanachs ou les éphémérides nautiques.

Coordonnées horizontales [*Cosmographie*] : **1** – Les coordonnées horizontales d'une direction, en un lieu donné, sont l'*azimut* et la *hauteur*.

Remarques : **a)** – On dit coordonnées *horizontales*, ou *azimutales*, ou *topocentriques*.

b) – L'azimut et la hauteur se rapportent à une direction ; mais on dit azimut et hauteur d'un objet (par exemple d'une étoile) pour désigner la direction dans laquelle on aperçoit cet objet (par exemple cette étoile).

2 – On appelle *azimut* d'une direction en un lieu de la surface de la Terre la mesure du dièdre formé par le plan méridien et le plan azimutal en ce lieu.

Remarque : L'azimut d'une direction est habituellement noté « **Z** ».

3 – On appelle *hauteur* d'une direction en un lieu de la surface de la Terre la mesure de l'angle formé par le plan horizontal en ce lieu et la direction.

Remarques : **a)** – La hauteur d'une direction est habituellement notée « **h** ».

b) – On remplace parfois la *hauteur* d'une direction par son complément à 90° que l'on appelle *distance zénithale* et que l'on note habituellement « **N** ».

c) – $N = 90^\circ - h$; $h = 90 - N$; $h + N = 90^\circ$

Coordonnées rectangulaires : On appelle *coordonnées rectangulaires* d'un point de la Terre, les coordonnées de la représentation de ce point sur un plan orthonormé.

Remarques : **a)** – Cette représentation est obtenue par une transformation appelée *projection* ou représentation plane.

b) – On considère habituellement, en deuxième approximation, que la Terre est un ellipsoïde.

c) – La projection sur un plan d'un ellipsoïde entraîne toujours des déformations ; certaines projections conservent les angles, d'autres conservent les surfaces ; les distances ne sont pas conservées.

[Voir les mots *Longitude* et *Latitude* et les expressions *Coordonnées rectangulaires géocentriques*, *Latitude géocentrique d'un point de la surface terrestre* et *Latitude géographique d'un point de la surface terrestre*].

Coordonnées rectangulaires géocentriques : **1** – Les coordonnées rectangulaires géocentriques sont telles que :

i) L'origine des coordonnées est le centre de la Terre ;

ii) L'axe des x est dirigé vers la longitude 0° ;

iii) L'axe des y se trouve dans le plan de l'Équateur et il est dirigé vers la longitude 90° .

iv) L'axe des z est dirigé vers le pôle Nord céleste.

Remarques : a) – Les coordonnées rectangulaires équatoriales géocentriques x , y et z du Soleil sont données, pour chaque jour de l'année, à 0 heure TD dans les annuaires astronomiques.

b) – On entend par heure TD le *temps dynamique* (ou « *temps terrestre* »).

2 – Les coordonnées rectangulaires géocentriques d'un observateur terrestre sont différentes des coordonnées rectangulaires de cet observateur dans un système géodésique quelconque (WGS84, ED50, projection conique conforme de Lambert, etc.).

3 – Si un observateur se tient en un point O de la surface de la Terre :

i) Par définition, la latitude géocentrique φ' du point O est l'angle entre la demi-droite issue du centre de la Terre qui passe par le point O et le plan de l'Équateur.

ii) La latitude φ du point O dans un système géodésique quelconque est l'angle formé entre le plan de l'horizon au point O et la demi-droite issue du point O et parallèle à l'axe des pôles ; c'est encore l'angle entre la verticale au point O et le plan de l'Équateur.

Remarques : a) – La verticale en un point de l'ellipsoïde terrestre ne passe pas par le centre de la Terre, sauf si ce point est situé sur l'axe des pôles ou sur la ligne équatoriale.

b) – La latitude φ dans un système géodésique quelconque est différente de la latitude géocentrique φ' .

Coordonner : 1 – Agencer certaines choses entre elles suivant les rapports qu'elles doivent ou peuvent avoir, les disposer convenablement pour une fin.

Exemple : Coordonner les couleurs d'un ensemble.

2 – Combiner les actions d'éléments séparés et distincts en vue d'obtenir un but déterminé.

Remarque : D'après le professeur Yves Rocard (1903-1992) spécialiste des radars, père de l'Atome français et de l'ancien premier ministre Michel Rocard (1930-2016) : « *un homme politique est un personnage visant à coordonner ses compatriotes, c'est-à-dire à les paralyser et à les empêcher de travailler efficacement* ».

Copeau : 1 – Éclat, morceau de bois que la hache, la doloire, le rabot ou quelque autre instrument tranchant font tomber du bois qu'on abat, ou qu'on met en œuvre.

Remarque : On appelle *vin de copeau* le vin nouveau que l'on fait passer sur des copeaux de bois pour le vieillir artificiellement.

2 – [*Par extension*] Éclat, morceau de métal qu'un instrument tranchant (foret, outil de tour) produit en usinant une pièce métallique.

Copernic : 1 – Nicolas Copernic (1473-1543) était un homme d'Église (chanoine), astronome, mathématicien et médecin polonais ; Copernic est célèbre pour avoir développé et défendu la théorie de l'héliocentrisme, à une époque où la théorie scolastique du géocentrisme était imposée par l'Autorité religieuse en Occident.

Remarques : a) – Comme nous l'apprend l'avocat et écrivain romain Mārcus Tullius Cīcērō (*Cicéron*, 106-43 av. J.-C.) avec le texte « *Somnium Scīpīōnis* » (le songe de Scipion) au sixième et dernier livre de son traité sur la politique « *dē rē pūblica* » (« *De la République* », 54 av. J.-C.), au temps du mathématicien et philosophe grec Πυθαγόρας (*Pythagore*, 580-495 av. J.-C.) et certainement bien avant lui, une doctrine était née qui disait ce que Copernic dira plus tard, à savoir que le Soleil est le centre du monde, que la Terre n'est qu'une planète

comme les autres, une masse sphérique qui tourne d'un mouvement régulier autour de l'Astre radieux, comme les autres planètes, Vénus, Mars ou Jupiter ; Cicéron évoqua cette doctrine comme une tradition issue des temples sacrés d'Égypte ou de Chaldée, un enseignement d'autorité dont Pythagore lui-même était incapable de fournir les preuves ni de donner aucune raison plausible.

b) – Après la disparition de Pythagore, le philosophe Ἀριστοτέλης (*Aristote*, 384-322 av. J.-C.) enseigna que le centre de la Terre est le centre de l'Univers, que tout doit être symétrique par rapport à ce centre, donc que la Terre est sphérique ; autour de cette sphère doit se développer un ciel également sphérique, cristallin et incorruptible où se décrit le mouvement des étoiles ; les phénomènes célestes sont naturels et non forcés et ils obéissent à une sorte de loi intime qui tient à leur nature, tandis que les mouvements qui ont lieu à la surface de la Terre sont grossiers et forcés ; la doctrine d'Aristote, ce disciple du philosophe grec Πλάτων (Platon, 428-348 av. J.-C.) convainquit les Grecs et son enseignement devint une quasi-parole d'Évangile dans l'Occident chrétien, jusqu'à Galilée (1564-1642).

c) – Le théologien, philosophe, humaniste, mathématicien et prélat allemand Nicolas Krebs (1401-1464), prince-évêque de Brixen (aujourd'hui Bressanone en Italie), également connu sous les noms de Nicolas Chrypffs ou Cryfftz, *Nicolas de Cusa*, Nicolaus Cusanus ou encore Nicolas de Cuse ou le Cusain parce qu'il est né à Cues, sur la Moselle, fut le premier évêque qui osa proclamer que la doctrine de Pythagore était une doctrine de vérité ; son ouvrage écrit en 1440 « *dē docta ignōrantīa* » (en français « *De la docte ignorance* ») consacré à Dieu (livre I), à l'Univers (livre II), à Jésus-Christ (livre III) annonce la révolution copernicienne. **2** – Copernic interpréta les observations des astronomes de son époque, en tenant compte des connaissances des Arabes, pour formuler l'hypothèse que la Terre n'est le centre que de l'orbite de la Lune et que les cinq planètes visibles à l'œil nu (Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne) tournent, ainsi que la Terre, autour du Soleil.

Remarque : On peut admettre que la Terre et le Soleil tournent autour du barycentre du système Terre-Soleil, mais ce barycentre est très près du centre du Soleil et on dira pour simplifier que la Terre tourne autour du Soleil. [Voir le mot *Barycentre*].

3 – Copernic a voulu simplifier ce qui était compliqué dans la représentation géocentrique de l'Univers ; il avait remarqué que si l'on admettait la rotation de la Terre et des planètes autour du Soleil, les positions observées de ces planètes dans le ciel s'expliquaient logiquement, harmonieusement et simplement, sans avoir recours aux déférents et aux épicycles invoqués par l'astronome, géographe et mathématicien grec Ἱππάρχος (*Hipparque*, 190-120 avant J.-C.) pour expliquer les rétrogradations de certaines d'entre elles par rapport aux étoiles fixes.

4 – Son livre « *De revolutionibus orbium cœlestium* » publié à Nuremberg en 1543, peu de temps avant sa mort, a été peu lu au début ; cet ouvrage n'a été mis à l'*index librorum prohibitorum* par la hiérarchie catholique que le 5 mars 1616.

Remarques : **a)** – La Terre n'a été vraiment considérée en Occident comme une planète décrivant une orbite elliptique autour du Soleil qu'après Johannes Kepler (1571-1630) et Galilée (1564-1642).

b) – Certains astronomes ou savants anciens vivant avant notre ère au Proche-Orient ou en Europe orientale (Grèce, Turquie) enseignaient que la Terre était ronde, mais ils ne précisèrent pas nécessairement que la Terre tournait autour du Soleil.

Copter : Faire battre le battant de la cloche seulement d'un côté.

Exemple : Copter la cloche.

Copulatif : [Terme de Grammaire] Qui sert à lier les mots.

Exemple : Conjonction copulative.

Remarque : « Et », « ou » sont des conjonctions copulatives.

Copulation : Conjonction de l'homme et de la femme pour la génération.

Coq (en anglais « *cook* ») : Appellation du cuisinier de l'Équipage.

Coq-à-l'âne : [Familier] Discours qui n'a point de suite, de liaison, de raison.

Exemple : Il m'a répondu par un coq-à-l'âne.

Coque : 1 – Enveloppe extérieure de l'œuf.

Exemple : Manger des œufs à la coque.

2 – Enveloppe de certains fruits ou de certaines semences.

3 – Enveloppe où se renferme le ver à soie quand il veut filer.

Exemple : Ce ver à soie commence à faire sa coque.

4 – [Familier] On dit, par reproche, qu'un jeune garçon ne fait que sortir de la coque, pour dire que ce n'est encore qu'un enfant.

Exemple : Il ne fait que sortir de la coque, et il fait déjà l'entendu.

Coque (en anglais « *hull* ») : Corps d'un navire sans charge ni approvisionnements, ni agrès ;

Remarque : C'est aussi la muraille du navire.

Dimensions des bâtiments de guerre à la fin de la Marine en bois

(milieu du XIX^{ème} siècle)

Dimensions (mètres)	Vaisseaux				Frégates			Corvettes		Brigs
Rang	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	–
Longueur 1 ^{er} pont	63,81	62,50	60,30	55,90	54,40	52,45	47,00	42,80	38,95	34,15
Largeur hors bordé	16 ;94	16,74	16,28	14,87	14,50	13,78	12,29	10,96	9,90	9,20
Creux au 1 ^{er} pont	8,30	8,25	8,10	7,25	7,05	7,05	6,20	5,55	5,15	4,60
Hauteur batteries	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	1,80	1,80	1,48
Tirant d'eau moyen	7,71	7,64	7,40	6,62	6,41	6,31	5,33	4,73	4,33	4,07

Coque (en anglais « *knik* ») : Sorte de boucle que l'on retrouve dans les cordages au repos par l'effet de leur commettage ou tortillement et qui peut causer un obstacle à leur bonne utilisation.

Remarques : **a)** – Des coques se forment dans un cordage commis quand il a été trop tortillé ou quand il a été sollicité trop brutalement.

b) – Les tresses ne forment pas de coques comme peuvent le faire les aussières ou autres cordages commis.

Coquecigrue : [Familier] Se dit de choses frivoles, chimériques.

Exemples : Il nous vient conter des coquecigrues, des coquecigrues de mer ; il raisonne comme une coquecigrue.

Coqueluche : [Vieilli] Capuchon.

Coqueluche : Maladie épidémique, espèce de rhume qui cause des toux violentes.

Exemples : Il a eu la coqueluche ; il est malade de la coqueluche.

Coquemar : Espèce de pot de terre vernissé, ou de cuivre, ou d'étain, ou d'argent, etc., ayant une anse et servant ordinairement à faire bouillir ou chauffer de l'eau, de la tisane et autres choses semblables.

Exemple : Faire bouillir de l'eau, de la tisane dans un coquemar.

Coqueron : 1 – Compartiment dans lequel sont arrimés les vivres journaliers.

Remarque : Sur les anciens vaisseaux de la Marine à voiles, le *coqueron* se

trouvait à l'arrière du navire, en dessous de la batterie basse, ou dans l'un des compartiments de l'arrière.

2 – Dans la Marine Nationale, on appelle *coqueron* le compartiment fermé dans lequel sont rangées les réserves de vins et spiritueux des officiers.

Coquet : Qui fait le galant, qui cherche à plaire, à donner de l'amour à plusieurs femmes à la fois.

Coquillage : 1 – Petit animal aquatique à coquille, ou *testacée*.

2 – Il signifie aussi un amas de coquilles.

Remarques : **a)** – On appelle fond de coquillage le fond de la mer lorsqu'il est constitué de coquilles ou de fragments de coquilles.

b) – Un *fond de coquillage* est marqué par l'abréviation « *Coq.* » sur les cartes marines.

Coquetier : Ustensile de table où l'on met un œuf pour le manger à la coque.

Coquille : 1 – Couverture ou coque des limaçons ou des poissons que les naturalistes appellent testacées, comme les moules, pourpres, limas de mer, etc.

Remarques : **a)** – Les coquilles sont univalves, bivalves, ou multivalves.

b) – Les univalves sont d'une seule pièce, les bivalves de deux pièces, et les multivalves sont de trois, de cinq ou de douze pièces.

c) – Toutes les coquilles de terre sont univalves ; celles d'eau douce sont univalves ou bivalves ; les coquilles de mer sont des deux espèces.

2 – Coquille se dit aussi des coques d'œufs ou de noix, principalement quand elles sont rompues, cassées.

Coquille Saint-Jacques : Voir l'expression *Saint-Jacques (Coquille –)*.

Coquin : Fripon, maraut.

Coracle : 1 – Nom de plusieurs bateaux de type celtique.

Remarque : Les Irlandais disent *currach*.

[Voir les mots *Currach*, *Carabous* et les expressions *Brendan (Saint –)*, *Tim Severin*].

2 – Le **petit coracle** a cinq mètres de long.

Remarque : Il est fabriqué d'une armature d'osier et de saule recouverte de peaux de bœufs.

3 – Le *grand coracle* peut atteindre 12 mètres de long et avoir 2.5 m de large.

Remarques : **a)** – Il possède une armature de bois, un mât et une voile plus large que haute.

b) – Il peut recevoir une vingtaine de personnes.

c) – Sa charge utile est d'environ deux tonnes.

4 – Le *ponto breton* ou *ponto celte* est un navire de charge long de 22 à 23 mètres (72 pieds) ; sa largeur est d'environ 7 mètres (22 pieds) ; il a un creux de plus de 3 mètres (10 à 11 pieds) ; les peaux de bœufs tendues sur la carcasse sont liées entre elles au moyen de minces lanières de cuir.

Remarques : **a)** – Il est doté d'une voilure de 200 m².

b) – Il peut recevoir une trentaine de personnes.

c) – La construction du *ponto* de Brendan est décrite en détail dans un récit du IX^{ème} siècle « *Navigatio Sancti Brendani abbatis* ».

[Voir l'expression *Brendan (Saint –)*].

Corail : Sorte d'animal ressemblant à un arbrisseau, qui croît dans la mer et qui durcit lorsqu'il est tiré de l'eau.

Remarques : **a)** – Les coraux appartiennent à l'embranchement des *cnidaires*, comme les méduses.

b) – Le *Corallium rubrum Linnaeus* est rouge.

Coraline : Plante qui croît sur les rochers baignés par la mer.

Remarques : **a)** – Elle est pierreuse comme le corail, branchue et composée de petites pièces attachées les unes aux autres.

b) – Elle a une odeur de marée et une saveur très salée.

c) – Elle est bonne contre les vers intestinaux des enfants.

Corallin : [*Vieilli*] Qui est rouge comme le corail.

Coran : Le Livre qui contient la Loi de Mahomet.

Remarques : **a)** – On dit et au écrit aussi *alcoran* ou *koran*.

b) – Coran veut dire *livre* ou *livre sacré*.

Corbeau : Synonyme de *croc de fer* employé pour accrocher un vaisseau ennemi que l'on veut aborder pour l'envahir et le capturer.

Corbeau : **1** – Gros oiseau d'un plumage noir, qui est carnassier et qui vit ordinairement de charogne.

2 – Les astronomes donnent le nom de *Corbeau* à une constellation de l'hémisphère austral.

Corbeille : Espèce de panier fait ordinairement d'osier.

Corbillard : **1** – [*Vieilli*] Nom donné autrefois (xvi^e ème siècle) au coche d'eau qui allait de Paris à *Corbeil* par la Seine.

[*Actuellement Corbeil-Essone, dans le département de l'Essone*].

2 – [*Vieilli*] Grand carrosse à 8 personnes pour les gens de la suite d'un prince.

3 – [*Par extension*] Char, chariot, voiture sur lequel ou dans laquelle on transporte les morts.

Corbillat : Le petit du corbeau.

Corbillon (en anglais « *bucket* ») : **1** – Petit baquet qui était destiné à contenir le biscuit distribué en ration à chaque *plat* de matelots.

Remarque : Chaque *plat* était ordinairement composé de sept hommes.

[Voir le mot *Plat*].

2 – Espèce de petite corbeille.

Exemples : Le corbillon d'un pâtissier ; un corbillon d'oublies ; mettre la main dans le corbillon ; le corbillon du pain bénit.

Remarques : **a)** – [*Au figuré*] On dit « *changement de corbillon fait appétit de pain bénit* » pour donner à entendre qu'il y a une espèce de ragoût dans le changement.

b) – On dit, dans le même sens, « *changement de corbillon fait trouver le pain bon* ».

3 – Espèce de jeu où les joueurs sont obligés de répondre en rimant en « *on* ».

Corbin : [*Vieilli*] Corbeau.

Remarques : **a)** – [*Au figuré*] Bec-de-corbin se disait d'une sorte d'arme que portaient les cent *Gentilshommes de la Maison du Roi* qui, pour cette raison, étaient appelés « *gentilshommes au bec-de-corbin* ».

b) – On appelle *bec-de-corbin* certaines cannes dont le bout qui se tient dans la main est recourbé au lieu d'être en pomme.

Cordage (en anglais « *rope* ») : **1** – [*Nom collectif*] On appelle *cordage* l'ensemble des cordes qui servent à la manœuvre d'un vaisseau, d'une galère.

Exemples : Le cordage d'un vaisseau ; le cordage d'une galère ; avoir un cordage de rechange ; magasin des cordages dans l'arsenal.

2 – Cordage se dit aussi d'une seule corde très robuste, de dimension variable, le plus souvent en matière végétale ou métallique, servant au gréement des navires.

Exemples : Ce cordage-là n'est pas assez fort.

Remarques : a) – Les cordages sont livrés à bord ramassés en glènes.

[Voir le mot *Glène*].

b) – Un cordage en fibre textile se caractérise traditionnellement par sa grosseur, qui est la longueur (exprimée en millimètres) de la circonférence de sa section droite.

c) – Dans la marine marchande française, on exprime quelquefois la grosseur des cordages en pouces anglais.

d) – Un cordage métallique se définit par son diamètre en millimètres.

e) – On accroît la souplesse d'un cordage en augmentant le nombre des fils, en diminuant leur diamètre et leur pas d'enroulement.

f) – Les moyens et gros cordages sont couramment fournis en pièces d'environ 200 mètres de longueur (113 brasses anglaises) ou de 120 brasses françaises (190 mètres).

g) – Les petits cordages sont livrés en pelotes ou manques de 50 mètres ou de 100 mètres.

[Voir les mots *Manoque* et *Pelote*].

h) – Les cordages sont nommés par le terme général *sartie*.

3 – Un *cordage* est la réunion par le tortillement, par le commettage ou par le tressage et dans la longueur voulue, d'éléments tels que des fils de caret, ou des torons, ou des aussières.

Remarques : a) – Un cordage est constitué par la réunion de fibres textiles naturelles (chanvre, abaca, sisal, etc.) ou de fibres artificielles produites par l'industrie chimique (nylon, tergal, etc.) ou encore de fils obtenus par tréfilage d'un métal (cuivre, fer ou acier).

b) – Certains cordages qui comportent un nombre pair d'éléments principaux possèdent un élément central auxiliaire non commis ou non tressé avec les autres, qui vise à leur conserver une section de forme arrondie mais qui ne leur apporte pas de force supplémentaire (par exemple : aussière en quatre ; grelin en quatre ; tresse ronde).

c) – Certains petits cordages tressés, composé d'un nombre pair de cordons, ont une forme volontairement aplatie et ils ressemblent aux tresses de cheveux des jeunes filles : pour cette raison, on les appelle des *garcettes* ; les tresses plates (*garcettes*) qui ont un nombre pair d'éléments tressés, n'ont pas d'élément central (âme).

d) – Certains cordages modernes sont constitués de fibres fragiles, parallèles ou tressées, que l'on entoure d'éléments commis ou tressés qui servent à les protéger comme le ferait une gaine et à leur conserver leur forme mais qui ne leur apportent pas de force supplémentaire.

4 – Les cordages sont caractérisés par leur résistance à la rupture, leur élasticité, leur flexibilité, leur allongement permanent à l'usage, puis par leur capacité à résister à la corruption en milieu marin ou lorsqu'ils sont exposés au Soleil et par leur capacité ou non à flotter dans l'eau de mer.

Remarques : a) – Les cordages utilisés dans la marine doivent être flexibles, résister à l'immersion dans l'eau de mer et présenter une bonne conservation malgré leur exposition continuelle aux embruns, à la pluie ou au Soleil.

b) – Les cordages en fil d'acier ont été longtemps les seuls à ne pas subir d'allongement à la traction.

c) – Il existe maintenant des cordages en fibres synthétiques hydrophobes, à haut module d'élasticité et de faible masse linéaire.

[Voir le mot *Dyneema*].

d) – Le *module d'élasticité* longitudinale, ou module de Young, ou module de traction d'un cordage soumis à une contrainte est le rapport de la contrainte à la

déformation élastique provoquée par cette contrainte.

e) – L'industrie minière d'extraction du pétrole, du charbon ou des métaux, par nécessité, a considérablement fait progresser les techniques de fabrication et les procédures d'utilisation des cordages en acier.

5 – Les *cordages d'un navire* comprennent l'ensemble de toutes les cordes, manœuvres courantes ou dormantes (gréement), amarres, etc. de ce navire. On utilise des cordages en textiles naturels (chanvre, manille, abacca, coton, bastin), en textiles artificiels ou synthétiques (polypropylène, polyester, polyamide, polyéthylène à haut module, aramides), des cordages métalliques, des cordages mixtes (fibres textiles et fils métalliques), des cordages tortillés, des cordages commis, des cordages tressés, etc.

Remarque : À bord d'un navire, surtout s'il s'agit d'un navire à voiles, on désigne toujours chaque cordage par un nom propre en fonction de son utilisation ou, s'il n'a pas encore reçu d'affectation, de la matière qui le compose, de son mode de fabrication et de son diamètre, mais on doit éviter d'employer des noms génériques vagues (tels que « *corde* ») qui peuvent entraîner une confusion de sens, et encore moins d'appellations fantaisistes (telles que le mot « *bout* », employé absolument par certains plaisanciers, qui peut apporter encore plus de confusion que le mot *corde* ou que l'expression *bout de corde*).

b) – Le mot « *corde* » et le mot « *cordage* » sont réservés à des cordages qui n'ont pas encore d'affectation ; des mots comme *aussière*, *grelin*, *câble*, *câblot*, *tresse* désignent le mode de fabrication d'un cordage, non sa destination ; au contraire, des mots comme *amarre*, *drisse* désignent l'utilisation réelle d'un cordage et non son mode de fabrication (une tresse en bobine est appelée « *une tresse* » et elle ne s'appellera éventuellement « *drisse* » qu'après qu'elle aura été mise en place pour pouvoir hisser une voile ou un pavillon).

c) – On n'emploie pas les mots *corde* ou *cordage* sur un navire, afin d'éviter les méprises : on désigne les cordes ou les cordages par leur emploi (*exemples* : écoute de foc, amarre traversière de l'arrière, etc.) ou par leur mode de fabrication et éventuellement la matière qui les compose (*exemples* : l'amarre de bout en tresse polypropylène, la garde en fil d'acier, l'aussière verte, le grelin, le câblot, etc.).

d) – En matière d'amarres, on n'utilise jamais le mot « *bout* » pour désigner une aussière, une tresse, une pointe, un traversier, une garde, etc., qui doivent être virés, ou qu'il faut larguer, ou sur lesquels on doit haler ou qu'il faut garnir au treuil : mieux vaut avoir l'air ignare en disant *corde* ou *cordage*, que stupide.

6 – Les gros cordages se distinguent par la technique utilisée pour les fabriquer : une aussière est fabriquée au moyen de torons formés chacun du tortillement d'au moins 6 fils de caret, puis par le commettage de 3 ou 4 de ces torons : le tortillement des fils et le commettage des torons d'une aussière sont réalisés sur un même chantier en une seule opération. Les câblots, les grelins ou les câbles sont tous constitués par le commettage de plusieurs aussières et ils se distinguent les uns des autres par leurs grosseurs : le câblot est le plus petit, le câble le plus gros, le grelin est entre les deux.

Remarques : **a)** – Les gros cordages se caractérisaient autrefois par la mesure de leur circonférence ; aujourd'hui on les distingue habituellement par leur diamètre.

b) – Les cordages fins se distinguent par le nombre de fils de caret qui les constituent : deux fils de caret commis ensemble forment le lusin ou le bitord ; trois fils de caret commis ensemble forment le merlin ou le bitord.

c) – Les câblots, les grelins ou les câbles sont tous constitués par le commettage de plusieurs aussières et ils se distinguent les uns des autres par leurs grosseurs : le câblot est le plus petit, le câble le plus gros, le grelin est entre les deux.

d) – Les aussières qui constituent les cordons des câblots, des grelins ou des câbles sont commises à droite, donc les câblots, les grelins ou les câbles sont commis à gauche.

7 – On distingue aussi les cordages par la qualité de leurs brins ; le bitord se confectionne avec du chanvre de qualité inférieure ou avec des fibres détordues de vieux cordages ; au contraire, le lusin et le merlin se confectionnent avec du chanvre neuf de bonne qualité.

8 – Les longueurs des cordages se mesurent en brasses ou en mètres ; les glènes de cordages courants sont souvent disponibles en longueurs de 120 brasses françaises ou de 200 mètres.

9 – Les cordages en fibres végétales sont, soit *goudronnés* (en anglais « **black** »), soit *blancs* (en anglais « **untarred** »).

Remarque : Le cordage goudronné a reçu du goudron dans ses éléments (les fils à caret) et il est moins sensible à l'action de l'eau de mer ou de la pluie, mais il a perdu en souplesse et en résistance par rapport à un cordage blanc de même grosseur.

[Voir le mot *Caret*].

10 – La plupart des cordages en métal sont composés de fils métalliques commis ou tortillés ; les autres sont à l'état de faisceaux ou à celui de chaînes.

Remarques : **a)** – Les câbles-chaînes ont avantageusement remplacé les câbles ou les grelins en chanvre pour l'amarrage des navires à leurs ancres.

[Voir les mots *câble*, *chaîne*, *grelin* et l'expression *câble-chaîne*].

b) – On prolonge la chaîne d'ancre des petits navires, côté bord, au moyen d'un câblot en chanvre, d'une tresse ou d'une aussière en matériau de synthèse de forte élasticité afin d'amortir les à-coups subis par la ligne de mouillage et pour diminuer le poids qu'exerce la ligne de mouillage sur l'avant de ces petits navires (un poids excessif sur l'avant d'un navire au mouillage peut faire sancir le navire si la mer se creuse).

[Voir le mot *sancir*].

11 – Les tresses, notamment en matériaux synthétiques, sont fabriquées selon des méthodes spécifiques de croisements des éléments qui les composent.

12 – Une tresse ronde faite au moyen de huit torons divisés en quatre groupes de deux s'appelle communément une « *square-line* » (expression anglaise) ; la moitié des torons sont commis à gauche, l'autre moitié à droite.

[Voir l'expression *Tresse ronde en huit*].

Cordage en acier : **1** – Un cordage en fil d'acier appelé à servir d'amarre ou de remorque est habituellement composé de six torons ; les six torons sont commis autour d'une mèche centrale en filin (par exemple chanvre ou manille) chaque toron ayant lui-même une mèche en filin.

Remarques : **a)** – Chaque toron peut être formé de 12, 24 ou 36 fils d'acier.

b) – Pour résister à l'atmosphère saline, ou même à l'immersion dans l'eau de mer, les éléments constitutifs des fils d'acier employés dans la marine sont enduits d'une graisse spéciale capable de rester en place à l'intérieur des torons pendant longtemps ; il est néanmoins prudent de rajouter périodiquement une couche de graisse à l'extérieur du cordage pour prévenir l'entrée d'eau salée entre les torons. [Voir le mot *Toron*].

c) – Les cordages en acier étant peu élastiques, pour absorber les chocs éventuels, les fils d'acier employés comme amarres de pointe ou comme remorques sont prolongés par un bout de cordage en textile (par exemple en nylon) de quelques mètres de longueur et de grosseur suffisante pour obtenir une charge de rupture comparable à celle du fil d'acier ; la prolonge en textile est capelée au bollard sur le quai s'il s'agit d'une amarre, ou sur le croc du remorqueur s'il s'agit d'une

remorque.

d) – Les gardes montantes de l'avant et de l'arrière des gros navires sont choisies en fil d'acier, sans prolonge en textile, afin que lorsque ces gardes sont tournées raides, le navire qui est accosté et amarré le long d'un quai ou contre le massif d'un appontement spécialisé ne puisse subir aucun mouvement vers l'avant ou vers l'arrière au passage d'un autre navire à proximité ou pour toute autre raison.

2 – Un cordage en fil d'acier employé comme drosse de gouvernail, comme câble d'ascenseur, comme redresse de corne de charge, comme cartahu, etc. doit être très souple pour passer sur des réas relativement petits ; il est fait de fils très fins et très nombreux.

Cordage (Fabrication des –) : Les matières textiles naturelles utilisées pour la confection de cordages sont livrées en balles aux corderies ; elles sont transformées par peignage et filage en fils que l'on enroule sur des bobines spéciales appelées *carets*, puis les fils sont dévidés, tortillés et commis en cordages.

[Voir les mots *Peignage* et *Filage*].

Cordage (Lover un –) : Voir l'expression *Lover un cordage*.

Cordages (Résistance des –) : Voir l'expression *Résistance des cordages*.

Corde [Géométrie] : On appelle *corde d'un arc* la ligne droite qui joint les extrémités de cet arc.

Corde [Instruments de musique] : **1** – On appelle *corde* une partie de boyau de mouton tordue et préparée pour être montée sur certains instruments de musique dits « à cordes », tels que les violons, les altos, les violoncelles, les contre-basses, etc.

Remarques : **a)** – On appelle *la grosse corde* la quatrième corde du violon, la plus grave (sol), tandis que la première corde (l'aiguë, mi) aussi appelée *chanterelle* est la plus fine.

b) – Les 4 cordes du violon (mi, la, ré et sol) ont des diamètres différents, mais une tension presque égale.

c) – Corde est tiré du grec χορδή, par l'intermédiaire du latin chorda, de même sens.

2 – Fil de métal passé par les filières qu'on monte sur certains instruments, tels que la harpe, le piano, etc.

Corde : [*Engin de pêche*] Ligne dormante d'une longueur pouvant atteindre plusieurs kilomètres (huit par exemple) utilisée pour la pêche en mer des poissons de fond, constituée d'une corde à laquelle pendent des cordelettes munies d'hameçons.

Remarques : **a)** – La corde est amorcée avec un appât accroché à chaque hameçon pendant que le bateau s'en va vers ses lieux de pêche.

b) – Les appâts, ou boëttes, sont constitués de petits poissons (tels que des lançons) qui ont été capturés d'un coup de seine après le départ, de coquillages tels que des bulots ou de morceaux de poissons (tels que des maquereaux) embarqués avant d'appareiller.

2 – Les cordes sont mouillées à l'étale de courant d'une marée et elles sont relevées à l'étale de la marée suivante.

Remarques : **a)** – Deux bouées, une à chaque bout, marquent la position de la corde en mer.

b) – Il faut deux heures pour mouiller une corde, parfois jusqu'à cinq heures pour la remonter à bord en décrochant les poissons au fur et à mesure.

c) – Si les cordes ne sont pas relevées à la marée suivante, les poissons qui ont mordu aux hameçons sont morts noyés et ils ont perdu une partie de leur valeur marchande.

d) – La perte d'une corde est une grande épreuve financière pour les pêcheurs.

e) – La *palangre* est une sorte de corde.

[Voir le mot *Palangre*].

Corde (en anglais « *rope* ») [*Matelotage*] : **1** – Tortis fait d'un assemblage de matières pliantes et flexibles, soit naturelles (chanvre, abaca, sisal, coton, laine, soie, écorce, crin, jonc, etc.), soit artificielles (tergal, nylon, kevlar, polypropylène, etc.).

Remarques : **a)** – On appelle *tortis* un assemblage de fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble.

b) – *Tortiller*, c'est tordre à plusieurs tours une chose facile à plier, telle que des fils de chanvre.

c) – *Commettre*, c'est mettre *ensemble* plusieurs cordages élémentaires (*fils de caret, torons, aussières*) qui ont déjà été tordus séparément et dans le même sens, afin de former un nouveau cordage de circonférence supérieure (*toron, aussière, câblot, grelin, câble*) tordu dans le sens contraire.

[Voir le mot *Commettre*].

d) – Les *torons* sont des assemblages de plusieurs fils de caret retortillés ensemble dans le sens opposé au sens de torsion des fils de caret ; l'*aussière* est tordue par réaction dans le sens contraire à celui des torons, c'est-à-dire dans le même sens que celui des fils de caret.

e) – La torsion des 6 ou 10 fils de caret qui forment chacun des 3 ou 4 torons et la torsion en sens contraire des 3 ou 4 torons pour obtenir une aussière, se font simultanément en une seule opération, sur le même appareil de la corderie.

[Voir le mot *Aussière*].

f) – Tresser c'est entrelacer plusieurs cordages élémentaires pour former un cordage de section ronde (amarre ou remorque) ou aplatie (garcette).

g) – Quand quelqu'un excelle dans la pratique de la navigation et dans celle de la manœuvre, on dit qu'il est « *marin comme les cordes* ».

2 – Les mots *corde* et *cordage* sont parfois employés l'un pour l'autre.

[Voir le mot *Cordage*].

Remarques : **a)** – Toutes les cordes servant à la manœuvre des voiles d'un navire se nomment d'un mot général : les *manœuvres*.

b) – Le nom de *manœuvre* ne s'emploie que pour :

i) les câbles (câbles à proprement parler, grelins ou câblots),

ii) les aussières,

iii) les tresses (amarres et remorques de section ronde ou garcettes aplaties).

Les garcettes, lusins, cordons, bitords du gréement ne sont pas des manœuvres.

c) – Toutes les cordes peuvent être en acier, en textiles naturels (chanvre, sisal, etc.) ou en textiles artificiels (polypropylène, kevlar, nylon, tergal, etc.).

d) – Les cordes du gréement dormant d'un navire à voiles servent à tenir les bas-mâts fermes sur la quille ; ce sont les haubans et les étais.

e) – L'expression « *à mâts et à cordes* » qui s'applique à une allure prise très exceptionnellement dans des mauvais temps extrêmes, signifie que toutes les voiles sont rentrées et qu'il ne reste à la prise au vent que les mâts, les cordes du gréement dormant (étais et haubans) et les cordes du gréement courant (les manœuvres : écoutes, drisses, etc.).

3 – Les bas-mâts ont des haubans et un étai.

i) Les *haubans* qui, de part et d'autre (tribord et bâbord) tiennent fermement au bout supérieur du mât qu'ils accolent ; ils sont arrêtés en haut par les barrots qui soutiennent la hune et en bas ils se terminent chacun à une pièce de bois en forme d'ovale qu'on nomme cap de mouton ; par chacun de ces caps de mouton passe une corde qui va se rendre à un autre cap de mouton attaché à une chaîne ou à une platine de fer tenues à de grosses chevilles de fer à fleur d'eau ; la corde qui conjoint un cap de mouton à l'autre se nomme

ride et elle fait divers tours par trois trous percés dans chaque cap de mouton. Les caps de mouton sont serrés tout autour de peur que le bois n'éclate.

ii) Les *étais*, qui sont les plus grosses cordes de toutes les manœuvres.

L'étau est attaché en haut du mât, par dessus les haubans ; son extrémité supérieure est épissée en œil ; cet œil est bien garni de cordelettes de peur qu'il ne se mange contre le mât ; par le bas, l'étau se termine à une grosse poulie, laquelle s'attache à une autre poulie par le moyen de ses rides ; cette autre poulie tient à un collier pour accoler l'étable et le mât vers l'avant.

[Voir le mot *Étable*].

Pour raidir l'étau, on se sert du palan formé par les deux poulies ; le croc du palan étant attaché à quelque anneau ou pièce de bois, on hale sur les garants du palan pour faire avancer le haut du mât vers l'avant tant que l'on veut.

4 – Les autres mâts (mâts supérieurs ou mâts de beaupré) ont aussi des haubans et des étais.

i) Les mâts supérieurs sont les mâts de hune (arborés chacun au-dessus de la hune du bas-mât correspondant),

ii) Les mâts de hune possèdent de plus une corde particulière nommée *manœuvre de hune* dont on se sert pour guinder le mât de hune lorsqu'il est en bas et l'arborer.

5 – Traditionnellement, dans la Marine on évite d'employer le mot *corde* en dehors des expressions suivantes : « *bout de corde* » (morceau de corde) ; « *corde de paratonnerre* » ; « *mât de corde* » ; « *échelle de corde* » ; « *corde de la cloche* » ; fuir ou naviguer « *à mâts et à cordes* » (en anglais « **scudding under bare poles** ») qui est, en cas de vent violent, naviguer avec toutes les voiles serrées ; « *coups de corde* » (ancienne peine afflictive infligée avec une garcette, prévue par le décret du 22 août 1792 et abolie en 1848).

[Voir le mot *garcette*].

Remarques : a) – La raison en est que, pour éviter les *confusions* parmi le très grand nombre de cordes employées à des usages différents sur les navires à voiles, mais aussi sur les navires à propulsion mécanique, chaque corde a un nom précis et cette corde doit être désignée par son nom ; on évitera absolument d'employer à sa place un nom passe-partout tel que « *corde* » ou « *bout de corde* » ou pire encore « *bout* » (employé absolument, comme le font, depuis quelque temps, certaines personnes à faible culture maritime).

b) – Le mot « *corde* » n'est employé que lorsqu'il est question d'un tortis de fils dont la matière (fibre naturelle telle que chanvre, sisal, etc. ou fibre synthétique telle que tergal, nylon, etc.) et l'arrangement (commis, tressé, etc.) ne sont pas précisés et dont l'usage (amarre, drisse, écoute, pendeur, cartahu etc.) n'est pas encore défini.

Exemple : « Le pendeur d'une manœuvre quelconque est un bout de corde moyennement long, auquel tient une poulie pour passer la manœuvre ».

c) – Pour désigner une corde rangée en magasin, on fait référence à sa composition ou à son mode de fabrication : on dira, par exemple : la glène de polypropylène bleue, l'aussière en nylon, la tresse en huit, etc.

d) – Pour désigner une manœuvre en place, on emploie le nom de son emploi ou de son affectation : la drisse, l'écoute, l'amarre, la remorque, la prolonge en nylon, le faux-bras, le lance-amarre, etc., mais on n'emploie jamais le mot « *corde* ».

6 – Depuis quelques décennies, certains plaisanciers prétendent arbitrairement (et à tort !) que le mot « *corde* » devrait être banni *pour lui-même* et qu'on ne devrait pas le prononcer... au même titre que le mot *lapin* mais sans savoir expliquer pour quelles raisons !

[Voir les mots *Bout*, *Cordage*].

7 – [*Vieilli*] On appelle *corde d'estrapade* la corde avec laquelle on guinde ceux qui sont condamnés à avoir l'estrapade et en ce sens on dit « *donner trois coups de corde à un marin* » pour dire *le guinder trois fois en haut de la vergue et le laisser aller de toute sa pesanteur à un pied de l'eau*.

[Voir le mot *Guinder*].

8 – Corde se prend pour le supplice de la potence.

Exemples : Cela mérite la corde ; il a échappé la corde.

Remarques : **a)** – Dans ce sens on dit au figuré qu'un homme a frisé la corde pour dire qu'il a pensé être pendu.

b) – On dit aussi *la corde au cou* en parlant de ceux qui font amende honorable.

Exemples : Il a fait amende honorable la corde au cou.

c) – [*Au figuré*] On dit *se rendre la corde au cou* ou venir la corde au cou, de ceux qui se soumettent sans aucunes conditions à la merci du vainqueur, du prince, du supérieur.

Exemple : Ces assiégés se rendirent *la corde au cou*.

d) – On appelle les mauvais garnements et les filous des *gens de sac et de corde* et il se dit par extension de tous les scélérats.

9 – On appelle *corde de jeu de paume* une grosse corde qui est tendue, en travers, au milieu d'un jeu de paume et qui est garnie de filets jusqu'en bas, à toucher le sol ; les joueurs se placent de part et d'autre de la corde.

Remarques : **a)** – Au jeu de paume, on dit d'une balle (appelée un *éteuf*) qui passe d'extrême justesse au-dessus de la corde qu'elle a *frisé la corde*.

b) – L'actuel *jeu de tennis* est une variante du jeu de paume ; le mot « *tennis* » est une prononciation à l'anglaise du mot français « *tenez* » tiré du jeu de paume ; la différence essentielle entre le tennis et le jeu de paume vient de l'adoption, pour le tennis, d'une balle en caoutchouc qui peut rebondir sur le gazon.

c) – En anglais, le *jeu de tennis* se dit « *lawn tennis* » [littéralement *tennis sur gazon*] et le jeu de paume se dit « *real tennis* ».

d) – [*Au figuré et familier*] On dit d'une affaire qu'elle a *passé à fleur de corde* pour dire qu'il s'en est peu fallu qu'elle n'ait manqué.

e) – [*Au figuré*] On dit aussi qu'un homme a *frisé la corde* quand il s'en est peu fallu qu'il n'ait perdu son procès, qu'il n'ait manqué son affaire.

f) – On dit d'une voiture qu'elle *prend un virage à la corde* si elle manque de peu de mettre ses roues hors de la chaussée, à l'intérieur du virage.

10 – En termes de géométrie, une *corde* est un segment de ligne droite qui se termine à deux points de la circonférence d'un cercle, sans passer par le centre du cercle, et qui divise le cercle en deux parties inégales qu'on appelle segments.

Corde [*Unité de volume*] : On appelle *corde* le volume de bois de chauffage qu'on mesure en l'entourant avec une corde de longueur déterminée.

Remarques : **a)** – On dispose des billons de bois verticalement, bien serrés les uns contre les autres, jusqu'à ce que la corde qui les entoure soit tendue.

b) – La longueur de la corde servant à mesurer les volumes de bois de chauffage et les volumes représentés par l'expression « *une corde* » peuvent varier avec les provinces où on les utilise, et même quelquefois d'un village à un autre village voisin.

c) – La corde à *Paris* vaut deux voies, ou encore 3,835 stères de 1 mètre-cube

Cordeau : **1** – Petite corde.

Exemples : Étendre le linge sur un cordeau ; tirer une vache avec un cordeau.

Remarque : On appelle parfois *cordeaux* les rênes, les guides d'un cheval.

Exemples : Avoir les deux mains sur les cordeaux ; tirer sur les cordeaux.

2 – [*Par extension*] Petite corde tendue entre deux points fixes afin de tracer des lignes droites, utilisée notamment dans le bâtiment et en horticulture.

3 – [*Pêche*] Ligne de fond tendue la nuit en rivière et à laquelle sont fixées des empiles munies d'hameçons pour prendre des poissons voraces, tels que les anguilles.

4 – [*Pyrotechnie*] Mèche utilisée pour mettre le feu à une mine, à une charge explosible.

Remarques : a) – On appelle *cordeau détonant* le cordeau employé pour provoquer l'explosion simultanée de plusieurs charges.

b) – On appelle *cordeau bickford* un cordeau dont la mèche à combustion lente permet à l'artificier de se mettre à l'abri avant que la mine n'explose.

Cordelle (en anglais « *track rope* ») : 1 – Sorte de petite corde.

2 – Cordeau fixée à un navire ou à un bateau, ou même à une embarcation, dans une rivière, dans un canal ou dans tout autre cours d'eau resserré, sur lequel des hommes ou des femmes marchant à terre agissent, le plus souvent à l'aide de sangles passées en écharpe sur leurs épaules, pour faire avancer le navire, le bateau ou l'embarcation.

Remarques : a) – Les femmes des pêcheurs attendaient les bateaux de leurs maris à l'entrée des ports et elles les conduisaient aux postes de déchargement du poisson à la cordelle, en marchant sur le chemin de halage qui longeait le chenal depuis les jetées.

b) – Jadis, le bague de Rochefort fournissait les bras pour agir sur les cordelles des bâtiments à voiles qui descendaient la Charente de Rochefort à la mer, ou qui montaient du Vergeroux à Rochefort.

c) – On emploie parfois des animaux pour agir sur la cordelle.
[Voir le mot *Lé*].

Corder : 1 – Faire de la corde.

Exemple : Corder du chanvre.

Remarque : Le gros chanvre ne se corde pas si bien que le chanvre délié.

2 – On dit *corder du tabac* pour dire mettre du tabac en corde, en roulant et tordant ensemble les feuilles.

3 – On dit aussi *corder du bois* pour dire le mesurer à la corde.

Exemples : Corder du bois neuf ; corder du bois flotté.

Remarque : Le bois tortu ne se corde pas si bien que l'autre.

Corderie (en anglais « *rope making* », « *rope house* », « *foul hawse* ») : 1 – Une corderie est un bâtiment et un atelier qui contiennent des approvisionnements en chanvre ou autres matières à filer, qui sont munis de tous les moyens mécaniques en usage pour la fabrication des cordes employées dans la marine et où on les garde quand elle sont faites.

Exemples : Une corderie couverte ; une corderie découverte ; une longue corderie.

2 – L'art de faire les cordes.

Exemple : L'art de la corderie est fort utile.

3 – La corderie n'a pas moins de 400 mètres de longueur afin de pouvoir y confectionner des câbles qui, finis, ont une longueur d'environ 200 mètres.

Remarque : La longueur des torons est plus faible que celle des fils à caret à cause du tortillage qui les rassemble en torons ; le commettage des torons pour fabriquer une aussière réduit encore la longueur de l'aussière par rapport à celle des torons ; le commettage des aussières pour obtenir un câble (ou un grelin) réduit encore la longueur du produit fini.

3 – On appelle aussi (rarement) *corderie* les tours dans les câbles d'un navire au mouillage.

Cordial : Propre à conforter le cœur.

Remarque : Le vin vieux est un remède cordial.

Cordier : 1 – Celui qui pêche avec des cordes garnies d'hameçons.

Exemples : Bateau cordier qui va à cette pêche ; pêcheur cordier.

2 – Celui qui fabrique ou qui vend des cordes.

Cordon (en anglais « *strand* ») : Synonyme d'*élément constitutif* d'une corde commise.

Remarques : **a)** – On appelle cordons les cordes dont une plus grosse corde est composée.

Exemples : Une corde à trois cordons ; filer les cordons d'une corde ; les cordons ne sont pas assez tors ; les cordons d'un grelin sont des aussières ; les cordons d'une aussière sont des torons.

b) – Les cordons qui constituent du bitord, du lusin, du merlin, une aussière, etc. sont composés de fils à caret ; les cordons qui constituent une aussière sont appelés torons ; les cordons qui constituent un câblot, un grelin ou un câble sont des aussières de grosseurs plus ou moins importantes.

[Voir les mots *Commettage*, *Bitord*, *Lusin*, *Merlin*, *Toron*, *Aussière*, *Câblot*, *Grelin*, *Câble* et l'expression *Fil à caret*].

c) – On appelait *cordons bleu* le ruban large, moiré et bleu, auquel est attachée la croix de l'Ordre du Saint-Esprit et on appelait un Chevalier du Saint-Esprit, un *cordons bleu*.

[Voir l'expression *Ordre du Saint-Esprit*].

d) – On appelait pareillement *cordons rouge*, un ruban large, moiré et couleur de feu, auquel était attachée une croix de l'Ordre de Saint-Louis.

e) – On appelle *cordons ombilical* le lien qui attache l'enfant au placenta de la mère par le nombril.

f) – On appelle *cordons* le petit bord façonné qui est autour d'une pièce de monnaie.

g) – On ne doit pas employer le mot *cordons* à la place de *cordeau*.

[Voir le mot *Cordeau*].

Coriace : 1 – Qui est dur comme du cuir.

Remarque : On dit d'une viande dur et mal cuite, difficile à mâcher, qu'elle est coriace.

2 – [Au figuré et familier] On dit d'un homme avare, dur, difficile, et dont on a de la peine à tirer quelque chose, que c'est un homme coriace.

Corindon : 1 – Pierre très dure utilisée comme abrasif.

Exemple : L'émeri est un corindon utilisé comme abrasif.

2 – Le corindon est constitué d'alumine pure cristallisée que des traces de chrome, de titane ou de fer peuvent colorer.

Exemples : Le rubis est un corindon de couleur rouge ; le saphir est un corindon de couleur bleue.

3 – On appelle *corindon artificiel* une pierre abrasive de synthèse de même composition que le corindon, que l'on peut employer pour fabriquer des meules.

Coriolis (Gaspard Gustave de –) : 1 – Ingénieur et mathématicien français (1792-1843).

Remarque : Ancien élève de l'École Polytechnique il était ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

2 – Coriolis donna la définition du travail et de l'énergie cinématique

Remarque : Il publia en 1829 « *Du calcul de l'effet des machines* ».

3 – En 1835, il a mis en évidence l'accélération complémentaire qui affecte un corps en mouvement à la surface d'un solide en rotation : c'est la fameuse *force de Coriolis*.

- Coriolis (Force de –) : 1** – La force de Coriolis en un point de la Terre est la différence entre la pesanteur et l'attraction terrestre en ce point.
Remarque : La force de Coriolis est un effet lié à la rotation de la Terre.
- 2** – La force de Coriolis se manifeste sur les objets qui se déplacent à la surface de la Terre sous la forme d'une accélération particulière par rapport à la Terre :
« *Tout objet en mouvement libre à la surface de la Terre est dévié vers sa droite [par rapport à la Terre] s'il est dans l'hémisphère nord, vers sa gauche s'il est dans l'hémisphère sud.* »
- 3** – La force de Coriolis trouve ses manifestations les plus connues dans les déplacements des masses d'air atmosphérique, ou dans les courants océaniques.
Remarque : La première loi de la dynamique n'est pas toujours applicable à un mobile qui se déplace à la surface de la Terre : si un corps en mouvement qui n'est soumis à aucune force extérieure ne conserve pas un mouvement rectiligne uniforme par rapport à la surface de la Terre, c'est parce que la *Terre en rotation* ne peut pas être considérée comme un *repère d'inertie*.
- Cormoran : 1** – Espèce d'oiseau aquatique, qui a le cou fort long, et les jambes fort hautes, et qui vit ordinairement de poisson.
2 – Les cormorans sont une espèce animale partiellement protégée.
Remarques : **a)** – Dans certains territoires, il y a des quotas de tir des cormorans ; les cormorans ne se reproduisent pas dans les pertuis charentais, donc il n'y a pas de quotas de tir chez nous.
b) – Les cormorans se posent et ouvrent leurs ailes pour faciliter leur digestion, et non pas pour faire sécher leurs ailes.
- Cormoran (Grand –)** : Espèce d'oiseau aquatique.
Remarque : Le grand cormoran niche dans les arbres.
- Cormoran huppé** : Oiseau de mer.
Remarque : Le cormoran huppé, différent du grand cormoran, niche en vue de se reproduire uniquement sur les falaises.
- Corne (en anglais « *crutch* », « *throat* », « *peek* », « *gaff* ») : 1** – Sorte de vergue dont un bout s'appuie par une mâchoire sur l'arrière d'un mât ou par un piton dans une douille, et dont l'autre bout est soulevé obliquement, en l'air, par des cordages qui appellent du haut de ce mât.
2 – La corne peut tourner autour du mât auquel elle est appuyée.
3 – On se sert de cornes pour envergurer la brigantine, l'artimon, ainsi que les voiles dites goélettes et senaux, qui sont des voiles particulières aux bâtiments de ces dénominations.
4 – Chaque corne porte le nom de sa voile, mais quand il s'agit de la corne d'artimon, qui est celle au bout de laquelle s'arbore le pavillon national, on dit simplement « la corne ».
5 – L'inclinaison ou l'apiquage des cornes fait, ordinairement, un angle de 40° avec l'horizon.
6 – Sur les navires de charge à voiles ou à propulsion mécanique, les cornes des mâts de charge servent à manipuler les marchandises ou les charges diverses à l'aide d'un cartahu ; elles s'appuient à leur base sur un *vit de mulet* pour pouvoir être orientées à l'aide de faux bras ; elles peuvent être apiquées à l'aide de redresses.
[Voir les mots *Cartahu*, *Vit de mulet*].
- Corneau (en anglais « *pissing tube* ») :** Conduit ou tuyau d'évacuation des bouteilles ou de la poulaine.

Corne d'amorce (en anglais « *priming powder horn* ») : Corne de bœuf façonnée comme une espèce d'étui et qui servait à transporter de la poudre destinée à amorcer les bouches à feu.

Remarques : **a)** – La corne d'amorce était garnie de deux pitons placés à ses extrémités, destinés à attacher le petit cordage qui permettait de la porter en bandoulière.

b) – La corne d'amorce a été remplacée par les *étoupilles*.

c) – On dit également *corne d'amorce* ou *poulevrin*.

Corne de charge : Élément cylindrique de faible diamètre et de grande longueur d'un mât de charge, pouvant osciller et s'orienter à partir de sa base fixe, et portant à l'extrémité élevée une poulie par où passe le cartahu ; la redresse permet d'apiquer ou d'abaisser la corne ; les bras et les faux-bras servent à orienter la corne en fonction des besoins de la manutention des marchandises.

Remarques : **a)** – La redresse, les bras et les faux-bras sont fixés à l'extrémité élevée de la corne de charge.

b) – Aux postes de mer, les cornes de charge sont disposées horizontalement.

Corner : **1** – Sonner d'une corne, d'un cornet ou d'une trompe.

2 – [*Par analogie, lorsqu'il s'agit d'un navire*] Utiliser le *sifflet* pour émettre un signal sonore afin d'attirer l'attention d'un autre navire, pour transmettre une information ou pour signaler la présence de son propre navire dans la brume.

Remarques : **a)** – Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) utilise l'expression « *émettre un son* ».

b) – L'expression « *son bref* » désigne un son d'une durée d'environ une seconde.

c) – L'expression « *son prolongé* » désigne un son d'une durée de quatre à six secondes.

d) – Le terme « *sifflet* » désigne tout appareil de signalisation sonore capable d'émettre les sons prescrits par le RIPAM.

e) – Les navires de longueur égale ou supérieure à 12 m doivent être pourvus d'un sifflet.

Exemples : Tant de jour que de nuit, à l'intérieur ou à proximité d'une zone où la visibilité est réduite :

i) un navire à propulsion mécanique ayant de l'erre doit faire entendre un son prolongé à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

ii) un navire à propulsion mécanique faisant route, mais stoppé et n'ayant pas d'erre, doit faire entendre, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes, deux sons prolongés séparés par un intervalle de deux secondes environ.

iii) un bateau-pilote en service de pilotage peut, en outre, faire entendre un signal d'identification consistant en quatre sons brefs.

Cornet : **1** – Petit cor, ou petite trompe.

2 – Petit instrument en forme d'entonnoir, dont les sourds mettent le petit bout dans l'oreille pour entendre plus facilement.

3 – Morceau de papier roulé en forme de cornet.

Exemples : Un cornet d'épices, de dragées ; depuis que les sacs jetables en plastique sont interdits, les commerçants mettent les fruits ou de légumes qu'ils vendent dans des cornets de papier.

Remarque : On appelle parfois *cornets* les sacs en papier que l'on achète en gros tout préparés, pliés, avec le fond fermé par un point de colle.

4 – Espèce de petit vase de corne ou d'ivoire, etc., dans lequel on remue les dés.

Exemples : Mettre les dés dans le cornet ; jeter les dés avec le cornet.

Cornichon : **1** – Petite corne.

Exemple : Les cornichons d'un chevreau.

2 – On appelle aussi *cornichons* les petits concombres propres à confire dans le vinaigre.

Corniculaire (Angle –) : On appelle *angle corniculaire* l'angle entre une courbe et sa tangente en un point ; ce point de tangence est le sommet de l'angle corniculaire.

Coopération : Les mots quasi-synonymes « *coopération* » et « *collaboration* » sont indissociables des pourparlers avec l'Allemagne, entre les deux guerres mondiales, respectivement de l'Angleterre et de la France en vue de trouver la paix en Europe.

Remarque : Le mot « *collaboration* » est devenu le symbole nébuleux de la défaite honteuse de l'armée française en mai et juin 1940 face à l'armée allemande, et de ses conséquences.

Corniculaire : Un *angle corniculaire* est limité par un arc de cercle et sa tangente ; le point de tangence est le sommet de l'angle.

Remarques : **a)** – Un *angle rectiligne* est limité par deux droites ; le point d'intersection des deux droites est le sommet de l'angle.

b) – Un angle corniculaire est inférieur à tout angle rectiligne : un angle corniculaire, exprimé en degrés, est un infiniment petit.

Cornière : 1 – Pièce de charpente courbe, appelée également *estain*, formant l'un des côtés de l'arcaste.

2 – Sur les navires en bois, la cornière est une pièce qui joint intérieurement et qui lie ensemble, aux deux côtés du navire, les extrémités des barres d'arcaste depuis la moitié de l'épaisseur de la lisse d'hourdi où elle commence, jusqu'au fourcat d'ouverture où elle se termine ; son contour suit celui des estains ou barres d'arcaste.

Remarques : **a)** – Chaque pièce de cornière est arrêtée sur la lisse d'hourdi par deux clous à dent.

b) – Elle est ensuite assujettie sur chaque barre d'arcaste par deux chevilles de bois ou deux gournables.

c) – Elle est arrêtée à son pied sur la tête de chaque branche du fourcat d'ouverture par une cheville à dent.

d) – Les deux montants de cornière sont établis, un à chaque côté de la lisse d'hourdi ; son pied s'appuie sur la tête de la pièce de cornière et contre la lisse d'hourdi ; chaque montant s'élève à la hauteur des œuvres mortes de l'arrière du navire en suivant leur contour ; il est ensuite arrêté sur l'une des extrémités de la barre d'écusson dans une entaille où il s'emboîte.

e) – On assujettit les deux têtes des montants ensemble par une pièce cintrée qui désigne le bouge que doit avoir le couronnement de l'arrière du navire.

f) – Une contre-cornière assure et lie ensemble chaque pièce de cornière et son montant.

Corollaire : 1 – Ce qu'on ajoute par surabondance à l'appui des raisons dont on s'est servi, afin de fortifier encore davantage les raisons dont on s'est servi pour prouver une proposition.

2 – [*En mathématiques*] Conséquence qui découle directement d'un théorème prouvé ou d'une proposition déjà démontrée.

Remarque : On dit aussi une *scholie*.

3 – [*Par extension*] Résultat paraissant évident et immédiat, que l'on peut admettre sans démonstration car découlant d'une proposition qui vient d'être démontrée ; proposition qui résulte à titre de conséquence d'une proposition antérieurement énoncée.

4 – Vérité qui découle d'une autre, conséquence nécessaire, suite naturelle.

Exemple : La patrie est le corollaire de la famille.

5 – Prolongement d'une réflexion antérieure, argument supplémentaire à l'appui d'une affirmation.

Corona : Premier programme américain de satellites de reconnaissance (juin 1959-mai 1972).

Remarques : **a)** – Le programme Corona permit d'évaluer le nombre réel de sites de lancement des missiles à tête nucléaire soviétiques et d'évaluer la menace encourue par les Américains sur leur sol.

b) – Les satellites du programme Corona utilisaient les techniques de la photographie argentique aérienne ; une chambre panoramique Fairchild possédait un objectif d'ouverture $f : 5$ et de focale 69 centimètres ; les images obtenues avaient une résolution de 8 mètres en orbite basse.

c) – Une fois la mission remplie, les films photographiques étaient enfermés dans des capsules récupérables dotées d'une rétro-fusée, d'un bouclier thermique et d'un parachute ; les capsules étaient larguées par les satellites une fois les missions de reconnaissance accomplies et elles étaient récupérées en vol par des avions équipés de dispositifs *ad hoc*.

d) – Le programme Corona a remplacé les avions-espions U-2, après qu'un appareil américain U-2 fut abattu par un missile soviétique SA-2 de la défense anti-aérienne soviétique, le 1er mai 1960 et que le pilote Francis Gary Powers (1929-1977) fut capturé par les Soviétiques.

Coronille : Arbuste qui croît en Espagne et dans les pays chauds.

Remarques : **a)** – On le nomme ainsi parce que ses fleurs ont la forme d'une petite couronne.

b) – Les fleurs de coronille sont bonnes pour résoudre et chasser les vents.

Coronographe : Instrument astronomique mis au point en 1930 par l'astronome français Bernard Lyot, qui permet d'observer la couronne solaire sans être obligé d'attendre la survenue d'une éclipse.

Remarque : Le coronographe est muni d'un ingénieux dispositif qui arrête l'intense lumière provenant du disque du Soleil et ne laisse passer que la lumière provenant de son atmosphère.

Corozo : Le *corozo*, aussi appelé *tagua* ou *ivoire végétal*, est l'albumen du fruit du *phytéléphas* ou palmier à ivoire.

[Voir le mot *Phytéléphas*].

Corporation : **1** – Association autorisée par la puissance publique, et formée de plusieurs personnes qui vivent sous une police commune relativement à leur profession.

2 – Au Moyen Âge on appelait *corporation* une association de personnes exerçant le même métier.

Remarques : **a)** – La corporation réglementait la profession à l'échelle de chaque ville ; la corporation la plus emblématique fut celle des *bateliers de Paris*.

b) – Les membres de chaque corporation se juraient assistance mutuelle.

c) – Les membres d'une corporation étaient soumis à une réglementation stricte et contraignante.

d) – Les *jurandes* représentaient les corporations qui accordaient les titres de maîtres à des artisans, les autorisant ainsi à s'établir à leur compte.

e) – Les *jurandes* étaient choisis parmi les compagnons et étaient élus chaque année.

f) – Turgot (1727-1781) présenta au Conseil du roi, en janvier 1776, ses fameux *six décrets* ; l'un d'entre eux prévoyait de supprimer les maîtrises et les jurandes, mais cet édit avait été rejeté, et Turgot fut disgracié le 13 mai 1776.

g) – Le décret d'Allarde (en réalité une loi datant des 2 et 17 mars 1791) a supprimé les corporations.

Le décret d'Allarde a contribué à établir la liberté individuelle d'exercer des

activités professionnelles : « *Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouve bon* ».

h) – La Loi Le Chapelier (14 juin 1791) a interdit le régime d'exercice collectif des métiers ouvriers.

Cette loi interdisait, de fait, les grèves et la constitution des syndicats professionnels, mais aussi certaines formes d'entreprises non lucratives comme les mutuelles ; elle ne visait ni les clubs patronaux, ni les trusts ou ententes monopolistiques qui ne furent jamais inquiétés.

Le préambule de la Loi Le Chapelier affirmait : « *il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération* ».

i) – La loi du 12 avril 1803 sur la réglementation du travail dans les manufactures et les ateliers renouvelait l'interdiction des coalitions ouvrières.

Les articles 414 et 415 du Code pénal de 1810 réprimaient le délit de coalition.

j) – La loi du 4 mars 1848 donnait la liberté de la presse et la liberté de réunion.

k) – La loi du 15 mars 1849 interdisait les coalitions ouvrières ou patronales.

l) – La loi du 25 mai 1864 autorisa de fait les coalitions ouvrières en supprimant le délit de coalition.

m) – La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 a autorisé et organisé les associations professionnelles ; cette loi est maintenant incorporée au Code du Travail dans le livre IV sur les syndicats professionnels.

n) – La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (Journal officiel du 2 juillet 1901) a autorisé et organisé toutes les associations à but non lucratif, et elle vise également les syndicats professionnels lorsque la loi du 21 mars 1884 est moins favorable, ou qu'elle n'a pas prévu tel cas envisagé par la loi de 1901.

Corps (en anglais « *hull* », « *body* », « *center* ») : **1** – Le corps du navire en est la coque, c'est-à-dire la partie principale du navire, souvent par opposition à la cargaison.

Remarques : **a)** – La mâture, les agrès, les voiles ne font pas partie du corps du navire, mais des biens.

b) – Dans l'expression « *perdu corps et biens* » le mot *corps* désigne le navire lui-même ; les « biens » désignent le chargement et les agrès du navire.

2 – Le corps d'une machine en est la partie principale.

Exemples : Le corps d'une pompe alternative, c'est le cylindre où se meut le piston ; le corps de chauffe d'une chaudière, ce sont les coffres et les tubes.

3 – Le corps d'un édifice, à terre, en est la partie principale qui présente une certaine autonomie, par opposition aux ailes, aux pavillons et aux dépendances.

Exemples : Un corps de logis ; un corps de ferme ; le corps d'une place forte.

4 – Portion de matière qui forme un tout distinct.

Exemples : Un corps solide ; un corps pesant ; un corps transparent ; le corps calleux ; un corps céleste.

5 – Ensemble de personnes ou de choses considéré comme une unité organique.

Exemples : Le corps enseignant ; un corps de troupe ; général de corps d'armée ; le corps de ballet.

6 – On dit « *faire corps* » pour caractériser deux ou plusieurs choses, deux ou plusieurs personnes unies de manière à ne faire qu'un et qui se montrent entièrement solidaires.

Corps [en matière d'assurances] (en anglais « *hull* ») : En termes d'assurances, on distingue l'assurance sur corps qui concerne le navire avec son armement et son équipage, de l'assurance sur facultés qui concerne les marchandises.

Corps de débarquement : Fraction de l'Équipage d'un bâtiment de combat chargée de mener à terre des opérations d'infanterie.

- Corps de dépression** : Le corps d'une dépression est la partie centrale du système nuageux lié à cette dépression.
- Corps des mécaniciens et des chauffeurs de la Marine nationale** : Voir l'expression *Compagnie des Ouvriers mécaniciens*.
- Corps de voilure** : Se dit de la voilure entière.
Remarque : Corps de voile se dit de la voile principale.
- Corps et biens (Périr –)** : Les expressions « *péri corps et biens* » ou « *perdu corps et biens* » se disent quand le navire et la cargaison sont perdus dans un naufrage.
Remarques : **a)** – Dans ces expressions, le corps désigne la navire lui-même, les biens s'entendent de la cargaison.
b) – L'équipage fait partie du corps du navire.
[Voir le mot *Corps*].
- Corps franc** : Groupe de combattants civils ou militaires n'appartenant pas à une troupe régulière, rattachés ou non à un État, dont la tactique de combat est celle du harcèlement et du terrorisme aveugle.
Remarque : Les membres d'un corps franc qui appartiennent, ou qui sont dans la mouvance d'un Parti communiste se disent des « *partisans* ».
- Corps-mort** (en anglais « *post moorings* », « *bollards in a dockyard* ») : Chaînes et ancres disposées au fond de la mer, solidement retenues par des empennelements et dont une autre chaîne nommée *itague*, qui part de la réunion des chaînes disposées au fond, revient au-dessus de l'eau où elle est portée par un corps flottant (coffre ou bouée) servant pour amarrer les navires.
Remarques : **a)** – L'*itague* est garnie d'un émerillon pour pouvoir tourner sur elle-même sans se tortiller.
b) – Quand un navire s'approche d'un corps-mort auquel il veut s'amarrer, il attrape ou envoie un canot chercher le bout de l'*itague* qu'il prend à bord, puis il l'amarre solidement à sa chaîne d'ancre ou à une bonne amarre et il se trouve bien tenu.
c) – Une boucle ou un anneau solidaire de l'*itague* est parfois fixé au-dessus du coffre ou de la bouée : les navires peuvent fixer leur chaîne d'ancre à cette boucle ou à cet anneau au moyen d'une manille ; ils peuvent aussi faire passer un fil d'acier dans la boucle ou dans l'anneau, et reprendre le double pour le tourner à bord ; cette disposition permet de se libérer du corps mort plus rapidement.
d) – On appelle parfois *corps-morts* les ancres, canons, pieux, boucles, anneaux, bollards, etc. qui sont employés comme points d'arrêt pour les amarres que les bâtiments, dans un port, utilisent pour se tenir le long des quais.
- Corps noir** : **1** – Objet spéculatif censé absorber tous les rayonnements qu'il reçoit, quelle que soit l'incidence et quelle que soit la longueur d'onde des rayonnements.
2 – Un corps en équilibre thermodynamique absorbe autant d'énergie lumineuse qu'il en émet ; s'il réémet toute l'énergie reçue, c'est un corps noir.
Remarques : **a)** – Le spectre de la lumière émise par un corps noir dépend de la température de ce corps noir.
b) – On fabrique en laboratoire des corps noirs étalons pour apprécier les différentes couleurs de la lumière.
c) – Le Soleil émet une lumière semblable à celle d'un corps noir à 6000 kelvins.
d) – La température du corps noir cosmologique, ou du rayonnement de fond diffus émis 380 000 ans après le Big Bang, selon le modèle standard, a été mesurée en 1994 par le satellite COBE, et elle est de $2,725 \pm 0,002$ kelvins.
e) – Le corps noir cosmologique a été détecté, et sa température a été mesurée pour la première fois en 1964 par les Américains Arno Penzias et Robert Wilson.

Correction des hauteurs : La hauteur vraie du centre de l'astre que l'on a observée au sextant se déduit de la hauteur instrumentale de l'un des bords de l'astre à l'aide de la formule suivante :

$$H_v = H_i + \varepsilon - \text{dép} + \pi - R_m \pm d$$

dans laquelle H_v est la hauteur vraie du centre de l'astre, H_i est l'angle lu sur le limbe du sextant, ε l'erreur instrumentale, π la parallaxe, *dép* la dépression de l'horizon, R_m la réfraction et d le demi-diamètre de l'astre (le signe + dans le cas où l'on observe le bord inférieur et le signe - dans le cas où l'on observe le bord supérieur).

Corrélation : **1** – Relation réciproque unissant deux concepts ou deux termes dont l'un ne va pas sans l'autre.

Remarques : **a)** – Une coïncidence fortuite observée entre deux concepts ou entre deux termes n'est pas une corrélation et elle ne permet pas, à elle seule, de prouver l'existence d'un lien entre ces concepts ou ces termes.

[Voir le mot *Coïncidence*].

b) – Corrélation n'est pas synonyme de causalité.

c) – Dans une suite d'expériences ou dans une étude, un coefficient de corrélation élevé entre deux variables n'implique pas nécessairement l'existence d'une relation de causalité entre elles ; d'autres facteurs, qui n'ont pas été pris en compte, ont pu être déterminants pour obtenir les résultats.

[Voir le mot *Cause*].

c) – La démarche scientifique cherche par nature des corrélations, puis elle examine s'il s'agit de simples coïncidences.

d) – Avant de chercher à expliquer une corrélation, il faut établir qu'il s'agit effectivement d'une corrélation et non d'une simple coïncidence.

2 – Rapport de dépendance dû à un lien de cause à effet.

Remarque : Ce qui s'est passé a été causé par ce qui l'a précédé.

3 – Rapport de dépendance créé par une cause commune, déterminée ou non.

4 – Simultanéité, succession immédiate dans le même ordre ou variations concomitantes de deux phénomènes sans lien établi de cause à effet.

5 – Liaison entre des phénomènes décrits par des séries statistiques.

Exemple : Certains croient à une corrélation entre le nombre des naissances et les phases de la Lune.

Corroi : **1** – Mélange de suif et de goudron dont on enduisait les carènes en bois pour les protéger des salissures et de la corruption.

2 – Masse de terre glaise ou de béton pilonné dont on garnit les parois et le fond d'un ouvrage pour en assurer l'étanchéité.

Exemple : Revêtir d'un corroi les parois et le fond d'un bassin.

Corrompre : **1** – Gâter, altérer, changer en mal.

Exemples : La circulation automobile avait corrompu l'air ; la chaleur corrompt la viande.

2 – [Au figuré] Il se dit dans les choses morales et signifie *changer d'un bon état en un mauvais*.

Exemples : Corrompre les mœurs d'un jeune homme ; les mauvaises compagnies corrompent les mœurs, corrompent l'esprit des jeunes gens.

Remarque : On dit « *corrompre une fille, une femme* » pour dire *la débaucher*.

3 – [Par extension] On dit « *corrompre un juge* » pour dire l'engager par argent, ou par quelque autre moyen que ce soit, à *juger contre sa conscience*.

4 – [Par extension] On dit « *la crainte corrompt le plaisir* » pour dire qu'elle le trouble, qu'elle le diminue.

5 – [Au figuré] Il se dit en parlant de langage, de style.

Exemple : La lecture des mauvais auteurs corrompt le style ; la langue latine commença à se corrompre peu de temps après Auguste (63 av. - 14 ap. J.-C.).

6 – [Au figuré] Il se dit aussi en parlant d'un texte, d'un passage qu'on altère.

Exemples : Il a corrompu ce passage ; on croit que le texte est corrompu en cet endroit.

Corrosion des aciers (Résistance à la –) : 1 – Les premiers alliages de fer résistant à la corrosion furent coulés dès l'antiquité, mais il ne s'agissait pas d'inox au sens que l'on donne actuellement au terme.

Remarques : a) – Le pilier de fer de Delhi, érigé sur l'ordre de Kumarâgupta 1er au v^e siècle de notre ère, subsiste encore de nos jours en parfait état.

b) – L'alliage utilisé dans ce cas doit sa résistance à la corrosion à sa haute teneur en phosphore et non au chrome ; sous des conditions atmosphériques favorables, il se forme en surface une couche de passivation d'oxyde de fer et de phosphates qui protège le reste du métal bien mieux qu'une couche de rouille.

2 – Les premiers aciers résistants à la corrosion à base de chrome furent développés par le métallurgiste français *Pierre Berthier* qui remarqua leur résistance à certains acides et qui imagina leur application en coutellerie.

Remarque : À cette époque, on n'utilisait pas les bas taux en carbone et les hauts taux en chrome que l'on trouve dans les inox modernes ; les alliages obtenus, très riches en carbone, étaient trop fragiles pour avoir un véritable intérêt.

3 – Dans les années 1890, l'Allemand Hans Goldschmidt développa et breveta un procédé appelé la *thermite* qui permettait d'obtenir du fer sans carbone ; entre 1904 et 1911, divers chercheurs, notamment le Français Léon Guillet, mirent au point des alliages que l'on pourrait aujourd'hui considérer comme inoxydables.

4 – En 1911, l'Allemand Philip Monnartz mettait en évidence l'influence du taux en chrome pour la passivité des aciers, c'est-à-dire leur résistance à la corrosion.

Remarque : Le chimiste français Nicolas Louis Vauquelin (1763-1889) fut le premier, en 1797, à isoler l'élément chrome.

5 – Enfin, en 1913, l'Anglais Harry Brearley (1871-1948) des laboratoires Brown-Firth, qui travaillait sur l'érosion dans les canons d'armes à feu, développa dans la ville de Sheffield, en Angleterre, un acier qu'il baptisa *rustless* (en français *sans-rouille*) et qui sera ensuite rebaptisé *stainless* (« sans-tâche » ou « pur ») ; ce sera officiellement le premier acier à porter, en français, le qualificatif « inoxydable ».

Remarque : Harry Brearley est entré dans l'histoire comme l'inventeur de l'inox ; il s'agissait d'un inox *martensitique* (0,24 p.c. en carbone et 12,8 p.c. en chrome).

6 – Cependant, d'autres alliages comparables avaient auparavant été développés en Allemagne : Eduard Maurer et Benno Strauss avaient élaboré un inox *austénitique* (21 p.c. de chrome et 7 p.c. de nickel) pour Krupp.

Remarques : a) – En 1908, Krupp avait déjà construit des navires à coque en alliage fer-chrome-nickel.

b) – Christian Dantsizen et Frederick Becket lancèrent la fabrication industrielle d'inox *ferritique* aux États-Unis.

7 – C'est en 1924 que W. H. Hatfield, qui succéda à Harry Brearley à la tête des laboratoires Brown-Firth, élaborait l'inox « 18/8 » (18 p.c. en masse de chrome et 8 p.c. de nickel).

Remarque : L'alliage « 18/8 » est probablement le plus utilisé des inox.

8 – Les inox subissent une corrosion chimique uniforme qui attaque leur surface de manière régulière ; on peut mesurer la masse perdue par unité de surface et par unité de temps.

Remarque : Du chrome se trouve probablement dans la masse perdue ; ce chrome, qui est un métal lourd nocif pour la santé, se retrouve peut-être dans la nourriture

qui cuit dans des ustensiles en inox.

9 – D'autres formes de corrosion caractérisent les inox austénitiques et peuvent se révéler très gênantes à l'usage :

i) La corrosion intergranulaire peut parfois désagréger l'inox en cheminant entre les microcristaux de l'alliage ; elle est liée à la précipitation de carbure de chrome le long des joints ; pour qu'elle se produise, trois conditions doivent être réunies :

- 1) au moins 0,035 p.c. de carbone ;
- 2) une sensibilisation par un maintien à une température de 400 à 800 °C ;
- 3) un milieu extérieur acide avec un pouvoir oxydant compris entre deux limites bien définies.

ii) La corrosion par piqûres n'est généralement pas due à une hétérogénéité du matériau mais à la présence accidentelle d'une poussière métallique qui, en milieu humide, forme une pile électrique ; la surface de l'alliage constitue alors la cathode et elle se corrode ; on peut ainsi voir des tôles de 2 mm d'épaisseur se percer en quelques heures ; un milieu à la fois très acide et très oxydant peut produire des effets similaires.

iii) La corrosion sous contrainte provoque la mise hors service très rapide des objets en inox qu'elle attaque ; elle est heureusement très rare ; pour qu'elle se produise, il faut que les pièces comportent des parties mises en tension, même faiblement, sous l'effet des contraintes de service ou sous l'effet des soudures, de l'emboutissage et qu'elles soient en outre exposées à un milieu corrosif de type *eau impure*, solution de chlorures (eau de mer) même très diluée, soude caustique chaude.

[Voir le mot *Inox* et l'expression *Aciers inoxydables (Corrosion des –)*].

Corroyage : 1 – Traitement du cuir après tannage pour l'assouplir et le rendre utilisable par les industries de transformation.

2 – Soudage et forgeage à chaud de barres métalliques pour en assurer l'homogénéité.

Corroyer : 1 – Malaxer, pétrir avec de l'eau.

Exemples : Corroyer de la terre glaise, c'est la battre et la pétrir pour en faire du corroi.

2 – Utiliser un corroi fait de terre glaise malaxée pour enduire un bassin, un canal afin de les rendre étanche à l'eau.

Exemple : Corroyer un bassin de fontaine.

3 – Corroyer du sable de fonderie, c'est en écraser tous les grumeaux pour le rendre plus maniable.

4 – Battre, écraser, souder à chaud.

Exemple : Corroyer du fer, c'est le battre à chaud, juste au-dessous de son point de fusion.

5 – Préparer des cuirs après tannage pour les rendre plus souples et leur donner le dernier apprêt pour les divers usages auxquels ils doivent servir.

6 – Dégrossir la surface d'une pièce de bois pour la dresser.

Corruption : 1 – Le fait de s'altérer, de se décomposer physiquement ou de perdre sa pureté originelle.

Exemples : **i)** La *corruption* de la chair par la mort.

ii) La *corruption* de l'atmosphère proche par une raffinerie de pétrole ou une usine chimique.

iii) La *corruption* de la langue parlée.

2 – Avilissement, dépravation.

Remarques : **a)** – Jean Jaurès dénonçait, en 1894, la corruption des hommes de

pouvoir dans les termes suivants : « Rien n'est capable de bouleverser les consciences, d'aigrir les haines, de provoquer aux révolutions désespérées comme les exemples de corruption donnés d'en haut par ceux qui détiennent une part du pouvoir. »

b) – Il visait alors, à l'occasion de la préparation des *lois scélérates*, le scandale du canal de Panama qui toucha « *le Parlement, la presse et la finance* ».
[Voir l'expression *Lois scélérates*].

3 – Le fait de détourner une personne de son devoir (*corruption active*) ou de se laisser détourner de son devoir par de l'argent ou tout autre moyen de subornation (*corruption passive*).

Exemple : La *corruption électorale* est la pratique consistant à acheter les suffrages lors d'une consultation électorale.

Corsaire (en anglais « *privateer* ») : **1** – Jadis, en temps de paix, on appelait *corsaire* un bâtiment armé en guerre par des particuliers, à leurs frais, pour protéger leurs navires (de charge ou de pêche) ; la course passa ensuite de défensive à offensive et des particuliers armèrent des corsaires pour se faire justice eux-mêmes, en cas d'insultes faites à leurs navires en temps de paix ; c'était la *course de représailles*.
Remarques : **a)** – Les corsaires constituèrent à l'origine une défense contre les brigandages des pirates normands ou sarrasins.

b) – Un navire de charge de l'armateur dieppois Jehan Ango (1480-1551) ayant été capturé en pleine paix par des Portugais, Ango rassembla une flotte de 17 navires armés en guerre pour aller tirer vengeance ; ces 17 corsaires remontèrent le Tage et bloquèrent le port de Lisbonne en 1531 ; devant le dommage que lui causait cette action énergique, le roi du Portugal Jean III le Pieu (1502-1557) consentit au paiement d'une forte indemnité. c'était la *course de représailles*.

2 – Naguère, en temps de guerre, on appelait *corsaires* des bâtiments armés en guerre par des particuliers, à leurs frais, risques, périls et profits pour s'attacher à nuire au commerce maritime des nations ennemies, en faisant des prises de navires et de leurs cargaisons ; ces corsaires commissionnés par le roi pour courir sus aux ennemis du royaume étaient des sortes de *mercenaires*, de *francs-tireurs* de la mer, de *terroristes* comme on dit aujourd'hui ; ils étaient payés par le butin qu'ils rapportaient à leur port de départ ; c'était la *course de guerre*.

Remarques : **a)** – La gestion des prises rapportées au port de départ par le corsaire était réglementée par les ordonnances, les édits ou les lois du pays d'origine du bâtiment corsaire.

b) – L'armement des navires civils en corsaires permettait aux capitaines du commerce, aux Équipages civils et aux armateurs de survivre en faisant du butin sur l'ennemi, pendant les périodes d'hostilités où il n'était pas prudent de naviguer loin des côtes et où le commerce avec l'Étranger était strictement interdit par le régime politique.

c) – Sébastien Le Prestre, marquis de *Vauban* (1633-1707) disait en 1693 que la *course* était la seule guerre de mer qui pouvait être de quelque utilité à la France.

3 – [Par *métonymie*] On appelle *corsaire* le capitaine d'un bâtiment corsaire.

Remarques : **a)** – Pour pouvoir exercer son industrie, le corsaire doit avoir reçu une lettre de commission émise par l'Autorité de son pays (le souverain ou le gouvernement) : c'est la « *lettre de marque* ».

b) – Le mot « *corsaire* » vient du verbe espagnol *corsear* qui signifie « *courre la mer* »

[Voir le mot *Courre*].

4 – C'est la France qui, la première, réglementa la course de guerre, au xv^e ème

siècle, en l'assujettissant à la formalité des autorisations préalables ; le roi de France Charles VI (1368-1422) avait exigé en 1400 que les navires armés en course fussent munis d'une autorisation de l'Amiral de France ; de son côté, le roi d'Angleterre Henri V (1386-1422) ordonna que les prises seraient jugées aussitôt qu'elles arriveraient en Angleterre ; c'était pendant la Guerre de Cent Ans (1337-1453) et peu de temps avant l'époque de Jeanne d'Arc (1412-1431).

Remarque : L'Amiral de France prélevant un pourcentage sur la valeur des prises, il avait intérêt à ce qu'aucune prise ne lui échappe.

5 – Modèle de *lettre de marque* du comte de Toulouse (1678-1737), le septième enfant adultérin que Louis XIV (1638-1715) eut avec Françoise de Rochefort de Mortemart, dite *Mademoiselle de Tonnay-Charente* ou encore *la marquise de Montespan* (1640-1707) :

« Nous, Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, Amiral de France, avons donné congé, pouvoir et permission au capitaine demeurant à de faire armer et équiper en guerre un navire nommé du port de tonneaux ou environ, avec un tel nombre d'hommes, de canons, de boulets, de poudre, de plomb et d'autres munitions de guerre et vivres, qui y seront nécessaires pour le mettre en état de naviguer et courir sus aux pirates, corsaires et gens sans aveu, et même aux autres sujets de et autres ennemis de l'État, les prendre et amener prisonniers avec leurs navires, armes et autres choses dont ils pourront être saisis, en quelques lieux et endroits qu'il pourra les rencontrer, et exercer sur eux toutes les voies et actes permis et usités par les lois de la guerre ... »

Remarque : Ce texte de *commission* ou de *lettre de marque* fut maintenu, presque sans changements, jusqu'au premier Empire inclus.

6 – L'ordonnance de 1584 (Art. 55) du roi de France Henri III (1551-1589) établit un *droit de visite* qui consistait, dès qu'un corsaire apercevait un navire de commerce, il lui envoyait un coup de semonce à blanc ; si l'intimé n'amenait pas son pavillon et s'il ne mettait pas en panne (s'il ne stoppait pas) pour permettre la visite de ses papiers, il était canoné et déclaré de bonne prise, quelle que soit sa nationalité.

Remarques : **a)** – Ensemble des papiers indispensables à un navire de commerce et qu'il doit être en mesure de montrer sur requête :

- i)** La *lettre de mer*, délivrée par la ville, qui indique les noms du navire, de l'armateur, du capitaine ainsi que le port d'armement ;
- ii)** Le congé, qui donne le lieu de départ et la destination du navire ;
- iii)** La charte-partie, ou contrat d'affrètement du navire, en double exemplaire ;
- iv)** Les connaissements, traités de transport des marchandises, en triple ;
- v)** La facture, mémoire récapitulatif de toutes les marchandises dont se compose le chargement complet.

b) – Les quatre sortes de navires qui étaient de bonne prise :

- i)** Ceux qui refusaient d'arborer leur pavillon, amis ou ennemis ;
- ii)** Ceux que l'on reconnaissait, par leurs papiers, pour appartenir aux ennemis de l'État ;
- iii)** Ceux qui n'avaient aucun papier qui pût faire connaître à qui ils appartenaient ;
- iv)** Les vaisseaux, même des amis et alliés, qui se trouvaient chargés d'effets appartenant aux ennemis.

7 – En 1673, le roi Louis XIV institua des primes d'État dans le but d'encourager la course de guerre :

i) 500 livres par canon pris ;

ii) 2 000 livres pour la capture d'un transport anglais ou espagnol ;

iii) 1 000 livres pour la capture d'un transport d'une autre nation belligérante.

8 – Le règlement du 23 février 1674 autorisa à traiter comme pirates les navires trouvés porteurs de plusieurs pavillons de nationalités différentes ; dans tous les pays du monde, les pirates étaient pendus sans jugement aux vergues de leurs propres navires.

7 – L'ordonnance de 1681 de Louis XIV, attribuée habituellement à Colbert, refondit l'ensemble des édits et règlements ; il maintint le droit de visite et subordonna la délivrance de la lettre de marque au dépôt, au greffe, d'un cautionnement de 15 000 livres destiné à répondre des actes irréguliers dont pourraient se rendre coupables les représentants de l'armateur.

8 – L'Ordonnance du 17 mars 1696 enjoignit aux navires-corsaires français de hisser le pavillon royal (blanc avec des fleur-de-lys jaunes) avant de tirer le coup de canon de semonce.

9 – Les navires employés pour la course devaient être rapides ; pour cela, ils étaient légers ; ils devaient être solidement grésés pour porter un maximum de voiles et avoir un faible tirant d'eau pour passer sur les petits fonds ; le capitaine choisissait des officiers qui connaissaient les côtes fréquentées et des matelots robustes, hardis, braves et endurants ; les membres de l'Équipage devaient fournir un congé du Commissaire des Classes certifiant qu'ils n'appartenaient à aucune des classes en cours de levée pour le service de la flotte royale ; l'Équipage au départ était toujours trois ou quatre fois plus nombreux que celui qui revenait normalement sur un navire du même type afin d'armer les prises (dont les Équipages étaient transférés sur le corsaire) et de les conduire dans un port français sans se faire reprendre par un autre corsaire ou capturer par un vaisseau ennemi.

Remarque :

10 – Un tiers des prises et des rançons revenait à l'Équipage après le retour au port de départ, l'examen de la légalité des prises et leur liquidation, mais les membres de l'Équipage touchaient des avances à l'engagement ; les meilleurs d'entre eux étaient recherchés par les capitaines et ils touchaient des avances plus importantes que ceux qui ne méritaient pas une aussi bonne réputation.

Remarques : **a)** – Le règlement du 29 novembre 1693 interdisait de donner plus de 60 livres d'avances aux matelots et aux soldats et plus de 27 livres aux mousses ayant déjà navigué.

b) – Le même règlement édictait que la mort serait punition de la révolte, de la sédition ou des avaries volontaires au navire.

c) – La veille du départ, tout l'Équipage assistait à une messe dite pour le repos de l'âme de ceux qui ne reviendraient pas.

11 – Rien ne devait être distrait du navire capturé, qui deviendrait la propriété commune, à partager après la liquidation ; le capitaine du navire-corsaire rassemblait tous les papiers du navire capturé dans un sac qu'il scellait et qu'il portait à bord de son navire, avec les objets de grande valeur et de petit volume ; il apposait également des scellés sur les panneaux et sur les placards de la prise.

12 – Le capitaine déposait son rapport de mer au greffe de l'Amirauté, ainsi que le sac sous scellé contenant les papiers de la prise ; les scellés étaient brisés, les papiers traduits et examinés ; le juge de l'Amirauté se transportait à bord de la prise pour dresser procès-verbal de son état ; les marchandises périssables étaient vendues sans plus attendre, les autres étaient remises sous scellés et un gardien était commis à leur surveillance jusqu'au prononcé du jugement ; on procédait à l'interrogatoire des marins prisonniers ; à la suite de la procédure.

13 – À l'issue de cette procédure, le Tribunal de l'amirauté rendait un jugement motivé.

Remarques : a) – Institué par l'Ordonnance du 4 décembre 1400, le *Tribunal des prises* était composé d'un lieutenant général, un procureur du roi, un receveur de l'Amirauté, un greffier, des interprètes et des sergents.

b) – Si la prise était validée, le Tribunal donnait la main-levée ; il était alors procédé à la vente de la cargaison et parfois, à celle du navire.

c) – Avec le produit brut de la vente, on commençait par payer les frais de procédure, de gardiennage et d'arrêt ; on prélevait ensuite un dixième de ce qui restait au profit du titulaire de la charge d'Amiral de France ; à partir de Colbert, ce prélèvement d'un dixième fut affecté à la Caisse des Invalides de la Marine.

d) – Le produit net restant était partagé de la façon suivante :

i) Un tiers à l'armateur qui avait fourni le navire, gréé et armé ;

ii) Un tiers à l'avitailleur qui avait fourni les vivres, les munitions de guerre et l'argent ;

iv) Un tiers entre le capitaine, les officiers et les matelots (capitaine 12 parts, lieutenant 8, écrivain 6, chirurgien 4, maire-charpentier et maître-canonnière 3, volontaires 1 ou 2, soldats 1 ou 1/2, matelots selon leurs mérites, mousques 1/4 ou 1/2 suivant leur force ; on réservait une part à l'Église ou au Couvent où s'était dite la messe d'action de grâce du retour et on faisait charitablement participer les veuves des hommes tués pendant le combat).

14 – *Fin de la course* - La *Déclaration* du 16 avril 1856 du Congrès de Paris, signée par le Royaume-Uni, l'Autriche, la France, la Turquie et la Prusse, abolit la guerre de course : la France et le Royaume-Uni déclarèrent qu'ils ne délivreraient plus de lettres de marque ; l'ensemble de la *Déclaration*, qui traitait également les problèmes des marchandises neutres transportées par des navires belligérants et des marchandises transportées pour le compte d'États belligérants par des navires neutres, fut une victoire pour la diplomatie britannique.

Remarques : a) – 52 États adhérèrent à la *Déclaration* du Congrès de Paris, mais ni l'Espagne, ni le Mexique, ni les États-Unis d'Amérique ne la signèrent en 1856 ; l'Espagne et le Mexique donnèrent leur adhésion en 1907 ; les États-Unis d'Amérique n'y adhérèrent pas parce que certaines autres puissances n'avaient pas accepté de prendre en considération un amendement qu'ils avaient proposé, mais ils en appliquèrent néanmoins scrupuleusement les dispositions.

b) – La *Déclaration sur le droit maritime* du 16 avril 1856 du Congrès de Paris servit de fondement au Droit Maritime International.

c) – Le *Congrès* ou la *Conférence* de Paris, qui publia cette *Déclaration*, réunissait les Plénipotentiaires qui avaient signé le *Traité de Paris* du 30 mars 1856.

d) – Le *Traité de Paris* du 30 mars 1856, signé entre la Russie, l'Autriche, l'Empire Ottoman, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Sardaigne, avait mis un terme à la Guerre de Crimée (1853-1856) qui avait opposé l'Empire russe à une coalition constituée de l'Empire ottoman, de la France, du Royaume-Uni (de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord) et le royaume de Sardaigne ; la France et le Royaume-Uni n'acceptaient pas que l'Empire de Russie profite du déclin de l'Empire Ottoman, amorcé à la fin du xvii^e siècle, pour en faire un vassal ; l'empereur français Napoléon III (1808-1873) et le Premier ministre du Royaume-Uni Lord Palmerston (1784-1865) avaient attaqué la base navale de Sébastopol où se trouvait la flotte russe de la Mer Noire, afin de réduire la puissance militaire russe dans la région et de l'empêcher de menacer à nouveau l'Empire ottoman ; le *Traité de Paris* proclamait l'intégrité de l'Empire Ottoman, admis depuis ce jour comme partenaire dans le concert européen ; la Russie, en

revanche perdait de son influence dans la région, notamment avec la neutralisation de la Mer Noire.

Corse : Île française de Méditerranée.

Remarque : La Corse a été cédée à la France en 1768 par la République de Gênes, en compensation des redevances impayées que les Génois devaient à la France pour la pacification de l'île.

Cortex : Couche extérieure ; enveloppe ; ce qui recouvre.

Corvée (en anglais « *hard duty* ») : **1** – Travail rude et fatigant.

2 – Dans la Marine, on appelle *corvée* un service hors du bord tel qu'aller chercher des vivres, de l'eau, du bois, etc., qui est exécuté par une partie de l'équipage.

Corvette (en anglais « *sloop of war* ») : **1** – Bâtiment de guerre ras, fin, léger et très largement voilé pour son tonnage.

Remarque : Le nom *corvette* est tiré du latin *corbīta* qui signifie *navire de charge*.

2 – Les corvettes que l'on voyait jadis à Calais ou à Dunkerque étaient des espèces de barques longues qui n'avaient qu'un mât et une petite trinquette ; elles allaient à voile ou à la rame.

3 – Les corvettes faisaient partie des escadres pour aller à la découverte, pour transmettre les ordres et porter les messages.

4 – Au XIX^{ème} siècle, les *corvettes de premier rang* avaient trois mâts, une longueur de 43 mètres et elles portaient 30 canons ; les *corvettes de deuxième rang* avaient une longueur de 38 mètres et portaient 24 canons.

5 – Au XIX^{ème} siècle, les *corvettes-avisos* avaient également 3 mâts, mais le mât de l'arrière ne portait pas de voiles carrées.

Remarque : **a)** – Le mât de l'arrière s'appelait *mâtereau* ou *mât de barque*.

b) – Les *corvettes-avisos* portaient de 16 à 20 canons de petit calibre.

c) – Certaines *corvettes* étaient destinées à l'instruction élémentaire des élèves de l'École navale, des marins, des mousses et elles évoluaient dans les rades ou quelquefois, au dehors.

d) – Les élèves de l'École navale ont continué à appeler *corvettes* les petits bâtiments à propulsion mécaniques à bord desquels ils reçoivent une formation maritime élémentaire.

Coryphène (en latin « *Coryphæna hippurus* ») : **1** – Espèce de poisson osseux marin carnivore des mers chaudes, à tête comprimée, à une seule nageoire dorsale sur toute la longueur du corps.

Remarque : Le nom *coryphène* est tiré du grec *κορύφαινα* qui signifie « *qui porte un casque* ».

2 – Synonyme de « *daurade coryphène* ».

Remarque : **a)** – La *daurade coryphène* est un poisson extrêmement rapide, dont le corps est très coloré, dans les teintes bleu-vert-jaune.

b) – La *daurade coryphène* peut atteindre des vitesses dépassant 50 nœuds.

c) – La *daurade coryphène* est réputée pour sa chair.

d) – La *daurade coryphène* adulte peut atteindre deux mètres de longueur et une masse de 20 à 40 kg.

e) – On trouve des *daurades coryphènes* dans la Mer Méditerranée.

f) – La *daurade coryphène* est aussi connue sous le nom de *mahi-mahi*.

Cosmétique : Se dit des drogues qui servent à l'embellissement de la peau.

Remarque : *Cosmétique* est tiré du grec *κοσμητικός* qui signifie *art de la parure, décoratif*.

Cosmique : Le lever cosmique, le coucher cosmique d'une étoile se disent quand cette étoile se lève ou se couche avec le Soleil levant.

Remarques : **a)** – Cosmique est tiré du grec κοσμικός qui signifie « *qui concerne l'Univers* ».

b) – Cosmique, en ce sens, s'oppose à *acronyque*.

[Voir les mots *Acronyque*, *Héliaque*]

Cosmographe : Le cosmographe décrit le Monde et l'Univers considérés comme des sphères.

Remarques : **a)** – Le mot cosmographe a été remplacé par *géographe* en 1557.

b) – Le mot géographe a été remplacé par *cartographe* en 1877.

c) – L'*hydrographe* est celui qui construit les cartes marines.

Cosmographie (en anglais « *cosmography* ») : **1** – [Vieilli] : La cosmographie de jadis (du grec κοσμογράφος) était la description du Monde entier, dans laquelle étaient décrites toutes les parties habitables et non habitables de la terre et de la mer ; elle comprenait ce que l'on savait des villes et des pays, leur histoire et leur régime politique, les mœurs et les coutumes des habitants ; cette cosmographie décrivait également le ciel et elle interprétait les mouvements des astres tels qu'il nous apparaissent sur la sphère céleste.

[Voir le mot *Monde*].

Remarques : **a)** – On entend par *sphère céleste* une sphère concentrique à la sphère terrestre et attachée à elle.

b) – Les *cosmographies* dépeignaient des animaux imaginaires, fabuleux et inquiétants, des monstres terrifiants au milieu des océans afin, pense-t-on, de stimuler l'attention des navigateurs à la mer.

c) – La *Cosmographie* de Sébastien Münster (1488-1552) est célèbre.

2 – [Aujourd'hui] : On entend par *cosmographie* la science des mouvements apparents des corps célestes dans le ciel ; la cosmographie ne fait appel qu'à des notions élémentaires de mathématiques.

Remarque : **a)** – En cosmographie, on considère par commodité que le centre de la Terre est le centre de l'Univers, que les étoiles, les planètes, la Lune et le Soleil appartiennent à une sphère appelée *sphère céleste* centrée au centre de la Terre et que tous les astres tournent autour du centre de la Terre, chacun ayant son mouvement propre.

b) – La cosmographie utilise la *trigonométrie sphérique* pour décrire les déplacements des astres et prévoir leurs positions sur la sphère céleste.

c) – Depuis le Moyen Âge, l'enseignement de la cosmographie faisait partie du *quadrivium* enseigné à l'Université (avec la musique, la géométrie et l'arithmétique).

d) – Jusqu'à la fin de l'année scolaire 1962-1963, la *cosmographie* faisait partie, en France, du programme de mathématiques des lycées (classe de mathématiques élémentaires) ; l'enseignement de la cosmographie était réduit au minimum de ce qu'un homme cultivé ne peut ignorer ! mais la cosmographie a pourtant été complètement supprimée des programmes de l'enseignement secondaire en même temps que la géométrie descriptive de Monge, tandis qu'on introduisait dans le programme du baccalauréat les « *mathématiques modernes* » qui étaient une façon plus abstraite que par le passé d'enseigner la mathématique dans le but annoncé d'améliorer le niveau scientifique général de la population française !

[Voir le mot *Bourbaki*].

e) – La cosmographie, la navigation et les calculs nautiques constituaient encore, il y a quelques décennies, avec le calcul d'assiette et le droit maritime, les matières de base enseignées dans les écoles d'officiers du pont de la Marine Marchande.

f) – La cosmographie est un sous-produit de l’astronomie parce que la précision recherchée dans le résultat des calculs est moins grande ; la précision est cohérente avec la pratique des observations au sextant et avec l’approximation des corrections de hauteurs proposées par les tables nautiques.

g) – L’astronomie (du grec *ἀστρονομία*) cherche à expliquer et à prévoir les positions des astres les uns par rapport aux autres, ainsi que leurs propriétés physiques et chimiques.

h) – L’astronomie s’est dessinée lorsque l’on s’est aperçu que les données recueillies lors de l’observation des astres obéissent à des lois qui permettent de *prédire* leurs positions futures dans le ciel.

[Voir les mots *Prédire, Prévoir*].

i) – Dans la mythologie grecque, *Οὐρανία* (Uranie), l’une des neuf filles de Zeus et de Mnémosyne, était la muse qui présidait à l’astronomie.

j) – Au Moyen Âge, saint Dominique (1170-1221), le fondateur de l’ordre religieux des frères prêcheurs (appelés *Dominicains*) était le saint patron des astronomes.

Cosmologie : 1 – Science qui décrit la structure de l’Univers dans son ensemble.

Remarque : La cosmologie admet, de nos jours, que l’Univers a eu un début il y a 13,7 milliards d’années et qu’il pourrait être en expansion.

[Voir l’expression *Abbé Lemaître*].

2 – Étude des lois qui gouvernent l’univers matériel.

Cosmos : 1 – L’Univers considéré comme un ensemble organisé, par opposition au chaos.

Remarque : **a)** – *Cosmos* est tiré du grec *κόσμος* qui signifie « *bon ordre* ».

b) – *Chaos* est tiré du grec *χάος* qui signifie « *abîme obscur* ».

2 – Volume infini dans lequel sont répartis les astres de l’Univers.

Remarque : Ce volume est parfois appelé *espace interstellaire*.

3 – Tout univers, réel ou issu d’une conception scientifique ou fantastique.

COSPAS-SARSAT : 1 – Système mondial d’alerte et de localisation des navires en détresse au moyen de radiobalises.

Remarques : **a)** – L’acronyme russe COSPAS signifie *Cosmicheskaya Sistyema Poiska Avariynich Sudow* (« système spatial pour la recherche des navires en détresse »).

b) – L’acronyme américain SARSAT veut dire *Search and Rescue Satellite-Aided Tracking* (« localisation par satellite pour les opérations de recherche et sauvetage »).

c) – L’acronyme SAR veut dire *Search and Rescue* (« recherche et sauvetage »).

2 – Le système russe COSPAS et le système américain SARSAT sont associés depuis les années 1980.

Remarques : **a)** – Le premier satellite commun a été mis en orbite en 1982.

b) – Le système mondial combiné d’alerte et de localisation des navires en détresse COSPAS-SARSAT est opérationnel depuis 1984.

c) – L’*International COSPAS-SARSAT Programme Agreement* a été signé à Paris le 1er janvier 1988.

d) – Le système *COSPAS-SARSAT* est dirigé par un Conseil international, présidé alternativement par l’un des quatre États fondateurs : États-Unis, Russie, Canada et France.

e) – Le système *COSPAS-SARSAT* est dérivé du système ARGOS mis en place dans les années 1980 par les États-Unis, le Canada, l’URSS et France.

f) – Le système *COSPAS-SARSAT* est utilisé :

- i)** dans le domaine maritime (EPIRB),
 - ii)** dans le domaine aéronautique (ELT),
 - iii)** dans le domaine terrestre (ELB).
- g)** – COSPAS-SARSAT est composé de deux systèmes complémentaires :
- i)** LEOSAR (*Low-Earth Orbiting Search and Rescue*) qui comprend 6 satellites à orbite basse passant par les pôles terrestres ;
 - ii)** GEOSAR (*Geostationary Search and Rescue*) qui comprend 5 satellites en orbite géostationnaire.
- h)** – Le signal émis par une balise *COSPAS-SARSAT* sur la bande de détresse internationale de 406 MHz est mémorisé par le satellite qui l'a reçu jusqu'à ce qu'une station de réception sol LUT (*Local User Terminal*) soit visible par le satellite ; chaque signal de détresse capté par un LUT est envoyé par le Centre de Contrôle de Mission (MCC) responsable du satellite qui a reçu le signal au service SAR responsable de la zone dans laquelle se trouvait la balise lorsqu'elle a émis le signal de détresse.
- i)** – Chaque radio-balise maritime émettant à la fréquence de 406 MHz est associée à un bateau au moment de son achat ; elles transmet en même temps que le signal de détresse, l'identité du bateau associé à la balise et l'identité d'une personne pouvant être contactée après un déclenchement de la balise pour vérifier s'il s'agit d'une véritable alerte ou non.
- j)** – Les radio-balises de détresse émettent de manière continue à la fréquence de 121,500 MHz pour servir au radio-guidage des moyens de secours lorsqu'ils arrivent sur les lieux des alertes.
[Voir le sigle *SMDSM*].

Cossard : [*Populaire*] Fainéant, flemmard.
[Voir le mot *Cosse*].

Cosse : Enveloppe renfermant les graines de certains légumes (pois, fèves, lentilles, vesce, etc).
Remarque : On appelle *pois sans cosse*, des pois dont la cosse est si tendre qu'on peut la manger en même temps que les graines ; on les appelle autrement *pois goulus*.

Cosse (en anglais « *thimble* », « *bull's eye* ») [*Voilerie*] : **1** – Anneau cannelé en fer plat.
Remarques : **a)** – La cannelure en forme de gorge est extérieure et elle sert à recevoir un cordage qui fait l'estrope de la cosse.
b) – Il existe des cosses en forme de poire (cosse cœur) et des cosses rondes.
2 – Les cosses sont très employées en voilerie.
3 – Les empointures d'envergure, de ris, les faux palanquins, les points d'écoute sont garnis de cosses.
4 – Les cosses utilisées actuellement sont en fer galvanisé ou en acier inox, rarement en matériaux synthétiques.
[Voir les mots *Point*, *Margouillet*].

Cosse : [*Populaire*] Paresse incoercible.
[Voir le mot *Cossard*].

Cosser : Il se dit des béliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres.

Cosson : **1** – Espèce de petite vermine qui gâte le blé, les pois, les fèves.
Exemple : Le cosson s'est mis dans le blé de cette cale.
2 – Coléoptère qui vit sous l'écorce des arbres.

Cossu : **1** – Qui a beaucoup de cosse (au sens d'*enveloppe* pour les graines de certains légumes).
Remarque : Il se dit spécialement des pois et des fèves.
Exemple : Des pois bien cossus ; des fèves bien cossues.
2 – [*Au figuré*] On dit un homme cossu, bien cossu, pour dire un homme riche et

qui est bien dans ses affaires, ou dont l'aisance matérielle et l'assise financière sont manifestes.

Remarque : On dit dans le même sens, une maison bien cossue pour dire une maison opulente.

3 – [*Populaire*] On dit d'un homme qui dit des choses peu vraisemblables ou impertinentes, qu'il en conte de bien cossues.

Costa Concordia : **1** – Navire à passagers affrété par le société italienne Costa Croisières, filiale du groupe américain Carnival.

Remarque : Le « *Costa Concordia* » avait une longueur de 290 m, une largeur de 35,5 m à la flottaison, un tirant d'eau de 8,3 m, une vitesse de 23 nd pour une puissance de 75 600 kW (102 000 ch) ; il avait 1 100 membres d'Équipage et il pouvait embarquer 3 780 passagers.

2 – Mis en service le 7 juillet 2006, le « *Costa Concordia* » fit naufrage le vendredi 13 janvier 2012 sur la côte Est de l'île de Giglio, en Italie, après avoir touché un récif de l'îlot Le Scole ; il y eut 32 victimes.

Remarques : **a)** – Au moment du naufrage, le « *Costa Concordia* » avait à bord 4 231 personnes (3 208 passagers et 1 023 membres d'équipage).

b) – L'île de Giglio est située au Sud de l'archipel toscan, entre la Toscane continentale et la Corse, dans la mer Tyrrhénienne ; son littoral est constitué de falaises douces et de baies où se trouvent les villages de l'île.

3 – Chronologie de l'accident, selon le rapport d'enquête du ministère des transports italien :

i) à 21h09, le « *Costa Concordia* » gouverne au 302° sur pilote automatique et file 15,8 nd ; il se trouve à environ 4,8 milles de l'île de Giglio ;

ii) à 21h19, il vient au 279, droit sur l'île de Giglio ; l'officier de quart, Ciro Ambrosio, fait savoir au commandant Schettino (qui se trouve au restaurant Milano, au pont 3, à l'extrême arrière du navire) que le navire arrivera au prochain point tournant (en anglais « *way point* ») à 21h39 et que le port de l'île de Giglio sera par le travers bâbord à 21h44 ;

iii) le commandant arrive à la passerelle à 21h34 et annonce aussitôt qu'il prend la manœuvre ; il fait passer de pilote automatique à barre manuelle ;

iv) à 21h39, arrivé au point tournant, le commandant fait venir à droite pour gouverner au 300 ;

v) à 21h44, le commandant fait venir au 340, puis aussitôt, au 350 ; lorsque le timonier annonce qu'il gouverne au 340, le commandant redit « *gouvernez au 350* » et il ajoute que « *sinon, le bateau ira sur les rochers* » ; aussitôt après, le commandant demande rapidement « *à droite 10* », puis « *à droite 20* », « *à droite tout* » et « *à gauche 10* », « *à gauche 20* ».

vi) à 21h45, le commandant demande « *à gauche tout* » mais l'homme de barre se trompe et met la barre à *droite tout* avant de se raviser et de mettre effectivement la barre à *gauche tout* ; le navire se trouve à une distance de 150 mètres des rochers, c'est la moitié de la longueur du navire ; le navire est en situation de marche oblique et continue à se rapprocher des rochers ; le commandant redemande « *à gauche tout* », ce qui doit avoir pour effet de réduire la vitesse de rapprochement de la côte, mais il est trop tard ; le navire heurte les rochers et subit de très fortes vibrations ;

vii) à la suite du heurt, des alarmes signalent des voies d'eau dans les fonds ; la vitesse du navire est tombée à 8,3 nd, puis la machine stoppe ; le commandant fait fermer les portes étanches ;

viii) le commandant demande « *à gauche tout* » ; le lieutenant dit « *à droite tout* » ; le commandant répète « *à gauche tout* » ;

ix) à 21h46, disjonction générale ; il ne reste plus que l'éclairage de secours ;

- x) à 21h47, la barre ne répond plus ;
- xi) à 22h16, le « *Costa Concordia* » demande l'assistance de 2 remorqueurs ; toutes les installations techniques du navire sont sous l'eau ;
- xii) à 22h34, le commandant demande une assistance immédiate ; à 22h35, il décide d'abandonner le navire ;
- xiii) à 22h54, en utilisant l'ancre et les propulseurs d'étrave, le commandant Schettino réussit à échouer le « *Costa Concordia* » sur la pointe Lazaretto, à 500 mètres environ au Nord du port de Giglio, avec une gîte de 20° sur tribord ; le commandant ordonne aussitôt l'abandon du navire ;
- xiv) le commandant Francesco Schettino a quitté le « *Costa Concordia* » vers 23h00, prenant place dans un canot de sauvetage et laissant son équipage s'occuper seul de l'évacuation ;
- xv) le navire est complètement évacué à 06h17 ; 4 196 personnes ont été accueillies à terre ;
- xvi) en mettant le navire à la côte, le commandant Francesco Schettino a sauvé la vie de milliers de personnes.

4 – Le commandant du « *Costa Concordia* », Francesco Schettino, fut condamné en dernière instance à quinze ans et demi de prison.

Remarques : a) – La rumeur de l'implication d'une passagère dans l'accident, qui avait circulé juste après le naufrage, n'était pas fondée : c'était une *fake news*, comme on dit maintenant.

b) – Contrairement à Michel Asseline qui écrasa un Airbus A320 d'Air-France dans un bois à Habsheim (Haut-Rhin) le 26 juin 1988 et qui tenta de se justifier par les limitations systémiques d'assiette et de montée en puissance imposées à l'avion par son assistance informatique, le commandant Francesco Schettino du « *Costa Concordia* » assumait ses responsabilités avec dignité ; il ne rejeta la cause de l'accident ni sur le matériel, ni sur son Équipage de différentes nationalités.

c) – La plus grande faute reprochée au commandant Francesco Schettino a été d'avoir abandonné le « *Costa Concordia* » avant de s'être assuré qu'il n'y avait plus personne à bord.

d) – En droit français, l'*abandon du navire par le capitaine* consiste, en cas de *péril imminent* :

- i)* à abandonner le navire sans l'*avis des Principaux de l'Équipage*,
- ii)* ou à négliger, avant d'abandonner le navire, d'*organiser le sauvetage* de l'Équipage et des passagers et de sauver les papiers du bord, les dépêches postales et les marchandises les plus précieuses de la cargaison,
- iii)* ou à ne pas *rester le dernier à bord* en cas d'évacuation forcée du navire.

L'*abandon de navire par le capitaine* constitue une infraction prévue et réprimée par l'article L.5263-3 du Code des Transports (ancien article 84 du Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande).

e) – À propos du crash de l'Airbus A320 à Habsheim, le commandant de bord français Asseline (44 ans) était un pilote très expérimenté (10 000 heures de vol) ; il a fait passer son Airbus flambant neuf, à petite vitesse, à une altitude de 10 m pour épater le public du meeting aérien organisé comme chaque année par l'aéro-club d'Habsheim près de Mulhouse ; Asseline n'a pas su reprendre à temps assez de vitesse et assez d'altitude pour éviter la cime des arbres ; 3 passagers furent tués dans l'incendie de l'avion et 34 autres furent blessés ; cet avion avait été livré par Airbus à Air France deux jours plus tôt ; Asseline avait embarqué des amis, des enfants et des personnes handicapées pour un baptême de l'air, en tout 128 passagers en plus des 2 pilotes ; au cours du même meeting, un *Concorde* d'Air France était passé à 4,50 m d'altitude, suffisamment près du sol pour qu'on puisse reconnaître les visages des passagers.

f) – Malgré sa grande notoriété médiatique et des appuis bien placés, Asseline a été condamné pour son «*imprudence majeure*» et ses «*multiples fautes*» à dix-huit mois de prison, dont six mois ferme ; cette condamnation a été portée en appel à vingt mois de prison, dont dix mois ferme.

g) – L'avion était un Airbus A320-100 équipé de commandes de vol électriques (en anglais « *fly-by-wire* ou *FBW* ») ; il avait été livré à Air-France quatre jours auparavant, le 22 juin 1988 et il totalisait 22 heures de vol ; il devait effectuer deux vols circulaires au départ de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, le premier à faible hauteur (30 m) et à très faible vitesse, avec une incidence de 17,5 ° et le second à 340 nœuds ; 17,5 ° est l'angle d'incidence maximum sur ce type d'appareil ; il n'est alors plus possible de remonter en altitude qu'en augmentant la vitesse de l'avion ; c'est dans ces conditions, au cours du premier vol circulaire que l'avion s'est écrasé dans la forêt, pour n'avoir pas pu augmenter sa vitesse.

5 – Selon le rapport d'enquête du Ministère des Transports italien, l'Équipage du « *Costa Concordia* » représentait 38 nationalités de langues diverses ; les passagers du navire appartenaient à 26 pays différents et parlaient sept langues.
Remarques : a) – L'italien était la langue de travail officielle à bord du « *Costa Concordia* ».

b) – Le chef-mécanicien, de nationalité bulgare, avoua aux enquêteurs qu'il n'avait pas bien compris tous les ordres du commandant exprimés en italien, pendant les événements du *vendredi 13* janvier 2012.

c) – Les passagers du navire témoignèrent que beaucoup de membres de l'Équipage qui dirigeaient l'évacuation du navire ne comprenaient pas l'anglais.

d) – L'homme de barre déclara aux enquêteurs qu'il n'avait pas compris certains ordres que le commandant lui avait donnés en anglais et c'est pour cette raison qu'il a mis la barre du mauvais côté juste avant le heurt avec un récif de l'îlot Le Scôle.

e) – Le bosco du « *Costa Concordia* » donna aux matelots latino-américains des ordres en italien ou en anglais pour la mise à l'eau des canots de sauvetage.

f) – L'officier de sécurité n'a pas su dire aux enquêteurs quelle était la langue imposée pour les opérations de sécurité, mais il affirma que l'on employait habituellement l'anglais pour les exercices.

g) – La majorité des membres de l'Équipage ne comprenaient ni l'italien, ni l'anglais.

Costal : Qui a rapport aux côtes [*du thorax*].

Exemple : Des douleurs intercostales.

CoSWP : Sigle de l'expression anglaise *Code of Safe Working Practices For Merchant Seamen*.

Côte (en anglais « *shore* », « *coast* ») [*Navigation*] : Rivage de la mer, ainsi que la terre et les fonds avoisinants.

Remarques : a) – La côte est *accore* ou à pic (en anglais « *bold* ») lorsqu'elle forme un plan vertical ou à peu près vertical en arrivant vers la mer.

b) – La côte est *basse* (en anglais « *shallow* ») lorsqu'elle s'élève peu du côté de la terre et se prolonge presque horizontalement sous l'eau du côté de la mer.

c) – La côte est *saine* (en anglais « *clear* ») lorsqu'on peut, en navigant, l'approcher sans être exposé à la toucher.

d) – La côte est *dangereuse* ou *malsaine* (en anglais « *foul* ») lorsque les abords en sont parsemés de bancs, de roches ou d'autres dangers, ou lorsqu'il existe de forts courants.

e) – Une *côte de fer* est élevée et acore ; elle forme un roc escarpé comme un mur auprès duquel il n'y a pas de mouillage

[C'est le cas de la *Tête d'Asheim*, au Nord-Ouest de l'île de Java].

- Côté** (en anglais « *side* », « *broad side* », « *beam* », « *leeche* ») : **1** – En parlant d'un navire, ce mot est synonyme de flanc, de muraille ou de bord.
Remarques : **a)** – Le côté tribord est celui qui se trouve à la main droite d'un observateur qui se tient à l'arrière du navire, dans le plan de symétrie longitudinal du navire et qui est tourné vers l'avant du navire.
b) – De même, le côté bâbord est celui qui est à sa main gauche.
2 – En voilerie, c'est le nom de chacun des bords d'une voile.
Remarques : **a)** – Chaque côté a son nom particulier : envergure (en haut), bordure (en bas), chutes (à droite et à gauche).
b) – Le mot *côté* employé seul s'entend souvent de l'un des côtés de chute des voiles carrées.
c) – Un *côté droit* est celui dont la forme est droite.
d) – Un *côté échancré* est celui dont la forme est courbe, mais creusée à l'intérieur de la voile.
e) – Un *côté rond*, ou encore un *côté courbe*, est celui où la courbure est convexe et extérieure.
- Côté du vent** : [*En manœuvre*] Le côté du navire contre lequel souffle le vent.
Remarque : On dit aussi *bord du vent*.
- Côté sous le vent** : [*En manœuvre*] Le côté opposé à celui du vent.
Remarque : On dit aussi *bord sous le vent*.
- Coter** : Marquer suivant l'ordre des lettres ou des nombres.
Exemple : Le notaire a coté et paraphé ces pièces.
Remarque : Coter un chapitre, un article, un verset, etc., c'est marquer le numéro d'un chapitre, d'un article, d'un verset, etc.
Exemple : Coter à la marge.
- Coterie** : **1** – [*Vieilli*] Communauté paysanne chargée de la mise en valeur des terres d'un seigneur.
2 – [*Par métonymie*] Terre non noble grevée de redevances au seigneur.
3 – Société restreinte de personnes entretenant de très étroites relations fondées sur des intérêts communs.
Remarque : Le mot *coterie* est souvent synonyme de l'expression *société secrète*.
4 – [*Par extension et péjoratif*] Groupement de personnes se soutenant mutuellement et cherchant par l'intrigue à faire prévaloir leur intérêt commun.
Exemple : Les généraux Foch et Pétain appartenaient à la même coterie cléricale.
5 – [*Par extension et familier*] Espèce de société, de compagnie.
Remarque : Il se dit particulièrement de certaines compagnies de quartier, de famille, de parties de plaisir, etc.
Exemple : Tel et tel sont de la même coterie ; faire coterie avec quelqu'un.
- Cothurne** : Chaussure élevée qui est encore employée au théâtre, dans les tragédies anciennes.
Remarque : L'expression « *chausser le cothurne* » signifie *composer des tragédies* mais aussi *enfler son style*.
- Cotidale (Ligne –)** : Ligne représentant, sur une carte, l'ensemble des points où la pleine mer a lieu à la même heure.
[Voir l'expression *Onde principale de la marée*].
- Cotignac** : Sorte de confiture faite avec des coings.
- Côtier** : **1** – Qui a la connaissance, la pratique d'une côte.
Exemple : Pilote côtier.
[Voir l'expression *Pilote côtier*].
2 – Il se prend aussi substantivement.
Exemple : Ce pilote est bon côtier.

Côtière : Suite de côtes de mer.

Exemples : Il croise sur cette côtière-là ; ces côtières sont sujettes à un tel vent.

Côtier (Pilote –) : [Voir l'expression *Pilote côtier*].

Cotillon : 1 – Cotte de dessous.

Remarque : [*Populaire*] On dit qu'un homme aime le cotillon pour dire qu'il est adonné aux grisettes, qu'il aime les femmes.

2 – Sorte de danse.

Exemple : Danser le cotillon.

Cotisation : Action de cotiser ou imposition faite par cote.

Exemples : Cotisation d'impôts ; cotisation volontaire ; cotisation forcée.

Cotiser : Taxer, imposer à quelqu'un de régler la part qu'il doit payer de quelque somme.

Exemples : On l'a cotisé à tant ; il faut que chacun se cotise selon ses facultés.

Coton (en anglais « *cotton* ») : [*Voilerie*] 1 – Le coton est une fibre végétale qui entoure les graines du cotonnier (*Gossypium*), un arbuste de la famille des Malvacées.

Remarques : **a)** – La cellulose qui compose les fibres issues du coton est un polymère naturel.

b) – Les fibres de coton sont généralement transformées en fils qui sont tissés pour fabriquer des tissus ou qui sont tortillés entre eux pour former des cordages.

2 – [*Au figuré*] Le poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens.

Exemple : Son menton commençait à se couvrir du premier coton.

Cotonné : [*Voilerie*] Une toile usée par le frottement des cargues est dite *cotonnée*.

Remarque : Le lin cotonne beaucoup et plus que le chanvre.

Cotonnine : Toile dont la chaîne est de coton et la trame de chanvre.

Remarque : On faisait des voiles en cotonnine à Marseille, notamment pour les galères.

Cotre (en anglais « *cutter* ») : 1 – Petit bâtiment de mer à un mât portant bien la voile ; son gréement ressemble à celui du sloop, mais en plus grandes dimensions ; les cotres sont très bien grésés et voilés pour le plus près et pour louvoyer.

2 – Les grands cotres ont un mât de hune et parfois un perroquet.

3 – Les cotres n'ont pas de vergues carrées et ne portent que des voiles auriques.

4 – La grand voile est semblable à la brigantine des bâtiments grésés carré ; elle est enverguée sur corne et bordée sur gui.

Un flèche-en-cul est souvent établi entre la corne et le mât de hune.

5 – Le beaupré du cotre est souvent horizontal pour pouvoir être facilement poussé dehors ou rentré ; on y met un grand foc et une trinquette, parfois un foc volant.

6 – La voilure de cotre donne beaucoup de marche, surtout au plus près ; mais il faut que le bateau ait une grande stabilité transversale.

7 – Les cotres qui participent aux régates ont des voiles très grandes et d'un tissu très fin pour les rendre plus légères.

8 – Quelquefois on fait la grand voile plus petite et l'on ajoute une voile de tape-cul sur l'arrière ; le gui est alors supprimé.

Remarques : **a)** – Les petits cotres sont parfois appelés *sloups* (en anglais « *sloop* ») ; pour les Français, le sloup possède deux voiles seulement : une grand-voile et une trinquette ou une trinquette génoise.

[*Sloup* se prononce « *chloup* »].

b) – Pour les Britanniques, le *cutter* a plus d'une voile à l'avant (grand foc et trinquette) alors que le *sloop* n'en a qu'une (foc).

c) – Pour les Américains, le *cutter* a un bout-dehors rétractable (le foc est volant) alors que le *sloop* a un bout-dehors fixe (le foc est endraillé).

d) – On appelle *compromise sloop* ou *cutter-sloop* un voilier à un seul mât, à bout

dehors fixe, avec deux voiles à l'avant.

e) – Un cotre qui possède un petit mât portant une voile à corne à l'extrême arrière, s'appelle *cotre à tapecul*, ou *dundee*, ou *yawl*.

f) – Un cotre qui possède un mât d'artimon placé juste devant la barre s'appelle un *ketch*.

Cotriade : On appelle *cotriade*, à La Rochelle, les 2 à 3 kilogrammes de poisson extra-frais que chaque membre de l'Équipage d'un navire de pêche venant de rentrer d'une marée, emporte chez lui.

Remarques : **a)** – La *cotriade* doit son appellation au nom breton « *kaoteriad* » qui signifie « *le contenu d'une marmite* ».

b) – La *cotriade* est l'appellation bretonne d'une soupe populaire ressemblant à la *bouillabaisse* de Marseille ou à la *bourride* d'Agde : c'est un plat traditionnel originaire du Morbihan et que l'on prépare de Paimpol à Vannes ; on utilise des espèces locales de poissons et de crustacés, des légumes de saison et des aromates ; on évite que le poids des poissons gras dépasse le quart du poids total des poissons.

[Voir les mots *Bouillabaisse*, *Bourride*, *Soupe*].

c) – On dit également *godaille* pour désigner ces quelques poissons que chacun des membres de l'Équipage d'un navire de pêche rentrant d'une marée emporte chez lui ; *godaille* est une appellation courante en Normandie.

Cotte : [Vielli] La partie de l'habillement des femmes, qui est plissée par le haut, et qui va depuis la ceinture jusqu'à terre.

Remarques : **a)** – On appelle *cotte de mailles* une chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer.

b) – On appelle *cotte morte* l'argent, les habits, les meubles et toute la dépouille d'un religieux après sa mort.

Coty (René –) : **1** – René Coty (1882-1962) a été le second président de la IV^{ème} République.

Remarque : René Coty a été président de la République du 16 janvier 1959 au 22 novembre 1962.

2 – L'avocat René Coty a été le défenseur malheureux de l'ouvrier docker Jules Durand (1880-1926), secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, qui fut condamné le 25 novembre 1910 à avoir la tête tranchée par la Cour d'assises de Rouen, bien qu'il fut complètement innocent.

Remarques : **a)** – La condamnation de Jules Durand (25 novembre 1910) est survenue 16 ans après celle du capitaine Alfred Dreyfus (22 décembre 1894) à la déportation à perpétuité.

b) – Le jugement de Dreyfus a été cassé et annulé pour vice par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 2 avril 1898 ; s'il fut gracié le 19 septembre 1899 par le président de la République Émile Loubet (1838-1929) et amnistié par une loi du 24 décembre 1900, Dreyfus n'a pas été reconnu innocent.

c) – Le jugement de Durand a été cassé (9 août 1912) et Durand a été reconnu innocent par un arrêt de la cour de cassation statuant au fond (15 juin 1918).

3 – René Coty a quitté la présidence de la IV^{ème} République en janvier 1959 sous la pression de l'armée, pour laisser la place à Charles De Gaulle (1890-1970).

Remarque :

Cotyle : Ancienne mesure romaine pour les liquides.

Remarque : La cotyle contient neuf onces romaines.

Cou : La partie du corps qui joint la tête aux épaules.

Couarail : Synonyme de réunion informelle de quelques femmes qui prennent du temps pour bavarder, souvent sur un pas de porte.

Remarque : Le fabuliste La Fontaine disait que, *sur ce fait, bon nombre d'hommes sont des femmes.*

Couard : Poltron, qui n'a point de courage.

Couardise : Timidité, lâcheté, poltronnerie.

Couchant (en anglais « *west* ») : **1** – Direction de l'Ouest.

2 – La partie occidentale de la Terre.

3 – L'endroit où le soleil se couche.

Exemples : Le couchant d'hiver ; le couchant d'été ; maison exposée au couchant.

Couche : **1** – [Poétique] Lit.

Exemple : La couche nuptiale ; la couche royale.

Remarque : Il se prend quelquefois pour le seul bois d'un lit.

Exemple : Couche de bois de noyer.

2 – Les linges dont on enveloppe les petits enfants.

Exemple : Changer la couche d'un nourrisson.

3 – L'enduit qu'on fait avec des couleurs ou des métaux pour peindre, bronzer ou dorer.

Exemple : La première couche ; une simple couche ; double couche ; il faut donner au minimum trois couches de vernis.

4 – Certains cercles ligneux que l'on remarque quand on coupe horizontalement un tronc d'arbre et qui marquent la crue de chaque année.

Remarque : Le décompte des couches du tronc d'un arbre permet de connaître son âge, en années.

Coucher (en anglais « *to strain* ») : Faire incliner lorsqu'il s'agit de l'action qu'un vent de côté exerce sur la voile d'un navire.

Coucher astronomique : On appelle coucher astronomique d'un astre l'instant où cet astre a une hauteur vraie égale à $-36'36''$, c'est-à-dire une hauteur apparente nulle si les conditions atmosphériques sont normales.

Coucher d'un astre (en anglais « *setting of a star* ») : Instant où le centre de cet astre, quand il s'approche de l'horizon sensible d'un lieu, coupe cet horizon avant de disparaître au-dessous.

Couchette : Petit lit, petite couche sans piliers et sans rideaux.

Coucou : Oiseau du genre des pies ou des geais qui dépose ses œufs dans les nids d'autres oiseaux ; les jeunes coucous sont élevés et nourris par les parents des oisillons qui occupent le même nid qu'eux.

Remarque : Lorsqu'ils se sentent en danger, les coucous secrètent une substance contenant de l'acide phénique et des composés sulfureux qui repoussent les prédateurs ; les coucous protègent ainsi la vie de leurs hôtes.

Coudée (en anglais « *cubit* ») : Ancienne unité de longueur valant 18 pouces, soit 0,4572 mètre.

Coudre (en anglais « *to nail* ») : Ce mot s'emploie quelquefois dans le sens de clouer lorsqu'il s'agit d'un bordage de la membrure.

Couet : [Vieilli] Cordes simples qui servent à tirer et amener les voiles vers le vent.

Remarques : **a)** – Il y a deux cordages, appelés *couets*, amarrés aux coins d'en bas de la grand voile et deux autres *couets* amarrés aux points d'en bas de la misaine ; les écoutes de ces voiles sont amarrées à ces mêmes points, mais les couets sont amurés vers l'avant du navire et les écoutes sont amurées vers l'arrière ; les couets sont beaucoup plus gros que les écoutes.

b) – Quand on veut porter la grand voile ou la misaine de l'un des bords du navire sur l'autre bord après que le vent a tourné, ou lorsqu'on veut changer de route, on largue ou lâche les écoutes et on hale sur les couets, c'est-à-dire qu'on les bande

pour ramener la voile sur l'autre bord et lui faire prendre le vent.

[Voir le mot *Bille*].

c) – La manœuvre des *couets* s'appelle *amurer*.

d) – Les *couets* qui sont au vent sont halés et les écoutes au vent sont larguées ; les *couets* qui sont sous le vent sont largués et les écoutes sous le vent sont halées.

e) – On dit « *haler avant sur les couets, haler arrière sur les écoutes* » pour dire bandez les *couets* vers la proue et les écoutes vers la poupe.

f) – Il y a des *couets* à queue de rat.

g) – L'artimon n'a point de *couets*.

h) – Le mot *couet* est tombé en désuétude peu avant la Révolution et il est maintenant remplacé par le mot *amure*.

Couette : 1 – [Vieilli] Lit de plumes.

2 – Sorte d'*édredon* que l'on jette sur soi lorsqu'on se met au lit pour dormir.

Couettes (en anglais « *ways* », « *bilge ways* », « *bulge ways* ») : **1** – En construction navale, pièces de bois faisant partie d'un ber et parallèles à la quille d'un navire qu'on veut lancer.

On en place une de chaque côté, selon toute la longueur de la quille ; elles reposent sur la cale de construction.

Remarque : Ces *couettes* sont appelées vives, ou courantes, ou mobiles.

2 – Pièces de bois fixées à la cale de construction pour servir au lancement d'un navire que l'on met à l'eau sans ber ; elles empêchent, par leur hauteur, le navire dont on tient par ailleurs la quille en direction convenable par une coulisse, de se coucher à droite ou à gauche pendant que la quille glisse le long de cette coulisse ; les flancs du navire sont préservés par des ventrières ou dragues qui y sont clouées et que l'on retire ensuite.

Remarque : Ces *couettes* sont appelées *couettes mortes*.

N.B. : On écrit *couettes* ou *coittes*.

Couillard (en anglais « *furling line* », « *bunt stab line* ») : Sorte de sangle en tresse, fixée en patte d'oie sur le milieu d'une vergue, et servant de raban de ferlage pour retrousser le fond d'une voile serrée et le retenir sur l'avant et au fort de cette vergue.

Remarques : **a)** – Ce raban a trois branches (c'est pour cette raison que l'on dit qu'il est fixé en patte d'oie) et est couvert de toile ; il est aussi appelé *suspensoir*.

b) – La plupart des voiles carrées ont des *suspensoirs* adaptés ou cousus au-dessous des bandes de ris.

[Voir le mot *Chapeau*].

Couillard (en anglais « *furling line* », « *bunt stab line* ») : **1** – [Vieilli] Point d'en bas d'une voile.

Remarque : Les *couets* sont amarrés au *couillard*.

[Voir le mot *Couet*].

2 – Raban de ferlage, sorte de sangle en forme de tresse, fixé en patte d'oie sur le milieu d'une vergue, pour retrousser et retenir sur l'avant et au fort de cette vergue, le fond d'une voile serrée.

Remarques : **a)** – Ce raban qui a trois branches, ou parfois deux seulement, est ordinairement couvert de toile et s'appelle aussi *suspensoir*.

b) – La plupart des voiles carrées ont leurs *suspensoirs* adaptés ou cousus au-dessous des bandes de ris ; on en place quelquefois quatre aux huniers des grands bâtiments, pour les serrer facilement après avoir pris le troisième ris quand il y a lieu ; chacun d'eux se compose d'un renfort en toile doublée et d'un bout de

ralingue en double, détordue, qui se souquent au moyen d'un d'un œil de pie et d'une cosse.

Couillard : [*Vielli*] Machine de guerre dont on se servait pour jeter des pierres.

Couillonometre : [*Familier*] Instrument optique ressemblant, dans son principe, à un sextant et que l'on utilise à la mer pour déterminer manuellement une distance sur l'eau ; on l'utilise notamment pour déterminer la distance du bâtiment qui précède, quand on doit naviguer en ligne de file à distance constante.

Remarques : **a)** – Connaissant la hauteur au-dessus de la flottaison du mât du navire qui précède, la valeur de l'angle vertical mesuré entre le haut de ce mât et la flottaison permet de connaître la distance qui sépare l'observateur du navire qui précède.

b) – Le nom (savant) officiel de cet instrument est *stadimètre*.

Couillons (en anglais « *tomkins* », « *flukes* ») : Tampons d'étoffe que l'on place et que l'on amarre dans la toile d'un hunier de manière à former des boutons.

Remarque : Ces boutons donnent prise pour tendre la toile quand on serre le hunier en chemise, c'est-à-dire que la toile est rassemblée en forme de colonne le long du mât.

Couladoux : Cordages qui tiennent lieu sur les galères, des rides de haubans.

[Voir le mot *Ride*].

Coulage (en anglais « *leekage* ») : **1** – Ce mot, appliqué aux liquides, exprime la fuite de ces liquides qui s'échappent ou se sont échappés de leurs contenants.

2 – On appelle *coulage* ce qui manque de cargaisons liquides au port de débarquement.

Exemple : Nous comptons tant pour le *coulage*.

Remarque : On dit « *marchandise sujette au coulage* ».

Coulant (Nœud –) (en anglais « *rolling hitch* ») : Sorte de nœud qui se serre lorsqu'on fait effort sur le bout, que l'on tient à la main, du cordage qui a servi à faire ce nœud.

Coulée : **1** – La *coulée du navire* est la partie arrière de la carène qui se trouve sous la flottaison ; la coulée est recouverte par les virures de galbord et de ribord.

Remarque : La coulée est l'évidure qu'il y a depuis le gros du navire (son maître bau) jusqu'à l'étambot, l'adoucissement qui se fait au bas du navire, entre le genou et la quille, afin que le plat de la varangue ne paraisse pas tant et qu'il aille en rétrécissant insensiblement.

2 – On appelle aussi *coulée* les différentes courbures de la carène d'un navire, d'après lesquelles un œil exercé peut augurer de la marche ou des qualités nautiques de ce navire.

[Voir les mots *Carène*, *Bordage*, *Bordé*, *Virure*, *Galbord* et *Ribord*].

Coulée froide : Flux d'air polaire froid vers les régions tempérées, lié aux ondulations du courant-jet.

Couler (en anglais « *to sink* ») : S'enfoncer et s'abaisser sous l'eau.

Remarques : **a)** – « *Couler bas* » c'est faire enfoncer et périr.

b) – Pour faire *couler bas* un navire, on perce des trous dans sa carène.

c) – On dit « *couler à fond* » lorsque le navire coule à fond de sorte que l'on n'a rien pu en sauver.

d) – « *Couler bas d'eau* » c'est quand il entre plus d'eau dans le navire qu'on n'en peut jeter par-dessus bord, de sorte qu'avec le temps, le navire s'en va au fond.

Couleur : Sensation produite par les différentes longueurs d'onde de la lumière.

Remarque : Si l'œil peut comparer des couleurs entre elles et constater selon les

cas qu'elles sont identiques ou qu'elles présentent de petites différences, il est plus difficile d'apprécier précisément une couleur observée isolément.

Couleur de coque des vaisseaux : 1 – Les vaisseaux en bois de la Marine de guerre de Louis xv avaient des préceintes de couleur *marron foncé*, des entre-sabords de couleur *beige*, des gaillards (au-dessus de la lisse de plat-bord) de couleur *bleue de roi* et les lisses de couleur *dorée* ; l'intérieur des sabords était de couleur *rouge*, l'extérieur des sabords de la même couleur que les entre-sabords.

Remarque : On raconte que les ponts des batteries étaient eux-mêmes peints en rouge pour ne pas faire trop remarquer le sang des blessés qui pouvait les souiller.

2 – Sous Louis xvi les préceintes étaient de couleur *noire*, les lignes de batterie de couleur *chamois*, le reste des couleurs était comme du temps de Louis xv.

3 – Sous le Premier Empire, les préceintes étaient de couleur *noire*, les lignes de batterie de couleur *jaunes*, les lisses des gaillards et de la dunette de couleur *noire*.

Remarque : À cette époque, il n'y a plus de bleu et peu de dorure.

4 – Sous Louis-Philippe, les œuvres vives des coques étaient peintes en noir et en blanc.

Remarque : Lorsque les mantelets des sabords étaient fermés, leur face extérieure noire faisait une sorte d'échiquier avec les lignes des entre-sabords qui étaient de couleur blanche.

Les bandes blanches se prolongeaient sur la poulaine et sur la guibre.

5 – Jusqu'à ce que l'usage du doublage se généralise, les carènes des navires du xviiième siècle étaient enduites à chaud d'un *couroi* de couleur grise-blanche, qui était un mélange de brai sec, de suif ou d'huile de poisson et de soufre.

6 – À partir de 1780, les carènes étaient doublées de plaques de cuivre.

Remarque : Les peintures des vaisseaux des xviiième et xixème siècles étaient mates ; la couleur noire des préceintes était composée d'huile de noix et de suie et elle ne brillait pas.

Couleur des ponts : 1 – Jusqu'en 1820, sur les navires de guerre, les pavois étaient rouges-sang, ainsi que les épontilles, les capots d'écouilles, les affûts de canons, les cabestans, les bittes, les rateliers qui servaient à tourner les manœuvres, la potence de la cloche, l'intérieur de la chaloupe et l'intérieur de la poulaine.

2 – Les planches du pont en sapin avaient la couleur naturelle de ce bois et elles étaient régulièrement « *briquées* », c'est-à-dire grattées à l'aide de briques et rincées à l'eau.

3 – Les bas-mâts étaient peints en blanc.

4 – À partir de 1830, les ponts et l'intérieur des navires de guerre furent peints en noir et blanc.

Couleurs (en anglais « *ship's flag* ») : L'expression « *les couleurs* » est utilisée pour désigner le *pavillon national*.

Remarque : Par extension, l'expression « *les couleurs* » est également utilisée pour parler de la cérémonie qui consiste à mettre en place le pavillon national le matin, ou à le rentrer le soir.

Couleurs (Code des – des résistances électriques) : 1 – En électricité-électronique, on appelle *code des couleurs* la correspondance conventionnelle entre les couleurs et les valeurs des 5 ou 6 anneaux peints sur le corps des résistances pour indiquer leur valeur exprimée en ohms.

2 – La signification des anneaux est déterminée par leur position relative à partir de la gauche :

3 premiers anneaux	chiffes significatifs de la résistance (c, d, u)
--------------------	--

4 ème anneau	coefficient multiplicateur (en puissance de 10)
5 ème anneau	tolérance
6 ème anneau	coefficient de température (ppm / °C)

Remarques : a) – Certaines résistances n'ont que 5 anneaux (3 chiffres significatifs et un multiplicateur) ou même que 4 anneaux (2 chiffres significatifs et un multiplicateur).

b) – Le troisième anneau des chiffres significatifs de la valeur de la résistance ne figure que si la tolérance est inférieure à 2 pour cent.

Exemple : Dans un marquage à 4 bandes, un 1er anneau marron signifie 1, un deuxième anneau noir signifie 0 ; si le quatrième et dernier anneau est argenté (tolérance 10 pour cent) un troisième anneau rouge est le multiplicateur 10^2 , ce qui donne une résistance de 1 kW.

c) – L'espace qui sépare les premiers anneaux (indiquant la valeur en ohms de la résistance) et l'anneau qui indique le multiplicateur (en puissances de 10) est habituellement plus large que celui ou ceux qui séparent les premiers anneaux des chiffres significatifs.

3 – La correspondance entre les couleurs des 3 premiers anneaux et les 3 chiffres significatifs de la résistances (centaines, dizaines, unités), est la suivante :

noir	marron	rouge	orange	jaune	vert	bleu	violet	gris	blanc
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Remarque : Phrase mnémotechnique pour se rappeler l'ordre des couleurs, du noir (0) au blanc (9) : **Ne Mangez Rien Ou Je Vous Brûle Votre Grande Barbe** (noter que *vert* est avant *violet* dans l'ordre alphabétique).

4 – La correspondance entre la couleur du 4 ème anneau, qui représente le multiplicateur par une puissance de 10 des chiffres significatifs et ce multiplicateur est la suivante :

argent	or	noir	marron	rouge	orange	jaune	vert	bleu	violet
10^{-2}	10^{-1}	10^0	10^1	10^2	10^3	10^4	10^5	10^6	10^7

5 – La correspondance entre la couleur de l'anneau qui représente la tolérance de la valeur de la résistances et cette tolérance est la suivante :

argent	or	noir	marron	rouge	vert	bleu	violet	gris
10 %	5 %	20 %	1 %	2 %	0,50 %	0,25 %	0,10 %	0,05 %

5 – En cas de marquage à 6 bandes, la correspondance entre la couleur du 6 ème anneau, qui représente le coefficient de température, et ce coefficient est la suivante :

marron	rouge	orange	jaune	bleu	violet	blanc
100	50	15	25	10	5	1

Coulis (Vent –) : Voir l'expression *Vent coulis*.

Coulisse (en anglais « *gutter* », « *groove* ») : Canal en forts bordages disposé sur une cale de construction, de chaque côté de la quille d'un navire destiné à être lancé sur coites mortes.

Coulisseaux (en anglais « *side boards of gutter* ») : Parties latérales d'une coulisse. [Voir le mot *Coulisse*].

Couloir (en anglais « *gangway of the orlop* ») : Galerie de l'entrepont.

Remarque : Synonyme de *couroir*.

Coulpe : Faute, péché.

Remarques : **a)** – En matière de religion, il signifie la souillure, la tache du péché qui prive le pécheur de la grâce de Dieu.

b) – *Coulpe* est tiré du latin *culpa* qui signifie *faute, culpabilité*.

Exemples : Battre sa coulpe ; j'avoue ma faute, je m'en repens, j'en dis ma coulpe.

Coup (en anglais « *stroke* », « *cast* », « *blow* », « *shock* ») : **1** – Impression que fait un corps sur un autre en le frappant, le perçant, le divisant, etc.

2 – La marque des coups qu'on a reçus.

Exemple : Il est tout couvert de coups.

3 – On appelle coup dans l'eau, coup d'épée dans l'eau,, une action, un effort inutile.

4 – On dit « *sans coup férir* » pour dire *sans se battre*, sans tirer aucun coup.

Exemple : On a pris cette place sans coup férir.

5 – On appelle « *coup de grâce* » le dernier coup que l'exécuteur donne à un patient, afin qu'il ne languisse pas davantage.

Remarque : [Au figuré] On appelle « *coup de grâce* » le dernier coup qu'on porte à quelqu'un, pour achever de le perdre.

6 – « Coup fourré, se dit dans l'escrime, quand chacun des deux hommes qui se battent donne un coup et en reçoit un autre en même temps.

Remarque : [Au figuré et familier] On dit « *porter un coup fourré* » pour dire rendre en secret un mauvais office à quelqu'un.

7 – [Au figuré et en mauvaise part] On dit « faire son coup », « *manquer son coup* » pour dire réussir ou ne pas réussir dans son entreprise, exécuter ou ne pas exécuter son dessein.

8 – On appelle « *coup de main* », à la guerre, une attaque subite, imprévue et qui réussit.

Remarque : On dit qu'une place a été prise d'un coup de main pour dire qu'elle a été prise sans canon.

Exemple : Cette place ne craint point les coups de main ; elle est à l'abri d'un coup de main.

9 – Coup se dit de la décharge et du bruit que font les armes à feu lorsqu'on les tire.

Remarque : On appelle coup la charge d'une arme à feu.

Exemple : Les soldats avaient chacun dix coups à tirer.

10 – On appelle « coup de tonnerre » le bruit qui accompagne ou suit un éclair.

Remarque : On dit qu'un homme a été tué d'un coup de tonnerre, d'un coup de foudre, pour dire qu'il a été tué du tonnerre.

11 – « *Coup de soleil* » se dit de l'impression violente et quelquefois mortelle que le grand soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés.

12 – On dit, par allusion au duel où Jarnac tua La Châtaigneraie par un coup imprévu, « *il lui a donné un coup de jarnac* », « *le coup de jarnac* » pour dire qu'il lui a fait un mauvais tour auquel il ne s'attendait pas et qui l'a mis en très mauvais état, qui l'a ruiné, qui a détruit sa fortune.

Remarque : Il s'entend toujours en mauvaise part.

13 – « *Coup de théâtre* » se dit d'un changement subit de décorations, ou d'une scène à laquelle on ne s'attendait pas.

Remarque : On dit « *coup de théâtre* », « *coup imprévu* » pour parler d'un événement inattendu qui change tout-à-coup la situation des personnages, soit en bien, soit en mal.

- 14 – On dit « *boire à petits coups* » pour dire boire en petite quantité à chaque fois et « *boire un grand coup* » pour dire boire beaucoup en une seule fois.
15 – [Familier] On dit « *donner un coup de chapeau* » pour dire *saluer*.
16 – « *Tout à coup* » signifie *soudainement*, en un moment.
17 – « *À coup sûr* » signifie *certainement*.
18 – « *Coup sur coup* » signifie *immédiatement l'un après l'autre*.
19 – « *Après coup* » signifie *trop tard* et après qu'une chose est faite, est arrivée.
20 – « *À tous coups* », « *à tous les coups* » signifie *à tous propos*, souvent.
21 – « *Pour le coup* », « *à ce coup* » signifie *pour cette fois-ci*.
22 – « *Encore un coup* » signifie *encore une fois*.

Coupable : Qui a commis quelque faute ou quelque crime.

Coupage oxyacétylénique : 1 – L'oxycoupage est un procédé de découpage des métaux par oxydation localisée mais continue, à l'aide d'un jet d'oxygène pur.

Remarque : Il est nécessaire, pour cela, de porter la pièce à couper à une température d'environ 1 300 °C pour l'acier doux, dite *température d'amorçage*.

2 – Choix des buses de découpe oxyacétylénique :

Épaisseur à couper (mm)	Diamètre orifice de coupe (mm)	Pression oxygène (bar)
3 à 5 mm	6/10 à 8/10	1 – 1 1/2
5 à 20 mm	10/10	1 1/2 – 2 1/2
20 à 40 mm	15/10 - 15/10	2,5 – 3
40 à 100 mm	20/10	3 – 4

[Voir l'expression *Soudage oxy-acétylénique*].

Coup de feu : La blessure faite par une arme à feu.

Exemple : Prendre un coup de feu.

Coup de filet : C'est le jet du filet dans l'eau, pour prendre du poisson.

Exemples : Il a pris tout ce poisson-là d'un coup de filet ; un bon coup de filet.

Coup de fouet (en anglais « *kick ahead* ») : Voir *Fouet (Coup de –)*.

Coup de mer : C'est le coup que le navire reçoit d'une lame ou d'une vague à la mer.

Coup de partance : [Vieilli] Le coup de canon qu'on tirait quand une flotte ou un vaisseau de guerre allait appareiller.

Exemple : À la pointe du jour, on tira le coup de partance.

Coup de roulis ou **coup de tangage** (en anglais « *hard seeling or pitching* ») : Oscillation prononcée et quelquefois brusque, dans le sens du roulis ou du tangage.

Coup d'État : On appelle *coup d'État* une action en force illégale dont l'objet est de renverser le pouvoir en place.

Exemple : Charles De Gaulle (1890-1970) prit le pouvoir en 1958/1959 par un coup d'État militaire mené à Alger à partir du mardi 13 mai 1958 (putsch d'Alger) par l'avocat et officier parachutiste de réserve Pierre Lagayette (1931-2014) conjointement avec les généraux Raoul Salan (1899-1984), Edmond Jouhaud (1905-1995), Jean Gracieux (1908-1974), Jacques Massu (1908-2002) et l'amiral Philippe Auboyneau (1899-1961) avec la complaisance du Président du Conseil Pierre Pflimlin (1907-2000) qui démissionna de son poste le 28 mai 1958, la complicité du Président de la République René Coty (1884-1962) qui nomma De Gaulle au poste de Président du Conseil le 1er juin 1958 et la passivité de l'Assemblée Nationale qui l'accepta (329 voix pour l'investiture de Charles De Gaulle au poste de Président du Conseil, 224 voix contre et 37 abstentions).

Remarques : a) – Si le coup d'État réussit, son bénéficiaire devient le dépositaire de l'Autorité.

b) – Le pouvoir déchu par un coup d'État est parfois persécuté par ceux qui viennent de réussir leur coup et qui ont besoin d'affermir leur autorité.

Coup de temps (en anglais « ***gale of wind*** ») : Augmentation considérable dans l'intensité du vent qui oblige, si l'on est en rade, à prendre toutes les précautions pour ne pas chasser et pour ne pas casser le câble chaîne ; et si on est en mer, à prendre la cape ou à fuir, vent arrière, devant le temps.

Remarque : On dit *coup de vent* quelle que soit la durée du gros temps, et tout le temps que dure un gros temps en mer.

Coup de vent : Appellation d'un vent de force 8 sur l'échelle de Beaufort (34 à 40 nœuds).

Remarque : L'appellation « *fort coup de vent* » s'applique à un vent de force 9 sur l'échelle de Beaufort (41 à 47 nœuds).

Coup d'œil : 1 – Vision d'emblée de l'ensemble d'une situation en progression.

Remarques : a) – Le *coup d'œil* est la perception simultanée de l'ensemble d'une situation, des caractères propres de chaque objet aperçu et de l'analyse automatique des relations entre les objets de la scène.

b) – Avoir un bon *coup d'œil* suppose des connaissances théoriques précises afin de savoir ce qu'il faut regarder et de saisir, souvent inconsciemment, des relations directes ou croisées entre les variables statiques et dynamiques pertinentes.

c) – Le *coup d'œil* s'acquiert par la pratique.

d) – Le bon *coup d'œil* du médecin appelle un bon diagnostic.

2 – Le *coup d'œil* du manœuvrier lui confère une connaissance immédiate de la conduite à tenir pour réussir la manœuvre engagée.

Remarques : a) – Le *coup d'œil* du manœuvrier est la faculté qu'il possède de discerner soudainement et au bon moment, au milieu d'un environnement compliqué, la meilleure décision à prendre.

b) – Les observateurs d'une opération délicate qui s'est bien terminée, qui ne comprennent *pas exactement* ce qui s'est passé parlent de *génie*, c'est-à-dire d'une *aptitude particulière*, d'un *talent* enviable, alors qu'il ne s'agit que de technique.

c) – Ceux qui ne comprennent *pas du tout* ce qui s'est passé parlent de *sorcellerie*.

2 – Le *coup d'œil* du voilier consiste à saisir vivement les défauts d'une voile, et surtout à savoir y apporter les corrections nécessaires.

3 – À la mer, lorsqu'il s'agit d'attraper l'échelle de corde qui pend le long de la coque et qui doit lui permettre de monter à bord pour étaler sa science, le *coup d'œil* du pilote expérimenté lui permet souvent de compenser la diminution, liée à l'âge, de ses performances physiques.

Remarque : Lorsque, en raison de leur âge avancé, ils craignent que leur coup d'œil ne suffise plus pour leur éviter l'accident, surtout de nuit s'il y a du mauvais temps, les pilotes demandent à l'administration de tutelle l'autorisation de cesser leur activité de pilote : c'est vers 58 ans en moyenne nationale.

[Voir l'expression *Perception visuelle*].

Coupe : 1 – Ce mot a plusieurs acceptions en voilerie.

2 – Dans un sens, la coupe est la *science* de tailler les voiles, c'est-à-dire de déterminer leurs dimensions et leurs laizes d'après la grandeur des mâts et des vergues qui doivent les porter.

3 – La coupe signifie aussi l'*action* de tailler les voiles ; quand on entend la coupe dans ce sens-là, il y en a trois sortes : la coupe à l'échelle, la coupe à la main, la coupe au piquet.

i) La *coupe à l'échelle*, où chaque laize est déterminée séparément sur plan, ou par le calcul, est très-supérieure à la coupe à la main, parce que les

dimensions de chaque laize y sont obtenues indépendamment de toutes les autres, de sorte qu'une erreur, si l'on en commet, ne se répète pas, et est sans influence aucune sur la coupe des autres laizes.

ii) Dans la *coupe à la main*, la première laize coupée sert de patron pour la suivante, celle-ci pour la troisième, et ainsi de suite ; les erreurs s'accumulent donc et il n'est pas rare d'en voir faire à la fin de considérables.

iii) La *coupe au piquet*, qui consiste à recouvrir de toile un plan de la surface à voiler, tracé en vraie grandeur, ne peut guère s'employer que pour les voiles de petites dimensions, celles des canots, par exemple: elle exige un local assez vaste, mais elle donne de bons résultats.

4 – La coupe se fait toujours au couteau.

5 – La direction que suit le couteau en séparant la laize de la pièce, porte encore le nom de coupe ; si le couteau est dirigé suivant un fil de trame, la coupe est dite au droit fil ; dans les autres cas, elle est dite coupe oblique parce que sa direction est oblique aux fils de chaîne et de trame.

6 – La coupe s'entend encore de l'effet d'une voile établie.

Remarque : On dit : « *cette voile a une bonne coupe, une coupe bien entendue* », pour exprimer qu'elle établit bien.

7 – On nomme *triangle de coupe* le triangle rectangle formé par l'extrémité d'une laize sur son dernier fil de trame intact pris pour base ; la hauteur de ce triangle s'appelle indifféremment coupe ou hauteur de coupe. C'est dans ce sens qu'on dit: la coupe au mât, la coupe à l'envergure, à la bordure, etc.

8 – On appelle *salle de coupe*, le local où s'effectue la coupe des voiles.

Coupe : Représentation d'un édifice, d'un bâtiment de terre ou de mer.

Exemples : Coupe perpendiculaire ; coupe horizontale d'un navire, d'un moulin.

Coupé : Voir l'expression *Coupé (Pont –)*.

Coupé : On dit « *coupé* » ou « *carrosse coupé* » pour dire un carrosse qui n'a qu'un fond sur le derrière.

Coupeau : Sommet, cime d'une montagne.

Exemple : Il était sur le coupeau d'une montagne.

Remarque : On dit, en poésie, « *la montagne au double coupeau* » pour désigner le *Parnasse*.

Coupée : Ouverture faite dans la muraille du navire au-dessus du pont supérieur, par laquelle on communique avec l'échelle d'entrée et de sortie du bord.

Coupée (Échelle de –) : Échelle d'entrée et de sortie du bord, qui permet de passer du quai dans le château du navire ou de descendre à terre par une ouverture faite dans la muraille du navire.

Remarque : Cette ouverture faite dans la muraille du navire s'appelle *coupée*. [Voir le mot *Coupée*].

Coupée (Poulie –) : Sorte de poulie dans laquelle une des joues laisse une ouverture suffisante pour laisser passer un cordage qu'on y place en double sur le réa, au lieu de l'introduire dans la caisse par une de ses extrémités.

Remarques : **a)** – Les *pouliées coupées* sont ferrées, mais leur estrope en fer s'ouvre au moyen d'une charnière pour laisser passer le cordage.

b) – On se sert des *pouliées coupées* pour les cas qui demandent une grande promptitude dans le passage du garant.

Coupe-gorge : Lieu où il est dangereux de passer à cause des voleurs.

Coupe-jarret : Brigand, assassin, qui ne porte l'épée qu'à dessein de se battre, de maltraiter, ou de faire insulte à ceux qu'il rencontre.

- Coupé (Pont –)** (en anglais « *open deck* ») : Interruption du pont à bord de certains navires, ordinairement vers l'arrière ; on établit un peu plus haut que ce pont une autre sorte de pont dont on perce de sabords les parois latérales ; ainsi il y a plus de hauteur au-dessous du pont que dans les autres parties du navire, ce qui permet d'y construire des chambres et des carrés qui sont plus logeables.
[Voir le mot *Coupis*].
Remarques : **a)** – On donne parfois le nom de *coupée* à cette partie du navire, et on appelle *coupée* le décrochement lui-même.
b) – L'échelle qui permet d'aller à terre à partir de cette partie du navire s'appelle (peut-être pour cette raison) *échelle de coupée*.
[Voir le mot *Coupée*].
- Couper** : **1** – Trancher, séparer, diviser un corps continu, avec quelque chose de tranchant.
2 – Traverser, diviser.
Exemple : Une chaîne de montagnes coupe toute cette province.
3 – « *Couper chemin à quelqu'un* », c'est se mettre au devant de lui sur son chemin pour l'empêcher de passer.
4 – « *Couper par le plus court* », « *par le plus court chemin* » c'est aller par le chemin le plus court.
5 – « *Couper les vivres à quelqu'un* » c'est lui retrancher l'argent, les moyens de subsister.
6 – On dit « *couper un cheval* » pour dire *le châtrer*.
7 – On dit « *couper* » au jeu des cartes, pour dire séparer un jeu de cartes en deux, avant que celui qui a la main, donne.
8 – On dit qu'un *homme se coupe* pour dire, qu'il se contredit et se dément lui-même dans ses discours.
Exemple : Il s'est coupé dans son interrogatoire, dans ses réponses.
Remarque : On se coupe aisément quand on ne dit pas la vérité.
9 – On dit « *couper la parole à quelqu'un* » pour dire *l'interrompre en prenant la parole*, ou lui imposer silence.
- Couper la ligne** (en anglais « *to break through the line* ») : Les expressions *couper la ligne*, *couper l'ennemi* se disent en tactique navale pour exprimer une coupure faite à une ligne de vaisseaux ennemis, par le passage audacieux entre deux de ces vaisseaux, d'un bâtiment de l'armée navale opposante, soit seul, soit suivi d'un ou plusieurs autres.
Remarque : Ces expressions n'ont pas le même sens que l'expression *traverser la ligne*.
[Voir l'expression *Traverser la ligne*].
- Couper les câbles** (en anglais « *to cut the cables* ») : Couper les câbles, c'est trancher les câbles et les amarres sur les bittes ou près de l'écubier d'un navire à quai ou au mouillage, dans un cas pressé, pour un appareillage urgent.
Remarque : S'il s'agit d'une chaîne d'ancre, et en cas d'un appareillage d'urgence, si l'on ne peut pas couper une maille de la chaîne au chalumeau, on démaillera la manille d'assemblage de deux maillons successifs, ou on filera la chaîne entière par le bout après avoir largué l'étagère.
- Coupeur de feu** : Personne supposée dépositaire d'un don qui lui permettrait de faire disparaître la douleur et même parfois les traces sur la peau résultant d'une grave brûlure par le feu, par un corps très chaud ou même par une séance de radiothérapie.
Remarques : **a)** – Quelques *coupeurs de feu* obtiennent des résultats surprenants d'efficacité par téléphone.
b) – Certains services hospitaliers, même en France, font appel aux *coupeurs de feu* pour soulager leurs patients.

- Coupeur de route** : Dans certains pays d'Afrique (par exemple le Cameroun) on appelle *coupeurs de route* les pirates de la route qui exigent des péages illégaux pour laisser passer les véhicules.
- Coupis** : **1** – Cloison formant la hauteur d'un coupé au-dessus du pont.
[Voir le mot *Coupé* et l'expression *Coupé (Pont –)*].
2 – On donne aussi le nom de « *coupis* » ou de « *coupis de devant* » à la cloison du coltis.
[Voir le mot *Coltis*].
- Couple** : **1** – [**Au masculin**] Deux personnes *de sexes différents* unies ensemble par amour, par mariage ou pour une autre raison, ou de deux *animaux* de sexes différents destinés à la reproduction.
Exemples : Un couple de danseurs ; un tournoi de tennis par couples ; un couple de tourterelles.
Remarque : Un groupe de deux personnes *de même sexe* qui ont contracté un mariage civil s'appelle une *paire*, un *ménage* ou un *foyer*, mais pas un couple.
2 – [**Au féminin**] Deux individus ou deux animaux quelconques d'une même espèce, n'allant pas nécessairement ensemble, et qui ne sont unies qu'accidentellement.
Exemples : Une couple de tourterelles mâles ; une couple de chapons.
Remarques : **a)** – Une couple de chevaux sur le chemin de halage formait un bon attelage pour haler les navires de commerce dans le canal maritime de Marans, à partir des *écluses du Brault* .
b) – Le dernier haleur du canal maritime de Luçon, qui cessa son activité en 1954 et que nous avons rencontré aux *Portes du Chapitre* en 1978, n'utilisait qu'un seul cheval pour haler, à partir de la *Pointe aux Herbes*, les bateaux de commerce qui faisaient escale dans le port de Luçon.
3 – [**Au féminin**] Groupe de deux choses de même espèce qu'on prend ensemble, mais qui ne vont pas habituellement par deux.
Exemples : Une couple d'heures ; une couple d'œufs ; une couple de pots de confitures.
Remarque : On appelle **une paire** un groupe de deux personnes de même sexe, de deux animaux de même sexe ou de deux choses de même nature allant ensemble par une nécessité d'usage.
Exemples : Un tournoi de tennis masculin par paires ; une paire de bœufs ; un tournoi de tennis féminin par paires ; une paire de souliers ; une paire de draps.
4 – [**Au féminin**] Couple signifie aussi le lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble.
Exemples : Où est la couple de ces chiens ? ils ont rompu leur couple ; ils vont bien en couple.
- Couple** : En mécanique, ensemble de deux *forces parallèles*, égales et de sens opposés, agissant en deux points différents d'un même solide.
Remarques : **a)** – L'efficacité d'un couple est caractérisée par son *moment*.
b) – Le *moment d'un couple* est le produit vectoriel de l'une des forces du couple par la distance qui sépare les *lignes d'action* des deux forces.
- Couple** : **1** – En construction navale, les **couples** du navire (en anglais « *frame* », « *bend* », « *timber* ») sont des pièces de construction à deux branches qui s'élèvent, symétriquement, de chaque côté de la quille et jusqu'à la hauteur du plat-bord pour former la *charpente* (encore appelée le *squelette*, la *carcasse* ou le *bois tord* du navire).
2 – Chaque couple repose sur la quille et c'est sur les couples que sont fixés les bordages (qui constituent le bordé, à l'extérieur) et les vaigrés (qui constituent le

vaigrage, à l'intérieur).

3 – *Un couple* est composée de deux branches, ou demi-couples symétriques.

Remarque : Les mots *membre* (en anglais « **rib** »), *couple* et parfois *membrure* sont quelquefois utilisés l'un pour l'autre, mais le mot exact est *couple*.

4 – Dans la construction traditionnelle des navires en bois, un couple est une pièce d'assemblage ; l'assemblage entre les différents éléments d'un couple varie selon les époques et les types de bâtiments, mais ils sont toujours constitués de pièces de bois courbantes assemblées et se recouvrant les unes les autres.

Remarques : **a)** – On distingue, en partant de la quille : une *varangue*, une *fausse varangue*, le *genou*, la *1ère allonge*, la *2ème allonge* et, selon le cas, les *3ème*, *4ème* et *5ème allonges*.

b) – Un vaisseau de premier rang possédait entre 35 et 40 couples.

5 – Quand les faces planes ou latérales d'un couple sont perpendiculaires au plan de symétrie longitudinal du navire et à la quille, le couple est dit *droit* (en anglais « **square timber** ») : tels sont les couples de la maîtresse partie du navire.

6 – L'estain, le coltis et autres qui ont ces mêmes faces obliques, sont appelés couples *dévoysés* ou couples *élancés* (en anglais « **cant timbers** ») ; ces couples sont de plus en plus pincés en s'approchant de l'arrière du navire.

7 – Certains couples portent un nom spécial :

i) Le *maître-couple* (en anglais « **midship frame** ») dont les branches embrassent le plus grand espace ; lorsqu'on place deux maître-couples pour obtenir une même largeur sur une plus grande partie du navire, on les appelle *maître-avant* et *maître-arrière*.

ii) Les *couples de balancement* (en anglais « **balance timbers** ») établissent le rapport des volumes des parties arrière ou avant.

iii) Les *couples de levée* (en anglais « **principal timbers** ») sont les couples de la maîtresse.

iv) Les *couples de remplissage* (en anglais « **filling timbers** ») sont placés entre les couples de levée pour ajouter à la solidité du navire.

v) Le *couple du grand lof* (en anglais « **loof frame** ») est correspond au lieu fixé pour la grand voile.

vi) Le *couple de coltis* (en anglais « **knucle timber** ») est au-dessous des bossoirs.

[Voir les mots *Varangue*, *Genou*, *Allonge*, *Bau*, *Bordage*, *Vaigre*].

Couple (À –) : Se dit de deux navires amarrés bord à bord, parallèlement l'un à l'autre.

Couples de coltis :

Couple du lof : Synonyme de couple de balancement avant.

[Voir l'expression *Couples de balancement*].

Coupler : **1** – Disposer un appareil de telle sorte qu'il renforce l'effet d'un ou de plusieurs autres appareils remplissant la même fonction.

Exemples : Coupler un alternateur sur les barres du tableau électrique.

2 – Attacher des chiens de chasse avec une couple pour les mener.

3 – Loger deux personnes ensemble, dans les occasions où les logements sont en nombre insuffisant pour loger individuellement tous les effectifs.

Couples de balancement : Les deux couples de balancement sont compris dans le nombre des couples de levée, l'un en arrière, l'autre en avant, à une certaine distance du maître couple.

Remarques : **a)** – Ces couples sont appelés de balancement parce qu'ils doivent avoir même largeur et même contour pour que les lignes d'eau aient dans ces parties des ouvertures égales qui balancent le navire en avant et en arrière du maître couple.

- b)** – L'expérience conduit à placer le couple de balancement de l'avant en troisième position à partir du maître couple et le couple de balancement de l'arrière en quatrième position à partir du maître couple parce que le centre de masse du navire est ordinairement situé un peu sur l'arrière du maître couple.
- c)** – Le couple de balancement de l'avant est également appelé *couple du lof* parce qu'il correspond ordinairement au point du vent de la grand voile lorsqu'elle est orientée au plus près du vent.

Couples de levée : On appelle couples de levée un certain nombre de couples répartis au début de la construction du navire sur toute la longueur de la quille pour lui donner sa première forme.

Remarques : **a)** – Leur nombre doit être suffisant pour que les lisses qui les relient marquent convenablement le contour de la coque du navire.

b) – Certains couples figurent nécessairement parmi les couples de levée :

i) Le maître couple ;

ii) Deux couples de lof ou de balancement, l'un en arrière et l'autre en avant du maître-couple ;

iii) Le couple de coltis ;

iv) Le couple d'estain, ou couple d'arcaste, auquel l'étambot sert de pied.

c) – Sur certains navires, on compte successivement plusieurs maîtres couples de forme et de dimensions identiques.

d) – La distance d'un couple de levée à l'autre est partout la même, excepté sur l'avant où on les rapproche beaucoup.

e) – Tous les couples sont composés de plusieurs pièces qui ont des noms et des propriétés différentes, suivant la partie du navire où ils sont établis et suivant l'effet qu'ils doivent produire :

i) Certains ont pour base la varangue plate, d'autres la varangue demi-acculée ;

ii) Certains ont pour base la varangue acculée, d'autres le fourcat ;

iii) Les couples du milieu ont à la suite de la varangue, un genou de fond ;

iv) Les couples des extrémités du navire ont à la suite du fourcat, un genou de revers ;

v) Tous les couples sont formés par des allonges assemblées côte à côte et successivement par paire, les unes sur les autres ;

vi) Chaque couple est terminé par une allonge de revers.

Couples de remplissage : Les couples de remplissage sont ceux qui sont établis dans le vide d'un couple de levée à l'autre et qui achèvent la carcasse du navire.

Remarque : Les gabarits ou patrons des couples de remplissage sont taillés sur les lisses après qu'elles ont été posées sur les couples de levée, à la place que doit remplir chaque couple.

[Voir l'expression *Couples de levée*].

Couplet : Se dit de deux pattes de fer à queue d'aronde, unies par deux charnières.

Coupon : 1 – Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile.

Exemple : Un coupon de toile de batiste.

2 – [*Vieilli*] Il se dit aussi des papiers portant intérêts, et dont on coupe une partie à chaque échéance.

Coupure : 1 – Séparation, division faite dans un corps continu par quelque chose de coupant et de tranchant.

2 – Coupure se dit, en termes de guerre, des retranchements, fossés, palissades, etc. qui se font dans un ouvrage derrière une brèche, pour s'y défendre.

Remarque : Le quai de la Coupure, dans l'ancien bassin des chalutiers de La Rochelle, est orienté approximativement Nord-Sud ; il est situé dans l'Est du

bassin, face à l'écluse qui permet de passer de l'avant-port dans le bassin ; il possédait jadis une ouverture qui permettait d'accéder au canal de Marans.

Coracle : Petit bateau de pêche fait d'une armature en osier recouverte de cuir encore utilisé au Pays de Galles et sur la côte Ouest de l'Angleterre.

Remarques : **a)** – Le coracle était à l'origine un bateau de rivière, probablement utilisé depuis la préhistoire ; on le rencontre maintenant sur le rivage de la mer.

b) – Le coracle est assez léger pour que le pêcheur puisse le porter sur son dos quand il va le mettre à l'eau.

Courage : **1** – Disposition par laquelle l'âme se porte à entreprendre quelque chose de hardi, de grand, à repousser, ou à souffrir quelque chose de fâcheux, de difficile.

Remarque : D'après Cicéron, la disposition à braver le danger doit plutôt s'appeler *audace* que *courage* (en latin : « *animus paratus ad periculum audaciae potius nomen habeat quam fortitudinis* »).

2 – Énergie, zèle, ardeur.

Exemple : Ne pas avoir le courage de se lever avant 9 heures.

Remarque : C'est en ce sens que l'on dit « *bon courage* » à quelqu'un pour l'exhorter à surmonter sa paresse.

3 – Il se prend quelquefois pour *affection*, *sentiment*.

Exemples : Je vous servirai de grand courage ; ne pas avoir le courage d'abandonner ses enfants.

Couramment : Rapidement, avec facilité.

Exemples : Il lit couramment ; aller couramment.

Courant : **1** – On appelle *courant* l'extrémité libre d'une manœuvre dont l'autre extrémité est amarrée à un point fixe ; l'extrémité libre est destinée à recevoir l'action des hommes qui font effort dessus, et elle est tournée lorsque sa tension est convenable : par exemple les bras, les boulines, les cargues etc.

2 – On appelle *gréement courant* l'ensemble des manœuvres qui permettent d'établir, d'orienter et de disposer les voiles en fonction des allures, par opposition au gréement dormant qui comprend les parties du gréement auxquelles on ne touche pas après qu'elles ont été réglées en début de voyage.

Remarque : On appelle *gréement dormant* les manœuvres et les cordages qui sont amarrés à un point fixe par chaque extrémité : par exemple les haubans, les étais, les sous-barbes etc.

Courant : **1** – On appelle *courant* le déplacement d'un fluide, l'eau sous la surface de la mer pour un *courant marin*, l'air à très haute altitude pour un *courant-jet*.

Remarque : Les courants d'air à peu près horizontaux à des altitudes faibles ou moyennes s'appellent des vents.

2 – Le déplacement vertical de l'air du bas vers le haut s'appelle un *courant ascendant*, ou une ascendance.

Remarque : Les courants ascendants sont souvent dus à des gradients de température entre des masses d'air situées à des altitudes différentes, l'air chaud étant situé au-dessous de l'air froid plus dense.

Courant circumpolaire austral : **1** – Courant marin circulant autour du continent antarctique et orienté d'Ouest en Est.

Remarque : Le courant circumpolaire austral, ou courant circumpolaire antarctique isole le continent austral des eaux plus chaudes qui se trouvent plus au Nord.

2 – Le courant circumpolaire austral est à l'origine du brassage des eaux de l'Océan Indien, de l'Océan Pacifique et de l'Océan Atlantique.

Remarque : Le courant circumpolaire austral est l'une des difficultés à vaincre par

les navires qui désirent passer de l'Océan Atlantique dans l'Océan Pacifique, lorsqu'ils s'engagent pour doubler le Cap Horn.

3 – Les marées océaniques telles que celles que l'on observe sur nos côtes prennent leur naissance dans les eaux séparent le continent antarctique et les continents américain, africain et australien.

Remarque : Les actions gravitationnelles de la Lune et du Soleil, jointes à la rotation de la Terre, créent un déplacement d'énergie continu autour du continent antarctique ; de l'énergie s'échappe deux fois par jour dans les océans Pacifique, Atlantique ou Indien ; cette énergie remonte à une vitesse très grande, qui dépend de la profondeur de la mer, mais sans transfert de matière, vers les côtes de l'hémisphère Nord ; chaque demi-journée, la quantité d'énergie montant vers le Nord dépend des positions respectives de la Lune et du Soleil par rapport à la Terre, et des positions relatives de ces deux astres.

Courant d'air ascendant : 1 – Mouvement vertical de l'air atmosphérique allant du sol vers le ciel.

2 – Un courant ascendant se forme lorsqu'une masse d'air s'échauffe au contact d'un sol exposé au Soleil ; la baisse de pression dans la masse d'air, due à la dilatation thermique, propulse cette masse d'air vers le haut en remplacement de l'air d'altitude non chauffé, qui a conservé sa pression initiale.

3 – Le courant ascendant de l'air chaud, puis le déplacement obligé de l'air froid dont l'air chaud a pris la place, constituent une perturbation atmosphérique.

Remarque : Lorsque l'humidité présente dans l'air chaud a condensé, formant un nuage, un observateur terrestre peut s'attendre à voir ce nuage se diriger vers l'Est.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

Courant de flot autour du môle d'escale de La Pallice : 1 – Le flot qui arrive à la pointe des Baleines en direction de La Pallice a suivi un chemin *Sud-Ouest - Nord-Est*, comme s'il venait de la pointe d'Espagne (cap Finisterre) ; aux Baleines, il se divise en deux branches : l'une contourne l'île de Ré par le Nord (par le Pertuis Breton) tandis que l'autre entre directement dans le Pertuis d'Antioche (par le Sud).

2 – S'il n'y a pas de vent, les deux composantes du flot se rencontrent vers La Flotte-en-Ré, au Nord du môle d'escale, car le chemin jusqu'à La Pallice par le Pertuis Breton est un peu plus long que celui qui passe par le Pertuis d'Antioche.

Remarque : Cela signifie qu'à chaque instant de la marée, les hauteurs des deux branches ne sont identiques qu'à proximité de La Flotte-en-Ré ; on peut constater en observant la carte du Pertuis Breton que c'est une région où le courant est habituellement très faible, car elle correspond aux hauts-fonds du Peu Breton.

3 – S'il n'y a pas de vent, la branche qui arrive au môle d'escale de La Pallice par le Pertuis d'Antioche est en avance sur celle qui arrive par le Pertuis Breton ; c'est ce qui explique que, depuis vingt minutes après la basse mer jusqu'à une heure avant le pleine mer suivante, l'eau s'écoule comme par gravité du Sud vers le Nord autour du môle d'escale : on dit que le flot y porte au Nord.

4 – S'il l'on a un régime établi de fort vent de Nord ou Nord-Ouest, l'eau qui se trouve dans le Pertuis Breton pendant le baissant est retenue par le vent ; le Pertuis Breton ne se vide pas comme il le devrait et le niveau général dans le Pertuis Breton est surélevé (surcote) ; il en résulte que, en cas de fort vent de Nord et sauf par marée de grande vive eau, la branche qui arrive au môle d'escale par le Pertuis Breton est en avance sur celle qui arrive par le Pertuis d'Antioche ; la rencontre entre les deux branches du flot se fait au Sud du môle, parfois jusqu'au Sud du port Notre-Dame ; *pendant le montant, avec des vents de Nord,*

l'eau s'écoule du Nord vers le Sud autour du môle d'escale, c'est-à-dire que le courant y porte au Sud.

Courant de marée (en anglais « *current* », « *stream* ») : Un courant de marée n'est pas la simple conséquence hydraulique de l'oscillation verticale de la surface de la mer qui se propage à la manière d'une ondulation et que l'on est tenté de considérer comme prééminente dans le phénomène des marées : la vitesse du courant entre deux points est, en règle générale, différente de la vitesse d'écoulement qui résulterait de la différence de leurs niveaux respectifs.

Remarque : Dans certaines régions particulières, par exemple en certains endroits du Canal Saint Georges, le niveau reste sensiblement invariable alors que règnent de forts courants ; dans d'autres régions pourtant très proches, au contraire, le courant est constamment nul et le marnage considérable.

Courant de vent (en anglais « *wind current* ») : Courant de l'eau en surface provoqué par l'action du vent sur sa surface pendant une période prolongée.

Courant électrique : Flux d'électrons qui traverse une fil électrique ou un composant électrique ou électronique.

Remarques : **a)** – Si l'on fait une analogie entre l'électricité et une installation hydraulique fournissant de l'énergie par gravité, l'eau s'écoulant d'un réservoir vers une turbine placée plus bas que la surface libre du réservoir :

i) le *courant électrique* est semblable à la quantité d'eau qui s'écoule du réservoir vers la turbine ;

ii) la *tension électrique*, ou différence de potentiel, est semblable à la hauteur entre la surface libre dans le réservoir et la turbine.

b) – Le *courant électrique* s'exprime en ampères (symbole A).

c) – La *tension électrique*, ou *différence de potentiel*, s'exprime en volts (V).

Courant jet : Circulation continue et très rapide de l'air atmosphérique à une altitude supérieure à 6 000 mètres.

Remarque : Les variations de direction et de vitesse du *courant-jet* ont des conséquences sur les conditions météorologiques observées à la surface de la Terre, c'est-à-dire le temps qu'il y fait.

Courant (Manœuvrer avec du –) : **1** – Manœuvrer au large avec du courant, loin des côtes et de tout repère lié à la Terre, n'est pas différent de manœuvrer sans courant.
2 – Manœuvrer avec du courant dans un port ou près des côtes peut provoquer des biais de raisonnement si l'on prend comme *référence des vitesses* les ouvrages liés à la terre.

Courant marin (en anglais « *stream* ») : **1** – Mouvement de translation d'une couche d'eau d'épaisseur déterminée par rapport au fond de la mer ; un courant se caractérise par sa vitesse et par la direction vers laquelle il porte les objets ou les navires qui se trouvent là où il se fait sentir.

2 – Un *courant de marée* est caractérisé par sa vitesse et par la direction vers laquelle il porte ; un courant de marée dans un lieu donné voit sa vitesse varier et il porte dans des directions différentes en fonction de l'heure.

Remarques : **a)** – On appelle courant de flot le courant qui porte dans la direction et le sens de l'*onde marée* ; le courant de jusant porte dans la même direction mais de sens opposé.

b) – Les Anglais appellent « *stream* » la zone où la vitesse du courant est la plus grande et « *current* » ou « *tide* » l'ensemble du courant.

3 – Les *courants généraux* ont des vitesses et portent dans des directions inchangées pendant de longues périodes.

Exemple : Le courant appelé *Gulf Stream* prend sa source dans le Golfe du

Mexique (d'où son nom) et il traverse l'Océan Atlantique du Sud-Ouest au Nord-Est ; c'est un courant chaud qui aboutit au nord de la Norvège ; ses effets permettent à l'Europe de connaître des hivers assez doux ; ce courant se fait encore sentir à Mourmansk, en Russie septentrionale : Mourmansk est libre de glace tout l'hiver, ce qui n'est pas le cas des ports canadiens de l'Océan Atlantique situés pourtant à des latitudes moins élevées.

- Courau** : **1** – Bateau de charge d'un port de 10 à 50 tonneaux, dont l'utilisation est attestée à partir du 13^{ème} siècle dans le Sud-Ouest de la France, notamment en Garonne, en Dordogne et en Gironde et plus tardivement dans les Pertuis charentais.
2 – Les *couraux à voiles* servaient au transport du bois de chauffage, des pierres de construction, des sacs de froment, des barriques de vin ou de cognac, du sel, etc. entre les ports des îles, des pertuis, des estuaires ou de la côte du Bas-Poitou.
3 – Des petits *couraux à moteur* (10 à 15 mètres de longueur) ont été ou sont encore utilisés pour la pêche du poisson frais à proximité des îles de Ré ou d'Oleron ou dans les Pertuis Charentais.

Remarques : **a)** – Au pluriel on écrit habituellement « des *couraux* ».

b) – Les membres des Équipages des couraux sont des courauleurs.

c) – Certains font une confusion entre les homonymes *courau* et *coureau* ; le poisson pêché par les petits bateaux appelés *couraux* et vendu à La Rochelle peut être qualifié de *poisson de petit bateau* ou de *poisson de courau* ; il est abusif de l'appeler « *poisson du coureau* » ou de « *poisson des coureaux* » alors que ce poisson est pêché, soit dans les Pertuis Charentais, soit au large des îles de Ré et d'Oleron et non pas entre l'île de Groix ou Belle-Île et le continent.
[Voir le mot *Coureau*].

Courauleur : Patron ou membre de l'Équipage d'un *courau*.
[Voir les mots *Courau* et *Coureau*].

Courbant (en anglais « *curve* », « *arched* ») : On qualifie ainsi les bois dont les fibres s'écartent de la ligne droite en arcs assez prononcés ; on les emploie principalement pour les varangues, les genoux, les alonges, les fourcats, les guirlandes, les courbes d'arcasse, de pont

Courbaton (en anglais « *small knee* ») : **1** – Nom donné aux pièces de construction appelées *courbes* lorsqu'elles sont de petites dimensions.
Exemples : Courbatons de beaupré, de porte-haubans, de gatte, d'embarcations.
2 – Les *courbatons* ou *taquets de hune* sont des petites pièces placées comme des rayons dans l'intérieur des hunes, pour en soutenir et fortifier la plate-forme.

Courbe [*Construction*] (en anglais « *knee* », « *standard* », « *supporter* ») : **1** – On appelle *courbe* une forte pièce de bois, ayant deux branches dans le même plan qui forment un angle plus ou moins ouvert.
Remarque : Les *courbes* permettent de réunir et de lier entre elles diverses parties du navire qui sont dans des plans différents.
[Voir le mot *Courbaton*].

2 – Il existe différents types de courbes, selon leur disposition :

i) Les *courbes verticales* (en anglais « *hanging knees* »), c'est-à-dire placées verticalement ou à peu près ;

ii) Les *courbes horizontales* (en anglais « *lodging knees* »)

iii) Les *courbes obliques* (en anglais « *raking knees* », « *dagger knees* »).

3 – Lorsque l'on ne trouve pas de pièces de bois capables de fournir les courbes désirées, on en construit d'assemblage ou on en fabrique en fer.

4 – Exemples de courbes :

i) Les *courbes de bau* ou *courbes de pont* (en anglais « *knees of the deck* ») relie chacun des baux à la muraille du navire.

- ii)** La *courbe de capucine* (en anglais « **standard of the head** ») lie l'étrave d'une galère à l'éperon.
- iii)** La *courbe d'étambot* (en anglais « **knee of the stern post** ») lie l'étambot à la quille.
- iv)** Les *courbes d'éperon*, ou jottereaux (en anglais « **cheeks of the head** ») lient la proue d'une galère avec l'éperon.
- iv)** Les *courbes de liaison* (en anglais « **arched pieces** ») lient les parties extrêmes des murailles des deux bords à leur jonction sur la proue.
- v)** Les *guirlandes* (en anglais « **breast hooks** ») sont des courbes placées à l'avant, appliquées sur la surface intérieure de la muraille de la proue et croisant l'étrave ; les longues branches des guirlandes servent à lier l'étrave et les allonges d'écubier ; les guirlandes sont courbes dans toute leur longueur et n'ont pas d'angle marqué.
- vi)** Les *courbes d'écusson*, ou *courbes d'arcasse* (en anglais « **escutcheon knees** ») s'étendent intérieurement, dans la partie basse de la poupe, sur les barres de l'arcasse et sur les couples les plus de l'arrière.
- vii)** La *courbe de poulie d'écoute* (en anglais « **supporter** »), qui est toujours en fer, se fixe horizontalement sous les porte-haubans d'artimon, et elle est destinée à supporter l'effort de la poulie d'écoute de la grand voile.

Courbe [Voilerie] : La courbe est la forme de certains côtés des voiles.

- i)** Quand la courbe est convexe à l'extérieur de la voile, elle s'appelle *rond*.
- ii)** Quand sa convexité est tournée vers l'intérieur de la voile, elle se nomme *échancrure*.

Remarque : Le *rond* augmente la surface de toile ; l'*échancrure*, au contraire, la diminue.

Courbe de capucine : Courbe établie en avant d'un navire en bois, au sommet de l'étrave ; elle sert à unir la flèche à l'étrave.

[Voir le mot *Capucine*].

Remarques : **a)** – La branche de la courbe de capucine qui se lie à l'étrave doit avoir la même largeur que l'étrave.

b) – L'autre branche qui s'unit à la flèche, et qui en suit le contour, doit être fort prolongée et avoir une largeur égale à celle de la flèche.

c) – On travaille la tête de la branche qui pose sur l'étrave en forme de croc ou de capuchon.

d) – Le croc de la courbe de capucine sert de retenue à la sous-barbe de l'étau du mât de misaine.

Courbe de déviation du compas : 1 – Pour établir la courbe de déviations d'un compas magnétique, on marque d'abord sur un graphe les points correspondant, en ordonnées aux caps magnétiques du navire de 000° à 360° (de haut en bas), et en abscisses aux déviations magnétiques observées pour ce compas à ces différents caps (déviations négatives à gauche, positives à droite).

Remarques : **a)** – La déviation d'un compas magnétique change avec le cap du navire et avec la nature et la disposition du chargement.

b) – La variation d'un compas magnétique (*notée W*) lorsque le navire a un cap donné est la somme de la déviation de ce compas à ce cap (*notée d*) et de la déclinaison magnétique (*notée D*) qui ne dépend que de la position géographique du navire et qui est indiquée sur la carte marine pour une année donnée.

c) – On n'établit pas de courbe de déviations pour un compas gyroscopique.

d) – La *variation* d'un compas gyroscopique ne dépend pas du cap du navire ; elle ne varie qu'avec la vitesse du navire et avec la latitude.

2 – On relie les points obtenus sur le graphe par une courbe arrondie qui

permettra ultérieurement d'obtenir par interpolations les valeurs de la déviation correspondant aux autres caps : cette courbe arrondie est appelée la courbe de déviations de ce compas magnétique.

Remarques : a) – La *déviations magnétique* (notée d) est la différence algébrique entre le cap magnétique (noté C_m) et le cap compas (noté C_c) : $d = C_m - C_c$.

b) – Établir la courbe de déviation du compas s'appelle faire la *régulation* du compas.

c) – Si la déviation magnétique dépasse 2 ou 3 degrés à certains caps, on reprendra le placement des aimants autour du compas magnétique afin de réduire la déviation ; cela s'appelle faire la *compensation* du compas.

Courbe de giration : 1 – On appelle *courbe de giration* d'un navire la trajectoire décrite par le centre de masse du navire.

Remarques : a) – Le centre de masse inerte du navire est le point de ce navire qui aurait exactement le même mouvement si toutes les forces appliquées au navire y étaient appliquées.

b) – Le centre de *masse inerte* d'un navire (son centre d'inertie) et son centre de *masse pesante* (son centre de gravité) sont confondus.

2 – Pour un navire qui navigue en avant et qui gouverne au moyen d'un gouvernail placé à l'arrière, on distingue successivement lorsque l'on entame une giration :

A – La période initiale, qui débute au moment où le navire quitte son mouvement rectiligne uniforme.

Après que l'on a mis la barre du bord vers lequel on désire provoquer la translation, on observe d'abord une légère translation latérale (du mauvais côté) et un changement de cap (du bon côté).

Explication : Quand on met la barre d'un bord, l'action de l'écoulement de l'eau sur le safran est équivalente :

i) à un couple de rotation autour du centre de masse du navire (son sens est du côté où l'on a mis la barre) et

ii) à une force latérale (du côté opposé à celui où l'on a mis la barre) exercée sur le centre de masse du navire.

iii) accessoirement à une force longitudinale, exercée sur le centre de masse et qui tend à réduire la vitesse-surface.

B – Une période d'évolution transitoire, pendant laquelle le mouvement de translation longitudinal ralentit, tandis que le mouvement de translation latéral et le mouvement de giration s'accroissent.

Au bout d'un moment, on observe une translation franche du navire du bord où l'on veut venir ; le changement de cap du bon côté se poursuit.

Explication : La translation latérale du navire (parallèlement à la route-surface) et la rotation (changement de cap) initiales se sont unies pour augmenter la valeur de l'angle entre la route-surface et la ligne de quille (le cap du navire).

Le navire se trouve alors en situation de *marche oblique* et il subit :

i) d'une part, une translation de son centre de masse (du côté où se situe son étrave par rapport à sa vitesse-surface) et

ii) d'autre part, un mouvement de rotation (du même côté) autour de son centre de masse (le centre de masse décrit la courbe de giration).

ii) et également un ralentissement (parfois très important) du navire.

Remarques : a) – Un navire est en giration lorsque son cap et sa route-surface ont des directions différentes, qui varient l'une et l'autre avec le temps qui passe.

b) – La translation latérale et le changement de cap dépendent de la distribution des vitesses d'écoulement de l'eau autour de la carène du navire et, aussi, de l'écoulement de l'eau autour du gouvernail.

c) – Si le cap du navire change et que sa vitesse surface est nulle, on parle d'*évitage sur place*.

C – La giration stabilisée, pendant laquelle le mouvement est uniforme et où chaque point du navire décrit un cercle.

Remarques : a) – Chaque point du navire décrit un cercle d'un rayon donné, mais tous les cercles ont le même centre, appelé centre de giration.

b) – Après que la route-surface a changé d'environ 90°, le mouvement devient constant :

i) On a alors atteint un équilibre qui se maintiendra tant que l'on ne modifiera ni l'angle de barre, ni l'allure de la machine et que les conditions nautiques resteront les mêmes.

ii) L'angle entre la ligne de quille et la tangente au cercle de giration reste constant ; la ligne de quille est nécessairement orientée de telle sorte que l'étrave soit à l'intérieur de la trajectoire.

iii) De plus, on observe que la vitesse longitudinale du navire est très inférieure à la vitesse habituelle pour le même régime de la machine.

iv) Pour une longueur de navire donnée en giration stabilisée, le diamètre de giration est d'autant plus petit et la vitesse surface d'autant plus faible que la largeur du navire est grande.

c) – Le jour d'une interrogation au tableau noir, le candidat à un examen de manœuvre évitera de représenter un bateau en giration qui aurait son étrave à l'extérieur de sa trajectoire : ou alors il faut qu'il prépare une bonne explication et que l'examineur admette cette explication.

Courbe de hauteur : 1 – Image, sur la carte marine d'un cercle de hauteur.

2 – Une courbe de hauteur est l'image, sur une carte marine, de l'ensemble des points de la Terre d'où l'on peut observer, au même instant, le même astre à la même hauteur.

Remarque : Une *droite de hauteur* est une tangente à une courbe de hauteur ; le point de tangence est appelé *point déterminatif*.

Courbe d'étambot : Dès que l'étambot a été levé sur la quille et dès que le tenon de son pied est entré dans la mortaise pratiquée à cet effet dans le champ supérieur de la quille, on présente la courbe qui doit le lier à la quille.

Courber (en anglais « *to bend* ») : Ce mot s'applique aux pièces de construction qui n'ont pas la bonne courbure pour la destination voulue, et que l'on soumet à l'épreuve du feu, de l'étuve, de la vapeur, de pressions ou d'efforts répétés, afin de la leur donner.

Courbes d'arcasse : Les courbes d'arcasse constituent la dernière liaison qu'on donne à la charpente de l'arrière d'un navire en bois.

Remarques : a) – On les met en place après que les marsouins ont été établis sur l'arcasse.

b) – Les premières qu'on pose sont celles de la barre du premier pont ; on en met une à chaque extrémité de cette barre, ou sur chaque côté du navire ; une des branches de cette courbe appuie sur la barre du premier pont et l'autre s'étend en écharpe sur la bauquière et sur les serre-bauquières.

Courbes de jottereaux : Les courbes de jottereaux servent à unir la flèche au corps du navire.

Remarques : a) – Les courbes de jottereaux sont établies au nombre de deux de chaque côté du navire, sur l'extrémité des deux premières préceintes ; leur seconde branche est prolongée sur la flèche et en suit le contour.

b) – On fait une moulure sur les angles des courbes de jottereaux ; on met ordinairement de la sculpture sur la flèche et dans l'intervalle des branches des courbes de jottereaux pour orner cette partie qui s'appelle la *frise*.

Courbes des baux des ponts : Les courbes employées au soutien des extrémités des baux contribuent considérablement à les unir au corps du navire par leur établissement sur eux et sur les côtés du navire.

Remarques : **a)** – Les courbes de soutien des baux partagent les secousses que les baux ressentent quand on sert les batteries et elles les contiennent dans les mouvements du navire.

b) – On met deux courbes à chaque bau et on fait ordinairement sur le champ du bau, où une branche de la courbe doit appuyer, une petite entaille de la longueur de la branche pour y enchâsser légèrement son côté.

c) – On se sert de courbes de fer dans les ports de construction navale où le bois courbe est rare, mais cela réduit la solidité de la liaison des baux et de la coque.

Courcive : Voir le mot *Cursive*.

Coureau (en anglais « *narrow channel* ») : Canal étroit, détroit ; passage entre des hauts-fonds, des basses, des rochers, des îles très rapprochées et dans lequel on peut naviguer avec prudence.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on dit « *les Coureaux* », il s'agit toujours des détroits entre Groix ou Belle-Île et la côte de Bretagne, de même que l'on dit « *les Pertuis* » quand il s'agit des détroits qui séparent l'Île de Ré et la côte de Vendée (Pertuis Breton) ou l'Île de Ré, l'Île d'Oleron et la côte (Pertuis d'Antioche).

b) – On appelle *coureau d'Oleron* le sud du Pertuis d'Antioche, entre l'Île d'Oleron et la côte du Nord de la Saintonge, où les hauteurs d'eau sont très faibles et les bancs de sable ou de vase changeants.

c) – Le détroit entre la pointe Sud-Est de l'île d'Oleron et la Pointe d'Arvert est le Pertuis de Maumusson ; le courant y est violent à certaines heures de la marée, et les bancs de sable changeants.

d) – Le détroit entre la pointe de Chef-de-Baie, le port de La Pallice jusqu'au Môle d'Escale et l'anse de l'Oubye jusqu'à la pointe de Sablanceaux, est le *coureau de La Pallice*.

e) – Certains font une confusion entre les homophones *courau* et *coureau* ; le poisson pêché par les petits bateaux appelés *couraux* et vendu à La Rochelle peut être qualifié de *poisson de petit bateau* ou de *poisson de courau* ; l'expression « *poisson du coureau* » est inexacte, alors que ce poisson est pêché dans les Pertuis Charentais ou au large des îles de Ré et d'Oleron.

[Voir le mot *Courau*].

Coureau de La Pallice : Le *Coureau de La Pallice*, ou *Coureau de l'île de Ré* est la portion de mer comprise entre la pointe de Sablanceaux à l'Ouest, dans la commune de Rivedoux-Plage (dans l'Île de Ré) et la pointe de la Repentie à l'Est, dans la commune de La Rochelle (sur le continent) ; le coureau de La Pallice s'étend du Peu Breton au Nord (dans le Pertuis Breton) jusqu'au banc du Lavardin au Sud (dans le Pertuis d'Antioche).

Courée : [Vieilli] Composition de suif, de soufre, de résine, etc. dont on frottait la carène des navires en bois afin d'en augmenter la vitesse pour les voyages de long cours.

Coureur : **1** – Qui est léger à la course, qui se pique de bien courir.

2 – Celui qui va et vient, qui est souvent par la ville, ou en voyage.

Coureuse : Fille ou femme prostituée. *Coupage oxy-acétylénique*.

Exemple : Il ne voit que des coureuses.

Courir : **1** – Aller à toute vitesse et avec impétuosité.

2 – Aller plus vite que le pas.

3 – [Pour un navire] Courir, c'est faire route.

Exemple : Courir au Nord ; le navire courait au Sud.

- Remarques : a)** – *Courir sur son erre*, pour un navire à propulsion mécanique, c'est continuer à avancer après que la machine a été stoppée, en gardant la capacité de manœuvrer en actionnant le gouvernail, en cas de besoin.
- b)** – Un navire qui ne peut plus gouverner est un navire « *non maître de sa manœuvre* ».
- c)** – *Courir des bordées*, pour un navire à voiles, c'est aller alternativement à droite et à gauche, quand le vent est presque debout.
- d)** – [Au figuré] On dit de quelqu'un qui ne marche pas droit parce qu'il a bu des boissons alcoolisées avec excès, qu'il court des bords ou qu'il tire des bords ; de celui qui est parti boire dans les bars du port, qu'il est parti en bordée.
- e)** – À bord d'un navire à voiles « *laisser courir* » c'est *moins serrer le vent*.
- f)** – [Au figuré] On dit *laisser courir* pour dire laisser les choses aller comme elles vont, sans s'en préoccuper.
- 4** – Ravager, piller.
Exemple : Les Pirates courent la mer.
Remarque : On dit *courir le bon bord* pour dire *pirater*.
- 5** – Parcourir ; sillonner.
Exemples : Il a couru toute la France ; j'ai couru toute la ville sans le trouver.
Remarques : a) – On dit *courir le pays*, *courir le monde*, pour dire *voyager*.
b) – On dit *courir un cheval* pour dire le faire courir à toute bride, étant monté dessus.
- 6** – Courir signifie encore aller çà et là, sans s'arrêter longtemps en chaque endroit.
Exemples : Il ne fait que courir ; il court depuis le matin jusqu'au soir, on ne le trouve jamais chez lui.
Remarques : a) – Courir la poste, c'est voyager en faisant courir son cheval à toute bride d'un relais de poste à un autre pour y changer de monture et en repartir aussitôt sans s'y reposer.
b) – Le messenger qui transporte les dépêches et le paquet des lettres est appelé un *courrier* s'il court la poste de relais en relais ; s'il ne va que d'un relais de poste au suivant et s'il donne alors les dépêches à un autre messenger jusqu'au relais de poste suivant, on l'appelle une *estafette*.
[Voir les mots *Poste*, *Courre* et l'expression *Courir la poste*].
- 7** – Fréquenter assidûment ; rechercher avec insistance.
Exemple : Courir les filles ; courir les musées.
- 8** – Tenter, affronter, s'exposer à ...
Exemples : Courir sa chance ; courir les filles ; courir un danger ; c'est un risque à courir ; il court le risque de tout perdre.
- 9** – Chasser un animal, à l'aide de chiens, en le poursuivant à cheval.
Exemples : Courir le cerf ; courir le chevreuil.
- 10** – [Par analogie] Chercher à obtenir.
Exemples : Courir les honneurs ; ce danseur court les cachets.
- 11** – [En termes de géographie] Se prolonger dans une direction déterminée.
Exemple : La côte des Landes de Gascogne court du Nord au Sud entre l'embouchure de la Gironde et l'Adour.
- 12** – [En termes d'opérations financières] Être en cours ; devoir être pris en compte.
Exemple : Le fret court de la date prévue dans le contrat d'affrètement ; son loyer court du premier janvier.
- 13** – [En parlant d'un liquide] S'écouler.
Exemple : La Charente court sans obstacles à la navigation de Tonnay-Charente à la mer.

14 – [En parlant du temps] Passer.

Exemple : Nos années semblent courir de plus en plus vite ; à qui se fier, par les temps qui courent ?

15 – [Au figuré] Circuler ; se répandre ; se propager.

Exemple : Faire courir de fausses nouvelles ; le bruit court avant chaque élection que les impôts vont baisser.

Courir (en anglais « *to sail* », « *to make* », « *to stand* », « *to go* », « *to run* », « *to render* ») : Ce verbe est employé pour exprimer le mouvement linéaire d'un navire.

Exemples :

i) *Courir à terre* (en anglais « *to sail towards the land* », « *to make the land* ») c'est faire route vers la terre.

ii) *Courir au large* (en anglais « *to stand for the offing* ») c'est faire route vers la pleine mer.

iii) *Courir sur un navire* (en anglais « *to run end upon a ship* ») c'est se diriger pour s'approcher de ce navire.

iv) *Courir en latitude* (en anglais « *to run down latitude* ») c'est faire route dans le sens du méridien.

v) *Courir vers le vent* (en anglais « *to stand upon the wind* ») c'est tenir l'allure du plus près.

vi) *Courir sous le vent* (en anglais « *to go before the wind* ») c'est faire voile vent arrière.

vii) *Courir largue* (en anglais « *to go large from the wind* ») c'est avoir du largue dans les voiles.

viii) *Courir de l'avant* (en anglais « *to shoot ahead* ») c'est avoir de l'air, avancer sur la mer.

ix) *Courir sur son câble* ou *courir sur son ancre* (en anglais « *to heave ahead* ») c'est être poussé par le vent ou par le courant vers le point où l'ancre touche le fond, avec le risque de surjaler cette ancre.

[Voir le mot *Surjaler*].

x) *Courir sous la misaine* (en anglais « *to go under fore sail* ») c'est naviguer en n'ayant que la misaine déployée et établie.

xi) *Courir sous les basses voiles* (en anglais « *to go under a pair of course* ») c'est naviguer en n'ayant que les basses voiles déployées et établies.

xii) *Courir à sec* (en anglais « *to send under bare pole* ») c'est faire route avec toutes les voiles serrées, c'est-à-dire à cordes et à mâts ; cela se produit souvent par temps forcé et par vent arrière.

xiii) *Faire courir* (en anglais « *to keep her full* ») c'est laisser un peu arriver pour avoir plus de largue dans les voiles et augmenter la vitesse.

xiv) *Laisser courir* (en anglais « *to keep her so* ») signifie qu'il n'y a pas lieu de changer de route ni d'augmenter la vitesse du navire.

xv) *Courir des bordées* (en anglais « *to ply to windward by boards* ») est synonyme de louver.

xvi) *Courir le même bord* (en anglais « *to stand on the same tack* ») qu'un autre navire, c'est avoir les mêmes amures.

xvii) *Courir le même air de vent* (en anglais « *to stand on the same course* ») qu'un autre navire, c'est avoir le même cap.

xviii) On dit aussi *courir sous les mêmes allures* (en anglais « *to stand in the same trim* ») qu'un autre navire.

xix) *Courir à contre bord* (en anglais « *to stand on the opposite tack* ») qu'un autre navire, c'est avoir ses amures différentes de celles de cet autre navire.

xx) *Avoir de l'eau à courir* (en anglais « *to have sea room ahead* ») c'est être

certain d'avoir sur l'avant suffisamment de profondeur et sur une assez grande distance pour continuer à avancer sans changer la route.

xxi) On dit qu'une terre ou une pointe *courent* (en anglais « *bear* », « *lay* », « *lie* ») à *tel air de vent* pour indiquer qu'elles ont pour relèvement la direction de cet air de vent.

xxii) *Courir la grande bordée*, sur un navire, c'est faire douze heures de quart par jour de manière qu'il y ait toujours la moitié de l'Équipage de quart ou sur le pont.

On dit alors que l'Équipage tourne par bordée et non plus par tiers.

xxiii) *Courir la bouline* (en anglais « *to run the gauntlet* ») c'est subir la peine de la bouline.

[Voir l'expression *Bouline (Peine de la –)*].

Courir au plus près : C'est aller autant qu'il est possible, contre le vent.

Remarque : Si le vent est Nord, c'est aller Ouest-Nord-Ouest ou, en changeant de bord, à l'Est-Nord-Est.

Courir la poste : Expression employée pour dire *courir sur des chevaux de poste*, ou en chaise avec des chevaux de poste en changeant de montures dans les relais de poste qui sont disposés à cet effet tout au long de la route.

[Voir le mot *Poste* et l'expression *Courre la poste*].

Remarques : **a)** – À l'époque où cette expression a été inventée, on appelait *poste* un établissement qui proposait des chevaux d'échange pour le service des personnes qui voulaient voyager diligemment.

[Voir le mot *Diligemment*].

b) – [Par métonymie] Le courrier qui portait les lettres d'un lieu à un autre et qui utilisait les chevaux des postes a été appelé lui-même « *la poste* ».

Exemples : La poste va partir ; portez cette lettre avant que la poste soit partie ; la poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver ; la poste d'un tel lieu arrive ordinairement un tel jour.

[Voir les mots *Courir*, *Courrier*].

c) – En parlant d'un homme qui fait toutes choses à la hâte, on dit *qu'il fait tout en courant la poste*, qu'il fait tout *en poste*.

d) – En parlant d'une chose qui demande du temps et du soin, on dit que ce n'est pas une chose qui se fasse *en courant la poste*.

Courir le bon bord : C'est une façon de parler des corsaires pour dire qu'il ne faut insulter que les navires marchands dont la prise peut les enrichir.

Courir les filles : On dit d'un garçon ou d'un homme qu'il *court les filles* lorsqu'il recherche la compagnie des filles ou des jeunes femmes à titre récréatif.

Courir sur son erre : On dit d'un navire qui faisait route en avant et qui a stoppé sa machine qu'il *court sur son erre* s'il a conservé une vitesse-surface suffisante pour gouverner.

Courlis corlieux : **1** – Oiseau de mer.

Remarque : Le courlis est consommable.

2 – Le *courlis corlieux* est un limicole, un petit échassier.

Remarque : Les *courlis corlieux* passent l'hiver en Afrique sub-saharienne et se reproduisent depuis l'Écosse jusqu'à la toundra ; ils sont présents sur nos côtes en avril-mai, puis en août-septembre c'est-à-dire avant et après leur période nuptiale.

Couroi, Courroi, Coroi (en anglais « *coat* », « *white stuff* ») : Matière noire ou gris foncé, composée de trois parties de brai sec, deux de soufre et une d'huile de poisson ou de suif, dont on enduisait à chaud la surface extérieure de la carène d'un navire en bois.

[Voir les mots *Poix, Brai*].

Remarques : a) – La surface de la carène enduite de ce *couroi* devenait très lisse, ce qui réduisait la résistance à l'avancement du navire.

b) – À partir de 1780, les carènes furent protégées par un doublage fait de feuilles de cuivre.

[Voir les mots *Espalme, Doublage*].

c) – De nos jours, les carènes des navires sont enduites de peintures anti-salissures élaborées par l'industrie chimique, qui empêchent la prolifération des organismes vivants sous la flottaison pendant une année entière ou davantage.

Couronnement : Le *couronnement* est le sommet de la façade de l'arrière du navire.

Remarques : a) – Le contour du cintre du couronnement doit être conduit avec grâce et noblesse.

b) – On appelle aussi *couronnement* les ornements de sculpture qui terminent cette partie.

Couroyer (en anglais « *to pay a ship's bottom* », « *to lay on the stuff* ») : Étendre au moyen de guipons du couroi très chaud sur la carène.

[Voir les mots *Couroi, Guipon, Carène*].

Couronne de Barbotin, couronne-Barbotin ou Barbotin : 1 – Sorte de tourniquet composé d'un fort cercle en fonte, dans l'épaisseur duquel, et du côté extérieur, on a pratiqué des empreintes en creux, les unes à plat, les autres à angle droit avec les premières, où les mailles de la chaîne d'ancre (chaîne de Barbotin) s'engagent exactement.

2 – La couronne de Barbotin peut être entraînée par le moteur du guindeau dans un sens ou dans l'autre, si elle a été embrayée au moyen de bringuebales

3 – Les mailles de la chaîne prennent leur place dans les empreintes de la couronne, alternativement à plat et dressées, et elles peuvent ainsi être entraînées par le mouvement de rotation de la couronne.

4 – La couronne de Barbotin permet de dévier la chaîne à la demande (si la couronne est embrayée sur l'arbre du moteur) ou de laisser filer la chaîne (si elle est débrayée).

5 – La couronne de Barbotin permet de virer la chaîne, de déraper l'ancre, de la hisser et de la mettre au poste de mer dans l'écubier.

[Voir les mots *Chaîne, Dérapage, Guindeau, Relevage, Tourniquet* et les expressions *Câble-chaîne, Barbotin (Couronne de –)*].

Couronne de France (Succession pour la –) : 1 – Le royaume de France tire son origine du *Traité de Verdun* (843) qui partagea l'empire de Charlemagne (742-814) entre les trois fils de Louis 1er, dit Louis le Pieux (778-840), à l'issue d'une guerre entre Lothaire (795-855) et ses deux frères puînés : Louis le Germanique (806-876) et Charles le Chauve (823-877) ; Lothaire voulait écarter ses frères de la succession de leur père Louis le Pieux et de leur grand-père Charlemagne.

Remarques : a) – Charles II, dit Charles le Chauve, fils cadet de Louis le Pieux et petit-fils de Charlemagne, reçut la Francie occidentale ; après la mort du roi de Lotharingie, Lothaire II (835-869) et à l'issue d'une guerre entre Charles le Chauve et son frère Louis le Germanique pour le partage de l'héritage de leur frère aîné, la ligne de séparation entre les royaumes de *Francie* (Charles) et de *Germanie* (Louis) fut placée sur la Moselle (traité de Meerssen, en août 870).

b) – Charles le Chauve fut élu roi des Francs, puis acclamé par les grands du royaume et enfin couronné dans la cathédrale d'Orléans le 6 juin 848 par Ganelon, évêque de Sens.

c) – Charles le Chauve tire son surnom de ce qu'il s'est rasé la tête en 877, en signe de soumission au Pape de Rome dont il devint le vassal ; les souverains de

l'Europe chrétienne se considèrent tous, pendant des siècles, comme les vassaux du Pape de Rome, et ils étaient couronnés par des évêques.

d) – La composition de la France actuelle est l'œuvre de la dynastie capétienne.

e) – La règle successorale appliquée, qui écartait du trône les femmes et leur descendance, a maintenu la fixité de la dynastie capétienne sur le trône de France jusqu'à la Révolution.

f) – La fortune personnelle des rois de France, qui provenait d'abord des riches terres à blé autour de Paris, permit le maintien de l'unité de la France, de même que la fortune territoriale des empereurs maintint l'unité de l'Empire germanique après la restauration de la royauté allemande par Rodolphe de Habsbourg en 1272.

2 – Au principe héréditaire de succession au trône en vigueur à l'époque mérovingienne, se substitua le principe de l'élection auquel Pépin le Bref (le père de Charlemagne) avait dû son accession au trône.

3 – Après la déposition de Charles le Gros en 887, la dynastie carolingienne n'était plus représentée que par un bâtard (Arnould de Carinthie) et par un enfant mineur (Charles le Simple).

Le comte de Paris, **Hugues Capet** (940-996) de la famille des Robertiens (donc étranger à la maison carolingienne) fut élu roi des Francs le 1er juillet 887, à l'âge de 47 ans, sous l'appellation de Hugues 1^{er}, roi des Francs.

Remarque : Hugues Capet fut sacré deux jours plus tard en la cathédrale de Noyon par l'évêque de Reims, Adalbéron, selon le rituel germanique qui avait été inauguré pour Pépin le Bref en 751.

4 – Hugues Capet associa son fils aîné Robert (972-1031) au gouvernement afin d'assurer son accession au trône après sa mort ; Robert succéda effectivement à son père en 987, à l'âge de 15 ans, sous l'appellation de Robert II le Pieux, roi des Francs.

5 – Hugues Capet et la hiérarchie chrétienne avaient voulu éviter l'alternance, pour la charge de roi des Francs, entre des princes issus de lignées différentes, comme on l'avait vu pour les maisons carolingienne et robertienne :

i) *Pépin le Bref* (715-768), deuxième fils de Charles Martel, est le fondateur de la dynastie des Carolingiens ; il fut roi des Francs de 751 à 768.

ii) Le carolingien Charles 1^{er} (742-814) dit Charles le Grand ou Charlemagne, fut roi des Francs de 768 à 814.

iii) Le carolingien *Louis 1^{er} le Pieux* (778-840) fils de Charlemagne, fut empereur d'Occident de 814 à 840.

iv) Le carolingien *Charles II le Chauve* (823-877) petit fils de Charlemagne, fut couronné et sacré à Orléans en 848 ; il fut roi de 843 à 877.

Remarques : **a)** – Dans le partage de l'empire de Charlemagne, Charles le Chauve obtint la Francie occidentale, qui s'appela la France.

b) – Les serments de Strasbourg prêtés le 14 février 842 par Charles le Chauve et Louis le Germanique, deux petits-fils de Charlemagne, sont à l'origine de la séparation entre le royaume de France et l'empire germanique sur la base du langage des populations ; le limite était la Meuse ; le critère de la langue justifiera entre autres, dix siècles plus tard, l'incorporation de l'Alsace et de la Moselle, d'expression germanique, dans l'Allemagne réunifiée de 1871.

c) – Charles le Chauve signa en 877 le capitulaire de Quierzy, qui institua l'hérédité des bénéfices : les comtes furent donc remplacés par leurs fils ou leurs plus proches parents après leur mort ; les comtes se considèrent donc progressivement comme personnellement souverains dans les provinces dont

on leur avait jusqu'ici simplement confié la surveillance.

v) Le carolingien *Louis II le Bègue* (846-879) fils de Charles II régna de 877 à 879.

vi) Le carolingien *Louis III* (863-882) fils de Louis II régna de 879 à 882.

vii) Le carolingien *Carloman* (867-884) deuxième fils de Louis II, régna seul de 882 à 884.

viii) Le carolingien *Charles III le Gros* (839-888) arrière petit fils de Charlemagne et troisième fils de *Louis 1er*, régna de 885 à 887.

ix) Le robertien *Eudes* (860-898) (fils de Robert le Fort) régna de 888 à 898.

x) Le carolingien *Charles III le Simple* (879-929) fut sacré en 893, du vivant d'Eudes, et régna de 898 à 922.

xi) Le robertien *Robert 1^{er}* (865-923) frère d'Eudes et fils de Robert le Fort, régna de 922 à 923.

xii) *Raoul de Bourgogne*, gendre de Robert 1er, est élu roi en 923 à la mort de Robert 1er et il régna jusqu'à sa mort en 936.

xiii) Le carolingien *Louis IV d'Outre-Mer* (920-954) fils de Charles III régna de 936 à 954.

xiv) Le carolingien *Lothaire* (941-986) fils de Louis IV régna de 954 à 986.

xv) Le carolingien *Louis V le Fainéant* (967-987) régna de 986 à 987.

xvi) Le robertien *Hugues Capet* (941-996) fils de Robert 1er et petit-fils de Robert le Fort, fut couronné et sacré roi des Francs en 987 ; il régna de 987 à 996.

6 – Le risque entraîné par le principe héréditaire simple, si le roi en place n'avait pas préparé sa succession, était la guerre entre ses fils après sa mort, et le partage du royaume ; c'est ce que l'on l'avait vu après la mort de Louis 1er le Pieux survenue en 840.

Remarques : a) – La transmission de la couronne, qui était héréditaire sous les Mérovingiens, fut élective pour Pépin le Bref et pour les premiers Carolingiens.

b) – Le principe de l'hérédité pour la succession sur le trône n'était pas encore complètement admis au début de la dynastie capétienne.

7 – C'est pourquoi Hugues Capet et les 5 rois qui lui succédèrent firent couronner leur fils aîné en accédant au trône et qu'ils l'associèrent à la gestion des affaires.

8 – Philippe II dit Philippe Auguste (1165-1223) fut le dernier roi capétien couronné du vivant de son père Louis VII (1120-1180).

9 – Le roi Louis X le Hutin (1289-1316) n'avait pas d'héritier mâle ; à sa mort, sa fille unique, Jeanne (1311-1349) était mineure ; de plus, elle était, disait-on, de légitimité douteuse ; les États-Généraux de 1317 décidèrent arbitrairement que le « *principe de masculinité* » était l'élément essentiel pour la succession au trône de France.

Remarques : a) – En réalité, les États-Généraux craignaient que si Jeanne épousait un prince étranger, la couronne de France n'échoie en des mains étrangères.

b) – Philippe V dit Philippe le Long (1293-1322), second fils de Philippe IV le Bel (1268-1314) et frère de Louis X, devint roi le 19 novembre 1316 à la mort de Jean 1er, le fils posthume de Louis X qui ne vécut que 5 jours ; Philippe le Long fut couronné et sacré à Reims le 9 janvier 1317.

10 – Les quatre filles de Philippe le Long, Jeanne (1308-1347), Marguerite (1310-1382), Isabelle (1312-1348) et Blanche (1313-1358) furent exclues du trône à la mort de leur père en 1322, et le trône échut à Charles IV le Bel (1294-1328) ; il en fut de même pour Blanche, la fille de Charles le Bel en 1328 et le successeur sur

le trône fut Philippe VI de Valois (1293-1350).

11 – Le mode de succession à la couronne de France, par la règle de primogéniture mâle, s'établit facilement parce que Hugues Capet et ses dix premiers successeurs eurent tous un fils pour leur succéder.

Remarques : a) – La prétendue loi salique, qui empêcha les femmes de régner sur la France, n'a jamais été invoquée avant Jean le Bon (1319-1364).

b) – Des princesses héritèrent des rois leurs pères et portèrent la couronne dans d'autres pays européens.

c) – Des reines de France exercèrent la régence entre la mort du roi leur époux et la majorité du roi leur fils, ou en d'autres circonstances ; par exemple, Blanche de Castille (1188-1252) gouverna l'État français de 1226 à 1236 après la mort de son époux Louis VIII le Lion (1187-1226) au nom de son fils mineur Louis IX (1214-1270) et plus tard au nom de son fils absent de 1248 à 1252.

12 – Le principe d'exclusion de la succession d'un fils aîné pour cause d'incapacité ou de forfaiture qui avait concerné, vers 1110, Guillaume, le fils aîné du comte de Blois, au profit de son frère puîné Thibaud, a été refusé par les Armagnacs pour la succession de Charles VI en 1422.

Remarques : a) – Par le Traité de Troyes du 21 mai 1420 le roi de France Charles VI (1368-1422) avait déshérité le « *prétendu dauphin* » comte de Ponthieu (1403-1461) qui devint pourtant roi de France sous le nom de Charles VII avec l'aide « *surnaturelle* » de Jeanne d'Arc, de sainte Catherine d'Alexandrie, de sainte Marguerite d'Antioche et de l'archange saint Michel.

b) – Selon la tradition, c'est l'archange saint Michel qui avait chassé du paradis Lucifer, le Prince des Ténèbres, c'est-à-dire le grand Satan, lors de la rébellion des anges déchus.

c) – Le roi de France Charles VI avait déshérité pour forfaiture le fils de son épouse, la reine Isabeau de Bavière (1370-1435) à cause du meurtre perfide, le 10 septembre 1419 à Montereau-Fault-Yonne, de Jean sans Peur (1371-1419) duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Charolais, comte palatin de Bourgogne, seigneur de Mâcon et de Chalon, petit fils du défunt roi de France Jean le Bon (1319-1364) et cousin germain du roi de France Charles VI.

d) – Le roi Charles VI avait désigné comme héritiers du trône de France son gendre le roi d'Angleterre Henri V (1387-1422) puis son petit-fils Henri Plantagenêt (1421-1471) qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri VI le 1er septembre 1422, quelques semaines avant la mort de Charles VI survenue le 21 octobre 1422.

e) – Le Plantagenêt Henri VI, nouveau roi d'Angleterre, aurait ainsi hérité du trône de France par sa mère Catherine de Valois (1401-1437), la plus jeune fille du roi de France Charles VI et de la reine Isabeau de Bavière, la propre sœur de l'autre prétendant (le futur Charles VII) qui avait été déshérité.

f) – Depuis la mort de Philippe V le Long (1293-1322), second fils de Philippe IV le Bel, les filles du roi de France ne pouvaient pas prétendre hériter du trône à la mort de leur père sous le prétexte de l'application de la loi salique.

13 – Jusqu'à l'époque de saint Louis, les enfants mâles du fils aîné pouvaient être exclus de la succession de leur grand-père, en cas de décès de leur père avant celui du grand-père, au moins dans certaines maisons féodales françaises ou dans les royaumes voisins puisque le cas ne s'était pas présenté pour la succession au royaume de France.

Remarques : a) – Alphonse de la Cerda (1270-1325), fils aîné de l'infant de

Castille Ferdinand de la Cerda (1255-1275) et petits-fils de saint Louis par sa mère Blanche de France (1253-1320) avait été écarté en 1284 de la succession pour le trône du royaume unifié de la Castille et du Léon, malgré la primogéniture (avec préférence masculine à degré égal) qui le désignait à la mort de son grand-père Alphonse X de Castille (1221-1284) ; la couronne de Léon et de Castille échut à Sanche le Brave (1258-1295) qui régna sur la Castille et le Léon sous le nom de Sanche IV et qui était le frère puîné de son père, l'infant Ferdinand de la Cerda décédé neuf ans plus tôt.

b) – Robert III d'Artois (1287-1342) fut exclu de la succession de son grand-père le comte Robert II d'Artois (1250-1302) qui avait été tué à la bataille de Courtrai (le 11 juillet 1302) parce que son père Philippe d'Artois (1269-1298), l'unique fils de Robert II, était décédé le 11 septembre 1298 des suites des blessures qu'il avait subies à la bataille de Furnes (le 20 août 1297) ; c'est Mahaut, la fille de Robert II (1268-1329) qui hérita du titre ; en raison de son jeune âge, Robert III ne put s'opposer à sa tante Mahaut et faire valoir ses droits égitimes selon la règle de primogéniture, hérités de son père Philippe.

c) – Robert II d'Artois possédait l'apanage de la province d'Artois parce que le roi de France Louis VIII (1187-1226) avait promis par testament de détacher l'Artois de la couronne de France, pour le donner en apanage à son troisième fils Robert 1er d'Artois (1216-1250) lorsqu'il aurait atteint sa majorité (en 1237) ; Robert II d'Artois avait hérité de cette province par la règle de la primogéniture ; la même règle de primogéniture aurait dû attribuer l'Artois au fils aîné de Philippe, puisque Philippe était le fils aîné de Robert II.

d) – La prétendue loi salique n'a pas pesé lourd devant la puissance que représentait Mahaut, après qu'elle avait épousé Othon IV de Bourgogne ; le mariage de Mahaut permit le rattachement du comté de Bourgogne au royaume de France.

14 – Vingt six ans plus tard, lorsque le dernier fils de Philippe IV le Bel, Charles IV le Bel (1294-1328) mourut sans descendance, Robert III d'Artois prit évidemment le parti de Philippe de Valois bien qu'il ne fut que le neveu de Philippe le Bel, contre les prétentions du Plantagenêt Édouard III (1312-1377).

Remarques : **a)** – Édouard III d'Angleterre était le petit fils du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) par sa mère Isabelle de France (1295-1358) et il était donc fondé à revendiquer l'héritage du royaume de France ; il était déjà roi d'Angleterre depuis 1327 ; il a été évincé du trône de France en 1328 au nom de la prétendue *loi salique*.

b) – Robert III d'Artois crut que le prétexte adopté pour évincer Édouard III pourrait s'appliquer contre sa tante Mahaut, et établirait sa légitimité sur la province d'Artois en tant que fils de Philippe d'Artois.

c) – Philippe de Valois (1293-1350) bénéficia de la *prétendue loi salique* et il régna sur la France sous le nom de Philippe VI.

d) – La guerre dite « *de cent ans* », qui opposa la famille des Valois à la famille angevine des Plantagenêts, débuta en 1337 lorsque Philippe VI de Valois confisqua la Guyenne qui appartenait aux Plantagenêts ; le Plantagenêt Édouard III riposta en revendiquant fermement la couronne de France.

e) – Le 24 juin 1340, la flotte française fut détruite à L'Écluse en Flandre, en aval de Bruges, grâce à la valeur des archers anglais ; Philippe IV perdit 170 navires, 20 000 hommes et deux amiraux, dont l'un fut décapité et l'autre pendu.

f) – Le 26 août 1346, l'armée du Plantagenêt Édouard III écrasa la chevalerie française sur les bords de la Somme, à Crécy-en-Ponthieu, notamment grâce à la valeur des redoutables archers gallois ; 1500 chevaliers français furent tués ; le roi Philippe VI de Valois prit la fuite avec quelques chevaliers.

15 – Jeanne de Navarre (1312-1349) fut l'un des premiers héritiers légitimes spoliés du trône de France, avant même que l'on invoque la prétendue loi salique qui ne sera « *découverte* » qu'en 1358.

Remarques : a) – Jeanne avait 4 ans à la mort du roi son père, et c'était la première fois depuis que la règle de primogéniture était appliquée en France, qu'un roi mourrait sans héritier mâle direct ; le fils posthume de Louis X, Jean, ne vécut que cinq jours ; Jeanne n'était pas assez soutenue pour défendre ses droits face à son oncle, le comte de Poitiers, second fils de Philippe IV le Bel (1268-1314), qui régna sous le nom de Philippe V le Long (1293-1322).

b) – Jeanne de Navarre était encore l'un des prétendants, avec le Plantagenêt Édouard III et le neveu de Philippe le Bel, Philippe de Valois, à la succession de Charles IV le Bel (1294-1328) mort sans héritier direct ; ce fut Philippe de Valois (1293-1350) qui gouverna la France sous le nom de Philippe VI.

Couronnement : Cérémonie d'intronisation d'un roi.

Remarques : a) – Le couronnement d'un roi est distinct du sacre : le sacre a une dimension surnaturelle, en raison de l'huile prélevée dans la sainte ampoule que l'on mêle au saint chrême avant de faire l'onction sacrée, et il est particulier à la France.

b) – Le premier sacre d'un roi des Francs a été celui de Pépin le Bref, père de Charlemagne, le 28 janvier 754 à Saint-Denis.

c) – Le premier roi sacré à Reims a été Louis le Pieux (778-840) fils de Charlemagne, le 5 octobre 816.

d) – Le dernier sacre d'un roi de France a été celui de Charles X le 29 mai 1825 dans la cathédrale de Reims.

Couronnement : 1 – (En anglais « *taffarel* ») Extrémité élevée de la poupe, qui s'arrondit élégamment par en haut et qui est couverte par une lisse dite de couronnement (en anglais « *upper rail of the stern* »).

2 – On dit aussi le *couronnement* d'un ouvrage en maçonnerie, pour la partie supérieure de cet ouvrage.

Exemple : Le couronnement d'un quai.

Courre : 1 – Verbe transitif encore usité uniquement à l'infinitif (*courre*) avec le sens du verbe latin *curre* et qui signifie *courir, poursuivre, se déplacer avec hâte* ou *se précipiter*.

Remarques : a) – Le verbe « *courre* » est synonyme de *courir* et il n'est employé qu'à l'infinitif dans quelques rares expressions consacrées.

Exemples : Chasse à courre ; courre le cerf, le chevreuil, le sanglier ; laisser courre les chiens ; courre la poste ; faire courre la bouline.

[Voir l'expression *Courre la bouline*].

b) – Le mot *courrier* qui dérive du verbe *courre* double le « *r* », comme lui.

2 – Faire route.

Exemple : « Après que le mistral se leva, nos galères furent empêchées de gagner le Cap de Quiers [*en Catalogne*] et furent contraintes de *courre* aux Médies ; d'où le lendemain, elles se rendirent audit Cap de Quiers ».

Courre la bouline : [*Vielli*] C'est lorsqu'on passait d'un bout du pont à l'autre, ou qu'on y faisait passer quelqu'un pour le faire fouetter avec des bouts de corde par tous les

membres de l'Équipage rangés de chaque côté.

[Voir le mot *Courre*].

Remarques : a) – On disait aussi *faire courre la bouline*.

b) – La sentinelle ou le veilleur de la dunette qui avait manqué d'avertir l'officier de quart lorsque quelque chaloupe ou bateau avait abordé ou débordé du navire, devait courre une fois la bouline, passant d'un bout du pont à l'autre devant les membres de l'Équipage rangés des deux côtés et qui le frappaient avec des bouts de cordes.

c) – La peine de la bouline a été abolie par un décret du 13 mars 1848 ; elle a été remplacée par la peine du cachot.

Courre la poste : C'est s'empresser d'aller au prochain relais de poste pour y changer de monture, puis repartir aussitôt jusqu'au relais de poste suivant et ainsi de suite jusqu'au terme du voyage.

Remarque : Dans cette expression, les voyageurs pressés, comme les porteurs de plis (ou *courriers*) étaient dit *courre la poste*.

[Voir les mots *Courre*, *Courrier*].

Courrier : 1 – Celui qui *courre la poste* pour porter rapidement les paquets de dépêches à grande distance.

Remarques : a) – Les courriers avaient l'habitude de *courre la poste* parce que c'était le moyen organisé le plus rapide pour porter aux destinataires les plis ou les dépêches qu'on leur avait confiés.

[Voir les mots *Poste*, *Estafette* et les expressions *Courir la poste* et *Courre la poste*].

Exemples : C'est le meilleur courrier et qui fait le plus de diligence ; courrier ordinaire ; courrier extraordinaire ; courrier du cabinet du roi, ou simplement courrier du cabinet ; recevoir, envoyer, dépêcher, expédier, faire partir un courrier ; il est arrivé un courrier ; le courrier de Lyon ; le courrier de Flandre, etc.

b) – Le courrier de cabinet porte les dépêches diplomatiques ; le courrier apostolique est le messenger du pape auprès des évêques

c) – Le mot « *courrier* » qui dérive du verbe *courre* (non du verbe *courir*) double le « *r* » comme *courre*.

[Voir le mot *Courre*].

2 – Il se prend aussi pour tout homme qui est en train de *courre la poste*, quoiqu'il ne porte aucune dépêche.

Exemples : Vous n'êtes guère bon courrier ; j'ai rencontré quatre courriers ; toute la route était pleine de courriers.

[Voir le mot *Courre* et l'expression *Courre la poste*].

Courrier (en anglais « *mail ship* ») : **1** – Navire à voiles (jadis) ou à propulsion mécanique (naguère) effectuant le service postal.

2 – Les compagnies exploitant les *courriers* sont habituellement subventionnées par les États.

3 – Outre la malle des lettres et des paquets, les courriers transportent habituellement des passagers payants.

Remarque : Le mot « *courrier* » est principalement utilisé en Méditerranée ; c'est l'équivalent des mots « *paquebot* » ou « *malle* » utilisés en Océan Atlantique, en Manche ou en Mer du Nord.

[Voir les mots *Malle*, *Paquebot*].

Courrier : Nom singulier de sens collectif qui désigne la totalité des lettres et des paquets que l'on reçoit ou que l'on expédie par le même ordinaire de la poste.

Exemples : Lire son courrier ; porter le courrier à la poste avant l'heure de la

levée.

Remarques : a) – On n'emploie pas, en principe, le mot *courrier* pour désigner une simple lettre.

b) – Courrier se dit d'un paquet de lettres privées, d'un paquet de dépêches.

c) – [Par extension] On appelle *courrier électronique* l'ensemble des messages que l'on a reçus par un réseau électronique (internet ou intranet) ; la liste de ces messages s'affiche sur l'écran de son ordinateur, sur celui de sa tablette ou sur celui de son téléphone quand on se connecte à ces réseaux au moyen d'un logiciel spécialisé.

Courroie : 1 – Pièce de cuir, de caoutchouc ou d'un matériau souple et très résistant produit par l'industrie chimique, coupée en long, étroite et qui sert à lier, à attacher quelque chose.

2 – On fabrique des courroies tissées en bandes larges et souvent plates comme des rubans, à partir de fibres naturelles ou synthétiques.

[Voir l'expression *Courroie de transmission*].

Courroie de transmission : Courroie fermée en boucle, disposée tendue sur les jantes de deux roues dont les diamètres sont dans un même plan, l'une entraînée par un appareil-moteur et l'autre entraînant un appareil récepteur.

Remarques : a) – La courroie de transmission transmet le mouvement de rotation d'un appareil à l'autre.

b) – Si les roues ont le même diamètre, la vitesse de rotation des arbres est identique ; si les diamètres des roues sont différents, la vitesse de rotation de chaque arbre est inversement proportionnelle à la circonférence et donc au rayon de sa roue.

Courroux : 1 – Synonyme de colère.

Remarque : Son plus grand usage est dans le style soutenu et dans la poésie.

Exemples : Juste courroux ; le courroux du ciel.

2 – [Au figuré] Il se dit aussi de la mer agitée par la tourmente.

Exemples : Le courroux de la mer ; les flots en courroux.

Remarque : En ce même sens, on dit poétiquement *le courroux de Neptune*.

Cours : 1 – Flux, mouvement de quelque chose de liquide.

Remarque : Il se dit particulièrement de l'eau des rivières et des ruisseaux.

2 – Cours se dit du mouvement réel ou apparent du Soleil et des autres astres dans le ciel.

Exemples : Le cours du Soleil, de la Lune ; l'astronomie traite du cours des astres ; le cours apparent du Soleil est d'orient en occident.

3 – [Par extension] On dit *le cours du marché* pour dire le prix auquel se vendent les choses dans le marché.

4 – On le dit aussi de la monnaie.

Exemples : Cette monnaie a cours, n'a plus de cours.

5 – Cours, signifie encore l'*étude* que l'on fait de suite en toutes les parties d'une science.

[Voir l'expression *Suite (De –)*].

Exemple : Il a fait son cours en philosophie, ou de philosophie.

Cours : [Vieilli] C'est être en mer avec des navires armés en guerre pour combattre les corsaires et les ennemis, ou pour enlever des navires marchands.

Remarques : a) – On dit *cours* ou *course*.

b) – Les navires qui font *le cours* (ou *la course*) peuvent être armés par des marchands.

Exemple : Deux navires appartenant à des armateurs civils de Saint-Malo, la « *Glorieuse* » (30 canons) et le « *Chancelier* » (40 canons) firent *le cours* aux

côtés de 7 vaisseaux, 5 frégates et 1 corvette sous les ordres de Duguay-Trouin ; ils appareillèrent de La Rochelle le 9 juin 1711 pour Rio de Janeiro et ils libérèrent les Français qui avaient été capturés et mis en esclavage au Brésil l'année précédente.

[Voir l'expression *Cours (Faire le –)*].

Cours (en anglais « *course* ») : [Vieilli] C'est le mouvement du navire, à savoir le sillage et la route qu'il fait par ce mouvement.

Exemples : Notre frégate fit le même cours que la leur, la même navigation, la même route, gouverna de même, fut toujours sur son eau, sur son sillage ; prendre son cours vers l'Angleterre.

Remarques : **a)** – Aujourd'hui, on dit « *route* ».

b) – Jadis, on entendait principalement par *voyages de long cours* les voyages où il fallait passer la ligne équatoriale.

c) – L'expression « *long cours* » employée au Levant correspond à « *long voyage* » au Ponant.

[Voir le mot *Sillage* et les expressions *Long-cours*, *Cours (Faire le –)*].

Cours : Lieu agréable à terre, auprès des grandes villes, destiné ou choisi ordinairement pour s'y promener.

Exemples : Le cours est en un tel endroit ; il va souvent au cours ; l'aire de pique-nique du cours Bayard à La Roche-sur-Yon dispose de tables accessibles aux personnes handicapées physiques ; à l'origine, en 1649, le cours Mirabeau d'Aix-en-Provence, dont la construction a été décidée afin d'en faire une promenade pour les piétons et les carrosses, était appelé simplement « *le Cours* ».

Cours : 1 – Suite de leçons sur une matière déterminée.

Exemples : Cours de physique, de chimie, d'anatomie, de manœuvre, d'électricité, de moteur, de vapeur ; suivre un cours ; professer, faire un cours.

2 – Chaque fraction d'enseignement, chaque leçon dispensée pendant l'année scolaire, ou pendant la durée du cycle d'instruction.

Exemple : Aujourd'hui, le cours de vapeur a traité des soupapes de sûreté des chaudières à tubes d'eau.

3 – Ensemble des élèves qui suivent ou ont suivi en même temps le même enseignement, dans le même établissement, avec les mêmes professeurs.

Exemple : Le capitaine du navire était du même cours, à l'école de navigation, que l'administrateur chef du quartier.

4 – Traité, manuel scolaire renfermant une série de leçons ou de conférences sur une matière précise.

Exemple : Un cours de manœuvre accessible sur Internet.

Cours de manœuvre : Voir les expressions *Manœuvre (Pratique de la –)*, *Manœuvre (Théorie de la –)* et *Manœuvre (Cours de –)*.

Course : Acte d'hostilité que l'on fait en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemi.

[Voir le mot *Cours*].

Exemple : Les ennemis font des courses jusqu'en tel lieu ; les galères de tel endroit font des courses sur une telle mer, sur les côtes de ; les pirates font des courses dans la Manche.

Remarques : **a)** – On dit qu'un capitaine est en course, qu'un vaisseau est armé en course, qu'une galère est allée en course, pour dire que ce capitaine, ce vaisseau, etc., est sur mer et est armé pour courir sur les ennemis.

b) – La guerre de course a été interdite par le Traité de Paris (30 mars 1856) signé par 52 États, qui mettait par ailleurs un terme à la Guerre de Crimée (1853-1856).

[Voir l'expression *Cours (Faire le –)*].

Course aux armements (en anglais « *race in armament* ») : **1** – On appelle « *course aux armements* » la fabrication ou l'acquisition, par plusieurs États rivaux, d'armes de plus en plus perfectionnées ou de plus en plus nombreuses, pour assurer à chacun d'eux un avantage décisif lors de la guerre qu'il ne désire pas mais que les autres États pourraient lui imposer à court terme.

Remarque : La course aux armements est « *encouragée* » de façon plus ou moins avouable par les industriels de l'Armement lorsque les gouvernants des États sont hésitants, corruptibles et psychologiquement faibles.

2 – Le traité naval de Washinton de 1922 :

Le traité naval de Washinton de 1922 visait à limiter le tonnage des marines de guerre des anciens vainqueurs de la Première Guerre Mondiale (États-Unis, Royaume-Uni, Japon, France et Italie) pour des raisons de coût ; il fut signé par les représentants des 5 pays le 6 février 1922.

i) Le traité naval de 1922 sanctionna les travaux de la *Conférence de Washington* (novembre 1921 – février 1922).

ii) Ce traité limitait le tonnage total des grands navires de bataille pour chacun des signataires, ainsi que les caractéristiques de chaque bâtiment en déplacement et en calibre pour l'artillerie principale.

iii) Les Anglais avaient droit à près de 600 000 tonnes de navires de bataille, les Américains à 500 000 tonnes, le Japon à 300 000 tonnes, l'Italie à près de 190 000 tonnes et la France à 220 000 tonnes.

iv) Aucun navire ne devait dépasser 35 000 tonnes ou porter des canons d'un calibre supérieur à 406 mm (16 pouces) ; les tonnages définis dans le traité (tonnage Washington) ne comprenaient ni les soutes (charbon ou mazout) ni l'eau des chaudières.

v) Les porte-avions devaient être des bâtiments pouvant excéder 20 000 tonnes mais ne dépassant pas 30 000 tonnes, dont la fonction spécifique et exclusive serait le transport d'aéronefs, et construits de façon à permettre aux appareils de décoller et d'atterrir ; les signataires s'autorisaient à en construire un nombre indéterminé pour un tonnage total plafonné : Anglais et Américains 135 000 tonnes chacun, le Japon 81 000 tonnes, la France et l'Italie 60 000 tonnes ; le nombre des porte-avions d'un tonnage supérieur à 27 000 tonnes était limité à 2 pour chaque signataire.

vi) Le tonnage des croiseurs ne devait pas dépasser 10 000 tonnes et le calibre de leur artillerie principale 203 mm (8 pouces) ; tous les pays construisirent des croiseurs « *Washington* » : la France construisit les *Duquesne*, *Tourville*, *Suffren*, *Dupleix*, *Colbert*, *Foch* et *Algérie* ; l'Angleterre en construisit 13, les États-Unis 18, le Japon 8, l'Italie 7 ; ces croiseurs n'avaient pas de blindage.

vii) Les signataires s'autorisaient à construire ou à remplacer des bâtiments dans les limites définies par le traité, mais les décisions de constructions nouvelles ou de remplacement devaient être communiquées aux autres signataires.

viii) Le remplacement d'un bâtiment n'était autorisé que vingt ans après sa date d'achèvement, ou en cas de perte.

ix) Comme toujours, chaque pays contourna à sa façon les dispositions du traité, souvent par des innovations technologiques.

x) Le traité resta en vigueur jusqu'à la fin de 1936.

Remarque : Le traité naval de Washington de 1922 fut ensuite modifié par les traités navals de Londres de 1930 et de 1936.

3 – Le traité naval de Londres du 22 avril 1930 :

Le Traité de Londres du 22 avril 1930 (*premier traité de Londres*) définissait deux types de croiseurs :

- i)** le type « **A** » correspondant au traité de Washington 1922 ;
- ii)** le type « **B** » dont l'artillerie ne devait pas dépasser le calibre de 155 mm, mais sans nouvelles limites de déplacement.

Remarque : Le Premier ministre Japonais Tsuyoshi Inukai a été assassiné en avril 1932, en partie au moins, à cause de la ratification du traité de Londres 1930 par l'Empire du Soleil Levant (le Japon).

4 – Le traité naval de Londres du 25 mars 1936 :

Le traité naval de Londres du 25 mars 1936 (*second traité de Londres*) n'a été signé que par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis

- i)** L'artillerie principale des cuirassés était limitée à 356 millimètres (14 pouces).
- ii)** Le déplacement des croiseurs légers était limité à 8 000 tonnes ; le calibre de leur artillerie principale ne devait pas dépasser 155 millimètres (6,1 pouces).
- iii)** Les sous-marins ne devaient pas dépasser 2 000 tonnes.

Remarques : **a)** – L'article 22 du premier traité naval de Londres, rappelé dans le second traité de Londres, déclarait que le droit international s'appliquait à l'arme sous-marine ; un navire de commerce qui n'avait pas manifesté « *un refus persistant de s'arrêter* » ou « *une résistance active* » ne devait pas être coulé sans que les passagers et l'équipage n'aient d'abord été déposés à un « *endroit sécurisé* ».

b) – L'article 25 du second traité de Londres autorisait les signataires à sortir du traité si un autre pays construisait un bâtiment de guerre excédant des limites de traité ; pour cette raison, dès 1938 plusieurs pays ont construit des cuirassés de 45 000 tonnes.

c) – En réalité, les clauses des traités de Washington ou de Londres n'ont pas été longtemps respectées.

Les trois classes de cuirassés d'escadre américains : la classe *North Carolina*, la classe *South Dakota* et la classe *Iowa*, ont été armés avec des canons de 16 pouces ; la classe *Iowa* déplaçait plus de 55 000 tonnes à pleine charge.

4 – L'accord naval bilatéral anglo-allemand du 18 juin 1935 :

Remarques : **a)** – Par l'Accord naval bilatéral anglo-allemand du 18 juin 1935, sans concertation avec ses anciens alliés : le Royaume-Uni autorisait l'Allemagne à posséder une marine de guerre (*Kriegsmarine*) d'un tonnage égal à 35 pour 100 de celui de la marine de guerre britannique (*Royal Navy*), en violation du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; le Royaume-Uni permit ainsi à l'Allemagne de construire une marine de guerre à peu près du même tonnage que celui qui avait été prévu pour la France par les traités de Washington ou de Londres .

b) – L'Allemagne n'était pas concernée par les traités de Washington ou de Londres : le Traité de Versailles (28 juin 1919) limitait le tonnage des bâtiments de guerre allemands à des unités de 10 000 tonnes maximum, interdisait les sous-marins et plafonnait le tonnage total de la marine de guerre allemande.

c) – Cet accord fut d'autant plus mal perçu en France que la date retenue pour sa conclusion par ces deux ennemis de la France : le *nouveau* Wellington (*Samuel Hoare*) pour l'Angleterre et le *nouveau* Blücher (*Joachim von Ribbentrop*) pour l'Allemagne, correspondait au cent vingtième anniversaire de la défaite de Napoléon à Waterloo (18 juin 1815).

5 – Création de la Luftwaffe :

Le 11 juin 1935, l'Allemagne avait annoncé unilatéralement la renaissance officielle de l'armée de l'air allemande, la *Luftwaffe*, en violation du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

Cours (Faire le –) : [*Vieilli*] Faire le cours, c'était être en mer avec des vaisseaux armés en guerre pour combattre les corsaires ou les ennemis et enlever des navires marchands.

Remarques : a) – On disait *aller en cours*, ou *aller en course*.

[Voir le mot *Course*].

b) – Les Malouins et les Dunkerquois étaient très experts, ou s'entendaient bien à faire le cours ; il avaient toujours beaucoup de bateaux en cours.

c) – Il n'était permis à aucuns vaisseaux d'aller faire la guerre, de faire le cours ou d'aller en course sans une commission particulière de l'Amiral général, et sans qu'on ait prêté le serment devant un des collèges de l'Amirauté, donné caution et pris son attache du lieutenant amiral du quartier d'où l'on faisait voile.

d) – La guerre de course a été interdite par le Traité de Paris (30 mars 1856) signé par 52 États, qui mettait un terme à la Guerre de Crimée (1853-1856).

Coursie : Passage établi au milieu d'une galère entre la proue et la poupe pour aller de l'une à l'autre de ces extrémités entre les rangs des forçats.

Remarques : a) – Ce passage consistait en un couloir large de deux pieds environ, composé de planches horizontales fixées entre les deux rangées de bancs des rameurs (bâbord et tribord), et de planches verticales qui faisaient de chaque côté une muraille haute d'environ deux pieds.

b) – On dit aussi *coursier*.

c) – Sur les galères, on appelle aussi *coursier* le canon de chasse que l'on installe sur le coursier, tout à l'avant de la galère.

Coursier : 1 – Passage courant de la proue à la poupe d'une galère, entre les bancs des forçats.

Remarque : On dit un coursier ou une coursie.

2 – [*Par extension*] Canon de gros calibre placé à l'avant d'une galère, sous le coursier et dont la bouche sort par la proue, pour tirer en chasse.

3 – [*Par analogie*] Canon de chasse des chaloupes canonnières, qui a la bouche tournée vers la proue.

4 – [*Par métonymie*] Espace aménagé à l'avant et au milieu d'une chaloupe pour y établir un canon.

5 – Bâtiment léger et rapide, souvent armé en course, ayant un lieu à l'avant et au milieu pour y mettre une pièce de canon.

Coursière : Sur les vaisseaux à voiles, on appelait *pont de coursière* un pont amovible et couvert qui allait du gaillard d'arrière au château de proue et que l'on mettait en place pendant les combats.

Coursive (en anglais « *passage* ») : **1** – Terme général pour désigner les passages étroits, les couloirs, les corridors à bord d'un navire.

2 – [*Vieilli*] Sorte de passavants que l'on fait de l'avant à l'arrière des deux côtés de certains bâtiments qui ne sont pas pontés.

Remarques : a) – Sur les grands vaisseaux à voiles, on donnait parfois le nom de *coursive* à la partie de pont occupée par la batterie la plus élevée ; on l'appelait habituellement « *grande rue* » et elle était au-dessous des passavants.

b) – On écrit aussi parfois *courcive*.

Cours (Long –) : Voir l'expression *Long cours*.

Courtage : C'est le droit ou salaire qui se paie au courtier pour son service.

Courtier : 1 – Intermédiaire.

2 – On appelle *courtier* celui qui s'entremet pour faire des ventes ou des achats de certaines marchandises et pour des prêts d'argent.

Remarque : Chaque corps de marchands a ses propres courtiers.

[Voir les expressions *Courtier maritime*, *Courtier d'assurances maritimes*].

3 – On appelle *courtier* une personne dont la profession consiste à mettre en relation vendeurs et acheteurs (commerçants ou particuliers) moyennant une rémunération appelée *courtage*, pour des opérations de bourse ou de commerce. *Exemples* : Il y a des courtiers ou agents de change, des courtiers jurés, des courtiers de marine ou courtiers maritimes, des courtiers de vin, des courtier de chevaux. etc.

Courtier maritime (en anglais « *sworn shipbroker* ») : **1** – Naguère, le courtier maritime était l'agent d'affaires maritimes auquel s'adressaient, quand il y avait lieu, les capitaines et les subrécargues des navires de commerce pour l'achat, la vente et autres détails relatifs à leur cargaison, notamment les mises en douane.

2 – Les courtiers se tenaient au courant des départs et des arrivées de navires, du prix exact des denrées sur la place ou ailleurs, des moyens d'en faciliter la vente, et de tout ce qui concernait les transactions commerciales.

3 – Les courtiers maritimes se chargeaient des transactions pour l'achat ou la vente des navires.

4 – La rémunération des courtiers maritimes consistait en une sorte de droit appelé *courtage*.

5 – La charge de *courtier maritime et conducteur de navire* était très encadrée par la législation française.

6 – Le courtier maritime était un prestataire de service, mandataire de l'agent maritime ; il remplaçait le capitaine étranger auprès des administrations, notamment de l'administration des douanes.

Remarques : **a)** – La profession de courtier avait été définie par l'Édit de décembre 1657 : « *tout maître ou capitaine de navire étranger qui ignore la langue du pays où il vient commercer a besoin d'un interprète pour se faire entendre et pour faire dans les bureaux les déclaration auxquelles il est tenu* ».

b) – L'Ordonnance sur la Marine d'août 1681 compléta : « aucun ne pourra faire fonction de courtier conducteur de navires qu'il n'ait été immatriculé au greffe de l'Amirauté sur l'attestation que quatre notables marchands du lieu donneront de sa capacité et de sa probité ».

c) – Les lettres patentes du 10 juillet 1776 (Louis XVI) précisait : « les courtiers maritimes interprètes conducteurs de navires sont maintenus dans le droit exclusif d'assister les capitaines et marchands étrangers qui ne sauraient pas la langue française et de leur servir d'interprètes pour les déclarations dans les greffes et différents bureaux et autres actes publics ».

d) – La charge de courtier a été supprimée le 17 mars 1791, puis rétablie en 1800 et confirmée par le Code de commerce de 1807.

e) – L'ordonnance du 14 novembre 1835 a défini les différentes activités des courtiers et fixé la rémunération correspondante :

i) conduite des navires et accomplissement des formalités auprès des diverses administrations dont les Douanes,

ii) affrètements de navires,

iii) vente de navires,

iv) traduction des documents en langue étrangère.

f) – Les courtiers maritimes ont perdu leurs privilèges par la loi de janvier 2001, prenant effet le 21 mars 2004.

g) – La charge de courtier maritime-conducteur de navires a été supprimé pour des raisons de libre concurrence.

h) – Le courtier maritime-conducteur de navires, a été remplacé par le *conducteur en douane*.

[Voir l'expression *Conducteur de navires*].

Courtier d'assurances maritimes (en anglais « *marine insurance broker* ») : **1** – Intermédiaire spécialisé dans les affaires d'assurances maritimes, agissant en qualité de mandataire de l'assuré.

2 – Le courtier d'assurance maritime a pour rôle de mettre en rapport un client et un ou plusieurs assureurs en vue de garantir un risque, jusqu'à ce que la totalité du capital à garantir soit prise en charge.

Remarque : Le risque pécuniaire que représente pour les assureurs un grand navire transportant des conteneurs, du gaz naturel, du pétrole brut, du minerai, des passagers, etc., dépasse parfois la solvabilité d'un seul assureur ; plusieurs assureurs prennent alors en charge conjointement le risque et, par sécurité, ils peuvent se faire réassurer par une compagnie spécialisée dans les réassurances. [Voir le mot *Apériteur*].

Courtil : **1** – Champ propre à mettre du chanvre.

2 – [À l'origine] Petite cour de campagne qui n'est point fermée de murs, mais seulement de fossés ou de haies.

Remarque : Comme on sème ordinairement le chanvre auprès des maisons, c'est probablement ce qui a fait donner le nom de courtils aux terres qu'on emploie à cette culture.

Courtine : **1** – [Vieilli] Rideau de lit.

Exemples : Courtine de damas ; fermer, tirer les courtines.

2 – [Terme de fortifications] Le mur qui est entre deux bastions et qui en joint les flancs.

Exemple : La courtine était trop longue et ne pouvait pas être bien défendue.

Courtisan : **1** – Qui est attaché à la Cour, qui fréquente la Cour.

2 – Celui qui cherche à plaire.

Remarque : On dit de l'amant d'une femme, que c'est son courtisan.

Exemple : Cette femme n'a point d'amis, mais des courtisans.

3 – On appelle aussi courtisan, celui qui rend à quelqu'un des assiduités pour en obtenir quelque avantage.

Exemple : Ceux qui ont des emplois à donner, à procurer, ne manquent point de courtisans.

Courtois : **1** – Civil, gracieux, tant en ses discours qu'en son accueil et en toutes ses actions.

2 – [Vieilli] On appelait autrefois « *armes courtoises* » les armes dont on se servait dans les tournois, parce que la pointe et le tranchant en étaient émoussés et que ces armes n'étaient point létales.

Remarque : Les armes de guerre étaient appelées *armes émoussées*.

Courtoisie : [Familière] Civilité, bon office qu'on rend à quelqu'un.

Courtoisie (Titre de –) : Titre de noblesse porté dans une famille noble mais qui n'est ni légal, ni régulier, soit parce qu'il n'a jamais fait l'objet d'une création ou d'une régularisation par le pouvoir souverain, soit parce que celui qui le porte n'est pas le successeur légal d'un titre régulier et authentique.

Remarques : **a)** – Lorsqu'un titre est une pure création fantaisiste, on parle alors de *titre de fantaisie*.

b) – Sous l'Ancien Régime (avant la Révolution de 1789) les titres de noblesse n'étaient pas personnels, mais ils étaient associés à une seigneurie dont ils marquaient l'importance :

i) une *châtellenie* réunissait plusieurs seigneuries ;

ii) naguère, une province entière était un *duché* ou un *comté* ;

iii) jadis, une province qui était à la frontière du royaume était une *marche* ;

iv) à l'origine, un *marquisat* (nom dérivé de *marche*) était une seigneurie

bordant la frontière ;

v) À la fin de l’Ancien Régime, on appelait *marquisats* différentes terres qui étaient composées d’un certain nombre de fiefs.

vi) Un *vicomté* est plus petit qu’une province

vii) Une *baronnie* était plus grande qu’une seigneurie mais plus petite qu’un vicomté.

Courtois (Toiles de –) : On appelle *toiles de courtoisie* des toiles que l’on dispose de chaque côté du planchon ou de l’échelle qui sert à monter à bord des navires à quai, afin que ceux qui sont au-dessous, sur le quai, ne puissent pas apercevoir les dessous des femmes qui montent à bord.

Cousin : Sorte de moucheron piquant et fort importun.

Exemples : Un cousin le vint piquer à la joue ; les cousins l’ont fort importuné, l’ont tourmenté toute la nuit.

Cousin : 1 – L’un de ceux qui ont un parent, un grand parent, un arrière-grand-parent, etc., en commun.

Remarque : On appelle *cousins germains* ceux qui sont issus, soit des deux frères, soit des deux sœurs, soit du frère ou de la sœur.

[Voir le mot *Germain* et les expressions *Cousins germains*, *Cousins issus de germains*].

2 – Jadis, en France, le roi dans ses lettres traitait de *cousins*, non seulement les princes de son sang, mais encore plusieurs princes étrangers, les cardinaux, les pairs, les ducs, les maréchaux de France, les Grands d’Espagne et quelques seigneurs du royaume.

3 – [*Au figuré et familier*] Cousin se dit quelquefois de ceux qui sont bons amis et en bonne intelligence.

Exemple : Si vous faites telle chose, nous ne serons pas cousins.

4 – Chaque affilié à la *Charbonnerie* était appelé « *bon cousin* » .

Remarque : Il s’engageait à se pourvoir personnellement d’un fusil avec ses munitions, à obéir aveuglément à son chef direct et à garder le secret sur la Société jusqu’à l’échafaud s’il était arrêté.

[Voir le mot *Charbonnerie* et l’expression *Sergents de La Rochelle*].

Cousinade : Réunion de famille traditionnelle et périodique à laquelle sont invités tous les cousins jusqu’à un degré élevé et leurs alliés.

[Voir le mot *Germain*].

Cousinage : 1 – La parenté qui est entre cousins.

Exemple : Il est entré dans cette maison sous prétexte de cousinage.

[Voir le mot *Germain*].

2 – [*Familier*] Toute l’assemblée des parents.

Exemple : Il avertit tout le cousinage.

Cousinière : Sorte de gaze dont on entoure un lit, pour se garantir des insectes volants appelés cousins.

Remarque : On utilise des moustiquaires pour se garantir des moustiques.

Cousins germains : Enfants qui sont issus, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère ou de la sœur.

Cousins issus de germains : Enfants qui sont issus de de cousins germains.

Remarques : **a)** – Les cousins issus de germains sont des petits fils ou des petites filles, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère ou de la sœur.

b) – Les autres, qui sont plus éloignés, s’appellent cousins au troisième ou au quatrième degré, etc.

[Voir le mot *Germain*].

- Coussin** (en anglais « *bolster* », « *bed* ») : **1** – Sorte de sac cousu de tous les côtés et rempli de plume, ou de bourre, ou de crin, etc., pour s'appuyer ou pour s'asseoir dessus.
[Voir le mot *Remplir*].
2 – Corps qui sert à garantir d'autres corps de l'effet de frottement ou, en d'autres cas, à adoucir les frottements.
- Coussin d'amure** : Tissu de bitord qu'on met sur le plat-bord d'un navire à voile, à l'endroit où porte la ralingue de la voile, afin d'empêcher qu'elle ne se coupe.
- Coussin de beaupré** : Le *coussin de beaupré* est la partie de son étambrai sur laquelle il repose.
- Coussin de canon** : Gros billot de bois, posé dans le derrière de l'affût, et qui en soutient la culasse.
Remarque : On dit aussi *chevet de canon*.
- Coussin d'élongis** : Les coussins d'élongis ou de capelage sont deux blocs de bois arrondis placés de chaque côté d'un mât pour remplir l'angle formé par le ton et le dessus de l'élongis et empêcher ainsi le gréement d'être coupé par le bord de l'élongis.
- Coussinet** : **1** – Petit coussin.
2 – [Par analogie] Bague en laiton ou en résine solidaire du navire et chemisée d'élastomère, de poly-acétal, de cuivre ou de fonte, destinée à supporter un arbre en rotation.
- Coût** : Point de départ de la sécurité et du profit.
Remarques : **a)** – Les obsédés de la « *réduction du coût* » et du « *moins-disant* » ne font pas de profits et prennent des libertés avec la sécurité.
b) – Les *économies* coûtent cher !
- Coûtant** : Adjectif qui n'a point de féminin et qui n'est d'usage que dans l'expression « *le prix coûtant* ».
Exemple : Je vous le donne au prix coûtant (pour dire *au prix qu'il m'a coûté*).
- Coût Assurance Fret [CAF]** (en anglais « *Cost Insurance Freight [CIF]* ») : Contrat de vente qui inclut le prix de la marchandise, le montant de la prime d'assurance et le fret.
[Voir l'expression *Franco à Bord (FOB)*].
- Couteau** : Instrument composé d'une lame et d'un manche et qui sert à couper.
Remarque : Chaque marin porte constamment un couteau sur lui : ce couteau peut lui sauver la vie en lui permettant de se libérer d'un entrave.
- Couteau** : Coquillage.
[Voir l'expression *Manche de couteau*].
- Coutelas** : Sorte d'épée courte et large qui ne tranche que d'un côté.
Exemple : Il lui a fendu la tête de son coutelas, avec son coutelas.
- Coutelas** (en anglais « *Top mast studding sail* ») : Synonyme de bonnette de hune.
Remarque : *Coutelas* est employé en Méditerranée.
- Coûter** : **1** – Être acheté un certain prix.
Exemples : Coûter peu ; coûter beaucoup ; coûter cher ; ne coûter guère ; coûter trop ; cela coûte plus que cela ne vaut.
2 – Être cause de dépense, de perte, de douleur, de peine, de soin.
Exemples : Ne plaidons point, les procès coûtent trop ; il vous en coûtera la vie ; il vous en coûtera la tête ; il lui en a coûté un bras pour avoir été à la guerre ; cette perte lui a coûté bien des soupirs, des larmes ; cette sottise lui coûte cher ; c'est trop acheter le plaisir d'un moment, quand il coûte un long repentir ; cet ouvrage lui coûte bien des veilles.
- Coutil** : Espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin, qui est lissée et fort serrée, propre pour faire des lits de plume, des taies d'oreiller, des tentes, etc.

Exemples : Coutil de Flandres ; coutil de Bruxelles, de Normandie, etc.

Remarque : On ne prononce pas l'« l » final.

Coutume : 1 – Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, dans les discours, dans les actions.

2 – Ce qui est devenu une sorte d'obligation ou d'engagement, parce qu'on l'a souvent pratiqué.

3 – Certain droit municipal qui, s'étant autorisé par l'usage et par la commune pratique d'une ville, d'une province ou d'un canton, tient lieu et a force de loi.

Exemples : Coutume de Normandie, de Champagne ; coutume de Paris ; coutume locale, ou d'un lieu particulier ; réformer la coutume ; rédiger par écrit une coutume ; ils se sont mariés suivant la coutume de Paris.

4 – Recueil du droit coutumier de quelque pays.

Exemple : René-Josué Valin (1695-1765), avocat au présidial de La Rochelle en Aunis, puis procureur de l'Amirauté de La Rochelle, a commenté la *Coutume de La Rochelle et du pays d'Aunis*.

5 – [Au figuré] Ce qui arrive souvent aux choses inanimées.

Exemples : Ce pommier a coutume de donner beaucoup de fruits ; cette cheminée a coutume de fumer quand le vent du midi souffle ; les pierres qui viennent d'être tirées de cette carrière ont coutume de se fendre à la gelée.

Couture (en anglais « *chink* », « *seam* ») : Intervalle entre deux bordages, entre deux pièces de construction et qu'on remplit par un travail de calfatage, lequel prend, lui aussi, le nom de couture.

Remarque : On dit *couture ouverte* quand l'étope que le calfat avait mise entre deux bordages en est sortie accidentellement ou par vétusté.

Couture : 1 – Réunion de deux laizes de toile à voile.

2 – Le travail même de cette réunion.

Remarques : a) – Il y a des coutures plates dans lesquelles les laizes se croisent un peu, à plat et sont réunies par plusieurs suites de points de couture ; on les emploie pour les voiles les plus considérables ou qui fatiguent le plus.

b) – Toutes les voiles faites avec des toiles des 5 premiers numéros sont assemblée à trois coutures et il en est de même des bandes de ris ; on dit alors

Couvre-chef : Bonnet, chapeau [*Expression vieillie*].

Remarque : À l'époque où ce nom composé a été formé, le mot *chef* signifiait « tête ».

COW : Sigle de l'expression anglaise « *Crude oil washing* » qui désigne le lavage au pétrole brut des citernes des navires qui ont transporté du pétrole brut.

Crabe : Animal marin à coquille, du genre des testacées, qui ressemble à une araignée.

Crabe : Appellation familière d'un quartier-maître de deuxième classe.

Crabot : Dispositif d'accouplement direct de deux pièces métalliques par dents et rainures que l'on fait glisser l'une dans l'autre jusqu'à ce qu'elles s'entraînent mutuellement et rendent solidaires les deux arbres sur lesquels elles sont respectivement clavetées.

Remarque : On dit *clabot* ou *crabot*.

Crabotage : Accouplement direct de deux arbres au moyen d'un dispositif d'accouplement mécanique à glissement appelé crabot.

Craboter : Action de faire entrer le pignon comportant des dents d'un dispositif de crabotage dans le pignon comprenant des logements pour les recevoir.

Cracher (en anglais « *to work out* ») : L'étope du calfatage d'un navire crache lorsque la carène éprouve assez de fatigue pour que cette étope sorte de ses coutures ; on dit alors que le navire crache ses coutures, ou que ses étoupes sont crachées.

Crachin : Synonyme de *bruine*, pluie fine et continue qui pénètre les vêtements.

Remarque : Le *crachin breton* est célèbre et caractérise le climat océanique ; les Bretons parlent plutôt d'un *brouillard*, c'est-à-dire de fines gouttelettes semblant rester indéfiniment en suspension dans l'air.

Cramoisi : Couleur rouge foncé légèrement violacé.

Crampe : **1** – Contraction convulsive et douloureuse, qui se fait sentir principalement à la jambe et au pied.

2 – [*Par analogie*] On appelle *crampe d'estomac* une douleur lancinante dans l'abdomen.

Crampe : Une *crampe* ou un crampon est une attache en fer fixée en hauteur, qui a un bout recourbé ou qui comporte un œil, et qui peut servir à supporter une charge ou à saisir un objet au moyen d'un palan.

[Voir le mot *Crampon*].

Crampe danoise : Sorte de croc en fer qu'on employait, avant les installations plus parfaites et plus récentes lorsque, pour pouvoir, au besoin, changer promptement les bragues des affûts, on faisait servir ces crampes ou crocs à remplacer les boucles qui étaient fixées aux murailles des bâtiments pour y amarrer les bragues.

Crampon : **1** – Pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert dans les ouvrages de maçonnerie, de charpenterie, ou de menuiserie, à attacher fortement quelque chose.

Exemples : Crampon de fer ; gros crampon ; attacher avec un crampon ; mettre un crampon ; cela est tenu par un crampon.

2 – [*Par extension*] Bout de fer que l'on scelle dans un mur.

3 – Bout de fer recourbé qu'on fait exprès aux fers de cheval, quand on veut ferrer les chevaux à glace.

Cran : Entaillure en bois, en fer ou dans un autre corps dur, pour accrocher ou arrêter quelque chose.

Exemples : Hausser ou baisser une crémaillère d'un cran ; avancer ou retarder une montre d'un cran.

Remarque : On dit, au figuré et familièrement, que la fortune, la réputation, la santé, l'esprit d'un homme *baissent d'un cran* pour dire qu'ils diminuent, baissent, commencent à diminuer.

Cran : Mettre un vaisseau *en cran*, c'est le chavirer sur le côté jusqu'à reposer sur un navire ou sur un ponton placé exprès à côté de lui à cet effet.

Remarque : On met un vaisseau *en cran* pour le caréner, pour le calfater, le suiffer et le radouber dans ses œuvres vives, c'est-à-dire dans la partie de la coque qui est ordinairement sous l'eau.

Cran : Appellation du raifort sauvage.

[Voir le mot *Raifort*].

Crapaud (en anglais « *goose-neck* ») : Mâchoire en fer chevillée sur l'extrémité avant de la barre du gouvernail et à l'aide de laquelle la barre s'appuie sur la tamisaille.

[Voir le mot *Tamisaille*].

Crapaud : **1** – Sorte de massif très pesant, immergé et muni d'un œil permettant d'y amarrer l'orin ou d'y mailler la chaîne d'une bouée, d'une tonne, d'une caisse ou d'un coffre retenu en surface.

Remarque : La chaîne qui retient le coffre s'appelle un pendeur ou une itague.
[Voir les mots *Pendeur*, *Itague*].

2 – Les crapauds assurant la tenue des caisses ou coffres d'amarrage sont constitués par des blocs en béton ou en fonte ; leur tenue est améliorée s'ils peuvent être ensouillés dans un fond de sable ou de vase.

Remarque : Les très gros crapauds sont constitués de plusieurs parties juxtaposées afin de faciliter leur manutention.

[Voir le mot *Coffre* et l'expression *Coffre (Prise de –)*].

Crapaudine (en anglais « *bed plate* ») : **1** – Coussinet creusé en demi-sphère, destiné à recevoir les axes des machines pivotantes telles que des grues pivotantes.

Remarque : Le cabestan tourne sur un pivot par l'intermédiaire d'une crapaudine installée à sa base.

2 – Morceau de fer ou de bronze creux, dans lequel entre le gond d'une porte.

3 – Plaque de plomb qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir, etc. pour empêcher que les crapauds ou les ordures n'y entrent.

Crapois : Le mot *crapois* qui apparaît dans les chartes normandes du Moyen Âge, désigne des petits cétacés, genre dauphins.

Remarques : **a)** – *Crapois* est la contraction des mots latins « *crassus* » qui signifie *gras* et « *piscis* » qui signifie *poisson*.

b) – Les cétacés ont été pêchés au moins du IX^{ème} au XIX^{ème} siècle sur les côtes normandes et dans l'estuaire de la Seine, dans des pêcheries constituées d'enceintes semi-circulaires en perches garnies de filets pour capturer les poissons à marée haute et les retenir quand la mer baissait.

c) – Les Ducs de Normandie ont offert aux monastères normands le privilège de conserver tout le profit de leur pêche dans ces pêcheries, y compris lorsque ces pièges contenaient des poissons à lard tels que les cétacés (les cétacés étaient des *poissons royaux*, c'est-à-dire qu'il ouvraient normalement droit à une redevance au profit du duc ou du roi).

d) – L'huile de cétacé servait à alimenter les lampes à huile utilisées pour les offices religieux nocturnes.

Crapule : **1** – Vilain excès de boire et de manger qui est passé en habitude.

Exemples : Honteuse, vilaine crapule ; il aime la crapule ; il se plaît, il est plongé dans la crapule ; il est dans une crapule continue.

Remarque : On dit « *vivre dans la crapule* » pour dire qu'on se livre sans choix et sans modération aux plaisirs de l'amour, de la table, et du jeu.

2 – Ceux qui vivent dans la crapule.

Exemple : N'allez pas avec ces libertins, ce sont des crapules.

Crapuleux : Qui aime la crapule.

Craquelin (en anglais « *weack boat* ») : **1** – Petite embarcation de construction très faible qui peut faire penser à ces sortes de biscuits que l'on trouve dans la région de Saint-Servan ou de Cancale.

2 – Sorte de biscuit ou de petit pain rond qui craque sous les dents lorsqu'on le mange, que l'on fabrique entre Cancale et Saint-Servan avec de la farine, du lait et de la levure ou du levain ; on le cuit d'abord dans l'eau bouillante, puis on le passe au four pour le sécher et lui donner une belle couleur ambrée.

Remarque : Les craquelins enfermés à l'abri de l'air restent consommables pendant plusieurs semaines.

Craquer : Se dit pour exprimer le bruit que font certains corps, en se frottant violemment ou en éclatant.

Exemples : Les vis du pressoir craquaient ; le plancher est si chargé, que les poutres en craquent ; ce lit craque ; un coup de vent rompit le mât, on l'entendit craquer ; les croûtes, le biscuits craquent sous la dent.

Craquerie : [*Familier et populaire*] Menterie, hablerie.

Craqueter : Craquer souvent et avec petit bruit.

Remarque : Quand on jette du sel, du laurier dans le feu, on l'entend craqueter.

Craqueur : [*Populaire*] Celui ou celle qui ne fait que mentir et se vanter faussement.

Cras (Hervé –) : **1** – Hervé Cras (1910-1980) était un écrivain et un médecin de la Marine nationale française.

2 – Il est le neveu de l'amiral Jean Cras (1879-1932), célèbre compositeur de musique classique qui a laissé son nom à la fameuse règle-rapporteur que l'on employait naguère, au temps des cartes marines en papier.

[Voir *Cras (Jean –)*].

3 – Pendant l'opération Dynamo (19 mai – 4 juin 1940) il coula 2 fois : avec le contre-torpilleur « *Jaguar* » (127 m de longueur, 50 000 chevaux, 35 nœuds) torpillé par la vedette rapide allemande « *S23* » devant Dunkerque (le 23 mai 1940) puis avec l'ex-paquebot de la ligne Le Havre-Caen « *Émile Deschamps* » (50 m de longueur, 12,5 nœuds, transformé en dragueur de mines auxiliaire en septembre 1939) sur une mine à l'embouchure de la Tamise (le 4 juin 1940).

4 – Comme écrivain, Hervé Cras a signé des dizaines de livres, notamment d'histoire militaire et maritime, en utilisant le pseudonyme *Jacques Mordal* ainsi que des articles dans des revues sous le pseudonyme *Pierre Mardyck*.

Remarque : Hervé Cras, alias *Jacques Mordal*, était un historien de réputation mondiale.

Cras (Jean –) : **1** – Jean Émile Paul Cras (1879-1932), bien connu des marins comme l'amiral *Jean Cras* qui inventa la fameuse règle-rapporteur utilisée à la passerelle de navigation des navires français, a été un compositeur de musique et un officier de marine français.

Il naquit à Brest le 22 mai 1879 et de son union le 23 janvier 1906 avec Isaurette Paulette, naquirent trois filles (Isaure, Colette et Monique) et un fils (Pierre).

Le Contre-Amiral Jean Cras est décédé le 14 septembre 1932 d'une maladie foudroyante à l'âge de 53 ans, à l'Hôpital Maritime de Brest.

2 – ***Dates remarquables de la carrière d'officier de Marine de Jean Cras***

-Élève de l'École Navale le 1^{er} octobre 1896 ; il en sort quatrième en 1898.

-Aspirant de 1^{re} classe le 5 octobre 1899.

-Enseigne de vaisseau le 5 octobre 1901.

-En 1902 sur l'Aviso Manche, à Terre-Neuve et à Islande.

-Un 1903 sur l'avisotorpilleur *Flèche*, en Tunisie.

-En 1905, sur le *Cassini*, à l'Escadre du Nord.

-Lieutenant de vaisseau le 2 septembre 1908.

-Commandant d'un groupe de torpilleurs armés de la défense mobile de Brest le 1^{er} octobre 1910.

-Breveté d'état-major en 1914.

-Commandant du torpilleur d'escadre *Commandant Bory* basé à Brindisi en Adriatique, en 1916-1917.

-Promu capitaine de corvette le 9 juillet 1918, Jean Cras prend le commandement de la première escadrille de patrouilleurs de Manche orientale, basée à Dieppe.

-Capitaine de frégate le 11 septembre 1919.

-Commandant du torpilleur *Amiral Sénès* et de la troisième escadrille de torpilleurs de l'Atlantique, basée à Cherbourg, en avril 1921.

- La première de l'opéra *Polyphème* eut lieu le 28 octobre 1922 à l'Opéra Comique de Paris ; ce fut un succès.

-Auditeur au Centre des Hautes Études navales en 1923, puis au Conseil de la défense nationale.

-Capitaine de vaisseau le 1^{er} mai 1924.

-Commandant du croiseur *La Motte Picquet* en 1926.

- Commandant du cuirassé *Provence* en 1927 et 1928.
- Service des Recherches scientifiques de l'État major général en 1930.
- Contre-amiral le 1er mai 1931.
- Major général du 2ème arrondissement maritime (Brest) le 8 décembre 1931.
- Hospitalisé à l'hôpital maritime de Brest le 11 septembre 1932, il décéda trois jours plus tard, le 14 septembre 1932.

3 – **Ses principales affectations dans la Marine Nationale :**

i) En 1911 Jean Cras était l'adjoint de division du Capitaine de Vaisseau Ronarc'h (1865-1940) ; sous sa direction il rédigea un manuel de tactique des torpilleurs.

Remarque : Au début de la Grande Guerre, Ronarc'h fut le héros de la bataille de Dixmude, en Belgique, sur la rive droite de l'Yser, à 17 kilomètres de la Mer du Nord ; pendant la course à la mer des armées allemandes, les 6 000 fusiliers marins français de Ronarc'h arrêtaient sur l'Yser 30 000 soldats allemands pendant 25 jours, du 17 octobre au 10 novembre 1914 : le front fut stabilisé sur l'Yser jusqu'à la fin de la guerre ; Cras est nommé contre-amiral en juin 1914, à 49 ans.

ii) À la déclaration de guerre, Jean Cras devint l'aide de camp de l'Amiral Auguste Boué de Lapeyrère (1852-1924), à bord du cuirassé Courbet.

iii) Au cours de la Première Guerre mondiale, Jean Cras a été cité à l'ordre du jour en 1916 pour s'être distingué dans la lutte contre les sous-marins, notamment le 8 mai 1917 où il a probablement coulé, avec son torpilleur « *Commandant Bory* », un sous-marin ennemi en plongée en Mer Adriatique.

Remarque : Le « *Commandant Bory* », construit à Bordeaux, était un torpilleur de 744 tonnes, à turbines à vapeur Zoëly développant 14 000 ch sur deux lignes d'arbres, qui pouvait atteindre 30 nœuds.

Longueur 74,6 m ; largeur 7,6 m ; tirant d'eau 2,9 m.

Son armement comprenait 2 canons de 100 mm, 4 canons de 65 mm et 4 tubes lance-torpilles.

Le torpilleur *Commandant Bory* a été désarmé en 1928.

iv) Après l'armistice du 11 novembre 1918, il est appelé en 1919 au Ministère de la Marine auprès du chef d'état-major général de la marine, l'Amiral Pierre-Alexis Ronarc'h (1865-1940).

v) En 1921, le capitaine de Frégate Jean Cras prend le commandement de la 3ème escadrille de torpilleurs de l'Atlantique, basée à Cherbourg, composée de neuf torpilleurs d'escadre ex-allemands ; Jean Cras commande le torpilleur d'escadre *Amiral Sénès* (105,4 m de long, 10,2 m de large, 2 060 t, 45 000 ch, 36 nd, 4 canons de 149 mm, 4 tubes lance-torpilles de 600 mm).

Remarques : **a)** – Le torpilleur d'escadre *Amiral Sénès* est l'ancien GroÙes Torpedoboot S 113 allemand, livré à la France le 23 mai 1920 au titre des dommages de guerre.

b) – Le contre-amiral Victor-Baptistin Senès (1857-1915) périt avec le croiseur cuirassé *Léon Gambetta* (147 m de long, 21,4 m de large, 22,5 nd, 12 400 t) torpillé à 00h40 le 27 avril 1915 par le sous-marin autrichien U-5 (510 tonnes, 57 m de long, 5,6 m de large) dans le canal d'Otrante (à l'entrée de la Mer Adriatique, entre l'Italie et l'Albanie).

vi) Promu Capitaine de Vaisseau à 44 ans, Jean Cras a reçu en 1926 le commandement du croiseur *Lamotte-Piquet* (181,3 m de long, 17,5 m de large, 105 000 ch, 34 nd).

Remarque : Jean Cras embarquait un piano droit sur les navires où il était affecté, pour l'aider à composer.

Prenant le commandement du croiseur *Lamotte-Piquet* en construction à

l’Arsenal de Lorient en 1926, Jean Cras a fait entrer un piano à queue dans sa chambre avant que les cloisons extérieures ne soient terminées, parce qu’ensuite il n’aurait pas pu le faire passer par la porte.

vii) En 1927 et 1928, le capitaine de vaisseau Jean Cras commanda le cuirassé *Provence*, type Dreadnought, classe *Bretagne*, 4 hélices, 21,5 nd, avec des turbines à vapeur Parsons, 43 000 ch, 166 m de long, 27 m de large, 10 pièces de 340 mm en 5 tourelles doubles ; la *Provence* avait été lancée en 1913.

Remarques : a) – Après une Première Guerre Mondiale en Méditerranée sans participer à aucun combat, le cuirassé *Provence* a été touché par les mutineries de juin 1919 que connut la flotte française basée en mer Noire pour combattre les Bolcheviques.

b) – Le cuirassé *Provence* était à Mers el-Kébir avec son frère de chantier *Bretagne* le 3 juillet 1940, lorsque l’amiral britannique James Fownes Somerville (1882-1949) donna l’ordre aux bâtiments de la Force H qu’il conduisait, de détruire au canon les bâtiments français au mouillage dans la base française de Mers el-Kébir (opération *Catapult*) ; gravement endommagé par les obus de 380 mm du croiseur de bataille britannique *HMS Hood*, le cuirassé *Provence* s’échoua volontairement par des fonds de 10 m ; il put appareiller de Kébir le 6 novembre 1940 après avoir effectué des réparations provisoires ; il gagna par ses propres moyens le port français de Toulon, escorté par 5 torpilleurs.

c) – Le cuirassé *Provence* se saborda à Toulon le 27 novembre 1942, comme le firent tous les bâtiments français bloqués dans l’Arsenal de Toulon lorsque les Allemands envahirent la zone Sud dite « libre » de la France, en réponse au débarquement des Anglo-Américains en Afrique du Nord Française le 8 novembre 1942 (opération *Torch*).

viii) En 1929, le capitaine de vaisseau Jean Cras entra à l’État-Major général de la Marine à Paris, comme chef du service des recherches scientifiques.

4 – La règle-rapporteur de la renommée.

Jean Cras a inventé, mis au point en 1908, puis breveté en 1918 une *règle rapporteur* très commode pour tracer les routes ou porter des relèvements sur la carte marine ; c’est la *règle-rapporteur* de Jean Cras (la fameuse « *Règle Cras* ») naguère en usage dans les marines de guerre, de commerce ou de pêche françaises ainsi que dans l’aviation et dans certaines marines étrangères ; elle est encore utilisée par les candidats aux épreuves de cartes-papier des examens de la Marine Marchande.

Remarque : Tous les marins français, même de la plaisance, connaissent la *règle-rapporteur* de l’Amiral Jean Cras ; mais certains ignorent ce que la Musique lui doit.

5 – Le compositeur de musique :

Jean Cras commença à composer dès l’âge de 6 ans.

Entre 1892 et 1899 (de 13 à 20 ans) quelques mélodies pour voix et piano :

1893 : Trois valses, pour piano.

1894 : *O Salutaris Ostia*, voix soliste et orgue.

1894 : *Marche funèbre*.

1894 : *À la lumière des lustres*, pour piano.

1894 : *Ballade*, pour violon et piano.

1894 : *Marche nuptiale* pour orgue.

1894 : Morceau pour violoncelle et piano.

1896 : *Écho*, idylle antique en 2 actes (sur un livret d’ A. Droin)

1899 : *À l’automne* pour 2 voix et piano.

1899 : Chorale et orgue.

1899 : *Panis angelicus* voix soliste et orgue.

1899 : *Voyage Symbolique* (Trio n° 1), pour violon, violoncelle et piano.

1900 : *Impromptu pastoral*, pour orchestre.

1900 : *Impromptu pastoral*, pour piano.

1900 : *La Tour* pour voix et piano.

Sa rencontre en 1900 avec le compositeur français Marie Eugène Henri Fouques-Duparc, dit Henri Duparc (1848-1933) qui lui donna des leçons de composition et de mélodie, fut déterminante pour sa carrière de compositeur.

En **1900**, Jean Cras écrivit trois *Sonates* : une pour violon et piano, une pour alto et piano, une pour violoncelle.

Entre 1900 et 1910 plusieurs œuvres remarquables :

1900-1905 : *Sept Mélodies* sur des poèmes de Charles Baudelaire (1821-1867), Alfred Droin (1878-1967), Paul Verlaine (1844-1896) et Georges Rodenbach (1855-1898).

1901 : *Andante religieux* pour orchestre.

1901 : *La Cloche* pour piano.

1901 : *Petite pièce en fa majeur*, pour piano.

1901 : *Scherzo* pour piano.

1901 : Sonate pour violoncelle et piano.

1902-1911 : *Poèmes Intimes* pour piano : *En Islande*, *Preludio con fughetta*.

1903 : *Largo en fa mineur* pour violoncelle.

1904 : *Grande marche nuptiale* pour orgue.

1904 : *Largo* pour violoncelle et piano.

1904 : *Marche nuptiale* pour orchestre.

1904 : *Messe à 4 voix* pour orgue.

1904 : *Valse en mi* pour piano.

1905 : *Ave verum*, pour voix soliste, violon et orgue.

1907 : *Trio n° 2 en ut* pour piano violon et violoncelle.

1908 : *Messe à 4 voix a capella*.

1909 : *Quatuor à cordes n° 1* « À ma Bretagne ».

1909 : *Quatuor à cordes* pour piano à 4 mains.

1909 : *Regina cæli* pour voix et orgue.

1910 : *Ave Maria* pour voix soliste et orgue.

1911 : *Au fil de l'eau* poèmes intimes.

1911 : *La maison du matin* poèmes intimes.

1912 : *Élégies* pour chant et orchestre, pour voix et piano (arrangement avec accompagnement d'orchestre) sur des textes du poète symboliste français Albert Samain (1858-1900).

1909-1918 : Jean Cras compose le drame lyrique *Polyphème*.

À l'été 1909, au mouillage en rade de Brest, il décida de mettre en musique le poème d'Albert Samain : *Polyphème* : « Polyphème aime Galathée, mais Galathée lui préfère le berger Acis ; Polyphème projette de tuer les deux amants (Galathée et Acis) puis il y renonce ; Polyphème se crevera lui-même les yeux pour ne plus les voir et finalement il se jette à la mer. »

Selon la mythologie grecque, *Polyphème* (en grec Πολύφημος), fils de Poséidon et de la nymphe Thoosa, est l'aîné des cyclopes.

Jean Cras continua l'orchestration de cette œuvre en 1915, à bord du torpilleur d'escadre « *Commandant Bory* », basé à Brindisi, qu'il commandait en Mer Adriatique dans la guerre navale contre l'Autriche et il la termina à la fin de la Grande Guerre en 1918.

Le poème symphonique *Polyphème* obtint le 1er prix de la Ville de Paris en 1921 et il fut monté à l'Opéra Comique le 29 décembre 1922, sous la direction d'Albert

Louis Wolff (1884-1970) ; l'opéra *Polyphème* a obtenu un grand succès auprès du public et de la critique dès la première représentation.

Jean Cras composa des pièces pour piano, pendant et après la Grande Guerre :

1917 : Quatre « *danze* » pour piano (*danza morbida* : lent ; *danza scherzosa* : vif et léger ; *danza tenera* : très lent et expressif ; *danza animata* : vif.

1917 : Deux *Paysages* pour piano (un paysage maritime et un paysage champêtre).

1918 : *Âmes d'enfants* pour orchestre, qu'il adapta pour piano à 6 mains à l'intention de ses 3 filles (*Isaure*, *Colette* et *Monique*) et plus tard (en 1922) pour piano à 4 mains.

1919 : *Premier anniversaire* pour piano « À mon petit Jean-Pierre » né en 1918.

1920 : *La Chair*, pour violoncelle et piano.

1920-1924 : Six poèmes pour chant et piano avec accompagnement d'orchestre et dédiés à sa femme, extraits de *l'Offrande Lyrique* du poète indien Rabindranath Tagore (1861-1941) traduits en français par André Gide (1869-1951) ; Rabindranath Tagore fut lauréat du Prix Nobel de littérature en 1913.

1921 : *Image*, poème d'Édouard Schneider (1880-1960) pour voix et piano, dédié à la soprano Gabrielle Gills (1850-1950).

1921 : *La Tour de Penhouat*, musique de scène.

1923 : Jean Cras a mis en musique les *Fontaines* : 5 poèmes de Lucien Jacques (1891-1961) pour voix et piano (arrangement avec accompagnement d'orchestre).

1923 : *Quintette* pour piano et quatuor à cordes.

1923 : *La villa des pinsons* pour orchestre.

1924 : Cinq *robaiyats* pour voix et piano d'Omar Khayyam (1048-1131), la traduction du persan en français étant assurée par Fernand Toussaint (1873-1956).

1924 : *Prélude et danse*, pour orchestre.

1924 : *Quintette* avec piano.

1924 : *Quintette* avec saxophone.

1925 : Deux *Impromptus* pour harpe.

1925 : *Dans la Montagne* : 5 pièces pour chœurs d'hommes sur des vers du poète français Maurice Boucher (1885-1977) avec accompagnement de piano.

1925 *Hymne en l'honneur d'une sainte* pour voix féminines et orgue.

1926 : *Trio* à cordes n°3, primé par l'Institut.

1926-1929 : *Impromptus* pour harpe ; *Air varié* pour violon et piano ; *Eglogue* ; *Habanera* (1927) ; *Évocation* pour violon et piano (1928).

1927 : Jean Cras composa une *Suite en duo* pour harpe et flûte, ou pour violon et piano ; ainsi qu'une suite d'orchestre en trois parties : le *Journal de Bord* sur des thèmes maritimes :

i) Quart de huit heures à minuit : houle du large, ciel couvert se dégageant au coucher du Soleil, rien en vue.

ii) Quart de minuit à quatre heures : très beau temps, mer très belle, rien de particulier, clair de lune.

iii) Quart de quatre à huit : la terre en vue, droit devant.

1928 : *Quintette* pour harpe, flûte, violon, alto et violoncelle d'inspiration purement musicale.

1928 : *Flûte de Pan* sur 4 poèmes du poète français Lucien Jacques (1891-1961) pour chant, flûte de Pan, violon, alto et violoncelle ; les 4 pièces du recueil ont été écrites sur une gamme de 7 notes : *sol*, *si bémol*, *do*, *mi bémol*, *fa*, *sol bémol* et *la*.

1929 : *Légende* pour violoncelle et orchestre.

1929 : *Soir sur la mer* pour voix (soprano) et piano, sur un poème de la navigatrice française Virginie Hériot (1890-1932) qui avait remporté la médaille d'or de voile en 8 m jauge internationale aux Jeux Olympiques d'été de 1928 à

Amsterdam, sur le yacht « *Aile VI* », gréement Marconi, 14,47 m de long, construit en 1927 au chantier de La Hève au Havre sur les plans de l'architecte naval Pierre Arbaut.

1929 : *Épilogue* pour violon et piano.

1929 : *Suite en duo* pour violon et piano.

1929 : *Trois Noëls* sur des poèmes de Léon Chancerel (1886-1965) pour voix, solistes, acteurs, chœur de chambre, piano ou orchestre, créés en 1930 par l'orchestre Colonne (officiellement, *Association artistique des Concerts Colonne*).

1930 : *Le chant des nations*, œuvre chorale.

1931 : Concerto pour piano et orchestre ; ce concerto a été créé par sa fille Colette (1908-1953), pianiste virtuose, le 6 février 1932 aux Concerts Padeloup à Paris, sous la direction du chef français, Désiré-Émile Inghelbrecht (1880-1965).

Les dernières œuvres de Jean Cras ont été :

1932 : *Trois chansons bretonnes* (paroles et musique de Jean Cras) dédiées à son épouse :

– *La rencontre*,

– *L'aveu* et

– *La mort*.

1932 : *Concerto pour 2 pianos et orchestre*, créé le 6 février 1932 par les *Concerts Padeloup*, avec au piano Colette Cras (1908-1953) fille de Jean Cras et future épouse du pianiste et compositeur franco-polonais Alexandre Tansman (1897-1986), sous la direction du chef français Désiré-Émile Inghelbrecht (1880-1965).

1932 : *Deux chansons* tirées du *Chevalier étranger* de l'écrivain français Tanguy Malmanche (1875-1953) dans le style populaire breton ; mais la musique de scène est restée inachevée.

Crash vol AF 447 - Rio-Paris du 01/06/2009 : 1 – Disparition dans l'Océan Atlantique, le 1er juin 2009 à 02h14, de l'Airbus A330 qui effectuait le vol Air France 447 ; il était parti de Rio de Janeiro (Brésil) le 31 mai 2009 à 22h29 à destination de l'aéroport de Paris-Roissy (France).

[Voir l'expression *Décrochage aérodynamique à haute altitude*].

Remarques : a) – L'appareil avait embarqué 228 personnes (12 membres d'équipage et 216 passagers) à Rio de Janeiro ; il n'y eut aucun survivant.

b) – Les Airbus A330 n'étaient pas censés pouvoir décrocher en vol normal, notamment en raison de l'assistance continue de plusieurs dizaines d'ordinateurs embarqués.

c) – L'Airbus A330 du vol AF 447 (Rio-Paris) du 1er juin 2009 a plongé dans l'Océan Atlantique en 4 minutes depuis une altitude de 38 000 pieds (11 600 m) sans avoir connu de perte de propulsion ni d'avarie majeure, sans avoir été la cible d'un acte terroriste, sans avoir été atteint par une arme de guerre, sans avoir rencontré aucun autre aéronef en vol.

2 – L'équipage du vol AF 447 du 1er juin 2009 était qualifié et expérimenté :

i) Le commandant de bord Marc Dubois, 58 ans, comptait trente ans de carrière et près de 11 000 heures de vol.

ii) Le premier copilote David Robert, 37 ans, 6 500 heures de vol.

iii) Le second copilote, Pierre Cédric Bonin, 32 ans, 3 000 heures de vol.

3 – L'équipage de l'Airbus entendit 58 fois l'alarme « *stall, stall* », qui annonce le décrochage aérodynamique de l'avion, sans réussir à le reprendre en main, sans comprendre exactement ce qui arrivait.

Remarques : a) – Les trois capteurs de vitesse de l'avion (des sondes extérieures placées à l'avant du fuselage) étaient soudainement devenues muettes en raison de

la formation de glace dans le capteur (givrage des sondes) ; ne recevant plus l'indication de la vitesse, le pilote automatique se débraya tout seul ; le copilote Bonin prit les commandes de l'avion en mode manuel ; le commandant de bord était sorti du cockpit pour se reposer à son tour, comme prévu pendant les vols de nuit ; les deux copilotes, qui étaient seuls dans le cockpit, comprirent qu'ils n'avaient plus l'indication de leur vitesse par rapport à l'air, mais sans savoir quelle mesure prendre : soit augmenter l'assiette de l'appareil (cabrer) pour diminuer la vitesse, soit diminuer l'assiette (plonger) pour augmenter la vitesse et améliorer la portance.

b) – L'avion est monté de 35 000 pieds (son altitude de croisière) à 38 000 pieds après que le copilote Bonin eut cabré l'appareil pour éviter une possible survitesse qui pouvait être fatale à l'avion.

c) – La première alarme de décrochage s'était produite à 2 h 10 mn et 4 s ; l'altitude était déjà tombée à 9 000 pieds à 2 h 13 mn ; l'avion percuta la surface de l'Océan Atlantique à 2 h 14 mn 28 s, soit quatre minutes et demi après la première alarme, avec une assiette positive de 10 degrés.

d) – L'avion a été découvert par 3 900 m de fond le 2 avril 2011 ; 51 cadavres avaient été repêchés dans la mer en 2009 ; 104 autres ont été trouvés sanglés sur leur siège et furent remontés de l'épave en 2011.

2 – Lorsque le copilote Bonin prit les commandes à la place du pilote automatique et cabra l'avion jusqu'à une assiette positive de 40 degrés, l'avion de 200 tonnes prit de l'altitude jusqu'à 38 000 pieds, perdit de la vitesse et entra en décrochage aérodynamique au-dessus de l'Océan Atlantique ; il entama une chute qui allait le conduire à sa perte en un peu plus de 4 minutes de temps, sans que l'Équipage ne tente la manœuvre qui consiste à plonger le nez vers le bas et qui aurait permis à l'avion de reprendre de la vitesse, de retrouver de la portance et de se sauver.

Remarques : **a)** – En abaissant le nez de l'avion de 20 degrés au-dessous du plan de l'horizon, le copilote Bonin aurait repris assez de vitesse, en une minute environ, pour pouvoir sortir du décrochage en tirant le manche vers lui à cabrer ; l'avion aurait alors eu perdu environ 10 000 pieds (3 000 m) d'altitude : c'est devenu la procédure standard pour sortir d'un décrochage à haute altitude.

b) – L'administration fédérale américaine de l'aviation (FAA) a inclus la procédure pour sortir d'un décrochage à haute altitude dans la formation obligatoire sur simulateur de vol des avions de ligne à partir du 1er juin 2016, soit sept ans après le crash du vol AF 447 Rio-Paris du 1er juin 2009.

c) – Deux autres crashes attribués à des décrochages à haute altitude que les Équipages ne surent pas rattraper eurent lieu en 2014, l'un au Mali, l'autre en mer de Java.

i) Le vol 5017 d'Air Algérie, sur un McDonnell Douglas MD-80, fit 116 victimes le 24 juillet 2014, entre Ouagadougou et Alger.

ii) *Le vol 8501 d'AirAsia*, sur un Airbus A320-200, fit 162 victimes le 28 décembre 2014, entre Surabaya et Singapour.

d) – Le coût de la formation des pilotes pour maîtriser la sortie d'un décrochage à haute altitude a été évalué à un milliard de dollars pour l'ensemble des compagnies aériennes.

Crasse : 1 – Ordures qui s'amassent sur la peau ou dans le poil de l'animal.

2 – Couche de saleté qui se forme sur la peau de l'homme, le linge, les objets, etc.
Exemple : La crasse de la tête ; la crasse des mains ; il est plein de crasse.

3 – On appelle *crasses* les scories d'un métal en fusion.

Remarques : **a)** – On dit « *la crasse des métaux* » pour dire certaine ordure qui sort des métaux quand on les fond.

b) – Résidus des métaux quand on les frappe sur l'enclume.

c) – On appelle *crasses* des écailles qui se séparent de quelques métaux, lorsqu'on les frappe à coups de marteau.

4 – [*Par extension*] Tout résidu qu'une entreprise métallurgique ne peut pas réutiliser et qu'elle est obligée, de ce fait, de jeter.

5 – Condition sociale inférieure et misérable.

Remarques : **a)** – Être né dans la crasse, c'est être issu d'un milieu très pauvre.

b) – Tomber dans la crasse, c'est déchoir de rang, de fortune.

c) – Sortir de la crasse, c'est parvenir à s'élever au-dessus de sa condition première, soit par un labeur acharné, soit à la suite d'un héritage ou d'un coup de chance.

6 – [*Par extension*] Extrême dénuement.

Remarque : Synonyme de *misère*.

7 – Avarice sordide.

Exemple : Il a toujours vécu dans la crasse.

8 – Grossier, épais.

Exemple : Humeur crasse et visqueuse ; matière crasse et épaisse.

Remarque : Une *ignorance crasse* signifie une ignorance grossière et inexcusable.

9 – [*Au figuré, familier*] *Faire une crasse* à quelqu'un, c'est jouer un mauvais tour à quelqu'un.

10 – [*Météorologie*] Brouillard, crachin ; nuages bas très épais.

Crasseux (Temps –) (en anglais « *filthy weather* ») : Temps pluvieux, avec une visibilité inégale et souvent réduite par des bouchons de brume et des averses de pluie ou de neige.

Crau : En provençal on appelle *crau* un *terrain pierreux*.

Remarques : **a)** – La Crau est la plaine pierreuse et poussiéreuse qui s'étend d'Est en Ouest de Salon à Arles et du Nord au Sud entre Mouriès et Entresen.

b) – Crau vient du mot grec ξηρός qui signifie *desséché, sec, aride*.

Cravan (en anglais « *barnacle* ») : Sorte de coquillage qui s'attache à la carène des navires et qui diminue leur vitesse ou augmente leur consommation de combustible.

Remarques : **a)** – On s'efforce, autant que possible, à en purger les carènes par des nettoyages réitérés.

b) – Le doublage des carènes des navires en bois avec des plaques de cuivre rouge empêche les cravans ou autres coquillages et les herbages de s'incruster dans le bois des coques.

Cravan : Oiseau aquatique de la grosseur du canard et dont le plumage est noir.

Cravate (en anglais « *navel line* ») : Bon cordage que l'on emploie à des opérations de force.

Remarque : Lorsqu'une ancre a été levée par son orin et qu'elle est suspendue à l'arrière d'une chaloupe par une cravate qui en entoure la verge sous les deux pattes de manière que le diamant de l'ancre se trouve au niveau du davier de la chaloupe, le bec en travers et le jas dans l'eau, cette ancre est dite *en cravate* ou en bandoulière.

[Voir le mot *Bandoulière*].

Cravate : 1 – Foulard étroit et allongé, porté autour du cou à la manière des Croates, qui se noue par devant et dont les deux bouts pendent sur la poitrine.

Remarques : **a)** – Les femmes croates du xvii^e siècle faisaient porter ces foulards particuliers à leurs hommes, en signe d'attachement, quand ils étaient appelés à s'éloigner d'elles.

b) – La coutume du port de la *cravate* (foulard croate ou *foulard cravate*) par les Français a débuté à Paris sous Louis XIII (1601-1643) et sous Louis XIV (1638-1715) à l'époque de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) pour imiter les

mercenaires croates.

c) – *Croate* est synonyme, par altération, de *cravate*.

2 – Cheval de Croatie.

Remarque : Les *cravates* sont des chevaux de grand travail.

3 – On appelle aussi *cravates* certaine milice à cheval.

Remarques : **a)** – Le régiment de cavalerie « *Royal-Cravate cavalerie* » fut créé en France en 1667, sous Louis XIV (1638-1715), avec les débris de plusieurs régiments croates ayant servi dans l'armée française ; à sa création, il fut délivré à Louis-Victor de Rochechouart (1636-1688), prince de Tonny-Charente et frère de la Montespan (1640-1707).

b) – Ce régiment s'illustra sur tous les champs de bataille de l'Ancien Régime, jusqu'à la guerre de 7 ans, puis pendant les guerres du 1er Empire.

c) – Le *Royal-Cravate* est devenu le *10^{ème} régiment de cavalerie* en 1791, puis le *10^{ème} régiment de cuirassiers* en 1803 ; il a été licencié en 1815, après la défaite de Waterloo (18 juin 1815).

d) – Reconstitué en 1870, le *10^{ème} régiment de cuirassiers* s'est encore illustré pendant la guerre de 1870, où il faisait partie de l'Armée du Rhin, puis pendant la Première Guerre Mondiale, notamment dans les Flandres.

e) – Le *10^{ème} régiment de cuirassiers* avait été reconstitué à Lyon en 1914 pour former, avec le *7^{ème} régiment de cuirassiers*, la *6^{ème} division de cavalerie*.

f) – Reconstitué au début de 1940, le *10^{ème} régiment de cuirassiers* équipé de 48 automitrailleuses de découverte AMD Panhard 178, a été l'une des unités qui ont formé la *4^{ème} division cuirassée* de l'armée française, créée le 10 mai 1940 et qui fut commandée par le célèbre colonel puis général Charles De Gaulle (1890-1970) du 10 mai au 10 juin 1940 ; elle a été engagée à Montcornet (17 mai 1940) puis à Abbeville (du 28 au 31 mai 1940) sans obtenir beaucoup de réussite.

g) – À Montcornet, le 17 mai 1940, la *4^{ème} division cuirassée* française du colonel De Gaulle dut se retirer avec 23 chars hors de combat sur les 85 engagés, laissant le libre passage à la *10^{ème} Panzerdivision* allemande du Generalleutnant Ferdinand Friedrich Schaal (1889-1962), sans lui causer la moindre perte matérielle.

Crayon : Petit morceau de pierre de mine, ou de quelque autre matière colorée, propre à marquer, à écrire, à tracer et à dessiner.

Créance : **1** – Dette active.

2 – Instruction secrète qu'un souverain confie à son ministre pour en traiter avec un autre souverain.

Remarque : On appelle *lettre de créance*, ou lettre en créance une lettre qui porte créance, une lettre qui ne contient autre chose, sinon que l'on peut ajouter foi à celui qui la rend.

Exemple : Cet ambassadeur a présenté ses lettres de créance.

3 – On appelle aussi *lettre de créance* celle qu'un banquier ou un marchand donne à un voyageur comme lettre de change ou de crédit, qu'il utilisera quand il aura besoin d'argent.

Exemple : Il a en poche des lettres de créance sur Boston, sur Hambourg.

Créancier : Celui à qui il est dû de l'argent, ou quelque autre chose qui peut s'estimer à prix d'argent.

Créateur (en anglais « *designer* ») : **1** – Celui qui a inventé ce qui n'existait pas.

2 – Qui crée et tire du néant.

3 – [*Par extension*] Celui qui a inventé dans quelque genre que ce soit.

Exemple : Homère est regardé comme le créateur du poème épique.

Remarque : Le créateur applique de subtiles modifications à ce qui existe déjà ou

combine avantageusement des choses qui existent d'une manière un tout petit peu différente de ce qui a déjà été essayé.

Création : Acte consistant à produire et à former un être ou une chose qui n'existait pas auparavant.

Remarque : La création naît de l'accident, de l'abandon des règles.

Créativité : Aptitude à créer, à inventer.

Remarques : **a)** – La créativité d'une personne traduit sa capacité à réarranger les circuits neuronaux de son cerveau.

b) – La créativité résulte de l'association de l'*imagination* et de la *rigueur* ; certains disent de l'*instinct* et de l'*intellect*.

c) – Le manœuvrier le plus créatif doit néanmoins tenir compte des limites que constituent la largeur et l'enfoncement de son navire, lorsqu'il s'agit d'entrer dans un sas ou de naviguer dans des petites profondeurs.

Crécelle : Moulinet de bois qui fait un bruit aigre et dont on se sert au lieu de cloches le jeudi et le vendredi de la semaine-sainte.

Exemple : Sonner la crécelle.

Crécerelle : Espèce d'oiseau de proie.

Remarque : La crécerelle fait d'ordinaire son nid dans les vieilles murailles, dans les vieilles tours.

Crèche : La *mangeoire* des bœufs, des brebis et autres animaux semblables dans les étables.

Exemple : Mettre du foin, du fourrage dans une crèche.

Crèche : La mangeoire des bœufs, des brebis et autres animaux semblables.

Remarque : On appelle *la crèche*, *la sainte crèche*, la mangeoire où Jésus-Christ fut mis à sa naissance dans l'étable de Bethléem.

Crédence : Sorte de petite table qui est au côté de l'autel et où l'on met les burettes, le bassin et les autres choses qui servent à la messe, ou à quelque cérémonie ecclésiastique.

Crédit : **1** – Confiance qu'inspire une personne jugée digne de foi et d'estime.

Remarque : Le crédit que l'on accorde comporte une part de subjectivité.

2 – Réputation où l'on est d'être solvable et de bien payer, qui est cause qu'on trouve aisément à emprunter.

Remarques : **a)** – On dit *faire crédit*, donner à crédit, pour dire donner des marchandises, des denrées, sans en exiger sur l'heure le paiement.

b) – On appelle *lettre de crédit* une lettre dont le porteur peut toucher de l'argent de ceux à qui elle est adressée.

c) – Une vente *à crédit* se dit d'une opération dans laquelle le client emporte la marchandise sans payer comptant, parce qu'il inspire confiance.

3 – Acte par lequel une personne, généralement un banquier, met à la disposition d'une autre personne, une somme d'argent ou un bien qui devra être restitué, ou son équivalent.

Exemples : Ouverture de crédit ; crédit privé ; crédit bancaire.

4 – Autorité, pouvoir, considération.

Exemple : Ce capitaine a beaucoup de *crédit* dans sa compagnie.

5 – Autorisation de dépenser une certaine somme donnée au gouvernement par le Parlement dans le cadre du budget ou par des lois spéciales, et affectée à un usage déterminé.

Exemple : Vote des crédits budgétaires par l'Assemblée.

6 – [*Comptabilité*] Partie d'un compte où est porté ce qui est dû à quelqu'un ou ce qu'il a versé.

Remarque : Dans les livres comptables, un *crédit* se porte dans la colonne de droite et un débit dans la colonne de gauche.

Crédit documentaire : Contrat par lequel une banque, conformément aux instructions d'un acheteur, s'engage à régler au vendeur le prix d'une marchandise contre remise de certains documents.

Créditer : Un négociant crédite quelqu'un quand il écrit sur son journal ou sur son grand livre ce qu'il doit à quelqu'un, ou ce que lui a payé quelqu'un.

Crédit-impôt-recherche : Le *crédit-impôt-recherche* (CIR) est un dispositif créé par la loi de finances de 1983 et destiné à soutenir, par des réductions d'impôts, les activités de recherche fondamentale et de recherche appliquée des entreprises française.

Remarques : **a)** – En 2015, environ 20 000 sociétés françaises bénéficiaient d'un crédit d'impôt global d'environ 9 milliards d'euros.

b) – En contre-partie, les entreprises privées françaises devaient multiplier leurs dépenses de recherche par 3 ou 4 ; en réalité, ce fut deux fois moins.

c) – Moins de 2 pour 100 du CIR est contrôlé ; le ministère de la recherche et celui du budget, tous deux en charge des contrôles, ne se coordonnent pas et ne croisent pas les informations qu'ils détiennent sur le sujet.

d) – Les entreprises sont tentées de détourner le CIR dans une perspective d'optimisation fiscale tout-à-fait légale afin de réduire leur impôt, ou même parfois pour ne pas payer d'impôt en France.

e) – Un grand groupe peut placer les redevances qui découlent des brevets déposés grâce au CIC sur le compte d'une filiale établie dans un paradis fiscal : dans ce cas, l'argent que rapportent les brevets issus du crédit-impôt-recherche français ne revient pas en France.

Crédule : Qui croit trop facilement.

Crédulité : Facilité à croire sur un fondement bien léger.

Créer : **1** – Donner l'existence ; tirer du néant.

2 – Fonder, bâtir, établir, inventer.

3 – Faire naître, susciter.

4 – Instituer ; donner une existence juridique, légale.

Crémation : Destruction par le feu de cadavres humains, de débris humains ou de cadavres d'animaux ; la crémation est l'alternative à l'inhumation.

Remarques : **a)** – Depuis la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles, tout majeur, ou mineur émancipé en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne la crémation ou l'inhumation. [Voir les mots *Inhumation*, *Inhumer*, *Funérailles*].

b) – L'encyclique « *hūmānum gēnūs* » du pape Léon XIII (1810-1903) donnée le 20 avril 1884 condamnait le relativisme philosophique de la franc-maçonnerie favorable à l'incinération ; l'encyclique précisait que les francs-maçons agissent au nom du diable ; les membres des loges étaient accusés de vouloir anéantir l'œuvre de Jésus-Christ, de pervertir la jeunesse et de briser les espérances du monde futur.

c) – Les évêques catholiques étaient priés de démasquer la maçonnerie.

d) – La crémation s'oppose au mythe de la résurrection des corps et elle a été condamnée par l'Église catholique jusqu'au décret « *Dē cādāvērūm crēmātīōne* » du 5 juillet 1963 et à la publication par le Saint-Office de l'« *īnstrūctiō dē cādāvērūm crēmātīōne* » parue le 24 octobre 1964 ; aujourd'hui, la Congrégation pour la doctrine de la foi encourage la pieuse et constante coutume d'ensevelir les corps des fidèles, tout en précisant qu'elle n'interdit pas la crémation.

[Voir le mot *Crémer*].

Crématoire : **1** – Bâtiment où l'on procède à la crémation.

2 – Qui a rapport à la crémation.

Exemple : Un four crématoire.

[Voir le mot *Crémer*].

Creatorium : Bâtiment où l'on procède à la crémation.

Remarques : **a)** – On écrit *creatorium* ou *crématorium*.

b) – L'emploi du mot *creatorium* a maintenant supplanté celui du substantif *crématoire* de même sens.

c) – *Creatorium* est tiré du latin *crēmātōr* qui signifie *celui qui brûle*.

[Voir le mot *Crémer*].

Crémer : **1** – Détruire un cadavre par le feu.

Remarques : **a)** – *Se faire crémer*, c'est être incinéré.

b) – Lorsqu'il s'agit d'un être humain, le verbe *crémer* est parfois jugé préférable à *incinérer* qui s'applique également aux ordures que l'on brûle.

c) – *Crémer* est tiré du latin *crēmāre* qui signifie brûler, détruire par le feu.

d) – Les barbarismes *crématoriumiser* ou *crématiser* sont à éviter.

2 – [Rare] Consumer, brûler.

Crémer : **1** – Se dit du lait quand il fait de la crème.

Exemple : En été le lait crème plus qu'en hiver.

2 – Ajouter de la crème de lait dans une préparation culinaire.

Créneau (en anglais « *dale* ») : Nom donné au tuyau en plomb où passent les ordures des bouteilles et de la poulaine.

Remarque : Autrefois, les bouteilles et la poulaine servaient de lieux d'aisance, respectivement pour les officiers et pour l'Équipage.

Créole : Nom qu'on donnait à un Européen d'origine qui était né en Amérique.

Exemples : Un créole, une créole.

Crêpe : **1** – Sorte d'étoffe un peu frisée qui est faite de laine fine ou de soie crue et gommée.

Remarques : **a)** – On en fait de toutes sortes de couleurs.

b) – On se sert d'un ruban de crêpe noir pour marquer le deuil, et on le porte sur le revers de la veste ou en brassard.

2 – Il y a aussi une sorte de crêpe qui n'est pas frisée, et qu'on appelle par cette raison, *crêpe lisse*.

Remarque : Les femmes s'en servaient pour leurs coiffes.

Crêpe : Pâte semblable à celle des beignets qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle ou sur la crêpière.

Remarque : Les bretons appelle *bilig* la plaque en fonte sur laquelle ils étalent la pâte à crêpes pour la cuire.

Crépin : **1** – [Au pluriel] On appelle *crépins* tout le matériel, les outils et les marchandises, à l'exclusion des cuirs, qui servent au métier de cordonnier.

Exemple : Magasin de cuirs et crépins

Remarques : Saint Crépin est le patron des cordonniers.

2 – On appelle *saint-crépin* le sac dans lequel un cordonnier range tous ses outils, tout son matériel professionnel.

Remarque : Au figuré, *perdre tout son saint crépin* c'est perdre tout ce que l'on possède ; *porter tout son saint crépin* c'est emporter avec soi tout ce que l'on possède.

Crépine : Plaque perforée placée à l'ouverture d'un tuyau d'aspiration et qui arrête les corps indésirables.

Remarques : **a)** – On place une crépine dans le puisard d'aspiration d'une pompe d'assèchement afin d'éviter que les matières solides entraînées par les liquides ne bouchent le collecteur d'aspiration ou n'encombrent le corps de la pompe.

b) – La crépine d'aspiration de la chaudière d'une installation à vapeur doit

permettre d'éviter l'entraînement de gouttelettes d'eau liquide dans le collecteur de vapeur (primage).

[Voir les mots *Primage*, *Chopine* et *Heuse*].

Crépon : Sorte d'étoffe de laine ou de soie, qui est un peu frisée et qui ressemble au crêpe, mais qui est beaucoup plus épaisse.

Exemples : Habit de crépon ; manteau de crépon ; crépon de Castres.

Crépu : Très frisé.

Remarque : Il ne se dit guère que des cheveux.

Crépuscule : **1** – On appelle **crépuscule du matin** le temps qui est depuis la fin de la nuit jusqu'au lever du Soleil ; c'est le temps où l'on commence à voir un peu clair au matin.

Remarque : Dans le langage courant le *crépuscule du matin* est appelé *aube du jour*, *aube*, *pointe du jour*, *levant* ou *aurore*.

2 – On appelle **crépuscule du soir** le temps qui est après que le Soleil se couche sous l'horizon jusqu'à ce que la nuit soit entièrement venue.

Remarque : Dans le langage courant le *crépuscule du soir* est appelé *brune* ou *couchant*.

3 – En astronomie, on appelle **crépuscule** la lueur *croissante* avant le lever du Soleil ou *décroissante* après son coucher, qui provient de l'éclairement des couches supérieures de l'atmosphère par les rayons du Soleil lorsqu'il est situé juste sous l'horizon.

[Voir les expressions *Crépuscule astronomique*, *Crépuscule civil* et *Crépuscule nautique*].

Crépuscule astronomique : Le *crépuscule astronomique du soir* commence au coucher du Soleil et finit au moment où le centre de cet astre est abaissé de 18° au-dessous de l'horizon ; à ce moment, si le temps est clair, apparaissent à l'œil nu les étoiles de sixième grandeur ; il fait complètement nuit.

Remarques : **a)** – Le Soleil ne s'abaisse pas au-delà de 18° au-dessous de l'horizon quand la somme algébrique de sa déclinaison et de la latitude du lieu est supérieure à 72° en valeur absolue.

b) – L'expression « *crépuscule astronomique* » est aussi utilisée le matin pour désigner l'aurore.

c) – Pour le *crépuscule astronomique du matin* les phénomènes sont inverses. [Voir le mot *Crépuscule*].

Crépuscule civil : Le *crépuscule civil du soir* commence au coucher du Soleil et finit au moment où le centre de cet astre est abaissé de 6° au-dessous de l'horizon ; à ce moment, si le temps est clair, commencent à paraître les planètes et les étoiles de première grandeur.

Remarques : **a)** – Le Soleil ne s'abaisse pas de 6° au-dessous de l'horizon quand la somme algébrique de sa déclinaison et de la latitude du lieu est au moins égale à 84° en valeur absolue.

b) – L'expression « *crépuscule civil* » est aussi utilisée le matin pour désigner l'aurore.

c) – Le matin les phénomènes sont inverses de ceux du soir. [Voir le mot *Crépuscule*].

Crépuscule nautique : Le *crépuscule nautique du soir* commence au coucher du Soleil et finit au moment où le centre de cet astre est abaissé de 12° au-dessous de l'horizon ; à ce moment, si le temps est clair, commencent à paraître dans le sextant les étoiles de deuxième grandeur, alors que la ligne d'horizon est encore très visible.

Remarques : **a)** – Le Soleil ne s'abaisse pas de 12° au-dessous de l'horizon quand

la somme algébrique de sa déclinaison et de la latitude du lieu est au moins égale à 78° en valeur absolue.

b) – L'expression « *crépuscule nautique* » est aussi utilisée le matin pour désigner l'aurore.

c) – Le matin, les phénomènes crépusculaires sont inverses.

[Voir le mot *Crépuscule*].

Crétine : On dit qu'il y a *crétine* lorsque, pendant le jusant, les eaux d'en amont d'une rivière éprouvent une crue et qu'en arrivant vers l'embouchure, elles refluent vers les terres où elles produisent un mouvement pareil à celui du flot.

Creux (en anglais « *depth* ») : **1** – Le creux d'un navire se dit de sa capacité au-dessous du pont qui contient le maître-bau.

Remarques : **a)** – Le creux se mesure d'aplomb depuis le dessus de la quille jusqu'au milieu de la face supérieure de ce bau.

b) – Dans la marine en bois, on l'évaluait en général au huitième de la longueur totale du navire.

c) – Pour le jaugeage d'une cale, le creux qui est alors celui de la cale s'entend de la profondeur de celle-ci et il se mesure d'aplomb entre la carlingue et le milieu de la face inférieure du barrot du premier pont.

2 – Le *creux en cale* se dit de la profondeur comprise entre le fond de la cale (juste au-dessus de la quille) et le milieu de la corde sous-tendue par la face inférieure du barrot du premier pont.

3 – Le creux d'une capacité à liquide (citerne, soute, double-fond, etc.) s'entend de la quantité de liquide que l'on peut y ajouter sans la faire déborder par le trop-plein.

Remarque : La distance entre le niveau du liquide et le trop-plein s'appelle le *ulage*.

[Voir le mot *Ulage*].

4 – Le creux des lames signifie la profondeur de ces lames au-dessous du niveau moyen de la mer.

[Voir le mot *Lame*].

Creux : Creux se dit des projectiles susceptibles de recevoir des artifices.

Exemples : Boulets creux ; obus ; bombes ; grenades.

Creux (Bateau –) : Bateau ne possédant pas de pont étanche.

Remarques : **a)** – Il peut s'agir d'un canot jusqu'à 12 mètres de longueur et d'une vingtaine de tonneaux de volume.

b) – L'opposé de bateau creux est *bateau ponté*.

Creux sur quille : **1** – Le creux sur quille est la distance verticale mesurée du dessus de la quille à la face inférieure du pont supérieur (au livet).

Remarques : **a)** – Sur les navires en bois ou de construction composite, cette distance est mesurée en partant de l'arête inférieure de la râblure de quille.

Lorsque les formes de la partie inférieure du maître couple sont creuses, ou lorsqu'il existe des galbords épais, cette distance est mesurée à partir du point où le prolongement vers l'axe de la ligne de la partie plate du fond coupe les côtés de la quille.

b) – Sur un navire ayant une gouttière arrondie, le creux sur quille se mesure jusqu'au point d'intersection des lignes hors membres du pont et du bordé, prolongées comme si la gouttière était de forme angulaire.

c) – Lorsque le pont supérieur présente des décrochements et que la partie surélevée de ce pont se trouve au-dessus du point où l'on doit déterminer le creux sur quille, ce dernier est mesuré jusqu'à une ligne de référence qui

prolonge la ligne de la partie inférieure du pont, parallèlement à la partie surélevée.

2 – Creux sur quille.

[Cf. Division 151 - Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires].

i) Distance verticale mesurée du dessus de la quille à la face supérieure du barrot au livet du pont de franc-bord ; sur les navires en bois et sur ceux de construction composite, cette distance est mesurée en partant de l'arête inférieure de la râblure de quille ; lorsque les formes de la partie inférieure du maître-couple sont creuses ou lorsqu'il existe des galbords épais, cette distance est mesurée en partant du point où le prolongement vers l'axe de la ligne de la partie plate des fonds coupe les côtés de la quille.

ii) Sur un navire ayant une gouttière arrondie, le creux sur quille doit être mesuré jusqu'au point d'intersection des lignes hors membres du pont et du bordé prolongées comme si la gouttière était de forme angulaire ; lorsque le pont de franc-bord présente un décrochement et que la partie haute de ce pont se trouve au-dessus du point où le creux sur quille doit être déterminé, ce creux doit être mesuré jusqu'à un plan de référence prolongeant la ligne de la partie basse du pont parallèlement à la partie haute de ce pont.

Crever (en anglais « *to be bilged* ») : **1** – Un *bâtiment est dit être crevé* lorsque, après avoir choqué un corps dur ou avoir été choqué par un corps dur, sa carène se trouve défoncée et quelque partie est suffisamment ouverte pour donner accès à l'eau d'une manière compromettante.

2 – On dit qu'un *cordage est crevé* lorsque l'un de ses torons a cédé ou s'est déchiré ou cassé.

Cri : **1** – Voix haute et poussée avec effort.

Remarque : On dit « *chasser à cor et à cri* » pour dire chasser a grand bruit avec le cor et le cri des chiens.

2 – Cri se dit encore de la voix ordinaire de certains oiseaux.

Remarque : On dit que le cri de la corneille annonce de la pluie.

Criée : **1** – Proclamation en justice pour vendre des biens.

Exemple : Mettre une terre, une maison en criée.

2 – Lieu où l'on proclame les enchères publiques du produit de la pêche.

Crier : Jeter un ou plusieurs cris.

CRIF : Acronyme de l'expression « *Conseil représentatif des Institutions juives de France* ».

Remarques : **a)** – Le Crif organise régulièrement des rencontres et des dîners où les hommes politiques de la majorité comme de l'opposition, qui désirent continuer à avoir, obtenir ou retrouver un destin national, doivent se montrer et être vus.

b) – Les religieux israélites sont très peu nombreux aux dîners politiques du Crif.

c) – La Conférence des évêques de France (CEF) a organisé pour la première fois le lundi 9 avril 2018 un cocktail consacré à des échanges politiques, dans la grande nef cistercienne de l'ancien collège des Bernardins à Paris, sur le modèle du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) qui avait eu lieu le 7 mars 2018 ; le Président de la République, Emmanuel Macron (né en 1977) a honoré les deux manifestations de sa présence.

d) – La République ne reconnaît aucun culte [*Article 2 de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État*] mais les hommes politiques flattent les électeurs là où ils se trouvent.

Crime : **1** – Un *crime* est une infraction pour laquelle la peine encourue est la réclusion criminelle ou une détention criminelle à temps d'une durée de *dix ans* au moins.

2 – Les peines de réclusion criminelle ou de détention criminelle ne sont pas exclusives d'une peine d'amende et d'une ou de plusieurs peines complémentaires (interdiction, déchéance, incapacité ou retrait d'un droit, injonction de soins ou obligation de le faire, immobilisation ou confiscation d'un objet, confiscation d'un animal, fermeture d'un établissement, diffusion ou affichage de la décision).

3 – La loi détermine les crimes et fixe les peines applicables à leurs auteurs.

4 – Il n'y a point de crime sans intention de le commettre.

5 – Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation ; le complice d'un crime est puni comme l'auteur de l'infraction.

6 – Les crimes sont jugés par une Cour d'assises.

7 – Le code pénal distingue 3 catégories de crimes :

i) *crimes contre les personnes* : viol, torture, esclavage, meurtre, génocide, crime contre l'humanité, etc. ;

ii) *crimes contre les biens* : vol avec violences graves, escroquerie, etc. ;

iii) *crimes contre l'État* : complot, attentat, crime contre la sûreté de l'État, intelligence avec une puissance étrangère, trahison, espionnage, désertion, faux-monnayage, etc.

Remarques : **a)** – La *baraterie* est un crime (escroquerie).

b) – Le droit français classe les infractions en fonctions des peines encourues : *crime, délit et contravention*.

c) – En Suisse, le brigandage est un crime (alors que le vol est un délit).

d) – Le *brigandage* est l'équivalent, sur terre, de la piraterie en mer.

e) – Pour le Code pénal suisse, le *brigandage* est un vol commis « *en usant de violences à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, en les menaçant d'un danger imminent pour la vie ou l'intégrité corporelle, ou en les mettant hors d'état de résister* ».

Crime contre l'humanité : **1** – Incrimination créée en 1945 dans le *statut* du tribunal militaire de Nuremberg (Art. 6 § c du statut).

Remarques : **a)** – Le *statut* du Tribunal militaire international de Nuremberg (connu également comme *Charte de Londres* ou *Charte de Nuremberg* ou *Statut de Nuremberg*) est un document annexé à l'Accord de Londres du 8 août 1945 conclu par le Gouvernement Provisoire de la République Française, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques .

b) – Le Tribunal Militaire international de Nuremberg a été créé pour poursuivre et châtier les grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe.

c) – Le procès de Nuremberg s'est déroulé du 14 novembre 1945 au 1er octobre 1946.

d) – L'incrimination de *crime contre l'humanité* introduite dans le droit international en 1945, devait servir à condamner très sévèrement les principaux dirigeants allemands pour des actes commis entre 1933 et 1945, c'est-à-dire avec un effet rétroactif.

e) – L'article 2 du Code civil français dispose que : « *La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif* ».

[*Loi 1803-03-05 promulguée le 15 mars 1803*].

f) – L'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée à Paris, au Palais de Chaillot, le 10 décembre 1948 par les 58 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui constituaient alors son Assemblée générale, dispose que : « *Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après*

le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis ».

2 – Sont considérés comme des *crimes contre l'humanité* :

- i)** l'atteinte volontaire à la vie ;
- ii)** l'extermination d'un peuple ;
- iii)** la réduction en esclavage ;
- iv)** la déportation ou le transfert forcé de population ;
- v)** l'emprisonnement ou toute autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
- vi)** la torture ;
- vii)** le viol, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- viii)** la persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ;
- ix)** l'arrestation, la détention ou l'enlèvement de personnes, suivis de leur disparition et accompagnés du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort qui leur est réservé ou de l'endroit où elles se trouvent dans l'intention de les soustraire à la protection de la loi pendant une période prolongée ;
- x)** les actes de ségrégation commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ;
- xi)** les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou psychique.

Remarques : a) – Des tapis de bombes comme sait en dérouler l'U.S. Air Force sont tolérables au vu des Conventions internationales existantes et les dizaines ou les centaines de victimes civiles innocentes, hommes, femmes, enfants, nourrissons qu'il laissent à chaque passage ne sont ni des « *crimes de guerre* », ni des « *crimes contre l'humanité* », mais de simples « *dommages collatéraux* » que les auteurs regrettent aussitôt puis oublient..

b) – En réalité et contrairement à la proposition que l'Allemagne avait formulée dès les années 1930, les bombardements de civils par des moyens aériens ont été exclus des crimes inacceptables sous la pression des Anglo-Saxons.

c) – Les forces aériennes qui auront bombardé des populations civiles ou même des hôpitaux parfaitement identifiables déclareront que les malheureuses victimes ont été coupables d'avoir servi de « *boucliers humains* » ou qu'il s'agit de risques normaux et tout le monde sera satisfait par ces explications libératoires.

2 – L'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 définit ainsi les crimes contre l'humanité :

« *L'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes populations civiles, les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux* ».

Crime de guerre : 1 – En 1945, la Cour de Nuremberg chargée par les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale de juger et condamner très sévèrement, souvent à mort, pour crimes de guerre les dirigeants des anciens pays belligérants vaincus (principalement des allemands) définissait ainsi le *crime de guerre* :

« *Assassinat, mauvais traitements ou déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés,*

assassinat ou mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, exécution des otages, pillages de biens publics ou privés, destruction sans motif des villes et des villages, ou dévastation que ne justifient pas les exigences militaires. »

Remarque : Les assassinats de civils innocents et pacifiques commis en temps de guerre au moyen d'aéronefs ne sont normalement pas considérées comme des crimes de guerre, mais comme des « *dommages collatéraux* ».

2 – L'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945 énumère les violations des lois et coutumes de guerre : l'assassinat, les mauvais traitements ou la déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des persécutions en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires.

Crin : Poil long et rude qui vient au cou et à la queue des chevaux et de quelques autres animaux.

Crinière : Tout le crin qui est sur le cou d'un cheval ou d'un lion.

Remarque : [Au figuré et familier] Il se dit d'une vilaine chevelure, d'une vilaine perruque.

Crique : Petite baie ou anse en enfoncement dans les terres, où de petits bateaux peuvent se mettre à l'abri.

Crise : Moment périlleux et décisif, mais temporaire, qui prend fin avec l'issue heureuse ou malheureuse de la situation de crise.

Cristallisation : Opération par laquelle les parties d'un sel ou d'une pierre, qui étaient dissoutes dans un liquide, se rapprochent pour former un corps solide d'une figure régulière et déterminée.

Exemple : La cristallisation du sel dans les marais salants.

Critérium : Lorsqu'un phénomène survient brutalement et brusquement dès qu'une condition est remplie, ou lorsque plusieurs conditions sont réunies, on dit que l'on est en présence d'un *effet de seuil* (en anglais « **threshold effect** ») ; la mesure du principal paramètre déterminant prend alors le nom de *critérium* ou parfois de *valeur critique* (dans le cas du squat, le critérium est, soit la vitesse, soit le clair sous quille).

[Voir le mot *Squat*].

Critiquable : Qui peut être justement critiqué.

Exemple : Les meilleurs ouvrages sont critiquables.

Remarque : C'est l'une des propriétés de l'étude scientifique que ses conclusions soient critiquables : si une proposition scientifique passe favorablement une fois, deux fois, etc. par des études critiques, elle en est renforcée.

Critique : *Critique* se dit de la valeur d'une variable correspondant à un effet de seuil, c'est-à-dire à un changement brusque de certains caractères liés à cette variable.

Exemple : Le *point de rosée* est la valeur critique de la température de l'air au-dessous de laquelle la vapeur d'eau contenue dans l'air peut condenser, c'est-à-dire passer de la phase vapeur à la phase liquide et donner naissance à de la brume.

Remarque : *Critique* vient du mot grec κριτικός par le mot latin *crīticus* qui a aussi donné le mot français *crise* qui signifie « *changement subit et marqué en bien ou en mal* ».

Critique (Analyse –) : L'*analyse critique* permet de mettre en évidence :

- i)** les violations injustifiées de lois générales,
- ii)** les hypothèses contradictoires,
- iii)** des prédictions biaisées qui ne se seront pas vérifiées,
- iv)** des protocoles expérimentaux inconséquents,
- v)** des ordres de grandeur absurdes.

Remarques : a) – La pratique de la règle à calcul, ou celle du boulier chinois pour calculer les applications numériques des études scientifiques, habitaient naguère à tenir compte des *ordres de grandeur* dans les opérations intermédiaires comme pour interpréter le résultat final ; les petites calculatrices électroniques, qui remplacent les règles à calcul et les bouliers chinois, occultent ce genre de nécessité.

b) – L'analyse critique est antinomique de la pensée impulsive non contrôlée.

1. Critique (Pensée –) : 1 – La *pensée critique* demande une capacité d'abstraction intacte et exercée, des connaissances théoriques étendues, une grande humilité et l'envie d'apprendre.

2 – La *pensée critique* reconnaît les situations à risques avant que les risques ne se réalisent ; elle est attentive aux signes précurseurs de problèmes, pour ne pas se laisser surprendre.

3 – La vigilance critique ne se laisse pas abuser par le résultat apparemment exact, en tout cas vraisemblable, d'un raisonnement erroné ou tronqué.

Remarques : a) – Un raisonnement qui mène à un résultat vraisemblable est fréquemment considéré comme valable, même si l'argumentation est fausse.

b) – Lorsqu'une argumentation fautive aboutit à un énoncé conforme à une loi physique régulièrement démontrée par ailleurs, on parle de *biais de confirmation*.

c) – Certains journalistes de vulgarisation scientifique, certains hommes politiques pensent se mettre au niveau de compréhension (nécessairement faible !) de leurs électeurs, de leurs auditeurs ou de leurs lecteurs en modifiant, en simplifiant, en falsifiant des énoncés de lois scientifiques qu'ils ne maîtrisent pas, ou des résultats obtenus par des spécialistes compétents mais qui les dépassent.

d) – La pensée critique reconnaît, quand il y a lieu, l'existence de plusieurs phénomènes cumulatifs pour expliquer un même effet ; dans ce cas, une explication qui ne ferait intervenir qu'une seule cause ne serait qu'un simple raccourci qui occulterait plus ou moins légitimement la ou les autres causes.

e) – La pensée critique sait qu'il faut parfois modifier l'expression « *rien du tout* » en « *un tout petit peu* » avant d'exploiter, dans des cas limites, certains énoncés métaphoriques ; l'expression « *rien du tout* » dans un énoncé, appliquée à une certaine grandeur signifie que, dans les conditions présentes, on peut la négliger sans modifier le résultat final parce qu'elle est extrêmement petite devant les autres grandeurs appelées ; dans d'autres circonstances, c'est cette même grandeur extrêmement petite qui, associée à une loi physique, permet d'expliquer et de comprendre un autre phénomène.

f) – La simple juxtaposition de deux propositions reliées par les conjonctions « *et* » ou « *car* » n'est pas suffisante pour prouver, ou même pour établir un lien de cause à effet entre ces deux propositions.

4 – La pensée critique cherche à repérer des interactions croisées possibles dans tout exposé simplifié, où les séquences s'enchaînent les unes à la suite des autres logiquement et de manière strictement linéaire et où le changement d'une variable n'a apparemment d'effet que sur une seule autre variable.

Remarques : a) – Les *interactions croisées* et les *effets de seuil* constituent les principales causes de complexité des phénomènes physiques et limitent les possibilités de simplification des explications.

[Voir le mot *Complexité*].

b) – Des événements décrits par commodité comme temporaires et successifs peuvent

être en réalité permanents et simultanés et plusieurs variables exerçant des contre-réactions les unes sur les autres peuvent changer de valeur simultanément ; dans ce cas, certaines associations causales strictement binaires sont illégitimes en raison des interférences de quelques variables avec d'autres variables liées.

c) – Lorsque plusieurs facteurs sont à prendre en compte simultanément, même si le déroulement du phénomène est assez lent pour qu'on ait le temps d'y penser, si l'on n'a pas préalablement une vue théorique complète de l'ensemble des relations entre les variables, certaines de ces relations peuvent être occultées et surtout, les fantasmes suscités par d'autres relations qui n'ont pas d'incidence explicative ne sont pas inhibés comme ils devraient l'être.

Critiquer : 1 – Porter un jugement de valeur négatif sur quelqu'un, sur quelque chose ; en relever les défauts, les imperfections.

Exemples : Critiquer les actes d'un ministre, la politique d'un gouvernement ; critiquer une traduction, une mise en scène.

2 – Dénigrer.

Exemple : Il critique les actions, la conduite de tout le monde.

[Voir le mot *Dénigrer*].

3 – Examiner un ouvrage, une production de l'esprit, pour en dégager les qualités et les défauts, les mérites et les insuffisances.

Exemples : Critiquer les thèses exposées dans un essai philosophique ; critiquer un tableau, l'ordonnance d'un édifice.

Remarque : En ce sens, on parle de *critique positive*, de *critique constructive* lorsque l'on cherche à apporter des améliorations, sans volonté de dénigrer.

Croc (en anglais « *hook* ») : **1** – Pièce métallique recourbée servant, en général, à pendre, à accrocher ou à fixer différentes choses.

[Le « *c* » final ne se prononce point].

Remarques : **a)** – Les crocs sont habituellement faits en acier forgé.

b) – Les crocs simples ont un œil obtenu par forgeage à l'extrémité supérieure de leur tige.

c) – Le croc à émerillon (en anglais « *swivel* ») est susceptible de tourner autour de l'extrémité supérieure de sa tige.

d) – Les crocs sont raccordés aux cartahus ou à tous autres cordages au moyen de manilles.

e) – Les crocs employés pour les opérations de chargement ou déchargement doivent avoir un bec rentré pour ne pas s'engager dans les hiloires des panneaux ou dans les autres parties saillantes des cales.

f) – Lorsque le croc doit être moucheté, son bec et son collet doivent être arrondis et rentrants pour y installer solidement le morceau de cordage qui permettra d'empêcher l'estrope de la poulie ou l'organeau de se décrocher inopinément.

g) – Certains crocs possèdent un doigt de sûreté à ressort pour assurer une protection efficace contre l'accrochage du bec pendant le hissage et pour prévenir le décapelage de l'élingue.

[Voir le mot *Élingue*].

2 – Le *croc à trois branches* (en anglais « *creeper* ») est une sorte de grappin dont les branches n'ont pas d'oreilles, mais qui est plus fort qu'une chatte ; il sert à soulever un câble, à retirer une ancre du fond de la mer et à d'autres usages semblables.

3 – Instrument de fer ayant deux pointes, l'une droite, l'autre recourbée, qui s'emmanche à une longue et forte perche de chêne avec lequel on tire, ou pêche, ou arrête quelque chose.

Remarques : **a)** – Le croc, en ce sens, est synonyme de *gaffe*.

b) – Les maîtres-passeurs d'eau de Paris étaient tenus par les ordonnances de la ville de tenir leurs flettes garnies d'avirons et de crocs, pour servir aux passages qui leur étaient désignés par les prévôts des marchands et échevins.

[Voir le mot *Flette*].

c) – Le croc ou perche de batelier a neuf ou dix pieds de long et au bout qui touche jusqu'au fond de l'eau, une pointe de fer avec un crochet ; les bateliers tirent, poussent, arrêtent leurs bateau avec ce croc.

4 – [*Familier*] Mot servant à exprimer le bruit que les choses sèches et dures font sous la dent quand on les mange.

Exemple : Cela fait croc sous la dent.

Croc : Appellation familière du *commissaire* sur les navires de commerce (navires à passagers) ou de guerre.

Croc de boucher : Croc à pointe recourbée en métal robuste, pouvant être retenu à des crochets fixés dans le mur par un anneau forgé à son extrémité droite et servant à soutenir en l'air des pièces de viande ou des morceaux de carcasse d'animaux de boucherie.

Remarque : Le 31 janvier 2006, le ministre de l'Intérieur *Nicolas Sarkozy de Nagy-Bocsa* (né en 1955) déclarait en privé avoir envie de « *pendre à un croc de boucher* » le Premier ministre du gouvernement auquel il appartenait, Dominique de Villepin (né en 1953) qu'il détestait.

Croc de l'étrave : **1** – Sur une embarcation navigant au plus près, le croc de l'étrave permet de crocher l'amure d'une voile à bourcet et de serrer le vent davantage.

2 – Quand on court large, il faut crocher l'amure sur un bord et non sur l'étrave pour pouvoir virer plus facilement : quand on veut virer de bord, la partie de voile située près de l'amure masque ainsi plus vite que si la voile était amurée sur l'étrave.

Croc de remorque : Un navire spécialisé dans le remorquage doit être équipé d'un croc de remorque lui permettant de larguer la remorque sous tension instantanément en cas de besoin.

Remarques : **a)** – Le croc de remorque doit pouvoir être ouvert à distance ; il doit permettre des largages sous des charges proches de la charge de rupture de la remorque.

b) – Les canots de la SNSM qui ne sont pas réputés être des navires spécialisés dans le remorquage ne sont pas équipés de croc de remorque.

Croc de voilier : Espèce de crochet en fer bien trempé, qui sert à soutenir la toile sur les genoux.

Remarques : **a)** – Sa longueur est d'environ 0,135 m.

b) – Il est attaché au banc des voiliers par un bout de ligne de 20 à 25 centimètres, toujours à droite de l'ouvrier qui y croche sa toile et la tire à lui de la main gauche pour la maintenir en faisant ses coutures,

Croche : Obstacle au fond de la mer qui peut retenir l'appareil remorqué (chalut, drague) d'un navire de pêche.

Crochet : Petit croc.

Crochet à glace : Crochet permettant d'amarrer un navire à la glace, dans les mers polaires, lorsqu'il désire y rester accosté pendant un temps.

Remarques : **a)** – Les navires qui pratiquaient la chasse aux phoques au XIX^{ème} siècle utilisaient de tels crochets.

b) – Les crochets avaient des masses de 20 à 40 kilogrammes et ils étaient reliés au navire par des grelins de 5 à 7 pouces de circonférence.

Crochetée : En voilerie, la crochetée est la longueur de couture qu'on peut faire sans reprendre le croc.

Remarque : Dans le travail ordinaire de voilerie, la crochetée se reprend toujours

de gauche à droite ; dans le ralingage à reculons elle se reprend de droite à gauche.

Croisade : Jadis, expédition des nobles de toute la Chrétienté en Terre sainte (la Palestine) afin de libérer le tombeau du Christ occupé par les Mahométans.

Remarque : La croisade était ainsi nommée parce que ceux qui s'y engageaient portaient une croix sur leur habit.

Croisade : Autre nom de la constellation de la Croix du Sud.

[Voir l'expression *Croix du Sud*].

Croisée d'une ancre (en anglais « *cross* ») : On appelle croisée d'une ancre l'étendue de ses bras, c'est-à-dire des pattes et des becs.

Croiser : Se dit d'un navire ou d'un bâtiment de guerre qui va et vient pendant une durée déterminée dans le même parage ; on dit aussi *croiser au large*.

Croiser une vergue : Croiser une vergue c'est l'apiquer, c'est-à-dire la mettre en position verticale.

Croisette (en anglais « *top gallant masts cross trees* ») : Synonyme de barres de perroquet.

Croiseur : Capitaine d'un bâtiment en croisière, qui rode sur une côte pour la garder, observer l'ennemi, ou pour pirater.

Exemples : Nos croiseurs nous donnèrent tel avis ; sur l'avis de nos croiseurs, nous nous approchâmes de l'ennemi.

Croiseur : 1 – Bâtiment de guerre qui est en croisière.

2 – Bâtiment de guerre rapide et puissamment armé destiné au commandement, à l'éclairage et à la protection d'une force navale.

3 – Les croiseurs avaient souvent pour mission, en temps de guerre, de capturer ou de couler les navires de charge ennemis.

Remarques : **a)** – Le sous-marin français « *Surcouf* », avec ses deux canons de calibre 203 mm et son hydravion, était appelé « *croiseur sous-marin* » par opposition aux torpilleurs sous-marins.

b) – Le « *Surcouf* » avait été mis en service en 1934 ; il a été coulé par accident ou par méprise dans la nuit du 18 au 19 février 1942, dans la Mer des Antilles.

Croiseur auxiliaire : Navire de commerce réquisitionné en temps de guerre et armé, destiné surtout à la protection des convois.

Croiseur cuirassé : Bâtiment de ligne pouvant être à propulsion mixte (voile et vapeur) ou à machine à vapeur alternative, en service à la fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'à la Première Guerre Mondiale.

Croiseur de bataille : Bâtiment de ligne en service juste avant et pendant la Première Guerre Mondiale puis jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, aussi puissants mais moins protégés et plus rapides (25-32 nd) que les cuirassés de type « *Dreadnought* ».

Remarques : **a)** – L'adage « *speed is armour* » (la vitesse vaut un blindage) qui s'applique aux croiseurs de bataille signifie que ces bâtiments devaient être capables de combattre avec leur puissante artillerie et de fuir avant la riposte ennemie.

b) – Le croiseur de bataille britannique « *HMS Hood* », 262 m de long, 32 m de large, qui avait été mis en service en 1920, qui était équipé de canons de 381 mm et qui pouvait filer 32 nd, a été coulé par un coup au but de 380 mm du cuirassé allemand « *Bismarck* », le 24 mai 1941, à la sortie vers l'Atlantique du détroit du Danemark ; il n'y eut que 3 survivants sur les 1419 hommes d'Équipage.

Croisière (en anglais « *cruise* », « *cruising ground* ») : **1** – [Vielli] Parage déterminé, limité, dans lequel un bâtiment de guerre établit sa navigation dans un temps prescrit, parcourant ce parage en tous sens de manière à ce qu'aucun navire ne puisse y

passer sans qu'il le voie, le joigne, s'assure de sa nationalité et le combatte s'il y a lieu.

2 – L'ensemble des bâtiments qui participent à une telle action.

Exemple : Notre croisière se composait de six bâtiments.

3 – En parlant d'un bâtiment de guerre, le fait de croiser.

Exemple : La croisière a duré trois mois.

4 – Voyage maritime d'agrément ou d'études.

Exemple : Partir en croisière pour les îles grecques ; une croisière aux Antilles ; croisière océanographique ; la croisière annuelle de la « *Jeanne d'Arc* ».

Remarques : **a)** – [*En apposition*] L'expression « *course croisière* » se dit d'une compétition nautique sur un long parcours.

b) – [*En apposition*] L'expression « *vitesse de croisière* » se dit de la vitesse maximum que l'on peut adopter pendant les longues traversées, compte-tenu des caractéristiques du groupe de propulsion et des réserves de combustible pour la machine.

c) – [*Vielli*] L'expression « *turbine de croisière* » se disait d'une turbine à vapeur de marche avant de puissance modérée, qui permettait d'effectuer de longues traversées à vitesse économique à une époque où l'on ne savait pas moduler de manière économique la puissance des turbines de propulsion et où la très forte consommation de combustible à l'allure maximum réduisait considérablement la distance franchissable.

Croisière Jaune : La Croisière Jaune (du 4 avril 1931 au 12 février 1932) couvrit 13 000 km de Beyrouth à Pékin en utilisant principalement de camionnettes automobiles Citroën semi-chenillées.

Croisile : Pièce de bois taillée en portion de cercle, qui est sur le rouet des fileurs et qui porte les molettes.

Remarques : **a)** – Les molettes sont au nombre de sept ou de onze, selon la grandeur des rouets.

b) – On dit *la croisile* ou *la tête du rouet*.

Croisillon : **1** – Point fixe composé d'un *bitton* sur lequel sont fixés deux bras de même diamètre, le tout formant une croix.

Remarque : On trouve ce dispositif comme point fixe pour les garants des palans d'aménagement des canots, lorsque ces garants sont en textile souple ; il permet d'effectuer la manœuvre d'aménagement dans des conditions de sûreté supérieures à celles que donnerait un cabillot.

2 – On appelle *croisillons* des amarres jouant un peu le même rôle que des gardes montantes, mais plus courtes, que l'on établit au milieu de certains grands navires, parallèlement au bordé et de manière à les faire se croiser.

3 – On appelle *croisillon* la traverse ou les traverses d'une croix, d'une croisée.

Exemples : Cette croisée a deux croisillons, trois croisillons ; la croix de Lorraine a deux croisillons de longueurs inégales.

4 – [*Mécanique*] Pièce métallique en forme de croix, dans un joint de cardan ou dans un différentiel.

5 – On appelle *croisillons* (au pluriel) un ensemble d'éléments verticaux et horizontaux se croisant à angle droit dans le remplage ou le châssis d'une fenêtre. [*Voir le mot Remplage*].

Croisillon (en anglais « *hash* » ou « *hash key* » ou « *hashtag* ») : Signe typographique composé de deux tirets parallèles horizontaux superposés et de deux autres tirets parallèles, légèrement inclinés sur la droite par rapport à la verticale, qui coupent les deux tirets horizontaux.

Remarques : **a)** – Le signe typographique *croisillon* ne doit pas être confondu

avec le signe *dièse* (en anglais « **sharp** », ou « **sharp key** ») employé en musique, qui est composé de deux tirets parallèles verticaux et de deux autres tirets parallèles, légèrement inclinés sur la gauche par rapport à l'horizontale, qui coupent les deux tirets verticaux.

b) – Le signe typographique « *croisillon* » est parfois appelé *hashtag* par ceux qui ne connaissent pas son nom en français.

Croissant : 1 – La figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier.

Exemples : Le croissant de la lune. ; la lune est dans son croissant ; les cornes du croissant.

2 – Le croissant est le symbole des pays mahométans, comme le croix est le symbole des pays chrétiens.

Exemple : Arborer la croix à la place du croissant.

Remarque : On disait jadis *l'empire du croissant* pour dire l'empire du Turc.

3 – Instrument de toute sorte et de toute nature en forme de croissant.

4 – Le nom du *Café du Croissant*, dans le deuxième arrondissement de Paris, est lié au nom du Français Jean Jaurès (1859-1914).

Remarques : **a)** – Le *Café du Croissant* (aujourd'hui la Taverne du Croissant) au numéro 146 de la rue Montmartre, est situé au coin de la rue Montmartre et de la rue du Croissant (téléphone 01 42 33 35 04).

b) – L'homme politique de gauche Jean Jaurès a été assassiné le 31 juillet 1914 alors qu'il mangeait une tarte à la fraise dans le Café du Croissant à Paris.

[Voir *Jean Jaurès*].

c) – L'assassin de Jaurès, Raoul Villain (1885-1936), a été acquitté lors de son procès en 1919, dans un contexte de ferveur nationaliste hostile aux mouvements de gauche.

d) – De la même manière, Fernand Bonnier de La Chapelle (1922-1942) qui assassina François Darlan (1881-1942) à Alger le 24 décembre 1942, qui fut jugé hâtivement le lendemain et exécuté le surlendemain de son crime, fut réhabilité par un arrêt du 21 décembre 1945 de la chambre des révisions de la cour d'appel d'Alger qui jugea que l'exécution par ses soins de l'amiral Darlan avait été accomplie « *dans l'intérêt de la libération de la France* » ; le 19 août 1953, un décret signé du président de la République Vincent Auriol (1884-1966) décerna à Fernand Bonnier de la Chapelle la médaille militaire à titre posthume ainsi que la croix de guerre avec palme et de la médaille de la Résistance française ; Charles De Gaulle déclara qu'il avait agi au nom des intérêts de la France (en réalité, l'assassinat de l'amiral Darlan, ce jour-là, servait les intérêts de De Gaulle !).

Croissant : [*En voilerie*] Synonyme d'échancrure.

Croissant de bout-dehors de foc : Bloc de bois cloué sur le beaupré, en dedans de son gréement, pour maintenir immobile la caisse du bout-dehors.

Croissant de gui : Le croissant de gui est un bloc de bois cloué sur le mât de senau d'artimon ou sur le mât d'artimon lui-même, pour supporter la mâchoire du gui.

Croisure : Longueur des vergues d'un navire à phares carrés.

Croix : 1 – Espèce de gibet où l'on attachait autrefois les criminels pour les faire mourir.

Exemple : Le supplice de la croix.

Remarques : **a)** – La croix était le supplice des voleurs, des esclaves, etc.

b) – L'empereur Constantin (272-337) défendit qu'on punît les criminels par le supplice de la croix.

2 – Figure de bois, d'or, d'argent, d'étoffe, de broderie, etc. faite pour représenter la croix de Jésus-Christ.

Remarques : **a)** – On dit qu'une église est bâtie en *croix grecque* quand les quatre

branches de la croix qu'elle forme sont égales.

b) – On dit qu'une église est bâtie en *croix latine* quand la branche inférieure (opposée au cœur) est plus longue.

c) – On appelle « *le signe de la croix* » le signe que les Chrétiens font avec la main en forme de croix, en disant : « *au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* ».

Croix : [Vieilli] On appelait *croix* l'un des côtés d'une pièce de monnaie parce que la croix du Christ était ordinairement gravée dessus.

Remarques : **a)** – Dans ce sens on dit « *n'avoir ni croix ni pile* » pour dire n'avoir point d'argent.

b) – Jouer à *croix ou pile* se dit lorsqu'on fait tourner une pièce de monnaie en l'air et qu'on parie qu'elle tombera de l'un ou de l'autre côté.

c) – On dit plutôt aujourd'hui « *pile ou face* » plutôt que « *croix ou pile* » car la croix sur les pièces de monnaie est couramment remplacée par le profil ou la face d'un personnage, souvent le monarque au pouvoir.

d) – On appelle *pile* le côté d'une pièce de monnaie sur laquelle sont gravées les armes de celui qui émet la monnaie.

Croix de bourgogne : Croix faite en forme de la lettre X.

Remarque : Synonyme de croix de Saint-André.

[Voir l'expression *Croix de Saint-André*].

Croix de l'ordre du Saint-Esprit : Voir l'expression *Ordre du Saint-Esprit*.

Croix de Lorraine : **1** – Croix constituée d'une barre verticale et de deux barres transversales horizontales, appelées traverses, de longueurs inégales ; la traverse supérieure est la plus courte.

Remarques : **a)** – Cette croix à deux traverses de longueurs inégales, dite *Croix d'Anjou* est également appelée, en héraldique, croix *archiépiscopale* ou croix *patriarcale* ; c'est la même *croix latine* qui figure dans les armoiries de la Hongrie, de la Slovaquie ou de la Lituanie/Pahonie.

b) – La traverse d'une croix s'appelle un croisillon ; la croix de Lorraine a donc deux croisillons.

c) – La croix de Lorraine est d'abord une représentation de la croix du Christ : la grande traverse représente la traverse proprement dite de la croix ; la petite traverse, au-dessus, porte le motif de la condamnation ; en latin, le motif de la condamnation s'appelle le *titulus* ; dans le cas de la croix de Jésus-Christ, le *titulus* traditionnel est « INRI » qui est le sigle de l'expression « *Jésus le Nazaréen [qui se prétendait] Roi des Juifs* ».

d) – Jésus de Nazareth a été condamné à mort par le préfet romain Ponce Pilate (12 av. J.-C. - 38 ap. J.-C.) et il a été exécuté sur la croix vers l'an 33 parce qu'il se prétendait le roi des Juifs.

e) – Le baron angevin Jean d'Alluye (1180-1248) rapporta de Jérusalem, après la sixième croisade (1228-1229), un assez gros morceau provenant, dit-on, de la croix du Christ ; il céda la relique à Robert, de l'abbaye cistercienne de la Boissière, commune de Noyant-Villages, près de Saumur, pour 550 livres tournois.

f) – Comme d'autres reliques dites « *de la vraie croix* » rapportées de Terre Sainte au XI^{ème} siècle, elle était placée dans un reliquaire en forme de croix à double traverse ; ce reliquaire fut l'objet d'une profonde vénération des habitants de la région.

g) – L'empereur Constantin (vers 272-337) fut le premier à solliciter l'aide divine pour vaincre ses ennemis, en utilisant le symbole de la vraie croix découverte à Jérusalem par sa mère, sainte Héléne (vers 247-330).

h) – Le symbole de la croix de Jérusalem à double traverse fut utilisé par les comtes d'Anjou successeurs de Jean d'Alluye, sur leurs bannières et dans leurs blasons.

i) – C'est René d'Anjou (1409-1480), roi de Jérusalem, roi de Sicile, duc de Bar, duc consort de Lorraine, duc d'Anjou, comte de Provence, fils de Yolande d'Aragon (1380-1442) et de Louis d'Anjou (1377-1417), arrière-petit-fils du roi de France Jean II le Bon, beau-frère du roi de France Charles VII (1403-1461) par sa sœur Marie d'Anjou (1404-1463), qui a apporté le symbole de la croix de Jérusalem (ou croix d'Anjou) en Lorraine vers la fin de la Guerre de Cent Ans.
2 – La croix d'Anjou à deux traverses de longueurs inégales avait été choisie comme symbole magique par le duc René II de Lorraine et de Bar dans la guerre qui l'opposa au duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1433-1477) et qui se termina par la levée du siège de Nancy et la mort du Téméraire le 5 janvier 1477 : la *croix de Lorraine* avait vaincu la croix de Bourgogne.

Remarques : a) – La *croix de Bourgogne* consiste en une croix se Saint-André rouge, jonchée de nœuds de branches coupées.

[Voir l'expression *Croix de Saint-André*].

b) – La *croix de Bourgogne* fut l'emblème de la Bourgogne à partir de Jean sans Peur (1371-1419).

c) – La croix de Bourgogne (*Cruz de Borgoña* en espagnol) fait partie des armoiries et drapeaux d'Espagne depuis 1506, sous Philippe le Beau (1478-1506), roi de Castille.

3 – La croix de Lorraine servit plus tard de symbole aux revanchards français de la défaite de 1870 contre la Prusse.

4 – La croix à deux traverses de longueurs inégales a été choisie comme symbole de la *France Libre* pendant la Seconde Guerre Mondiale, sous le nom hautement symbolique, lorsqu'il s'agit de conflits entre la France et l'Allemagne, de « *croix de Lorraine* ».

Remarques : a) – C'est l'amiral Émile Muselier (1882-1965) dont la mère était lorraine, qui eut l'idée, le 30 juillet 1940, quelque jours après l'armistice franco-allemand, de faire porter aux marins militaires présents en Angleterre une croix de Lorraine rouge sur fond bleu.

b) – L'armée d'Afrique du général de Hautecloque adopta comme emblème et comme insigne une *carte de France* stylisée surchargée d'une croix de Lorraine.

c) – La croix de Lorraine fut choisie comme emblème par les Français qui choisirent de continuer la lutte armée sous les ordres des Anglais et qui constituèrent ce qu'ils appelaient la « *France Libre* ».

[Voir *René d'Anjou* et *Roi René*].

Croix de Saint-André : 1 – On appelle « *croix de Saint-André* », ou « *croix de Bourgogne* », une croix faite en forme de la lettre X.

Remarque : Le martyr chrétien *André*, condamné à mort, avait demandé à être crucifié sur une croix en forme d'« X », parce qu'il ne se sentait pas digne de l'être sur une croix semblable à celle de son Seigneur et Maître, Jésus de Nazareth.

2 – En voilerie, on appelle *croix de Saint-André* un renfort composé de deux bandes de toile en croix posées sur les diagonales d'une vieille voile.

Remarque : On la fait toujours en toile demi-usée.

3 – On appelle aussi *croix de Saint-André* deux pièces de bois jointes en forme de sautoir, sur lesquelles on rouait les criminels.

Croix de Saint-Antoine : On appelle « *croix de Saint-Antoine* » une croix qui est faite en forme de T.

Croix gammée : 1 – Croix symbolique dont les branches de dimensions égales ont leur extrémité coudée de gauche à droite.

Remarques : a) – L'appellation en sanskrit se prononce *swastika*.

b) – Chacune des quatre branches de la croix gammée rappellent la lettre grecque *gamma* majuscule, d'où son nom.

c) – La *croix gammée* était un signe de bon augure pour les Grecs anciens ou les Hindous.

d) – La *croix gammée* était naguère le symbole des brasseurs de bière rhénans ou bavarois.

2 – La croix gammée dextrogyre inclinée à 45 degrés, sur un rond blanc entouré de rouge, était le symbole du *Parti national-socialiste des travailleurs allemands NSDAP* (Nationalsozialistische deutsche Arbeiterpartei) dans les années 1930 et 1940.

Remarques : a) – La croix gammée (indifféremment *lévogyre* ou *dextrogyre*) avait été adoptée dès 1919 par le *Deutsche Arbeiterpartei* (DAP) ou *Parti ouvrier allemand* à l'origine du NSDAP, avant même l'implication de Hitler dans le mouvement.

b) – Le *Parti national-socialiste allemand* a été fondé après la Première Guerre Mondiale à Munich, un pays de brasseurs de bière et il s'est développé jusque dans les années 1940.

c) – Avant la seconde guerre mondiale, le *Parti national-socialiste* était appelé familièrement par les Prussiens protestants : « le *parti catholique* » ou « le *parti austro-bavarois* ».

d) – De nombreux Allemands du Sud de l'Allemagne auraient aimé, après le démantèlement de l'empire austro-hongrois en 1919, que la Bavière, le pays de Bade et d'autres États du Sud de l'Allemagne s'unissent à l'Autriche pour former un État catholique allemand distinct de l'Allemagne du Nord protestante ; mais le traité de Versailles du 28 juin 1919 et le traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 excluaient toute possibilité de fusion (*Anschluss*) de l'Autriche et des États allemands ; les Allemands et les Autrichiens, considérés par les Alliés comme des vaincus, ne bénéficièrent pas, en 1919, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

e) – La croix gammée est une figure dont la représentation est actuellement prohibée en France (2020) en raison du traumatisme toujours douloureux de la déroute improbable que subit l'Armée française, au printemps 1940, face à la Wehrmacht (les forces armées allemandes).

Croix du Sud : Constellation de l'hémisphère Sud, proche du pôle antarctique.

Remarques : a) – La Croix du Sud est composée de quatre étoiles disposées en croix et l'on s'en sert pour discerner le pôle Sud dans l'hémisphère austral, comme on le fait avec l'Étoile polaire de la Petite Ourse dans l'hémisphère boréal pour trouver le pôle Nord.

b) – La constellation de la Croix du Sud est parfois appelée Croisade.

Croix (Prendre la –) : Voir l'expression *Prendre la croix*.

Croix Rouge internationale : Organisation internationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en France, basée sur le bénévolat et fonctionnant grâce à la générosité publique ; son but est de soulager la misère humaine, surtout en temps de guerre mais aussi en temps de paix.

Remarques : a) – Le CICR (Comité International de la Croix Rouge) est basé à Genève, en Suisse.

b) – On compte 186 comités nationaux de la Croix Rouge dans le monde.

c) – La Croix Rouge internationale a été fondée le 26 octobre 1863 par la volonté

du Suisse Henri Dunant.
[Voir le mot *Solférino*].

Cronembourg : Voir le mot *Gigieri*.

Croquant : [*Familier*] Un homme de néant, un misérable.

Exemples : C'est un croquant ; ce n'est qu'un croquant, un pauvre croquant.

Remarques : **a)** – On appela *Croquants* certains paysans qui se révoltèrent en Guyenne en 1593 sous Henri III (1551-1589) et en 1595 sous Henri IV (1553-1610) puis en 1624 et de 1635 à 1637 sous Louis XIII (1601-1643) pour des raisons de pression fiscale insupportable.

b) – Les jacqueries de *Croquants* eurent lieu dans un contexte de guerres dites de religion, mais les raisons religieuses ne furent pas leurs causes principales.

Croquemitaine : **1** – Personnage monstrueux, imaginaire, fantastique et effrayant, qu'on évoque pour faire peur aux enfants et dont on les menace pour qu'ils obéissent.

Remarques : **a)** – On écrit croquemitaine, croque mitaine ou croque-mitaine.

b) – Le mot croquemitaine pourrait venir des mots gascons « *croco* » qui signifie *diable* et « *taquan* » qui signifie *traître* qui, ensemble, ont donné en languedocien *croquetaco* ou *crocotaco* de même sens que *croquemitaine*.

2 – [*Par analogie et par extension*] Personne terrifiante.

Exemple : Jean Bart était devenu le *croquemitaine* de la Mer du Nord.

3 – [*Par extension*] Épouvantail.

Croquignol : Personnage de bande dessinée créé par Louis Forton (1879-1934) en 1908.

Remarques : **a)** – Croquignol est indissociable de Ribouldingue et Filochard pour former le trio des *Pieds Nickelés*, une bande d'escrocs hâbleurs et indolents.

b) – Croquignol a un long nez, Ribouldingue porte la barbe et Filochard est borgne.

c) – La série de bandes dessinées « *Les Pieds Nickelés* » exalte et met en valeur la réputation d'ingéniosité et de débrouillardise des Français.

Croquignole : Espèce de chiquenaude, coup donné sur la tête ou sur le nez.

Exemple : Donner des croquignoles.

Croquignolesque : Ridicule, risible.

[Voir le mot *Croquignol*].

Croquis : **1** – Esquisse, première pensée d'un peintre.

2 – [*Par analogie*] Croquis se dit aussi des ouvrages d'esprit esquissés et restés imparfaits.

Exemple : Je n'ai jeté sur le papier qu'un croquis de mes idées.

Remarque : On reconnaît dans un simple croquis l'habile homme ou l'ignorant.

CROSS (en anglais « *MRCC (Maritime Rescue and Coordination Centres)* ») : **1** – Acronyme de l'expression Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage.

Remarques : **a)** – Les Cross font partie du réseau international des Centres de coordination de sauvetage maritime.

b) – Les Cross de métropole exercent leur activité opérationnelle sous l'autorité des préfets maritimes.

c) – Les Cross relèvent du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), ils sont dirigés par des administrateurs des Affaires maritimes, sont armés par du personnel du MEEM ou de la Marine nationale et sont gérés par les Directions interrégionales de la Mer (DIRM).

d) – Un décret de 1988 expose les prérogatives des Cross.

2 – Il existe 5 Cross en France métropolitaine :

i) le Cross Gris-Nez (basé à 62179 Audinghen) est chargé de la Mer du Nord et d'une partie de la Manche [*de la frontière belge au Cap d'Antifer*] ;

Remarque importante : Le *Cross Gris-Nez* est le correspondant français auprès des centres de recherche et de sauvetage étrangers ; il centralise et traite les alertes émises par les navires français naviguant sur toutes les mers du monde ; il coopère avec les MRCC (*maritime rescue coordination centre*), ses homologues dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).

ii) le *Cross Jobourg* (basé à 50440 Beaumont-Hague) est chargé d'une partie de la Manche [*du Cap d'Antifer au Mont-Saint-Michel*] ;

iii) le *Cross Corsen* (basé à 29810 Plouarzel) est chargé d'une partie de la Manche et de la Mer d'Iroise [*du Mont-Saint-Michel à la Pointe de Penmarc'h*] ;

iv) le *Cross-A* (basé à 56410 Étrel) est chargé de l'Océan Atlantique [*de la Pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole*] ;

v) le *Cross Med* (basé à La Garde, à proximité de Toulon) est chargé de la Mer Méditerranée.

Remarque : Le *Cross Étrel* a été fondé en 1967 ; *Jobourg* en 1970 ; *Gris-Nez* en 1972 ; *Corsen* en 1982.

3 – Les CROSS sont chargés d'organiser et de coordonner la recherche et le sauvetage des naufragés en mer et l'assistance aux navires en difficulté.

Remarques : **a)** – Le *Cross* de la zone assure la réception des alertes à partir d'une veille radio et téléphonique permanente, y compris les alertes émises par les balises de détresse et les systèmes de communication par satellite.

b) – Le *Cross* assure la direction des opérations de recherche des navires ou des personnes en détresse et leur assistance jusqu'à leur mise en sûreté.

4 – Les *Cross* peuvent réquisitionner le matériel (navires et aéronefs) et le personnel nécessaires pour mener à bien les opérations de sauvetage et d'assistance.

Remarque : L'assistance et le sauvetage des personnes en détresse en mer sont obligatoires et gratuits ; l'assistance aux biens donne droit à une juste rémunération.

5 – Les *Cross* exercent la surveillance de la navigation maritime, notamment dans les zones à forte densité de navigation en Manche, recueillent les informations sur les pollutions maritimes et sont chargés de la surveillance des pêches maritimes.

6 – Les *Cross* diffusent des renseignements essentiels à la sécurité maritime, notamment des bulletins de prévision météorologique et les avis urgents à la navigation (*Avurnav*).

7 – Les *Cross* sont officiellement devenus des MRCC (*maritime rescue coordination centre*) en 1987, conformément à la Convention SAR (*search and rescue*) adoptée à Hambourg en 1979 et entrée en vigueur en 1985 (décret n° 85-580 du 5 juin 1985).

Remarques : **a)** – Les *Cross* sont identifiés par une « *identité du service mobile maritime* » (en anglais « **Maritime Mobile Service Identity** » ou **MMSI**).

b) – Liste des MMSI attribuée aux *Cross* :

i) <i>Cross Gris-Nez</i> :	00 227 5100
ii) <i>Cross Jobourg</i> :	00 227 5200
iii) <i>Cross Corsen</i> :	00 227 5300
iv) <i>Cross Étrel</i> :	00 227 5000
v) <i>Cross La Garde</i> :	00 227 5400
vi) <i>Cross Antilles-Guyane</i> :	00 227 5500
vii) <i>Cross Réunion</i> :	00 660 1000
viii) <i>Cross Nouméa</i> :	00 540 1000

- ix)** Cross Papeete : 00 546 1000
x) Toutes les stations côtières françaises : 00 227 0000
- c)** – Les Cross disposent, depuis novembre 2014, d'un numéro d'appel d'urgence abrégé, le **196** ; ce numéro gratuit permet une mise en contact téléphonique le plus rapidement possible avec les Cross et d'envoyer au plus vite les moyens adaptés à la situation.
- d)** – **Vocabulaire** de l'organisation du sauvetage en mer :
- i)** « *Recherche* » : Opération normalement coordonnée par un centre de coordination de sauvetage, ou un centre secondaire de sauvetage, faisant appel au personnel et aux moyens disponibles, destinée à localiser des personnes en détresse.
- ii)** « *Sauvetage* » : Opération destinée à repêcher des personnes en détresse, à leur prodiguer les premiers soins médicaux ou autres dont ils pourraient avoir besoin, et à les remettre en lieu sûr.
- iii)** « *Service de recherche et de sauvetage* » : Exécution, en cas de détresse, des fonctions de surveillance, de communication, de coordination ainsi que de recherche et de sauvetage, y compris prestation de conseils médicaux, de soins médicaux initiaux, ou évacuation sanitaire, en faisant appel à des ressources publiques et privées, avec la coopération d'aéronefs, de navires et d'autres engins et installations.
- iv)** « *Région de recherche et de sauvetage* » : Région de dimensions déterminées associée à un centre de coordination de sauvetage, dans les limites de laquelle sont fournis des services de recherche et de sauvetage.
- v)** « *Centre de coordination de sauvetage* » : Centre chargé d'assurer l'organisation efficace des services de recherche et de sauvetage et de coordonner les opérations de recherche et de sauvetage dans une région de recherche et de sauvetage.
- vi)** « *Centre secondaire de sauvetage* » : Centre subordonné à un centre de coordination de sauvetage et complémentaire de ce dernier conformément aux dispositions spécifiques des autorités responsables.
- v)** « *Moyen de recherche et de sauvetage* » : Toute ressource mobile, y compris les unités de recherche et de sauvetage désignées, utilisée pour mener une opération de recherche et de sauvetage.
- v)** « *Unité de recherche et de sauvetage* » : Unité composée d'un personnel entraîné et dotée d'un matériel approprié à l'exécution rapide des opérations de recherche et de sauvetage.
- ix)** « *Poste d'alerte* » : Tout moyen destiné à servir d'intermédiaire entre une personne qui signale une situation d'urgence et un centre de coordination de sauvetage ou un centre secondaire de sauvetage.
- x)** « *Phase d'urgence* » : Terme générique s'appliquant, selon le cas, à la phase d'incertitude, à la phase d'alerte ou à la phase de détresse.
- xi)** « *Phase d'incertitude* » : Situation dans laquelle il y a lieu de douter de la sécurité d'une personne, d'un navire ou d'un autre engin.
- xii)** « *Phase d'alerte* » : Situation dans laquelle on peut craindre pour la sécurité d'une personne, d'un navire ou d'un autre engin.
- xiii)** « *Phase de détresse* » : Situation dans laquelle il y a lieu de penser qu'une personne, qu'un navire ou un autre engin sont menacés d'un danger grave et imminent et qu'ils ont besoin d'un secours immédiat.
- xiv)** « *Coordonnateur sur place* » : Personne désignée pour coordonner les opérations de recherche et de sauvetage dans une zone déterminée.

Croupiat (en anglais « *stern fast* ») : Câble, grelin ou aussière issu de l'arrière du navire et frappé sur un navire voisin situé sur l'avant, sur une ancre ou, en général, sur un

point fixe en dehors et à portée vers l'avant du navire, dont on se sert pour un appareillage ou autres cas semblables.

Remarques : a) – *Croupiat* est un terme apparenté à *croupière*.

b) – Lorsqu'on appareille en *faisant croupiat*, il est important de hâler le croupiat de manière continue à l'aide d'un treuil, *sans mettre en route la machine* et en conservant la *barre à zéro* jusqu'à ce que le navire soit assez écarté du quai ; à ce moment, mettre la machine en avant très lent, *en conservant la barre à zéro* jusqu'à ce que le navire ait atteint une vitesse suffisante pour obéir à sa barre.

c) – On dit que l'on *mouille un croupiat* quand on mouille une ancre par la poupe afin de tenir l'étrave dans le bon sens pour appareiller facilement, dans un parage où l'on s'attend à subir l'effet d'un courant portant vers la sortie.

d) – Le mot *embossure* est employé avec le même sens que *croupière* ou *croupiat*. [Voir les mots *Croupière*, *Embossure* et l'expression *Croupiat (Appareiller d'un quai en faisant –)*].

Croupiat (Appareiller d'un quai en faisant –) : 1 – Pour un navire accosté et amarré à un quai, la manœuvre d'appareillage appelée « *faire croupiat* » permet de s'écarter de ce quai d'une manière élégante, vers l'avant, sans utiliser son ancre, sans propulseur d'étrave et sans aide extérieure, même si un autre navire est amarré au même quai, juste sous son étrave.

2 – Pour appareiller d'un quai en *faisant croupiat* :

i) on prépare parallèlement au quai et à la muraille du navire, une amarre (le croupiat) qui va de l'extrême arrière du navire (la croupe) vers un point fixe extérieur (en général un bollard sur le quai) situé environ par le travers de la proue du navire ;

ii) après avoir tout largué devant et après avoir bien écarté du quai la proue du navire en virant un traversier de l'arrière, on largue le traversier de l'arrière ; il est *très important* d'attendre que le mouvement de giration du navire (imprimé par le traversier de l'arrière) soit stoppé avant de commencer à faire forcer le croupiat ; on fait forcer le croupiat, sans jamais mollir, au moyen d'un cabestan ou d'un treuil de l'arrière ; il est très important de ne pas toucher à la machine tout pendant que l'on fait forcer le croupiat ;

iii) le navire avance, son étrave continue à s'écarter du quai sur lequel le croupiat a été capelé et le navire tout entier s'écarte du quai sans le toucher ;

iv) le navire est en situation de marche oblique, sa route instantanée se situe entre l'orientation du quai et celle de la ligne de quille et cette route instantanée s'écarte de plus en plus de l'orientation du quai ;

v) on ne largue le croupiat que lorsque l'arrière du navire arrive en face du bollard sur lequel a été capelé le croupiat ;

vi) on ne met la machine en avant, avec **la barre à zéro**, que lorsque le croupiat a été largué et que le navire a stoppé toute giration ;

vii) on garde la barre à zéro jusqu'à ce que le navire soit complètement clair du quai et des autres navires qui peuvent y être amarrés.

Remarques : a) – L'arrière s'écartera et ne touchera plus le quai après que le traversier de l'arrière aura été largué, mais on gardera quand même, pendant toute la manœuvre, une ou deux défenses parées à être disposées entre le navire en partance et le quai, ou entre le navire en partance et le navire qui est amarré devant lui, au même quai.

b) – Pour réussir la manœuvre d'appareillage d'un quai en faisant croupiat, il faut *éviter absolument d'utiliser la machine* tant que le croupiat est en tension ; après que le croupiat a été largué, on attend que le mouvement de rotation de la ligne de quille du navire cesse et on ne met la machine en avant (aussi lentement qu'il est possible) que lorsque le cap est stabilisé, en *conservant toujours la barre à zéro*

(sans chercher réfléchir ou à finasser !) jusqu'à ce que le navire soit paré du quai ou du navire qui était éventuellement amarré au même quai, sur son avant.

c) – Cette manœuvre est possible quelle que soit la longueur du navire et elle peut s'imposer si l'on ne dispose pas de propulseurs transversaux, si l'on n'utilise pas de remorqueurs d'assistance par souci d'économie ou parce qu'il n'y a pas de remorqueurs disponibles dans le port au moment de l'appareillage.

3 – Un navire à voiles au mouillage peut *faire croupiat* avant d'appareiller, afin de recevoir le vent de la bonne direction pour être tout de suite manœuvrant ; le point fixe peut être, entre autres, une ancre mouillée devant le navire, ou un bollard sur un quai éloigné, ou un bollard placé sur un duc d'Albe, ou un coffre mouillé devant le navire, ou un autre navire amarré à terre ou à l'ancre.

Remarques : a) – Lorsqu'ils quittaient un mouillage, les grands navires à voiles de jadis faisaient parfois croupiat sur une de leurs ancres qu'ils avaient mouillée à cet effet, pour s'aider à prendre rapidement un cap favorable.

b) – Lorsque l'on *fait croupiat* sur une ancre, l'amarre est appelée *croupière* plutôt que croupiat.

[Voir les mots *Croupiat*, *Croupière* et l'expression *Marche oblique*].

Croupière : 1 – Amarre qu'un grand navire au mouillage prend de l'arrière pour se placer favorablement par rapport au vent avant d'appareiller ; c'est ordinairement une aussière ou un grelin que l'on frappe sur une ancre mouillée devant le navire.

Remarque : On peut mollir ou raidir la croupière à volonté.

2 – Partie du harnais d'un cheval qui, passant par dessous sa queue, vient se rattacher à la selle par la croupe.

Remarques : a) – *Croupière* et *croupiat* ont tous les deux pour origine commune le mot *croupe* qui désigne la partie du cheval, ou de quelques autres animaux, qui s'étend de la région lombaire jusqu'à l'origine de la queue.

b) – Tailler la croupière, c'est à-dire la couper, permet de désarçonner un cavalier.

c) – [Au figuré] L'expression « *tailler des croupières* » est utilisée pour signifier *susciter des embarras* à un groupe ou, indirectement, à quelqu'un.

[Voir le mot *Croupiat*].

Croupion : 1 – L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme.

Exemple : Se démettre le croupion.

2 – La partie où tient la plume de la queue d'un oiseau.

Exemple : Le croupion d'un chapon.

Croupir : 1 – Se dit des liquides qui sont dans un état de repos et de corruption.

Exemple : Les eaux qui croupissent deviennent puantes.

2 – On le dit de quelques solides qui se corrompent dans une eau stagnante.

Exemple : De la paille qui croupit dans une mare.

3 – Il se dit aussi des enfants au maillot, et des personnes malades qu'on n'a pas soin de changer assez souvent de linges.

Exemples : Cet enfant croupit dans ses linges ; il ne faut pas laisser croupir un malade dans la saleté.

4 – [Familier] On dit *croupir* dans le vice, dans l'ordure, dans le péché, dans l'oisiveté pour dire *y demeurer longtemps*.

Croustille : [Familier] Petite croûte de pain.

Croustiller : [Familier] Manger de petites croûtes pour boire après le repas et pour être plus longtemps à table.

Exemple : Il se mit à croustiller.

Croûte : 1 – La partie extérieure du pain durcie par la cuisson.

2 – Gros morceaux de pain où il y a plus de croûte que de mie, et qu'on a fait mitonner longtemps avec du bouillon.

Exemples : Servir des croûtes ; manger une croûte au pot.

3 – La pâte cuite qui enferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc.

4 – Croûte, se dit aussi de tout ce qui s'attache et se durcit sur quelque chose.

Exemples : On a mis de la mie de pain sur ce chapon pour y faire une croûte ; il s'est fait une croûte de tartre autour du corps de chauffe du bouilleur.

Remarques : **a)** – Lorsqu'on est longtemps sans remuer le blé, il s'y fait une croûte qui aide à le conserver.

b) – Quand une gale sèche, il s'y fait une croûte.

c) – On dit d'un homme couvert de gale, que son corps n'est qu'une croûte.

d) – Dans la sécheresse, il se forme sur la terre une croûte qui la rend difficile à labourer.

5 – Croûte, se dit aussi d'un mauvais tableau.

Exemples : Ce peintre ne fait que des croûtes ; ce portrait est une vraie croûte.

Croûton : Morceau de croûte de pain.

Exemple : Donnez-moi un croûton.

Crowdfunding : 1 – Mot anglais signifiant « *financement participatif* ».

2 – Le *crowdfunding* est une alternative au *sponsoring* pour le financement de projets de tout type.

Remarque : Alors que le *sponsoring* est le financement par une seule personne appelée le *sponsor*, le *crowdfunding* est le financement par tout un public, toute une communauté, principalement d'internautes.

[Voir le mot *Sponsor*].

3 – Le *crowdfunding* permet de récolter des dons individuels, généralement de faibles montants, auprès d'un large public séduit par la nature du projet à financer.

4 – Si la somme demandée n'est pas couverte par les promesses de dons des contributeurs, l'opération est annulée et les dons promis ne sont pas appelés.

Remarques : **a)** – Si le nombre des contributeurs susceptibles de participer au financement du projet est assez grand, le *crowdfunding* permet de récolter de très grosses sommes d'argent.

b) – En octobre 2013, le club de rugby de Toulon a réussi à lever 245 000 euros en moins de 80 jours auprès de 5 300 de ses supporters pour la création d'un « *mur des légendes* » qui honorait les grands noms du club tels que Jonny Wilkinson, Éric Champ, etc.

c) – Les fonds récoltés permirent en outre la construction du centre de formation des jeunes du RCT (Racing Club de Toulon).

Croyance : 1 – Acceptation en confiance ou par choix plus ou moins arbitraire, mais *sans certitude*, d'une opinion extérieure concernant soit l'existence d'un être ou d'une chose, soit la réalité d'une situation, soit la probabilité d'un événement.

Remarques : **a)** – Les *grandes croyances* qui sont à la base des civilisations gouvernent les Sociétés pendant des siècles.

b) – Une acceptation en confiance est synonyme de *foi*.

c) – Il est très difficile de faire cesser une grande croyance lorsqu'elle est formée et qu'elle conserve son empire sur les âmes.

d) – Les *grandes croyances* générales, qui sont des fictions, ne peuvent survivre qu'à la condition d'échapper à tout examen critique.

e) – Les révolutions servent à rejeter entièrement des croyances déjà à peu près abandonnées mais que les habitudes empêchent de délaisser complètement.

f) – Un peuple qui vient d'abandonner ses grandes croyances en adoptera de

nouvelles qui remplaceront les fondements de sa civilisation.

g) – Les croyances générales sont les supports nécessaires des civilisations ; elles orientent les idées et elles créent des devoirs, y compris celui de mourir pour les défendre.

2 – Ce qu'on croit dans une religion.

Exemple : La croyance dans la résurrection des morts avec leur enveloppe charnelle.

Remarques : **a)** – La croyance en ce sens est synonyme de pleine conviction, de persuasion intime, quelque absurde puisse-t-elle être philosophiquement.

b) – La croyance fondamentale de la plupart des mouvements religieux est que le *bonheur individuel* des justes doit être atteint dans un endroit mystérieux appelé traditionnellement « *le Ciel* » dès la mort du croyant et pour l'éternité, dans une autre vie promise par une prétendue Révélation divine.

c) – Au contraire, la croyance fondamentale des mouvements socialistes est qu'un *bonheur collectif* sera atteint sur la Terre sous la forme d'une société bonne et juste, dans un avenir plus ou moins lointain mais après la mort des militants, au bénéfice des générations futures.

3 – La *croyance* qui tient de la pleine conviction et de la persuasion intime, s'oppose au *savoir rationnel* qui est contestable par nature et à la *certitude* objective qui est évidente.

Exemples : La croyance dans le mythe des cinq races, dans le mythe du déluge, dans le mythe du réchauffement climatique.

Remarques : **a)** – Les *croyances* peuvent parfois rendre des services quand les connaissances rationnelles sont insuffisantes, voire inexistantes.

b) – Une *croyance* peut se partager.

c) – À la différence de la croyance, qui est d'origine externe, la *conviction* est un sentiment intime d'origine interne que l'on a de la vérité d'un fait, ou de la justesse d'une opinion, ou d'un principe ; on acquiert des convictions en raison de notre expérience, de nos connaissances ou de nos compétences.

d) – À la différence de la croyance, qui est d'origine extérieure, une *opinion* est un avis personnel, un jugement que l'on porte soi-même ; l'opinion comme la croyance ne sont pas des certitudes.

[Voir le mot *Opinion*].

e) – Les *croyance* comme les *opinions* sont, par essence, *irréfutable* car les croyances et les opinions ne sont pas scientifiques : ce qui n'est pas réfutable n'est pas scientifique et réciproquement, ce qui n'est pas scientifique n'est pas réfutable.

f) – La *certitude* est une assurance pleine et entière, que l'on peut justifier en termes recevables par quiconque.

g) – Une *prévision météorologique* issue d'un organisme officiel est une connaissance scientifique que l'on pourra comparer avec la situation réelle lorsqu'elle se manifesterá ; l'*apparence du temps* qu'annoncent les *pratiques d'un lieu* est une opinion qui se vérifiera ou qui ne se vérifiera pas selon la fiabilité de ces pratiques : c'est une croyance que l'on partage ou non selon la confiance que l'on place en celui qui l'exprime.

[Voir le mot *Pratique* et l'expression *Apparence du temps*].

Croyance (Fausse –) : Une *fausse croyance* est le résultat d'une lacune dans la connaissance.

Remarques : **a)** – La capacité d'un enfant d'imaginer qu'une autre personne puisse savoir des choses qu'il ne sait pas, ou que cette personne ne sache pas des choses que lui-même sait, apparaît habituellement vers l'âge de 5 ans.

b) – Certains adultes, un peu puérils, ont des difficultés à distinguer leurs propres savoirs des savoirs d'autrui : ils croient que tout le monde sait ce qu'ils ont appris

et que ce qu'ils ne savent pas personnellement n'existe pas, est faux ou, à la rigueur, qu'il s'agit de ragots.

c) – De même, certains adultes ont du mal à admettre qu'une autre personne puisse avoir une représentation différente de celle qu'ils ont personnellement d'un même état de la réalité.

d) – Les mêmes personnes ont des difficultés pour faire la distinction entre une plaisanterie et un mensonge ; comprendre une plaisanterie suppose un partage de connaissances entre le locuteur et celui à qui s'adresse la plaisanterie.

CRR (en anglais « **SRC – Short Range Certificate** ») : Sigle du *Certificat Restreint de Radiotéléphoniste*.

CRS (Compagnies républicaines de sécurité) : Corps spécialisé de la police nationale intervenant pour la maintien de l'ordre public et la sécurité générale.

Remarques : **a)** – Les *Compagnies républicaines de sécurité* ont été créées par le décret du 8 décembre 1944 et l'ordonnance du 7 mars 1945.

b) – Les CRS furent d'abord affectées à des missions régionales.

c) – Les CRS ont une vocation nationale depuis le décret du 26 mars 1948, pris en application de la loi du 27 décembre 1947, après les grandes grèves insurrectionnelles de 1947 ; ces grèves avaient commencé après que le Gouvernement tripartite (MRP, SFIO, PCF) de Paul Ramadier (1888-1961) eut réduit la ration quotidienne de pain de 300 à 250 grammes, le 24 avril 1947 : le peuple de France protestait sur tout le territoire contre le capitalisme d'État et la dégradation des conditions de vie plus que contre les institutions du capitalisme d'État, avec comme déclencheur le rationnement du pain.

d) – La mise en œuvre sur tout le territoire des *Compagnies républicaines de sécurité* comme forces anti-émeutes visait à s'assurer de la loyauté de la police civile, en faisant appel à des compagnies venues d'autres départements et non plus seulement à celles qui étaient stationnées sur place.

e) – Il existe soixante compagnies de service général, une compagnie spécialisée dans la protection des personnalités (notamment celle du Président de la République lors de ses déplacements, la CRS n°1), neuf compagnies spécialisées dans la sécurité autoroutière, six unités motocyclistes zonales et deux unités spécialisées dans le secours en montagne.

e) – Les effectifs des CRS se montent à environ 14 000 fonctionnaires.

Crucial : 1 – Qui est très important, décisif.

Remarques : **a)** – Une expérience *cruciale* est celle dont l'issue permet de trancher entre les deux termes d'une alternative à laquelle a été ramenée la solution d'un problème.

b) – La méthode de *l'expérience de la croix* (en latin « *exp̄r̄imentum cr̄uc̄is* » et en anglais « **crucial instance** ») a été inventée et publiée en 1620 par le philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626) sous l'appellation *īstantia cr̄uc̄is*, dans son œuvre majeure intitulée en latin *n̄vum orḡanum* (en français « *nouvel outil* ») en référence au traité de logique attribué à Aristote (-384 – -322) et intitulé ὄργανον prononcé « *organon* » qui signifie *outil* en grec ancien.

c) – L'« *exp̄r̄imentum cr̄uc̄is* » désigne une expérience capable de retenir l'une des explications plausibles d'un phénomène de préférence à toutes les autres ; une telle expérience, si elle est concluante, permet d'écarter toute autre explication.

d) – L'« *exp̄r̄imentum cr̄uc̄is* » qui fait appel à l'expérimentation sensible est un progrès par rapport au *sylogisme*.

e) – Certains considèrent les *expériences de pensée assistées par ordinateur* comme la panacée et appellent cette nouvelle méthode la *simulation numérique*.

f) – L'expérimentation du pendule de Foucault représente une *exp̄r̄imentum*

crucis pour départager les défenseurs du géocentrisme de ceux de l'héliocentrisme.

g) – En toute rigueur, le Soleil et la Terre tournent l'un et l'autre autour du barycentre du système Terre-Soleil ; mais comme ce barycentre est situé à l'intérieur du Soleil, on peut admettre en première approximation que la Terre tourne autour du Soleil.

2 – Fait en croix.

Exemple : Incision cruciale.

Cru : 1 – Qui n'est point cuit.

Exemples : Viande crue ; chair crue ; pomme crue ; des fruits crus.

2 – On appelle *chanvre cru* celui qui n'a pas été trempé dans l'eau.

3 – On appelle eau crue celle qui ne dissout pas le savon et qui ne cuit pas les légumes.

Remarque : L'eau crue n'est pas favorable à la digestion.

4 – [*Au figuré*] Il se dit d'un discours qu'on tient à quelqu'un, où il y a quelque chose de fâcheux qu'on ne prend pas la peine d'adoucir.

Exemples : Une parole bien crue ; voilà un discours bien cru ; il lui a fait une réponse fort crue ; il lui annonça cette nouvelle toute crue.

Cruauté : 1 – Inhumanité, inclination à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir ou à voir souffrir les autres, ou à les traiter durement.

2 – Action cruelle.

Exemples : Insigne cruauté ; faire des cruautés ; exercer des cruautés ; c'est une cruauté inouïe, que ce qu'on leur fait souffrir.

Remarques : **a)** – [*Au figuré et par extension*] On dit la cruauté du sort, du destin, de la fortune, d'une maîtresse.

b) – [*Au figuré et par extension*] Il se prend aussi simplement pour une chose fâcheuse et insupportable.

Exemples : Quelle cruauté de se voir trahi par ses amis ! C'est une cruauté ; une étrange cruauté.

Cruche : 1 – Vase de terre ou de grès, à anse et qui a ordinairement le ventre large et le cou étroit.

Exemples : Grande cruche ; petite cruche ; cruche pleine d'huile, pleine d'eau, ou cruche d'huile, cruche d'eau.

Remarque : On dit la *cruche à l'huile* pour dire que la cruche désignée est destinée à mettre de l'huile.

2 – [*Au figuré et familier*] On dit qu'un homme *est une cruche* pour dire qu'il est stupide, sot.

Crucial : 1 – Fait en croix.

Exemple : Incision cruciale.

2 – Qui se situe à un croisement, à un point de l'espace ou du temps où une décision s'impose ou est possible.

Remarque : Aucune induction, en psychologie comme en physique, ne peut se prévaloir d'être une *expérience cruciale* ; puisque l'explication n'est pas découverte mais inventée, qu'elle n'est pas donnée avec le fait, elle n'est, au mieux, qu'une interprétation probable [D'après Merleau-Ponty, dans la « *Phénoménologie de la perception* »].

3 – [*Par extension*] Important parce que décisif.

Remarque : Une *expérience cruciale* est une expérience décisive dont l'issue permet de trancher entre les deux termes d'une alternative à laquelle a été ramenée la solution d'un problème, en écartant l'une comme contraire aux faits ou en retenant l'autre comme indiscutable.

Crude oil washing : Expression anglaise signifiant *lavage au pétrole brut*.

Remarques : **a)** – Le lavage au pétrole brut permet de nettoyer les citernes à cargaison d'un pétrolier après qu'il a déchargé, en utilisant sa cargaison, à savoir du pétrole brut.

b) – L'action dissolvante du pétrole brut rend le processus de lavage beaucoup plus efficace que si l'on utilise de l'eau.

Crue : 1 – Augmentation.

Remarque : Crû, (au féminin crûe) est le participe passé du verbe *croître* ; cru, (au féminin crue) est le participe passé du verbe *croire*.

2 – Augmentation rapide du niveau d'un cours d'eau (rivière, fleuve), d'un lac ou d'un étang sous l'effet de phénomènes naturels.

3 – Plus grande élévation du niveau d'un cours d'eau (rivière, fleuve), d'un lac ou d'un étang.

Remarques : **a)** – Lorsqu'on parle des niveaux des crues d'une rivière, il s'agit habituellement des hauteurs extrêmes atteintes par l'eau de cette rivière et alors, on ajoute toujours au niveau maximum observé pour chaque crue, l'époque à laquelle a correspondu l'observation de ce niveau.

b) – Les niveaux d'eau atteints en un lieu donné par les plus grandes crues d'un cours d'eau des époques passées sont fréquemment repérés par un trait horizontal sur certains monuments ou ouvrages atteints par l'eau ; on écrit près de chaque trait la date à laquelle cette hauteur a été observée.

c) – En ce sens, l'opposé de la crue est l'*étiage*.

[Voir le mot *Étiage*].

4 – Croissance, augmentation de grandeur.

Exemple : Cet arbre a pris toute sa crue.

5 – [*Vieilli*] En fait d'*inventaire*, *crue* se dit pour le cinquième denier au-dessus de la prisée.

Exemples : Il a eu ces meubles pour la prisée et pour la crue ; il les a eus pour la prisée et sans crue.

[Voir le mot *Prisée*].

Cruel : 1 – Inhumain, impitoyable, qui aime le sang, qui prend plaisir à faire souffrir, ou à voir souffrir.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi de quelques animaux.

Exemple : Le tigre est une bête cruelle.

b) – On dit encore dans ce sens : *destin cruel*, *fortune cruelle*.

2 – Fâcheux, douloureux, insupportable.

Exemple : C'est un cruel mal, un cruel supplice, une cruelle mort ; cela est cruel ; c'est une chose cruelle que d'être abandonné de ses amis ; il a fait cette année un cruel hiver.

Remarques : **a)** – On dit en style de galanterie d'une femme qui n'écoute point ses amants, qu'elle est cruelle.

Exemple : C'est une beauté cruelle.

b) – Et quand elle est de facile composition, on dit qu'elle n'est pas cruelle.

c) – On dit aussi d'un homme qui fait le dédaigneux à l'égard des femmes, qu'il fait bien le cruel.

Crural : Il se dit du muscle extenseur de la jambe.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi d'une artère ainsi que d'une veine de la cuisse.

b) – La compression d'une des deux racines du nerf crural, au départ de la moelle épinière, entraîne une douleur que l'on appelle une *cruralgie*.

c) – Une compression de la racine du nerf crural située entre la 3^{ème} et la 4^{ème} vertèbres lombaires entraîne une douleur qui se diffuse le long de l'extérieur de la

hanche pour revenir sur le devant de la cuisse et à l'intérieur du genou.

d) – Une compression de la racine du nerf crural située entre la 4^{ème} et la 5^{ème} vertèbres lombaires entraîne une douleur qui touche la fesse, la partie externe de la cuisse, le dessus du genou et du pied.

e) – La *cruralgie* est aussi dite « *névralgie crurale* » ou « *sciatique du devant* ».

Crustacé : 1 – Il se dit des animaux qui sont couverts d'une enveloppe dure mais flexible, divisée par des jointures.

Exemples : Le homard est crustacé ; l'écrevisse est crustacée.

2 – Il est aussi substantif.

Exemples : L'écrevisse, le homard, les crabes sont du genre des *crustacés*.

Cruzade : Ancienne monnaie d'argent de Portugal.

Remarque : La *cruzade* valait environ deux livres de France.

Cryolite : Minerai rare composé de fluorure double de sodium et d'aluminium (Na_3AlF_6).

Remarque : a) – La *cryolite* est utilisée comme fondant pour la production d'aluminium : l'aluminium est obtenu par électrolyse d'une solution d'alumine et de cryolite portée à 950 °C.

b) – La présence d'un gisement de *cryolite* à Ivittuut justifia l'assistance militaire américaine au Groenland en 1941.

c) – La cryolite est translucide, parfois transparente, de couleur blanche, grise, parfois rouge plus ou moins foncé.

d) – On sait produire de la *cryolite* artificiellement à partir de tétrafluorure de silicium..

Cryptanalyse : Voir le mot *Cryptographie*.

Crypte : Lieu souterrain où l'on enterre les morts dans certaines églises.

Cryptogramme : Message chiffré.

Cryptographie : Écriture secrète.

Remarque : a) – La cryptographie est l'une des deux branches de la cryptologie.

b) – La *cryptanalyse*, qui consiste à convertir les messages secrets en messages lisibles et intelligibles, est la seconde branche de la cryptologie.

c) – La cryptographie peut transformer un *texte en clair*, c'est-à-dire un message lisible et intelligible, en un *message secret* de deux façons :

i) Par le codage ;

ii) Par le chiffrement.

d) – *Cryptographie* est tiré des deux mots grecs κρυπτός qui signifie *caché* et γράφειν qui signifie *écrire*.

Cryptologie : Science regroupant la cryptographie et la cryptanalyse.

[Voir les mots *Chiffre*, *Chiffrement*, *Cryptographie*].

Cryptosystème : Algorithme de chiffrement.

Cube : 1 – Corps solide qui a six faces carrées égales.

2 – Il est quelquefois adjectif.

Exemples : Mètre cube ; décimètre cube ; racine cube.

Cubilot : Four à cuve formé d'un cylindre de tôle garni intérieurement d'un revêtement réfractaire et destiné à la seconde fusion de la fonte.

Remarques : a) – On utilisait jadis des cubilots dans les fonderies de bouches à feu (canons, mortiers).

b) – Le cubilot des fonderies de bouches à feu était une sorte de grand tube métallique vertical appelé virole, dans lequel les matériaux à fondre étaient en contact direct avec le combustible.

- Cubisme : 1** – Le cubisme, en peinture, est l'art de travailler le tableau par lui-même en dehors de ce qu'il représente, et de donner à la construction géométrique la première place, ne procédant que par allusion à la vie réelle.
Remarque : Parmi les peintres du mouvement appelé « *cubisme* » on compte : Georges Braque (1882-1963) ; Pablo Picasso (1881-1973) ; Fernand Léger (1881-1955) ; Robert Delaunay (1885-1941) ; Juan Gris (1887-1927).
- 2** – Le cubisme littéraire fait de même en littérature, se servant seulement de la réalité comme d'un moyen et non comme d'une fin.
Remarque : Le poète et romancier français Max Jacob (1876-1944), inventeur du mot « *cubisme* », fut le promoteur de la littérature cubique.
- Cubital** : Qui appartient au coude.
Exemples : Muscle cubital ; nerf cubital ; artère cubitale.
- Cuculle : 1** – La *cuculle* (ou le *cucullus*) est une sorte de bonnet pointu fait d'étoffe grossière, qui enserre la tête et recouvre les oreilles ; un bavolet couvre la nuque et les épaules et abrite le cou ; la cuculle s'attache sous le menton.
- 2** – La cuculle était encore portée par les matelots des côtes d'Aunis et de Saintonge à l'époque de la Révolution de 1789.
- 3** – La cuculle antique a été portée par les moines et les paysans jusqu'au x^{ème} siècle ; c'était une sorte de cape, de manteau sans manches à capuche pointue.
- 4** – Au xii^{ème} siècle, les troubadours portaient une cuculle qui avait la forme d'un bonnet pointu dont les bords extérieurs étaient évasés et allongés et formaient un couvre-nuque abritant le cou de la pluie ou du Soleil.
Remarque : À la même époque dans les villes, les femmes de la bourgeoisie portaient la cuculle pour se protéger de la pluie.
- 5** – Aux siècles suivants, les paysans dans les champs, les bûcherons dans les forêts, les marins sur leurs bateaux, portaient encore la cuculle.
Remarques : **a)** – La cuculle était déjà fabriquée en grand nombre, à Saintes, à l'époque où les Romains envahirent la Saintonge.
b) – En latin, la cuculle se dit *cucullus*, avec 2 « l » (à ne pas confondre avec le mot *cuculus* qui ne prend qu'un seul « l » et qui signifie *coucou* ou, par extension, galant, imbécile ou fainéant).
- Cueille** (en anglais « *quoil* ») : **1** – Nom quelquefois donné à une laize de toile à voile.
[Voir le mot *Laize*].
- 2** – Largeur d'une laize de toile à voile.
Exemple : Cette voile a quinze cueilles.
Remarque : Une cueille a une largeur de 30 pouces.
- 3** – S'il s'agit de cordages tournés en rond, une cueille désigne un de leurs tours.
- Cueillette (En –)** : Méthode particulière de charger un navire dans laquelle divers particuliers y déposent, séparément, un nombre plus ou moins grand d'objets, chacun payant pour son compte le fret par tonneau en proportion de ce qu'il a mis et selon les conditions stipulées par l'armateur.
- Cuider** : Penser, croire.
Remarque : Le verbe *outrecuider*, qui dérive de *cuider*, signifie « *montrer à quelqu'un du mépris par l'idée que l'on se fait de sa propre supériorité* ».
- Cuillère** : Ustensile de table, dont on se sert ordinairement pour manger le potage.
Remarque : On écrit aussi *cuiller* que l'on prononce *cuillère*.
- Cuilleron** : La partie creuse d'une cuillère.
- Cuir : 1** – La peau de l'animal.
2 – Il se dit plus ordinairement de la peau des animaux, quand elle est séparée de la chair et corroyée.

Cuirassé (en anglais « *battleship* ») : Bâtiment de guerre disposant d'un blindage très épais en acier spécial, ainsi que d'une puissante artillerie.

Remarque : a) – La première série de cuirassés construits en France comprenait les « *Charlemagne* », « *Gaulois* » et « *Saint-Louis* » entrés en service de 1894 à 1896 ; longs de 118 mètres, ils déplaçaient 10 500 tonnes à pleine charge ; leur artillerie principale était composée de deux tourelles doubles de 203 mm.

b) – Le blindage de ceinture des cuirassés de la classe « *Charlemagne* » allait de 25 à 40 centimètres ; le blindage des ponts de 4 à 9 centimètres.

c) – Les derniers cuirassés construits en France, les « *Richelieu* » et « *Jean Bart* », étaient en cours d'achèvement en mai 1940, lorsque l'armée allemande s'approchait de Brest ou de Saint-Nazaire où ils se trouvaient : longs de 248 m, ils déplaçaient 48 950 tonnes à pleine charge (35 000 tonnes *Washington*) ; leur artillerie principale était composée de deux tourelles quadruples de 380 mm.

d) – Leur blindage de ceinture était de 33 centimètres ; le blindage des ponts de 15 centimètres ; le blindage des tourelles de 43 centimètres.

e) – Ils réussirent à appareiller et à rejoindre, Dakar pour le « *Richelieu* », Casablanca pour le « *Jean Bart* », juste avant l'arrivée de l'ennemi allemand.

f) – Les « *Richelieu* » et « *Jean Bart* » dérivèrent des « *Dunkerque* » et « *Strasbourg* » de 26 500 tonnes *Washington*, qui avaient été mis en service respectivement en septembre 1938 et avril 1939.

g) – Le « *capital ship* » allemand « *Scharnhorst* » de 37 000 tonnes, 230 mètres de long, 3 affûts triples de 280 mm, 32 nœuds, qui fit relâche au Môle d'Escale de La Pallice le 22 juillet 1941, est parfois considéré comme un cuirassé, parfois comme un croiseur de bataille, de même que son frère de chantier le « *Gneisenau* ».

[Voir le mot *Dreadnought*].

Cuissage (Droit de –) : Voir le mot *Prélibation*.

Cuistre : Injure dont on se sert pour qualifier un homme pédant et grossier.

Exemple : C'est un cuistre !

Cuite : 1 – Cuisson.

Remarque : Il se dit des briques, des tuiles, de la chaux, et d'autres choses semblables.

Exemples : La première cuite ; la seconde cuite ; etc.

2 – [*Au figuré et populaire*] Consommation excessive d'alcool qui donne au visage une couleur rouge comme s'il sortait du four.

Cuivre : 1 – Métal dia-magnétique de symbole **Cu**.

Remarques : a) – Son numéro atomique est 29 ; sa masse volumique est de 8,9 tonnes par mètre cube ; sa température de fusion est 1083 °C s'il ne renferme pas d'oxygène (sous la forme d'oxydes).

b) – À l'état naturel, le cuivre se trouve sous la forme d'*oxyde* de cuivre, de *carbonate* ou de *sulfure* associé aux différents sulfures de fer, de plomb, de zinc, de nickel, de cobalt, d'argent, d'arsenic ou d'antimoine.

2 – À froid, le cuivre est plus malléable que le fer.

Remarques : a) – Si on élève sa température jusqu'au rouge sombre, le cuivre devient encore plus malléable.

b) – Si on élève sa température au-delà du rouge vif, le cuivre devient cassant.

c) – Le mot *cuivre* est tiré du nom grec Κύπρος de l'île de Chypre.

3 – On appelle *écrouissage* du cuivre son durcissement par écrasement sous l'effet des déformations plastiques qu'il subit.

Remarques : a) – En pliant un fil de cuivre, on l'écrouit ; en évasant un tube en cuivre ou en confectionnant un collet battu, un écrouit le cuivre ; en courbant un

tube en cuivre, on l'écroûte.

b) – Dans un métal écroûte, les grains sont allongés dans le sens de la déformation.

c) – L'écroûissage modifie la structure cristalline cubique centrée du cuivre, crée des dislocations internes et le rend moins malléable à l'endroit où il a déjà été travaillé : il est difficile de redresser un fil de cuivre plié ; refaire un collet battu sur du cuivre écroûte peut causer l'apparition de fissures, de fentes ou de criques dans le métal.

d) – Un fil de cuivre stocké enroulé autour d'une bobine acquiert, par son simple déroulage, un durcissement (écroûissage) suffisant pour la plupart des utilisations.

4 – On appelle **recuit** du cuivre un chauffage suivi d'un refroidissement.

Remarques : a) – Le recuit du cuivre annule partiellement ou totalement les effets de l'écroûissage en rendant au métal ses caractéristiques de malléabilité et de dureté.

b) – Le *recuit de restauration* effectué au-dessous de la température de recristallisation réduit les dislocations et permet au cuivre de retrouver sa structure cubique centrée.

c) – Le *recuit complet* du cuivre s'effectue à une température correspondant à la moitié de son point de fusion en température absolue (c'est-à-dire en kelvins) ; le cuivre fond à 1083 °C, soit 1356 K, donc on le recuit à 678 K ou 405 °C, et en pratique jusque vers 650 °C ou 700 °C selon les impuretés qu'il renferme.

d) – Après avoir été chauffé à la température de recuit complet, le cuivre acquiert et conserve sa malléabilité et voit sa dureté diminuer, quelle que soit la vitesse de refroidissement car le cuivre ne subit pas de trempe positive.

e) – Il est courant de plonger dans l'eau froide les extrémités des tubes de cuivre que l'on a chauffés pour les recuire et leur rendre leur malléabilité avant de les travailler ; cela évite l'oxydation du cuivre.

f) – On évite de chauffer le cuivre au-dessus de la température correspondant au rouge vif car alors il deviendrait cassant et formerait des trous.

g) – Pour un recuit de détente, on chauffe le cuivre à une température comprise entre 150 °C et 300 °C ; pour un recuit complet, on chauffe le cuivre à une température comprise entre 400 °C et 700 °C.

h) – Chauffer le cuivre avec une flamme réductrice permet d'éliminer les oxydes et d'obtenir un aspect brillant.

5 – Le cuivre entre dans la composition du laiton (cuivre et zinc) ou du bronze (cuivre et étain).

6 – On utilise le *cuivre pur* pour la fabrication des pièces creuses (récipients, tubes) ; on utilise le laiton ou le bronze pour les pièces pleines ou massives.

7 – Les composés solubles du cuivre sont toxiques pour l'homme, même à de très faibles concentrations ; on trouve malheureusement ces composés dans l'environnement après leur rejet par l'agriculture ou par la combustion de certains combustibles fossiles.

8 – Le cuivre pur est encore appelé *cuivre rouge* ; l'expression « *cuivre jaune* » désigne le *laiton*.

[Voir les mots *Bronze*, *Laiton*].

Culant (Manœuvrer en –) : 1 – Utiliser la machine ou orienter les voiles de telle sorte que le navire marche en arrière.

2 – Un navire à propulsion mécanique équipé d'un propulseur d'étrave peut manœuvrer à culer et suivre la route qu'il désire en gardant constamment sa machine en arrière.

3 – Un navire à voiles peut appareiller en culant, virer de bord en culant, etc.

4 – La descente de la rivière de Charente avec le jusant de Tonnay-Charente à

Rochefort, en culant avec une ancre à draguer, est une *manœuvre classique* et elle a été décrite dans de nombreux manuels de manœuvre.

Culasse : La partie de derrière d'un canon.

Remarque : Il se dit aussi des mousquets, des fusils et des pistolets.

Culbute : Certain saut qu'on fait, mettant la tête en bas et les jambes en haut, pour retomber de l'autre côté.

Remarque : D'un navire qui coule en plongeant la proue vers le bas et la poupe en haut, notamment quand il est au mouillage, on dit qu'il *sancit*.

[Voir le mot *Sancir*].

Culbuter : **1** – Renverser quelqu'un.

Exemple : La cavalerie prit les ennemis en flanc et les culbuta.

2 – Renverser quelqu'un cul par-dessus tête.

Exemple : Il l'a poussé rudement et l'a culbuté.

2 – [Au figuré] On dit *culbuter un homme* pour dire le ruiner, détruire sa fortune.

Remarque : On dit aussi « *culbuter* » ou « *faire la culbute* » pour dire *être ruiné*, perdre sa fortune.

Culbuto : Jouet traditionnel pour enfants ayant la forme d'un petit personnage dont la base arrondie est lestée de sorte que, même si le jouet est frappé ou renversé, il se redresse toujours et revient à la verticale en oscillant.

Remarque : On dit *culbuto* ou *ramponneau*.

[Voir le mot *Ramponneau*].

Culée : Grosse masse de pierre ou de béton qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont et qui reçoit toute la poussée de leur poids.

Culer (en anglais « *to go astern* ») : Aller en arrière ou reculer.

Culicidé : Nom savant du moustique.

[Voir le mot *Moustique*].

Culmination (en anglais « *culmination* ») : Moment du passage d'un astre à son élévation maximum au-dessus de l'horizon.

Remarque : Les étoiles franchissent le plan méridien au moment de la culmination.

[Voir le mot *Circumméridienne* et l'expression *Plan méridien*].

Culot : **1** – L'oiseau le dernier éclos d'une couvée.

Remarque : On donne aussi le nom de *culot* au dernier né des autres animaux et familièrement, parmi les hommes, au dernier né d'une famille.

2 – [Au figuré et familier] Le dernier reçu à un concours ou à un examen.

3 – Partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion et qui s'est séparée des scories.

4 – Petit plateau cylindrique de terre cuite, sur lequel on pose le creuset dans le fourneau, pour le garantir de l'action trop vive du feu.

5 – Partie arrière d'un obus.

Culotte : **1** – [Vieilli] La partie du vêtement qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

Exemples : Culotte de drap ; culotte de velours.

[Voir le mot *Braie*].

2 – La culotte d'un pistolet est le fer ou le métal rond et creux qu'on attache au bout de la poignée d'un pistolet.

[Voir les mots *Braie*, *Pantalon*].

Culotte de gendarme : Expression désignant un tout petit coin de ciel bleu, dans un ciel gris foncé ; ce peut être le signe annonciateur d'une amélioration du temps.

Remarque : Les culottes de gendarme étaient, jadis, de couleur bleu roi.

Culte : 1 – L'honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion.

Exemples : Culte divin ; culte religieux.

Remarque : On appelle, dans la théologie :

i) Culte de latrie, le culte d'adoration qu'on rend à Dieu seul ;

ii) Culte de dulia, le culte de vénération qu'on rend aux saints ;

iii) Culte d'hyperdulia, le culte qu'on rend à la Sainte Vierge.

2 – [Au figuré] On dit d'un admirateur exalté de quelqu'un ou de quelque chose, qu'il a le *culte* de cette personne ou de cette chose.

Culture : 1 – Les travaux qu'on emploie pour rendre la terre plus fertile, et pour améliorer ses productions.

2 – [Au figuré] Culture, se dit aussi du soin qu'on prend des arts et de l'esprit.

3 – Ensemble des connaissances qu'on a acquises dans un ou plusieurs domaines.

Exemples : Culture littéraire ; culture scientifique ; culture musicale.

Culture générale : Ensemble de connaissances générales de base s'étendant sur des domaines variés : histoire, littérature, philosophie, arts, droit, sciences, techniques, etc., qui permettent à la fois les associations d'idées et l'exercice du jugement.

Remarques : a) – Le traitement des problèmes inopinés qui se posent à nous requiert de notre part une discipline d'esprit exclusive de toute fantaisie et de tout arbitraire ; la connaissance approfondie de situations passées comparables et susceptibles de nous aider à formuler notre jugement lorsqu'un problème nouveau se pose à nous, relève de la culture générale.

b) – La profondeur de la réflexion, la puissance de l'esprit, le discernement des éléments essentiels, la justesse des synthèses qui doivent suivre les analyses s'obtiennent en même temps que s'acquiert la culture générale.

c) – La culture générale met la pensée à même de discerner l'essentiel de l'accessoire, d'apercevoir les ensembles sans préjudice des nuances, de deviner les prolongements possibles et de tenir compte des interactions croisées.

Cumulonimbus : 1 – Nuage massif avec une très forte extension verticale, constitué de gouttelettes d'eau, de cristaux de glace en haut, de flocons de neige, de grosses gouttes d'eau, de grésil et de grêle.

2 – Les cumulonimbus sont de couleur grise, souvent foncée ou presque noire.

3 – Certains cumulonimbus ont un sommet en forme d'enclume.

4 – Les cumulonimbus donnent des orages violents, des éclairs et d'abondantes précipitations.

Remarque : Les cumulonimbus sont particulièrement redoutés par les aviateurs ; ceux-ci disposent maintenant de radars spéciaux pour les détecter afin de pouvoir les contourner.

Cumulus : 1 – Nuage aux contours nets constitué de gouttelettes, de gouttes d'eau, de cristaux de glace et de flocons de neige.

2 – Les cumulus sont de couleur blanche quand ils sont éclairés par le Soleil.

3 – Les cumulus de beau temps sont peu développés.

4 – Les gros cumulus à fort développement vertical peuvent annoncer des averses et parfois des orages.

Cuproaluminium : Alliage de cuivre et d'aluminium.

Remarque : **a)** – Le cuproaluminium possède une très bonne résistance à la corrosion marine et une dureté supérieure à celle du bronze qui est un alliage de cuivre et d'étain.

b) – L'addition de manganèse permet d'obtenir une dureté comparable à celle des aciers alliés spéciaux.

Cure : Bénéfice ayant charge d'âmes et la conduite spirituelle d'une paroisse.

Remarque : **a)** – Les cures obligent à résidence.

b) – On appelle *cures à portions congrues* des cures pour lesquels les gros décimateurs sont tenus de payer des pensions annuelles aux curés.

c) – La *portion congrue* est la pension annuelle d'ue.

d) – *Congru* signifie suffisant, convenable.

Curé : Prêtre pourvu d'une cure.

Curée : Part que l'on fait aux chiens après la chasse du cerf.

Remarque : C'est ce qu'on appelle *fouaille* à la chasse du sanglier.

Curé-sac-au-dos : Appellation familière et irrespectueuse employée par les mécréants pour désigner les prêtres mobilisés, notamment pendant la guerre de 14-18.

Remarque : Les prêtres mobilisés qui n'étaient pas désignés comme aumôniers au front étaient habituellement affectés aux services infirmiers.

Curle : Synonyme de *molette*.

Remarque : Termes de corderie.

[Voir le mot *Molette*].

Curragh : **1** – Bateau léger des côtes occidentales de l'Irlande.

[Voir les mots *Coracle*, *Carabouts* et l'expression *Brendan (Saint –)*].

2 – Sa longueur varie de 5 à 12 mètres et sa largeur de 1,2 à 2,5 mètres.

3 – Les *curraghs* des v^e et vi^e siècles étaient construits en peaux de bœufs cousues ensemble et tendues sur une armature en verges de bois. Les coutures étaient garnies de graisse afin de les rendre étanches. Ils portaient un ou deux mâts et des voiles.

Remarque : Selon la tradition, Saint Brendan (484-571) se serait rendu d'Irlande en Amérique du Nord, avec d'autres moines, vers 530 et serait peut-être même allé aux Antilles avant de revenir en Irlande à bord d'un *curragh* en cuir de bœuf ou à bord d'un *ponto* un peu plus grand ; ils recherchaient le *Paradis terrestre* de l'Écriture, comme le fit Christophe Colomb 950 ans plus tard.

4 – Le chercheur, historien, explorateur et écrivain britannique Tim Severin (né en 1940) fit faire une réplique des *curraghs* du vi^e siècle (tel qu'il les imagine) ; il réussit en 1976 à traverser l'Atlantique d'Irlande à Terre-Neuve (Canada) avec quatre compagnons, à bord de ce *faux-vrai curragh* non ponté de 11 mètres de long, fait en cuir de bœuf et gréé de 2 mâts et de voiles, en passant par l'Islande et en longeant les côtes du Groenland.

5 – Actuellement, les *curraghs* irlandais sont généralement fabriqués de lattes de bois recouvertes de toiles que l'on enduit de goudron ou de graisse.

6 – Très marin, le *curragh* peut être manœuvré par deux ou trois rameurs.

Remarque : Les *baydarques* du Kamtchatka ressemblent aux *curraghs*.

[Voir le mot *Baydarque*].

Cutty Shark : 1 – Grand voilier britannique en fer construit en 1869 en Écosse, gréé en trois mâts carré et du type clipper ; sa longueur de coque est de 65 mètres, sa longueur hors-tout de 85 mètres, sa largeur de 11 mètres et son enfoncement dans l'eau de 6,4 mètres ; il déplaçait environ 920 tonnes.
[Voir le mot *Clipper*].

Remarque : Son nom « *Cutty Shark* » signifie « *Chemise courte* » en scots, faisant référence au nom d'un personnage du poète écossais Robert Burns.

2 – Il a réussi à parcourir 360 milles entre deux points de midi consécutifs, ce qui représente une vitesse moyenne de 15 nœuds.

3 – Le « *Cutty Shark* » fut d'abord affecté au transport très lucratif du thé de Chine nouvellement récolté ; en 1872, il fit le voyage Chine-Londres en 122 jours, battu par un autre clipper, le « *Thermopylae* », qui avait mis une semaine de moins.

4 – Affecté ensuite au transport de la laine, il fit un voyage Sydney-Londres en 67 jours.

5 – Le « *Cutty Shark* » a été sauvé et il est conservé dans une cale sèche de Greenwich, sur le rive droite de la Tamise.

Remarque : Il a été endommagé par un violent incendie le 21 mai 2007 pendant des travaux de restauration.

Cyber : Le préfixe « *cyber* » est devenu un élément de plusieurs mots composés exprimant l'idée d'automatisme, d'électronique ou de commande informatique.

Remarque : **a)** – Plusieurs mots commençant par le préfixe « *cyber* » ont été inventés par les Américains, puis furent adoptés par les Français.

b) – Certains mots américains ont été adaptés au français, comme « *cyberspace* » qui est devenu en français *cyberespace*.

Cybercafé : Débit de boisson où des ordinateurs mis à la disposition des consommateurs sont connectés au réseau Internet.

Cyberguerre : On entend couramment par *cyberguerre* les intrusions hostiles, dans les réseaux informatiques d'un État ou dans ceux des entreprises civiles de cet État, d'experts en informatique étrangers qui visent à atteindre les intérêts vitaux de cet État.

Remarque : **a)** – Il n'y a pas de définition précise du terme *cyberguerre* et chacun entend par là à peu près ce qu'il veut.

b) – Des « *hackeurs* » probablement israéliens, collaborant avec la NSA américaine, ont réussi à mettre un certain désordre dans les ordinateurs de la centrale nucléaire iranienne de Bouchehr en 2010 ; un virus informatique perturba le fonctionnement des centrifugeuses d'enrichissement d'uranium ; on peut dire que ce fut un acte de cyberguerre.

c) – Des experts en interception de communications de la NSA (National Security Agency, un organisme officiel du département de la Défense des États-Unis d'Amérique) écoutent et espionnent en permanence le monde entier, notamment le siège de l'ONU, les conversations entre chefs d'États, même amis, les gouvernements des États européens ou autres, toutes les conversations privées entre particuliers et entre sociétés commerciales ou industrielles ; ce sont certainement des actes de cyberguerre.

d) – Les autorités d'un pays appellent parfois « *hacktivistes d'État* » les experts étrangers qui cherchent à désorganiser, neutraliser ou détruire chez eux des réseaux numériques civils ou militaires pour le compte d'États étrangers.

e) – Les différents systèmes d'exploitation *Windows*, de la firme américaine

Microsoft, sont particulièrement vulnérables aux attaques des « *hackeurs* ». [Voir le mot *Hackeur*].

Cybernétique (en anglais « *cybernetics* ») : Science des systèmes dans lesquels l'effet obtenu agit à son tour, par rétroaction, sur le mécanisme provoquant cet effet, afin d'obtenir un résultat constamment adapté au but désiré.

Remarque : a) – Un thermostat est un exemple simple de système cybernétique.

b) – La chaîne de régulation de pression dans les chaudières d'un navire à turbines à vapeur est un bon exemple de système cybernétique.

c) – La régulation de la pression sanguine par les reins est un modèle biologique de dispositif cybernétique.

d) – Un simple automate, dont le programme est fixé une fois pour toutes, n'est pas un système cybernétique.

e) – La cybernétique inspire la fabrication des robots qui sont censés tenir compte, à chaque instant, des effets obtenus l'instant d'avant.

f) – Le mot *cybernétique* est tiré de l'adverbe grec κυβερνητικῶς qui signifie « *comme un pilote* » et s'applique à la régulation automatique des machines, sur lesquelles la volonté de l'opérateur n'a aucun pouvoir.

g) – Le mot *cybernétique* avait été employé en français par le savant français André-Marie Ampère (1775-1836) pour désigner l'*étude des moyens de gouvernement* mais ce mot ne s'est pas répandu dans cette acception.

h) – Le mot *cybernétique* a été repris en France après la Seconde Guerre mondiale, par un emprunt au mot anglais *cybernetics* pour désigner l'étude des procédés de commande, de contrôle et de communication chez l'être vivant ou dans les machines.

Cycle (en anglais « *cycle* ») : **1** – En astronomie, le *cycle lunaire* est une période d'environ 19 années et comprenant 235 lunaisons, au bout de laquelle les nouvelles et pleines lunes reviennent à très peu près à la même heure du même jour du même mois ; ce cycle est aussi nommé *cycle d'or* et il fut calculé pour la première fois par Euctémon et Méton d'Athènes au vème siècle avant Jésus-Christ.

[Voir l'expression *Cycle de Méton*].

2 – Le *cycle d'or* sert à calculer le nombre d'or et celui de l'épacte à l'aide duquel on trouve l'âge de la lune.

3 – Sachant l'âge de la lune et si on connaît l'établissement de la marée en un lieu donné, on peut déterminer les heures des pleines mers et des basses mers en ce lieu.

4 – Le *cycle solaire* (de 1 à 28) est le rang de l'année dans un cycle de 28 ans, (les jours de la semaine reviennent aux mêmes dates dans le calendrier julien).

Remarque : Le *cycle solaire* est la période au bout de laquelle les dimanches et les autres jours de la semaine se reproduisent aux mêmes dates des mêmes mois ; sans les années bissextiles, cette période s'accomplirait en 7 ans. Mais à cause des années bissextiles, il faut 28 ans pour que ce retour ait lieu.

5 – Le cycle pascal, ou des indications, est le produit des 19 ans du cycle lunaire par les 28 ans du cycle solaire, soit 532 ans ; le dimanche de Pâques revient alors au même jour du même mois, en même temps que la même époque de la phase de la Lune.

- Cycle de Méton : 1** – La définition de cette période est due aux astronomes Méton et Euctémon qui, au v^e siècle av. J.-C., se rendirent célèbres en Grèce en proposant, pour rétablir un ordre convenable dans les Fêtes grecques, un cycle fondé sur le fait que les *nouvelles lunes* reviennent aux mêmes dates de l'année au bout de 19 années ou 235 lunaisons.
- 2** – Ces fêtes étaient réglées d'après le premier jour de l'année, et ce jour était celui de la nouvelle lune qui suit immédiatement le solstice d'été.
- 3** – Mais, à cause de l'insuffisance des connaissances astronomiques, l'époque du retour de ce jour n'était pas bien déterminée et il s'ensuivait une confusion dans la célébration des fêtes grecques.
- 4** – Le nouveau cycle, proposée d'abord à Athènes par Méton, fut adopté par presque toutes les villes et colonies grecques ; le *nombre* de l'année en cours était inscrit en lettres d'or sur les monuments publics, et de là vient le nom de *nombre d'or* donné à celui qui marque le rang de l'année dans le cycle de Méton.
- Cycle dionysien (Le –) : 1** – Les Églises chrétiennes de l'Orient et de l'Occident s'étaient, dès leur origine, efforcées de mettre le retour de leurs fêtes en accord avec le ciel astronomique.
- 2** – Vers l'an 465 le pape Hilaire recourut aux connaissances de Victorius d'Aquitaine pour réformer le calendrier ; combinant le cycle lunaire (cycle de Méton) de 19 ans, avec le cycle solaire de 28 ans, Victorius imagina la période de 532 ans, qui est le produit de 19 par 28.
- 3** – Cette période devait avoir l'avantage de ramener la Lune de Pâques au même mois et au même jour de la semaine après 532 ans.
- 4** – Cela serait vrai si l'année était rigoureusement de 365 jours et 6 heures, et que le cycle de Méton fût exactement de 19 ans. Or cela n'est pas.
- 5** – L'invention n'en était pas moins ingénieuse, et elle aurait mérité de porter le nom de Victorius ; mais ce fut Denys (Dionysius) le Petit, abbé romain, qui lui donna le sien, en raison d'une correction qu'il y introduisit.
- Cycle (Opération) : 1** – « *Opération Cycle* » est le nom de code de l'évacuation de troupes britanniques (*Brexit*) et alliées depuis Le Havre, du 10 au 13 juin 1940.
- [Voir les expressions *Dynamo (Opération –)*, *Ariel (Opération –)*].
- 2** – Du 10 au 13 juin 1940, 11 059 Britanniques et ressortissants d'États alliés ont été évacués du Havre vers l'Angleterre.
- Remarque* : 338 226 soldats britanniques et français avaient été évacués par Dunkerque du 26 mai au 4 juin 1940 (opération *Dynamo*) et plus de 215 000 autres le seront par les ports français de la Manche ou de l'Atlantique, de Cherbourg à Saint-Jean-de-Luz, du 14 au 25 juin 1940 (opération *Cycle*).
- Cycle solaire : 1** – Le *cycle solaire* est le rang de l'année dans un cycle de 28 ans où les jours de la semaine reviennent aux mêmes dates dans le calendrier.
- Remarque* : **a)** – Le *cycle solaire* est la période au bout de laquelle les dimanches et les autres jours de la semaine se reproduisent aux mêmes dates des mêmes mois ; sans les années bissextiles, cette période s'accomplirait en 7 ans, mais à cause des années bissextiles, il faut 28 ans pour que ce retour ait lieu.
- b)** – Le *cycle pascal*, ou des indications, est le produit des 19 ans du cycle lunaire par les 28 ans du cycle solaire, soit 532 ans ; le dimanche de Pâques revient alors au même jour du même mois, en même temps que la même époque de la phase de la Lune.

2 – Le *cycle solaire undécennal* rend compte de l'augmentation et de la diminution de l'activité magnétique solaire avec un rythme moyen d'environ 11 ans et en pratique, une périodicité réelle de 7 à 15 ans.

Remarque : a) – L'activité solaire se caractérise par des éruptions coronales et par l'apparition de taches sombres à la surface du Soleil.

b) – Un cycle *undécennal* commence généralement avec une activité relativement légère pour aboutir à une année de *maximum* après un ou deux ans d'activité croissante ; puis, l'activité diminue jusqu'à son minimum après environ six ou sept ans et l'on observera l'année de maximum suivante environ quatre ou cinq ans plus tard.

c) – Les *cycles solaires undécennaux* vont normalement par paires, ce qui fait qu'un cycle de variations de superficie des taches solaires dure en fait environ 22 ans.

d) – La surface de l'ensemble des taches sombres visibles à la surface du Soleil est en corrélation avec l'énergie (calorique ou autre) reçue du Soleil à la surface de la Terre.

e) – La surface des taches solaires a été continuellement relevée depuis le 23 juin 1612, après que Galilée (1564-1642) eut l'idée en 1610 d'utiliser le télescope qu'il avait mis au point pour les observer.

f) – L'hémisphère et la latitude où les taches sombres apparaissent à la surface du Soleil ont également une importance sur les effets de l'activité solaire perceptibles à la surface de la Terre.

g) – On a évoqué l'existence de périodes (cycles) autres que le *cycle solaire undécennal* pour caractériser l'activité des taches solaires et leur influence sur la Terre, en tenant compte non seulement de la surface de ces taches, mais aussi de leur situation par rapport aux pôles du Soleil ; ces périodes ont été déterminées par la méthode de l'analyse harmonique ; on admet :

i) une période semi-séculaire de 55,5 ans ;

ii) une période de 80 ans, soit 7 à 8 *cycles solaires undécennaux*.

[Voir l'expression *Taches solaires*].

Cyclologie : La *cyclologie* ou théorie du temps cyclique est l'expression d'un fantasme qui rejette l'idée de la fin définitive de nos existences.

Cyclone : 1 – Les *cyclones* sont des perturbations atmosphériques qui se forment dans les régions tropicales à des latitudes supérieures à 5° (N ou S) ; ils prennent l'aspect d'une grosse masse nuageuse en bandes spirales ascendantes, associée à une dépression très creuse et accompagnée de vents tourbillonnant de vitesse dépassant 120 km/h (force 12).

2 – Entre 60 km/h et 120 km/h (force 8 à 11) on parle de *tempête tropicale* et au-dessous de 60 km/h (jusqu'à force 7) on dit *dépression tropicale*.

3 – Un cyclone n'est pas accompagné d'un système frontal comme le sont les dépressions des régions tempérées.

4 – Les cyclones se rencontrent :

– dans l'Atlantique Nord et le Pacifique Nord, de juin à septembre ;

– dans le nord de l'Océan Indien, de janvier à mars ;

– dans le sud de l'Océan Indien et dans le Pacifique Sud, de mai à juin et d'octobre à décembre.

5 – *Échelle de Saffir-Simpson des cyclones* :

i) Cyclone de catégorie 1 : vent de 115 à 150 km/h ; pression atmosphérique supérieure à 980 hPa ; surcote de 1,2 à 1,5 mètre.

ii) Cyclone de catégorie 2 : vent de 155 à 180 km/h ; pression atmosphérique entre 965 et 980 hPa ; surcote de 1,5 à 2,4 mètre.

iii) Cyclone de catégorie 3 : vent de 180 à 210 km/h ; pression atmosphérique entre 945 et 965 hPa ; surcote de 2,4 à 3,7 mètre.

iv) Cyclone de catégorie 4 : vent de 210 à 250 km/h ; pression atmosphérique entre 920 et 945 hPa ; surcote de 3,7 à 5,5 mètre.

v) Cyclone de catégorie 5 : vent de plus de 250 km/h ; pression atmosphérique inférieure à 920 hPa ; surcote de 5,5 mètre.

6 – Description d'un cyclone :

i) Le diamètre d'un cyclone tropical va de quelques centaines de kilomètres à plus de 1000 kilomètres, et la structure nuageuse peut atteindre vingt kilomètres de hauteur.

ii) Le centre d'un cyclone est appelé « œil du cyclone » ; c'est une sorte de cheminée d'une hauteur d'au moins 8 kilomètres, d'un diamètre moyen de 20 à 50 kilomètres, mais qui peut parfois atteindre 200 kilomètres ; l'œil est habituellement une zone sans nuages ; la pression y est extrêmement basse (par exemple moins de 900 hPa) et les vents y sont extrêmement faibles.

iii) La taille de l'œil d'un cyclone diminue avec le niveau de pression : plus un cyclone est violent, plus les pressions sont basses, moins l'œil du cyclone est grand.

iv) Au centre de l'œil du cyclone, l'air a un mouvement descendant et la température au sol y est plus élevée que dans la masse nuageuse.

v) La zone la plus dangereuse du cyclone est celle qui entoure l'œil (le mur de l'œil) où les vents sont les plus violents ; le mur est constitué de nuages d'orage.

vi) Plus on se rapproche de l'œil, plus la température augmente, plus la pression est basse, plus les précipitations sont importantes et plus les vents sont violents : jusqu'à 250 km/h pour les cyclones les plus puissants.

vii) Dans l'hémisphère nord les vents tournent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour de l'œil et, dans l'hémisphère sud, ils tournent dans le sens des aiguilles d'une montre..

ix) La rotation des vents autour de l'œil est due à la rotation de la Terre.

x) Les cyclones peuvent se déplacer sur des milliers de kilomètres à une vitesse moyenne de 20 à 25 km/h ; cette vitesse est assez faible dans la phase de genèse, mais elle augmente progressivement lorsqu'ils s'éloignent des eaux tropicales et qu'ils se dirigent vers le nord (pour l'hémisphère nord) ; leur déplacement est alors plus rapide (700 à 1000 km par jour).

7 – Formation des cyclones :

i) Les cyclones tropicaux se forment au-dessus de l'eau chaude des mers tropicales (plus de 26°C sur une épaisseur de 60 mètres) et ils puisent leur énergie dans la chaleur latente de condensation de l'eau.

ii) La température élevée de l'océan permet une évaporation intense et cette vapeur d'eau formera des nuages en se re-condensant.

iii) Lorsque l'atmosphère se refroidit en altitude, l'air chaud et humide, moins dense que l'air froid qui est au-dessus, subit une aspiration vers le haut: c'est l'instabilité.

iv) Lorsque cet air se refroidit, la vapeur d'eau se condense et elle se transforme en nuages de type cumulus ou cumulonimbus donnant lieu à des averses, des grains ou des orages.

v) Le transfert vertical de la vapeur d'eau est à l'origine du développement des cumulonimbus qui favorisent l'apparition d'une

dépression tropicale : il sera le moteur thermique de la dépression.

vi) Les orages permettent de libérer la chaleur stockée dans les océans.

vii) La formation des cyclones est fréquente lorsque le taux d'humidité atteint 70 pour 100 ; elle est impossible s'il est inférieur à 40 pour 100.

viii) Le cyclone ne peut se former que si l'humidité minimale est présente dans la couche des 5 kilomètres au-dessus de l'océan.

x) Un ouragan ne naît pas seulement de la présence de chaleur ou d'humidité.

Une masse d'air instable désorganisée ne suffit pas ; il doit forcément préexister une perturbation près de la surface avec une vorticit   et une convergence suffisante des flux.

xi) La convergence dans les basses couches cr  e les mouvements verticaux ; cet effet cyclonique, ajout      l'effet de Coriolis, est un des d  tonateurs n  cessaires    la naissance d'un ouragan.

8 – Conduite    tenir en cas de cyclones :

i) Il faut toujours   viter de croiser la trajectoire d'un cyclone sur son avant.

ii) Dans l'h  misph  re nord, on appelle *demi-cercle maniable* la r  gion situ  e    gauche du cyclone par rapport    la trajectoire de l'  il ; un navire qui se trouve dans le demi-cercle maniable doit arriver    s'  loigner de l'avant du cyclone. De m  me, on appelle *demi-cercle dangereux* la r  gion situ  e    droite du cyclone par rapport    sa trajectoire, car c'est dans cette zone que les vents ont la plus grande force et que la mer est la plus creuse ; de plus, un navire qui se trouve dans le demi-cercle dangereux est pouss   par les vents vers l'avant du cyclone, sur sa trajectoire.

iii) Autrement dit, dans l'h  misph  re Nord, le demi-cercle dangereux d'un cyclone est sa partie Nord. Cette dangerosit   est due au fait que la force du vent s'additionne    la vitesse de d  placement de l'ouragan.

iv) Si le vent adonne (vent portant), le bateau se trouve dans la partie droite (demi-cercle dangereux). Dans ce cas, il doit faire route en prenant le vent par tribord avant en avan  ant le plus possible, sauf si n  cessit   de prendre la cape.

v) Si le vent refuse (vent debout), le bateau est dans la partie gauche (demi-cercle maniable). Il doit alors prendre le vent par tribord arri  re et faire route le plus vite possible pour se sortir de la formation cyclonique.

vi) Si le vent ne change pas de direction, le bateau se trouve au voisinage de la trajectoire du cyclone. Il doit   galement prendre le vent par tribord arri  re pour s'  chapper le plus rapidement possible.

vii) Des *tornades* peuvent survenir, par surprise, apr  s le passage d'un cyclone, alors que le temps semblait s'  tre apais  .

[Voir l'expression *Demi-cercle maniable*].

9 – Cons  quences du cyclone sur la mer :

i) Une houle longue se d  pla  ant plus vite que le cyclone est parfois observ  e jusqu'   1000 km ; il s'agit d'un transfert d'  nergie, mais il n'y a pas de transport de mati  re.

ii) On observe   galement, au moment du passage du cyclone, une sur  l  vation anormale du niveau de la mer, connue sous le nom d'onde de temp  te.

Remarques : a) – L'importance de la sur  l  vation (qui peut d  passer 5 m dans certains cas) d  pend de la puissance et de la trajectoire du cyclone ;

elle est accentuée lorsque les fonds marins remontent, près du littoral.

b) – De 1953 à 1978 les cyclones étaient baptisés d'un prénom féminin au moment de leur formation et ils portaient ce prénom jusqu'à leur disparition ; depuis 1978 on alterne les prénoms féminins et les prénoms masculins.

Cyclope (en grec « *Κύκλωψ* ») : **1** – Les cyclopes sont des êtres hors norme de la mythologie grecque, issus de l'accouplement de Gaïa (Γαῖα, la Terre) et de Ouranos (Οὐρανός, le ciel) qui la recouvre entièrement.

Remarques : a) – Les cyclopes sont des êtres fantastiques qui représentent des phénomènes météorologiques insurmontables.

b) – Les cyclopes sont des monstres géants qui n'ont qu'un seul œil au milieu du front.

2 – Les trois cyclopes ont pour noms :

i) Brontès (Βροντης), représentant le tonnerre ;

ii) Stéropès (Στερόπης), représentant l'éclair ;

iii) Argès (Αργης), représentant la foudre.

Cyclopéen (mur –) : On qualifie de cyclopéen un mode de construction qui entasse des grosses pierres équarries ou non, de manière à former un mur d'enceinte, une jetée, une digue.

Remarques : a) – Selon la tradition, ce sont les cyclopes qui construisirent les murs d'enceinte (appelés cyclopéens) de la ville mycénienne de Tirynthe dans le Péloponèse.

b) – Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit d'une réalisation de génie civil sur le littoral, capable d'absorber sans charriage l'énergie des lames de la mer par de petits déplacements relatifs des pierres les unes contre les autres, on emploie plutôt l'expression « *cordon d'enrochements* ».

Cygne : Constellation du ciel d'été dont la forme générale est celle d'une grande croix.

Remarques : a) – L'étoile la plus brillante, α du Cygne, est l'étoile de première grandeur Deneb.

b) – La constellation du Cygne est traversée par la Voie Lactée.

c) – Selon la mythologie grecque, Zeus s'est déguisé en cygne pour séduire Léda, épouse de Tyndare (roi de Sparte) dont il eut pour enfants l'un des Gémeaux (Pollux) ainsi qu'Hélène de Troie, la plus belle femme du monde.

Cygne noir : On appelle *cygne noir* une catastrophe imprévisible et ayant une faible probabilité de survenir, mais dont les conséquences seraient considérables et exceptionnelles.

Remarques : a) – La théorie du cygne noir a été développée par le philosophe libano-américain Nassim Nicholas Taleb, né en 1960.

b) – Taleb a d'abord appliqué cette théorie au monde de la finance dans lequel les événements rares sont souvent sous-évalués en termes de coût.

[Voir l'expression *Cygne noir (Théorie du –)*].

Cygne noir (Théorie du –) : 1 – La théorie du cygne noir énonce que beaucoup de raisonnements sont faussés par des biais cognitifs.

2 – Les Européens qui n'avaient jamais vu chez eux que des cygnes blancs ne pouvaient imaginer qu'il puisse exister des cygnes rouges, des cygnes verts, des cygnes mauves à rayures bleues... ou des cygnes noirs.

3 – Il paraissait légitime de faire la supposition que tous les cygnes étaient blancs, dans l'attente de voir cette croyance infirmée par l'observation d'un cygne d'une autre couleur.

Remarque : L'existence des cygnes noirs était considérée par les Romains comme impossible et en voir en songe était un mauvais présage.

4 – Quelqu'un qui s'était rendu en Australie au XVII^e siècle, cependant, y observa un jour un cygne noir.

Remarque : La population mondiale des cygnes noirs est estimée entre 300 000 et 500 000 individus.

5 – De la même manière, il nous arrive de construire des raisonnements à partir d'informations incomplètes, ce qui nous conduit à des conclusions erronées (biaisées).

6 – Le cygne noir est le symbole de l'événement *imprévisible* dans l'état actuel des connaissances, qui apporte le trouble ou la désolation lorsqu'il se réalise.

Cylindre de machine : Tube cylindrique dans lequel un piston, ou deux pistons opposés se déplacent selon l'axe du cylindre, déterminant un volume variable et dans lequel la pression d'un fluide peut augmenter et diminuer.

Exemples : Cylindre de pompe ; cylindre de compresseur ; cylindre de moteur diesel.

Cylindre lavé : [*Familier*] Cylindre de moteur dont la surface intérieure est devenue lisse par une usure anormale due aux frottements secs des segments du piston.

Remarques : **a)** – Lorsque la surface intérieure du cylindre est lisse, on dit que le cylindre est glacé.

b) – Un cylindre dont la surface intérieure est parfaitement lisse ne retient pas le film d'huile de graissage nécessaire au bon fonctionnement de la machine.

c) – Un défaut temporaire de graissage des parois intérieures du cylindre, notamment en cas d'effort important avant que la machine n'ait atteint sa température normale de fonctionnement, est une cause fréquente d'usure des cylindres.

d) – L'appareil portatif qui permet de refaire les rayures intérieures hélicoïdales des cylindres s'appelle un *honoir*.

DAB: Sigle de l'expression anglaise « *digital audio broadcasting* » qui signifie *radio numérique*.

Remarques : **a)** – La qualité de la radio numérique est très supérieure à celle de la radio en modulation de fréquence.

b) – Contrairement à certains pays nordiques, la radio numérique est très peu diffusée en France et elle est réservée à quelques grandes villes telles que Paris, Lyon ou Marseille.

Dactyle : On appelle ainsi, en parlant de la poésie grecque ou latine, un pied de vers qui est de trois syllabes, dont la première est longue et les deux autres sont brèves (ou atones).

Remarque : Dactyle est tiré du grec δάκτυλος qui signifie doigt, car le doigt de la main (en particulier l'index) a une phalange longue et deux phalanges courtes.

Dada (en anglais « *hobby* ») : **1** – Terme dont se servent les enfants et ceux qui leur parlent, et qui signifie *un cheval*.

2 – Synonyme de *passé-temps*.

Dada : *Dada* fut le nom d'un mouvement intellectuel, littéraire et artistique non hiérarchisé, né au début de l'été 1916 à Zurich, en Suisse, qui s'est propagé en France, en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique à la fin de la grande guerre et au début des années 1920 ; le mouvement rejetait les conventions et les contraintes idéologiques, esthétiques ou politiques ; les dadaïstes

considéraient que les tueries de la guerre, à laquelle ils s'opposaient, marquaient la faillite des civilisations, de la culture et de la raison.

Remarques : a) – Les adeptes du mouvement *Dada* se déclaraient *négationnistes*, anarchistes, apatrides, hostiles à toute forme d'abrutissement social ; ils affirmaient ne pas croire dans le progrès ; ils prétendaient supprimer le désir pour toute forme de beauté, de culture, de poésie et pour tout raffinement intellectuel.

b) – Les artistes de *Dada* se voulaient irrespectueux, extravagants, affichant un mépris total envers le passé ; ils revendiquaient la plus grande liberté d'expression ; ils cherchaient à provoquer le public et à faire réfléchir les spectateurs aux fondements de la prétendue civilisation.

c) – À partir de 1924, le *surréalisme* d'André Breton supplanta le dadaïsme.

Daesh : 1 – Appellation dont l'usage est souhaité par le Gouvernement français (2016) pour désigner l'« *État islamique en Irak et au Levant* » (EIIL) ; les dirigeants de l'*État islamique en Irak et au Levant* voudraient reconstituer le *Califat islamique* qui, jadis, existait dans l'Empire ottoman et qui comprenait l'actuel Irak et la grande Syrie (dont le Liban et toute la Palestine).

[Voir les mots *Dahae* et *Parthe*].

Remarques : a) – Un *califat* est un territoire qui reconnaît l'autorité d'un *calife*, c'est-à-dire un successeur du prophète Mahomet, pour l'exercice des pouvoirs politique et religieux.

b) – Depuis la constitution ottomane de 1876, le califat faisait du sultan ottoman, en tant que calife, le chef spirituel de tous les musulmans, le successeur des premiers compagnons du Prophète et le protecteur de la religion musulmane.

c) – Les mahométans considèrent que le *califat* « EIIL » leur a été donné par leur Dieu (*Allah*) de la même manière que les Juifs disent que la Terre d'Israël, en Palestine, leur a été donnée par leur Dieu (*Yahvé*).

d) – Par la proclamation du 29 juin 2014 fondant un nouveau califat, le *calife Ibrahim* exigeait l'obéissance et l'allégeance de tous les mahométans, faisant primer la solidarité religieuse sur les liens nationaux.

2 – Le califat islamique qui avait eu cours depuis le xvi^e siècle a été aboli par les députés turcs le 3 mars 1924, cinq mois après la proclamation de la République turque laïque par Mustapha Kemal Atatürk.

Remarques : a) – Le mot « *Daesh* » est l'acronyme d'une expression en langue arabe qui signifie à peu près « *État islamique en Irak et au Levant* ».

b) – L'*État islamique en Irak et au Levant* s'étend de la province d'Alep (au Nord de la Syrie) à la province de Diyala (à l'Est de l'Irak) ; c'est à-peu-près l'empire des Parthes de l'époque des Romains et du roi Mithridate II (mort en 88 av. J.-C.).

c) – Le « *calife Ibrahim* », alias *Abou Bakr al-Bagdadi* (né en 1971) appelle les mahométans du monde entier à le rejoindre dans le califat islamique, de la même manière que le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu (né en 1949) appelle sans relâche les Juifs de France à émigrer dans l'État d'Israël.

d) – L'*État Islamique* est un mouvement salafiste qui désire retrouver la pureté de l'Islam tel qu'il était à l'époque du prophète Mahomet (571-632).

e) – Le salafisme est une branche du courant sunnite.

Le mot *sunisme* vient de *sunna* qui signifie à-peu-près « *tradition du prophète* ».

Les Sunnites reconnaissent la *sunna* du prophète mais ils adoptent les pratiques introduites par les quatre califes qui succédèrent à Mahomet. Les Sunnites élisent un calife parmi les fidèles ordinaires et l'imam n'est que le desservant d'une mosquée.

f) – Les Chiites, de leur côté, sont des partisans d'Ali ibn Abi Talib (601-661), cousin et gendre de Mahomet ; ce sont les « *chiites d'Ali* », chiite signifiant à-peu-près « *partisan* ».

Les Chiites croient qu'Ali est le véritable successeur de Mahomet ; ils rejettent l'autorité des 4 califes qui succédèrent immédiatement au prophète et leur enseignement parce qu'il est différent ou contraire à la *sunna* du prophète ; ils acceptent en revanche l'autorité des imams descendants d'Ali. Pour les Chiites, le Coran a un *sens évident* et un *sens caché* que les imams sont chargés de révéler aux croyants.

Le clergé chiite est organisé et hiérarchisé avec, au sommet, des imams descendant de la famille du prophète ; ils tirent leur autorité directement de Dieu (*Allah*).

g) – Les relations entre les mahométans chiites et les mahométans sunnites sont, de nos jours, parfois aussi difficiles que l'étaient en France, à l'époque du roi Louis XIII et des guerres de religion, les relations entre les chrétiens catholiques et les chrétiens réformés.

h) – Il est probable que les chiites refuseront de faire allégeance au calife Ibrahim, car il ne descend pas d'Ali.

i) – Le chiisme est majoritaire en Iran, à Bahreïn, en Irak ; le sunnisme est majoritaire au Yémen, au Koweït, en Syrie, en Afghanistan, en Turquie, en Arabie saoudite, au Pakistan, au Qatar, dans les Émirats arabes unis.

Dahes (en latin « *Dāhæ* ») : Les Perses donnaient aux *Parthes* le nom de « *Dahes* » s'ils étaient sédentaires ou de « *Scythes* » s'ils étaient nomades.

Remarque : L'empire des *Parthes* sous Mithridate II (qui régna de 123 à 88 avant J.-C.) s'étendait au Sud de la Mer Caspienne et de la Mer Noire, c'est-à-dire de l'actuelle Syrie à l'actuel Iran.

[Voir les mots *Parthes*, *Flèche*].

Dakin (Eau de –) : **1** – L'eau de Dakin, ou liqueur de Dakin, souvent appelée « *dakin* », est une lotion antiseptique (bactéricide, virucide, fongicide) mise au point pendant la guerre de 1914-1918 par le chimiste anglais Henry Drysdale Dakin (1880-1952) et le chirurgien français Alexis Carrel (1873-1944).

Remarques : **a)** – Le docteur Carrel, lauréat du Prix Nobel de physiologie et de médecine en 1912, qui travaillait alors à l'Institut Rockefeller à New-York (USA), fut mobilisé volontaire en 1914 à l'âge de 41 ans dans l'armée de terre française ; il obtint du ministère de la Guerre la création d'un hôpital expérimental, près de Compiègne, pour y mettre en application ses propres méthodes prophylactiques propres à éviter aux soldats blessés les épidémies de gangrène gazeuse et les amputations à la chaîne que les médecins militaires rendaient inévitables par manque d'hygiène.

b) – Les autorités militaires françaises lui refusant le laboratoire de chimie et de bactériologie qu'il demandait, la Fondation Rockefeller le lui procura, ainsi que l'aide du biochimiste anglais Dakin afin de chercher un antiseptique efficace : il fallait un bactéricide puissant, non toxique, peu irritant, diffusant bien dans les plaies et de préparation facile.

Après avoir testé plusieurs centaines de substances chimiques, Carrel et Dakin choisirent une solution préparée à partir de carbonate de soude et de chlorure de calcium ; ils mirent au point un protocole d'utilisation et ils la

firent fabriquer de manière industrielle par les Établissements Poulenc.

c) – On l'utilise encore dans les hôpitaux et les cliniques sous l'appellation de « *Dakin-Cooper stabilisé* » du nom de son principal fabricant.

2 – Le *dakin* est une solution aqueuse d'hypochlorite de sodium à 0,5 p.c. de chlore actif qui produit l'odeur caractéristique des hôpitaux, stabilisée vis-à-vis de la lumière par du permanganate de potassium (qui lui confère sa couleur rosée) ; il contient également de l'eau de Javel et du phosphate de sodium : il est tamponné pour le rendre légèrement acide.

3 – Son coût est très faible.

4 – Le *dakin* est utilisé avec une très grande efficacité pour désinfecter les muqueuses, les plaies ouvertes et infectées et les abords des plaies.

Remarque : Le *dakin* ne doit pas être utilisé dans les yeux.

5 – Le *dakin* doit être conservé à l'abri de la lumière ; il doit être utilisé dans les 7 jours qui suivent son ouverture.

Remarque : Le *dakin* est inadapté à une utilisation hors du milieu hospitalier.

6 – Le *dakin* est moins irritant que la *bétadine* et colore moins que l'*éosine*.

Remarque : Pour désinfecter les plaies, l'utilisation du phénol est délicate ; l'alcool et l'éther, peu efficaces, brûlent les chairs ; la teinture d'iode entraîne de graves intolérances ; le formol, efficace, doit être accompagné de morphine pour rendre supportable les douleurs intensives qu'il provoque ; l'eau oxygénée pénètre mal dans les tissus et ne tue que les bactéries anaérobies.

Daladier : 1 – Édouard Daladier (1884-1970) a été le 108^{ème} Président du Conseil des ministres de la III^{ème} République, du 10 avril 1938 au 20 mars 1940.

2 – Édouard Daladier avait été le président du Parti Radical qui fit alliance avec le Parti Communiste Français (PCF) et la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), pour les élections de juin 1936 qui aboutirent à la formation du gouvernement dit « *du Front Populaire* » au pouvoir en 1936 et 1937.

3 – Le radical Édouard Daladier a été l'un des signataires des Accords de Munich du 30 septembre 1938, avec le Britannique Neville Chamberlain (1869-1940), l'Allemand Adolf Hitler (1889-1945) et l'Italien Benito Mussolini (1883-1945).

Remarques : a) – Ces « *accords de Munich* » eurent pour effet de démanteler la Tchécoslovaquie, dont la France s'était pourtant engagée officiellement à garantir les frontières.

b) – La Tchécoslovaquie avait été créée par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, à l'initiative de la France, pour participer à la formation d'États alliés de la France dans l'Est de l'Europe, qui empêcheraient l'Allemagne de déclencher une guerre de revanche.

c) – Les dirigeants politiques français ont rappelé à de nombreuses reprises que la France se considérait comme liée et ferait honneur à sa signature envers la Tchécoslovaquie :

i) Le 4 décembre 1936, le Socialiste Léon Blum (1872-1950), dirigeant de la SFIO, Président du Conseil du 4 juin 1936 au 29 juin 1937 et son ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos (1885-1956) devant les Chambres (Chambre des Députés et Sénat) à Paris.

ii) En novembre 1937, Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Camille Chautemps (1885-1963), au cours d'entretiens à Londres.

- iii)** Le 28 décembre 1937, Yvon Delbos au Sénat à Paris.
- iv)** Le 26 février 1938, Yvon Delbos à la Chambre des députés à Paris.
- v)** Le 15 mars 1938, aussitôt après sa nomination comme ministre des Affaires étrangères dans le nouveau gouvernement Léon Blum nommé le 13 mars 1938 et 3 jours après l'Anschluss de l'Autriche (12 mars 1938), Joseph Paul-Boncour (1873-1972) fit connaître au Royaume-Uni et à la Tchécoslovaquie que la France se considérait comme liée vis-à-vis de la Tchécoslovaquie et qu'elle ferait honneur à sa signature.
- vi)** En avril et mai 1938, c'est-à-dire 3 à 4 mois avant les Accords de Munich du 30 septembre 1938, Édouard Daladier qui avait été nommé Président du Conseil le 10 avril 1938 et le nouveau ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet (1889-1973), au cours d'entretiens à Londres, ont réaffirmé la valeur certaine des engagements juridiques qui liaient la France à la Tchécoslovaquie.
- d)** – Le 30 septembre 1938, ne pouvant résister au chantage des Anglais sur les approvisionnement de la France en pétrole d'Irak, malgré la doctrine constante de la diplomatie française Édouard Daladier reniait la signature de la France et contresignait les accords de Munich conclus entre le Premier ministre du Royaume-Uni Neville Chamberlain et le chancelier d'Allemagne Adolf Hitler, sans que ni la Tchécoslovaquie, ni la Pologne, ni l'URSS ne soient signataires ni même ne soient représentées dans les discussions préparatoires.
- e)** – Le Président du Conseil des ministres français Raymond Poincaré (1860-1934) et le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque Edvard Beneš (1884-1948) avaient signé le 25 février 1924 un traité d'alliance et d'amitié entre la France et la Tchécoslovaquie ; il s'agissait pour la France de trouver en Europe orientale des alliés en cas de volontés d'expansion, soit de l'Allemagne revancharde vers l'Est (Pologne, Sudètes, Ukraine) soit de la Russie bolchevique révolutionnaire vers l'Occident capitaliste. En réalité, le traité du 25 février 1924 ne constituait pas une alliance militaire ; aucune clause militaire n'y figurait et la seule obligation des contractants était la consultation en cas de « *menaces* » ; aucun accord militaire secret n'a été signé entre les deux pays, mais à l'époque, les diplomaties allemande et britannique soupçonnaient l'existence de clauses militaires secrètes.
- f)** – La France a signé un *traité de garantie* avec la Tchécoslovaquie le 16 octobre 1925 à Locarno, en Italie, qui visait à garantir le respect du traité d'arbitrage entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie signé le même jour à Locarno, en raison de l'absence d'un pacte multi-nations en Europe de l'Est analogue au pacte rhénan en Europe de l'Ouest.
- g)** – L'Union Soviétique avait signé un traité avec la France le 2 mai 1935 et un traité avec la Tchécoslovaquie le 16 mai 1935.
- h)** – L'Allemagne avait remilitarisé la zone rhénane le 7 mars 1936, malgré les articles 42 et 43 du Traité de Versailles du 28 juin 1919 qui l'en empêchaient et contrairement aux dispositions du pacte rhénan signé à Locarno le 16 octobre 1925 ; l'Allemagne ayant dénoncé ses obligations vis-à-vis du pacte rhénan sans réactions de la France et encore moins du Royaume-Uni, le pacte rhénan pouvait être considéré comme caduc ; par le fait même, certains ont argué que le traité de garantie du 16 octobre 1925 entre la France et la Tchécoslovaquie devait lui aussi devenir caduc, car lorsque sa ratification avait été déposée à Genève auprès de la Société des Nations, en même temps que celle du pacte rhénan, les deux traités étaient

réputés demeurer en vigueur dans les mêmes conditions.

Certains ont soutenu que le pacte rhénan était déjà devenu sans force parce que la France avait conclu le 2 mai 1935 un accord avec la Russie soviétique incompatible avec les accords de Locarno ; le traité d'assistance franco-tchécoslovaque, caduc car dépendant du pacte rhénan, a encore perdu de sa force car la Tchécoslovaquie, de son côté, avait signé un accord d'assistance mutuelle avec la Russie des Soviets, non conforme à l'esprit des accords de Locarno.

i) – Le Premier ministre du Royaume-Uni, Neville Chamberlain, a déclaré le 2 mars 1938, qu'il ne soutiendrait pas la Tchécoslovaquie contre l'Allemagne ; la Russie, qui n'avait pas de frontière commune, n'était pas en mesure de porter assistance à la Tchécoslovaquie, car la Pologne refusait de laisser passer l'Armée Rouge sur son territoire ; la France ne pouvait pas sauver l'intégrité de la formation politique tchécoslovaque car elle restait seule, avec ses 45 millions d'habitants, face aux 120 millions d'habitants de l'Allemagne et de ses alliés.

j) – Dans la réalité, le traité germano-tchèque d'arbitrage n'avait pas disparu en septembre 1938 ; ce n'était pas un traité de sûreté ni d'assistance, mais un traité d'arbitrage et le secrétaire d'État britannique lord Halifax (1881-1959) déclara à la chambre des Lords, le 16 mars 1938, que le maréchal Hermann Göring (1893-1946) venait de l'assurer que le gouvernement du Reich se considérait comme étant toujours lié par le traité germano-tchèque.

Le traité de garantie franco-tchécoslovaque était la conséquence et de la dépendance du traité d'arbitrage germano-tchèque ; le traité d'arbitrage germano-tchèque étant toujours en vigueur, il n'y avait pas de raison que sa conséquence, le traité de garantie franco-tchécoslovaque, fut supprimé.

4 – Édouard Daladier, qui fut Président du Conseil des ministres du 10 avril 1938 au 20 mars 1940, fut le signataire du *décret-loi* du 12 novembre 1938 relatif à la situation et à la police des étrangers ; ce décret-loi qui prévoyait l'internement des « *étrangers indésirables* » a été élargi, après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939, par la loi du 18 novembre 1939 qui a permis l'internement « *de tout individu, français ou étranger, considéré comme dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique* ».

5 – Édouard Daladier était Président du Conseil à l'époque de la course aux armements et pendant les premiers mois de la Seconde Guerre Mondiale.

Remarque : Daladier succéda le 10 avril 1938 au socialiste Léon Blum (1872-1950) et il fut remplacé le 20 mars 1940 par Paul Reynaud (1878-1966) de l'Alliance démocratique (un parti de centre-droit) ; Paul Reynaud fut lui-même remplacé le 16 juin 1940 au poste de Président du Conseil des Ministres par le Maréchal Pétain, conformément aux lois constitutionnelles de la III^{ème} République.

Dalot (en anglais « *scupper* ») : **1** – Ouverture pratiquée dans la muraille du navire au-dessus de la flottaison, pour permettre, soit l'écoulement direct à la mer de l'eau se trouvant sur les ponts, soit le refoulement des pompes d'assèchement.

2 – Des dalots dans le bordé, juste au dessous des ponts, sont reliés par des conduits à des orifices percés au ras de ces ponts dans la fourrure de gouttière, afin d'évacuer entièrement à la mer l'eau de pluie, les paquets de mer embarqués par mauvais temps et l'eau de lavage des ponts.

Remarque : Les dalots permettent un assèchement total des ponts, contrairement aux sabords dont le seuil est surélevé par rapport au pont. [Voir l'expression *Sabord de décharge*].

Damasquiner : Incruster de l'or ou de l'argent dans du fer ou de l'acier préparé pour le recevoir.

Exemple : Damasquiner une épée, une garde d'épée ; damasquiner d'or ; damasquiner d'argent.

Dame de nage : **1** – Une dame de nage comprend une fourche en forme de lyre en haut et un pivot en bas.

2 – On insère le pivot dans un alésage du plat-bord et, pour nager, l'aviron prend sa place dans la fourche.

Remarque : La partie de l'aviron qui porte sur la fourche est habituellement protégée par un fourrage en cuir.

3 – Les dames de nage des avirons des deux bords peuvent avoir des ouvertures asymétriques.

4 – La dame de nage fixée à l'arrière pour recevoir l'aviron qui sert à godiller a toujours une ouverture symétrique.

Remarques : **a)** – La dame de nage est également appelée *chandelier d'aviron*.

b) – Les dames de nage ont remplacé les *tolets* que l'on utilisait jadis. [Voir le mot *Tolet*].

Dame-jeanne : Une dame-jeanne est une espèce de grosse bonbonne en verre épais, à la forme très arrondie et au goulot court, qui sert à garder et à transporter du vin ou d'autres liquides.

Remarque : Une bonbonne est elle-même une grande et grosse bouteille.

Damner : Punir des peines de l'enfer.

Remarque : Damner est tiré du latin *damnāre* qui signifie *condamner en justice, déclarer coupable*.

Damoclès (Épée de –) : Allégorie morale utilisée pour signifier qu'un péril mortel peut constamment frapper les hommes les plus puissants, ceux qui détiennent le pouvoir.

Remarques : **a)** – Denys l'Ancien (430-366 av. J.-C.), tyran de la ville grecque de Syracuse en Sicile, proposa à l'un de ses courtisans, l'orfèvre Damoclès, de prendre sa place le temps d'une journée.

b) – Au cours du repas, Damoclès s'aperçut qu'une épée était suspendue au-dessus de la place de Denys qu'il occupait ; la lourde épée était dirigée vers lui, la pointe en bas, suspendue par un crin du cheval de Denys.

c) – Denys fit ainsi comprendre à Damoclès que sa fonction de tyran, qui lui donnait une grande puissance, n'écartait pas le risque de périr violemment à tout moment, que l'épée qui pouvait lui ôter vie n'était attachée qu'à un fil.

Danaïdes : Les 50 filles du roi d'Argos *Dānāus* (en grec *Δαναός*).

Remarques : **a)** – Elles furent condamnées à emplir, dans les Enfers, un tonneau sans fond (le célèbre tonneau des Danaïdes).

b) – « *Danaïdes* » se dit *Δαναΐδες* en grec et *Dānāides* en latin.

c) – Argos (*Ἄργος*) était une ville d'Argolide, dans le Péloponnèse.

Danegeld : Tribut versé volontairement, à partir des années 850, par les populations que les Vikings menaçaient, pour espérer être épargnées sans combattre.

Remarques : **a)** – Littéralement, *danegeld* signifie « *tribut aux Danois* ».

b) – Les Vikings remontèrent des rivières jusqu'au milieu du continent et ils menacèrent des villes comme Trèves, Metz ou Épinal sur la Moselle.

Danger : 1 – Ce qui peut entraîner la confiscation de ses biens ou la perte de sa propre liberté par une soumission non désirée à une autorité territoriale.

[Voir les mots *Gruerie* et *Dangers* (au pluriel)].

2 – [*Vieilli*] Les dangers civils ou dangers de seigneurie, ou risques de terre, sont les interdictions, les douanes, les exactions que les seigneurs des lieux exigent ou pratiquent sur les marchands, les marins et les naufragés qu'ils ont en leur pouvoir [D'après *Garcie, dit Ferrande (1441-1502)*].

3 – [*Vieilli*] Les dangers de mer sont les pirates et gens de guerre, le feu, le manquement des victuailles ou munitions, s'embarquer sans biscuit et tous les accidents qui arrivent par l'imprévoyance ou la négligence des Équipages.

4 – [*Vieilli*] Les dangers naturels sont les écueils ou rochers, les bancs et les basses, les barges qui s'élèvent à pic, la houle qui porte avec violence contre les rochers, les brisants qui se hérissent sur le fond et qui découvrent à basse mer ou qui restent recouverts d'eau et ne peuvent s'apercevoir, les grands bancs de sable ou les petits banquereaux, les glaces ou icebergs.

5 – Dans un sens affaibli, *danger* est parfois pris comme synonyme de *péril*, quel qu'il soit ; le péril est ordinairement suivi d'un malheur ou peut exposer à une perte, à un dommage.

Exemples : Il y a du danger à passer par la forêt, elle est pleine de voleurs ; il n'y a point de danger à remonter la rivière, elle est calme.

Remarque : On confond souvent *danger* et *marges de sécurité réduites*.

Exemples : Hors de danger ; braver les dangers ; affronter les dangers ; se sauver du danger ; tomber dans le danger.

6 – *Danger* signifie quelquefois *inconvenient*.

Exemples : Il n'y a point de danger d'entrer, vous ne dérangerez personne ; quel danger y a-t-il de lui parler ?

Dangers (en anglais « *shelves* ») : **1** – On distingue traditionnellement les dangers naturels et les dangers civils.

2 – *Danger* ou *danger naturel* est le terme ou l'expression générique par lesquels on entend les roches, bancs, banches, basses, barres, battures, berges, vigies, hauts-fonds, récifs, écueils et autres de même nature, sur lesquels les navires sont exposés à toucher et sur lesquels un naufrage est à craindre si un navire les touche en passant dessus ou à côté.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, le mot « *danger* » est synonyme de l'expression *obstruction sous-marine*.

b) – Un *danger naturel* est une zone étendue (banc sablonneux ou vaseux, chaussée ou plateau rocheux) ou un haut-fond isolé (basse, roche émergée ou non) à *proximité du rivage* sur lesquels la mer lève et où le navire risque de talonner.

c) – Au large, on utiliserait plutôt le mot *vigie*.

[Voir le mot *Vigie*].

d) – Ces sortes de dangers sont appelés *dangers naturels* pour les distinguer de ceux que l'on appelle *dangers civils* ou *risques de terre*.

3 – Les *dangers civils*, encore appelés *risques de terre* ou *dangers de seigneurie*, sont les réglementations, les droits de douane, les exactions que l'autorité du lieu impose aux marchands et à ceux qui font naufrage sur les rivages de leurs terres, ou à ceux qui sont obligés de faire relâche dans leurs ports.

4 – Les *dangers* (du latin *dominus* : « maître » ou « seigneur » du lieu) sont historiquement les roches, récifs, bancs, écueils et autres obstacles sur lesquels les navires pouvaient s'échouer accidentellement en pays étranger

et qui mettaient le navire, les marchandises, les passagers et l'équipage qui se trouvaient à bord sous la *domination* du seigneur du lieu et souvent, des populations locales à l'affût.

Remarques : a) – Pour garantir sa liberté et celle du navire après la survenue d'un tel événement de mer, le capitaine pouvait quelquefois obtenir, au port de départ, un « *bref de sauveté* » que l'on demandait au représentant local du seigneur qui possédait les dangers ; il fallait s'acquitter d'une redevance relativement modeste pour l'obtenir.

b) – La pointe Nord-Ouest de l'île de Ré est prolongée en mer par les « *dangers de la Baleine* » ; selon le règlement local du pilotage de La Rochelle en vigueur au XVIII^{ème} siècle, le pilote-lamaneur d'un navire qui partait des rades de La Rochelle ne devait pas quitter le navire sur lequel il avait embarqué « *avant que les dangers de la Baleine* » ne soient passés.

c) – Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, les moines de l'abbaye de Saint-Mathieu de Fine-Terre (on dit maintenant *Finistère*) dans le pays de Léon, étaient chargés d'entretenir et de faire fonctionner un feu en haut d'une tour, par les nuits très noires d'automne et d'hiver, pour signaler aux navigateurs la côte inhospitalière ; en contrepartie ils avaient le droit de prendre pour eux et de garder les restes des navires qui s'échouaient sur les dangers (droit de *bris*), les épaves arrivées sur la grève (droit d'*épave*) et les vêtements des cadavres (droit de *dépouille*).

d) – En 1157, le comte Hervé II de Léon (1110-1168) avait accordé à l'abbé de Saint-Mathieu de Fine-Terre, personnellement, les droits de *bris* et d'*épave* sur les rivages de tous ses fiefs.

e) – Hervé II de Léon était le gendre d'Étienne de Blois (ou Étienne d'Angleterre, 1092-1154) qui précéda Henri d'Anjou (Henri II Plantagenêt, 1133-1189) époux d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) sur le trône d'Angleterre.

f) – En 1390 il fut précisé que l'abbé de Saint-Mathieu pouvait se saisir du dixième de la coque, de la cargaison et du gréement du navire échoué ; le reste revenait au seigneur de Léon.

g) – L'abbé de Saint-Mathieu avait ces privilèges parmi beaucoup d'autres : droit de *cohue* ; droit de *four à ban* ; droit de *gerbe à la douzième* ; droit de *mouture* ; droit de *marché* ; droit de *foire* (en 1602 il bénéficiait de cinq foires annuelles et d'un marché hebdomadaire) ; droit de *mesure du blé* ; droit de *mesure du vin* ; etc.

h) – Le « *bon roi* » Henri IV confirma ce *droit de dépouilles*, en 1602, par lettres patentes : il accordait aux religieux ce droit pour « *tous ceux qui périssent en mer aux côtes de Saint Mathieu, Plougonvelin et Le Conquet* ».

i) – À partir du 1er janvier 1694, sous Louis XIV (1638-1715), en raison de la mise en service de l'arsenal de Brest vers 1674, les religieux de Saint-Mathieu furent chargés d'allumer un feu *régulièrement* et non plus seulement pendant les nuits noires d'hiver ; en échange, ils reçurent la confirmation de leur droit de *bris*.

j) – Le feu de la Pointe Saint-Mathieu devait faciliter l'accès des vaisseaux et autres bâtiments de guerre au nouveau port militaire de Brest dont la construction avait débuté en 1631.

Danse : Mouvement du corps qui se fait en cadence, à pas mesurés, et ordinairement au son des instruments ou de la voix.

Darcy : Le *darcy* est une unité de porosité.

Remarques : **a)** – La loi de Darcy, établie en 1856 par Henry Darcy, exprime le débit d'un fluide incompressible filtrant au travers d'un milieu poreux.

b) – L'ingénieur général des Ponts et Chaussées Henry Darcy (1803-1858) était un hydraulicien français.

Dard : Sorte d'arme qui se lance avec la main.

Remarque : La *fléchette* que l'on lance à la main vers une cible se dit « **dart** » en anglais.

Darder : **1** – Frapper, blesser avec un dard.

Exemple : Darder une baleine.

2 – Lancer une arme, ou quelque autre chose, comme on lancerait un dard.

Exemples : Darder un javelot ; darder un poignard.

3 – [Au figuré] On dit « *le soleil dardait ses rayons* » ; on dit « *darder un regard* ».

Darique : Ancienne monnaie des Perses en or ou en argent, frappée sous l'un des Darius.

Darlan : L'amiral François Darlan (1881-1942) fut un marin et un homme politique français, commandant en chef de la Marine nationale en 1937, élevé à la dignité d'amiral de la flotte le 6 juin 1939, chef d'État-Major de la Marine du 24 juin 1939 à août 1941, ministre de la Marine du 16 juin 1940 au 18 avril 1942, vice-président du Conseil des ministres (chef du Gouvernement de l'époque) du 9 février 1941 au 18 avril 1942 ; il a été assassiné à Alger le 24 décembre 1942 par Fernand Bonnier de La Chapelle (1922-1942).
[Voir *Bonnier de La Chapelle*].

Darlington (Transistor –) : Voir l'expression *Transistor Darlington*.

Darne : Tranche d'un poisson tel que le saumon ou l'alose.

Darse : La partie intérieure d'un port de mer, la partie la plus avancée dans la ville.

Remarques : **a)** – On dit *darse*, ou *bassin*, ou *chambre* ; on dit quelquefois *darsine* en Méditerranée.

Exemples : La *darse* de Marseille ; la *darse* de Barcelone ; la *darse* de Gènes ; la *darse* de Livourne ; la grande *darse* de Toulon ; la petite *darse* de Toulon.

b) – La *darse* où les navires sont en plus grande sûreté s'appelle le *paradis*.

c) – Jadis, les *darses* se fermaient avec une chaîne.

d) – La *darse* du vieux port de La Rochelle, qui se fermait avec une chaîne tendue entre la Tour Saint-Nicolas et la Tour de la Chaîne, est connue sous l'appellation de *havre d'Aliénor*.

Darsine : [En Méditerranée] Havre intérieur d'un port où les galères se retiraient en hiver.

Remarque : Dans les ports de l'Océan, on appelait ces lieux retirés du grand port et dans lesquels les vaisseaux, galères et autres navires ou bâtiments étaient particulièrement en sécurité : *paradis*, *chambre*, *bassin*, *darse*.

[Voir le mot *Port*].

Darmouth College (Conférence de –) : **1** – La conférence ou *congrès de Dartmouth* (en anglais « *Dartmouth Summer Research Project on Artificial Intelligence* ») organisée du 18 juin au 17 août 1956 sur le campus du *Dartmouth College* (situé dans la ville de *Hanover*, État du *New Hampshire*, au Nord-Est des États-Unis d'Amérique) est habituellement considérée comme l'acte de naissance de l'*intelligence artificielle* en tant que discipline scientifique.

Remarques : **a)** – La conférence de Dartmouth a été organisée par Marvin Minsky et John McCarthy ; elle a réuni une vingtaine de chercheurs, dont :

- i)** L'Américain **Marvin Minsky** (1927-2016) spécialiste des sciences cognitives, est le cofondateur, avec John McCarthy, du Groupe d'intelligence artificielle du MIT (*Massachusetts Institute of Technology*).
 - ii)** L'informaticien et mathématicien américain **John McCarthy** (1927-2011) l'un des principaux pionniers de l'intelligence artificielle avec Lee Minsky.
 - iii)** Le mathématicien américain **Claude Shannon** (1916-2001) spécialiste de la théorie de l'information.
 - iv)** L'informaticien américain **Nathaniel Rochester** (1919-2001) qui a travaillé pour l'ordinateur à lampes Whirlwind I de l'U.S. Navy dans les années 1950, qui écrivit le premier langage assembleur et qui a participé à la conception de l'IBM 701 (1952), le premier ordinateur polyvalent tous publics.
 - v)** Le Prix Nobel d'économie (1978) américain **Herbert Simon** (1916-2001) spécialiste de la rationalité limitée et de la psychologie cognitive, co-lauréat en 1975 du prix Turing avec Allen Newell.
 - vi)** L'informaticien américain **Allen Newell** (1927-1992) spécialiste de la psychologie cognitive à la compagnie Rand Corporation.
 - vii)** L'Anglais **Oliver Selfridge** (1926-2008) pionnier en intelligence artificielle.
 - viii)** L'informaticien américain **Ray Solomonoff** (1926-2009) à l'origine du concept de probabilité algorithmique et pionnier de l'apprentissage automatique.
 - ix)** L'informaticien américain **Julian Bigelow** (1913-2003) diplômé du MIT, qui avait travaillé avec le mathématicien américain Norbert Wiener (1894-1964) spécialiste de la théorie de la communication et père fondateur de la cybernétique, sur les systèmes de guidage des missiles anti-aérien pendant la Seconde Guerre mondiale.
 - x)** Le physicien Britannique **Donald MacCrimmon Mackay** (1922-1987) spécialiste de la théorie de l'information et de la théorie de l'organisation du cerveau.
 - xi)** **John Holland**, expert en systèmes adaptatifs complexes.
- b)** – C'est à la conférence de Dartmouth de l'été 1956 que l'informaticien et mathématicien américain John McCarthy a créé l'expression et défini le concept connu sous l'appellation « *artificial intelligence* » (en français « *intelligence artificielle* »).
- [Voir l'expression *Intelligence artificielle*].
- c)** – La conférence de Dartmouth a été financée par un don de la Fondation Rockefeller ; elle avait un budget de 7.500 dollars américains (l'équivalent de 58 000 euros) ; l'auditoire était d'une vingtaine de personnes ; 6 chercheurs assistèrent à tous les débats.
- 2** – On admet que l'intelligence artificielle est née à Dartmouth en 1956.
- Remarques* : **a)** – La conférence a orienté les recherches sur :
- i)** les réseaux de neurones,
 - ii)** l'apprentissage machine,
 - iii)** l'étude de la créativité.
- b)** – La cybernétique est la science du traitement de l'information et de l'utilisation des rétroactions (en anglais « *feedback* ») pour l'autorégulation des systèmes de commande artificiels.
- c)** – L'ouvrage de Norbert Wiener (1894-1964) intitulé « *Cybernetics or Control and Communication in the Animal and the Machine* » publié en 1948, eut une influence considérable dans le monde entier.
- d)** – John McCarthy utilisa pour la première fois de l'histoire l'expression

« *artificial intelligence* » en rédigeant le programme du Congrès qu'il organisait du 18 juin au 17 août 1956 sur le campus du *Dartmouth College*, une université privée du Nord-Est des États-Unis.

e) – En anglais, « *intelligence* » signifie compréhension mais aussi renseignement, espionnage.

f) – En 1956, l'armée américaine avait d'énormes besoins en traduction automatique des écrits collectés ou des conversations captées en langage russe ainsi que pour le classement et l'exploitation des documents et des informations en leur possession.

Dartre : Maladie de la peau, également appelée *pityriasis alba*.

Remarque : Les dartres sont des lésions cutanées fréquentes en hiver ; ces lésions prennent la forme de plaques rondes ou ovales et elles ont quelques centimètres de diamètre ; elles sont d'abord roses ou rouges avec apparition de démangeaisons ; puis la peau se dessèche et les plaques deviennent plus claires que la peau normale.

Data : Mot latin employé en informatique et traduisant le mot français « données » (au pluriel) dans le sens d'*informations*.

Remarque : Le mot latin *dāta* est le nominatif ou l'accusatif pluriel de *dātum* et signifie *dons, présents*.

Date : **1** – Ce qui marque le *temps* et le *lieu* où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, où un chèque a été créé, etc.

Remarque : Le mot *date* est emprunté de l'expression latine *dāta littēra* qui signifie « *lettre donnée* » et dans laquelle *dāta* est le participe passé féminin du verbe *dāre* qui signifie *donner* en parlant de la lettre.

2 – [*Par extension*] Indication du jour, du mois et de l'année, portée sur un écrit, une lettre, un document, etc, lorsqu'on l'établit.

Exemples : Mettre, porter la date ; deux décrets, deux lois de la même date ; un document sans date.

3 – [*Par extension*] Jour déterminé par le quantième du mois, le mois et l'année au cours duquel un fait s'est accompli ou doit s'accomplir, un événement a eu lieu ou doit avoir lieu.

Exemples : Date de naissance, de mariage ; date de péremption d'un certificat.

4 – On dit *prendre date* pour dire constater l'époque où l'on a fait quelque chose, où l'on a annoncé son droit, où l'on se propose de faire quelque chose.

Exemple : J'ai pris date avant vous, je dois vous être préféré.

5 – [*Au figuré*] On dit « *prendre date* », « *retenir date* » pour dire prendre un certain temps pour faire ou pour exiger quelque chose.

Exemple : Je ne puis aller dîner aujourd'hui chez vous, mais je prends date pour la semaine prochaine.

Remarque : On dit *retenir une date* chez un notaire pour dire retenir le jour auquel on veut qu'un contrat soit passé.

6 – Fait marquant, événement important dont le souvenir restera.

Exemple : La chute de Constantinople, le 29 mai 1453, est une des dates capitales de la chrétienté.

Date butoir (en anglais « *dead line* ») : Date à laquelle une tâche doit être accomplie, une opération doit être faite.

Date julienne : Durée écoulée depuis l'origine de la période julienne.

Remarques : **a)** – On l'exprime en jours et fraction de jour.

b) – L'origine de la période julienne correspond au 1er janvier à midi de l'année - 4712 de l'ère chrétienne, ou 4713 avant Jésus-Christ.

Date (Prendre –) : Prendre date, c'est constater l'époque où l'on a fait quelque chose, où l'on a annoncé son droit, où l'on se propose de faire quelque chose.

Exemple : J'ai pris date avant vous, je dois vous être préféré.

Dater : Mettre la date.

Exemple : Dater une lettre, un chèque, un arrêt, un contrat, une expédition.

Remarque : La date est constituée du temps et du lieu où un événement se produit.

Datisme : Répétition ennuyeuse de synonymes pour exprimer la même chose.

Exemple : La phrase « *je me réjouis beaucoup, je suis bien aise, je suis content, je suis satisfait de votre arrivée, etc.* » constitue un *datisme*.

Datte : Le fruit du palmier dattier (*phoenix dactylifera*).

Dattier : Palmier qui porte les dattes (*phoenix dactylifera*).

Remarques : **a)** – On dit aussi *palmier dattier*.

b) – On dit aussi *palmier du désert*.

Daube : 1 – Sorte d'assaisonnement qu'on fait à certaines viandes :

i) On découpe la viande en gros dés que l'on met à *mariner* dans un mélange de vin, d'huile, de carottes, d'oignons et d'herbes, après les avoir traversés d'un lardon épicé ;

ii) On fonce une daubière avec du lard en tranches fines ;

iii) On range les morceaux de viande par couches alternées avec des oignons hachés, des lardons, du thym en poudre, des feuilles de laurier, du sel et du poivre ;

iv) On mouille avec la marinade et un fond brun jusqu'à hauteur de la viande ;

v) On met un bouquet garni et on couvre avec des bardes de lard ;

vi) On ferme hermétiquement ;

vii) On fait cuire pendant cinq heures.

Remarques : **a)** – Dans la *daube avignonnaise*, on utilise du mouton (gigot) et du vin rouge.

b) – Dans la *daube provençale*, on utilise du bœuf (carrés de tranche, paleron ou gîte à la noix) et du vin blanc avec du cognac.

2 – Daube se prend aussi pour le plat de viande qui est assaisonné de cette sorte.

Exemples : Servir une daube ; manger une daube ; une daube froide.

Dauber : 1 – [*Familier*] Railler, parler mal de quelqu'un.

Exemple : C'est un homme qui daube tout le monde.

2 – [*Populaire*] Battre à coups de poing.

Exemple : Ces écoliers se sont bien daubés.

Daugrebot : Voir le mot *Dogre*.

Dauphin : Nom vernaculaire ambigu, désignant en français certains mammifères marins et fluviaux appartenant à l'ordre des cétacés.

Remarques : **a)** – Les *dauphins* possèdent des dents et ordinairement un rostre.

b) – Les *dauphins* ont une longueur inférieure à 5 mètres.

c) – Le béluga et la narval sont plus grands qu'un dauphin classique.

d) – Le marsouin est beaucoup plus petit qu'un dauphin classique.

e) – Le *dauphin commun* à bec court mesure entre 1,80 mètre et 2,60 mètres ; sa masse varie de 75 à 115 kg ; son dos est gris bleuté à noir ; ses flancs présentent des taches claires ; il peut vivre jusqu'à 30 ans.

f) – Les *dauphins communs* chassent en groupe et se nourrissent de poissons de surface ; ils peuvent nager jusqu'à 30 nœuds.

g) – La gestation du *dauphin commun* dure 10 mois ; la femelle allaite son petit pendant quatre mois ; la femelle peut donner naissance à un petit tous les ans.

Dauphin : On appela *Dauphin* le fils aîné des rois de France à partir de 1349 et jusqu'en 1830.
Remarques : **a)** – Le titre de *Dauphin* désigna l'héritier présomptif de la couronne du royaume de France à partir de Charles le Sage (1338-1380) couronné en 1364.
b) – Le dernier véritable Dauphin du Viennois, Humbert II de la Tour-du-Pin (1312-1355), très dépensier et qui avait beaucoup de dettes mais pas d'héritier après le décès de son fils unique André en 1335, vendit par le traité de Romans (29 mars 1349) ses droits viagers sur la Dauphiné en faveur de Charles (futur roi de France Charles V – 1338-1380), le fils de Jean de Normandie (futur roi Jean II, dit Jean le Bon – 1319-1364) et l'aîné des petits-fils du roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350), contre la somme de 200 000 florins et une rente viagère de 24 000 livres payable à Pâques ; le 16 juillet 1349, le nouveau dauphin Charles le Sage jura de respecter les franchises du Dauphiné, notamment les statuts solennels promulgués par l'ancien Dauphin Humbert II.
c) – Le Dauphiné est resté une terre d'Empire du XI^{ème} siècle jusqu'à 1349, puis il a été incorporé dans le royaume de France.
d) – À la Révolution, la province du Dauphiné fut divisée en trois départements : Drôme, Hautes-Alpes et Isère.

Dauphin : Les astronomes et les marins appellent *Dauphin* une constellation de l'hémisphère septentrional.

Dauphin rose : **1** – Espèce protégée de dauphins qui vivent dans le fleuve Amazone, au Brésil.

2 – Ils sont remarquables par la couleur rose de leur corps.

3 – Leur taille est d'environ 2,80 mètres, leur masse de 150 kilogrammes.

4 – La gestation des petits dure 11 mois ; la femelle met au monde un seul petit mesurant 70 à 80 cm de long.

5 – Les dauphins roses vivent une quinzaine d'années.

Remarques : **a)** – Les dauphins roses sont également appelés *botos* en Amazonie.

b) – Des braconniers en capturent pour les prétendues propriétés aphrodisiaques de leur chair et surtout de leurs organes sexuels.

c) – Les pêcheurs de l'Amazone plongent des ossements de *botos* dans le fleuve car la forte odeur qu'ils dégagent attire des poissons-chats qui sont très recherchés.

d) – L'espèce ne compte plus que 30.000 individus, tous concentrés dans le fleuve Amazone.

e) – Les dauphins roses sont protégés par une loi brésilienne relative à l'environnement : la mise à mort d'un seul spécimen est illégale ; ceux qui en tuent encourrent jusqu'à 4 ans de prison

f) – D'après la légende, les dauphins roses pourraient se transformer, de nuit, en êtres humains et engrosser les femmes comme, dit-on, les renards en Corse.

Davier (en anglais « *davit* ») : Sorte de machine en forme de support, qui se compose de deux montants saillants entre lesquels peut tourner un rouleau ; le rouleau est porté par un essieu en fer qui le traverse ainsi que les 2 montants.

Dazzle (Camouflage –) : Le camouflage disruptif *Dazzle*, connu sous le nom de *Razzle Dazzle* aux États-Unis d'Amérique, est une technique de brouillage de la télémétrie optique ennemie en brisant les lignes droites de la coque ou des superstructures.

Remarque : Le verbe anglais « *to dazzle* » signifie *embrouiller*.

DDoS : [Informatique] Sigle de l'expression anglaise « *Distributed Denial of Service attack* » (en français « *déni de service distribué* »).

[Voir les mots *Bot*, *Botnet*].

- Remarques : a)** – Une attaque DDoS vise à rendre un serveur, un service ou une infrastructure indisponible.
- b)** – Une attaque DDoS de serveur peut prendre différentes formes :
- i)** saturation de la bande passante du serveur pour le rendre injoignable,
 - ii)** épuisement des ressources système du serveur pour l'empêcher de répondre au trafic légitime.
- c)** – Lors d'une attaque DDoS, un très grand nombre de requêtes peuvent être envoyées simultanément depuis de multiples points du Web ; l'intensité de l'attaque peut rendre un service instable ou même indisponible.
- d)** – Des individus malveillants peuvent profiter des failles de sécurité des objets connectés de différentes entreprises et utiliser ces objets comme des bots pour déclencher des attaques contre ces entreprises ou contre une multitude de cibles.
- e)** – Une attaques DDoS peut :
- i)** empêcher l'accès des utilisateurs à un serveur web,
 - ii)** rendre impossible la distribution des messages électroniques de l'internet ou de l'intranet au sein d'une entreprise,
 - iii)** envoyer des spams malveillants à tous les correspondants d'un carnet d'adresses ou à tous les clients d'une l'entreprise,
 - iv)** conduire des opérations d'hameçonnage,
 - v)** etc.
- f)** – En 2016, le botnet Mirai a transformé des ordinateurs utilisant le système d'exploitation Linux en bots commandés à distance pour une cyber-attaque à très grande échelle ; de nombreux sites et services, tels que Twitter, PayPal, AirBnB, Netflix ont été paralysés pendant une dizaine d'heures ; une partie du réseau internet américain a été paralysée.
- g)** – Mirai recherchait automatiquement et en permanence sur le réseau Internet les adresses IP d'objets connectés (IoT) ; après avoir identifié ceux qui étaient vulnérables, Mirai s'y connectait pour y installer un logiciel malveillant.
- h)** – Mirai a pris les commandes de centaines de milliers d'ordinateurs et d'appareils connectés tels que des caméras de sécurités ou des enregistreurs, pour les utiliser comme bots lors de cette cyberattaque de très grande envergure.
- i)** – Les trois voyous, de 18 à 20 ans à l'époque des faits, Josiah White, Paras Jha et Dalton Norman qui furent à l'origine du botnet Mirai, l'un des logiciels malveillants les plus puissants jamais conçus, ont collaboré ou collaborent encore avec le FBI américain pour contrer des cyberattaques ; les informations qu'ils ont fournies ont été utilisées par les membres des services de la cybersécurité des États-Unis pour protéger les systèmes informatiques américains et Internet dans son ensemble ; ils ont également collaboré à des enquêtes internationales et permis l'identification de pirates payés par des puissances étrangères.
- j)** – Les promoteurs du botnet Miray n'en ont pas été les seuls utilisateurs ; ils ont vendu des accès à d'autres voyous.
- k)** – Le mot Mirai signifie « *avenir* » en japonais.

Dé : 1 – Petit morceau d'os, d'ivoire ou de matière plastique, de figure cubique à six faces, dont chacune est marquée d'un différent nombre de points, depuis un jusqu'à six et qui sert à jouer.

[Voir le mot *Grenouillé*].

2 – Petit cube de pierre sur lequel on met des vases.

3 – Petit instrument de cuivre ou d'autre métal dont on se garnit le bout du doigt et quelquefois le milieu du doigt, pour empêcher qu'il ne soit blessé de l'aiguille en cousant.

Exemple : Dé à coudre.

Remarque : Les voiliers utilisent une paumelle plutôt qu'un dé pour pousser de très grosses aiguilles à coudre.

Dé : Rond de fer ou de bois cloué sur le bout du levier ou barre et ajusté au bout du timon pour les faire jouer ensemble et conjoindre l'un à l'autre.

DEA : Sigle de l'expression « *Drug Enforcement Agency* ».

Remarque : Il s'agit du nom de l'agence américaine de lutte contre la drogue. [Voir les sigles *CIA*, *NSA*, *TIA*, *FBI*].

Dead reckoning : Expression anglaise signifiant *navigation à l'estime*.

Remarques : **a)** – Dans la *navigation à l'estime*, on détermine position géographique du navire en « *estimant* » la route moyenne et la distance parcourue depuis un point de départ coordonnées données.

b) – Le point de départ peut être :

i) une position observée par relèvements et distances (en vue de terre ou à portée-radar d'une terre connue, ou de bouées de positions connues) ou un point d'étoiles ;

ii) un point estimé antérieurement.

c) – La navigation à l'estime se pratique en pleine mer, lorsque l'on est trop loin des côtes, des points remarquables ou des amers reportés sur les cartes, que l'on n'a pas pu observer les étoiles, les planètes ou le Soleil et que l'on ne dispose pas de récepteur de navigation électronique par satellites (GPS, Galileo, Glonass, etc.) ou autres (Decca, Consol, etc.).

Débâclage : **1** – Action de débâcler.

2 – Travail de ceux qui débâclent.

Débâcle : **1** – Amas de glaçons qui arrivent avec impétuosité dans un dégel subit, après qu'une rivière a été prise longtemps par le gel.

Remarque : Les morceaux de glace sont entraînés par le courant et rendent la navigation périlleuse.

[Voir le mot *Bâclage*].

2 – [Vieilli] Débarrasement d'un port, quand on fait sortir les navires vides pour faire entrer ceux qui sont chargés.

Exemple : Il y a un temps précis et ordonné pour la débâcle du port.

3 – [Au figuré et familier] Effondrement brusque et inattendu entraînant la confusion, le désordre, la panique, la ruine.

Exemples : Une débâcle financière ; une débâcle boursière.

4 – [Par extension] Déroute complète d'une armée.

Exemple : La débâcle de l'armée française en juin 1940.

[Voir *Portes (Hélène de -)*].

Remarques : **a)** – Certains diplomates étrangers généralement bien informés tels que le Russe Ivan Maïski (1884-1975) suggérèrent, sans apporter de preuves, qu'après la chevauchée allemande rive droite de la Somme jusqu'à la mer, fin mai 1940, l'Autorité militaire française, très liée au capitalisme, choisit de ne pas s'opposer par tous les moyens possibles à l'avancée ennemie vers Paris, puis vers les Pyrénées.

On déclara toutes les grandes agglomérations « *villes ouvertes* ».

b) – Selon ces diplomates, il se serait agi d'éviter une *guerre populaire*, une *guerre des villes* telle que celle qui avait abouti en 1871 à l'insurrection des classes populaires de l'Est de Paris contre le Gouvernement, contre la République et contre les classes aisées de l'Ouest parisien ; cette insurrection qui est connue sous le nom de *Commune de Paris* débuta le 18 mars 1871 et ne fut matée par l'armée versaillaise du maréchal de *Mac Mahon* (1808-1893) qu'au bout de 72 jours, après une guerre de rues de 7 jours appelée « *semaine sanglante* »

(du 21 au 28 mai 1871) ; les insurgés étaient armés de canons et de fusils et ils se retranchaient derrière des barricades mais ils étaient indisciplinés et mal commandés ; la *commune de Paris* était née du rejet du gouvernement présidé par l'avocat, historien et journaliste libéral *Adolphe Thiers* (1797-1877) qui avait été nommé en février 1871 chef du pouvoir exécutif de la République.

La III^{ème} République fut instaurée le 4 septembre 1870 après la capture à Sedan de l'Empereur Napoléon III (1808-1873) par les Prussiens le 2 septembre 1870 ; la déchéance officielle de Napoléon III et de sa dynastie fut votée à Bordeaux le 1er mars 1871 par l'Assemblée nationale qui avait été élue le 8 février 1871.

c) – Selon Yvonne Salmon (1918-2016, une hagiographe de De Gaulle) lors de l'ultime réunion du Conseil suprême interallié qui s'est tenu le 13 juin 1940 à Tours (Indre-et-Loire) en présence du Président du Conseil français Paul Reynaud (1878-1966) et du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965), le général Charles De Gaulle (1890-1970), sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale depuis une semaine, affirma (faussement) que la défaite française venait de la supériorité quantitative des forces mécaniques allemandes ; de son côté, le général Maxime Weygand (1867-1965), chef des armées françaises depuis le 20 mai 1940, expliqua que toute résistance était impossible puisque l'armée était en déroute et que des troubles sociaux n'allaient pas manquer de survenir ; le lendemain 14 juin, les Allemands entraient dans Paris (déclarée « *ville ouverte* » depuis la veille) sans rencontrer de résistance et ils défilèrent sur l'avenue des Champs-Élysées.

d) – Le pouvoir politique français, qui avait une peur mortelle des révolutions, craignait la prise du pouvoir par les communistes, suivie d'un accord entre les communistes français et les Allemands comparable à l'armistice du 15 décembre 1917 entre les Prussiens et les bolcheviques russes, qui amena à la paix séparée de Brest-Litovsk (3 mars 1918) et à la fin des combats sur le front de l'Est.

e) – En juin 1940, le Parti communiste français constituait la seule force encore organisée du pays ; le Parti communiste français, bien que persécuté à la fois par l'occupant et par le pouvoir légitime, fut, dans les mois qui suivirent l'Armistice, à l'origine de la Résistance en France contre l'ennemi allemand, surtout après le déclenchement de l'opération Barbarossa (22 juin 1941).

f) – Ne comptant ni sur l'État-Major militaire, ni sur le Parti communiste, le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966), le ministre de la Défense nationale et de la Guerre Édouard Daladier (1884-1970), le nouveau ministre de l'Intérieur Georges Mandel (1885-1944) et d'autres membres du gouvernement se réunirent le 19 mai 1940 dans la Cathédrale Notre-Dame de Paris pour *implorer* la Vierge Marie de sauver la France.

g) – Une cérémonie officielle fut organisée le 31 mai 1940 au Sacré-Cœur de Montmartre à Paris, cette basilique édifée dans le cadre d'un nouvel « *ordre moral* », en expiation des péchés qui avaient entraîné la défaite de 1870-1871 et en signe de pénitence après les événements de la Commune de Paris.

D'un point de vue religieux, le cardinal Guibert (1802-1886), archevêque de Paris, avait approuvé, le 18 janvier 1872, le vœu d'édification de la basilique.

D'un point de vue politique, l'Assemblée Nationale de la III^{ème} République avait déclaré la Basilique d'*utilité publique* le 24 juillet 1873, ce qui permit d'affecter la butte Montmartre à sa construction.

h) – Le 25 juin 1940, l'archevêque de Bordeaux Mgr Maurice Feltin (1883-1975) présida une cérémonie religieuse en la cathédrale-primatiale Saint-André de Bordeaux, en présence du président de la République Albert Lebrun (1871-1950),

de l'ancien président du Conseil (Paul Reynaud), du nouveau président du Conseil (Philippe Pétain) et des ministres, pour implorer l'aide divine.

Débâcler : 1 – [*Populaire*] Ouvrir, débarrasser.

Exemple : Débâcler des bateaux pour débarrasser un port.

2 – Débâcler se dit d'une rivière quand les glaces viennent à se rompre et à suivre le cours de l'eau.

Exemple : La rivière a débâclé cette nuit.

Débâcleur : [*Vieilli*] Officier de ville qui donne des ordres sur le port quand il faut retirer les navires vides pour faire approcher ceux qui sont chargés.

Remarque : Ces officiers furent supprimés en 1720 et des commis furent substitués à leur place, avec le même soin de débâclage des ports mais avec attribution de moins de droits pour leurs salaires.

Débandade (À la –) : L'expression adverbiale « à la débandade » signifie *confusément et sans ordre*.

Remarques : **a)** – On dit qu'une armée, que des troupes s'en vont à la débandade, pour dire qu'elles s'en vont en confusion, sans garder aucun ordre.

Exemple : Les soldats partirent à la débandade pour aller piller.

b) – Aller à la débandade se dit encore d'un corps de gens de guerre qui se disperse sans ordre pour s'enfuir ou pour se retirer.

Exemples : Toute l'armée alla à la débandade ; ce régiment se débanda, alla à la débandade.

[Voir le mot *Bande*].

c) – [*Au figuré*] On dit *mettre tout à la débandade*, laisser tout à la débandade, pour dire abandonner le soin de son bien ou de quelque affaire comme une chose désespérée.

d) – [*Par extension*] Vivre à la débandade, c'est ne mettre aucune suite, aucune règle dans ses mœurs et dans sa conduite.

Débarbouiller : Nettoyer, ôter ce qui salit, ce qui rend sale.

Remarque : Il ne se dit guère que du visage.

Débarder : 1 – Tirer du bois de dedans un bateau, ou de la rivière, et le porter sur la rive ou sur le quai.

2 – Transporter des bois *hors du taillis* où ils ont été coupés, afin que les camions n'y pénètrent pas, ce qui endommagerait les nouvelles pousses.

Débardeur : Homme qui débarde.

Exemple : Vous trouverez assez de débardeurs sur le port.

Débarquement : Action par laquelle on débarque.

Exemple : Le débarquement des marchandises.

Remarque : On dit des *troupes de débarquement* pour dire des troupes armées destinées pour faire une descente en pays ennemi.

Débarquer : 1 – Sortir d'un navire.

Exemple : Nous débarquâmes à La Rochelle.

2 – Faire sortir des marchandises d'un navire au lieu de destination.

Exemple : Débarquer des billes de bois.

Débat : 1 – Exposé d'idées opposées sur un sujet donné.

Exemples : Débat agité ; le débat est clos.

2 – Contestation faite par une partie à propos d'un compte rendu en justice.

Exemple : Cette affaire fait débat.

3 – Phase orale d'un procès pénal au cours de laquelle sont prononcées les plaidoiries et les conclusions du Ministère public.

Exemples : Ouvrir les débats d'une affaire ; suivre les débats de la cour d'assises.

4 – Examen d'une question par les assemblées parlementaires.

Exemples : Débats de l'Assemblée nationale, de la Chambre ; débats constitutionnels, législatifs, parlementaires.

Remarque : On appelle « *Journal des débats* » la partie du *Journal officiel de la République française* qui donne, chaque jour, le compte rendu des discussions du Sénat et de l'Assemblée nationale, par opposition au « *Journal des lois et décrets* ».

5 – Querelle, différend.

Exemple : Mes débats avec le propriétaire

Débattre : 1 – Contester, disputer, discuter avec vivacité et chaleur en examinant les aspects contradictoires d'une question, d'une affaire.

Exemples : Débattre une question, une cause ; débattre un compte ; nous avons débattu plus d'une fois ce point contesté.

2 – Avoir des discussions très vives avec quelqu'un, se quereller.

Exemple : Se débattre avec les autorités.

3 – Lutter violemment pour essayer de se dégager.

Exemples : Se débattre comme un diable ; se débattre dans l'eau ; se débattre de toutes ses forces ; se débattre contre l'adversité.

4 – [Au figuré] Lutter contre des difficultés.

Exemples : Se débattre contre l'adversité ; se débattre contre l'angoisse, la maladie.

Débauche : 1 – Dérèglement, excès dans le boire et dans le manger.

2 – Il se prend encore pour incontinence outrée.

Exemple : C'est un homme plongé dans la débauche.

3 – On appelle débauche d'esprit ou d'imagination, un usage déréglé de l'esprit ou de l'imagination.

Remarque : Les débauches de lecture et d'esprit ne sont guère moins dangereuses que celles des sens.

Débaucher : 1 – Jeter dans la débauche, dans le vice.

2 – Corrompre la fidélité de quelqu'un.

Remarque : Après l'opération « *Catapult* » et l'agression criminelle de Mers-el-Kébir en juillet 1940, les Britanniques cherchèrent maladroitement, et généralement en vain, à débaucher les marins français qu'ils avaient capturés à bord des bâtiments de guerre français réfugiés dans les ports anglais, et qu'ils avaient enfermés dans le camp de concentration de Aintree près de Liverpool, dans l'île de Wight ou ailleurs.

3 – Détourner quelqu'un de son devoir.

Exemple : Débaucher un ouvrier de son travail.

Remarque : Il se dit aussi, dans ce sens, à l'absolu.

Exemple : Débaucher un ouvrier.

4 – Il signifie aussi simplement *faire quitter un travail* ou une occupation sérieuse pour un divertissement honnête.

Débaucher : [Familier] Quitter son travail à la fin de la journée.

Exemple : Le vendredi soir, les ouvriers débauchent une heure plus tôt que les autres jours.

Débile : Faible, affaibli, qui manque de forces.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en parlant de l'homme.

Exemples : Un malade qui est encore débile ; je me sens tout débile aujourd'hui.

b) – Un *débile mental* est un malade psychiatrique.

Débilité : Faiblesse.

Exemple : Une grande débilité de la vue.

Débet : Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte.

Exemple : Le débet d'un compte.

Remarque : Payer sa charge en débet signifie la payer en se chargeant d'acquitter les dettes de celui qui la vend.

Débiffer : [Vieilli] Affaiblir, déranger, gâter.

Exemple : Être tout débiffé.

Remarques : **a)** – *Visage débiffé* se dit d'un homme qui paraît affaibli par quelque excès, qui a le visage abattu.

b) – [Familier] *Estomac tout débiffé* se dit d'un estomac qui ne fait pas bien ses fonctions.

Débiter : 1 – Vendre.

Remarque : S'il s'agit de vendre du tabac, on dit *débitant* ; s'il s'agit de fleurs, on dit *marchand* ; s'il s'agit de trafic de marijuana, on emploie le mot *dealer* tiré du verbe anglais *to deal* qui signifie *vendre*.

2 – Débiter se dit de la manière d'exploiter les bois.

Exemple : Débiter le bois en planches, en madriers, etc.

Remarque : Il se dit aussi du marbre, des pierres, etc.

Débiteur, débituse : Celui, celle qui débite.

Remarque : Il ne se dit en ce sens que dans le figuré et en mauvaise part.

Exemples : C'est un grand débiteur de nouvelles, de fariboles, de sornettes ; c'est une grande débituse de mauvaises nouvelles.

Débiteur, débitrice : Celui, celle qui doit.

Exemples : Débiteur solvable ; il est mon débiteur ; elle est votre débitrice.

Déblai : 1 – Enlèvement des terres pour mettre un terrain au niveau de référence.

2 – Apport de terre pour élever un terrain au-dessus du niveau de référence.

Remarque : En ce sens il est opposé à *remblai* qui désigne la terre rapportée pour élever un terrain d'un niveau inférieur jusqu'au niveau de référence, ou pour combler un creux.

Déblatérer : Déclamer longtemps et avec violence contre quelqu'un.

Exemple : Il a passé deux heures à déblatérer contre moi.

Déblayer : Débarrasser.

Déboire : 1 – Le mauvais goût qui reste de quelque liquide après qu'on l'a bu.

Exemples : Du vin qui a du déboire, un déboire affreux ; un alcool qui laisse du déboire.

2 – [Au figuré] Il se dit du chagrin et du dégoût qui suit ordinairement les plaisirs.

Exemple : Les plaisirs ont leur déboire.

3 – [Au figuré] Il se dit aussi des dégoûts, des sujets de fâcherie, et des mortifications que donne un supérieur.

Exemples : C'est un commandant qui lui a donné de fâcheux déboires ; il a éprouvé bien des déboires.

Débonder : Ôter la bonde.

Exemple : Débonder un tonneau.

[Voir le mot *Bonde*].

Débondonner : Ôter le bondon d'un muid, d'un tonneau.

Exemple : Pour remplir un tonneau, il faut le débondonner.

[Voir le mot *Bondon*].

Débordé : [Au figuré, en parlant d'une personne] Débauché, dissolu.

Exemples : C'est un jeune homme fort débordé ; une femme débordée ; mener une vie débordée.

Déborder : **1** – C'est quand un petit bâtiment s'éloigne d'un plus grand à bord duquel il était.

2 – On dit qu'un vaisseau se déborde quand il se dégage du grappin et des amarres de l'ennemi qui s'y était attaché, et se sauve de l'insulte d'un abordage, soit d'un vaisseau ennemi, soit d'un brûlot.

3 – Cela se dit des rivières qui sortent de leur lit.

Débordez ! (en anglais « *let fly the sheets !* », « *sheer off !* ») : **1** – Commandement usité lorsqu'on ordonne de larguer les écoutees d'une voile, ou des voiles en général afin de déborder ces voiles.

2 – Commandement usité lorsqu'on ordonne au patron d'une embarcation prête à partir, de la faire pousser au large.

Débouquement : La sortie d'un navire hors d'un détroit.

Débouquer (en anglais « *to disemboque* ») : Sortir d'un chenal, d'un détroit, d'un passage entre deux terres pour entrer dans la mer libre.

Remarque : Au contraire, quitter la mer libre et s'engager dans un chenal ou dans un passage entre deux côtes, entre deux ou plusieurs îles, dangers, écueils, et par lequel il faut passer pour aborder dans certains pays, s'appelle *embouquer*. [Voir le mot *Embouquer*].

Débourrer : **1** – Ôter la bourre.

Exemple : Débourrer un fusil.

2 – [Au figuré] On dit *débourrer un jeune homme* pour dire lui faire perdre le mauvais ton, les mauvaises manières, l'air embarrassé qu'il avait, et le former, le façonner.

Exemple : Mettre un jeune homme en bonne compagnie dans le monde, pour le *débourrer*.

3 – [Au figuré] On dit aussi *débourrer un cheval* pour dire commencer à l'assouplir, à le rendre propre aux usages auxquels on le destine.

Debout : **1** – Caractérise tout ce qui se présente sur l'avant d'un navire.

Exemple : Amarre *debout* ou *de bout*.

Remarque : Debout se dit d'un vent absolument contraire.

Exemple : Nous avons le vent debout.

2 – Debout se dit du bois, lorsqu'on le met de sa hauteur.

Exemples : Mettre du bois debout.

Remarques : **a)** – On dit, dans le même sens, mettre un tonneau debout pour dire le mettre sur un de ses fonds.

b) – On dit d'un ancien bâtiment qu'il est encore debout, pour dire qu'il subsiste encore.

3 – Sur pied, sur ses pieds.

Exemples : Il est debout ; se tenir debout ; laisser quelqu'un debout, pour dire *ne pas lui proposer de s'asseoir*.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme fatigué qui s'assoupit, qu'il dort tout debout.

b) – Faire des contes à dormir debout, c'est dire des fables, des récits ennuyeux.

Débouté : Déclarer par sentence, par arrêt, que quelqu'un est déchu de la demande qu'il a faite en justice.

Exemples : Il a été débouté de sa demande, de son opposition, de ses prétentions.

Remarque : Les arrêts portent : la Cour l'a débouté et déboute.

Déboutonner : Faire sortir les boutons d'une boutonnrière ou d'une ganse.

Remarques : **a)** – On dit « *rire à ventre déboutonné* » pour dire *rire*

excessivement.

b) – On dit « *manger à ventre déboutonné* » pour dire *manger avec excès*.

c) – On dit au figuré et familièrement « *se déboutonner avec ses amis* » pour dire parler librement avec eux, leur ouvrir son cœur, leur dire tout ce qu'on pense.

Débrailler : Se découvrir la gorge, l'estomac, avec quelque indécence.

Exemples : Un homme tout débraillé ; une femme toute débraillée.

Débris (en anglais « *wreck* ») : **1** – Partie ou pièce d'un navire qui a péri ou fait naufrage, et qu'on retrouve flottant au large, ou qui a été déposée par la mer sur le rivage.

Remarque : Débris se dit aussi des restes d'un bâtiment ruiné, d'un palais détruit, d'une ville saccagée.

2 – [Au figuré] Le bien qui reste à un homme après un grand revers de fortune.

Exemple : Il lui reste encore des débris de sa fortune passée.

3 – [Au figuré] Les troupes dispersées qui restent après la défaite d'une armée, d'un régiment, etc.

Exemple : Avec ce qu'il put ramasser du débris de la division, il fit face aux ennemis.

Débrouiller : **1** – Démêler, mettre l'ordre dans les choses qui étaient en confusion.

2 – [Au figuré] Démêler, éclaircir des affaires, des questions, des intrigues ou des matières semblables.

Débuguer : Réparer un programme informatique endommagé par un virus malveillant, par un aléa ou par une erreur de programmation

Remarques : **a)** – Débuguer est un synonyme de *déverminer*.

b) – Le mot anglais « *bug* » signifie *cafard, cancrelat, vermine* ; il fait référence aux insectes qui se tenaient au chaud sur les contacts de cuivre des relais dans les anciennes armoires électromagnétiques ; les cadavres qui se trouvaient coincés accidentellement lorsque les contacteurs se fermaient, gênaient la continuité entre les pôles de puissance qui auraient dû se toucher.

Débusquer : **1** – Chasser quelqu'un d'un poste avantageux.

Exemple : Les ennemis s'étaient postés sur une hauteur, on les en débusqua à coups de canon.

2 – [Au figuré et familier] Déposséder d'un état, d'un emploi avantageux.

Remarque : Cela s'entend ordinairement d'un concurrent, d'un rival qui en dépossède un autre.

Exemple : Il était entré dans le Ministère comme conseiller, mais on l'en a débusqué.

Début : **1** – Le premier coup à certains jeux, comme au mail, au billard, à la boule, etc.

Remarque : À la pétanque, on dit qu'une boule est *en beau début* pour dire qu'on peut aisément l'ôter du but, ou d'auprès du but.

2 – [Au figuré] Commencement d'une entreprise, d'une affaire, d'un discours, des premiers actes qu'on fait dans une profession.

Exemples : Voilà un beau début, un mauvais début.

3 – Il se dit des premiers temps employés par les comédiens pour essayer leurs talents sur l'un des théâtres de la capitale.

Exemples : Il a obtenu un ordre de début ; son début a duré trois mois ; un rôle de début.

Débutant : Celui, celle qui débute.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement des comédiens.

b) – On le dit aussi d'un pilote qui a été nommé récemment et qui, après avoir effectué des tours en double avec un pilote expérimenté, commence à piloter seul.

- Débuter : 1** – Jouer le premier coup à de certains jeux, comme aux échecs, au tennis, etc.
2 – [Au figuré] Faire les premières démarches dans un genre de vie, dans une entreprise.
3 – [Au figuré] Faire les premiers actes dans une profession, les premiers pas dans une carrière.
Remarque : Le pilote lamaneur qui débute est parfois enclin à sous-estimer le savoir-faire collectif des pilotes confirmés, et à rejeter ce qu'il ne comprend pas dans leurs décisions.
- Deca** : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10 fois** cette unité (*symbole* : **da**).
Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiplés et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].
- Décade : 1** – Espace de dix jours.
2 – Subdivision du mois dans le calendrier révolutionnaire, en remplacement de la semaine de 7 jours du calendrier grégorien ; il y avait trois décades de 10 jours dans un mois révolutionnaire de 30 jours et l'année se terminait avec 5 jours supplémentaires (après fructidor) ; les années sextiles, on ajoutait un 6ème jour dit « de la Révolution ».
Remarques : **a**) – La division en semaines de 7 jours date de la plus haute Antiquité ; en Mésopotamie, la tradition voulait que chaque septième jour soit un jour néfaste et qu'il ne fallait rien entreprendre ce jour-là.
b) – Les noms des jours de la décade du calendrier révolutionnaire sont : *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sectidi, septidi, octidi, nonidi* et *décadi*.
c) – Le mot anglais « **decade** » signifie *décennie* en français ; il ne faudrait pas employer *décade* avec le sens de *décennie* lorsque l'on s'exprime en français.
d) – La méprise de Jacques Chirac (1932-2019) qui employa « *décade* » au lieu de *décennie*, lors de la confrontation télévisée qui précéda le second tour de l'élection présidentielle de 1995, ne l'a pas empêché d'être élu Président de la République le 7 mai 1995 et d'être réélu le 5 mai 2002 ; tout le monde avait relevé l'erreur et la reprise à ce sujet, appuyée et inutile de Lionel Jospin (né en 1937, son adversaire pour l'élection présidentielle de 1995) a été perçue comme de la pédanterie.
- Décadence : 1** – Disposition à la chute, à la destruction ; état de ce qui tend à sa ruine.
Exemple : Ce palais s'en va en décadence.
2 – Commencement de ruine.
Exemple : Tomber en décadence.
3 – [Au figuré] Il se dit de tout ce qui va vers son déclin, de tout état qui devient moins avantageux, moins agréable.
Exemple : La décadence de la langue française est liée à la négligence, dans le choix des mots, de ceux qui la parlent.
- Décadi** : Dixième jour de la *décade* dans l'année républicaine.
- Décagone : 1** – Figure qui a dix angles et dix côtés.
Remarque : Un décagone régulier a ses angles et ses côtés égaux.
2 – Ouvrage militaire composé de dix bastions.
- Décagramme** : Mesure de masse égale à 10 grammes.
Remarques : **a**) – Le symbole du décagramme est **dag**.
b) – Un décagramme est à peu près équivalent à 2 gros et 44 grains des anciennes unités françaises.

Décaisser : Tirer d'une caisse.

Décaline (en anglais « *decalin* ») : La décaline, ou décahydronaphtalène, est un hydrocarbure bicyclique non-aromatique ; c'est un liquide incolore avec une odeur aromatique que l'on utilise comme solvant industriel pour de nombreuses résines ou comme additif de carburant.

Remarque : La décaline a été utilisée par les Allemands comme carburant pour la propulsion des torpilles, notamment de type G7, dans les années 1930.

Décalitre : Mesure de capacité égale à dix litres.

Remarques : **a)** – Le symbole du décalitre est **dal**.

b) – Le décalitre a remplacé :

i) le *setier* ou la *velte* pour les liquides,

ii) le boisseau de 26 litrons pour les matières sèches.

c) – Un décalitre est à peu près équivalent :

i) pour les liquides, à environ 10,5 pintes,

ii) pour les matières sèches, à environ 12,5 litrons.

Décalogue : Les dix commandements de la loi donnée par Dieu au Juif Moïse.

Exemple : Les préceptes du décalogue.

Décalquer : Tirer une contre-épreuve d'un dessin.

Décaméron : Ouvrage composé de parties distribuées en dix journées.

Exemple : Le *Décaméron* de Boccace.

Décamètre : Mesure de longueur égale à dix mètres.

Remarques : **a)** – Le symbole du décimètre est **dam**.

b) – Le décimètre vaut à-peu-près 5 toises, 9 pouces et 5 lignes.

c) – On appelle *décimètre* un ruban qui remplace la chaîne d'arpentage.

Décamper : **1** – Lever le camp.

Exemple : L'armée fut obligée de décamper à l'arrivée des blindés allemands.

2 – [*Au figuré*] Se retirer promptement de quelque lieu, ; s'enfuir.

Exemple : Il vous craint extrêmement, dès qu'il vous voit, il décampe.

Décanat : Dignité de doyen.

Décantation : Séparation de la partie claire et de la partie précipitable d'un liquide trouble.

Remarque : On remplit les *caisses de décantation* de combustible à bord des gros navires à moteur avec le fuel lourd (FO n°2) pompé directement dans les doubles-fonds où l'on stocke le combustible, ou dans les soutes à combustible ; des serpentins de vapeur chauffent le fuel lourd dans ces caisses de décantation pour favoriser la séparation des phases et permettre le soutirage périodique de l'eau en partie basse ; le combustible est ensuite purifié au moyen de centrifugeuses ou de filtres avant de remplir la caisse journalière dans laquelle aspirent les moteurs.

Décanter : Verser doucement dans un deuxième récipient un liquide actuellement dans un premier récipient au fond duquel il s'est fait un dépôt.

Décapage des inox : Le décapage des inox a pour but d'enlever toutes les particules ferreuses de la surface des pièces, ; ces particules proviennent soit des différents traitements que les pièces ont subis, en particulier lorsqu'on a utilisé des outils tranchants ou coupants pour les usiner, soit des objets ferreux qui ont été en contact avec elles.

Remarques : **a)** – Les brosses, meules ou tous autres outils ou abrasifs qui ont pu être utilisés pour de l'acier doux ou du fer ne doivent *jamais, et en aucun cas* servir pour de l'inox.

b) – Le décapage des aciers inoxydables est parfois appelé *décontamination*, mais il s'agit de la même opération.

- Décapeler** (en anglais « *to take off the rigging at a mast's head* ») : **1** – Décapeler est l'opposé de capeler.
[Voir le mot *Capeler*].
2 – Décapeler un mât, une vergue, c'est en retirer, en enlever, en dégréer les cordages qui y avaient été précédemment capelés.
Remarque : Décapeler se dit du mât, de la vergue, pas des cordages que l'on enlève.
- Décaper** : Passer un cap.
Exemples : Le navire qui nous précède a décapé ; nous avons décapé.
- Décapier** : Enlever les oxydes qui se sont formés à la surface d'un métal.
Exemple : Décapier du cuivre, c'est enlever le vert-de-gris qui le recouvre.
- Décapiter** : **1** – Décoller, couper la tête à quelqu'un par ordre de justice.
2 – [*Au figuré*] Ôter, déplacer, renvoyer, exécuter les principaux dirigeants d'une entreprise, d'une association, d'un parti, etc.
Remarques : **a)** – Staline avait décapité l'Armée Rouge par des purges sévères peu de temps avant l'agression allemande du 22 juin 1941.
b) – Staline a fait exécuter entre juin 1937 et juillet 1938 (*blog Gilles Dutertre*) :
i) tous les amiraux ;
ii) 4 maréchaux sur 5, dont Mikhaïl Nikolaïevitch Toukhatchevski (1893-1937), arrêté le 22 mai 1937 et fusillé le 12 juin 1937 ;
iii) 14 généraux d'armée sur 16 ;
iv) 60 généraux de corps d'armée sur 67 ;
v) 136 généraux de division sur 199 ;
vi) 11 commissaires politiques sur 11 ;
vii) 20 à 30 000 officiers.
c) – L'État-Major de l'Armée Rouge (la Ставка) a été reconstitué le 23 juin 1941, dans l'urgence, au lendemain de l'agression allemande contre l'Union soviétique.
d) – On ne doit pas confondre *décapiter*, qui concerne la quasi totalité des dirigeants (amiraux, généraux, officiers supérieurs d'une armée) et *décimer*, qui ne concerne qu'environ un individu sur dix et habituellement, choisis parmi les seuls exécutants (les matelots d'un navire, les soldats dans une armée).
- Décati** : Se dit d'une personne ou d'une chose qui a perdu de sa superbe.
[Voir les mots *Cati* et *Décatir*].
- Décatir** : **1** – Débarrasser une étoffe de son cati, de son apprêt.
2 – [*Au figuré et familier*] Perdre de sa fraîcheur, accuser son âge.
Remarque : Il se dit en parlant d'une personne ou d'un objet.
3 – [*Au figuré*] Perdre ses cheveux, en parlant d'une personne.
Exemple : Il est complètement décati.
4 – [*Au figuré*] Perdre son éclat, sa fortune.
- DECCA** : **1** – Fabricant britannique de matériel électronique pour la marine (radars, appareils de radio-localisation, etc.).
2 – Système de radio-navigation à moyenne portée.
- Décéder** : **1** – Mourir de mort naturelle.
Remarque : Il ne se dit que des personnes.
2 – [*Par extension*] Mourir, en parlant d'une personne.
- Déceler** : Découvrir ce qui est caché.
Remarque : Il se dit des choses et des personnes.
Exemples : Déceler un secret ; déceler un crime ; il s'était caché chez son ami, on l'a décelé ; il ne veut pas être connu, n'allez pas le déceler.

Décence : Bienséance, honnêteté extérieure ; convenance avec les lieux, les temps et les personnes présentes.

Décent : Qui est dans les termes de la décence, selon les règles de la bienséance et de l'honnêteté extérieure.

Exemples : Un habit décent ; un logement décent.

Décentralisation des pouvoirs : Transfert de pouvoirs décisionnaires et des compétences administratives de l'État vers des entités ou des collectivités locales distinctes de lui (conseils municipaux, départementaux ou régionaux).

Remarques : **a)** – La décentralisation vise :

i) à supprimer la tutelle d'une collectivité sur une autre,

ii) à maintenir les différentes structures d'administration locale existantes,

iii) à compenser financièrement les transferts de compétences.

b) – Les lois Defferre des 2 mars 1982, 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 organisèrent la *décentralisation des pouvoirs* en France.

c) – Dans la conception française, les processus de déconcentration et de décentralisation vont ensemble.

[Voir l'expression *Déconcentration des pouvoirs*].

Décerner : Ordonner juridiquement, ordonner par autorité publique.

Décès : Mort naturelle d'une personne.

Déchalement : Synonyme de jusant.

Déchaler (en anglais « *to flow down* ») : **1** – Déchaler se dit en parlant de la mer quand elle descend.

Remarque : On dit alors que *la mer déchale*

2 – De même, déchaler se dit d'un navire qui flottait jusqu'alors et qui, la mer s'étant retirée de dessous lui, se trouve plus ou moins échoué.

Remarque : On dit alors que *le navire est déchalé*.

Décharge à la mer : Conduit permettant de rejeter à la mer le refoulement des pompes d'assèchement ou des pompes de transfert d'eau de mer de lestage.

Remarque : Les décharges à la mer comportent toujours des clapets de non-retour qui consistent habituellement en des opercules pivotants à sens unique de passage.

Déchéance : **1** – Le fait de déchoir ; état de celui qui est déchu.

2 – Délabrement physique ou mental ; décrépitude.

3 – Retrait d'un pouvoir, d'une prérogative, à titre de sanction ; perte d'un droit, d'une qualité.

Remarques : **a)** – La *déchéance de la nationalité française* a visé ceux qui ont quitté la France en mai et juin 1940 pour se soustraire aux charges et devoirs qui incombaient aux membres de la communauté nationale (loi du 22 juillet 1940).

b) – La *dénaturalisation* a permis de retirer la nationalité à tous ceux qui l'avaient acquise depuis août 1927, pour « *des raisons d'opportunité et pour rectifier les errements du passé* » (loi du 23 juillet 1940).

[Voir le mot *Déchoir*].

4 – Destitution, déposition d'un souverain ou du titulaire d'un mandat électif.

Exemple : Le Sénat prononça la déchéance de Napoléon I^{er}.

Déchet : **1** – Déchet de la marée :

2 – Déchet de la route : angle de dérive, due au vent que l'on reçoit de travers.

Remarque : On admettait communément, dans la marine à voiles du milieu du XVIII^{ème} siècle, une dérive d'un quart de rumb de vent si l'on portait les huniers, un demi-rumb si l'on n'avait que les basses voiles, un rumb à la cape et un rumb-

et-demi à sec de toile.

Remarque : Il y a 11,25 ° dans le quart d'un rumb de vent.

Déchiffrer : 1 – Traduire en clair un texte chiffré lorsque l'on en possède la clé de chiffrement.

Remarque : Traduire en clair un texte chiffré lorsque l'on ne possède pas la clé de chiffrement s'appelle *décrypter*.

2 – Lire une partition musicale que l'on voit pour la première fois.

3 – [*Par extension*] Interpréter des signes difficiles à comprendre, ou une écriture constituée de tels signes.

Exemples : Déchiffrer une carte routière ; déchiffrer des hiéroglyphes.

4 – [*Par extension*] Se rendre compte d'une chose difficile à déceler.

Exemple : Déchiffrer des sentiments de colère sur un visage.

Déchirage (en anglais « *ripping up* ») : Dépècement d'une vieille embarcation, ou même d'une carcasse de navire.

Déchirer : 1 – Déchirer, c'est dépecer une embarcation, un bateau de rivière ou un navire de mer.

Remarques : **a)** – On utilise habituellement le mot *déchirer* à propos des péniches des rivières ou des canaux après qu'elles ont été déclassées à cause de leur vétusté.

b) – Pour un navire de mer, on utilise plutôt les mots *démolir*, *démolition*.

c) – On parlera quelquefois de *déconstruction* si le dépeçage s'effectue systématiquement en commençant par les hauts puis en descendant, niveau par niveau, jusqu'à la quille.

2 – *Déchirer*, c'est mettre en morceaux, en pièces, sans se servir d'instruments tranchants.

3 – *Se déchirer* est l'accident qui peut arriver à une voile qui ne travaille pas dans de bonnes conditions et qui bat ou qui est soumise à des mouvements alternés sous l'action d'un vent violent.

4 – [*Au figuré*] *Se déchirer*, pour une personne, c'est manquer une action ou une opération à sa portée, qu'elle réussit habituellement.

Déchoir : 1 – Tomber dans un état moins brillant, moins avantageux que celui où l'on était.

2 – Être déchu d'un droit, d'un privilège, de sa nationalité, c'est en être dépossédé.

Remarques : **a)** – L'ancien sous-secrétaire d'État du gouvernement Reynaud, le militaire Charles De Gaulle, a été déchu de la nationalité française à compter du 2 août 1940 par un décret du 8 décembre 1940 (Journal officiel du 10 décembre 1940) pour avoir déserté l'armée, pour avoir quitté le territoire français métropolitain sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente et sans motif légitime et pour s'être soustrait aux charges et devoirs qui incombent aux membres de la communauté nationale.

b) – Dans le langage d'aujourd'hui, on dirait que De Gaulle a été déchu de la nationalité française pour avoir été faire le *djihad* (ou quelque chose d'analogue) en Angleterre.

[Voir le mot *Déchéance*].

3 – Diminuer, s'affaiblir.

Remarque : « *Commencer à déchoir* » se dit d'une personne avancée en âge lorsque ses qualités physiques ou intellectuelles commencent à s'affaiblir ; on dit aussi *décliner*.

Déci : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻¹ fois** cette unité [symbole du préfixe signifiant le multiplicateur **10⁻¹** : **d**].

Exemple : Un décilitre s'écrit : **1 dl**

Remarques : **a)** – S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *multiples et sous-multiples décimaux* et *unités de mesure*

actuellement réglementaires].

b) – Dans le Valais, en Suisse, le mot *déci* utilisé absolument dans un débit de boissons a la signification d'un décilitre de vin blanc sec de cépage *fendant*.

Décibel : Le décibel (symbole dB) est un sous-multiple de l'unité de pression acoustique, le *bel* (symbole B).

Remarques : **a)** – L'unité *bel* est rarement utilisée ; c'est le *décibel* que l'on utilise en pratique pour exprimer la pression acoustique.

b) – Zéro décibel est le seuil d'audibilité de l'oreille humaine et correspond à une pression de 20 micropascals.

c) – La progression en décibels de la pression acoustique correspond à une augmentation de 3 décibels à chaque fois que la pression acoustique double.

d) – Le bruissement d'une feuille équivaut à 10 décibels, une conversation à voix basse à 25 décibels, un téléviseur à 60 décibels, un aspirateur à 75 décibels, une tondeuse à gazon à 90 décibels, un concert en discothèque peut atteindre 105 décibels et un réacteur d'avion 130 décibels.

e) – Au-delà de 105 décibels, l'oreille humaine peut subir des lésions irréversibles.

Décider : **1** – Résoudre, déterminer, porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée.

Exemples : Décider une affaire, une question, un point de droit.

2 – Terminer une contestation, ou l'affaire qui est en contestation, y mettre fin.

Exemple : Décider un différent, le décider par une bataille.

3 – Ordonner, disposer.

Exemples : Les juges décident de la vie et de la fortune des hommes ; décider de tout, sur tout à tort et à travers.

4 – Prendre son parti.

Exemples : Décidez-vous donc ; il s'est décidé trop légèrement ; il a bien de la peine à se décider.

5 – Porter son jugement avec trop de présomption et de confiance.

Exemple : C'est un homme qui aime à décider, qui décide trop hardiment.

Décideur : **1** – Le capitaine à bord d'un navire de commerce, le commandant d'un bâtiment de guerre est le décideur ; mais pendant son quart à la passerelle de veille et de navigation, et par délégation, c'est l'officier chef de quart qui est le *décideur*.

Remarque : Le succès d'une manœuvre de port repose sur l'expérience du pilote, mais le commandant reste le responsable des conséquences des décisions prises ; à ce titre le commandant peut se féliciter et se vanter d'avoir réussi telle manœuvre particulièrement délicate en faisant confiance au pilote... malgré ses appréhensions.

2 – En navigation, il faut décider de la conduite à tenir en fonction de l'état de la mer, de la visibilité et des conditions météorologiques, mais également en fonction des efforts auxquels le navire est soumis, de la présence des dangers du rivage, des profondeurs d'eau disponibles et du trafic des autres navires à proximité, des communications radio avec les stations côtières ou avec les autres navires.

Remarque : Un navire de commerce doit arriver à l'heure qui a été annoncée à l'agent du prochain port d'escale, afin de ne pas retarder le début des opérations commerciales.

3 – Le décideur à bord des grands navires modernes doit aussi tenir compte de la masse d'informations plus ou moins pertinentes, quelquefois parcellaires, que fournissent les ordinateurs d'aide à la décision qui équipent le navire, des automates plus ou moins crédibles, des capteurs de mesures ou des avertisseurs de défaillances de la machine qui sont installés à la passerelle et dont les signaux sonores ou lumineux se couvrent les uns les autres et dont l'interprétation

nécessite certaines compétences.

Remarques : a) – Le décideur doit trier entre des masses d'informations de valeurs inégales qui lui sont plus ou moins familières et se résigner à faire des raccourcis susceptibles d'introduire des biais de raisonnement ; il doit en déduire instantanément un synthèse objective et raisonnée pour prendre des mesures urgentes, parfois irréversibles, qui engagent des sommes pécuniaires très considérables.

b) – En manœuvre dans des parages confinés, le temps disponible étant très réduit, l'analyse et le raisonnement objectif sont parfois inconscients et ils ne peuvent qu'être reconstitués *a posteriori* au moment de rédiger un rapport d'avarie recevable par l'administration et par les compagnies d'assurances.

c) – Les manœuvres dans un port donné sont statistiquement semblables ; mais la survenue simultanée de causes multiples, qui ne s'observe qu'une fois sur une trentaine, peut sembler un effet du hasard à celui qui n'a pas fait cette manœuvre plus de trente fois ; c'est pour cette raison qu'un pilote expérimenté qui, ayant effectué la même manœuvre des centaines de fois sait reconnaître la situation qui a suscité un biais de jugement, peut aider l'un de ses jeunes camarades à reconstituer les motivations qui étaient les siennes lorsque le navire qu'il pilotait n'a pas voulu obéir à la barre et à la machine, avec quelques explications simples qui ne confondent pas de simples coïncidences et des interactions causales.

Décigramme : Mesure de masse qui est la dixième partie du gramme, et qui vaut dix centigrammes.

Remarque : Un décigramme équivaut à-peu-près à 2 grains.

Décilitre : Mesure de capacité qui est la dixième partie du litre.

Remarques : a) – Un décilitre remplace le *poisson*, pour les liquides, dont il vaut environ les quatre-cinquièmes.

b) – Un décilitre remplace le *litron*, pour les matières sèches, dont il vaut environ un huitième.

Décimal (Calcul –) : Le calcul des fractions dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc. d'unité

Décimale (Fraction –) : Une fraction dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc. d'unité.

Décime : La dixième partie des revenus ecclésiastiques levée pour quelque affaire importante à la Religion ou à l'État.

Remarque : Le second concile de Lyon ordonna une décime pour six ans.
[Voir le mot *Dime*].

Décime : Ancienne monnaie qui était la dixième partie du franc, et qui valait dix centimes : elle répondait à *deux sous*.

Décimer : 1 – De dix soldats qui ont mérité d'être punis suivant les lois de la guerre, n'en punir qu'un selon que le sort en décide.

Exemples : Décimer une compagnie ; décimer un régiment.

2 – Mettre à mort une personne sur dix.

Remarque : Dans l'Antiquité romaine, la décimation était une punition collective où les condamnés étaient désignés par un tirage au sort.

3 – [*Par extension*] Faire périr à l'intérieur d'un groupe, d'une population, un nombre assez important d'individus.

Remarque : Décimer n'a jamais le sens d'*exterminer*.

Décimètre : Mesure de longueur qui est la dixième partie du mètre, et qui vaut dix centimètres.

Remarque : Un décimètre vaut à-peu-près 3 pouces et 8 lignes 1/3.

Décision : 1 – Résolution, jugement.

Remarques : a) – Pour prendre une décision collective, il faut être un nombre impair de décideurs ; selon Georges Clemenceau (1841-1929) trois décideurs c'est déjà trop.

b) – Pour le général Napoléon Bonaparte (1769-1821), il vaut mieux mettre à la tête d'une armée un général moyen que deux excellents généraux.

c) – Le décideur a toujours meilleur de commencer par solliciter les avis de personnes qualifiées afin de pouvoir décider lui-même en connaissance de cause.

d) – Décision se dit également des personnes qui décident et des matières qui sont décidées.

2 – Choix réfléchi de l'une des issues au terme d'une délibération.

Remarques : a) – Avant de décider entre plusieurs possibilités, on doit d'abord éliminer les hypothèses farfelues.

b) – Il y a toujours un risque de se tromper quand on prend une décision.

Décistère : Dixième partie du stère.

Remarque : Le *décistère* est à-peu-près égal à la *solive*, dont on faisait usage dans le toisé des bois.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen :

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la Loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La Loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une Loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Art. 16. Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Déclarer : 1 – Manifester, faire connaître.

Exemple : Déclarer ses intentions à quelqu'un.

2 – Manifester par acte public, par autorité publique.

Exemples : Il a été déclaré atteint et convaincu d'un tel crime ; son mariage a été déclaré nul.

3 – On dit *déclarer la guerre* pour dire déclarer qu'on va prendre les armes et faire des actes d'hostilité contre une puissance.

Déclin ou **déchet** : Période comprise entre la vive-eau et la morte-eau (généralement un quart de lunaison, soit une semaine).

Déclinaison (en anglais « *declination* ») : **1** – La *déclinaison* D d'un astre ou, plus généralement d'un point de la voûte céleste, est l'angle entre le plan de l'Équateur et la direction qui va du centre de la Terre vers cet astre ou vers ce point.

Remarques : **a)** – La déclinaison D se mesure à partir de l'Équateur par un arc de grand cercle perpendiculaire à l'Équateur ; elle se compte en degrés et sous-multiples de degré (minute de degré et dixièmes de minute de degré ou secondes de degré).

[Voir le mot *Minute*].

b) – La déclinaison D d'un objet céleste est l'une de ses coordonnées équatoriales polaires et l'une de ses coordonnées horaires.

c) – La déclinaison D est l'équivalent *céleste* de la latitude *terrestre* φ .

d) – La déclinaison D d'un astre est l'angle formé par le *rayon visuel* mené à l'astre, avec le plan de l'Équateur.

e) – La déclinaison D d'un astre a pour mesure l'arc (compris entre 0° et 90°) entre l'astre et l'Équateur, pris sur le cercle horaire de l'astre.

[Voir l'expression *Cercle horaire*].

f) – Les déclinaisons sont Nord (positives) ou Sud (négatives).

g) – La déclinaison D d'un astre est égale à la hauteur du pôle plus ou moins la distance zénithale N de l'astre à sa culmination ; sous nos climats de l'hémisphère Nord :

i) Si la culmination de l'astre a lieu entre le pôle et le zénith, la déclinaison D de l'astre est Nord et elle est égale à la hauteur du pôle plus la distance zénithale de l'astre N ;

ii) Si la culmination de l'astre a lieu entre le zénith et l'Équateur, la déclinaison D de l'astre est Nord et elle est égale à la hauteur du pôle moins la distance zénithale de l'astre N ;

iii) Si la culmination de l'astre a lieu entre l'Équateur et l'horizon, la déclinaison D de l'astre est Sud et elle est égale à la hauteur du pôle moins la distance zénithale de l'astre N .

[Voir le mot *Culmination* et l'expression *Distance zénithale*].

h) – La hauteur du pôle est égale à la latitude φ du lieu.

i) – La distance zénithale N d'un astre est le complément à 90° de sa hauteur h au-dessus de l'horizon.

j) – Inversement, la hauteur du pôle (ou la latitude φ du lieu d'observation) est égale à la distance zénithale N de l'astre à sa culmination, plus ou moins la déclinaison D de l'astre (selon que l'astre culmine entre le pôle et le zénith ou non).

2 – La déclinaison est l'angle, mesuré du centre de la Terre sur le méridien de l'astre, entre l'Équateur et cet astre ; elle se mesure de l'Équateur vers les pôles.

Remarque : La déclinaison des étoiles varie très légèrement avec le temps autour d'une valeur moyenne dans un sens et dans l'autre, avec une période de 4 ans.

3 – La déclinaison est comptée sur le cercle horaire passant par l'objet céleste en degrés, minutes de degré et secondes de degré, de -90° (déclinaison du pôle Sud) à $+90^\circ$ (déclinaison du pôle Nord) à partir de l'Équateur.

Remarques : **a)** – La déclinaison est positive (de 0° à $+90^\circ$) entre l'Équateur céleste et le pôle Nord et négative (de 0° à -90°) entre l'Équateur céleste et le pôle Sud.

b) – Si la déclinaison d'un astre est nulle, cet astre se trouve sur l'Équateur.

Déclinaison magnétique : **1** – La *déclinaison magnétique* en un lieu de la surface de la Terre est l'angle compris entre la direction du *Nord du Monde* et la *direction du Nord* magnétique en ce lieu.

Remarques : **a)** – La *déclinaison magnétique* en un lieu de la surface de la Terre est l'angle que forment le méridien magnétique et le méridien géographique en ce lieu.

b) – La déclinaison magnétique peut être positive (Nord-Est) ou négative (Nord-Ouest).

c) – Le *cap vrai* est la somme du cap magnétique, de la déviation du compas magnétique et de la déclinaison magnétique du lieu.

d) – Le *relèvement vrai* d'un amer est la somme du relèvement magnétique de cet amer, de la déviation du compas magnétique et de la déclinaison magnétique du

lieu.

2 – La *déclinaison magnétique* figure sur les cartes marines ; la *déclinaison magnétique* indiquée sur la carte marine est celle de l'année de publication de cette carte ; la variation annuelle de la *déclinaison magnétique* et son sens de variation sont indiqués juste à côté de la valeur à la date de publication ou, sur les cartes internationales, sur des sortes de petits marteloires de couleur sépia gradués en degrés.

Remarque : Une *déclinaison Nord-Ouest* est comptée négative ; une *déclinaison Nord-Est* est comptée positive.

3 – La *déclinaison magnétique* est la correction à apporter au cap magnétique pour obtenir le cap vrai.

4 – La *déclinaison magnétique* est la correction à apporter au relèvement magnétique d'un amer pour obtenir le relèvement vrai de cet amer.

5 – La *variation* d'un compas magnétique en un lieu et à un cap donnés est la somme de la *déclinaison magnétique* en ce lieu et de la *déviations magnétique* de ce compas à ce cap.

Remarques : **a)** – La *variation* d'un compas est la correction à apporter au cap indiqué par ce compas pour obtenir le cap vrai.

b) – La *variation* d'un compas est la correction à apporter au relèvement d'un amer effectué au moyen de ce compas pour obtenir le relèvement vrai de cet amer.

c) – La *déclinaison magnétique* en un lieu donné est habituellement notée **D** ; la *déviations du compas magnétique* à un cap donné (**Z**) est notée **d** ; la *variation du compas magnétique* au cap (**Z**) est égale à $\mathbf{W} = \mathbf{D} + \mathbf{d}$.

[Voir les expressions *Champ magnétique terrestre* et *Déviations du compas*].

Déclinant (Cadran –) : L'expression *cadran déclinant* se dit d'un *cadran solaire* qui ne regarde pas directement l'un des quatre points cardinaux.

[Voir le mot *Cardinal*].

Décliner : 1 – S'éloigner de l'Équateur céleste, en parlant d'un astre.

2 – S'écarter du Nord vrai, en parlant de l'aiguille du compas.

Remarques : **a)** – On dit, en parlant de la boussole, que l'aiguille *décline* de tant de degrés pour dire qu'elle s'éloigne de tant de degrés du Nord.

b) – L'angle mesuré en degrés dont l'aiguille aimantée *décline* par rapport à la direction du Nord, en l'absence de perturbateur métallique ou électro-magnétique, s'appelle la *déclinaison magnétique*.

3 – S'écarter en un sens ou un autre d'un point fixe, d'une ligne fixe.

Remarque : En termes de gnomonique, on dit qu'un mur *décline* lorsqu'il s'écarte un peu du point cardinal qu'il regarde le plus.

Exemple : Ce mur *décline* d'un degré du midi vers le couchant.

4 – *Décliner* une juridiction, c'est ne pas vouloir reconnaître la juridiction d'un tribunal.

5 – [Au figuré] *Décliner* c'est aussi écarter, éloigner, éviter, refuser.

Exemple : *Décliner* une décoration.

6 – *Décliner son nom* signifie *dire son nom* dans un lieu où l'on n'est pas connu.

7 – [Au figuré] *Déchoir*, pencher vers sa fin.

Exemple : Le jour commence à *décliner* ; ce malade *décline* tous les jours ; sa fièvre *décline* depuis peu ; ses forces *déclinent* beaucoup.

8 – [En grammaire] Dans les langues qui ont des cas, faire passer un nom, un pronom, un adjectif par tous ses cas et flexions.

Remarques : **a)** – On appelle *cas* la désinence variable des mots qui se *déclinent*.

b) – On appelle *flexions* les modifications qu'éprouvent un mot qui se décline ou un verbe qui se conjugue.

Déclinquer (en anglais « *to rip of* ») : Enlever les bordages d'un bateau bordé à clin, d'une embarcation à clin.
[Voir le mot *Clin*].

Déclivité : Situation d'une chose qui est en pente.
Exemple : La déclivité d'une cale.

Décocher : Tirer une flèche, un trait avec l'arbalète ou avec autre machine semblable.
Exemple : Décocher une flèche.
Remarque : Le contraire de décocher est *encocher*.
[Voir les mots *Coche*, *Encocher*].

Décoction : Composition médicinale qu'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau des drogues ou des plantes médicinales.
[Voir les mots *Infusion*, *Macération*].

Décoincer (en anglais « *to take off the wedges* ») : Retirer, enlever les coins, lorsque leur aide n'est plus nécessaire.
Remarque : On utilise des coins pour immobiliser des objets mobiles en exerçant une pression entre un tel objet et des éléments de construction fixes.

Décollage (en anglais « *launching* ») : Le décollage d'un aéronef est l'opération qui consiste à faire prendre l'air à cet aéronef, soit par ses propres moyens (hélicoptère, avion à décollage vertical) soit au moyen d'une catapulte (habituellement à vapeur).
Remarque : Un navire en train de procéder à des opérations de décollage d'aéronef (en anglais « *engaged in the launching of aircraft* ») est un navire à capacité de manœuvre restreinte (en anglais « *vessel restricted in her ability to maneuver* »).

Décoller (en anglais « *to cut the head off* ») : À bord des navires qui font la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, décoller les morues signifie leur couper la tête ; après cette opération vient celle de leur salage.

Décommettre (en anglais « *to untwist* ») : Décommettre un cordage, c'est le détordre pour en séparer les torons, afin de pouvoir les employer à divers usages particuliers auxquels il deviennent propres.

Déconcentration des pouvoirs : Transfert de pouvoirs de l'État central aux représentants locaux de l'État.

Remarques : **a)** – La déconcentration consiste à implanter des autorités administratives représentant l'État dans les circonscriptions locales administratives.

b) – Les autorités déconcentrées (les préfets de région ou de département, les recteurs d'académie) sont nommées et révoquées par le pouvoir central.

c) – Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale.

d) – Les autorités déconcentrées sont soumises au contrôle hiérarchique de l'État qui dispose à leur égard, d'une part, du pouvoir disciplinaire (sanctions) et d'autre part, du pouvoir d'approbation, d'annulation ou de substitution de leurs actes.

e) – Dans la conception française, les processus de déconcentration et de décentralisation vont ensemble.

[Voir l'expression *Décentralisation des pouvoirs*].

Déconfit : Interdit, décontenancé, penaud.
Exemple : Une mine déconfite.

Déconfiture : **1** – Défaite totale d'une armée ou d'un corps d'armée.

Exemple : La déconfiture de l'armée du roi de France à Pavie (24 février 1525) face à Charles de Lannoy (1487-1527) entraîna la capture du roi François 1er (1494-1547) par César Herculani (1499-1534) puis son transfert par mer à Madrid, l'abandon par la France du duché de Bourgogne et du comté de Charolais, la fin de la revendication par la France de l'Artois et de la Flandre et le renoncement définitif de la France (jusqu'à Napoléon Bonaparte, 1769-1821) à toutes prétentions sur la péninsule italienne (Naples, Milan, Gênes, Asti).

Remarque : François 1er ne respecta pas tous les engagements qu'il avait pris par le traité de Madrid du 14 janvier 1526, mais il honora celui d'épouser en 1530, en secondes noces, la sœur de Charles Quint (1500-1558), *Éléonore de Habsbourg* (1498-1558).

2 – État d'un débiteur non commerçant qui ne fait plus face à ses engagements.

Remarque : S'il s'agit d'un commerçant, on parlera de *faillite*.

Déconstruire : Déconstruire un navire, c'est le désassembler par tranches horizontales, en commençant par le haut.

Découdre (en anglais « *to rip of* ») : Enlever les bordages de leur place, après les avoir décloués.

Découpage oxyacétylénique : Voir l'expression *Coupage oxyacétylénique*.

Découvert (en anglais « *upon deck* », « *whithout deck* », « *undeked* ») : **1** – Le mot s'applique à une batterie de bouches à feu placée sur le pont supérieur d'un bâtiment.

Remarque : Les corvettes sans gaillards se distinguent ainsi des corvettes à gaillards, et l'on dit des premières qu'elles sont à batterie découverte.

2 – En parlant d'un bateau non ponté, on dit qu'il est ouvert ou découvert.

Découverte : Action de découvrir, ou la chose même qu'on a découverte, qu'on a trouvée.

Remarques : **a)** – Il est des époques où il semble que l'ambiance intellectuelle soit comme saturée de découvertes en puissance, prêtes à se réaliser sous une forme solide et définie : qu'un cerveau apporte le cristal initial, et toute la merveilleuse cristallisation s'accomplit.

b) – Les Français ont très souvent précédé les Anglais dans la découverte des idées ; ils les ont presque toujours suivis dans les applications.

Découverte scientifique : Une découverte scientifique est un fait d'observation qui a fait l'objet d'une interprétation rigoureuse à partir des connaissances déjà acquises ou grâce à un système théorique imaginé pour la circonstance.

Découvrir : **1** – Parvenir à connaître ce qui était tenu caché.

2 – Commencer d'apercevoir.

Exemples : Quand ils eurent navigué tant de jours, ils découvrirent un tel cap ; on découvrit les vaisseaux de l'armée ennemie.

Décret n°88-531 du 6 mai 1988 (*Sauvetage des personnes en détresse en mer*) : Le décret n°88-531 du 6 mai 1988 porte organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer : il reprend la convention de Bruxelles 1910 et traduit en droit interne la Convention internationale conclue à Hambourg le 27 avril 1979, publiée par le décret n° 80-369 du 14 mai 1980 et ratifiée par la France le 9 avril 1980, ainsi que ses amendements du 17 juin 1983 publiés par décret n° 86-801 du 24 juin 1986.

Article 7 : Le préfet maritime en métropole, le délégué du Gouvernement outre-mer disposent, pour l'exercice de leurs responsabilités définies à l'article 4, du concours des moyens navals et aériens relevant des ministres chargés de la défense, de l'intérieur, des douanes et de la mer ainsi que des moyens

d'intervention des organismes de secours et de sauvetage agréés par l'État, dans les conditions prévues à l'article 13.

Ils peuvent faire appel à tout navire à la mer dans la zone de détresse, recourir à tous moyens relevant des services de l'État en mesure de participer à l'opération de sauvetage.

Ils peuvent solliciter tous autres concours.

Article 9 : Chaque unité de sauvetage doit être composée du personnel et dotée du matériel appropriés à l'accomplissement de sa mission en application des chapitres Ier et II de l'annexe de la convention du 27 avril 1979 susvisé.

Article 13 : L'agrément des organismes de secours et de sauvetage en mer prévu par l'article 34 de la loi susvisée du 3 janvier 1986 est accordé par décision du ministre chargé de la mer. Il ne peut être octroyé qu'à des fondations ou des associations reconnues d'utilité publique disposant de moyens nautiques et exerçant à titre d'activité principale le secours et le sauvetage des personnes en détresse en mer.

Remarques : **a)** – Nous constatons que le sauvetage en mer est très encadré par l'État.

b) – Il résulte de l'article 9 du décret n°88-531 que la SNSM est tenue de disposer d'un personnel instruit et d'un matériel approprié.

c) – Selon l'article 13, seuls les organismes agréés peuvent faire du sauvetage en mer : la SNSM est l'un d'eux.

Décri : **1** – [Vielli] Cri public par lequel on défend le cours de quelques monnaies, ou le débit de quelque marchandise, comme des dentelles, des passements.

Exemples : Le décri des dentelles d'or et d'argent ; le décri des étoffes des Indes.

Remarque : Son plus grand usage était pour la suppression ou la diminution d'une monnaie.

2 – [Au figuré] Perte de réputation et de crédit, perte d'estime.

Décrier : [Vielli] Défendre le cours, l'usage de quelque chose par cri.

Exemples : On a décrié les testons, les doubles, les quarts d'écus, etc. ; décrier les dentelles, les passements d'or et d'argent ; on a décrié les étoffes des Indes.

2 – [Au figuré] Décréditer, ôter la réputation et l'estime de quelqu'un ou de quelque chose.

Remarques : **a)** – On dit *un homme décrié* pour dire un homme perdu de réputation.

b) – On dit *une conduite décriée* pour dire une mauvaise conduite connue et désapprouvée de tout le monde.

Décrire : **1** – Représenter, dépeindre par le discours.

Exemple : Ce poète décrit bien une tempête.

2 – On dit *décrire une courbe*, pour dire la tracer sur un graphe.

3 – On dit *décrire une trajectoire*, pour dire la parcourir en vrai.

4 – Donner une idée générale.

Exemple : Il y a certaines choses qu'on ne définit pas exactement, on se contente de les décrire.

Décrochage : [Aéronautique] Brusque diminution de la portance aérodynamique des ailes d'un avion en vol, provoquée par le décollement soudain des filets d'air qui s'écartent de la surface supérieure (extrados) des ailes : la portance de l'avion devient brusquement insuffisante pour le maintenir en vol.

Exemple : Incidence de décrochage.

Remarque : La vitesse de décrochage est la vitesse au-dessous de laquelle un avion, pour un angle d'incidence donné, ne peut plus se soutenir dynamiquement

dans l'air et tombe.

[Voir les mots *Portance, Incidence*].

Décrochage aérodynamique à haute altitude (en anglais « *stall* ») : 1 – Perte de la portance aérodynamique d'un avion en vol.

[Voir l'expression *Crash AF 447 Rio-Paris du 01/06/2009*].

Remarques : a) – L'équipage de l'Airbus A330 du vol « *Air France 447* » Rio-Paris du 1er juin 2009 n'a pas su reprendre la maîtrise de l'appareil après un décrochage aérodynamique à haute altitude (35 000 pieds ou 10 600 mètres) qu'il n'a pas soupçonné ; l'avion a été englouti dans l'Océan Atlantique, par 4 000 m de fond, avec 216 passagers et 12 membres d'Équipage.

b) – Les avions fabriqués par Airbus, depuis l'A320 en 1988, possédaient des systèmes de commandes de vol informatisées intégrant des protections logicielles capables de corriger les erreurs humaines et en principe, d'éviter les accidents ; des dizaines de calculateurs embarqués (80) interprétaient les commandes des pilotes et pouvaient leur apporter des corrections avant d'actionner les servocommandes hydrauliques des différents organes de gouverne ou les commandes des moteurs.

c) – Sur les A330 tel que celui du vol AF447 Rio-Paris du 1er juin 2009, des calculateurs électroniques activaient des protections logicielles qui corrigeaient les commandes des pilotes si l'avion risquait de sortir du domaine de vol autorisé ; ils palliaient les éventuelles fautes d'attention de l'Équipage ; le système informatique modifiait les ordres des pilotes en cas de choix inappropriés ou excessifs, notamment et surtout dans les situations d'urgence.

2 –

Décrocher : 1 – Dépasser du croc, sortir du croc.

Exemple : Décrocher la palanquée.

2 – Détacher une chose qui était accrochée.

Exemple : Décrocher un tableau.

3 – [*Au figuré*] Obtenir quelque chose par l'effort.

Exemple : Décrocher un premier prix, une médaille olympique.

Décroître : Diminuer.

Exemples : La profondeur décroît en approchant du rivage ; après la Saint-Jean d'été (fête de saint Jean-le-Baptiste, le 24 juin) les jours commencent à décroître.

Décrypter : Casser le code employé pour chiffrer un message.

Remarque : Décrypter un message secret, c'est découvrir le message en clair qui correspond à un message chiffré *sans en posséder la clé de déchiffrement*.

[Voir le mot *Déchiffrer*].

Dédiction : Dédiction est un terme juridique qui caractérise la soumission volontaire d'un peuple ou d'une commune à un souverain.

Remarque : Une dédition se réalise par l'établissement d'un contrat écrit établissant les droits et obligations de chacun.

Exemple : Le pacte de dédition rédigé par devant notaire le 28 septembre 1388, aux termes duquel le comte Amédée VII de Savoie (1360-1391) s'engage à gouverner et protéger Nice.

Défaite : « La défaite, c'est être vaincu et se soumettre. »

Remarque : Ce slogan est attribué au maréchal polonais Pilsudski (1867-1935).

Défalquer : Rabattre d'une somme ; déduire.

Exemples : Elle lui doit cent euros, il en faut défalquer ce qu'elle a payé pour lui.

Défausser, se défausser : Il se dit d'un joueur de cartes qui, n'ayant pas de carte de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile.

Défaut : 1 – Imperfection.

Exemples : Cet ouvrage a un défaut ; avoir un défaut ; chacun a ses défauts ; connaître, avouer ses défauts ; corriger ses défauts.

2 – Absence, manque, privation de quelque personne, de quelque chose.

Exemples : À défaut de grives, on mange des merles ; condamner par défaut.

3 – On appelle le *défaut de la cuirasse* l'intervalle qui est entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui s'y joignent.

Exemples : On dit au figuré et familièrement : « le défaut de la cuirasse » pour dire le faible d'un homme, l'endroit par lequel on peut venir plus aisément à bout de lui.

Défection : 1 – Abandonnement d'un parti auquel on est lié.

2 – Synonyme d'*éclipse*.

Exemples : La défection de la Lune, du Soleil.

Défense (en anglais « *fender* ») : Morceau de cordage ou de bois, ou petit sac en toile rempli d'étaupe, ou vieux pneumatique de camion ou de voiture, ou ballon gonflé à l'air, ou tout autre accessoire que l'on place ou suspend en dehors du navire pour le garantir du frottement ou des chocs contre d'autres navires, contre les quais, les pontons, etc., qu'il pourrait heurter ou auxquels il veut s'accoster.

Remarques : **a)** – Certains plaisanciers appellent leurs petites défenses des « *pare-battage* ».

b) – On appelle « *défenses Yokohama* » de très grosses défenses en caoutchouc, gonflées à l'air, que l'on emploie pour protéger les coques des navires qui s'accostent les uns aux autres à la mer.

c) – On appelle « *défenses Gibraltar* » de très grosses défenses composées d'enveloppes de pneumatiques de camions ou d'engins de travaux publics, enfilées côte à côte sur un billon de bois horizontal ; on tient de telles défenses le long des quais au moyen de chaînes ; elles permettent aux navires d'accoster à ces quais sans dommages, ni pour le quai, ni pour la coque du navire.

Défense de Paris : À l'annonce de l'avance des troupes allemandes vers la capitale, les Parisiens voulurent participer activement à la défense de Paris ; suite à une forte et insistante demande des citoyens, un arrêté a finalement été publié le 15 septembre pour autoriser la création de bataillons de volontaires ; la campagne d'enrôlement se déroula devant le Panthéon (v^eème arrondissement) ; on estime à 500 000 hommes l'effectif des troupes ainsi levées ; l'enceinte et les forts étaient armés de grosses pièces d'artillerie.

Remarques : **a)** – Ce n'était pas en 1940 !... c'était en 1870 ; Paul Reynaud (1878-1966) n'était pas né ; Philippe Pétain (1856-1951) venait d'avoir 14 ans ; quelques deux millions de Parisiens ont soutenu le siège de la capitale par les Prussiens ou les Bavarois et ils subirent des bombardements du 18 septembre 1870 au 28 janvier 1871.

b) – Le 17 mars 1871 au soir, près de 2 mois après l'armistice conclu entre le Gouvernement de la Défense nationale et le gouvernement impérial allemand, ou quelques jours après la signature du Traité préliminaire de paix du 26 février 1871, le chef du pouvoir exécutif régulier, Adolphe Thiers (1797-1877), qui avait succédé à l'empereur Napoléon III (1808-1873) réunit le Conseil des ministres en présence du maire de Paris Jules Ferry (1832-1893), du préfet de police Louis Ernest Valentin (1812-1885) et des généraux Louis d'Aurelle de Paladines (1804-1877) chef de la Garde nationale et Joseph Vinoy (1800-1880) gouverneur de Paris ; Jules Dufaure (1798-1881) était ministre de la Justice et vice-président du Conseil (équivalant à Premier ministre sous les 4^{ème} ou 5^{ème} Républiques) : il fut décidé d'enlever à la Garde nationale de Paris les canons entreposés à

Montmartre et à Belleville, qui n'étaient pas gardés.

c) – Le 18 mars à 3 heures du matin, les troupes de Thiers investirent Paris et tentèrent de s'emparer des centaines de canons fabriqués pendant le siège et que les Parisiens avaient payés par souscription ; elles rencontrèrent une vive opposition de la part des Parisiens.

d) – Les soldats de plusieurs régiments fraternisèrent avec les Parisiens et mirent la crosse de leur fusil en l'air ; des barricades furent érigées.

e) – Le gouvernement se replia à Versailles et les troupes qui lui étaient restées fidèles abandonnèrent Paris aux émeutiers.

f) – La commune de Paris fut proclamée le 28 mars 1871.

g) – Le 18 mars 1871, un canon avait sonné l'appel à l'émeute aux Gobelins, comme dans d'autres quartiers de Paris.

h) – Le café qui se trouve à l'angle de l'avenue des Gobelins et du Boulevard Saint-Marcel (actuel XIII^{ème} arrondissement) porte le nom de « *Canon des Gobelins* » pour rappeler le soulèvement populaire du 18 mars 1871.

Déferlement : **1** – Le *déferlement d'une onde* est une déformation rapide du profil de cette onde.

2 – Dans le cas des lames de la mer de longueur d'onde supérieure à un mètre, le déferlement est généralement associé à une instabilité de la crête des vagues ; lorsque la vitesse des crêtes atteint la vitesse de phase de l'onde, on observe l'entraînement d'air sous la surface et la formation d'écume à l'avant des lames. [Voir les mots *Lame, Vague*].

3 – L'apparition du déferlement des lames, pour une profondeur donnée, dépend du rapport entre la hauteur de la lame et sa longueur de l'onde.

4 – La hauteur maximum des lames étant réduite en eau peu profonde, le déferlement intervient dès que cette limite est atteinte.

5 – Le déferlement peut se produire pour une onde de surface (la mer du vent ou la houle) mais aussi pour une onde interne (l'interface entre deux masses d'eau : par exemple la masse d'eau douce qui continue à s'écouler vers l'aval à la surface d'un fleuve, en début de flot, et la masse d'eau de mer qui a commencé à remonter vers l'amont au fond du fleuve).

6 – Quand une lame atteint une pente critique, elle déferle.

7 – Lorsque la mer du vent ou la houle arrive sur la côte, le déferlement peut être de trois types :

i) par pente faible, le déferlement est glissant ou déversant ;

ii) par pente forte, le déferlement est plongeant ;

iii) par pente très forte, le déferlement est gonflant ou frontal.

8 – La puissance du déferlement est d'autant plus grande que la lame est plus haute et que la pente du plateau continental est plus abrupte.

Déferler : **1** – Déployer ce que l'on avait ferlé, serré ou roulé.

[Voir le mot *Ferler*].

2 – [*En parlant de lames, de vagues*] Se briser en roulant et se résoudre en écume.

3 – [*Par analogie*] Se déployer, se répandre massivement avec impétuosité, avec force.

Exemples : Les barbares déferlèrent sur la Gaule ; les manifestants déferlèrent sur la place.

Déferler un pavillon : Peser sur la drisse lorsque le pavillon est à bloc, pour défaire le demi-nœud qui le tenait ferlé.

Déferler une voile : Déferler une voile, c'est larguer ses rabans de ferlage ; une voile déferlée n'est plus retenue que par ses cargues, elle se trouve prête à être déployée.

Défiance : Crainte méfiante envers quelqu'un ou quelque chose dont on n'est pas sûr ou qui semble présenter un péril potentiel.

Remarques : a) – La défiance vis-à-vis de nos intuitions est à l'origine du désir de compréhension qui est à l'origine de la science.

b) –

Défier : 1 – Provoquer quelqu'un au combat.

2 – Défier se dit aussi de toute autre sorte de provocation entre deux personnes.

Défiez l'auloffée ! Sur un navire à voiles, commande à l'homme de barre de surveiller que le navire, qui a soudain tendance à loffer, ne vienne pas dans le vent.

Remarque : Cet ordre doit être donné rapidement après qu'une écoute de foc a cassé ou qu'un foc s'est déchiré.

Déficit : Mot emprunté du latin, pour signifier *ce qui manque*.

Remarque : Ce mot ne prend point de *s* au pluriel.

Définitif : Qui décide, qui juge le fond d'un procès.

Exemples : Arrêt définitif ; sentence définitive ; jugement définitif.

Définition : 1 – Opération de l'esprit par laquelle on détermine l'ensemble des caractères constituant l'essence, la nature d'une chose.

2 – Le résultat de cette opération.

3 – Énonciation de ces caractères dans une proposition.

Remarques : a) – La définition est un des actes primordiaux de la pensée.

b) – Le linguiste et lexicographe Alain Rey distingue :

i) *d'une part* la définition d'un mot et la définition de la chose qu'il désigne,

ii) *d'autre part* la définition explicative délimitant un concept et la définition constructive qui crée ce concept.

Définitive (En –) : Par jugement définitif.

Exemple : Il a gagné son affaire en définitive.

Déflagration : 1 – Décomposition rapide de produits chimiques instables, accompagnée de flammes, de projections de parcelles incandescentes et de bruit plus ou moins fort, avec libération d'une grande quantité d'énergie.

Exemple : La déflagration d'un dépôt de nitrate d'ammonium le 21 septembre 2001 dans l'usine de fertilisants AZF de Toulouse fit 31 morts et 2500 blessés.

La fabrique d'engrais AZF avait été construite en 1921 à l'écart de la ville ; comme toujours dans ces cas-là, les ouvriers se firent construire des maisons à proximité de l'usine pour réduire la durée des trajets entre le domicile et le travail.

Remarque : On ne doit pas confondre la *déflagration* qui est une réaction chimique fusante, subite, très rapide et très violente et une *conflagration* qui est un incendie d'une grande vigueur qui devient progressivement un embrasement général d'une très grande étendue.

2 – [*Par extension*] Éclatement violent s'accompagnant d'un bruit soudain et intense.

Exemple : La déflagration des grondements du tonnerre.

3 – [*Par métaphore*] Manifestation subite et intense.

Exemple : Une déflagration de colère.

Deflandre : 1 – Marcel Deflandre (1901-1944) a été nommé directeur du dépôt d'hydrocarbures de la Raffinerie du Midi à La Pallice en 1934.

2 – Marcel Deflandre a été élu président du club de rugby Union-Stade Rochelais en 1939, puis en janvier 1941 à la reprise des compétitions sportives.

Remarque : Le stade de rugby de La Rochelle dans lequel joue le Stade Rochelais (rugby) s'appelle Stade Marcel Deflandre depuis 1947.

3 – Le dépôt était occupé par les occupants allemands depuis 1940 ; Deflandre a été obligé de le quitter au début de 1941.

4 – Deflandre a alors été nommé chef de district du comptoir des carburants,

chargé de gérer le carburant destiné aux véhicules autorisés à circuler par la préfecture de la Charente-Inférieure.

5 – Marcel Deflandre s’est engagé en octobre 1942 dans le groupe de résistance « *Honneur et Patrie* » qui avait été fondé par Léopold Robinet, Edmond Grasset, Eugène Lisiack et Raymond Bouchet en mars 1942.

6 – Deflandre a été arrêté à Niort le 9 octobre 1943 pour « *aide à l’ennemi* » par la police de sûreté allemande Sipo-SD ou RSHA (*Sicherheitspolizei* et *Sicherheitspolizei* regroupés dans le *Reichssicherheitshauptamt* de Heinrich Himmler) sur dénonciation d’André Grandclément (1909-1944), fondateur et responsable d’un réseau de résistance bordelais affilié à l’OCM (Organisation civile et militaire) ; Grandclément avait été retourné par la police allemande en septembre 1943, espérant protéger son propre réseau bordelais.

7 – Deflandre a été enfermé et torturé à la prison de Lafond, à La Rochelle, puis il a été transféré à la prison militaire du fort du Hâ, à Bordeaux.

8 – Condamné à mort et à la confiscation de ses biens le 29 décembre 1943 par le tribunal militaire allemand de La Rochelle déplacé à Bordeaux, il a été fusillé au camp de Souge le 11 janvier 1944, avec 19 autres résistants condamnés à mort pour « *intelligence avec l’ennemi* » ou « *aide à l’ennemi* ».

Remarques : a) – En quittant leurs cellules du fort du Hâ pour rejoindre le lieu de leur exécution, les 20 condamnés à mort chantèrent « *la Marseillaise* ».

b) – Liste (par ordre alphabétique) des résistants français condamnés à mort par un tribunal militaire allemand le 29 décembre 1943 et fusillés le 11 janvier 1944 au camp militaire de Souge (Gironde) :

Prénom et nom	Réseau	Âge	Arrêté le	Né le
Raymond Badier	H&P	34 ans	15 septembre 1943	21 octobre 1909
André Daunas		19 ans	18 septembre 1943	30 septembre 1924
Marcel Deflandre	H&P	42 ans	9 octobre 1943	20 juillet 1901
Élie Duc	H&P	33 ans	10 octobre 1943	3 juillet 1910
Robert Etchebarne	H&P	32 ans	21 octobre 1943	21 février 1911
Pierre Gautier	H&P	42 ans	16 septembre 1943	13 juin 1901
Raphaël Gérard	OCM	45 ans	18 octobre 1943	24 août 1898
Jean-Louis Gorichon	H&P	26 ans	10 octobre 1943	20 juillet 1917
René Gorichon	H&P	22 ans	10 octobre 1943	11 juillet 1921
Maurice Lépie		20 ans	18 septembre 1943	21 mai 1923
Eugène Lisiack	H&P	58 ans	15 septembre 1943	29 mars 1885
André Onillon		22 ans	18 septembre 1943	8 juin 1921
Jacques Palacin	H&P	35 ans	14 octobre 1943	20 août 1908
Victor Pechon	H&P	44 ans	13 septembre 1943	28 décembre 1899
Christian Pellereau	H&P	18 ans	15 septembre 1943	29 mars 1925
Louis Rambaud	H&P	47 ans	21 septembre 1943	30 juin 1896
André Robert	OCM	41 ans	16 septembre 1943	26 juillet 1902
Léopold Robinet	H&P	44 ans	16 septembre 1943	28 janvier 1899
Raymond Roux	Navarre	33 ans	15 octobre 1943	26 octobre 1910

Prénom et nom	Réseau	Âge	Arrêté le	Né le
Pierre Wiehn	H&P	29 ans	21 octobre 1943	27 juillet 1914

b) – Louis Prunier, né le 28 février 1886, directeur de l'Association des Pêches à Vapeur à La Rochelle, appartenait au réseau de résistance « *Manipule* » depuis mai 1942 ; il était proche des réseaux « *Alliance* » et « *Honneur et Patrie* » ; arrêté le 19 septembre ou le 11 octobre 1943, condamné à la peine de mort pour espionnage et détention d'armes, il a été fusillé le 1er février 1944, à 57 ans, après avoir demandé un sursis pour complément d'enquête, mais sa condamnation a été confirmée.

Défloration : Action par laquelle on ôte à une fille sa virginité.

Défoncer: « *Défoncé* » est le mot consacré pour dire que le vent a *crevé le fond* d'une voile.

Exemple : La voile a été défoncée dans la bourrasque.

[Voir le mot *Délabrer*].

Défrapper : *Larguer*, en parlant d'une poulie, d'une manœuvre dormante, etc. qui avait été frappée.

Remarque : Le mot *frapper* s'entend plus particulièrement d'un amarrage momentané, comme d'une bosse sur un câble ou une amarre, d'une poulie disposée momentanément pour guider une manœuvre.

Dégager : **1** – Dégager est le contraire d'engager.

[Voir le mot *Engager*].

2 – Dégager, c'est être libéré à la fin d'une activité ou d'une période.

Exemples : Dégager du poste de manœuvre ; dégager du poste de propreté ; dégager après une journée de travail.

Dégât : Ruine, ravage, perte arrivée par une force majeure, par une cause violente, comme tempête, grêle, gens de guerre, etc.

Exemples : La grêle a fait un grand dégât dans les vignes ; les Américains font toujours de gros dégâts avec leurs avions bombardiers ; les sangliers font bien du dégât dans les terres.

De Gaulle : Voir *Gaulle* (*De* –).

De Gaulle et la « France libre » : **1** – Charles De Gaulle (1890-1970) fut un militaire (général de brigade en 1940) et un homme politique français (Président de la République de janvier 1959 à avril 1969).

Remarques : **a)** – De Gaulle s'est rendu célèbre par les appels qu'il lança aux militaires français en juin 1940, sur les ondes de la radio d'État anglaise « *British Broadcasting Corporation* » (BBC), afin qu'ils désertent (comme lui) un peu avant la fin de la guerre 1939-1940 (entrée en vigueur de l'armistice le 25 juin 1940) et qu'ils viennent le rejoindre à Londres, afin de combattre l'Allemagne sous l'autorité du Royaume-Uni.

b) – Lorsque le 18 juin 1940, date anniversaire de la bataille de Waterloo (1815) le général félon Charles De Gaulle appela pour la première fois les militaires français à désertre et à venir le rejoindre à Londres, aucune Convention d'armistice n'avait été signée entre les gouvernements français et allemand ; la France était en état de guerre contre l'Allemagne et contre l'Italie ; personne ne savait si les exigences allemandes pour un armistice seraient acceptables pour l'honneur de la France ou s'il faudrait que l'armée française capitule, comme l'avait fait l'armée belge, pour faire cesser les combats ; les négociations entre les représentants du Gouvernement allemand et du Gouvernement français s'ouvrirent le 21 juin ; les prétentions allemandes étant acceptables (la flotte de combat ne serait pas livrée, une moitié de la France ne serait pas occupée et

l'Empire resterait sous l'autorité de la France) la Convention d'armistice fut signée le 22 juin 1940 par les généraux Wilhelm Keitel (1882-1946) pour l'Allemagne et Charles Huntziger (1880-1941) pour la France.

2 – Charles De Gaulle s'engagea comme mercenaire au service du roi d'Angleterre Georges VI (1895-1952) après la démission du *Cabinet Paul Reynaud* (1878-1966) lorsqu'il apprit qu'il ne ferait pas partie du nouveau gouvernement français nommé le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), conformément à la Constitution de la III^{ème} République ; le nouveau gouvernement de la France serait présidé par le vice-président du Cabinet Reynaud, le maréchal *Philippe Pétain* (1856-1951).

Remarques : a) – De Gaulle avait appartenu au *Cabinet Reynaud* du 6 au 16 juin 1940 (soit 10 jours) en qualité de sous-secrétaire d'État chargé de la Défense nationale et de la Guerre, avec le succès que l'on sait.

b) – Après avoir vainement essayé d'attirer à Londres plusieurs hommes politiques français d'envergure, tels le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) qui préféra suivre sa maîtresse la Comtesse Hélène de Porte (1902-1940) dans le Sud de la France, ou l'ancien ministre Georges Mandel (1885-1944) qui refusa de trahir son pays, le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) avait incité le général de brigade Charles De Gaulle à s'établir à Londres, afin d'attirer des militaires français dans les forces armées britanniques ; De Gaulle ne faisait pas partie du nouveau gouvernement et était redevenu un militaire comme les autres ; De Gaulle décida de désertir ; Churchill mit à sa disposition un avion anglais pour lui permettre de venir de Bordeaux, où s'était replié le gouvernement français, à Londres.

3 – De Gaulle eut du mal à admettre, pendant la Seconde Guerre Mondiale, que les Anglais ne le considéraient pas comme le représentant de la France de ses fantasmes, qu'ils ne le traitent pas comme un allié et qu'ils utilisent les militaires français qui avaient choisi de poursuivre la guerre sous leurs ordres, comme s'ils leur appartenaient, comme si ces Français n'étaient que des supplétifs pour atteindre les buts que le Royaume-Uni avait fixés, en alléguant que c'est le Royaume-Uni qui les armait.

Remarques : a) – L'orgueil de De Gaulle n'avait d'égal, en 1940, que son complexe d'infériorité qui le rendait hargneux.

b) – La légitimité de De Gaulle, chef auto-proclamé de la « *France libre* » depuis juin 1940, ne lui fut conférée qu'en 1942... par la presse américaine et par l'opinion publique américaine, malgré le vif ressentiment du Président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) qui le trouvait trop proche des Communistes et comme manquant de légitimité démocratique.

c) – L'assassinat du Haut-Commissaire pour la France en Afrique, l'amiral François Darlan (1881-1942), par un étudiant royaliste français de 20 ans appelé *Fernand Bonnier de La Chapelle* (1922-1942), le 24 décembre 1942 à Alger, permit au colonel en retraite Charles De Gaulle d'asseoir son autorité sur les Français d'Afrique du Nord, après qu'il eut habilement évincé le chef des forces armées françaises en Afrique, le général d'armée Henri Giraud (1879-1949) pourtant très estimé par les Américains.

d) – Les services secrets britanniques du SOE (*Special Operations Executive*) ont peut-être été impliqués dans l'assassinat de Darlan ; ce fut l'avis du commandant en chef des forces américaines en Europe et en Afrique du Nord, le général Dwight Eisenhower (1890-1969).

e) – Le secrétaire-adjoint à l'Intérieur, chef de la police à Alger, Henri d'Astier de La Vigerie (1897-1952), nommé à ce poste par Darlan lui-même, a très certainement été l'un des principaux instigateurs de l'assassinat de l'amiral

François Darlan, avec la complicité d'un prêtre catholique, l'abbé Pierre-Marie Cordier (1913-1973) et certainement avec l'accord du prétendant au trône de France, Henri d'Orléans, comte de Paris (1908-1999), qui séjournait opportunément à Alger à cette époque et qui rencontra les comploteurs avant le passage à l'acte ; « on » avait promis à Henri d'Orléans un bel avenir, évidemment « *pour le bien de la France* ».

f) – Bonnier fut jugé à la hâte le jour de Noël 1942 ; condamné à être fusillé, il fut exécuté au polygone d'Hussein Dey le 26 décembre 1942, à 07h30, sans que ses commanditaires n'aient cherché à le sauver.

g) – Bonnier de La Chapelle fut réhabilité par un arrêt de la chambre des révisions de la cour d'appel d'Alger du 21 décembre 1945, qui jugea que l'assassinat de l'amiral Darlan avait été accompli « *dans l'intérêt de la libération de la France* ».

h) – Sur la tombe de Bonnier, au cimetière de Sèvres, il est écrit « *Mort pour la France* » ; De Gaulle a déclaré qu'il avait agi au nom des intérêts de la France.

4 – En mai 1944, à la veille du débarquement des Anglo-Américains en Normandie, Roosevelt refusa de recevoir De Gaulle en tant que chef d'État car il ne voyait en lui que le représentant d'un Comité sans mandat.

Remarques : **a)** – De Gaulle ne fut prévenu, ni de la date du débarquement en Afrique du Nord (Opération Torch, 8 novembre 1942) ni de la date du débarquement en Normandie (Opération Overlord, 6 juin 1944) afin qu'il n'en profite pas pour chercher un avantage politique personnel susceptible de trahir le secret de ces opérations.

b) – Peu après le début du débarquement des Anglo-Américains en Normandie (6 juin 1944) le Président américain Roosevelt accepta que le Comité français de libération nationale (dit « *Comité d'Alger* ») dirige le rétablissement de l'ordre en France après le départ des Allemands, sous l'autorité du commandant militaire en chef anglo-américain (le général américain Dwight Eisenhower).

c) – De Gaulle fut autorisé par les Anglo-Américains à traverser la Manche à bord du torpilleur des Forces Françaises Libres « *La Combattante* », commandé par le capitaine de corvette André Patou (1910-2006) et à débarquer sur une plage entre Courseulles-sur-mer et Graye-sur-mer, en Normandie, le 14 juin 1944, un peu moins de deux semaines après le début réussi de l'Opération Overlord (débarquement des Anglo-Américains en Normandie à partir du 6 juin 1944) ; De Gaulle se rendit à Bayeux (Calvados), où il prononça un discours et rembarqua le soir même sur « *La Combattante* » pour rentrer chez lui à Londres ; « *La Combattante* » passa la première nuit au mouillage devant Courseulles-sur-Mer puis appareilla le lendemain matin, 15 juin 1944, pour raccompagner De Gaulle chez lui, en Angleterre.

d) – Le 11 juillet 1944, le Président Roosevelt reconnut officiellement le « *Gouvernement provisoire de la République française* » comme le pouvoir politique officiel de la France jusqu'aux prochaines élections libres.

e) – Le *Gouvernement provisoire de la République française*, créé à Alger le 3 juin 1944 par le Comité français de libération nationale (dit Comité d'Alger) était alors dirigé par le seul De Gaulle.

f) – Le 26 août 1944, De Gaulle descendit triomphalement les Champs Élysées à Paris, attirant sur sa personne la joie populaire causée par le départ de la capitale des troupes d'occupation allemandes et leur remplacement par les troupes d'occupation américaines.

Dégazage : Sur un navire transporteur de pétrole ou de produits pétroliers en vrac, élimination des hydrocarbures gazeux présents dans les citernes après le déchargement de la cargaison.

Remarques : **a)** – Jadis, les gaz nocifs étaient éliminés en introduisant de l'eau de

mer dans les citernes, puis en rejetant cette eau à la mer.

b) – Ce terme « *dégazage* » peut également s'appliquer à d'autres types de navires tels que des transporteurs de gaz naturel ou de gaz de pétrole liquéfié ou des transporteurs de produits chimiques.

c) – Pour éviter l'apparition de gaz nocifs ou explosibles dans les citernes en cours de déchargement et ne plus avoir à « *dégazer* », on introduit aujourd'hui du gaz inerte dans les citernes, qui remplit l'espace au-dessus de la surface libre au fur et à mesure que l'on décharge la cargaison ; cela évite l'introduction d'air extérieur dans les citernes afin d'éviter leur implosion pendant le déchargement. [Voir l'expression *Gaz inerte*].

Dégel : Fonte de la glace, de la neige, par l'adoucissement de l'air.

Dégligner : Corruption de *déclinquer* pour signifier *détériorer*, *détriquer*, *endommager*.

Dégoiser : 1 – [Vieilli] Chanter.

Remarque : Il ne se dit proprement que du chant des oiseaux.

2 – [Au figuré et familier] Parler plus qu'il ne faut, dire ce qu'il ne faut pas dire.

Exemple : Il a dégoisé tout ce qu'il sait.

Dégorgeoir : 1 – [Vieilli] Instrument en forme de tournevis à bout pointu que l'un des servants d'une pièce à feu introduisait dans la lumière du canon pour percer la gargousse (le sachet de poudre) au fond de l'âme avant de mettre à feu.

2 – Ustensile servant à retirer l'hameçon de la gorge d'un poisson.

Dégorger : On dit que *le poisson se dégorge* pour dire qu'il se purge du goût de la marée, ou de la senteur de la bourbe.

Remarques : **a)** – Le poisson se dégorge quand il est quelque temps dans l'eau claire et courante.

b) – Les saumons, les aloses qu'on prend dans la mer n'ont pas si bon goût que les poissons de même nature qui se sont dégorchés dans les rivières.

Dégorger : Laver les laines, les soies, les étoffes, etc. pour en faire sortir ce qu'il y a de superflu.

Remarque : On dégorge les tissus neufs pour éviter que leurs couleurs ne déteignent sur les autres tissus lavés dans la même eau.

Dégradé (Mode –) : Une installation automatisée fonctionne en *mode dégradé* lorsque le calculateur qui gère la machine diminue les performances de la machine après avoir reçu quelque indication anormale d'un paramètre essentiel.

Exemples : **i)** Si le capteur de pression d'huile de graissage d'un moteur diesel fournit au calculateur numérique (ordinateur) une information anormale, celui-ci modifie la commande de réglage du cran de pétrole jusqu'à ce que le moteur tourne à une vitesse réduite compatible avec un graissage défectueux. **ii)** Sur certains modèles de voitures automobiles, après que le nombre de kilomètres correspondant à l'intervalle entre deux révisions périodiques a été largement dépassé, le conducteur ne peut plus dépasser une vitesse donnée, par exemple 90 ou 110 kilomètres-à-l'heure : le moteur tourne mais il fonctionne en mode dégradé ; après que la visite d'entretien préconisée a été réalisée, le calculateur est réinitialisé et le moteur retrouve toutes ses performances.

Dégravoyer : Dégrader, déchausser des pilotis, des murs.

Exemple : La violence du courant a dégravoyé ce quai.

Degré : 1 – L'escalier d'un bâtiment.

Exemples : Un petit degré ; un degré de dégagement ; le grand degré du palais.

2 – Degré, signifie aussi une marche.

Exemples : Monter les degrés, descendre les degrés ; les degrés d'un perron ; les degrés d'un escalier.

3 – [Au figuré] Degré se dit des emplois, des charges, des titres, des dignités par où on s'élève successivement à de plus grandes.

Exemples : Il est parvenu là par degrés ; il a passé par tous les degrés ; cet emploi fut le premier degré de sa fortune.

4 – [Au figuré] Dans l'université, on appelait jadis *degrés* le grade de maître-ès-arts, celui de bachelier, celui de licencié, celui de docteur.

Exemples : Prendre ses degrés dans l'université ; il a tous ses degrés.

5 – Degré se dit aussi pour marquer la différence de plus ou de moins que l'on observe dans les qualités sensibles.

Exemples : Degrés de chaleur, de froid, de sécheresse, d'humidité, de force, de mouvement, de vitesse, etc.

Remarque : En parlant des opérations qu'on fait par le moyen du feu, on dit « *savoir donner les degrés du feu* » pour dire *savoir à quel point il faut que le feu soit ardent* pour bien faire l'opération qu'on se propose.

6 – On appelle aussi *degrés* les différentes parties dans lesquelles le *thermomètre* est divisé, et qui servent à marquer le plus ou le moins de froid et de chaud.

Exemples : Degré centigrade (abréviation : °C) ; degré Fahrenheit (°F).

Remarque : Dans l'échelle des températures absolues, l'unité est le **kelvin** (abréviation K) ; on n'emploie jamais d'expressions telles que « *degré kelvin* ».

7 – En parlant des qualités morales bonnes ou mauvaises, on dit le plus haut degré, le dernier degré, le suprême degré, le souverain degré, pour dire le comble de ces qualités, ce qu'il y a d'excessif ou d'éminent dans les unes et dans les autres.

Exemples : Être insolent au dernier degré ; être parvenu au plus haut degré de l'éloquence ; être arrivé au plus haut degré de perfection.

8 – Degré, en parlant de parenté et de consanguinité, se dit pour marquer la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents à l'égard de la tige qui leur est commune.

Exemples : Parents au premier degré, au second degré.

9 – On appelle degré de juridiction, tout tribunal dont on peut appeler à un autre.

Degré d'un cercle : Degré se dit de la « *trois cent soixantième partie* » de la circonférence d'un cercle, pour quantifier à la fois un arc de cette circonférence ou l'angle au centre qui l'intercepte.

Exemples : Le quart de cercle a 90 degrés ; un angle de 45 degrés ; degré de latitude ; degré de longitude ; chaque signe du Zodiaque occupe 30 degrés de l'Écliptique ; le printemps commence quand le Soleil entre dans le premier degré d'*Aries* (*Aries* est l'appellation internationale, en latin, de la constellation du *Bélier*).

Remarques : **a)** – Un degré correspond, approximativement, au chemin parcouru par le Soleil, en un jour, sur l'Écliptique.

b) – Les degrés ont été inventés par les Babyloniens 4 000 ans avant J.-C.

c) – Les degrés servent aujourd'hui à quantifier les arcs de cercle aussi bien que les angles au centre qui les interceptent.

d) – Les Babyloniens n'utilisaient pas le concept d'ouverture des angles et ils ne mesuraient en degrés que des arcs de cercle.

e) – Pour connaître la longueur d'un arc de cercle mesuré en degrés, il faut connaître la longueur du rayon de ce cercle.

f) – La longueur du rayon d'un cercle se traduit en latin par *rādīus* d'où l'on a tiré le mot français *radian*.

g) – Le *radian* est l'unité d'angle du Système international ; le *radian* correspond à l'angle qui intercepte un arc de cercle de longueur égale à la longueur du rayon de ce cercle ; un angle complet de 360° ou 400 grades correspond à 2π radians.

h) – La mesure de l'ouverture des angles en radians plutôt qu'en degrés, est de nature à simplifier certains calculs sur les angles, car on n'a pas à se préoccuper du rayon du cercle.

i) – *Degré*, comme *grade*, est tiré du latin *grādūs* qui signifie « un pas ».

Dégréer : 1 – Ôter les agrès d'un navire.

2 – Décrocher, larguer une manœuvre, une voile, etc., qui avait été gréée.

Dégringoler : [*Familier*] Descendre avec précipitation et souvent plus vite qu'on ne voudrait.

Exemples : Dégringoler l'échelle de coupée ; le baromètre ne fait que dégringoler depuis minuit.

Déguerpir : 1 – Abandonner la possession d'un immeuble.

Exemples : Déguerpir un héritage, une maison, une rente ; il a été obligé de déguerpir.

2 – Sortir d'un lieu par quelque motif de crainte.

Exemples : On l'a fait déguerpir de sa place ; je le ferai bien déguerpir.

Déguiser : 1 – Travestir la vérité dans le but de tromper.

Exemples : On dit *déguiser son ambition*, sa perfidie, pour dire les cacher sous des apparences contraires ; on dit *déguiser des viandes* pour dire les assaisonner de telle sorte qu'on ait de la peine à les reconnaître.

Remarque : On dit *déguiser sa voix* pour dire ne pas parler avec le son de sa voix naturelle ; *déguiser son écriture* pour dire écrire d'un autre caractère que son caractère ordinaire ; *déguiser son style* pour dire composer dans un style différent du sien.

2 – Raconter une chose autrement qu'elle n'est, dans l'intention de surprendre ceux à qui l'on parle.

Exemples : On ne vous dit pas tout, on vous déguise le fait ; pour ne vous rien déguiser.

3 – Travestir une personne de telle sorte qu'elle soit difficile à reconnaître.

Exemples : On le déguisa en femme ; il se déguisa en moine ; une fausse barbe déguise bien un homme.

4 – [*Au figuré*] Se déguiser, c'est se montrer tout autre que l'on n'est.

Exemples : Cet homme-là fait toutes sortes de personnages, il se déguise en mille manières.

Déhalage : 1 – *Déhalage* : Action de déplacer un navire qui est dans un port vers un autre emplacement de ce port au moyen de remorqueurs, d'embarcations, d'amarres, sans utiliser la machine.

Remarque : Si l'on utilise la machine, on dit que l'on fait un mouvement dans le port.

2 – *Déhalage simple* : Action de déplacer un navire le long d'un quai, au seul moyen de ses amarres, sans dépasser d'autres navires amarrés au quai.

Déhaler : 1 – Déplacer un navire le long d'un quai ou d'une berge en faisant forcer des amarres capelées sur le quai ou sur la berge, sans utiliser la machine.

2 – Déplacer un navire au moyen d'embarcations, de remorqueurs, d'amarres, sans utiliser la machine.

Dehomag : Nom d'une société allemande, filiale d'IBM depuis 1923, qui produisit à Lichterfelde (un quartier de Berlin) les machines mécanographiques à cartes perforées dont l'Allemagne avait besoin pour son industrie et pour ses services.
Remarques : a) – Lorsque, pendant la Seconde Guerre Mondiale, les États-Unis interdirent tout commerce avec l'Allemagne (à partir de décembre 1941), les machines d'IBM continuèrent à être produites sous licence en Allemagne ou en Pologne et les cotisations dues à IBM étaient versées sur un compte en Suisse,

avant d'être transférées aux USA.

b) – On rapporte que le quartier industriel de Berlin-Lichterfelde fut relativement épargné par les bombardements américains de la Seconde Guerre Mondiale.

c) – Les machines *Dehomag* permirent aux services de police allemands de classer au moyen de fiches les habitants d'Allemagne ou des pays occupés, entre 1933 et 1945 et d'organiser efficacement leur traitement lorsqu'ils le souhaitaient.

d) – Le nom *Dehomag* est l'acronyme de l'expression « *Deutsche Hollerith-Maschinen Gesellschaft* » qui signifie *Compagnie allemande des machines Hollerith*.

e) – L'Américain d'origine allemande Herman Hollerith (1860-1929) avait inventé une machine à statistiques à cartes perforées pour le *Bureau américain du recensement* et il déposa une demande de brevet le 8 juin 1887.

f) – Herman Hollerith fonda en 1896 aux États-Unis d'Amérique la *Tabulating Machine Co*, qui devint en 1924 la société IBM (*International Business Machines Corporation*).

g) – La société *Dehomag* prit le nom de *IBM Deutschland* en avril 1949.

Déisme : Système de ceux qui, rejetant toute sorte de révélation, croient seulement à l'existence de Dieu.

Remarque : Chaque partisan du déisme entend ce qu'il veut par le terme Dieu.

Déjauger (en anglais « *to rise higher out of the water* ») : Un navire déjàuge de telle quantité lorsque son enfoncement dans l'eau (calaison ou tirant d'eau) a diminué de cette quantité par rapport à l'enfoncement qu'il aurait s'il était à flot, au repos :

i) soit parce que le navire s'est échoué et que la mer s'est retirée,

ii) soit parce que les forces hydrodynamiques s'exerçant sur sa carène en raison de la vitesse-surface sont dirigées vers le haut.

[Voir le mot *Calaison* et les expressions *Tirant d'eau*, *Forces hydrodynamiques*, *Vitesse-surface*].

Déjouer : **1** – N'être pas à son jeu, jouer plus mal qu'à l'ordinaire.

2 – [*Familier*] On dit *déjouer quelqu'un* pour dire nuire à l'effet qu'il se propose dans ses discours, dans ses actions, dans ses démarches.

3 – Déjouer un projet, déjouer un complot c'est en arrêter les effets, en empêcher la suite.

Déjucher : **1** – Il ne se dit proprement que de et le mot es poules, quand elles sortent du juchoir.

2 – [*Au figuré et familier*] Se déplacer d'un lieu haut et élevé.

Exemple : « *Déjuche-toi, pauv'con !* »

Délabrer : Déchirer, mettre en lambeaux.

Exemple : Les voiles ont été délabrées par la tempête.

[Voir le mot *Défoncer*].

Délai : Retardement, remise à plus tard.

Délaissement (en anglais « *abandon* ») : **1** – En cas de *délaissement* les propriétaires abandonnent, par devant la justice, à la suite d'événements de mer, les objets qu'ils ont fait assurer sur un navire ou le navire lui-même lorsque la cargaison a éprouvé des dommages ou que le navire s'est perdu ; la propriété de ces objets ou celle du navire est, par là, transportée aux assureurs, mais avec obligation pour ceux-ci d'en payer aux propriétaires assurés la valeur stipulée par la police.

Remarque : La *signification de délaissement* est la preuve de substitution de propriété d'une marchandise assurée du chargeur à l'assureur.

2 – L'action en *délaissement* du navire a un caractère exceptionnel.

3 – La loi française prévoit que le *délaissement* du navire peut être effectué dans quatre cas :

- i)** Perte totale ;
 - ii)** Réparation devant atteindre les trois quarts de la valeur agréée ;
 - iii)** Impossibilité de réparer ;
 - iv)** Défaut de nouvelles depuis plus de trois mois ; la perte est réputée s'être produite à la date des dernières nouvelles.
- 4** – En cas de délaissement,
- i)** L'assuré reçoit la totalité de la somme assurée.
 - ii)** L'assuré abandonne à l'assureur la propriété des biens assurés.
- 5** – Le délaissement ne peut être ni partiel ni conditionnel.
- 6** – Le délaissement des marchandises peut être effectué dans cinq cas :
- i)** Perte totale.
 - ii)** Perte ou dommage à concurrence des trois quarts de la valeur assurée.
 - iii)** Vente en cours de route pour cause d'avaries matérielles par suite d'un risque couvert.
 - iv)** Défaut de nouvelles du navire depuis plus de trois mois.
 - v)** Innavigabilité du navire, si l'acheminement des marchandises n'est pas commencé dans le délai de trois mois.
- 7** – C'est le propriétaire du bien assuré qui a l'initiative du délaissement.
- 8** – Le délaissement est notifié à l'assureur par lettre recommandée ou par acte extrajudiciaire.
- Remarque* : En notifiant le délaissement, l'assuré informe l'assureur de toutes les assurances qu'il a contractées ou dont il a connaissance.
- 9** – L'assureur peut accepter ou refuser le délaissement.
- i)** Le délaissement ne fait pas le transfert du fret, qui reste acquis au transporteur.
 - ii)** Le délaissement opère le transfert de la propriété des biens assurés à l'assureur ; l'assureur devient alors le gardien du bien délaissé et il est donc responsable des dépenses qui peuvent en résulter : enlèvement d'une épave, destruction de marchandises dangereuses et irrécupérables, etc.
 - iii)** L'assureur peut, sans préjudice du paiement de la somme assurée, refuser le transfert de propriété.
 - iv)** Les polices d'assurance corps donnent normalement trente jours à l'assureur pour faire connaître son choix, à partir de la date à laquelle l'assuré leur aura remis les pièces justificatives de son droit au délaissement.
- Remarque* : L'action en délaissement figurait déjà dans le *Guidon de la mer* (recueil de coutumes maritimes rédigé à Rouen au xv^{ème} siècle) et avait été reprise dans la très fameuse *Ordonnance sur la Marine de 1681* sous Louis XIV (1638-1715) puis dans le *Code de commerce* de 1808.

Délaisser : **1** – Abandonner.

Exemples : Délaisser une action commencée ; délaissier des poursuites ; délaissier une épave.

2 – Quitter une chose dont on était en possession.

Délateur : Accusateur, dénonciateur.

Remarques : **a)** – Sous n'importe quel régime, la police reçoit, chaque mois, un grand nombre de lettres, souvent anonymes, de délateurs jaloux de leurs voisins.

b) – Les délateurs sont odieux.

c) – Le délateur secret est plus dangereux que les délateurs publics.

d) – Les délateurs français furent fort communs sous l'occupation allemande entre 1940 et 1945.

Délavé : Il se dit des couleurs faibles et blafardes.

Exemple : Le bleu de ce pavillon national est trop délavé.

Delayant : Gabriel-Léopold Delayant (1806-1879) fut un historien rochelais.

Remarque : Dalayant est l'auteur d'une *Histoire de La Rochelle*.

Délégation (en anglais « *delegation* ») : **1** – Somme qu'un marin, avant le départ de son navire, désigne devoir être précomptée régulièrement sur sa solde pour subvenir, pendant son absence, aux besoins de sa famille.

2 – Les délégations sont possibles si le marin est payé au voyage, comme cela se pratiquait habituellement jusque dans les années 1970.

3 – Il n'y a pas de délégations si le marin est payé chaque mois (c'est la mensualisation des soldes).

Remarque : A la différence des avances, les délégations correspondent à des sommes qui sont dues au marin.

[Voir les mots *Acomptes* et *Avances* et l'expression *Indemnités de congé payé*].

Déléguer : Députer, commettre, envoyer quelqu'un avec pouvoir d'agir, d'examiner, de juger, etc.

Délestage : **1** – Action de délester, ou déchargement du lest d'un vaisseau.

2 – Mise hors tension de certains appareils électriques lorsque la puissance électrique demandée dépasse la capacité de l'installation de production d'électricité.

Remarque : On doit parfois couper momentanément l'alimentation électrique de la cuisine lorsque l'utilisation des treuils d'amarrage provoque des pics d'intensité incompatibles avec la puissance électrique disponible au risque d'occasionner un *black-out* ou de faire chuter la fréquence et la tension sur le réseau électrique du navire.

Délester : Ôter le lest d'un navire.

Délétère : **1** – Qui attaque, détruit la santé, met la vie en danger, cause la mort.

Exemples : Des plantes délétères ; des substances délétères ; gaz délétères.

2 – [Au figuré, dans le domaine du jugement, du raisonnement, de la morale] Qui cause la corruption.

Exemples : Maxime, propagande délétère ; l'action délétère des fausses doctrines ; l'action délétère d'un individu sur un autre.

Délibéré : **1** – Décision prise après mûre réflexion.

[Voir le mot *Délibérer*].

2 – [Justice] On appelle « *délibéré* » l'espace de temps au cours duquel les juges qui ont entendu les parties ou leurs mandataires à l'audience, se retirent pour débattre et adopter collégalement des dispositions qui constitueront le jugement ou l'arrêt.

Remarque : Au cours du délibéré, les juges qui ont assisté à l'audience échangent leurs avis après avoir ré-examiné les pièces du dossier ; si les opinions des uns et des autres sont contradictoires, le juge qui a présidé l'audience soumet la ou les questions litigieuses au vote.

Délibérément : **1** – Volontairement, après mûre réflexion, intentionnellement.

Exemple : Agir délibérément.

2 – [Par extension] Sans hésitation, avec assurance.

Délibérer : **1** – Examiner, peser tous les éléments d'une question avec d'autres personnes, ou éventuellement en soi-même, avant de prendre une décision, pour arriver à une conclusion.

Exemples : Délibérer mûrement ; délibérer ensemble.

2 – Réfléchir longuement, en hésitant à prendre une résolution.

Remarque : Délibérer nécessite habituellement une certaine durée.

3 – S'interroger en pesant le pour et le contre.

Déclignage : Découpage d'une pièce de bois dans le sens du fil.

Remarque : Dans le déclignage, on sépare les fibres du bois.

[Voir le mot *Tronçonnage*].

Délinquance : On entend par délinquance le fait de ne pas obéir aux lois et aux règlements.

Remarques : **a)** – Est réputé *délinquant* quiconque commet un acte illégal ou ne se soumet pas aux règles imposées par le droit local.

b) – Le droit français considère différents types d'infractions en fonction de leur gravité, de l'instance judiciaire qui aura à en connaître et de la dureté de la peine maximum encourue.

c) – Une infraction pénale est classée, par ordre décroissant, en *crime*, *délit* ou *contravention*.

d) – Le crime est une infraction très grave ; le crime est jugé par le tribunal correctionnel ; il est punissable d'une peine de prison d'une durée comprise entre 15 ans et la perpétuité, et d'une amende pénale au moins égale à 3 750 euros.

Le délai de prescription d'un crime (période après laquelle l'infraction ne peut plus être poursuivie) est de dix ans.

Certains crimes sont imprescriptibles.

e) – Le délit est une infraction grave ; le crime est passible de la cour d'assises ; il est punissable d'une peine de prison d'une durée comprise entre 2 mois et 10 ans, et d'une amende pénale au moins égale à 3 750 euros.

Le délai de prescription d'un délit est de trois ans.

f) – La contravention est une infraction légère qui n'est pas punissable par une peine de prison ; la contravention est punissable par une amende pénale.

g) – Il existe cinq classes de contravention ; les quatre premières (punissables d'amendes jusqu'à 750 euros) sont examinées par un juge de proximité ; les contraventions de cinquième classe (punissables d'amendes de 1 500 euros à 3 750 euros) sont du ressort du tribunal de police.

h) – Le délai de prescription d'une contravention est de un an.

Délire : **1** – Trouble pathologique des facultés mentales, souvent temporaire, dû à une cause accidentelle.

2 – Égarement d'esprit causé par la maladie.

3 – Distorsion profonde de la relation avec le monde environnant, avec croyance inébranlable à une réalité imaginaire, fondée sur des hallucinations, des interprétations incorrectes ou des concepts privés de toute référence à la réalité.

Remarque : On appelle *délire aigu* un syndrome psychiatrique grave comportant une confusion mentale et une grande agitation.

4 – [Au figuré] On dit « *le délire des passions* », « *le délire de l'esprit* », « *le délire de l'imagination* ».

[Voir le mot *Persécution*].

Délit : **1** – En droit civil, un délit est un fait dommageable, intentionnel ou non, qui engage la responsabilité de son auteur ; le demandeur doit apporter la preuve de la faute ou de la présomption de faute.

Remarque : Un délit est jugé par le tribunal correctionnel.

2 – Un *délit civil* est une faute *intentionnelle* préjudiciable à autrui, qui oblige à réparer le dommage en indemnisant la victime.

3 – Un *quasi-délit* est un délit *involontaire* accompli par négligence ou imprudence, mais qui engage la responsabilité de son auteur.

4 – La responsabilité délictuelle est toujours illimitée.

5 – En matière pénale, on appelle « *le corps du délit* », « *le corps de délit* » ce qui constate que le délit ou le crime a été commis, comme un cadavre en matière d'homicide, une effraction en matière de vol.

Remarques : a) – On le dit par opposition aux circonstances.

b) – Avant que de condamner un délinquant ou un criminel, il faut que le corps du délit soit constant, c'est-à-dire qu'il faut qu'on soit assuré que le délit ou la crime dont il s'agit a été commis.

c) – On dit « *être pris, surpris en flagrant délit* » pour dire *être pris sur le fait*.

d) – [*Remarque importante*] La responsabilité contractuelle (limitée) est *exclusive* de la responsabilité délictuelle (illimitée) ; cela signifie qu'un même fait ne peut être jugé que par une seule des deux juridictions, civile ou pénale ; il appartient souvent au plaignant de bien choisir la qualification de sa requête, au risque de voir sa requête rejeté par la juridiction choisie, alors que l'autre juridiction aurait pu lui donner satisfaction.

Déliter : Poser les pierres dans un autre sens que celui qu'elles ont dans la carrière.

Remarques : a) – Il ne faut pas délitter les pierres ; elles se dégradent quand elles sont délitées.

b) – Le marbre se pose en tout sens, et ne peut être délité.

Délivrer : **1** – [En voilerie] Délivrer une voile c'est en enlever toutes les parties mauvaises qui doivent être remplacées.

2 – On dit aussi délivrer une couture, pour la découdre.

Délivrer : **1** – Mettre en liberté, affranchir de quelque mal, de quelque incommodité.

Exemple : Il avait été pris par les barbaresques, on l'a délivré en payant sa rançon.

2 – Délivrer, en parlant d'une femme, signifie *accoucher*.

3 – Délivrer signifie aussi livrer, mettre entre les mains.

Exemple : Délivrer une marchandise.

Delmas-Vieljeux : **1** – Compagnie de navigation maritime française fondée en 1867 par les frères Franck et Julien Delmas à La Rochelle.

Remarque : Leur frère Émile les a rejoints en 1873 ; le gendre de Franck Delmas, Léonce Vieljeux, en 1898.

2 – La compagnie est devenue *Société Navale Delmas-Vieljeux* (SNDV) en 1947, puis *Société Navale Chargeurs Delmas-Vieljeux* (SNCDV) en 1971 (après un rapprochement avec la Compagnie des Chargeurs Réunis) et *Société Navale et Commerciale Delmas-Vieljeux* (SNCDV) en 1985.

3 – Vincent Bolloré devint majoritaire en 1991 ; Tristan Vieljeux qui venait d'être mis en minorité quitta alors la Compagnie.

4 – Vincent Bolloré vendit la flotte Delmas en septembre 2005 à la CMA-CGM ; la flotte Delmas fut intégrée au groupe CMA-CGM en janvier 2006.

Remarque : Le groupe Bolloré conservait les services à terre, en Afrique ou en Europe.

Déloyal : Perfide, qui n'a ni foi, ni parole, qui compte pour rien les engagements les plus forts.

Remarque : Il faut être bien déloyal pour tromper son ami, son bienfaiteur.

Delphinière : Sorte de balcon réalisé habituellement en inox résistant à l'eau de mer (acier allié au manganèse-nickel-chrome) à l'extrême avant ou à l'extrême arrière des voiliers de plaisance.

Remarques : a) – Une *delphinière* permet d'assurer la sécurité du personnel qui se rend à cette extrémité, par exemple à l'avant pour mouiller ou pour relever l'ancre.

b) – La longueur de coque retenue pour le calcul de certains droits de navigation ou de mouillage des navires de plaisance inclut la delphinière si celle-ci ne peut pas être détachée de la coque ; elle exclut la delphinière si celle-ci peut être détachée de la coque de manière non destructive, sans affecter l'intégrité structurelle du navire.

c) – La longueur de coque des navires de plaisance qui sert pour le calcul du droit annuel de francisation et de navigation inclut toutes les parties moulées ou soudées à la coque du navire proprement dite et qui ne peuvent à ce titre être détachées de manière non destructive ; les delphinières, les plateformes de plongée ou les jupes arrières sont comprises dans la longueur de coque.

[Selon la norme NF EN ISO 8666-2002 éditée par l'AFNOR].

d) – La longueur de coque qui sert pour le calcul du droit annuel de francisation et de navigation exclut les parties amovibles qui peuvent être détachées de manière non destructive sans affecter l'intégrité structurelle du navire, telles que les bouts-dehors, les balcons, les gouvernails, les chaises de moteur hors-bord, les delphinières, les plateformes et les jupes boulonnées, les listons, les défenses.

[Selon la norme NF EN ISO 8666-2002 éditée par l'AFNOR].

Delta : 1 – Zone généralement de forme triangulaire, constituée par les alluvions apportées par les branches (deux ou davantage) d'un fleuve à son embouchure dans la mer ou dans un lac.

Exemple : Le delta du Rhône ; le delta du Nil ; le delta du Pô.

Remarque : On trouve des deltas dans les endroits sans marées notables, comme dans la plus grande partie de la Mer Méditerranée.

[Voir le mot *Embouchure*].

2 – La lettre grecque *delta majuscule* (Δ) est couramment utilisée, dans le style abrégé, pour exprimer la distance du navire à un point remarquable à terre.

Exemple : L'expression « *passé dans le S de la bouée à 14 h 30, $\Delta = 1,0'$* » signifie que l'on est passé dans le Sud de la bouée à quatorze heures et trente minutes, à une distance de *un mille*.

3 – On appelle *matière delta* un alliage de cuivre, zinc, plomb, fer et manganèse où le fer n'entre que pour une faible partie.

4 – Le *fer delta* (fer δ) est un fer de structure cristalline à mailles cubiques centrées (comme le fer α), stable entre 1 394°C et 1 538°C.

Remarque : Le fer delta (fer δ) est de peu d'importance sur le plan industriel.

5 – Dont la forme est analogue à celle de la lettre grecque *delta majuscule* (Δ).

Exemple : Ailes d'avion en delta.

6 – On appelle *delta mystique* un triangle équilatéral entouré de rayons dans lequel est inscrit le nom de *Jéhovah* (Dieu) en caractères hébraïques.

Déluge : 1 – Grande inondation.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement du *déluge universel*, qu'on appelle aussi absolument « *le Déluge* » et que l'on retrouve dans la tradition de plusieurs civilisations.

b) – Comme le « *réchauffement climatique* » des xx^{ème} et XXI^{ème} siècles, le *Déluge* a été attribué à des causes anthropiques ; dans le cas du Déluge, c'étaient les péchés du monde.

c) – On dit « *après moi le déluge* » pour dire qu'on ne s'embarrasse pas de ce qui arrivera quand on n'y sera plus.

2 – [Au figuré] On dit « *un déluge de feu* ».

Exemple : Le monde doit périr par un déluge de feu.

Déluter : Ôter le *lut* ou l'*enduit* qui servait à fermer un vase ou une terrine destinés à aller au feu.

Démagogie : Ambition de dominer, dans une faction populaire.

[Voir le mot *Faction*].

Démagogue : Chef d'une faction populaire.

[Voir le mot *Faction*].

Demain : Adverbe de temps servant à marquer le jour calendaire qui suit immédiatement celui où l'on est.

Exemple : Le navire arrive au pilote, demain matin.

Demande (À la –) : Filer un cordage, un câble, une manœuvre à la demande, c'est les laisser s'échapper sans opposer d'action efficace pour les retenir mais, cependant, de manière à être prêt à arrêter leur mouvement par des bosses, des stoppeurs, des linguets ou autrement.

Démangeaison : Espèce de picotement entre cuir et chair, qui excite à se gratter.

Remarque : [Au figuré et familier] On dit avoir une grande démangeaison d'écrire, une démangeaison de parler, une démangeaison de plaider, de se battre, pour dire en avoir une envie immodérée.

Démanger : 1 – Synonyme de *ronger*.

2 – Éprouver une démangeaison.

Démanteler : 1 – Démolir les murailles d'une ville.

Exemples : On démantela cette ville en punition de sa révolte ; démanteler une place.

Remarque : On dit « *démanteler une ville vaincue et raser ses murailles* ».

2 – [Par extension] Démolir une construction, en disjoindre par la force les éléments constitutifs.

3 – [Au figuré] Détruire ce qui se présente comme un ensemble organisé et éparpiller les parties qui tenaient ensemble comme les moellons d'une muraille.

Exemples : Démanteler un empire, un régime politique, un réseau d'espionnage ; l'industrie métallurgique du pays est démantelée.

Démarche scientifique : La démarche ou méthode scientifique regroupe les observations, les questionnements (formulation des problèmes et invention d'hypothèses), les expériences, les raisonnements (par déduction ou par induction) qui proposent des conséquences observables, des vérifications expérimentales, des interprétations de faits observés et les conclusions des chercheurs scientifiques.

Remarques : **a)** – La démarche scientifique aboutit à des conclusions contestables, c'est-à-dire que le résultat d'une étude scientifique peut être mis en doute, contesté voire réfuté si une autre étude scientifique aboutit à une conclusion opposée.

b) – La démarche scientifique est antinomique de l'emprise des émotions.

c) – Selon la formule bien connue, reçue de Bernard Le Bouyer de Fontenelle (1657-1757) dans l'essai écrit en 1687 « *Histoire des oracles* » :

« *Assurons-nous bien du fait, avant de nous inquiéter de la cause* ».

d) – L'écrivain et scientifique français Bernard Le Bouyer de Fontenelle (1657-1757) dit Fontenelle, connaissait assez les sciences pour en parler exactement, mais il n'y avait pas pénétré assez profondément pour risquer d'être obscur ; il avait le double mérite d'*éclaircir* ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans les travaux de ceux qu'il louait et de *généraliser* ce qu'ils avaient de technique.

d) – Fontenelle avait été fait chevalier de l'**ordre de la Mouche à miel**, un ordre de chevalerie fantaisiste créé en 1703 par Louise-Bénédict de Bourbon-Condé (1676-1753), duchesse du Maine, dite « *Mademoiselle d'Enghien* » puis « *Mademoiselle de Charolais* ».

Démarrage (en anglais « *letting out* », « *loosening* », « *unmooring* », « *unbending* », « *parting* ») : 1 – Opération d'un changement d'amarrage ou de mouillage, c'est-à-dire par laquelle on largue les amarres qui retiennent un navire.

Remarque : Démarrage s'emploie quelquefois pour *appareillage*.

2 – Action de défaire les nœuds ou amarrages d'objets.

[Voir le mot *Désamarrage*].

Remarque : On emploie de préférence *démarrage* s'il s'agit de l'appareillage d'un navire et *désamarrage* s'il s'agit de défaire l'amarrage de quelque chose.

Démarrer (en anglais « *to loosen* », « *to unfast* », « *to unbend* », « *to unmoor* ») : **1** –

Larguer les amarres d'un navire et appareiller.

Exemple : Démarrer les *pointes* (ou les *amarres de pointe*).

2 – Démarrer s'emploie aussi absolument.

Exemple : Le navire démarrera à huit heures.

3 – Larguer les amarrages d'un objet.

Exemple : Démarrer une bouche à feu, c'est larguer les amarrages à l'aide desquels on l'avait assujettie contre le bord.

Remarque : Démarrer les bouches à feu était jadis le premier ordre dans le cas d'un exercice au canon sur les navires à batteries.

4 – [Au figuré] Mettre en route un appareil, une machine.

Exemples : Démarrer la pompe à incendie ; démarrer le moteur ; démarrer le compresseur.

Démâter : **1** – Ôter les bas mâts d'un navire.

2 – Perdre ses mâts par *accident*, ou du fait du *mauvais temps*, ou au cours d'un *combat*.

Démence : **1** – Aliénation mentale qui prive l'individu de la pleine conscience de ses actes et de leurs conséquences.

Remarque : On parle de *démence* pour expliquer une conduite déraisonnable, extravagante, insensée.

2 – Ensemble de troubles mentaux évoluant progressivement vers une altération définitive des fonctions psychiques.

Remarques : **a**) – La *démence sénile* est celle qui peut survenir à un âge très avancé.

b) – La *démence précoce* a été décrite en 1906 par le docteur Alois Alzheimer (1864-1915), médecin psychiatre, neurologue et neuropathologiste allemand.

c) – La patiente qu'examina le docteur Alzheimer pour décrire les symptômes de la maladie qui porte maintenant son nom et sur laquelle il pratiqua une autopsie pour rechercher et analyser les causes de la maladie, était tombée malade à l'âge de 50 ans : il s'agissait donc d'une *démence précoce* ; l'autopsie a permis de découvrir dans le cerveau de la malade des plaques amyloïdes et une dégénérescence neuro-fibrillaire comparables à celles que l'on observe dans le cerveau d'une personne morte de la syphilis.

d) – Un manque de myéline due à un faible taux de cholestérol réduit la vitesse de transmission des signaux entre les neurones ; certaines informations mentales ou sensorielles attendues par le cerveau manquent au moment de traiter celles qui sont déjà arrivées et qui ont besoin des informations manquantes pour avoir du sens ; la transmission des informations dans le cerveau se compte « *en temps réel* », c'est-à-dire que si les *temps réellement mis* par ces informations pour arriver à leurs destinations dépassent les temps impartis, elles ne sont pas prises en compte.

3 – État de dégradation neurologique et cognitive qui apparaît généralement au moment de la vieillesse.

Remarques : **a**) – On qualifie de *démence précoce* cette atteinte quand elle survient chez de jeunes adultes ou même chez des sujets très jeunes, parfois dès l'enfance ; on parle alors de maladie d'Alzheimer .

b) – La structure interne anormale du cerveau que l'on observe *post mortem* chez des patients ayant été atteints de *démence sénile* ou de la maladie Alzheimer

ressemble à celle de patients ayant été atteints de la syphilis (bactérie *tréponème pâle*) au troisième stade ou de la maladie de Lyme (bactérie *borrelia burgdorferi*).

Démence sémantique : Affection neurologique se traduisant par l'utilisation fréquente et involontaire de mots inadaptés aux concepts que l'on désire exprimer.

[Voir le mot *Sémantique*].

Exemples : **Paquebot** pour « navire à passagers » ; **fret** pour « marchandises » ; **bout** pour « cordage » ; **œcuménique** pour « pluri-confessionnel » ; **achalandé** pour « approvisionné » ; **avant** [d'un navire] pour « proue » ; **aussière** pour « amarre » ; **kidnapping** pour « enlèvement d'un adulte » ; **poubelle** pour « conteneur en plastique destiné à recueillir les ordures ménagères » ou, pire : « sac en plastique à ordures » ; ou encore, quelques barbarismes comme : **une députée, une professeure, une enfante** en remplacement de « un député (féminin) », « un professeur (féminin) », « une enfant » (une petite fille).

[Voir les mots *Paquebot, Fret, Bout, Œcuménique, Avant, Aussière, Poubelle*].

Remarques : **a)** – Et pourquoi pas « une personnalité » avec un « e » final s'il s'agit d'une femme et « un personnalité » au masculin quand il s'agit d'un homme éminent ?

Mon « jambon » (au lieu de *ma jambe*) si je suis un homme, et ma « brasse » (au lieu de *mon bras*) si je suis une femme ?

Ou même « une médecine » lorsque le médecin est une femme ?

Et dit-on *Sa Sainteté* en parlant du pape ou du dalaï-lama parce qu'ils portent des robes ?

b) – En Russie, on dirait *Monsieur François Holland* (sans « e » à la fin) et *Madame Ségolène Royale* (avec un « e » terminal) ; mais ce n'est pas l'esprit de la langue française.

c) – La pratique qui consiste à remplacer un mot banal par un autre mot évoquant un concept voisin, approché ou connexe, ou par un vocable charmant mais fantaisiste, est réservée à la *poésie*.

[Voir le mot *Trope*].

Demeure : **1** – Habitation, domicile, lieu où l'on habite.

2 – État de permanence.

Remarques : **a)** – On dit cela n'est pas à demeure, cela n'est pas fait à demeure, en parlant d'une chose qui ne doit pas demeurer en l'état où elle est.

b) – On dit *labourer à demeure* pour dire donner le dernier labour avant de semer.

c) – On dit *semer à demeure* pour répandre la semence où elle doit rester.

Exemples : On sème à demeure le persil, le cerfeuil, l'oignon.

3 – Retardement du temps qui court au-delà du terme où l'on doit payer ou faire quelque autre chose.

Exemple : Il n'y a pas péril en la demeure, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'inconvénient à repousser une action.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme *est en demeure avec ses créanciers* lorsqu'il ne les satisfait pas au temps qu'il a promis.

b) – On dit qu'un homme est en demeure envers son ami, ou envers quelque autre, quand il ne satisfait pas à ce qu'il leur doit et qu'il ne leur rend pas les bienfaits, les plaisirs qu'il en a reçus.

Démerliner : Enlever le merlinage d'une corde pour une réparation quelconque.

[Voir le mot *Merlinage*].

Demi : Qui contient, qui fait la moitié d'un tout divisé en deux parties égales.

Remarques : **a)** – Lorsque le mot « demi » précède un substantif ou un adjectif, alors il est toujours indéclinable.

Exemples : Une demi-heure ; deux demi-queues de vin ; deux demi-pistoles ;

demi vitesse.

b) – Le mot « *demi* » placé après un nom ou un adjectif peut prendre la marque du féminin, mais jamais celle du pluriel.

Exemples : Deux heures et demie ; trois mois et demi.

c) – La locution « à *demi* », qu'on trouve dans « à *demi-mot* » ou « à *demi sorti* », est invariable mais elle n'est pas suivie d'un trait d'union devant un adjectif.

Demiard : Ancienne unité de volume utilisée pour mesurer les liquides.

Remarque : Un demiard valait 1/4 de pinte, ou 12 pouces cubes, ou 0,238036 litre.

Demi-cercle maniable [*En cas de cyclone ou de typhon*] : Zone dans laquelle il est conseillé de se tenir, en mer, si l'on se trouve près du passage d'un cyclone ou d'un typhon.

Remarque : Dans l'hémisphère Nord, le demi-cercle maniable se situe à gauche du cyclone par rapport à la trajectoire de l'œil.

[Voir le mot *Cyclone*].

Demi-lune : [*Terme de fortification*] On appelle ainsi un ouvrage fait en triangle dans les dehors d'une place de guerre, au-devant de la courtine de la place et servant à couvrir la contrescarpe et le fossé.

Déminage : Opération consistant à faire exploser ou à désamorcer des mines qui avaient été déposées ou mouillées en mer dans le but d'interdire la navigation.

Remarque : Un navire en train d'effectuer des opérations de déminage (en anglais « *engaged in mine clearance operations* ») est un navire à capacité de manœuvre restreinte (en anglais « *vessel restricted in her ability to maneuver* »).

Demi-raccord DSP : Voir *Raccord DSP*.

Demi-raccord Guillemain : Voir *Raccord Guillemain*.

Demi-raccord pompier : Voir *Raccord pompier*.

Demi-setier : Petite mesure de liquide qui contient le quart d'une pinte.

[Voir le mot *Demiard*].

Démission : Acte par lequel on se démet de quelque charge, dignité, etc.

Exemples : Démission volontaire ; démission forcée ; on n'a pas voulu accepter sa démission.

Démocrate : **1** – Partisan de la démocratie, c'est-à-dire d'un gouvernement populaire.

Remarques : **a)** – En ce sens, il y a souvent un malentendu sur le sens du mot grec *δημος* qui ne désignait pas, dans les cités grecques, tous les habitants de la cité, mais seulement les quelques citoyens libres, cultivés et aisés qui payaient l'impôt ; ce furent souvent les seuls chefs des grandes familles de la cité.

b) – Le *démocrate* s'oppose souvent au *républicain*, c'est-à-dire à celui qui prône la représentation de tous les habitants par un petit nombre de personnes qualifiées, choisies par la multitude des habitants pour leurs compétences et leur grandeur morale.

[Voir le mot *Éleutéria*].

2 – Celui qui promet l'*égalité sociale* se prétend démocrate.

Remarque : En ce sens, le *démocrate* est souvent un adepte résolu du nivellement par le bas.

3 – Certains se prétendent *démocrates* avec la même conviction que les adeptes les plus radicaux des différentes religions ; ils professent le même prosélytisme que les juges des tribunaux de la Sainte Inquisition (de funeste mémoire) qui imposaient jadis l'acceptation des dogmes de la religion catholique sous peine de mort ; ils sont prêts à porter les plus grands préjudices à ceux qui préfèrent un autre système politique que « *leur* » démocratie.

4 – Dans les discours qu’il prononça en 1947 en vue de lancer son célèbre « *Plan Marshall* », le général d’armée George Catlett Marshall (1880-1959), secrétaire d’État des États-Unis d’Amérique, associait le joli mot de « *démocratie* » et le « *mode de vie américain* » qu’il prétendait étendre au monde non communiste, afin d’absorber les énormes excédents de production de l’industrie américaine à l’issue de la guerre.

Démocratie : 1 – Système d’organisation politique dans lequel la souveraineté et les décisions qui en découlent sont « *en principe* » exercées et assumées par une ou par plusieurs personnes *issues du peuple*, nommément choisies par le peuple ou désignées individuellement par un quelconque tirage au sort.

[Voir les mots *Peuple, Éleutéria*].

Remarques : a) – La démocratie s’oppose ainsi à l’*aristocratie* ou à la *théocratie* dans lesquelles les dirigeants sont choisis, respectivement par la *noblesse* parmi les membres de la noblesse, ou par le *clergé* parmi les membres du clergé.

[Voir les mots *Aristocratie, Aristocrate, Théocratie*].

b) – On appelle *monarchie* un système de gouvernement dans lequel le pouvoir est détenu, en totalité ou en partie, par une seule personne (roi, tyran, dictateur, guide, etc.).

c) – La monarchie élective peut être démocratique, aristocratique ou théocratique selon que le monarque est choisi parmi le peuple, parmi les aristocrates ou parmi les membres du clergé.

d) – La monarchie héréditaire est par nature aristocratique, la famille régnante devenant nécessairement aristocrate si son fondateur ne l’était pas déjà.

e) – On appelle *république* un système de gouvernement dans lequel le pouvoir est détenu par un petit nombre de personnes choisies ou élues par le plus grand nombre.

f) – La *république* est réputée démocratique si ceux qui exercent le pouvoir sont choisis directement ou indirectement par le peuple et dans le peuple.

g) – Fable du mouton : « *Les moutons vont à l’abattoir, ils ne disent rien, eux, et ils n’espèrent rien ; mais, du moins, ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, ni pour le bourgeois qui les mangera. ; plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons, l’électeur nomme son boucher et choisit son bourgeois ; il a fait des révolutions pour conquérir ce droit* ».

[D’après Octave Mirbeau (1848-1917)].

h) – La *république* peut être aristocratique si ceux qui exercent le pouvoir est exercé au moins en partie par les membres de la noblesse (par exemple les lords anglais).

i) – Le régime actuel de la France, selon la Constitution de 1958 modifiée en 1962 (élection du Président de la République au suffrage universel) puis en 2000 (réduction à 5 ans de la durée du mandat présidentiel), est une monarchie élective ; le Président de la République a davantage de pouvoir politique que les rois d’Ancien Régime (avant la Révolution de 1789).

j) – Pour le Gaulliste Charles Pasqua (1927-2015), dirigeant du SAC (service non officiel de maintien de l’ordre para-militaire gaulliste) et alors ministre de l’Intérieur du gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac (1932-2019), sous la Présidence de François Mitterrand (1916-1996), à propos de l’affaire du vrai-faux passeport du colonel Yves Chalier (né en 1941), ancien chef de cabinet de l’ancien ministre socialiste de la Coopération Christian Nucci : « *la démocratie s’arrête là où commence la raison d’État* » [26 février 1987 sur la chaîne de télévision TF1].

k) – La Première chaîne de la télévision d’État, qui participait officiellement à orienter l’opinion à l’époque de De Gaulle, a été privatisée le 16 avril 1987 et elle

a été achetée par le groupe de BTP dirigée par Francis Bouygues (1922-1993) sous le gouvernement de Jacques Chirac, François Mitterrand étant Président de la République.

l) – La prétendue « *démocratie* » est souvent, en réalité, le nom d'usage du bras directeur de la finance internationale dans les États ; certains qui emploient le mot « *démocratie* » entendent parfois par là un *libéralisme économique* extrême ; d'autres entendent un régime économique copié sur celui des États-Unis d'Amérique plus qu'un régime politique.

m) – La caractéristique la plus redoutable des régimes démocratiques est l'inconstance des politiques adoptées en raison de l'alternance électorale, notamment dans le domaine des relations internationales.

n) – L'issue des scrutins nationaux ne laisse pas indifférentes les grandes puissances étrangères, alliées ou non ; ces puissances seront toujours tentées d'intervenir plus ou moins discrètement pour que les votes leur soient favorables.

o) – L'*éleutéria* est un progrès dans le sens de la démocratie vers plus de liberté et d'indépendance (ἐλευθερία), de moins de soumission et de servitude (δουλεία) pour les citoyens libres (δῆμος).

[Voir le mot *Éleutéria*].

p) – La démocratie permet au peuple d'affirmer son *éleutéria* politique.

q) – Sont exclus du démos (le peuple) lorsqu'il s'agit de démocratie, les esclaves, les mineurs, souvent les étrangers et parfois les femmes.

2 – [*Par extension*] Gouvernement dont la composition et l'action sont basées sur la consultation de tous les citoyens ou d'un grand nombre d'entre eux, directement ou indirectement, à un moment ou à un autre.

Remarques : a) – À proprement parler, l'égalité des droits de tous les citoyens s'appelle l'*isonomie*, pas la *démocratie* ; le mot *isonomie* est dérivé du mot grec ἰσόνομος signifiant « *qui jouit de droits égaux* » ou « *fondé sur l'égalité des droits* ».

[Voir le mot *Isonomie*].

b) – En *démocratie*, les opinions concordantes de 10 experts qualifiés ont souvent 100 fois moins de poids dans la prise d'une décision que les suffrages de 1000 citoyens qui n'ont pas compris la question mais qui répondent au hasard de leurs états d'âme du moment, de leurs émotions légitimes et souvent dans le sens du dernier discours de propagande qu'ils ont lu, entendu ou « *vu à la télé* », d'où l'intérêt, pour les plus ambitieux ou les plus cupides, de maîtriser les organes de propagande (presse écrite régionale et nationale, chaînes de télévision nationales) afin d'obtenir les suffrages du plus grand nombre.

c) – Un avis rendu à la majorité des citoyens peut être inapproprié ; et d'ailleurs, un consentement unanime ou quasi-unanime ne garantit pas que la décision prise soit la bonne.

d) – Le déterminisme résultant de l'adhésion à un parti politique, avec des consignes de vote, constitue une atténuation de la liberté individuelle des citoyens ; en démocratie, chaque citoyen abandonne ses droits, sauf celui de voter périodiquement lorsqu'on le lui demande, au profit de la majorité.

e) – Les convictions morales et éthiques qui n'ont pas été acquises par l'éducation et l'instruction sont souvent remplacées, dans l'isoloir du bureau de vote, par le souvenir d'éditoriaux de journaux partisans, ou par les émotions fugitives que suscitèrent les harangues des candidats dans les jours qui ont précédé le scrutin.

f) – Le danger de la démocratie est la *démagogie* d'ambitieux malhonnêtes.

g) – Le mot français « *peuple* », le mot latin pōpūlus (dont on tire *populisme*) et le mot grec δῆμος (dont on tire *démocratie*) ont la même valeur ; chacun de ces mots vise les habitants d'un État constitué, ou d'une cité, ou certains d'entre eux choisis

selon des critères plus ou moins arbitraires et plus ou moins discriminants (souvent la fortune).

h) – Les conditions du véritable débat démocratique sont l'éducation et l'instruction des citoyens.

i) – Les deniers dont le ministère de l'Instruction publique ou, à défaut, celui de l'Éducation nationale aurait besoin pour rémunérer ses maîtres sont souvent affectés, même en temps de paix, au ministère de la Guerre ou de la Défense pour acquérir le meilleur matériel militaire qui existe.

j) – *Par l'éducation et l'instruction, les peuples comprendront que la paix seule peut apporter le bien-être et la sérénité.*

[Voir les mots *Éducation* et *Instruction*].

k) – La bonne éducation et l'instruction de la jeunesse ont abouti à l'abolition de la peine de mort en France ; elles aboutiront certainement à la suppression de la peine de mort, de la peine d'emprisonnement et à la disparition des industries de la mort violente (les armements) dans le monde entier.

l) – Il est dans la nature même de la République que des partis de gouvernement puissent proposer des programmes opposés, par exemple en *politique étrangère* ; si les représentants de l'un de ces partis sont démocratiquement élus, ils appliqueront très légitimement la politique étrangère que le parti avait présentée dans son programme électoral ; si ce parti est battu aux élections suivantes, les membres du nouveau parti majoritaire qui prendront alors le pouvoir appliqueront peut-être une politique étrangère différente : celle que ce parti nouvellement majoritaire avait proposée aux électeurs ; après l'alternance, des pays étrangers qui étaient des alliés lorsque le premier parti était au pouvoir peuvent devenir soudainement des adversaires ou des ennemis.

m) – Le « *suffrage universel* » ne suffit pas à légitimer un régime si les électeurs ne sont pas éduqués et instruits, ni à garantir toutes les qualités de ce que l'on est en droit d'entendre par *démocratie*.

n) – Le meilleur moyen d'obtenir les suffrages des citoyens en « *démocratie* » ou en *république*, est de diriger l'opinion publique selon ses propres idées ou ses propres intérêts par la maîtrise des organes d'opinion (radiodiffusion, télévision, « *réseaux sociaux* » ou naguère presse écrite).

o) – Pour un niveau d'instruction donné d'une population, un excès de démocratie conduit à l'anarchie.

[Voir le mot *Anarchie*].

p) – La France est une sorte de *monarchie élective* dans laquelle le monarque élu tous les cinq ans par le peuple s'appelle « *Président de la République* ».

3 – [Par *extension*] On entend parfois par « *démocratie* » tout système d'organisation politique dans lequel la souveraineté et les décisions qui en découlent sont exercées théoriquement ou réellement, directement ou indirectement, par l'ensemble des citoyens.

Remarques : **a)** – Une telle définition est assez large pour s'appliquer à tous les États qui sont dans la mouvance des États-Unis d'Amérique.

[Voir le mot *Mouvance*].

b) – [Par *affaiblissement*] Démocratie signifie parfois « *respect de la diversité des opinions et des droits* ».

[Voir le mot *Isonomie*].

c) – Les aboyeurs du Président Macron prétendent que le *programme électoral* de leur champion a la valeur d'un *contrat passé avec les Français* ; l'expression semble exagérée car Emmanuel Macron n'a rassemblé le 27 avril 2017 sur son programme, au premier tour de l'élection présidentielle, que **18,2 p. 100** des inscrits sur les listes électorales, ou 24,01 pour 100 des suffrages exprimés ; s'il a

obtenu les deux tiers des voix au second tour, c'est en grande partie parce que sa concurrente avait presque tous les médias d'opinion contre elle ; les groupes industriels qui possèdent ou maîtrisent la majorité des médias avaient un grand intérêt à ce que ce soit Emmanuel Macron qui devienne Président de la République.

4 – Le mot « *démocratie* » désignait, à l'origine, un système de gouvernement adopté par certaines cités de la Grèce antique : seuls, quelques uns des habitants de la cité (les citoyens) participaient aux débats et aux décisions ; peu d'habitants étaient éligibles comme citoyens pouvant exercer les différentes magistratures :

i) Parfois, n'étaient citoyens que les *chefs des familles riches*, à l'exclusion des femmes, des enfants mineurs, des enfants majeurs habitant chez leur père, des ouvriers, des esclaves, des étrangers, etc.

ii) Au v^e siècle avant J.-C., au « *siècle de Périclès* » comme disait Jacqueline de Romilly (1913-2010), tous les Athéniens de plus de 18 ans étaient citoyens, à l'exclusion notable des femmes, des métèques ou des esclaves ; les citoyens représentaient environ 20 000 à 30 000 hommes à Athènes.

iii) Les prétendues « *démocraties grecques* » de l'Antiquité étaient peuplées, dans une très grande majorité, par des esclaves qui n'avaient aucuns droits.

Remarques : a) – L'assemblée des citoyens, à Athènes, ne rassemblait habituellement qu'une partie de ceux qui avaient le droit d'y participer : quelques milliers sur plusieurs dizaines de milliers, ce qui représentait néanmoins un très grand nombre.

b) – L'antique cité grecque d'Athènes n'est pas un modèle à retrouver, car convaincre par la parole une foule de plusieurs milliers de personnes réunies en plein air, ayant des niveaux d'instruction différents et qui ne sont pas entraînées au jugement politique, qui sont susceptibles de suivre les émotions fugitives suscitées par quelque tribun de talent qui aurait falsifié plus ou moins consciemment la vérité, constitue un problème pour les véritables élites et pour la « *Démocratie* ».

c) – En démocratie, les démagogues, poussés par les rivalités qu'ils entretiennent entre eux, flattent le peuple au lieu de bien le conseiller ; la rhétorique, cet art de la parole qui devrait convaincre du bien-fondé des choix proposés, peut servir à tromper le peuple en vue d'assouvir de médiocres ambitions personnelles.

d) – En fait, l'assemblée des citoyens d'Athènes, au v^e siècle avant J.-C., délibérait sur des textes préparés par un groupe d'environ 500 citoyens âgés de plus de 30 ans, tirés au sort parmi le peuple et non renouvelables, que l'on appelait *Conseil des Cinq-Cents* ou *Sénat* (en grec ancien « *βουλη* ») ; l'Assemblée des citoyens n'avait à fournir que des avis simples et précis sur les textes élaborés par le Conseil.

e) – Le mot « *démocratie* » est tiré du grec δημοκρατία qui signifie *gouvernement populaire* ou *puissance du peuple*.

f) – La supériorité de la démocratie sur les autres systèmes de gouvernement est un *dogme* imposé par les partisans de ce système ou par ceux qui en tirent profit.

5 – Le sigle « *SPQR* » que connaissent tous les lecteurs des albums d'« *Astérix le Gaulois* » par René Goscinny et Albert Uderzo, signifie en latin *Senatus populusque romanus* et en français : « *Le Sénat et le peuple romain* ».

Remarques : a) – Le Sénat romain était formé par les descendants des compagnons de Romulus et Remus, les fondateurs de la ville de Rome.

b) – Le Peuple romain, représenté par les Comices, était formé, à l'origine, par les hommes libres recensés et inscrits dans les tribus de la ville de Rome et de son territoire limitrophe ; par la suite, la citoyenneté romaine a été accordée à tous les

hommes libres d'Italie, puis à tous les hommes libres de l'Empire romain.

c) – Le Sénat et le peuple romain se partagèrent le pouvoir dans la République démocratique de Rome de 509 av. J.-C. à 31 av. J.-C.

6 – Pendant la Révolution française, en 1791, le mot *démocratie* a été opposé à *aristocratie* et a signifié que l'avis de chaque citoyen était recueilli et pris en compte, quelle que soit la couleur de son sang (les membres de la haute noblesse avaient, disait-on, le *sang bleu* !); la totalité des citoyens mâles et adultes formait alors le *peuple souverain*.

[Voir le mot *Isonomie*].

Remarques : **a)** – De nos jours, le mot *démocratie* est souvent instrumentalisé et appliqué à toutes sortes de régimes politiques (républiques, monarchies, théocraties, ou même à des régimes quasi totalitaires) qui n'ont rien à voir avec le régime démocratique tel qu'il a été défini par les Grecs et tel qu'on croit l'entendre depuis lors.

Au début de la « *guerre froide* » entre les États-Unis d'Amérique (« *le sauveur* ») et l'URSS (« *le diable* ») qui succéda à la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945), le général George C. Marshall (1880-1959), Secrétaire d'État du président Harry Truman (1884-1972) affirma devant les micros des *actualités télévisées* que la manière de vivre des États-Unis s'appelait « *la démocratie* ».

Aux États-Unis d'Amérique, ce sont en réalité les groupes de pression industriels et financiers qui ont le pouvoir, pas le peuple (*δημος*).

Est maintenant réputé une *Démocratie* (en 2019) tout État se trouvant dans la mouvance des États-Unis d'Amérique, voire dans l'allégeance aux États-Unis d'Amérique, à savoir notamment : la *République* française, le *Royaume héréditaire* de Suède, le *Royaume héréditaire* de Belgique, le *Royaume* d'Arabie Saoudite (*wahhabite*) qui impose la charia et qui, comme les États-Unis d'Amérique, n'a pas aboli la peine de mort, l'*Émirat* du Qatar (également *wahhabite*) qui impose lui aussi la *charia*, ou encore le *Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord* où le souverain héréditaire est le chef des Armées et est le seul à pouvoir déclarer la guerre ou à faire la paix (les militaires britanniques jurent fidélité à leur Souverain *héréditaire*, comme les militaires allemands du III^{ème} Reich prêtaient serment de fidélité au Chancelier du Reich). On classait les États-Unis d'Amérique parmi les *démocraties* dès avant la Seconde Guerre mondiale, alors que dans certains États du Sud de l'Union, les Noirs n'ont obtenu le droit de voter sans restrictions discriminantes qu'en 1965 (*Voting Rights Act* du 6 août 1965).

On se rappelle que le président George W. Bush a signé l'extension pour 25 ans du *Voting Rights Act*, le 27 juillet 2006... et cela n'allait pas de soi !

C'est parce qu'il militait en faveur des droits civiques des Noirs américains, notamment le droit de vote qui ne leur avait pas encore été accordé, que le pasteur noir américain Martin Luther King est mort assassiné à Memphis (Tennessee) le 4 avril 1968.

Par ailleurs, la loi votée par le Congrès des États-Unis d'Amérique, promulguée par George W. Bush le 26 octobre 2001 et connue sous l'appellation de « *USA Patriot Act* » ("*Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act* ") restreint considérablement les libertés des citoyens américains, ou même celles des étrangers dans les États de l'Union ou en dehors de l'Union.

b) – Platon (427 av. J.-C. - 347 av. J.-C.) enseignait que, pour un État comprenant un nombre très important de familles, le régime républicain est une forme améliorée du régime démocratique ; le régime républicain participe à la fois de la démocratie et de l'oligarchie, les oligarques qui exercent le pouvoir étant issus du

peuple.

c) – Les adversaires élitistes de la démocratie, qui assimilent strictement mais faussement *suffrage universel* et *démocratie*, voient dans la démocratie la dictature de la masse ; en réalité, ce dont souffrent les régimes républicains ou démocratiques, c'est d'abord de l'incompétence, de la faiblesse, de la corruption et de l'immoralité de leurs dirigeants, ensuite du manque d'instruction des électeurs. Les pires obstacles à la démocratie sont les personnes qui, étant au pouvoir, n'appliquent pas les lois et les règlements et qui, lorsqu'elles sont prises en faute, poursuivies et confondues, cherchent à ne pas être sanctionnées et peuvent se faire assister par d'astucieux avocats qui leur assureront l'impunité.

d) – Les débats démocratiques dans la presse sont de plus en plus ouvertement remplacés par des sondages d'opinion rectifiés arbitrairement et d'une manière très occulte, ou par des « *micro-trottoirs* » très orientés dans le sens désiré par la ligne éditoriale de l'organe de propagande qui le commande ou qui le réalise.

e) – Au Royaume-Uni, la chambre des Communes (rappelée le 28 août 2013 pour l'occasion) a donné une leçon de démocratie ainsi qu'un sévère camouflet au Président François Hollande (né en 1954, président de la République du 15 mai 2012 au 14 mai 2017) en refusant par 285 voix contre 272 le *complot belliqueux* en association avec la France et les États-Unis d'Amérique, que leur proposait le Premier ministre anglais David Cameron (né en 1966, Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 11 mai 2010 au 13 juillet 2016).

i) Les parlementaires anglais ne voulurent pas se contenter de la parole des Américains : ils voulaient des preuves ; ils avaient été abusés par les allégations mensongères de George W. Bush (concernant la détention par l'Irak d'« *armes de destruction massive* ») utilisées pour déclencher la deuxième guerre d'Irak, qui devait renverser en 2003 le Président de la République d'Irak, Saddam Hussein (1937-2006) et créer une grande instabilité politique en Irak.

ii) Le Premier ministre anglais David Cameron et le Président des États-Unis Barack Obama (né en 1964, Président des États-Unis d'Amérique de 2009 à 2017) avaient déjà décidé, sans mandat de l'ONU, sans l'accord formel de leurs compatriotes, d'attaquer le Président syrien Bachar el Assad... pour « *défendre les intérêts américains dans la région* » comme l'a rappelé à la télévision le Président Obama, le 29 août 2013 et peut-être l'assassiner comme l'avaient été dans le passé, Saddam Hussein d'Irak (30 décembre 2006) ou Mouammar Kadhafi de Lybie (20 octobre 2011)... qui ne possédaient pas l'arme atomique !

iii) François Hollande avait jugé bon d'offrir au Président des États-Unis, dès le 25 août et sans consultation préalable du Parlement, le soutien moral de la France et le concours des forces armées françaises... à la mesure de leurs moyens !

iv) C'était l'été, il y avait *vacance* du Pouvoir législatif !

v) En France, la Constitution de la v^{ème} République autorise le Président de la République (véritable autocrate ou vrai monarque) à déclarer la guerre « *au nom de son peuple !* » (ou de ses « *sujets* » ?) ou même à déclencher une guerre sans la déclarer et sans interroger la Représentation nationale.

vi) Depuis 2008, le Gouvernement de la France est tenu d'organiser un débat au Parlement *après* le début de l'engagement des forces armées dans une guerre ; ce débat n'est suivi d'aucun vote.

vii) Demander l'accord de la représentation nationale avant de déclencher un guerre casse l'effet de surprise chez l'ennemi.

Article 35 de la Constitution de la v^{ème} République du 4 octobre 1958, modifié par la loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 :

« *La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement.*

« *Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis ; cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote.*

« *Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement ; il peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort.*

« *Si le Parlement n'est pas en session à l'expiration du délai de quatre mois, il se prononce à l'ouverture de la session suivante. »*

vii) L'attaque devait avoir lieu dans la nuit du 31 août au 1er septembre 2013 : le Parlement français fut convoqué pour le 4 septembre.

viii) C'est avec beaucoup d'émotion dans la voix que François Hollande justifia son *choix personnel* au cours de la Conférence des ambassadeurs du 27 août 2013 au Palais de l'Élysée : il voulait, dit-il, « *punir* » le Président syrien pour de supposés actes « *infâmes* » qu'aurait commis, sur son ordre, l'armée syrienne contre des rebelles civils armés ; « *contre son peuple* » selon les termes de la propagande officielle.

ix) Le 21 août 2013, 1400 civils avaient péri par le gaz sarin à Damas, sans que les auteurs du crime soient clairement identifiés ; la commission d'enquête de l'ONU chargée de démasquer ceux qui avaient utilisé des armes chimiques en Syrie ne devait rendre publiques ses conclusions que deux semaines plus tard !

x) Il faut toujours se méfier de ses émotions ; nul ne devrait déclarer la guerre sous le seul effet de l'indignation, mais peut-être y avait-il, dans ce cas, d'autres bonnes raisons sous-jacentes : stratégiques, impérialistes ou banalement le dégoût. Effluves de matière sucent économiques.

xi) Le retardement du début des bombardements décidé par le Président Obama n que le dégoût. Effluves de matière sucafin de consulter le Congrès américain (*parce que* le Premier ministre anglais Cameron avait déjà été désavoué par la Chambre des Communes) retira du sens à la réunion du Parlement français le 4 septembre (convoqué selon l'article 35 de la Constitution de la v^{ème} République « *pour information* ») ; le Parlement avait été convoqué à une date postérieure au jour initialement prévu par les Américains pour déclencher la guerre mais il s'est réuni avant le début de tout acte de guerre et sa réunion est devenue sans objet.

xii) On peut se demander ce qui a motivé l'action ou l'inaction, en tout cas l'agitation du Président Hollande et de son Ministre des Affaires Étrangères : « *fayotage* » vis-à-vis des États-Unis ? *téléguidage* à partir d'un pays voisin de la Syrie ? Promotion, aux frais du contribuable français, de l'*avion Rafale* que la firme Dassault n'arrivait pas à vendre à l'étranger et du *missile Scalp* ? *Enfumage* des citoyens juste avant d'annoncer une augmentation de la pression fiscale ? (les apiculteurs enfument l'entrée de la ruche pour tromper les abeilles avant de prendre leur miel).

f) – Le 11 septembre 2013 était le quarantième anniversaire du renversement du président chilien Allende par la CIA américaine, au profit du fameux général Pinochet et (peut-être ?) au profit des intérêts économiques américains dans l'industrie d'extraction du cuivre.

i) Le mois d'octobre 2013 était également le quarantième anniversaire, encore plus symbolique, de la guerre du Kippour (du 4 au 24 octobre 1973) dans laquelle la Syrie et l'Égypte avaient attaqué Israël et avaient été défaits par l'État hébreu.

ii) C'est peut-être en pensant à ces anniversaires que le Président Obama a pu espérer que le Congrès américain l'autoriserait à bombarder Damas.

g) – Les régimes de Nicolas Sarkozy puis de François Hollande, ceux de David Cameron ou de Barak Obama *encouragèrent* d'abord les terroristes de Libye et ceux de Syrie ou d'ailleurs (les équivalents, dans ces pays mahométans, des activistes de naguère qui prétendaient défendre les minorités Basque, Bretonne ou Corse) à combattre leurs dirigeants et ils fournirent à ces rebelles des armes, une aide logistique, un appui diplomatique, parfois le concours d'avions et d'hélicoptères de combat et la coopération de forces spéciales (françaises, britanniques ou américaines) pour la désignation des cibles sur le terrain.

h) – Les régimes « *occidentaux* » s'employèrent ensuite maladroitement à éteindre les incendies qu'ils avaient, sinon allumés, du moins alimentés et attisés, en renversant ou en cherchant à renverser les pouvoirs légitimes en place dans ces pays, causant des désordres évitables sous prétexte que ces pouvoirs procédaient d'une idéologie différente de celle que les Américains veulent imposer au Monde et sans doute pour des raisons économiques.

i) – Au Mali, les forces armées de François Hollande ont aidé un régime noir raciste, qui s'était emparé du pouvoir par un Coup d'État, à chasser de leur désert une poignée de blancs jugés trop entreprenants (les opposants de races arabe ou berbère du Nord du pays).

7 – La *démocratie* est un mythe flatteur ; ceux qui en parlent en vue de justifier leurs points de vue politiques plus ou moins généreux ne connaissent pas toujours, ou font parfois semblant d'ignorer ce qu'est, dans le fond, ce mode de gouvernement.

Remarques : a) – Lorsque l'on parle de « *démocraties* », on cite très souvent les « *accords de Munich* » en commettant quelques contre-sens : si les dirigeants de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou de la France avaient bien été placés aux commandes de leurs pays respectifs par la voie démocratique, les dirigeants français n'avaient pas été mandatés pour succomber aux pressions anglaises visant à dénoncer les accords de défense bilatéraux conclus entre la France et la Tchécoslovaquie.

b) – Par la suite, les Allemands envahirent la Pologne et la France avec les chars d'assaut de l'armée tchécoslovaque que, en acceptant les accords de Munich, l'Angleterre et la France avaient, de fait, permis à la Wehrmacht de s'approprier.

c) – Chaque ministre de l'*Éducation nationale* diminuant, à la suite de ses prédécesseurs, les horaires attribués à l'enseignement de l'Histoire, nos connaissances sur cette période sinistre sont souvent lacunaires ; la rumeur et la propagande, qui se nourrissent d'elles-mêmes, colportent ingénument des erreurs factuelles grossières et des interprétations idéologiques fallacieuses.

d) – Dans un régime réellement démocratique, l'alternance au pouvoir de différents partis aux programmes parfois opposés, qui doit être la règle, est de nature à attirer la méfiance des alliés ou à susciter l'espoir des adversaires sur le respect ou le non-respect, par une nouvelle majorité, des engagements internationaux que l'ancienne majorité avait pris avant d'être renversée par le suffrage universel.

e) – Cette alternance peut susciter le désir des *forces de l'argent* d'exercer des pressions plus ou moins licites sur les dirigeants des partis politiques, ou d'influencer l'opinion publique avant les scrutins au moyen des journaux-papiers

ou des chaînes de télévision qu'elles possèdent.

8 – Les chefs d'État et de gouvernement des 25 pays membres de l'Union Européenne adoptèrent à Bruxelles, le 19 juin 2004, un *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*.

Remarques : a) – L'entrée en vigueur de la Constitution était conditionnée par la ratification du Traité par la totalité des membres de l'Union ; chaque État avait le choix des modalités, selon sa propre Loi Fondamentale : soit un *referendum* populaire, soit un vote du Parlement.

b) – Le référendum, ou recours au vote direct de l'ensemble du corps électoral peut sembler le moyen le plus démocratique pour ratifier un traité international.

c) – La France organisa un référendum le 29 mai 2005 ; à la question posée : « *Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ?* », près de 54,68 % des électeurs qui s'exprimèrent dans les urnes répondirent par la négative (plus des deux-tiers des inscrits avaient voté).

d) – Une révision *ad hoc* de la Constitution de la v^{ème} République par le Congrès réuni à Versailles le 4 février 2008, permit aux représentants du Peuple français (les parlementaires) de ratifier le Traité constitutionnel *contre la volonté* du Peuple français.

e) – Il n'y a rien à dire contre cette *entourloupe* car la France n'est pas une *Démocratie* mais une *République*, sauf à dénoncer un comportement méprisant des corps intermédiaires pour les citoyens.

[Voir le mot *République*].

9 – La *démocratie* est souvent présentée par la *propagande américaine* comme la plus juste des formes de gouvernement ; mais sa mise en place est impossible dans un pays de 60 ou 70 millions de citoyens et il est raisonnable de choisir un *régime républicain* qui est un mélange de démocratie et d'oligarchie : le petit nombre de citoyens (les oligarques) qui auront l'autorité entre leurs mains peuvent, soit être élus en fonction de leurs *mérites réels* (dans ce cas, il s'agit d'une *république aristocratique*) soit être désignés par le *tirage au sort* (dans ce cas, il s'agit d'une *république démocratique*) soit encore bénéficier de la propagande que leurs ressources financières propres ou celles de leurs protecteurs leur permettent de diffuser dans le pays (dans ce cas, il s'agit d'une *république ploutocratique*).

Remarques : a) – La Constitution française de 1958 était, en principe, celle d'une *république aristocratique* dont le Président était élu par des grands électeurs tous les sept ans.

b) – Le mode de désignation du Président de la République a été modifié par plusieurs référendums ; le Président est maintenant désigné par le suffrage universel direct, en principe tous les cinq ans.

c) – En France, les lois sont votées, en principe, par quelques centaines de parlementaires désignés par le suffrage universel en fonction de leurs qualités, de leurs mérites et de leurs professions de foi ; en réalité, certaines lois très importantes ont été mises aux voix et adoptées alors qu'il n'y avait qu'une dizaine de parlementaires présents dans l'hémicycle.

d) – Le *suffrage universel* adopté en France par la Constitution de la v^{ème} République n'est pas un caractère nécessaire dans une démocratie ; le suffrage censitaire a souvent été la règle dans les *démocraties* de l'Antiquité.

10 – La force d'un parti politique vraiment démocratique repose sur la valeur personnelle des élus locaux qui y adhèrent, qui ont été élus en fonction du programme du parti auquel ils appartiennent et qui appliquent ce programme.

11 – Certains dirigeants politiques ont été portés au pouvoir par des forces industrielles ou financières propriétaires des télévisions ou des journaux du pays.
Remarque : Les choix des électeurs appelés à désigner ceux qui les représenteront étant largement conditionné, au XXI^{ème} siècle, par la propagande très onéreuse que diffusent les journaux-papier, les radios ou les télévisions, ou par les meetings organisés dans des salles immenses et relayés par les télévisions, les radios et la presse écrite, les régimes politiques de nombreux États sont du type « *ploutocratie* » (France, États-Unis d'Amérique, etc.) car, pour être élu à des postes à très hautes responsabilités dans ces États, il faut disposer personnellement d'énormément d'argent (*d'un pognon de fou*, comme dit le Président Macron) ou accepter d'être l'obligé des puissances de l'argent.

[Voir le mot *Ploutocratie*].

12 – Certains dirigeants tout puissants de partis politiques considèrent que ce sont eux qui « *fabriquent* » les hommes politiques en les nommant à des postes de responsabilité ou en leur accordant l'investiture du parti et un soutien financier pour leurs campagnes en vue de différentes élections.

13 – Dans les régimes démocratiques, les dirigeants élus peuvent être déposés par des élections régulières et remplacés par une autre équipe décidée à appliquer une politique étrangère différente ou même opposée à celle de leurs prédécesseurs ; les autres États sont alors confrontés à l'abandon d'engagements pris plus ou moins formellement par les dirigeants que le suffrage démocratique a désavoués.
Remarque : Le remplacement régulier de Chamberlain par Churchill en mai 1940, puis celui de Reynaud par Pétain en juin 1940, entraînent de part et d'autre la dénonciation d'accords antérieurs conclus plus ou moins formellement et parfois imprudemment entre l'Angleterre et la France.

14 – On entend couramment par *démocratie* la gouvernance de l'avis du plus grand nombre ; il ne s'agit pas nécessairement de la meilleure gouvernance car le choix du plus grand nombre ne signifie pas le meilleur choix.

Remarques : **a)** – Dans le cas où trois mille personnes affirment que $\sin x = 1,5$ et qu'une seule personne dit que $\sin x$ doit être égal ou inférieur à 1, trois mille personnes auront tort et une personne aura raison.

b) – On se console en constatant que la décision autocratique et sans appel d'un administrateur, qu'il soit énarque ou pas, n'est pas non plus inattaquable et l'on se rappelle à ce sujet l'expression caricaturale bien connue, attribuée à un lieutenant de vaisseau professeur à l'École Navale : « *sin x = 2 parce que j'ai 3 galons* ».

15 – Pour le philosophe autrichien Karl Raimund Popper (1902-1994) qui n'admet pas la *théorie vérificationniste de la signification* (ou *Vérificationnisme*) défendue par le Cercle de Vienne et qui n'attribue pas plus d'importance qu'il n'en faut aux mots, ce n'est pas par l'étymologie qu'il convient de définir la démocratie car il est impossible que tous les citoyens d'un pays comme la France gouvernent en même temps ; pour Popper, la démocratie est le régime qui permet au peuple de juger ceux qui le gouvernent et de les évincer sans violence ; tout autre régime dans lequel la destitution des dirigeants ne peut passer que par la violence est alors un régime tyrannique.

Remarques : **a)** – Popper était favorable au bipartisme avec scrutin majoritaire où le parti opposant a la charge de critiquer les hypothèses formulées par le parti majoritaire, et inversement.

b) – Avec la démocratie directe, le peuple est responsable devant lui-même, ce qui induit une contradiction, car le peuple ne peut se destituer lui-même.

c) – Avec le scrutin proportionnel, la plupart des partis sont nécessairement représentés dans les assemblées, car les partis majoritaires qui n'ont pas la majorité absolue dans les assemblées doivent créer des coalitions avec les petits

partis pour gouverner, ce qui signifie que certains petits partis peuvent toujours participer au pouvoir et ne jamais être destitués

Démocratie (La – au temps de Périclès) : 1 – La Démocratie à Athènes au temps de Périclès représente, aujourd'hui, le *fantasme par excellence* de la « *démocratie* ».

Remarques : a) – Périclès (495-429 avant Jésus-Christ) fut l'un des hommes les plus riches d'Athènes ; il eut un rôle politique important dans la cité dès le début des années 460 avant Jésus-Christ.

b) – Le populiste Périclès a été élu *stratège* d'Athènes à quinze reprises entre 443 et 429 avant Jésus-Christ.

[Voir le mot *Stratège*].

2 – La démocratie à Athènes au temps de Périclès était basée sur l'existence de classes inégales dans la cité, sur le colonialisme, l'expansionnisme, l'esclavagisme et le droit de vie et de mort sur les peuples asservis.

Remarques : a) – Il y avait, dans la démocratie athénienne, de très importantes inégalités sociales et de grandes différences de statuts ; l'égalité devant la loi se faisait par classes ; les membres d'une classe inférieure n'avaient pas le même traitement légal, les mêmes privilèges que ceux d'une classe supérieure.

b) – La démocratie d'Athènes n'était pas un régime isonomique.

[Voir le mot *Isonomie*].

c) – La « *loi de Périclès* » de 451 avant Jésus-Christ limita la citoyenneté athénienne aux seules personnes qui avaient une filiation athénienne par leurs deux ascendances, alors que celle du père suffisait auparavant.

d) – Le *Parthénon* d'Athènes (Παρθενών) ou temple de Ἀθῆνα / Minerve a été construit entre 447 et 438 avant Jésus-Christ, explicitement pour protéger des attaques de barbares le tribut (φόρος) prélevé dans les contrées asservies, ou payés par les États membres de la ligue de Délos ; les habitants de ces contrées ou États n'étaient pas citoyens athéniens.

Démocratie représentative : 1 – La *démocratie représentative* est un régime politique dans lequel les citoyens expriment leurs choix par l'intermédiaire des représentants qu'ils ont élus et à qui ils ont délégué leurs pouvoirs.

Remarques : a) – Le mandat des représentants est limité dans le temps.

b) – La *démocratie représentative* est opposée à la *démocratie directe* dans laquelle les citoyens expriment eux-mêmes leurs choix lorsque les questions se posent.

c) – En *démocratie représentative*, le discours flatteur des candidats aux postes de représentants a plus d'importance que leur valeur morale ou que leurs compétences.

d) – En *démocratie représentative* les promesses ciblées en vue d'obtenir la majorité relative des suffrages remplace la recherche du bien commun.

2 – Les citoyens qui ont élu un représentant sur un programme électoral qu'ils ont mal compris peuvent être trahis dans leurs attentes par les choix de ce représentant, sans pouvoir intervenir entre la date de son élection et celle de la fin de son mandat.

Remarques : a) – Le représentant élu choisit parfois en cours de mandat des orientations différentes de celles qu'il avait annoncées lorsqu'il était candidat.

b) – Des questions peuvent se poser en cours de mandat, qui n'avaient pas été évoquées avant les élections.

3 – Les engagements formels et solennels de certains représentants élus doivent parfois être ratifiés par d'autres instances avant de devenir contraignants.

Remarque : Les puissances étrangères avec lesquelles un homme d'État s'engage formellement peuvent accepter des renoncements pour obtenir un accord

raisonnable ; si cet homme d'État est désavoué dans son pays et doit renoncer à ses engagements, les parties étrangères peuvent se sentir trompées ou même agressées par sa rétractation.

Exemple : Le Président des États-Unis d'Amérique Woodrow Wilson (1856-1924) imposa ses exigences personnelles, notamment au Président du Conseil français Georges Clemenceau (1841-1929) pour la rédaction du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; le Français Clemenceau renonça à la création d'un État-tampon neutre sur la rive gauche du Rhin en échange de la garantie formelle du Président américain Wilson que les États-Unis considéreraient comme un acte d'hostilité à leur égard, l'entretien ou le rassemblement par l'Allemagne de forces armées, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, sur la rive gauche du Rhin ou, sur la rive droite, à l'Ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres du Rhin [Art. 44 du Traité de Versailles du 28 juin 1919] ; les États-Unis d'Amérique n'ayant pas ratifié le Traité de Versailles en raison de l'hostilité personnelle manifestée par le Sénat américain vis-à-vis du Président Wilson, les Allemands purent impunément réoccuper militairement la rive gauche du Rhin à partir du 7 mars 1936 et préparer la violation par leurs forces armées de leur frontière avec la Belgique et avec la France en mai 1940, sans que les États-Unis d'Amérique ne déclarent la guerre à l'Allemagne pour soutenir la France, comme l'avait promis le Président Wilson.

Démocraties occidentales : Appellation courante des *régimes capitalistes* qui se trouvent dans la mouvance des États-Unis d'Amérique.

[Voir le mot *Mouvance*].

Remarques : **a)** – On dit aussi « *Communauté internationale* » parce que ces pays sont sous la domination du *capitalisme international*.

b) – L'appellation « *occidentales* » est indéterminée car la Terre est ronde.

c) – L'Allemagne fédérale, le royaume de Belgique, le royaume de Suède, etc., qui sont habituellement concernées quand il est question des *démocraties occidentales* sont situés dans l'Est du méridien de Greenwich, donc l'adjectif « *occidentales* » n'a pas de rapport avec les *longitudes orientales ou occidentales*.

d) – Les États-Unis d'Amérique font référence à la religion chrétienne en de nombreuses circonstances ; le Président fait faire une prière chrétienne avant les réunions politiques à la Maison Blanche, comme s'il s'agissait d'une théocratie.

e) – Aux États-Unis d'Amérique, une prière chrétienne ouvre les sessions parlementaires du Congrès et de nombreuses réunions organisées par le pouvoir exécutif.

[Voir l'expression *Communauté internationale*].

Demoiselles de la Marine : Les appellations affectueuses « *demoiselles de la Marine* » ou « *demoiselles aux pompons rouges* » ont été données par les habitants de Paris aux 700 très jeunes apprentis fusiliers marins (moins de 17 ans) qui furent affectés, à l'été 1914, à la défense de la capitale et de sa banlieue pour remplacer les soldats de la garnison de Paris qui étaient partis au front ; ces jeunes gens avaient été rejoints à Lorient ou à Paris par d'autres marins de toutes les spécialités, âgés de 17 à 50 ans, qui venaient des dépôts des différents ports et qui étaient, pour beaucoup, des inscrits maritimes du commerce ou de la pêche ; tous ensemble, ils formèrent une unité combattante valeureuse et disciplinée, bien encadrée par des officiers et par une maistrance d'active très compétents ; ce fut la célèbre brigade placée sous les ordres du contre-amiral Pierre Alexis Ronarc'h (1865-1940) ; elle était composée de 6 585 marins.

Remarques : **a)** – Cette *brigade de fortune* s'illustra en octobre 1914 en défendant héroïquement le nœud de communications de *Dixmude* en Belgique, sur l'Yser,

contre des forces armées allemandes très supérieures en nombre.

b) – La brigade des fusiliers-marins de Ronarc'h avait reçu pour mission de tenir sur place, coûte que coûte, pendant 4 jours ; ils ont résisté du 16 octobre 1914 au 10 novembre 1914 ; les derniers marins français ont traversé les 20 mètres de nage que le dégoût. Effluves de matière sucl'Yser à la nage, après s'être battus à la baïonnette ou au couteau contre l'ennemi.

c) – Les allemands eurent 10 000 morts et 4 000 blessés.

d) – Parmi les marins français, 23 officiers, 37 officiers mariniers, 450 quartiers maîtres et matelots ont été tués ; 52 officiers, 108 officiers mariniers, 1 774 quartiers maîtres et matelots furent blessés ; 698 ont été faits prisonniers ou furent portés disparus.

e) – Les tirailleurs sénégalais qui combattirent à côté des marins de Ronarc'h eurent 411 survivants sur un effectif de 2 000.

f) – La brigade de Ronarc'h était constituée d'un État-Major de la brigade et de deux régiments ; un régiment était composé de l'État-Major du régiment et de 3 bataillons de 1 000 hommes ; chaque régiment était commandée par un capitaine de vaisseau.

g) – La brigade de fusiliers-marins s'installa dans le secteur de Nieuport en janvier 1915, à l'embouchure la rivière Yser dans la Mer du Nord ; elle fut dissoute en novembre 1915.

Démolir : 1 – Mettre en pièces un navire hors d'état de servir.

2 – Abattre, mettre à bas une construction.

Remarque : Le verbe *déconstruire* ne s'applique que si l'on démonte la n que le dégoût. Effluves de matière succonstruction par tranches, de haut en bas et en commençant par le haut, dans l'éventualité d'une reconstruction ou non.

3 – Le Président Hollande a utilisé en mars 2013 le mot « *démolir* » pour signifier, ou pour laisser entendre que si ses soldats attrapaient l'un des principaux opposants au régime au pouvoir au Mali, il serait exécuté sur place ou assassiné sans procès, comme n'hésitent pas à le faire l'État d'Israël ou les États-Unis d'Amérique pour les dirigeants étrangers qui les dérangent, même en terre étrangère, éventuellement au moyen d'engins volants sans équipage (en anglais « *drones* ») guidés à distance (jusqu'à des milliers de kilomètres).

Démolition (en anglais « *breaking up* », « *ripping up* ») : Action de démolir un navire retiré de la flotte.

Exemples : Chantier de démolition ; envoyer un navire à la démolition.

Remarque : Le bois qui provient d'une démolition de navire s'appelle *bois de démolition* ; au temps de la marine en bois, on employait ou on vendait comme bois de chauffage celui qui ne pouvait plus être réutilisé dans la construction navale.

Démon (en anglais « *daemon* ») : **1** – Dans le polythéisme ancien, on appelait *démon* un génie, un esprit bon ou mauvais.

Remarques : **a)** – Démon est tiré du grec δαίμων qui signifie un esprit, un génie.

b) – Le mot grec δαίμων est lui-même dérivé de δαήμων qui signifie habile, expert .

c) – Pratiquement, les mauvais démons se manifestent dans les esprits par des *idées noires*.

2 – Le *démon de Socrate* était une voix mystérieuse que Socrate disait lui parler et lui donner de bons conseils.

3 – On appelle *démon* la cause de l'inspiration, des impulsions bonnes ou mauvaises.

Exemples : Le démon de la guerre et des combats, le démon de la poésie, etc.

4 – En informatique, on appelle *démon* un petit programme astucieux destiné à faciliter la vie des programmeurs ou des utilisateurs finaux.

5 – Dans la religion chrétienne, *le Démon* est l'appellation de Lucifer (l'ange « porteur de lumière » qui devint l'ange félon) ; on le nomme encore *le Diable* ou *Satan* (le « menteur »).

Remarques : a) – Dans la tradition chrétienne, *le Diable* est le prince des démons et le « principe du mal ».

b) – Dans la tradition chrétienne, on appelle *démons* les diables, les esprits malins.

6 – Au figuré, *démon* se dit d'un enfant vif et malin.

[Voir le mot *Génie*].

Démonstration : 1 – Preuve évidente et convaincante.

Remarques : a) – Pour Aristote, la *démonstration* se fonde sur des prémisses indubitables, l'*opinion* se fonde sur des prémisses probables.

b) – Par opposition à la *démonstration* qui utilise des prémisses indubitables, la *dialectique* est l'art de raisonner à partir de prémisses probables.

2 – Une démonstration n'est pas une simple juxtaposition de syllogismes : l'ordre dans lequel les syllogismes sont placés est souvent plus important que les syllogismes eux-mêmes.

Remarques : a) – Démontrer une proposition, c'est discerner, choisir et faire apparaître les liens entre les syllogismes qui prouvent la vérité de l'affirmation.

b) – Une démonstration élégante embrasse d'un coup d'œil l'ensemble du raisonnement : chaque élément vient alors se placer de lui-même dans la suite des syllogismes.

c) – Ceux qui prennent connaissance d'une démonstration élégante ont le sentiment qu'ils l'ont inventée ; en réalité, ils l'ont réinventée.

3 – On appelle aussi *démonstrations* les leçons que donnent quelques professeurs, qui font voir la chose en même temps qu'ils expliquent.

Exemple : Faire une démonstration d'anatomie sur un cadavre.

4 – Démonstration signifie aussi, marque, témoignage.

Exemples : Il lui fait, il lui donne tous les jours de grandes démonstrations d'amitié ; il en a donné des démonstrations publiques.

Démonter : 1 – Séparer quelqu'un de sa monture, de la bête qu'il montait pour aller d'un point à un autre.

Exemples : Il a rencontré des voleurs qui l'ont démonté.

3 – [Au figuré] On dit *démonter le capitaine d'un navire* pour dire lui ôter le commandement de son navire, du navire qu'il montait.

2 – [Au figuré] Dans le système de la concurrence des pilotes des stations des Sables d'Olonne, de l'Île de Ré, de La Rochelle, du Chapus et de la station extérieure de la Charente pour le pilotage des navires dans les Pertuis charentais, le pilote de l'Île de Ré qui conduisait un navire arrivant par le Pertuis Breton à destination de La Rochelle ou de la Charente, était *démonté* par le pilote de La Rochelle qui se présentait à la Pointe de Chef-de-Baie, c'est-à-dire que le pilote de La Rochelle le remplaçait pour la conduite du navire dans le Pertuis d'Antioche jusqu'au port de La Rochelle ou jusqu'à la limite de la station de La Rochelle si le navire était destiné à la Charente.

[Voir les mots *Concours*, *Concurrence*, *Pilote*, *Station de pilotage*].

4 – Démonter, en parlant d'objets meubles, de machines ou d'ouvrages de main, signifie *désassembler* les différentes parties qui les composent.

Exemples : Démonter une horloge, une montre, un fusil ; démonter un lit, une armoire ; démonter un moteur ; démonter des pierreries, des diamants.

Remarques : a) – On dit *démonter un canon*, pour dire l'ôter de dessus son affût.

b) – S'il s'agit d'un navire, on parle de *déconstruction* si on le désassemble méthodiquement et progressivement, en commençant par la partie supérieure ; sinon, on dit *démolition*.

5 – [Au figuré] Mettre en désordre, déconcerter, mettre hors d'état d'agir, de répondre.

Exemples : Il fut *démonté* dès le premier argument ; le ministre a *démonté* les arguments de l'opposition.

Démonter une voile : Expression consacrée, dans la comptabilité des matières, pour exprimer qu'on défait entièrement une voile et qu'on emploie sa toile à d'autres usages.

Démontrer : 1 – Prouver d'une manière évidente et convaincante, par des conséquences nécessaires d'un principe incontestable.

2 – Témoigner par des marques extérieures.

Exemple : Le calme de son visage démontre la paix de son âme.

Démunir : Ôter les munitions d'un bâtiment, d'une place.

Dénaire : 1 – Qui a rapport au nombre dix.

Exemple : Nombre dénaire.

2 – [Pour les cabalistes] Le nombre dix.

[Voir le mot *Cabale*].

Deneb : Nom de l'étoile la plus brillante de la constellation du Cygne.

Remarques : a) – Deneb du Cygne est une étoile super géante blanche.

b) – Le mot *deneb* est tiré de l'arabe et signifie « queue ».

c) – D'autres étoiles ont reçu le nom de *Deneb* accompagné d'un déterminatif.

Exemples : Deneb Kaitos, de la constellation de la Baleine ; Denebola Leonis, de la constellation du Lion ; Deneb Algedi, de la constellation du Capricorne.

d) – La position dans le ciel de *Deneb* (α du Cygne) est déterminée par ses coordonnées équatoriales :

i) Ascension droite : 20h 41m 25,915s

ii) Déclinaison : +45° 16' 49,22''

Dénégation : 1 – Action par laquelle on dénie quelque chose en justice.

Exemples : Il persiste dans sa dénégalion ; dénégalion formelle.

2 – Refus de reconnaître comme vraie une allégation émise par l'adversaire au cours d'une instance.

3 – Refus de reconnaître comme sienne l'écriture d'une pièce fournie par l'adversaire au cours d'une instance.

4 – [Par extension] Action ou fait de nier formellement quelque chose.

Déni : 1 – Refus d'une chose due.

Exemples : Lorsqu'un juge refuse de prononcer sur une requête, c'est un déni de justice ; lorsqu'un juge refuse de renvoyer au tribunal compétent une cause dont il ne peut pas connaître, c'est un déni de renvoi ; lorsqu'un fils refuse de nourrir son père, c'est un déni d'aliments.

2 – [Par extension] Non reconnaissance de la réalité.

Exemple : Un déni de grossesse.

Remarques : a) – Le *déni de grossesse* est une grossesse qui évolue à l'insu de la mère ; la mère ne sent pas et ne sait pas qu'elle est enceinte car les changements liés à sa grossesse sont biologiquement très faibles ou incorrectement perçus.

b) – Dans une *dénégalion de grossesse*, au contraire, la mère est consciente du fait qu'elle est enceinte.

Denier (en anglais « penny ») : 1 – Monnaie romaine d'argent, qui valut d'abord 10 as et plus tard, 16 as.

Remarque : Le denier d'argent mêlé de bronze a été instauré par les Carolingiens.

2 – Ancienne monnaie française d'argent, et aussi d'or.

3 – Les expressions « *denier de fin* » ou « *denier de loi* » servent à marquer le degré de bonté de l'argent.

Remarques : **a)** – Le *denier de fin* se divise en douze parties.

b) – L'argent à *douze deniers* est de l'argent pur.

4 – Ancienne monnaie de cuivre ayant cours pour pour la douzième partie d'un sou et dite aussi *denier tournois*.

Remarque : Douze deniers faisaient un sou et vingt sous faisaient une livre.

5 – [*Par extension*] Le mot *denier*, surtout au pluriel, désigne une *somme d'argent indéterminée*.

Remarques : **a)** – L'expression « *le denier du culte* » ou « *le denier de l'Église* » désigne l'offrande versée par les fidèles d'une paroisse, depuis la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, pour subvenir aux besoins du culte et à l'entretien du clergé.

[Voir l'expression *Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État*].

b) – Le *denier Saint-Pierre* est le nom du *tribut* que l'Angleterre payait autrefois au Pape.

c) – L'expression « *les deniers publics* » désigne l'argent de l'État, les fonds du Trésor.

d) – L'expression *denier à Dieu* se dit de ce qu'on donne pour arrhes d'un marché.

Exemple : Il m'a loué sa maison et il en a reçu le *denier à Dieu*.

e) – On appelle « *denier de la veuve* » ce qu'on donne en le prenant sur son nécessaire et on dit que le *denier de la veuve* est l'aumône du pauvre.

f) – On dit que l'on *mettrait bien son denier à une chose* pour dire que, si elle était à vendre, on en ferait volontiers l'acquisition.

g) – On dit « *vendre quelqu'un à beaux deniers comptant* » pour dire trahir quelqu'un par intérêt.

5 – Denier se dit de toute somme d'or ou d'argent.

Exemple : Un grande somme de deniers, en deniers.

6 – [*Par extension*] Le mot *deniers*, au pluriel, désigne *toute espèce de numéraire*.

Exemple : Payer moitié en nature, moitié en deniers.

7 – Denier se dit de l'intérêt d'une somme principale.

Exemple : Mettre son argent *au denier vingt c'est* le donner à rente pour en tirer la vingtième partie tous les ans au titre des intérêts.

8 – Denier se dit d'une certaine part qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le gain ou la perte.

Remarque : Ainsi on dit qu'un homme *a un denier dans une ferme* pour dire qu'il y a la douzième partie d'un vingtième ; et qu'il y a deux deniers pour dire qu'il y a deux douzièmes parties.

Denier : Ancienne unité française de masse.

Remarques : **a)** – Un denier pèse 24 grains.

b) – Un denier valait 576 primes, ou 1,2748 gramme.

c) – Il y a vingt-quatre deniers dans une once.

Denier : Unité utilisée pour mesurer le titre d'un fil à voile, d'un fil à coudre, etc.

Remarques : **a)** – Le *denier* est le titre d'un fil de longueur de 9000 mètres et qui pèse 1 gramme.

b) – Pour un élément de cordage (fil ou fibre) le *titre en deniers* est la masse en grammes d'une longueur de 9000 mètres de ce fil ou de cette fibre.

[Voir l'expression *R tex* et le mot *Tex*].

Dénigrer : Chercher à diminuer la réputation de quelqu'un, le prix de quelque chose, à les rendre ridicules et méprisables.

Exemple : Dénigrer la réputation d'un homme, d'un peuple, d'un pays.

[Voir le mot *Critiquer*].

Remarque : Il est des Français qui sont toujours prêts à dénigrer l'effort de la France, non seulement certains qu'égaré une doctrine funeste mais également d'autres qui aiment profondément leur pays mais qui, par une sorte de déformation du sens national, deviennent immédiatement soupçonneux et ombrageux dès que la France est en cause.

Dénoncer : **1** – Faire connaître la fin de quelque chose selon les conditions prévues.

Exemples : Dénoncer un postulat ; dénoncer un contrat.

2 – Faire connaître publiquement une chose répréhensible de manière à la faire condamner par l'opinion.

Exemples : Dénoncer des abus, le danger, une erreur, un mensonge.

3 – Faire connaître quelqu'un ou quelque chose à une autorité qui a le pouvoir de répression.

Exemples : Un milicien m'a dénoncée et la Gestapo m'a arrêtée ; le 1er avril 2020, Sylvie Carillon, maire de Montgeron (Essonne) a fait afficher des notes dans les halls d'immeubles de deux quartiers populaires de sa ville, par lesquelles elle appelle les habitants à dénoncer à la police nationale ou municipale les personnes qui contreviendraient aux mesures de confinement liées à l'épidémie de Covid-19.

4 – [*Droit international public*] Déclarer, faire connaître officiellement ou par voie diplomatique.

Exemples : Dénoncer la guerre ; dénoncer la fin de l'armistice

Dénouer : **1** – Défaire un nœud.

2 – [*Au figuré*] Démêler, développer, en parlant d'une pièce de théâtre, dont le nœud ou l'intrigue vient à se démêler vers la fin.

Exemple : Ce poète a bien dénoué l'intrigue de sa comédie.

3 – Rendre plus souple, plus agile.

Exemple : Les exercices, la chasse, la danse, l'escrime, dénouent les corps, les membres.

Denrée : Tout ce qui se vend pour la nourriture et l'entretien des hommes et des animaux.

Remarque : On dit d'une marchandise qui ne vaut rien, que c'est une mauvaise denrée et d'une chose qu'on veut vendre trop cher, que c'est une denrée chère.

Dense : Épais, compact, dont les parties sont serrées.

Dent : **1** – Petit os qui tient à la mâchoire de l'animal et qui lui sert à inciser les aliments et à les mâcher.

2 – *Dent* se dit aussi de plusieurs choses qui ont des points et qui sont faites à peu près en forme de dents d'une mâchoire.

Exemple : Les dents d'un peigne, d'une scie, d'une herse, d'un râteau, d'une lime, d'une roue d'horloge, d'un engrenage, etc.

Dent de loup : Instrument en fer, sorte de levier, employé dans les forêts, dans les ports, etc. pour renverser ou faire tourner de fortes pièces de bois sur leur axe longitudinal.

Remarque : Quelquefois on l'appelle *loup*, tout simplement.

Denté : Qui a des dents.

Remarque : Il n'est d'usage qu'en parlant de certaines choses qui ont des pointes qu'on appelle des dents.

Exemple : Roue dentée,

Dentelé : Qui est taillé en forme de dents.

Dentelle : Sorte de passement ainsi nommé parce que les premières qu'on fit étaient dentelées.

Dentition : La sortie naturelle des dents depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence.

Denture : **1** – Ordre dans lequel les dents sont rangées.

2 – Le nombre de dents qu'on donne à une roue dentée.

Dénuier : Priver, dégarnir des choses nécessaires, ou regardées comme nécessaires.

Dénuement : Privation.

Exemple : Il est dans un grand dénuement de toutes choses.

Remarque : À la différence du simple dénuement, le *dépouillement* est l'état de celui qui a possédé des biens et qui ne les a plus.

Déontologie : Ensemble de règles de bonne conduite.

Remarque : Le mot déontologie s'emploie principalement à propos de la morale professionnelle.

Exemple : L'ordre des avocats est chargé de définir et de faire appliquer la déontologie du barreau.

Dépalé (en anglais « *driven to leeward* ») : Un navire se trouve dépalé quand, sous l'effet du vent ou des courants, il est entraîné à une certaine distance de la position où il aurait dû se trouver s'il n'y avait pas eu de vent ou de courant, ou de la position qu'il aurait voulu conserver.

Remarques : **a)** – Si le navire s'est laissé entraîner volontairement et en connaissance de cause par l'effet du vent ou du courant, on dit que « le *manœuvrier* s'est laissé dépaler ».

b) – Mais si l'on considère qu'il y a eu faute du manœuvrier, ou qu'il s'est laissé surprendre par inattention ou par ignorance, on dit que « le *navire* s'est laissé dépaler ».

c) – L'écart entre la position réelle, telle qu'elle pourrait être observée à un moment donné, et la position estimée au même moment, c'est-à-dire la position où l'on se croit être, s'appelle la *dérive*.

Dépareiller : Ôter l'une de deux ou de plusieurs choses *pareilles*.

Exemples : Je ne veux pas dépareiller ces deux vases ; dépareiller des livres.

Remarque : Il se dit aussi d'un ouvrage dont on a tous les volumes, mais d'éditions ou de formats différents.

Déparier : Ôter l'une des deux choses qui font une *paire*.

Exemples : Déparier des gants, des souliers.

Départ : Action de partir.

Remarques : **a)** – Le pavillon qui indique qu'un navire est sur le départ, c'est-à-dire sur le point d'appareiller, est appelé *pavillon de départ* ; c'est le pavillon « **P** » du code international, qui est rectangulaire, blanc entouré de bleu foncé.

b) – Lorsque le pavillon de départ est envoyé, tous les membres de l'Équipage qui sont à terre doivent regagner le bord.

Département : **1** – Division principale du territoire de la République sous le rapport administratif.

Remarque : La Constitution de 1791 avait subdivisé les départements en districts; celle de 1795 les a distribués immédiatement en cantons.

2 – Différentes parties des affaires administratives de l'État, distribuées entre certains fonctionnaires spécialisés.

Remarque : Jusqu'aux lois de décentralisation de 1982, le *département du pilotage*, qui gérait l'administration des pilotes de tous les ports de France, était confié à un administrateur des Affaires maritimes installé place Fontenoy à Paris, au ministère chargé de la marine marchande ; le *département du pilotage* avait une connaissance précise et entière des particularités du pilotage, ce que n'a pas l'administrateur d'un quartier dont ne dépendent que quelques pilotes.

Dépassement de navire : 1 – Tout navire qui en rattrape un autre doit s'écarter de la route de ce dernier.

[Règle 13 a) du RIPAM].

Remarques : a) – Doit se considérer comme en rattrapant un autre un navire qui s'approche d'un autre navire en venant d'une direction de plus de 2 quarts (22,5 degrés) sur l'arrière du travers de ce dernier, c'est-à-dire qui se trouve dans une position telle, par rapport au navire rattrapé, que, de nuit, il pourrait voir seulement le feu arrière de ce navire, sans voir aucun de ses feux de côté.

[Règle 13 b)].

b) – Lorsqu'un navire ne peut déterminer avec certitude s'il en rattrape un autre, il doit se considérer comme un navire qui en rattrape un autre et manœuvrer en conséquence.

[Règle 13 c)].

c) – Aucun changement ultérieur dans le relèvement entre les deux navires ne peut faire considérer le navire qui rattrape l'autre comme croisant la route de ce dernier au sens des présentes règles ni l'affranchir de l'obligation de s'écarter de la route du navire rattrapé jusqu'à ce qu'il soit tout à fait paré et clair.

[Règle 13 c)].

2 – Lorsqu'un dépassement de navire ne peut s'effectuer, dans une rivière, un chenal étroit ou une voie d'accès que si le navire rattrapé manœuvre pour permettre au navire rattrapant de le dépasser en toute sécurité [Règle 9 e)] :

i) Le navire qui à l'intention de dépasser doit faire connaître son intention en émettant le signal sonore approprié prescrit par la Règle 34 c) i) :

Deux sons prolongés suivis d'un son bref pour dire : « Je compte vous rattraper sur tribord », ou deux sons prolongés suivis de deux sons brefs pour dire : « Je compte vous rattraper sur bâbord ».

ii) Le navire rattrapé doit, s'il est d'accord, faire entendre le signal approprié prescrit par la Règle 34 c) ii) :

Un son prolongé, un son bref, un son prolongé et un son bref, émis dans cet ordre.

et manœuvrer de manière à permettre un dépassement en toute sécurité.

iii) S'il est dans le doute, le navire rattrapé doit faire entendre le signal approprié prescrit par la Règle 34 d) :

Une série rapide d'au moins cinq sons brefs au sifflet, pouvant être complété par un signal lumineux d'au moins cinq éclats brefs et rapides.

iv) Le navire qui rattrape un autre navire, même dans une rivière, un chenal étroit ou une voie d'accès, doit s'écarter de la route de ce dernier.

[Règle 13 a)].

Dépasser (en anglais « *to unreeve* », « *to clear* », « *to strike* ») : 1 – Il se dit en parlant d'un ruban, ou de quelque autre chose semblable, qu'on a passé dans une boutonnière, dans un œillet, et qu'on *retire* ensuite.

2 – Dépasser c'est faire passer ou repasser, pour ôter, défaire, retirer, changer ou enlever.

Remarque : On dépasse des tours de raban quand on fait repasser les bouts de ces rabans aux mêmes points par lesquels on les avait fait arriver où ils sont, afin d'en défaire les nœuds ou les tours, puis de les retirer.

3 – On dépasse un cordage quand on le fait repasser par les poulies, cosses ou autres canaux dans lesquels on l'avait introduit lors de sa mise en place pour la manœuvre ou le gréement, afin de le visiter, le changer, le réparer ou le serrer.

4 – On dépasse un mât de perroquet quand on le descend sur le pont en le faisant passer au moyen d'une guinderesse par le trou du chat de la hune.

5 – Sur un navire affourché, on dépasse le câble (ou le câble-chaîne) d'une ancre

mouillée quand on le fait passer par l'écubier jusqu'à ce que le bout intérieur en soit en dehors, afin de défaire les tours que des évitages du navire ont causés, en dehors des écubiers, entre ce câble et celui de l'autre ancre.

[Voir le mot *Affourcher*].

6 – On dépasse aussi les câbles d'ancre quand on les rentre pour boucher les écubiers avant de mettre sous voiles.

7 – Passer outre, passer au-delà.

Remarque : En parlant d'un vaisseau qui voulait en joindre un autre pour l'attaquer, mais qui a été porté un peu plus loin, on dit qu'il le dépassa, qu'il se trouva l'avoir dépassé.

Dépecer : Mettre en pièce, découper en morceaux, en quartiers.

Exemple : Dépecer un vieux bateau.

Dépêche : **1** – Lettre concernant les affaires publiques.

Exemples : Les dépêches des ambassadeurs ; dépêche ministérielle.

[Voir le mot *Pli*].

2 – Message urgent transmis par l'intermédiaire d'un tiers.

3 – Il se dit aussi, au pluriel, des lettres que les négociants, les commerçants et les banquiers écrivent régulièrement à leurs correspondants.

Remarques : **a**) – Le rôle initial et principal des *navires postaux*, c'est-à-dire les *malles* (en Mer du Nord et en Manche de Bretagne) les *courriers* (au Levant) ou les *paquebots* (au Ponant) était de transporter les dépêches et le paquet des lettres privées par la voie maritime.

b) – Les navires postaux (paquebots, courriers, malles) partaient à des dates régulières fixées à l'avance et étaient bon marcheurs : pour ces deux raisons ils furent recherchés par les passagers qui y trouvèrent des conditions d'hébergement de plus en plus confortables, surtout après l'adoption de la propulsion à vapeur.

c) – Le transport des dépêches, des plis, des lettres privées et des colis par la voie aérienne a entraîné la disparition, dans les années 1960-1970, des paquebots, des courriers et des malles qui avaient besoin des subventions des États.

d) – Les navires à passagers qui embarquent aujourd'hui des milliers de passagers pour des croisières de quelques jours ou de quelques semaines ne sont pas des navires postaux (paquebots, courriers, malles) ; ils ne bénéficient pas des subventions prévues par la convention passée entre la compagnie de navigation et l'État ; c'est à tort que les présentateurs des journaux télévisés appellent quelquefois « *paquebots* » de simples navires à passagers.

[Voir les mots *Courrier*, *Malle* et *Paquebot*].

Dépeindre : Décrire et représenter par le discours.

Exemple : Dépeindre un naufrage ; dépeindre la vertu avec tous ses charmes ; dépeindre le vice avec toutes ses horreurs..

Dépenaillé : Déguenillé, couvert de haillons.

[Voir les mots *Guenille*, *Haillon*].

Dépendance : Sujétion, subordination.

Remarque : La dépendance naturelle, ou symbiose entre l'enfant et sa mère continue après la naissance : il se rompt par étapes pour aboutir à l'autonomie de l'enfant devenu adulte ; la jalousie de l'enfant vis-à-vis du père ne s'adresse pas au père en tant que père, mais à l'homme qui menace sa symbiose avec la mère ; le ressentiment du père vis-à-vis de la relation de dépendance fusionnelle entre l'enfant et la mère ne s'adresse pas à la mère mais à la femme en tant qu'épouse dont il doit partager l'affection avec l'enfant.

Dépens : Les frais qu'on fait à quelque chose.

Remarques : **a)** – Les frais qui se font dans la poursuite d'une affaire sont appelés les *dépens*.

b) – On dit, qu'un homme a gagné son procès *sans dépens* pour dire que la partie adverse n'a point été condamnée à lui rembourser ses frais de justice ; et *avec dépens*, pour dire le contraire.

Dépense : **1** – L'argent qu'on emploie à quelque chose que ce puisse être.

Exemples : Grande dépense ; folle dépense ; dépense excessive, enragée ; dépense réglée ; dépense ordinaire ; dépense extraordinaire ; dépense de bouche ; la dépense du ménage.

Remarques : **a)** – On dit « *faire la dépense* » pour dire être chargé du détail de ce qui se dépense dans un ménage, dans une maison.

b) – On dit « *faire de la dépense* » pour dire faire beaucoup de dépense.

c) – On dit « *se mettre en dépense* » pour dire faire une dépense qui n'est pas ordinaire

d) – On dit « *faire une dépense sourde* » pour dire faire une dépense secrète qui ne paraît point.

2 – Les articles d'un compte qui contiennent ce qui a été dépensé, déboursé par celui qui rend le compte.

Exemples : Porter en dépense ; la dépense se monte à tant ; passer en dépense ; cela est alloué dans la dépense ; chapitre de dépense ; la dépense excède la recette.

3 – [*Vieilli*] Le lieu où dans les maisons particulières on serre ordinairement le fruit, la vaisselle et le linge qui servent pour la table.

Exemple : Serrez cela dans la dépense.

Remarque : On le nomme l'*office* dans les grandes maisons.

4 – [*Vieilli*] À bord des navires, le lieu où l'on distribue les vivres.

Dépenser : Employer de l'argent à quelque chose.

Exemples : Il a dépensé tout son argent comptant ; il dépense tant par an.

Déperdition : Perte qui cause dépérissement.

Exemple : Déperdition de substance.

Dépérissement : **1** – État de décadence, de dégradation, de ruine.

2 – [*En Jurisprudence*] On dit le *dépérissement des preuves* pour dire l'altération ou la perte de ce qui peut servir à constater un fait.

Dépiécer : Démembrer.

Dépit : **1** – Chagrin mêlé de colère.

2 – On dit « *en dépit de lui* » pour dire *malgré lui*.

Exemples : J'en viendrai à bout en dépit de lui, en dépit de tout le monde.

Remarque : On dit aussi « *en dépit qu'il en ait* » pour dire *malgré qu'il en ait*.

3 – On dit « *il écrit en dépit du bon sens* » ou « *il fait des vers en dépit de Minerve* » en parlant d'un méchant écrivain ou d'un mauvais poète.

Déplacement (en anglais « *displacement* ») : **1** – Le déplacement d'un navire est égal à la masse du volume d'eau tranquille qui a été déplacée et que la carène du navire a remplacée ; on dit que l'eau qui occupait l'espace a été déplacée ; on parle de *masse déplacée*, de *volume de remplacement*.

[Voir le mot *Solidité*].

Remarques : **a)** – Le déplacement d'un navire à un moment donné est égal à la *masse totale* du navire à ce moment.

b) – On confond parfois, à tort, les mots *déplacement* et *poids* du navire :

- i)** le déplacement se mesure en *unités de masse* (l'unité de masse légale est le kilogramme ; on utilise habituellement son multiple : la tonne métrique) ;
- ii)** le poids se mesure en *unités de force* (l'unité de force légale est le newton).
- c)** – En France, le déplacement s'exprime en *tonnes métriques*.
- d)** – En Angleterre et dans certains autres pays, il s'exprime en *long tons* qui valent 2 240 livres anglaises, ou 1 016 kilogrammes.
- e)** – La *jauge* du navire est un *volume* qui s'exprime en m³ ou en tonneaux de jauge (le tonneau international vaut 100 pieds-cubes ou 2,83168 mètres-cubes).
- f)** – Depuis 1992, la *jauge* (jauge brute ou jauge nette) des navires de longueur supérieure à 24 m effectuant des voyages internationaux s'exprime en UMS (en anglais : « *Universal Measurement System* ») ; la valeur d'un UMS (nombre sans dimensions) dépend de coefficients K1 et K2 (variables avec le volume total mesuré) définis par la Convention de Londres du 23 juin 1969, entrée en vigueur le 18 juillet 1982 (décret 82-725 du 10.08.82) et qui s'applique à tous les navires existants à compter du 18 juillet 1992.
- g)** – La jauge brute est calculée selon la règle 3 de l'annexe 1 du décret 82-725.
- h)** – La jauge nette est calculée selon la règle 4 de l'annexe 1 du décret 82-725.
- i)** – Les coefficients K1 et K2 sont, soit calculés directement, soit donnés par l'appendice 2 du décret 82-725.

[Voir *division 210 « Jaugeage maritime »*, arrête du 23/11/1987 - Art. 210-10].

2 – Le déplacement **P** d'un navire qui flotte au repos dans l'eau de mer tranquille est la masse du volume d'eau de mer qui *remplacerait* le volume occupé par la partie du navire qui se trouve au-dessous du plan de flottaison (volume de la carène) si le navire n'y était pas.

Remarques : a) – Le volume de carène se déduit de l'enfoncement lu sur les échelles de tirants d'eau en consultant les documents fournis par le constructeur du navire ; le déplacement se déduit du volume de la carène sous le plan de flottaison et de la masse volumique de l'eau de mer dans laquelle est plongé le navire, qui dépend surtout de sa salinité.

b) – On appelle *volume de remplacement* un volume d'eau égal au volume immergé de la carène.

[Voir l'expression *Volume de carène*].

3 – Si le volume de remplacement lorsque le navire est stoppé sur l'eau est **V** et si la densité de l'eau de mer est **d**, la masse du volume de remplacement est **P = dV**.

Remarques : a) – Le *déplacement léger* est le déplacement du navire sans cargaison.

b) – Le *déplacement en charge* est le déplacement du navire lorsqu'il a embarqué son Équipage et ses passagers, qu'il a fait le plein de ses soutes et qu'il a chargé tout le poids de marchandises possible sans dépasser l'enfoncement maximum autorisé, c'est-à-dire lorsque son enfoncement est tel que ses marques de franc-bord sont à la limite d'être « *noyées* », c'est-à-dire qu'elles sont exactement au niveau de la surface de flottaison.

[Voir l'expression *Marques de franc-bord*].

Déplétion : Diminution de la gravitation en un endroit d'un astre, d'un nuage interstellaire, d'une galaxie, etc., qui est due à l'hétérogénéité de ceux-ci, par opposition à la *réplétion*, qui désigne une augmentation de la gravitation.

Déployer (en anglais « *to unfurl* ») : **1** – Étendre, déplier.

Exemples : Quand les aigles déploient leurs ailes ; on marcha aux ennemis enseignes déployées ; voguer à voiles déployées.

2 – Développer, en parlant d'une voile.

Remarque : Déployer une voile, c'est en larguer les rabans et les cargues pour la

développer et être à même de l'établir.

3 – Déployer un pavillon, c'est le hisser déjà déplié et développé, ou le hisser plié de manière à ce qu'il se développe lorsqu'il est à bloc.

[Voir l'expression *À bloc*].

4 – [*Au figuré*] Déployer toute son éloquence, tout son savoir, toutes ses forces, etc. c'est employer tout ce qu'on a d'éloquence, de savoir, de forces.

5 – [*Au figuré*] Déployer tous ses charmes, c'est étaler tous ses charmes.

6 – [*Au figuré*] On dit *rire à gorge déployée*, pour dire rire de toute sa force.

Déportation : **1** – Chez les anciens Romains, la déportation était un bannissement perpétuel dans un lieu déterminé.

2 – [*Jadis*] Peine perpétuelle, afflictive et infamante, qui consistait en une résidence forcée dans un lieu déterminé en dehors du territoire métropolitain.

Exemples : Déportation des Français de la Commune en Nouvelle-Calédonie ; déportation de condamnés de droit commun britanniques en Australie.

3 – Transferts de populations à la suite d'un échange de territoires entre États voisins ; échange de populations à la suite d'une invasion par un pays voisin.

Exemples : **i)** Après les soulèvements des années 1830 et des années 1860 dans les anciens territoires polonais incorporés dans l'Empire russe, des centaines de milliers de Polonais furent déportés en Sibérie ou dans le Caucase russe.

ii) Pendant la guerre de 1914-1917, plus de 4 millions de Polonais furent déportés ; un million et demi d'entre eux ne revinrent pas pour différentes raisons.

Certains furent déportés en Russie au fur et à mesure de la retraite des armées russes devant les Allemands, en application de la politique de la terre brûlée ; d'autres furent déportés par les Allemands en Allemagne pour y travailler.

iii) Aussitôt après l'invasion de la Pologne par l'Armée Rouge le 17 septembre 1939 [sans que les *soi-disant* alliés de la Pologne ne déclarent la guerre à l'Union Soviétique !] tous les éléments prétendus bourgeois ou fascistes, c'est-à-dire les élites polonaises et les officiers de l'armée, furent soit exécutés, soit déportés dans des camps de concentration soviétiques ; plus d'un million de Polonais de la zone d'occupation soviétique de 1939 furent ensuite déportés vers les provinces asiatiques de l'Union Soviétique ; d'autres fuirent vers l'Est pour tenter d'échapper aux Allemands : 100 000 à 200 000 polonais arrivèrent dans la seule Hongrie.

Un grand nombre de Polonais des deux sexes périrent en Sibérie de froid, de faim, de fatigue ou des mauvais traitements subis.

iv) Après l'invasion de la Pologne par l'Armée allemande, à partir du 1er août 1939, et la réintégration des anciennes provinces allemandes dans le Reich, environ 3 millions de Polonais furent déportés en Allemagne pour devenir les travailleurs de force dont l'agriculture et l'industrie allemandes avaient besoin, en remplacement des Allemands incorporés à la Wehrmacht.

v) Près de un million d'Allemands furent déportés avec un minimum de bagages d'Allemagne vers les régions polonaises qui avaient appartenu à la Prusse avant 1919, ou dans d'autres régions qui étaient appelées à devenir allemandes en vue de constituer une partie de l'espace vital des Allemands (*Lebensraum*) ; plusieurs centaines de milliers d'Allemands des minorités allemandes de territoires dispersés (pays baltes, Bessarabie, etc.) furent déportés en Pologne occupée.

vi) Après la défaite allemande, et en application des accords de Postdam de 1945, 2,3 millions d'Allemands et 400 000 Ukrainiens, Biélorusses ou Lituaniens de Pologne furent déportés, respectivement en Allemagne ou en Union Soviétiques.

4 – Transfert en dehors de leur patrie des habitants d'un pays vaincu pour être asservis par le pays vainqueur.

Exemples : **i)** Les tribus du Royaume d'Israël (la *Samarie*) ont été déportées à Ninive par l'Assyrien Salmanazar v en 722 avant Jésus-Christ, au temps du prophète Osée [*la tradition parle de 27 290 déportés*].

ii) La déportation à Babylone par Nabuchonosor II des élites juives du royaume de Juda s'est opérée en 3 épisodes : en 597 avant Jésus-Christ, au temps du roi Joaquin ; en 587 avant Jésus-Christ, au temps du roi Sédécias ; et enfin en 581 avant Jésus-Christ.

Après que le Perse Cyrus II eut pris Babylone et libéré les Juifs en 539 avant J.-C., environ 40 000 déportés juifs choisirent de retourner au royaume de Juda (la Judée) et de reconstruire le temple de Jérusalem ; de nombreux autres Juifs choisirent de rester à Babylone.

iii) Le roi d'Égypte Ptolémée 1er (366-283 avant J.-C.) déporta 120 000 juifs de Samarie et de Judée en Égypte, après qu'il eut pris la Judée.

iv) Pendant la Seconde Guerre Mondiale, 76 000 Juifs ont été déportés de France, principalement en Allemagne ou en Pologne ; un grand nombre d'entre eux périrent de faim, de froid, d'épuisement ou furent délibérément empoisonnés à partir de 1942, notamment dans les chambres à gaz du camp de Birkenau, près d'Auschwitz, comme des centaines de milliers d'autres Juifs de différentes origines (près de 3 millions en tout).

5 – Mesure de répression et de rétorsion, ou de précaution, consistant à déplacer puis à interner des opposants politiques arrêtés par la police locale, ou des terroristes et des francs-tireurs capturés par une armée d'occupation étrangère.

Exemple : En 1944, dans le Nord du département des Vosges, des francs-tireurs se préparaient imprudemment depuis plusieurs semaines, à la vue des occupants allemands, à combattre la Wehrmacht en arrière du futur front américain avec l'aide d'agents subversifs anglais des SOE (*Special Operations Executive*) et grâce à un important matériel parachuté au su de tous ; par précaution, au moment où les Américains arrivèrent au col de la Chipotte et se préparaient à traverser le massif des Vosges, tous les hommes des 9 villages de la vallée du Rabodeau furent arrêtés par les Allemands, notamment le 24 septembre 1944 à Moussey, les 5 et 6 octobre 1944 à Senones et à Vieux-Moulin ; les femmes et les enfants furent libérés, mais tous les hommes furent déportés ; un grand nombre d'entre eux périrent dans des camps de concentration en Allemagne et en Pologne : à Kot, à Haslach, à Ras, à Monowitz, à Mühldorf, à Dachau, à Buchenwald, etc.

Remarques : **a)** – Les 9 villages de la vallée du Rabodeau concernés sont Belval, La Petite Raon, Le Puid, Le Vermont, Moyenmoutier, Senones, Le Saulcy, Vieux Moulin et Moussey.

b) – Les Allemands regroupèrent les hommes au château de Belval, siège de la *Kommandantur* régionale, puis ils furent conduits au camp de Schirmeck et enfin ils furent déportés vers des camps de concentration en Allemagne ou en Pologne.

c) – À Moussey, 228 hommes dont 187 habitants originaires du village, 10 Juifs d'Alsace et 31 francs-tireurs « *venus d'ailleurs* » furent arrêtés et déportés ; seuls quatre d'entre eux revinrent vivants après la libération des camps par les Russes ou les Américains.

d) – Au Puid, les 22 hommes du village furent arrêtés le 24 septembre 1944.

e) – Monseigneur Marcel Herriot (1934-2017), le 109^{ème} évêque de Verdun, qui a passé toute sa jeunesse au Puid, avait vu son père partir en déportation le 24 septembre 1944 pour mourir au camp de Dachau comme beaucoup des déportés

arrêtés ce jour là en représailles des actes de terrorisme perpétrés inutilement et imprudemment dans la vallée ; Mgr Herriot étant lui-même décédé le 14 septembre 2017, quelques jours plus tard, une habitante du Puid qui l'avait très bien connu rappela dans le journal local qu'il « *ne garda jamais de rancune envers ces ennemis* [allemands] » (« *Vosges-Matin* » du 20 septembre 2017).

f) – Celles et ceux qui vécurent dans la vallée à cette époque racontent que les résistants locaux manquaient de discrétion : ils sortaient de chez eux ou des bars fréquentés également par les Allemands et traversaient en plein jour la ville de Senones pour rejoindre le maquis, passant même devant la *kommandantur* locale avec tout l'équipement militaire fourni par les Anglais, sans se douter que les Allemands pourraient réagir lorsque ce serait nécessaire.

Dépôt [*de logiciels*] (en anglais « **repository** ») :

[Voir les mots *Repo*, *Repository*].

Dépotage (en anglais « **stripping** ») : Action de vider un conteneur.

Remarque : Le remplissage d'un conteneur se dit « *empotage* » (en anglais « **stuffing** »)

Dépouille : **1** – La peau d'un animal.

Remarques : **a)** – Ce mot est particulièrement d'usage, dans cette acception, en parlant des serpents et des insectes qui se dépouillent de temps en temps de leur peau.

Exemples : La dépouille d'un serpent ; la dépouille d'un ver à soie.

b) – En parlant de la peau du lion dont Hercule était revêtu, on dit *la dépouille du lion de Némée*.

c) – Dépouille se dit aussi de la peau de toute sorte de bête féroce, lorsqu'elle est arrachée.

Exemples : La dépouille d'un tigre ; la dépouille d'un léopard, d'une panthère.

2 – [*Par extension*] On appelle le corps d'un homme après sa mort, *sa dépouille mortelle*.

3 – [*Par extension*] Les vêtements et les biens pris sur quelqu'un qui ne peut pas se défendre.

4 – Ce qu'on remporte de la prise d'une ville ou du gain d'une bataille.

Exemples : Il a remporté de riches dépouilles sur les ennemis.

5 – [*Au figuré*] On dit parfois d'un homme qui a réussi à avoir la charge, le bénéfice, la succession d'un autre, qu'il a eu sa dépouille.

Exemple : Ils ont partagé sa dépouille.

6 – [*Rare*] Dépouille se dit aussi de la récolte des fruits de l'année.

Exemple : Vendre la dépouille de son jardin, de son verger, de ses vignes.

Dépouille (Droit de –) : **1** – Droit de percevoir les dépouilles de ceux qui sont jetés à la côte à la suite d'un naufrage.

2 – En 1157, Hervé de Léon, puis en 1390 le duc de Bretagne Jean IV, accordèrent aux moines de Saint-Mathieu de *Fine Terre*, à l'extrémité Ouest de la Bretagne (actuelle Pointe Saint-Mathieu dans le département du *Finistère*) le droit de dépouille pour les cadavres des péris en mer qui venaient s'échouer sur les côtes des paroisses de Saint-Mathieu, Plougonvelin et Lochrist.

3 – Le 24 janvier 1498, Charles VIII étendit par lettres patentes le droit de dépouille des religieux de Saint-Mathieu aux ports et havres de Brest et du Conquet.

4 – Ces droits ont été confirmés par lettres patentes en 1602 (Henri IV).

Remarques : **a)** – Les ruines de l'abbaye bénédictine du XII^{ème} siècle sont encore visibles près du phare (tour blanche, lanterne peinte en rouge) de la Pointe Saint-

Matthieu, au sud du Conquet, dans la commune de Plougonvelin (Finistère).

b) – Les moines de Saint-Mathieu furent chargés, en contrepartie des droits qui leur furent accordés, d'allumer une tour à feu sur la falaise, chaque nuit sombre, après la création d'un port de guerre à Brest.

Dépouillement : État de celui qui est dépouillé de ses biens ou qui s'en est privé lui-même.

Exemple : Je l'ai trouvé dans un dépouillement absolu.

Remarque : À la différence du dénuement qui est la simple privation, le dépouillement est l'état de celui qui a possédé des biens et qui ne les a plus.

Dépouiller : Dépouiller une couture de voile, c'est nettoyer la couture décousue et en retirer les bouts de fils coupés.

Remarque : Quand, en délivrant une couture, on a le soin de couper les fils de couture sur la voile, presque tous les bouts de fil restant s'en vont avec le morceau de toile qu'on enlève.

Dépouiller : **1** – Déshabiller, ôter à quelqu'un les habits dont il est vêtu.

Exemples : Les habitants de l'île ont dépouillé les cadavres des naufragés échoués sur la grève ; les voleurs l'ont dépouillé, l'ont dépouillé de tous ses habits ; se dépouiller soi-même ; il s'est dépouillé pour se jeter dans l'eau

2 – *Dépouiller* se dit aussi en parlant des animaux dont on ôte la peau, pour les apprêter.

Exemple : *Dépouiller* un lièvre.

3 – [*Au figuré*] *Dépouiller* se dit en parlant des sentiments, des opinions, des passions dont on se défait.

Exemple : Se dépouiller de toute prévention.

Remarque : *Dépouiller le vieil homme*, se dépouiller du vieil homme, sont des expressions de l'Écriture sainte, pour dire quitter les inclinations de la nature corrompue, ses vieilles habitudes criminelles.

4 – *Dépouiller* se dit des arbres lorsqu'ils perdent leurs feuilles.

Exemples : L'hiver dépouille les arbres de leurs feuilles ; les arbres se dépouillent.

5 – Recueillir, en parlant des fruits de la terre.

Exemple : Le fermier a dépouillé, l'an passé, pour mille écus de blé.

6 – [*Au figuré*] *Dépouiller un compte*, c'est en examiner la recette et la dépense, en faire un extrait.

Remarque : On dit de même *dépouiller* un inventaire, un livre, etc. pour dire *en faire un état abrégé*, un extrait.

Dépouiller : Dépouiller une côte, c'est en tomber sous le vent.

Dépourvoir : [*Vielli*] Dégarnir de ce qui est nécessaire.

Exemples : Il ne faut pas dépourvoir de munitions une place de guerre ; se dépourvoir d'argent ; il s'est dépourvu de tout pour avancer ses enfants.

Dépourvu : On dit qu'un homme est *dépourvu* de sens, d'esprit, de raison, pour dire, qu'il n'a point de sens, d'esprit, etc.

Dépourvu (Au –) : Sans être pourvu des choses nécessaires, sans être préparé.

Exemples : Si vous me prenez au dépourvu, je vous ferai mauvaise chère ; il l'a pris au dépourvu ; on ne le prendra jamais au dépourvu.

Dépravation : Changement moral en mal ; corruption.

Exemples : La dépravation du siècle, des mœurs ; dépravation du goût.

Dépraver : Corrompre, pervertir.

Exemple : La lecture des mauvais auteurs lui a dépruvé le goût.

Dépréciation (en anglais « *percentage of depreciation* ») : Estimation en quantité, en nombre, en pourcentage ou en différence de poids non chiffrable sur le moment, d'un

dommage affectant la marchandise (dommage par mouillure, par exemple).

Remarque : On dit aussi *réfaction*.

Déprécier : Mettre une chose, une personne au-dessous de son prix, en rabaisser la valeur, le mérite.

Déprédation : Vol, ruine, pillage fait avec dégât.

Dépréder : [Rare] Piller avec dégât.

Dépression : Abaissement.

Dépression atmosphérique : **1** – On appelle couramment *dépression atmosphérique* une masse d'air dans laquelle la pression est plus basse que dans les masses d'air qui lui sont adjacentes ou qui l'entourent à la même altitude.

Remarque : On qualifie de « *dépression atmosphérique* » (symbole D) sur une carte météorologique, la surface terrestre située sous une masse d'air dans laquelle règne une pression plus faible que dans les masses d'air voisines.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

2 – À la latitude de la France, les dépressions se déplacent ordinairement d'Ouest en Est, plus ou moins rapidement, avec de possibles retours en arrière.

3 – Les dépressions sont le siège de mouvements ascendants d'air et de vapeur d'eau, avec formation de nuages et de précipitations.

4 – Une dépression ressemble à un gigantesque tourbillon tournant, dans l'hémisphère Nord, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

[Voir l'expression *Cellule convective*].

Dépression de l'horizon (en anglais « *dip of the horizon* ») : **1** – Abaissement de l'horizon.

[Voir le mot *Horizon*].

Remarque : L'œil du navigateur qui observe, à la mer, la hauteur d'une étoile, du Soleil, de la Lune ou d'une planète est situé à une certaine altitude au-dessus du niveau de l'eau (5 m, 15 m, 35 m, etc. selon le navire) ; l'angle formé par la verticale avec les rayons visuels qu'il mène aux différents points de la courbe qui limite sa vue est le même dans tous les points de l'horizon et la courbe est un cercle ; on la nomme *horizon sensible* ou *horizon apparent* de l'observateur.

[Voir l'expression *Point de l'horizon*].

2 – La dépression de l'horizon est la différence qui existe, pour un même astre observé au même instant, entre :

– *d'une part*, la hauteur angulaire de l'astre mesurée à la mer, par un observateur dont l'œil se situe près de la surface de l'eau, par rapport à l'horizon visuel de l'observateur,

– *et d'autre part*, la hauteur angulaire de l'astre mesurée par un observateur imaginaire dont l'œil serait au centre de la Terre, par rapport à un plan parallèle à l'horizon visuel et que l'on appelle *horizon géocentrique* ou *horizon rationnel*.

Remarques : **a)** – Est rationnel ce qui relève de la raison, de l'entendement et qui est fondé sur le raisonnement et non sur l'expérience.

b) – On appelle horizon rationnel un plan passant par le centre de la Terre, parallèle à l'horizon visuel d'un observateur situé à la surface ou près de la surface de la mer.

[Voir l'expression *Horizon rationnel*].

c) – La dépression est la quantité dont l'horizon visuel est abaissé par rapport à l'horizon rationnel ou géocentrique.

d) – La *dépression de l'horizon* est la correction à apporter aux observations effectuées à la mer pour les rapporter à l'horizon géocentrique.

e) – La dépression de l'horizon, comme la réfraction, majore la hauteur observée

des astres ; c'est la hauteur corrigée de la dépression (et de la réfraction) qu'il faut prendre en compte pour les calculs nautiques.

f) – Les corrections de dépression et de réfraction sont toujours à retrancher de la hauteur observée.

Dépression sous la coque : 1 – L'augmentation locale de la vitesse de l'eau sous la coque d'un navire qui a acquis une certaine vitesse-surface entraîne la diminution de la pression exercée par l'eau sur la carène qui permet au navire de flotter, conformément à la relation de Daniel Bernouilli.

[Voir l'expression *Bernouilli (Relation de Daniel –)*].

2 – Il en résulte une diminution de la portance et donc une augmentation de l'enfoncement du navire par rapport à ce que l'on pouvait observer lorsque ce même navire était au repos, stoppé sur l'eau, avant d'appareiller.

Remarque : Un navire dont le tirant d'eau au repos est inférieur à la hauteur d'eau mesurée en un endroit donné, et qui fait route à bonne vitesse, pourra toucher le fond à cet endroit en raison de la dépression qui se produira sous sa coque : on parle aussi de *surenfoncement*.

Dépression psychique : On appelle *dépression psychique* un ensemble de symptômes mêlant une altération durable de l'humeur, la perte du sommeil et de l'appétit ainsi qu'une vive douleur morale.

Déprime : État de celui qui souffre d'une dépression psychique.

Remarque : Parmi les *aliments anti-déprime* on trouve les cornichons, les poissons, tous les fruits de mer, le beurre, le chocolat et tous les aliments riches en *oméga 3*.

Député : 1 – Celui que les corps électoraux ont élu membre de l'Assemblée nationale.

2 – Celui qui est envoyé par un prince, par une communauté, ou par une compagnie, pour remplir quelque commission.

Députer : Envoyer avec commission.

Dérader (en anglais « *to be driven from one's anchor* ») : Se dit d'un navire au mouillage sur rade dont l'ancre chasse ou d'un objet retenu au fond de la mer tel qu'une bouée, qui sont entraînés sur une certaine distance par la violence du vent ou du courant.

Déralinguer : Retirer ou découdre la ralingue d'une voile.

Remarques : **a)** – Il arrive quelquefois qu'une voile soit déralinguée par le vent, c'est-à-dire que la toile soit arrachée de ses ralingues par le mauvais temps.

b) – On dit parfois d'un objet quelconque qu'il est *déralingué* pour signifier qu'il est détruit, disloqué, brisé.

Déranger : Ôter de son rang, de sa place.

Exemples : Déranger des papiers ; déranger des livres.

Remarque : Déranger la bonnette, c'est la déboutonner du corps de la voile.

Dérapage de l'ancre : 1 – Désengagement de l'ancre du fond de la mer lorsque, l'ancre étant à pic, elle commence à être hissée.

Remarque : « *Dérapage* » signifie toujours *disparition de frottements solides*.

2 – L'effort supporté par le guindeau au moment du dérapage correspond à la somme :

i) du poids de l'ancre ;

ii) de l'effort nécessaire pour dégager les pattes de l'ancre du fond de la mer dans lequel elles étaient enfoncées ;

iii) du poids de la chaîne entre l'écubier et l'organeau de l'ancre.

Remarques : **a)** – On considère souvent que l'effort pour le dérapage est trois fois supérieur à l'effort nécessaire pour l'apiquage.

b) – L'effort de calage du moteur d'entraînement du guindeau dépasse d'un quart

environ l'effort moyen au dérapage.

c) – Le bâti et le frein de la couronne de Barbotin doivent pouvoir supporter un effort supérieur à l'effort de calage du moteur d'entraînement.

Déraper : Glisser faute d'une adhérence au sol suffisante pour retenir.

Remarques : a) – On n'emploie le mot « *déraper* » que lorsqu'il est question de la disparition totale ou partielle des *frottements solides* d'un objet avec le sol.

b) – Une voiture automobile dérape dans un virage lorsque le frottement des pneumatiques sur la route est trop faible pour l'empêcher d'aller tout droit, malgré que le volant et les roues de l'avant sont tournés en direction de la sortie du virage.

c) – Un navire au mouillage *déraper* lorsque son ancre ne touche plus le fond de la mer, habituellement parce qu'on est en train de virer sa chaîne.

d) – L'ancre d'un navire qui a mouillé au bas d'eau peut dérapper accidentellement et malencontreusement au montant, si la longueur de son mouillage est inférieure au minimum requis pour tenir à la pleine mer.

e) – Si l'ancre manque accidentellement à retenir un navire au mouillage parce qu'elle glisse sur le fond de la mer, on dit que le navire *chasse sur son ancre*, ou que *l'ancre chasse*.

f) – Si un navire qui manœuvre dans des parages resserrés a mouillé une ancre, en n'utilisant volontairement qu'une petite longueur de chaîne afin de progresser sans prendre une vitesse excessive, malgré qu'il utilise sa machine et sa barre pour se diriger, on dit que *l'ancre drague* ou que le navire a mis *une ancre à draguer*, ou qu'il a mouillé *tant de maillons à draguer*.

Déraper l'ancre (en anglais « *to disloge* », « *to purchase* », « *to trip the last anchor* ») :

Lorsque l'on désire remonter le mouillage, au moment où l'ancre vient de quitter le fond de la mer on dit qu'elle a *dérapé*, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de frottements solides entre le fond de la mer et l'ancre.

Remarque : Sur un gros navire, dès que l'ancre a dérapé, l'équipe de manœuvre sur le gaillard d'avant fait tinter la cloche de mouillage rapidement et de façon continue pendant une dizaine de secondes, afin d'en informer l'équipe de veille à la passerelle de navigation, qui peut se trouver hors de portée de voix ou éloignée de l'interphone et du poste radio portatif.

Dératé : 1 – Il se dit au propre de ceux à qui le préjugé populaire suppose qu'on a ôté la rate, tels que les coureurs.

Exemple : Courir comme un dératé.

2 – [Au figuré] Gai, enjoué, éveillé, rusé, alerte.

Exemple : On dit un petit garçon *dératé*, une petite fille *dératée*, pour dire « *qui en sait plus qu'on n'en sait à son âge* ».

Dératisation :

Der des ders : Appellation familière de la guerre de 1914-1918 par les Français après l'armistice du 11 novembre 1918 et le Traité de Versailles du 28 juin 1919, notamment par les soldats qui avaient connu les tranchées, par les mutilés, les gazés ou autres grands blessés de guerre et par tous les Français qui avaient perdu des proches ; beaucoup pensèrent vraiment qu'il n'y aurait plus jamais de guerre et que la guerre de 1914-1918 était vraiment la *dernière* guerre européenne de l'Histoire.

Remarques : a) – Les Français n'avaient plus de revendications territoriales depuis que l'Alsace (Strasbourg, Mulhouse) et la Moselle (Metz) étaient redevenues françaises.

b) – Certains Français, cependant, auraient préféré disposer d'une « *frontière naturelle* » avec l'Allemagne, en occupant la rive gauche du Rhin jusqu'en Hollande, afin de retarder une nouvelle offensive allemande vers Paris après

celles de 1815, de 1870 et de 1914.

c) – Les Allemands, au contraire, n'arrêtaient pas de penser aux territoires que le Traité de Versailles (28 juin 1919) leur avait retirés et qu'il leur faudrait bien récupérer un jour, par la guerre s'il le fallait :

i) Dantzig, ancien chef-lieu de la Prusse occidentale, peuplée d'Allemands, devenue « *ville libre* » depuis le Traité de Versailles,

ii) le « *corridor de Dantzig* », qui faisait partie de la Prusse occidentale et qui a été donné à la Pologne,

iii) Poznan et la Poznanie, qui ont été retirés à l'Allemagne par le Traité de Versailles, pour être restitués au nouvel État polonais,

iv) le territoire prussien de Memel, germanophone, placé sous administration française par le Traité de Versailles, puis annexé par la Lituanie en 1924,

v) le district de Hulschin qui fait désormais partie du nouvel État tchécoslovaque,

vi) le Nord-Schleswig prussien, donné au Danemark.

d) – La Prusse était considérée par les rédacteurs du Traité de Versailles, notamment par le Français Georges Clemenceau (1841-1929) et par l'Américain Woodrow Wilson (1856-1924), comme le foyer du militarisme allemand ; certains beaux esprits jugèrent qu'en incorporant une partie de la Prusse occidentale à la Pologne, l'Allemagne ne chercherait plus jamais à faire la guerre.

Derechef : 1 – Une *seconde* fois.

2 – [*Par extension un peu abusive*] Une autre fois ; de nouveau.

Dérèglement : 1 – Désordre, opposition aux règles de la morale.

2 – Ce qui est hors du cours ordinaire des choses de la nature ou de l'art.

Exemples : Le dérèglement des saisons ; le dérèglement du pouls ; le dérèglement d'une montre.

Déréglementation (en anglais « *deregulation* ») : **1** – On appelle *déréglementation* la suppression délibérée par l'État de quelques règlements, dans le but de faire évoluer certains secteurs marchands et d'améliorer la libre la concurrence entre les acteurs actuels ou potentiels ; la déréglementation est censée éviter la constitution de monopoles ou de situations dominantes.

Remarques : a) – *Concurrence* a ici le sens d'*égalité de droits et de privilèges*.

[Voir le mot *Concurrence*].

b) – On ne doit pas employer les mots *déréglementation* et *dérégulation* l'un pour l'autre.

[Voir les mots *Réglementation*, *Régulation*, *Réglementer*, *Réguler*, *Libéraliser*].

c) – En français « *réglementer* » veut dire assujettir une activité à des *règlements* ; « *réguler* » veut dire chercher à donner une certaine *stabilité* à un système.

d) – La réglementation peut avoir pour objet la régulation du système, mais elle peut aussi avoir d'autres motivations.

e) – La régulation peut se faire au moyen de règlements, mais elle peut aussi se faire d'autres façons.

f) – Dans certains secteurs, la situation de monopole est souhaitable : jusqu'à la fusion en 1968, sous la pression du Gouvernement français, de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN) et des Hospitaliers-Sauveteurs bretons (HSB) pour former la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) les deux principales sociétés de sauvetage en mer françaises avaient chacune un canot très coûteux dans chaque port de la Manche ou de l'Océan, et elles étaient toutes les deux en quasi-cessation de paiement : à La Rochelle, la station du canot des HSB était au *quai des Chantiers*, dans l'avant-port de La Rochelle-Ville, et la station du canot de la SCSN était dans l'avant-port de La Pallice.

2 – À l'issue de chaque crise financière, les États imposent des règles strictes aux établissements bancaires afin d'éviter que les crises économiques que ces établissements bancaires avaient provoquées ne se reproduisent ; le 3 février 2017 deux décrets du Président Donald Trump abrogeaient une partie des règlements bancaires connus sous l'appellation de « *lois financières Dodd-Frank* » qui avaient été pris après la crise bancaire de 2008.

Remarques : a) – L'association bancaire ABA s'est félicitée de cette libération de leur industrie : le Président Trump veut épargner aux banques de devoir se soumettre chaque année à un test de résistance pour évaluer leur solidité en cas de crise ; les banquiers dénonçaient cette disposition comme nuisible pour les banques et pour les clients des banques.

b) – L'*obligation* pour les conseillers financiers d'agir dans l'intérêt de leurs clients, qui devait entrer en vigueur en avril 2017, a été reportée.

c) – La loi Dodd-Frank (en américain « *Dodd–Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ») a été adoptée en 2010 par le Congrès des États-Unis d'Amérique ; elle visait à promouvoir la stabilité financière des États-Unis en améliorant la responsabilisation et la transparence des acteurs du système financier, et à mettre fin au slogan « *trop gros pour qu'on la laisse chuter* » que l'on associait à certains établissements bancaires ; elle a pour but de protéger le contribuable américain en mettant fin aux sauvetages financiers par l'État ; elle devait protéger chaque consommateur de certaines pratiques abusives des services financiers.

d) La loi *Dodd-Frank* est divisée en 16 titres et compte 848 pages.

e) – La loi *Dodd-Frank* avait été proposée par le député Barney Frank et le sénateur Chris Dodd ; elle a été adoptée par la *Chambre des représentants* le 11 décembre 2009 et par le *Sénat* le 20 mai 2010 ; le texte final uniformisant les deux versions proposé par le *Comité de conférence du Congrès* a été adopté le 30 juin 2010 par la *Chambre des représentants* et le 15 juillet 2010 par le *Sénat* ; le Président Barack Obama promulgua la loi *Dodd-Frank* le 21 juillet 2010.

Dérégler : 1 – Mettre hors de la règle, hors des règles.

Exemple : Il ne faut qu'un mauvais moine pour *dérégler* tout le couvent.

2 – Se déranger, agir contre le cours ordinaire des choses de la nature ou de l'art.

Exemples : Un compas déréglé ; une montre déréglée ; un temps déréglé.

Dérision : Moquerie amère.

Exemples : Tourner en dérision ; faire quelque chose en dérision.

Dérivation : 1 – [*Terme d'Hydraulique*] Détour qu'on fait prendre aux eaux.

Exemple : Canal de dérivation.

2 – Circuit de contournement d'un sectionnement dans un circuit à haute pression.

Exemple : La *soupape de dérivation* d'une vanne du collecteur de vapeur 2 bis.

Remarques : a) – La *soupape de dérivation* permet d'équilibrer les pressions dans les collecteurs de chaque côté de l'opercule d'une vanne, avant d'ouvrir cette vanne.

b) – On dit aussi *by-pass* au lieu de *soupape de dérivation*.

Exemple : Ouvrir le *by-pass* pour équilibrer les pressions dans les collecteurs de chaque côté d'une vanne.

3 – L'origine qu'un mot de la langue tire d'un autre.

Dérive (en anglais « *leeway* », « *drift* ») : 1 – Le sillage que fait un navire quand les vents et les courants le détournent de la route qu'il tient.

[Voir le mot *Sillage*].

Exemple : Nous nous laissâmes aller à la dérive.

Remarque : Lorsque le détour que le navire a fait porte au chemin qu'il voulait

faire, on dit que *la dérive vaut la route*.

2 – On appelle *dérive* due au vent le déplacement qu'il faudrait effectuer pour se rendre du point où l'on se serait trouvé s'il n'y avait pas eu de vent, jusqu'au point observé.

Remarque : L'écart entre une *position observée* et la *position indiquée* au même instant par un système de navigation autonome automatique s'appelle la *dérive* de ce système.

Exemple : Un sous-marin contrôle la *dérive* de sa centrale inertielle en s'approchant suffisamment de la surface de la mer pour capter les signaux des satellites d'un système de navigation : on dit qu'il *recale* sa position.

3 – La *dérive* est aussi le chemin (direction, sens et distance) parcouru par un bateau sans propulsion, ou par un naufragé sur son radeau de survie entre leur dernière position connue et l'endroit où les sauveteurs les repèrent pour leur venir en aide.

Remarques : **a)** – Au temps de la marine à voiles, les éléments météorologiques défavorables firent dériver de nombreux navires, empêchant les navigateurs d'atteindre leur but directement, c'est-à-dire sans faire relâche dans un pays qui était parfois très éloigné de la route directe vers leur lieu de destination.

b) – D'après le moine bénédictin Richer de l'abbaye de Senones, dans sa chronique *Gesta Senoniensis Ecclesiae* écrite en latin au XIII^e siècle :

[Au cours de l'avant-dernière croisade] *le roi de France Louis IX [Saint Louis] prit la mer avec beaucoup d'armements et gagna Chypre ; il y séjourna quelque temps ; beaucoup de ses hommes y moururent.*

Puis, il reprit la mer pour gagner le port d'Âcre [en Palestine].

Ayant subi un vent contraire, il aborda un rivage inconnu.

Les marins, grandement étonnés, dirent que la cité qu'ils voyaient était Damiette, qui se situe aux portes de l'Égypte.

c) – Ce n'est pas volontairement que le roi Louis IX (Saint Louis) se retrouva en Égypte, mais en raison d'une dérive non maîtrisée qui l'éloigna de la Palestine où il désirait se rendre.

d) – La distance entre le point qu'ils estimaient avoir atteint et le rivage effectivement abordé est la *dérive* que le navire avait subie.

Dérive : La *dérive* (ou *force de dérive*) subie par un corps solide en déplacement dans l'air ou dans l'eau est la :

i) composante *horizontale*,

ii) *perpendiculaire* à la direction du mouvement,

iii) d'une force *équivalente* à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s'exercent sur l'enveloppe extérieure de ce corps ;

iv) appliquée *au centre de masse* du corps.

Remarques : **a)** – La force équivalente à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s'exercent sur l'enveloppe extérieure d'un corps est habituellement appelée la *résultante* des forces de pression.

b) – La composante *horizontale* de la résultante des forces de pression, *parallèle* à la direction du mouvement et *dirigée vers l'arrière* du mouvement, s'appelle la *traînée* (force de traînée).

c) – La composante *verticale* de la résultante des forces de pression s'appelle la *portance* (force de portance).

d) – La dérive subie par un navire qui fait route se décompose en :

i) la dérive due à l'écoulement de l'air autour de ses œuvres mortes, et

ii) la dérive due à l'écoulement de l'eau autour de ses œuvres vives.

e) – On ne doit pas confondre la *force de dérive* due à l'écoulement de l'air et de l'eau autour du navire, appliquée au centre de masse du navire, et le *vecteur dérive* qui est la différence entre la *route surface* et la *cap vrai*, ni avec le *vecteur-courant* qui est la différence entre les vecteurs *route-fond* et *route-surface* du navire.

[Voir les expressions *Polaire de Eiffel*, *Polaire de Lilienthal*].

Dérive : Appendice placé verticalement de chaque bord d'un bateau, ou sous sa quille, et destiné à offrir une résistance supplémentaire aux déplacements transversaux indésirables du navire, dus aux forces de dérive.

Remarque : Lorsque le lest d'un petit bateau à voiles est placé au bas d'une dérive fixe, on appelle communément cette dérive : *la quille*.

Dérive (Angle de –) : **1** – Angle entre le cap du navire (c'est-à-dire l'orientation de sa ligne de quille) et la route suivie à la surface de la mer (la route-surface, souvent marquée par la houache).

Remarques : **a)** – La vitesse lue sur le loch est la *vitesse-surface*.

b) – La composition vectorielle du cap et de la dérive s'appelle la *route-surface*.

c) – La route-surface et la vitesse-surface déterminent le *vecteur route-surface*.

d) – La vitesse et la direction vers laquelle porte le courant déterminent le *vecteur courant*.

e) – La résultante de la composition vectorielle de la vitesse surface et du courant est appelée la *route-fond* [Naguère on disait *route-vraie*].

2 – La dérive due au vent est un effet de l'action du vent que le navire reçoit par un côté.

Remarque : Lorsque l'on a corrigé le cap de la dérive due au vent et au courant, et que l'on suit le chemin que l'on veut faire, on dit que la *dérive vaut la route*.

3 – On apprécie, à vue, la dérive due au vent en observant l'angle formé par l'axe du navire (sa ligne de quille) et sa houache (son remous) c'est-à-dire la trace qui se forme derrière le navire et qui reste visible pendant assez longtemps par mer calme.

Remarque : En navigation courante, les courants n'entrent pas à proprement parler dans l'expression de la dérive ; le courant estimé *a priori* se combine avec la route surface par une construction vectorielle graphique pour donner la route fond estimée ; de même, le courant moyen subi s'obtient *a posteriori* en retranchant graphiquement (sur la carte) le chemin estimé du chemin réellement parcouru.

Dérivée : [En mathématiques] La *dérivée d'une fonction* est l'opération infinitésimale la plus simple : d'une fonction, elle dérive une autre fonction qui représente, en chaque point, pour chaque valeur de la variable, la rapidité de variation de la première fonction.

Remarques : **a)** – La vitesse-fond d'un navire représente la plus ou moins grande rapidité dans la variation de position géographique du navire en fonction du temps ; la variable indépendante est alors le temps ; la première fonction du temps (première variable dépendante) est la position du navire sur la Terre ; la fonction dérivée (deuxième variable dépendante, fonction du temps) est la vitesse du navire sur le fond.

b) – La fonction dérivée peut elle-même donner une dérivée, dite du second ordre ou dérivée seconde, comme l'accélération (troisième variable dépendante) est la deuxième fonction dérivée de la vitesse par rapport au temps (variable indépendante).

c) – L'opération inverse de la dérivation s'appelle l'*intégration* ou *quadrature*.

d) – L'intégration

[Voir les mots *Fonction* et *Intégrale* et les expressions *Différentielle (Équation –)* et *Transcendante (Fonction –)*].

Dérivée partielle : 1 – Une *équation aux dérivées partielles* est une équation différentielle à plusieurs variables.

Remarque : La notion de dérivée partielle a été inventée par le mathématicien français Alexis Clairaut (1713-1765).

2 – Si une fonction f dépend de plusieurs variables, x , y et z par exemple, on peut considérer, pour une raison particulière, que seule l'une d'entre elles, x , est une variable, et traiter les autres variables comme des constantes.

Si l'on dérive la fonction f par rapport à la seule variable x , on obtient la *dérivée partielle* de f par rapport à x , que l'on note $\partial f/\partial x$.

De même, si l'on dérive la fonction f par rapport à la seule variable y , on obtient la *dérivée partielle* de f par rapport à y , que l'on note $\partial f/\partial y$.

La dérivée partielle $\partial f/\partial x$ peut également être dérivée par rapport à y , et l'on obtient : $\partial^2 f/\partial x \partial y$; la dérivée partielle $\partial f/\partial y$ peut également être dérivée par rapport à x , et l'on obtient : $\partial^2 f/\partial y \partial x$

L'ordre de dérivation n'importe pas et l'on a $\partial^2 f/\partial x \partial y = \partial^2 f/\partial y \partial x$

Dériver (en anglais « *to go adrift* », « *to fall to leeward* ») : **1** – S'écarter de la route qu'on tient en mer.

Exemples : Nous trouvâmes que les courants avaient fait dériver le navire de dix lieues ; le pilote, pour ne pas donner sur le rocher, fut obligé de laisser dériver le navire.

2 – S'écarter de la route qu'on désire tenir en mer en suivant un cap donné ; faire une route-fond différente de la direction de la ligne de quille du navire.

Remarques : **a)** – Dériver, c'est faire une route qui s'écarte du cap qu'on tient en mer, sous l'action du vent ou du courant.

b) – Lorsque le chemin qu'un navire qui suit un cap donné et qui dérive porte au chemin qu'il veut faire, on dit que la dérive vaut la route.

3 – Être entraîné par la mer, par les courants ou par le vent, notamment si l'on est privé de propulsion, dans une direction et avec une vitesse que l'on ne maîtrise pas.

Exemple : Nous trouvâmes que les courants avaient fait dériver le vaisseau de dix lieues.

4 – S'éloigner du bord, du rivage.

Exemple : Dès que le bateau eut dérivé.

5 – Il se dit, en termes de grammaire, des mots qui tirent leur origine de quelque autre.

Exemple : Le mot *amiral* est dérivé de l'arabe.

6 – Venir de..., tirer son origine de...

Exemples : C'est de là que dérivent tous leurs malheurs ; on dit activement, *on a dérivé ces eaux* des sources voisines pour les faire tomber dans ce canal.

Dériver vent dessous vent dedans : En rivière, orienter les voiles pour aller alternativement en arrière ou en avant, en descendant la rivière en travers au courant.

Dernier : 1 – Qui est après tous les autres, ou après quoi il n'y a plus rien.

2 – On dit « *l'année dernière* » pour dire *l'année qui précède immédiatement* celle où l'on parle.

Remarques : **a)** – On dit de même, dimanche dernier, lundi dernier.

b) – Dans cette acception, on met toujours le substantif le premier ; mais dans les autres on met ordinairement l'adjectif avant le substantif.

Exemples : Dans la dernière assemblée ; dans la dernière guerre.

Dérober : 1 – Ôter la robe.

Remarque : Il ne se dit guère dans cette acception que des fèves de marais qu'on a dépouillées de leur première enveloppe.

Exemple : Des fèves dérochées.

2 – Faire un larcin, prendre en cachette ce qui appartient à autrui.

3 – Dérober signifie quelquefois, *soustraire*.

Exemple : Dérober un criminel à la Justice.

Remarque : On appelle escalier déroché, un escalier qui sert à dégager un appartement, pour pouvoir y entrer et pouvoir en sortir sans être vu.

Déroger : 1 – Action de déroger à un acte de l'autorité publique, une convention, un usage, etc. ; le résultat de cette action.

2 – Autorisation accordée à quelqu'un par l'autorité de déroger à une obligation, à une convention, à un usage, etc.

Dérogeance : Acte qui faisait perdre la qualité de noble sous l'Ancien Régime.

Remarque : Le fait de commercer entraînait habituellement la dérogeance.

Dérogeant : Qui entraîne la dérogeance.

Déroger : 1 – Statuer quelque chose de contraire en tout ou en partie à ce qui avait été statué.

Remarque : C'est l'autorité qui a statué qui est qualifiée pour déroger.

2 – S'écarter de ce qui est établi par un acte de l'autorité publique, une convention, un usage, etc.

3 – Sous l'Ancien Régime, *déroger à noblesse* c'était faire quelque chose qui par les lois du pays, faisait déchoir de la noblesse, c'est-à-dire perdre le caractère et les privilèges de la noblesse.

Exemples : Exercer une profession incompatible avec la noblesse, prendre des terres à ferme, tenir boutique, etc. , c'était déroger à noblesse.

Remarques : a) – L'armement et l'exploitation d'un navire étaient des actes de commerce qui ne dérogeaient pas.

b) – Sous Louis XIV : « *Pourront nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, faire construire ou acheter des navires, les équiper pour eux, les fréter à d'autres, et faire le commerce de la mer par eux ou par personnes interposées, sans que, pour cette raison, les gentilshommes soient réputés faire acte dérogeant à la noblesse, pourvu toutesfois qu'ils ne vendent point en détail.* »

[Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681].

Dérouler : 1 – Étendre ce qui était roulé, et le mettre de son long.

2 – Défaire une voile serrée et amarrée en paquet.

3 – Étendre, mettre à plat ce qui était roulé.

Exemples : Dérouler une carte, dérouler un plan, dérouler un prélat.

[Voir les mots *Carte*, *Prélat*].

Remarque : Dérouler complètement une manche à incendie ou un cordage sur le pont se dit *élonger* cette manche ou ce cordage sur le pont.

[Voir le mot *Élonger*].

Déroute : 1 – Fuite en désordre de troupes qui ont été défaites, qui ont été rompues, ou qui ont pris l'épouvante d'elles-mêmes.

2 – [Au figuré] Échec total, déconfiture.

Exemples : La déroute d'un parti politique à une élection.

Dérouter : 1 – Modifier la route d'un navire.

Exemple : Le paquebot français « *Île-de-France* » de la Compagnie Générale Transatlantique se *dérouta* pour porter assistance au paquebot italien « *Andrea Doria* » après que celui-ci fut abordé par le paquebot suédois « *Stockholm* ».

2 – Tirer quelqu'un de sa route, de son chemin.

3 – Déconcerter.

Exemple : Ce qu'on lui a dit l'a dérouté.

Derviche : Espèce de moine mendiant chez les Turcs.

Remarques : **a)** – Ce mot signifie *pauvre* en turc.

b) – On écrit aussi *dervis*.

Dervis : Voir le mot *Derviche*.

Désabuser : Détromper de quelque fausse croyance.

Désaccord : **1** – Dissentiment, désunion.

Remarques : **a)** – Un simple désaccord à propos d'un sujet trivial est parfois l'occasion de réactiver des vieilles rancunes ou de rappeler des convoitises concernant d'autres sujets, ou de vouloir compenser un orgueil blessé ; cela rend difficile et ralentit la conclusion d'un nouvel accord sur le sujet initial.

b) – Un procédé inusable pour disqualifier celui qui avance des arguments dont on ne veut pas, mais qu'on ne voit pas comment réfuter, est de jeter sur lui une suspicion généralisée en évoquant des faits qui pourraient le concerner mais qui sont complètement étrangers à l'affaire.

2 – État de ce qui n'a plus l'accord, le consentement.

Désaccoupler : Détacher les unes des autres des choses accouplées.

Désaffourcher : Lever l'ancre d'affourche.

Désaisissage (en anglais « *unlashing* ») : Opération qui consiste à larguer les saisines et à démonter l'accorage qui maintenaient la cargaison en place pendant la traversée, en vue de décharger le navire ou de déplacer la marchandise.

Désamarrage (en anglais « *unmooring* », « *unlashing* ») : **1** – Action d'ôter les amarrages et les saisines qui retiennent les objets assujettis à bord.

Remarque : Désamarrage est quelquefois synonyme de *désaisissage*.

2 – Largage des amarres d'un navire.

Remarque : On disait jadis *démarrage*.

[Voir le mot *Démarrage*].

3 – Défaillance accidentelle de l'amarrage.

Désamarrer (en anglais « *to unmoor* », « *to unfast* ») : **1** – Défaire les nœuds ou les amarrages qui retiennent des objets.

2 – Mettre un navire en mesure d'appareiller ou de changer de mouillage.

[Voir le mot *Démarrer*].

Désappareiller : *Désappareiller*, pour un navire, est le contraire d'*appareiller*.

[Voir le mot *Appareiller*].

Désarmer : **1** – Pour un navire de guerre, opération qui consiste à lui retirer son Équipage, ses armes, ses équipements et ses approvisionnements après qu'il a été retiré du service actif.

2 – Pour un navire de commerce, opération qui consiste à clôturer et à déposer le rôle d'Équipage après la fin du voyage, et à établir le bilan comptable du voyage.

Désarrimage (en anglais « *breaking up the hold* », « *shifting* », « *undoing the stowage* ») :

1 – Opération qui consiste à désarrimer un navire, c'est-à-dire à déplacer les approvisionnement, les marchandises qui sont chargées à bord du navire.

2 – Le désarrimage désigne aussi le *dérangement* des marchandises par le roulis ou par les effets du mauvais temps.

Remarques : **a)** – L'arrimage de la cargaison est l'arrangement de cette cargaison dans les cales du navire.

b) – Le désarrimage d'une cargaison de grains est un événement de mer qui peut entraîner la perte du navire par chavirement.

Désarrimer (en anglais « *to break up the hold* ») : Désarrimer un navire, c'est en défaire l'arrimage ou changer les dispositions de son arrimage.

[Voir le mot *Saisissage*].

Remarque : On ne doit pas employer le mot « *désarrimer* » pour dire seulement *larguer* ou *dessaisir*.

Désastre de la Hougue (en anglais « *disaster of La Hougue* ») : Traduction servile d'une expression anglaise reprise par les gazettes et les chroniqueurs du temps, pour qualifier la bataille livrée le 29 mai 1692 au large du Cotentin, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), par la flotte de Tourville (1642-1701) qui comprenait 45 navires de ligne et qui était opposée à une flotte anglo-hollandaise forte de 88 navires de ligne.

Remarques : **a)** – Si plusieurs navires français furent perdus en venant à la côte de France pour échapper à l'ennemi (15 vaisseaux dont le « *Soleil Royal* ») leurs Équipages furent sauvés et c'est ce qui était le plus important car il était plus facile de construire un navire que de trouver des marins entraînés et aguerris.

b) – On peut dire que la perte du vaisseau-amiral de Tourville, le « *Soleil Royal* » de 104 canons en bronze, magnifiquement décoré, en service depuis août 1670 (jeté volontairement à la côte pour échapper à l'ennemi le 1^{er} juin 1692, brûlé par les Anglais le 2 juin) fut un désastre car c'était un chef-d'œuvre de la construction navale française « *que les Anglais nous enviaient* ».

c) – Tourville fut élevé à la dignité de Maréchal de France le 27 mars 1693 par le roi Louis XIV (1638-1715), notamment pour sa belle victoire à la bataille de Beachy Head (cap Béziers, en français) le 10 juillet 1690, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) ; le vice-amiral Anne Hilartion de Tourville était à la tête de 75 vaisseaux de ligne, 6 frégates et 5 brûlots, soit 4 600 canons et 28 000 hommes ; les Anglo-Hollandais commandés par le vice-amiral Arthur Herbert de Torrington alignaient 60 vaisseaux de ligne, dont 22 hollandais à l'avant-garde, soit en tout 4 153 canons et 19 000 hommes ; les Anglo-Hollandais perdirent 17 vaisseaux, la flotte française termina la bataille intacte ; Tourville fut blâmé pour ne pas avoir su profiter de son avantage et pour avoir laissé l'ennemi se réfugier dans la Tamise.

[Voir l'expression *La Hougue (Bataille de –)*].

d) – Les Anglais parlent également avec un orgueil exagéré d'un autre événement survenu un 1er juin : la *troisième bataille d'Ouessant* du 13 prairial an II (1er juin 1794) ; les Anglais l'appellent « *the glorious first of june* » ; en réalité, l'escadre française du contre-amiral Louis Thomas Villaret-Joyeuse (1747-1812) attira volontairement l'escadre anglaise de l'amiral Richard Howe (1726-1799) dans l'Ouest, pour laisser le libre passage jusqu'à Brest à un convoi d'une centaine de navires chargés de blé en provenance d'Amérique ; la France qui connaissait une famine épouvantable avait un besoin urgent de blé et la flotte anglaise avait pour mission d'empêcher le convoi d'arriver en France ; le convoi de blé arriva à Brest au complet ; pendant ce temps, dans l'Atlantique, le combat entre les escadres française et britannique fut indécis jusqu'à son terme ; de nombreux navires, dans chacune des deux escadres, furent mis hors de combat et l'escadre anglaise, comme l'escadre française étaient trop affaiblies au moment de rompre l'engagement pour remporter la victoire ; les Anglais disposaient alors de 11 navires opérationnels contre 12 pour les Français ; les Français, il est vrai, perdirent sept navires, détruits ou capturés par les Anglais ; les Français eurent 4 000 tués et 3 000 prisonniers ; les Anglais eurent 300 tués.

[Voir l'expression *The glorious first of june*].

- Descartes : 1** – René Descartes (1596-1650) était un mathématicien, physicien et philosophe français.
- Remarques : a)* – Descartes est né dans un village sur la rivière Creuse appelé *La Haye* (dans l'actuel département d'Indre-et-Loire) qui s'est plus tard appelée *La Haye-Descartes* et qui est devenue en 1967 la commune de *Descartes*.
- b)** – Descartes affirma que, puisque l'homme pensait, son âme appartenait :
- i)** au monde supra-lunaire, au *monde immortel et inengendré*, au monde qui *est (cogito ergo sum)*
 - ii)** et non au *monde contingent*, c'est-à-dire au monde qui *existe* parce qu'il a été créé par Dieu.
- c)** – Avant lui, le Père de l'Église saint Augustin (354-430) évêque d'Hippone (Algérie actuelle) et docteur de l'Église, avait utilisé l'argument « *je pense, donc je suis* » pour démontrer que l'âme de l'homme, parce qu'elle pense, est une *substance immatérielle* qui n'a pas été créée mais qu'il y a en l'homme quelque image du « *Deus creator omnium* » (Dieu créateur de toute chose).
- d)** – Dans le Livre de l'Exode de la Bible hébraïque, chapitre 3, verset 14, Dieu dit à Moïse « *Je suis celui qui suis* » ; Dieu *est* et l'homme qui pense *est* avec lui ; l'homme *est*, il n'existe pas.
- e)** – En raison de traductions et d'adaptations nombreuses et successives, les textes bibliques fondateurs tels qu'ils nous sont parvenus ne rendent pas toujours compte de la différence originelle entre les verbes « être » et « exister ». Comme disent les Italiens : « *traduttore, traditore* » ce qui signifie « *traduire, c'est trahir* ».
- f)** – René Descartes faisait une distinction entre l'*essence* (une substance) qui est constitutive de l'être et l'*existence* (un accident) qui appartient à l'être mais qui n'est pas nécessaire.
- g)** – Descartes dut, pour cette *hérésie*, émigrer aux Pays-Bas au printemps 1629 pour d'échapper au tribunal religieux.
- h)** – Jean-Paul Sartre (1905-1980) au contraire est un « *existentialiste* » qui affirme que l'existence précède l'essence et que ce sont ses actions qui définiront l'essence de l'homme.
- 2** – Descartes est à l'origine de la géométrie analytique.
- 3** – Son œuvre philosophique majeure, « *Le discours de la méthode* » (1637), marqua une rupture avec la scolastique aristotélicienne.
- Remarques : a)* – La « *méthode* » de Descartes est tellement ambitieuse qu'elle est souvent inapplicable ou décevante à notre niveau.
- b)** – René Descartes publia en 1637 le « *Discours de la méthode* » (en langue française « *pour que les femmes mêmes pussent entendre quelque chose* »). [Voir le mot *Solipsisme*].
- 4** – Son ouvrage publié en français en 1644 « *Les principes de la philosophie* » précéda de 43 ans celui qu'Isaac Newton publia en latin en 1687 « *Philosophiae naturalis principia mathematica* ».
- Descartes (Principe de l'inertie de –)** : Descartes a énoncé, en 1629, le *principe de l'inertie* : « *Un corps sur lequel n'agit aucune force se meut d'un mouvement rectiligne uniforme ou bien reste au repos* ». [Voir les mots *Repos*, *Inertie*].
- Descendant : 1** – Synonyme de *jusant* lorsqu'il s'agit du cours d'une rivière (en anglais « *ebb tide* », « *flowing down* »). [Voir le mot *Jusant*].
- 2** – On appelle *navire descendant* celui qui navigue vers l'aval d'une rivière.

Descente australienne : Aménagement permettant de descendre en sécurité dans les cales à marchandises des navires de charge.

Remarques : **a)** – Les *descentes australiennes* sont des sortes de cheminées de section rectangulaire dans lesquelles on a placé des échelles de haut en bas, en alternance d'un côté et de l'autre ; un parquet permet de faire une pause entre deux échelles consécutives ; on accède dans les faux-ponts ou dans la cale par des portes réparties dans la hauteur de cette cheminée ; des panneaux étanches horizontaux levants permettent de traverser les différents ponts.

b) – Jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, on descendait dans les cales des navires par des échelles suspendues dans le vide, après avoir enjambé les surbaux ou les élongis de surbaux qui entourent les écoutilles des cales.

c) – Les entourages des écoutilles des cales sont parfois appelé hiloires de cales.

d) – L'appellation « *australienne* » vient de ce que ce furent les dockers australiens qui exigèrent les premiers des descentes sûres pour accéder aux cales à marchandises.

[Voir les mots *Bau*, *Surbau*, *Élongis*, *Écoutille*].

Description verbale : Une *description verbale* ou une tentative de description verbale d'un être, d'une chose ou d'une scène aperçus fugitivement perturbent le souvenir visuel que l'on peut en avoir ultérieurement.

Remarques : **a)** – En 1990, Jonathan Schooler, professeur de sciences du cerveau à l'Université de Santa Barbara en Californie et Tonya Engstler-Schooler montrèrent que, lorsqu'on a pu apercevoir le visage d'un cambrioleur, on peine davantage à le reconnaître parmi une série de portraits si on a d'abord essayé de le décrire par des mots que si on ne l'a pas fait ; le protocole d'expérience de Jonathan Schooler et Tonya Engstler-Schooler a été reproduit par d'autres équipes de chercheurs et leurs résultats ont confirmé en partie ceux des Schooler.

b) – De la même manière, une propagande malhonnête et habile peut inhiber la mémorisation d'informations sérieuses transmises ultérieurement par les supports traditionnels de la mémoire collective.

c) – Ou encore, des informations fausses obtenues sur des sites internet mal renseignés peuvent plus tard gêner l'acquisition du vrai savoir.

Déséchouage : Remettre à flot un bâtiment qui avait été échoué volontairement.

Remarque : Lorsqu'on remet en eau une cale sèche, on appelle déséchouage le moment où le navire commence à flotter et n'est plus en contact avec les tins.

[Voir les mots *Déséchouement*, *Déséchouer*, *Renflouement*, *Renflouage*].

Déséchouement : Remettre à flot un bâtiment qui s'est échoué accidentellement sans subir de dommages importants.

Remarques : **a)** – Le *renflouement* se dit lorsque le navire, qui s'était échoué accidentellement, a subi des dommages importants.

b) – Le *renflouage* se dit d'un navire échoué accidentellement et qui se déséchoue par le seul effet de la marée montante.

c) – Le *déséchouage* se dit d'un navire échoué volontairement et qui n'a pas subi de dommages ; c'est le cas d'un navire qui se trouve dans une cale sèche que l'on remet en eau ; c'est le cas également d'un navire qui est entré dans un port de marée où il a reposé sur le fond à la marée descendante et que le flot refait flotter.

[Voir les mots *Déséchouage*, *Déséchouer*, *Renflouement*, *Renflouage*].

Déséchouer : Remettre à flot un navire ou un engin flottant.

Remarques : **a)** – Pour déséchouer un navire échoué au moyen d'un remorqueur, il faut d'abord s'assurer que le navire n'a pas de voie d'eau et qu'il ne se fera pas d'avaries au cours de la manœuvre envisagée pour le déséchouement.

b) – Le remorqueur doit toujours choisir en priorité de donner sa remorque à la

proue du navire échoué.

c) – Si le remorqueur a donné sa remorque à la poupe du navire échoué, lorsque le navire commence à flotter le convoi prend rapidement de la vitesse et l'arrière du navire déséchoué s'enfonce dans l'eau, son talon pénètre dans le sable ou la vase et le navire stoppe brutalement ; le remorqueur ayant pris de la vitesse, la remorque raidit d'un seul coup ; la remorque s'allonge en absorbant l'énergie cinétique du remorqueur (sa masse multipliée par sa vitesse) et le remorqueur ralentit ; si la limite d'élasticité de la remorque est atteinte avant que le remorqueur soit stoppé, la remorque casse.

d) – S'il n'est pas possible de déséchouer le navire en donnant la remorque à sa proue, il faut prévoir de soulager sa poupe avec des flotteurs avant de tenter le déséchouement au moyen d'une remorque capelée ou tournée à sa poupe.

Désemparé : 1 – Se dit d'un navire qui n'a plus de propulsion (selon les cas, plus de mâts ni de voiles ou machine en panne) et qui a perdu ses lignes de mouillage si la hauteur d'eau à ce moment-là lui permettrait de mouiller une ancre, qui est hors d'état de manœuvrer.

Remarque :

2 – [*Par analogie*] Un avion désemparé ne répond plus aux actions de son pilote sur les commandes de vol.

3 – [*Au figuré*] Privé de ses moyens ; déconcerté.

Remarque : En parlant d'une personne.

Désemparer : 1 – Désemperer un navire, c'est le mettre hors service en le privant de ce qui est nécessaire à son bon fonctionnement.

Exemple : Il eut bientôt désemparé le vaisseau ennemi.

2 – Désemperer une forteresse, c'est la démanteler.

3 – Abandonner un endroit.

Remarque : Avec l'idée de priver complètement quelqu'un d'une présence.

Exemples : Désemperer la ville, le camp ; les ennemis qui étaient devant la place ont désemparé.

4 – [*Au figuré*] Sans désemparer, c'est sans quitter la place, sans s'interrompre.

Exemple : Travailler toute la journée, sans désemparer.

5 – [*Au figuré*] Déconcerter quelqu'un, lui faire perdre ses moyens en l'abandonnant à lui-même.

Désinformation (en anglais « *deception* ») : Propagation de fausses informations pour tromper autrui sur ses intentions ou sur ses actes.

Désir : 1 – Souhait, mouvement de la volonté vers un bien ou une situation qu'on n'a pas.

Remarques : **a)** – Le désir peut se transformer en attachement ou en indifférence, voire en répugnance, après qu'on a obtenu ce que l'on désirait.

b) – L'indifférence pour l'objet du désir, qui peut survenir dès qu'on l'a obtenu, est le propre de la société de consommation.

c) – Nous tendons naturellement à confondre nos désirs, même légitimes et nos droits.

d) – Nos désirs sont parfois opposés à nos devoirs.

e) – Les désirs les plus vifs, auxquels on aspire le plus ardemment mais dont on ne sait si on pourra les réaliser, s'appellent familièrement des *rêves*.

f) – Un désir irréalisable est aussi appelé un *rêve*.

g) – Lorsque l'on a satisfait son désir le plus fort, on dit que l'on a obtenu l'objet de ses rêves.

2 – Ce qui peut satisfaire un besoin, une attente, un manque réellement identifiés et dont on a conscience.

Remarque : Le rôle des publicitaires est de créer des manques, voire des

frustrations, pour susciter des désirs d'achat.

3 – Tendance consciente vers un objet ou un acte déterminé qui comble une aspiration profonde (bonne ou mauvaise) de l'âme, du cœur ou de l'esprit.

Remarque : On dit « *au désir de l'ordonnance* » ou « *au désir de la coutume* » pour dire *suivant l'ordonnance* ou *suivant la coutume*.

4 – Convoitise d'un bien matériel qui satisfasse l'instinct de possession, un appétit.

Exemples : Le désir du gain, de l'or, des richesses.

5 – Instinct physique qui pousse l'homme au plaisir sexuel, aux satisfactions des ardeurs de l'amour; convoitise qui pousse à la possession charnelle.

Exemples : Désir amoureux, charnel, coupable, inassouvi ; brûler de désir ; être ravagé par le désir ; assouvir son désir.

6 – [*Par métonymie*] Objet du désir.

Exemple : C'est mon seul désir.

Désirer : **1** – Souhaiter, porter ses désirs vers quelque bien qu'on n'a pas.

Exemple : Désirer les richesses ; désirer la santé ; désirer ardemment ; désirer avec passion.

2 – [*Par extension*] Désirer se dit aussi en parlant du bien qu'on souhaite à quelqu'un.

Exemple : Je vous désire toute sorte de prospérités.

3 – On dit qu'il y a quelque chose à *désirer* dans une personne, dans un ouvrage, etc. pour dire, qu'il y manque quelque chose.

Exemples : Il est honnête homme, mais il y a encore quelque chose à désirer en lui ; il y a de certaines choses à désirer dans cet ouvrage ; cet ouvrage ne laisse rien à désirer.

Désopilation : Débouchement de quelque partie opilée.

Exemple : Un remède excellent pour la désopilation de la rate.

Désopiler : **1** – Déboucher, détruire les obstructions, les opilations.

[*Voir le mot Opilation*].

Exemple : Il a la rate gonflée, il la faut désopiler.

2 – [*Par extension et familièrement*] On dit d'une chose qui réjouit, qui fait rire, qu'elle désopile la rate.

Désordre : Confusion, absence de régularité dans l'ordonnancement, dans l'arrangement des choses qui fait qu'on ne s'y retrouve pas.

Remarque : Les étoiles, dans le ciel nocturne, nous paraissent placées de façon désordonnée et incompréhensible, mais avec un peu de méthode, on peut regrouper certaines d'entre elles en figures géométriques remarquables appelées constellations, qui nous aident à repérer les autres étoiles.

Despote : **1** – [*Familier*] On appelle *despote* celui qui dirige arbitrairement.

2 – Chef d'État qui exerce le pouvoir seul et sans contrôle et qui gouverne avec une autorité absolue et arbitraire, alors que le pouvoir qu'il détient n'est pas absolu en soi.

Remarques : **a)** – L'homme éprouve parfois un sentiment de vénération irraisonnée pour les personnages en qui s'incarne le pouvoir le plus despotique.

b) – Beaucoup d'hommes finissent par idolâtrer ceux qui les oppriment, comme les chiens adorent les maîtres qui les enchaînent.

c) – On peut dresser l'homme à la servitude plus facilement qu'à la liberté.

3 – [*Par extension*] Quiconque tend à s'arroger une autorité tyrannique pour dominer un entourage auquel il impose sa volonté, sa loi.

[*Voir le mot Tyran*].

Despotique : Absolu et arbitraire.

Exemples : Un commandement despotique ; une autorité despotique ; pouvoir despotique ; gouvernement despotique.

Dessaisir : 1 – Ôter les saisines.

Remarque : Il est parfois risqué de dessaisir sa pontée à la mer lorsque le navire a peu de stabilité transversale et qu'il est susceptible de prendre de la gîte, par exemple lors d'un changement de cap important, alors qu'il n'a pas encore réduit sa vitesse.

Exemple : On a vu à plusieurs reprises des navires qui arrivaient par le pertuis d'Antioche et qui devaient décharger des bois sciés dans le bassin de La Pallice, perdre des fardeaux à la bouée de Chauveau au moment où ils venaient sur bâbord pour faire route vers le môle d'escale, parce qu'ils avaient dessaisi prématurément leur pontée en progressant dans le Pertuis d'Antioche ; ils n'avaient plus beaucoup de stabilité parce qu'ils étaient chargés dans les hauts, qu'il ne leur restait qu'un minimum de combustible dans les fonds et qu'ils avaient déjà vidé l'eau de mer de leurs doubles-fonds pour réduire leurs tirants d'eau.

[Voir le mot *Saisine*].

2 – Déposséder une personne, un groupe de personnes, de sa propriété, de son bien ou de ses responsabilités.

3 – [*Terme de justice*] Retirer à une instance une affaire dont elle avait été saisie et dont la connaissance lui revient généralement de droit.

Dessaisir (Se –) : Relâcher, abandonner, laisser prendre ce que l'on avait en sa possession, en ses mains.

Exemple : Se dessaisir du gage avant d'être entièrement payé.

Dessaler : Pour un bateau de plaisance à voiles, dessaler se dit lorsque le bateau chavire en raison d'un coup de vent trop fort, d'un épisode de mers croisées, d'une risée imprévue ou d'une mauvaise manœuvre du plaisancier qui le conduit.

Dessaouler : 1 – Faire cesser l'ivresse.

Remarque : On prétend que la *soupe à l'oignon* dessaoule ceux qui ont trop bu.

2 – Cesser d'être ivre.

Exemple : Il ne dessaoule jamais.

Dessein : 1 – Conception par l'esprit d'un but à atteindre, d'une fin à réaliser.

Remarques : **a)** – Tout effet qui porte le caractère d'un dessein suppose un dessein dans sa cause, c'est-à-dire dans une cause intelligente.

b) – Dessein est à peu près synonyme de *détermination, intention, projet, plan*.

[Voir le mot *Dessin*].

2 – Intention de faire quelque chose, projet, résolution.

Exemples : Beau dessein ; grand dessein ; dessein généreux, noble, extraordinaire, méchant, pernicieux, bizarre, etc.

3 – Projet, visée qui, en raison de leur importance, sont de nature à entraîner des conséquences remarquables dans un secteur de l'activité humaine.

Desserrer : Relâcher ce qui est serré.

Desservant : Celui qui dessert un bénéfice à la place du titulaire.

Exemple : On a nommé un desservant à cette cure.

Dessiller : Synonyme d'ouvrir, en parlant des yeux ou des paupières, au propre ou au figuré.

[Voir le mot *Siller*].

Dessin : 1 – Représentation d'une ou de plusieurs figures, d'un paysage, d'un morceau d'architecture, etc., soit au crayon, soit à la plume.

[Voir le mot *Dessein*].

2 – Il se prend aussi pour l'art qui enseigne à bien faire ces sortes de

représentations.

Remarque : On dit *les arts du dessin* pour désigner les arts dont le dessin fait la partie essentielle, comme la peinture, la sculpture, etc.

3 – Dessin se dit en parlant du plan d'un bâtiment.

Exemples : Faire faire le dessin d'un bâtiment par un habile architecte ; son architecte lui a fait voir plusieurs dessins pour la maison qu'il veut bâtir.

Dessiner : 1 – Faire le premier trait d'une figure.

Exemples : Le Titien a dessiné cette figure ; dessiner hardiment, correctement.

2 – Il se dit aussi de tout ce qu'on représente sur le papier avec le crayon ou avec la plume.

Exemples : Dessiner une figure d'après nature ; dessiner un paysage, le dessiner de fantaisie ; dessiner d'après l'antique ; dessiner une tête ; dessiner une main.

Dessouder : Fondre la soudure et détacher le composant qui était soudé.

Remarque : Le verbe *dessouder* est employé en électricité et en électronique.

Dessous du vent (en anglais « *the lee gage* ») : En parlant d'un navire, cette expression sert à qualifier une position moins rapprochée de l'origine du vent que celle d'un autre navire qui sert de comparaison.

Remarque : Si un navire a le dessous du vent par rapport à un autre, on dit aussi qu'il est *sous le vent* de cet autre navire.

Dessous (La barre –) (en anglais « *helm's a lee* », « *hard a lee* ») : Ordre au timonier de placer du gouvernail du côté de sous le vent, tout à fait sous le vent, pour abattre.

Dessus (Avoir le vent –) : *Avoir le vent dessus* signifie être masqué ou avoir ses voiles coiffées.

Destin : 1 – Fatalité.

Remarque : La destinée est l'effet du destin.

2 – Enchaînement nécessaire et inconnu des événements et de leurs causes.

Exemple : Destin irrévocable ; destin immuable.

Remarque : Dans la mythologie grecque ou latine, les dieux mêmes étaient soumis à la puissance du destin.

3 – Le sort particulier de chaque personne, ou de chaque chose et ce qui arrive de bien ou de mal aux hommes, indépendamment de leur volonté.

Exemples : On ne peut fuir son destin ; c'est le destin des grands hommes ; c'est le destin des grands États.

4 – Destin est tiré du grec ἰστώνω qui signifie « *fixer* », « *immobiliser* » par l'intermédiaire du verbe latin *dēstīnāre* qui signifie : soit « *fixer* », « *assujettir* » (par exemple *antennas ad malos* : les vergues aux mâts) ; soit « *destiner à* », « *affecter à* » ; soit « *décider* », « *arrêter* » ; soit « *envoyer* », « *adresser* ».

Destinataire : Celui, celle à qui est adressé un message (par le destinataire).

Destinateur : Celui qui adresse un message (au destinataire).

Destinatrice : Féminin de destinataire.

[Voir le mot *Destinateur*].

Destination : 1 – Le lieu où une personne ou un groupe de personnes doit aller.

Exemples : La destination de cette escadre est l'Amérique ; la flotte est arrivée à sa destination.

Remarque : On dit *se rendre à sa destination* pour dire se rendre au lieu où l'on est appelé pour remplir quelques fonctions.

2 – L'emploi d'une chose pour un objet ou un usage déterminé.

Exemple : La destination des deniers.

3 – Il s'emploie aussi dans le sens actif.

Exemple : On ne doit pas changer la destination des fondateurs.

Destiner : Déterminer la destination d'une personne ou d'une chose.

Exemples : Il a destiné cet argent pour acheter une maison ; il a destiné cet argent aux pauvres (ou pour les pauvres).

Destourber : 1 – Trouble ; perturbation ; empêchement ; embarras ; obstacle.

2 – [*Par métonymie*] Dommage ; désordre ; dégât ainsi causé.

Destroyer : Appellation anglaise des *contre-torpilleurs*.

Remarques : **a)** – C'est le contre-amiral John Arbuthnot "Jackie" Fisher (1841-1920) connu sous l'appellation de *Lord Fisher* et alors qu'il était *troisième seigneur de la mer* (Third Naval Lord) et *contrôleur de la Flotte* (Controller of the Navy) qui fit construire en 1892 les deux premiers destroyers anglais, les « *HMS Havoc* » (entré en service en janvier 1894) et « *HMS Hornet* » (entré en service en juillet 1894) : 240 tonnes, 56 m de long, 5,6 m de large, 2,3 m de calaison, 8 chaudières à tubes d'eau, 2 machines alternatives à triple expansion entraînant chacune 1 ligne d'arbres, vitesse 26,8 nœuds, un rayon d'action de 3 000 milles ; ils étaient armés d'un canon de 12 livres, de trois canons de 6 livres et de trois tubes lance-torpilles.

b) – L'industriel britannique Alfred Fernandez Yarrow (1842-1932), le fondateur en 1865 des chantiers « *Yarrow Shipbuilders Limited* » à Londres, était venu en 1892 informer Lord Fisher qu'il avait pu se procurer les atlas des nouveaux torpilleurs français.

c) – Yarrow proposa à Lord Fisher d'en construire de plus rapides : ce furent les « *HMS Havoc* » et « *HMS Hornet* », destructeurs de torpilleurs [de surface].

d) – Lorsqu'il s'est agi de trouver un nom générique pour ce type de bâtiments, Fisher remarquant qu'ils étaient faits pour détruire les torpilleurs de surface français, choisit de les appeler « *french torpedo boats destroyers* » c'est-à-dire *destructeurs de torpilleurs français*, ou « *torpedo boats destroyers* » c'est-à-dire *destructeurs de torpilleurs*, ou en abrégé « *destroyers* » c'est-à-dire *destructeurs*.

e) – Le nom « *destroyer* » a été adopté pour les navires destructeurs de *torpilleurs de surface* comme pour les navires destructeurs de *torpilleurs sous-marins*.

f) – La doctrine navale en France à cette époque, représentée par la « *Jeune École* » du contre-amiral Hyacinthe Laurent Théophile Aube (1826-1890), était de substituer aux cuirassés une multitude de petits navires rapides chargés de protéger nos côtes, capables de s'approcher des gros bâtiments ennemis (anglais ou allemands) dans un nuage de fumée et de les couler au moyen de torpilles automobiles.

g) – L'amiral Aube, lorsqu'il était ministre de la Marine en 1886, avait commandé les 34 premiers torpilleurs français ; en 1892, la France avait 220 torpilleurs en service ou en construction, répartis sur le littoral.

h) – L'amiral Aube fut ministre de la Marine du 9 janvier 1886 au 5 décembre 1886 dans le 3^{ème} gouvernement de Charles de Freycinet (1828-1923) et du 11 décembre 1886 au 19 mai 1887 dans le gouvernement de René Goblet (1828-1905).

Destructeur : Celui qui détruit.

Exemple : Les Grecs furent les destructeurs de Troie.

Destructif : Qui détruit, qui cause la destruction.

Exemples : Principe destructif ; cause destructive ; doctrine destructive de toute morale.

Destruction : Ruine totale.

Exemples : La destruction du Temple de Jérusalem ; la destruction de Carthage.

Remarque : Les familles dites recomposées du point de vue des parents

correspondent, du point de vue de chaque enfant, à la *destruction* de sa propre famille.

Désuétude : 1 – Extinction de la force obligatoire d'une règle de droit par non-application prolongée, équivalant, pour certains juristes, à une abrogation implicite (contestée par d'autres).

Exemple : La loi salique était tombée en désuétude lorsqu'un article isolé de cette loi a été invoqué par les États Généraux de 1317 pour écarter la reine de Navarre Jeanne (1311-1349) fille de Louis x le Hutin (1289-1316) décédé sans héritier, de la succession de son père Louis x au profit de son oncle Philippe v le Long (1293-1322) frère de Louis x.

2 – Il se dit des lois, règlements, etc. qui sont en quelque manière anéantis par le non-usage.

Exemple : Cette loi est tombée en désuétude.

3 – État d'abandon où se trouve une chose, une pratique qui n'est plus ou presque plus en usage.

Désuétude calculée : Méthode en vertu de laquelle les producteurs s'attachent à fabriquer des articles volontairement peu solides, rapidement hors d'usage, afin d'assurer une rotation plus rapide des ventes de renouvellement.

Remarque : On dit aussi *désuétude programmée*.

Détaché : 1 – Personne séparée d'un ensemble, libre, généralement dans un but particulier.

2 – [*Par extension*] Personne envoyée dans un autre lieu pour remplir une mission.

3 – [*Au figuré*] Indifférent ; qui ne montre aucun sentiment.

Exemple : D'un ton détaché.

Détacher : 1 – Dégager une personne ou une chose de ce qui l'attache ; la dégager d'un lien ; séparer une chose de ce à quoi elle adhère, avec quoi elle est en contact, avec quoi elle forme un tout.

Exemples : Détacher un forçat ; détacher un chien ; détacher un tableau ; détacher une tapisserie ; détacher le fruit d'un arbre ; pierre à détacher d'une façade.

Remarque : Dans la marine, on dit désamarrer ou larguer [les amarres] s'il s'agit d'un navire ou d'un bateau ; dessaisir s'il s'agit de marchandises ou d'objets divers.

2 – [*Par métonymie*] Enlever, défaire.

Exemples : Détacher un bracelet, une ceinture.

3 – [*Par extension*] Affecter une personne à un poste différent de celui d'origine.

4 – En termes de guerre et de marine, se détacher signifie se séparer.

Exemples : Ces régiments se détachèrent du corps d'armée ; ces bâtiments se détachèrent de la flotte.

5 – [*Au figuré*] Détacher se dit en parlant des engagements, des occupations, des passions, des affections qu'on quitte après y avoir été longtemps attaché.

Exemples : Détacher son esprit d'une opinion, d'un système, d'une pensée ; il s'est détaché peu à peu de cette femme ; se détacher du jeu.

Remarque : On dit *se détacher du monde* pour dire se dégager des choses du monde.

Détail : 1 – Élément particulier et précis d'un ensemble.

Exemple : Les débarquements des anglo-américains en Normandie (6 juin 1944) et en Provence (15 août 1944) sont des *détails* importants de la Seconde Guerre mondiale.

2 – [*Par affaiblissement*] Élément accessoire, fait secondaire sur lequel on passe légèrement.

Exemple : Les mauvaises conditions météorologiques sont un *détail* du débarquement en Normandie le 6 juin 1944.

3 – Énumération des circonstances et des particularités d'un événement, d'une affaire.

Exemple : Georges Blond (1906-1989) a donné une relation du débarquement des Anglo-Américains du 6 juin 1944 en Normandie avec un *détail* exact de ses péripéties.

4 – Action de détailler ; résultat de cette action.

Remarque : Faire le détail, détailler, c'est vendre à l'unité ou débiter par petites quantités des marchandises achetées en gros ou en demi-gros.

5 – On appelle *officier de détail* l'officier chargé de maintenir un bâtiment de guerre en bon état opérationnel.

Détaler : **1** – Ôter, resserrer la marchandise qu'on avait étalée.

Exemple : Certains marchands étalent leurs marchandises le matin et les détalent le soir.

2 – [Absolument] On dit « *la foire est finie, les marchands ont détalé* » ; « *le commissaire les a fait détaler* ».

3 – [Par analogie, populaire] Se retirer de quelque endroit promptement et malgré soi, souvent sous une menace.

Exemples : Quand il sut que j'allais à lui, il ne m'attendit pas, il détala bien vite ; je le ferai détaler.

Détalinguer : Larguer l'étalingure qui relie l'ancre à sa chaîne.

[Voir le mot *Étalingure*].

Détendre : **1** – Relâcher ce qui était tendu.

Exemples : Détendre une corde ; détendre un arc ; détendre un ressort.

2 – [Au figuré] On dit « *détendre son esprit* » ou « *se détendre* » pour dire se relâcher l'esprit après des occupations qui demandaient beaucoup d'attention.

Détenir : **1** – Retenir injustement.

Exemple : Détenir le bien d'autrui .

2 – Retenir ce qui n'est pas à soi.

Exemple : Ceux qui détiennent les effets de la succession.

Détente : **1** – On appelle *détente d'un gaz* une baisse de la pression de ce gaz, normalement accompagnée de la diminution de sa température.

Remarques : **a)** – L'air qui s'élève dans l'atmosphère subit habituellement une détente.

b) – La baisse de la pression de l'air atmosphérique (détente) entraîne la condensation de la vapeur d'eau que cet air contenait.

[Voir l'expression *Formation des nuages*].

2 – Dans une installation à vapeur, on cherche à obtenir la pression la plus basse possible dans le condenseur au moyen d'éjecteurs à vapeur, afin de détendre et condenser la vapeur qui a travaillé dans la turbine basse pression et qui s'échappe dans le condenseur.

Remarque : On transfère dans la bêche, au moyen de la pompe d'extraction, les condensats obtenus qui se sont écoulés dans le puits du condenseur ; la pompe alimentaire aspire l'eau de la bêche pour maintenir le niveau de la chaudière entre le niveau bas et le niveau haut.

Détente : **1** – Petite pièce de fer ou d'acier qui sert au ressort des armes à feu pour tirer, pour faire partir le coup.

2 – Action que fait cette sorte de ressort quand il vient à se détendre.

Détention : 1 – Emprisonnement.

Remarque : La détention est une peine afflictive prononcée par un tribunal.

2 – État d'une personne, d'une chose arrêtée et saisie par Justice.

Exemples : Depuis sa détention ; après une longue détention ; la détention d'une personne en prison ; une détention injuste.

Détention (Frais de –) : Les *frais de détention* sont des pénalités dues par un chargeur au transporteur s'il ne restitue pas les conteneurs vides dans les délais contractuels. [Voir les mots *Surestarie*, *Entreposage*].

Détériorer : Dégrader, gâter, rendre pire.

Exemples : Détériorer un héritage, une terre, une maison ; détériorer sa condition ; on a laissé détériorer ces marchandises.

Déterminatif : Il se dit de tout ce qui détermine la signification d'un mot.

Remarque : Dans l'expression « *la lumière du Soleil* » Soleil est le déterminatif de lumière.

Détermination : 1 – La résolution qu'on prend après avoir balancé entre deux partis.

2 – Action par laquelle une chose également capable de plusieurs qualités est déterminée à en recevoir l'une plutôt que l'autre.

Remarque : On appelle *détermination du mouvement* ce qui détermine un corps en mouvement à aller d'un côté plutôt que d'un autre.

Déterminer : 1 – Donner une certaine qualité, une certaine façon d'être à ce qui de soi-même n'a pas plutôt celle-là qu'une autre.

Exemple : La plupart des philosophes tiennent que la matière est indifférente au repos ou au mouvement et qu'il faut une cause qui la détermine à l'un ou à l'autre ; qu'est-ce qui détermine ce corps à se mouvoir en ligne courbe plutôt qu'en ligne droite ?

2 – Décider en matière de doctrine, de jurisprudence, de gouvernement.

Déterministe : Un système est *déterministe* quand son évolution est prévisible si on en connaît l'état initial.

Remarques : **a)** – Déterministe s'oppose à *stochastique*.

[Voir le mot *Stochastique*].

b) – Certains *systèmes déterministes* peuvent être imprévisibles pour certains dans la pratique, lorsque deux états initiaux très voisins mais qu'ils ne savent pas différencier, conduisent rapidement à des évolutions très distinctes ; on parle alors de « *chaos déterministe* ».

Détersif : Qui nettoie, qui purifie.

Détonation : Inflammation violente et subite accompagnée de bruit, telle que celle de la poudre à canon ou du nitre.

Remarques : **a)** – On appelle *nitre* le *nitrate de sodium* naturel.

b) – On appelle également *nitre* la poudre à canon à base de salpêtre.

Détoner : S'enflammer subitement, avec bruit.

Exemple : Faire détoner du nitre.

Détortiller : Défaire ce qui était tortillé, le remettre dans le premier état où il était.

Détour : Sinuosité.

Exemple : La rivière fait là un détour, fait plusieurs détours.

Détourner : Larguer une amarre ou une manœuvre qui a été tournée.

Détourner : 1 – Éloigner, écarter, tourner ailleurs.

Exemple : Détourner quelqu'un de son chemin.

2 – Soustraire frauduleusement.

Exemple : Il a détourné les papiers de la succession, il en a détourné des effets.

3 – [Au figuré] Distraire de quelque occupation.

Exemples : Cela m'a détourné de mes études, de mes affaires ; j'ai peur de vous détourner ; détourner quelqu'un de son devoir ; détourner son esprit, sa pensée, d'un objet désagréable.

4 – On dit « *des rues détournées* », « *des chemins détournés* » pour dire de petites rues qui sont peu fréquentées, des chemins écartés.

Remarques : **a)** – [Au figuré] On dit qu'un homme prend des chemins détournés pour dire qu'il se conduit. avec finesse.

b) – [Au figuré] On appelle *louange détournée* une louange délicate et fine, qui ne s'adresse pas directement à la personne qu'on a intention de louer.

Détracter : Médire, parler mal de quelqu'un.

Détracteur : Qui médit, qui affecte de rabaisser les avantages de quelqu'un, le mérite de quelque chose.

Exemples : C'est un détracteur d'Homère, des Anciens ; les détracteurs de la philosophie ; il ne faut pas écouter les détracteurs.

Détraction : Synonyme de médisance.

Détranger : Chasser les petits animaux nuisibles aux plantes et aux cultures.

Détraquer : **1** – Faire perdre à un cheval ses bonnes allures.

Remarques : **a)** – En moyen français, le mot *trac* signifie *chemin, trace, piste*.

b) – À l'origine, détraquer se disait pour *se séparer en suivant chacun un chemin différent*, puis pour *déranger dans sa marche*, au propre comme au figuré.

2 – [Par extension] Déranger un mécanisme.

Exemple : En parlant d'une montre, détraquer c'est faire qu'elle n'aille plus comme elle doit aller.

3 – [En parlant du temps qu'il fait] Détraquer se disait naguère lorsque l'on avait la sensation de subir, ou lorsque l'on observait des changements inattendus dans les conditions atmosphériques.

Remarques : **a)** – Nos grand-mères, avant la guerre de 1914, disaient que les locomotives à vapeur détraquaient le temps ; nos mères, avant la guerre de 1939, disaient que les avions détraquaient le temps, puis, dans les années 1950, que c'étaient les avions à réaction et les essais atomiques dans l'atmosphère qui détraquaient le temps ; et elles n'avaient pas tort puisque le progrès technologique est, aujourd'hui encore, une cause généralement admise comme cruciale dans les modifications du temps qu'il fait, avec une hypothétique, prochaine et redoutable augmentation de la température de l'atmosphère.

b) – L'expression « *le temps se détraque* » a été remplacée aujourd'hui par « *le réchauffement climatique* ».

4 – [Au figuré et familier] Détraquer se dit aussi pour *détourner d'un train de vie réglé*, d'une occupation louable.

Exemple : Il ne faut qu'un mauvais religieux pour détraquer toute une communauté.

Détresse (en anglais « *distress* ») : **1** – Position fâcheuse, périlleuse ou dangereuse ; besoin pressant de secours pour cause d'avaries graves, de voie d'eau, de manque de vivres.

2 – À la mer, on utilise des *signaux spéciaux* pour annoncer l'état de détresse, par exemple :

i) feu à main,

ii) pavillons N & C du code international l'un sur l'autre,

iii) pavillon national en berne,

iv) fusées rouges,

v) message radio « *mayday, mayday, mayday* » (en français « *m'aider* »).

Remarque : Il est interdit de faire un signal de détresse quand il n'y a pas de véritable situation de détresse.

3 – Il est du devoir le plus impérieux de tous ceux qui sont à portée, de prêter à un navire en détresse toute l'aide qu'ils peuvent apporter.

Détroit (en anglais « *strait* ») : **1** – Lieu où la mer est serrée entre deux terres.

Exemples : Le détroit de Gibraltar ; le détroit de Magellan.

2 – Passage maritime naturel entre deux terres fermes.

Remarques : **a)** – On appelle « *les détroits* » ou « *les détroits turcs* » : le détroit des Dardanelles, la Mer de Marmara et le Bosphore qui sont situés entre les parties Nord (européenne) et Sud (asiatique) de la Turquie, et qui mettent en communication la Mer Égée et la Mer Noire.

b) – La navigation est libre dans les *détroits turcs*, qui sont considérés comme internationaux depuis la convention de Montreux du 20 juillet 1936 ; les autorités turques n'ont pas le droit de restreindre la navigation dans les détroits en temps de paix.

c) – Les détroits appelés Øresund, Kattegat et Skagerrak entre le Danemark et la Suède mettent en communication la Mer Baltique et la Mer du Nord.

d) – Les détroits entre les îles de Ré et d'Oleron et le continent (Vendée ou Charente-Maritime) sont appelés « *Les Pertuis* ».

e) – Les détroits entre l'île de Groix ou Belle-Île et la côte bretonne sont appelés « *Les Coureaux* ».

Détruire : **1** – Démolir, ruiner, jeter à bas une construction, un bâtiment ou tout *objet matériel*.

Remarques : **a)** – On dit que l'on *déconstruit* un navire en rénovation ou en transformation, lorsqu'on détruit les ponts en commençant par le plus élevé et jusqu'au pont principal, pour construire d'autres superstructures sans toucher à la coque.

b) – On dit que l'on *démolit* un navire de mer que l'on détruit.

c) – On dit que l'on *déchire* un bateau de rivière que l'on détruit.

d) – En parlant des dirigeants du parti opposé au régime au pouvoir soutenu par la France dans le Mali en 2013, le Président Hollande a dit dans un entretien télévisé que, si on les attrapait, il faudrait « *les détruire* », ce qui veut probablement dire les assassiner sans procès ; cet emploi du mot *détruire* n'est pas correct.

2 – [Au figuré] Il se dit de plusieurs choses : le temps détruit toutes choses ; l'âge détruit la beauté ; ce raisonnement détruit toutes les objections qu'on avait faites ; détruire la fortune de quelqu'un ; les Barbares ont détruit l'Empire Romain.

Dette : Somme d'argent qu'on doit.

Remarque : On appelle *dette active* une dette qu'on a droit d'exiger de quelqu'un et *dette passive* celle qu'on est obligé de payer.

Deuil : **1** – Affliction, douleur morale que cause la mort d'une personne chère (en anglais « *bereavement* » qui a le sens de *rupture*).

Remarque : Deuil est tiré du latin *dōlōr* qui signifie « *douleur morale* », « *peine* », « *tourment* », « *affliction* », « *chagrin* ».

2 – [Par métonymie] Ensemble des marques et des signes extérieurs d'affliction prescrits par l'usage en cas de décès d'un être cher, d'un parent, d'un proche.

Remarques : **a)** – Naguère, ces marques étaient, en France :

i) Pour les femmes, la couleur noire, parfois le violet, une robe de laine unie et un chapeau à long voile épais tombant sur le visage pendant la période de *grand deuil*, puis une robe de soie et une voilette noire à la place du voile épais pendant la suite de la période de *deuil* ; les cheveux devaient être

couverts à la maison par un bonnet ou une coiffe.

ii) Pour les hommes, un costume sombre avec un crêpe noir sur le bras.

b) – Le chapeau à long voile tombant sur le visage que portaient naguère nos mères, nos sœurs et toutes les femmes chrétiennes pendant les périodes de *grand deuil* (un an pour une veuve) est maintenant interdit par les dispositions légales ou réglementaires prises spécialement à l'encontre des femmes mahométanes par des personnes affligeantes en raison de leurs ambitions électorales, de leur manque d'empathie et de leur peu de savoir : « *Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.* » [Art. 1 - loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public].

Les signataires étaient Nicolas Sarkozy, François Fillon, Michelle Alliot-Marie.

c) – Le *Conseil constitutionnel* a souligné que l'interdiction prévue à l'article 1er de la loi « *ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles* » (Art. 2 de la loi n° 2010-1192).

d) – Le *Conseil constitutionnel* a fait remarquer que l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public ne saurait, sans porter une *atteinte excessive* à l'article 10 de la Déclaration de 1789, restreindre l'exercice de la liberté religieuse dans les lieux de culte ouverts au public (décision n° 2010-613 DC du 7 octobre 2010).

e) – Déclaration de 1789 - Art. 10 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.* »

[Voir l'expression *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*].

f) – Selon les usages en France, bien respectés jusqu'aux années 1960, le deuil de veuve, le plus long de tous, durait deux ans (et le *grand deuil austère* toute la première année) ; le deuil de père et de mère, dix-huit-mois ; de grand-père et de grand-mère, un an ; de frère ou de sœur, dix mois ; d'oncle ou de tante, six mois ; de cousin germain, de parrain, trois mois (ces deux derniers étaient moins sévères, même au début) ; les deuils de beau-père ou de belle-mère sont les mêmes que ceux de père ou de mère.

g) – On prenait aussi le deuil à la mort d'un cousin éloigné ou d'un ami ; c'étaient des deuils dits *de courtoisie*, parce que l'usage ne les imposait pas.

h) – Le *demi-deuil* était la tenue que portaient les parents du défunt après que la moitié du temps de leur deuil était expiré.

3 – Deuil désigne aussi l'habit noir, le crêpe, les voitures drapées, la livrée des gens, la tenture des appartements et tout ce qui, à l'extérieur, caractérise la tristesse à l'occasion de la mort d'un parent, de ceux dont on hérite ou de quelque autre, comme personnage politique, patron, maître.

Exemples : Vêtu de deuil ; s'habiller de deuil ; prendre le deuil ; être en deuil ; quitter le deuil ; habit de deuil ; grand deuil ; petit deuil ; porter le deuil.

Remarques : **a)** – Dans certain pays tels que le Viêt Nam, la Corée, l'Inde ou les pays arabes, la couleur du deuil est le blanc.

b) – En France, la reine portait le deuil de son époux en blanc et le roi portait le deuil de son épouse en violet.

[Voir l'expression *Reine blanche*].

4 – Deuil se prend aussi pour le temps que le deuil dure.

Exemples : On a abrégé les deuils ; le deuil des veuves ne dure plus qu'un an.

5 – Deuil signifie aussi les parents qui assistent aux funérailles de quelqu'un.

Exemples : Regarder passer le deuil ; mener le deuil ; on choisit ordinairement

une personne qualifiée pour mener le deuil.

6 – Deuil se dit également comme une grande tristesse, l'abattement que provoque une grande calamité, un événement très funeste (en anglais « *mourning* »).

Remarques : a) – Les expressions « *faire le deuil* » ou « *faire son deuil* » appartiennent au langage familier et signifient « *se résigner à la perte d'une chose* » ou « *ne plus compter sur une chose* » ; elle ne doivent pas être utilisées en parlant de personnes.

b) – L'expression « *travail de deuil* » (en allemand « *Trauer* ») employée par Sigmund Freud (cf. l'article de Freud « *Deuil et mélancolie* » paru en 1917) renvoie à la propre mort future de celui qui éprouve le deuil et qu'il doit accepter pour « *se reconstruire* ».

[Voir le mot *Mélancolie*].

Deutérium : Le deutérium est l'un des isotopes naturels de l'hydrogène.

Remarques : a) – La masse atomique du deutérium est 2, au lieu de 1 pour l'hydrogène le plus léger et le plus courant que l'on appelle aussi *protium*.

b) – Dans la nature, le rapport du nombre d'atomes de deutérium au nombre d'atomes de protium est égal à 0,015 pour 100 ; on peut extraire 33 mg de deutérium d'un mètre cube d'eau de mer.

c) – Le noyau du *deutérium* est formé d'un proton et d'un neutron, alors que le noyau du *protium* est composé d'un proton.

d) – La molécule formée par un atome de deutérium et deux atomes d'oxygène est appelée *eau lourde* ou oxyde de deutérium ; elle est employée comme modérateur dans certains réacteurs nucléaires.

e) – Le symbole du *deutérium* est **D** ou ^2H , alors que le symbole du *protium* est **H** ou ^1H .

f) – Le *deutérium* est employé dans les réacteurs à fusion nucléaire comme l'un des éléments du combustible de fusion, avec le *tritium*.

[Voir l'expression *Fusion nucléaire*].

g) – Le tritium (symbole **T** ou ^3H) est un autre isotope de l'hydrogène, beaucoup plus rare à l'état naturel que le deutérium.

h) – À la différence du tritium, qui émet un rayonnement β de faible énergie, le *deutérium* n'est pas radioactif ; le tritium et le deutérium sont stables.

i) – L'Américain Harold Clayton Urey (1893-1981) qui a découvert le deutérium en 1931, fut lauréat du prix Nobel de chimie en 1934.

Deutéro-canonique : On appelle ainsi ceux des livres de l'Ancien Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le Canon des Écritures.

Deutéronome : Nom du cinquième livre du *Pentateuque* de la Bible hébraïque.

Deux cents familles : Le slogan des « *deux cents familles* » a été lancé en 1934 au Congrès radical de Nantes par Édouard Daladier : « *Deux cents familles sont maîtresses de l'économie française et, en fait, de la politique française ; ce sont des forces qu'un État démocratique ne devrait pas tolérer, que Richelieu n'eût pas tolérées dans le royaume de France ; l'influence des deux cents familles pèse sur le système fiscal, sur les transports, sur le crédit ; les deux cents familles placent au pouvoir leurs délégués ; elles interviennent sur l'opinion publique car elles contrôlent la presse* ».

Remarques : a) – Depuis sa création le 18 janvier 1800 par un groupe de représentants de banques privées, l'*assemblée générale* de la Banque de France était composée des 200 actionnaires qui avaient été, dans les six derniers mois, les plus forts propriétaires des actions de la Banque.

b) – Ce slogan des « *deux cents familles* » n'est pas un bon choix : la dénonciation idéologique pendant l'entre-deux-guerres des « *deux cents familles* » par la

Gauche française naît de la confusion entre la notion floue de *famille* et la nomination des régents de la Banque de France par le collège des 200 premiers actionnaires (sur près de 40 000) de l'établissement ; certaines familles, comme celles des Wendel ou des Peugeot pouvaient compter plusieurs centaines de membres, du fait qu'il existait entre ces familles de nombreuses alliances ; de plus, parmi les deux cents premiers actionnaires de la Banque de France, certaines *familles* (Rothschild, Wendel, Schlumberger, Neuflyze...) disposaient de plusieurs membres, ce qui réduisait le nombre des « *familles* » représentées à l'assemblée générale de la Banque.

c) – Depuis la création de la Banque de France jusqu'à sa nationalisation sous la pression de communistes du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1945, l'assemblée générale n'était qu'une chambre d'enregistrement des décisions de sa direction ; toutefois, accéder à cette assemblée était une source de prestige qui fut à la base du succès de l'expression « *deux cents familles* ».

d) – La Banque de France a été nationalisée après la Seconde Guerre Mondiale par la loi du 2 décembre 1945 ; la Banque de France est indépendante du pouvoir exécutif depuis la loi du 4 août 1993 ; l'indépendance des banques centrales est une obligation juridique inscrite dans le Traité de Maastricht.

e) – Napoléon Bonaparte était en 1800 le premier actionnaire de la Banque de France ; en 1803, il lui conféra le monopole d'émission des billets, c'est-à-dire le privilège exclusif d'émettre les billets de banque en France.

f) – Pour Napoléon, « *lorsqu'un gouvernement est dépendant des banquiers pour l'argent, ce sont ces derniers et non les dirigeants du gouvernement qui contrôlent la situation, puisque la main qui donne est au dessus de la main qui reçoit.* »

Et encore « *l'argent n'a pas de patrie; les financiers n'ont pas de patriotisme et n'ont pas de décence ; leur unique objectif est le gain* ».

g) – Depuis Napoléon Bonaparte, qui a *donné* à la France des institutions qui consacèrent la victoire de la bourgeoisie à l'issue de la Révolution française de 1789, jusqu'en 1936 et le Front populaire, et surtout jusqu'à la nationalisation de la Banque de France en 1945, celle-ci avait le moyen de gouverner les gouvernements de façon très simple : chaque gouvernement dépendait des avances de la Banque de France, qui était un club de banques privées ; lorsqu'un gouvernement avait été pressenti, avant de se présenter devant le Parlement, il se présentait devant le gouvernement de la Banque, c'est-à-dire le petit noyau des plus grands banquiers, les régents de la Banque de France ; tout premier ministre pressenti, accompagné de son ministre des finances, dépendait des bontés de la banque de France qui lui accordait ou ne lui n'accordait pas ses avances ; le futur gouvernement venait promettre au gouvernement de la Banque de France de faire un bon usage des deniers, puisqu'un État est toujours impécunieux et a toujours tendance à laisser filer les salaires ou autres dépenses ; chaque futur gouvernement promettait d'appliquer l'assainissement financier qui était la clef de l'octroi des avances des banquiers.

h) – Aujourd'hui, ce sont les banquiers internationaux qui gouvernent.

Dévaler : [Vieilli] Faire descendre quelque chose.

Exemple : Dévaler du vin à la cave.

Dévaster : Désoler, ruiner un pays, le rendre inhabitable pour longtemps.

Exemples : Les Turcs dévastèrent la Grèce ; la RAF a dévasté la ville de Royan en 1945, inutilement d'un point de vue strictement militaire.

Développer : **1** – Ôter l'enveloppe de quelque chose, ou déployer une chose enveloppée.

2 – [Au figuré] Débrouiller.

Exemple : Développer une affaire bien embrouillée.

Déventer les voiles : C'est brasser au vent afin d'empêcher que les voiles ne portent.

Remarques : **a)** – Une voile déventée n'a pas le vent dedans ; elle ne porte pas ; elle bat.

b) – Une voile que l'on brasse en ralingue, ou qui est abreyée par une autre, est dite déventée.

[Voir le mot *Abreyer*].

c) – Les voiles peuvent être déventées par l'abri d'un autre navire plus grand, par une colline ou une falaise lorsque l'on est près de terre, ou par des constructions sur la rive lorsque l'on navigue en rivière.

Devaulx : **1** – Jacques Devault (1557-1597) ou *Jacques de Vaulx* était un pilote hauturier et un cartographe havrais.

2 – Jacques Devault est l'auteur, en 1583, d'un manuscrit intitulé « *Premières œuvres de Jacques de Vaulx conçu au cours de son voyage aux Amériques* ».

Remarques : **a)** – Il s'agissait d'un précis de navigation hauturière, c'est-à-dire de navigation par les étoiles.

b) – La hauteur de l'étoile polaire au-dessus de l'horizon indique directement la hauteur du pôle, c'est-à-dire la *latitude* de l'observateur.

c) – Plusieurs dessins du manuscrit illustrent la méthode par la micrométrie de l'aimant qu'il préconisait pour trouver la *longitude* du lieu ; pour mesurer la déclinaison magnétique en ce lieu, on notait la direction du Nord magnétique avec une grande boussole et on utilisait une sorte d'alidade pour viser l'étoile polaire et connaître ainsi la direction du Nord vrai.

d) – Jacques Devault supposait de manière empirique que les lignes d'égale déclinaison magnétique à la surface de la Terre étaient superposées aux différents méridiens terrestres ; une carte planisphère de la Terre était censée représenter les lignes d'égale déclinaison magnétique.

e) – La mesure très minutieuse de la déviation de l'aiguille de la boussole ne pouvait se faire que lorsque l'observateur avait débarqué sur la terre ferme et la boussole devait être éloignée de toute masse magnétique.

2 – Le manuscrit de Jacques Devault décrit et explique par des images l'emploi de différents instruments de navigation :

i) Le compas magnétique et de sa rose des vents composée des 32 rumbes de 11°15' chacun ;

ii) Le globe terrestre ;

iii) La sphère armillaire, qui est un globe formé d'anneaux et de cercles pour la représentation des astres dans le ciel ;

iv) Le bâton de Jacob ou arbalète marine ;

v) L'astrolabe, qui est un cercle de hauteur suspendu par une boucle, muni d'une alidade avec deux pinnules de visée qui permettent de mesurer la distance angulaire entre la direction de l'astre et la verticale (vers le zénith) ;

vi) Le nocturlabe pour trouver l'heure pendant la nuit ;

vii) Un abaque pour connaître l'heure de la pleine mer ou de la basse mer selon l'âge de la Lune, en quelque port ou havre que ce soit.

3 – Jacques Devault publia en 1584 un routier composé de 31 feuillets et conservé à la section géographie de la Bibliothèque nationale, à Paris, qui représente l'océan Atlantique Nord entre les parallèles 65°N et 11°S et du Yucatan (Mexique) à l'Ouest, à la Mer Adriatique à l'Est.

Remarques : a) – La feuille a un format de 81 cm x 58 cm.

b) – Le méridien origine des longitudes, sur cette carte, est celui de Hierro (ou île de Fer) aux Canaries.

c) – La déclinaison magnétique à l'île de Fer était nulle à l'époque.

Dévergondé : [*Familier*] Qui mène publiquement une vie licencieuse, qui ne met aucune pudeur dans son libertinage.

Déverguer : Démarrer les rabans de faix et d'envergure qui tenaient la voile à sa vergue ; séparer la voile de sa vergue.

Remarques : a) – On dévergue une voile pour la réparer, pour la changer ou au désarmement du navire.

b) – On dit que l'on *dévergue une voile* même s'il s'agit d'une voile latine montée sur une draille ou sur une antenne.

Devers : [*Préposition de lieu*] Du côté de.

Exemples : Il est allé quelque part devers Lyon ; il est de devers Toulouse ; il demeure en Languedoc devers Montpellier.

Dévers (en anglais « *flare* ») : **1** – Le dévers est la forme d'une pièce qui a été gauchie.

2 – Lorsque les sections transversales de l'avant du navire sont en forme de « V » évasé, le dévers est, de chaque bord, la partie rentrée qui se trouve au-dessus de la flottaison, près de l'étrave.

Remarques : a) – Cette forme permet d'éviter l'embarquement de paquets de mer.

b) – En diminuant la dureté du tangage et en évitant au navire de toser dans la lame, une forme en dévers prononcé améliore le passage du navire dans une mer grosse.

c) – En joignant à des dévers prononcés un bulbe d'étrave ou un rostre, on obtient des navires ou des bateaux qui passent extrêmement bien dans le mauvais temps, et dont la proue se lève quand survient une lame au lieu de la heurter ; l'eau de la lame que le bateau rencontre est rejetée vers l'extérieur au lieu de déferler à bord. [Voir les mots *Joue*, *Tosser*].

Déverser : Jeter, répandre.

Exemples : Déverser le mépris ; déverser l'opprobre, l'infamie.

Déverser : Pencher, incliner.

Exemple : Un mur qui déverse.

Déversoir : L'endroit de la conduite de l'eau d'un moulin où l'eau se perd quand il y en a trop.

Déviation : Détour, action par laquelle un corps se détourne de son chemin.

Déviation du compas : Angle que fait l'aiguille aimantée du compas avec le Nord magnétique, sous l'influence des masses de fer ou d'acier entrant dans la fabrication et dans l'équipement du navire ainsi que dans la composition des marchandises chargées dans les cales.

Remarques : a) – La *variation* d'un compas magnétique (notée **W**) à un cap donné est la somme :

i) de la *déclinaison magnétique* (notée **D**) qui dépend du lieu où l'on se trouve à la surface de la Terre et de l'époque,

ii) de la *déviations* du compas magnétique (notée **d**) qui dépend du cap du navire et qui est particulière à chaque compas d'un même navire pour un chargement donné :

$$W = D + d$$

[Voir l'expression *Déclinaison magnétique*].

b) – La variation du compas magnétique de route est l'angle à ajouter au cap lu sur le compas magnétique de route pour connaître le cap vrai ; la variation du

compas magnétique de relèvement est l'angle à ajouter à l'azimut ou au relèvement d'un objet (navire, amer, étoile, Soleil, etc.), observé avec le compas magnétique de relèvement, pour obtenir le relèvement vrai (l'azimut) de cet objet.

c) – Pour chaque compas magnétique d'un navire (le compas de route ou le compas de relèvement) on calcule la déviation de ce compas aux caps qui correspondent aux principaux points de l'horizon et on résume sur un graphique appelé *courbe de déviations* les déviations, portées en abscisses, pour chaque cap de 0° à 360° repéré en ordonnée.

d) – La déviation de chaque compas magnétique est contrôlée aussi souvent qu'il est possible.

e) – Pour calculer la déviation **d** d'un *compas magnétique* pour un cap donné, sur un navire donné et dans un état de chargement donné, on commence par relever au moyen de ce compas l'azimut **Zc** d'un objet (amer à terre ; étoile, Soleil ou planète dans le ciel ; Soleil à son lever ou à son coucher) dont on connaît l'azimut vrai (noté **Zv**) :

f) – La différence $W = Zv - Zc$ est la *variation* de ce compas pour ce cap, avec le chargement existant à bord ce jour-là.

g) – La *déviations* du compas magnétique **d** à un cap **C** est la différence entre la variation **W** à ce cap et la déclinaison magnétique **D** en cet endroit de la Terre :

$$d = W - D = Zv - Zc - D$$

Déviations du compas magnétique (Causes de la -) :

Dévider : 1 – Mettre en *écheveau* le fil qui est sur le fuseau.

Exemple : Dévider le fil que l'on a filé.

2 – Il signifie aussi *mettre en peloton* le fil qui est en écheveau.

Exemple : Elle a dévidé trois écheveaux dont elle n'a fait qu'un peloton.

[Voir les mots *Écheveau, Peloton*].

Dévidoir : Instrument qui sert à dévider le fil.

Dévier : Se détourner, être détourné de la route qu'on a prise.

Exemple : Extrait des « *Contemplations* » de Victor Hugo :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*

« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*

« *Et, pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

[Tome premier - ligne 3495].

[Voir les mots *Cap, Point*].

Devil-boat : « *Devil boat* » (en français « *bateau-diable* ») a été le sobriquet utilisé par les Anglais pour désigner les premiers bateaux à vapeur.

[Voir les expressions *Bateau-diable, Guindoir à pompe*].

Devin : Celui qui se donne pour prédire les choses à venir, et découvrir les choses cachées.

Deviner : 1 – Prédire les choses à venir.

Remarque : L'art de deviner est une chimère, car on ne saurait deviner l'avenir.

2 – Juger par voie de conjecture.

Exemples : Devinez ce que j'ai fait aujourd'hui ; devinez d'où je viens ; devinez combien cela me coûte.

Dévire (en anglais « *to walk back* ») : **1** – Faire tourner la poupée du cabestan ou la couronne du guindeau doucement, de telle sorte que la manœuvre, l'amarre ou la chaîne d'ancre qui la garnit sorte du navire.

2 – Faire tourner en sens inverse.

Exemple : Dévire un cabestan.

3 – [*Par métonymie*] Faire sortir du navire l'amarre, la remorque, la fune qui est

enroulée sur un treuil.

4 – [*Par extension*] Perdre la raison.

Devis : 1 – Détail écrit et complet.

2 – On dit *devis d'un travail* pour exprimer un projet écrit et complet indiquant les conditions, la nature, le prix de ce travail.

3 – Le *devis de construction* est le détail écrit et complet des dimensions d'un navire, de ce qu'il porte, de ce qu'il coûtera, de ses qualités, etc.

Devise : 1 – Figure emblématique avec une sentence concise qui l'explique.

Remarque : La figure est le corps de la devise, la sentence est son âme.

2 – Petite phrase ou sentence exprimant une qualité.

Exemples : « Parler peu et après les autres, et encore que ce soit pour dire quelque chose » ; « entreprendre prudemment, exécuter hardiment ».

3 – Expression des valeurs morales idéales pour fuir le mal et faire le bien.

Remarques : **a)** – La devise catholique, officielle sous l'Ancien Régime, se résumait en quatre vertus cardinales : « *Justice, Prudence, Tempérance et Force* » et trois vertus théologiques : « *Foi, Espérance et Charité* ».

b) – À la fin du XVIII^e siècle, la devise des principales obédiences de la franc-maçonnerie française était : « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

c) – La devise adoptée par la France révolutionnaire en 1789 était « *La Nation, la Loi, le Roi* ».

d) – Après la proclamation de la République en France, le 22 septembre 1792, les révolutionnaires adoptent la devise : « *Unité, indivisibilité de la République, Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort* ».

e) – La France républicaine a adopté en 1848 la devise « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

f) – La devise de la République « *Liberté, Égalité, Fraternité* » a été adoptée par la franc-maçonnerie à partir de 1849.

g) – La devise de l'État français, entre 1940 et 1944, inscrite sur les pièces de monnaie, était « *Travail, Famille, Patrie* ».

h) – La devise officielle actuelle de la République française (Art. 2 de la Constitution du 4 octobre 1958) est « *Liberté, Égalité, Fraternité* ».

i) – La devise de la rébellion dite « *vendéenne* », qui est devenue celle du département de la Vendée, est l'expression latine « *ūtrīquē fīdēlis* » qui signifie en clair « *fidèle à Dieu et au roi* » et elle fait référence au soulèvement populaire de la « *Vendée militaire* » à l'époque révolutionnaire.

j) – La devise de l'ordre anglais de *la Jarretière*, qui fut institué le 23 avril 1348 par le Plantagenêt Édouard III (1312-1377) et qui est le plus élevé des ordres de la chevalerie britannique, est l'expression française « *honi soit qui mal y pense* » avec un seul *n* à *honi* alors que ce mot français prend maintenant 2 *n* (*honne*).

Dévoisement : S'écarter d'une direction donnée.

Remarque : En construction navale, on dit qu'un *couple* est dévoyé lorsque le plan de ses branches n'est pas perpendiculaire à la quille, ou que le plan du contour de ce couple fait un angle avec le plan des autres couples de levée.

Dévoiler : 1 – Hausser un voile religieux.

Remarques : **a)** – Dans certains monastères de femmes, il est défendu aux religieuses de se dévoiler au parloir.

b) – Il s'emploie quelquefois pour dire *relever une religieuse de ses vœux*.

2 – [*Au figuré*] Découvrir une chose qui était cachée, qui était secrète.

Exemple : On a dévoilé le mystère.

Devoir : 1 – Ce à quoi on est obligé par la loi, par la coutume, par l'honnêteté, par la bienséance.
2 – On appelle devoirs, à l'école, au collège ou au lycée, le thème, la version et les autres choses que le régent ou le professeur donne à faire à sa classe.
Exemple : Cet écolier n'a point fait ses devoirs.
3 – On dit *remplir le devoir conjugal* pour dire satisfaire à l'intention du mariage.
4 – On appelle *devoir pascal* la communion que chaque chrétien doit faire tous les ans à sa paroisse aux fêtes de Pâques.

Dévolu : Acquis, échu par certains droits seigneuriaux.

Dévolution : 1 – Acquisition d'un droit dévolu.

2 – Le *droit de dévolution* était une vieille coutume du Brabant d'après laquelle les enfants d'un premier mariage étaient les seuls héritiers de leur père, au détriment des enfants né d'un second mariage.

Dévolution (Guerre de –) : Voir l'expression *Guerre de dévolution*.

Dévot : Pieux, attaché au service de Dieu.

Dévotion : Piété, attachement au service de Dieu.

Dey : [*Jadis, au temps de l'Empire ottoman*] On appelait *dey* le chef du gouvernement de Tunis, vassal du Grand Seigneur de Constantinople.

DGEBA : Sigle du produit chimique DiGlycidyl Éther de Bisphénol A.

Remarques : a) – Le DGEBA peut être le monomère époxyde utilisé pour obtenir une colle époxy par polymérisation au contact d'un durcisseur.

b) – Le bisphénol A est fortement soupçonné d'agir comme un perturbateur endocrinien.

DGPS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Differential Global Positioning System*.

2 – Des stations terrestres établies selon les besoins analysent en continu l'écart entre leur propre position géodésique et leur position indiquée par le système de positionnement GPS ; cet écart est diffusé en continu pour être exploité par les récepteurs DGPS des navires ou des stations du voisinage, qui corrigent en permanence la position indiquée par leur propre système GPS.

Remarques : a) – *A priori*, les positions GPS de tous les récepteurs proches sont affectées de la même erreur.

b) – Les systèmes DGPS sont devenus obsolètes avec la mise en service depuis 2003 des SBAS.

[Voir le sigle SBAS].

Dhimmitude : Regard juridique de la charia face à une personne qui professe une autre religion que la religion de Mahomet ou qui est athée.

Remarques : a) – La charia en tant que loi divine de la religion de Mahomet résulte d'un travail de réflexion et d'interprétation effectué par des juristes mahométans qualifiés pour transposer les versets du Coran en normes juridiques.

b) – La charia était à l'origine autant un mode de vie et une façon de voir le monde qu'un ensemble de prescriptions.

Dia : Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche.

Remarque : Ils se servent du mot *hurhau* pour les faire aller à droite.

Diable : Démon, esprit malin, mauvais ange.

Diable Vauvert (Au –) : Voir l'expression *Vauvert (Au diable –)*.

Diablerie : 1 – Sortilège, maléfice.

Exemple : Il y a là de la diablerie.

2 – [*Par extension et familier*] Il se dit aussi des mauvais effets dont on ne connaît point la cause.

Exemple : Il y a quelque diablerie là-dedans.

3 – [*Par extension*] On appelle aussi les prétendues possessions, les sorcelleries, des *diableries*.

Diablon : Autre nom de la voile d'étai de perruche.

Remarque : C'est une petite voile qui est au-dessus du diablotin sur les gros navires à voiles ; elle se hisse sur l'étai du mât de perruche.

Diablotin : Autrefois, voile d'étai placée au-dessus du foc d'artimon ; elle a été remplacée par la voile d'étai de perroquet de fougue.

Diabolique : **1** – Qui est du diable, qui vient du diable.

Exemple : Tentation diabolique.

2 – Il se dit de tout ce qui est extrêmement méchant dans son genre.

Exemples : Esprit diabolique ; méchanceté diabolique ; artifice diabolique ; la poudre à canon est une invention diabolique.

Diacritique : Un diacritique est un élément graphique adjoint à une lettre d'un alphabet pour en modifier la valeur ou pour distinguer des mots homographes.

Remarques : **a)** – On dit un *diacritique* ou un *signe diacritique*.

b) – Le diacritique peut être suscrit (accents), souscrit (cédille) ou placé à côté de la lettre qu'il modifie.

c) – Le *quôc-ngu*, inventé par des missionnaires catholiques au XVII^e siècle, est un système de transcription de la langue vietnamienne en caractères latins qui utilise des signes diacritiques ; le *quôc-ngu* est l'écriture officielle du vietnamien.

d) – L'écriture inclusive inventée pour lutter contre les stéréotypes sexistes emploie un diacritique appelé point milieu.

[Voir l'expression *Inclusive (Écriture –)*].

Diadoque : **1** – Titre donné au prince héritier du royaume de Grèce.

Remarque : Le mot *diadoque* vient du grec διάδοχος qui signifie « *qui recueille la succession de* ».

2 – Titre donné à chacun des généraux qui, à la mort du roi de Macédoine Alexandre le Grand (11 juin 323 av. J.-C.), se disputèrent sa succession.

Remarques : **a)** – Aristote (384 av. J.C. - 322 av. J.-C.) fut le précepteur d'Alexandre de 342 av. J.-C. à 340 av. J.-C. : il le convainquit qu'il était l'individu supérieur qui ferait l'union de la Grèce sous l'égide de la Macédoine et qu'il ferait triompher l'hellénisme à travers le monde.

b) – Alexandre (356 av. J.C. - 323 av. J.-C.), roi de Macédoine, eut l'ambition de conquérir tout le monde connu.

c) – L'Empire d'Alexandre s'étendit de la Grèce au Nord-Ouest, à l'Égypte au Sud-Ouest et jusqu'aux limites de l'Inde actuelle dans l'Est, en passant par la Perse.

d) – Les guerres des diadoques (323 av. J.C. - 281 av. J.-C.) aboutirent à une partition de l'empire d'Alexandre entre les dynasties antigonide, lagide et séleucide.

Diagnostic : **1** – Identification par un médecin d'une maladie ou d'une affection quelconque chez un patient d'après l'étude des symptômes et des signes.

Remarques : **a)** – Les résultats des différents examens complémentaires et des analyses permettent de confirmer le diagnostic.

b) – Diagnostic est tiré du grec διαγνωστικός qui signifie *capable de discerner, de reconnaître*.

c) – En matière de santé, une personne qui n'a pas obtenu un diplôme de médecin établit un *pronostic* et non un *diagnostic*.

[Voir le mot *Pronostic*].

2 – [*Par extension*] Art d'identifier une maladie d'après ses signes, ses

symptômes.

Exemples : Diagnostic alarmant, précoce, sûr; émettre, rendre, réserver son diagnostic; erreur de diagnostic.

Remarque : [Par métonymie] Symptôme, signe.

3 – [Par analogie] Conclusion, généralement prospective, faisant suite à l'examen analytique d'une situation souvent jugée critique ou complexe.

Remarque : En ce sens, diagnostic est un quasi-synonyme de *jugement* et s'applique à la conclusion d'une personne compétente et qualifiée dans la discipline concernée.

4 – [Par analogie] Rapport sur les secteurs économiques clés d'une entreprise permettant d'apprécier ses points forts et faibles, d'évaluer ses perspectives, de faire des plans d'adaptation à long terme.

Exemple : Diagnostic d'entreprise.

Diagnostique : Il se dit des signes et des symptômes qui indiquent la nature et les causes d'une maladie.

Exemples : Les signes diagnostiques de la fièvre ; cet enfant a tous les diagnostiques de la rougeole.

Diagonale : **1** – Ligne qui, dans un polygone, joint deux sommets opposés, ou qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé.

2 – Dans une voile quadrangulaire, la diagonale qui joint le point de gorge au point d'écoute s'appelle diagonale d'écoute, par opposition à l'autre diagonale qui joint le pic de la voile au point d'amure et qu'on nomme diagonale d'amure.

Diagramme de Mollier : Voir l'expression *Mollier (Diagramme entropique de –)*.

Diagramme des phases fer/carbone : Voir l'expression *Roozeboom (Diagramme de –)*.

Dialecte : **1** – Langage particulier d'une ville ou d'une province, dérivé de la langue générale de la nation.

Exemple : La langue grecque ancienne avait différents dialectes : le dialecte attique, le dialecte ionique, le dialecte dorique et le dialecte éolique.

2 – Langage d'une contrée ne différant des parlers voisins que par des changements peu considérables et comportant une certaine culture littéraire.

Exemple : L'ancien français avait plusieurs dialectes : le normand, le picard, le bourguignon.

[Voir le mot *Patois*].

Dialectique : **1** – Art du dialogue et de la discussion.

Exemple : La *dialectique* est la première partie de la philosophie.

2 – [Par extension] Développement logique de la connaissance.

Exemple : La *dialectique* élève la pensée vers la contemplation du bien.

3 – La dialectique est l'art de raisonner à partir de prémisses probables, par opposition à la *démonstration*, fondée sur des prémisses indubitables.

Exemples : Cela ne peut pas se soutenir en bonne dialectique ; il n'y a pas de dialectique dans ce raisonnement.

Remarque : Dans la scolastique médiévale, la dialectique désignait la logique et elle constituait, avec la rhétorique et la grammaire, le trivium.

Dialogue : **1** – Entretien de deux ou de plusieurs personnes.

Remarque : Le mot dialogue est tiré du grec διάλογος qui signifie *entretien* et ne fait nullement référence au nombre *deux*.

2 – [Par métonymie] Ouvrage littéraire qui a la forme d'un entretien, d'une conversation par écrit entre deux ou plusieurs personnes.

Exemples : Les dialogues de Platon, de Cicéron, de Lucien ; faire un dialogue ; composer des dialogues ; les dialogues d'un film.

Diamant (en anglais « ») : Le diamant d'une ancre à jas est l'extrémité du gros bout de sa verge.

Remarque : C'est le point où se réunissent les deux bras et où ils sont fixés à la verge.

[Voir le mot *Verge*].

Diamètre : Portion de ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point en passant par le centre.

Diamètre apparent : Le diamètre apparent d'un astre est l'angle sous lequel un observateur aperçoit cet astre dans le ciel.

Remarques : **a)** – Le diamètre apparent est un *angle* mesuré en degrés, minutes de degrés et secondes de degrés.

b) – Le diamètre apparent de la Lune est d'environ 0° 30' ou 0,5°.

c) – À la différence des étoiles (sauf le Soleil) qui restent des points même avec des très forts grossissements, les planètes apparaissent comme des petits disques dont le diamètre augmente avec le grossissement.

[Voir le mot *Minute*].

Diane : *Battre la diane* se dit lorsqu'on bat le tambour à la pointe du jour pour réveiller les membres de l'Équipage.

Remarques : **a)** – On bat la diane à bord des grands bâtiments de guerre et dans les ports militaires.

b) – Ce signal est accompagné d'un coup de canon appelé « *canon de diane* ».

[Voir les mots *Chamade*, *Berloque*].

Diaphane : Transparent, qui donne passage à la lumière.

Exemples : Corps diaphane ; l'eau est diaphane ; le cristal est diaphane.

Diaphragme : Cloison transversale.

Diaspora : 1 – État de dispersion d'un peuple à travers le monde.

Exemples : La diaspora juive ; la diaspora arménienne ; la diaspora grecque ; la diaspora chinoise.

Remarque : Diaspora est tiré du grec διασπορά qui signifie *dispersion*, *gens dispersés*.

2 – [Par métonymie] Ensemble des communautés ainsi dispersées.

Diatribes : Genre de discours employé principalement dans le genre polémique et qui exprime habituellement une critique amère et violente.

Dichotome : État de la Lune quand on n'en voit que la moitié.

Exemple : La lune est dichotome.

Dichotomie : Il se dit de la Lune quand on n'en voit que la moitié.

Dictateur : [Dans la Rome antique] Magistrat unique et souverain, qu'on nommait extraordinairement à Rome, du temps de la République, en certaines occasions importantes et en principe, seulement pour un certain temps.

Exemple : Quintus Fabius Maximus Verrucosus, dit Cunctator (275-203 av. J.-C.) fut fait dictateur en 217 av. J.-C. après la défaite du lac Trasimène contre Hannibal, lors de la Deuxième Guerre Punique (218-201 av. J.-C.).

Remarque : Dictateur est tiré du latin dictātor de même sens.

Dictature : 1 – Régime politique dans lequel le pouvoir est entre les mains d'une seule personne ou d'un groupe restreint de personnes qui en use de manière discrétionnaire.

Remarques : **a)** – Selon la doctrine marxiste-léniniste, la *dictature du prolétariat* est un régime politique de transition entre la société capitaliste et la société sans classes, pendant lequel le prolétariat dirige l'État.

b) – Dictature est tiré du latin dictātūra de même sens.

2 – [*Dans la Rome antique*] Dignité de dictateur.

[Voir le mot *Dictateur*].

Remarques : **a)** – La dictature, dans la Rome antique, n'était ordinairement conférée que pour six mois.

b) – Le 14 février, an 44 av. J.-C., le Sénat romain conféra à Jules César (100 – 44 av. J.-C.) la *dictature perpétuelle à vie* avec un pouvoir sans limites.

c) – César fut assassiné un mois plus tard, aux ides de mars (15 mars, 44 av. J.-C.) à 11 heures du matin, dans la curie de Pompée ; entouré par 23 sénateurs, il fut poignardé de 23 coups de poignons.

d) – D'abord amnistiés, tous les conjurés périrent dans les trois ans, aucun d'une mort naturelle, chacun d'une mort différente (naufrages, combats, suicides, etc.).

e) – Après la mort de Jules César, la dictature fut abolie par édit public.

f) – Après 15 années de guerre civile, Octave (63 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.) dit Auguste, héritier testamentaire et fils adoptif de César, devint le premier empereur romain.

3 – [*Au figuré*] Pouvoir absolu exercé par une personne, ou par un groupe de personnes, ou par un groupe de pression, dans un domaine particulier.

Exemples : Dictature littéraire ; la dictature de la pensée.

4 – [*Par analogie*] Attitude empreinte d'autorité.

Dictée : Ce qu'on dicte pour être écrit en même temps par un seul ou par plusieurs autres.

Dicter : Prononcer mot à mot ce qu'un autre écrit en même temps.

Dictionnaire : Recueil de tous les mots du vocabulaire d'une langue, mis par ordre alphabétique.

Remarque : À la différence d'un dictionnaire, un *glossaire* ne comprend que les mots correspondant à son objet.

Dictionnaire de l'Académie française : **1** – Le *Dictionnaire* de l'Académie est celui de l'usage, simplement et suprêmement, le dictionnaire du bon usage, qui par là sert, ou devrait servir, de référence à tous les autres.

Remarques : **a)** – Le Dictionnaire de l'Académie française est plus normatif que descriptif, c'est-à-dire qu'il indique comment la langue française devrait être dite et parlée et non pas comment elle est utilisée par tel ou tel à un moment donné ; c'est le rôle du Larousse, du Robert et d'autres dictionnaires qui sont mis à jour et réédités chaque année, d'indiquer l'état de la langue française telle qu'elle est parlée cette année-là.

b) – L'usage demande du temps à s'établir et du temps encore à se constater ; le langage subit des modes saisonnières ; des expressions nées de la dernière pluie s'en iront avec la sécheresse suivante ; des vocables inventés une année seront désuets l'an d'après ; il faut attendre pour reconnaître ceux qui continuent d'avoir « cours public » parce que répondant à un besoin véritable, de même qu'il faut être attentif à ce que les termes apparus soient de formation correcte, afin d'empêcher que la mauvaise monnaie ne chasse la bonne. C'est à quoi s'emploient ces « gens éclairés » ou supposés tels qui composent, aujourd'hui comme jadis, l'Académie.

c) – Et si, bien qu'assez investie par l'allemand pour ce qui touche à la philosophie et bien que fort envahie par l'anglais et l'américain dans le vocabulaire commercial et technique, la langue française, analytique et d'une richesse syntaxique incomparable, mérite de demeurer langue de référence pour tout ce qui exige, à commencer par les traités internationaux, une impérieuse précision de la pensée, si, pour tout dire, elle a pu conserver santé et qualité, cela est l'effet de la surveillance continue qu'exerce sur elle l'Académie depuis trois siècles et demi.

2 – La première édition du Dictionnaire de l'Académie française a été publiée en 1694, soit quelque soixante ans après la fondation de l'Académie ; les mots, dans

chaque lettre, étaient disposés par familles, selon leurs racines ; un quart de siècle plus tard fut publiée une édition où les mots étaient rangés par ordre alphabétique.

Remarque : Trois révisions lui succédèrent, au cours du XVIII^{ème} siècle, à intervalles respectifs de vingt-deux, vingt-deux encore et trente-six ans ; le XIX^{ème} siècle vit paraître deux éditions : la sixième édition qui a demandé trente-sept ans, et la septième qui en a requis quarante-trois.

3 – La dernière édition complète (la huitième) parut en 1935, l'année du tricentenaire de la fondation de l'Académie française.

4 – La neuvième édition est en cours de publication : trois volumes ont déjà été publiés (I : A à *Enzyme* ; II : *Eocène* à *Mappemonde* ; III : *Maquereau* à *Quotité*) ; la suite est rendue publique par fascicules au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Commission du Dictionnaire de l'Académie (en février 2020, jusqu'à *Sérénissime*) [*Documents administratifs du Journal officiel de la République française*].

Remarques : **a)** – La neuvième édition du Dictionnaire comportera quelque *dix mille mots nouveaux* par rapport à l'édition de 1935, qui comptait elle-même environ trente-cinq mille entrées.

b) – Le mot « *Dictionnaire* », lorsqu'il s'agit du Dictionnaire de l'Académie française s'écrit avec un « *D* » majuscule initial ; pour les autres, le mot « *dictionnaire* » s'écrit normalement avec un « *d* » minuscule initial.

[Voir l'expression *Académie française*].

Dicton : Mot ou sentence qui a passé en proverbe.

Didacticiel : Logiciel destiné à un apprentissage ou à un enseignement.

Didactique : **1** – Qui est destiné à instruire ; qui est propre à l'instruction.

Remarques : **a)** – Le mot « *didactique* » est tiré du grec δίδαγμα qui signifie « *instruction* », « *enseignement* ».

b) – Certains utilisent le mot « *pédagogique* » au lieu de *didactique* quand il est question d'instruction ou d'enseignement, alors même qu'il ne s'agit pas d'enfants. [Voir le mot *Pédagogique*].

2 – Qui appartient à l'enseignement.

3 – Qui est propre à l'enseignement.

Exemples : Des procédés didactiques ; une méthode didactique.

4 – Propre au vocabulaire d'une science, d'un art, d'une technique.

Didactisme : Caractère didactique de quelque chose, de quelqu'un.

Dièse : [*Terme de Musique*] Sorte de marque qui, étant mise devant une note, fait hausser la note d'un demi-ton.

Remarques : **a)** – La marque *dièse* est ♯.

b) – La marque qui, au contraire, fait baisser la note qu'elle précède d'un demi-ton s'appelle un *bémol* (♭).

[Voir les mots *Hashtag* et *Croisillon*].

Diète : Régime de vivre qui règle le boire et le manger.

Remarque : On dit *faire diète* pour dire s'abstenir de manger, ou manger peu.

Diète : Diète se dit d'une assemblée des États, soit en Allemagne, soit en Pologne, soit en Suède.

Exemples : La diète de l'Empire ; convoquer la diète.

Dieu (en anglais « *God* ») : **1** – Nom du principe immortel, unique ou multiple qui, dans toutes les religions, est placé au-dessus de la Nature.

Remarques : **a)** – Les discussions à propos de *Dieu* seront vaines et stériles tant que tous les interlocuteurs ne se seront pas mis d'accord sur une *définition* claire et précise du mot *dieu*, sur les attributs et sur les propriétés qu'ils reconnaissent à

la divinité.

b) – L'adepte d'une religion donnée considère qu'il croit au *vrai Dieu*, au bon Dieu, au seul Dieu ; les dieux des autres religions sont *évidemment* de faux dieux puisqu'ils ne sont pas le *vrai Dieu*.

c) – L'expression « *le bon Dieu* » signifie *le seul vrai Dieu* (du point de vue du locuteur) même s'il est sévère.

2 – Personnification des puissances supérieures.

Remarque : Lorsque la tradition religieuse autorise la représentation de Dieu, on observe, à côté de lui, l'apparition d'être ou de personnes de nature divine (par exemple les trois personnes de la Sainte Trinité regroupées) ou de nature quasi-divine (les prophètes, les saints et les anges pour certains, des demi-dieux pour d'autres).

3 – Être surhumain immortel des mythologies grecque ou romaine qui préside au gouvernement d'une classe de phénomènes.

Exemples : Poséidon (Ποσειδών) était le dieu de la mer, de la navigation et des tempêtes dans la mythologie grecque ; Neptune (Neptūnus), fils de Saturne et d'Ops, était le dieu de la mer pour les Romains.

Remarques : **a)** – À la différence des hommes, les dieux sont immortels.

b) – Les 12 grands dieux de la mythologie romaine étaient : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérés, Diane et Vénus.

c) – Les 12 grands dieux de la mythologie grecque étaient : Zeus (Ζεύς), Aphrodite (Αφροδίτη), Apollon (Απόλλων), Poséidon (Ποσειδών), Hestia (Ἑστία), Arès (Ἄρης), Artémis (Αρτεμις), Héra (Ἥρα), Athéna (Αθηᾶ), Héphaïstos (Ἥφαιστος), Hermès (Ἑρμῆς) et Hadès (Ἅδης).

[Voir l'expression *Puissances supérieures*].

d) – Dans les mythologies grecque ou romaine, on appelait *demi-dieu* un être surhumain d'un ordre inférieur à celui des grands dieux, ou un homme né d'un dieu et d'une mortelle, comme Hercule qui était le fils de Zeus et d'Alemène, l'épouse du général thébain Amphitryon.

e) – Certains dieux ou demi-dieux sont de sexe masculin et leur *nom* du genre grammatical masculin ; d'autres sont de sexe féminin et leur *nom* du genre grammatical féminin.

f) – Des noms de dieux ou de demi-dieux des mythologies grecque ou romaine ont été attribués à de nombreux bâtiments de guerre, notamment avant et pendant la Révolution et l'Empire.

g) – Les saints du calendrier catholique ont à peu près le même statut que les demi-dieux des mythologies anciennes.

Dieu conduit : Voir le mot *Fronton*.

Dieumegard (Tables de –) : **1** – Les tables de Dieumegard sont utilisées pour le calcul de la hauteur estimée des astres dans le ciel.

2 – Elles se présentent sous la forme de 29 tableaux de chiffres, divisés en 4 tables :

La **table 1** (12 pages) permet de transformer l'angle horaire local en un premier chiffre (A) ;

La **table 2** (5 pages) permet de transformer la latitude estimée et la déclinaison en 2 chiffres (B et C, respectivement) ;

La **table 3** (6 pages) permet de déterminer un argument D (abstrait) à partir de la somme $A + B + C$;

La **table A** (6 pages) permet d'abord de transformer la latitude estimée et la déclinaison en un chiffre (E), puis de trouver la hauteur estimée, calculée à partir

de la somme D + E.

3 – Pour calculer la hauteur estimée d'un astre, il faut connaître la position céleste de l'astre (point Pg) afin de déterminer sa déclinaison (D) et son angle horaire (AH) ; l'observateur doit choisir une position géographique estimée en latitude (φ) et en longitude (G) aussi près que possible de la position la plus vraisemblable.

Remarque : Les tables de hauteur de Dieumegard et les tables d'azimut de Bataille sont incluses dans l'ouvrage n° 900 du Service Hydrographique de la Marine (Ouvrage appelé couramment « *Les Tables 900* »).

[Voir l'expression *Bataille (Tables de -)*].

Diffamer : Décrier, déshonorer, perdre de réputation par des écrits ou des paroles.

Exemple : « *Comme un bandit tuerait, cet écrivain diffame* » d'après Victor Hugo (1802-1885) [Poème *Melancholia* dans le recueil « *Les Contemplations* » (1856)]

Différence (en anglais « *difference* ») : La *différence entre les tirants d'eau* arrière et avant (ou encore entre les enfoncements dans l'eau respectivement à l'arrière et à l'avant du navire) que l'on abrège souvent en « *la différence* » est celle qui existe au repos (vitesse-surface nulle) entre les enfoncements mesurés sur l'échelle graduée sur l'étambot (à partir du bas de la fausse quille) et sur celle qui est graduée sur l'étrave.

Remarques : **a)** – L'enfoncement moyen et la différence entre les enfoncements arrière et avant (l'assiette du navire) sont modifiés dès que le navire prend un peu de vitesse-surface .

b) – La différence (l'assiette) est comptée *positive* lorsque l'enfoncement à l'arrière est supérieur à l'enfoncement à l'avant, *négative* dans le cas contraire.

c) – Le surenfoncement est d'autant plus important que la vitesse-surface est grande et le *clair sous quille* réduit.

d) – La différence entre les tirants d'eau arrière et avant (l'assiette du navire) varie avec la vitesse et le clair sous quille dans des proportions qui dépendent de la forme de la carène du navire.

[Voir le mot *Surenfoncement* et l'expression *Clair sous quille*].

Différend : **1** – Débat, contestation, querelle.

2 – Il signifie aussi la chose contestée.

Différentiel : [*Terme de mathématique*] Il n'est guère d'usage que dans ces expressions : *quantité différentielle* pour signifier une quantité infiniment petite, et *calcul différentiel* pour signifier le calcul de ces sortes de quantités.

Remarque : On dit aussi substantivement, au féminin, *une différentielle*, pour dire une quantité différentielle.

Différentielle (Équation -) : Une équation différentielle contient à la fois des fonctions déjà connue de la variable indépendante et la fonction inconnue, mais également la dérivée de celle-ci ou même ses dérivées d'ordres plus élevés.

Remarques : **a)** – L'ordre de l'équation différentielle est celui de la dérivée de l'ordre le plus élevé qui y figure.

b) – Les fonctions transcendantes exponentielles ou logarithmiques satisfont à des équations du premier ordre.

c) – Les fonctions transcendantes trigonométriques satisfont à des équations du deuxième ordre.

d) – Les lois de la mécanique, de la mécanique des fluides ou de la physique s'expriment le plus souvent par des équations différentielles.

e) – Une même équation différentielle définit toute une famille de fonctions suivant les valeurs qu'on attribue aux constantes arbitraires qui figurent dans sa solution, c'est-à-dire dans son intégrale générale.

f) – Le mathématicien, physicien théoricien et philosophe des sciences français

Henri Poincaré (1854-1912) a montré l'intérêt qu'il y a à étudier simultanément l'ensemble d'une famille de fonctions.

g) – Le mathématicien, physicien et homme politique français Paul Painlevé (1863-1933) a étudié les fonctions de variables imaginaires créées par le mathématicien français Augustin Louis, baron Cauchy (1789-1857) et il les a appliquées à l'hydrodynamique, à l'aérodynamique, à l'électrotechnique, etc. [Voir l'entrée *Painlevé (Paul –)*].

Différer (en anglais « *to delay* ») : Retarder, remettre à un autre temps.

Exemples : Différer un paiement ; différer un appareillage.

Difficulté : 1 – Ce qui rend une chose malaisée.

Remarque : Ceux qui critiquent les autres avec le plus de vigueur sont ceux qui ne voient pas où se situent les difficultés ; ils considèrent que si une difficulté (qui leur a échappé) n'a pas été surmontée, il s'agit d'une faute (si cela est arrivé à un autre) ou de malchance, voire d'un sort jeté par une personne malveillante (si cela leur est arrivé à eux-mêmes) ; et que si un événement s'est bien déroulé, c'est qu'il n'y avait pas de difficultés.

2 – Empêchement, traverse, opposition, obstacle.

Difficulté de la manœuvre : Voir l'expression : *Manœuvre (Difficulté de la –)*.

Difficultueux : Qui se rend difficile sur tout ; qui allègue des difficultés ; qui fait des difficultés sur toutes choses.

Exemples : C'est un homme fort difficultueux ; c'est un esprit difficultueux.

Remarque : Il ne se dit que des personnes.

Diffuser : Disperser un rayonnement par les gaz et les aérosols présents dans l'atmosphère.

Diffusion générale : Réseau de haut-parleurs permettant de diffuser les communications d'intérêt général dans tout le navire.

Digérer : 1 – Faire la coction des aliments qu'on a pris.

Exemples : Digérer les viandes, les aliments ; son estomac est faible, il ne digère pas bien.

[Voir le mot *Coction*].

2 – [Au figuré] Examiner, lister une affaire, la réduire par la méditation dans l'ordre, dans l'état où elle doit être.

Exemples : Digérer une affaire ; digérer ce qu'on a à dire ; il y a de bonnes choses dans ce livre-là, mais elles sont mal digérées.

3 – [Au figuré] Il signifie aussi *souffrir, supporter quelque chose de fâcheux*.

Exemples : Il ne peut digérer le mauvais traitement qu'on lui a fait ; cela est bien dur à digérer ; digérer un affront.

Digeste : 1 – Toute espèce d'œuvre distribuée en chapitres.

Remarque : Digeste est tiré du latin *dīgestūs* qui signifie *distribution, répartition*.

2 – Recueil (en latin *Dīgesta*) des décisions des plus fameux jurisconsultes romains, composé par ordre de l'Empereur romain d'Orient Justinien (482-565) ; Justinien leur donna force de loi.

Remarques : **a)** – Le *Digeste* de Justinien est divisé en cinquante livres.

b) – Le *Digeste* de Justinien est aussi appelé les « *Pandectes* ».

[Voir le mot *Pandectes*].

c) – Le « *corpus de droit civil* » appelé *Digeste de Justinien* (en latin « *Corpus juris civilis* » ou « *Dīgesta* ») est la plus grande compilation du droit romain antique.

d) – Le *Digeste de Justinien* date de 529 ap. J.-C.

e) – Justinien abrogea tout le droit antérieur au *Digeste* et conféra une autorité définitive à l'ensemble de l'œuvre ; il interdit toute exégèse du *Digeste*.

f) – Le *Digeste* de Justinien est à la fois une codification et une compilation ; les rédacteurs ont adapté des textes datant de toute l'histoire romaine pour constituer un ensemble cohérent, qui plus est, en accord avec le christianisme.

g) – Le christianisme était devenu la religion officielle de l'Empire romain le 8 novembre 392, avec la proclamation de l'empereur Théodose 1er (347-395) ; les Chrétiens le lui ont bien rendu en le déclarant saint ; saint Théodose est fêté le 17 janvier, jour de sa mort.

h) – Pour légitimer son autorité civile, Justinien rappela dans les différentes lois du *Digeste* qu'il était le représentant du pouvoir divin sur terre ; beaucoup d'autres souverains européens eurent la même idée et ils purent s'en féliciter, au moins jusqu'à la Révolution française de 1789.

i) – L'empereur byzantin Léon le Sage (866-912) fit traduire le *Digeste* en grec vers 900 sous l'appellation « *Les Basiliques* » (Βασιλικά νόμια) ou « lois impériales ».

j) – Le *Digeste de Justinien* constitue le droit romain tel qu'il a été adopté par l'Occident médiéval à partir du XII^{ème} siècle pour devenir notamment le droit français.

Digestion : 1 – Coction des aliments dans l'estomac.

[Voir le mot *Coction*].

2 – Opération chimique, par laquelle certaines matières mêlées ensemble sont préparées par une fermentation lente à une dissolution parfaite.

Exemple : Mettre des plantes en digestion.

3 – Disposition des apostèmes, des abcès, à mûrir, à entrer en suppuration.

Exemple : Les tumeurs des enfants sont de facile digestion.

4 – [Au figuré] On dit qu'un mauvais traitement est de dure digestion pour dire qu'il est difficile à supporter.

5 – [Au figuré] On dit aussi qu'une entreprise est de dure digestion, pour dire qu'elle est difficile, pénible

6 – [Au figuré] On dit d'un livre qu'il est de dure digestion pour dire qu'il est difficile à entendre, pénible à lire.

Digne : Qui mérite quelque chose.

Exemples : Digne de louange, de récompense ; digne de mépris, de punition.

Remarques : **a)** – On dit, qu'un homme est digne de croyance, digne de foi, pour dire qu'il mérite qu'on lui donne croyance, qu'on ajoute foi à ce qu'il dit.

Exemple : Témoin digne de foi.

b) – On dit d'un fort honnête homme, que c'est un *digne* homme.

c) – On dit qu'un homme a fait *une action digne de lui*, et on le dit soit en bien, soit en mal, selon les qualités que l'on attribue à celui de qui l'on parle.

Dignitaire : Homme revêtu d'une dignité.

Dignité : 1 – Prérogative (charge, fonction ou titre) acquise par une personne, entraînant le respect et lui conférant un rang éminent dans la société.

2 – Office considérable, mérite, importance.

Digression : 1 – Écartement apparent des planètes par rapport au Soleil.

2 – Ce qui, dans un discours, s'écarte du sujet principal.

Digue : Amas de terre, de pierres, de bois, etc. pour servir de rempart contre l'eau des rivières en crue ou contre les flots de la mer.

Exemple : Les digues de Hollande.

Dilacérer : Déchirer quelque chose, mettre en pièces avec violence.

Dilapider : Dépenser follement et avec désordre.

Dilater : Élargir, étendre.

Exemples : Dilater une plaie ; la chaleur dilate les pores ; la tristesse resserre le cœur, mais la joie le dilate.

Remarque : On dit qu'un corps *se dilate par la chaleur* pour dire qu'il occupe un plus grand espace quand sa température s'élève.

Dilatation : Extension, relâchement.

Exemple : La dilatation d'une membrane.

Dilatation du temps relativiste : 1 – Écart entre :

i) le temps (durée) qui sépare deux événements, mesuré par un observateur stoppé dans un repère d'inertie et

ii) le temps entre ces deux mêmes événements mesuré à bord d'un mobile se déplaçant avec une très grande vitesse par rapport à ce repère d'inertie.

2 – L'intervalle de temps propre entre deux événements (mesuré à bord du mobile) est toujours inférieur à l'intervalle de temps séparant ces deux événements s'il est mesuré par un observateur extérieur.

Remarques : **a)** – À la vitesse d'un navire en manœuvre portuaire, la dilatation du temps est de l'ordre de la *picoseconde* (un millième de milliardième de seconde), ce qui est négligeable pour la plupart des applications.

b) – La *picoseconde* est aussi courte par rapport à une seconde que peut l'être une seconde par rapport à trente et un mille ans.

Dilatoire : 1 – Qui tend à prolonger un procès, à retarder un jugement.

Exemple : Exception dilatoire.

2 – Instrument de chirurgie dont on se sert pour ouvrir et dilater une plaie, agrandir une ouverture.

Dilayer : [*Vieilli*] Différer, remettre à un autre temps.

Exemples : Dilayer un payement ; dilayer un jugement.

Dilemme : Sorte d'argument qui contient deux ou plusieurs propositions différentes ou contraires, dont on laisse le choix à l'adversaire pour le convaincre également, soit qu'il adopte l'une ou l'autre.

[Voir le mot *Convaincre*].

Dilettantisme : 1 – Attitude d'une personne exerçant une activité comme un passe-temps, généralement de façon fantaisiste.

Remarque : Dans tous les genres d'activités, le dilettantisme et la fascination, sans la recherche de la compréhension, ne mènent pas au but à atteindre à coup sûr.

2 – Mode, style de vie d'une personne qui ne se soumet à aucune norme d'ordre intellectuel ou spirituel, qui vit au gré de sa fantaisie et qui cultive une sorte de plaisir exclusivement esthétique.

Exemple : Le dilettantisme de la jeunesse parisienne.

Remarque : Le dilettantisme est la systématisation d'une avidité de vie incapable de fixation et pauvre de générosité.

Diligemment : 1 – Promptement, avec diligence.

2 – Avec soin, exactement.

Diligence : 1 – Prompte exécution.

Exemples : Travailler avec diligence, en diligence, en grande diligence.

Remarques : **a)** – On dit *faire diligence*, faire grande diligence, pour dire faire une chose promptement.

b) – On le dit plus ordinairement des voyages.

Exemple : Ce courrier a fait diligence.

2 – *Diligence* se disait autrefois des *voitures* (*carrosses* ou *bateaux*) qui allaient *plus vite* que les voitures ordinaires en empruntant les routes directes.

Exemples : La diligence de Lyon ; envoyer des paquets par la diligence.

3 – [*En matière judiciaire*] Poursuite.

Exemple : Faute de diligence, l'instance péricule au bout de trois ans.

4 – Diligence signifie quelquefois soins, recherche exacte.

Remarque : C'est en ce sens que la ligne « *diligence* », sur les bulletins de notes des lycéens, rend compte de l'appréciation des devoirs sur table.

Diligent : **1** – Prompt à faire les choses, expéditif.

Exemples : Messenger diligent : courrier diligent.

[Voir le mot *Courrier*].

2 – Soigneux, laborieux, vigilant.

Exemple : Écolier diligent.

Diligenter : Agir avec diligence.

Diluer : **1** – Diminuer la concentration d'une solution, ou d'une suspension par l'adjonction d'une certaine quantité de liquide.

Exemples : Diluer de l'alcool en y ajoutant de l'eau ; diluer de la peinture en y ajoutant un solvant.

2 – [*Au figuré*] Affaiblir, atténuer.

Exemple : Diluer un raisonnement dans des considérations oiseuses.

Dilution : **1** – Action de diluer, de se diluer ; résultat de cette action.

Remarque : La dilution est l'inverse de la concentration.

2 – On utilise couramment (à tort) le mot *dilution* pour parler de la concentration, dans l'huile de graissage, du combustible qui a pu passer dans le carter d'un moteur thermique, par ruissellement le long des chemises des cylindres.

Remarques : **a)** – La concentration du combustible dans l'huile de graissage d'un moteur est une anomalie qui fait perdre à cette huile une partie de sa capacité à graisser le moteur ; on la détecte sommairement en mesurant régulièrement la viscosité résiduelle d'un échantillon d'huile au moyen d'un viscosimètre.

b) – Lorsque la concentration du combustible dans l'huile de graissage est très importante dans un moteur thermique (diesel ou essence), le pouvoir graissant de l'huile peut être insuffisant et on peut voir apparaître des contacts directs entre des pièces métalliques en mouvement, entraînant la mise hors d'usage du moteur.

c) – Une forte concentration de gazole dans l'huile de graissage peut entraîner une explosion de carter si des vapeurs de gazole entrent en contact avec des points du moteur portés à une température supérieure à la température de combustion spontanée de ces vapeurs.

d) – On peut estimer la concentration de combustible dans l'huile de graissage d'un moteur en contrôlant le point d'éclair de cette huile : si la température du point d'éclair a beaucoup diminué par rapport à celle de l'huile neuve, la concentration de combustible dans l'huile est probablement importante.

e) – Une huile de graissage usagée, qui présente une forte concentration de combustible et qui n'est pas dopée avec des additifs anti-figeants, peut être trop épaisse pour traverser les filtres à huile et graisser le moteur lorsqu'elle est froide ; la paraffine qui provient du combustible (gazole) présent dans l'huile peut obturer les éléments filtrants par un temps extrêmement froid ; ce cas ne se présente pratiquement que dans le cas d'une *huile de synthèse* produite par certains petits fabricants, mais il peut entraîner la mise hors d'usage d'un moteur et ce détail n'est pas écrit sur le bidon !

Dilutions hahnemanniennes : Le médecin allemand Samuel Hahneman (1755-1843) découvrit que les *maladies chroniques* se guérissent plus sûrement si l'on utilise des remèdes homéopathiques dans lesquels les principes actifs sont d'autant plus dilués que la maladie est présente depuis plus longtemps ; au contraire, les *maladies aiguës* se

soignent au moyen de faibles dilutions, ou parfois même de teinture-mère non diluée.

[Voir l'expression *Teinture-mère*].

Remarques : a) – Le principe actif d'un remède peut être une teinture-mère préparée à partir d'une substance végétale ou animale.

b) – Le niveau de dilution des remèdes homéopathiques est exprimé en « DH » (*dilutions décimales hahnemanniennes*) ou en « CH » (*dilutions centésimales hahnemanniennes*).

c) – La dilution hahnemannienne 1DH correspond à 1 volume de teinture-mère dilué dans 9 volumes de solvant (eau ou alcool) : par exemple 1 verre de vin dans 9 verres d'eau.

d) – La dilution hahnemannienne 1CH correspond à 1 volume de teinture-mère dilué dans 99 volumes de solvant.

e) – La dilution 2CH correspond à 1 volume de solution 1CH dilué dans 99 volumes de solvant ; et ainsi de suite pour les préparations 3CH, 4CH, etc.

f) – La dilution hahnemannienne se fait par étapes : une dilution 10CH ne se fait pas en une seule opération, mais il faut passer par des préparations 1CH, 2CH, 3CH, 4CH, etc.

g) – Il est possible qu'aucune trace détectable de la teinture-mère ne subsiste dans une préparation de dilution 12CH ou au-dessus.

h) – Le protocole de fabrication des remèdes homéopathiques, qui comprend une agitation forte et régulière à chaque étape de dilution et le niveau de propreté dans le laboratoire déterminent la fiabilité et l'efficacité d'un remède homéopathique ; les remèdes provenant de certains laboratoires ont la réputation d'être plus efficaces que ceux qui proviennent d'autres laboratoires.

i) – Les expériences de pensée n'ont pas leur place dans l'évaluation de l'efficacité d'un remède ; le seul critère de jugement est la guérison éventuelle des malades.

j) – Certains esprits forts attribuent à un effet placebo toute guérison observée après la prise de remèdes homéopathiques, ou encore à une bonne relation médecin-patient ; dans ce cas, l'administration des médicaments allopathiques que ces esprits forts auraient prescrits pour les mêmes symptômes aurait évidemment été injustifiée, inutilement coûteuse, voire même criminelle si ces types de médicaments allopathiques risquent de produire des effets secondaires très indésirables.

Diluvien : Qui a rapport au *déluge*.

[Voir le mot *Déluge*].

Dimanche (en anglais « *sunday* ») : Septième et dernier jour de la semaine.

Remarques : a) – Sur les navires de commerce, tous les dimanches à la mer, le commandant accompagné du second-capitaine et du chef-mécanicien procède à l'inspection de tous les compartiments et de tous les locaux du navire, afin de constater leur bon état de conservation et d'entretien, ou de faire procéder, lorsque cela est nécessaire, à leur remise en bon état dans les plus brefs délais.

b) – Tous les dimanches, le menu du repas de midi de l'État-Major et de l'Équipage est amélioré par rapport à celui des autres jours de la semaine.

c) – Chaque dimanche à la mer, sur certains navires, les membres de l'Équipage qui travaillent à la journée, c'est-à-dire qui ne font pas le quart, ont l'après-midi de repos.

Dimanche (en anglais « *spot* ») : Quand il est question de peinture appliquée sur un navire, on appelle familièrement *dimanche* un vide ou une lacune que le peintre y a laissé involontairement en étendant la peinture.

- Dimanche (Palan de –)** (en anglais « *small tackle* ») : Palan volant de très petite dimension, fixé sur les haubans du mât de misaine.
Remarques : a) – Le palan de dimanche sert à raidir la bouline du grand hunier ou à soulever des petites ancres qui doivent être rangées le long du bord.
- Dîme** : Sous l'ancien régime (avant la Révolution) c'était la dixième partie des grains, des vins, des fruits et d'autres choses qui se payaient à l'Église ou aux Seigneurs.
Remarques : a) – On appelait *grosses dîmes* celles qu'on levait sur les gros fruits, comme le blé et le vin.
b) – On appelait *menues dîmes*, celles qui se levaient sur le menu grain et sur le menu bétail.
c) – On appelait *vertes dîmes* celles qui se levaient sur les légumes, le chanvre, etc.
- Dimension** : Grandeur déterminant une des mesures d'un espace.
[Voir le mot *Espace*].
- Dimensions de l'espace** : On appelle dimensions de l'espace, certaines grandeurs qui caractérisent les événements.
[Voir le mot *Date*].
Remarques : a) – On peut ne mettre en évidence qu'une seule dimension.
Exemple : « Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. »
[D'après un poème de François de Malherbe (1555-1628), publié pour la première fois en 1607, adressé à Du Périer après la mort de sa fille].
b) – Les différentes dimensions peuvent être, dans le cas de l'observation de la Lune (entre 1 et 4 dimensions) :
- i)** [1 seule dimension] Le temps (c'est la dimension *temps* qui est à l'origine du concept « *espace* ») ;
Exemple : J'ai aperçu la Lune à 23 h00 ;
 - ii)** [2 dimensions] Le temps et le relèvement ;
Exemple : J'ai relevé la Lune à 23 h00, dans le Sud ;
 - iii)** [3 dimensions] Le temps, le relèvement et la hauteur ;
Exemple : J'ai observé la Lune à 23 h00, dans le Sud, à une hauteur de 30° ;
 - iv)** [4 dimensions] Le temps, le relèvement, la hauteur et la distance ;
Exemple : J'ai aperçu la Lune à 23 h00, dans le Sud, à une hauteur de 30° ; elle se trouvait à 384 400 km de la Terre.
- Diminuer** : Amoindrir quelque chose, en retrancher une partie.
- Diminuer la toile** : *Diminuer la toile* ou *diminuer de voiles* c'est réduire la surface des voiles exposées au vent à l'approche d'un grain, près d'une terre, à l'entrée de la nuit et dans toutes les circonstances où il est nécessaire de diminuer le sillage.
[Voir le mot *Sillage*].
- Diminutif** : Terme qui diminue ou adoucit la force du mot dont il est formé.
- Diminution du plat de la varangue** : Réduction progressive de la longueur de la varangue considérée au niveau du plan de référence formé par la ligne du plat.
- Dinanderie** : Se dit de toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune.
Remarque : La dinanderie tire son nom de Dinant, ville du Pays de Liège en Belgique.
- Dinde** : Synonyme de poule d'Inde.
- Dindon** : Synonyme de coq d'Inde.
Remarque : Il n'y a pas de diminutif consacré équivalent à dindon pour le *canard d'Inde*, encore appelé *canard de Barbarie*.

Dîner : 1 – Prendre un repas vers le milieu du jour.

2 – Le repas qu'on fait vers le milieu du jour.

3 – Il se prend aussi pour la viande et les autres mets qui composent le dîner.

Exemple : Le dîner est prêt.

Dîner : 1 – Repas qu'on fait vers le milieu du jour.

Exemples : Bon dîner ; dîner magnifique ; durant le dîner ; à l'heure du dîner ; sur l'heure du dîner ; après dîner ; après le dîner.

Remarque : Le repas ordinaire du soir est le souper

2 – La viande et les autres mets qui composent le dîner.

Exemples : Le dîner est prêt ; le dîner se refroidit, est froid ; apporter le dîner ; servir le dîner.

Dingologue : Appellation familière d'un psychologue ou d'un psychiatre du service de psychologie de la Marine.

Diocèse : Certaine étendue de pays sous la juridiction d'un évêque.

Exemple : Le diocèse de Luçon était le plus crotté du royaume, d'après Richelieu, qui était évêque de Luçon.

Dioclétien : L'ère de Dioclétien, encore utilisée par les chrétiens coptes, est le point de départ de la table pascale de Cyrille ; elle a débuté le 29 août 284

Dionysiaques : Fêtes chez les Grecs anciens, en l'honneur de Διονύσιος dieu du vin (Bacchus pour les Romains).

Remarque : L'équivalent des dionysiaques, pour les Romains, s'appelaient les bacchanales.

[Voir le mot *Bacchanale*].

Dioptrique : Science qui est une des parties de l'optique et qui explique les effets de la réfraction de la lumière.

Dioxine : Polluant organique persistant dans l'environnement.

Remarques : **a)** – On appelle dioxine le *tétrachloro-dibenzo-para-dioxine* (TCDD).

b) – On utilise également le terme *dioxines* pour désigner d'autres toxiques, en général chlorés, de toxicité similaire à celle des TCDD.

Exemple : Certains *polychlorobiphényles* (PCB) .

c) – Les dioxines sont très toxiques pour l'homme qui en absorbe principalement en mangeant de la viande, des produits laitiers, du poisson.

d) – Les dioxines présentes dans l'environnement s'accumulent dans la chaîne alimentaire, notamment dans les graisses animales.

e) – L'incinération de certains déchets, lorsque leur combustion est incomplète, produit des dioxines.

f) – La combustion du bois ayant séjourné dans l'eau de mer, puis séché, dégage de la dioxine formée à partir des résidus chlorés du sel marin.

Dioxyde de carbone (CO₂) : 1 – Le dioxyde de carbone (CO₂) ou *gaz carbonique* est inodore et incolore ; sa densité par rapport à l'air est de 1,53 ; sa masse moléculaire de 44.

2 – Le CO₂ représente 0,3 p. 100 de l'atmosphère ; il a un effet important dans l'absorption du rayonnement infrarouge.

3 – Le CO₂ est absorbé par la végétation au cours de la photosynthèse.

4 – Le CO₂ est produit par la combustion des hydrocarbures à foyer ouvert ou dans des moteurs à combustion interne, par la combustion du bois ou des matériaux similaires à la surface de la Terre, par la respiration des animaux ou par les végétaux à la surface des continents et à la surface des océans.

Remarques : **a)** – Le dioxyde de carbone fait partie de ces fameux *gaz à effet de serre*.

b) – Si le CO₂ (dioxyde de carbone) peut provoquer la mort par asphyxie, le CO (monoxyde de carbone) peut provoquer la mort par asphyxie *mais aussi* par empoisonnement.

Diploé : Tissu spongieux compris entre les deux lames de tissu compact des os plats, notamment dans la boîte crânienne.

Diploïde : Qualité d'un animal ou d'un végétal qui possède deux jeux de chromosomes dans son génome : celui du père et celui de la mère.

Remarques : **a)** – Les animaux et les végétaux naturels sont habituellement diploïdes.

b) – L'abeille mâle (en anglais « *drone* ») est haploïde : le « *faux bourdon* », comme on l'appelle en français, est né d'un œuf non fécondé.

c) – Certaines huîtres manipulées génétiquement par l'IFREMER sont triploïdes ; étant naturellement stériles, elles ne sont pas affectées par la physiologie de la reproduction qui rend les huîtres naturelles, soit laiteuses à certaines époques de l'année, soit très maigres à d'autres époques.

[Voir les mots *Haploïde* et *Triploïde*].

Diploïque : Qui a rapport au *diploé*.

[Voir le mot *Diploé*].

Diplomatie : Science des rapports, des intérêts de puissance à puissance.

Diplomatique : Art de reconnaître les diplômes authentiques.

Remarque : Le *corps diplomatique* est l'ensemble des ministres étrangers et des ambassadeurs qui résident auprès d'une puissance.

Diplôme : 1 – Charte, acte public.

Exemple : Un Diplôme de Charlemagne.

2 – [Vieilli] Lettres patentes du Souverain.

Diptiques : Registre où l'on conservait, chez les anciens, les noms des consuls, des magistrats, etc.

Direct (Sens –) : 1 – Le sens direct est le sens de rotation de la Terre.

Remarques : **a)** – La rotation de l'ombre du gnomon d'un cadran solaire dans l'hémisphère Nord où les cadrans solaires ont été mis au point, va de la gauche vers la droite.

b) – Le même sens de rotation a été conservé pour les aiguilles des montres et des horloges à cadran.

c) – Le sens *direct*, ou sens rotation de la Terre, est le sens contraire du sens observé de la rotation de l'ombre du gnomon ; le sens *direct* dans l'hémisphère Nord est donc de la droite vers la gauche.

d) – Le sens direct de la droite vers la gauche a été étendu à toute la Terre (hémisphère Nord ou hémisphère Sud).

2 – En mathématiques, le sens direct est le sens contraire des aiguilles d'une montre.

Remarques : **a)** – Le sens *direct* est aussi appelé *sens trigonométrique* en référence au sens utilisé en géométrie pour mesurer les angles.

b) – Le sens direct s'oppose au sens rétrograde qui est le sens des aiguilles d'une montre.

Direction de la houle (en anglais « *swell direction* ») : On appelle *direction de la houle* la direction d'où la houle provient.

Remarque : La direction vers laquelle la houle se dirige est la *direction anti-houle*.

Direction du vent (en anglais « *direction of wind* ») : Direction d'où souffle le vent.

Remarque : Être *au lit du vent* pour un navire à voiles, c'est cingler au plus près

du vent, c'est-à-dire avec un cap éloigné de six quarts du rumb d'où vient le vent, ou environ 70 degrés de la direction d'où vient le vent.

- Dirigeant : 1** – Un dirigeant ne se contente pas de laisser les débats surgir, il les suscite.
2 – Un dirigeant indique la *route à suivre*, mais il laisse la détermination du « *cap* » à des subalternes ; ceux-ci calculent le cap à partir de la route à suivre et en fonction des circonstances que le navire rencontre (variation du compas, dérive due au vent, courant observé ou prévu, etc.).
Remarque : « *Tout marin, pour dompter les vents et les courants, « Met tour à tour le cap sur des points différents, « Et, pour mieux arriver, dévie en apparence. »*
[Victor Hugo – « *Les Contemplations* », tome premier - ligne 3495].
- Dirimant : 1** – Se dit d'un défaut qui rend nul un acte administratif, particulièrement d'un mariage.
Exemple : Une parenté rapprochée, un manque de consentement sont des *empêchements dirimants* qui emportent la nullité d'un mariage.
Remarque : Le verbe latin *dirimere* signifie *séparer, désunir, rompre, discontinuer*.
2 – [*Par extension*] Contraignant, qui ne laisse aucune possibilité de recours.
Exemples : Objection dirimante ; obstacle dirimant.
- Discale** : Déchet dans le poids d'une marchandise, produit par l'évaporation de son humidité.
Exemple : La *discale* d'une botte de soie qui est séchée.
- Disciple : 1** – Celui qui apprend d'un maître quelque science, ou quelque art libéral.
Remarque : C'est un *piètre disciple* que celui qui ne cherche pas à dépasser son maître.
2 – Celui qui reçoit l'enseignement d'un maître dans le domaine intellectuel.
3 – Celui qui suit la doctrine d'un maître, qui a adopté ses principes ou ses idées.
Remarque : On appelle disciples de Platon, d'Aristote les philosophes qui suivent leurs doctrines ; disciples de saint Augustin, de saint Thomas les théologiens qui suivent la doctrine de saint Augustin, de saint Thomas.
- Discipline : 1** – Institution, instruction, éducation.
Exemple : Vous êtes sous la *discipline* d'un bon Maître.
2 – Règlement, ordre, conduite.
Exemples : La discipline militaire ; la discipline académique ; l'ancienne discipline ; rétablir la vigueur de l'ancienne discipline.
3 – Fouet de cordelettes ou de chaînes, dont les religieux et les personnes dévotes se servent pour se mortifier ou pour châtier ceux qui sont sous leur conduite.
Exemples : Donner la discipline ; il a mérité la discipline.
- Discordant : 1** – Qui présente un manque d'accord, d'harmonie entre ses différentes parties.
Exemples : Opinions discordantes ; caractères discordants ; couleurs discordantes ; résultats discordants.
2 – Qui sonne faux.
Exemples : Instrument discordant ; sons discordants ; voix discordante.
3 – [*Par extension*] Désagréable à l'oreille.
Exemple : Cri discordant.
4 – Qui rompt l'unanimité.
Exemple : Dans ce concert de louanges s'élève une voix discordante.
- Discret** : On appelle *quantité discrète* celle qui est composée de plusieurs parties séparées les unes des autres.
Remarques : **a)** – Une *quantité discrète* est opposée à une quantité continue.
Exemple : Les nombres sont des quantités discrètes, par opposition à l'étendue qui

est une quantité continue.

b) – On appelle *petite vérole discrète* celle dont les boutons ne se touchent point.

c) – Discret, en ce sens, est tiré du latin *discrētus*, le participe passé du verbe *discernere* qui signifie *séparer*.

Discret : 1 – Retenu dans ses paroles et dans ses actions.

Exemple : Un confident discret.

2 – Qui sait conserver un secret.

Exemple : Une femme discrète.

Discrétisation : Transposition d'un état continu (fonction, modèle, variable, équation) en un nombre fini de valeurs (ou de points) que l'on peut énumérer.

Remarques : a) – La discrétisation est une étape préliminaire à la résolution numérique ou à la programmation sur machine des problèmes scientifiques.

b) – On ne doit pas confondre *discrétisation* et *quantification*.

[Voir le mot *Quantification*].

Discussion : 1 – Examen par débat.

Exemple : La discussion d'un projet de loi à l'Assemblée nationale.

Remarque : *Discussion* vient du verbe latin *discūtēre* qui signifie « *briser en frappant* », « *fracasser* », « *fendre* » ; ce mot n'a rien à voir avec le nombre des protagonistes, qu'ils soient deux (au minimum) ou davantage.

[Voir le mot *Dispute*].

2 – [*Par extension*] Contestation sur des faits ou dispute sur des idées.

[Voir le mot *Dispute*].

3 – [*En jurisprudence*] Recherche et exécution des biens d'un débiteur pour les faire vendre en justice.

Discuter : 1 – Examiner une question avec une ou plusieurs autres personnes, en débattre.

Remarques : a) – Le verbe « *discuter* » et les mots qui en dérivent n'ont pas le nombre *deux* pour origine étymologique.

b) – *Discuter* est tiré du latin *discūtēre* qui signifie *fendre*, *briser* (en frappant), *fracasser*, *dissoudre* (des dépôts dans le corps) [terme de médecine], *dissiper* (en parlant de la brume), *écarter* (ce qui obscurcit), *trancher* (un différend).

2 – Mettre en question, contester le bien-fondé ou la réalité d'une chose ; critiquer.

3 – Débattre, s'entretenir d'une question en échangeant des points de vue différents.

Remarque : *Discuter* peut souvent être remplacé par son paronyme *disputer*.

Disjonction : La disjonction, en matière scientifique, est la séparation de ce qui est naturellement inséparable.

Remarque : L'opération contraire de la disjonction est la *réduction*.

[Voir le mot *Réduction*].

Dispache (en matière d'assurances) (en anglais « *claim adjustment file* ») : **1** – Document établissant le décompte de l'indemnité due par les assureurs à la suite d'un sinistre maritime, conformément aux clauses et aux conditions de la police.

2 – La dispache d'avaries communes consiste à déterminer deux masses :

i) La première masse, *passive*, totalise les valeurs sauvées à la fin du voyage, au titre du corps (le navire et son armement), au titre du fret (ce que paient les chargeurs au transporteur pour le transport de leurs marchandises), et au titre des marchandises (valeur des marchandises au port de déchargement).

ii) La seconde masse, *active* ou *créancière*, totalise l'ensemble des dépenses extraordinaires et des sacrifices consentis par le capitaine pour le salut commun ; ces dépenses intéressent le corps, le fret et les marchandises.

3 – La comparaison de ces deux masses fait ressortir un rapport entre la valeur des dépenses et la valeur de tout ce qui a été sauvé à la fin de l'expédition maritime.

4 – Chaque élément sauvé contribue, pour le rapport de sa valeur à la valeur de tout ce qui a été sauvé, au paiement des dépenses extraordinaires et chaque élément perdu est remboursé pour le rapport de sa valeur à la valeur de tout ce qui a été perdu.

Remarque : Les répartitions se font au marc le franc.

5 – En cas d'insolvabilité de l'un des contributeurs, sa part est répartie entre les autres contributeurs, proportionnellement à leurs intérêts.

6 – La valeur de sa contribution est, pour chaque intéressé, la limite de son obligation.

[Voir l'expression *Avarie commune*].

Dispacheur (en anglais « *average adjuster* ») : **1** – Le mot « *dispacheur* » est un synonyme souvent employé en droit maritime pour désigner l'« *expert-répartiteur* » qui intervient lors d'une procédure d'avaries communes.

[Voir l'expression *Avarie commune*].

2 – Les *dispacheurs* sont des spécialistes des assurances maritimes.

3 – Les *dispacheurs* sont chargés de vérifier les conditions d'existence des avaries communes, de déterminer les dommages, pertes ou dépenses admissibles en avarie commune et d'établir le règlement des avaries communes.

4 – Les *dispacheurs* sont assistés par des *sapiteurs*, qui sont des experts chargés de déterminer l'origine et l'étendue des dommages subis par la marchandise.

Disparaître : **1** – Cesser de paraître aux regards, d'être visible.

Exemple : Le niveau de l'eau dans l'indicateur de niveau visuel à glace type LGG a disparu.

2 – Cesser d'être visible en s'enfonçant quelque part.

Exemple : Le Soleil a complètement disparu derrière la ligne d'horizon.

3 – Être dissimulé, caché par quelque chose.

Exemple : Le sanglier a disparu dans un fourré.

4 – Disparaître, c'est aussi être considéré comme mort, bien que le décès ne soit pas attesté par un témoin, que le cadavre n'ait pas été retrouvé et identifié ni que la Justice n'ait rendu un jugement de décès.

Exemple : Tout l'Équipage a disparu dans le naufrage.

5 – Cesser d'être audible.

Exemple : La fin du message a disparu.

6 – Avoir disparu, c'est avoir été égaré ou volé.

Exemple : Tout l'argent a disparu.

7 – Faire disparaître, c'est ôter rapidement de la vue, escamoter.

Exemple : Le prestidigitateur a fait disparaître la colombe.

8 – Se dissiper, se résorber.

Exemple : La brume a disparu ; les symptômes de la maladie ont disparu ; la fièvre a disparu.

Disparition : **1** – Action de disparaître.

Exemple : Disparition du niveau par le bas dans la monture de niveau d'eau d'une chaudière.

2 – Fait de cesser momentanément d'être visible.

Remarque : Employer le terme *disparition* en parlant de la mort d'un homme sous-entend que l'on croit à sa résurrection d'entre les morts, le jour du Jugement dernier.

3 – Fait de cesser d'exister.

Exemples : La disparition des preuves écrites par le feu ; la disparition des traces de pneus dans la neige.

Dispositif : 1 – Manière dont sont disposées, en vue d'un but précis, les pièces d'un appareil, les parties d'une machine.

2 – [*Par métonymie*] Mécanisme, appareil.

Exemples : Dispositif de mesure; dispositif automatique, expérimental, ingénieux.

3 – [*Par extension*] Ensemble d'éléments agencés en vue d'un but précis.

Remarque : On appelle dispositifs de mine des travaux exécutés pour poser des mines.

Exemple : Des dispositifs de mine sur des ponts de voies ferrées.

4 – [*Art militaire*] Ensemble de mesures, de moyens, disposés en vue d'une fin stratégique.

Exemples : Dispositif de couverture; dispositif allié, ennemi.

Remarque : [*Vieilli*] Synonyme de *disposition*.

Exemple : La concentration russe présentait un dispositif trop étendu en largeur.

5 – [*Droit*] Par opposition aux motifs, partie d'un jugement qui contient les décisions et les dispositions pratiques qui découlent de la sentence.

Exemples : Dispositif d'un arrêt, d'un jugement.

6 – [*Législation, administration*] Énoncé final d'un texte législatif ou administratif qui en contient les dispositions, par opposition au préambule et aux considérants.

Exemples : Le dispositif d'une ordonnance, d'un édit ; le dispositif d'un traité entre nations.

Dispositif de séparation de trafic (en anglais « *traffic separation schemes* ») : 1 – La liste des dispositifs de séparation du trafic est fixée par arrêté.

2 – Les navires qui naviguent à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic doivent :

i) suivre la voie de circulation appropriée dans la direction générale du trafic pour cette voie ;

ii) s'écarter dans toute la mesure du possible de la ligne ou de la zone de séparation du trafic.

[*Règle 10 du règlement international pour prévenir les abordages en mer*].

3 – Un navire qui a une capacité de manœuvre restreinte parce qu'il effectue une opération destinée au maintien de la sécurité de la navigation dans un dispositif de séparation du trafic est dispensé de satisfaire à ces dispositions.

4 – Les navires affectés aux missions spécifiques du service hydrographique et océanographique de la marine (S.H.O.M.) et les navires affectés par le service des phares et balises à l'installation, à l'entretien et à la vérification des aides fixes ou flottantes à la navigation, bénéficient en permanence, pour les besoins de l'accomplissement de leurs missions respectives, de la dispense de satisfaire aux dispositions de la règle 10 du RIPAM.

Disposition : 1 – Arrangement, situation.

Exemples : La disposition d'un jardin, d'un tableau, d'une architecture de bâtiment ; la disposition des troupes ; la disposition de la bataille ; la disposition de son discours ; la disposition des scènes est heureuse dans cette tragédie.

2 – En rhétorique, on appelle *disposition* l'arrangement des parties dont un discours est composé.

Remarque : La rhétorique a trois parties : l'invention, la disposition et l'élocution.

3 – Action par laquelle on dispose de quelque chose, et l'effet qui en résulte.

Exemples : Par la disposition de son bien, par la disposition qu'il fit de son bien ; selon la disposition qu'il en a faite en mourant ; il a laissé la disposition de ses affaires à un tel ; suivant la disposition de la loi ; disposition testamentaire.

4 – Inclination, génie, aptitude.

Exemples : C'est un enfant qui a beaucoup de disposition au bien ; il a de grandes dispositions à l'étude, à la danse, pour la danse, à la musique, pour la musique.

5 – On dit aussi absolument dans le même sens.

Exemple : On dit qu'un enfant a des dispositions, beaucoup de dispositions, pour dire qu'il annonce des talents.

6 – Il signifie encore le pouvoir, l'autorité de disposer d'une chose.

Exemples : Cela est en ma disposition entière, en ma disposition absolue ; cela n'est pas en ma disposition ; je vous offre tout ce qui est en ma disposition ; cet abbé a la disposition de plusieurs beaux bénéfices.

7 – Il se dit encore des sentiments où l'on est à l'égard de quelqu'un.

Exemple : C'est un homme qui a de très bonnes dispositions pour vous.

Disproportion : Inégalité, disconvenance, manque de proportion entre les qualités de différentes personnes, entre différentes choses ou entre les parties d'une même chose.

Exemple : Il y a entre eux une grande disproportion d'âge, de compétence, de rang, de mérite.

Disputation : La « *disputation* » (en latin « *disputatio* ») représentait au Moyen Âge une compétition, une joute verbale entre deux docteurs et leurs étudiants sur un sujet de théologie, de philosophie ou de droit.

Remarques : **a)** – Le déroulement de ces joutes était codifié de façon rigide.

b) – La *disputation* était une pure spéculation intellectuelle, fondée exclusivement sur le commentaire des textes ou le commentaire des commentaires des textes, sans regard direct sur le réel.

[Voir le mot *Texte*].

Dispute : **1** – Débat, contestation.

Remarque : Une dispute est une discussion argumentée ; elle part nécessairement de postulats, c'est-à-dire de faits reconnus comme vrais par tous les protagonistes.

2 – Discussion plus ou moins vive entre deux ou plusieurs personnes à propos d'idées ou d'opinions sur un point de théologie, de philosophie ou de science.

Remarque : On entend par « *hors de dispute* » ce qui est incontestable.

3 – [*Par extension*] Querelle, altercation.

Disputer : **1** – Être en débat.

Exemples : Disputer ensemble ; ils disputent perpétuellement.

Remarques : **a)** – On le dit absolument.

Exemple : Il aime à disputer.

b) – Disputer est tiré du latin *disputāre* qui signifie « *examiner point par point une question en pesant le pour et le contre* », « *traiter, soutenir* », « *exposer point par point* » ou « *dissserter, raisonner* ».

c) – Disputer est souvent remplacé par son paronyme *discuter*.

2 – Avoir contestation

Exemples : Disputer contre quelqu'un.

3 – On se sert aussi de ce mot pour dire que des choses ou des personnes paraissent avoir des qualités si égales, que l'on ne sait laquelle l'emporte.

Exemples : Ces deux femmes disputent de beauté, d'esprit, de laideur. Ces deux maisons disputent de noblesse ; Néron et Domitien disputent de cruauté.

3 – On dit *le disputer à quelqu'un* en valeur, en érudition, en richesses, etc. pour dire *l'égaliser*.

4 – Agiter des questions de part et d'autre.

Exemple : Disputer sur une telle proposition.

5 – Conterester pour emporter ou pour conserver quelque chose.

Exemples : Disputer un prix, une chaire de professeur ; disputer un rang, une

qualité ; il lui dispute la préséance.

6 – [Au figuré] « *Disputer le terrain* » signifie *se défendre pied à pied*, et aussi bien qu'il se peut, dans quelque contestation que ce soit.

Exemple : Ce chicaneur a bien disputé le terrain.

Disruptif : [En parlant d'un courant électrique] Qui transperce un isolant en désorganisant la structure mécanique et chimique, momentanément ou définitivement.

Remarque : Disruptif est tiré du supin disruptum du verbe latin disrumpere qui signifie « *briser en morceaux, faire éclater* ».

Disque : **1** – Sorte de palet que les anciens dans leurs jeux et dans leurs exercices jetaient au loin, pour faire paraître leur force et leur adresse.

2 – Ce terme est aussi en usage en parlant des astres, parce qu'à nos yeux ils paraissent ronds et plats comme un disque.

Exemples : Le disque du Soleil ; le disque de la Lune.

3 – Disque, en termes de botanique, se dit de la partie des fleurs radiées qui en occupe le centre.

Disque de Plimsol : Voir l'expression *Marques de franc-bord*.

Disquisition : Examen, recherche exacte de quelque vérité dans les sciences.

Exemple : Se livrer à des disquisitions philosophiques, mathématiques, etc.

Remarque : On dit maintenant *recherche*.

Disséminer : Répandre çà et là.

Exemples : L'auteur de la nature a disséminé la lumière dans l'espace, le feu dans les corps ; disséminer les erreurs par des écrits.

Dissension : Discorde, querelle causée par l'opposition, par la diversité des sentiments ou des intérêts.

Dissertation : Discours où l'on examine soigneusement quelque matière, quelque question, quelque ouvrage d'esprit, etc.

Exemple : Faire une dissertation sur quelque point d'histoire, sur quelque point d'érudition.

Dissidence : Scission.

Exemple : La dissidence des Anglo-Américains des années 1775-1783.

Remarques : **a)** – Les colons américains en dissidence se disaient « *patriots* » ; les Britanniques les appelaient « *insurgents* ».

b) – La Déclaration d'indépendance des États-Unis adoptée le 4 juillet 1776 par les membres du Congrès continental (représentant les treize colonies américaines) exprimait trois idées principales :

i) que les hommes naissent tous égaux et ont des droits,

ii) que le roi d'Angleterre avait passé des lois injustes et des taxes excessives,

iii) que les colonies avaient le droit de réclamer leur indépendance.

c) – Par le traité de paix signé à Paris le 3 septembre 1783 par les représentants du Gouvernement britannique et les représentants des treize colonies américaines, la Grande-Bretagne reconnaissait l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Dissident : Sectaire qui n'est pas de la religion dominante.

Exemple : Les Presbytériens sont considérés comme des dissidents en Angleterre.

Dissolu : **1** – [En parlant des personnes] Impudique, débauché.

Exemples : C'est un homme fort dissolu ; une femme très dissolue ; dissolu dans ses mœurs ; dissolu dans ses paroles.

2 – [En parlant des choses] Lascif, qui porte au dérèglement.

Exemples : Mots dissolus ; chansons dissolues ; paroles dissolues ; vie dissolue.

Dissoluble : 1 – [*En chimie*] Qui peut être dissous.

Exemple : Ce métal est dissoluble.

Dissonance : 1 – Succession de sons que les règles de la composition musicale ne tolèrent qu'à titre de transition entre deux consonances.

Exemple : Le Quatuor des dissonances, de Mozart.

Remarques : a) – Les accords de plus de trois sons sont considérés comme des dissonances.

b) – Dissonance est tiré du latin *dissōnare* qui signifie *rendre des sons discordants* c'est-à-dire qui manquent d'harmonie, qui ne s'accordent pas entre eux.

2 – [*Par extension*] Manque d'harmonie, de cohérence entre deux ensembles.

Exemple : Dissonances entre des couleurs.

Dissonance cognitive : 1 – Écart entre ce que nous savons théoriquement et ce que nous faisons pratiquement, réellement.

2 – État de tension intellectuelle dans lequel se trouve un individu confronté à une situation contraire à ses convictions, à ses connaissances ou à ses habitudes d'agir ou de penser.

Remarques : a) – On appelle réduction des dissonances mentales le mécanisme par lequel nous modifions notre jugement pour nous adapter à une situation de conflit intellectuel.

b) – La dissonance peut être :

i) intime, en cas de discordance intérieure ;

ii) comportementale, en cas de conflit avec l'entourage.

Dissoudre : 1 – Désagréger un solide, un organisme.

2 – Produire la désagrégation d'un corps solide, liquide ou gazeux dans un liquide.

Exemple : On dissout de la potasse (carbonate de potassium) dans l'eau pour laver les surfaces avant de les peindre, ou pour faire la lessive du linge.

3 – Rompre légalement un lien juridique.

Exemples : Dissoudre un syndicat ; dissoudre un mariage ; dissoudre un PACS.

4 – Détruire une réalité en affaiblissant sa cohérence interne ou en lui faisant perdre son intégrité.

Exemple : Dissoudre la confiance.

Dissous : 1 – Fondu.

Exemple : Dans l'acier, du carbone est dissous dans le fer.

2 – Dilué.

Exemples : Du chlorure de sodium est dissous dans l'eau de mer ; de l'air est dissous dans l'eau des chaudières.

Dissuasion : On appelle force de dissuasion un armement capable de causer de tels dommages à un pays agresseur qu'il renoncera à lancer des attaques.

Remarques : a) – Dans les années 1920, il n'était question que des ruées aériennes de bombardiers qui détruiraient des villes en quelques heures ; cette menace semblait rendre la guerre impensable.

b) – À partir des années 1960, la France qui possède le feu nucléaire s'est crue et se croit à l'abri de toute attaque de son sol ou de ses intérêts dans le monde.

Distance (en anglais « *distance* ») : **1** – Espace qui sépare deux objets.

2 – Dans la marine, les distances sont de deux sortes : celles qui s'apprécient en unités linéaires (lieues marines, milles marins, kilomètres, encablures, brasses mètres) et celles qui s'apprécient en unités de la circonférence du cercle (degrés, minutes de degré, dixièmes de minute de degré).

Remarques : a) – Une minute de degré en latitude est équivalente à un mille

marin.

b) – Une minute de degré en latitude (mesurée à la surface de la Terre sur le méridien du lieu) correspond à une longueur sur le Terre (mesurée en mètres) variable avec la latitude, parce que la Terre est aplatie aux pôles et est renflée à l'Équateur.

c) – Une lieue marine est équivalente à trois milles marins.

d) – Une *encablure* est en principe équivalente à un dixième de mille ; en réalité, l'encablure s'entend habituellement comme une distance ou une longueur de 200 mètres, et on n'utilise cette unité de distance que lorsque la précision de la mesure est faible.

[Voir le mot *Encablure*].

3 – On compte généralement les *distances à la mer*, non pas en unités de longueur ou distances itinéraires (brasses, mètres, lieues terrestres, kilomètres, myriamètre, etc.) mais en angles mesurés du centre de la Terre.

4 – L'unité pratique de distance angulaire est le **degré** ; le sous-multiple est la minute (ou *minute première* de degré) ; le sous-sous-multiple est la seconde (ou *minute seconde* de degré).

[Voir le mot *Minute*].

5 – Si le navire a suivi une *route orthodromique* (c'est-à-dire s'il a suivi un arc de grand cercle à la surface de la Terre) la distance évaluée en mesure itinéraire (exprimée en milles marins) correspond à l'angle (exprimé en minutes de degré) que l'on mesurerait du centre de la Terre entre les points de départ et d'arrivée.

6 – En cas de *route loxodromique* (route à cap constant) la distance itinéraire effectivement parcourue par le navire entre deux positions successives exprimée en milles est toujours supérieure au nombre de minutes de degré mesurées du centre de la Terre entre le point de départ et le point d'arrivée, **sauf** si le navire a parcouru un arc de l'Équateur ou s'il a une route orientée Nord-Sud dans un sens ou dans l'autre.

Distance angulaire de deux astres : Angle formé par les rayons visuels menés de l'œil de l'observateur à deux astres quelconques.

Remarques : **a)** – Les figures formées par les *étoiles* dans le ciel conservent presque toujours le même aspect ; les mouvements, très peu nombreux, d'étoiles sont très peu sensibles.

b) – Les distances angulaires pour les mêmes étoiles sont restées invariables depuis Hipparque de Rhodes (190 av. J.-C. - 120 av. J.-C.).

[Voir l'expression *Sphère céleste*].

Distances lunaires : **1** – La méthode des distances lunaires permet de déterminer la longitude à la mer.

2 – Il faut connaître les distances vraies en un lieu connu (calculées par exemple pour l'Observatoire de Paris) et les distances apparentes au lieu de l'observation (mesurées au sextant).

3 – Les éphémérides des distances vraies ont été données par le *Nautical Almanach* à partir de 1767, et par la *Connaissance des Temps* à partir de 1774.

4 – Mais la table des distances lunaires a été supprimée de la *Connaissance des Temps* à partir de l'année 1905 et du *Nautical Almanach* en 1907.

Distance métacentrique : **1** – Sur un navire, la distance métacentrique notée « $\rho - a$ » (ou parfois GM) est la distance verticale entre le centre de gravité (noté G) et le métacentre initial transversal (noté M).

2 – La distance métacentrique permet de prévoir la stabilité transversale du navire et notamment son roulis.

[Voir le mot *Métacentre*].

Distance polaire d'un astre : Distance d'un astre au pôle mesurée par l'arc de grand cercle du cercle horaire (ou cercle de déclinaison) de cet astre compris entre cet astre et le pôle.

La distance polaire est égale à 90° moins la déclinaison.

Distance zénithale : **1** – La distance zénithale d'un astre est la distance angulaire mesurée, sur le vertical de l'astre, par l'arc de grand cercle qui sépare le centre de l'astre du zénith.

Remarque : La distance zénithale de l'astre est l'angle formé par la verticale du lieu et le rayon visuel mené à l'astre ; il se mesure par l'arc du vertical de l'astre compris entre cet astre et le zénith.

2 – La distance zénithale (N) est comptée de 0 à 90° à partir du zénith.

3 – La distance zénithale est le complément à 90° de la hauteur (h), qui est comptée positive de l'horizon vers le zénith et négative au-dessous de l'horizon.

Distorsions temporelles : **1** – Les masses proches et la vitesse ralentissent le cours du temps pour un objet ou un sujet en déplacement.

2 – On admet maintenant que les temps locaux sont multiples.

Remarque : Lorsque les vitesses relatives sont faibles à côté de la vitesse de la lumière, on peut considérer que le temps est le même pour tous, comme l'a postulé en 1687 l'Anglais Newton, le père de la mécanique classique, dans un ouvrage célèbre écrit en latin : « *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* ».

Distraction : **1** – Séparation d'une partie d'avec son tout.

2 – Inapplication d'une personne aux choses qui doivent l'occuper.

Distraire : **1** – Tirer, séparer une partie d'un tout, etc.

2 – Détourner de quelque application.

Exemples : Il est venu me distraire de mes études ; il cherche la solitude, afin qu'on ne puisse le distraire de son travail.

3 – Détourner d'un dessein, d'une résolution.

Exemple : Il est tellement résolu à faire ce voyage, que rien ne l'en peut distraire.

Remarque : On dit mieux *détourner*.

Distrait : Se dit d'un homme qui n'a point d'attention à ce qu'on lui dit.

Remarque : Il ne faut pas confondre *abstrait* avec *distrait* : on est abstrait pour être trop appliqué à une seule chose alors qu'on est distrait par inapplication et légèreté.

Distribuer : **1** – Départir, partager entre plusieurs.

2 – Diviser, disposer, ranger.

Remarque : On dit en peinture, distribuer les jours et les ombres.

Distribution : **1** – Action de distribuer.

2 – Effet de cette action.

3 – [*Terme d'imprimerie au plomb*] Action de replacer dans leurs propres cassetins les différents caractères en plomb d'une forme qu'on vient de tirer.

District : **1** – Étendue de juridiction.

Exemple : Un juge ne peut juger hors de son district.

Remarque : [*Au figuré*] On dit « *cela n'est pas de mon district* » pour dire *cela n'est pas de ma compétence*, il ne m'appartient pas d'en juger.

2 – Section de la France dans la division qui en fut faite par la Constitution de 1791 ; chaque département était partagé en un certain nombre de *districts*.

Remarques : **a)** – La Constitution de 1795 a distribué les départements directement en cantons.

b) – Aujourd'hui, chaque département est divisé en *arrondissements*, et chaque arrondissement est divisé en cantons.

- Dithyrambe** : **1** – Dans l'Antiquité grecque, poème lyrique composé en l'honneur de Dionysos (dieu de la vigne, du vin et de ses excès, de la folie et de la démesure, appelé Bacchus par les Romains) qui était dansé et chanté par un chœur d'hommes déguisés en satyres et dont le ton était libre et exalté.
Remarques : **a)** – Dionysos était aussi le dieu du théâtre et de la tragédie.
b) – Dithyrambe est tiré du grec διθύραμβος qui signifie *chant en l'honneur du dieu Dionysos*.
2 – [*Par extension*] Poème lyrique qui se distingue de l'ode par un enthousiasme impétueux et par l'irrégularité des mesures et des stances.
3 – [*Au figuré*] Se dit d'un écrit enthousiaste, pompeux et emphatique, d'un propos contenant des louanges appuyées ou excessives.
- Dithyrambique** : **1** – Qui appartient au genre poétique grec du dithyrambe.
Exemple : Poème dithyrambique.
2 – [*Au figuré*] Qui est souvent excessif ou pompeux dans ses éloges.
3 – [*Au figuré*] Qui loue avec enthousiasme, souvent avec pompe, excès, emphase.
- Distraction** : **1** – Démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout.
Exemple : La distraction d'une somme d'argent, c'est l'action de l'employer autrement qu'on ne doit ou qu'on ne s'est proposé.
Remarque : Une distraction de jurisprudence, c'est l'action d'ôter une cause à un juge et d'attribuer à un autre la connaissance de cette cause.
2 – Inattention aux choses présentes.
3 – Toute diversion qui détourne l'âme ou l'esprit.
4 – [*Par extension*] Délassement, amusement.
- Diurne** : **1** – Qui se produit pendant le jour.
Remarque : Dans cette acception, le mot diurne s'oppose à *nocturne* (qui se produit pendant la nuit).
2 – Qui se fait en un jour ; durée d'un jour.
Exemples: Le mouvement diurne de la Terre.
Remarque : Avec cette acception on signifie que la Terre fait un tour sur elle-même en un jour de 24 heures.
- Divaguer** : S'écarter de l'objet de la question abordée dans une discussion, dans la conversation.
- Divan** : **1** – Conseil d'État, autrefois présidé par le sultan (Constantinople) ou le grand vizir (Turquie), aujourd'hui par l'émir dans certains pays proche-orientaux (Qatar).
Remarque : Dans l'Empire ottoman, on appelait divan une salle de réunion meublée de sièges bas et de coussins, ou se tenait le conseil du souverain ou le conseil des ministres.
2 – En Orient, salle de réception entourée de coussins.
3 – [*Par métonymie*] Café décoré dans le goût oriental et meublé de divans, qui fut à la mode au XIX^{ème} siècle.
4 – Banquette sans dossier ni bras, garnie de coussins, pouvant servir successivement de siège ou de lit de repos, dont la mode, inspirée du mobilier oriental, s'est répandue à partir du XVIII^{ème} siècle.
5 – Recueil de poèmes inspirés par l'Orient.
- Dive** : Ancien îlot, très visible, près de la côte du Bas-Poitou, dans l'estuaire de la Sèvre Niortaise.
Remarque : Il y a un siècle, *la Dive* était un îlot très remarquable dans la baie de l'Aiguillon, côté Vendée ; c'est maintenant un tumulus, une butte au milieu des terres, dans un marais desséché.

Dive : Vieux mot qui signifiait déesse, divine.

Exemple : La *dive bouteille*, c'est-à-dire la divine bouteille chère à Rabelais.

Divergence : Sur un navire à propulsion nucléaire, démarrage de la réaction en chaîne dans le réacteur qui s'effectue par le retrait progressif, total ou partiel, des barres de contrôle du cœur.

Divergence : 1 – Situation de deux lignes (en géométrie) ou de deux rayons (en optique) qui vont en s'écartant.

2 – En physique nucléaire, on appelle divergence d'une pile (ou d'un réacteur) le fait de commencer ou d'augmenter la réaction en chaîne de fission ou de fusion.

Remarque : Le terme de divergence vient du fait que la réaction de fission nécessite seulement un neutron pour s'amorcer et qu'elle en produit plusieurs ; les neutrons excédentaires servent à créer d'autres fissions ; la divergence est contrôlée et maîtrisée à chaque démarrage d'un réacteur nucléaire afin que la réaction ne s'emballe pas ; lorsque la puissance voulue est atteinte, on arrête la divergence en absorbant les neutrons excédentaires au moyen de barres en argent-indium-cadmium, ou en augmentant la concentration en bore du bain dans lequel sont plongées les gaines de combustible.

[Voir le mot *Octavemètre*].

Diverger : 1 – En parlant de deux ou de plusieurs choses qui étaient proches à leur point de départ, diverger c'est s'écarter de plus en plus l'une de l'autre.

Exemple : La verticale en un point A de la surface de la Terre et le rayon géocentrique OA divergent, sauf si le point A est l'un des pôles ou s'il est situé sur la ligne équatoriale.

[Voir l'expression *Point astronomique (Précision du –)*].

2 – Être en désaccord ; s'opposer.

Exemples : Avoir des appréciations, des idées qui divergent ; sur ce point, nos opinions divergent.

Divers : 1 – Différent, dissemblable, qui est de nature ou de qualité différente.

Exemples : Ils sont de divers sentiments, d'opinion diverse ; divers tempéraments ; diverses propositions.

2 – Plusieurs.

Exemples : Il a parlé à diverses personnes ; à diverses fois ; en divers temps ; en divers lieux.

Divers : De plusieurs sortes.

Exemple : Les marchandises diverses sont des marchandises de différentes sortes, chacune chargée en trop petite quantité pour que le chargement du navire entre dans une catégorie précise.

Remarque : Dans le nom « divers » qui se prend pour « marchandises diverses », on fait sonner le « s » de même qu'on fait claquer le « t » de « tout » (dans « avant tout »), de « canot », de « bout », de « équipet », etc.

2 – [Au pluriel] Qui présentent des différences caractéristiques.

Exemple : Les *faits divers* sont les menus événements du jour qui sont rapportés par la presse.

3 – [Au pluriel] Qui présentent des différences.

Exemple : On appelle *frais divers* des dépenses variées, trop nombreuses et trop menues pour entrer dans une catégorie précise.

4 – [Au pluriel] Qui présente des aspects opposés, contradictoires.

Exemple : On qualifie de *mouvements divers* les remous, généralement hostiles les uns aux autres, émis par une assemblée, notamment lors d'un débat parlementaire.

5 – [Au singulier] Qui présente plusieurs aspects ou caractères différents, simultanément ou successivement.

Exemple : L'enthousiasme est abondant et divers dans une âme de vingt ans.

Remarque : En ce sens, divers est synonyme de *changeant, varié*.

Divers (en anglais « *sundries* ») : Nom désignant les marchandises et produits transportés par mer sans que la nature, le nombre ou la valeur de ces produits ne soient détaillés.

Remarques : **a)** – On écrit indifféremment *diverses* (en pensant à *marchandises diverses*) et *divers* (en pensant à *produits divers*).

b) – Le « s » final de *divers* se fait souvent sonner, comme cela se fait pour le « t » final des mots *canot, équipet, lent, tout* ou *bout*.

c) – On écrit indifféremment *diverses* et *divers*, *produits diverses* et *produits divers*, *marchandises diverses* et *marchandises divers* mais la prononciation est identique.

d) – En français, le mot « *divers* » ne veut jamais dire « *plongeurs sous-marins* » comme en anglais.

Division 210 : **1** – La division 240 énonce les règles du *jaugeage maritime* des navires selon la Convention de Londres sur le jaugeage des navires, adoptée le 23 juin 1969 par l'Organisation maritime internationale (OMI), entrée en vigueur le 18 juillet 1982.

Remarques : **a)** – La Convention permet de déterminer la jauge brute et la jauge nette, qui toutes deux sont calculées indépendamment.

b) – Les règles s'appliquent à tous les navires construits le 18 juillet 1982 (date d'entrée en vigueur de la Convention) ou après cette date.

c) – Les navires construits avant cette date ont pu conserver leur ancienne jauge jusqu'au 18 juillet 1994 (12 ans après l'entrée en vigueur de la Convention).

d) – La jauge brute constitue le fondement des règles relatives aux effectifs, des règles de sécurité et des droits d'immatriculation.

e) – La jauge brute est fonction du volume hors membres de tous les espaces fermés du navire.

f) – La nette est calculée à l'aide d'une formule qui est fonction du volume hors membres de tous les espaces à cargaison du navire.

g) – La jauge nette ne doit pas être inférieure à 30 p. 100 de la jauge brute.

h) – La jauge brute et la jauge nette servent l'une et l'autre à calculer certains droits de port.

Division 240 : La division 240 énonce les règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur les navires de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

Remarques : **a)** – Une nouvelle division 240 est entrée en vigueur le 1er mai 2015 (arrêté du 2 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires).

b) – Dans la nouvelle division 240, les zones de navigation sont les suivantes :

i) navigation *littorale* jusqu'à 2 milles d'un abri ;

ii) navigation *côtière* de 2 à 6 milles d'un abri ;

iii) navigation dite « *semi-hauturière* » de 6 à 60 milles d'un abri ;

iv) navigation dite « *hauturière* » au-delà de 60 milles des abris.

c) – L'installation à bord des navires d'un poste radio émetteur-récepteur VHF fixe avec les bandes maritimes est obligatoire pour la navigation à plus de 6 milles des côtes depuis le 1er janvier 2017.

d) – La possession d'un poste de radio VHF portatif avec les bandes maritimes est obligatoire au-delà de 2 milles, et la possession d'une radio balise marine Cospas-Sarsat 406 MHz est obligatoire pour la navigation à plus de 60 milles des côtes

Dixmude : Voir l'expression *Demoiselles de la Marine*.

Dix-sept : Dix-sept est le total des dix antennes et des sept têtes de la bête de l'Apocalypse.

Remarque : Le nombre 17 est parfois considéré, pour cette raison, comme un

nombre diabolique.

[Voir l'expression *Bateau-diable*].

Djidjelli : Ville côtière de Kabylie (en Algérie, sur la Mer Méditerranée, à l'Est d'Alger).

[Voir le mot *Gigieri*].

Djihad : 1 – Fondamentalement, le djihad est, d'une part, l'effort sur soi-même pour atteindre la perfection et d'autre part, un engagement à défendre la religion de Mahomet.

Remarques : a) – Le *djihâd* consiste à œuvrer de son mieux pour accomplir le bien.

b) – Dans le Coran, le mot *djihâd* est employé à 33 reprises ; il est souvent associé à d'autres concepts coraniques tels que la foi, le repentir, les actions droites ou l'émigration.

2 – Le *djihad* est aujourd'hui quelquefois entendu faussement comme la *résistance* à l'occupation coloniale ou impérialiste des terres de l'Islam et à l'exploitation mercantile des ressources de ces terres d'Islam par des étrangers mécréants ; c'est aussi la rébellion contre les injustices faites aux adeptes de la religion de Mahomet.

Remarques : a) – L'Islam est la religion de la paix mais cela ne signifie pas qu'il accepte l'oppression ; l'Islam insiste sur le fait que l'on doit s'efforcer d'éliminer le mal par des moyens pacifiques sans avoir recours à la force, autant que faire se peut ; au cours de l'histoire, les Mahométans ont, le plus souvent, résisté à l'oppression et ont lutté pour la liberté par des moyens pacifiques et non-violents ; la guerre est permise en Islam, mais uniquement lorsque les autres moyens pacifiques comme le dialogue, les négociations et les traités échouent ; la guerre est le dernier recours et doit être évitée le plus possible.

b) – Le *djihad* en tant que lutte armée peut avoir comme adversaires d'autres mahométans aussi bien que des infidèles.

c) – Le *djihad armé* est par nature défensif ; il réagit à une agression ; son but n'est pas de convertir les gens par la force, ni de coloniser les peuples, ni d'acquérir des terres, des richesses ou une gloire quelconque ; son but fondamental est la défense des personnes, des biens, de la terre, de l'honneur et de la liberté, aussi bien pour soi-même que pour les autres peuples qui souffrent de l'injustice et de l'oppression.

d) – Le terrorisme contre des civils innocents, que ce soit par une agression classique ou par des moyens suicidaires, n'est en aucun cas permis par l'Islam ; le terrorisme n'est pas le *djihâd* : c'est du *fasâd* (de la corruption).

e) – Le mot arabe « *djihad* » peut s'entendre comme l'allemand « *Wehrmacht* » qui signifie « *puissance de défense* ».

3 – Le *djihad* est une obligation pour les Mahométans (Sourate 2 – verset 190) ; l'Islam oblige les Mahométans à favoriser la paix et la justice pour tous les peuples et à coopérer pour établir un ordre mondial dans lequel tous les êtres humains – Mahométans et non-Mahométans – pourront vivre dans la justice, la paix, l'harmonie et la confiance.

Djihadiste : 1 – Celui qui pratique le djihad.

[Voir le mot *Djihad*].

Remarque : Le prétendu « *complot djihadiste* » d'aujourd'hui présente un avantage appréciable sur le supposé « *complot communiste* » d'hier : les djihadistes « *homologués* » par la nouvelle *théorie américaine du complot* ne possèdent pas l'arsenal nucléaire de l'Union soviétique.

2 – Le prétendu « *djihadiste* » est le nouvel ennemi officiel des États-Unis d'Amérique et des États qui se sont mis dans sa mouvance ; le djihadiste a été identifié comme l'« *Ennemi* » des États-Unis après la chute du mur de Berlin et la

disparition de la menace communiste.

Remarques : a) – On qualifie aujourd'hui les *résistants mahométans* sur les terres d'Islam occupées par les Américains ou les Européens de « *terroristes* » de même que la *Gestapo* allemande appelait *terroristes* les Européens qui tentaient de résister à l'occupation de leur pays par la Wehrmacht entre 1939 et 1945.

b) – En Indochine, dans les années 1960-1970, les Américains qualifiaient de *terroristes communistes* les Viet-Congs du Front national de libération du Sud-Vietnam ; les *prétendus terroristes* libérèrent leur pays, prirent Saïgon et obligèrent les derniers Américains à s'enfuir précipitamment et piteusement du Viet-Nam le 30 avril 1975.

c) – La Convention nationale (du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795) appelait *terroristes* ou *brigands* les « *Vendéens* » qui s'étaient soulevés contre la conscription de l'an 1 de la République (1793).

d) – Chaque grand État a besoin d'un ennemi identifié et désigné pour justifier les dépenses militaires qu'il engage.

e) – Pour les États-Unis d'Amérique, pour la France et pour d'autres pays fabricants d'armes, les agressions aériennes asymétriques contre les « *djihadistes* » sur leurs territoires sont un moyen épatant de faire de la réclame pour leurs industries d'armement, vecteurs et munitions.

Djinn : 1 – Les *djinns* sont des créatures surnaturelles issues de croyances sémitique.

Remarques : a) – Pour les Arabes, les *djinns* sont des mauvais esprits ou des démons.

b) – Les « *péris* », au contraire, sont de bons génies.

[Voir le mot *Péri*].

2 – Les *djinns* sont en général invisibles, mais ils peuvent prendre une forme humaine ; ils peuvent aussi apparaître sous la forme d'animaux, notamment de serpents ; ils habitent habituellement des endroits déserts comme des sources, des fontaines ou des forêts profondes.

Remarques : a) – Le *Malin* tenta Ève, dans le Paradis Terrestre, en prenant la forme d'un djinn (un serpent) ; il lui proposa le « *malum* » (mot latin de genre neutre) qu'elle accepta et qu'elle transmet à Adam et à toute l'humanité.

b) – Selon la scansion retenue par les traducteurs du latin en français de la Bible hébraïque (Genèse, chapitre 3) le mot latin « *malum* » peut signifier la *mal*, la *maladie*, le *malheur*, le *malin* (et tous les mots français de racine *mal*) ou encore la *pomme* (l'emblème de la ville de New York).

c) – Le mot latin « *mālum* » (avec un *ā* bref) signifie : le *mal*, le diable, le malin, le malheur, la calamité, la dureté, la maladie.

d) – En latin, « *mālum* » (avec un *ā* long) signifie : la *pomme*, le coing, la grenade, la pêche, l'orange, le citron et un *fruit* en général.

3 – Les *djinns* auraient une capacité d'influence spirituelle et mentale sur les hommes ; ils posséderaient des pouvoirs surnaturels mais ils ne les utilisent pas toujours.

Remarques : a) – En arabe, on ne dit pas « *avoir une mémoire d'éléphant* » mais « *avoir une mémoire de djinn* ».

b) – Dans le livre de la Genèse, c'est un *djinn* qui, ayant pris l'apparence d'un serpent, convainc Ève de cueillir le *fruit défendu*, le « *malum* » ; les exégètes modernes utilisent le mot *démon*, pris en mauvaise part.

[Voir les mots *Démon*, *Génie*, *Péri*].

DNV : Sigle de l'expression *Det Norske Veritas* qui est l'appellation d'une société de classification fondée en 1864 et spécialisée dans l'évaluation des risques

techniques, notamment ceux qui concernent les navires de commerce norvégiens ou autres.

Docent (Privat –) : Voir l'expression *Privat-Dozent*.

Docimologie : Étude scientifique et évaluation de la qualité et de la validité des notations scolaires ou des évaluations des connaissances.

Remarques : a) – En 1930, le physiologiste Henri Laugier (1888-1973) montra que les écarts entre les notations des mêmes épreuves d'examen ou de concours, même s'il s'agit de matières scientifiques (mathématique, physique), peuvent être considérables si on les soumet à des correcteurs différents ; il constata également que les notes peuvent varier lorsqu'un même correcteur examine la même copie à des dates différentes.

b) – Le terme docimologie a été inventé en 1922 par le psychologue français Henri Piéron (1881-1964).

Doctrines : 1 – Ensemble des dogmes soit religieux, soit philosophiques qui dirigent l'interprétation des faits et la conduite de l'homme.

2 – Théorie relative à un point particulier d'une branche d'activité donnée (religion, philosophie, science, technique, guerre).

Remarque : Charles De Gaulle a fait remarquer en 1934, dans son célèbre ouvrage « *Vers l'Armée de métier* », que les généraux français qui révélèrent les plus complètes capacités pendant la guerre de 1914-1918 avaient auparavant montré à l'égard des doctrines officielles une notoire indépendance.

3 – Choix et commentaires des grands auteurs.

4 – Fondement de tout programme politique.

Remarque : La qualité d'un *parti politique* est de posséder une *doctrine* claire et originale sur la conduite de l'État et sur le règlement des conflits entre les citoyens.

Docker : Personne qui charge ou qui décharge les navires, à bord des navires ou sur les quais.

Remarques : a) – Depuis la réforme portuaire de 1992, la très grande majorité des ouvriers dockers sont des salariés permanents des entreprises de manutention.

b) – Les grutiers ou les opérateurs des portiques de manutention des conteneurs ne sont pas considérés comme des dockers.

c) – Le mot français correspondant à l'anglais « *docker* » est *ribaud*.

[Voir le mot *Ribaud*].

Documents nautiques : 1 – L'examen des accidents maritimes en relation avec l'exploitation des documents nautiques montre que les navigateurs placent souvent une confiance excessive en l'exactitude et la fiabilité de ces documents et qu'ils surestiment parfois leur propre capacité à les interpréter, ou encore qu'ils les consultent sans y porter toute l'attention nécessaire, ou enfin qu'ils ne consultent pas la totalité des documents pertinents pour les conditions de navigation dans lesquelles ils se trouvent.

2 – À propos des sondes portées sur les cartes :

Au cours des levés classiques des profondeurs, les hydrographes sondaient et sondent toujours en suivant des profils espacés au plus de 1 cm à l'échelle du levé. Ainsi, dans les zones côtières où les levés sont en général à l'échelle de 1/10 000, l'espacement maximum des profils de sonde est de 100 m ; il sera de 100 m exactement si les fonds sont réguliers, plus réduit dans les zones aux fonds irréguliers comportant des hauts-fonds susceptibles de représenter un danger pour la navigation.

Les navigateurs doivent avoir présent à l'esprit que, dans les zones qui ont fait l'objet de levés réguliers classiques, conduits selon les règles de l'art, des hauts-fonds peuvent avoir échappé aux sondages.

Seuls le dragage hydrographique ou les levés exécutés au sondeur latéral ou au sondeur multifaisceaux donnent toutes les garanties de sécurité.

Remarques : a) – Un sondeur acoustique vertical n’insonifie qu’une bande étroite à l’aplomb du profil suivi ; la largeur de cette bande est de l’ordre de la moitié de la profondeur.

Ainsi par 20 m de profondeur, le sondeur n’insonifie qu’une bande de 10 m de largeur ; dans ce cas, si l’espacement des profils est de 100 m, seuls 10 pour 100 des fonds sont insonifiés ; il en résulte qu’un haut-fond dangereux suffisamment accore ou une épave situés entre deux profils peuvent facilement échapper à la détection au sondeur vertical.

Seuls sont donc détectés les hauts-fonds qui ont une extension horizontale suffisante pour que les sondages sur les profils encadrant révèlent une variation significative du fond ; l’hydrographe partant de cet indice exécute des profils intercalaires pour rechercher et coter le point haut.

b) – Les sondages à main (au plomb de sonde) étaient des sondages ponctuels alors que les sondages au sondeur acoustique vertical sont des sondages continus le long du profil suivi par le navire.

La probabilité pour qu’un haut-fond ait échappé aux hydrographes à l’époque des sondages à main est plus grande que dans le cas des sondages acoustiques classiques, avec un espacement identique des profils de sonde.

Pour garantir une certaine profondeur dans les chenaux d’accès aux ports on en fut, pendant longtemps, réduit au dragage hydrographique (dragage au fil ou passage de la barre hydrographique).

Le passage sans crocher d’une drague à immersion donnée dans une zone, permet d’assurer une profondeur minimale : « *le plafond* ».

c) – Les sondeurs latéraux permettent d’explorer, en une seule passe à la vitesse de 8 nœuds, une bande de l’ordre de 400 m de largeur.

Un sondeur latéral est constitué d’un poisson remorqué portant deux transducteurs d’où rayonnent deux faisceaux symétriques extrêmement fins, d’environ 1 degré d’ouverture en gisement, de largeur de 20° ou de 50° dans le plan vertical.

Sa portée efficace est de 250 m environ, donc en suivant deux profils espacés de 200 m, en maintenant le poisson à 20 m au-dessus du fond, par exemple, on parvient à insonifier deux fois la totalité du fond entre les deux profils.

Au dragage au fil on a ainsi substitué un « *dragage acoustique surfacique* ».

Mais le sondeur latéral ne donne que des informations semi-quantitatives et il faut, après son passage, investiguer avec le sondeur vertical les hauts-fonds et les épaves révélés au sondeur latéral.

d) – Les sondeurs multi faisceaux de coque permettent des mesures quantitatives directes, ainsi que le tracé des courbes isobathes en continu (vitesse du navire : 10 à 12 nœuds).

Les sondeurs multi faisceaux les plus performants permettent l’exploration d’une bande dont la largeur totale dépasse le double de la profondeur.

e) – Pour toute sonde portée sur la carte on distingue l’erreur de position et l’erreur sur la valeur de la profondeur.

Un navigateur prudent doit admettre une erreur de l’ordre du mètre pour les sondes, sauf dans les approches portuaires où cette erreur ne dépasse pas 0,3 m (dans l’hypothèse où il n’y a pas une évolution des fonds depuis les sondages). Comme il est difficile de déterminer le point haut d’un haut-fond, il est vivement recommandé de ne pas passer sans nécessité sur un haut-fond, même si sa cote cartographiée le permet *a priori* sans danger.

3 – À propos des épaves portées sur les cartes :

Chaque année 400 à 500 navires de plus de 100 t font naufrage et les

hydrographes doivent localiser et coter celles qui présentent un danger pour la navigation de surface.

Les épaves bougent et se désagrègent progressivement sans qu'il soit sûr que le danger qu'elles représentent pour la navigation diminue systématiquement au fil des ans.

Certaines épaves ensevelies sous le sable peuvent réapparaître, se déplacer, changer d'assiette, se redresser et peuvent ainsi présenter un danger plus grand. Des épaves gênantes sont enlevées chaque année sans que les services hydrographiques en soient nécessairement informés.

Les navigateurs doivent savoir que la cotation des épaves est une opération délicate et que les modifications temporelles de leurs caractéristiques ne vont pas toujours dans le sens d'un danger décroissant avec le temps.

Le brassage indiqué sur la carte peut être supérieur à la réalité du moment.

Le navigateur doit avoir, vis-à-vis des épaves, un comportement semblable à celui qui est recommandé vis-à-vis des hauts-fonds.

3 – À propos de la prévision des marées :

Les prévisions de marée dans les ports sont en général basées sur des observations d'une durée d'un an au moins ; elles sont valables pour des conditions météorologiques moyennes ; la précision de la hauteur d'eau pour une pleine mer ordinaire donnée est de l'ordre de 0,2 m.

La marée prédite est la marée d'origine astronomique.

À la marée astronomique il convient d'ajouter l'effet météorologique : les paramètres pertinents qui déterminent cet effet sont la pression atmosphérique ainsi que la force et la direction du vent.

L'effet météorologique peut se traduire par un déficit ou un excès par rapport à la marée prédite : ce sont les déficits (en anglais « *negative surges* ») qui sont les plus importants à connaître pour le navigateur.

La marée astronomique est prédite pour la pression atmosphérique normale de 1015 hPa ; une pression supérieure de 1 hPa par rapport à la pression normale entraîne une décote (un déficit) de 1 cm.

4 – À propos de l'échelle de la carte et de l'époque des levés :

Toute carte moderne comporte un *diagramme des sources* qui indique les caractéristiques des différents levés à partir desquels la carte a été établie : échelle du levé, époque, moyens de sondage utilisés.

Ce diagramme est d'autant plus nécessaire que l'apparence moderne de la carte pourrait faire illusion : une carte publiée en 1990 peut fort bien comporter une vaste zone dans laquelle les seules données disponibles proviennent de sondages au plomb effectués en 1890.

Grâce au diagramme des sources de chaque carte, les navigateurs peuvent reconnaître, pour les diverses zones, la qualité des levés qui sont à la base de la carte et en tenir compte pour le choix de la route ainsi que pour toutes les précautions à prendre.

Remarques : a) – Le navigateur qui est amené à traverser une zone peu fréquentée a donc deux raisons d'être prudent : tout d'abord l'hydrographie y est *a priori* sommaire ; ensuite la zone n'a pas subi l'épreuve des nombreux passages sans encombre de navires d'un tirant d'eau respectable [« *hydrographie par la quille* »].

b) – Les sondages au plomb de sonde sont antérieurs à 1945 ; ils ont un caractère ponctuel et n'offrent pas la garantie que tous les points hauts sur le profil suivi ont été détectés sans omission ; ils sont totalement muets pour ce qui concerne la configuration des fonds entre les profils suivis par l'hydrographe qui a effectué les levés.

La localisation des points de sondage était alors purement optique, avec les imprécisions inhérentes à ce procédé en fonction de la distance à la côte.

c) – L'utilisation généralisée, à partir de 1945, du sondeur acoustique vertical marqua un net progrès dans la détection de tous les hauts-fonds au voisinage immédiat du profil suivi.

La localisation radioélectrique se généralisa à partir de 1965 ; d'abord à courte portée, elle s'étendit aux moyennes et longues portées.

En pratique depuis 1970, sur tout le plateau continental, la position du navire hydrographique ou de l'embarcation hydrographique est connue à mieux que 10 m près.

Les sondeurs latéraux et les sondeurs multi faisceaux ont permis, à partir de 1975, l'insonification totale du fond ; leur emploi a cependant été limité à des zones restreintes : les voies recommandées, les zones de passage très fréquentées et les atterrages des ports.

5 – À propos du pied de pilote :

Le *pied de pilote* ou profondeur sous quille (en anglais « *underkeel clearance* ») prend d'abord en compte des facteurs liés au navire lui-même : l'accroupissement (squat), l'augmentation du tirant d'eau sous l'effet de la vitesse avec un clair sous quille faible, la déformation de la surface de l'eau avec un clair sous quille faible, notamment en rivière, l'augmentation du tirant d'eau sous l'effet du pilonnement, du roulis et du tangage.

Le pied de pilote prendra aussi en compte des facteurs hydrographiques :

- i)** l'imprécision sur les mesures des profondeurs indiquées sur la carte ;
- ii)** les variations éventuelles des fonds depuis l'époque des levés utilisés pour établir la carte ;
- iii)** l'incertitude sur la prévision de la marée astronomique et l'éventuel effet météorologique.

Remarque : Une étude de l'Institut Maritime des Pays-Bas concernant la navigation dans le Pas de Calais et la partie méridionale de la mer du Nord a conduit à un pied de pilote de 5,2 m pour un navire de 23 m de tirant d'eau filant 12 nœuds, à condition que le vent soit inférieur à force 7 Beaufort, et que le déficit d'eau d'origine météorologique (décote) soit inférieur à 1 m.

6 – À propos de la règle du pouce :

L'imprécision susceptible d'affecter la position d'un haut-fond ou d'une épave peut être importante et un danger peut masquer un danger voisin.

Les navigateurs doivent être conscients de l'imprécision de leur propre navigation.

Remarques : **a)** – Le navigateur doit toujours se servir de la carte à plus grande échelle disponible dans sa zone de navigation.

b) – Le navigateur trace, chaque fois que possible, sa route de façon à passer à plus d'un pouce des dangers immergés, à l'échelle de la carte dont il se sert. On entend par « *largeur du pouce* », aussi bien l'ancienne unité de longueur (2,707 cm) que la largeur du pouce du navigateur posé sur la carte.

7 – À propos des ouvrages « Instructions Nautiques » et « Livres des Feux » :

La carte, document graphique, ne peut pas tout dire.

Seules les Instructions Nautiques peuvent détailler les précautions à prendre lorsque l'on s'engage dans tel passage, voire même indiquer les conditions dans lesquelles il est exclu de s'y engager.

Remarques : **a)** – Il est plus facile ou plus rapide, pour le service hydrographique de tenir compte d'une information nouvelle (surtout lorsqu'elle est incomplète) en mettant à jour les Instructions Nautiques plutôt qu'en corrigeant les cartes.

b) – Le Livre des Feux est la référence prioritaire pour les feux ; il donne tous les

détails.

c) – Pour savoir que telle bouée lumineuse en Nouvelle-Écosse n'est à poste que de mai à décembre il faut se référer au Livre des Feux, la carte étant muette sur ce point.

6 – À propos des systèmes géodésiques :

Le système GPS donne à tout moment la position absolue du navire rapportée au système géodésique WGS 84 ; mais certaines cartes marines anciennes se réfèrent à un autre système géodésique.

L'écart horizontal entre le système géodésique auquel est rapportée une carte et le WGS peut être considérable.

L'écart horizontal moyen entre le WGS 84 mondial et le système géodésique européen ED 50, auquel avaient été rapportées toutes les cartes des côtes françaises métropolitaines à partir de 1960, est de 150 m.

Remarques : a) – L'écart maximal entre le WGS 84 et les systèmes hydrographiques locaux auxquels sont rapportées les cartes anciennes de la métropole est de 200 m.

b) – Nos cartes de la Guadeloupe se réfèrent au système géodésique IGN 51 dont l'écart par rapport au WGS 84 est de l'ordre de 500 m.

c) – Nos cartes de La Réunion se réfèrent au système géodésique IGN 47 dont l'écart moyen par rapport au système mondial WGS 84 est de l'ordre de 1 500 m.

6 – À propos des cartes électroniques :

La carte, même électronique, est souvent moins précise que le GPS.

Le navigateur équipé d'un récepteur GPS en mode différentiel et qui aura bien pris en compte le décalage entre le WGS 84 et le système géodésique de sa carte, ne devra pas user inconsidérément de l'excellente qualité de son positionnement ; il n'oubliera pas que la position des dangers immergés portés sur les cartes est connue avec une précision généralement inférieure à celle de son propre système de navigation.

Remarques : a) – Sur la carte électronique d'un ECDIS (*Electronic Chart Display and Information System*) associé au système de positionnement GPS, on voit apparaître la position du navire avec une précision de 10 m, alors que bon nombre des données cartographiques apparaissant sur l'écran comportent des incertitudes sur la position bien supérieures.

b) – Un haut-fond en vue de terre peut figurer sur la carte à plus de 100 m de sa position réelle, l'erreur pouvant atteindre ou dépasser 300 m plus au large.

c) – Il faudra de nombreuses années pour reprendre les levés hydrographiques anciens dans les zones fréquentées par la navigation internationale afin d'atteindre une précision de position de toutes les données cartographiques supérieure ou égale à celle que donne le GPS en mode différentiel.

d) – Le navigateur utilisant la carte électronique ne doit pas réduire sa marge de sécurité.

e) – L'ECDIS permet des agrandissements (zoom) dans des limites incompatibles avec l'échelle des levés de la zone ; un zoom exagéré constitue un risque inacceptable, ne serait-ce que parce qu'il permet de contourner la règle du pouce de façon dangereuse.

[Voir l'expression *Règle du pouce*].

Dodécaèdre : Corps solide régulier dont la surface est formée de douze pentagones réguliers.

Remarques : a) – Le dodécaèdre est l'un des cinq solides du philosophe grec Platon (428-348 av. J.-C.).

b) – Le modèle cosmologique d'Henri Poincaré (1854-1912) est dodécaédrique.

c) – Le dodécaèdre de Poincaré n'existe que dans un espace à quatre dimensions.

Doge : On appelle ainsi le chef de la République de Venise out celui de la République de Gènes.

Dogmatisme : Politique dans laquelle le savoir-faire des personnalités compétentes est remplacé par des *systèmes idéologiques* mis en œuvre par des acteurs prétendument interchangeable et privés de toute initiative.

Remarque : Le dogmatisme est la conséquence de l'incapacité des dirigeants à évaluer la valeur des hommes.

[Voir le mot *Dogme*].

Dogmatique : 1 – Qui regarde les dogmes de la religion.

Exemple : Terme dogmatique.

2 – Qui affirme avec autorité, à la manière du magistère ecclésiastique.

Remarque : On appelle *ton dogmatique* le ton d'un homme qui affecte de dogmatiser.

Exemple : Il parle toujours d'un ton dogmatique.

3 – Qui admet la valeur de la connaissance humaine sans l'avoir mise en question.

Remarques : **a)** – On appelle *philosophe dogmatique* celui qui établit des dogmes dans la philosophie.

b) – Les philosophes dogmatiques sont opposés aux philosophes sceptiques.

4 – Ensemble de la doctrine d'un système de pensée.

Dogme : 1 – Dans une théorie ou une philosophie, un dogme est un point de *doctrine* établi, appuyé sur des arguments d'autorité et considéré ou regardé communément, plus ou moins librement, comme une vérité incontestable et même indiscutable.

Remarques : **a)** – On dit « *les dogmes de la philosophie* » pour dire *les vérités que la philosophie enseigne*.

b) – « *Dogme* » est tiré du grec δόγμα qui signifie : « *ce qui paraît bon* », « *opinion* », « *croyance* », ou « *décision* », « *décret* ».

2 – [*Par extension*] Dans une idéologie, opinion *donnée comme* une certitude indiscutable.

[Voir le mot *Dogmatisme*].

3 – [*En religion*] Vérité tirée d'une prétendue *révélation* surnaturelle recueillie par un gourou reconnu et imposée par une hiérarchie religieuse à la foi des adeptes de la religion concernée.

Remarques : **a)** – Le *dogme religieux* est, en principe, la parole de Dieu exprimée avec des mots de mortels.

b) – Les dogmes de la foi sont considérés comme immuables, mais la discipline communautaire peut recevoir des changements.

Dogre : Sorte de bâtiment qui navigue sur le *banc du Dogre*, dans la mer d'Allemagne et dont on se sert pour y pêcher.

Remarques : **a)** – On dit *dogre* ou *dogre-bot* ou quelquefois *daugrebot*.

b) – Les *dogres* portent un foc de beaupré et une grand voile avec un hunier au-dessus ; leur pont est plat ; ils n'ont point de rouf ou de chambre à l'arrière, mais ils en ont une à l'avant ; les *dogres* sont bas sur l'eau, étroits à l'avant et à l'arrière.

Dogue : Espèce de chien gros et courageux, dont on se sert pour garder des maisons, des basse-cours ou pour faire des combats contre des bêtes féroces.

Dogue d'amure (en anglais « *knight head of the shears* » ou « *chess tree* ») : Fort chaumard appliqué dans le côté du pont le plus élevé d'un navire en bois, pour y passer l'amure de la grand voile orientée au plus près du vent.

Remarques : **a)** – Il y en a un de chaque côté du navire, en avant du grand mât.

b) – On place habituellement les dogues d'amure aux deux-cinquièmes de la longueur du navire, à prendre de l'avant.

c) – La distance comprise entre l'étambrai du grand mât et l'un ou l'autre des

dogues d'amure est égale à la longueur du maître-bau.

d) – Les dogues d'amure sont fourrés en dedans et en dehors d'un bois tendre, tel que le peuplier, pour adoucir les frottements du cordage d'amure.

e) – On trouve un taquet sur chaque dogue à l'intérieur du pavois et une bordure par dehors ; les dogues d'amure sont souvent décorés de sculpture en dehors du navire.

f) – Les *dogues d'amure* ont été remplacés par des poulies dites *poulies d'amures* qui sont accrochées à de fortes boucles fixées sur la *vaigre bretonne*, près de la gouttière des gaillards.

[Voir l'expression *Breton (en –)*].

Doigt : 1 – Ancienne unité de longueur française valant 7/8 de pouce, soit 22,225 millimètres.

2 – Petite mesure qui contient à peu près l'épaisseur d'un pouce.

Exemples : Il ne s'en faut que deux doigts qu'il n'y en ait une aune ; l'épée lui entra de deux doigts dans le corps ; la rivière est crue, elle est plus haute de quatre doigts qu'elle n'était hier.

3 – Ancienne mesure de longueur des Romains valant environ 9 lignes du pouce du roi, soit 18,5 millimètres.

Remarques : **a)** – Seize doigts (en latin « *dīgītus* ») valaient un pied romain (en latin « *pēs* ») et quatre doigts valaient une paume (en latin « *palmus* »).

b) – Lorsque l'on demande 2 doigts de whisky, il s'agit d'une hauteur de 37 mm dans le verre s'il s'agit de la mesure romaine, ou de 44,5 mm s'il s'agit de la mesure française ; la mesure moyenne est de 4 centimètres.

4 – On appelle *doigt* la douzième partie du diamètre apparent du Soleil ou de la Lune.

Exemple : Cette éclipse de Lune ne fut que de quatre doigts.

Dol : Tromperie, fraude.

Exemples : Sans dol ni fraude ; il y a eu dol dans le contrat.

Dolby : 1 – Nom donné à un procédé électronique de réduction du souffle à la lecture des enregistrements sonores sur supports magnétiques.

2 – Le procédé *Dolby* consiste à augmenter les sonorités les moins fortes au moment de l'encodage afin de couvrir le souffle, puis à les diminuer au moment du décodage : ce traitement du son rend le souffle quasi-inaudible si les appareils d'enregistrement et les appareils de reproduction disposent de la même technologie *ad hoc*.

Remarques : **a)** – L'inventeur américain Ray Dolby a fondé à Londres la société qui porte son nom ; il a commercialisé en 1965 un dispositif de réduction des souffles parasites sans dégradation du signal et destiné aux *studios d'enregistrement* de musique.

b) – Dolby proposa ensuite aux *salles de cinéma* des procédés toujours plus épatants : Dolby surround ; Dolby digital 5.1 ; Dolby digital 7.1 ; Dolby atmos.

c) – Les différents procédés Dolby ont été adaptés au matériel *grand public* : magnétoscopes, lecteurs de DVD, etc., pour lire les supports enregistrés au moyen de cette technologie

Doldrums : 1 – Appellation de la *zone de convergence intertropicale*.

Remarque : Le mot anglais *doldrum* serait la contraction des mots *dull* et *tantrum*.

2 – Il s'agit d'une zone de basses pressions proche de l'Équateur où l'eau de mer chaude se vaporise ; l'air chaud s'élève, la vapeur d'eau présente dans l'air se condense, des nuages (cumulonimbus) se forment et génèrent de fortes pluies sous la forme d'orages ou de grains.

3 – La *zone de convergence intertropicale* est une zone où les vents sont habituellement calmes et où les navires à voiles sont souvent contraints de

séjourner sous les averses plus longtemps qu'ils ne le souhaiteraient.

Remarque : Cette zone de convergence est appelée familièrement le *pot au noir*.

4 – La zone de convergence intertropicale a toujours été redoutée, et elle l'est encore par les aviateurs en raison de la densité de la masse nuageuse, des orages violents que l'on y rencontre et de son fort développement en hauteur.

Remarque : Un Airbus de la Compagnie Air-France qui faisait route de Rio de Janeiro (Brésil) vers Paris s'est perdu dans l'Atlantique dans la zone de convergence intertropicale.

[Voir l'expression *Convergence (Zone de – intertropicale)*].

Doléance : Plainte.

Remarque : On appelait autrefois *doléances* les demandes ou représentations contenues dans les cahiers des États Généraux ou Provinciaux, pour demander le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc.

Dolent : Triste, affligé, plaintif.

Doler : Égaler, aplanir, rendre unie la superficie d'un morceau de bois.

Exemples : Il faut doler ces planches ; ces planches n'ont pas été bien dolées.

Doloire : Instrument de tonnelier, qui sert à unir le bois.

Exemple : Égaler le bois avec une doloire.

Dom : Titre d'honneur qui vient du latin *dōminus*.

Remarques : **a)** – On écrit « *Dom* » ou « *Don* ».

b) – Il n'est d'usage en François que pour certains ordres religieux.

Exemples : Dom Pérignon ; dom Bosco.

c) – Ce titre se donne en Espagne ou au Portugal aux séculiers ; s'il n'était autrefois en usage que pour la haute noblesse, il est devenu presque aussi commun que celui de Monsieur en France ; il se joint toujours aux noms de baptême espagnols et jamais aux noms de famille.

Exemples : On dit Don Juan de Tolède, Don Luis de Haro, au lieu que nous disons, en français, dom Mabillon, Dom Calmet.

d) – Les Espagnols écrivent toujours don avec une « *n* » finale ; les Portugais, au contraire, l'écrivent avec une « *m* », moins pour conserver l'étymologie que parce qu'aucun mot portugais ne se termine par une « *n* ».

Domaine : Bien, fonds, héritage.

Remarque : Celui qui paye le loyer au propriétaire de la terre a le *domaine utile* ; et le propriétaire à qui on paye le loyer a le *domaine direct*.

Dôme : Ouvrage d'architecture élevé en rond en forme de coupe renversée au-dessus d'un édifice.

Exemples : Le dôme du Val-de-Grâce ; le dôme des Invalides.

Domerie : Titre que prenaient quelques abbayes qui étaient des espèces d'hôpitaux.

Domestique : **1** – Qui est de la maison, qui appartient à la maison.

Exemples : Employé domestique ; les affaires domestiques ; les dieux domestiques.

2 – Domestique, est quelquefois opposé à étranger.

Exemples : Guerres domestiques ; exemple domestique ; chagrin domestique.

Domicile : Il se dit de la maison, du lieu qu'une personne a choisi pour son habitation ordinaire.

Dominer : **1** – Commander, avoir autorité et puissance absolue sur quelque chose.

Remarque : On dit qu'il faut que *la raison domine sur* les passions, domine dans toutes nos actions, pour dire que la raison doit régler nos passions et nos actions.

2 – [Au figuré] Il se dit de ce qui paraît le plus parmi plusieurs choses, de ce qui se fait le plus remarquer, de ce qui est le plus fort.

Exemples : Cette figure domine dans ce tableau ; l'incarnat domine dans cette étoffe ; le poivre domine dans cette sauce.

3 – [Au figuré] Il se dit des lieux élevés d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

Exemples : Ce château, cette tour domine sur toute la plaine.

4 – [Au figuré] Il se dit aussi des lieux qui en tiennent d'autres en sujétion.

Exemple : La citadelle domine sur la ville.

Dominicains : Appellation des moines d'un ordre religieux catholique fondé par Saint Dominique, à Toulouse (Haute-Garonne) en 1215, pour lutter contre l'hérésie cathare.

Remarque : Le mot « *dominicain* » rappelle la forme latine de l'expression « *chien du Seigneur* » autant que celle du nom du fondateur de l'ordre, Saint Dominique.

Dominicale : On appelle *dominicale*, ou *lettre dominicale*, la lettre qui, dans le calendrier, est pendant toute l'année le signe du dimanche.

Remarques : **a)** – Le premier jour de l'année est désigné par A, le deuxième par B, et ainsi de suite jusqu'au septième, marqué G ; de cette manière, la même lettre convient à tous les mêmes jours de la semaine, et la lettre dominicale est celle du dimanche.

b) – La *lettre dominicale* de l'année est indiquée sur le calendrier des postes, sous la colonne des jours du mois de février [En 2015, la lettre dominicale est D].

c) – Pour mémoire, sous la colonne des jours du mois de février du calendrier des postes, on lit également qu'en 2015 l'épacte est 10, le cycle solaire est 8, le nombre d'or est 2 et l'indiction romaine est 8.

Domage : Perte, détriment, préjudice.

Exemples : Faire du domage ; causer un domage ; recevoir du domage ; éprouver un grand domage ; subir un domage ; réparer un domage.

Dompter : **1** – Subjuguer, réduire sous son obéissance, vaincre, surmonter.

Exemples : Dompter une nation ; dompter les peuples ; Hercule dompta les monstres.

2 – Assujettir des animaux, leur faire perdre leur férocité.

Exemples : Dompter un cheval, un taureau.

3 – [Au figuré] Se rendre maître des éléments naturels.

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*

« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*

« *Et, pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

(D'après Victor Hugo, « **Les contemplations** », tome premier, ligne 3495).

4 – [Au figuré] On dit, de même, *dompter ses passions*, dompter sa colère, son courage.

Don : **1** – Présent, gratification qu'on fait à quelqu'un.

Remarques : **a)** – Le don est toujours perdu et il n'appelle pas de retour.

b) – L'amour est un don.

2 – Aptitude exceptionnelle qu'on a à quelque chose.

Exemples : Il a le don de bien parler ; le don de l'éloquence ; il a le don de plaire à tout le monde ; je n'ai pas le don de deviner.

3 – Voir le mot *Dom*.

Don des vaisseaux : Voir l'expression *Marchands (Six corps de –)*.

Donataire : Celui à qui on a fait une donation.

Donateur : Celui qui a fait une donation.

Donation : Don qui se fait par quelque acte public.

Exemples : Donation entre vifs ; donation à cause de mort ; donation conditionnelle ; faire une donation ; accepter, insinuer une donation.

Donative : Mot anglais signifiant *don, donation* avec un sens de largesse, gratification, générosité.

Don de vaisseaux : [*Sollicité par Choiseul en 1762, sous Louis xv*] Voir l'expression *Marchands (Six corps de –)*.

Donjon : Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour.

Exemple : Le donjon de Vincennes.

Donner à la côte : Aller échouer à terre par nécessité.

Donner dedans : Entrer dans une rade, dans une rivière, dans une rade.

Donner du tour : Contourner les abord d'un cap, d'une île, d'un rocher sans s'en approcher trop près, ni des hauts fonds ou dangers qui peuvent les avoisiner.

Remarque : Les expressions *Arrondir, Prendre du tour* et *Donner du tour* sont à peu près équivalentes et signifient qu'on ne s'approche pas trop des dangers.

Donner vent devant : Mettre le vent sur les voiles afin de faire ensuite courir le navire à une autre aire de vent.

Donne vent devant : Commandement que l'on fait au timonier pour qu'il mette le gouvernail de manière que le navire présente le devant au lieu d'où vient le vent, et qu'il mette le vent sur les voiles pour faire ensuite courir le navire à un autre rumb.

Doomsday clock : Horloge conceptuelle dite « *de la fin du monde* » ou « *horloge de l'Apocalypse* » ; elle est régulièrement mise à l'heure depuis 1947 en fonction des risques estimés de catastrophe atomique, industrielle, écologique, civile ou militaire et en tout cas anthropique.

Remarques : **a)** – À sa création en 1947, l'*horloge de la fin du monde* indiquait 23 h 53 mn ; il restait alors 7 minutes avant minuit.

b) – La fin du monde arrivera, dit-on, quand l'horloge indiquera minuit ; depuis le 22 janvier 2015, en raison de craintes légitimes, elle indique 23h57 ; en 2007, elle indiquait 23h55 ; en 2010, elle avait été retardée à 23h54 ; en 2015 elle a été avancée à 23 h 57 mn.

c) – Depuis le 23 janvier 2020, l'horloge indique 23 h 58 mn 20 s, soit minuit moins 100 secondes.

d) – Cette horloge est sous la garde des *savants atomiques* de l'Université de Chicago aux États-Unis d'Amérique (*The Bulletin of the Atomic Scientists*).

e) – *Doomsday* en anglais est le jour du *jugement dernier* par référence à l'Apocalypse de Jean.

Doppler (Effet –) : **1** – Décalage entre la fréquence reçue et la fréquence émise lorsque l'émetteur se rapproche ou s'éloigne du récepteur ; s'il se rapproche la fréquence reçue augmente, et s'il s'éloigne la fréquence reçue diminue.

2 – On appelle *effet Doppler* la variation de fréquence que subit un signal acoustique ou électromagnétique lorsqu'il est réfléchi par une surface dont la vitesse est différente de celle de la base émettrice.

Remarque : On met en application l'effet Doppler pour fabriquer des lochs marins.

Le loch Doppler indique en principe la vitesse du navire à bord duquel il est installé par rapport au fond de la mer ; mais si une couche de vase se déplace, entraînée par un courant de fond dans un estuaire, le loch Doppler indiquera la vitesse du navire par rapport à cette couche de vase et non par rapport au fond de

l'estuaire.

Dans le cas d'une grande profondeur, le signal émis par le loch Doppler est réfléchi par la couche isoclyne qui se trouve à une profondeur de quelques dizaines de mètres et le loch donne de bonnes informations de vitesse alors que le signal qu'il a émis n'a pas atteint le fond de l'Océan.

Dor : Eugène Dor (1818-1883) était le maire de La Rochelle dans les années où l'on commença à étudier l'extension du port de La Rochelle.

D'Orbigny : **1** – Alcide d'Orbigny (1802-1857) est connu pour ses importants travaux de paléontologie.

2 – Charles-Henri D'Orbigny (1806-1876), frère d'Alcide, publia le « *Dictionnaire universel d'histoire naturelle* ».

3 – Charles-Marie D'Orbigny (1770-1856) fut l'un des correspondants les plus actifs du naturaliste Cuvier.

4 – Une plaque commémorative de ces trois D'Orbigny fut inaugurée le 5 juillet 1936.

Doré : Produit par des personnages surnaturels ; qui s'éloigne du cours ordinaire des choses.
Exemple : Une légende dorée.

Doriolle : **1** – Pierre Doriolle (1407-1485) fut maire de La Rochelle en 1451 et en 1456.

2 – Il fut chancelier de France de 1472 à 1483, sous Louis XI (1423-1483).

3 – À la mort de Louis XI en 1483, Charles VIII (1470-1498) nomma Pierre Doriolle Premier président de la Chambre des Comptes.

4 – Un monument a été érigé à sa mémoire dans le Parc Charruyer.

Doris (en anglais « *dory* ») :

Dormant (en anglais « *standing part* ») : **1** – On appelle *dormants* les bouts ou les branches toujours fixes des cordages qui manœuvrent souvent.

Exemple : Les bras ont leurs dormants.

Remarques : **a)** – On appelle *dormant* la branche du bras de hune qui est frappée à l'étai et qui y demeure fixe quoique le reste du cordage ait du mouvement et puisse être largué, filé ou hâlé selon l'occasion.

b) – Le *dormant* est l'extrémité du cordage disposée pour agir, qui résiste aux efforts exercés.

c) – L'autre portion, qui est libre ou mobile et sur laquelle on agit, s'appelle le *courant* de ce cordage.

d) – Il y a des dormants de cargues point, de bras, de perroquets, de drisses, etc.

3 – Point où un cordage est fixé.

Exemple : Le dormant d'un bras, d'une balancine est le point où est frappée l'extrémité fixe de ce bras, de cette balancine.

4 – *Faire dormant*, ou fixer le dormant d'un cordage ou d'une manœuvre, c'est amarrer à demeure l'une des extrémités de ce cordage, de cette manœuvre, au point destiné à supporter l'effort qui sera exercé.

[Voir les expressions *Gréement courant*, *Gréement dormant*].

Dormir (en anglais « *to rest* ») : **1** – On dit que le sablier dort lorsque celui qui doit le veiller néglige de le tourner au moment où le sable a fini de passer d'une ampoulette dans l'autre.

2 – On dit que la rose des vents du compas magnétique dort quand le frottement de la chape contre le pivot de la boussole, ou toute autre cause, l'empêche de tourner quand le navire modifie son cap.

Remarque : Lorsque la rose des vents dort, il faut presser du bout des doigts la boîte de la glace contre la rose afin de la réveiller, ou tapoter la vitre jusqu'à ce

que la rose se mette à tourner, comme on le fait pour lire la pression atmosphérique indiquée par un baromètre anéroïde.

Douanier (en anglais « *custom officer* ») : **1** – Fonctionnaire dépendant du ministère des finances, chargé notamment :

- i)** de contrôler que le paiement des différents droits et taxes obligatoires a bien été effectué ;
- ii)** de percevoir aux frontières certains droits et taxes dus pour des objets ou marchandises importés de l'étranger ;
- iii)** de lutter contre l'importation et le commerce des produits illicites ;
- iv)** de délivrer les actes de francisation aux navires ayant qualité pour être francisés.

2 – Les douaniers français disposent de moyens matériels importants et de moyens légaux immenses pour exercer leurs missions en principe à proximité des frontières, mais pratiquement sur toute l'étendue du territoire de la République.

Doublage : En voilerie, bande de toile appliquée sur le bord des voiles pour les garantir contre le frottement et pour en augmenter la résistance et la longévité.

Doublage de la coque : **1** – Le doublage de la coque des navires en bois par des plaques de n que le dégoût. Effluves de matière succivire permit de résoudre de façon satisfaisante le problème des *tarets*, qui faisaient des trous dans les coques assez gros et suffisamment nombreux pour entraîner, en peu de temps, l'innavigabilité des navires atteints.

n que le dégoût. Effluves de matière suc
Remarques : a) – Le taret est un mollusque bivalve ; après avoir perdu les deux coquilles qu'il possédait quand il était juvénile, le taret adulte pénètre dans le bois et se présente alors comme un ver xylophage.

b) – Le cuivre utilisé pour le doublage des carènes des navires en bois (plaques de cuivre et clous) était en réalité du bronze comprenant 91 pour 100 de cuivre et 9 pour 100 d'étain.

2 – Le doublage en cuivre permit aussi de retarder la salissure des carènes par les coquillages et la végétation qui ralentissaient la marche des navires.

Remarques : a) – Le doublage pour essai, en 1760, de la coque de la frégate anglaise « Alarm » par des plaques de cuivre fixées au moyen de clous en cuivre fut un franc succès.

b) – Les sels de cuivre qui se forment au contact de l'eau de mer sont toxiques pour les organismes végétaux ou animaux qui cherchent à se coller sur les coques ainsi protégées ; les herbes, les coquillages, les bernaches qui se fixaient sur les coques en bois recouvertes de couroi ou d'espalme, ne le font plus sur les coques doublées de cuivre : l'un des premiers vaisseaux de la Compagnie des Indes ainsi protégé gagna deux mois sur un voyage jusqu'à Calcutta et retour.

c) – Le doublage des coques des navires de mer par des plaques de cuivre se généralisa dans toutes la Marines à partir de 1770.

d) – Les feuilles de doublage se posaient en files parallèles et horizontales, de bas en haut et d'arrière en avant.

Les bords verticaux des feuilles d'une file tombaient au milieu des feuilles de la file inférieure.

Au XVIII^{ème} siècle, chaque feuille recouvrait sur quelques centimètres la feuille qui se trouvait en arrière d'elle, mais au XIX^{ème} siècle, les feuilles d'une même file se posaient côte à côte sans se recouvrir.

Les feuilles d'une file recouvraient celles de la file d'en dessous de quelques centimètres.

e) – Le vaisseau français « Valmy » de 120 canons lancé en 1847 portait 16

tonnes de cuivre sur sa carène, en 4 738 feuilles de 5 pieds de long sur 18 pouces de large.

f) – Le doublage en cuivre des carènes en bois était souvent posé quelques mois après la mise en service des navires pour que les bordages et les assemblages de la coque aient eu le temps de prendre leur place sous l'effet des contraintes exercées par le gréement à la mer.

Doublage des ralingues : Bandes de toile doublant la voile tout le long des ralingues.

Double (La –) : [Vieilli] Le capitaine donnait *la double* à tout l'Équipage ou à certains de ses membres dans certaines circonstances prévues par l'usage, ou en récompense après une opération exceptionnelle : il délivrait alors deux fois la ration habituelle de vin, de cidre ou d'alcool.

Double (Mettre une manœuvre en –) : Pour mettre une manœuvre en double, il faut larguer le dormant sur la vergue ou sur la voile, frapper une poulie à sa place, passer la manœuvre dans la poulie et amarrer le dormant près de la poulie de retour qui se trouvait déjà au point vers lequel on avait à faire mouvoir la voile ou la vergue.

Remarques : **a)** – Si l'appareil a un nombre impair de garants, le dormant est fait sur la vergue ou sur la voile ; s'il a un nombre pair de garants, le dormant est fait au point vers lequel doit se diriger la voile ou la vergue.

b) – L'estrope d'une poulie n'étant destinée qu'à supporter la tension de la manœuvre qu'on passe à travers la poulie, le dormant doit être fait, autant que possible, ailleurs que sur l'estrope.

Double-fond : **1** – Toile simple qui recouvre le matelas du hamac.

2 – Sur certains navires de construction métallique, les membres et les cornières sont recouverts à l'intérieur de plaques en tôle qui forment réellement un second navire à l'intérieur du premier.

3 – L'espace entre les deux coques s'appelle le double-fond dans sa partie basse.

4 – Ce mode de construction présente une plus grande solidité que la construction avec une simple coque.

Remarque : La présence de doubles-fonds diminue le risque de couler lorsque la coque extérieure est endommagée par un échouement ou un talonnage.

[Voir les mots *Échouement*, *Talonnage*].

5 – Le volume occupé par le double fond peut être utilisé pour embarquer, en cas de besoin, de l'eau de mer qui servira alors de lest liquide.

Remarques : **a)** – En anglais, on appelle ce double fond : « **water ballast double bottom tank** », c'est-à-dire « *réservoir à lest liquide dans un double fond* ».

b) – Ces double-fonds sont parfois repérés sur les plans par l'expression anglaise abrégée « **water ballast** » et certains utilisent l'expression « *water ballast* » qui veut dire « *lest liquide* » ou même le seul mot « *ballast* » qui veut dire « *lest* » à la place de « *double-fond* », ce qui est abusif si le double-fond est une *maille vide* ou s'il n'est pas destiné à recevoir du lest liquide.

6 – Les volumes créés par le double-fond peuvent également être utilisés pour embarquer de l'eau douce pour la consommation de l'Équipage, de l'eau distillée pour les chaudières, de l'huile de graissage ou du combustible liquide (mazout) pour la machine.

Doubler un cap : Doubler un cap, c'est le franchir.

Doubler un danger : À la mer, doubler un danger, c'est s'approcher et passer auprès de ce danger, puis s'en écarter sans rencontrer de difficulté.

Remarque : On dit *parer un danger* lorsqu'on double ce danger en surmontant une difficulté quelconque.

[Voir l'expression *Parer un danger*].

- Double veille** (en anglais « *dual watch* ») : La fonction *double veille* d'un poste radio VHF permet d'écouter à la fois un canal qui a été choisi par l'opérateur et le canal 16.
Remarque : Le canal 16 est le canal d'appel et de sécurité.
- Douce (Lime –)** : Une *lime douce* a une denture fine et serrée.
Remarques : **a)** – Une *lime bâtarde* (on dit aussi une *bâtarde*) a des dents importantes.
b) – Une lime demi-douce a une denture intermédiaire entre la denture de la lime douce et celle de la lime bâtarde.
- Douceur (En –)** : Mettre la barre *en douceur*, venir *en douceur*, c'est mettre un petit angle de barre afin que le navire ne change pas trop vite de cap et ne prenne pas de gîte.
Remarques : **a)** – Un changement rapide du cap peut entraîner une gîte importante à grande vitesse ou en cas de stabilité transversale un peu faible.
b) – Pour suivre une grande courbe en rivière, on doit modifier le cap petit à petit pour garder la ligne de quille presque tangente à la courbure de la rivière, avec toutefois un tout petit angle rentrant ; dans une grande courbe, il est souvent préférable de mettre un petit angle de barre que l'on conserve dans toute la courbe, plutôt que d'adopter de grands angles de barre avec remises à zéro et obligation de rencontrer la barre pour arrêter les abattées.
- Doucin** : Mélange d'eau douce et d'eau de mer.
Remarques : **a)** – En période de crue, en raison du doucin qui se fait dans la rivière de Charente, la densité moyenne de l'eau entre Rochefort et la mer est inférieure à celle de l'eau de mer : les navires sont alors moins portés, leur calaison au repos ou leur tirant d'eau en route augmentent par rapport à leurs valeurs respectives en eau de mer.
b) – En période de crue en Charente, on peut trouver de l'eau douce en surface, du doucin au-dessous de la surface et de l'eau de mer plus dense au fond, qui s'écoulent en couches superposées à des vitesses différentes et parfois dans des sens opposés.
c) – Les interfaces entre les différentes couches peuvent être ondulées, ce qui rend difficile la tenue du cap des navires qui descendent ou qui remontent la rivière ; pendant le montant, notamment en période de crue, l'eau de mer salée gagne vers l'amont au fond de la rivière tandis que l'eau douce ou le doucin de la Charente, de moindre densité, s'écoule en surface vers l'aval.
d) – Le *doucin* est synonyme d'eau saumâtre.
- Doucins** : En Aunis, on appelle *doucins* des terres argilo-calcaires de granulation fine que l'on trouve douces au toucher par contraste avec d'autres sols caillouteux formés sur des roches calcaires qui se désagrègent facilement et que l'on appelle *rendzines*. [Voir le mot *Rendzine*].
- Doucine : 1** – Moulure formée de deux arcs de cercle, l'un convexe en haut, l'autre concave en bas, terminant ordinairement les corniches en architecture et employé comme ornementation en menuiserie.
Exemples : Doucine droite, renversée; moulure à doucine.
2 – Moulure de section ondoiyante, moitié convexe et moitié concave.
3 – Rabot de menuisier utilisé pour faire des moulures et dont le fer a la forme d'une doucine.
4 – Instrument de musique ancien à anche, proche du hautbois, dont le fût percé de cinq à huit trous se termine par un pavillon évasé.
- Doudou** : Objet d'attachement permettant, par sa présence, de réduire le stress et d'apaiser les angoisses.
Remarques : **a)** – Les nourrissons et les jeunes enfants ont besoin d'un objet

d'attachement pour apaiser leur angoisse lorsqu'ils ne voient plus leurs parents.

b) – Certains adultes éprouvent la nécessité de porter un sous-vêtement particulier ou une breloque quelconque quand il doivent remplir une obligation qui leur coûte ou effectuer une opération qui risque de les angoisser.

Douelle : 1 – La courbure d'une voûte.

2 – Il se dit de la coupe des pierres propres à faire des voûtes.

Douelle : 1 – On appelle douelles des pièces en bois (chêne, acacia, châtaignier ou frêne) qui forment la paroi des tonneaux.

2 – Les arbres utilisés doivent être centenaires et avoir séché naturellement à l'air libre pendant plusieurs années.

3 – Une douelle de tonneau a environ 0,90 mètre de long et 0,10 mètre de large.

4 – La douelle se fabrique à partir d'un merrain par *dolage*, *évidage*, *fléchage* et *jointage*.

Remarques : a) On appelle :

– *merrain* : un billon fendu en quartiers ; les quartiers sont ensuite débarrassés de l'écorce, de l'aubier et du cœur pour devenir des merrains ;

– *dolage* : l'action de donner à la douelle la forme extérieure concave qu'aura le tonneau, à l'aide d'une doloire ou d'une plane ;

– *fléchage* : l'action de mettre la douelle en forme de fuseau (diminution progressive de la largeur aux extrémités) ;

– *jointage* : l'action de donner un léger angle aux extrémités de la douelle pour obtenir une bonne étanchéité après mise en forme).

b) – On dit également *douelle* ou *douvelle*.

c) – Une douelle ou douvelle est une petite *douve* de tonneau.

Douhet (Port du –) : 1 – Port de plaisance de la côte Nord de l'Île d'Oleron avec bassin à seuil.

Remarque : Le seuil du vieux port est de 2,9 mètres découvrant, celui du nouveau bassin est de 1,8 mètre découvrant.

2 – Le port est protégé par deux jetées : l'une de 200 mètres de long, l'autre de 144 mètres, qui laissent entre elles un chenal de 20 mètres de long.

Remarque : Le chenal d'accès est fréquemment ensablé l'hiver.

3 – Le canal de Saint-Georges d'Oleron débouche au fond du port du Douhet.

Remarques : a) Le canal de Saint-Georges communique avec le port du Douhet par une paire de portes qui laissent un passage de 8,32 mètres en largeur ; le seuil est à la cote 2,7 mètres découvrant.

b) – Le canal a 3,550 kilomètres de longueur ; il est bordé de pierres et n'est utilisé comme bassin que sur une longueur de 1 000 mètres ; la largeur dans cette partie est de 5 mètres au plafond, et de 10 à 15 mètres à la ligne d'eau normale (lorsque les portes sont fermées) qui est élevée de 2,80 mètres au-dessus du fond.

c) – À 1 100 mètres de l'écluse, on rencontre un quai de 52 mètres de longueur appelé « *gare de l'Ileau* » ; on y trouve 2,8 mètres de fond.

Douille : 1 – Manche creux d'une baïonnette, du fer d'une pique, etc.

2 – Étui d'une cartouche pour arme à feu.

Doulos : [Antiquité grecque] Esclave.

Remarques : a) – Le mot grec δοῦλος signifie *esclave de naissance*.

b) – Les îles de la Mer Égée : Délos, Chios ou Samos furent d'importants lieux de transit d'esclaves du temps des Grecs.

c) – Les fabulistes Ésope (620-564 av. J.-C.) et Phèdre (14 av. J.-C. - 50 ap. J.-C.) ou le philosophe Diogène (413-327 av. J.-C.) furent des doulos.

d) – Le philosophe Aristote (384-322 av. J.-C.) était un métèque, mais pas un doulos ; il était libre sans être un citoyen d'Athènes.

Doute : 1 – Incertitude.

Exemple : N'avoir aucun doute.

Remarques : **a)** – Les repères cognitifs fiables que l'on a acquis par l'instruction ou par l'étude puis que l'on a vérifiés par l'expérience sont des moyens d'échapper au doute.

b) – L'un des dangers du doute est de tomber dans le *nihilisme* avec le rejet de tous les arguments et de toutes les explications de ceux qui savent, au prétexte que la certitude absolue n'existe pas

c) – Le doute dans sa forme la plus exagérée aboutit à la *pensée hypercritique*. [Voir le mot *Hypercritique* et l'expression *Doute hyperbolique*].

d) – « *Quand on aime, on doute souvent de ce qu'on croit le plus* ».

[D'après le moraliste français François de La Rochefoucauld (1613-1680)].

2 – Crainte, appréhension.

Exemple : Dans le doute d'un coup de vent, lorsque l'on est à quai, il faut tenir les gardes raides et doubler les pointes.

3 – Scrupule.

Exemple : Ce cas de conscience n'a pas été si bien éclairci qu'il ne me reste encore quelque doute.

4 – [Par affaiblissement] L'expression « *sans doute* » signifie « *selon toutes les apparences* ».

Exemples : Il appareillera sans doute aujourd'hui ; il pleuvra sans doute ce soir.

Doute hyperbolique : Le *doute hyperbolique*, ou doute très exagéré, se méfie des préjugés, des idées admises qui pourraient être fausses, mais aussi de ses sens car nous pouvons halluciner.

Remarque : Le *doute hyperbolique* a été théorisé par le philosophe français René Descartes (1596-1650) dans « *Le discours de la méthode* » (1637).

[Voir les mots *Hypercritique*, *Doute*, *Connaissance*].

Doute raisonnable : Le *doute raisonnable* est le refus des arguments imposés par une autorité en laquelle nous n'avons pas une confiance absolue.

Remarque : Le *doute raisonnable* a été théorisé par le philosophe français René Descartes (1596-1650) par opposition à la scolastique développée à l'Université.

Douve : Longue planche incurvée et légèrement effilée aux deux extrémités qui, réunie à d'autres planches semblables, forme le corps d'un tonneau.

Remarque : Une petite *douve* de petit tonneau est appelée *douvelle* ou *douelle*.

Douvelle : Voir le mot *douelle*.

Remarque : On dit également *douvelle* ou *douelle*.

Douvre : Fossé.

Douze : 1 – Nombre favori dans plusieurs civilisations anciennes.

Remarque : On compte douze phalanges sur les quatre doigts de la main opposés au pouce, trois pour chacun de ces quatre doigts.

2 – Le nombre douze est divisible par 1, par 2, par 3, par 4, par 6 et par 12.

3 – Les Summériens qui vivaient en Mésopotamie, c'est-à-dire dans l'Irak actuel, à la fin du IV^e millénaire avant J.-C., utilisaient un système de numération de base douze (système duodécimal) différent du système de base dix (décimal) des Grecs et des Romains.

Remarques : **a)** – Nous avons conservé la division de la demi-journée en 12 heures ; les Romains comptaient douze heures de jour et douze heures de nuit, de durées variables selon les saisons.

b) – La division de l'année (la durée d'une révolution de la Terre autour du Soleil) en 12 mois n'est pas liée au système de numération duodécimal mais aux douze

nouvelles lunes observées dans une année.

c) – Des unités de mesure et des unités monétaires ont comporté des divisions par douzièmes : 12 pouces dans un pied, 12 lignes dans un pouce, 12 pence dans un shilling, 12 deniers dans un sou, 12 douzaines dans une grosse, etc.

Doxa : 1 – Ce à quoi l'on s'attend *a priori*.

Remarques : a) – Doxa est tiré du grec δόξα qui signifie doctrine, conjecture, opinion sans fondement.

b) – La *doxa* est un ensemble d'avis, d'opinions, de préjugés, de présuppositions couramment admis, sur lesquels se base toute forme de communication populaire.

c) – Pour le philosophe grec Platon (427-347 av. J.-C.) la *croyance* (δόξα) s'oppose à la *raison ultime* (λόγος) et à la *science* (ἐπιστήμη).

d) – L'émergence de connaissances scientifiques non déductibles d'éléments déjà connus est le contraire de la doxa.

[Voir l'expression *Principe d'émergence*].

e) – Les révélations divines ne sont pas la doxa.

2 – Apparence.

Remarque : L'apparence est objective.

3 – Opinion.

Remarque : L'opinion est subjective.

Drac (En provençal « *lou dra* ») : Sorte de farfadet superbe et svelte, qui se tortille dans les tourbillons du Rhône et que l'on aperçoit parfois, près de Beaucaire (Gard) ou Tarascon (Bouches-du-Rhône) avec ses doigts et ses orteils palmés, ses longs cheveux verdâtres ressemblant à des algues et ses deux yeux glauques.

Remarques : a) – On dit que le *Drac* attire à lui les jeunes femmes qui s'approchent des rives du Rhône ou même qui y lavent leur linge et qu'il les retient parfois pendant plusieurs années avant qu'elles ne reviennent à leur village.

b) – Le nom « *Drac* » vient du grec δράκων qui signifie *poisson de mer inconnu, serpent fabuleux, dragon*.

Drachen : Appellation allemande des ballons captifs de forme allongée, équipés d'un empennage, qui étaient utilisés pendant la Première Guerre Mondiale.

Remarques : a) L'appellation française habituelle était « *saucisse* ».

b) – Le mot allemand « *Drachen* » (littéralement « *dragon* ») signifie *cerf-volant*.

c) – Des ballons captifs (reliés au sol par des amarres) étaient employés pendant la guerre de 1914-1918, près de la ligne de front, pour espionner les mouvements des troupes ennemies et pour le réglage des tirs d'artillerie.

d) – Les *Drachens* pouvaient monter plus haut que les ballons sphériques et ils pouvaient être utilisés même avec un vent fort.

e) – Les *Drachens* étaient reliés à la terre par un fil téléphonique.

f) – L'aérostier observateur disposait d'un parachute pour sauter en cas d'attaque.

Drachme : 1 – Unité monétaire qui avait cours en Grèce avant l'adoption de l'euro.

2 – Espèce de monnaie d'argent dont se servaient les Grecs et qui pesait la huitième partie d'une once.

3 – [*Par extension*] Unité de masse valant un huitième d'once.

Exemples : Deux drachmes de séné ; l'écu d'or pèse une drachme.

Drăco : Nom latin de la constellation du *Dragon*.

Remarques : a) – Les marins et les astronomes de nombreux pays utilisent normalement les noms latins des étoiles et des constellations du ciel.

b) – L'accusatif de *drăco* est *drăcōnis*.

Draconien : Qui est d'une extrême sévérité, en parlant des lois.

Remarques : a) – Draconien est tiré de Δράκων, le nom d'un célèbre législateur

athénien du VII^e siècle avant J.-C. [en français *Dracon* (650-600 av. J.-C.)].

b) – Dracon est l'auteur des premières lois écrites de la cité d'Athènes, en 621 avant l'ère chrétienne, sous l'archontat de Ἀρίσταιχος [en français *Aristaichmos*] qui fut archonte en 621/620 av. J.-C.

c) – Le droit était désormais écrit et donc connaissable par tous ceux qui avaient appris à lire, au lieu d'être oral et connu et interprété par quelques-uns seulement.

d) – La loi sur l'homicide faisait la distinction entre le meurtre (volontaire) et l'homicide (involontaire).

e) – Le moindre vol était puni de mort.

f) – Les lois de Dracon furent appliquées jusqu'à ce que les lois de Solon les remplacent en 594 avant notre ère, sauf celle sur le meurtre qui resta en vigueur jusqu'à l'époque de Démosthène (384-322 av. J.-C.).

Draconitique (Période – de la Lune) : Temps qui s'écoule entre deux passages de la Lune à son nœud ascendant ou à son nœud descendant ; elle dépend donc des précessions des deux plans impliqués (l'orbite de la Lune et le plan de référence, généralement l'Écliptique).

Remarques : **a)** – On appelle « *mois draconitique* » l'espace de temps que la Lune met à faire sa révolution par rapport à son nœud ascendant.

b) – On appelle « *révolution draconitique* » l'intervalle de temps moyen entre deux passages consécutifs de la Lune à son nœud ascendant.

[Voir l'expression *Révolution lunaire draconitique*].

Dragon : L'extrémité de la poupe d'une galère.

Dragée : **1** – Amande, pistache, aveline ou petits fruits couverts de sucre durci.

Remarque : Une aveline est une espèce de grosse noisette.

2 – Menu plomb dont on se sert pour tirer aux oiseaux.

Exemples : Grosse dragée, petite dragée, menue dragée.

Remarques : **a)** – On dit d'un fusil qui ne porte pas son plomb bien serré et bien ensemble, qu'il écarte la dragée.

b) – [Populaire] On dit parfois *écarter la dragée* pour dire laisser échapper de petites parties de salive en parlant.

Dragon : **1** – Voile d'étai légère en forme de triangle et dont l'amure est mobile, ce qui permet de la faire courir à volonté sur son étai.

2 – Les goélettes, les cutters et en général les petits navires portent le dragon.

Dragon : Les *dragons* de l'Ancien Régime étaient des soldats qui se déplaçaient à cheval mais qui combattaient à pied.

Dragon : **1** – Espèce de monstre légendaire portant des griffes, des ailes et une queue de serpent.

Exemple : Un dragon gardait le jardin des Hespérides.

[Voir le mot *Tarasque*].

2 – [Au figuré et familier] Personne d'humeur fâcheuse et acariâtre.

Remarque : Il se dit aussi des petits enfants quand ils sont mutins et méchants.

3 – [Familier] On appelle *dragon de vertu* une femme dont la vertu est austère et farouche.

4 – Dragon est le nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

5 – On appelle *la tête* et *la queue du Dragon* les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite de la Lune.

Dragon : *Dragon* est l'indicatif radio des hélicoptères affectés à la Protection civile en France.

Remarque : Le mot *dragon* est suivi de l'indicatif du département dans lequel l'hélicoptère est basé.

Exemple : « *Dragon 17* » est l'indicatif radio de l'hélicoptère basé à La Rochelle (Charente-Maritime).

Dragonnades : 1 – Appellation symbolique des mesures vexatoires prises après la révocation (en 1685) de l'Édit de Nantes du 30 avril 1598 par Louis XIV (1638-1715) ; ces mesures consistaient, entre autres, à obliger les populations protestantes à héberger sous leurs toits les régiments de dragons qui stationnaient dans leurs territoires avec pour mission pour les soldats de les forcer à se convertir au catholicisme.

Remarque : À l'origine, les dragons employés pour obtenir les conversions des Protestants par la force étaient des compagnies régulières qui se faisaient héberger gratuitement chez les contribuables redevables d'arriérés d'impôt, jusqu'au parfait paiement.

2 – On a donné le nom de *dragonnades* aux persécutions des Protestants qui pratiquaient leur culte sous Louis XIV, car on y employait des soldats du corps des dragons.

Remarques : **a)** – On ne l'emploie guère qu'au pluriel.

Exemple : Les dragonnades.

b) – Les premières dragonnades organisées entre août et novembre 1681 permirent d'obtenir 30 000 conversions ; à la seule vue des troupes, les conversions se firent par milliers en Aunis, en Saintonge, en Poitou, en Bourgogne, en Champagne, en Guyenne, en Normandie, en Languedoc, etc. ; fin 1685, le nombre de ceux qui avaient signé sous la contrainte une confession de foi catholique atteignait 400 000 ; des milliers de protestants des pays maritimes, notamment d'Aunis et de Saintonge, émigrèrent en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Angleterre.

c) – Les premières dragonnades précédèrent l'Édit de Fontainebleau de Louis XIV du 18 octobre 1685, qui révoquait l'Édit de Nantes de Henri IV du 30 avril 1598.

d) – Les hélicoptères de la protection civile, dans les départements français, sont baptisés du préfixe *Dragon* suivi du numéro minéralogique du département.

e) – Nous avons toujours un pincement au cœur quand l'hélicoptère *Dragon 17* annonce son arrivée pour un sauvetage en mer dans les Pertuis charentais, un pays traditionnellement protestant qui a été très éprouvé par les dragonnades.

[Voir le mot *Louvois* et le sigle *SNSM*].

f) – C'est la même émotion qui nous gagne lorsqu'il s'agit de célébrer le quinze août de chaque année par un jour chômé, selon la volonté de Louis XIII (1601-1643) en commémoration de la défaite des Rochelais et de la reddition de leur maire Jean Guiton (1585-1654) le 28 octobre 1628, après un siège de plus d'un an qui entraîna la mort par privations d'environ 19 000 Rochelais ; selon Louis XIII, c'est l'intervention surnaturelle de la Vierge qui lui a permis de vaincre les Rochelais.

Drague : Chalut de fond à perche à gréement simple.

Remarques : **a)** – L'ouverture horizontale du chalut est assurée par la perche.

b) – On utilise des dragues pour pêcher les crevettes ou les coquillages.

Drague : 1 – Engin de servitude équipé de pelles recourbées appelées godets ; la drague peut être automotrice ou se mouvoir au moyen de câbles et d'ancres ; la drague sert à tirer des sables et des vases des chenaux ou du lit des rivières et à curer les accès et les darses des ports.

Remarques : **a)** – Les dragues à godets possèdent une noria de godets qui creusent chacun à leur tour le fond de la mer ; ils remontent le sable ou la vase qu'ils ont ramassés et tout ce qu'ils contiennent est versé à chaque remontée dans un chaland-porteur accosté à la drague.

b) – Lorsqu'un chaland-porteur est plein, il part se vider en ouvrant son fond dans

une zone de la mer appelée *dépôt de dragage* ; un autre chaland-porteur du train de dragage, qui s'est accosté à la drague de l'autre bord, reçoit à son tour les produits de dragage.

2 – Navire automoteur équipé d'une élinde descendant jusqu'au fond de la mer, dans laquelle une puissante pompe aspire l'eau de mer mêlée de sable ou de vase pour la rejeter dans une grande cale à fond amovible ou ouvrant au milieu du navire.

Remarque : Lorsque la cale de la drague aspiratrice est pleine, la drague cesse ses opérations de dragage et part en mer vers un *dépôt de dragage* où elle ouvre son fond pour laisser tomber les produits de dragage : on dit qu'elle est partie *claper*.

Draguer : Enlever la vase qui s'est déposée au fond des bassins, des rivières ou des voies d'accès et qui serait de nature à limiter la profondeur utile pour la navigation.

Draguer : Si l'on fait volontairement chasser une ancre mouillée avec une très petite longueur de chaîne, afin d'aider à une manœuvre, on emploie selon les circonstances les expressions : « l'ancre *drague* » ou « je fais *draguer* l'ancre » ou encore (par exemple) « je *mouille un maillon à draguer* ».

Remarques : **a)** – L'ancre à draguer permet au navire de mieux obéir à sa barre grâce à l'utilisation de la machine en avant, sans que le navire ne prenne une vitesse excessive.

b) – Dans l'avant-port de La Pallice ou autour du môle d'escale, on ne doit pas mettre plus qu'un maillon au guindeau si l'on désire manœuvrer en utilisant une ancre à draguer ; une plus grande longueur de chaîne stopperait le navire avant d'avoir terminé la manœuvre.

c) – Si l'on entre un navire d'environ 80 mètres de longueur dans le bassin à flot extérieur de La Rochelle-Ville, pour ensuite culer dans la darse vers le Sud, on peut faire éviter le navire d'un quart de tour sur bâbord à l'aide de la barre et de la machine en mouillant l'ancre bâbord dès que la moitié du navire est entrée dans le bassin et en filant ensuite environ un maillon de chaîne ; l'ancre drague tant que le navire a un peu de vitesse puis, lorsqu'il est complètement entré et que la machine, battant en arrière, a cassé son erre, les pattes de l'ancre crochent dans la vase dure du bassin.

Pour ne pas avancer vers le Nord, on capelle une amarre venant de l'avant tribord au « *coin à Castaing* » et on la tient raide.

d) – Dans le bassin à flot de La Pallice, au contraire, l'ancre ne drague pas (elle ne « *croche* » pas) mais elle glisse sur la banche tant que l'on n'a pas au moins deux maillons de chaîne à l'eau ; le poids combiné de l'ancre et des deux maillons de chaîne permet alors stopper le navire.

Draille (en anglais « *girt line* ») : **1** – Une draille est un cordage tendu le long duquel une voile, une tente peuvent courir ou glisser par le moyen d'un transfilage ou d'anneaux fixés sur l'un des côtés de la voile ou de la tente.

2 – Les drailles des focs ou des voiles d'étai sont des cordages formant dormant au-dessus du capelage d'un mât, et tendus dans la direction de l'étai de ce mât ; les focs ou les voiles d'étai se hissent sur ces cordages, le long desquels ces voiles peuvent glisser ou courir à l'aide de bagues frappées à leurs têtes.

Drakkar : Sorte de grand bateau avec lequel les pirates normands, au IX^{ème} siècle, dévastèrent les rivages de la mer, remontèrent la Seine ou d'autres fleuves pour y commettre leurs déprédations, attaquèrent les navires qu'ils croisaient en mer.

Remarque : Le drakkar tire son nom de la figure de proue qui ornait les navires vikings et qui représentait un dragon (en suédois « *drake* »).

- Drame** : Poème composé pour le théâtre et représentant une action, soit comique, soit tragique.
Remarque : L'unité d'action, l'unité de temps et l'unité de lieu, sont les principales règles du drame.
- Drap** : **1** – Espèce d'étoffe de laine.
Remarque : On dit aussi drap d'or, drap de soie, mais quand le mot de *drap* est mis seul, on entend toujours qu'il est de laine.
2 – Grande pièce de toile qu'on met dans le lit pour y coucher.
Exemples : Drap de dessus ; drap de dessous ; draps très fins ; paire de draps ; draps blancs.
Remarques : **a)** – On dit *se mettre entre deux draps* pour dire se coucher, se mettre dans un lit.
b) – On dit aussi *être dans de beaux draps, se mettre dans de beaux draps* pour dire se trouver, se mettre dans une situation embarrassante, périlleuse, dont il est difficile de se tirer sans quelque dommage.
- Drapeau** (en anglais « *flag* ») : **1** – Littéralement : « *petit drap* ».
2 – Morceau d'étoffe aux couleurs d'un État, d'une province, d'une ville, d'un seigneur, d'une personne quelconque, etc., qui, autrefois, était fixé sur une lance et qui, maintenant, est emmanché sur une hampe.
Remarques : **a)** – L'insigne d'un grand nombre de régiments français (infanterie, génie, transmissions, écoles militaires) est un drapeau de 90 cm de côté.
b) – L'insigne des régiments français de traditions montées (cavalerie, arme blindée, artillerie, train, aviation légère de l'Armée de terre, matériel) est un étendard de 64 cm de côté.
[Voir le mot *Patrie*].
c) – À la différence du drapeau, un *pavillon* est amarré à une drisse et non pas emmanché sur une hampe.
d) – On dit : « *Il n'y a pas de drapeaux dans la marine, uniquement des pavillons* » parce qu'ils sont envoyés sur des drisses et non emmanchés.
e) – Les unités non embarquées de la Marine sont dotées d'un drapeau emmanché sur une hampe.
- Dreadnought** : **1** – Prototype (révolutionnaire à son époque) du cuirassé du xx^{ème} siècle, rapide et mono-calibre pour l'artillerie principale, imaginé par le Premier lord de la mer britannique Lord Fisher (1841-1920).
Remarques : **a)** – Le cuirassé anglais de 17 900 tonnes « *HMS Dreadnought* » fut le premier bâtiment de guerre de gros tonnage qui ait été propulsé par des turbines à vapeur et non plus par des machines alternatives.
b) – Son appareil évaporatoire comptait 20 chaudières Babcock et Wilcox chauffant au charbon, de 144 m² de surface de grille ; un dispositif permettait d'injecter du fuel, à grande vitesse, qui brûlait en même temps que le charbon pour augmenter la production de vapeur.
c) – L'appareil moteur comportait 4 lignes d'arbres d'hélices, 6 turbines de marche avant et 4 turbines de marche arrière ; pour la marche avant, chacune des deux hélices intérieures était entraînée par une turbine de croisière et une turbine basse pression et chacune des deux hélices extérieures était entraînée par une turbine haute pression ; pour la marche arrière, chacune des deux hélices intérieures était entraînée par une turbine basse pression et chacune des deux hélices extérieures était entraînée par une turbine haute pression : l'allure maximum des hélices était de 395 tours par minute ; les turbines étaient du type à réaction inventé en 1884 par le Britannique sir *Charles Parsons* (1854-1931).
d) – Une turbine à réaction du type Parsons avait été installée en 1894 sur le yacht à vapeur expérimental en acier de 32 mètres de long « *Turbinia* » qui atteint la

vitesse incroyable pour l'époque de 34,5 nœuds.

e) – À 12 nœuds en avant, le « *HMS Dreadnought* » s'arrêtait en 3mn et 3s sur 663 m ; à 19 nœuds, il s'arrêtait sur 940 mètres.

f) – Les turbines de croisière, qui étaient censées réduire la consommation à faible allure (14 nœuds) mais qui remplissaient mal ce rôle, furent rapidement désaccouplées des arbres mais elles ne furent pas débarquées.

g) – Son artillerie principale était d'un seul calibre (12 pouces, soit 305 mm) : on disait « *gros calibre unique* » (en anglais « *all-big-gun* »).

h) – La mise en service par la Royal Navy des cuirassés de la classe *Dreadnought* relança la course aux armements sur mer entre les grandes puissances maritimes.

i) – La turbine à impulsion à une seule roue inventée en 1887 par le Suédois Carl Gustaf Patrik *de Laval* (1845-1913) utilisait des tuyères fixes pour augmenter la vitesse de la vapeur à l'entrée dans les aubes de la turbine ; simultanément, la pression de la vapeur introduite dans les aubes mobiles de la turbine diminuait et celle-ci n'avait pas besoin d'être aussi résistante à la pression ; la turbine *de Laval* était moins performante que la turbine Parsons.

2 – Le cuirassé « *HMS Dreadnought* », premier bâtiment du type, a été mis en service en octobre 1907 par la *Royal Navy*.

Remarques : a) – Son déplacement maximum atteignait 18 200 tonnes.

b) – Le mot anglais *dreadnought* peut être rendu en français par « *intrépide* ».

c) – En réalité, le nom *dreadnought* est l'abréviation de l'expression anglaise *which dreads nought* (en français : « *qui ne redoute rien* »).

d) – Le nom *dreadnought* a été imaginé par l'amiral Lord Fisher.

e) – En 1914, la flotte britannique comptait 31 cuirassés du type *dreadnought*.

3 – Long de 158,5 mètres, large de 25 mètres, 8,1 mètres de tirant d'eau, la vitesse du « *HMS Dreadnought* » était de 21,25 nœuds pour une puissance de 25 050 chevaux effectifs à 335 t/mn ; 19,3 nœuds pour 17 614 chevaux à 290 t/mn ; 13 nœuds pour 5 082 chevaux à 195 t/mn.

Remarques : a) – Il possédait un *brion à bulbe* pour améliorer sa tenue à la mer.

b) – Il avait une *teugue* à l'avant, qui s'étendait sur plus de la moitié de sa longueur.

4 – Sa protection consistait en une ceinture de coque cuirassée de 28 centimètres au centre, 15 centimètres à l'avant et 10 centimètres à l'arrière, un pont blindé de 4 à 7 centimètres d'épaisseur.

5 – Le « *HMS Dreadnought* » possédait des cloisons étanches de la quille jusqu'à 2,75 mètres au-dessus de la flottaison en charge, et des doubles-fonds sur toute sa longueur.

6 – Le « *HMS Dreadnought* » disposait de cinq tourelles doubles de 305 mm, dont trois dans l'axe et deux sur les côtés, et de 23 canons de 76 mm contre les attaques de torpilleurs.

Remarques : a) – Il disposait de 12 projecteurs de 91,4 cm pour les combats de nuit, et d'un projecteur de 61 cm sous la hune avant.

b) – Chacun des deux postes de conduite de tir était équipé d'un télémètre Barr & Stoud de 2,74 mètres.

7 – Le « *HMS Dreadnought* » possédait également cinq tubes lance-torpilles sous la flottaison.

8 – Sa distance franchissable était de 3 500 milles à 18 nœuds.

9 – À sa mise en service, il surclassait tous les cuirassés des Marines étrangères.

Remarques : a) – Les cuirassés qui furent construits par la suite par toutes les Marines et qui furent mis en service juste avant la Première Guerre Mondiale, possédaient une artillerie principale d'un seul calibre et une propulsion par turbines à vapeur ; ils furent appelés *cuirassés de type « Dreadnought »* par

exemple, en France, les *Provence* et *Bretagne*.

b) – Mis en réserve après la Première Guerre Mondiale, le « *HMS Dreadnought* » original fut démoli en 1923.

10 – En France, une doctrine de stratégie navale appelée « *jeune école* », inspirée par le vice-amiral Hyacinthe-Théophile Aube (1826-1890, il fut ministre de la Marine en 1886-1887) affirmait à la même époque que le développement des nouvelles techniques (notamment les torpilles automobiles) allait rendre la guerre d'escadres obsolète, qu'il fallait éviter de construire des cuirassés mais plutôt se reposer sur un grand nombre de petits navires : des *torpilleurs de surface* capables d'attaquer les cuirassés ennemis à la faveur de la nuit ou, de jour, en s'abritant derrière des nuages de fumée puis de s'échapper sans être interceptés et des *torpilleurs sous-marins* qui pourraient s'approcher des cuirassés en plongée ; la jeune école préconisait par ailleurs de lancer des *croiseurs très rapides* pour mener une guerre de course contre le trafic commercial ennemi.

Remarques : a) – La *jeune école* se voulait *offensive*, par opposition à ce qu'elle appelait la *vieille école* qu'elle voyait *défensive*, qu'elle accusait d'éprouver une peur inconsciente et de vouloir s'abriter derrière des cuirasses.

b) – Le torpilleur était considéré comme l'arme du pauvre et il était tout-à-fait adapté à une France vaincue par la Prusse en 1871, contrainte de payer une rançon très élevée (5 milliards de francs-or).

c) – Les Britanniques construisirent alors des « *french torpedo boats destroyers* » (en français : « *destructeur de torpilleurs français* ») dont le nom a été abrégé en « *destroyers* » ; ils avaient un armement léger adapté à la lutte contre les torpilleurs français et une grande vitesse pour les rattraper ; ces *destroyers* (en français *contre-torpilleurs*) étaient destinés à protéger les cuirassés de la Royal Navy contre des attaques de torpilleurs français.

d) – Les élucubrations de la « *jeune école* » française, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XIX^{ème}, handicapèrent la Marine française jusqu'à la Première Guerre mondiale.

[Voir l'expression *Jeune École*].

Dreyfus : Voir l'expression *Affaire Dreyfus* et le nom *Bourbaki* (*Charles-Denis* –).

DRH : Directeur du matériel humain (en anglais « *human products manager* »).

[Voir le sigle *HP*].

Remarques : a) – Le DRH a remplacé le *chef du Personnel*.

b) – DRH est le sigle de l'expression *directeur des ressources humaines*.

Drisse : 1 – Manœuvre courante qui sert à hisser une voile le long de son mât ou le long de sa draille ; chaque drisse porte le nom de sa voile.

Ainsi dit-on : drisse du grand foc, drisse du petit perroquet, drisse du grand hunier, etc.

Remarque : Une drisse peut être en simple, en double, quelquefois en triple, selon l'effort qu'elle a à exercer ; chaque drisse passe de la voile à la tête de son mât et le courant descend sur le pont.

2 – Cordage servant à hisser les pavillons ou des signaux flottants.

Drissée : Par *drissée*, on entend un ou plusieurs groupes de signes flottants sur une seule drisse.

Remarques : a) – Une *drissée* ou un signal est dit « *à mi-drisse* » lorsqu'il est hissé à mi-hauteur environ de la drisse.

b) – Une *drissée* ou un signal est dit « *à bloc* » lorsqu'il est hissé au plus haut de la drisse.

[Voir le mot *Bloc* et l'expression *Signaux flottants*].

Drogman : C'est le nom qu'on donnait aux interprètes et aux truchemans dans les Échelles du Levant.

[Voir le mot *Trucheman* et l'expression *Échelles du Levant*].

Drogue : **1** – Sorte de marchandise vendue en pharmacie dont la plus grande partie sert à la médecine.

Remarques : **a)** – En ce sens, *drogue* est synonyme de *médicament* ou de *remède*.

b) – En usage médical, on emploie habituellement le mot *médicament* en allopathie et le mot *remède* en homéopathie plutôt que le mot *drogue*.

2 – [*Familier*] (en anglais « *shit* ») Ce qui est mauvais en son espèce.

3 – Substance utilisée pour augmenter ses capacités physiques, pour stimuler ses performances mentales, pour surmonter des sentiments de dégoût ou pour vaincre la fatigue.

Remarques : **a)** – Les militaires allemands, pendant la Seconde Guerre mondiale, utilisèrent du méthamphétamine de synthèse breveté en 1937 et commercialisé depuis 1938 par la firme pharmaceutique Temmler, à Berlin, sous le nom de « *Pervitin* » ; le méthamphétamine permettait de diminuer l'anxiété et d'augmenter la puissance et la concentration lors d'opérations de très longue durée qui nécessitaient de rester éveillés.

b) – Le *Pervitin* était appelé par les soldats allemands : « *chocolat des chars* », « *pilules de Stuka* » ou « *Hermann Goering pilules* ».

c) – Une ou deux doses de *Pervitin* (produit par Temmler) ou d'Isophan (produit par Knoll) permettaient de rester éveillé pendant 24 heures.

d) – Pendant la campagne de France, au printemps 1940, 35 millions des doses de *Pervitin* furent distribuées aux soldats.

e) – Pendant la Seconde Guerre mondiale, les soldats anglais utilisèrent 3 millions de doses de méthamphétamine de synthèse commercialisées sous le nom de *Méthédrine*, les soldats américains 180 millions de doses.

f) – D'autres armées utilisèrent pendant la Seconde Guerre mondiale, ou après 1945 et des troupes utilisent encore, au cours d'opérations de guerre ou de maintien de l'ordre, des drogues très puissantes ayant les mêmes effets, pour donner aux hommes du courage avant certaines opérations ou après ces opérations, pour leur permettre de récupérer de la fatigue et d'oublier ce qu'ils ont vécu.

g) – Les substances chimiques absorbées pour diminuer l'anxiété et augmenter la puissance et la concentration ont pour effets secondaires non désirés des hallucinations, de la paranoïa, des comportements violents, des dépressions, des suicides.

4 – Substance récréative utilisée pour trouver un état mental euphorique et déconnecté du temps lorsque la réalité semble pénible ou insupportable.

Drogue (Répression anti –) : **1** – La législation anti-drogue américaine, très sévère, a permis de mettre en prison des populations ciblées, sans promulguer de lois raciales, lorsque ces populations sont susceptibles de faire une concurrence économique aux blancs et qu'elles utilisent particulièrement certaines drogues : opium pour les Chinois en Californie (mais pas dans les autres États) ; chanvre (marijuana) pour les Hispano-Américains ; crack pour les Noirs.

2 – Le Président Ronald Reagan a promulgué des lois fédérales comportant des peines de prison plancher très longues, qui empêchent la réintégration dans la Société des condamnés noirs ou hispaniques à leur sortie de prison en raison de leur casier judiciaire.

3 – Il y a actuellement (2020) aux États-Unis, plus de noirs en prison qu'il n'y avait d'esclaves noirs dans les plantations américaines avant la Guerre de

Sécession.

4 – Les blancs marginalisés ou pauvres des États-Unis sont maintenant, eux aussi, lourdement condamnés pour usage de drogue, puis sont victimes d'ostracisme et exclus à jamais du monde du travail, des logements sociaux, des aides fédérales, etc. à leur sortie des prisons privées (très lucratives pour leurs gestionnaires).

Remarques : a) – L'usage de la cocaïne en poudre utilisée par les classes blanches aisées était cent fois moins punissable aux États-Unis que l'usage du crack au début des années 2000 ; le Président Obama a réduit le ratio à 1/16.

b) – Le *crack* est au départ un mélange de cocaïne et de bicarbonate, et ce mélange a été chauffé.

Droguer : Donner trop de remèdes.

Droguet : Espèce d'étoffe faite ordinairement de laine et de fil.

Exemples : Droguet de Poitou ; droguet rayé ; habit de droguet ; être vêtu de simple droguet.

Remarque : On fait aussi du droguet de soie et de fil.

Droit : Côté du corps situé du côté opposé à celui où est le cœur.

Exemples : La main droite ; l'oreille droite ; le cerveau droit ; la patte avant droite d'un animal.

Remarques : a) – En parlant d'un véhicule terrestre, le côté droit se définit par rapport à ceux de ses occupants qui sont installés dans le sens habituel de la marche.

b) – En parlant d'un navire ou d'un aéronef, le bord du navire ou de l'aéronef qui est situé à main droite d'un observateur qui regarde vers l'avant s'appelle *tribord*, et l'autre bord s'appelle *bâbord*.

Droit : Qui n'a ni courbure, ni flexion, ni inclinaison d'aucun côté.

Droit : Synonyme de *direct*.

Remarque : L'ascension droite AR (en latin « *ascensio recta* ») est mesurée sur l'Équateur céleste à partir du point vernal (point γ) dans le *sens direct*.

[Voir le mot *Droiture*].

Droit : 1 – Ce qui est juste.

Remarque : En ce sens on dit, qu'une chose est *contre tout droit et raison* pour dire qu'elle est injuste et déraisonnable.

2 – Justice.

Exemples : Faire droit à chacun ; conserver le droit des parties.

Remarques : a) – Le droit définit de manière *incontestable* les *interactions* entre des personnes ou des partis d'avis différents sur un ou plusieurs sujets.

b) – On dit « *bon droit a besoin d'aide* » pour dire que les meilleures affaires ont besoin d'être appuyées de quelque crédit.

3 – Ce qui est conforme à une règle implicite ou édictée.

Exemples : Cela est de droit divin, de droit humain, de droit positif, de droit commun ; le droit naturel ; le droit des gens ; le droit civil ; le droit canon ; le droit coutumier ; le droit écrit ; le droit romain ; le droit français ; droit civil ; droit canonique ; maxime de droit ; point de droit ; question de droit ; il faut distinguer le droit et le fait.

Remarques : a) – On distingue, d'une part :

i) Le prétendu *droit des gens*, que l'on appelle également droit international.

ii) Le *droit civil* qui est le droit que chaque peuple se constitue pour lui-même.

Et d'autre part,

i) Le *droit positif* qui comprend l'ensemble des lois, des décrets, des arrêtés et des conventions internationales en vigueur.

ii) La *doctrine* qui représente l'opinion des professeurs de droit et qui s'exprime dans les ouvrages de référence ou dans les revues spécialisées dans le droit ; pour ce qui nous concerne, on la trouve dans des revues de droit maritime telles que « *Le Droit Maritime Français* ».

iii) La *jurisprudence* qui rassemble les décisions de justice rendues par les différents tribunaux compétents : on s'intéresse particulièrement aux interprétations du droit qu'expriment, par leurs décisions, les tribunaux de dernier recours.

b) – La doctrine et la jurisprudence sont aussi importantes à connaître que le droit positif.

4 – Jurisprudence.

Exemples : Étudier le droit ; savoir le droit ; enseigner le droit ; docteur en droit.

5 – Autorité, pouvoir.

Exemples : De droit ; de plein droit ; les Romains avoient droit de vie et de mort sur leurs esclaves ; il a droit, il est en droit de dire ce qu'il lui plaira.

6 – Prétention fondée sur quelque titre ; ce qui appartient à quelqu'un en vertu d'un titre légitime.

Exemples : J'ai droit là-dessus ; j'ai droit sur cette terre ; droit litigieux ; renoncer à son droit ; se faire droit sur une chose ; céder, transporter ses droits ; poursuivre son droit ; exercer ses droits ; faire valoir ses droits ; négliger ses droits.

Remarques : **a)** – On dit « *où il n'y a rien, le roi perd ses droits* » pour dire, qu'il est inutile de demander à des gens insolvables le paiement de ce qu'ils doivent.

b) – On dit « *surabondance de droit ne nuit pas* ».

c) – On dit « *chacun en droit soi* » pour dire chacun pour ce qui le concerne et selon les droits qu'il a.

d) – On prend quelquefois ses simples désirs pour des droits alors qu'ils sont en réalité contraires au devoir.

7 – Prérogative, privilège.

Exemples tirés de l'Ancien Régime : Droit d'aînesse ; droit de bourgeoisie ; droit de *committimus* (privilège de juridiction accordé par le roi d'évoquer sa cause en première instance devant un juge autre que celui qui aurait dû être normalement saisi, qu'on soit demandeur ou défenseur).

Droit : 1 – Imposition établie pour les besoins de l'État.

Exemples : Droit sur les alcools, sur le tabac ; payer les droits ; frauder les droits.

2 – Salaire qu'on taxe, qui est ordonné pour certaines vacations.

Exemple : Droit de pilotage ; droit de feu.

[Voir l'expression *Droit de feu*].

Droit de feu (en anglais « *light dues* ») : **1** – Les droits de feu sont des *taxes* perçues pour financer le fonctionnement des phares d'un pays.

Remarque : Les droits de feu sont payés par tous les navires qui font escale dans les ports des pays concernés.

2 – En France, la perception des droits de feu a été supprimée en 1792.

3 – Les *droits de feu* sont toujours exigés dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni ou la Malaisie.

Droit de la Guerre : Le droit de la guerre est immémorial ; ses principes sont constants : ce sont des coutumes que les ennemis doivent respecter les uns vis-à-vis des autres pendant la durée des hostilités, mais également avant d'entrer en guerre et après que le différend a été éteint.

Remarques : **a)** – En pratique, après la défaite de l'un des belligérants le vainqueur

juge seul, et de manière sélective, du respect des lois de la guerre par les belligérants au cours de la guerre, ou plutôt des infractions que le vaincu a commises et qui appellent une sévère punition.

b) – Celui que l'on accuse de perpétrer des actes de guerre sans respecter le droit de la guerre est appelé un *terroriste* ; le champ du *terrorisme* est très vaste. [Voir les mots *Ordalie*, *Terrorisme*, *Terroriste* et l'expression *Lois de la guerre*].

Droit de phares : Voir l'expression Droits de phares.

Droit de pilotage : Salaire payé au pilote par le capitaine d'un navire qui utilise ses services.

Remarques : **a)** – Le capitaine d'un navire soumis à l'obligation du pilotage est tenu de payer le pilote, même s'il n'utilise pas ses services, quand celui-ci justifie qu'il a fait la manœuvre pour se rendre au-devant du navire (Article L. 5341-3 du Code des Transports).

b) – Si le capitaine n'acquiesce pas les droits de pilotage à l'entrée et à la sortie du port, leur règlement est à la charge du consignataire du navire (Article L. 5341-5 du Code des Transports).

c) – Les contestations entre le pilote et le capitaine ou entre le pilote et le consignataire relatives aux rémunérations dues au pilote sont de la compétence du tribunal de commerce (Article L. 5341-6 du Code des Transports).

Droit de retrait : Le *droit de retrait au travail* est une garantie du salarié de pouvoir arrêter son activité s'il est en situation de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

Remarques : **a)** – Un « *danger grave* » en ce sens est un *péril* susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou une incapacité permanente ou une incapacité temporaire prolongée.

[Circulaire de la *direction générale du travail* du 25 mars 1993].

b) – Dans ce cas, le salarié peut quitter son lieu de travail, à conditions toutefois que sa décision ne mette pas les autres salariés en situation de danger grave et imminent.

c) – *Code du Travail, Art. L4131-1* :

i) Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

ii) Il peut se retirer d'une telle situation.

iii) L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.

Droit des gens (en anglais « *law of nations* ») : Ensemble des droits ou des nécessités de conduite internationale, admis arbitrairement à une époque donnée et par une population plus ou moins vaste ; c'est également le droit externe, ou droit international.

Remarque : Dans cette expression, le mot *gens* est l'équivalent du mot *nation*.

Droit de suite : **1** – La saisie conservatoire peut avoir été demandée par un créancier à propos d'une dette qui s'est formée dans un autre port, et assez longtemps avant la demande de saisie ; le droit de suite est la possibilité donnée au créancier de requérir une saisie dans le port où le navire se trouve.

2 – La Convention de Bruxelles autorise le créancier à saisir un navire qui a changé de propriétaire depuis la date où la créance a été formée : le nouveau propriétaire peut voir son bateau saisi pour une créance dont il n'a jamais entendu parler.

Remarque : La loi française limite le droit de suite à un an.

Droit de tirage spécial : 1 – Le droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international, créé en 1969 par le Fonds Monétaire International (FMI) pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres.

2 – La valeur du DTS a été fixée initialement à 0,888671 gramme d’or fin, ce qui correspondait alors (1969) à un dollar américain.

3 – Après l’abandon du système de Bretton Woods en 1973, la valeur du DTS a été déterminée par rapport à un « panier » de 4 monnaies.

4 – Le panier contient, pour les années 2011 à 2015 :
0,423 euros + 12,1 yens + 0,111 livres anglaises + 0,66 dollars américains, soit une valeur de 1,564064 dollar selon les taux de change du 27 janvier 2011.

5 – La valeur du DTS exprimée en dollars US est déterminée chaque jour par le FMI, en fonction du cours en dollars US des devises constituantes du panier, à midi, sur le marché de Londres.

6 – Le 13 janvier 2016, le droit de tirage spécial valait 1,38 US\$ ou 1,28 euro.

Remarque : On trouve sur le réseau Internet des sites permettant de convertir, au jour le jour, la valeur des sommes en droits de tirage spéciaux vers les principales devises, dont l'euro.
[Voir le mot *Besant*].

Droite : Dans une assemblée politique élue, la droite désigne l'ensemble des élus qui siègent à la droite du président.

Remarques : **a)** – En politique la droite désigne habituellement la partie jugée la plus conservatrice et la plus traditionaliste de l'opinion du pays.

b) – L'une des principales différences entre la droite et la gauche politiques réside habituellement dans le mode de renouvellement des générations ; la droite privilégie une politique familiale volontariste en vue de transmettre aux nouvelles générations les valeurs morales des ancêtres et leurs traditions, alors que la gauche encourage l'immigration d'étrangers au nom d'un internationalisme généreux.

Droite : Courbe tracée sur une surface, joignant deux points de cette surface et minimisant la distance entre les deux points.

Remarques : **a)** – Si la surface est un plan, la droite est la ligne sans flexion que l'on connaît bien.

b) – Si la surface est une sphère, il s'agit d'un grand cercle de cette sphère.

c) – Deux droites d'une sphère ne peuvent pas être parallèles, puisque deux grands cercles quelconques d'une sphère se coupent toujours.

Droite de hauteur : Construction graphique portée sur la carte marine en vue de faire le point au moyen d'observations astronomiques.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

Remarques : **a)** – On entend par *droite de hauteur* d'un astre un segment de droite perpendiculaire à l'azimut de l'astre.

b) – La *droite de hauteur* est tangente au *cercle de hauteur* de l'astre ; le point de tangence est appelé *point déterminatif*.

c) – La droite de hauteur d'un astre est le lieu géométrique des positions possibles de l'observateur au moment de l'observation de la hauteur de cet astre.

[Voir les expressions *Point astronomique* ; *Tables HO-249 (volume 1 - Étoiles) - Utilisation*].

Droite de hauteur de Marcq Saint-Hilaire : La construction de la droite de hauteur de *Marcq de Blond de Saint-Hilaire* utilise le vertical du lieu estimé de l'observation.

Remarques : **a)** – La méthode de Marcq Saint-Hilaire est la méthode la plus utilisée pour faire le point en mer par l'observation d'astres en utilisant le sextant et le chronomètre.

b) – Adolphe Marcq de Blond de Saint-Hilaire (1832-1889) est entré à l'École

Navale en 1847 et il était contre-amiral, commandant la Marine en Algérie, lorsqu'il décéda le 30 décembre 1889 à Alger.

Droites de hauteur (Exploitation des –) : On obtient la position de son navire à *un instant choisi* (en français, c'est « le **point** », en anglais « a **fix** ») en observant avant ou après cet instant les hauteurs de plusieurs astres, puis en traçant sur la carte les *droites de hauteur* correspondantes et enfin, en transportant chacune de ces droites parallèlement à elle-même sur la carte, d'un vecteur égal au déplacement estimé du navire entre l'instant de l'observation et l'heure du point : le *point* est habituellement au centre du « *chapeau* » formé par les différentes droites de hauteur transportées.

Remarques : **a)** – On appelle *chapeau* la figure inscrite entre les différentes droites de hauteur, après qu'elles ont été transportées comme dit ci-dessus.

b) – La position la plus probable de l'observateur est au centre du chapeau *si toutes les observations ont le même degré de crédibilité*.

c) – La précision du point obtenu est de l'ordre du mille, principalement en raison de l'imprécision des tables de corrections utilisées pour transformer les hauteurs observées en hauteurs vraies.

[Voir le mot *Mille*].

Droit (Face de –) : **1** – Face plane d'une pièce de charpente courbe.

Remarque : Le contraire de la *face de droit* est la *face de tour*.

2 – La *face de droit* d'une membrure est celle située parallèlement au plan du bordé.

Droit fil : **1** – [En voilerie] Direction du fil de trame.

Remarques : **a)** – On appelle *droit fil* la largeur d'une toile, la largeur de la laize, c'est-à-dire la longueur du fil de trame.

b) – On dit qu'une laize est coupée à droit fil si elle est coupée suivant un fil de trame ; on dit aussi qu'elle est *coupée carrément*.

2 – [En confection] On appelle *droit fil* pour la direction des fils de chaîne.

Remarque : Les fils de chaîne sont perpendiculaires aux fils de trame.

[Voir le mot *Laize*].

Droit international : **1** – Le droit international est divisé en *droit naturel*, qui est fondé sur les notions naturelles les plus répandues dans l'esprit de l'homme, et en *droit international positif* qui est basé sur des faits acquis (traités entre nations, conventions internationales).

2 – Le droit international n'est qu'une suite de consentements réciproques ; en cas de désaccords il ne reste plus, après l'épuisement des voies amiables, que la ressource de la guerre.

3 – Pour le droit international, il n'existe ni pouvoir législatif pour formuler des lois, ni pouvoir judiciaire pour trancher les litiges, ni pouvoir exécutif pour en faire maintenir l'observation.

Remarques : **a)** – Une nation dominante peut décider ce qu'est le droit international et le faire appliquer par des États ou par les ressortissants de divers États, en utilisant l'intimidation ou la force.

b) – Des organisations internationales telles que la Société des Nations (la SDN) qui a siégé à Genève de 1920 à 1946, ou l'Organisation des Nations-Unies (l'ONU) née officiellement le 24 octobre 1945, peuvent représenter une force suffisante pour faire appliquer les décisions prises par leurs membres en vue d'assurer collectivement la paix et la sécurité entre les nations.

Droit international positif : **1** – Le droit positif international, qui est basé sur les faits acquis, est divisé en droit conventionnel, en droit coutumier et en droit théorique.

2 – Les sources du droit international positif sont :

- i) La raison qui donne à l'homme la connaissance abstraite de ce qui est juste ou injuste entre nations, indépendamment de toute pression politique ;
- ii) La coutume ;
- iii) Les traités publics.

Droits de l'homme (en américain « *United States Bill of Rights* ») : Concept philosophique des Lumières (« *les Lumières* » inspirèrent la Franc-Maçonnerie ou furent inspirées par elle) adopté sous la forme de déclaration ayant valeur juridique, notamment par l'Angleterre (13 février 1689), les États-Unis d'Amérique (la 4 juillet 1776 avec la déclaration d'indépendance, puis 15 décembre 1791 avec les dix premiers amendements à la Constitution américaine), la France (26 août 1789), l'O.N.U. par la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948).

Remarques : **a)** – La Déclaration universelle des droits de l'homme est considérée par l'O.N.U. comme un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

b) – Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776 : ... « tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés ; toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. »

c) – La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, inspirée de la déclaration d'indépendance des colonies américaines de 1776 et de l'esprit philosophique du XVIII^{ème} siècle (c'est-à-dire *les Lumières* ou encore la Franc-Maçonnerie) est un texte fondamental de la Révolution française, qui énonce un ensemble de droits naturels individuels et les conditions de leur mise en œuvre ; elle comporte un préambule et 17 articles ; ses derniers articles ont été adoptés le 26 août 1789.

d) – La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est, avec les décrets des 4 et 11 août 1789, l'expression du rejet par les citoyens français de la monarchie de droit divin.

e) – La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 a été introduite comme préambule dans les Constitutions françaises du 14 janvier 1852, du 27 octobre 1946 et du 4 octobre 1958 (Constitution actuellement en vigueur).

f) – L'article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée le 10 décembre 1948 au Palais de Chaillot, à Paris, par les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale de l'O.N.U., énonce que « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ; ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* ».

g) – Selon le Juif ukrainien marxiste Lev Davidovitch Bronstein, dit Léon Trotsky (1879-1940) : « *La Ligue des droits de l'Homme et la franc-maçonnerie sont des instruments de la bourgeoisie qui font diversion à la conscience des représentants*

du prolétariat français et elles constituent une arme secrète et insidieuse de l'arsenal bourgeois.

Droits de l'Homme : 1 – Les *droits de l'homme* sont un concept selon lequel tout être humain possède des droits égaux, universels, inaliénables.

Remarques : a) – Différentes déclarations solennelles énumèrent ces droits fondamentaux.

L'une des plus anciennes chartes énonçant clairement des droits de l'homme date de la prise de Babylone par le Perse Cyrus en 539 avant notre ère : elle est écrite sur une sorte de cylindre en argile de diamètre 10 centimètres, 22 centimètres environ de largeur et elle promet notamment la tolérance religieuse, l'abolition de l'esclavage et la liberté de choisir sa profession ; Cyrus libéra les Hébreux qui avaient été asservis par les Mésopotamiens et déportés à Babylone ; il les autorisa à retourner en Judée et à reconstruire le temple de Jérusalem.

b) – Lorsque l'on parle des *droits de l'homme* aujourd'hui, on considère l'espèce humaine, c'est-à-dire tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants (garçons et filles) quelles que soient leurs races ou leurs origines.

c) – Les plus ardents défenseurs des *droits de l'homme* n'ont pas toujours accordé, ou ne reconnaissent toujours pas le droit de vote ou d'autres droits fondamentaux aux femmes, aux enfants mineurs (personnellement ou par leurs représentants légaux) ni à certains ressortissants qui présentent certains caractères communs transmissibles de génération en génération (par exemple la couleur de la peau). [Voir le mot *Race*].

2 – Les Anglais proclamèrent une charte des droits de l'homme (en anglais « **bill of rights** ») le 13 février 1689 ; plus tard, la « Déclaration des Droits de l'Homme » américaine (incluse dans la Déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776) précéda de peu les premières Déclarations françaises (1789, 1793, 1795).

Remarques : a) – L'encyclique *ăđđō nōta* du pape Pie VI (23 avril 1791) condamna la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de l'Assemblée nationale française pour la raison que la nature purement philosophique de cette déclaration ne pouvait se substituer au *droit naturel* ni au *droit de l'Église*.

b) – *Article VI de la Déclaration française de 1789* : « La loi est l'expression de la volonté générale ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Cet *article VI* a été écrit par l'évêque libertin et corrompu Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ce diable-boiteux opportuniste, cupide mais esthète, qui fit par la suite une extraordinaire carrière politique et diplomatique : nommé évêque d'Autun par Louis XVI, élu président de l'Assemblée constituante le 16 février 1790, il fut diplomate à Londres pour l'Assemblée Constituante en 1792, en République batave pour le Directoire en 1796, ministre des affaires extérieures du Directoire exécutif le 16 juillet 1797, du Consulat, de l'Empire, du gouvernement provisoire du 1er avril 1814, de Louis XVIII notamment au Congrès de Vienne ; il fut ambassadeur extraordinaire de Louis-Philippe à Londres en septembre 1830.

c) – Plusieurs papes condamnèrent les « *déclarations des Droits de l'homme* ».

Exemples : Pie IX par l'encyclique *quanta cūra* (8 décembre 1864), Léon XIII par l'encyclique *dīūturnum illūđ* (29 juin 1881), Benoît XV par l'encyclique *anno jām exēunte* (7 mars 1917).

3 – Après la Seconde Guerre mondiale, la Charte de l'Organisation des Nations-Unies comportait une « *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* » qui fut adoptée par les 58 membres de l'Organisation, au Palais de Chaillot de Paris, le 10 décembre 1948 (résolution 217-A).

Remarque : En souvenir de cette adoption, le 10 décembre de chaque année est

une « *Journée des Droits de l'Homme* ».

4 – La Constitution de la IV^{ème} République et celle de la V^{ème} République française reconnaissent des droits inaliénables pour tous les hommes et l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

5 – Les États-Unis d'Amérique (en anglais « *United States of America* » - *USA*) se prétendent d'ardents défenseurs des droits de l'homme.

Remarques : a) – Dès la chute du 3^{ème} Reich allemand, les prétendus droits de l'homme n'existent plus pour les USA lorsqu'il s'agissait de la lutte contre le communisme ; depuis la « chute » du Mur de Berlin, c'est également le cas pour les ressortissants des pays mahométans qui s'opposent à l'impérialisme américain.

b) – Une *ségrégation raciale* débuta aux États-Unis d'Amérique dès l'abolition de l'esclavage dans l'Union, après la fin de la guerre de sécession (qui vit la victoire des abolitionnistes du Nord sur les esclavagistes du Sud) ; la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique a été combattue avec vigueur par le pasteur noir américain Martin Luther King (1929-1968) ; le pasteur Luther King a été écarté définitivement de la vie publique américaine en 1968 (il avait reçu le prix Nobel de la Paix en 1964) ; le pasteur King s'était fait beaucoup d'ennemis en raison de ses idées anti-ségrégationnistes, et en raison de sa lutte pour faire accorder aux USA le droit de vote aux « *Niggers* » (les Américains noirs) ; lorsqu'il a été assassiné à Memphis (Tennessee) le 4 avril 1968, Martin Luther King était âgé de 39 ans.

c) – La ségrégation scolaire entre blancs et noirs est encore en vigueur dans les faits (en 2017) sinon en droit, dans plusieurs États américains.

d) – Le 35^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, John Fitzgerald Kennedy (1917-1963) prononça le 11 juin 1963 un discours annonçant un projet de loi destiné à mettre fin à la ségrégation raciale aux États-Unis ; il a été assassiné en pleine rue à Dallas (Texas) le 22 novembre 1963, à 12h30 locales, mais peut-être pour une autre raison que sa volonté de mettre un terme à la ségrégation raciale dans tous les États de l'Union.

[Voir l'expression *Patriot Act*].

Droits de phare (en anglais « *light dues* ») : Taxe destinée à l'entretien des phares et du balisage.

Remarques : a) – Cette taxe para-fiscale est due par tous les navires qui font escale dans les ports des pays où elle est exigible.

b) – Cette taxe n'est pas perçue en France ; le service des Phares et Balises français est financé par le budget de l'État.

Droits de tirage spéciaux : Voir l'expression [*Droit de tirage spécial*].

Droits essentiels : Les droits essentiels dont jouissent les États souverains les uns à l'égard des autres sont les droits primitifs et absolus qu'on peut qualifier de permanents (bien-être et conservation, indépendance, égalité) et des droits conditionnels ou hypothétiques que l'on peut qualifier d'accidentels (résultant de Traités entre États ou de Conventions internationales).

Droiture : Équité, justice, rectitude.

Droiture (en –) (en anglais « *right way* », « *hastily* ») : **1** – Sans détours ni temps perdu.

Remarques : a) – On dit d'un bâtiment qui ne relâche pas pendant sa traversée et qui fait toute diligence, qu'il se rend *en droiture* à sa destination.

b) – *Droiture* est tiré du mot « *droit* », synonyme de *direct*.

2 – Directement, par la voie ordinaire.

Exemples : Il faut lui envoyer cela en droiture ; je lui ai fait tenir toutes vos lettres en droiture ; écrire en droiture ; cet avis ne nous est pas venu en droiture.

Drôle : [*Familier*] En Poitou et en Aunis, synonyme de *garçon éveillé et malin*.

Remarques : **a)** – Le féminin de drôle, en ce sens, est *drôlesse*.

b) – Dans le pays d'Arles, garçon se dit *drole* et jeune fille se dit *drolo*.

c) – Dans le pays d'Arles on dit aussi *chat* pour garçon et *chato* pour jeune fille.

Drôle : [*Familier*] Gaillard, plaisant.

Exemples : Cet homme là est bien drôle ; voilà qui est drôle ; un conte fort drôle.

Drôle de guerre : Traduction erronée de l'expression anglaise « *phoney war* » qui signifie à peu près : « *prétendue guerre* » et qui fut utilisée par les britanniques de septembre 1939 à mai 1940 (8 mois) ; il s'agissait de qualifier l'état de guerre déclarée par l'Angleterre entre elle-même (et la France) contre l'Allemagne, mais qui n'était pas accompagné sur le front terrestre occidental par des activités hostiles de grande envergure.

Remarques : **a)** – Cette expression « *phoney war* » a été confondue, par les auditeurs français de la BBC, avec « *funny war* » qui se prononce presque de la même façon et qui, effectivement, aurait pu signifier : « *drôle de guerre* ». [Voir le mot *Bidon*].

b) – Un article intitulé « *C'est une drôle de guerre* » et signé Roland Dorgelès a été publié par l'hebdomadaire « *Gringoire* » en octobre 1939.

c) – La formule, un peu défaitiste, fut reprise par tous les organes d'opinion du pays jusqu'à la mi-mai 1940, début de l'invasion du territoire français par l'armée allemande.

d) – L'expression « *drôle de guerre* » a pu apparaître dans le pays comme signifiant *inutile*, alors que les forces vives de la nation, mobilisées, étaient enfermées dans les casernes à ne rien faire, que la production nationale s'effondrait et que la consommation s'était arrêtée soudainement au profit de la thésaurisation et de la constitution de bas de laine « *à tout hasard* », provoquant la mise en difficulté de nombreuses entreprises industrielles et le chômage des travailleurs français, coloniaux ou étrangers immigrés, qui n'avaient pas été mobilisés ou qui ne travaillaient pas à la fabrication d'armes de guerre.

d) – L'expression originale, avec la graphie anglaise « *phoney war* », a été utilisée par le sénateur américain William Edgar Borah (1865-1940) en septembre 1939.

e) – La graphie américaine est, au choix, « *phony war* » ou « *phoney war* ».

f) – Les Allemands utilisèrent l'expression *Sitzkrieg* qui signifie « *guerre assise* ».

Drôlesse : Femme de mauvaise vie.

[Voir le mot *Drôle*].

Drome (en anglais « *float* », « *lashing of booms* » « *raft* ») : **1** – Réunion de pièces de bois ou de barriques que l'on amarre ensemble avant de les mettre à l'eau quand on veut les employer pour convoyer un chargement (*portière*) ou pour les laisser à flot le long du bord (*radeau*).

2 – Sur les grands voiliers, espace occupé à bord, à la mer, par les embarcations qu'on arrime sur le pont, et par les mâts et vergues de rechange.

Remarques : **a)** – Ordinairement, on place sur le pont les mâts et les vergues de rechange en deux parties, l'une à bâbord, l'autre à tribord du lieu où l'on met la chaloupe.

b) – On dit : « *mettre les embarcations en drome* », lorsqu'on les embarque avant d'appareiller.

c) – Par extension, on entend aussi par drome l'ensemble des embarcations qui appartiennent à un navire.

3 – Fagot, faisceau composé de différentes pièces de bois.

Remarque : Faire une *drome*, lorsqu'on est pris dans le mauvais temps à bord

d'une embarcation, c'est faire un assemblage solide de tout ce que l'on trouve qui flotte, pour le mettre à l'eau à l'avant de l'embarcation, en le retenant au moyen de plusieurs amarres qui rappellent des deux bords ; on peut mouiller l'ancre et la retenir sur la *drome* par son câblot, même si l'ancre ne touche pas le fond ; on peut y ajouter une voile que l'on étalera à la surface de la mer et qui ralentira le bateau.

4 – On appelle *drome de goémon* un tas de goémon coupé en mer et maintenu par un réseau de cordages qu'un ou deux hommes sur le rivage, munis de grandes perches et parfois assistés d'un cheval attelé, font dériver comme un radeau le long de la côte.

Remarques : a) – L'Administration, dans un règlement de 1853, exigeait que chaque drome de goémon soit accompagnée d'un canot ; mais c'était rarement le cas et, au mieux, un canot surveillait et assistait plusieurs dromes à la fois.

b) – Pour aider la drome à passer entre les cailloux, plusieurs hommes et femmes la tiraient parfois au moyen de cordages en se plongeant dans l'eau jusqu'à la taille.

c) – Les coupes de goémon de rive étaient réglementées et les dates de récolte étaient fixées en début d'année par le conseil municipal ; il y avait une coupe de printemps pendant des jours de grande-marée, et dans certaines paroisses, une seconde coupe d'automne.

5 – Dans un arsenal, on appelle *drome des embarcations* la réunion, dans un lieu dédié, des chaloupes, des canots et des vedettes rapides des bâtiments désarmés ou non encore armés.

6 – Actuellement, on appelle *drome de sauvetage* d'un navire l'ensemble des radeaux pneumatiques et des embarcations de sauvetage du navire.

[Voir le mot *Embarcation* et l'expression *Drome de sauvetage*].

Drome de sauvetage : Ensemble des embarcations, radeaux pneumatiques ou radeaux solides, etc., disposés et parés à être utilisés sans délai pour la survie de l'Équipage et des passagers en cas d'évacuation forcée ou d'abandon du navire.

Drone : 1 – Mot anglais signifiant « *faux-bourdon* ».

Remarques : a) – Cette expression désigne une *abeille mâle*.

Les faux-bourdons (en anglais « *drones* ») n'ont pas d'aiguillon ; ils ne piquent donc pas, ils sont inoffensifs pour les humains.

b) – Les faux-bourdons se réunissent au printemps en des lieux appelés « *congrégations* », souvent au même endroit d'une année sur l'autre, où les rejoignent les reines juvéniles pour leur vol nuptial.

c) – Pour atteindre l'une de ces congrégations de milliers de mâles, les jeunes reines peuvent parcourir plusieurs kilomètres ; les mâles eux-même proviennent de différentes ruches parfois distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

d) – Les faux-bourdons (*drones*) sont dotés d'yeux beaucoup plus gros que les abeilles ouvrières ; ils repèrent à la vue et à l'odeur, et de très loin, une jeune reine cherchant à être fécondée, et plusieurs d'entre eux l'entourent dès son arrivée près de la congrégation de mâles : chaque mâle périt après son accouplement en vol, à une altitude souvent comprise entre 10 et 30 mètres, laissant ses organes génitaux dans la reine ; chaque mâle à suivre commence par enlever les organes génitaux du prédécesseur avant de féconder la reine à son tour ; à son retour sur la planche d'envol de la ruche, les ouvrières débarrassent la reine des organes génitaux du dernier mâle auquel elle s'est accouplée.

e) – Après avoir avoir empli leur spermathèque, les reines sont retournées chacune à leur ruche d'origine pour pondre parfois plusieurs milliers d'œufs par jour à la belle saison, et cela pendant 2 années, 3 années, parfois davantage, sans

ressortir de la ruche ; lorsque la reine n'est plus assez fertile, les ouvrières de la ruche élèvent des larves d'ouvrière dans des cellules royales, qu'elles font beaucoup plus grandes que les cellules des ouvrières, afin d'obtenir des reines ; l'élevage d'une reine consiste à continuer à nourrir une larve de femelle avec de la *gelée royale* jusqu'à l'operculation de sa cellule, alors que les larves d'ouvrières sont nourries avec du « *pain d'abeille* » (mélange de miel et de pollen) à partir du quatrième jour, après avoir reçu de la gelée royale pendant les trois premiers jours ; l'une des reines qui naîtront remplacera la vieille reine après avoir tué la plupart des autres jeunes reines, souvent avant qu'elles ne sortent de leur cellule ; si elle n'a pas été tuée par les ouvrières, la vieille reine qui avait cessé de pondre depuis plusieurs jours et qui est plus légère, quittera la ruche avec la moitié de la colonie : on dit qu'elle essaime.

f) – Si, d'aventure, la jeune reine a été attrapée en vol par une mésange ou par un autre animal, en tout cas si elle ne rentre pas à la ruche, une autre reine venant juste de naître la remplacera ; s'il n'y en a pas, la colonie périra.

g) – En plus de leur rôle de géniteurs, les faux-bourçons participent à la régulation thermique de la ruche en été en battant des ailes sur la planche d'envol, pour éviter que la température du couvain n'augmente au delà de la limite acceptable.

h) – Le faux-bourdon (abeille mâle) naît d'un « œuf » non fécondé et il possède uniquement les 16 chromosomes maternels ; une ouvrière ou la reine naît d'un œuf fécondé et elle possède 16 chromosomes maternels plus les 16 chromosomes paternels, ce qui fait 32 chromosomes en tout (soit deux jeux de chromosomes).

i) – Les faux-bourçons qui possèdent un seul jeu de chromosomes sont dits haploïdes ; les ouvrières et la reine, qui ont chacune deux jeux de chromosomes, sont diploïdes.

[Voir le mot *Triploïde*].

j) – Au début de l'été, les ouvrières refusent l'entrée de la ruche aux faux-bourçons qui, sans nourriture, mourront de faim ; il n'y a pas de faux-bourçons dans la grappe des abeilles qui hivernent dans la ruche.

« *Remark : The drones, these male bees are squatter and squarer than both the queen and the worker bees, but are nearly equal in size to the queen ; there are only a few hundred drones in a hive, and their function is to mate with the queen, which only a handful ever manage, after which they die.* »

2 – Drone est un mot tiré de la langue anglaise que l'on emploie également pour désigner des avions sans pilote, téléguidés depuis la terre, parfois à des milliers de kilomètres de distance, par un opérateur assis devant des écrans dans un bureau climatisé.

Remarques : **a)** – Certains drones sont uniquement munis de caméras de reconnaissance qui servent à leur conduite et à l'espionnage des terres qu'ils survolent ; d'autres sont armés.

b) – Le nom des « *drones* » a pu être choisi, soit à cause du bruit qu'il font en volant, soit en raison de leur acuité visuelle qui leur permet de chercher et de trouver leur cible.

c) – Le mot anglais « *drone* » est un mot d'origine saxonne.

Drosse (en anglais « *tiller rope* ») : **1** – Câble, chaîne ou filin enroulé de plusieurs tours sur un tambour solidaire de la roue de l'appareil à gouverner, où elle est fixée par son milieu ; la drosse (en anglais « *tiller rope* », « *wheel rope* ») transmet le mouvement de la roue à la barre du gouvernail.

Remarques : **a)** – Ses deux extrémités passent par des conduites et divers rouets et vont saisir l'extrémité de la barre, une de chaque bord, de manière à pouvoir lui faire prendre toutes les positions dont elle est susceptible.

b) – Lorsque, par l'effort que le timonier exerce sur la roue, la barre est sollicitée dans un sens par une moitié de la drosse, cette moitié s'enroule sur la roue et l'autre se déroule d'autant.

c) – Sur les gros navires, les drosses sont constituées de tiges métalliques sur les parcours rectilignes et de chaînes à mailles courtes aux endroits de retour ; on intercale des ressorts pour amortir les chocs des vagues sur le safran et des ridoirs pour reprendre les jeux.

2 – Manœuvre en filin ou en chaîne que l'on raidit avec des palans pour maintenir une basse vergue contre son mât (en anglais « *parrel* »).

Remarques : a) – Pour maintenir une vergue contre son mât, on utilise des *drosses* s'il s'agit des basses vergues ; mais on utilise des *racages* s'il s'agit des vergues de hune, des vergues de perroquet ou de cacatois.

b) – Il existe des drosses en fer appelées *mulets* qui servent de ferrures de pivot placées sur la vergue ; cette sorte de drosse tourne dans un œil fixé sur un cercle du mât.

3 – Corde, palan ou palanquin qui est amarré d'un bout à l'affût du canon et dont l'autre bout tient à une boucle près du sabord.

Remarques : a) – Deux drosses tiennent les deux côtés de l'affût du canon à une boucle ou argan et elles ne lui laissent la liberté de reculer que jusqu'à demi-tillac.

b) – Les drosses servent à approcher ou à reculer la pièce de canon de son sabord.

c) – On dit *drosse* ou *bidrole*.

Drosser (en anglais « *to sheer* ») : Un courant, la lame ou les vents drossent un navire d'une certaine quantité, dans une certaine direction, lorsqu'ils l'entraînent accidentellement hors de sa route.

Remarque : Être drossé à la côte, c'est être porté vers la côte par le vent ou par la mer, jusqu'à être posé sur la plain contre son gré.

Dru : 1 – Il se dit des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid.

Exemple : Ces moineaux sont drus.

2 – [*Familier*] Vif, gai.

Exemples : Ces enfants sont drus ; cette fille est déjà drue.

3 – Qui est planté près à près, qui est épais.

Remarques : a) – Dru, en ce sens, se dit des blés, des herbes, et du bois.

Exemples : Ces blés sont fort drus ; l'herbe est bien drue dans cette prairie.

b) – On dit aussi « *une pluie drue et menue* ».

4 – [*Adverbialement*] En grande quantité, et fort près à près.

Exemples : La pluie tombait dru et menu. Ces blés sont semés bien dru.

DSC : Sigle de l'expression anglaise « *digital selective calling* » qui signifie « *appel sélectif numérique* » (ASN).

[Voir l'expression *Appel sélectif numérique*].

DSV : Sigle de l'expression anglaise « *diving support vessel* » qui signifie « *navire d'assistance pour les travaux sous-marins* ».

DTM : Sigle de l'appellation de la *Direction des Travaux Maritimes*.

DTS : Sigle de l'expression *Droit de tirage spécial*.

[Voir l'expression *Droit de tirage spécial*].

Dubitatif : Qui sert à exprimer le doute.

Exemple : Proposition dubitative.

Remarque : « *Si* » est quelquefois une conjonction dubitative.

Dubitation : Figure de rhétorique par laquelle l'orateur feint de douter de la proposition qu'il veut prouver.

Remarques : a) – L'orateur feint de douter de son propos pour prévenir les

objections qu'on pourrait lui présenter.

b) – La dubitation, fréquente dans les monologues, y prend quelquefois un air de consultation en énonçant les raisons pour et contre.

Duc : 1 – [*Jadis*] À l'origine, on appelait du nom de *duc* les chefs et les généraux d'armée.

Remarque : Duc est tiré du latin *dux* qui signifie *conducteur, guide, chef, général*.
2 – [*Sous les régimes de la royauté ou de l'empire*] Seigneur revêtu d'une dignité ; la dignité de duc est la première parmi la noblesse de France.

Remarque : La dignité de duc pouvait s'accompagner du bénéfice des revenus d'un territoire appelé duché.

3 – Il se dit aussi de quelques princes souverains.

Duc d'Albe (en anglais « *dolphin* ») : **1** – Faisceau de pieux enfoncés dans le fond de la mer d'un bassin ou d'une rivière servant d'appui aux navires qui s'y accostent ou sur lesquels on peut capeler des amarres.

Remarques : **a)** – Un duc d'Albe peut servir de support à une bitte d'amarrage.

b) – Un duc d'Albe peut remplacer à demeure un coffre d'amarrage.

c) – Dans certains cas, les ducs d'Albe servent d'appui aux navires dont les amarres sont capelées sur des bollards, des bittes ou des boucles d'amarrage placés à terre ou sur d'autres ducs d'Albe.

2 – La maison d'*Albe de Tormes* appartient à l'aristocratie de la Castille depuis l'époque où, en France, Jeanne d'Arc délivrait Orléans (1429).

Remarques : **a)** – Origine de la maison d'Albe :

i) Le roi *Juan II de Castille* donna le titre de *seigneur d'Alba de Tormes* à l'évêque de Tolède, Gutierre Alvares de Toledo, en 1429 ; cette distinction était transmissible à son neveu.

ii) Le roi *Henri IV de Castille* transforma la seigneurie d'Alba de Tormes en un duché en 1472, au profit de Fernando Alvares de Toledo.

iii) Les ducs d'Albe de la maison Alvares de Toledo prospérèrent sous les règnes des Habsbourg d'Espagne Charles Quint (1500-1558) et Philippe II (1527-1598) ; ils furent vice-rois de Naples ou des Pays-Bas et accumulèrent les domaines et les titres honorifiques.

b) – Les ducs d'Albe tiennent ce titre de la ville d'*Alba de Tormes* dans la région de Salamanque, en Espagne.

c) – Maria del Rosario Cayetana Fitz-James Stuart (1926-2014), 18^{ème} duchesse d'Albe, était la fille de Jacobo Fitz-James Stuart y Falcó (1878-1953), 17^{ème} duc d'Albe ; son fils aîné, Carlos Fitz-James Stuart y Martínez de Irujo (né en 1948) est devenu le 19^{ème} duc d'Albe le 21 novembre 2014 ; son petit-fils, Fernando Fitz-James Stuart né en 1990, 15^{ème} duc de Huéscar, héritier du titre de *duc D'Albe* que possède encore son père, a épousé Sofia Palazuel le 6 octobre 2018 au palais de Liria, résidence des ducs d'Albe à Madrid ; leur fille Rosario, née le 8 septembre 2020, est appelée à devenir la 21^{ème} duchesse d'Albe.

Duché de Lorraine : 1 – Le duché de Lorraine est resté un État souverain indépendant situé entre l'Empire germanique et le royaume de France jusqu'à la mort du roi Stanislas Leczinski (ou Leszczyński) le 23 février 1766.

2 – Liste des ducs de Lorraine avec les dates de leur exercice :

Adalbert	1047-1048	Jean II	1453-1470
Gérard de Châtenois	1048-1070	Nicolas 1er	1470-1473
Thierry 1er	1070-1115	René II	1473-1508
Simon 1er	1115-1138	Antoine	1508-1544

Mathieu 1er	1138-1176	François 1er	1544-1545
Simon II	1176-1206	Régence	1545-1552
Ferry II	1206-1213	Charles III	1552-1608
Thiébaud 1er	1213-1220	Henri II	1608-1624
Mathieu II	1220-1251	François II	1625
Ferry III	1251-1303	Charles IV	1624-1633
Thibault II	1303-1312	Nicolas-François	1634-1641
Ferry IV	1312-1329	Charles IV (le même)	1659-1670
Raoul 1er	1329-1346	Charles V	En exil
Jean 1er	1346-1390	Léopold	1690-1729
Charles II	1390-1431	François III	1729-1737
René 1er d'Anjou	1431-1453	Stanislas Leczinski	1737-1766

Ductile: 1 – Un métal *ductile* peut être allongé, tiré, étendu sans se rompre.

Remarque : L'or est le plus ductile de tous les métaux et l'on peut obtenir des feuilles d'or pur extrêmement fines, jusqu'à 0,1 micron d'épaisseur, soit 10^{-7} m ou un dix millième de millimètre.

2 – Le carbone ajouté à l'acier augmente sa dureté, mais un fort taux de carbone rend l'acier beaucoup moins *ductile*.

3 – Un traitement à chaud approprié permet de contrôler l'équilibre de l'acier entre sa dureté et sa *ductilité*.

Remarque : Si l'on fait une erreur dans la fabrication d'un acier à couteaux, soit les lames ne restent pas aiguisées, soit elles se brisent si on les laisse tomber.

4 – Les aciers japonais de très haute qualité sont laminés en mélangeant des feuilles d'acier *très ductile* pauvre en carbone, et d'acier *peu ductile* riche en carbone ; ces aciers japonais permettent de fabriquer des lames de couteaux ou d'autres outils ayant un tranchant très dur et un corps raisonnablement ductile.

Ductilité : La ductilité est la capacité de subir des changements de forme par compression ou par extension à chaud ou à froid.

Remarque : Contrairement à la fonte (qui contient plus de 2 p. 100 de carbone) l'acier est en général considéré comme un métal ductile.

Dudgeon (en anglais « *tube expander* ») : **1** – Évasement conique que l'on forme à l'extrémité d'un tube au moyen d'un cône et d'une sorte d'étau spécial appelé également dudgeon.

Remarques : **a)** – Le tube doit avoir été recuit pour subir l'opération de dudgeonnage.

b) – À la différence du *dudgeon*, un collet battu termine l'extrémité du tuyau par une collerette plate perpendiculaire à l'axe du tuyau.

2 – Outil de chaudronnier utilisé pour dilater l'extrémité d'un tube métallique préalablement recuit et lui donner la forme d'un évasement conique en forçant l'intérieur de ce tube.

3 – Outil d'expansion constitué d'un barillet, d'une broche et d'un galet tournant utilisé pour le dudgeonnage des tubes minces en cuivre recuit.

Remarques : **a)** – Dans le cas d'un tuyau en cuivre destiné à une installation frigorifique, il faut couper le tube avec un coupe tube (*mais pas avec une scie*),

ébavurer la coupe à l'extérieur et à l'intérieur (en tenant le bout du tube vers le bas afin de faire tomber la limaille) ensuite chauffer doucement le bout du tube pour le recuire s'il est écroui, mettre l'écrou en place, placer le tube dans un étau, positionner l'étrier du dudgeon sur l'étau et visser le galet jusqu'à obtenir l'évasement désiré du bout du tuyau.

b) – L'angle de l'évasement doit être précisément choisi en fonction de l'usage prévu.

c) – Lors de la connexion il est recommandé d'huiler légèrement les surfaces coniques en contact avec une huile de compresseur frigorifique.

d) – Après avoir vissé l'écrou d'assemblage du dudgeon à la main, le serrage devrait être terminé au moyen d'une clé dynamométrique :

Diamètre nominal (en pouces)	Diamètre extérieur (en mm)	Couple de serrage N ^m ou (kgf ^{cm})
1/4	6,35	14-18 (140-180)
3/8	9,52	33-42 (330-420)
1/2	12,70	33-42 (330-420)
5/8	15,88	33-42 (330-420)

e) – Le mot *dudgeon* est tiré du nom de l'inventeur de l'outil.

Dudgeonnage : 1 – Opération d'expansion mécanique d'un tube de forme cylindrique mince, souvent en cuivre ou en laiton, à l'aide d'un dudgeon afin de lui donner une forme de collet plat ou une forme conique évasée.

2 – Opération consistant à refouler, sur une courte distance, le métal d'une pièce tubulaire afin d'en augmenter le diamètre extérieur, généralement pour l'immobiliser dans son support ou dans un raccord.

Dudgeonner : Effectuer un dudgeonnage.

Dufaure : 1 – Jules-Armand Dufaure (1798-1881) avocat né à Saujon en Charente-Inférieure, fut un homme politique attaché à son département, dont il fut l'élu à la Chambre des députés pour la première fois le 21 juin 1834 (il a été élu à Saintes).

2 – Dufaure fut plusieurs fois ministre, Vice-Président du Conseil ou Président du Conseil, d'abord pendant la *Monarchie de Juillet*, comme on appelle le règne de Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850) [*neveu de Louis XVI et fils du régicide Philippe-Égalité*], puis sous les II^{ème} et III^{ème} Républiques.

i) Dufaure fut Conseiller d'État sous le ministère Thiers en 1836, puis il entra dans l'opposition sous le ministère Molé ; sous le roi Louis-Philippe, il entra au gouvernement du maréchal Soult, du 12 mai 1839 au 1er mars 1840, comme ministre des Travaux publics et il soutint ardemment et avec succès l'ambitieux projet de construction du réseau français de chemins de fer.

ii) Comme député, il fut le rapporteur du projet de loi sur les expropriations pour cause d'utilité publique (loi du 3 mai 1841) et le rapporteur de la loi sur les chemins de fer de 1842 ; il joua un rôle déterminant dans le vote de la loi qui créa un tracé général de six lignes de chemin de fer au départ de Paris.

iii) Dufaure participa en 1846 à la création du parti de la *Jeune Gauche* autour d'Alexis de Tocqueville (1805-1859).

iv) Il fut élu le 23 avril 1848 comme représentant de la Charente-Inférieure [*circonscription de Saintes*] à l'Assemblée constituante de la deuxième République.

v) Ministre de l'Intérieur du 13 octobre au 20 décembre 1848 sous la dictature du général Cavaignac.

vi) Ministre de l'Intérieur du 2 juin 1849 au 31 octobre 1849 dans le second ministère Odilon Barrot, sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte.

vii) Retiré de la vie politique après le coup d'État du 2 décembre 1851, Dufaure se fit inscrire au barreau de Paris, devint membre du Conseil de l'Ordre et bâtonnier de Paris.

viii) Dufaure resta dans l'opposition durant tout l'épisode du Second Empire.

ix) Battu aux élections législatives de 1859, de 1862 et de 1867, il plaida comme avocat en faveur d'opposants à Napoléon III lors de nombreux procès politiques.

x) En 1871, Dufaure fut élu député par cinq départements et il choisit de représenter la Charente-Inférieure.

xi) Il fut vice-président du Conseil des ministres (*l'équivalent de Premier ministre sous la 5^{ème} République*) et ministre de la Justice du 19 février 1871 au 18 mai 1873 (cabinet Dufaure I) sous l'autorité d'Adolphe Thiers (1797-1877) puis du 18 mai 1873 au 24 mai 1873 (cabinet Dufaure II) sous la présidence d'Adolphe Thiers.

xii) Il fut ministre de la Justice dans le cabinet Buffet du 10 mars 1875 au 23 février 1876.

xiii) Dufaure contribua à la création du droit administratif français ; lors d'une séance du Tribunal des conflits durant laquelle les voix se partageaient, il a dû voter et il a choisi la supériorité de la compétence du Conseil d'État sur celle de la Cour de cassation : cet arrêt du Tribunal des conflits rendu le 8 février 1873 est aujourd'hui connu sous le nom d'arrêt Blanco ; il est considéré comme l'arrêt fondateur du droit administratif français.

xiv) Dufaure devint Président du Conseil des ministres (*l'équivalent de Premier ministre sous la 5^{ème} République*) et ministre de la Justice et des Cultes du 23 février 1876 au 9 mars 1876 (cabinet Dufaure III) puis du 9 mars 1876 au 3 décembre 1876 (cabinet Dufaure IV).

Remarque : Dufaure fut le premier à porter le titre de *Président du Conseil* sous la III^{ème} République.

xv) Dufaure fut nommé sénateur inamovible en août 1876.

xvi) Après la mort de Thiers (3 septembre 1877) Dufaure devint le champion de l'aile modérée du bloc des gauches.

xvii) Dufaure fut *Président du Conseil des ministres* et ministre de la Justice du 13 décembre 1877 au 30 janvier 1879 (cabinet Dufaure V).

Remarques : **a)** – Dufaure milita au centre-gauche.

b) – D'après son opposant politique, le moraliste Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) par ailleurs théoricien du mouvement ouvrier français, le bonheur de Dufaure aurait été « *de se coucher sur le dos et de faire accroupir sa maîtresse toute nue sur son visage, de manière à recevoir ses nécessités dans sa bouche* » !

3 – Le naturaliste Charles-Édouard Beltrémieux (1825-1897) maire de La Rochelle de 1871 à 1874, puis de 1876 à 1879, obtint l'appui déterminant du Président du Conseil Dufaure pour la construction du bassin et de l'avant-port de La Pallice.

Remarques : **a)** – Le Président Dufaure obtint de son ministre des Travaux publics Charles de Freycinet (1828-1923) qu'il dépêche l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye (1827-1909) afin d'étudier les possibilités de creuser un troisième bassin à flot à La Rochelle ; Bouquet de la Grye conseilla de construire ce bassin à l'emplacement de la Mare à la Besse, sur le territoire de la commune voisine de Laleu : on l'appela *bassin de La Pallice* en raison de la notoriété de la *rade de La*

Pallice qui se trouvait juste devant l'ouverture des jetées de l'avant-port du nouveau bassin.

b) – Le bassin de La Pallice fut inauguré le 19 août 1890 en grande pompe par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894).

4 – Le maréchal-comte Patrice de Mac-Mahon, duc de Magenta (1808-1893) qui fut élu Président de la République le 24 mai 1873 après la chute d'Adolphe Thiers, remplaça le Président du Conseil Jules Dufaure par un monarchiste orléaniste : le duc Albert de Broglie (1821-1901).

Remarques : **a)** – Mac-Mahon projetait la restauration de la monarchie en France.

b) – Après l'échec de cette restauration (due à l'intransigeance du prétendant, le comte de Chambord, notamment pour ce qui concerne le drapeau tricolore qu'il refusait) et après la victoire de la gauche aux élections du 14 octobre 1877, Mac-Mahon appela Dufaure à la tête d'un gouvernement de gauche ; Dufaure fut le *président du Conseil des ministres* du 13 décembre 1877 au 30 janvier 1879.

c) – Le Président de la République Patrice de Mac-Mahon démissionna le 30 janvier 1879 ; il fut remplacé, le jour même, par Jules Grévy (1807-1891).

5 – Jules Dufaure fut bâtonnier du barreau de Bordeaux (1830-1832) et plus tard bâtonnier du barreau de Paris (1862-1864).

6 – Jules-Armand Dufaure fut élu à l'Académie française le 23 avril 1863 au fauteuil n° 3, en remplacement du duc Étienne-Denis Pasquier (1767-1862).

Dufour (Michel –) : L'ingénieur Michel Dufour, à La Rochelle, a été l'un des premiers, dans les années 1960, à fabriquer des bateaux modernes en polyester avec un esprit d'industrialisation.

Remarques : **a)** – L'architecte naval français Michel Dufour fonda son premier chantier naval à Saint-Xandre (près de La Rochelle) en 1964, dans un coin de hangar agricole ; la société s'appelait « *Le stratifié industriel* » et elle employait 4 ouvriers ; le « Sylphe », conçu par Michel Dufour, était un voilier en polyester transportable, long de 6,54 m, large de 2,41 m ; il en a produit 410 exemplaires entre 1954 et 1974.

b) – Originaire de Lille, Michel Dufour était alors ingénieur chez Brissonneau et Lotz, un fabricant de matériel ferroviaire installé à Aytré (près de La Rochelle) ; il dirigeait l'atelier polyester où étaient fabriqués des avants de locomotives, des portières de voitures et d'autres accessoires ferroviaires.

c) – Des bateaux de la société Dufour ont été fabriqués :

i) en Charente-Maritime à La Rochelle, à Périgny et à Andilly ;

ii) dans le Morbihan, à Vannes ;

iii) en Vendée, à Mortagne-sur-Sèvre et à Marans ;

iv) dans les Vosges, à Senones ;

v) dans le Calvados, à Cabourg.

d) – Le seul site de production de l'entreprise Dufour est actuellement à Périgny, dans la banlieue de La Rochelle.

e) – Après le Sylphe (6,52 m) dont 404 exemplaires furent fabriqués entre 1964 et 1976, Dufour dessina le mythique *Arpège* (9 m de long) dont 1136 exemplaires furent produits entre 1966 et 1975 ; puis il y eut 974 exemplaires du *Dufour 34* (10,15 m) partir de 1974 ; 720 exemplaires du *Dufour 24* (7,35 m) entre 1975 et 1980 ; 1300 exemplaires du *Dufour 2800* (8,25 m) entre 1977 et 1984 ; etc.

f) – Michel Dufour participa à la création du salon nautique à flot « *Grand Pavois* » à La Rochelle.

g) – Dufour céda son chantier à l'industriel Marcel Bich en 1976 ; l'entreprise fut reprise en 1988 par Olivier Poncin et devient *Dufour Yachts*.

h) – À partir de 2000, les chantiers *Dufour Yachts* connurent quelques difficultés

et passèrent de mains en mains ; les vicissitudes liées à la crise de la filière nautique qui débuta en 2007 aboutirent en 2013 à l'acquisition du chantier par la société par actions simplifiée **J.J.L.** de Périgny.

Duguay-Trouin : 1 – René Duguay-Trouin (1673-1736) fut un corsaire malouin appartenant à un famille de marins ; son père était capitaine-armateur.

Remarques : a – Il embarqua pour la première fois en 1689 à l'âge de 16 ans sur la frégate-corsaire de 28 canons « *La Trinité* », de Saint-Malo.

b – Duguay-Trouin (1673-1736) a écrit un livre de mémoires.

2 – L'expédition de Duguay-Trouin en 1711-1712 à Rio de Janeiro (Brésil) permit la libération des 500 prisonniers français encore vivants de l'expédition Duclerc de l'année précédente ; la ville portugaise de Rio fut prise le 21 septembre 1711 et pillée ; la population dut verser une rançon en argent et en marchandises tropicales pour son rachat et sa libération ; Duguay-Trouin rapporta un butin estimé à 1,35 tonne d'or et 1,6 million de livres de marchandises.

3 – L'escadre au départ de La Rochelle, le 9 juin 1711, était constituée de :

i) 7 vaisseaux : le *Lis* (74 canons), le *Magnanime* (74 canons), le *Brillant* (64 canons), l'*Achille* (64 canons), le *Glorieux* (64 canons), le *Fidèle* (58 canons), le *Mars* (54 canons) ;

ii) 5 frégates : l'*Argonaute* (44 canons), l'*Astrée* (26 canons), l'*Amazone* (36 canons), l'*Aigle* (38 canons) ainsi que la *Bellone* (36 canons) équipée en galiote ;

iii) 1 corvette : la *Concorde* (20 canons) servant surtout au stockage des réserves d'eau ;

iv) 2 corsaires de Saint-Malo : la *Glorieuse* (30 canons) et le *Chancelier* (40 canons) ;

v) 2 traversiers de La Rochelle équipés en galiotes, avec chacun 2 mortiers : la *Françoise* et le *Patient* ;

vi) S'y ajoutait un petit navire « *propre à servir à la suite de l'escadre* », capturé sur les Anglais.

Remarques : a – Louis XIV avait mis à la disposition de Duguay-Trouin une escadre de 15 bâtiments armés et équipés, dont 7 vaisseaux de ligne pour une campagne de 9 mois ; il ne s'agissait pas d'une conquête coloniale mais d'un coup de main à la manière des corsaires normands ou des pirates barbaresques.

b – Au total, l'expédition rassemblait 738 canons et plus de 6 000 hommes, en comptant les 2000 hommes de troupe.

c – Le traité signé le 19 mars 1711 par Duguay-Trouin avec le ministre de la marine Louis Phélypeaux, comte de Maurepas et de Pontchartrain (1643-1727) et le roi Louis XIV (1638-1715) lui-même, précisait que le roi devait obtenir un cinquième du produit net des prises ; en fait, Louis XIV y renonça par égard pour son brillant capitaine Duguay-Trouin.

d – Le trésor royal ne pouvait financer l'ensemble de l'expédition, un quart de siècle après la fin de la Guerre de Trente ans (1618-1648) qui avait été très coûteuse : il fallut avoir recours à un financement privé ; 700 000 livres furent apportées par des armateurs et par des négociants de Saint-Malo ainsi que par un grand nombre d'investisseurs privés.

e – Le butin acquis servit à rembourser, avec de forts intérêts, les investisseurs qui avaient cru au succès de l'expédition.

f – Les Français perdirent 500 hommes de troupe au cours de l'opération.

4 – De l'escadre de Duguay-Trouin, partie de Rio (Brésil) le 13 novembre :

i) 2 vaisseaux (le *Lis*, le *Brillant*) sont arrivées à Brest le 6 février 1712 ;

- ii)** 4 frégates (*l'Argonaute*, *l'Astrée*, *l'Amazone*, *la Bellone*) sont arrivées à Brest le 6 février 1712 ;
- iii)** 2 vaisseaux (*l'Achille*, *le Glorieux*) sont arrivés à Brest le 8 février 1712 ;
- iv)** 1 vaisseau (*le Mars*) est arrivé à Port-Louis (Lorient) ;
- v)** 2 corsaires (*le Chancelier* et *la Glorieuse*) sont rentrés à Saint-Malo.
- vi)** 1 corvette (*la Concorde*) a été vendue avec sa cargaison en Amérique.

Remarques : **a)** – 2 vaisseaux (*Le Fidèle* et *Le Magnanime*) ont sombré le 19 janvier 1712 aux Açores, en raison du très mauvais temps qu'ils rencontrèrent.
b) – 1 frégate (*l'Aigle*) a sombré au mouillage en janvier 1712, près de l'île de Cayenne où elle s'était rendue pour faire des vivres et pour vendre des esclaves noirs volés aux Brésiliens.

Dulie : Voir le mot *Hyperdulie*.

Dune : 1 – En Flandres, on appelle dunes les collines sablonneuses qui s'étendent le long des bords de la mer et qui empêchent que les lames n'entrent sur les terres.
Exemples : Les dunes de Calais ; les dunes de Dunkerque ; les dunes du pays de Monts en Vendée.

2 – [*Par extension*] Colline de sable.

Exemples : La dune du Pilat, à l'entrée du Bassin d'Arcachon culmine à 106 m.

3 – Synonyme de vague.

Remarques : **a)** – On dit également houle.

b) – Les Espagnols disent *ola*.

c) – Lorsqu'il s'agit de la mer qui est levée par le vent, les marins disent *lames* plutôt que *vagues*.

Dunette : 1 – Partie surélevée à la poupe d'un navire et qui s'étend sur toute sa largeur.

Remarques : **a)** – Une demi-dunette est une dunette qui ne dépasse pas 2 mètres de hauteur au-dessus du pont.

b) – Certains rapprochent le mot *dunette* du mot hollandais « *duin* » qui signifie *dune* ; la houle se disait *dune* en français au XVII^e siècle.

2 – [*Vieille marine à voiles*] La dunette était le pont le plus élevé de l'arrière du navire.

Remarques : **a)** – La dunette était formée par l'étendue de la teugue, à laquelle elle servait de couverture ou de plafond.

b) – La dunette était terminée en arrière du navire par le couronnement ; elle était bornée aux côtés par la rabattue de dunette et en dedans du navire par un fronteau ou une petite balustrade.

c) – Sur les navires à voiles à trois mâts, c'est sur la dunette que se faisait la manœuvre des cordages des voiles du mât d'artimon et d'une partie de ceux des voiles hautes du grand mât.

d) – C'est dans la dunette qu'étaient logés le capitaine, les officiers et les passagers.

e) – C'est sur la dunette qu'était placée, dans un combat, la plus grande partie de la mousqueterie.

Dunette (en anglais « *poop* ») : Construction située au-dessus du gaillard d'arrière sur certains navires, depuis le couronnement jusqu'au mât d'artimon sur un navire à voiles, jusqu'à une distance comparable sur un navire à propulsion mécanique.

Remarque : La dunette est le pont le plus élevé de l'arrière du navire.

Dunkerque (Évacuation de – en mai-juin 1940) : Voir *Dynamo (Opération –)*.

Dunkirkmax : Se dit d'un navire transporteur de minerai dont, soit la longueur, soit la largeur est égale ou juste inférieure aux maximums autorisés pour entrer dans le port de Dunkerque (289 mètres pour la longueur et 45 mètres pour la largeur).

Remarque : Un minéralier « *Dunkirkmax* » a un port en lourd d'environ 175 000 tonnes.

Dunois : Appellation courante de Jean d'Orléans (1403-1468) comte de Dunois et de Mortain, cousin du roi de France Charles VII (1403-1461)

Remarques : **a)** – Dunois est plus connu sous le surnom de *Bâtard d'Orléans*.

b) – Dunois fut le compagnon de Jeanne d'Arc (1412-1431) lors du siège d'Orléans (1429).

Duperré : 1 – Le Rochelais Guy-Victor Duperré (1775-1846) fut amiral, pair de France, ministre de la Marine et des Colonies ; il battit les Anglais en 1810 dans l'Océan Indien près de Grand Port (à l'époque dans l'*Île de France*, devenue depuis 1814 l'*Île Maurice*) et il participa à la prise d'Alger en 1830.

Remarques : **a)** – En 1828 renaissait une pratique adoptée en 1791 mais supprimée le 3 brumaire an IV de la République (25 octobre 1795) : le sommet de la hiérarchie de la Marine française pouvait être occupé par des vice-amiraux auxquels serait conférée la dignité de maréchal de France ; toutefois, en 1830, aucun vice-amiral n'avait encore reçu la dignité de maréchal de France.

b) – La dignité d'*amiral* fut instaurée le 13 août 1830 et elle était équivalente à celle de maréchal de France.

c) – Le premier vice-amiral à se voir conférer la dignité d'amiral a été Victor Duperré pour son action à la tête de l'expédition d'Alger de 1830, qui entraîna la colonisation de l'Algérie par la France de 1830 à 1962.

2 – Orphelin de père, Victor Duperré embarqua pour la première fois comme mousse au commerce en 1787, puis en 1791 comme pilotin sur le navire de charge « *Henri IV* » pour un voyage d'un an et demi en Océan Indien ; il était alors âgé de 16 ans.

Remarque : Les capitaines des navires de commerce étaient tenus d'embarquer un certain nombre d'orphelins, en fonction de l'effectif de matelots.

3 – Guy-Victor Duperré embarqua en 1792, pendant la guerre contre les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, comme aide-timonier sur la corvette « *le Maire Guiton* » puis sur la frégate « *Le Tartu* » et il embarqua en mai 1796 avec une commission d'*enseigne auxiliaire* sur la frégate « *la Virginie* ».

Remarques : **a)** – Les fonctions de pilote hauturier et donc de pilotin, venaient d'être supprimées (ordonnance du 1er janvier 1786) dans la marine de l'État.

b) – Duperré fut capturé par les Anglais à la suite du combat que livra la frégate « *la Virginie* » près du cap Lizard, dans la nuit du 22 au 23 avril 1796, seule contre le vaisseau rasé anglais « *l'Infatigable* » et les frégates « *la Concorde* » et « *l'Amazone* » ; Duperré resta prisonnier pendant deux ans en Angleterre, puis il fut échangé et il revint à La Rochelle.

c) – Son comportement exemplaire au cours du combat de « *la Virginie* » lui valut un brevet d'*enseigne* entrepris à son retour à La Rochelle.

4 – Après un passage aux états-majors des amiraux Étienne Eustache Bruix (1759-1805), Jean-Baptiste Raymond de Lacrosse (1760-1829) et François-Casimir Bonnefoux (1761-1838), il commanda le corvette « *la Pélagie* » en 1804 à l'âge de 29 ans ; il protégea d'abord les convois le long des côtes de France, puis fut envoyé à la côte d'Afrique et aux Antilles ; il embarqua à bord du vaisseau « *le Vétéran* » commandé par Jérôme Bonaparte (le frère de l'Empereur) pour une campagne d'un an dans les mers des Indes, au Brésil et aux Antilles.

5 – Promu capitaine de frégate en septembre 1806, il reçut le commandement de la frégate « *la Sirène* » de 38 canons et il transporta des troupes en Martinique.

Remarques : **a)** – À leur retour à Lorient le 22 mars 1808, les deux frégates françaises « *la Sirène* » de Duperré et « *l'Italienne* » de 44 canons de Hugues

Méquet, qui naviguaient de concert, rencontrèrent une croisière anglaise qui leur barra la route aux atterrages de Groix ; l'« *Italienne* » trouva rapidement la protection des forts de Groix mais « *la Sirène* » de Duperré dut se battre des deux bords pendant cinq horloges d'un quart d'heure.

[Voir le mot *Horloge* et la précision sur l'*horloge de combat*].

b) – Les Anglais avaient deux vaisseaux, le « *HMS Impetueux* » de 74 canons (ex- français « *America* ») et le « *HMS Saturn* » de 74 canons, ainsi que deux frégates, le « *HMS Aigle* » et le « *HMS Narcissus* » et un aviso ; engagé par un vaisseau et une frégate ennemis, Duperré sauva sa frégate en l'échouant sous la protection des forts de l'île de Groix.

c) – Après avoir remis la « *Sirène* » à flot, Duperré rentra à Lorient trois jours plus tard en trompant la surveillance des Anglais.

6 – Promu capitaine de vaisseau par l'empereur Napoléon (1769-1821) pour cette action remarquable, il reçut le commandement de la frégate « *la Bellone* » de 44 canons en juillet 1808 ; il appareilla de Saint-Malo le 18 janvier 1809 pour renforcer la station de l'Île de France (actuelle Île Maurice, dans l'Océan Indien), avec la mission d'en assurer le plus longtemps possible la défense.

[Voir le mot *Station*].

Remarques : a) – Duperré réussit à former une division navale avec certains des nombreux bâtiments pris à l'ennemi au cours d'une croisière à l'embouchure du Gange ; il fit ensuite route l'Île de France qu'il atteignit le 1er janvier 1810.

b) – Duperré fut vainqueur des Anglais à la *bataille de Grand Port* (Île de France) le 23 août 1810 avec une division composée de la frégate la « *la Bellone* » et de plusieurs de ses prises (la corvette « *le Victor* » de 20 canons, la frégate « *la Minerve* » de 48 canons, les indiamen « *Ceylon* » de 34 canons et « *Windham* » de 50 canons) ; les frégates ennemies « *Iphigenia* » de 32 canons et « *Nereide* » de 32 canons furent capturées ; les frégates ennemies « *Magicienne* » de 32 canons et « *Syrius* » de 36 canons furent détruites.

c) – Finalement, les Anglais débarquèrent le 29 novembre 1810 avec environ 20 000 hommes et ils s'emparèrent de l'Île de France le 4 décembre 1810 ; la frégate « *la Bellone* », capturée, devint « *HMS Junon* ».

d) – La possession de l'Île Maurice était une priorité pour les Anglais qui devaient sécuriser le trafic commercial entre les Indes britanniques et le Royaume-Uni ; d'autre part, l'Île de France était la base arrière, pendant la saison des cyclones en Inde, des vaisseaux français qui faisaient la station devant les ports de Madras ou Calcutta pendant la belle saison.

e) – Duperré fut fait *baron d'Empire* le 20 août 1810, à l'âge de 35 ans.

f) – Fait chevalier de la Légion d'Honneur le 1er juin 1810, il fut promu commandeur de la Légion d'Honneur le 20 décembre 1810.

7 – Napoléon le fit contre-amiral le 15 septembre 1811, à l'âge de 36 ans.

8 – Duperré fut nommé commandant de l'escadre légère de la Méditerranée qui, composée de 20 vaisseaux, était chargée de surveiller les Anglais postés devant Toulon ; il avait son pavillon sur le vaisseau « *le Sceptre* ».

9 – Le 7 mars 1812 il devint le chef des forces navales françaises et italiennes dans l'Adriatique ; lors du blocus de Venise par l'armée autrichienne (1813 et 1814) le contre-amiral Duperré fut chargé par le vice-roi d'Italie de la défense des lagunes.

Remarques : a) – Duperré revint en France après la chute de l'Empire français et la première abdication de Napoléon à Fontainebleau (20 avril 1814) où Napoléon lui-même demanda aux soldats de sa Garde de se rallier et d'être fidèles à leur nouveau souverain, le roi Louis XVIII (1755-1824).

b) – Le roi de France Louis XVIII (1755-1824) créa Duperré chevalier de l'ordre de Saint-Louis en juillet 1814.

10 – Préfet maritime de Toulon pendant les Cent Jours (10 mars – 8 juillet 1815), Duperré fut mis en non-activité au retour de Louis XVIII (8 juillet 1815).

11 – Duperré reçut le 16 novembre 1818 le commandement de la *station des Antilles*.

Remarque : À son retour des Antilles en 1822, Duperré fut chargé de l'inspection des quartiers de l'Inscription Maritime compris dans le v^{ème} arrondissement maritime (Toulon).

12 – Rappelé au commandement d'une escadre pendant la guerre d'Espagne, il poursuivit le blocus de Cadix, en 1823, en remplacement du contre-amiral Hamelin débarqué pour raison de santé ; sorti de Brest le 8 septembre 1823 sur la frégate « *l'Hermione* », il était en rade de Cadix le 17 septembre ; il mit alors son pavillon sur le vaisseau « *le Colosse* » de 74 canons ; la ville de Cadix capitula le 8 octobre 1823 ; le roi d'Espagne Ferdinand VII (1784-1833) qui y était retenu prisonnier, recouvra la liberté.

Remarque : Duperré fut fait *vice-amiral* et il reçut du roi d'Espagne la grand-croix de l'ordre de Charles III.

13 – Duperré fut nommé commandant de l'escadre d'évolutions, qui était une école à la mer pour améliorer l'instruction et la discipline des Équipages de la flotte ; il mit son pavillon sur le vaisseau « *le Trident* » de 74 canons et fit à la mer des exercices de manœuvre, de tactique navale, d'évolutions d'ensemble.

Remarque : Le 19 août 1824, le roi Louis-Philippe le fit commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

14 – En 1826, Duperré fut envoyé aux Antilles par le roi Charles X en qualité de commandant en chef de l'escadre de Brest, après la déclaration de prise d'indépendance de Saint-Domingue.

15 – Duperré fut nommé préfet maritime de Brest le 7 janvier 1827.

Remarque : Une ordonnance du roi Charles X du 27 décembre 1826 avait rétabli les préfectures maritimes.

11 – Duperré reçut en 1830, à l'âge de 55 ans, le commandement de l'armée navale chargée de transporter de Toulon en Algérie l'armée expéditionnaire du maréchal Bourmont, ainsi que tout le matériel nécessaire, en vue d'exercer des représailles contre le Régent.

Remarques : **a)** – Entre autres provocations, le Régent d'Alger Hussein Pacha (1764-1838) avait frappé le consul de France d'un coup d'éventail ; le vaisseau français qui portait l'envoyé chargé d'obtenir des excuses avait été accueilli à coups de canons.

b) – En 48 jours, Duperré réunit à Toulon les 675 navires nécessaires à l'expédition punitive.

c) – La flotte appareilla de Toulon le 25 mai 1830 avec environ 37 000 soldats et 4 000 chevaux ; Duperré avait son pavillon sur « *la Provence* », un vaisseau de 74 canons ; le 29 mai, la flotte était en vue de la côte d'Alger ; après plusieurs jours de mauvais temps qui retardèrent le débarquement des troupes, elle mouilla le 13 juin, à 7 heures du soir, en baie de Sidi-Ferruch, à l'Ouest d'Alger.

d) – Le débarquement de l'armée commença le 14 juin 1830 à 4 heures du matin sous le feu des batteries ennemies ; à midi, l'armée entière était à terre ; l'armée navale commença à canonner la ville d'Alger le 3 juillet 1830 à 2 heures du matin et cessa à 5 heures.

e) – La *Sublime Porte* (le sultan de l'Empire ottoman à Constantinople) dont dépendait en principe l'Algérie, était intervenue auprès de son vassal le Régent

Hussein afin qu'il présentât ses excuses à la France, mais elle le fit trop tard.

f) – D'autres raisons justifiaient l'expédition militaire française et l'occupation de l'Algérie :

i) il fallait mettre un terme aux actions des pirates contre les navires de commerce qui naviguaient devant les côtes algérienne, et

ii) il fallait empêcher les Anglais de s'établir en Algérie.

g) – Le 5 juillet 1830 après midi, le Dey d'Alger (Hussein Pacha) capitulait sans conditions, le pavillon français était hissé sur tous les forts et batteries d'Alger et la ville fut occupée par l'armée française.

h) – Les *esclaves chrétiens* furent délivrés de leurs fers.

i) – Les trésors de la Cassauba payèrent largement les frais de l'expédition militaire française en Algérie.

j) – Le dernier repaire de la piraterie barbaresque était détruit.

k) – La France disposait, avec le port d'Alger, d'une nouvelle base navale en Méditerranée.

l) – Duperré reçut des Rochelais une épée d'honneur forgée, en partie, avec l'acier du fameux poignard de Jean Guiton.

m) – Duperré fut élevé à la pairie par l'ordonnance royale du 16 juillet 1830.

12 – Duperré fut élevé à la dignité d'*Amiral* le 13 août 1830 ; il devint vice-président du Conseil d'Amirauté le 26 août 1830 et président en octobre 1830.

Remarque : Duperré fut le premier vice-amiral à recevoir la dignité d'*Amiral*.

13 – Duperré fut nommé, par une ordonnance de Louis-Philippe du 22 novembre 1834, ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies dans le ministère Trévisé ; il fut reconduit à cette charge dans les ministères de Broglie et Thiers, puis dans les deuxième et troisième ministères Soult ; il remplit ces fonctions jusqu'au 22 février 1836.

Remarque : Sous son ministère, le nombre des bâtiments à vapeur de la marine royale s'éleva à soixante-dix.

14 – Décédé à Paris le 2 novembre 1846 à l'âge de 71 ans, Duperré est enterré aux Invalides à Paris ; son nom figure sur l'Arc de Triomphe.

15 – Une statue le représentant tourné dos à la mer mais face à la Tour de l'Horloge, c'est-à-dire vers la ville, a été inaugurée dans l'Est du Cours des Dames et au bout du quai Duperré, à La Rochelle, le 17 octobre 1869, en présence de l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la Marine et des Colonies, délégué de l'Empereur Napoléon III.

Remarques : **a)** – La statue de Duperré avait été fondue dans le bronze des canons capturés en Afrique du Nord.

b) – En janvier 1943, la statue de Guy-Victor Duperré à La Rochelle fut comprise dans une liste de récupération de métaux pour soutenir l'effort de guerre allemand, de même que celles de l'artiste-peintre et écrivain rochelais Eugène Fromentin (1820-1876) et de l'ancien maire de La Rochelle Jean Guiton (1585-1654).

Dupleix : Joseph François Dupleix (1697-1763) fut gouverneur général des Établissements français de l'Inde.

Remarque : Sa mésentente avec Bertrand François Mahé de La Bourdonnais (1699-1753) qui était le gouverneur des îles de France et de Bourbon (aujourd'hui Île Maurice et Île de La Réunion) priva la France d'un empire en Inde au profit de l'Angleterre.

Duplex : Mode d'exploitation de la radio-téléphonie.

[Voir l'expression *Exploitation simplex* ; *exploitation duplex*].

Duquesne : **1** – Marin français (1604-1688) victorieux du néerlandais *Ruyter* à la bataille navale d'Agosta (22 avril 1676) sur la côte orientale de la Sicile.

[Voir les mots *Ruyter*, *Agosta*, *Tourville*].

Remarque : L'armée navale française sous les ordres de Vivonne, vice-roi de Sicile, était venue de Toulon avec un convoi de navires chargés de blé pour ravitailler les Siciliens qui étaient soumis au blocus espagnol ; le 22 avril 1676, les trois vaisseaux français « *Le Saint-Esprit* » de 72 canons du vice-amiral Abraham Duquesne, « *Le Sceptre* » de 80 canons de monsieur de Tourville et « *Le Saint-Michel* » de 60 canons du marquis Preully d'Humières se retrouvèrent opposés au vaisseau néerlandais « *Eendracht* » de 76 canons du lieutenant-amiral Michel de Ruyter à environ 18 milles d'Agosta ; Ruyter fut gravement blessé et décéda de ses blessures le 29 avril 1676 à Syracuse (Sicile).

2 – Fils d'un armateur et avitailleur de navires dieppois, Abraham Duquesne commença à naviguer au commerce sous Henri IV.

Durée : Espace de temps occupé par une action, ou séparant le début et la fin d'un événement.

Remarque : Pour Henri Bergson (1859-1941) la durée, ce sentiment qualitatif et subjectif du temps écoulé, est une multiplicité hétérogène d'instantanés vécus ; elle est distincte du temps homogène des horloges qui est fait d'unités semblables et dénombrables.

Exemple : La durée de la manœuvre semble toujours incroyablement longue au contremaître de la société de manutention dont les équipes de dockers attendent, sur le quai, l'accostage du navire qu'ils doivent décharger.

Dureté : 1 – Fermeté, solidité, ce qui fait qu'une chose est difficile à pénétrer, à entamer.

Exemples : La dureté du fer ; la dureté du marbre.

Remarques : **a)** – On le dit quelquefois simplement par opposition à ce qui est tendre, mou.

Exemples : La dureté de la viande ; la dureté d'un lit.

b) – On dit, qu'un homme a une dureté d'oreille, pour dire, qu'il entend mal.

c) – [Au figuré] On dit *dureté de style* pour dire une manière d'écrire contrainte, où il n'y a ni facilité, ni douceur.

d) – [Au figuré] On dit *dureté de pinceau* pour dire une manière de peindre sèche et sans grâce.

2 – Rudesse, insensibilité, inhumanité.

Exemples : Il l'a traité avec dureté ; c'est un homme qui a une grande dureté de cœur ; il a beaucoup de dureté pour les immigrés.

Dureté de l'eau : La dureté de l'eau, ou titre hydrotimétrique (TH), est l'indicateur de la minéralisation de l'eau.

Remarques : **a)** – La dureté de l'eau (TH) résulte de la quantité d'ions des métaux divalents calcium et magnésium par unité de volume.

b) – On considère habituellement que la concentration en ions des autres métaux divalents (fer) est négligeable par rapport à celles du calcium et du magnésium.

c) – On mesure couramment la dureté de l'eau au moyen de bandelettes imprégnées de réactifs : on plonge une bandelette test dans l'eau à analyser, on la retire aussitôt, on l'égoutte et après avoir attendu une minute, on la compare à une échelle de couleurs correspondant à différents degrés de dureté.

d) – En France, la dureté de l'eau se mesure en degrés français (°f ou °fH).

e) – Le degré français (°fH) correspond à une concentration de dix milligrammes de carbonate de calcium (CaCO₃) par litre d'eau (concentration en calcaire).

f) – Pour une même quantité de détergent dans un même volume d'eau, on obtient une plus grande quantité de mousse dans une eau douce que dans une eau dure.

g) – Les détergents sont moins efficaces dans une eau dure.

Duvet : 1 – La menue plume des oiseaux.

Exemple : Un oreiller de duvet.

2 – [Au figuré] On appelle *duvet* le premier poil qui vient au menton et aux joues des jeunes gens.

3 – Duvet se dit aussi d'une espèce de coton qui vient sur certains fruits.

Exemple : Les coings venus à maturité sont couverts d'un petit duvet.

DWT : Sigle de l'expression anglaise « *deadweight tons* » qui signifie « tonnes de déplacement lège » et qui indique le déplacement d'un navire sans cargaison.

Dyarchie : Régime politique où deux dirigeants règnent simultanément et en positions égales sur une société.

Exemple : Les deux consuls romains.

Remarques : **a)** – À partir du VII^{ème} siècle avant J.-C., la cité grecques de Sparte, dans le Péloponnèse, possédait deux rois originaires, l'un de la famille des Agiades, le second de la famille des Eurypontides, deux familles issues de jumeaux descendant, selon la légende, d'Héraclès : Eurusténès (père d'Agis) et Proclès (père d'Eurypon).

b) – Après l'affaire d'Éleusis en 506 av. J.-C., où Démarate (de la famille des Eurypontides) abandonna l'expédition qu'il menait avec Cléomène (de la famille des Agiades) contre Athènes, il ne fut plus permis aux deux rois en exercice d'accompagner ensemble une armée en campagne.

c) – Dans le feu de l'action, l'Autorité doit être indiscutable et les règlements administratifs sont souvent inadaptés et dépassés par la réalité.

[Voir le mot *Autorité*].

d) – Le roi de Sparte en campagne était un prêtre pour les dieux et un stratège pour les hommes ; c'était le commandant en chef ; il primait sur les autres généraux et il pouvait conclure des trêves ; il combattait au premier rang à l'aile droite, protégé par une *garde* formée de cent hommes ; le roi avait un droit de vie et de mort sur ses soldats ; cependant, il était soumis au contrôle des éphores à son retour de campagne et il pouvait être jugé.

e) – Lycurgue (fin du IX^{ème} siècle av. J.-C.) est le législateur mythique à qui l'on attribue le *système politique* de l'antique cité grecque de Sparte, qui comprenait :

i) 2 rois, descendants d'Héraclès (la dyarchie),

ii) 28 gérontes de plus de 60 ans d'âge (qui formaient la Gêrousie ou Conseil des Anciens),

iii) 5 magistrats (les éphores) et

iv) 1 assemblée de citoyens (l'Ecclésia) qui votait les lois.

À partir du IV^{ème} siècle av. J.-C., c'était l'assemblée des citoyens (Ecclésia) qui votait la guerre ou la paix ; les éphores et les gérontes décidaient la mobilisation.

Dynamique : **1** – Branche de la mécanique qui étudie les causes des mouvements et les changements d'état des systèmes avec le temps.

2 – La science des forces qui meuvent les corps.

Remarque : Il se dit plus particulièrement de la science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres, soit en se poussant, soit en se tirant d'une manière quelconque.

3 – [En parlant de la vie mentale] Qui procède par modifications variées et incessantes, selon une finalité.

Remarque : Développement *dynamique* est alors opposé à développement *linéaire*.

4 – Mouvement interne qui anime et fait évoluer quelque chose.

Exemples : Dynamique des classes ; dynamique de groupe ; dynamique sociale.

Remarque : En ce sens, *dynamique* est opposé à *statique*.

5 – [Musique] Écart de niveau sonore entre les passages les plus forts et les plus faibles d'une œuvre musicale.

6 – [*Radio*] Écart exprimé en décibels entre les niveaux les plus forts et les plus faibles d'un signal utile.

[Voir le mot *Décibel*].

Dynamique (Système –) : 1 – On appelle *système dynamique* un système physique qui évolue au cours du temps de façon à la fois causale (son évolution ne dépend que de son état initial et des actions exercées sur le système) et déterministe (c'est-à-dire qu'à un état initial donné correspond à chaque instant un état futur unique).

Remarques : a) – L'évolution du système dans le temps peut être continue ou discontinue.

b) – On appelle *variables dynamiques* d'un système dynamique les grandeurs physiques qui déterminent l'état instantané du système ; on les appelle aussi *variables d'état*.

[Voir l'expression *Variable d'état*].

c) – Une variable d'état est *extensive* quand elle est proportionnelle à la taille du système (par exemple le volume).

d) – Au contraire, une variable d'état est *intensive* si elle ne dépend pas de la taille du système mais des conditions locales (par exemple la pression).

e) – L'*état dynamique* d'un système est un état instantané, mais c'est un état de mouvement ; il est déterminé par les valeurs de toutes les variables d'état à cet instant.

[Voir l'expression *Équation d'état d'un gaz parfait*].

2 – Dans un système dynamique *non linéaire*, l'évolution de chaque constituant dépend en général de celle de plusieurs autres constituants de façon non proportionnelle ou non additive.

Remarques : a) – Le système solaire est un système dynamique non linéaire.

b) – Une question non résolue se pose pour le système solaire : c'est de savoir s'il restera stable au bout de plusieurs millions d'années.

Dynamo (Opération –) : 1 – Nom de code de l'évacuation par la mer vers l'Angleterre (Brexit 1940) du 26 mai au 4 juin 1940, de la plus grande partie du corps expéditionnaire britannique (en anglais « *the british expeditionary force* » - BEF) commandé par Lord Gort (1886-1946) et de 123 000 soldats de l'armée française ; tous s'étaient laissé encercler dans la « *poche de Dunkerque* » par l'armée de terre allemande (le *Heer*) et ils étaient attaqués par l'armée de l'air allemande (la *Luftwaffe*) ; l'opération a commencé le 26 mai 1940 en fin d'après-midi et elle s'est terminée le 4 juin à 10h30 du matin.

[Voir les noms *Abrial*, *Lancastria* et l'expression *Ariel (Opération)*].

Remarques : a) – Plus de 850 navires britanniques ou français, dont 223 bâtiments de guerre et un grand nombre de navires civils, dont des petites embarcations, participèrent à l'évacuation des militaires britanniques ou français enfermés dans la poche de Dunkerque, après qu'ils eurent abandonné aux Allemands tout leur matériel ; l'opération a été organisée par le vice-amiral commandant le *Dover Command* britannique, Bertram Ramsey (1883-1945).

b) – Dès le 14 mai 1940, soit quatre jours après la démission du Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940), en partie pour des raisons de santé (il décéda six mois plus tard), en partie parce qu'il fut mis en minorité dans son propre parti conservateur et son remplacement par Winston Churchill (1874-1965, également du parti conservateur, la radio d'État britannique BBC (*British Broadcasting Corporation*) relaya, après le journal de 9 heures, l'ordre de l'Amirauté britannique adressé à tous les propriétaires de bateaux de plaisance à moteur, dont la longueur était comprise entre 30 et 100 pieds (de 9 à 30 mètres) de se faire connaître dans les 14 jours ; c'était en vue de participer à l'*Opération*

Dynamo déjà programmée.

c) – L'ordre officiel du cabinet de guerre britannique de quitter l'Europe (Brexit de 1940) pour rentrer au Royaume-Uni ne fut donné à Lord Gort, qui avait déjà regroupé une partie de ses troupes autour de Dunkerque, que le 26 mai 1940 ; 16 escadrons de chasseurs de la RAF (armée de l'air britannique) basés dans le Sud de l'Angleterre, furent chargés de protéger l'évacuation de Dunkerque contre la Luftwaffe (armée de l'air allemande).

[Voir le mot *Lancastria*].

La réquisition effective des bateaux de plaisance britanniques de longueur comprise entre 30 et 100 pieds, eut lieu le 27 mai 1940.

d) – Le 10 mai 1940, lorsque Winston Churchill a été nommé Premier ministre par le roi George VI (1895-1952), il ne restait au Royaume-Uni pour s'opposer à un éventuel débarquement allemand que 500 canons, dont certains avaient été sortis des musées, 450 tanks, 29 escadrilles d'avions de chasse et 3 divisions d'infanterie opérationnelles ; les autres soldats de l'armée de terre, qui venaient d'être recrutés dans l'urgence, étaient en cours d'instruction.

Les gouvernements britannique et français décidèrent le 24 mai 1940 de rappeler leurs corps expéditionnaires envoyés en Norvège depuis le 9 avril 1940, en raison des difficultés que les armées alliées rencontraient en Belgique.

Les troupes alliées commencèrent à évacuer la Norvège le 29 mai, juste après la prise du port de Narvik (28 mai 1940) ; les Alliés avaient complètement évacué la Norvège le 9 juin 1940.

e) – Du 27 mai au 4 juin 1940, les Britanniques présents en Belgique « *filèrent à l'anglaise* », comme l'on dit en France, par Dunkerque : c'est la fameuse *Opération Dynamo*.

L'expression bien française « *filer à l'anglaise* » rappelle que le 2 juillet 1214 l'Angevin Jean 1er Plantagenêt (1166-1216), roi d'Angleterre dit Jean sans Terre, qui assiégeait la forteresse de La Roche-aux-Moines en Anjou, s'enfuit piteusement sans combattre en laissant sur place ses machines de siège et les bagages de son armée ; il venait d'apprendre qu'une armée française, commandée par le prince capétien Louis (1187-1226, le futur roi de France Louis VIII) approchait.

i) La forteresse de La Roche-aux-Moines était située sur les terres ancestrales des Plantagenêts, rive droite de la Loire, à 15 km dans l'Ouest d'Angers.

ii) Jean sans Terre était le fils

- du comte d'Anjou et du Maine, Henri II Plantagenêt (1133-1189) qui fut

couronné roi d'Angleterre le 19 décembre 1154 en l'abbaye de Westminster

- et d'Aliénor (1122-1204), duchesse d'Aquitaine, comtesse de Poitiers, que le comte d'Anjou Henri Plantagenêt épousa le 18 mai 1152.

Le divorce d'Aliénor d'Aquitaine et de son premier époux, le roi de France Louis VII (1120-1180), avait été prononcé par le second concile de Beaugency (actuel département du Loiret) le 24 mars 1152.

De l'union du roi de France Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine étaient nées deux filles : Marie (1145-1198) et Alix (1151-1197) : Louis VII conserva la garde de ces 2 filles.

iii) Henri II, comte d'Anjou et roi d'Angleterre, père de Jean sans Terre, était le fils de Geoffroy Plantagenêt (1113-1151) comte d'Anjou et de Mathilde l'Emperesse (1102-1167) ; Mathilde l'Emperesse était la fille du roi d'Angleterre Henri 1er (1068-1135) et la petite fille de Guillaume le Conquérant (1027-1087) ; Mathilde l'Emperesse avait été une prétendante sérieuse à la couronne d'Angleterre ; c'est Mathilde l'Emperesse qui donna à

Henri Plantagenet (époux d'Aliénor d'Aquitaine) la légitimité héréditaire pour accéder au trône d'Angleterre sous l'appellation de Henri II.

f) – En mai 1940, la partie du corps expéditionnaire britannique réfugiée dans la poche de Dunkerque était constituée d'environ 240 000 hommes ; c'est sur ordre de Winston Churchill (1874-1965) que le général d'armée Lord Gort (1886-1946) avait fait marcher ses troupes vers Dunkerque pour rentrer en Angleterre par la mer, sans prévenir l'armée belge qui se tenait à ses côtés ; l'armée belge de campagne se trouva alors encerclée et elle dut cesser le combat ; le 28 mai 1940, le roi des Belges Léopold III (1901-1983), chef des armées belges, décida la reddition des forces belges combattant sur le front des Flandres, qui n'avaient plus de munitions de guerre après 18 jours de combat ; le projet de rembarquement des Anglais par Dunkerque était connu depuis le 25 mai 1940 et rien n'avait été prévu pour les Belges.

Les forts belges de l'Est continuèrent à se battre et le dernier d'entre eux ne se rendit que le 29 mai 1940, à court de munitions ; les forces armées belges de terre et de l'air se reconstituèrent en Grande-Bretagne ; les forces armées du Congo belge n'étaient pas comprises dans la reddition et elles continuèrent à combattre en Afrique orientale aux côtés des Britanniques.

g) – Il y avait également, dans la poche de Dunkerque, environ 140 000 Français ; les Allemands qui encerclaient la poche étaient environ 210 000, disciplinés et bien commandés.

h) – Si le corps expéditionnaire anglais (*British Expeditionary Force – BEF*) présent en Belgique a pu être en quasi-totalité rembarqué pour l'Angleterre par les ports français en mai et juin 1940, c'est qu'il était constitué d'un tout petit nombre de divisions ; en mai 1940 il y avait, en tout, moins de 400 000 soldats britanniques sur le continent ; les soldats français étaient environ 2 500 000 ; les soldats belges environ 600 000.

[Voir le mot *Lancastria*].

Les Britanniques avaient déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, entraînant la France dans le conflit ; ils comptaient sur l'armée française qui avait, à l'époque, la réputation d'être la plus forte armée du monde, pour combattre avec succès l'armée allemande.

Depuis 1932, Winston Churchill réclamait en vain le réarmement de l'Angleterre pour faire face à celui de l'Allemagne et le rétablissement de la conscription supprimée en 1920 au Royaume-Uni ; il s'opposa à son Parti lorsque celui-ci demanda la parité des armes entre la France et l'Allemagne ; dans un discours le 21 novembre 1932 à la Chambre des Communes, il prédisait que lorsque les Allemands auraient des armes, ils exigeraient la restitution des territoires allemands et des colonies qui leur avaient été enlevés par le Traité de Versailles. Depuis l'été 1933, le Gouvernement britannique savait que les Allemands étaient en train de démarrer la construction d'une armée de l'air, bien que ce fut expressément interdit par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

Les Français et les Américains vendirent des moteurs d'avions aux Allemands ; les Anglais leur vendirent 118 moteurs d'avions Armstrong Siddeley en février 1934, avec une option pour 260 autres.

En octobre 1933, le Gouvernement britannique n'était pas prêt à faire quoi que ce soit pour empêcher l'Allemagne de réarmer en violant le Traité de Versailles.

En 1933, les étudiants des grandes universités britanniques adoptèrent des motions pacifiques : certains affirmaient qu'ils ne se battraient ni pour le roi d'Angleterre, ni pour la patrie.

Pendant toute la décennie 1930, les Anglais qui étaient persuadés que la Grande Guerre (1914-1918) avait été causée par la course aux armements, condamnèrent

les fabricants d'armes, ces marchands de mort.

L'opposition travailliste britannique (the *Labour Party*) se déclara, lors de la Conférence du parti d'octobre 1933, en faveur d'un désarmement complet et en cas de guerre, à faire une grève générale afin de renverser le gouvernement et d'obtenir la paix.

Churchill s'est brouillé à partir de 1934 avec son parti du moment (*Conservative Party*) au sujet du réarmement de l'Angleterre qu'il réclamait avec force ; éloigné de la direction du parti, son influence et sa carrière politiques semblaient finies.

La conscription militaire, abolie en 1920, n'a été rétablie au Royaume-Uni, sous une forme limitée, que le 27 avril 1939 par les Conservateurs, peu de temps avant le traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique (23 août 1939), avant l'entrée en Pologne de la Wehrmacht allemande (1er septembre 1939) et de l'Armée rouge soviétique (17 septembre 1939) et 4 mois avant la déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne (3 septembre 1939).

i) – Plus de 68 000 soldats de la BEF (*British Expeditionary Force*) ont été tués ou faits prisonniers près de Dunkerque, à Dunkerque ou sur les plages de la Mer du Nord du 21 mai au 4 juin 1940, pendant l'« *Opération Dynamo* ».

j) – Environ 40 000 soldats français, qui couvraient l'opération furent faits prisonniers à Dunkerque en juin 1940.

k) – Le 15 mai 1940, le port et la rade de Dunkerque étaient remplis de navires de commerce et de bâtiments de guerre, qui s'étaient progressivement repliés du Nord en raison de l'avance de la Wehrmacht aux Pays-Bas et en Belgique ; dans la nuit du 17 au 18 mai 1940, les alertes aériennes se succédèrent sans arrêt à Dunkerque ; la DCA des bâtiments de guerre était continuellement en action ; il n'y avait pas de couverture aérienne alliée ; les avions du porte-avions « *Béarn* » s'étaient repliés sur Cherbourg et le groupe de chasse de l'Armée de l'air avait été appelé ailleurs sans prévenir ; les Anglais avaient rapatrié presque tous leurs avions en Angleterre ; de nombreux navires furent coulés par la Luftwaffe (navire de charge « *Pavon* », torpilleur « *l'Adroit* », contre-torpilleur « *Jaguar* », etc.) ; le vice-amiral français Jean-Marie Charles Abrial (1879-1962) qui était « *Amiral Nord* » depuis la déclaration de guerre, fut nommé Commandant du théâtre des opérations du Nord le 23 mai 1940, par le général Maxime Weygand (1867-1965) à l'issue de la conférence d'Ypres (21 mai 1940).

l) – Après que la Wehrmacht allemande eut approché de la mer et des ports de Boulogne et de Dunkerque, l'Amirauté française avait décidé d'engager les vieux cuirassés « *Courbet* » et « *Paris* » dont l'artillerie (10 canons de 305 mm chacun) devait pilonner les chars et les canons allemands ; plus de 680 000 hommes de troupe de toutes armes, français et anglais, s'étaient repliés dans la place forte de Dunkerque ; 224 318 Britanniques et 111 172 Français réussirent à passer en Angleterre au moyen de la flottille franco-anglaise rassemblée dans le détroit, sous la protection des 40 000 Français qui défendirent la place pendant l'évacuation et qui furent faits prisonniers par les Allemands.

L'essentiel de l'équipement des fuyards et la totalité du matériel de guerre furent abandonnés aux Allemands.

m) – Depuis le 20 mai 1940, Dunkerque ne pouvait plus être ravitaillée que par la mer ; un premier convoi de 7 navires arriva à Dunkerque le 25 mai 1940 ; mais des trains qui venaient de charger des munitions sautèrent, aussitôt formés, sur les quais de Dunkerque ; 4 cargos furent coulés dans le port ; l'Amirauté française décida alors d'envoyer les cargos ravitailleurs à Douvres où leurs chargements devaient être répartis sur des petits navires ou sur des bateaux de pêche qui feraient la navette avec Dunkerque ; plus de 200 navires français de 10 à 150 tonneaux furent réquisitionnés sur la côte française de l'Atlantique et de la

Manche ; le capitaine de vaisseau français Gabriel Auphan (1894-1982), qui était affecté à la section d'études de l'État-Major général à Paris, fut envoyé à Londres pour coordonner les actions de la Marine française et de la Marine anglaise (*the British Navy*).

n) – Quand le capitaine de vaisseau Auphan et le vice-amiral d'escadre Jean-Ernest Odend'hal (1884-1957) chef de la mission navale française à Londres arrivèrent à Douvres le 27 mai 1940 pour organiser, sur place, en liaison avec la *British Navy*, le ravitaillement par la mer de la tête de pont de Dunkerque, ils constatèrent que les Anglais n'étaient plus d'accord ; le général britannique Lord Gort (1886-1946), commandant du BEF, avait informé son gouvernement, dès le 19 mai, qu'obéissant aux ordres de Churchill, il allait cesser le combat et rentrer en Angleterre (*Brexit*) ; les nombreux militaires anglais qu'Auphan et Odend'Hal rencontraient sur le port de Douvres le 27 mai 1940 n'étaient pas sur le point de partir pour Dunkerque en renfort : ils en revenaient ou ils n'y portaient que pour rapatrier le BEF ; ce n'est que le 27 mai 1940 que les amiraux britanniques James Fownes Somerville (1882-1949) et Bertram Home Ramsay (1883-1945) mirent officiellement au courant le capitaine de vaisseau Auphan et donc les autorités françaises, de l'opération Dynamo déjà en cours d'exécution sous leur direction commune.

o) – Lorsque l'*amiral de la flotte* François Darlan (1881-1942), chef d'état-major de la Marine française, demanda des explications à l'Amirauté anglaise à propos de la fuite du BEF par Dunkerque, sans intention de revenir se battre sur le front français, l'Amirauté anglaise lui répondit qu'elle obéissait à des ordres supérieurs [c'est-à-dire du Premier ministre *Winston Churchill*].

p) – Le 22 mai 1940, au conseil de guerre franco-britannique tenu à Vincennes chez le généralissime Maxime Weygand, le Premier ministre britannique Winston Churchill avait caché qu'il avait pris la décision, depuis longtemps, peut-être même depuis le jour de sa nomination au poste de Premier ministre, de faire rentrer le BEF (*British Expeditionary Force*) en Angleterre le plus vite possible et de se réserver toute l'aviation de chasse britannique (39 escadrilles) pour défendre les îles britanniques en cas de tentative de débarquement allemand, ou pour protéger le canal de Suez, en cas d'attaque italienne, ainsi que les colonies anglaises du Proche-orient.

q) – Ce n'est que le 25 mai 1940 que le commandant Fauvelle, un officier de liaison venant des armées du Nord, informa officieusement le général Weygand et le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) que le corps expéditionnaire britannique (BEF) avait commencé son décrochage et préparait son rembarquement pour l'Angleterre ; c'est ce jour-là que le Président du Conseil Paul Reynaud prononça pour la première fois le mot d'*armistice*.

r) – Lorsqu'il fut question à Bordeaux, le 16 juin 1940, de demander au gouvernement allemand les conditions d'un éventuel armistice, le Président du Conseil et les membres du nouveau gouvernement français avaient en mémoire l'opération Dynamo et la trahison des Anglais : il n'était pas possible de faire confiance à ces gens-là.

s) – Pendant la Première Guerre Mondiale, le Président du Conseil Paul Painlevé (1863-1933) avait rencontré le Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1945) à Boulogne-sur-Mer, le 21 septembre 1917, soit trois ans après le début de la guerre ; il réussit enfin à obtenir que l'Angleterre s'engage à ne pas conclure de paix séparée avec l'Allemagne avant le retour de l'Alsace-Moselle dans la République française, même si la Belgique était libérée et retrouvait une indépendance entière ; Lloyd George en fit la promesse publiquement à son retour en Angleterre et il la renouvela après Rapallo (12 novembre 1917).

t) – En juin 1918, à la fin de la Première Guerre Mondiale, Dunkerque avait manqué d'être évacuée et son port détruit sous la menace d'une terrible offensive allemande ; la détermination de l'amiral français Pierre Alexis Ronarc'h (1865-1940) commandant supérieur de la marine dans la « *Zone des Armées du Nord* » évita, avec l'appui de l'amiral britannique Roger John Brownlow Keyes (1878-1945), que des mesures prématurées ne fussent prises ; finalement, tout les défenseurs restèrent à Dunkerque et les attaquants Allemands n'y entrèrent pas.

u) – En mai 1940, les Anglais ne conclurent pas de paix séparée avec l'Allemagne, mais ils s'enfuirent « *glorieusement* » (comme ils disent habituellement dans ces cas-là) par Dunkerque à l'approche de la Wehrmacht, obligeant le roi des Belges Léopold III (1901-1983) à capituler le 28 mai 1940 à la tête de l'armée belge de campagne, désorganisant le front allié avec les conséquences que l'on sait et qui n'étaient pas inéluctables.

v) – Winston Churchill disait depuis longtemps que, si la frontière occidentale de l'Allemagne n'était pas établie au Rhin et si l'Allemagne était autorisée à réarmer la rive gauche du Rhin, compte-tenu du *contentieux du Traité de Versailles* et de la différence des populations française (40 millions) et allemande (60 millions), les conditions nécessaires à la survie de la France ne seraient pas réunies ; il regrettait l'aide diplomatique apportée à l'Allemagne par le Royaume-Uni pour son réarmement (1933) son réarmement naval (1935) et pour la réoccupation de la Rhénanie (7 mars 1936).

w) – Winston Churchill avait déjà annoncé, pendant les négociations entre alliés lors de la rédaction du Traité de Versailles du 28 juin 1919, ce que l'on pouvait craindre pour la paix internationale si l'Allemagne n'avait pas à se protéger d'une possible attaque de l'Union soviétique après un rapprochement russo-allemand ; c'est pour éviter ce rapprochement de l'URSS et du Reich allemand que les États capitalistes anglo-saxons avaient largement soutenu politiquement et financièrement le parti national-socialiste allemand dans les années 1930 ; le parti national-socialiste était la seule force capable de s'opposer aux Communistes en Allemagne.

w) – Le député conservateur Winston Churchill faisait partie avec (entre autres) le député conservateur écossais Bob Boothby (1900-1986) du petit nombre de ces hommes politiques britanniques clairvoyants qui demandèrent, dès 1933, que le Royaume-Uni se réarme pour se défendre contre l'Allemagne qui, manifestement, préparait déjà la revanche de 1918 comme chacun pouvait le prévoir ; les Allemands rétablirent le service militaire obligatoire d'un an à compter du 1er octobre 1935, sans que la Grande-Bretagne ne s'y oppose ni ne rétablisse pour elle-même la conscription qu'elle avait supprimée en 1920.

2 – Le 14 mai 1940, 7 divisions blindées allemandes, soutenue par des divisions d'infanterie motorisée, franchirent les Ardennes et la Meuse, perçant le front français à Sedan ; le 15 mai, le Président du Conseil français Paul Reynaud abattu (1878-1966) informa le nouveau Premier ministre britannique Winston Churchill que les Allemands avançaient vers Amiens et Arras sans rencontrer d'opposition, ouvrant une large brèche d'Est en Ouest qui coupait en deux les armées alliées ; les communications filaires entre Paris et les forces armées franco-britanniques engagées en Belgique allaient être coupées ; Reynaud se voyait déjà vaincu ; Winston Churchill se rendit à Paris le 16 mai au soir avec les généraux Dill et Ismay pour discuter de la situation et essayer de redonner du courage aux dirigeants français (Reynaud, Daladier, Baudouin, Gamelin) qu'il rencontra au ministère des Affaires étrangères.

Remarques : **a)** – Paul Reynaud demanda à Churchill d'honorer la promesse de son prédécesseur Neville Chamberlain (1869-1940) de baser en France

10 escadrons de chasseurs de la RAF britannique pour lutter contre la Luftwaffe allemande ; Churchill accepta d'en transférer 4 mais les 6 autres resteraient en Angleterre, en réserve pour défendre le sol anglais ; elles ne pourraient opérer qu'à partir du Sud de l'Angleterre ; Churchill disait que ce n'est pas avec des avions de chasse qu'on arrête des tanks, mais avec des canons.

b) – Pendant la *drôle de guerre* (3 septembre 1939 – 10 mai 1940) les Français ont abattu 80 avions allemands et ils ont perdu 63 appareils ; 16 pilotes français furent tués au combat.

Le 10 mai 1940, l'armée de l'air française disposait sur le front d'environ 630 chasseurs, 270 bombardiers et 400 avions de reconnaissance ; elle possédait en outre 575 chasseurs, 300 bombardiers et 200 avions de reconnaissance dans le Sud de la France et en Afrique du Nord.

Le 10 mai 1940, la RAF (*Royal Air Force*) britannique avait 92 chasseurs et 192 bombardiers sur le sol français (les BAFF, *British Air Forces in France*) ; une partie devait renforcer l'armée de l'air française (*Advanced Air Striking Force*), le reste devait soutenir le corps expéditionnaire britannique (*Air Component of the British Expeditionary Force*).

Le 30 mai 1940, au plus fort de la bataille de France, 3 semaines après la nomination de Winston Churchill au poste de Premier ministre, la RAF ne laissait plus en France que 35 chasseurs (sur les 650 qu'elle possédait au total) et 40 bombardiers (sur 286) ; le reste des appareils de la RAF était en Angleterre en prévision d'attaques de la Luftwaffe, ou en Égypte pour protéger le canal de Suez, ou encore dans les colonies anglaises pour réprimer les soulèvements.

Le 10 mai 1940, les Néerlandais avaient environ 140 avions et les Belges 230.

Le 10 mai 1940, la Luftwaffe allemande possédait 5 265 avions modernes de première ligne.

Si la Luftwaffe engagea les trois quarts de ses forces aériennes dans la bataille de France (mai-juin 1940) les Français ne mobilisèrent sur le front, en mai 1940, que le quart de leurs forces disponibles : ils conservaient des réserves hors de portée de la Luftwaffe, en prévision d'une guerre longue ; dès le déclenchement de la grande offensive allemande du 10 mai 1940, les bombardiers de la Luftwaffe cherchèrent systématiquement à détruire par surprise les avions stationnés au sol sur les pistes ou les aires de stationnement des aérodromes militaires à leur portée aux Pays-Bas, en Belgique et en France ; les pertes alliées au sol furent considérables.

Du 10 mai au 25 juin 1940, les pertes françaises se montèrent à 892 appareils ; les pertes allemandes s'élevèrent à environ 1 400 appareils, dont la moitié par l'aviation et la DCA françaises.

c) – Lorsque le général en chef des forces alliées, le Français Maurice Gamelin (1872-1958), avoua au Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill qui s'était déplacé de Londres à Paris dans la nuit du 16 au 17 mai 1940, qu'il n'avait pas constitué d'armée de réserve, qu'il n'avait ni réserve stratégique, ni masse de manœuvre, Churchill ordonna à Lord Gort d'entamer immédiatement le repli des trois divisions d'infanterie britanniques déployées sur la Dyle ; pour se prémunir des attaques aériennes, les Britanniques marchaient de nuit vers Dunkerque et se cachaient le jour.

d) – Le *BEF* (*British Expeditionary Force*) comptait alors 13 divisions d'infanterie sur le continent, mais seulement 10 d'entre elles étaient aptes au combat ; les 3 autres, qui étaient chargées des relations avec l'Angleterre, étaient sous-équipées et très inexpérimentées ; dans l'ensemble, les troupes britanniques n'avaient pas achevé leur entraînement militaire car elles avaient passé les 8 mois de « *phoney war* » comme ils disaient (les Français qui entendaient « *funny war* »

répétaient « *drôle de guerre* ») à construire des fortifications le long de la frontière franco-belge, *en attendant* l'offensive allemande.

L'unique division blindée britannique n'avait pas encore débarqué sur le continent lorsque le corps expéditionnaire britannique rembarqua à Dunkerque ; les Britanniques disposaient d'un peu plus de 300 chars modernes en Angleterre ; la moitié d'entre eux furent envoyés en Égypte en octobre 1940, par le Sud de l'Afrique et la Mer Rouge car la Méditerranée présentait trop de risques, afin de défendre le canal de Suez contre une possible attaque italienne.

e) – Les 7 divisions britanniques qui étaient entrées en Belgique sous les ordres de lord Gort après le déclenchement de la grande offensive allemande du 10 mai 1940, étaient en sous-effectifs ; elles manquaient de matériel et d'équipements ; elles souffraient de défauts de communications radio directes avec l'aviation ; les 60 bombardiers de la *RAF (Royal Air Force)* britannique, insuffisamment soutenus par l'aviation de chasse (200 appareils basés en Angleterre) qui étaient la cible de la « *Flak* » (« *Fliegerabwehrkanone* »), les canons antiaériens allemands, n'apportèrent que peu de soutien aux troupes de Gort avant le 20 mai et leur repli vers Douvres par Dunkerque (« *Brexit Dynamo* »).

[Voir l'expression *RAF en 1940*].

f) – La *Luftwaffe* allemande, basée près des zones de combat, qui comptait 225 bombardiers, 75 bombardiers en piqué (en allemand « *Sturzkampfflugzeuge* » ou « *Stukas* ») et une importante chasse, pouvait apporter un soutien aux troupes terrestres allemandes, 45 minutes après que celles-ci l'avaient sollicité directement par radio.

3 – Le 19 mai 1940, après le passage de Churchill à Paris pour redonner du courage aux Français, le Président du Conseil Paul Reynaud remplaça le général d'armée Maurice Gamelin par le général d'armée Maxime Weygand (1867-1965) comme généralissime des forces alliées ; il remplaça Édouard Daladier par lui-même comme ministre de la Guerre et il fit nommer le maréchal Philippe Pétain vice-président du Conseil.

[Voir les noms *Weygand, Gamelin*].

Remarques : **a)** – Le général Maxime Weygand convoqua à Ypres le 21 mai 1940 une conférence interalliée réunissant le roi des Belges Léopold III (1901-1983), le général français Gaston Henri Gustave Billote (1875-1940) qui commandait le 1er groupe d'armées français et le Field Marshal anglais John Standish Surtees Prendergast Vereker Gort, dit Lord Gort (1886-1946) en vue de rétablir la liaison entre les armées des Flandres et celles de la Somme et de couper les approvisionnements des divisions blindées allemandes qui faisaient route imprudemment vers la Mer du Nord ; ce ne fut pas possible, car :

i) le général anglais Lord Gort arriva après la fin de la conférence, mais il avait déjà informé le Premier ministre Winston Churchill qu'il arrêta de se battre et qu'il rentra en Angleterre (*Brexit*) avec la BEF (*British Expeditionary Force*) : ce fut l'opération *Dynamo* (27 mai – 4 juin 1940) ;

ii) le général français Gaston Billote fut victime d'un stupide accident de la route dans la nuit du 21 mai au 22 mai à Loker, près de Bailleul en Belgique, en revenant de la réunion d'Ypres ; il décéda le 23 mai à l'hôpital d'Ypres sans avoir pu transmettre les ordres aux armées françaises ;

iii) le roi Léopold de Belgique fut contraint de capituler le 28 mai 1940, après avoir perdu la bataille de la Lys (23-28 mai 1940) en raison de la défection de certaines de ses troupes flamandes pro-allemandes et après que son flanc droit fut découvert par l'abandon soudain des Anglais de Lord Gort, sans possibilité de combler le vide ainsi créé.

La colonne motorisée allemande engagée le long de la Somme en direction de la mer était vulnérable et elle se serait trouvée immobilisée par manque d'essence, si l'offensive décidée par Weygand et exposée à Ypres le 21 mai 1940 pour couper ses arrières avait pu être menée à bien.

b) – Le 10 mai 1940, le Premier ministre du Royaume-Uni Neville Chamberlain, un traditionnel partisan de l'« *appeasement* », avait été remplacé par le belliciste et belliqueux Winston Churchill, le jour même où l'armée allemande commençait ses offensives sur le front occidental (Pays-Bas, Luxembourg, Belgique et France).

Churchill était d'ascendance anglaise par son père, il était américain par sa mère ; sympathisant du *British Anti-Nazi Council*, Churchill était connu depuis 1933 pour son attitude agressive vis-à-vis de l'Allemagne revancharde ; Churchill avait été un opposant minoritaire aux politiques britanniques d'« *appeasement* » avec l'Allemagne et de parité militaire franco-allemande conduites dans les années 1930 par son propre parti, le Parti Conservateur (en anglais, « *the Conservative Party* »).

Les Britanniques appelaient « *appeasement* », dans les années 1930, la disposition qui, par principe, préférerait de véritables négociations aux ultimatums dans les relations du Royaume-Uni avec le Reich allemand.

En France, le professeur agrégé d'histoire-géographie Édouard Daladier (1884-1970) du *Parti radical* avait été remplacé le 22 mars 1940 au poste de Président du Conseil par l'avocat Paul Reynaud (1878-1966) du parti de droite modéré *Alliance démocratique*.

c) – De la même manière que le cabinet Paul Reynaud sera partagé, en juin 1940 à Bordeaux, entre les partisans de la capitulation et ceux de l'armistice, le cabinet de guerre britannique, en mai 1940, était divisé en deux :

- i)** les partisans d'une *guerre totale* contre l'Allemagne, derrière Churchill
- ii)** et ceux qui étaient convaincus, comme Lord Halifax (1881-1959) que la meilleure solution pour l'avenir de l'Empire britannique était la recherche d'une *paix négociée*.

d) – Le discours de Churchill, le 13 mai 1940, devant la Chambre des Communes, donc bien avant l'effondrement imprévu du front allié, annonçait qu'il serait, lui Churchill, le *grand chef de guerre* que le pays attendait et qu'il mènerait une guerre idéologique contre l'Allemagne nazie, sans expliquer comment.

Churchill exposera, en public ou devant ses généraux ou amiraux, pendant toute la durée de la guerre, un nombre considérable de projets d'action spectaculaires, parfois irréalisables mais susceptibles d'être exposés dans leurs grandes lignes dans ses discours vigoureux ; il cherchait à développer l'esprit belliqueux des sujets britanniques et de leurs chefs.

e) – Depuis le deuxième jour de la bataille de France, le général français Gaston Billote (1875-1940) qui commandait le groupe d'armées n°1 (800 000 hommes) déployé entre la Meuse et la Mer du Nord, n'avait plus de ligne télégraphique à sa disposition pour joindre ses armées à partir de son quartier général ; il ne pouvait plus communiquer avec ses subordonnés qu'en utilisant une ligne civile, en espérant à chaque fois que les opérateurs des standards téléphoniques PTT mettraient de la bonne volonté pour établir rapidement les communications demandées, sans les interrompre de manière inopinée même en cas de priorité opérationnelle annoncée ; le général perdit ainsi tout contact avec ses armées et il n'eut plus aucune vision précise des opérations en cours.

f) – Dans les armées franco-britanniques de 1940, le système de communications entre les organes de commandement et les unités d'exécutions reprenait les anciennes procédures que les Anglais appelaient C3 I (*command, control*,

communications and intelligence) avec 2 vacations par jour et qui avaient déjà été employées pendant la première guerre mondiale ; les informations et les comptes-rendus partaient des unités de base sur le terrain, remontaient obligatoirement par tous les états-majors intermédiaires jusqu'au Grand-État-Major, puis les ordres devaient redescendre par le même chemin avant que la moindre action ne soit exécutée ; si l'un des maillons manquait pour une raison ou pour une autre, l'absence de redondance dans les transmissions empêchait l'action nécessaire de se produire ; en juin 1940, par exemple, pour obtenir un appui aérien, il fallait réussir à joindre le ministère, rue Saint-Dominique à Paris, au besoin en utilisant des messagers à motocyclette et ensuite attendre le retour des ordres vers les escadrilles pour que les avions décollent.

g) – Dans l'armée allemande, au contraire, tous les échelons étaient reliés entre eux par des liaisons radio multiples et redondantes ; chaque niveau de commandement pouvait prendre des initiatives et mener, seul, des actions indépendantes lorsque les circonstances l'exigeaient ; les échelons supérieurs jusqu'au Grand Quartier Général étaient tenus au courant sans délai par des communications radio spéciales ; les unités terrestres demandaient directement l'aide de l'aviation et elles pouvaient prendre contact avec les appareils après qu'ils avaient pris l'air, pour préciser leur position, leurs besoins et leurs attentes.

h) – Les communications radio, du côté franco-britanniques, étaient mal protégées ; les failles de sécurité furent largement exploitées par l'ennemi ; l'armée britannique, notamment, n'était préparée ni à protéger ses communications radio, ni même à utiliser la radio en opérations ; du côté allemand, au contraire, un système simple de grilles tournantes et convenues à l'avance permettait de masquer l'origine des communications radio pour ceux qui ne possédaient pas la grille des adresses.

i) – Les communications entre les différentes composantes du quartier général du *BEF* (*british expeditionary force*) qui avaient été dispersées autour d'Arras pour tenter d'échapper aux bombardements aériens, avaient été difficiles avant le début de l'offensive allemande de mai 1940 ; elles devinrent un problème insurmontable après que la *Luftwaffe* eut détruit les systèmes britanniques de renseignement, de commandement et de contrôle, en bombardant les routes que suivaient les lignes.

j) – En juin 1940, il n'y avait que quatre lignes téléphoniques entre Londres et Paris, ce qui causait des engorgements et des attentes dans les communications.

k) – Conformément aux décisions de la conférence d'Ypres du 21 mai 1940, les Britanniques effectuèrent une timide contre-attaque à Arras, mais sans grand succès : 2 bataillons d'infanterie et 2 régiments blindés en sous-effectifs détruisirent quelques chars allemands et firent 400 prisonniers, mais ils perdirent les deux tiers de leurs tanks (14 Matilda Mk II de 24 tonnes armés d'un canon de 40 mm et 32 Matilda Mk I de 11 tonnes armés de mitrailleuses).

l) – Le général Billote eut un stupide accident de la route le 21 mai, en revenant de la conférence d'Ypres en Belgique et il décéda le 23 mai sans avoir pu répercuter pour exécution les instructions du général en chef Maxime Weygand.

m) – Boulogne-sur-Mer tomba le 25 mai 1940.

n) – Le dimanche 26 mai 1940, soit le premier jour de l'opération Dynamo (fuite vers l'Angleterre des soldats britanniques) le roi d'Angleterre Georges VI (1895-1952) ordonna une *journée nationale de prières* et il assista à un office à *Westminster Abbey* ; dans tout le Royaume-Uni, les Britanniques affluèrent en masse dans les églises et prièrent pour le succès de l'opération Dynamo ; une semaine auparavant, le 19 mai 1940, le gouvernement français (qui se disait laïc et républicain) au complet avait assisté à une *messe célébrée à Notre-Dame de*

Paris, en présence du cardinal Alfred Baudrillart (1859-1942), recteur de l'Institut catholique de Paris, pour appeler à l'aide le Dieu de Clotilde (474-545, reine des Francs) comme Clovis (466-511, roi des Francs) l'avait fait avec succès contre les Alamans à Tolbiac en 496.

4 – Après que la 2^{ème} Panzerdivision allemande (du général Heinz Guderian) eut reçu la reddition de Boulogne le 25 mai 1940 à 08h30 pour empêcher le ravitaillement en matériel du Corps expéditionnaire britannique par ce port comme en 1914, le commandement allemand désira continuer le plus vite possible son offensive vers le Sud de la France

Remarques : a) – Si la Wehrmacht avait combattu les troupes enfermées dans la poche de Dunkerque avant que ne commence l'« opération Dynamo », les Anglais auraient pu se défendre avec leur pugnacité légendaire et ils auraient retenu près de la Mer du Nord, peut-être pendant plusieurs semaines, les unités motorisées allemandes dont la mission était de prendre Paris puis d'atteindre le port de Bordeaux le plus vite possible et en tout cas avant que des renforts n'y arrivent par la mer et mettent sur pied un nouveau front.

b) – Les Allemands ne savaient pas que Churchill avait depuis longtemps abandonné tout projet de continuer le combat sur le continent tant que les États-Unis d'Amérique ne seraient pas entrés en guerre contre l'Allemagne et qu'il ne ferait pas la paix tant que l'Allemagne n'aurait pas capitulé.

c) – Les 23 et 24 mai 1940, des bâtiments de guerre britanniques (les destroyers « Keith », « Vimy », « Whitshed », « Vimeria », « Wild Swan », « Winsor », « Venomous ») évacuèrent sans en informer les autorités militaires françaises, les 1 500 soldats des *Auxiliary Military Pioneer Corps* (AMPC), le 2^{ème} bataillon des *Welsh Guards*, le 2^{ème} bataillon des *Irish Guards*, des unités anti-chars et des artilleurs anglais, plus quelques Français et quelques Belges, en tout 4 365 hommes qui étaient présents à Boulogne.

d) – Les chars blindés du général allemand Heinz Guderian (1888-1954) stoppèrent leur marche vers Dunkerque le 23 mai, sur ordre du commandant du groupe d'armées A (en allemand « *Heeresgruppe A* ») le général Gerd von Rundstedt (1875-1953), officiellement en raison d'un manque de soutien en infanterie, ce qui était vraisemblable après la contre-attaque d'Arras du 21 mai ; les Anglais disposèrent ainsi de quelques jours supplémentaires pour organiser leur fuite par le mer vers l'Angleterre.

5 – Au total, près de 340 000 soldats britanniques, belges ou français traversèrent le détroit du Pas-de-Calais en bateau jusqu'en Angleterre.

Remarques : a) – Le port de Dunkerque étant inutilisable à partir du 28 mai 1940 en raisons des destructions opérées par la Luftwaffe (aviation allemande) c'est par les plages de la Mer du Nord que l'évacuation des soldats alliés se poursuivit jusqu'au 4 juin au matin ; les mauvaises conditions météorologiques réduisirent l'intensité des attaques des plages par la Luftwaffe.

b) – Environ 500 canons et 500 000 tonnes de munitions tombèrent aux mains des Allemands à Dunkerque et sur les plages de la Mer du Nord.

c) – Les Allemands capturèrent en France, pendant toute la campagne de mai-juin 1940, à Dunkerque ou ailleurs, 1 450 chars légers français (Hotchkiss H 39, Renault R 35, FCM 36), 300 chars Somua, 150 chars B1 bis, 500 Renault FT 17 de la Première Guerre Mondiale, 360 tracteurs de ravitaillement à chenilles *Lorraine 37L*.

d) – De nombreux châssis de chars français ou britanniques, dépassés et déclassés, furent récupérés par les Allemands pour être équipés de canons de gros calibre et devenir des *chasseurs de chars* ou *canons automoteurs*.

i) L'ingénieur allemand Alfred Becker (1899-1981) se spécialisa dans les chars français ; des Sturmgeschütz Ableitung 200 (chasseurs de chars) furent fabriqués à Maisons-Laffitte sur des châssis Hotchkiss H 39 avec un canon de 10,5 cm.

ii) 162 tracteurs de ravitaillement pour chars du type *Lorraine 37L*, encore appelés *chenillettes Lorraine*, qui avaient leur moteur à l'avant et beaucoup de place à l'arrière, permettant d'installer un canon antichar Pak 40 de 7,5 cm furent également transformés en Panzerabwehrkanone 40 (chasseurs de chars).

iii) Becker transforma plusieurs dizaines de chars légers britanniques Vickers Mk VI b en les dotant d'obusiers FH 16 de 10,5 cm ou FH 13 de 15 cm, après que leur tourelle fut déposée.

Tous ces *chasseurs de chars* équipés de chenilles furent utilisés en URSS contre les chars moyens T34 de 30 tonnes ou même contre les chars lourds KV-1 e de 47,5 tonnes, qu'ils surpassaient en puissance de feu et qu'ils pouvaient atteindre avant d'être à leur portée.

e) – L'entreprise allemande *Altmärkische Kettenwerk GmbH* (Alkett) modernisa, à Berlin, 174 chars Renault R 35 en les dotant d'un canon tchèque de 47 mm.

f) – De nombreuses *chenillettes Lorraine* (environ 300), précédemment *tracteurs de ravitaillement pour chars 1937 L* (TRC 37L) et provenant de l'armée française furent employées par les Allemands en Union soviétique après le 22 juin 1941, comme tracteurs chenillés polyvalents très efficaces dans la boue ou la neige.

g) – Des *chenillettes Lorraine* équipées d'un obusier sFH 17 de 15 cm devinrent des canons automoteurs affectés à l'Afrikakorps, le corps expéditionnaire allemand en Afrique du Nord du Generalfeldmarschall allemand Erwin Rommel (1891-1944) ; ils furent efficaces dans les sables libyens.

h) – Un certain nombre de chars français capturés par les Allemands en mai-juin 1940 et modernisés, étaient encore en service dans la Wehrmacht en mai et juin 1944, lorsque les Américains et les Anglais envahirent la France.

i) – Le transport du corps expéditionnaire britannique sur le continent, commencé au début de septembre 1939 à la déclaration de guerre, s'acheva le 7 octobre 1939 ; au total, environ 161.000 hommes, 24.000 véhicules et blindés et 140.000 tonnes de ravitaillement furent débarqués.

6 – Les soldats français qui avaient fait la traversée Dunkerque-Douvres dans les premiers jours de juin 1940 et qui avaient rallié Plymouth en chemin de fer pour revenir en France par la voie maritime, durent attendre sur rade de Cherbourg à bord des navires qui les avaient transportés que le personnel de la Préfecture maritime arrive dans ses bureaux à 9 heures du matin, avant de débarquer sur le sol français pour reformer une armée opérationnelle ; rien n'était prévu pour les loger, les nourrir ou les transporter vers un quelconque lieu de rassemblement. Le général de brigade Charles De Gaulle, qui avait été nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Défense nationale et de la Guerre dans le Gouvernement Reynaud le 5 juin 1940, prétendit organiser la défense du « réduit breton » pour continuer la lutte, mais il ne s'occupa point de trouver les soldats pour le faire ; Rennes fut bombardée par des avions de la Luftwaffe le 17 juin ; une première colonne allemande défila dans Rennes le 18 juin, sous le regard paisible des officiers et des soldats français qui n'imaginaient pas devoir résister et qui ne se sentaient pas concernés.

Remarque : Comme l'a dit le poète latin Ovide (43 av. J.-C.-18 ap. J.-C.) les vers du sublime *Lucrece* ne périront que le jour où le monde périra lui-même : « Suave, mari magno turbantibus æquora ventis e terra magnum alterius spectare laborem ; ... suave etiam belli certamina magna tueri per campos instructa tua

sine parte pericli. »

[D'après « *De rerum Natura* » de Lucrèce (94-56 av. J.-C.)].

Ou en français : « *Qu'il est doux, quand on est à terre, de contempler la mer en furie et d'imaginer ceux qui sont embarqués, luttant contre les vents... il est doux également, quand on est loin du champ de bataille, de savoir que nos soldats livrent de grands combats* ».

7 – Paris fut déclarée « *ville ouverte* » le 12 juin 1940 et tomba sans combattre le 14 juin 1940 ; Weygand ne voulait pas que les ouvriers parisiens se défendent comme en 1870 et que les Communistes français y prennent le pouvoir.

Remarque : Verdun se rendit le 15 juin 1940.

8 – Des dizaines de milliers de soldats britanniques s'enfuirent par les ports de Saint-Malo et surtout de Cherbourg (opération *Ariel* du 15 au 17 juin 1940) juste avant l'arrivée à Cherbourg, le 17 juin 1940, de la petite 7. Panzer-Division du général Erwin Rommel (1891-1944) sans aucun soutien d'infanterie ; Rommel avait parcouru 240 kilomètres en 24 heures, jusqu'à La Haye-du-Puits, à 45 kilomètres de Cherbourg, sans rencontrer la moindre résistance des soldats alliés qu'il avait croisés ou dépassés ; à la sortie de La Haye-du-Puits, les Panzer 38 (t) en tête de la 7. Panzer-Division furent arrêtés par quelques Français armés de deux canons de 47 mm et d'un vieux canon de 75 mm ; cet acte de résistance isolé laissa le temps aux derniers Anglais de quitter Cherbourg avant l'arrivée des unités d'infanterie motorisées allemandes.

Remarques : **a)** – Les ports de destination des divisions anglo-canadiennes qui partaient de Cherbourg à bord de transports de troupes ou de navires de tous types réquisitionnés, furent Portsmouth ou Southampton pour les gros navires, Poole ou Weymouth pour les plus petits navires.

b) – La 52^{ème} division d'infanterie britannique, la première division blindée, la division Beauman, la force Norman, en tout plus de 30 000 hommes quittèrent le continent par Cherbourg entre le 15 et le 17 juin 1940.

c) – Plus de 20 000 hommes, dont la 1^{ère} division canadienne, embarquèrent à Saint-Malo les 17 et 18 juin 1940.

d) – Près de 33 000 soldats français, britanniques ou alliés partirent de Brest pour Plymouth les 16 et 17 juin 1940 à bord de transports de troupes envoyés pour la circonstance (« *RMS Arandora Star* » de la Blue Star, « *RMS Strathaird* » de la P & O, « *RMS Otranto* » de l'Orient Line) ou sur les derniers bâtiments de guerre français encore présents dans le port militaire ; certains bâtiments de guerre français, dont la propulsion était indisponible, se firent remorquer par d'autres.

e) – Au total, près de 200 000 soldats britanniques, polonais, français, tchèques ou belges partirent des ports français de la Manche et de l'Atlantique durant l'opération *Ariel* (Cherbourg, Saint-Malo, Brest, Saint-Nazaire, La Pallice, Bordeaux-Le Verdon, Bayonne et Saint-Jean de Luz) entre le 15 et le 25 juin 1940.

f) – Des paquebots réquisitionnés comme transports de troupes « *RMS Georgic* » de la White Star, « *Duchess of York* » de la Canadian Pacific Steamship Company, « *RMS Franconia* » de la Cunard, « *RMS Lancastria* » de la Cunard, « *RMS Oronsay* » de l'Orient Line furent envoyés à Saint-Nazaire ; le « *Franconia* » fut endommagé par des bombes allemandes avant d'arriver en France et il retourna en Angleterre ; le « *Lancastria* » fut coulé par des bombardiers Junkers allemands dans l'estuaire de la Loire.

g) – Les navires réquisitionnés par les Britanniques pour le transport des troupes embarquèrent beaucoup plus de monde que ce qui était autorisé par leurs certificats de navigation ; certains parlent de plus de 5 000 tués et 2 447 rescapés dans le naufrage, le 17 juin 1940 devant Saint-Nazaire, du paquebot anglais

« *RMS Lancastria* », attaqué par des bombardiers allemands ; le « *Lancastria* » n'était pas autorisé à prendre à bord plus de 2 180 personnes, Équipage compris ; personne ne sait le nombre des soldats qui se trouvaient sur le « *Lancastria* ».

h) – Environ 10 000 Britanniques et 4 000 Polonais furent évacués par La Pallice le 18 juin 1940 sur des navires réquisitionnés sur place au dernier moment.

i) – L'évacuation par Bordeaux se fit par des bâtiments de guerre britanniques et par des navires de commerce réquisitionnés.

j) – Le dernier jour de l'évacuation (25 juin 1940) le croiseur « *HMS Calcutta* » (138 m de long, 4 190 t) a coupé en deux accidentellement le contre-torpilleur canadien « *HMCS Fraser* » (100 m de long, 1 400 t) qui coula dans l'estuaire de la Gironde ; l'Équipage et les passagers du « *HMCS Fraser* » furent recueillis par le « *HMCS Restitouche* », un contre-torpilleur du même type qui était près de lui ; le « *HMS Calcutta* », le « *HMCS Fraser* » et le « *HMCS Restitouche* » revenaient de Saint-Jean-de-Luz où il avaient pris les derniers soldats britanniques ou alliés qui voulaient fuir avant l'arrivée des Allemands.

k) – Le préfixe des noms des bâtiments de guerre canadiens est en français *NCSM* (Navire Canadien de Sa Majesté) en anglais *HCMS* (Her Canadian Majesty Ship).

9 – Le gouvernement allemand reçut du gouvernement français une demande d'armistice le 18 juin 1940 ; la convention d'armistice fut signée le 22 juin 1940 par les représentants des gouvernements allemand et français ; l'armistice franco-allemand fut effectif à partir du 25 juin 1940 à 01h35 du matin (heure allemande), six heures après la signature de l'armistice entre la France et l'Italie.

Remarques : a) – L'Italie avait déclaré la guerre à la France, sans prendre trop de risques, le 10 juin 1940.

b) – La France et le royaume d'Italie conclurent un armistice le 24 juin 1940 à la villa Incisa, à Olgiata, près de Rome.

c) – Le chancelier d'Allemagne Adolf Hitler (1889-1945) a considérablement abaissé les prétentions démesurées du Président du Conseil du royaume d'Italie Benito Mussolini (1883-1945) pour ne pas compromettre l'entrée en vigueur de l'armistice franco-allemand.

10 – Désirant affermir son pouvoir en Grande-Bretagne, alors que de nombreux hommes politiques britanniques le détestaient et lui reprochaient son bellicisme, Winston Churchill s'agita comme un diable dans un bénitier après la fin des hostilités sur le continent ; les 3 et 6 juillet 1940 (opération *Catapult*) il fit assassiner perfidement par une escadre de la Royal Navy (la Force H) placée sous les ordres de l'amiral Somerville (1882-1949), plus d'un millier de marins français embarqués sur des bâtiments de guerre désarmés dans le port militaire français de Mers el-Kébir (près d'Oran, en Algérie), bien que ces bâtiments fussent hors de portée des Allemands ou des Italiens.

[Voir les mots *Mer el-Kébir*, *Catapult*].

11 – Les Allemands qui tenaient comme une priorité de conquérir un espace vital vers l'Est, c'est-à-dire vers l'Ukraine, ne voyaient dans le Royaume-Uni qu'un partenaire commercial et non un ennemi naturel ; les hommes politiques britanniques réalistes refusaient le suicide du Royaume-Uni et la fin de l'Empire britannique que ne manquerait pas de provoquer une guerre impitoyable contre l'Allemagne ; il aurait encore été temps, en juin 1940, pour le Royaume-Uni, en négociant habilement avec l'Allemagne, de ne pas aggraver les conséquences de la politique extérieure que leurs dirigeants anti-français avaient menée depuis 1919 et qui allait conduire leur pays à se livrer politiquement et économiquement aux États-Unis d'Amérique et à devenir une puissance de seconde zone.

Remarque : C'est à la conférence de Yalta, en Crimée, qui réunit les responsables de l'Union soviétique (Joseph Staline), du Royaume-Uni (Winston Churchill) et

des États-Unis d'Amérique (Franklin Delano Roosevelt) du 4 au 11 février 1945, que Winston Churchill comprit qu'il avait mis le Royaume-Uni dans le groupe des puissances régionales et que seuls les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques étaient, en 1945, des puissances mondiales.

12 – En juin et juillet 1940, Winston Churchill prêtait aux Allemands le projet invraisemblable d'envahir l'Angleterre, pour justifier l'immense effort de guerre qu'il demandait aux Britanniques et pour refuser de cesser le combat.

Remarques : a) – Les Allemands en 1940, comme les Anglais dans les années 1930, estimaient que la pression exercée par une population soumise à de terribles bombardements aériens suffirait pour amener un gouvernement ennemi à rechercher les conditions d'une paix honorable.

b) – Churchill rejeta fermement, en juin 1940, l'idée de négociations avec le Reich allemand ; il présupposait que les conditions exigées par les Allemands pour une suspension des hostilités et pour le retour de la paix seraient inacceptables ; de la même manière, de nombreux hommes politiques français étaient persuadés, début juin 1940, que les conditions qu'imposerait l'Allemagne pour conclure un armistice seraient inacceptables pour la France ; en réalité, les Allemands qui avaient besoin de répit avant d'attaquer l'Union soviétique, furent très raisonnables et une convention d'armistice a pu être conclue dans l'honneur, le 22 juin 1940, entre le gouvernement français et le gouvernement allemand.

c) – Les Anglais avaient rejeté, dans les années 1930, la proposition allemande d'interdire par une Convention internationale tout bombardement aérien d'établissements civils, même s'ils étaient proches d'objectifs militaires ; le bombardement des villes anglaises par la Luftwaffe, qui commença sous la forme de représailles sur Londres après que la RAF eut bombardé plusieurs quartiers résidentiels de Berlin sans intérêt militaire, n'était pas interdit par les Conventions internationales ; les morts civils de la guerre aérienne devenaient ainsi de simples « *dommages collatéraux* » et ils le resteront jusqu'au XXI^e siècle.

d) – L'alliance militaire entre l'Union soviétique et le Reich allemand, conclue à Moscou le 23 août 1939, avait surpris les Anglais et les avait effrayés au point qu'ils déclenchèrent la Seconde Guerre Mondiale, entraînant la France malgré elle.

e) – Dans les années 1930, la stratégie franco-anglaise en cas de conflit avec le Reich allemand était de laisser l'Allemagne s'affaiblir en pratiquant un blocus maritime rigoureux, de contenir la pression militaire allemande le plus près possible de la frontière franco-allemande et d'attendre la reddition allemande ; le pacte germano-soviétique du 23 août 1939 obligeait la France et l'Angleterre à repenser la conduite de la guerre puisque l'Allemagne avait accès, par l'URSS, à tous les réapprovisionnements stratégiques dont elle avait besoin ; faire la guerre contre l'Allemagne avec des chances de succès (militaire sinon politique) n'était pas possible sans l'engagement des États-Unis d'Amérique dans le conflit aux côtés de la France et du Royaume-Uni.

f) – Les Anglais avaient oublié, en juin 1940, la raison invoquée pour déclarer la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 (l'assistance à la Pologne attaquée) ; les Anglais n'entreprirent rien d'utile pour venir en aide aux Polonais, ni contre les Allemands, ni contre les Soviétiques qui se partagèrent la Pologne ; les Anglais, une fois qu'ils furent tous rentrés sur leur île, n'avaient plus de but de guerre ; il leur fallait trouver un prétexte pour atteindre leur véritable objectif ancestral, à savoir empêcher que l'une des deux principales puissances (France ou Allemagne) n'obtienne l'hégémonie sur le continent : la France ayant été mise hors de combat en juin 1940, il ne restait que l'Allemagne ; une prétendue menace de débarquement des Allemands en Angleterre justifia la continuation de

la guerre sans aucune perspective de réussite, sauf si l'opinion publique des États-Unis d'Amérique venait à accepter l'idée d'une entrée en guerre pour soutenir le Royaume-Uni contre le Reich allemand ; Churchill faisait confiance à Franklin Delano Roosevelt (1882-1945), le Président des États-Unis d'Amérique, pour y parvenir ; l'habile harcèlement du Japon par les États-Unis aboutit à l'attaque de Pearl Harbor par l'aéronautique navale et par les forces sous-marines japonaises, le 7 décembre 1941 ; les États-Unis qui étaient ainsi en guerre contre le Japon pouvaient entrer en guerre contre l'Allemagne pour soutenir les Anglais.

13 – Winston Churchill réussit à réaliser ses rêves de jeunesse en devenant une sorte de *dictateur* à Londres en 1940, à l'image de l'ambitieux général romain Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) qui fut nommé dictateur pour 10 ans en 45 (av. J.-C.) puis dictateur à vie le 14 février 44 (av. J.-C.) par le Sénat romain. *Remarques : a* – Les élections législatives au Royaume-Uni furent officiellement suspendues en 1940 en attendant que la paix revienne, rendant difficile toute alternance démocratique du pouvoir.

b – Après la *forfaiture* de l'opération *Catapult* de juillet 1940, en particulier « *the Glorious Attack on Mers el-Kébir* » comme disent les Anglais (3 juillet 1940) qu'il avait perfidement ordonnée contre la Marine française, Churchill était à peu près assuré de conserver le *pouvoir absolu* au Royaume-Uni et dans l'Empire britannique jusqu'à la fin de la guerre, sauf s'il était assassiné comme son illustre modèle Jules César.

c – César a été assassiné au début d'une réunion du Sénat dans la *cūrīa Pompeia* à Rome, aux ides de mars (15 mars) de l'année 44 av. J.-C., par 23 sénateurs conjurés ; son corps fut percé de 23 coups de poignards.

d – Churchill avait survécu quasi miraculeusement à la seconde guerre anglo-boer (1899-1902) ; il survécut aux bombardements stratégiques des Allemands sur Londres (1940-1941), au whisky écossais et aux cigares jusqu'à l'âge de 90 ans ; les funérailles de Churchill furent l'occasion de l'un des plus importants rassemblements d'hommes d'État ayant eu lieu dans le monde, avec celles du pape polonais Karol Józef Wojtyła (1920-2005, en religion Jean-Paul II) ; Winston Churchill (en 1940) et Karol Józef Wojtyła (en 1979-1980) permirent aux États-Unis d'Amérique de devenir, en 1992, la seule super puissance économique et militaire dans le monde, en attendant que la Chine les rejoigne et les dépasse peut-être comme puissance économique dans les années 2020.

d – Comme l'a dit le Président des États-Unis d'Amérique Franklin Delano Roosevelt (1882-1955) qui l'a bien connu, Winston Churchill ne fut ni un grand homme d'État, ni même un médiocre stratège militaire, mais seulement un politicien retors et orgueilleux, qui assista passivement au déclin de son pays.

e – Churchill comprit à la conférence de Yalta qui se tint du 4 au 11 février 1945, que son obstination idéologique et le mépris qu'il portait au roturier Hitler avaient conduit l'Empire britannique à la désintégration, avaient entraîné l'abaissement du Royaume-Uni (UK) au rang de puissance secondaire et avaient favorisé l'émergence des deux super-puissances militaires et économiques de la seconde moitié du xx^{ème} siècle, les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) ; les USA restèrent la seule puissance mondiale après l'effondrement de l'URSS, à la fin de 1991.

14 – Lorsque, le 3 septembre 1939 à 11h15, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940) déclara à la radio anglaise BBC l'état de guerre entre le Royaume-Uni et l'Allemagne, déclaration qui sera suivie le même jour à 17h00 de l'état de guerre entre la France et l'Allemagne, l'armée de terre britannique était peu nombreuse, sous équipée, peu entraînée, en un mot mal

préparée à combattre ; de plus, l'aviation britannique (Royal Air Force) avait été dépassée en nombre et en force par l'aviation militaire allemande (Luftwaffe) ; à l'automne 1933, le ministre des finances Neville Chamberlain refusa d'investir les 76 millions de livres que réclamait le *Defence Requirements Committee* (DCR) pour acquérir des avions, parce que les risques encourus par l'économie britannique lui semblaient plus néfastes pour la Grande-Bretagne que les dangers découlant des faiblesses en matière de défense ; en juin 1934, le Cabinet britannique décida d'augmenter la *force de dissuasion aérienne* (RAF), mais ils n'acceptaient de dépenser que de faibles sommes pour l'armée de terre parce que le pays ne pouvait pas vivre au-dessus de ses moyens ; si la RAF allait recevoir 38 nouveaux escadrons, le budget prévu pour les forces terrestres passa de 40 à 20 millions de livres ; l'opinion britannique refusait d'envisager la projection de *British Expeditionary Forces* (BEF) sur le continent ; c'est pour des raisons d'impréparation à la guerre que Churchill voulut rapatrier toutes les forces armées britanniques envoyées sur le continent, dès qu'il prit le pouvoir le 10 mai 1940.

Remarques : a) – Le BEF (the *British Expeditionary Force*), c'est-à-dire l'armée britannique engagée sur le continent en mai 1940, représentait tout ce sur quoi le Royaume-Uni pouvait compter en matière d'infanterie ; ses effectifs étaient nécessaires pour défendre le Royaume-Uni en cas d'invasion des Îles Britanniques par la Wehrmacht ou pour défendre les colonies britanniques et le canal de Suez.

b) – Le Royaume-Uni comptait sur son aviation, la Royal Air Force (RAF) pour défendre les îles britanniques en cas de bombardement aérien des villes anglaises ou en cas de tentative de débarquement ennemi en Angleterre.

c) – Le Cabinet de guerre britannique estimait à 52 le nombre de groupes aériens nécessaires à la défense de l'Angleterre ; ayant été informé le 17 juin 1940 qu'il n'y en avait que 36 en état de combattre, Churchill ordonna aussitôt, sans en informer les Français, de faire revenir en Angleterre les escadrilles stationnées en France et d'accélérer l'évacuation du BEF (*British Expeditionary Force*) présent sur le continent, par les ports français, de Dunkerque à Bayonne.

d) – La RAF, qui comptait 608 avions de chasse en janvier 1940, perdit 447 avions et 280 pilotes entre le début de l'offensive allemande sur le front Ouest (10 mai 1940) et la demande d'armistice par la France (21 juin 1940) ; grâce au rythme de travail jour et nuit des usines aéronautiques britanniques, la RAF comptait à nouveau 600 chasseurs de jour en juillet 1940, pour la plupart très modernes et redoutables ; le *Spitfire* britannique était supérieur au *Messerschmitt Bf 109* allemand ; les pilotes de *Messerschmitt* évitaient de combattre les *Spitfire*.

e) – La Luftwaffe comptait 3 000 avions de combat en juillet 1940, parmi lesquels les *chasseurs* Messerschmitt Bf 109 (monomoteurs) ou Bf 110 (bimoteurs) et les *bombardiers* en piqué (en allemand *Sturzkampfflugzeug* ou « *Stuka* ») des types Junkers Ju 87 (monomoteurs) ou Ju 88 (bimoteurs).

15 – L'« *opération Dynamo* » se renouvellera, dans son principe, dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2020, sous l'appellation familière de « *Brexit* ».

Dynastie : 1 – Suite de rois ou de princes qui ont régné dans un pays.

Remarques : a) – Il se dit surtout en parlant des anciens rois d'Égypte.

Exemple : Toutânkhamon (1345-1327 av. J.-C.), fils d'Akhenaton (1365-1337 av. J.-C.) est le onzième pharaon de la XVIII^{ème} dynastie.

b) – Pour les premiers rois de la maison de France, qui ont régné sur les Francs, les Français ou sur la France, on parle aussi de races.

Exemple : En se faisant acclamer et élire *roi des Francs* en novembre 751 à Soissons par une assemblée d'évêques, de nobles et de membres de la haute aristocratie, Pépin III le Bref (714-768) devint le premier roi de la deuxième race

(*Pippinides*) et le premier roi de la dynastie des Carolingiens.

[Voir le mot *Race*].

2 – Succession de souverains d'une même famille.

Remarque : La révolution d'Angleterre en 1688-1689 (en anglais « **the Glorious Revolution** ») amena un changement de dynastie : les Britanniques firent appel au prince Guillaume d'Orange (1650-1702, *stathouder* de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Gueldre et de Overijssel) en remplacement de Jacques II (1633-1701) de la dynastie Stuart dont ils ne voulaient plus car il était catholique.

Remarques : **a**) – Guillaume d'Orange devint Guillaume III, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

b) – À la mort de Guillaume III, la fille de l'ancien roi d'Angleterre Jacques II, Anne (1655-1714), lui succéda comme reine d'Angleterre et d'Écosse et fut la dernière souveraine de la maison et dynastie Stuart (ou Stewart).

c) – Georges 1er (1660-1727) succéda à Anne Stuart et fonda la dynastie de Hanovre ; la dynastie de Hanovre s'éteignit avec la reine Victoria (1919-1901).

d) – Le fils de Victoria, Édouard VII (1841-1910) fonda la dynastie de Saxe-Cobourg et Gotha, du nom de son père Albert de Saxe-Cobourg-Gotha (1819-1861), prince consort et époux de la reine Victoria.

e) – Le roi d'Angleterre George V (1865-1936), de la maison Saxe-Cobourg et Gotha, proclama le 17 juillet 1917, pendant la Première Guerre mondiale, alors que le sentiment anti-allemand était très important parmi la population britannique, que la famille royale changeait tous ses titres et ses noms de famille allemands pour des titres et des noms à consonance anglaise ; la maison et la famille royales du Royaume-Uni furent ainsi renommées « *maison de Windsor* » et « *dynastie de Windsor* ».

f) – La reine d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, Elizabeth II (née en 1926), couronnée le 2 juin 1953 à l'abbaye de Westminster, est de la dynastie Windsor.

g) – Philip de Grèce et de Danemark, duc d'Édimbourg (né en 1921), prince consort et époux de la reine d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande Elizabeth II, père, grand-père ou arrière-grand-père des différents prétendants au trône du Royaume-Uni, appartient à la maison Mountbatten (ex-Battenberg).

h) – Tout futur monarque d'Angleterre pourra, s'il le souhaite, changer le nom de la maison par une proclamation annulant celles de George V et d'Elizabeth II.

Dyneema® : **1** – Le *Dyneema*® est une fibre en polyéthylène à masse molaire très élevée (en anglais « **HMPE** » ou « **UHMPE** », « **high modulus** ou **ultra high modulus polyethulene** ») ; le *dyneema* est né aux États-Unis sous l'appellation de *spectra* en 1983, puis il a été produit par la firme japonaise Toyobo.

Remarques : **a**) – Le *dyneema* est distribué en Europe par la firme néerlandaise DSM (*Dutch State Mines*).

b) – *Dyneema*® est une marque déposée par DSM en 1990 ; *Spectra*® est une marque déposée par Allied Signal en 1983.

[Voir le mot *Spectra*].

c) – La firme *Royal DMA* a des activités dans 4 secteurs : nutrition, produits pharmaceutiques, matières performantes et chimie industrielle.

d) – L'isomère C₂H₄ appelé polyéthylène à masse molaire très élevée (**HMPE**) a une température de fusion de 133°C ; sa masse volumique est 0,941 kg par dm³.

e) – Les chaînes moléculaires du **HMPE** sont extrêmement longues, de l'ordre de plusieurs millions de mères ; la très grande longueur des chaînes permet d'obtenir des résistances intermoléculaires très fortes et lui confère une très grande résistance aux chocs.

f) – Les *HMPE* sont largement utilisés pour la fabrication de casques très légers, de gilets pare-balles n'entravant pas les mouvements de ceux qui les portent, de boucliers, de blindages, de gants de protection, de vêtements de sécurité pour les forestiers utilisateurs de tronçonneuses, etc.

g) – Les différentes fibres qui composent un fil de *HMPE* peuvent atteindre une orientation parallèle à plus de 95 pour 100 ce qui permet d'obtenir des fils très résistants et cependant d'une très grande finesse pour confectionner des filets, des cordages servant d'amarres, etc.

2 – Les cordages en *dyneema* peuvent remplacer avantageusement les fils d'acier, les cordages en fibres naturelle (chanvre, coco) et les cordages en polypropylène ou en polyester (*tergal*) dans de nombreuses applications maritimes en raison de leur très faible masse linéaire, de leur grande résistance à la rupture, de leur résistance à l'abrasion, de leur faible élasticité et de leur capacité à flotter dans l'eau de mer.

Remarques : **a)** – Le *dyneema*® des cordages est une fibre de polyéthylène jusqu'à 15 fois plus résistante à la rupture que l'acier à masse égale.

b) – Pour un même diamètre, un cordage en *dyneema* est à peu près deux fois plus résistant à la rupture qu'un cordage en polyester (*tergal*).

c) – À charge de travail égale, les cordages en *dyneema* sont environ un tiers plus légers que les cordages en aramide (kevlar).

d) – Les cordages en *dyneema* sont beaucoup plus résistants à l'humidité, à l'exposition aux rayons ultra-violet, aux flexions et contre-flexions répétées que les cordages comparables en aramide (kevlar).

e) – Les cordages en *dyneema* sont particulièrement résistants à l'abrasion.

f) – Les cordages en *dyneema* sont moins sensibles à l'allongement en charge (inférieur à 1 pour 100) que les cordages en polyamide (*nylon*).

g) – Les cordages en *dyneema* flottent quand on les laisse à la surface de l'eau, contrairement aux cordages en aramide (*kevlar*), en polyamide (*nylon*) ou en chanvre.

3 – Le *dyneema* est auto-lubrifiant ; son coefficient de frottement est comparable à celui du *PTFE* (polytétrafluoroéthylène) ou « *Téflon*® » de la firme Du Pont.

Remarque : Cette caractéristique est intéressante si le cordage en *dyneema* doit passer par le réa d'une poulie.

4 – Le *dyneema* est produit en plusieurs qualités : le DSK 62 n'est guère utilisé en voilerie ; le DSK 90 est le haut de la gamme ; les DSK 75 et DSK 78 sont les plus utilisés sur les bateaux.

5 – Le *dyneema* ne s'allongeant pas autant que le nylon avant de casser en cas de charge trop élevée, il est moins sujet à un retour meurtrier vers l'Équipage du bateau qui l'utilise comme amarre ou comme remorque.

Remarque : En raison d'un fluage important, le *dyneema* n'est pas utilisé pour le haubannage latéral car il y aurait périodiquement du jeu à reprendre dans les haubans.

[Voir le mot *Fluage*].

6 – Les éventuels nœuds affaiblissent le *dyneema* et diminuent sa résistance ; on doit prévoir des épissures sur cosses aux extrémités.

7 – Si la résistance statique du *dyneema* est époustouflante, sa résistance dynamique est parfois inférieure aux attentes des utilisateurs et une forte secousse sur un nœud ou sur un blocage peut produire assez de chaleur pour le faire fondre partiellement et entraîner une rupture inopinée ; les cordages en *dyneema* n'absorbent pas d'énergie en cas d'à-coup comme peuvent le faire des cordages ayant une certaine élasticité (*polypropylène* et surtout *nylon*).

8 – Dans le cas d'un remorquage dans une mer formée, la charge de rupture d'une

remorque en *dyneema* peut être dépassée si l'on n'a pas prévu de prolonge en *nylon* pour amortir les chocs, car la force de traction exercée sur la remorque peut être multipliée par un facteur 5 ou davantage pendant un court instant en cas d'à-coups.

9 – Il est à peu près exclu de réparer une amarre ou une remorque en *dyneema* qui aurait cassé :

i) à cause d'une très forte secousse ;

ii) ou par suite d'un frottement direct, par exemple si elle s'est trouvée écrasée entre le quai et la coque d'un bateau, ou même dans un taquet-coinceur ;

iii) ou si l'on n'a pas prévu de pantoire pour éviter que le *dyneema* ne s'use sur les portages à bord d'un navire remorqué.

Remarque : Une enveloppe tressée en *nylon* ou en *vecfran* autour d'un cordage à âme en *dyneema* permet de diminuer sa vulnérabilité aux taquets-coinceurs.

10 – La tresse *dyneema* SK75 en diamètre 4 mm a une masse de 0,7 kg pour 100 m de longueur, une charge de rupture d'environ 1200 daN et coûte un peu plus de 1 euro le mètre linéaire ; en diamètre 10 mm, respectivement 5,8 kg pour 100 m, 9 000 daN et environ 7 euros ; en diamètre 14 mm, respectivement 10 kg pour 100 m, 16 000 daN et environ 15 €, soit 1500 euros les 100 mètres.

Remarque : Les capitaines des navires qui utilisent des amarres en *dyneema* sont attentifs à ce qu'elles ne soient pas serrées entre la coque du navire et le quai pour prévenir tout frottement destructif.

11 – Les spéléologues utilisent des cordes en *dyneema* depuis des décennies, notamment recouvertes d'une enveloppe tressée en nylon.

12 – Comparé au *dyneema*, le *kevlar* a une mauvaise résistance aux pliures. [Voir le mot *kevlar*].

Dyscole : **1** – Il se dit de celui qui s'écarte de l'opinion reçue.

2 – Il se dit aussi d'une personne avec qui il est difficile de vivre.

Dystopie : Récit de fiction qui décrit une société organisée de telle façon qu'elle empêche ses membres d'atteindre le bonheur.

Exemple : Le roman d'anticipation « *Le Meilleur des mondes* » (1932) du romancier et philosophe britannique Aldous Huxley (1894-1963) est une dystopie.

Remarques : **a)** – Une dystopie est une contre-utopie ; l'utopie présente un monde parfait, la dystopie le pire monde qu'on puisse imaginer.

b) – Dans une utopie, ceux qui ne se plient pas aux lois sont des marginaux qui ne sont guère mis en lumière si ce n'est de façon négative.

c) – Dans une dystopie, les personnages principaux ne s'adaptent pas aux lois et cherchent à faire changer les choses.

d) – La dystopie exacerbe les préoccupations et les inquiétudes liées à la complexité du monde.

[Voir le mot *Complexité*].

e) – La dystopie est un courant littéraire plein d'anxiété et de violence qui rencontre un grand succès, notamment dans la jeunesse.

EAM : Sigle des anciennes *Écoles d'Apprentissage Maritimes* qui préparaient les marins ou les futurs marins des navires de pêche ou de commerce à différents certificats, diplômes ou brevets maritimes.

Eau (en anglais « *water* ») : Pour les marins, l'eau est considérée sous le rapport de ses deux espèces les plus distinctes : l'eau de mer et l'eau douce ; si l'eau douce est buvable, on l'appelle *eau de boisson*, sinon c'est de l'*eau de lavage*.

Remarques : **a)** – L'eau salée dont la salinité est inférieure à la salinité de la mer est appelée *eau saumâtre*.

- b)** – L'eau courante contient des gaz dissous et des sels minéraux ; elle peut être plus ou moins acide (son pH est d'autant plus faible que l'eau est acide) et plus ou moins dure, c'est-à-dire plus ou moins chargée en carbonate de calcium (calcaire).
- c)** – L'eau utilisée pour les chaudières est une eau douce extrêmement pauvre en sels d'aucunes sortes, très pure ; elle est couramment obtenue à bord par la distillation de l'eau de mer.
- d)** – L'eau pure se présente sous trois états en fonction de la température et de la pression ; à la pression atmosphérique normale (1013,25 hPa) :
 - i)** l'eau est en phase solide au-dessous de 0°C (c'est de la glace) ;
 - ii)** entre 0°C et 100°C, l'eau est en phase liquide ;
 - iii)** l'eau est en phase gazeuse au-dessus de 100°C (c'est de la vapeur d'eau).[Voir les expressions *Eau de mer*, *Eau de source*].

Eau (Dans les –) : Expression signifiant à peu près « à la suite immédiate ».

Remarque : L'expression « les eaux d'un navire » (en anglais « **in the wake** ») désigne la portion de mer qui se trouve près de ce navire, dans la direction de sa quille, vers l'arrière, au moment où l'on parle.

Eau (Dans mon –) : Expression qu'utilisait un plaideur au tribunal d'Athènes lorsqu'un autre orateur s'exprimait pendant son temps de parole.

Remarque : Pour assurer des temps de parole égaux, le temps de parole de chacun était mesuré par une horloge à *écoulement d'eau* appelée *clepsydre*.

Eau de mer (en anglais « **sea water** ») : **1** – Eau des océans et des mers.

Remarques : **a)** – L'eau de mer a une saveur salée, amère, nauséabonde et sur les côtes, une odeur souvent désagréable.

b) – L'eau de mer est poisseuse et elle corrompt la plupart des métaux et des bois non protégés qui entrent à son contact lorsqu'elle est sous forme de brouillard.

c) – L'eau de mer conduit le courant électrique et elle provoque la disparition progressive de certains métaux (bronze par exemple) immergés à proximité d'autres métaux tels que le fer ou l'acier.

d) – La salinité de l'eau de mer vient de l'eau des rivières qui s'est chargée en sels minéraux au contact des rives entre leur source et la mer ; l'évaporation de l'eau de la mer, qui produit les nuages, augmente petit à petit la concentration en sels de la mer.

e) – Les sels de l'eau de mer se présentent principalement sous la forme d'ions halogénures (chlorures) et d'ions alcalins (sodium).

f) – Le *pH moyen* de l'eau de mer est de l'ordre de 8,2 ; le pH de l'eau de mer est toujours supérieur à 7.

2 – On appelle « les eaux d'un navire » (en anglais « **the wake** ») celles qui se trouvent derrière lui, dans la direction de sa quille, au moment où l'on parle ; un navire est dans les eaux d'un autre navire lorsqu'il est placé près de lui, dans la direction arrière de sa quille.

Eau de source : Eau de boisson logée en bouteilles et pouvant être servie à la table de l'État-Major ou de l'Équipage des navires de commerce.

Remarques : **a)** – L'eau de source est d'origine souterraine ; elle est potable à l'état naturel et elle est embouteillée à la source ; la composition de l'eau de source n'est pas systématiquement stable.

b) – Il ne faut pas confondre *eau de source* et *eau minérale*.
[Voir l'expression *Eau minérale*].

c) – La Compagnie des Messageries Maritimes sous-traitait la nourriture à bord de ses navires à une société extérieure, la Société Hôtelière de Restauration Maritime (SHRM), appelée familièrement la « *Figues et Noix* ».

d) – Le contrat prévoyait que la SHRM fournirait du *vin logé*, encore appelé *vin*

de chambre à la table des États-Majors ; le contrat ne prévoyant pas la fourniture d'eau de source ni d'eau minérale et la Compagnie des Messageries Maritimes devait prendre à sa charge le coût de cette eau.

e) – Dans les années 1960, pour préserver ses droits, l'Armement des Messageries a diffusé une circulaire (confidentielle) aux commandants rappelant que « *les officiers des Messageries Maritimes boivent du vin à table – point – Ceux qui désirent boire de l'eau devront fournir un certificat médical – point – Ils se déclareront avant le début du voyage – point final* ».

N.B. : Une telle circulaire serait maintenant classifiée au niveau « *très secret* ».

Eau de vie : On appelle *eau de vie* le résultat de la distillation des fruits fermentés.

Remarques : **a)** – On ne doit pas secouer ou agiter un verre empli d'eau de vie, sinon l'alcool monte à la surface et on ne pourra pas respirer le parfum des fruits ; mais on peut faire tourner lentement l'eau de vie dans le verre pour en mouiller les bords.

b) – Les alcools de grains (whisky, vodka) ne sont pas des eaux de vie.

Eau distillée (en anglais « *distilled water* ») : L'eau distillée est utilisée principalement dans les batteries d'accumulateurs électriques ou dans les chaudières des installations à vapeur.

Remarque : L'eau distillée utilisée pour les chaudières est une eau douce extrêmement pauvre en sels d'aucunes sortes ou en matières organiques, chimiquement très pure, obtenue couramment à bord par la distillation de l'eau de mer et traitée à bord pour avoir des propriétés physiques, notamment de dureté ou de conductivité électrique, compatibles avec son utilisation à des pressions supérieures à 80 bar et à des températures supérieures à 600 °C.

Eau douce (en anglais « *fresh water* ») : **1** – L'eau douce embarquée à bord des navires est utilisée pour la boisson, pour la toilette, maintenant pour les WC, pour la buanderie et pour le rinçage des parties du navire qui ont reçu de l'eau de mer sous la forme de paquets de mer ou d'embruns.

Remarques : **a)** – Pour alimenter les chaudières, on embarque ou on produit à bord de l'eau distillée.

b) – Jusque dans les années 1960, les WC des navires utilisaient de l'eau de mer.
2 – Les navires sont souvent équipés de bouilleurs pour produire à bord de l'eau douce à partir d'eau de mer.

Remarques : **a)** – Les bouilleurs des navires à vapeur utilisent de la vapeur ayant déjà travaillé d'une façon ou d'une autre (par exemple la vapeur d'échappement des auxiliaires) pour chauffer l'eau de mer jusqu'à obtenir de la vapeur d'eau pure que l'on condense et que l'on dirige vers les caisses à eau douce ; la saumure qui reste est soutirée et rejetée à la mer.

b) – Les bouilleurs des navires à moteurs diesel sont chauffés par l'eau de refroidissement des moteurs, qui peut atteindre une température d'environ 65°C ; l'évaporation de l'eau de mer s'obtient en créant un vide assez poussé dans le corps du bouilleur au moyen d'éjecteurs.

Eau douce (Conservation de l' –) : **1** – Jusqu'à la mise en service des caisses de plusieurs mètres-cubes de capacité, en inox ou en tôle vernie à l'intérieur, ou des doubles-fonds recouverts d'un enduit alimentaire, l'eau douce était conservée à bord des navires à voiles dans des barriques, des tonnes ou des futailles plus ou moins grandes.

Remarque : L'appellation de ces capacités destinées à recevoir la réserve d'eau douce du navire était : « *pièces à eau* » ou « *caisses à eau* » et elles étaient arrimées en grand nombre dans les fonds, sur le lest.

2 – L'eau douce embarquée dans des futailles, au port ou à une aiguade, se

corrompait fréquemment au bout de seulement quelques jours et elle devenait presque impropre à la consommation ; elle acquérait une odeur et un goût qui la rendaient quasi-imbuvable.

[Voir le mot *Aiguade*].

Remarques : a) – Dans les barriques en bois, l'eau douce s'altérait d'autant plus vite que ces barriques étaient neuves ; c'est le bois lui-même qui contenait les germes de la corruption.

b) – Dans les caisses en tôle enduites intérieurement d'un vernis spécial ou d'un lait de ciment, l'eau commençait souvent à sentir mauvais au bout de quelques jours ou de quelques semaines ; mais quelque temps après, elle redevenait parfaitement potable et même agréable à boire ; on disait que l'eau « *s'était faite* » avec le roulis et le tangage.

c) – Certaines eaux, selon l'endroit où l'on s'approvisionnait, pouvaient rester très pures ; l'eau du Cap (Afrique du Sud), celle de certaines sources du Brésil ou celle de Marseille étaient réputées ne jamais s'altérer pendant toute la durée du voyage ; les capitaines des voiliers long-courriers qui faisaient escale à Bordeaux n'acceptaient d'embarquer que de l'eau qui provenait de la *source de Lormont*, à l'entrée du Port de la Lune, car elle « *se faisait* » en seulement quelques jours dans les pièces en fer.

d) – Le succès du port de Marseille est peut-être lié à la qualité de l'eau que les navires pouvaient y trouver et qui était même légendaire.

3 – Sur les navires à voiles de jadis, un *charnier* en chêne, cerclé de cuivre, recevait chaque matin l'eau douce mise à la disposition des hommes de l'Équipage pour la journée ; en temps normal, les marins y buvaient à volonté à l'aide d'un quart qui y était amarré mais ils ne pouvaient pas en emporter sans autorisation spéciale.

[Voir le mot *Charnier*].

Remarques : a) – L'homme qui buvait devait retirer sa chique de sa bouche et se tenir suffisamment éloigné du charnier si le couvercle en était resté relevé, pour éviter que les gouttes qui pouvaient tomber de ses lèvres ne troublent l'eau commune ; il devait aussi assécher complètement son quart et le retourner, pour montrer qu'il était complètement vidé, avant de le remettre à son poste ou de le passer à un camarade.

b) – On garnissait parfois le fond du charnier de petits galets de rivière.

c) – On montait dans le charnier, sur le pont, l'eau douce prélevée dans les pièces arrimées à fond de cale au moyen de petits barils de forme allongée appelés « *barils de galère* ».

d) – Sur les navires de commerce, le charnier était solidement saisi un peu à l'arrière du râtelier du grand-mât, à la vue de l'officier de quart ; sur les bâtiments de guerre, le charnier était à l'avant, sous la garde d'un homme de confiance.

e) – Sous les tropiques, on ajoutait parfois à l'eau douce du charnier, soit du tafia, soit du vinaigre et un soupçon de sucre cristallisé : cela constituait l'*acidulage* qui était d'usage quand la température de l'eau de mer dépassait un certain seuil.

[Voir le mot *Acidulation*].

Eau douce (Médecin d' –) : On dit d'un médecin de la Marine peu habile, ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs et qui n'ont aucun effet, que c'est un *médecin d'eau douce*.

Eau forte : Solution d'acide nitrique à 70 p. 100 et au-dessus.

Eau minérale : 1 – L' *eau minérale naturelle* ne peut être que d'origine souterraine et s'être constituée à l'abri de tout risque de pollution humaine ; elle est biologiquement saine dès l'origine et elle ne subit aucun traitement de désinfection ; toute source

d'*eau minérale naturelle* doit être géologiquement saine et physiquement protégée.

2 – L' *eau minérale* se caractérise par sa pureté originelle, par la stabilité de sa composition chimique et par la constance de sa température.

3 – L' *eau minérale* est, de fait, la seule eau à pouvoir bénéficier de qualités thérapeutiques ou de propriétés favorables à la santé reconnues par l'Académie de Médecine.

Remarques : **a)** – L'eau minérale naturelle doit être obligatoirement embouteillée à la source.

b) – L'eau minérale naturelle fait l'objet de contrôles réguliers très stricts depuis le captage jusqu'à l'embouteillage afin d'assurer au consommateur une qualité optimale.

c) – Certaines eaux minérales naturelles contiennent des teneurs fixes en minéraux ou en oligoéléments et elles peuvent présenter des vertus thérapeutiques ou être bonnes pour la santé.

d) – Certaines eaux minérales naturelles peuvent être déconseillées à certaines personnes en raison de leurs propriétés (par exemple une teneur en sel élevée).

e) – Il ne faut pas confondre *eau minérale* et *eau de source*.

[Voir l'expression *Eau de source*].

Eau saumâtre : On appelle *eau saumâtre* un mélange d'eau de mer et d'eau douce, comme on en rencontre dans les estuaires des fleuves.

Remarques : **a)** – La densité de l'eau saumâtre est variable et elle est comprise entre la densité de l'eau douce (1,000) et celle de l'eau de mer (1,026).

b) – Il est nécessaire de connaître la densité de l'eau saumâtre pour calculer l'enfoncement du navire et son assiette dans cette eau saumâtre, puis d'en déduire l'enfoncement et l'assiette dans l'eau de mer.

c) – On lit sur un *aréomètre* la densité de l'eau dans laquelle flotte le navire.

Eaux (Dans les – de) : On dit qu'un navire reste dans les eaux d'un autre navire lorsqu'il le suit de très près, qu'il navigue dans la zone de la mer qui a été perturbée par le passage du navire qui le précède, c'est-à-dire dans la houache de cet autre navire.

Eaux grises : Eaux usées domestiques faiblement polluées (par exemple eau d'évacuation d'une douche, d'un lavabo ou d'un évier de cuisine).

Remarque : Les eaux grises s'opposent aux eaux noires.

[Voir l'expression *Eaux noires*].

Eaux mortes : Phénomène hydraulique observable en rivière et prenant son origine dans l'ondulation de l'interface qui sépare deux couches d'eau superposées de densités et de vitesses différentes.

Remarques : **a)** – Un navire chargé qui descend de Tonnay-Charente à la mer par la rivière Charente, un jour de crue et qui appareille du silo de Tonnay en début de flot, subit ce phénomène qui se manifeste par :

i) un grande difficulté à gouverner dans la rivière ;

ii) un ralentissement important et inexplicable à première vue.

b) – On explique parfois ces ralentissements en invoquant des causes peu convaincantes ; en Charente, on a parlé du *bouchon vaseux* ; lors de la bataille navale d'Actium, en 31 av. J.-C., on a rapporté que des *poissons à ventouse* appelés rémoras se seraient fixés sur la carène des navires d'Antoine et Cléopâtre et les auraient freinés, les empêchant d'éperonner les navires d'Octave.

Eaux noires : Eaux souillées provenant des toilettes, des fosses d'aisances, des bassins de vidange et contenant des matières fécales et de l'urine.

Remarques : **a)** – On dit aussi *eaux vannes*.

b) – Les eaux noires s’opposent aux eaux grises.

[Voir les expressions *Eaux grises*, *Vannes (eaux –)*].

Ebbe, Ébe (en anglais « *ebb-tide* ») : Synonyme de jusant.

Remarque : Ce mot n’est guère employé que dans l’expression *portes d’ebbe* qui désigne les portes d’une écluse construite en bord de mer, destinées à empêcher une marée extraordinairement haute de franchir l’écluse et de pénétrer à l’intérieur de la zone protégée par cette écluse.

Ébruiter : Divulguer, rendre public.

Exemple : Il ne faut pas ébruiter cette affaire de fausses factures.

Écaille : **1** – Petite partie dure et ordinairement transparente, d’une figure ronde et plate, qui couvre la peau de certains poissons et de certains reptiles.

2 – *Écaille*, se dit aussi d’une espèce de coque dure qui couvre les animaux qu’on appelle *testacées*.

Exemples : L’écaille d’une huître ; écaille de tortue.

Remarque : Ce que l’on appelle absolument *écaille* est habituellement de l’écaille de tortue.

Exemples : Cabinet d’écaille ; tablettes couvertes d’écaille ; tabatière d’écaille ; ce que vous prenez pour de la corne est de l’écaille.

3 – Les botanistes donnent le nom d’écailles, à des productions qui approchent de la figure d’une écaille de poisson.

Remarque : Des écailles forment l’enveloppe des boutons ; on en trouve sur les calices de quelques fleurs, sur les chatons, sur les bulbes, etc. ; les cônes du sapin sont des fruits à écailles ou écailleux.

4 – On dit, en peinture, qu’un tableau tombe par écailles quand, par vétusté, il s’en détache des parcelles.

Écailler : **1** – Ôter, enlever l’écaille d’un poisson.

Remarque : On ne doit pas confondre écailler et écaler.

[Voir les mots *Écale*, *Écaille* et *Écaler*].

2 – On dit, qu’un tableau s’écaille, qu’un enduit d’or, de blanc, d’azur, etc. s’écaille, pour signifier que l’or ou les couleurs s’enlèvent et se détachent par petites parties, comme des écailles.

Écale : **1** – Couverture extérieure qui renferme la coque dure de certains fruits, comme les noix.

Exemple : Écale de noix, etc.

Remarque : On ne doit pas confondre *écale* et *écaille*.

[Voir le mot *Écaille*].

2 – *Écale* se dit aussi des coquilles d’œufs, et de la peau des pois qui se lève quand ils cuisent.

Exemples : Écales d’œufs ; des écales de pois.

Écaler : Ôter l’écale.

Exemple : Écaler de noix ; les pois s’écalent quand ils ont bouilli.

Remarque : On ne doit pas confondre écaler et écailler.

[Voir les mots *Écale*, *Écaille* et *Écailler*].

Écarlate : **1** – Couleur rouge et fort vive.

2 – Il signifie aussi l’étoffe même teinte de cette couleur.

Exemple : Manteau d’écarlate.

Écart (en anglais « *scarf* », « *boxing* », « *dhift* ») : **1** – Écart signifie en général le point d’intersection de deux pièces, soit qu’elles sont rapprochées bout à bout, soit qu’elles sont jointes par un assemblage quelconque.

2 – En construction navale, un écart est la jonction, l’assemblage, la réunion de deux pièces de bois taillées en biseaux ; cela consiste à ôter du bois d’une face d’une pièce de charpente ou de mâture, et de tailler celle qui doit s’assembler à la

première de manière qu'elle s'applique exactement, la pièce finale conservant les mêmes dimensions que le corps de chacune des pièces.

Remarques : a) – Deux pièces jointes bout à bout doivent chevaucher l'une sur l'autre par des écarts (des biseaux) dont la longueur doit être d'au moins cinq fois la largeur des pièces à réunir.

b) – Les extrémités des biseaux doivent être rabattues afin de ne pas présenter une lame mince qui serait rapidement détériorée.

c) – Si les pièces ne doivent pas travailler à l'arrachement ou à la compression (donc dans le sens de la longueur) le biseau est simple et la jonction est assurée par des chevilles en fer ou en cuivre ou par des gournables en bois.

[Voir le mot *Gournable*].

d) – Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les pièces doivent travailler à l'arrachement ou à la compression, on empêchera les glissements par un écart à dent ou à croc, ou par un écart à clé, ou encore par un « *écart chinois* » dans lequel les surfaces en contact sont curvilignes.

3 – Le mot *écart* est employé par les maîtres-voiliers lorsqu'il s'agit de laizes qui se rejoignent dans leur longueur, soit bout à bout, soit lorsqu'il y a lieu à remplacer de la toile :

i) L'écart « *simple* » est celui que l'on fait sur une seule laize ; sa couture est double, d'une largeur de 2 à 3 centimètres, rabattue et piquée sur chacun des bouts qu'un petit *rempli* maintient dans l'intérieur de l'écart ; les deux remplis et les deux coutures suivent exactement la direction du droit fil ; les fils de chaîne des deux toiles se correspondent exactement, travaillent ensemble et la laize, quoique en deux morceaux, remplace assez bien une toile d'une seule pièce.

ii) L'écart « *en plein* » est une réunion d'écarts simples qui se font suite l'un à l'autre ; ainsi, quand on allonge ou quand on raccourcit la chute d'une voile carrée sous une bande de ris, on y fait un écart en plein parce que toutes les laizes de la voile sont coupées sur un même droit fil et, de même, recousues en ligne droite et sans endenture ; l'écart en plein n'est solide que si on le recouvre avec une bande de renfort.

iii) L'écart « *en échelottes* » est une réunion d'écarts simple endentés ou étagés d'une laize à l'autre ; il vaut mieux que l'écart en plein et il lui est toujours préféré quand c'est possible.

Écarter : 1 – Éloigner, séparer, disperser, éparpiller.

Exemples : Le vent a écarté les nuages ; la tempête a écarté les bateaux.

2 – Il signifie aussi détourner.

Exemples : Écarter quelqu'un du droit chemin.

Remarque : On dit que l'on *s'écarte de sa route* pour éviter un abordage, pour dire que l'on change momentanément le cap que l'on suivait quand on s'est aperçu qu'il se préparait une situation très rapprochée avec un autre navire qui vient de tribord.

3 – À certains jeux des cartes, *écarter* signifie mettre à part, rejeter des cartes dont on ne veut point se servir, s'en défaire.

Exemples : Écarter un as ; écarter un roi.

Ecchymose : Contusion légère ou superficielle qui n'offense que la peau ou le corps grasseux.

ECDIS : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Electronic Chart Display and Information System*.

2 – Un ECDIS est un dispositif électronique permettant d'exploiter les cartes électroniques officielles (en anglais « *electronic navigational chart* » - *ENC*) ; il intègre et utilise des informations de position en provenance de satellites

artificiels de la Terre (par exemple le système GPS américain).

Remarques : a) – De nombreuses obligations réglementaires conditionnent l'utilisation de l'appellation ECDIS (règle v/20 de la Convention SOLAS).

b) – Un système électronique de navigation ECDIS est considéré comme un équivalent des cartes marines publiées sur des supports en papier s'il satisfait aux spécifications de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Organisation Hydrographique Internationale.

3 – Un système ECDIS est composé d'une base de données électroniques de cartographie et d'un équipement électronique spécifique connecté à un certain nombre de capteurs dédiés à l'exploitation et à la visualisation des cartes électroniques, notamment vectorielles, ainsi que des paramètres de navigation.

Remarques : a) – Seul un dispositif électronique de navigation répondant à la norme ECDIS peut remplacer la carte papier, et à la condition qu'un dispositif de secours se trouve à bord.

b) – Le système de navigation *Maxsea* n'est pas considéré comme un ECDIS.

Échafaud : 1 – Assemblage de pièces de bois qui forme une espèce de plancher sur lequel les ouvriers montent pour travailler aux lieux où ils ne peuvent atteindre autrement.

2 – On appelle aussi échafaud une espèce de théâtre de charpente dressé pour l'exécution de quelques criminels.

Remarque : La peine de mort a été abolie en France (loi du 9 octobre 1981).

Échafaudage : Construction d'échafauds pour exécuter des réparations, pour faire la propreté, pour peindre, ou pour faire quelque autre chose semblable.

Exemple : Monter un échafaudage.

Échampir : [*Terme de peinture*] Contourner une figure, un feuillage, un ornement, en séparant les contours d'avec le fond.

[Voir le mot *Réchampir*].

Échancrer : Tailler, vider, couper en dedans en forme de croissant.

Remarque : Il se dit des étoffes, de la toile, du cuir, du bois, etc.

Échancrure (en anglais « *hollow cut* ») : **1** – Arc rentrant que l'on voit en bas ou sur les côtés d'une voile, et en vertu duquel les ralingues de ces parties, au lieu d'être en ligne droite, se courbent vers le milieu de la voile.

2 – C'est habituellement du bas des voiles (ralingue de bordure) qu'il s'agit quand on parle d'échancrure.

Échantignolles (en anglais « *gun-carriage kevels* ») : Sortes de forts taquets que l'on voit sous les flasques de l'affût de certains canons et les obusiers pour en exhausser l'arrière et remplacer les roues de l'arrière : cette disposition diminue le recul de la pièce.

Remarque : Avant de faire feu, et afin de vaincre les frottements pour mettre la pièce en position près de la muraille du navire, on fait usage d'un levier coudé à roulettes appelé *levier directeur*, avec lequel on soulève l'arrière de l'affût, et on le fait rouler par les roues de l'avant, avec facilité.

Échantillon : 1 – Petite quantité de marchandise servant de *montre* (voir ce mot).

2 – Force et dimension des pièces de bois qui servent à la construction navale.

Remarque : Échantillon vient de l'ancien français *échantil* qui signifiait *étalon de mesure*.

3 – Le mot « *échantillon* » s'applique aux deux dimensions *largeur* et *épaisseur* des pièces de construction, mais on se sert de ce terme principalement pour signifier l'épaisseur du côté du navire dans ses différentes parties et dans ses différentes élévations.

Remarques : a) – Il est nécessaire de désigner la partie du navire qu'on a en vue pour faire connaître la sorte d'échantillon dont on veut parler.

b) – Lorsqu'on dit qu'un navire est d'un fort ou d'un petit échantillon, on entend par ces termes généraux que la charpente des côtés du navire dont on parle est bien ou mal proportionnée à leur force.

Échantillonnage : Force et dimension des pièces de bois, de métal ou d'autre matériau qui servent à la construction d'un bateau ou d'un navire.

Remarque : L'échantillonnage caractérise les dimensions des éléments d'assemblage qui constituent telle ou telle partie du navire.

Échantillons (Flotte d' –) : Voir l'expression *Flotte d'échantillons*.

Échappée : Sorte de cheminée dans laquelle est fixée une échelle verticale qui permet de fuir un compartiment confiné en cas de péril imminent.

Échappement (horlogerie) : **1** – L'échappement est l'élément des horloges qui sert de compteur et de distributeur ; il compte les oscillations du balancier et régule la force provenant du ressort ou des poids de l'horloge pour qu'elle soit restituée progressivement.

2 – L'échappement transforme les informations du balancier en un mouvement de rotation uniforme des aiguilles.

3 – L'échappement à ancre (fin du XVII^e siècle) a permis aux horloges d'atteindre une précision de quelques secondes par jour et, pour les chronomètres de marine, de quelques secondes par mois.

Échappement (installation à vapeur) :

Échappement (moteur à combustion interne) :

Écharde : **1** – Piquant de chardon.

2 – [*Par extension*] Petit éclat de bois qui entre dans la chair.

Exemple : On lui a tiré une écharde du pied.

Écharner : Ôter d'une peau de bête, d'un cuir, la chair qui y est restée.

Échaudis (en anglais « *triangular iron ring* ») : Boucle en fer triangulaire que l'on place à bord en quelques endroits pour les saisines des embarcations et du matériel arrimés sur le pont.

Échauffé (en anglais « *rotten* ») : Une pièce de bois ou un cordage est échauffé lorsque s'y déclare une fermentation ou un commencement de pourriture qui en affaiblissent la qualité.

Échec : **1** – Impasse dans l'action entraînant le renoncement.

Remarques : **a)** – Une imprécision, une incertitude, une approximation, une erreur ne sont pas nécessairement des échecs ; ce sont souvent les aléas inévitables de la vie réelle auxquels chacun doit s'adapter.

b) – Ceux qui prétendent n'avoir jamais connu d'échecs n'ont sans doute jamais connu non plus de succès personnels.

2 – Tenir quelqu'un en échec, c'est le mettre dans l'impossibilité d'agir, de prendre une résolution.

3 – Dommage, revers.

Exemple : L'entreprise a subi un échec considérable.

4 – Perte considérable subie par une armée.

Échelle : Équivalent de *corporation* sous l'Ancien Régime.

Les *échelles* désignaient des conseillers qui élistaient chaque année les consuls.

Échelle : Instrument symbolique permettant les relations entre la Terre et le Ciel, entre l'homme et Dieu.

Remarques : **a)** – Traditionnellement, on évite de passer sous une échelle.

b) – En cas d'exécution capitale par pendaison, le condamné passait sous l'échelle, le bourreau la contournait.

Échelle (en anglais « *ladder* ») : **1** – Dispositif mobile, en bois, en métal ou en matériaux synthétiques, composé de deux montants et de traverses perpendiculaires, qu'on utilise pour monter ou descendre.

2 – On appelle *échelles*, à bord des navires, des degrés en forme d'escaliers, fixes ou mobiles à volonté, destinés à établir une communication entre les ponts, ou permettant d'embarquer ou débarquer.

3 – On appelle *échelle* la disposition des éléments d'une série selon un ordre hiérarchisé.

Échelle anglaise : Synonyme d'échelle logarithmique.

Échelle de Beaufort : **1** – Francis de Beaufort (1774-1857) était un amiral anglais ; l'échelle qui porte son nom permet de qualifier la vitesse du vent de façon pratique et commode depuis 1805.

[Voir les expressions *Beaufort (Sir Francis –)* et *Beaufort (Échelle de –)*].

2 – L'échelle comprend 13 niveaux, de zéro à douze ; chaque niveau correspond à la *moyenne du vent* mesuré en mer pendant 10 minutes à une altitude de 10 mètres au-dessus de la mer.

3 – La force du vent sur l'échelle de Beaufort tient compte des rafales éventuelles.

4 – À terre, la vitesse du vent est mesurée au moyen d'un anémomètre, à une hauteur de 10 mètres au-dessus d'une surface plane et découverte.

Remarque : La couche limite du vent à la surface de la Terre dans une zone urbaine a une épaisseur d'environ 300 mètres ; c'est ce qui a justifié l'élévation du laboratoire que désirait Gustave Eiffel et qu'il a édifié au sommet de la tour qu'il construisit à Paris et qui porte son nom, afin d'étudier les profils aérodynamiques dans un courant non perturbé.

5 – À la mer, aujourd'hui, on estime la force du vent à la vue, en observant l'aspect de la mer :

i) Force zéro correspond à une absence de vent, la mer est comme un miroir.

ii) À force 4, les moutons deviennent franchement nombreux ; le passage de force 4 à force 5 (20 nœuds) est la limite au-delà de laquelle les petites embarcations ne doivent plus être en mer.

iii) Force 7 correspond au début du mauvais temps : l'écume des crêtes des vagues est entraînée dans le lit du vent ; à force 7, les stations côtières diffusent un avis de grand frais.

iv) Force 8 et force 9 correspondent à un coup de vent, force 10 et force 11 à une tempête ; à partir de force 8, les services de la météorologie diffusent pour le large un avis de coup de vent (vitesse du vent supérieure à 34 nœuds) et à force 10 un avis de tempête (vitesse du vent supérieure à 48 nœuds).

v) Force 12 correspond à des conditions exceptionnelles où la vitesse du vent est au minimum égale à 64 nœuds ; il n'y a pas de limite supérieure.

Remarques : **a)** – À l'origine, l'échelle de Beaufort liait l'état de la voilure qu'une frégate pouvait porter, à un moment donné, à la vitesse du vent dans les rafales ; à force 1 on portait toutes les voiles ; à force 2 on enlevait les bonnettes ; à force 3 on enlevait les voiles les plus hautes ; à force 4 on enlevait les voiles au-dessous, et ainsi de suite jusqu'à se retrouver à cordes et à mâts, c'est-à-dire à sec de toile, sans la moindre voile exposée au vent.

b) – La force du vent sur l'échelle de Beaufort tient compte des rafales éventuelles et un *vent moyen* de 50 nœuds pendant 10 minutes, qui correspond à force 10, peut comprendre quelques courtes rafales à 65 nœuds .

6 – *Échelle pratique* :

<i>Force</i>	<i>Appellation</i>	<i>Vitesse (nd)</i>	<i>Vitesse (km/h)</i>	<i>État de la mer</i>
0	Calme	< 1	< 1	La mer est plate comme un miroir.
1	Très légère brise	1 à 3	1 à 5	Quelques rides ressemblant à des écailles de poisson, mais sans aucune écume.
2	Légère brise	4 à 6	6 à 11	Vaguelettes ne déferlant pas.
3	Petite brise	7 à 10	12 à 19	Très petites vagues ; les crêtes commencent à déferler ; écume d'aspect vitreux. Parfois quelques moutons épars.
4	Jolie brise	11 à 16	20 à 28	Petites vagues, moutons franchement nombreux.
5	Bonne brise	17 à 21	29 à 38	Vagues modérées, moutons, quelques embruns.
6	Vent frais	22 à 27	39 à 49	Crêtes d'écume blanches, lames, embruns.
7	Grand vent frais	28 à 33	50 à 61	L'écume est entraînée dans le lit du vent ; lames déferlantes.
8	Coup de vent	34 à 40	62 à 74	Tourbillons d'écumes à la crête des lames, grandes traînées d'écume.
9	Fort coup de vent	41 à 47	75 à 88	Lames déferlantes grosses à énormes.
10	Tempête	48 à 55	89 à 102	Très grosses lames à longue crête en panache. L'écume s'agglomère en larges bancs ; la surface de la mer est devenue blanche.
11	Violente tempête	56 à 63	103 à 117	La mer est recouverte de bancs d'écume blanche élongés dans la direction du vent et le déferlement des crêtes de vagues donne de la mousse. La visibilité est réduite
12	Ouragan	≥ 64	≥ 118	La mer est entièrement blanche du fait des bancs d'écume dérivants. La visibilité est fortement réduite

Échelle de charge : L'échelle de charge d'un navire est un document fourni par le chantier de construction qui indique, en fonction de son enfoncement (on dit aussi *tirant d'eau*) la charge et le déplacement du navire.

Remarques : **a)** – L'échelle de charge est donnée pour le cas où le navire est dans l'eau de mer, et aussi dans celui où le navire est dans l'eau douce.

b) – L'échelle de charge permet de résoudre les problèmes d'enfoncement en eau de mer, en eau saumâtre ou en eau douce.

c) – Pour utiliser l'échelle de charge, on considère l'enfoncement moyen qui est la moyenne arithmétique des enfoncements de l'avant et de l'arrière.

d) – Le déplacement d'un navire à un moment donné, dans un état de chargement donné, est la masse totale du navire avec son chargement et ses approvisionnements ; le déplacement est la masse d'eau de remplacement qui occuperait le volume occupé par la carène du navire si le navire était brusquement retiré de l'eau.

[Voir l'expression *Marques de franc-bord*].

Échelle de coupée (en anglais « *accomodation's ladder* » « *gangway* ») : **1** – Échelle permettant d'accéder, à partir de la terre, aux emménagements de la partie arrière du navire que l'on appelait autrefois *coupée* et que l'on appelle maintenant

château ou *château arrière*.

2 – Ensemble orientable, composé de degrés inclinables à volonté, permettant l'embarquement ou le débarquement des personnes du quai dans le château d'un navire.

Remarque : Les sortes de passerelles mobiles dont on pose une extrémité sur un bord du navire et dont on met l'autre extrémité sur le quai, s'appellent des planches ou, plus souvent, des *planchons*.

Échelle de déplacement : 1 – L'échelle de déplacement est la représentation, sur une courbe ou dans un tableau, du déplacement du navire en eau de mer en fonction des différents tirants d'eau moyens qu'il peut prendre.

[Voir le mot *Déplacement*].

2 – Les courbes de déplacement font partie des courbes hydrostatiques.

3 – Un tableau indique le nombre de tonnes par centimètre d'enfoncement et le moment nécessaire pour faire varier l'assiette de 1 centimètre. ; le tableau donne aussi parfois les volumes de carène correspondants et le franc bord.

Remarque : L'échelle de déplacement permet de savoir à quel poids de marchandises correspond tel tirant d'eau (moyen), ou quel sera le nouveau tirant d'eau après tel embarquement ou tel autre débarquement de marchandises, ou encore après le remplissage ou le vidage d'un double-fond.

Échelle de Jacob : *Échelle symbolique* vue en songe par un personnage de la Bible hébraïque, le patriarche *Jacob*, fils du patriarche Isaac et de son épouse Rebecca, pendant sa fuite vers Charan afin d'échapper à son frère Ésaü qui désirait le tuer pour reprendre son droit d'aînesse ; l'échelle reposait sur la terre et son sommet touchait au ciel ; Dieu se tenait en haut et des anges montaient et descendaient (Genèse 28.12).

Remarques : **a)** – Les Anglais appelle l'échelle de pilote : « *Jacob's ladder* ». Cela témoigne de l'estime que les Anglais, peuple de marins, portent aux pilotes lamaneurs attachés à un port ou à une rivière, qui embarquent sur les navires arrivant dans ce port ou cette rivière pour assister leurs capitaines.

b) – Le patriarche biblique *Jacob* était le fils d'*Isaac* et de *Rébecca*, et le petit-fils d'*Abraham*.

c) – Jacob a reçu le nom d'*Israël* après son combat avec Dieu.

d) – Jacob avait un frère jumeau, Ésaü.

e) – Dieu donna à Jacob et à sa postérité, qui forme les douze tribus d'Israël, la terre sur laquelle il eut son fameux songe (Genèse 28.13).

Le pays de Canaan est ainsi devenu la mythique *terre d'Israël*.

f) – Le livre de la Genèse de la Bible hébraïque (l'« *Ancien Testament* » des judéo-chrétiens) parle de Jacob au chapitre 32 comme étant un *homme*, mais la tradition le considère comme *l'ange* de Dieu, plus précisément l'archange Gabriel.

Échelle de la carte (en anglais « *chart's scale* ») : L'échelle de la carte à une *latitude* donnée et dans une *direction* donnée est le *rapport* entre la distance de deux points de la carte et la distance qui sépare les deux points de la Terre qu'ils représentent.

Remarques : **a)** – Une carte à grande échelle représente plus de détails qu'une carte à petite échelle mais, à surface égale, elle couvre une portion de la Terre plus réduite.

b) – Une carte au 1/100 000 ème a une plus grande échelle qu'une carte au 1/1 000 000 ème.

c) – Une longueur de 1 centimètre mesurée sur une carte au 1/100 000 ème représente cent mille centimètres sur la Terre, soit 1 kilomètre.

d) – Une longueur de 1 centimètre mesurée sur une carte au 1/1 000 000 ème représente un million de centimètres sur la Terre, soit 10 kilomètres.

Échelles de latitude et de longitude : Lignes graduées qui encadrent les cartes marines ; les échelles verticales servent à déterminer la latitude, et les échelles horizontales la longitude de tous les points de la carte.

Remarque : Les échelles des *latitudes croissantes* sont placées sur les côtés des quartiers de réduction et elles indiquent, graphiquement, l'accroissement des degrés de la latitude à mesure qu'ils sont plus éloignés de l'Équateur.

Échelle de marée : Planche graduée servant à lire directement la hauteur de la marée par rapport au « zéro de l'échelle » ; le zéro de l'échelle de marée est choisi de préférence au niveau du zéro hydrographique.

Remarque : La tourelle de Richelieu, au début du chenal du vieux port de La Rochelle, porte deux échelles de marée : l'une indique le niveau de l'eau par rapport au zéro hydrographique, l'autre indique la hauteur d'eau au-dessus du seuil du *bassin à flot extérieur* (encore appelé « *bassin n° 2* » ou « *ancien bassin des chalutiers* » ou « *bassin des Grands Yachts* »).

Échelle de pilote (en anglais « *pilot's ladder* » ou « *Jacob's ladder* ») : **1** – Échelle de cordes placée sur le côté d'un navire faisant route pour permettre le transfert du pilote du bateau porte-pilote au navire ou du navire au bateau porte-pilote.

2 – Une échelle de pilote de chaque bord du navire doit permettre au pilote d'embarquer ou de débarquer en toute sécurité.

3 – Chaque échelle de pilote doit être tenue propre, entretenue et libre de glace ou de neige durant la période hivernale ; pendant le transfert du pilote, elle doit être surveillée sur place par un officier responsable disposant de moyens de communication avec la passerelle de veille (les pilotes belges demandent qu'il soit coiffé d'une casquette pour pouvoir être repéré facilement).

4 – De nuit, on doit éclairer efficacement la muraille du navire à l'emplacement de l'échelle, ainsi que l'endroit du pont où le pilote accède au navire.

5 – Les échelles de pilote doivent être installées et assujetties de manière qu'elles ne risquent pas de recevoir d'éventuels rejets provenant du navire.

6 – Les échelles de pilote doivent être assez longues pour descendre, tout en étant d'une seule pièce, du point d'embarquement dans le navire jusqu'au pont du bateau porte-pilote ; elles ne peuvent pas être constituées de plusieurs échelles trop petites mises bout à bout.

7 – Les cordages latéraux de l'échelle doivent être d'une seule longueur et ne pas comporter de nœuds, d'épissures ou de manilles de jonction.

8 – La résolution A.889 de l'O.M.I. adoptée le 25 novembre 1999 prévoit que les cordages latéraux des échelles de pilote doivent être en manille ou autre matériau ayant une solidité, une résistance et une rugosité équivalentes ; ils doivent avoir subi un traitement de protection contre toute détérioration d'ordre actinique et avoir été jugés satisfaisants par l'Administration.

Remarque : On appelle *détérioration actinique* une réaction chimique destructrice provoquée par un rayonnement lumineux, notamment ultra-violet.

9 – L'officier surveillant les mouvements de pilote doit mettre un harnais de sécurité et tester la résistance de l'échelle en se mettant sur les marches ; dans de nombreux ports, tels que Singapour, le pilote n'embarque ou ne débarque qu'après avoir assisté à ce test de vérification par un membre de l'Équipage.

10 – Les marches en bois doivent avoir des dimensions suffisantes et ne pas être glissantes ; des dispositifs doivent empêcher l'échelle de se retourner sur elle-même le long de la coque.

Remarque : Certains armateurs français ont remplacé dans les années 1980 les

marches en bois par des marches en plastique plus légères et plus dangereuses, peut-être pas intrinsèquement, mais par le contraste qui surprend quand on s'attend, de nuit, dans la tempête, à mettre les pieds sur des bonnes marches en bois et que l'échelle part sur le côté dès que l'on y pose un pied ; ils ont choisi la légèreté pour qu'un homme seul puisse disposer une échelle le long du bord ou la rentrer ; de plus, des picots en relief destinés à rendre les marches anti-dérapantes pénètrent dans certaines semelles de souliers et retiennent les pieds, les Anglais, les Allemands ou les Néerlandais qui ont le respect des pilotes ne s'y amusent pas.

11 – Lorsque la distance verticale entre l'eau et l'accès au navire est supérieure à 9 mètres, il est obligatoire d'aménager un dispositif spécial constitué :

i) soit de la combinaison d'une échelle de pilote de hauteur inférieure à 9 mètres et d'une échelle oblique disposée en direction de l'arrière,

ii) soit d'un appareil de hissage du pilote pouvant être abaissé jusqu'au niveau de l'eau et hissé jusqu'à l'accès dans le navire, à l'extérieur de la coque.

12 – Le dispositif spécial doit permettre un passage sûr et commode de l'échelle de pilote à l'échelle de coupée et au pont du navire.

13 – Les échelles de pilote ou tous autres équipements et dispositifs de transfert du pilote doivent être conformes à la réglementation internationale (SOLAS, Ch. V) et à la réglementation nationale.

14 – L'embarquement ou le débarquement du pilote peut être refusé ou retardé si les dispositifs de transfert ne sont pas conformes à la réglementation.

Échelle de poupe : Échelle de corde très étroite suspendue plus ou moins dans le vide à la poupe du navire et permettant de lire l'échelle du tirant d'eau arrière.

Remarque : Une échelle de tirant d'eau indique l'enfoncement du navire dans l'eau.

Échelle de Richter : Voir l'expression *Richter (Échelle de -)*.

Échelle de tangon : Échelle de corde très étroite, ayant des barreaux souvent arrondis, fixées à des tangons dépassant à l'extérieur du bordé et servant à l'Équipage pour descendre dans les embarcations amarrées sous les tangons.

Échelle de tirants d'eau (en anglais « *scale* ») : **1** – Marques gravées en relief et peintes de chaque côté de la coque, à l'avant, à l'arrière et au milieu du navire : ces marques placées les unes au-dessus des autres indiquent le tirant d'eau respectivement à l'avant, à l'arrière et au milieu du navire, au moment de la lecture.

2 – Sur les navires de commerce français on trouve habituellement à l'avant, à l'arrière et au milieu de la coque, d'un côté, des chiffres arabes se suivant de 20 centimètres en 20 centimètres ; de l'autre côté, des chiffres romains se suivant de pied en pied.

3 – Sur les navires de commerce anglais, les échelles de tirant d'eau des deux bords sont en chiffres romains se suivant de pied en pied.

4 – Les chiffres arabes des échelles de tirants d'eau ont une hauteur d'un décimètre et ils sont espacés verticalement de un décimètre ; les chiffres romains ont une hauteur de six pouces et ils sont espacés verticalement de six pouces.

5 – Chaque chiffre (ou groupe de chiffres) indique l'enfoncement qu'il représente lorsque le niveau de l'eau *affleure sa base*.

6 – L'origine des graduations est le dessous de la quille, ou l'alignement du dessous de la quille.

[Voir les expressions *Marques de franc-bord*, *Tirant d'eau* et le mot *Enfoncement*].

Échelle du Levant (en anglais « *sea port towns in the turkish dominions* ») : **1** – Place de commerce sur le littoral des mers du Levant.

2 – Le nom d'*Échelle* peut provenir de l'habitude qu'on avait prise, lorsqu'on y

allait, de s'accoster à des quais sur pilotis [c'est-à-dire le côté du navire parallèle au quai] et d'y faire escale, c'est-à-dire de disposer une échelle [l'escale] sur le côté du navire pour descendre à terre.

Remarque : Dans les ports européens on disposait la planche à la proue lorsque les navires se mettaient perpendiculairement au quai, l'étrave contre le quai, comme on le voit sur les anciennes représentations du vieux port de La Rochelle ; la planche était disposée à l'arrière lorsque les navires se mettaient perpendiculairement au quai, la poupe contre le quai comme à Marseille.

3 – Une autre interprétation du nom « *Échelles du Levant* » fait référence aux montagnes abruptes qui bordent la plaine côtière dans de nombreux pays de la région du Proche Orient (le Levant) et que l'on franchit à pied par des degrés : Alexandre le Grand, dans ses lettres, parle de l'*Échelle* qu'il a franchie au départ de Phasélis en 334 avant J.- C., après être arrivé sur la côte de la Mer de Pamphylie (en Asie Mineure) pour monter sur le plateau et faire la conquête du pays.

[Voir le mot *Pamphylie*].

4 – Les principales Échelles du Levant furent Constantinople, Smyrne, Alexandrette, Sidon, Tripoli (au Liban), Le Caire, Alexandrie, Rosette, Tripoli (en Libye), Tunis, Alger et les îles de Chypre, Chios, Tinos, Paros, Naxos.

5 – Les relations commerciales entre la France et les Échelles du Levant firent la prospérité de Marseille et d'autres ports obliques, du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution française et à l'implantation des Anglais dans ces contrées.

Remarques : **a)** – Les traités de commerce entre le royaume de France et l'empire ottoman portent le nom de *capitulations*.

b) – Les premières *capitulations* furent conclues entre François 1er et Soliman le Magnifique en 1536.

c) – Les *capitulations* furent reconduites par le roi de France Charles IX (1550-1574) et le sultan ottoman Sélim II (1524-1574) en 1569.

d) – La guerre entre la Sérénissime et la Sublime Porte élimina la concurrence commerciale de Venise en Turquie.

e) – La bataille navale de Lépante (7 octobre 1571) dans le golfe de Patras en Grèce, opposa la flotte ottomane à celle de la *Sainte Ligue*, qui était une coalition de Venise, de l'Espagne et du Vatican ; la flotte turque fut détruite ; la France, alliée commerciale et amie de la Turquie, ne participa pas directement à cette bataille.

[Voir l'expression *Lépante (Bataille de –)*].

f) – De nouvelles *capitulations* furent conclues en 1597 entre le roi de France Henri IV (1553-1610) et le sultan ottoman Mehmed III (1566-1603) ; elles furent reconduites en 1603 avec le nouveau sultan ottoman Ahmet 1er (1590-1617).

g) – Sous Louis XIV (1638-1715) on distingua les Échelles du Levant (Constantinople, Smyrne, Alexandrie) et les Échelles de Barbarie (Alger, Tunis, Tripoli de Lybie).

h) – Au XVIII^e siècle, les négociants français évincèrent les Anglais et les Hollandais des ports du Levant, ce qui permit le développement des ports français de Méditerranée, de Marseille notamment.

i) – Les négociants les plus riches de Marseille furent ceux qui commerçaient avec l'Égypte (Alexandrie).

j) – Après la perte du Canada (traité de Paris en 1763) le commerce avec les Échelles du Levant aurait dû se substituer au commerce perdu avec l'Amérique.

k) – Les troubles de la Révolution désorganisèrent le commerce avec le Levant ; les chambres de commerce furent supprimées en septembre 1791 ; l'influence

commerciale de la France au Levant fut totalement ruinée après la destruction des vaisseaux de l'amiral français François-Paul de Brueys d'Aigalliers (1753-1798) par l'amiral anglais Horatio Nelson (1758-1805) le 2 août 1798, en rade d'Aboukir en Égypte (en anglais « **Battle of the Nile** »).

l) – Le commerce anglais s'implanta alors durablement au Proche-Orient à la place du commerce français.

Échelle du radar (en anglais « **range** ») : Rapport entre la distance séparant les images de deux échos d'objets sur l'écran du radar et la distance qui sépare ces deux objets en réalité.

Remarques : a) – Une petite échelle donne beaucoup de détails sur une surface réduite de la mer.

b) – Une grande échelle correspond à une grande portée et permet de détecter des navires ou des côtes éloignés, à condition qu'ils soient à portée géographique de l'antenne du radar et que la puissance d'émission permette aux ondes d'atteindre ces objets et de revenir jusqu'à l'antenne après réflexion.

[Voir l'expression *Portée du radar*].

Échelle linéaire (en anglais « **linear scale** ») : **1** – Une échelle linéaire est un système de graduations représenté sur une droite dans un graphique linéaire ; l'origine de l'échelle représente le **zéro**, et le nombre étiqueté **n** est placé à la distance **n** de l'origine.

2 – Une échelle linéaire est définie pour des valeurs positives et négatives.

Remarques : a) – Pour une échelle linéaire, deux graduations quelconques dont la *différence* vaut 10, par exemple, sont à une distance constante.

b) – Dans un *graphique linéaire*, l'échelle des abscisses et l'échelle des ordonnées partitionnent les axes respectivement en intervalles égaux.

[Voir l'expression *Échelle logarithmique*].

Échelle logarithmique : 1 – Une échelle logarithmique est un système de graduations représenté sur une droite ; l'origine de l'échelle représente l'*unité* et le nombre étiqueté **n** est placé à une distance **Log_b (n)** de l'origine.

2 – Un logarithme est caractérisé par sa base **b** : le logarithme du nombre **n** dans la base **b** s'écrit : **Log_b (n)**.

3 – Dans une échelle logarithmique *de base 10*, la distance qui sépare 1 de 10 est la même que celle qui sépare 10 de 100 (à la droite de l'origine) ou que celle qui sépare 0,1 de 1 (à la gauche de l'origine).

4 – Pour une échelle logarithmique de base 10, la distance qui sépare 1 de 2 est égale à celle qui sépare 10 de 20 mais elle est supérieure à celle qui sépare 2 de 3.

5 – Une échelle logarithmique n'est définie que pour des valeurs strictement positives.

Remarques : a) – Pour une échelle logarithmique de base 10, deux graduations quelconques dont le *rapport* vaut 10 sont à une distance constante.

b) – Une échelle logarithmique espace les valeurs faibles et rapproche les valeurs fortes ; elle est particulièrement adaptée pour rendre compte des ordres de grandeur des résultats d'une application.

c) – Dans un *graphique logarithmique*, l'échelle des abscisses partitionne l'axe horizontal en intervalles égaux, mais l'échelle des ordonnées partitionne l'axe vertical en intervalles de plus en plus resserrés.

[Voir l'expression *Échelle linéaire*].

Échelle MSK : Échelle de mesure de l'intensité des tremblements de terre ou échelle d'appréciation des séismes allant de I à XII.

Remarques : a) – L'échelle MSK 64 décrit à partir de 1964 les effets d'un

tremblement de terre en termes de destructions des installations humaines et de modifications de l'aspect du terrain, mais également en termes d'effets psychologiques sur la population (sentiment de peur, de panique, panique généralisée).

b) – L'échelle MSK 64 est une évaluation qualitative qui ne représente en aucun cas la mesure d'un quelconque paramètre physique des vibrations du sol.

c) – L'échelle MSK 64 tire son nom des initiales des noms des trois savants Medvedev, Sponheuer et Karnik.

d) – Il existe d'autres échelles d'intensité sismique : échelle de Mercalli, échelle de Shindo, échelle Rossi-Forel, échelle de Richter.

[Voir l'expression *Richter (Échelle de -)*].

e) – En France, on utilise habituellement les échelles d'intensité MSK 64 (Medvedev, Sponheuer et Karnik) ou EMS 98 (échelle macrosismique européenne) qui comportent chacune douze degrés (notés de I à XII) et demeurent assez proches.

f) – Description de l'échelle MSK.

Degré I : secousse non ressentie par la population mais enregistrée par les instruments (valeur non utilisée) ;

Degré II : secousse partiellement ressentie notamment par des personnes au repos et aux étages ;

Degré III : secousse faiblement ressentie, balancement des objets suspendus ;

Degré IV : secousse largement ressentie dans et hors des habitations, tremblement des objets ;

Degré V : secousse forte, réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres ;

Degré VI : dommages légers, parfois fissures dans les murs, frayeur de nombreuses personnes ;

Degré VII : dommages prononcés, larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées ;

Degré VIII : dégâts massifs, les habitations les plus vulnérables sont détruites, presque toutes subissent des dégâts importants ;

Degré IX : destructions de nombreuses constructions quelquefois de bonne qualité, chutes de monuments et de colonnes ;

Degré X : destruction générale des constructions même des moins vulnérables (non parasismiques) ;

Degré XI : catastrophe toutes les constructions sont détruites (ponts, barrages, canalisations enterrées...) ;

Degré XII : changement de paysage, énormes crevasses dans le sol, vallées barrées, rivières déplacées.

Échelon : Programme américain d'interception et d'écoute des conversations téléphoniques ou des échanges de messages électroniques privés ou publics, dans monde entier.

Écheveau : 1 – Assemblage de fils repliés en plusieurs tours, afin qu'ils ne se mêlent pas.

Exemples : Écheveau de chanvre ; écheveau de fil blanc ; dévider un écheveau.

2 – [Au figuré] Affaire d'une extrême complexité.

Exemples : Débrouiller l'écheveau d'une intrigue ; un écheveau de mensonges.

Échevin : 1 – Jadis, officier élu par les bourgeois pour avoir soin de la police et des affaires communes d'une ville pendant un certain temps.

Remarque : La charge et le titre d'échevin furent supprimés en France à la Révolution.

2 – En Belgique, conseiller municipal chargé d'un domaine de l'administration communale.

Exemples : L'échevin de l'État-civil ; l'échevin des travaux publics.

Échevinage : **1** – Charge, fonction d'échevin.

2 – [*Par métonymie*] Il se dit aussi du temps de l'exercice.

Exemples : Durant l'échevinage d'un tel ; sous son échevinage.

3 – Corps des échevins.

[Voir le mot *Échevin*].

Écho : **1** – Réfléchissement et répétition d'une onde sonore qui frappe contre quelque corps qui le renvoie distinctement.

Remarques : **a)** – La nymphe Écho amusait Héra (la femme de Zeus) quand le dieu Zeus s'ébattait avec une maîtresse ; s'en étant aperçue, Héra punit Écho en la condamnant à ne plus parler sans qu'on l'interrogeât et à ne répondre qu'en répétant les derniers mots des questions qu'on lui poserait.

b) – Écho devint amoureuse du beau Narcisse ; ne pouvant s'en faire aimer, elle fut métamorphosée en rocher ; ayant conservé sa voix, elle ne peut aujourd'hui encore, que répéter les derniers mots des questions qu'on lui pose.

2 – [*Par analogie*] Phénomène de réflexion d'une onde électromagnétique.

3 – [*Par métonymie*] Signal produit sur un écran par le traitement électronique d'un train d'ondes électromagnétiques qui a été émis par une antenne et qui est capté par la même antenne après réflexion sur un objet.

Exemples : Un écho sur l'écran du radar ; l'écho du fond de la mer sur l'écran du sondeur ; un faux écho.

Remarque : lorsqu'il s'agit d'un écho-sondeur, l'antenne s'appelle une base.

Échoir : **1** – Être dévolu à quelqu'un par le sort, le hasard.

Remarques : **a)** – Il se dit ordinairement des choses qui arrivent par sort ou par cas fortuit.

b) – Au présent de l'indicatif, il n'est guère en usage qu'à la troisième personne du singulier.

Exemples : Il échoit, qu'on prononce quelquefois il échet ; j'échus ; j'écherrai ; j'écherrois ; que j'échusse ; échéant.

2 – Être donné à quelqu'un en partage.

Exemples : Cela lui est échu en partage, il lui est échu une succession du chef de sa femme.

3 – Revenir à quelqu'un.

Exemple : Il espère que le bon lot lui écherra.

4 – Il se dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et de celles qui se doivent faire dans des termes préfix.

Exemples : Le premier terme échoit à la Saint-Jean ; le premier paiement doit échoir à la Saint-Martin ; cette lettre de change est échue.

Échoppe : Petite boutique qui ordinairement est en appentis, et adossée contre une muraille.

Exemple : On a bâti des échoppes autour du stade.

Échoppe : Pointe dont se servent plusieurs artistes et ouvriers.

Remarque : En ce sens on dit « *échopper* » pour *travailler avec l'échoppe*.

Échouage (en anglais « *stranding* ») : Situation d'un navire qui touche *volontairement* le fond de la mer et qui ne flotte plus librement.

Exemples : L'échouage d'un navire dans une forme de radoub ; l'échouage d'un bateau sur la grève à la marée descendante pour nettoyer la carène à la basse mer.

[Voir le mot *Échouement*].

- Échouement** (en anglais « *grounding* ») : **1** – Situation d'un navire qui touche *accidentellement* le fond de la mer et qui ne flotte plus librement.
[Voir le mot *Échouage*].
2 – Il y a *échouement simple* ou *sans bris* quand un navire passe ou donne sur un bas-fond ou un banc de sable sur lequel il reste engravé parce qu'il n'y a plus assez d'eau pour le faire flotter.
Remarques : **a)** – Dans le cas d'un échouement sans bris qui procède d'un événement fortuit et de force majeure, les dommages occasionnés à ce sujet sont avaries simples et sont supportées par le navire seul.
b) – Dans le cas d'un échouement sans bris volontaire pour éviter un naufrage absolu, le dommage souffert est une avarie grosse, ou avarie commune, qui est supportée par le navire et par la cargaison.
Dans ce cas, bien qu'il s'agisse d'un acte volontaire, on parle d'échouement et non d'échouage.
[Voir le mot *Échouage* et l'expression *Avarie commune*].
3 – Il y a *échouement avec bris* quand un navire, en donnant sur un bas-fond ou le rivage, éprouve par la violence du choc une fracture, soit totale, soit dans ses parties essentielles de manière à être ouvert ou rempli d'eau, sans qu'il disparaisse absolument ou que les débris en soient dispersés.
Remarque : Cet accident met le navire dans l'impossibilité physique de continuer la navigation ; dans ce cas, le mandat du capitaine cesse.
- Échoué** (en anglais « *aground* ») : Un navire est échoué quand il a rencontré le fond de la mer et qu'il a cessé de flotter librement.
- Échouer** : **1** – Être porté, être poussé, se diriger dans un endroit de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour flotter.
Remarque : On dit « être en train de s'échouer » ou « en train d'échouer ».
2 – Échouer est quelquefois actif.
Exemple : Il a mieux aimé échouer sa frégate que de se laisser prendre.
Remarque : Le Pilote qui échouait son vaisseau par malice était jadis condamné à la peine de mort.
3 – [Au figuré] Ne pas réussir à ce qu'on a entrepris.
Exemples : Le virement de bord a échoué ; échouer à un concours.
- Éclabousser** : Faire rejaillir de la boue sur quelqu'un.
- Éclair** : **1** – Éclat de lumière subit et de peu de durée.
2 – Électro-météore lumineux accompagnant une décharge brusque d'électricité atmosphérique entre deux nuages voisins, entre un nuage et la terre, entre un nuage et la mer ou à l'intérieur d'un même nuage.
Remarque : Un éclair peut se voir à plus de 100 kilomètres de distance.
[Voir le mot *Fulguration*].
- Éclaircir** : **1** – Rendre clair, rendre plus clair.
Exemple : Le vent a éclairci le temps.
2 – On dit « éclaircir » en termes de teinturier, pour *diminuer le foncé* de la couleur d'une étoffe.
3 – Rendre moins épais les choses liquides.
Exemple : Éclaircir un sirop.
4 – Rendre évident, intelligible.
Exemples : Éclaircir un point de doctrine ; éclaircir un fait.
- Éclair de compréhension** : **1** – Sorte d'illumination soudaine donnant la solution, ou permettant d'entrevoir la solution d'un problème que l'on cherchait à résoudre.
2 – Découverte soudaine, qui survient avec un sentiment d'évidence, du lien entre

ce que l'on savait avant et un résultat cherché avec effort et persévérance.

Remarques : a) – La démarche intellectuelle qui nous a conduit des recherches au résultat final est souvent inconsciente et inconnue ; mais les *exégètes* en inventeront de plausibles.

b) – « Le rôle de l'inconscient dans la découverte est indiscutable » (*Henri Poincaré*).

Éclairer : 1 – Répandre la clarté.

2 – Mettre la lumière.

Exemples : « *Éclairer sa lanterne* » c'est l'allumer (cf. la fable de Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794) « *Le singe qui montre la lanterne magique* ») ; éclairer les lampes de pied sur les ponts ; on doit éclairer les ponts d'un navire de plus de 100 mètre de longueur lorsqu'il est au mouillage.

3 – « *Éclairer l'ennemi* » c'est en observer et surveiller les mouvements.

4 – « *Éclairer à quelqu'un* » c'est faire qu'il y voie à l'aide d'une lumière.

Remarques : a) – Il se dit aussi d'une personne que l'on précède ou auprès de qui l'on se tient pour quelle voie clair : « *éclairez à monsieur* ».

b) – C'est abusivement que certains le font actif en ce sens : « *éclairez monsieur* ».

5 – « *Éclairer sa lanterne* » c'est l'allumer.

Remarque : C'est le dernier vers de la fable de Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794) : « *Le singe qui montre la lanterne magique* »).

Le singe qui montre la lanterne magique

Messieurs les beaux esprits dont la prose et les vers

Sont d'un style pompeux et toujours admirable,

Mais que l'on n'entend point, écoutez cette fable,

Et tâchez de devenir clairs.

Un homme qui montrait la lanterne magique

Avait un singe dont les tours

Attiraient chez lui grand concours.

Jacqueau, c'était son nom, sur la corde élastique

Dansait et voltigeait au mieux,

Puis faisait le saut périlleux,

Et puis sur un cordon, sans que rien le soutienne,

Le corps droit, fixe, d'aplomb,

Notre Jacqueau fait tout du long

L'exercice à la prussienne.

Un jour qu'au cabaret son maître était resté

(C'était, je pense, un jour de fête),

Notre singe en liberté

Veut faire un coup de sa tête.

Il s'en va rassembler les divers animaux

Qu'il petit rencontrer dans la ville ;

Chiens, chats, poulets, dindons, pourceaux,

Arrivent bientôt à la file.

Entrez, entrez, messieurs, criait notre Jacqueau,

C'est ici, c'est ici qu'un spectacle nouveau

Vous charmera gratis.

Oui, messieurs, à la porte

On ne prend point d'argent ; je fais tout pour l'honneur.

A ces mots, chaque spectateur

Va se placer, et l'on apporte

*La lanterne magique ; on ferme les volets,
Et par un discours fait exprès Jacqueau prépare l'auditoire.
Ce morceau vraiment oratoire
Fit bâiller, mais on applaudit.
Content de son succès, notre singe saisit
Un verre peint qu'il met dans sa lanterne.
Il sait comment on le gouverne,
Et crie, en le poussant : Est-il rien de pareil ?
Messieurs, vous voyez le soleil,
Ses rayons et toute sa gloire.
Voici présentement la lune, et puis l'histoire
D'Adam, d'Ève et des animaux ...
Voyez, messieurs, comme ils sont beaux !
Voyez la naissance du monde ;
Voyez ... Les spectateurs, dans une nuit profonde,
Écarquillaient leurs yeux et ne pouvaient rien voir,
L'appartement, le mur, tout était noir.
Ma foi, disait un chat, de toutes les merveilles
Dont il étourdit nos oreilles,
Le fait est que je ne vois rien.
Ni moi non plus, disait un chien.
Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très bien.
Pendant tous ces discours, le Cicéron moderne
Parlait éloquemment, et ne se lassait point.
Il n'avait oublié qu'un point :
C'était d'éclairer sa lanterne.*

Éclaireur (en anglais « *scout* ») : **1** – Bâtiment de guerre détaché d'une escadre pour en éclairer la marche.

2 – Soldat qui va à la découverte.

Éclanche : La cuisse du mouton quand elle est séparée du corps de l'animal.

Exemples : Grosse éclanche ; éclanche tendre, mortifiée ; jus d'éclanche ; éclanche à la daube.

Remarque : On l'appelle plus ordinairement *gigot*.

Éclat : **1** – Lueur brillante, effet de la lumière.

Exemple : L'éclat du Soleil ; feu à éclats ; bouée à trois éclats rapides.

2 – Grand bruit.

Exemples : Un éclat de tonnerre ; un *éclat de rire*, pour un grand bruit qu'on fait en riant.

3 – Rumeur, scandale.

Exemple : Cette affaire fait beaucoup d'éclat.

4 – Une partie d'un morceau de bois qui est brisé, rompu en long.

Remarque : Il se dit aussi des pierres, de la brique, des bombes, des grenades, etc.

Exemples : Un éclat de pierre le blessa au visage ; il fut blessé d'un éclat de bombe, d'un éclat de grenade.

Éclat d'un astre : Caractéristique de l'impression plus ou moins intense que cet astre produit sur l'œil.

Remarques : **a**) – On parle d'éclat pour le Soleil (100 000 lux) ou pour la Lune (0,1 lux à la pleine lune).

b) – Lorsqu'il s'agit des planètes du Système solaire ou des étoiles, pour

lesquelles l'éclat est beaucoup plus faible, on parle plutôt de magnitude.
[Voir le mot *Magnitude*].

Éclats (Feu à –) : Feu périodique dont la durée de lumière dans un cycle est inférieure à la durée d'obscurité.

Éclingure : Voir le mot *Râblure*.

Éclipse (en anglais « *eclipse* ») : Disparition apparente d'un astre produit par l'interposition d'un autre corps céleste entre cet astre et l'observateur.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement de l'obscurcissement du Soleil à notre égard, par l'interposition du corps de la Lune, ou de l'obscurcissement de la Lune par l'interposition de la Terre.

Exemples : Éclipse annulaire du Soleil par la Lune ; éclipse partielle du Soleil ; éclipse totale du Soleil ; éclipse de Lune.

b) – Dans le Saros chaldéen, qui est une période de 18 années et 10 ou 11 jours, on observe en moyenne quarante trois éclipses de Lune et de quarante trois éclipses de Soleil.

[Voir le mot *Saros* et les expressions *Éclipse de Lune* , *Éclipse de Soleil*].

Éclipse de Lune : **1** – Situation dans laquelle la Terre s'interpose entre la Lune et le Soleil et où la Terre porte son ombre sur la Lune.

Remarques : **a)** – Il n'y a pas éclipse de Lune à chaque pleine lune, car son orbite est inclinée d'environ 5° sur l'écliptique.

b) – Pour qu'il y ait éclipse de Lune, il faut que la Lune soit pleine lorsqu'elle passe très près d'un nœud de l'orbite lunaire.

c) – L'éclipse de Lune est dite totale quand la Lune disparaît entièrement dans l'ombre de la Terre ; elle est dite partielle quand la Lune pénètre dans l'ombre de la Terre sans y être totalement immergée ; elle est dite par la pénombre quand la Lune entre dans la pénombre de la Terre sans entrer dans l'ombre.

d) – À la différence d'une éclipse de Soleil, pour une éclipse de Lune tous les observateurs terrestres voient la même phase au même moment, à la double condition que la Lune soit au-dessus de l'horizon et qu'aucun nuage ou autre météore ne la masque.

e) – Au cours d'une année, le nombre d'éclipses de Lune est au minimum de 2 et au maximum de 5.

[Voir les mots *Éclipse*, *Saros*, *Météore* et l'expression *Éclipse de Soleil*].

Éclipse de Soleil : **1** – Une éclipse de Soleil a lieu lorsque la Lune se place entre le Soleil et la Terre et que la Lune porte son ombre sur la Terre.

Remarques : **a)** – Vue des endroits de la Terre situés dans l'ombre de la Lune, il y a occultation du Soleil par la Lune.

b) – Un tel événement n'est possible qu'à la pleine lune.

Deux conditions supplémentaires sont nécessaires : que la Lune se tienne proche de l'écliptique, tandis qu'en même temps la Terre soit alignée avec la Lune et le Soleil.

c) – Pour qu'il y ait éclipse de Soleil, il faut que la Lune soit nouvelle lorsqu'elle passe très près d'un nœud de l'orbite lunaire.

d) – Selon la distance entre la Terre et le Soleil d'un côté, la Terre et la Lune d'un autre, la saison de l'année et la position de l'observateur, l'éclipse peut être totale, partielle et annulaire.

e) – L'éclipse de Soleil est dite totale quand la Lune masque complètement le Soleil ; elle est dite annulaire quand le disque lunaire se projette sur le Soleil en laissant apparaître un anneau de lumière ; elle est dite partielle quand la Lune masque en partie le Soleil sans que l'on se retrouve dans les conditions d'éclipse totale ou annulaire.

f) – La prédiction d'une éclipse de Soleil est plus compliquée que celle d'une éclipse de Lune, car les phases de l'événement sont différentes selon le lieu d'observation sur la Terre ; ce n'est pas le cas pour une éclipse de Lune où tous les observateurs voient la même phase au même moment.

g) – Au cours d'une année, le nombre des éclipses de Soleil est au minimum de 2 et au maximum de 5.

[Voir les mots *Éclipse*, *Saros* et l'expression *Éclipse de Lune*].

Écliptique (en anglais « *ecliptic* ») : **1** – Grand cercle de la sphère céleste qui coupe l'Équateur terrestre sous un angle de 23° 27' environ ; le Soleil ne le quitte jamais ; il partage le Zodiaque dans toute sa longueur en deux parties égales.

[Voir le mot *Zodiaque*].

Remarque : Le mot *Écliptique* vient de ce que les éclipses ne peuvent se produire que lorsque la Lune se trouve sur ce grand cercle ou très près de lui.

2 – L'Écliptique est la trajectoire apparente du Soleil dans le ciel au cours de l'année.

Remarque : Les orbites des autres planètes du Système solaire autour du Soleil étant inclinées seulement de quelques degrés par rapport à celle de la Terre, on observe toujours ces planètes à quelques degrés en déclinaison de l'écliptique, dans la zone du Zodiaque.

3 – Le Soleil parcourt l'Écliptique en une année par son mouvement apparent propre.

4 – Les points de l'Écliptique les plus éloignés de l'Équateur sont les points *solsticiaux* ; les points d'intersection de l'écliptique et de l'Équateur sont les points *équinoxiaux*.

5 – Le plan de l'Écliptique est également le plan de la révolution de la Terre autour du Soleil.

6 – La latitude des étoiles fixes est leur distance de la ligne écliptique vers l'un ou l'autre des pôles.

7 – La ligne écliptique marque les longitudes des astres fixes, qui est l'arc de l'Écliptique compris entre le point vernal γ (premier point du bélier) et le méridien qui passe par les pôles et par le centre de ces astres.

Écluse : 1 – Une *écluse simple* (en anglais « *lock* ») est une construction de maçonnerie servant à retenir l'eau dans un bief ou dans un bassin à un niveau élevé ou bas selon les besoins, à l'aide de portes tournantes, flottantes ou glissantes.

2 – Une *écluse à sas* (en anglais « *locks* ») permet de faire passer un navire d'un bief à un autre lorsque les niveaux dans ces biefs sont différents.

[Voir l'expression *Écluse à sas*].

Remarques : **a)** – Le navire prend place dans un espace appelé *sas*, compris entre deux portes d'écluses ; on peut faire varier le niveau de l'eau dans ce sas à volonté pour le mettre à la hauteur du bief amont ou à celle du bief aval.

b) – Pour permettre le passage d'un navire d'un bief à l'autre, on ouvre la porte du côté où se trouve le navire lorsque la hauteur de l'eau dans le sas est la même que celle qui existe dans le premier bief ; lorsque les portes d'écluse sont ouvertes, le navire peut entrer dans le sas.

c) – Mettre le niveau de l'eau dans le sas à la hauteur de l'eau dans le second bief s'appelle *chavirer le sas* ; après que le sas a été chaviré, le navire peut sortir du sas et entrer dans le second bief.

3 – Une *écluse de chasse* est destinée à enlever la vase d'un bassin de marée ou d'un chenal ; elle utilise l'eau d'une réserve appelée *bassin de chasse* dont le niveau est largement supérieur à celui qui existe à cet instant dans le bassin de marée ou le chenal que l'on veut nettoyer.

Remarques : a) – Lorsque l'on ouvre la porte d'une écluse de chasse, l'eau s'écoule avec une grande vitesse dans le bassin de marée ou le chenal en aval, entraînant avec elle les vases qui s'y sont déposées.

b) – L'écluse de chasse du pont Saint-Sauveur, à La Rochelle, permet de faire des chasses dans le bassin de marée (port d'Aliénor) et dans le chenal d'entrée au Vieux Port, jusqu'à l'ancienne digue de Richelieu et au-delà.

c) – Les seules chasses de l'écluse Saint-Sauveur ne permettent pas d'assurer la profondeur nominale dans le bassin de marée (bassin d'échouage du Vieux Port) et dans le chenal d'accès du Vieux-Port de La Rochelle : des campagnes de dragage sont programmées chaque année.

[Voir *Écluse (Bataille de l' –)*]

Écluse à poissons : Le pêcheurs à pied nomment *écluse à poissons* une sorte de bassin demi-circulaire ou semi-elliptique en pierres sèches, convenablement disposées les unes sur les autres sans ciment et sans liant.

Remarques : a) – On ménage à la base du mur, côté mer, un trou de passage muni d'une grille pour la sortie des eaux lors du baissant.

b) – La haute mer de morte eau couvre le mur d'environ un mètre.

c) – Des poissons restent prisonniers de l'écluse à la basse mer et il suffit alors de les attraper avec une épuisette ou une foëne, près de la grille de sortie des eaux qui les retient.

d) – Les écluses à poissons sont concédées par l'Administration des Affaires maritimes à des associations d'habitants des communes côtières ; chaque sociétaire est autorisé, à tour de rôle, à attraper les poissons à la basse mer.

e) – Tous les bénéficiaires de la concession sont tenus de participer à l'entretien de l'écluse.

f) – Les écluses à poissons, lorsqu'elles sont bien entretenues, permettent de fixer le littoral ; les pierres qui sont juste posées les unes sur les autres absorbent l'énergie des vagues en se remuant les unes contre les autres et en reprenant leur place, protégeant la côte.

g) – Les écluses à poissons ont été de tout temps tenues pour responsables d'échouements de navires qui se sont approchés trop près de la côte pour la reconnaître, ou qui tiraient des bords trop longs à la voile.

h) – Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine, seules les écluses bâties avant 1544 pouvaient être maintenues et utilisées conformément aux articles 84 et 85 de l'ordonnance du mois de mars 1584, pourvu qu'elles soient construites de pierres rangées en forme de demi-cercle et élevées à la hauteur de quatre pieds au plus, sans chaux, ciment ni maçonnerie ; elles ont à la base, du côté de la mer, une ouverture de deux pieds de largeur qui est fermée depuis Pâques jusqu'à la Saint Rémi (15 janvier) d'une grille de bois ayant des trous en forme de mailles d'un pouce au moins en carré.

Écluse à sas : Écluse double construite sur un canal de navigation, à l'endroit où le niveau dans le canal change ; le niveau dans le canal est différent entre l'aval et l'amont de l'écluse à sas ; les portes aval et amont sont séparées par une distance supérieure à la longueur des navires qui peuvent emprunter le canal.

Remarque : Les navires provenant de l'un des biefs (aval ou amont) entrent dans le sas lorsque le niveau dans le sas est le même que dans le bief dont il provient ; après qu'on a fermé les portes qui séparent le sas du bief d'entrée, on met en communication hydraulique le sas et le bief de sortie ; lorsque les niveaux sont faits, on ouvre les portes donnant sur le bief de sortie et le navire continue sa route après avoir franchi un saut de niveau d'eau dans le canal.

Écluse (Bataille de l' –) : 1 – Bataille navale entre la France et l'Angleterre, qui eut lieu dans l'actuelle Belgique, le 24 juin 1340.

2 – Les Flamands avaient reconnu la roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt (1312-1377) comme roi de France en décembre 1339 et ils lui avaient promis leur soutien militaire.

3 – Le roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350) voulait empêcher son rival Édouard III de débarquer des troupes à Bruges, en Flandre ; pour cela, il devait arrêter la flotte anglaise.

4 – En mai 1340, la flotte française se posta devant l'Écluse, avant-port de la ville de Bruges.

5 – Les chefs français Hue Quiéret (1290-1340) et Nicolas Béhuchet (1288-1340) décidèrent un blocus du port de Bruges,, dans l'attente des anglais.

6– La flotte anglaise apparut le 24 juin 1340 au matin : plus de deux cents navires portant vingt mille hommes.

7 – Les Anglais passèrent à l'attaque des nefes françaises postées en avant-garde, avec quelques unes de leurs nefes.

L'avantage revint d'abord aux français.

Puis, d'un seul coup, toute la flotte anglaise s'approcha ; les archers gallois, avec leurs fameux *longbows*, décochèrent une pluie de flèches sur les Français.

8 – La flotte française dut ensuite affronter les Flamands qui entrèrent dans la bataille.

9 – Béhuchet et Quiéret avaient réussi à investir le navire sur lequel Édouard III Plantagenêt (1312-1377) se trouvait ; Édouard III fut blessé assez gravement.

10 – Cependant les Français durent se rendre.

11 – Béhuchet fut pendu et Quiéret décapité.

Remarques : a) – Cette bataille s'inscrivait dans un projet français de débarquement en Angleterre, conçu durant l'hiver 1339-1340.

b) – Si la première étape du projet, consistant à couler les navires anglais qui venaient soit à Guérande (pour le sel) soit à Bordeaux (pour le vin) se déroula bien, la bataille de l'Écluse mit fin aux ambitions françaises.

c) – La flotte française fut anéantie.

d) – La bataille avait fait chez les Français plus de quinze mille morts.

e) – La bataille de L'Écluse eut lieu près de 90 ans avant l'épopée de la Lorraine Jeanne d'Arc (1412-1431).

Éclusier : Celui qui gouverne une écluse.

Écobans : Synonyme d'écubier.

École : 1 – Lieu où l'on enseigne les belles lettres, les sciences, les arts, etc.

Remarques : a) – Pour certains personnages politiques, l'institution scolaire doit s'adapter à tous les enfants ; selon d'autres, l'école n'a vocation à instruire que ceux qui présentent certaines dispositions innées.

b) – Pour le Président Emmanuel Macron [*discours à Évry le 4 février 2019*] il y en a qui sont faits pour l'école, d'autre non.

2 – Jusqu'à la Révolution de 1789, on appelait École un vaisseau que le roi faisait armer pour l'instruction des jeunes officiers et des gardes-marine.

3 – École signifie encore une secte ou doctrine de quelques particuliers.

Exemple : L'école d'Épicure, de Platon, d'Aristote ; l'école de Saint Thomas ; l'école de Scot.

Remarque : On dit aussi l'École de Rome, de Lombardie, de Florence, pour dire les peintres fameux de Rome, de Lombardie, etc. dont les disciples imitent la

manière ; on appelle l'École du Titien, l'École de Raphaël, etc., les peintres qui ont appris sous eux, ou sous leurs élèves, l'art de peindre dans leur manière.

École d'Apprentissage Maritime (É.A.M.) : École destinée à instruire et éduquer les futurs membres des Équipages des navires de mer armés au commerce ou à la pêche.
Remarque : Les E.A.M. ont été remplacées par les *Lycées régionaux de la mer*.

École de cartographie de Dieppe : L'*École de cartographie de Dieppe*, fondée par Pierre Desceliers (1487-1553), fut à l'origine des premières cartes marines suffisamment précises pour être fiables établies en France ; on y a réalisé la cartographie des côtes du globe à très petite échelle à partir d'observations effectuées à l'aide de la boussole, du loch et du quadrant.

École d'hydrographie : **1** – École jadis destinée à instruire et éduquer les futurs capitaines et les futurs membres des États-Majors des navires de mer armés au commerce ou à la pêche.

Remarques : **a)** – L'école d'hydrographie est le lieu où l'on peut recevoir l'enseignement d'un professeur d'hydrographie.

b) – Les École d'hydrographie ont été remplacées par les *École Nationale de la Marine Marchande*.

2 – L'objectif des écoles d'hydrographie était la formation théorique des marins pour qu'ils puissent se présenter à l'examen de maître de navire, ultérieurement de capitaine au long cours, de capitaine au grand cabotage ou au petit cabotage.

Remarques : **a)** – Bien qu'existant ponctuellement avant l'ordonnance sur la Marine d'août 1681, on peut considérer que c'est grâce à cette ordonnance de Louis xiv (1638-1715) que des écoles d'hydrographie ont été créée dans les grands ports du littoral du royaume de France.

b) – En 1785 il y en avait 25 : Dunkerque, Calais, Saint-Valéry-sur-Somme, Dieppe, Le Havre, Rouen, Brest, Morlaix, Saint-Malo, Lorient, Auray, Vannes, Nantes, Le Croisic, Rochefort, La Rochelle, Les Sables, Marennes, Bordeaux, Bayonne, Toulon, Marseille, La Ciotat, Les Martigues.

c) – L'ordonnance du 1er janvier 1786, due au Maréchal de Castries, réorganise l'enseignement maritime, soumet les écoles à une Inspection générale, détermine l'objet des leçons, exige des examens sérieux pour les élèves et précise les conditions de recrutement des professeurs.

d) – Sous la Révolution, l'ordonnance de 1791 garda le même esprit et ne modifia que des points de détails.

École Nationale de la Marine Marchande (ÉNMM) : **1** – Les É.N.M.M. ont remplacé les écoles d'hydrographie pour la préparation des officiers ou futurs officiers aux examens permettant d'obtenir les différents diplômes de la Marine marchande française.

2 – Le nombre des É.N.M.M. a varié avec les années qui passèrent : on peut citer celles du Havre, de Marseille, de Nantes, de Saint-Malo, de Paimpol, de Paris, de Bordeaux, de Saint-Tropez, d'Alger.

Remarque : Les 4 dernières Écoles Nationales de la Marine Marchande en service ont été regroupées pour former l'*École Nationale Supérieure Maritime* (ÉNSM).

École Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ÉNSTA) : L'ÉNSTA Paris est une école accréditée à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Remarque : L'ÉNSTA de Paris a succédé à l'*École des ingénieurs-constructeurs des vaisseaux royaux* fondée en 1765 par l'inspecteur général de la Marine Henri Louis Duhamel du Monceau (1700-1782).

École Nationale Supérieure Maritime (ÉNSM) : **1** – L'É.N.S.M. a remplacé les É.N.M.M. pour la préparation des officiers ou futurs officiers aux examens permettant

d'obtenir les différents diplômes et brevets de la Marine marchande française. L'accès à l'ÉNSM pour devenir officier de la marine marchande se fait par concours ou sur dossier.

Remarques : a) – L'École Nationale Supérieure Maritime (ÉNSM) a été créée par le décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010, modifié par le décret n° 2019-200 du 15 mars 2019.

b) – L'École nationale supérieure maritime (ÉNSM) est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre chargé de la mer ; le siège de l'école est fixé au Havre.

c) – L'école dispense la formation initiale et la formation continue nécessaires à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime pour l'exercice des fonctions d'officiers à bord des navires de commerce, conformément aux dispositions en vigueur.

d) – On doit bien noter que le but des écoles de la marine marchande n'est pas de former des officiers efficaces et compétents, mais de préparer les candidats qu'elle recrute à réussir les examens de la Marine Marchande et à obtenir des titres de formation professionnelle maritime.

e) – Le conseil de perfectionnement de l'ÉNSM est chargé de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins actuels et futurs de l'économie et de la société.

f) – L'École nationale supérieure maritime est l'une des 205 écoles d'ingénieurs en France accréditées à la date du 1er septembre 2019 par la commission des titres d'ingénieur à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

2 – Accès par concours à la filière A : Le concours est ouvert aux candidats bacheliers, ou titulaires d'un diplôme admis en équivalence, âgés de 17 ans accomplis au 31 décembre de l'année du concours ; les candidats qui passent le baccalauréat l'année du concours sont autorisés y participer ; en cas de succès, leur admission sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat avant la rentrée scolaire.

Les candidats admis au concours sont classés par ordre de mérite et affectés dans le centre de l'ÉNSM de leur choix.

3 – Accès sur dossier à la filière A : Le dossier d'inscription doit être retiré sur le site de l'ÉNSM dès le mois de janvier ; en juin, les candidats retenus passent un entretien dans l'un des centres de l'ÉNSM.

La sélection des candidats admis en 1ère année se fait aux mois de juin ou juillet. Elle est ouverte aux candidats qui ont suivi une classe de mathématiques spéciales ou qui sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur à caractère scientifique ou technique d'un niveau au moins égal à celui de la fin du premier cycle d'études de l'enseignement supérieur (DEUG, DUT, BTS).

Aucune limite d'âge n'est opposée à ces candidats.

Après délibération du jury, la liste des admis est publiée au mois de juillet.

Les candidats retenus entrent directement en 1re année de formation des O1MM.

Remarque : Dans tous les cas, l'admission définitive est subordonnée au résultat de la visite médicale d'aptitude physique passée par un médecin des gens de mer. [Voir l'entrée *ÉNSM*].

École Navale : 1 – L'ordonnance du 30 juillet 1830 remplaça le Collège Royal de la Marine, instauré le 31 janvier 1816 par Louis XVIII et implanté à Angoulême (Charente) depuis 1818, par une École Navale basée à Brest (Finistère).

2 – De 1830 à 1913, l'École Navale était installée sur un ancien vaisseau désarmé renommé « *Borda* » et mouillé en rade de Brest.

Remarques : a) – Les élèves de l'École Navale sont appelés familièrement

« *bordaches* ».

b) – On appelait « *navalais* » les élèves de l'*École de Santé Navale de Bordeaux*.

c) – Jusqu'en 1971, l'*École principale du service de santé de la Marine* fondée en 1890, appelée l'*École de Santé Navale*, a instruit à Bordeaux des médecins destinés exclusivement à la Marine ; de 1971 à 2011 elle a instruit des médecins destinés à servir dans n'importe quelle arme au sein du Ministère de la Défense.

d) – De 1971 à 2011 l'École de Bordeaux, qui était devenue l'un des deux sites de l'*École de santé des armées*, avec l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron, a instruit les médecins des armées françaises (armée de terre, armée de l'air, marine nationale, gendarmerie nationale).

e) – L'*École du service de santé des armées*, site de Bordeaux, était encore appelée familièrement *École de Santé Navale* après 1971.

f) – L'École du service de santé des armées de Bordeaux a fermé le 1er juillet 2011 ; sa mission a été reprise par l'*École de santé des armées*, créée le 2 juillet 2011 sur le site de l'École du service de santé des armées de Lyon-Bron.

3 – De 1913 à 1936, l'*École Navale* s'installa à Laninon dans des locaux provisoires.

4 – De 1936 à la Seconde Guerre Mondiale, l'École Navale a occupé un splendide immeuble en granit dominant la Rade de Brest, à Saint-Pierre Quilbignon, sur la route de Brest au Conquet.

Remarques : a) – Cette nouvelle École Navale fut inaugurée le 30 mai 1936 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) accompagné du ministre de la Marine François Piétri (1882-1966), du ministre de la Guerre, le général Louis Maurin (1869-1956) et du ministre de l'Air Marcel Déat (1894-1955).

b) – Le vice-amiral Raoul Castex (1878-1968) était le préfet maritime de Brest, commandant en chef la 2^{ème} Région maritime ; le vice-amiral François Darlan (1881-1942) était le commandant en chef de la 2^{ème} Escadre de ligne basée à Brest ; le vice-amiral Darlan avait sa marque sur le cuirassé « *Provence* ».

5 – L'École Navale est maintenant implantée à Lanvéoc, de l'autre côté de la Rade de Brest, sur la rive Nord de la presqu'île de Crozon.

École polytechnique : École destinée à former des élèves pour l'artillerie, le génie militaire et les autres branches du service public.

Remarques : a) – L'École polytechnique a été fondée en 1794 par la Convention nationale et elle était sous la tutelle du ministère de l'Intérieur ; son appellation d'origine était *École centrale des travaux publics* ; elle a été renommée *École polytechnique* le 15 fructidor an II (1er septembre 1795).

b) – L'École polytechnique avait pour but de former des ingénieurs en tous genres et de rétablir l'enseignement des sciences exactes qui avait été suspendu pendant les crises de la Révolution, de donner une haute formation scientifique à des jeunes gens, soit pour être employés par le Gouvernement aux travaux de la République, soit pour reporter dans leurs foyers l'instruction qu'ils auront reçue et y prodiguer les connaissances vraiment utiles.

c) – L'École polytechnique est devenue une école militaire en 1804.

d) – Nul ne peut être admis aux écoles spécialement affectées aux différentes branches du service public, qu'il n'ait passé par l'École polytechnique : *l'artillerie de terre, l'artillerie de la marine, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtiments civils de la marine, les mines, et les ingénieurs géographes.*

e) – L'École est surnommée l'« X » depuis le milieu du XIX^{ème} siècle.

f) – L'École polytechnique a reçu un statut civil en 1970, tout en restant attachée au ministère de la Défense ; les élèves de l'École polytechnique de nationalité

française sont sous statut militaire d'officier durant leur scolarité. .

g) – De nombreux hommes politiques ont été ou sont d'anciens élèves de l'École polytechnique ; l'ancien Président de la République (du 27 mai 1974 au 21 mai 1981) Valéry Giscard d'Estaing (né le 2 février 1926) est un ancien élève de de l'École polytechnique (X 1946).

Écoles de service public : Écoles relatives aux différentes professions, uniquement consacrées au service public, et qui exigent des connaissances particulières dans les sciences et les arts.

Remarque : Ces écoles étaient à l'origine, sous le régime de la Convention nationale (du 21 septembre 1792 – 26 octobre 1795) au nombre de neuf : École polytechnique ; École d'Artillerie ; École des ingénieurs militaires ; École des Ponts et Chaussées ; École des Mines ; École des Géographes ; École des ingénieurs de vaisseaux ; École de Navigation ; École de Marine.

Écologie : **1** – Partie des sciences naturelles qui étudie les rapports de l'animal avec son milieu.
Remarque : Le terme *écologie* a été créé en 1866 par le biologiste allemand Ernst Haeckel (1834-1919).

2 – [*Par extension*] Science qui étudie les corrélations entre les organismes vivants et le milieu qui les entoure.

Exemples : Écologie des insectes, des oiseaux, de l'homme ; écologie marine, terrestre ; étudier l'écologie d'une zone géographique.

3 – Étude des conditions nécessaires au développement harmonieux des êtres vivants.

Remarque : La connaissance de l'écologie des plantes fruitières fournit des indications pour l'implantation avantageuse des espèces de rapport.

Exemple : Le pommier, originaire des régions élevées, croît particulièrement bien en altitude.

4 – [*Par extension*] Mesures propres à assurer la survie des espèces existantes, élimination des facteurs qui menacent l'équilibre biologique.

Remarques : **a)** – Les tenants de l'écologie estiment que le progrès tel qu'on l'entend dans les pays capitalistes provoquera une rupture dangereuse entre l'homme et son milieu.

b) – Jusqu'à l'encyclique « *Laudatio si* » (24 mai 2015) du pape François (né en 1936) sur la préservation de la Nature, l'Église catholique considérait les tenants de l'écologie comme des *panthéistes* qui voient dans la Nature la présence universelle de Dieu.

5 – [*Par analogie*] Études des relations réciproques entre l'homme et son environnement moral, social, économique.

Écologiste : Partisan d'une politique de défense de l'environnement et de protection de la nature.
Remarque : Certains opportunistes ambitieux et qui pensent avantageux pour leur carrière politique de se dire écologistes, défendent maladroitement une idéologie dogmatique dont les tabous et le conformisme inhibent la créativité des scientifiques et restreignent la liste des sujets autorisés.

Écope (en anglais « *scoop* », « *skeet* », « *ship's skeet* ») : **1** – Sorte de pelle en bois, en fer galvanisé, en inox ou en matériau synthétique, creuse et recourbée, dont on se sert particulièrement dans les embarcations pour en extraire l'eau qui peut s'y être introduite.

2 – Sorte de tuyau dont l'ouverture est disposée obliquement vers l'avant, sous le fond de la coque d'un navire, de telle sorte que la vitesse de rencontre du navire et de l'eau fasse pénétrer l'eau de mer dans le navire, avec une pression et un débit suffisants pour différents usages.

Remarque : De tels systèmes peuvent prendre la relève des turbo-pompes de

circulation pour le refroidissement des condenseurs des navires à vapeur, lorsque la vitesse-surface du navire dépasse une certaine valeur (environ 6 à 8 nœuds).

Écornifleur : **1** – Personne qui se procure à bon compte, par ruse, en volant ou en parasitant, ce qui est nécessaire à son existence.

2 – [*Par extension*] Personne qui profite d'une situation.

Écouët : **1** – Grosse corde que l'on amarre au point d'en bas de la grand voile ou de la voile de misaine ; les écouets serrent les voiles aux amures ; ils servent à rappeler les voiles en sens contraire des écoutes, pour les orienter.

Remarques : **a)** – Les couets (ou écouets) sont des cordes simples, plus grosses que les écoutes, qui serrent l'avant de la voile aux amures.

b) – Il y a deux écouets pour la grand voile et deux pour la misaine.

c) – Les grands écouets de la misaine descendent à l'éperon du navire ou au boutolof et sont amarrés à deux poulies, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

d) – Le bourcet et le perroquet n'ont pas d'écouet.

e) – La civadière a deux écouets ; les écouets et les écoutes de la civadière viennent se rendre à deux ou trois pieds de écoutes de misaine ; toutes les manœuvres du beaupré, à part les écouets et les écoutes, répondent au gaillard devant.

f) – On dit écouet ou couet.

[Voir le mot *Écoute*].

Écoute (en anglais « *sheet* ») : **1** – *Voile triangulaire* : Cordage à deux branches, propre à tenir tendue une voile triangulaire montée sur draille.

Remarques : **a)** – Les deux branches de l'écoute sont disposé l'une à tribord, l'autre à bâbord au coin de la voile (point d'écoute) pour la tendre d'un côté ou de l'autre vers l'arrière.

b) – Les écoutes servent à tenir le vent dans les voiles et à empêcher qu'il ne les emporte.

[Voir le mot *Écouet*].

2 – *Voile carrée* : Manœuvre employée à fixer le point inférieur de dessous le vent d'une voile carrée autre qu'une basse voile ou qu'une voile à bourcet.

Remarques : **a)** – Les écoutes de misaine viennent droit au grand mât, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

b) – Les écoutes du bourcet (ou écoutes de hune) servent à border le bourcet et répondent au pied du mât.

c) – L'écoute du grand artimon finit à l'arrière du navire avec un boutehors, au bout duquel on amarre une poulie pour border l'écoute du petit artimon.

3 – *Voile aurique* : Point inférieur de l'arrière d'une basse voile, d'une voile aurique ou latine.

4 – Le point de fixation de l'écoute est nommé *point d'écoute*.

[Voir le mot *Point*].

5 – On nomme amure [*voir ce mot*] la manœuvre qui fixe le point inférieur du vent ; l'amure n'existant pas sur les voiles supérieures soit carrées, soit à bourcet, les points inférieurs de ces voiles sont appelés tous les deux *point d'écoute* ; on les distingue par les dénominations « *du vent* » et « *de sous le vent* », ou « *de bâbord* » et « *de tribord* ».

6 – L'expression « *avoir le vent entre les deux écoutes* » signifie *être vent arrière*, en latin « *pedibus æquis* » qui signifie « *avec les deux écoutes également raidies* », c'est-à-dire à pleine voile, vent arrière, avec un maximum de vitesse.

[Cf. Cicéron, « *Epistulae ad Atticum* », livre 16, lettre 6].

Remarque : Le mot latin *pedibus* est l'ablatif pluriel de *pēs* (en grec πούς) qui, lorsqu'il s'agit d'une voile carrée, signifie « *point* » (angle inférieur) ou

« *écoute* ».

7 – Les écoutes sont des manœuvres qui tendent la ralingue de bordure d'une voile :

i) Pour une voile carrée, les écoutes partent des deux points d'écoute (angles inférieurs de la voile) et passent à travers les clans des bouts de vergues.

Remarque : La poulie d'écoute d'un hunier, à estrope simple et à cosse, est maillée sur le point d'écoute.

ii) Pour une basse voile, l'écoute en tension va du point qui se trouve le plus à l'arrière jusqu'à la muraille du navire.

iii) Pour un foc ou une voile d'étai, le point de l'arrière a deux écoutes et on en passe ordinairement une de chaque bord.

Écoutille (en anglais « *hatchway* ») : **1** – Ouverture pratiquée dans le pont d'un navire pour communiquer d'un pont à l'autre.

Remarque : On appelle *grande écoutille*, ou écoutille à l'eau, ou écoutille de la cale, celle par où l'on descend les marchandises dans la cale.

2 – On appelle écoutilles des ouvertures en forme de trappes à peu près carrées, pratiquées dans chaque pont du navire, pour permettre le passage d'un pont à l'autre, pour faire descendre dans la cale les articles qui composent l'arrimage du navire ou pour faire passer dans les principales soutes et dans les autres aménagements les différents objets nécessaires à l'avitaillement et à l'armement du navire pendant son voyage.

[Voir le mot *Arrimage*].

3 – La plupart des écoutilles du premier pont ont une ouverture correspondante de mêmes dimensions sur le deuxième pont et même sur le troisième pont si le navire a trois ponts.

Remarque : Il y a en plus quelques ouvertures particulières dans les différents ponts, également appelées écoutilles, utilisées par l'Équipage pour passer d'un pont à l'autre au moyen d'échelles.

4 – Chaque écoutille est entourée d'un encadrement constitué de deux *surbaux* et de deux *entremises* ou *traverses* ; les surbaux et les entremises ou traverses s'élèvent au-dessus du pont pour empêcher l'eau de ruissellement de s'introduire à l'intérieur du navire.

Remarque : Les *entremises* ou *traverses* disposées à bâbord et à tribord de l'écoutille et parallèlement à la ligne de quille, s'emboîtent par leurs deux extrémités sur les deux baux qui marquent l'ouverture sur l'avant et sur l'arrière de l'écoutille.

[Voir les mots *Pont*, *Surbau*, *Ailure*, *Entremise*, *Traversin*].

5 – Naguère, chaque grande écoutille était couverte par des trappes découpées en *panneaux* en bois ; un prélat était tendu sur les panneaux et assurait une très bonne étanchéité aux entrées d'eau de mer ou d'eau de pluie.

Remarque : On appelait ces panneaux en bois des *panneaux de cale* et les membres de l'Équipage les disposaient un à un sur des galiotes.

6 – Sur les navires modernes, les grandes écoutilles sont fermées par de grands panneaux métalliques parfaitement étanches, fabriqués en une pièce ou en un petit nombre de pièces, qui se manœuvrent mécaniquement par un homme seul pour l'ouverture ou la fermeture des cales.

Remarque : On ferme et on condamne les écoutilles avant le départ du port.

Écoutillon (en anglais « *scuttle* ») : Petite écoutille que l'on peut trouver en divers points du navire pour satisfaire à des usages particuliers.

Remarques : **a)** – On en voit dans les panneaux destinés à recouvrir les écoutilles.

b) – Un *écouvillon* peut servir au passage du câble-chaîne à sa sortie du puits aux chaînes.

Écouvillon (en anglais « *sponge* ») : **1** – Un *écouvillon* se compose d'une hampe en bois de hêtre, d'une tête en bois de peuplier recouverte d'une peau de mouton, et enfin d'un petit tire-bourre placé dans le bout de la tête.

2 – L'*écouvillon* sert à nettoyer l'intérieur des bouches à feu.

3 – Le boulanger emploie un *écouvillon* pour nettoyer son four avant d'enfourner le pain.

Remarque : Il s'agit d'un four chauffé au feu de bois et dont on retire le feu après que les pierres réfractaires qui constituent la sole et la voûte du four ont été portées à une très haute température.

Écraigner : Retirer le maigre de la graisse des baleines ou des phoques au moment où ces animaux sont dépecés.

Remarque : On conserve le lard ou la graisse dans des barriques.

Écraignure : Petit fragment de chair, pauvre en graisse, que l'on retire du lard de baleine lorsque l'on dépèce ces animaux.

Remarque : Les *écraignures* qui resteraient attachées à la graisse ou à la peau que l'on a conditionnées pourraient fermenter et provoquer l'éclatement des barriques dans lesquelles on conserve la graisse de baleine.

Écrevisse : Sorte de poisson d'eau douce qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons.

Remarque : L'écrevisse est du genre des *testacées*.

Écrêter : [*Terme de Guerre*] Enlever la crête, le sommet d'un ouvrage tel qu'une muraille, une palissade, etc.

Exemple : Le canon a déjà écrêté le bastion.

Écriste : Clôture de clayonnage qui se pratique à la décharge d'un étang pour empêcher le poisson d'en sortir.

Écriteau : Certaine inscription en grosses lettres qu'on met sur un papier, sur du bois, sur du métal, etc. pour faire connaître quelque chose au public.

Exemple : Un écriteau « *défense de monter à bord* » est placé près de l'échelle de coupée.

Écritoire : Ce qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire : encre, papier, plume, canif, etc.

Écrivain : Dans certaines compagnies de la marine de commerce, on appelle *écrivain* le membre de la maistrance qui est particulièrement chargé de l'administration générale d'un *navire de charge* ; dans d'autres compagnies, on l'appelle *capitaine d'armes* et il peut remplir d'autres fonctions, notamment concernant le chargement du navire.

Remarque : À la Compagnie Générale Transatlantique, on l'appelait *écrivain* ; à la Compagnie des Messageries Maritimes, c'était le *capitaine d'armes*.

Écrou : Le trou dans lequel entre la vis en tournant.

Écrou : Article du registre des emprisonnements contenant le jour et la cause pour laquelle on a mis quelqu'un en prison.

Exemples : Il faut lever votre écrou et le joindre à votre requête ; l'arrêt porte que son écrou sera rayé et biffé.

[Voir le mot *Biffer*].

Remarque : On appelle *levée d'écrou* la libération du prisonnier.

Écrouelles : **1** – Maladie caractérisée par la tuméfaction des glandes du cou et par une détérioration générale de la constitution.

2 – Les rois de France depuis le roi des Francs Philippe 1er (1052-1108) et les

rois d'Angleterre depuis Édouard 1er (1239-1307) étaient réputés détenir le pouvoir de guérir les écrouelles par simple contact.

Remarques : a) – Après avoir été sacrés par l'évêque de Reims, qui utilisait l'huile de la Sainte Ampoule et qui prononçait les paroles canoniques, les rois de France étaient censés guérir les écrouelles : c'était leur privilège.

b) – La Sainte Ampoule qui contenait l'huile sacrée avait été apportée sur la Terre par un ange de Dieu, ou par une colombe, avant que l'évêque de Reims, saint Rémi (437-533) ne baptise le roi des Francs Clovis 1^{er} (466-511) le 25 décembre 498.

c) – Jusqu'à la Révolution, la Sainte Ampoule était conservée à l'abbaye Saint-Rémi de Reims pour servir le jour du sacre des rois de France ; elle a été détruite par les Révolutionnaires de 1789.

d) – Une petite quantité de la sainte huile, sauvée de la profanation et mise dans une nouvelle ampoule, a été utilisée pour le sacre du roi de France Charles X à Reims, le 29 mai 1825.

e) – Une infime quantité de la sainte huile est encore conservée aujourd'hui dans la nouvelle ampoule par la ville de Reims.

3 – L'adénopathie cervicale tuberculeuse chronique, communément appelée « les écrouelles » est une maladie tuberculeuse provoquant des fistules labyrinthiques purulentes localisées dans le cou.

Écrouer : Écrire sur le registre des emprisonnements le jour, la cause et par quel fonctionnaire un homme a été mené en prison.

Exemples : On l'a écroué un tel jour ; il a été arrêté, emprisonné et écroué.
[Voir le mot *Écrou*].

Écrouir : 1 – Écrouir un métal, c'est lui faire acquérir une *grande dureté* par un travail mécanique à une certaine température inférieure à sa température de recuit, afin d'augmenter sa résistance à la déformation.

Remarque : L'écrouissage ne se produit que sur des matériaux ductiles, à des températures correspondant au domaine plastique.

2 – Quand on a prolongé le forgeage d'une pièce en acier portée à une température modérée (rouge sombre) on constate que le grain est devenu plus fin, que la résistance du métal a augmenté, que sa capacité à s'allonger a diminué, que sa malléabilité est diminuée : cet état temporaire différent de ce que l'on obtient avec un forgeage normal à haute température (rouge vif) est appelé *écrouissage*.

3 – Les effets de l'écrouissage disparaissent avec un recuit ultérieur.

4 – Une déformation géométrique donnée produit un écrouissage variable selon les forces qui ont servi à produire la déformation : un métal qui a éprouvé une déformation permanente ne reste pas isotrope.

5 – Le noyau d'une cellule d'acier simple est d'autant moins plastique qu'il contient davantage de fer non α .

Remarques : a) – La présence de corps d'alliage comme le carbone et le manganèse contribue à maintenir le fer à l'état non α .

b) – La résistance à froid à l'écrouissage de l'acier dépend à la fois de la plasticité du noyau, de l'épaisseur et de la composition chimique de l'enveloppe de la cellule.

Écrouissage : Action de rendre un métal plus dur et de lui donner du ressort en le battant à froid ou en le faisant passer dans une filière.

Écru : On appelle *soie écrue* celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante.

2 – On appelle *fil écru* celui qui n'a point été lavé.

ECS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Electronic Chart System*.

2 – Système permettant la lecture de cartes électroniques, mais ne répondant pas aux spécifications de l'Organisation Maritime Internationale et de l'Organisation Hydrographique Internationale.

Remarque : Une carte électronique de type ECS est considérée comme une aide à la navigation, qui doit être utilisée conjointement avec les documents officiels sur des supports en papier.

[Voir ECDIS].

Écu : 1 – Espèce de bouclier que les cavaliers portaient autrefois lors des tournois.

Exemple : Combattre avec la lance et l'écu.

2 – *Écu* se prend aussi pour la figure de ce bouclier, sur lequel se peignaient des armoiries.

Remarque : Le roi de France portait trois fleurs de lis dans son écu.

3 – Pièce de monnaie d'or ou d'argent.

Remarque : On appelait *quart-d'écu* une pièce d'argent qui, selon les temps, a valu plus ou moins comme quinze sous, puis seize, puis vingt.

4 – Monnaie de compte de la valeur de trois livres ou soixante sous tournois.

Exemples : Mille écus ; cent mille écus ; il a mille écus de rente.

5 – Appellation préconisée par le Président Valéry Giscard d'Estaing pour la monnaie commune européenne, mais qui n'a pas été retenue.

Remarque : La monnaie commune européenne est l'euro (symbole €).

Écubier : Les écubiers sont deux ouvertures circulaires percées dans la membrure du navire, de chaque côté de l'étrave, par lesquels on fait passer les câbles pour mouiller.

Remarques : **a)** – Ordinairement il y a deux écubiers, un à chaque côté de l'étrave, et quelquefois il y en a deux d'un côté, ou deux de chaque côté.

b) – Plus les écubiers sont proches de l'étrave, moins le navire se tourmente au mouillage.

c) – On garnit le bas de l'ouverture de chaque écubier d'un renfort appelé coussin d'écubier, en dehors, qui contribue à donner de l'appui aux câbles qui sont mouillés.

Écubier de mouillage (en anglais « *hawse-hole* ») : **1** – Trou pratiqué sur l'avant, dans les joues du navire, pour donner passage aux câbles ou aux câbles-chaînes de l'ancre.

2 – Les écubiers peuvent habituellement être fermés par des mantelets appelés *tamppons* ou *tapes d'écubiers*, qui empêchent la mer d'y passer de bas en haut lorsque le navire subit le tangage.

3 – Le premier rôle des écubiers de mouillage est de guider la chaîne vers l'extérieur du navire en lui évitant les brisures à angle vif.

Remarques : **a)** – Autrefois, les ancres à jas ne pouvaient pas suivre leur chaîne dans les écubiers ; elles devaient être reprises, soit à l'extérieur du navire au moyen des bossoirs de capon et placées soit contre le bordé, soit bossées sur le pont.

b) – Les ancres actuelles à pattes articulées ont habituellement leur fût avalé par l'écubier de mouillage à la suite de leur chaîne ; les pattes de l'ancre restent plaquées contre le dévers de la coque, sur la partie extérieure de l'écubier de mouillage.

Écubier de pavois : Dispositif encastré dans un pavois pour permettre de passer à travers celui-ci une amarre sans qu'elle soit détériorée.

Remarque : Dans certains cas, les lèvres de l'écubier de pavois se prolongent à l'intérieur du navire pour former des taquets de tournage.

Écubier de pont : **1** – Sur les navires modernes, trou garni d'un manchon en fonte à travers lequel passe la chaîne de l'ancre pour venir du puits aux chaînes vers un pont, ou

d'un pont à un autre.

2 – Des écubiers traversent le gaillard d'avant et permettent aux chaînes des ancres de descendre du gaillard, où se trouvent les guindeaux, vers la mer.

Remarque : Un écubier placé sur un pont exposé et donnant dans le puits aux chaînes peut être fermé par un mantelet appelés *tape*, qui empêche la mer de pénétrer dans le navire lorsque les vagues submergent l'avant.

Écueil (en anglais « *shelf* ») : 1 – Rocher ou toute sorte de terrain dangereux dans la mer, où l'on peut faire naufrage.

[Voir le mot *Danger*].

Exemples : Naviguer dans une mer pleine d'écueils ; il se brisa contre un écueil ; ce bateau s'est brisé contre un écueil ; ce port est fermé par des écueils.

2 – Un écueil est un *danger* connu sous les noms de *basse*, *batture*, *roche* ou *récif*.

3 – [Au figuré] Se dit des choses périlleuses pour la vertu, l'honneur, la fortune, la réputation, etc.

Exemples : Le monde est plein d'écueils ; il faut éviter cela comme un écueil ; c'est un écueil où les plus avisés font naufrage.

Écuelle : Pièce de vaisselle d'argent, d'étain, de bois, de terre, etc. qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. et à faire tremper la soupe.

[Voir le mot *Soupe*].

Remarques : a) – [Familier] On dit en parlant de quelqu'un qui n'a point de ménage, qu'il n'a ni pot au feu, ni écuelle lavée.

b) – On dit aussi de ceux qui se disputent qu'ils *se raccommoieront à l'écuelle* comme les gueux, pour dire qu'il s se réconcilieront en buvant ensemble.

Éculer : 1 – Se dit des bottes et des souliers qui s'abaissent par-derrrière sur le talon.

2 – [Au figuré] Usé.

Remarque : Employé, dans ce sens, notamment lorsqu'il s'agit d'une plaisanterie devenue peu amusante à force d'être répétée.

Écume : Espèce de mousse blanchâtre qui se forme et qui surnage sur l'eau, ou sur quelque autre liquide agité ou échauffé.

Exemples : L'écume de la mer ; l'écume des flots ; l'écume d'un pot qui bout ; l'écume de la confiture en train de cuire.

Écumer : 1 – Jeter de l'écume.

Exemples : La mer écume ; cet homme écumait de colère, de rage.

2 – On dit « *écumer les mers* », « *écumer les côtes* » pour dire exercer la piraterie.

Remarque : En ce sens, il se dit toujours en mauvaise part.

3 – Ôter l'écume qui s'est formée au-dessus de la surface d'un liquide.

Exemple : Écumer la confiture avant de la mettre en pots.

Écumoire : Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée de plusieurs petits trous et qui sert à écumer.

Exemples : Écumoire d'argent, de cuivre, d'étain, de plastique, d'innox, etc.

Écusson (en anglais « *escutcheon* ») : 1 – Partie inférieure de l'arcaste, qui est formée par quatre pièces de bois dites courbes d'arcaste ou d'écusson.

2 – Pièce du tableau arrière dans laquelle on voit le nom du navire ou un emblème quelconque.

Écusson (Barres d'–) (en anglais « *helm post transom* », « *counter transom* ») : Pièces de bois transversales à la base de l'arcaste, au-dessous de la barre de pont qui est placée à la hauteur du premier pont, en travers, dans la poupe.

Remarques : a) – On dit aussi *barres intermédiaires*.

b) – La barre d'arcasse est placée en travers, sur la tête de l'étambot ; la barre de hourdi est placée juste au-dessous.

Écuyer : 1 – *Écuyer* se disait autrefois d'un gentilhomme qui suivait et accompagnait un chevalier et qui portait son écu, l'aidait à prendre ses armes et à se désarmer.
Remarque : Autrefois les jeunes gens de la plus haute qualité ne portaient que le titre d'écuyer, jusqu'à ce qu'ils eussent été faits chevaliers avec les cérémonies qui se pratiquaient en pareil cas.
2 – *Écuyer* désigne aujourd'hui celui qui enseigne à monter à cheval, qui apprend le manège, qui dresse les chevaux au manège.
Remarque : On dit qu'un homme est *bon écuyer*, pour dire qu'il monte bien à cheval, qu'il sait bien mener, dresser un cheval.

ED 50 (European data of 1950) : À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, toute la triangulation qui avait servi à l'établissement des cartes d'Europe et de Méditerranée a été recalculée sous la direction du service cartographique de l'Armée américaine. L'apparition des calculateurs électroniques facilita les calculs mais fit apparaître la nécessité d'utiliser un référentiel unique pour tous les pays de la zone Europe : ce fut le système géodésique *ED 50*.
Remarques : **a)** – Le système géodésique *ED 50* a été remplacé par le système mondial *WGS 84* pour des raisons stratégiques.
b) – Toutes les cartes marines et les plans publiés par le SHOM français sont maintenant rapportés au système géodésique *WGS 84*.

Edda : Nom d'un célèbre recueil mythologique des peuples du Nord.

Éden : Nom que l'*Écriture Sainte* donne au Paradis Terrestre.

Remarques : **a)** – Sur les premières mappemondes qui étaient dessinées « *l'Est en haut* » l'Éden était représenté tout en haut et l'enfer tout en bas.
b) – Jérusalem était également représentée dans le haut de la Mer Méditerranée, sur les cartes des « *Croisés* » construites « *l'Est en haut* ».
c) – La Mecque, en revanche, était au milieu des cartes des Mahométans, comme la France l'est sur les planisphères de la République, ou l'Amérique sur ceux qui sont édités aux États-Unis.
d) – Sur les cartes qui montraient le Nord en haut, l'Éden était représenté près du bord droit, c'est-à-dire à l'extrême Est.
e) – L'Enfer était représenté à l'Ouest.
f) – L'expression familière « *être à l'Ouest* » signifie « *être mal* ».
g) – Sachant que la Terre était ronde, le Génois Christophe Colomb (1451-1506) espéra atteindre le Paradis Terrestre, à l'extrême Est de l'Asie, en traversant l'Océan Atlantique d'Est en Ouest à partir de la péninsule ibérique ; le 6 décembre 1492, lorsqu'il débarqua de la *Niña* dans l'île qu'il baptisa *Hispanolia* (aujourd'hui appelée Saint-Domingue) il déclara qu'il avait atteint l'Éden ; lors de son quatrième et dernier voyage en Amérique, Colomb était encore persuadé que Cuba appartenait à la Chine du Sud, le pays du Grand Khan.

Édenter : User, rompre les dents d'une scie, d'un peigne, d'une roue dentée, d'un pignon, etc.

Édicter : 1 – Prescrire des dispositions particulières par un édit, par une loi.

Exemples : Édicter des mesures d'exception ; les Romains édictèrent des peines sévères contre le luxe.

2 – [*Par extension*] Faire connaître une décision de façon péremptoire.

[Voir le mot *Péremptoire*].

Édifier : 1 – Bâtir.

Remarques : **a)** – On ne s'en sert guère qu'en parlant des temples, des châteaux, des palais et autres grands bâtiments publics.

b) – On dit *lancer* un pont, *bâtir* une maison, un hôtel, etc.

2 – Porter à la piété, à la vertu par l'exemple ou par le discours.

Exemples : Édifier le prochain ; édifier tout le monde par son exemple.

Remarque : Édifié, qui se dit en bonne part pour *touché*, s'oppose à *scandalisé*.

Édit : Loi, ordonnance, constitution du souverain.

Exemples : L'édit de Henri III de 1584 sur la marine ; l'Édit de Nantes ; publier, un édit ; révoquer un édit ; retirer un édit ; renouveler un édit ; les édits du roi.

Remarque : La date des *édits* est du mois, et la date des *déclarations* est du jour.

Édit de Nancy sur les classes (22 septembre 1673) : [*Édit de Louis XIV (1638-1715), qui fut roi de France du 14 mai 1643 au 1er septembre 1715*]. (

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

L'établissement que nous avons fait de l'enrôlement général des matelots dans la plupart des provinces maritimes de notre royaume et particulièrement en nos provinces de Bretagne et Provence ayant eu tout le succès que nous avons espéré, en sorte que nous avons à présent la satisfaction de voir que les armements de nos vaisseaux de guerre se font avec facilité et sans qu'il soit nécessaire de fermer des ports et d'interrompre le commerce de nos sujets ainsi que nous étions obligés de faire avant le dit établissement et désirant continuer à faire ledit enrôlement général dans toutes les provinces maritimes de notre royaume afin d'être assuré du nombre des matelots et gens de mer dont nous pouvons faire état pour servir sur nos armées navales, escadres et vaisseaux de guerre que nous mettons en mer contre nos ennemis ou pour assurer le commerce de nos sujets et tenir les mers libérées de tous corsaires, pirates et forbans ; à ces causes et autres à ce nous mouvants, nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science pleine puissance et autorité royale dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît que l'enrôlement général des pilotes, maîtres, contre-maîtres, canonniers, charpentiers, calfats et autres officiers marinières, matelots et gens de mer sera incessamment fait dans toutes les provinces maritimes de notre royaume, pays, terres et seigneureries de notre obéissance par les commissaires qui seront par nous nommés à cet effet.

En conséquence, tous les officiers marinières et matelots résidant dans les villes, bourgs et paroisses desdites provinces maritimes seront tenus de se présenter par devant lesdits commissaires pour être compris dans les rôles qui en seront par lui faits et dressés.

Lesdits rôles contiendront les noms de chacun desdits officiers marinières et matelots, leur âge, leur taille, poil et autres signes, leur demeure et profession ; lesdits officiers marinières et gens de mer compris auxdits rôles.

Éditeur : Celui qui prend soin de revoir et de faire imprimer l'ouvrage d'autrui.

Remarques : **a)** – Selon le philosophe français François Jullien (né en 1951) qui regrette le temps où François Wahl le lisait et le contestait, les éditeurs modernes sont devenus des imprimeurs qui rajoutent des coquilles aux textes qu'on leur confie.

b) – François Wahl (1925-2014) fut le co-fondateur et le responsable de la collection « *L'Ordre philosophique* » de la maison d'édition « *Le Seuil* ».

Édition : Publication d'un livre.

Exemples : La première édition, la seconde édition d'un ouvrage.

Édit sur l'Amirauté du mois de mars 1584 : **1** – L'édit de 1584 du roi de France Henri III (1551-1589) préfigure l'Ordonnance d'août 1681 de Louis XIV (1638-1715).

2 – « *Édit du Roi Henry III concernant les ordonnances et réglemens de la juridiction de l'Admirauté du mois de mars 1584.* »

[D'après la Collection de Lois Maritimes (tome IV - p.295) de J.M. Pardessus.]

HENRY par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne, à tous presens et advenir, salut. Comme à l'assemblee faicte à saint Germain en Laye, des Princes, Seigneurs de nostre conseil d'Estat, et Commissaires par nous deputez en chacune des provinces de cestuy nostre Roiaume, en y traictant et reiglant ce qui nous a semblé necessaire, pour le bien et utilité d'icelluy, Nous ayons pour oster les doubtes qui se pourroient présenter sur les droits, pouvoir et juridiction de l'Admiral de France, et ses lieutenans, fait revoir en nostredict conseil, les Ordonnances faictes par les Roys nos predecesseurs, sur le fait de l'Admirauté, pour en retrancher ce qui est hors d'usage, et y adjouster ce qui est necessaire pour le bien de nous et du publiq :

Sçavoir faisons, que oy sur ce nostre trez cher et trez amé beau frere le Duc de Joyeuse, Pair et Admiral de France, noz principaux officiers de la marine du Ponant, et aucuns notables personnages se cognoissant au fait de la mer : Avons par Edict perpetuel et irrevocable, par l'advis desdicts Princes et Seigneurs de nostredict conseil d'Estat, dict, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons ce qui s'ensuit.

I. Qu'en toutes armées qui se feront et dresseront par la mer, l'Admiral de France sera et demeurera chef, et nostre lieutenant general, et sera obey par tous les lieux, places et villes maritimes à qui que ce soit, et puissent appartenir, sans aucune contradiction.

II. Aura cognoissance, juridiction et diffinition de tous faicts, querelles differens, crimes, delicts et malefices, tant durant la guerre et à l'occasion d'icelle, que de l'enterinement des remissions des cas commis sur la mer et greves d'icelle, pareillement du fait de marchandise, pescheries, fretemens, affretemens, ventes et bris de navires, contracts passez pour les choses susdites, chartes-parties, pollices d'assurance, brevets et autres choses quelconques survenans sur la mer et greves d'icelle, comme nostre lieutenant general seul et pour tous ès lieux susdicts. Laquelle cognoissance, juridiction et diffinition, nous avons interdite à tous autres juges.

III. Congnoistra privativement à iceux des causes civiles et criminelles de ceux de la Hanse Theutonicque, Austerlins, Anglois, Escossois, Portugais, Espagnols et austres étrangers, soit que les proces et differends soyent entre eux ou avec nos subjects ou aucun d'eux pour quelque cause et occasion que ce soit.

IV. Tiendra ses courtz et juridictions en premiere instance ès villes, lieux, jour et heure accoutumez et si les juges ordinaires tiennent le mesme jour luy sera limité heure certaine. Aussi tiendra sa juridiction aux tables de marbre pour le jugement des appellations des sentences de ses juges inferieurs. Et desquelles tables de marbre les appellations se relevront dans quarante jours soubz nostre sceau en noz Courtz de Parlement. Et les appellations desdicts Juges inferieurs, pardevant lesdicts Iuges de la table de marbre, dans pareil temps et soubz le sceau de nostredict Admiral.

V. Aura ledict Admiral le droict de nous nommer aux offices de Juges, Lieutenans generaux et particuliers, Conseillers, Advocats, Procureurs, Greffiers, Sergens et tous aultres Officiers de ladicte Admirauté tant ès sieges des tables de marbre que aultres juridictions particulieres de Picardie, Normandie et Bretagne, quant vacation y escherra par mort, resignation ou aultrement.

VI. Au dict Admiral ou son dict Lieutenant ou Visadmiral appartiendra de recevoir au serment et instituer ès estats et Offices de ladicte Admirauté, ceulx qui

par nous en seront pourvez à sa nomination. Et les fera jurer et chacun d'eulx de faire bon et loial debvoir en leursdicts estats et Offices ; et de garder et faire garder en leur regard nos presentes ordonnances.

VII. Pourra aussi constituer Procureur et Receveur pour luy ésdictes juridictions pour la conservation de ses droicts et aultres Officiers necessaires pour le fait de ladite Admirauté ; mettre et instituer soubz lui Visadmiraux et Commissaires, ayans en son absence pareilles facultez et puissance que luy, en toutes choses concernans le fait et estat d'Admiral.

VIII. Pourvra aux estatz de Capitaines et gardes des Costes, Isles, Ports, et Havres, ensemble les aultres Capitaineries de la marine ; et ceulx qui en seront pourvez soit de nous, les Gouverneurs ou nos Lieutenans generaulx esdictes provinces seront tenez en prendre les attaches dudict Admiral dans trois mois, et a faute de ce faire y pourvra de personnes capables.

IX. Et seront lesdicts Capitaines et gardes desdictes Costes, Isles, Ports, et Havres, ensemble les aultres Capitaines, Commissaires et Controlleurs de la marine, et aultres Officiers couchez et employés en l'estat d'ice "lle, exemps du Ban et Arriere-ban, et maintenez en tous aultres privileges, desquelz ceulx de ladict Marine ont accoustumé jouir.

X. Et les Juges et Officiers de ladict Admirauté comme roiaux prefereront les Justiciers des haultes Justices non roiales en tous actes, sceances, préeminences et prérogatives.

XI. Ne pourront les Officiers desdictes tables de marbre evocquer en leur siege ny cognoistre des causes introduictes en premiere instance és juridictions inferieures s'ils n'excedent la valeur de mil escuz, ains seulement des causes d'appel ; toutefois s'iladvenoit matiere de grand prix en aucuns desdicts sieges particuliers de ladict Admirauté, et que les Juges veissent qu'ils ne puissent pas estre obeys ou recouvrer du conseil pour faire leur jugement, les pourront renvoyer, s'ilz voient que bon soit, avec les paryes devant nostredict Admiral ou son Lieutenant en son siege de la table de marbre du ressort de laquelle seront lesdicts sieges particuliers.

XII. Prendra à luy seul toutes les amendes taxées et adjudgées ésdictes courtz et juridictions de premiere instance. Et quand à celles qui sont taxées ésdictes juridictions desdites tables de marbre, la moitié nous en appartiendra, et l'autre moitié audict Admiral. Et en sera faite la recepte par les Sergents desdictes juridictions ou aultres qui a ce seront par luy commis.

XIII. Pourront ledict Admiral ses Juges et Lieutenans tenir leurs juridictions et mettre leurs prisonniers en garde en noz villes places et chasteaux, ensemble de noz subjects, prochains des costes de la mer, et seront tenez les Capitaines et Officiers desdictes villes, leur prester prisons, en payant raisonnablement les despens des prisonniers.

XIV. Et pour plus prompte expedition de justice, et afin que les Maistres, Contremaistres, Mariniers et aultres frequentans la mer ne soient retardez au fait et exercice de ladict navigation, les Officiers de ladict Admirauté en premiere instance tiendront ladict jurisdiction trois jours la sepmaine pour les gens de la ville ou icelle jurisdicstin sera tenue, et de la coste de la mer. Mais pour les marchands forains tiendront ladict jurisdiction de jour en jour etd'heure a aultre.

XV. Seront les Greffiers desdictes juridictions tenez faire deux registrs separez en l'un desquels ils mettront les congez qui seront donnez par nostredict Admiral, Visadmiral, ou ses Lieutenans, et en l'autre les rapports des maistres de Navire et conmpaignons qu'ils sont tenez faire au retour de leur voiage. Et ne pourront noz Procureurs faire saisir et arrester lesdicts Navires sous pretexte qu'ils n'auroient eu communication desdicts congez ny contraindre les Maistres à les exhiber, ains les

verrons au greffe si bon leur semble, à peine de tous depens, dommages et interestz en leur nom privé.

XVI. Pour les guets qui ont accoustumé d'estre faictz en temps suspect, et de guerre sur les costes de la mer, nostredict Admiral, s'il void que bon soit, pourra deux fois l'an faire la monstre de tous les hommes des paroisses subjectes au guet de ladicte mer. Et en temps de paix de deux ans en deux ans pour s'en servir à la defense de la coste si le cas le requiert, et les contraindra à eux armer et embastonner comme il apparteient.

XVII. Quand besoing sera, nostredict Admiral pourra faire le guet sur la coste de la mer, par les hommes subjects audict guet, et avec tel nombre de gens qu'il advisera pour le mieux, c'est assavoir, de jour par fumées, et de nuict par signes de feu, ainsi qu'en tel cas est accoustumé ; en contraignant à ce faire les hommes subjects audict guet, par prinse de corps, de bien et aultrement, ainsi qu'il appartiendra et verra estre à faire, jusques à ce qu'ils ayent obey. Et sera tenu ledict Admiral visiter ou faire visiter chacune coste, afin de sçavoir et entendre le devoir qui se feerra pour y pourvoir, et donner ordre à qui que soient les terres, à ce que aucun inconvenient ou surprise n'y adviennent.

XVIII. Au regard desdicts guets qui ont accoustumé estre payez à nostredict admiral par les hommes des paroisses subjectes audict guet, nous voulons et entendons qu'ils luy soyent payez en temps de paix et au taux accoustumé. Mais si en temps de guerre ou suspect de guerre, il estoit ordonné par nostredict Admiral faire le guet le long de ladicte coste, il ne s'en paiera aucune chose, si ce n'est par lesdicts defaillans audict guet, qui paieront ledict guet avec l'amende du deffault. Et pourra nostredict Admiral avoir son clerc du guet qui tiendra papier et registre desdicts defaillans, lequel apportera à nostrdict Admiral ou aultres qu'il commettrapour luy, ledict papier et registre, pour faire contraindre lesdicts defaillans à lui payer ledict guet et deffault, lequel deffault sera taxé à tel feur qu'i a accoustumé estre payé.

XIX. Afin que chacun saiche en quel lieu il sera tenu faire le guet, et que en ce n'y ait desordre ni confusion, voulons et ordonnons que les habitans sur la coste de la mer, jusques à demie lieuë loing d'icelle, seront tenus faire le guet sur ladicte coste, ensemble les autres qui l'on accoustumé. Et a ce seront contraincts par ledict Admiral, Visadmiral et autres Officiers de l'Admirauté en la forme susdicte, excepté toutesfois ceux qui ont accoustumé faire le guet és villes, chasteaux et places fortes scituées sur la mer, qui le feront esdicts lieux ainsi qu'ils ont accoustumé, et non sur ladicte côte.

XX. De tout entierement qui se tirera de mer à terre, tant spariees, veresques que barbaries, bris et choses du flo à terre, la tierce partie en appartiendra à celluy eu ceulx qui l'auront tiré et sauvé, une tierce partie audict Admiral, et l'autre tiers à nous ou aux Seigneurs ausquels avons donné nostre droit dudict tiers en leurs terres, si toutesfois le marchand ne poursuit sa marchandise dans l'an et jour de la perte d'icelle ; car s'il la poursuit dans l'an et jour de ladicte perte il la recouvrera en payant les frais du sauvement à ceux qui auroyent icelluy fait.

XXI. Item et en semblable de tous Navires et aultres marchandises perils et peschées a flo en la mer, et generalmente de tout ce qui serait allé au fons de la mer, et qui par engin ou par force se pourra pescher et tirer hors, ung tiers en appartiendra à celuy ou ceux qui auront sauvé ou tiré lesdicts Navires biens et marchandises, ung autre tiers audict Admiral et l'autre à nous, si dedans deux mois ne se presente aucun qui reclame ladicte chose perdue, qu'il pourra recouvrer dans ledict temps, en payant les frais du sauvage, et verifiant deüement qu'elle luy appartienne.

XXII. Si pour raison des naufrages et bris marchandises et biens jectez à terre et en gravage de la mer, tiré, sauvé ou eschoué le long de la coste de la mer, y a proces et differend, la congnoissance et jurisdiction en appartiendra audict Admiral, ou ses Lieutenans privativement à tous autres.

XXIII. Si en temps de guerre aucune nef ou aultre vaisseau estrangere veut entrer en aucun port et Havre de nostre royaume, faire ne le pourra sans auctorité ou congé de l'Admiral, ses Visadmiraulx ou Officiers.

XXIV. Si une nef estrangere veut entrer en ung port ou Havre de nostredict royaume, faire ne le peut sans l'auctorité et congé de nostredict Admiral ou de ses commis, si par fortune ou tourmente de mer ny estoit entré par force, et que aucun pilote ne l'ameine et la puisse guider ne conduire audict Havre, sans demander congé à nostredict Admiral. Et d'avantaige incontinent ilz seront tenus venir vers nostredict Admiral ou sondict Lieutenant audict lieu, pour faire entendre le lieu dont ils viennent ; et aussi à ce que nostredict Admiral ou sondict Lieutenant les puisse interroger de ce qu'ils auroient veu en leur voiage pour nous en avertir si besoing estoit.

XXV. A nous et a nostredict Admiral et non à autres appartient de donner congez, passages, seuretez et saufconduitz par la mer et par les greves, et aussi avoir les droictz desditz congez et saufconduitz de tous prisonniers pris en la mer quelque part qu'ils soient. Et si aucuns, sous ombre de quelque pouvoir qu'ils eussent de quelque Capitaine ou autre quel qu'il soit, contreviennent ausdicts saufconduitz que nostredict Admiral auroit ainsi faicts, icelluy Admiral en fera faire la justice et reparation telle que le cas requerrz ; car nul ne se peut ny doibt empescher des faitz de ladicte mer que luy, si ce n'est homme qui eust particulier et exprz pouvoir de nous de ce faire.

XXVI. Si pour faire guerre à nos ennemis aucune armée ou entreprise de Navires et vaisseaux se faisoit et dressoit par la mer, ledict Admiral en sera chef ou son Visadmiral en son absence, et à luy seul appartiendra la tottale charge et superintendance, ensemble des Radoubz, Armement, Esquipaige, Artillerie, gens et victuailles desdicts Navires et vaisseaux, et doibt notredict Admiral et non aultre commettre et ordonner Commissaires capables et suffisans pour ordonner desdictes munitions, victuailles et autres choses necessaires pour ladicte entreprise et armée ; lesquelles seront payées par la certification de nostredict Admiral ou desdicts commissaires qu'il y aura commis, et Controlleur de la marine. Et doibt nostredict Admiral comme chef, et nostre Lieutenant general porte la lanterne, et les cris faicts de par nous et de luy ; et de toutes les prises faites durant ledict voiage, nostredict Admiral aura son droit de dixième.

XXVII. Ladicte armée rompue et departie, nostredict Admiral aura la nef ou nostre personne aura esté, garnye de toutes les armes et munitions appartenans à ladicte nef qui y auroient esté mis.

XXVIII. Tous Navires allans par la mer, sous nostre obeissance, à quelques personnes qu'ils soient ou appartiennent, seront tenus de porter les Bannieres, Estandars ou enseignes dudict Admiral, lequel pourra en iceux mettre Banniere et estandars, enseignes, trompettes et menestours à son plaisir. Pourra aussi mettre pouldres et armes pour telle quantité que requis sera, sçavoir est un livre deouldre pour tonneau, ung pavois et une lance pour trois tonneaux, ou plus si requis en es

XXIX. Quant aucune armée ou entreprise se fera sur mer par gens qui soient à nos gaiges, ledict Admiral ou sondict Visadmiral et Lieutenant fera jurer les cheffz de chacun Navire de bien et a droict le gouverner et conduire sans porter dommage à nos subjects, amis, alliez, ou bienveillans, aussi de respondre pour ledict voiage des gens de leurs charges. Pareillement fera jurer les Maistre et Patron, avec ses quarteniers de semblablement respondre de leurs gens, attendu

que les faits de la mer ne sont semblables à ceux de la terre, et que quand aucun y mesfait les compagnons le peuvent sçavoir, et ne se peut absenter apres son mesfait jusques à ce qu'il soit retourné a terre.

XXX. Ne pourra aucun de quelque estat qu'il soit mettre sus aucun Navire à des depens, pour faire la guerre à noz ennemis, sinon par le congé dudict Admiral ou de son Visadmiral et Lieutenant, lequel regardera que ledict Navire soit suffisant propre et convenable, pourveu de gens de guerre, harnois, artillerie, et de tout ce qui est necessaire pour la guerre ; et si aucune chose y defaudra l'y mettra ou fera mettre à pris raisonnable, afin que inconvenient n'en advienne, et que ledict Navire ne puisse honteusement estre pris ou perdu pouravoir esté remply de gens de neant, sans cœur, sans chef, et sans ordre et munition suffisante, pour offenser et deffendre, par ce que ce seroit à la diminution de la reputation de nos forces en la mer. Et quand ledict Admiral trouvera ladicte Navire estre équipée suffisamment pour offencer et deffendre, fera jurer et respondre les chefs, ensemble lesdicts quarteniers par la maniere et ainsi que contenu est par l'article prochain precedent, et enjoindra aux maistres et patrons d'obeyr à leurs chefs et aux quarteniers, ausdicts maistres et patrons sur peine de punition corporelle ; et si par desobeissance d'aucun advenoit quelque inconvenient ou perte, nostredict Admiral ou son Visadmiral et Lieutenant fera punir le delinquant selon l'exigence du cas, et restituer la perte jusques à son vallant si tant se monte icelle perte, et en deffault de ce s'en prendra nostredict Admiral à leurs personnes.

XXXI. Pour obvier à plusieurs larcins et maulx qui se commectent chacun jour par aucuns vagabonds et gens de mauvaise sorte sur mer, qui y pillent, robbent et destroussent ce qu'ils trouvent à leur avantage, avons voullu et ordonné, voulons et ordonnons, que d'oresnavant les Navires de nos subjects ne pourront aller hors le royaume ny en voyage de long cours, tant en temps de paix que en guerre, sans le congé et consentement de nostredict Admiral, et sans bailler caution juratoire de ne mesfaire à nos subjects ny à nos amis et alliez, ny mesme partir de nos portz et Havres pour aller en aultre province sans leur acquis et brfz ; visitation aussi faite par ledict Admiral ou ses Lieutenans de leurs marchandises, lesquels acquis et brefz seront enregistrez és greffes de la jurisdiction dont ils partiront, sur peine de forfaiture desdicts Navires et marchandises.

XXXII. Pourra ledict Admiral, s'il void que bon soit, mettre en chacun des navires armés pour la guerre, ung homme habillé à sa devise, pour en ses mains mettre les chartes-parties et autres enseignemens trouvez és mains des prisonniers qui seront pris par lesdicts Navires, et de tout faire raport.

XXXIII. De toutes les prises qui se feront en mer, soit par noz subjectz ou autres tenans nostre party et tant soubz umbre et couleur de la guerre qu'autrement, les prisonniers ou pour le moins deux ou trois des plus apparens d'iceulx seront amenez à terre devers nostredict Admiral, ou son Visadmiral ou Lieutenant, pour au plus tost que faire se pourra, estre par luy examinez et ouys avant que aucune chose desdictes prises soit descendue, affin de sçavoir le pays de là ou ilz seront à qui appartiennent les Navires, et les biens d'iceulx, pour si la prise se trouve avoir esté bien faite, telle la declarer, sinon et ou elle se trouveroit mal faite, la restituer à qui elle appartiendra, en enjoignant par cesdictes presentes audict Admiral Visadmiral ou Lieutenant ainsi le faire ; et sur ce faire et administrer bonne et briefve justice et expedition.

XXXIV. Pour ce qu'il pourroit advenir comme autrefois est advenu, que aucuns se voyant les plus foibles suveroyent leurs corps dedans leur petit bateau, s'ils ont loisir de ce faire, abandonnans leurs Navires et les biens d'iceulx, et que ledict cas advenant ne pourroient les prisonniers estre amenez devers nostredict Admiral, Nous, considéré qu'ainsi en peuvent faire les marchans ou autres gens de nostre

obeissance, ou de nos alliez, pour la salutation de leurs personnes, et la crainte des maux qui se peuvent en cela commettre, voullonset ordonnons que tel cas advenant ledict Admiral ou sondict Visadmiral, s'informent deüement et le plus secretement que faire se pourra, avec les preneurs et chacun d'eux, a part pour mieux sçavoir au vray la maniere de la prise, et du pays ou coste ou elle aura estéfaicte, et contraindre lesdicts preneurs de luy monstrer la charte-partie de ceux sur lesquels aura esté faicte ladicte prise ; et auquel Admiral, ou Visadmiral, nous enjoignons voir ou faire voir les nefz et marchandises par gens congnoissans, et par bonne et meure deliberation regarder par la conscience et deposition d'iceulx preneurs, s'il y a vraye apparence que lesdictes nefz et marchandides soyent de nos ennemis, pour ou dict cas estre delivrees aux preneurs, à caution de la valeur de la prise par bon et loyal inventaire, le dixiesme dudict Admiral, duquel sera parlé cy apres rabatu et a luy delivré, et à la charge si aucune poursuite en estoit faicte de les restituer, s'il est dict par justice que faire se doibve, ensemble ledict dixiesme par ledict Admiral ; et si par aucun des moiens dessusdicts y avoit evidente ou vehemente presumption qu'il y eust faulte esdictes prises, ou que les prisonniers et biens pris fussent des contrées de nostre royaume ou des parties de noz amis et alliez, voulons en ce cas icelles prises estre mises en seure garde, aux despens de la chose ou desdits preneurs si le cas le requiert, jusques à temps compectant, dedans lequel sera faicte diligence d'en sçavoir la verité, et si lesdicts preneurs estoient gens solvables et qu'avec ce ilz baillassent bonne caution desdictes prises s'il n'y avoit trop grande suspition qu'elles fussent mal faictes, icelles en ce cas se pourront, si nostredict Admiral trouve que bon soit, bailler à iceulx preneurs, deuë appreciation et loyal inventaire desdictes prises preallablement faicts.

XXXV. Si aucuns se trouvent avoir commis faulte en leur voiage, soit d'avoir mis à fonds aucuns Navires, ou robbé des biens d'iceulx, ou noyé les corps des marchans, maistres, conducteurs et autres personnes desdicts Navires, ou iceulx descenduz à terre en aucun loingtaine coste pour celer le larcin et malfaict, ou bien quand il adviendrait, comme il a fait quelques fois, qu'aucuns d'eulx se trouvant les plus fortz viendront à rançonner à argent les Navires de noz subjects ou d'aucuns nos amis et alliez, voulons que sans quelque delay, faveur ou deport, ledict Admiral en face ou face faire justice et punition telle que ce soit exemple à tous aultres, deües informations des cas preallablement faictes et selon qu'il sera cy après ordonné.

XXXVI. Si quelques ungs empeschent aucuns marchands, Navires ou marchandises de nos subjects, amis, alliez ou bienveillans sans cause raisonnable, ledict Admiral fera incontinent restituer le dommage procedant dudict empeschement, et ne permettra qu'aucuns de nos amis, aaliez ou bienveillans, soient par faulte, coulleur ou excuse fintze, endommaigez pour dire qu'ilz ne sçavoient s'ils estoient noz adversaires ou non.

XXXVII. Et pour ce que souventesfois quand une prise estoit faictesur nos ennemis, les preneurs estoient si coustumiers d'user de leurs volonteiz pour leur profict qu'ils ne gardoient l'usage tous jours et de toute ancienneté sur ce ordonné et observé, mais sans crainte de Justice, comme inobediens et pillieurs, eulx estans encores sur mer, rompent les coffres, balles, bougettes, malles, tonneaux et autres vaisseaulx pour prendre et piller ce qu'ils peuvent des biens de la prise, en quoy ceux qui ont équipé et mis sur les Navires à gros despens sont grandement foullez, dont advient souvent de grandes noises, debatz et contentions. Nous prohibons et deffendons à tous chefs, maistres, contremaistres, patrons, quarteniers, soldatz et compaignons de ne faire aucune ouverture des coffres, balles, malles, bougettes, tonneaux, ny aultres vaisseaux de quelque prise

qu'ils facent, ny aucune chose desdictes prises, receler, transporter, vendre, ny eschanger ou aultrement alliéner, ains ayent à représenter le tout desdictes prises, ensemble les personnes conduisantz le Navire, audict Admiral ou Visadmiral le plustost que faire se pourra, pour en estre fait et disposé selon qu'il appartiendra, et comme contiennent nos presentes Ordonnances, et ce sur peine de confiscation de corps et de biens.

XXXVIII. Quand une prise faicte et amenée à terre est trouvée appartenir à nos subjects, amis ou alliez, et il est ordonné qu'elle sera restituée, l'on ne peult trouver les biens ny sçavoir qui les a euz, de sorte que les pauvres marchans a qui elle est adjudée ne sçavent à qui avoir recours, Nous avons ordonné que doresnavant si aucun rompt coffres, balles, pippes et autres marchandises que nostredict Admiral ne soit present, ou personne pour luy et par son commandement, il perdra sa part du butin, et sera puny par nostredict Admiral ou son Lieutenant corporellement selon le mefaict, en sorte que tous les autres y prendront exemple.

XXXIX. Pour ce aussi que plusieurs Bourgeois propriétaires et advitailleurs des Navires nos subjects, nous ont cy-devant fait remontrer que jaçoit ce qu'ilz facent faire lesdicts Navires, et icelles equipent et fournissent d'artillerie et aultres munitions de guerre et de vivres, pour grever et offencer noz ennemis et adversaires, le tout à grandz frais et despens, neantmoingt ne leur est baillé que le huitiesme pour leurs portions des butins qui sont gaignez sur nosdicts ennemis et adversaires, qui n'est chose suffisante, eu esgard aux grands frais, mises et depenses qui leur convient faire, à faire faire lesdictes Navires, et icelles equiper, munir, et advitailler, qui est cause que lesdicts Bourgeois propriétaires et advitailleurs ne peuvent mettre sus, et nous servir de grands et puissans Navires, ainsi qu'ilz pourroient faire si desdicts butins raisonnable et competante portion leur estoit distribuée, Nous a ce que doresnavant ilz aient plus grande occasion et vouloir de faire faire et entretenir bons, grands et puissans vaisseaux, dont peussions estre serviz et secouruz en noz guerres contre nosdicts ennemis et advrsaires, et iceulx amplement esquiper, munir, et garnir de toutes choses requises pour la guerre, avons ordonné et ordonnons qu'iceulx Bourgeois et aultres, ausquels appartiendront aucuns navires, apres le dixiesme de nostredict Admiral pris et deduct sur la totalité de la prise et butin que feront lesdicts Navires, auront et pendront la quarte partye du surplus d'icelle prise et butin, soit de marchandises, prisonniers, rançons, et quelles que soient lesdictes prises et butin sans aucune chose en reserver ny excepter, et des trois quartz restans les advitailleurs en auront quart et demy, pour le partir entre eulx en la maniere accoustumée.

XL. Pour oster les abuz, fautes et larcins qui se sont souvent commis par aucuns quarterniers et compaignons desdicts navires, mesmement soubz couleur qu'en la presence d'ung Prestre ils feront serment solemnel sur le pain, sur le vin et sur le sel, avec autres abusives ceremonies, que de tout ce qu'ils ourront prendre, piller, desrober des prises faictes, soit or, argent monnoyé et à monnoyer, perles, joyaux et aultres choses de valleur, ilz n'en reveleront, ne diront aucunes choses à Justice, ne ausdicts Bourgeois, advitailleurs, ne à autres, ains les partiront et butineront entre eulx, qui sont choses iniques et de tres mauvaise consequence, Nous pour a ce pourveoir, avons prohibé et deffendu, prohibons et deffendons à tous Capitaines, maistres, contremaistres, quarterniers, mariniers, et aultres compaignons de tous Navires de nostre obeissance quels qu'ilz soient, par quelzconques personnes qu'ilz soient mis sus et equippez, de plus faire doresnavant tels ou semblables sermens et promesses, et de ne prendre, rober, ravir, piller, et receler aucunes choses desdictes prises quelle qu'elle soit, ains

ayent à représenter le tout à nostredict Admiral ou son Lieutenant, ainsi que dessus est dict, le plustost que faire se pourra, pour en estre fait et sisposé selon nosdictes Ordonnances, et ce sur ladicte peine de confiscation de corps et de biens, et ausdicts Prestres ou autres de recevoir lesdicts sermens et faire lesdictes abusives ceremonies, sur peine de prison, et d'estre procedé à l'encontre d'eux par proces extraordinairement pour le cas privilégié, et rendus à leurs Juges, pour leur faire faire et parfaire leur proces sur le delict commun, à la charge dudict cas privilégié et autrement selon droict et raison.

XLI. Item et neantmoingt pour donner meilleure occasion et volonté auzdicts mariniers et compaignons de guerre d'eulx vertueusement employer aux effets de la guerre, Voulons et ordonnons qu'ilz ayent toute la despouille des habillemens des ennemis qu'ilz auront forcez esdictes prises, avec l'or et l'argent qu'ils trouveront sur les mariniers et gens de de guerre nos ennemis, jusques à la somme de dix escus, et si plus y en avoit demeurera à butin, reservé lesdicts dix escus qui demeureront auzdicts mariniers et gens de guerre. Aussi auront les coffres et communs habillemens servans auzdicts mariniers et compaignons de guerre et ennemis, excepté habillemens de grand valeur, ou qui seroient faitz pour vendre en fait de marchandise, reservé aussi toutes sortes de marchandises, et argent monnoyé et à monnoyer qui seroient esdicts coffres, ou autres lieux dont ils n'auront que lesdicts dix escus que dict est, le tout sur lesdictes peines de confiscation de corps et de biens.

XLII. Et affin qu'il soit congneu quelz pillages appartiennent auzdicts compaignons et gens de guerre, et qu'ilz ne puissent prendre les marchandises et biens pour pillage, leur avons inhibé et defendu sur peine de perdition de tout leur butin, et de punition corporelle, mettre ou faire descendre en bateau ne autrement les coffres ; barilz et autres biens quelzconques qu'ils auroient pris en fait de guerre, et à tous bateliers d'aller audicts Navires qu'en la presence desdicts Admiral ou sesdicts officiers, et avant que mettre hors aucune chose desdicts Navires, sera fait inventaire par lesdicts officiers, ensemble desdictes chartes-parties, esriptz, cognoissemens, lettres de carquaison et d'adresse et biens estans esdicts Navires. Ce qu'entendons avoir lieu, aussi en temps de pais pour les autres Navires qui font voiajes hors ce royaume, desquels ne pourra estre deschargé chose aucune si ce n'est du consentement des propriétaires, marchans, et vituailleurs, sur peine de perditin de tout ce que les contrevenans esperent de leur voyage, et de punition corporelle.

XLIII. Pour obvier à tout desordre et confusion, et a ce qu'a chacun son droit soit gardé, Voulons et ordonnons que les maistres, contremeistres, gouverneur et autres, ayans charge de Navires, ameynent les personnes, Navires, vaisseaulx, marchandises et autres biens qu'ilz prendront à leur voyage au mesme port et Havre, dont ilz seront partiz pour faire ledict voiage, ou au lieu de leur reste, sous peine de perdre tout leur droict qu'ilz auront en ladicte prise et butin, et d'amende arbitraire, le tout à appliquer audict Admiral, à la charge et jurisdiction duquel sera lledict port dont ils seront partis, et outre de punition corporelle, sinon que par force d'ennemis, ou par tempeste ilz fissent contraincts eux sauver en aultre port, esquelz cas seront tenez, estans arrivez esdicts autres ports et Havres, advertir lesdicts Officiers de ladicte Admirauté, pour estre presens à l'inventaire desdictes marchandises, avant aue en decharger aucune, sur lesdictes peines, et en rapporter certificat desdicts Offiviers esdicts Havres dont ils seront partis, pour estre delivré ausdidcts marchans, propriétaires et victuailleurs, ce qui aura en semblable lieu pour les Navires qui font voyage hors ce royaome en marchandise ou autrement.

XLIV. Et au cas que les maistres et conducteurs de Navire qui auroyent fait la prise fussent contraincts eulx sauver et descendre en autreport que celui dont ils seront partis, le dixiesme et aultres droits appartiendront à l'Admiral, tels et semblables que si ledict Navire feust retourné audict port sont il seroit party, combien que par adventure ledict Admiral ne print lesdicts droits au port ou ledict Navire se seroit sauvé, ce qui ne luy pourra estre allegué ny objecté en maniere que ce soit, pour le frustrer de sesdicts droits.

XLV. Et pour ce que plusieurs gens de guerre desdicts Navires voudroient dire plusieurs butins tenir nature de pillage, pour par ce moien les applicquer à leur proffict, au prejudice de ceulx qui esquipent et arment lesdicts Navires, Nous avons dict et déclaré, disons et declarons suivant nos anciennes Ordonnances, que nulle chose pourra estre dicte pillage qui excède la valleur de dix escus.

XLVI. Et oultre avons ordonné et ordonnons que les maistres, contremaistres, et quarterniers, attendu que les delinquans ne se peuvent sauver, eux estant dedans le Navire, et que si lesdicts maistres, contremaistres et quarterniers, font leur devoir, les delictz ne se peuvent commettre qu'incontinent n'en soient advertis, respondront à nostredict Admiral, et aussi à celluy ou ceulx qui auront mis sur le Navire, à leurs despens, des corps d'iceulx delinquans pour en estre fait telle justice et reparation par nostredict Admiral ou ses Lieutenans qu'il appartiendra par raison.

XLVII. Et avant que partir à faire leur voiage, soit en guerre ou marchandise, seront tenuz bailler au greffe de la jurisdiction du port et Havre dont ilz sortiront, les noms, surnoms et demeures de ceulx de leurdict esquipage, sans en receller aucuns, et à leur retour declarer s'ilz les ont ramenez, ou le lieu ou ilz les ont laissez, sur peine d'amende arbitraire.

XLVIII. Avons deffendu et deffendons sur peine de prison et confiscation des biens à tous marchans de quelque estat qualité ou condition qu'ilz soient, d'acheter, eschanger, permuter, ou prendre par don, ou aultre couleur ou condition que ce soit, ne de celer ou occulter par eux ou aultres, directement ou indirectement les marchandises et biens depredez et amenez de la mer, avant que ledict Admiral ou sondict Lieutenant ait déclaré les prises estre justes et de bon et licite gain.

XLIX. Si ledict Admiral ou aucuns de ses Lieutenans n'estoient en personne aux entreprises qui se feront par ladicte mer, pour tenir ordre et justice entre eulx, les maistres, chefs, Capitaines ou patrons en leur partement, feront serment ainsi que dessus est dict, qu'a leur pouvoir ilz deffendront nos subjectz, amis, alliez, et bienveillans sans leur porter dommaige, et que toutes les prises qu'ilz feront et ameneront à terre, ilz donneront congnoissance audict Admiral ou sondict Lieutenant, et luy declareront ceulx qui durant le voyage auront commis quelque meffect contre nostres Ordonnances, ou autrement pour en estre faite punition ainsi qu'il appartiendra.

L. De toutes prises qui se feront en mer, les ventes, butins et departemens en seront faicts devant ledict Admiral ou son Lieutenant, qui en fera retenir par devers luy inventaire, compte et calcul d'iceulx, afin de congnoistre le fait et estat d'icelles prises et à qui en aura esté fait le département pour y avoir recours si besoning est, à qui il appartiendra.

LI. De toutes lesdictes prises faictes par quelques gens que ce soit tant à noz gaiges que par aultres qui seroient mis sus à leurs despens sous umbre et couleur de noz guerres, ou autrement, lesdicts maistres, contremaistres et compaignons de quartier, feront faire incontinent inventaire après ladicte prise, et avant que riens descendre à terre, en advertiront nostredict Admiral ou ses Lieutenans, et s'il y a prisonniers seront amenez pour estre examinez avant toutes choses, pour

sçavoir le pais dont ilz sont, et a qui appartiennent lesdicts biens si aucuns y en avoit, pour garder justice, et restituer ceux qui sans cause auraient esté endommagez ; et ne les pourront iceux preneurs licentier, ny mettre en franchise sans le congé et consentement de nostredict Admiral ou son Lieutenant, lequel nostredict Admiral aura sur lesdicts prisonniers son droict de dixiesme, avec son droict de saufconduit pour le retour dudit prisonnier ; et s'il y avoit prisonniers de gros prix et d'importance, et les preneurs ne fussent suffisans pour en respondre, nostredict Admiral ou son Lieutenant les pourront prendre en leurs mains, en baillant seuretté ausdicts preneurs de ce à quoy ilz seront mis à rançon, son dixiesme et droict de saufconduit rabatu, et de leur rendre en leurs mains si ainsi en estoit ordonné.

LII. Afin que mieux et plus seurement le faict de ladicte marchandise se puisse conduire et entretenir par le mer, et que tous pirates et aultres gens frequentans la mer pour leurs adventures, s'abstiennent de porter dommaiges aux marchans tant de nostredict royaume que des aultres pais, estans de nostredict alliance et amitié, avons ordonné et ordonnons que les sentences, jugemens, et appointemens interlocutoires qui seront donnez par les Juges de ladicte Admiraulté au proffit desdicts marchans, contre lesdicts pirates et aventuriers, lesquels se pourront reparer en la diffinitive des proces s'il en est appellé, seront executoires, quant à la restitution des biens reaument et de fait, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans prejudice d'icelles, en baillant toutefois caution par lesdicts marchans d'en rendre et restituer ce que par justice diffinitive en sera ordonné. Et pour le regard des condamnations d'amende, elles seront executees nonobstant l'appel jusques à la somme de huict escus ung tiers, suivant l'Ordonnance du roy François nostre ayeul, de l'an cinq cent trente sept.

LIII. Et pour retrancher la longueur des proces qui naissent chacun jour entre nos subjectz pour peu d'occasion, avons aussi ordonné que toutes sentences données par ledict Admiral ou ses lieutenans ensesdictes jurisdictions, en premiere instance au dessoubz et jusques à la somme de deux escus, seront executees diffinitivement et sans appel, et en la jurisdiction des tables de marbre au dessoubz et jusques à quatre escus sans appel.

LIV. Et afin que ledict Admiral puisse mieulx supporter les frais et despenses qu'il luy conviendra faire à l'exercice desdictes estats, charge et office, et qu'il puisse mieulx et plus honorablement se entretenir en nostre service au faict d'iceluy, Nous luy avons donné et ordonné, donnons et ordonnons le dixiesme dont cy dessus est faite mention, de toutes les prises et conquestes faictes sur la mer, et és greves d'icelle, contre noz ennemis, suivant noz anciennes Ordonnances, à quelque somme, valeur et estimation que ledict dixiesme pourra monter, sans ce que aultre que luy puisse prendre iceluy droict de dixiesme, en fournissant toutefois par luy une livre de poudre pour tonneau, ung pavois et une lance à feu pour trois tonneaux, suivant lesdictes Ordonnances.

LV. Quand aux victuailles, pouldres, canons, pavois, artileries et autres armes gaignées par les navires mises sus par aucuns seigneurs, bourgeois, marchans et aultres de nostredict royaume à leurs depens, lesquelles choses ont esté par cy devant pretendus par les Admiraux de France, Nous avons déclaré et declarons, que nous n'entendons que ledict Admiral en jouisse entierement, ains seulement prendraésdictes choses ledict droict de dixiesme. Et ou il en voudroit prendre aucune partie pour la necessité qu'il en auroit pour la guerre, ou pour esquipper noz navires ou les siennes, faire le pourra, en paiant raisonnablement le prix d'icelles choses, sondict dixiesme rabatu. Pareillement s'il veult prendre et retenir à lui aucuns desdicts navires, faire le pourra en payant semblablement, sondict droict de dixiesme rabatu, pourveu que preallablement et avant que ce faire,

iceulx navires soient criez au plus offrant et dernier encherisseur, és lieux et ainsy que l'on a accoustumé faire criees pour ventes de biens meubles, et faictes de l'auctorité de nous ou de justice, afin que raison soit en ce gardee à tous ceulx qu'il appartiendra, sans faveur ne acceptation de personnes.

LVI. Item et en semblable des prisonniers pris sur la mer, y aura seulement son dixiesme, avec le droict de son saufconduit pour le retour dudict prisonnier, sans que nostredict Admiral y puisse aultre chose demander, ni avoir la garde desdicts prisonniers, sinon en tant que montera sa portion de sondict dixiesme, si ce n'est que ledict prisonnier soit de si grand prix et les preneurs de si petite qualité et condition qu'il ne feust pas bon de le laisser entre leurs mains. Mais si aucuns sans congé ny consentement dudict Admiral ou de son Visadmiral et Lieutenant, mettoit quelque prisonnier à finance, il perdra son privilège, et pourra en ce cas ledict Admiral prendre en sa main ledict prisonnier, en payant ladicte finance, rabatu sur icelle sondict droict de dixiesme.

LVII. Et pour ce que plusieursabus se peuvent commettre par les maistres et compaignons des navires, ou par les marchans portans denrees et marchandises prohibees et deffendues hors nos pays, comme bleds, farines, vins, ou telles autres victuailles, ou bastons et munitions de guerre, par ce qu'ils portent et font voiage de nuit sans exhiber ne monstrier à nostredict Admiral ou ses lieutenans leursdictes denrees et marchandises, et que souventeffois ils chargent sans les appeler, au moyen de quoy iceluy Admiral ou son lieutenant ne peuvent faire visitation desdictes denrees et marchandises, avons ordonné et ordonnons que lesdicts maistres de navires et marchans exhiberont et monstrieront à nostredict Admiral ou son lieutenant au lieu ou ilz chargeront lesdictes denrees et marchandises, et que contre ceulx qui seront desobeissans ou defaillans soit procedé par nostredict Admiral ou noz officiers en ladicte admiraulté, par amende et punition corporelle et autrement, ainsy qu'il appartiendra selon l'exigence du cas.

LVIII. Avons deffendu à tous les gouverneurs et noz lieutenans generaux desdictes provinces, capitaines et autres officiers, exceptez auzdicts Admiral, Visadmiral et ses lieutenans, de bailler aucuns saufconduits, attaches, ni verificationz à noz lettres pour tirer hore noz portz et havres, ni faire entrer ou naviguer aucunes personnes de quelque qualité ou condition qu'ilz soient, sur peine de confiscation de leurs navires, artilleries, munitions, marchandises, et aultres peines indictes contre ceux qui naviguent contre noz Ordonnances.

LIX. Nous avons déclaré, voulu et ordonné, declarons, voulons et ordonnons, et nous plaist, que chacun bourgeois de navire sera tenu fournir et agreer sondict vaisseau bien et deuément d'artillerie, bouletz, picques, maches, toises, coings de toutes sortes, et aultres menus ustencilles servans à ladicte artillerie, plomb en platine, cuirs vers, soultes, avirons, picques, arbalestres et aultres armes, planches, brey, goutren, clouz, fiches, compas, orloges, plombz et lignes à sonder, et autres choses requises à porter en mer pour la seureté desdicts navires. Et les avitailleurs, les victuailles, pouldres, lances à feu, faulces lances et autres menus ustencilles desdictes victuailles, comme bidons, corbillons, lanternes, gamelles, mazzes et autres choses qui servent pour user lesdictes victuailles, avancer les coffres des baarbiers, suaiges, touages, baumages qui se leveront sus la haute-somme au double prix, le dixiesme estant levé. Pareillement seront ledicts avitailleurs tenuz fournir les deniers des singlages et avaries raisonnables, qui seront faictes par le levee desdicts equipages, qu'ils reprendront au double prix sur iceux de la prise ou prises qu'ilz pourrontfaire.

LX. Pour ce qu'il s'est perdu, pris et deprede grand nombre de navires et vaisseaulx appartenans à nos subjects, faulte d'estre accompaignez et et armez

ainsi qu'il apparteient, pour la seuretté et deffence de leurdicts navires et vaisseaulx, en quoy non seulement nosdicts subjectz demeurent endommagez et interessez, mais aussi nous et la chose publique de nostre Royaume, Nous avons ordonné que doresnavant quant nodicts sujets voudront sortir leurs navires en mer quelque part et route qu'ils veulent tirer, et pour quelque effect que ce soit, seront tenus armer leursdicts navires, et les mettre en l'équipage qui s'ensuit, à sçavoir, le navire du port de trente à quarante tonneaux, de douze hommes et deux paiges, avec deux doubles barces, deux moyennes et leur munition,, six demies picques, et quatre harquebutes ou arbalestres, garnies de choses necessaires pour leur exploit ; le navire de cinquante et soixante tonneaux, de dixhuict hommes, deux passe-volans, quatre barces, et leur munition, six picque, autant de demies picques, et quatre harquebutes ou arbalestres ; le navire de soixante dix à quatre vingts tonneaux, de vingt quatre hommes, deux passe-volans, six barces, et leur munition, une douzaine de picques, six demies picques, six harquebutes ou arbalestres pour le moins, avec ponts de corde, et bien pavoisez ; le navire de quatre vingt dix à cent tonneaux, de trente six hommes, deux pieces de grand calibre tirans boulet de bastarde, deux passe volans et huict barces, douze picques, autant de demies picques, douze lances à feu, huict harquebutes, ou arbalestres, ledict navire bien ponté et pavoisé, et le navire de cent dix à six vingts tonneaux, de quarante cinq hommes, avec deux cardinales, ou aultres pieces tirans boulet de bastarde, quatre passe-volans du nouveau calibre, douze barces, deux douzaines de picques, une douzaine de demies picques, une douzaine de lances à feu, deux faulces lances, dards de hune ferrez à suffisance, une douzaine d'arbalestres, ou harquebutes, ledict navire aussi bien ponté et pavoisé, et tous les dessus-dicts navires soit pour guerre ou marchandise, fournis de poudre et de bouletz necessaire pour l'exploit de ladite artillerie. Et quant aux autres navires suivant le particulier reglement que y pourra donner nostredict Admiral, seront esquippez du plus plus et du moingtz moingtz, en inhibant et deffendant tres-expressément à tous nos subjects, de quelque estat, qualité et condition qu'ils soient, que sur peine de confiscation de corps et de biens, ils n'ayent à sortir leursdicts navires qu'ils ne soyent pour le moins en l'equipage que dessus. Et la ou ils auroient entrepris voyage pour aller aux terres neufves, à la Guynee ou autres lieux quelsconques, soit pour le traficq de leur archandise, pour le fait de pescherie, recouvrement des morues, macqueraux et aultres sallures, ou pour quelque aultre occasion que ce soit, il n'ayent à partir sans estre suffisamment accompagnez, et en leur voyage ne se laissent et habandonnent les ungs les autres, sinon que par fortune de temps ils soyent separez et contraincts de ce faire ; et ou ils seront assaillis, soit de navires ennemis ou pirates, et que la victoire leur en demeure, qu'ils amènent les personnes desdicts pirates és mains de nos officiers, pour en estre fait telle punition que les autres y prennent exemple.

LXI. Si auscun navire de noz subjectz pris par noz ennemis a esté entre leurs mains jusques a vingt-quatre heures, et apres il soit recoux et repris par aucune de noz navires de guerre, ou aultres de noz subjects, la prise sera declaree bonne ; mais si ladicte reprise est faite auparavant les vingt-quatre heures, il sera restitué avec tout ce qui estoit dedans ; et en aura touteffois le navire de guerre qui l'aura recoussé et repris le tiers.

LXII. Et pour autant que en faisant prise en mer par noz navires et aultres de noz subjectz, plusieurs se presentent souvent pour y avoir part soubz umbre qu'ils veullent alleguer avoir veu prendre ladicte prise, et oy l'artillerie durant le combat encores qu'ils n'ayent esté l'occasion que l'ennemy se soit rendu pour crainte d'iceulx, et afin d'eviter et obvier aux differents qui se pourroit mouvoir sur telles injustes demandes, il ne sera loisible à aucun navire à qui qu'il soit appartenant de

demander aucune part et portion aux prises qui se feront, si ce n'est qu'ils ayent combatu ou fait tel effort que pour son debvoir l'ennemy ait amené ses voiles, ou bien qu'il en ait esté en quelque partie cause, dont les prisonniers seront creuz par serment, si ce n'est qu'il y eust eu promesse entre les ungs et les aultres de departir les prises faictes en presence ou absence.

LXIII. Avons expressement ordonné et defendu, ordonnons et deffendons, que nul tavernier ny hoste ne pourra pour despense de bouche ou prest d'argent prendre en gaige, ou par vente, aucunes armes ou hardes de soldats et mariniers, si ce n'est par le congé du capitaine, ou du maistre, qui en aura respondu, sur peine de perdre tout ce qui aura esté par lesdicts taverniers et hostes baillé et presté ainsi que dessus, et rendre lesdictes armes et hardes.

LXIV. La aucuns navires à la semonce qui lui sera faicte par les navires de guerre, de nous et de noz sujetz, ameneront liberallement sans aucune resistance leurs voiles et monstrent leurs chartes-parties et recognoissances audits navires de guerre ; il ne leur sera faict aucun tort ; mais si le capitaine du navire de guerre, ou ceulx de son equipage luy robbent aucune chose, ils seront tenus ensemblement et l'ung seul et pour le tout à la restitution entiere, et avec ce condamnez reaument et de faict et executez a la mort et supplice de la roue, nonobstant l'appel, pourveu que audict jugement y assistent six advocats, ou notables personnes de conseil, qui orront de bouche les prisonniers, et seront tenus de signer le dictum.

LXV. Pour ce qu'il est a considerer que ayant pour nous ou autres de noz sujetz, armé ung, deux, ou plusieurs navires en guerre, pour chercher l'aventure de profiter sur l'ennemy, l'on ne peut moins faire, descouvrant navire à veuë ou plus prez, que de courir apres pour sçavoir s'il est amy ou ennemy, auh moyen de ce que la plus grand part des navires desdicts amis et alliez sont de mesme construction que ceux desdicts ennemis, aussi que bien souvent dedans lesdicts navires d'amis et alliez les marchandises qui y sont appartiennent ausdicts ennemis, ou bien il y a marchandises prohibées, Nous afin d'esclaircir nos gens et sujets de ce qu'ils auront à faire en ce que dessus, pour n'y faire faulte et erreur dont ils puissent estre repris, avons permis et permettons, voulons et nous plaist, que tous navires de guerre de nous et de nosdicts sujetz descouvrans à veuë, ou plus prez, aultres navires soit d'amis, alliez, ou d'aultres, pourront couritr apres, et les semondre d'amener d'amener leurs voiles ; et estans refusans de ce faire après ceste semonce leur tirer artillerie, jusques a les contraindre par force, en quoy faisant venant au combat par la temerité ou oppiniastreté de ceulx qui seront dans lesdicts navires, et la dessus estans prins, nous voulons et entendons ladicte prise estre dicte et declarée bonne.

LXVI. Pour obvier aux inconveniens qui surviennent chacun jour pour le mauvais devoir que les maistres des navires, pilotes, canoniers, et autres officiers et mariniers, ayans prins soulede, singlage ou louez par prix faict avec les capitaines, maistres et quarteniers, de noz vaisseaux, et aultres de noz sujetz, pour faire voyage en mer, ont jusques icy faict et font ordinairement de ne se trouver au jour qui leur a esté limité par leurs chefs au port et havre où l'embarquement se doit faire, dont souvent pour retarder d'une ou deux marees, ou bien pour ne se vouloir embarquer, sans qu'il leur soit baillé argent pour payer aucunes folles et inutiles despences qu'ils ont faictes en terre, ou pour laisser à leurs femmes, et d'aultres fois pour habandonner leurs navirs, sous umbre que lesdicts navires relaschent en aucuns ports, havres, ou rades estans sur les voyages, pour recouvrer aucunes necessitez, dont ils ont besoin, ou par tourmente de temps, lesdicts officiers, mariniers et soldats desloyaux et plains de mauvaise volonté, quittent, habandonnent iceulx vaisseaux sans congé, qui est cause par faute d'hommes,

estans les muesons de vents tost passez, au moyen dequoy pour avoir le temps propre avec grand mer, pour sortir des havres lesdicts voyages se retardent et demeurent imparfaicts, au grand prejudice et dommage de nous et de noz sujetz, qui arment lesdicts navires a grans frais, pour ces causes à ce voulans pourveoir, Nous avons ordonné et ordonnons que voulant ung chef, capitaine, ou maistre de navire, faire voyage en mer, il sera tenu avant son partement bailler à nostre Admiral, visadmiral, ou lieutenant de l'admiraulté, au lieu d'où partira le navire, les noms, surnoms et demeures de tous leurs officiers, soldats et mariniers par roolles signés d'eux ; et que tout maistre de navire, pilote, canonnier, soldat et aultres dudict esquipage, ayant prins soulde, singlage, ou s'estant louez par prix arrêté, pour faire la guerre aux ennemis, découvrir terres et pays estrangers, ou voyager pour le fait et trafic de marchandise, seront tenus eulx retirer sans aucune semonce, au jour qui leur aura esté ordonné par leurs chefs, de s'embarquer et ayder à charger les vivres, mettre le navire en furain et en rade, et l'y conserver sans pour ce demander aucune advance avant leurdict partement, s'il ne leur avoit esté promis en leur baillant ledict singlage, ou en les loüant a prix certain, mais seulement sera payee la despense de ceulx qui mettront lesdicts navires en furain et chargeront lesdicts vivres d'autant d'hommes que ledict chef en voudra prendre à raison de dix sols tournois par jour, ou bien seront tenus lesdicts officiers et mariniers eulx contenter de la nourriture qui leur sera baillie dans ledict navire qui sera pareille à celles qu'ils ont accoustumé d'avoir en la mer ; et durant tout le voyage, et jusques à la perfection d'iceluy, lesdits maistres, officiers, soldats et mariniers n'abandonneront ledict navire, encores qu'ils relachent en quelque port et havre par tourmente de temps, ou pour recouvrer aultres necessitez, dont ils auront besoin, mais seront tenus à leur pouvoir de remettre ledict navire hors, et achever le voyage et entreprise sans le quitter, si ce n'est par le congé de leur capitaine ou principal chef qu'ils seront tenus de prendre par escript pour le monstrier à leur retour à nostredict Admiral, ou visadmiral, ou lieutenant de ladicte admiraulté, au lieu de la ou sera party ledit navire ou marinier, et ce sous peine de la vie, et confiscation de tous et chacuns leurs biens, sur ce preallablement prins et satisfaits les dommages et interests de celuy ou ceulx qui auront armé et avictaillé iceux navires.

LXVII. Et pour le regard des compaignons, tiercemens et mercenaires louez és navires marchans non esquippez en guerre, ne pourront quicter le voyage encomencé, ne habandonner les maistres des navires et aultres ausquels ils se seront louez, soit aux lieux de leur partement, escalles ou aultres lieux ou ils relascheront, jusques a ce qu'ils soient de retour de leur dernier reste, et les navires amarez a kay, sur peine du foüet pour la premiere fois, et aultres plus grandes s'ils y retournent, sans en pouvoir estre dispensez par nos juges, ausquels enjoignons tres expressement tenir la main à l'execution de ce present article, sur peine en respondre en leur privé nom ; et quant a ce avons leurs jugemens et sentences, qui sur ce seront donnez, auctorisez et auctorisons des a present comme pour lors, pour estre reaulment et de fait executez, nonobstant l'appel comme s'ils estoient arrestez de l'une de nos cours souveraines, nonobstant l'erection et establissement d'icelles, à la charge toutesfois d'appeler six notables personneges de conseil, qui feront venir par devant eux les prisonniers et les orrons par leur bouche, et signeront le dictum avec le juge, lesquels jugemens ne seront censez ny reputez concluds ny arrestez, s'ils ne passent de deux opinions pour le moingtz.

LXVIII. Et d'autant que bien souvent aucuns soldats, mariniers, ou officiers de marine, desirans rompre le voyage et entreprise d'ung capitaine, ou maistre qui aura volonté de faire voyage profitable en la guerre, ou marchandise, ont pratiqué, ou pratiquent de faire couler les bruvages du navire, perdre le pain, et faire faire

eaue à iceluy navire secretement pour avoir l'occasion de relascher, aussi que bien souvent ils dressent mutination et querelles à l'encontre dudict capitaine, ou maistre, luy disant des parolles deshonestes et mal sonnantes avec injures et improperes, jusques a le vouloir quelque fois oultrager, mettant la main aux armes, le contraignant à se soubzmettre à leur simple vouloir, chose qui est de tres mauvaise exemple et pernicieuse consequence, laquelle ne se doit aucunement permettre ne toller ; pour ceste cause nous avons par ces presentes dict, déclaré et ordonné, disons, declarons etr ordonnons, que doresnavant, se trouvant dans lesdicts navires aucuns desdicts soldats, mariniers, ou officiers, faisant telles insolences, mutinations, et autres crimes et delicts de la qualité dessusdicte, lesdicts capitaines et maîtres d'iceulx navires auront pouvoir, et en tant que besoin seroit, leurs permettons et auctorisons que avec la force des armes ils se puissent rendre les plus forts, et par l'avis et oppinion de sept des principaux et officiers du navire ou vaisseau ou telles choses adviendront, ou bien s'il y a compagnie de navires, par l'avis et oppinion de sept des capitaines et chefs desdicts navires, proceder sommairement et de plain, la seule verité du fait congneüe, en faire faire la justice, punition et correction desdicts delinquans, jusques a sentence de mort et execution d'icelle inclusivement, en deschargeant quand a ce lesdicts capitaines et maistres qui les auront jugez et fait executer ainsi et par la forme et maniere que dict est ; et où, par' conspiration et pratique des delinquans, n'en pourra estre fait jugement, ou punition par lesdicts maistres de navires et capitaines, voulons que à leur retour les juges et officiers de ladicte admiraulté procedent contre lesdicts delinquans par punition corporelle, et facent executer leur sentence nonobstant l'appel.

LXIX. Item et pour ce que par cydevant, sous couleur des pratiques et intelligences que ont aucuns de nos alliez et confederez avec nos ennemis, lors qu'il y avoit aucune prise faite sur mer par nos subjects, plusieurs procez se suscitoyent par nosdicts alliez voulans dire que les biens pris en guerre leur appartiennent sous ombre de quelque part et portion qu'ils avoyent avec nosdicts ennemis, dont se sont ensuivies grosses condamnations à l'encontre de nosdicts subjects, au moyen de quoy iceulx nos subjects ont depuis craint esquiper navires en guerre pour nous faire service et endommaiger nosdicts ennemis, Nous, pour remedier a telles fraudes et afin que nosdicts subjects reprennent leur courage, et ayent meilleur desir et occasion d'equiper navires en guerre par mer, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons, que si les navires de nosdicts subjects font, en temps de guerre, prises par mer d'aucuns navires appartenans a d'autres nos subjects ou a nos alliez, confederez ou amis, esquels y ait biens, marchandises, ou gens de nos ennemis, ou bien aussi navires de nos ennemis, esquels y ait personnes biens, marchandises ou d'autres biens de nosdicts subjects, alliez, confederez et amis, ou esquels, nosdicts subjects, confederez et alliez, fussent prisonniers en quelque portion, que le tout soit déclaré de bonne prise, et dès a present comme pour lors, avons ainsi déclaré et declarons par ces presentes, comme si le tout appartenoit a nosdicts ennemis. Mais pourront nosdicts alliez et confederez faire leur trafic par mer, dedans navires qui soyent de leur obeissance et subjection et par leurs gens et subjects sans y accueillir nos ennemis et adversaires, lesquels biens et marchandises ainsi chargees, ils pourront mener et conduire où bon leur semblera, pourveu que ce ne soient munitions de guerre, dont ils voulussent fortifier nosdicts ennemis, auquel cas nous avons permis et permettons a nosdicts subjects les prendre et amener en nos ports et havres, et lesdictes munitions retenir selon l'estimation raisonnable qui en sera faite par nostredict Admiral ou sondict Lieutenant.

LXX. Et pour ce qu'il pourra advenir qu'aucuns de nosdicts alliez et confederez voudroient porter plus grande faveur à nosdicts ennemis et adversaires qu'à nous, et à nosdicts subjects, et à ceste cause voudroient dire et soustenir contre verité, que les navires pris en mer par nosdicts subjects leur appartiendroient, ensemble la marchandise, pour en frauder nosdicts subjects, voulons et ordonnons qu'incontinent apres la prise et abordement de navire, nosdicts subjects facent diligence de recouvrer la charte-partie et aultres lettres concernans la charge du navire. Et incontinent à leur arrivement à terre les mettre par devers le Lieutenant de nostredict Admiral, afin de cognoistre à qui le navire et marchandises appartiennent, et ou ne seroit trouvé charte-partie dedans lesdicts navires ou que les maistre et compaignons l'eussent jectée en la mer pour en celer la verité, voulons que lesdicts navires, ainsi pris avec les biens et marchandises estans dedans, soient declarez de bonne prise.

LXXI. Pour ce qu'avons entendu que plusieurs de nos subjects ayans nombre de navires et qui sont riches et puissans pour les armer et equiper se desistent chacun jour de ce faire, pour les travaulx et cexations des proces, en quoy ont esté mis cy-devant, et encores sont chacun jour les bourgeois, victuailleurs et armateurs des navires, sous umbre que leurs parties adverses les veulent assubjectir respondre des prises et deprestations faictes sur eulx par les gens de guerre d'iceulx navires, combien que lesdicts bourgeois, victuailleurs et armateurs n'ayent aucune chose receu des biens depredez, et en iceulx ne se soient imiscez en aucune maniere, ny esté participans du delict des deprestations, chose qui n'est raisonnable, et que, si tolleré estoit, seroit grandement dommageable à nous et à nostredict royaume, par ce que ce seroit oster le cueur à nosdicts subjects de nous faire service en temps de guerre, Nous, a ces causes, avons déclaré et declarons que lesdicts bourgeois, victuailleurs et armateurs de navires non complices, participans ne delinquans à faire prises ou deprestations sur nos alliez, ne devoir estre tenus ne subjects de respondre desdictes prises ou deprestations en aucune maniere, ny en estre aucunement vexez et travaillez, ains voulons qu'ils en soient absous, si ce n'est que nos alliez complainans desdictes deprestations faictes ils se soient immiscez et ayent pris part esdicts biens depredez, voullons que si la prise est trouvee mauvaise ils soient contraints rendre ce qu'ils en auront eu ou la juste valeur ; et neantmoingt esdicts cas, voullons que les gens de guerre depredateurs soient punis selon le disposition du droit et nos Ordonnances, et condamnez et contraincts l'ung seul et our le tout, à la restitution desdicts biens depredez envers noz alliez, et en leurs despendz, dommaiges et interestz, ce qu'en semblable, voulons avoir lieu pour les navires allans en marchandise, lesquels, pendant leur voyage, pourront commettre quelque deprestation.

LXXII. Et afin d'inciter nosdicts subjects à faire construire doresnavent de grands vaisseaulx, pour plus facilement entretenir ladicte navigation de longs voies, nous avons ordonné que doresnavant ceulx qui ferons faire et construire des vaisseaux et navires, excedans le port de trois cents tonneaux, dseront gratifiez de deniers ou aultres privileges par l'avis de nostre Admiral, selon la grandeur desdicts vaisseaulx.

LXXIII. Item et pour ce que souventes fois est advenu qu'aucuns tabellions, juges et officiers, aultres que de ladicte Admirauté, se sont ingerez de bailler lettres de certification des descentes de marchandises et aultres choses qui viennent et arrivent par mer, en entreprenant par eulx sur les droicts auctorité de ladicte Admirauté, Nous avons ordonné et ordonnons que telles cetifications n'aurent point de lieu pour ceulx qui ainsi les auront prises d'aultres que de nostredict Admiral ou son Lieutenant, de plus bailler aucunes telles lettres, touchans et concernans la faict de ladite marine, en quelque maniere que ce soit, et ce sur

peine d'amende arbitraire, à appliquer moitié à nous et moitié à nostredict Admiral.

LXXIV. Pour ce aussi que souventefois aucuns juges et vicontes, maistres des eauës et forests, verdiers, grenetiers, maistres des ports ou leurs lieutenans s'ingerent et efforcent mettre en arrest les navires estant és ports et havres, soubz couleur qu'ils dient estre chargez de bois, sel, ou aultres marchandises, et dudict bois, sel et marchandises estans dedans lesdicts navires, veullent avoir la coignoissance, entreprenans sur les droicts, court et jurisdiction de ladicte Admiraulté, avons prohibé et defendu à tous les vicontes, maistres des eauës et forests, verdiers, grenetiers, et autres de quelque estat qu'ils soyent, d'entreprendre sur telles choses ainsi chargées sur la mer en aucune maniere, mais en laissant du tout la cognoissance aux officiers de ladicte Admiraulté, ausquels ils pourront remonstrer ou faire remonstrer le droigt qu'ils pretendent esdicts navires, denrees, et marchandises, pour leur en estre faict droict, et ce sur peine d'amende arbitraire a appliquer comme dessus, lesquels officiers de ladicte Admiraulté y pourront pourvoir par declaration ou autrement, ainsi qu'il appartiendra, excepté toutesfois ce qui concerne nos droictz et perception d'iceulx.

LXXV. Les navires fretez pour faire route et viyage en certain lieu seront tenus parachever ledict voyage sur peine de puniction corporelle, et de tous despens dommages et interests envers les bourgeois, marchands et advictuailleurs desdicts navires, s'ils n'estoyent arrestez ou depredez de leurs victuailles par nos ennemis ou pirates.

LXXVI. Et si aucun decede en navire de guerre ou marchand, sera fait inventaire de ses biens estans audict navire, par le maistre, contremaistre, ou quatre des principaux de l'equippage pour les restituer aux heritiers dudict decédé, et s'il a parent ou voisin dans ledict navire sera aussi appelé audict inventaire, sur peine de s'en prendre aux dessusdicts, en leur propre et privé nom, de tous despens, dommages et interestz.

LXXVII. Nostredict Admiral ou son Lieutenant recueillera le reste des poudres des navires à nous appartenans, qui auront été lis sus pour le faict de noz guerres, aussi les ancres et pavois qui seront raportez au retour du voyage de nosdicts navires, afin de nous en servir en aultres affaires pour noz guerres, ainsi que par nostredict Admiral sera ordonné, et a ce contraindre les chefs desdicts navires, maistres, contremaistres, quarteniers par prise de corps et de biens, et comme il est accoustumé faire pour nos propres affaires.

LXXVIII. Pourra nostredict Admiral donner congez, passaiges, seuretez et saufconduits par la mer, et par les greves d'icelle, et avoir, et prendre les droicts desdicts congez et saufconduits de toutes personnes prises en la mer, mesme pour la pesche des harengz et morte saison ; ensemble des marchandises et ce qui est accoustumé pour les navires portant gouvernail a thucyon et gouvernail remuable, et de ce qui est jetté de la mer en terre, ensemble les fouiers, balises, bouées, et addresses sans que aucun les puisse recevoir que celui qui y sera preposé par ledict Adiral.

LXXIX. Quand a la harangaison et pesche d'aultres poissons, voulons, entendons et nous plaist, que en temps de guerre, ledict Admiral puisse accorder tresves pescheresses, à nos ennemis, et a leurs subjects, si tant en est que nosdicts ennemis la veulent en semblable accorder à nos subjects, et la ou ladicte tresve ne se pourroit d'une part et d'autre conduire, ou accorder, voulons et entendons que ledict Admiral puisse bailler aux subjectz de nos ennemis saufconduits pour la pesche telz et semblables cautions, charges, et prefix, que lesdicts ennemis les bailleront a nos subjectz.

LXXX. Lorsqu'il sera question de mettre navires en temps de guerre pour servir de gardes aux pescheurs, par la permission de nostredict Admiral, lesdicts navires seront mis sus aux despens desdicts pescheurs, et payez selon le convenant et accord desdicts pescheurs, ou de leurs bourgeois.

LXXXI. Voulons que en temps de guerre, nostredict Admiral puisse armer navires et vaisseaulx, pour conduire en seureté nos subjects et aultres marchans nos alliez et amis, quand il en sera requis, et prendra pour ce faire le salaire accoustumé, et en temps de paix avoir navires pour courir sus aux pirates.

LXXXII. Et seront les vaisseaulx et navires des aultres ports qui iront à ladicte pesche et par le moyen de la dicte garde conservez, tenus contribuer au paiement de ceulx qui seront preposez à ladicte garde, à la raison de leur part et grandeur,

LXXXIII. Et afin de restablir la pescherie en son premier estat, nous avons deffendu à toutes personnes de vendre ni user de retz, seines et applets, pour les harencz, si elles n'ont vingt aulnes de long pour simples, et trente-huit pour doubles, et soixante macles pour largeur ; et pour pescher maquereaux, trente aulnes de long, et cinquante macques de large, le tout à peine de confiscation desdictes seines, retz, navires et applets, et de deux escus d'amende, tant contre les vendeurs que achepteurs, applicables le tiers au denonciateur, et le reste a nostredict Admiral.

LXXXIV. Pour pourveoir aux plainctes faictes aux commissaires par nous depputez par noz provinces, de parcz et pescheries construites de nouveau sur le bord et es greves de la mer, baies et emboucheures des rivieres contre la forme ancienne, avons ordonné que tous lesdicts parcz et pescheries, faictes et construites depuis quarante ans au bord et greves de la mer et rivieres y entrans, seront demolies et abbatues, et les proprietaires deschargez des rentes et redevances qui nous en pourront devoir ou a quelque autre seigneur qui pretend avoir droict de fief esdits parcz et pescheries.

LXXXV. Et pour le regard de celles basties precedant quarante ans, seront restablies en leur premier estat sans qu'il leur soit permis user d'aucunes fosses à l'endroit d'icelles, ni les bastir de claiz, bois, chaux, ou pierre, pour user de retention d'eauë, ains seulement d'une ret ou applet dont la macle sera aussi grande pour le moingtz que celle ordonnée pour la pesche du hareng, et deffendu sur peine de dix escus d'amende de prendre ny retenir dans lesdicts parcs aucun fray de poisson ; deffendons aussi l'usage de la drege, sinon pour l'huystre, sanonceaux, folles, et trameaux, à peine de dix escus d'amende applicable comme dessus pour la premiere fois, qui doublera pour la seconde, et à la tierce de punition corporelle, et de privation desdicts droitsq de pescherie et parcz.

LXXXVI. Nul ne sera à l'advenir receu a conduire, ou estre maistre de navire, s'il n'est experimenté et examiné par deux anciens maistres, presence dudict Admiral ou ses Lieutenans, et deux eschevins de la ville ou notables bourgeois, du lieu ou se fera l'examen, sans que ceulx qui en ont mené et conduit soient tenus audict examen ny en prendre aucun acte, mais bien se feront enregistrer de leur jurisdiction trois mois apres la publication des presentes, ou, s'ils sont absens, apres leur retour, sans pour ce prendre aucune chose.

LXXXVII. Pareillement seront les lamaneurs reduicts en chacun port a nombre competant par l'advis desdicts eschevins, et de trois notables bourgeois, et n'y sera nul receu sans examen comme dict est, lesquels feront serment à la justice.

LXXXVIII. Ceulx qui ne seront instituez ausdictes charges ne pourront s'ingerer a conduire, faire entrer ou sortir aucun navire de nos ports et havres, sur peine de punition corporelle ; bien pourront lesdicts maistres ou pilotes prendre tel nombre de mariniers qu'ils adviseront bon pour faire les manœuvres sans que aultres que lesdicts maistres ou pilottes jurés y commandent.

LXXXIX. Deffendu sur peine de dix escus d'amende applicable comme dessus et de punition corporelle ausdicts pilottes et lamaneurs aller au devant des navires qui pretendent entrer en noz ports et havres, plus loing que la rade de la mer, ny contraindre les marchans ou maistres des navires promettre ou bailler davantage que le prix qui sera arbitré par nostredict Admiral ou ses Officiers, presence des gens à ce recongnossans, nonobstant toutes pactions qui en pourroient avoir esté faictes au contraire, ausquelles ne voulons lesdicts juges y avoir aucun esgard.

XC. Les maistres de navires ne pourront esltre contraints de prendre pilote ou lamaneur pour entrer ou sortir hors desdicts havres si bon ne leur semble, excepté touteffois les estrangers, et ou ils en auroient pris pour entrer en iceulx, ne seront abstraits de les reprendre au sortir, ains demeurera en leur option de choisir tel qu'ils advisernt bon, sans qu'ilz soient tenus paier aucune chose à ceux qu'ils n'auront employez pour ledict faict. Et neantmoingt si ung pilote ou lamaneur a marchandé " et entrpris mettre ung navire hors ou dedans nosdicts havres, luy est deffendu de l'abandonner qu'il ne soit ancré au kay, ou que sortant il ne soit en pleine mer, et ce sur punition corporelle, et de tous les despens, dommaiges et interests, au paiement desquels ils seront contraints et par corps.

XCI. Deffendu aussi sur les mesmes peines à toutes personnes d'entrer de jour ou de nuit dedans les navires outre le gré des maistres d'iceulx, si ce ne sont ministres de justice, et a eulx et tous aultres aussi deffendu de prendre aucune chose dans iceuls navires, soit poisson ou marchandise contre la volonté des dicts mariniers, à peine de punition corporelle et autres amendes arbitraires.

XCII. Deffendu aussi aux Capitaines, maistres, tiercemens, mariniers, et tous autres de descharger de nuit aucunes marchandises ny autres choses aux rades, ports, havres, ou dans les rivieres sur peine de fouet, et seront lesdicts Capitaines, maistres, et ayant charge tenus par emprisonnement de leurs personnes, respondre de tous despens, dommaiges et interests en cas de contravention, lesquelles peines seront aussi executees contre les recelleurs et receptateurs desdictes marchandises et aultres choses deschargées.

XCIII. Nostredict Admiral ou son Lieutenant taxera presence de gens à ce recongnossans le salaire de ceulx qui se nomment tanqueurs, qui vont querir et apporter les personnes et hardes, estans dans les Bateaux au bord de la mer, et ne pourront iceulx tanqueurs prendre plus que ladicte taxe, sur peine d'ung escu d'amende applicable comme dessus.

XCIV. Et affin que toutes personnes traffiquans sur mer puissent avoir certaine congnoissance des droicts et impostz qu'ils doibvent paier à cause des marchandises qu'ilz ameneront ou transporteront hors ce royaume, tant à nous qu'aultres seigneurs particuliers, Nous voulons que dans six mois apres la publication des presentes, nos fermiers ou receveurs desdicts droicts, ensemble ceux desdicts Seigneurs particuliers, soient tenez mettre ung tableau en lieu eminent en chacun siege de jurisdiction de ladicte Admiraulté, contenant la taxe desdicts droicts, et s'ils en exigent en plus outre, qu'il en soit informé par nostredict Admiral, ou ses Lieutenans, pour en faire la punition indicte par nos Ordonnances.

XCV. Pour esviter aux inconveniens qui arrivent chacun jour pour l'argent baillé a proffict et pris par les mariniers en plus grande somme qui ne leur est requis pour leur voyage, defendons tant au bailleur que preneur sous peine de perdition dudict argent, et de dix escus d'amende, applicable moictié au denonciateur, et le reste a nostredict Admiral d'en bailler et prendre qu'en la presence et du consentement du maistre du navire et principal bourgeois, dont sera par eux fait registre pour y avoir recours si besoing est.

XCVI. Ayans esté advertis de plusieurs abuz qui se commettent ordinairement par les calfateurs et charpentiers au radoub et calfats des navires, dont plusieurs vaisseaulx, sont contraincts relascher et perdre leur voyage, d'autant qu'il n'y a aucuns maistres jurez ny gardes desdicts mestiers, et que les apprentifs sont receus à besongner au fonds du naviren qui est plus dangereux, qu'aux mortes œuvres et tillats d'enhaut, Nous pour obvier ausdicts abus, et a ce que la loyauté en cest endroit soit gardee, pour le bien de la chose publicque, avons ordonné et ordonnons qu'en chacun port et havre y aura maistrise de Charpentier et calfateur, et que nul ne pourra estre fait maistre, que premierement il n'ait esté apprenty trois ans, et fait chef d'œuvre en presence des maistres et gardes qui y seront establiz par nostre Admiral, visadmiral, ou aultre personnage ; en ce entendu que ledict Admiral y pourra commectre és lieux où luy et ledict visadmiral ne pourroient vacquer, en presence duquel lesdicts maistres et apprentifs feront le serment a ce requis et accoustumé, et ne pourront lesdicts apprentifs besongner au fonds desdicts navires, ains aux mortes œuvres et tillats. Et quand les fonds d'iceulx navires se prendront, l'ung des gardes dudict metier seraz tenu y assistern et ainsi que le calfat se fera, le recouvrir pour voir s'il y a faute. Car s'il s'en trouve apres par sa negligence, nous voulons qu'il soit puni corporellement, attendu que soubz la fiance de tels hommes, beaucoup de personnes s'en vont et mettent au hazard de la vie ; et aussi sera tenu celuy a qui appartiendra ledict navire payer ledict garde de son salaire, a la raison de sept sols tournois par marée, ou aultre sommequi sera arbitrée, presence desdicts echevins, bourgeois, ou aultres personnes, a ce recongoissans par nostredict Amiral ou ses Lieutenans.

XCVII. Item l'on nous a aussi fait entendre que lesdicts Charpentiers et calfateurs voyans que pour nostre service, ou d'ung particulier, l'on a besoing de recouvrer grand nombre d'hommes de leur mestier, pour construire vaisseaulx ou faire le radoub d'aucuns, il ne faillent a rançonner ceux qui ont affaire d'eulx, leur faisant paier pour maree huit ou dix sols ou autre prix excessif,, ce qui ne se doit permettre ne tollerer ; à ceste cause pour obvier a telles indües exactions, Nous voulons que leurs salaires soient limitez par nostredict Admiral ou ses Lieutenans, presence desdicts echevins, bourgeois ou autres gens a ce recongoissans, ou bien que l'ancien reglement y soit gardé : c'est assavoir, au maistre charpentier et calfateur qui conduira l'ouvrage depuis le quinziesme Janvier jusques au quinziesme Octobre, par chacun jour dix sols tournois, et s'il besongne aux marées, pour chacune marée, six sols ; a chacun des autres Charpentiers et calfateurs, sept sols par jour, et pour marée quatre sols six deniers tournois ; et a chacun apprentif, pour chacun jour trois sols six deniers tournois : et depuis le quiziesme Octobre jusques au quinziesme Janvier, audict maistre conduisant l'ouvrage huit sols par jour, et par marée six sols ; a chacun desdicts maistres charpentiers cinq sols six deniers par jour, et pour marée quatre sols, avec deffenses d'en prendre n'y de leur en bailler d'avantaige que ce qui leur en sera limité, sous peine de trente trois escus ung tiers d'amende, a appliquer moictié à l'accusateur, et moictié aqui il appartiendra, et a tenir prison fermee jusques au plain payement, nonobstant l'appel et sans prejudice d'iceluy.

XCVIII. Et pour éviter au degast de boys, que font lesdicts Charpentiers, en faisant la construction ou radoub d'ung vaisseau, dont advient souvent de grans inconveniens, à l'occasion de ce qu'ils amenuisent tellement lesdictes pieces de bois, qui leur sont delivrees pour employer à leurs ouvrages, afin d'en avoir les coppeaulx, qu'iceulx navires et vaisseaulx en demeurent si foibles, qu'incontinent ils se courbent etr arquent de sorte qu'ils s'assechent estant chargez, Nous avons tres expressement deffendu et deffendons à tous lesdicts Charpentiers de prendre aucuns coppeaux du bois qui leur sera baillé et delivré pour ladicte construction

ou radoub de navires, encores qu'ils leur fussent donnez par par celluy ou ceux qui feront ladicte construction ou radoub, et soubz peine tant celluy qui les prendra qua celluy qui les donnera, de cent livres tournois de amende, à appliquer comme dessus, et à tenir prison fermee jusques au plain payement, nonobstant l'appel et sans prejudice d'iceluy.

XCIX. Et pour ce que de nuict y a certains larrons qui vont couper les cables dont sont tenus nos navires et ceulx de nos subjects és ports et havres, qui est cause que souvent plusieurs desdicts navires se rompent et perdent le long des retz, chose que l'on ne peult descouvrir et sçavoir dont cela procede, par ce qu'il y a des fileurs de cordaige qui promptement mectent lesdicts cables et amares en estoupes pour calfater navires, ou bien les deffilent pour en faire aultre cordaige ; à ceste cause pour ourvoir à tels abus pernicious et dommageables, Nous avons ordonné et ordonnons que nul ne pourra cy apres faire estoupe de vieil cordaige, sans avoir premierment en la presence du controolleur de la marine ou ses commis ou aultres qui a ce seront commis par nostredict Admiral, fait piser ledict cordaige, et sitost qu'il sera changé et mué en aultre qualité, il sera encores en semblable poisé de rechef és presence des dessusdicts où l'ung d'eulx, afin de sçavoir dont sera venu ledict cordaige, sur peine de confiscation d'iceluy cordaige et estoupes, dont ils seront trouvez saisis, et de cinquante livres tournois d'amende à appliquer comme dessus.

C. Et pour autant que nous avons esté consequemment advertis des larcins qui se commettent chacun jour à l'artillerie du fer battu, et à la ferrure de celle de bronze, a raison de ce que les mareschaux prennent toutes sortes de fer, de quelque lieu et endroict qui leur vienne, sans aultrement s'en enquerir ny en faire difficulté, desguisans ledict fer comme ils veullent, selon la façon qu'ils luy baillent, pour retenir ledict fer battu, dont nous faisons faire des pieces toutes d'ung calibre, lesquelles les mariniers, canonniers et autres, changent et desrobent, et en baillent d'autres en lieu qui n'est pas de semblable valeur et vente, ou bien ayans desrobé des ferreures et chevilles, ils les vendent ausdicts mareschaux, à ceste cause pour obvier à tels abus, larcins et deguisemens, Nous avons pareillement ordonné et ordonnons que nul mareschal ne pourra commuer ne changer le vieil fer d'aultre façon, sans premierement le faire sçavoir au commissaire de l'artillerie de la marine, et controoleur d'icelle, ou leurs commis, sur peine de confiscation dudict fer et de cent livres tournois d'amende, à appliquer moictié à l'accusateur et l'aultre moictié à qui il appartiendra, et à tenir prison fermée jusques au plain payement, nonobstant l'appel et sans prejudice d'iceluy. Le tout sans déroger au particulier et special pouvoir donné à nostredict beau-frere par nos lettres du vingt troiesime jour de Juing, mil cinq cens quatre-vingts-deux, deuëment verifiées partout où besoin a esté.

Si donnons en mandement a noz amez et feaux Conseillers tenans noz Courtz de Parlement, et audict Admiral et ses Lieutenans, que ces presentes Ordonnances ilz facent lire publier et enregistrer et icelles inviolablement gardes et observer, sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune sorte ou maniere que ce soit. Car tel est nostre plaisir ; et affin que ce soit chose ferme et stable a toujours, Nous y avons fait mettre nostre séel.

Donné à Paris, au mois de Mars, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingtz-quatre, et de nostre regne le dixiesme ; ainsi signé HENRY.

Édredon : 1 – Duvet de certains oiseaux du Nord, qui sert à faire des couvertures.

Exemple : Un couvre-pied d'édredon.

2 – [*Par métonymie*] Le couvre-pied garni d'édredon.

Éducation : 1 – Le soin qu'on prend de l'instruction des enfants, soit en ce qui regarde les exercices de l'esprit, soit en ce qui regarde les exercices du corps et principalement en ce qui regarde les mœurs.

Remarques : a) – L'éducation vise la volonté et ordonne les intentions.

b) – On dit « *il n'a nulle éducation* » pour dire *il est incivil et grossier*.

2 – Action d'élever, de former, d'instruire une personne (enfant, adolescent, adulte) en cultivant ses qualités physiques, intellectuelles et morales.

Remarques : a) – L'instruction et l'enseignement peuvent débiter lorsque l'éducation est achevée avec succès.

b) – L'éducation s'adresse à la volonté ; l'instruction s'adresse à l'intelligence ; la formation s'adresse à la mémoire.

c) – L'éducation d'un enfant donne ses résultats seulement quand l'enfant s'est fait adulte.

d) – L'éducation est, en principe, de la responsabilité des parents.

e) – En matière d'éducation, selon le grand savant français Henri Poincaré (1854-1912), la chose la plus importante que les parents peuvent transmettre aux enfants est la faculté de s'émerveiller devant la nature.

f) – Un projet d'*Éducation nationale* dû à Louis-Michel Lepeletier (1760-1793) et présenté le 29 juillet 1793 par Maximilien Robespierre (1758-1794) au nom de la Commission d'Instruction publique de la Convention nationale, prévoyait que tous les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 12 ans pour les garçons, jusqu'à 11 ans pour les filles, soient élevés en commun ; la charge des établissements d'éducation devait être supportée par les riches, la classe indigente ne payant rien.

g) – Il fallait donner aux enfants les aptitudes physiques et morales qu'il importe à tous de retrouver dans le cours de la vie, quelle que soit la position particulière de chacun ; en quittant le tronc commun, les jeunes gens et les jeunes filles devaient recevoir la modification spéciale des diverses professions dont se composait la République.

h) – Louis-Michel Lepeletier, marquis de Saint-Fargeau, a été assassiné à Paris le 20 janvier 1793 par le royaliste français Philippe Nicolas Marie de Pâris (1763-1793) parce qu'il avait voté le jour-même en faveur de la mort du roi Louis XVI (1754-1793) ; Louis XVI a été guillotiné le lendemain 21 janvier 1793 ; Louis-Michel Lepeletier est l'ancêtre à la fois de l'académicien Jean d'Ormesson (1925-2017) et de Charles de Courson (né en 1952).

i) – L'Éducation nationale a ensuite été remplacée par l'*Instruction publique* : le Grand-maître de l'Université Antoine François Henri Lefebvre de Vatimesnil (1789-1860) devint le premier ministre de l'*Instruction publique* en 1828 ; pour Guizot (1787-1874) les élèves devaient rendre à la Société les utiles leçons et les sages exemples qu'ils avaient reçus de leurs maîtres.

j) – Le ministère de l'*Instruction publique* a été remplacé par un ministère de l'*Éducation nationale* en 1932 : le premier ministre de l'Éducation nationale fut Anatole de Monzie (1876-1947) dans le III^{ème} gouvernement d'Édouard Herriot (1872-1957).

k) – Le changement d'appellation devait marquer la volonté du gouvernement d'aller vers davantage d'égalité scolaire.

l) – Selon l'expression de Louis XIV (1638-1715) l'instruction vise l'intelligence alors que l'éducation vise la volonté.

m) – L'éducation devrait inculquer l'habitude de la *réflexion critique*.

[Voir les mots *Instruction, Formation*].

3 – Développement et affinement d'une aptitude particulière, d'une qualité, d'un sens.

Exemples : Éducation de l'ouïe des détecteurs de l'arme sous-marine ; éducation de l'œil du manœuvrier.

4 – On utilise aussi le mot éducation pour parler de la formation dans un domaine que définit l'épithète ou le déterminant.

Exemples : Éducation civique, éducation professionnelle, éducation physique.

5 – Éducation, avec le sens d'instruction, remplace parfois le mot *information*.

Exemples : Éducation sexuelle des écoliers, des collégiens ou des lycéens.

Édulcorer : 1 – Verser de l'eau sur des substances en poudre pour en enlever les parties salines qu'elles pourraient encore contenir.

2 – Adoucir le goût d'un aliment, d'un médicament, en ajoutant du sucre, du miel, de l'aspartame, etc.

3 – [Au figuré] Enlever de la force ou de la vigueur à quelque chose ; affaiblir, affadir.

Exemples : Édulcorer un récit ; édulcorer une maxime ; édulcorer une haine, un amour.

Éduquer : 1 – Donner à quelqu'un, spécialement à un enfant ou à un adolescent, tous les soins nécessaires à la formation et à l'épanouissement de sa personnalité.

[Voir le mot *Morigéner*].

2 – [Par extension] Développer et former par un entraînement approprié.

3 – [En parlant des animaux] Apprivoiser, dresser.

EEBD : 1 – Sigle de l'expression anglaise « *Emergency Escape Breathing Devices* ».

2 – On appelle EEBD des masques portatifs comportant une réserve d'oxygène ou d'air comprimé et permettant à un membre de l'Équipage de s'échapper d'un compartiment devenu irrespirable (manque d'oxygène, fumée, gaz toxiques).

3 – Les EEBD sont obligatoires depuis le 1^{er} juillet 2000 (exigence SOLAS).

Remarque : Ces masques doivent être placés à des endroits adéquats ; ils ont une autonomie de 10 minutes.

4 – À la différence des appareils respiratoires d'intervention, ces appareils sont destinés à sauver la vie des personnes retenues dans une partie difficile à évacuer rapidement et aussi de permettre à un membre de l'Équipage de tirer au dehors une personne inconsciente tombée dans une zone confinée périlleuse.

Effacer : 1 – Ôter la figure, l'image, le caractère, les couleurs, les traits, l'empreinte de quelque chose, rayer, raturer.

Exemples : Effacer une ligne, deux lignes d'écriture ; il faut effacer ces mots-là ; cette femme était belle, mais le temps a fort effacé sa beauté ; elle avait de belles couleurs, mais la maladie les a effacées ; le temps a effacé les traits et les couleurs de ce tableau.

2 – On dit *effacer la mémoire* d'un ordinateur, effacer les idées, effacer de sa propre mémoire.

Exemples : Les bienfaits sont bientôt effacés de la mémoire des ingrats.

Effectif : Qui est réellement et de fait.

Remarque : Effectif s'oppose à nominal.

Effendi : Homme de loi chez les Turcs.

Efférent : [En anatomie] Un vaisseau, un nerf efférent est celui qui conduit hors d'un organe, qui va du centre à la périphérie.

Exemple : Canaux lymphatiques efférents.

Remarques : a) – Efférent s'oppose à afférent.

b) – Un vaisseau, un nerf afférent conduit de la périphérie vers un point central.

c) – Efférent est synonyme de centrifuge ; afférent est synonyme de centripète.

d) – Un neurone cortical afférent peut se mettre en rapport avec n'importe quel neurone cortical efférent.

Effervescence : Mouvement intestin qui ressemble à l'ébullition et qui s'excite par le mélange de deux substances.

Remarque : Il ne faut point confondre effervescence avec fermentation, ni avec ébullition.

Exemples : La bière est en *fermentation*, l'eau qui bout est en *ébullition* et le fer dans l'acide nitrique fait *effervescence*.

Effet : 1 – Ce qui est produit par quelque cause.

Exemples : Remonter des effets jusqu'aux causes ; il n'y a point d'effet sans cause ; un bon effet d'une mauvaise cause ; l'effet d'une machine ; l'effet d'une médecine ; l'effet d'une mine.

2 – *Effet* se prend aussi pour l'exécution d'une chose.

Exemples : En venir à l'effet ; des paroles, ils en vinrent aux effets.

Effet : Effet signifie aussi une portion, une partie du bien d'un particulier, d'un homme d'affaires, d'un négociant, d'un banquier, d'un marchand.

Exemples : Une lettre de change *sur un tel* n'est pas un trop bon effet ; les effets d'une succession ; effets mobiliers ; il n'a pas assez d'effets pour payer ses créanciers ; ses dettes surpassent ses effets de plus de la moitié ; il a beaucoup d'effets dans son portefeuille ; il a abandonné ses effets à ses créanciers ; c'est un banqueroutier, il a détourné, caché, soustrait ses effets.

Remarque : En ce sens il est plus usité au pluriel qu'au singulier.

Effet boomerang : On appelle ainsi le résultat d'une expérience effectuée pour valider une hypothèse mais qui démontre de manière évidente que cette hypothèse est fausse.

Effet de capture : En radio-communications VHF : particularité de privilégier une fréquence assez forte pour être reçue, et de rejeter les fréquences voisines.

Remarque : Les communications par radio VHF sont en principe claires et elles ne sont pas brouillées par des fréquences voisines comme peuvent l'être les communications en modulation d'amplitude.

Effet de pas : 1 – On entend par *effet de pas* le mouvement horizontal d'abattée du navire que l'on observe lorsque l'on bat en arrière et que l'on ne peut pas toujours maîtriser.

Remarques : a) – Dans le cas d'une hélice axiale à ailes fixes, pas à droite, qui bat en arrière, l'arrière du navire vient habituellement sur bâbord et donc l'avant vient sur tribord.

b) – Nous avons observé un effet de pas en marche avant dans le Rio de la Plata, avec un très faible clair sous quille : pour compenser cet effet de pas, il fallait introduire dans le dispositif de pilotage automatique un angle de barre permanent sur tribord de 1 ou 2 degrés.

2 – L'effet de pas peut s'expliquer par les dissymétries des réactions exercées par l'écoulement de l'eau sur l'aile qui monte par rapport à l'aile qui descend (effet dynamique) et sur l'aile supérieure par rapport à l'aile inférieure (effet statique).

3 – La réaction est oblique par rapport à la surface de l'aile et elle peut se décomposer en :

i) une force agissant selon l'axe de l'arbre porte-hélice, qui s'applique sur la butée de l'arbre et qui assure la propulsion, et

ii) une force perpendiculaire à l'axe de l'arbre de transmission qui crée un couple résistant et qui s'oppose à la rotation de l'arbre porte-hélice.

Remarque : En marche stabilisée, le couple-résistant présenté par les ailes de l'hélice et appliqué sur l'arbre est égal et de sens opposé au couple-moteur fourni par la machine de propulsion du navire.

4 – Pendant la rotation de l'hélice, l'aile qui s'élève subit une réaction inférieure à celle que subit l'aile qui s'abaisse ; d'un côté la pression statique augmente, de l'autre, la pression statique diminue ; la différence est d'autant plus importante que le diamètre de l'hélice est grand.

Remarques : a) – Sur un navire dont l'hélice à pales fixes a un pas à droite, on observe à tribord et derrière le navire s'il a encore un peu d'erre en avant, des remous qui n'apparaissent pas à bâbord ; ces remous proviennent des tourbillons qui entourent les ailes quand elles vont de bas en haut.

b) – Lorsque les remous arrivent par le travers de la timonerie, le navire est stoppé sur l'eau ; si les remous gagnent vers l'avant, le navire a de l'erre en arrière par rapport à la surface de l'eau, et ce peut être une indication lorsque l'on doit mouiller l'ancre.

5 – L'effet du couple-résistant exercé sur l'aile élevée est inférieur et opposé à celui qui est exercé sur l'aile inférieure ; il en résulte une force permanente dont la direction est horizontale et perpendiculaire à l'arbre d'hélice, qui s'applique sur le moyeu de l'hélice, et qui tend à faire abattre l'arrière du navire vers le bord qui correspond à la force appliquée sur l'aile inférieure.

Remarques : a) – L'effet de pas est peu sensible en marche avant ; on peut se rendre compte indirectement de l'effet de pas en marche avant par l'angle de barre permanent que l'on doit parfois introduire manuellement sur certains pilotes automatiques si l'on veut suivre exactement une route ou rester parfaitement sur un alignement (par exemple un angle de barre permanent d'un demi-degré ou d'un degré sur tribord dans le cas d'une hélice pas à droite, par temps calme).

b) – On a cherché à diminuer l'effet de pas en marche avant par la dissymétrie des deux côtés de l'arrière de certains navires, construits notamment en Espagne.

c) – L'effet de pas en marche arrière est augmenté par l'action dissymétrique sur la coque du navire du flux d'eau créé par l'hélice axiale ; le flux est dirigé vers le haut du côté de l'aile qui monte, frappant la carène, mais vers le bas du côté de l'aile qui descend, c'est-à-dire vers le fond de la mer.

d) – L'effet de pas en marche arrière est diminué par la cavitation qui se forme sur l'aile qui monte et qui s'explique par la diminution de la pression statique de l'eau quand le mouvement de l'aile est dirigé vers le haut ; on s'en rend compte en observant le bouillonnement qui se produit au-dessus de l'hélice du bord de l'aile qui monte.

5 – Lorsque la vitesse du navire est presque nulle, l'aile de l'hélice qui monte met l'eau en mouvement vers l'avant et vers le haut en direction des formes arrière du navire ; l'aile qui descend met l'eau en mouvement vers l'avant et vers le bas, et le flux passe sous le navire ; il y a une dissymétrie entre l'action de l'hélice sur les formes arrières du navire d'un bord et de l'autre, ce qui crée un couple de rotation horizontal et une abattée du navire.

Remarques : a) – L'effet de pas en marche arrière est très réduit si l'hélice est entourée par une tuyère ou par un tube.

b) – Le « *Star Dover* » (180 m de long) qui avait une hélice sous voûte, accusait un fort effet de pas lorsque l'hélice tournait en arrière et que le navire avait une petite vitesse-surface résiduelle en avant ; son frère de chantier, le « *Star Dieppe* » de mêmes dimensions, dont l'hélice tournait dans un tube, avait un effet de pas négligeable lorsque l'hélice tournait en arrière dans les mêmes conditions.

Effet Doppler : [Voir l'expression *Doppler (Effet -)*].

Effet Einstein : Décalage de la lumière vers le rouge (diminution de la fréquence de la lumière) lorsque le champ gravitationnel augmente.

Remarque : Einstein décrivit cet effet en 1907.

Effet de pas : L'effet de pas d'hélice, pour un navire équipé d'une seule hélice sous voûte et qui fait route à cap constant avec une relativement faible vitesse-surface vers l'avant [*conditions initiales*] se manifeste sous la forme d'un fort ou d'un très fort changement de cap lorsque l'hélice fournit une poussée vers l'avant (on dit que l'on *bat en arrière*).

Remarques : **a)** – Le cap du navire se trouve dans une position d'équilibre instable lorsque l'on vient de stopper la machine et que l'on commence à battre en arrière, parce que le gouvernail n'a pas d'action si l'eau ne traverse plus le disque d'hélice dans le sens de l'avant vers l'arrière.

b) – La dissymétrie du fonctionnement de l'hélice, avec ses ailes qui montent lorsqu'elles sont d'un côté et qui descendent quand elles sont de l'autre côté, créent un léger couple d'évolution qui fait changer le cap du navire si le gouvernail ne remplit pas son rôle stabilisateur.

c) – Le mouvement de l'eau entraînée par l'hélice est dirigé vers le haut d'un bord, vers le bas de l'autre ; si la vitesse du navire est assez faible et que l'on bat en arrière, le mouvement de l'eau est dirigé vers l'avant du navire ; les forces de pression contre les formes arrière de la coque, du bord où l'eau est projetée vers le haut, se traduisent par un effort latéral sur la poupe (perpendiculaire à la ligne de quille).

d) – Lorsque l'on bat en arrière, le cap du navire vient :

i) sur tribord, dans le cas d'une hélice fixe, pas à droite (qui tourne dans le sens des aiguilles d'une montre en marche avant) ou d'une hélice à calage variable tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre en marche avant ;

ii) sur bâbord, dans le cas d'une hélice fixe, pas à gauche (qui tourne dans le sens contraire des aiguilles d'une montre en marche avant) ou d'une hélice à calage variable tournant dans le sens des aiguilles d'une montre en marche avant.

e) – L'effet de pas dépend des formes géométriques de la carène du navire et des conditions initiales, en particulier de la valeur et du sens de l'angle de dérive au moment où l'on commence à battre en arrière.

f) – L'*effet de pas* dépend essentiellement des formes géométriques de la carène du navire et très peu de ses dimensions.

g) – L'*effet de pas* s'observe tel que décrit ci-dessus si les conditions initiales lorsque l'on commence à battre en arrière sont un cap constant et une vitesse-surface en avant.

Effet de petit fond [*en manœuvre*] (en anglais « *shallow water effect* ») :

Effet de seuil : 1 – On appelle *effet de seuil* :

i) soit la brusque et soudaine apparition d'une réponse significative d'un système à une action extérieure,

ii) soit le brusque changement de la réponse d'un système à une action extérieure lorsque l'un des paramètres de fonctionnement atteint et franchit une valeur donnée appelée *seuil*.

[Voir l'expression *Effet de seuil*].

Exemple 1 – Lorsque que l'on verse de l'eau à l'intérieur d'un canot, ce canot s'enfonce de plus en plus ; lorsque le niveau de l'eau atteint la hauteur du plat-bord, un seuil est atteint, l'eau que l'on ajoute se déverse à la mer par dessus le plat-bord et le canot *cesse de s'enfoncer* (s'il possède encore une réserve de flottabilité sous la forme de caissons étanches ou de matériaux à faibles densités) ; bien sûr, il coule dès qu'il n'a plus de réserve de flottabilité.

Exemple 2 – Si la direction ou la vitesse du courant que rencontre un navire qui

fait route change un peu, ou si le navire a modifié l'allure de sa machine, la route-surface du navire peut passer d'un côté de son cap à l'autre : un seuil est atteint lorsque la vitesse-surface est exactement dans la même direction que la quille du navire, c'est-à-dire lorsque la route-surface et le cap sont dans la même direction :

i) Si la route-surface était à gauche du cap, la réponse du navire à l'écoulement de l'eau de part et d'autre de sa carène était un couple de rotation sur tribord ;

ii) Dès que la route-surface vient à droite du cap, le moment du couple de rotation change de sens et le navire vient soudainement sur bâbord, surprenant un manœuvrier qui ne s'y attendait pas.

[Voir les expressions *Route-surface*, *Marche oblique*, *Seuil (Effet de -)*].

2 – Le 6 avril 2018 à la mi-journée, le porte-conteneurs portugais « *AS Floretta* » (165 m de long, 9,8 m de tirant d'eau) faisait route en Seine, de la mer vers l'amont, pour accoster au terminal de *Radicatel* situé à 1 mille en amont du pont de Tancarville ; un pilote de la station de La Seine-Rouen-Dieppe avait embarqué à 12h00 à bord du « *Floretta* » sur rade de la Carosse ; le remorqueur « *Capitaine Louis Thomas* » (53 tonnes de traction au point fixe) avait donné sa remorque à l'arrière du « *Floretta* » à 13h30 par le chaumard central ; le « *Floretta* » projetait d'éviter devant son poste et d'accoster au terminal de *Radicatel* ; le courant de flot atteignait 2,5 nœuds :

i) Le vraquier « *Parangon* » descendait la rivière, chargé de céréales, avec un tirant d'eau de 10,30 m ;

ii) Le « *Floretta* » a commencé à réduire sa vitesse à la bouée 34 (environ 40 mn avant d'arriver au terminal *Radicatel*) pour n'effectuer son évitage qu'après que le « *Parangon* » serait passé ;

iii) Les pilotes des deux navires étaient convenus de se croiser tribord-tribord (vert sur vert) en aval de la zone d'évitage de *Radicatel*, c'est-à-dire que le « *Floretta* » serrerait la rive Nord et que le « *Parangon* » passerait au Sud ;

iv) Tant que le « *Floretta* » faisait route normalement, il pouvait gouverner pour ne pas dériver vers la rive Nord sous l'action du vent (force 5, secteur Sud-Est) ;

v) Après avoir réduit l'allure puis stoppé sa machine vers 13h20, le « *Floretta* » a conservé une importante vitesse-fond vers l'amont, en raison du courant de flot ;

vi) Le remorqueur « *Capitaine Louis Thomas* », aussitôt qu'il a été croché en flèche derrière, a exercé une forte traction pour que le convoi du « *Floretta* » ne dépasse pas la zone d'évitage de *Radicatel* avant d'avoir croisé le navire avalant « *Parangon* » ;

vii) Tant que la vitesse-fond est restée supérieure à la vitesse du courant, le « *Floretta* » a pu garder son cap à droite de sa route-fond en utilisant sa barre ; cette situation de marche oblique (vitesse-surface à bâbord, au Nord de l'étrave) le maintenait à une distance convenable de la berge Nord de la rivière ;

viii) le capitaine du « *Floretta* » a également utilisé son propulseur d'étrave pour gouverner.

ix) Le « *Floretta* » est passé sous le pont de Tancarville à 13h40.

x) Vers 13h50, à environ un demi-mille du terminal *Radicatel*, la vitesse-fond du « *Floretta* » est devenue inférieure à la vitesse du courant (sous l'effet de la traction du remorqueur) ; sa vitesse-surface en avant s'est annulée puis est passée en arrière ; le sens de l'écoulement de l'eau le long de sa carène s'est alors modifié : *l'effet de la marche oblique s'est inversé soudainement* et le navire a commencé à dériver vers la berge Nord (sur son bâbord) sous l'effet

du vent qui était resté inchangé et de la vitesse-surface qui s'était inversée ; c'est le fameux **effet de seuil** [*juste au moment où la vitesse-surface est passée d'avant en arrière*] qui n'avait pas été anticipé par l'équipe de conduite et qui a fait que le navire s'est soudainement trouvé entraîné irrésistiblement vers la rive Nord de la rivière.

xi) Toute la puissance du remorqueur n'a pas réussi à ramener la poupe du « *Floretta* » vers le milieu de la rivière, pour faire passer sa vitesse-surface de tribord arrière à bâbord arrière et écarter le convoi de la rive Nord.

xii) Le « *Floretta* » a inopinément heurté à 14 heures le coin aval du quai *Radicatel*, occasionnant une déchirure de 8 mètres de long sur 3 de haut sur son avant bâbord, dans deux doubles-fonds à eau de mer vides.

xiii) Après que le « *Parangon* » fut passé, le « *Floretta* » a évité et s'est accosté à 14h25, cap aval, au poste qui lui avait été assigné au terminal *Radicatel*, soit environ une heure avant le plein.

[*Interprétation du rapport du BEA-mer français, publié en septembre 2018*].

Remarques : a) – En réalité, un peu avant de toucher malencontreusement le quai, le capitaine russe du « *Floretta* » avait utilisé son propulseur d'étrave sur tribord et la barre à droite avec la machine en avant sans en référer au pilote, en pensant écarter ainsi la rive de son navire, comme s'il n'y avait pas eu de courant ; beaucoup de capitaines considèrent que ce sont les quais qui bougent et qui menacent méchamment leurs navires ; cette initiative intempestive du capitaine a eu l'effet contraire de celui qu'il espérait et c'est la principale cause de l'avarie ; encore une fois, c'est l'intervention d'un capitaine qui a perturbé la manœuvre.

b) – Le rapport du BEA mer a souligné que la capacité du bollard arrière du « *Floretta* », sur laquelle avait été capelée la remorque du « *Capitaine Louis Thomas* » était de 44 000 daN (45 tonnes) ; il a également noté que la force de traction de ce remorqueur *au point fixe* est de 52 000 daN (53 tonnes) ; la tension de la remorque est certainement parfois supérieure en manœuvre en rivière ; a priori, la charge de rupture de la remorque du « *Capitaine Louis Thomas* » à son point le plus faible (la pantoire capelée sur le bollard du navire assisté) doit dépasser 100 000 da N (100 tonnes).

c) – L'arrachement d'un bollard sur lequel a été capelé une remorque parce que la tension de cette remorque a dépassé la résistance de ce bollard, ou la rupture de la remorque elle-même parce qu'elle a momentanément molli avant d'être brusquement mise à nouveau en tension, ne sont pas des *effets de seuil* au sens de cet article mais des dépassements coupables des limites d'utilisation du matériel.

Effet Sagnac : 1 – L'effet Sagnac est une manifestation de la dilatation des durées ; il se manifeste notamment par la désynchronisation des horloges qui suivent le mouvement de rotation de la Terre.

2 – L'effet Sagnac est sensible pendant l'acquisition par un récepteur terrestre des signaux émis par les satellites d'un système de géolocalisation (GPS, GLONASS, Galileo).

Remarques : a) – La prise en compte de l'effet Sagnac est impérative lorsqu'il s'agit de synchroniser des horloges à terre.

b) – Le système de géolocalisation GPS vérifie en continu les prédictions de la théorie de la relativité concernant l'écart entre les temps mesurés par des horloges à la surface de la Terre ou par des horloges embarquées dans des satellites artificiels de la Terre.

[Voir les expressions *Sagnac (Effet –)* et *Tortue (Effet –)*].

Effet Shapiro : Retard dans la transmission des signaux en provenance des satellites des systèmes de géolocalisation (GPS, GLONASS, Galileo) en raison de la courbure

de l'espace-temps au voisinage de la Terre.

Remarque : Les trajectoires des signaux électromagnétiques sont déviées par le champ de gravitation terrestre.

Effet tortue : [Voir les expressions *Paradoxe des tortues*, *Effet Sagnac* et *Sagnac (Effet –)*].

Efficace : **1** – [En parlant d'une chose inanimée] Qui produit, dans de bonnes conditions et sans autre aide, l'effet attendu.

2 – [En parlant d'une personne] Dont la volonté ou l'action sont suivis d'effet dans n'importe quel domaine.

[Voir le mot *Efficient*].

Efficienc : **1** – Propriété de la cause efficiente ou réelle.

2 – Rendement, effet utile d'une machine, d'un appareil.

Remarque : L'efficienc, en ce sens, est la meilleure efficacité au meilleur coût ; ce n'est pas nécessairement la meilleure efficacité ; c'est un peu l'équivalent de l'expression « *rapport qualité/prix* ».

3 – [Néologisme] Capacité d'agir en produisant un effet attendu.

Exemples : L'efficienc d'une organisation, d'un système politique, d'un réseau de communication.

Remarques : **a)** – Le mot *efficienc* est emprunté de l'anglais *efficiency*, lui-même tiré du latin *efficiētia* qui signifie « *faculté de produire un effet ; vertu, action, puissance, propriété* ».

b) – S'il s'agit de la compétence ou de la qualité professionnelle d'une personne, on emploie le mot *efficacité*.

Efficient : **1** – Qui possède en soi la force nécessaire, qui a la capacité de produire un effet réel par soi-même et qui produit un certain effet.

Remarque : Lorsqu'il s'agit de Dieu, cause efficiente signifie cause créatrice.

2 – [En parlant d'un être ou d'une entité inanimés] Qui est réellement agissant et qui produit l'effet spécifique attendu.

Exemples : Des moyens efficaces ; une machine efficiente.

Remarques : **a)** – Une *cause efficiente* est celle qui produit effectivement son effet.

Exemple : Le Soleil est la *cause efficiente* de l'échauffement de la surface terrestre.

b) – Pour une personne, on emploie le mot *efficace*.

3 – 3 – [En parlant d'une personne] Qui obtient de bons résultats dans un secteur déterminé.

Remarque : Une personne *efficace* obtient de bons résultats dans tout ce qu'elle entreprend.

[Voir le mot *Efficace*].

4 – Aristote entend par *cause efficiente* l'une des quatre causes qui provoquent le passage de la puissance à l'acte.

Exemple : Le sculpteur est la *cause efficiente* de la statue qu'il modèle.

[Voir le mot *Cause*].

Effigie : **1** – Représentation d'un personnage par la peinture, la sculpture, la gravure.

Exemple : À l'époque des navires à voiles, on utilisait souvent comme figure de proue des bâtiments de guerre, l'effigie d'une divinité de la mythologie romaine.

2 – Représentation, sur l'avvers d'une médaille ou d'une pièce de monnaie, du profil d'un saint, d'un monarque, d'un personnage important à qui on rend hommage.

Exemples : Battre monnaie à l'effigie du roi, de l'empereur ; une médaille à l'effigie d'un saint.

3 – [Vieilli] Image, représentation figurant un *condamné par contumace* et qui

subissait publiquement le supplice, le châtement infamant prononcé contre lui.
Exemples : Exécution par effigie ; brûler, pendre un criminel, un tyran en effigie.

Effiler : 1 – Défaire fil à fil, détisser.

Remarques : a) – On dit qu'un tissu est effilé quand il a été défait ou qu'il s'est défait fil à fil.

b) – On effilait autrefois des pièces de lin ou de chanvre pour faire de la charpie.
2 – Rendre mince.

Remarque : On dit qu'un bateau a des formes effilées quand sa proue et sa poupe forment des angles très aigus.

Effiloche : Traiter des déchets d'étoffe de façon à les réduire en lambeaux, en charpie, en bourre, en étoupe.

Remarque : S'effiloche signifie se défaire fil à fil par usure.

Effleurer : 1 – Passer tout près de quelque chose.

Exemple : Effleurer le quai en évitant.

2 – Raser la surface de quelque chose sans l'entamer.

[Voir le mot *Fleur*].

3 – Toucher légèrement quelque chose.

Exemple : Effleurer les cheveux.

Effluent : 1 – Qui émane d'une source en petite quantité.

Remarque : Le mot « *effluent* » vient du verbe latin *effluere* signifiant *s'écouler, s'échapper* ; il s'oppose à « *affluent* » qui vient d'*affluere* signifiant *couler en abondance*.

2 – Canal ou cours d'eau permettant d'évacuer les eaux d'un bassin, d'un étang, d'un lac.

3 – Eaux usées, eaux sales, coulures destinées à être évacuées dans des réseaux prévus pour recueillir des liquides pollués.

Remarque : On appelle *effluents urbains* l'ensemble des eaux usées et des déchets domestiques d'une agglomération évacués par les égouts.

4 – Fraction liquide rejetée à la suite d'un traitement qui a extrait d'un corps brut tous produits de valeur pour les recueillir.

5 – On appelle *effluent industriel* l'ensemble des rejets liquides d'une industrie.

6 – On appelle *effluent radioactif* un liquide ou un gaz radioactif résultant du traitement ou de l'utilisation de matières radioactives.

Effluve : 1 – Émanation, substance volatile plus ou moins odorante, qui s'exhale de certains corps.

2 – [Au figuré] Émanation subtile, influence d'ordre moral et psychologique.

3 – Décharge électrique accompagnée d'une faible luminescence se produisant au voisinage d'un conducteur.

4 – Les adeptes de certaines prétendues sciences occultes appellent *effluves magnétiques* un fluide qui se transmettrait du magnétiseur au sujet magnétisé.

Effort : 1 – Application délibérée des forces physiques, intellectuelles ou morales à l'exécution d'une tâche, à la réalisation d'un projet.

2 – Force exercée par un corps.

Exemples : Effort de tension, de pression, de torsion.

Effort de traction : Force exercée par le croc de remorquage ou par le bitton de remorquage d'un navire remorqueur, transmise par la remorque et appliquée sur le navire remorqué en flèche, ou sur le premier des navires d'un convoi remorqué en flèche, ou sur un bollard à terre.

Remarque : Si un remorqueur exerce sa traction maximum sur un bollard, une bitte ou tout autre point fixe à terre ou sur un Duc d'Albe, on parle d'effort de

traction au point fixe (en anglais « **bollard pull** ») dont la mesure est une caractéristique importante de ce remorqueur.

Effraction : Fracture, rupture que fait le voleur pour dérober.

Exemple : Il y a eu vol avec effraction.

Effraie :

Effréné : Qui est sans frein, sans retenue.

Remarque : Il ne se dit guère qu'au figuré.

Exemples : Licence effrénée ; ambition effrénée.

Effriter : User, épuiser une terre.

Remarque : Il s'emploie avec https://www.rugbyrama.fr/rugby/top-14/2020-2021/live-union-bordeaux-begles-asm-clermont_mtc1264480/live.shtml le pronom personnel pour dire s'épuiser, perdre sa fertilité.

Exemple : La terre s'effrite si l'on n'y met pas d'engrais.

E.g. : Le sigle « *e.g.* » en lettres minuscules, tiré de l'expression latine « *exemplī grātia* » sert à illustrer son point de vue à l'aide d'un exemple.

Remarque : La locution latine *exemplī grātia* équivaut à l'expression *par exemple*.

Égalité : Caractère plan et uni d'une superficie.

Exemple : L'égalité d'un pont.

Égalité : 1 – Qualité de ce qui est pareil en quantité, en valeur.

Remarque : En géométrie, l'égalité de deux figures suppose l'identité des angles et des dimensions.

2 – Organisation sociale dans laquelle tous les privilèges de classe ou de race sont détruits et où tous les hommes jouissent des mêmes droits.

Remarques : **a)** – L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse (*Art. 2 de la déclaration des droits de 1795*).

b) – La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. [*Art. Premier de la Constitution de 1958*].

3 – État de conditions égales *dans un certain domaine* (à définir à chaque fois).

Remarques : **a)** – L'égalité des citoyens *devant la loi* est une valeur que la Révolution française de 1789 a opposée aux privilèges de l'Ancien Régime.

b) – Le goût des citoyens pour l'égalité n'a d'égal que leur désir d'obtenir des privilèges personnels pour eux-mêmes ou pour leurs proches.

4 – Lorsque plusieurs orateurs s'expriment, il faut les écouter avec impartialité, mais pas également ; il ne faut pas tenir la balance égale entre eux car il faut accorder plus d'attention aux plus habiles et moins aux plus ignorants [d'après Platon (427- 348 avant Jésus-Christ) dans le dialogue « *Protagoras* »].

Égée (Mer –) : 1 – La Mer Égée est une mer intérieure de la Mer Méditerranée ; elle est située entre la Grèce à l'Ouest et au Nord, la Turquie à l'Est, la Crète au Sud.

2 – D'Est en Ouest, la Mer Égée est large de 300 à 400 km selon la latitude ; du Nord au Sud, elle s'étend sur 600 km ; sa profondeur atteint 2 100 m près du Nord de la Crète

Remarques : **a)** – La Mer Égée est parsemée d'un grand nombre d'îles, soit regroupées en archipels (Sporades, Cyclades, Dodécannèse), soit plus ou moins isolées (Thasos, Samothrace, Lemnos, Lesbos, Chios, Samos).

b) – Le grammairien latin Priscien (né vers 470 à Césarée de Maurétanie, aujourd'hui Cherchell, en Algérie) dans sa traduction du « *Voyage autour du monde* » qu'avait écrit le Grec Denys le Périégète au II^e siècle ap. J.-C., explique que :

« La mer Égée dont les vagues bondissent au-dessus du niveau des flots, entoure les Cyclades éparses de ses vastes abîmes. Elle a pour limites Imbros

et Ténédos ; puis elle est entraînée là où se trouve le flot étroit de la Propontique, par-delà duquel l'Asie étend ses immenses peuples, là où, vers le Notus, s'étend un isthme immense. Vient ensuite le Bosphore de Thrace, embouchure du Pont : on dit que, dans le monde entier, il n'est aucun détroit si resserré entre les terres ; là sont les étroites Symplégades. De là se déploie la mer du Pont, en direction de la naissance de Titan ; puis, partant en oblique, elle gagne le sol de Borée. »

Égide : 1 – C'est ainsi qu'on nomme le *bouclier* de Pallas-Athéna, la déesse Athéna de la sagesse, protectrice des artisans, des artistes, des maîtres d'école ou de la stratégie militaire.

Remarques : a) – Dans la mythologie ancienne, Égide (en grec ancien αἴγις) était une arme détenue par le *dieu des dieux* (Zeus) ; cette arme, offensive autant que défensive, était l'un des symboles de la puissance souveraine.

b) – D'après l'Iliade, Zeus confia à Athéna cette arme, l'Égide, qui avait la forme d'un *bouclier merveilleux* recouvert avec la peau de la chèvre Amalthée (la nourrice de Zeus).

c) – La tête de Méduse fut fixée sur l'*égide* d'Athéna.
[Voir le mot *Gorgone*].

d) – L'étoile Capella, ou α Cocher, est la représentation d'Amalthée dans le ciel.

e) – Certains Grecs identifiaient la constellation du Capricorne (comme son nom l'indique) à la chèvre Amalthée

2 – [Au figuré] Ce qui met à couvert et qui assure la protection, la sauvegarde.

Exemple : L'expression « sous l'égide de... » signifie « sous la protection de... ».

Église : L'Assemblée des fidèles d'une religion, d'une idéologie.

Exemples : L'Église catholique, apostolique et romaine ; l'Église universelle ; notre mère la sainte Église ; les commandements de l'Église ; l'Église de scientologie ; l'Église des saints des derniers jours.

Remarque : « Église » est tiré du grec ἐκκλησία qui signifie *assemblée du peuple*.

2 – [Par métonymie] Temple consacré à la célébration du service divin par l'assemblée du peuple.

3 – État du clergé, comme étant plus particulièrement dévoué au service de l'assemblée des fidèles.

Exemples : C'est un homme d'Église ; les gens d'Église ; il fut destiné de bonne heure à l'Église ; posséder du bien de l'Église.

Églogue : Sorte de poésie pastorale, où d'ordinaire on fait parler des bergers.

Exemple : Les églogues de Virgile.

EGNOS : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *European Geostationary Navigation Overlay Service*.

2 – EGNOS est le système SBAS disponible en Europe, qui permet d'augmenter la précision des informations fournies par le système GPS au moyen de 3 satellites supplémentaires et de 25 stations terrestres.

Remarque : La précision verticale ou horizontale des positions obtenues par le système GPS, conjointement avec le système complémentaire EGNOS, est de l'ordre de 2 mètres.

[Voir le sigle SBAS].

Égocentrisme : 1 – Déformation du moi, involontaire et inconsciente, consistant à n'envisager le point de vue ou l'intérêt des autres qu'à partir du sien propre.

Remarque : L'égocentrisme n'est pas égoïste.

2 – Égocentrisme infantin : manière dont le jeune enfant conçoit le monde qui l'entoure, caractérisée en particulier par l'ignorance de sa vie intérieure et donc par une confusion entre son moi et le monde

- Égoïsme** : **1** – Amour-propre qui consiste à parler trop de soi, ou qui rapporte tout à soi.
2 – Opinion de certains philosophes qui prétendent qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence.
- Égorger** : **1** – Couper la gorge.
Exemples : Égorger un bœuf, un mouton, etc.
2 – [*Par extension*] Tuer, massacrer.
Exemple : Les habitants égorgèrent toute la garnison.
3 – Ruiner la fortune, les affaires de quelqu'un, lui porter un préjudice considérable.
Exemples : Ces joueurs ne se quitteront pas, sans que l'un ait égorgé l'autre ; la mauvaise administration de ce tuteur a égorgé son pupille.
- Égorgeoir** (en anglais « *spillig line* ») : Cargue *provisoire* servant à serrer une voile majeure ; cette cargue embrasse la voile en en faisant le tour au lieu d'être frappée sur les ralingues comme les cargues ordinaires.
- Égotisme** : **1** – Disposition de celui ou de celle qui fait constamment référence à soi en particulier dans le discours.
2 – Tendance à cultiver la forme d'expression que constitue le journal intime.
3 – Exaltation du sentiment du moi dans son unicité.
Remarque : Pour les Anglais, l'*égotisme* désigne l'amour de soi, considéré comme un droit de l'homme et non comme un vice.
- Égout** : **1** – La chute, l'écoulement des eaux qui viennent de quelque endroit.
Exemples : Il a recueilli l'égout de plusieurs sources et en a fait de belles fontaines ; il a l'égout des eaux de cette terre et il les a conduites dans son jardin.
2 – La chute et l'écoulement des eaux de pluie sur les toits.
Exemples : Il n'est pas permis de laisser tomber l'égout de ses eaux sur son voisin ; on fait des canaux de plomb pour recevoir l'égout des eaux.
Remarque : Servitude d'égout : servitude conventionnelle consistant à supporter les eaux pluviales coulant du toit de l'immeuble voisin.
3 – Installation ou conduit servant à l'écoulement d'un liquide.
4 – Canal longeant le bord d'un toit et permettant l'écoulement des eaux de pluie.
Remarque : [*En particulier*] Dernières tuiles ou ardoises placées au bas d'un comble et qui jettent les eaux pluviales en avant du mur
5 – Pente d'un toit.
Exemple : Toit à deux égouts.
6 – Canalisation étanche, généralement souterraine, servant à l'évacuation des eaux de pluie, des eaux ménagères et industrielles d'une ville.
Exemples : Conduite, plaque d'égout ; bouche, regard d'égout ; tout-à-l'égout.
7 – Cloaque, conduit par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville.
Exemple : L'égout est bouché, les eaux regorgent.
[Voir le mot *Cloaque*].
- EGR** : Sigle de l'expression anglaise *Exhaust gas recirculation*.
[Voir l'expression *Vanne EGR* et le mot *Réadmission*].
- Égratigner** : **1** – Entamer et déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle, ou quelque chose de semblable.
Exemple : Le chat l'a égratigné.
2 – Il se dit aussi d'une certaine façon qui se fait sur quelques étoffes de soie avec la pointe d'un fer.
Exemple : Égratigner du satin.
3 – [*Au figuré*] On dit d'une planche gravée qu'elle n'est qu'égratignée, lorsque le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

Égrillard : [*Familier*] Vif, éveillé, gaillard.

Égrugeoir : Sorte de petit récipient ordinairement de buis, dans lequel on égruge, on brise le sel avec un pilon.

[Voir le mot *Égruger*].

Égruger : Casser, briser, mettre en poudre dans l'égrugeoir.

Exemple : Égruger du sucre, du sel.

Eidétique : Qui concerne l'essence générale des choses et non leur existence.

Exemples : Analyse, proposition, vérité eidétiques.

Remarques : **a)** – La *réduction eidétique* fait abstraction de l'existence des choses pour mettre en évidence leur essence.

b) – On appelle *image eidétique* une image visuelle d'une chose imaginaire ou d'un souvenir récent, caractérisée par une projection fidèle pouvant être évoquée ou supprimée à volonté.

[Voir l'expression *Eidétique (Mémoire –)*].

Eidétique (Mémoire –) : La *mémoire eidétique*, ou mémoire photographique, ou mémoire absolue est la faculté de se souvenir d'une grande quantité d'images, de sons, ou d'objets dans leurs moindres détails.

Remarque : La *mémoire eidétique* maintient durant une certaine durée, une représentation presque parfaite d'une image présentée pendant environ trente secondes comme si l'image était toujours là.

[Voir le mot *Eidétique*].

Eiffel :

Eiffel (Tour –) : La « Tour Eiffel » ou « *tour de 300 mètres* » a été construite pour être exposée pendant l'exposition universelle de Paris en 1889.

[Voir le mot *Ferrié*].

Einstein : 1 – Albert Einstein (1879-1955) publia en 1905 une série de 3 articles remarquables.

Remarques : **a)** – Le premier article donnait une explications de l'effet photoélectrique ; le deuxième article portait sur la théorie de la relativité restreinte ; un troisième donnait la relation d'équivalence entre la masse et l'énergie.

[Voir *Schwarzschild*].

b) – La renommée internationale d'Albert Einstein a été favorisée par les milliers d'articles que le quotidien américain « *New York Times* » lui a consacrés de 1919 à 1935 et par la capacité du savant à transformer en belles histoires des théories scientifiques trop ardues pour les lecteurs de ce quotidien.

c) – Les articles que le « *New York Times* » a consacrés à Einstein traitaient de sujets scientifiques, évidemment, mais aussi de nombreux sujets philosophiques ou politiques.

d) – Les travaux de recherche sur la *théorie du champ unifié* qui occupèrent des dizaines d'années de la vie d'Einstein à partir de 1923 et dont le « *New York Times* » rendit compte régulièrement, se révélèrent échouer dans une impasse.

e) – Le « *New York Times* » rendit régulièrement compte des différentes visions successives du cosmos par Einstein ; jusqu'en janvier 1931, Einstein avait postulé que l'Univers était homogène, courbe et statique ; à la suite des observations de Edwin Hubble et Milton Humason à l'observatoire du Mont Wilson en 1929, qui montrèrent que les nébuleuses étaient toutes en train de s'éloigner de nous, Einstein reconnut que le concept d'un univers statique n'était pas défendable ; en juin 1931, Einstein exposa à Berlin sa nouvelle vision d'un univers dynamique en expansion qui devrait se contracter, pensait-il, après avoir atteint une certaine limite.

f) – Einstein chercha tout au long de sa vie à prouver l'incomplétude de la théorie quantique, refusant son caractère probabiliste car il impliquait le renoncement au caractère déterministe de la physique auquel il était attaché pour des raisons philosophiques, ou même théologiques [*Dieu ne joue pas aux dés !*] ; la réussite actuelle et la fécondité de la mécanique quantique lui donnent tort.

2 – Le 2 août 1939, Einstein adressa au président des États-Unis, Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) une lettre pour l'informer que les Allemands pourraient bientôt posséder la bombe atomique.

Remarques : a) – En réalité, cette information n'était pas exacte.

b) – Einstein regretta ensuite d'avoir signé cette lettre qui orienta les recherches américaines alors engagées sur la fission atomique, vers des applications militaires et qui accéléra la fabrication par les Américains d'armes de destructions massives.

c) – Moins d'une semaine après les massacres d'Hiroshima (130 000 civils tués le 6 août 1945) et de Nagasaki (75 000 civils tués le 9 août 1945) Einstein affirma dans une interview au « *New-York Times* » publiée le 12 août 1945, qu'il n'avait jamais travaillé pour la bombe atomique et que la mise au point de la réaction de fission atomique dépendait de techniques qu'il ne connaissait pas.

d) – Sans la lettre d'Einstein à Roosevelt en août 1939, les Américains auraient certainement obtenu l'arme atomique, mais probablement plus tard, peut-être en 1946 (après la reddition du Japon) ; la mort instantanée, ou après des souffrances terribles dues à la radioactivité, d'un nombre considérables de civils japonais aurait alors pu être évitée.

e) – Einstein milita à partir de 1946 dans le *Comité d'urgence des savants atomistes* pour mettre en garde le monde contre le péril atomique.

f) – La renommée d'Einstein est telle que son nom est associé, à tort ou à raison, à tout un tas de maximes, y compris dans le domaine de l'apiculture.

Einstein (Équation d' –) : Voir l'expression *Équation d'Einstein*.

Einstein (Principe d'équivalence d' –) : Voir l'expression *Principe d'équivalence d'Einstein*.

EIT : 1 – Sigle de l'expression américaine *Enhanced Interrogation Technique*.

2 – Technique d'interrogatoire renforcée des prisonniers ou des suspects, utilisée par les services de renseignements militaires américains et par la CIA.

Remarque : Les techniques d'interrogatoire de la CIA sont issues des travaux des psychologues cliniciens James Elmer Mitchell et Bruce Jessen au sein du programme SERE (*Survival Evasion Resistance Escape*) de l'U.S. Air Force.

3 – Les techniques brutales d'interrogatoire utilisées par la CIA et par l'armée américaine pour faire parler les prisonniers sont dérivées des techniques utilisées lors de la formation des forces spéciales afin de résister à l'interrogation de la part d'ennemis torturant leurs prisonniers ; ces techniques incluent la nudité forcée dans une cellule à 10°C avec aspersion régulière d'eau froide (*cold cell*), des postures douloureuses et stressantes où le prisonnier est attaché sur une planche avec les pieds surélevés, une serviette appliquée sur la bouche et de l'eau déversée sur le visage provoquant une sensation de noyade (*waterboarding*), la privation de sommeil, la simulation de noyade, la gifle soudaine avec le plat de la main (*attention slap*), la saisie brutale de la chemise du prisonnier afin de le secouer (*attention grab*), la frappe de la main à plat sur l'abdomen (*belly slap*), la station debout avec les mains menottées et les pieds attachés au sol pendant plus de quarante heures (*long time standing*), les hurlements proférés tout contre le prisonnier, l'utilisation de musiques assourdissantes, l'usage stressant de la lumière, les interrogatoires de plusieurs dizaines d'heures d'affilée, l'attaque simulée par des chiens, l'électrocution, etc.

Remarque : De nombreuses méthodes développées par la CIA constituent des traitements inhumains et dégradants interdits par les Conventions internationales. [Voir le mot *Torture*].

4 – Il n'existe aucune preuve scientifique pour justifier l'utilisation controversée de ces techniques de torture dans la lutte contre le terrorisme ; selon des rapports officiels américains dévoilés en 2014, certains experts autorisés ont affirmé que ces méthodes douloureuses et coercitives pourraient même ralentir l'obtention d'informations essentielles.

Remarque : Une analyse de *Shane O'Mara* du Trinity College de Dublin conclut que le stress prolongé provoqué par les interrogatoires brutaux de la CIA peuvent affecter la mémoire des suspects et diminuer leur capacité à fournir les informations factuelles que les agences de renseignement recherchent ; il est alors difficile de savoir si leurs confessions traduisent la vérité puisque, soumis à une douleur excessive, un homme peut confesser tout ce qui est attendu de lui, vrai ou faux ; un tel résultat est alors sans valeur opérationnelle.

Éjectair (en anglais « *vacuum augments* ») : Sorte de pompe à vide actionnée par la vapeur vive, qui permet de faire un vide très poussé dans le condenseur d'une installation à vapeur.

Remarques : **a)** – L'éjectair a été mis au point par l'ingénieur britannique Charles Parsons (1854-1931) pour améliorer le vide dans les condenseurs des turbines à vapeur qu'il construisait.

b) – L'éjectair est un gros consommateur de vapeur.

Éjecteur : Sorte de pompe à vide actionnée par la vapeur vive sur un navire disposant de chaudières à vapeur, ou par le débit d'eau du collecteur d'incendie sur tous les navires, qui permet d'aspirer l'eau et les divers effluents qui se trouvent dans les cales à marchandises, ou dans les autres compartiments d'un navire, afin de les refouler à la mer plus rapidement qu'avec les pompes d'assèchement, ou en relève des pompes d'assèchement.

Remarques : **a)** – Le principe de l'éjecteur est basé sur l'effet Venturi.

b) – Les pompiers de terre utilisent des éjecteurs à eau, ou trompes à eau, actionnés par un débit d'eau sous pression pour franchir les voies d'eau des caves d'immeubles ; ils les appellent des *vide-caves*.

c) – Dans les trompes à eau améliorées par l'ingénieur français Maurice Leblanc (1857-1923) l'eau motrice pénètre par des aubes fixes dans une couronne d'aubages mobiles qui sectionnent le débit d'eau et qui la refoulent en lames minces ; par ce procédé, la surface libre des jets d'eau motrice est augmentée et le volume d'eau de cale entraîné est plus grand.

d) – Maurice Leblanc est à l'origine de la célèbre maxime « *un bon coup de blanc vaut mieux qu'un mauvais champ tournant* » ; c'est par cette formule qu'il aurait terminé la présentation de sa thèse de doctorat.

e) – [*En électricité*] En dehors de ses travaux sur la mécanique des fluides ou sur les machines frigorifiques, Maurice Leblanc a fourni une théorie complète des moteurs asynchrones ; il inventa ou mit au point des avanceurs de phases et des circuits permettant d'obtenir le synchronisme des alternateurs.

f) – Le théorème de Leblanc, qui constitue la base théorique du fonctionnement des moteurs asynchrones monophasés, énonce qu'une bobine alimentée par une tension alternative et créant de ce fait un champ magnétique pulsant le long de son axe, crée en fait deux champs magnétiques de même module mais tournant en sens inverses.

Ekranoplane (en russe « экраноплан ») : Engin militaire hybride entre un gros avion et un navire, mis au point en Union soviétique à Gorki (actuellement Nijni-Novgorod)

par l'ingénieur soviétique Rostislav Evgenievitch Alekseïev (1916-1980) dans les années 1960, pendant la guerre froide ; l'ekranoplane pouvait atteindre une vitesse supérieure à 500 km/h en restant à environ 4 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Remarques : a) – Les huit gros moteurs à réaction qui lui permettaient de décoller de la surface de la mer, provoquaient ensuite un flux de gaz sous ses grandes ailes et l'effet de sol obtenu suffisait pour garder l'ekranoplane en mode aviation.

b) – Le projet d'ekranoplane de Alekseïev fut soutenu par le Premier Secrétaire du Comité central du Parti communiste d'Union soviétique Nikita Sergueïevitch Khrouchtchev (1894-1971) ; mais son successeur (en 1964) Léonid Ilitch Brejnev (1906-1982) avait d'autres priorités et il ne permit pas son développement industriel ; seuls deux exemplaires de l'ekranoplane furent produits pour l'armée soviétique.

c) – L'ekranoplane pouvait être très efficace pour détecter et attaquer les sous-marins américains ; les concepteurs envisagèrent de l'utiliser également pour le transport rapide des marchandises par mer.

Élan : 1 – Mouvement subit et fait avec effort.

Exemple : Les élans du cerf.

2 – Il se dit aussi des mouvements affectueux et douloureux de l'âme.

Exemple : Des élans de dévotion.

Élancé : 1 – Il se dit proprement d'un cheval qui a naturellement le boyau étroit, ou qui est devenu efflanqué par le travail, ou faute de nourriture.

Exemple : Un cheval élancé et haut sur jambes ; de vieux chevaux maigres et élancés.

2 – Il se dit par dérision d'une personne qui a la taille trop effilée.

Exemple : C'est une grande créature élancée.

3 – [Au figuré] On dit un *arbre élancé* d'un arbre qui a beaucoup de hauteur et peu de grosseur, et une *branche élancée* est une branche d'arbre longue, peu grosse à proportion, et dégarnie d'autres branches.

Élancement : 1 – L'impression que fait en quelque partie du corps une douleur subite et de peu de durée, provenant de quelque cause interne.

2 – Il se dit encore en termes d'émotions et signifie un mouvement affectueux et subit et élevé vers avant.

Élancement de l'étrave : 1 – On appelle *élancement de l'étrave* ou *élancement* la distance dont s'avance l'étrave en avant de la quille.

2 – L'*élancement de l'étrave* est aussi l'*inclinaison* qu'elle fait avec la quille.

Remarque : L'inclinaison de l'étambot vers l'arrière s'appelle la *quête*.

La *quête* et l'*élancement* ont été constamment en diminuant, et la longueur de quille portant sur terre est devenue, au contraire, de plus en plus grande pour une longueur totale de navire donnée.

Élancer (S' –) : 1 – Se lancer, se jeter en avant avec impétuosité.

Exemple : Il s'élança au travers des ennemis.

2 – Il est aussi neutre, et alors il se dit à la troisième personne de la douleur aiguë que l'on souffre, pareille à celle que fait sentir la pointe d'une aiguille ou d'une alêne.

Exemples : Cela m'élance ; je sens quelque chose qui m'élance ; le doigt m'élance.

Élargir : 1 – Rendre plus large.

2 – On dit de quelqu'un qu'il s'élargit pour dire qu'il prend plus de terrain, d'espace, qu'il étend, qu'il agrandit sa terre, son parc, etc. soit par acquisition ou autrement.

Exemple : Il s'est élargi du côté de ... ; le grand chemin l'empêche de s'élargir.

3 – Devenir plus large.

Exemple : La Charente s'élargit en aval du Fort-Lupin.

4 – [*Par extension*] S'agrandir.

Exemples : Le champ de ses intérêts, de ses connaissances s'est élargi ; ses idées, ses vues se sont élargies ; le débat s'est élargi à des questions d'ordre général.

5 – [*En parlant d'un détenu*] Mettre hors de la prison ; libérer.

Exemple : Arrivé au terme de sa peine, il vient d'être élargi.

Élargissement : **1** – Augmentation de largeur.

2 – Mise en liberté d'un détenu.

Élargissure : La largeur qu'on ajoute à un habit, à un meuble, pour le rendre plus large.

Élasmobranche : Poisson cartilagineux.

Exemples : Les requins et les raies font partie des élasmobranches ; la roussette est un élasmobranche.

Remarque : Un élasmobranche est appelé *poisson sélacien* plutôt que poisson élasmobranche.

Élasticité : **1** – Propriété qu'ont certaines substances ou certains objets de se déformer, de se comprimer, de se détendre sous l'action d'une force extérieure, puis de reprendre leur forme et leurs dimensions dès que cette force cesse de s'exercer.

Remarques : **a)** – Le nylon est particulièrement élastique.

b) – Les gaz sont élastiques et ils occupent tout le volume disponible et rien que le volume qu'on leur laisse.

c) – L'eau à l'état liquide n'est pas élastique : on dit qu'elle est incompressible.

2 – Capacité d'un solide ou d'un fluide de se déformer temporairement de façon réversible sous l'effet d'une contrainte.

Remarques : **a)** – L'élasticité d'un cordage lui permet d'absorber des chocs sans casser et sans subir de déformation irréversible (allongement permanent).

b) – Un choc est une action de courte durée.

c) – On ajoute une prolonge en nylon aux remorques en fil d'acier utilisées par les remorqueurs qui assistent les navires à la mer ou en manœuvres portuaires, afin d'absorber les chocs qui se produisent lorsque la remorque se tend à nouveau après avoir molli pour une raison quelconque.

d) – La remorque qui unit le navire remorqueur et le navire remorqué se tend lorsque les deux navires s'éloignent, c'est-à-dire lorsqu'ils ont des vitesses un peu différentes ; lorsque la remorque est juste raide, elle doit s'allonger pour absorber l'énergie mécanique nécessaire pour ralentir l'un des navires et pour accélérer l'autre ; mais il faut que pendant le temps que dure l'équilibrage des vitesses, la remorque puisse absorber l'énergie mécanique nécessaire sans casser, ni même sans atteindre sa limite d'élasticité ; on utilise pour cela une remorque ou une prolonge de remorque faites avec un matériau convenable, de grosseur et de longueur suffisantes.

Élastique : Ce qui ayant été étendu, ou qui ayant été comprimé, tend à reprendre de lui-même sa dimension d'origine.

Remarque : Le contraire d'élastique est *plastique*.

Élection : Choix qui est fait de quelqu'un par suffrage.

[Voir le mot *Suffrage*].

Remarques : **a)** – En latin, le nom *ēlēctiō* signifie « *choix* ».

b) – En latin, le verbe *ēlēctāre* peut être :

i) soit le fréquentatif du verbe *ēlēctiēre* qui signifie « *séduire* », « *tromper* », « *attirer* », « *obtenir* », « *arracher* » et qui pourrait s'appliquer aux candidats

à une élection,

ii) soit le fréquentatif du verbe *ēlīgēre* qui signifie « choisir », « trier », « faire un choix heureux » et qui s'applique aux électeurs.

[Voir le mot *Fréquentatif*].

c) – L'élection d'hommes politiques en vue de constituer l'oligarchie qui exercera les pouvoirs législatif ou exécutif est un dévoiement (en anglais « *perversion* »), une déviation de la démocratie vers la république.

Électricité : Phénomène physique délivrant de l'énergie principalement sous les formes magnétique, mécanique, lumineuse, chimique ou calorifique.

Remarques : **a)** – L'électricité se caractérise par une *différence de potentiel*, encore appelée *tension*, et par une *intensité*.

b) – Les propriétés de l'énergie électrique sont comparables, dans une certaine mesure, à celles de l'énergie hydraulique :

i) La *différence de potentiel* ou *tension électrique* est comparable à la différence des niveaux haut et bas d'une chute d'eau.

ii) L'*intensité électrique* est comparable au débit de la chute d'eau.

c) – L'électricité se propage dans les corps *conducteurs* ou supra-conducteurs ; un corps conducteur se caractérise par une certaine *résistance* au passage de l'électricité ; un corps supra-conducteur se caractérise par une absence de *résistance* au passage de l'électricité.

d) – L'électricité disponible pour les usages industriels ou domestiques est produite principalement à partir d'énergie mécanique, chimique ou lumineuse.

Électrolyte : **1** – L'*électrolyte liquide* des batteries au plomb est une solution dont le solvant est de l'eau distillée (H₂O) et le soluté est de l'acide sulfurique, H₂SO₄.

Remarque : Dans une solution, le *solvant* est le composé qui est en plus grande quantité et le *soluté* est le composé en plus faible quantité.

2 – La proportion du mélange définit la densité de l'électrolyte : un électrolyte ayant 33 p. 100 de H₂SO₄ (en masse) aura une densité de 0,125.

3 – L'*électrolyte gélifié* des accumulateurs au plomb à gel est produit à partir d'une poudre de silice colloïdale coagulée par réaction avec l'acide sulfurique.

4 – L'*électrolyte absorbé* des accumulateurs au plomb AGM imbibe un séparateur en fibre de verre placé entre les électrodes de polarités différentes.

Remarque : Mis à part le fait qu'ils sont fixés, l'électrolyte des batteries à *électrolyte gélifié* ou celui des batteries AGM restent des solutions aqueuses d'acide sulfurique, comme l'est celui des batteries à *acide liquide*.

[Voir le sigle AGM].

Électro-météore : Phénomène à base de décharges électriques se produisant dans l'atmosphère.

Exemples : Les éclairs, le feu Saint-Elme sont des électro-météores.

Remarque : Le mot électro-météore est tiré des mots grecs ἤλεκτρον qui signifie *ambre jaune* et μετέωρος qui signifie *phénomène qui se passe dans les régions supérieures de l'atmosphère*.

Electrum : Composition de quatre parties d'or pour une partie d'argent.

Électuaire : Médicament d'une consistance un peu molle, fait de poudres composées et aussi de pulpes et d'extraits de plantes incorporés dans un sirop à base de sucre ou de miel.

Remarque : Les électuaires sont réputés excellents et souverains pour la santé.

Élégance : **1** – Choix de mots et de tours, d'où résultent la grâce et la facilité du langage.

Exemple : Parler avec élégance.

2 – Un certain goût fin et délicat qui se fait sentir dans la peinture, la sculpture, l'architecture, et dans quelques autres arts.

Exemple : L'élégance du dessin plaît plus que la régularité.

3 – On dit *l'élégance de la taille* pour dire la grâce et la noblesse de la taille d'une personne.

4 – Élégalce, en mathématique, signifie simplicité et facilité apparente.

Exemple : L'élégance d'une solution.

Élégant : Qui a de l'élégance.

Remarque : Élégalce, en mathématique, signifie simplicité et facilité.

Exemple : L'élégance d'une démonstration.

Élément : **1** – Partie identifiable et constitutive d'un tout qu'elle contribue à caractériser ; un élément ne peut plus être réduit sans perdre toute relation avec le tout.

Exemple : Les éléments d'un train de voyageurs sont la *motrice* qui tire le convoi et les *voitures* qui se font tirer.

2 – Ce qui vient s'intégrer à un ensemble ; ce qui vient compléter un ensemble déjà existant.

Exemple : Un recrutement mal préparé peut introduire un élément de discorde dans un groupe.

3 – Un des objets dont la collection constitue l'ensemble dont on parle.

Exemple : Un élément de preuve ; les éléments de tir d'une pièce à feu.

4 – Partie d'un mot ou d'un énoncé que l'on peut isoler par l'analyse.

5 – Corps simple considéré comme indécomposable.

Remarques : **a)** – Chaque élément chimique est caractérisé par son numéro atomique.

b) – Le tableau de Mendeleïev classe astucieusement les éléments chimiques. [Voir le mot *Mendeleïev*].

c) – Certains éléments chimiques se rencontrent dans la nature et sont dits naturels ; d'autres ne se rencontrent jamais à l'état naturel et sont dits artificiels.

Exemple : Le plutonium et le neptunium sont des éléments radioactifs artificiels.

6 – Milieu dans lequel vit un être vivant.

Exemples : L'eau est l'élément naturel des poissons ; être dans son élément, pour une personne, c'est être dans un lieu, dans une société où l'on se plaît, où l'on se sent à l'aise ; par extension on dit de quelqu'un qu'il est dans son élément s'il a la possibilité de parler, de s'occuper de ce qu'il connaît bien, de ce qu'il aime.

7 – Milieu dans lequel il est prévu que l'on place une chose.

Exemple : Au lancement de sa cale de construction, un navire entre son élément.

8 – Individu considéré par rapport au groupe auquel il appartient.

Exemple : Un bon élément ; le meilleur élément de la classe.

9 – [*Au pluriel*] Les conditions atmosphériques et météorologiques considérées comme des forces naturelles que l'homme doit affronter.

Exemple : Lutter contre les éléments.

Élémentaire : **1** – Qui appartient à un élément.

2 – Qui constitue l'élément.

Exemple : Les corps élémentaires.

Éléments éclipiques : **1** – Grandeurs permettant de définir la position d'un corps céleste sur son orbite dans un mouvement elliptique képlérien.

Remarques : **a)** – On appelle *mouvement képlérien* le mouvement d'un astre placé dans le champ de gravitation d'un astre central considéré comme fixe et tel que :

i) L'attraction entre les deux astres varie en raison inverse du carré de leur distance ;

ii) L'influence de tous les autres astres est négligeable.

b) – L'*orbite* de l'astre mobile est une ellipse dont l'un des foyers est l'astre fixe.

2 – Cinq grandeurs suffisent pour définir l'*orbite* de l'astre mobile : le demi-grand axe et l'excentricité de l'ellipse, l'inclinaison de l'ellipse sur un plan de référence,

la longitude du nœud ascendant de l'ellipse sur un plan de référence, la longitude du périastre.

b) – L'*orbite* est une ellipse dont l'un des foyers est l'astre central.

3 – Une sixième grandeur est nécessaire pour définir la position du corps sur l'ellipse : l'anomalie moyenne, ou l'anomalie vraie, ou la longitude moyenne.

4 – Les cinq premières grandeurs sont des variables statiques (*paramètres*), la sixième est une variable dynamique (*variable*) qui est exprimée en fonction du temps.

Remarque : Dans un mouvement elliptique perturbé, on définit six éléments elliptiques osculateurs qui sont des variables (*variables dynamiques*) fonctions du temps.

Éléments moyens : 1 – Termes séculaires de la représentation mathématique des éléments elliptiques de la position d'un corps céleste obtenus dans une théorie à variations séculaires du mouvement du corps.

2 – Ces *éléments moyens* représentent le développement par rapport au temps des termes à longues périodes des théories générales ; ils sont utilisés pour obtenir les constantes d'intégration des théories à variations séculaires et des théories générales et pour améliorer les termes à longue période des théories générales.

Éléments osculateurs : Éléments écliptiques que prendrait un corps céleste à un instant donné si, à partir de cet instant, toutes les forces perturbatrices disparaissaient.

Remarque : L'orbite réelle à un instant donné est tangente à l'orbite osculatrice à cet instant.

Éléphant : Pour un marin, toute personne étrangère à la Marine est un *éléphant*, probablement parce que tout terrien est lourd, pataud et maladroit quand il est embarqué.

Remarque : Le Marquis de Beauvau (174,-1793, qui fut tué le 14 mars 1793 pendant les Guerres de Vendée en défendant la ville de Cholet contre l'armée des brigands Stofflet et Cathelineau et qui, s'étant engagé dans la Marine Royale en 1767, avait servi à la mer comme lieutenant de vaisseau à partir de 1772, fit remarquer dans des critiques publiées en 1773 et 1774 par le « *Journal Encyclopésique* » de deux ouvrages écrits, l'un par l'avocat Feutry sur l'allègement des canons de marine pour augmenter le nombre des pièces sans augmenter la taille des vaisseaux, l'autre par le colonel d'infanterie Paul-Gédéon Joly de Maizeroy (1719-1780) sur la tactique de l'abordage des vaisseaux, que :

i) « *C'est le malheur des gens de mer d'être jugés par des messieurs qui voient la mer dans les livres et qui, comme l'avocat Feutry, ramènent tout à des principes qui n'ont aucun rapport avec l'art des marins* ».

ii) « *Certains aiment parler marine sans connaître la mer, cela est commode, mais ils s'exposent à dire ou à écrire des choses sur lesquelles les gens du métier ne peuvent s'empêcher de s'écrier que, quand on parle de son métier aussi bien que le colonel Joly de Maizeroy parle du sien, pourquoi ne pas s'y borner* ».

Éléutéria : Aspiration du peuple au pouvoir par le suffrage universel, contrairement à la *démocratie censitaire* dans laquelle seuls les citoyens dont le total des impôts atteint un certain seuil, appelé cens, participent aux décisions.

Remarques : **a)** – Le concept d'*éléutéria* est postérieur à celui de *démokratia*.

b) – *Éléutéria* est tiré du grec ἐλευθερία et signifie *liberté, indépendance* ; *démocratie* est tiré du grec δημοκρατία qui signifie *gouvernement populaire*.

Éléutéries : Fêtes de la liberté données tous les 5 ans dans certaines villes de la Grèce ancienne :

i) à Platée, pour célébrer l'expulsion des Perses ;

ii) à Syracuse, en l'honneur de l'expulsion des tyrans par Thrasybule ;

iii) à Samos, en l'honneur d'Éros.

Remarque : Thrasybule a été tyran de Syracuse en 466 et 465 av. J.-C.

Élévation du niveau des mers : 1 – L'astronome suédois Anders Celsius (1701-1744) effectua de nombreuses mesures géodésiques en Suède et il fut l'un des premiers à remarquer la lente élévation des côtes scandinaves par rapport au niveau moyen de la mer.

Remarque : Celsius a pensé que l'évaporation de l'eau de la mer pouvait être à l'origine de ce phénomène, mais on sait maintenant qu'il est causé par un *rebond isostatique* à très longue période du bouclier scandinave, dû à la remise à l'équilibre de la croûte terrestre enfoncée par le poids de la calotte polaire qui recouvrait le continent lors des grandes glaciations du Quaternaire.

2 – La présence, puis la fonte au cours de différentes périodes préhistoriques, d'une épaisse couche de glace sur l'Europe actuelle, a encore aujourd'hui des effets sur le niveau d'enfoncement des côtes dans la mer.

Remarques : **a)** – La plaque continentale s'était enfoncée dans le magma terrestre qui la porte, pendant que la glace pesait sur elle.

b) – La plaque continentale s'est ensuite élevée en raison de la fonte de la glace.

c) – L'écorce terrestre a un module d'élasticité proche de celui du fer : l'élévation de la plaque continentale en raison de la fonte de la glace qui pesait sur elle, a été suivie par un mouvement alternatif d'enfoncements et de soulèvements, de période mesurable en siècles ; actuellement, la surface de la Charente-Maritime est en train de s'élever et l'on observe au marégraphe de La Pallice une baisse du niveau moyen de 2,7 mm par an par rapport au zéro NGF 1969 qui est situé à 3,504 m au-dessus du zéro hydrographique (ou zéro des cartes marines).

d) – Les mouvements d'élévation et d'abaissement de la plaque continentale ne peuvent être mesurés avec un degré de confiance suffisant que si l'on dispose d'observations précises et fiables sur une durée de l'ordre du siècle.

Élève (en anglais « *cadet* ») : Parmi les membres de l'Équipage d'un navire de commerce, on appelle *élève* une personne ayant déjà suivi un cours dans une école d'officiers et qui effectue le temps de navigation nécessaire pour être admis à suivre un cours d'élève-officier.

Remarque : Dans la pratique, on regroupe souvent sous l'appellation d'*élèves* les élèves proprement dits et les élèves-officiers.

Élève-officier (en anglais « *cadet* ») : Titulaire d'un diplôme d'élève-officier qui effectue le temps de navigation nécessaire pour obtenir automatiquement un brevet d'officier.

Élevé (en anglais « *high* ») : On appelle *pôle élevé* celui des deux pôles (Nord ou Sud) qui est au-dessus de l'horizon du lieu où l'on se trouve.

ELF : Sigle de l'expression anglaise *extremely low frequency* qui s'applique aux ondes radio destinées aux sous-marins en plongée profonde.

Remarques : **a)** – Seules les ondes de fréquence très basse (ELF) pénètrent suffisamment dans l'eau pour être reçues par un sous-marin en plongée profonde.

b) – Le débit des transmissions ELF est extrêmement faible (une minute pour recevoir un seul caractère).

c) – Les transmissions ELF ne sont normalement utilisées que pour demander à un sous-marin de remonter à l'immersion périscopique afin d'interroger sa « boîte à lettres » dans le satellite de communication.

El Ferrol : Ville du Nord-Ouest de l'Espagne, en Galice, près du Cap Finisterre.

Remarques : **a)** – El Ferrol est un port de pêche et de commerce.

b) – Ville natale du général Franco, *El Ferrol* s'est appelée, en son honneur : « *El Ferrol del Caudillo* » de 1938 à 1982.

El Hierro : Voir *Île de Fer*.

Élider : Retrancher une voyelle finale, la supprimer dans l'écriture ou dans la prononciation en français.

Remarques : **a)** – On élide dans la prononciation l'« e » féminin quand il est suivi d'une voyelle ou d'une « h » muette.

b) – On met une apostrophe dans l'écriture à la place de la voyelle qu'on élide. [Voir le mot *Élision*].

Éliminer : **1** – Chasser, expulser, mettre dehors.

Exemples : Il faut éliminer les importuns.

2 – Tuer.

Exemple : Éliminer les ennemis.

Remarque : Dans ce sens, François Hollande dit « détruire ».

Élinde :

Élingue (en anglais « *sling* ») : Cordage court ou fil d'acier épissé à ses deux bouts, destiné à saisir les fardeaux au moyen d'un cartahu, d'un palan ou d'une grue.

Élingue carrée : Prélart carré, ou presque carré, muni de quatre boucles à ses angles qui permettent de le saisir à l'aide d'un cartahu et de soulever la charge qu'il contient.

Remarque : On peut remplacer le prélart par un filet à larges mailles ; les animaux vivants (vaches, chevaux, moutons, porcs, etc.) sont parfois embarqués ou débarqués par ce moyen.

[Voir le mot *Cartahu*].

Élire : **1** – Choisir, prendre par préférence, nommer à une dignité, à une charge, à une place par le concours des suffrages.

2 – [Par extension et affaiblissement] Choisir.

Remarques : **a)** – On dit « élire sa sépulture » pour dire *marquer le lieu où l'on veut être enterré*.

b) – « *Élire domicile* » signifie assigner un lieu certain et connu, où tous les actes de justice peuvent être signifiés.

Élision : Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle.

Remarques : **a)** – L'élision se marque en français par une apostrophe, comme en ces expressions « l'âme », « qu'elle », « s'il ».

b) – Dans la prononciation, il se fait beaucoup d'élisions qui ne se marquent pas dans l'écriture, comme dans l'expression « *il marche après lui* » où l'on ne prononce pas l'e final de *marche*, et on l'écrit.

c) – Il se fait plusieurs élisions dans la prononciation familière, qui n'ont pas lieu dans la prononciation soutenue.

Élite : **1** – Ce qu'il y a d'excellent en chaque genre, et de plus digne d'être choisi.

Exemples : Troupe d'élite ; soldats d'élite ; l'élite de la Noblesse ; l'élite de l'armée ; il a eu l'élite de toutes ces marchandises ; j'ai lu l'élite de ses livres, de sa bibliothèque.

2 – Petit groupe de personnes dont la pensée est censée orienter celle du grand nombre.

[Voir l'expression *Coopération intellectuelle (Institut de –)*].

3 – Petit groupe de personnes distinguées parmi les autres, choisies selon des critères variés et vivant aux crochets de la population laborieuse.

Remarques : **a)** – *Élite* s'oppose parfois au mot vulgaire « *populasse* ».

b) – « *Élite* » est l'ancien participe passé féminin du verbe *élire*.

Élixir : **1** – Nom générique des mélanges d'alcoolats et de sirops.

Remarques : **a)** – Un alcoolat est un alcool aromatisé.

b) – Un sirop est une solution sucrée aromatisée.

c) – L'infusion est l'action qui consiste à laisser séjourner des substances dans un liquide.

d) – L'excipient de l'élixir masque le goût des substances médicamenteuses.

e) – Selon notre pharmacien, l'élixir de sapin obtenu à partir d'une infusion de bourgeons de sapins dans de l'alcool de mirabelles, avec addition de sirop de sapin, est plus efficace pour lutter contre une toux sèche que le simple sirop de sapin obtenu à partir de la superposition alternée de couches de sucre en poudre et de bourgeons de sapin.

2 – Liqueur spiritueuse extraite d'une ou plusieurs substances.

Remarque : C'est la même chose que ce que l'on nomme *teinture*, *quintessence* ou *extrait*.

3 – Philtre, préparation liquide à laquelle on attribue des vertus magiques.

Exemples : Élixir de longue vie ; élixir d'amour.

4 – La substance la plus pure que l'on tire de certaines choses.

Exemples : Excellent élixir ; précieux élixir. ; tirer l'élixir de quelque chose.

5 – [*Au figuré*] Ce qu'il y a de meilleur dans un discours, dans un ouvrage.

Ellébore : Herbe médicinale renonculacée qui entre dans beaucoup de remèdes, et que les anciens ont cru propre à guérir la folie.

Remarque : On dit malicieusement qu'un homme a besoin d'ellébore, pour dire, qu'il a l'esprit troublé, et qu'il n'est pas en son bon sens.

Ellipse : [*Terme de grammaire*] Retranchement d'un ou de plusieurs mots, qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction, mais que l'usage permet de supprimer.

Exemples : Quand on dit « la Saint-Nicolas » pour dire *la fête de Saint-Nicolas*, c'est une ellipse ; l'expression « *il a pris sur lui d'attaquer* » est une ellipse pour dire « *il a pris sur lui le risque d'attaquer* ».

Ellipse : Courbe plane résultant de la section d'un cône droit par un plan oblique à l'axe du cône.

Remarques : **a)** – L'ellipse a deux foyers.

b) – Le cercle est une ellipse particulière où les deux foyers sont confondus.

Ellipsoïde : Solide engendré par la rotation d'une ellipse autour de l'un de ses axes.

[Voir les mots *Révolution* et *Rotation*].

Elme (Feu Saint –) : Nom qu'on donne à certains feux qui voltigent sur la surface des eaux, qui s'attachent quelquefois aux mâts des navires et qui paraissent ordinairement après une tempête.

Remarque : Les anciens les nommaient *Castor* et *Pollux*.

El Niño : 1 – Le phénomène *El Niño* est lié à une modification périodique du régime des courants à proximité de l'Amérique du Sud, dans l'Océan Pacifique.

2 – Le courant habituel devant les côtes de l'Équateur et du Pérou va du Sud vers le Nord et est froid.

3 – De temps en temps, le courant inverse son sens de circulation et devient chaud, entraînant une série de situations météorologiques souvent indésirables et résumées dans l'appellation *El Niño*.

4 – *El Niño* s'observe principalement aux environs de Noël, à l'époque de la commémoration de la naissance de l'enfant Jésus (*el Niño*) : d'où l'appellation.

5 – Le phénomène entier regroupe toute une série de modifications des conditions atmosphériques dans la partie tropicale du Pacifique, avec une modification des vents de surface et un réchauffement des côtes ouest de l'Amérique du Sud.

6 – Le phénomène *el Niño* reviendra après une période de trois à sept ans.

7 – Des manifestations météorologiques liées au phénomène *el Niño* s'observent dans les Andes (pluies diluviennes) ; sur la façade atlantique de l'Amérique du

Sud (chaleurs inhabituelles) ; en Polynésie (cyclones) ; aux États-Unis (température exceptionnellement élevée en Alaska) ; au Nord de l'Australie et en Indonésie (sécheresse et incendies) ; ou sur la côte orientale de l'Afrique (sécheresse).

Élocution : Partie de la rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots.

Remarque : Il se prend communément pour la manière dont on s'exprime.

Exemples : Élocution nette, élégante, belle, noble, simple, sublime, figurée, pure, claire ; cet auteur a beaucoup de noblesse dans son élocution ; élocution faible, languissante, triviale, embarrassée, confuse. ; traité de l'élocution.

Éloge : 1 – Discours à la louange de quelqu'un.

Exemples : Éloge pompeux, magnifique ; il a fait l'éloge d'un tel ; éloge funèbre.

2 – Il se prend aussi quelquefois pour de simples louanges.

Exemple : En prétendant le blâmer, vous faites son éloge.

3 – Éloge se dit aussi des choses.

Exemples : Éloge historique d'une ville ; Synesius a fait l'éloge de la pauvreté, Favorin de la laideur, Érasme de la folie, etc.

Éloi (Saint –) : Voir Saint Éloi.

Éloigné : 1 – [*Dans l'espace*] Qui est distant, situé loin.

Exemples : Sa résidence est éloignée de la ville ; habiter un quartier éloigné.

2 – [*Dans le temps*] Qui est situé loin, dans le passé ou le futur.

Exemples : À une époque éloignée de la nôtre ; une date, une échéance encore éloignée.

3 – [*Au figuré*] Qui diffère, diverge, s'écarte de.

Exemples : Ce récit est bien éloigné de la vérité ; mes opinions ne sont pas bien éloignées des vôtres.

Éloignement : 1 – Action par laquelle on éloigne, on s'éloigne.

Exemple : Assister à l'éloignement d'un navire.

2 – Effet de cette action.

Exemple : On attend que l'éloignement du quai soit d'une dizaine de mètres pour envoyer le lance-amarres.

3 – Absence.

Exemples : Depuis son éloignement de Paris ; son éloignement n'a pas duré.

4 – Antipathie, aversion, soit pour les personnes, soit pour les choses.

Exemples : Il a de l'éloignement pour cet homme-là ; il a de l'éloignement pour ce mariage.

5 – Éloignement se prend aussi quelquefois pour les derniers plans d'un tableau.

Remarque : En ce sens il est employé avec la préposition *dans*.

Exemple : « Dans l'éloignement on voit des Bergers, qui »

Éloigner : 1 – Écarter une chose ou une personne d'une autre.

Exemples : Éloignez cette chaise du feu ; éloignez cette table de la fenêtre ; éloignez-les l'un de l'autre.

Remarques : **a)** – On dit « *s'éloigner de son devoir* » pour dire *manquer à son devoir* ; on dit « *s'éloigner du respect qu'on doit à quelqu'un* » pour dire *manquer au respect qu'on doit à quelqu'un*.

b) – On dit « *pays éloigné* » pour dire *pays lointain*.

2 – Éloigner, signifie aussi retarder, différer.

Exemples : Il a éloigné cet accommodement, ce mariage ; toutes ces difficultés éloignent la paix.

3 – Donner de l'aliénation.

Exemple : Il n'y a rien qui éloigne plus les cœurs, les esprits, les affections, que le mépris, les mauvais traitements, etc.

Élongation (en anglais « *elongation* ») : En cosmographie, l'élongation est la distance angulaire d'un astre au Soleil pour un observateur géocentrique, c'est-à-dire un observateur imaginaire qui se tiendrait au centre géométrique de la sphère terrestre.

Élonger (en anglais « *to haul along* ») : **1** – Déployer, étendre quelque chose dans sa plus grande longueur.

Remarques : **a)** – *Élonger* ne doit pas être confondu avec *allonger* qui signifie « procurer plus de longueur ».

[Voir le mot *Allonger* ou *Alonger*].

b) – Élonger une *amarre*, c'est envoyer cette amarre dans une direction donnée et sur une grande longueur.

c) – Élonger un *cordage*, c'est le déployer et l'étendre complètement sur le pont pour en défaire les coques ou pour faciliter son utilisation prochaine.

d) – Élonger une *manche à incendie*, c'est la dérouler complètement sur le pont pour qu'elle soit parée à être mise en pression ; l'opération contraire s'appelle *rouler* la manche.

[Voir le mot *Manche* et l'expression *Manche à incendie*].

e) – [Par métonymie] Élonger une *ancree*, c'est la faire porter par une embarcation, en laissant filer son câble, jusqu'à l'endroit où l'on désire la mouiller.

2 – Élonger c'est aussi longer [*quelque chose*] en parlant d'un navire qui fait route.

Exemples : Élonger une digue, un rivage.

Élongis : **1** – Pièces longitudinales placées à tribord et à bâbord du mât, reposant sur les jottereaux ou sur les faux élongis et destinées à supporter le capelage du mât.

2 – Les élongis et les coussins de capelage sont souvent chevillés sur le mât avant la mise en place du mât à bord.

Élongis de surbaux : Entremises formant dans le sens de la longueur l'encadrement des écoutilles, à bâbord et à tribord, pour s'opposer à l'introduction de l'eau par l'ouverture des écoutilles.

Remarques : **a)** – Deux surbaux forment l'encadrement des écoutilles dans le sens de la largeur, l'un sur l'avant, l'autre sur l'arrière.

b) – Les élongis de surbaux et les surbaux ont une élévation de 30 centimètres au-dessus du pont.

[Voir les mots *Surbau*, *Entremise*, *Écoutille*].

Élongis (Faux –) : Pièces horizontales placées quelquefois entre les jottereaux et les élongis.

Éloquence : **1** – L'art, le talent de bien dire.

Remarque : La bonne éloquence allie, ou semble allier, la spontanéité et l'improvisation.

2 – Art de convaincre.

Remarque : L'éloquence a trois objectifs :

i) instruire ;

ii) plaire ;

iii) émouvoir.

Exemple : Il y avait je ne sais quelle éloquence dans le ton de sa voix, dans l'expression de son regard ; l'éloquence des faits ; l'éloquence des chiffres.

Remarque : La physionomie, le geste ont leur éloquence.

3 – Ensemble des procédés rhétoriques définissant un genre oratoire déterminé.

Exemples : L'éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune ; l'éloquence sacrée, judiciaire, politique.

Elsass-Lothringen : Appellation allemande de l'ensemble territorial « *Alsace-Moselle* » lorsqu'il était incorporé dans l'Empire allemand de 1872 à 1919.

Élu : **1** – Élu veut dire, en matière de religion, *prédestiné à la vie éternelle*.

Exemple : Il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

2 – Celui qui a remporté une élection.

Exemple : Les élus du Conseil municipal.

3 – [*Vieilli*] Officier d'une Élection, dont la principale fonction sous l'ancien régime était de juger en première instance des contestations sur le fait des tailles, aides, et autres impositions.

Exemples : Les élus d'une telle ville ; une charge d'élu.

Remarque : Sous l'ancien régime [avant la Révolution] les *élections* étaient des circonscriptions administratives.

Élucubrations : **1** – *Ouvrage* composé à force de veilles et de travail.

Remarque : Ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel ; on ne s'en sert guère que pour désigner des ouvrages d'érudition.

2 – Veilles, travail qu'un ouvrage a coûté.

Éluder : Éviter avec adresse.

Exemple : Éluder une difficulté.

Élysée : **1** – [*Terme de Mythologie*] Séjour où il n'y a d'admis que les héros et les hommes vertueux, après leur mort.

Remarques : **a**) – On dit également dans le même sens « *les Champs Élysées* » ou « *les champs élysiens* » et alors il est adjectif.

b) – On a donné, à Paris, le nom de *Champs Élysées* à une grande avenue.

2 – Le *palais de l'Élysée* est le siège de la présidence de la République française et la résidence officielle du Président de la République ; il est situé au n°55, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris 8^{ème}.

Remarques : **a**) – Le palais de l'Élysée est l'ancien hôtel d'Évreux, qui avait été construit en 1720 par l'architecte Armand-Claude Mollet (1660-1742) pour Louis-Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Évreux ; Louis-Henri de La Tour d'Auvergne avait été gouverneur du Poitou de 1716 à 1719 ; il était un petit-neveu de Jules Mazarin (1602-1661) ; Mazarin fut ministre d'État de 1643 à 1651, durant la régence d'Anne d'Autriche (1601-1666), l'épouse de Louis XIII (1601-1643) et la mère de Louis XIV (1638-1715).

b) – Le roi Louis XV (1710-1774) acheta l'hôtel d'Évreux pour en faire la résidence parisienne de sa maîtresse, Jeanne-Antoinette Poisson (1721-1764) dite la *marquise de Pompadour*.

c) – Après la mort de la Pompadour (15 avril 1764) l'hôtel d'Évreux servit à loger les ambassadeurs extraordinaires à la place de l'hôtel des Pontchartrain, puis il devint la propriété de différents personnages.

d) – La dernière occupante du palais de l'Élysée avant la Révolution fut Louise Marie Thérèse Bathilde d'Orléans, duchesse de Bourbon (1750-1822).

e) – Le palais de l'Élysée fut acheté en 1805 par le maréchal d'Empire Joachim Murat (1767-1815), beau-frère de Napoléon 1er ; le palais de l'Élysée fut ensuite occupé à partir de 1808 par Joséphine de Beauharnais (1763-1814) puis par Napoléon 1er (1769-1821) ou par l'impératrice Marie-Louise de Habsbourg-Lorraine (1791-1847).

f) – Le tsar Alexandre 1er de Russie (1777-1825) prit possession du palais de l'Élysée après la défaite de Napoléon à Leipzig (16-19 octobre 1813) suivie de

l'invasion de la France par les Russes et les Prussiens (décembre 1813 - avril 1814) et du traité de Fontainebleau (11 avril 1814) qui exilait Napoléon sur l'île d'Elbe.

g) – Puis ce fut le duc de Wellington (1769-1852), le vainqueur de la bataille de Waterloo (18 juin 1815).

h) – Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry (1778-1820), second fils du roi Charles x (1757-1836) et son épouse Marie-Caroline de Bourbon, princesse de Naples et de Sicile (1798-1870) occupèrent le palais de l'Élysée à partir de 1816.

i) – Le palais de l'Élysée resta inoccupé entre 1820 et 1848, sauf pour y loger des hôtes de marque étrangers.

j) – Une loi du 12 décembre 1848 assigna le palais de l'Élysée comme résidence du Président de la République ; le premier président de la deuxième république, élu le 11 décembre 1848 fut Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873, futur empereur Napoléon III) de sinistre mémoire.

k) – Le palais de l'Élysée fut complètement rénové en 1853, sous le Second Empire, par l'architecte Joseph-Eugène Lacroix (1814-1873).

l) – Le Palais de l'Élysée est redevenu officiellement la résidence des présidents de la République française par la loi du 22 janvier 1879.

m) – Le Palais de l'Élysée est resté la résidence des présidents de la République française sous les troisième, quatrième et cinquième républiques.

Emacs : GNU-Emacs est un super éditeur de texte permettant de saisir le code d'un langage informatique (C, C++, Latex, etc.), de le compiler, de le corriger, de l'éditer, etc., ou de naviguer sur le Web, de lire les forums informatiques et les messages électroniques tout en restant sous Emacs.

Remarques : **a)** – Emacs est la contraction de l'expression anglaise Editor **MACroS**.

b) – Emacs a été écrit en 1976 à partir des éditeurs TECO et E. par Richard Stallman (né en 1953) fondateur de la *Free Software Foundation* et du projet GNU.

c) – Emacs peut utiliser le langage d'extension Lisp.

d) – Les sources d'Emacs sont librement accessibles et diffusables.

e) – GNU-Emacs est distribué sur la base du partage communautaire, ce qui signifie que toute amélioration doit être retournée à Richard Stallman afin d'être incorporée et redistribuée ; Richard Stallman continue d'assurer les mises à jour.

f) – GNU est un projet informatique libre et gratuit, créé en 1983 par Richard Stallman, basé sur le système d'exploitation Unix : parmi les applications les plus remarquables, on trouve le compilateur gcc, des bibliothèques, des outils de développement.

g) – Maintenant qu'Unix n'est plus libre et gratuit, le projet GNU est associé au noyau Linux dont le code est libre d'accès et dont le fonctionnement est comparables à celui d'Unix.

h) – GNU est l'acronyme récursif de l'expression « **GNU's Not UNIX** » (en français : « **GNU n'est pas UNIX** »).

i) – GNU peut être utilisé et partagé librement par tous.

j) – L'alternative à Emacs est son concurrent **vi** ou la version améliorée **vim**.

Émail : **1** – Composition faite de verre calciné, de sel, de métaux, etc. que l'on applique avec le feu sur des ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de terre cuite, etc. pour les embellir.

Remarque : On dit qu'une porcelaine est d'un *bel émail* pour dire que les couleurs en sont vives et brillantes.

2 – [Au figuré] On dit « *l'émail des dents* » pour dire *l'éclat des dents fort blanches*, la superficie luisante qui couvre la partie osseuse de la dent.

Émanciper : 1 – Mettre un fils ou une fille hors de la puissance parentale, ou mettre un mineur en état de jouir de ses revenus.

2 – [Au figuré, lorsqu'il est joint avec un pronom personnel] Se donner trop de licence ; sortir des termes du devoir ; ne pas garder les mesures nécessaires et convenables à l'état où l'on est.

Exemples : Vous vous émancipez beaucoup pour un homme qui ne fait que de relever de maladie ; il s'est émancipé à lui parler peu respectueusement.

Émaner : Tirer son origine, sortir, découler de quelque chose.

Exemples : Le Saint Esprit émane du Père et du Fils ; les influences qui émanent des planètes ; un édit qui émane de la puissance royale.

Émarger : Porter, arrêter quelque chose – en marge d'un compte, d'un inventaire.

Remarque : Porter sa signature au bas d'un acte s'appelle *signer* cet acte ; ce n'est pas émarger.

Embabouiné (en anglais « *foul* ») : Se dit d'un navire qui se trouve engagé, embarrassé dans une mer parsemée de dangers.

[Voir le mot *Babouin*.]

Embabouiner : [Familier] Engager quelqu'un par des caresses, par des paroles flatteuses, à faire ce qu'on souhaite de lui.

Exemples : Cette femme l'a embabouiné ; il s'est laissé embabouiner.

Embâcle : 1 – Obstruction du lit d'un cours d'eau par accumulation locale de glaçons.

2 – Amoncellement de matériaux divers et plus particulièrement de bois flottants, qui forment un barrage dans le lit d'un cours d'eau.

Emballer : Empaqueter, mettre dans une balle.

Embarcation (en anglais « *boat* », « *launch* », « *craft* ») : Terme générique pour toute espèce de bateaux à rames, ou n'allant à la voile qu'accidentellement et dont la longueur ne dépasse pas 18 mètres.

Remarques : **a)** – Selon leurs dimensions, on distingue les *yoles*, les *canots* ou les *chaloupes*.

b) – On appelle aussi *embarcations* des petits bateaux à propulsion mécanique.

c) – Selon leur vitesse, on distingue parmi les embarcations à propulsion mécanique les *canots* dont la vitesse ne dépasse pas 15 nœuds et les *vedettes rapides* dont la vitesse dépasse les 15 nœuds.

Embardée (en anglais « *yaw* ») : Modification accidentelle et prononcée du cap d'un navire, soit d'un bord, soit de l'autre du cap assigné ; le vent lorsque le navire est largue ou vent arrière, ou les lames de la mer (par exemple) peuvent tendre à faire embarder le navire.

Remarques : **a)** – Le mot *embardée* s'emploie lorsque l'on court grand largue ou vent arrière ou encore, si l'on est à l'ancre, lorsque l'avant du navire dévie considérablement de la direction qu'il devrait avoir ; lorsqu'il dévie d'une petite quantité, on parle de *lan*.

b) – Sous les allures autres que le grand largue ou vent arrière, on emploie le mot *arrivée* (en anglais « *lee lurch* ») si le mouvement a lieu du côté sous le vent ; on emploie le mot *auloffée* ou *oloffée* (en anglais « *yaw to the luff* ») s'il a lieu du côté au vent ; à la cape, en panne ou quand on n'a pas d'erre, on l'appelle *abattée*.

c) – Une petite embardée est appelée un *lan*.

[Voir le mot *Lan*].

d) – L'appareil à gouverner (*la barre*) permet de corriger plus ou moins

automatiquement selon l'installation embarquée, les *lans* et les *embardees* après qu'une perturbation a écarté le cap (*mesure*) de la valeur désirée (*consigne*).

Embargo : Défense faite aux navires de commerce de sortir des ports ou des rades sans permission.

Exemple : Mettre un embargo.

Remarque : Le mot *embargo* est tiré de l'espagnol.

Embarquement : **1** – Action de s'embarquer, ou d'embarquer quelque chose.

Exemples : Depuis notre *embarquement* nous avons passé trois mois à la mer ; embarquement des vivres, de l'eau et des marchandises.

2 – *Embarquement* se dit pour les frais qu'il en coûte pour embarquer des marchandises.

Embarquement d'une charge à bord : L'embarquement d'une charge à bord d'un navire à flot entraîne un abaissement du centre de masse, une modification des enfoncements à l'avant et à l'arrière et souvent une modification de l'assiette du navire ; à l'inverse, le débarquement d'une charge entraîne une élévation du centre de masse.

Remarques : **a)** – Pour connaître la variation de l'enfoncement du centre de masse du navire suivant que l'on met ou que l'on en retire une certaine quantité de marchandises, on doit déterminer la valeur *p* de la masse de marchandise qui entraîne une variation de l'enfoncement de 1 centimètre.

b) – Pour obtenir la valeur *p* de la masse de marchandise qui entraîne une variation de l'enfoncement de 1 centimètre, on prend sur l'*échelle de charge*, qui figure parmi les documents fournis par le chantier, deux déplacements voisins de l'enfoncement considéré et on divise la différence de ces déplacements par la différence des enfoncements correspondants (l'enfoncement est souvent appelé *tirant d'eau*).

[Voir l'expression *Échelle de charge*].

Embarquer : **1** – Mettre dans la barque, dans le navire, dans le vaisseau.

Remarques : **a)** – Il se dit des hommes, des armes, des vivres, des marchandises etc.

Exemples : Embarquer l'armée ; embarquer des marchandises.

b) – En parlant des marchandises, on dit « *embarquer en grenier* » pour dire « *embarquer sans emballer* ».

Exemple : On embarque *en grenier* le blé ou les autres grains.

2 – Pour un marin, c'est se lier par contrat avec l'armateur ou avec le capitaine d'un navire pour se mettre à son service sur ce navire.

Remarque : « *Être embarqué sur tel navire* » signifie *faire partie de l'Équipage* de ce navire.

3 – Pour une Compagnie de navigation, c'est porter le marin sur le rôle d'Équipage d'un navire.

Remarque : Vis-à-vis de la Compagnie de navigation et de l'Administration maritime, les différentes situations du marin sont :

i) *Embarqué* : Le marin est inscrit sur le rôle d'Équipage d'un navire de la Compagnie ; le marin peut être soit à bord du navire, soit à terre si le navire est dans un port d'escale ou s'il fait relâche ;

ii) *En congé* : Le contrat de travail entre le marin et la Compagnie est momentanément suspendu et le marin n'est porté sur aucun rôle d'Équipage ; le marin est retourné à son domicile, ou il voyage à son gré ;

iii) *En conduite* : Le marin rejoint le navire sur lequel il a été désigné par la Compagnie, ou il retourne à son domicile après avoir été débarqué du rôle d'Équipage ; dans ces cas, il est au service de la Compagnie ;

iv) En mission : Le marin est envoyé par la Compagnie dans un endroit désigné pour une raison déterminée.

4 – Entrer dans un navire pour faire route.

Exemple : Nous nous embarquâmes à La Rochelle pour une croisière de huit jours.

5 – [Au figuré] Il s'emploie aussi avec le pronom personnel, et il signifie *s'engager à quelque chose, s'y adonner*.

Exemples : S'embarquer dans une méchante affaire ; s'embarquer au jeu.

Remarque : « *S'embarquer sans biscuit* » signifie s'engager dans quelque affaire sans avoir les moyens nécessaires pour la faire réussir, par allusion au *biscuit de mer* qui constituait une grande partie de la nourriture habituelle des marins au long-cours, à l'époque de la Marine à voiles.

Embarquer sur la patte de l'ancre : Expression imagée signifiant *embarquer à la toute dernière minute*, juste avant l'appareillage.

Remarque : Ce serait le cas, littéralement, pour le marin qui rejoindrait un navire au mouillage après que l'échelle de coupée a été remontée, qui grimperait sur l'ancre que l'on est en train de hisser, au moment où elle sort de l'eau et qui resterait debout sur la patte de l'ancre jusqu'à se retrouver à bord lorsque l'ancre arrive au bossoir.

Embarras : **1** – Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage.

Exemple : On parlait déjà des *embarras de Paris* à l'époque des carrosses et des charrettes à cheval.

2 – [Au figuré] La confusion de plusieurs choses difficiles à débrouiller.

3 – [Au figuré] La peine que donne une multitude d'affaires qui surviennent toutes à la fois.

4 – [Au figuré] L'irrésolution dans laquelle on se trouve lorsqu'on ne sait quel parti prendre, ni par quelle voie se tirer de quelque pas difficile.

Embarrasser : **1** – Empêcher la liberté du mouvement.

2 – *Embarrasser* une affaire, *embarrasser* une question, c'est la rendre obscure et pleine de difficultés, la rendre malaisée à démêler.

Embaucher : [Familier] Engager un garçon pour un métier dans une boutique.

Remarques : **a)** – On appelle *garçons* ceux qui travaillent sous les maîtres et les compagnons dans les *boutiques* des marchands et des artisans.

b) – On appelle *compagnon* un garçon qui a fait son apprentissage en quelque métier mais qui n'est pas passé maître, et qui travaille pour le compte d'un autre comme un égal.

Embecqueter (en anglais « *to get in a streight* », « *to get within a cape* ») : Lorsqu'il est question d'un des caps de l'entrée d'un détroit, d'un canal, d'un bras de mer, on dit qu'un navire a embecqueté lorsqu'il s'est avancé pour se trouver en dedans de ce cap.

Embelle : Partie concave au milieu d'une selle de cheval.

Embelle (en anglais « *breast of a ship* ») : **1** – Partie découverte d'un navire comprise entre le gaillard d'avant et le gaillard d'arrière et qui formait parfois sur des navires anciens une courbe concave rappelant une selle de cheval.

Remarques : **a)** – Les *amarres d'embelle* partent de l'embelle du navire.

b) – Les mots *belle* et *embelle* sont souvent pris l'un pour l'autre.

[Voir le mot *Belle*].

2 – [Vieilli] Lieu le plus bas du pont supérieur des grands navires à voiles d'où le pont commençait à se relever vers l'avant et vers l'arrière.

Remarque : Sur les grands navires à voiles, l'*embelle* était entre les haubans de misaine et les grands haubans, au droit du maître couple et du grand mât.

Embellie (en anglais « *clearing* ») : **1** – Disposition, ou apparence de disposition du temps vers un changement favorable, et qui se déclare après une apparition plus ou moins longue du ciel entre les nuages après une bourrasque, après un grain violent ou un coup de vent obstiné.

2 – Amélioration du temps, devenant beau pour un moment, dans une période de mauvais temps.

3 – C'est encore un instant d'accalmie, de mer moins mauvaise.

Remarque : Embellie se dit habituellement d'une amélioration *temporaire* du temps.

Emblondie : Appellation du pinceau lumineux d'un phare que l'on aperçoit parfois au-dessus de l'horizon par nuit noire, surtout par temps humide, alors que l'on se trouve encore au delà de la portée lumineuse de ce phare.

Remarques : **a)** – On appelle *pinceau lumineux* un très petit faisceau lumineux : un phare ne peut pas, en pratique, émettre un unique rayon lumineux.

b) – Du môle d'escale de La Pallice on peut apercevoir, par nuit claire, l'*emblondie* du feu de La Coubre à l'entrée de la Gironde.

[Voir l'expression *Portée lumineuse*].

Emboire : Emboire un moule de fonderie c'est enduire ce moule d'huile ou de cire fondue pour empêcher la matière que l'on va y couler d'y adhérer.

Emboîture : L'emboîture consiste à porter le diamètre intérieur d'un tube à la valeur de son diamètre extérieur.

Remarques : **a)** – L'emboîture sert à raccorder deux tubes de cuivre de même diamètre.

b) – Pour réaliser une emboîture, on recuit le tube et on utilise une pince à évaser sur laquelle on a monté la tête correspondant au diamètre du tube à évaser.

Embolisme : Intercalation d'un ou de plusieurs mois dont on se sert pour faire concourir un cycle d'années lunaires avec un cycle d'années solaires.

Remarque : Les Grecs utilisaient le cycle de Méton, qui dure à la fois environ 19 années solaires et 235 mois lunaires.

[Voir l'expression *Cycle de Méton*].

Embolismique : Dans un calendrier luni-solaire, on appelle mois *embolismique* le 13^{ème} mois que l'on ajoute à certaines années de rang deux ou de rang trois.

[Voir le mot *Embolisme*].

Remarques : **a)** – Une année lunaire de 12 lunaisons est plus courte de 11 jours qu'une année solaire ; au bout de deux ans il se trouve une différence de 22 jours environ par excès et au bout de trois ans de 33 jours par excès ; on forme un mois lunaire intercalaire de 30 jours ou d'un peu moins, que l'on ajoute à cette deuxième ou troisième année solaire pour aligner la dernière journée de l'année en cours avec les saisons ; cette année particulière se trouve par là composée de 13 mois.

b) – Les Romains appelaient *intercalaris* (mois intercalaire) ou *mercēdōnīus mensis* le mois de 22 ou 23 jours qu'ils introduisaient certaines années à la discrétion des hommes politiques au pouvoir.

c) – Le mois *Mercedonius* des Romains a été supprimé en 46 avec l'introduction du calendrier julien.

d) – Le *calendrier julien* ne comporte pas de mois intercalaires.

[Voir l'expression *Calendrier julien*].

Embossage : Action d'embosser un navire en le maintenant à la fois par une ou par des ancres mouillées de l'avant et par une ou plusieurs autres mouillées de l'arrière, afin qu'il conserve un cap stable malgré l'action du vent ou du courant.

Remarques : **a)** – On embosse un navire pour qu'il occupe moins de place dans une rivière qui connaît des renverses de courant avec les marées.

b) – On embossait les vaisseaux qui devaient conserver leurs batteries de canons dirigées vers une citadelle ennemie à terre.

[Voir le mot *Embosser*].

Embossage (Ligne d' –) : Une ligne d'embossage est constituée d'un câble métallique de grande longueur enroulé sur le tambour d'un treuil et terminé par une extrémité de chaîne alourdie comportant un émerillon ; l'émerillon est maillé à une ancre de détroit à grand pouvoir de tenue ; le poids de l'ancre de détroit est égal au tiers de celui des ancres de bossoir.

Remarque : Le treuil d'embossage et la ligne d'embossage sont placés au-dessus du tableau arrière.

[Voir les expressions *Ancre de détroit*, *Extrémité de chaîne*].

Embosser (en anglais « *to bring the broadside* ») : **1** – Embosser sur deux ancres consiste à mouiller les deux ancres, l'une par l'avant et l'autre par l'arrière, de manière que le navire garde sa ligne de quille à peu près dans la direction choisie, quels que soient les directions et les sens du vent et du courant.

Remarques : **a)** – Après qu'on a mouillé une ancre de l'avant, on s'embosse en mouillant une autre ancre en position telle que, si l'on en prend son câble par un chaumard ou un écubier de l'arrière et si l'on fait effort dessus, le navire se range dans la direction voulue.

b) – On s'embosse, soit pour rester au mouillage dans la partie maritime d'une rivière étroite sans échouer l'arrière sur les rives à la renverse du courant, soit pour occuper moins de place dans une zone de mouillage malgré les renversements du courant ou les changements du vent.

c) – Les anciens vaisseaux de la marine de guerre à voiles, qui possédaient des canons en batteries, s'embossaient pour faire feu contre la terre en gardant le maximum de pièces utilisables.

d) – Lorsqu'un navire possède à poste fixe une ancre à l'arrière pour s'embosser, cette ancre s'appelle ancre de détroit.

e) – Les navires de la rivière Ems, en Allemagne, doivent posséder une *ancre de détroit* parée à mouiller au tableau arrière et un guindeau pour la relever.

[Voir le mot *Guindeau*].

f) – Le câble de l'ancre de l'arrière peut être une chaîne ou un fil d'acier.

2 – Pour embosser un navire sur une seule ancre, il faut mailler un câble partant d'un chaumard de l'arrière sur l'organeau de l'ancre mouillée à l'avant (ou sur son câble, à une certaine distance de l'ancre) de manière que le navire puisse éviter ou changer de direction à volonté en virant ou en choquant le câble de l'arrière.

Remarques : **a)** – L'embossage sur une seule ancre se voit lorsque la direction du courant est constante et si la direction du vent ne change pas.

b) – Le câble partant de l'arrière s'appelle alors un *croupiat*, une *croupière* ou une *embossure*.

c) – Si l'on désire mailler la croupière sur le câble de l'ancre de l'avant, on procède à cette opération sur le pont, à l'avant du navire, avant de filer complètement le câble de l'ancre de l'avant.

[Voir les mots *Câble*, *Croupiat* et l'expression *Ancre de détroit*].

Embossure : *Embossure* est employé avec à peu près le même sens que *croupiat* pour désigner un câble ou une aussière partant de l'arrière du navire.

[Voir les mots *Croupiat*, *Embosser*].

Embouchure : L'entrée d'une rivière dans la mer, ou dans une autre rivière.

Exemples : L'embouchure de la Charente ; l'embouchure de la Vendée dans la Sèvre Niortaise.

Remarque : Dans les mers sans marées où l'embouchure se divise en plusieurs branches, puis en bras de plus en plus ramifiés, on parle de *delta*.

Exemples : Le delta du Nil ; le delta du Rhône ; le delta du Pô.

Embouquer (en anglais « *to enter into the mouth of* ») : Quitter la mer libre et s'engager dans un chenal ou dans un passage étroit entre deux côtes, entre deux ou plusieurs îles, dangers, écueils et par lequel il faut passer pour aborder dans certains pays.

Remarque : Sortir de ce chenal ou de ce passage étroit pour gagner la mer libre s'appelle *débouquer*.

Embraquer (en anglais « *to take in the slack* », « *to haul taught* », « *to draw* ») :

1 – Embraquer un cordage, c'est le tirer à soi à la main pour le tendre ou pour en faire disparaître le mou.

Remarques : **a)** – Embraquer se dit lorsque l'effort à exercer est assez faible.

b) – On dit embraquer ou abraquer.

c) – Si l'effort est un peu plus prononcé, on dit *embraquer raide* ou qu'on *raidit le cordage*.

d) – On dit des manœuvres et des cordes d'un navire qu'elles sont bien embraquées, lorsqu'elles sont uniformément tendues.

e) – On utilise les mots *haler* ou *peser* à la place d'embraquer si l'on fait un gros effort, notamment si l'on doit utiliser un palan ou un treuil.

[Voir les mots *Haler* et *Peser*].

2 – [Au figuré] Embraquer est synonyme de terminer, de finir ou d'achever.

Exemple : Quand on dit d'un travail : « *c'est autant d'embraqué* » on veut dire que c'est autant de fait, autant de fini, autant d'achevé.

Embrun : Sorte de brouillard formé de gouttelettes d'eau de mer et provoqué par l'écrêtement des vagues lorsque le vent dépasse la *force 6 Beaufort*.

Émergence : **1** – Fait d'apparaître au-dessus de la surface d'un milieu quelconque.

2 – Apparition des eaux de la nappe phréatique sur un versant ou au fond d'une vallée.

3 – Apparition dont ne peut rendre compte un système de causalité.

4 – Apparition d'un état ou d'un être qualitativement différent et irréductible à l'état ou à l'être dont il procède.

5 – Apparition, généralement soudaine, d'un fait, d'un état de fait d'ordre social ou historique.

Émergence de solutions nouvelles pour problèmes nouveaux : **1** – La solution des problèmes nouveaux ne résulte pas toujours du simple renforcement des connaissances qui avaient, dans le passé, permis de résoudre des problèmes un peu comparables.

Remarque : Des situations identiques à celles qui ont déjà été rencontrées dans le passé peuvent être traitées de façon différente en utilisant des méthodes nouvelles. [Voir l'expression *Faux souvenir*].

2 – Les connaissances acquises dans l'action sont codées par le cerveau avant d'être enregistrées dans la mémoire et c'est sous une forme abstraite et générale qu'elles seront disponibles pour un usage ultérieur ; c'est le cas pour les manœuvres de navires.

Remarques : **a)** – Les connaissances présentes en mémoire sont d'autant plus

facilement disponibles qu'elles ont été acquises sous le coup d'une forte émotion, par exemple au franchissement des jetées ou lors d'une entrée de sas très délicate, quand le rythme cardiaque du pilote (et peut-être aussi celui du capitaine) atteint ou dépasse les 100 pulsations par minute.

b) – Les émotions accélèrent le rythme et l'intensité des perceptions mentales conscientes ou inconscientes.

c) – La restitution des connaissances est d'autant plus facile et précise que l'émotion est grande lorsque ces connaissances sont rappelées, par exemple dans une autre situation d'urgence où les réflexes dominent la réflexion.

d) – Les connaissances collectives qui s'accumulent dans un groupe de pilotes et qui se transmettent de génération en génération, formatent des réseaux de neurones dans le cerveau de chacun ; ces réseaux de neurones sont appropriés aux différentes situations qui ont déjà été rencontrées par les uns ou par les autres.

e) – Les connaissances individuelles deviennent des connaissances collectives par des *échanges informels* entre praticiens, où le ton employé importe plus que les paroles et qui permettent de partager les impressions et les émotions ressenties dans l'action ; la formation d'un nouveau pilote consiste, pour lui, à s'approprier les modèles de la collectivité dans laquelle il s'intègre, ce qui demande beaucoup d'humilité et de persévérance et suppose qu'il s'astreigne à faire des tours en doublure ou en observateur même après qu'il a été autorisé à piloter seul les navires ; les séances obligatoires sur simulateur électronique de manœuvres ne remplacent pas ces échanges oraux.

f) – Le cerveau de l'*expert* en manœuvre est capable de synthétiser le déroulement à venir d'une manœuvre en cours d'exécution à partir des perceptions sensorielles actuelles, en utilisant l'un des modèles internes que chacun possède et cela d'autant plus exactement qu'un savoir théorique approprié lui permet de discerner ce qu'il faut prendre en compte et surtout ce qu'il convient d'inhiber.

g) – L'*expert* choisit parmi les nombreux modèles qu'il possède celui qui convient le mieux, c'est-à-dire celui qui sera le mieux adapté à la situation présente.

h) – Si aucun modèle ne correspond exactement à la manœuvre projetée, il fait *émerger* un nouveau modèle qu'il crée à partir de représentations mentales imbriquées ou enchâssées dans son cerveau et issues de son expérience.

i) – Le cerveau de l'*expert* analyse de façon plus ou moins intuitive mais naturellement pertinente la situation présente et ses conséquences pour la suite de l'opération, en fonction de sa perception sensorielle actuelle du milieu extérieur ; il incite le modèle qui lui semble le mieux adapté pour diriger l'action à prendre le pas sur les autres.

[Voir les expressions *Perception mentale*, *Perception visuelle*].

j) – Comme pour toutes les expériences de pensée, la réflexion du manœuvrier, qui peut prendre l'allure d'une confrontation accélérée et quasi inconsciente de simulations mentales multiples, demande une grande concentration et l'absence de contraintes immédiates telles qu'une limite temporelle ou une obligation administrative ponctuelle, surtout en cas de manœuvre particulièrement délicate ; on notera qu'une conversation badine ou à bâtons rompus, mais complètement étrangère à la manœuvre, perturbera moins le manœuvrier qu'une question ou une simple suggestion, même appropriée, qui concernerait l'opération en cours et qui peut rompre la continuité d'un réseau neuronal actif et crucial.

[Voir le mot *Émerveillement*].

3 – Le cerveau possède, de manière innée, un grand nombre de modèles internes plurivalents d'arrangements des perceptions mentales ; ces modèles internes se présentent certainement sous la forme de réseaux arborescents de neurones.

Remarques : **a)** – Le réseau de neurones associé à un modèle particulier de

représentation mentale peut être consolidé par l'expérience : chaque utilisation réussie d'un modèle renforce les transmissions synaptiques entre les neurones du réseau correspondant.

b) – Chacun possède, depuis sa naissance, un grand nombre de modèles internes d'arrangements des perceptions mentales, mais de manière plus ou moins confuse.

c) – L'intelligence de ces modèles s'accroît normalement par le commerce que l'on peut entretenir avec d'autres praticiens plus expérimentés.

4 – L'étude rigoureuse des modèles abstraits selon la méthode déductive s'appelle la *science mathématique*.

Remarques : **a)** – Les modèles abstraits qui constituent la matière de la science mathématique sont présents sous une forme latente dans le cerveau humain ; ces modèles abstraits sont accessibles à tous, à la condition de les rechercher avec méthode et obstination, si possible sous la direction de mathématiciens ou, à défaut, à l'aide de manuels.

b) – Les mathématiques sont particulièrement bien adaptées à l'étude, à la compréhension, à l'explication et à la prédiction des phénomènes physiques ; elles sont appelées à faire émerger des solutions générales aux problèmes irrésolus.

Émergence (Principe d'–) : Le *principe d'émergence* se caractérise par la création d'un niveau d'information non déductible des éléments déjà connus.

Remarque : La connaissance se développe par la découverte de propriétés émergentes.

[Voir le mot *Émergence*].

Émergent : Ce qui sort d'un milieu après l'avoir traversé.

Exemple : Les *rayons émergents* sont des rayons de lumière qui sortent d'un milieu après l'avoir traversé.

Remarque : Le rayon qui entre dans le milieu est un rayon *incident*.

Émeri : Pierre ferrugineuse fort dure, dont on se sert pour polir les métaux et les pierres.

Remarque : On polit le diamant avec la poudre d'émeri.

Émerillon : Oiseau de fauconnerie qui est des plus petits et des plus vifs.

Exemple : Il chassait aux alouettes avec un émerillon.

Émerillon (en anglais « *hook* ») : **1** – Dispositif de fixation destiné à faire tourner une manœuvre ou une chaîne sur elle-même afin d'éviter, soit la torsion de la manœuvre ou de la chaîne due à la rotation d'un objet, soit la rotation de l'objet du fait de la torsion de la manœuvre ou de la chaîne.

Remarque : On utilise un émerillon notamment pour frapper une poulie sur un point fixe ou pour fixer un crochet de levage au bout d'un cartahu.

[Voir les mots *Cartahu*, *Câble-chaîne*].

2 – Un émerillon est un accessoire mécanique permettant à deux lignes fixées chacune à l'une des extrémités de l'émerillon de tourner sur elles-mêmes indépendamment l'une de l'autre.

3 – Croc ou anneau qui est rivé dans l'anneau extrême d'une chaîne, de manière à pouvoir tourner librement dans le trou que l'on a pratiqué dans cet anneau pour le recevoir.

Remarque : Lorsque l'on est mouillé sur une seule ancre, si l'on n'a pas de maillon à émerillon, la chaîne peut faire des tours sur elle-même à chaque changement de sens du courant de marée et certaines mailles de la chaîne peuvent subir des dommages.

4 – Les deux câbles-chaînes des ancres d'un navire affourché peuvent être réunis, en dehors du navire, à une chaîne unique au moyen d'un *émerillon d'affourchage* que l'on appelle *itague d'affourchage* ; la chaîne unique entre à bord par l'un des écubiers ; avec ce montage, les différents évitages du navire ne donneront plus

lieu, en principe, à des tours dans les chaînes.

Remarque : Les extrémités des deux chaînes d'ancres sont reliées aux *deux branches* d'une *plaque d'affourche* par l'intermédiaire de mailles démontables ; la chaîne qui monte à bord est reliée à la *plaque d'affourche* par l'émerillon d'affourchage ; on utilise ce montage en cas de mouillage sur deux ancres disposées en fourche à l'avant, lorsque l'on s'attend à subir les effets de plusieurs renverses de courant.

5 – Dans la corderie, le cordier croche les extrémités libres des éléments qui constitueront le cordage (les fils à caret) à un émerillon situé à une distance du rouet de la machine à corder déterminée en fonction de la longueur du cordage fini.

Émérite : Il se dit de celui qui ayant exercé un emploi pendant un certain temps, le quitte pour jouir des honneurs et de la récompense de ses services accomplis.

Exemple : Professeur émérite.

Émersion : Réapparition d'un objet céleste dans le ciel, après qu'il avait été soustrait à notre observation par l'ombre ou par l'interposition d'un autre corps céleste.

Exemples : L'émergence des satellites de Jupiter ; l'émergence du Soleil après une éclipse totale ; l'émergence de la Lune quand elle sort du cône d'ombre de la Terre.

Émerveillement : 1 – Contemplation de ce qui est admirable, sans que l'on comprenne exactement ce qui nous étonne.

2 – Sentiment d'admiration mêlée de surprise.

Émétique : Vomitif qui est une préparation d'antimoine.

Remarques : **a)** – L'antimoine est l'élément chimique de numéro atomique 51.

b) – Le symbole de l'antimoine est Sb.

c) – L'antimoine est un métalloïde polymorphe, toxique et cancérigène, de propriétés intermédiaires entre celles des métaux et celles des non-métaux.

Émeute : 1 – Tumulte séditionnel.

2 – Mouvement populaire concerté et dirigé par des meneurs contre l'ordre public.

Remarques : **a)** – Si le *peuple* réussit à renverser le pouvoir, on ne parle plus d'émeute, mais de *révolution*.

b) – Si le pouvoir est renversé de façon illégale et brutale par une personne investie d'une autorité, on parle de *coup d'État*.

c) – Si le pouvoir est renversé par la force des armes, on parle de *putsch*.

d) – Si des militaires (officiers supérieurs ou officiers généraux) se déclarent contre le gouvernement en place dans le but annoncé de défendre la nation et ses intérêts, on emploie parfois le terme espagnol de *pronunciamento* ; le *pronunciamento* ressemble à une motion de censure, sauf que dans ce cas les meneurs appartiennent à l'Armée et non au Parlement ; si les meneurs sont rejoints par d'autres militaires et par des civils en nombre suffisant, le gouvernement démissionne ; si, au contraire, les meneurs restent minoritaires, ils abandonnent la lutte et fuient le pays.

e) – Si une puissance étrangère suscite et soutient un processus visant à déstabiliser et à faire renverser le pouvoir dans un pays par une minorité locale, on parle de *subversion*.

EMF : Sigle de l'*École militaire de la Flotte*.

Émigrant : Celui qui sort de son pays pour aller s'établir ailleurs.

Remarque : La multitude des émigrants annonce le malheur d'un pays.

Émine : Unité de mesure de capacité pour les liquides et les céréales, équivalant à un demi-setier.

Exemple : Pour payer les études du poète et humaniste Pétrarque (1304-1374) son

père donnait chaque année au recteur du collège de Carpentras quatorze *émines* de blé.

Remarque : L'*émine*, d'une valeur d'environ 20 litres, était en usage dans le territoire correspondant au Nord des Bouches-du-Rhône et au Vaucluse.

Éminemment : Excellemment, par excellence, au plus haut point, au souverain degré de perfection.

Éminence : Hauteur, lieu élevé, lieu éminent.

Exemples : Les ennemis se sont logés sur une éminence ; il s'est saisi de toutes les éminences ; s'emparer d'une éminence.

Éminence : Titre d'honneur qu'on donne aux cardinaux et au grand-maître de l'ordre de Malte.

Remarques : **a)** – Excellence est le titre honorifique accordé à d'autres hauts dignitaires (notamment les archevêques, les évêques, les ambassadeurs, les ministres).

b) – Le pape de Rome, chef spirituel des catholiques, est appelé « *sa Sainteté* » ; de même que le Dalai-Lama, le chef spirituel du peuple tibétain.

Éminence grise : Se dit du conseiller le plus éminent, mais qui reste volontairement dans l'ombre, d'un homme exerçant des responsabilités publiques importantes.

Remarques : **a)** – L'origine de cette expression remonte au moine capucin François Leclerc du Tremblay (1577-1638, *Joseph de Paris* ou le *Père Joseph* en religion) qui conseilla et parfois dirigea l'action du ministre de Louis XIII Armand du Plessis (1585-1642) prêtre, évêque de Luçon, cardinal, connu sous l'appellation de « *cardinal de Richelieu* ».

[Voir *Richelieu (Cardinal de –)*].

b) – *Éminence* est l'appellation des cardinaux.

c) – Le Père Joseph espérait que son action politique lui permettrait d'être créé cardinal ; c'est lui qui avait présenté le jeune évêque de Luçon, Armand du Plessis, à la veuve du roi Henri IV (1553-1610) Marie de Médicis (1575-1642), régente du royaume et à son jeune fils, le roi Louis XIII (1601-1643) ; Richelieu a été nommé ministre, puis est devenu « *son Éminence le Cardinal de Richelieu* » revêtant la *soutane rouge* des cardinaux, alors que le Père Joseph a conservé son *habit gris* de capucin.

d) – C'est par dérision que le surnom « *Éminence grise* » lui a été conféré.

e) – Le Père Joseph regretta l'alliance du roi Louis XIII et de son ministre Richelieu avec des princes luthériens contre l'Autriche catholique.

f) – François de Tremblay fonda en 1617 à Poitiers la Congrégation des sœurs bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, une branche de l'Ordre de Saint Benoît, avec Mère Antoinette de Sainte Scholastique, abbesse coadjutrice de l'abbaye de Fontevault.

g) – L'ordre possède actuellement (2021) un monastère à Bouzy-la-Forêt dans le Loiret, un autre à Pié-Foulard dans les Deux-Sèvres, un autre à Angers dans le Maine-et-Loire, un autre au sommet du Mont des Oliviers à Jérusalem, en Israël.

Émir : Titre de dignité que les Mahométans donnent à ceux de la race de Mahomet.

Remarque : Les émirs descendent de Mahomet par les femmes.

Émissaire : **1** – Celui qui est envoyé secrètement pour découvrir quelque chose, pour semer des bruits, des rumeurs, pour donner des avis, etc.

Remarque : Il se prend ordinairement en mauvaise part.

2 – Les Juifs appelaient *Bouc Émissaire* un bouc qu'ils chassaient dans le désert, après l'avoir chargé des malédictions qu'ils voulaient détourner de dessus le peuple.

Émission : Action par laquelle une chose est poussée au dehors.

Exemple : L'émission des rayons du Soleil.

Émission (Classification des – radio-électroniques) : Les émissions radio-électroniques sont classées à l'aide de trois symboles qui indiquent respectivement le type de la porteuse principale (lettre), la nature du signal qui module la porteuse principale (chiffre) et le type d'information transmis (lettre).

Premier symbole (*type de la porteuse principale*) :

A – Modulation d'amplitude, double bande latérale, onde porteuse complète ;

B – Modulation d'amplitude, bande latérale unique, onde porteuse complète ;

C – Modulation d'amplitude, bande latérale unique, onde porteuse supprimée ;

D – Modulation de fréquence ;

E – Modulation de phase.

Deuxième symbole (*nature du signal qui module la porteuse principale*) :

1 – Information numérique, voie unique ;

2 – Information numérique, voie unique, sous-porteuse modulante ;

3 – Information analogique, voie unique.

Troisième symbole (*type d'information transmis*) :

F – Télégraphie pour réception auditive ;

G – Télégraphie pour réception automatique ;

H – Téléphonie ;

I – Fac-similé.

Exemple : **E3G** – Modulation de phase, une seule voie contenant l'information numérique, télégraphie pour réception automatique.

Emmagasiner : **1** – Mettre en un magasin, dans un dépôt etc. pour conserver.

Exemple : Emmagasiner les marchandises débarquées.

2 – Accumuler pour mettre en réserve.

Exemples : Emmagasiner de la chaleur, de l'énergie ; emmagasiner des ressentiments.

Remarque : Emmagasiner des connaissances, des impressions, c'est les conserver par la pensée, les garder en mémoire.

3 – Amasser des provisions.

Exemple : Avant l'hiver, l'écureuil emmagasine les noix et les glands dans des cachettes de la forêt.

Emmanchement : **1** – Action d'introduire un manche dans l'œil d'un outil.

Exemples : L'emmanchement d'une hache, d'un marteau.

2 – Action d'introduire un arbre dans un alésage de même diamètre ou à peu près de même diamètre.

Remarque : Si l'alésage est très légèrement plus petit que l'arbre, l'arbre est introduit en force.

3 – [*Technologie*] État de ce qui est emmanché.

4 – Assemblage d'un arbre dans un alésage.

Remarques : **a)** – Si l'alésage est très légèrement plus petit que l'arbre et que l'arbre a été introduit en force, on dit que l'emmanchement est *serré*.

b) – Si l'alésage a été agrandi par un usage répété et qu'il y a un jeu excessif entre l'arbre et l'alésage, on dit que l'emmanchement est *gai*.

5 – [*Terme de dessin*] Il se dit des jointures des membres au tronc d'une figure et de la jonction des parties d'un membre les unes aux autres.

6 – [*Vieilli*] Manière dont les membres d'un corps peint ou sculpté sont attachés au tronc.

Emmancher : **1** – [*Technologie*] Engager dans un logement ; emboîter (une pièce dans une autre).

Exemple : Emmancher un tube en cuivre dans le tuyau en caoutchouc.

2 – Ajuster dans ou sur un manche.

Exemples : Emmancher un marteau ; emmancher un couteau.

3 – [Au figuré et populaire] Organiser quelque chose, d'une façon quelquefois peu irrégulière.

4 – [Au figuré et familier] Engager, mettre en train, commencer.

5 – [Au figuré et familier] Habiller, vêtir.

Exemple : Ne pas sortir emmanché comme cela.

6 – [Au figuré et familier] Être pris dans une mauvaise affaire.

Exemple : Ne s'est-il pas fait emmancher un peu ?

Emménagements (en anglais « *accomodations* ») : Actuellement, partie du navire réservée pour le confort de l'équipage : cabines, carrés, cuisine etc.
[Voir le mot *Logement*].

Emmener : Mener quelqu'un avec soi du lieu où il est en quelque autre lieu.

Exemples : Il quitta l'armée et emmena deux régiments avec lui ; voilà les sergents qui emmènent vos bestiaux.

[Voir le mot *Mener*].

Emmenotter : Mettre des fers ou des menottes aux mains d'un prisonnier, d'un esclave.

Émoi : Émotion, souci, inquiétude.

Émolument : 1 – Rétribution ; avantage pécuniaire ; profit.

2 – [Au pluriel] Les émoluments sont synonymes d'*appointements*.

3 – [Au pluriel] Profits et avantages *casuels* par opposition aux revenus fixes et certains.

4 – [Au pluriel] *Bénéfice*, par opposition aux *charges*.

Remarque : La *masse partageable* est la somme des émoluments des pilotes actifs et retraités, issus des recettes de pilotage.

Émotif : 1 – Relatif aux émotions.

Exemples : Accès, choc émotif ; réactions émotives.

2 – Est émotif celui qui réagit très vivement aux émotions ressenties ; qui est sensible, impressionnable.

Remarques : **a)** – Une personne émotive est prédisposée à ressentir les émotions avec une intensité particulière.

b) – Une personne émotive se laisse submerger par des pensées fugitives.

c) – Émotif est opposé à scientifique.

3 – Émotif est différent de sentimental.

Remarque : Dans la vie, l'émotif est excité alors que le sentimental est calme.

[Voir les mots *Émotion*, *Sentiment*].

Émotion : 1 – Mouvement *moral* réflexe, involontaire, qui trouble et agite l'esprit, qui peut s'accompagner de réactions physiques passives ou actives visibles et qui se produit sous l'emprise d'une idée inattendue, d'un spectacle innovant, de la perception d'une contradiction, d'une surprise, d'une réussite flatteuse, d'un échec immérité etc., ou à la suite d'une stimulation sensorielle surprenante.

Remarques : **a)** – Les émotions sont liées à la réflexion ; des émotions naissent du doute, lorsque l'on doit se fier au hasard (les aléas non maîtrisés), qu'il s'agisse d'un défaut de connaissances (la science, la théorie) ou d'un manque de compétences (la technique, le savoir-faire, la pratique).

[Voir l'expression *Intelligence émotionnelle*].

b) – Les émotions qui *troublent l'esprit* sont un frein à l'action.

c) – Un excès d'émotions peut se manifester par une sorte de *panique paralysante*.

d) – Une émotion paralysante surgit en nous lorsque l'on a cru avoir fait

personnellement tout ce qui était de notre devoir et tout ce qui était en notre pouvoir pour qu'une opération réussisse mais que, à mesure que l'échéance approche, nous ne sommes plus vraiment certains que ce fût le cas, sans toutefois avoir conscience de ce qui pourrait encore manquer pour que l'opération réussisse ; cette inhibition émotionnelle est le contraire de la compétence émotionnelle.

[Voir l'expression *Compétence émotionnelle*].

e) – Une émotion peut renforcer les liaisons synaptiques des neurones conduisant aux aires cérébrales et qui déclenchent la réaction appropriée ; une émotion peut accélérer la transmission des signaux dans les axones des cellules neuronales en leur ajoutant des cellules gliales surabondantes.

f) – La prétendue « *intelligence artificielle* », telle que nous l'entendons parfois évoquer aujourd'hui, n'est pas de la même nature que l'intelligence humaine ; il lui manque encore l'exact équivalent des *émotions* et des *sentiments*.

g) – À la différence des émotions, les *sentiments* ont des effets *régulateurs* : les émotions (signaux nerveux) sont générées par des neurones excitateurs ; les sentiments, ou inhibiteurs de signaux nerveux, sont produits par des neurones inhibiteurs ; les principaux neurotransmetteurs excitateurs (émotions) sont l'acétylcholine et le glutamate ; les principaux neurotransmetteurs inhibiteurs (sentiments) sont l'acide γ -aminobutyrique et la glycine (les neurones inhibiteurs empêchent l'excitation prolongée du système nerveux central).

[Voir le mot *Sentiment* et l'expression *Intelligence artificielle*].

2 – Réaction affective brusque et momentanée, agréable ou pénible, accompagnée de manifestations physiques.

Exemples : Ce discours le fâcha, on vit de l'émotion sur son visage ; il n'en eut pas la moindre émotion ; il attendit le coup sans émotion ; les émotions du cœur.

Remarques : **a)** – Les émotions correspondent à des renforcements de l'*attention*.

b) – Plus l'émotion associée à un événement passé a été intense, plus la surprise a été fulgurante, plus il sera facile d'en raviver le souvenir et plus ce souvenir sera précis et détaillé.

[Voir le mot *Mémoire*].

c) – La profondeur de la mémorisation d'un événement est liée à la brièveté et à l'intensité de l'*émotion* qui *précède* la prise de conscience de l'événement.

d) – Face à un événement soudain, l'action réflexe qui se substitue dans l'urgence au raisonnement peut être une action particulièrement adaptée à la situation si l'on a déjà connu des situations semblables.

e) – On se rappelle mieux les événements remarquables qui auraient pu mal tourner mais qui ont bien fini que les échecs, sauf pour certains événements très négatifs, souvent traumatisants et dont la genèse n'a pas été bien comprise ; dans le cas d'un échec, il est pertinent de reprendre aussitôt le même exercice afin de découvrir sans tarder sa genèse.

f) – Les *passions* sont le complément des émotions ; les passions sont de nature à renforcer durablement l'attention et donc à faciliter la mémorisation à long terme des événements vécus ou le rappel des informations mémorisées.

3 – Trouble, malaise physique.

Exemple : Il a trop marché, cela lui a donné de l'émotion.

Remarque : On appelle *émotion de fièvre* un léger accès de fièvre.

4 – [*En terme de manœuvre de navire*] Au moment où la manœuvre en cours prend une orientation inattendue, le souvenir des circonstances d'une manœuvre passée comparable (et qui s'était bien terminée) peut aider à prendre les décisions appropriées de manière quasi-instinctive, d'autant plus rapidement et plus sûrement que les émotions éprouvées lors de la manœuvre qui s'était bien passée

(surprise, crainte, satisfaction puis fierté) avaient été fortes.

[Voir l'expression *Émergence de solutions nouvelles pour problèmes nouveaux*].

Remarques : a) – C'est pour cette raison qu'assister à des manœuvres en qualité de spectateur, ou même d'en diriger une « *en doublure* », c'est-à-dire en présence d'un *ancien* plus expérimenté, est moins profitable qu'une manœuvre que l'on dirige seul et personnellement, car celle-ci peut procurer des émotions plus fortes. [Voir l'expression *Émotionnelle (Mémoire –)*].

b) – C'est pour la même raison qu'il est bon de recommencer et de réussir rapidement une manœuvre comparable à celle qui ne s'est pas très bien passée, afin d'en retenir des émotions positives et peut-être, de comprendre ce qui s'était passé.

c) – D'une manière très générale, rester sur un échec fait surgir un sentiment d'impuissance que certains esprits forts appellent *culpabilité* ; ces censeurs chercheront à exorciser le « *préssumé coupable* », à chasser l'esprit malfaisant qui s'y cache par quelques gesticulations vaines telles que demande de confession de la prétendue faute, appel au repentir, exigence d'excuses, punition, etc.

5 – Lorsque l'on a acquis une expérience suffisante, l'intuition réagit correctement et plus vite que le souvenir conscient des émotions passées.

Remarques : a) – Pour celui qui est apte à comprendre et maîtriser un type d'opérations difficiles, plus ses émotions auront été grandes au moment de l'action de référence, plus les décisions qu'il prendra intuitivement et sans réfléchir en présence d'une situation semblable seront rapides et adaptées.

b) – Les émotions ne peuvent pas suppléer les connaissances qui font défaut.

c) – Un praticien compétent, qualifié et expérimenté ne doit chercher à dissimuler ses émotions que si, contractuellement ou réglementairement, il est tenu d'appliquer, successivement et dans un certain ordre, une liste pré-établie d'actions procédurales dont il peut être amené à rendre compte à une quelconque autorité médiatique, administrative ou judiciaire.

[Voir les expressions *Compétence émotionnelle*, *Mémoire émotionnelle*].

Émotionnelle (Compétence –) : Voir l'expression *Compétence émotionnelle*.

Émotionnelle (Intelligence –) : Voir les expressions *Compétence émotionnelle* et *Intelligence émotionnelle*.

Émotionnelle (Mémoire –) : Voir l'expression *Mémoire émotionnelle*.

Émotter : Briser les mottes d'un champ, avec un maillet, une herse, un rouleau, etc.

Remarque : On émotte les terres, quand il n'a pas plu depuis longtemps.

Empaler : Sorte de supplice qui consiste à ficher un pal aigu dans le fondement d'un homme et à le faire sortir par les épaules.

Remarque : Jadis, les Turcs empalaient certains criminels.

Empan (en anglais « *span* ») : **1** – Mesure de longueur qu'on prend du bout du pouce à l'extrémité du petit doigt, lorsque la main est ouverte le plus possible.

2 – Ancienne mesure de longueur valant 6 pouces, soit 152,4 mm.

Empanner (en anglais « *clearing* ») : **1** – Mettre un navire à voiles en panne, en disposer les voiles pour qu'il n'avance pas.

Remarque : On empanne pour prendre la hauteur des astres à la mer.

2 – Empanner ou être empanné c'est voir tout-à-coup le vent souffler sur l'avant des voiles, celles-ci étant brassées pour une allure grand large.

Remarque : Empanner accidentellement provoque un à-coup qui peut être fâcheux pour la mâture, pour la voilure et quelquefois pour le navire lui-même.

Empatement (en anglais « *splicing* », « *joining together* ») : [Matelotage] **1** – Enlacement des torons décommis pour faire une épissure.

2 – La portion de cordage où se trouve l'enlacement.

Empater : 1 – Quand il est question de cordage, c'est en faire l'empatement.

2 – Quand il est question de pièces de bois, c'est les réunir par une empature.

Remarque : On ne doit pas confondre empater (*réunir*) et épater (*casser le pied*), ni empature (*recouvrement*) et épatement (*angle*).

[Voir les mots *Épater*, *Empature*, *Épatement*].

Empature : Jonction à *recouvrement* de deux pièces de bois mises côte à côte ; une partie de la surface de l'une est en contact avec une partie de la surface de l'autre, et les deux pièces sont habituellement assujetties au moyen de chevilles ou de vis.

Remarques : **a)** – Pour les baux composés de deux pièces, chaque pièce a une longueur égale aux deux-tiers de la longueur du bau, les deux pièces se joignent ensemble d'un tiers de leur longueur et leur empature se fait sur la partie verticale.

b) – On appelle *vaigres d'empature* celles qui réunissent tous les couples et qui les couvrent au point de la réunion des varangues et des genoux.

c) – On ne doit pas confondre empature (*recouvrement*) et épatement (*angle*), ni empater (*réunir*) et épater (*casser le pied*).

[Voir les mots *Épatement*, *Empater*, *Épater*, *Équerve*, *Bordage*].

d) – On écrit *empature* ou *empature*.

Empenelle : Petite ancre que l'on mouille au-devant d'une grosse pour l'empêcher de chasser

Remarques : **a)** – On frappe l'un des bouts d'un câblot ou de quelque ligne analogue sur le diamant de la grosse ancre et l'autre bout à l'organeau de la petite.

b) – La grosse ancre qui retient le navire par son câble ou sa chaîne est ainsi plus en état de résister à la force du vent.

Empeneller (en anglais « *to back* ») : Mouiller en utilisant deux ancres sur la même ligne de mouillage ; la deuxième ancre, qui est mouillée plus au loin et qui est reliée à la première par un câblot ou une ligne analogue, est habituellement moins forte.

[Voir le mot *Empenelle*].

Empeser : 1 – Accommoder le linge avec de l'empois.

Exemples : Empeser un mouchoir ; empeser de la dentelle.

2 – [Au figuré] Empeser une voile, c'est la mouiller parce qu'elle est trop claire et que le vent passe au travers.

Remarque : On empèse la voile pour que son tissu se resserre.

Empester : 1 – Infecter de peste, de mal contagieux.

[Voir le mot *Yersin*].

2 – [Au figuré] Empuantir, infecter de mauvaise odeur.

Empêtrer : Embarrasser, engager.

Exemples : Les chaînes des ancres se sont empêtrées ; il s'est empêtré les pieds..

Emphase : Pompe affectée dans le discours ou dans la prononciation.

Exemples : Cet homme parle avec emphase ; déclamer, parler avec emphase.

Emphatique : Qui a de l'emphase.

Exemples : Discours emphatique ; prononciation emphatique ; il a parlé d'un air emphatique.

Emphytéose : Bail à longue durée, par exemple pour dix, vingt, trente années et qui peut durer jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Remarque : Les emphytéoses sont des espèces d'aliénations, à cause de leur longue durée.

Emphytéotique : Qui appartient à l'emphytéose.

Exemples : Bail emphytéotique ; redevance emphytéotique.

Empiéter : 1 – Usurper dans l'héritage d'autrui.

2 – [*Par extension*] On dit que la mer empiète sur les côtes, qu'une rivière empiète pour dire qu'elle prend sur le terrain voisin.

2 – [*Au figuré*] Entreprendre sur quelqu'un au-delà du droit qu'on a.

Exemples : Vous avez empiété sur ma charge, sur ma fonction, sur mes droits.

Empire : 1 – Ensemble de peuples gouvernés par un empereur.

Remarque : La paix est une notion impériale ; quand un empire s'effondre, les querelles des peuples qui le composent renaissent et l'anarchie s'installe.

2 – Entité perçue comme englobant les territoires de plusieurs royaumes, colonies ou républiques.

Remarques : **a)** – Un empire possède un pouvoir central fort et une administration à la fois centralisée et autorisant des prises de décisions locales.

b) – La République française, comme le Royaume-Uni, ont exploité des empires coloniaux.

c) – Un Empire peut gérer avec succès les différences entre ses ressortissants en accordant aux uns ou aux autres des statuts différents.

3 – Commandement, autorité, puissance.

[Voir le mot *Impérialisme*].

Empirique : 1 – Qui repose sur l'expérience du métier, des autres ou de la vie.

Remarque : Une *loi empirique* est fondée exclusivement sur l'expérience.

2 – Qui ne s'appuie que sur l'expérience, pas sur la spéculation.

[Voir le mot *Rebouteux*].

3 – Qui repose sur l'expérience personnelle ou sur celle des autres, du métier ou de la vie.

4 – [*Péjoratif*] Approximatif, confus, routinier.

Exemples : Recettes, tâtonnements empiriques.

Remarque : L'automobiliste empirique qui sent que sa voiture va mal, descend de son siège, voit une roue crevée et sans penser à rien, dévisse les écrous de la roue crevée, enlève la roue crevée, met la roue de secours à sa place et serre les écrous de la roue de secours ; dans la même situation, l'universitaire commence par réfléchir et il se dit « *posons le problème ; j'ai un véhicule à n roues pour lequel $n = 4$; et patati et patata !* ».

5 – En sciences, on appelle *stade empirique* la première étape d'une démarche scientifique dont la seconde étape serait celle de l'abstraction, de la déduction, du raisonnement.

Remarques : **a)** – On appelle *médecine empirique, thérapeutique empirique*, une médecine, une thérapeutique qui ont recours uniquement à l'expérience.

b) – « *La médecine, plus que toutes les autres branches des connaissances humaines a été forcée d'être pratique et empirique avant d'être scientifique* ».

[D'après le médecin et physiologiste français Claude Bernard (1813-1878) dans « *Principes de médecine expérimentale* »].

c) – Le terme *empirique*, en matière de médecine, est souvent péjoratif et s'applique à un charlatan, à quelqu'un qui exerce la médecine sans la connaître.

6 – On parle de *découverte empirique* si elle est fortuite et si elle ne repose sur aucun système ou théorie.

Remarque : Beaucoup d'inventions retentissantes furent accomplies non par des *spécialistes*, mais par de simples *amateurs*, généralement plus riches d'*imagination* que de *savoir technique* et souvent contre les avis définitifs exprimés avec arrogance par les instruits de la branche.

Empirisme : 1 – Recherche au moyen de l'expérience seule, sans aucune théorie.

Remarque : Pris en mauvaise part, l'*empirisme* s'entend comme une routine aveugle.

2 – Système philosophique dans lequel l'origine de nos connaissances, y compris la connaissance des principes rationnels, est uniquement attribué à l'expérience sensible.

Remarques : **a)** – À la suite d'Aristote (385 Av. J.-C.-323 Av. J.-C.) et de Roger Bacon (1220-1294) le penseur écossais David Hume (1711-1776) est considéré comme le théoricien moderne de l'*empirisme*.

b) – Pour Bacon, aucun discours ne peut donner la certitude, tout repose sur l'expérience sensible et sur des raisonnements solides, logiques et vérifiés.

c) – L'*expérience sensible* s'oppose à l'expérience de pensée.

d) – L'opposé d'empirisme est *innéisme*.

e) – Les adeptes de l'empirisme ont combattu la théorie cartésienne des idées innées.

[Voir le mot *Innéisme*].

3 – État d'un art quand les faits observés dans le cadre de cet art n'y sont encore liés par aucune loi générale ou théorie.

Exemple : L'empirisme des guérisseurs.

4 – L'empirisme est le classement des faits dont on a été le témoin et dont on sait la genèse, pour aboutir à une connaissance pratique des choses de la nature et à la compréhension des événements avant qu'ils ne se produisent.

Remarque : La théorie, au contraire, spéculer sur des lois que l'on a adoptées après beaucoup de réflexion et un peu de spéculation, mais que l'on acceptera de modifier après que l'on aura observé des faits qui les contredisent.

Emplanture : 1 – L'emplanture d'un mât est la partie inférieure de ce mât, qui est fixée sur la carlingue ou sur un pont.

Remarques : **a)** – Les trous percés dans les ponts pour le passage d'un mât sont appelés *étambrais* de mât.

b) – Les étambrais de mât présentent un diamètre un peu plus grand que celui du mât pour laisser passer son pied qui possède souvent un diamètre plus grand que les sections supérieures du mât ; le jeu entre l'étambrai et le mât permet de régler la position du mât, c'est-à-dire de lui donner une certaine inclinaison vers l'arrière et de le placer exactement dans le plan de symétrie longitudinale du navire.

c) – Sur un grand voilier, le vide qui demeure autour du mât à son passage dans un pont est comblé par des coins, et les interstices sont rendus étanches par une toile appelée *braie de mât*.

d) – Sur les grands voiliers entièrement métalliques, l'obturation autour du mât est obtenue par une cornière circulaire venue de forge.

2 – Sur un grand voilier, on appelle *emplanture du mât* le massif en bois sur lequel repose le pied d'un bas mât ou le pied du beaupré.

3 – Sur un bateau de plaisance à voiles, on appelle *emplanture du mât* le massif sur lequel repose le pied du mât.

Empointure (en anglais « *tack* ») : **1** – Angles supérieurs des voiles enverguées, par opposition aux angles inférieurs, qu'on nomme points.

2 – Quand les ris sont placés sur le haut des voiles, on nomme empointures de ris leurs extrémités, parce qu'avec les ris pris, elles remplacent les empointures ordinaires, autrement nommées empointures d'envergure.

Empointure de mât : Le point supérieur le plus sur l'avant de la brigantine ou d'une voile goélette.

Empointure de pic : Le point supérieur le plus sur l'arrière de la brigantine ou d'une voile goélette.

Empois : Espèce de colle faite avec de l'amidon et dont on se sert pour rendre le linge ou les tissus plus ferme et plus clair.
[Voir le mot *Empeser*].

Emporte-pièce : Instrument en fer servant à pratiquer des trous dans la basane destinée à recouvrir les ralingues.

Exemple : On s'en sert aussi quand on emploie les œillets métalliques

Emprunts russes : On entend habituellement par l'expression « *emprunts russes* » une série d'emprunts lancés sur les marchés financiers occidentaux au profit de l'Empire russe au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle.

Remarques : **a)** – En janvier 1886, la Russie accusait déjà une dette cumulée de 18,28 milliards de francs-or contre 6 milliards en 1866 ; l'amortissement des emprunts d'État émis entre 1866 et 1884 était prévu pour 1925-1926.

b) – De nouveaux emprunts d'État, des emprunts de collectivités russes et des emprunts pour les chemins de fer, les mines ou l'industrie chimique russes furent lancés à partir de 1888 ; le gouvernement français encourageait les épargnants français à investir les titres russes en utilisant le slogan « *Prêter à la Russie, c'est prêter à la France !* » ; de 1887 à 1913, l'exportation nette de capitaux français vers la Russie correspondit à 3,5 % du produit national brut (PNB) de la France.

d) – La très grosse tranche d'émissions de juin 1906 pour un montant de 2,25 milliards de francs-or, destinée à compenser les dépenses liées à la guerre de 1905 contre le Japon, a été couverte pour moitié par l'actionnariat français.

c) – La République soviétique de Russie issue de la Révolution d'Octobre 1917 a répudié tous les emprunts contractés antérieurement par la Russie des Tsars (décret du 29 décembre 1917) ; lors de la *conférence de Gênes* qui s'est tenue du 10 avril au 19 mai 1922, la délégation soviétique acceptait le principe d'un dédommagement des créanciers occidentaux en échange du versement à l'URSS de 30 milliards de roubles-or pour compenser l'ingérence des réactionnaires occidentaux dans la guerre civile qui suivit la Révolution russe d'Octobre (7-8 novembre 1917) ; les négociations sur la question des emprunts russes échouèrent en raison du refus des Occidentaux de dédommager l'URSS.

e) – Un accord franco-russe signé le 27 mai 1997 a eu pour effet la renonciation mutuelle des réclamations respectives des gouvernements français et russe concernant les créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945 ; cet accord a été approuvé par la loi du 19 décembre 1997 publiée au Journal officiel du 6 mai 1998.

Émulsion : Dispersion, sous forme de particules très fines, d'un liquide dans un autre liquide dans lequel il n'est pas soluble.

Exemple : La mayonnaise est une émulsion d'huile dans l'eau.

Remarque : La dispersion de bulles de gaz dans un liquide est une mousse.

ENA : 1 – Sigle de l'École Nationale d'Administration.

2 – L'ÉNA est une institution française imaginée à la fin des années 1930 dont l'ouverture a été retardée par la Seconde Guerre Mondiale et qui a accompagné la reconstruction de la France dans les années qui ont suivi la capitulation allemande de 1945.

Remarque : Les résistants de 1940 ont parfois été spoliés par les politiques à la Libération de la France en 1944 ; l'influence des hommes politiques a souvent été remplacée, depuis cette époque, par la puissance de l'administration ; trop de mandats politiques, qui jadis revenaient à des actifs, sont actuellement occupés

par des parasites diplômés mais sans idées personnelles affirmées, souvent issus de l'École d'Administration.

En belle : Déformation d'« *embelle* », en parlant des amarres disposée à partir de l'*embelle*, cette partie du navire comprise entre les deux gaillards.
[Voir le mot *Embelle*].

En belle : Expression que les artilleurs utilisaient pour signifier qu'une bouche à feu est pointée, placée droit au milieu du sabord.

ENC : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Electronic Navigation Chart* qui traduit l'expression française *cartes électroniques vectorielles*.

2 – Les cartes électroniques vectorielles (ENC) sont classées en 6 catégories ; la catégorie d'une ENC est en principe liée à son échelle.

<i>Catégories ENC</i>	<i>Types de navigation</i>	<i>Échelle</i>
1	Vue d'ensemble	inférieure à 1/1 500 000
2	Générale	1/350 000 à 1/1 500 000
3	Côtière	1/90 000 à 1/350 000
4	Atterrages	1/22 000 à 1/90 000
5	Portuaires	1/4 000 à 1/22 000
6	Amarrage	supérieure à 1/4 000

Remarques : a) – Les cartes vectorielles (ENC) sont constituées à partir de bases de données dont le contenu, la structure et le format sont standardisés ; elles sont conçues pour être utilisées avec un ECDIS ; les ENC sont les équivalents électroniques des plus récentes éditions de cartes sur support papier ; une ENC peut contenir des informations nautiques qui ne figurent pas sur l'édition papier.
[Voir l'acronyme *ECDIS*].

b) – La fonction *zoom* (agrandissement ou réduction de l'échelle de la représentation sur l'écran) ne modifie pas les dimensions des légendes ou des tracés symboliques des éléments rapportés sur la carte (bouées, sondes, etc.).

c) – La fonction *zoom* utilisée avec une carte vectorielle (ENC) permet d'agrandir l'image des zones cartographiées, tout en ajoutant les informations additionnelles stockées dans la base de données (sondes, bouées, etc.) qui deviennent indispensables si l'on augmente l'échelle de la carte pour naviguer près des dangers, mais qui ne figuraient pas sur la carte à plus petite échelle.

d) – Les *cartes vectorielles* peuvent :

i) soit être produites conformément aux spécifications de production des cartes vectorielles de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), par un service hydrographique gouvernemental autorisé ou une institution équivalente ;

ii) soit être produites par le secteur privé, mais compatibles avec les spécifications de l'OHI et dérivées des sources officielles fournies par un service hydrographique gouvernemental autorisé ou une institution équivalente

iii) soit produites entièrement par le secteur privé.

Encablure (en anglais « *cable* ») : **1** – Synonyme de « *longueur d'un câble* ».

Remarques : a) – L'*encablure internationale* est équivalente à un dixième d'un mille marin, soit 185,2 mètres.

b) – La longueur du stade de l'Antiquité (en latin : *stādium* ; en grec : *στάδιον*) était de 184,18 mètres (stade grec olympique).

2 – Jadis, on appelait *encablure* la longueur d'un *câble* de 120 brasses de 5 pieds ou de 100 toises de 6 pieds (environ 195 mètres).

Remarque : Aujourd'hui, on donne à une *encablure* la longueur d'un dixième de

mille, soit 182 mètres, mais en réalité, environ 200 mètres car l'encablure est une longueur habituellement estimée à la vue.

3 – Au Royaume uni, l'encablure vaut quelquefois 1/10^{ème} d'un *Admiralty mile*, soit 608 pieds anglais (185,32 mètres) ou environ 101 fathoms.

4 – Aux États-Unis, l'encablure vaut 720 pieds américains, soit 219,456 mètres.

5 – La longueur d'une encablure varie selon le contexte.

Remarques : a) – Une encablure (en anglais « **a cable** ») est une unité de mesure particulière propre aux marins pour estimer à vue les petites distances à la mer ; l'encablure vaut alors, en principe, un dixième du mille marin international.

b) – En réalité « l'encablure dépend de la longueur du câble qui sert à la mesurer » comme disent malicieusement les aviateurs.

c) – Les marins disent « quelques encablures » lorsqu'ils n'ont pas une connaissance précise de la distance dont ils parlent, si cette distance est de l'ordre du mille marin ou inférieure.

d) – Certains journalistes utilisent abusivement et maladroitement l'expression « quelques encablures » pour exprimer des distances de plusieurs dizaines de milles marins.

e) – Pour les Anglais, « **a cable's length** » vaut habituellement 100 *fathoms* ou 200 *yards* (182,88 mètres).

f) – En pratique, dans la marine marchande anglaise le fathom varie entre 5,5 pieds (1,6764 m) et 7 pieds (2,1336 m).

g) – En France, on retient quelquefois 200 mètres comme valeur de l'encablure, sachant que l'on n'utilise cette unité approximative que lorsqu'on ne connaît pas avec précision la mesure réelle d'une distance à la mer.

h) – En France, les cordages utilisés comme amarres (aussières ou tresses) sont souvent livrés en glènes d'une longueur égale à 200 mètres.

Encalminé (en anglais « **becalmed** ») : Un navire est encalminé lorsqu'il se trouve dans un temps calme ou lorsqu'il est sous un abri qui lui dérobe le vent.

Remarques : a) – Calme, en parlant du vent ou de la mer, signifie qu'il n'y fait point du tout de vent et que la mer est lisse comme un miroir.

b) – Le mot *encalminé* est employé uniquement à propos des purs voiliers ; il ne s'applique pas aux navires disposant d'une propulsion mécanique.

Encan : 1 – [Vieilli] Cri public qui se faisait par un sergent pour vendre à l'enchère.

Exemples : Mettre à l'encan : vendre à l'encan.

Remarque : Encan est tiré du latin incantāre qui signifie « chanter des formules consacrées » par l'intermédiaire du provençal *encan*.

2 – Vente publique aux enchères.

Remarque : Le poisson se vend à l'encan dans les halles à marée.

Encanteur : 1 – Celui qui vend à l'encan, par voie d'enchères publiques (spécialement dans les colonies).

2 – Synonyme de *commissaire-priseur* (spécialement au Canada).

Remarque : Les *encanteurs* et les *commissaires-priseurs* n'ont pas qualité pour procéder à la vente d'objets provenant de naufrage ou échouement ; la vente de ces objets est attribuée exclusivement aux administrateurs des Affaires maritimes.

Encaquer : 1 – Mettre dans une caque.

[Voir le mot *Caque*].

Exemple : Encaquer du hareng.

2 – [Au figuré] Il se dit des gens qui sont pressés et entassés les uns sur les autres dans un omnibus ou dans quelque voiture de métropolitain ou de chemin de fer.

Exemple : Ils sont encaqués là comme des harengs.

Encastillage : [Vieilli] La partie du vaisseau qui se voit depuis l'eau jusqu'au haut du bordé.

- Encaustique** : **1** – Peinture, tableau dont les couleurs sont préparées avec de la cire.
2 – Enduit préparé avec de la cire pour la finition ou l'entretien des parquets en bois, des boiseries non peintes et des meubles en bois.
- Encens** : Combustible aromatique importé d'Asie et dont la fumée réconciliatrice monte de la terre vers les cieux.
Remarques : **a)** – On fait brûler de l'encens dans tous les cas où l'on cherche à entrer, d'une façon ou d'une autre, en relation avec l'au-delà.
b) – En présence d'esprits malveillants, la fumée d'encens retombe vers le sol et ne s'élève pas vers les cieux ; dans une telle situation, il est recommandé de différer la cérémonie projetée.
c) – Les meilleurs encens, et les plus coûteux, sont produits dans l'île de Sumatra.
d) – Acheter de l'encens est la plus noble façon de transformer son argent en fumée.
- Encoignure** (en anglais « *loop* ») : Nom donné à la ganse qui entoure les cosses que l'on place aux extrémités de l'envergure d'une voile.
- Enclume** : **1** – Masse de fer aciérée dont la surface supérieure est plate et sur laquelle on bat au moyen d'un marteau les pièces métalliques, habituellement chauffées, pour leur donner la forme désirée.
Remarques : **a)** – L'une des extrémités de l'enclume est terminée par une pointe horizontale, la seconde extrémité a la forme d'une pyramide dont l'une des faces est dans le prolongement de la partie supérieure de l'enclume.
b) – Une *bigorne* est une sorte d'enclume dont les deux extrémités sont en pointe et qui sert à tourner en rond ou à arrondir les grosses pièces.
2 – [*Par analogie*] Dans le ciel, la partie supérieure formée de filaments ou de couches superposées de certains cumulonimbus très développés ressemble à une enclume : on dit que ces nuages sont des cumulonimbus *en forme d'enclume*.
Remarque : Une grande enclume au sommet d'un cumulonimbus est le signe d'une intense activité orageuse à l'intérieur de ce nuage ; les cumulonimbus sont souvent accompagnés d'averses de pluie, de vents forts, d'éclairs.
- Encocher** : Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.
Exemple : Encocher une flèche.
Remarque : Le contraire d'encocher est *décocher*.
[Voir le mot *Décocher*].
- Encombrer** : Embarrasser un passage ou quelque autre lieu.
- Encontre** (À l' –) (en anglais « *contrary ways* ») : **1** – Deux navires vont à l'encontre l'un de l'autre lorsqu'ils font des routes diamétralement opposées et qu'ils se voient, l'un par l'autre, par l'avant.
Remarque : Lorsque deux navires à propulsion mécanique font des routes directement opposées ou à peu près opposées de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage, chacun d'eux doit venir sur tribord pour passer par bâbord l'un de l'autre (Règle 14 du RIPAM).
2 – On doit considérer qu'une telle situation existe lorsqu'un navire en voit un autre devant lui ou pratiquement devant lui, de sorte que, de nuit, il verrait les feux de tête de mât de l'autre navire, l'un par l'autre ou presque, ou ses deux feux de côté ensemble et que, de jour, il verrait l'autre navire sous un angle correspondant.
3 – Lorsqu'un navire ne peut déterminer avec certitude si une telle situation existe, il doit considérer qu'elle existe effectivement et manœuvrer en conséquence.

Encornât : Mâchoire de bôme des voiles à corne.

Remarque : La bôme pivote autour du mât grâce à l'encornât fourré de cuir.

Encornet : Voir le mot *Calmar*.

Encourir : Attirer sur soi, mériter des maux ou des peines envoyés par des puissances supérieures ou infligés par une autorité compétente.

Exemple : L'automobiliste qui ne s'arrête pas à un signal « stop », qui dépasse la vitesse imposée par le code de la route (ou localement par des panneaux spéciaux) ou qui passe malgré qu'un feu de circulation soit rouge, encourt une amende pénale et un retrait de points sur son permis de conduire.

Endémie : Maladie qui se manifeste en permanence dans une région déterminée, ou y existe à l'état latent.

Endémie : Limite de répartition d'une plante, d'un animal à un territoire défini en raison principalement des conditions de température et d'humidité que l'on y rencontre.

Remarque : Le territoire ainsi défini est parfois appelé familièrement « micro-climat ».

Endémique : Qui a le caractère d'une endémie.

Exemple : Le paludisme est une maladie endémique des pays marécageux.

Endémique : Dont l'aire de répartition est limitée à un territoire, à un pays.

Remarque : En biologie et en écologie, endémique signifie « exclusivement natal au biotope d'un endroit spécifique ».

Exemples : Des espèces endémiques ; une plante endémique ; le kangourou est endémique en Australie.

En-dessous (en anglais « *aft part* ») : Ce mot composé se dit d'une voile carrée et il en désigne la face qui, lorsque cette voile est enverguée, est tournée vers l'arrière du navire.

Remarque : C'est sur la face en-dessous que l'on place le tablier, que l'on fait les gaines, que l'on pose les ralingues et tous les œillets, de ris et autres.

[Voir *En-dessus*].

En-dessus (en anglais « *fore part* ») : Ce mot composé se dit d'une voile carrée et il en désigne la face qui, lorsque cette voile est enverguée, est tournée vers l'avant du navire.

Remarque : C'est sur la face en-dessus que l'on pique les bandes de ris et les doublages.

[Voir *En-dessous*].

Endive : Sur un avion de patrouille maritime, appellation familière d'un membre d'équipage chargé de la détection, qui travaille dans la tranche arrière et qui reste dans le noir, par opposition aux pilotes et mécaniciens qui travaillent à l'avant, en plein jour.

Endocrines (Glandes –) : Organes responsables de la sécrétion des hormones.

Endocrinien (Perturbateur –) : Substance chimique d'origine naturelle ou artificielle qui peuvent interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines.

Endoctrinement : 1 – Acte d'instruire par lequel on inculque une doctrine à des étudiants.

2 – [*Péjoratif*] Enseignement imposé d'une doctrine de soumission qui interdit la connaissance d'autres doctrines.

Remarques : **a)** – La religion et la politique pratiquent l'endoctrinement des adeptes, croyants ou militants.

b) – Aux États-Unis d'Amérique ou en Russie, la période préparatoire à la formation des militaires est appelée « *endoctrinement* ».

c) – L'endoctrinement inhibe tout esprit critique chez celui qui le subit.

d) – Au cours de sa captivité en Arménie soviétique de 1944 à 1948, l'éthologue autrichien Konrad Lorenz (1903-1989), futur lauréat du prix Nobel de physiologie

ou médecine (en 1973) étudia les effets de l'endoctrinement chez les Allemands victimes de la propagande nationale-socialiste et chez les Soviétiques victimes de la propagande communiste, notamment les dérives de l'instinct d'agression.

e) – L'Américain Noam Chomsky (né en 1928) a souligné que les mécanismes et les pratiques d'endoctrinement sont faciles à déceler dans les sociétés totalitaires (Allemagne nazie, Russie soviétique) mais bien moins dans le système de propagande auquel sont soumis, malgré eux, les Américains et les habitants des pays dans la mouvance des États-Unis d'Amérique.

Endurer : Verbe employé pour indiquer aux canotiers ramant du même bord dans une embarcation marchant à l'aviron de diminuer l'effort qu'ils font sur leurs avirons, afin d'établir l'équilibre entre les efforts produits des deux côtés, ou afin de ne pas nuire à un effet voulu du gouvernail.

Remarque : On dit ainsi « *endure tribord !* » ou « *endure bâbord !* » et même « *endure partout !* » si l'on veut diminuer momentanément la vitesse de l'embarcation.

Énervation : **1** – Ancien supplice consistant à couper les tendons des muscles des jarrets.

2 – Procédé d'abattage des animaux qui consiste à leur donner un coup de poinçon entre le crâne et la première vertèbre cervicale.

Énervé : **1** – [Anciennement] Qui a subi le supplice de l'énervation.

[Voir le mot *Énervation*].

Remarque : On a donné le nom d'*énervés de Jumièges* aux deux fils de Clovis II qui, après avoir subi le supplice de l'énervation, auraient été abandonnés dans un bateau sur la Seine puis auraient été recueillis par des moines de l'abbaye de Jumièges.

2 – Dont les forces physiques ou morales sont diminuées.

3 – Qui est dans un état de nervosité inhabituel.

Énerver : **1** – [Anciennement] Faire subir le supplice de l'énervation.

2 – Enlever les tendons, les fibres nerveuses de la chair d'un animal.

Remarque : On dit aussi *dénervé*.

3 – Irriter, agacer, provoquer l'impatience, la nervosité.

Enfer : **1** – Nom que les Anciens donnaient au lieu souterrain qu'habitaient les âmes des morts.

Remarque : Les volcans montraient, à l'évidence, qu'il y avait un feu éternel sous la surface de la Terre.

2 – Les Enfers comprenaient les Champs-Élysées pour les âmes des bons, et les Tartares pour les âmes des méchants.

Remarques : **a)** – Dans la mythologie grecque, les Champs Élysées (en grec ancien Ἡλύσιον πεδῖον) étaient une région merveilleuse et délectable des Enfers, réservée aux âmes des hommes vertueux et à celles des héros.

b) – Dans la mythologie grecque, le Tartare (en grec ancien Τάρταρος) est un lieu à la porte de fer et au seuil de bronze où l'on expie ses fautes et où toutes les formes de tortures physiques ou psychologiques sont représentées ; Zeus précipitait ceux qui l'avaient offensé dans le Tartare, ce lieu maudit au fond des Enfers :

i) les *Danaïdes*, que Zeus condamna à remplir sans fin un tonneau troué,

ii) *Ixion* que Hermès, suivant les ordres de Zeus, attacha avec des serpents à une roue enflammée et ailée, pourvue de quatre rayons et qui tournait éternellement dans les airs,

iii) *Sisyphé*, dont le châtement, consistait à pousser une pierre au sommet d'une montagne, d'où elle finissait toujours par retomber,

iv) *Tantale*, qui fut placé au milieu d'un fleuve et sous des arbres fruitiers ; mais le cours du fleuve s'asséchait quand il se penchait pour en boire et le

vent éloignait les branches de l'arbre quand il tendait la main pour en attraper les fruits,

v) etc.

3 – L'Enfer était représenté, sur les mappemondes, tour en bas et à droite.

Remarque : L'Éden, le paradis terrestre, était représenté sur les mappemondes, tout en haut et à gauche.

Enfermerie : 1 – [*Vieilli*] Lieu où l'on soignait les malades ; infirmerie.

2 – [*Vieilli*] Lieu de quarantaine où l'on enfermait les marins d'un navire venant d'un pays suspecté de maladies contagieuses.

Remarque : Un ancien lieu-dit dénommé « *L'Enfermerie* » sur la rive gauche de la Charente, à environ un kilomètre en amont de Soubise (cf. carte de Beauteemps-Beaupré du cours de la Charente, publiée en 1831) s'appelle maintenant « *Le Renfermis* ».

3 – Lieu fermé et fortifié.

4 – Prison, cachot.

Enfeu : 1 – [*Vieilli*] Niche à fond plat en élévation, pratiquée dans un édifice religieux et destinée à recevoir un sarcophage, un tombeau ou la représentation d'une scène funéraire.

Remarque : Avant la Révolution de 1789, de nombreux seigneurs furent enterrés par droit d'enfeu dans un sépulcre de ce genre.

2 – [*Actuellement*] Caveau en éléments préfabriqués, enterré ou en surface, mis à la disposition des familles dans les cimetières de certaines communes.

Enfléchures (en anglais « *rattlings* ») : 1 – Échelons en quarantainier fixés sur les haubans et même, parfois, sur les gambes ; les enfléchures servent à supporter les pieds des hommes qui ont à monter dans la mâture et le gréement.

Remarque : Les enfléchures servent à monter aux hunes et au haut des mâts.

2 – La distance entre les enfléchures doit être de quinze ou seize pouce, distance mesurée sur le hauban de l'avant qui est moins oblique que les autres.

Enfléchures bâtardes : Les enfléchures bâtardes sont amarrées sur tous les haubans excepté sur le dernier hauban vers l'arrière ; de cinq en cinq, on prolonge les enfléchures jusqu'à ce dernier hauban, et ce sont ces enfléchures que l'on appelle *enfléchures bâtardes*.

Remarque : Parfois, on fait pour le hauban de l'avant la même chose que pour le hauban de l'arrière, surtout sur les gros navires.

Enfoncement : 1 – L'enfoncement d'un navire dans l'eau qui le porte, c'est-à-dire la hauteur immergée de la carène d'un navire qui n'est pas échoué, est celui pour lequel la résultante des *composantes verticales* des forces de pression appliquées sur sa carène équilibre son poids.

2 – On lit et l'on note toujours l'enfoncement du navire à l'arrêt, juste avant son appareillage du port de départ, et aussitôt après son arrivée au port de destination, sur les *échelles de tirants d'eau* de l'avant, du milieu et de l'arrière.

Remarques : a) – L'enfoncement d'un navire dans l'eau se mesure, en pieds anglais ou en décimètres, sur trois échelles verticales de chaque bord disposées respectivement à la proue, au milieu et à la poupe du navire.

b) – Lorsqu'il est question de l'enfoncement d'un navire stoppé sur l'eau, par exemple un navire à quai dans un bassin, on parle plutôt de *calaison*.

c) – Lorsque le navire fait route, qu'il *tire de l'eau*, on parle plutôt de *tirant d'eau*.

d) – Le tirant d'eau moyen d'un navire qui fait route est habituellement supérieur à sa calaison moyenne au repos ; l'assiette du navire peut également varier.

[Voir les mots *Assiette*, *Calaison* et l'expression *Tirant d'eau*].

3 – La *relation de conservation* de l'énergie que le physicien et mathématicien

suisse *Daniel Bernoulli* (1700-1782) formula en 1734 suppose que la somme de l'énergie cinétique d'un élément de fluide en mouvement (produit de sa masse par la vitesse de l'écoulement), de son énergie potentielle (fonction de sa distance à la surface) et du produit de son volume par la pression locale est constante sur sa ligne de courant.

4 – On en déduit que pour un navire qui se déplace horizontalement dans la mer, la pression qui détermine la flottaison du navire diminue en même temps que la vitesse d'écoulement de l'eau le long de la carène augmente ; cet effet a été décrit par le physicien italien Giovanni Battista Venturi (1746-1822).

Remarque : C'est l'effet Venturi.

5 – Pour un observateur embarqué sur le navire, l'eau rencontre l'étrave à débit constant et à la même vitesse que la vitesse-surface du navire ; puis elle court jusqu'à l'arrière du navire en *contournant* ses formes, donc en allongeant son parcours ; par rapport au fond de la mer, la vitesse de l'eau sur les côtés et par en dessous est plus élevée que la vitesse du navire.

6 – Si la vitesse de l'écoulement sous le navire a augmenté, la composante verticale de la pression exercée sur la coque a diminué globalement.

7 – Lorsque la pression baisse sous la coque d'un navire qui fait route, on dit que ce navire subit un « *surenfoncement* », c'est-à-dire que son enfoncement dans l'eau augmente par rapport à ce qu'il était lorsque le navire était à l'arrêt.

8 – Sous la coque, la pression est d'autant plus faible que la vitesse de l'écoulement est plus grande ; l'enfoncement du navire augmente avec sa vitesse-surface.

[Voir les mots *Accroupissement*, *Squat*, *Surenfoncement* et les expressions *Marques de franc-bord*, *Échelles de tirant d'eau*, *Clair sous quille*].

Enfourir : **1** – Mettre dans un trou qu'on a creusé, puis recouvrir de terre.

2 – [*Par analogie*] Dissimuler à la vue derrière d'autres objets.

Enfourner : Un navire enfourne dans le mauvais temps lorsque son étrave plonge dans la lame sans s'élever aussitôt au-dessus d'elle ; la mer envahit, pendant un moment, le pont à l'avant du navire.

Remarques : **a)** – Un navire enfournera si la hauteur des vagues est supérieure à son creux sur quille et si la distance entre les crêtes des vagues est inférieure à la longueur de ce navire.

b) – Un navire enfournera d'autant plus facilement que ses formes avant seront plus effilées.

Enfreindre : Transgresser, violer, rompre, contrevenir à....

Exemple : Enfreindre les prescriptions du RIPAM.

Enfumer : **1** – Noircir par la fumée.

Exemples : Enfumer des tableaux pour les faire paraître anciens ; la grande quantité de flambeaux, de bougies, de chandelles, enfument les meubles ; enfumer des verres de lunettes.

2 – Incommoder par la fumée.

Exemple : Vous allez vous enfumer, si vous mettez du bois vert au feu.

Remarques : **a)** – On dit *enfumer* des renards, des blaireaux, pour dire les obliger par la fumée à sortir de leurs terriers.

b) – On dit de même *enfumer les abeilles* pour les calmer avant d'ouvrir la ruche.

3 – [*Au figuré et familier*] Tromper malicieusement les autres.

Engager (en anglais « *to lay on the beam* ») : **1** – Engager une chose dans une autre, c'est l'y faire entrer ou pénétrer de manière à ne pouvoir que difficilement l'en faire sortir.

Exemple : Engager un filet, une amarre dans l'hélice de propulsion d'un navire.

2 – On dit qu'un navire *engage* quand il est tellement incliné que l'eau arrive sur

son pont ; quelquefois, il ne pourrait pas se relever, se désengager.

Remarque : Si le navire engage par l'avant au point que la mer pénètre à l'intérieur du navire par les écouteilles, qu'il prend de l'inclinaison vers l'avant et qu'il sombre, on dit qu'il *sancit*.

[Voir le mot *Sancir*].

3 – Engager se dit aussi d'une personne, d'une troupe qui pénètrent dans un lieu.

4 – Engager se dit d'un navire qui se présente ou que l'on présente à l'entrée d'un détroit, d'un chenal, d'un sas.

Remarque : S'il s'agit d'un chenal, d'une passe, d'un estuaire, on dit que le navire *embouque* ce chenal ; on dit aussi que le navire *engage*.

5 – Provoquer, commencer, débiter.

Exemples : Engager la conversation c'est prendre la parole en s'adressant à quelqu'un qui se taisait ; engager le combat, c'est le commencer en attaquant le premier.

6 – Lier par une promesse, une convention.

Remarque : Engager un compagnon, c'est lui promettre un salaire en contre-partie de sa force de travail.

7 – *S'engager*, c'est se lier par la parole ; cet engagement est quelquefois appuyé par un acte.

Exemple : S'engager dans la Marine de guerre en signant un contrat.

8 – *S'engager*, c'est aussi prendre parti pour une cause, une doctrine.

Exemples : S'engager politiquement ; s'engager personnellement.

9 – [*Par extension*] Prendre une part active à la vie sociale, associative, syndicale, politique, religieuse, intellectuelle.

Exemples : S'engager dans l'action humanitaire ; s'engager chez les Sauveteurs en mer ; s'engager dans le bénévolat.

10 – Mettre en gage, donner en gage.

Exemple : Engager une bague en or au Mont-de-Piété contre un prêt de deniers.

Remarque : S'il s'agit d'une personne, on ne dit pas « *mettre en gage* » mais on dit « *laisser en otage* ».

Exemple : En échange de sa liberté, le roi de France valoisien Jean II (dit « *Jean le Bon* », 1319-1364) qui avait été capturé par le Prince Noir à Nouaillé-Maupertuis, près de Poitiers le 19 septembre 1356, *laissa en otage* aux mains du roi d'Angleterre, le Plantagenêt Édouard III (1312-1377), ses fils Louis d'Anjou (1339-1384) et Jean de Berry (1340-1416), son frère Philippe d'Orléans (1336-1375) ainsi que son conseiller Bonabes IV, seigneur de Rougé (1328-1377).

Engainement ; **1** – Pour un navire arrivant de la mer qui va emprunter un chenal, un canal ou une rivière, l'engainement est la présentation du navire à l'entrée de ce chenal, de ce canal ou de cette rivière.

2 – Pour un navire qui va franchir un pertuis ou une écluse ou qui va entrer dans un sas, l'engainement est la présentation du navire dans ce pertuis ou cette écluse, ou à l'entrée du sas.

Remarques : **a)** – Un quai aménagé en rond-point, un ou plusieurs ducs-d'Albe installés en oblique devant le pertuis ou l'entrée du sas permettent de faciliter le passage du navire dans le pertuis ou l'entrée du navire dans le sas en l'empêchant de dériver latéralement alors qu'il n'a pratiquement plus de vitesse.

b) – Ces dispositifs destinés à faciliter l'entrée du navire dans un sas s'appellent rond point d'engainement, ducs-d'Albe d'engainement, etc.

3 – Engainement est aussi synonyme d'embouquement, c'est-à-dire l'entrée d'une passe, d'un canal resserré.

Exemple : L'engainement était obstrué par une épave.

Engainer : 1 – Mettre dans une gaine.

2 – Engager un navire dans une passe, un chenal, un canal, une rivière ou un estuaire.

Remarque : On dit aussi que le navire *embouque*.

[Voir le mot *Embouquer*].

3 – Présenter un navire ou un bateau à l'entrée d'un sas.

[Voir le mot *Engainement*].

Engamer : [En parlant d'un poisson] Avaler l'hameçon.

Engaver : [En parlant d'un oiseau] Nourrir ses petits en leur mettant dans le bec des aliments qu'il a lui-même partiellement digérés et qu'il régurgite.

Engin : 1 – [Anciennement] Machine pour enlever des fardeaux.

Remarque : L'engin n'est différent du gruaud qu'en ce que la pièce de bois qui se nomme fauconneau, ou étourneau, est posée horizontalement sur le poinçon et sur les liens de l'engin et est un peu plus courte que celle du gruaud, qui est posée de bas en haut.

[Voir le mot *Gruaud*].

2 – Instrument, arme ou piège d'une conception ingénieuse.

3 – [Par extension] Machine, appareil, dispositif.

4 – [Familièrement] Ustensile, machine qui frappe par son caractère bizarre, exceptionnel ou ridicule.

Remarque : Appliqué à une personne, le mot *engin* en ce sens est familier et populaire, avec un côté moqueur quoique légèrement affectueux.

5 – [Anciennement] Ingéniosité, ruse.

Remarque : On disait « *mieux vaut engin que force* ».

Engigneur (en anglais « *engineer* ») : Celui qui imagine le plan d'un travail, qui en dirige l'exécution

Remarques : **a)** – *Engigneur* est la forme ancienne et toujours correcte de *ingénieur*.

b) – Dans son livre « *La France et son Armée* » (1938) le colonel Charles De Gaulle utilisait la forme *engigneur*.

c) – Le mot *engineer* n'existe pas dans la 9^{ème} édition du Dictionnaire.

d) – Le mot anglais *engineer* est tiré du français *engigneur*.

[Voir le mot *Ingénieur*].

Engloutir : 1 – Avaler gloutonnement.

2 – [Par analogie] Faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme ; submerger brusquement.

Exemple : La mer a englouti le navire et son Équipage.

Engluer : Frotter, enduire de glu.

Engoncer : Il se dit d'un habit, ou d'une manière de s'habiller qui donne un air gauche et contraint, de manière que le cou paraît enfoncé dans les épaules.

Exemple : Cet habit vous engonce.

Engorgement : Embarras formé dans un collecteur ou à la surface d'une crépine.

Exemple : L'engorgement a fait déborder le puisard.

Engorger : Boucher le passage par où les eaux se doivent écouler.

Exemples : La crépine est engorgée ; le tuyau s'engorge.

Remarque : On dit qu'une anse s'engorge pour dire qu'elle se comble de sable ou de galets.

Engouffrer : 1 – Il se dit des tourbillons de vent, lorsqu'ils entrent et qu'ils s'enferment en quelque endroit.

Exemple : Le vent s'est engouffré dans la coursive lorsqu'on a ouvert la porte.

2 – Il se dit aussi des rivières ou des ravines d'eau, lorsqu'elles tombent et se perdent en quelque ouverture de la terre.

Remarques : a) – On parle de *résurgence* quand une rivière qui s'est engouffrée dans un endroit, ressort par un autre.

b) – Pline l'Ancien (23-79 av. J.-C.) apportait que la rivière *Guadiane* dans la péninsule ibérique (qui se jette dans l'Océan Atlantique, dans le golfe de Cadix) s'engouffrait et se perdait l'espace d'environ trois lieues avant de resurgir.

Engoujure : Empreinte creuse pratiquée à la périphérie d'un cap de mouton, d'un margouillet, d'une pomme gougée, de la chape ou de la caisse d'une poulie, etc., pour y loger une estrope ou un câble d'attache.

[Voir les mots *Margouillet*, *Estrope*, *Ringot*].

En grand (en anglais « *hard* », « *all in one time* ») : Tout à fait, sans précaution ni retenue, en entier.

Remarques : a) – Venir *en grand* sur tribord, c'est mettre la barre à droite avec le plus grand angle possible, compte-tenu de la gîte que peut prendre le navire à la vitesse du moment.

b) – Choquer *en grand* une amarre, c'est donner du mou dans cette amarre sans aucune retenue.

Engravement : État d'un bateau engravé.

Exemple : L'engravement dura deux heures.

Engraver (en anglais « *to ground* », « *to come aground* ») : **1** – S'engraver, c'est toucher les graviers du fond, s'échouer avec un navire sur un fond de gravier et y être plus ou moins longtemps arrêté.

2 – [*Par extension*] Engager un bateau dans le sable de la rive ou d'un haut-fond, de sorte qu'il ne flotte plus.

Exemples : Ce batelier maladroit engrava son bateau ; prenez garde de nous engraver ; nous engravâmes engravés à l'entrée du port ; notre navire s'est engravé devant Soubise.

Engraver (en anglais « *to trim* », « *to set* », « *to stow* ») : Dans l'arrimage d'un navire, engraver des barriques ou autres objets, c'est les enfoncer plus ou moins dans du lest en pierre afin de leur procurer de la fixité pour l'arrimage.

Engrenage : **1** – Disposition de plusieurs roues dentées qui engrènent les unes dans les autres.

2 – [*Par extension*] L'ensemble de ces roues.

Engrener : Se dit d'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, en sorte que l'une fait tourner l'autre.

Exemples : Cette petite roue engrène bien dans cette grande ; ces deux roues engrènent bien, s'engrènent bien.

Remarque : Engrener la pompe de cale, c'est faire jouer la pompe pour vider l'eau de la cale.

Engrenure : Position respective de deux roues, dont l'une engrène dans l'autre.

Exemple : L'engrenure de ces roues est bien faite.

Engri : Espèce de tigre qui se trouve dans la basse Éthiopie.

Enhuché (en anglais « *moon sheered* ») : Haut sur l'eau.

Remarques : a) – Se dit d'un navire dont l'accastillage pêche par trop d'élévation.

b) – En Aunis, on dit « *navire enhuché* » pour dire que ce navire a une poupe fort haute.

[Voir le mot *Huche*].

c) – Un navire enhuché présente au vent des surfaces qui tendent à diminuer son sillage lorsqu'il est sous l'allure du plus près et à le faire dériver.

[Voir le mot *Sillage*].

Enigma : Nom d'une machine de codage et décodage de messages, en usage dans la Wehrmacht pendant la seconde Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – Des spécialistes du chiffre polonais arrivèrent en France, par cargo, le 1er octobre 1939, apportant avec eux deux machines *Enigma*.

b) – Le 14 octobre 1939 les spécialistes du chiffre polonais réfugiés en France reprirent leurs opérations de déchiffrage sur leurs répliques de la machine allemande *Enigma*.

Enigme : Description, exposition d'une chose naturelle en termes qui la déguisent et qui la rendent difficile à deviner.

ÉNIM : Voir « *Établissement National des Invalides de la Marine* ».

Enivrant : Qui enivre.

Exemples : Vin enivrant ; boisson enivrante.

Enivrement : État d'une personne ivre.

Enivrer : Rendre ivre.

Exemples : Il l'a enivré ; ils le firent tant boire, qu'ils l'enivrèrent ; la bière enivre aussi bien que le vin.

Enjaler : Enjaler, c'est glisser le jas d'une ancre à jas dans le trou destiné à le recevoir, en haut de la verge, pour rendre cette ancre parée à être utilisée.

Remarque : Le jas d'une l'ancre à jas peut habituellement être enlevé lorsque le navire est à la mer, afin de permettre le saisissage de l'ancre à plat pont.

Enjambée : **1** – L'espace qu'on enjambe.

[Voir le mot *Enjamber*].

2 – Le plus grand pas que peut faire une personne en étendant les jambes.

Exemple : « *Maxime Bossis remonte le terrain à grandes enjambées* » comme disait le journaliste sportif Thierry Roland (1937-2012) à chaque fois qu'il commentait un match international où jouait Maxime Bossis (né en 1955, ancien joueur de football international, licencié au F.C. Nantes).

3 – [Par métonymie] Écart entre les deux jambes, pris comme mesure.

Remarques : **a)** – On appelle « *pas géométrique* » une *double enjambée*.

b) – Dans les départements français d'Amérique et à l'île de La Réunion, on compte 81,20 m comme largeur de la *bande littorale des 50 pas géométriques*, ce qui correspond à 1 624 m pour 1000 pas géométriques.

c) – On compte mille pas de 5 pieds romains dans un mille romain de 1479 m.

Enjamber : Étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire, pour passer par-dessus ou au-delà de quelque chose.

Enjoindre : Ordonner, commander expressément.

ENMM : Sigle des anciennes *Écoles Nationales de la Marine Marchande*, qui succédèrent aux Écoles d'hydrographie, pour préparer les officiers ou futurs officiers aux différents diplômes de la Marine Marchande et qui ont été remplacées par l'École Nationale Supérieure Maritime.

[Voir le sigle *ENSM* et les expressions *École Nationale de la Marine Marchande* ou *École Nationale Supérieure Maritime*].

Ennemi : Les gens, l'armée, la nation contre laquelle on combat.

Remarques : **a)** – L'homme de bien refuse de haïr et d'injurier l'homme qu'il combat, tout en parvenant à ne point le combattre avec moins d'énergie.

b) – Les hommes politiques, les journalistes, les hommes de la rue de chacune des nations belligérantes devraient comprendre que les adversaires peuvent être de bonne volonté et plus semblables à eux qu'ils ne le pensent.

c) – Les railleries malveillantes, les insultes qui blessent et qui poussent à la

résistance celui que l'on aurait pu convaincre, retardent inutilement les retours à la coopération et à l'entente entre les anciens ennemis ; le retour à la normale accompagne toujours, à plus ou moins brève échéance, les traités de paix.

Ennuager : Se couvrir de nuages.

Ennuï : 1 – Sorte de vide qui se fait sentir à l'âme privée d'action ou d'intérêt aux choses.

Remarques : **a)** – Le droit d'être ennuyeux a ses limites [*d'après Paul Painlevé, à Lille, le 19 novembre 1890 à propos des orateurs publics*].

[*Voir Painlevé*].

b) – Le journaliste français Pierre Viansson-Ponté (1920-1979) écrivit dans le « *quotidien de référence du soir* » : « *Le Monde* » du **15 mars 1968** un article intitulé « *Quand la France s'ennuie* » :

Extraits : « Ce qui caractérise actuellement notre vie publique, c'est l'ennui ; les Français s'ennuient ; ils ne participent ni de près ni de loin aux grandes convulsions qui secouent le monde.

« La jeunesse française s'ennuie ; partout dans le monde, les étudiants manifestent, bougent, se battent ; les étudiants français, eux, se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons : conception malgré tout limitée des droits de l'homme. « Quant aux jeunes ouvriers, ils cherchent du travail et n'en trouvent pas ; les empoignades, les homélies et les apostrophes des hommes politiques de tout bord paraissent à tous ces jeunes, au mieux plutôt comiques, au pire tout à fait inutiles, presque toujours incompréhensibles.

« Le général de Gaulle s'ennuie ; il s'était bien juré de ne plus inaugurer les chrysanthèmes et il continue d'aller, officiel et bonhomme, du Salon de l'agriculture de Paris, à la Foire de Lyon ; que faire d'autre ? il s'efforce parfois, sans grand succès, de dramatiser la vie quotidienne en s'exagérant à haute voix les dangers extérieurs et les périls intérieurs.

« Seuls quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi, petits paysans écrasés par le progrès, victimes de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins abandonnés de tous ; ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter.

« C'est peut-être cela qu'on appelle, pour un peuple, le bonheur. »

c) – Le vendredi 3 mai 1968, la cour de la Sorbonne (Université de Paris) est occupée par 400 jeunes manifestants qui tiennent un monôme paisible, sans haine, sans aucune agressivité, sans aucune brutalité ; craignant une attaque d'étudiants d'extrême droite (le *mouvement Occident* anti-communiste d'Alain Madelin, Gérard Longuet et Patrick Devedjian) le recteur d'académie avait requis les forces de police pour « *rétablir l'ordre en expulsant les perturbateurs* » et la Sorbonne fut évacuée ; dans la soirée, des centaines d'étudiants de droite comme de gauche affrontèrent violemment les forces de l'ordre dans le *Quartier latin* (les v^eème et VI^eème arrondissements de Paris ; c'était le début de « *Mai-68* » :

i) Le 6 mai 1968, huit étudiants de l'Université de Nanterre furent convoqués devant une commission disciplinaire : des étudiants de plusieurs universités parisiennes réagirent aussitôt par des manifestations violentes contre les forces de l'ordre : jets de pavés puis barricades ; les manifestations d'étudiants s'amplifièrent à l'annonce des peines de prison requises contre les manifestants ; 300 policiers furent blessés et 422 étudiants arrêtés.

ii) Alain Geismar (né en 1939), président du syndicat des enseignants du supérieur, décida de soutenir les manifestants.

- iii)** Dans la nuit du 10 au 11 mai 1968, 12 000 étudiants ou lycéens (selon la police) occupèrent le quartier latin et édifièrent des barricades dans les rues ; l'intervention de plus de 6 000 policiers, vers deux heures du matin, se passa mal : 247 policiers blessés, 63 voitures incendiées, 125 voitures détériorées, des rues dévastées, des chaussées décapées ; des vitrines brisées ; il y eut 469 interpellations.
 - iv)** Si la population éprouvait malgré tout de la sympathie pour les revendications des étudiants, Georges Ségué (1927-2016) secrétaire général de la Confédération Générale du Travail (CGT) y voyait une provocation destinée à entraîner la classe ouvrière dans une aventure.
 - v)** Des universités, des lycées de province s'associèrent au mouvement parisien.
 - vi)** Le 12 mai 1968, le Premier Ministre Georges Pompidou (1911-1974), de retour d'Afghanistan où il effectuait un voyage officiel, ordonnait la réouverture des universités ; les universités devinrent des lieux d'échanges d'idées.
 - vii)** Le lundi 13 mai 1968, dixième anniversaire du putsch d'Alger qui avait permis à De Gaulle de revenir au pouvoir, une manifestation d'étudiants, de lycéens, d'ouvriers, d'employés, tous grévistes occupa les rues et les avenues entre les gares de l'Est et du Nord, le Châtelet, la Bastille et la place de la République ; certaines organisations syndicales d'ouvriers estimèrent le nombre des manifestants à un million, la police à 230 000, la radio d'État à 160 000 ; on peut admettre le nombre de 500 000.
 - viii)** La France commence à se mettre en grève le mardi 14 mai 1968, contre l'avis des responsables des principales confédérations de syndicats professionnels ouvriers
 - ix)** Le pays est entièrement paralysé à partir du 16 mai.
 - x)** Des conseils d'ouvriers se forment dans les entreprises.
 - xi)** De nombreuses usines sont occupées.
 - xii)** Le 22 mai 1968, dix millions de salariés sont : soit en grève, soit empêchés de travailler.
 - xiii)** Les pompes à essence ne sont plus approvisionnées ; le téléphone ne fonctionne plus (sauf l'automatique dans certaines grandes villes).
 - xiv)** Le 24 mai, la France est dans une situation insurrectionnelle.
- d)** – Les accords de Grenelle négociés les 25 et 26 mai 1968 entre le Premier Ministre Georges Pompidou, les représentants des salariés et ceux des patrons, conclus le 27 mai 1968 dans l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, c'est-à-dire au ministère du Travail, ne mirent pas immédiatement fin à la grève générale malgré de très grandes avancées sociales telles qu'une augmentation du SMIG de 35 p 100 ou la création des sections syndicales d'entreprises.
- e)** – La base rejetant les accords, le mouvement de grève se durcit et des revendications politiques apparurent.
- f)** – Le Président de la République, Charles De Gaulle (1890-1970) était complètement dépassé ; le 29 mai, il s'enfuit, non pas à Londres comme en 1940, mais à Baden-Baden en Allemagne auprès du général d'armée Jacques Massu (1908-2002), commandant en chef des forces françaises stationnées en Allemagne ; de retour à Paris le lendemain 30 mai, De Gaulle accepta la proposition de Pompidou de dissoudre l'Assemblée Nationale.
- g)** – Le 30 mai après-midi, un grand nombre de personnes défilèrent sur les Champs-Élysées, de l'Arc de Triomphe à la place de la Concorde derrière André Malraux (1901-1976) et Michel Debré (1912-1996), 300 000 selon la police (un

million selon les gaullistes) pour soutenir De Gaulle et le Gouvernement de Pompidou.

h) – Ni les Gaullistes, ni les Communistes n'avaient intérêt à ce que la crise se prolonge.

i) – Les grèves cessèrent progressivement ; les occupants de la Sorbonne et du théâtre de l'Odéon furent évacués par la police le 16 juin 1968.

j) – Les élections législatives des 23 et 30 juin 1968 donnèrent la majorité absolue aux Gaullistes de l'Union pour la Défense de la République (UDR) à l'Assemblée Nationale (293 sièges sur 487) ; les Républicains Indépendants (RI) de Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926) eurent 61 sièges ; la gauche, 91 sièges au total, dont 34 pour le Parti Communiste.

k) – Humilié par le sang froid de Pompidou, De Gaulle le remplaça par Maurice Couve de Murville (1907-1999) au poste de Premier Ministre le 10 juillet 1968.

2 – Tourment de l'âme causé par la mort de personnes aimées, par leur absence, par la perte d'espérances, par des malheurs quelconques.

Remarque : Ce n'est qu'avec le temps qu'un grand ennui se passe.

3 – Le temps est la forme universelle de l'ennui.

Remarque : L'ennui attire la *sommeil* comme le *mal de mer*.

Enrayer : **1** – Garnir une roue de rayons.

Exemple : Enrayer une roue.

2 – [*Un parlant d'un véhicule à roues*] Enrayer signifie *arrêter une roue par les rayons*, en sorte qu'elle ne tourne point mais qu'elle ne puisse que glisser.

Exemple : La roue qu'on avait enrayerée se rompit.

Remarque : Il se dit aussi absolument et sans régime.

Exemple : Cette descente est trop raide, il faut enrayer.

3 – [*Au figuré et familier*] Enrayer s'emploie aussi pour dire *s'arrêter* de faire quelque chose ou *arrêter* quelque chose.

Exemples : Vous faites trop de dépense, je vous conseille d'enrayer ; être encore occupé d'amourettes à votre âge ! il serait temps d'enrayer.

4 – [*Au figuré*] *S'enrayer* s'emploie pour parler de quelque chose qui s'est arrêté inopinément.

Exemple : La mitrailleuse s'est enrayerée.

Enrochement : Entassement artificiel de blocs de pierre ou de béton sur un point de la mer, pour former une jetée ou pour servir de base à un môle ou à un autre ouvrage de ce genre destiné à s'élever au-dessus de la surface des plus hautes marées.

Enrouler : En terme de manœuvre, *enrouler* est synonyme de *prendre du tour* pour passer à une bonne distance, c'est-à-dire à une distance de sécurité d'une pointe, d'un musoir.

Exemple : Enrouler la jetées Sud.

Enrouleur : Dispositif mécanique permettant d'enrouler sur elle-même une amarre, une voile, etc.

Enseigne (en anglais « *flag* », « *ensign* ») : **1** – On appelle ainsi le pavillon national qui se porte à la poupe.

Remarque : Le petit mât qui supporte cette enseigne s'appelle mât de pavillon.

2 – Nom d'un grade dans la Marine nationale.

i) Le grade d'*enseigne de vaisseau de deuxième classe (EV2)* est le premier grade d'officier dans la Marine nationale ; il correspond au grade de sous-lieutenant dans les autres armes.

ii) Le grade d'*enseigne de vaisseau de première classe (EV1)* est compris entre *enseigne de vaisseau de deuxième classe* et *lieutenant de vaisseau (LV)* dans la Marine nationale ; il correspond au grade de lieutenant dans les autres armes.

[Voir l'expression *Enseigne de vaisseau*].

3 – Avant la Révolution, il y avait, parmi les officiers de port, des *enseignes de port*.

Enseigne de Vaisseau : Premiers grades d'officiers correspondant à sous-lieutenant ou lieutenant dans l'armée de terre.

Remarques : **a)** – On distingue les enseignes de vaisseau de 2ème classe (qui portent un galon doré) et les enseignes de vaisseau de 1ère classe (qui portent 2 gallons dorés).

b) – L'appellation des enseignes de vaisseau de 1ère classe et des enseignes de vaisseau de 2ème classe est « lieutenant ».

Enseignement : **1** – Action de transmettre un savoir.

Exemple : L'enseignement de la manœuvre.

2 – Le résultat de cette action.

Remarques : **a)** – L'*enseignement* des anciens était traditionnellement la principale source de savoirs dans la marine de commerce, à l'époque où il y avait encore jusqu'à une douzaine de titulaires d'un brevet de *niveau 1* à bord de chaque navire.

b) – Le passage par les écoles de navigation permet d'être prêt pour acquérir des connaissances utiles à bord des navires.

c) – L'instruction et l'enseignement à bord des navires peuvent débiter lorsque l'éducation et la formation ont été acquises dans les écoles de navigation.

d) – La technique et la politique de réduction des coûts ont entraîné la réduction des effectifs à bord des navires ; ceux qui manquent sont parfois ceux qui savaient !

Ensellé : Se dit d'un navire très relevé aux deux bouts.

Ensemble ! (en anglais « *together !* », « *all in one time !* ») : Commandement aux matelots qui agissent dans un même but d'opérer leurs efforts simultanément.

Remarque : Ce commandement est fait dans les embarcations pour que les rameurs soient attentifs à donner leurs coups d'aviron en même temps et comme en mesure, les avirons de l'arrière servant de guide aux autres.

Ensemble : Réunion *M* d'objets déterminés et bien distincts, nommés « *éléments de M* ».

Remarques : **a)** – On utilise des majuscules pour nommer les ensembles et des minuscules pour les éléments.

b) – La théorie axiomatique des ensembles est issue des travaux du mathématicien allemand Georg Ferdinand Ludwig Philipp Cantor (1845-1918) dans les années 1870.

c) – Le mathématicien italien Giuseppe Peano inventa de nombreux symboles adaptés à la théorie des ensembles.

ÉNSM : **1** – Sigle de l'École Nationale Supérieure Maritime française.

2 – L'ÉNSM est la trouvaille du 3ème millénaire pour (enfin !) réussir à obtenir que la CTI (Commission des titres d'ingénieurs) reconnaisse que le niveau atteint par les Capitaines titulaires du brevet de *niveau 1* leur permet de faire valoir un titre d'ingénieur auprès de leurs éventuels employeurs à terre, après qu'ils auront achevé une *carrière courte* à la mer.

3 – L'ÉNSM regroupe les 4 anciennes ÉNMM de Saint-Malo, Nantes, Le Havre et Marseille ; ce nombre de 4 est un peu incertain, tantôt menacé, tantôt confirmé, au gré des titulaires du sous-ministère chargé de la Mer.

[Voir le sigle *ÉNMM* et les expressions *École Nationale de la Marine Marchande* et *École Nationale Supérieure Maritime*].

Remarques : **a)** – Le professeur de l'Enseignement maritime Guéna, directeur de

l'ÉNMM de Nantes (École Nationale de la Marine Marchande) l'ancienne Hydro (École d'Hydrographie) de Nantes, nous assurait déjà en 1965, quand nous suivions le cours d'Élève au Long Cours, que le futur brevet polyvalent C1NM (Capitaine de 1ère Classe de la Marine Marchande) dont il nous vantait l'intérêt, permettrait à coup sûr à ses titulaires de se voir discerner le titre d'ingénieur.

b) – En 1973, nous avons préparé et soutenu, en dernière année de cours de capitaine, une sorte de thèse portant sur un sujet maritime, dans le but annoncé de remplir toutes les exigences de la CTI.

c) – Dans ses vœux pour 2013, Bernard Datchary, président de l'Amicale des CLC (Capitaines au Long cours) et des C1NM, estimait que la qualification d'ingénieur, après laquelle l'administration maritime courrait en vain, n'était pas indispensable pour la conduite et l'exploitation des navires et que le reclassement à terre ne justifiait pas que l'on privilégie les exigences de la CTI aux dépens du *cursus maritime* ; il souhaitait qu'un *enseignement maritime de haut niveau* soit maintenu, dédié prioritairement à la formation d'officiers de la Marine Marchande.

[Voir le mot *Enseignement*].

d) – Aujourd'hui, l'École nationale supérieure maritime est l'une des 205 écoles d'ingénieurs françaises accréditées par la commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer un titre d'ingénieur diplômé.

e) – L'École nationale supérieure maritime a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, notamment d'officiers de la marine marchande et d'ingénieurs (Art. 4 - Décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010)

f) – L'École nationale supérieure maritime dispense la formation initiale et continue *nécessaire à la délivrance des titres* de formation professionnelle maritime pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce, de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage, conformément aux dispositions en vigueur.

Ente : C'est le morceau de bois qui sert de manche au pinceau.

Exemple : L'ente d'un pinceau.

Ente : **1** – Greffe.

2 – Scion d'arbre, lorsqu'il est greffé sur un autre arbre.

Exemples : Une belle ente ; faire une ente ; faire des entes.

3 – Il se dit aussi de l'arbre même où l'on fait une ente.

Exemple : Il y a beaucoup de jeunes entes dans ce jardin.

Entendement : **1** – Faculté de l'âme par laquelle elle conçoit.

Exemples : L'entendement humain ; la volonté, la mémoire et l'entendement sont les trois facultés de l'âme.

Remarque : L'éducation s'adresse à la *volonté* ; l'instruction s'adresse à l'*entendement* ; la formation s'adresse à la *mémoire*.

2 – Sens, jugement, bon esprit.

Exemples : C'est un homme d'entendement ; c'est un homme de petit entendement.

Entendre : **1** – Recevoir l'impression des sons par l'organe de l'ouïe.

2 – Comprendre, concevoir en son esprit, avoir l'intelligence de quelque chose.

Exemples : Entendre le sens d'un auteur ; entendre un auteur ; entendre les passages les plus difficiles.

Remarques : **a)** – On dit « *je m'entends bien* » pour dire *je sais bien ce que je veux dire*.

b) – On dit « *entendons-nous* » pour dire *comprenons bien les intentions les uns des autres*, ou écoutons ce que chacun de nous dit.

c) – « *Entendons-nous* » signifie aussi *soyons bien d'intelligence* et de concert entre nous, pour réussir dans ce que nous voulons faire.

d) – On dit aussi « *n'entendre ni rime ni raison* » pour dire refuser par humeur de se rendre à ce qu'on propose de plus raisonnable.

3 – Avoir connaissance et pratique d'une chose.

Exemple : Il entend bien la manoeuvre.

Entente : 1 – Interprétation qu'on donne à un mot équivoque, et qui peut recevoir plusieurs sens.
Exemples : Mots à double entente, à deux ententes.

Remarque : On dit « *l'entente est au diseur* » pour dire que celui qui parle sait le véritable sens qu'il a voulu donner à ses paroles.

2 – Action concertée avec une ou plusieurs autres personnes.

Entente cordiale : 1 – On entend par *Entente cordiale* les efforts diplomatiques par lesquels la France et le Royaume-Uni tentèrent de régler leurs antagonismes, notamment coloniaux, aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Remarques : **a)** – L'Entente Cordiale mettait un terme à un principe constant de la diplomatie britannique, qui rejetait toute alliance écrite avec un État européen.

b) – Aux yeux des Anglais, l'Entente était une manifestation d'amitié entre la France et le Royaume-Uni mais n'était aucunement orientée contre l'Allemagne.

c) – Aux yeux des Français, l'Entente était appelée à se développer et à se transformer en une alliance militaire défensive et peut-être offensive.

2 – L'expression *Entente cordiale* a été utilisée :

i) À l'occasion des deux séjours que la reine d'Angleterre Victoria, accompagnée de son mari, le Prince Albert, fit en 1843 et en 1845 au château du roi des Français, Louis-Philippe, et de la reine Marie-Amélie, à Eu (Seine-Maritime).

ii) Sous la Troisième République, après la signature le 8 avril 1904 d'accords bilatéraux franco-britanniques par le ministre des Affaires étrangères britannique Lord Lansdowne et l'Ambassadeur de France à Londres, Paul Cambon, sous le titre « *Declaration between the United Kingdom and France Respecting Egypt and Morocco, Together with the Secret Articles Signed at the Same Time* » ; ces accords furent étendus à l'Empire russe pour devenir la « *Triple-Entente* » en tenant compte de la convention militaire entre la France et la Russie du 17 août 1892, puis de l'alliance franco-russe du 27 décembre 1893 et enfin de la convention anglo-russe du 31 août 1907.

Remarque : **a)** – En 1904 la France voulait se prémunir contre les ambitions allemandes sur terre, et le Royaume-Uni voulait se prémunir contre les ambitions allemandes sur mer.

b) – Il avait fallu régler la question du libre-passage des navires de commerce par le Canal de Suez et dans le détroit de Gibraltar, et s'entendre sur l'influence des Européens au Maroc, notamment au Sud du détroit de Gibraltar, mais la France restait la puissance dominante au Maroc.

c) – La France conservait ses droits en Égypte, y compris le droit de cabotage accordé aux navires français entre les ports égyptiens, mais la Grande-Bretagne restait la puissance dominante en Égypte.

d) – Par des clauses secrètes, la France renonçait aux privilèges établis à son profit par l'article 13 du Traité d'Utrecht concernant l'Île de Cap-Breton et les autres îles situées dans l'embouchure du Saint-Laurent et dans le Golfe de Saint-Laurent ; mais la France conservait pour ses ressortissants, sur le pied d'égalité avec les sujets britanniques, le droit de pêche dans les eaux territoriales de Terre-

Neuve, sur la partie de la côte comprise entre le cap Saint-Jean et le cap Rayz en passant par le Nord.

e) – Quelques frontières entre des possessions françaises et anglaises en Afrique furent également définies ou rectifiées (notamment au Niger, près du lac Tchad, aux îles de Los, entre Sénégal et Gambie).

f) – Les accords de 1904 créèrent le *condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides*, capitale Port-Vila, qui dura jusqu'à la formation en 1980 de l'État indépendant du Vanuatu.

g) – En 1935, contrairement aux accords de 1904, le Royaume-Uni a signé bilatéralement avec l'Allemagne un accord hostile à la France concernant la puissance de la Marine de guerre allemande.

[Voir l'expression *Accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935*].

h) – La Russie était entrée dans l'entente, qui devenait la *Triple Entente*, car elle craignait les ambitions expansionnistes de la *Triple Alliance* (Triplique) de 1882 entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, et l'accord de la triple-alliance avec la Turquie qui maîtrise les détroits entre la Mer Noire et la Mer Méditerranée.

i) – La Russie se réservait le droit de défendre son alliée la Serbie (peuplée de Slaves) si elle était attaquée par des membres de la Triple Alliance.

Enter : 1 – Greffer, faire une ente.

Exemples : Enter un poirier, un pommier ; enter franc sur franc ; enter sur sauvageon ; enter sur un cognassier ; enter en écusson, en fente, en œillet, en œil dormant ; enter en bouton ; enter en poupée, etc.

2 – [Par extension] Emboîter une pièce sur une autre.

Exemples : Enter une roue dentée sur un arbre tournant ; enter un mât supérieur sur un bas-mât.

3 – [Au figuré] On dit qu'une maison, qu'une famille est entée sur une autre, pour dire qu'elle y est entrée et qu'elle en a pris le nom et les armes.

4 – [Au figuré] Enter se dit aussi lorsqu'un homme joint ensemble diverses qualités.

Exemples : C'est un financier enté sur un praticien ; un Gascon enté sur un Normand ; il a beaucoup de vices entés sur de bonnes qualités.

Enterrement : 1 – Action d'enterrer, de mettre en terre, de couvrir de terre.

2 – [Par extension] Ensemble des cérémonies funèbres qui accompagnent la mise en terre d'un mort.

Exemples : Enterrement civil, religieux ; aller à un enterrement ; enterrement de première, deuxième, troisième classe ; messe, anniversaire d'enterrement ; assister à un enterrement.

[Voir les mots *Enterrer, Inhumer, Inhumation, Funérailles, Sépulture, Tombe, Tombeau, Sépulcre*].

3 – [Par métonymie] Convoi, cortège funèbre.

Exemple : Suivre un enterrement.

4 – [Par analogie] Abandon définitif d'un projet, d'une entreprise.

5 – [Par métaphore] Mise en disgrâce de quelqu'un par des éloges ironiques.

Enterrer : 1 – Mettre sous la terre, dans la terre.

Exemples : Enterrer le cadavre d'un animal ; enterrer le point de greffe d'un arbre fruitier que l'on plante ; enterrer un tuyau.

2 – Porter et mettre en terre le corps d'un homme (mâle ou femelle) mort.

Remarque : On enterre les morts dans les cimetières.

[Voir les mots *Enterrement, Sépulture, Cimetière*].

3 – Recouvrir.

Exemple : Être enterré sous les décombres.

4 – [Au figuré] Faire disparaître complètement, mettre un terme à, faire oublier.

Exemples : Enterrer des ambitions, des talents; enterrer une proposition, un projet; enterrer un secret, une affaire.

Remarque : « *Enterrer sa vie de garçon* », en parlant d'un jeune homme à la veille de son mariage, c'est passer joyeusement avec ses amis sa dernière soirée de célibataire.

5 – [Au figuré] Quitter le monde pour vivre dans une retraite cachée.

Exemples : S'enterrer dans un couvent ; s'enterrer en province.

Entêtement : **1** – Attachement obstiné et irraisonné à un parti pris.

2 – Attachement opiniâtre dans ses opinions ou dans ses décisions.

Remarque : L'entêtement nocif vient de ce qu'il est naturel d'agir dans la continuité des choix précédents.

3 – Il faut un effort intellectuel considérable pour renoncer à une décision après que la réalisation a commencé, malgré que les circonstances rencontrées soient moins favorables qu'escompté ; petites décisions après petites décisions, on en vient à se retrouver dans une situation périlleuse que l'on n'avait pas prévue.

Enthalpie : **1** – L'*enthalpie* correspond à l'énergie totale d'un système thermodynamique ; c'est le potentiel thermodynamique, mesuré en joules, qui, pour un fluide classique, permet d'exprimer des *lois d'état* en fonction de la pression et de la température.

Remarques : **a)** – L'enthalpie d'un domaine fluide en équilibre est la somme de son énergie interne et du produit de sa pression par son volume.

$$\text{Enthalpie} = [\text{énergie interne}] + [\text{volume} * \text{pression}]$$

b) – L'enthalpie est notée H, l'énergie interne est notée U, le volume est noté V et la pression est notée p :

$$H = U + pV$$

c) – L'enthalpie est un potentiel thermodynamique.

d) – L'enthalpie est une grandeur extensive.

e) – L'enthalpie est une fonction d'état.

f) – L'unité de mesure de l'enthalpie est le Joule.

g) – La fonction *enthalpie* joue, pour les transformations à pression constante, le rôle que joue l'*énergie interne* pour les transformations à volume constant.

h) – La différentielle totale de l'enthalpie est exacte, c'est-à-dire qu'elle est égale à la somme des différentielles partielles par rapport à chaque variable.

2 – Dans un système donné, une *variation d'enthalpie* à pression constante (*transformation isobare*) correspond à la chaleur absorbée ou dégagée (c'est-à-dire échangée avec l'extérieur).

Remarques : **a)** – La variation d'enthalpie entre l'état initial A et l'état final B est notée ΔH :

$$\Delta H = H_b - H_a$$

b) – Dans les cas de transformations effectuées à pression constante (par exemple à l'air libre et à *pression atmosphérique constante*) on observe et on mesure des variations d'enthalpie ΔH .

c) – Dans les cas des transformations à *volume constant*, on observe et on mesure des variations d'énergie interne ΔU .

Enthousiasme (en anglais « *enthusiasm* ») : Vive émotion, exaltation.

Remarques : **a)** – L'enthousiasme est l'une des caractéristiques de l'entrepreneur, avec l'acceptation de risques calculés.

b) – Les *risques calculés* sont la juste évaluation statistique des conséquences du hasard.

c) – « *Le hasard n'est que la mesure de notre ignorance* » (Henri Poincaré).

Enthousiasmer : Charmer, ravir en admiration.

Exemples : La lecture de cet ouvrage l'avait enthousiasmé. ; il s'est laissé enthousiasmer de cette musique.

Enthymène : Argument qui ne consiste que dans deux propositions, dont l'une est la conséquence de l'autre.

Exemple d'enthymène : La raillerie fait des ennemis, donc il faut l'éviter.

Remarques : **a)** – Les orateurs se servent plus ordinairement de l'enthymème que du syllogisme.

b) – Un syllogisme est composé de trois propositions, à savoir la majeure, la mineure et la conséquence.

[Voir le mot *Syllogisme*].

Enticher : **1** – Commencer à gâter, à corrompre.

Exemple : Ces fruits sont un peu entichés.

2 – [*Au figuré et familier*] Il se dit en parlant de mauvaises opinions en fait de doctrine et de religion.

Exemples : Qui vous a entiché de cette opinion ? On le soupçonne d'être un peu entiché de jansénisme.

Entité : **1** – Ce qui constitue l'essence d'un genre ou d'un être.

Exemples : L'animalité, la flexibilité sont des entités.

2 – [*Par métonymie*] Objet de pensée considéré en dehors de toute détermination accidentelle.

Exemple : Une entité mathématique.

3 – Réalité caractérisée par un ensemble homogène de traits permettant à l'esprit de se la représenter comme un être ayant son individualité.

Exemples : La Société, l'Histoire, la Vérité sont des entités ; la France est une entité politique, géographique, culturelle.

Entonner : **1** – Verser un liquide dans un tonneau.

Exemples : Entonner du vin, du cidre, du vinaigre, etc.

Remarques : **a)** – Il faut prendre garde que les futailles soient bonnes avant que d'y entonner le vin.

b) – [*Familier*] On dit d'un homme qui boit beaucoup, qu'il entonne bien.

2 – Entonner, avec le pronom personnel, se dit du vent lorsqu'il entre avec impétuosité dans un lieu étroit.

Exemple : Le vent s'entonne dans cette course.

Entonnoir : **1** – Instrument avec lequel on entonne un liquide.

[Voir le mot *Entonner*].

2 – [*Par analogie*] Ouverture conique par où l'air descend dans le corps des manches à vent, après avoir frappé dans la guérite.

[Voir le mot *Guérite*].

Entourloupe : [*Familier*] Déformation du mot *entourloupette*.

[Voir le mot *Entourloupette*].

Entourloupette : [*Familier*] Mauvais tour joué à quelqu'un ; tromperie.

Exemple : Sa promesse n'était qu'une entourloupette.

Entournure : . Échancrure d'une manche, dans la partie qui touche à l'aisselle.

Exemple : Être gêné aux entournures.

Entraînements et exercices (en anglais « *drill and exercices* ») : Le code ISM exige (exigence 8.2) l'organisation, pour les Équipages, de programmes d'entraînement et des exercices préparant aux mesures à prendre en cas d'urgence.

[Voir l'expression *ISM (Code)*].

Entrave : 1 – Lien qu'on met aux pattes de certains animaux, et particulièrement aux jambes des chevaux, pour les gêner, c'est-à-dire empêcher leur marche.

Exemples : Les entraves d'un captif, d'un esclave.

2 – [*Par analogie*] Obstacle, gêne, contrainte.

Exemples : Il fut mis à l'amende pour entrave à la circulation ; tout s'est déroulé sans entraves ; les entraves à l'initiative privée.

En travers (en anglais « *adrift* », « *athwart* ») : Sorte d'adverbe qui indique la position d'un navire dont l'orientation de la quille est perpendiculaire à celle du vent, du courant, de la lame.

Exemple : « *En travers à la lame* ».

Entre-deux (en anglais « *together !* », « *all in one time !* ») :

Entre deux guerres : 1 – Période courant du 11 novembre 1918 au 3 septembre 1939, qui vit le réarmement militaire et moral de l'Allemagne, l'isolationnisme des États-Unis d'Amérique, la politique continentale erratique du Royaume-Uni et chez nous, l'instabilité paralysante de la III^{ème} République et la sclérose de l'armée.

2 – La France était devenue, après la victoire de 1918, réfractaire au nationalisme hystérique qui marqua le début de la guerre en 1914 ; le leitmotiv des Français à la veille de la Seconde Guerre était « *plus jamais ça !* », c'est-à-dire plus jamais de *guerre suicidaire* contre quiconque, comme en 1914-1918.

Remarque : Après la signature du Traité de Versailles (28 juin 1919) que le Français Georges Clemenceau (1841-1929) et l'Américain Woodrow Wilson (1856-1924) avaient imposé à l'Allemagne, la France n'avait pas de buts de guerre.

b) – Au contraire, l'Allemagne humiliée et l'armée allemande invaincue pensaient très fort à la revanche et à la révision, par la force, du « *Diktat* » de Versailles.

3 – La cause unanimement reconnue du déclin de la France entre les deux guerres et de la débâcle de l'armée française face à la Wehrmacht en mai-juin 1940, a été le régime politique de la Troisième République, avec son instabilité systémique.

Remarques : **a)** – Charles De Gaulle, dans ses « *Mémoires de guerre* », regretta que les institutions perverses de la III^{ème} République obligeassent les leaders politiques français, pour obtenir une majorité de soutien au Parlement, à composer avec les autres partis, à accepter des compromis et à aller de renoncement en renoncement, au lieu d'appliquer leur politique et de réformer.

b) – L'avant-dernier Président du Conseil de la III^{ème} République, Paul Reynaud (1878-1966) dut choisir les ministres de son cabinet en tenant compte de leur appartenance aux partis qui pouvaient lui donner une majorité à la Chambre des députés : le chef du Parti Radical Édouard Daladier (1884-1970), qui venait de démissionner du poste de Président du Conseil et qui était l'adversaire politique de Reynaud, fut ministre de la Guerre et de la Défense nationale puis ministre des Affaires étrangères dans le Gouvernement Reynaud (21 mars 1940 – 16 juin 1940) car Reynaud avait besoin de l'appui des Radicaux pour obtenir l'investiture. Le cabinet Reynaud n'obtint l'investiture qu'avec une majorité d'une voix.

Le Président Reynaud n'a pas pu obtenir le remplacement du généralissime Maurice Gamelin (1872-1958) comme il le désirait, parce que le ministre de la Guerre Daladier s'y opposa ; Gamelin ne fut remplacé par Maxime Weygand (1867-1965) que le 19 mai 1940, après que la Wehrmacht eut percé le front à Sedan (13 mai 1940).

4 – L'instruction et l'entraînement des réservistes français n'étaient pas adaptés à la doctrine de l'État-Major.

Remarques : **a)** –

b) –

5 – La compétition entre les ministères français de la Guerre et des Finances et les grèves dans l'industrie d'armement ont retardé les livraisons de canons, d'avions, de chars.

Remarques : a) –

b) –

6 – Les relations entre le pouvoir politique et le grand État-Major militaire, en France et en Allemagne, ont été exactement opposées.

Entrées d'une carène : Angles horizontaux entre les joues de l'étrave et le plan de symétrie longitudinale d'un navire.

Remarque : Les entrées de la carène déterminent la hauteur maximum de la vague d'étrave, la distance entre l'étrave et la crête de la vague, la hauteur et la forme de cette vague en fonction de la vitesse-surface du navire.

Entremise : 1 – Traverse disposée sur la bauquière entre deux baux.

Remarques : a) – Les entremises n'ont d'autre utilité que de contenir et d'assurer à leur place les extrémités ou les têtes des baux.

b) – Sur les navires en bois, les entremises sont enchâssées dans les queues d'aronde des extrémités des baux.

c) – La largeur horizontale des entremises est la même que celle de la bauquière.

d) – La hauteur verticale des entremises est un peu inférieure à la différence de hauteur des baux sur la bauquière, pour laisser un jour au-dessous de la gouttière et garantir ainsi les extrémités des baux de la pourriture.

e) – Les entremises sont arrêtées sur les membres du navire par des clous qui ont pour longueur deux fois la largeur horizontale des entremises et pour grosseur 1/16 ème de leur longueur.

f) – On établit généralement des entremises entre tous les baux, dans tous les ponts.

[Voir les mots *Bau, Bauquière*].

2 – Pièce de charpente placée dans le sens longitudinal du navire et servant, avec les surbaux, à entourer les écoutilles ou autres passages de ponts en vue d'éviter l'entrée des eaux de ruissellement à l'intérieur du navire.

Remarque : Les entremises qui forment l'encadrement des écoutilles dans le sens de la longueur du navire s'appellent *élongis de surbaux*.

[Voir les mots *Ailure, Surbau, Traversin* et l'expression *Élongis de surbaux*].

3 – Fil d'acier reliant deux têtes de bossoirs d'embarcation et sur lequel sont frappés les tire-veilles.

4 – Médiation, mise en relation de personnes.

Entrepont (en anglais « *between decks* », « *battery* », « *orlop* ») : **1 –** L'entrepont est l'espace compris entre deux ponts ; en particulier, l'entrepont est l'espace compris entre le faux pont et le pont principal.

Exemple : Charger une marchandise en entrepont c'est l'arrimer à l'abri, mais ni en cale (en anglais « *hold* »), ni sous le pont abri (en anglais « *shelter deck* »).

2 – Sur les bâtiments à voiles, l'entrepont était affecté au logement des officiers, des aspirants, des chirurgiens, des maîtres et au rangement des effets de l'Équipage.

Remarques : a) – Le carré et les chambres des officiers se trouvaient sur l'avant d'un magasin (ou soute) qui était tout à l'arrière.

b) – Le poste des aspirants et celui des chirurgiens se trouvaient ordinairement en avant du logement des officiers, un de chaque côté.

c) – C'est dans l'entrepont qu'était le poste des blessés pendant les combats et c'est là qu'opéraient les chirurgiens.

d) – L'avant de l'entrepont était occupé par les maîtres ; deux grands parcs à boulets étaient installés dans la chambre des maîtres, un de chaque bord.

e) – Une partie de l'Équipage couchait dans l'entrepont et des hamacs y étaient suspendus à cet effet dans les intervalles non réservés.

f) – Une coursive ou galerie courrait tout autour de l'entrepont pour permettre aux ouvriers de circuler afin de boucher les voies d'eau produites par les boulets ennemis frappant près de la flottaison ; des portes pratiquées dans les cloisons des chambres donnent accès aux ouvriers dans cette partie de l'entrepont.

g) – Le four était placé dans l'entrepont, entre le grand-mât et le grand panneau.

3 – Entre l'entrepont et une plate-forme établie au-dessus de l'arrimage de la cale, les grands bâtiments disposent d'un *second entrepont*, parfois appelé *faux-entrepont*.

Entreposage : Frais dus par l'importateur s'il retire sa marchandise après le délai prescrit par le contrat de transport.

Entrepôt : Magasin choisi par une compagnie de commerce pour y réunir les objets dont elle se propose de faire le commerce, ou ceux qui sont nécessaires pour ses opérations et armements.

Entrepôt (en anglais « *mart town* ») : **1** – Ancienne appellation des ports francs.

Remarques : **a)** – On appelait *entrepôt* une ville de commerce libre et privilégiée où les marchandises étrangères qui n'entraient pas dans la consommation du pays étaient provisoirement entreposées dans des magasins consacrés à cet emploi pour être ensuite réexportées, sans payer de droits d'entrée.

b) – Les marchandises en entrepôt étaient réputées être à l'étranger, mais les douaniers pouvaient les visiter.

c) – L'entrepôt public des douanes est appelé « *entrepôt réel des douanes* ».

2 – Aujourd'hui, l'entrepôt est un régime douanier sous lequel des marchandises non Union européenne peuvent être stockées temporairement sur le territoire national sans avoir à payer de taxes, par le dépôt d'une déclaration en douane.

Remarques : **a)** – Ces marchandises restent sous surveillance douanière.

b) – Les marchandises entreposées sous ce régime le sont dans des locaux appartenant à l'opérateur, à un prestataire de service, à une Chambre de commerce, à un Établissement portuaire, ou autre.

c) – Les locaux de stockage peuvent recevoir des marchandises de l'Union ou des marchandises placées sous un autre régime et restant sous surveillance douanière (dépôt temporaire, transformation, perfectionnement actif, etc.).

Entrepôt réel des douanes (en anglais « *mart house* ») : Magasin dans lequel sont provisoirement entreposées des marchandises, sans payer de droits d'entrée, soit pour être réexportées, soit pour être par la suite importées en acquittant les droits de douane.

Entrepreneur : **1** – Un entrepreneur est celui qui, pour créer ou développer une activité économique, prend librement des risques raisonnables ; il connaît son métier et sait motiver ses collaborateurs ou ses employés pour générer de la plus-value, c'est-à-dire pour *créer* des richesses.

Remarques : **a)** – En économie, *entrepreneur* s'oppose souvent à *gestionnaire* : l'entrepreneur prend des risques calculés mais le gestionnaire n'agit que s'il est absolument certain du résultat ; par exemple, afin d'améliorer le résultat, l'entrepreneur produira plus en espérant vendre plus et éventuellement gagner plus, alors que le gestionnaire préférera se séparer de quelques salariés pour diminuer certainement certaines dépenses.

[Voir le mot *Gestionnaire*].

b) – Un bon *entrepreneur* n'hésite pas à dépenser en salaires ou à investir en

matériel de production afin de créer de la valeur (les plus-values futures) et d'augmenter les recettes et les bénéfices ; au contraire, un bon *gestionnaire* s'attache *en priorité* à réduire les dépenses, notamment les salaires.

c) – Le but unique de l'entrepreneur est de créer des richesses ; le but du gestionnaire est de ne pas perdre d'argent.

d) – Les employés de l'entrepreneur sont engagés pour participer par leur travail à la création de richesses ; leurs salaires sont la contre-partie contractuelle de cette création de richesses.

e) – Un entrepreneur doit être optimiste, sinon il n'entreprendrait jamais rien.

f) – Les entreprises sont créées par des entrepreneurs ; les petites entreprises grossissent en prenant des risques... tant que les banques les suivent ; puis, lorsque les banques se montrent récalcitrantes, elles doivent se faire racheter par des grosses entreprises dont la surface financière inspire la confiance des banquiers ; beaucoup de grosses entreprises ne grossissent qu'en achetant des petites entreprises avec leur savoir-faire et leurs clients.

2 – On appelle *entrepreneur* le dirigeant d'un organisme qui s'engage par contrat à fournir des denrées, des services, à effectuer certains travaux, notamment des travaux de construction.

Exemples : Entrepreneur de transports maritimes ; entrepreneur de spectacles ; entrepreneur de pompes funèbres ; entrepreneur de travaux publics.

3 – On appelle également *entrepreneur* celui qui dirige un organisme de nature commerciale ou industrielle privée, fournisseur de biens ou de services et qui emploie une main d'œuvre salariée.

Remarque : On dit aussi *chef d'entreprise*.

Entreprise : **1** – Organisme de nature commerciale ou industrielle, fournisseur de biens ou de services et dégageant des profits.

Exemples : Entreprise artisanale ; entreprise familiale ; entreprise multinationale ; entreprise de peinture ; entreprise nationalisée.

Remarques : **a)** – Le patron d'une entreprise devrait être un entrepreneur plutôt qu'un gestionnaire.

b) – L'entrepreneur recherche le maximum de profits en prenant des risques raisonnables.

c) – Un gestionnaire fait croître la taille de son entreprise en prenant un minimum de risques, au besoin en achetant des entreprises qui fonctionnaient très bien quand elles étaient encore aux mains d'un entrepreneur.

d) – Nous observons que les créations réussies d'entreprises sont toujours faites par des entrepreneurs, et que ces entreprises sont souvent rachetées par des gestionnaires qui disposent de fonds propres ou de crédit auprès des banques.

e) – Le profit de l'entreprise est ce qui reste des recettes lorsque toutes les dépenses, y compris les impôts, les salaires du personnel et l'amortissement des immobilisations ont été acquittées.

f) – Une partie du profit de l'entreprise sert à rémunérer le capital qui a été investi dans l'entreprise pour couvrir ses besoins et lui permettre de se développer.

f) – Le capital d'une grande entreprise est habituellement réparti entre les mains d'un grand nombre de propriétaires que l'on appelle des actionnaires.

g) – Chaque actionnaire de l'entreprise possède un ou plusieurs titres de propriété de fractions du capital de l'entreprise ; ces titres de propriété sont appelés des actions ; à un moment quelconque, toutes les actions de la même entreprise ont la même valeur ; chaque action confère à son détenteur le droit d'intervenir dans le fonctionnement de l'entreprise et celui de toucher une partie du profit, en contrepartie du risque financier qu'il a accepté de courir en achetant cette action.

h) – On appelle *dividende* la partie du profit de l'entreprise que l'assemblée

générale des actionnaires a décidé de distribuer aux actionnaires ; la rémunération de chaque action est le quotient du dividende par le nombre total d'actions en circulation.

i) – D'une manière générale, les actions sont négociables et leur cession est souvent libre ; il existe des bourses d'échange pour aider à fixer le prix (cotation) de l'action de certaines entreprises selon la loi de l'offre et de la demande.

2 – Lorsque les propriétaires du capital (les actionnaires) d'une entreprise sont trop nombreux pour diriger collectivement l'entreprise, ils en confient la direction un ou plusieurs dirigeants salariés (par exemple, le président, le ou les directeurs).

Remarques : a) – Les dirigeants peuvent poursuivre des objectifs différents de ceux des actionnaires, ou d'une partie d'entre eux.

b) – Le principal dirigeant d'une entreprise peut avoir pour but d'augmenter le chiffre d'affaires ou la taille de l'entreprise qu'on lui a confiée, au détriment des profits, afin d'accroître sa notoriété personnelle et d'être, par la suite, choisi par les actionnaires d'une autre société qui lui accorderont un salaire et des avantages supérieurs.

3 – Une entreprise publique est un établissement public dont le capital appartient en majorité à la collectivité et qui gère des activités industrielles ou commerciales.

Remarque : L'entreprise publique est placée sous la direction des pouvoirs publics mais elle est juridiquement distincte de l'État.

4 – Une entreprise nationalisée est un établissement dont la propriété et la gestion ont été transférés à l'État par une mesure législative.

5 – On appelle *régime de la libre entreprise* un régime économique où chacun peut créer des entreprises privées, sous réserve de respecter les lois et règlements en vigueur.

6 – Une *société* est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une *entreprise* commune des biens ou leur industrie en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

Remarque : Les associés s'engagent à contribuer aux pertes.

[Code civil - Art. 1832]

Entreprise (À l' –) (en anglais « *private* », « *privately* ») : Cette expression s'applique aux travaux ou aux ouvrages qui sont exécutés par des particuliers pour le compte de l'État.

Entretènement : 1 – [Vieilli] Subsistance.

Exemples : Il faut beaucoup d'argent pour l'entretènement d'une armée ; il faut tant pour l'entretènement de cet hôpital.

Remarque : Entretènement est un terme administratif.

2 – Entreprise d'entretenir les chemins, le pavé, le revêtement des rues.

Remarque : On dit aussi *entretien*.

Entretenir (en anglais « *to commission* ») : **1** – On dit que le gouvernement entretient une personne, que cette personne s'est fait entretenir dans la Marine ou qu'elle y est entretenue, lorsqu'elle a été pourvue d'un brevet qui lui confère une position stable.

2 – Les services d'une personne entretenue courent et comptent, sans interruption, qu'elle se trouve employée ou qu'elle ne le soit pas, et ils ne s'arrêtent que par cause de retraite ou de réforme.

Entretenu : Un employé entretenu, ou simplement *un entretenu* est celui qui a été pourvu d'un brevet qui lui confère une position stable.

Exemple : Enseigne entretenu.

Remarques : a) – Ce qui distingue un employé entretenu, ou simplement un entretenu, d'avec un auxiliaire ou un non entretenu, c'est que ses services courent

et comptent, sans interruption, qu'il se trouve employé ou qu'il ne le soit pas et qu'ils ne s'arrêtent que par cause de réforme ou de retraite prononcées conformément à la loi sur l'état des officiers.

b) – Sous Louis XIII, les flottes des compagnies subventionnées par le Grand-Maître, Chef et Surintendant général de la navigation et commerce de France (Richelieu) comprenaient souvent des navires de guerre qui leur étaient prêtés ; les navires de ces compagnies étaient fréquemment commandés par des capitaines entretenus du Ponant, c'est-à-dire des officiers du roi en disponibilité.

Entretien de l'estime : En navigation, détermination des routes suivies et des chemins parcourus depuis un point observé, afin de déterminer les positions estimées à des instants successifs donnés.

Entretoise (en anglais « *transom* », « *partner* ») : **1** – Pièce de bois embrevée dans les flasques de l'affût d'un canon pour les lier par devant dans le sens de leur hauteur et pour en empêcher l'écartement.

2 – Traverse horizontale d'une machine à mâter qui lie aux bigues la pièce nommée sous-barbe.

3 – Pièce destinée à écarter, à maintenir en position ou à consolider divers équipements ou diverses parties d'équipements.

Entrevoir : **1** – Voir indistinctement quelqu'un, quelque chose.

Dreadnought **2** – Apercevoir confusément.

3 – Avoir une idée encore imprécise sur quelque chose, commencer à le percevoir.

4 – Pressentir, deviner.

Entropie : **1** – Mesure du désordre d'un système thermodynamique.

Remarques : **a)** – L'unité de mesure de l'entropie dans le système international est le *joule par kelvin* (J / K)

b) – Le symbole de l'entropie est la lettre majuscule **S**.

2 – L'entropie d'un système matériel ne peut que s'accroître, elle ne diminue jamais.

Remarque : L'entropie caractérise la tendance de tout système à évoluer spontanément vers un état d'équilibre (stable ou instable) différent de l'état initial dans lequel il se trouvait.

3 – L'entropie dépend du nombre d'états d'équilibre que peut prendre le système thermodynamique à l'échelle microscopique.

Remarques : **a)** – Plus l'entropie d'un système est faible, plus ce système est ordonné.

b) – L'entropie est l'inverse de l'information : plus l'information est importante, plus l'entropie est faible.

c) – À l'instant précis du *big bang* initial, l'entropie de l'Univers devait être nulle.

d) – Le concept d'*irréversibilité*, exprimé dans le *principe de Carnot*, a été nommé *entropie* en 1865 par le physicien allemand Rudolf Clausius (1822-1888) à partir du mot grec *ἐντροπή* qui signifie *action de rentrer en soi-même*.

e) – L'entropie est une fonction d'état extensive, c'est-à-dire qu'elle définit l'état d'équilibre du système et qu'elle est proportionnelle à la masse du système.

f) – Le « *principe de Carnot* » appelé aujourd'hui « *deuxième principe de la thermodynamique* », « *deuxième loi de la thermodynamique* » ou « *principe d'évolution des systèmes thermodynamiques* » affirme la dégradation de l'énergie et l'irréversibilité des transformations ; nous disons aujourd'hui que l'entropie d'un système isolé augmente (transformation irréversible) ou reste inchangée (transformation réversible).

f) – L'unique livre publié par l'ingénieur (ancien élève de l'École polytechnique)

et physicien français Sadi Carnot (1796-1832) : « *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance* » posa les bases d'une science nouvelle que l'on appela la thermodynamique ; Sadi Carnot publia son livre en 1824 à l'âge de 27 ans ; il est mort à l'âge de 36 ans, mais son nom et celui de son livre sont justement encore célèbres dans le monde entier.

4 – L'entropie S est une *fonction d'état extensive, différentielle, non conservative* :

$$dS = dQ / T$$

où dQ est la quantité de chaleur reçue de façon réversible par un système thermodynamique à la température T

Enture : Assemblage par lequel on réunit deux pièces de bois ou deux cordages bout à bout.

Envaser (en anglais « *to put in a muddy ground* ») : Envaser un navire, c'est le faire échouer volontairement dans une berge, dans un fond de vase ou sur un banc de vase molle.

Remarques : **a)** – Lorsque deux navires risquent de se croiser en Charente dans un coude, celui qui est bout au courant peut quelquefois s'envaser dans la berge avant la courbe pour y attendre le passage de celui qui va avec le courant.

b) – C'est une ressource que certains ont utilisée quand ils naviguaient dans des fonds de vase lorsque le navire fatiguait à cause du mauvais temps ou pour une autre raison ; dans ce cas, on choisit la marée descendante pour le faire, afin de pouvoir se relever au plein de l'eau.

Enverguer (en anglais « *to bend* », « *to bring* ») : **1** – Enverguer une voile c'est la fixer, au moyen d'amarrages appelés *envergures*, à une vergue, à une draille, aux bagues de l'étai qui lui sert d'appui par celle de ses ralingues qui est disposée à cet effet et qu'on appelle *ralingue d'envergure*.

[Voir le mot *Ralingue*].

Remarque : La voile est alors prête à être serrée ou, quand il y a lieu, à être déferlée pour prendre le vent.

2 – La mise en place d'une voile de fait en la hissant avec un cartahu qui fait retour sur une poulie placée dans les hauts de la mâture.

[Voir le mot *Cartahu*].

3 – Une voile carrée est toujours ralinguée sur sa face arrière ; elle doit donc être enverguée en plaçant la ralingue entre la voile et la vergue ; autrement, on ferait raguer les coutures.

4 – Un perroquet ou un cacatois s'enverguent toujours sur le pont, jamais dans la mâture.

Envergure (en anglais « *bending* ») : **1** – L'envergure d'une voile est la longueur du côté par lequel cette voile est enverguée.

[Voir le mot *Enverguer*].

Remarques : **a)** – La ralingue d'*envergure* ou *tête* d'une voile carrée est le haut de la voile.

b) – Lorsque les vergues d'un navire à traits carrés ont beaucoup, ou peu de longueur, on dit de ce navire qu'il a beaucoup, ou peu d'envergure.

Envoi : Dans certaines œuvres littéraires, notamment de poésie, chapitre, paragraphe ou couplet qui sert à adresser l'ouvrage à celui pour qui il a été fait.

Envoiler : *S'envoiler* est un terme de serrurerie qui signifie *se courber*, et qui se dit du fer à la trempe.

Exemple : Il s'envoile.

Envoyer : **1** – Envoyer un pavillon, c'est *hisser* ou *rentrer* ce pavillon.

Remarques : **a)** – Lorsqu'il s'agit du pavillon national, on dit *envoyer les couleurs*.

b) – Au cours de la cérémonie des couleurs, l'ordre de hisser le pavillon national (le matin) ou de le rentrer (le soir) est « *envoyez* ».

2 – Envoyer une voile, c'est hisser cette voile.

3 – En parlant du gouvernail, *envoyer* c'est mettre la barre toute d'un bord pour venir bout au vent.

Remarque : On dit alors « *envoyez !* » ou « *envoyez vent devant !* ».

4 – À bord d'une embarcation à voiles, envoyer c'est mettre la barre franche toute du bord de sous le vent (en anglais « *to put the helm a lee* ») pour faire venir l'embarcation bout au vent.

5 – On se sert du commandement « *envoyez !* » pour commencer l'évolution du virement de bord vent devant.

6 – S'il s'agit d'une bouche à feu, le commandement « *envoyez !* » (en anglais « *fire* ») s'adresse aux canonniers après qu'ils ont pointé cette pièce convenablement, afin qu'ils en enflamment la charge pour faire partir le coup.

En vrac (en anglais « *in bulk* ») : [*En parlant de marchandises*] Sans être emballé, conditionné.

En vrague (en anglais « *in disorder* », « *hastily* ») : Sorte d'adverbe qui signifie « *en désordre* », « *avec précipitation* » ou « *pêle-mêle* ».

Exemple : *Mouiller en vrague*, c'est mouiller lorsque le navire n'a pas d'erre par rapport au fond et que toute la chaîne se dépose en tas sur l'ancre, empêchant l'ancre de crocher au fond de la mer.

Remarque : On dit aussi « *en vrac* ».

Éole : Dans la mythologie grecque, *Éole* était le dieu des vents ; son père Zeus lui avait conféré le pouvoir de déchaîner ou de calmer les vents.

Remarque : *Éole* tient les vents enchaînés dans une caverne lorsqu'ils ne sont pas lâchés sur la mer.

Éolien : **1** – Qui se rapporte au vent.

Remarque : *Éole* était le dieu du vent chez les Grecs.

2 – Se dit des processus marqués par l'action du vent.

[Voir le mot *Processus*].

3 – Celui des cinq dialectes de la langue grecque qui était propre à l'*Éolie*.

Éolienne : **1** – Synonyme d'*aéro-générateur*.

2 – Machine tournante transformant en énergie mécanique sur un arbre, l'énergie cinétique de l'air en déplacement relatif par rapport à des ailes fixées perpendiculairement à l'arbre.

Exemples : Hélice aérienne montée sur un mât, qui entraîne par un jeu d'arbres et d'engrenages une pompe immergée dans un puits ; hélice au sommet d'un pylône qui entraîne un alternateur claveté sur le même arbre que l'hélice.

Épacte (en anglais « *epact* ») : **1** – Nombre de jours qu'on ajoute à l'année lunaire pour l'égaliser à l'année solaire, et qui sert à connaître l'âge de la lune.

Remarques : **a)** – On s'en sert aussi pour trouver le jour de Pâques et les Fêtes Mobiles.

b) – L'épacte est la différence en *jours*, *heures*, *minutes* et *secondes* qui existe entre une révolution solaire et douze révolutions lunaires.

2 – L'épacte d'une année est l'âge de la Lune au premier janvier de cette année, diminué d'une unité ; l'épacte varie de zéro (parfois noté *) à 29.

L'épacte d'une année donnée est le nombre indiquant l'âge de la Lune au commencement de cette année, c'est-à-dire le nombre de jours écoulés depuis la dernière nouvelle lune jusqu'à la fin de l'année qui vient de finir.

3 – L'épacte correspond à l'avance de la nouvelle lune sur le début de l'année solaire.

- 4 – Le cycle des épactes est un espace de trente années après lequel les épactes reviennent à peu près dans le même ordre.
- 5 – L'épacte permet de trouver la lune pascale.
- 6 – Au Moyen Âge, dans le comput julien, avant la réforme grégorienne du calcul de la date du dimanche de Pâques, l'épacte était l'âge de la lune au 22 mars.
- 7 – Dans le comput grégorien, donc après la réforme grégorienne de 1582, l'épacte est l'âge de la lune au 1^{er} janvier diminué d'une unité.
- 8 – L'épacte est égale à zéro la première année du cycle d'or ; elle augmente de onze unités pour chacune des années qui suivent.
L'épacte d'une année est le produit du nombre d'or de cette année par onze.
[Voir l'expression *Nombre d'or*].

Remarque : Pour le calcul de la date de Pâques, ce n'est pas la lune vraie que l'on utilise, mais une lune moyenne fictive appelée *lune ecclésiastique*.

- 8 – i) L'épacte est le nombre indiquant l'âge de la lune au commencement de l'année, c'est-à-dire le nombre de jours écoulés depuis la dernière nouvelle lune de l'année qui vient de finir jusqu'à la fin de l'année.
- ii) En 1830, l'épacte était 6 et comme l'année solaire vaut 12 lunaisons plus environ 11 jours, l'épacte augmente ordinairement de 11 jours par an ; ainsi, pour 1831, l'épacte a été 6 plus 11 ou 17 ; pour 1832, elle a été 17 plus 11 ou 28 ; pour 1833, c'était 28 plus 11 ou 39, ou un mois de 30 jours, plus 9 pour l'épacte.
- iii) L'épacte est la différence en *jours, heures, minutes* et *secondes* qui existe entre une révolution solaire et douze révolutions lunaires.
- iv) Le cycle des épactes est un espace de trente années après lequel les épactes reviennent à peu près dans le même ordre.
- v) Le comput grégorien utilise l'épacte pour les calculs des dates des nouvelles lunes.
- vi) Ce sont ces calculs qu'on retrouve dans les traités de navigation du XVIII^{ème} siècle.

En plus de leur simplicité, ils gardent un intérêt historique.

Remarque : Depuis Medina et Cortes, on déterminait grossièrement les heures des pleines mers en ajoutant l'établissement ou la « *situation* » à l'heure du passage à la Lune au méridien et on cherchait cette dernière au moyen de l'âge de la Lune et des épactes.

Les résultats étaient singulièrement erronés à cause des inégalités lunaires et parce que, jusqu'à Pierre Bouguer en 1753, on se servait de l'épacte vulgaire qui augmente de 11 jours par an, et non de l'épacte astronomique qui n'augmente que de 10 jours 15 heures 10 minutes.

Les résultats comparés aux réelles mesures précises obtenues avec des calculs complexes montrent leur limite.

Remarque : Actuellement, les Éphémérides astronomiques de l'annuaire du Bureau des longitudes sont publiées chaque année.

Épacte annuelle : 1 – On appelle *épacte annuelle* l'excès d'une l'année solaire sur l'année lunaire.

2 – L'année julienne est de 365 jours 6 heures, l'année lunaire est de 354 jours 8 heures 48 minutes 38 secondes, donc l'*épacte* annuelle est de 10 jours 21 heures 11 minutes 22 secondes, c'est-à-dire près de 11 jours ; par conséquent, l'*épacte* de deux ans sera de 22 jours ; celle de trois ans de 33 jours, ou plutôt de trois, puisque trente jours font un mois embolismique ou intercalaire.

3 – Pour la même raison l'*épacte* de quatre ans sera de 14 jours, et ainsi des autres ; et par conséquent l'*épacte* de chaque dix-neuvième année deviendra trente

ou zéro.

Remarque : Il s'ensuit que la vingtième *épacte* sera encore 11, et qu'ainsi le cycle des *épactes* expire avec le nombre d'or, ou le cycle lunaire de dix-neuf ans, et recommence encore dans le même temps.

4 – On dit que c'est Méton, astronome grec du v^e siècle avant notre ère, qui définit un système mettant en évidence une période commune de 19 ans entre le Soleil et la Lune ; cette période est appelée *cycle lunaire* ou *cycle de Méton*.

Remarques : **a)** – 235 lunaisons, ou 6 940 jours, équivalent à 19 années solaires de 365 jours 5/19.

b) – Le nombre de 1 à 19 qui correspond au numéro d'ordre de chacune des années du cycle lunaire est appelé *nombre d'or* car ce nombre était gravé en or, chaque année, sur un monument de l'*agora* d'Athènes.

5 – Le cycle de Méton est une période ou révolution de 19 années au bout desquelles les nouvelles lunes reviennent au même quantième où elles avaient commencé 19 ans auparavant.

Remarque : Cette valeur n'est pas exacte : la valeur du cycle lunaire est d'environ 19 ans 1 heure 27 minutes premières 33 minutes secondes et 20 minutes tierces. Ce qui produit en 312 années & demi un jour entier d'anticipation.

Épancher : **1** – Verser doucement, répandre.

Exemple : Épancher du vin, de l'huile.

2 – [Au figuré] On dit *épancher son cœur* pour dire l'ouvrir avec sincérité, avec tendresse, avec confiance, etc.

Épandre : Jeter çà et là en plusieurs endroits, éparpiller. Il se dit des choses liquides comme de l'eau, et de celles qui peuvent aisément s'amasser ensemble et aisément se séparer comme de la paille, du foin, du fumier, du sable, des pièces d'argent, etc.

Remarque : On dit *épandre* ou *répandre* dans le même sens.

Éparses (Îles –) : Archipel inhabité sous souveraineté française situé dans le Canal du Mozambique (entre Madagascar et l'Afrique Orientale).

Remarque : Des gisements importants de pétrole se trouveraient dans sa zone économique à des profondeurs comprises entre 1 500 et 2 000 mètres.

Épatement (en anglais « *discarding* ») : Nom donné à l'angle d'ouverture des haubans ou des galhaubans avec la tête de leur mât ; plus cet angle est grand, plus il y a d'épatement et plus le mât est solidement tenu.

Remarque : On ne doit pas confondre épatement (*angle*) et empature (*recouvrement*), ni épater (*casser le pied*) et empater (*réunir*).

[Voir les mots *Empature*, *Épater*, *Empater*].

Épater : **1** – Épater ne se dit au propre que d'un verre qui a le pied cassé.

Remarque : Il n'est guère d'usage en ce sens qu'au participe passé.

Exemple : Un verre épaté.

Remarque : On ne doit pas confondre épater (*casser le pied*) et empater (*réunir*), ni épatement (*angle*) et empature (*recouvrement*).

[Voir les mots *Empater*, *Épatement*, *Empature*].

2 – On appelle nez épaté un gros nez large et court.

Épaupe (en anglais « *bow* ») : L'épaupe d'un navire est le renflement que l'on voit au-dessus des façons de l'avant ; ce renflement a pour but d'empêcher un navire de trop s'immerger au tangage.

Épauler la mer : Faire route de manière que la mer arrive à quelques quarts de l'avant du navire, de manière à réduire les mouvements de roulis et de tangage dans le mauvais temps.

[Voir le mot *Quart*].

Épave (en anglais « *wreck* ») : **1** – On entend habituellement, par ce mot, les objets abandonnés à la mer ou rejetés par elle à la côte.

Remarque : Un navire abandonné en mer, un flotteur de filet de pêche ou un gros poisson échoué sur la plage sont des épaves.

2 – Le mot *épave* s'applique également à des objets trouvés à terre, loin des côtes.

Remarques : **a)** – La règle coutumière sur le droit d'abeillage, en vigueur au quatorzième siècle dans le duché de Lorraine, dans les abbayes vosgiennes et dans la province des Trois-Évêchés, qualifiait d'« *épave* » un essaim d'abeilles que quelqu'un trouvait dans le creux d'un arbre de la forêt ; la coutume faisait obligation à l'inventeur de cette épave de déclarer sa découverte ; chaque gruerie ducal tenait un état fidèle des découvertes d'essaims dans les forêts du duché.

b) – L'essaim découvert en un lieu non privé appartenait pour moitié à l'inventeur, et pour moitié au seigneur dont dépendait la terre, comme pour les épaves maritimes de cette époque.

c) – Après le rétablissement en 1802 par le Premier Consul Napoléon Bonaparte (1769-1821) de l'esclavage dans les colonies françaises, le directeur des domaines de la Guadeloupe proposa à la vente au titre d'« *épaves* », au plus offrant et dernier enchérisseur, les enfants noirs arrachés à leurs mères qui, après avoir été libérées sous la Révolution (loi du 16 pluviôse, an II) venaient d'être rendues à leur ancienne condition d'esclaves.

3 – Sous réserve des conventions internationales en vigueur, constituent des *épaves maritimes* soumises à l'application du décret n°61-1547 du 26 décembre 1961 fixant le régime des épaves maritimes :

i) les engins flottants et les navires en état de non-flottabilité et qui sont abandonnés par leur équipage, qui n'en assure plus la garde ou la surveillance, ainsi que leurs approvisionnements et leurs cargaisons ;

ii) les aéronefs abandonnés en état d'innavigabilité ;

iii) les embarcations, machines, agrès, ancrs et chaînes, engins de pêche abandonnés et les débris des navires et des aéronefs ;

iv) les marchandises jetées ou tombées à la mer ;

v) généralement tous objets, à l'exception des biens culturels maritimes, dont le propriétaire a perdu la possession, qui sont soit échoués sur le rivage dépendant du domaine public maritime, soit trouvés flottants ou tirés du fond de la mer dans les eaux territoriales, ou trouvés flottants ou tirés du fond en haute mer et ramenés dans les eaux territoriales ou sur le domaine public maritime.

Remarques : **a)** – Ne sont pas considérés comme épaves au sens du décret n°61-1547 du 26 décembre 1961 fixant le régime des épaves maritimes, les navires, engins flottants, aéronefs, marchandises et objets volontairement abandonnés ou jetés en mer ou sur le rivage en vue de les soustraire à l'action de la douane.

b) – Lorsqu'une épave maritime présente, en totalité ou en partie, un caractère dangereux pour la navigation, la pêche ou l'environnement, l'accès à un port ou le séjour dans un port, le propriétaire de l'épave a l'obligation de procéder à la récupération, à l'enlèvement, à la destruction ou à toute autre opération en vue de supprimer le caractère dangereux de cette épave.

4 – Toute personne qui découvre une épave est tenue, dans la mesure où cela est possible, de la mettre en sûreté et notamment de la placer hors des atteintes de la mer.

Remarques : **a)** – Elle doit, dans les quarante-huit heures de la découverte ou de l'arrivée au premier port, si l'épave a été trouvée en mer, en faire la déclaration à l'administrateur des affaires maritimes ou à son représentant.

b) – Il est toutefois dérogé à l'obligation de mise en sûreté de l'épave quand des

dangers sont susceptibles d'être encourus, à raison tant de l'épave elle-même que de son contenu.

5 – Lorsque l'épave est échouée ou qu'elle a été ramenée sur la côte, l'administrateur des affaires maritimes, chef de quartier, fait procéder à sa mise en vente à l'expiration d'un délai de trois mois si le propriétaire ne l'a pas revendiquée dans ce délai.

Remarques : a) – La vente est assortie d'un cahier des charges imposant à l'acquéreur les modalités et les délais d'enlèvement ou de récupération de l'épave.

b) – La vente ne peut avoir lieu moins d'un mois après la date à laquelle elle aura été annoncée.

c) – S'il s'agit d'une marchandise périssable, l'administrateur des affaires maritimes, chef de quartier, peut faire procéder à la vente sans délai.

6 – Le premier découvreur d'une épave est appelé l'*inventeur* de l'épave, et il a droit à une rémunération.

7 – Celui qui a mis en sûreté l'épave est appelé le *sauveteur de l'épave* et il a droit à une indemnité calculée en tenant compte :

i) des frais exposés, y compris la rémunération du travail accompli ;

ii) de l'habileté déployée, du risque couru et de l'importance du matériel de sauvetage utilisé ;

iii) de la valeur en l'état de l'épave sauvée.

8 – L'administrateur des affaires maritimes, chef de quartier, peut remettre au sauveteur, en propriété, toute épave de faible valeur dont la vente ne procurerait aucun produit net appréciable.

9 – Il est opéré sur le produit de la vente de l'épave une déduction des frais d'extraction, de récupération ou de démolition, des frais de gestion et de vente, de la rémunération du sauveteur, des droits de douane et autres taxes.

Le produit net de la vente est versé à l'établissement national des invalides de la marine (compte Gestion des épaves), où il peut être réclamé pendant cinq ans par le propriétaire non déchu de ses droits ou par ses ayants droit.

À l'expiration du délai de cinq ans, il est acquis au Trésor.

10 – En vue du sauvetage des épaves maritimes ou de la suppression des dangers qu'elles présentent, il peut être procédé :

i) à la réquisition des personnes et des biens, avec attribution de compétence à l'autorité judiciaire en ce qui concerne le contentieux du droit à indemnité ;

ii) à l'occupation temporaire et la traversée des propriétés privées.

Lorsque le propriétaire d'une épave est inconnu ou lorsque, dûment mis en demeure directement ou en la personne de son représentant, il refuse ou néglige de procéder aux opérations de sauvetage, de récupération, d'enlèvement, de destruction ou à celles destinées à supprimer les dangers que présente cette épave, l'État peut intervenir d'office, aux frais et risques du propriétaire.

Remarques : a) – Les épaves dangereuses pour la navigation sont habituellement balisées selon le système cardinal avec des marques de couleurs noire et jaune, ou par des marques de danger isolé de couleurs noire et rouge.

Avant 1972, toutes les épaves dangereuses étaient balisées à l'aide de marques à dominante verte ; la couleur verte était alors réservée aux épaves.

b) – Une épave est déclarée à l'administration des Affaires Maritimes par celui qui l'a découverte.

Les Affaires Maritimes signalent la découverte au moyen, notamment, d'articles insérés à titre gratuit dans les journaux.

c) – Si le propriétaire légitime de l'épave ne s'est pas manifesté au bout de deux

mois après la déclaration de découverte, l'épave revient au découvreur (son appellation exacte est *inventeur de l'épave*).

d) – Si le propriétaire légitime de l'épave se manifeste, il récupère son bien après avoir versé une gratification au sauveteur.

e) – Après le rétablissement par Napoléon, en 1802, de l'esclavage dans les colonies françaises, le directeur des domaines de la Guadeloupe a proposé à la vente au titre d'« *épaves* », au plus offrant et dernier enchérisseur, des enfants noirs arrachés à leurs mères qui venaient d'être rendues à leur précédente condition d'esclaves.

Épée de Damoclès : Voir l'expression *Damoclès (Épée de –)*

Épernon : **1** – Jean-Louis de Nogaret (1554-1642), seigneur de La Valette et de Caumont, duc d'Épernon en 1581, fut un exemple dans l'application pragmatique de la laïcité en politique.

Remarques : **a)** – Sans jamais renier ses convictions catholiques, il n'hésita pas à s'allier à des Huguenots pour combattre des Catholiques lorsque l'intérêt du royaume le commandait.

b) – En ce sens, le duc d'Épernon fut un modèle pour le cardinal de Richelieu (1585-1642), ministre de Louis XIII (1601-1643), qui n'hésita pas à s'allier au roi luthérien Gustave Adolphe de Suède pour combattre les Habsbourg catholiques lors de la Guerre de Trente Ans (1618-1648).

c) – Catholique, Nogaret combattit avec vigueur la ligue catholique alliée à l'Espagne.

2 – Jean-Louis de Nogaret participa au siège infructueux de La Rochelle, conduit en 1573 par le duc Henri d'Anjou (1551-1589), futur roi de Pologne de 1573 à 1575 et futur roi de France en 1574 sous l'appellation de Henri III.

Remarques : **a)** – Nogaret est devenu un très proche collaborateur du roi Henri III.

b) – Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, fut fait chevalier des Ordres du roi (« *ordre de Saint-Michel* » et « *ordre et milice du benoît Saint-Esprit* ») le 21 décembre 1584 (7^{ème} promotion) ; le duc Anne de Joyeuse (1560-1587) avait reçu les ordres royaux dès le 21 décembre 1582 (5^{ème} promotion).

c) – L'*ordre et milice du benoît Saint-Esprit* avait été créé le 31 décembre 1578 par Henri III.

[Voir l'expression *Ordre du Saint-Esprit*].

d) – Nogaret et Joyeuse furent les deux favoris (on dit « *les mignons* ») préférés du roi Henri III qui éprouvait pour eux beaucoup d'affection, sans nécessairement qu'ils fussent des « *mignons de couchette* ».

e) – Le duc d'Épernon devint l'archi-favori du roi Henri III après la mort du duc Anne de Joyeuse à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, qui opposait l'armée royale commandée par Joyeuse à l'armée protestante d'Henri de Navarre : Joyeuse, qui s'était constitué prisonnier, fut perfidement abattu d'un coup de pistolet, par vengeance, parce qu'il avait fait massacrer 800 huguenots à La Mothe-Saint-Héray (actuel département des Deux-Sèvres) le 21 juin 1587 (le *massacre de Saint-Éloi*).

f) – Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, fut gouverneur d'Angoumois, d'Aunis et de Saintonge sous Henri III.

g) – L'Aunis avait été séparée de la Saintonge en 1374.

h) – Le roi Henri III était atteint par la syphilis et par de nombreuses autres affections ou maladies, mais il est mort des suites d'un coup de couteau qu'il reçut dans le bas-ventre alors qu'il était sur la *chaise percée*.

i) – Épernon fut souvent écarté du pouvoir pendant le règne de Henri IV.

3 – Les preuves supposées de la complicité d'Épernon dans l'assassinat de Henri IV furent minutieusement détruites mais des soupçons subsistent.

[Voir l'expression *Barricades (Journée des –)*].

Remarque : Épernon se trouvait dans le carrosse d'Henri IV, le 14 mai 1610, lorsque ce dernier fut mortellement blessé par Ravailiac.

4 – Après la mort de Henri IV, Épernon fut très proche de la régente Marie de Médicis (1575-1642), la veuve de Henri IV.

Remarques : **a)** – Marie de Médicis avait épousé le roi de France Henri IV par procuration le 5 octobre 1600 à Florence, en Toscane ; Marie de Médicis et se rencontrèrent à Lon le 9 décembre 1600 et leur union fut bénie à Lyon le 17 décembre 1600 par le légat du pape.

b) – Le dauphin Louis, futur roi Louis XIII (1601-1643), naquit neuf mois plus tard, le 27 septembre 1601.

c) – Le pape Clément VIII (1536-1605) avait autorisé, le 24 octobre 1499, le roi de France Henri IV à divorcer de sa première épouse, stérile et volage, Marguerite de France (1553-1615) dite la reine Margot, la troisième fille et la septième enfant du roi de France Henri II et de la reine Catherine de Médicis ; elle était la sœur des rois de France François II, Charles IX et Henri III.

d) – Marie de Médicis fut couronnée *reine de France* le 13 mai 1610, la veille de l'assassinat de son époux, le roi Henri IV.

e) – Ayant été couronnée reine de France, Marie de Médicis put assurer la régence du royaume au nom de son fils Louis XIII de 1610 à 1614.

f) – Le duc d'Épernon aida Marie de Médicis à obtenir la totalité du pouvoir en qualité de régente, contrairement aux anciennes dispositions prises par Henri IV avant le couronnement de la Reine, qui instituaient un conseil de régence.

g) – Le duc d'Épernon aida Marie de Médicis à s'évader, le 22 février 1619, du château de Blois où son fils Louis XIII la tenait prisonnière depuis près de deux ans.

5 – Épernon fut un adversaire acharné de Henri de Lorraine, duc de Guise (1550-1588) et de la Sainte Union, ou Sainte Ligue que le duc de Guise dirigea à partir de 1584 et qui, pour défendre le monopole de la religion catholique, faisait une guerre cruelle aux adeptes de la religion réformée.

Remarques : **a)** – Le duc de Guise avait participé aux massacres de la Saint-Barthélémy déclenchés à Paris le 24 août 1572.

b) – Le duc de Guise avait l'ambition de devenir roi de France à la mort du roi Henri III qui n'avait pas de descendants.

6 – Redouté par Richelieu, Épernon fut rapidement écarté de l'entourage du roi Louis XIII.

Éperon : **1** – Forte pièce de construction faisant saillie à l'avant d'une galère.

Remarque : L'éperon des galères était une arme utilisée pour endommager la carène des navires ennemis abordés.

2 – Assemblage de plusieurs pièces de bois qui fait une grande saillie à l'avant des vaisseaux.

Remarques : **a)** – Les principales pièces qui composaient un éperon de vaisseau étaient les porte-vergues, la courbaton, les aiguilles, le lion ou bestion, la cagouille, la frise et la poulaine prise dans sa signification étroite de taille-mer.

b) – Les éperons trop longs réduisaient la vitesse des vaisseaux à cause de leur grand poids.

- c) – La longueur de l'éperon valait environ la huitième partie de la longueur du vaisseau, rarement moins.
- d) – Les charpentiers étrangers montaient souvent une sirène ou une figure humaine au bout de l'éperon.
- e) – Les éperons des vaisseaux de guerre montés par des officiers généraux avaient habituellement des ornements particuliers comme marques de distinction.

Épervier (en anglais « *sweet net* », « *cast net* ») : **1** – Sorte de filet de forme conique et dont le diamètre peut atteindre plusieurs mètres.

2 – Une ligne de jet de plusieurs mètres de longueur est fixée au sommet du cône.

3 – La ralingue de bordure, lestée de nombreux poids en plomb, est relevée pour former une poche de quelques décimètres de hauteur tout autour de la base.

4 – On jette l'épervier en le déployant en rond sur la surface de l'eau ; il doit être parfaitement ouvert en touchant la surface de l'eau.

Remarque : La bordure plombée se referme au fond de l'eau lorsque l'on tire sur la ligne de jet.

5 – Pendant que l'on remonte le filet, celui-ci se met en torche et il retient dans sa poche les poissons qui se trouvaient dans son rayon.

Remarques : **a)** – Le filet de l'épervier n'est pas un filet maillant.

b) – La pêche à l'épervier se pratique dans des eaux peu profondes.

c) – On dit également *épervier* ou *ressaut*.

Éphèbe : **1** – Chez les Grecs anciens, un éphèbe était un jeune homme venant de quitter l'autorité des femmes à l'âge de 18 ans.

2 – À Athènes, les éphèbes, c'est-à-dire les citoyens de 18 à 20 ans (astreints au service militaire) constituaient l'*éphébie*.

Remarque : L'*éphébie* constituait l'essentiel des troupes athéniennes ; les jeunes conscrits participaient aux travaux importants (construction de routes, de ponts, d'ouvrages militaires).

Remarques : **a)** – Depuis Périclès (451 avant J.-C.), pour être citoyen athénien il fallait être de sexe masculin, être âgé de 18 ans et être né d'un père citoyen athénien et d'une mère fille de citoyen athénien.

b) – Au siècle de Périclès, les *éphèbes* qui avaient accompli leurs deux années de service obligatoire au service de la Cité subissaient un examen d'aptitude qui déterminait ou non leur citoyenneté athénienne.

c) – Au III^e siècle avant J.-C., l'*éphébie* qui avait été réduite à un an était devenue une sorte d'instruction supérieure militaire et civile payante, réservée aux citoyens athéniens les plus riches ; les éphèbes recevaient au gymnase l'enseignement des philosophes.

Éphémérides : Tables astronomiques par lesquelles on détermine pour chaque jour le lieu du Soleil, de la Lune, de chaque planète dans le Zodiaque, et des étoiles dans la voûte céleste.

Remarques : **a)** – L'ouvrage d'éphémérides astronomiques français intitulé « *la Connaissance des Temps* » a été créé en 1679 par Joachim Dalancé ; la responsabilité de sa publication revient au Bureau des longitudes depuis 1795.

b) – Destiné aux astronomes, aux marins, aux professeurs et aux étudiants, il est divisé en deux parties :

c) – La première partie donne l'état actuel des connaissances sur les constantes astronomiques fondamentales, les échelles de temps, les systèmes de référence, la rotation de la Terre, les changements de coordonnées, ainsi que les explications nécessaires au calcul des éphémérides.

d) – La seconde partie donne, pour l'année en cours, les positions du point vernal, du Soleil, de la Lune, des planètes et des principaux satellites.

Éphod : Espèce de ceinture à l'usage des prêtres hébreux.

Remarque : L'éphod se passe derrière le cou comme une étole, et fait plusieurs tours en se croisant autour du corps.

Ephores : Juges lacédémoniens établis pour servir de contrepoids à l'autorité des rois.

Épiale (Fièvre –) : On appelle *fièvre épiale* une espèce de fièvre continue dans laquelle on sent, avec une chaleur répandue par tout le corps, des frissons vagues et irréguliers.

Épian : Maladie vénérienne originaire d'Amérique, assez facile à guérir.

Épi : Voie l'expression *Épi du vent*.

Épice : **1** – Sorte de drogue aromatique, chaude et piquante, et dont on se sert pour assaisonner des viandes, comme sont le clou de girofle, la muscade, le poivre, le gingembre, etc.

Remarques : **a)** – Autrefois on appelait épices, les dragées et les confitures.

b) – Les anciens Historiens marquent souvent qu'à la fin des festins on apportait le vin et les épices.

c) – On appelle *pain d'épice* une espèce de pain qui est fait de farine de seigle, de miel, d'épices (vanille, cannelle, gingembre, eau de fleur d'oranger, zestes de citrons ou d'oranges) de bicarbonate de soude et d'eau.

2 – [Autrefois] *Épices*, au pluriel, signifiait « *ce qui est dû aux juges* » pour le jugement d'un procès par écrit.

Remarques : **a)** – Au début, les épices étaient volontaires, et se payaient en nature ; puis elles ont été payées en deniers.

[Voir le mot *Denier*].

b) – On disait familièrement, par exemple, « *c'est un grand procès, il y aura plus de deux cents écus d'épices* ».

Épicène : Qualité que l'on donne aux mots communs aux deux sexes, qui désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe.

Remarque : Les mots enfant, parent, professeur, écrivain, perdrix sont épicènes.

Épicier : **1** – Assaisonner avec de l'épice.

2 – [Autrefois] Déterminer les épices d'un procès.

[Voir le mot *Épice*].

Remarques : **a)** – On disait familièrement, par exemple, qu'« *un juge épiçait rudement* » pour dire qu'il taxait très haut les épices des procès.

b) – On dit encore, dans le même sens, qu'« *une note est épicée* » pour dire que le prix à payer est très élevé.

c) – Le *sel* participant, comme les *épices*, à l'assaisonnement des mets, on dit couramment, en faisant un jeu de mots plaisant, qu'« *une note est salée* » pour dire que le prix à payer est trop élevé.

Épicerie : Nom collectif qui comprend non seulement toutes sortes d'épices comme la cannelle, la muscade, le poivre, etc., mais encore le sucre, le miel et toutes sortes de produits de consommation courante pour l'alimentation.

Épichérème : Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

Remarque : On prononce *épikérème*.

Épicycle : On appelle *épicycle* un cercle dont le centre parcourt la circonférence d'un cercle plus grand.

Épicure : Philosophe grec (341-270 av. J.-C.) né à Samos, fondateur de l'épicurisme, qui prône le contentement de sa situation propre et la vie entre amis dans un bonheur stable.

Remarques : **a)** – En éthique, Épicure affirme que le plaisir est le bien souverain, défini comme l'absence de douleur.

b) – En logique, que les sensations sont à l'origine de la connaissance.

- c)** – En physique, que tout est composé d'atomes qui se déplacent de manière aléatoire dans le vide et se combinent pour former des agrégats.
- d)** – Le lieu où enseigna Épicure à partir de 306 av. J.-C. s'appelait « *le Jardin* » : il y enseignait les moyens de parvenir à la paix de l'âme (l'ataraxie).
- e)** – Épicure a écrit plusieurs centaines d'ouvrages, mais il ne reste de lui que trois lettres :
- i)** à Hérodote (sa conception atomiste et moniste de l'Univers et de la Nature),
 - ii)** à Pythoclès (traitant de questions de cosmographie),
 - iii)** à Mécénée (la doctrine éthique d'Épicure, une méthode pour atteindre le bonheur).

Épicurien : **1** – Un sectateur d'Épicure.

2 – [Au figuré] Un voluptueux, un homme qui ne songe qu'à son plaisir.

[Voir le mot *Pourceau*].

Épicurisme : Système, morale, manière de vivre d'Épicure et des Épicuriens.

Remarque : L'épicurisme a rencontré un très grand succès dans l'Antiquité.

Épicycle : Petit cercle imaginé par quelques astronomes et dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle.

Exemple : Épicycle de Mars.

Épicycloïde : On appelle *épicycloïde* la courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur la partie concave ou sur la partie convexe d'un autre cercle.

Épidémie : Maladie générale ou populaire qui dépend d'une cause commune et accidentelle.

Exemple : Cette maladie ayant commencé par peu de personnes, dégénéra en épidémie.

Remarque : On dit figurément : « *il y a des épidémies morales* ».

Épi du vent (en anglais « *wind's eye* ») : On entend par cette expression la direction, l'origine ou le lit du vent.

Remarques : **a)** – Un navire que l'on voit *dans l'épi du vent* est celui que l'on aperçoit dans la direction d'où souffle le vent à ce moment-là.

b) – L'*épi du vent* est matérialisé par un trait sur la rose et il est précis au degré près.

[Voir l'expression *Aire de vent*].

Épier : Observer secrètement et adroitement les actions, les discours de quelqu'un.

Remarque : On dit aussi épier le temps d'agir, épier l'occasion, épier le moment.

Épieu : Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on se servait jadis à la chasse du sanglier.

Exemple : Il attendit le sanglier de pied ferme avec son épieu et l'enferra.

Épigastre : Partie supérieure du bas-ventre.

Épigénétique : **1** – Qui est relatif aux changements apportés dans l'activité d'un gène à l'intérieur d'une cellule, sans modification de la séquences ADN, mais qui peuvent être conservés lors des divisions cellulaires.

Exemples : Modifications épigénétiques ; étude épigénétique.

Remarques : **a)** – Contrairement aux *mutations* qui affectent la séquence d'ADN et qui sont définitives, les modifications épigénétiques sont réversibles.

b) – La reprogrammation épigénétique participe à la mémorisation des souvenirs au même titre que le renforcement des connexions synaptiques.

c) – L'épigénétique peut être liée à des variations de pas de la structure hélicoïdale de l'ADN.

2 – Étude des facteurs génétiques qui ne sont pas codés par la séquence ADN.

Remarque : L'épigénétique joue un rôle crucial dans de nombreux phénomènes et maladies.

3 – Capacité que possède un organisme d'intervenir sur la régulation des gènes, notamment en favorisant ou en inhibant l'expression de certains gènes.

Remarques : **a)** – L'épigénétique explique les différences biologiques que l'on peut observer chez de vrais jumeaux.

b) – L'épigénétique joue un rôle important dans certaines maladies génétiques héréditaires ou dans certaines pathologies.

[Voir le mot *Épigénome*].

Épigénome : **1** – Ensemble des modifications épigénétiques d'une cellule.

Remarque : L'épigénome, à la différence du patrimoine génétique, est variable ; il dépend de plusieurs facteurs tels que l'âge ou l'environnement.

[Voir le mot *Épigénétique*].

2 – État épigénétique d'une cellule.

Remarques : **a)** – Plusieurs cellules identiques peuvent avoir des fonctions finales différentes après que leurs génomes respectifs ont été modifiés chacun à sa manière pour aboutir à des épigénomes particuliers.

b) – Un stress important éprouvé par la mère pendant sa grossesse peut modifier l'épigénome de l'enfant qu'elle porte.

Épiglotte : C'est le nom qu'on donne à la languette qui couvre et ferme la glotte.

Remarque : On la nomme autrement *luette*.

[Voir le mot *Glotte*].

Épigramme : **1** – Espèce de petite poésie, qui se termine ordinairement par un trait piquant ou par un bon mot.

2 – On donne aussi figurément le nom d'*épigramme*, à un mot, un trait qui, dans la conversation ou dans un écrit, présente une critique vive, une raillerie mordante.

Exemple : Chaque phrase de cet écrit est une *épigramme*.

Épigraphe : **1** – Inscription qu'on met sur un bâtiment, pour en marquer l'usage, pour indiquer le temps de sa construction, etc.

Remarque : En ce sens on dit plus souvent Inscription.

2 – Il se dit aussi et plus ordinairement de ces sentences ou devises que quelques auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages, et qui en indiquent l'objet.

Épigraphie : Science du déchiffrement et de l'interprétation des inscriptions sur un support de pierre ou de métal, par opposition à la *paléographie* qui est la science du déchiffrement et de l'interprétation des écritures anciennes trouvées sur les manuscrits, les chartes, les diplômes et les sceaux.

Épilepsie : Convulsion irrégulière de tout le corps, ou de quelque partie, particulièrement de la mâchoire inférieure, qui saisit subitement et fait tomber le malade.

Épilogue : La dernière partie, ou la conclusion d'un discours oratoire.

Épimètre : Partie de la cargaison d'un navire que l'on accordait à un pilote pour son salaire.

Remarque : Il s'agissait des *pilotes hauturiers* dont la fonction a été supprimée officiellement en France au début de la Révolution, mais qui avaient progressivement disparu avec l'Édit de mars 1584 (Henri III) et l'Ordonnance d'août 1681 (Louis XIV) qui obligèrent les maîtres des navires, pour être reçus en cette qualité, à être versés dans la science de la navigation.

Épinard : Sorte d'herbage que l'on mange cuite.

Remarque : Il n'est d'usage qu'au pluriel.

Épine : **1** – Espèce d'arbre ou d'arbrisseau dont les branches ont des piquants.

2 – *Épine*, se dit aussi des piquants qui viennent à l'épine et à quelques autres

arbres, comme aux sauvageons des pruniers et des poiriers, et à quelques arbustes, tels que sont les rosiers, les groseilliers, les ronces, etc.

Épinette : Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal, plus petit qu'un clavecin.

Épineux : On qualifie d'*épineux* un endroit qui est semé de roches qui se découvrent à la basse mer ou qui sont découvertes à la pleine mer.

Épingare : Nom d'une pièce de canon qui ne passe pas une livre de balle.

Épingle : **1** – Petit brin de fil de laiton, de cuivre ou d'acier inoxydable, pointu par un bout, qui a une tête à l'autre, et dont on se sert pour attacher quelque chose.

2 – Épingles, au pluriel, signifiait naguère les dons ou gratifications qu'on accordait à des femmes de qui on avait reçu quelques services.

Exemple : En payant une marchandise ou un ouvrage qu'on avait fait faire, s'il y avait quelque chose au-delà du prix convenu, on disait « *c'est pour les épingles des filles* ».

Remarque : Cela s'étendait aussi à ce qu'on donnait à une femme, quand on faisait quelque traité avec le mari.

Exemple : « Un tel m'a vendu sa terre, j'ai donné cent louis pour les épingles de sa femme » ; ce sont les épingles de Madame.

Épiphanie : Fête de la manifestation de Jésus-Christ aux gentils, et particulièrement de l'adoration des rois, appelée communément le *jour des rois*.

Épiphonème : Exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit intéressant.

Épique : Il n'est guère d'usage qu'en parlant du *poème épique*, qui est un grand ouvrage de poésie où le poète raconte quelque action héroïque qu'il embellit d'épisodes, de fictions et d'événements merveilleux.

Remarques : **a)** – Le poème épique raconte.

b) – Le poème dramatique représente.

Épirogénèse : Mouvement vertical qui affecte les masses continentales, entraînant l'abaissement ou l'élévation d'une partie de l'écorce terrestre, sans provoquer de cassures importantes.

Remarques : **a)** – L'épirogénèse de longue période en l'Europe, de la Scandinavie à l'Espagne, a été provoquée par la fonte de la glace qui recouvrait et pesait sur le continent depuis 100 000 ans.

b) – La glace qui couvrait la surface de l'Europe il y a environ 10 000 ans a fondu en raison du réchauffement atmosphérique ; il en a résulté une succession lente d'enfoncements et de surélévations du continent dans le magma terrestre ; cette succession de mouvements verticaux est aujourd'hui très atténuée mais elle n'est pas tout à fait achevée.

c) – La marée terrestre, qui accompagne le mouvement de la Lune et du Soleil se manifeste par une épirogénèse d'amplitude voisine de 30 centimètres.

d) – L'élasticité de l'écorce terrestre qui autorise les mouvements verticaux dus à la marée terrestre est comparable à celle de l'acier.

Épirogénique : Qui est la conséquence de l'épirogénèse.

Épiscopal : Qui appartient à l'évêque.

Exemples : Ornaments épiscopaux ; dignité épiscopale ; fonction épiscopale.

Épiscopal : **1** – Dignité d'évêque.

Exemple : Il est entré dans l'épiscopat.

2 – Le corps des évêques.

Exemple : Il fait honneur à l'épiscopat.

3 – Le temps pendant lequel un évêque a occupé son siège.

Exemple : Pendant son épiscopat.

Épisode : Action subordonnée à l'action principale dans un poème, dans une pièce de théâtre, dans un roman.

Remarque : L'épisode doit être lié à l'action principale.

Épisodique : Qui appartient à l'épisode et qui n'est pas essentiel au sujet.

Épisser (en anglais « *to splice* ») : Entrelacer une corde avec une autre, en mêlant ensemble leurs fils ou cordons qui se trouvent ainsi maintenus en place par frottements.

Remarques : **a)** – Il faut décommettre, séparer et écarter les torons au bout des deux cordages pour pouvoir les entrelacer.

b) – Lorsqu'il s'agit d'épisser l'extrémité d'un cordage sur lui-même, on peut faire un œil.

c) – Les cordons des cordages assemblés sont séparés les uns des autres au moyen d'une broche en fer ou en bois appelée épissoir, ou cornet d'épisse.

Épissoir, Épissoire (en anglais « *fid* », « *splicing fid* ») : **1** – Instrument en fer ou en bois dur, en forme de barreau dont l'une des extrémité se termine en pointe ; les épissoirs sont utilisés pour ouvrir les torons des cordages que l'on veut épisser.

Remarques : **a)** – On dit aussi cornet d'épisse.

b) – Les épissoirs en bois sont faits de bois de gaïac ou de bois de buis.

2 – Les plus petits épissoirs reçoivent le nom d'épinglettes ; les gros, de burins.

3 – Les épissoirs des *voiliers* sont en bois et sont terminées en pointe arrondie.

Remarque : Il en existe de deux grandeurs :

i) la première a de 40 à 50 cm de long et 5 à 6 cm de diamètre ;

ii) la seconde a de 30 à 35 cm de long et 4 à 5 cm de diamètre.

Épissure (en anglais « *splice* ») : Jonction ou enture des bouts de deux cordages qui s'opère en décommettant les torons et en les entrelaçant sur une longueur suffisante pour qu'ils se trouvent maintenus serrés par frottements lorsque les cordages sont sous tension.

Remarques : **a)** – On emploie beaucoup les épissures en voilerie et en matelotage.

b) – L'épissure du voilier est dite ronde (ou longue), tandis que l'épissure ordinaire de matelotage est dite carrée (ou courte).

c) – L'épissure permet de joindre bout à bout deux cordages ou les deux extrémités d'un cordage, d'une manière solide et sans nœuds ni bourrelets qui pourraient nuire à l'usage qu'on voudrait en faire, par exemple passer dans une poulie.

d) – L'exécution d'une épissure quelconque comporte toujours en premier lieu le décommettage du cordage après avoir surlié les extrémités des cordons (les torons dans le cas d'une aussière) et avoir fait une surliure sur le cordage lui-même juste à l'endroit où le décommettage des torons a été poussé.

e) – Dans le cas d'une aussière en textile artificiel comme le polypropylène, on prévient le détortillement des torons en chauffant leurs extrémités jusqu'à faire fondre la matière.

Épissure à œil dans la tresse 8 torons : **1** – Placer la tresse à plat sur une table ou sur le sol et compter les 8 premiers pas à partir de l'extrémité ;

2 – Faire un surliure pour marquer l'emplacement mesuré ;

3 – Défaire la tresse jusqu'à la surliure, en séparant les torons commis en S des torons commis en Z ;

4 – Grouper les torons 2 par 2 en marquant leurs extrémités à l'aide d'un ruban adhésif de couleurs différentes pour les torons en S et pour les torons en Z ;

5 – Faire une boucle de la dimension désirée ;

6 – Passer les 2 paires de torons en Z libres sous des paires de torons en S de la tresse ;

7 – Retourner la tresse ;

- 8 – Passer les 2 paires de torons en S libres sous des paires de torons en Z de la tresse ;
- 9 – Tendrer tous les torons ;
- 10 – La première passe est terminée ;
- 11 – Pour les deuxième et troisième passes, glisser les torons en Z libres sous les torons en S de la tresse, ensuite les torons en S libres sous les torons en Z de la tresse ;
- 12 – Lorsque les 3 passes sont terminées, l'épissure est achevée.

Épissure arrière : Épissure d'extrémité.

Épissure carrée : Voir l'expression *épissure courte*.

Épissure courte (en anglais « *short splice* ») : Pour réaliser une épissure courte :

- i) Faire un amarrage à chacun des deux cordages à joindre en l'entourant par quelques tours de fil à voile, à une distance du bout correspondant à environ trois tours pour chaque toron ;
- ii) Décommettre les torons jusqu'au fil à voile.
- iii) Rapprocher étroitement les deux bouts à épisser, en engageant successivement les torons de l'un dans les torons de l'autre ; les cordages doivent entrer en contact à l'endroit où ils ne sont plus commis.
- iv) Passer chaque toron décommis de chaque cordage sous les torons non décommis de l'autre cordage, comme ils se présentent.
- v) Lorsque tous les torons ont été passés l'épissure est terminée.

Remarque : L'épissure courte est encore appelée *épissure carrée*.

Épissure longue (en anglais « *long splice* ») : Pour réaliser une épissure longue :

- i) Faire un amarrage à chacun des deux cordages à joindre en l'entourant par quelques tours de fil à voile, à une distance du bout correspondant à environ huit tours pour chaque toron.
- ii) Décommettre les torons jusqu'au fil à voile.
- iii) Couper les torons de chaque cordage à des longueurs décalées de manière symétrique sur les deux cordages à assembler, puis insérer chaque toron du premier cordage à la place de son vis-à-vis de l'autre cordage jusqu'à ce que ce soit son tour d'être épissé.
- iv) Avec du cordage à trois torons, le plus long de l'un des cordages correspond au plus court de l'autre cordage ; substituer un toron d'un des cordages au toron correspondant de l'autre, jusqu'à une distance égale à la moitié de la longueur totale de l'épissure prévue ; croiser les deux torons par un demi-nœud ; on fait une passe avec chaque bout et on coupe l'excédent.
- v) Avec du cordage à quatre torons, on coupe les mèches ; on enroule deux torons adjacents de chaque cordage à la place de deux torons adjacents de l'autre ; on espace également les quatre demi-nœuds
- vi) Dans tous les cas, l'épissure est prolongée sur une bonne longueur pour éviter qu'elle ne se démette en cas de forte traction sur les cordages.
- vii) La surépaisseur est trois fois plus faible, mais sa longueur est trois fois plus grande que dans le cas d'une épissure courte.

Remarques : **a)** – Plus la longueur décommise est importante, plus l'épissure est résistante.

b) – L'épissure longue permet une meilleure finition que l'épissure courte, le diamètre de la corde épissée augmentant peu en volume.

c) – On utilise des épissures longues lorsque les cordages doivent passer dans des poulies ou des chaumards, ou s'ils doivent être tournés sur des taquets ou des bittes à l'endroit de l'épissure.

d) – L'épissure longue est encore appelée *épissure ronde*.

Épissure ronde : Voir l'expression *épissure longue*.

Épistémologie : Examen critique des principes et des méthodes qui gouvernent les sciences.

Remarque : En philosophie, l'épistémologie qui est *ce que l'on peut dire des choses*, s'oppose à l'ontologie qui a pour objet *l'être en tant qu'être*.

Épitaphe : Inscription flatteuse que l'on met sur un tombeau, ou qui est faite pour être mise sur un tombeau.

Remarque : On dit aussi d'un homme exagéré dans ses éloges : « *menteur comme une épitaphe* ».

Épite (en anglais « *stick* », « *quoin* ») : **1** – Petite cheville pointue en bois, de section ronde ou carrée, utilisée pour boucher les trous qui se trouvent accidentellement dans les pièces de bois.

Remarque : On dit aussi *pinoche*.

2 – Il y en a d'autres, en forme de coins, pour être enfoncés dans les extrémités des gournables afin de les grossir et de les fixer à leur place.

Remarque : Les gournables sont fendues pour les recevoir.

Épithalame : Sorte de poème qui se fait à l'occasion d'un mariage, et à la louange des nouveaux mariés.

Épitaphe : Inscription que l'on met sur un tombeau, ou qui est faite pour être mise sur un tombeau.

Épitase : La partie du poème dramatique qui vient immédiatement après la protase ou l'exposition, et qui contient les incidents qui font le nœud de la pièce.

Épithalame : Sorte de poème qui se fait à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux mariés.

Épithète : Terme adjectif qui, étant joint à un substantif, y désigne quelque qualité comme dans ces deux phrases : *nuit obscure, pays froid* où les mots *obscur* et *froid* sont des épithètes.

Épitoge : Espèce de chaperon ou de capuce que certains hauts magistrats portaient autrefois sur la tête dans les grandes cérémonies, et qu'ils ne portent plus que sur l'épaule.

Épitoir (en anglais « *quadrangular bodkin* ») : Petit *poinçon* de section quadrangulaire et tranchant par son extrémité.

Remarque : Il sert à ouvrir l'extrémité des gournables pour y loger les épites. [Voir les mots *Épite*, *Gournable*].

Épitomateur : Celui qui a résumé un ouvrage, notamment un livre d'histoire.

Épitome : Résumé d'un ouvrage, notamment d'un livre d'histoire.

Épitomer : [Vielli] Faire un abrégé d'un ouvrage.

Épître : Synonyme d'une lettre qu'on envoie ou qu'on a envoyée.

Remarques : **a)** – *Épître* est tiré du nom latin *ēpistōla* qui signifie *missive*, *dépêche* ou *lettre* [en tant qu'envoi].

b) – En latin, la lettre [en tant qu'écrit] se dit : *litteræ ēpistōla*.

Épîtreope : Figure de rhétorique qui consiste à accorder quelque chose qu'on pourrait nier, afin de faire recevoir plus facilement ce qu'on veut persuader.

Épizootie : Se dit de toute maladie contagieuse des bestiaux qui s'est répandue dans une région ou un pays.

Remarque : Le « *t* » est dur dans ce mot

Éploré : Qui est tout en pleurs.

Éployé : Terme de Blason qui n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *aigle éployée*, qui signifie une aigle dont les ailes sont étendues.

Exemple : D'argent à l'aigle éployée de sable.

Éplucher : 1 – Nettoyer en séparant avec la main les ordures et ce qu'il y a de mauvais, de gâté.

Remarque : Il se dit principalement des herbes et des graines.

Exemple : Éplucher des herbes, de la salade.

[Voir le mot *Pelucher*, qui vient de *poil* et non de *peau*].

2 – On dit qu'un oiseau s'épluche lorsqu'il nettoie ses plumes avec son bec.

3 – [Au figuré et familier] On dit *éplucher un ouvrage*, éplucher la généalogie, la vie, les actions de quelqu'un, pour dire rechercher avec soin, avec un scrupule critique, ce qu'il peut y avoir de faux, de mauvais, de reprochable.

Épode : Terme de la poésie lyrique des Grecs, qui signifie *la troisième partie d'un chant* divisé en strophe, antistrophe et épode.

Remarque : On appelle « *Les épodes d'Horace* » le dernier des livres de ses poésies lyriques.

Épointer : Ôter la pointe à quelque instrument.

Éponge : Espèce de plante marine attachée aux rochers dans la mer.

Remarques : **a)** – C'est un corps léger, fort poreux, facile à s'imbiber de liquides, et dont on se sert à divers usages.

b) – Il existe des *éponges synthétiques* qui remplissent à peu près les mêmes fonctions et dont on fait le même usage.

c) – On dit qu'un homme boit *comme une éponge* pour dire qu'il boit beaucoup.

d) – [Au figuré] On dit « *passer l'éponge sur quelque action* » pour dire en effacer le souvenir, l'oublier, n'en parler plus.

Épontille : 1 – Pièce interne d'un navire soutenant les barrots sur lesquels reposent les ponts.

Remarque : Une épontille est une sorte d'étau qui demeure à poste.

2 – Étau servant à maintenir droit sur sa quille un navire en cale sèche.

[Voir le mot *Étau*].

Épontille du chouque : On appelle *épontille du chouque* ou *chandelle du chouque* une sorte d'épontille qui soutient la partie avant d'un chouque de bas mâts.

[Voir le mot *Chouque*].

Épontiller (en anglais « *to pillar* », « *to prop* », « *to shore up* ») : **1** – Épontiller un navire, une partie de navire, c'est y mettre en place des épontilles pour supporter les baux.

2 – Épontiller une drôme, une pièce de bois, un corps pesant ou une marchandise pesante, c'est les faire soutenir par des épontilles volantes disposées sous le pont à leur emplacement.

Épontilles de la cale ou des entreponts (en anglais « *pillar* », « *prop* », « *post* ») : **1** – Étau en fer poli ou en bois tourné qu'on place entre les ponts d'un navire, sous les baux, pour les supporter, les soutenir et les empêcher de fléchir.

Remarques : **a)** – Les épontilles sont des étaux disposés à demeure entre les ponts d'un navire.

b) – Dans une batterie, il y en a deux rangées, une de chaque bord, qui sont alignées.

c) – Les épontilles placées dans le rayon des barres du cabestan doivent pouvoir, ou s'enlever, ou se relever au moyen de charnières dont leurs têtes sont pourvues, afin de permettre le jeu des barres pendant qu'on vire au cabestan.

d) – Les épontilles de la cale sont établies de manière qu'elles supportent les baux qui forment les étaux des mâts et ceux qui forment les ouvertures des écoutes.

2 – Les pieds des épontilles portent en général sur les hiloires.

Remarque : Les épontilles de la cale sont fixées sous les baux du premier pont par un petit *tenon* qui entre dans l'épaisseur du bau ; le bau est mortaisé à cet effet ;

[Voir le mot *Tenon*].

3 – On appelle *épointilles courbes*, ou à marches, à taquets, ou encore étances à marches, celles qui sont près d'une écouteille et qui servent à monter de la cale dans l'entrepont ou à descendre de l'entrepont dans la cale.

[Voir le mot *Étance*].

Remarques : a) – On place une épointille à marches au milieu de chacun des baux qui délimitent les principales écouteilles, c'est-à-dire une à l'arrière et une à l'avant.

b) – Les étances à marches ou épointille à marches, ainsi que les autres épointilles de la cale qui se trouvent sous les baux des écouteilles se nomment aussi « *pieds-droits* » ; leur pied repose sur la carlingue ; elles ont des coches à l'aide desquelles et d'une tire-veille on descend du faux-pont dans la cale ou on en remonte.

4 – On établit dans la cale des épointilles destinées à supporter les hiloires renversées dans les intervalles entre les écouteilles.

Remarques : a) – Les hiloires renversées unissent, par dessous le premier pont, tous les baux compris dans la distance d'une écouteille à l'autre.

b) – La liaison des baux par les hiloires renversées permettent de mettre un nombre d'épointilles moins considérable que si les baux étaient séparés.

[Voir l'expression *Hiloire renversée*].

5 – On appelle *épointille volante* celle que l'on place exceptionnellement pour étançonner ou supporter un corps pesant ou un objet pesant arrimé sur le pont situé au-dessus.

Remarque : On appelle *étançon* une sorte d'épointille volante que l'on utilise pour soutenir un pont au-dessous de l'endroit où l'on a placé exceptionnellement une lourde charge.

[Voir les mots *Bau, Étançon, Pontille, Hiloire*].

5 – Les baux du deuxième pont sont soutenus par des petites épointilles qui posent sur le premier pont ; les baux des gaillards sont soutenus par des petites épointilles qui reposent sur le deuxième pont.

Remarques : a) – Les épointilles des entreponts sont distribuées par nombre égal de chaque côté des écouteilles.

b) – La plupart de ces épointilles sont fixées sur les baux qu'elles supportent par des charnières ou couplets, de manière qu'en faisant échapper le pied de l'épointille, on puisse les suspendre sous les baux et travailler librement dans l'espace qu'elles occupaient ; le travail fait, on rétablit les épointilles à leur poste.

c) – Les épointilles vers le grand cabestan et vers les bittes d'amarrage peuvent également être levées pour libérer de l'espace pendant la manœuvre du cabestan.

Éponyme (Système –) : 1 – Système de datation, utilisé par les Grecs ou les Romains et basé sur le nom du principal magistrat (archonte grec ou consul romain) en exercice.

Remarque : L'adjectif grec *ἐπωνυμιοσ* signifie « *qui donne son nom à* ».

2 – On qualifie d'*éponyme* la personne qui donne son nom à un événement ou à un objet.

Remarque : On n'utilise pas le mot *éponyme* pour qualifier l'événement ou l'objet qui *reçoit* le nom.

Époque : 1 – Point fixe dans l'histoire, dont on se sert dans la chronologie, ou dont on peut se servir pour commencer à compter les années et qui ordinairement est marqué par quelque événement considérable.

Remarque : La naissance de Jésus-Christ est l'époque d'où la plupart des chrétiens commencent à compter les années.

2 – En astronomie, on appelle *époque* l'instant origine à partir duquel sont comptées les durées et servant à définir, par exemple, la position sur son orbite d'un astre du système solaire.

Remarques : a) – Une époque est définie par un nombre correspondant à son année de référence précédé d'un symbole définissant la façon dont l'année est définie.

b) – L'époque J 2000.0 correspond à l'époque B 2000.00127751.

c) – Les éphémérides 2015 du Bureau des longitudes utilisent l'époque 2000,0. [Voir l'expression *Origine des temps*].

d) – [Par extension] L'époque d'une observation astronomique est l'instant où la hauteur ou l'azimut d'un astre ont été observés.

3 – Période historique considérée sous le rapport des événements qui s'y déroulent, des caractères qui lui sont propres.

Exemple : L'époque des croisades.

4 – Moment déterminé de la vie d'une personne, d'une collectivité.

Exemple : L'an dernier, à pareille époque, il faisait une chaleur accablante.

5 – Dans les arts, période caractérisée par un style qui lui est propre.

Exemple : L'époque Louis XVI.

Remarque : On appelle *meuble d'époque* un meuble fabriqué à l'époque qui correspond à son style.

6 – Moment historique marqué par un événement considérable.

Exemple : L'époque de la fondation de Rome.

[Voir le mot *Période*].

Époque standard : Voir l'expression *Origine des temps*.

Époumoner : Fatiguer les poumons.

Remarque : Un porte-voix ou un mégaphone permettent de ne pas s'époumoner quand on doit s'adresser à des personnes éloignées.

Épousailles : La célébration du mariage.

Exemple : Les épousailles du doge de Venise et de la mer.

Épouser : 1 – Prendre en mariage.

2 – [Au figuré] S'attacher par choix à une chose, à une personne.

Exemple : Je n'épouse point de parti ; je n'épouse aucune opinion ; épouser les intérêts, les passions, la querelle de quelqu'un.

Épouser (Droit d' –) : En parlant de la mer Adriatique, c'est un privilège ancien du Doge de Venise que le pape Alexandre III (1105-1181) confirma en 1177 en lui conférant la souveraineté de cette mer ; le pape récompensait le service rendu par la ligue lombarde qui, le 29 mai 1176, avait défait à Legnano l'armée de l'empereur Frédéric 1er de Hohenstaufen, dit Frédéric *Barberousse* (1122-1190), alors en démêlé avec le pape Alexandre III pour des raisons de succession contestée sur le trône de Saint Pierre.

Remarques : a) – La cérémonie dans laquelle le Doge épousait la mer était annuelle et s'appelait « *mariage du Doge avec l'Adriatique* ».

[Voir les mots *Bucentaure*, *Mariage*].

b) – Frédéric *Barberousse* était empereur romain germanique (couronné en 1155), roi des Romains (élu et couronné en 1152), roi d'Italie, duc de Souabe (à la mort de son père, en 1147), duc d'Alsace, comte palatin de Bourgogne.

Épousseter : 1 – Vergeter, nettoyer avec des époussettes.

[Voir les mots *Vergeter*, *Époussette*].

2 – [Au figuré et familier] Battre [quelqu'un].

Époussette : Plusieurs brins de bruyère, ou de jonc, ou de crin et de poil joints ensemble, dont on se sert pour nettoyer les habits, les hardes, etc.

Remarque : Il se dit plus ordinairement au pluriel.

Épouvante : Grande et soudaine peur, causée par quelque chose d'imprévu.

Époxy : On appelle *époxy* ou *résine époxy* des polymères époxydes, ou polyépoxydes, obtenus par l'utilisateur final en polymérisant des monomères époxydes avec un agent de réticulation communément appelé durcisseur.

Remarques : **a)** – Le durcissement de l'époxy est irréversible.

b) – Le durcisseur peut être un anhydride d'acide, un phénol ou un amine.

c) – Des citernes de stockage, des tuyautages peuvent avoir un revêtement intérieur en époxy car, une fois que la réticulation est complète, un film de polyépoxyde ne réagit pas avec les aliments ou les marchandises liquides ou solides qui sont à son contact, et il forme comme une barrière étanche et rigide.

d) – La résine époxy est utilisée comme colle ou comme peinture.

e) – La colle époxyde est composé de deux éléments toxiques avant polymérisation : la résine et le durcisseur ; ils peuvent libérer des esters dérivés de l'acide phtalique ; le monomère peut être un ester de bisphénol A, qui est un perturbateur endocrinien.

Épreuve : Essai, expérience qu'on fait de quelque chose.

Remarque : On appelait autrefois l'*épreuve du feu*, du fer chaud, de l'eau bouillante, de l'eau froide, etc., l'épreuve que les personnes accusées de quelque crime dont il n'y avait pas de conviction, étaient obligées de subir, pour justifier leur innocence, en marchant sur des fers chauds, sur des charbons ardents, en mettant la main dans l'eau bouillante, ou étant jetées dans l'eau.

Éprouver (en anglais « *to find by experiment* », « *to try* ») : Essayer.

Exemples : Éprouver une arme à feu ; éprouver un canon ; éprouver une cuirasse ; c'est un remède que j'ai éprouvé.

Remarques : **a)** – Éprouver un objet après sa fabrication, c'est s'assurer par des expériences que cet objet réunit toutes les conditions qui en garantissent la durée ou l'usage.

b) – Les câbles-chaînes (les chaînes d'ancre) s'éprouvent à la presse hydraulique ; il en est de même des ancres et des cordages.

Éprouvette : Machine dont on se sert pour éprouver la résistance d'un échantillon de matériau.

EPSHOM : Acronyme de l'Établissement Principal du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.

Eptacorde : Lyre à sept cordes.

Remarques : **a)** C'était la plus célèbre de toutes et celle dont on faisait le plus d'usage.

b) – On écrit *eptacorde* ou *heptacorde*.

Eptagone : Terme de géométrie qui signifie une figure à sept côtés et à sept angles.

Remarques : **a)** Il se dit aussi d'une place fortifiée qui a sept bastions.

b) – On écrit *eptagone* ou *heptagone*.

Épuiser : **1** – Tarir, mettre à sec.

2 – [Au figuré] On dit *épuisé* pour dire *qui ne peut plus rien produire de nouveau*.

Épulons : Nom de certains prêtres de l'ancienne Rome, institués pour présider aux festins qui se faisaient en l'honneur des dieux.

Remarque : Ils veillaient aussi au bon ordre dans les sacrifices.

Épure : Terme d'architecture qui désigne un dessin en grand de quelque édifice.

Remarque : On fait aussi des épures séparées de chaque partie.

Épurer : Rendre pur, rendre plus pur.

Remarque : On dit « *épurer la langue* » pour dire rendre la langue plus pure et plus polie

Équarrir : 1 – Tailler à angles droits (une bille de bois, un bloc de pierre).

2 – Dresser du bois et le rendre égal de côté et d'autre (largeur et épaisseur).

Équarrissage : 1 – En charpente, grosseur, section d'une pièce de bois.

2 – L'équarrissage d'une pièce de construction s'entend parfois par l'égalité des deux dimensions *largeur* et *épaisseur*.

3 – Action de tailler (une bille de bois, un bloc de pierre) à angles droits.

4 – État de ce qui est équarri.

Remarques : a) – On dit qu'une poutre a six sur huit pouces d'équarrissage pour faire entendre ses deux plus courtes dimensions.

b) – Si elles sont égales, c'est-à-dire si elles sont par exemple l'une et l'autre d'un pied, on dit que la pièce de bois a douze pouces de gros, ou douze pouces de grosseur.

c) – On appelle *bois d'équarrissage* le bois qui doit avoir au moins six pouces ; et celui qui est au-dessous s'appelle *chevron*.

Équateur (en anglais « *equator* », « *equinoctial line* ») : **1** – Celui des grands cercles d'une sphère qui est également distant des deux pôles de la sphère.

2 – L'Équateur terrestre, ou *plan équatorial* est le plan perpendiculaire à l'axe autour duquel la Terre accomplit sa révolution diurne ; l'Équateur est équidistant des pôles terrestres ; il comprend le centre de la sphère terrestre.

Remarques : a) – Certains donnent le nom d'« *Équateur* » à la *ligne équatoriale*, qui est l'intersection du plan équatorial et de la surface de la Terre.

b) – Les marins ne se servent guère du mot « *Équateur* » qu'en langage astronomique pour désigner le plan équatorial ; dans les autres cas, ils disent la « *ligne équatoriale* » ou même « *la ligne* » s'il n'y a pas d'ambiguïté avec une ligne tropicale, une ligne polaire, une ligne méridienne ou quelque autre ligne.

c) – C'est la *ligne équatoriale* qui représente sur les cartes avec la latitude zéro.

2 – Le plan de l'*Équateur* partage le monde en deux parties à peu près égales, l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud ; son prolongement partage aussi la sphère céleste en deux hémisphères qui prennent, chacun, le nom du pôle qui s'y trouve contenu (Nord ou Sud).

3 – Les longitudes des différents lieux de la Terre se comptent sur l'Équateur depuis 0° jusqu'à 180° à partir d'un méridien origine désigné à cet effet : il y a donc deux sortes de longitudes terrestres, à savoir la longitude à l'Est du méridien origine et la longitude à l'Ouest du méridien origine.

Remarques : a) Comme le plan équatorial, chaque *plan méridien* comprend le centre de la Terre ; chaque plan méridien comprend les pôles terrestres et l'axe autour duquel la Terre accomplit sa révolution diurne.

b) – On appelle également *méridien*, la ligne circulaire marquant l'intersection d'un plan méridien et de la surface de la Terre.

c) – Le méridien origine adopté actuellement par la France est un méridien appelé « *méridien international* ».

d) – Le *méridien international* est presque confondu avec le méridien de l'observatoire anglais de Greenwich.

e) – L'observatoire royal de Greenwich est situé rive droite de la Tamise, en aval de Londres.

f) – Coordonnées de l'observatoire royal de Greenwich dans le système WGS84 : latitude = 51°28'40''N, longitude 0°00'05''W.

Équateur céleste (en anglais « *celestial equator* ») : **1** – Plan perpendiculaire à l'axe de rotation de la Terre et passant par le centre de la Terre.

2 – Par extension, on appelle aussi *Équateur céleste* le grand cercle de la sphère céleste qui est l'intersection du plan de l'Équateur céleste et de la surface de la

Terre.

Remarques : a) Le grand cercle de la sphère céleste appelé Équateur céleste est perpendiculaire à l'axe de rotation de la Terre.

b) – L'Équateur céleste est confondu avec l'Équateur terrestre.

Équation : 1 – Expression ou formule qui indique une égalité de valeur entre deux quantités différemment exprimées.

Remarque ; Équation est tiré du latin *æquātio* qui signifie *égalisation*.

2 – Association d'une valeur à une variable.

3 – Expression de la relation d'égalité entre plusieurs variables, qui permet de décrire l'évolution de ces variables dans les lieux et dans le temps.

Remarques : a) La relation comprend habituellement, en plus des variables, des constantes et des paramètres.

b) – S'il s'agit d'une relation d'égalité (« = ») on parle d'équation ; si c'est une relation d'inégalité (« < » ou « > ») on parle d'inéquation.

4 – En astronomie ancienne, on utilisait le mot « *équation* » pour désigner une *correction* ajoutée à une valeur moyenne pour obtenir une valeur vraie.

Équation d'Einstein :

[Voir *Schwarzschild*].

Équation des équinoxes : On appelle « *équation des équinoxes* » la différence entre le temps sidéral vrai et le temps sidéral moyen.

[Voir le mot *Équation*].

Équation d'état d'un gaz parfait : On appelle *équation d'état d'un gaz parfait* une relation entre le volume **V** occupé par une certaine quantité de gaz, sa pression **p**, sa température **T** et la constante fondamentale des gaz **R** telle que :

$$p * V = R * T \quad [\text{Équation d'état}]$$

Remarques : a) – L'équation d'état affirme que

i) les trois variables **p**, **V** et **T** qui caractérisent l'état d'une quantité déterminée d'un gaz parfait ne sont pas indépendantes ;

ii) les trois variables **p**, **V** et **T** doivent satisfaire l'*équation d'état*.

b) – La constante des gaz **R** est égale à :

$$R = N * k$$

où **N** est le nombre d'Avogadro, qui spécifie le nombre de molécules concernées, et **k** la constante de Boltzman, qui relie la température à l'énergie.

c) – On appelle *variables d'état* les grandeurs qui caractérisent l'état d'équilibre d'un système thermodynamique, par exemple la *température T*, le *volume V*, la *pression p*, la *quantité de matière*, etc.

d) – Selon l'équation d'état, si l'on augmente la pression d'un gaz parfait en gardant le volume constant, on augmente également la température ; la température augmente alors selon une loi qui dépend de la nature du gaz.

e) – Selon l'équation d'état, si l'on si l'on diminue le volume en gardant la température constante, la pression augmente ; la pression augmente alors selon une loi qui dépend de la nature du gaz.

[Voir l'expression *Dynamique (Système –)*].

Équation du centre : 1 – L'*équation du centre* est la partie de l'*équation du temps* due à l'excentricité de l'orbite terrestre.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

2 – Dans le mouvement elliptique de la Terre autour du Soleil, l'*équation du centre* représente la différence : *anomalie vraie* – *anomalie moyenne*.

Remarques : a) C'est la principale inégalité dans le mouvement képlérien.

b) – L'*équation du centre* vient de l'irrégularité de la vitesse de la Terre sur une trajectoire elliptique selon la loi des aires.

c) – L'excentricité de l'orbite terrestre est : $e = 0,01671$.

Équation du temps (en anglais « *equation of time* ») : **1** – Écart entre le temps solaire moyen (*Soleil fictif de vitesse angulaire constante*) et le temps solaire vrai (*Soleil vrai* ou *Soleil réellement observé au Sud à midi*).

Remarques : **a)** – Le *temps moyen local* de l'observatoire de Greenwich est égal au *temps civil local* de cet observatoire, diminué de 12 heures, c'est-à-dire le temps universel (TU) diminué de 12 heures.

b) – Dans un lieu quelconque, il est *zéro heure de temps moyen* à midi, au moment où le Soleil passe au méridien du lieu, alors qu'il est *12 heures de temps civil*.

c) – L'équation du temps est la différence entre les ascensions droites du Soleil observé (vrai) et du Soleil moyen (fictif).

d) – Le temps civil dans un lieu est le temps du fuseau horaire du lieu, c'est-à-dire approximativement le *temps moyen* de l'observatoire de Greenwich augmenté ou diminué d'un nombre entier d'heures ; le temps vrai en un lieu est l'heure du cadran solaire en ce lieu (midi quand le Soleil est observé au Sud géographique).

e) – L'*équation du temps* est la différence, marquée jour par jour, entre l'heure que donne la pendule au moment où le Soleil est observé au Sud à Greenwich et 12h00 exactement.

d) – On dit aussi quelquefois *équation* au lieu d'*équation du temps*.

2 – L'*équation du temps* est égale à la correction qui permet de passer du *temps solaire vrai* au *temps moyen* ou inversement.

Remarques : **a)** Dans l'expression « *équation du temps* », le mot *équation* signifie « *égalité* ».

b) – L'équation du temps atteint un maximum de 14 minutes et 20 secondes en *février*, et un minimum de – 16 minutes et 20 secondes environ en *novembre* ; elle s'annule 4 fois par an, les 16 *avril*, 15 *juin*, 2 *septembre* et 25 *décembre*.

c) – L'écart entre le jour solaire vrai et le jour solaire moyen est nul les 11 février, 15 mai, 27 juillet et 4 novembre, jours où la dérivée de l'équation du temps s'annule, et il est maximal le 20 décembre, jour où la dérivée de l'équation du temps s'annule en changeant de signe.

d) – C'est le 20 décembre que le jour réel est le plus long ; à cette époque, la durée en temps moyen qui sépare deux passages du Soleil au méridien supérieur est maximum.

e) – En astronomie ancienne, on utilisait le mot « *équation* » pour désigner une *correction* ajoutée à une valeur moyenne pour obtenir une valeur vraie.

3 – L'équation du temps rend compte, à la fois, de l'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre sur le plan de son orbite et du fait que, l'orbite de la Terre autour du Soleil étant elliptique, la vitesse angulaire apparente du Soleil varie avec les saisons.

Remarque : L'équation du temps n'est pas la conséquence d'irrégularités du mouvement de la Terre ; c'est une fluctuation annuelle régulière et prévisible du mouvement apparent du Soleil sur l'écliptique.

4 – L'écart entre le midi moyen (temps universel corrigé de la longitude du lieu d'observation mais sans tenir compte du fuseau horaire en usage) et le midi vrai (au Soleil) peut atteindre une valeur de l'ordre du quart d'heure en avance ou en retard.

Remarque : Même au méridien de Greenwich, le Soleil ne passe pas au Sud géographique et ne culmine pas toujours exactement à midi en temps moyen ; l'équation du temps, un jour donné, est l'écart entre l'heure du passage du Soleil

au méridien supérieur de Greenwich ce jour-là et l'heure de midi en temps moyen.

5 – La différence (*temps solaire vrai - temps solaire moyen*) que l'on appelle « *équation du temps* » représente en réalité un écart et n'est pas une équation à résoudre ; cet écart peut valoir jusqu'à 16 minutes et quelques secondes ; il s'annule deux fois aux environs du printemps, une autre fois entre l'apogée du Soleil et l'équinoxe d'automne, et une quatrième fois entre le périhélie du Soleil et le solstice d'hiver.

Les marins qui naviguent en observant les astres font un très fréquent usage de l'équation du temps pour convertir le *temps moyen* en *temps vrai* et réciproquement.

6 – L'écart appelé « *équation du temps* » est la somme de l'*équation du centre* et de la *réduction à l'Équateur*.

i) Équation du centre (ellipticité de l'orbite de la Terre autour du Soleil) :

L'*équation du centre* rend compte de l'irrégularité de la vitesse de la Terre sur sa trajectoire autour du Soleil qui est elliptique et non pas circulaire, selon la loi des aires.

L'excentricité de l'orbite terrestre est : $e = 0,01671$.

Remarque : Par application de la loi des aires, on sait qu'au voisinage du périhélie le Soleil réel accélère et devance le Soleil moyen (ou Soleil fictif).

ii) Réduction à l'Équateur (obliquité de l'axe de rotation de la Terre par rapport à l'orbite de la Terre autour du Soleil) :

La *réduction à l'Équateur* rend compte des variations de la position du Soleil par rapport à l'Équateur selon les saisons : la déclinaison du Soleil est tantôt positive (*printemps* et *été* de l'hémisphère nord), tantôt négative (*automne* et *hiver* de l'hémisphère nord).

Le plan de l'Équateur terrestre sur lequel est défini l'angle horaire ne coïncide pas avec celui de l'Écliptique qui est le plan orbital apparent du Soleil ; l'angle dièdre de ces deux plans est : $\varepsilon = 23^\circ 27' = 0,40912$ rad.

7 – Pour les Français, lorsque l'*équation du temps* est positive, le Soleil est *en retard* par rapport au temps moyen, et lorsque l'*équation du temps* est négative, le Soleil est *en avance* par rapport au temps moyen.

Remarques : **a)** – Chaque année, le 11 février : $E = + 14$ minutes : le Soleil culmine 14 minutes plus tard que la moyenne des jours de l'année.

De même, le 3 novembre : $E = - 16$ minutes : le Soleil culmine 16 minutes plus tôt.

b) – L'*équation du temps* évolue très lentement avec les années pour plusieurs causes, notamment la variation de l'excentricité de l'orbite terrestre et la variation de la longitude du périhélie.

c) – Les Anglais, les Allemands ou les Américains utilisent une définition opposée de l'*équation du temps* ; pour eux, lorsque l'*équation du temps* est positive, le Soleil est *en avance* par rapport au temps moyen, et lorsque l'*équation du temps* est négative, le Soleil est *en retard* par rapport au temps moyen.

Équation logistique : On appelle *équation logistique*, ou *modèle de Verhulst*, une sorte de fonction exponentielle amortie.

Remarques : **a)** – Le mathématicien belge *Pierre-François Verhulst* (1804-1849) proposa en 1838 le modèle réaliste qui porte son nom et qui décrit l'évolution d'une population animale en tenant compte de limitations évolutives.

b) – Verhulst a proposé ce modèle en réponse au modèle de Robert Malthus (1766-1834), qui avait proposé un taux d'accroissement des populations conduisant à une croissance de la population exponentielle et illimitée.

c) – Verhulst a noté que le taux de natalité diminue et que le taux de mortalité

augmente quand la population augmente, ce qui en limite la croissance.

d) – C'est Verhulst lui-même qui a appelé « *équation logistique* » son modèle de croissance.

Équation personnelle : Erreur systématique propre à un observateur donné, mais que l'on ne peut pas connaître *a priori*.

Équations différentielles : Équation qui comporte comme inconnue le rythme auquel change une grandeur déterminée.

Remarques : **a)** Le rythme auquel change une grandeur s'appelle la *dérivée* de cette grandeur.

Exemple : Selon le deuxième principe de la mécanique classique (ou mécanique newtonienne) la masse d'un corps multipliée par son accélération est égale à la force à laquelle il est soumis.

i) La vitesse d'un corps (rythme auquel change sa position) est la dérivée de sa position par rapport au temps, dans un repère donné ;

ii) L'accélération d'un corps (rythme auquel change sa vitesse) est la dérivée de sa vitesse par rapport au temps.

Le deuxième principe de la mécanique classique se traduit par une équation différentielle dont la résolution donne la position du corps en fonction du temps, c'est-à-dire sa trajectoire dans le repère choisi.

b) – Le dix-neuvième siècle a connu un très grand nombre de recherches et de découvertes concernant le calcul des équations différentielles.

Équations différentielles (Résolution des –) :

Équations fondamentales de la physique : Affirmations condensées, exprimées dans le langage mathématique, à propos de la manière dont fonctionne la nature.

Remarques : **a)** Les équations fondamentales de la physique résultent de l'intuition et de la pensée créative de quelques grands esprits préparés à leur découverte et qui ont su observer la nature.

b) – Des équations simples peuvent décrire des structures complexes.

Équatorial : Sorte de théodolite dont le bras supportant le cercle vertical est dirigé, non pas selon la verticale du lieu, mais suivant la ligne des pôles ; un mouvement d'horlogerie fait faire à l'instrument un tour complet dans l'espace de temps qui sépare deux culminations successives d'une même étoile.

Remarque : On dit *équatorial* ou *machine parallactique*.

Équerrage (en anglais « *beveling* ») : **1** – Nom donné à l'angle que forment entre elles deux faces planes et adjacentes d'une pièce de bois de construction, en particulier des couples.

Remarques : **a)** Une pièce de bois est en équerrage quand ses divers angles plans sont conformes à ceux du gabarit de cette pièce.

b) – Prendre les équerrages d'une pièce de construction, c'est mesurer ces angles dans les diverses parties de cette pièce.

c) – Porter des équerrages, c'est s'assurer avec une fausse équerre de l'exactitude des angles dont il s'agit.

d) – Lorsqu'un angle d'équerrage est trop ouvert, on dit qu'il a du gras, qu'il est en gras ; lorsqu'il n'est pas assez ouvert, on dit qu'il a du maigre, qu'il est en maigre.

2 – Le travail des équerrages s'opère sur les lisses et le constructeur les distribue aux charpentiers pour le débit ou travail des allonges de couples, sur des tablettes qui marquent pour chaque couple l'angle saillant (côté maigre) et l'angle rentrant (côté gras).

Remarques : **a)** – Lorsqu'un angle d'équerrage est trop ouvert, ou lorsqu'il est de

plus de 90° on dit qu'il a du gras ; dans le cas contraire, on dit qu'il a du maigre, qu'il est en maigre.

b) – Lorsque les équerrages sont bien pris et bien observés, les bordages intérieurs et extérieurs qui revêtent la membrure appuient exactement et en plein sur les faces des membres.

Équerre (en anglais « *bevel* », « *rule square* », « *moveable square* ») : Instrument composé de deux règles assemblées servant à vérifier des angles dièdres ou à tracer des angles plans.

Remarques : **a)** – Si ces deux règles forment un angle droit fixe, de manière à ne pouvoir mesurer que des angles de 90°, on l'appelle *équerre carrée* ou simplement *équerre*.

b) – Si ces deux règles peuvent, en pivotant autour d'un boulon, servir à mesurer tous les angles possibles, elle se nomme *fausse équerre* ou *équerre pliante*.

c) – L'équerre carrée n'est souvent qu'un petit morceau de bois, de métal ou de plastique ayant la forme d'un triangle rectangle et qui sert à tracer des angles droits ou même des parallèles en faisant glisser l'un de ses côtés le long d'une règle.

Équerrer (en anglais « *to bevel* ») : Se dit d'une pièce de bois qu'on travaille sur le gabariage donné, de manière à ce qu'après le travail, l'équerrage de cette pièce soit conforme au devis qui en est tracé.

Remarque : On dit indifféremment *équerrer* ou *mettre d'équerre*.

Équerve : Synonyme d'*empature*.

Exemple : Les genoux et les varangues sont équerves les uns avec les autres d'au moins quatre pieds.

Remarque : Le mot *équerve* est employé au pays de Caux, en Normandie et en Bretagne Nord.

[Voir le mot *Empature*].

Équilibrage : **1** – L'équilibrage statique est une opération destinée à établir ou à rétablir l'équilibre d'un corps ayant au moins un degré de liberté.

Exemple : Équilibrage du chargement sur un navire.

2 – L'équilibrage dynamique est une opération destinée à compenser le balourd d'une pièce ou d'un ensemble ayant un mouvement de rotation rapide.

Exemple : Équilibrage d'un rotor de moteur électrique.

Équilibre : **1** – État des choses qui, étant pesées, sont d'un poids si égal qu'elles n'emportent la balance d'aucun côté.

Remarque : Le mot *équilibre* s'applique proprement à une *balance* (en latin *libra*) lorsque les poids qui sont sur chacun des deux plateaux sont *égaux* (en latin *æquus*).

2 – [Par extension] On dit *faire l'équilibre* pour dire rendre les choses *égales*.

3 – L'*équilibre* est l'état d'un corps sollicité par deux ou par un plus grand nombre de forces qui s'entre-détruisent ou qui s'annulent sur une résistance.

Exemples : État d'équilibre ; situation d'équilibre ; position d'équilibre.

Remarque : La résistance elle-même est une force que les autres forces appliquées sur le corps sont incapables de vaincre.

4 – Le concept d'*équilibre* s'applique aussi à des systèmes immatériels.

Exemples : Dans ce procès, l'accusation et la défense étaient en équilibre ; après qu'un joueur a quitté le terrain sur blessure, l'exclusion d'un joueur de l'autre équipe a rétabli l'équilibre numérique.

Équilibre d'un système matériel : **1** – Un système matériel est dans un *état d'équilibre* lorsque, avec le temps qui passe, certains de ses caractères conservent strictement un état

donné.

3 – L'équilibre d'un système matériel est *stable* si, après qu'une petite perturbation l'a écarté de son état d'équilibre, le système reprend spontanément son état d'équilibre initial dès que la perturbation a cessé d'agir.

4 – L'équilibre est *instable* si, après qu'une petite perturbation l'a écarté de son état d'équilibre, le système ne reprend pas son état initial quand la perturbation a cessé d'agir ; dans cette hypothèse, le système peut :

i) soit continuer à s'écarter de son état initial jusqu'à atteindre un état d'équilibre qui est ordinairement un état d'équilibre stable,

ii) soit rester dans l'état où il se trouve, qui est un nouvel état d'équilibre.

5 – Un système instable peut être rendu stable par l'adjonction d'un dispositif de stabilisation dynamique.

Exemples : Le dispositif dynamique qui permet stabiliser le cap d'un navire s'appelle l'*appareil à gouverner* (gouvernail, compas et régulateur) ; les stabilisateurs de roulis d'un navire l'empêchent de prendre de la gîte quand il a suffisamment de vitesse.

Équinoxe : 1 – Le temps de l'année auquel le Soleil passant par l'Équateur, fait les jours et les nuits égaux.

Exemples : L'équinoxe du printemps ; l'équinoxe d'automne.

Remarque : Sur toute la surface de la Terre, deux fois par an aux *équinoxes*, la durée du jour (12 heures) est égale à celle de la nuit (12 heures) ; ces jours-là, le Soleil se lève exactement à l'Est pour se coucher exactement à l'Ouest.

2 – Au printemps de l'hémisphère Nord, lorsque le Soleil coupe l'Équateur céleste en passant de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal, c'est l'équinoxe de printemps ; lorsque le Soleil traverse à nouveau l'Équateur céleste en passant de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral, le jour et la nuit sont encore égaux en durée : c'est l'équinoxe d'automne.

3 – Un jour d'équinoxe, le Soleil se lève exactement à l'Est et il se couche à l'Ouest ; les astronomes de l'Antiquité ont pu identifier les équinoxes grâce à cette observation ; les équinoxes étaient des phénomènes plus facilement identifiables que les solstices.

Remarques : **a)** – Les jours d'équinoxe de printemps ou d'automne, le Soleil passe exactement au zénith si l'on se trouve sur la ligne équinoxiale (l'Équateur).

b) – À l'instant de l'Équinoxe, la déclinaison du Soleil est égale à zéro (par définition).

Équipage (en anglais « *crew* », « *ship's people* ») : **1** – [Vielli] Jadis, on appelait *Équipage* tout ce qui était indispensable pour armer un navire et le mettre en état de prendre la mer.

2 – Aujourd'hui, on entend par *Équipage* l'ensemble des officiers, des maîtres, des matelots, ouvriers, chauffeurs, graisseurs, nettoyeurs, membres du personnel hôtel-restaurant, etc., embarqués sur un même navire pour une expédition maritime.

Remarques : **a)** – Tous sont inscrits, chacun selon son grade et ses fonctions à bord du navire, sur un registre appelé *rôle d'Équipage*.

[Voir l'expression *Rôle d'Équipage*].

b) – Le nom « *Équipage* » a un sens collectif (comme les noms *matériel* ou *personnel*) et il est fautif d'imiter *servilement* les Anglais en employant l'expression « *un équipage* » à la place de « un membre de l'Équipage ».

c) – L'*Équipage* comprend le capitaine et les gens de mer salariés ou non salariés exerçant une activité directement liée à l'exploitation du navire (Code des Transports Art. L.5511-1 et Art. L.5511-3).

d) – Les membres de l'Équipage sont considérés comme embarqués pendant toute la durée de leur inscription sur la liste d'équipage (Code des Transports Art. L.5511-3) ; celui qui est en repos à son domicile quand son navire est à la mer, mais qui est toujours inscrit sur le rôle d'Équipage, est embarqué et non en congé.

e) – Certains Anglais disent parfois « *a crew* » au lieu de « *a crew's member* », mais si la construction anglaise se prête à cette fantaisie, dire « *un équipage* » au lieu de « *un membre d'Équipage* » est une faute en français !

3 – [Vieilli] Sur les navires de charge (ou navires de commerce, ou navires marchands) de l'Ancien Régime, l'ordre des membres de l'Équipage est :

i) le maître, ou patron ;

ii) le pilote ;

iii) le contre-maître ou nocher ;

iv) le marchand ou facteur ;

v) l'écrivain ;

vi) le chirurgien ;

vii) le dépensier ou économiste des vivres ;

viii) les quatre compagnons de quartier qui dirigent les matelots, chacun pendant ses six heures de quart ;

ix) le cuisinier ;

x) le canonier ;

xi) le bosman préposé à bosser les ancres, c'est-à-dire les placer et les sécuriser sur les traversins ;

xii) le maître de chaloupe ;

xiii) le reste des matelots ;

xiv) les garçons ;

xi) les pages et gourmettes.

4 – Sur les bâtiments de guerre de l'Ancien Régime, l'ordre des membres de l'Équipage commence par :

i) le capitaine ;

ii) le pilote ;

iii) le maître ;

Remarques : a) – Le reste de la hiérarchie est commun avec les navires de charge.

b) – Sur les bâtiments de guerre, le pilote est le deuxième officier pour l'honneur des sciences de la navigation qu'il professe et pratique.

5 – Aujourd'hui, sur les navires de charge, on distingue parfois le Capitaine (préposé de l'armateur) de l'État-Major (les officiers, salariés de l'armateur) et de l'Équipage (composé des membres du personnel d'exécution, salariés de l'armateur).

Remarques : a) – Autrefois, dans la marine à voiles, l'Équipage était divisé en plusieurs bordées : par exemple la bordée de tribord (ou les *tribordais*) et la bordée de bâbord (ou les *bâbordais*).

b) – Chaque bordée pouvait être divisée en deux divisions sur les grands navires ; chaque division pouvait quelquefois être divisée en plusieurs sections.

Équipe (en anglais « *gang* », « *crew* », « *team* ») : **1** – Groupe de personnes unies par un but commun.

Remarques : a) – Une équipe est un tout où chacun joue son rôle dans l'intérêt général et assume ses responsabilités.

b) – Une équipe efficace se compose de personnes de même éducation, de même culture, de compétences complémentaires, qui se sont entraînées ensemble et qui ont déjà participé à des missions communes.

c) – Dans une équipe, il y a des postes qui sont plus difficiles à tenir ou qui exigent des connaissances, des qualifications et des savoir-faire différents, mais

tous les postes contribuent à l'efficacité de l'équipe.

2 – Une équipe est un groupe d'ouvriers ou d'employés travaillant ensemble sous la direction d'un même surveillant ou d'un même chef.

Remarque : En cuisine, on dit une *brigade*.

3 – Groupe de joueurs formant l'un des camps dans un sport de compétition.

4 – Dans les sports individuels, groupe de concurrents qui font partie d'un même club ou d'une même sélection nationale.

Équipée : Action ou entreprise irréfléchie, téméraire et qui habituellement réussit mal.

Équipement : 1 – [*Vieilli*] Action de pourvoir un navire de vivres et du matériel nécessaire à la navigation.

2 – [*Par métonymie*] Ensemble de ces vivres et de ce matériel.

Remarque : Aujourd'hui, on dit plutôt *armement*.

3 – Ensemble de vêtements et d'accessoires adaptés à une situation, une activité spécifique.

4 – Action de fournir et d'installer ce qui est nécessaire à la bonne utilisation, au bon fonctionnement d'un navire, d'un atelier, d'une maison, etc.

5 – Action de doter une collectivité, une région, un pays, des moyens qui lui permettront d'assurer son développement.

6 – [*Par métonymie*] Ces moyens eux-mêmes.

7 – [*Au pluriel*] On entend par *équipements collectifs* l'ensemble des installations nécessaires à la vie d'un quartier, d'une ou plusieurs communes, d'une région et dont la réalisation nécessite l'intervention et le concours financier des collectivités publiques.

Équiper (en anglais « *to fit out* », « *to man* », « *to ship* ») : 1 – Pourvoir quelqu'un ou quelque chose de ce qui lui est nécessaires.

2 – Équiper ou armer un navire est une opération qui consiste à le mâter, à embarquer et arrimer le lest, à le gréer, à le pourvoir de son personnel, à le fournir en munitions de guerre (éventuellement) et de bouche et à y embarquer tout ce que nécessite la navigation à laquelle il est destiné.

Remarque : On dit, indifféremment, équiper ou armer un navire.

Équipet (en anglais « *garland of a sailor* », « *small open locker* ») : 1 – Forme de coffret de quatre bouts de planche cloués contre le bordé du navire, entre deux sabords de la batterie, pour mettre les munitions du canon qui y est arrêté.

2 – [*Sur les navires de plaisance*] Sorte d'étagère, de petit meuble de rangement sans porte, ou petit coffre ouvert dans sa partie supérieure, attaché ou appliqué contre la muraille du navire ou contre une cloison, près d'une couchette dans un poste ou une cabine, qui sert à contenir des petits objets d'un usage courant.

Remarque : On doit faire sonner le « *t* » final d'*équipet* comme on fait sonner le « *t* » final de *bout*, de *lent*, de *tout* ou de *canot*.

Équipier : Membre d'un équipage ou d'une équipe.

Équité : 1 – Justice, droiture.

2 – Manière de résoudre les litiges qui consiste à reconnaître impartialement le droit de chacun, sans faire acception de personne et sans obéir à d'autres principes que ceux de la justice distributive.

3 – Disposition de l'esprit consistant à accorder à chacun ce qui lui est dû.

4 – Il signifie aussi quelquefois la justice exercée, non pas selon la rigueur de la loi, mais avec une modération et un adoucissement raisonnables.

Exemples : On l'a absous parce qu'on a eu plus d'égard à l'équité qu'à la justice rigoureuse ; les arbitres jugent ordinairement plutôt selon les règles de l'équité que

selon la rigueur des lois ; les juges subalternes sont des juges de rigueur, et les juges supérieurs peuvent juger selon l'équité.

Équivalence masse-énergie : Une particule de masse m possède, au repos, une énergie de masse E telle que :

$$E = m \cdot c^2$$

dans lequel

c est la vitesse de la lumière dans le vide (environ 80 000 m/s),

m est la masse en kilogrammes,

E est l'énergie de masse en joules.

Remarque : L'idée d'équivalence entre la masse et l'énergie aboutit à imaginer une entité primordiale intemporelle que certains appellent Dieu.

Équivalence (Principe d' –) : Le principe d'équivalence affirme que la masse qui mesure l'inertie et la masse qui détermine la gravitation sont égales.

Remarques : **a)** – Le principe d'équivalence est le principe fondamental de la théorie de la relativité générale.

b) – Le principe d'équivalence n'a jamais été pris en défaut et il a été vérifié un nombre incalculable de fois depuis plus d'un siècle.

Équivalent : Qui est de même prix, de même valeur.

Équivoque : **1** – Qui a un double sens, qui peut recevoir plusieurs interprétations, et qui convient à différentes choses.

Exemples : Ce discours est équivoque ; parole, terme, mot, expression équivoque.

2 – Il se dit aussi de toutes les choses sur lesquelles on peut faire des jugements opposés.

Exemples : Action équivoque. Réputation équivoque ; mérite équivoque ; vertu équivoque ; signe équivoque.

Éradication : Action d'arracher quelque chose par la racine.

Éraflure : **1** – Écorchure légère de la peau.

2 – Petite marque sur la peinture, sans dommage pour la coque, que l'on observe sur un navire qui a subi des légers frottements contre un quai ou contre un autre navire sans avoir disposé de défenses.

Éraillure (en anglais « *galling* ») : **1** – Genre d'usure étalée et superficielle d'une pièce mécanique, souvent due à de mauvaises conditions de graissage.

2 – Relâchement ou effilochage des fils d'une toile ou d'une étoffe.

ERCEM (Joint –) : **1** – Joint tournant adapté aux petits navires et assurant une étanchéité parfaite au passage de l'arbre d'hélice à travers la coque.

2 – Une garniture ondulée en élastomère est fixée à l'intérieur du navire autour du tube du passage de coque de l'arbre d'hélice de manière parfaitement étanche ; l'élasticité de cette garniture assure la compression d'une bague en carbone fixée à son extrémité sur une bague en inox tournante et solidaire de l'arbre ; un film d'eau assure le graissage entre la bague en carbone (fixe) et la bague en inox (tournante).

Remarque : **a)** – Le joint tournant ERCEM tolère de légers défauts d'alignement entre l'arbre et le passage de coque ; il offre une étanchéité axiale parfaite grâce à deux joints toriques montés dans la bague inox autour de l'arbre, et une étanchéité radiale également parfaite par l'appui de la bague en carbone fixe sur la bague en inox tournante.

b) – La garniture ondulée assurant la compression entre la bague inox et la bague carbone, peut être fournie en élastomère simple ou en élastomère renforcé Kevlar.

c) – Le joint d'étanchéité ERCEM est simple à installer et il demande très peu d'entretien.

Sa durée de vie est d'au moins 5 ans, à condition que les bagues en carbone et en acier inox ne tournent jamais à sec l'une contre l'autre.

d) – Après une mise au sec du bateau, en cas d'échouage ou d'échouement, il faut vérifier que l'eau de mer arrive entre les deux bagues pour assurer un bon graissage avant d'embrayer l'hélice ; lorsque l'arbre tourne alors que le film d'eau entre les deux bagues est rompu, la bague en carbone est portée à une température excessive et se détériore.

e) – Pour purger d'air la garniture ondulée en élastomère, il faut la comprimer avec les deux mains jusqu'à décoller la bague en carbone de la bague en acier inox ; lorsque l'eau coule dans la cale, relâcher la garniture ondulée.

L'eau de mer arrive par gravité par le coussinet du passage de coque, qui comporte des rainures longitudinales (selon le distributeur et le fabricant, le coussinet est parfois appelé « bague hydrolub »)

f) – Un piquage sur le circuit d'eau de mer de réfrigération du moteur permet d'assurer un bon remplissage en eau de l'intérieur de la garniture ondulée ; on vérifiera que le robinet à boisseau sphérique qui commande l'arrivée d'eau de mer du moteur au joint tournant ERCÉM est en position ouverte.

g) – L'une des extrémités de la garniture ondulée élastique est fixée par des colliers au passage de coque ; son autre extrémité est fixée par des colliers à la bague en carbone qu'elle enserre.

On évitera d'utiliser le mot « soufflet » à la place de « garniture ondulée », car la forme de cette garniture en élastomère est obtenue par moulage et non par collage ou soudage.

h) – Les joints tournants ERCÉM sont distribués par la Société Maucour à 44806 Saint-Herblain, près de Nantes.

Téléphone : 02.40.92.16.36 – Téléfax : 00.33.(0)2.40.92.02.89

Adresse électronique : maucour@maucour.fr

Site internet : www.maucour.fr

Ère : 1 – Point fixe d'où l'on commence à compter les années.

Remarque : La naissance de Jésus-Christ est l'ère des Chrétiens ; et celle des Mahométans, ou *l'Hégire*, est la fuite de Mahomet, son exil, son départ de la Mecque pour Médine, le 16 juillet de l'année 622 de l'ère chrétienne.

2 – Il se dit aussi de la suite des années que l'on compte depuis ce point fixe.

Ère chrétienne : 1 – L'ère chrétienne a été proposée par le moine Denys le Petit en 526 ; le décompte des années ne se faisait plus suivant l'ère de Dioclétien, mais depuis la date supposée de l'Incarnation du Christ (c'est-à-dire sa naissance).

2 – L'ère chrétienne a été adoptée par la plupart des nations.

3 – L'ère chrétienne est utilisée en même temps que d'autres systèmes de datation dans plusieurs pays (les pays mahométans [avec l'Hégire], Israël, la Chine, le Japon etc.).

Ère française : Ère qui commence au 22 septembre 1792 de l'ère chrétienne, jour de la fondation de la République française.

Éreinter : 1 – Éreinter, c'est rompre ou fouler les reins.

2 – [*Par extension*] Éreinter, c'est battre, rosser.

3 – Éreinter, c'est se donner un *tour de rein*.

4 – [*Familièrement*] Éreinter se dit pour *excéder de fatigue*.

5 – Éreinter quelqu'un dans une feuille publique, dans un compte-rendu, c'est le maltraiter excessivement.

Ergodique (Théorie –) : La théorie ergodique est une branche des mathématiques née de questionnements de la physique statistique et qui étudie l'évolution des systèmes.

- Ergo-gluc** : [*Familier*] Façon de parler dont on se sert pour se moquer des grands raisonnements qui ne concluent rien.
Exemple : Cette femme de chambre l'avait dit à la blanchisseuse, la blanchisseuse à la nièce, la nièce à son confesseur, le confesseur à ce bon religieux et ce bon religieux, qui n'aurait pas voulu mentir, au sieur Sigoigne ; ergo-gluc.
Remarque : On dit *ergo-glu* ou *ergo gluc*.
- Ergonomie** : **1** – Étude scientifique des conditions de travail et des relations entre l'être humain et la machine.
2 – Adaptation d'un environnement de travail (outils, matériel, organisation...) aux besoins de l'utilisateur.
- Ergonomique** : Se dit d'un appareil, d'un matériel dont la forme est particulièrement adaptée aux conditions de travail de l'utilisateur.
- Ergot des céréales** : L'ergot des céréales est une maladie des céréales provoquée par un champignon, *claviceps purpurea*.
Remarques : **a)** – L'ergot affecte principalement le froment, l'orge et le seigle, mais aussi le chiendent.
b) – Le maïs et le sorgho ne sont pas concernés par l'ergot.
c) – En Europe, lorsqu'il s'agit de l'alimentation humaine, les céréales doivent avoir une teneur en ergot inférieure à 0,05 p. 100.
d) – En alimentation animale, les céréales et aliments contenant des céréales non moulues doivent avoir une teneur en ergot inférieure à 1 g par kg.
- Ergoter** : **1** – [*Familier*] Pointiller, contester mal-à-propos et avec importunité, chicaner dans la dispute.
2 – [*Au figuré*] Trouver à redire à tout.
- Éridan** : Nom d'une constellation de l'hémisphère austral.
Remarques : **a)** – On la représente sur les globes célestes par la figure d'une rivière.
b) – Plusieurs navires de la Compagnie des Messageries Maritimes ont porté le nom d'« Éridan ».
2 – Éridan est l'ancien nom du Pô qui coule en Italie.
- Éristique** : L'*éristique* est l'art de la dispute et du débat.
[Voir le mot *Dispute*].
Remarques : **a)** – Éristique est tiré des mots grecs Ἐρισ qui est le nom de la déesse de la discorde et τέχνη qui signifie *habileté à faire quelque chose*.
b) – Selon le philosophe grec Platon (427-347 av. J.-C.), l'éristique s'intéresse davantage aux discours qui portent sur la réalité qu'à la réalité elle-même.
c) – Selon le philosophe grec Platon, l'éristique sert comme argumentation à celui qui en use, pour venir à bout de ses contradicteurs.
d) – Selon le philosophe grec Aristote (384-322 av. J.-C.), l'éristique ou art de la controverse aurait été créé par le sophiste Euthydème de Chios.
- Ermin** : Nom qu'on donnait, dans les Échelles du Levant, au droit de douane qui se payait pour l'entrée et la sortie des marchandises.
[Voir l'expression *Échelles du Levant*].
- Érosion** : **1** – Action de ronger le sol ou la côte par le fait des vagues, de la gélification, du vent, des eaux de ruissellement.
2 – Certaines côtes reculent régulièrement par érosion, laissant la mer avancer et remplacer la terre.
Remarque : Au contraire, d'autres côtes avancent dans la mer par sédimentation.
- Erre** (en anglais « *way* ») : Quand il s'agit de la marche d'un navire, ce mot signifie la vitesse d'un navire par rapport à la surface de l'eau.

Remarques : a) – On utilise surtout le mot *erre* pour la marche résiduelle d'un navire dont la propulsion a été stoppée.

b) – « *Si cela est nécessaire pour éviter un abordage ou pour laisser plus de temps pour apprécier la situation, un navire doit réduire sa vitesse ou casser son erre en arrêtant sa machine ou en battant en arrière.* » [RIPAM Règle 8 e].

Erreur : 1 – État d'un esprit qui se trompe ; le résultat de cet état d'esprit.

Remarques : a) – Ceux qui prétendent n'avoir jamais commis d'erreurs se trompent, mentent ou n'ont jamais rien tenté.

b) – Même le Journal officiel de la République française peut produire ou reproduire des erreurs : lorsque la commune de Sainte-Marie, dans l'île de Ré, a été coupée en deux, en 1929, pour créer la commune de Rivedoux, le Journal officiel a rendu compte des travaux des deux Chambres en orthographiant le nom de la nouvelle commune « Rivedoux-Plages » (avec un « s » à *plage*) pour la Chambre des députés, mais « Rivedoux-Plage » (sans « s » à *plage*) pour le Sénat. La Chambre haute (le Sénat) étant la plus prestigieuse, c'est l'orthographe « Rivedoux-Plage » qui a été retenue, bien qu'il y ait deux superbes plages sur le rivage de la commune de Rivedoux, l'une au Nord de la pointe de Sablanceaux, ouverte sur l'ancienne rade de La Pallice, l'autre au Sud de la pointe de Sablanceaux, donnant dans l'anse de l'Oubye.

2 – Illusion, erreur des sens.

Exemple : Une erreur de perspective.

Remarque : Progresser, c'est changer d'erreur.

3 – Méprise.

Exemple : Prendre des vessies pour des lanternes.

4 – Fausse doctrine, fausse opinion.

Remarque : Les dirigeants d'une religion considèrent nécessairement que les adeptes des autres religions sont dans l'erreur, sinon ils adopteraient cette autre religion.

5 – Dérèglement dans les mœurs.

Remarque : Les partisans d'une politique familiale ambitieuse pour la France considèrent que la loi dite du « *mariage pour tous* » est une erreur historique car elle a pour principale conséquence de donner à des paires homosexuelles la possibilité de profiter d'une nouvelle « *niche fiscale* » au détriment des couples de géniteurs de familles nombreuses qui voient leur quotient familial devenir moins avantageux.

6 – Une erreur de calcul est une faute commise dans une supputation.

Exemple : En déclarant la guerre à l'Allemagne le 3 août 1939 et en entraînant la France dans la guerre par le jeu des alliances, l'Angleterre a commis une erreur d'appréciation sur la véritable valeur de l'Armée française qu'ils croyaient être la meilleure armée du monde, alors qu'eux-mêmes n'étaient pas préparés à combattre sur terre.

7 – En astronomie, on appelle *erreur* la différence entre la valeur réelle et la valeur retenue.

Exemple : L'erreur instrumentale du sextant est l'écart entre la valeur réelle et la valeur lue sur le limbe.

8 – Il y a erreur sur la substance quand une chose est prise pour une autre.

9 – Il y a erreur dans la personne quand une personne est prise pour une autre.

10 – L'erreur est indissociable de la mesure lorsqu'on évalue une grandeur physique par comparaison de cette grandeur avec une grandeur-unité ; l'erreur admissible s'appelle la *tolérance*.

Remarque : La mathématique est une science exacte car elle ne dépend pas de mesures de grandeurs par comparaison avec des grandeurs-unités.

Erreur de parallaxe : Voir l'expression *Parallaxe (Erreur de –)*.

Remarque : La correction de l'erreur de parallaxe du sextant est une opération très facile à réaliser, qu'il est indispensable d'effectuer avant de prendre les hauteurs des astres au-dessus de l'horizon.

Erreur expérimentale : Erreur de *protocole* ou erreur de *manipulation*.

Erreur humaine : 1 – Les erreurs humaines sont parfois dues à l'ignorance.

2 – Les erreurs humaines sont souvent provoquées par l'application automatique de stratégies de résolution des problèmes acquises dans d'autres contextes, ou à l'occasion de « séances de formation » [*comme l'on dit*].

Erreur instrumentale : 1 – Erreur inhérente à un instrument de mesure.

2 – L'erreur d'*excentricité* du sextant est une erreur instrumentale systématique relevée par le fabricant du sextant ; l'utilisateur du sextant la connaît grâce à une petite table collée à l'intérieur de la boîte du sextant concerné, qui indique l'erreur d'excentricité pour quelques valeurs de hauteurs observées.

Remarque : On doit corriger toutes les mesures de hauteur de la valeur de l'erreur d'excentricité correspondant à la hauteur mesurée.

3 – Les autres causes d'erreurs instrumentales du sextant doivent être contrôlées avant usage ; ces erreurs doivent être réduites si elles sont très importantes :

- i) perpendicularité du petit miroir,
- ii) perpendicularité du grand miroir,
- iii) parallélisme des deux miroirs.

4 – L'une des erreurs instrumentales les plus courantes d'un sextant est la quantité dont le zéro du vernier diffère du zéro du limbe lorsque les miroirs sont parallèles ; c'est l'*erreur de collimation*,

Remarques : a) – On cherche systématiquement à connaître cette erreur avant chaque série d'observations, en faisant coïncider une image directe et une image doublement réfléchie du même objet très éloigné (par exemple une étoile ou l'horizon) puis en lisant la position correspondante du vernier par rapport au zéro du limbe.

b) – Dans le cas d'un sextant à tambour, un lit l'erreur de collimation sur le tambour au lieu de la lire sur le vernier.

c) – Une fois l'*erreur de collimation* connue et si elle ne dépasse pas une ou deux minutes de degré, on peut s'en accommoder en corrigeant toutes les mesures de hauteur de la valeur de cette erreur de collimation.

d) – Si l'erreur de collimation dépasse 2 ou 3 minutes de degré, on l'annule dès que possible en reprenant le parallélisme des deux miroirs (après avoir vérifié leurs perpendicularités respective au limbe).

[Voir les mots *Sextant*, *Vernier*].

Erreur mentale : Une *erreur mentale* est la confusion entre l'*apparence de vérité* et la vérité elle-même.

Erreur numérique : On appelle erreur numérique la différence entre la valeur réelle d'une grandeur et sa valeur calculée à partir de mesures effectuées directement ; on distingue :

i) Les *erreurs de débordement* de nombres entiers ou de nombres réels qui se produisent lorsque, au cours d'un calcul informatique, un nombre inférieur à une certaine valeur qui dépend du nombre de bits avec lesquels ce nombre est pris en compte dans l'ordinateur (par exemple 10^{-308}) ; le nombre est alors compté pour zéro (valeur nulle) ou est tronqué (valeur fausse).

ii) Les erreurs d'arrondi.

iii) Les erreurs dues à un changement de base (par exemple binaire-

hexadécimale, binaire-décimale ou inversement).

iv) Les erreurs cumulées et amplifiées.

Remarque : Les erreurs de méthode peuvent également fausser les résultats, mais d'une autre façon.

Erse (en anglais « **strop** », « **solvigee** », « **cringle** ») : Une erse de poulie est un bout de corde épissé qui entoure le moufle de la poulie et qui sert à l'amarrer aux endroits où elle doit servir.

Remarques : **a)** – On forme une erse en faisant faire à du fil de caret ou à du bitord un certain nombre de tours sur 2 cabillots plus ou moins écartés l'un de l'autre, en fonction de la grandeur que l'on veut donner à l'erse ; on donne la même tension à chacun de ces tours ; on rapproche les tours et on les réunit en les entourant par un fil de même espèce.

b) – On peut se servir d'une erse pour serrer ensemble deux cordages, ou un cordage et une chaîne que l'on a approchés l'un de l'autre jusqu'à se toucher.

c) – On peut se servir d'une erse pour frapper une poulie sur un cordage : on fait faire des tours en 8 à l'erse autour du cordage et on glisse le croc de la poulie dans la boucle que fait le bas de l'erse.

d) – On peut se servir d'une erse en guise d'élingue pour entourer et déplacer un fardeau, ou pour le supporter et agir sur lui, et pour d'autres usages semblables.

e) – On dit aussi *estrope*, *gersau*, *herse*.

[Voir les mots *Estrope*, *Bitord*, *Cabillot*, *Frappier* et l'expression *Fil de caret*].

Erse à bouton : **1** – Organe de liaison en textile entre deux cordages, ou de fixation d'une poulie, d'une écoute, d'une drisse sur un point fixe.

Remarques : **a)** – On l'appelle aussi parfois « *manille textile* ».

b) – Une erse à bouton peut avantageusement remplacer une manille métallique dans de nombreuses situations ; elle est inoffensive pour le bateau ou pour les membres de l'Équipage.

2 – Confection d'une *erse à bouton* très résistante et très légère, en fibre textile polyéthylène ultra haute densité *Spectra* ou *Dyneema* :

i) Prendre une longueur d'environ 1 m de cordage Dyneema ou Spectra ;

ii) Introduire une aiguille à épisser à l'intérieur de la tresse de protection du cordage, à environ 20 centimètres d'un bout (l'extrémité engagée) ; faire remonter l'aiguille à l'intérieur de la gaine et faire ressortir le chas de l'aiguille au milieu du cordage ;

iii) Insérer l'autre extrémité du cordage (l'extrémité libre) dans le chas de l'aiguille qui dépasse de la gaine et faire glisser cette extrémité libre à l'intérieur de la gaine en tirant sur l'aiguille ; l'aiguille va ressortir par où elle était entrée ;

iv) Tirer sur l'aiguille pour faire ressortir l'extrémité libre à l'endroit où l'aiguille était entrée, tout en laissant une boucle de 1,5 cm environ à l'endroit où l'extrémité libre est entrée sous la gaine (on glisse un crayon dans la boucle pour la matérialiser) ;

v) Égaliser la tension de la gaine tout au long de la partie doublée du cordage ;

vi) Refaire passer l'extrémité libre à l'intérieur de la gaine, un peu après l'endroit par où elle est sortie, sur environ 1 centimètre ; les deux brins (les deux bouts du cordage) sont côté à côté, chacun avec sa gaine ;

vii) Faire un nœud d'arrêt (genre nœud de sifflet de bosco) avec les deux brins ;

viii) Bien serrer le nœud d'arrêt puis couper et brûler les extrémités superflues ;

ix) La boucle dans laquelle on avait glissé le crayon peut alors s'agrandir ou se rétrécir à volonté, comme un véritable nœud coulant, en jouant sur la gaine ;

x) Glisser le *nœud de sifflet de bosco* dans la boucle et resserrer la boucle pour refermer la erse sur les éléments que l'on voulait réunir ;

xi) Tant que la erse à bouton est sous tension, elle ne peut pas s'ouvrir ; si on mollit la traction, on peut faire l'effort d'ouvrir le nœud coulant et on désengage le bouton (le *nœud de sifflet de bosco*) ; la erse à bouton s'ouvre et libère ce qu'elle retenait.

Erseau : On appelle *erseau* un anneau en petit cordage formé par la réunion de ses deux bouts qui sont épissés ensemble.

Remarques : **a)** – On prend un bout de toron d'une longueur un peu supérieure au triple de la circonférence de l'erseau ; le toron est ensuite recordé en trois et quand les deux bouts se rencontrent après le dernier tour, on fait un demi-nœud, puis une demi-passe de chaque côté et on coupe les bouts qui dépassent.

b) – On appelle *estrope de poulie* un erseau de longueur appropriée à la périphérie de la poulie, et sur lequel se fait un amarrage près du collet de la poulie, de manière à bien brider la cosse et l'estrope dans l'engoujure.

c) – Une estrope double est un erseau fait avec un toron ayant plus de 6 fois la longueur de l'estrope à confectionner.

[Voir le mot *Estrope*].

d) – On appelle également *erseau* (ou *ersiau*) le petit anneau en cordage qui sert à maintenir l'aviron contre son tolet, tout en permettant le mouvement de nage.

[Voir les mots *Erse*, *Ersiau*].

Ersiau : Variante du mot Erseau.

[Voir le mot *Erseau*].

Escabeau : Simple siège de bois sans bras ni dossier.

Remarque : S'asseoir sur un escabeau.

Escabelle : Il a la même signification qu'*escabeau* et est le plus souvent employé au figuré et familièrement.

Remarques : **a)** – On dit « *on a bien dérangé les escabelles à quelqu'un* » pour dire qu'on a mis du désordre dans ses affaires.

b) – On dit « *remuer les escabelles* » pour dire *déménager*, *changer de domicile*.

Escadre : **1** – Une escadre, ou *armée navale*, est la réunion de bâtiments de combat pouvant être de différents types et placés sous le commandement d'un même amiral.

2 – Au XVIII^{ème} siècle, une escadre était désignée par le nom de son chef, par exemple, l'escadre du marquis de la Galissonnière (1756) ou celle du comte d'Estaing (1780).

3 – Au XVIII^{ème} siècle, une escadre se composait de trois divisions, chacune comportant au moins un vaisseau de premier rang portant le pavillon du chef de division :

i) La première division était l'escadre amirale ou *escadre blanche*, qui portait des marques distinctives blanches ; le vaisseau de l'amiral portait un pavillon au grand mât, les autres navires une flamme au grand mât.

ii) La deuxième division était l'escadre vice-amirale ou *escadre blanche et bleue*, qui portait des marques distinctives blanches et bleues (pavillon ou flamme) au mât de misaine.

iii) La troisième division était l'escadre contre-amirale ou *escadre bleue*, qui portait des marques distinctives bleues (pavillon ou flamme) au mât d'artimon.

3 – En ordre de route, l'escadre se tenait sur trois files parallèles, l'amirale (blanche) au milieu, la vice-amirale (bleue et blanche) à sa droite et la contre-amirale (bleue) à sa gauche.

4 – Le chef de l'armée navale se tenait sur un vaisseau de premier rang dans la colonne du milieu ; le chef de chaque escadre arborait sa marque sur un vaisseau de premier rang au milieu de sa ligne.

Exemple : L'escadre du Comte d'Estaing de 1779-1780, dite aussi *Escadre de l'Amérique*, était composée comme suit :

i) Escadre blanche (au centre) : Le général commandant l'armée navale (le comte d'Estaing) est sur le vaisseau de 110 canons « *Terrible* » ; l'amiral commandant l'escadre blanche est sur le vaisseau de 110 canons « *Bretagne* » ; les autres vaisseaux sont le « *Guerrier* » (74), le « *Foudroyant* » (74), l'« *Hercule* » (74), l'« *Artésien* » (64), le « *Ville de Marseille* » (74), le « *Zélé* » (74), le « *Triomphant* » (80), le « *Bien-Aimé* » (74), le « *Souverain* » (74) et le « *Vengeur* » (64).

ii) Escadre blanche et bleue (à droite) : le vice-amiral commandant l'escadre blanche et bleue est sur le vaisseau de 110 canons « *Royal Louis* » ; les autres vaisseaux sont le « *Zodiaque* » (74), le « *Robuste* » (74), l'« *Actif* » (74), le « *Lion* » (64), le « *Scipion* » (74), les « *États de Bourgogne* » (74), l'« *Indien* » (64), le « *César* » (74), le « *Lamballe* » (74), le « *Pluton* » (74) et le « *Sphinx* » (64).

iii) Escadre bleue (à gauche) : le contre-amiral commandant l'escadre bleue est sur le vaisseau de 80 canons « *Couronne* » ; les autres vaisseaux sont le « *Magnifique* » (74), le « *Glorieux* » (74), le « *Hardi* » (64), le « *Diadème* » (74), le « *Héros* » (74), l'« *Alexandre* » (64), le « *Dauphin Royal* » (70), le « *Protecteur* » (74), l'« *Invincible* » (110) et la « *Cigogne* » (74).

iv) Les frégates « *Concorde* » (32 canons), « *Courageuse* » (32), « *Médée* » (32), « *Curieuse* » (26), « *Néréïde* » (32), « *Chasseur* » (18), « *Cérés* » (18), « *Résolue* » (32) et « *Facteur* » (8).

5 – En plus des Vaisseaux de premier rang, de deuxième rang ou de troisième rang, l'escadre contient des bâtiments plus petits, de différents types et de différentes dimensions.

Exemple : L'armée navale du comte d'Estaing comprenait 35 vaisseaux, 9 frégates, quelques bâtiments plus petits, plus de 2 900 canons et 30 000 hommes.

Escadrille : 1 – Réunion de petits bâtiments de combat.

2 – Réunion d'aéronefs de combat.

Escale (en anglais « *scale* ») : **1** – À l'origine, nom donné aux villes maritimes du Sud et de l'Est de la Méditerranée : de la Turquie au Maroc, c'est-à-dire en Turquie et dans ses dominions du Machrek et du Maghreb.

[Voit les mots *Machrek*, *Maghreb*].

Remarques : **a)** – L'expression « *en escale* » dans le sens d'être *accosté et amarré* dans un port, est d'origine méditerranéenne (le Levant) ; au Ponant (Manche, Océan Atlantique, Mer du Nord) on disait plutôt « *au mouillage* » et on le dit encore parfois même si le navire concerné est amarré à quai, notamment s'il s'agit d'un bâtiment de guerre.

Exemple : Au port de guerre de Brest, on dit « *quitter le mouillage* » pour dire *appareiller*.

b) – Selon les lieux :

i) dans les *ports d'escale du Proche-Orient*, les navires accostaient les quais et disposaient leur échelle (l'escale) le long de leur bord pour communiquer avec

la terre ;

ii) dans les *ports européens*, les navires qui entraient dans le havre se rangeaient perpendiculairement au quai, la proue ou la poupe contre le quai et ils communiquaient avec la terre au moyen d'une planche ;

iii) d'autres navires restaient *amarrés sur leur ancre* dans la rivière ou en mer, à proximité des ouvrages et ils communiquaient avec la terre au moyen d'allèges.

[Voir le mot *Allège*].

2 – [*Actuellement*] Arrêt d'un navire dans un port pour des opérations commerciales.

Remarques : **a)** – Un arrêt non programmé, rendu nécessaire par les circonstances (avarie à réparer, mauvais temps) est appelé une *relâche*.

b) – L'arrêt d'un navire affecté à une ligne régulière, à la fin de son voyage, est un *séjour* au port de tête de ligne.

3 – Durée de l'arrêt d'un navire dans un port d'escale.

4 – Lieu de cet arrêt.

5 – [*Par extension*] Pour un avion, action de faire halte dans un aéroport pour se ravitailler, pour embarquer ou pour débarquer des passagers, des marchandises.

6 – Durée de cette halte.

7 – Lieu de cette halte.

Escale (Faire –) : Faire escale, c'est accoster à des ouvrages portuaires et disposer l'échelle (l'escale) pour descendre du navire ou pour communiquer entre le navire et la terre.

[Voir les mots *Échelle*, *Escale*].

Escalier : La partie du bâtiment qui sert à monter et à descendre par degrés.

Remarque : Pour être franchies sans effort, les marches d'un escalier doivent respecter la formule de Blondel.

[Voir l'expression *Blondel (Formule de –)*].

Escalin : Ancienne pièce de monnaie des Pays-Bas.

Escamoter : **1** – Ôter, changer, faire disparaître quelque chose par un tour de main sans qu'on s'en aperçoive.

Exemples : Escamoter des boules, des dés, des cartes.

2 – Dérober subtilement sans qu'on s'en aperçoive.

Exemple : On lui a escamoté sa bourse.

Escapade : Échappée.

Exemple : Il est sujet à faire des escapades.

Escarbale : Nom que l'on donnait naguère dans le commerce aux dents d'éléphant du poids de vingt livres et au-dessous.

Escarboucle : Espèce de rubis qui a beaucoup d'éclat, et est d'un rouge foncé.

Escarcelle : [*Vieilli*] Grande bourse à l'antique.

Remarque : Ce mot n'est plus guère d'usage qu'en plaisanterie.

Exemple : Il a rempli son escarcelle ; il vient de jouer, il a vidé son escarcelle ; mettre la main à l'escarcelle ; fouiller dans l'escarcelle.

Escargot : **1** – Espèce de limaçon à coquille.

2 – Sorte de *ventilateur* portable dont la forme rappelle la coquille de ce limaçon.

Escarlingue : Synonyme de *carlingue*.

Escarmouche : Combat qui se fait par des gens détachés en petit nombre, quand deux armées sont proches l'une de l'autre.

- Escarpe** : [*Terme de fortification*] Le mur intérieur du fossé qui entoure une place fortifiée, celui qui est du côté de la place.
Remarques : **a)** – Le mur extérieur, de l'autre côté du fossé, est la contrescarpe.
b) – Escarpe ne se dit guère que par rapport à la contrescarpe.
- Escarpelement** : [*Terme de fortification*] Pente.
Exemple : Faire l'escarpement d'un fossé.
- Escarper** : Couper droit, de haut en bas.
Remarque : Il ne se dit que d'un rocher, d'une montagne, d'un fossé ou de choses semblables.
Exemples : Escarper un rocher, une montagne, etc. ; on a escarpé cette montagne pour la rendre inaccessible.
- Escarpin** : **1** – Soulier à simple semelle, que l'on portait autrefois dans des mules.
Exemples : Danser en escarpin, avec des escarpins ; se mettre en escarpins pour pratiquer le jeu de paume.
2 – [*Au pluriel*] Espèce de torture, où l'on serre les pieds.
Exemples : Donner les escarpins ; il a eu les escarpins.
- Escarpolette** : Espèce de siège suspendu par des cordes, sur lequel on se met pour être poussé et repoussé dans l'air.
Remarque : On dit plutôt *balançoire*.
- Escarre** : **1** – Croûte noire qui se forme sur la peau, la chair, les plaies et les ulcères.
Remarque : On dit aussi *escarre* pour la plaie à vif.
2 – Ouverture faite avec violence, fracas.
Exemples : Les canons de ce navire ont fait une grande escarre dans le bordé du navire ennemi ; si vous abattez cinq cents arbres dans votre bois, cela fera une grande escarre.
- Escaume** (en anglais « *thole* », « *thole pin* ») : Sur une galère, cheville servant de point d'attache et de pivot à un aviron.
Remarques : **a)** – On dit aussi *échaume*.
b) – Sur les embarcations à aviron, on dit *tolet*.
- Eschatologie** : Suppositions sur la fin du monde.
Remarque : Le mot *eschatologie* est tiré des mots grecs ἔσχατος qui signifie « *extrême* », « *dernier* » et λόγος qui signifie « *sujet d'étude* ».
- Esche** : Appât animal ou végétal que l'on fixe à l'hameçon d'une ligne pour prendre du poisson.
- Escher** : Fixer une esche sur un hameçon.
Remarque : On dit aussi *boëter*, *boetter* ou *amorcer*.
- Eschillon** : Nom qu'on donne dans les mers du Levant à un météore fort dangereux.
Remarque : Il s'agit d'une trombe marine, une nuée épaisse d'où sort une longue queue qui s'allonge jusqu'à la mer, et qui en tire l'eau comme une pompe avec un grand bouillonnement.
- Esclavage** : **1** – L'esclavage est la privation de liberté d'un individu appelé *esclave* (en anglais « *slave* ») qui devient la propriété négociable d'un autre individu appelé son *maître* ; l'esclave peut être utilisé selon la volonté de son maître.
Remarques : **a)** – Le sauvetage d'un esclave tombé à la mer ouvre droit à une rémunération payée par son maître ; la gratuité du sauvetage des personnes ne concerne que les hommes libres parce que, la vie d'un homme libre n'ayant pas de prix, on ne sait pas fixer la valeur de la juste rémunération pour le sauvetage de sa personne.
b) – D'après la tradition (Hérodote, Héraclide du Pont...) le célèbre fabuliste grec Ésope (620-564 avant J.-C.) fut l'esclave du philosophe lydien Xanthos puis celui

de Iadmon de Samos ; après un naufrage en mer, dans lequel Iadmon et Ésope furent sauvés, Iadmon dut payer une indemnité de sauvetage pour Ésope qui était son esclave, mais pas pour sa propre personne puisqu'il était un homme libre.

c) – Philippe le Bel (1268-1314), en 1296, donna à Charles de France (1270-1325) son frère, comte de Valois, un Juif de Pontoise comme esclave ; il avait payé 300 livres à Pierre de Chambly (1242-1310) pour le Juif qu'il lui avait acheté.

d) – L'esclavage a été aboli le 2 juillet 1315 dans le royaume de France par une ordonnance du roi Louis x (1289-1316) ; chaque serf devait acheter sa liberté au profit du trésor royal ; les sommes ainsi perçues servirent à financer la pitoyable campagne de Flandre (1315) de Louis x.

e) – L'esclavage (aboli en France le 27 avril 1848) constitue un crime contre l'humanité au même titre que :

i) la peine de mort (abolie en France par la loi 81-908 du 9 octobre 1981),

ii) la torture (abolie en France par le roi Louis xvi en 1780 pour la question préparatoire et le 15 février 1788 pour la *question préalable* ; la torture a été supprimée définitivement en France par le décret des 8-9 octobre 1789),

iii) la peine de privation de liberté (encore en usage en France en 2021) c'est-à-dire le cachot, la prison, les camps de concentration, d'internement, etc.

2 – Le statut de l'esclave, les droits et les devoirs de l'esclave ainsi que les obligations de son maître sont définis par la loi du pays.

Remarque : L'esclavage n'ayant point été aboli par la loi de l'Évangile, la coutume d'avoir des *esclaves* a duré longtemps, tant chez les Romains que chez plusieurs autres nations comme les Gaulois après leurs conversions au christianisme.

3 – L'affranchissement d'un esclave donne à l'ancien esclave un statut proche de celui d'un homme libre.

Remarque : On dit *affranchissement* ou *manumission*.

4 – De nombreux européens ont été capturés sur leurs navires arraisonnés en mer, notamment en Méditerranée, ou à l'occasion de razzias sur les côtes européennes, par des Africains ou par des Ottomans jusqu'au xix^e siècle.

Remarques : **a)** – Le 7 octobre 1571 près de Lépante, au Nord du Péloponnèse, une cinquantaine de galères et plusieurs vaisseaux ottomans furent coulés ou capturés par la flotte de la coalition chrétienne réunie par le pape de Rome Pie v.

b) – À l'issue de la bataille de Lépante, plus de 12 000 galériens chrétiens furent délivrés de la domination des mahométans qui les avaient réduits en esclavage.

[Voir le mot *Lépante*].

c) – La France n'a pas pris part à la bataille navale de Lépante car le roi de France Charles ix (1550-1574) était l'allié objectif des Ottomans contre l'Espagne, parce que le roi d'Espagne très catholique Philippe ii (1527-1598) aidait financièrement l'insurrection des hérétiques huguenots français contre le roi de France.

5 – L'esclavage dans les colonies d'Amérique centrale a généré un trafic (on dit aussi traite) d'Africains achetés à d'autres Africains sur la côte occidentale de l'Afrique (Bénin etc.) et revendus aux Antilles à des producteurs de canne à sucre ou de tabac.

Remarque : Les navires à voiles qui allaient d'Europe aux Antilles cherchaient naturellement à descendre le long de l'Espagne pour bénéficier des vents favorables, à longer le Maroc et à continuer parfois jusqu'au Sénégal où ils prenaient des rafraîchissements et où ils embarquaient de l'eau douce avant de faire la grande traversée vers l'Amérique en profitant des alizés ; le retour se faisait directement des Antilles en France en utilisant les vents d'Ouest dominants.

6 – L'esclavage est actuellement (2020) en principe interdit dans la quasi totalité des États du monde, des Fédérations ou Unions d'États, ou des Nations.

Remarques : a) – L'esclavage avait été aboli sur tous les territoires de la République française le 16 pluviôse an II (4 février 1794) par la Convention Nationale.

b) – Par le *décret-loi du 30 floréal an X* (20 mai 1802) Napoléon Bonaparte fit rétablir l'esclavage dans certaines îles de l'Amérique (Martinique, Tobago, Sainte-Lucie) et dans l'Océan Indien.

Art. 1er – Dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal an X, l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2 – Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance (*Les Mascareignes, c'est-à-dire principalement La Réunion et l'île Maurice*).

Art. 3 – La traite des noirs et leur importation dans les dites colonies, auront lieu, conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789.)

Art. 4 – Nonobstant toutes lois antérieures, le régime des colonies est soumis, pendant dix ans, aux règlements qui seront faits par le gouvernement. »

L'arrêté consulaire du 27 messidor an X (16 juillet 1802) de Bonaparte rétablit l'esclavage à la Guadeloupe.

L'arrêté consulaire du 16 frimaire an XI (7 décembre 1802) de Bonaparte rétablit l'esclavage en Guyane.

[Voir *Napoléon Bonaparte*].

c) – Les rebellions contre la décision d'asservir à nouveau les noirs des colonies américaines furent durement réprimées par l'armée et la marine de guerre ; il y eut des atrocités comparables à celles que commirent les Allemands entre 1942 et la fin de la Seconde Guerre mondiale (exécution par noyade en mer, par gazage, par armes blanches, par armes à feu, par les morsures de molosses dressés contre les noirs, etc.).

d) – L'esclavage en France et dans les colonies françaises sera de nouveau aboli le 27 avril 1848, sous la Deuxième République, par le décret de Victor Schœlcher (1804-1893) ; la traite des esclaves avait été interdite en 1817 sous Louis XVIII (1755-1824).

e) – L'esclavage a été aboli au Brésil en 1888.

[Voir l'expression *Abolition de l'esclavage*].

f) – Le 13^{ème} amendement à la Constitution américaine a aboli l'esclavage en 1865, sauf en tant que punition pour les personnes reconnues coupables de crimes et condamnées à une peine de prison ; un million de prisonniers détenus dans les prisons américaines au XXI^{ème} siècle doivent travailler pour moins de \$5 par jour au profit de l'industrie privée.

g) – Il y aurait aujourd'hui davantage de noirs privés de liberté dans les prisons des États-Unis d'Amérique qu'il n'y avait d'esclaves noirs en 1850, avant que la guerre de Sécession (1861-1865) ne commence.

h) – L'exploitation des domaines agricoles sans les esclaves aux Antilles semblait aussi inconcevable à l'époque où l'esclavage a commencé à poser des problèmes éthiques, que l'abandon du glyphosate dans les grandes exploitations maraîchères, horticoles ou sylvicole au XXI^{ème} siècle, malgré les conséquences que l'utilisation de ce pesticide entraîne sur la santé publique et sur l'environnement.

i) – L'esclavage et la traite des esclaves ont été pratiqués de tout temps et dans tous les pays du monde ; cependant, ce sont les Européens qui ont aboli ces

pratiques les premiers pour eux-mêmes.

j) – Les Européens ont également interdit l’esclavage et la traite des esclaves dans toutes leurs colonies, y compris en Afrique du Nord ou en Afrique Noire, pour les autochtones comme pour les colons et pour les étrangers.

Esclavage (Abolition de l’ –) : Voir l’expression *Abolition de l’esclavage*.

Esclavage (Histoire de l’ –) : **1** – L’esclavage est l’état, la condition d’un esclave.

Exemple : Il était en esclavage en Turquie.

[Voir les mots *Esclave*, *Doulos* et l’expression « *Esclavage au Levant* »].

Remarques : **a)** – La force musculaire bon marché des esclaves a été nécessaire à l’émergence et à la survivance de la plupart des grandes civilisations du passé.

b) – Selon le philosophe macédonien et disciple de Platon à l’Académie, Aristote (384-322 av. J.-C.), qui enseigna au Lycée à Athènes, la nature a réservé :

i) aux hommes libres les occupations qui demandent prudence et réflexion,

ii) aux esclaves les besognes humiliantes et pénibles où ne sont nécessaires que les notions d’obéissance passive.

Pour Aristote, les lois de la nature sont ainsi faites qu’il y a la liberté pour les uns, la servitude pour les autres.

c) – L’esclavage a été, depuis la plus haute Antiquité, l’un des buts et l’une des raisons de faire la guerre ; après qu’on eut cessé de tuer les ennemis qui se rendaient à l’issue d’une bataille, les vaincus furent souvent emmenés en captivité : les hommes pour fournir leur force de travail comme esclaves, les femmes et les enfants pour être vendus : on en trouve de multiples exemples dans la Bible hébraïque.

d) – Des esclaves ont fréquemment été livrés à des étrangers par les autorités de leur propre pays, soit comme gage de paix, soit comme tribut à un ennemi afin d’éviter ou pour terminer une guerre, soit encore dans un but purement lucratif.

e) – Les razzias dans les pays étrangers ont été un autre moyen d’acquérir des esclaves, soit en franchissant des frontières terrestres, soit près du rivage en arrivant par la mer.

f) – La capture, par des pirates, des membres de l’Équipage ou des passagers des navires en mer afin d’alimenter les marchés d’esclaves, fut l’un des fléaux de la navigation commerciale depuis l’Antiquité jusqu’au XIX^e siècle.

2 – L’asservissement a été une peine afflictive dans certains États de l’Antiquité.

Remarque : À Athènes, l’homme d’État et législateur Solon (640-558 av. J.-C.), qui introduisit la démocratie à Athènes, supprima l’asservissement des citoyens pour dettes au VI^e siècle av. J.-C.

3 – À Rome, les esclaves étaient considérés comme des « **outils doués de la parole** » ; ils prenaient place à côté des « **outils semi-parlants** » tels que les bœufs ou des « **outils muets** » comme les charettes.

Remarques : **a)** – Au début de l’ère chrétienne, on comptait environ 2 500 000 esclaves en Italie, sur un total de 7 500 000 habitants ; dans tout l’Empire romain, c’était 10 millions sur un total de 60 millions.

b) – En cas d’assassinat d’un maître par un esclave, tous les esclaves de ce maître étaient mis à mort, femmes et enfants compris.

c) – Les esclaves recrutés pour renforcer les légions en cas de guerre, étaient ensuite affranchis.

d) – Pour satisfaire leurs besoins en main d’œuvre, les Romains devaient capturer ou acheter à l’étranger 500 000 esclaves chaque année.

e) – Le marché aux esclaves de la seule île de Délos, dans l’archipel des Cyclades, au Sud de la mer Égée, a commercialisé jusqu’à 10 000 esclaves par jour.

f) – Au terme des dix ans que dura la **Guerre des Gaules** et après la reddition de Vercingétorix à Alésia en 52 av. J.-C., le proconsul Jules César (100-44 av. J.-C.) vendit à Rome, comme esclaves, près d'un million de Gaulois ; la recette améliora ses finances personnelles et lui permit d'acheter l'opinion romaine et de soudoyer des soutiens suffisants pour accéder au pouvoir malgré l'opposition de Pompée (106-48 av. J.-C.) ; après avoir franchi le Rubicon avec la XIII^e légion le 11 janvier 49 av. J.-C. sans y avoir été autorisé par le Sénat, César fut désigné comme dictateur en 49 av. J.-C. et il fut élu consul en 48 av. J.-C.

g) – Le général romain Lucius Aemilius Paullus (230-160 av. J.-C.) vendit à son profit 150 000 Épirotes en 167, après la troisième guerre de Macédoine.

h) – Des questeurs romains accompagnaient toujours les légions romaines pour mettre à l'encan les prisonniers capturés par les généraux en campagne ; les marchands d'esclaves qui les achetaient les revendaient ensuite sur des marchés spécialisés.

i) – Il y avait, au premier siècle avant notre ère, environ 100 esclaves à Rome, pour un citoyen romain.

j) – De nombreuses révoltes d'esclaves secouèrent la République romaine ou l'Empire romain, notamment en 501, en 460, en 419, en 198, en 185, entre 140 et 134 (première guerre servile), entre 104 et 100 (deuxième guerre servile) et entre 73 et 71 (troisième guerre servile) ; la troisième guerre servile correspond à la fameuse épopée du gladiateur thrace Spartacus (100-71 av. J.-C.).

k) – Le déclin de Rome correspond à la fin du régime des paysans-légionnaires défendant leurs terres, remplacé par l'enrôlement forcé, dans les légions romaines, de centaines de milliers de plébéiens d'origine serve ou d'esclaves affranchis, tous sans emploi mais devenus citoyens romains depuis l'édit de 212 de l'empereur Caracalla (188-217 ap. J.-C.) ; Caracalla donna la citoyenneté romaine à tous les hommes libres vivant en Italie.

l) – Les légionnaires servaient jusqu'à épuisement, pendant 15 à 25 années.

m) – Une grande sédition frappa l'armée romaine en 408 ap. J.-C. ; de très hauts dignitaires de l'Empire furent tués ; des barbares venant de Germanie prirent ensuite la place des Romains dans toute l'Europe ; le roi des Wisigoths Alaric (370-410), qui avait commandé des troupes fédérées au service de l'Empire romain, fit le siège de Rome, en 410, avec quelques milliers de Wisigoths et des centaines de milliers d'esclaves de Rome révoltés ; les portes de la ville furent ouvertes à Alaric de l'intérieur et ce fut le « **sac de Rome** » d'août 410.

n) – Le roi des Vandales et des Alains, Genséric (389-477) qui venait d'Afrique du Nord, prit Rome en juin 455 et en ramena à Carthage une foule considérable de captifs destinés à l'esclavage.

o) – Les Ostrogoths conquièrent l'Italie en 493 ; les Burgondes l'envahirent en 495 et en repartant, ils emmenèrent des troupeaux d'esclaves.

p) – Les Germains (Francs saliques, Francs ripuaires, Lombards, Saxons, Alamans, Burgondes, Wisigoths, Ostrogoths, etc.) comprenaient deux classes : les hommes libres et les esclaves ; les esclaves étaient des captifs ramenés des guerres ou des razzias dans les pays voisins, des enfants d'esclaves ou des hommes endettés.

4 – Le Christianisme a prêché la soumission des esclaves aux maîtres pendant tout le Moyen Âge.

Remarques : **a)** – Les dignitaires chrétiens possédaient des esclaves à leur service.

b) – On ne trouve, dans les Évangiles, aucune condamnation de l'esclavage ; le système économique de l'époque était fondé sur l'esclavage.

c) – Pour Saint Pierre (1^{ère} Épître – verset 18) les esclaves doivent être soumis à leurs maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et bienveillants mais aussi à

ceux qui sont difficiles, car c'est une grâce de supporter, par respect pour Dieu, des peines que l'on souffre injustement.

d) – Le citoyen romain Paul de Tarse (Saint Paul pour les Chrétiens), inventeur du Christianisme, comme après lui les Pères de l'Église, considère que l'esclavage est une institution légitime, une des bases de la société ; Saint Paul enseignait aux esclaves chrétiens à honorer leurs maîtres pour éviter que les païens ne voient le christianisme comme un danger contre l'ordre établi ; dans l'« *Épître à Philémon de Colosse* » Paul explique que, conformément à la loi romaine, il renvoie à Colosse, escorté par Tychique, l'esclave phrygien Onésime qui appartenait à Philémon et qui s'était enfui.

e) – Après l'adoption du christianisme comme religion officielle de l'Empire romain par l'empereur Constantin (272-337) au IV^{ème} siècle de notre ère :

i) le marquage au fer chauffé sur le front des esclaves est aboli,

ii) le meurtre d'un esclave est assimilé à celui d'un homme libre,

iii) le supplice de la crucifixion des esclaves est remplacé par celui de la pendaison à une potence.

f) – Le concile provincial de Gangres (dans l'actuelle Turquie) vers 350, prononça un anathème contre ceux qui enseignent aux esclaves à mépriser leurs maîtres au lieu de les servir avec respect ; cette prescription fut confirmée vers 650 sous le pontificat de Martin I^{er} (600-655) et elle fut intégrée au droit canonique.

g) – Saint Augustin (354-430, l'un des Pères de l'Église) enseigne que l'esclavage a été voulu par Dieu et que c'est une institution nécessaire de par la nature même de la société humaine ; car les maîtres doivent diriger et les esclaves doivent accepter que leur lot est de servir.

h) – Le pape Léon IV (790-855) employa des esclaves païens ou mahométans, d'abord pour bâtir des remparts autour de la colline du Vatican en 848-852, afin de protéger des envahisseurs et des pirates l'ensemble des constructions religieuses, puis pour restaurer la basilique Saint-Pierre, qui avait été très endommagée par l'attaque des Sarrasins de 846 et par le tremblement de terre de 847.

i) – Le pape Pie VII (1742-1823) dénonça la *traite des Noirs* lors du Congrès de Vienne en 1815 ; cette dénonciation fut reprise en 1839 dans une bulle de Grégoire XVI (1765-1846), puis en 1888 dans une lettre encyclique de Léon XIII (1810-1903) aux évêques du Brésil ; la condamnation de la traite des noirs n'est pas la condamnation de l'esclavage.

5 – À partir du milieu du VI^{ème} siècle, le système *maîtres-esclaves* évolua en Europe vers une organisation colons-serfs qui préfigurait le féodalisme médiéval où le travail libre et taxé rapportera davantage que le travail forcé des esclaves.

Remarques : **a)** – On appela *servage paysan* (du latin *servus* qui signifie *esclave*) la condition des *esclaves nourris* (esclaves prébendiers, esclaves domestiques, brassiers, manouvriers) qui n'avaient d'autres ressources que de louer leurs bras ou leur corps et qui étaient entièrement dépendants de leur maître et seigneur.

b) – Les esclaves étaient souvent installés sur des tenures, c'est-à-dire qu'ils avaient la jouissance d'une manse servile (une petite exploitation) pour laquelle ils versaient une redevance à leur maître, propriétaire à la fois de la terre et de leur corps.

c) – Les esclaves étaient esclaves à titre héréditaire ; ils pouvaient être vendus ; ils n'avaient pas de personnalité juridique (ni civile, ni pénale).

d) – On appela *païens* (du latin *pāgānus* qui signifie *paysan, villageois*) les *laboureurs libres* qui mangeaient leur propre pain.

e) – L'esclavage devint moins nécessaire à l'économie nationale avec les

améliorations apportées aux outils agraires ou dans l'utilisation des animaux de trait, puis avec l'exploitation de la puissance mécanique des moulins à eau ou à vent pour moudre le grain, fabriquer le tan ou le papier (à partir de 1450).

f) – À partir du XI^e siècle, l'offre d'esclaves slaves diminua en Europe avec l'émergence d'un débouché plus lucratif pour les marchands d'esclaves slaves vers Byzance et le monde esclavagiste mahométan.

g) – La valorisation du travail manuel des artisans libres, qui se regroupèrent en corporations sous le patronage de l'Église par l'intermédiaire des saints du martyrologe, aboutit à partir du XI^e siècle à la création de *communes* sous l'autorité directe du souverain, indépendantes du pouvoir féodal local.

6 – Comme les autres religions, la religion islamique, en conformité avec la parole divine révélée à Mahomet et consignée par des scribes dans le Coran, se considère par nature supérieure aux autres religions ; les païens, les juifs ou les chrétiens qui ne se convertissent pas à la religion de Mahomet sont considérés comme des *infidèles*.

Remarques : a) – L'Islam (en français « *soumission à Dieu* ») est une secte juive, au même titre que les différentes Églises chrétiennes, que l'on appelle ainsi parce qu'elles professent que *Jésus de Nazareth* était le *Christ* (messie) attendu par les Écritures des Juifs.

b) – Les adeptes des religions judaïques ou chrétiennes, qui reconnaissent la bible hébraïque (du grec « βίβλος » qui signifie « *écrit* » ou « *livre* ») sont tolérés en terre d'Islam, à condition qu'ils acceptent la domination politique de l'Islam et qu'ils payent une capitation (dont les Mahométans sont exemptés).

c) – Le Coran appelle les païens, les juifs et les chrétiens à adhérer à la religion de Mahomet, sous peine d'être qualifiés d'« *infidèles* » et d'en subir toutes les conséquences malheureuses pour eux.

d) – Les Mahométans sont tenus de mener aux infidèles une guerre sainte de conquête permanente, le *Djihad* ; c'est ce qui explique qu'en 709, l'Islam avait la mainmise sur toute l'Afrique du Nord.

e) – Les individus non mahométans des populations conquises avaient le choix de :

i) se convertir à l'Islam ;

ii) se soumettre sans se convertir et payer un tribut ; ils ont alors le statut de « protégés » ;

iii) résister et subir les rigueurs de la guerre, c'est-à-dire être tués ou réduits en esclavage.

f) – Les moyens d'acquérir des esclaves, pour les Mahométans, étaient :

i) la guerre ;

ii) les razzias dans les pays étrangers, par la mer ou par la terre ;

iii) les achats dans les marchés aux esclaves.

g) – Les adolescents esclaves étaient circoncis, islamisés et fanatisés pour en faire des soldats obéissants ; il devenaient :

i) *mamaliks* en Espagne ;

ii) *mamelouks* en Égypte ;

iii) *janissaires* dans l'Empire ottoman.

h) – Les fils de femmes esclaves adoptaient obligatoirement la religion de leur père ; si le père était mahométan, ils étaient automatiquement mahométans et libres dès leur naissance : ils augmentaient le nombre des croyants et des combattants pour l'Islam.

i) – Les anciens esclaves convertis à l'Islam et qui abjuraient pour une autre religion, étaient mis à mort comme renégats.

7 – Depuis l'époque du roi des Francs et empereur d'Occident Charlemagne (742-814) et jusqu'au XVIII^e siècle, le rachat des esclaves chrétiens capturés par des Vikings ou par des Mahométans a été rigoureusement organisé par des traités ou des accords (en droit international) ainsi que par des édits ou des ordonnances (en droit national).

Remarques : a) – Les marins dont les navires avaient été capturés par des pirates ne possédaient évidemment pas à bord assez de deniers pour payer leurs rançons ; ils donnaient à leurs ravisseurs des lettres de change et ils étaient libérés après que les bourgeois du navire, ou à défaut des banquiers désignés en pays chrétien, avaient honoré ces lettres : pour toucher la rançon promise, les pirates algériens se rendaient à Lyon, à Bourges ou dans une autre place financière convenue. [Voir le mot **Denier**].

b) – La bataille de Lépante (7 octobre 1571) en mer Ionienne, dans le golfe de Patras sur la côte occidentale de la Grèce, qui vit la déroute des galères ottomanes contre l'armée navale internationale réunie par le pape Pie V (1504-1572) dans le cadre de la Sainte-Ligue, ne mit pas un terme aux actions de piratage en mer et de razzias sur les côtes européennes perpétrées par des marins barbaresques basés principalement en Algérie ou en Tunisie.

c) – Saint Vincent de Paul (1581-1660) ainsi que les religieux de la congrégation des Lazaristes que Vincent de Paul fonda en 1625, œuvrèrent pour tenter de soulager le sort et pour faciliter le rachat des esclaves chrétiens capturés par des pirates mahométans, généralement sous l'autorité des deys de Tunis et d'Alger ; le Père Lazariste Jean Le Vacher (1619-1683), qui avait été envoyé à Tunis par saint Vincent de Paul en novembre 1647, fut nommé Consul de France à Tunis en juillet 1648 ; rentré en France en 1666, il a été renvoyé en mission à Alger par sa congrégation en 1668 ; il a été nommé Consul de France à Alger en 1676 ; Le Vacher a été exécuté cruellement à Alger le 26 juillet 1683, alors que l'amiral français Abraham Duquesne (1604-1688) bombardait la ville en représailles à cause des captures incessantes d'esclaves chrétiens par les pirates algériens.

d) – Il y avait des dizaines de milliers de chrétiens réduits en esclavage, en Afrique du Nord, au XVII^e siècle.

e) – L'armée navale de Louis XIV (1638-1715), commandée par l'Amiral de France François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort (1616-1669), avec le concours des Provinces-Unies, de l'Angleterre et des navires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem basés à Malte, débarqua le 22 juillet 1664 près de Gigieri, à l'Est de la Régence d'Alger (ville appelée plus tard Djidjelli, actuellement **Jijel**, à 300 km d'Alger) ; les Chrétiens repartirent le 30 octobre 1664 après avoir épuisé leurs munitions, sans avoir réussi à mettre un terme à la piraterie en Méditerranée.

f) – L'année 1664 fut également celle de la très fameuse *bataille de Cronembourg*, dans la banlieue Ouest de Strasbourg, qui vit la victoire des maréchaux français Henri de La Tour d'Auvergne, dit *Turenne* (1611-1675) et Louis de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, dit *le Grand Condé* (1621-1686) contre les mercenaires suisses de l'Empereur Léopold I^{er} de Habsbourg (1640-1705), sous l'impulsion du jeune secrétaire d'État à la Guerre François Michel Le Tellier, marquis de *Louvois* (1641-1691) ; un brasseur de Strasbourg lança alors une bière spéciale qu'il appela « Cronembourg 1664 » en souvenir de cette bataille (bière distribuée maintenant sous l'appellation « Kronembourg 1664 »).

g) – Dans les années 1820, jusqu'à 10 000 nouveaux captifs chrétiens étaient vendus comme esclaves, chaque année, au Maghreb.

[Voir le mot *Maghreb*].

h) – L'occupation de l'Algérie par les militaires français en 1830, qui se

prolongea jusqu'en 1962, a été motivée par l'incapacité des Ottomans à empêcher la piraterie à partir de ports d'Afrique du Nord, qui étaient en principe sous leur souveraineté ; les traités internationaux qui visaient à faire cesser la piraterie barbaresque en Méditerranée occidentale, en contrepartie du paiement de tributs très élevés par les États chrétiens, n'étaient pas respectés par les pirates Mahométans basés en Algérie ou en Tunisie.

Esclavage au Levant : 1 – L'esclavage a constitué, jusqu'au XIX^{ème} siècle, un des traits constants du monde levantin, y compris dans les possessions ottomanes au Maghreb ; mais l'esclavage au Levant revêtait un aspect différent de celui pratiqué par les Occidentaux à l'égard des Africains noirs dans les plantations du Nouveau Monde et de l'Océan indien.

Remarques : a) – Certains esclaves mahométans voués au service de l'État ottoman exercèrent des fonctions au plus haut niveau de l'administration, comme celles de pacha ou de vizir.

b) – En revanche, les esclaves appartenant à des particuliers ou les malheureux chrétiens capturés en mer par les pirates barbaresques ou dans les villes côtières lors des razzias en Europe, avaient un sort souvent misérable.

2 – Le rachat des esclaves chrétiens en Barbarie a été la raison d'être de certaines congrégations religieuses, comme l'Ordre de la Trinité pour le rachat des captifs fondé en 1194 ou l'Ordre de la Merci fondé en 1218.

3 – C'est avec la Barbarie que le problème de l'esclavage des Chrétiens se posait avec le plus d'acuité, en raison de la guerre de course généralisée menée par les pirates barbaresques contre les États chrétiens.

Remarques : a) – Des traités de paix furent signés entre Tripoli de Barbarie (actuellement Tripoli en Lybie) et la France, notamment en 1658, en 1681, en 1685 et en 1729 ; ils stipulaient à chaque fois la libération réciproque et immédiate des esclaves que chacune des deux parties détenait.

b) – Le rachat des esclaves n'était pas toujours possible : il était extrêmement difficile de racheter les esclaves appartenant au Sultan ; certains propriétaires refusaient de se séparer de leurs esclaves ; il ne restait alors qu'une seule ressource, l'évasion.

4 – Les ambassadeurs et les consuls de France en terre d'Islam, ainsi que des religieux protégés par la France en vertu des Capitulations, notamment des jésuites et des carmes des Chaussées, organisèrent l'évasion d'esclaves chrétiens vers l'Europe.

Remarques : a) – Ces évasions étaient facilitées par la complicité de gens du pays, des chrétiens d'Orient notamment.

b) – Les consuls de France durent aussi agir pour éviter que certains de leurs ressortissants ne tombent en esclavage pour avoir été entraînés dans des situations graves par des compagnons de fortune.

c) – Parfois une libération pouvait intervenir à l'initiative des autorités ottomanes.

3 – Le retour en France, après des années ou des dizaines d'années de captivité, n'était pas toujours facile pour les anciens esclaves.

Remarque : L'Ordonnance du roi de France Louis XV (1710-1774) du 8 janvier 1758 portait que les esclaves français ou étrangers qui, ayant été rachetés dans les pays de domination du roi du Maroc ou appartenant aux Régences de Barbarie, se répandaient dans le royaume pour y mendier, devaient être reconnus par des certificats en bonne forme du Ministre général de l'Ordre de la Sainte Trinité ou du Vicaire général de l'Ordre de la Mercy.

5 – La vente aux enchères sur les marchés d'Istanbul, du Caire, de Tunis, etc., était une terrible épreuve pour les esclaves.

Remarques : a) – La plupart des femmes que l'on vendait à Istanbul étaient polonaises, moscovites, géorgiennes ou circassiennes et étaient fort blanches ; d'ordinaire elles n'avaient pas les traits de visage trop désagréables ; il y avait parmi elles de très grandes beautés ; elles avaient été amenées à Istanbul par des marchands qui revenaient de leurs courses au pays des Tatars (ou Tartares) au Centre et au Sud de la Russie (Ukraine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turquie, etc.).
b) – D'autres venaient de diverses régions des Balkans et du Caucase (Hongrie, Grèce, Candie, Russie, Mingrelie, Georgie) ; les dignitaires et officiers ottomans choisissaient leurs épouses parmi elles.
c) – Au marché aux esclaves d'Istanbul, les plus belles femmes et les plus beaux des esclaves étaient accouplés pour obtenir les meilleurs spécimens.

Esclave : Celui, celle qui est en servitude et sous la puissance absolue d'un maître.

Remarques : a) – Chez les Romains, le maître avait puissance de vie et de mort sur ses esclaves.

b) – Les esclaves de naissance perdent peu à peu, au fil des générations, les réflexes défensifs de l'homme libre brutalement asservi.

c) – Le gladiateur d'origine thrace Spartacus (100-71 av. J.-C.), à l'origine du plus important soulèvement d'esclaves contre la République romaine, entre 73 et 71 av. J.-C. et beaucoup de ses compagnons de lutte étaient nés libres ; ils s'insurgèrent contre leurs oppresseurs pour reconquérir leur liberté passée.

Escogriffe : 1 – Celui qui prend hardiment et sans demander.

Exemples : C'est un escogriffe ; c'est un franc escogriffe ; c'est un tour d'escogriffe.

2 – [Burlesque] Homme de grande taille et mal bâti, dont on se veut moquer.

Exemple : C'est un grand escogriffe.

Escompte : Remise que fait au payeur celui qui veut être payé avant l'échéance.

Remarque : On disait et écrivait autrefois *excompte*.

Escompter : 1 – Faire l'escompte.

Exemple : Escompter un billet

Remarque : Quand un banquier paye une lettre de change avant l'échéance, il escompte l'intérêt du temps.

2 – Acheter ou vendre un effet de commerce non échu, sous déduction d'une remise calculée selon le temps restant à courir jusqu'à l'échéance.

3 – [Au figuré] Espérer, en ayant de bonnes raisons de voir ses espoirs réalisés.

Escorte : Compagnie pour la sûreté de ceux qui marchent.

Exemples : Attaquer, battre une escorte ; navire d'escorte ; servir d'escorte ; marcher sous bonne escorte.

Escorter : Accompagner pour mettre en sûreté, pour mettre dans le chemin.

Escorteur : Bâtiment de guerre destiné à escorter une escadre ou un convoi de navires de commerce.

Remarque : Les escorteurs sont parfois appelés *destroyers* (comme en anglais). [Voir le mot *Destroyer*].

Escouade : Certain nombre de gens de pied détachés d'une compagnie, qui sont commandés par un officier subalterne.

Remarque : Il se disait en parlant du guet à pied.

Escourgée : Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir.

Exemple : Fouetter avec des escourgées.

Escrime : 1 – Art de faire des armes.

2 – Exercice par lequel on apprend avec des fleurets à se battre à l'épée seule, ou à l'épée et au poignard.

Escroc : Fripon, fourbe, qui a coutume de tirer, d'attraper quelque chose par fourberie, par impudence, par artifice.

Escroquer : Tirer quelque chose d'une personne par fourberie, par artifice, etc.

Ésotérique : **1** – Se dit d'une doctrine secrète qui n'est enseignée qu'à un petit nombre de disciples.

Exemple : Doctrine ésotérique de Platon.

Remarque : Ésotérique s'oppose à *exotérique* qui est un enseignement professé en public.

2 – [Par extension] Qui est d'un accès difficile ; qui n'est accessible qu'à un cercle restreint d'auditeurs.

Exemple : Poésie ésotérique.

Espace : [Au masculin] Le mot *espace* peut être utilisé dans plusieurs cas :

i) Un espace qui représente une *étendue de temps* depuis un certain terme jusqu'à un autre.

Exemples : « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin ! » (*Malherbe*) ; « la glace a fondu en l'espace de deux heures ».

ii) Un espace qui représente une *étendue de lieu* depuis un certain terme jusqu'à un autre.

iii) Un espace qui représente une construction intellectuelle quelconque à partir de plusieurs grandeurs fondamentales convenablement arrangées.

Exemples : Une surface est un espace à deux dimensions ; un volume est un espace à trois dimensions ; l'espace-temps est un espace à quatre dimensions ; selon la théorie des cordes, l'espace de notre monde pourrait être constitué de 10 dimensions, 11 dimensions ou même davantage (26 dimensions).

Remarque : Le mot *espace* a d'abord été employé pour représenter des durées. [Voir l'expression *Espace-temps*].

Espace : [Au féminin] En typographie, on appelle « *une espace* » un vide laissé entre deux groupes de caractères (entre deux mots).

Espace de Sitter : [En mathématiques] Espace dynamique symétrique en quatre dimensions dans une géométrie non-euclidienne.

Remarques : **a)** – L'espace de Sitter est la solution (dans le cas où $\rho = \text{constante}$) de l'équation d'Einstein pour un univers homogène.

b) – Willem de Sitter (1872-1934) était un mathématicien, astronome et physicien néerlandais.

c) – Willem de Sitter a été président de l'*Union astronomique internationale* (en anglais : « **International Astronomical Union** ») de 1925 à 1928.

Espace des phases : **1** – Espace abstrait aux dimensions multiples imaginé par le Français Henri Poincaré (1854-1912) pour obtenir une vue globale d'un événement.

Remarque : L'espace des phases d'un système dynamique est un espace purement mathématique qui comporte autant de dimensions qu'il y a de paramètres.

2 – Dans une représentation plane, l'espace des phases doit permettre d'interpréter géométriquement les mouvements d'un système dynamique à l'aide de paires de variables dynamiques ; les coordonnées conjuguées retenues sont des variables du système.

Remarque : Si le nombre des dimensions d'un système est $2 \times m$ le nombre de paires de variables dynamiques conjuguées pouvant intervenir dans les équations différentielles qui gouvernent le mouvement est m .

3 – L'espace des phases permet de s'affranchir de la *variable temps* dans l'étude de l'évolution d'un système mécanique décrit par des équations différentielles du deuxième ordre par rapport au temps.

4 – L'espace des phases est lié au formalisme hamiltonien.

5 – La théorie géométrique de l'espace des phases fait intervenir la théorie des groupes et elle permet de ramener les théorèmes de mécanique à des théorèmes de géométrie.

Espace (Dimensions de l' –) : Voir l'expression *Dimensions de l'espace*.

Espacement : Distance entre un corps et un autre.

Exemples : L'espacement des couples, des varangues.

Espacer : Ranger les choses de telle manière qu'on laisse les espaces nécessaires entre deux.

Exemples : Les navires sont régulièrement espacés sur la ligne de file.

Espaces exclus : 1 – On appelle *espaces exclus*, sur un navire de charge, certains compartiments qui ne sont pas pris en compte pour la détermination du volume administratif appelé *jauge nette*.

Remarque : La jauge nette sert d'assiette à différents droits que doivent payer les navires, notamment lorsqu'il font escale dans un port ou lorsqu'ils empruntent un canal.

2 – Les espaces suivants sont dénommés *espaces exclus* et ne sont pas compris dans la jauge nette :

i) Les espaces situés à l'intérieur d'une construction en face d'une ouverture d'extrémité allant de pont à pont.

ii) Les espaces situés sous les ponts ou toitures d'abri, ouverts à la mer et aux intempéries et n'ayant pas sur les côtés exposés d'autres liens avec le corps du navire que les supports nécessaires à leur solidité.

iii) Les espaces qui, dans une construction allant d'un bord à l'autre, se trouvent directement en face d'ouvertures latérales opposées ayant une hauteur au moins égale à 0,75 mètre (2,5 pieds), ou à un tiers de la hauteur de la construction si cette dernière valeur est supérieure ; s'il n'existe d'ouverture que sur un seul côté, l'espace à exclure du volume des espaces fermés est limité à l'espace intérieur compris entre l'ouverture et un maximum d'une demi-largeur de pont au droit de l'ouverture.

iv) Les espaces qui se trouvent immédiatement au-dessous d'une ouverture non couverte ménagée dans le pont, à condition que cette ouverture soit exposée aux intempéries et que l'espace non compris dans les espaces fermés soit limité à la surface de l'ouverture de pont. Espérer, en ayant de bonnes raisons de voir ses espoirs réalisés.

v) Les niches formées par les cloisons constituant les limites d'une construction, exposées aux intempéries et dont l'ouverture s'étend de pont à pont, sans moyen de fermeture, à condition que la largeur intérieure de la niche ne soit pas supérieure à la largeur de l'entrée et que sa profondeur à l'intérieur de la construction ne soit pas supérieure à deux fois la largeur de l'entrée.

Remarque : Tout espace qui remplit au moins l'une des trois conditions suivantes doit être traité comme espace fermé :

i) l'espace est muni de bauquières ou d'autres dispositifs permettant d'arrimer des marchandises ou des provisions ;

ii) il existe un dispositif de fermeture des ouvertures ;

iii) la construction laisse une possibilité quelconque de fermeture.

[Voir l'expression *Espaces fermés*]

Espaces fermés : 1 – Les *espaces fermés* sont tous les espaces limités par la coque du navire, par des cloisons fixes ou mobiles, par des ponts ou des toitures d'abri autres que des tauds fixes ou amovibles mais en place.

2 – Aucune interruption dans un pont ni aucune ouverture dans la coque du

navire, dans un pont, dans une toiture d'abri ou dans les cloisons d'un espace, pas plus que l'absence de cloisons, n'exempte un espace de l'inclusion dans les espaces fermés.

Remarque : La somme des volumes des espaces fermés d'un navire constitue la jauge nette de ce navire ; la jauge nette sert d'assiette pour différents droits que doivent payer les navires, notamment lorsqu'ils font escale dans un port ou lorsqu'ils empruntent un canal.

Espace-temps : **1** – Expression consacrée employée pour repérer l'évolution d'une grandeur pour laquelle le temps est indissociable du volume.

Remarques : **a)** – Le *temps* est une grandeur fondamentale dans le système international d'unités.

b) – Le *volume* est le cube de la grandeur fondamentale *longueur*.

2 – Dans le repère *espace-temps*, quatre variables sont nécessaires pour déterminer l'état d'un phénomène (traditionnellement : *x*, *y*, *z* et *t*).

Remarques : **a)** – Un point quelconque d'un volume euclidien à 3 dimensions est défini par ses coordonnées cartésiennes (par rapport à un point choisi comme origine et par rapport à un repère orthonormé issu de cette origine) ou par ses coordonnées polaires (selon sa distance à un point choisi comme centre et selon sa direction à partir de ce centre, en azimut et en site, en référence à une direction donnée).

b) – Les *quatre* dimensions de l'*espace-temps* sont les trois dimensions cartésiennes (*x*, *y* et *z*) par lesquelles on définit la position d'un point quelconque à l'intérieur d'un volume (ou dans un volume illimité), auxquelles on adjoint le *temps t*.

c) – Le mot *espace* peut aussi bien désigner un volume qu'un intervalle de temps.

d) – Le mot *espace* a été introduit dans la langue française avec une valeur temporelle ; à partir du XVI^{ème} siècle, il a pris, en plus, le sens de surface déterminée ou d'étendue (2 dimensions), puis celui de distance (1 seule dimension) ; le mot a ensuite pris le sens de volume déterminé, puis d'étendue des airs (3 dimensions).

e) – Depuis René Descartes (1596-1650) on utilise le mot *espace* pour désigner, en géométrie, le milieu abstrait des phénomènes étudiés en 3 dimensions.

f) – Au XX^{ème} siècle, le mot *espace* a reçu de nouvelles acceptions : *espace vital* (adapté du mot allemand Lebensraum), *espace vert* (surface plantée d'arbres ou d'arbustes et recouverte d'herbe), *espace céleste* (milieu extra-terrestre), etc.

Espadage (en anglais « *tewing* ») : **1** – Opération qu'on fait subir à la fibre ligneuse du chanvre afin de la dégager des chènevottes ou des parties de l'écorce qui l'enveloppent ou qui y adhèrent.

2 – Après rouissage et séchage des bottes de chanvre, l'ouvrier espadeur frappe violemment les bottes de chanvre au moyen d'une batte ou *espade* pour séparer les chènevottes des fibres de chanvre.

Remarque : Le chanvre est ensuite peigné afin de séparer les fibres longues (de premier brin) des fibres plus courtes (de second brin) ; le résidu constitue l'étoupe dont on se sert pour calfater les coutures de la coque.

Espade (en anglais « *tewing tool* ») : Batte utilisée pour frapper violemment les bottes de chanvre brut afin de séparer les chènevottes des fibres de chanvre.

[Voir les mots *Chènevottes*, *Espadage*].

Espadeur (en anglais « *tewing man* ») : Ouvrier chargé d'espader le chanvre.

Espadon : 1 – Grande et large épée qu'on tenait à deux mains.

2 – Sorte de poisson de mer, du mufle duquel sort un os plat qui ressemble à un espadon.

Espagne (Pertuis d' –) : Ancienne appellation du *Pertuis d'Antioche*.

Remarques : a) – Le Pertuis d'Espagne a reçu le nom de *Pertuis d'Antioche* parce qu'au départ de la Charente il était le passage habituel vers la *Principauté d'Antioche*, dans la Syrie du Nord, où les Templiers eurent des établissements à partir de 1162.

[Voir l'expression *Pertuis d'Antioche*].

b) – C'est à Antioche, vers 43, que les Juifs disciples de Jésus furent qualifiés pour la première fois de chrétiens, parce qu'ils croyaient que Jésus était l'envoyé de Dieu, celui qui avait reçu l'onction (hébreu Messie, grec Χριστός - Christ).

[Actes, XI, 26].

c) – L'apôtre Pierre aurait été le premier évêque d'Antioche vers 48-49.

d) – La ville d'*Antioche* a prise par les Francs le 2 juin 1098, au cours de la *première croisade* (1095-1099) lancée par le pape français Urbain II (1042-1099), après 8 mois de siège face aux Mahométans.

e) – L'ordre des Templiers, fondé en 1129, possédait des commanderies (monastères) sur les rives de la Charente (Saintes, Échillais, Fouras) et d'autres réparties dans les provinces de Poitou, de Saintonge et d'Aunis ou dans plusieurs villes (dont La Rochelle) ; ces commanderies récoltaient des fonds, de la nourriture, des chevaux, etc. pour soutenir les œuvres de l'ordre en Palestine ; les voyages des templiers et de leurs gens, de la France vers la Principauté d'Antioche, se faisaient principalement par la mer.

Espale : On appelait ainsi l'espace qui était entre le premier banc des rameurs et la poupe dans une galère.

Espalier : Rameur qui est le premier d'un banc dans une galère.

Remarque : On choisit les meilleurs rameurs et les plus forts comme espaliers.

Espalier : Rangée d'arbres fruitiers dont les branches sont étendues, couchées, dressées contre un mur, soit avec des clous, soit avec un treillage de perches, d'échalas.

Espalme : Sorte de *couroi* comprenant du goudron, dont on enduisait autrefois les carènes des embarcations pour les protéger des salissures de carène (coquillages, algues).

[Voir les mots *Couroi*, *Embarcation*].

Espalmer : 1 – Se disait jadis de l'opération qui consistait à enduire d'*espalme* (suif fondu) la carène d'une embarcation, d'une galère, d'un vaisseau.

Remarque : Il se dit particulièrement d'une galère.

2 – Se disait aussi naguère lorsque l'on nettoyait la carène d'un navire en bois pour la disposer à recevoir un couroi.

3 – « *Espalmer* » est quelquefois employé comme synonyme de *nettoyer*, *embellir*, *établir*, *installer*.

[Voir les mots *Espalme*, *Couroi*, *Doublage*, *Embarcation*, *Carène*].

Espar (en anglais « *spar* ») : **1** – [Dans la marine à voiles] Mâtériau ou bout de mât en bois de sapin ou en autre bois léger, propre à la mâture et embarqué avant le départ en voyage, en croisière ou en campagne, pour servir de rechange en cas de besoin, ou pour faire un gréement de fortune.

Remarques : a) – Un espar *perd* cette appellation d'*espar* dès qu'il est mis en place dans la mâture ou qu'il sert à quelque usage : comme pour les cordages, on utilise alors un nom précis et consacré par l'usage, selon l'emploi qui en est fait.

b) – Sur les voiliers, on embarquait toujours des espars de longueurs 8 m, 12 m et 18 m en début de voyage pour servir à différents usages.

c) – [Par *appauvrissement*] Certains appellent *espar* tout élément mobile en bois ou en métal en place dans le gréement, car ils n'en savent pas le nom.

d) – On écrit *espar* et parfois *espars* ou *esparre*.

2 – L'espar est dit *simple* lorsqu'il a moins de 12 centimètres de diamètre ; au-delà, on l'appelle *espar double*.

3 – Les espars embarqués peuvent servir comme mâts de perroquet ou de cacatois de rechange ; on les emploie aussi pour faire des mâts de bôme (encore appelés flèches en l'air) ou des bouts-dehors de bonnettes, ou encore des mâts, des bômes d'embarcation, etc.

Remarque : Lorsqu'on doit remorquer un espar dans l'eau, il faut le remorquer par le petit bout.

Espèce (en anglais « *class* ») : Quand il est question de pièces de bois de construction, ce mot signifie *classe*.

Remarque : Les bois de construction sont répartis en cinq espèces ou classes, chacune d'un usage et d'une valeur déterminés d'après les dimensions des pièces.

Espèce : 1 – Population dont les membres peuvent se reproduire entre eux et dont les descendants sont viables et fertiles [Critère d'*interfécondité*].

Exemple : La nature veille à la conservation des espèces.

Remarques : **a)** – Les membres d'une même *espèce* peuvent se répartir en différentes races : une race est un groupe d'individus qui présente une répartition des différents allèles différente de celle observée pour l'ensemble de l'espèce. [Voir le mot *Allèle*].

b) – Dans les sciences du vivant, l'espèce est ce qui est successivement sous la classe, le genre et l'ordre et qui contient sous soi plusieurs variétés d'individus appelées races ; les caractères (génétiques, morphologiques et physiologiques) voisins ou semblables des individus des différentes races d'une même espèce leur permettent de se croiser et de produire des descendants hybrides féconds.

c) – La classification scientifique des espèces, ou classification biologique, est à la fois l'ensemble des méthodes pour classer le vivant et la classification elle-même (taxinomie) qui résulte de l'application de ces méthodes.

Exemple : Les diverses espèces d'oiseaux, de poissons, de canidés.

d) – On appelle *classification traditionnelle des espèces*, celle du naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778).

e) – Linné a fondé la *nomenclature binominale* en 1758, avec la dixième édition de son ouvrage écrit en latin « *systema nātūræ* ».

f) – Pour Linné, la connaissance scientifique nécessite de nommer les choses ; « *Nomina si nescis, perit cognitio rerum* » (*on ne connaît pas les choses si l'on ignore leur nom*).

g) – L'espèce est un concept.

[Voir le mot *Concept*].

h) – La *spéciation* est le processus d'apparition des espèces ; dans certains cas, quelques femelles issues du croisement d'individus d'un même genre mais de deux espèces différentes peuvent être fertiles ; c'est le cas de certains félins issus de croisements entre un chat domestique (*Felis catus*) et un chat du Bengale (*Felis bengalensis*) : on dit alors que la spéciation n'est pas achevée.

2 – Espèce signifie aussi *sorte* et il se dit des choses et des personnes singulières.

Exemples : Quelle espèce de drap est-ce-là ? quelle espèce de cheval ? c'est une espèce de barbe ; voilà des poires d'une belle, d'une bonne espèce.

Remarques : **a)** – On dit « *c'est un sage de nouvelle espèce* », « *un philosophe d'espèce nouvelle* » pour dire *un homme qui a des idées, ou qui affecte des opinions bizarres ou extraordinaires*.

b) – On dit « *il vint une espèce de valet de chambre* » pour dire un homme qui avait la mine, l'apparence d'un valet de chambre.

c) – On dit aussi quelquefois *une espèce* en parlant d'un homme dont on fait peu de cas ou dont on n'apprécie pas le comportement.

Exemples : Une espèce de charlatan ; une espèce de flic maritime.

3 – Espèces signifie les diverses pièces de monnaie et dans ce cas il se met toujours au pluriel.

Exemples : Faire un paiement en belles espèces, en espèces bonnes et valables ; on lui a compté tant en pistoles, écus blancs, et autres espèces ayant cours ; il est défendu de fondre les espèces ; il y a eu des espèces d'or et d'argent.

Remarque : On dit « *payer en espèces sonnantes* » pour dire payer en espèces d'or, d'argent et non pas en papier-monnaie.

Espérance : Attente d'un bien qu'on désire, et qu'on croit qui arrivera.

Espéranto : Langue artificielle créée dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle à partir de langues romanes et germaniques par le médecin ophtalmologiste juif polonais Louis-Lazare Zamenhof (1859-1917).

Remarques : **a)** – Zamenhof maîtrisait le yiddish, l'hébreu, le polonais et le russe ; il connaissait l'anglais, le français, l'italien, le grec ancien, l'araméen.

b) – Le père de Louis-Lazare Zamenhof était professeur de français et d'allemand.

c) – L'espéranto devait favoriser la compréhension entre les peuples et servir à la paix en devenant la langue de communication internationale.

d) – Zamenhof publia en russe en 1887 un ouvrage intitulé « *Langue internationale* » sous le pseudonyme « *Doktoro Esperanto* » qui signifie « *le docteur qui espère* ».

e) – Le premier Congrès de l'espéranto de Boulogne-sur-Mer (France) en août 1905 rassembla 688 participants originaires de 20 pays.

f) – En 1883, Zamenhof avait fondé à Moscou, avec une quinzaine d'autres étudiants juifs, le mouvement sioniste secret « *les amoureux de Sion* » en réaction contre les pogroms dans l'Empire de Tsars de Russie.

g) – Il abandonna ce mouvement au bout d'une quinzaine d'année parce qu'il craignait que la manifestation du nationalisme juif ne puisse être néfaste à eux-mêmes et à l'unification de l'humanité.

Espérer : **1** – Attendre avec confiance un bien que l'on désire.

Exemples : Espérer une récompense ; le vent hâle vers le Nord-Ouest, nous espérons que le temps va s'améliorer.

2 – Aimer à croire, à penser.

Exemple : J'espère que votre santé s'est améliorée.

3 – Souhaiter.

Remarque : En manœuvre de port, il ne suffit pas d'espérer : il faut savoir ce qu'il y a observer et pouvoir en tirer les conséquences.

4 – [Suivi d'un complément introduit par « en »] Avoir confiance.

Exemple : J'espère en la justice de mon pays.

Esperluette : Signe typographique indiquant une liaison.

Remarque : L'esperluette prend la forme « & ».

Espingole (en anglais « *large musket* », « *large shooting gun* ») : Arme à feu en bronze, courte et évasée depuis le milieu jusqu'à la bouche, utilisé à la mer en combat rapproché.

Remarques : **a)** – On peut l'utiliser comme un mousquet, mais généralement on l'appuie sur les montants des hunes ou des embarcations au moyen d'un pivot, appelé chandelier, surmonté d'une sorte de fourchette en fer pour la recevoir.

b) – On ne se sert de l'espingole qu'à petite portée.

c) – Un tromblon est une petite espingole.

Esplanade : 1 – Espace uni et découvert au-devant d'un lieu bâti.

2 – Espace découvert au-devant d'une place fortifiée.

Esponton : Arme d'hast, sorte de demi-pique dont on se servait particulièrement dans la marine quand on en venait à l'abordage.

Remarque : L'esponton était fort en usage parmi les Vénitiens et les chevaliers de Malte.

Espoulette (en anglais « *priming funnel* ») : Petit tuyau en fer blanc, dont la partie supérieure est évasée comme un entonnoir et qui sert à verser l'amorce dans la lumière d'une bouche à feu.

Esprincharde (Jacques –) : Jacques Esprincharde (1573-1604), sieur du Plomb, fut un savant et un voyageur.

Remarque : Il a laissé une « *Histoire des empereurs romains* », de Jules César à Rodolphe II (1552-1612) et une « *Histoire des empereurs ottomans* ».

Espringale : Espèce de fronde.

Esprit : 1 – Substance incorporelle.

2 – Puissance surnaturelle qui remue l'âme, qui opère dans l'âme.

3 – Facilité de la conception et vivacité de l'imagination.

Exemples : Il a beaucoup d'esprit, mais il n'a point de jugement ; il a l'esprit vif, l'esprit pesant, lourd, paresseux, etc.

4 – *Esprit* se prend quelquefois pour le principe, le motif, l'intention, la conduite, la manière d'agir.

Exemples : Esprit de charité ; esprit de paix ; esprit de vengeance, de faction, de procès ; cela n'a pas été fait dans cet esprit-là ; ce n'est pas là l'esprit de cette compagnie.

5 – On appelle *beaux esprits* ceux qui se distinguent du commun par l'agrément de leurs discours ou de leurs ouvrages.

6 – On appelle *esprits forts* ceux qui par une folle présomption veulent se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues.

7 – Esprit, en chimie, est un fluide très subtil ou une vapeur très volatile.

Exemples : Esprit-de-vin ; esprit-de-soufre, de sel, de vitriol ; esprit volatil.

8 – *Esprit* est aussi un terme usité dans la grammaire grecque, pour signifier un signe qui marque l'aspiration ou non de la voyelle initiale d'un mot.

Remarque : L'esprit doux, en grec ancien, est une sorte de virgule classique (orientée vers la gauche) qui surmonte une voyelle ; l'esprit dur une sorte de virgule orientée vers la droite, qui surmonte une voyelle.

Exemples : Esprit doux sur la lettre α : $\acute{\alpha}$; esprit rude sur la lettre α : α .

Esquenis (en anglais « *caulking box* ») : Petite caisse servant de siège aux calfats et contenant leurs outils ; elle est plus connue sous les noms de *selle* ou de *sellette*.

Esquicher : 1 – Au jeu de cartes, dans le cas où l'on a une carte supérieure et une carte inférieure de la couleur dont on joue, préférer donner la carte inférieure, afin de ne pas prendre la main.

Exemple : Il s'esquiche sans cesse.

2 – [Au figuré] Éviter de dire son avis, de prendre part à une querelle.

Exemple : Il a senti la difficulté, il s'est esquiché.

Esquif (en anglais « *skiff* ») : **1** – Frêle et petite embarcation.

2 – Petit canot dont on se sert à divers usages dans la navigation.

Exemple : « *Comme il vit les ennemis maîtres de sa galère, il se jeta dans un esquif et se sauva* ».

3 – Petit canot servant à traverser des rivières ou des petits bras de mer.

Remarque : On dit, en style poétique, « *le noir esquif* » pour *la barque à Caron*.

Esquille : Petit éclat d'un os où il s'est fait une tracture.

Esquiman : [Vieilli] Synonyme de *quartier-maître* à l'époque de la marine à voiles.

Remarques : **a)** – Il était l'aide du maître et du contre-maître.

b) – C'était l'officier-marinier chargé du service des pompes.

c) – L'appellation *esquiman* est d'origine hollandaise.

Esquimau : Habitant de certaines régions arctiques, en particulier le Groenland, le Nord du Canada, les confins de la Sibérie.

Remarques : **a)** – Les peuples esquimaux sont les *Inuits* (Canada), les *Yupiks* (Sibérie) et les *Aléoutes* (îles Aléoutiennes, îles du Commandeur, îles Pribilof, îles Shumagin, Alaska).

b) – Les gouvernements canadien et groenlandais préconisent le remplacement du mot *esquimau* par le mot « *inuit* » que les esquimaux de ces pays utilisent pour se désigner eux-mêmes.

c) – Le terme *eskimau* est perçu comme péjoratif par le peuple inuit.

d) – Les Yupiks préfèrent le terme *esquimau* au nom *inuit* car ils n'appartiennent pas au peuple Inuit.

Esquimautage : Opération de redressement d'un kayak qui a cabané accidentellement en mer.

Remarques : **a)** – Pour *esquimauter* le kayakiste reste assis dans le kayak ; il fait une rotation de son bassin en même temps qu'il donne une impulsion avec sa pagaie.

b) – L'eau de mer de l'Océan Glacial est trop froide pour que les esquimaux puissent y nager.

c) – Après avoir esquimauté, le kayakiste esquimau peut continuer à chasser, car il n'y a pas eu d'entrée d'eau dans le kayak.

Esquisse : **1** – Ébauche, premier crayon de quelque ouvrage qu'un peintre médite de faire.

2 – Première ébauche coloriée.

3 – Le premier modèle de terre ou de cire que font les sculpteurs.

4 – Il se dit aussi des ouvrages d'esprit.

Exemple : L'esquisse d'un ouvrage.

Esquisser : Faire une esquisse.

Exemples : J'ai esquissé l'idée de mon tableau ; je m'en vais esquisser cette figure ; j'ai tout mon tableau dans la tête, mais je ne l'ai pas encore esquissé.

Remarque : C'est un terme usité parmi les peintres.

Esquiver : Éviter adroitement quelque coup, quelque choc.

Essai : **1** – Épreuve qu'on fait de quelque chose.

Exemples : Faire essai, faire un essai ; faire l'essai d'une machine, d'une drogue, d'un canon, d'une arme à feu ; donner à l'essai ; prendre à l'essai.

Remarque : Si les essais mettent en évidence un défaut ou une insuffisance dans l'objet ou le système éprouvé, ce défaut ou cette insuffisance seront corrigés avant la mise en exploitation de l'objet ou la mise en service du système.

2 – Essai se dit des premières productions d'esprit qui se font sur quelque matière, pour voir si l'on y réussira.

3 – [En littérature] On appelle *essai* un travail de réflexion portant sur un sujet quelconque que l'auteur traite de manière personnelle.

Remarques : **a)** – Un *essai* peut être polémique et servir à défendre une opinion.

b) – Un *essai* peut être de nature philosophique, mémorielle ou historique, scientifique, politique, etc.

c) – Le mot *essai* est tiré du latin *exāgĭum* qui signifie *pesage*.

4 – Il se dit encore de certains ouvrages qu'on intitule ainsi, soit par modestie, soit parce qu'en effet l'auteur ne se propose pas d'approfondir la matière qu'il traite.

Exemples : Essai de géométrie ; essais de morale, de physique, de littérature ; essai sur la peinture, sur la musique ; « *Les Essais* » de Montaigne (1533-1592) sont une œuvre majeure de la littérature mondiale, écrite de 1572 à 1592, dans laquelle l'auteur expose des propres sensations, ses perceptions, ses observations, ses réflexions philosophiques.

Essai de traction au point fixe (en anglais « ***bollard pull test*** ») : **1** – L'essai de traction au point fixe est une caractéristique servant à comparer des remorqueurs entre eux. **2** – L'essai de *traction au point fixe* se fait à l'aide d'une remorque dont l'un des bouts est croché à bord du remorqueur et dont l'autre bout est capelé sur un bollard fixé sur un quai, sur un musoir ou sur un duc d'Albe.

Remarque : Pendant l'essai de traction au point fixe, le remorqueur doit se trouver dans une zone où aucun courant ne se fait sentir.

3 – Le quai doit être à une distance suffisante du remorqueur pour ne pas créer d'interférences dans les remous de l'appareil propulsif.

4 – Un dynamomètre installé entre le croc du remorqueur et la remorque indique la tension de la remorque pour chaque allure de la machine.

5 – Même si la vitesse-surface du remorqueur est nulle, la vitesse de l'eau dans le disque d'hélice n'est pas négligeable.

6 – La traction au point fixe ne permet pas de juger de la force de traction réelle d'un remorqueur en tête d'un convoi qui fait route avec une vitesse-surface non nulle.

Remarque : Pour un remorqueur de 1000 chevaux possédant une hélice fixe, on admet que la force de traction maximale au point fixe est égale à 10 tonnes-force si son hélice est sous voûte ou à 15 tonnes-force si son hélice est dans une tuyère ; ces valeurs sont atteintes si l'hélice a été calculée pour donner le maximum de traction lorsque la vitesse-surface du remorqueur est nulle.

Dès que la vitesse-surface du remorqueur s'écarte de la vitesse pour laquelle son hélice a été calculée, la force de traction utilisable est réduite.

Exemples : Nous avons eu à disposition au port de commerce de La Pallice et utilisé dans les années 1980, deux remorqueurs de 1000 chevaux et deux remorqueurs 1250 chevaux, tous munis d'une hélice fixe et d'une tuyère Kort.

i) Les remorqueurs de 1000 chevaux, construits au chantier Delmas de La Pallice, s'appelaient *Guérande* et *Saint-Gilles* (le *Saint-Gilles* du Musée Maritime de La Rochelle) ; ils pouvaient servir de remorqueurs d'assistance en mer et leur hélice était calculée pour passer toute la puissance de leur moteur à la vitesse de 6 à 8 nœuds : leur force de traction au point fixe était de 10 tonnes-force (10 000 daN).

ii) Les remorqueurs de 1250 chevaux *Saint-Estèphe* et *Lacanau* étaient des remorqueurs de bassin et leur hélice était calculée pour passer toute la puissance du moteur à vitesse-surface nulle (au point fixe) : leur force de traction au point fixe était de 20 tonnes-force (20 000 daN).

iii) Dans les accès ou sur la rade de La Pallice, dans un convoi à 5 ou 6 nœuds, les performances de ces quatre remorqueurs étaient tout-à-fait comparables parce que la traction d'une hélice calculée pour une vitesse surface de 8 nœuds *augmente* par rapport à la traction au point fixe si le convoi fait route, alors que la traction d'une hélice calculée pour le point fixe *diminue* lorsque le convoi fait route par rapport à celle que le navire développait au point fixe.

Essaim : 1 – Volée d'abeilles qui s'échappe en vrombissant d'une ruche, accompagnant la vieille reine qui va fonder une nouvelle colonie après qu'elle a été remplacée par une jeune reine.

Remarque : L'essaimage est le mode naturel de multiplication des colonies d'abeilles.

2 – [Au figuré] On appelle *essaim* d'étoiles filantes l'augmentation temporaire et périodique de la quantité d'étoiles filantes observées dans le ciel.

Remarques : **a)** – Le phénomène est causé par le passage de la Terre dans l'orbite d'une comète, ce qui engendre la pénétration dans l'atmosphère terrestre d'une grande quantité de poussières provenant de la comète.

b) – Ces étoiles filantes semblent provenir d'un même point dans le ciel, le *radiant*.

c) – On dit aussi *pluie d'étoiles filantes* ou *pluie de météores*.

Essaimer : Il se dit des ruches d'où il sort un essaim d'abeilles.

Exemple : Cette ruche a essaimé.

Essanger : Prélaver du linge très sale avant de le mettre dans la machine à laver.

Essarder (en anglais « *to swab* ») : Éponger l'eau avec un faubert ou une vadrouille sur les ponts ou en d'autres parties du navire, pour en accélérer le séchage.

Essarter : Défricher une terre inculte en arrachant les bois, les épines.

Esse : **1** – Cheville de fer tortue, placée au bout d'un essieu pour empêcher la roue de sortir de l'essieu.

[Voir le mot *Tortu*].

2 – Crochet métallique en forme de « *S* » passé dans l'œil de l'extrémité d'un *cartahu* pour attraper et élever des fardeaux ou des charges quelconques.

[Voir le mot *Cartahu*].

3 – On appelle aussi *esse* le crochet qui est au bout du fléau d'une balance romaine et auquel on suspend la charge à peser.

Essence : **1** – Ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue la nature d'une chose.

2 – [En chimie] Huile aromatique très subtile qu'on obtient par la distillation des plantes.

Exemples : Essence de romarin ; essence de cannelle, etc.

Remarque : On dit aussi *huile essentielle*.

3 – Quand on parle de bois, le mot *essence* signifie espèce.

Remarque : On n'emploie le mot *essence* que lorsqu'il s'agit de la qualité des bois.

Exemple :

Esséniens : Secte de philosophes juifs, dont les opinions s'accordaient sur quantité d'articles avec celles des Pythagoriciens.

Remarque : Il y avait des Esséniens pratiques qui habitaient les villes, et des Esséniens contemplatifs qui vivaient dans les lieux solitaires.

Essentiel : **1** – Qui appartient à l'essence, qui est de l'essence.

2 – Ce qui est absolument nécessaire.

Exemples : C'est une chose essentielle dans le contrat ; il ne faut pas oublier ce mot, il est essentiel.

Essette : Marteau qui d'un côté a une tête ronde et de l'autre un large tranchant.

Essieu (en anglais « *axle-tree* ») : Pièce de bois ou de fer, qui passe dans le moyeu des roues d'une voiture, d'un chariot, etc.

Remarques : **a)** – Dans l'affût d'un canon de batterie, les essieux sont les traverses qui supportent les flasques et sur les fusées desquelles, comme sur des axes, peuvent tourner les roues de l'affût.

b) – Dans les poulies, clans et chaumards, l'essieu est la cheville en bois ou en métal autour de laquelle le réa tourne comme sur un axe.

Essorer : 1 – Exposer à l'air pour sécher.

Exemple : Essorer les voiles au retour de la mer.

2 – Effectuer une action mécanique sur du linge mouillé pour en extraire l'eau.

Essoriller : 1 – Couper les oreilles.

Exemple : Essoriller un chien.

2 – [Au figuré et familier] Couper les cheveux fort courts.

Essouffler : 1 – Mettre une personne presque hors d'haleine par un mouvement violent.

2 – Réduire les performances d'un moteur par un usage long et éprouvant.

Essuyer : 1 – Ôter l'eau, la sueur, la poussière, en frottant.

2 – [Au figuré] On dit *essuyer les larmes de quelqu'un* pour dire consoler quelqu'un, et *essuyer ses larmes* pour dire se consoler.

3 – Sécher.

Remarque : Il se dit principalement du vent et du soleil.

Exemple : Le Soleil essuie les ponts ; le vent essuie les voiles.

4 – [Au figuré] Essuyer, se dit des périls où l'on se trouve exposé.

Exemples : Essuyer le feu, le canon de l'ennemi ; essuyer une rude tempête, un orage, des dangers.

Est : 1 – La partie du monde qui est à notre Soleil levant.

2 – Il signifie aussi le vent qui vient de ce côté-là.

Exemple : Il s'éleva un vent d'Est.

Remarque : Il y a quatre vents principaux : Est, Ouest, Nord et Sud.

Establishment : 1 – Mot anglais désignant les *institutions* officielles d'un pays.

2 – Mot employé péjorativement, avec une nuance de jalousie, pour désigner ceux qui décident de la vie quotidienne et de l'avenir de leurs concitoyens.

Estacade : 1 – Sorte de digue faite avec de grands pieux garnis de fers et de chaînes, plantés dans une rivière, dans un canal ou à l'entrée d'un port pour les fermer.

2 – Construction de pieux pour garantir les ponts contre les corps flottants entraînés par le courant.

Estafette : On appelle ainsi un courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier, qui le porte à la poste suivante.

[Voir les mots *Courrier*, *Poste*].

Estafier : 1 – Domestique qui porte la livrée et qui marche en manteau, à la différence d'un laquais qui n'a point de manteau.

2 – [Par extension et familier] Laquais de grande taille.

Exemple : Il est accompagné de quatre grands estafiers.

3 – Souteneur de lieux publics, de femmes débauchées.

Estafilade : 1 – [Familier] Coupure faite avec une épée, un rasoir, ou autre instrument tranchant, principalement sur le visage.

Exemples : Grande estafilade ; il lui a fait une vilaine estafilade sur le nez, sur le visage.

2 – Coupure à un manteau, à une robe, etc.

Exemple : Il y a une estafilade à votre manteau.

Estain (en anglais « *fashion piece* ») : **1** – Pièce de charpente courbe formant l'un des côtés de l'arcasse des navires en bois.

Remarque : On l'appelle également *trépou*, *tréport*.

2 – Les *estains* sont des couples dévoyés symétriques portant sur la quille près du contre-étambot, et dont les deux faces avant et arrière sont perpendiculaires à la face supérieure de la quille, mais obliques par rapport au plan longitudinal du navire.

Remarques : **a)** – Les estains forment le rond de l'arrière d'un vaisseau.

b) – La face arrière des estains s'applique contre les extrémités avant des barres qu'on voit en cette partie de l'arcasse.

c) – Les écarts des estains avec les allonges qui les surmontent, et qu'on appelle allonges de trépou ou cornières, correspondent à la limite supérieure de la barre d'hourdi.

[Voir le mot *Écart* et l'expression *Hourdi (barres d' –)*].

Estamenaire : Synonyme d'allonge en Méditerranée.

Estaminet : **1** – [*Vieilli*] Assemblée de buveurs et de fumeurs.

Remarque : Le lieu où cette assemblée se tient porte aussi le même nom.

2 – [*Vieilli*] Salle retirée, dans un débit de boisson, où l'on pouvait fumer.

3 – Brasserie ; débit de boisson servant principalement de la bière.

Estampe : **1** – Image que l'on imprime sur du papier, sur du vélin par le moyen d'une planche de cuivre ou de bois qui est gravée et que l'on charge en encre.

2 – Outils de serruriers, de maréchaux ou de quelques autres ouvriers qui servent à estamper.

[Voir le mot *Estamper*].

Estamper : Faire une empreinte de quelque matière dure et gravée, sur une matière plus molle.

Estarie (en anglais « *lay days* ») : Synonyme de *starie*, c'est le nombre de *jours de planche* ou de *jours ouvrés* fixé pour charger ou décharger un navire.

Remarque : Le nombre de jours de planche ayant été accepté par le manutentionnaire et par son client, les jours de dépassement sont appelés *surestaries*.

Estelle : Synonyme d'*acculement* en Méditerranée.

[Voir le mot *Acculement*].

Estère : [*Vieilli*] Nattes de jonc que l'on fabriquait en Provence, en Italie ou au Levant.

Esterlet : Oiseau aquatique de la côte d'Acadie.

Esterlin : [*Terme d'orfèvrerie*] Poids de vingt-huit grains et demi.

Remarque : Il y a cent soixante esterlins au marc.

Estienne : Le général Estienne a participé à la conception des très bons chars d'assaut français Schneider, pendant la Grande Guerre et il a été l'un des premiers théoriciens français pour l'utilisation de l'arme blindée.

Remarques : **a)** – Les deux premiers types de chars engagés par l'armée française au printemps 1917 ont été le « *Schneider* » et le « *Saint-Chamont* » ; le « *Schneider* » s'est montré supérieur à tous points de vue au « *Saint-Chamont* ».

b) – Le premier type de char engagé par l'armée anglaise avait été le « *Mark 1* », le 15 septembre 1916 sur le front de la Somme.

[Voir le mot *Héring*].

Estienne d'Orves (Honoré d' –) : **1** – Honoré, comte d'Estienne d'Orves (1901-1941), ancien élève de l'École Polytechnique (X1921) était embarqué en qualité de lieutenant de vaisseau sur le croiseur de 10 000 tonnes « *Duquesne* » de la Force X à Alexandrie, lorsque les Britanniques déclenchèrent l'opération « *Catapult* » le 3 juillet 1940 ; l'opération « *Catapult* » visait à neutraliser et à immobiliser tous les bâtiments de la Marine militaire français, après la signature, le 22 juin 1940, de l'armistice franco-allemand.

[Voir les mots *Catapult*, *Aintree*].

2 – Honoré d'Estienne d'Orves rejoignit en septembre 1940 le vice-amiral à la retraite Émile Muselier (1882-1965) et le colonel d'infanterie à la retraite Charles de Gaulle (1890-1970) à Londres ; il fut affecté au service du renseignement (2^{ème} bureau de l'État-Major) de la « *France libre* » ; la « *France libre* » de

Charles De Gaulle était soutenue exclusivement et financée entièrement par le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965).

3 – D'Estienne d'Orves quitta Newlyn, en Cornouaille, le 21 décembre 1940, traversa la Manche à bord du bateau de pêche « *Marie-Louise* » et débarqua sur une petite plage près de la Pointe du Raz, en Bretagne, pour constituer en France occupée par les Allemands un réseau de renseignement qui dépendrait de la *France Libre* de De Gaulle et non de l'*Intelligence Service* anglais ; d'Estienne d'Orves prit le nom de Chateaufieux.

Remarques : a) – Le personnage (non identifié et qui n'a pas tenu à se faire connaître) qui envoya le comte d'Estienne d'Orves sur le continent signa son arrêt de mort, car d'Estienne d'Orves n'avait pas les qualités de prudence, de vigilance et de méfiance requises pour vivre comme un espion dans un pays occupé par un ennemi ; c'était un homme d'action trop vif, trop emballé, trop honnête, trop pur selon son parent, le futur vice-amiral comte de Toulouse-Lautrec (1902-1985), qui commandait le « *Siroco* » le 31 mai 1940 lorsqu'il a été coulé par les Allemands près de Dunkerque dans le cadre de l'opération « *Dynamo* », puis qui commandait le « *Mistral* » le 3 juillet 1940 lorsqu'il a été capturé par les Anglais à Plymouth, dans le cadre de l'opération « *Catapult* ».

b) – D'Estienne d'Orves recruta plusieurs de ses connaissances, toute une bande d'amis : Maurice Barlier (1905-1941), Jan Doornik (1905-1941), Claude Millot (1911-1943), Jean Le Gigan des chantiers navals Dubigeon à Nantes (né en 1901) et d'autres pour former, en France occupée, le réseau de renseignement *Nemrod*.

c) – Le *réseau Nemrod* fut mis en place en une semaine, ce qui était d'une grande imprudence ; tous les membres du réseau se connaissaient, cela accroissait considérablement les risques d'anéantissement du réseau en cas d'arrestation de l'un d'entre eux ; de plus, l'opérateur-radio était au courant des activités clandestines du réseau, des adresses et des lieux de rendez-vous.

d) – Gigan s'aperçut au bout d'un moment, mais trop tard, que le jeune opérateur radio dépensait plus d'argent en boisson et en filles que ce qu'il avait reçu officiellement.

c) – L'opérateur-radio alsacien Alfred Gaessler (alias *Georges Marty*, né en 1919) qui accompagnait d'Estienne d'Orves depuis l'Angleterre, avait été recruté à Londres par le service de renseignement de De Gaulle parce qu'il parlait allemand ; mais c'était un agent double ; il dénonça d'Estienne d'Orves et une quinzaine de membres du *réseau Nemrod* qui furent arrêtés par les Allemands, entre les 21 et 24 janvier 1940.

4 – Ayant appris par des renseignements soigneusement recoupés que d'Estienne d'Orves était détenu par la Gestapo et qu'il était accusé d'espionnage au profit de l'Angleterre, l'amiral de la flotte François Darlan (1881-1942), chef d'État-Major de la Marine française proposa au général d'infanterie Otto von Stülpnagel (1878-1948) *Militärbefehlshaber in Frankreich* (chef des forces d'occupation allemandes en France) de ne pas exécuter d'Estienne d'Orves, en échange d'informations prétendument secrètes, en réalité non compromettantes car provenant de sources allemandes décryptées et légèrement modifiées pour apparaître crédibles ; l'amiral Wilhelm Canaris (1887-1945) responsable de l'*Abwehr* (service de renseignement allemand) accepta, avec l'accord du chancelier Hitler (1889-1945), de ne pas exécuter d'Estienne d'Orves ni les deux fondateurs du réseau arrêtés en même temps que lui, mais évidemment pas de les libérer.

4 – Honoré d'Estienne d'Orves et deux de ses complices, Maurice Barlier et Jan Doornik ont été fusillés le 29 août 1941 à titre de représailles après l'assassinat, le 21 août 1941 à 8 heures du matin, à Barbès-Rochechouart à Paris, de l'aspirant de

la Kriegsmarine allemande, Alfons Moser, par le terroriste communiste français Pierre Georges (alias *Colonel Fabien*, 1919-1944).

Estime (en anglais « *dead reckoning* », « *ship'account* ») : **1** – On appelle *estime* le lieu où l'on croit que le navire se trouve ; c'est le jugement, par le navigateur, du lieu où il croit être.

Remarques : a) – L'estime est le jugement que l'on fait du chemin qu'un navire a avancé depuis la dernière position observée et du parage où il se rencontre.

b) – La qualité de l'estime dépend de l'appréciation que l'on a faite du sillage, de la dérive due au vent et du courant subi depuis la dernière position observée.

[Voir le mot *Sillage*].

c) – Pour confirmer l'estime, on tente à la sonde pour donner fond, c'est-à-dire que l'on plonge un plomb au bas bout duquel on plaque une couche de beurre, de suif, de graisse pour remonter le sable du fond et le comparer aux informations de la carte marine ; on connaît le brassiage en mesurant ce que la ligne de sonde qui tient le plomb cale ou enfonce.

d) – La distance parcourue par un navire à propulsion mécanique entre deux instants donnés est appréciée à partir du nombre de tours d'hélice compté entre ces deux instants, en fonction du pas moyen de l'hélice et du recul estimé entre ces deux instants, compte-tenu des conditions de temps et de mer rencontrées.

e) – Les indications de position (latitude et longitude) d'un appareil de navigation quelconque (GPS, Galiléo, ГЛОНАСС / GLONASS, etc.) doivent toujours être comparée à l'estime avant d'être considérées comme conformes à la position réelle du navire.

[Voir le mot *Sillage*].

2 – L'entretien de l'estime est le nom donné à la détermination du point estimé.

Remarques : a) – Le *point estimé* est le lieu le plus probable où doit se trouver le navire lorsque l'on se base sur l'appréciation du sillage moyen mesuré par le loch, et sur les routes suivies depuis la dernière position observée.

[Voir les mots *Estimé*, *Sillage*].

b) – L'estime du chemin parcouru depuis la dernière position observée est un moyen incertain de connaître sa position actuelle ; on ne peut assurer au vrai lieu où l'on est mais seulement l'estimer.

c) – La *position observée*, le *point observé* désignent la dernière position du navire que l'on a pu déterminer par l'observation d'amers à terre, par la réduction des hauteurs d'astres observées à la mer ou par des moyens de radio-navigation fiables.

3 – De même, on utilise la variation estimée si elle n'a pas pu être observée, et la dérive estimée quand on n'a pas mesuré l'angle entre la ligne de quille et la houache.

[Voir les mots *Houache*, *Variation*].

4 – Dans l'appréciation de la *position estimée*, on tient compte des *effets présumés* des courants, de la lame, des *lans* du navire, des changements de route momentanés, des inégalités dans la force ou la direction du vent, de l'influence des manœuvres accidentelles et des autres circonstances semblables.

Remarque : Il est sage de toujours monter son estime plus que moins, et de présumer que l'on est plus près de la côte que plus éloigné, car se croyant plus près on est plus attentif pour découvrir et reconnaître la terre.

5 – L'estime du chemin parcouru est sujette à beaucoup d'incertitudes et ne donne que des résultats approximatifs.

Remarque : Il est nécessaire de corriger la position du navire hors de la vue des côtes toutes les fois que l'observation des astres est possible, notamment au crépuscule du matin, au crépuscule du soir et au passage du Soleil au méridien.

6 – Quand l'estime du chemin parcouru a été surestimée ou sous-estimée, ou quand le point estimé est plus avancé ou moins avancé que le point observé, on dit qu'on est *en arrière* ou *en avant de l'estime*.

7 – *Problème de l'estime* : Connaissant les positions d'un point de départ et d'un point d'arrivée par leurs latitudes et leurs longitudes, la résolution du problème de l'estime permet de connaître la *distance à parcourir* et l'*angle de rhumb* (ou *angle loxodromique*, encore appelé la *route à suivre*).

[Voir le mot *Rhumb*].

8 – *Problème inverse de l'estime* : Connaissant la position d'un point de départ par sa latitude et sa longitude, la *distance parcourue* et l'*angle de rhumb* (ou *angle loxodromique*, ou *route suivie* ou *route du Monde*), la résolution du problème inverse de l'estime permet de connaître la *latitude* et la *longitude* du point d'arrivée.

Estime : Le cas, l'état qu'on fait d'une personne, de son mérite, de sa vertu.

Estimé (en anglais « *by reckoning* ») : **1** – Apprécié, déterminé ou calculé par *induction*, par *supposition* ou *approximativement*.

2 – La *variation estimée* est la variation du compas que l'on croit ou que l'on suppose devoir exister dans le lieu dont il s'agit, et de laquelle on se sert à défaut de la variation observée.

3 – Pour faire un *point estimé* à la mer à partir d'un point de départ connu, il faut connaître les éléments suivants : durée écoulée depuis le départ, vitesse moyenne du navire et direction de la route par rapport au Nord du Monde.

[Voir l'expression *Dead reckoning*].

4 – Si l'on fait un point estimé à partir d'un point estimé antérieur, on dit qu'on entretient l'estime.

i) *Durée écoulée depuis le départ* : Jusqu'à ce que des horloges fiables soient embarquées, la durée a été déduite de l'observation de l'écoulement d'un sablier que l'on retourne régulièrement dès qu'il s'est vidé. La précision des horloges actuelles donne l'heure à une fraction de seconde près : il est illusoire de chercher à obtenir une précision supérieure à la minute de degré pour un point observé.

ii) *Route du navire* : La route moyenne a longtemps été déduite du rhumb, réel ou moyen, où l'on a gouverné pendant les quatre heures du quart : à chaque demi-heure du quart, on place une cheville en bois dans un plateau circulaire percé de trous, appelé « renard », pour marquer le rhumb où l'on a gouverné pendant cette demi-heure. La précision du degré est vraisemblable si l'on dispose d'un bon compas gyroskopique et d'un pilote automatique bien réglé.

iii) *Vitesse du navire* : Pendant tout le xvi^e siècle, la vitesse était encore estimée à la vue, en se penchant le long du bord pour observer la houache. Le loch à bateau a été décrit pour la première fois dans la seconde partie du xvi^e siècle ; à partir de 1620, on en trouve la description dans la plupart des ouvrages de navigation.

5 – Les lochs actuels des différents types peuvent tous se trouver dans des conditions de fonctionnement qui diminuent leur fiabilité.

6 – Pendant des siècles, avant la mise en service des systèmes de radio-navigation (par exemple DECCA ou GPS) et lorsqu'on n'avait pas pu effectuer de relèvements d'une terre connue, et qu'on n'avait pas pu déterminer la position du navire par des observations astronomiques, on se contentait d'une position estimée ; cette position estimée était toujours entachée d'une incertitude plus ou moins importante.

7 – Le GPS et les autres systèmes comparables (notamment européen ou russe) permettent de lire la position de l'antenne avec une précision du millième de minute, c'est-à-dire une précision de l'ordre du mètre ; il est en général inutile de donner une position en latitude et longitude avec une précision de plus d'un dixième de minute de degré (un chiffre après la virgule).

Estimer : 1 – Croire, penser, présumer qu'une chose est, ou n'est pas ainsi.

2 – Priser quelque chose, en déterminer la valeur.

Estive (en anglais « *hold* », « *steeving* ») : **1** – [Vielli] Synonyme de *cale* d'un navire.

Remarque : On entend aussi par estive la compression opérée sur des marchandises susceptibles d'une grande réduction de volume (laine, coton, foin) et qui sont prises en charge par un navire pour être transportées ; on dit alors que l'on prend un chargement *en estive*.

2 – Synonyme d'assiette transversale du navire, c'est-à-dire la gîte.

3 – Tension que l'on fait subir à un cordage neuf afin de lui procurer un pré-allongement et éviter qu'il ne s'allonge lorsqu'on fera un effort dessus.

Remarque : On dit plutôt « *pré-étirement* ».

Estiver (en anglais « *to steeve* ») : Arrimer la marchandise dans le navire en la compressant pour qu'elle occupe le moins d'espace possible dans la cale.

Estoc : Synonyme d'étau.

[Voir le mot *Étau*].

Estoc : 1 – [Jadis] Épée longue et étroite qui ne servait qu'à percer.

Remarque : Estoc se prend aussi pour la pointe d'une épée dans cette phrase « *frapper d'estoc et de taille* ».

[Voir le mot *Taille*].

2 – [Eaux et forêts] Tronc d'arbre ; souche.

Remarques : **a)** – On dit « *couper un arbre à blanc-estoc* » pour dire *le couper à fleur de terre*.

b) – [Au figuré] Être réduit à *blanc-estoc*, c'est être entièrement ruiné.

3 – On appelle *brin d'estoc* un long bâton ferré par un bout.

4 – Estoc se prend quelquefois pour *ligne d'extraction*.

Exemples : Il est de bon estoc ; ses biens qui viennent de son estoc.

Remarques : **a)** – On dit chez les notaires « *biens de côté estoc et ligne* » pour dire *des biens propres de ligne*.

b) – [Familier] On dit « *dites-vous cela de votre estoc ?* » pour dire « *dites-vous cela de vous-même ?* » ou « *cela ne vient pas de son estoc* » pour dire « *cela ne vient pas de lui* ».

Estocs (en anglais « *rocks* ») : Rochers ou têtes de roches rapprochés et en grand nombre, qui sortent au-dessus de la surface de l'eau, ou qui sont près de la surface.

Estofinade : Préparation culinaire à base de poisson séché que l'on fait tremper un à deux jours dans l'eau, avant de le mélanger émietté à des pommes de terre écrasées auxquelles on ajoute des œufs durs, de l'huile et de la persillade.

Remarques : **a)** – L'*estofinade*, comme la *brandade parmentière*, est habituellement préparée avec de la morue séchée.

b) – Dans l'*estofinade*, le poisson séché est cuit à l'eau en même temps que les pommes de terre, puis il est mêlé, émietté à la fourchette, aux pommes de terre écrasées avec de l'ail et du persil, avant de gratiner au four, alors que dans la *brandade parmentière* les pommes de terre sont d'abord cuites seules à l'eau, le poisson séché, juste ébouillanté, est réduit en crème au moyen d'une cuiller en bois, à chaleur douce, en incorporant alternativement de l'huile d'olive et du lait, puis est mélangé aux pommes de terres écrasées, et enfin le tout est cuit 20

minutes au four.

c) – L'*estofinade* est un plat traditionnel dans les îles de Ré ou d'Oleron, et plus généralement en Aunis et en Saintonge, parce que les navires basques, bordelais, bretons ou normands qui partaient pour Terre-Neuve y venaient régulièrement au mouillage pour embarquer le sel nécessaire à la conservation des morues séchées.

d) – Dans les vallées du Lot ou du Dourdou et dans tout le Rouergue, notamment dans le bassin de Decazeville, on dit *estofinado* ou *estofi* :

i) la rivière Lot qui, avant la Révolution, était navigable vers l'amont jusqu'à son confluent avec la Truyère, est reliée à la mer par la Garonne dans laquelle elle se jette à Aiguillon, puis par la Gironde ;

ii) la rivière Aveyron se jette dans le Tarn au Nord-Ouest de Montauban et le Tarn est un affluent de la Garonne, qui forme la Gironde avec la Dordogne.

e) – En catalan, *estofet* signifie « *préparation à l'étouffé* ».

f) – À Nice (Alpes-Maritimes) *estofinade* se dit *estocafic*.

g) – Le mot « *estofinade* » rappelle phonétiquement, sinon étymologiquement, que le poisson séché à l'air libre se dit *stockfisch* en anglais, *Stockfisch* en allemand ou *stokvis*, en néerlandais.

h) – L'usage de sécher la morue est d'origine scandinave, notamment de Norvège.

i) – La brandade marseillaise est une préparation à base de morue cuite pilée et d'huile d'olive, servie chaude sous la forme de bouillie dans laquelle on fait tremper des croûtons aillés.

j) – Le mot *brandade* est d'origine provençale et il est tiré du verbe *brandar* qui signifie *remuer*, car on incorpore l'huile et le lait au poisson en les remuant vigoureusement jusqu'à le réduire en crème.

k) – Le mot français « *brandir* » signifie secouer, branler en sa main un épieu, une lance, une hallebarde, un pilon, etc. comme si on se préparait à frapper de la pointe.

Estoupin : Peloton de fil de caret dont le diamètre varie selon le calibre du canon et qui sert à bourrer la poudre quand on le charge.

Remarque : L'estoupin n'est employé que dans le cas des canons qui se chargent par la gueule.

Estrade : 1 – [Vieilli] Chemin.

Remarque : Battre l'estrade, c'était battre la campagne avec de la cavalerie pour avoir des nouvelles des ennemis.

2 – Assemblage de planches posé dans une partie d'un local et un peu plus élevé que le reste du plancher.

Exemples : Il y a une estrade dans cette chambre ; à cette alcove.

Estran : Zone côtière découvrant comprise entre le niveau atteint par les plus hautes mers et le niveau des plus basses mers ; l'estran est alternativement couvert et découvert par la mer ; il est approximativement limité par la laisse des pleines mers et la laisse des basses mers extrêmes.

Remarques : **a)** – En France, l'estran fait partie du domaine public maritime et il est inaliénable ; il peut cependant être concédé, pour une durée déterminée, à un particulier ou à une organisation afin d'y exercer une activité autorisée.

b) – Le mot *estran* est originaire de Picardie.

Estrapade : 1 – Espèce de potence, au haut de laquelle on élève les criminels condamnés à ce supplice, pour les laisser tomber à quelques pieds de la terre.

Exemples : Planter une estrapade ; quand il fut au pied de l'estrapade.

2 – Supplice utilisé jadis par les inquisiteurs pour faire avouer leurs péchés aux mauvais chrétiens et pour qu'ils dénoncent des complices.

Remarques : **a)** – Le supplicé, suspendu à une corde par les poignets liés derrière

le dos, était élevé jusqu'au plafond où il restait suspendu pendant un temps ; puis il était soudainement lâché et il retombait violemment, parfois sur le sol, mais ordinairement il restait suspendu à la corde à quelque distance du sol.

b) – On appelait *corde d'estrapade* la corde avec laquelle on guindait ceux qui avaient été condamnés à avoir l'estrapade ; et en ce sens on disait « *donner trois coups de corde* » à un condamné pour dire *le guinder trois fois en haut* et le laisser aller de toute sa pesanteur à un pied près de terre.

[Voir le mot *Guinder*].

c) – Si le supplicé était récalcitrant à dénoncer ses *complices*, on recommençait l'opération en accrochant des poids de plus en plus lourds à ses chevilles afin de disloquer ses membres pendant qu'il restait suspendu.

d) – Si le supplicé avait soulagé sa conscience en avouant ses fautes comme espéré et s'il avait dénoncé un nombre suffisant de prétendus complices, un prêtre lui administrait les *derniers sacrements* et ses souffrances étaient abrégées par une mort rapide.

e) – Le supplice de l'estrapade était infligé aux sorcières avant de les brûler vives en public.

f) – La version marine de l'estrapade s'appelait *donner la cale* : le supplicé était amarré par le milieu du corps à un cordage passant dans une poulie frappée à l'extrémité d'une vergue ; on guindait le supplicé jusqu'à toucher la vergue, puis on lâchait le cordage et le supplicé était précipité dans l'eau.

g) – Si la gravité du crime l'exigeait, on attachait un boulet de canon aux pieds du supplicé pour l'attirer plus vite vers la mer (quoi que puisse en penser l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, Claude Allègre, le supplicé descendait plus vite si on le lestait d'un boulet de canon).

h) – On appelait *cale sèche* le supplice de la cale, quand le supplicé était suspendu à une corde raccourcie qui empêchait qu'il ne plonge dans l'eau.

i) – Le supplice de la cale pouvait se reproduire jusqu'à cinq fois.

j) – Ce châtiment était rendu public par un coup de canon que l'on tirait afin d'avertir tous ceux de l'escadre ou de la flotte d'en être les spectateurs.

Estrape : 1 – Outil en bois servant à battre les tiges de chanvre pour en faire ressortir les fibres.
2 – Faucille pour couper la paille.

Estribord (en anglais « *starboard* ») : [Vieilli] Synonyme de *tribord*.

Remarque : [Vieilli] On a dit aussi *stribord*.

Estrope (en anglais « *strop* », « *grummet* », « *iron bending* ») : **1** – Bague, ceinture, lien en cordage fourré, épissé par les deux bouts, entourant et pressant les poulies ou moques, les margouillots, et s'appliquant dans les cannelures ou engoujures qui y sont pratiquées pour recevoir ces estropes.

Remarque : On a coutume de mettre une cosse de fer à l'estrope afin d'accrocher la poulie, la moque, le margouillet à quelque chose.

2 – L'estrope sert à la fois à renforcer l'arcasse, le moufle, le corps de la poulie pour empêcher qu'elle n'éclate, et à suspendre la poulie aux endroits où elle doit être amarrée.

3 – La dimension de l'estrope d'une poulie dépend du nombre des doubles du cordage (*cartahu* ou *garant*) passant dans la poulie ; pour une poulie simple, il suffit qu'elle soit aussi forte que ce cordage ; pour une poulie double, l'estrope doit être proportionnée à la grosseur totale des cordages.

Remarques : **a)** – Une estrope simple est un anneau en filin, en chaîne ou en fer ; une estrope double est une longue estrope simple mise en double ; l'estrope simple est la plus usitée.

b) – Une *estrope simple* en filin est un erseau fait avec un toron ayant plus de 3

fois la longueur de l'estrope à confectionner.

c) – Une *estrope double* en filin est un erseau fait avec un toron ayant plus de 6 fois la longueur de l'estrope à confectionner.

[Voir le mot *Erseau*].

4 – On emploie une estrope double ou deux estropes simples mariées ensemble pour des grosses poulies qui doivent supporter des efforts plus considérables qu'à l'ordinaire, ou lorsque la poulie doit agir dans plusieurs directions.

5 – Les estropes sont garnies d'œillets, de fouets, de cosses, d'aiguillettes ou de crocs qui permettent de fixer les poulies, margouillots, cosses en divers lieux du navire, et partout où le besoin s'en fait sentir.

6 – L'estrope peut être faite avec un toron cordé sur lui-même en trois, ou avec un bout de corde épissé par les deux bouts.

7 – L'estrope est ordinairement congréée, limandée, fourrée et recouverte en basane, au moins quand elle est attachée à un point de voilerie.

8 – Quand on met une estrope à cosse à une poulie, il suffit que le filin employé ait une fois et demi le tour de la poulie comme longueur si l'estrope est simple. ; pour une estrope double, on prend deux fois le tour de la poulie et de la cosse, plus la longueur nécessaire pour l'épissure.

9 – Quand on estrope une poulie avec un erseau, chaque toron de l'ersseau doit avoir en longueur quatre fois et demi le tour de la poulie.

Remarques : **a)** – Les estropes de poulies sont parfois faites de bandes de fer.

b) – Certaines poulies ont deux estropes.

10 – Une petite ligne de pêche attachée à une corde principale par une épissure est aussi appelée une *estrope*.

Estrope à cosse :

Estrope à émerillon :

Estroper : C'est placer une estrope sur une poulie ou sur une moque.

Remarque : Il faut toujours *estroper* très juste et très serré.

Estrpier : Ôter l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par quelque coup.

Estuaire : **1** – Embouchure d'un fleuve formant un golfe ouvert sur une mer à marée.

Remarque : Estuaire vient du mot latin *æstüārium*, lui-même tiré de *æstūs* qui signifie *marée*.

2 – Sinuosité du littoral qui n'est couverte d'eau qu'à la marée montante.

3 – [*Vieilli*] Lagune, marécage, étang maritime où l'on nourrissait le poisson.

Esturgeon : Sorte de gros poisson de mer, qui remonte dans les rivières comme les saumons.

Exemples : Chair d'esturgeon ; œufs d'esturgeon ; la pêche des esturgeons.

ETA : Sigle de l'expression anglaise « *expected time of arrival* » qui correspond à l'expression française « *heure probable d'arrivée* » ; elle s'emploie pour un navire attendu.

[Voir le sigle *HPA*].

Remarque : L'expression anglaise « *actual time of arrival* » (*ATA*) signifie « *heure réelle d'arrivée* » ; elle s'emploie après que le navire est arrivé.

Étable : Continuation de la quille en avant de la courbure du brion.

Remarques : **a)** – Ce synonyme d'*étrave* n'est guère utilisé que dans l'expression « *de franc étable* » lorsqu'il est question d'abordage.

b) – S'aborder de *franc étable* se dit de deux navires qui s'abordent étrave contre étrave et qui faisaient des routes exactement opposées au moment de l'abordage.

c) – [*Vieilli*] On dit aussi *capion de proue*.

Établi : C'est être situé.

Remarque : Un continent qui regarde le Sud est établi *Est et Ouest*.

Établi : Espèce de grosse table dont les menuisiers, serruriers, mécaniciens et autres ouvriers se servent pour poser les ouvrages auxquels ils travaillent.

Établir : Rendre stable, fixer.

Exemples : Établir sa demeure en quelque lieu ; l'empereur Constantin (272-337) établit le siège de l'Empire romain à Constantinople en 330, après douze ans de travaux.

Établir (en anglais « *to trim* », « *to haul about* », « *to secure* ») : **1** – Établir une voile, c'est l'étendre de telle sorte qu'elle reçoive convenablement l'effort du vent en vue de faire route d'après l'allure sous laquelle on navigue.

2 – On dit qu'une voile établit bien, qu'elle établit mal, pour exprimer qu'elle est bien ou qu'elle est mal faite.

3 – [*Par extension*] On dit qu'on *établit* une remorque pour dire qu'on capelle l'œil d'un bout de la remorque sur une bitte du navire remorqué ou assisté et l'œil de l'autre bout de la remorque au croc du navire remorqueur ; si la remorque est enroulée sur le treuil du remorqueur, on devire la remorque de manière à pouvoir la capeler sur le navire remorqué ou assisté et on règle la remorque à la longueur souhaitée.

Établir une voile aurique : Pour établir une voile aurique, on largue les rabans ou on agit simultanément sur les drisses de peak et de mât ; quand la drisse de mât est à bloc, on étarque bien la drisse de peak .

Établir une voile carrée : Pour établir une voile carrée, on largue les rabans, puis les cargue-points ; on borde un peu sous le vent, puis on amure au vent ; enfin on raidit bien l'écoute sous le vent.

Établir un foc : Pour établir un foc, on largue les rabans et on raidit un peu l'écoute ; après avoir largué le hale-bas, on hisse le foc à l'aide de la drisse, et enfin on agit sur l'écoute pour border la voile.

Établissement National des Invalides de la Marine (ÉNIM) : **1** – L'ÉNIM est l'héritier de la Caisse des Invalides de la Marine Royale, créée par l'Édit de Nancy du 22 septembre 1673, qui avait institué un secours viager de deux écus par mois aux anciens militaires, y compris les marins.

[Voir l'expression *Édit de Nancy sur les classes du 22 septembre 1673*].

2 – L'ÉNIM est maintenant un régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance.

3 – Le siège de l'Établissement national des invalides de la marine (ÉNIM) a été déplacé de Paris (Place de Fontenoy) à Périgny, près de La Rochelle (Charente-Maritime) par l'arrêté du 14 octobre 2010 de Dominique Bussereau.

Dominique Bussereau (né en 1952) était à l'époque secrétaire d'État chargé des transports ; il était aussi Président du Conseil Général de la Charente-Maritime.

4 – Exemples de subventions d'équilibre de l'État à l'ÉNIM (en millions d'euros) au titre des régimes de retraite et de sécurité sociale des marins.

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pensions vieillesse versées	1 067	1 055	1 044	1 041	1 043	1 047
Subvention de l'État	853	815	817	814	824	823
Ratio	0,80	0,77	0,78	0,78	0,79	0,79

En 2020, le nombre des pensionnés de l'ÉNIM était de 108 894 et le nombre des cotisants de 30 234.

5 – La **Caisse générale de prévoyance** (CGP) couvre toutes les branches (sauf celle de la famille, rattachée au régime général) et offre donc aux marins et à leurs

familles une protection sociale pour les risques maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail.

6 – La **Caisse des retraites des marins** (CRM) régie par le code des pensions de retraite des marins (décret du 21 mars 1968 modifié) attribue une pension, sur demande, aux marins :

i) à partir de 50 ans, si le marin réunit au moins 25 ans de service (dans ce cas, sa pension est plafonnée à 25 annuités, même s'il a cotisé plus longtemps),

ii) à partir de 52,5 ans, s'il réunit 37,5 annuités de cotisations,

iii) à partir de 55 ans si le marin a au moins 15 ans de service.

Remarques : a) – La quotité de la pension d'un bénéficiaire est fixée à tant par année de service, en fonction de la catégorie ÉNIM à laquelle la pension a été liquidée, et elle est payée chaque mois (en principe le 26 du mois précédent).

b) – En cas de décès du marin, une pension peut être servie à des ayants-droit (membres de la famille pouvant bénéficier de divers avantages au décès du marin).

[Voir l'expression *Invalides (Caisse des –)*].

Établissement d'un port : 1 – Heure de la pleine mer dans ce port en temps vrai local le jour d'une syzygie équinoxiale, alors que le Soleil et la Lune sont tous les deux dans le plan de l'Équateur et à leur moyenne distance de la Terre.

2 – L'établissement du port est le retard moyen de la pleine mer sur l'instant du passage de la Lune au méridien du lieu, les jours de pleine ou nouvelle lune, et pour plus de précision on considère une syzygie ayant lieu à midi vrai.

Exemple : À Brest, l'établissement du port est de 3 heures 46 minutes.

Étai : 1 – Pièce de bois dont on se sert pour appuyer une muraille, une poutre, etc. dans un bâtiment qui menace ruine.

2 – [*Par extension*] Élément de soutènement ; support, point d'appui.

[Voir les mots *Épontille, Étançon*].

Étai : Entretoise placée à l'intérieur de chacune des mailles d'une chaîne, perpendiculairement au sens de l'effort que doit subir la chaîne, pour éviter l'aplatissement des mailles lorsque la chaîne est en tension.

Étai (en anglais « *stay* ») : **1** – Gros cordage capelé ou aiguilleté au-dessus du capelage de chaque mât, au-dessous de la hune et qui sert à tenir les mâts dans le sens de l'avant ; il se place dans le plan de symétrie longitudinale du navire et il est garni d'une moque, d'un cap de mouton ou d'une poulie à son extrémité inférieure pour le raidir.

Remarque : On appelle *faux étai* un cordage qu'on ajoute à certains mâts pour doubler leur étai afin d'en soutenir l'effort.

2 – Les étais servent à tenir les mâts dans le sens longitudinal vers l'avant.

Remarque : Les haubans tiennent les mâts dans le sens transversal.

3 – Chaque étai porte la qualification du mât qu'il étaie : il y a l'étoi du grand mât, appelé grand étai ; l'étoi de misaine ; l'étoi du grand mât de hune, etc.

4 – Le mât de beaupré n'a pas d'étoi : celui-ci est remplacé par un cordage particulier appelé sous-barbe.

5 – L'étoi de misaine se raidit aux apôtres ou à une estrope capelée sur le beaupré.

6 – L'étoi du grand mât (ou *grand étai*) se raidit aux apôtres, à un traversin placé sur l'avant des bittes ou sur l'arrière du mât de misaine, à un piton spécial dont la tige traverse les baux du pont principal et du pont de la batterie.

7 – On appelle voiles d'étais des voiles auriques qui s'enverguent sur des drailles placées parallèlement aux étais et en dessous.

8 – Tous les mâts de bourcet (ou mâts de hune) et les mâts de perroquet ont leurs

étais.

Remarques : a) – L'étais du grand mât de hune tire et descend depuis la hune du grand perroquet jusque à la hune du mât de misaine ; l'étais du grand perroquet descend au haut du mât de hune de misaine ; l'étais du bâton du grand pavillon répond au bout supérieur du perroquet de misaine.

b) – L'étais du mât de misaine répond et d'ordinaire finit en marticle sur environ les deux tiers du beaupré.

c) – L'étais du hunier de misaine (ou bourcet de misaine) répond au bout du beaupré.

d) – L'étais du perroquet de beaupré se rend sur l'étais de misaine en marticles.

e) – Le grand artimon a un étais qui vient descendre au pied du mât sur le tillac et un autre étais du perroquet qui le fourche et va se terminer en matricles aux haubans du grand mât.

f) – L'étais du petit artimon finit au pied du grand artimon.

Étais d'une maille de chaîne : L'étais d'une maille (ou anneau) de chaîne est un barreau de métal placé en travers, au milieu de la maille, pour la renforcer et l'empêcher de s'aplatir en cas d'effort intense exercé sur la chaîne.

Remarques : a) – Les mailles des chaînes de petit calibre n'ont pas toujours d'étais.

b) – Chaque maille d'un câble-chaîne de Barbotin est muni d'un étais.

Étaim : 1 – Sorte de longue laine qu'on a fait passer par un peigne ou une grande cardé.

2 – Partie la plus fine de la laine cardée, lors du filage à la quenouille.

Remarque : Le mot « *étaim* » vient du latin *stāmĕn* qui signifie « *fil de quenouille* » ou « *chaîne d'un tissage* ».

Étal : 1 – Sorte de table sur laquelle on vend de la viande de boucherie.

2 – [Par métonymie] Le lieu même où l'on vend de la viande ; la boutique du boucher.

3 – [Par analogie] Table sur laquelle, dans un marché, on expose la marchandise à vendre.

Étale : Dont le niveau est stationnaire.

Exemples : Mer étale, qui ne monte ni ne baisse (à la fin du flot ou du jusant) ; rivière étale, qui après une crue n'a pas encore commencé à baisser.

Remarques : a) – [Par analogie] Un vent étale est celui dont la vitesse reste constante.

b) – [Par analogie] On dit que la *Bourse* est restée étale quand elle n'a subi ni hausse ni baisse sensible.

c) – [Par analogie] On dit qu'un *navire étale* s'il n'avance ni ne recule sous l'action combinée d'un vent et d'un courant de sens opposés.

d) – [Par analogie] On dit que l'*ancree étale* lorsqu'elle est fixée au fond et qu'elle ne glisse pas sous l'effet de la traction de sa chaîne.

e) – [Par analogie] On dit qu'une *amarre étale* quand elle s'est arrêtée de filer.

f) – [Par analogie] L'ordre « *étale !* », lorsqu'il s'agit d'une amarre ou d'une ligne de mouillage qui filent, signifie qu'il faut serrer le frein du guindeau (ligne de mouillage) ou mettre des tours supplémentaires sur les bittes d'amarrage (amarre) pour les empêcher de filer.

Étale de courant (en anglais « *slack water* ») : Moment d'annulation du courant de marée ; si le courant est giratoire, c'est-à-dire qu'il ne s'annule pas, l'étales est le moment où il est le plus faible.

Remarques : a) – Entre la pointe de Sablanceaux et le port de La Pallice, il y a habituellement une *étales de courant* assez longue autour de l'heure de la pleine mer, mais il n'y a pas d'*étales de courant* à la basse mer.

b) – Entre la pointe de Sablanceaux de l'Île de Ré et les jetées du port de La

Pallice il peut arriver, sauf en périodes de syzygie, que le courant ait la même direction pendant toute la journée, selon le vent : le courant porte au Nord si le vent vient des secteurs Sud-Est à Sud ; il porte au Sud si le vent est Nord à Nord-Ouest.

[Voir le mot *Secteur*].

c) – En période de syzygie, on observe la renverse du courant environ 20 minutes après l'heure de la basse mer, et elle est brutale (le courant qui portait au Sud porte soudain au Nord, et il est tout de suite très violent).

Étale de marée : L'étales de marée correspond à l'intervalle de temps autour de la pleine mer ou de la basse mer, durant lequel il y a peu de changement dans le niveau de l'eau.

Remarque : Les étales de marée ne coïncident pas nécessairement avec les étales de courant en pleine mer ou près du rivage, et rarement dans les rivières.

Étaler (en anglais « *to stand* ») : **1** – Résister avec égalité.

Exemple : La remorque a étalé dans la houle.

2 – Un navire à la voile *étale le courant* lorsque son sillage (sa vitesse-surface) est assez considérable pour que ce navire ne soit pas entraîné par le courant vis-à-vis du fond.

[Voir le mot *Sillage*].

3 – À l'ancre, le navire étale le vent et le courant lorsque son mouillage, résistant à leurs efforts, ne chasse pas.

Remarques : **a)** – Un navire étale la marée en mouillant pendant que le courant de marée est contraire à sa route, en attendant une autre marée favorable qui puisse le porter à route.

b) – Refouler une marée est le contraire de l'étaler.

4 – [Au figuré] On dit d'un marin qu'il étale lorsqu'il est à la hauteur de la tâche.

5 – [Au figuré] On dit de quelqu'un qu'étale au mal de mer, ou qu'il n'étale pas, selon qu'il n'est pas affecté ou qu'il est indisposé par les mouvements désordonnés ou réguliers du navire lorsque la mer est mauvaise.

Étalinguer (en anglais « *to bend* », « *to tie* ») : Étalinguer, c'est faire un nœud pour amarrer le bout d'un câble ou d'un câble-chaîne à l'*organeau* (la cigale) d'une ancre.

Remarques : **a)** – On dit *étalinguer le câble à l'ancre*, de préférence à étalinguer l'ancre au câble.

b) – S'il s'agit d'un *câble-chaîne*, on utilise une manille clavettée pour fixer le câble-chaîne à l'organeau de l'ancre, mais on dit quand même *étalinguer*.

c) – On utilise maintenant presque toujours une manille pour fixer un câble ou un câblot en chanvre ou en fibres synthétiques à l'organeau de l'ancre.

d) – On dit aussi « *étalinguer* » pour dire *amarrer* le bout libre du câble-chaîne à une pièce de construction dans le puits aux chaînes.

[Voir les mots *Câble*, *Câblot*, *Organeau*, *Cigale*, *Étalingure* et l'expression *Câble-chaîne*].

Étalingure (en anglais « *bend* », « *clinch* ») : **1** – Nœud fait avec le bout d'un câble ou d'un cordage sur l'organeau d'une ancre, pour fixer ce câble ou ce cordage à l'ancre.

Remarque : S'il s'agit d'un câble-chaîne, le nœud d'étalingure qui le fixe à l'organeau de l'ancre est remplacé par une manille à clavette.

2 – On se sert également d'une *étalingure* pour maintenir le câble d'ancre à la carlingue du navire dans le puits à chaîne ; l'étalingure du puits à chaîne doit être fixée assez haut dans le puits pour qu'on puisse désétalinguer la chaîne rapidement en cas de besoin urgent.

Remarques : **a)** – Il est nécessaire de désétalinguer la chaîne d'ancre rapidement si l'on doit la filer par le bout parce pour appareiller précipitamment, ou parce qu'elle dévire et qu'il est impossible de la freiner après qu'on a mouillé.

- b)** – On retient quelquefois l'extrémité de la chaîne dans le puits aux chaînes par un croc d'étalingure largable, manœuvrable de l'extérieur du puits aux chaînes.
3 – Le nœud d'un orin sur la croisée d'une ancre s'appelle aussi *étalingure* ; l'orin y est frappé en sautoir.

Étalonner : Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour certifier qu'on les a ajustés, rectifiés sur l'étalon.

Étambot (en anglais « *stern-post* ») : **1** – Pièce de bois ou de fer de même largeur et de même épaisseur que la quille, qui s'élève à l'arrière en faisant avec celle-ci un angle généralement obtus qu'on nomme *quête*.

Remarques : **a)** – L'étambot forme la partie arrière du navire ; c'est son capion arrière ; l'arcasse et la poupe reposent sur l'étambot.

b) – Les bordages extérieurs de l'arrière du navire viennent tous aboutir sur l'étambot dans des excavations triangulaires à arêtes vives (une de chaque côté) appelées rablures ou éclingures ; ces feuillures sont conduites jusqu'au dessous de la lisse d'hourdi vers le haut et elle rejoint la rablure de la quille vers le bas ; la profondeur de la rablure est égale à l'épaisseur des bordages.

c) – L'étambot est l'une des trois principales pièces du navire.

d) – Le « *t* » final d'*étambot* est sonore et se fait entendre comme dans les mots *canot, équipet, lent, tout* ou *bout*.

[Voir le mot *Quête*].

2 – L'étambot reçoit les ferrures du gouvernail.

Remarque : Lorsque l'étambot ne supporte pas le gouvernail, la mèche du gouvernail quasi verticale traverse la voûte quasi horizontale ; on parle de gouvernail suspendu.

3 – Sur certains navires à hélice axiale, il y a deux étambots, l'un à l'arrière de l'autre : l'*étambot avant* est une pièce parallèle à l'étambot ; l'étambot, dans ce cas, s'appelle lui-même *étambot arrière* ; l'ouverture qui les sépare s'appelle la cage d'hélice.

Remarque : L'étambot

Étambrai (en anglais « *partner* ») : **1** – Ensemble des pièces de bois qui, réunies, laissent un trou de forme à peu près circulaire dans le pont pour le passage d'un mât, d'une pompe ou d'un cabestan.

2 – Cette ouverture est surmontée et entourée d'un bourrelet en bois, appelé surbau, qui doit empêcher l'introduction des eaux dans le navire.

3 – L'étambrai des mâts est ovalisée, le grand axe allant d'avant en arrière.

4 – L'étambrai du mât de beaupré a une forme ellipsoïdale, à cause de l'inclinaison permanente de ce mât.

5 – La jaumière du gouvernail est parfois appelée *étambrai du gouvernail*.

Remarque : Les étambrais ont généralement deux côtés formés par des *baux* et les deux autres côtés par de fortes pièces appelées *traversins d'étambrai*.

Étamer : **1** – Enduire d'étain fondu le dedans des récipients de cuivre ou d'autres ouvrages de fer.

Exemples : Il faut étamer cette marmite, cette cuvette de cuivre.

2 – On dit aussi étamer une glace, un miroir, pour dire y *mettre le tain*.

[Voir le mot *Tain*].

Étamine (en anglais « *buntine* ») : Étoffe légère en laine, dont les fils ne sont pas croisés, et dont on fait les pavillons ou les guidons.

Étanche (Dispositif –) : Un dispositif est dit étanche aux intempéries lorsque dans toutes les conditions rencontrées en mer il ne laisse pas pénétrer l'eau.

Étance (en anglais « *stanchion* », « *Samson's post* ») : Sorte d'épontille consistant seulement en un morceau de bois qui n'a subi d'autres travaux que l'équarrissage et qui peut être employé pour différents usages.

Remarques : a) – On place des étances (appelées alors étançons) sous le pont pour le soutenir et pour aider à supporter le poids des bigues, cabres, aiguilles que l'on y place temporairement.

b) – On appelle *étance à marches*, à coches ou à taquets celle qui, garnie d'une tire-veille, sert à la fois d'épontille et d'échelle pour passer de la cale au faux-pont ; on l'appelle aussi *pied droit*.

c) – Une étance ou un étançon qui demeure toujours à poste est une épontille.

Étanche (en anglais « *tight* ») : Se dit d'un bâtiment ou d'une embarcation qui sont assez bien joints pour ne pas faire d'eau.

Remarque : On dit aussi qu'un navire est étanche quand les pompes ne trouvent plus d'eau à extraire ; on dit parfois, mais moins correctement que les pompes sont étanches ; on doit dire plutôt que les pompes sont franches.

Étancher (en anglais « *to free from water* ») : **1** – En parlant d'un navire, c'est en extraire l'eau qui s'y est introduite.

2 – En parlant d'une voie d'eau, c'est la boucher.

Remarque : Un navire étanché est celui dont une voie d'eau a été bouchée et dont l'eau qui en provenait a été pompée.

Étancher : 1 – Arrêter l'écoulement d'une chose liquide qui s'enfuit par quelque ouverture.

Exemples : Cette poudre étanche le sang ; cette caisse s'enfuit, il faut l'étancher ; en faisant les fondations, ils trouvèrent un courant d'eau qu'ils ne purent étancher.

2 – Étancher les larmes, c'est les faire cesser.

3 – [Au figuré] On dit aussi « *étancher la soif* » pour dire *apaiser la soif*.

Exemples : Un hydropique ne peut étancher sa soif.

Remarque : On dit « *étancher la soif des honneurs* », « *des richesses* » pour dire les satisfaire.

Étançon (en anglais « *stanchion* ») : **1** – Grosse pièce de bois ou de métal posée debout sous un bau et qui sert temporairement à le soutenir lorsque le navire est amarré à un quai, en cas d'opérations de manutention sur le pont qui le recouvre, ou à la mer, en cas de chargement exceptionnellement pesant.

Remarques : a) – Un étançon est une grosse étance.

b) – Une épontille est une sorte d'étançon qui demeure toujours à poste.

[Voir les mots *Bau*, *Épontille*, *Étance*].

2 – Grosse pièce de bois ou de métal qui sert à soutenir un navire à l'échouage.

3 – Grosse pièce de bois ou de métal qui sert à soutenir, à étayer un mur, une charpente ou à retenir des terres qui menacent de s'écrouler.

Étançonner (en anglais « *to prop* ») : **1** – Placer, établir, disposer des étances ou des étançons.

Remarques : a) – Les étances ou étançons sont placés temporairement.

b) – Un étance ou un étançon disposé à demeure est appelé une *épontille*.

c) – Disposer des épontilles durablement s'appelle *épontiller*.

2 – Soutenir par des étançons.

Étang : Étendue d'eau stagnante retenue par une chaussée naturelle ou artificielle.

Remarque : On appelle *étang salé* un étang qui communique avec la mer.

Étape : Ville, localité, comptoir où il y a un entrepôt et souvent, un commerce d'échange.

Remarque : Le mot *étape* vient du mot flamand *stapel*.

Étarque : **1** – Tension d'une voile le long du mât ou de l'étau.

Exemple : Palan d'étarque.

2 – Étarque se dit d'une voile qui a été hissée et tendue le plus possible.

Remarque : Une voile est *étarque* quand elle est hissée à la bonne hauteur.

Étarquer (en anglais « *to hoist home* », « *to hoist quite aloft* ») : 1 – Étarquer une voile, c'est assurer sa bonne tension.

Exemples : Étarquer une voile ; une voile trop étarquée.

2 – Étarquer une voile, c'est la hisser de manière à ce qu'elle soit bien tendue.

Remarque : Pour étarquer une voile, on exerce une traction sur un ou plusieurs points de la voile, afin de la rendre aussi plane que possible pour tirer le meilleur parti de la force propulsive du vent étant données la direction d'où il souffle et l'allure sous laquelle le navire court.

[Voir le mot *Point*].

Remarques : **a)** – On dit qu'une voile est bien étarquée lorsque sa drisse en a tendu les laizes autant que possible.

b) – Si les vergues de hune craquent, c'est souvent parce qu'on les a forcées en étarquant trop les huniers.

3 – [*Par extension*] Étarquer une drisse, c'est la raidir.

Étarqure (en anglais « *depth* », « *drop* ») : En parlant d'une voile, étarqure est synonyme de chute.

Remarque : La *chute* d'une voile est la hauteur de la voile lorsqu'elle est complètement déployée tandis que l'*étarqure* est la hauteur de cette voile telle qu'elle se trouve au moment dont il s'agit, c'est-à-dire, soit qu'il y ait des ris pris ou non, soit qu'elle ait été plus ou moins amenée.

État : Manière d'être (soit stable, soit sujette à des variations) d'une personne ou d'une chose.

Remarques : **a)** – Les *variables d'état* définissent l'état d'équilibre d'un système thermodynamique.

b) – Les fonctions d'état d'un système matériel mettent en jeu des grandeurs appelées *variables d'état*.

État : Autorité souveraine qui, par l'exercice de ses pouvoirs, représente et garantit l'unité et le fonctionnement d'une société sur un territoire défini.

Remarque : L'État est défini par la liberté et la propriété, à la différence de la Nation qui est caractérisée par l'égalité devant la loi.

[Voir l'expression *Coup d'État*].

État (en anglais « *state* », « *register* » « *list* », « *account* ») : Registre ou feuille imprimée dont les colonnes sont remplies de la manière que les titres ou têtes de ces colonnes indiquent.

État : On se sert du mot *État* pour désigner la marine, les bâtiments, les ateliers, les chantiers, les embarcations qui dépendent du gouvernement d'une nation.

Exemples : Marine, frégate, vaisseau, flûte de l'État.

Remarques : **a)** – On les distingue ainsi de la marine ou des bâtiments du commerce, c'est-à-dire de la marine marchande.

b) – L'État possède et exploite des bâtiments de transport ou de servitude autres que les bâtiments de guerre.

État absolu [*d'un chronomètre*] : 1 – L'*état absolu* d'un chronomètre est la durée, toujours positive et inférieure à 12 heures, qu'il faut ajouter à l'indication de ce chronomètre pour avoir l'époque correspondante en temps universel coordonné.

Remarques : **a)** – La *variation journalière* de l'état d'un chronomètre est appelée sa *marche* : si la marche est positive, le chronomètre prend du retard et si la marche est négative, le chronomètre prend de l'avance.

b) – Si la marche d'un chronomètre est régulière on dit que ce chronomètre est *fidèle* et il sera licite et raisonnable d'extrapoler sa marche future pour les

quelques jours qui suivent une vérification de l'état de ce chronomètre.

c) – Les chronomètres à quartz ont une fidélité de 0,001 seconde pendant plusieurs semaines ; les chronographes électroniques ont une fidélité souvent supérieure à la milliseconde.

2 – On appelle « *état absolu* » l'avance ou le retard d'un chronomètre (ou d'une montre marine) sur le temps moyen, au même instant, au méridien origine (temps universel coordonné TUC).

3 – L'état absolu **E** (on dit parfois *l'état*) d'un chronomètre est la différence entre l'heure en temps universel **TUC** et l'heure **M** indiquée par l'instrument au même instant.

$$E = TUC - M$$

[où **E** désigne l'état absolu du chronomètre et **M** l'heure qu'il indique].

4 – Pour connaître le temps universel TU (heure au méridien de Greenwich), c'est-à-dire *Tmp*, on pose :

$$TUC = M + E$$

Remarques : **a)** – Les garde-temps utilisés naguère sur les navires (appelés *chronomètres* ou *montres marines*) et que nous avons bien connus, qui fonctionnaient grâce à un mouvement d'horlogerie à ressort et échappement, n'étaient jamais remis à l'heure.

b) – On ouvrait un carnet spécial dédié à chaque garde-temps dans lequel on notait l'état absolu de ce garde-temps à chaque *top horaire* que l'on avait entendu ; on en déduisait et on notait également sa *marche diurne*, c'est-à-dire la variation journalière moyenne de son état absolu.

c) – Si l'on n'avait pas réussi à capter de *top horaire* depuis plusieurs jours, ni à vérifier l'état absolu du garde-temps par un autre moyen, ces deux renseignements (*son état absolu* et *sa marche diurne*) permettaient quand même de déterminer la longitude au moyen d'observations astronomiques, avec une précision suffisante pour les besoins de la navigation (de l'ordre de la minute de degré).

d) – Une erreur de 4 secondes d'heure sur l'état absolu du garde-temps entraîne une erreur pouvant atteindre une minute de degré sur la longitude (correspondant à un mille sur la position, à la latitude de Singapour).

État civil : L'état civil de chaque personne est sa situation vis-à-vis de sa famille et de la société ; les actes constatant les naissances, les mariages ou les décès de chacun sont dressés par un officier d'État civil.

Remarques : **a)** – Avant l'ordonnance de François 1er (dite *de Villers-Cotterêts*) du 10 août 1539, les naissances et les décès n'étaient constatés par aucun acte officiel.

b) – Les liens de parenté ou de filiation étant incertains, il fallait recourir à des enquêtes longues et coûteuses pour faire valoir ses droits les plus légitimes.

c) – Après l'ordonnance de 1539, les chapitres, monastères et cures furent obligés de tenir un registre des sépultures de toutes personnes tenant bénéfice et d'y inscrire la date précise de la mort des bénéficiaires ; ce registre faisait foi en justice ; les curés durent tenir un autre registre pour y inscrire le jour et l'heure de la naissance et du baptême de tous les enfants de leur paroisse ; les curés et les chapitres furent obligés de déposer tous les ans ces registres au greffe du bailliage le plus voisin, afin qu'on pût en obtenir des extraits sur demande ; par ailleurs, tous les actes, procédures, sentences et arrêts durent être rédigés, prononcés et expédiés en français afin que ceux qui ne comprenaient pas le latin puissent y accéder sans intermédiaires.

État (Coup d' –) : Voir l'expression *Coup d'État*.

État de la mer (en anglais « *sea state* ») : État de la surface de la mer résultant de la combinaison des lames et de la houle.
[Voir le mot *Lame*].

État (Fonction d' –) : Voir l'expression *Fonction d'état*.

État français : Forme de gouvernement de la France occupée par les armées allemande et italienne, après la faillite de la III^{ème} République ; l'occupation fut partielle à compter de l'entrée en vigueur des armistices (25 juin 1940) puis totale après l'opération Anton (10 novembre 1942) :

- i)** la III^{ème} République déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, sous le prétexte de soutenir la Pologne,
- ii)** mais elle laissa la Wehrmacht et l'Armée Rouge se partager la Pologne sans réagir militairement de façon utile,
- iii)** puis elle laissa les Allemands envahir la Belgique, le Luxembourg, les Pays-bas et pénétrer en France à partir du 10 mai 1940
- iv)** et enfin traverser la France jusqu'à la frontière espagnole.

Remarques : a) – Le Gouvernement de la III^{ème} République signa des armistices avec les Gouvernements de l'Allemagne le 22 juin et de l'Italie le 24 juin 1940.

b) – Les armistices sont entrés en vigueur le 25 juin 1940 à 00 h 35 du matin.

c) – Le 11 juillet 1940, l'*Assemblée nationale* française (sous la III^{ème} République réunion de la Chambre des députés et du Sénat) convoquée par le dernier Président de la III^{ème} République, Albert Lebrun (1871-1950) et réunie à Vichy conformément aux lois constitutionnelles de la III^{ème} République, accorda à une large majorité (569 pour et 80 contre) « *tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Philippe Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'État français* » ; cette constitution devait garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie ; elle devait être ratifiée par la Nation et appliquée par les assemblées qu'elle aurait créées.

d) – La France étant, d'abord en partie, puis en totalité occupée par une armée étrangère que la III^{ème} République n'a pas su arrêter aux frontières, il n'a pas été possible de faire ratifier par la Nation la Constitution préparée par le Maréchal Pétain avant que les Anglo-Américains n'occupent la France (en remplacement des Allemands), déposent le Chef de l'État (le Maréchal Pétain) et mettent autoritairement à la tête de la France leur créature Charles De Gaulle (1890-1970).

e) – La Constitution préparée par le Maréchal Pétain (1856-1951) ressemblait beaucoup à la Constitution de la V^{ème} République qui a été adoptée par les suffrages du peuple français (référendum du 28 septembre 1958), qui a été promulguée le 4 octobre 1958 et qui est entrée en vigueur le 5 octobre 1958.

f) – La Cinquième République a été instituée en 1958 à peu près de la même manière que l'État Français l'a été en 1940 : lorsqu'a éclaté le putsch d'Alger (coup d'État militaire) du 13 mai 1958, la Guerre d'Algérie (1954-1962) était sur le point d'échapper au pouvoir politique français ; pour éviter une guerre civile entre pour et contre l'Algérie française, ou un coup d'État militaire et sous la pression de généraux français factieux en poste en Algérie, notamment le général de brigade Jacques Massu (1908-2002) et le général d'armée Raoul Salan (1899-1984), le dernier Président de la IV^{ème} République, René Coty (1882-1962) nomma Charles De Gaulle au poste de Président du Conseil des ministres le 1^{er} juin 1958 ; l'Assemblée nationale (les seuls députés) investit le nouveau Gouvernement dirigé par Charles De Gaulle par 329 voix pour, 224 voix contre et

37 abstentions (1er juin 1958) puis elle donna à De Gaulle les pleins pouvoirs pour six mois et le mandat de réformer la Constitution de la iv^{ème} République ; la Constitution de la v^{ème} République sera massivement approuvée par référendum avec 79,2 p. 100 de « oui » et elle sera promulguée par le Président Coty le 4 octobre 1958 ; Charles De Gaulle sera élu président de la République par un collège électoral élargi ; il sera investi président de la République française le 8 janvier 1959.

État-Major (en anglais « *staff* ») : L'ensemble des officiers d'un navire de commerce, du commandant aux élèves.

État modifié de conscience : 1 – L'*état modifié de conscience* est un état de pensée globale et visionnaire qui se rencontre chez ceux que l'on doit croire absolument et qu'il faut suivre sans jamais barguigner, sans chercher à comprendre leurs motivations profondes.

Exemples : Les chamans sibériens ou les pilotes de port.

[Voir l'expression *Pilotage et métaconnaissances*].

Remarques : **a)** – L'état modifié de conscience s'oppose à l'état de pleine conscience.

b) – Dans l'*état modifié de conscience* le cours d'une opération complexe peut être fortement perturbé par des objections intempestives si celles-ci ont un rapport avec l'opération, mais les discussions qui lui sont étrangères ou les distractions futiles ne l'affectent pas.

c) – Une expérience de *pleine conscience* exige une attention soutenue et exclusive à un seul aspect à la fois de l'expérience en cours ; de plus, elle suppose l'inhibition totale des pensées dérivées ou parasites.

d) – Selon les cultures, les éducateurs incitent les jeunes enfants et les adolescents,

i) soit à exploiter de manière holistique les images transcendantales qui leur viennent à l'esprit (*finesse intuitive*),

ii) soit à concentrer leur attention sur les mots (*précision rigoureuse*).

e) – L'*état modifié de conscience* correspond au genre *finesse intuitive*.

f) – La *conscience normale*, telle que l'entend la scolastique, mésestime la pensée par images mentales ; au contraire, elle favorise le langage précis et rigoureux de la discussion argumentée.

2 – Les *états modifiés de conscience* nous permettent parfois de dépasser nos limites habituelles.

Remarques : **a)** – Les états modifiés de conscience peuvent prendre des formes diverses ; chacune définit le niveau d'attention atteignable et permet l'acquisition d'informations que l'on n'est pas sensé avoir.

b) – La fréquence de fonctionnement du cerveau éveillé varie de 4 Hz à 40 Hz selon que l'activité mentale est calme ou au contraire intense.

c) – Plus la fréquence est basse, moins le corps est géré par le cerveau conscient.

d) – La fréquence de fonctionnement du cerveau conditionne la manière dont il perçoit les informations sensorielles ou les intuitions qui surgissent en lui ; elle détermine la façon selon laquelle le cerveau conçoit le monde.

États généraux : 1 – Les *états généraux du royaume de France* (ou « *États-Généraux* ») étaient, avant la Révolution française de 1789, une assemblée réunissant les trois ordres de la Société française : la Noblesse, le Clergé et le Tiers-État.

Remarques : **a)** – L'Institution des États Généraux a été créée en France en 1302 par le roi Philippe IV, dit Philippe le Bel (1268-1314) pour donner une apparente légitimité à ses décisions en réaction contre la bulle « *Ausculata, fili* » (en français « *Écoute, ô mon fils* ») du pape Boniface VIII (1235-1303) qui affirmait la

supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel.

b) – Le roi Philippe le Bel réunit pour la première fois les États-Généraux à Notre-Dame de Paris le 10 avril 1302 ; les députés du tiers-état se tenaient à côté de ceux du clergé et de la noblesse.

2 – Les États-Généraux pouvaient être convoqués par le roi dans certaines conditions exceptionnelles (crise politique ou financière, guerre ou question diplomatique majeure).

3 – L'assemblée des États-Généraux était seule habilitée à réformer la fiscalité générale du royaume ; elle était également appelée à statuer sur d'éventuels problèmes dynastiques.

Remarque : Les États Généraux n'avaient aucun rôle législatif ou juridictionnel.

4 – Les derniers États-Généraux en France furent convoqués le 5 mai 1789 par le roi Louis XVI (1754-1793) pour résoudre la crise financière du Royaume, due aux guerres étrangères et notamment à l'aide apportée aux insurgents américains qui luttèrent pour leur liberté contre le roi d'Angleterre.

États généraux de 1317 : 1 – On appelle couramment (et abusivement) *États généraux de 1317*, une assemblée de nobles, de prélats, de bourgeois de Paris et de docteurs de l'Université (mais sans représentants du Tiers-État) convoquée en février 1317 pour régler la succession du roi de France Louis X le Hutin (1289-1316) ; son fils posthume Jean 1er, né le 15 novembre 1316, était mort au bout de quatre jours (le 19 novembre).

2 – L'assemblée décida qu'une femme ne succède pas au royaume de France.

Remarques : **a)** – Ce principe de *succession dynastique* sera, par la suite, appliqué en France et il se réclamera, plus tard, d'un article isolé tiré d'une antique *Loi salique*, prétendument applicable.

b) – Le seul enfant de Louis X survivant, la princesse Jeanne (1311-1349) que lui avait donné Marguerite de Bourgogne (1290-1315), était ainsi écarté du trône au profit de son oncle, Philippe V le Long (1293-1322), frère de Louis X et régent du royaume.

c) – La véritable raison de cette décision vient du doute que certains émettaient sur la filiation de Jeanne et sur la paternité de Louis X, en raison de l'affaire de la Tour de Nesle qui éclata en avril 1314 sous Philippe IV le Bel (1268-1314).

d) – Étant admis par principe que les enfants d'une reine de France étaient nécessairement les enfants du roi de France, il n'était pas possible de mettre officiellement en doute la filiation de la princesse Jeanne de France et il fallait trouver un autre motif pour l'écarter du trône.

États généraux de 1789 :

État (Variable d' –) : Voir les expressions *Variable d'état* et *Dynamique (Système –)*.

Étau : Petite machine qui sert au maître d'armes ou aux artisans à soutenir et arrêter le fer et autres matières sur lesquelles ils travaillent pour les limer, polir, forer, etc.

Étayer (en anglais « *to prop* ») : Ce verbe est synonyme d'accorer, d'épontiller, d'étauçonner. [Voir les mots *Accore*, *Épontille*, *Étauçon*].

Été : 1 – Saison comprise entre l'équinoxe de printemps et le solstice d'été.

Remarques : **a)** – L'équinoxe de printemps, ou « *le printemps* », est l'instant du passage du Soleil à l'intersection de l'Écliptique et de l'Équateur céleste, en passant de l'hémisphère Nord à l'hémisphère Sud : c'est le *nœud descendant*, encore appelé *point vernal*.

b) – Le mot *vernal* est tiré du latin *vēr* qui signifie « *le printemps* ».

c) – D'un point de vue géocentrique, l'Écliptique est le grand cercle qui représente, sur la sphère céleste, la projection de la trajectoire annuelle apparente

du Soleil.

d) – Le solstice d’été est le moment de l’année où le Soleil monte au plus haut dans le ciel, où la déclinaison du Soleil atteint sa valeur extrême septentrionale.

2 – L’été météorologique commence dans l’hémisphère Nord du 10 au 15 mai selon les années et va jusqu’au 15 ou 20 août.

3 – L’été astronomique a lieu dans l’hémisphère Nord le jour du solstice d’été (vers le 22 juin de chaque année).

Remarque : La période qui va de l’été astronomique à l’automne astronomique (vers le 22 septembre) et que l’on appelle *été dure* 93 jours et 23 heures.

Été de la Saint-Denis : Époque de la fête de la Saint-Denis (9 octobre) ainsi appelée parce qu’à ce moment de l’automne, il y a souvent de beaux jours.

[Voir les expressions *Été de la Saint-Martin*, *Été Indien*].

Été de la Saint-Martin : Époque de la fête de Saint-Martin (11 novembre) ainsi appelée parce qu’à ce moment de l’automne, il y a souvent de beaux jours.

Remarques : **a)** – Cette expression viendrait de ce que ceux qui transportèrent en bateau sur la rivière Loire le cadavre de saint Martin (316-397) de Candes (au confluent de la Vienne et de la Loire) où il était décédé le 8 novembre 397, à Tours où il est enseveli, remarquèrent que des fleurs d’été étaient écloses sur les rives du fleuve ; c’était le 11 novembre 397.

b) – Candes est devenu Candes-Saint-Martin, dans l’actuel département d’Indre-et-Loire, à un kilomètre du département du Maine-et-Loire, à 40 kilomètres à l’Ouest de Tours.

c) – De nos jours encore, sur les rives de la Loire entre Tours et Angers, il est normal de voir des rosiers porter des fleurs à la mi-novembre ; ces fleurs tiennent remarquablement longtemps sur pied ou même en vase.

[Voir les expressions *Été de la Saint-Denis*, *Été Indien*].

Été Indien : On appelle *été indien* les quelques beaux jours où l’on observe chaque année un redoux des températures atmosphériques, à la mi-décembre, avant le solstice d’hiver qui marque la fin de l’automne astronomique (21 ou 22 décembre).

Remarques : **a)** – On appelle *été de la saint Martin* les quelques beaux jours que l’on observe à la mi-novembre (la Saint Martin se fête le 11 novembre).

b) – On appelle *été de la saint Denis* les quelques beaux jours que l’on observe à la mi-octobre (Saint Denis se fête le 14 octobre).

c) – Les beaux jours que l’on observe à la mi-septembre, avant l’équinoxe d’automne qui marque la fin de l’été astronomique (21 septembre), sont à proprement parler des *journées d’été* ; il serait abusif de parler d’été indien.

d) – L’expression *été indien* nous vient d’Amérique du Nord.

[Voir les expressions *Été de la Saint-Denis*, *Été de la Saint-Martin*].

Étendard (en anglais « *great ensign* ») : **1** – Enseigne de la cavalerie.

Exemples : Se ranger sous l’étendard ; porte-étendard.

Remarques : **a)** – L’étendard de 64 cm de côté est l’insigne de tous les régiments français de traditions montées (arme blindée, cavalerie, artillerie, train, aviation légère de l’Armée de terre, matériel).

b) – Le drapeau de 90 cm de côté est l’insigne des autres régiments français (infanterie, génie, transmissions, écoles militaires).

[Voir le mot *Patrie*].

2 – Il se dit aussi pour les galères.

Remarques : **a)** – On appelle *étendard* sur les galères, ce qu’on appelle pavillon sur les vaisseaux.

b) – Dans ce cas, on dit *gardes de l’étendard* comme on dit *gardes du pavillon*.

3 – [Au figuré] Il se dit aussi de toutes sortes d’enseignes de guerre, soit pour la

cavalerie, soit pour l'infanterie.

Exemples : Déployer, arborer, planter un étendard.

4 – [Au figuré] On dit *suivre les étendards de quelqu'un*, se ranger sous les étendards, combattre sous les étendards de quelqu'un, pour dire embrasser son parti.

5 – [Au figuré] On dit *lever l'étendard* pour dire se déclarer chef d'un parti, d'une faction.

6 – [Au figuré] On dit aussi arborer l'étendard de pour dire faire profession, faire parade de ...

Exemple : Il a arboré l'étendard de la dévotion.

Étendue : 1 – Dimension d'une chose en longueur, largeur et profondeur.

Remarques : **a)** – Dans le discours ordinaire, étendue ne se dit que par rapport à la superficie d'une chose.

Exemple : Dans toute l'étendue de la province.

b) – L'étendue véritable n'est point pour l'œil, elle n'est accordée qu'à l'esprit [D'après Antoine de Saint-Exupéry].

c) – Selon quelques philosophes tel le Français René Descartes (1596-1650) l'étendue est l'essence de la matière.

2 – Étendue se dit aussi du temps.

Exemple : Dans l'étendue de tous les âges, de tous les siècles.

3 – [Au figuré] Il se dit aussi de plusieurs choses : l'étendue du pouvoir, de l'autorité ; l'étendue de ses devoirs ; il voudrait donner plus d'étendue à cette loi qu'elle n'en doit avoir ; il a une grande étendue de connaissances.

Éternel : 1 – Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin.

2 – Éternel est parfois employé avec le sens de *perpétuel* et signifie alors « *qui n'aura jamais de fin* » quoiqu'il ait eu un commencement.

Exemples : La vie éternelle ; la gloire éternelle ; la damnation éternelle ; la mort éternelle ; les peines éternelles.

3 – [Au figuré] Il signifie aussi *qui doit durer si longtemps* qu'on n'en sait point la fin.

Exemples : C'est une vendetta éternelle ; un procès éternel ; des haines éternelles ; des amours éternelles ; une reconnaissance éternelle.

Eternit : 1 – Appellation d'un procédé industriel permettant d'obtenir, à partir d'amiante et de ciment, un matériau léger et robuste, résistant au feu, à la chaleur et aux intempéries.

Remarque : Le procédé, inventé par l'Autrichien Ludwig Hatschek, a été protégé par un brevet en 1900.

2 – Le matériau lui-même.

Remarques : **a)** – On parle encore de fibro-ciment.

b) – L'*eternit* contient de l'amiante : il est identifié comme étant cancérigène et sa fabrication comme son utilisation sont maintenant interdites ; la démolition des constructions contenant de l'*Eternit* doit respecter des normes de sécurité précises.

Éternité : 1 – Durée qui n'a ni commencement, ni fin et qui dure toujours.

Remarque : Éternité est rité du latin *æternitās* qui signifie *durée éternelle*.

2 – [Par affaiblissement] Ce qui n'a pas de commencement ou ce qui ne finira jamais.

Exemple : Dans la citation de Pline le jeune (61-113 ap. J.-C.) : « *opera non minus æternitate tua quam gloria digna* » qui signifie en français : « *des travaux non moins dignes de l'éternité qui t'attend, que de ta gloire actuelle* » l'éternité n'a pas de fin mais elle a un commencement.

Remarque : La *perpétuité* est proprement le caractère de ce qui ne connaît ni fin

ni interruption, qui ne cessera jamais.

3 – [Par affaiblissement] Éternité signifie aussi *un temps fort long*.

Remarque : On dit « *de toute éternité* » pour dire *de temps immémorial*.

[Voir le mot *Quarantaine*].

Éternuement : Mouvement subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, dans lequel l'air, après une grande inspiration commencée et un peu suspendue, est chassé tout d'un coup et avec violence par le nez et par la bouche.

Éternuer : Faire un effort involontaire avec une respiration véhémement, excitée par quelque picotement qui se fait au fond des narines.

Exemples : Le rhume fait éternuer ; cette poudre, cette fumée fait éternuer, donne envie d'éternuer.

Étésien : 1 – Les *vents étésiens* sont des vents réguliers soufflant dans la même direction pendant un certain nombre de jours.

Exemples : Des *vents étésiens* soufflent en Espagne, en Asie ; les aquilons étésiens soufflent pendant quarante jours en été.

Remarques : **a)** – Étésien est tiré du grec ἐτήσιος qui signifie « *qui revient chaque année* ».

b) – Le mot ἐτησίαί, en grec ancien, qualifiait les vents périodiques qui soufflent du Nord-Ouest en Égypte pendant l'été ; du Nord ou du Nord-Ouest sur la mer Égée pendant quarante jours durant la canicule ; du Sud (la mousson humide d'été) dans l'Océan Indien.

2 – L'expression « *vents étésiens* » se dit particulièrement des vents réguliers qui soufflent du Nord, en mer Méditerranée orientale, en mer Égée et en mer Rouge, pendant quarante jours environ à partir du *lever héliaque* de la Canicule (étoile Sirius) le 19 juillet.

Étésies : Synonyme de *vents étésiens*.

[Voir le mot *Étésien*].

Éteule : Synonyme de *chaume*.

Éther : Fluide hypothétique admis naguère pour expliquer les phénomènes de la lumière et de la chaleur et qui aurait empli tout l'espace interstellaire de l'Univers.

Remarques : **a)** – L'existence de l'éther est contestée depuis que l'on a déterminé expérimentalement que la vitesse de la lumière, dans le vide, est finie et constante, quelle que soit la direction de sa propagation.

b) – L'éther de naguère ressemble un peu à la matière sombre ou la matière noire que l'on imagine aujourd'hui, qui est invisible et qui permettrait d'expliquer la différence entre la masse observée de l'Univers visible et la masse prédite par le modèle cosmologique généralement admis.

Éthique : Quasi-synonyme, équivalent didactique et littéraire, du mot *morale*, c'est-à-dire *qui se rapporte aux mœurs*.

Exemple : Pour les Stoïciens, la logique, l'*éthique* et la physique sont les trois parties de la sagesse, dont la philosophie est l'exercice.

Remarques : **a)** – L'éthique est la science de la morale.

b) – *Éthique* vient du grec ἠθικός par l'intermédiaire du latin *ēthicus* signifiant « *qui concerne la morale* » alors que *morale* vient du latin *mōrālis* qui signifie « *relatif aux mœurs* ».

c) – On appelle « *les éthiques d'Aristote* » les ouvrages moraux d'Aristote.

Ethnie : Ensemble de personnes que rapprochent des traits communs, notamment une certaine unité d'histoire, de langue, de culture et souvent, l'occupation d'un territoire.

Remarques : **a)** – Le terme grec ἔθνος signifie « *race* » [dictionnaire Bailly].

b) – En latin chrétien, *ethnīcus* signifie « *le paganisme* », « *les païens* » ou [par

rapport aux Hébreux] « *les gentils* ».

c) – En français, la *race* est habituellement caractérisée par l'ensemble des descendants d'un ancêtre commun.

d) – Dans la Bible juive, la *race de Jacob* est constituée par les descendants des douze fils de Jacob/Israël, qui forment les douze « *tribus d'Israël* ».

Ethniques (Statistiques –) : Les statistiques ethniques sont interdites en France par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :
« *Il est interdit de collecter ou de traiter des données à caractère personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.* » (chapitre II, article 8, paragraphe 1).

Remarque : Le terme grec ἔθνικός signifie « *qui indique la race* » [d'après le dictionnaire Bailly].

Ethnocide : On entend par *ethnocide* toute action visant à l'absorption culturelle et à la transfusion ethnique.

Remarque : Le mot *génocide* désigne l'assassinat massif et planifié d'un groupe culturel ou racial précis, dont le motif est la haine et dont le but est de supprimer l'existence même de ce groupe.

[Voir le mot *Génocide*].

Éthologie : Discours ou traité sur les mœurs et les manières.

Étiage (en anglais « *low water* ») : **1** – On appelle *étiage* le plus grand abaissement du niveau d'un cours d'eau (rivière, canal) d'un étang ou d'un lac.

Remarque : La cote d'étiage est généralement celle du niveau supérieur des fondations des ouvrages.

2 – On appelle *niveau d'étiage* le plus bas niveau atteint par un cours d'eau.

Remarque : Le niveau annuel moyen d'étiage d'un cours d'eau sert de référence pour estimer la hauteur du niveau de ce cours d'eau.

3 – Le *débit caractéristique d'étiage* (DCE) est calculé sur une série d'observations pluriannuelles de débits journaliers ; ce débit est celui au-dessous duquel l'écoulement mesuré descend pendant les dix jours de chaque année où il est le plus faible.

Remarques : **a)** – Le *niveau d'étiage* en un point donné d'un cours d'eau est le niveau le plus bas atteint en ce point pendant une longue période d'observations ; il correspond au zéro des échelles verticales servant à mesurer la hauteur de l'eau en ce point.

b) – Le débit d'objectif d'étiage (DOE) en un point d'un cours d'eau est le débit à partir duquel de premières mesures de restriction sont imposées par l'administration pour certaines activités.

c) – Étiage vient du mot latin *æstūs* qui signifie *grande chaleur* (Cicéron) et qui est à rapprocher de *æstās* qui signifie *saison d'été* (Virgile).

d) – Le mot latin *æstūs* signifie également *la marée* (César), mais aussi *les flots tumultueux* (Tite Live).

e) – L'opposé de l'*étiage* est la *crue*.

[Voir le mot *Crue*].

Étier (en anglais « *channel* », « *gut* ») : **1** – Petit canal qui aboutit à la mer ou à une grande rivière et qui peut quelquefois recevoir des petits navires.

2 – Canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants.

Étiologie : Étude sur les causes des choses.

Remarque : Le nom *étiologie* vient du mot latin *aetĭōlōgĭa* qui signifie « *recherche des causes* » ou « *apport de preuves* ».

Étocs, Estocs (en anglais « **rocks** ») : Rochers, têtes de roches rapprochés et en grand nombre, qui sortent au-dessus de l'eau ou qui sont près de la surface.

Remarque : Les étocs sont des dangers pour la navigation.

Étoffe : 1 – Ouvrage de soie, de laine, de fil d'or, d'argent pour faire des habits, des meubles, etc.

Exemples : Étoffe de laine ; étoffe de soie ; ce marchand a de belles étoffes ; c'est une bonne étoffe que le drap ; c'est une belle étoffe que le velours ; des étoffes d'or et d'argent.

[Voir le mot *Toile*].

2 – [Au figuré et familier] On dit d'un jeune homme dont les dispositions sont heureuses et n'ont besoin que d'être cultivées : « *on peut faire de ce jeune homme-là quelque chose de bon, il y a de l'étoffe* ».

3 – [Au figuré et familier] On dit dans le sens contraire : « *on ne fera jamais rien de ce jeune homme, il n'y a point d'étoffe* ».

4 – [Au figuré et familier] Condition, naissance, mérite, etc.

Exemples : Un homme de petite, de basse, de mince étoffe ; il ne doit pas faire de comparaison avec vous, il n'est pas de même étoffe ; ils ne valent pas mieux l'un que l'autre, ce sont des gens de même étoffe.

Remarque : Ce mot ne s'emploie guère en ce sens que pour dénigrer.

Étoffer : Mettre de l'étoffe, de la matière en quantité suffisante et en qualité convenable à quelque ouvrage de manufacture.

Exemples : Ce chapelier n'a pas bien étoffé ce chapeau ; on a mal étoffé cette cuirasse.

Étoile : 1 – Astre, corps lumineux qui brille au ciel par lui-même pendant la nuit, se distingue par une scintillation sensible.

Remarque : On appelle les étoiles des *astres fixes*.

2 – On appelle *Étoile du Berger* la planète de Vénus.

Remarques : **a)** – On l'appelle aussi *Étoile du matin* lorsqu'elle précède le lever du Soleil.

b) – On l'appelle *Étoile du soir* lorsqu'elle paraît après le coucher du Soleil.

3 – On appelle *Étoile* le centre où se réunissent plus de quatre allées d'un parc, ou plus de quatre routes en forêt et qui évoquent le scintillement d'une étoile.

Remarques : **a)** – S'il y a seulement trois allées ou trois routes, on dit une *fourche*.

b) – S'il y a quatre allées ou quatre routes, on dit une *patte d'oie*.

c) – La place de l'Étoile, à Paris, au centre de laquelle a été édifiée entre 1806 et 1836 un « *Arc de Triomphe* » (sic) à la gloire de Napoléon Bonaparte (1769-1821), avait été nommée *Étoile* avant l'urbanisation de la colline de Chaillot : la butte-témoin, au Nord de la colline de Chaillot, était familièrement appelée « *Étoile de Chaillot* » à cause des multiples allées forestières qui y convergeaient ; elle portait ce nom depuis 1730.

d) – La place de l'Étoile, à Paris, a été officiellement rebaptisée place Charles-de-Gaulle le 13 novembre 1972, quelques jours après la mort de l'ancien Président de la République Charles De Gaulle (22 novembre 1890 – 9 novembre 1970).

e) – Le colonel Charles De Gaulle n'a pas été plus brillant à Montcornet (17 mai 1940) ou à Abbeville (du 28 au 31 mai 1940) avec sa quatrième division cuirassée que Napoléon Bonaparte à Waterloo (18 juin 1815) ; l'un et l'autre ont laissé les Allemands envahir la France et se sont réfugiés auprès des Anglais parce que le nouveau pouvoir politique français les avait condamnés à mort par contumace.

Étonnement : **1** – Brusque ébranlement moral ; stupeur.

Remarque : L'étonnement est à l'origine de notre désir de nouvelles connaissances.

2 – Vive surprise.

3 – [*Par métonymie*] Ce qui cause une très vive surprise.

Exemple : Aller d'étonnement en étonnement.

4 – [*Par extension*] Surprise mêlée d'admiration.

Exemples : Faire l'étonnement de tous ; quel ne fut pas notre étonnement devant ce splendide spectacle.

5 – Action d'ébranler, de lézarder, de faire éclater par un choc ; le résultat de cette action.

Exemple : L'explosion a provoqué l'étonnement de la voûte.

6 – Procédé de désagrégation de matières minérales ou métalliques, lorsqu'elles sont particulièrement compactes.

7 – [*En joaillerie*] Fêlure produite accidentellement dans un diamant au cours de sa taille.

Remarque : On dit aussi *étonnure* en ce sens.

Étoupe (en anglais « *oakum* ») : **1** – La partie la plus grossière de la fibre textile, le rebut de la filasse, soit de chanvre, soit de lin.

Exemples : Étoupe de chanvre ; étoupe de lin ; paquet d'étoupe ; bouchon d'étoupe ; fil d'étoupe ; boucher avec de l'étoupe.

2 – L'étoupe *blanche* est la partie rebutée par les opérations qui dégagent le chanvre propre à faire des cordages.

3 – L'étoupe *noire* provient de vieux cordages goudronnés dont on fait la charpie qui porte cette dénomination d'étoupe noire ; les calfats en font ensuite des torons en la roulant sur leur genou avec le plat de la main : ces torons sont destinés à être ensuite enfoncés de force, avec leur ciseau et à coups de marteau, entre les joints des bordages et dans les coutures pour les remplir afin de s'opposer au passage de l'eau.

Étouper : Boucher avec de l'étoupe, ou avec quelque autre chose semblable.

Étoupille (en anglais « *fire work for priming* ») : Artifice qu'on introduit dans la lumière d'une bouche à feu et qui est destinée à servir d'amorce et à enflammer la charge de poudre.

Étoupillon : Bouchon pointu d'étoupe suifée qu'on introduit dans la lumière d'une bouche à feu quand elle n'est pas amorcée.

Étoupin : Synonyme de *valet* (d'une bouche à feu).

Étrange : **1** – Qui est hors du commun, qui sort de l'ordinaire, inhabituel ; singulier, extraordinaire.

Exemple : Personnage étrange.

2 – Caractère étrange de quelque chose ; ce qui présente un caractère étrange.

Remarque : Il y a en l'homme une quête éternelle de l'*étrange*.

3 – Qui surprend l'esprit, les sens par un ou par des caractères inhabituels.

4 – [*Vieilli*] Terrible, excessif, inconvenant.

Étrange (Particule –) : Particule fondamentale dont le comportement reste inexpliqué et qui a une étrangeté non nulle.

[Voir le mot *Étrangeté*].

Remarque : On emploie parfois le terme anglais « *strange* ».

Exemple : Le *quark strange*.

Étranger (en anglais « *foreign* ») : Se dit d'un navire appartenant à la marine d'un pays qui n'est pas le sien propre.

Étrangers (Lois sur les –) : 1 – Le décret-loi sur les étrangers, fait à Paris le 2 mai 1938, sous la présidence de Albert Lebrun (1871-1950), par le Président du Conseil Édouard Daladier (1884-1970), le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut (1872-1962) et le garde des sceaux, ministre de la justice Paul Reynaud (1878-1966), prévoyait l'expulsion du territoire français par le ministre de l'intérieur des étrangers en situation irrégulière.

Remarques : a) – Tout individu qui par aide directe ou indirecte avait facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger était passible d'une amende de 100 à 1.000 francs et d'un emprisonnement de un mois à un an.

b) – Tout étranger autorisé à séjourner en France changeant de domicile ou de résidence, même dans les limites d'une même commune si celle-ci comptait plus de 10.000 habitants, devait faire connaître sa nouvelle adresse en faisant viser sa carte d'identité au départ et à l'arrivée au commissariat de police, ou à défaut à la mairie, sous peine d'une amende de 16 à 1.000 F.

c) – Le ministre de l'intérieur pouvait, par mesure de police en prenant un arrêté d'expulsion, enjoindre à tout étranger domicilié en France ou y voyageant de sortir immédiatement du territoire français et le faire conduire à la frontière ; dans les départements frontières, le préfet avait le même droit.

d) – En 1938, le nombre des étrangers présents en France en situation régulière ou en situation irrégulière, en provenance d'Italie, d'Allemagne, d'Europe de l'Est ou d'ailleurs, atteignait 7 pour 100 de la population française.

2 – Le décret-loi sur les étrangers du 12 novembre 1938 (Gouvernement Daladier) institua :

i) La création d'une carte de travail pour les étrangers ;

ii) L'autorisation de l'assignation à résidence et de l'internement des étrangers susceptibles de porter atteinte à la sécurité ;

iii) L'ouverture de « centres spéciaux » pour permettre « une surveillance permanente » de certains étrangers indésirables.

Remarques : a) – Sont définis comme « étrangers indésirables » ceux dont les titres de séjour ne sont pas en règle et qui ne disposent pas d'un contrat de travail dûment signé avec une entreprise précise.

b) – De très nombreux étrangers provenant notamment d'Europe de l'Est, de Pologne, d'Union Soviétique ou d'Allemagne, avaient préféré quitter leur pays d'origine où ils étaient devenus indésirables pour diverses raisons et ils étaient venus en France où ils se croyaient à l'abri des persécutions.

3 – Une circulaire du 30 août 1939 (Gouvernement Daladier) ordonna le « rassemblement dans les centres spéciaux de tous les étrangers résidant sur le sol français qui sont ressortissants de pays ennemis ».

Remarques : a) – Un Camp de rassemblement (traduction de l'expression anglaise « concentration camp ») pour interner les « sujets ennemis », notamment les réfugiés juifs ou communistes expulsés d'Allemagne, a été ouvert en septembre 1939, sous le Gouvernement radical-socialiste d'Édouard Daladier, par le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut dans une tuilerie désaffectée au hameau des Milles, sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ; ce camp était placé sous commandement militaire.

b) – D'autres lieux d'internement de la région Sud-Est furent reliés au camp des Milles.

c) – La France déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, sous le 4^{ème} Gouvernement Daladier.

3 – Le décret-loi du 12 novembre 1939 (5^{ème} Gouvernement Daladier) étendit à tous les « individus dangereux pour la Défense nationale et la sécurité publique »

le pouvoir d'internement administratif des préfets.

Remarque : Le 5^{ème} Gouvernement Édouard Daladier, qui avait remplacé le 4^{ème} Gouvernement Daladier le 13 septembre 1939, a été lui-même remplacé par le Gouvernement Paul Reynaud le 21 mars 1940 ; le Gouvernement Reynaud a été remplacé par le Gouvernement Philippe Pétain le 16 juin 1940.

Étrangeté : 1 – Caractère de ce qui est étrange, bizarre, surprenant, inhabituel.

Exemples : L'étrangeté d'une condition, d'un site.

Remarques : **a)** – La demande d'étrangeté irrationnelle est immense, même dans les pays industrialisés de culture technologique et agnostique.

b) – Les gourous, mages, exorcistes ou autres charlatans sont nombreux sur le réseau *Internet*.

c) – La science est l'adversaire de l'étrangeté.

2 – Ce qui présente un tel caractère.

Exemple : Le thé est une étrangeté pour certains Français.

Étrangeté : Nombre quantique servant à expliquer le comportement des particules étranges, notamment leur durée de vie.

Remarques : **a)** – La valeur de l'étrangeté du quark *étrange* (parfois appelé quark *strange*) est de $s = -1$.

b) – Le concept d'*étrangeté* de certaines particules élémentaires du modèle standard de la physique des particules a été découvert et développé en 1953 par l'Américain Murray Gell-Mann (né en 1929, lauréat du *Prix Nobel de physique* 1969) et en 1955 et par le Japonnais Kazuhiko Nishijima (1926-2009) ; il rend compte d'une durée de vie « *étrangement* » longue qui peut atteindre 10^{-10} s.

Étrangloir (en anglais « *lashing* »), « *brail* », « *bowsing* » : **1** – Sorte de cargue.

[Voir le mot *Cargue*].

Remarques : **a)** – L'étrangloir diffère des cargues ordinaires en ce qu'au lieu d'être fixé par son extrémité sur la ralingue d'une voile, il l'est sur la vergue ou sur la corne s'il s'agit d'une voile à corne.

b) – L'étrangloir est la cargue principale des voiles établies sur corne.

c) – L'étrangloir ramène la toile de la chute arrière sous la mâchoire, où il la fixe en étranglant la voile, et de là vient son nom.

[Voir le mot *Mâchoire*].

2 – Grand levier métallique, généralement en forme de cou de cygne, fixé en dessous de l'écubier de pont : la chaîne d'ancre qu'on a filée est stoppée en se trouvant comprimée entre l'étrangloir et l'écubier de pont.

Remarques : **a)** – Certains étrangloirs sont manœuvrés avec un palan.

b) – L'étrangloir pour stopper la chaîne a été avantageusement remplacé par le dispositif inventé par monsieur Barbotin ; celui-ci consiste en une chaîne spéciale, fabriquée pour rester coincée dans les empreintes d'une couronne adaptée au diamètre de la chaîne et appelée *couronne de Barbotin*.

Un frein à friction permet d'immobiliser la couronne à empreintes et d'arrêter le mouvement de la chaîne.

[Voir le mot *Barbotin*].

3 – Filin qui sert à brider ou étrangler des tours de cordage.

Étrape : Petite faucille qui sert à couper le chaume.

Remarque : On dit *étraper du chaume* pour dire le couper avec une étrape.

Étrave (en anglais « *stem* ») : Pièce courbante et saillante de construction, de même largeur que la quille, qu'on élève sur l'extrémité avant du brion, lequel forme la liaison entre l'étrave et la quille.

Remarques : **a)** – L'étrave fait avec la direction de la quille un angle mixtiligne qu'on appelle élancement.

b) – L'étrave forme la partie avant du navire ; c'est le capion avant du navire.

c) – On dit *étrave* ou *étable*.

[Voir le mot *Étable*].

Étraver : 1 – Pousser avec l'étrave un petit navire ou un objet qui aura été attiré accidentellement par la vague d'étrave.

Remarque : Se faire étraver puis chavirer est le péril majeur que doit éviter le capitaine d'un remorqueur qui se présente pour établir une remorque, près de l'étrave d'un navire qui a de la vitesse.

2 – On fait étraver la chaîne de l'ancre dans certaines manœuvres de port où l'on juge à propos de mouiller court pour aider un évitage dans des eaux confinées.

Remarques : a) – On utilise l'ancre extérieure au cercle de giration ; la chaîne passe sous le brion et elle agit sur l'ancre beaucoup plus horizontalement que si l'on avait utilisé l'ancre intérieure ; la pénétration des pattes de l'ancre dans le fond de la mer est ainsi bien meilleure.

b) – Lorsque l'évitage est terminé, la chaîne rappelle de bas en haut vers l'écubier et l'ancre dérapera facilement ; il n'y a plus qu'à virer la chaîne au guindeau et à remettre l'ancre à poste.

Être : Être se dit pour exprimer la réalité par opposition à l'apparence.

Remarques : a) – Dieu lui-même se définit par le verbe être : « *je suis celui qui suis* » lui fait dire la Bible [*Exode 3-14*].

b) – Le problème de « *l'existence de Dieu* » est mal posé : Dieu *est*, il n'existe pas.

c) – La sentence bien connue de Descartes : « Je pense, donc je suis » signifie que si l'homme pense, il n'est pas une *créature* ordinaire qui « existe », mais quelqu'un qui « est » par lui-même, éternel, à la manière de Dieu que personne n'a *créé* et qui est la Pensée et la Parole.

d) – Le verbe « *exister* » signifie avoir été créé par quelqu'un (*ex-* signifie « à partir de » et marque le point d'où part une chose).

« *Exister* » vient du mot latin *existere* qui signifie « *sortir de* », « *s'élever de* ».

Exemple : « Rien n'existe que par celui qui est et qui l'a créé » (D'après J.-J. Rousseau).

Étreindre : 1 – Serrer fortement par un lien.

2 – Serrer, presser.

3 – S'étreindre, en parlant des personnes, c'est se serrer fortement l'un l'autre.

Remarques : a) – Embrasser, c'est serrer dans ses bras ; c'est une sorte de caresse qui est souvent accompagnée d'un baiser.

b) – Baiser, c'est appliquer sa bouche sur le visage, la main d'une personne, ou sur un objet quelconque.

Étrenne : 1 – Présent qu'on fait le premier jour de l'année.

Remarque : En ce sens, il est plus ordinaire au pluriel.

Exemples : Donner les étrennes ; il a eu ses étrennes, de belles étrennes.

2 – Les commerçants appellent *étrenne* le premier argent qu'ils reçoivent dans la journée, dans la semaine.

3 – *Étrenne* signifie aussi le premier usage qu'on fait d'une chose.

Exemple : Ce linge, cette vaisselle n'a point encore servi : vous en aurez l'étréne.

Étrier : Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal, qui pend à droite et à gauche par une courroie à une selle de cheval et qui sert à appuyer les pieds du cavalier.

Remarques : a) – On appelle *vin de l'étrier* le vin qu'on apporte aux voyageurs quand ils ont payé et qu'ils sont à cheval, ou près de monter à cheval.

b) – On dit qu'un homme *a le pied à l'étrier* pour dire qu'il est près de partir.

c) – [*Au figuré et familier*] On dit qu'un homme *a le pied à l'étrier* pour dire qu'il entre dans le chemin de la fortune.

Étriers : Bouts de filins suspendus aux basses vergues et aux vergues de hune pour soutenir les marchepieds.

Remarque : Les marchepieds sous les vergues sont soutenus de distance en distance par de petits cordages dont l'extrémité supérieure est fixée à la vergue et qu'on nomme étriers ; ces étriers et quelques nœuds de distance en distance sur les marchepieds, servent à donner aux pieds des gabiers les moyens de ne pas glisser lorsqu'ils appuient sur les marchepieds.

[Voir le mot *Marchepied*].

Étrille : Crabe comestible, à carapace rugueuse, à yeux rouges et dont la dernière paire de pattes est aplatie en palettes natatoires`

Étrille : Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse, l'ordure qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux.

Étriller : Frotter avec l'étrille.

Exemples : Étriller un cheval ; ces chevaux sont bien étrillés.

Étriqué : [Familier] Qui n'a pas l'ampleur suffisante.

Remarque : Il ne se dit guère que des habits.

Exemples : Cet habit est tout étriqué ; cette robe est étriquée ; ces rideaux sont bien étriqués.

Étrive : **1** – Une manœuvre appelle droit si elle arrive directement au point où la force est appliquée ; elle *appelle en étrive* s'il y a un changement de direction opéré par une poulie, un rouleau ou un point d'appui.

2 – Un amarrage *en étrive* se fait sur une manœuvre dont les deux branches doivent se croiser.

[Voir l'expression *Amarrage en étrive*].

Étriver (en anglais « *to be across* ») : Un cordage tendu qui agit ou appelle en faisant un coude est dit *étriver*, ou venir en étrive, ou *appeler en étrive*.

Remarque : Si l'on produit cet effet à dessein, on dit qu'on fait étriver ce cordage.

Étron : Matière fécale qui a quelque consistance.

Remarques : **a)** – Il se dit de celle de l'homme et de quelques animaux.

Exemples : Gros étron ; étron de chien.

b) – Par politesse, on évite de se servir de ce mot dans la conversation.

Étrousser : [Vieilli] Adjuger en Justice.

Exemple : Il s'est fait étrousser cette maison à bon prix.

Exemple : Il s'est fait étrousser cette maison à bon prix.

Étude : Le lieu dans lequel un procureur ou un notaire travaille ordinairement.

Étude : **1** – Travail, application d'esprit pour apprendre les sciences, les lettres, les beaux-arts.

2 – Connaissances acquises avec application d'esprit.

Exemples : Il a de l'étude, il n'a point d'étude, il n'a nulle étude.

Remarque : L'expression « *c'est un homme sans étude* » se dit principalement de ceux qui n'ont point fait les études qu'on a coutume de faire dans la jeunesse.

Étude scientifique : **1** – Une *étude scientifique* consiste à découvrir des lois capables d'expliquer et de prédire de façon contradictoire et contestable un phénomène physique.

2 – La valeur d'une étude scientifique se mesure à la pertinence de ses prédictions et par la vérification expérimentale de ses hypothèses ou de ses lois, pas du nombre de ceux qui partagent le même avis ; seule l'observation des résultats peut faire admettre qu'un raisonnement était juste.

Remarque : L'esprit humain admet facilement les explications plausibles mono-causales mais il conteste souvent les explications multi-causales.

Étudier : 1 – Appliquer son esprit, travailler pour apprendre les sciences, les lettres.

Exemples : Il étudie nuit et jour ; on ne devient point savant sans étudier ; il étudiait dans un tel collège ; étudier à l'Université.

2 – Tâcher d'entendre, de comprendre une science, un auteur, une affaire.

Exemples : Il a fort étudié son Platon, son Aristote ; étudier la nature ; il a fort étudié l'architecture navale, la navigation.

Étui (en anglais « *case* ») : Sorte de sac ou d'enveloppe en toile ordinairement peinte, pour serrer et conserver les voiles, les tentes et les objets semblables.

Remarques : **a)** – Les voiles n'y doivent être placées que dans un état complet de sécheresse, et l'on doit les retirer, quelquefois, pour les aérer.

b) – Étui est parfois synonyme de taud (*étui* ou *taud* d'embarcation) et quasi-synonyme de *coiffe* [Voir ces mots].

Eubages : Nom d'une classe de druides ou d'anciens prêtres gaulois, dont la principale occupation était l'étude de la physique, de l'astronomie et de la Divination.

Euro : Monnaie commune à la plupart des États de l'Union européenne.

Remarques : **a)** – L'euro (symbole €) est une sorte de *super deutsch mark* dont profitent la France et d'autres États européens.

b) – L'acceptation de l'euro par l'Allemagne d'Helmut Kohl avait été la contrepartie de l'acceptation, par la France de François Mitterrand, de la réunification de l'Allemagne après la chute du mur de Berlin.

c) – La France a voulu l'euro ; elle a participé à l'élaboration des contraintes imposées à tous les pays de la « zone euro » et elle les a librement acceptées pour elle-même.

Europe : L'Europe est l'une des *cinq parties du monde*.

Remarques : **a)** – L'Europe est limitée depuis l'Antiquité :

i) à l'Ouest par l'Océan Atlantique,

ii) au Nord par la Grande-Bretagne,

iii) à l'Est par le Tanais (actuel fleuve Don) et le golfe Méotide (aujourd'hui la Mer d'Azov),

iv) au Sud par la Mer Méditerranée.

b) – L'Europe est ainsi appelée du nom de la fille d'Agénor (le roi de Tyr, en Phénicie, l'actuel Liban) et de Téléphassa.

c) – Après que la princesse Europe fut enlevée par Zeus (le père de dieux), Agénor envoya ses fils Cadmos, Phinée, Thasos et Céphée la rechercher.

d) – Zeus emmena la princesse Europe en Crète, au Sud de la Mer Égée et ils eurent ensemble Minos, Rhadamanthe et Sarpédon ; plus tard, Zeus donna Europe comme épouse au roi de Crète, Astérion.

e) – La princesse Europe donna son nom à l'ensemble des terres qui sont au Nord de la Crète (la Grèce au Nord-Ouest, la Turquie au Nord-Est et l'Italie loin dans l'Ouest).

f) – Depuis le 2 mai 2013, le visage la princesse Europe est représenté sur certains billets de l'Union européenne (5, 10 et 20 euros).

[Voir les mots *Afrique*, *Asie*, *Amérique*].

Eutectique : Voir l'expression *Eutectique (Mélange –)*.

Eutectique (Mélange –) : 1 – Un mélange est *eutectique* si la proportion des corps purs qui le composent est telle que sa fusion ou sa solidification s'effectuent à température constante, alors que ces corps fondus isolément se solidifient à des températures différentes.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on refroidit un mélange fondu non eutectique, on observe que le corps en excès par rapport à la proportion eutectique commence à

se solidifier en premier.

b) – Un mélange eutectique se comporte comme un corps pur du point de vue de la fusion ou de la solidification.

c) – La température de changement d'état d'un mélange eutectique est la température de fusion du corps qui fond à la température la plus basse : c'est la température minimum du mélange en phase liquide.

d) – Le mot *eutectique* est tiré du grec εϋτηκτος « *qui fond aisément* ».

2 – Le mélange eutectique le plus familier est le mélange d'eau et de chlorure de sodium (sel de mer) que l'on épand sur les routes l'hiver : la température de fusion d'un mélange eutectique d'eau et de sel de mer est de -21,6°C, c'est-à-dire qu'il reste liquide aux températures négatives.

Remarque : Si la température atmosphérique descend au-dessous de -20°C, on remplace le chlorure de sodium (NaCl) par du chlorure de calcium (CaCl) : la température de fusion du mélange eutectique eau et chlorure de calcium est de - 51,1°C.

3 – Le brasage au plomb-étain utilisé en électronique était basé sur la propriété de fusion du mélange eutectique de 40 p 100 de plomb et 60 p 100 d'étain à une température inférieure à 200°C.

Remarque : En raison de l'interdiction d'utiliser le plomb pour les soudures électroniques en Europe depuis le 1er juillet 2006, car il s'agit d'un métal lourd, on utilise d'autres mélanges eutectiques, par exemple étain-argent-cuivre ; malheureusement, ces mélanges de substitution fondent à des températures plus élevées que le plomb-étain.

4 – Le principe des munitions à uranium appauvri utilisées contre les blindages est basé sur cette propriété qu'un mélange eutectique d'uranium et de fer fond à la température de fusion de l'uranium (1 130°C) : la tête de l'obus composée d'un alliage de tungstène et d'uranium appauvri entre en fusion au moment de l'impact à cause de la transformation de l'énergie cinétique en chaleur ; le fer contenu dans le blindage de la cible entre en fusion ; le blindage est perforé et le personnel atteint par le métal fondu subit de graves brûlures ; tout ce qui est inflammable au-dessous du blindage s'enflamme.

Remarque : L'uranium dispersé au moment de l'impact contamine l'environnement en tant que métal lourd.

5 – Le mélange eutectique fer-carbone qui constitue de la fonte est formé de 4,3 pour 100 de carbone et de 95,7 de fer ; ce mélange eutectique fondu à une température plus élevée se solidifie brusquement à 1130°C.

Évaluation des risques : L'évaluation des risques est l'estimation approximative, d'une part, des périls encourus et, d'autre part, de la probabilité pour que ces risques se réalisent. [Voir le mot *Risque*].

Évaluer : 1 – Estimer la valeur, le prix d'une chose.

2 – Fixer approximativement une quantité.

Exemple : Évaluer la durée d'un phénomène.

Évanescent : 1 – Caractère des nectaires qui s'amointrissent à mesure que le fruit se développe et qui finissent par disparaître.

Remarques : a) – Les nectaires (floraux ou extra-floraux) sont les glandes qui excrètent le nectar.

b) – Les nectaires se trouvent soit sur un disque nectarifère à la base des pièces florales (pétales, sépales ou étamines) soit sur les pétioles, sur les feuilles, sur les bractées ou même sur les pédoncules ou les fruits.

2 – [*Par extension*] Qui disparaît peu à peu.

Exemples : Couleur, image évanescence.

3 – [Au figuré] Qu'on aperçoit d'une manière fugitive.

Exemple : Des êtres angéliquement évanescents comme les chamois.

4 – [Au figuré] Qui a une apparence floue, imprécise.

5 – [Par extension] Indéfinissable, insaisissable.

Évaporer : Résoudre en gaz, en parlant des liquides.

Évêché : **1** – L'étendue, le district d'un diocèse sujet à un évêque.

Remarque : Le terme d'évêché renferme aussi quelquefois les archevêchés.

2 – Évêché se dit aussi de la dignité épiscopale.

Exemples : Prétendre à l'évêché ; aspirer à l'évêché.

2 – Évêché se prend aussi pour siège épiscopal.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, on dit qu'une ville a été *érigée en évêché* pour dire qu'on y a établi un siège épiscopal.

b) – On appelle *évêché* toute ville où il y a siège épiscopal.

3 – Évêché signifie aussi le *palais* où demeure l'évêque.

Exemples : Il est logé à l'évêché.

Remarque : Le mythique commissariat central de Marseille est connu sous le nom d'Évêché car ce fut le palais épiscopal de Marseille entre 1620 et 1908.

Évêchés (Trois –) : Voir l'expression *Trois évêchés*.

Évection lunaire : Perturbation du mouvement orbital de la Lune.

Remarques : **a)** – L'évection lunaire est provoquée par les influences contradictoires exercées par les forces d'attraction de la Terre et du Soleil sur la Lune.

b) – L'évection lunaire se manifeste par des variations de l'excentricité de l'orbite de la Lune autour de la Terre.

Éveillé : **1** – [Au figuré] Gai, vif.

Exemples : Vous êtes bien éveillé aujourd'hui ; il a l'esprit éveillé, l'air éveillé ; les yeux bien éveillés.

2 – [Au figuré] Ardent, soigneux.

Exemple : C'est un homme fort éveillé sur ses intérêts.

Remarque : [Familier] On dit qu'une femme est fort éveillée, pour dire qu'elle est un peu coquette.

Éveiller : **1** – Faire cesser le sommeil, rompre le sommeil.

2 – [Au figuré] Donner de la gaieté, rendre plus agissant et plus vif.

Exemple : Il est mélancolique, il lui faudrait quelque chose qui l'éveillât un peu.

Remarque : On dit « *il ne faut pas éveiller le chat qui dort* » pour dire qu'on ne doit pas rappeler des souvenirs fâcheux.

Événement : **1** – Ce qui survient, ce qui arrive en un temps et en un lieu déterminés.

Remarque : L'Académie française préconise la graphie « *évènement* », mais elle admet aussi la graphie ancienne « *événement* ».

2 – Fait important, aventure, incident remarquable d'un point de vue général ou particulier.

Exemples : Cette histoire, cette tragédie, ce roman, sont pleins d'événements, de grands événements, d'événements extraordinaires ; c'est un grand événement.

3 – Issue, bonne ou mauvaise, d'une action ou d'une situation.

Exemple : L'événement lui donna raison ; un heureux événement.

Remarque : L'expression « *à tout événement* » signifie : *à tout hasard, quoi qu'il arrive*.

Événement de mer (en anglais « *event* », « *peril of the seas* ») : **1** – Toute circonstance susceptible de provoquer ou ayant provoqué un dommage au navire, aux passagers ou à la marchandise transportés.

2 – On appelle *événement de mer* ce qui est arrivé de fâcheux en cours de navigation, y compris en manœuvres de port, qui aurait dû ne pas se produire mais qui peut arriver à tous ceux qui vont en mer.

Remarques : a) – Le heurt du navire de charge à vapeur « *Lieutenant Jean Le Meur* » (134,7 m) de la Compagnie Générale Transatlantique avec le musoir de la jetée sud du port de La Pallice, le 8 janvier 1948, était un *événement de mer*. Se présentant comme d'habitude dans les jetées par vent d'Ouest-Nord-Ouest, un peu avant la pleine mer d'une marée de morte-eau, le « *Lieutenant Jean Le Meur* » qui avait pris le remorqueur « *Toiras* » de 230 chevaux à l'avant, a fait une embardée soudaine sur tribord, à une cinquantaine de mètres de la jetée Sud : son étrave a percuté la jetée Sud alors que sa machine battait en *arrière toute répété*.

Le remorqueur « *Bassens* » de 500 chevaux marchait comme le navire à tribord arrière, relié seulement par un lance-amarre, prêt à établir une remorque.

Le pilote était Budail.

Les avaries subies à cette occasion n'ont pas empêché le navire d'entrer à La Pallice à la marée suivante.

Des *événements* semblables se sont reproduits quelquefois jusqu'au rescindage de la jetée Sud (dans les années 1980) notamment lorsque le navire de charge « *Bulk Merchant* » est entré à La Pallice sans propulsion, car en avarie de réducteur, après avoir été remorqué depuis l'île d'Yeu par le « *Guérande* » de 1 000 chevaux muni d'une tuyère Kort.

Le « *Bulk Merchant* » avait pris sur rade la remorque du remorqueur « *Saint-Gilles* » de 1 000 chevaux à tuyère Kort à l'avant ; le remorqueur « *Guérande* », semblable au « *Saint-Gilles* », marchait comme le navire à son arrière tribord, la remorque établie mais molle.

L'étrave du « *Bulk Merchant* » a heurté le musoir de la jetée sud.

La cause probable de l'embardée que font les navires dans ces conditions est un cisaillement de courant devant les jetées pendant le flot, qu'il s'agisse des anciennes jetées de l'avant-port de La Pallice, des digues de la nouvelle darse de Chef-de-Baie ou de celles du port de pêche de Chef-de-Baie.

Le « *Gange* », des Messageries Maritimes et de nombreux autres navires ont manqué le passage des jetées de l'ancien avant-port de La Pallice : c'est toujours la jetée Sud qui était touchée, provoquant des avaries plus ou moins graves.

b) – On évitera d'utiliser l'expression « *fortune de mer* », qui peut prêter à confusion, lorsque l'on veut signifier « *événement de mer* » ou « *accident de mer* ».

[Voir les expressions *Accident de mer* et *Fortune de mer*].

Évent : 1 – Altération dans produits les alimentaires solides ou liquides, qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût.

Exemples : Du lard qui sent l'évent ; du vin qui sent l'évent, qui a de l'évent.

2 – On dit « *mettre à l'évent* » pour dire *mettre à l'air* et cela se dit principalement des effets et des marchandises qui viennent d'un lieu suspect de contagion.

Exemple : Mettre des marchandises à l'évent.

Remarque : On dit « *donner de l'évent* » à une pièce de vin, pour dire *y donner de l'air* en faisant une petite ouverture par en haut.

Évent : [Terme d'artillerie] Différence du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce.

Exemple : On dit « *ce boulet a trop d'évent* » pour dire qu'il a trop peu de diamètre.

Éventail : Papier ou taffetas, etc. étendu sur de petits bâtons plats reliés à une extrémité, qui peuvent se replier les uns sur les autres et duquel on se sert pour s'éventer lorsque

l'éventail est ouvert.

Remarque : Tailler un arbre en éventail, c'est lui donner la forme d'un éventail ouvert.

Éventail (Voile à –) : Voile dont les laizes sont taillées en forme de langue de chat, c'est-à-dire de manière à venir se réunir aux points d'écoute.

Remarque : Ce type de fabrication améliore la solidité de la voile, mais il demande davantage de main d'œuvre et il augmente la dépense en toile si l'on veut disposer la trame comme il convient.

Éventaire : Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes ambulantes de fruits, de légumes, de poisson, etc.

Éventer (en anglais « *to bring out of the water* », « *to fill* », « *to air* ») : **1** – En parlant de la *quille*, c'est l'amener jusqu'à la surface de l'eau par l'effet de l'abattage en carène. **2** – En parlant d'une *voile*, lorsqu'elle est sur le mât ou en ralingue, c'est la brasser jusqu'à ce qu'elle porte convenablement.

Remarque : Lorsque l'on fait servir après avoir été en panne, on dit qu'on *évente*. [Voir le mot *Servir*].

Éventouse (en anglais « *light hole* ») : Terme générique désignant une ouverture dans la coque ou dans un pont pour donner passage à l'air et à la lumière.

Éventrer (en anglais « *to split* ») : Éventrer une voile, c'est la crever, la défoncer, la percer ou la fendre à coups de couteau quand, dans un grand vent, son action présente un risque pour la mâture, ou compromet la sécurité du navire, et qu'on ne peut la déborder, ni l'amener, ni la carguer, ou qu'on n'en a pas le temps.

Remarques : **a)** – Cette opération n'est envisageable que pour des petits navires ou des embarcations.

b) – Si, dans un moment pressant, l'écoute de misaine d'une embarcation est engagée et si l'on est contraint d'en couper la ralingue d'en bas, les Anglais appellent cette manière de réduire la voilure : « *prendre un ris à l'irlandaise* ».

Évêque : Prêlat du premier ordre de l'Église, chargé de la conduite d'un diocèse.

Remarque : On appelle « *évêque in partibus infidelium* » ou plus ordinairement, « *évêque in partibus* » un évêque pourvu honorifiquement par le Pape, d'un évêché dont le territoire est actuellement au pouvoir des Infidèles mais où il ne peut se rendre et sur lequel il n'a aucun pouvoir.

[Voir le mot *Évêché*].

Éveux (en anglais « *loose* ») : Synonyme de *peu étanche*.

Évidé (en anglais « *running* ») : On dit que les fonds de la carène sont évidés lorsqu'ils ont peu de renflement, surtout à l'arrière du maître-couple.

Remarque : Les navires à l'arrière évidé obéissent généralement bien à la barre.

Évidence : Notion si parfaite d'une vérité qu'elle n'a pas besoin d'autre preuve.

Remarques : **a)** – Ce qui fait aujourd'hui l'évidence ne l'a pas toujours fait.

b) – Ce qui est tenu pour acquis sans s'interroger est le résultat d'un processus historique et sociologique.

Évincer : **1** – Écarter quelqu'un, le plus souvent par intrigue, d'une place ou d'une situation avantageuse.

2 – Déposséder, dépouiller juridiquement quelqu'un d'une chose dont il est en possession.

Remarque : Il a été évincé de cette terre par arrêt.

Évitage (en anglais « *swinging* ») : **1** – Modification du cap d'un navire (rotation horizontale autour du centre de masse de ce navire) *sans translation* notable de son centre de masse (vitesse-surface nulle ou quasi-nulle).

Remarques : a) – Lorsque la rotation s'accompagne d'une translation latérale dans le même sens que la rotation, on parle de *giration*.

b) – Un navire qui fait route et qui change sensiblement de cap entre en giration : il subit une translation latérale dans le même sens que sa rotation ; sa rotation est auto-entretenu, sauf s'il rencontre la barre ou s'il subit une action extérieure perturbatrice.

[Voir le mot *Rencontrer*].

2 – Changement de cap d'un navire à l'ancre dans une rade ; l'évitage s'effectue de lui-même lorsque le vent ou la marée viennent à changer de force ou de direction parce que l'avant du navire rappelle sur sa chaîne et que l'ensemble du navire est entraîné dans la direction et le sens où portent le vent ou le courant.

3 – Changement de bord à quai d'un navire amarré dans un port, soit en employant les amarres du navire, soit en utilisant les propulseurs transversaux du navire, soit avec l'assistance de remorqueurs.

4 – On appelle *évitage* la manœuvre qu'un navire arrivant au port effectue à l'approche de son poste à quai à l'aide de sa barre et de sa machine, éventuellement de ses propulseurs transversaux, ou avec l'assistance de remorqueurs, afin de changer son cap de 180° ou à peu près et pour se retrouver accosté le cap vers la sortie.

5 – On appelle encore *évitage* l'espace nécessaire pour qu'un navire effectue un évitage cap pour cap dans un sens ou dans l'autre.

Remarques : a) – L'évitage d'un navire mouillé sur une seule ancre est un cercle centré au point où l'ancre a été mouillée, de rayon égal à la somme de la touée de chaîne et de la longueur du navire.

b) – L'affourchage permet de réduire [l'espace nécessaire pour] l'évitage.

Éviter (en anglais « *to swing* ») : **1** – Changer le cap d'un navire dans une zone portuaire :

i) soit en s'aidant d'amarres et éventuellement de remorqueurs, si le navire est dans un bassin ou une darse confinés,

ii) soit en utilisant la machine et la barre, éventuellement un pied d'ancre, dans une darse ou un bassin, si la place n'est pas comptée,

iii) soit sous l'action du vent ou de la marée, lorsqu'ils viennent à changer, si le navire est au mouillage dans une rade.

2 – Un navire amarré est évité cap au Nord si sa ligne de quille est dirigée Nord-Sud et que son étrave est au Nord.

3 – Un navire au mouillage est évité cap au Nord si sa ligne de quille est dirigée Nord-Sud et que son étrave est au Nord ; dans ce cas, le vent vient du Nord ou le courant vient du Nord, ou la combinaison des deux exerce une poussée dirigée vers le Sud.

4 – Éviter un navire au mouillage, c'est lui faire prendre un cap qui lui permette de gagner le large dès que son ancre aura dérapé.

Remarques : a) – On peut s'aider d'une amarre disposée en croupiat pour faire effort sur l'arrière du navire.

b) – Un navire affourché (mouillé sur deux ancres) doit éviter dans le bon sens, c'est-à-dire de manière à défaire les éventuels tours dans les chaînes et à ne pas faire de tours supplémentaires.

5 – Éviter un navire à quai, c'est changer le bord à quai en restant au même poste,

i) soit avec l'aide de remorqueurs, ou en utilisant les propulseurs transversaux du navire,

ii) soit en utilisant la machine en avant sur la garde de l'avant, avec la barre vers le quai, jusqu'à ce que l'étrave s'appuie sur le quai et que la ligne de quille soit perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire au quai ; puis en faisant forcer une longue amarre de l'avant, capelée à l'un des bollards du

quai, vis-à-vis du poste, à peu près à l'endroit où se trouvait l'arrière ; enfin en faisant forcer cette longue amarre en même temps que l'on utilise la machine alternativement, en avant avec la barre toute pour rapprocher l'arrière du quai, ou en arrière.

Évoluer : 1 – [Pour un navire] Faire mouvement en changeant de cap.

2 – Se déplacer par une succession de mouvements variés.

3 – [Au figuré] Évoluer dans l'existence, c'est changer de condition, d'avis, de convictions.

4 – Se transformer par étapes successives.

5 – Passer progressivement d'un état à un autre.

6 – Passer par les divers stades de son développement habituel.

Exemple : Cette maladie a évolué sous une forme atténuée

Évolution : 1 – Action de faire mouvement en changeant de cap.

Remarques : a) – En manœuvre, un évitage du navire *sur place* n'est pas une évolution.

b) - En manœuvre, on parle d'*évolution* quand la trajectoire du navire n'est pas stabilisée en direction.

Exemple : L'évolution de l'armée navale.

c) – Lorsque le centre de masse d'un navire décrit de façon continue un arc de cercle, on parle plutôt de *giration*.

Exemple : Entrer en giration continue.

2 – Processus continu de transformation.

3 – Passage progressif d'un état à un autre.

4 – [En parlant d'une pathologie] Passage par les divers stades de son développement habituel ; présentation de ses manifestations, de ses symptômes, de ses effets morbides successifs.

5 – [Biologie – Si le terme de l'évolution est prévisible] Développement individuel d'un organisme animal ou végétal depuis la cellule initiale qui le renferme tout entier en puissance et jusqu'à l'âge adulte.

6 – [Biologie – Si le terme de l'évolution n'est pas prévisible] Ensemble des transformations qui ont conduit à l'apparition, puis à la diversification des espèces par filiation à partir d'une même forme de vie primitive.

Remarque : En ce sens, évolution est synonyme de *phylogénèse*.

EVP (en anglais « **TEU** ») : Sigle signifiant « *équivalent vingt pieds* » (en anglais « **twenty feet equivalent unit** »).

Remarques : a) – On utilise le sigle *EVP* pour caractériser la capacité d'un navire porte-conteneurs pouvant charger des conteneurs de différentes dimensions.

b) – Les conteneurs ont des dimensions normalisées, mais il existe plusieurs normes (par exemple longueur 20 pieds ou longueur 40 pieds) ; on convertit en fractions du volume d'un conteneur de vingt pieds, les volumes des conteneurs des différentes dimensions qui sont transportés ou qui peuvent être transportés.

[Voir le mot *Conteneur*].

Exa : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10¹⁸ fois** cette unité (symbole : **E**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Exact : 1 – Régulier, ponctuel, soigneux, qui observe ponctuellement tout ce qu'il faut jusqu'aux moindres choses.

Exemples : Il est fort exact ; auteur exact ; vous n'êtes pas assez exact ; il faut être

exact à tenir sa parole ; exact à payer au terme préfix.

2 – Qui exclut l'approximation.

Remarque : Les figures géométriques (point, ligne droite, carré, sphère, etc.) que nous observons dans le monde réel ne sont jamais que des approximations.

3 – Précis et réel.

Exemples : Au sens exact du terme ; c'est le terme exact ; il fallait maintenant savoir quel danger exact menaçait.

4 – Net et précis.

Exemples : Avoir une connaissance exacte du phénomène des marées océaniques ; c'est l'exacte vérité.

5 – Conforme à un modèle.

Exemple : L'imitation exacte de la nature.

6 – Conforme à la vérité, à la réalité.

Exemple : Réponse exacte.

Exaction : 1 – Action d'exiger par la contrainte ce qui n'est pas dû.

2 – Mauvais traitement, acte de violence.

Excentricité (en anglais « *eccentricity* ») : 1 – Paramètre caractérisant la forme d'une conique.

2 – Dans une orbite elliptique, l'excentricité est le rapport de la distance entre le centre et un foyer et la moitié de l'axe le plus long de l'ellipse (grand axe).

3 – L'excentricité d'un cercle est 0 ; au-dessus de cette valeur, on parle d'une ellipse et plus la valeur monte, plus l'ellipse s'aplatit.

Excentricité de l'orbite terrestre : 1 – Selon la *première loi de Kepler*, la Terre décrit une orbite elliptique autour du Soleil.

Remarques : **a)** – En réalité, le Soleil et la Terre tournent l'un et l'autre autour de leur barycentre commun.

b) – Le barycentre du système Terre-Soleil est situé à l'intérieur du Soleil.

2 – L'excentricité de l'orbite terrestre est : $e = 0,01671$.

Remarques : **a)** – L'excentricité de l'orbite terrestre varie entre 0 et 0,07 avec une période de 400 000 ans.

b) – La Terre subit également l'influence des autres planètes du système solaire dans son chemin autour du Soleil ; il en résulte de petites variations de l'excentricité de son orbite elliptique.

Exceptionnelles (Vagues –) : Voir le mot *Résonance* et les expressions *Mer croisée*, *Vagues exceptionnelles*.

Exclusif (Système de l'–) : 1 – Le régime des échanges commerciaux entre les colonies françaises et la métropole fut strictement réglementé au début du XVIII^{ème} siècle : on l'appelait le *système de l'exclusif*.

Remarques : **a)** – Les colonies ne pouvaient pas produire de denrées susceptibles de concurrencer celles qui étaient produites en France métropolitaine.

b) – Les colonies devaient produire des denrées tropicales et elles ne pouvaient exporter que des produits bruts ou semi-bruts.

c) – Les colonies ne pouvaient pas commercer entre elles.

2 – La métropole devait subvenir à tous les besoins des colonies.

La métropole assurait la protection militaire des colonies.

3 – Les négociants de la métropole étaient les seuls acheteurs de produits coloniaux.

Remarque : Les négociants de la métropole fixaient eux-mêmes les prix des marchandises qu'il devaient payer aux planteurs coloniaux.

Exégèse : 1 – Au sens propre et originaire, l'*exégèse* est le commentaire, l'explication, l'interprétation grammaticale et historique de la Bible par les rabbins, ou par des

personnes acceptées par ceux à qui l'exégèse s'adresse, ou par des personnes désignées par l'Autorité.

2 – Par extension, on appelle *exégèse* l'explication, l'interprétation, le commentaire détaillé d'un texte littéraire, d'un ouvrage historique, d'une doctrine, de la pensée d'un auteur, etc., et qui mettent en œuvre la rigueur et les méthodes des diverses disciplines scientifiques capables de l'éclairer.

Exégète : 1 – Dans l'Antiquité, les exégètes étaient les interprètes autorisés des rites, des oracles et des prodiges.

2 – Au Moyen Âge, l'exégète était un *scolia*ste, c'est-à-dire un commentateur d'ouvrages anciens.

[Voir les mots *Scolia*ste, *Scolastique*].

3 – L'exégète est maintenant une personne qui se consacre à l'exégèse de textes qu'il considère comme sacrés.

4 – [*Par extension*] On appelle aussi *exégète* celui qui explique, interprète et commente un texte littéraire, un ouvrage, un auteur.

Exemple : 1 – Personne, conduite, manière d'être, action qui peut être proposée à l'admiration ou à l'imitation, ou au contraire à la désapprobation.

Exemple : Cette manœuvre est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

Remarque : Le mot « *exemple* » est tiré du latin classique *eximere* qui signifie *tirer de, ôter, enlever*.

2 – Châtiment, peine que l'on inflige à quelqu'un pour servir de leçon ou d'avertissement.

Exemple : Pendant la Première Guerre Mondiale, il est arrivé que l'on fusillât des soldats tirés au sort, pour l'exemple, après des mutineries dans les tranchées.

3 – La leçon ou l'avertissement qu'on en tire.

Exemple : Que cette punition vous serve d'exemple !

4 – Ce qui peut servir de référence, de terme de comparaison, d'illustration, de preuve.

Exemple : « J'attends toujours que vous m'apportiez un exemple convaincant ».

5 – Texte, phrase, membre de phrase que l'on cite pour étayer ou illustrer une règle, une définition, une tournure, l'emploi particulier d'un mot.

Exemples : Il est bon qu'un glossaire contienne de nombreux exemples ; l'écriture inclusive est l'exemple d'une fausse bonne idée.

Exequatur : L'*exequatur* est une procédure spéciale permettant de rendre exécutoire en France, soit une décision de justice étrangère, soit une sentence arbitrale, qu'elles aient été rendues en France ou qu'elles aient été rendues à l'étranger.

Remarque : Le verbe latin *exsequor* signifie *suivre jusqu'au bout, exécuter jusqu'au bout*.

Exergue : Petit espace qui est pratiqué au bas du type d'une médaille, et qui en est séparé par une ligne.

Remarque : On met d'ordinaire dans l'*exergue* la date de l'année où la médaille a été frappée.

Exhaustif : 1 – Qui épuise.

Exemples : Un effort exhaustif, qui épuise les forces, l'énergie ; des cultures exhaustives, qui épuisent la terre en lui ôtant ses éléments productifs.

2 – [*Au figuré*] Qui épuise une matière, un sujet.

Exemples : Un relevé, un inventaire exhaustif ; cette bibliographie est loin d'être exhaustive.

Exhaussement : Élévation.

Remarque : Exhaussement ne se dit qu'en termes d'architecture et en matière de construction à terre.

Exhaustif (en anglais « *exhaustive* ») : 1 – Qui absorbe, épuise (les forces de) l'homme.

Remarque : L'adjectif anglais *exhaustive* a été créé par le philosophe britannique Jeremy Chaulveron Bentham (1748-1832), précurseur du libéralisme, à partir du supin *exhaustum* du verbe latin exhaurire qui signifie *épuiser, ruiner*.

2 – [Au figuré] Qui épuise une matière, une question ; qui traite un sujet d'étude à fond et sans rien omettre.

Exemples : Description exhaustive ; résumé exhaustif.

2 – [Par extension] Qui traite à fond un sujet.

Exhaustion : 1 – Méthode d'analyse qui consiste, dans l'examen d'un problème, à épuiser toutes les hypothèses possibles.

Exemples : Démontrer par exhaustion ; légiférer par exhaustion.

Remarque : La méthode par exhaustion est dans la culture anglaise ; en France, on privilégie, par principe, l'établissement de lois ou de règles générales.

2 – [En mathématiques] On appelle méthode d'exhaustion celle qui consiste à calculer ou à vérifier une grandeur au moyen d'approximations de plus en plus précises.

Exhérédition : 1 – Action de déshériter.

Exemple : Menacer ses héritiers d'exhérédition.

2 – Résultat de cette action.

Exhéréder : Déshériter par testament.

Exemple : Par le Traité de Troyes du 21 mai 1420 qui fut enregistré par l'Université de Paris et les États-Généraux de langue d'oïl, le roi de France Charles VI (1368-1422) a exhérédé son quatrième fils Charles de Ponthieu (1403-1461) du trône de France, au profit de son petit-fils, le Plantagenêt Henri de Lancastre (1421-1471) qui, par ailleurs, devint *roi d'Angleterre* sous le nom de Henri VI à la mort de son père Henri V, le 31 août 1422 ; Henri de Lancastre, âgé de 10 mois, fut proclamé « *roi de France et d'Angleterre* » à la mort de son grand-père, le roi de France Charles VI, le 21 octobre 1422.

Remarque : Le quatrième fils de Charles VI, Charles de Ponthieu, un prétendant à la succession de son père Charles VI mais qui avait été exhérédé contre les lois de succession au trône de France, était soutenu par le Sud du royaume ; il reconquit la couronne de France par les armes, notamment par la victoire de Patay (dans l'actuel département du Loiret) le 18 juin 1429, contre l'armée anglaise de John Fastolf (1380-1459) ; Charles de Ponthieu fut couronné et sacré roi de France sous le nom de Charles VII en la cathédrale de Reims, le 17 juillet 1429, en présence de son beau-frère René d'Anjou (le « *bon roi René* », 1409-1480) et de sa supposée parente Jeanne d'Arc (1412-1431).

[Voir le mot *Patay*].

Exiger : 1 – Réclamer impérativement quelque chose en vertu d'un droit légitime, d'une autorité reconnue ou prétendue.

2 – Faire payer, faire fournir quelque chose par une espèce de droit soutenu de la force.

3 – Obliger à quelque chose au-delà de ce qui est dû.

4 – [Au figuré] Obliger, engager à faire certaines choses, à remplir certains devoirs.

Remarque : En ce sens il se dit ordinairement des choses morales.

Exemples : Votre honneur exige cela de vous ; cette charge exige une grande assiduité.

Exigu : Fort petit, modique.

Exiler : 1 – Bannir, envoyer en exil.

Exemple : On l'a exilé de la ville.

2 – Reléguer.

Exemples : Il est exilé en Bretagne ; on l'a exilé à Quimper.

3 – [Au figuré, avec le pronom personnel] S'éloigner, se retirer.

Exemples : Il s'est exilé de la ville ; il s'est exilé à la campagne.

Existence : 1 – État de ce qui a l'être actuellement.

Remarque : Pour Jean-Jacques Rousseau, l'existence est donnée par celui qui est.

Exemple : Les créatures existent.

2 – Réalité.

Remarque : Le mot *existence* n'a pas le même sens quand il s'agit d'un être mathématique ou quand il est question d'un objet matériel : un être mathématique existe pourvu que sa définition n'implique pas contradiction, soit en elle-même, soit avec les propositions antérieurement admises.

Exister : 1 – Surgir du néant ou avoir une cause (la cause peut être Dieu).

Remarques : **a)** – Dieu n'existe pas, *il est*, depuis toujours et pour l'éternité.

b) – Quand Dieu se présente, il dit « *je suis celui qui suis* » [Exode 3:14].

c) – Jésus dit : « En vérité, avant qu'Abraham fût, *je suis* » [Jean 8:58].

2 – Avoir une réalité dûment constatée en un lieu et à une époque donnés.

Exemple : Marchandises existant en magasin.

3 – Se trouver.

Exemple : Au cas où telle chose n'existerait pas à tel endroit.

4 – Durer.

Exemple : Quelque chose existe encore ; existe toujours ; n'existe plus.

Remarque : Ne plus exister, c'est avoir disparu.

5 – Vivre, biologiquement.

Remarques : **a)** – Commencer d'exister, c'est naître.

b) – Cesser d'exister, c'est mourir.

6 – Vivre, au sens matériel du terme.

Exemple : Moyens d'exister.

7 – Se manifester dans la vie de manière éminente.

Exemple : « Existe !... Sois enfin toi-même ! »

8 – Avoir de l'importance, compter pour quelqu'un.

Exemple : Cesser d'exister pour quelqu'un.

Exocet : Le missile air-mer AM 39 *Exocet* a été utilisé en 1982 dans le conflit des Malouines entre la Grande-Bretagne et l'Argentine, puis en 1984-85 dans le Golfe Persique pendant la guerre Iran-Irak.

Remarques : **a)** – Le missile *Exocet* semble avoir un meilleur résultat si l'avion qui le lancera sur la cible part d'un terrain terrestre que si l'avion a été catapulté et a subi une très forte accélération au décollage.

b) – La charge militaire du missile AM 39 *Exocet* n'est que de 165 kg d'explosif.

c) – Pendant la guerre Iran-Irak, des *Super Étendards* irakiens attaquent des pétroliers venant charger à l'île de Kharg ; les missiles *Exocet* irakiens, qui ont régulièrement atteint leurs cibles, purent déclencher des incendies à bord de ces navires, notamment dans les emménagements de l'arrière ; mais les missiles *Exocet* ne sont pas faits pour couler des gros navires.

d) – Depuis la perte de leur frégate « *Sheffield* » en mai 1982 aux Malouines, atteinte par un missile *Exocet* lancé d'un *Super-Étendard* argentin, la presse

anglo-saxonne dénigre systématiquement le missile Exocet ; en réalité, les Anglais ont été humiliés parce qu'un seul petit missile Exocet a mis hors d'usage un bâtiment de guerre très moderne, mais manifestement trop vulnérable pour être engagé dans un conflit ; le « *Sheffield* » a fini par être sabordé après plusieurs jours en remorque sans que l'incendie qui le ravageait ne puisse être maîtrisé.

Exondation : Émersion d'une terre, d'une région, d'un terrain après une inondation ou en raison d'une régression.

[Voir les mots *Inondation*, *Régression*].

Exonération de responsabilité du transporteur de marchandises : 1 – Le transporteur est en principe responsable des pertes ou dommages subis par la marchandise depuis la prise en charge jusqu'à la livraison au destinataire.

2 – L'*exonération de responsabilité* du transporteur maritime supprime entièrement son obligation de rendre la marchandise au destinataire final, en bon état, au jour et à la date convenus dans le contrat de transport.

3 – Les neuf cas pour lesquels le transporteur peut invoquer, selon la loi française de 1966, l'*exonération de sa responsabilité* sont :

i) Innavigabilité du navire ;

ii) Fautes nautiques du capitaine, du pilote ou d'autres préposés du transporteur ;

iii) Incendie ;

iv) Faits constituant un événement non imputable au transporteur ;

v) Grèves ou lock-out ou arrêts ou entraves apportés au travail pour quelque cause que ce soit, partiellement ou complètement ;

vi) Vice propre de la marchandise ou freintes de route dans la mesure des tolérances d'usage au port de destination ;

vii) Fautes du chargeur, notamment dans l'emballage, le conditionnement ou le marquage des marchandises ;

viii) Vices cachés du navire échappant à un examen vigilant ;

ix) Acte ou tentative de sauvetage de vies ou de biens en mer ou déroutement à cette fin.

4 – Le transporteur ne peut pas invoquer, selon la loi française de 1966, l'*exonération de sa responsabilité* si le chargeur ou son ayant droit a apporté la preuve que les pertes ou dommages sont dus, en tout ou en partie, à une faute du transporteur ou de ses préposés, autre que la faute nautique du capitaine, du pilote ou d'autres préposés du transporteur.

5 – La loi française de 1966 est inspirée par la Convention de Bruxelles 1924 ; il n'y pas de différence majeure entre la loi de 1966 et la Convention de Bruxelles 1924 pour l'*exonération de la responsabilité du transporteur*.

6 – La Convention de Hambourg 1978 ne retient pas toutes les exonérations de responsabilité des Règles de La Haye et de la loi française de 1966 ; pour les Règles de Hambourg, le transporteur n'est exonéré de responsabilité que dans 4 cas :

i) en cas d'incendie, sauf si le chargeur ou l'ayant droit à la marchandise prouve que l'incendie ou les dommages subis résultent d'une faute ou d'une négligence du transporteur ;

ii) en cas de transport d'animaux vivants, si les dommages tiennent aux risques particuliers de ce genre de transport ;

iii) en cas de conséquences des mesures prises pour sauver des vies humaines en mer ou des mesures raisonnables pour sauver des biens ;

iv) si une faute imputable au transporteur a concouru à une perte, à un

dommage ou à un retard à la livraison, il y a toutefois une exonération de responsabilité pour la part de dommages provenant des autres causes.

Exorbitant : Excessif, qui passe de beaucoup la juste mesure.

Exorciser : Conjururer, se servir des paroles et des cérémonies de la religion pour chasser les démons.

Exemples : Exorciser les démons ; exorciser un possédé.

Exosphère (en anglais « *exosphere* ») : **1** – Couche externe de l'atmosphère, au-delà de l'hétérosphère ; c'est la couche la plus haute de l'atmosphère, et elle s'élève de 550 jusqu'à 10 000 kilomètres au-dessus de la surface de la Terre.

2 – L'exosphère réfléchit la lumière ultraviolette en provenance du Soleil.

Remarques : **a)** – Des atomes ou des molécules d'hydrogène et d'hélium très légers, qui ne sont plus soumis à l'action de la pesanteur, s'échappent constamment de l'exosphère vers l'espace.

b) – L'exosphère et l'ionosphère forment ensemble la *thermosphère*.

Dans la thermosphère, la température augmente avec l'altitude ; la pression y est très faible et la température, qui mesure l'énergie cinétique des molécules de gaz, peut dépasser 1 000 °C.

c) – De nombreux satellites artificiels de la Terre sont en orbite dans l'exosphère.

Exotérique : Se dit d'une doctrine professée en public.

Remarque : Exotérique s'oppose à *ésotérique*, qui est un enseignement secret.

Exotique : Étranger, qui n'est pas naturel au pays.

Exemples : Plante exotique ; terme exotique.

Expansion de l'Univers : **1** – Hypothèse du *Modèle Standard*, actuellement admise par la majorité des cosmologistes, qui considère que les galaxies s'écartent les unes des autres.

[Voir l'expression *Modèle Standard*].

2 – Le Russe Alexander Friedmann en 1922 et le Belge Georges Lemaître en 1927 ont montré indépendamment que, dans le cadre de la relativité générale, l'Univers était en expansion.

Ces hypothèses furent confortées par les observations de l'Américain Edwin Hubble en 1929.

Remarques : **a)** – L'expansion serait accélérée par l'hypothétique et mystérieuse « matière noire ».

[Voir l'expression *Matière Noire*].

b) – Albert Einstein avait présenté en 1917 un modèle d'Univers statique qui n'avait ni commencement ni fin ; il ajouta alors aux équations de la relativité générale qu'il avait publiées en 1915 un terme appelé « *constante cosmologique* » pour tenir compte de cette propriété.

c) – En 1931, Einstein tenta de modifier sa *constante cosmologique* pour l'adapter à l'hypothèse d'un Univers en expansion mais dont la densité resterait inchangée, car il produirait de l'énergie à partir du vide ; mais il ne publia pas cette modification.

Expatrier : **1** – Obliger quelqu'un de quitter sa patrie.

2 – [Avec le pronom *personnel*] Abandonner sa patrie pour s'établir ailleurs.

Exemple : S'expatrier.

Expectative : Se dit d'une espérance, d'une attente fondée sur quelque promesse, sur de belles apparences.

Exemples : Il n'a encore rien obtenu mais il est dans l'expectative d'une promotion ; il vit toujours dans l'expectative.

Expédient : Moyen de terminer une affaire.

Expédier (en anglais « *to dispatch* », « *to send* », « *to fit out* ») : **1** – Dépêcher, hâter l'exécution, la conclusion d'une affaire, d'une chose.

Exemples : Expédier une affaire ; expédier la besogne.

2 – *Expédier un navire de charge* c'est le charger, le munir d'approvisionnements et l'équiper pour le faire partir.

3 – *Expédier un bâtiment de guerre* c'est aussi lui donner une destination, ou des ordres pour l'accomplissement d'une mission.

4 – Expédier des marchandises, expédier un ballot, c'est les envoyer.

5 – Expédier des lettres, des provisions, des brevets, etc. c'est les revêtir de toutes les formes nécessaires pour les rendre valables.

Expédition(en anglais « *expedition* », « *enterprise* ») : **1** – En parlant d'un navire, c'est l'action de l'expédier.

[Voir le mot *Expédier*].

2 – Accomplissement des ordres en vertu desquels un navire a été expédié.

3 – [*Par extension*] Synonyme de division d'un certain nombre de *bâtiments* chargés d'une mission.

3 – Le but et l'objet de la mission.

Expérience : **1** – Épreuve qui se fait à dessein ou par hasard.

Remarques : **a)** – L'expérience est la somme des connaissances acquises par un long usage.

b) – L'expérience rapproche l'avenir du passé.

c) – Une collection de situations vécues n'a pas, à elle-seule, valeur de preuve.

2 – *L'expérience* permet à tout moment de ne considérer que les informations vraiment nécessaires pour résoudre le problème qui se pose, parmi la multitude de celles qui sont accessibles à nos sens ; *l'expérience* permet d'inhiber les informations non pertinentes pour le moment présent.

Remarques : **a)** – Disposer de trop d'informations peut retarder la décision.

b) – La prise en compte d'informations inutiles conduit parfois à prendre une mauvaise décision.

3 – *L'expérience* est la faculté de prédire la plus probable des évolutions possibles d'un phénomène en cours, en se focalisant sur les aspects importants de la situation actuelle et en inhibant les informations non pertinentes.

4 – *L'expérience* nécessite la connaissance directe ou quasi directe d'un grand nombre de phénomènes comparables au phénomène en cours et la maîtrise des analogies ou des similitudes qui rendent leurs comparaisons possibles.

5 – *L'expérience* permet d'apprécier spontanément la probabilité de réussite d'une opération qui pourrait paraître, *a priori*, incertaine et hasardeuse.

Remarque : Le pilote spécialiste du port peut donner au capitaine qu'il assiste pour la manœuvre de son navire, l'assurance que, *d'après son expérience* (en anglais « *in his experience* »), des navires comparables au sien font régulièrement la manœuvre projetée avec des chances raisonnables de succès.

6 – Face à une situation que l'on n'a encore jamais rencontrée, l'expérience est un fardeau dont il est difficile de se dégager pour raisonner juste.

Remarque : L'ingénuité de la jeunesse inexpérimentée aide à avoir une claire vision des problèmes nouveaux qui se présentent de manière imprévue.

7 – *L'expérience* est le nom que chacun donne à ses propres erreurs.

Expérience de pensée : Voir *Expérience en imagination*.

Expérience en imagination (en allemand « *Gedankenexperiment* » ; en anglais « *thought experiment* ») : Une *expérience en imagination* est une manière de résoudre des problèmes mécaniques en utilisant la seule puissance de l'imagination parce que l'expérimentation physique n'est pas possible.

Remarques : a) – Les expériences en imagination envisagent souvent les situations limites.

b) – Des expériences réelles réussies dans les cas limites permettent de conforter les conclusions d'une expérience en imagination.

c) – Une *expérience en imagination* doit s'interroger sur les conséquences des phénomènes étudiés après une longue durée.

d) – Une *expérience en imagination* n'a pas le caractère d'une démonstration.

e) – Des *expériences en imagination* ont été employées pour leurs recherches scientifiques:

i) par le savant italien Galileo Galilei, dit Galilée (1564-1642), inventeur de la relativité restreinte,

ii) par le savant anglais Isaac Newton (1643-1727), inventeur de la mécanique classique,

iii) par le physicien autrichien Ernst Mach (1838-1916), à l'origine de la redéfinition de la masse par le référentiel d'inertie,

iv) par le savant français Henri Poincaré (1854-1912), inventeur du concept d'espace-temps,

v) par le physicien d'origine allemande Albert Einstein (1879-1955), inventeur de la relativité générale.

f) – On emploie parfois (abusivement) l'expression « *expérience de pensée* » (qui est la traduction servile de l'expression anglaise **thought experiment**) au lieu de « *expérience en imagination* ».

Expert : 1 – Personne qui, par l'expérience et par la pratique, a acquis une grande habileté en quelque art qui s'apprend par l'expérience.

Remarques : a) – Les experts sont des acteurs centraux de la société de la connaissance.

b) – Le mot *expert* est tiré du latin *expertus* qui signifie *éprouvé, qui a fait ses preuves*.

2 – Personne nommée par autorité de justice, ou choisie par les parties intéressées à un différend, pour examiner, pour estimer certaines choses et en faire un rapport.

Remarques : a) – Il n'est pas toujours facile de reconnaître un véritable expert dans un domaine donné ; pour être expert judiciaire, il faut principalement avoir prêté serment devant la cour d'appel du lieu où on demeure ; il faut ensuite, à chaque fois, accomplir sa mission, faire son rapport et donner son avis en son honneur et conscience.

b) – Pour devenir *expert judiciaire*, il faut déposer avant le 1er mars de chaque année, auprès du procureur de la République, une demande sous forme de lettre sur papier libre qui précise les domaines ou les spécialités pour lesquels la demande est introduite ; le dossier va suivre tout un parcours et s'il est accepté, le nom du nouvel expert est inscrit sur une liste gérée par la Cour d'Appel.

c) – En annexes à la lettre de demande, doivent figurer un curriculum vitæ, un extrait du casier judiciaire et une copie des diplômes présentés à l'appui de la demande, ainsi que toutes pièces permettant d'apprécier les compétences du demandeur.

d) – Les avis des experts judiciaires ne s'imposent pas aux juges qui restent libres de leur appréciation.

e) – Les honoraires des experts judiciaires sont fixés par le juge qui les a désignés, sauf en matière pénale où leur rémunération est réglementée.

f) – Depuis la loi n°2004-130 du 11 février 2004 il n'y a plus de différenciation en ce qui concerne les experts judiciaires entre la matière civile et la matière pénale ; il existe des listes d'experts judiciaires agréés, dressées pour

l'information des juges, mais ces derniers peuvent désigner toute autre personne de leur choix, au pénal comme au civil.

3 – Personne possédant les connaissances théoriques et pratiques suffisantes dans un domaine particulier pour prévoir et réaliser ce qu'il est possible de faire ou pour expliquer ce qui s'est passé, dans le cadre de son domaine de compétence.

Remarques : a) – Un expert, dans un domaine donné, est souvent une personne que d'autres experts, qui se reconnaissent comme tels dans ce domaine, ont coopté.

b) – Il n'est pas toujours facile de choisir entre les avis contraires de deux experts ; celui qui parle le plus fort, qui semble le plus résolu, qui est soutenu par des beaux parleurs peut faire illusion et il arrivera plus facilement à convaincre le fonctionnaire qui aura à prendre une décision, qu'un expert plus compétent mais discret.

c) – Dans tout système de travail, des règles *informelles* et efficaces coexistent avec les règles *formelles écrites* pour atteindre des objectifs immédiats de sécurité ou de productivité ; un expert peut transmettre ces règles informelles au débutant, lorsque les occasions se présentent, comme lui-même les a reçues de ses anciens à ses débuts dans la fonction, à condition que le débutant admette que dans dix ou vingt ans il aura lui-même acquis des connaissances qu'il ne possède pas encore.

d) – Placé dans une situation compliquée l'*expert* recueille, globalement et plus ou moins consciemment, toutes les informations utiles pour prendre hardiment, soudainement et au bon moment, la meilleure décision possible.

e) – Au contraire, placé dans la même situation, le *débutant* recueille moins d'indications sensorielles qu'un *expert* et il ne parviendra peut-être pas à obtenir la représentation mentale qui permettrait à un *expert* de savoir pourquoi telle décision est appropriée, ou pourquoi telle autre ne l'est pas.

f) – Les véritables experts sont humbles et discrets en dehors des cas précis qui leur sont soumis ; ils sous-estiment parfois leurs connaissances générales par rapport à la moyenne des praticiens car ils ont conscience de tout ce qui leur reste à apprendre.

g) – Le débutant n'a souvent pas conscience de son niveau d'ignorance ; pour se convaincre qu'il sait, le débutant fait appel à des sentiments personnels, à des idées préconçues vraisemblables, à des certitudes personnelles apparemment crédibles mais injustifiées ; il fait appel à des termes mal interprétés ou à des concepts mal compris ; le débutant, insuffisamment informé, a tendance à s'estimer plus compétent que la moyenne ; des connaissances parcellaires entraînant l'illusion que l'on sait, sont plus à redouter qu'une ignorance totale.

h) – À la mer, il vaut mieux ignorer absolument où l'on se trouve que se croire où l'on n'est pas.

i) – En termes de dogme, de foi, de religion, de surnaturel, il n'est pas question d'experts mais de gourous, de prophètes, de théologiens, de chamans.

Expert (À dire d' –) : L'expression « à dire d'expert » se dit de l'avis d'un expert du domaine concerné, après une étude rigoureuse et approfondie.

Remarques : a) – En droit, un « dire » est une déclaration faite par un tiers.

b) – L'expression « à dire d'expert » se dit lorsque les parties à un contrat ou dans une affaire s'accordent pour confier à un expert technique qualifié le soin d'évaluer un bien ou un droit ou encore de faire les comptes entre elles.

Exemple : Dans un contrat d'assurance, les parties (l'assureur et l'assuré) peuvent convenir qu'en cas de sinistre, l'indemnité d'assurance sera déterminée à partir de la valeur avant sinistre du bien assuré « à dire d'expert ».

c) – Une décision à dire d'expert peut être contredite par une contre-expertise.

d) – On dit à dire d'expert et on dit quelquefois à dire d'experts quand on

sollicite l'avis collégial de plusieurs experts.

e) – Lorsque l'on fait intervenir plusieurs experts, on choisit habituellement un nombre impair d'experts ; dans le cas où deux parties seulement sont concernées et décident de solliciter l'avis de trois experts, chaque partie désigne un expert et les deux experts se mettent ensuite d'accord pour désigner le troisième expert.

Expert d'avarie : En matière d'assurances maritimes, en cas de réalisation d'un risque assuré et si le dommage est important, le commissaire d'avarie et le capitaine peuvent décider, ou l'un d'eux peut demander par requête auprès du Président du Tribunal de Commerce, de nommer un *expert d'avarie*.

[Voir l'expression *Expert (À dire d' –)*].

Expertise : 1 – Recherche et exposé des causes et des conséquences d'un événement, réalisés par un expert nommés par les parties, lorsque celles-ci, n'ayant pas une entière connaissance de l'objet de la contestation, ont recours aux lumières de gens de l'art pour en faire l'examen, l'estimation ou l'appréciation.

Remarques : a) – Une expertise est plus précise et plus fiable qu'une simple opinion ; l'expertise est au-dessus d'une opinion.

b) – Le mot « *expertise* » à propos d'une personne, fut-elle un expert dans le domaine concerné, ne doit jamais être employé avec le sens de *savoir-faire*, de *compétence*, de *connaissances* ou d'*expérience*.

2 – Procédure par laquelle on confie à un ou plusieurs experts le soin de donner un avis sur les éléments d'un différend, quand ceux-ci présentent des aspects techniques.

Remarques : a) – Expertise *judiciaire*, demandée par des juges.

b) – Expertise *amiable*, demandée par les deux parties qui se sont mises d'accord.

c) – Expertise *médico-légale* : partie d'une instruction judiciaire confiée à un ou plusieurs médecins.

d) – Expertise *médicale* : examen de l'état physique ou mental d'une personne par un médecin désigné par un juge ou une autre autorité.

e) – Expertise *psychiatrique* : examen de l'état mental d'un inculpé au moment des faits qui lui sont reprochés, par un médecin psychiatre désigné par un magistrat.

3 – [*Par extension*] Analyse faite par un spécialiste mandaté.

Exemples : L'expertise d'un bijou, d'un tableau.

4 – Constatation et description d'un état de fait par un *expert* dans un rapport ou un procès-verbal.

Explication scientifique : 1 – Une *explication scientifique* a pour but et elle permet effectivement, de réduire l'arbitraire dans l'étude des phénomènes expérimentaux.

2 – La *méthode scientifique* consiste à formuler une hypothèse, puis à en chercher la vérification par l'expérience.

Remarques : a) – La méthode scientifique abandonne ou modifie une hypothèse qui n'a pas été confirmée par l'expérience ; elle ne l'accepte pas comme une loi.

b) – La méthode scientifique accepte une hypothèse qui a été confirmée par l'expérience ; cette hypothèse vérifiée donne naissance à une loi scientifique.

[Voir l'expression *Expérience en imagination*].

3 – Les *lois scientifiques* sont par nature contestables ; c'est-à-dire que l'on peut et que l'on doit toujours chercher à inventer des expériences nouvelles qui conforteront ou qui rejeteront ces lois, qui vérifieront ou qui infirmeront les hypothèses ayant servi à les formuler.

Remarques : a) – Celui qui invente des lois scientifiques ou qui travaille à les vérifier est appelé un « *scientifique* ».

b) – Celui qui *connaît* les lois scientifiques est appelé un « *savant* ».

- Explicite (Mémoire –)** : La *mémoire explicite* est une composante de la mémoire à long terme.
Remarque : La mémoire explicite concerne tous les souvenirs conscients auxquels nous pouvons accéder à la demande.
[Voir l'expression *Mémoire explicite*].
- Expliquer** : **1** – Faire comprendre par un développement approprié.
Exemples : Expliquer la science de la manœuvre ; expliquer une théorie.
2 – [*Par extension*] Donner des indications pratiques ou techniques.
Exemples : Expliquer une manœuvre ; expliquer la procédure d'allumage d'une chaudière.
- Exploit** : **1** – Acte que fait un officier ministériel pour assigner, ajourner, saisir, etc.
Exemples : Exploit d'assignation ; exploit de saisie ; faux exploit ; dresser un exploit, donner, envoyer un exploit.
Remarque : On dit *souffler un exploit* pour dire n'en point donner de copie à la partie concernée, en sorte qu'elle n'ait aucune connaissance de l'assignation.
2 – Action de guerre signalée et mémorable.
Exemples : Exploit militaire ; bel exploit ; grand exploit ; glorieux exploit ; il s'est signalé par ses exploits.
- Exploitation simplex ; exploitation duplex** : **1** – En radio-téléphonie, un canal *simplex* utilise la même fréquence pour l'émission (en anglais « *transmission – Tx* ») et pour la réception (en anglais « *reception – Rx* »).
Remarques : **a**) – Les stations simplex communiquent entre elles en parlant alternativement.
b) – En VHF, le canal 16 et les canaux 6, 8, 12, etc. sont des canaux *simplex*.
2 – Au contraire, un canal *duplex* utilise des fréquences différentes pour l'émission et pour la réception.
Exemple : En radio VHF maritime, le canal 25 est un canal *duplex*.
Remarques : **a**) – Pour les canaux duplex, l'équipement de la station doit comprendre deux antennes suffisamment éloignées l'une de l'autre pour pouvoir émettre et recevoir simultanément.
b) – Les stations duplex peuvent communiquer entre elles simultanément.
c) – Les voies utilisées en VHF maritime pour la correspondance publique sont de type duplex.
- Exploration** (en anglais « *exploration* ») : Constatation hydrographique des différentes parties d'une côte, d'un lieu, déjà connus dans leur ensemble, ainsi que des abords de cette côte ou de ce lieu et de tout ce qui peut y intéresser la navigation.
Remarque : Un voyage de découverte repose sur l'inconnu alors qu'un voyage d'exploration suppose une connaissance préalablement acquise du pays.
- Explosible** : **1** – Susceptible de faire explosion.
Exemples : Dosage explosible ; mélange explosible.
2 – Relatif au phénomène de l'explosion.
Exemple : Puissance explosible.
- Explosif** : **1** – Qui est relatif à l'explosion ; qui a trait au phénomène de l'explosion.
Exemple : Onde explosive dans la chambre de combustion.
2 – Qui est destiné à faire explosion.
Exemples : Matière explosive ; mélange explosif ; substance explosive.
[Voir le mot *Explosible*].
3 – Qui a le caractère d'une explosion.
Exemple : Réaction explosive.
4 – [*Au figuré, en parlant d'une situation sociale*] Susceptible de s'exprimer violemment, prêt à se révolter.

Exemple : Situation explosive.

5 – [Au figuré, en parlant d'un sentiment] Susceptible de se manifester brusquement et de manière intempestive.

Exemple : Une haine explosive.

Explosion : 1 – Lorsqu'il s'agit d'un mélange de combustible vaporisé et de comburant gazeux, action d'entrer soudainement en combustion avec un fort bruit dû à la propagation très rapide d'un front de flamme.

2 – Action d'éclater avec un bruit instantané.

Exporter : Transporter hors d'un État des marchandises, soit qu'elles soient du crû du pays, soit qu'elles y aient été apportées pour être fabriquées.

Exposant de charge (en anglais « *quote* », « *weight of the lading* », « *boot topping* ») :

L'exposant de charge d'un navire est la tranche de la carène qui est immergée quand le navire est à pleine charge mais qui est hors de l'eau quand il est complètement lège.

Remarques : a) – L'exposant de charge est le volume de la tranche de carène comprise entre la surface de flottaison du navire lège et la surface de flottaison du navire complètement chargé.

b) – Cette tranche s'évalue en tonneaux cubiques de 1 026 kilogrammes chacun. [Voir le mot *Carène* et les expressions *Œuvres vives*, *Œuvres mortes*].

Ex-professo : Mots empruntés du latin pour dire *exprès* et *avec toute l'attention* qu'on doit à ce qu'on entreprend de faire.

Exemple : Il a traité cette matière *ex-professo*.

Expulsion : 1 – Le fait de chasser quelqu'un du lieu où il est établi.

Remarques : a) – Lorsqu'il s'agit d'immigrants en situation irrégulière, on dit aussi *reconduite à la frontière*.

b) – Les dirigeants de certains États, à certaines époques troublées, ont chassé ou organisé l'émigration forcée de minorités, souvent en raison de leur religion ; en France, ce fut le cas pour les Huguenots dans la seconde moitié du xvi^e siècle ; les Juifs à de nombreuses reprises avec saisie de leurs biens, notamment en 1182 (sous Philippe Auguste) en 1306 (sous Philippe le Bel) en 1394 (sous Charles vi) en 1942 (sous Philippe Pétain) ; aujourd'hui les Mahométans qui sont devenus l'ennemi public n°1 après la chute de l'Union soviétique communisme à la fin du xx^e siècle.

2 – Le fait de faire sortir par la force.

Exemple : L'expulsion d'un perturbateur hors d'une salle de spectacle.

3 – Action d'exclure d'un groupe.

Exemple : L'expulsion d'un joueur par l'arbitre.

4 – Action d'évacuer hors de l'organisme.

Exemple : La dernière phase de l'accouchement

Exprès : Un *exprès* ou un *homme exprès* est un messenger chargé d'une mission particulière.

Remarque : *Exprès* et *courrier* ont parfois la même signification lorsqu'il s'agit du messenger chargé de porter un pli.

Extensif : Qui s'étend.

Remarques : a) – Une variable d'état est *extensive* quand elle est proportionnelle à la taille du système (par exemple le volume).

b) – Au contraire, une variable d'état est *intensive* si elle ne dépend pas de la taille du système mais des conditions locales (par exemple la pression).

Extension : Action de donner à quelque chose une plus grande dimension/

Remarque : Extension s'oppose à *intension*.

- Extérieur : 1** – Qui est hors d'un lieu, qui se trouve à l'extérieur d'une ville, d'un port.
Exemple : La rade extérieure, qui est hors des protections naturelles ou artificielles (on dit aussi rade *foraine*).
- 2** – Qui est en dehors de l'individu, qui lui est étranger.
Exemple : Subir une influence extérieure.
- 3** – Qui est apparent, visible du dehors.
Exemple : L'éclairage extérieur du navire.
- 4** – Qui relève des rapports avec les pays étrangers.
Exemple : Le commerce extérieur.
- Externe : 1** – Qui est situé en dehors ou tourné vers l'extérieur (en anglais « *external* »).
- 2** – Se dit d'un élève d'un établissement scolaire dans lequel il ne prend pas ses repas et ne dort pas la nuit (en anglais « *day pupil* »).
- 2** – Étudiant en 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année d'études en médecine qui assiste les internes dans les hôpitaux (en anglais « *non-resident medical student* »).
- Exterminer** : Faire périr, détruire des êtres vivants ciblés jusqu'à l'anéantissement de leur groupe, de leur race, de leur civilisation.
Exemples : **i)** Les Aztèques, les Mayas et les Incas d'Amérique ont été quasi exterminés par les *conquistadores* Espagnols au XVI^{ème} siècle.
ii) Les Juifs européens, notamment polonais et les Juifs soviétiques furent les victimes d'une tentative d'extermination de la part des Allemands pendant la seconde partie de la Seconde Guerre Mondiale.
- Extirper : 1** – Déraciner des mauvaises herbes de telle sorte qu'elles ne puissent plus revenir.
- 2** – [*En chirurgie*] On dit extirper un cancer, extirper un fibrome, pour dire arracher entièrement un cancer, un fibrome.
- 3** – [*Au figuré*] Détruire entièrement certaines choses pernicieuses.
Exemples : Extirper les vices ; extirper les hérésies.
- 4** – On dit aussi *extirper une race*, extirper une religion, pour dire les exterminer, les détruire entièrement.
- Extorquer** : Tirer, obtenir par force, par violence, par menaces, par importunité, etc.
Exemples : Extorquer de l'argent à quelqu'un ; extorquer l'aveu d'un crime par la violence des tourments.
- Extrados** : Côté extérieur d'une voûte, opposé à la douelle qui se nomme quelquefois intrados.
- Extraordinaire : 1** – Qui se produit d'une manière imprévisible en dehors du cours ordinaire des choses.
Exemple : Des profits extraordinaires.
- 2** – Qui a lieu à l'occasion d'un événement exceptionnel; qui a lieu en dehors des règles prévues.
Exemple : Un congrès extraordinaire.
- Remarques* : **a)** – Un courrier extraordinaire est un courrier dépêché en dehors des courriers réguliers.
b) – Des dépenses extraordinaires, des recettes extraordinaires sont des dépenses ou des recettes non régulières, destinées aux investissements.
c) – On appelle ambassadeur extraordinaire, envoyé extraordinaire, celui qui représente un gouvernement pour une cérémonie solennelle ou qui est chargé de traiter une affaire importante.
- 3** – Qui étonne, choque, parce qu'il n'est pas conforme à la norme, qui n'est pas conforme à ce qui était prévisible ou attendu.
Remarque : À découverte extraordinaire, il faut des preuves extraordinaires.
- 4** – Surnaturel, fantastique.

5 – Excentrique, extravagant.

6 – Qui dépasse de beaucoup le niveau moyen ; ce qui est excellent.

Extravagant : Fou, bizarre, fantasque, qui est contre le bon sens, contre la raison.

Remarques : **a)** – Il se dit des personnes et des choses.

Exemples : C'est un homme extravagant ; discours extravagant ; pensées, paroles extravagantes ; ce qu'il vient de dire est bien extravagant ; c'est un extravagant ; il ne faut pas les écouter, ce sont des extravagants ; c'est une extravagante.

b) – On appelle *extravagantes* certaines constitutions des papes, recueillies et ajoutées au corps du droit canon.

Exemples : Cela n'est pas dans les six livres du droit canon, mais il est dans les extravagantes ; cette question-là est décidée dans l'extravagante telle.

Extrémités de chaîne : **1** – Du côté de l'ancre, l'extrémité d'une chaîne de mouillage comprend, à partir de l'organeau de l'ancre :

i) une *maille démontable* à étai à deux calibres s'engageant dans l'organeau de l'ancre (maille Kenter) ;

ii) quatre *mailles ordinaires* à étai d'un calibre renforcé ;

iii) une *maille démontable* ordinaire à étai (maille Kenter) ;

iv) un *émerillon* ;

v) une *maille démontable* ordinaire à étai ;

vi) trois *mailles ordinaires* à étai du calibre normal de la ligne de mouillage ; elles sont destinées à recevoir la griffe d'une bosse largable sous tension ;

vii) une *maille démontable à étai* passée dans la première maille de la ligne de mouillage.

2 – Du côté du puits aux chaînes, l'extrémité de la chaîne se termine par une maille spéciale dite *maille d'étalingure* qui sert à amarrer la ligne de mouillage au fond du puits aux chaînes.

Remarque : L'étalingure du puits aux chaînes doit pouvoir être larguée instantanément et sans que le personnel ne prenne de risques, si l'urgence commande de filer la chaîne par le bout pour la laisser au fond avec son ancre afin de permettre au navire de faire route plus rapidement.

Ex-voto : Il se dit d'un tableau, d'une figure représentative, d'un modèle réduit de bateau, etc. qu'on place dans une église en mémoire d'un vœu fait en maladie, en situation de péril.

Exemple : Apprendre un *ex-voto*.

[Voir le mot *Appendre*].

Remarque : L'expression *ex-voto* est empruntée du latin.

Fable : **1** – Chose feinte et inventée pour contraindre, pour instruire ou pour divertir.

Exemples : Fable morale ; fable mystérieuse ; les fables *en grec* d'Ésope (mort en 564 av. J.-C.), *en latin* de Phèdre (20 av. J.-C. - 50 ap. J.-C.), *en français* de Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794) ou de Jean de la Fontaine (1665-1674).

2 – *Fable* se prend aussi dans un sens collectif pour signifier toutes les histoires des dieux, des demi-dieux et des héros de l'Antiquité gréco-romaine.

Remarque : « *La fable* » est l'ensemble de ces récits.

Exemples : Il est savant dans la Fable ; les dieux de la Fable ; les religions des anciens Grecs, Égyptiens ou Romains étaient fondées sur la Fable ; l'étude de la Fable doit précéder celle de l'Antiquité.

3 – Récit, le plus souvent symbolique, dans lequel l'imagination intervient pour une grande part.

Remarque : On appelle *fables* de courts récits allégoriques, le plus souvent en vers, qui servent d'illustrations à des vérités morales.

Exemples : Les fables de Florian ; les fables d'Ésope ; les fables de La Fontaine.

4 – [*Par extension*] Légende relative aux origines des religions, à l'histoire des peuples, etc.

Remarque : Toute religion n'a jamais été crue qu'à moitié par ses adeptes et a eu ses athées et ses sceptiques ; les sages ont gardé leurs doutes dans leur cœur et ont respecté la fable sociale reçue généralement et adoptée du plus grand nombre ; les faibles ont été contraints de montrer qu'ils croyaient par la pression physique ou morale des puissants.

5 – Ensemble des faits constituant le fond d'une œuvre.

Remarques : **a)** – La fable est ce qui sert de matière, de sujet à un récit.

b) – Le mot latin « *fābŭla* » signifie : propos de la foule ; propos familiers ; conversations ; récit sans garantie historique, récit mythique ; pièce de théâtre ; conte ; fable ; apologue.

6 – Sujet de conversations, de propos souvent ironiques ou défavorables concernant les faits et gestes d'une personne.

Exemple : Être la fable de la ville.

7 – *Fable* signifie aussi *fausseté*, chose controuvée.

Exemples : Vous nous contez des fables ; je tiens cela pour une fable ; cette aventure est bien vraie, ce n'est pas une fable.

Remarque : Fable, en ce sens, est synonyme d'allégation fausse, de récit mensonger.

Exemples : Une fable absurde, grossière, ingénieuse ; faire courir, répandre des fables.

Fabliau : Sorte de poème fort à la mode dans les premiers âges de la poésie française.

Remarque : C'était en réalité un conte en vers.

Fabre : Synonyme archaïque de *forgeron*.

Fabrègue : Plante dont les feuilles sont semblables à celles du serpolet.

Remarques : **a)** – Elle croît dans les lieux pierreux.

b) – L'infusion de fabrègue est efficace contre la morsure des animaux venimeux, contre la difficulté d'uriner, et contre plusieurs autres maladies.

Fabrique : **1** – [*Vieilli*] Construction d'un édifice.

Exemple : Un fonds destiné pour la fabrique d'une église paroissiale.

2 – [*Vieilli*] Fabrique, en parlant d'une église paroissiale en tant que bâtiment de culte, signifiait aussi tout ce qui appartenait à cette église, tant pour les fonds et les revenus affectés à l'entretien et à la réparation de l'église que pour l'argenterie, le luminaire, les ornements, etc.

Remarque : Avant la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, il se disait en parlant des propriétés des églises (en tant qu'assemblées de fidèles).

Exemples : La fabrique de cette église est très riche ; quêter pour la fabrique.

Fabrique : **1** – La façon de certains ouvrages et de certaines manufactures.

Exemples : La fabrique des monnaies ; la fabrique des étoffes de soie, des draps, des chapeaux, etc. ; ce drap est de bonne fabrique.

2 – Il se dit aussi du lieu même où l'on fabrique.

Exemples : Des draps de la fabrique d'Abbeville ; cette étoffe est de la fabrique de Lyon.

Fabuleux : Feint, controuvé, inventé.

Exemples : Cela est fabuleux ; livre fabuleux ; histoire, narration fabuleuse ; les divinités fabuleuses ; l'histoire des temps fabuleux.

Facétie : Bouffonnerie, plaisanterie de paroles ou de gestes, pour divertir, pour faire rire.

Fâcher : **1** – Mettre en colère.

Exemples : Il ne faut fâcher personne ; c'est un homme qu'il ne faut point fâcher,

qu'il est dangereux de fâcher.

2 – Causer du déplaisir.

Exemples : Prenez garde de le fâcher ; sa mort m'a extrêmement fâché ; je suis fâché de ce que vous ne m'avez pas prévenu ; je suis fâché que vous ne m'avez pas prévenu.

Fâcheux : 1 – Qui fâche, qui donne du chagrin.

Exemples : Fâcheux accident ; fâcheuse nouvelle ; fâcheuse condition ; il est dans un fâcheux état ; c'est une chose fâcheuse que d'avoir affaire à des gens qui n'entendent pas raison.

2 – Pénible, difficile, malaise.

Exemples : Chemin fâcheux ; montée fâcheuse ; passage fâcheux.

3 – Malaisé à contenter, bizarre, peu traitable.

Exemples : Cet homme-là est fâcheux ; c'est un fâcheux personnage ; on ne sait comment vivre avec lui, c'est un esprit fâcheux, un naturel fâcheux ; humeur fâcheuse.

4 – On dit « *il est fâcheux de* » pour dire « *c'est une chose triste, désagréable* ».

Exemple : Il est fâcheux d'être trompé.

Facile : 1 – Aisé, qu'on peut exécuter sans peine.

Exemple : Il est plus facile pour un navire large que pour un navire étroit de changer de cap.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme est de facile accès, ou d'un accès facile pour dire qu'il est aisé de l'aborder et de lui parler.

b) – On dit *un esprit facile, un génie facile* pour dire un esprit, un génie qui fait tout aisément et sans peine.

c) – Un *auteur facile* est un auteur aisé à entendre ; un style facile est un style aisé, naturel, qui paraît n'avoir point coûté.

d) – On dit *un pinceau, un ciseau, un burin facile*, en parlant d'un tableau, d'une sculpture, d'une gravure qui semble n'avoir point coûté de peine à l'artiste.

e) – On dit qu'il n'y a *aucune manœuvre facile* parce que si le manœuvrier est distrait, il peut faire des avaries ; plus la manœuvre semble facile *a priori*, plus le manœuvrier peut manquer de concentration et le navire subir des avaries impardonnables.

2 – Condescendant, commode pour le commerce ordinaire de la vie.

Exemples : C'est un homme facile, d'une humeur traitable et facile ; être d'un naturel doux et facile.

Façons (en anglais « *run* », « *rising floor* ») : Les façons d'un navire sont les formes rétrécies de sa carène à l'avant et surtout, à l'arrière du maître-couple.

Remarques : **a)** – Plus un navire a de façons, mieux il marche ; moins il en a, plus il est propre à porter un fort chargement.

b) – On appelle *ligne des façons*, ou lisse des façons, celle qui fait le tour de la carène en passant par l'extrémité de toutes les varangues.

c) – La ligne des façons est plus élevée à la poupe qu'à la proue parce que les varangues de la proue sont moins acculées.

Facteur : 1 – Celui qui fait, qui fabrique.

Remarques : **a)** – Synonyme de *faiseur*.

[Voir le mot *Faiseur*].

b) – En ce sens il n'est guère d'usage qu'en ces phrases : facteur d'orgues, facteur de clavecin.

2 – On appelle aussi *facteur* celui qui porte par la ville les lettres de la poste et qui les distribue à leurs adresses.

3 – En algèbre et en arithmétique, on appelle *facteur* chacune des quantités dont un produit est formé.

Facteur : Celui qui est chargé de quelque négoce, de quelque trafic pour le compte d'un autre.
Exemple : Il a un facteur à Amsterdam.

Facteur pi : Expression moqueuse employée pour souligner que le coût final des infrastructures ou des grands travaux d'État : transports collectifs, nucléaire civil ou militaire, tunnel sous un bras de mer, etc., dépassent habituellement les estimations, jusqu'au triplement du devis initial ; ou encore que le délai de la réalisation a été environ le triple de celui qui avait été initialement prévu.

Remarques : **a)** – On parle de « *malédiction du facteur pi* » !

b) – Le nombre pi [$p \sim 3,14$] est le facteur par lequel il faut multiplier la longueur du diamètre d'un cercle pour obtenir la longueur de sa circonférence.

Factice : **1** – Fait ou imité par art.

Remarque : On le dit par opposition à *naturel*.

2 – On dit de même au moral.

Exemples : Caractère factice ; esprit factice ; besoin factice ; style factice ; goût factice.

3 – On appelle aussi *mot factice*, *terme factice*, un mot, un terme qui n'est pas reçu dans une langue, mais que l'on fait selon les règles de l'analogie.

Exemple : Ce mot-là n'est pas en usage, c'est un mot factice.

Factieux : Qui se plaît à faire des cabales dans un État, dans une ville, dans une société ; ou qui est de quelque cabale, de quelque faction.

Faction : **1** – Le guet que fait une frégate à la mer, un cavalier, un fantassin à terre, qui est à son tour en vedette, en sentinelle.

Exemples : Être en faction ; son officier l'avait mis en faction ; entrer en faction ; sortir de faction ; faire faction ; être relevé de faction.

[Voir le mot *Vedette*].

2 – Parti, cabale dans un État, dans une ville, dans un corps, dans une compagnie, etc.

Exemples : Il y avait deux factions dans cet État, dans cette ville ; la faction des Blancs et celle des Noirs en Toscane. ; la faction des Guelfes ; la faction des Gibelins ; il était d'une telle faction ; chef de faction.

Factionnaire : Qui est obligé à faire faction.

Exemple : C'est un simple soldat factionnaire.

Factorerie (en anglais « *factory* ») : **1** – C'est le lieu, le bureau où sont les facteurs ou commis des compagnies de commerce.

Exemples : Les compagnies de commerce ont des factoreries en plusieurs villes maritimes ; les Européens ont des factoreries en Afrique ou en Asie.

2 – Siège des bureaux des facteurs d'une compagnie de commerce à l'étranger.

Remarques : **a)** – On dit et on écrit également *factorie* ou *factorerie*.

b) – On distingue parmi les *factoreries* : les loges, les comptoirs, les résidences de négociants.

c) – Les loges sont au premier rang des *factoreries*, pour l'importance commerciale.

d) – Quelquefois on entend par *factorerie* un établissement qui, d'après son importance, tient le milieu entre la loge et le comptoir.

Factum : Exposition du fait d'un procès et des raisons d'une des parties.

Exemples : Factum pour un tel, contre un tel ; faire imprimer un factum ; donner des factums à ses juges.

Facture : 1 – Mémoire qu'un marchand envoie à celui qui lui a donné commission, et qui contient la quantité et la qualité des marchandises qu'il lui envoie, avec le prix de chacune.

Exemple : Les marchandises se sont trouvées conformes à la facture.

[Voir le mot *Charte-partie*].

2 – Il se dit quelquefois dans les arts, de la façon dont une chose est faite.

Exemple : La facture de ce morceau de musique est bonne.

3 – Fabrication d'instruments de musique, en particulier d'instruments à clavier.

Remarques : **a)** – [Terme d'orgues] Qualité, largeur, grosseur des tuyaux.

b) – On dit *les jeux de la petite facture* pour ceux dont les tuyaux sont étroits ; *les jeux de la grosse facture*, pour ceux dont les tuyaux sont larges.

Facultatif : Qui donne la faculté.

Remarque : On appelle *bref facultatif* un écrit par lequel le Pape donne un droit, un pouvoir qu'on n'aurait pas sans cette dispense.

Faculté : 1 – Puissance, vertu naturelle.

Exemples : Les facultés de l'âme ; les facultés de l'esprit ; les facultés naturelles.

2 – Le talent ou la facilité que l'on a à bien faire quelque chose.

Exemples : La faculté de bien parler, de bien dire ; la faculté de parler en public.

3 – Le mot « *facultés* » au pluriel signifie quelquefois les biens, les talents, les connaissances, les moyens de chaque particulier.

Exemples : Chacun a été taxé selon ses facultés ; il a donné un état de ses moyens et facultés.

4 – Faculté se dit aussi pour signifier le corps ou l'assemblée des docteurs, des maîtres qui professent ou enseignent certaines sciences dans les universités.

Remarques : **a)** – Il y avait traditionnellement quatre facultés :

i) la faculté de théologie ;

ii) la faculté de Droit ;

iii) la faculté de Médecine

iv) la faculté des Arts.

Exemples : Les théologiens de la faculté de Paris ; les médecins de la faculté de Montpellier, etc.

b) – Quand on dit « *la faculté* » absolument, cela signifie la faculté de médecine ou, par extension, le corps médical.

5 – *Faculté* se dit aussi des plantes, des drogues médicinales, pour signifier leur propriété, leur vertu naturelle.

Exemples : Faculté réfrigérante ; faculté astringente ; faculté apéritive ; cette herbe a la faculté de purger, de fortifier, etc.

Facultés : Tous les biens (marchandises et autres biens) que l'assuré est susceptible de charger sur un navire ou par tout autre moyen de transport et de faire garantir par un contrat d'assurances.

Remarques : **a)** – En matière d'assurances maritimes on souscrit habituellement, au minimum, un contrat d'assurance sur les facultés transportées, un contrat d'assurance sur le corps du navire et un contrat d'assurance pour garantir la responsabilité civile du navire, celle de son capitaine et celle de son armateur.

b) – *Faculté* est tiré du latin *făcultās* qui signifie *possibilité, capacité*.

Facultés (Assurance maritime sur –) : L'assurance maritime sur facultés couvre les dommages, pertes ou manquants subis par les marchandises au cours des différentes phases du transport.

Remarques : **a)** – L'assurance maritime sur facultés couvre le trajet maritime ainsi que les trajets accessoires effectués par voie routière, ferrée, aérienne ou fluviale, c'est-à-dire du magasin de l'expéditeur jusqu'au magasin du réceptionniste, à

condition qu'il n'y ait pas de livraison anticipée et que le recours des assureurs soit préservé.

b) – La garantie de l'assurance maritime sur facultés peut être consentie en « *Tous risques* » ou en « *FAP sauf* ».

c) – La clause « *FAP sauf* », ou « *Franc d'Avaries Particulières sauf celles résultant d'un événement énuméré* », correspond à une assurance restreinte couvrant les dommages survenus aux marchandises lors des opérations de chargement ou de déchargement, ainsi que les dommages qui atteignent la cargaison et le moyen de transport.

d) – À la différence de l'assurance « *tous risques* », l'assurance « *FAP sauf* » se limite à l'assurance des pertes et des dommages causés aux marchandises par l'un des événements énumérés dans le texte de la police (abordage, échouement, etc... la liste peut être longue !).

Fadaise : 1 – Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole.

[Voir le mot *Bagatelle*].

Exemples : Il ne dit que des fadaises ; ce sont des fadaises.

2 – Il se dit aussi d'une chose à laquelle on n'attache aucune valeur.

Exemple : Je n'ai perdu au jeu qu'une fadaise.

Fade : 1 – Insipide, sans saveur, ou de peu de goût.

Exemples : Viande fade ; une sauce fade.

2 – [Au figuré] On dit « *se sentir le cœur fade* » pour dire avoir du dégoût.

3 – [Au figuré] *Fade s'emploie* pour dire « *qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé, d'agréable* ».

Exemples : Une mine fade ; une couleur fade ; un teint fade ; une beauté fade ; un blond fade ; un discours, une conversation fade.

Fagot : Une embarcation est *en fagot, en pièces* ou *en botte* (en anglais « *in shakes* », « *in frames* ») quand les planches qui la compose ont été démontées pour prendre moins de place sur le navire qui la porte ; elle sera remontée à son lieu de destination, ou lorsqu'elle sera utilisée.

Remarque : On dit de même qu'une futaille est *en fagot* ou *en botte*.

Fagot : 1 – Faisceau de menu bois, de branchages.

Exemples : Fagots de sarment ; brûler un fagot.

2 – [Populaire] Fagot se dit d'un paquet de vêtements, de linge, d'herbes, etc.

Exemple : Mettez toutes ces étoffes en un fagot.

3 – Il se dit aussi de plusieurs pièces de charpenterie ou de menuiserie, liées les unes avec les autres et si bien travaillées qu'il n'y a plus qu'à les assembler pour en faire un corps, un tout.

Exemple : Les grands vaisseaux portaient des chaloupes, des barques en fagot.

4 – [Au figuré] On disait, sous la royauté, qu'un homme *sentait le fagot* pour dire que sa religion était suspecte et que, s'il n'abjurait pas promptement, il risquait d'être brûlé vif sur l'ordre de la Sainte Inquisition.

5 – On dit de quelqu'un qui est mal habillé qu'il est habillé comme un fagot, fait comme un fagot, quelquefois qu'il est *mal fagoté*.

6 – On dit *conter des fagots*, pour dire conter des faussetés, des fadaises, des sornettes.

Fagoue : 1 – Glandule qui est au haut de la poitrine des vertébrés (entre le cœur et le sternum) et que dans les veaux on appelle *ris de veau*.

Remarques : **a)** – La fagoue est aussi appelée aussi thymus.

b) – Cette petite glande endocrine, qui est entièrement développée pendant les premiers mois de développement du fœtus et qui continue sa croissance jusqu'à l'adolescence, stimule la croissance osseuse, aide au développement des glandes

sexuelles et collabore au développement et à la maturation du système lymphatique ; elle participe à la formation du système immunitaire.

2 – Pancréas du porc.

Faguenas : Odeur fade et mauvaise, sortant d'un corps malpropre ou malsain.

Exemple : Cela sent le *faguenas*.

Fahrenheit : 1 – L'échelle Fahrenheit est utilisée aux États-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et dans d'autres pays anglo-saxons pour mesurer les températures.

2 – Pour convertir une température exprimée en degrés Fahrenheit en degrés centigrades, enlever 32 puis multiplier par 5 et diviser par 9.

3 – La glace fond à 32°F (0°C) et l'eau bout à 212°F (100°C) à la pression normale.

4 – La température normale du corps humain est de 100°F (37,8°C).

Faiblir : Perdre de sa force, de son ardeur, de son courage, de sa résistance.

Exemples : Le vent faiblit ; la première ligne des ennemis commençait à faiblir ; l'aile droite commençait à faiblir ; sa muse n'est plus la même, elle faiblit ; il a résisté longtemps, mais il commence à faiblir ; ce vin n'ira pas loin, il faiblit.

Faïence : Sorte de poterie de terre vernissée, ordinairement à fond blanc.

Exemple : Un service de faïence.

Remarque : La faïence tire son nom de *Faenza*, ville du Nord de l'Italie (dans la province de Ravenne, en Émilie-Romagne) où elle fut inventée.

Fainéant : Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire.

Remarques : **a)** – L'expression « *les fainéants* » employée par le Président français Emmanuel Macron dans la phrase « *Je ne céderai rien, ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes* », lors d'un discours à Athènes (Grèce) le vendredi 8 septembre 2017, a été considérée comme injurieuse vis-à-vis des chômeurs par les représentants des salariés et par les hommes politiques de gauche.

b) – On appelle rois fainéants, dans l'histoire de France, certains rois de la première race qui ont laissé gouverner leurs *maires du palais*.

[Voir le mot *Race*].

Faire fausse route : *Faire fausse route* c'est changer sa route pendant l'obscurité de la nuit, pour donner le change à l'ennemi et en tout cas pour le tromper.

Faire la fête : Voir le mot *Fête*.

Faire la foire : Voir le mot *Foire*.

Faire le jet : C'est, en cas de très gros temps, jeter à la mer la marchandise, les mâts et les canons pour alléger le navire et lui éviter de faire naufrage.

Remarques : **a)** – La répartition pour le paiement des pertes et dommages se fait sur les effets sauvés et sur la moitié du navire et du fret, au marc la livre de leur valeur.

b) – Les munitions de guerre et de bouche, les soldes et les vêtements de l'Équipage ne contribuent pas au jet ; néanmoins, ce qui en est jeté se paie par contribution sur les autres effets.

c) – Les ustensiles du navire et les autres choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre prix, se jettent les premières, et ensuite les marchandises du premier pont.

d) – Ce qui doit être jeté sera au choix du capitaine, après qu'il aura recueilli l'avis des principaux de l'Équipage.

Faire le tour : Virer vent arrière (ou *lof pour lof*).

Remarque : On effectue cette manœuvre dès qu'on est certain qu'un virement de

bord est manqué et que l'on n'a pas la place ou que l'on ne désire pas reprendre le virement de bord vent devant.

Faire route (en anglais « *to proceed* », « *to steam* ») : Aux termes du *Règlement International pour Prévenir le Abordages en Mer* (RIPAM) l'expression « *faisant route* » (en anglais « *underway* ») s'applique à tout navire qui n'est ni à l'ancre, ni amarré à terre, ni échoué.
[RIPAM – Règle 3 - i)].

Faire tête : Voir l'expression *Tête (Faire – sur son ancre)*.

Faire valoir la route : « *Faire valoir la route* » c'est corriger la *route fond* (que le navire doit suivre et qui est tracée sur la carte) de l'action du courant (construction vectorielle), de la dérive due au vent (à l'appréciation du chef de quart), de la variation du compas (déterminée le plus souvent possible), etc., afin de connaître le *cap-compas* à adopter.

Remarques : **a)** – Faire valoir la route, c'est gouverner à droite ou à gauche de cette direction d'une grandeur angulaire telle que, eu égard à la variation du compas, à la lame, au vent, au courant et aux *lans* du navire, la route effectivement suivie par le navire sur le fond de la mer soit la route prescrite.
[Voir le mot *Lan*].

b) – L'expression « *route fond* », seule employée aujourd'hui, est équivalente à l'expression « *route vraie* » utilisée naguère.

Faire voile (en anglais « *to set sails* », « *to sail for* ») : Un bâtiment fait voile, met sous voiles ou à la voile, lorsqu'il appareille ou qu'il part.

Faisable : **1** – Qui se peut faire, qui n'est pas impossible.

2 – On dit aussi qu'*une chose est faisable* pour dire qu'il est permis de la faire, qu'on peut la faire avec justice, qu'elle ne répugne point à l'équité.

Faisan : Oiseau sauvage de la grosseur d'une poule et qui se nourrit dans les bois.

Remarques : **a)** – Les premiers faisans sont venus des bords de la rivière Phase (actuellement appelée Rioni) qui est un fleuve de la Colchide (actuelle Géorgie) sur la rive orientale de la Mer Noire.

b) – On appelle *poule faisane*, la femelle du *coq faisan*.

Faisances : Tout ce qu'un fermier s'oblige, par son bail, de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail (du fermage).

[Voir les mots *Ferme, Fermier, Fermage*].

Faisander : Il se dit du gibier qu'on garde afin qu'il acquière du fumet.

Exemple : Vous avez trop laissé faisander ce lièvre.

Faisceau : Amas de certaines choses liées ensemble.

Exemples : Faisceau de piques ; faisceau de flèches ; faisceau de mousquets ; mettre les armes en faisceau ; allez mettre vos armes au faisceau ; faisceau d'herbes.

Remarques : **a)** – En parlant des anciens Romains, on appelle *faisceau*, absolument, un trousseau de verges liées ensemble avec une hache au milieu.

b) – À Rome, les faisceaux étaient la marque de la puissance des magistrats : on portait douze faisceaux devant les consuls ; les proconsuls et les préteurs n'avaient que six faisceaux.

c) – On disait « *prendre les faisceaux* » pour dire être élevé à la dignité consulaire ; on disait « *déposer les faisceaux* », « *rendre les faisceaux* » pour dire se démettre de l'autorité consulaire.

d) – Le symbole des faisceaux romains a été repris par Benito Mussolini avec l'ambition que l'Italie des années 1930 et 1940 atteigne à la prospérité économique et retrouve l'éclat de l'Empire romain antique : on en a tiré le qualificatif de

« *fasciste* » pour l'État italien.

e) – Les mots « *fasciste* » et « *fascisme* » ont ensuite été utilisés à tort et à travers, toujours en mauvaise part.

[Voir le mot *Fascisme*].

f – En France, le *faisceau des licteurs* signifie que le pouvoir appartient au peuple ; depuis la Révolution, il symbolise aussi l'union des départements ; depuis 1848, un faisceau tenu par la Liberté figure sur le *sceau de la République française* ; le faisceau des licteurs figure dans les *armoiries* de la République française.

g) – Le président Valéry Giscard d'Estaing avait placés un *faisceau de licteur doré*, entouré de branches d'olivier dorées, dans la bande blanche de son drapeau présidentiel entre 1974 et 1981, comme Charles De Gaulle avait placé une croix à double traverse, ou croix archiépiscopale de couleur rouge dans la bande blanche de son drapeau présidentiel entre 1959 et 1969.

h) – Un *faisceau* est représenté sur les sceaux du Sénat américain ou du bureau de la Garde nationale des États-Unis d'Amérique.

Faiseur : Ouvrier ; celui ou celle qui fait quelque ouvrage.

Exemples : Faiseur de luths ; faiseuse de collets ; faiseur de malles ; cela est du bon faiseur.

Remarques : **a)** – Lorsqu'il s'agit d'instruments de musique à clavier (piano, orgue) on dit plutôt *facteur*.

b) – Il ne se dit guère des artisans dont la profession, l'art, le métier a un nom particulier, comme serrurier, cordonnier, boulanger, etc.

c) – On dit que « *les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs* » pour dire que ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui en font le moins.

Fait : Un fait est le résultat d'interactions entre des choses.

Remarques : **a)** – Le mot « *chose* » est la désignation indéterminée de tout ce qui est inanimé.

b) – On connaît parfois les relations entre les choses mieux que les choses elles-mêmes.

[Voir le mot *Connaissance*].

Faîtage : Pièce de bois qui forme le sommet d'une charpente.

Remarque : Le faitage et les balestrons forment la charpente démontable en bois qui supporte le taud d'une embarcation sur son chantier à bord d'un navire.

[Voir le mot *Chantier*].

Faitardise : [*Vieilli*] Fainéantise, lâche paresse.

Exemple : Il passe sa vie dans une honteuse *faitardise*.

Fait du prince : Voir l'expression *Prince (Fait du -)*.

Faîte : **1** – Le comble d'un édifice.

Exemples : Le faite d'un temple, d'une maison ; le faite d'une cheminée.

2 – Il se dit aussi du sommet, du point le plus haut (*au propre* ou *au figuré*).

Exemples : Le faite d'un arbre ; monter au faite ; le faite du village ; le faite des grandeurs ; le faite des honneurs ; le faite de la gloire ; le faite du bonheur.

Faîtière : **1** – Espèce de tuile courbe, dont on couvre le faite d'un toit.

2 – La *faîtière d'une tente* est la perche ou le cordage tendu qui est en haut de la tente et qui court d'un bout de la tente à l'autre pour soutenir la toile.

Faix : **1** – Réunion d'éléments identiques liés ensemble dans le sens de la longueur.

Exemple : Faix de bois.

Remarque : Faix est synonyme de *faisceau*, parfois de *fagot*.

2 – Charge, fardeau, corps pesant qui porte sur une chose et qui la charge.

3 – Toute sorte de charge qui fait plier ce qui la supporte ou celui qui la transporte.

Remarque : Un *porte-faix* est un homme qui porte des charges lourdes sur son dos.

4 – [Au figuré] Charge de travail, de responsabilité, contrainte morale qui pèse lourdement sur celui qui la subit.

Exemples : Succomber sous le faix ; il succombe sous le faix des affaires ; c'est un Premier ministre très capable de supporter le faix du gouvernement ; ce n'est pas de son faix ; être courbé sous le faix des ans ; faix de fatigue, de labeur, de douleur ; plier, être courbé sous le faix des ans.

5 – [Vieilli] Synonyme de fœtus.

Faix (en anglais « *head* », « *load* ») : 1 – [En parlant d'une voile] Synonyme vieilli parfois employé pour parler de la *tête* de la voile.

Remarque : Les rabans de faix sont des cordages employés pour envergurer une voile en embrassant la vergue à laquelle cette voile appartient.

2 – On appelle quelquefois *faix de pont* les hiloires renversées qui sont placées sous le milieu des baux et qui reçoivent, dans des mortaises, les têtes d'épontilles destinées à les soutenir.

Remarques : a) – On dit que des épontilles, des étances, des accores établies pour servir d'appui ou de support sont mises en faix.

b) – On appelle *faix de pont* une surcharge dans un pont ou dans une partie d'un pont.

Exemple : Il y a des *faix de pont* aux endroits où reposent les cabestans, le pied du mât de beaupré et celui du mât d'artimon.

Fake news : [Expression anglaise] Histoires inventées et malicieusement présentées comme vraies sur les réseaux sociaux et parfois propagées, sans être recoupées ni vérifiées, par certains organes de presse ou même par des hommes politiques. [Voir l'expression *Réchauffement climatique*].

Remarques : a) – Les *fake news* sont souvent diffusées pour nuire à un parti politique, à la carrière d'un homme politique ou à la réputation d'un homme très connu ; ce sont parfois de simples plaisanteries sans arrière-pensées de nuisance.

b) – Le succès des *fake news* se fonde sur des heuristiques de crédibilité, sur l'absence de vérifications de ceux qui ont envie d'y croire et sur la contagion émotionnelle des réseaux sociaux.

c) – Une *fake new* est à proprement parler une information « *de caniveau* ».

d) – En argot anglais, le mot « *fake* » qui a le sens d'*ordure* pourrait venir de l'allemand *fegen* qui signifie *balayer*.

e) – Toutes les *fausses informations* ne sont pas des *fake news*.

Fakir : Espèce de dervis ou religieux mahométan.

Remarque : On écrit aussi *faquir*.

Falabreguié : Nom provençal du micocoulier [dialecte rhodanien].

Remarque : Le fruit du *falabreguié* est la *falabrego*, ou *micocoule* en français.

Falaise : Terres et rochers escarpés le long des bords de la mer.

Exemple : Les falaises de Normandie.

Falaisier : On dit que la mer *falaise* quand elle vient se briser sur une falaise.

Falbala : Bandes d'étoffe plissées et mises pour ornement sur les jupes et les écharpes des femmes, et sur les meubles.

Exemples : Jupe à *falbala* ; écharpe à *falbala* ; rideaux à *falbala*

Fallace : [Vieilli] Tromperie, fraude.

Fallacieux : Trompeur, frauduleux.

Exemples : Esprit fallacieux ; argument fallacieux ; serments fallacieux.

Falot : Terme dont on se sert pour signifier *ridicule*, plaisant, drôle.

Exemples : Conte falot ; aventure falote.

Falot : Espèce de grande lanterne faite de toile.

Exemple : Allumer un falot.

Falourde : Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois flotté, liées ensemble.

Exemples : Faire, vendre des falourdes ; brûler une falourde.

Falque : Voir *Fargue*.

Falsifier : **1** – Contrefaire quelque chose comme l'écriture, la signature, le cachet de quelqu'un avec dessein de tromper.

2 – Altérer par un mauvais mélange.

Exemple : Falsifier les métaux.

Falun : Assemblage de coquilles brisées, qu'on trouve en masse à une certaine profondeur de terre et qu'on emploie en engrais, comme la marne.

Remarques : **a)** – On appelle *falunières* ces assemblages de coquilles quand elles ne sont brisées que par fragments.

b) – On a exploité les buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm, en Vendée, jusqu'à leur disparition par épuisement vers 1975 ; elles étaient constituées de coquilles vides, principalement d'huîtres et elles servirent pour l'empierrement des chemins, pour fabriquer de la chaux, pour produire de l'engrais ou de la poudre calcaire destinée à l'alimentation des volailles.

c) – Ces buttes qui reposaient sur le bris du marais et qui culminaient à une dizaine de mètres au-dessus du niveau de la pleine mer étaient certainement d'origine artificielles et semblaient dater du XI^e siècle.

Fâme : [Vielli] Synonyme de *réputation*.

Remarques : **a)** – L'expression « *rétabli en sa bonne fâme et renommée* » s'applique à un justiciable après qu'il a été innocenté et totalement blanchi des soupçons qui pesaient sur lui.

b) – L'expression *remède de bonne fâme* signifie « *remède de bonne réputation* ».

c) – Cette expression est parfois écrite, à tort : « *remède de bonne femme* » et elle est alors employée à contre sens dans le but de *dénigrer* une pratique ancestrale.

d) – Les Anglais appelle « *Hall of fame* » ce que nous appelons *Temple de la renommée* [espace réservé à des personnages remarquables, qui ont acquis une certaine célébrité dans un domaine particulier].

Famé : Ne s'emploie aujourd'hui qu'en langage parlé et avec les adverbes *bien* ou *mal* pour qualifier la réputation d'une personne ou d'un lieu.

Exemples : Un caboulot mal famé ; un quai mal famé.

[Voir le mot *Fame*].

Famélique : Qui est tourmenté d'une faim extraordinaire et presque continue.

Remarque : On dit visage famélique, mine famélique, pour dire le visage, la mine d'une personne qui est tourmentée de la faim.

Fameux : **1** – Qui a une grande réputation, bonne ou mauvaise.

2 – Renommé, célèbre, insigne dans son genre.

Exemples : Fameux Orateur ; historien fameux ; fameux Astronome ; médecin fameux ; fameuse Université ; fameux voleur ; fameux brigand ; fameuse courtisane ; une mer fameuse par cent naufrages.

Remarques : **a)** – « *Fameux* » se dit des personnes ou des choses.

b) – Dans le langage populaire, *fameux* employé absolument signifie

habituellement excellent, formidable (*exemple* : on dit « *c'est fameux !* » pour signifier qu'un aliment ou un plat préparé est très bon au goût).

c) – Pris en mauvaise part, *fameux* se dit pour désigner un excès (*exemple* : un fameux ivrogne).

Familiariser (Se –) : 1 – Se rendre familier.

Exemple : Se familiariser avec tout le monde.

Remarque : On dit d'un homme qui s'est accoutumé à supporter constamment la douleur, qu'il s'est familiarisé avec la douleur.

2 – [*Au figuré*] Se familiariser un auteur, ou avec un auteur, c'est le posséder bien, l'entendre sans peine.

3 – On dit d'un homme qu'il s'est familiarisé le style de Virgile, de Cicéron, pour dire que le style de Virgile ou de Cicéron lui est devenu familier et aisé, qu'il se l'est rendu comme propre.

Remarque : Dans ce sens, *se familiariser* est actif.

4 – On dit pareillement, qu'un homme s'est familiarisé une langue étrangère, ou avec une langue étrangère, pour dire, qu'il la parle, qu'il l'entend comme sa langue naturelle, sa langue maternelle.

Familiarité : Privauté, manière de vivre familièrement avec quelqu'un.

Exemples : Il n'y a pas grande familiarité entre eux ; il n'aime pas qu'on prenne trop de familiarité avec lui ; prendre des familiarités, des airs de familiarité.

Remarques : **a)** – On dit quelquefois en mauvaise part, qu'un homme a eu des familiarités avec une femme.

b) – [*Proverbe*] La familiarité engendre le mépris.

Familier : 1 – Qui a une habitude particulière avec quelqu'un, qui vit avec lui librement et sans façon, sans cérémonie, comme on a accoutumé de vivre avec les gens de sa famille.

2 – On dit qu'un homme *prend des airs familiers*, qu'il a des manières familières, pour dire qu'il prend trop de liberté avec les gens qui sont au-dessus de lui, ou avec ses égaux qui ne lui sont pas liés intimement.

3 – On appelle *discours familier*, style familier, un discours, un style naturel et aisé, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation entre honnêtes gens, et dans les lettres qu'on écrit à ses amis.

Remarques : **a)** – On dit qu'un terme est familier, pour dire qu'il n'est pas assez respectueux, eu égard aux personnes à qui, ou devant qui l'on parle.

b) – Les termes d'affection et d'amitié sont des termes trop familiers à l'égard des personnes qui sont beaucoup au-dessus de nous.

4 – On dit aussi qu'un terme est *familier* pour dire qu'il n'est pas assez noble par rapport au sujet qu'on traite.

5 – Familier signifie aussi *qui est devenu facile* par une grande habitude, par un long usage.

Exemple : Cela lui est familier.

6 – On dit aussi *les familiers de la maison* pour dire ceux qui sont reçus habituellement et familièrement dans une maison.

Famille : 1 – [*Technologie*] Niveau de classification.

Exemple : Les aciers se classent en familles, puis en nuances.

2 – Assemblage de plusieurs genres ou espèces qui ont entre eux un grand nombre de rapports.

3 – [*En taxonomie*] Les botanistes appellent *famille* un assemblage de plusieurs *genres* de plantes qui ont un même caractère dans la fleur ; ces genres sont établis sur la différence du calice, du réceptacle des semences et des fruits, mais surtout sur la situation différente des parties qui composent la fleur, qui sont les pétales

ou corolles, les étamines et le pistil.

Exemples : Les *labiées*, les *ombellifères*, les *fabacées* (ou *légumineuses*), etc., forment des familles de plantes.

Famille : [En *météorologie*] Succession de phénomènes météorologiques semblables.

Exemple : On appelle *famille de dépressions* un ensemble de trois ou quatre dépressions qui se succèdent sans interruption dans un même flux d'air perturbé.

Famille : 1 – Filiation des enfants d'un couple (un homme et une femme).

Remarques : **a)** – La famille, aux yeux d'un enfant, est essentiellement constituée par son père et par sa mère (qu'ils soient unis par les liens du mariage ou non) par ses grands-parents, par ses frères et sœurs, ses oncles et tantes et ses cousins.

b) – En cas de décès de l'un des deux parents, la famille devient monoparentale.

c) – En cas de décès de ses deux parents, l'enfant devient un orphelin et sa famille se réduit à ses frères et sœurs, à ses grands-parents, à ses oncles et tantes.

d) – Sans parents, ni grands-parents, ni oncles et tantes, ni frères et sœurs, l'enfant devient « *sans famille* » jusqu'à ce qu'il fonde lui-même une nouvelle famille.

2 – [Par *extension*] On entend aussi par *famille d'une personne* la parentèle plus ou moins proche ou éloignée de cette personne, mais toujours liée par le sang : grands-parents, parents, enfants, petits-enfants, oncles et tantes, cousins ou neveux.

Remarques : **a)** – Mari et femme conservent chacun leur famille d'origine, en plus de la famille qu'ils forment avec leurs enfants et les descendants de leurs enfants.

b) – On inclut parfois abusivement dans « *la famille* » la parentèle du conjoint, c'est-à-dire la famille alliée.

3 – Toutes les personnes d'un même sang, comme parents, enfants, frères, neveux, etc.

Remarque : Sous le nom de *famille royale* on comprend les enfants et les petits-enfants d'un roi ou d'une reine.

4 – [Vieilli] *Famille* se prend aussi pour toutes les personnes qui vivent dans une même maison, sous un même chef.

Remarque : En ce sens il n'est guère en usage que dans l'expression *chef de famille*.

5 – [Au figuré] On entend aussi par *famille* un groupement de personnes ayant entre elles un lien autre que celui du sang.

Exemples : La famille scoute ; une famille recomposée ; la grande famille des déçus du pouvoir, de la démocratie, de la monarchie, du socialisme, etc.

6 – [Vieilli] *Famille* signifie aussi race, maison ; il se dit en ce sens de ceux qui ont le même sang par les mâles.

Remarque : Quand on parle des grandes et anciennes dynasties ou races, de France ou des pays étrangers, on ne se sert pas ordinairement du mot *famille* mais de celui de « *maison* » ; au contraire, quand on parle des anciens Grecs et Romains, on se sert du mot *famille*.

Exemples : Les rois de la première race (Mérovingiens, 481-751) ; de la deuxième race (Carolingiens, 751-987) ; de la troisième race (Capétiens, à partir de 987) ; la maison des Valois ; la maison des Bourbons ; la maison des Orléans ; la famille des Héraclites ; la famille des Scipions ; la famille des Césars ; la famille Claudienne.

7 – *Famille*, en parlant des grands d'Italie, se disait de tous les domestiques d'une maison.

Remarque : C'est en ce sens que l'on parle de la *famille d'un cardinal*.

Famine : Disette générale dans une ville, dans une province, etc. des choses nécessaires à la nourriture.

Fanage : 1 – Action de faner l'herbe d'un pré fauché.

Exemple : Il faut attendre le beau temps pour le fanage de ce pré.

2 – Le salaire de ceux qui sont employés à ce travail.

Exemple : Il en a tant coûté pour le fanage de ce pré.

[Voir le mot *Fenaison*].

Fanal (en anglais « *lanthorn* », « *lantern* ») : **1** – Grande lanterne dorée, sur son chandelier, au plus haut de la poupe, servant de feux de conserve, de navigation ou de position.

Remarques : **a)** – Dans une armée navale, l'amiral a un fanal de trois lanternes ; le vice-amiral de deux ; les autres bâtiments d'un seul.

b) – On emploie plutôt le terme *fanal* lorsque le feu est obtenu par la combustion de pétrole ; on parle de *feu* lorsque la lumière est obtenue au moyen d'une ampoule électrique.

c) – Le mot fanal vient du grec φανός qui signifie *brillant, éclatant* en parlant du feu.

2 – Les fanaux de signaux sont destinés à être hissés aux têtes de mâts ou aux bouts des vergues pour faire des signaux de nuit.

3 – Le *fanal de consigne* dans lequel on conservait la lumière et le feu à bord, était surveillé par un factionnaire chargé de *garder la consigne*.

4 – *Fanal* se dit aussi des feux de charbon de terre, de charbon de bois ou d'huile qu'on allumait durant la nuit sur les tours à l'entrée des ports, ou le long des côtes pour permettre aux navires de repérer leur position à la mer et de déterminer la route qu'ils devaient tenir.

Fanatique : 1 – Aliéné d'esprit qui croit avoir des apparitions surnaturelles, des inspirations divines.

2 – Qui est animé d'un zèle outré, violent et parfois cruel en faveur d'une religion.

Remarque : Les pires fanatiques sont aujourd'hui les adeptes de la doctrine appelée « *libre pensée* », qui militent sans raisons conséquentes mais avec obstination et véhémence contre les religions des autres.

3 – [*Par extension*] Qui se passionne à l'excès pour une opinion.

Remarque : L'adjectif *fanatique* est tiré du latin « *fānātīcus* » qui signifie « *exalté* », « *en délire* », « *frénétique* », « *inspiré* », « *empli d'enthousiasme* ».

Fanatisme : 1 – Illusion du fanatique.

2 – Zèle outré en matière de religion, ou attachement opiniâtre et violent à un parti, à une opinion, etc.

Fane : Synonyme de *feuille*, notamment lorsqu'il s'agit de légumes.

Faner : 1 – Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher.

[Voir le mot *Fenaison*].

2 – Faner, avec le pronom personnel, signifie se flétrir, se sécher.

Exemple : Les fleurs commencent à se faner dès qu'elles sont cueillies.

Remarque : [*Au figuré*] On dit péjorativement d'une femme dont la beauté commence à diminuer, qu'elle commence à se faner.

Fanfaron : 1 – Qui fait le brave, qui se vante de l'être et qui ne l'est pas.

Remarque : Le fanfaron est bavard et inconstant.

2 – Celui qui se vante au-delà de la vérité ou de la bienséance, qui promet plus qu'il ne peut tenir.

Fanfaronnade : 1 – Disposition à faire le fanfaron.

Remarque : Les fanfaronnades n'ont pour but que de tenter de dissimuler l'inaction.

2 – Déclaration outrancière par laquelle on affecte des qualités qu'on n'a pas.

Fanfaronner : Se comporter en fanfaron, faire le fanfaron.

Remarque : Plus on fanfaronne, moins on en fait.

Fanfreluche : [*Familier*] Ornement vain, frivole et de peu de valeur.

Fange : **1** – Boue, bourbe.

2 – Fange, se dit aussi des gens de basse naissance.

Exemple : Il s'est élevé de la fange au plus haut degré de fortune.

3 – Il se dit aussi d'une vie honteuse, d'une conduite déréglée.

Exemple : Cet homme vit dans la fange, se traîne dans la fange des vices.

Fanon : **1** – Succession de lames cornées implantées dans les maxillaires supérieurs de certains cétacés.

Remarque : Les fanons servent à l'animal pour filtrer l'eau de mer et retenir le plancton, les petits poissons, et tout ce qui lui sert de nourriture.

2 – Les fanons sont souples et ont une grande valeur commerciale ; les baleiniers les décollaient des maxillaires supérieurs de l'animal avec beaucoup de soin à l'aide d'anspects, de pattes d'oie ou de harpons et ils les déposaient sur le pont du navire baleinier.

Remarques : **a)** – Les fanons devaient être séparés les uns des autres à l'aide d'un coin en fer, puis ils étaient nettoyés, frottés avec des grattes et mis à sécher dans la mâture.

b) – Les fanons étaient triés par tailles et mis en paquets, puis rangés dans un endroit aussi sec que possible.

c) – Les fanons des baleines franches, qui pouvaient atteindre 4,50 mètres, étaient les plus recherchés ; au XIX^{ème} siècle, le prix de vente des fanons pouvait couvrir, à lui seul, les frais d'armement d'un navire baleinier.

d) – Les fanons ont été remplacés, après la Seconde Guerre Mondiale, par des accessoires en matière plastique, et leur valeur marchande s'est effondrée.

e) – Depuis les années 1960, les navires-usines rejettent à la mer les fanons encombrants des baleines qu'ils ont capturées, pour ne se concentrer que sur les produits rémunérateurs : huile pour la savonnerie et l'industrie des cuirs, chair mise en conserve pour l'alimentation humaine, ou séchée et broyée pour l'alimentation animale, os broyés pour servir d'engrais, sang séché pour l'agriculture et l'industrie chimique.

Fantaisie : **1** – Faculté de l'âme qui conçoit des images.

Remarque : La fantaisie est la faculté imaginative de l'homme.

2 – Pouvoir d'invention de l'esprit ; imagination créatrice.

3 – Opinion, sentiment, goût.

Exemple : Chacun en parle et en juge selon sa fantaisie, à sa fantaisie.

4 – Caprice, boutade, bizarrerie.

Exemples : Il a fait cela par fantaisie et non pas par raison ; quelle fantaisie vous a pris ?

Remarques : **a)** – Fantaisie, se dit aussi pour signifier une chose inventée à plaisir, et dans laquelle on a plutôt suivi le caprice, que les règles de l'art.

b) – On dit de même, *un habit de fantaisie* pour dire un habit d'un goût nouveau et singulier.

5 – [*En parlant d'une personne*] Détermination à agir selon ses goûts propres, en suivant son humeur.

Exemples : Vivre à sa fantaisie ; faire à sa fantaisie ; suivre sa fantaisie ; il m'a pris fantaisie de faire cela.

6 – [*En typographie*] Un caractère, une lettre *de fantaisie* n'entrent pas dans les classifications établies et, par opposition aux caractères dits *de labeur*, servent principalement à la composition des titres et des travaux de ville.

Fantaisiste : 1 – Imaginatif, plein d'invention, d'originalité.

2 – [*En mauvaise part*] Personne dont la pensée, le travail manquent de rigueur, de sérieux, et qui n'obéit qu'à ses caprices.

3 – [*Par extension*] Fantasque, capricieux.

Fantasia : Exercice équestre, surtout pratiqué au Maghreb, où les cavaliers s'élancent au galop en poussant des cris avant de décharger leur fusil en fin de course.

Fantasmagorie : 1 – Spectacle où l'on fait apparaître par projection lumineuse dans une salle obscure des figures évoquant des fantômes.

2 – [*Par analogie*] Spectacle merveilleux, féerique, qui frappe et enchante l'imagination.

Exemple : La *fantasmagorie* des rives de la Charente à mi-marée, par une nuit de pleine lune, entre le four de l'Orange et la cale de Soubise.

3 – [*Au figuré*] Illusion ; vision trompeuse.

Exemple : Les *fantasmagories* du rêve.

Fantasme : 1 – Vision imaginaire ou hallucinatoire, quelquefois pathologique ou quasi-pathologique.

Remarque : « *Fantasme* » vient du grec φάντασμα qui signifie « *image offerte à l'esprit par une apparition* », « *apparition* », « *songe* », « *vision* », « *spectre* », « *fantôme* ».

Remarques : **a)** – Le fantasme est une illusion ; c'est un simulacre, c'est-à-dire une apparence qui se donne pour une réalité dans la tête de celui qui le subit ou qui l'éprouve.

b) – En matière cognitive, on ne doit pas confondre les fantasmes (évanescents) et les réalités (observables et vérifiables).

c) – Un nouveau concept apparu aux États-Unis d'Amérique dans la seconde moitié du xx^{ème} siècle et appelé maladroitement « *genre* » en français, discrimine l'ensemble des caractères fantasmatiques attribués aux personnes d'un sexe ou de l'autre qui ne relèvent pas de la biologie mais des *a priori* sociaux. [Voir l'expression *Genre (Théorie du –)*].

d) – On écrit parfois *Phantasme* en pathologie ou en psychologie.

2 – Représentation personnelle imaginaire marquant une rupture avec la réalité objective.

[Voir les mots *Solipsisme, Solipsiste*].

Remarques : **a)** – En ce sens, fantasme est synonyme de *chimère* dans le sens de rêverie quelque peu folle, d'illusion, d'idée sans consistance.

b) – Le fantasme est une construction imaginaire, consciente ou inconsciente, permettant au sujet qui s'y met en scène, d'exprimer et de satisfaire un désir plus ou moins refoulé, de surmonter une angoisse.

3 – [*Au pluriel*] Constructions mentales imaginaires, conscientes ou inconscientes par lesquelles le sujet se laisse entraîner dans un univers de rêveries personnelles, parfois obsédantes.

Remarques : **a)** – Certains utilisent l'expression « *orientation sexuelle* » pour désigner par un euphémisme leurs fantasmes érotiques homosexuels, pédophiles ou autres, afin de justifier et de faire l'apologie de pratiques sexuelles que l'on appelle parfois « *contre nature* » parce qu'elles sont « *stériles par nature* ».

b) – Des alliances homosexuelles, par définition infécondes, profitent indûment mais légalement d'avantages fiscaux qui visent les *familles* ; le rôle traditionnel des familles était d'assurer le renouvellement naturel des générations.

c) – Les ménages homosexuels constituent apparemment un *groupe de pression* capable d'obtenir, de la part des responsables politiques, des réponses positives à leurs attentes, notamment des avantages en matière de fiscalité.

d) – Une nouvelle définition du mot « *famille* » devrait tenir compte de la nouvelle acception du mot *alliance*.

4 – Pour certains psychologues, les fantasmes sont des scènes imaginaires qui trahissent, sous une forme travestie, les désirs inavoués ou refoulés d'un sujet.

5 – On appelle *fantasmes originaires* des fantasmes qui transcendent le vécu individuel et qui ont un certain caractère d'universalité.

Remarque : En ce sens, ils sont à rapprocher des mythes collectifs.

Fantasque : 1 – Capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices.

Exemples : Homme fantasque ; esprit fantasque ; humeur fantasque ; la mule est un animal fantasque ; il est fantasque comme une mule.

2 – Bizarre, extraordinaire dans son genre.

Exemples : Opinion fantasque ; ouvrage fantasque ; décision fantasque ; habit fantasque.

Fantassin : Soldat à pied, soldat d'une compagnie d'infanterie.

Remarque : Le mot *fantassin* a remplacé le mot (vieilli) *pion* de même sens.

Fantastique : 1 – Chimérique.

2 – Qui a l'apparence d'un être corporel, mais n'existe pas dans la réalité ; qui n'existe que dans l'imagination.

Fantoche : 1 – Sorte de marionnette de bois ou de carton, actionnée par des fils, que manipule un opérateur placé au-dessus de la scène.

Remarque : Le mot « *fantoche* » vient de l'italien *fantoccio* qui signifie « *poupée* », « *marionnette* ».

2 – [Au figuré] Personnage sans caractère ni volonté qui se laisse mener par les autres, ou par un autre.

Remarque : Un *gouvernement fantoche* est un gouvernement qui n'a pas d'autorité propre, qui n'est pas représentatif des administrés, qui est souvent manipulé de l'étranger.

Fantôme : 1 – Spectre, vaine image qu'on croit voir.

2 – [Au figuré] On dit qu'une personne, qu'une chose n'est que le fantôme de ce qu'elle était, de ce qu'elle devrait être, pour dire qu'elle n'en a que l'apparence.

Exemples : Ce prince n'a nul pouvoir, ce n'est qu'un fantôme de prince ; après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un fantôme de république ; les grandeurs humaines ne sont que de vains fantômes.

Faquir : Voir *Fakir*.

Fard ou Far ou Phare : C'est l'ensemble de toutes les voiles d'un mât vertical.

Remarques : **a)** – On dit : *fard du grand mât*, *fard de misaine*, *fard d'artimon*, mais on ne dit pas : fard de beaupré.

b) – On dit encore le *fard de l'avant* pour désigner le fard de misaine et les *fards de l'arrière* pour les deux autres.

c) – On écrit aussi « *navire à fars carrés* » et surtout « *navire à phares carrés* ». [Voir le mot *Phare*].

Fardage (en anglais « *dunnage* ») : Planches de bois utilisées pour protéger les marchandises de l'humidité ruisselant sur les parois ou le fond de la cale lorsque la vapeur d'eau présente dans l'air chaud condense au contact de ces parois ou de ce fond froids.

Farfelu : Qui est bizarre, inconséquent, un peu fou et souvent amusant.

Exemple : Un aimable farfelu.

Farfouiller : [Familier] Fouiller sans méthode et en mettant du désordre, parfois de manière indiscreète.

Fargue (en anglais « *wash-board* ») : **1** – On appelle *fargues* les rebords de protection qui évitent au cockpit d'un petit bateau d'être envahi par une lame qui déferlerait sur le pont.
2 – Les fargues sont des bordages minces cloués sur le haut des allonges ou des jambettes et en dehors, afin d'empêcher l'eau d'entrer facilement à bord des petits navires ou des canots lorsqu'il sont à la voile.
Remarque : Les dames de nage qui servent à placer les avirons sont disposées dans les fargues.
3 – Quelquefois la *fargue* est en toile.
4 – Quand une embarcation porte des fargues mobiles au-dessus des fargues clouées, on nomme ces fargues mobiles des *fausses fargues*.
Remarques : **a)** – On emploie quelquefois l'expression *les fargues* comme synonyme d'« *œuvres mortes* », c'est-à-dire la partie de la coque qui est au-dessus de l'eau.
b) – On dit *Fargue* ou *Falque*.

Farine : Poudre obtenue en broyant des graines de blé tendre.

Remarques : **a)** – Selon la classification française, le chiffre du type (T45, T55, T65, T80, T110, T130, T150) indique la masse en grammes du résidu minéral contenu dans 100 grammes de farine après cuisson à 600°C : plus le taux de cendres est faible, plus la farine est blanche.

Type	Teneur en minéraux	Dénomination française	Eau
T45	moins de 0,50 p 100	Farine à pâtisserie	
T55	De 0,50 à 0,60 p 100	Farine blanche	62 p 100
T65	De 0,62 à 0,75 p 100	Farine de tradition française	66 p 100
T80	De 0,75 à 0,90 p 100	Farine bise ou semi-complète	
T110	De 1,00 à 1,20 p 100	farine complète	
T150	Plus de 1,50 p 100	farine intégrale	70 p 100

b) – La farine italienne de type 000 correspond à la farine française type 45.
c) – La farine italienne de type 00 correspond à la farine française type 55.
d) – La *valeur boulangère* de la farine dépend de la quantité de sucre qu'elle contient (production de CO₂) et de gluten (capacité à retenir le CO₂).

Fascicule : **1** – Ancien nom du *livret professionnel maritime* lorsque, avant la suppression de l'Inscription Maritime le 26 mai 1967, il s'agissait du fascicule individuel d'*inscrit maritime* des marins du commerce et de la pêche.

Remarques : **a)** – L'Inscription maritime s'est alors appelée Affaires maritimes après avoir perdu ses compétences de recrutement pour l'armée de mer et les administrateurs de l'Inscription maritime sont devenus des administrateurs des Affaires maritimes tout en gardant leur statut militaire.

b) – Les anciens marins quelquefois continué à dire *fascicule* au lieu de *livret maritime*.

2 – En librairie, chaque partie des ouvrages publiés par livraison.

3 – Quantité de plantes médicinales qu'on peut embrasser avec un bras ployé contre la hanche.

Remarque : Un *fascicule* est à peu près équivalent à douze poignées.

Fascié : Marqué de bandes.

Exemple : Un coquillage fascié.

Fascinage : 1 – Ouvrage fait avec des fascines.

2 – Action de poser des fascines.

Fascination : 1 – Puissance que les adeptes du magnétisme prétendent exercer sur les personnes soumises à leurs opérations.

2 – Attrait exercé par une lumière, un objet brillant, le mouvement de l'eau, l'eau elle-même.

3 – Attirance qui subjugué.

Exemples : La fascination de Bonaparte ; exercer une fascination sur quelqu'un.

4 – Enchantement.

Exemples : La fascination de la beauté, du passé.

Remarque : Dans tous les genres d'activités, le dilettantisme et la fascination, sans la recherche de la compréhension, ne mènent pas au but à atteindre à coup sûr.

Fascine : Sorte de fagots de branchages que l'on emploie pour stabiliser ou consolider le rivage de la mer ou les rives d'un chenal, pour épauler des batteries à terre, pour accommoder de mauvais chemins, pour combler les fossés d'une place.

Fasciner : Renforcer les rives d'une rivière, d'un chenal, au moyen de fascines.

Fasciner : Troubler, égarer par sorcellerie.

Remarques : **a)** – Fasciner se dit de certains animaux prédateurs qui paralysent les mouvements de leur proie en la regardant fixement.

b) – Fasciner vient du latin *fascināre* qui signifie « *faire des enchantements* », « *jeter un sort* ».

Fascisme : 1 – On entend ordinairement par *fascisme* un mouvement politique proposé par un *leader* reconnu comme tel et accepté par la majorité des citoyens d'un pays pour sortir ce pays de l'état de décadence morale et économique où il s'est trouvé plongé.

Remarques : **a)** – Le mot anglais *leader* prend la forme *duce* en Italie (Mussolini, 1883-1945), *führer* en Allemagne (Hitler, 1889-1945), *caudillo* en Espagne (Franco, 1892-1975) et par dérision, *guide* en France (De Gaulle, 1890-1970).

b) – Le mot *faisceau* appartient au vocabulaire politique de la gauche italienne qui trouve son origine dans les faisceaux de travailleurs siciliens (*fasci siciliani dei lavoratori*) des années 1889 à 1894.

c) – Le fascisme italien prend son origine en 1914 au sujet de de l'opportunité pour l'Italie d'entrer ou non dans la Grande Guerre contre l'Autriche-Hongrie ; les *Faisceaux d'action internationaliste* de Michele Bianchi (1883-1930) fusionnèrent le 11 décembre 1914 avec les *Faisceaux autonomes d'action révolutionnaire* de Benito Mussolini (1883-1945) pour former les *Faisceaux d'action révolutionnaire interventionistes* qui souhaitaient l'entrée en guerre de l'Italie ; le mouvement se transforma en juillet 1915 en un mouvement nationaliste de gauche appelé *Faisceaux d'action révolutionnaires*.

d) – L'Italie entra en guerre aux côtés de la Triple-Entente (France, Russie, Royaume-Uni) en déclarant la guerre à l'Autriche-Hongrie le 23 mai 1915 puis à l'Allemagne le 27 août 1916.

e) – Les interventionistes italiens furent soutenus financièrement par l'État français et par certains milieux industriels pour amener l'Italie à entrer en guerre au côté de la France, de la Russie et du Royaume-Uni, contre les Puissances centrales (Allemagne et Autriche-Hongrie).

2 – Les doctrines qualifiées de fascistes professent que le redressement d'un pays momentanément dans une situation quasi-désespérée, passe par l'esprit de sacrifice, l'héroïsme, la justice, le travail de chacun, la solidarité, l'abandon de la paresse collective et le rejet de l'immoralité.

Remarques : **a)** – Les gouvernements issus des mouvements qui, à la suite du

fascisme italien des années 1919-1945 ont prôné ou prônent le retour à l'exigence des valeurs morales et contre la facilité des valeurs matérialistes, sont appelés « *régimes fascistes* » par leurs adversaires politiques et puisque les pays dits fascistes des années 1930 ont été vaincus en 1945 (à l'exception de l'Espagne) les mots « *fascisme* » et « *fasciste* » sont maintenant entendus en mauvaise part.

b) – Le mot *fascisme* a aujourd'hui une charge émotionnelle orientée et certains esprits faibles l'emploient pour condamner définitivement toute idéologie, tout mouvement politique qu'ils considèrent comme « *pas suffisamment de gauche* ».

3 – Le régime nationaliste et opposé au communisme mis en place en Italie par Benito Mussolini entre les deux guerres mondiales, s'est lui-même officiellement qualifié de *fasciste* par référence à l'époque flatteuse de la Rome antique.

Remarques : a) – Le *Duce* Benito Mussolini (1883-1945) affirma en 1920 que la renaissance de l'Italie passait par le retour aux *valeurs morales* qui avaient fait la grandeur de la Rome antique ; comme le mouvement révolutionnaire de 1789 en France et comme le mouvement nazi de 1933 en Allemagne, qui avaient les mêmes ambitions et qui furent les conséquences directes, respectivement, de la guerre d'Indépendance américaine et de la guerre européenne de 1914-1918 ; le mouvement fasciste italien fut un mouvement social soutenu par les classes possédantes italiennes qui profita aux classes bourgeoises ; à la différence de la France révolutionnaire de 1789-1799 qui exécuta le roi Louis XVI le 21 janvier 1793, l'Italie fasciste de 1922-1943 conserva son roi Victor-Emmanuel III (1869-1947).

b) – « *Fascisme* » vient du mot latin « *fascis* » qui désigne un *faisceau* de verges de bouleau ou d'orme, d'où émerge le fer d'une hache dont le manche est enfoncé au milieu des verges et que les *licteurs* de l'Antiquité portaient en signe d'honneur devant les premiers magistrats de Rome, lorsque ceux-ci se déplaçaient.

c) – Les *faisceaux des licteurs* étaient, pour les Romains de l'Antiquité, le symbole de l'autorité consulaire ou dictatoriale ; les faisceaux représentaient la flagellation et la hache la peine de mort.

d) – Au figuré, le mot « *faisceau* » désigne un groupe de personnes bien unies.

e) – Le mot *faisceau* a la même origine que *fascine*.

[Voir les mots *Faisceau*, *Fascine*].

f) – En France, pendant l'occupation allemande (1940-1944), la hache s'appelait une « *francisque* » ; c'était la hache d'arme à deux tranchants que portaient jadis les Francs et elle fut représentée sur certaines pièces de menu monnaie frappées pendant la guerre (par exemple les pièces de *un ancien franc*) qui restèrent en usage jusqu'au remplacement du franc Bonaparte de 1803 par le *nouveau franc* (ou *franc lourd*) à partir du 1er janvier 1960.

4 – Les régimes qualifiés de *fascistes* qui, dans la première moitié du xx^{ème} siècle, assumèrent le pouvoir politique dans plusieurs pays européens (l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, voire la France) se débarrassèrent par la violence des mouvements communistes qui s'opposaient à eux ; certains d'entre eux, comme l'Allemagne, avec l'aide de pays capitalistes (États-Unis d'Amérique, Angleterre), hostiles au communisme mais à peu près épargnés par le mouvement communiste qu'ils n'avaient pas laissé émerger.

5 – Comme les mouvements de droite le prônent pour assurer le renouvellement des populations, les régimes dits *fascistes* choisissent habituellement d'adopter des politiques familiales volontaristes plutôt que de favoriser l'immigration, l'intégration, voire l'assimilation d'étrangers et ils le disent avec force et conviction : leurs propos sont souvent repris, déformés et transformés par leurs adversaires politiques en une prétendue *crainte* (*phobie*) ou en une supposée

haine des étrangers.

Remarque : D'une manière générale, le choix retenu pour le renouvellement des générations constitue l'une des principales différences entre la droite et la gauche en politique : la droite favorise traditionnellement les familles nombreuses, notamment par des avantages fiscaux ou par des dispositions spécifiques, la gauche favorise l'immigration dans un esprit de générosité.

6 – Comme le rappelle le site internet de l'Élysée, les *faisceaux* des licteurs sont l'un des symboles de la République française.

Remarques : **a)** – Le Président Valéry Giscard d'Estaing faisait figurer des *faisceaux* de licteurs dans la bande blanche du drapeau français qu'il avait choisi pour représenter sa personne.

b) – Les *faisceaux* des licteurs sont un des symboles de la République, en France, depuis la Révolution Française.

c) – Les *faisceaux des licteurs* évoquent la Justice, la revendication d'une autorité légitime, la force collective.

Faseyer ou Fasier (en anglais « *to shiver* ») : **1** – Une voile *faseye*, *faseie* ou *fasie* lorsqu'elle n'est pas tenue raide et qu'elle bat au vent sans être gonflée.

2 – Lorsque la voile *faseye*, *faseie* ou *fasie*, on dit encore qu'elle *barbeye* (s'il n'y a pas de vent apparent) ou qu'elle est *en ralingue* (si le vent apparent la frappe dans la direction des ralingues de chute).

Remarque : La voile n'est alors ni pleine, ni masquée.

[Voir les mots *Ralingue*, *Chute*].

Faste : Vaine ostentation, affectation de paraître avec éclat.

Exemples : Faire les choses avec faste ; aimer le faste ; donner dans le faste ; haïr le faste ; c'est un homme sans faste ; il étale un grand faste.

Remarque : Faste, en ce sens, ne s'emploie qu'au singulier.

Faste (Jour –) : Dans l'antiquité romaine, on appelait *jour faste* un jour où il était permis d'accomplir certains actes publics ou privés.

Remarques : **a)** – Le mot *faste* sous-entend une intervention divine bienveillante.

b) – La mémoire d'un jour faste se célébrait chaque année à la date anniversaire ; on considérait que puisqu'un jour de l'année avait été favorable à telle ou telle réussite, il en irait de même à l'avenir à chaque jour anniversaire.

c) – Le contraire de faste est *néfaste*.

d) – Le mot français *fête*, dans le sens originel de *célébration d'un jour béni des dieux* est tiré de l'expression latine « *dīēs fāsti* » au pluriel (en français « *jours fastes* ») de laquelle on a retranché le mot *dīēs* ; la lettre « *e* » avec un accent circonflexe du mot *fête* sert d'abréviation au groupe « *as* » de *fāsti* et le « *i* » final non accentué de *fāsti* se transforme en français en l'« *e* » muet final.

Fastes : **1** – On appelle ainsi les *tables* ou *livres* du calendrier des anciens Romains.

Exemples : Les Romains marquaient *dans leurs fastes* les jours de leurs fêtes, de leurs assemblées publiques, de leurs jeux ; les jours malheureux étaient également marqués dans les fastes.

Remarques : **a)** – Fastes, en ce sens, ne s'emploie qu'au pluriel.

b) – Fastes en ce sens est synonyme d'*Annales*.

2 – On appelait *fastes consulaires* les *tables* où les noms de tous les consuls étaient rangés dans leur ordre chronologique.

3 – [Au figuré] On appelait *fastes* les registres publics contenant de grandes et mémorables actions.

Remarque : Dans ce sens on appelle le *martyrologe catholique* les *fastes sacrés* de l'Église.

[Voir le mot *Martyrologe*].

Fastidieux : 1 – Qui suscite de l'ennui par sa durée ou son aspect répétitif.

2 – Qui cause du dégoût, de l'ennui.

Exemples : C'est un homme fastidieux ; une comédie fastidieuse ; un ouvrage fastidieux ; des entretiens fastidieux.

Remarque : Le nom latin *fastidium* signifie dégoût, répugnance

Fastueux : Plein de faste et d'ostentation.

Exemples : Un homme fastueux ; titre fastueux ; train de vie fastueux.

Fat : Impertinent, sans jugement, plein de complaisance pour lui-même.

Exemples : Cet homme est bien fat ; c'est un grand fat, un vrai fat ; avoir affaire à un fat.

Fatal : 1 – Qui porte avec soi une destinée inévitable.

Exemples : Le tison fatal de Méléagre ; loi fatale ; décret fatal ; arrêt fatal ; quand l'heure fatale est arrivée.

Remarque : Fatal n'a point de pluriel au masculin.

2 – Funeste, qui produit de grands malheurs, qui a des suites malheureuses.

Exemples : Ambition fatale ; amours fatales ; femme fatale ; la bataille de Pharsale fut fatale à la République romaine.

Fathom (en français « *brasse anglaise* ») : Ancienne unité de longueur anglaise égale à 2 yards ou à 6 pieds.

Remarques : **a)** – Un *fathom* anglais vaut 1,8287696 mètre.

b) – La brasse française, qui vaut 1,66 m, correspond à 5 pieds du roi de France.

Fatidique : 1 – Qui déclare ce que les destins ont ordonné.

Exemples : Le vol fatidique des oiseaux ; le trépied fatidique ; les chênes fatidiques de la forêt de Dodône.

2 – Qui révèle ou appelle les arrêts du destin.

3 – Qui est fixé par le destin.

Exemples : Jour fatidique ; heure fatidique.

Remarques : **a)** – On appelle *paroles fatidiques* celles que l'on prononce au moment de la mort.

b) – On aimerait à avoir un recueil des derniers mots prononcés par les personnes célèbres.

4 – Auquel on ne peut échapper.

Fatigue : 1 – État de lassitude provoqué par une trop grande dépense de forces due à un travail excessif, à un effort prolongé, etc.

Exemples : Fatigue musculaire ; fatigue intellectuelle ; fatigue nerveuse.

2 – Transformation progressive de la structure d'un métal, d'un matériau et, par suite, diminution de sa résistance, provoquées par les efforts auxquels il est soumis.

Remarque : En cas de très mauvais temps, on utilise habituellement l'expression « *fatigue du navire et de la cargaison* » pour justifier une réduction de l'allure de la machine.

3 – Détérioration due à un long usage.

Exemple : Un fauteuil fatigué.

Fatigue (À la –) (en anglais « *hard work* ») : On dit que les forçats d'un arsenal maritime sont « à la *fatigue* » quand ils sont employés aux travaux du port.

Fatiguer (en anglais « *to work loose* ») : **1** – Un navire fatigue lorsque, à cause du mauvais temps, ses membrures sont ébranlées.

2 – Dans le même sens, on dit que la mâture *fatigue* ou *souffre*, ainsi que le gréement.

Remarques : **a)** – Le marin *réduit l'allure dans le mauvais temps* pour éviter,

selon l'expression consacrée, *la fatigue du navire et de la cargaison*.

b) – L'expression « *c'est dans le gros temps que l'on reconnaît le marin* » signifie qu'un *bon marin* n'hésite pas à réduire l'allure de son bateau dans le mauvais temps pour ne pas le fatiguer ; un autre « *plongera dans la plume* » pour épater son monde, sans toutefois arriver plus tôt que celui qui a réduit son allure.

c) – Lorsque la mer est très forte et que le navire subit de forts mouvements de roulis et de tangage, avec des coups qui l'ébranlent jusque dans la mâture, l'expression consacrée que l'on emploie pour expliquer des dommages que l'on constatera ultérieurement et la diminution de la vitesse est « *réduit l'allure à cause de la fatigue du navire et de la cargaison* ».

Faubert (en anglais « *swab* ») : **1** – Sorte de petite balayette faite d'un assemblage de fils à caret, de morceaux de vieux cordage ou de brins de coton redoublés et tenus ensemble par un bout.

Remarques : **a)** – Les fils ou morceaux de cordage font jusqu'à deux pieds de longueur.

b) – Ils sont pliés en deux, ce qui double l'épaisseur du faubert et réduit de moitié sa longueur.

2 – Le *faubert* se tient à la main et il est utilisé humide pour faire la propreté générale du navire.

Remarque : Les canoniers utilisent un faubert mouillé pour rafraîchir les pièces.

3 – Le *faubert* est également utilisé pour éponger l'humidité.

Remarque : Un très gros faubert emmanché est une *vadrouille*.

Faucon : Symbole des souverains de l'Égypte ancienne pré-pharaonique ou pharaonique.

Faufiler : Synonyme de bâtir : c'est fixer provisoirement des toiles par une couture à points très-longs en attendant qu'on fasse une autre couture à demeure.

Remarque : Les doublages et les renforts sont faufilés sur les voiles, avant de recevoir leurs coutures définitives.

Faune : **1** – Dieu champêtre, chez les Romains.

Exemple : Les faunes et les satyres.

Remarque : Le dieu Pan était un faune.

2 – Ensemble des animaux d'une région, d'un milieu ou d'une époque déterminés.

3 – Description des animaux d'un pays.

Remarque : La faune est aux animaux ce qu'est la flore par rapport aux végétaux.

Fausse brague : Cordage de même grosseur que la brague de l'affût de canon auquel il est destiné et qui est terminé par un grand œillet à chaque bout.

Remarques : **a)** – La *fausse brague* servait à l'amarrage dit « *aux chevrons de retraite* » ou « *à la fausse barbe* » qui s'effectuait ainsi qu'il suit :

i) Deux pièces de bois de chêne, nommées *chevrons de retraite*, assez longues pour tenir la tranche du canon à 10 ou 12 centimètres du sabord, sont entaillées de manière à recevoir, d'un bout, la tête de chaque flasque de l'affût ; l'autre bout s'appuie sur le bord ;

ii) On capelle chacun des œillets de la fausse brague aux fusées de l'essieu de l'avant ;

iii) Le milieu de la fausse brague passe sous l'affût, entre les roues de derrière et il s'aiguillette, sur le pont, à la boucle de retraite ;

iv) On met ensuite le canon à la serre comme à l'ordinaire, mais on ne se sert pas du palan de retraite ;

v) Des coins d'arrêt sont placés sur l'avant des roues de derrière et fixés sur le pont, s'il y a lieu, par des grains d'orge.

Remarque : On évite ainsi l'emploi de cabrions sous les roues, dont on ne doit faire usage que dans les cas extrêmes ou pressés, car ces cabrions cloués à

l'arrière des roues supportent, au roulis, tout le poids de la pièce et font ouvrir les coutures des ponts qu'ils chargent ainsi beaucoup.

b) – L'amarrage aux chevrons de retraite était employé sur les vieux navires lorsque l'on craignait d'en voir fatiguer les murailles par les secousses que pouvaient donner les batteries à la serre, quand les cordages avaient pris du jeu. [Voir le mot *Braque*].

Fausse cargue (en anglais « *stab line* ») : Cargue supplémentaire pour le combat ou pour le mauvais temps.

Remarques : a) – Les fausses cargues ne sont pas frappées aux ralingues mais elles embrassent la voile dans toute sa hauteur.

b) – On met aussi des fausses cargues aux voiles de grandes dimensions pour les soustraire plus facilement à l'action du vent.

[Voir le mot *Cargue*].

Fausse cargue-bouline (en anglais « *quarter stab line* ») : On appelle « *fausse cargue-bouline* » la cargue que l'on établit, sur les grands bâtiments, plus haut que les cargues-boulines ordinaires, afin de mieux étouffer la toile des basses voiles en cette partie.

[Voir l'expression *Cargue-bouline*].

Fausse coupe : Coupe manquée d'une pièce de bois ou d'une voile.

Fausse drisse : Drisse supplémentaire destinée à doubler une drisse et à la remplacer au besoin.

Fausse quille : **1** – Pièce supplémentaire placée sous la quille proprement dite.

2 – La fausse quille augmente la résistance de l'ensemble à la torsion et elle protège aussi la quille proprement dite lorsque le navire s'échoue.

3 – On donne parfois de la hauteur à tout ou partie de la fausse quille des navires à voiles pour diminuer la tendance du navire à dériver dans le sens du vent.

Remarque : La fausse quille des voiliers de plaisance est souvent appelée « *quille* » ; elle peut descendre à une grande profondeur sous la coque et elle porte le lest à sa partie inférieure.

Fausse route : **1** – Faire *fausse route* pour un navire, c'est s'élancer hors de sa route normale.

[Voir le mot *Lancer*].

2 – [*Vieilli*] On dit que l'on fait *fausse route* à la mer, quand on change de route à la tombée de la nuit pour tromper l'ennemi qui nous chasse.

Remarque : Lorsque l'ennemi n'est plus à la vue en raison de l'obscurité, on reprend la route prévue en espérant qu'il ne s'en aperçoive pas et qu'il continue à nous poursuivre dans une mauvaise direction.

Fausse balancines : Les fausses balancines supportent les bouts des vergues quand on a établi les bonnettes.

Fausse cargue : Quand une basse voile est carguée, les fausses cargues servent à étouffer le mou de la toile qui resterait suspendue en dessous de la vergue.

Fausse lance (en anglais « *wooden guns* ») : Canons de bois peints et destinés à simuler des canons réels aux sabords des batteries.

Fausse varangue : Pièces de construction accolées aux varangues pour suppléer au défaut de longueur des genoux.

Faux (en anglais « *false* », « *preventer* », « *sham* ») : L'adjectif *faux*, *fausse*, donne ordinairement au nom qui le suit la signification de *supplémentaire*, de *simulé*, de *fautif* ou, suivant les cas, d'*à peu près semblable* à l'objet exprimé par ce nom.

Faux bras (en anglais « *preventer brace* ») : Cordage employé à un usage particulier.

Remarques : a) – Le cordage utilisé à partir du navire pour faciliter l'accostage des embarcations est appelé un *faux bras*.

b) – Le cordage moyen ou léger utilisé par l'Équipage d'un navire comme lance-amarres pour envoyer une amarre à terre ou pour passer une remorque à un autre navire, est appelé un *faux bras* ; on dit aussi *mandeur* et quelquefois *touline* ; on utilise parfois une *vérine* lorsque l'amarre ou la remorque est très pesante et dans ce cas, le lance-amarres (faux bras ou mandeur) est amarré à la vérine et la vérine est amarrée à la remorque ou à l'amarre.

[Voir les mots *Mandeur*, *Touline*, *Vérine*].

Faux bras élongé en créance : Faux bras que l'on élonge en le prenant tout entier dans une embarcation accostée à un navire, que l'on frappe sur un point fixe de l'embarcation et dont on envoie le bout libre à bord du navire.

[Voir le mot *Élonger*].

Faux foc : Voile triangulaire, dont le point d'amure est quelquefois fixé sur un rocambeau qui court à volonté sur le bout-dehors.

Remarque : Le faux foc remplace le grand foc quand il vente bon frais.

Faux marchepied : Voir *Marchepied*.

Faux-pont (en anglais « *spare deck* ») : Plancher parfois volant, qui forme la base de l'entrepont.

Faux souvenir : **1** – Illusion d'avoir été le témoin ou l'acteur d'un fait que, en réalité, on n'a pas vu, pas commis ou qui n'a pas existé.

Remarques : **a)** – Des experts en manipulation mentale peuvent créer des faux souvenirs dans l'esprit de qui ils veulent.

b) – Il est possible de falsifier des souvenirs récents (quelques dizaines de minutes).

c) – La mémoire devient moins fiable en cas de manque ou d'insuffisance de sommeil dans la période qui précède.

d) – Un très long interrogatoire avec privation de sommeil permet de faire « *avouer* » à n'importe quel innocent ce que l'inquisiteur souhaite entendre.

e) – L'existence de faux souvenirs visuels est assez couramment mise en évidence et prouvée dans les témoignages reçus par l'autorité judiciaire, ce qui a permis de rendre des décisions attaquables et cassées en appel par la suite.

f) – Les « *souvenirs retrouvés* » sont *a priori* suspects.

2 – Des événements qui semblent naturels et même nécessaires après qu'ils se sont réalisés étaient jugés improbables par les observateurs avant qu'ils n'arrivent ; beaucoup de ceux qui les jugeaient *a priori* improbables, les considèrent *a posteriori* comme logiques.

Remarques : **a)** – Les seules prédictions qui se réalisent à coup sûr sont celles que l'on fait après coup.

b) – La probabilité que nous avons prédite et annoncée pour qu'un événement possible se produise est souvent surestimée après coup si l'événement s'est effectivement produit ; au contraire, une prévision hardie ou téméraire est minorée après coup si l'événement imprudemment annoncé ne s'est pas produit.

c) – Rétrospectivement, nous avons tendance à oublier ce que nous avons prédit si nous nous sommes trompés, parce que nous aimons à croire que nos intuitions sont toujours bonnes ; il n'y a pas de malice dans ce biais quasi-systématique ; c'est dans la nature humaine et cela s'appelle des faux souvenirs.

d) – On reproche méchamment, après coup, à celui qui a pris une décision difficile, de s'être trompé si les conséquences en sont décevantes, même si nous approuvions la décision au moment où elle a été prise car elle nous semblait appropriée.

Fauve : 1 – Couleur qui tire sur le roux.

Exemples : Poil fauve ; relié en veau fauve.

2 – On appelle *bêtes fauves* les cerfs, les daims, les biches et les chevreuils.

Remarque : Fauve se dit pour faire la différence avec les autres bêtes de la forêt, autrement dit des *bêtes sauvages*, qui servent de gibier : noires (les sangliers) ou rousses (les renards).

Faveur : 1 – Bienveillance accordée à une personne, appui donné par quelqu'un d'influent.

Remarques : **a)** – Lorsqu'un client motivé se présente pour acheter un objet ou un service, le commerçant qui souhaite réaliser la vente, ou le prestataire qui désire fournir le service, doivent faire entendre au client qu'ils sont prêts à lui accorder des conditions avantageuses à titre de *faveur personnelle*, pour le retenir.

b) – En revanche, un vendeur ou un prestataire de service qui désirent faire affaire avec un client potentiel mais pas convaincu, doivent le persuader que presque *tout le monde* possède ou désire posséder cet objet, ou que beaucoup de personnes de la même condition que lui, ou de condition supérieure à la sienne, bénéficient habituellement de la même prestation.

2 – Ruban uni et très étroit.

Remarque : Lorsque l'on vient d'arrêter le fonctionnement d'une machine, on fixe parfois des faveurs à l'emplacement de tous les organes ou accessoires que l'on a déposés ou dont la position a été modifiée, afin de n'en oublier aucun au moment du redémarrage de la machine.

Fayol : L'ingénieur français Henri Fayol (1841-1925) est considéré comme l'un des pionniers de la gestion d'entreprise et l'un des précurseurs du management.

Fayols [*on prononce « fayaux »*] (en anglais « french *beans* » « *kidney beans* ») : Nom donné par les marins aux haricots secs.

Remarques : **a)** – On prononce *fayaux* et on écrit souvent, aujourd'hui, *fayot*.

b) – Le mot *fayol* est d'origine provençale.

c) – Il est tiré du latin *fāsēolus* qui signifie en français : fassole (légume) ou haricot.

[Voir le mot *Fayot*].

Fayot : 1 – Graphie courante de *fayol* qui signifie *haricot sec*.

[Voir le mot *Fayol*].

2 – On appelle familièrement *fayot* celui qui fait du zèle auprès de ses supérieurs pour se faire bien voir.

3 – On appelle familièrement et péjorativement *fayots* les militaires qui se sont rengagés dans la Marine Nationale.

FBI : Sigle de l'expression américaine « *Federal Bureau of Investigation* ».

Remarque : Cet organisme américain est le principal service fédéral de police judiciaire ; c'est également un service de renseignement intérieur.

[Voir les sigles *DEA*, *NSA*, *TIA*, *CIA*].

Fécond : 1 – Qui produit ou qui permet de produire beaucoup, qui se prête à de riches développements.

Exemples : Une hypothèse féconde, qui peut conduire à d'importants résultats ; une idée, une théorie féconde ; un principe fécond, d'où sortent logiquement un grand nombre de conséquences ; une erreur féconde, qui a des conséquences utiles et heureuses ; un travail fécond, fructueux ; un esprit fécond, qui donne le jour à de nombreuses créations intellectuelles, artistiques.

2 – Qui produit ou peut produire en abondance.

Exemples : Une terre féconde, un sol fécond, fertile ; une mine féconde ; une source féconde, qui donne beaucoup d'eau.

3 – [*Par métonymie*] Qui rend fécond, qui permet de produire beaucoup.

Exemples : Les eaux fécondes du Nil ; une pluie douce et féconde ; une chaleur féconde.

Feeder : Mot anglais signifiant « *navire collecteur* ».

Remarques : **a)** – On emploie couramment le mot *feeder* en français pour désigner de petits navires porte-conteneurs qui débarquent ou qui enlèvent, à dates fixes, dans des ports qui n'ont qu'un trafic réduit de marchandises conteneurisées, des conteneurs qu'ils acheminent de ou vers un port où font escale des grands navires porte-conteneurs trans-océaniques.

b) – Un port désirant recevoir de grands navires porte-conteneurs trans-océaniques doit commencer par attirer un trafic régulier de marchandises conteneurisées, si possible à la fois à l'importation et à l'exportation ; des feeders feront à des dates connues à l'avance la ligne entre ce port et un port qui reçoit déjà les grands porte-conteneurs ; lorsque le nombre de conteneurs le justifiera d'un point de vue économique, de grands navires porte-conteneurs trans-océaniques ajouteront ce nouveau port à la liste de leurs escales.

Feigenbaum : Edward Albert Feigenbaum (né en 1936) est un informaticien américain.

Remarque : Edward Feigenbaum a reçu en 1994 le prix Turing décerné par l'*Association for Computing Machinery (ACM)*.

Feigenbaum : Mitchell Jay Feigenbaum (1944-2019) était un physicien théoricien américain.

Remarques : **a)** – Mitchell Feigenbaum découvrit en 1975 un scénario de transition vers le chaos par doublement de période ; cette transition est caractérisée par deux constantes universelles ; ces constantes ont été baptisées « *nombres de Feigenbaum* » ou « *constantes de Feigenbaum* » en son honneur.

b) – La première *constante de Feigenbaum* est $\delta = 4,6692\dots$

c) – La deuxième *constante de Feigenbaum* est $\alpha = 2,5029\dots$

Feindre : **1** – Simuler.

Exemples : Feindre une maladie ; feindre une entreprise.

2 – Se servir d'une fausse apparence pour tromper.

3 – Faire semblant.

Exemples : Feindre de la joie ; en feignant d'aller à la chasse, il se sauva ; feindre d'être gai ; feindre d'être triste ; feindre d'être en colère ; savoir feindre ; avoir l'art de feindre.

4 – Inventer, controuver.

Exemple : Il feint des choses qui ne sont pas vraisemblables.

5 – Hésiter à faire quelque chose, en faire difficulté.

Remarque : En ce sens il ne se dit guère qu'avec la négative.

Exemples : Je ne feindrai point de vous dire ; il n'a pas feint de lui déclarer ; il ne feignit pas de l'aborder ; un brave homme ne feint point d'aller à l'assaut quand il est commandé.

6 – On dit d'un homme ou d'un animal qui, après une indisposition, boite encore un peu, qu'il feint en marchant.

Exemples : Il est guéri de sa goutte, mais il feint encore un peu du pied gauche ; ce cheval feint d'un pied.

Feinte : **1** – Déguisement, artifice par lequel on cache une chose sous une apparence contraire.

Exemples : Il paraît être de vos amis, mais ce n'est que feinte ; toute sa dévotion n'est que feinte ; il m'a surpris par ses feintes.

2 – On dit, en termes d'imprimerie, *faire une feinte* pour ne pas appuyer également la balle sur toute la forme.

3 – [*En escrime*] Il se dit quand on fait semblant de vouloir porter le coup en un

endroit du corps et qu'on le porte en un autre.

Exemples : Faire une feinte ; il fit une feinte, et passa sur lui.

Félibrige : **1** – Association formée le 21 mai 1854, jour de la sainte Estelle, à Font-Ségugne près d'Avignon, par 7 poètes décidés à sauvegarder le patrimoine provençal et à rénover la *langue provençale* dont l'usage était interdit en France depuis le milieu du XVI^e siècle.

Remarque : On appelle *félibres* les membres du Félibrige.

Le mot *félibre* fut adopté en ce sens par les 7 promoteurs de la renaissance linguistique et littéraire du Midi qui fondèrent le Félibrige.

2 – Parmi ces poètes courageux figurait Joseph-Étienne Frédéric Mistral (1830-1914) connu comme étant le poète *Frédéric Mistral*, lauréat du Prix Nobel de Littérature en 1904 ; son œuvre majeure a été le poème épique en langue provençale, en vers et en douze chants, intitulé « Mireille » (*Mirèio* en provençal) publié en 1859 ; cette œuvre a inspiré l'Opéra de Charles Gounod « *Mireille* » créé en français le 19 mars 1864 au Théâtre Lyrique de Paris, et en provençal le 15 novembre 1982 en Roumanie.

3 – Le but déclaré dans les statuts du Félibrige était « *de conserver longtemps à la Provence sa langue, son caractère, sa liberté d'allure, son honneur national et sa hauteur d'intelligence* ».

Remarques : **a)** – Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, le roi de France François 1er (1494-1547) interdisait l'usage des langues régionales pour rédiger les actes officiels dans le royaume ; à la demande du poète provençal Frédéric Mistral (1830-1914), le gouvernement français de la III^e République a autorisé officiellement, par une lettre du 14 avril 1877 et un décret du 4 mai 1877, l'organisation d'une association littéraire destinée à relier et à encourager les lettrés et les savants dont les travaux avaient pour but la culture et la conservation de la langue provençale.

b) – Les « *félibres* » entendaient par « *Provence* » le *midi méditerranéen* de la France tout entier.

c) – Les 7 *primadiès*, c'est-à-dire les félibres fondateurs du Félibrige en 1854 avaient pour noms : Jousè Roumaniho ou Joseph Roumanille (1818-1891), Frederi Mistral ou Frédéric Mistral (1830-1914), Teodor Aubanel ou Théodore Aubanel (1829-1886), Ansèume Matiéu ou Anselme Mathieu (1828-1895), Jan Brunet ou Jean Brunet (1822-1894), Anfos Tavan ou Alphonse Tavan (1833-1905) et Pau Giera ou Paul Giéra (1816-1861).

d) – Le mot *félibrige* renvoie aux *docteurs de la loi* de l'Évangile (Luc 2, 41-52) qui discutèrent avec Jésus enfant au Temple de Jérusalem.

e) – Le mot *félibre* figure avec le sens de « *docteur de la loi* » dans un récitatif rimé en provençal dans lequel la Vierge Marie rappelle la disparition de Jésus au Temple de Jérusalem.

f) – Sainte Estelle, la patronne des félibres, renvoie à l'Étoile des Mages venus d'Orient qui vinrent adorer Jésus dans la crèche.

g) – Estelle vient du latin *stēlla* qui signifie « étoile ».

h) – L'un des objectifs du Félibrige est de définir une graphie de la langue provençale, comme l'Académie française fondée en 1634 sous Louis XIII (1601-1643) le fait avec la langue française depuis 1694 sous Louis XIV (1638-1715).

i) – Le premier dictionnaire provençal « *le Trésor du Félibrige* » publié en 1878 sous la III^e République, est l'œuvre de Frédéric Mistral.

Félicitation : Compliment qu'on fait à quelqu'un, pour lui marquer la part que l'on prend à ce qui lui est arrivé d'agréable.

Remarque : Il s'emploie surtout, en ce sens, avec les mots *compliment* ou *lettre*.

Exemples : On lui a fait un compliment de félicitation ; je lui ai écrit une lettre de félicitation.

Félicité : Béatitude, grand bonheur.

Exemples : La félicité éternelle. ; la véritable félicité ne peut se trouver qu'en Dieu ; jouir d'une parfaite félicité ; une félicité que rien ne saurait troubler ; être au comble de la félicité ; les félicités de ce monde sont peu durables.

Félon : 1 – [Vielli – Féodalité- En parlant du vassal] Traître, rebelle, qui viole les engagements contractés envers son seigneur..

Remarque : Il se dit proprement du vassal lorsqu'il fait quelque chose contre la foi qu'il doit à son seigneur.

2 – [Vielli] Cruel, inhumain, barbare.

Exemples : Courage félon ; regard félon ; cœur félon ; humeur félonne.

3 – [En parlant d'une personne] Qui trahit ses engagements.

4 – [En parlant d'un comportement humain] Qui est empreint de déloyauté.

Exemples : Regard félon, âme félonne.

Félonie : Trahison, rébellion du vassal contre le Seigneur.

Exemples : Crime de félonie ; atteint et convaincu de félonie.

Félouque : Sorte de petit bâtiment effilé de bas-bord, à voiles et à rames, qui n'est en usage que dans la Méditerranée.

Fémelot (en anglais « *gudgeons* », « *goodgeons* » « *googings* ») : Penture à deux branches, habituellement en fonte.

Des fémelots sont cloués sur l'étambot, et ils sont destinés à recevoir les aiguillots du gouvernail.

Remarques : **a)** – L'aiguillot supérieur dépasse sous son fémelot et est muni d'un écrou qui s'oppose au soulèvement du safran par les coups de mer.

b) – Il n'y a ni aiguillots ni fémelots lorsqu'il s'agit d'un gouvernail suspendu.

c) – Dans le Dictionnaire de l'Académie française (9ème édition), le premier « e » de *fémelot* est un « é » accentué.

d) – Naguère, on écrivait *femelot* avec un premier « e » non accentué.

Féminisation des appellations : La suppression de toute discrimination entre les sexes constitue un principe général du droit ; l'un des moyens de parvenir à la réalisation concrète de cet objectif consisterait à féminiser les appellations professionnelles ; dans ce sens, le Premier ministre Lionel Jospin (né en 1937) a estimé nécessaire de rappeler aux membres du Gouvernement, par circulaire en date du 6 mars 1998 publiée au Journal officiel du 8 mars 1998, l'obligation de faire figurer, dans les textes réglementaires et les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État, la dénomination féminine des métiers, fonctions, grades et titres.

Remarques : **a)** – Mathilde d'Angleterre (1102-1167), fille du roi des Anglais Henri 1er (1068-1135) se fit appeler « *l'Emperesse* » après qu'elle fut couronnée impératrice du Saint-Empire romain le 7 janvier 1114 ; petite fille du roi des Anglais Guillaume le Conquérant (1027-1087) et du roi des Écossais Malcom III (1031-1093), duchesse de Normandie pendant près de sept mois en 1141, Mathilde est devenue la seule héritière légitime du royaume d'Angleterre après la mort de son frère Guillaume Adelin (1103-1120) lors du naufrage du navire la « *La Blanche Nef* » entre Barfleur et l'Angleterre, le 25 décembre 1120 ; à la mort de son père le roi Henri 1er (1er décembre 1135), elle fut dépossédée de cette succession par les barons anglais qui portèrent sur le trône son cousin Étienne de Blois (1092-1154) ; *Mathilde l'Emperesse* devint comtesse d'Anjou et du Maine en 1129, après la mort sans héritier de son premier mari, Henri V du Saint-Empire

(1086-1125), un an après son mariage en 1128 avec Geoffroy Plantagenêt (1113-1151) en la cathédrale du Mans ; Geoffroy Plantagenêt devint comte d'Anjou et du Maine en 1129 lorsque son père Foulques v (1092-1143) partit en croisade en Terre Sainte.

b) – *Mathilde l'Emperesse* fut la mère du roi d'Angleterre Henri II (1133-1189), la belle-mère de la reine d'Angleterre Aliénor, duchesse d'Aquitaine (1124-1204), la grand-mère des rois d'Angleterre Richard Cœur de Lion (1157-1199) et Jean sans Terre (1166-1216).

c) – On lit, dans certains livres ou dans quelques périodiques : « *professeure* » et « *auteure* », avec un « e » final, lorsque l'*auteur* ou le *professeur* est une femme. Cette pratique a été jugée fautive jusqu'en février 2019 par l'Académie française, qui est depuis Richelieu l'organisme officiel chargé de définir le bon usage.

d) – Si l'on généralisait le même genre de pratique, on dirait et on écrirait « *commandante* » si le commandant est une femme ; et pourquoi pas « *capitain* » (« *captain* » comme les Anglais ?) ou « *pilotin* » (« *pilot* » comme les Anglais ?) si le capitaine ou le pilote est un homme.

[Voir l'expression *Académie française*].

Notons que l'usage constant du français est de garder la même forme pour le mot enfant, qu'il s'agisse d'un garçon (un enfant) ou une fille (une enfant).

e) – L'Académie française précisait, le 28 février 2019, dans un rapport présenté par une commission d'étude comprenant quatre de ses membres et adopté à une large majorité :

i) qu'il n'existe pas de relevé probant des usages en cette matière,

ii) que les documents mis à la disposition de l'Académie grâce au concours de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) font apparaître l'étroitesse du corpus disponible et l'immensité de la recherche qu'il faudrait entreprendre pour disposer d'une recension exhaustive des usages, en pleine mutation ;

iii) ces mêmes données font d'autre part apparaître la multiplicité des formes possibles de féminisation et le grand flottement que l'on constate entre les usages existants : maintien de la forme au masculin avec l'article masculin, ajout de l'article féminin à un substantif masculin, concurrence entre les diverses formes féminisées et par ailleurs, variation des accords de genre entre le substantif féminisé ou non et les verbes, pronoms, adjectifs le concernant dans la suite de la phrase.

f) – Le Dictionnaire de l'Académie française n'a pas pour vocation de recenser la pluralité des usages en train de naître ou de se former, mais de dire le « *bon usage* » dès lors qu'il est établi et consacré.

g) – Si, dans un premier temps, des femmes se sont accommodées des appellations masculines, c'est parce qu'elles avaient à cœur de marquer, dans la dénomination de leur métier, l'égalité de compétence et de mérite avec les hommes qui avait permis ce qu'elles regardaient comme une conquête ; ce constat est de moins en moins vrai, les nouvelles générations donnant souvent la préférence aux appellations qui font droit à la différence.

h) – La commission a constaté que sa mission excluait toute velléité de remettre en cause les règles générales de fonctionnement de la langue française ; les méthodes éprouvées à l'Académie impliquent, non pas d'avaliser tous les usages, ni de les retarder ou de les devancer, ni de chercher à les imposer, mais de dégager ceux qui attestent une formation correcte et sont durablement établis.

i) – La féminisation des noms de métiers et de professions relève d'une évolution naturelle de la langue, constamment observée depuis la fondation de l'Académie :

- i)** On trouve, au Moyen Âge, des noms féminisés tels que « *inventeure* », « *chirurgienne* », « *commandante* » et des substantifs féminisés par l'intermédiaire du suffixe « *esse* » comme « *venderesse* », « *mairesse* », « *chanteresse* », « *devineresse* ».
- ii)** Certains vocables féminisés connurent une durée de vie très courte, comme « *peintresse* », « *chirurgienne* », « *autrice* » ou « *autoresse* » [pour « *auteur* »].
- j)** – La huitième édition (1932-1935) ainsi que la neuvième édition (en cours de publication depuis 1986) du Dictionnaire de l'Académie française ont donné entrée à un grand nombre de formes féminines de noms de métiers.
- k)** – Les raisons qui, en certains cas, s'opposent à la féminisation sont souvent d'ordre pratique, parfois d'ordre psychologique.
- l)** – Les formes féminines auxquelles on peut légitimement recourir doivent être conformes aux modes ordinaires d'expression et de formation propres au français, dans la mesure où ces règles fondamentales ordonnent et guident ses évolutions ; il n'est pas loisible de s'en affranchir, au risque de *bouleverser* le système de la langue.
- m)** – La langue française connaît de nombreuses formes de féminisation des noms de métiers :
- i)** La première consiste à marquer le féminin par l'article, éventuellement l'adjectif ou le verbe, tout en gardant la même forme du nom au féminin comme au masculin ; c'est le cas pour « *architecte* », « *artiste* », « *juge* », « *secrétaire* », « *comptable* », « *garde* », « *gendarme* », « *diplomate* » ; les noms de métiers (ou même de fonction, tels que « *ministre* », « *maire* » ou les titres comme « *maître* ») se terminant par un « *e* » muet se prêtent assez naturellement à cette forme, même s'il existe un usage ancien consistant à féminiser le nom de manière plus marquée (« *mairesse* », « *maîtresse* », « *poétesse* ») ; la question (non posée et non résolue) qui peut alors surgir est la masculinisation de ces mots quand ils s'appliquent à des hommes.
- ii)** Dans le cas où le nom masculin est terminé par une consonne, l'adjonction d'un « *e* » final est aujourd'hui usuelle : « *une artisanne* », « *une experte* », « *une croupière* », « *une principale* », « *une plantonne* », « *une maçonne* », « *une mécanicienne* », « *une jardinière* », « *une cheminotte* », sauf dans quelques cas particuliers, dont le nombre reste limité (« *une manequin* », « *une médecin* » ou « *une femme médecin* », « *une femme marin* », « *une femme matelot* »).
- iii)** Deux formes de féminisation des noms de métiers masculins en « *-eur* » semblent entrer en compétition : la déclinaison en « *-euse* » s'opère lorsqu'un verbe correspond au nom (« *une carreuse* », « *une contrôeuse* », « *une entraîneuse* » correspondant aux verbes « *carreler* », « *contrôler* », « *entraîner* ») ; dans le cas contraire, on s'en tenait, jusqu'à une date récente, à la forme masculine (« *une docteur* » ou « *une femme docteur* », « *une proviseur* ») ; on observe que l'absence de déclinaison au féminin laisse de plus en plus souvent la place à une forme en « *-eure* » et cette terminaison n'est pas perceptible à l'oreille si l'« *e* » final n'est pas prononcé.
- iv)** Les formes féminines en « *-esse* » correspondent à un mode ancien de féminisation, très marqué et regardé de ce fait aujourd'hui comme porteur d'une discrimination ; les juridictions recourent encore aux termes « *demanderesse* » ou « *défenderesse* » ; « *bailleresse* » est encore en usage, mais « *doctoresse* », « *notairesse* », tout comme « *mairesse* » sont en train de disparaître ; ces formes féminines qui se sont imposées dans le passé constituent aujourd'hui une marque jugée excessive du sexe féminin ou

revêtent une nuance dépréciative.

v) Si le nom masculin se termine en « -teur », le nom féminin est ordinairement marqué par la forme « teuse » quand il existe un verbe correspondant (« une acheteuse », « une rapporteuse », « une toiletteuse ») ou par la forme « trice » en l'absence de verbe ou lorsque le verbe ne comporte pas de « t » dans sa terminaison (« une apparatrice », « une rédactrice »).

n) – La difficulté à trouver une forme féminine au mot « chef » : « la chef », « la chèfe », « la cheffe », « la cheffesse », « la chève » (comme « brève »), « la cheftaine » suggère que la langue française a tendance à féminiser faiblement ou pas du tout les noms de métiers placés au sommet de l'échelle sociale.

En composition, chef est pris adverbialement et signifie proprement « en chef » ; il reste de ce fait invariable (« caporale-chef », « sergente-chef »).

o) – Il ne viendrait à l'idée de personne de masculiniser le synonyme « tête » de « chef », même si c'est un homme qui est à la tête du groupe : on dit « la tête de liste », que ce soit un homme ou une femme.

p) – Les adjectifs et participes doivent s'accorder systématiquement avec le substantif (« une conseillère principale », « une contrôleuse adjointe », « une directrice générale »).

q) – L'usage a longtemps distingué le fait d'exercer une activité professionnelle et celui d'être investi d'une fonction ou d'une charge, d'être titulaire d'un brevet, d'un grade ou de porter un titre.

i) Dans la sphère publique, on a soutenu que, contrairement au métier qui est inséparable des qualités personnelles de celui qui l'exerce, une fonction (et tout spécialement s'il s'agit d'un mandat public) est distincte de son titulaire et indifférente à son sexe ; une fonction publique est impersonnelle car elle ne renvoie pas à une identité singulière, mais à un rôle social et temporaire.

ii) La fonction publique n'appartient pas à l'intéressé, sauf en cas d'hérédité de la fonction ; le titulaire s'acquitte d'une charge, assume un rôle social, accomplit une mission ; il occupe la fonction mais il n'est pas la fonction.

iii) La séparation entre une fonction et la personne détentrice (femme ou homme) peut expliquer en partie les réserves ou les réticences observées, dans l'usage, à féminiser les appellations des fonctions publiques ; une fonction publique ne renvoie pas à un homme ou à une femme mais à un état amissible auquel tout individu peut, en droit, accéder.

[Voir le mot *Amissible*].

iv) Un grade correspond de la même manière à un degré d'une hiérarchie, distinct de son détenteur ; le grade est défini dans un statut qui existe indépendamment de celui qui l'acquiert.

Exemple : Préfet est un grade alors que *préfet de la Région Nouvelle Aquitaine* est une fonction temporaire.

v) Dans le cas de la Présidence de la République en France, l'unité de la fonction et de la personne est totale, en raison de l'autorité inhérente à l'exercice du pouvoir que son détenteur incarne pendant toute la durée de son mandat : si une femme était élue à cette charge, on l'appellerait « *Madame la Présidente de la République* ».

r) – Il arrive que la féminisation d'une appellation, généralisée à l'écrit, ne le soit pas systématiquement à l'oral.

s) – On doit admettre que forcer une évolution linguistique ne peut pas suffire pour accélérer une mutation sociale.

Femto : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant 10^{-15} fois cette unité (symbole : **f**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Fenaïson : Fauchage de l'herbe et récolte des foins.

Feng shui : Art millénaire chinois qui vise à harmoniser l'environnement de manière à améliorer la santé et à attirer la prospérité.

Remarques : **a)** – Le feng shui est l'un des arts taoïstes, au même titre que l'acupuncture ou que la médecine et la pharmacie ancestrales chinoises.

b) – Le feng shui tient compte à la fois des mouvements de l'eau et de l'air, de la nature du sol ou du sous-sol.

Fenton : Morceau de bois coupé et préparé pour faire des chevilles.

Féodalité : Ordre économique, politique et social se caractérisant par l'existence de fiefs et de liens particuliers entre suzerains, vassaux et serfs

Remarques : **a)** – Dans un régime féodal, tout homme libre est soumis à un seigneur : soit au roi lui-même, soit à un autre seigneur qui, lui-même, est soumis à un seigneur de rang supérieur.

b) – Chaque vassal reconnaît devant témoins sa soumission à son seigneur suzerain par la cérémonie publique de l'*hommage*.

c) – L'*hommage lige* est un engagement sans limites envers un seigneur principal qui doit être servi en priorité ; l'*hommage simple* permet à un vassal déjà engagé dans les liens de dépendance de l'*hommage lige*, de se lier d'une manière limitée à un autre seigneur.

d) – Le vassal reçoit un fief de son suzerain, le jour de son investiture.

e) – La féodalité a été instituée par le *Capitulaire de Meerssen*, que donna en 847 le roi de la Francie occidentale, Charles le Chauve (823-877).

f) – Extrait du capitulaire de Meerssen : « *Volumus ut unusquisque liber homo in nostro Regno Seniores, qualem voluerit in nobis & in nostris Senioribus, accipiat* » [Nous voulons que chaque homme libre dans notre royaume reçoive pour seigneur celui qu'il aura lui-même choisi, soit nous-même, soit l'un de nos fidèles].

g) – Charles le Chauve est le fils de Louis le Débonnaire (778-840) et le petit-fils de Charlemagne (mort en 814).

Fer (en anglais « *iron* ») : **1** – Le fer est un métal très utilisé dans la marine.

2 – Le fer a la propriété de faire dévier l'aiguille aimantée de la boussole.

3 – Les corps étrangers que le fer contient ordinairement changent beaucoup ses qualités.

4 – Selon les éléments qu'il contient, on distingue le fer doux et pliant ou le fer aigre et cassant.

5 – La fonte est un produit immédiat du minerai de fer traité par le charbon dans les hauts fourneaux ; la fonte est cassante.

6 – L'acier est un alliage de fer qui contient plus de 0,08 p. 100 mais moins de 2,1 p. 100 de carbone ; l'acier est pliant.

7 – L'innox est un alliage de fer qui contient moins de 0,2 pour 100 de carbone et plus de 10 pour 100 de chrome : l'oxyde de chrome qui se forme spontanément à la surface protège de la rouille le fer contenu dans l'alliage, ce qui confère à l'innox une grande résistance à la corrosion.

Fer (Structure cristalline du –) : **1** – Le fer existe sous deux variétés allotropiques différentes, c'est-à-dire avec deux formes cristallines.

2 – Aux basses températures et jusqu'à 910 °C, ses atomes sont disposés suivant

un réseau cubique centré, c'est-à-dire qu'ils occupent les sommets et le centre d'un cube : on l'appelle alors **fer α** .

3 – Aux températures supérieures à 910 °C et jusqu'à 1 392 °C, le réseau cristallin est du type cubique à faces centrées, c'est-à-dire que les atomes sont disposés aux sommets du cube et au centre de ses faces : on l'appelle **fer γ** .

4 – Au-dessus de 1 392 °C et jusqu'au point de fusion (à 1 535 °C) le fer retrouve la structure cubique centrée du fer α : on l'appelle alors **fer δ** pour distinguer son domaine de stabilité.

5 – Lors d'un chauffage, la transformation du fer α en fer γ se fait avec diminution de volume et absorption de chaleur ; la transformation inverse se fait avec dilatation.

Fer à cheval : À La Rochelle, on trouve le « *quai du fer à cheval* » lorsque l'on entre dans le port d'échouage de La Rochelle-Ville, à tribord juste après avoir passé la Tour Saint-Nicolas.

Fer blanc : C'est du fer en lame mince qui est recouvert d'étain.

Fer de loupe : Fer de mauvaise qualité qui présente une hétérogénéité chimique importante, notamment en ce qui concerne la teneur en carbone ; on y trouve éventuellement des inclusions de laitier et une grande dispersion cristallographique [mélange de fer α (cubique centré) et de fer γ (cubique à faces centrées)].

Remarques : **a)** – On appelle *loupe* une masse ferreuse comprise, entre quelques kilos et plusieurs tonnes, approximativement elliptique mais sans forme particulière, récupérée sur la sole d'un bas-fourneau en fin d'activité.

b) – La loupe peut aussi être obtenue par agrégation sans que n'intervienne l'état de fusion ; elle peut également être obtenue par agglomération ou par soudure de blocs.

c) – On parle de « *loup* » en sidérurgie pour désigner une masse de matière indésirable telle que du fer de loupe dans le métal en fusion, d'où l'expression populaire « *il y a un loup* » pour dire qu'il y a quelque chose de bizarre.

d) – On tire le fer ou l'acier à forger de la loupe de fer par *cinglage*, c'est-à-dire par *martelage à chaud* afin d'en extraire les scories non métalliques et de faire disparaître les porosités ; par le cinglage, la loupe prend progressivement des caractéristiques proches d'un métal homogène.

e) – Une fois l'opération de cinglage achevée, on transforme la loupe par forgeage et laminage en barres de formes plus ou moins parallélépipédiques (en anglais « **bloom** ») appelées en français *massiaux* ou *lopins* selon leurs dimensions, respectivement grandes ou petites.

f) – On ne doit pas utiliser de fer de loupe pour forger des ancres sous peine de ruptures des pattes ou même de la verge.

Férie : 1 – On donnait ce nom, chez les Romains, aux jours pendant lesquels il y avait une cessation du travail ordonnée par la *religion*.

Remarques : **a)** – Les fêtes étaient réservées au repos.

b) – Les fêtes (en latin « *fēsta* ») étaient différentes des fêtes (en latin « *fērīæ* ») en ce que les fêtes étaient des jours fastes, célébrés par des sacrifices ou des jeux, au lieu que le repos suffisait pour constituer les fêtes.

c) – Les jours fastes, chez les Romains, étaient des jours favorables pour se livrer à certains actes publics ou privés et où il était permis de rendre la justice.

2 – Terme dont l'Église catholique se sert pour désigner les différents jours de la semaine.

Remarques : **a)** – Le lundi est appelé la seconde férie, le mardi la troisième férie, et ainsi du reste jusqu'au vendredi qui s'appelle la sixième férie.

Exemple : Faire l'office de la férie et par ellipse, faire de la férie.

b) – On ne dit point *la première férie*, ni *la septième férie*, mais au lieu de cela on se sert des mots ordinaires de *dimanche* et de *samedi*.

Férié : Se dit d'un jour chômé autre que le dimanche, caractérisé par la cessation du travail.

Remarques : **a)** – Un jour férié est lié à la célébration d'une fête civile ou religieuse.

b) – Le jour férié et la fête du 15 août, institués en France le 10 février 1638 par le roi Louis XIII (1601-1643), célèbrent ou commémorent :

i) [*Civil*] la victoire militaire de Louis XIII et de Richelieu face à La Rochelle, à l'issue du siège de 1627-1628 ;

ii) [*Religieux*] Une action de grâce pour l'intervention surnaturelle de *Notre-Dame des Victoires* implorée par le roi, qui permit d'obtenir la reddition des Rochelais le 28 octobre 1628 ;

iii) [*Religieux*] Une action de grâce pour la promesse de naissance, après trois neuvaines de prières à la Sainte-Vierge, du prince dont la reine Anne d'Autriche (1601-1666) accouchera sept mois plus tard, le 5 septembre 1638 et qui perpétuera la dynastie des Bourbons sous l'appellation de Louis XIV (1638-1715).

Féris : [*Vieilli*] Frapper.

Remarques : **a)** – Ce mot qui n'est plus en usage qu'en cette phrase « *sans coup féris* » pour dire « *sans en venir aux mains* ».

Exemple : On a remporté la victoire sans coup féris.

b) – [*Au figuré*] Sans éprouver de résistance, sans en venir aux mains.

Exemple : Il en est venu à bout sans coup féris.

Ferler (en anglais « *to furl* ») : **1** – Plier symétriquement et entièrement une voile carrée déjà carguée, la mettre en fagot et la serrer contre la partie supérieure de la vergue avec des rabans de ferlage.

Remarques : **a)** – Ferler une voile carrée c'est quand on la relève, plis par plis, tout le long, un peu au-dessus et en avant d'une vergue ; on la fixe alors à la vergue avec les rabans de ferlage : elle est alors *ferlée* ou *serrée*.

b) – Quand on ne la plie qu'en partie au moyen des cargues, on dit *carguer* pour dire que l'on retrouse la voile vers sa vergue, son mât ou sa draille afin de la soustraire en partie à l'action du vent ou pour pouvoir la ferler ou la serrer avec facilité.

c) – Ferler ne s'emploie que dans le cas des voiles carrées ; dans les autres cas, on se sert du verbe *serrer*.

2 – En rade, on remplace les *rabans de ferlage* par des *jarretières en tresse plate* qui n'embrassent que la voile seule.

3 – Du mot *ferler* on a fait aussi *déferler* qui en est l'inverse, c'est-à-dire déployer.

Remarque : On dit *déferler une voile carrée*, *déferler un pavillon*.

4 – *Ferler* se dit pour les pavillons que l'on plie soigneusement en partie, puis que l'on roule sur eux-mêmes d'une manière conventionnelle de manière à être déployés à volonté après qu'ils ont été envoyés à bloc, en donnant un coup sec sur le retour de la drisse.

Fermage : Le prix convenu pour une *ferme*.

[Voir le mot *Ferme*].

Fermant : [*Vieilli*] Il n'est guère d'usage que dans ces phrases « *à jour fermant* » ou « *à portes fermantes* » pour dire *quand le jour est fini* ou *quand on ferme les portes du sas*.

Ferme : Constant, inébranlable, qui ne se laisse point abattre par l'adversité, invariable.

Ferme : **1** – Qui tient fixement à quelque chose.

Exemples : Le plancher est ferme ; la cloison n'est guère ferme.

2 – Qui se tient fixement sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler.

Exemples : Être ferme à cheval ; tenir le corps ferme ; être ferme sur ses pieds ; marcher d'un pas ferme.

Remarques : **a)** – [Au figuré] On dit « attendre quelqu'un de pied ferme » pour dire attendre quelqu'un dans la résolution de lui résister, témoigner qu'on ne le craint pas.

b) – [Au figuré] On dit « attendre l'ennemi de pied ferme » pour dire l'attendre dans la résolution de bien le recevoir s'il se présente ; on dit « combattre de pied ferme », faire ferme, pour dire soutenir les attaques de l'ennemi sans reculer, sans s'ébranler.

3 – Ferme signifie aussi « qui est compact et solide » et il se dit par opposition à mou.

Exemples : Le terrain est ferme ; du poisson qui a la chair ferme.

Remarque : On appelle « terre ferme » tout ce qui est du continent, à la différence des îles. féodalité

Exemple : Passer entre une île et la terre ferme.

Ferme : 1 – On appelle *ferme* la convention par laquelle le propriétaire d'un bien ou d'un droit quelconque abandonne la jouissance de son bien ou de son droit à quelqu'un pour un certain temps et pour un certain prix.

Exemples : Bailler ses terres à ferme ; bailler à ferme ; faire un bail à ferme ; prendre à ferme ; quitter une ferme ; hausser, rabaisser, diminuer la ferme ; les fermes du roi ; les fermes des droits du roi ; la ferme des gabelles ; les cinq grosses fermes.

2 – *Ferme* se prend aussi pour la chose donnée à ferme.

3 – *Ferme* se dit encore de la décoration du fond d'un théâtre.

Fermentation : Mouvement interne qui s'excite de lui-même dans un liquide, par lequel ses parties se décomposent pour former un nouveau corps.

Remarques : **a)** – La *fermentation vineuse* commence à 15°C.

b) – La *fermentation acide* commence à 23,75° C.

c) – Il ne faut point confondre *fermentation* avec *ébullition*, ni *effervescence* : la bière est en fermentation, l'eau qui bout est en ébullition et le fer dans l'eau-forte fait effervescence.

d) – L'*ébullition* est le mouvement que prend un liquide qui bout sur le feu

e) – L'*effervescence* est un mouvement interne qui ressemble à l'ébullition et qui s'excite par le mélange de deux substances.

Fermer les panneaux : 1 – Fermer les panneaux se dit de la fermeture des écoutes des cales.

2 – Naguère, c'était recouvrir les écoutes avec des panneaux bien consolidés, puis ajouter par dessus des prélaris bien tendus.

3 – Aujourd'hui, c'est dérouler ou déplier les panneaux métalliques qui couvrent les cales.

Remarque : Lorsqu'on s'apprête à prendre la mer, fermer les panneaux avec tout le soin nécessaire pour empêcher les paquets de mer ou les intempéries d'entrer dans les cales ou dans les faux-ponts, s'appelle « condamner les panneaux ».

Fermer un alignement (en anglais « *to shut* ») : Fermer l'alignement de *deux objets* tels que moulins, clochers, phares ou feux, tours, mâts ou autres amers, signifie se diriger ou gouverner de manière à amener l'un par l'autre ces deux objets qui paraissent ou qui paraissaient éloignés horizontalement l'un de l'autre ; lorsque l'alignement sera fermé, ils se confondront ou se superposeront dans le même relèvement.

Fermer les vergues :

Fermi : Unité de longueur valant 10⁻¹⁵ mètre.

Fermier : Celui qui prend des biens ou des droits à ferme.

Exemples : C'est le fermier d'une telle terre ; le fermier et la fermière ; fermier des gabelles, des aides ; les fermiers des cinq grosses fermes.

[Voir le mot *Ferme*].

Fermure : [*Rare*] Synonyme de *membre*, de *couple*.

Féroce : **1** – Qui est farouche et cruel.

2 – [*Au figuré*] On dit d'un homme cruel, dur, brutal, que c'est un *esprit féroce*.

Férocité : Caractère de ce qui est féroce.

Exemple : La férocité des pirates.

Ferraille : Vieux morceaux de fer usés ou rouillés.

Ferrailler : Vendre au prix de la ferraille.

Ferrandinier : Ouvrier qui fabrique les étoffes de soie, et sur tout une espèce d'étoffe qu'on appelait autrefois *ferrandine*.

Ferrée (Poulie –) : Une poulie ferrée est celle dont l'estrope est en fer.

Ferrer : Garnir de fer.

Remarque : Par analogie avec les *voies d'eau*, on a appelé *voies ferrées* des routes garnies de rails en fer sur lesquels circulent des trains de voitures et de wagons spécifiques.

Ferrié : **1** – Gustave Auguste Ferrié (1868-1932), ancien élève de l'École polytechnique (X 1887) fut un militaire français et un pionnier de la radiodiffusion.

Remarques : **a** – À sa sortie de l'École polytechnique, Gustave Ferrié choisit l'École d'application du génie à Fontainebleau, qui s'occupait de télégraphie optique et de télégraphie électrique.

b – Il fut nommé en 1897 commandant de l'*École de télégraphie militaire du Mont Valérien*.

c – En 1899 l'italien Guglielmo Marconi (1874-1937), futur lauréat du prix Nobel de physique en 1919, qui avait effectué au Royaume-Uni les premières liaisons sans fil sur une distance de plusieurs kilomètres, proposa à la France de lui vendre du matériel de TSF (télégraphie sans fil) ; Gustave Ferrié prit la tête de la commission interministérielle chargé de suivre les essais de liaison radio entre les plages de Wimereux (Pas-de-Calais, en France) et South Foreland (comté du Kent, en Angleterre) à une distance de 46 km de l'autre côté de la Manche.

d – Gustave Ferrié fut nommé général en 1919, à 51 ans.

2 – En 1903, Gustave Ferrié proposa d'installer une antenne radio au sommet de la Tour Eiffel ; la portée de l'émetteur, d'abord de 400 km en 1903, passa à près de 6 000 km en 1908.

Remarques : **a** – En 1907, des liaisons radio furent établies de la Tour Eiffel avec la Tunisie, puis avec les États-Unis d'Amérique et plus tard avec le monde entier.

b – À partir de 1910, Gustave Ferrié fit retransmettre l'heure de Paris par la tour Eiffel à l'intention des navires à la mer, en liaison avec les astronomes de l'Observatoire de Paris, afin de résoudre le problème de la longitude à la mer.

c – L'utilisation de la « *tour de 300 mètres* » (Tour Eiffel) pour des liaisons radio militaires permit à la Tour Eiffel de ne pas être détruite en 1909, vingt ans après l'exposition de 1889, comme cela avait été prévu à l'origine.

[Voir l'expression *Eiffel (Tour)*].

Ferrite : **1** – La *ferrite* est une solution solide de carbone dans l'allotrope α du fer.

Remarques : **a** – Le terme *ferrite* désigne un acier à très faible teneur en carbone.

b – La *ferrite* est stable à la température ordinaire.

c – On emploie parfois le mot *ferrite* pour désigner le *fer α* en raison de sa faible teneur en carbone.

d) – La structure cristalline du *fer* α est cubique centrée.

e) – Le *fer* α correspond à la phase stable du fer pur lorsque sa température est inférieure à 914 °C.

f) – Certains éléments d'alliage (dits « *alphagènes* ») ajoutés à l'acier peuvent faciliter la formation de ferrite (chrome, molybdène, silicium).

g) – La ferrite apparaît sous la forme de grains polyédriques lorsqu'on attaque la surface polie d'un acier doux recuit.

2 – L'addition de chrome, de molybdène ou de silicium facilitent la formation de ferrite ; on dit que ces métaux sont des éléments alphagènes.

3 – Le *fer* α est ferromagnétique à basse température, c'est-à-dire qu'il prend l'aimant.

[Voir le mot *Austénite*].

Ferrol (El –) : Voir *El Ferrol*.

Ferrol (El – del Caudillo) : Voir *El Ferrol*.

Ferrure : 1 – Garniture de fer.

Exemples : La ferrure d'une porte ; une belle ferrure ; ferrure bien faite.

2 – *Ferrure* signifie l'action de ferrer les chevaux et le fer qu'on y emploie.

Exemple : Il en coûte tant par an pour la ferrure de deux chevaux.

3 – La manière dont on ferre un cheval.

Exemples : Ferrure à la française, à la hongroise, à la polonaise.

Ferrure à branches : Pièce de fer à deux branches destinée à embrasser le bas de l'étambot ; elle est percée d'un œil à sa partie arrière pour recevoir l'aiguillot inférieur d'un gouvernail de fortune ou de rechange.

Ferry (Jules –) : **1** – Le Français *Jules Ferry* (1832-1893) fut président du Conseil des ministres de la III^{ème} République en 1880-1881 et en 1883-1885 ; il fut ministre des Affaires étrangères en 1883-1885 et ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de 1879 à 1883.

Remarques : **a)** – Jules Ferry avait été nommé maire de Paris le 15 novembre 1870 mais il s'enfuit de Paris dès le premier jour de l'insurrection appelée *Commune de Paris* (18 mars au 28 mai 1871) ; Jules Ferry resta officiellement maire de Paris jusqu'au 5 juin 1871 et il fut le dernier maire de Paris jusqu'en mars 1977 et l'élection de Jacques Chirac (1932-2019).

b) – Comme ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry s'est attaché à transformer l'école de la République en une machine à fabriquer de futurs électeurs républicains, c'est-à-dire assez instruits pour être capables d'exprimer leurs suffrages en connaissance de cause.

c) – L'école de la République était :

i) laïque,

ii) gratuite (pour l'enseignement primaire),

iii) obligatoire.

[Voir le mot *Citoyen*].

d) – Quelques jours avant de laisser le ministère de l'Instruction publique à Armand Fallières (1841-1931), Jules Ferry demanda aux maîtres de respecter scrupuleusement l'autorité des parents ; il considérait que l'éducation revenait aux parents et l'instruction à l'école.

e) – Le ministère de l'Instruction publique a été remplacé par un ministère de l'Éducation nationale en 1932 : Marius Roustan (1870-1942) fut le dernier ministre de l'Instruction publique (dans le troisième cabinet Pierre Laval) et Anatole de Monzie (1876-1947) fut le premier ministre de l'Éducation nationale (dans le troisième cabinet Édouard Herriot).

[Voir les mots *Éducation*, *Instruction* et l'expression *Instruction publique*].

2 – L'objectif politique de Jules Ferry était d'« *organiser un univers sans roi et sans Dieu* ».

Remarques : a) – Jules Ferry fit interdire de très nombreuses congrégations religieuses enseignantes jusqu'alors autorisées (29 mars 1880) ; celles-ci se réfugièrent en grand nombre en Belgique, où les établissements qu'elles y fondèrent sont encore réputés.

b) – Jules Ferry fut reçu solennellement dans la loge « *La Clémentine Amitié* » de l'obédience maçonnique *Grand Orient de France* le 8 juillet 1875, en même temps que le médecin, lexicographe et philosophe Émile Littré (1801-1881) et que le philosophe positiviste Grégoire Wyrouboff (1843-1913).

3 – Jules Ferry préféra développer l'empire colonial de la France plutôt que préparer la revanche contre l'Allemagne après la défaite de 1870 contre la Prusse.
Remarque : Né à Saint-Dié (département des Vosges) Jules Ferry demanda à être enterré à proximité de cette large ligne bleue qui surchargeait la ligne-frontière entre la France et l'Allemagne sur les cartes murales de géographie depuis le traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871.

Fers (Peine des –) : La peine des fers faisait jadis partie des peines de discipline susceptibles d'être infligées aux officiers marinières et aux matelots.

[Voir l'expression *Justice (Barre de –)*].

Ferse : Voir le mot *Ferze*.

Féru : Blessé, frappé de quelque chose.

Remarques : a) – Il est d'usage en plaisanterie dans ces phrases du style familier : « *il est féru contre un tel* » pour dire *il est indisposé contre un tel* ou « *il est féru de cette femme* » pour dire qu'*il en est éperdument amoureux*, ou encore « *il est féru d'astronomie* » pour dire qu'*il est passionné, épris d'astronomie*.

b) – *Féru* est le participe passé du vieux verbe *férir* qui signifie *frapper*.

Férule : 1 – Plante ombellifère.

Remarques : a) – Elle croît en France à la hauteur de huit à neuf pieds.

b) – Dans les Pouilles et les autres pays chauds, elle devient un arbre.

c) – La semence et les racines de la férule sont employées en pharmacie.

2 – Petite palette de bois ou de cuir, avec laquelle on frappait sur la main des écoliers lorsqu'ils avaient fait quelque légère faute.

Exemples : Un régent, un instituteur, un maître d'école qui a toujours la férule à la main.

Remarque : La loi du 18 avril 1792 supprima définitivement l'appellation « *régent d'école* », le fonctionnaire enseignant devenant un *instituteur*.

2 – Il se dit aussi pour signifier un coup de férule.

Exemples : Son Régent lui a donné une férule ; il a eu une férule.

[Voir le mot *Régent*].

3 – [Au figuré et familier] On dit *être sous la férule de quelqu'un* pour dire *être sous sa correction*.

Ferze : Lé de toile.

Remarques : a) – On écrit aussi *ferse*.

b) – Ferze est synonyme de *cueille*.

c) – On dit qu'une voile a tant de ferzes pour désigner sa hauteur (ou sa largeur, selon la disposition des laizes ou l'orientation des coutures).

Fesse : La partie charnue du derrière de l'homme et de quelques animaux à quatre pieds.

Remarque : Fesse, en termes de boucherie, de cuisine, s'appelle *cimier* dans le bœuf, *éclanche* ou *gigot* dans le mouton et *jambon* dans le cochon.

Fesse-cahier : [*Familier*] On appelle ainsi, par mépris, celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture.

Fessée : [*Familier*] Coups de main ou de verges donnés sur les fesses.

Fesse-mathieu : On appelle ainsi un usurier, un homme qui prête sur gage.

Festin : Banquet, repas magnifique.

Feston : **1** – Faisceau fait de petites branches d'arbres garnies de leurs feuilles et entremêlées de fleurs, de fruits, etc.

2 – Ornaments d'architecture qui représentent ces sortes de festons et que les architectes, les sculpteurs, les peintres mettent dans leurs ouvrages pour les orner et les embellir.

Exemple : Une corniche ornée de festons.

3 – On dit que des galons, des manchettes, des rubans, etc. sont « *en festons* » lorsqu'ils sont découpés en forme de festons.

Fetch : Distance sur laquelle le vent souffle dans une direction et un sens constants en l'absence de tout obstacle.

Fête : **1** – Synonyme de « *jour faste* » : les *jours de fête* sont les commémorations d'événements heureux des années passées parce que l'on considère que, si un jour de l'année a été favorable à telle ou telle réussite, il en ira de même à chaque jour anniversaire, selon la *cyclologie* ou théorie du temps cyclique.

Remarques : **a)** – Les *jours fastes* sont favorables à des relations intimes et temporaires avec *la* ou *les* divinités, avec l'au-delà, avec les « *forces de l'esprit* ».

b) – On considère que les mêmes causes produisent les mêmes effets et que la situation de certains astres est la cause efficiente de ce qui est arrivé et qui arrivera à nouveau : position du Soleil par rapport au point vernal sur l'Écliptique, direction de la Lune par rapport à celle du Soleil (quadrature, conjonction), etc.

c) – En breton on dit « *fest noz* » si la célébration a lieu la nuit ou « *fest deiz* » si elle a lieu de jour.

d) – Pour certains, « *faire la fête* » consiste à consommer des boissons alcoolisées avec excès ; l'état d'*ivresse éthylique avancé* est voisin des trances chamaniques qui accompagnent parfois des relations aiguës avec l'« *au-delà* ».

e) – Chez les Romains, les jours de fête n'étaient pas nécessairement des jours de joie ; la fête des mânes était un jour triste ; les jours de fête (joyeux ou tristes) comportaient des sacrifices, des processions, des jeux, des repas rituels.

[Voir le mot *Féerie*].

f) – En Égypte la fête équinoxiale du printemps (le passage du Soleil au point vernal) était célébrée chaque année sous le signe du bélier pour rappeler que le feu du ciel avait embrasé le monde.

[Voir le mot *Faste* et l'expression *Faste (Jour)*].

2 – Jour consacré particulièrement au service divin, en commémoration de quelque mystère, d'un événement heureux ou en l'honneur de quelque saint.

Remarque : Le mot français *fête* dans le sens originel de *célébration d'un jour béni des dieux* est tiré de l'expression latine « *dīēs fāsti* » (en français « *jours fastes* » au pluriel) de laquelle on a retranché le mot *dīēs* ; la lettre « *e* » avec un accent circonflexe du mot français *fête* sert d'abréviation au groupe « *as* » de *fāsti* et le « *i* » final non accentué de *fāsti* se transforme en l'« *e* » muet final.

[Voir l'expression *Faste (Jour –)*].

3 – [*Par extension*] Ensemble de réjouissances collectives destinées à commémorer chaque année un « *jour faste* », un événement heureux.

[Voir l'expression *Faste (Jour)*].

Exemples : La fête de la mer ; la fête des fleurs ; la fête des mères ; la fête de

St Nicolas ; la fête de Noël ; les fêtes pascales.

Remarques : a) – Le retour des années entraîne le retour des jours fastes aux mêmes dates : si un jour donné d'une année passée a été faste, le jour correspondant sera également faste les années suivantes ; les jours fastes sont appelés des *jours de fêtes*.

b) – Le mot français *fête* dans le sens originel de *célébration d'un jour béni des dieux* est tiré de l'expression latine « *dīēs fāsti* » (en français « *jours fastes* ») de laquelle on a retranché le mot *dīēs* ; le « *i* » final non accentué de *fāsti* s'est transformé en un « *e* » muet final et la lettre « *ê* » avec un accent circonflexe dans le mot *fête* a servi d'abréviation au groupe « *as* » de *fāsti*.

c) – On dit « *Joyeuses Fêtes* » (au pluriel) juste avant de se quitter avant les vacances de Pâques, mais on dit « *Joyeux Noël et bonne année* » (le tout au singulier) avant les vacances de Noël.

d) – Le 1er décembre de chaque année, jour où l'on fête saint Éloi (588-660), évêque de Noyon, est traditionnellement un jour faste, un jour de fête, un jour chômé dans les ateliers de mécanique à terre ; c'est un jour de travail *minimum* dans le service machine des navires de commerce ou dans le service énergie-propulsion des bâtiments de guerre, où seules les rondes et les opérations de conduite basiques sont exécutées ; Saint Éloi, qui fut un orfèvre réputé et un monnayeur sous le roi Dagobert (602-639) est le saint patron des mécaniciens, des électriciens, des métallurgistes et des vétérinaires ; le jour de la saint Éloi (1er décembre) est un jour faste, un jour de fête pour ces corps de métiers.

4 – [*Par extension*] Ensemble de réjouissances destinées à célébrer un thème particulier.

Exemples : La fête des mères ; la fête des voisins ; la fête des fleurs.

Fête nationale : « Les *fêtes nationales* ont pour but d'entretenir la fraternité entre les citoyens et de les attacher à la Constitution, à la Patrie et aux Lois » (article 301 de la Constitution de 1795).

[Voir le mot *Hiver* pour la justification de la date du 14 juillet comme fête nationale en France].

Fêter : 1 – Chômer, célébrer une fête.

2 – Célébrer la fête de quelqu'un.

3 – [*Au figuré et familier*] Fêter quelqu'un, c'est l'accueillir avec empressement.

Fétichisme : 1 – Ensemble de pratiques connues notamment dans l'Ouest africain, en Sibérie ou dans les îles du Pacifique, fondées sur la croyance au pouvoir des fétiches et des esprits qui y résident.

Remarque : On donne volontiers le nom de *fétichisme* aux pratiques religieuses ou autres, auxquelles on ne croît pas.

2 – [*Au figuré*] Respect poussé jusqu'à l'excès pour une personne, une idée, un principe, etc.

Exemple : Le culte qu'ils vouent à leur chef relève du fétichisme.

3 – [*Par extension*] Obsession, culte obsessionnel.

Exemples : Le fétichisme du passé ; le fétichisme des diplômes.

4 – [*Au figuré*] Croyance infondée et irraisonnée qu'un type d'événement serait nécessairement lié à tel ou tel phénomène observé simultanément une ou plusieurs fois et, qu'à l'avenir, des phénomènes fortuits identiques annonceraient la survenue des mêmes événements.

Exemple : Certains croient, ou ont cru qu'une comète visible dans le ciel annonce toujours un événement important ; quelques sportifs pensent que, s'ils portent un sous-vêtement qui leur a porté chance une fois ou deux, ils remporteront le match qu'ils s'appêtent à disputer.

Fétide : Qui a une odeur forte et très désagréable.

Fétu : Brin de paille.

Remarques : **a)** – On disait jadis *tirer au court fétu* pour dire tirer au sort avec plusieurs fétus, dont il y en a un plus court que les autres.

b) – On dit aujourd'hui à *la courte paille*.

Feu : Il ne se dit ordinairement que de ceux qui sont morts il n'y a pas longtemps.

Exemples : Feu mon père ; feu mon oncle.

Remarques : **a)** – Quand on dit le feu pape, le feu roi, la feuë reine, etc. on entend toujours le pape dernier mort, le roi dernier mort, la reine dernière morte, etc.

b) – Ce mot n'a point de pluriel.

c) – Il ne prend pas la marque du féminin lorsqu'il est placé avant l'article ou avant le pronom personnel féminin.

3 – Ainsi, quoiqu'on dise *la feuë reine*, il faut écrire *feu la reine*.

Feu (en anglais « *fire* », « *light house* ») : **1** – Le mot feu désigne un phare (ou une marque de balisage lumineuse) lorsqu'on ne voit, de nuit, que la lumière qu'il projette.

2 – Le mot feu désigne également un fanal ou une lampe électrique allumée, de nuit, sur un navire pour indiquer sa position ; plusieurs feux convenablement disposés permettent d'indiquer aux autres navires la route qu'il suit ou les circonstances particulières qui sont susceptibles de lui conférer un privilège vis-à-vis d'autres navires.

Feu à éclats (en anglais « *flashing light* ») : Feu rythmé dont la durée d'éclairement est inférieure à la durée d'obscurité.

Feu à éclats diversement groupés (en anglais « *composite group-flashing light* ») :

Feu à éclats groupés (en anglais « *group-flashing light* ») :

Feu à éclats longs (en anglais « *long-flashing light* ») : Feu à éclats dont la durée de chaque éclat est supérieure à 2 secondes.

Feu à éclats rapides : L'expression « *feu à éclats rapides* » désigne un feu à éclats réguliers dont le rythme est de 120 éclats ou plus par minute.

Feu à éclats réguliers (en anglais « *single-flashing light* ») :

Feu aéronautique (en anglais « *aero light* ») :

Feu alternatif (en anglais « *alternating light* ») : Un feu alternatif montre, dans une même direction, une succession d'éclats longs de couleurs différentes.

Feu à occultations (en anglais « *occulting light* ») : Feu dont la durée d'éclairement est supérieure à la durée d'obscurité.

Feu à occultations régulières (en anglais « *single-occulting light* ») :

Feu à occultations groupées (en anglais « *group-occulting light* ») :

Feu à occultations diversement groupées (en anglais « *composite group-occulting light* ») :

Feu à secteurs (en anglais « *sector light* ») :

Remarque : Selon le relèvement dans laquelle un observateur aperçoit le feu, sa couleur peut être différente.

Feu avec secteur peu visible (en anglais « *light with faint sector* ») :

Feu avec secteur intense (en anglais « *light with intensified sector* ») :

Feudataire : Vassal.

Remarque : Le feudataire est un vassal qui possède un fief, et qui doit la foi et hommage à son seigneur suzerain.

Exemple : Le comte de Flandres était *feudataire* de la couronne.

Feu de côté : 1 – Feu vert placé à tribord (en anglais « *starboard light* » ou « *green light* ») ou feu rouge placé à bâbord (en anglais « *port light* » ou « *red light* ») projetant chacun une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 10 quarts (112,5 °) et disposés de manière à projeter cette lumière depuis l'avant jusqu'à 2 quarts (22,5 °) sur l'arrière du travers de leur côté respectif [Règle 21 §b].

[Voir le mot *Quart*].

Remarques : a) – À bord des navires de longueur inférieure à 20 mètres, les feux de côté peuvent être combinés en un seul fanal placé dans l'axe longitudinal du navire [Règle 21 §b].

b) – Un navire à propulsion mécanique de longueur inférieure à 7 mètres et dont la vitesse maximale ne dépasse pas 7 nœuds peut, au lieu des feux de côté, du feu de tête de mât et du feu de poupe, montrer un feu blanc visible sur tout l'horizon [Règle 23 §d ii)].

2 – Les feux de côté doivent être visibles au minimum à une distance de 3 milles (2 milles pour les navires dont la longueur est inférieure à 50 mètres, 1 mille pour les navires dont la longueur est inférieure à 12 mètres) [Règle 22].

Feu de guidage avec un secteur étroit encadré par des secteurs colorés et de caractères différents (en anglais « *Direction light with narrow fairway sector flanked by light sectors of different characters* ») :

Feu de navigation : Fanal ou feu électrique allumé la nuit sur un bâtiment ou sur un navire pour faire connaître la position qu'il occupe.

Feu de poupe (en anglais « *stern light* ») : **1** – Feu blanc placé aussi près que possible de la poupe, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 12 quarts (135 °) et disposé de manière à projeter cette lumière sur un secteur ininterrompu de 6 quarts (67,5 °) de chaque bord à partir de l'arrière. **2** – Le feu de poupe doit être visible au minimum à une distance de 3 milles (2 milles pour les navires dont la longueur est inférieure à 50 mètres, 2 milles pour les navires dont la longueur est inférieure à 12 mètres).

Feu de remorquage : 1 – Feu jaune ayant les mêmes caractéristiques qu'un feu de poupe et situé *au-dessus* du feu de poupe.

2 – Le feu de remorquage est allumé en même temps que le feu de poupe lorsque le navire remorque en flèche un autre navire.

Feu détecteur de brume (en anglais « *fog detector light* ») :

Feu de tête de mât : 1 – Feu blanc placé au-dessus de l'axe longitudinal du navire, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 20 quarts (225 °) et disposé de manière à projeter cette lumière depuis l'avant jusqu'à 2 quarts (22,5 °) sur l'arrière du travers de chaque bord.

2 – Les feux de tête de mât doivent être visibles au minimum à une distance de 6 milles (5 milles pour les navires dont la longueur est inférieure à 50 mètres, 2 milles pour les navires dont la longueur est inférieure à 12 mètres).

[Voir l'expression *Tête de mât (Feu de –)*].

Feu directionnel : Le feu est visible dans une direction ou dans un secteur étroit, et il n'émet pas de lumière, ou une lumière atténuée dans les autres directions.

Feu directionnel à effet de moiré (en anglais « *moire effect light* ») : De jour comme de nuit, des flèches indiquent dans quelle direction il est nécessaire de modifier la route pour revenir dans le secteur à lumière intense.

Feu fixe (en anglais « *fixes light* ») : Feu projetant une lumière de manière continue.

Remarque : Un feu fixe peut être confondu avec celui d'un lampadaire d'éclairage public.

Feu follet : Voir l'expression *Feux follets*.

Feu grégeois : Espèce de feu d'artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau.

Feuillants : Les Feuillants sont les membres d'un ordre monastique bernardin de la règle de Cîteaux, issu de l'ordre des Cisterciens.

Remarques : **a)** – L'ordre des Feuillants a tiré son nom de l'abbaye cistercienne de Notre Dame de Feuillant, située dans l'ancien diocèse de Rieux en Languedoc, à Labastide-Clermont, près de Toulouse (Haute-Garonne) ; cette abbaye avait été fondée en 1145 par des moines de l'abbaye de Dalon (Dordogne) ; le site choisi était particulièrement boisé et c'est ce qui expliquerait le toponyme de « *Feuillants* » pour cette nouvelle abbaye.

b) – Les Feuillants des débuts devaient avoir la tête et les pieds nus, dormir sur des planches, manger à genoux, s'imposer des privations surhumaines ; par la suite, l'austérité de cette règle fut adoucie.

c) – Les *Feuillants* portaient une robe blanche avec un capuce blanc.

d) – En 1789, les Feuillants ne comptaient plus en France que cent soixante-deux religieux, répartis en vingt-quatre maisons.

e) – La maison des Feuillants de Paris, fondée en 1587, occupait la place occupée par l'actuelle rue de Castiglione et par la partie de l'actuelle rue de Rivoli qui longeait le Palais des Tuileries

f) – L'Assemblée Constituante du 17 juin 1789 installa ses bureaux chez les Feuillants de Paris.

g) – Un club politique, qui regroupait des monarchistes constitutionnels et des modérés, trouva également son lieu de réunion chez les Feuillants et on l'appela, pour cette raison, le *Club des Feuillants*.

h) – L'ordre cistercien feuillant fut dissous en 1791.

i) – Après la prise des Tuileries le 10 août 1792, l'ancien monastère des Feuillants de Paris hébergea pendant 3 nuits le ci-devant roi de France Louis XVI (1754-1793) et les siens ; la famille royale passait ses journées dans une loge derrière le bureau de l'Assemblée.

j) – La prise des Tuileries a été organisée et elle a été menée par la Commune insurrectionnelle de Paris ; le palais des Tuileries était jusqu'alors la résidence du roi ; la Commune révolutionnaire avait déjà pris possession de l'hôtel de ville de Paris, siège du gouvernement, dans la nuit du 9 au 10 août.

k) – Le 25 juillet 1792, le général allemand Charles-Guillaume-Ferdinand (1735-1806) duc de Brunswick-Lunebourg et prince de Wolfenbüttel, avait annoncé qu'au moindre outrage envers le roi de France Louis XVI, les armées alliées autrichiennes et prussiennes qui étaient stationnées aux frontières entreraient en France pour restaurer l'autorité royale, et qu'elles investiraient militairement l'Assemblée et la ville de Paris ; cette déclaration menaçante ne fut connue à Paris que le 1er août et elle excita naturellement la fureur et les aspirations républicaines des révolutionnaires ; c'est ce qui explique que le roi fut démis de ses fonctions le 10 août et qu'il fut ensuite retenu en captivité.

Feuillants : Appellation des membres d'une société révolutionnaire qui s'assemblait dans l'ancien couvent des Feuillants de Paris.

Feuillet : Une partie d'une feuille de papier, et qui contient deux pages.

Exemples : Ce registre est de cent feuillets ; feuillet d'un in-folio ; feuillets numérotés et paraphés.

Feuillette : Ancienne unité française de volume utilisée pour mesurer les liquides.

Remarque : Une feuillette valait 144 pintes, ou 4 pieds cubes, soit 137,109 litres.

Feuillure : Entaille pratiquée dans le bord d'une ouverture et dans laquelle s'encastre la fenêtre, la porte, le volet ou le mantelet devant obturer cette ouverture.

Remarque : Les mantelets qui servaient à obturer les sabords des batteries des vaisseaux portaient sur les feuillures des sabords quand ils étaient fermés, et leur surface extérieure était alors de niveau avec celle de la coque.

[Voir les mots *Mantelet, Frise, Sabord*].

Feu isophase (en anglais « *isophase light* ») : Feu dont la durée d'éclairement est égale à la durée d'obscurité.

Feu omnidirectionnel (en anglais « *all-round light* ») :

Feu Saint-Antoine :

Feu Saint-Elme : Électro-météore lumineux d'intensité modérée qui apparaît, dans certaines conditions, à la pointe des mâts sous forme d'aigrettes, ou qui voltige à la surface des flots.

Feu scintillant (en anglais « *quick light* ») : Feu projetant entre 50 et 79 éclats de lumière par minute (habituellement 50 ou 60).

Feu à scintillements groupés (en anglais « *group quick light* ») :

Feu scintillant continu (en anglais « *continuous quick light* ») :

Feu scintillant interrompu (en anglais « *interrupted quick light* ») :

Feu à scintillements rapides (en anglais « *very quick light* ») :

Feu scintillant rapide continu (en anglais « *continuous very quick light* ») :

Feu scintillant rapide interrompu (en anglais « *interrupted very quick light* ») :

Feu scintillant ultra rapide (en anglais « *ultra quick light* ») : Feu projetant plus de 160 éclats de lumière par minute (habituellement entre 240 et 300).

Feu scintillant ultra rapide interrompu (en anglais « *interrupted ultra quick light* ») :

Feu scintillant ultra rapide continu (en anglais « *continuous ultra quick light* ») :

Feu séquentiel (en anglais « *sequential light* ») :

Feu synchronisé (en anglais « *synchronized light* ») :

Feu trompeur : Un *feu trompeur* est celui qui est allumé sur une côte pour que les navires à la mer qui l'aperçoivent le confondent avec le feu d'un autre navire faisant route, qu'ils soient attirés à sa suite et qu'ils se jettent sur les dangers, afin de les dépouiller après qu'ils auront fait naufrage.

Remarque : L'ordonnance sur la Marine du mois d'août 1681 (article 45)

prévoyait la peine de mort pour tout individu qui allumerait, la nuit, des feux trompeurs sur les grèves et dans les lieux périlleux pour y attirer et faire perdre les navires.

Feu visible sur tout l'horizon : L'expression « *feu visible sur tout l'horizon* » désigne un feu projetant une lumière ininterrompue sur un arc d'horizon de 360 degrés.

Feux follets : Exhalaisons enflammées qu'on voit quelquefois dans les endroits marécageux.

Fève : Sorte de légume long et plat qui vient dans des gousses.

Féverole :

Fez : Sorte de calotte de laine rouge ou blanche que les Mahométans portent et qui ne les gêne pas lorsqu'ils s'inclinent vers l'avant jusqu'à porter le front à terre pour la prière.

Remarque : Les fez ont d'abord été fabriqués dans la ville de Fez, la capitale du Maroc.

Fiancer : Unir par une promesse solennelle de mariage.

Remarques : **a)** – La promesse de mariage se faisait naguère devant le prêtre.

b) – Le mot *fiancer* est tiré du vieux français *fiance* qui signifie « *état de l'âme qui se fie* ».

Fiacre : Voiture avec chauffeur qui stationne tout le jour sur les places et que l'on prend pour un prix fixé à la course ou à l'heure.

Remarques : **a)** – On les appelle ainsi du nom de l'*hôtel Saint-Fiacre* près duquel se tenaient à Paris les premiers fiacres hippomobiles.

b) – On dit aujourd'hui *taxi*.

[Voir les mots *Voiture*, *Place*, *Taxi*].

Fibonacci : 1 – Leonardo Fibonacci (1170-1245) était un mathématicien italien originaire de Pise, qui fit connaître en Europe occidentale le savoir mathématique des Arabes.

Remarques : **a)** – Le nom (posthume) *Fibonacci* correspond à l'expression latine « *filii Bonacci* » qui signifie *filis de Bonacci*.

b) – On l'appelait *Leonardo Pisano* ou *Léonard de Pise* et il se surnommait parfois *Leonardo Bigollo*.

2 – Fils d'un douanier établi dans un comptoir de Pise en Afrique du Nord, il y apprit le calcul avec les chiffres indo-arabes ; il fut initié aux algorithmes et plus généralement aux savoirs mathématiques des Arabes ; il compléta son apprentissage des mathématiques arabes à l'occasion de voyages en Syrie et en Égypte ; il revint à Pise en 1200.

Remarque : Fibonacci participa à l'introduction des « *chiffres arabes* » en Europe occidentale au début du XIII^e siècle ; il fit progresser la théorie des nombres.

[Voir les expressions *Fibonacci (Suite de -)*, *Canne royale*].

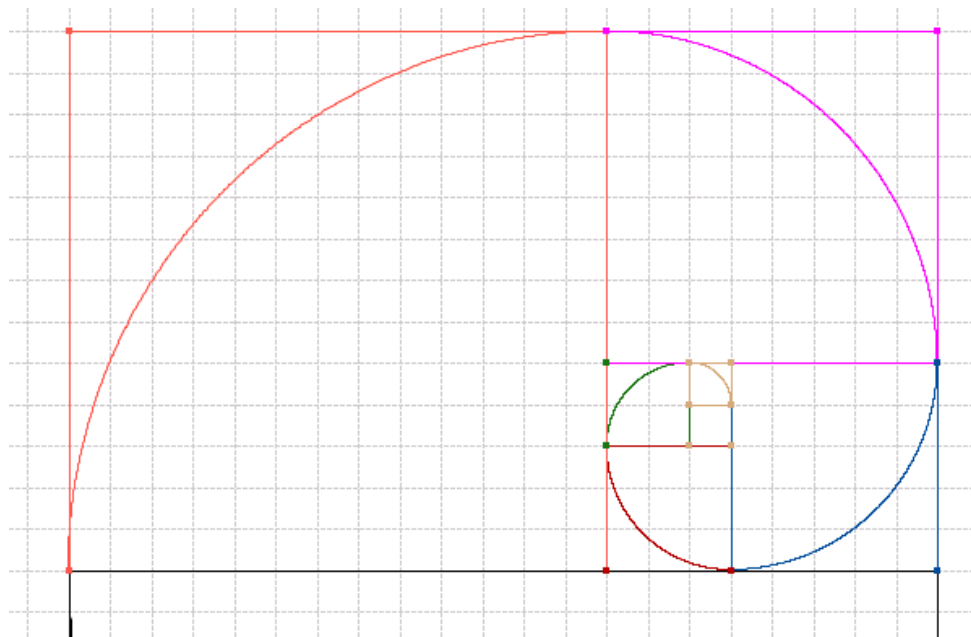
Fibonacci (Rectangle de -) : Un rectangle dit de Fibonacci, encore appelé *rectangle de divine proportion* a des côtés dont les mesures se suivent dans la suite de Fibonacci, par exemple 13 et 21.

Fibonacci (Spirale de -) : **1** – On trace un rectangle, dont les mesures des côtés sont des termes consécutifs de la suite de Fibonacci (par exemple 13 et 21) ; on trace ensuite à l'intérieur de ce rectangle un carré (de côté 13) appuyé sur son petit côté ; on trace à nouveau le carré (de côté 8) appuyé sur le petit côté du rectangle qui subsiste ; et ainsi de suite.

Remarque : Chaque nouveau carré est adjacent aux 2 carrés précédents.

2 – Dans chaque carré, on trace un quart de cercle joignant un sommet au sommet opposé, de sorte que les quarts de cercle soient consécutifs.

3 – La courbe obtenue s'appelle la spirale de Fibonacci.



4 – La spirale de Fibonacci se retrouve très souvent dans la nature.

Fibonacci (Suite de –) : La suite de Fibonacci est définie par la relation : $u_{n+1} = u_{n-1} + u_n$

Remarques : **a)** – Les premiers termes de la suite sont :

0, 1, 1, 2, 3, 5, 8, 13, 21, 34, 55, 89, 144, 233, 377, 610, 987, 1597, 2584, 4181...

b) – L'une des propriétés de la suite est que la division de l'un des termes de la suite par le terme précédent s'approche du nombre d'or :

$$\Phi = 1,6180339887\dots$$

c) – Le nombre d'or Φ est la plus grande des deux racines de l'équation :

$$x^2 - x - 1 = 0$$

d) – On appelle *division en moyenne et extrême raison* la division d'un segment AB par un point intérieur P tel que les mesures des segments PB, AP et AB sont des termes consécutifs de la suite de Fibonacci, d'où :

$$AB / AP = AP / PB.$$

On dit encore que le point P est la section dorée du segment AB.

e) – On admet généralement que la division en moyenne et extrême raison est toujours flatteuse à l'œil.

[Voir l'expression *Canne royale*].

Fibre : 1 – Long filet qui entre dans la composition des végétaux.

Remarques : **a)** – Les fibres de chanvre, de lin, de coton, de sisal, de manille, etc., sont filées puis employées pour confectionner des tissus naturels, ou encore regroupées pour être tortillées et commises ou tressées afin d'obtenir des cordages naturels.

b) – Les fibres tirées des plants de coton génétiquement modifiées pour résister aux désherbants industriels sont souvent de médiocre longueur et ne permettent pas de tisser des étoffes très fines.

2 – Certains filaments déliés qui se trouvent dans toutes les parties charnues ou membraneuses du corps des animaux terrestres.

Exemple : Les fibres des muscles.

Remarque : La chair des poissons ne comprend pas de fibres.

3 – Très long filet obtenu par synthèse par l'industrie chimique.

Remarques : **a)** – Les fibres synthétiques peuvent être extrêmement fines et elles sont souvent de grande ou de très grande résistance ; elles sont ensuite assemblées pour faire des fils de différentes grosseurs ; selon la nature des produits qui ont servi à leur fabrication, les fibres synthétiques peuvent avoir diverses qualités :

i) de résistance à l'allongement ;

ii) de résistance à la rupture en traction ;

iii) de résistance aux frottements ;

iv) d'élasticité ;

v) de résilience ;

vi) de résistance au feu ;

vii) de flottabilité dans l'eau de mer ;

viii) de maniabilité ;

ix) de prix de revient ;

etc.

b) – Les fibres synthétiques peuvent remplacer, parfois avantageusement, les fibres naturelles et l'on obtient alors des tissus ou des cordages synthétiques.

c) – Le *nylon* a été obtenu par la firme américaine Du Pont en 1935 et il a été très utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment pour remplacer la soie dans la confection des parachutes.

d) – Le mot *nylon* n'a pas été déposé comme étant une marque commerciale.
[Voir le mot *Nylon*].

Fibre optique (en anglais « *light pipe* ») :

Ficelle : Petite corde constituée de deux fils simples tortillés séparément avant d'être assemblés, afin que l'effort qu'ils font pour se détortiller les empêche de se séparer.

Remarques : **a)** – La ficelle est élastique, à la différence du fil.

b) – La ficelle est une sorte de petit bitord fait avec seulement deux fils composés, tortillés et commis.

c) – La ficelle est habituellement faite de sisal ou de chanvre.

d) – La ficelle est employée pour lier de petits paquets.

Ficeler : Lier avec de la ficelle.

Fichage : **1** – Recueil de renseignements sur de fiches.

2 – [*Par extension*] Recueil de renseignements sur des supports informatiques.

Remarque : Le recueil et le traitement automatique d'informations concernant les origines ethniques, ou les convictions religieuses des personnes sont interdits en France depuis la loi « *informatique et libertés* » de 1978.

Fiche : **1** – Morceau de métal plat utilisé comme peinture de porte, de fenêtre, d'armoire, etc.

2 – Feuille de carton sur laquelle on inscrit les titres, les noms des auteurs, etc., des ouvrages que l'on veut cataloguer.

3 – [*Par extension*] Feuille de carton sur laquelle on inscrit les caractéristiques particulières de chacun des éléments qui forment un ensemble.

Remarque : Toutes les fiches correspondant à l'ensemble constituent un fichier.

Ficher : Faire entrer par la pointe.

Exemples : Ficher un clou ; ficher un pieu en terre ; ficher à force.

Remarques : **a)** – [*Au figuré et familièrement*] On dit « *avoir les yeux fichés en terre* », « *fichés sur quelque chose* » pour dire *avoir les yeux fixement arrêtés*.

b) – On dit d'une femme qui ne sait pas coudre, qu'elle ne sait pas *ficher un point d'aiguille*.

c) – On dit d'un homme : « *il n'a pas fiché un point de tout le jour* » pour dire qu'il n'a rien fait de la journée.

Fiche S : Fiche signalétique individuelle et nominative du fichier des personnes recherchées comme « *pouvant être dangereuses* » pour la sécurité publique .

Remarques : **a)** – La lettre « *S* » de « *fiche S* » est souvent considérée comme l'abréviation de « *sûreté de l'État* » ; en réalité, c'est l'initiale de l'adjectif

« *susceptible* » car sont concernées, de manière aléatoire, des individus que les institutions policières publiques analysent comme étant *susceptibles* de menacer la sûreté de l'État ou de menacer la sécurité nationale.

b) – Les fiches « *S* » représentent l'une des catégories du *fichier des personnes recherchées* (FPR) de la police française, créé en 1969.

Les catégories des fiches sont :

i) « *E* » police générale des étrangers ;

ii) « *IT* » Interdiction du territoire ;

iii) « *R* » Opposition à résidence en France ;

iv) « *TE* » Opposition à entrée en France ;

vi) « *AL* » Aliénés

vii) « *M* » Mineurs fugueurs ;

viii) « *V* » Évadés ;

ix) « *PJ* » Recherches de police judiciaire ;

x) « *S* » Personnes *susceptibles* de menacer la sûreté de l'État ou de menacer

la sécurité nationale ;

xi) « T » Débiteurs envers le Trésor public.

c) – A l'exception des fiches « J » et « PJ » qui correspondent à des individus recherchés par la justice ou la police, les fiches, y compris « S », n'entraînent aucune action automatique de coercition à l'encontre des personnes.

d) – Utilisées pour surveiller des individus sur lesquels ne repose aucune incrimination pénale mais qui pourraient, par leur activité, représenter à un moment ou à un autre un risque de trouble à l'ordre public, ou une atteinte à la sûreté de l'État, les *fiches S* sont principalement émises par la *Direction générale de la Sécurité intérieure* (DGSI), le nouveau service du renseignement du ministère de l'intérieur français créé par le décret du 30 avril 2014 (entré en vigueur le 12 mai 2014) qui s'est substitué à la *Direction centrale du renseignement intérieur*, elle-même née en 2008 de la fusion, voulue par le Président Sarkozy, de la DST (*Direction de la Surveillance du Territoire*) et des RG (*Direction centrale des Renseignements Généraux*).

e) – Depuis janvier 2015, les individus « *fichés S* » qui seraient employés par l'Éducation nationale sont signalés aux rectorats en vue d'une exclusion définitive.

f) – Le classement des individus recherchés comme susceptibles d'être dangereux pour la sécurité publique est subdivisé en divers niveaux matérialisés par la lettre « S » suivie d'un affixe numérique et allant de « S1 » à « S16 » ; ces niveaux ne correspondent pas à la « *dangerosité supposée* » des personnes fichées, mais aux précautions à prendre par les membres des forces de l'ordre qui seraient appelées à contrôler ces personnes.

g) – Le Premier ministre Manuel Valls a affirmé le 24 novembre 2015 que 20 000 personnes faisaient l'objet d'une *fiche S* en France, dont 10 500 pour leur appartenance ou leurs liens supposés avec la religion de Mahomet.

[Voir l'expression *Rafle du Vel'd'Hiv'*].

Fichet : Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière qu'on met dans les trous d'un tablier et qui sert, par exemple, à marquer les parties de trictrac à mesure qu'on les a gagnées.

Remarque : Dans la marine, lorsqu'il s'agit des fichets que l'on met dans les trous du renard qui sert à marquer les routes suivies, on dit plus souvent *pinoche*.

Fichier de la Gendarmerie : Voir le mot *GendNotes*.

Fichu : Sorte de grand mouchoir carré plié en triangle, que les femmes se mettent sur les épaules et parfois sur la tête.

Remarques : **a)** – On dit aussi *foulard* ou *voile*.

b) – Le *foulard* est carré et il est également plié en deux selon une diagonale pour former un triangle et il se porte autour du cou ou noué autour de la tête.

c) – Le voile est une pièce d'étoffe que les religieuses et les novices catholiques portent sur la tête et dont elles se couvrent parfois le visage ; on dit ainsi « *prendre le voile* » pour dire « *entrer en religion* », c'est-à-dire quitter la vie profane.

Fichu : 1 – Mal fait.

Exemple : On dit « *voilà qui est bien fichu* » pour dire que quelque chose est très mal fait.

2 – Impertinent.

Exemples : Voilà un fichu compliment ; voilà un fichu drôle.

Fictif : Qui est imaginaire ou feint, qui n'existe ou qui n'a telle ou telle qualité que par supposition.

Remarques : **a)** – On ne doit pas confondre *fictif* et *virtuel*.

[Voir le mot *Virtuel*].

b) – On appelle *êtres fictifs* des choses qui n'ont d'existence que dans

l'imagination.

c) – On appelle *poids fictif* le poids dont on se sert dans les essais.

Fiction : 1 – Invention fabuleuse.

Exemples : Fiction poétique ; ce poème est rempli de belles fictions.

Remarques : a) – Il y a des fictions qui touchent plus que la vérité.

b) – La fiction est quelquefois plus agréable que la vérité même.

2 – Mensonge, dissimulation, déguisement de la vérité.

Exemples : Il m'a dit telle chose, mais c'est une pure fiction ; je vous parle sans fiction.

3 – Appellation flatteuse d'une *tromperie* volontaire et délibérée.

Remarque : Les films de « *docu-fiction* » ne remplaceront jamais le socle de connaissances historiques que l'« *École de la République* » ne construit plus ; ces pseudo-documentaires ne devraient pas être utilisés pour manipuler l'imagination des citoyens et encore moins des enfants.

[Voir l'expression *Fiction historique*].

4 – Récit imaginé par un conteur.

Fiction historique : Les films de *fiction historique* visent à faire partager les *émotions* éprouvées par les auteurs ou par leurs commanditaires, soit parce qu'ils en ont été les témoins, soit pour d'autres raisons ; la *fiction historique* est parfois utilisée pour imposer des points de vue plus ou moins personnels à propos de sujets politiques ou moraux.

Remarques : a) – Les personnages imaginaires des films de fiction qui expriment les fantasmes ou des idées contestables imaginées par les auteurs ou par leurs commanditaires, sont parfois cités comme des témoins probants pour tenter de faire passer pour véridiques des faits que personne ne peut connaître.

b) – La libération des camps d'internement allemands (camps de concentration) par les anglo-américains en 1945 s'est souvent faite sans que des reporters militaires ni civils ne soient présents pour tourner des films.

Pour rendre compte de ce qu'ils avaient découvert dans ces camps quelquefois désertés depuis plusieurs jours par les gardiens et par les détenus capables de marcher, les libérateurs ont parfois organisé plus tard des reconstitutions plausibles montrant notamment les tas de cadavres d'internés morts de faim, d'épuisement ou de maladie, et qui étaient restés sur place par manque de bras pour les incinérer ou les enterrer.

Des civils provenant des villages voisins, trop âgés pour être mobilisés dans l'armée, ont parfois été sollicités comme figurants habillés en tenues rayées : leurs corps étaient naturellement décharnés par les privations des derniers mois de la guerre, liées aux bombardements des villes et des campagnes par les avions anglo-américains ; ces gens ressemblaient à s'y méprendre aux anciens internés découverts encore en vie mais trop faibles pour fuir, que les libérateurs avaient évacués d'urgence pour les soigner ou parfois les ranimer.

Les commentaires qui accompagnent certains de ces films qui servent [*dans le désordre*] à :

i) dénoncer la prétendue « *barbarie allemande* »,

ii) justifier la déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Allemagne le 3 septembre 1939, puis celle de la France par le jeu des alliances,

iii) tenter d'excuser la déroute subie par le Haut Commandement français en mai et juin 1940, alors que l'armée française était considérée comme étant la première armée du monde !

iv) légitimer les hommes de paille mis en place par les Anglo-Américains dans les pays qu'ils avaient envahis avec l'étiquette de « *libérateurs* »,

- v) condamner ceux qui avaient eu le courage de rester en France occupée pour gérer la misère, sous les bombardements anglo-américains,
- vi) justifier l'implantation de colonies américaines au Proche-Orient,
- vii) etc.,

... cachent aux spectateurs une partie de la vérité concernant leurs tournages. Ces films permettent néanmoins d'*imaginer* les horreurs que n'importe quelle guerre provoque parmi les civils innocents de tous les bords, ou les traumatismes psychiques ou physiques qui affecteront durablement les combattants.

c) – On découvre parfois sur la couverture d'un livre racontant la vie d'un personnage historique, la photographie du visage d'un acteur ou d'une actrice qui en a interprété le rôle dans un film ou dans une émission télévisée de *fiction* dite historique : le personnage historique *héritera* de la réputation de l'acteur qui l'a incarné.

Fidécimmis : Disposition par laquelle un testateur charge son héritier institué de rendre la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse, soit dans un certain temps, soit dans un certain cas.

Remarques : a) – On appelle fidécimmis tacite une disposition par laquelle un testateur donne la totalité ou une partie de son bien à un homme de confiance, avec l'intention déclarée de bouche, qu'il le remettra entre les mains d'un autre à qui le testateur n'eût pas pu le donner par la loi.

b) – On appelle aussi *fidécimmis tacite* la disposition d'un bien qui est faite en faveur de quelqu'un, avec intention qu'il le rende à un autre, sans que toutefois cette intention soit exprimée.

Fidéjusseur : Celui qui s'oblige de payer pour un autre qui ne paierait pas.

Fidéjussion : Voir le mot *Cautionnement*.

Fidèle : 1 – Qui garde sa foi.

2 – Qui remplit ses devoirs et ses engagements.

Exemples : Serviteur fidèle ; fidèle à son maître ; fidèle en ses promesses ; ami fidèle ; mari fidèle ; épouse fidèle ; femme fidèle ; amant fidèle ; amitié fidèle.

3 – Exact, conforme à la vérité.

Exemples : Récit fidèle ; rapport fidèle ; histoire fidèle ; copie fidèle ; traduction fidèle ; miroir fidèle ; portrait fidèle ; témoin fidèle ; rendre un compte fidèle.

4 – Qui professe une religion.

Exemples : Le peuple fidèle ; le troupeau fidèle ; la femme fidèle sanctifie le mari infidèle.

Remarque : Le mot *fidèle* est parfois remplacé par les mots « *fondamentaliste* » ou « *radical* », notamment s'il s'agit des fidèles de la religion de Mahomet.

Fidélité : 1 – Attachement à ses devoirs, régularité à remplir ses engagements.

Exemples : Fidélité inviolable ; fidélité éprouvée ; corrompre la fidélité de quelqu'un ; prêter serment de fidélité ; une femme doit fidélité à son mari ; fidélité à toute épreuve.

2 – Vérité, exactitude, sincérité.

Exemples : On peut compter sur la fidélité de cet historien ; cet auteur est traduit avec fidélité ; faire un rapport avec beaucoup de fidélité.

3 – [*En peinture figurative*] La fidélité est l'exactitude à représenter jusqu'aux moindres détails de la nature, soit quant à la justesse des formes, soit quant à la vérité des tons et des effets de la lumière.

Fiduciaire : Celui qui est chargé par le testateur de remettre à quelqu'un une succession en tout ou en partie.

Fief : 1 – [*Vieilli*] Terre, droit, fonction, revenu concédé par un seigneur suzevain à un vassal en échange d'obligations de fidélité mutuelle, de protection de la part du suzerain, de services de la part du vassal.

Remarque : Un *fief militaire*, de *chevalier* ou de *haubert* était un fief concédé à un chevalier ; le chevalier devait en échange un service armé à son suzerain.

2 – [*Vieilli*] Domaine noble qui relève d'un autre domaine.

Remarques : **a)** – On appelait *fief dominant* le domaine dont les autres fiefs relevaient ; on appelait *fief servant* ou *fief mouvant* l'héritage que le vassal tenait noblement du seigneur dont il relevait, à la charge de foi et hommage.

b) – On appelait *franc-fief* un fief possédé par un roturier avec concession et dispense du roi.

[Voir les mots *Roturier*, *Aleu*, *Alleu*].

c) – Le *franc-fief* contredisait la règle commune qui ne permettait pas aux roturiers de tenir des fiefs.

d) – Un *fief personnel* était un fief concédé à une personne sans possibilité de le transmettre à ses héritiers.

e) – On appelait *droit de francs-fiefs*, taxe de franc-fief, le droit domanial qui se levait de temps en temps sur les roturiers qui possédaient des terres nobles.

3 – [*Par analogie*] Bien possédé par quelqu'un de manière exclusive.

4 – [*Par analogie*] Domaine où quelqu'un est maître.

Fieffé : Qualificatif qui ne se dit qu'avec des substantifs qui marquent un vice et il signifie que ce vice est au suprême degré.

Exemples : Fripon fieffé ; ivrogne fieffé ; coquette fieffée.

Fields : 1 – Le mathématicien canadien *John Charles Fields* (1863-1932) est célèbre pour avoir organisé des rencontres internationales de mathématiciens.

Remarque : Fields obtint un doctorat de mathématiques à Baltimore (États-Unis d'Amérique) ; il fut membre de la Société mathématique de France, élève de Félix Klein à Göttingen (Allemagne) puis étudiant à Berlin pendant 6 ans ; à la fin de sa carrière, il fut professeur à l'Université de Toronto (Canada).

2 – Fields créa une médaille internationale qui est attribuée périodiquement en récompense de travaux mathématiques ; il fit don de sa fortune pour alimenter le fonds de la médaille.

3 – La première médaille a été attribuée par le Congrès d'Oslo de 1936 au Finlandais Lars Ahlfors et à l'Américain Jesse Douglas.

Remarque : John C. Fields étant mort en août 1932, cette médaille porte naturellement le nom de *Médaille Fields*.

4 – Cette distinction est actuellement attribuée, tous les quatre ans, à des mathématiciens âgés de moins de 40 ans (d'abord au nombre de deux, puis maintenant de quatre).

Remarques : **a)** – De 1936 à 2010, onze des cinquante-quatre lauréats de la médaille Fields étaient des Français.

b) – Le Français Cédric Villani, 38 ans, et le vietnamien (naturalisé français début 2010) Ngô Bao Châu, 38 ans, faisaient partie des lauréats 2010.

c) – Un franco-brésilien figure parmi les lauréats 2014 : Artur Ávila, né le 29 juin 1979, directeur de recherche au CNRS, distingué pour ses contributions à la théorie des systèmes dynamiques.

d) – Pour la première fois en 2014, le Congrès international des Mathématiciens a attribué une médaille Fields à une femme : Maryam Mirzakhani, née le 5 mai 1977 à Téhéran, professeur à l'université de Stanford, pour ses contributions à la dynamique et à la géométrie des surfaces de Riemann et de leurs espaces de modules.

e) – Le nom du Français Hugo Dumunil-Copin (né en 1985), professeur à l'Université de Genève et à l'Institut des hautes études scientifiques de Saclay, est parfois cité comme un possible lauréat de la médaille Fields 2018.

Fiente : Excrément de bête.

Exemples : Fiente de vache ; fiente de pigeon ; fiente de loup, etc.

Fier : Territoire non cultivé.

Remarques : **a)** – Le nom « *fier* » vient du mot latin *fērus* qui signifie « *sauvage* », « *non apprivoisé* », « *non cultivé* ».

b) – Le mot français *féroce* vient indirectement du mot latin « *fērus* » par l'intermédiaire du latin *fērōx*(impétueux, hardi, fougueux, intrépide) en parlant d'animaux.

c) – Le *Fier d'Ars* est une zone sauvage inondable et non cultivable au centre de l'Île de Ré.

Il n'est pas certain que le nom « *Fier d'Ars* » soit lié à cet aspect des choses.

Si c'était le cas, ce serait par une tradition ancienne mais, entre temps, les cartographes des XVII^{ème}, XVIII^{ème} ou XIX^{ème} siècle ont écrit *Fief d'Ars*.

Il est cependant possible qu'il y ait eu, à une certaine époque, une erreur de copiste qui aurait confondu un « *r* » et un « *f* » et que cette erreur ait été reprise à sa suite.

[Voir le mot *Fief*].

d) – Les cartes très anciennes de l'Île de Ré portent l'appellation « *Fief d'Ars* », « *Mer du Fief* » ou encore « *Golfe ou Fief d'Ars* ».

e) – Les cartes des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles portent « *Fier d'Ars* ».

Fierte : Châsse d'un saint.

Remarque : On faisait grâce, tous les ans au jour de l'Ascension, à un criminel convaincu de meurtre, qui devait lever la fierte, ou châsse de Saint Romain, ancien archevêque de Rouen.

Exemple : Il a levé cette année la fierte de Saint Romain, ou absolument, il a levé la fierte.

Fierté : 1 – Satisfaction d'amour-propre fondée.

Remarque : En ce sens, la fierté s'oppose à l'orgueil, qui est une estime exagérée de soi-même, qui fait que l'on se juge nécessairement supérieur aux autres.

2 – Souci de sa dignité, respect de soi-même.

3 – Qualité d'un *artiste* qui manifeste par sa hardiesse ou son ampleur une grande vigueur créatrice.

4 – [*Par métonymie*] Qualité d'une *œuvre* qui manifeste par sa hardiesse ou son ampleur une grande vigueur créatrice.

5 – Caractère d'un animal difficilement apprivoisable.

6 – [*Par extension*] Caractère rude et impitoyable d'une personne.

7 – [*Par extension*] Défaut d'une personne qui affiche une supériorité illusoire, qui affecte des airs hautains et méprisants.

Fifre : Sorte de petite flûte d'un son fort aigu, dont on joue en la mettant en travers sur les lèvres et qui était fort en usage dans l'infanterie.

Remarque : On appelle aussi *fifre* celui qui joue du fifre.

Exemple : Le fifre de cette compagnie.

Figoler : 1 – Arranger, enjoliver avec un soin méticuleux, mettre une dernière touche.

Exemples : La couturière a figolé cette robe ; figoler un texte, un dessin, une partition ; figoler son style ; figoler un rapport.

Remarque : On ne doit pas remplacer le mot *figoler* par le barbarisme *finaliser*.

[Voir le mot *Finaliser*].

2 – S'attacher au détail.

Exemples : Cet artisan aime à figoler ; vous figolez trop.

Figures : Petites cordes fixées en manière d'échelons, en travers des haubans.

Remarques : **a)** – Figures, en ce sens, est un terme employé parfois en Manche pour *enfléchures*.

b) – On doit de préférence employer le mot *enfléchures*.

Fil (en anglais « *thread* », « *twine* », « *yarn* ») : **1** – Fibres longues et déliées d'une matière filamenteuse naturelle (telle que chanvre, lin, coton, laine, etc.) prises en petit faisceau.

Remarques : **a)** – Un *fil* peut être :

i) *simple*, c'est-à-dire qu'il reste dans l'état où il a été obtenu et délivré par le fileur, ou

ii) *composé* de plusieurs fils simples qui n'ont pas subi de torsion préalable visant à augmenter leur élasticité.

b) – Le *fil retord* est un fil composé qui ne possède pas d'élasticité.

c) – Le *fil fini* n'est jamais élastique : c'est la caractéristique principale d'un fil, à la différence de la *ficelle*, du *bitord* ou de l'*aussière* dont les constituants sont d'abord tordus individuellement pour devenir élastiques, puis commis ensemble en conservant de l'élasticité au produit fini, et à la différence des tresses qui sont élastiques.

d) – Fil se dit aussi de ce qui se forme des petits brins longs et déliés du chanvre, du lin, de la laine, etc. tordus ensemble entre les doigts avec le fuseau ou le rouet, pour en faire de la toile, du tissu.

Exemples : Fil délié ; gros fil ; fil retors ; faire du fil ; dévider du fil ; retordre du fil.

e) – On forme des fils plus ou moins fins selon leur destination.

[Voir l'expression *Titrage* ou *titre d'un fil*].

f) – Fil se dit aussi de ces petites parties longues et déliées par où les arbres et les plantes se nourrissent et prennent leur accroissement.

Exemples : Suivre le fil du bois ; prendre le fil du bois.

g) – Fil s'applique aussi aux viandes.

Exemple : Couper une pièce de bœuf dans le fil.

2 – Le *fil à coudre* est souvent assez fin.

Remarques : **a)** – La grosseur du fil à coudre (son *titrage*) est adaptée au tissu à coudre.

4 – Le fil à voile varie en grosseur selon les espèces de voiles à coudre.

5 – Le fil servant à faire des tissus ou des toiles est proportionné à l'épaisseur que les tissus ou les voiles doivent avoir.

6 – Employé *absolument*, en emploie le mot *fil* pour désigner du *fil de lin* ou des *toiles de lin*.

7 – Fil se dit aussi de cette substance longue, flexible et déliée que les vers à soie, les chenilles et les araignées tirent de leur corps.

Remarque : Toutes les étoffes de soie viennent des fils que font les vers à soie.

8 – On appelle *fil synthétique* une fibre continue d'une matière synthétique (polyester, nylon, polypropylène, etc.).

[Voir le mot *Fibre*].

9 – Le *titrage* indique la grosseur d'un fil textile.

Remarques : **a)** – Le *titrage* ou *titre* d'un fil est le rapport existant entre le poids fixe (par exemple 1 kilogramme) et la longueur variable de ce fil.

b) – Plus le fil est fin, plus le numérotage est élevé.

c) – Les principales unités de *titrage* sont :

- i)** le tex (système décimal) ;
- ii)** le denier (symbole Den) ;
- iii)** le numéro métrique (symbole Nm) ;
- iv)** le numéro anglais (symbole Ne).

d) – L'unité employée en France est le numéro métrique (symbole Nm) qui indique un nombre de *kilomètres* de fil qui correspond à un poids de 1 kg.

e) – Le tex correspond au poids en grammes de 1000 mètres de fil.

Les valeurs des sous-multiples et du multiple du tex sont :

- i)** [millitex (symbole *mtex*)] 1 *mtex* = 1 mg/km = 1 µg/m ;
- ii)** [décitex (symbole *dtex*)] 1 *dtex* = 1 dg/km = 0,1 mg/m ;
- iii)** [tex (symbole *tex*)] 1 *tex* = 1 g/km = 1 mg/m ;
- iv)** [kilotex (symbole *ktex*)] 1 *ktex* = 1 kg/km = 1 g/m.

f) – Le *numéro anglais coton* ou Ne(c) est exprimé par le nombre d'écheveaux de 840 yards (768,1 m) dans une livre anglaise (453,6 g).

g) – Le *numéro anglais lin* ou Ne(l) est exprimé par le nombre d'écheveaux de 300 yards (274,32 m) dans une livre anglaise (453,6 g).

h) – Le *numéro anglais laine* ou Ne(w) est exprimé par le nombre d'écheveaux de 560 yards (512,06 m) dans une livre anglaise (453,6 g).

10 – Fil se dit aussi des métaux, lorsqu'ils sont tirés en long d'une manière si déliée qu'il semble que ce soit du fil.

Exemple : Fil d'argent.

Remarques : **a)** – Le fer et l'acier peuvent être réduits en fils ; on en fait des faisceaux qui constituent des câbles pour les gréements ; ces câbles eux-mêmes sont dits « *fils de fer* » ou « *fils d'acier* ».

b) – L'élasticité d'un *fil d'acier* est quasi-nulle.

c) – Pour cette raison, on utilise des *fils d'acier* de diamètres adaptés, composés de faisceaux de fils d'acier élémentaires, pour servir d'amarres (notamment les gardes) ou de remorques pour les plus gros navires.

[Voir le mot *Câble*].

11 – On appelle *fil électrique* un fil composé d'un ou de plusieurs brins de cuivre, parfois d'aluminium, généralement entouré d'une gaine isolante et destiné au transport ou à la distribution de l'électricité.

Remarque : On appelle *câbles électriques* les fils composés et de gros diamètre qui servent à transporter l'électricité sur de grandes distances.

Fil : Fil se dit du tranchant d'un instrument qui coupe.

Exemples : Le fil du rasoir ; le fil d'une épée ; passer au fil de l'épée, par le fil de l'épée.

Remarque : On dit *donner le fil* à un rasoir, à un couteau, à une épée, pour dire *les rendre tranchants*.

Fil : Fil se dit du *courant* de l'eau, particulièrement en rivière.

Exemple : Suivre le fil de l'eau.

Remarque : On dit *aller contre le fil de l'eau* pour dire entreprendre une chose à laquelle tout est contraire.

Fil : **1** – Sens, direction.

Remarques : **a)** – On appelle *bois de fil* un bois disposé de façon que les veines du bois soient dirigées dans le sens de la longueur de l'ouvrage.

b) – On appelle *fil du bois* d'une planche l'orientation des fibres, c'est-à-dire la direction de l'axe du tronc ou de la branche d'arbre dont est tirée cette planche.

c) – Couper une pièce de bœuf dans le fil, c'est la trancher dans le sens des fibres.

2 – La locution adverbiale « *de fil* » signifie « *dans le sens des fibres* ».

3 – On appelle *fil* le tranchant d'une lame.

Exemples : Le fil du rasoir, le fil d'un sabre.

Fil à caret (en anglais « *rope yarn* ») : **1** – Le *fil à caret* est constitué par la réunion de brins de chanvre ou d'une autre matière textile, naturelle ou synthétique.

Remarques : **a)** – Le fil ainsi constitué est enroulé sur un dévidoir, un touret appelé *caret*, d'où son nom de *fil à caret*.

b) – On dit aussi *fil de caret*.

2 – Le fil à caret est souvent fait avec du gros chanvre, à la différence du fil fin ou fil à voile.

[Voir les expressions *Fil fin*, *Fil à voile*].

3 – Le fil à caret est constitué de 2 ou 3 fils juste filés et commis de gauche à droite (sens horaire).

Remarque : Le fil à caret en chanvre a un diamètre de 2 lignes, soit 4,5 millimètres.

4 – Les cordages commis sont constitués d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret tortillés ensemble, en une ou plusieurs opérations.

a) – Le bitord, le lusin, le merlin sont constitués de fils à caret tortillés ensemble.

b) – Une aussière est réalisée par le tortillement simultané de trois ou quatre groupes de fils à caret qui forment autant de torons ; les trois ou quatre torons de l'aussière sont retortillés ensemble automatiquement dans le sens opposé à leur propre torsion et dans la même opération sur la machine à corder, par réaction à leur torsion.

c) – Un grelin, un câble ou un câblot sont réalisés en deux opérations : d'abord la confection d'aussières, puis l'assemblage des aussières par tortillement.

5 – Grâce à la torsion, on peut réaliser des fils atteignant 300 mètres avec des fibres dont la longueur ne dépasse pas 3 mètres.

6 – Un bon fil à caret est parfaitement uni, bien serré et d'égale grosseur sur toute sa longueur, sans boursoflures ; les différents filaments de chanvre doivent être enroulés suivant des hélices, toutes de même pas, pour s'allonger de la même manière lorsqu'ils sont sous tensions.

7 – Un chanvre rude doit être tordu modérément parce qu'il possède une grande élasticité ; un chanvre doux, moins élastique, peut supporter une torsion plus forte.

8 – La *grosseur* des fils à caret est comprise entre 4 et 9 millimètres de circonférence ; la grosseur moyenne est une circonférence de 6 à 8 millimètres.

9 – On fabrique des fils à caret de 3 grosseurs différentes, selon la provenance et la qualité du chanvre utilisé :

i) Le plus *gros* fil à caret entre dans la fabrication des câbles : c'est le fil de câble.

ii) Le *moyen* sert pour les manœuvres courantes : c'est le fil de hauban.

iii) Le plus *fin* entre dans la fabrication des cordages des petites manœuvres, des lignes de loch, du lusin, du merlin ou du fil à voiles.

10 – On doit chercher à obtenir par filage le chanvre le plus fin possible.

Remarque : On fabrique des cordages plus solides avec des fils fins en grand nombre qu'avec des fils plus gros en nombre inférieur.

11 – Le frottement qui existe entre les fibres par la torsion des fils augmente beaucoup la résistance à la rupture du chanvre ; mais si la torsion est exagérée, la tension sur les fibres de la périphérie diminue la résistance à la rupture.

12 – Le *denier* est une unité de mesure qui indique la finesse d'un fil ou d'une fibre textile ; le *denier* est la masse d'un fil de 9 000 mètres de long.

13 – La *ténacité* d'un fil ou d'une fibre textile est sa résistance à la rupture ; elle s'exprime en grammes par *denier*.

14 – Un très bon *fil à caret* (ou fil de caret) est parfaitement uni, bien serré et d'égal grosseur sur toute sa longueur, sans boursouflures ; les différents filaments de chanvre doivent être enroulés suivant des hélices toutes de même pas pour s'allonger de la même manière lorsqu'ils sont sous tensions.

Remarque : Le **fil à caret** est le constituant de base de la plupart des cordages ; il est obtenu par filage ; le fil à caret est tortillé de gauche à droite (le fil à caret est tortillé en S) :

i) Le **fil à voile** est constitué de 2 *fils fins* (le fil à voile est commis en Z).
[Voir l'expression *Fil fin*].

ii) Le **bitord** est formé de 2 *fils à caret* de deuxième brin commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le **bitord** est commis en Z).

iii) Le **lusin** est composé de 2 fils à caret de premier brin tordus ensemble ; le lusin est un véritable fil retord, sans élasticité : le tortillement du lusin est fait dans le même sens que celui des fils à caret qui le composent (sens horaire, le lusin est commis en S).

iv) Le **merlin** est composé de 3 fils à caret de premier brin commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (sens anti-horaire, le merlin est commis en Z).

vi) Le **toron** est un cordon constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin tortillés ensemble ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (sens anti-horaire, le toron est commis en Z).

vii) L'**aussière** est constituée de trois torons commis ensemble ; le tortillement des fils de caret pour former les torons et le commettage des torons pour constituer l'aussière sont réalisés simultanément dans la même opération ; le tortillement de l'aussière (commettage) est fait spontanément dans le sens opposé à celui des torons qui le composent.

L'aussière est commise dans le sens horaire ; l'aussière est commise en S.

Certaines aussières sont constituées de quatre torons ; dans ce cas, elles possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas s'aplatir quand elles sont sous tension.

viii) Le **grelin** et le **câble** sont constitués de 3 aussières commises ensemble ; le tortillement du grelin ou du câble est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (sens anti-horaire : le grelin et le câble sont commis en Z).

ix) La différence entre le grelin et le câble se situe dans leurs circonférences ; un câble est plus gros qu'un grelin.

x) Un **câblot** est un petit grelin ; le câblot est constitué de trois petites aussières.

xi) Un **archigrelin** est constitué de 3 grelins commis ensemble ; le tortillement d'un archigrelin est fait dans le sens opposé à celui des grelins qui le composent (sens horaire, l'archigrelin est commis en S) ; l'emploi des archigrelins a toujours été très rare.

Remarque : Certains **grelins** et certains **câbles** sont constitués de quatre aussières ; dans ce cas, ils possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas s'aplatir quand ils sont sous tension.

15 – Le fil de caret peut être laissé blanc ou être goudronné.

Remarques : **a)** – Le goudronnage se fait en passant rapidement le fil de caret, suivant le sens de ses fibres, dans une auge emplie de goudron chauffé à 70°C ; à la sortie du bain, le fil est pressé pour qu'il ne conserve que la quantité de goudron strictement nécessaire à son imprégnation.

b) – L'opération diminue la flexibilité et la résistance des cordages constitués de fils de caret goudronnés ; la diminution de la résistance est de l'ordre de 15 pour 100 la première année, puis de 7 pour 100 au cours de chacune des années suivantes.

Filadière : Petite embarcation à fond plat employée sur certaines rivières ; l'étrave et l'étambot y sont assez relevés, et les extrémités sont pointues.

Filage (en anglais « *spinning* ») : **1** – Le filage a pour but d'assembler et de tordre les fibres obtenues par peignage d'une matière textile brute.

[Voir le mot *Peignage*].

Remarques : **a)** – En corderie, on n'obtient par filage que le fil à caret.

[Voir le mot *Caret*].

b) – Pour le filage du chanvre ou des autres fibres employées dans la Marine, une molette près du caret (le caret est le rouet qui sert à recueillir le fil à caret que l'on vient de filer) fait subir une légère torsion au fil déjà fait, au fur et à mesure que le fileur le libère.

c) – Pour fabriquer une aussière, les fils qui ont été obtenus par filage et qui ont été enroulés sur la bobine appelée caret, sont tordus ensemble pour former des torons ; simultanément, trois (ou quelquefois quatre) de ces torons sont rapprochés et sont commis ensemble automatiquement, par réaction à la torsion des torons.

d) – L'opération qui consiste à confectionner un cordage en réunissant, par une torsion convenable, les cordons qui le composent, s'appelle le commettage.

[Voir les mots *Cordon*, *Toron*, *Commettage*].

2 –

Filandres (en anglais « *sea weeds* ») : **1** – Herbes de mer fines et longues qui poussent sous les carènes et qui freinent les navires.

2 – Longs filets qui existent dans certains légumes et qui les rendent désagréables.

3 – Longues fibres coriaces qu'on trouve dans certaines chairs des animaux.

Filandreux : Recouvert ou empli de filandres.

[Voir le mot *Filandres*].

Filaret (en anglais « *rail of nettings* ») : Sorte de lisse servant de garde-corps et supportée par des batayoles.

Filasse : Amas de filaments tirés de l'écorce.

Remarques : **a)** – La filasse de chanvre ou de lin mise sur la quenouille donne le fil de chanvre ou de lin à l'aide du fuseau.

b) – La filasse brute est employée avec de la pâte à joints pour assurer l'étanchéité des raccords vissés en tuyauterie.

Filature : **1** – Lieu où le tirage du cocon du ver à soie est suivi du moulinage de la soie.

Remarque : La soie au sortir de la filature est préparée en organsin parfait.

2 – Lieu où l'on file le coton.

[Voir le mot *Filerie*].

Fil à voile : **1** – Le fil à voile est fait en chanvre très fin, épuré d'une manière spéciale et bien peigné.

Remarques : **a)** – Le *fil à voile* est constitué de 2 ou 3 fibres non goudronnées.

b) – Ces fibres sont longues de 23 à 33 mètres.

c) – Contrairement aux cordages faits avec du fil de caret, le fil à voile ne doit pas être élastique.

[Voir les expressions *Fil à caret* et *Fil fin*].

2 – Le fil à voile est un fil fin retord : pendant le tortillement, il perd environ le cinquième de la longueur des fils qui le composent.

Remarques : a) – Pour faire du fil à voile, on mouille les deux fibres qui le composeront pour leur faire perdre leur élasticité et pour les attendrir, puis on les retord dans cet état et on laisse sécher le fil à voile obtenu sans lui permettre de se détordre.

b) – On ne peut pas travailler le fil de caret de la même façon que le fil à voile parce que cela ne peut se pratiquer que sur du fil fin et fait avec du chanvre bien affiné, alors que le fil de caret est fait avec du gros chanvre qui a beaucoup d'élasticité.

c) – Le fil à voile est un fil retors, non élastique.

3 – Le fil à voile doit ne présenter aucune sinuosité afin d'être glissant et peu exposé aux ruptures.

4 – Le fil à voile sert à assembler les lés de toile qui forment les voiles.

Remarque : Le fil à voile doit être plus fort que le fil du tissu de la voile pour lequel on le prépare.

5 – Pour le protéger dans les coutures des voiles, où il est souvent exposé à l'humidité, on l'enduit de goudron; mais il ne faut pas le faire longtemps d'avance, sans quoi le fil s'échauffe et casse quand on l'emploie.

Remarques : a) – Cet inconvénient n'est pas à craindre dans la couture finie, où le fil ne peut plus s'échauffer sans que la voile entière s'échauffe en même temps.

b) – Grâce au goudronnage du fil à voile, la couture acquiert une telle force que fréquemment il arrive dans la réparation d'une voile de couper tous les points d'une couture et de ne pouvoir séparer les deux toiles sans les déchirer.

c) – Pour que le fil à voile goudronné soit d'un bon usage, il faut mêler le goudron d'un peu de suif dans le rapport sept parties de goudron et une partie de suif ; on échauffe le suif et le goudron et, quand le mélange est fondu, on y trempe le fil qui retient moins de goudron que si la préparation était appliquée à froid.

6 – Le fil à voile peut être utilisé pour faire des surliures sur de cordages de petite circonférence.

Fil d'acier (en anglais « *steel wire* ») : Câble constitué de brins d'acier tortillés ensemble.

Remarque : Trois ou quatre fils d'acier commis ensemble forment un câble d'acier.

Fil de caret : Élément de base de tout cordage en textile.

Remarque : Le fil de caret est encore appelé *fil à caret*.

[Voir l'expression *Fil à caret*].

Fil d'Écosse : On appelle *fil d'Écosse* un assemblage, par retordage, de fils de coton à longues fibres et très fins, ayant subi un *double mercerisage*.

Remarques : a) – Le fil d'Écosse imite le grain du cordonnet et le brillant de la soie.

b) – Les chaussettes en fil d'Écosse s'usent parfois plus rapidement aux points de frottements que celles qui sont faites par le même fabricant en *fil mercerisé* une seule fois.

[Voir le mot *Mercerisage*].

Fil de fer (en anglais « *iron wire* ») : Jadis fait au marteau, naguère dans des laminoirs, le fil de fer est aujourd'hui réalisé au moyen de filières.

Remarque : Le fil de fer doit être égal dans toute sa longueur et d'une telle souplesse qu'on puisse le rouer sans qu'il se fende.

[Voir le mot *Rouer*].

Fil de fer barbelé : Le fil de fer barbelé a été inventé par l'Américain Joseph Gliden (1813-1906) et breveté en 1874.

Remarque : À sa mort, Joseph Gliden était l'un des hommes les plus riches des États-Unis, grâce à l'exploitation industrielle de son invention.

Fil de pêche : Fil en polyéthylène utilisé pour la pêche à la ligne.

Filer : Arranger des fibres textiles pour obtenir un fil de grande longueur.

Filer : 1 – *Filer un cordage*, c'est diminuer volontairement le frottement d'un cordage en tension sur la bitte d'amarrage qui le retient, pour laisser le cordage aller dans le sens où s'exerce sa tension.

Remarque : S'il s'agit de laisser filer ou de ne pas faire forcer le cordage que l'on a garni sur la poupée d'un treuil ou d'un cabestan en train de tourner à virer, on dit qu'on *transfile*.

[Voir le mot *Transfiler*].

2 – *Filer* une manœuvre, une drisse, une écoute, une ligne, une amarre ou n'importe quel cordage sous tension à qui l'on a fait faire un tour ou deux sur une bitte ou sur un taquet et que l'on retient à la main, c'est le lâcher en cédant avec plus ou moins d'abandon pour le laisser partir doucement.

Remarques : a) – *Filer en grand* un cordage en tension, c'est défaire les tours éventuels qu'on lui a fait faire autour d'une bitte ou d'un taquet, ou sur la poupée d'un treuil ou du guindeau et le laisser partir sans entrave.

b) – *Filer à la demande* un cordage en tension, c'est le laisser aller sans opposer la moindre retenue.

3 – En parlant de la *ligne de loch* qui sert à mesurer la vitesse du navire, on constate qu'elle a *filé* tant de nœuds en 30 secondes ; on en déduit que le navire a un sillage (une vitesse-surface) égal au même nombre de minutes de degré de latitude (milles marins) en une heure que de nœuds filés en 30 secondes.

Remarque : Trente secondes étant la 120^{ème} partie d'une heure, l'espacement entre les nœuds de la ligne de loch est en principe la 120^{ème} partie d'un mille.

4 – [Par *métonymie*] On dit également que le navire *file à tant de nœuds* ou qu'il *file tant de nœuds*.

Remarque : En ce sens, *filer* signifie marcher ou parcourir un nombre de milles par heure égal au nombre de nœuds filés par la ligne de loch en 30 secondes.

[Voir les mots *Sillage*, *Mille*, *Loch*, *Nœud*, *Minute* et l'expression *Vitesse-surface*].

Filer à l'anglaise : Partir subrepticement, sans dire au revoir.

Remarques : a) – L'expression « *filer à l'anglaise* » rappelle l'expédition du roi d'Angleterre *Jean sans Terre* (1166-1216) dans le royaume de France, en 1214 ; Jean sans Terre était le troisième fils que la comtesse de Poitiers, duchesse d'Aquitaine, Aliénor (1122-1204) eut avec son époux Henri Plantagenêt (1133-1189) comte d'Anjou et du Maine, roi d'Angleterre sous l'appellation de Henri II à partir de 1154 ; le roi de France Philippe II Auguste (1165-1223) avait confisqué en 1202 l'ensemble des fiefs des Plantagenêts situés en France ; en représailles, Jean sans Terre avait décidé de s'emparer du royaume de France ; Jean sans Terre, qui avait débarqué à La Rochelle le 16 février 1214 avec des troupes et qui remontait vers la Flandre, faisait le siège de la puissante forteresse de *La Roche aux Moines* située sur ses terres ancestrales, en Anjou, rive droite de la Loire, à 15 km dans l'Ouest d'Angers ; lorsque l'on annonça l'arrivée d'une armée commandée par le prince capétien Louis le Lion (1187-1226), fils de Philippe Auguste (1165-1223) et futur Louis VIII, Jean sans Terre leva précipitamment le siège de la forteresse de La Roche aux Moines, le 2 juillet 1214 et il s'enfuit piteusement avec son armée, sans combattre, en laissant sur place ses machines de siège et ses bagages ; le 27 juillet 1214, près de Bouvines, dans le comté de Flandres (actuellement dans le département du Nord) le roi de France Philippe Auguste vainquit une coalition de princes et de seigneurs flamands, français, allemands et anglais conduits par l'Empereur du Saint-Empire, Otton IV (1175-

1218).

b) – De la même manière, 725 ans plus tard, le maigre Corps expéditionnaire britannique (en anglais the **British Expeditionary Force** ou **BEF**) commandé par le général d'armée John Gort (1886-1946) et qui avait débarqué en France le 19 septembre 1939 pour participer aux combats contre la Wehrmacht sur le continent, s'enfuit piteusement par Dunkerque, sur l'ordre du nouveau Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1975) ; ce fut l'« *Opération Dynamo* », une sorte de *Brexit* qui dura du 24 mai au 4 juin 1940 ; entre 216 000 et 338 000 soldats britanniques et entre 123 000 et 140 000 soldats français embarquèrent sur environ 850 bateaux de toutes tailles et débarquèrent en Angleterre ; Churchill avait succédé le 10 mai 1940 à Neville Chamberlain (1869-1940) ; la désertion et la fuite des Britanniques du BEF se fit sans concertation avec le commandement français et sans prévenir l'armée belge avec qui le BEF faisait bloc sur le front ; les Britanniques abandonnèrent leurs chars d'assaut, leurs camions, leurs canons, leurs provisions et leurs munitions sur les quais du port de Dunkerque ou au bord de l'eau sur les plages de la Mer du Nord ; le général Maxime Weygand (1867-1965) qui avait succédé le 19 mai 1940 au général Maurice Gamelin (1872-1958) comme généralissime, était venu par avion à Ypres le 21 mai 1940 pour rencontrer les chefs des armées alliées ; il communiqua ses instructions au général Gaston Billote (1875-1940) pour la France et au roi Léopold III pour la Belgique, en vue d'une contre-attaque alliée ; l'Anglais Lord Gort, qui avait été prévenu à temps, n'assista pas à la Conférence d'Ypres ; la contre-attaque prévue par Weygand visait à opérer la jonction des armées alliées pour remporter une nouvelle « *victoire de la Marne* » (comme en septembre 1914) ; la contre-attaque devint impossible du fait de la désertion des Anglais ; de son côté, voyant son armée isolée face à l'armée allemande après le retrait des Anglais, le roi des Belges Léopold III (1901-1983), chef de l'armée belge, capitula sans conditions le 28 mai 1940 ; 250 000 soldats belges furent faits prisonniers et furent envoyés en Allemagne ; rien n'avait été prévu par les Anglais pour faire passer les soldats belges en Angleterre ; les Anglais (qui ne manquent pas d'humour) parlent de l'*Opération Dynamo* comme s'il s'agissait d'une grande victoire de la Couronne britannique.

[Voir le mot *Dynamo (Opération –)*].

Filerie : Lieu où l'on file le chanvre pour l'employer, soit en fil à tisser, soit en corde.

[Voir le mot *Filature*].

Filer [une amarre, la chaîne de l'ancre] (en anglais « *to veer out a rope* », « *to let go* », « *to veer away a chain cable* ») : Filer une amarre ou la chaîne de l'ancre, c'est la laisser aller vers l'extérieur du navire ; on peut filer à *la demande*, *en douceur*, *en grand*.

Filer par le bout : *Filer le mouillage par le bout*, c'est larguer l'étagingure du puits au chaînes et laisser aller à l'eau tout le mouillage qui se trouve entraîné par gravité.

Remarques : **a)** – Avant de laisser filer toute la ligne de mouillage on largue l'étagingure qui se trouve dans le puits aux chaînes ; afin de pouvoir repêcher la chaîne et l'ancre ultérieurement, on amarrera à la chaîne un orin plus long que la hauteur d'eau à la pleine mer, qui sera relié à un flotteur tel qu'une bouée ou une défense gonflable.

b) – [*Familier*] « *Filer son câble par le bout* » est synonyme de « *avalier sa cuiller* », « *avalier sa gaffe* », « *passer l'arme à gauche* » ou « *casser sa pipe* » qui signifient tous : « *décéder* ».

Filet (en anglais « *net* ») : **1** – Employé seul, le mot *filet* désigne toujours des rets utilisés pour la pêche des poissons.

2 – Dans les autres cas, on ajoute un mot qui en précise la nature.

Exemples : Filets de bastingage, jadis fabriqués avec du fil goudronné, disposés tout autour du navire et soutenus par des chandeliers, pour retenir les hamacs et les sacs à effets des membres de l'Équipage qui doivent servir d'abri contre la mousqueterie des ennemis ; filet de beaupré ou de foc pour empêcher la toile de foc de s'engager dans les haubans du mât de beaupré lorsque cette voile est amenée.

Filet : 1 – Fil de couleur placé dans la chaîne des toiles à voiles, à 3 centimètres des lis, qui sert de guide pour la couture ordinaire ; suivre le filet, c'est faire sa couture d'assemblage sur ce fil de couleur.

[Voir le mot *Lis*].

2 – Petit fil, naturel ou synthétique, de plus ou moins grande longueur et servant à la fabrication des fils utilisés pour la confection des cordages ou des tissus.

Filetage à pas non métrique : 1 – Le *filetage gaz* est un filetage de tuyauterie à pas non métrique très utilisé en plomberie, en hydraulique et en pneumatique.

Remarques : a) – Ce filetage est couramment désigné par le sigle BSP (*British Standard Pipe*).

b) – On en distingue deux types, selon le mode de réalisation de l'étanchéité : le pas épais (BSW) et le pas fin (BSF).

2 – Avant que la norme métrique ISO ne s'impose, beaucoup de fabricants ont élaboré leurs propres normes.

Remarques : a) – Les pas Whitworth, conçus en pouces vers 1841, sont encore utilisés à la fois pour réparer les anciennes machines ou lorsqu'un pas plus résistant que la norme ISO est nécessaire.

b) – L'angle du filet du pas Whitworth est de 55° ; le pas dépend du diamètre.

c) – Joseph Whitworth (1803-1887) était un ingénieur anglais ; il a défini un standard encore utilisé pour certains filetages, le *British Standard Whitworth* (BSW).

3 – Dans le système BA (*British Association for the Advancement of Science*) les pas sont nommés « 0 BA », « 2 BA », « 4 BA » etc.

Remarque : Les valeurs sont définies en millimètres : un « 0 BA » a un pas de 1 mm.

4 – Aux États-Unis on trouve le système *Unified Thread Standard* (UTS).

Remarques : a) – La version SAE (pour *Society of Automotive Engineers*) du système UTS est utilisée principalement par l'industrie automobile américaine.

b) – Les vis du système UTS sont décrites par des groupes de 2 nombres, par exemple : 4-40, 6-32, 8-32, 10-32 10-24, etc. (tailles métriques), ou 1/4"-20, 1/4"-28, etc. (tailles en pouces) ; le premier nombre donne le diamètre, le second le nombre de filets par pouce.

c) – L'industrie automobile américaine a adopté la norme ISO au début des années 1970.

4 – En photographie, on utilise un standard appelé « *pas Kodak* » avec un diamètre de 1/4 de pouce et 20 filets par pouce.

5 – Les dimensions des tubes et des pas de vis en plomberie sont indiquées en unités métriques ou en pouces.

Remarques : a) – Il y a deux systèmes de filetage non compatibles, pour lesquels les pas correspondant à un même diamètre sont différents.

Remarque : Le pas du filetage *en mm* est plus serré que celui du filetage *en pouce*.

6 – Dans le système métrique, le diamètre nominal est le diamètre extérieur du filetage exprimé en millimètres.

7 – Dans les systèmes anglo-saxon, le diamètre nominal est exprimé en fractions

de pouce ; ce diamètre n'est pas le diamètre extérieur du filetage : il est à peu près égal au diamètre intérieur du tube correspondant.

7 – La norme ISO ne parle pas de « *diamètre nominal* » mais donne la caractéristique du filetage par un code.

Exemple : Pour un un raccord dont le diamètre extérieur du filetage est de 21 mm :

i) s'il s'agit d'un pas large, on a un raccord de ½ pouce (G ½) ou 15/21 ;

ii) s'il s'agit d'un pas fin, on a un raccord de 21 mm (désigné M21x100).

Filet Bullivan : Voir le mot *Bullivan*.

Filet maillant 1 – Filet de pêche tenu verticalement dans la mer au moyen de flotteurs en haut et de lests en bas.

Remarque : Un filet maillant se caractérise par sa longueur, sa chute (sa hauteur), la dimension d'une maille étirée (ou la longueur du côté d'une maille), le type de fil utilisé (matière et grosseur).

2 – Les filets maillants peuvent être utilisés pour la capture des poissons en surface, entre deux eaux ou au fond de la mer, selon les dimensions des flotteurs en haut et la quantité de lest placée en bas.

3 – Le poisson qui nage en direction du filet engage sa tête dans l'une des mailles du filet : il est arrêté si son corps est trop gros pour passer à travers la maille ; et si ses ouïes ont traversé la maille, il ne peut pas se dégager en reculant.

4 – Le pêcheur examine le filet dans les meilleurs délais après la capture des poissons, maille par maille, et il dégage les poissons qui sont pris.

5 – **Différentes sortes de filets maillants** :

i) Les filets maillants peuvent être passifs et fixés au fond de la mer (on appelle ces filets : des *filets dormants*).

ii) Les filets maillants peuvent être laissés à dériver avec le courant (on appelle ces filets : des *filets dérivants*).

iii) Les *filets maillants encerclants* sont mis à l'eau à partir d'un bateau de pêche, après qu'un banc de poissons a été repéré ; l'un des bouts du filet est entraîné par une annexe jusqu'à ce que le filet contourne le banc de poissons ; l'autre bout du filet est relié au bateau par un long cordage, qui est filé à la demande jusqu'à ce que le bateau soit arrivé derrière le banc. Les membres de l'Équipage du bateau frappent alors la surface de l'eau, avec des bâtons, pour effrayer le poisson qui va se prendre la tête dans le filet en cherchant à fuir.

Remarques : **a)** – On choisit la maille d'un filet maillant en fonction de la taille des poissons que l'on veut capturer.

b) – Les *sennes* ne sont pas des filets maillants.

[Pour la grosseur des fils, voir les mots *Tex*, *R tex*, et *Denier*].

Filetage métrique 1 – Le filetage métrique est un filetage qui part d'un triangle équilatéral.

2 – Le symbole du filetage métrique est M.

3 – Il y a plusieurs types de pas : le pas gros, le pas fin et le pas extra-fin.

4 – L'indication du pas, dans la désignation, est facultative pour le pas gros.

Remarque : Si le pas n'est pas indiqué, il s'agit d'un pas gros.

5 – La désignation pour un pas fin est la lettre S.

Remarques : **a)** – Le filetage métrique ISO est le plus utilisé, c'est le plus facile à fabriquer.

b) – Le filetage métrique ISO est encore appelé filetage isométrique ou filetage triangulaire.

Filet tournant : Nom donné aux *sennes*

Fil fin : Fibre longue et fine d'une matière naturelle ou synthétique.

Fil guipé : Fil formé par enroulement régulier en hélice d'un fil, d'une lame ou d'un trait, autour d'un autre fil, d'une lame ou d'un trait, formant une âme.

Filière (en anglais « *men ropes* ») : On donne ce nom à des cordes tendues horizontalement à bord des navires pour des usages quelconques.

Remarques : **a)** – On nomme *filières d'envergure* des cordes tendues sur la partie supérieure des vergues, et qui servent à fixer l'envergure des voiles carrées.

b) – On appelle *filières* les cordes ou fils d'acier qui sont tendus à plusieurs hauteurs, d'une batayole à l'autre, afin d'empêcher la chute à la mer du personnel qui circule sur les ponts extérieurs.

Filière de à moules : **1** – Les *filières à moules* sont des cordages de quelques centaines de mètres tenus à la surface de la mer par des flotteurs disposés de place en place, et placés par dizaines, parallèlement les uns aux autres, pour former une pêcherie.

2 – Des câbles verticaux sont régulièrement répartis tout au long de chaque cordage, auxquels sont fixés des sacs en filet contenant de moules.

3 – Ces pêcheries sont regroupées les unes à côté des autres et leur groupe est balisé par des bouées lumineuses aux angles et, s'il y a lieu en raison de leur développement et du nombre de bateaux qui passent à proximité, par des bouées intermédiaires, lumineuses ou non.

Remarques : **a)** – Il n'est pas rare que des navires de pêche ou des bateaux de plaisance à voiles ou à moteur se prennent dans les filières à moules et y restent crochés, en général près d'une extrémité.

b) – Une bonne méthode pour dégager un bateau pris dans une filière à moules au moyen d'un canot de sauvetage est de donner deux remorques en arbalète que le bateau engagé tournera, l'une à sa proue et l'autre à sa poupe, puis à tirer le bateau engagé perpendiculairement à la filière en faisant passer les bouées de sustentation sous sa coque, l'une après l'autre, jusqu'au bout de la filière.

c) – De nuit, cette opération nécessite, à bord du canot de sauvetage, un équipage assez nombreux pour assurer l'éclairage de la scène au moyen de projecteurs à main et pour embraquer la première remorque à la demande pendant que l'on envoie la seconde ; il s'agit de tenir les hélices du canot de sauvetage toujours claires des filières à moules, des remorques, des toulines, des lance-amarres et des différents cordages, surtout ceux qui ne flottent pas..

Filière de ris : Les *filières de ris* sont des cordes semblables aux filières d'envergure ; elles sont placées sur les vergues, un peu en arrière des filières d'envergure, pour porter les garcettes de ris (ou les rabans de ris).

Remarque : Les filières de ris sont utilisées dans le cas des ris Béléguc.

Filière de ris Béléguc : **1** – La filière de ris type Béléguc court d'un bord de la voile à l'autre, sur l'arrière de la voile ; elle est fixée à la bande de ris de manière à ce que l'on puisse l'attraper facilement pour prendre un ris, sans avoir à passer les rabans eux-mêmes dans les œils de pie.

2 – Pour les ris Béléguc proprement dit, on utilise deux filières, l'une à l'arrière de la voile (de longueur égale à la largeur de la voile), l'autre à l'avant de la voile (de longueur supérieure d'un tiers) ; on attrape la filière de l'arrière avec la filière de l'avant, au moyen de boucles qui traversent chacun des œils de pie en formant une boucle autour de la filière de l'arrière.

Remarque : Pour le ris Consolin ou le ris Bonne-grâce, qui sont des variantes du ris Béléguc, on n'utilise qu'une seule filière.

Filière d'envergure : **1** – Cordage tendu sur la partie supérieure d'une vergue et sur lequel on envergue la voile.

2 – La filière d'envergure sert à fixer l'envergure d'une voile carrée.

3 – On capelle la filière d'envergure en bout de vergue à l'aide d'un œil épissé,

elle passe à travers des crampes le long du dessus de la vergue ; les bouts intérieurs sont aiguilletés ensemble au milieu de la vergue.

- Filigrane : 1** – Ouvrage d'orfèvrerie travaillé à jour et fait en forme de petits filets.
2 – Ouvrage ajouré fait de fils d'or, d'argent, de verre, etc., entrelacés et soudés légèrement de manière à former des motifs de décoration.
3 – [*En papeterie*] Ensemble de fils de cuivre, de laiton formant un dessin ou une inscription et que l'on fixe sur la forme destinée à recevoir la pâte à papier.
4 – [*Par métonymie*] Empreinte d'identification obtenue par ce procédé et qui apparaît lorsqu'on examine le papier par transparence.
5 – [*Au figuré*] Ce qui n'est pas dit de manière explicite, mais qui peut être deviné.
Exemple : Idées qui apparaissent en filigrane dans le texte.

Filin (en anglais « *rope* » ou « *line* ») : **1** – Terme générique pour les cordages à torsion simple (commis en aussière) à la différence des câblots, des grelins ou des câbles qui sont à double torsion.

Remarques : a) – Le filin peut être en chanvre ou en un autre textile naturel ou artificiel, ou encore en fils d'acier.

b) – Le filin noir est un filin goudronné, le filin blanc est non goudronné.

2 – Le petit filin est dit être de tant de fils, c'est-à-dire composé de ce même nombre de fils ; le gros filin est dit être en trois ou en quatre, c'est-à-dire composé de trois ou quatre torons.

Remarque : « *Filin* » se dit parfois du *petit filin*.

3 – On mesure le filin d'après sa circonférence ; on le fabrique en pièces de 113 brasses de longueur et de différentes dimensions jusqu'à 14 pouces de circonférence.

4 – Le filin peut être fait de fils d'acier (filin d'acier) ou de fils d'acier mêlés de fibres (filin mixte).

Remarque : À la différence du filin, le funin n'est jamais fait de fils métalliques. [Voir les mots *Aussière*, *Funin*].

Filipinos : Voir l'expression *Philippins (Marins -)*.

Fil monofilament : Fil constitué d'un seul filament avec ou sans torsion.

Remarque : Le terme « *monofilament* » est réservé aux filaments fins ; on utilise le terme « *crin* » pour désigner un gros filament.

Filoir : On appelle *filoir* une pièce d'accastillage servant à guider une manœuvre courante (par exemple une écoute) sur un pont ou à travers un pont.

Filou : 1 – Celui qui vole avec adresse.

2 – Se dit aussi de ceux qui trompent au jeu.

Exemple : Je ne veux point jouer avec lui, c'est un filou.

Filouter : Voler avec adresse.

Remarque : On dit familièrement « *filouter quelqu'un de tant* » pour dire *le tromper de tant*.

Fil retors : Le fil retors est obtenu en assemblant, par une torsion dans le même sens, des fils simples (minimum 2) qui avaient déjà été tordus séparément ; ces fils ont sensiblement la même longueur et ils peuvent être rendus parallèles par une seule opération de détorsion.

Remarques : a) – Le fil à voile est un fil retors.

b) – Les fils à coudre ordinaires pour machine sont habituellement des fils retors.

c) – À la différence du fil retors, le *fil câblé* est obtenu en assemblant des fils simples qui avaient déjà été tordus séparément, par une nouvelle torsion dans le sens opposé.

d) – Les fils retors sont les plus solides.

e) – Les fils retors ont une élasticité nulle ou très faible.

f) – À la différence du bitord ou de la ficelle qui sont câblés et qui conservent leur tortillement, pour que le fil retors reste tortillé, les brins de chanvre, de lin ou de coton qui le composent doivent avoir perdu leur élasticité, souvent en les mouillant puis en les faisant sécher en tension.

Fil simple : Fil avec ou sans torsion, dont on peut supprimer la torsion en une seule opération de détorsion.

Filtrage : 1 – Action de faire passer par un filtre.

Remarque : On dit aussi *filtration*.

Exemples : Filtrage d'un vin ; filtrage de l'air.

2 – Action de faire passer des ondes électriques ou électro-acoustiques à travers un dispositif ou un appareil qui arrête certaines d'entre elles.

Exemples : Filtrage en fréquence ; filtrage en amplitude.

3 – Contrôle exercé sur des personnes, sur des choses, suivi d'un tri ou d'une sélection.

Exemples : Filtrage des invités ; filtrage des informations ; filtrage des spectateurs.

Filtration : Action de faire passer par un filtre.

Remarque : On dit aussi *filtrage*.

Filtre : 1 – Papier, étoffe, linge, pierre, éponge, etc. au travers de quoi on passe un liquide ou un gaz qu'on veut clarifier.

2 – Corps ou appareil servant à épurer, à purifier un fluide, à retenir certaines matières qui s'y trouvent mêlées.

Exemples : Filtre à huile ; filtre à poussières ; filtre à café ; filtre à air.

3 – [*Radio-électricité, électronique, optique*] Corps ou appareil destiné soit à favoriser, soit à entraver le passage de certaines ondes, de certains rayonnements.

Exemples : Filtre acoustique (qui ne laisse passer que certaines fréquences d'un son) ; filtre anti-parasites (destiné à éliminer les courants engendrés par des appareils électriques et qui sont de nature à perturber la réception des ondes radioélectriques) ; filtre optique (écran coloré utilisé pour intercepter certaines radiations du spectre).

Fin (en anglais « *sharp bottomed* ») : Un navire est dit être fin lorsque les formes de sa carène sont plus rétrécies que d'usage, particulièrement à l'avant et à l'arrière.

Fin : 1 – Aboutissement.

Remarque : Selon l'eschatologie juive ou judéo-chrétienne, la fin des temps, la fin du monde sont le moment où notre monde et toute vie terrestre seront abolis.

2 – Finalité ; ce qu'on se propose pour but, résultat que l'on poursuit.

Exemple : Parvenir à ses fins.

3 – Achèvement.

Exemple : La fin de l'histoire.

4 – Terme, point ultime de ce qui a une durée, une étendue temporelle ou géographique.

Exemples : La fin du monde ; la fin du film ; la fin du délai de recours ; la fin du mois ; la fin de la propriété ; la fin de la route ; la fin de la terre [*Finistère* en Armorique ou *Finisterre* en Galice].

5 – Objectif.

Exemple : Parvenir à ses fins.

6 – Cessation, interruption ; moment où quelque chose s'achève.

Exemples : La fin d'une maladie ; la fin d'une grève ; la fin d'un bail ; la fin du quart.

Remarque : À la mer, la fin d'un quart est le commencement du quart suivant.

7 – [*Par euphémisme*] La mort.

Exemples : C'est la fin ; une fin soudaine ; sentir la fin venir.

6 – Dernière partie de ce qui a une durée ou une étendue.

Exemples : La fin du voyage ; la fin du xx^{ème} siècle a vu la guerre s'éloigner de l'Europe occidentale (France, Angleterre, Allemagne, Belgique, Hollande) ; une belle fin de saison.

Finage : 1 – [*Vieilli*] Circonscription sur laquelle une autorité civile ou religieuse avait juridiction.

Exemples : Cette maison est dans le finage de cette élection ; il a tant d'arpents de terre dans notre finage.

2 – [*Régionalisme*] Ensemble des terres exploitées par une même communauté rurale (village, hameau, exploitation agricole isolée).

Finale : 1 – Dernière épreuve d'une série de compétitions sportives ou récréatives.

2 – Dernier élément d'une série, d'un ensemble.

3 – [*Musique*] Dernière note d'un air ou d'un chant.

4 – [*Danse*] Dernière figure d'un quadrille.

5 – [*Linguistique*] Élément, syllabe ou phonème occupant la dernière position dans un mot ou dans une phrase.

Finalisation : 1 – L'action d'assigner un but à quelque chose.

Remarque : Ce mot est parfois employé fautivement, en français, à la place des mots *achèvement*, *parachèvement*, *dénouement*.

[Voir le mot *Finaliser*].

2 – Le fait d'avoir un but assigné.

Finaliser : 1 – Assigner un but à quelque chose.

Remarque : Certains distinguent la *recherche finalisée* qui vise à trouver la réponse à une question scientifique précise, de la *recherche fondamentale* dont la fécondité des résultats est incertaine et dont l'exploitation future peut échapper aux chercheurs.

2 – Le mot *finaliser* [*à proscrire dans cette acception*] est parfois employé fautivement à la place du verbe *achever*.

Remarque : Le mot « *finaliser* » est parfois aussi employé fautivement à la place du paronyme *figner*, des verbes *parfaire*, *conclure*, *achever*, *terminer* ou de l'expression *mettre au point de manière détaillée*.

[Voir les mots *Achever*, *Conclure*, *Terminer*, *Recherche*, *Figner*, *Finalisation*, *Finalité*].

Finalisme : 1 – Caractère de ce qui est subordonné à une fin.

Exemple : Le finalisme de l'évolution.

2 – Doctrine des causes finales.

Remarque : Le *finalisme*, en ce sens, est un système de pensée qui fait de la finalité un principe d'explication de l'Univers.

3 – Doctrine selon laquelle les processus vitaux manifestent une intention, semblent dirigés vers un but.

Exemple : L'affrontement du finalisme et du mécanisme.

Finaliste : 1 – Relatif au finalisme.

2 – Qui admet de la finalité.

Exemples : Philosophie, théorie, interprétation finaliste.

Finaliste : Qui est qualifié pour une finale sportive ou récréative.

Finalité : 1 – Caractère de ce qui est subordonné à une fin, qui tend à un but.

Exemple : Expliquer une action par sa finalité, par l'intention qui est censée la

déterminer.

2 – Adaptation des parties à un tout, des moyens à une fin.

Exemples : Principe de finalité, selon lequel toute chose tend à une fin ; finalité interne, c'est-à-dire subordination des parties au tout.

3 – La finalité est la propriété d'un système où le tout détermine l'existence de ses parties.

4 – Doctrine philosophique selon laquelle rien n'existe ou ne se fait que pour une fin voulue et déterminée.

5 – On appelle *finalité* l'intelligible qui se cache derrière le voile des apparences.

Finasser : 1 – Prêter un sens caché à un propos.

2 – Chercher des objections de détail, pour en tirer avantage.

Remarque : Finasser est à peu près synonyme de *biaisier*, *louvoyer* [au figuré] *ruser*.

3 – [*Familier*] Faire le malin.

Fine : Eau-de-vie naturelle de qualité supérieure obtenue à partir de vin ou de cidre.

Exemple : Une vieille fine.

Remarque : On appelle *fine champagne* un cognac de qualité supérieure.

Finesse : 1 – La finesse du profil d'une aile d'avion placée dans un écoulement d'air est le

rapport entre le coefficient de portance (capacité à s'élever verticalement) et le coefficient de traînée (résistance à l'avancement horizontal) de ce profil.

Remarque : La finesse hydrodynamique d'un navire (ou *aérodynamique* d'un *aéronef*) traduit la faiblesse de la résistance à l'avancement de ce navire ou de cet *aéronef*.

2 – Qualité de ce qui est menu, délié ou peu épais, ou de ce qui est formé d'éléments menus.

Exemples : Le sable extrait de cette concession est d'une grande finesse ; un fil d'une extrême finesse ; un cuir d'une remarquable finesse.

3 – Qualité du comportement qui s'oppose à la force instinctive et brutale.

4 – Sens intuitif particulièrement aiguë qui prédispose à la compréhension des êtres, des choses, des situations.

Remarque : Blaise Pascal (1623-1662) opposait *l'esprit de finesse* à l'esprit de géométrie.

5 – Aptitude particulière à l'analyse, à la saisie des données d'une question, d'un problème, à la compréhension de leurs rapports.

6 – [*Péjoratif*] Penchant du caractère à la ruse, à la tromperie ; subtilité qui confine à la mauvaise foi.

7 – Qualité d'un sens, d'un organe, de l'esprit qui saisit les différences les plus légères.

Exemples : *Avoir l'ouïe d'une extrême finesse ; la finesse de son oreille, de son coup d'œil ; finesse de goût, de jugement ; finesse d'esprit.*

8 – Aptitude à exécuter un travail dans le moindre détail, à la perfection.

9 – On appelle *finesses d'une langue* les subtilités idiomatiques qui constituent les particularités et les difficultés d'une langue.

Finette : Étoffe de coton, chaude, dont l'envers est pelucheux.

Exemple : Une chemise de nuit en finette.

FIPOL : 1 – Les *Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures* (FIPOL) sont trois organisations intergouvernementales (le Fonds de 1971, le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire) qui ont pour vocation l'indemnisation des victimes de pollutions par des hydrocarbures persistants à la suite de déversements provenant de navires-citernes.

2 – La Convention de 1992 portant création d'un Fonds d'indemnisation, qui

complète la Convention de 1992 sur la responsabilité civile, établit un régime d'indemnisation des victimes qui entre en jeu lorsque l'indemnisation prévue aux termes de la Convention sur la responsabilité civile applicable est insuffisante. Les deux Conventions de 1992 sont entrées en vigueur le 30 mai 1996.

3 – La Convention sur la responsabilité civile vise les dommages par pollution subis sur le territoire, dans la mer territoriale ou la zone économique exclusive d'un État partie à la Convention ; elle vise les déversements d'hydrocarbures en tant que cargaison ou d'hydrocarbures de soute émanant de bâtiments de mer construits pour le transport des hydrocarbures en vrac en tant que cargaison et s'applique donc à la fois aux navires-citernes en charge ou à l'état lège (mais pas aux navires à cargaisons sèches).

4 – Le Fonds d'indemnisation est financé grâce aux contributions perçues sur toute personne qui a reçu au cours d'une année civile plus de 150 000 tonnes de pétrole brut et de fuel-oil lourd dans un État partie à la Convention de 1992 portant création du Fonds.

5 – Mécanisme d'indemnisation d'une pollution marine par les hydrocarbures :

Le mécanisme d'indemnisation d'une pollution marine par hydrocarbures causée par un navire-citerne transporteur de pétrole, se décompose en trois niveaux :

i) Premier niveau : indemnisation par le propriétaire du navire, dont le montant maximum est calculé *en fonction du tonnage du navire*.

La Police d'assurance maritime couvrant la responsabilité du propriétaire de navire de mer comprend une garantie aux dommages, pertes ou préjudices consécutifs à la pollution résultant du déversement d'hydrocarbures ; à ce titre, les assureurs garantissent la responsabilité incombant au propriétaire de pétrolier.

ii) Deuxième niveau : indemnisation par un *fonds international* (FIPOL) qui complète, le cas échéant, l'indemnisation due par le propriétaire du navire jusqu'à hauteur de 203 millions de DTS (droits de tirage spéciaux).

Le FIPOL fait partie d'un régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causés par des déversements d'hydrocarbures provenant de pétroliers.

iii) Troisième niveau : le *fonds complémentaire* peut ajouter un complément d'indemnisation d'un montant de 547 millions de DTS.

Le fonds complémentaire d'indemnisation des victimes de pollution par hydrocarbure est entré en vigueur le 3 mars 2005 dans les huit Etats ayant ratifié le Protocole signé à Londres le 16 mai 2003 : Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Japon et Norvège ; il est entré en vigueur pour le Portugal le 15 mai 2005.

Remarques : a) – Pour faire face à l'augmentation des plafonds de garanties exigée par les Conventions internationales sur la Limitation de la responsabilité des armateurs, les P&I Clubs se dotent maintenant de réserves financières libres de tout engagement (en anglais « *free reserves* »).

b) – Les Fonds sont alimentés par des contributions prélevées sur certains types d'hydrocarbures transportés par mer.

Firmament : Le firmament correspond au huitième et dernier ciel, celui où les Grecs de l'Antiquité supposaient que les étoiles fixes étaient suspendues.

Exemple : Les étoiles du firmament.

Remarques : a) – Les huit ciels des philosophes de l'Antiquité correspondaient aux huit sphères géocentriques dont la distribution des rayons répondait à la suite des intervalles musicaux ; autrement dit aux bonnes proportions de l'art des Muses : c'était la théorie pythagoricienne de l'harmonie des sphères, de la musique des sphères.

[Voir le mot *Muse*].

b) – Chacun des sept astres errants connus des philosophes de l'Antiquité était accroché à l'une des sept premières sphères (ou ciels) concentriques, à savoir :

- i)** la Lune,
- ii)** Mercure,
- iii)** Vénus,
- iv)** le Soleil,
- v)** Mars,
- vi)** Jupiter,
- vii)** Saturne.

c) – Les sept astres errants (la Lune, le Soleil et les cinq planètes connues des Anciens) étaient censés tourner autour du centre de la Terre à vitesse constante, chacun avec son ciel.

d) – Les Grecs avaient trouvé que le centre de la Terre était à Delphes

Fisc : Le trésor de l'État.

Exemples : L'intérêt du fisc ; les droits du fisc ; l'amende appliquée au fisc.

Remarques : **a)** – On dit aussi « *le fisc* » pour signifier les officiers chargés de la conservation des droits du fisc.

b) – Le mot *fisc* est tiré du latin *fiscus* qui désignait le panier dans lequel on recueillait les deniers versés par les contribuables pour être remis à la caisse centrale de Rome ou à la caisse provinciale.

c) – Au figuré, *fisc* désigna le trésor impérial, la cassette impériale.

Fiscal : Qui concerne, qui regarde le fisc.

Remarque : On dit *matières fiscales* en parlant des matières qui regardent le fisc.

Exemple : En matière fiscale.

Fiscaliste (Avocat –) : Avocat inscrit au barreau qui connaît la législation, la réglementation et la jurisprudence fiscales.

Remarques : **a)** – L'avocat fiscaliste renseigne et conseille les citoyens et il défend les intérêts pécuniaires des contribuables face à l'administration fiscale ou devant les juridictions compétentes.

b) – Le *conseil fiscal* a essentiellement pour objet de renseigner les contribuables sur les règles de droit fiscal.

c) – Le *contentieux fiscal* consiste à assister les contribuables (entreprises ou particuliers) dans la défense de leurs droits face à l'administration fiscale.

c) – Le droit fiscal est si complexe que seul un avocat spécialisé peut sérieusement et efficacement défendre un contribuable abusivement poursuivi par l'administration fiscale.

d) – Un bon avocat fiscaliste connaît parfaitement la législation et la réglementation fiscales et notamment leurs failles, parfois mieux que les fonctionnaires de l'administration fiscale ; il connaît très bien la jurisprudence des tribunaux fiscaux ou administratifs.

Fissure : Fracture longitudinale d'un objet solide qui est seulement fêlé ou fendu, mais qui reste entier.

Fixe : Qui ne se meut point, qui ne varie point, qui demeure toujours arrêté au même lieu.

Remarques : **a)** – On dit substantivement « *les fixes* » pour dire *les étoiles fixes*.

b) – On dit que Le baromètre est *au beau fixe* pour dire qu'il est au point qui indique que le beau temps actuel va perdurer.

Fixer : Arrêter, déterminer.

Remarques : **a)** – Fixer un incendie, c'est arrêter sa progression.

b) – On dit « le vent se fixe à l'Est » pour dire que désormais il souffle de l'Est et

« les vents ont de la peine à se fixer » pour dire que leur direction est incertaine.

c) – On dit fixer ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose pour dire les arrêter sur quelqu'un, sur quelque chose.

d) – On dit à peu près dans le même sens : fixer son attention, fixer son imagination, ses goûts, ses désirs, ses inquiétudes.

e) – On dit *fixer un esprit* pour dire faire qu'il ne varie plus, et *se fixer à quelque chose* pour dire s'arrêter, se déterminer à quelque chose.

Fixes : 1 – On appelle « *les fixes* » toutes les étoiles qui dessinent ensemble dans le ciel des constellations de formes inchangées depuis des temps immémoriaux, dans lesquelles les étoiles conservent immuablement les mêmes dispositions relatives.
Remarques : a) – Le bloc formé par l'ensemble des étoiles du ciel est appelé *sphère des fixes*.

b) – Les fixes s'opposent aux planètes ou astres mobiles que l'on appelle aussi *astres errants* parce que leur position par rapport à la sphère des fixes varie d'heure en heure et de jour en jour de façon non uniforme.

2 – Pour un observateur immobile, chaque étoile de la sphère des fixes passe au même endroit du ciel (azimut et hauteur) d'un jour à l'autre avec le même intervalle de 23 heures, 56 minutes et 4,09 secondes ou de 86 164,090 secondes que on l'appelle *jour sidéral*.

Remarques : a) – La sphère des fixes tourne d'un mouvement uniforme autour d'un axe qui est fixe par rapport à la Terre et fixe par rapport aux étoiles.

b) – Chaque étoile repasse au même endroit et à la même heure au bout d'une année.

c) – On admet aujourd'hui que la Terre tourne sur elle-même par rapport aux étoiles, qui sont immobiles dans l'Univers.

Fl. : Abréviation usuelle du mot latin *floruit*.

[Voir le mot *Floruit*].

Flacon : Espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de la même matière, ou avec un bouchon de métal ou de matière plastique.

Flageolet : Espèce de petite flûte dont le son est clair et aigu.

Remarque : Jouer du flageolet ; danser au son du flageolet.

[Voir le mot *Larigot*].

Flagorner : [*Familier*] Flatter souvent et bassement.

Flagrance : État de ce qui est flagrant.

Flagrant : 1 – Qui se commet au moment même.

Exemple : Pris en flagrant délit.

2 – [*Par extension*] Indubitable.

Exemple : Être pris en flagrant délit de médisance.

Flambard : 1 – Embarcation destinée à la pêche au chalut ou au libouret.

Remarque : Les flambards sont en usage sur les côtes de Normandie, notamment au Havre et dans le pays de Caux.

2 – Le flambard porte deux mâts, l'un au milieu, légèrement incliné et un autre, plus petit, sur son avant.

Remarque : Chacun de ces deux mâts porte une voile carrée.

Flambard : Météore ou feu-follet que l'on aperçoit par temps d'orage en tête des mâts.

Flambard : Marin d'un navire corsaire manifestant une grande intrépidité au corps à corps.

Flammarion : Camille Flammarion (1842-1925) fut un astronome français qui écrivit et publia des ouvrages de vulgarisation de très grande qualité sur l'astronomie.

- Flamme** (en anglais « *pendant* ») : Sorte d'étendard ou de banderole, généralement en étamine.
Remarque : Les flammes sont très longues, très étroites, fendues par la pointe et enverguées par leur têtère à un petit bâton.
- Flamme** : Auréole lumineuse et diversement colorée qui s'élève à la surface des corps qui brûlent et qui résulte de la combustion des gaz produits par le décomposition de ces corps.
- Flammèche** : Petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève en l'air toute enflammée.
Remarques : **a)** – Il suffit parfois d'une petite flammèche pour causer un grand embrasement.
b) – Il arrive que des flammèches soient éjectées par la cheminée des navires à propulsion diesel.
- Flamsteed** : **1** – L'Anglais John Flamsteed (1646-1719) fut le premier astronome royal chargé de l'observatoire de Greenwich en 1676.
2 – Isaac Newton, qui pensait que les comètes avaient des trajectoires rectilignes, contesta (à tort) en 1680 l'existence de forces d'attraction entre le Soleil et les comètes comme le proposait Flamsteed pour expliquer la trajectoire elliptique ou parabolique des comètes.
3 – Flamsteed observa la planète Uranus en 1690, mais il la prit pour une étoile de la constellation du Taureau ; la planète Uranus ne fut découverte comme telle qu'en avril 1781 par William Herschel (1738-1822).
4 – Flamsteed calcula avec précision les caractéristiques des éclipses solaires de 1666 et de 1668.
5 – John Flamsteed publia un catalogue contenant les coordonnées de près de 3000 étoiles avec une précision très supérieure aux observations pourtant remarquables de Tycho Brahe (1546-1601).
5 – John Flamsteed inventa un système de projection pour tracer des cartes, différent de celui dit de Mercator, et connu comme la *projection de Sanson-Flamsteed*, qui est une projection sinusoïdale représentant les parallèles par des droites parallèles entre elles.
- Flan** : Entremet fait d'œufs, de lait, de crème, et souvent de sucre.
- Flan** : Pièce de métal taillée en rond pour en faire de la monnaie, des jetons, etc.
Exemples : Un flan d'argent ; un flan d'or ; un flan de cuivre.
- Flanc** : **1** – La partie de l'homme ou des animaux, qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches.
2 – [*Par analogie*] Flanc se dit du côté de diverses choses.
Exemples : Flanc d'un vaisseau ; le flanc d'un bastion.
- Flandrin** : [*Familier*] Sobriquet que l'on donne aux hommes élancés, et qui n'ont pas une contenance ferme.
- Flanelle** : Étoffe légère de laine.
Remarque : Il faut porter au moins une ceinture de flanelle lorsque l'on fait la sieste dans les pays chauds, même en l'absence de climatisation.
- Flanquant** : [*Terme de fortification*] On appelle *angle*, *bastion flanquant* celui d'où l'on découvre le pied de quelque autre partie des fortifications d'une place, en telle sorte que l'on peut en défendre les approches.
- Flanquer** : **1** – Terme d'architecture militaire, qui se dit de la partie d'une fortification qui en voit une autre et qui lui sert de défense.
Exemples : Des bastions flanquent la courtine ; des casemates qui flanquent un fossé ; on a flanqué cette muraille de deux tours.
2 – [*Populaire*] On dit *il lui a flanqué un bon soufflet* pour dire il lui a donné un bon soufflet.

3 – [*Populaire*] On dit *se flanquer dans la boue* pour dire s'y laisser tomber, y marcher étourdiment.

Flaque : Petite mare d'eau qui croupit en quelque endroit.

Flash code : Voir *QR Code*.

Flasque : Nom des deux pièces de charpente ou de métal qui forment les deux côtés d'un affût de canon et sur lesquels s'appuient les tourillons du canon.

Flasque : Nom d'une sorte de petite bouteille plate en verre ou en métal.

Remarque : *Flasque* est tiré du mot latin « *flasco* » qui signifie bouteille de vin et dont a également été tiré le mot *flacon*.

Flasque : Dont les tissus organiques sont mous, sans consistance, sans fermeté.

Remarque : La masse gélatineuse des méduses est flasque.

Flatter : **1** – Louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire.

Exemple : Les hommes n'aiment ordinairement que ceux qui les flattent.

Remarque : On dit qu'un peintre flatte une personne, pour dire qu'il la peint plus belle qu'elle n'est.

2 – Caresser.

Exemples : Flatter un enfant ; flatter un cheval avec la main ; flatter un chien.

3 – Délecter.

Exemples : La musique flatte l'oreille ; le bon vin flatte le goût ; cela flatte l'imagination, flatte les sens.

Fléau : **1** – Instrument servant à battre les céréales sur l'aire de battage, formé de deux tiges de bois d'inégales longueurs, reliées bout à bout par des courroies, et dont la plus longue sert de manche.

2 – Verge métallique aux extrémités de laquelle sont suspendus les plateaux d'une balance.

3 – Bascule à contrepoids qui sert à fermer une écluse.

Fléau : **1** – Personne ou chose funeste qui semble un instrument de la colère divine.

2 – [*Par extension*] Phénomène ou personne nuisible, funeste, redoutable.

Exemple : L'alcoolisme est un fléau social.

3 – On appelle fléau une fin du monde locale et provisoire, habituellement provoquée par la divinité ou par les forces supérieures de la Nature, en punition des fautes commises par les hommes contre cette divinité ou contre la Nature.

Flèche : **1** – Trait de bois ou de fer muni d'une pointe lourde et d'un empennage léger, que l'on lance avec un arc ou une arbalète.

Remarque : On appelle *flèche du Parthe* un trait d'esprit ironique ou cruel qu'on lance à la fin d'une conversation, d'une discussion, par allusion aux Parthes de l'Antiquité qui faisaient semblant de s'enfuir à cheval et qui, lorsqu'ils étaient poursuivis, se retournaient sur leur monture pour arroser de flèches leurs poursuivants qui se trouvaient exposés et incapables de riposter.

2 – [*Au figuré*] En *géométrie*, la flèche d'un arc de cercle est la perpendiculaire menée du milieu de la corde à l'arc.

Remarque : La longueur de la flèche est la portion de la perpendiculaire menée du milieu de la corde et comprise entre la corde et l'arc de cercle.

Flèche : **1** – On nomme *flèche*, par abréviation de *flèche-en-cul*, la voile aurique légère qu'on porte en dessus des brigantines et goélettes.

2 – On nomme flèche la seconde partie d'un mât qui a deux ou trois capelages.

3 – Les mâts à trois capelages sont rares, mais il y en a, et dans ce cas la troisième partie du mât s'appelle contre-flèche ; on donne quelquefois ce nom de contre-flèche au bois mort des mâts de cacatois.

Remarques : **a**) – Les flèches de mâts portent généralement le nom de la voile

qu'on y établit; ainsi on dit : flèche de grand cacatois, de grand perroquet quand c'est le mât de hune qui est à flèche ; bâton de flèche quand le bout-dehors de clin-foc ne fait qu'un avec le bout-dehors de grand foc.

b) – On appelle mâts de flèches les mâts qui ne portent que des flèches-en-cul.

Flèche : 1 – On appelle *remorquage en flèche* la disposition par laquelle le remorqueur et le remorqué sont l'un derrière l'autre, reliés par une seule remorque dans l'axe du remorqueur et dans l'axe du remorqué ; on dit également, dans ce cas, *remorquer en ligne*.

Remarques : a) – Dans l'expression « *remorquage en flèche* », la remorque est comparée à la flèche d'une arbalète.

b) – Dans l'expression « *remorquage en arbalète* », l'ensemble des deux remorques est comparé à la corde tendue d'une arbalète bandée.

c) – Dans le *remorquage à couple*, le remorqueur et le remorqué sont accostés l'un à l'autre et ils sont solidement amarrés ensemble au moyen de deux longues gardes et de deux amarres traversières.

d) – *Tirer en houache* est synonyme de *remorquer en flèche*.

[Voir le mot *Houache*].

2 – Dans le *ravitaillement de combustible en flèche*, les deux navires se suivent à la même vitesse, l'un dans les eaux de l'autre ; une manche (un tuyau) flexible relie les deux bâtiments pour faire passer le combustible, selon les cas, de la proue du ravitailleur à la poupe du ravitaillé ou de la poupe du ravitailleur à la proue du ravitaillé.

Flèche en cul ou Flèche en queue : Voile légère établie au-dessus de la brigantine ou d'une voile goélette ; elle est quelquefois triangulaire ; le plus souvent, elle est enverguée sur une corne, ou à bourcet et alors enverguée sur une vergue tiercée au mât et parallèle à la corne de la voile inférieure.

Fléchir : 1 – Donner une inflexion ; ployer, courber.

Exemples : Fléchir le genou ; cette poutre commence à fléchir ; il ne sait ce que c'est que de fléchir ; il commence à fléchir.

2 – Émouvoir à compassion, toucher de pitié, adoucir, attendrir.

Exemples : Fléchir ses juges ; fléchir la dureté, la cruauté d'un tyran.

Flegme : 1 – [Vieilli] L'une des quatre humeurs qui, selon l'opinion des anciens, composent la masse de l'animal, et qui est froide et humide.

Remarques : a) – En ce sens il ne se dit point au pluriel.

b) – Avec la bile, l'atrabile ou bile noire et le sang, le flegme est l'une des quatre humeurs fondamentales qui, dans la classification d'Hippocrate, déterminent le tempérament.

c) – Flegme est synonyme de *pituite*.

2 – Il se prend aussi pour une pituite épaisse et recuite que l'on jette en crachant.

Exemples : Il a jeté beaucoup de flegmes, des flegmes sanguinolents.

Remarque : En ce sens il se dit plus ordinairement au pluriel.

3 – [Au figuré] Qualité d'un esprit posé, patient et qui se possède.

Exemples : Son flegme m'étonne ; il y a des occasions où il est bon d'avoir du flegme ; modérez votre bile, et ayez un peu plus de flegme.

Flegmon : Se dit de toutes les tumeurs qui sont emplies de sang.

Flétrir : 1 – Faner, ternir, ôter la couleur, la vivacité, la fraîcheur.

Exemples : Le vent de bise, le hâle flétrissent les fleurs ; le grand air flétrit les couleurs ; le temps, l'âge flétrissent le teint, flétrissent la beauté.

2 – Déshonorer, diffamer.

Remarques : a) – On dit d'un homme qui a été repris de justice qu'il est flétri.

b) – On disait d'un homme condamné à être marqué d'un fer chaud qu'il était condamné à être flétri.

3 – Abattre, ôter la vigueur et le courage.

Remarque : Le malheur flétrit l'âme.

Flétrissure : **1** – Altération qui arrive à la fraîcheur et à la vivacité des fleurs et des couleurs, ou à la beauté et à la délicatesse du teint, de la peau.

2 – [*Vieilli*] Marque d'un fer chaud imprimée, par ordre de justice, sur l'épaule d'un criminel.

Flette : [*Vieilli*] Petit bateau dont on se servait à passer une rivière ou à faire des voitures de marchandises en petites quantités.

Remarque : Certains font dériver le mot *flette* de *flûte*, le nom d'un bâtiment de mer dont ils font un diminutif, d'autres du mot *flot* corrompu.

Fleur : **1** – Production des végétaux qui contient les parties de la fructification, savoir les étamines et le pistil.

Remarques : **a)** – La fleur est la partie de certains végétaux qui contient les organes reproducteurs, souvent odorante et ornée de vives couleurs.

b) – Une fleur complète comprend, d'ordinaire, quatre cercles concentriques ou verticilles de pièces florales insérées sur le réceptacle, ce sont de dehors en dedans :

i) le calice,

ii) la corolle

iii) l'androcée ou organe mâle, formé d'étamines,

iv) le pistil ou organe femelle.

2 – L'élite, le choix, ce qu'il y a de meilleur, d'excellent.

Exemples : C'est la fleur de mes amis ; la fleur de sa cavalerie ; la fleur des troupes.

Remarque : On appelait en style de vieux roman « *fleur de chevalerie* », « *fine fleur de chevalerie* » les chevaliers distingués par des actions brillantes.

3 – Fleurs, en chimie, se dit des substances que l'action du feu a élevées.

Exemples : Des fleurs de soufre ; fleurs de benjoin ; fleurs de zinc.

4 – La fleur elle-même, le rameau qui la porte et par extension, la plante entière que l'on cultive pour l'agrément.

5 – Ce qui est à la surface de quelque chose.

Remarque : Par référence à la position de la fleur à l'extrémité supérieure de la plante, du rameau.

6 – L'expression « à fleur » signifie « au niveau ».

Exemples : Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre ; la digue n'était pas encore à fleur d'eau.

[Voir le mot *Effleurer*].

7 – Tout au-dessus.

Remarque : On appelle *fleur de sel* celui qui a été ramassé à la surface de l'eau de la saline ; c'est aussi le meilleur sel.

Fleur : Voir le mot *Fleurs* (au pluriel).

Fleur (**À** –) : Au niveau.

Exemples : Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre ; la digue n'était pas encore à fleur d'eau ; il a de gros yeux à fleur de tête.

Remarques : **a)** – On dit d'une médaille parfaitement conservée qu'elle est à *fleur de coin*.

b) – [*Familier*] On dit qu'une affaire a passé à *fleur de corde* pour dire qu'elle a passé avec grand peine et qu'elle n'a eu que les suffrages qui étaient absolument nécessaires.

- Fleur d'eau** (À –) (en anglais « *at the water edge* ») : **1** – Au niveau de la surface de flottaison.
Remarque : Un boulet reçu à fleur d'eau est celui qui a frappé le bâtiment à la ligne de flottaison ou dans le voisinage.
2 – À fleur d'eau signifie au niveau de la surface libre de l'eau, en mer ou en rivière.
[Voir le mot *Rivière*].
Exemple : Des têtes de roche à fleur d'eau.
Remarque : Une épave à fleur d'eau est une épave qui ne dépasse pas la surface de l'eau, ou dont le sommet sort très peu au-dessus de la surface de l'eau et que l'on ne voit pas avant d'arriver dessus.
- Fleur de lis** : **1** – Figure d'armoiries composée de trois feuilles de lis liées ensemble, desquelles celle du milieu est droite, et les deux autres ont les sommités penchantes et courbées en-dehors.
Remarques : **a)** – Les 3 fleurs de lis d'or sur fond d'azur furent le symbole des rois de France à partir de Louis VII (1120-1180).
b) – Louis VII fut sacré et couronné roi des Francs à Reims le 25 octobre 1131, après la mort accidentelle de son frère Philippe (1116-1131, tué par un cochon), et à la mort de son père Louis VI le Gros (1081-1137) le 25 décembre 1137.
c) – Louis VII épousa d'abord Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) dont il divorça en 1152, puis il épousa successivement Constance de Castille (1136-1160) et Adèle de Champagne (1140-1206).
c) – Aliénor, duchesse d'Aquitaine, la première épouse de Louis VII, épousa en secondes noces (en 1152) Henri (1133-1189), comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, petit fils par sa mère du roi d'Angleterre Henri 1er (1068-1135) ; Henri d'Anjou devint roi d'Angleterre en 1154 sous le nom de Henri II ; Henri et Aliénor fondèrent la dynastie Plantagenêt des rois d'Angleterre.
2 – [*Vieilli*] Marque dont, en France, on flétrissait jadis les coupeurs de bourses et autres malfaiteurs avec un fer chaud, parce qu'au bout de ce fer il y avait une fleur de lis empreinte.
Exemples : Il fut condamné à avoir le fouet et la fleur de lis ; elle avait la fleur de lis sur l'épaule.
[Voir le mot *Fleurdéliser*].
- Fleurdéliser** : [*Vieilli*] Marquer d'une fleur de lis avec un fer chaud l'épaule d'un coupable.
Exemple : Ce voleur avait déjà été fleurdélisé.
Remarques : **a)** – La fleur de lys était le symbole de la royauté et de l'autorité royale en France avant la Révolution.
b) – D'une manière générale, la marque d'un fer chaud imprimée par ordre de justice sur l'épaule d'un criminel, s'appelle une *flétrissure*.
- Fleurer** : Répandre une odeur, exhaler une odeur.
Exemple : Cela fleure bon.
- Fleuret** : Épée sans pointe et sans tranchant, qui est terminée par une espèce de bouton garni de cuir et dont on se sert pour apprendre à faire des armes.
- Fleuriau de Bellevue** : **1** – Louis Benjamin Fleuriau de Bellevue (1761-1852) fut un bienfaiteur de la commune de La Rochelle.
Remarques : **a)** – Louis Benjamin Fleuriau était issu d'une famille de négociants protestants rochelais.
b) – Son père, Aimé-Benjamin Fleuriau (1709-1787) fut négociant à Saint Domingue en produits d'importation, producteur et exportateur de sucre vers la France, exploitant d'esclaves noirs ; parti de rien à la suite de la faillite de son propre père, il était devenu le plus gros propriétaire terrien de Saint-Domingue et

il était revenu à La Rochelle, fortune faite, en 1755.

c) – Aimé-Benjamin Fleuriau (le père de Louis Benjamin Fleuriau) était issu de la roture mais il acheta en 1777 une charge anoblissante d'officier commensal de la Maison du Roi et il se fit appeler Fleuriau de Bellevue.

2 – Louis Benjamin Fleuriau de Bellevue a été député de la Charente-Inférieure de 1820 à 1831 dans le groupe *Majorité ministérielle*, d'abord sous la Seconde Restauration (Louis XVIII et Charles X) puis sous la Monarchie de Juillet (Louis-Philippe 1er) ; il fut Conseiller général de la Charente-Inférieure de 1801 à 1850 et Conseiller municipal de La Rochelle de 1804 à 1852.

3 – Géologue, il fut correspondant de l'Institut de France.

Remarques : a) – Il a collecté des échantillons de roches et effectué un grand nombre d'observations géologiques de 1787 à 1793 en Italie, dans les Alpes, notamment dans le Tyrol avec le géologue français Déodat Gratet de Dolomieu (1750-1801) et en Allemagne.

b) – Une grande partie de ses collections d'histoire naturelle ou d'ethnographie et les livres ou manuscrits de sa bibliothèque figurent dans les inventaires du musée d'histoire naturelle de la Rochelle.

4 – Fleuriau de Bellevue s'intéressa au dessèchement des marais d'Aunis.

5 – Un buste de Fleuriau de Bellevue en bronze avait été inauguré au Jardin des Plantes de La Rochelle le 24 septembre 1854.

Remarques : a) – Ce buste en bronze a été enlevé en 1942 au titre de la récupération des métaux, pour soutenir l'effort de guerre allemand.

b) – Il a été remplacé au Jardin des Plantes par un buste en pierre.

Fleuron : Espèce de représentation de fleur servant d'ornement.

Fleurs (en anglais « *floors* », « *rung-heads* ») : **1** – On appelle *fleurs* les parties d'un vaisseau en bois qui sont faites par les extrémités des varangues, ou par les empatures des varangues avec les genoux.

Remarque : On appelle *fleurs* la rondeur qui se trouve dans les côtés d'un navire, ou encore l'ensemble des bordages qui forment cette rondeur dans le bordé, dont le plus bas est posé auprès du dernier bordage de fond et le plus haut touche le plus bas bordage de la muraille du navire.

2 – Partie des œuvres vives ou de la carène d'un navire qui est presque à fleur d'eau, ou qui avoisine la flottaison ; c'est en général la partie de la carène qui est comprise entre les varangues et la flottaison.

Remarques : a) – On appelle varangue la pièce à deux branches qui forme la partie inférieure d'un couple.

b) – Les bordages (à l'extérieur) et les vaigres (à l'intérieur) qui revêtent cette partie du bordé s'appellent bordages des fleurs ou vaigres des fleurs.

Fleuve : **1** – Pour les géographes, un fleuve est une *rivière* qui se jette dans la mer.

Exemples : La Somme ; la Seine ; la Loire ; le Lay ; la Sèvre Niortaise ; la Charente ; l'Adour ; l'Hérault ; le Rhône.

2 – Rivière qui porte ses eaux et qui conserve son nom de sa source jusqu'à la mer.

Remarques : a) – Un fleuve est une rivière, mais toutes les rivières ne sont pas des fleuves.

b) – On appelle *fleuve côtier* une rivière de peu de longueur et de peu de débit qui se jette directement dans la mer.

c) – Les marins qui ne s'intéressent pas à la source des rivières, ne considèrent que la partie la plus proche de la mer ; ils l'appellent *rivière* et ils lui donnent le nom d'une ville située sur son cours inférieur.

Exemples : Les marins appellent le fleuve qui passe par le port de Charente : la

« *rivière de Charente* » ; le fleuve *Sèvre Niortaise* : la « *rivière de Marans* » ; la *Gironde* est la « *rivière de Bordeaux* ».

d) – Les marins n'emploient pas habituellement le mot *fleuve* ; ils appellent *rivières* toutes les eaux intérieures auxquelles les navires de mer ont accès, y compris les *étangs côtiers* ou les *fleuves* des géographes.

[Voir le mot *Rivière*].

Flexibilité : Qualité de ce qui est flexible.

Remarques : **a)** – Il se dit au propre et au figuré.

Exemples : La flexibilité d'un cordage ; la flexibilité d'une vergue ; la flexibilité de l'osier ; la flexibilité de la voix ; la flexibilité de l'esprit.

b) – On améliore la flexibilité d'un cordage en multipliant les éléments constitutifs de ce cordage et en leur imprimant une torsion supplémentaire.

Exemple : Un câblot est plus flexible qu'une aussière.

[Voir les mots *Câblot*, *Aussière*].

Flexible : Souple, qui plie aisément.

Flexion : 1 – État de ce qui est fléchi.

Exemples : La flexion d'un ressort, d'une poutre, etc.

2 – [*Terme d'anatomie*] Il se dit du mouvement des parties du corps qui fléchissent, opéré par les muscles fléchisseurs des os dont les extrémités éloignées peuvent se rapprocher en formant un angle.

Remarque : Flexion pris dans ce sens est l'opposé d'*extension*, mouvement par lequel les mêmes extrémités s'éloignent le plus qu'il est possible.

3 – Modifications qu'éprouvent un mot qui se décline ou un verbe qui se conjugue.

Remarque : Dans les langues flexionnelles (latin, grec ancien) les substantifs, les adjectifs, les pronoms se déclinent, c'est-à-dire qu'ils adoptent une désinence différente, voire une forme différente dans le cas de certains pronoms, pour marquer le genre et le nombre ou pour indiquer leur fonction dans la phrase (sujet, complément direct, indirect, déterminatif, circonstanciel...).

Flexion des pièces de bois : Pour mettre en forme les pièces de bois que l'on veut courber, on les enferme dans un cylindre tamponné aux deux extrémités, puis on y introduit de la vapeur d'eau saturée ; il faut compter une heure de chauffage par pouce d'épaisseur avant de pouvoir mettre les pièces en bonne forme.

Remarque : Le chauffage des pièces de bois en modifie la texture et rend le bois sujet à un dépérissement plus rapide.

Flibot (en anglais « *fly boat* ») : Sorte de flûte de commerce hollandaise, d'un port maximum de 100 tonnes.

Remarque : Le *flibot* a deux mâts, des fonds plats, la carène renflée, l'arrière rond et haut, et il est assez élevé sur l'eau.

Flibuste (en anglais « *smuggling* » « *robbery* », « *plundering* ») : On entend par ce mot la contrebande, la fraude, le maraudage, le pillage sur mer, les vols particuliers.

Flibustier (en anglais « *free booter* ») : 1 – Forban, pirate, aventurier.

2 – [*Au figuré*] Personne d'une conscience peu délicate.

Flie (en anglais « *light air* ») : Fraîcheur, vent très faible.

Remarque : Terme utilisé en Manche.

Flipot : Terme familier désignant le *bois* que l'on rajoute à un endroit déterminé pour respecter les formes d'une maquette, après qu'on en a trop enlevé.

Floating : 1 – Mot anglais désignant un *protocole de recharge* des batteries d'accumulateurs électriques lorsqu'elles ne sont pas en utilisation, afin de compenser le phénomène d'auto-décharge.

2 – Le phénomène d'auto-décharge d'une batterie inutilisée (en attente) doit être compensé en appliquant aux bornes de la batterie une tension supérieure à sa tension en circuit ouvert (de l'ordre de 100 à 150mV par élément dans le cas d'une batterie au plomb).

L'auto-décharge est lié à des réactions chimiques parasites : décomposition et recombinaison de l'eau en l'absence de courant extérieur, sulfatation des électrodes diminuant l'énergie emmagasinée restituable.

Remarques : a) – La présence d'étain dans la grille de l'*électrode positive* est de nature à diminuer le dégagement d'oxygène gazeux et à augmenter la surtension dans une batterie en attente ; au contraire, l'argent ou l'arsenic augmentent le dégagement d'oxygène gazeux et diminuent la surtension.

b) – La présence d'étain ou de bismuth dans la grille de l'*électrode négative* est de nature à diminuer le dégagement d'hydrogène gazeux et à augmenter la surtension dans une batterie en attente ; au contraire, l'antimoine, le nickel ou l'arsenic augmentent le dégagement d'hydrogène gazeux et diminuent la surtension.

3 – Le courant de maintien d'une batterie chargée reste constant et il est environ dix fois supérieur au courant d'auto-décharge de la batterie : pour une batterie de 100 Ah, si la température est de 20°C, le courant de décharge en attente est d'environ 3 mA et le courant de maintien de charge se stabilise à une valeur de l'ordre de 30 mA.

[Voir le mot *Accumulateur* et l'expression *Batterie d'accumulateurs*].

4 – Dans le cas d'une batterie au plomb et électrolyte liquide, si l'une des deux électrodes s'est rechargée plus vite que l'autre, on observe la production de bulles gazeuses (*bouillonnements*) par électrolyse de l'eau autour de l'électrode complètement rechargée, pendant que l'autre finit de se recharger.

Remarque : L'oxygène gazeux peut se diffuser dans l'électrolyte, mais l'hydrogène dégagé s'échappe de la batterie.

Flocon : 1 – Petite touffe de laine, de soie, etc.

Exemples : Flocon de laine ; flocon de soie ; les brebis laissent des flocons de laine aux buissons.

2 – [*Par extension*] Il se dit aussi de la neige.

Exemples : Il tombait de la neige par flocons, à gros flocons.

Floraux (Jeux –) : Jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur de Flore.

Remarques : a) – Flore, dans la mythologie romaine, était la déesse des fleurs et du printemps.

b) – Ovide assimila Flore à la nymphe grecque Chloris, la déesse des fleurs, qui épousa Zéphyr, le vent d'Ouest ou du Nord-Ouest.

c) – Selon le poète latin Ovide (43 avant J.-C. - 18 après J.-C.) c'est Flore, qui était aussi la déesse de la fertilité, qui permit à Junon de concevoir Mars sans s'être unie à Jupiter.

d) – Des *Jeux floraux* furent institués en 1323 à Toulouse par sept troubadours pour maintenir le lyrisme courtois ; depuis 1324, le 3 mai de chaque année (jour de la fête des fleurs) l'*Académie des Jeux floraux de Toulouse* remet des fleurs d'or, de vermeil ou d'argent (*violette, églantine, souci, œillet, amarante, lys, primevère, immortelle, narcisse, rose, laurier, liseron, violier, muguet* ou *jasmin*) aux lauréats des différents concours de poésie en français et en occitan qu'elle organise.

Flore : Ancien nom donné au *suif* dont on enduisait les carènes des navires pour améliorer leur sillage.

[Voir le mot *Sillage*].

Remarque : Le suif résiste remarquablement bien à l'eau de mer ; c'est la

meilleure graisse dont on dispose pour protéger le filetage des manilles ou des boulons qui séjournent dans l'eau de mer.

Floréal : Second mois de printemps du calendrier républicain.

Florer : *Florer un navire* c'est l'enduire de flore, de suif.

Florès (Faire –) : [*Familier*] Faire une dépense d'éclat.

Remarques : a) – Cette expression se dit habituellement de ceux qui n'ont pas de quoi soutenir pendant longtemps ce genre de dépenses.

b) – Florès vient du latin *flōs* qui signifie fleur (au pluriel *flōres*) ou parfum, bouquet du vin.

Floretta : Voir l'expression *Accident « AS Floretta »*.

Florin : Monnaie d'or de Florence répandue dans toute l'Europe à partir du XIII^e siècle.

Remarques : a) – Les florins en or frappés à Florence sont appelés *gulden* dans les pays germaniques.

b) – Le nom *florin* vient de la fleur de lys rouge, emblème de Florence, qui est représentée sur la face des pièces.

c) – Le *florin d'or* de Florence date de 1525.

Le *florin d'or* du duc de Bourgogne Philippe le Bon, frappé à Valenciennes, date de 1454.

Le *florin d'or* du duc de Bourgogne Charles le Téméraire date de 1466.

Le *florin d'or* autrichien date de 1477.

Le *florin néerlandais* date de 1816 et il fut la monnaie en service aux Pays-Bas jusqu'à l'adoption et la mise en circulation de l'Euro en 1990.

Floruit : Mot latin employé pour indiquer la période au cours de laquelle une personne, une école, une mouvance ou une espèce a été active [littéralement *florissante*].

Remarques : a) – Floruit est la conjugaison du verbe latin *flōrēō* à la troisième personne du parfait au singulier et il signifie que quelque chose *était en fleur*.

b) – Floruit est souvent abrégé en « *fl.* ».

Flot : Eau agitée, onde, vague.

Exemples : Les flots de la mer ; le vent soulève les flots ; rompre les flots ; fendre les flots ; le bruit des flots ; les flots blanchissants d'écume ; être à la merci des flots.

Flot (en anglais « *flood tide* ») : **1** – Terme par lequel les marins désignent le flux de la mer.

Remarques : a) – On dit *flot* quand la mer monte et *jusant* quand elle descend.

b) – Pour un navire qui fait eau, avoir du flot, c'est s'emplir vite.

2 – La marée haute.

3 – Le *flot* est aussi le courant de marée portant dans la même direction et dans le même sens que l'onde de marée.

Remarque : Le courant de marée portant dans le sens opposé à l'onde de marée est appelé le *jusant*.

Flot (À –) (en anglais « *afloat* ») : Sorte d'adverbe qui s'emploie lorsqu'on parle d'un navire qui n'est ni échoué, ni appuyé sur un corps étranger et qui repose entièrement sur l'eau.

Flottabilité (en anglais « *buoyancy* ») : **1** – Propriété d'un corps de ne pas être submergé lorsqu'il est plongé dans un liquide.

2 – Résultante de deux forces de même direction et de sens opposé qui s'équilibrent : le poids du navire (égal au poids de l'eau qu'il déplace) et la poussée de l'eau qui s'oppose à son enfoncement dans l'eau.

Remarques : a) – Le poids du navire égal au poids de l'eau qu'il déplace (son déplacement) c'est-à-dire au poids en eau du volume de remplacement.

b) – Le déplacement d'un navire est le poids du volume d'eau qui remplacerait le volume occupé par ce navire sous la surface de la mer si on l'enlevait soudainement.

c) – On appelle *réserve de flottabilité* d'un navire le poids maximum que ce navire pourrait encore embarquer avant de couler.

3 – [Vieilli] Capacité qu'a un cours d'eau de permettre le flottage du bois.

Flottage (en anglais « *float* », « *lashing of booms* ») : **1** – Action de transporter du bois en le faisant flotter sur un cours d'eau.

Remarques : a) – On appelle *flottage en radeau* ou *en train* un flottage effectué en reliant les bûches en radeaux.

b) – On appelle *flottage à bûches perdues* un flottage effectué en confiant les bûches une à une au courant.

c) – On appelle *flottage en commun* un flottage effectué par plusieurs propriétaires qui partagent les frais.

2 – Pièces de bois liées ensemble et disposées pour descendre le courant d'une rivière, ou pour être remorquées à la surface d'une rivière.

3 – Procédé d'assemblage en retrait d'une pièce de bois, avec une coupe s'opposant à l'infiltration de l'eau

Flottaison (en anglais « *swimming mark* » « *ship's gage* » « *flotson* ») : **1** – La partie du navire qui est à fleur d'eau.

2 – Partie de la coque d'un navire où, lorsque ce navire est droit et complètement chargé, il est atteint par la surface d'une eau tranquille.

Remarques : a) – La ligne de flottaison est la ligne périphérique tracée et peinte à ce même endroit ; elle sépare les œuvres vives (ou la carène) au-dessous, des œuvres mortes (ou accastillage) au-dessus.

b) – La ligne de flottaison, lorsque le navire n'est que partiellement chargé, est appelée de préférence : *ligne de charge*.

Flottaison droite : En calcul d'assiette, on appelle flottaison droite, ou flottaison du plan, une flottaison correspondant à une carène droite, quand la flottaison est parallèle à la quille.

Remarque : Pour une autre disposition du chargement, lorsque la flottaison n'est pas parallèle à la quille par suite d'une assiette ou d'une gîte non nulles, on parle d'une carène inclinée.

Flottant (Signal –) : Voir l'expression *Signaux flottants*.

Flotte : Nombre considérable de navires qui vont ensemble, soit pour la guerre, soit pour le commerce.

Flotté (Bois –) (en anglais « *lashing of booms* ») : Bois de chauffage ou autre transporté flottant le long d'un cours d'eau.

Remarque : La sève du bois flotté se détrempe pendant le trajet ; il se sèche ensuite assez vite mais il n'est plus susceptible d'un bon usage.

Flotte d'échantillons : **1** – On entend par *flotte d'échantillon* un groupe de cinq cuirassés pré-dreadnought, construits entre 1891 et 1897 pour la Marine française selon des plans différents, par des chantiers différents.

Remarques : a) – Liste des 5 cuirassés de la flotte d'échantillons :

<i>Nom</i>	<i>Architecte</i>	<i>Chantier</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Déplacement</i>
Charles Martel	Charles Ernest Huin	Brest	juin 1896	11 880 t
Jauréguiberry	Amable Lagane	La Seyne	30/01/1893	11 815 t
Carnot	Victor Saglio	Toulon	1896	12 250 t

<i>Nom</i>	<i>Architecte</i>	<i>Chantier</i>	<i>Mise en service</i>	<i>Déplacement</i>
Masséna	Louis De Bussy	Saint-Nazaire	18/04/1897	11 925 t
Bouvet	Charles Ernest Huin	Lorient	15/07/1897	12 200 t

b) – Charles Martel, Jauréguiberry et Carnot avaient 2 hélices ; Masséna et Bouvet avaient 3 hélices.

2 – Les 5 cuirassés avaient le même armement principal (2 canons de 305 mm ; 2 canons de 274 mm ; 8 canons de 138 mm) et en principe, tous un déplacement inférieur à 12 000 tonnes.

Remarques : a) – Liste des 5 cuirassés de la flotte d'échantillons :

<i>Nom</i>	<i>Long, large, TE</i>	<i>Puissance</i>	<i>Vitesse</i>	<i>Équipage</i>
Charles Martel	115 m, 22 m, 8,4 m	14 900 ch	18 nd	644
Jauréguiberry	112 m, 23 m, 8,5 m	15 800 ch		
Carnot	114 m, 21,4 m, 8,3 m	16 300 ch	17,8 nd	647
Masséna	112,6 m, 20,2 m, 8,8 m	14 200 ch	17 nd	667
Bouvet	122,6 m, 21,4 m, 8,4 m	14 000 ch	18 nd	622

b) – L'ingénieur des constructions navales et du Génie maritime Émile Bertin (1840-1924), X 1858, qui était un spécialiste de la stabilité et des qualités nautiques du navire, qualifia ces 5 cuirassés de « *chavirables* » après la perte du Bouvet, du fait d'une conception erronée du compartimentage de la coque, typique des cuirassés conçus en France à cette époque.

Flotter (en anglais « *to be waterborne* » « *to buoy up* » « *to swim* ») : **1** – Pour un navire, flotter c'est être entièrement supporté par l'eau ; c'est être porté sur l'eau sans aller à fond.

Remarques : a) – Un corps flotte lorsque, plongé dans l'eau et abandonné à lui-même, son poids est soutenu par la pression de l'eau qui le touche.

b) – Le poids d'un navire qui flotte est toujours égal à celui de l'eau qu'il remplace, dont il occupe la place.

2 – [*Par analogie*] Pour un pavillon, flotter c'est être hissé et déployé sous l'action du vent.

3 – [*Au figuré*] Pour une personne, flotter signifie chanceler, être irrésolu, agité.

Exemples : Flotter entre diverses pensées, entre divers desseins, entre divers partis ; flotter entre l'espérance et la crainte.

Flottille : **1** – Petite flotte.

2 – Réunion plus ou moins considérable de petits bâtiments de guerre.

Exemple : Une flottille de torpilleurs.

Flou : **1** – On dit « *peindre flou* » pour dire peindre d'une manière tendre, légère, fondue, par opposition à la peinture dure et sèche.

Remarques : a) – On dit *peindre flou* pour dire peindre d'une manière tendre, légère, fondue, par opposition à la peinture dure et sèche.

b) – En traitement d'image électronique, on appelle *flou gaussien* le rendu de cette image après qu'elle a été transformée par un filtre qui agit sur ses pixels pour la rendre moins définie ; ce filtre permet d'uniformiser le rendu des détails en réglant la valeur de chaque pixel sur la moyenne des pixels qui l'entourent dans un rayon défini et plus ce rayon est élevé, plus le flou gaussien sera important.

2 – [*Par analogie*] Une *image floue* est celle qui n'a pas une forme nettement

définie et dont les lignes, les contours sont souples et mouvants.

3 – [*Par extension*] Dont les lignes, les contours apparaissent de manière incertaine, indistincte, semblent brouillées.

[Voir l'expression *Logique floue*].

4 – [*Au figuré, populaire et péjoratif*] Flou se dit d'une situation incertaine, indéfinie, imprécise, ambiguë, qui manque de rigueur et de précision.

Remarque : Martine Aubry (née en 1950) a rappelé que « *quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup* » [c'est-à-dire une cause inavouable et cachée].

Flou (Concept –) : Voir l'expression *Concept flou*.

Floue (Logique –) : Voir l'expression *Logique floue*.

Flouette : Synonyme de girouette de navire.

Flow : 1 – On appelle « *état de flow* » un état mental agréable qu'un opérateur atteint lorsque ses connaissances théoriques, son expérience et son habileté correspondent exactement à la difficulté d'une opération délicate.

2 – La situation de *flow* se manifeste par un état mental particulier d'attention, de concentration et d'intemporalité.

3 – La situation de *flow* se produit en présence d'une difficulté opérationnelle et elle nécessite une connaissance certaine de ce qu'il convient de faire et de ce qui va se passer.

Remarques : **a)** – Un pilote de port expérimenté qui s'apprêtait à entrer un navire à grand tirant d'eau dans le bassin de La Pallice avant le rescindement de la jetée Sud, un jour où le courant devant les jetées était fort, pouvait éprouver un état de *flow* qui lui permettait de passer les jetées, de franchir le sas et d'éviter dans le bassin à flot sans sortir complètement de sa bulle de concentration ; le navire était amarré à quai avant qu'il ne prenne conscience du temps écoulé ; le pilote débarquait du navire dans un état de grande félicité, après avoir bu le verre (ou plus) de whisky rituel dans le salon du capitaine (ou de vodka selon sa nationalité) comme cela se faisait à l'époque des anciennes jetées.

b) – Certains pilotes qui ont éprouvé cet état de *flow* à l'occasion d'opérations délicates d'appareillage du port de La Pallice oublièrent de libérer les remorqueurs qui les avaient assistés, après que la manœuvre était achevée et alors que le navire avait dépassé le Lavardin.

c) – D'autres sont rentrés au bureau du pilotage après avoir terminé l'amarrage du navire qu'ils venaient de mettre à quai, sans penser à libérer les remorqueurs qui poussaient sur la coque... jusqu'à ce qu'une petite voix demande sur la VHF s'il fallait continuer à pousser.

d) – L'état de *flow* n'apparaît pas si un capitaine anxieux intervient hors de propos avant ou pendant la manœuvre, comme cela peut se produire ; dans un tel cas, heureusement très rare, toutes les difficultés ne seront peut-être pas surmontées.

Fluage : Déformation lente et progressive d'un corps soumis à une contrainte constante.

Remarques : **a)** – Le fluage d'une fibre soumise à une tension forte et continue est irréversible et se produit après que la charge correspondant au maximum de déformation élastique (réversible) est dépassée.

b) – Les haubans latéraux des mâts de bateaux doivent être confectionnés dans un matériau qui ne possède pas un fluage important.

[Voir le mot *Dyneema*].

Fluctuation : **1** – Balancement d'un liquide.

2 – [*Au figuré*] On dit la fluctuation des opinions, des sentiments ou la fluctuation du prix des denrées, des effets publics pour parler du balancement des opinions, des sentiments, du prix des denrées, des effets publics.

Fluctueux : Qui est agité de mouvements violents et contraires.

Flue : Demi-folle, sorte de filet ou de nappe fine qui se trouve entre les deux hamaux des filets en tramails.

Fluer (en anglais « *to flow* ») : Synonyme de monter quand il s'agit du flot, c'est-à-dire du flux de la mer.

Exemple : La mer flue et reflue.

Remarque : On utilise de préférence à fluer et refluer les verbes *monter* et *descendre* ou *baisser*.

Fluide : **1** – Dont les parties ne sont point adhérentes et ont une grande facilité à se mouvoir entre elles.

Exemples : L'air et l'eau sont deux éléments fluides.

2 – État liquide ou gazeux.

Exemples : Quand le sang est trop épais, il faut essayer de le rendre plus fluide ; l'air et l'eau sont des fluides.

Remarque : Les parties d'un fluide ne sont point adhérentes et ont une grande facilité à se mouvoir entre elles.

Fluide newtonien : Un fluide newtonien est un liquide visqueux dans lequel le mouvement d'une couche de fluide par rapport aux couches adjacentes est freinée par une force de frottement tangentielle au mouvement, proportionnelle au taux de variation de la vitesse.

Remarques : **a)** – Les forces de frottements sont calculées grâce aux équations de Navier-Stokes.

b) – L'importance relative des forces de viscosité par rapport aux forces d'inertie est exprimée par le nombre de Reynolds \mathcal{R} .

c) – Lorsque la viscosité est très importante ($\mathcal{R} < 1$) l'écoulement est laminaire : c'est l'écoulement de Stokes.

Fluidité : Qualité de ce qui est fluide.

Exemples : La fluidité de l'eau ; la fluidité de l'air.

Fluorescéine : Substance chimique de couleur rougeâtre en transparence, verte-fluo par réflexion de la lumière du jour, fluorescente en lumière ultra-violette.

Remarques : **a)** – Visible à très faibles doses, la fluorescéine est employée pour détecter les entrées d'eau de mer dans les condenseurs des installations marines à vapeur.

b) – Une toute petite dose de fluorescéine jetée par dessus bord colore la mer sur une grande surface ; la tache vert fluo est visible de très loin par les aéronefs.

c) – L'éosine Y (jaune) et l'éosine B (rouge) sont des dérivés de la fluorescéine.

d) – La fluorescéine a été découverte et synthétisée en 1871, à partir de résorcine et d'anhydride phtalique, par le chimiste allemand Adolf von Baeyer (1835-1917), lauréat du prix Nobel de chimie en 1905.

Fluorescence : La *fluorescence* est la propriété que possèdent certains corps d'émettre de la lumière sous l'action d'un rayonnement.

Flush deck : **1** – Expression anglaise qualifiant le fait qu'un navire est construit avec le pont supérieur s'étendant sans interruption de l'avant à l'arrière.

Remarques : **a)** – Un navire flush deck n'a ni teugue, ni gaillard, ni dunette.

b) – Les 18 escorteurs rapides (1955-1985) de la Marine nationale française étaient des bâtiments flush deck, à l'opposé des 18 escorteurs d'escadre (1955-1992) qui avaient une surélévation du pont supérieur sur l'avant des cheminées.

2 – Un pont dit « *flush deck* » sur un bateau de plaisance est un pont sans aucune cabine.

Flûte (en anglais « *store ship* », « *flat dutch ship* ») : **1** – Gros navire de charge pouvant atteindre 300 tonneaux, apparu à la fin du xvi^{ème} siècle dans les ports de la Hollande, qui avait des varangues plates ; ses façons étaient peu élevées et très renflées.

Remarques : **a)** – Les flûtes étaient très solides, peu coûteuses à construire et elles pouvaient naviguer sur toutes les mers du monde.

b) – Les flûtes avaient un faible tirant d'eau pour naviguer sur les bancs de la Mer du Nord ; leur longueur variait de 30 à 45 mètres ; leurs extrémités étaient arrondies pour augmenter leur capacité de transport.

c) – Les flûtes permirent l'essor du commerce maritime et colonial des Pays-Bas aux xvii^{ème} et xviii^{ème} siècles.

d) – Selon une enquête ordonnée par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) le ministre de Louis xiv (1638-1715), la flotte néerlandaise comptait environ 6 000 navires (presque tous des flûtes) et 400 000 tonneaux de jauge en 1664.

2 – Sorte de gros bâtiment de charge, dont on se servait dans la marine de guerre pour porter des vivres et des munitions.

3 – Synonyme de *corvette de charge*.

4 – On appelait « *vaisseau armé en flûte* » ou « *frégate armée en flûte* » un vaisseau ou une frégate dont l'artillerie avait été diminuée et l'Équipage réduit en vue de pouvoir prendre un fort chargement de marchandises.

Remarque : On utilisait des vaisseaux de guerre « *armés en flûte* » pour le transport des troupes d'infanterie.

Flûte : Sorte d'instrument à vent en forme de tuyau et percé d'un certain nombre de trous, duquel on tire différents tons par le souffle de la bouche et par le remuement des doigts sur les trous.

Exemples : Flûte douce ; flûte à bec ; flûte allemande ou traversière, qui s'embouche par le côté ; jouer de la flûte ; joueur de flûte.

Flûté : On appelle voix flûtée une voix douce.

Exemple : Elle a une voix flûtée.

Fluvio-maritime (Navire –) : Navire de mer adapté à la navigation fluviale (ou le contraire).

Remarques : **a)** – Les navires fluvio-maritimes ont habituellement un faible tirant d'eau ; ils disposent parfois de superstructures en partie escamotables pour leur permettre d'avoir un tirant d'air réduit en rivière et pour que la timonerie soit à une assez grande hauteur au-dessus du niveau de la mer pendant les traversées.

b) – Les navires fluvio-maritimes ont souvent une machine peu puissante ; ils possèdent parfois des aides à la manœuvre telles qu'un gouvernail spécial (Becker, Jobstram, en « *queue de poisson* », etc) et un propulseur transversal à l'étrave.

c) – Les navires fluvio-maritimes prennent parfois du retard dans le mauvais temps, soit du fait du peu de puissance de leur machine, soit parce qu'ils ont été contraints d'attendre que le temps redevienne maniable à l'abri d'une île.

Flux : **1** – Mouvement réglé de la mer *vers le rivage* à certaines heures du jour.

Remarque : Les marins désignent le flux de la mer par le mot *flot* (en anglais « *flood tide* »).

2 – [Météorologie] Déplacement de masses d'air.

3 – Écoulement des excréments devenus trop fluides.

Remarque : On dit aussi dévoiement ou foire.

Flux : [En soudage à la flamme] Matière qui facilite la fusion du métal d'apport.

Fluxion : Écoulement d'humeurs sur quelque partie du corps humain.

Fluxion : On appelle *méthode des fluxions* une technique de calcul que l'on appelle aussi *calcul différentiel*.

[Voir le mot *Différentiel*].

FM : Sigle de l'expression anglaise « *frequency modulation* » qui signifie, en français, *modulation de fréquence* [voir cette expression].

FOB : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Free On Board* désignant un type de contrat de transport.

2 – Dans un contrat de transport FOB, le chargeur livre sa marchandise au transporteur sous palans, c'est-à-dire parées à êtres chargées sur le navire et c'est le destinataire qui choisit le transporteur et l'assureur.

3 – Dans un contrat de transport FOB, le destinataire paye la marchandise au chargeur, mais il paye le fret au transporteur et la prime d'assurance à l'assureur.

Remarque : L'alternative au contrat de transport FOB est le contrat CIF (*Cost Insurance Freight*) dans lequel le chargeur choisit le transporteur et l'assureur ; dans ce cas, le destinataire paye au chargeur non seulement le prix de la marchandise, mais également le fret et la prime d'assurance.

[Voir l'expression *Franco à bord*].

Foc (en anglais « *jib* ») : **1** – Nom générique des voiles triangulaires non enverguées. plus spécialement applicable à celles qui amurent sur le beaupré.

2 – Les focs se développent sur des drailles entre les mâts de beaupré et de misaine.

3 – Les grands navires à voiles en portent ordinairement quatre, installés l'un sur l'avant de l'autre : le petit foc, le faux foc, le grand foc et le clin-foc.

4 – La position des focs les rend très utiles pour la manœuvre : on s'en sert très efficacement pour faire arriver le navire ou pour contre-balancer la voilure de l'arrière.

5 – Pour les distinguer entre eux, les focs ont des noms particuliers :

i) le *clin-foc*, le plus en dehors de tous et dont la draille part du capelage de petit perroquet ;

ii) le *grand foc*, dont la draille part des barres de petit perroquet ;

iii) le *petit foc*, dont la draille part aussi des barres, mais dont l'amure est sur le bas mât de beaupré ;

iv) la *trinquette*, dont la draille part du capelage de misaine, et dont l'amure est sur l'étrave ;

v) le *faux foc*, qui remplace ordinairement le grand foc lorsqu'on porte deux ris dans les huniers.

Remarque : On appelle *foc d'artimon* une voile d'étai qu'on porte entre le bas mât d'artimon et le grand mât.

[Voir l'expression *Foc d'artimon*].

Foc (Clin –) : Voir le mot *Foc* et l'expression *Clin foc*.

Foc (Faux –) : Voir le mot *Foc* et l'expression *Faux foc*.

Foc (Grand –) : Voir le mot *Foc* et l'expression *Grand foc*.

Foc (Petit –) : Voir le mot *Foc* et l'expression *Petit foc*.

Foc d'artimon (en anglais « *mizen stay sail* ») : Sorte de voile d'étai qui s'installe entre le grand mât et le mât d'artimon ; le sommet de sa draille et sa drisse partent du capelage du mât de perroquet de fougue.

Remarque : Le foc d'artimon est une voile de cape ou de mauvais temps ; c'est la voile de l'étai d'artimon.

Foch : Le général français Ferdinand Foch (1851-1929) ancien élève de l'École polytechnique (X1871) prit une large part à la tête de la IX^{ème} armée dans la victoire de la

Marne qui empêcha les Allemands d'arriver à Paris lors de leur offensive initiale, début septembre 1914 ; puis il fut l'un des acteurs essentiels de la bataille de l'Yser, en octobre 1914, qui empêcha les Allemands d'atteindre la mer à Calais. Le 25 mars 1918 il fut nommé *coordinateur* des armées françaises et britanniques, c'est-à-dire *généralissime* ; puis, le 3 avril 1918, les gouvernements français, britannique et américain lui confièrent la *direction stratégique* des armées françaises, britanniques et américaines et il devenait ainsi commandant en chef des armées alliées ; le nom de Ferdinand Foch a souvent été associé à ceux de Joseph Joffre (1852-1931), de Philippe Pétain (1856-1951) et de Georges Clemenceau (1841-1929) lorsqu'on a voulu honorer les vainqueurs de la Grande Guerre (1914-1918) ; le général Foch a été élevé à la dignité de maréchal de France, comme les généraux Joffre et plus tard, Pétain.

[Voir *Madelon (La -)*].

Remarques : a) – D'après Georges Clemenceau qui le nomma à la tête de l'École de Guerre en 1907, puis qui le proposa au Président de la République Raymond Poincaré à la fin de la guerre pour qu'il lui remette son bâton de maréchal (6 août 1918) Foch a été à de certaines heures un grand soldat et le reste du temps un petit homme borné et mesquin, qui désirait ardemment se substituer au pouvoir politique et qui, comme beaucoup d'autres officiers généraux, ignorait le pouvoir politique... quand il n'en avait pas besoin.

b) – D'après Georges Clemenceau, encore, Foch a été, depuis le début de la guerre, le général le plus résolu à se battre de façon intelligente et à ne jamais abandonner la lutte, même si les apparences de la situation étaient résolument contraires, même dans l'extrême péril.

c) – La doctrine d'*offensive à outrance* théorisée par Foch de 1911 à 1914, dont le principe au niveau stratégique était d'attaquer partout où on le pouvait, au niveau tactique de foncer sur l'adversaire en recherchant le corps à corps, engendra de très lourdes pertes à l'armée française lorsqu'il la mit en pratique entre 1914 et décembre 1916, sans éviter les échecs.

d) – Au printemps 1918, Clemenceau préféra Foch « *le fou* » à Pétain, homme sensé et plein de raison, pour coordonner l'action des armées alliées sur le front de l'Ouest ; Foch fut nommé général en chef des armées alliées sur le front de l'Ouest le 14 avril 1918 ; le 2 mai 1918, il devint généralissime, c'est-à-dire chef suprême des armées alliées sur tout le front occidental, depuis la Mer du Nord jusqu'à l'Adriatique.

e) – Foch était non seulement maréchal de France (le 7 août 1918, sur proposition de Georges Clemenceau) mais également maréchal de Grande-Bretagne (30 juillet 1919) et Maréchal de Pologne (13 avril 1923).

f) – Le maréchal Foch a été élu en 1918 à l'Académie française (fauteuil 18) à la place du Marquis Charles-Jean-Melchior de Vogüé (1829-1916), diplomate français, historien et archéologue.

g) – Le maréchal Pétain, qui avait été élu par l'Académie française au fauteuil 18 à la place laissée vacante par la mort du maréchal Foch, dans son discours de réception prononcé le jeudi 22 janvier 1931, a comparé le maréchal Ferdinand Foch au général Napoléon Bonaparte (1769-1821) : Bonaparte cherchait d'emblée la bataille, le choc brutal et décisif ; ses nombreuses victoires répétées avaient apporté à cette doctrine une consécration éclatante ; le général Foch avait fait sien la conception absolue de la guerre du général Bonaparte et comme lui, il proclamait que l'*attaque décisive*, c'est-à-dire l'acte qui doit consommer de façon irrémédiable la défaite de l'ennemi, était l'argument suprême de la bataille. Le souvenir des échecs de 1870, attribués pour une grande part à la passivité de l'Armée française, accentuait encore la faveur de l'offensive.

Mais Pétain rappelait malicieusement en 1931 qu'à l'époque du général Bonaparte, les armées n'avaient pas assez de puissance pour arrêter la ruée de l'assaillant, contrairement à ce que l'on a pu observer près d'un siècle plus tard dans la guerre des Boers au Transvaal (1899-1902), dans la guerre russo-japonaise en Mandchourie (1905), dans les Balkans (1912-1913) et enfin en France à partir de 1914.

Foch, comme beaucoup de généraux français de son époque, refusa jusqu'en 1916 de *donner au feu* la part qui lui revenait et il condamnait la défensive, même comme procédé de manœuvre.

Sur les champs de bataille napoléoniens, où ne régnaient que des armes à faible portée, quelques centaines de mètres à peine séparaient les combattants ; l'assaut était une crise rapide dans laquelle le feu ne jouait qu'un rôle secondaire ; la volonté de vaincre, le désir instinctif d'abrégier cette épreuve, provoquaient la ruée de l'assaillant et hâtaient l'instant de la rencontre à l'arme blanche, où il recueillait le bénéfice de sa masse et de sa vitesse.

En 1914, les tranchées, le fil de fer, les armes automatiques rendirent à peu près inexpugnables les positions des défenseurs ; les mitrailleuses, les canons à tir rapide accrurent dans des proportions considérables la capacité de résistance des troupes qui, incrustées au sol et disposées de manière à déployer à chaque instant toute la puissance de leurs engins, balayaient de projectiles des zones de plus en plus profondes à travers lesquelles l'attaque ne pouvait progresser que pas à pas, au prix de très lourds sacrifices en vies humaines.

À l'époque des guerres napoléoniennes, la bataille mettait aux prises des forces limitées qui ne pouvaient être réalimentées que par les troupes présentes sur le terrain ; aussi, celui des adversaires qui avait le premier usé ses réserves était contraint de s'avouer vaincu ; après les grandes batailles de Marengo (14 juin 1800) contre les Impériaux, Austerlitz (2 décembre 1805) contre les Russes et les Autrichiens, Iéna (14 octobre 1806) contre les Prussiens, Friedland (14 juin 1807) contre les Russes ou Wagram (5 et 6 juillet 1809) contre les Autrichiens, le vaincu avait dû signer la paix.

En 1914, grâce au développement considérable des moyens de transport, les ressources nationales intégralement mobilisées purent affluer avec rapidité et renouveler de façon continue les masses armées ; le pays tout entier intervenait dans la lutte et jetait dans la balance ses hommes, sa puissance matérielle, ses forces morales ; pour qu'un succès soit définitif, il fallait empêcher cet afflux des forces et en tarir la source.

Depuis la guerre de 1914-1918, le but de la guerre est devenu la destruction, non d'une armée, mais d'une nation : il faut accepter la rançon de cette profonde transformation en adoptant une tactique prudente et méthodique, en harmonie avec les difficultés de la mise en œuvre massive du matériel.

Les alliés reprirent l'offensive le 18 juillet 1918 sur les bords de la Marne, sous l'autorité du général Foch commandant suprême des forces alliées, avec l'aide des troupes américaines du général John Pershing (1860-1948) et grâce au matériel de guerre (chars, canons, munitions) commandé en grande quantité depuis un an et enfin disponible ; le général Foch avait un plan net et complet ; l'édifice militaire allemand commença à s'effondrer.

L'attaque décisive sur le Rhin, qui était l'aboutissement de la doctrine de Foch, ne s'accomplit pas car l'armistice demandé par les Allemands fut signé à Rethondes le 11 novembre 1918, juste avant le déclenchement de l'opération qui devait détruire l'adversaire sur son sol.

Fœhn : 1 – Le *Fœhn* est un vent qui franchit les Alpes suisses ou autrichiennes en provenance d'Italie ; l'air qui était humide à basse altitude en Italie, perd son humidité par

détente et condensation, ce qui provoque des précipitations sur le versant Sud des Alpes (en Italie) ; le même air devenu sec descend ensuite par le versant Nord des Alpes et il s'échauffe par compression avant d'arriver chaud et extrêmement sec au bas des pentes en Suisse ou en Autriche.

Remarque : Le *Fæhn* est un vent anormalement chaud et extrêmement sec, au point d'être à l'origine d'incendies à la moindre étincelle.

2 – On appelle *effet de fæhn* (dans ce cas le mot *fæhn* commence par un *f* minuscule) tout phénomène similaire qui s'observe *ailleurs* qu'au pied des Alpes suisses ou autrichiennes.

Remarque : L'effet de fæhn est caractérisé par un vent chaud et extrêmement sec, qui arrive en plaine après avoir franchi une chaîne de montagnes.

Foëne (en anglais « *fish jig* ») : Instrument en fer pour harponner les poissons ; on y voit de 5 à 7 branches pointue, barbelées et armées à leurs bouts d'un dardillon.

Remarque : On emmanche la foëne à un bâton de 2 à 2,5 mètres de longueur.

Fœtus : L'animal qui est formé dans le ventre de la mère.

Remarque : Il se dit plus particulièrement de l'enfant qui est formé dans le ventre de la femme.

Foi : Synonyme de confiance.

Remarques : **a)** – Foi se prend pour l'assurance donnée de garder sa parole ou sa promesse.

b) – Foi se prend pour cette probité, cette régularité qui fait qu'un homme observe exactement ce qu'il a promis.

[Voir le mot *Probité*].

c) – On dit qu'un homme n'a *ni foi ni loi* pour dire qu'il n'a aucun sentiment de probité.

d) – Être *de mauvaise foi*, c'est nier l'évidence.

e) – Les femmes reprochent souvent aux *hommes*, surtout à leurs ex-compagnons, d'être ou d'avoir été « *radins* » (sic) égoïstes et *de mauvaise foi*.

Foi : Vertu théologique par laquelle on croit fermement les vérités révélées de la religion.

Remarques : **a)** – La foi concerne :

i) les *dogmes* que la religion propose à croire comme révélés de Dieu ;

ii) la *doctrine* de la religion.

Exemples : Un article de foi ; c'est une question de foi ; mourir pour la foi.

b) – La foi est fondée sur un ou plusieurs témoignages, sur un récit circonstancié mais subjectif ou sur les colportages successifs, plus ou moins fidèles du discours d'un témoin.

Foire : **1** – [*Populaire*] Cours de ventre ; diarrhée.

Exemples : Avoir la foire ; des fruits qui donnent la foire.

2 – [*Vulgaire*] Merde.

Remarque : [*Populaire*] « *Faire la foire* » est un synonyme vulgaire de l'autre expression vulgaire « *foutre la merde* ».

Foirer (en anglais « *to untwist one's self* ») : **1** – S'applique à un cordage commis, à une garniture ou à une fourrure dont les éléments se détordent, crèvent, glissent ou s'écartent.

2 – S'applique à un filetage endommagé et devenu inutilisable en l'état.

Exemple : Une vis foirée.

3 – [*Vulgaire*] Avoir le flux, un dévoiement, la diarrhée, le cours de ventre.

Remarque : [*Vulgaire*] Enfoiré est l'opposé d'*enculé*.

Foireux : **1** – [*Populaire*] Qui a la foire, la diarrhée, la colique.

Remarque : On dit d'une personne qui a le teint pâle, qu'elle a la mine foireuse.

[Voir le mot *Foire*].

2 – [*Vulgaire*] Synonyme de merdeux, merdique.

3 – [*Familier*] Qui échoue ou risque d'échouer.

4 – [*Appliqué à un homme*] Apeuré, poltron.

Foison : 1 – Grande quantité.

Exemple : Il y a foison de candidats pour le concours de pilotage de cette année.

2 – La locution adverbiale « à foison » signifie en grande quantité, à profusion.

Foisonnement : 1 – Le fait de foisonner.

[Voir le mot *Foisonner*].

2 – L'état qui en résulte.

3 – Augmentation de volume.

Exemple : Le foisonnement de la chaux vive.

Remarque : La mousse chimique et mécanique obtenue à partir d'eau sous pression et de liquide émulsionneur, au moyen d'un appareil mélangeur et d'une lance, peut être « à bas foisonnement » ou « à haut foisonnement ».

Foisonner : 1 – Se trouver à foison.

2 – Se développer, se multiplier en grande quantité.

3 – *Foisonner en, foisonner de*, c'est abonder en, produire un grand nombre de...

4 – Augmenter de volume.

Exemples : Le plâtre foisonne quand on le gâche ; les blancs d'œufs foisonnent quand on les bat en neige.

Folio : Feuillet d'un manuscrit, d'un registre, d'un livre dont la numérotation couvre le recto et le verso, soit les deux pages.

Remarque : En imprimerie, on appelle folio le chiffre numérotant chaque page d'un ouvrage.

Foliot : 1 – Élément d'un dispositif rotatif permettant de bloquer à intervalles réguliers la chute d'un poids, afin d'entraîner une roue dentée à vitesse régulière.

2 – La tige horizontale appelée *foliot* est fixée, en son centre, au sommet d'un arbre d'axe vertical pouvant tourner sur lui-même ; des masses suspendues sous chaque extrémité du foliot peuvent être écartées ou rapprochées de l'axe de rotation.

3 – L'arbre vertical possède deux languets pouvant s'accrocher dans les dents en haut et en bas d'une roue à échappement à denture frontale et d'axe horizontal.

4 – La roue à échappement est solidaire d'un tambour monté sur le même axe horizontal ; une corde enroulée autour de ce tambour supporte un poids.

5 – La position des masses du foliot par rapport à l'axe de rotation détermine le moment d'inertie de l'appareil mobile et donc la vitesse de descente du poids.

6 – Une roue dentée solidaire du même axe de rotation que le tambour et la roue à échappement permet d'actionner les aiguilles de l'horloge à vitesse régulière.

Remarques : **a)** – Le dispositif d'échappement à foliot et roue de rencontre a été monté dans certaines horloges mécaniques à partir de la fin du XIII^{ème} siècle.

On a conservé une horloge à foliot fabriquée en 1283 et provenant du prieuré de Dunstable en Angleterre.

b) – Le dispositif du foliot avec ses masses a été remplacé par le pendule (seconde moitié du XVII^{ème} siècle) et par l'échappement à ancre.

Folle : Sorte de nappe destinée à la pêche des grandes raies, ou à prendre des tortues.

Remarque : Les mailles de la folle ont entre 14 et 48 centimètres selon les circonstances.

Folle manœuvre (en anglais « *a bizarre order* ») : 1 – « *La folle manœuvre* » est l'expression consacrée lorsque des marins français évoquent la funeste manœuvre de l'escadre

britannique de la Méditerranée le 22 juin 1893, près de Tripoli au Liban, qui provoqua l'abordage des cuirassés britanniques « *Victoria* » et « *Camperdown* », entraînant le naufrage en 13 minutes du « *Victoria* » et la mort de 359 marins britanniques du « *Victoria* », dont le *vice-admiral sir George Tryon* (1832-1893) qui commandait l'escadre britannique de la Méditerranée et qui avait sa marque sur le « *Victoria* ».

Remarques : a) – La *Mediterranean Fleet* aux ordres de l'amiral Tryon était composée des 8 cuirassés « *HMS Victoria* » (1887), « *HMS Camperdown* » (1885), « *HMS Nile* » (1888), « *HMS Inflexible* » (1876), « *HMS Dreadnought* » (1875), « *HMS Collingwood* » (1882), « *HMS Edinburgh* » (1882), « *HMS Sans Pareil* » (1887) et des 5 croiseurs « *HMS Phaeton* » (1883), « *HMS Edgar* » (1890), « *HMS Amphion* » (1883), « *HMS Fearless* » (1886) et « *HMS Bahram* » (1889).

b) – The Royal Navy saw the Mediterranean as a vital sea route between Britain and India, under constant threat from the navies of France and Italy ; the impressive force they concentrated there to protect these sealanes made the British Mediterranean Fleet one of the most powerful in the world.

2 – Le 22 juin 1893, après avoir scindé en deux divisions les 8 cuirassés et les 3 croiseurs qu'il faisait naviguer ce jour-là pour instruction, le vice-amiral Tryon les fit marcher à 8 nœuds en deux lignes parallèles distantes de 0,6 mille ; Tryon avait pris la tête de la colonne de droite à bord du cuirassé « *HMS Victoria* » ; le contre-amiral Albert Hastings Markham (1841-1918) était à la tête de la colonne de gauche à bord du cuirassé « *HMS Camperdown* », dont le capitaine de pavillon était le capitaine de vaisseau Charles Johnstone ; les deux cuirassés de tête déplaçaient chacun environ 11 000 tonnes et avaient des caractéristiques comparables : 100 m de long, 21 m de large, 17 nœuds ; le temps était clair, la mer à peine ridée.

Remarques : a) – La première division (colonne de droite) était composée, dans l'ordre, des cuirassés « *HMS Victoria* », « *HMS Nile* », « *HMS Dreadnought* », « *HMS Inflexible* », « *HMS Collingwood* » et du croiseur « *HMS Phaeton* ».

b) – La seconde division (colonne de gauche) était composée, dans l'ordre, des cuirassés « *HMS Camperdown* », « *HMS Edinburgh* », « *HMS Sans Pareil* » et des croiseurs « *HMS Edgar* », « *HMS Amphion* ».

c) – Tryon was considered by many of his contemporaries to be a supremely competent yet radical officer ; unfortunately, he was a "viewy man", a man of theories and, when officially engaged, he was a very brusque and dictatorial man.

d) – Tryon believed that the best way to keep his crews taut and efficient was by continuous fleet evolutions.

e) – Tryon habitually avoided explaining his intentions to his subordinate officers, to accustom them to handle unpredictable situations.

f) – Tryon's specialty was the "TA" system, a new system he had developed himself by which complex manoeuvres could be handled by only a few simple signals, but which required his ships' captains to use their initiative.

g) – Before the invention of wireless, orders were signalled by signal flags (pavillons du code), semaphore (signaux à bras) and signal lamp (scott).

3 – À 15h25, après avoir prescrit à tous les bâtiments une vitesse de 8,8 nœuds, Tryon informa son chef d'État-Major, le capitaine de vaisseau Thomas Hawkins Smith et son capitaine de pavillon, le capitaine de vaisseau Maurice Archibald Bourke (1853-1900) de son intention de faire changer la route de la deuxième division (celle de gauche) par la contremarche, de 16 quarts sur tribord en conservant son ordre (c'est-à-dire de faire demi-tour sur tribord à la queue-leu-leu) et de faire changer la route de la première division (celle de droite) également

par la contremarche, de 16 quarts sur bâbord en conservant son ordre, afin que toute l'escadre fasse demi-tour.

Remarques : a) – Le diamètre du cercle de giration de chacun des deux cuirassés de tête, qui étaient équipés de deux hélices et un seul gouvernail, était supérieur à 0,3 mille ; si les deux bâtiments de tête se mettaient en giration simultanément l'un vers l'autre, ils allaient inmanquablement se retrouver en situation très rapprochée, avec un risque important de s'aborder.

b) – Le chef d'État-Major de Tryon, Thomas Hawkins Smith et son capitaine de pavillon Maurice Archibald Bourke, attirèrent l'attention de l'amiral Tryon sur la distance entre les deux colonnes (0,6 mille), trop faible à leur avis pour effectuer cette manœuvre en toute sécurité et ils lui suggérèrent de porter d'abord la distance qui les séparait à 0,8 mille (1 300 m).

c) – Après un moment d'hésitation, mais considérant que l'escadre se rapprochait dangereusement de la côte libanaise, l'amiral Tryon ordonna à 15h25 par pavillons à la seconde division de changer immédiatement sa route par la contremarche de 16 quarts sur tribord, c'est-à-dire en venant vers la première division, alors que la distance entre les colonnes était toujours de 0,6 mille ; peu de temps après avoir donné cet ordre, la première division changeait également sa route pour effectuer son demi tour sur bâbord, c'est-à-dire en venant vers la seconde division : les ordres de Tryon furent successivement : "Second division alter course in succession 16 points to starboard preserving the order of the fleet", puis plus tard : "First division alter course in succession 16 points to port preserving the order of the fleet."

4 – Après avoir pris connaissance des ordres de Tryon, le *rear-admiral Markham*, qui était à la tête de la seconde division sur le « *HMS Camperdown* », conserva son aperçu à mi-drise comme s'il doutait du bien-fondé de l'ordre ; cela contraria Tryon qui lui intima l'ordre de s'exécuter promptement : "*What are you waiting for?*"; Tryon était d'autant plus irrité du retard de la seconde division à exécuter son ordre de venir sur tribord, que la première division amorçait sa manœuvre sur bâbord, que la côte était à 5 milles droit devant et qu'il fallait s'en écarter sans tarder.

5 – Beaucoup d'officiers des différents bâtiments crurent que la seconde division serait venue rondement à l'intérieur de 16 quarts sur tribord et que la première division serait venue de 16 quarts sur bâbord, mais plus lentement et à l'extérieur, en prenant du tour sur l'avant de la seconde division qu'elle laisserait sur son bâbord.

Remarques : a) – The phrase "*preserving the order of the fleet*" would imply that on conclusion of the manoeuvre the starboard column at the start would still be the starboard at the finish ; this theory was propounded in '*The Royal Navy*' Vol VII pages 415-426.

b) – Tryon had gained a reputation as a daring and highly proficient handler of his ships.

c) – Tryon habitually avoided explaining his intentions to his subordinate officers, to accustom them to handle unpredictable situations.

d) – Lorsque Tryon ne disait pas à ses officiers ce qu'il allait faire, il pouvait concentrer son attention sur l'évolution de la situation jusqu'au moment de donner ses ordres, sans être dérangé par leurs avis contradictoires ; mais cette fois, il leur avait fait part de ses intentions avant d'ordonner la manœuvre.

e) – Il est possible que les interventions successives de son chef d'État-Major, Smith et de son capitaine de pavillon, Bourke, puis les atermoiements de son subordonné, le contre-amiral Markham perturbèrent la réflexion de l'amiral Tryon au moment où il ordonna la *folle manœuvre*, comme cela peut arriver lorsque des

personnes moyennement qualifiées émettent avec conviction des avis inappropriés voire farfelus en présence de celui qui doit gérer une situation délicate.

6 – Puisque le « *HMS Camperdown* » avait pris du retard pour venir sur tribord et que le « *HMS Victoria* » avait commencé à venir sur bâbord dès que l'ordre lui en avait été donné, il était écrit que les deux bâtiments se retrouveraient rapidement en situation très rapprochée.

Remarque : Il n'est pas facile, lorsque deux bâtiments sont en évolution loin de tout repère à terre, de prévoir précisément l'évolution future de la situation.

7 – Lorsqu'il devint évident que les deux cuirassés ne pourraient éviter de se retrouver en situation très rapprochée en utilisant seulement la barre et en gardant leurs machines en avant, ils renversèrent tous les deux la vapeur pour tenter de casser leur erre.

Remarques : **a)** – Le commandant Bourke du « *HMS Victoria* » demanda trois fois l'autorisation de mettre ses machines en arrière pour éviter l'abordage avant que l'amiral Tryon ne l'autorise à le faire ; à ce moment-là, Tryon ordonna à Markham par signaux optiques : "*Go astern! Go astern!*", c'est-à-dire « *fais en arrière !* ».

b) – Les cinq bâtiments de la première division qui suivaient le « *HMS Victoria* » continuèrent à venir sur bâbord, mais les cinq bâtiments de la seconde division qui suivaient le « *HMS Camperdown* » choisirent de s'écarter en venant sur bâbord.

c) – Le « *HMS Nile* », commandé par la capitaine de vaisseau Gerald Noel et qui naviguait dans les eaux du « *HMS Victoria* » réussit à l'éviter de justesse, passant à moins de 50 yards (45 m) de lui.

8 – L'éperon du « *HMS Camperdown* » pénétra d'environ 9 pieds (2,7 m) dans la carène du « *HMS Victoria* » à 65 pieds (20 m) de l'étrave, à tribord, juste en avant d'une cloison étanche et à environ 12 pieds (3,7 m) sous la flottaison avec un angle d'environ 80°.

9 – Les deux bâtiments avaient gardé leurs machines en arrière après l'abordage ; lorsque le « *HMS Camperdown* » se dégaugea, il laissa une brèche béante d'environ 100 pieds carrés (près de 10 mètres carrés) sous la flottaison dans la coque du « *HMS Victoria* ».

10 – L'amiral Tryon n'imaginait pas encore que son bâtiment courait un risque majeur et il projeta d'aller l'échouer sur la côte libanaise qui était toute proche pour prendre les premières mesures de sauvegarde ; malheureusement, la proue du « *HMS Victoria* » s'enfonça rapidement dans l'eau et le bâtiment prit une forte gîte sur tribord ; 5 minutes après l'abordage, l'étrave du « *HMS Victoria* » était environ 15 pieds (4,6 m) sous l'eau.

Remarques : **a)** – C'était un jeudi, le jour de la semaine où les membres des Équipages de la Royal Navy qui n'étaient pas de quart étaient traditionnellement laissés au repos ; il faisait très chaud en ce début d'été et toutes les portes étanches étaient restées ouvertes ; l'eau envahit le navire avant que les portes étanches ne puissent être fermées ; la manœuvre de chaque porte étanche prend à chaque fois entre 3 et 5 minutes.

b) – L'équipe de sécurité chargée de poser un paillet pour tenter de ralentir l'entrée de l'eau de mer dans le bâtiment avait les pieds sous l'eau lorsqu'elle arriva sur le pont au-dessus de la brèche et elle a dû renoncer en raison de la gîte importante et de la forte assiette négative qui s'accroissait.

c) – D'une manière analogue, lorsque les « *HMS Yarmouth* » et « *HMS Sheffield* » furent attaqués par deux avions « *Super-Étendard* » argentins, le 4 mai 1982, pendant la guerre des Malouines, L'Équipage du « *HMS Yarmouth* » était aux postes de combat, mais pas celui du « *HMS Sheffield* » ; le « *HMS*

Yarmouth » envoya des leurres au-devant du missile AM39 qui lui était destiné, ce qui suffit à le faire plonger dans la mer sans atteindre son but ; mais le missile qui était destiné au « *HMS Sheffield* » pénétra dans un compartiment névralgique ce qui, avec beaucoup de chance, entraîna la perte totale de la frégate anglaise qui dû être coulée au canon le 10 mai 1982 lorsqu'il apparut qu'il n'était pas possible d'éteindre l'incendie qui dévorait le métal des ponts et des superstructures.

11 – Le cuirassé « *HMS Victoria* » coula l'avant en premier le 22 juin 1893, exactement 13 minutes après avoir été abordé par le « *HMS Camperdown* », ses hélices hors de l'eau encore en rotation sans que les mécaniciens de quart dans les chaufferies ou dans les machines n'aient reçu l'ordre de remonter.

Remarques : a) – Les canots des autres bâtiments de l'escadre, qui s'étaient approchés des lieux de l'abordage pour porter assistance aux éventuels naufragés, avaient été renvoyés par l'amiral Tryon ; Tryon fut très long à prendre la mesure du péril qui menaçait le « *HMS Victoria* ».

b) – Si 357 marins du « *HMS Victoria* » purent être sauvés, 358 autres périrent, plus le *vice-admiral George Tryon*, 61 ans, qui se laissa volontairement emporter, debout sur le toit de la chambre à cartes, lorsque le « *HMS Victoria* » sombra.

c) – 173 blessés furent pris en charge par les croiseurs « *HMS Edgar* » et « *HMS Phaeton* » pour être débarqués et soignés à Malte.

d) – Le commandant en second du « *HMS Victoria* », le *commander* (capitaine de frégate) John Rushworth Jellicoe (1859-1935) eut la vie sauve ; au moment de l'abordage, il était au lit avec une très forte fièvre, victime de la dysenterie.

e) – John Rushworth Jellicoe commandait la *Grand Fleet* (24 cuirassés de type Dreadnought et 3 croiseurs de bataille) au début de la Première Guerre Mondiale ; il dirigeait la flotte britannique à bord du « *HMS Iron Duke* », lors de la bataille du Jutland (31 mai 1916), qui fut un semi-échec pour une Royal Navy pourtant très supérieure à la marine impériale allemande en nombre de bâtiments et en tonnage ; l'*admiral of the fleet sir John Jellicoe* devint *First Sea Lord* le 30 novembre 1916, mais il démissionna le 24 décembre 1917, en désaccord avec le gouvernement sur le système des convois en Atlantique destiné à contrer les attaques des sous-marins allemands ; il fut Gouverneur Général de la Nouvelle-Zélande de 1920 à 1924.

f) – Le « *HMS Victoria* » aurait été sauvé, le 22 juin 1893, si ses portes étanches avaient été fermées à temps.

g) – Plusieurs témoins rapportèrent qu'après l'abordage, l'amiral Tryon déclara "*It is entirely my doing, entirely my fault*".

h) – L'épave du cuirassé « *HMS Victoria* » a été découverte le 22 août 2004 à 460 pieds (140 m) de profondeur par le plongeur austro-libanais Christian Francis et par le plongeur britannique Mark Ellyatt ; l'épave est piquée verticalement dans le fond de la mer, l'étrave enfoncée d'environ trente mètres dans la vase.

Folles (Années –) : Voir l'expression *Années folles*.

Foncé : 1 – On dit une *couleur foncée* pour dire une couleur fort chargée.

Exemples : Bleu foncé ; violet foncé ; émeraude d'un vert foncé.

2 – [*Familier*] Riche, qui a un grand fonds d'argent.

Exemple : Un homme bien foncé.

3 – On dit aussi d'un homme particulièrement habile dans une science, dans une matière qu'il y est bien foncé.

Foncer : 1 – Fondre, attaquer impétueusement.

Exemple : Nous fonçâmes sur l'ennemi.

2 – Mettre un fond à un tonneau, à une cuve, à un moule à pâtisserie, etc.

Exemple : Foncer un cercle à tarte avec de la pâte brisée.

Foncet : [Vieilli] Sorte de grand bateau de rivière.

Remarque : Ildécision^o 12350/SGA/DPMA/SHD/DAT du y en a eu qui avaient une longueur de 27 toises (53 mètres).

Foncier : **1** – Qui constitue un bien-fonds.

Exemple : Biens fonciers.

[Voir le mot *Bien-fonds*].

2 – Qui possède un bien-fonds ou des biens-fonds.

Exemple : Seigneur foncier.

3 – Qui provient d'un bien-fonds, de biens-fonds.

Exemple : Revenus fonciers.

4 – Qui frappe un bien-fonds, des bien-fonds.

Exemples : Impôt foncier; charges, taxes foncières.

Foncier : [En parlant d'une personne] Qui appartient au fond du caractère.

Exemples : Bonté foncière ; méchanceté foncière.

Fonction : [En mathématiques] Relation entre deux quantités variables telle que, à chaque valeur de l'une d'elles (dite *variable indépendante*) cette relation fait correspondre une ou quelquefois plusieurs valeurs bien définies de l'autre variable (dite *variable dépendante* ou **fonction de la variable indépendante**).

Remarques : **a)** – Quand la variable indépendante varie et prend toutes les valeurs possibles dans le domaine des nombres dits *réels* correspondant aux différents points d'une droite ou axe, la *fonction* varie de manière plus ou moins compliquée et peut se représenter en portant les variations de la fonction sur un axe perpendiculaire au premier, par un diagramme ou courbe qui figure tout l'ensemble de la fonction.

b) – Les fonctions les plus simples, ou fonctions algébriques, sont définies par des équations où les deux variables interviennent par l'intermédiaire des opérations de l'algèbre (addition, multiplication, élévation à une puissance quelconque) ou des opérations inverses (soustraction, division, extraction de racines) et des combinaisons quelconques de ces opérations.

c) – Sous les noms de sinus, cosinus, etc., la *trigonométrie* a introduit de nouvelles fonctions d'un angle variable.

d) – La relation entre un nombre et son *logarithme* a introduit, suivant que l'on choisit l'un ou l'autre comme variable indépendante, deux nouvelles fonctions, la logarithmique et l'exponentielle, dites inverses l'une de l'autre.

f) – Les relations trigonométriques ou logarithmiques ne sont pas des fonctions algébriques : aucune expression algébrique ne peut représenter la relation entre un angle et son sinus, ou entre un nombre et son logarithme ; aucun nombre fini d'opérations de l'algèbre ne permet de les engendrer ou de les calculer, directement ou indirectement ; ces fonctions dépassent ou transcendent les possibilités d'expression de l'algèbre, et c'est pour cette raison qu'on les appelle *fonctions transcendantes*.

[Voir l'expression *Transcendante (Fonction –)*].

Fonction d'état : Une fonction d'état est une fonction de grandeurs appelées variables d'état, qui définissent l'état d'équilibre d'un système thermodynamique.

Fonctionnaire public : Celui qui exerce, dans un État, une ou plusieurs fonctions publiques.

Remarque : On dit aussi, en abrégé, *fonctionnaire*.

Fond : **1** – La partie la plus basse d'une chose creuse.

Remarque : On appelle *fond de cale* la partie la plus basse de l'intérieur d'un navire, contenue entre l'escarlingue et le premier pont.

2 – (En anglais « **ground** ») Superficie de la Terre au-dessous du niveau de la

mer.

Remarques : a) – On dit que le *fond* est de bonne tenue lorsqu'il est plat, uni, et qu'il est formé d'un mélange dans lequel entrent principalement du sable et de la vase ; un *fond de bonne tenue* doit être assez compact pour retenir les pattes d'une ancre lorsque la chaîne d'un navire mouillé fait effort dessus.

b) – On dit « *donner fond* » pour dire mouiller l'ancre.

c) – On dit « *couler à fond* » pour dire faire aller un navire au fond de la mer.

3 – Par le mot « *fond* » on entend encore la profondeur de la mer au lieu dont on parle.

Remarque : Lorsque la sonde est trop courte pour toucher le fond de la mer, ou si le sondeur ne permet pas de connaître la hauteur d'eau parce que la mer est trop profonde, on dit que l'on n'a pas trouvé le *fond*.

[Voir les expressions *Haut-fond* et *Bas fond*].

4 – On appelle *fond* la partie inférieure de la coque du navire.

Remarques : a) – Les *petits fonds* sont les parties du navire qui se situent tout en bas, juste au-dessus du fond.

b) – On appelle *double-fonds* l'ensemble des capacités qui se situent juste au-dessus du fond du navire, sans interruption de l'avant à l'arrière et qui forment comme une double coque : capacités à eau douce, capacités à combustible pour les chaudières ou les moteurs, capacités à huile pour le graissage de la machine ou capacités à eau de mer employées pour lester le navire.

5 – On appelle *fond* les laizes du milieu d'une voile carrée.

Remarque : Une voile dont les laizes du milieu sont déchirées est dite défoncée.

6 – On appelle *fond* la partie inférieure des voiles.

Remarques : a) – On nomme *ralingue de fond* la ralingue de bordure des voiles carrées.

b) – Les cargues qui sont fixées sur cette ralingue s'appellent *cargue-fonds* et, par abréviation, *fonds* ; ainsi on dit : « *pesez les fonds de grand voile* ».

c) – On appelle également *bordure*, la partie inférieure de la voile.

Fondamentalisme : Courant religieux qui n'admet que le sens littéral des Écritures révélées et qui rejette la plupart des interprétations historiques des docteurs de la foi.

Remarques : a) – Le fondamentalisme chrétien a pris sa source dans des mouvements protestants américains pendant la Première Guerre Mondiale.

[Voir le mot *Radicalisme*].

b) – Le fondamentalisme s'oppose d'une part au conservatisme et d'autre part au fanatisme.

[Voir le mot *Fanatisme*].

c) – Les fondamentalistes se basent sur une connaissance approfondie de la langue dans laquelle ont été écrits les livres saints pour accepter ou pour rejeter en connaissance de cause les traductions et les interprétations que proposent tel ou tel traducteurs.

Fondation de Rome : La fondation de Rome a servi jadis de base au décompte des années.

Remarque : L'année de la fondation de Rome correspond à l'année 753 avant J.-C.

Fonds de limitation de la responsabilité : **1** – Un *fonds de limitation* de la responsabilité est un dépôt de garantie constitué auprès d'un tribunal ou d'une autorité compétente, d'un montant au moins égal à celui de la limite de responsabilité pour un événement susceptible d'engager la responsabilité de celui qui a choisi de constituer ce fonds.

2 – Dès que le fonds de limitation a été constitué, un navire saisi après un

événement de mer à la demande de ses créanciers peut faire l'objet d'une *mainlevée* ordonnée par le tribunal.

Fonte : Opération de transformation d'un solide en liquide, habituellement par élévation de température à pression constante.

Exemple : La fonte des glaces du fleuve Saint-Laurent vers la fin mars.

Remarque : On dit également *fusion*.

Fonte : **1** – La fonte usuelle est un alliage de fer et de carbone qui contient entre de 2,5 et 4,5 p.100 de carbone.

Remarques : **a)** – La fonte est cassante, contrairement à l'acier qui est ductile.

b) – L'acier est un alliage de fer et de carbone renfermant *au maximum* 2 p.100 de carbone.

2 – La **fonte noire** contient 3,77 pour 100 de carbone, 2,77 pour 100 de silicium, 1,30 pour 100 de molybdène et 0,80 pour 100 de plomb.

3 – La **fonte blanche** contient 2,58 pour 100 de carbone, 0,70 pour 100 de silicium et 0,10 pour 100 de molybdène.

Remarques : **a)** – La fonte blanche a une cassure lamelleuse, fibreuse ou grenue ; elle est très cassante.

b) – La fonte blanche est résistante aux outils ; elle est peu élastique.

c) – La fonte blanche fond à 1130°C.

d) – La fonte blanche est une bonne *fonte d'affinage*.

4 – La **fonte grise** contient 3,30 pour 100 de carbone, 1,20 pour 100 de silicium, 0,28 pour 100 de molybdène et 0,59 pour 100 de plomb.

Remarques : **a)** – La fonte grise a une cassure écailleuse et un grain d'autant plus fin que la couleur s'éclaircit.

b) – La fonte grise est douce à la lime ; elle est peu élastique.

c) – La fonte grise fond vers 1220°C.

d) – La fonte grise doit sa couleur au carbone qu'elle contient à l'état de graphite.

e) – La fonte grise contient une assez grande proportion de silicium, une faible quantité de soufre, de phosphore ou d'arsenic, et des traces de titane.

f) – La fonte grise est surtout employée comme *fonte de moulage*.

5 – La **fonte traitée** est un mélange de fonte blanche et de fonte grise.

6 – **Additifs** mélangés à la fonte :

i) Le **silicium** accroît la formation de graphite en remplacement du carbone combiné et surtout du carbone de trempe qu'il détruit parfois complètement.

Remarques : **a)** – Le silicium diminue la résistance aux effets dynamiques ainsi qu'aux effets statiques de flexion ou de compression

b) – Il n'existe pas de fonte grise ayant une teneur en silicium inférieure à 1 pour 100.

c) – Pour être certain de transformer de la fonte blanche en fonte grise, il suffit de compléter la teneur en silicium pour atteindre 2 pour 100.

d) – Les fontes riches en silicium s'affinent difficilement.

ii) Le **soufre** diminue la fluidité des fontes, les rend souffleuses, cassantes mais davantage fusibles.

Remarques : **a)** – Le soufre empêche la transformation du graphite pendant la solidification.

b) – Le soufre a tendance à rendre les fontes blanches.

iii) Le **manganèse** élève le point de saturation du fer pour le carbone ; il maintient le carbone à l'état de carbone combiné (carbone de trempe et carbone de carbures).

Remarque : La présence de manganèse dans la fonte permet de fabriquer certains aciers spéciaux très recherchés.

v) Le cuivre augmente la dureté des fontes.

vi) L'arsenic augmente la dureté des fontes.

vi) Le phosphore rend la fonte plus fusible.

Remarque : En grande quantité, le phosphore rend la fonte cassante.

6 – Défauts des fontes :

i) Les *soufflures* sont des petites cavités à l'intérieur des pièces moulées.

Remarque : Les *soufflures* sont dues à des bulles de gaz (azote, hydrogène, etc.) qui se forment quand on coule les pièces dans du sable trop humide ou trop serré, ou quand le fonte est trop pâteuse.

ii) Les *piqûres* sont des petites soufflures en surface et en grand nombre.

iii) Les *retirures* sont des arrachements produits par un très grand retrait, si la fonte était trop liquide, ou dans le cas où des sections de la pièce à couler sont trop différentes.

iv) On appelle *dartres* les parties rugueuses qui font saillie à la surface de la pièce en raison d'impuretés dans la fonte en fusion.

v) Des *bosses* se produisent quand le sable de moulage n'est pas assez tassé.

vi) On appelle *gouttes froides* des gouttelettes qui se sont solidifiées avant la masse de la fonte, formées par l'éclaboussement du métal fondu versé dans la lingotière et qui se sont fixées sur les parois de la lingotière.

Fonteneau (Jean –) : Voir *Alphonse de Saintonge*.

Fontenier : 1 – [*Vieilli*] Celui qui a la charge de conduire et de faire aller les fontaines, de les entretenir, et de les faire jouer.

2 – Celui qui, dans les ports, est chargé d'effectuer les branchements de terre pour approvisionner les navires en eau douce (en anglais « *water man* »)

For : L'expression « *for intérieur* » est utilisée pour désigner une conviction profonde, un jugement personnel ; on dit « *en son for intérieur* ».

Remarque : Le verbe latin *fāri* signifie « *prédire* » ; la forme (inusitée en latin classique) « *for* » est la première personne de l'indicatif présent : « *je prédis* ».

Forain (en anglais « *open* ») : **1** – Qui est de dehors.

Remarques : **a)** – La *rade foraine* est celle qui est *hors du port* ; elle est souvent ouverte, dépourvue d'abris suffisants contre les vents et la lame du large et dans ce cas, les navires au mouillage n'y trouvent pas assez de sûreté en cas de mauvais temps.

[Voir le mot *Port*].

b) – L'expression *rade foraine* est issue du vocabulaire des marins du Levant (Mer Méditerranée).

c) – En provençal « *en foro* » signifie *en dehors de*.

d) – L'adjectif *forain* (*foraine* au féminin) s'applique à ce qui est à *l'extérieur*.

e) – L'adverbe latin *fōrās* signifie « *dehors* » avec idée de mouvement, ou encore « *à la porte* » ; l'expression latine *fōrās cīvītātem* signifie « *hors de la ville* ».

2 – *Forain* est synonyme de « *étranger* ».

Exemple : Marchand *forain*.

Remarques : **a)** – Le *forain* est quelqu'un qui n'a pas son domicile dans le lieu où sont ses biens.

b) – Le mot français *forain* et le mot anglais *foreign* qui signifie *étranger* sont tirés de la même racine latine *fōrās* (qui signifie « *dehors* »).

3 – [*Autrefois*] On qualifiait jadis de *forain* le droit d'impôt et de péage qu'on

prenait sur les marchandises qui entraient dans le Royaume, ou qui en sortaient.
Exemple : Commis aux traites foraines.

Foran : 1 – On appelle *forans* les mâtereaux dont on entoure un bâtiment sur cale afin d'y établir des planchers pour les besoins de la construction.

2 – On appelle *forans* les sapins de France qui arrivent à l'état de bois ronds.

Forban (en anglais « *pirate* ») : 1 – Synonyme de *pirate* ou d'écumeur des mers.

2 – Le *forban* est une sorte de corsaire sans commission, sans lettre de marque et qui n'a point de parti ; il peut attaquer des amis comme des ennemis en temps de guerre, ou de paisibles navires en temps de paix comme en temps de guerre.

Remarques : a) – Le mot *forban* est tiré des mots latins *fōris* qui signifie *dehors* et « *bannum* » (qui signifie *loi publiée et applicable*) ; l'origine incertaine du mot *forban* pourrait être « *qui se conduit en dehors des lois* » ou encore « *qui est banni et chassé hors de l'État* ».

b) – Les forbans en temps de paix sont souvent d'anciens corsaires qui avaient une commission de leur souverain pendant une guerre juste, et qui ne peuvent se résoudre à retourner au travail lorsque la paix est revenue.

c) – On donne aussi le nom de *forbans* (en anglais « *pirates'ships* ») aux bateaux sur lesquels les pirates naviguent.

Forçat : 1 – Malfaiteur que la justice avait condamné à des travaux auxquels il ne pouvait se soustraire (il était condamné aux *travaux forcés*).

2 – Un forçat libéré était un *ancien forçat* qui avait terminé sa peine.

3 – Jadis, le forçat subissait sa peine sur les galères comme rameur (il y avait entre 100 et 200 rameurs attachés aux bancs sur une galère, l'ensemble composant la *chiourme*).

Remarque : Au temps des galères, tout forçat qui avait limé ou commencé à limer sa chaîne était condamné à la bastonnade sur la coursière.

4 – Naguère, il était déporté dans un bagne (le bagne français a d'abord été situé dans l'Île des Pins, en Nouvelle-Calédonie ; puis il a été transféré à Cayenne, en Guyane).

Force : 1 – [*Mécanique classique*] Appellation de la cause quelconque d'une modification du déplacements ou de l'absence de déplacement d'un corps pesant.

Remarques : a) – L'Anglais Newton a théorisé les effets des forces ; il en est resté les *trois principes* de la dynamique.

b) – L'unité de force est le *newton* (symbole N).

[Voir le mot *Newton*].

2 – D'une manière générale, on entend par *force* tout ce qui peut provoquer une accélération à un corps pesant.

Remarques : a) – On appelle *inertie* la propriété que possède un corps (non contraint) de s'opposer à tout changement de son mouvement lorsqu'on lui applique une force.

b) – Il est hardi d'utiliser l'oxymore « *force d'inertie* » car les deux termes *force* et *inertie* sont contradictoires.

c) – On admet que la *masse inerte* qui caractérise l'inertie d'un corps est équivalente à la *masse pesante* qui caractérise le poids du même corps ; c'est un postulat de la théorie de la relativité qui n'a jamais été pris en défaut.

Forcé : 1 – Une bourrasque, un coup de vent sont quelquefois appelés un *temps forcé*, un *vent forcé* (en anglais « *hard* », « *strong* »).

2 – Un *mât forcé*, une *vergue forcée* (en anglais « *wrung* », « *sprung* ») sont ceux qu'un grand effort a fait ployer et qui en conservent une courbure ou un arc.

Force centrale: Force dont la direction est la droite passant par les centres de deux objets en interaction.

Remarque : C'est le cas de la force de gravitation entre deux masses.

Force de traction au crochet : Effort de traction exercé par un remorqueur sur sa remorque, à un instant donné, au cours d'une opération de remorquage.

[Voir l'expression].

Force de traction au point fixe (en anglais « *bollard pull* ») : Effort de traction maximum pouvant être exercé, par un remorqueur donné, sur une remorque capelée à un duc d'Albe ou à un bollard du quai.

Force du vent : Caractéristique du vent exprimée en vitesse (nœuds, kilomètres à l'heure, mètres par seconde) ou en degrés dans l'échelle de Beaufort (de 0 à 12).

Remarque : La force du vent exprimée par l'échelle de Beaufort tient compte des rafales éventuelles ; la force du vent caractérise la vitesse moyenne du vent observé dans un espace de 10 minutes.

[Voir l'expression *Échelle de Beaufort*].

Force extérieure appliquée au navire : Une force extérieure appliquée au navire est une force exercée par des objets extérieurs au navire.

Exemples : Le poids du navire est une force extérieure appliquée au navire par l'attraction gravitationnelle de la Terre.

Remarque : La distinction entre *forces intérieures* et *forces extérieures* présuppose qu'on ait défini le système dynamique auquel on s'intéresse.

Exemple : La poussée exercée par un remorqueur sur la coque du navire est une force extérieure au système « *navire* » ; mais c'est une force intérieure au système « *navire + remorqueur* ».

Force majeure : 1 – On appelle « *force majeure* » une circonstance exceptionnelle et irrésistible, étrangère à la personne de celui qui l'éprouve et qui a eu pour conséquence de l'empêcher d'exécuter ses obligations.

Remarque : Le mot latin *mājōr* est le comparatif de *magnus* (grand) et signifie donc « *plus grand* ».

2 – La *force majeure* est l'une des causes d'exonération de la responsabilité du transporteur maritime vis-à-vis des propriétaires des marchandises transportées.

Remarque : Les *neuf causes* d'exonération de responsabilité du transporteur de marchandises par mer sont :

- i)** la force majeure ;
- ii)** le fait du prince ;
- iii)** l'incendie ;
- iv)** la baraterie ;
- v)** la faute nautique ;
- vi)** la grève ou le lock-out ;
- vii)** l'acte de guerre ou d'hostilité ;
- viii)** le vice caché ;
- ix)** l'acte d'assistance, de sauvetage ou de tentative de sauvetage de vies ou de biens.

Force navale (en anglais « *fleet* », « *navy* ») : On entend par cette expression une réunion indéterminée de bâtiments de guerre naviguant ou destinés à naviguer ensemble, mais cependant moindres en nombre que ceux d'une armée navale.

Forcené : Celui à qui un accès de folie, une forte émotion a fait perdre la raison, qui souvent est devenu très violent et en tout cas imprévisible.

Remarque : L'étymologie populaire associe le terme « *forcené* » à « *force* », alors

qu'il est composé à l'aide des mots d'ancien français *fors* qui signifie « *hors de* » et *sens* qui signifie « *raison* », ce qui donne pour forcené : « *hors de raison* ».

Forcer (en anglais « *to stretch* ») : **1** – Agir avec force sur un objet, sur une manœuvre.

Exemples : Forcer une porte ; faire forcer une amarre.

2 – Supporter un très gros effort.

Remarque : Un mât, une vergue, une pièce de bois ou de fer forcent quand ils supportent un trop grand effort et que leur forme ou leur direction en est altérée.

3 – On dit que le vent *force* quand il augmente de vitesse.

Remarque : Dans ce cas, on dit aussi que le vent *fraîchit*.

Forcer de voiles : Forcer de voiles, c'est déployer et établir plus de voiles qu'on en portait, ou en mettre dehors autant qu'on le peut.

Forces aérodynamiques : Forces générées par la vitesse relative de l'air sur un objet solide.

Forces hydrodynamiques : Forces générées par la vitesse relative de l'eau sur un objet solide.

Force vive : Ancienne appellation de l'*énergie cinétique*.

Remarque : La marquise française Émilie du Châtelet (1706-1749) a démontré expérimentalement la théorie de Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) selon laquelle la force vive est proportionnelle à la masse et au carré de la vitesse.

Forclore : Exclure.

Remarque : Il n'est en usage qu'en termes de justice où il signifie *exclure de faire quelque acte* ou quelque production en justice parce que le temps déterminé en est passé.

Exemples : Il s'est laissé forclore ; il a été forclos.

Forclusion : Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps.

Exemples : Il a été jugé par forclusion ; les délais sont expirés, la forclusion est acquise.

Forer : Percer.

Remarque : Forer un canon, c'est en réaliser l'âme.

Forerie : [*Vieilli*] Installation permettant de forer les bouches à feu (canons, mortiers) coulées pleines.

Remarque : Les foreries hydrauliques étaient actionnées par des moulins fonctionnant grâce aux marées dans un estuaire ou avec le courant d'une rivière ; les foreries pouvaient également être entraînées par des manèges d'animaux, puis par des machines à vapeur.

Foret : **1** – Mèche employée pour forer des trous dans le bois, dans le métal, etc., en lui communiquant un mouvement de rotation.

2 – Petit instrument de fer avec lequel on perce un tonneau.

Forêt : Grande étendue de terrain couvert de bois.

Forfait : **1** – Crime énorme, atroce.

2 – Forfait se dit aussi d'un trafic, d'un marché par lequel un homme s'oblige de faire une chose pour un certain prix, à perte ou à gain.

Exemples : Faire un forfait avec un architecte pour un bâtiment ; prendre à forfait ; traiter à forfait.

Forfaiture : **1** – Prévarication.

[Voir le mot *Prévarication*].

Remarque : On ne peut destituer un magistrat que pour forfaiture.

2 – [*Vieilli*] Violation du serment de foi et d'hommage prêté par un vassal à son suzerain.

Remarque : La forfaiture entraînait la la confiscation du fief par le suzerain.

3 – [*Par extension*] Manquement grave à la parole donnée, à son devoir.

4 – [*Par extension*] Trahison de la confiance d'autrui.

Forfanterie : Hâblerie, charlatanerie.

Forfusco : Acronyme de « *Force maritime des fusiliers-marins et des commandos* ».

Forge [*en informatique*] : **1** – Site généraliste d'hébergement de projets collaboratifs.

Remarques : **a)** – L'objectif premier d'une forge est de permettre à plusieurs développeurs de participer simultanément à l'écriture et à la gestion d'un programme informatique, d'un fonds documentaire, d'un texte de loi, d'une base de données, d'une liste ou d'un forum de discussion, d'une planification de tâches, etc., souvent via un réseau local ou via le réseau des réseaux interconnectés (en anglais « *the Internet* »).

b) – La plupart des forges permettent à des personnes dispersées sur un territoire, de coopérer efficacement à un projet littéraire ou artistique.

c) – *GitHub* est une forge en logiciel propriétaire (propriété de Microsoft) ; *GitLab*, *Trac*, *Gogs* sont des forges en logiciel libre.

[Voir le mot *Git*].

2 – Système collaboratif d'écriture, de développement et de gestion de texte.

Forge : **1** – Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine et où on le met en barre.

Exemples : Maître de forge ; faire un feu de forge.

2 – Le fourneau où l'on chauffe le fer ou les autres métaux et l'enclume où on les bat.

Exemples : La forge d'un serrurier ; la forge d'un orfèvre.

Forgeage : Action de forger le métal.

[Voir l'expression *Tchernoff (Diagramme de –)*].

Forger : **1** – Donner la forme au fer (ou à un autre métal) par le moyen du feu et du marteau.

Exemples : Forger une barre de fer ; forger un fer à cheval ; forger des assiettes d'argent, des cuillers, des fourchettes, des lames de couteau.

2 – [*Au figuré*] Inventer, supposer, controuver.

Exemples : Forger une histoire ; forger des mots ; il a forgé une fable qu'il voulait nous débiter comme une vérité.

Remarques : **a)** – On dit « *se forger des chimères* » pour dire s'imaginer des choses sans fondement, avoir des visions, des illusions, des hallucinations.

b) – On dit « *se forger des monstres pour les combattre* » pour dire faire apparaître des difficultés :

i) soit de bonne foi, par crainte ou par faiblesse d'esprit,

ii) soit à dessein, pour faire paraître son esprit en les surmontant.

Fork : [*Informatique*] Mot anglais signifiant *branche*, *embranchement* en parlant d'un logiciel en cours de développement.

Remarques : **a)** – Une branche contient une partie du code d'un projet informatique en cours de développement.

b) – Les *branches* sont utilisées pour progresser dans une partie du projet sans modifier les autres parties.

c) – A *fork* is a copy of a repository.

d) – Forking a repository allows you to freely experiment with changes without affecting the original project.

Format : **1** – Dimension caractéristique d'un imprimé, déterminée par le nombre de feuillets obtenus à partir de chaque feuille standard de papier.

Exemples : Format *in-plano* dans lequel la feuille n'est pas pliée ; format *in-folio* dans lequel la feuille n'est pliée qu'une fois et n'a que deux feuillets ; format *in-quarto* dans lequel la feuille a quatre feuillets obtenus au moyen de deux pliures ;

format *in-octavo* dans lequel la feuille a huit feuillets obtenus au moyen de trois pliures.

Remarques : a) – Le format A4 (21 cm × 29,7 cm) est particulièrement courant en France et en Europe ; notons que $21 \text{ cm} \times \sqrt{2} = 29,7 \text{ cm}$.

b) – On obtient le format A3 en plaçant côte à côte deux A4 avec un grand côté en commun ; le rectangle obtenu est semblable au rectangle de format A4.

c) – On passe du format A0 au format A1, du A1 au A2 et ainsi de suite, en pliant à chaque fois la feuille en deux par un pli perpendiculaire au précédent. La forme du rectangle est la même à chaque fois et son aire est divisée par deux.

Exemple : A titre d'exemple, $2^4 = 16$ pages A4, ont environ l'aire d'une page A0, (c'est-à-dire une aire totale de 1 m^2).

2 – [*Par extension*] Dimension caractéristique d'un livre en hauteur et en largeur, indépendamment du nombre de pliures de chaque feuille.

i) Le format *in-folio* se dit d'un livre dont la hauteur est au moins égale à 35 cm ;

ii) le format *in-octavo* se dit d'un livre dont la hauteur est situé entre 20 et 25 cm ;

iii) le format *de poche* se dit d'un livre dont la hauteur est d'environ 18 cm et la largeur d'environ 12 cm ;

iv) le format *standard* se dit d'un livre dont la hauteur est d'environ 18 cm et la largeur d'environ 14,8 cm ;

v) le format *carré* se dit d'un livre dont la hauteur et la largeur sont l'une et l'autre d'environ 17 cm.

Remarque : Un livre est un ensemble de cahiers liés les uns aux autres ; chaque cahier est composé de feuillets obtenus par le pliage de feuilles de papier ; le format est fonction du nombre de plis donnés à la feuille.

3 – Il est possible que plusieurs ouvrages au même *format* soient de tailles différentes en centimètres, parce qu'il n'existe pas un format unique de feuilles de papier.

Remarques : a) – Les formats des feuilles de papier avant la normalisation actuelle étaient très nombreux : *Grand-Aigle* – *Demi-Aigle* – *Quart d'Aigle* – *Grand-Soleil* – *Soleil* – *Grand-Colombier* – *Colombier* – *Grand-Jésus* – *Jésus* – *Petit-Jésus* – *Raisin* – *Carré* – *Royal* – *Cavalier* – *Grande-Licorne* – *Lombard* – etc.

b) – Les principaux formats traditionnels étaient Colombier (84 x 61 cm) ; Jésus (70 x 54 cm) ; Raisin (64 x 49 cm) ; Carré (44 x 28 cm).

c) – Jusqu'à l'adoption des cartes internationales, les cartes marines de grandes dimensions étaient publiées dans le format Grand Aigle (75 x 106 cm).

4 – Les *formats normalisés actuels* sont basés sur une feuille A0 de superficie égale à 1 m^2 avec un rapport de la longueur sur la largeur égal à $\sqrt{2} = 1,414$.

Remarques : a) – Le passage d'un format au format inférieur est obtenu par pliage de la feuille dans son plus grand côté en deux parties égales :

$$A0 = 84,1 \times 118,9 \text{ cm} \quad (1 \text{ m}^2)$$

$$A1 = 59,4 \times 84,1 \text{ cm} \quad (1/2 \text{ m}^2)$$

$$A2 = 42 \times 59,4 \text{ cm} \quad (1/4 \text{ m}^2)$$

$$A3 = 29,7 \times 42 \text{ cm} \quad (1/8 \text{ m}^2)$$

$$A4 = 21 \times 29,7 \text{ cm} \quad (1/16 \text{ m}^2)$$

b) – Une feuille de papier qui ne figure pas parmi les formats en usage actuellement est appelée de format *bâtard*.

c) – Si la hauteur est inférieure à la largeur, on parle de format *à l'italienne* ou de format *oblong*.

Formater : Soumettre un support de mémoire informatique à un programme de préparation pour lui donner un format utilisable par l'ordinateur.

Remarque : Pour formater une carte SD :

- i) Cliquer sur « *Menu* » en haut à gauche de l'écran.
- ii) Cliquer sur « *Outils système* » > « *GParted* ».
- iii) Cliquer sur la liste déroulante sur le côté droit de la fenêtre pour sélectionner la *carte SD*.

Formation : 1 – Action de former, d'instituer un groupe homogène.

Exemples : La formation des régiments de l'Anzac en 1914 se fit en Égypte, au fur et à mesure que les Australiens ou les Néo-Zélandais arrivaient par bateaux ; la formation des nuages d'orage.

2 – Le groupe ainsi formé.

Exemple : Les chaînes de télévision montrent des *formations* militaires en train de défiler sur les Champs-Élysées, chaque 14-Juillet, jour de la fête nationale en France.

3 – Action d'inculquer à quelqu'un des connaissances pratiques ainsi que des *valeurs intellectuelles et morales*.

Remarques : a) – La formation est le conditionnement à reproduire rigoureusement des apparences.

b) – Pour être acceptées par tous les membres d'une société, d'une entreprise, d'un groupe ou d'une association, certaines valeurs intellectuelles et morales doivent être assimilées et intériorisées par chacun : on parle alors de *culture commune* qui, si elle fait défaut chez l'un ou chez l'autre en raison d'un recrutement inapproprié, peut provoquer des dysfonctionnements qui seront perçus par les autres membres comme scandaleux.

c) – La formation et l'*enseignement des réalités* sont normalement dispensés après que l'éducation et l'*instruction* ont été achevées avec succès.

d) – La réussite de la formation suppose que l'*instruction* préalable des stagiaires leur permette de surmonter les présupposés triviaux et d'échapper aux biais cognitifs.

[Voir les mots *Éducation* et *Instruction*].

4 – [*Par extension*] Action de donner à quelqu'un (ou d'acquérir) les *connaissances formelles* et routinières jugées utiles à l'exercice d'un art, ou nécessaires pour appartenir à un groupe.

[Voir le mot *Routine*].

Remarques : a) – Dans cette acception, la *formation* est, pour les personnes, ce que le dressage est pour les animaux : ce sont des connaissances acquises de l'extérieur.

b) – L'éducation s'adresse à la volonté ; l'*instruction* s'adresse à l'intelligence ; la *formation* s'adresse à la mémoire.

c) – La formation que reçoit le stagiaire permet d'acquérir des réponses réflexes adaptées à des stimulations choisies par le formateur.

d) – Dans les entreprises, des séances « de *formation* » dans des Établissements spécialisés extérieurs à l'entreprise, sont censées remplacer l'*instruction* et l'*entraînement* du personnel lorsque le budget à consacrer à l'*instruction* et à l'*entraînement* est insuffisant, ou si le temps presse.

5 – On appelle aussi *formation* (en anglais « **training** ») l'apprentissage de *solutions particulières* correspondant à des *problèmes particuliers*, sans rechercher nécessairement aucune théorie scientifique générale.

[Voir les mots '*Pataphysique*, *Apprentissage*].

Remarques : a) – L'utilisation du même mot « *formation* » pour exprimer des actions différentes aboutit parfois à des méprises.

Exemple : La formation d'un régiment est, à proprement parler, sa constitution et pas le conditionnement opérationnel de ses soldats.

b) – L'*enseignement* indique et démontre des connaissances théoriques étrangères à toute préoccupation immédiate ; le but de l'enseignement général n'est pas de faire apprendre un métier mais de faciliter l'acquisition ultérieure de connaissances pratiques et de *préparer* le personnel débutant aux opérations réelles, quelles qu'elles soient.

i) Le *professeur* enseigne les connaissances théoriques nécessaires à la compréhension des exercices pratiques.

ii) L'*instructeur* inculque et justifie des connaissances pratiques qui dépassent les préoccupations immédiates mais qui sont nécessaires pour remplir une fonction.

iii) L'*instruction* rappelle ou enseigne des principes théoriques et transmet des connaissances pratiques intelligibles et justifiées par ces principes.

c) – La *formation* ne remplace pas l'enseignement (qui prépare l'esprit) ni l'instruction (qui donne la compétence) ni la pratique (qui, avec l'instruction, donne la qualification) malgré la confiance en lui illusoire que peut ressentir un praticien sans grande expérience professionnelle, mais qui a « *suivi* » la formation réglementaire.

d) – Le *formateur* montre au stagiaire et il lui fait faire ce qui convient dans certains cas concrets particuliers ; un stagiaire qui va suivre une *formation* en manœuvre de port ou de rivière sur un simulateur apprendra des savoirs pratiques mais le niveau de ses *connaissances théoriques* ne dépassera pas nécessairement ses acquis antérieurs en dynamique ou en mécanique des fluides.

L'*instructeur* explique ce que l'on peut observer dans tel cas particulier et ce qu'il est possible de faire dans une classe de situations donnée, puis il fait appliquer les principes généraux abstraits qui en découlent pour trouver la bonne solution dans quelques cas particuliers qui servent d'exemples ; l'*instructeur explique* ce que l'on va obtenir et cherche l'adhésion de l'élève.

e) – La formation est une fin ; l'instruction est un début.

f) – Pour se donner bonne conscience, tout en refusant d'endosser la moindre responsabilité, des chefs du personnel ou des dirigeants incapables de porter un jugement sur la valeur de leurs subordonnés mais qui désirent s'exonérer de tout reproche si ces subordonnés font preuve d'incompétence, s'abritent derrière les factures et les attestations de présence délivrées par les organisateurs des *stages de formation* auxquels ils les avaient inscrits.

Certains dirigeants sont incapables de juger de la qualité des différentes « *formations* » proposées ; le choix de l'organisme formateur auquel ils s'adressent est subjectif ou impulsif et par suite, parfois inadapté (nous excluons évidemment qu'il puisse exister des gratifications personnelles et délictueuses plus ou moins occultes, versées par les prestataires des « *formations* » aux donneurs d'ordre afin d'influencer leur comportement).

g) – Les limites de la « *formation accélérée* » sont atteintes si dans la réalité, lors d'une opération postérieure au stage de formation, l'un des paramètres est différent de ce qu'il avait été le jour du stage, surtout si des effets de seuil sont possibles et que l'un de ces seuils n'a pas été franchi au cours de la formation. [Voir le mot *Paramètre* et l'expression *Effet de seuil*].

h) – Les nombreux recueils d'enquêtes sur les accidents d'avions montrent de façon inquiétante les limites de la formation des pilotes d'avions sur simulateurs de vol, soit dans le cas de procédures suivies (reproduites ?) aveuglément, soit à cause du manque de procédures pour des cas qui n'ont pas été envisagés.

i) – Le besoin des *stages de formation* a surgi dans la Marine marchande après la

réduction des effectifs sur les navires ; ceux qui manquent aujourd'hui sont « ceux qui *savaient* » les raisons des choix ; ils pouvaient transmettre, à la mer, les connaissances théoriques et pratiques qu'ils tenaient de leurs anciens ou de leur propre expérience, au fur et à mesure que les occasions se présentaient ; on ne trouve pas l'équivalent de ce savoir-faire dans les livres, ni dans les simulateurs et rarement dans les salles de *formation* à terre.

j) – Beaucoup d'accidents de navires en mer ont été évités par des navigateurs expérimentés qui, contraints de s'écarter des règles formelles et normatives pour prévenir un péril imminent, ont appliqué les *pseudo-règles* non écrites qui doivent se substituer aux règles principales dans certaines circonstances, « *conformément aux bons usages maritimes* » : ces pseudo-règles qui constituent le *bon sens marin* (selon l'expression consacrée) ou l'*expérience ordinaire du marin*, se transmettent ou devraient se transmettre et en tout cas se transmettaient à bord des navires, jour après jour, des anciens aux débutants.

[Cf. RIPAM - Règle 2 b), Règle 8 a)].

k) – S'écarter de la norme s'appelle (après coup) soit *rébellion*, soit *intelligence*, soit *créativité* selon les conséquences observées et aussi selon la bienveillance et l'intelligence du censeur, ou selon les circonstances.

l) – Le stagiaire qui vient de terminer une série de *séances de formation* devrait être capable de répéter ce que les formateurs lui ont dit ou montré.

Exemple : Un repris de justice à moitié analphabète mais attentif et motivé, qui a suivi un stage de formation adéquat, est capable de manœuvrer un navire à l'aveuglette en actionnant quelques manettes ; avec un peu de chance, il ne lui arrivera rien de fâcheux.

m) – Contrairement aux simulacres, à l'imitation et au mimétisme virtuel de la formation, l'*instruction* a pour but de révéler les structures cachées qui permettent de commander à volonté au réel.

n) – L'*instruction* que l'on *reçoit* a pour but d'apprendre à se faire une opinion personnelle à partir de ses propres observations ; c'est-à-dire apprendre à relier habilement entre elles les grandeurs physiques essentielles remarquées dans des phénomènes sensibles (c'est-à-dire des grandeurs accessibles par les sens).

o) – La formation, par essence *normative*, est gâcheuse de talent.

p) – Un *précis de manœuvre* doit aider à se concentrer sur ce qui est important ; l'étude théorique de la manœuvre doit permettre également d'*inhiber* ce qui est sans effet pour arriver au but recherché et d'*éviter* absolument ce qui empêche de l'obtenir.

q) – Des simulateurs de conduite des machines ou de manœuvre des navires permettent d'accélérer la mise en œuvre, par un personnel *vite lancé*, d'un matériel trop compliqué pour que ses détails intimes de fonctionnement lui soient accessibles ; la *formation* des futurs conducteurs ou des futurs opérateurs, adaptée aux conditions de fonctionnement prévisibles, suffira pour tirer le plus grand profit de machines emplies de dispositifs électroniques programmés pour corriger automatiquement les erreurs humaines d'appréciation ou de jugement.

r) – L'utilisation des simulateurs est de bonne gestion financière si l'on doit se passer de personnel instruit et compétent (mais plus cher), sans s'affranchir des normes nationales ou internationales et sans que le coût statistique des avaries qui pourront survenir soit prohibitif.

s) – Un simulateur ne met pas toujours en évidence les critères qui ont justifié le bon choix dans des cas particuliers et il ne garantit pas que le stagiaire ait eu une vue générale de la situation.

t) – Le simulateur de manœuvres permet au stagiaire de conduire des navires standards dans certains cas particuliers choisis *a priori* par le formateur dans les

limites du cahier des charges fourni au programmeur du simulateur.

u) – Un pilote ancien, qui est un expert de son port, saura expliquer à un jeune pilote, en fonction des circonstances réelles, ce qui lui permet de prédire que tel jour à telle heure, en fonction des vents passés et présents ou de la pression atmosphérique observés, en fonction de l'heure de la marée, du marnage et de l'âge de la Lune, en fonction du débit des rivières qui se jettent à la mer à proximité, on peut s'attendre à rencontrer tel courant (sa vitesse et la direction vers laquelle il porte) à tel ou tel endroit ; le pilote ancien saura expliquer au jeune pilote que tel navire, en fonction de sa forme (son rapport longueur sur largeur) et de son état de chargement (sa masse totale qui détermine son inertie et le répartition des masses à bord qui conditionne son moment d'inertie) il conviendra de se présenter de telle ou telle façon, avec telle ou telle vitesse aux différents passages remarquables ou cruciaux (e.g. au passage entre les jetées, à l'entrée dans un sas, etc.) ; le pilote ancien saura montrer au jeune pilote comment il pourra vérifier en pratique, au cours de la manœuvre, les différentes spéculations théoriques qu'il avait faites avant d'embarquer.

v) – En l'état actuel de la science, les explications ultimes de la mécanique des fluides, dont l'application est si présente dans la manœuvre des navires, sont ardues (le mot est faible) à exprimer en peu de mots.

[Voir les mots *Apprentissage*, *Éducation*, *Instruction*, *Routine* et l'expression *Obstination dans l'erreur*].

Formation des nuages : Les nuages se forment par la condensation de la vapeur d'eau présente dans l'atmosphère lorsque la température du point de rosée est atteinte localement après que, en raison de l'élévation en altitude, la pression atmosphérique ou la température de l'air ont diminué.

Remarque : Le commencement de la condensation de la vapeur d'eau présente dans l'atmosphère entraîne un refroidissement local qui accélère le processus de formation du nuage.

Formations (Échec programmé des –) : 1 – Le comportement de celui qui revient d'un « *stage de formation* » n'est pas toujours rationnel et ses choix sont quelquefois contraires à la démarche logique que les formateurs auraient voulu lui inculquer. *Remarque* : Ce qui manque souvent au stagiaire, c'est de *reconnaître* les réalités physiques qui se cachent derrière chaque procédure exposée parce qu'il ne les *connaît pas* ; il lui manque aussi parfois de saisir les subtilités de signification de mots entendus dans des situations nouvelles pour lui, dans des contextes qui lui ont échappé en tout ou en partie.

2 – Pendant un *stage de formation*, les stagiaires adhèrent avec enthousiasme aux procédures enseignées ; ils acquièrent des compétences adaptées aux conditions particulières plus ou moins fictives rencontrées pendant les séances d'application.

Remarque : Des situations de départ semblant identiques peuvent ne pas demander la même réponse parce qu'elles ont été précédées d'événements différents qui n'ont peut-être pas été portés à la connaissance du stagiaire.

3 – Lorsqu'ils reviennent dans l'entreprise, les stagiaires n'appliqueront *judicieusement* ce qui leur a été enseigné qu'à la condition que quelqu'un soit présent à leur côté pour stimuler chez eux des comportements conformes aux bonnes pratiques.

4 – Si celui qui a « *suivi la formation* » est confronté à un contexte un peu différent de celui qu'on lui avait présenté, les bons réflexes acquis pendant le stage peuvent être supplantés par d'anciennes habitudes, les bonnes résolutions se voir balayées par une sorte d'intuition trompeuse.

Remarques : **a)** – Nous savons par expérience que, s'ils sont en situation de

prendre l'initiative de l'action, *seuls et dans l'urgence*, au lieu de se conformer à ce qui leur a été montré pendant le stage, les anciens stagiaires feront spontanément les choix erronés qui leur *paraissaient évidents avant* de suivre la formation : l'excuse qu'ils trouveront à opposer sera toujours du genre : « *oui, mais ici, ce n'est pas pareil !* ».

b) – Le formateur donne des recettes, des algorithmes à mémoriser applicables immédiatement ou qui paraissent, de manière évidente, adaptés à une situation particulière : c'est-à-dire à la situation qu'a choisie le formateur, dans un environnement qu'il juge de nature à faciliter l'acquisition de connaissances nouvelles.

c) – À la différence de la formation, l'*enseignement* transmet et démontre des connaissances théoriques étrangères à toute préoccupation immédiate, qui sont adaptées à des situations prévisibles quoique non précisées ; une fois acquises, assimilées et intériorisées, ces connaissances sont transposables à des situations imprévues ; l'*enseignement* doit précéder la formation.

d) – La *formation* peut accélérer l'acquisition de l'expérience à condition que les stagiaires et les formateurs aient, les uns et les autres, préalablement reçu et assimilé l'*enseignement théorique* correspondant.

e) – Toujours dans le registre des comportements irrationnels, inexcusables et inadmissibles, nous savons (cela nous a maintes fois été rapporté) que des patrons de petits navires tels que des bateaux de pêche, des vedettes rapides de la SNSM, etc. (surtout lorsque ces patrons restent *assis* dans le cockpit, une main sur le volant, l'autre sur les commandes des moteurs) ne respectent pas les délais raisonnables de montée en allure des moteurs froids ou de réduction d'allure des moteurs chauds (sauf s'ils sentent un mécanicien autoritaire dans leur dos) ; quelquefois, voyant l'aiguille du thermomètre de liquide de refroidissement au tableau de bord indiquer à peu près 80°C, ils pousseront les moteurs encore froids dans les très hauts régimes pour atteindre rapidement une grande vitesse, mais inutilement, par fantaisie, par incompetence ou par ignorance, en invoquant une excuse stupide du genre de : « *c'est pour décrasser les moteurs !* ».

f) – À ce sujet, il est une information que certains ignorent et qui est l'une des bases de la démarche scientifique, c'est qu'un thermomètre n'indique que sa propre température d'équilibre, qui n'est pas toujours la température réelle du fluide dans lequel il est plongé.

g) – Le thermomètre du liquide de refroidissement au tableau de bord d'un moteur indique la température d'une sonde de température située souvent à la sortie des culasses, pas la température moyenne du liquide de refroidissement dans le moteur et pas non plus la température du bloc-moteur.

h) – Sur les moteurs équipés d'un thermomètre à la sortie des gaz d'échappement de chaque cylindre, la température indiquée par le thermomètre situé dans le conduit de fumée peut être de l'ordre de 600 °C alors que les températures des gaz d'échappement indiquées par les thermomètres situés à la sortie de chaque cylindre ne dépasse pas 420 °C, surtout sur les moteurs 2 temps où il y a un gros volume d'air de balayage froid.

i) – Avant de gloser ou de supputer à propos d'une information, il faut vérifier que cette information est exacte et dans quelles limites elle est fiable.

5 – [*Rappel*] L'éducation s'adresse à la volonté ; l'instruction s'adresse à l'intelligence ; la formation s'adresse à la mémoire des situations.

Forme : 1 – (en anglais « *form* », en allemand « *Gestalt* ») : État, aspect, apparence extérieure.

Remarque : La forme est une apparence, donc elle est trompeuse.

2 – Ensemble des qualités d'un être.

3 – Manière dont une chose est présentée ou traitée.

4 – Manière ou façon d'agir suivant certaines règles *formelles* ou convenues.

Exemple : Agir pour la forme ; mettre des garde-rats sur la amarres pour la forme.

Forme (en anglais « **dock** ») : Espace ou réduit construit sur le bord d'un bassin ou d'une rivière pour la construction ou le carénage des navires.

Remarques : **a)** – La forme est enfermée de murailles pour empêcher que la mer n'y entre jusqu'à ce que les œuvres vives soient faites, ou que le radoub soit achevé ; on ouvre alors une écluse qui laisse entrer la mer dans la forme et qui met le navire à flot.

b) – On dit aussi *cale sèche, forme de radoub, forme de construction* ou *bassin de carénage*.

Exemple : La *forme Louis Joubert* de Saint-Nazaire (en anglais « **Normandie dock** ») a été construite entre 1929 et 1932 ; elle a 350 m de long et 50 m de large ; elle a servi de forme de construction pour le paquebot français « *Normandie* » (314 m de long et 36,4 m de large) mis en service en 1935.

Formel : **1** – Qui existe de façon déterminée.

Exemples : Avis, ordre, règlement formel ; la loi est formelle sur ce point.

2 – [*Par extension*] Qui est énoncé de façon déterminée, claire, sans équivoque.

Exemples : Essuyer, prononcer un refus formel ; apporter, donner, opposer un démenti formel à quelqu'un.

3 – Qui concerne la forme.

Remarque : En ce sens, *formel* est opposé au fond, à la matière, au contenu.

4 – On appelle *enseignement formel* l'enseignement théorique et abstrait de notions et de règles.

Remarques : **a)** – Comprendre et sentir sont deux choses profondément différentes et l'enseignement formel n'atteint jamais que l'intelligence.

Exemples : Enseignement formel de la grammaire ou des mathématiques, par opposition à l'enseignement de la morale, de l'art ou de la religion.

b) – Le cas de l'histoire est mitigé car la recherche des sources et l'interprétation qu'en fait l'historien sont orientées par l'École historique dominante de l'époque.

5 – [*En linguistique*] On appelle *grammaire formelle* une grammaire qui ne tient pas compte de la signification des éléments.

Remarque : Une grammaire formelle est un système qui s'apparente à un objet mathématique.

6 – [*Dans le domaine des beaux-arts et de la littérature*] Qui privilégie la forme et le style.

Exemples : Classicisme formel, manière, perfection formelle; musique, peinture formelle.

7 – [*Par extension - Péjoratif en parlant d'une personne*] Qui donne plus d'importance à l'apparence qu'à l'essentiel, au fond, et à la réalité.

Exemples : Honnêteté, politesse formelles.

8 – De pure forme ; pour la forme.

Exemples : Des considérations toutes formelles ; émettre une protestation purement formelle.

9 – La cause formelle est ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est ; c'est l'essence de la chose.

Remarque : Aristote compte la *cause formelle* comme l'une des *quatre causes* toujours présentes dans l'explication totale d'un effet, avec la *cause matérielle*, la *cause efficiente* et la *cause finale*.

[Voir le mot *Cause*].

Formel (Langage –) : **1** – Un langage formel est doté de règles explicites et précises régissant sa syntaxe et sa sémantique.

Remarque : Les langages informatiques sont des langages formels.

2 – Un langage formel est moins souple, mais plus clair et il tolère moins l'ambiguïté que la plupart des langages naturels.

Remarques : **a)** – Certaines langues naturelles, comme l'anglais, ont traditionnellement des règles souples qui évoluent au gré de l'usage ; ni la syntaxe, ni la morphologie, ni la sémantique ne sont définies de façon précise et constante.

b) – Le français, jadis langue universelle, avait la réputation d'être une langue précise, riche et capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée ; mais ces caractères se sont progressivement perdus ou ont été oubliés à partir des années 1960.

Former : 1 – Donner l'être et la forme.

2 – Façonner, donner des formes (aux choses), des habitudes ou des réflexes (aux personnes).

Remarque : Donner des habitudes ou des réflexes aux animaux se dit « dresser ».

Formes de l'arrière : C'est le rétrécissement de la partie arrière du navire en dessous de la flottaison.

Formidable : Redoutable, qui est à craindre.

Exemples : C'est un homme formidable ; c'est la chose du monde la plus formidable ; une puissance formidable ; des troupes formidables ; Hitler s'est rendu formidable par la rapidité de ses conquêtes jusqu'à ce que l'Armée Rouge ne réussisse à le chasser de l'Union Soviétique.

Remarque : Formidable est tiré du latin formīdō qui signifie *crainte, peur, effroi, terreur, épouvantail*.

Formule fondamentale : 1 – En navigation astronomique on appelle *formule fondamentale* pour un astre donné, l'équation d'un cercle de hauteur sur la sphère réduite.

2 – Son expression est :

$$\cos N = \sin \varphi \sin D + \cos \varphi \cos D \cos P$$

ou : $\sin h = \sin \varphi \sin D + \cos \varphi \cos D \cos P$

ou : $\text{haversine}(90 - h) = \text{haversine}(\varphi - D) + \cos \varphi * \cos D * \text{haversine} P$

- φ est la latitude de l'un des points du cercle de hauteur,
- G est la longitude du même point du cercle de hauteur,
- P est l'angle au pôle de l'astre calculé à l'instant de l'observation,
- D est la déclinaison de l'astre,
- h est la hauteur de l'astre : $h = (90 - N)$,
- N est la distance zénithale de l'astre : $N = (90 - h)$,
- « sin » est le sinus de l'angle,
- « cos » est le cosinus de l'angle,
- la versine est la ligne trigonométrique telle que : $\text{versine } \theta = 1 - \cos \theta$,
- $\text{haversine } \theta = \frac{1}{2} \text{ versine } \theta = \frac{1}{2} (1 - \cos \theta)$ et
- pour un petit angle θ , nous admettons que : $\text{haversine } \theta = \sin^2 (\theta / 2)$

Remarques : **a)** – La relation entre la hauteur (h) et la distance zénithale (N) est :

$$h = 90 - N$$

b) – La longitude G du lieu est prise en compte dans l'angle au pôle P de l'astre.

c) – L'angle au pôle est l'angle compris entre le plan méridien de l'observateur et le cercle horaire qui passe par l'astre observé ; il est compté de 0 à 12 heures, positivement vers l'Ouest, négativement vers l'Est.

[Voir le mot *Haversine*].

3 – La formule fondamentale relie la latitude φ et la longitude G de chaque point

de la Terre d'où un observateur peut voir un astre sous une hauteur $h = 90^\circ - N$, à un instant donné.

Remarques : a) – Cette formule est l'adaptation de la formule de la trigonométrie sphérique pour un triangle sphérique de sommets A, B et C, lorsque la sphère a un rayon égal à l'unité :

$$\cos a = \sin b \sin c + \cos b \cos c \cos A$$

dans laquelle les angles A, B et C sont les angles au sommet du triangle sphérique ABC, et les grandeurs a, b et c représentent les côtés respectivement opposés aux angles A, B et C de ce triangle sphérique, exprimés par la mesure de l'angle au centre qui les sous-tend.

Remarque : La longueur d'un arc de grand cercle d'une sphère est le produit du rayon de la sphère par l'angle qui sous-tend l'arc, mesuré du centre de la sphère et exprimé en radians ; ici, par convention, la sphère a un rayon unité, donc les mesures des arcs de grands cercles a, b et c sont égales aux angles qui les sous-tendent, exprimés en radians et mesurés à partir du centre de la sphère.

b) – La découverte de cette formule de trigonométrie sphérique, vers 1593, est attribuée à François Viète (1540-1603).

i) François Viète était un mathématicien, astronome et homme de loi français, originaire de *Fontenay-le-Comte* dans le Bas-Poitou (aujourd'hui sous-préfecture du département de la Vendée) ; il vécut sous les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV.

ii) François Viète parvint d'autre part à casser les codes employés pour des lettres secrètes espagnoles en 1589, à la demande de Sully, duc de Rosny et ministre du roi de France Henri IV.

iii) François Viète a inventé la notation des paramètres des équations algébriques sous la forme de symboles.

iv) Le nom de François Viète est attaché à Fontenay-le-Comte, à Beauvoir-sur-mer, à La Garnache, au Parc-Soubise (qui appartient à la famille de Chabot, dans la commune de Mouchamps) tous ces lieux se trouvant dans l'actuel département de la Vendée.

[Voir le mot *Viète*].

Fort (en anglais « **fort** ») : Établissement à terre ayant une garnison, du matériel de guerre et de bouche, susceptible de soutenir une attaque ou un siège.

Remarques : a) – Des pièces d'artillerie y sont disposées dans les endroits les plus favorables.

b) – On construit des forts pour protéger les ports, les rades, des points importants de la côte et pour servir d'appui ou d'asile à des troupes en campagne.

Fort : 1 – Le *fort*, en parlant d'un navire (en anglais « **extreme breadth** ») est la partie du navire, dans le sens de la longueur, où se trouvent les largeurs les plus considérables des couples.

Remarques : a) – Dans le cas des navires à voiles en bois des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la plus grande largeur des couples (ou membrures) se situait un peu au-dessus de la flottaison.

b) – On dit que les coques de ces navires étaient *frégatées*, et cette forme améliorait leur stabilité transversale.

c) – On disait qu'un vaisseau avait son fort sous l'eau lorsque, sous l'impulsion du vent, il s'inclinait jusqu'à ce que cette partie soit immergée.

d) – On appelle *ligne de fort*, ou lisse de fort, la lisse qui entoure le navire en suivant les points où aboutissent les plus grandes largeurs de ses couples.

2 – Dans une autre acception, on dit qu'un bâtiment en bois est fort lorsque sa

muraille a beaucoup d'épaisseur (en anglais « **thickness** ») et que les mailles en sont remplies.

[Voir le mot *Maille*].

Remarque : On dit aussi qu'il a le *côté fort*, ou qu'il est *fort en bois*.

3 – On dit d'un navire à voiles qu'il est *fort de côté* lorsque sa stabilité est considérable, qu'il porte bien la toile, ou qu'il est susceptible d'opposer une grande résistance aux moments inclinant transversaux.

4 – Un bâtiment de guerre est *fort* quand il a une artillerie formidable et un équipage nombreux et exercé.

Fort coup de vent : Vent de force 9 sur l'échelle de Beaufort (vitesse du vent 41 à 47 nœuds en moyenne calculée sur 10 minutes).

Fort de virer : Synonyme de l'expression « *Halte ; ne virez plus* ».

Forte tempête : Vent de force 11 sur l'échelle de Beaufort (vitesse du vent 56 à 63 nœuds en moyenne, calculée sur 10 minutes).

Fortuit : Qui survient ou semble survenir par hasard, de façon imprévisible.

Exemples : Un événement fortuit ; une rencontre fortuite ; une découverte fortuite.

Remarque : On appelle « *cas fortuit* » un événement imprévisible qui rend impossible l'exécution d'une obligation contractuelle.

Exemple : Par cas fortuit ou force majeure.

Fortune : 1 – Cas fortuit, hasard.

Exemples : Bonne fortune ; mauvaise fortune ; je me rencontrais là par bonne fortune pour moi ; les accidents de la fortune.

Remarques : **a)** – *Fortune* et *fortuit* viennent du mot latin *fors*, hasard.

b) – Les vicissitudes de la *fortune de mer* furent à l'origine du mode de financement des expéditions de commerce maritime à une époque où le bon achèvement des voyages en mer était incertain : les organisateurs de l'expédition maritime (les bourgeois du navire) empruntaient l'argent nécessaire auprès de banquiers juifs ou lombards, ou auprès de capitalistes protestants contre la promesse de réaliser un profit qui pouvait atteindre plusieurs fois la somme engagée à profit ; en cas de perte totale de l'expédition (perte du corps du navire et des biens qu'il transportait) les financiers qui avaient fourni l'argent en espérant un profit auront tout perdu (le capital engagé et les profits espérés).
[Voir le mot *Corps*].

c) – L'*argent à profit* est rémunéré à tant pour cent pour un voyage en cas de bon retour de l'expédition maritime, selon un contrat enregistré devant notaire et il court les risques et les fortunes (bonnes ou mauvaises) de la mer.

d) – On appelle parfois restrictivement *fortune de mer* les accidents que cause la tempête et les autres sinistres auxquels on est sujet sur mer, comme d'échouer, de couler bas, de rencontrer des pirates, etc.

e) – Aujourd'hui, au lieu de l'expression « *fortune de mer* » qui signifie surnaturel et imprévisible, on dit plutôt « *événement de mer* » lorsque la cause du sinistre est technique et explicable.

f) – [Vielli] On appelle parfois *fortune de vent* un gros temps imprévisible et en tout cas imprévu et insurmontable où les vents sont forcés.

Exemples : « *Une fortune de vent nous obligea de serrer toutes nos voiles et d'aller à mâts et à cordes* ».

2 – La *bonne fortune* est un heureux hasard.

Remarques : **a)** – La **précaution** consiste à *se garantir des risques*, c'est-à-dire des effets redoutés, imprévisibles mais envisageables et en tout cas incertains du hasard.

b) – Au contraire, la **prudence** consiste à *éviter les périls et les dangers*, ou

encore les menaces qu'un praticien compétent et qualifié doit connaître et prévoir.

c) – On ne prévoit pas l'avenir, mais on doit s'y préparer.

3 – Fortune est parfois employé pour signifier *malheur*, péril, danger, risque.

Exemples : À ses risques, périls et fortune ; Dieu vous préserve de mal et de fortune ; à ses risques, périls et fortune.

Remarque : Tout près des côtes, on parle de péril ou de danger ; au large, on parle de péril mais pas de danger.

4 – Tout ce qui peut arriver de bien ou de mal à une personne.

Remarques : **a)** – On appelle *homme de fortune* un homme qui, d'un fort petit commencement, est parvenu à posséder de grands biens.

b) – On appelle *officier de fortune* un soldat devenu officier par son seul mérite.

c) – Bonne fortune, se dit en termes de galanterie, pour signifier les bonnes grâces d'une femme.

Exemple : Il est aimé des femmes, il a eu beaucoup de bonnes fortunes.

d) – [*Familier*] « *Courir la fortune du pot* » c'est s'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est point attendu.

5 – Fortune se prend aussi pour l'avancement et l'établissement dans les biens, dans les charges, dans les honneurs.

Exemples : Grande fortune ; médiocre fortune ; faire fortune ; faire la fortune de quelqu'un ; établir, affermir sa fortune ; ruiner sa fortune ; vous êtes en bon chemin, poussez votre fortune ; il ne doit sa fortune qu'à son propre mérite.

Remarques : **a)** – On appelle *homme de fortune*, un homme qui, d'un fort petit commencement, est parvenu à de grands biens ; on appelle *soldat de fortune*, un homme de guerre qui, sans naissance, et sans autre recommandation que son mérite, est parvenu des derniers rangs aux grades les plus élevés ; on appelle de même *officier de fortune*, un soldat devenu officier par son seul mérite.

b) – On dit que *chacun est artisan de sa fortune*, pour dire que chacun peut se rendre heureux dans son état, que notre bonheur dépend de notre conduite.

c) – On dit adorer, encenser la fortune, sacrifier à la fortune, pour dire s'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit ; on dit la même chose du veau d'or.

[Voir l'expression *Veau d'or*].

6 – Il se prend aussi pour l'état, la condition où l'on est.

Exemple : Se contenter de sa fortune ; il n'a point changé sa fortune.

7 – On appelle *biens de la fortune* les richesses, les honneurs, les charges.

8 – Fortune (en latin « *Fortūna* ») était le nom d'une *déesse* de la mythologie romaine qui faisait le bonheur et le malheur, qui décidait des bons et des mauvais succès ; elle présidait aux aléas de la destinée humaine et elle distribuait les biens et les maux selon son caprice.

[Voir le mot *Succès*].

9 – [*Par extension*] Puissance fictive et mystérieuse qui dispense au hasard les biens et les maux.

Exemples : La Fortune est aveugle, inconstante, légère, variable, contraire, favorable, cruelle, bizarre, capricieuse, changeante, volage ; l'inconstance, le caprice, la bizarrerie, les revers de la Fortune.

Remarque : La fortune s'aide !

Fortune de mer - fortune de terre : **1** – [*Vielli*] La *fortune de terre* d'un armateur comprenait jadis tous les biens mobiliers et immobiliers qu'il possédait à terre ; sa *fortune de mer* comprenait ses navires et eux seuls.

Remarque : En abandonnant sa *fortune de mer*, l'armateur ou le propriétaire d'un ou de plusieurs navire s'affranchissait de toute responsabilité civile engagée à la suite d'événements de mer ou d'engagements liés à son navire ou à l'un de ses navires, sans que sa *fortune de terre* puisse être employée à rembourser les

créanciers.

[Voir le mot *Banqueroute* et l'expression *Responsabilité (Limitation de la –)*].

2 – [Vieilli] L'expression « *fortune de mer* » était jadis employée pour *événement de mer, fâcheux accidents* qui arrivent à ceux qui naviguent sur mer, comme de faire naufrage, d'échouer, etc.

Remarques : a) – On évitera aujourd'hui d'utiliser l'expression « *fortune de mer* », qui peut prêter à confusion, lorsque l'on veut signifier « *événement de mer* ».

b) – Plutôt que « *fortune de mer* » on dit aujourd'hui, de préférence, « *événement de mer* ».

c) – Contrairement à la responsabilité civile, en cas d'événements de mer il n'existe ni exonérations, ni limitations des *amendes pénales* autres que celles qui sont prévues par la loi pour punir les infractions commises.

Fortune (Mâts de –) : Les mâts de fortune (en anglais « *jury masts* ») sont des mâts de plus petites dimensions qui servent, faute de mieux, à remplacer à la mer les mâts cassés, soit accidentellement, soit au cours d'un combat.

Remarque : Cette même dénomination « *de fortune* » s'applique à tous les objets qui sont faits ou installés avec des rechange plus petits que ceux qu'ils remplacent, ou avec des pièces qui avaient une autre destination que celle à laquelle on les emploie (par exemple : ancre de fortune, vergue de fortune, gouvernail de fortune).

Fortune (Voile de –) (en anglais « *lug sail* ») : 1 – On appelle *voile de fortune* la misaine carrée des cotres, des goélettes, des avisos à vapeur, etc. quand elle n'est pas enverguée à demeure ; si on l'envergue, elle prend le nom de *misaine carrée*. 2 – On nomme encore *voiles de fortune*, celles qu'on installe en mer après des avaries graves dans la mâture, ou pour remplacer la voilure normale d'un navire dont une partie du gréement a été emportée.

3 – Sur les goélettes et les avisos à vapeur, la voile de fortune qu'on appelle simplement « *la fortune* » est une véritable misaine, c'est-à-dire qu'elle est enverguée à demeure sur la vergue de misaine au lieu d'être enverguée sur les cartahus qui permettent de la hisser et de la rentrer à volonté, comme cela se pratique pour une bonnette.

Remarque : Les vergues qui portent les voiles de fortune s'appellent *vergues de fortune*.

Forure : [Vieilli] Trou fait avec un foret.

Fosse : 1 – Partie du fond de la mer qui offre une tenue satisfaisante pour les ancres, au milieu d'un fond moins profond et peu propice à un bon mouillage.

Remarque : La *fosse de la patache*, à l'entrée du Fier d'Ars, permet de mouiller une patache ou un autre petit bateau en attendant le montant, sans échouer au bas d'eau.

2 – Dépression au fond de la mer.

Remarque : La *fosse de Loix* était utilisée pour recevoir le lest des navires qui venaient charger du sel dans les ports et rades de l'Île de Ré.

3 – Canal pouvant servir de lieu de carénage.

4 – Une *fosse aux mâts* est un bassin garni de lambourdes où l'on plaçait en réserve, pour les conserver dans l'eau de mer ou dans l'eau saumâtre, des pièces de mâture et d'autres pièces de construction en bois.

Remarques : a) – Sur l'emplacement du bassin extérieur de La Rochelle-Ville, il existait autrefois un bras de mer en forme de canal appelé « *achenal du port* », qui servait de *fosse aux mâts*.

b) – Il existe encore plusieurs fosses aux mâts, désaffectées mais encore visibles, sur les rives de la Charente en face ou en aval de Rochefort et jusqu'au Fort-la-

Pointe.

5 – Creux large et profond dans la terre, fait par la nature ou par l'art.

6 – On appelle *basse-fosse* un cachot très profond dans une prison.

Exemple : On l'a mis dans un cul de *basse fosse*.

Remarque : On ne met dans les *basses fosses* que ceux qui sont accusés de grands crimes.

Fosse aux mâts : On appelle *fosse aux mâts* un bassin disposé pour conserver, immergés en long, des éléments de mâture et des pièces de construction en bois, afin d'assurer leur bonne conservation.

[Voir les mots *Fosse* et *Travée*].

Fouace : Sorte de pain fait de fleur de farine, en forme de galette et ordinairement cuit sous la cendre.

Fouage : [*Vielli*] Sorte de droit et de redevance qui se payait en certaines provinces par chaque feu ou maison.

Exemple : Droit de fouage.

Fouaille : Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier.

Remarque : C'est ce qu'on appelle *curée* à la chasse du cerf.

Foucauld : **1** – Paquebot mixte de 11 000 tonnes, construit pour la Compagnie de Navigation des Chargeurs Réunis, par les Forges et Chantiers de la Méditerranée, à La Seyne-sur-Mer.

Remarques : **a)** – Un paquebot est un navire en général rapide, qui fait des escales à des dates fixées à l'avance, qui transporte les plis et les paquets postaux déposés pour voyager en surface (par opposition à la poste aérienne) et qui pour ce service postal, reçoit des subventions de fonctionnement de l'État.

b) – Un paquebot mixte est autorisé à transporter des marchandises diverses ou en vrac, en plus de la poste, malgré qu'il touche des subventions de l'État ; ces subventions sont de nature à fausser la concurrence avec les navires non subventionnés.

c) – Les paquebots, qui sont des navires de grande taille et rapides, en général confortables, qui partent des différents ports d'une ligne à des dates fixées à l'avance et connues, sont recherchés par les personnes qui voyagent par mer.

2 – Le « *Foucauld* » avait une longueur de 152 m, une largeur de 18 m et il tirait 10 m d'eau.

3 – À sa mise en service en 1924, le « *Foucauld* » portait le nom de « *Hoedic* ».

Remarques : **a)** – Le « *Hoedic* » chavira le 5 juin 1928 en sortant de cale sèche au Havre.

b) – Il a été renfloué en novembre 1928, puis envoyé en 1929 à Rotterdam pour y être remis en état. Il a été transformé, ses aménagements passagers ont été agrandis.

c) – Après sa rénovation, le « *Hoedic* » prit le nom de « *Foucauld* »

d) – Le « *Foucauld* » était affecté à la ligne de la côte occidentale d'Afrique.

4 – Le « *Foucauld* » aborda le paquebot « *Hoggar* » de la Compagnie Fraissinet le 29 janvier 1940 sur la côte d'Afrique.

Remarque : Après avoir été mis en état de reprendre la mer à Dakar, le « *Foucauld* » rejoignit La Pallice ; il entra dans la grande cale sèche pour effectuer ses réparations.

5 – Le 20 juin 1940, le « *Foucauld* » a été bombardé par les allemands dans la cale sèche.

Remarques : **a)** – Il brûla pendant 2 jours.

b) – Son épave était posée sur le fond de la cale ; la cale était inutilisable.

6 – Le 28 septembre 1940, le « *Foucauld* » a pu être sorti hors de la cale sèche et

il fut remorqué hors de l'avant-port de La Pallice pour être échoué sur la plage de Sablanceaux à Rivedoux, dans l'Île de Ré.

Remarque : L'épave du « *Foucauld* » était encore visible en 2000, aux grandes basses-mers, sur la plage de Sablanceaux.

7 – En 2000, on aperçut quelques traces d'hydrocarbures à la surface de la mer à marée haute au dessus de l'épave ; l'État décida alors de retirer la partie suspectée de fuites d'hydrocarbures de l'épave, pour des motifs écologiques.

[Voir les mots *Champlain*, *Lancastria*].

Fou de Bassan : 1 – En France, les *fous de Bassan* se regroupent à 17 000 couples sur une seule île pour se reproduire ; la densité des oiseaux est d'un couple de fous de Bassan par mètre carré ; comme pour la plupart des oiseaux marins, le couple couve un seul œuf.

2 – C'est une espèce abondante mais potentiellement menacée.

3 – Le regroupement pour se reproduire d'une si grande colonie sur un îlot unique entraîne des risques ; s'il apparaît un danger sur l'îlot, c'est toute la colonie qui est menacée : par exemple, l'introduction accidentelle de prédateurs à l'intérieur de la colonie, tels que des rongeurs qui s'attaqueront aux œufs des oiseaux, peut réduire les capacités de reproduction de l'espèce tout entière.

4 – Les *fous de Bassan* plongent dans la mer pour attraper des poissons tels que des sardines ou des maquereaux.

5 – Les oiseaux muent chaque année ; pour les oiseaux marins, la mue concerne quelques plumes chaque année ; petit à petit, année après année, mue après mue, les plumes claires sont remplacées par des plumes d'adulte plus foncées : la couleur du plumage renseigne sur l'âge de l'oiseau.

Remarques : a) – Les *fous de Bassan* ont leur plumage adulte à cinq ans.

b) – Ils sont matures au bout de 6 à 7 ans.

6 – Beaucoup d'oiseaux marins ont une barre noire au bord de l'aile blanche pendant leur premier hiver, ce qui rend assez difficile leur identification.

Les oiseaux marins ayant, selon leur âge, plusieurs couleurs de plumage pour une même espèce, cela complique leur identification lorsqu'on est en mer.

7 – Le *fou de Bassan* n'a pas de narines tubulaires ; c'est une adaptation à la technique du plongeon, car il se laisse tomber dans l'eau de très haut ; s'il avait des narines tubulaires l'eau pénétrerait par les narines. Donc, si on leur tient le bec fermé, les *fous de Bassan* ne peuvent pas respirer et ils meurent par asphyxie.

8 – L'extraction du sel se fait par le bec.

Foudre : [*Météore*] Décharge électrique se produisant à l'intérieur d'un nuage (notamment un cumulonimbus) ou entre un nuage et le sol ; la foudre se produit par temps d'orage et elle est accompagnée d'éclairs et de tonnerre.

Remarques : a) – On appelle *coup de foudre* la naissance subite d'un amour violent.

b) – On appelle *foudre de Jupiter* le symbole adopté par les sculpteurs antiques, attribué à Jupiter, et composé d'une espèce de grand fuseau, du milieu duquel sortent plusieurs petits dards.

c) – On appelle *foudre de guerre* un grand prince, un général d'armée qui a remporté plusieurs victoires et qui a donné les preuves d'une valeur extraordinaire ; dans cette acception, il est toujours masculin.

Foudre : Grande futaille dont on se sert en Allemagne, et qui contient plusieurs muids de vin.

Fouée : 1 – Fagot.

2 – Flambée ; feu de branchages.

3 – Feu allumé dans un four à pain.

Remarque : Une *galette à la fouée* est une galette cuite au feu du four à pain.

4 – Feu allumé dans les meules des charbonniers, en forêt, pour produire le charbon de bois.

5 – Chasse nocturne faite à l'aide d'un feu qui éblouit le gibier.

Exemple : Chasse à la fouée.

6 – Feu allumé pour cette chasse.

Fouet (en anglais « *laniard* », « *tail* ») : **1** – Bout de cordage d'environ 2 mètres de longueur, fabriqué sous forme de tresse ; il se termine en pointe et il tient à des poulies ou à des bosses.

Remarques : **a)** – On l'entortille sur un hauban, une amarre, un câble, un garant ou une manœuvre pour l'empêcher de courir.

b) – Le bout du fouet se tient à la main ou, s'il doit rester longtemps en place, on l'amarre avec un bout de bitord.

c) – La bosse, le palan ou la poulie qui est reliée au fouet est appelée *bosse à fouet, palan à fouet* ou *poulie à fouet*.

2 – Corde qu'on destine à être enroulée sur une autre, pour la fixer temporairement.

3 – Un amarrage qui a lieu par l'effet d'un fouet est dit *amarrage à fouet*.

Remarque : Les voiliers appellent *fouet* un bout de ralingue en excédent qu'ils laissent dépasser de la voile à l'empointure basse des voiles auriques et qui sert à fixer ce point sur la mâchoire par un amarrage à fouet.

4 – Les fouets qui servent pour l'abattage d'un navire en carène sont nommés *fouets de carène*.

5 – La partie la plus haute d'un des mâts supérieurs d'un navire s'appelle le *fouet* de ce mât.

Fouet (Coup de –) (en anglais « *kick ahead* ») : Donner un *coup de fouet* sur un navire à hélice, c'est faire tourner l'hélice à bonne allure pendant quelques instants : on obtient ainsi, sur un navire large dont le gouvernail avait été préalablement orienté tout d'un bord, un changement de cap sensible sans acquérir beaucoup de vitesse.

Remarques : **a)** – L'effet du coup de fouet est sensible sur un navire à hélice à pales fixes et à moteur diesel réversible lancé à l'air comprimé ; l'introduction d'air comprimé dans les cylindres donne au moteur une vitesse de rotation suffisante pour que l'hélice ait quelque effet immédiat.

b) – Sous l'effet d'un coup de fouet, un navire à château arrière *lège* et stoppé sur l'eau, dont on a mis la barre toute d'un bord, prend principalement un mouvement de *translation* parallèle à lui-même ou presque parallèle à lui-même (sa masse est petite et son moment d'inertie est grand).

c) – Sous l'effet d'un coup de fouet, un navire large par rapport à sa longueur, *chargé* et stoppé sur l'eau, dont on a mis la barre toute d'un bord, prend principalement un mouvement de *rotation* autour de son centre de masse (sa masse est grande et son moment d'inertie est petit) et il ne prend pas de vitesse linéaire sous l'effet du coup de fouet.

d) – L'effet du coup de fouet est très faible dans le cas d'une hélice à ailes orientables ou si l'on dispose d'une installation à turbines à vapeur, car on n'a pas l'effet que l'on observe au moment du lancement à l'air comprimé d'un moteur.

Fouettard (Père –) : **1** – Personnalisation de Charles Quint, à partir de 1552, dans la ville de Metz ; cette personnalisation fut adoptée ensuite dans la vallées de la Moselle puis dans celle du Rhin et dans toute la Lorraine.

2 – Depuis le xi^{ème} siècle, les Trois-Évêchés de Metz, Toul et Verdun faisaient figure de région française enclavée dans le duché de Lorraine, y compris sur le plan linguistique ; les évêques de Metz, Toul et Verdun se plaçaient sous la

protection des rois de France contre les ducs de Lorraine.

En 1552, le roi de France Henri II (1619-1559) installa ses troupes dans les Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun).

L'Empereur du Saint-Empire romain germanique Charles Quint (1500-1558) vint assiéger, en 1552, la place de Metz ; le siège ne fut levé qu'en janvier 1553, après l'intervention des armées françaises.

Pendant le terrible siège, les tanneurs de la ville de Metz inventèrent une effigie grotesque d'un Charles Quint armé d'un fouet, qui poursuivait les enfants affamés dans les rues de la ville et que l'on appela « le *Père Fouettard* ».

Remarque : Les Trois Évêchés, auparavant terres d'Empire, tombèrent dans la mouvance du royaume de France à la suite des traités de Westphalie (1648) qui mirent un terme à la guerre de Trente Ans (1618-1648).

[Voir le mot *Mouvance*].

3 – Le *Père Fouettard* est l'auxiliaire pédagogique du personnage mythique de *Saint Nicolas*.

Remarque : *Saint Nicolas* est censé récompenser les enfants sages le jour de sa fête, le 6 décembre de chaque année ; le *Père Fouettard* est censé punir les enfants qui n'ont pas été sages au moyen de verges, d'un fouet ou d'un martinet.

[Voir *Noël (Père –)* et *Nicolas (Saint –)*].

Fouetter (en anglais « *to give a kick ahead* ») : Fouetter, donner un coup de fouet, c'est mettre la barre toute d'un bord puis faire tourner assez rondement en avant (par exemple *en avant demi*) mais pendant quelques secondes seulement, l'hélice d'un navire à propulsion mécanique afin de d'appliquer au navire un couple de giration du fait de l'augmentation de la vitesse de l'eau autour du gouvernail.

Remarques : **a)** – Un coup de fouet permet à un navire de fort déplacement mais de faible moment d'inertie, de changer de cap sans prendre de vitesse-surface.

b) – Un coup de fouet sur un navire de faible déplacement mais de fort moment d'inertie (par exemple un navire léger, à château arrière, et dont le peak-avant est rempli d'eau pour réduire l'assiette) entraîne un déplacement latéral du navire sans changement notable de son cap.

Fouetter (en anglais « *to lash* », « *to flap* », « *to flap back* ») : **1** – *Fouetter* c'est fixer ou amarrer le fouet d'une garcette ou d'une bosse à un objet que l'on veut retenir (amarre, cartahu, chaîne, etc.) en tortillant le fouet autour de l'objet.

2 – Les mâts fouettent, ou donnent des coups de fouet lorsqu'au roulis ou au tangage, ils éprouvent des secousses qui en font fléchir et balancer la tête de manière saccadée.

Remarque : Les mâts d'un navire à propulsion mécanique légère fouettent quelquefois dans le tangage, avec des mouvements de grande amplitude et un fort bruit.

3 – Les voiles fouettent les mâts quand elles battent contre les mâts.

4 – Les drisses de grand voiles des petits voiliers amarrés dans les ports de plaisance fouettent continuellement contre les mâts en métal léger, faisant un bruit caractéristique et peu harmonieux.

Fouetter une bosse : Saisir une manœuvre avec une *bosse* pour la retenir momentanément.

Remarque : Pour fouetter une bosse sur une aussière ou un grelin, après avoir fait un nœud de bosse ou pris un tour mort, glisser le fouet de la bosse dans l'intervalle entre deux des torons de l'aussière, ou entre deux des aussières qui composent le grelin de manière qu'il s'enroule autour de la manœuvre que la bosse doit retenir.

[Voir le mot *Fouetter*].

Fougou : [*Vieilli*] La cuisine d'un vaisseau, d'une galère.

Fougue : Mouvement violent et impétueux, éventuellement accompagné de colère.

Remarques : **a)** – Il se dit des hommes et des animaux.

b) – On appelle *la fougue de la jeunesse*, l'ardeur et l'impétuosité propres à cet âge.

c) – On appelle *les fougues de la jeunesse*, l'emportement avec lequel les jeunes gens se livrent aux plaisirs.

Fougue : On dit *mât de fougue*, *vergue de fougue*, *perroquet de fougue*, etc., pour dire mât, vergue, perroquet *d'artimon*.

Remarque : Le mât qui surmonte le mât d'artimon s'appelle *mât d'artimon de fougue* ; la vergue que porte ce mât est la *vergue de perroquet de fougue* ; la voile qui y est enverguée est le *perroquet de fougue*.

Fouille : Ouverture faite en fouillant la terre pour creuser un canal, des fondations, pour mettre à jour des monuments ensevelis, etc.

Remarque : On ne parle de *fouilles*, dans le cas de recherches archéologiques, que si l'on creuse la terre pour cela.

Fouiller : **1** – Creuser la terre pour chercher quelque chose.

2 – Chercher en creusant.

3 – [*Par analogie*] Fouiller quelqu'un, c'est chercher dans ses poches pour voir s'il n'y cache point quelque chose.

4 – [*Au figuré*] Fouiller les manuscrits, les bibliothèques, c'est faire des recherches laborieuses dans les archives du passé.

5 – [*Par analogie*] Fouiller un bois, c'est le visiter ou le faire visiter pour voir si quelqu'un s'y cache, ou si quelque chose que l'on cherche s'y trouve.

6 – [*En sculpture*] Fouiller c'est tailler et évider des ornements pour leur donner plus de relief.

7 – [*Au figuré et abusivement*] Fouiller son style, c'est améliorer son texte en le rendant plus concis et plus précis.

Fouir : Creuser.

Remarques : **a)** – Il ne se dit proprement que de la terre.

Exemples : Fouir la terre ; fouir un puits.

b) – Le résultat de l'action de fouir est une fouille.

[Voir les mots *Fouille*, *Fouiller*].

Foule : Presse, multitude de personnes qui s'entre-poussent.

[Voir le mot *Presse*].

Remarque : La peur de la foule se dit *agoraphobie*.

Foultitude : [*Langage du Poitou-Charente*] Synonyme de multitude.

Fourbe : Se dit de celui qui trompe avec finesse, avec adresse.

Fourberie : Tromperie.

Fourbir : Nettoyer, polir, rendre clair.

Remarque : Il ne se dit que de ce qui est en métal et principalement des armes.

Fourbisseur : Artisan qui nettoie les épées, qui les astique jusqu'à ce qu'elles brillent et qui les graisse.

Remarques : **a)** – En 1590, la corporation des fourbisseurs d'épées de La Rochelle se composait de 12 maîtres-jurés ; ils avaient l'exclusivité de la vente des armes pointues et tranchantes comme les épées, dagues, coutelas, pertuisanes, hallebardes, fers de lances ou de piques et de tous les harnais de guerre.

b) – Les fourbisseurs pouvaient forger les pommeaux et les gardes des épées, à l'exclusion des lames.

c) – Le saint patron des fourbisseurs d'épées était *saint Jean-Baptiste*.

Fourbu : Il se dit des chevaux qui perdent tout-à-coup l'usage de leurs jambes, soit pour avoir trop travaillé, soit pour avoir bu trop tôt après avoir eu chaud.

Fourcat (en anglais « *floor timber* », « *crotche* ») : **1** – Varangue en forme de fourche, à l'acculement très prononcé, située la plus en avant à l'extrémité avant, ou la plus en arrière à l'extrémité arrière de la coque.

Remarque : Ces varangues ressemblent à des fourches en raison de leur pincement important.

2 – Le *fourcat d'ouverture* (en anglais « *lowest transom* ») est la pièce de construction qui réunit les branches du fourcat de l'arrière à sa plus grande largeur.

Remarque : C'est la plus basse des barres de l'arcaste.

3 – On appelle également *fourcats* les petits emplacements rétrécis qui se trouvent entre les varangues extrêmes et où l'on ne peut arrimer que de petits objets.

Fourche : **1** – Instrument de bois ou de fer avec deux branches ou pointes par le bout.

Remarques : **a)** – Une fourche qui possède 3 dents est un trident.

b) – Une fourche qui possède 5 ou 7 dents est une foène.

2 – On dit qu'un chemin fait une fourche à l'endroit où il se divise en deux chemins.

Remarque : S'il se divise en trois chemins, on dit que le chemin fait une patte d'oie.

3 – On dit « à la fourche » pour dire *négligemment* ou *grossièrement*.

Exemple : Cela est fait à la fourche.

4 – On dit qu'un homme est traité à la fourche pour dire qu'il est traité durement, ou d'une manière humiliante.

Fourche (en anglais « *sheers* », « *hawse pieces* », « *cringles* », « *pitchfork* ») : **1** – On dit d'un cordage qu'ils font la fourche lorsqu'il se termine par deux branches amarrées à deux endroits différents de l'objet sur lequel il agit (en anglais « *sheers* »).

[Voir le mot *Point*].

Remarques : **a)** – La cargue d'en haut de l'artimon est montée en fourche lorsqu'elle se termine par deux branches qui agissent sur les deux points (en anglais « *cringle* ») de la ralingue supérieure de cette voile.

[Voir le mot *Point*].

b) – Si un cordage est terminé par trois branches amarrées à trois endroits différents de l'objet sur lequel il agit, on dit qu'il se termine par une *patte d'oie*.

c) – Si un cordage est terminé par quatre branches ou davantage, amarrées à autant d'endroits différents de l'objet sur lequel il agit, on dit qu'il se termine par une *araignée*.

2 – On dit qu'un navire est mouillé en fourche lorsqu'il est retenu par deux ancrs dont les câbles (ou chaînes) partent de l'avant et font entre eux un angle d'au moins $\pi/6$ ou 60° .

Remarques : **a)** – On dit aussi [*plus souvent*] qu'il est *affourché*.

b) – Si un navire est mouillé sur trois ancrs de l'avant, dont les câbles (ou les chaînes) forment un éventail, dont le câble (ou chaîne) du milieu est dans la même direction que la ligne de quille et dont les deux câbles (ou chaînes) extrêmes font entre eux un angle de $\pi/9$ ou 40° , on dit que le navire est *mouillé en patte d'oie*.

[Voir les mots *Affourchage*, *Affourcher*, *Pedigree* et les expressions *Patte d'oie*, *Mouiller en patte d'oie*].

3 – La fourche de beaupré est constituée des deux allonges d'écubier (en anglais « *crotches* ») qui, de chaque côté du beaupré, s'élèvent assez pour contenir ce mât latéralement, en l'embrassant par une excavation faite dans leur épaisseur.

4 – La fourche de carène (en anglais « *pitchfork* ») est la longue fourche ayant des pointes en fer, avec laquelle on promène des fagots enflammés le long d'un navire en bois abattu en carène que l'on chauffe pour faire fondre le brai.

Fourgon : Espèce de charrette qui a un timon.

Fourgon : Longue perche de bois garnie de fer par le bout, et servant à remuer et accommoder le bois et la braise dans le four ou dans le foyer.

Fourgonner : **1** – Remuer le feu avec le fourgon.

2 – Remuer le feu sans besoin, et le déranger en voulant l'accommoder.

3 – [*Au figuré*] [*Familier*] Fouiller maladroitement en brouillant et en mettant tout sens dessus dessous.

Exemple : Ne fourgonnez point dans ce coffre.

Fourier : **1** – Jean Baptiste Joseph Fourier, né le 21 mars 1768 et mort le 16 mai 1830, était un mathématicien et un homme politique français.

2 – Élève précoce et brillant, il ne put entrer à l'École d'artillerie car il n'était pas noble.

3 – Il prit l'habit des Bénédictins et fit son noviciat juste avant le début de la Révolution française à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loir, mais il n'a pas prononcé ses vœux et il quitta la vie monastique pour se lancer dans des études scientifiques.

4 – Fin 1789, il lut devant l'Académie des sciences, à Paris, un mémoire concernant la résolution des équations numériques de tous les degrés.

5 – À l'École Normale Supérieure, il eut comme professeurs Joseph-Louis Lagrange, Gaspard Monge et Pierre-Simon de Laplace.

6 – Il n'a pu échapper à la guillotine, durant la Terreur, qu'en raison de la chute de Robespierre.

7 – À partir de mai 1798, il participa à la campagne d'Égypte ; il a été secrétaire de l'Institut d'Égypte.

8 – Il a été nommé préfet de l'Isère en 1802.

9 – Élu membre de l'Académie des sciences en 1817, il en devint le secrétaire perpétuel pour la section des sciences mathématiques en 1822.

10 – Il a publié la *Théorie analytique de la chaleur* à Grenoble, en 1822.

11 – Il a été élu membre de l'Académie française en 1826.

12 – Ses travaux sur la propagation de la chaleur lui permirent de modéliser l'évolution de la température au travers de séries trigonométriques.

13 – Il est à l'origine des séries de Fourier et des transformées de Fourier qui sont utilisées pour l'étude des signaux périodiques.

Fourier (Analyse de –) : **1** – L'analyse de Fourier d'un signal consiste à rechercher et à étudier ses composantes les plus élémentaires, sans s'intéresser directement à l'allure compliquée du signal.

2 – Le signal est décomposé en une combinaison de signaux purement sinusoïdaux qui varient avec le temps de manière simple et répétitive ; le nombre des sinusoïdes est souvent très élevé s'il s'agit de rendre compte d'un signal compliqué.

3 – C'est la superposition de toutes les sinusoïdes qui forme le signal.

4 – Chacune des sinusoïdes est caractérisée par sa fréquence, par son amplitude et par son calage dans le temps.

5 – L'amplitude de chaque sinusoïde représente l'importance de la fréquence qui lui correspond dans le signal étudié.

6 – Chaque sinusoïde est encore appelée une *harmonique* du signal.

7 – L'ensemble des fréquences des sinusoïdes qui permettront de reconstituer un signal compliqué s'appelle le *spectre* de ce signal.

Remarque : L'analyse de Fourier est utilisée dans l'étude d'un grand nombre de phénomènes périodiques ou pseudo-périodiques.

Fourmies (Fusillade de –) : 1 – Fourmies est une commune française située au Sud-Est du département du Nord, arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, à 30 km au Sud de Maubeuge.

2 – Les ouvriers des usines lainières de Fourmies avaient prévu une journée d'action syndicale le 1er mai 1891, pour demander la réduction à 8 heures de la journée de travail ainsi que des hausses de salaires.

Remarques : a) – Le droit de grève existe en France depuis que la loi Émile Ollivier du 25 mai 1864, a supprimé le *délit de coalition* instauré par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, qui interdisait les rassemblements ouvriers et paysans, ainsi que toutes coalitions à l'encontre de la liberté du travail ; la loi Le Chapelier punissait « *toutes tentatives des gens de même métier de se réunir pour discuter de leurs intérêts, de refuser de concert ou de n'accorder qu'à un prix déterminé, le secours de leur industrie et de leurs travaux* ».

b) – Cependant, selon l'article 144 de la loi Ollivier de 1864 : « *Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 fr. à 3 000 , ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.* »

c) – La Loi du 18 mars 1884 relative à la création des *syndicats professionnels* stipule (Art. 2) que « *les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement* » et (Art. 3) que « *les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles* » et enfin (Art. 5) que « *les syndicats professionnels régulièrement constitués pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles* ».

d) – Le travail dans les filatures durait 12 , parfois 15 heures par jour, six jours sur sept ; les salaires des ouvriers du textile étaient particulièrement bas.

3 – Les patrons des 37 filatures de laine de Fourmies et des environs firent savoir par voie d'affichage, fin avril 1891, que les grévistes du 1er mai 1891 seraient licenciés sur le champ.

Remarque : Des grèves avaient déjà éclaté en juin 1886 et en avril 1891 dans plusieurs usines de Fourmies, en raison des mises au chômage et des baisses de salaires liées aux difficultés que rencontrait l'industrie textile dans le Nord-Pas-de-Calais depuis 1885.

4 – Le *Premier-Mai* ou « *Journée internationale des travailleurs* » avait été instaurée par la *Deuxième Internationale ouvrière*, ou *Internationale socialiste*, en juillet 1889 à Paris, en mémoire du massacre de Haymarket Square, à Chicago, le 4 mai 1886, en répression des manifestations du 1er mai 1886 pour la réduction de la journée de travail à huit heures, aux États-Unis.

Remarque : La fête du Premier-Mai est devenu une journée dédiée aux combats des travailleurs et des travailleuses contre le patronat, célébrée dans de nombreux pays du monde ; le 1er mai est maintenant souvent un jour férié.

5 – Le maire de Fourmies, Auguste Bernier, lui-même directeur de filature, demanda au préfet du département du Nord, Henry Vel-Durand (1844-1923) d'envoyer la troupe afin de dissuader les ouvriers de faire grève le 1er mai 1894.

Remarque : Le préfet Henry Vel-Durand a été préfet du Nord du 8 janvier 1890 au 6 janvier 1897.

6 – Le sous-préfet d’Avesnes-sur-Helpe, Charles-Ferdinand Isaac (1860-1915) fit marcher deux compagnies du 145^{ème} régiment de ligne de Maubeuge et le 84^{ème} régiment d’infanterie d’Avesne, pour aider les gendarmes à maintenir l’ordre à Fourmies le vendredi 1er mai 1891, une journée festive où étaient prévus un dépôt de revendications à la mairie, un défilé de travailleurs, des bals, etc.

Remarque : En 1891, Sadi Carnot (1837-1894) était Président de la République et Charles de Freycinet (1828-1923) Président du Conseil.

7 – Le 1er mai 1891, Maria Blondeau, ouvrière dans une filature, ouvrait un cortège avec sa camarade Louise Hublet et juste derrière elles, le fiancé de Maria, Kléber Giloteaux qui portait un drapeau ; tous trois furent tués par les soldats de la 11^{ème} compagnie du 145^{ème} régiment de ligne, armés du nouveau fusil Lebel : Maria Blondeau (18 ans) reçut à bout portant, les yeux dans les yeux de son exécuteur, une balle de 8 mm dans la tête qui lui emporta le dessus du crâne ; Louise Hublet (20 ans) reçut deux balles au front et une dans l’oreille ; Kléber Giloteaux (19 ans) trois balles dans la poitrine et deux autres, dont une à l’épaule.

Remarques : **a)** – Cette fusillade incompréhensible, qui fit au moins 9 morts et 35 blessés en 45 secondes, suscita une énorme émotion et une immense réprobation dans toute la France ; de nombreux journaux de l’époque mirent l’événement en première page, soulignant que les soldats, sans avoir été provoqués par la foule, sans avoir fait les trois sommations réglementaires, tirèrent, que la boucherie aurait duré encore longtemps si le curé catholique, le père Margerin, n’était pas sorti de la cure et n’avait pas crié « *Assez de victimes* ».

b) – Furent également tués : Ernestine Diot (17 ans) une balle dans l’œil droit, une dans le cou, cinq balles en tout ; Félicie Tonnelier (16 ans) une balle dans l’œil gauche et trois autres dans la tête ; Charles Leroy (20 ans) trois balles ; Émile Ségaux (30 ans) cinq balles ; Gustave Pestiaux (14 ans) deux balles dans la tête et une à la poitrine ; Émile Cornaille (11 ans) une balle dans le coeur.

c) – Charles Leroy, Émile Ségaux, Gustave Pestiaux et Émile Cornaille ne participaient pas à la manifestation ; ils furent atteints par des balles qui ne leurs étaient pas destinées ; le petit Émile Cornaille a été tué dans l’estaminet « La Bague d’Or » et plusieurs consommateurs y ont été blessés.

d) – On compta, parmi les blessés, beaucoup de simples curieux ou de passants étrangers à la manifestation du 1er-Mai ; une jeune femme qui sortait d’une épicerie fut blessée par balle au pied et sa fille, qu’elle portait dans ses bras, reçut un éclat ; un homme qui relevait une femme tombée à terre reçut deux balles au bras droit et une à la cuisse gauche ; les balles du fusil Lebel produisent des blessures effroyables et des douleurs affreuses ; si la balle sort de la chair sans avoir rencontré d’os, la plaie est toute petite ; mais au moindre choc, elle étend ses ravages d’une façon terrible, elle fait des trous où on mettrait le poing.

e) – Un jeune soldat du 145^{ème} Régiment de ligne, nommé Lebon, natif de Fourmies, avait aperçu sa mère dans la foule des manifestants et des curieux sur laquelle on allait tirer ; à l’ordre de faire feu, Lebon s’est abstenu de tirer ; son officier ayant constaté que le magasin de son fusil était garni de ses cartouches, il dut s’expliquer mais ne fut pas sanctionné.

f) – La fusillade de Fourmies a été un événement fondateur de la *Section Française de l’Internationale Ouvrière* (SFIO) qui exista sous ce nom de 1905 (Congrès fondateur dans la salle du Globe, à Paris, du 23 au 26 avril 1905) à 1969 (le 4 mai 1969, nouvelle appellation : *Parti socialiste*).

g) – Lorsqu’elle a été assassinée d’une balle dans la tête, à Fourmies, le 1er mai 1894, Maria Blondeau portait sur elle un rameau d’églantine ; la fleur d’églantine

remplacé à partir de 1895, en sa mémoire, le triangle équilatéral de cuir rouge (pointe en bas) qui avait été choisi en 1890 comme symbole du 1er-Mai et que les ouvriers portaient sur leur veste pour se faire reconnaître dans les manifestations ; la fleur rouge de l'églatine resta le seul symbole du 1er-Mai jusqu'en 1913, date à laquelle elle commença à être concurrencée par la fleur blanche du muguet qui a le mérite de fleurir naturellement pour le 1er mai ; le muguet a entièrement remplacé l'églatine, comme symbole du 1er-Mai, pendant l'occupation allemande de 1940-1944.

h) – Le Premier-Mai, journée de lutte ouvrière, a toujours fait peur au pouvoir politique ; à défaut de pouvoir le réprimer ou l'empêcher, il s'efforce de le banaliser ; il est devenu un jour férié en France en 1937, sous le Front Populaire, après les grandes grèves avec occupations d'usines de mai et juin 1936 ; en 1941, le Chef de l'État français Philippe Pétain (1856-1951) a fait du Premier-Mai la « *Fête Nationale du Travail* » ; le 1er mai 2020, le Président de la République Emmanuel Macron (né en 1977) plaisanta à propos de l'annulation des manifestations de rue du 1er-Mai en raison de la contagion possible par le virus Covid-19 ; il évoqua de futurs défilés du 1er-Mai, « *heureux et chamailleurs* ».

i) – Le journaliste, écrivain, polémiste et homme politique français Édouard Drumont (1844-1917), l'un des fondateurs en 1889 de la « *Ligue antisémite de France* » qui s'en prenait aux Juifs et aux Francs-Maçons, souligna que le préfet de Lille, Henry Vel-Durand, était juif et que le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, Charles-Ferdinand Isaac, était juif lui aussi.

j) – Les mouvements antisémites, nombreux et notoires en France à l'époque, crurent pouvoir déceler un complot juif dans ces assassinats par balles, le 1er mai 1891 à Fourmies, de jeunes Français pacifiques âgés de 11 à 30 ans qui ne demandaient qu'à être traités plus humainement par leurs patrons ou encore qui passaient par là par hasard.

k) – L'arrestation le 13 octobre 1894, la comparution devant le Conseil de guerre à partir du 19 décembre et la condamnation le 22 décembre 1894 du capitaine juif Alfred Dreyfus (1859-1935) pour intelligence avec une puissance étrangère, eurent lieu moins de 4 ans plus tard et donneront lieu à de violentes polémiques épidermiques, vaines et simplistes dans tout le pays, sans que les accusateurs, qui utilisèrent des stratagèmes indignes pour obtenir la condamnation de Dreyfus à la dégradation et à la déportation en Guyane ne se sentent autorisés à trahir leurs sources, ni que les défenseurs de Dreyfus puissent prouver son innocence.

Fourmis (en anglais « *rocks* ») : **1** – Petits rochers ou îlots rapprochés qu'on voit le long de certains points de la côte.

Remarques : **a)** – Ce terme est utilisé en Méditerranée.

b) – On dit aussi *formiques* ou *formigues*.

2 – Petits rochers sous l'eau.

Fournée : Pendant la Terreur, nom donné aux charretées d'individus condamnés par le tribunal révolutionnaire à subir le supplice de la guillotine.

Fournée : La quantité de pain qu'on fait cuire à la fois dans un four.

Fournier : Celui qui tient un four public et qui y fait cuire le pain.

Fournier (Père Georges –) : Georges Fournier (1595-1652) fut un savant hydrographe, géographe, mathématicien français ; il était prêtre de la Société de Jésus.

Remarques : **a)** – Entre 1629 et 1633, Fournier fut maître des mathématiques au collège des Jésuite fondé à La Flèche, en 1603, par Henri IV (1553-1610).

b) – Le Père Fournier publia à Paris en 1643 une fameuse encyclopédie maritime intitulée « *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* » qui fut plusieurs fois rééditée, notamment en 1667 et en 1679,

puis très récemment en 1973 par l'historien et archiviste français Étienne Taillemite (1924-2011).

c) – La très savante « *Hydrographie du Père Fournier* » est pleine de choses inutiles pour la plupart des gens de mer de son époque qui n'étaient pas capables de juger ce qui regarde la théorie de la navigation ; d'autres ouvrages d'hydrographie furent publiés par la suite, guère plus abordables pour les marins de l'époque :

i) L'« *Almagestum novum* » en 1651, la « *Geographiae et hydrographiae reformatae libri duodecim* » en 1661, la « *Tabula latitudinum et longitudinum* » en 1689, par le Père Giovanni Battista Riccioli (1598-1671) de la Société de Jésus, astronome italien, tous en latin mais non traduits.

ii) Le « *Miroir de la Mer* » ou « *Flambeau de la Mer* » écrit en flamand, traduit en français par Inonet, marchand de La Rochelle ; les cartes y sont remarquables mais ce qui regarde l'art de la navigation est incompréhensible dans la version française, car celui qui l'a faite n'était ni pilote, ni mathématicien et qu'il n'entendait ni la langue française, ni la flamande.

iii) « *Dell'Arcano del Mare* », publié en 1646 à Florence, par le capitaine, mathématicien, ingénieur et cartographe anglais Robert Dudley (1574-1649) ; ce fut fut le premier atlas imprimé couvrant toute l'étendue du globe et également le premier à utiliser la projection dite « *de Mercator* ».

[Voir l'expression *Mercator (Projection de –)*].

iv) Le « *Petit flambeau de la Mer* » de 1684, véritable guide des pilotes côtiers pour les côtes de France, d'Angleterre, d'Irlande, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Sicile, de Malte, de Corse et de Sardaigne, écrit sous Louis XIV (1638-1715) par le maître de navire [puis lieutenant de vaisseau, en 1691] René Bougard ; le « *Petit Flambeau de la Mer* » fut réédité jusqu'en 1817 (sous la Restauration).

d) – Fournier publia également des « *Commentaires géographiques* » en 1642, un « *Traité de la sphère* » en 1643, un « *Traité de géométrie* » en 1644, une « *Description des rivages* » en deux tomes, en 1648 et 1651, un ouvrage sur la « *Dévotion des gens de mer* », un « *Traité des fortifications ou Architecture militaire* » en 1649, et enfin une « *Nouvelle description de l'Asie* » (posthume) en latin, en 1656.

e) – Le Père Fournier avait acquis de vastes connaissances en navigation, notamment entre 1636 et 1641 quand il servit en Méditerranée ou en Atlantique comme aumônier de la marine royale, sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645).

f) – L'archevêque Sourdis était le lieutenant général pour la marine de Louis XIII (1601-1643) et il dirigea la guerre sur mer contre l'Espagne entre 1636 et 1641 : le roi de France (catholique) Louis XIII et son âme damnée le cardinal de Richelieu (1585-1642) s'étaient unis au roi de Suède (protestant) Gustave II Adolphe (1594-1632) contre d'une part, le « *roi catholique* » Philippe IV (1605-1665, roi des Espagnes et des Indes) et d'autre part, contre le roi (catholique) de Hongrie, de Bohême et de Germanie, Ferdinand III (1608-1657), empereur élu des Romains, pour un épouvantable conflit anti-encerclement, qui sera appelé « *Guerre de Trente ans* » (1618-1648) et qui ravagea les territoires allemands jusqu'en Lorraine.

g) – Henri d'Escoubleau de Sourdis avait auparavant participé au *Grand Siège* de La Rochelle de 1628-1629 en tant qu'intendant de l'artillerie, alors qu'il était évêque du diocèse de Maillezais et que l'évêque du diocèse de Luçon, le cardinal de Richelieu, était le principal ministre de Louis XIII ; Luçon et Maillezais étaient

situés dans le Bas-Poitou, à seulement quelques lieues au Nord de La Rochelle ; le pouvoir royal tenta de justifier la guerre d'extermination qu'il mena contre les marchands de La Rochelle et plus généralement contre les Protestants de France trop entreprenants, par une prétendue lutte de papistes contre l'hérésie protestante.

Fournil : Le lieu où l'on pétrit la pâte et où est le four à pain.

Fourniment : [*Vieilli*] Sorte d'étui dont les soldats et les chasseurs se servaient pour mettre leur poudre à mousquet ou à fusil.

Exemple : Chaque soldat devait avoir un fourniment.

Fournir : 1 – Pourvoir, garnir.

Exemples : Fournir l'armée de blé ; fournir de vivres.

2 – Livrer, donner.

Exemples : Fournir du blé à l'armée ; fournir de l'argent à quelqu'un ; il est juste de lui rendre ce qu'il a fourni pour vous.

3 – Achever, parfaire.

Exemple : Il faut encore vingt euros pour fournir la somme entière.

4 – Subvenir, contribuer en tout ou en partie.

Exemple : Fournir à la dépense.

5 – Suffire.

Exemples : Il n'y peut fournir ; il ne saurait fournir à tout.

Fourniture : 1 – Provision.

Exemples : Fourniture de blé, de vin, de bois, d'avoine, etc. ; cet avitailleur fait les fournitures de tel bateau.

2 – Il signifie aussi ce qui est fourni.

Exemples : Ce banquier a fait depuis peu une grosse fourniture d'argent en Italie, c'est-à-dire a fourni, a fait tenir une grosse somme d'argent en Italie.

3 – Il se dit aussi de ce que les tailleurs, tapissiers et autres semblables artisans ont coutume de fournir en utilisant l'étoffe principale.

Fourré : On appelle *pays fourré* un pays rempli de bois, de haies, etc.

Exemple : L'armée marchait par un pays fourré.

Remarques : **a)** – On dit aussi d'un bois qui est fort garni de broussailles et d'épines, que c'est un *bois fourré*.

b) – On appelle *coups fourrés* des coups portés et reçus de part et d'autre en même temps ; il se dit aussi, au figuré, pour qualifier les mauvais offices que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps, ou pour signifier un mauvais office caché et dont on ne se défie pas..

Fourreau : Gaine, étui, enveloppe.

Exemple : Fourreau de sabre.

Fourrer : 1 – Introduire, faire entrer, mettre en quelque endroit parmi d'autres choses.

Exemple : Fourrez ce livre avec les autres.

2 – Donner en cachette et souvent, comme fait une mère à quelqu'un de ses enfants qu'elle aime plus que les autres.

Exemple : Elle gâte cet enfant, elle lui fourre toujours à manger.

3 – Insérer hors de propos.

Exemples : Fourrer quelque chose dans son discours ; il a fait un livre où il a fourré tout ce qu'il savait.

Remarque : [*Au figuré et familier*] Fourrer quelque chose dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un, c'est lui faire comprendre quelque chose avec peine.

Exemples : Il est si stupide, si hébété, qu'on ne saurait rien lui fourrer dans la tête, dans l'esprit ; on eut bien de la peine à lui fourrer dans la tête qu'il fallait... ; vous vous fourrez dans la tête mille choses qui ne sont pas.

4 – [*Familier*] On dit *se fourrer dans une affaire* pour dire s'engager d'honneur, d'intérêt, d'affection dans une affaire.

Exemple : Il s'est fourré dans cette querelle, dans cette affaire jusqu'au cou, jusqu'aux oreilles.

5 – Garnir de peau avec le poil.

Exemples : Fourrer une robe de martre ; fourrer d'hermine ; fourrer de petit-gris.

Fourrer (en anglais « *to serve* ») : Fourrer un cordage, c'est l'envelopper avec des tours réguliers, pressés, très serrés et multipliés de torons, de bitord, de lusin, de merlin, de ligne ou de fil à caret afin de préserver par là le cordage des effets du frottement des corps avec lesquels il est exposé à entrer en contact.

Remarques : **a)** – Avant de passer les tours d'un amarrage autour d'une manœuvre qui a été fourrée, il faut avoir soin de la garnir de toile goudronnée pour empêcher les fils de l'amarrage de pénétrer dans la fourrure.

b) – Tous les cordages sont *fourrés à contre du commettage*, parce qu'on peut mieux serrer la fourrure, c'est-à-dire dans le sens inverse de celui des torons.

[Voir les mots *Congréer*, *Limander*].

Fourrier : Marin spécialisé dans la comptabilité, chargé dans les unités de la Marine de la nourriture, du couchage et de l'habillement.

Fourrière : **1** – Mettre une vache, mettre un cheval en *fourrière*, c'est saisir pour délit ou pour dette une vache, un cheval, et les mettre dans une étable, dans une écurie, où ils sont nourris à tant par jour, aux dépens de celui à qui ils appartiennent, jusqu'à la réparation du dommage, ou jusqu'à la vente de la chose saisie.

2 – [*Par extension*] Lieu où l'on met l'animal saisi.

3 – [*Par extension*] Lieu où l'on met les objets saisis en raison d'un trouble à l'ordre public (par exemple un véhicule garé dans un endroit interdit et représentant un péril, une gêne ou un inconvénient pour les autres usagers de la voie publique).

4 – [*Vieilli*] Office qui fournissait le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes.

Remarque : Il se dit aussi pour le lieu où l'on met ce bois.

Fourrure (en anglais « *serving* ») : **1** – Enveloppe en bitord avec laquelle un cordage est fourré.

2 – Garniture en toiles, paillets, sangles dont on enveloppe les câbles ou gros cordages pour les préserver des frottements.

Remarque : Dans ce cas, on emploie plutôt le mot *garniture*.

3 – C'est aussi le nom des toiles à voiles usées propre à raccommoder divers objets, ou qui sert d'enveloppe ou de garniture, ou qu'on emploie à bord à des usages divers.

[Voir le mot *Fourrer*].

4 – Sur les navires en bois, morceau de bois qui remplit un vide, ou qui sert de renfort.

5 – Sur les navires en bois, morceau de bois qui fait l'office de coussin, d'appui comme celui que l'on voit en dehors des écubiers pour ménager le câble d'ancre, ou au bord des élongis pour ménager les galhaubans.

Remarque : Dans ces cas, le bois est arrondi en dehors et de qualité tendre comme le peuplier.

6 – Sur les navires en bois, pièce de bois supplémentaire qui sert à compléter la forme qu'on veut donner à une autre pièce.

Remarque : Les pieds des mâts de hune ont ainsi une forme carrée.

[Voir les expressions *Fourrure de dauphin*, *Fourrure de gouttière*, *Fourrure de préceinte*].

Fourrure de dauphin :

[Voir le mot *Dauphin*].

Fourrure de gouttière : Épais bordage placé sur les baux, à toucher les couples au-dessus des bauquières.

Remarques : **a)** – La fourrure de gouttière est une pièce de construction qui forme une ceinture intérieure dans le sens de la longueur.

b) – La fourrure de gouttière porte d'aplomb sur les baux ; elle porte latéralement, contre les couples.

c) – Le bordage de pont qui touche la fourrure de gouttière s'appelle la *gouttière*.

d) – La vaigre qui porte sur la face supérieure de la fourrure de gouttière s'appelle *serre-gouttière*.

e) – Les dalots de pont sont percés dans la serre-gouttière.

[Voir le mot *Fourrure*].

Fourrure de préceinte : Les fourrures de préceintes sont des bordages placés entre deux bordages de préceintes.

[Voir le mot *Fourrure*].

Fourvoyer : 1 – Égarer, détourner du chemin.

Exemple : Ce guide nous a fourvoyés.

2 – Il se dit aussi au figuré.

Exemples : Les mauvais exemples l'ont fourvoyé ; plus on suit ses passions, plus on se fourvoie.

Fouteau : L'un des noms utilisés pour désigner le *hêtre*.

Remarques : **a)** – On utilise le bois de *fouteau* pour faire les avirons.

b) – Le hêtre est un grand arbre sylvestre de la famille des *fagacées* qui porte un fruit appelé *faîne* ; son nom officiel est *Fagus sylvatica* L.

c) – Le chêne et le châtaigner appartiennent également à la famille des *fagacées*.

d) – Autres désignations du hêtre : *fau, fayard, fay, fou, athie, hadège, hay, bago*.

e) – Le nom de l'arbre, *hêtre*, vient du mot *heester* d'origine germanique utilisé par les Francs ; le nom franc a été utilisé d'abord uniquement dans les provinces du nord de la France.

f) – Les termes de *fou, fayard* ou *fouteau* viennent du nom latin *fagus*.

g) – Le nom de lieu « *Puy du Fou* » signifie : « *la hauteur où se trouve un hêtre* ».

Foutelaie : Lieu planté de fouteaux ou de hêtres.

Foyer : [*En optique*] Point de l'axe principal d'un système optique où convergent les rayons lumineux, initialement parallèles, après réflexion ou réfraction.

Remarque : Le plan focal est perpendiculaire à l'axe principal et passe par le foyer.

Foyer : 1 – Le lieu où se fait le feu.

Exemple : Ôter la cendre du foyer.

2 – [*Terme de Théâtre*] Lieu où les acteurs et les actrices se rassemblent et se chauffent en hiver.

Exemple : Je n'ai point vu la pièce, je suis resté dans le foyer.

Frac : Habit de cérémonie de couleur noire, à basques étroites, porté par les hommes.

Remarques : **a)** – Le frac se termine en queue de morue.

b) – Frac est à peu près synonyme de *queue de pie*.

[Voir l'expression *Queue de pie*].

Fracas : 1 – Rupture ou fracture avec bruit et violence.

Exemples : Horrible fracas ; épouvantable fracas ; grand fracas ; étrange fracas ; le fracas des armes ; le vent a fait un grand fracas dans cette forêt.

2 – [*Par extension*] Il se dit de tout ce qui se fait avec désordre et avec bruit, encore qu'il n'y ait rien de rompu.

Fracasser : Briser en plusieurs pièces.

Fraction : Action par laquelle on rompt.

Fraction : Terme numérique qui exprime une ou plusieurs parties de l'unité.

Exemple : Calcul des fractions.

Fracture : 1 – Rupture avec effort.

Exemple : Fracture de porte.

2 – [*Terme de chirurgie*] Solution de continuité, ou division faite subitement dans les os ou les cartilages durs par la violence de quelque cause externe.

Fragile : 1 – Aisé à rompre, sujet à se casser.

2 – [*Au figuré*] Qui n'est pas solidement établi, qui peut aisément être détruit.

Exemple : Fortune fragile.

3 – [*Par extension*] Sujet à tomber en faute.

Exemples : La nature est fragile ; esprit fragile ; la chair est fragile.

Fragment : Morceau de quelque chose qui a été cassé, brisé.

Frai : 1 – Rapprochement sexuel chez les poissons à fécondation externe.

Remarque : Par extension, on appelle frai les œufs de batraciens (crapauds, grenouilles).

2 – Époque à laquelle ce rapprochement a lieu.

Remarque : Il est défendu de pêcher dans les rivières pendant le frai.

3 – Œufs de poissons.

Remarque : Par extension, on appelle frai les œufs d'amphibiens ou de batraciens (crapauds, grenouilles, salamandres).

4 – Le tout petit poisson (les alevins).

Remarque : Par extension, on appelle *frai* les petits poissons dont on peuple les étangs.

Fraîchir (en anglais « *to blow higher* ») : [*En météorologie*] Le vent fraîchit quand il augmente en force ou en vitesse.

Frais (en anglais « *fresh* ») : Quand on dit que le vent est frais, que la brise est fraîche, on entend que leur force est un peu au-dessus que la moyenne.

Exemples : Petit frais correspond à une petite brise un peu forte, joli frais à une jolie brise un peu forte, bon frais à bonne brise un peu forte, et on dit aussi bon frais de vent, grand frais ou grand frais de vent.

Frais (en anglais « *breeze* », « *wind* », « *gale* ») : 1 – Selon l'échelle de Beaufort, le vent est *frais* quand sa vitesse est comprise entre 22 et 27 nœuds ; on entend le vent siffler et des embruns volent au-dessus de la mer.

Remarque : *Vent frais* correspond à *force 6* sur l'échelle de Beaufort.

2 – On dit que l'on a *grand frais* quand la vitesse du vent est comprise entre 28 et 33 nœuds ; l'écume des crêtes des vagues est entraînée dans le lit du vent.

Remarque : *Grand frais* correspond à *force 7* sur l'échelle de Beaufort.

Frais : 1 – Médiocrement froid, qui tempère la grande chaleur.

Exemples : Un vent frais ; une matinée fraîche ; nuit fraîche ; temps frais ; il fait un petit air frais ; eau fraîche ; avoir les mains fraîches ; boire d'un vin frais.

2 – Il se prend aussi absolument pour froid.

Exemples : Au printemps les matinées sont encore fraîches ; en automne les matinées commencent à être fraîches.

3 – En navigation à la voile, on appelle vent frais un vent fort et favorable.

Exemple : Nous partîmes par un vent frais.

4 – Récent ; ce qui est nouvellement produit, nouvellement fait, nouvellement cueilli, nouvellement arrivé, etc.

Exemples : Un œuf frais ; du pain frais ; des figes fraîches ; du poisson frais ; beurre frais ; les traces en sont encore toutes fraîches ; des nouvelles fraîches ; de fraîche date.

5 – Qui n'a point été salé.

Exemples : Du beurre frais ; du saumon frais ; de la morue fraîche ; du porc frais ; des harengs frais.

6 – Délassé, qui a recouvré ses forces par le repos.

Exemples : Il est à présent tout frais ; il est frais et reposé.

Remarques : **a)** – On appelle *troupes fraîches* des troupes qui ne sont point fatiguées, qui n'ont point encore donné.

b) – On appelle de même cheval frais un cheval qui n'a point encore couru.

Frais : Dépense, dépens.

Exemples : Grands frais ; frais immenses ; menus frais ; fes frais de la guerre ; les frais d'un procès, d'un voyage, etc. ; faire les frais ; payer les frais ; avancer les frais.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme a acquis beaucoup de réputation ou de gloire à peu de frais, pour dire qu'il l'a acquise sans beaucoup de peine ou de mérite.

b) – On appelle au jeu de paume, les frais, la dépense que l'on fait dans le jeu.

Exemples : Il a joué les frais et il les a perdus ; il sont sortis à moitié de frais.

Fraise : **1** – Espèce de collet qui avait plusieurs doubles et plusieurs plis ou goderons, et qui tournait autour du cou.

2 – Rang de pieux qui garnit une fortification de terre par dehors, vers le milieu du talus, et qui présente la pointe à l'ennemi.

Exemple : Ouvrage de terre garni d'une fraise.

Fraise : On emploie ce mot pour exprimer l'effet produit par une ralingue qui est plus longue que la partie de la voile qu'elle élonge.

Fraiser : **1** – Plisser à la manière d'une fraise.

Exemple : Fraiser du papier.

2 – Fraiser la pâte, c'est la bien pétrir.

3 – Fraiser des fortifications, c'est garnir de pieux, par dehors, un bastion ou un autre ouvrage de terre.

Fraisil :) Cendre du charbon de terre dans une forge.

Remarque : On ne prononce point l'« I » final.

Franc : **1** – Libre.

Exemples : Cet esclave, en entrant en France, est devenu franc et libre ; il a fait cette action de sa pure et franche volonté ; franc arbitre.

Remarque : Avoir les coudées *franches*, c'est vivre en toute liberté, n'être incommodé de rien, être à son aise et sans gêne.

2 – *Franc* signifie aussi *exempt d'impositions*, de charges, de dettes.

3 – *Franc* signifie aussi sincère, candide, loyal, qui dit ce qu'il pense.

Exemples : Un homme franc ; un cœur franc ; un caractère franc.

4 – *Franc* se dit aussi dans la signification de *vrai*, et il précède ordinairement le substantif.

Exemples : Ce moineau-à est un franc mâle ; ce qu'il vous a dit est une franche défaite ; il parle son franc patois.

5 – *Franc* se dit aussi dans la signification d'*entier*, de *complet*.

Exemple : Ils y arrivèrent le lundi et en partirent le jeudi, ils n'y ont été que deux

jours francs.

6 – Franc se dit aussi des arbres qui portent du fruit doux sans avoir été greffés, par opposition à *sauvageon* qui se dit des arbres qui ne portent que des fruits âpres, à moins qu'ils n'aient été greffés.

Exemples : Noisetier franc ; noisettes franches ; franc pêcher ; pêche franche.

Remarque : En ce sens on dit « *enter franc sur franc* » pour dire enter un scion d'un arbre franc sur un autre arbre franc et « *enter franc sur sauvageon* » pour dire enter un scion d'arbre franc sur un sauvageon ; dans ces phrases, *franc* est employé au substantif.

Franc (en anglais « *fair* ») : **1** – On dit qu'une *pompe est franche* quand elle a jeté dehors toute l'eau qui était au fond de la cale.

2 – Gouverner avec une *barre franche* c'est n'employer ni roue, ni mécanisme, ni palans ; la barre est alors tenue à la main ou avec un seul cordage appelé *raban de barre* qui fait dormant le long du bord.

Franc : 1 – Monnaie de certains États.

Remarques : **a)** – En France, le franc a remplacé, à la Révolution, la livre tournois et il avait à-peu-près la même valeur qu'avait celle-ci dans l'écu de six livres ; il en différait en ce qu'il n'était pas seulement une monnaie de compte, mais une pièce effective d'argent à neuf dixièmes de fin, du poids de cinq grammes ou d'environ 95 grains.

b) – Le franc, dans la nouvelle division adoptée à la Révolution, était égal à vingt sous ; il y avait cinq francs dans cent sous.

c) – Le *franc français* et le *franc belge* ont été remplacés par l'euro (symbole €), une monnaie commune à plusieurs États européens.

d) – L'euro (€) a été mis en usage sous sa forme scripturale le 1er janvier 1999 ; il a été mis en circulation le 1er janvier 2002, à minuit, sous sa forme fiduciaire.

e) – Le *franc suisse* a toujours cours.

2 – À la Révolution, le franc est devenu une monnaie de compte valant 20 sous ; il n'était d'usage ni au singulier, ni avec les nombres premiers : un, deux, trois et cinq ; on l'utilisait dans presque tous les autres nombres, à moins qu'il ne fut suivi par une fraction, auquel cas on se servait du mot de *livre*.

Exemples : On disait quatre francs, six francs, sept francs, dix francs, vingt francs, vingt-deux francs, cent francs, mille francs, etc. ; en revanche, on ne disait pas quatre francs dix sous mais *quatre livres dix sous*.

3 – On a appelé franc, en 1360, la monnaie de la rançon de rachat du roi de France Jean II, dit Jean le Bon (1319-1364), de sa captivité en Angleterre.

[Voir l'expression *Franc à cheval*]

Franc à cheval : Monnaie d'or à 24 carats, pesant 3,88 grammes ; le franc à cheval a été créé par l'ordonnance de Compiègne du 5 décembre 1360 pour payer la rançon que le roi de France Jean II le Bon (1319-1364) dut verser pour sa libération, après avoir été capturé par les Anglais à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356).

Remarques : **a)** – Le *franc à cheval* est le premier franc français ; c'est la première monnaie appelée *franc*.

b) – Le *franc à cheval* a été émis à la valeur d'une livre tournois.

c) – Le *franc à cheval* est la première monnaie royale française représentant le souverain en chevalier chargeant comme pour aller au combat.

d) – Le *franc à cheval* représenta le roi Jean II le Bon de 1360 à 1364, puis le roi Charles V (1338-1380) à partir de 1364.

e) – Le franc est ainsi appelé parce que l'inscription latine *Iohannes dei gratia Francorum Rex* qui signifie *Jean par la grâce de Dieu, Roi des Français* était gravée sur l'avvers de la pièce, à côté du roi à cheval galopant à gauche, l'épée

haute, coiffé d'un heaume couronné sommé d'un lis, portant par-dessus sa cotte de mailles une cotte d'armes fleurdelisée : le mot franc est le début du mot *Francorum*.

Français (en anglais « *french language* ») : **1** – Langue maternelle parlée par les Français, certains Belges, des Luxembourgeois, certains Suisses en Europe, certains Canadiens en Amérique du Nord et plusieurs peuples africains.

Remarques : a) – L'expression « *parler français* » signifie *expliquer nettement et précisément* son intention sur quelque affaire.

b) – [Au figuré] L'expression « *parler français à quelqu'un* » signifie *lui parler avec autorité*, et d'un ton menaçant.

c) – [Au figuré] L'expression « *en bon français* » signifie *franchement et sans ménagement*.

Exemple : « Je vous le dis *en bon français* ».

2 – Les Français aimeraient que leur langue soit comprise et parlée par un très grand nombre d'hommes et de femmes sur la Terre ; mais les Français eux-mêmes, ou un grand nombre d'entre eux, s'éloignent par ignorance ou par négligence du *bon usage* défini par l'Académie française.

[Voir l'expression *Académie française*].

3 – La *précision* qui caractérise, en principe, le français et qui en est la principale qualité s'est échappée des studios de radiodiffusion ou de télévision français et encore davantage de l'expression spontanée de nombreux français.

Remarques : a) – « *Une bonne partie des difficultés qu'on rencontre à chaque ligne, quand on veut écrire une page de français s'explique, historiquement, par un obscur instinct de différenciation sociale, par le désir inconscient de tenir à distance le vulgaire et d'empêcher le roturier d'écrire comme l'homme bien né.* »

b) – « *L'universalité de la langue française est toute relative parce que cette langue n'a jamais pénétré, au delà des élites, dans les couches profondes ; une langue compliquée ne se propage pas universellement.* » (D'après Charles Bally)

4 – Au contraire du français, l'anglais et l'espagnol ont été diffusés sous des formes simplifiées dans de nombreux pays.

5 – « *La crise du français, dont on s'est plaint dans les dernières années, n'est pas nouvelle. Il a toujours été difficile d'écrire le français littéraire, qui, dans sa forme fixée, n'a jamais été que la langue de très peu de gens et qui n'est aujourd'hui la langue parlée de personne.*

La difficulté grandit de jour en jour à mesure que grandit la différence entre le parler de tous les jours et cette langue fixée, au fur et à mesure aussi qu'on s'éloigne et du temps et des conditions sociales où la langue littéraire a été constituée. Ceux des élèves des lycées qui sont issus de milieux ouvriers ou petits bourgeois ont souvent grand peine pour arriver à écrire d'une manière même à demi correcte le français littéraire, qui diffère profondément du parler en usage dans leur famille. Beaucoup n'y parviennent jamais. »

[Commentaires écrits par l'éminent linguiste français Antoine Meillet en 1917].

6 – Le français a été la langue diplomatique universelle jusqu'au traité de paix de Versailles du 28 juin 1919, qui était censé mettre un terme à la Première Guerre Mondiale.

Remarques : a) – En 1783, l'Académie de Berlin proposa comme sujet de concours, non point de décider si la langue française était universelle car le fait était acquis, mais quels étaient les motifs qui l'avaient rendue telle ; le Français Antoine de Rivarol (1753-1801) remporta le concours le 3 juin 1784, à égalité avec un autre concurrent : l'Allemand Johann Christoph Schwab (1743-1821) : ils insistèrent l'un et l'autre sur la qualité principale du français de l'époque, qui était

la *clarté*.

b) – Les traités de Westphalie (1648) qui terminèrent la Guerre de Trente Ans :

i) entre la France et le Saint-Empire (traité de Münster) ;

ii) entre l'Empire espagnol et les Provinces-Unies (paix de Münster) ;

iii) entre le Saint-Empire et l'Empire suédois (traité d'Osnabrück),

de même que le traité de Nimègue (1678) entre la France et l'Espagne, après la Guerre de Hollande, furent rédigés en français.

b) – Le traité de paix de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871, qui mit un terme à la Guerre de 1870-1871 entre l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873) et les États allemands coalisés sous l'égide de la Prusse, fut rédigé en français, la langue des vaincus.

c) – Le *traité de paix de Portsmouth* qui mettait un terme à la guerre russo-japonaise de 1904-1905, signé le 5 septembre 1905 à l'issue de négociations qui se déroulèrent aux chantiers navals de la Marine de Portsmouth, près de la ville de Portsmouth (New Hampshire) aux États-Unis d'Amérique, grâce à la médiation du Président des États-Unis d'Amérique Théodore Roosevelt (1858-1919), ne concernait en aucune manière la France ; et pourtant, il fut rédigé en anglais et en français ; l'article xv (version française) du traité stipulait, comme habituellement à cette époque, que « *le traité était rédigé en français et en anglais, que les textes étaient conformes, mais qu'en cas de contestation, le texte français ferait foi* ».

d) – Article xv (version anglaise) du traité de Portsmouth entre les empereurs du Japon et de Russie du 5 septembre 1905 : « *The present treaty shall be signed in duplicate in both the English and French languages. The texts are in absolute conformity, but in case of a discrepancy in the interpretation the French text shall prevail* ».

e) – Depuis Louis XIII (1601-1643) et après la fondation en 1634 de l'Académie française par Richelieu (1585-1642) la langue française était considérée comme claire et précise ; la fonction de l'Académie française est de normaliser et de perfectionner la langue française mais aujourd'hui, certains passent outre.

f) – Le texte français et le texte anglais du traité de Versailles du 28 juin 1919, qui mit un terme à la Première Guerre Mondiale, furent l'un et l'autre appelés à faire foi ; ce fut la première fois que la langue anglaise était mise à égalité avec la langue française dans un traité international.

g) – En 1920, le Président des États-Unis d'Amérique, Woodrow Wilson (1856-1924) déclara que l'anglais « *était la langue diplomatique du Pacifique* ».

h) – Le texte du préaccord discuté lors de la 21ème conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11) tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 n'existe qu'en anglais.

Franc-bord : Type de bordé en bois dans lequel les virures sont placées bord à bord ; elles sont clouées sur les membrures au moyen de clous de carvel et les joints entre les bordages sont calfatés.

Remarques : **a)** – On dit bordage à *franc-bord* ou bordage à *carvel*.

b) – Le bordage à *franc-bord* s'oppose au bordage à *clin*.

[Voir les mots *Carvel*, *Carvelle*, *Clin*, *Virure*].

Franc-bord : Synonyme d'œuvres mortes.

Remarques : **a)** – Le franc-bord est constitué de tous les bordages qui couvrent la charpente du navire à l'extérieur, depuis les fleurs jusqu'au haut du navire.

[Voir l'expression *Franc-bordage*].

b) – On appelle *fleurs* la partie des œuvres vives ou de la carène d'un navire qui

est presque à *fleur d'eau*, ou qui avoisine la flottaison ; les bordages, les vaigres qui revêtent cette partie s'appellent bordages des fleurs, vaigres des fleurs.

Franc-bord (en anglais « *planks of the bottom* ») : 1 – Distance verticale, mesurée au milieu du navire, entre le livet en bord du pont principal et la surface de l'eau.

[Voir le mot *Livet* et les expressions *Franc-bordage*, *Marques de franc-bord*, *Échelle de tirant d'eau* et *Tirant d'eau*].

Remarque : La somme du franc-bord et de l'enfoncement du navire au repos est à peu près égale au *creux sur quille*.

2 – [Convention internationale conclue à Londres le 5 avril 1966 sur les lignes de charge] « Le franc-bord assigné est la distance mesurée verticalement au milieu du navire entre le bord supérieur de la marque de la ligne de pont et le bord supérieur de la ligne de charge appropriée » (annexe 1).

3 – [*Marine en bois*] Hauteur du bordé du navire depuis le pont jusqu'à la première préceinte.

4 – [*Marine en bois*] Selon Nicolas Aubin, bordages qui couvrent les couples à l'extérieur du navire, depuis les premiers bordages des fleurs jusqu'au plat-bord. [Voir le mot *Fleur*].

Franc-bordage : On appelle ainsi l'ensemble des planches de revêtement qui couvrent la charpente du navire par dehors pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur, depuis les fleurs du navire jusqu'à la planche de platbord.

Remarques : **a)** – On dit « *franc-bordage* » ou « *franc-bord* » pour désigner l'ensemble des bordages qui couvrent la coque à l'extérieur.

b) – On dit maintenant *bordé* au lieu de franc-bordage ou franc-bord.

c) – Les inscriptions apposées sur l'extérieur de la coque du navire [sur le *bordé*] pour repérer l'enfoncement maximum autorisé selon les circonstances (eau douce, eau de mer, en été, en hiver, dans l'Atlantique Nord, dans les eaux tropicales, etc.) sont toujours appelées « *marques de franc-bord* ».

d) – Les planches qui couvrent l'intérieur du navire s'appellent *serrages*, ou *serres*, ou *vaigres* ; l'ensemble des serres ou des vaigres s'appelle le *vaigrage*. [Voir les mots *Bordé*, *Vaigre*, *Bordage*, *Vaigrage*].

France : Nom du dernier *paquebot transatlantique* subventionné par l'État français pour assurer le service postal entre Le Havre et New-York ; confié à un armement nationalisé, la Compagnie Générale Transatlantique, le « *France* » pouvait également prendre environ 2000 passagers pour des traversées transatlantiques courtes (5 jours) et à dates fixes ; jusqu'à 600 passagers de première classe étaient accueillis de façon très luxueuse.

Remarques : **a)** – Le paquebot « *France* » appareilla du Havre le 19 janvier 1962 pour son voyage inaugural ; à partir du 3 février 1962 il effectua des liaisons régulières entre Le Havre (France) et New-York (États-Unis d'Amérique) via Southampton (Angleterre).

b) – Le « *France* » a été désarmé fin 1974 lorsque la subvention contractuelle liée au service postal par voie de surface est devenue injustifiée et a été supprimée puisque toute la poste empruntait la voie aérienne.

[Voir l'expression *Paquebot transatlantique*].

Franc-étable : S'aborder *de franc-étable*, c'est lorsque deux navires s'approchent de face, avec des routes directement opposées, pour s'enfoncer étrave contre étrave, proue contre proue, ou pour s'enferrer avec leurs éperons s'il s'agit de galères.

[Voir le mot *Étable*].

France libre (en anglais « *free french movement* ») : Corps constitué de Français libres (non prisonniers des Allemands) volontaires, venus à titre privé en Angleterre à partir de juin 1940 pour combattre sous les ordres de l'Angleterre contre les forces

allemandes, sans appartenir strictement à l'armée britannique.

Remarque : À partir du 18 juin 1940, le Général Charles De Gaulle (1890-1970) qui avait appartenu quelques jours au gouvernement Reynaud (jusqu'au 16 juin 1940) mais qui n'avait pas été reconduit dans le gouvernement Pétain, appela sur les ondes de la radio d'État britannique BBC (British Broadcasting Corporation) tous les militaires français libres à venir le rejoindre dans le quartier Saint-James, à Londres, pour continuer la lutte armée contre l'Allemagne, malgré l'armistice qui sera signé quelque jours plus tard entre les gouvernements français et allemand.

[Voir l'expression *SOE (Special Operations Executive)*].

Franc-filin : On appelle *franc-filin* tout filin propre à faire des appareils de force, comme pour haler des navires sur la cale d'un chantier de construction, ou pour abattre les navires en carène, ou pour mâter, ou pour embarquer des canons, etc.

Remarque : Les francs-filins ont quatre, cinq, six ou sept pouce de circonférence, et ils sont faits de trois, quatre ou cinq torons.

Francfort-sur-le-Main (Traité de –) : Voir l'expression *Traité de Francfort-sur-le-Main*.

Franches (Pompes –) : On dit que les pompes sont franches lorsqu'elles sont en bon état de fonctionner, qu'il n'y a pas de voie d'eau à cet instant ou que la voie d'eau qui existe est maîtrisée par l'action des dispositifs d'assèchement.

Remarque : Traditionnellement, l'officier de veille écrit dans le *casernet* de la passerelle (le *livre de loch*), à la fin de chaque quart, l'expression « *pompes franches* » ; la nuit, après contrôle, il ajoute l'expression « *feux clairs* » et il inscrit parfois en abrégé « *FCPF* » qui signifie « *Feux Clairs, Pompes Franches* ».

Franchir : Un navire franchit ou se rafloue lorsque, après avoir été échoué, il vient à flotter soit par un allègement de poids, soit par le retour du flot de la marée, soit par la remise en eau du bassin dans lequel il avait été échoué.

Franchir : 1 – La pompe d'assèchement *franchit* quand elle refoule plus d'eau que le navire n'en reçoit.

2 – Le vent *franchit* quand il adonne ou qu'il commence à devenir plus favorable.

Franchir une voie d'eau : On franchit la pompe ou on franchit une *voie d'eau* si l'action de la pompe d'assèchement suffit pour faire baisser le niveau de l'eau qui pénètre le bateau.

Remarque : On dit mieux : *affranchir* la voie d'eau.

Franchise : Somme qui, par contrat, reste à la charge de l'assuré au moment du règlement d'un sinistre.

Franchise : 1 – Exemption, immunité.

Exemples : Il n'est pas maître, mais il travaille dans un lieu de franchise ; il jouit de la franchise.

Remarque : On dit d'un ouvrier sorti d'apprentissage, qu'il a gagné sa franchise.

2 – [*Vieilli*] On appelle *franchise* les droits d'asile attachés à certains lieux.

Exemples : Les franchises des églises ; on n'a pu le prendre à cause de la franchise de l'église où il s'est retiré ; à Rome, le quartier des Ambassadeurs était naguère un lieu de franchise.

Remarque : Les franchises des églises ne sont point admises en France.

3 – [*Vieilli*] Liberté.

Exemples : Conserver sa franchise ; perdre sa franchise.

Remarque : En ce sens, il n'est guère d'usage qu'en poésie et en parlant d'amour.

4 – Sincérité, candeur.

Exemples : Parler avec franchise ; une trop grande franchise ; c'est un homme plein de franchise ; en toute franchise.

Franciade : Période de quatre ans au bout de laquelle, dans le calendrier français républicain (révolutionnaire) il fallait ajouter un jour à l'année commune pour maintenir la concordance de l'année civile avec les mouvements célestes.

Francisation (en anglais « *act to frenchify a vessel* ») : **1** – Attribution de la nationalité française à un navire.

Remarques : **a)** – Les navires de plaisance ou de sport destinés à être utilisés en mer, d'une longueur de coque supérieure ou égale à 7 mètres ou d'une longueur de coque inférieure à 7 mètres mais dotés d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux administratifs, sont francisés par la douane puis immatriculés par les affaires maritimes.

b) – Les navires de plaisance de moins de 7 mètres et dotés d'une motorisation de moins de 22 CV (puissance administrative) peuvent être dispensés de la francisation à condition qu'ils n'aillent pas à l'étranger, mais ils doivent être immatriculés auprès des Affaires maritimes.

c) – Depuis le 1er janvier 2013, les véhicules nautiques à moteur, dénommés « VNM », ou *scooters des mers/jets skis*, dont la puissance des moteurs est égale ou supérieure à 90 kW, doivent être francisés auprès d'un service des douanes.

2 – La francisation entraîne des droits et des devoirs pour le navire francisé, pour son propriétaire et pour son capitaine.

Remarque : Le port dans lequel est établi le bureau de douane qui a établi et délivré l'acte de francisation d'un navire est le **port d'attache** de ce navire.

3 – Pour pouvoir être francisé, le navire doit répondre aux conditions suivantes :

i) appartenir pour moitié au moins :

– soit à des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne (UE) ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ayant leur résidence principale en France ou y ayant fait élection de domicile,

– soit à des sociétés dont le siège social est situé en France, dans un autre État membre de l'UE ou dans un État partie à l'EEE.

ii) avoir été construit dans l'UE, ou y avoir acquitté les droits et taxes exigibles ;

iii) avoir fait l'objet d'un contrôle de sécurité.

4 – L'acte de francisation est délivré par la Douane française.

5 – La publicité de la propriété des navires francisés a été confiée aux recettes principales des douanes, où ont été créés des registres portant le nom de « *registres des soumissions de francisation* », devenus les « *fichiers d'inscription* » actuels.

[Voir l'expression *Acte de francisation*].

Franciser : **1** – Attribuer la nationalité française à un navire, avec les droits et les devoirs qui s'y attachent.

2 – Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue.

Franc-maçonnerie : **1** – Ensemble d'organisations associatives structurées et hiérarchisées, de) caractère spéculatif et d'inspiration philanthropique, visant au progrès moral, matériel et social de l'humanité.

Remarques : **a)** – L'*entraide* entre les francs-maçons, qui est l'un des principes de leur mouvement, rejoint l'une des qualités exigées des Compagnons du devoir.

b) – La modestie est une autre qualité des Compagnons du devoir.

c) – La franc-maçonnerie fut l'une des inspiratrices éminentes du mouvement intellectuel européen connu sous le nom de *siècle des Lumières* ; le *siècle des Lumières* va de la Révolution anglaise de 1686 à la Révolution française de 1789.

d) – Les valeurs morales de la religion catholique ont été largement remplacées en France, depuis la fin du XVIII^{ème} siècle et surtout depuis la Révolution et l'Empire, par celles de la franc-maçonnerie.

e) – La devise des principales loges maçonniques françaises « *liberté, égalité, fraternité* » fut reprise textuellement par les différents régimes français.

f) – La défense des « *Droits de l'homme* » et l'idéal de *liberté, d'égalité, de fraternité* sont affirmés dans le préambule de la Constitution de la V^{ème} République française (4 octobre 1958).

g) – La franc-maçonnerie est parfois considérée par ceux qui souhaitent y être reçus comme un moyen de gravir les degrés de l'échelle sociale.

[Voir l'expression *Lumières (Les – et la franc-maçonnerie)*].

2 – Extraits de la bulle pontificale « *In eminenti apostolatus specula* » (1738) du pape Clément XII (1652-1740) contre la franc-maçonnerie.

« Nous avons appris, par la rumeur publique, qu'il se répand à l'étranger, faisant chaque jour de nouveaux progrès, certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, appelés communément du nom de *Françs-Maçons* ou d'autres noms selon la variété des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engagent par serment prêté sur la Bible, et sous les peines les plus graves, à couvrir d'un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

« Nous, réfléchissant sur les grands maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés ou conventicules, non seulement pour la tranquillité des États temporels, mais encore pour le salut des âmes, nous avons conclu et décrété de condamner et d'interdire ces dites sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules appelés du nom de *Françs-Maçons*, ou connus sous toute autre dénomination, comme nous les condamnons et les défendons par notre présente constitution, valable à perpétuité. »

2 – Extraits de l'encyclique « *Humanum genus* » (20 avril 1884) du pape Léon XIII (1810-1903) contre la franc-maçonnerie.

« À notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une Société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la Société des francs-maçons ; ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu ; c'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Église, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ.

« Nos prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au moment où, sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour.

« Le péril fut prononcé pour la première fois par Clément XII (1652-1740) en 1738 et la constitution promulguée par ce pape fut renouvelée et confirmée par Benoît XIV (1675-1758) ; Pie VII (1742-1823) marcha sur les traces des Pontifes et Léon XII (1760-1829), renfermant dans sa constitution apostolique « *Quo graviora* » tous les actes et décrets des précédents papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours ; Pie VIII (1761-1830), Grégoire XVI (1765-1846) et à diverses reprises, Pie IX (1792-1878), ont parlé dans le même sens.

« Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation évidente de ses agissements, la connaissance de ses

principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires auxquels, plus d'une fois, s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. « Le Siège apostolique dénonça publiquement la secte des francs-maçons comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile ; il édicta contre elle les peines les plus graves dont l'Église a coutume de frapper les coupables et interdit de s'y affilier.

« Dans les rangs mêmes de la secte, il ne manqua pas d'associés pour avouer, même malgré eux, que, étant donné la doctrine et la discipline catholiques, les Pontifes romains n'avaient rien fait que de très légitime.

« À cet aveu, il faut joindre l'assentiment explicite d'un certain nombre de princes ou de Chefs d'États qui eurent à cœur, soit de dénoncer la société des francs-maçons au Siège apostolique, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse et portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans quelques parties de l'Italie.

« Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès ; employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des États modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté ; on est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes les plus sérieuses ; non certes, en ce qui concerne l'Église, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des États, au sein desquels sont devenues trop puissantes, ou cette secte de la franc-maçonnerie, ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites.

« Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence ; c'est ainsi que dans notre encyclique « *Quod apostoli muneris* » (1878) nous nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes ; notre autre encyclique « *Arcanum* » (1880) nous a permis de mettre en lumière et de défendre la notion véritable et authentique de la société domestique, dont le mariage est l'origine et la source.

« Il existe dans le monde un certain nombre de sectes identiques à la franc-maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent et bien qu'à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées, bien qu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous, bien qu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on peut voir qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures ; il y a, en effet, chez elles, des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer, non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes ; à cette catégorie appartiennent les conseils intimes et suprêmes, les noms des chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures ainsi que les décisions prises, avec les moyens et les agents d'exécution.

« Sous les apparences mensongères et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, comme autrefois les manichéens, les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'ont d'autres témoins que leurs complices.

« Ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs, de se tenir toujours prêts sur la moindre notification, sur le plus léger signe à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux et même à la mort.

« Si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'adjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la franc-

maçonnerie, sert plutôt ses intérêts ; elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte ; de plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses.

« Relativement à la société domestique, le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats; il peut donc être légitimement dissout à la volonté des contractants ; dans beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil, il n'y a pas d'union légitime ; ailleurs, la loi autorise le divorce que d'autres peuples s'approprient à introduire dans leur législation le plus tôt possible ; ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de changer l'essence du mariage et de le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant et pouvant être dissoute quand ce caprice changera.

« Que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé ; il y a déjà longtemps qu'ils travaillent à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources.

« Le peuple, accablé par une oppression et une misère croissantes, se voit encore dépouillé des consolations qu'il eût pu trouver avec tant de facilité et d'abondance dans les croyances et les pratiques de la religion chrétienne.

« Nous entendons ratifier à nouveau, tant en général qu'en particulier, tous les décrets portés par les Pontifes romains, nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique, toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir. »

Franco à bord (en anglais « *free on board* » (**FOB**)) : Contrat de vente maritime dans lequel l'exportateur traite pour un prix comprenant la valeur de la marchandise et les frais d'approche jusqu'à la mise à bord du navire désigné par l'acheteur.
[Voir l'expression *Coût Assurance Fret (CAF)*].

Francs : 1 – Appellation des membres d'une tribu de race germanique, acceptée par les Gallo-Romains pour les protéger des attaques des autres tribus barbares, notamment les Goths, parce que l'Empire romain d'Occident était devenu incapable de le faire.
Remarques : a – Clovis (465-511) roi des Francs, a été le premier dépositaire de l'autorité des Francs sur les Gaulois.

i) Roi de l'actuelle Belgique à la mort de son Père Chidéric en 481, Clovis battit les Romains à Soissons en 486 ; il établit sa capitale à Soissons et son royaume s'étendit jusqu'à la Loire.

ii) Clovis s'unit en 493 (sans cérémonie, selon la coutume franque) à Clotilde, nièce de Gondebaut roi des Burgondes.

iii) Clovis repoussa les Alamans en 496 à Tolbiac.

iv) Clovis a été baptisé à Reims avec 3 000 de ses soldats en 498 par l'évêque Rémi (437-533).

v) Les Francs de Clovis battirent les Wisigoths, alliés des Ostrogoths, en 507 à Vouillé (près de Poitiers) ; Clovis tua le roi des Wisigoths Allaric en combat singulier et toute l'armée des Wisigoths fut massacrée.

vi) Clovis reçut de l'empereur romain d'Orient Anastase les codicilles faisant de lui un consul ; il se couronna lui-même « *Auguste* » à Tours, près du tombeau de Saint-Martin.

vi) Clovis établit sa capitale à Paris en 508 ; son palais était dans l'île de la

Cité ; son royaume s'étendait alors du Rhin aux Pyrénées.

vii) Clovis fut enterré en 511 et Clotilde en 545 dans la crypte d'une basilique établie à l'emplacement de l'actuel Panthéon, dans le 5ème arrondissement de Paris.

b) – La soumission des Gallo-Romains aux Francs a été *la cause* du féodalisme qui a subsisté en Gaule, puis en France jusqu'à la Révolution de 1789.

[Voir le mot *Cause*].

2 – Jadis, *Francs* était le nom générique des Européens dans les ports du Levant.

Franc-tillac (en anglais « *upper deck* », « *deck* ») : Appellation donnée quelquefois dans des actes de commerce au pont le plus élevé d'un navire.

Remarques : **a)** – On l'appelle aussi *pont sur gueule*, *pont courant* ou *pont*.

b) – Quand il n'y a qu'un seul pont, *franc-tillac* est aussi l'appellation de ce pont.

Franc-tireur : **1** – [*Vielli*] Soldat de certains corps d'infanterie légers ou de corps d'éclaireurs qui recevaient une commission pour la durée d'une guerre.

Remarques : **a)** – Il y eut de tels francs-tireurs dans les armées françaises de la Révolution.

b) – Des corps de volontaires civils français, appelés corps francs ou francs-tireurs, plus ou moins bien organisés et plus ou moins importants, se levèrent contre les troupes prussiennes pendant la guerre franco-prussienne de 1870 ; les Prussiens leur refusèrent la qualité de belligérants et ils les exécutaient lorsqu'ils les avaient capturés.

2 – Certains civils, combattants volontaires clandestins, qui n'appartiennent pas à une armée régulière et qui combattent par le terrorisme contre un gouvernement ou contre une armée ennemie, sans avoir revêtu l'uniforme d'une armée régulière, se qualifient parfois de *francs-tireurs* ; l'adversaire les appelle souvent des *terroristes*.

Remarques : **a)** – Les francs-tireurs (dans l'acception de *combattants illégaux*) sont souvent appelés *partisans* lorsqu'ils appartiennent à un parti communiste.

b) – Les terroristes *francs-tireurs* qui n'appartiennent pas à une armée régulière, revêtus d'habits civils et qui sont pris vivants les armes à la main par l'armée ennemie, risquent d'être exécutés sur le champ pour « *activité de franc-tireur* ».

c) – Des femmes et des adolescents peuvent participer à la lutte clandestine en qualité de terroristes francs-tireurs, parfois en effectuant de simples actions de recherche de renseignements, parfois en transportant du matériel ou en transmettant des ordres ou des informations et parfois en utilisant des armes ou des explosifs contre les ennemis.

d) – Les Conventions internationales de La Haye (1889 et 1907), puis de Genève (1949) accordent la qualité de belligérant aux francs-tireurs à condition qu'ils se présentent en formation militaire et qu'ils aient à leur tête un chef responsable pour ses hommes, qu'ils portent un signe distinctif reconnaissable à distance et qu'ils portent les armes ouvertement.

Frankénie : Plante vivace à souche épaisse, endémique sur le littoral méditerranéen (Provence, Languedoc) et en Corse.

Remarques : **a)** – La frankénie est aussi appelée « *bruyère maritime* ».

b) – La frankénie se présente sous la forme d'un tapis épais et souple de ramifications couchées ; elle peut servir de bon couvre-sol près de la côte à condition d'être bien arrosée.

c) – On distingue la frankénie lisse et la frankénie hirsute.

Frankton (Operation –) (en français « *Opération coque de noix* ») : Raid anglais qui commença le 7 décembre 1942 à la nuit tombée, par la mise à l'eau en pleine mer devant Montalivet, à environ 10 milles de l'entrée de la Gironde, de 5 kayaks du

modèle Cockle-Mark II (appelés *Catfish*, *Coalfish*, *Crayfish*, *Cuttlefish* et *Conger*) ; chacun pouvait porter 75 kg de matériel et était armé par deux membres des Royal Marines britanniques ; leur mission commune était de remonter à la pagaie la Gironde puis la Garonne sur 85 milles pour couler des navires de commerce forceurs de blocus à quai à Bassens et à Bordeaux, au moyen de mines limpets (munies d'aimants pour rester collées aux coques).

[Voir l'expression *Mine limpet*].

Remarques : a) – Six kayaks avaient été transportés d'Angleterre en France par le sous-marin britannique « *HMS Tuna* », 84 m de long, 8 m de large ; la traversée avait duré 5 jours ; l'un des six kayaks, le *Cachalot*, fut détruit au moment de sa mise à l'eau et son Équipage rentra en Angleterre avec le sous-marin (les marines William Ellery et Eric Fisher).

b) – L'un des kayaks (*Conger*) disparut en passant la barre à l'entrée de la Gironde au large de Soulac, emportant le caporal George Sheard et le marine David Moffatt qui se noyèrent ; un second kayak (*Coalfish*) chavira peu après et ses deux occupants, le sergent Wallace et le marine Ewart, remorqués jusqu'au rivage à la Pointe de Grave, furent capturés à l'aube par les Allemands ; ils furent interrogés et fusillés comme *terroristes* dans la nuit du 11 au 12 décembre 1982 à Blanquefort (Gironde) ; les trois autres kayaks furent portés par la marée montante jusqu'au môle du Verdon ; l'un des trois kayaks (*Cuttlefish*) fut ensuite séparé des deux autres ; il heurta un obstacle sous-marin et se démembra au Bec d'Ambès ; ses deux occupants, le lieutenant John MacKinnon et le marine James Conway furent capturés par les gendarmes français le 28 décembre 1942 à La Réole (Gironde) et livrés aux Allemands ; ils furent exécutés comme *terroristes* à Paris le 23 mars 1943 ; les deux kayaks restant (*Catfish* et *Crayfish*) firent route avec le flot de la nuit, s'échouant dans la rive le jour et pendant le jusant ; ils arrivèrent en face de Bassens le 11 décembre au matin et passèrent la journée cachés dans la rive ; ils posèrent leurs mines sur les coques de leurs objectifs dans la nuit du 11 au 12 décembre 1942 ; puis ils redescendirent la rivière jusqu'à Blaye où ils détruisirent leurs kayaks ; ils marchèrent séparément vers Ruffec (Charente) où ils étaient attendus.

c) – L'opération s'acheva le 12 décembre 1942 à 7 heures du matin avec l'explosion des mines qui avaient été placées 6 heures plus tôt sur trois grands navires amarrés à quai à Bordeaux par les hommes du *Catfish* (le major Hasler et le marine Sparks) et sur deux grands navires amarrés à Bassens par les hommes du *Crayfish* (le caporal Albert Frédéric Laver et le marine W.N. Mills).

d) – Les navires de charge « *Alabama* », « *Portland* » et le navire-citerne « *Cap Hadid* » furent gravement endommagés ; les navires de charge « *Tannenfels* » et « *Dresden* » coulèrent.

e) – Sur les dix membres du *Special Boat Service* des Royal Marines engagés dans cette opération secrète, seuls le major Blondie Hasler et le marine Bill Sparks réussirent à rentrer au Royaume-Uni par l'Espagne et Gibraltar, avec l'aide de la Résistance française ; Laver et Mills furent dénoncés, arrêtés par les gendarmes français le 14 décembre 1942 et fusillés comme *terroristes* par les Allemands le 23 mars 1943 à Paris.

f) – Nous avons rencontrés à Bordeaux, en décembre 1982, les deux survivants : Herbert George « *Blondie* » Hasler (1914-1987) et William E. Sparks (1922-2002) ; ils étaient venus d'Angleterre à bord du destroyer « *HMS Yarmouth* » pour commémorer l'*Opération Frankton*, dont c'était le 40^{ème} anniversaire ; le « *HMS Yarmouth* » effectuait une croisière de requalification et d'entraînement après l'arrêt technique qui avait suivi son engagement dans la guerre des Malouines (du 2 avril au 14 juin 1982) ; nous avons été désigné pour servir

d'officier de liaison auprès du commandant du « *HMS Yarmouth* ». Le « *HMS Yarmouth* » faisait équipe avec le « *HMS Sheffield* » en protection ASM du navire porte-aéronefs « *HMS Hermes* » lorsqu'ils furent attaqués par deux *Super-Étendard* argentins le 4 mai 1982 ; le « *HMS Sheffield* », surpris, fut touché par un missile *AM 39 Exocet* et prit feu ; le « *HMS Yarmouth* », dont l'Équipage était aux postes de combat au moment de l'attaque par les *Super-Étendard* argentins avait réussi, par l'envoi de leurres, à faire cabaner dans la mer le missile *Exocet* qui le visait ; alors qu'il était remorqué par le « *HMS Yarmouth* » vers la Géorgie du Sud, le « *HMS Sheffield* » fut sabordé le 10 mai 1982 parce qu'il était impossible d'éteindre l'incendie des ponts et des superstructures, qui étaient en métal léger et qui brûlaient.

g) – Constatant les graves brûlures subies par quelques membres de l'Équipage du « *HMS Sheffield* », la Royal Navy interdit l'emploi des vêtements en nylon ou autres textiles synthétiques pour les Équipages de la flotte, car ils avaient tendance à fondre et à coller à la peau lorsqu'ils brûlaient, causant des blessures beaucoup plus graves que dans le cas des vêtements en textiles naturels.

h) – Il y eut 2 autres « *coups de main* » alliés en France en 1942 : la destruction de la porte de la forme Joubert à Saint-Nazaire (opération *Chariot*) le 28 mars 1942 et un raid sur Dieppe (opération *Jubilee*) le 19 août 1942.

i) – Le lieutenant-colonel « *Blondie* » Hasler, DSO (*Distinguished Service Order*), OBE (*Most Excellent Order of the British Empire*) eut l'idée en 1957, avec un journaliste de l'« *Observer* », d'organiser la première course transatlantique à la voile en solitaire dont la seule règle serait *un homme, un voilier et l'océan* ; la première édition, en 1960, fut remportée par l'Anglais Francis Chichester (1901-1972) sur le « *Gipsy Moth III* » de 40 pieds ; la deuxième édition, en 1966, fut remportée par le Français Éric Tabarly (1931-1998) sur le « *Pen Duick II* » de 16,60 m et Chichester arriva deuxième.

j) – « *Blondie* » Hasler eut l'idée et mit au point un dispositif de pilotage automatique mécanique (*mechanical self-steering gear*) pour les voiliers en solitaire.

Frappier : 1 – Attacher, fixer, en parlant d'une manœuvre dormante, d'une poulie, etc.

Remarque : Le mot *frapper* s'entend plus particulièrement d'un amarrage momentané, comme d'une bosse sur un câble ou une amarre, d'une poulie sur un itague ou un pendeur.

2 – Donner un ou plusieurs coups.

3 – On dit frapper de la monnaie, frapper des médailles, pour dire imprimer sur le métal préparé pour la monnaie ou pour les médailles la marque ou l'empreinte qu'on veut leur donner.

4 – *Frappier* se dit aussi de l'impression qui se fait sur les sens, sur l'esprit.

Exemples : Le son frappe l'oreille ; une grande lumière frappe la vue ; cette odeur est trop forte, elle frappe le cerveau ; cet objet m'a frappé l'imagination ; cet endroit de son discours m'a frappé.

Frasque : [*Familier*] Action extravagante, imprévue, et faite avec éclat.

Fraternité des cœurs : Par le décret du 19 novembre 1792, la Convention nationale déclarait, au nom de la nation française, qu'elle accorderait *fraternité et secours* à tous les peuples qui voudraient recouvrer la liberté et elle chargeait le Pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté.

Remarques : **a)** – Le 15 décembre 1792, la Convention nationale votait le *décret Cambon* sur l'administration révolutionnaire française des pays conquis ; ce texte

constituait la charte de l'expansionnisme révolutionnaire : c'était l'institution de la guerre de propagande et l'apparition du fameux « *droit d'ingérence* ».

b) – Les peuples d'Europe devaient accepter les principes de *liberté* et d'*égalité* devant la loi pour leur bonheur, s'ils ne voulaient pas être traités en ennemis de la République ; en cas de refus, la République leur faisait une guerre à outrance.

Fraude : Tromperie, action faite de mauvaise foi.

Frauder : **1** – [*Vieilli*] Tromper, décevoir.

2 – Manquer par fraude à payer ce qui est dû.

Fraude scientifique : La fraude scientifique prend la forme de publications, dans des revues scientifiques de prestige, de résultats de recherches inventés ou sciemment falsifiés par leurs auteurs, parfois sous l'autorité de l'un d'eux particulièrement renommé, dans le sens d'idées préconçues généralement admises, en mettant à profit la négligence des coauteurs de l'article publié et le manque de perspicacité des membres des comités de lecture qui n'ont pas tenté de reproduire ou de faire reproduire les expériences.

Remarques : **a)** – Les ressources pécuniaires futures des chercheurs scientifiques dépendent en grande part du nombre de leurs publications dans des revues scientifiques de prestige.

b) – La prise en compte des seuls résultats positifs et le rejet des résultats négatifs est l'une des principales manières de falsifier des résultats d'expériences en vue d'obtenir frauduleusement la publication d'articles scientifiques trompeurs.

Frayer : **1** – Il se dit des poissons quand ils s'approchent pour la génération.

2 – [*Familier*] Se convenir, s'accorder.

Exemple : Ces deux hommes ne frayent pas ensemble.

Frayer : Marquer, tracer.

Remarques : **a)** – En ce sens il ne se dit guère qu'en cette phrase, « *frayer le chemin* ».

b) – Se frayer un passage, c'est *s'ouvrir un passage*.

Frayeur : Peur violente et passagère, provoquée par un danger véritable ou imaginaire.

Frayoir : Marques qui restent sur les baliveaux contre lesquels le cerf a bruni son bois nouveau, pour en détacher la peau velue qui le couvre.

Fredaine : [*Familier*] Trait de libertinage, folie de jeunesse.

Exemple : Faire une fredaine, des fredaines ; je sais de vos fredaines.

Fredon : Espèce de roulement et de tremblement de voix dans le chant.

Fredonner : Faire des fredons.

Frégatage : Forme caractérisant la coque d'un navire qui est plus large à la hauteur de la flottaison qu'à celle du pont supérieur.

Frégate : Oiseau de mer, ainsi nommé parce que son vol est très rapide.

Remarques : **a)** – Il a sept ou huit pieds d'envergure.

b) – Il s'avance fort loin sur la mer et il s'élève très haut ; cependant il aperçoit toujours les poissons volants et dès qu'ils paraissent au-dessus de l'eau, l'oiseau fond dessus pour les enlever avec le bec ou avec les serres.

Frégate (en anglais « *frigate* ») : **1** – Bâtiment à voiles portant trois mâts ; une frégate est plus petite qu'un vaisseau, mais elle peut atteindre une vitesse supérieure.

2 – Les frégates étaient basses sur l'eau ; elles n'avaient qu'une seule batterie couverte ; leur voilure était proportionnellement plus grande que celle des vaisseaux.

Remarque : Les frégates étaient les plus grands bâtiments à voiles ayant une seule batterie couverte.

3 – Les frégates portaient entre 40 et 60 bouches à feu.

4 – Les frégates servaient à la destruction du commerce maritime ennemi ; elles servaient également aux reconnaissances de l'ennemi et aux liaisons entre les vaisseaux des forces amies.

5 – De nombreuses frégates ont été construites en France et en Angleterre à la fin du XVIII^{ème} siècle.

Remarque : Une frégate à peu près semblable à la frégate de 12 baptisée « *Hermione* », mise en service en 1779 et qui mena Lafayette en Amérique en 1780, qui se perdit le 20 septembre 1793 sur la banc du Four en face du Croisic, a été construite à Rochefort entre 1997 et 2014 ; cette réplique, elle aussi baptisée « *Hermione* », appareilla de l'Île d'Aix le 18 avril 2015 pour les États-Unis d'Amérique afin de commémorer l'aide que la France apporta aux colonies anglaise d'Amérique insurgées contre l'Angleterre ; les 13 colonies anglaises d'Amérique ont obtenu leur liberté par les armes et sont devenues les États-Unis d'Amérique indépendants.

6 – Les frégates françaises de la Restauration furent des navires exceptionnels qui n'ont été égalés nulle part.

7 – Au XIX^{ème} siècle, les frégates étaient classées en trois rangs, respectivement de 60, 50 et 40 bouches à feu.

Frégate de 1er rang et 60 bouches à feu (1830) : Armées par plus de 500 hommes en temps de guerre, les frégates de 1er rang avaient une longueur de 54 mètres (à la hauteur de la batterie), une largeur de 14,5 mètres (en dehors des bordages) et un tirant d'eau de 6,4 mètres.

Remarque : Elles portaient en batterie 28 canons longs de 30 et 2 canons obusiers de 80 ; sur les gaillards 28 caronades de 30 et 4 canons obusiers de 30.

Frégate furtive : Bâtiment de combat à propulsion mécanique de type *frégate* ayant des formes spécialement dessinées pour réduire sa signature radar et pour être difficilement détecté par les ennemis.

Frégate météorologique : 1 – Navire pouvant atteindre 80 à 90 mètres de longueur, employé en station à la mer en vue d'observer et de transmettre les conditions météorologiques et atmosphériques observées en mer.

2 – Les frégates météorologiques françaises furent basées à La Rochelle après la Seconde Guerre mondiale ; elles se relayaient chaque mois aux points attribués à la France par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

3 – Les frégates « *Laplace* », « *Lebrix* », « *Le Verrier* » et « *Mermoz* » de la Marine Nationale ont été remplacées, à la fin des années 1950, par les « *France 1* » et « *France 2* » qui furent armées par des Équipages de la compagnie de navigation commerciale « *Delmas-Vieljeux* ».

4 – La dernière *frégate météorologique* française (« *France 1* ») est rentrée de sa dernière station au *point R* (Romeo) qui était situé au milieu de l'Atlantique (à 600 milles dans l'Ouest de Brest) ; elle s'est amarrée à l'épi du bassin à flot de La Pallice le 31 décembre 1985.

Remarques : **a)** – La *station* appelée « *point R* » était un carré d'environ 200 milles de côté, centré au point de latitude 43°N et de longitude 17 °W.

b) – C'est de la Frégate météo « *France 1* » en station au *point K* (45°N 16 °W) que fut prise, le 8 novembre 1971 en milieu d'après-midi, la dernière photo du navire de charge des Messageries Maritimes « *Maori* », soit 12 heures avant son naufrage inexplicable.

c) – La Frégate météo « *France 1* » est maintenant (2020) amarrée dans le « *Bassin des Grands Yacht* » (ou *Bassin extérieur*, ou *Bassin n°2* ou *ancien Bassin des Chalutiers*) de La Rochelle ; elle fait partie des navires dont la gestion

est confiée au Musée Maritime de La Rochelle et que l'on peut visiter.

d) – Le « *France 1* » ne dispose plus de propulsion autonome.

e) – Le « *France 1* » ne sort du bassin extérieur de La Rochelle que pour passer périodiquement dans une cale sèche du bassin de La Pallice.

Frégaton : Nom d'un ancien bâtiment vénitien du port d'environ 400 tonneaux et qui ne gréait pas de mât de misaine.

Frégaton : Appellation familière d'un Capitaine de Frégate.

[Voir l'expression *Capitaine de Frégate*].

Frein : 1 – La partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner.

Exemple : Un cheval qui mâche son frein, qui ronge son frein.

Remarque : [Au figuré] On dit « *ronger son frein* » pour dire retenir en soi-même son dépit et sa colère, sans oser la faire éclater.

2 – Frein se dit de ce qui bride, qui retient.

3 – [Au figuré] Frein se dit de tout ce qui retient dans le devoir.

Exemple : La réputation est souvent un frein qui empêche de mal faire.

Freinte de route (en anglais « *Ordinary loss in weight or quantity* ») : Déperdition en quantité ou en poids, naturelle et inéluctable c'est-à-dire non accidentelle, inhérente à certaines marchandises.

[Voir l'expression *Vice propre*].

Frelater : 1 – Altérer par mélange ou sophistication.

2 – Mêler quelque drogue dans le vin pour le faire paraître plus agréable à la vue et au goût.

Remarque : Les cabaretiers sont sujets à frelater le vin.

Frenay (Henri –) : **1** – Henri Frenay (1905-1988) fut un militaire français de l'armée de terre entre les deux guerres, un résistant de la première heure contre l'occupation de la France par les Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale, puis un homme politique.

Remarque : Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1924-1926) il était affecté en juin 1940 à la Ligne Maginot, avec le grade de capitaine, comme officier d'État-Major au 43^{ème} Corps d'Armée de Forteresse (43^{ème} CAF).

2 – Le raid allemand appelé « *Fall Gelb* » (Plan jaune) qui permit à des divisions blindées allemande d'atteindre la Manche à partir de Sedan (du 10 mai au 4 juin 1940) par Amiens et Abbeville en suivant la rivière Somme, fut aussitôt suivi par le « *Fall Rot* » (Plan rouge), lui-aussi en forme de « *Sichelschnitt* » (coup de faucille) de Sedan à la frontière Suisse (vers Pontarlier) en passant au Sud de la Ligne Maginot par Chalons-sur-Marne, Vitry-le-François, Auxerre, puis en remontant vers Bruyères (du 5 au 24 juin 1940).

3 – Le 43^{ème} CAF, historiquement dénommé « *Secteur fortifié des Vosges* », reçut l'ordre, le 12 juin 1940, de faire mouvement de Sarrebourg vers Épinal, avec un premier rétablissement le 17 juin sur le canal de la Marne au Rhin ; il était prévu un décrochement ultérieur « *en bloc* » vers le Sud, jusqu'à la ligne Loire-Doubs.

Remarques : **a)** – Le général en chef des armées franco-britanniques, Maxime Weygand (1867-1965) rendit obligatoire, le 12 juin 1940 à 11h00, un repli général rapide et profond des armées du Nord-Est vers le Sud.

b) – Les troupes d'intervalles, comme le 43^{ème} Corps d'Armée de Forteresse, devaient abandonner leurs positions aménagées entre les ouvrages de la Ligne Maginot ; les ouvrages de la Ligne Maginot, eux-mêmes, ne devaient conserver que leurs propres Équipages et ils devaient se tenir prêts à combattre ou à se saborder.

- c)** – Les troupes d’intervalles, devaient se constituer en divisions en marche.
- d)** – Les troupes d’intervalles, *a priori* statiques, ne disposaient pas de moyens de transport pour les hommes ou pour le matériel autres que le chemin de fer, mais c’était devenu impossible en raison de l’encercllement au Sud (Plan jaune) par le corps blindé du général allemand Heinz Guderian (1888-1954).
- e)** – Le 43^{ème} CAF partit à pied, sac au dos, pour un trajet de plusieurs centaines de kilomètres vers le Sud, après avoir détruit tout ce qui n’était pas transportable, y compris les stocks de ravitaillement.
- f)** – Le *Heersgruppe C* (groupe d’armées C) allemand fit une offensive par le Nord (opération *Tiger*) le 14 juin, à partir de la Sarre et une offensive amphibie par l’Est (opération *Kleiner Bär*) le 15 juin, avec franchissant du Rhin à la rame entre Rhinau et Neuf-Brisach, pour percer la Ligne Maginot.
- 4** – Le 43^{ème} CAF est entré en contact avec l’armée allemande sur la rive Nord du canal de la Marne au Rhin et il a subi ses premières pertes le 17 juin 1940, le jour où le nouveau Président du Conseil, le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) annonçait au pays qu’il demandait à l’Allemagne les conditions d’un armistice pour faire cesser les combats ; le 18 juin 1940, les Allemands franchirent le canal de la Marne au Rhin ; le 21 juin, ce qui restait du 43^{ème} CAF finit par rejoindre, avec diverses autres unités, le massif du Donon, à la limite entre l’Alsace (département du Bas-Rhin) et la Lorraine (département des Vosges) ou les vallées qui en descendent, afin de retenir le plus possible d’unités allemandes et de permettre au gros des troupes françaises qui fuyaient vers le Sud, d’échapper à l’encercllement et à la captivité : c’était le « *dernier carré du Donon* ».
- 5** – Le 24 juin 1940, la veille de l’entrée en vigueur (25 juin 1940 à 00h35) de l’armistice, un premier accord de principe pour la reddition du 43^{ème} CAF est signé à 11h25 par le général de corps d’armée Fernand Lescanne (1877-1960) : les armes, les munitions et le matériel dont les troupes du 43^{ème} Corps d’Armée de Forteresse sont dotées devaient rester intactes et rester à leur emplacement actuel jusqu’au moment où tous les détails de la reddition seraient arrêtés.
- Remarques :* **a)** – Dès le 22 juin 1940, les Allemands qui assiégeaient le *dernier carré du Donon* avaient reçu l’ordre de leur hiérarchie militaire de ne plus tenter d’offensives contre le 43^{ème} CAF ; en retour, le général Lescanne qui le commandait ordonna, le 23 juin 1940 à 08h40, un cessez-le-feu temporaire aux hommes sous ses ordres.
- b)** – Faute d’interprètes, les négociations entre Français et Allemands, les 23 et 24 juin 1940 pour la reddition du 43^{ème} CAF français, se firent en langue anglaise.
- 6** – Les accords de reddition du Donon furent signés vers 03 heures du matin le 25 juin 1940 : la reddition était réputée se faire sous des conditions honorables, encore que ces termes « *conditions honorables* » n’aient pas été définis et qu’ils étaient laissés à l’appréciation des Allemands ; ceux-ci acceptaient ou demandaient que :
- i)** Les troupes françaises restent sous les ordres de leurs officiers sur leurs emplacements actuels, jusqu’à nouvel ordre des Allemands.
 - ii)** Toutes les armes, munitions, instruments optiques ou tout autre matériel de guerre, véhicules, voitures automobiles et chevaux soient amenés à certains points (Celles, Allarmont, Schirmeck) au plus tard le 27 juin à 7 heures du matin.
 - iii)** Les officiers gardent leurs armes, bagages, moyens de transport (chevaux, voitures automobiles).
 - iv)** Le ravitaillement des troupes françaises du 43^{ème} CAF soit assuré par le 24^{ème} corps d’armée allemand.

v) Le général de corps d'armée Fernand Lescanne commandant le 43^{ème} CAF français remet au General der Panzertruppen Leo Freiherr Geyr von Schweppenburg (1886-1974) commandant le 24^{ème} CA allemand, les états détaillés des hommes et des chevaux à ravitailler ainsi que la liste des armes, munitions et autre matériel de guerre à déposer dans les dépôts convenus.

Remarques : a) – Les photographies allemandes de l'époque montrent des visages de soldats français rayonnants, progressant à pied presque sans gardiens pour se rendre à un regroupement de prisonniers, probablement persuadés qu'ils allaient être démobilisés sous peu et qu'ils pourraient rentrer chez eux.

b) – L'Oberkommando der Wehrmacht (OKW - Grand quartier général allemand) répondit négativement, le 25 juin au matin, à la demande du général Lescanne de rendre les troupes du 43^{ème} CAF au gouvernement français.

c) – Les Français qui se rendirent le 25 juin 1940 ne réalisaient pas qu'ils resteraient en captivité en *Oflag* (Offizier-Lager) ou en *Stalag* (Stammlager ou *camp ordinaire*) pendant plusieurs années, ni que les officiers seraient bientôt séparés de la troupe qu'ils commandaient et qu'ils devraient se défaire de leurs armes et bagages avant d'entrer dans leur *Oflag*.

d) – La troupe fut conduite à Strasbourg, les officiers à Mayence.

e) – Le nombre des prisonniers s'élevait à 4 officiers généraux, 1 031 officiers supérieurs ou subalternes, 28 444 sous-officiers, caporaux et soldats.

f) – Le 43^{ème} CAF livrait 4 775 chevaux, 443 mulets, 819 camions et camionnettes, 239 motocyclettes, 343 bicyclettes, 14 cuisines roulantes, 87 tonnes de munitions d'infanterie, 320 tonnes de munitions d'artillerie, 17 170 fusils, 2 707 armes de poing, 994 mitrailleuses, 21 canons antichars, 46 pièces de 155, 56 canons de 75 mm, 43 mortiers, 11 canons automobiles.

7 – Les soldats et leur encadrement firent la soixantaine de kilomètres qui séparent le Donon de Strasbourg à pied, au pas cadencé pendant la traversée des villages pour impressionner favorablement la population alsacienne.

Remarques : a) – Une division est partie de Salm le 27 juin, les deux autres du col du Donon le 28 et le 29 juin 1940.

b) – Les captifs marchaient en colonne par trois, bagages à main interdits, à la vitesse de 4 kilomètres pour 50 minutes ; les officiers subalternes marchaient en tête de section, la plupart étaient armés.

c) – Chaque groupement était suivi par une section de police et par deux véhicules sanitaires pour recueillir les éclopés.

d) – Tous auraient pu s'échapper du convoi ; très peu le firent ; certains Alsaciens sont même passés devant leur domicile, sans s'arrêter.

e) – Le chancelier allemand Adolf Hitler (1889-1945), qui était venu visiter la cathédrale de Strasbourg, croisa près de l'aéroport de Entzheim, à une dizaine de kilomètres de Strasbourg, ces Français vaincus qui étaient dirigés par des officiers français munis de leurs armes personnelles approvisionnées ; Hitler était dans une grosse Mercedes découverte.

8 – Pendant la marche vers Strasbourg, le capitaine Henri Frenay s'habilla en civil, sortit du convoi et réussit à gagner la « zone libre ».

Remarques : a) – Le capitaine Henri Frenay avait obtenu de son supérieur, le colonel Vidal, la permission de s'échapper.

b) – Les Alsaciens et Mosellans du 43^{ème} CAF furent libérés le 11 juillet 1940 comme ressortissants de territoires à statut spécial, anciennement allemands (« Elsaß-Lothringen ») jusqu'en 1919.

c) – Le général de corps d'armée Fernand Lescanne, ancien commandant du 43^{ème} corps d'armée de forteresse (43^{ème} CAF), fut interné pour la durée de la guerre (jusqu'au 9 mai 1945) à la Festung Königstein (forteresse de Koenigstein)

en Saxe, avec d'autres officiers généraux.

9 – Henri Frenay créa en août 1940, avec son amie Betty Albrecht (1893-1943), le mouvement de résistance intérieure appelé *Mouvement de libération nationale* qui devint ensuite *Mouvement de libération française*.

Remarques : a) – Henri Frenay fonda une publication politique périodique appelée « *Les Petites Ailes* », distribuée dans le Nord et le Pas-de-Calais, qui devint en mars 1941 « *Les Petites Ailes Françaises* » pour toute la France, puis « *Résistance* » en zone occupée et « *Vérités* » en zone libre.

b) – Le périodique « *Vérités* » fusionna fin 1941 avec « *Liberté* » pour devenir « *Combat* », qui était distribué en zone Sud.

c) – Le périodique « *Combat* » se voulait l'organe du mouvement de la Résistance Française.

d) – « *Combat* » devint plus tard le nom du principal mouvement de la Résistance *non communiste* dans le Sud de la France.

e) – Berthe Wild, dite Betty Albrecht, est morte le 31 mai 1943 à la prison de Fresnes, décapitée à la hache par les Allemands ; elle est l'une des six femmes *compagnon de la Libération* et l'une des deux femmes inhumées dans la crypte du mémorial de la France combattante, au pied de la forteresse du Mont-Valérien. [Voir l'expression *Partisans (Chant des –)*].

Fréquences radio-maritimes : Les bandes de fréquences attribuées aux radiocommunications des stations mobiles maritimes sont :

1 – Ondes **hectométriques** (de 1,6 à 3,8 MHz)

On dit aussi MF – moyennes fréquences (en anglais : *medium frequency*).

La portée est moyenne en MF avec la BLU (bande latérale unique).

Remarque : Les ondes hectométriques sont utilisées pour les communications entre les navires éloignés de 100 à 200 milles de la côte et les stations côtières.

2 – Ondes **décamétriques** (de 3,8 à 27,5 MHz)

On dit aussi HF – hautes fréquences (en anglais : *high frequency*).

La portée est très longue en HF avec la BLU.

On dit aussi VHF – très hautes fréquences (en anglais : *very high frequency*).

Remarque : Les ondes décimétriques sont utilisées pour les communications entre navires avec des postes VHF ou dans les eaux côtières pour contacter les capitaineries, les pilotes, les sémaphores ou les CROSS et pour les radiocommunications privées.

[Voir l'expression *Radiotéléphonie VHF*].

4 – Ondes **décimétriques** (de 406 MHz à 1,6 GHz)

On dit aussi UHF – très très hautes fréquences (en anglais : *ultra high frequency*).

Remarque : Les ondes décimétriques sont utilisées pour les services mobiles maritimes par satellites, les liaisons par satellites Inmarsat ou Cospas-Sarsat et pour les radiobalises maritimes de localisation de sinistre.

5 – Ondes **centimétriques** (9,3 GHz)

On dit aussi SHF – extrêmes fréquences (en anglais : *super high frequency*).

Remarque : Les ondes centimétriques sont utilisées pour la recherche et le sauvetage dans le SMDSM, pour le repérage des navires ou de leurs radeaux de sauvetage par les radars des bateaux d'assistance ou des aéronefs.

Fréquentatif : [En grammaire] Se dit des mots dérivés qui indiquent une action faite fréquemment.

Exemple : « *Criailler* » est le fréquentatif de *crier*.

Remarque : En latin, le verbe *ēlēctāre* peut être :

i) soit le fréquentatif du verbe *ēlēctāre* qui signifie « *séduire* », « *tromper* », « *attirer* », « *obtenir* », « *arracher* » et qui pourrait s'appliquer aux candidats,

ii) soit le fréquentatif du verbe *ēlġġere* qui signifie « *choisir* », « *trier* », « *faire un choix heureux* » et qui s'applique aux électeurs.
[Voir le mot *Élection*].

Frère : Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement.

Exemples : Frère aîné ; frère puîné.

Remarques : **a)** – On appelle *demi-frère* celui qui n'est frère que de père ou de mère ; on appelle frère naturel, frère bâtard, celui qui est né du même père ou de la même mère, mais non en légitime mariage.

b) – On appelle *frères de lait* l'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait.

c) – On appelait autrefois « *frères d'armes* » les chevaliers qui avaient contracté amitié ensemble à la guerre, en protestant de ne s'abandonner jamais et en se donnant réciproquement le nom de *frère*.

d) – *Frère* est le titre que tout religieux prend dans les actes publics.

e) – *Frère* est le nom que l'on donne ordinairement à tout religieux qui n'est pas prêtre.

f) – On appelle *frère lai*, *frère convers*, un religieux qui n'est point dans la cléricature et qui n'a été reçu dans un monastère que pour rendre un service manuel à la maison religieuse.

Frère de chantier (en anglais « *sister ship* ») : On appelle *frères de chantier* des navires de mêmes caractéristiques qui ont été construits sur les mêmes plans dans le même chantier.

Remarques : **a)** – Les Français emploient souvent l'expression anglaise « *sister ship* » en parlant de navires de mêmes caractéristiques qui ont été construits sur les mêmes plans, soit dans le même chantier, soit dans des chantiers différents.

b) – Le mot anglais « *ship* » qui traduit les mots français *navire* ou *bateau* est du genre féminin ; les mots français *navire* ou *bateau*, qui sont actuellement du genre masculin, étaient du genre féminin jusqu'au XVI^e siècle.

Fresaie : Espèce d'oiseau nocturne, que les matelots croient de mauvais augure.

Remarque : Voir l'expression *Beligou (Oiseau –)*].

Fresnel : **1** – Augustin Fresnel (1788-1827), ancien élève de l'École Polytechnique (qu'il intégra à 16 ans) ingénieur des Ponts et Chaussées, est l'un des fondateurs de l'optique moderne.

Remarque : Le nom de Fresnel est inscrit sur la Tour Eiffel.

2 – Partisan de la nature ondulatoire de la lumière, Fresnel mit en évidence que deux faisceaux de lumière polarisés dans des plans différents n'ont aucun effet d'interférence.

Remarque : Fresnel entretint des relations suivies avec l'Anglais Thomas Young (1773-1829) et avec l'Écossais David Brewster (1781-1868).

3 – Fresnel développa l'usage de la lentille à échelon de grande taille, dite *lentille de Fresnel*, qui est encore utilisée dans le monde entier pour accroître la portée des feux maritimes.

Remarques : **a)** – Fresnel installa en 1823 un prototype de lentille à échelons dans le phare de Cordouan à l'entrée de la Gironde, remplaçant le réflecteur parabolique qui avait été mis en place par le chevalier de Borda (1733-1799).

b) – La lentille à échelons, dite lentille de Fresnel, utilisée depuis lors pour concentrer les pinceaux lumineux des phares du monde entier est plus légère et a un meilleur rendement qu'une lentille plan-convexe.

4 – Un sous-marin océanique de grande patrouille français de 93 mètres de long, de la série des « *Pluviose* » de 1500 tonnes, lancé à Saint-Nazaire en 1929 fut en

service dans la Marine française de 1932 au 27 novembre 1942 (sabordage à Toulon) et porta le nom de « *Fresnel* ».

Fresque : Composition picturale décorative appliquée sur une muraille fraîchement enduite.

Remarque : Les fresques sont souvent de grandes dimensions et elles mettent en scène de nombreux personnages.

Fressure : **1** – Plusieurs parties intérieures de gibier ou d'animaux de boucherie prises ensemble, comme sont le foie, le cœur, la rate et le poumon.

2 – Préparation utilisant plusieurs parties intérieures de quelques animaux prises ensemble (le foie, le cœur, la rate, le poumon).

Exemple : Fressure de cochon ; fressure de mouton ; fressure d'agneau ; fressure de veau, etc.

Fret (en anglais « *freight* ») : **1** – Contrat de louage d'un navire pour une traversée maritime.

Exemples : Le fret d'un navire ; payer le fret (prix du transport, fixé par le contrat en contre-partie du transport).

Remarques : **a)** – Au Ponant, frètement et affrètement sont le louage d'un navire ; le capitaine du navire *frète* ; le chargeur *affrète* ; le loyer est le *fret*.

b) – Au Levant, on dit *noliser* au lieu d'affréter et *nolis* au lieu de fret.

c) – Pour les bâtiments de guerre, au Ponant, on dit *naulage* au lieu de fret.

d) – Dans les contrats de transport de marchandises, le sigle CAF (en anglais CIF : « *cost, insurance, freight* ») désigne à la fois le coût des marchandises, le prix de l'assurance et le montant du fret que l'on paye au transporteur maritime en contrepartie de l'acheminement des marchandises d'un port à un autre.

e) – Le contrat CAF s'oppose au contrat FOB (en anglais FOB : « *free on board* ») dans lequel le prix de la manutention, le coût de l'assurance et le fret sont supportés par l'acheteur ; l'acheteur choisit le navire.

f) – Dans ce cas d'un contrat FOB, c'est l'acheteur qui choisit le navire à affréter.

g) – Pour favoriser pavillon de son pays, un négociant malin choisit un contrat FOB s'il importe et un contrat CAF s'il exporte, pour avoir à chaque fois le choix du navire.

h) – Dans le cas d'un transport combiné, la marchandise peut être prise en charge chez l'expéditeur et être livrée chez le réceptionnaire.

[Voir l'expression *Fret (Prendre ou donner à –)*].

2 – [Par extension] Prix convenu par contrat en échange de la *mise à disposition*, en tout ou en partie, d'un navire de mer pour transporter des marchandises ou des passagers.

Exemple : Payer le fret.

Remarques : **a)** – Lorsqu'une personne accompagne ses marchandises pendant une traversée, on l'appelle :

i) *subrécharge* s'il paie davantage de fret pour ses marchandises que pour sa propre personne,

ii) *passager* s'il paie davantage de fret pour sa personne que pour ses marchandises ; on appelle alors ses marchandises des *bagages accompagnés*.

b) – [Par métonymie] Certains utilisent abusivement le mot *fret* pour désigner les marchandises ou les passagers dont le transport rapportera un fret.

c) – Dans le cas de l'affrètement coque nue d'un navire, on parle d'un *loyer*.

3 – [Par analogie] Prix convenu par contrat en échange de la *mise à disposition*, en tout ou en partie, d'un aéronef pour transporter par la voie aérienne des marchandises ou des passagers.

Remarques : **a)** – Le mot *fret* s'applique également au louage d'un autocar, d'un train, etc.

b) – Une association *affrète* un autocar spécial pour transporter ses adhérents

jusqu'au lieu de la réunion qu'elle organise.

c) – Lorsque le Ministère de l'Intérieur français affrète un avion (en anglais : « *charters an aiplane* ») pour rapatrier des immigrés clandestins, il paie un *fret* à une compagnie aérienne et en contrepartie, la compagnie aérienne transporte ces *personnes* de France vers leur pays d'origine.

d) – On évitera de désigner les marchandises par le mot *fret* lorsqu'il s'agit de les distinguer des passagers (d'un navire ou d'un avion) ou des voyageurs (dans le cas des chemins de fer ou des autocars routiers) ; ces passagers ou ces voyageurs payent eux-mêmes un *fret* pour le transport de leurs personnes en contre-partie d'un titre de transport.

4 – [Par métonymie] La marchandise pour laquelle on paie un fret.

Exemple : Prendre un fret ; aller chercher un fret.

Remarque : Lorsque l'on dit qu'un armateur renonce au fret, dans le cas du délaissement d'un navire, il s'agit du *fret* que les chargeurs se sont engagés à payer ou qu'ils ont effectivement payé pour le transport de leurs marchandises ; il ne s'agit évidemment pas des marchandises elle-mêmes.

Fret (Prendre ou donner à –) : *Prendre* ou *donner un navire à fret* c'est en user ou le donner pour être utilisé, contre le paiement d'un prix convenu.

Remarques : **a)** – Historiquement, le mot *fret* était le singulier du mot pluriel « *frais* » qui signifie *dépenses*.

b) – Le *fret* est le prix que l'on paie pour la location d'un navire ou pour le loyer d'un espace à bord d'un navire, ou pour avoir le droit d'y placer des personnes.

c) – Dans le cas de l'affrètement coque nue d'un navire, on parle d'un *loyer*.

Fréter (en anglais « *to charter* ») : *Fréter son navire* c'est le réserver au profit d'un tiers, en tout ou en partie, contre une somme convenue appelée le *fret*, pour y charger des *marchandises* ou pour y embarquer des *passagers*.

Remarques : **a)** – On frète un navire *à temps*, c'est-à-dire pour une période convenue ; ou pour *un voyage*, c'est-à-dire d'un port de départ à un port d'arrivée désignés et à partir d'une date convenue.

b) – Donner un navire à louage s'appelle *fréter* mais prendre un navire à louage s'appelle *affréter*.

c) – [Par analogie] Les mots *fréter* et *affréter* s'appliquent également au louage d'un avion, d'un autocar, d'un train, etc.

Fréteur (en anglais « *charterer* ») : Celui qui loue ou donne à fret *un navire* qui est sa propriété.

Remarques : **a)** – Celui qui reçoit le navire à fret pour y charger sa marchandise ou des passagers s'appelle l'*affréteur*.

b) – [Par analogie] Les mots *fréteur* et *affréteur* s'appliquent également au louage d'un avion, d'un autocar, d'un train, etc.

[Voir le mot *Affréteur*].

Fretin : 1 – Terme qui se dit du petit poisson.

Exemple : Il n'y a plus que du fretin dans cet étang.

2 – [Au figuré et familier] Il se dit des choses de rebut, et qui sont de nulle valeur, de nulle considération.

Exemples : Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du fretin ; tout ce qu'il avait de bons livres est vendu, ce qui lui reste n'est que du fretin.

Frette : 1 – Virole de fer.

2 – Anneau, bande métallique dont on entoure une pièce cylindrique de bois ou de métal pour augmenter sa résistance.

Exemple : La frette d'un moyeu de roue est le lien de fer, dont on se sert pour

empêcher que le moyeu d'une roue ne s'éclate, ne se rompe.

3 – Une *frette d'assemblage* est une sorte de bague utilisée pour obtenir, par serrage, la liaison sans jeu d'un arbre creux sur un arbre plein ; les surfaces en contact des deux arbres sont coniques.

Remarques : a) – On engage la frette autour de l'arbre creux et on pousse l'arbre plein à l'intérieur de l'arbre creux.

b) – Les surfaces des deux arbres sont pressées l'une contre l'autre par le serrage des vis de la frette ; les forces radiales assurent la transmission du couple par friction entre les deux arbres.

c) – Les frettes permettent l'assemblage rapide des arbres pleins des moteurs dans les arbres creux des récepteurs ; elles permettent la transmission d'efforts importants.

4 – Une *frette de mât* (en anglais « *iron ring for the mast head* ») est un cercle de fer incrusté au-dessus du tenon du chouquet du mât : des œils régulièrement répartis sont soudés autour de la frette, au nombre de 2 ou de 4, pour y fixer des éléments du gréement.

5 – Repère disposé sur le manche de certains instruments de musique à cordes, qui permet de régler la longueur des cordes vibrantes.

6 – En architecture, ornement formé de demi-baguettes dessinant des lignes brisées sur une moulure plate.

Remarque : Le motif ornemental constitué de lignes qui reviennent sur elles-mêmes en se brisant à angles droits, que l'on appelle une grecque, est une variété de frette.

Friable : Qui peut aisément être réduit en poudre.

Exemples : Le sel est friable ; le sable de granit est friable.

Fricasser : Faire cuire dans la poêle, dans une casserole, etc. quelque chose, après l'avoir coupé par morceaux.

Exemple : Fricasser des poulets.

Friche : Pièce de terre qu'on a laissée quelque temps sans la cultiver.

Friedmann : Alexander Friedmann (1888-1925) était un mathématicien et physicien russe.

Remarques : a) – *Alexandre Friedmann* est l'un des trois inventeurs de l'expansion de l'univers avec son ancien élève, l'américano-russe *George Gamow* (1904-1968) et avec l'abbé belge *George Lemaitre* (1894-1966).

b) – Friedmann eut une fameuse controverse avec Einstein (1879-1955) ; Einstein refusa longtemps la possibilité d'un univers non-statique, avant de s'y rallier.

c) – Friedmann eut dans sa classe, simultanément, Dmitri Ivanenko, Lev Landau, Matveï Bronstein et George Gamow.

i) *Dmitri Ivanenko* (1904-1994) avait prédit en 1943 l'effet synchrotron ; il fut un grand savant atomique soviétique.

ii) *Lev Landau* (1908-1968) lauréat du Prix Nobel de physique 1962, découvrit et décrivit la supra-fluidité ; il fut un très grand physicien théoricien généraliste soviétique.

iii) *Matveï Bronstein* (1906-1938) fut un physicien théoricien soviétique, spécialiste de la mécanique quantique, auteur de travaux en cosmologie et sur les semi-conducteurs ; Matveï Bronstein fut arrêté en août 1937 à l'occasion des grandes purges staliniennes pour déviationnisme scientifique car il avait soutenu une théorie cosmologique contraire à la « *science soviétique* » ; il fut condamné à mort et exécuté d'une balle dans la nuque le 18 février 1938.

iv) *George Gamow* (1904-1968) réussit à s'expatrier en 1933 aux États-Unis d'Amérique pour poursuivre ses recherches : en cosmologie, il prédit le rayonnement fossile issu de l'Univers primordial ; en biologie, il participa au

décodage génétique ; il proposa une théorie de la radioactivité α par l'effet tunnel quantique.

Frigidité : État d'un homme impuissant.

Friololet : **1** – L'abbaye *Saint-Michel de Friololet* est une abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, située entre Barbentane et Tarascon, à l'intérieur de la Montagnette, une colline située dans le département des Bouches-du-Rhône.

Remarques : **a)** – L'abbaye est isolée dans un vallon sauvage au milieu des pins, des oliviers et des cyprès, dans la commune de Tarascon.

b) – L'abbaye tire son nom de *ferigoulo*, le thym en langue provençale.

c) – Le prieuré de Friololet a été élevé au rang d'abbaye le 6 juin 1869 par le pape Pie IX (1792-1878).

d) – L'église de l'Immaculée-Conception de l'abbaye, construite au XIX^{ème} siècle et consacrée en 1866, abbatiale depuis 1869, a été élevée au rang de basilique en 1982 par le pape Jean-Paul II (1920-2005).

2 – La *liqueur Friololet* ou *élixir du révérend Père Gaucher* est une liqueur à base de miel et d'herbes de Provence, élaborée initialement à l'abbaye Saint-Michel de Friololet par les Prémontrés ou Pères blancs.

Remarques : **a)** – Cette liqueur a été rendue célèbre par le conte « *L'Élixir du Révérend Père Gaucher* » d'Alphonse Daudet (1840-1897) publié sous la forme de feuilletons, d'abord dans le journal « *L'Événement* » à l'été 1866, puis dans le journal « *Le Figaro* » et enfin regroupé en 1869 avec d'autres contes ou nouvelles dans le recueil « *Lettres de mon moulin* ».

b) – L'*élixir du révérend Père Gaucher* est élaboré depuis 1863 et aujourd'hui encore, dans la distillerie Inisan à Châteaurenard, dans les Bouches-du-Rhône.

c) – L'*élixir du révérend Père Gaucher* titre 40° ; on en produit 600 hectolitres par an.

Frigorifique : Qui cause le froid.

Exemples : Installation frigorifique ; conteneur frigorifique ; navire frigorifique.

Frimas : Petits glaçons dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber.

Remarque : Le mot *frimas* vient du mot scandinave *hrim* qui signifie « *givre* », « *gelée blanche* ».

Exemples : Des arbres couverts de frimas ; le frimas s'attache aux cheveux, s'attache aux crins des chevaux.

Frimat : Synonyme d'embrun.

Frime : [*Populaire*] Il se dit pour signifier le semblant, la mine que l'on fait de quelque chose.

Exemples : Il n'en a fait que la frime ; c'est de la frime.

Fringant : Fort alerte, fort éveillé, fort vif.

Exemples : Un homme fringant ; il a l'air fringant ; il a la mine fringante.

Friocourt : Georges Friocourt a publié en 1899 un ouvrage contenant des tables de navigation et connu dans la marine sous le titre de *Tables de Friocourt*.

Remarques : **a)** – Le lieutenant de Vaisseau Georges Friocourt, licencié ès sciences mathématiques, a été professeur de calculs nautiques à l'École navale.

b) – Les tables de Friocourt comprennent notamment :

i) les tables de logarithmes à 6 décimales des entiers de 1 000 à 10 000.

ii) les tables de logarithmes à 6 décimales des sinus, cosinus, tangentes et cotangentes de tous les angles du quadrant, de minute de degré en minute de degré ;

iii) une table de point donnant le chemin parcouru en latitude ou en longitude pour une distance parcourue à la surface de la Terre à un *rumb* donné ;

iv) une table des latitudes croissantes ;

- v) des tables de correction des hauteurs à la mer, notamment pour la réfraction et pour la dépression et la parallaxe ;
- vi) une table donnant l'angle au pôle et l'amplitude des astres au lever et au coucher ;
- vii) une table des circumméridiennes ;
- viii) une table de coefficient Pagel ;
- ix) une table d'azimut par l'heure ;
- x) une table des parallaxes de hauteur des planètes ;
- xi) des tables de conversion du temps sidéral en temps moyen et vice-versa.

c) – Les tables de Friocourt ont été utilisées par les marines nationales française et italienne et par les marines marchandes de nombreux pays jusqu'à la seconde moitié du xx^{ème} siècle ; l'apparition des moyens de navigation radio-électroniques ou par satellites, et avant cela, les tables de hauteur de Dieumegard, les tables d'azimut de Bataille ou Perrin et les tables américaines HO-249 ou anglaises AP3270 ont restreint l'usage des tables de Friocourt aux examens de calculs nautiques dans les écoles de navigation.

Friou (en anglais « *narrow channel* ») : Sorte de petit canal, petit bras de mer dans lequel les caboteurs peuvent passer.

Friper : Chiffonner, bouchonner.

Exemples : Friper ses habits ; votre manteau est tout fripé.

Fripon : 1 – Voleur adroit.

Exemples : Un maître fripon, un fripon fieffé ; ce domestique est un fripon.

2 – Fourbe, homme de mauvaise foi.

Exemples : Il ne fait pas bon avoir affaire à lui, c'est un fripon, un vrai fripon, un grand fripon ; c'est un tour de fripon.

Frيره : Faire cuire dans une poêle avec du beurre roux, ou du saindoux, ou de l'huile bouillante.

Exemples : Frيره des soles ; frيره des œufs ; frيره des côtelettes.

Frise : 1 – Étoffe de laine grossière dont on garnit les bords des mantelets des sabords de batterie, les feuillures des sabords ou de hublots, les joints des pièces de construction, afin d'empêcher l'eau de passer.

Remarque : Pour obtenir une meilleure étanchéité et pour garantir la conservation des bois réunis par assemblage, on suiffait ou on goudronnait la frise.

2 – Planches sculptées placées en différents endroits de l'accastillage pour servir d'ornement.

Friser : 1 – Crêper, anneler, boucler.

Exemples : Friser ses cheveux aux fers, avec des fers ; friser ses cheveux avec des papillottes ; se friser par boucles.

2 – [Au figuré, par analogie] On dit que le vent frise l'eau quand il en agite doucement la superficie.

3 – [Au figuré, par extension] Friser signifie aussi ne faire que toucher superficiellement.

Exemple : Cette mousquetade n'a fait que lui friser le visage, lui a frisé la moustache.

Remarques : a) – on dit Au jeu de paume, on dit que *la balle frise la corde* quand elle la touche légèrement en passant par-dessus.

b) – [Au figuré, par analogie] En matière d'affaires, on dit d'un homme qui a été bien près de perdre son procès, de manquer une affaire qu'il vouloit faire, de succomber à une grande maladie ou, en général, de tomber dans quelque malheur, qu'il a frisé la corde.

c) – [*Familier*] Dans un autre sens, on dit aussi qu'un homme *a frisé la corde* pour dire, qu'il a pensé être condamné à la potence.

Frisquette : Châssis que les Imprimeurs mettent sur la feuille blanche, afin d'empêcher que ce qui doit demeurer blanc ne soit maculé.

Frisson : **1** – Tremblement causé par le froid qui précède la fièvre.

2 – [Au figuré] Il se dit de l'émotion qui vient de la peur, ou en général des passions violentes.

Exemple : Cette mauvaise nouvelle lui a causé d'étranges frissons.

Frivole : Vain et léger, qui n'a nulle solidité.

Exemples : Argument frivole ; excuse frivole ; homme frivole ; esprit frivole.

Froid (Temps – et humide) : **1** – Par temps froid et humide, toutes les manœuvres en textiles naturels se raccourcissent ; elles adonnent à nouveau par temps chaud et sec.

Remarque : Il en va de même pour les voiles en textiles naturels.

2 – Plus une corde est longue, plus elle subira l'effet d'une variation de température.

Remarque : On doit choquer les drisses, les amures et les écouteurs quand le navire, venant de pays chauds et secs, fait route vers des pays froids et humides.

3 – Certains textiles synthétiques permettent de confectionner des toiles ou des cordages qui sont pratiquement insensibles aux variations de température.

[Voir les remarques concernant le mot *Polymère*].

Froidure : Le froid répandu dans l'air.

Exemples : La froidure de la saison ; la froidure de la nuit ; la froidure d'un climat.

Froment : **1** – Céréale encore appelée blé.

Remarques : **a)** – Le froment est une plante herbacée annuelle de la famille des graminées dont les graines servent à la nourriture humaine ou animale.

[Voir le mot *Blé*].

b) – Dans l'usage ordinaire, froment désigne la meilleure et la plus fine qualité de cette céréale.

c) – Froment se dit aussi bien de la plante que du grain récolté.

e) – Il existe 2 sortes principales de froment :

i) Le blé tendre (en latin « *triticum vulgare* ») qui possède 21 paires de chromosomes et qui sert généralement à confectionner le pain.

ii) Le blé dur (en latin « *triticum durum* ») qui possède 14 paires de chromosomes et qui sert à fabriquer la semoule employée pour préparer les pâtes, les nouilles, les pizzas.

d) – L'appellation « *farine* » s'applique exclusivement au blé tendre broyé ; les farines d'autres plantes doivent obligatoirement indiquer dans leur nom la plante employée.

Fromentin : **1** – Eugène Fromentin (1820-1876) fut un peintre et un écrivain rochelais.

2 – Comme peintre, il fut l'un des premiers à tirer parti du pittoresque africain.

Remarque : En 1847, il exposait :

i) *Les Gorges de la Chiffa* ;

ii) *Une mosquée près d'Alger* ;

et plus tard :

iii) *La Place de la Brèche à Constantine* ;

En 1850, il exposait onze tableaux sur *Biskra*.

Parmi ses autres œuvres majeures, on compte :

iv) *Cavaliers revenant d'une fantasia* ;

v) *La Chasse à la gazelle* ;

- vi) *L'Audience chez le Kaïfat* ;
- vii) *Les Courriers du pays des Ouled-Naïls* ;
- viii) *Le Bivouac arabe au lever du jour* ;
- ix) *Le Fauconnier arabe* ;
- x) *Le Coup de vent dans les plaines d'Alger* ;
- xi) *Fantasia* ;
- xii) *Halte de muletiers*.

2 – Comme écrivain, Fromentin a publié les livres suivants :

- i) *Un été dans le Sahara* ;
- ii) *Une année dans le Sahel* ;
- iii) *Les Maîtres d'autrefois* ;
- iv) *Dominique*, considéré comme son chef-d'œuvre et qui est le plus connu.

3 – Un monument à sa mémoire, au bas de la rue du Palais et à l'extrémité Ouest de la rue du Temple, a été inauguré le 1er octobre 1905.

4 – Une plaque commémorative fut apposée sur sa maison natale à Saint-Maurice, les 18 décembre 1832.

5 – Sa sépulture se trouve dans le petit cimetière de Saint-Maurice.

Fronde (Faire la –) : Lorsque l'on doit hisser un mât de hune, on *fait la fronde* en capelant sur le ton de ce mât le milieu d'un bout de filin que l'on arrête au moyen de deux demi-clés à capeler ; on passe ensuite les deux bouts du filin à travers les pitons du chouque et autour du ton de ce mât.

Frondeur : 1 – Qui jette des pierres avec une fronde.

2 – [*Au figuré*] Se dit de ceux qui contredisent, qui critiquent.

Exemple : Cet ouvrage a eu presque autant de frondeurs que d'approbateurs.

3 – [*Au figuré*] On appelle aussi *frondeurs* ceux qui parlent contre le Gouvernement alors qu'ils appartiennent à un parti censé le soutenir.

Front : En météorologie, on appelle *front* une surface, en général inclinée par rapport à la verticale, qui sépare deux masses d'air de caractéristiques physiques différentes (température et humidité) et qui ne se mélangent pas.

Remarque : La trace au sol de cette surface de séparation constitue la marque du front qui est représentée sur les cartes météorologiques d'analyse ou de prévision pour la surface de la Terre :

i) *front froid* : si, après le passage du front, l'air devient plus froid, on dit qu'il s'agit d'un front froid.

ii) *front chaud* : si, après le passage du front, l'air devient plus chaud, on dit qu'il s'agit d'un front chaud.

Remarques : a) – La masse volumique de l'air chaud est inférieure à celle de l'air froid.

b) – Lorsque la surface qui sépare deux masses d'air de caractéristiques physiques différentes n'atteint pas le sol, on parle de *front occlus*.

c) – Lorsqu'un front froid rattrape un autre front froid moins rapide, l'air chaud qui se trouvait entre les deux fronts froids a tendance à s'élever et il y a formation d'une *occlusion*.

d) – La surface de séparation entre une masse d'air chaud et une masse d'air froid est habituellement inclinée par rapport à la verticale :

i) si la masse d'air chaud est *au-dessus* de la masse d'air froid, la situation atmosphérique est stable ;

ii) si la masse d'air chaud est *au-dessous* de la masse d'air froid, le temps est instable (on dit aussi *perturbé*) : dans ce cas, l'air chaud a tendance à s'élever, à franchir le front et à se mêler à l'air froid qui est plus dense ; en se refroidissant dans l'air froid, la vapeur d'eau qui se trouvait dans l'air chaud

peut condenser et former des gouttelettes ou quelquefois des cristaux de glace.

e) – Le passage d'un front s'accompagne habituellement de nuages, parfois de précipitations de pluie ou de neige ; simultanément, on observe souvent un changement de la direction ou de la force du vent.

f) – L'observation des nuages permet souvent de vérifier le passage d'un front.

g) – Un *front froid* est souvent suivi par de nombreux cumulonimbus (nuages à fort développement vertical produisant des précipitations de pluie) ; on dit alors que l'on a un *ciel de traîne*.

Frontal : Corde à plusieurs nœuds dont on serre le front d'un homme pour le forcer à dire, à avouer quelque chose, à communiquer quelque secret.

Front d'onde : Un front d'onde est l'ensemble des points où la phase d'une onde est la même dans un référentiel fixe par rapport à la Terre.

Remarques : **a)** – La distance entre deux fronts d'onde consécutifs est égale à la longueur d'onde.

b) – Un front d'onde se propage à la vitesse de l'onde.

Fronteau : **1** – On nomme *fronteau de dunette*, une balustrade en planches sculptées qui couvre la face avant du premier barrot de la dunette et qui orne le gaillard d'arrière.

2 – On nomme aussi *fronteaux* des rideaux en toile légère qu'on pend sur des filières.

Frontières (Bataille des –) : Voir l'expression *Bataille des frontières*.

Frontispice : La page qui est à la tête d'un livre.

Front National : **1** – Mouvement politique d'inspiration communiste qui avait pour vocation de s'opposer, pendant la Seconde Guerre Mondiale, à l'autorité de l'occupant allemand en France.

Remarques : **a)** – L'intitulé complet était *Front National de Lutte pour la libération de la France*.

b) – Le Front national avait été créé au printemps 1941, de Moscou, par le Bulgare Georgi Mikhailov Dimitrov (1882-1949), secrétaire général de l'Internationale communiste et les dirigeants du Parti communiste français Maurice Thorez (1900-1964) et André Marty (1886-1956).

c) – Le Parti communiste français avait été dissous le 26 septembre 1939 en raison de son refus de condamner le pacte germano-soviétique (Traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique) signé à Moscou le 23 août 1939 par Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et Viatcheslav Molotov (1890-1986), en présence de Joseph Staline (1878-1953) juste avant la déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Allemagne (3 septembre 1939 à 11 heures), déclaration de guerre qui engagea également la France par le jeu des alliances (3 septembre 1939 à 17 heures).

2 – Parti politique français fondé par Jean-Marie Le Pen en 1972, qui refusait l'emprise, sous toutes ses formes, de l'impérialisme américain sur la France.

Remarques : **a)** – L'intitulé exact est *Front national pour l'unité française*.

b) – Le Front national est issu du mouvement appelé *Ordre nouveau* (Centre de recherche et de documentation pour l'avènement d'un ordre nouveau dans les domaines social, économique et culturel) ; le mouvement *Ordre nouveau*, fondé en 1969, était lui-même une émanation du mouvement *Occident* fondé en 1964 et dissous administrativement en 1968, qui visait à la renaissance du patriotisme, à la promotion d'une hiérarchie des valeurs ainsi qu'à la restauration familiale et éducative.

c) – Si la différence entre la droite et la gauche se mesure principalement à la

manière dont on entend renouveler les générations, le Front National est un parti d'extrême droite.

d) – Pour la gauche politique, le renouvellement des générations se fait en grande partie par l'immigration ; la gauche a souvent une politique d'immigration laxiste qu'elle qualifie de généreuse.

e) – Pour la droite politique, le renouvellement des générations se fait principalement par la fécondité des citoyens nationaux ; la droite a, en principe, une politique familiale ambitieuse.

f) – Les dirigeants politiques français au pouvoir depuis l'invasion américaine de la France en 1944-1945, ont toujours choisi, plus ou moins spontanément, de rester dans la mouvance des États-Unis d'Amérique.

[Voir le mot *Mouvance*].

g) – Les dirigeants du *Front national* qui luttaient pour la libération de la France de la tutelle américaine furent par conséquent traités de parias par les dirigeants des autres partis politiques, souvent avec des expressions haineuses, et les électeurs qui donnaient leurs suffrages aux candidats du Front national comme des demeurés indignes d'un régime démocratique !

h) – Le Front national (FN) est devenu le Rassemblement national (RN) lors du Congrès de Lille, le 11 mars 2018.

Fronton : 1 – [Sur un navire à propulsion mécanique] Face avant du château du navire.

2 – [Jadis, sur les bâtiments de guerre à voiles] Cartouche, sorte de cadre placé sur la voûte, à la poupe d'un bâtiment, et qui portait les armes du roi, ou quelquefois la figure qui donnait son nom au bâtiment.

Remarque : On disait aussi le *dieu-conduit* ou le *miroir*.

Front polaire :

Front Populaire : Coalition de partis de gauche qui gouverna la France de mai 1936 à avril 1938.

Remarques : **a)** – Le Front Populaire était constitué principalement par la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) et par le Parti Radical-Socialiste, avec le soutien, à la Chambre des Députés, du Parti communiste français qui avait été fondé en décembre 1920 au Congrès de Tours, par une scission au sein de la SFIO.

b) – Le Front Populaire institua les *congés payés*, les *conventions collectives* des salariés, la *semaine des 40 heures*, des *hausses de salaires* et il organisa le *marché du blé* et le contrôle de la *Banque de France*.

Frottoir : Morceau de bois dur qui sert à aplatir les coutures.

Remarques : **a)** – Un *frottoir de voilier* est long d'environ de 10 centimètres ; il a un bout taillé en coin et sa poignée est tournée.

b) – Les voiliers anglais, qui ne cousent qu'à point debout, font un usage continu du frottoir.

Fruit : 1 – Production des arbres et des plantes à fleurs qui sert à la propagation de leur espèce et dont quelques-uns servent à la nourriture des hommes ou à celle des animaux.

Remarques : **a)** – Les fruits sont issus des fleurs.

b) – On appelle *fruits* toutes les productions des plantes, mais plus particulièrement des arbres et des arbrisseaux tels que les poires, les pommes, les prunes, les cerises, etc.

c) – On appelle *fruits rouges* les petits fruits de cette couleur qui viennent au printemps et en été comme fraises, framboises, cerises, groseilles.

2 – [Par extension] On appelle *fruits de la terre* tout ce que la terre produit pour la nourriture des hommes et des animaux.

Remarques : **a)** – On appelle fruits pendants par les racines, les blés, les raisins et

généralement tous les fruits, lorsqu'ils sont encore sur pied.

b) – On ne peut saisir les fruits pendants par les racines qu'après la Saint-Jean d'été (24 juin).

3 – *Fruit*, au singulier et dans le sens collectif, signifie aussi le dessert, c'est-à-dire tout ce qu'on sert au dernier service de table après les viandes et entremets

Remarques : **a)** – En ce sens, fruit n'a point de pluriel.

Exemples : Servir le fruit ; on en est au fruit.

b) – On appelle *fruit monté* un fruit décoré avec des cristaux, des figures de sucre ou de porcelaine, posé sur un ou plusieurs plateaux.

4 – *Fruits*, au pluriel, se dit des revenus d'une terre, d'un bénéfice, d'une charge.

5 – *Fruit* se dit aussi de l'enfant qu'une femme enceinte porte dans ses flancs, ou qu'elle vient de mettre au monde.

Remarque : En ce sens il n'a point de pluriel.

6 – Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose.

Exemples : Je n'ai tiré aucun fruit de cette affaire ; je n'en ai point encore recueilli le fruit ; il en revient un grand fruit ; beaucoup de peine et peu de fruit ; le fruit de ses travaux, de ses veilles.

7 – Effet d'une cause, soit bonne, soit mauvaise.

Exemples : C'est un fruit de vos soins ; la tranquillité d'esprit est un fruit de la bonne conscience ; la honte et le repentir sont les fruits ordinaires des mauvaises actions ; les grandes découvertes sont le fruit d'une longue application.

Remarque : On dit *faire du fruit* pour dire produire des effets avantageux par des exhortations, par de bons exemples.

Exemple : Cet évêque fait beaucoup de fruit dans son diocèse.

Fruit : **1** – [*Terme de maçonnerie*] Retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille, à un mur sur sa face extérieure, à mesure qu'on l'élève.

Exemples : Donner du fruit à une muraille ; les quais du bassin à flot de La Pallice n'ont pas été élevés tout-à-fait à plomb, il ont un peu de fruit ; il fallait qu'ils aient un peu de fruit.

2 – [*Par extension*] Inclinaison qu'on donne à un meuble, à un objet lourd pour assurer sa stabilité.

Frusquin : [*Populaire*] Ce qu'un homme a d'argent et de nippes.

Exemples : Il a perdu tout son frusquin.

Remarque : On dit parfois *saint-frusquin* sur le modèle de *saint-crépin* pour dire tout le bien de celui qui ne possède guère plus que ses habits.

Exemples : Il a perdu tout son *saint-frusquin*.

[Voir les mots *Crépin*, *Nippe*].

Fruste : **1** – [*En parlant d'une statue, d'un blason, d'une monnaie*] Qui présente un relief usé par le temps.

2 – Il se dit en parlant d'une médaille qui est effacée et dont la légende ne peut être que difficilement déchiffrée.

Exemple : Médaille fruste.

3 – *Fruste* se dit également d'une pierre antique dont le temps a dépoli ou corrodé la surface ou d'une coquille dont les pointes et les cannelures sont usées.

Exemples : Un marbre fruste ; une coquille fruste.

4 – [*Au figuré*] Qui n'est pas élaboré.

Remarque : Se dit, en ce sens, en parlant d'un style ou d'une production artistique en général.

5 – [*Par extension, en parlant d'une personne*] Qui manque de finesse, qui est mal dégrossi.

Frustratoire : 1 – Fait pour frustrer, pour tromper.

Remarque : On appelle *exceptions frustratoires* dans un contrat, des exceptions mauvaises dans le fond, qui ne sont faites que pour amuser, pour gagner du temps.

2 – Vin où l'on a mis du sucre et de la cannelle, que l'on boit quelquefois à la fin du repas.

Frustrer : Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, ou à quoi il s'attend.

Exemples : Il m'a frustré de mes droits ; il a frustré ses créancier ; il l'a frustré de ses espérances, de son attente.

Fuel lourd (en anglais « *heavy fuel oil* ») : Combustible utilisé dans les chaudières des installations à vapeur ou dans les gros moteurs lents marins.

Remarque : Le fuel lourd, ou fuel oil n° 2 (FO n° 2) a une odeur caractéristique, agréable au nez des mécaniciens de la marine marchande mais répugnante pour beaucoup d'autres personnes.

Fuel oil : Expression d'origine anglaise synonyme d'*huile minérale* ou de *mazout*.

Remarque : On écrit parfois *fioul* à la place de fuel-oil.
[Voir le mot *Mazout*].

Fuel oil n° 2 : Le fuel-oil n° 2 (FO n° 2) est utilisé dans les chaudières ou dans les gros moteurs diesel de propulsion des navires de commerce.

Remarques : **a)** – C'est un produit foncé, presque noir ; il est très visqueux, presque pâteux à la température ambiante.

b) – Il doit parfois être chauffé à plus de 60°C pour être transféré d'une capacité à une autre et à des températures pouvant atteindre 120°C avant d'être introduit dans les brûleurs des chaudières ou dans les injecteurs des moteurs diesel.

c) – On sent parfois l'odeur caractéristique des vapeurs de *FO n°2* chauffé quand on passe près des dégagements d'air des doubles-fonds à combustible, lorsque l'on circule dans les coursives du pont inférieur des gros navires.

Fugace : Qui échappe, qui disparaît rapidement, qui a peu de durée.

Fugitif : 1 – Qui fuit ou qui a fui hors de sa patrie, du lieu de son établissement, sans oser ou sans vouloir y retourner.

Exemples : Un esclave fugitif ; des prisonniers fugitifs.

2 – Qui passe, qui disparaît, qui se dérobe et s'éloigne rapidement.

Exemples : Lueur fugitive ; ombre fugitive ; vision fugitive.

3 – [Au figuré] Qui ne dure pas, qui passe, qui est éphémère.

Exemples : Beauté fugitive ; espoir fugitif ; bonheur fugitif ; impression fugitive.

Fugue : Terme de musique qui se dit lorsque différentes parties de musique se suivent, en répétant le même sujet qui a commencé l'air.

Fuir : 1 – Courir pour se sauver d'un péril.

2 – Différer, empêcher qu'une chose ne se termine.

Exemple : C'est un chicaneur, il fuit toujours ; il ne fait que fuir.

3 – [Familier] On dit qu'une chose ne saurait fuir à une personne, pour dire qu'elle lui arrivera infailliblement.

Exemple : Cette succession ne lui peut fuir.

4 – S'échapper hors de son contenant.

Exemples : Fuir par le bouchon de remplissage ; le gaz fuit au détenteur.

5 – [Par extension] Laisser échapper le contenu par une fente, une fêlure.

Exemple : Le pneumatique fuit.

6 – [Par métonymie] On dit qu'une soupape, une vanne, un robinet fuient pour dire qu'ils n'arrêtent pas la circulation d'un fluide, l'écoulement d'un fluide.

7 – Chercher à éviter une personne ; se tenir éloigné d'elle.

Exemples : Fuir un importun ; c'est un bavard à fuir comme la peste ; tout le monde le fuit, tant il est ennuyeux.

Fuir devant la mer (en anglais « *to run before* », « *to bear* ») : **1** – Fuir à la lame, fuir devant le temps, fuir devant le vent ou mettre en fuite, c'est laisser arriver puis gouverner pour recevoir le vent ou la lame de l'arrière ; il faut alors faire assez de sillage pour égaler la vitesse de la lame, afin qu'elle ne vienne pas déferler à bord.

2 – Fuir à *mâts et à cordes*, c'est fuir devant le temps à *sec de toile*.

3 – Quand le navire a adopté une allure de fuite, sa vitesse est souvent considérable et il se mettrait en danger s'il venait accidentellement travers au vent.

Remarque : Il faut avoir le moins de vitesse possible quand on fuit devant le mauvais temps et ne conserver que la toile nécessaire pour gouverner ; on peut utiliser une ancre flottante amarrée derrière ou mouiller et traîner une drome. [Voir le mot *Cape*].

Fulgurance : Illumination fugitive qui révèle soudainement à l'esprit une chose jusqu'alors obscure, oubliée ou ignorée.

Remarques : **a)** – Il faut s'empresse de noter par écrit cette découverte pour qu'elle ne nous échappe pas à nouveau.

b) – Les fulgurances à propos d'un sujet d'étude ne surviennent qu'après une phase de recherche consciente, de réflexion concentrée sur le sujet, souvent suivie d'une phase relâchée qui peut être consacrée, soit à quelque distraction, soit à une sorte d'oisiveté, mais pendant laquelle la recherche continue inconsciemment.

c) – Les fulgurances doivent être suivie de vérifications méthodiques.

d) – La créativité est faite de fulgurances.

Fulgurant : Qui s'accompagne d'éclairs.

Remarque : « *Fulgurant* » est tiré du mot latin *fulgūr* qui signifie *éclair, foudre, lueur, éclat*.

Fulguration : Lueur électrique qui se montre dans les hautes régions de l'atmosphère sans être accompagnée, comme l'éclair, par le bruit du tonnerre.

Fulmar boréal : **1** – Oiseau de mer.

2 – Le *fulmar boréal* a la taille d'un goéland, d'un petit albatros.

3 – Il niche sur les falaises et se nourrit de détritits, notamment des rejets de la pêche intensive.

4 – Sa population a beaucoup augmenté pendant le xx^{ème} siècle.

Remarque : Il en existe 1 300 couples en France.

Fulmination : **1** – Action par laquelle on publie quelque chose avec certaines formalités conformes au droit canon.

Exemples : La fulmination des bulles ; la fulmination d'une sentence ecclésiastique ; la fulmination d'un monitoire.

2 – Opération par laquelle le feu fait écarter avec bruit les parties d'un corps ; explosion.

Fulminer : **1** – Publier quelques actes avec certaines formalités.

Exemples : Fulminer une sentence d'excommunication ; la bulle n'a pas été dûment fulminée.

2 – S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces.

Exemple : Il est en colère, il fulmine, il tempête.

3 – Fulminer, ou faire fulminer, en chimie, se dit de l'explosion excitée par le feu.

Fumage : Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, en l'exposant à la fumée de certaines compositions.

Fumée : Vapeur épaisse qui sort des choses brûlées ou extrêmement échauffées par le feu.

Exemples : Fumée épaisse ; fumée noire.

Remarque : On dit « *il n'y a point de fumée sans feu* » pour signifier que d'ordinaire il ne court point de bruit qui n'ait quelque fondement.

Fumer : **1** – Jeter de la fumée.

2 – Fumer se dit aussi en parlant des vapeurs que la chaleur fait exhaler d'un corps humide.

Exemples : Au printemps on voit les marécages fumer, les prés fumer.

3 – [*Au figuré et familier*] On dit que *la tête fume à quelqu'un* pour dire qu'il est en colère.

4 – Mettre des viandes à la cheminée et les y tenir longtemps pour les sécher et les conserver.

Exemples : Fumer des jambons ; fumer du bœuf salé ; fumer des harengs.

Remarque : Des harengs fumés prennent la couleur saure ; on appelle *hareng saur* du hareng demi-séché par la fumée.

Fumeron : Morceau de charbon de bois qui n'est pas assez cuit et qui jette encore de la flamme et beaucoup de fumée.

Fune (en anglais « *rope* ») : **1** – On appelle *funes* les deux cordages ou lignes qui servent à haler à bord d'un bateau de pêche, ou au rivage, une senne ou un filet.

Remarque : On les nomme aussi *jets* ou *halins*.

2 – On appelle *fune* la ralingue fixée au milieu des tentes que l'on dispose sur le pont entre deux mâts, que l'on termine à chaque bout par un fouet servant à la raidir d'un mât à l'autre.

Funèbre : **1** – Qui appartient aux funérailles, qui concerne les funérailles.

Exemple : Pompe funèbre, convoi funèbre, marche funèbre.

[Voir le mot *Pompe*].

2 – On appelle oiseaux funèbres certains oiseaux nocturnes.

Exemples : Le hibou, le chat-huant, l'orfraie, sont des oiseaux funèbres.

[Voir l'expression *Beligou (Oiseau –)*].

3 – Sombre, triste, lugubre, effrayant, qui est inspiré par la mort ou qui évoque l'idée de la mort.

Exemples : Cri funèbre ; image funèbre ; un air, un ton funèbre.

Funérailles : Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements.

Exemples : Assister à des funérailles ; le jour des funérailles ; la cérémonie des funérailles ; la pompe des funérailles.

Remarque : Les pouvoirs publics organisent des funérailles officielles pour rendre hommage à un défunt en raison des services qu'il a rendus à la nation.

Voir les mots *Crémation, Inhumation, Enterrement*].

Funeste : **1** – Qui cause la mort ; qui apporte la mort.

Exemples : Accident funeste ; maladie funeste ; la guerre lui a été funeste.

2 – [*Par extension*] Qui annonce la mort ou le malheur.

Exemple : Un présage funeste ; de funestes pressentiments ; l'oiseau Beligou est un animal funeste.

[Voir l'expression *Beligou (Oiseau –)*].

3 – [*Au figuré*] Malheureux, sinistre, qui porte ou peut apporter la calamité, le malheur, la destruction, la ruine et la désolation avec soi.

Exemples : Voyage funeste ; projet funeste ; passion funeste ; jour funeste, marqué par le malheur.

4 – [*Par extension*] Qui est mauvais, nuisible.

Exemples : Une boisson, une drogue funeste ; une politique funeste ; avoir un

penchant funeste pour quelqu'un.

5 – [*Par exagération*] On dit parfois *erreur funeste* après un mauvais choix.

Funin : Cordage de premier brin et qu'on ne goudronne pas afin qu'il soit plus fort et plus souple pour passer dans les poulies ; il est commis à trois, quatre ou cinq torons.
Remarques : **a)** – Les funins sont des cordages blancs, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas goudronnés.

b) – On utilise des *funins* dans les ports pour les grandes opérations.

c) – On dit aussi *franc-funin*.

d) – Le mot *funambule* a en partie la même étymologie que *fune* ou *funin* : il est tiré des mots latins *fūnis* (corde) et *ambŭlāre* (marcher) et il désigne celui qui marche sur un fil.

[Voir les mots *Filin*, *Funiculaire*].

Funiculaire : **1** – Qui est composé de cordes, qui fonctionne à l'aide de cordes.

Remarque : On dit *machine funiculaire*, *appareil funiculaire*.

2 – Nom générique des machines où des cordages communiquent une force motrice.

Remarques : **a)** – Pour hisser les mâts supérieurs des navires à voiles, on utilisait jadis des *appareils funiculaires*.

b) – On appelle *chemin de fer funiculaire*, *tramway funiculaire*, un chemin de fer, un tramway employés pour les pentes à forte déclivité et dont les wagons sont mus par un câble enroulé sur un treuil.

c) – On dit aussi *un funiculaire*.

3 – On appelle *courbe funiculaire* une courbe formée par une corde flexible, inextensible, dont les extrémités tiennent à deux points fixes et qui est soumise à certaines forces.

4 – On appelle *polygone funiculaire* un système de points reliés les uns aux autres par des cordes flexibles et inextensibles, chaque point étant soumis à une force quelconque.

Remarque : Les forces appliquées au polygone funiculaire doivent être telles, qu'en les transportant en un même point parallèlement à elles-mêmes, elles s'y fassent équilibre.

Fur : Mot d'ancien français signifiant « *proportion* » et employé dans l'expression *au fur et à mesure* qui signifie « *à mesure que* », « *petit à petit* », « *sans délai* », « *en même temps* » ou « *à proportion* ».

Exemples : Les événements que l'on observe pendant le quart à la mer doivent être reportés *au fur et à mesure* dans le carnet de passerelle ; la gîte du navire augmentait *au fur et à mesure* que le temps passait.

Remarque : Certains remplacent l'expression *au fur et à mesure* qui signifie *sans délai* par l'anglicisme « *en temps réel* » qui ne veut rien dire.

Fureteur : **1** – Celui qui chasse les lapins avec un furet.

2 – [*Au figuré*] Celui qui cherche partout, soit par curiosité, soit pour son profit.

Furie : **1** – Emportement de colère.

Exemples : Se mettre en furie ; être en furie ; plein de furie.

2 – Il signifie aussi ardeur, impétuosité de courage.

Exemple : Aussitôt l'abordage réussi, l'Équipage du corsaire malouin est monté avec furie à bord du vaisseau anglais.

3 – Furie, se dit aussi du mouvement violent et impétueux de quelques animaux, et de certaines choses inanimées.

Remarques : **a)** – On dit « *une furie des temps* » lorsque les éléments sont déchaînés, que le vent souffle avec violence et que la mer est démontée, comme en colère.

b) – Dans la mythologie, une furie était une divinité infernale qui tourmentait les méchants, les criminels.

c) – Alecton, Mégère et Tisiphone étaient les trois *furies* (en latin « *fūr̄iæ* »).

d) – On les appelait aussi les *euménides*.

Furin : On dit « *mener un navire en furin* » lorsque le pilote-lamaneur du lieu le conduit hors du port pour lui faire éviter des écueils et ne débarque qu'après que les derniers dangers sont parés.

[Voir le mot *Danger* et l'expression *Pilote-lamaneur*].

Furin : Carillon à vent japonais constitué de plusieurs petites clochettes en céramique, en verre ou en métal, dont le battant est actionné par l'action du vent sur un morceau de papier attaché à sa base.

Remarques : **a)** – Les clochettes sont accordées à des fréquences différentes et émettent chacune leur propre son.

b) – Au Japon, des *furins* sont souvent accrochés en été sous les linteaux des portes ou des fenêtres ouvertes et l'on ressent une sensation de fraîcheur lorsqu'on les entend tinter sous l'action du vent.

c) – Le Japonais écrivent des petits poèmes qui rappellent la brièveté des choses, sur les morceaux de papier qui prennent le vent sous les battants des cloches.

Furlong : Ancienne unité de longueur anglaise égale à 220 yards ou 660 pieds (symbole **fur**).

Remarque : Un *furlong* vaut 201,16437 mètre.

Furole : [Vielli] Synonyme de *feu follet*.

Furtif : **1** – Qui se fait en cachette, à la dérobée.

Exemple : On dit « *des amours furtives* » pour des amours dont on jouit en cachette.

2 – Qui opère sans être détecté.

Exemples : Une frégate furtive, un avion furtif, dont les formes extérieures rendent les signatures radar quasi-imperceptibles.

Fuchsiennes (Fonctions –) : Appellation des fonctions *automorphes*.

Remarques : **a)** – La théorie des *fonctions fuchsiennes* fondée en 1880 et développée entre 1881 et 1884 par le mathématicien et physicien français Henri Poincaré (1854-1912) permet de résoudre des équations différentielles très générales.

b) – Le qualificatif *fuchsienne* est tiré du nom du mathématicien allemand Lazarus Fuchs (1883-1902), élève de Hermann Amandus Schwarz (1843-1921) ; Poincaré avait demandé à Fuchs la permission d'utiliser l'appellation « *fonction fuchsienne* » pour la fonction inverse du rapport de deux solutions d'une équation fuchsienne.

c) – Les équations différentielles *fuchsiennes* sont celles qui possèdent des singularités régulières ; on les appelle aussi fonctions *schwarziennes* parce qu'elles ont été inventées par Hermann Amandus Schwarz.

d) – Henri Poincaré comprit et développa le lien, à première vue étonnant, entre la géométrie hyperbolique et la théorie des équations fuchsiennes.

e) – La géométrie hyperbolique fut fondée vers 1820 par le mathématicien russe Nikolaj Lobachevski (1793-1856).

f) – Dans la géométrie hyperbolique (non euclidienne) de Lobachevski, par un point extérieur à une droite donnée, il passe une infinité de droites parallèles à cette droite.

g) – C'est au cours d'un voyage en Normandie qu'après de longues réflexions, Henri Poincaré eut soudainement l'intuition fulgurante que les transformations qu'il avait utilisées pour définir les fonctions fuchsiennes étaient identiques à

celles de la géométrie hyperbolique (non euclidienne) du mathématicien russe Nikolaj Lobachevski.

h) – La géométrie hyperbolique de Lobachevski, qui était jusqu’alors très confidentielle et guère utilisée, devint intéressante lorsqu’elle fut employée pour la résolution des équations différentielles.

Fusco : [*Familier*] Appellation abrégée des fusiliers-commandos de la Marine nationale.

Fuseau horaire : 1 – Un fuseau horaire est une zone de la surface de la Terre dans laquelle l’heure (le *temps en usage*) est en principe partout identique.

Remarques : **a)** – Le *temps en usage* est défini en principe dans chaque fuseau par un nombre entier d’heures par rapport au temps universel.

b) – Dans certains cas, très rares, on ajoute une demi-heure à l’heure du fuseau pour déterminer le temps en usage.

c) – La Terre est découpée en 24 fuseaux horaires, chaque fuseau étant limité par deux méridiens écartés de 15° en longitude.

d) – Les fuseaux sont appelés par une lettre de l’alphabet : le fuseau correspondant à TU est le fuseau « Z » (Zoulou) ; le fuseau correspondant à TU + 1 est le fuseau « A » (Alpha) ; le fuseau correspondant à TU + 2 est le fuseau « B » (Bravo) ; etc.

e) – Le méridien origine (approximativement le méridien de l’observatoire de Greenwich, près de Londres) partage le *fuseau zoulou* en deux demi-fuseaux égaux.

f) – Le temps en usage en France métropolitaine est le temps du fuseau alpha, ou *heures alpha* (TU + 1) en hiver et le temps du fuseau bravo, ou *heures bravo* (TU + 2) en été.

g) – La ligne de changement de date est une ligne imaginaire qui va d’un pôle à l’autre dans l’Océan Pacifique ; elle indique l’endroit où l’on change de date sans changer d’heure quand fait le tour de la Terre ; selon le sens du voyage, on saute un jour (voyage d’Est en Ouest) ou on redouble un jour (voyage d’Ouest en Est).

h) – Lorsque l’on franchit la ligne de changement de date, on passe du fuseau (+12) du jour actuel au fuseau (-12) du jour suivant (voyage d’Est en Ouest) ou, au contraire, du fuseau (-12) du jour actuel au fuseau (+12) du jour précédent (voyage d’Ouest en Est).

i) – Notons qu’en raison des changements d’heure effectués pour s’adapter à l’heure des fuseaux, si notre navire parcourt un fuseau par 24 heures, les journées durent 23 heures si l’on va d’Ouest en Est et elles durent 25 heures si l’on va d’Est en Ouest.

j) – La ligne de changement de date est (en principe) au milieu du fuseau 12 ; elle sépare les hémisphères Est et Ouest.

k) – La ligne de changement de date suit approximativement le méridien 180° ; c’est une ligne brisée en fonction des souhaits des pays de la zone Pacifique, pour éviter de passer sur les territoires habités ; par exemple, toute la fédération de Russie est d’un côté de la ligne de changement de date, tout l’État américain de l’Alaska est de l’autre côté.

2 – L’écart par rapport au temps universel (TU) est déterminé en principe de façon à ce que l’heure adoptée dans chaque pays se rapproche du cycle journalier du Soleil : lever du Soleil le matin, passage du Soleil au méridien supérieur à midi et coucher du Soleil le soir.

3 – Cependant, pour faciliter les déplacements des voyageurs et l’organisation des transports internationaux, des accords prévoient d’adopter dans des pays voisins un même écart au temps universel, égal à un nombre entier d’heures, exceptionnellement un nombre entier d’heures plus une demi-heure.

4 – Chaque pays se rattache au fuseau qu’il juge le mieux adapté et il définit son

heure légale ou standard comme étant TU (temps universel) + ou - N heures (où N est un nombre entier) ; cela ne l'empêche pas éventuellement d'ajouter ou de retrancher une heure pour définir une *heure d'été* ou autre.

Remarque : La France est située dans le fuseau *Zoulou* (TU), sauf l'Alsace et la Corse qui sont dans le fuseau *Alpha* (TU + 1) ; l'heure d'hiver en France est celle du fuseau de l'Europe centrale (TU + 1) et l'heure d'été est (TU + 2) depuis 1976.

5 – Les pays très étendus en longitude adoptent plusieurs heures légales : par exemple, aux USA, il y a 7 heures légales : Atlantique, Est, Central, Montagne, Ouest, Alaska et Hawaï, avec deux variantes : l'heure standard applicable en hiver et l'heure « *de la lumière du jour* » qui correspond à l'heure d'été puisqu'on l'applique en été en ajoutant une heure à l'heure standard.

6 – Les navires en mer changent généralement d'heure au passage des méridiens qui limitent les fuseaux horaires ; les changements se font à minuit lorsque cela est possible, ou à un autre moment si l'on désire être, dès l'arrivée à destination, à l'heure du pays où l'on va faire une escale et que l'on n'a pas pu faire autrement.

Remarques : **a)** – Pendant la traversée de l'Atlantique des États-Unis vers l'Europe, qui dure environ 5 jours, s'il y a 6 heures à retrancher, chaque nuit il y a une heure de moins à dormir, sauf une où il y a 2 heures de moins à dormir.

b) – Sur un navire qui fait le tour du Monde d'Est en Ouest à 30 nœuds, l'Équipage qui n'est pas astreint aux quarts de veille dort une heure de plus par nuit et travaille un jour de moins que si le navire était resté à quai : le sens Est-Ouest est le *bon sens* pour faire le tour du Monde ; ceux qui font le quart par tiers dorment 40 minutes de plus et font la veille 20 minutes de plus par nuit.

c) – Si le navire fait le tour du monde dans le sens Ouest-Est, l'Équipage qui n'est pas astreint aux quarts de veille dort une heure de moins chaque nuit et une journée de travail est redoublée près de la ligne de changement de date ; ceux qui font le quart par tiers dorment 40 minutes de moins et font la veille 20 minutes de moins par nuit ; l'Équipage est particulièrement fatigué au retour au port de départ : le sens Ouest-Est est le *mauvais sens* pour faire le tour du Monde.

Fusée : 1 – Les extrémités des vergues voient leur diamètre diminuer progressivement ; les parties qui se trouvent de chaque côté en dehors du capelage, sont appelées les *fusées de la vergue*.

2 – Une *fusée de signalisation* se compose d'un tube chargé d'artifices qui produisent dans le ciel une vive clarté en s'enflammant.

Fusée : Le fil qui est autour du fuseau quand la filasse est filée.

Fusible : Qui peut être fondu, liquéfié.

Remarque : Tous les métaux sont fusibles.

Fusible : [Dans la Marine Marchande] Appellation familière du *maître électricien* sur les navires de certaines compagnies.

Fusil : 1 – Arme à feu portative qu'on porte à l'épaule pour tirer, constituée d'un canon de petit calibre monté sur un fût et munie de dispositifs de visée et de mise à feu par percussion.

Remarques : **a)** – Le fusil est une arme tout-à-fait semblable au *mousquet* si ce n'est qu'on y joint un chien en acier qui porte sur une pierre et qui, s'abattant avec un ressort, fait feu sur le bassinet au lieu que pour un mousquet ordinaire, on joint un serpent à la platine.

b) – Le mousquet a un calibre plus grand que le fusil et il est un peu plus pesant.
2 – Synonyme d'amorce.

Remarques : **a)** – Jusqu'au XVI^e siècle, le mot *fusil* n'avait que le sens d'amorce.

b) – On appelle *amorce* et jadis on appelait *fusil*, tout ce qui attire la volonté en

flattant les sens ou l'esprit.

Exemple : Injuste amour, *fusil* de toute rage [*Pierre de Ronsard* (1524-1585)].

c) – On appelle aussi *amorçe* ou *fusil* la poudre à canon qu'on met dans le bassinet d'une arme à feu pour y faire prendre feu.

d) – On appelle *amorçe* ou *boëtte* l'appât pour prendre des poissons, des oiseaux.

3 – Petite *pièce d'acier* avec laquelle on bat un caillou, appelé *pierre à fusil*, pour en tirer du feu et amorcer le tir d'une arme à feu.

Exemples : Battre le fusil ; mèche à fusil.

4 – Pièce d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu.

Exemples : Fusil de mousquet ; fusil d'arquebuse ; fusil de pistolet ; arquebuse à fusil ; pistolet à fusil.

5 – Un mousquet à amorçe, une arquebuse à amorçe s'appellent aussi mousquet à fusil, arquebuse à fusil.

6 – *Fusil* est parfois l'appellation de l'arquebuse entière, quand elle est à fusil.

7 – *Fusil* est aussi l'appellation abrégée de *mousquet à fusil*.

8 – [*Par métonymie*] On appelle *fusil* un morceau de fer ou d'acier strié qui sert à aiguiser les couteaux, notamment des couteaux de cuisinier ou de boucher.

9 – [*Par métonymie*] On appelle aussi *fusil* une pierre servant à aiguiser des instruments agricoles, des outils de menuiserie, etc.

Fusillade de Fourmies : Voir l'expression *Fourmies (Fusillade de –)*.

Fusiller : Exécuter au moyen d'armes à feu une personne immobilisée et incapable de se défendre ou d'esquiver les balles.

Remarque : Durant la guerre de 1914-1918, en raison des mutineries de plusieurs unités engagées sur le front, 639 soldats français furent exécutés « *pour l'exemple* » au motif de désobéissance ; la plupart furent désignés plus ou moins arbitrairement par leurs officiers qui avaient été mis en demeure de désigner des coupables.

Fusilier : Soldat qui a pour arme un fusil.

Fusilier-marin : Marin spécialement entraîné pour les opérations de débarquement et chargé à bord des bâtiments du maintien de l'ordre et de la discipline.

Remarque : Les fusiliers-marins ont été créés à Lorient en 1668 sous la forme d'un corps de « *marins-fantassins* ».

Fusion : Fonte, liquéfaction d'un corps obtenue à partir et au-dessus d'une certaine température qui dépend de la nature du corps.

Fusion nucléaire : Lorsqu'un mélange d'isotopes de l'hydrogène de masses moléculaires 2 ou 3 (deutérium et tritium) sont dans un état d'agitation thermique intense, les noyaux de deutérium et de tritium peuvent fusionner et donner des noyaux d'hélium.

Remarques : **a)** – Comme le noyau d'hélium est plus stable que les noyaux de deutérium ou de tritium, le niveau d'énergie final est plus faible que celui du mélange initial deutérium et hélium ; la réaction de fusion a libéré une très grande quantité d'énergie.

b) – La fusion nucléaire est à la base du rayonnement des étoiles, dont le Soleil.

c) – Le projet ITER vise à obtenir la même fusion en laboratoire pour reproduire une énergie qui ressemblerait à celle créée naturellement au cœur du Soleil .

d) – La température du plasma dans lequel seront confinés les noyaux de deutérium et de tritium du projet ITER sera de 150 millions de degrés centigrades.

e) – La fusion nucléaire s'accompagne d'une perte de masse *équivalente* à l'énergie dégagée.

[Voir le mot *Deutérium*].

Fuste : Petit navire de charge, peu élevé sur l'eau, mu par l'aviron ou à la voile.

Fustier : [*Vieilli*] Synonyme archaïque de *charpentier*.

Fustiger : Battre à coups de fouet.

Fût : **1** – Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet.

2 – Partie d'une colonne qui est entre la base et le chapiteau.

3 – Le tonneau où l'on met le vin.

Futaille : **1** – Récipient en bois destiné à recevoir du vin ou d'autres liquides.

Remarque : On appelle *futaille en botte* les douves et les fonds préparés et non assemblés d'une futaille ; et *futaille montée*, celle qui est reliée.

2 – *Futaille* se dit aussi collectivement, pour signifier une grande quantité de tonneaux.

Futaine : Étoffe de fil et de coton.

Exemples : Futaine à grain d'orge ; acheter de la futaine ; brassière de futaine ; camisole de futaine ; futaine à poil.

Futé : [*Familier*] Fin, rusé, adroit.

Futée : Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle forte, propre à boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

Futile : Frivole, qui est de peu de conséquence, de peu de considération.

Exemples : Raisons futiles ; discours futiles.

Gabare (en anglais « *barge* ») : **1** – Sorte de bâtiment de charge, large et plat, dont on se servait jadis pour remonter les rivières.

Remarque : L'administration maritime ne reconnaît plus l'appellation de *gabare* à partir de la dernière décennie du XIX^{ème} siècle ; elle distingue alors les gabares par leur type de gréement (sloup, goélette, dundée), par la présence ou non d'un pont, par leur armement et elle les définit soit pour la navigation côtière, soit pour le cabotage national, soit pour le cabotage international.

2 – Des gabares allant à la voile et à la rame servaient jadis à transporter sur la rivière de Loire, au-dessous de Nantes, les cargaisons des navires qui ne pouvaient monter la rivière, faute de profondeur.

Remarques : **a)** – Les frais de gabares entraient en avaries ordinaires.

[Voir le mot *Avarie* et l'expression *Avarie ordinaire*].

b) – On donnait le nom de *gabarots* aux plus petites gabares.

3 – Les petits ports du Finistère armaient, jusqu'à la Première Guerre Mondiale, des gabares jaugeant de 15 à 25 tonneaux, qui transportaient de port en port du sable, des galets, des pierres, du goémon, de la soude, du charbon, du sel, du vin.

4 – Les grandes gabares de cabotage portaient de 300 à 600 tonneaux et pouvaient être employées pour des grands voyages en mer.

Remarque : Les grandes gabares de Gironde allaient jusque dans les pertuis charentais, en rivière de Marans ou en rivière de Charente.

5 – Les *gabares hollandaises* faisaient le commerce du vin ou du sel jusque sur la côte atlantique.

6 – De petites gabares destinées au service des rades et des ports étaient propres à transporter les cargaisons des navires.

7 – On appelle encore aujourd'hui *gabares* des bateaux longs et plats naviguant sur les rivières.

8 – On appelait aussi gabares certains bâtiments ancrés dans les ports ou dans les grandes rivières, pour visiter les navires qui entraient ou qui sortaient et pour percevoir les droits d'entrée ou de sortie.

9 – On appelait aussi *gabare* une sorte de bateau de pêche qui va en mer.

10 – Espèce de filet de pêche qui ne diffère de la seine que par la grandeur.

Gabari : Voir le mot *Gabarit*.

Gabariage (en anglais « *moulding* », « *joint* ») : **1** – C'est l'opération qui consiste à lever ou à former un gabarit.

2 – En parlant d'une pièce de construction, le gabariage en est le contour, ou même, celui de ses parties composantes si cette pièce est d'assemblage.

Gabariier : **1** – Conducteur d'une gabare.

2 – Marin qui embarque sur une gabare pour transporter des marchandises entre des ports voisins.

3 – Porte-faix qui servait jadis à charger et à décharger une gabare.

Gabariier : Façonner une pièce de charpente, en particulier une membrure, à l'aide d'un gabarit.

Gabarit (en anglais « *mould* ») : **1** – [Vielli] On appelait *gabarit* un modèle de construction sur lequel les charpentiers de marine travaillaient, en donnant aux pièces de bois qui devaient entrer dans la composition d'un navire en chantier, la même forme, les mêmes contours et les mêmes proportions en grand, que ces pièces avaient en petit dans le modèle.

Remarque : On écrit parfois *gabari*.

2 – On appelle aussi *gabarits* des patrons, des modèles en planches minces qui indiquent la forme des pièces de construction et qui servent à façonner les pièces.

Gabelage : **1** – Espace de temps que le sel doit demeurer dans le grenier avant que d'être mis en vente.

2 – Marque que les commis des greniers mettent parmi le sel pour reconnaître si le sel est *sel de grenier* ou *sel de faux-saunage*.

Gabeler : Faire sécher du sel dans les greniers de la gabelle pendant un temps convenable.

Gabelle : **1** – À l'origine, taxe prélevée en France sur le commerce des draps, du vin ou du sel.

2 – Impôt général sur le sel établi au milieu du xiv^e siècle par une série d'ordonnances du Valois Philippe VI afin de financer les débuts de la Guerre de Cent Ans contre les Plantagenêts (défaites des armées du Valois Philippe VI à l'Écluse le 24 juin 1340, à Crécy le 26 août 1346, prise de Calais par le Plantagenêt Édouard III (1312-1377) le 4 août 1347) ; les ordonnances sur la gabelle furent réactivées par le belliqueux François 1^{er} (1494-1547) en 1542 pour financer ses guerres contre le Habsbourg Charles Quint (1500-1558) ; la gabelle a ensuite été collectée jusqu'à la Révolution de 1789.

Remarques : **a**) – L'impôt du sel, d'abord temporaire et local, ne tarda pas, avec Philippe IV le Bel (1268-1314) puis avec son petit-neveu Philippe VI de Valois (1293-1350) à devenir général et perpétuel.

b) – Le roi avait le monopole du commerce du sel ; ce commerce ne pouvait se faire que dans les greniers à sel royaux ; dans les pays de grande gabelle, l'achat d'une quantité minimale de sel appelée le « *sel de devoir pour le pot et la salière* » était obligatoire pour tous.

i) Les pays de *grande gabelle* payaient la redevance la plus élevée (le Maine, l'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Perche, l'Île de France, le Bourbonnais, le Berry, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie).

ii) Les pays de *petite gabelle*, alimentés par le sel de Méditerranée abondant et bon marché, payaient une taxe moindre (la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace, le Mâconnais, le Beaujolais, le Lyonnais, la Bresse, le Forez, le Velay, le Languedoc, le Roussillon, la Provence).

iii) Certaines provinces du royaume étaient exemptées du paiement de la gabelle et le commerce du sel y était complètement libre (la Bretagne, la Flandre, l'Artois, le Boulonnais, le Cambrésis, le Labourd, le Béarn).

iv) Les pays rédimés des gabelles, dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France, qui avaient été sous la domination des Plantagenêts jusqu'au XIII^e siècle, ne payaient pas l'impôt sur le sel en échange du versement au roi d'une importante somme annuelle (l'Aunis, la Saintonge, le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, la Guyenne).

b) – Les soulèvements de sauniers de 1541 à 1548 dans les pays redimés ont été très sévèrement réprimés.

c) – La contrebande du sel entre provinces différemment imposées était très durement punie.

d) – Les *faux-saulniers* comme on appelait ceux qui faisaient la contrebande du sel, passaient des chargements de sel d'une province peu ou pas taxée dans une province plus taxée, par exemple de Bretagne en Anjou en passant par les Marches de Bretagne ; pour réussir, ils devaient échapper aux douaniers, encore appelés *gabelous* qui surveillaient les frontières entre ces provinces.

Gabelou : [*Familier*] Synonyme de *douanier* parce qu'autrefois les douaniers étaient chargés de surveiller le commerce du sel et de contrôler le paiement d'un impôt sur le sel appelé *gabelle*.

[Voir le mot *Gabelle*].

Remarques : **a)** – Les Rochelais étaient exempts de tous droits sur le sel produit par leurs marais, en vertu de leurs anciens privilèges, jusqu'à ce que Philippe IV le Bel (1268-1314) leur impose, ainsi qu'aux habitants des îles voisines, le droit du quart de sel ; ce droit avait été porté en 1537 par François 1^{er} (1494-1547) au quart et demi.

b) – Après la publication le 12 avril 1541 de l'édit de François 1^{er} qui étendait aux pays maritimes de l'Ouest de la France l'impôt de la gabelle, toutes les populations du littoral, jusqu'à Bordeaux, refusèrent de payer, chassèrent ou tuèrent les officiers royaux chargés de la collecte de l'impôt de la gabelle, et partout retentit le cri « *mort aux gabelous* ».

c) – En séjour à La Rochelle, le roi François 1^{er} pardonna aux Rochelais leur opposition au paiement de la gabelle ; les Rochelais qui attendaient avec effroi la condamnation dont les menaçait la colère du roi éclatèrent alors en en bruyants transports de joie ; les cloches de la ville et des salves d'artillerie célébrèrent cet heureux événement, des feux de joie furent allumés aux carrefours, un splendide souper fut servi à Sa Majesté dans la salle Saint-Michel ; et ensuite, les Rochelais payèrent l'impôt de la gabelle.

Gabie : **1** – [*Vieilli*] Panier, cage.

Remarque : Mot en usage en Méditerranée.

2 – [*Vieilli*] Plateforme fixée en haut des bas-mâts.

Remarques : **a)** – Synonyme de *hune*.

b) – À Marseille, le mât de hune est aussi appelé *gabie*.

c) – Mot en usage en Méditerranée.

d) – Le mot *gabie* est tiré de l'italien *gabbia* qui signifie cage.

Gabier : **1** – Matelot qui est sur la hune à faire le *guet* et la *découverte* pendant son quart.

Remarques : **a)** – En Méditerranée, on appelle *gabie* ce que l'on appelle la *hune* sur l'Océan, et qui est une sorte d'échauguette en forme de cage, tout en haut du mât.

[Voir les mots *Cage*, *Gambe* et *Gabion*].

b) – Le mot *gabier* vient de l'italien « *gabbia* » qui signifie cage.

2 – Sur les navires à voiles de jadis, on appelait *gabiers* les matelots chargés du beaupré, des hunes et de la tête des mâts (on dit : gabier de misaine, gabier d'artimon, etc.).

3 – Matelot qui a soin de visiter, tous les matins, les manœuvres d'un vaisseau à voiles, afin de voir si rien ne se coupe et si tout est en bon ordre.

Gabier (Programme de l'examen pratique de matelotage pour obtenir le brevet de –) :

[En vigueur en France au *milieu du XIX^{ème} siècle*]

A.- Nœuds et palans

- Tourner une manœuvre sur un taquet.
- Nœud plat, nœud de bouline.
- Nœud d'écoute simple, double.
- Nœud de vache ou d'ajut.
- Nœud d'anguille ou de bois.
- Nœud de chaise simple, double, diverses manières de faire le nœud de chaise.
- Nœud d'agui, demi-nœud, nœud de jambe de chien.
- Nœud à plein poing ou de bec d'oiseau.
- Faire une demi-clef, bosser, tour mort avec des demi-clefs.
- Nœud de grille, ou de patte de chat, ou de croc de palan.
- Gueule de raie, gueule de loup.
- Nœud de cravate, nœud de capelage.
- Demi-clefs à capeler, demi-clefs à renverser.
- Nœud de drisse ou de batelier, de filet ou de pêcheur.
- Nœud de tré sillon, bosser une manœuvre.
- Fouetter une poulie, frapper une erse en bitord sur une manœuvre.
- Faire une surliure, frapper une drisse anglaise.
- Nœud de drisse de bonnette.
- Cul de porc simple, double.
- Tête de more, tête d'alouette.
- Nœud de haubans double, simple.
- Nœud de ride, nœud d'étalingure de câble, de grelin, d'orin, d'empenelage, d'orin de petite ancre, de grappin.
- Passer les garants d'un palan (une poulie double, une poulie simple, deux poulies doubles).
- Passer les garants d'une ride dans des caps de mouton à quatre trous.
- Passer les garants d'une caliorne (une poulie triple, une poulie double, deux poulies triples).
- Passer une drisse de basse vergue.
- Passer un garant de capon, une serre bosse, une bosse de bout.
- Passer un garant de traversière.
- Passer un garant de palan de bossoir d'embarcations.
- Passer un bredindin (3 poulies simples, une poulie double).
- Disposer les palans renversés pour rider un bas hauban à cap de mouton.
- Garnir un grelin, ou une aussière.
- Élinguer, trévirer, tré sillonner.

B.- Épissures

- Épissure carrée avec filin en 3 et en 4.
- Épissure en diminuant le toron.
- Épissure longue avec filin en 3 et en 4.
- Épissure de câble.
- Faire un œil avec filin en 3 et en 4.
- Faire un œil au milieu d'une manœuvre.
- Rapporter un ou deux torons à une manœuvre avariée.
- Faire une bosse à main.
- Faire une bosse à boutons, une barbarasse.

- Faire des boutons de toumevire, ou bonnets turcs.
- Faire une élingue.
- Faire une estrope de poulie simple à épissure carrée.
- Faire une estrope de poulie double à épissure carrée.
- Faire une estrope à ersiau simple.
- Faire une estrope à ersiau double.
- Faire une estrope de pêcheur pour torchetière.
- Faire une estrope de faubert.

C.- Travaux divers

- Faire du bitord, de la commande, de la lignerolle, de la ligne et du quarantenier.
- Faire une erse en bitord.
- Goudronner un cordage.
- Congrérer, limander, fourrer.
- Emboudiner l'organeau d'une ancre.
- Faire une guirlande, merliner.
- Faire une queue de rat.
- Garcettes de tournevire.
- Rabans, tresse plate en 3, 5, 7, 9.
- Tresse anglaise, en sangle à main, en sangle au métier.
- Faire un œil sur une sangle.
- Tresse ronde, tresse carrée.
- Faire des paillets de deux manières, y faire des têtieres, arrêter le paillet.
- Faire un filet de pêche, un filet de casse tête.
- Faire un bourrelet de défense.
- Faire des paillets cordés.
- Tire veilles, filets d'abordage, saisines, pattes d'embarcations.

D.- Amarrages et pièces de grément

- Amarrage en étrive avec ou sans bridure.
- Amarrage plat avec ou sans bridure.
- Amarrage croisé.
- Amarrage en portugaise.
- Rousture ou velture.
- Aiguilletage (diverses manières).
- Mariage, transfilage.
- Serpenter deux manœuvres pour le combat.
- Cabilloter les bras pour le combat.
- Faire une paire de haubans, deux pour le même bord, ou un de chaque bord.
- Faire une paire de galhaubans, une sous barbe de beaupré.
- Faire un œil de collier d'étai.
- Disposer un racage à bigot.
- Faire un racage de perroquet ; une drosse de basse vergue, faire un capelage de perroquet, un bouquet de basse voile.
- Faire un capelage de bras et balancines de perroquet, une ganse pour maintenir ce capelage.
- Faire une échelle de revers, de poupe.
- Mâts de corde pour cartahus de linge.
- Ceintures de hamacs.

E.- Aptitude professionnelle

- Serrer un perroquet largué en bannière sans cargues.
- Serrer un fond de hunier, de basse voile sans chapeau, les cargues fonds affalés.
- Serrer un foc.
- Prendre une empointure de ris de hunier, de basse voile.

- Dépasser un mât de perroquet, le guinder.
- Mettre en place un bout dehors de basse vergue.
- Mettre en place un bout dehors de vergue de hune.
- Mettre un bout dehors de vergue de hune dans les haubans de hune. Examen théorique

F.- Nom des mâts, des vergues

- Emplanture.
- Étambrai, jumelle.
- Cercle de bas mât, de chouquet, tons, jottereaux, élongis.
- Barres traversières, hunes, chouques de bas mât, de perroquets, tenon d'un mât caisse.
- Clef de mât de hune, de mât de perroquet, guindant, noix, épaulettes.
- Barres de perroquet, suspente.
- Blins, adents ou pitons pour rabans de ris.
- Reconnaître dans une vergue le dessus, l'avant, l'arrière.
- Bouts-dehors.
- Noms des voiles employées.
- Laises, ralingues de têtère, de chute, de bordure.
- Points, œil de pie.
- Ris Béléguc, consolon, bonne-grâce.
- Pattes, doublages, ou renforts.
- Tabliers des huniers.
- Erseaux, cosses d'empointure, rabans d'empointure.
- Branches de boulines, jarretières.
- Rabans de ferlage.
- Étuis de chauffe pour mâts, vergues, hunes, étuis d'embarcations, tentes pour le navire ; tentes d'embarcations, taux, prélaris, masques, capots.
- Ancres de bossoir, à jet, de veille, de grand panneau, de corps mort.
- Tige ou verge, bras, patte vieille, bec, diamant, carré, joal, organeau, bossoir.
- Bossoir de traversière.
- Capon, traversière, bosse de bout, serre bosse.

G.- Filins, poulies, palans, objets divers

- Bitord, commande, lignager, ligne, fil de caret, filin en 3, en 4, aussière, grelin, câble, drisse de flamme.
- Nomenclature d'une poulie.
- Caisse, joue, engoujure, réa ou rouet.
- Réa à dé de cuivre, à dé de cuir.
- Poulie simple, poulie double.
- Poulie triple à émerillon.
- Poulie à talon pour amure de basse voile.
- Poulie à violon.
- Cap de mouton.
- Margouiller, cosse, moque de sous barbe.
- Moque à sabot pour palanquin.
- Poulie de pied de mât.
- Marionnette.
- Taquet de tournage, de haubans.
- Galoche, poulie coupée et ferrée.
- Poulie baraguette.
- Poulie de guinderesse, d'itague, chape.
- Poulie pour retour d'embossage.
- Poulie de capon et de traversière.

- Poulie de palan de drisse de hune.
- Poulies d'appareux en usage dans les ports.
- Poulie estropée à œil, à cosse, à croc, à fouet.
- Poulie à estrope double et à œil
- Poulie de drisses de pie.
- Poulie de drisse de basse vergue.
- Pomme goujée pour conduit de manœuvre.
- Bastaque simple, double.
- Palan de charge à fouet, à croc, de dimanche.
- Palan à poulie de violon.
- Caliorne.
- Caliorne de braguet, de bas-mât.
- Palan de bout de vergue, sa pantoire, son estrope ; de la poulie supérieure.
- Burin, palan d'étau, gui, racage (diverses espèces).
- Pommés de racage.
- Bigots.
- Pomme de mât de perroquet ; gobelet.

H.- Capelage des mâts, garniture des vergues

Indiquer les capelages dans l'ordre où ils doivent être mis en place.

- Capelage du beaupré, des trois bas mâts.
- Capelage du bout dehors de grand foc.
- Capelage du petit mât de hune.
- Capelage du perroquet de fougue.
- Capelage du bout dehors de clinfoc.
- Capelage du minot, du gui.
- Capelage des trois mâts de perroquet ; Les garnitures d'une basse vergue, d'une vergue barrée, d'une vergue de hune, d'une vergue de perroquet, d'une vergue de cacatois.

J.- Mise en place du grément proprement dit, manœuvres dormantes

- Comment est disposé le cartahu pour le hisser ?
- Capeler un bas hauban ; comment l'amarre-t-on sur le hauban ? où se tient le gabier ? que fait-il ?
- Capeler un étau de bas mât
- Comment sont disposés les cartahus ? A quel point de l'étau les frappe-t-on ?
- Rider un bas hauban à cap de mouton, à ridoir.
- Rider un étau à ridoir.
- Enflécher.
- Gambes de revers, les raidir.
- Passer la guinderesse du mât de hune pour le soulager, le chouque n'étant pas en place.
- Passer la guinderesse du mât de hune pour le guinder définitivement.
- Passer le braguet (son utilité).
- Capeler les haubans de hune.
- Capeler les étais de hune.
- Disposition des suspentes de basse vergue.
- Passage des itagues et drisses avec une, deux poulies d'itague.
- But et disposition du gouvernail de drisse.
- Hisser les capelages de perroquet et de cacatois sur les chouques de mât de hune.
- Passage de la guinderesse du mât de perroquet.
- Passage de la drisse de perroquet.
- Passage de la drisse de cacatois.

K.- Passage des manœuvres courantes

- Passages des manœuvres relatives au foc (drisses, hale-bas, cargues de grand foc, écoutes).
- Amures et écoutes de basses voiles.
- Écoutes de hunier, perroquet, cacatois.
- Drosses et palans de roulis de basse vergue.
- Palan de roulis de hunier.
- Bras et balancines de basse vergue, de hunier, de perroquet, de cacatois.
- Palanquins, faux palanquins de hunier.
- Palanquins de basses voiles.
- Boulines de misaine, de grand voile, de hunier, de perroquet.
- Cargues de basse voile, cargue points, cargue boulines, cargue fond.
- Chapeaux.
- Cargues de hunier (idem).
- Cargues de perroquet (idem).
- Cargues de cacatois.
- Écoutes et cargues de brigantine.
- Drisse de pic, drisse de mât.
- Balancine de gui, garde de la corne.
- Manœuvres de bonnettes, bras de bout dehors de misaine.
- Drisse d'en dehors, d'en dedans de bonnette basse.
- Pattes d'oie, lève-nez, candelettes.
- Drisses de bonnettes de hune, amures, écoutes.
- Drisses de bonnettes de perroquet, amures, écoutes.

L.- Manœuvres de rade et de mer, avaries [fonctions des gabiers]

- Comment envergue-t-on, en rade, un hunier ? une basse voile ?
- Comment envergue-t-on, à la mer, un foc ? la brigantine ?
- Passer le faux bras de mauvais temps.
- Passer les fausses cargue-boulines de basse voile.
- Comment rabante-t-on une voile ?
- Prendre des ris par mauvais temps dans les huniers.
- Précautions à prendre pour aller au bout de la vergue si la toile est capelée sur la vergue.
- Prendre des ris dans les basses voiles de mauvais temps.
- Dégréer les perroquets à la mer de mauvais temps, les huniers établis ; dépasser les mâts de perroquet, les huniers établis.
- Haler bas un foc par fraîche brise, le serrer, précautions à prendre.
- Mise en place des paillets de brassage et autres, visite du gréement à la mer, quels sont les points sur lesquels doit porter principalement l'attention du gabier ?
- Embarquer, débarquer chaloupes et canots.
- Passage des cartables, description des appareils, leur mise en place.
- Avaries dans une écoute, une drisse ou une amure de bonnette, dans une écoute ou une cargue de perroquet.
- Le hale bas du foc cassé, par quoi le remplacer immédiatement ?
- Avarie dans un palanquin.
- Un hunier est légèrement déchiré, comment le réparer de beau temps sans le carguer ?
- Avarie dans un racage de perroquet.
- Comment assujettir la vergue avant d'aller dessus ?

M.- Connaissances accessoires

- Savoir nager dans une baleinière.
- Savoir godiller, savoir lire la rose des vents par quarts, demi-quarts et degrés.
- Savoir gouverner ; connaître tous les coups de sifflet.

- Comment gouverne-t-on au plus près ?
- Qu'est ce qu'un bâtiment mou, ardent ?
- Comment gouverner à la cape ?
- Comment gouverner vent arrière par grosse mer ?
- Gouverner à la lame.
- Comment gouverne-t-on quand le bâtiment est en panne ?
- Comment gouverne-t-on quand on prend un ris ou qu'on serre une voile ?
- Précautions personnelles que doit prendre l'homme de barre.
- Quelle est la règle générale suivie pour éviter un abordage (venir sur tribord).
- Quels sont les devoirs d'un gabier en vigie ?
- Quels sont les feux que doit avoir un bâtiment à vapeur ?
- Quels sont les feux que doit avoir un bâtiment à voiles ?
- Savoir sonder avec la petite sonde ?
- Comment sonde t on avec la grande sonde ?
- Comment sont graduées les lignes de sonde ?
- Installation du paratonnerre et de sa chaîne.

N.- Voilerie

- Savoir coudre une ralingue.
- Coudre, réparer une voile ; mettre un placard.

3 – Sur les bâtiments à propulsion mécanique, les gabiers sont des marins de la spécialité de manœuvrier.

Remarque : Un gabier muni d'un sifflet spécial est chargé de rendre les honneurs aux officiers et aux invités de marque qui franchissent la coupée.

Gabieu : Synonyme de toupin.

[Voir le mot *Toupin*].

Gabion : Espèce de panier haut et large, en forme de tonneau, qu'on emplit de terre et dont on se sert dans les sièges pour couvrir les travailleurs, les soldats, etc.

Remarques : **a)** – Le mot *gabion* vient de l'italien « *gabbia* » qui signifie *cage*.

Exemples : Faire des gabions ; dresser des gabions ; remplir des gabions ; poser des gabions.

b) – Le mot *gabion* a la même origine que *gabier*.

[Voir le mot *Gabier*].

Gabord : Voir le mot *Galbord*.

Gâche : **1** – Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte.

2 – Anneau de fer qui est scellé dans un mur pour soutenir et attacher une descente de plomb, un tuyau, etc.

Gache : [*Vieilli*] Synonyme d'aviron ou de rame.

Gâcher : Détremper, délayer.

Remarque : Il ne se dit que du mortier ou du plâtre que l'on délaie pour maçonner.

Exemples : Gâcher du plâtre ; gâcher du mortier.

Gâchette : **1** – Morceau de fer coudé que la détente d'un fusil fait partir.

2 – Petite pièce d'une serrure qui se met sous le pêne.

Gâchis : Ordure, saleté causée par de l'eau, ou par quelque autre chose de liquide.

Exemples : Un grand gâchis ; le dégel cause bien du gâchis.

Gadget : Objet qui plaît par son caractère nouveau, ingénieux ou amusant, mais qui n'a guère d'utilité réelle.

Remarques : **a)** – À la demande d'Édouard de Laboulaye (1811-1883), membre de l'Institut, député puis sénateur inamovible de la III^{ème} République, le sculpteur alsacien Frédéric-Auguste Bartholdi (1834-1904) fut chargé de réaliser un mémorial pour consacrer l'amitié franco-américaine, un siècle après la déclaration

d'indépendance des 13 colonies américaines (4 juillet 1776) : le mémorial devait représenter une femme debout, habillée d'une longue robe et tenant à bout de bras un flambeau et on l'appela « *la Liberté éclairant le Monde* ».

b) – Bartholdi a adhéré à la loge maçonnique Alsace-Lorraine à Paris en 1875 ; il voulut que sa statue serve à exalter la portée universelle des valeurs morales maçonniques et républicaines.

c) – La statue fut montée sur une armature en fer réalisée par les ateliers *Gustave Eiffel* à Levallois-Perret ; 300 plaques de cuivre de 2,5 millimètres d'épaisseur et de un mètre sur trois, furent repoussées et martelées par l'atelier de fonderie *Gaget, Gauthier et Compagnie*, 25 rue de Chazelles à Paris, en 1878 ; les plaques furent ensuite fixées entre elles et sur l'armature par des rivets invisibles ; la statue finie représente une femme portant un flambeau de la main droite et tenant de la main gauche un livre ouvert où est inscrite la date de l'indépendance américaine.

d) – La statue terminée fut remise à Paris le 4 juillet 1884, jour de la fête nationale américaine, au ministre plénipotentiaire américain Levi Parsons Morton (1824-1920), ambassadeur des États-Unis en France, par le Président de la République Jules Grévy, membre de la loge maçonnique « *la Constante Amitié* ».

e) – La statue fut ensuite démontée en 350 morceaux qui furent emballés pour être expédiés puis remontés aux États-Unis sur l'île de Beldoe (aujourd'hui *Liberty Island*) à l'entrée de la baie de New-York ; la statue « *la Liberté éclairant le Monde* » fut inaugurée à sa place définitive le 28 octobre 1886 avec plus de dix années de retard sur le projet initial.

f) – Des répliques de 10 centimètres de haut avec son socle, de l'œuvre de Bartholdi furent proposées aux Américains au moment de l'inauguration officielle de la statue à New-York ; les statuettes avaient été réalisées par M. Gaget, chez qui la statue avait été construite.

g) – Les Américains qui appréciaient les statuettes de M. Gaget prononçaient son nom avec leur accent : « Gadget ».

h) – Le nom propre *Gaget* est devenu le nom commun *gadget* qui désigne une breloque inutile dont la valeur ne peut être qu'émotionnelle.

Gadoue : Matière fécale qu'on tire d'une fosse d'aisance pour la mettre dans des citernes et la transporter.

Gaffe (en anglais « *boat hook* ») : **1** – Manche en bois de 3 à 4 mètres de long, garni à un bout d'un fer galvanisé à deux branches dont l'une est droite et dressée, et l'autre courbe pour former un croc.

2 – La *gaffe* sert à défendre une embarcation d'un abordage, ou à la pousser pour l'écartier du quai, du ponton ou du navire auquel elle est accostée.

3 – *Expressions* :

i) « Être à longueur de gaffe » d'un navire, c'est en être très près.

ii) « Être passé à longueur de gaffe » d'un navire, c'est en être passé très près.

iii) « Se tenir à longueur de gaffe » ou « Tenir à bout de gaffe » c'est adopter à l'égard de telle ou telle personne une conduite qui exclut la familiarité.

iv) « Pousser » est le mot utilisé pour dire qu'une embarcation quitte le bord ou le quai pour faire une course de rade ; cela vient de ce que le gabier déborde l'avant de l'embarcation (ou l'arrière, selon les circonstances) en poussant sur la coque du navire, sur le bois ou la maçonnerie du quai, au moyen de la gaffe.

4 – *Utilisations de la gaffe* :

i) La gaffe sert à l'appareillage ou à l'accostage d'un canot (ou d'une vedette rapide ou de toute autre embarcation) :

- pour en déborder l'une des extrémités, en poussant avec la gaffe, sur le quai, le ponton ou le navire auquel il est accosté,
- ou pour en ralentir l'approche, en appuyant la gaffe sur le quai, le ponton ou le navire auquel il va accoster.

ii) On utilise la gaffe en appuyant :

- le manche en bois sur une coque de navire en fer ou sur une embarcation fragile (plastique ou peinture laquée) ou encore sur un quai en maçonnerie,
- la pointe en métal sur une coque de navire en bois, sur un ponton flottant en bois ou sur un appontement en bois.

iii) La gaffe sert à attraper, à ramasser ou à repêcher des objets qui sont dans la mer.

Gaffer : Accrocher quelque chose avec une gaffe.

Gaffiot : Le philologue français, professeur agrégé de latin Félix Gaffiot (1870-1937) est l'auteur du dictionnaire latin-français de référence, « *le Gaffiot* » publié en 1934, en tout point comparable au « *Bailly* », le fameux dictionnaire grec-français publié en 1895 par le professeur agrégé de grammaire Anatole Bailly (1833-1911).

Remarques : **a)** – Des éditions revues et corrigées du *Gaffiot* parurent en 2000 et en 2016 chez Hachette.

b) – Félix Gaffiot considérait les règles de la grammaire latine comme absolues et conventionnelles.

c) – Félix Gaffiot soutenait qu'il est nécessaire de partir du latin pour arriver au français.

Gages : **1** – Ce que l'on met entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette.

Exemple : Prêter sur gages.

2 – Synonyme de *solde*.

3 – Salaire que l'on donne aux domestiques pour le paiement de leurs services.

Exemple : Les gages d'une femme de ménage ; payer les gages des domestiques.

Gagner (en anglais « *to gain* ») : **1** – Un navire *gagne le large*, *gagne la côte*, *gagne un mouillage* quand il fait route dans leurs directions.

2 – *Gagner le vent*, le *dessus du vent*, c'est se mettre, à l'égard d'un autre navire, entre lui et le côté d'où le vent souffle.

3 – *Gagner au vent* c'est s'approcher du point de l'horizon d'où le vent paraît souffler.

4 – *Gagner un navire de vitesse*, c'est le rattraper, l'atteindre, le dépasser et arriver avant lui, par l'effet d'une meilleure marche, de dispositions mieux entendues ou de qualités supérieures..

5 – *Gagner son navire*, c'est se diriger vers le quai où il est amarré, ou vers son mouillage, et y parvenir.

6 – *Gagner une bataille*, c'est vaincre l'ennemi.

7 – Un *incendie gagne* lorsqu'il progresse et se propage ; il en va de même pour une voie d'eau.

8 – En ravitaillement à la mer, « *gagner dix* » ou « *perdre cinq* », c'est augmenter ou réduire temporairement l'allure de la machine pour être en avance ou en retard par rapport à la position que l'on aurait occupée sans cette modification.

Remarques : **a)** – L'avance ou le retard correspondent à la distance que l'on parcourait en dix secondes ou en cinq secondes avant de modifier l'allure de la machine.

b) – L'appareil mis au point par Valessie permet de reprendre l'allure initiale de la machine après que la distance que l'on désirait gagner ou perdre a été exactement

obtenue.

[Voir le mot *Valessie*].

Gagner ses invalides : 1 – Pour un marin, c'est avoir atteint l'âge de 50 ans, ce qui lui permet de liquider sa pension d'ancienneté auprès de l'Établissement National des Invalides de la Marine (l'ÉNIM) ; il est alors versé sur le rôle des « *Hors Service* » (HS).

2 – [Au figuré] Pour le matériel, c'est être très usé après avoir beaucoup servi ; c'est quelque chose qu'il faut remplacer par du matériel équivalent mais neuf.

Gai : 1 – Une pièce ajustée autour d'une autre, par exemple un arbre que l'on a emmanché dans un alésage, est dite *gaie* (en anglais « *slack* ») lorsqu'elle est susceptible de se mouvoir trop facilement parce que la cause qui la retient cesse de la maintenir et que cependant elle est à frottement assez doux pour qu'elle ne joue pas.

2 – Un mât ou tout autre objet est dit *gai* (en anglais « *free* », « *feasy* », « *loose* ») lorsqu'il est trop au large dans le trou ou dans la place qu'il occupe, souvent à cause de l'usure de ce trou ou de cette place.

Gai : En termes de blason, on appelle un *cheval gai* un cheval qui n'a ni selle ni bride.

Remarque : Un cheval *gai* est un cheval dont la liberté de mouvement n'a pas été entravée par un quelconque harnachement.

Gaïac : 1 – Arbre d'Amérique, de la famille des *rutacées*, dont le bois est dur, pesant et résineux.

Remarque : On fait avec le bois de gaïac des tisanes sudorifiques.

2 – Traditionnellement, les tubes des passages d'arbres d'hélice à travers la coque des navires étaient garnis de coussinets en bois de gaïac : les forces de frottements entre l'arbre d'hélice et le tube de coque étaient très réduites parce que l'eau de mer qui circulait entre l'arbre en rotation et le gaïac assurait une bonne lubrification.

Remarques : **a)** – Les tubes des passages de coque des arbres d'hélice étaient jadis tous chemisés en bois de gaïac.

b) – Les coussinets en gaïac sont partagés en deux demi-coussinets afin de pouvoir être mis en place ou retirés sans déposer l'arbre.

c) – De nos jours, les coussinets des petits bateaux sont réalisés en caoutchouc nitrilique ou en élastomère (par exemple les *bagues hydrolube*) : l'eau de mer qui circule entre l'arbre et le caoutchouc assure un graissage suffisant pour réduire de manière satisfaisante les forces de frottements.

d) – L'étanchéité des passages de coque peut être assurée par d'autres dispositifs : un système à huile en légère surpression entre des joints à lèvres sur les gros navires ; une garniture mécanique composé d'une bague fixe en carbone portant parfaitement sur une bague en inox solidaire de l'arbre, sur les petits bateaux.

3 – Pour obtenir une étanchéité satisfaisante à un passage de coque traditionnel à coussinet en gaïac, on remplit l'espace entre l'arbre porte-hélice et le coussinet en gaïac sur une certaine longueur, côté intérieur du navire, avec de la tresse carrée en chanvre ou en coton suifés, ou avec un cordon de section carrée ou ronde en matériau similaire : on coupe en oblique un nombre suffisant de bouts de tresse à une longueur égale à la circonférence de l'arbre ; on enfonce à force les tresses entre l'arbre et le coussinet en gaïac, en prenant soin de répartir les coupes autour de l'arbre pour qu'elles ne soient pas en regard les unes des autres ; on presse enfin les tresses avec le chapeau du presse-étoupe jusqu'à ce qu'un très léger filet d'eau de mer s'écoule continuellement à l'intérieur du navire lorsque l'arbre tourne, afin d'assurer la lubrification du passage de coque.

Remarques : **a)** – On contrôle régulièrement le serrage du chapeau de presse-étoupe lorsque le navire fait route.

b) – Si un presse-étoupe d'arbre d'hélice est trop serré, il n'y a pas de circulation d'eau entre l'arbre et le gaïac, le presse-étoupe chauffe par manque de lubrification, les tresses se détériorent rapidement sous l'effet de l'élévation de la température et on observera à la mer, au bout de peu de temps, une forte entrée d'eau dans le navire lorsque l'arbre d'hélice tourne.

c) – Un presse-étoupe d'arbre d'hélice qui n'est pas assez serré laisse entrer l'eau en grande quantité dans le tunnel ou dans la machine, et il faut alors la pomper en utilisant la pompe de cale.

4 – Pour éviter l'usure du gaïac par un arbre en acier piqué par l'usage, on recouvre l'arbre d'hélice en acier d'une chemise en bronze, sur une petite longueur au passage du presse-étoupe.

Remarque : Le presse-étoupe d'étambot, dans le cas d'un navire à une seule hélice, est appelé « *presse-étoupe-arrière* ».

5 – Pour mesurer le jeu entre le coussinet et l'arbre, on opère avant que le gaïac n'ait perdu son humidité après que le navire est entré en forme de radoub, aussitôt que le fond de la forme est asséché et que l'on peut circuler sous le navire.

Remarque : Le moyen le plus simple pour mesurer le jeu est de tailler un coin en bois blanc, de profil triangulaire d'un mètre de long et d'environ 1 centimètre à la base : on introduit le coin entre l'arbre porte-hélice et le coussinet en gaïac et l'on mesure le jeu au palmer, à l'endroit de la trace du gaïac sur le coin.

Gaif : 1 – [Vieilli] Égaré, perdu et non réclamé.

Exemple : Varech et choses gaives.

2 – [Vieilli] Vagabond ; errant.

[Voir le mot *Gaiver*].

Gaillard : 1 – Le gaillard, ou château, est un étage du navire qui n'occupe qu'une partie du pont.

2 – On appelle *gaillard d'avant* un pont surélevé par rapport au pont supérieur, à l'avant du navire et qui couvre la partie avant du pont supérieur ; on appelle *gaillard d'arrière* un pont surélevé par rapport au pont supérieur, à l'arrière du navire et qui couvre la partie arrière du pont supérieur.

Remarques : **a)** – Un passage surélevé appelé *passavant*, de chaque bord contre la muraille, permet d'aller du gaillard d'arrière au gaillard d'avant.

b) – La *dunette* est un pont surélevé par rapport au gaillard d'arrière et qui en couvre la partie arrière.

c) – Le mot *gaillard* fait référence à un château (château avant, château arrière) qui est sur le tillac du navire, à la proue et à la poupe.

d) – Sur les navires actuels, quand on parle « *du gaillard* » il s'agit du gaillard d'avant ; on dit aussi « *la teugue* ».

e) – S'il s'agit du gaillard d'arrière, on dit aussi « *la dunette* ».

[Voir les mots *Dunette*, *Passavant*, *Teugue* et l'expression *Pont supérieur*].

Gaillard : 1 – [En parlant des personnes] Joyeux avec démonstration.

Exemples : Il est toujours gaillard ; une humeur gaillarde.

Remarque : On dit *chanson gaillarde*, *conte gaillard* pour dire chanson, conte un peu libre.

2 – [En parlant des personnes] Sain et délibéré.

Exemples : Un jeune homme gaillard et dispos ; frais gaillard ; il se porte bien maintenant, il est gaillard ; c'est un gaillard adroit.

3 – [En parlant des personnes] Il se dit aussi d'un homme qui est entre deux vins.

Exemple : Il sortit de ce festin, bien gaillard, un peu gaillard.

4 – On appelle *vent gaillard*, *air gaillard* le vent, l'air lorsqu'il est un peu froid.

Exemple : Nous fîmes route par un vent frais et gaillard.

Gaillarde : Caractère d'imprimerie qui est entre le *petit-romain* et le *petit-texte*.

Gaillardet : Sorte de petite girouette, échancrée en manière de cornette.

Gain : 1 – Profit, lucre.

2 – L'heureux succès, la victoire, l'avantage que l'on a dans une entreprise, dans la poursuite d'une affaire.

Exemple : Le gain de la bataille.

3 – On dit en matière de jeu : le gain de la partie.

4 – On dit en matière de procès, ou dans les discussions : gain de cause.

Exemple : Cela lui a donné gain de cause.

Gaine : 1 – En voilerie, ourlets ou remplis qu'on fait sur les bords des voiles, et dont la largeur varie suivant leurs espèces et leurs dimensions.

Remarque : La gaine porte les œillets d'envergure ou autres, et reçoit les ralingues ; elle sert aussi de renfort aux bords des voiles.

2 – Étui.

Exemple : Étui de couteau.

3 – La gaine d'un drapeau est une sorte de fourreau de toile dans lequel on fait passer le bâton du drapeau.

4 – La gaine d'un pavillon est une bande de toile cousue dans toute la largeur du pavillon, par où les rabans sont passés.

Gaiver (en anglais « *to waive* ») : Céder ; abandonner.

[Voir le mot *Gaif*].

Gala : Terme très usité dans les gazettes et qui signifie *fête, réjouissance*.

Exemples : Un jour de gala ; un habit de gala.

Galanga (Grand –) : Le *grand galanga* est une plante à rhizome ressemblant au gingembre.

Remarques : **a)** – Le *grand galanga* appartient au genre *Alpinia*, dans la famille des Zingibéracées.

b) – Le *grand galanga* est originaire d'Asie du Sud-Est (notamment la Thaïlande, le Laos ou l'Indonésie) ; il supporte des températures légèrement inférieures à 0°C.

c) – Le *grand galanga* est parfois appelé *gingembre chinois*.

d) – Le rhizome du *grand galanga* est un tonique ; il permet de lutter contre les rhumatismes et il présente une activité antivirale polyvalente ; on lui prête des vertus aphrodisiaques.

e) – L'association avec le curcuma amplifie ses effets antiviraux et présente des propriétés antioxydantes.

f) – Comme pour de nombreuses autres substances à effet médicamenteux, la consommation du *grand galanga* associée à celle de certains médicaments peut diminuer leur action ou provoquer des effets indésirables

g) – Le rhizome du *grand galanga* est employé dans la cuisine asiatique comme une épice, à la manière du gingembre.

Galauban : Voir le mot *Galhauban*.

Galaxie : Groupement d'étoiles et de corps célestes divers, formant en général une sorte de disque de relativement faible épaisseur qui tourne sur lui-même dans le vide de l'espace.

Remarques : **a)** – Dans une galaxie donnée, des étoiles naissent, change de nature ou s'éteignent après avoir changé plusieurs fois de température, de luminosité et de couleur.

b) – La lumière d'une étoile située en périphérie de certaines grosses galaxies met des centaines de milliers d'années pour parvenir à l'autre extrémité de la même galaxie.

c) – Certains amas de galaxies regroupent des centaines ou des milliers de galaxies.

d) – Le système solaire appartient à la galaxie appelée *voie lactée*.

e) – Le mot *galaxie* vient du mot grec γαλακτικός qui signifie *lacté*.

Galbord (en anglais « *garboard streak* ») : **1** – La virure de galbord est la virure la plus basse du bordé de chaque côté ; son *can inférieur* entre dans la râblure de la quille.

Remarques : **a)** – La virure de galbord est formée des bordages de galbord disposés bout à bout.

b) – La virure qui suit la virure de galbord est la virure de *ribord*.

2 – Les *bordages de galbord* sont les bordages extérieurs de la coque les plus rapprochés de la quille.

Remarques : **a)** – On dit également *gabord* ou *galbord*.

b) – Les bordages utilisés pour la virure de galbord sont particulièrement épais, comme ceux des virures de préceintes ou de bauquières.

c) – Les expressions anglaise ou néerlandaise employées pour traduire *galbord* signifient, dans ces langages, « *maintien de la quille* ».

[Voir les mots *Bordage, Virure, Bordé, Ribord, Râblure, Quille, Can*].

Galéasse : **1** – Gros bâtiment long de bas-bord qui va à la rame et à la voile en Méditerranée.

Remarques : **a)** – La galéasse porte 3 mâts : artimon, mestre et trinquet, qu'elle ne peut désarborer, à la différence de la galère qui n'a point d'artimon et qui peut mettre bas ses deux mâts quand il est nécessaire.

b) – Les bancs où les forçats voguent sont couverts ; au-dessus d'eux, il y a une batterie de canons jusqu'à 12 de chaque côté ; les plus grosses galéasses avaient par côté trois batteries de 2 pièces à la proue et deux batteries de 3 pièces à la poupe ; dès qu'un canon avait tiré, un autre qui était paré à tirer était halé à sa place au moyen de poulies ; les galéasses portaient une artillerie beaucoup plus forte que les galères habituelles, qui étaient destinées à aborder les bâtiments ennemis et à combattre au corps à corps.

2 – Autrefois, on appelait galéasse un bâtiment de guerre ressemblant aux galères antiques, mais amélioré ; des galéasses furent en service pendant la guerre de Cent-Ans.

Remarques : **a)** – La galéasse était le plus grand de tous les bâtiments qui allaient à rames ; elle pouvait être armée par 1 000 à 1 200 hommes.

b) – Mues par un très grand nombre de rameurs, répartis en bancs de 6 à 7 forçats chacun.

c) – Les plus grosses galéasses avaient 50 bancs et autant de rames.

d) – En raison de leur valeur militaire exceptionnelle, qui les rendaient décisives pour l'issue des combats, le commandant de chaque galéasse s'engageait par serment à ne pas refuser de combattre contre 25 galères ennemies.

Galère : **1** – Sorte de bâtiment de mer, long et de bas bord, qui allait ordinairement à rames et quelquefois à voiles et dont on se servait sur la Méditerranée et occasionnellement sur l'Océan.

Remarques : **a)** – Une galère avait ordinairement 20 à 22 toises de longueur, 3 toises de largeur et 1 toise de profondeur.

b) – La galère portait deux mâts : mestre et trinquet et deux voiles latines ; les mâts peuvent se désarborer.

c) – Une galère comptait de chaque côté 25 à 30 bancs, à chacun desquels il y avait 5 à 6 rameurs.

d) – La galère avait 5 pièces de canon (2 bâtarde, 2 petites pièces et 1 coursier).

2 – Sous le règne du roi de France Henri II (1519-1559) il y eut 42 galères à Marseille (contre les Ottomans ou les Espagnols) et 20 galères au Ponant

disséminées à Bayonne, Nantes, Rouen, Édimbourg (contre les Espagnols ou les Anglais).

Remarques : a) – On distinguait les galères subtiles ou légères qui ont la poupe étroite et aiguë et sont bâties à l'antique et les galères bâtarde ou communes qui ont la poupe large.

b) – Les capitaines et les Équipages des galères se tenaient toujours prêts à appareiller ; mais il n'y avait pas assez de rameurs en France pour armer à la fois les galères du Levant et celles du Ponant.

c) – Il fallait au plus 40 jours pour conduire les chiourmes du Levant au Ponant ou le contraire.

3 – On disait, dans l'Ordre de Malte, « tenir galère » pour dire *armer une galère à ses dépens*.

4 – [Au figuré] On dit « vogue la galère » pour dire *arrive ce qui pourra !*.

5 – [Au figuré] En parlant d'un lieu, d'un état, d'une condition où l'on a beaucoup à souffrir, on dit que c'est une galère, une vraie galère, que c'est être en galère.

Remarque : On dit « qu'allait-il faire dans cette galère » pour dire de quoi se mêlait-il ? Pourquoi s'y exposait-il ?

Galère capitane : Appellation de la deuxième des galères de certains États maritimes.

[Voir le mot *Galère* et les expressions *Galère réelle* et *Galère patronne*].

Galère patronne : [Autrefois] Appellation de la deuxième des galères de France, de Toscane et de Malte, qui portait ordinairement le lieutenant général des galères.

Remarques : a) – La galère patronne était une grosse galère de 28 à 30 bancs.

b) – La première galère était appelée la *galère réelle*.

c) – La *galère patronne* et la *galère réelle* avaient des caractéristiques comparables.

d) – La galère patronne de France portait un étendard carré à l'arbre de mestre (grand mât) et deux fanaux.

e) – Si la galère patronne de France et le vaisseau du vice-amiral se rencontraient, c'est la galère patronne qui saluait en premier ; mais si c'était le vaisseau du contre-amiral, c'est celui-ci qui devait saluer en premier.

f) – La galère patronne n'était que la troisième galère des États maritimes qui avaient une *galère capitane*.

[Voir le mot *Galère* et les expressions *Galère réelle* et *Galère capitane*].

Galère réelle : La galère réelle était la principale galère d'un royaume indépendant et elle était destinée pour la personne du Général des galères..

Remarque : La galère réelle de France portait l'étendard royal et trois fanaux alignés.

[Voir le mot *Galère* et les expressions *Galère capitane* et *Galère patronne*].

Galères : 1 – [Toujours au pluriel] La peine de ceux qui sont condamnés à ramer sur les galères.

Exemples : Il est condamné aux galères pour cinq ans, pour vingt ans, à perpétuité ; condamner aux galères ; envoyer aux galères ; retirer un homme des galères ; racheter un forçat des galères.

Remarques : a) – En France, sous l'Ancien Régime [i.e. avant la Révolution] un criminel pouvait être condamné à la « peine des galères », soit pour une durée déterminée par le juge, soit à perpétuité ; la peine consistait à devenir rameur sur les galères.

Pendant longtemps, les rameurs des galères furent des hommes libres volontaires qui, lors des abordages, étaient des combattants, c'est-à-dire qu'ils étaient à la fois soldats et marins ; par la suite, des condamnés à la peine des galères (droits communs ou Protestants) et des captifs (esclaves mahométans) furent mêlés aux rameurs libres.

- b)** – À la bataille navale de Lépante (7 octobre 1571) dans le golfe de Patras en Grèce, qui vit la déroute ottomane face à l'armée du pape, 15 000 captifs chrétiens qui étaient retenus comme rameurs sur les galères ottomanes, furent libérés par les coalisés de la Sainte Ligue ; l'armée navale de la Sainte Ligue était commandée par don Juan d'Autriche (1545-1578) âgé de 28 ans, demi-frère du roi des Espagnes Philippe II (1527-1598) et fils illégitime de Charles Quint (1500-1558) ; le roi de France Charles IX (1550-1574) qui était l'allié du sultan ottoman Sélim II (1524-1574) ne participait pas à la coalition de la Sainte Ligue réunie par le pape Pie V (1504-1528) ; Pie V était issu de l'ordre des *Frères Prêcheurs* (ou ordre des *Dominicains*).
- c)** – Le roi de France Louis XI (1423-1483) qui avait été désigné par le dernier comte de Provence (Charles V d'Anjou décédé en 1481) comme son successeur à la tête de la Provence, avait choisi Marseille en 1482 comme *arsenal des galères* du royaume de France.
- d)** – À partir de Louis XIII (1601-1643) la condamnation aux galères était un moyen, pour le souverain, d'imposer sa volonté au peuple, notamment en matière de religion ou en matière de fiscalité.
- e)** – Les Huguenots étaient condamnés aux galères pour trois motifs :
- i)** Tentative de fuite à l'étranger ;
 - ii)** Assistance ou participation à une *assemblée* (cérémonie religieuse) ;
 - iii)** Hébergement d'un pasteur.
- f)** – Les Huguenots qui n'abjuraient pas, les faux-sauniers, etc., étaient d'abord marqués au fer rouge à l'épaule droite des lettres GAL ; chacun portait un collier de fer et ils étaient reliés deux par deux au moyen d'une courte chaîne fixée aux colliers ; les paires de galériens étaient toutes reliées entre elles par de grandes chaînes et tous allaient à pied jusqu'à Marseille : ils mettaient, par exemple, un mois ou un peu plus au départ de La Rochelle ; la chaîne des galériens grossissait de ville en ville en incorporant à chaque fois les condamnés de ces villes.
- g)** – L'*arsenal* de Marseille armait, vers 1630, une vingtaine de galères ; il comptait plus de 6 000 galériens, dont un grand nombre de Huguenots.
- h)** – La direction des galères était assurée par le Général des Galères de France, qui était un grand officier de la Couronne.
- i)** – Armand du Plessis (1585-1642) évêque de Luçon, cardinal-duc de Richelieu et ministre d'État de Louis XIII depuis 1624, acheta la charge de Général des Galères de France en 1635 pour François de Vignerot, marquis de Pontcourlay (1609-1646) qui était l'un de ses neveux ; la charge revint en 1639 à Jean Armand de Maillé, duc de Fronsac, marquis de Brezé (1619-1646) un autre neveu de Richelieu par sa mère : il s'agit du fameux amiral Maillé-Brezé tué à l'âge de 27 ans à la bataille d'Orbetello (14 juin 1646) qui opposait la flotte française de Maillé-Brezé à la flotte espagnole de don Francisco Diaz Pimentá, pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648).
- j)** – En 1661, juste avant son arrestation, le surintendant des finances Nicolas Fouquet (1615-1680) acheta la charge de Général des Galères pour 200 000 livres à la famille du Plessis et il la confia au marquis de Créqui ; le généralat des galères passa ensuite successivement aux mains de Louis Victor de Rochechouart de Mortemart, duc de Vivonne (1636-1688), de Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736), de Louis Joseph de Bourbon, duc de Vendôme (1654-1712), du maréchal René de Froulay, comte de Tessé (1648-1725), de Jean Philippe d'Orléans, Grand Prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit le chevalier d'Orléans (1702-1748) qui conserva la charge jusqu'à sa mort le 16 juin 1748 ; la charge de Général des Galères fut supprimée en septembre de la même

année .

k) – L'*arsenal des galères* de Marseille servit plus tard de modèle aux bagnes portuaires.

2 – Le corps des galères ayant été réuni à celui de la Marine en 1748, on construisit des bagnes dans les différents ports, notamment à Brest en 1748, à Toulon en 1749, à Rochefort en 1766, à Lorient en 1796, à Cherbourg en 1803.

Remarques : a) – En 1748 il y avait encore à Marseille 16 galères ; la chiourme était forte de 3 700 bagnards qui furent envoyés au bague de Toulon entre 1748 et 1781 ; certains d'entre eux furent envoyés à Brest ou à Rochefort pour la construction des bagnes de ces ports.

b) – Les bagnards travaillaient comme les ouvriers des arsenaux ; ils bénéficiaient des mêmes jours fériés et percevaient le même salaire, dont une moitié était utilisée pour leur entretien et l'autre était conservée par l'administration pour leur constituer un pécule qui leur était remis à leur libération.

c) – Les bagnards qui en avaient les capacités pouvaient se voir confier des travaux d'écriture ou d'administration.

d) – Les bagnards portaient tous la livrée réglementaire : un habit jaune et un bonnet rouge.

3 – Après la Révolution, la peine des galères a pris la dénomination de Travaux Forcés et les bagnards sont devenus des *forçats*.

Remarque : Les forçats portaient une tenue blanche avec des larges rayures noires qui couvraient verticalement le pantalon, la vareuse et le bonnet, horizontalement les manches.

4 – Les bagnes portuaires métropolitains ont été fermés en 1852.

Remarques : a) – Les forçats furent alors envoyés et détenus dans des camps de concentration en Guyane de 1852 à 1953 (à Cayenne, à Saint-Laurent-du-Maroni, sur l'île Saint-Joseph, sur l'île du Diable) ou en Nouvelle-Calédonie de 1864 à 1924 (à l'île de Nou, à Montravel).

b) – Les déportés de Guyane furent d'abord des prisonniers politiques opposés à Napoléon III (1808-1873) puis des résistants à l'occupation prussienne pendant la Commune de Paris (qui dura du 18 mars au 28 mai 1871).

c) – Les transportés (condamnés de droit commun) les déportés (condamnés politiques) les relégués (récidivistes) ou les irrécupérables (criminels endurcis) de Nouvelle-Calédonie devaient rester en Nouvelle-Calédonie lorsqu'ils étaient libérés ; il leur était interdit de revenir en France.

5 – La peine des travaux forcés a été supprimée en France en 1960 sous la V^{ème} République ; elle est remplacée par la réclusion criminelle à perpétuité ou à temps.

Galerie : Balcon couvert ou découvert de plein air avec appui, qui fait saillie hors du bordage, vers l'arrière d'un vaisseau.

Remarques : a) – Les galeries ne se font pas seulement pour l'ornement, mais encore pour la commodité de la chambre du capitaine.

b) – Les galeries servent à prendre l'air, à se promener, à mettre des armoires, des petits lits, et différents objets de confort.

c) – En 1673, le roi de France Louis XIV (1638-1715) ordonna que les vaisseaux de 50 canons et au-dessous n'auraient plus de galeries ni de balcons derrière.

Galerie du fond de cale : Une galerie du fond de cale était un passage large de 3 pieds, pratiqué le long du serrage de l'avant à l'arrière des vaisseaux qui étaient au-dessus de 50 pièces de canons.

Remarques : a) – Cette galerie donnait moyen aux charpentiers de remédier aux voies d'eau que causaient les coups de canon donnés à l'eau.

b) – Suivant l'ordonnance de 1689, ceux qui, sans ordre, allaient aux galeries de cale qui joignent les soutes, étaient condamnés aux galères.

Galerie : Nom d'un vent soufflant du secteur Noroît en France, qui est très froid l'hiver et est ordinairement accompagné de violentes rafales.

Remarque : La *Virée de Galerie* est le nom d'une expédition hasardeuse et désastreuse de l'*Armée catholique et royale*, pendant la Révolution française, qui était partie du Nord du département de la Vendée en direction du Cotentin ; elle visait à accueillir les secours promis par les Anglais (qui ne sont d'ailleurs pas venus).

Galetas : **1** – Logement qui est au plus haut étage d'une maison et dont le plancher d'en-haut (le plafond du haut) tient de la figure du toit.

2 – Galetas se dit aussi de tout logement pauvre et mal en ordre.

Galette : Biscuit qui est rond et plat.

Galhauban (en anglais « *back stay* ») : **1** – Élément du gréement dormant, en cordage de chanvre ou en autre matériau textile, ou encore en fer ou en acier et servant à assujettir les mâts supérieurs à côté des haubans de ces mâts.

2 – Les galhaubans sont fixés sur le ton d'un mât supérieur et forcent vers l'arrière et sur le côté ; ils se capellent, comme les haubans, sur la tête de ces mâts.

Remarque : À la différence des haubans de ces mâts qui sont fixés sur les hunes, les points d'appuis inférieurs des galhaubans sont sur la coque du navire : ils procurent ainsi beaucoup plus de fixité que les haubans de ces mêmes mâts, qui sont fixés au bord des hunes ou sur les barres de perroquet.

3 – Les vaisseaux et les frégates ont ordinairement 4 galhaubans de chaque bord pour le grand mât de hune, 4 pour le petit mât de hune, 3 pour le mât de perroquet de fougue, 3 pour les mâts de grand et de petit perroquets, 2 ou 3 pour le mât de perruche, 1 ou 2 pour les mâts de cacatois.

Remarques : **a)** – Lorsque leur grosseur est égale à celle des bas haubans, leur nombre est diminué.

b) – Les galhaubans sont les plus longues manœuvres dormantes d'un navire.

c) – Si les galhaubans étaient installés comme des haubans, il faudrait les maintenir dans la mâture, ce qui obligerait à avoir des hunes et des barres de perroquet plus larges et très lourdes.

d) – Si les haubans descendaient directement de la tête des mâts supérieurs aux porte-haubans à la manière des galhaubans, ils empêcheraient d'orienter les vergues, ou bien on serait obligé de larguer ceux qui se trouveraient sous le vent. [Voir le mot *Hauban*].

Galilée : **1** – Galileo Galilei, ou Galilée (1564-1642) fut un mathématicien, astronome, physicien, philosophe et écrivain italien.

Remarques : **a)** – Galilée fut l'un des fondateurs de la science moderne ; il utilisa la méthode expérimentale, en opposition avec les règles scolastiques enseignées à l'époque.

b) – Isaac Newton a utilisé la méthode et les résultats des travaux de Galilée pour trouver les lois de la mécanique classique (les « *Principia* » en 1687), notamment la formulation du principe de l'inertie.

2 – Galilée inventa en 1593 le baromètre à eau qui permet d'évaluer la pression atmosphérique.

Remarque : Evangelista Torricelli inventa en 1643 le baromètre à mercure qui permet de mesurer plus facilement et avec précision la pression atmosphérique.

3 – Galilée a perfectionné la longue-vue inventée par les Hollandais ; il la transforma en lunette astronomique avec un grossissement de 30 fois pour

observer la surface de la Lune et les étoiles invisibles à l'œil nu.

Remarque : Il découvrit les satellites naturels de Jupiter et observa l'aspect étrange de Saturne ; il étudia les taches solaires et il découvrit les phases de Vénus.

4 – Galilée étudia les pendules simples et la chute des corps ; il découvrit la loi du mouvement uniformément accéléré.

Remarque : Galilée fit rouler une bille sur un plan incliné muni de rainures uniformément réparties ; son père étant facteur d'instruments à cordes, Galilée qui avait été habitué à écouter le rythme d'une bille roulant sur un plan incliné semé de barres transversales, avait l'oreille exercée pour apprécier les intervalles de temps ; il remarqua la progression régulière de la vitesse de la bille entraînée par la pesanteur sur un plan incliné ; Galilée fit une expérience pour vérifier son intuition en laissant tomber des objets très pesants de différentes hauteurs de la tour de Pise.

5 – Condamné en 1633 par un tribunal ecclésiastique après la publication de son œuvre majeure : « *Dialogue sur les deux grands systèmes du monde* » (1632) il a été contraint d'abjurer sa croyance en l'héliocentrisme pour ne pas être assassiné.

Remarques : **a)** – Le traitement injuste et stupide que les autorités catholiques romaines avaient fait subir à Galilée au XVII^e siècle a fait l'objet, à la fin du XX^e siècle, d'une sorte de repentir de la part de l'Église catholique romaine en 1992, sous le pontificat de Jean-Paul II.

b) – En toute rigueur, la Terre ne tourne pas plus autour du centre du Soleil que le Soleil ne tourne autour du centre de la Terre : les deux astres tournent l'un et l'autre autour du barycentre du système Terre-Soleil (qui est cependant situé à l'intérieur du Soleil).

3 – Galilée a été l'inventeur de la *Théorie de la Relativité*.

Remarque : La *théorie de la relativité* a été développée aux XIX^e et XX^e siècles et formulée différemment pour la rendre plus accessible, notamment par Henri Poincaré (1854-1912) et par Albert Einstein (1879-1955).

Galileo : 1 – Nom du système européen de géolocalisation et de navigation qui utilise les signaux émis par des satellites artificiels de la Terre.

Remarques : **a)** – Le système *Galileo* est un concurrent du système GPS américain, du système GLONASS russe ou du système chinois Beidou/Compass.

b) – Les deux responsables du projet *Galileo* sont l'Union européenne et l'Agence spatiale européenne.

2 – Lorsque les 30 satellites du système *Galileo* seront en service, chaque récepteur du système indiquera gratuitement la position de son antenne avec une précision de l'ordre de 4 mètres horizontalement et 8 mètres en altitude ; on pourra atteindre une précision supérieure en s'acquittant d'un droit d'usage.

Remarque : Le système de positionnement *Galileo* devrait fournir tous les services qui lui ont été assignés vers l'année 2020.

3 – Le système *Galileo* complet devrait comprendre 30 satellites, dont 6 de rechange.

Remarques : **a)** – Chaque satellite a une masse d'environ 70 kg ; les orbites des satellites sont réparties dans trois plans distincts ayant une inclinaison de 56° sur le plan de l'Équateur.

b) – Le projet européen *Galileo* est strictement civil, contrairement au système américain qui est avant tout militaire.

c) – Les premiers services de *Galileo* sont opérationnels depuis le 15 décembre 2016.

4 – Le système *Galileo* fournira plusieurs sortes d'informations :

i) Des signaux accessibles gratuitement à tous ceux qui disposeront d'un récepteur approprié (en anglais « *open service* »).

ii) Des signaux cryptés à usage restreint (en anglais « *public regulated service* »).

iii) Des signaux destinés aux secours (en anglais « *search and rescue service* ») intégrés au système COSPAT-SARSAT.

iv) Un service sécurisé pour les transports sensibles et l'aviation civile (en anglais « *safety of life service* »).

v) Un service payant de haute précision (en anglais « *commercial service* »).

5 – En attendant la mise en service complète du système Galileo, le programme européen de navigation et de positionnement par satellites EGNOS (European Geostationary Navigation Overlay Service) ou Service Complémentaire Européen de Navigation par Satellites Géostationnaires, diffuse depuis le 1er octobre 2009 des données de correction pour les systèmes mondiaux de positionnement par satellites GPS américain et Glonass russe, en utilisant le principe du GPS différentiel, grâce à plusieurs satellites et à un ensemble de 34 stations au sol dont les données sont corrélées.

Remarque : Grâce à l'interopérabilité du GPS et de GLONASS, le système EGNOS améliore à la fois leur fiabilité et leur précision.

Galimatias : Discours embrouillé et confus, qui semble dire quelque chose et qui ne dit rien.
[Voir le mot *Amphigouri*].

Galinette : Synonyme de *grondin rouge*.

Galion : 1 – Grand bâtiment de guerre, en France au xvi^e siècle, qui avaient trois ou quatre ponts.

Remarque : On appelait caraques les plus grands navires de charge.

2 – Les Espagnols appelaient *galions* des caraques améliorées, qui avaient trois ou quatre ponts et qui pratiquaient la navigation transocéanique entre l'Espagne et Veracruz en Nouvelle Espagne (aujourd'hui le Mexique) au xvi^e siècle.

Remarque : Les caraques espagnoles perdaient leur nom de galions quand elles étaient employées pour d'autres traversées.

[Voir le mot *Caraque*].

Galiote : Petit bâtiment qui allait à rames et à voiles comme les galères dont il tire son nom.

Remarques : **a)** – Elle ne portait qu'un mât.

b) – Sa longueur ordinaire était de 85 à 90 pieds, quoiqu'on en construisit des moindres et aussi de beaucoup plus grandes.

c) – Elle n'avait que 16 ou 20 bancs à chaque bord ; les matelots y étaient soldats et ils laissaient les rames pour prendre le fusil.

c) – Ce type de bâtiment ne se voyait qu'en Méditerranée.

Galiote : Long bateau couvert dont on se servait pour voyager sur les rivières et qui était tiré par des chevaux.

Exemple : La galiote de Saint-Cloud.

Galiote : Bâtiment ayant 85 à 90 pieds de longueur, 21 pieds de bau, 11 pieds de creux et qui était mâté en *heu*.

[Voir le mot *Heu*].

Remarques : **a)** – Les Hollandais s'en servaient beaucoup.

b) – Certaines pouvaient être beaucoup plus grandes et faisaient de grandes traversées, même jusqu'aux Indes.

c) – Le mât était placé à un tiers de la longueur du navire à partir de la proue ; le mât d'une galiote de 85 pieds de longueur avait une hauteur de 78 pied, dont 60 pieds pour le mât lui-même et 18 pieds pour le ton, et 20 palmes de diamètre.

d) – Le mât tombait un peu plus sur l'arrière qu'il ne le fait dans les flûtes, pour éviter que le navire enfourne sous l'effet du vent dans les voiles.

e) – Le petit mât d'artimon, lorsque le navire en était pourvu, était posé devant la place du timonier.

Galiote (en anglais « *hatch beam* », « *strongback* ») : Traverse longitudinale s'appuyant sur des baux, possédant des feuillures pour supporter les panneaux qui ferment les écoutes des cales ou des entreponts.
[Voir l'expression *Traversin d'écoute*].

Galiote à bombes : Les *galiotes à bombes* étaient des bâtiments en bois très fort dont on se servait pour porter des mortiers et lancer des bombes.

Remarques : **a)** – Les galiotes à bombes n'avaient que des coursives, sans ponts.

b) – On mettait les mortiers en batterie sur un faux tillac que l'on faisait à fond de cale.

c) – Les galiotes à bombes firent leurs preuves dès leur mise en service au siège d'Alger en 1681.

Galipot (en anglais « *stuff* ») : Sorte de mastic particulier à la marine.

Remarques : **a)** – Le galipot est fait de résine jointe à des matières grasses.

b) – Certains navires du commerce en bois enduisaient leurs côtés, leur mâture et leurs vergues de galipot.

[Voir le mot *Poix*].

Gallère : Espèce de gros rabot, ou riflard, utilisé pour dégrossir les pièces de charpente.

Remarque : Le corps de la gallère est traversé de deux grosses chevilles qui servent à le pousser et à le manier.

Gallipoli : **1** – Ville de la Turquie européenne, qui donne son nom à une péninsule située à l'entrée Ouest du détroit des Dardanelles, sur sa rive Nord.

Remarques : **a)** – D'après certains archéologues, l'antique cité de Troie que chanta Homère dans l'Iliade, se trouverait juste en face de Gallipoli, sur l'autre rive du détroit, dans la partie asiatique de la Turquie.

b) – Au début de la Première Guerre Mondiale, l'Empire ottoman dépassait considérablement les frontières de l'actuelle Turquie ; il s'étendait, en principe, dans l'Ouest à l'Égypte et au Soudan, dans l'Est à la Syrie, à l'Irak et à presque toute la péninsule arabique.

c) – La *République de Turquie* ne fut instaurée qu'après la Première Guerre Mondiale et à l'issue de la guerre d'indépendance (du 19 mai 1919 au 11 octobre 1922) qui se fit principalement contre les Grecs et contre les Arméniens ; la Grande Assemblée nationale de Turquie proclama la République le 29 octobre 1923 ; le Traité de Lausanne (24 juillet 1924) entre les Nations alliées victorieuses de la guerre de 1914-1918 et la Turquie se substitua au très sévère Traité de Sèvres (10 août 1920) qui avait été conclu entre l'Empire ottoman (allié de l'Allemagne et de l'Autriche) et les Nations alliées victorieuses (notamment la France, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni) mais qui n'avait été ratifié que par le parlement grec.

2 – En août 1914, l'*Empire ottoman* sortait d'une série de guerres régionales, dont les guerres dites *balkaniques* qui enlevèrent à l'Empire ottoman presque toutes ses possessions en Europe :

i) Conflits au Yémen, en Albanie, en Crète.

ii) Guerre contre l'Italie en 1911-1912, après laquelle l'Empire ottoman perdit la Tripolitaine, la Cyrénaïque, le Fezzan et les îles du Dodécanèse.

iii) Nombreuses opérations anti-insurrectionnelles dans l'Empire ottoman, contre les Kurdes, les Arméniens, les Grecs.

iv) Première guerre balkanique, contre la Serbie et la Bulgarie, puis contre la

Grèce en 1912 -1913.

v) Deuxième guerre balkanique, contre la Bulgarie en 1913.

3 – Après quelques mois d'attente, l'Empire ottoman se résigna à honorer les traités d'alliance qui le liaient aux Empires allemand et austro-hongrois et des croiseurs de la marine ottomane bombardèrent des ports russes en Mer Noire le 27 octobre 1914 ; la Russie déclara la guerre à l'Empire ottoman le 2 novembre 1914 ; le Royaume-Uni et la France le firent le 5 novembre 1914.

Remarques : a) – Le 35^{ème} *sultan* ottoman Mehmed v (1844-1918) était également le 99^{ème} *successeur du prophète* (calife) et à ce titre, il appela les mahométans à la résistance (le *jihâd*) contre les incroyants européens.

b) – Le paquebot français « *Saghalien* » (131 m sur 12 m) des Messageries Maritimes, habituellement affecté à la ligne d'Extrême-Orient avait été réquisitionné et envoyé en Mer Noire en août 1914 pour rapatrier les Français qui désiraient quitter la Turquie par le port bulgare de Dédéagatch (aujourd'hui Αλεξανδρούπολη en Grèce, sur la mer de Thrace) ; en sortant de Dédéagatch, le « *Saghalien* » fut arraisonné par les croiseurs allemands « *SMS Goeben* » (186,5 m x 29,5 m) et « *SMS Breslau* » (138,7 m sur 13,5 m) dans les eaux territoriales turques ; comme l'Empire ottoman n'était pas encore en état de guerre contre la France, un remorqueur turc assista le paquebot français jusqu'au Bosphore et un torpilleur turc se tint constamment entre le paquebot et les bâtiments allemands, pour le protéger pendant qu'il naviguait dans les eaux turques ; le paquebot « *Saghalien* » put ensuite rallier Marseille pour y débarquer ses passagers.

c) – Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1914, les deux croiseurs « *Yavuz Sultan Selim* » et « *Midilli* » qui venaient de passer sous pavillon turc (c'étaient en réalité les croiseurs allemands « *SMS Goeben* » et « *SMS Breslau* » qui avaient conservé leurs Équipages allemands) bombardèrent, dans le port russe d'Odessa, le paquebot français « *Portugal* » (140 m sur 14 m) des Messageries Maritimes et une canonnière russe ; deux membres de l'Équipage du paquebot français furent tués ; la canonnière russe coula ; les ports de Sébastopol et de Novorossiisk en Mer Noire furent également bombardés : 2 vapeurs furent coulés à Novorossiisk.

d) – Les 3 paquebots français des Messageries Maritimes : « *Portugal* », « *Oxus* » (125 m sur 12 m) et « *Équateur* » (125 m sur 12 m) qui étaient bloqués en Mer Noire après l'entrée en guerre de la Turquie, furent affrétés par le Gouvernement russe et ils furent utilisés comme navires-hôpitaux.

e) – Le « *Portugal* » était le premier paquebot construit en acier au lieu du fer pour la Compagnie des Messageries Maritimes ; il fut torpillé le 30 mars 1916 au mouillage à Batoum (Géorgie) par le sous-marin allemand « *U33* » commandé par le Kapitänleutnant Konrad Gansser, 34 ans (et non pas par le « *U35* » comme l'indique le commandant Lanfant dans l'« *Historique de la flotte des Messageries Maritimes* ») ; le « *Portugal* » coula en 2 minutes ; il y eut de nombreuses victimes : 115 parmi le personnel médical russe et 19 parmi les 49 Français de l'Équipage ; le commandant Louis Vulpré, le commandant adjoint Léon Duvat et le second-capitaine Georges Baudet furent sauvés ; le navire-hôpital « *Portugal* » n'était pas peint aux couleurs prévues par les articles additionnels du 20 octobre 1868 à la Convention de Genève du 22 août 1864, ou par la Convention de La Haye de 1899 : il n'avait qu'une seule croix rouge peinte sur sa coque blanche au lieu de trois croix rouges et il n'avait pas la batterie verte réglementaire.

4 – Après l'échec des quelques tentatives d'incursions dans les Dardanelles que des bâtiments de guerre français et anglais (18 cuirassés et de nombreux croiseurs, plus des sous-marins et des dragueurs de mines) firent en février 1915 et après le bombardement de quelques fortifications côtières turques par la flotte alliée, un corps expéditionnaire franco-britannique tenta un débarquement dans le but de

forcer les détroits turcs et d'attaquer Constantinople par la Mer de Marmara ; il s'agissait d'ouvrir un nouveau front en Turquie, alors que les combats entre les puissances centrales (Autriche, Allemagne) et les alliés (France, Russie, Royaume-Uni) s'enlisaient tout autour de l'Autriche et de l'Allemagne. L'opération commença par des débarquements à l'entrée des Dardanelles le 19 février 1915, qui auraient dû être suivis par une progression vers Istanbul sous la protection des tirs des bâtiments de guerre.

Une tentative de forçement des détroits par la flotte franco-britannique, le 18 mars 1915, échoua également.

En réalité, cette malheureuse opération des Dardanelles voulue par Churchill (alors *First Lord* de l'Amirauté britannique) et telle qu'elle fut engagée n'a jamais eu la moindre chance de réussir.

Cette idée du gouvernement anglais était pour le moins audacieuse ; elle échoua. La libération des Détroits aurait permis aux alliés d'apporter de l'aide à l'Empire russe par la Mer Méditerranée et la Mer Noire.

5 – Il fallait également empêcher les Ottomans de s'attaquer à la Perse ou de convoiter le canal de Suez, en principe sous domination ottomane ; l'Angleterre avait proclamé son protectorat sur l'Égypte le 19 décembre 1914, dès l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des Empires centraux, contre les alliés de l'Entente.

Remarques : a) – Le Premier ministre britannique Benjamin Disraeli (1804-1881) avait acheté en 1875 les 177 000 actions de la *Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez* que le khédivé Ismaïl Pacha (1830-1879) était contraint de vendre car l'Égypte, pour devenir une grande nation sur le plan international, avait entrepris de très grands travaux et avait conduit de coûteuses campagnes militaires au Darfour (avec succès) ou en Abyssinie (ce fut un échec).

b) – En raison de ses très grandes difficultés financières, l'Égypte dut accepter en 1876 qu'une commission composée de financiers et de banquiers européens dirige ses finances puis, en 1877, que le pays soit dirigé par un Conseil composé d'un Français, d'un Britannique et d'un Égyptien.

c) – La Grande-Bretagne occupa militairement l'Égypte en 1882 pour y rétablir l'ordre après les troubles nationalistes et islamiques qui secouèrent le pays en 1881 en réaction à l'intervention financière et politique franco-britannique ; l'armée britannique assura ensuite le maintien de l'ordre en Égypte.

d) – Le Premier ministre français Léon Gambetta (1838-1882) refusa de s'y associer et de s'impliquer militairement dans la vallée du Nil, en raison de l'instabilité ministérielle que connaissait alors la France, comme souvent sous la III^{ème} République ; la France abandonna ainsi définitivement le Canal de Suez à l'Angleterre, en fait jusqu'à la nationalisation du Canal par le Président Gamal Abdel Nasser (1918-1970) le 26 juillet 1956.

e) – De 1883 à 1914, même si l'Égypte était en droit toujours une province de l'Empire turc, en fait ce fut l'Agent et Consul Général britannique au Caire, avec rang de Ministre Plénipotentiaire, *Sir Evelyn Baring* (1841-1917), dit *Lord Cromer* qui dirigeait politiquement et financièrement l'Égypte en sa qualité d'*English Commissioner of the Egyptian Debt*, avec pour mission d'équilibrer le budget de l'État.

f) – À la fin du XIX^{ème} siècle, en Égypte, l'unique pensée de tous les fonctionnaires, y compris les Égyptiens, était d'éviter toute dépense inutile et même toute dépense qui n'était pas couverte par une recette.

Exemple : Pour un président de Tribunal, l'équilibre du budget était plus important qu'une justice bien rendue ; il attachait plus d'importance à l'équilibre financier qu'au nombre des litiges tranchés.

- g)** – En 1904, Lord Cromer licencia les fonctionnaires français engagés par contrat, contre une grosse indemnité ; ils furent remplacés par des Anglais.
- h)** – Des barrages furent construits en Égypte, l'irrigation augmenta la surface des terres cultivées mais les cultures d'exportation, comme le coton, furent privilégiées au détriment des cultures nourricières ; les cultures de consommation progressaient moins vite que la population.
- i)** – Le *Protectorat britannique sur l'Égypte*, ou *Sultanat d'Égypte* est le nom donné au régime imposé par le Royaume-Uni à l'Égypte de 1914 à 1922 ; le khédivé Abbas II Hilmi (1874-1944) fut déposé par les Britanniques le 19 décembre 1914 et remplacé par son oncle le sultan Hussein Kamal Pacha (1853-1917).
- j)** – Le titre de *sultan* que prit Hussein Kamal affirmait la fin de toute dépendance de l'Égypte par rapport aux Ottomans.
- 6** – Plusieurs projets d'actions en dehors du front principal d'Europe de l'Ouest, rendues possibles par la maîtrise des mers que possédaient les marines franco-britanniques, furent envisagés par la France ou par le Royaume-Uni :
- i)** Avant même la fin de la bataille des frontières (du 7 au 23 août 1914) le Premier Lord de l'Amirauté (*First Lord of the Admiralty*) Winston Churchill (1874-1965) avait proposé le 19 août 1918 au grand duc Nicolas de Russie (1856-1929), commandant suprême de l'armée impériale de Russie, une vaste opération combinée des Britanniques en Baltique, conjointement avec les Russes, avec un débarquement sur la côte de Poméranie, comme en 1761 ; Churchill avait le soutien enthousiaste, pour cette opération en Baltique, de sir John Fisher (1841-1920) qui fut Premier Seigneur de la Mer (*First Sea Lord*) du 30 octobre 1914 au 15 mai 1915.
- L'opération en Baltique devait comporter, comme préludes, un débarquement en Schleswig-Holstein pour couper le canal de Kiel et entraîner le Danemark aux côtés des alliés franco-britanniques, puis la prise de l'île de Borkum pour paralyser la flotte allemande.
- Le débarquement en Baltique ne s'est pas fait car les Britanniques n'avaient pas de troupes disponibles.
- ii)** Le général français Joseph Gallieni (1849-1916), gouverneur militaire de Paris à partir du 26 août 1914, avait proposé, à l'instigation du Premier ministre grec Elefthérios Venizelos (1864-1936), un débarquement franco-britannique à Salonique (Grèce), suivi d'une marche vers Constantinople (Turquie) avec une armée assez forte pour entraîner la Bulgarie et la Roumanie et la Grèce aux côtés des alliés franco-britanniques ; de Constantinople, il aurait été possible de remonter le Danube jusqu'en Autriche ; cette opération ne s'est pas faite car la Turquie n'était pas encore en guerre.
- iii)** Le général français Louis Franchet d'Espèrey (1856-1942) qui commandait la 5^{ème} armée au Q.G. de Jonchery-sur-Vesle (département de la Marne) et qui fut l'un des principaux artisans de la victoire de la Marne (5-12 septembre 1914) avait remis au Président de la République Raymond Poincaré (1860-1934), le 5 janvier 1915, un plan d'action en Serbie.
- iv)** La Turquie étant devenue ennemie, Churchill proposa au *War Concil* du 25 novembre 1914 un débarquement dans les Dardanelles ; le ministre de la guerre britannique, Lord Kitchener (1850-1916) préférait un simple coup de main sur Alexandrette dans le Sud de la Turquie, car il ne disposait pas de troupes pour un débarquement terrestre dans les Détroits.
- v)** Le 28 décembre 1914, sir Maurice Hankey (1877-1963), secrétaire du War

Council, prônait l'attaque de Constantinople à l'aide de forces prélevées sur les armées en formation, notamment les régiments qui étaient constitués en Égypte avec les ressortissants des colonies (Inde) ou des dominions (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Terre-Neuve) au fur et à mesure de leur arrivée.

vi) Le 1er janvier 1915, Lloyd George demandait que l'armée britannique soutienne la Serbie, via Salonique (Thessalonique) ou via l'Adriatique, tout en effectuant un débarquement secondaire en Syrie.

La ligne de chemin de fer à voie unique entre Salonique et la Serbie traversait une partie de la Grèce, puis longeait en Macédoine la frontière bulgare alors que la Bulgarie était susceptible d'entrer en guerre à tout moment aux côtés de son voisin l'Empire ottoman et des Empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie) contre la Serbie et ses alliés (Russie, Royaume-Uni, France).

vii) Le 2 janvier 1915, l'ambassadeur du Royaume-Uni à Pétrograd, sir George Buchanan (1854-1924) télégraphiait à Londres, de la part du commandant suprême de l'armée impériale de Russie le grand-duc Nicolas Nikolaïevitch de Russie (1856-1929), pour demander une démonstration alliée contre le littoral méditerranéen de la Turquie, afin de soulager les Russes pressés au Caucase par les Ottomans.

viii) Churchill profita de cette demande du grand-duc Nicolas pour relancer son projet d'attaque des Dardanelles ; comme il le sera à nouveau en mai et juin 1940, Churchill était alors obnubilé par la nécessité d'anticiper une attaque du canal de Suez : en 1915 l'agresseur potentiel était l'Empire ottoman, en 1940 ce sera l'Italie et l'Allemagne.

ix) Le ministre de la Guerre britannique, Lord Kitchener, qui manquait de troupes, n'envisageait pas davantage qu'une démonstration navale dans les Détroits turcs.

x) L'amiral Fisher, au contraire, ne concevait l'attaque des Dardanelles que comme une opération combinée guerre-marine, avec une armée d'au moins 75 000 hommes, plus des troupes indiennes à prélever sur le front de France ; les forces alliées progresseraient par la rive d'Asie des Détroits.

xi) Comme Churchill insistait pour effectuer un forçage des détroits par une attaque uniquement navale, les amiraux de l'Amirauté affirmèrent qu'ils ne voulaient pas engager leurs navires dans ces conditions qu'ils jugeaient désastreuses et ils exigèrent une opération combinée pour neutraliser par la terre les batteries côtières turques.

xii) Le *War Council* du 8 janvier 1915 prescrivit d'étudier des opérations sur des nouveaux théâtres extérieurs, pour le cas où le front de France serait impossible à forcer.

xiii) Le *War Council* du 13 janvier 1915, circonvenu par Churchill, décida enfin que l'Amirauté *préparerait* l'attaque *navale* des Dardanelles pour le mois de février 1915 ; les Britanniques s'assurèrent de la coopération navale française ; de leur côté, les Russes ne voulurent pas s'engager à agir contre le Bosphore, ni par mer, ni par terre ; mais les amiraux anglais étaient toujours opposés à ce projet insensé proposé par Churchill d'attaquer par la mer les fortifications turques ; de son côté, l'amiral Jellicoe (1859-1935) ne voulait pas affaiblir la Grand Fleet ; l'amiral Jellicoe, commandant en chef de la Grand Fleet était, selon le bon mot de Winston Churchill, le seul homme ayant la possibilité de perdre la guerre en un après-midi ; le 25 janvier 1915, l'amiral Fisher exigeait toujours une opération combinée.

xiv) Pendant le *War Council* du 28 janvier 1915, Churchill réussit, en insistant beaucoup, à obtenir l'accord de l'amiral Fisher pour une simple

attaque navale (Fisher voulut démissionner, Kitchener le supplia) ; les bâtiments pour cette attaque navale étaient déjà en route pour les Détroits ; les bâtiments anglais étaient déjà affectés à la Mer Méditerranée et ils ne manqueraient pas pour défendre la liberté de navigation en Mer du Nord, en Manche ou en Atlantique.

xv) Simultanément, le ministère de la guerre préparait le débarquement d'un corps expéditionnaire de 80 000 hommes à Salonique, en Grèce, pour soutenir la Serbie, comme le demandait Lloyd George.

xvi) Le maréchal French (1852-1925) qui commandait le corps expéditionnaire britannique présent en France (*British Expeditionary Force*) promit deux divisions pour le débarquement de Salonique ; l'État-Major français promit une division.

xvi) Finalement, la Grèce refusant son concours, le débarquement de Salonique fut *différé* et les trois divisions qui devaient y participer furent disponibles pour un débarquement en Turquie (à Gallipoli) conjointement avec deux bataillons de la Royal Naval Division (8 000 hommes) et avec le corps d'armée Anzac (forces armées australiennes et néo-zélandaises) qui était en formation en Égypte.

xvii) Après que la mobilisation générale en Bulgarie fut rendue publique le 23 septembre 1915, le Gouvernement grec dissident de Elefthérios Venizélos autorisa le débarquement des Alliés à Salonique le 2 octobre 1915 ; puis il leur confia la responsabilité de la région de Salonique pour leur permettre de faire face à la Bulgarie ; la Bulgarie hésita avant de s'engager avec un camp ou avec l'autre, en fonction des promesses des uns ou des autres.

xviii) La Bulgarie finit par s'engager aux côtés des Empires centraux contre la promesse secrète faite le 6 septembre 1916 par les Empires centraux, de pouvoir annexer la Macédoine serbe et dans le cas où la Grèce et la Roumanie s'engageraient aux côtés des alliés, la Macédoine grecque et la Dobrogée roumaine.

Remarques : a) – Les étrangers utilisaient le nom de *Constantinople* depuis le IV^e siècle et ils l'utilisèrent couramment jusqu'à ce que les autorités turques demandent officiellement, le 28 mars 1930, aux pays étrangers d'adopter *Istanbul* comme unique nom dans leurs différentes langues au lieu de Constantinople ; pour aider les étrangers à s'en souvenir, les autorités turques firent savoir que le courrier adressé à *Constantinople* au lieu d'*Istanbul* ne serait plus distribué.

b) – De la même manière, les autorités turques firent savoir que le courrier adressé à *Angora* au lieu d'*Ankara* ne serait plus distribué.

7 – Le 18 mars 1815, une escadre composée de 18 cuirassés, en majorité des « *pré-Dreadnought* » (c'est-à-dire dépassés) et de nombreux croiseurs, chercha à forcer l'entrée des Dardanelles afin de détruire les stations côtières ottomanes qui défendaient le détroit ; le cuirassé français « *Suffren* » qui portait la marque du contre-amiral Émile Guépratte (1856-1939) fut gravement endommagé ; le cuirassé français « *Bouvet* » coula après avoir heurté une mine, causant la mort de 648 hommes ; le cuirassé français « *Gaulois* » fut touché sous la flottaison par un obus ennemi, mais il réussit à aller s'échouer sur une île voisine pour réparer ; les cuirassés britanniques « *HMS Irresistible* », « *HMS Inflexible* » et « *HMS Ocean* » heurtèrent des mines dérivantes et sombrèrent.

Remarques : a) – Le 25 février 1915, les « *Royal Marines* » de Churchill furent débarqués du côté asiatique du détroit pour détruire les canons de Kum Kale ; du côté européen, ils débarquèrent à Sedd el Bahr, dans la péninsule de Gallipoli ; les tir des canons des cuirassés atteignirent les batteries de canons de l'entrée des Dardanelles et les dragueurs de mines commencèrent à nettoyer l'accès au détroit.

b) – Grâce à leur mobilité, les batteries turques échappaient aux tirs des cuirassés et elles arrivaient à se replacer pour viser et atteindre les dragueurs de mines ; les dragueurs de mines étaient des navires de pêche en bois réquisitionnés et ils étaient armés par des équipages civils.

c) – L'escadre renonça à poursuivre sa mission pour ne pas augmenter les pertes en bâtiments et en hommes, de manière inéluctable tant que les batteries côtières empêcheraient les dragueurs de mines d'opérer.

8 – Le corps expéditionnaire franco-britannique de la Méditerranée, fort d'environ 78 000 hommes et placé sous le commandement du général anglais Ian Standish Hamilton (1853-1947) débarqua dans la presqu'île de Gallipoli à partir du 25 avril 1915, après une préparation d'artillerie de l'escadre composée du cuirassé anglais « *HMS Prince George* » (126 m x 22,9 m), des cuirassés français « *Henri IV* » (108 m x 22,2 m), « *Jauréguiberry* » (112 m x 23 m), « *Jeanne d'Arc* » (145 m x 19,4 m) et du croiseur protégé russe à 5 cheminées « *Askold* » (132,5 m x 15 m).

Remarques : a) – La 29^{ème} division d'infanterie britannique qui était en réserve en France, prête à remplacer la division française qui avait prêtée au maréchal French par le général Joffre, a finalement été engagée dans les Dardanelles conjointement avec l'opération navale, malgré la réticence de Lord Kitchener.

b) – La 29^{ème} division britannique s'est couverte de gloire le 25 avril 1915 en réussissant à débarquer sur 5 plages au cap Hellès, à la pointe Sud-Ouest de la péninsule de Gallipoli, malgré l'opposition acharnée des Turcs de Mustafa Kemal (1881-1938).

c) – Les troupes qui débarquaient dans la partie méridionale de la presqu'île étaient exposées à être prises à revers par l'artillerie turque en batterie sur la rive asiatique du détroit ; une partie du corps expéditionnaire français sous les ordres du général Albert d'Amade (1856-1941) débarqua à Kum Kale, sur la rive asiatique, pour retenir en Asie Mineure les troupes turques qui s'y trouvaient et pour empêcher, par son action, l'artillerie ennemie de bombarder les plages de débarquement dans la péninsule de Gallipoli ; les Français du général d'Amade rembarquèrent et se portèrent à la pointe occidentale de la péninsule de Gallipoli pour soutenir les fusiliers du Munster et le régiment du Hampshire que les Turcs mettaient en difficulté.

d) – Des Français débarquèrent sur la plage de Seddul Bahr à la pointe Sud-Ouest de la presqu'île de Gallipoli ; des Anglais et les troupes de l'Anzac débarquèrent sur les plages de Sulva et de Goba Tepe dans le Nord de la presqu'île.

e) – Le paquebot « *Saghalien* » des Messageries Maritimes, qui avait refait un voyage de France vers les Dardanelles comme transport de troupes, fut sabordé le 10 novembre 1915 à Seddul Bahr, pour servir de brise-lames conjointement avec le vieux cuirassé français « *Masséna* » (113 m de long, 20 m de large), déclassé depuis le 25 juin 1914, qui fut échoué juste derrière le « *Saghalien* », étrave contre poupe, pour protéger les mouvements sur la plage.

f) – Les 1 076 volontaires originaires de Terre-Neuve du *Newfoundland Regiment*, jusqu'alors en instruction en Égypte, débarquèrent le 20 septembre 1915 sur le rivage de Suvla Bay, dans la presqu'île de Gallipoli, pour être incorporés à la 88^{ème} brigade d'infanterie de la 29^{ème} division britannique.

9 – Le corps expéditionnaire franco-britannique des Dardanelles rembarqua entre le 7 décembre 1915 et le 8 janvier 1916, sans avoir progressé en direction d'Istanbul en raison de la résistance turque dirigée par Mustafa Kemal.

Remarques : a) – Le général Mustafa Kemal (dont le nom *kemal* signifie « perfection ») fut appelé le *sauveur des Dardanelles et de la capitale Istanbul*.

b) – Mustafa Kemal sera le premier président de la future République laïque turque qui sera proclamée le 29 octobre 1923 par la Grande Assemblée nationale

de Turquie ; Ankara devint la ville capitale de la nouvelle république.

c) – Mustafa Kemal prit comme nom de famille *Atatürk*, le 24 novembre 1934.

d) – Le *Newfoundland Regiment* participa à la protection des troupes alliées pendant leur évacuation jusqu'aux navires ; les Terre-Neuviens furent les derniers soldats alliés à quitter la Turquie en janvier 1916 ; ils arrivèrent en France le 22 mars 1916.

e) – Les membres du *Newfoundland Regiment* avaient combattu pendant près de quatre mois à Gallipoli ; pendant cette période, 30 soldats moururent au combat et 10 autres de maladie.

f) – Ces épreuves et ces décès n'étaient pourtant qu'un avant-goût de ce qui les attendait après qu'ils furent affectés au front occidental en Europe en avril 1916.

g) – Le premier jour de la bataille de la Somme (1er juillet 1916 -18 novembre 1916), une demi-heure après le début de l'attaque, 801 des 865 hommes qui composaient le *Newfoundland Regiment* étaient mis hors de combat (disparus, morts ou blessés).

h) – Le 1er juillet de chaque année est un jour de commémoration de la Grande Guerre à Terre-Neuve et au Labrador.

i) – Le souvenir de Gallipoli, cet épisode meurtrier et consternant de la Première Guerre Mondiale, à l'utilité discutable, est commémoré chaque année le matin du 25 avril par les Néo-Zélandais et par les Australiens comme le symbole fondateur de leurs identités nationales : c'est le jour de l'Anzac (*Australian and New Zealand Army Corps*).

j) – Les sites de l'opération des Dardanelles sont aujourd'hui très visités, notamment par les descendants des soldats Australiens ou Néo-Zélandais qui participèrent aux combats de 1915 et dont beaucoup y périrent.

k) – Un mémorial a été construit au cap Hellès ; ce mémorial est entretenu avec le plus grand soin par la *Commonwealth War Graves Commission* pour rappeler le courage des hommes qui combattirent à Gallipoli.

[Voir le nom *Churchill* et l'acronyme *Anzac*].

10 – L'expédition manquée des Dardanelles a été coûteuse en hommes pour les Alliés (Australiens, Néo-Zélandais, Canadiens, Anglais, Français) et fâcheuse pour le prestige des Alliés au Proche-Orient.

Remarques : **a)** – Plusieurs officiers généraux qui combattirent à Gallipoli furent demis de leurs fonctions en raison de l'échec de l'opération des Dardanelles ; l'amiral John Fisher (*First Sea Lord*) et Winston Churchill (*First Lord of the Admiralty*) furent contraints de démissionner en mai 1915 ; mais le véritable responsable du fiasco, Winston Churchill, reprit du service par la suite et continua à nuire pendant quarante ans.

[Voir le mot *Churchill*].

b) – La France perdit le cuirassé « *Bouvet* » (118 m x 21 m) qui sauta sur une mine à 15h15 le 18 mars 1915 ; le « *Bouvet* » coula en deux minutes, entraînant plus de 600 marins avec lui ; la marine française perdit également plusieurs croiseurs ; les cuirassés français « *Suffren* » (129 m x 21,3m) et « *Gaulois* » (118 m x 20,3 m) furent endommagés par l'artillerie côtière ottomane, mais ne sombrèrent pas ; le Royaume-Uni perdit trois cuirassés, « *HMS Irresistible* » (125 m x 23 m), « *HMS Inflexible* » (171 m x 22 m), « *HMS Ocean* » (131 m x 23 m) et plusieurs autres bâtiments au cours de la même opération.

c) – Le cuirassé britannique « *HMS Goliath* » (131 m x 22,6 m) fut coulé par le torpilleur turc « *Muâvenet-i Millîye* » (74 m x 7,9 m) le 13 mai 1915 à 01h15 du matin, emportant avec lui 570 marins sur les 750 hommes d'Équipage.

d) – Le sous-marin allemand « *U-21* » commandé par le Kapitänleutnant

- Otto Hersing, 34 ans, coula le cuirassé « *HMS Triumph* » (145 m x 21,7 m) le 25 mai 1915 et le cuirassé « *HMS Majestic* » (126 m x 23 m) le 27 mai 1915.
- e)** – Le sous-marin britannique « *HMS E14* » commandé par le Lieutenant-Commander Edward Courtney Boyle (1883-1967) pénétra dans la Mer de Marmara le 27 avril 1915 en traversant les champs de mines et torpilla 4 navires turcs, dont le transport de troupes « *Gul Djemal* » (139 m x 13,8 m) le 3 mai 1915 avec 6 000 hommes de troupe à bord (la plupart de ceux-ci survécurent) ; le *Gul Djemal* put être renfloué et reprendre son rôle de transport de troupes.
- f)** – La seule satisfaction de l'opération navale des Dardanelles vient du succès des sous-marins britanniques ou français qui, par leur présence, firent cesser les mouvements de navires turcs dans la Mer de Marmara, ce qui empêcha les secours en hommes ou en munitions d'arriver dans la presqu'île de Gallipoli.
- g)** – Le sous-marin britannique « *HMS E11* » commandé par le Lieutenant-Commander Martin Nasmith (1883-1965) pénétra dans les Détroits et coula 11 navires turcs, dont trois dans le port de Constantinople le 23 mai 1915.
- 11** – Un corps expéditionnaire allié, prélevé sur les effectifs de la presqu'île de Gallipoli, débarqua à Salonique, en Grèce, entre le 3 et le 21 octobre 1915, sous le commandement du général français Maurice Sarrail (1856-1929) car la Serbie qui était menacée au Nord par l'Autriche-Hongrie, le devenait également au Sud-Est par la Bulgarie qui était entrée en guerre aux côtés des empires centraux au début du mois de septembre 1915 et qui avait mobilisé son armée face à la Serbie le 21 septembre 1915 ; la Serbie était alliée à la Grèce, sous certaines conditions, depuis 1913.
- Remarques :* **a)** – Après une attente liée à l'indécision du roi Constantin 1er de Grèce (1868-1923) au sujet de l'entrée en guerre de la Grèce, soit aux côtés de l'Entente (Russie, France, Angleterre, Serbie), soit aux côtés de la Triplice (Allemagne, Autriche-Hongrie), le général Sarrail fut nommé commandant en chef des armées alliées d'Orient le 16 janvier 1916.
- b)** – L'entrée en guerre de la Grèce aux côtés des Alliés pouvait se négocier contre des droits grecs sur les Détroits des Dardanelles, de la mer de Marmara et du Bosphore après la victoire.
- c)** – La neutralité de la Grèce sauvait les populations grecques en Turquie ; l'intervention de la Grèce aux côtés de l'Entente, c'est-à-dire contre la Turquie, risquait de livrer les populations grecques vivant en Turquie au massacre ; le Premier ministre grec Elefthérios Venizélos (1864-1936) se crut de taille à conduire la Grèce aux côtés de l'Entente dans la guerre menée par les Grandes Puissances ; démis de ses fonctions par le roi, Venizélos forma un gouvernement dissident et révolutionnaire à Thessalonique, sous la protection des forces de l'Entente.
- d)** – Le corps expéditionnaire d'Orient de l'Entente était composée de Français, de Britanniques, de Serbes, d'Italiens et de ressortissants d'autres nations ; il était sous les ordres du général français Sarrail (1856-1929).
- e)** – Le corps expéditionnaire allié fit une offensive à Monastir (aujourd'hui Bitola en République de Macédoine) en novembre 1916 et commença à pénétrer en Serbie.
- f)** – La reine des Héliènes, Sophie de Prusse (1870-1932), épouse du roi des Héliènes Constantin 1er, était la sœur de l'Empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941).
- g)** – Le roi des Héliènes, Constantin 1er de Grèce (1868-1923), roi des Hellènes, fut déposé par les Alliés le 10 juin 1917 et remplacé par son deuxième fils Alexandre 1er de Grèce (1893-1920) ; en juin 1917, Venizélos installait son gouvernement à Athènes.

h) – Le Premier ministre grec Venizélos déclara la guerre à l'Allemagne et à la Bulgarie le 24 novembre 1916, aux côtés de l'Entente ; il prit part à la victoire de Macédoine et en conséquence, le Grèce participa aux conférences de paix.

i) – Le 15 mai 1919, la flotte britannique du *rear admiral* Somerset Arthur Gough-Calthorpe (1865-1937) aida une petite armée grecque à Smyrne (aujourd'hui Izmir) en Turquie pour y maintenir l'ordre et empêcher les Turcs de massacrer les populations chrétiennes ; les Turcs se défendirent sans pitié et le sang coula ; le général Mustapha Kémal, établi à Angora (aujourd'hui Ankara) qui conduisait la résistance, était armé par les Bolcheviks ; Arméniens et Grecs subirent de grandes pertes.

j) – Le Traité de Sèvres (10 août 1920) libérait les populations grecques de la Thrace, de l'Ionie et les populations arméniennes ; le Traité de Sèvres plaçait les Détroits turcs sous l'administration d'une Commission Internationale.

11 – Les alliances entre, d'une part les grandes puissances (Russie, France, Angleterre, Autriche, Allemagne) et d'autre part, les États des Balkans (Grèce, Roumanie, Bulgarie, etc.) pendant les guerres balkaniques, puis pendant la guerre de 1914-1918, dépendaient des promesses que les unes firent aux autres de leur attribuer définitivement des territoires pris à l'Empire ottoman en déliquescence.

Galvanomètre : Instrument qui sert à mesurer l'intensité d'un courant électrique faible.

Remarques : **a)** – Le mot *galvanomètre* a été donné à cet instrument par le physicien et mathématicien bavarois Johann Schweigger (1779-1857) en l'honneur du physicien et biologiste italien Luigi Galvani (1737-1798) qui découvrit l'électricité animale.

b) – Un galvanomètre permet d'évaluer l'intensité dans un circuit électrique en mesurant l'intensité aux bornes d'un shunt placé en série dans le circuit. [Voir le mot *Galvanisation*].

Gallon : **1** – Le *gallon impérial liquide* est une mesure de volume anglaise valant 4,54609 litres.

i) La *pint* est égale à 1/8 ème de gallon et vaut 0,567 932 243 litre.

ii) Le *quart* égal à 1/4 de gallon, vaut 1,136 litre.

iii) Le *peck* égal à 2 gallons, vaut 9,086 9159 litre.

iv) Le *bushel* (en français « *boisseau* ») égal à 8 gallons vaut 36,347664 litre.

v) Le *sack* est égal à 24 gallons ou à 3 bushels et vaut 109,042 990 6 litre.

vi) Le *quarter* est égal à 64 gallons ou à 8 bushels et vaut 290,781 308 2 litre.

vii) Le *chaldron* égal à 12 sacks ou à 36 bushels vaut 1 308,515 887 litre.

2 – Le *gallon US* est une mesure de volume américaine valant 3,785 411 784 litres

Galoche (en anglais « *hanging clamp* », « *hollow cleat* ») : Poulie longue et plate dont la caisse est ouverte sur une de ses joues, de manière à pouvoir y introduire promptement un cordage, en le capelant en double autour du réa.

Remarques : **a)** – Les fortes galoches ont une estrope en fer, et la partie qui correspond à l'ouverture de la caisse est à charnières afin de pouvoir être ouverte lorsqu'il faut y introduire le cordage.

b) – Les grosses galoches sont garnies de crocs en fer pour pouvoir être fixées ; les petites d'un fouet.

c) – Les galoches sont aussi appelées *pouliés coupées*.

Galon : Bande étroite en toile dont on recouvre une couture fatiguée pour l'empêcher de manquer.

Galon d'uniforme : Bande de tissu d'or, d'argent, de soie, etc., qui a plus de corps qu'un simple ruban et que l'on coud en nombre conventionnel autour de la casquette, au bas des manches ou sur les pattes d'épaules des tenues d'uniforme, afin d'indiquer le grade de celui qui les porte.

Galva : Voir l'expression *Acier galva*

Galva : [*Populaire*] *Galva* et *acier galva* sont des abréviations d'*acier galvanisé*.
[Voir *Acier galva*].

Galvanisation : **1** – On entend par *galvanisation* le zingage à chaud par immersion de la pièce à protéger dans un bain de zinc porté à la température de 450°C ; on enlève la pièce lorsque le métal ferreux est recouvert d'une couverture de zinc suffisante pour prévenir son oxydation en milieu humide ou chloré.

Remarques : **a)** – Le *zingage* est l'opération de recouvrement d'un métal ferreux, notamment les aciers doux ou faiblement alliés, par une fine couche de *zinc* pour le protéger de la corrosion, notamment en milieu humide.

b) – Le zinc est un métal très réducteur, qui sera oxydé à la place du métal qu'il protège.

c) – La dépose à chaud de zinc à la surface d'un métal ferreux par projection de zinc fondu s'appelle *métallisation au zinc*.

d) – La dépose de zinc à la surface d'un métal ferreux par *électrolyse*, dans un bain acide au chlorure de zinc, s'appelle zingage électrolytique ou *électro-zingage*.

2 – Le mot « *galvanisation* » vient du nom du médecin et physicien italien Luigi Galvani (1737-1798) qui fut un spécialiste de l'électricité animale ; il observa qu'une décharge électrique appliquée au nerf crural d'une grenouille provoquait la contraction du muscle de sa cuisse.

Remarques : **a)** – Galvani observa que la cuisse se contractait également chaque fois que le nerf et le muscle étaient reliés à deux métaux différents, par exemple du cuivre pour le nerf et du fer pour le muscle et que ces métaux entraînent en contact l'un avec l'autre.

b) – Galvani formula l'hypothèse d'une « *électricité animale* » sécrétée par le cerveau.

[Voir le mot *Galvanomètre*].

c) – Le grand physicien italien *Alessandro Volta* (1745-1827) interpréta le phénomène d'une façon différente : il pensa que le contact de deux métaux différents générerait de l'électricité.

d) – Le comte *Volta* exploita cette découverte en empilant des rondelles de zinc, d'argent et de carton imbibé d'eau salée pour augmenter la tension produite : ce fut l'invention de la pile électrique.

e) – *Volta* donna au générateur d'électricité statique qu'il avait construit le nom d'*électrophore* tiré des mots grecs ἤλεκτρον (ambre jaune) et φέρω (je porte)

Gambes (en anglais « *futtock shrouds* ») : **1** – Manœuvres dormantes qui partent du trélingage et qui sont fixées par l'autre bout à la queue des lattes où sont les ridoirs ou les caps-de-mouton des haubans de hune.

Remarques : **a)** – Certains disent *jambes de hune*.

b) – On appelle aussi *gambes* des crochets et des bandes de fer qui entourent les caps-de-mouton des haubans de hune et qui sont attachés à la hune.

2 – L'effet des gambes est de contrer l'effort des haubans des mâts de hune sur les hunes.

Remarques : **a)** – On fixe parfois les gambes au mât lui-même.

b) – Les gambes sont souvent déplacées quand on change d'allure.

c) – Les gambes sont quelquefois appelés *haubans de revers*.

d) – Les gambes avec enfléchures sont appelés *échelles de revers*.

[Voir les mots *Hauban*, *Enfléchures*].

Gambes de hune : **1** – Petites cordes tenues à une hauteur déterminée des haubans des deux grands mâts et qui se terminent, près de la hune, à des barres de fer plates dont l'usage est de retenir les mâts de hune.

2 – On fixe quelquefois les gambes de hune, non pas au trélingage, mais au mât lui-même, ce qui augmente la tenue de la hune ; les gambes de hune sont alors des crochets fixés aux bandes de fer qui entourent les caps de mouton des haubans de hune.

[Voir le mot *Trélingage*].

Gambes de revers (en anglais « *futtock shrouds* ») : En filin ou en chaîne, les gambes de revers partent du bord de la hune pour relier les haubans de hune au cercle de trélingage.

[Voir le mot *Gambes*].

Gambeyer : 1 – Se hisser, se transporter à l'aide de ses mains ou de ses jambes le long d'un cordage.

Remarque : On dit aussi *gambiller*.

2 – Faire passer d'un côté à l'autre du mât la vergue d'une voile à bourcet (au tiers).

Remarques : **a)** – Par cette manœuvre, on met toute la voile au tiers sous le vent du mât.

b) – Pour gambeyer avec une voile à bourcet, il faut :

i) Choquer la drisse de la voile ;

ii) Libérer la bosse d'amure ;

iii) Faire passer la bosse d'amure sous le vent (de l'autre côté du mât) ;

iv) Faire passer la vergue de l'autre côté du mât en l'apiquant ;

v) Ressaisir la bosse d'amure ;

vi) Re-étarquer la drisse de la voile.

c) – S'il s'agit d'une voile latine, on dit plutôt « *faire le car* », le car étant la partie inférieure de l'antenne

Gamelin : 1 – Maurice Gustave Gamelin (20 septembre 1872 – 18 avril 1958) sortit major de Saint-Cyr en 1893 ; officier d'ordonnance du général Joffre à la 6e division d'infanterie en 1906, il le suivit à l'état-major du 2^{ème} corps d'armée en 1908, puis au Conseil supérieur de la guerre en 1910 ; Gamelin commanda ensuite le 11^{ème} bataillon de chasseurs, à Annecy ; le 23 mars 1914, Joffre le rappelait à son service à l'état-major général ; c'est Gamelin qui rédigea les instructions qui allaient conduire à la victoire de la Marne.

Remarques : **a)** – On disait de Maurice Gamelin qu'il avait été l'officier le plus brillant de l'équipe du général Joffre au commencement de la Première Guerre Mondiale, notamment lors de la bataille de la Marne (5 au 12 septembre 1914).

b) – Ancien élève du collège Stanislas, rue Notre-Dame des Champs à Paris, Maurice Gamelin fut major à l'entrée de Saint-Cyr en 1891 : il a été considéré comme un excellent élève ; il est sorti major de Saint-Cyr en 1893.

c) – Maurice Gamelin était très bien sur le papier comme Généralissime en septembre 1939, mais on s'aperçut en mai 1940 qu'il n'était pas apte à diriger en chef des armées face à l'ennemi.

d) – Maurice Gamelin n'est pas devenu généralissime des forces franco-britanniques par hasard ; il a été nommé chef d'état-major général de l'armée française et membre du conseil supérieur de guerre le 9 février 1931 par André Maginot (1877-1932) le ministre de la Guerre du premier gouvernement présidé par Pierre Laval (1883-1945) ; à partir du 21 janvier 1935, le général Maurice Gamelin cumula les fonctions d'inspecteur général de l'Armée (appelé à devenir le commandant en chef de l'Armée en temps de guerre) et de chef d'État-Major général de l'Armée (responsable de la préparation de l'Armée en temps de paix).

e) – Gamelin est devenu en janvier 1938 vice-président du conseil supérieur de la guerre, chef d'état-major général (chargé de coordonner l'action des 3 armes :

terre, mer et air) et chef d'état-major de l'armée de terre (responsable de la préparation de l'Armée en temps de paix) ; il est devenu automatiquement généralissime (commandant en chef des armées alliées en France) après les déclarations de guerre (3 septembre 1939) du Royaume-Uni et de la France à l'Allemagne ; son maintien à cette fonction jusqu'au 17 mai 1940, malgré les signes de sa maladie (syphilis) montre les limites du régime agonisant de la III^{ème} République et l'incompétence des hommes politiques des cabinets présidés successivement par Camille Chautemps (1885-1963) III et IV du 29 juin 1937 au 10 mars 1938, Léon Blum (1872-1950) II du 13 mars 1938 au 8 avril 1938, Daladier (1884-1970) III, IV et V du 12 avril 1938 au 20 mars 1940 ou Paul Reynaud (1878-1966) à partir du 21 mars 1940.

e) – Au printemps 1940 le général Gamelin présentait les signes de la maladie décrite par Alzheimer (*déficit cognitif précoce*).

2 – Le 1er novembre 1914, après la bataille de la Marne, Gamelin était nommé lieutenant-colonel et il prenait le commandement de la 2^e demi-brigade de chasseurs à pied ; il combattit en Alsace puis dans la Somme ; il fut promu colonel en avril 1916 et nommé général de brigade à titre temporaire le 8 décembre 1916 ; après un bref retour au Grand Quartier Général, il devint chef d'état-major du groupe d'armées de réserve du général Joseph Alfred Micheler (1861-1931) ; du 11 mai 1917 jusqu'à l'armistice (11 novembre 1918) il commanda la 9^e division d'infanterie.

3 – Le général Maurice Gamelin dirigea la mission militaire française au Brésil de 1919 à 1924, puis il commanda les troupes françaises au Levant de 1924 à 1929.

Remarque : Rentré en France, il prit le commandement de la 20^{ème} région militaire à Nancy.

4 – Soutenu par Édouard Daladier (1844-1970), le général Gamelin succéda en 1931 au général Weygand au poste de chef d'État-Major général ; il était en charge de diriger le grand quartier général des forces terrestres françaises ; à partir du 21 janvier 1935, à l'initiative du général Louis Maurin (1869-1956) ministre de la Guerre du gouvernement présidé par Pierre-Étienne Flandin (1889-1958) il cumula cette fonction avec celle d'inspecteur général de l'armée ; il devenait le premier titulaire du poste de *chef d'état-major de la défense nationale* avec une mission de coordination entre les trois armées (terre, air, mer).

Remarques : **a)** – C'est conformément au décret du 18 janvier 1935 que le général Maurice Gamelin cumula les fonctions d'inspecteur général de l'Armée et de chef d'État-Major général de l'Armée.

b) – Le décret du 18 janvier 1935 visait à obtenir l'unité du commandement et à permettre le passage sans rupture de structures du temps de paix au temps de guerre.

c) – Le général Gamelin était assisté d'un chef d'État-Major de l'Armée, le général Louis Colson (1875-1951) et d'un major-général, le général Alphonse Georges (1875-1951).

5 – Lors de la réunion du Comité permanent de la Défense nationale du 15 mars 1938, le général Gamelin émit l'opinion, partagée par Édouard Daladier, qu'en raison de son éloignement la France n'était pas en mesure de venir directement en aide à la Tchécoslovaquie en cas d'agression allemande et qu'elle ne pourrait le faire qu'indirectement en retenant à l'Ouest une partie des forces allemandes ; par ailleurs, Gamelin estimait qu'une intervention armée de la France en Espagne pour soutenir le gouvernement républicain contre les troupes fascistes du général Franco, risquait de déclencher la guerre générale en Europe et qu'une intervention au-delà des Pyrénées ne pourrait être entreprise que si l'on était certain que la

Grande-Bretagne se rangerait du côté de la France en cas de conflit armé sur le continent (et pas du côté de l'Allemagne) ; un an avant le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, cela n'était pas acquis.

[Voir *Henderson (Neville –)*].

Remarques : a) – Par le *Pacte rhénan* de garantie mutuelle signé à Locarno (Italie) en octobre 1925, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie s'engagèrent à garantir les frontières belgo-allemande et franco-allemande et à maintenir démilitarisée la rive gauche allemande du Rhin ; mais ces puissances ne garantissaient ensemble, ni la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, ni la frontière entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

[Voir le mot *Locarno*].

b) – Les accords franco-polonais de février 1921 et franco-tchécoslovaque de janvier 1924, complétés par deux traités bi-latéraux signés à Locarno en octobre 1925, obligeaient réciproquement la France et la Pologne d'une part, la France et la Tchécoslovaquie d'autre part, à se prêter immédiatement aide et assistance si elles étaient victimes d'une agression armée non provoquée.

c) – La Pologne et la Tchécoslovaquie rassemblaient 89 divisions en 1934 ; à titre de comparaison, lorsque l'armée allemande commença son offensive à l'Ouest le 10 mai 1940, la Belgique disposait de 12 divisions et le Royaume-Uni de seulement 10 divisions sur le continent, à effectifs d'ailleurs incomplets (9 mois après la déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne !).

d) – La Pologne et la Tchécoslovaquie avaient des armées bien équipées et bien entraînées ; les Polonais des généraux Pilsudski et Sikorski avaient tenu tête victorieusement aux Soviétiques du général Mikhaïl Toukhatchevsky sur la Vistule en août 1920 ; la Tchécoslovaquie avait sa propre industrie d'armement.

e) – Les chars d'origine tchécoslovaque incorporés à la Wehrmacht après la disparition de la Tchécoslovaquie, se révélèrent être parmi les meilleurs engins blindés de l'armée allemande, aux points de vue maniabilité et fiabilité, lors des campagnes de Pologne (en septembre 1939) et de France (en mai et juin 1940).

f) – La Pologne signa une déclaration de non-agression avec l'Allemagne le 26 janvier 1934 ; cela entraîna un certain relâchement dans ses relations avec la France car dans le cas d'une agression de l'Allemagne contre la France, il n'était pas certain que la Pologne intervienne immédiatement par les armes contre l'Allemagne avec laquelle elle était liée par une déclaration de non-agression.

g) – La Pologne qui n'existait pas en tant qu'État avant le Traité de Versailles du 28 juin 1919, craignait autant l'Union Soviétique que l'Allemagne ; pour constituer le nouvel État de Pologne, la Russie et l'Allemagne, affaiblies par l'effort de guerre, par la défaite et par des troubles sociaux intérieurs, avaient été l'une et l'autre dépossédées d'une partie de leurs territoires historiques contre leur gré (le fameux « *diktat* » de Versailles du 28 juin 1919, imposé par les Américains et les Français) ; dans les années 1930, l'Allemagne et l'Union Soviétique désiraient toujours, l'une et l'autre, démanteler la Pologne pour récupérer leurs territoires perdus en 1919, comme la France avait pu récupérer, en 1919, l'Alsace et la Moselle qu'elle avait perdues en 1871.

h) – La Tchécoslovaquie, qui était comme la Pologne ou la Yougoslavie un État créé par le Traité de Versailles, se méfiait davantage de l'Allemagne ou de la Pologne que de l'Union Soviétique qui n'avait pas de prétentions territoriales à son égard ; l'Allemagne contestait l'appartenance à la Tchécoslovaquie des territoires des Sudètes qui étaient peuplés d'Allemands ; la Pologne contestait l'appartenance à la Tchécoslovaquie du territoire de Teschen qui était peuplé de Polonais ; la Tchécoslovaquie n'aurait pas refusé, le cas échéant, le soutien de l'Union Soviétique pour résister à une attaque allemande ou polonaise.

i) – L'unification allemande commencée par Guillaume II de Hohenzollern (1859-1941) et Otto von Bismark (1815-1898) était fondée sur la langue allemande ; il restait toujours des populations d'expression allemande en Tchécoslovaquie et surtout en Autriche, qui aspiraient à faire partie du Reich allemand ; de plus, une partie de la Prusse historique, qui était le berceau de l'empire allemand se trouvait en Pologne depuis le Traité de Versailles ; la ville « libre » de Dantzig, peuplée principalement d'Allemands, était soumise à un statut spécial et humiliant depuis le traité de Versailles et elle accueillit avec enthousiasme le chancelier Hitler le 19 septembre 1939, après qu'elle fut de nouveau rattachée au Reich allemand.

6 – Le général Gamelin, qui était lié d'amitié avec le maréchal Badoglio, le chef d'État-Major général de la Défense nationale Italienne, chercha à partir de juin 1935 à rapprocher la France de l'Italie.

Remarques : **a)** – La Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie, et la Belgique attendaient de la France, soit dès le temps de paix, soit en temps de guerre, une aide importante et la fourniture d'armes et de munitions ; la Tchécoslovaquie avait une industrie moderne qui lui permettait de s'armer par ses propres moyens.

b) – Il était impossible de soutenir militairement les pays d'Europe de l'Est auxquels la France était liée bilatéralement si les trains de matériel et de troupes ne pouvaient pas passer par l'Italie après que l'Allemagne aurait attaqué l'un d'eux.

c) – Les ministres des Affaires étrangères français, anglais et italien se rencontrèrent à Stresa pour organiser une opposition à une éventuelle tentative allemande de faire l'Anschluss, c'est-à-dire de réunir l'Autriche à l'Allemagne.

d) – L'Anschluss de l'Autriche était l'une des premières volontés que Adolf Hitler avait exprimées en 1926 dans son manifeste « *Mein Kampf* » ; Hitler aimait ardemment l'Autriche allemande où il était né, mais il haïssait profondément l'État autrichien multiracial, notamment sa population slave.

e) – L'Italie et la France s'entendirent pour se porter une assistance mutuelle en cas de conflit avec l'Allemagne, par des accords officiels signés à Rome le 7 janvier 1935, après l'assassinat de l'ami personnel de Mussolini, le chancelier autrichien Dollfuss, le 25 juillet 1934.

f) – Mais le Royaume-Uni se sentit lésé dans ses ambitions coloniales et impérialistes en Afrique par l'affaire éthiopienne ; les Anglais exigèrent à la SDN des sanctions contre l'Italie, qui était l'agresseur ; malgré les réserves de Gamelin, qui tenait à l'alliance italienne, la France accepta les sanctions décidées par la Société des Nations contre l'Italie ; la coopération des armées française et italienne fut alors interrompue *sine die*.

g) – Le général Gamelin ne se préparait pas à riposter en cas remilitarisation de la rive gauche du Rhin ; le 15 mars 1935, il regretta devant les députés que le Royaume-Uni paraissait plus préoccupée par l'affaire éthiopienne et l'agression de l'Abyssinie que par la remilitarisation de la rive gauche du Rhin.

h) – Les Britanniques avaient fait savoir qu'ils n'interviendraient pas militairement au côté de la France en cas de conflit sur le continent, sauf en cas d'agression directe de la Belgique ou de la France par l'Allemagne car, en cas d'attaque allemande, la Belgique serait dans l'impossibilité de défendre ses ports sur la Mer du Nord, et si l'Allemagne occupait la Belgique ou le Nord de la France, la Luftwaffe pourrait utiliser les terrains d'aviation proches de la Manche ou de la Mer du Nord pour mieux menacer l'Angleterre.

i) – Par le référendum du 13 janvier 1935, plus de 90 pour 100 des habitants de la Sarre demandèrent leur rattachement au Reich allemand ; le Reich rétablit sa souveraineté sur la Sarre le 1er mars 1935, dans l'allégresse générale.

j) – Au début de février 1935, à l'instigation de l'Angleterre, la France et l'Angleterre déclarèrent vouloir raffermir la paix et suggérèrent des plans

d'assistance régionaux en Europe : à l'Ouest (Allemagne, Belgique et France) et à l'Est (Pologne, États baltes, Tchécoslovaquie, Russie, France et Allemagne) ainsi que dans la région du Danube, auquel souscriraient l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et la France pour, en cas d'agression, rétablir la paix au moyen de la *force de dissuasion* de l'époque : l'aviation, et éviter ainsi la course aux armements qui se profilait.

k) – Le 10 mars 1935, le ministre de l'air allemand, Hermann Goering, annonçait à la presse britannique que l'Allemagne se dotait d'une armée de l'air, la Luftwaffe.

l) – Le 16 mars 1935, le chancelier allemand Adolf Hitler fit savoir à l'ambassadeur français à Berlin qu'il promulguait une loi rétablissant la conscription, et qu'il fixait la composition de l'armée allemande, la Wehrmacht, à 12 corps et 36 divisions, soit 555 000 hommes.

m) – Le peuple et la presse allemands accueillirent avec reconnaissance et une immense joie cette décision de Hitler, contraire au Traité de Versailles.

n) – L'Angleterre, la France et l'Italie se contentèrent de condamner, le 14 avril 1935 à la Conférence de Stresa, la répudiation unilatérale par l'Allemagne du Traité de Versailles.

o) – De même, les membres de la Société des Nations (SDN) condamnèrent à l'unanimité le réarmement allemand, le 16 avril 1935 à Genève et la SDN envisagea même des sanctions économiques contre l'Allemagne.

p) – Un pacte franco-soviétique de consultation et d'assistance mutuelle en cas d'agression fut signé le 2 mai 1935 à Paris et le 14 mai 1935 à Moscou ; ce pacte franco-soviétique, qui n'était pas encore un traité tant qu'il n'aurait pas été ratifié par le Parlement français, était un élément du plan d'assistance oriental auquel l'Allemagne était opposée, car il était contraire à son programme prioritaire de relèvement en 3 points : annexer l'Autriche, éliminer le bastion de Bohême (par le démantèlement de la Tchécoslovaquie) et réoccuper le « *couloir de Dantzig* » en Pologne.

q) – L'Allemagne considéra que le pacte franco-soviétique de mai 1935 était contraire aux accords de Locarno du 16 octobre 1925, que ce pacte annulait les accords de Locarno et que l'Allemagne n'était plus liée par les engagements qu'elle avait pris alors, notamment en ce qui concerne la démilitarisation des provinces rhénanes.

r) – Le 18 juin 1935, soit 120 ans jour pour jour après la bataille de Waterloo, un accord bi-latéral était conclu entre l'Allemand Joachim von Ribbentrop pour le Reich et le Britannique Samuel Hoare pour le Royaume-Uni, qui autorisait la marine de guerre allemande à quadrupler son tonnage sans que la France ne puisse s'y opposer d'aucune façon ; le tonnage de la Kriegsmarine pouvait atteindre 35 pour 100 de celui de la Royal Navy, quelle que soit l'évolution du tonnage anglais qui était alors de 1 240 000 tonnes ; pour les sous-marins, le taux était provisoirement de 45 p. 100 du total britannique ; il pouvait ultérieurement augmenter jusqu'à la parité.

s) – L'Allemagne entreprit ensuite la construction de 2 cuirassés (« *Bismarck* » et « *Tirpitz* »), de 2 croiseurs de bataille (*Gneisenau* et *Scharnhorst*), de 16 contre-torpilleurs et de 28 sous-marins.

t) – Le 27 février 1936, la chambre des députés à Paris ratifia l'accord avec l'URSS par 353 voix contre 164 ; dans le même temps fut établi un pacte semblable entre la Tchécoslovaquie et l'URSS.

u) – Le 7 mars 1936, l'Allemagne annonça qu'elle dénonçait les accords de Locarno de 1925 : 19 bataillons d'infanterie et 13 sections d'artillerie défilèrent dans les principales villes de Rhénanie ; les Allemands entendaient ainsi

manifester leurs inquiétudes face au rapprochement franco-soviétique.

7 – Le général Gamelin s'était exprimé le 1^{er} octobre 1935 à propos de la remilitarisation prévisible de la rive gauche du Rhin.

Remarques : a) – La réoccupation de la rive gauche du Rhin par l'armée allemande devenait probable dans un avenir proche.

b) – La stratégie française adoptée jusqu'alors vis-à-vis de l'Allemagne (alliances, effectifs, armement, fortifications) serait modifiée par la présence de l'armée allemande dans la zone que le Traité de Versailles avait démilitarisée ; notamment, la ligne de défense fortifiée connue sous le nom de *ligne Maginot* allait voir son rôle modifié.

c) – En cas de concentration allemande dans la zone démilitarisée de la rive gauche du Rhin, ou en cas d'attaque brusquée de la Belgique par l'Allemagne, le pacte de Locarno permettait à l'Armée française d'entrer immédiatement en territoire belge sans que cela soit considéré comme une provocation de la part de la France à l'égard de l'Allemagne.

e) – En février 1936, les indices d'une remilitarisation prochaine de la Rhénanie se multiplièrent ; la France risquait d'apparaître comme un agresseur, vis-à-vis de la Société des Nations, si elle usait de son droit d'occuper la zone démilitarisée de la rive gauche du Rhin.

f) – Le 22 février 1936, la Belgique annonça son intention de dénoncer l'accord militaire de 1920 qui la liait à la France.

g) – Le général Gamelin refusa la proposition soviétique d'un accord militaire, qui aurait eu le total soutien du ministère français des Affaires étrangères, qui aurait complété le pacte franco-soviétique de consultation et d'assistance mutuelle ratifié le 27 février 1936.

8 – La France se retrouva seule le 7 mars 1936, lorsque la Wehrmacht pénétra en Rhénanie.

Remarques : a) – Gamelin ne prit pas au sérieux la proposition de la Pologne d'intervenir militairement au côté de la France, dans le cadre du pacte de Locarno.

b) – Lorsqu'il s'est agi d'envoyer des forces armées françaises dans la zone rhénane en représailles, Gamelin considéra qu'une opération de guerre, même limitée, comportait des risques imprévisibles et que, par conséquent, elle ne pouvait être entreprise sans qu'il fut procédé à la mobilisation générale ; le gouvernement a reculé devant une telle éventualité car il n'était pas assuré du plein accord et de l'étroite collaboration de la Grande-Bretagne, pourtant garante des accords de Locarno ; la Grande-Bretagne ne voulait pas la guerre et elle ne se jugeait pas en mesure de la faire.

c) – La remilitarisation de la Rhénanie fit oublier momentanément aux Belges leur menace de dénonciation de l'accord militaire franco-belge de 1920.

d) – Le 1^{er} juin 1936, le général Badoglio fit savoir au général Gamelin que les accords militaires franco-italiens pourraient rester opérants malgré que la France appliquait les sanctions décidées par la Société des Nations contre l'Italie en raison de l'affaire éthiopienne ; à ce moment-là, l'Italie se rangeait encore au côté de la France contre l'Allemagne pour prévenir l'Anschluss.

e) – À cette époque, le chef du gouvernement français, Léon Blum, était hostile à un rapprochement avec l'Italie ; il préférait une entente avec l'Union soviétique ; l'Union soviétique avait des possibilités de fabrication de chars et d'avions très supérieures à celles de la France et sa position géographique lui permettait de ravitailler les alliés de la France dans l'Est de l'Europe : la Pologne et la Roumanie sans difficultés et, dans des conditions moins aisées, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

f) – La France cherchait un accord industriel avec l'Union soviétique ; celle-ci, de

son côté, cherchait au accord militaire ; mais en cas d'accord militaire, une guerre entre la France et l'Allemagne aurait laissé l'armée soviétique en dehors des combats, faute de frontière commune ; de plus, un accord militaire franco-soviétique aurait été considéré par Berlin comme une tentative d'encerclement et aurait fait pencher du côté allemand les pays d'Europe de l'Est hostiles à l'idéologie de l'URSS.

g) – Le 14 octobre 1936, le roi des Belges déclara que la Belgique suivrait désormais une politique exclusivement belge ; la Belgique décidait de ne faire appel à la France qu'après que l'Allemagne l'aurait attaquée et de ne pas envisager à l'avance d'action commune, espérant ainsi éloigner la guerre de son territoire.

h) – En décembre 1936, Gamelin avait perdu tout espoir de mettre au point une stratégie européenne cohérente contre l'Allemagne : la Pologne et la Tchécoslovaquie ne voulaient pas d'un accord militaire entre elles ; l'Italie était rejetée dans le camp allemand ; il n'y avait pas d'accord avec l'URSS pour des raisons idéologiques et en raison de son éloignement ; il n'y avait rien à espérer de la Yougoslavie ; la Roumanie prise entre la Bulgarie et la Hongrie, qui étaient ses ennemies et l'URSS dont elle se défiait, n'entrerait pas en action pour soutenir la France ; la Belgique était neutre ; les relations militaires franco-britanniques n'avaient pas évolué depuis le 16 avril 1936 et de plus, l'armée de terre britannique n'était pas prête à faire la guerre en Europe ; le gouvernement britannique refusait de s'engager au-delà de l'envoi de deux divisions sur le continent en cas de guerre franco-allemande et le Royaume-Uni n'avait pas la conscription.

i) – L'accord du 11 juillet 1936 entre l'Allemagne de Hitler et l'Autriche de Schuschnigg d'une part, qui semblait conforter l'indépendance de l'Autriche, les égards apportés aux officiels italiens lors des jeux olympiques de Berlin en août 1936 d'autre part, puis la présence d'une délégation officielle du parti fasciste italien au congrès nazi de Nuremberg, en septembre 1936, participèrent à rapprocher l'Italie et l'Allemagne ; le soutien conjoint de l'Allemagne et de l'Italie au coup d'État du général Franco en Espagne à partir de juillet 1936 scella leur solidarité vis-à-vis de la SDN, contre le bolchevisme et contre les communistes d'Espagne, de France ou d'URSS.

j) – Le voyage officiel de Mussolini à Berlin, en septembre 1937, scella l'entente entre l'Allemagne d'Adolf Hitler et l'Italie de Benito Mussolini ; c'est l'alliance des deux dictateurs pour former cet « Axe » autour duquel devait tourner l'Europe et peut-être même le monde, qui rendit possible l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne, puis la mainmise de l'Allemagne sur la Tchécoslovaquie.

k) – L'alliance de l'Italie et de l'Allemagne empêchait la France de secourir par des renforts ou par du matériel, la Tchécoslovaquie, l'Autriche ou la Pologne en cas d'invasion de leur territoire par l'Allemagne.

l) – Le 6 novembre 1937, l'Italie adhéra au pacte anti-Komintern conclu en 1936 entre l'Allemagne et la Japon.

9 – Lorsque la Wehrmacht pénétra en Autriche le 11 mars et à Vienne le 12 mars 1938, la France n'était pas en mesure de réagir promptement ; le cabinet Chautemps démissionna le 12 mars 1938 ; son remplacement par un cabinet Blum fut laborieuse ; l'Autriche a été incorporée officiellement au Reich allemand le 13 mars 1938.

Remarques : a) – C'est l'Italie de Mussolini qui avait été, depuis toujours, l'adversaire le plus motivé de l'Anschluss ; après l'assassinat du chancelier autrichien Dollfuss le 25 juillet 1934, Mussolini avait fait marcher ses régiments jusqu'au col du Brenner pour prévenir une exploitation par Hitler des troubles régnant en Autriche.

- b)** – Mais l'Allemagne avait été l'un des seuls pays européens à ne pas appliquer les sanctions voulues par la Grande-Bretagne et demandées par la SDN contre l'Italie après les événements d'Abyssinie ; l'Allemagne procurait à l'Italie les matières premières stratégiques que celle-ci ne pouvait plus trouver ailleurs en raison des sanctions.
- c)** – L'Italie était devenue, par la force des choses, « l'amie » de l'Allemagne après que son ancienne amie, la France, se fut prononcée pour l'application des sanctions contre sa politique coloniale en Afrique.
- d)** – La Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie n'étaient pas vraiment opposées à l'Anschluss.
- e)** – Le ministre des Affaires Étrangères britannique, Eden, qui était partisan de la fermeté vis-à-vis de l'Allemagne, avait démissionné le 20 février 1938 ; son remplaçant, lord Halifax (1881-1959) était, au contraire, enclin à trouver des accommodements avec le chancelier Hitler qu'il avait rencontré à Berchtesgaden en novembre 1937 ; beaucoup d'Anglais considéraient que l'Anschluss devrait se faire tôt ou tard.
- f)** – L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin n'était plus Eric Phipps, jugé trop francophile par le Premier ministre britannique Neville Chamberlain ; Phipps a été remplacé le 28 mai 1937 par Nevile Henderson (1892-1942) ; Henderson reçut pour consigne de ménager la susceptibilité des dirigeants allemands.
- g)** – En 1938 l'Angleterre, qui n'a pas de sentiments et qui n'a que des intérêts, était en train de chercher un *agreement* avec l'Italie, après la crise des réparations qu'elle avait initiée en raison de la politique coloniale de l'Italie en Afrique.
- 10** – Pour reprendre la place qu'elle estimait être la sienne en Europe, une fois l'Anschluss réalisé, il restait à l'Allemagne à s'occuper de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, qui avaient été créées par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.
- Remarque* : On appelle *les Sudètes* cette province montagneuse qui séparait la Tchécoslovaquie de l'Allemagne depuis le Traité de Versailles et dans laquelle avaient été édifiées la plupart des ouvrages militaires destinés à protéger la Tchécoslovaquie face à l'Allemagne.
- i)** L'Angleterre et la France (poussée par l'Angleterre) demandèrent au président du Conseil tchécoslovaque Milan Hodza (1878-1944) de négocier avec la minorité d'expression allemande vivant dans les Sudètes, que l'on disait être maltraitée par Prague.
- ii)** La Tchécoslovaquie ne pouvait pas accepter l'exigence de cette minorité allemande, soutenue par l'Allemagne, de constituer un État autonome des Sudètes dans la Tchécoslovaquie.
- iii)** En mai 1938, l'armée allemande effectua des manœuvres inhabituelles près de la frontière tchèque ; le bruit se répandit alors en Europe qu'une invasion de la Tchécoslovaquie était imminente.
- iv)** Le 2 juillet, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain fit savoir que l'Angleterre ne se battrait que si ses propres libertés étaient en danger et qu'en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, il poursuivrait la politique britannique d'*apeasement*.
- v)** Le 12 juillet, le Président du Conseil Édouard Daladier réaffirma que la France ne répudierait pas les obligations qui l'attachaient à la Tchécoslovaquie.
- vi)** Le 2 août, lord Walter Runciman (1870-1949) fut envoyé en mission à Prague par Chamberlain ; après six semaines d'entretiens avec toutes les parties, lord Runciman se prononça en faveur de la demande des Allemands des Sudètes.
- vii)** L'Allemagne construisit alors la ligne Siegfried, face à la frontière

française, en employant plusieurs centaines de milliers de chômeurs.

viii) En Allemagne, la classe du contingent qui aurait dû être libérée en août 1938 resta mobilisée et ne vint pas grossir le nombre des chômeurs : l'armée allemande était ainsi forte d'un million et demi d'hommes.

ix) À la séance de clôture du Congrès du parti National-Socialiste allemand, à Nuremberg, le 12 septembre 1938, le chancelier Hitler réclama pour les Allemands des Sudètes le droit de disposer d'eux-mêmes, sans délai et il déclara que plus jamais le *Reich* ne s'inclinerait devant une volonté étrangère.

x) Le 14 septembre, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain proposait au chancelier allemand Adolf Hitler de venir le rencontrer pour trouver une solution pacifique à la crise des Sudètes ; Chamberlain rencontra Hitler à Berchtesgaden, dans les Alpes bavaroises ; Hitler exigea la cession immédiate des districts des Sudètes peuplés sans contestation possible d'une majorité d'Allemands et dans les districts douteux, l'organisation d'un plébiscite ; Chamberlain n'estimait pas que les prétentions du Reich allemand fussent déraisonnables.

xi) Le 18 septembre 1938, le Président du Conseil Édouard Daladier (1884-1970) et le ministre des Affaires Étrangères français Georges Bonnet (1889-1973) rencontrèrent Neville Chamberlain à Londres ; Chamberlain réussit à leur faire accepter le principe d'une cession à l'Allemagne des territoires tchécoslovaques peuplés d'une majorité d'Allemands ; la France avait besoin du soutien de l'Angleterre vis-à-vis l'Allemagne et elle ne s'opposa pas à la cession des territoires tchécoslovaques des Sudètes à l'Allemagne.

xii) L'Angleterre, la Hongrie, la Pologne, l'Italie étaient pour la cession ; l'URSS suivait la France, mais la France, elle-même, suivait l'Angleterre.

xiii) La France ne voulait pas être considérée comme la puissance responsable de la guerre, qui précipiterait le monde dans une catastrophe par son intransigeance.

xiv) Face à tant d'adversité, le gouvernement de Prague se résigna à accepter la cession à l'Allemagne de ceux de ses territoires qui étaient peuplés en majorité d'Allemands.

xv) Le 22 septembre 1938, lors d'une rencontre à Godesberg, sur le Rhin, Hitler annonça à Chamberlain les nouvelles exigences allemandes pour la Tchécoslovaquie : la cession des territoires peuplés d'Allemands devait être accomplie avant le 1er octobre 1938 et les fonctionnaires tchécoslovaques devaient évacuer les territoires cédés immédiatement ; les plébiscites éventuels devaient être terminés pour le 25 novembre 1938.

xvi) La mobilisation fut ordonnée dans plusieurs États : les Allemands des Sudètes constituèrent des corps francs ; les Hongrois mobilisèrent trois classes ; la France prépara la mobilisation générale.

xvii) Les 25 et 26 septembre, les Français Daladier (*Président du Conseil*) Bonnet (*Ministre des Affaires Étrangères*) et le général Gamelin (*chef d'état-major de la défense nationale*) rencontrèrent Chamberlain (*Premier ministre*) et les Anglais à Londres pour préparer la guerre.

xviii) Le 27 septembre 1938, dans un discours radiodiffusé, Chamberlain déclara qu'il ne voulait pas entraîner l'Empire britannique dans une guerre pour défendre un petit pays (en l'occurrence la Tchécoslovaquie) aux prises avec un grand et puissant voisin (l'Allemagne).

xix) À 14h30, le 28 septembre, Hitler proposa la réunion d'une conférence à Munich, le lendemain 29 septembre 1938, qui réunirait le Président du Conseil français (*Édouard Daladier*) le Premier ministre britannique (*Neville Chamberlain*) le Duce d'Italie (*Benito Mussolini*) et le Chancelier

d'Allemagne (*Adolf Hitler*) mais pas de représentants de la Tchécoslovaquie ni de l'Union soviétique.

xx) L'accord signé à Munich, le 30 septembre 1938 à 01h30 du matin, prévoyait l'évacuation des fonctionnaires tchécoslovaques des districts des Sudètes à prépondérance allemande avant le 10 octobre, sous la surveillance d'une commission internationale ; les plébiscites, dans les districts où ils étaient prévus, devaient s'inspirer de l'exemple fourni par la Sarre ; les nouvelles frontières de la Tchécoslovaquie seraient garanties par l'Angleterre et par la France.

xxi) La Tchécoslovaquie, qui avait toujours été une alliée fidèle de la France, subissait un amoindrissement matériel important et une énorme humiliation ; le traité qui liait la France et la Tchécoslovaquie avait été sacrifié par la France pour, disait-on, sauver la paix.

xxii) Le 1^{er} octobre 1938, Chamberlain et Hitler se rencontrèrent, sans en avertir les Français, pour conclure un engagement écrit de non-agression et de consultation mutuelle, ainsi qu'une promesse de bons rapports entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

xxiii) Le 4 octobre 1938, la Chambre des députés, à Paris, approuva les accords de Munich par 535 voix contre 75.

xxiv) Les accords de Munich affaiblissaient la France en lui retirant le seul allié sûr qu'elle avait en Europe orientale, un allié de poids qui avait une frontière commune avec l'Allemagne.

xxv) Les Anglais considérèrent les *accords de Munich* comme une victoire de la diplomatie britannique contre la France.

Remarques : a) – Depuis 1936, la position de la Pologne vis-à-vis de la France ou de l'Allemagne, et surtout vis-à-vis de la Tchécoslovaquie avait été incertaine ; la Pologne revendiquait le territoire de Teschen, d'expression polonaise, qui avait été inclus dans la Tchécoslovaquie par le Traité de Versailles.

b) – Le général Gamelin avait fait un voyage en Pologne en août 1936 ; il avait utilisé le chantage des livraisons d'armes françaises à la Pologne pour amener la Pologne à collaborer efficacement avec la France et conformément aux traités qui liaient les deux pays ; le traité de Rambouillet du 6 septembre 1936 prévoyait que la France financerait l'armement de la Pologne.

c) – Au cours du même voyage, Gamelin n'avait pas obtenu que Varsovie cesse de manifester de l'hostilité à l'égard de Prague, pendant que Berlin menaçait ouvertement la Tchécoslovaquie.

d) – Il n'y avait pas eu de plan d'action coordonné entre les armées tchécoslovaque et française afin que ces deux nations n'apparaissent pas comme des agresseurs ; un plan d'action coordonné aurait nécessairement visé le voisin commun, l'Allemagne.

e) – L'annexion de l'Autriche par l'Allemagne (*Anschluss*) faisait que l'Allemagne avait doublé sa frontière commune avec la Tchécoslovaquie ; les défenses militaires de la Tchécoslovaquie avaient ainsi perdu une partie de leur efficacité contre une agression de l'Allemagne.

f) – Le 15 mars 1938, trois jours après l'entrée de la Wehrmacht dans Vienne, le général Gamelin avait dit qu'en cas de troubles sérieux dans les Sudètes, causés par les minorités séparatistes de langue allemande, l'aide que la France était susceptible d'apporter à la Tchécoslovaquie sans la Pologne ni le reste de la Petite Entente, ne semblait pas de nature à empêcher l'action initiale de l'Allemagne contre la Tchécoslovaquie ; il est à noter que près du quart de l'armée tchécoslovaque appartenait à la minorité séparatiste d'expression allemande.

g) – L'alliance tripartite appelée « *Petite Entente* » qui regroupait la République

tchécoslovaque, le royaume de *Roumanie* et le royaume de *Yougoslavie* (Serbes, Croates et Slovènes), avait été dirigée à l'origine (14 août 1920) contre la Hongrie, pas contre l'Allemagne.

h) – Le général Gamelin savait qu'il n'y avait rien à attendre de la Yougoslavie, qui avait une frontière commune avec l'Allemagne depuis l'Anschluss.

i) – L'Allemagne avait craint l'alliance de la Tchécoslovaquie et de l'Union Soviétique ; en cas de conflit armé entre le Reich allemand et l'Union Soviétique, les Russes auraient pu utiliser les aérodromes de Bohême contre l'Allemagne.

11 – La Wehrmacht est entrée dans Prague le 15 mars 1939 ; presque aussitôt, en avril 1939, l'armée italienne envahissait l'Albanie.

Remarques : a) – Le 22 mai 1939, l'Allemagne et l'Italie signèrent un « *Pacte d'Acier* » à l'initiative de Mussolini : le pacte prévoyait que les contractants se consulteraient sur leurs intérêts communs, sur l'évolution de la situation générale en Europe, sur les mesures à prendre pour la défense de leurs intérêts respectifs ; le pacte obligeait chaque État à intervenir immédiatement sur le plan militaire si l'autre était entraîné dans des complications guerrières avec un autre ou avec plusieurs autres États.

b) – En réalité, l'Italie ne se sentait pas prête à entrer en guerre avant 1942 car ses munitions, qui avaient été employées en Espagne pour soutenir le dictateur Franco (1892-1975), n'avaient pas été renouvelées.

c) – Charles De Gaulle, qui fut affecté sous 14 ministères, de 1932 à 1937, au Secrétariat général de la défense nationale et qui se trouva mêlé, sur le plan des études, à toute l'activité politique, technique et administrative pour tout ce qui concernait la défense de la France, fut témoin que la stratégie prévue par le corps militaire, en cas de guerre contre l'Allemagne, était la constitution d'un front fixe et continu entre la Belgique (en principe alliée) et la Suisse, à défendre au moyen d'un nombre aussi élevé que possible de divisions d'infanterie ; l'armée française devait y attendre les attaques ennemies ; la doctrine de la France était déclarée défensive, celle de l'Allemagne était supposée offensive.

d) – Cette doctrine défensive donnait à l'ennemi allemand le choix de la stratégie pour un conflit prévisible et attendu et poussait l'Allemagne à agir contre les États isolés qui l'entouraient : Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne.

12 – L'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 après que les troupes allemandes furent entrées en Pologne, en vertu de l'accord bi-latéral anglo-polonais du 25 août 1939 conclu en riposte à l'accord de non-agression entre l'Union Soviétique et le Reich allemand qui avait été signé le 23 août 1939 par le Soviétique Molotov et l'Allemand von Ribbentrop ; cet accord germano-soviétique prévoyait, en outre mais plus ou moins secrètement, le partage prochain de la Pologne entre ces deux pays ; la France fut entraînée dans le conflit contre sa volonté et contre ses intérêts par le jeu d'une vieille alliance franco-anglaise et elle déclara elle-aussi la guerre à l'Allemagne.

Remarques : a) – L'Angleterre craignait soudain que la réoccupation par l'Allemagne de la Prusse orientale ne donne à celle-ci une puissance trop prépondérante en Europe continentale.

b) – La déclaration de guerre de l'Angleterre contre l'Allemagne obligeait la France à se découvrir et hâtait le début d'un conflit prévisible à moyenne échéance entre ces deux puissances continentales, Allemagne et France, conflit auquel elles n'étaient prêtes ni l'une ni l'autre.

c) – La revue des effectifs au 5 janvier 1939 faisait état d'un total de 203 divisions et 13 millions d'hommes mobilisables pour les forces de l'Axe (Allemagne-Autriche et Italie) contre 106 divisions et 6 millions d'hommes mobilisables immédiatement pour la France et la Grande-Bretagne.

d) – La France possédait alors, à elle seule, plus d'avions, plus de canons et plus de blindés que l'Allemagne ; les meilleurs blindés français étaient supérieurs en protection et en armement que les meilleurs allemands, mais la vitesse des blindés français était sensiblement inférieure ; les blindés allemands étaient tous équipés de la radio, alors que seuls les chefs de groupes en possédaient du côté français. [Voir le mot *Blitzkrieg*].

e) – Le général en chef français, Maurice Gamelin, considérait que les tanks, les avions, les canons mobiles et pivotants français ne devaient servir que pour renforcer la ligne de défense le long de la frontière et au besoin, la rétablir par des contre-attaques locales ; la France pourrait ensuite attendre, derrière sa barrière armée, que le blocus use l'ennemi et le force à se rendre.

f) – Prévoyant une guerre longue, Gamelin avait laissé la plus grande partie de la flotte aérienne (plus de 1500 chasseurs et près de 700 bombardiers) à l'abri, loin du front ; lors de l'offensive allemande de mai 1940, la France engagea moins de 900 appareils, alors qu'elle en disposait de près de 3100.

g) – Tout les responsables politiques ou militaires, en France comme en Angleterre ou en Allemagne, s'attendaient à une guerre longue entre la France et l'Allemagne.

h) – Comme par le passé, l'Angleterre de Neville Chamberlain prévoyait de laisser son alliée (en 1939 il s'agissait de la France) fournir presque tout l'effort de guerre ; l'Angleterre se réservait une participation effective, voire héroïque, aux côtés des Français si le sort des armes semblait tourner en faveur des Allemands. [Voir *Henderson (Neville –)*].

i) – L'Allemagne avait engagé en septembre 1939 presque toutes ses forces sur le front polonais ; une action française au-delà du Rhin, en direction de la Ruhr, aurait eu toutes les chances d'être couronnée de succès et même d'être décisive ; en tout cas, elle aurait été de nature à soutenir efficacement la Pologne contre l'Allemagne en obligeant le transfert de divisions allemandes d'Est en Ouest ; Gamelin resta cependant dans l'expectative et n'engagea pas d'action militaire d'envergure contre l'Allemagne, laissant à l'ennemi l'initiative de déclencher les hostilités contre la France lorsqu'il aurait complété son armement (la moitié des chars engagés en Pologne avaient été endommagés ou détruits) et reconstitué ses réserves de munitions qu'il avait entièrement épuisées en Pologne.

j) – Au printemps 1940, sur le front occidental, les alliés (France, Belgique, Royaume-Uni) disposaient de 151 divisions et de près de 4 millions d'hommes, contre 135 divisions et 3 millions d'hommes pour la Grossdeutschland (*grande Allemagne*) ; les alliés avaient environ 14 000 canons, les Allemands moins de 7500 ; les Allemands disposaient de moins de 2 500 blindés, contre plus de 3 000 chars modernes et 800 automitrailleuses pour la France seule, mais les Allemands avaient constitué des divisions blindées autonomes parées à percer le front ennemi et elle avaient fait leurs preuves en Pologne en septembre 1939, tandis que les Français avaient réparti leurs chars dans les divisions d'infanterie qui défendaient leur front.

k) – Fin 1939, l'armée française disposait de 2 divisions légère mécaniques autonomes et on en formait une troisième ; une première division cuirassée était créée début 1940, avec des chars de type B de 30 tonnes, une deuxième le fut en mars 1940 ; chaque division ne possédait que 120 chars, alors que le colonel De Gaulle en aurait voulu 500 ; un seul bataillon d'infanterie se déplaçant en camions au lieu de 7 ; aucun groupe de reconnaissance ; 2 groupes d'artillerie au lieu de 7 ; mais les divisions cuirassées françaises furent affectées à divers groupes d'armée, car la hiérarchie militaire française ne jugeait pas souhaitable de créer des masses de chars autonomes, comme celles que les Allemands avaient utilisées avec

succès en Pologne, en septembre 1940.

l) – Le 21 mars 1940, la Chambre renversait le cabinet Daladier ; le 23 mars, Paul Reynaud (1878-1966) formait un nouveau gouvernement ; contrairement à Daladier, Reynaud était depuis longtemps favorable à une force cuirassée *offensive* telle que la préconisait, entre autres, le colonel De Gaulle, mais il était trop tard pour modifier la doctrine militaire ; à la séance de présentation à la Chambre des députés, le Gouvernement Reynaud obtint la confiance avec une voix de majorité, grâce à Léon Blum ; ancien Président du Conseil, l'homme fort du Parti radical Édouard Daladier (1884-1970) restait dans le Gouvernement au portefeuille de la Défense nationale et de la Guerre : le Parti radical faisait partie de la coalition qui soutenait Paul Reynaud.

La France, en mars 1940, était entièrement démoralisée ; si le cabinet Reynaud avait été renversé, Pierre Laval (1883-1945) aurait probablement été chargé de former un gouvernement favorable à la cessation des hostilités ; selon les renseignements, le Maréchal Pétain (1856-1951) alors ambassadeur à Madrid, savait par les Espagnols que l'Allemagne serait prête à des arrangements ; les Anglais étaient prêts à accepter la cessation de l'état de guerre puisque la Pologne n'existait plus ; le Maréchal Pétain était en mesure de faire accepter une cessation des hostilités par le Commandement militaire français ; beaucoup, en France, voyaient plus en Staline l'ennemi à combattre que Hitler.

m) – Début avril 1940, le général Gamelin, à son quartier général de Vincennes, informa le colonel De Gaulle qu'il allait porter le nombre des divisions cuirassées de 2 à 4 et il lui fit connaître qu'il avait décidé de lui donner le commandement de la quatrième, laquelle serait formée à partir du 15 mai 1940.

13 – Après qu'une petite troupe de soldats allemands eut franchi la frontière entre l'Allemagne et le Luxembourg à 05h35 le 10 mai 1940, le général Gamelin, chef des armées alliées, ne chercha pas à riposter avec la vigueur qui s'imposait ; les meilleures unités françaises avaient été envoyées en Belgique pour soutenir les Pays-Bas et les Ardennes n'étaient défendues que par des troupes peu nombreuses (7 divisions d'infanterie entre Dinant et Sedan, certaines de deuxième catégorie) malgré l'avertissement de la diplomatie française, notamment l'attaché militaire à Berne le 1^{er} mai ; les compte-rendus des observateurs aériens firent état, le 11 mai 1940, de longues colonnes allemandes de blindés, de camions et de troupes d'infanterie dans les Ardennes belges ; c'était la course à la Meuse qui devait amener, dix jours plus tard, l'armée allemande à Boulogne et à Dunkerque, prenant à revers tout le *British Expeditionary Force* (corps expéditionnaire britannique) commandé par le général *Lord Gort* (1886-1846), l'armée néerlandaise commandée par le général *Winkelman* (1876-1952), l'armée belge commandée par le roi des Belges *Léopold III* (1901-1983) et l'aile gauche de l'armée française engagée imprudemment en Belgique, sans troupes de réserve sur son arrière ; les Allemands les coupaient ainsi de leurs approvisionnements et des communications avec le commandement à Paris.

Remarques : a) – Jusqu'en mai 1940, Gamelin était persuadé que l'attaque principale de la Wehrmacht aurait lieu aux Pays-Bas et dans le Nord de la Belgique avec le groupe d'armées B du général *von Bock* (1880-1945) et que l'attaque par le Luxembourg et le Sud de la Belgique avec le groupe d'Armées A du général *von Rundstedt* (1875-1953) ne serait qu'une diversion, alors que c'est la réussite de cette offensive sur Sedan du Groupe d'Armées A allemand qui décida de l'issue, funeste pour la France, de la guerre de 1939-1940 et qui conduisit, en 6 semaines, à la signature de la Convention d'armistice du 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne.

b) – Ni l'aviation française ni l'aviation anglaise, qui n'utilisèrent pas d'avions

d'attaque au sol, ne s'opposèrent à la percée par Sedan de 5 divisions cuirassées et de 3 divisions d'infanterie motorisée allemandes, soit près de 135 000 hommes, plus de 40 000 véhicules motorisés et plus de 1200 blindés ; malgré une résistance héroïque en certains endroits, les troupes alliées submergées qui cherchèrent à s'opposer à la percée allemande ne purent les retenir que quelques heures ; le flanc Sud de la colonne allemande, alors exposé et vulnérable, ne fut pas attaqué par les forces terrestres françaises car le général Gamelin n'avait pas de forces de couverture en réserve.

c) – Comme on disait à l'époque à l'État-Major français, le massif des Ardennes était impénétrable, donc infranchissable ; c'est exact ! et les Allemands ne purent le traverser qu'en empruntant la grand route ; du 11 au 13 mai 1940, les Panzerdivisionen et les divisions d'infanterie allemandes, qui se suivaient, furent souvent immobilisées dans de gros embouteillages de véhicules militaires sur cette route unique ; il est regrettable que les troupes d'invasion allemandes n'aient pas été arrêtées ou même ralenties par l'aviation alliée, même si l'aviation allemande (Luftwaffe) était prête à intervenir pour les en empêcher, mais les Français comme les Anglais, qui avaient des chasseurs et des bombardiers, ne disposaient pas d'aviation d'assaut pour le faire.

d) – Gamelin considérait que la Meuse était infranchissable pour les blindés allemands ; pourtant, parvenus sur la rive droite de ce fleuve le 12 mai au soir, ils le franchirent le 13 mai à Sedan, où certains ouvrages de défense n'étaient pas terminés ; le 14 mai, l'infanterie allemande avait établi une tête de pont de l'autre côté de la Meuse ; la percée de Sedan fut exploitée sans délai par les divisions blindées allemandes qui atteignirent la Manche le 20 mai au matin ; les Allemands prirent Boulogne le 25 mai, Calais le 26 mai, mais ils s'arrêtèrent à 15 kilomètres de Dunkerque, sur un ordre du quartier général allemand.

e) – Sur place, certains soldats français tentèrent de s'opposer à l'avancée allemande avec bravoure ; d'autres s'enfuirent dès qu'ils les aperçurent ; environ 1500 avions allemands effectuèrent un harcèlement continu sur les défenseurs alliés au moyen de bombardements en piqué et de mitraillage par des petits groupes d'avions qui se succédèrent sans interruption.

f) – Gamelin négligea de faire revenir à temps, jusqu'au Sud de la Somme, les armées alliées menacées d'encerclement en Belgique par cette percée allemande.

g) – La 7^{ème} armée française du général Giraud (1879-1949), qui avait été disposée près de Reims pour constituer une force de réserve et qui aurait pu s'opposer à la percée de la colonne motorisée allemande en la coupant de ses arrières par une attaque sur son côté Sud, avait déjà été déplacée par Gamelin plus au Nord, à Breda sur la Dyle et elle ne put intervenir par le Sud.

h) – Presque partout où ils purent être engagés, les chars français montrèrent leur supériorité intrinsèque sur les chars allemands, mais ils furent mal employés, souvent en retard à la suite de difficultés dans la transmission des ordres d'engagement ou à cause des ravitaillements.

i) – Les transmissions radiophoniques entre chars ou entre chars et avions n'avaient pas été étudiées avec méthode par l'armée française.

j) – La 1^{ère} division cuirassée, remise à un corps d'armée et lancée seule à la contre-attaque le 16 mai, à l'Ouest de Namur, fut enveloppée et détruite ; le même jour, la 2^{ème} division cuirassée, transportée par chemin de fer vers Hirson, voyait ses éléments, à mesure de leur débarquement, successivement engloutis dans la confusion générale ; la veille, au Sud de Sedan, la 3^{ème} division cuirassée, qui venait d'être constituée, fut disloquée aussitôt entre les bataillons d'une division d'infanterie et elle s'enlisa par fragments dans une contre-attaque avortée ; isolées les unes des autres, les trois divisions cuirassées n'étaient plus

que lambeaux, six jours après la mise en marche de 7 groupements cuirassés allemands à travers les Ardennes

k) – Les unités blindées françaises furent handicapées par les retards liés aux ravitaillements en essence qui ne s'effectuaient pas avec la même périodicité selon les types de chars, en raison des différences d'autonomie.

14 – Après la percée des Allemands à Sedan, le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) démit le général Gamelin pour le remplacer le 17 mai 1940 à la tête de l'armée française par le général Maxime Weygand (1867-1965).

Gamelle : On donne le nom de *gamelle* à la *table* des officiers subalternes sur un bâtiment de la Marine militaire.

Remarque : Le membre du carré qui est chargé des dépenses est appelé *chef de gamelle*.

[Voir les mots *Table*, *Carré*].

Gammagène : [*Métallurgie*] Élément chimique qui, ajouté à un alliage métallique, augmente la stabilité de la *phase gamma* de l'alliage.

Remarques : **a)** – À la température ordinaire, le fer pur possède une structure *crystalline cubique centrée* (fer alpha) ; entre les températures de 912°C et 1394°C, le fer pur possède une structure *crystalline cubique à faces centrées* (fer gamma) ; pour un acier au carbone dans cette situation cristalline cubique à faces centrées, on parle de phase austénitique, ou phase γ (phase gamma) ; lorsque l'acier au carbone refroidit au-dessous de 912°C, il tend à reprendre la structure *crystalline cubique centrée* de la phase ferritique, ou phase α (phase alpha) ; l'introduction d'éléments *gammagènes* dans l'acier en fusion au-dessus de 912°C, permet à cet alliage de conserver une structure *crystalline cubique à faces centrées* après que sa température est redescendue au-dessous de 912°C : l'alliage reste dans la phase gamma avec une structure *crystalline cubique à faces centrées*

b) – Les principaux *éléments gammagènes* sont l'azote, le cuivre, le manganèse, le nickel ou le zinc.

c) – Contrairement à l'acier en phase γ qui prend l'aimant, l'acier en phase γ ne prend pas l'aimant : on dit que l'acier en phase γ est « *a-magnétique* ».

d) – L'opposé des éléments *gammagènes* sont les éléments *alphagènes* qui favorisent l'apparition et la conservation d'une structure cristalline cubique centrée.

e) – Les principaux *éléments alphagènes* sont le vanadium, l'aluminium, le titane, le tantale, le silicium, le molybdène, le chrome ou le tungstène qui tendent à transformer l'austénite en ferrite quand la température de l'alliage diminue.

Gange : 1 – Nom d'un navire de charge de la Compagnie des Messageries Maritimes, entré en ligne à Marseille le 10 octobre 1953, retiré du service le 9 mars 1973.

Remarques : **a)** – Le « *Gange* » avait 140 mètres de longueur, 18,5 mètres de largeur et un port en lourd de 8 300 tonnes.

b) – Le « *Gange* » avait 5 cales, 10 mâts de charge (de 3 t à 10 t) et une bigue (60 t).

c) – Sa puissance totale était de 9 000 ch (2 moteurs 6 cylindres de 4 500 ch) ; il avait deux hélices mais un seul gouvernail axial ; vitesse d'exploitation 16 nœuds.

2 – Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1971, en entrant dans l'avant-port de La Pallice, le « *Gange* » a heurté le musoir de l'ancienne jetée Sud (blockhaus du feu vert) ; il a subi un enfoncement de plusieurs tôles du bordé sous la flottaison et une voie d'eau s'est déclarée à la suite de la rupture ou de l'ébranlement de plusieurs rivets.

Remarques : **a)** – Il y avait un fort coup de vent de SW au moment où le navire, assisté de deux remorqueurs, se présentait devant les jetées.

- b)** – Le remorqueur de l'arrière, qui marchait comme le « *Gange* » à tribord, s'est déplié sous bosse lorsqu'il s'est aperçu qu'il n'avait pas la place de passer entre le « *Gange* » et la jetée Sud ; le remorqueur a été entraîné par le vent et le courant au Nord du feu rouge de l'extrémité de la jetée Nord sans pouvoir revenir et sa remorque a coupé en deux le phare (feu rouge) en maçonnerie.
- c)** – Une fois le sas franchi, le « *Gange* » s'est posé sur le fond du bassin à flot en cours d'évitage, alourdi par l'envahissement d'une cale par l'eau de mer.
- d)** – Après s'être allégé et après un passage en cale sèche pour réparer les œuvres vives, le « *Gange* » a repris son service le 25 février 1971.
- e)** – Le pilote de tour à l'entrée du « *Gange* » a abandonné son cautionnement pour participer à la réparation du phare.
- f)** – Le phare de la jetée Nord a été réparé et remis en service.
- g)** – Le même phare a été démonté puis il a été remonté, pierre par pierre, à l'extrémité de la nouvelle digue Nord, lors de la création de la darse de Chef de Baie en 1990 ; il s'y trouve toujours.

Ganterias : Synonyme de *barres de hunes*.

Remarque : Les navigateurs du Levant disent *ganterias* ; ceux de l'Océan disent *barres de hune*.

Garage : **1** – Synonyme de *gare* en navigation dans les canaux ou sur les rivières.

[Voir le mot *Gare*].

2 – [*Par extension*] *Garage* s'est substitué au mot *remise* pour désigner un lieu pratiqué dans une maison ou un immeuble où l'on met à couvert les carrosses et autres voitures hippomobiles, les bicyclettes ou motocyclettes et les voitures automobiles lorsqu'on ne les utilise pas.

[Voir le mot *Remise*].

Remarque : Sous l'influence de l'anglais, *garage* désigne aussi l'atelier de réparations des véhicules à moteur.

3 – On appelle *garages* à bord d'un navire roulier, les espaces délimités par les différents ponts, qui s'étendent de l'avant à l'arrière du navire et dans lesquels on charge par roulage les marchandises à transporter.

Garance : Plante dont la racine est d'un rouge tirant sur le jaune et dont les teinturiers se servent pour teindre en rouge.

Remarque : Les fantassins de l'armée française, au début de la Première Guerre mondiale, portaient des pantalons *rouge garance*.

Garant (en anglais « *running* ») : **1** – On appelle *garant* le cordage qui est employé, ou qui est destiné à être employé pour agir au moyen d'un *palan* et qui, par conséquent, passe ou doit passer sur les réas des poulies de ce palan, en allant de l'un à l'autre.

Remarques : **a)** – Un palan est constitué d'une ou de plusieurs poulies et d'un cordage passant par ces poulies.

b) – Le bout du garant fixé à une poulie ou à un point fixe est le *dormant* ; le bout sur lequel s'effectue la traction est le *courant*.

c) – Un cordage passant sur le réa d'une poulie simple et qui est utilisé pour hisser des mâts, des vergues ou des tangons, ou pour soulever des charges, est appelé un *cartuhu*.

d) – D'une manière générale, on dit *garant* si le mouvement est horizontal ou oblique, et *cartahu* si le mouvement est vertical.

2 – On dit *tenir en garant* pour dire agir sur l'extrémité d'un palan avec une force démultipliée.

3 – On dit *filer une manœuvre en garant* lorsqu'elle force et qu'on la largue doucement, peu à peu, avec précaution et sans secousses.

- Garant : 1** – Pleige, caution, celui qui répond du fait d'autrui ou de son propre fait.
Exemples : Avoir un bon garant, un mauvais garant ; s rendre garant ; prendre pour garant ; on n'est point garant du fait du Prince ; je ne suis point garant de l'événement ; tout homme est garant de ses faits et promesses.
[Voir le mot *Pleige*].
2 – [Au figuré] Auteur dont on a tiré un fait, une doctrine qu'on avance, un passage que l'on cite ; celui de qui on tient une nouvelle.
- Garantie : 1** – Engagement par lequel on garantit.
Exemple : Il m'a vendu cet héritage sans garantie.
2 – Dédommagement auquel on s'oblige.
Exemple : Être tenu à la garantie.
- Garantir : 1** – Se rendre garant, répondre d'une chose, même en s'obligeant à dédommager.
Exemples : Garantir un contrat, une vente, l'achat d'une maison.
Remarque : On dit « *garantir une marchandise* » pour dire *en assurer la bonté, la qualité* pour un certain temps, sous peine de dédommagement ou de nullité de la vente.
Exemple : Je vous *garantis* cette montre pour six mois.
2 – Assurer, affirmer.
Exemple : Je vous *garantis* que ce passage est d'un tel auteur.
- Garbin** : Vent du Sud-Ouest.
Remarque : On dit *garbin* en Méditerranée.
- Garbure** : Espèce de soupe faite de pain de seigle, de choux, de lard et quelques autres ingrédients.
- Garce** : [Populaire] On appelle ainsi par injure une fille ou femme débauchée et publique.
Exemple : Une vraie garce.
Remarque : Garce est le féminin de *garçon*.
[Voir le mot *Garcette*].
- Garcette** (en anglais « *nipper* », « *nip rope* », « *reef line* », « *gasket* ») : **1** – Petite tresse souple aplatie, employée à différents usages à bord.
Remarques : **a)** – La garcette était autrefois tressée à la main, à bord, pendant les périodes de faible activité, avec du bitord ou avec des fils de caret provenant de cordages de rebut.
b) – La *garcette véritable* reste aplatie .
c) – Le nom de la *garcette* provient de sa ressemblance avec les cheveux tressés sur le front ou autour de la tête de certaines jeunes femmes.
d) – *Garce* avait jadis le sens de *jeune fille* ou *jeune femme* ; c'était le féminin de *garçon*.
e) – Les tresses blondes de la femme politique ukrainienne *Ioulia Tymochenko* (née en 1960) sont représentatives des garcettes.
2 – [Par extension] On appelle aussi *garcettes* des menus cordages arrondis, dépourvus d'âme mais confectionnés plus ou moins industriellement avec un nombre impair de fils ou avec un nombre impair de paires de *files joints*, par exemple cinq torons en sisal, ou cinq paires de fils joints en *movline*, ou sept paires de torons joints en *polypropylène*.
Remarque : On choisit un nombre de composants impair si l'on veut que la garcette ne soit point plate mais qu'elle ait une section arrondie malgré que l'on n'y place pas d'âme.
3 – Dans l'ancienne marine, avant que l'on n'utilise des câbles-chaînes pour les lignes de mouillage, c'est avec des bouts de garcettes que l'on souquait la tourneviere sur le câble en chanvre de l'ancre des gros navires, lorsqu'on virait le

câble au cabestan.

[Voir le mot *Tournevire*].

Remarques : a) – Une garcette de tournevire avait une longueur de 8 à 10 pieds (une petite trentaine de mètres).

b) – L'ordre « *serre la garcette* » ou « *bonne garcette* » est un commandement que l'on faisait pour faire bien joindre la tournevire au câble lorsqu'on levait l'ancre et éviter que la tournevire ne glisse sur le câble sans l'entraîner.

4 – Des garcettes servent à fourrer les câbles.

Remarque : On utilise encore des garcettes pour effectuer des saisissages à bord ou pour divers autres usages.

5 – Sur les grands voiliers, des bouts de garcettes de faible longueur servent pour prendre les ris à l'ancienne, quand il y a trop de vent pour garder toute la toile.

Remarques : a) – La prise des ris permet de réduire la surface exposée au vent d'une voile.

b) – Les garcettes de ris sont tenues dans les *œils de pie* de la voile par un nœud de chaque côté de la toile.

c) – Les garcettes de ris aux extrémités de la vergue sont moins grosses que celle du milieu.

d) – Les garcettes du quatrième ris sont les plus longues.

6 – En France, le ris Belleguic a remplacé les garcettes par un système de filières et autres accessoires dont le poids n'est guère que le tiers de celui des anciennes garcettes et qui est plus facile à manipuler.

[Voir le mot *Belleguic* et l'expression *Ris Belleguic*].

Remarques : a) – Les Anglais ont longtemps continué à utiliser des garcettes pour prendre les ris.

7 – Les garcettes de voiles sont celles qui servent à plier les voiles.

Remarques : a) – Elles ont une boucle à un bout et vont en amenuisant à l'autre.

b) – La maîtresse garcette est celle qui est au milieu de la vergue ; elle sert à ferler le fond de la voile ; les autres garcettes ont des longueurs de plus en plus faibles au fur et à mesure que l'on s'éloigne du milieu de la vergue et que la circonférence de la vergue diminue.

8 – Sur les grands voiliers, les *garcettes de bonnettes* sont de petites cordes qui amarrent les bonnettes à la voile.

Garcettes d'envergure : Tresses souples que l'on passe autour de la ralingue de tête pour l'amarrer sur la filière d'envergure qui se trouve sur la vergue.

Garçon : 1 – [*Vieilli*] Appellation d'un jeune marin qui est plus âgé qu'un mousse mais qui a moins de 18 ans.

Remarques : a) – On l'appelle aujourd'hui *novice*.

b) – Il était autrefois attaché au service du patron sur les navires armés au cabotage.

c) – Les garçons travaillaient à la manœuvre comme les matelots, mais ils ne gagnaient que peu au-dessus des mousses.

d) – Depuis l'ordonnance du 15 avril 1689 sur la marine royale, on appelait mousses les jeunes garçons âgés de 12 à 16 ans.

e) – À l'âge de 18 ans, les garçons qui naviguaient au commerce ou à la pêche passaient matelots.

2 – On appelle aujourd'hui *garçon* un membre du service hôtel-restaurant d'un navire (on dit aussi agent du service général – ADSG) qui est chargé du service à la table du carré des officiers et de la propreté des cabines des officiers ; à bord des navires à passagers, il est aussi chargé du service à la salle à manger des passagers et de l'entretien de leurs cabines.

Remarques : a) – Les garçons sont des marins.

b) – Jusqu'à la loi du 9 juillet 1965 relative au recrutement en vue de l'accomplissement du service national, qui abrogea la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer, les garçons étaient inscrits maritimes et ils étaient tenus d'effectuer leur service militaire dans la Marine nationale.

c) – Les membres du personnel ADSG de sexe féminin qui remplissent les mêmes fonctions que les garçons sont appelés des *caméristes*.

Garde : Service de surveillance de vingt-quatre heures au port ou au mouillage, après lesquelles le marin de garde est relevé par un autre marin.

Remarques : a) – La *garde* au mouillage, ou à quai dans un port, se distingue du *service* qui se fait à la mer lorsque le navire fait route et qui est de quatre en quatre heures, ou de six en six heures, et que l'on nomme *le quart*.

b) – Dans certaines compagnies de navigation comme les Messageries Maritimes, le service des officiers au port consistait à assurer 24 heures consécutives de garde à bord du navire, puis à bénéficier de 48 heures de repos ; pendant ses deux jours de repos, l'officier pouvait rester à bord s'il le souhaitait, ou aller à terre et ne revenir à bord qu'après deux jours d'excursion si le navire était à l'étranger, ou après deux jours dans sa famille si le navire était au port d'armement, avant d'assurer à nouveau ses 24 heures de garde ; ce système était connu comme le « *vingt-quatre – quarante-huit* ».

Garde : 1 – Mot utilisé dans plusieurs circonstances avec le sens de *sécurité*.

Remarques : a) – Après avoir accosté à un quai ou à un appontement à la position exacte indiquée par l'officier de placement du port, on disposera des amarres qui empêcheront absolument le navire d'avancer ou de reculer ; ces *amarres de sécurité* sont des *amarres de garde*, selon l'expression consacrée.

b) – Une amarre de garde destinée à résister à la vague qui accompagne le premier flot en période de syzygie dans certaines rivières, est une amarre de garde pour la marée montante, ou en abrégé une *garde-montante*.

[Voir le mot *Mascaret* et l'expression *Garde montante*].

2 – Après avoir pris un mouillage en rade, on cherchera à terre des alignements *sensibles* pour chaque cap que prend le navire en fonction des vents ou des courants de marée ; ces alignements ne seront pas dépassés si l'ancre ne chasse pas ; ces *alignements de sécurité* sont des « *alignements de garde* » : c'est l'expression consacrée.

Remarque : L'alignement de deux amers est d'autant plus *sensible* que l'amer antérieur est plus proche de l'observateur et que la distance entre les deux amers est plus grande.

Garde-corps : [*Vieilli*] Nattes ou tissus faits avec des cordages tressés et qu'on mettait sur les hauts des côtés des vaisseaux de guerre pour garantir l'Équipage présents sur le pont des coups de mousquet de l'ennemi.

Remarques : a) – Ces garde-corps étaient hauts de deux pieds ou deux pieds et demi et cinq à six doigts d'épaisseur.

b) – Les garde-corps étaient soutenus par des épontilles avec des pavois par dessus.

c) – Les garde-corps ne descendaient pas jusque sur le pont afin de laisser un intervalle pour faire tirer le mousquet.

Garde-fou : On appelle garde-fous les balustres ou les barrières que l'on met au bord des ponts sur les navires, ou au bord des quais à terre, pour empêcher qu'on ne tombe en bas.

Exemples : Il faudrait là un garde-fou ; mettre des garde-fous.

Garde-manger : Lieu pour garder ou serrer tout ce qui peut servir à la nourriture.

Garde montante (en anglais « *spring line* ») : **1** – À l'origine, au temps de la marine à voiles, on appelait « *garde montante* » une amarre de poste capelée à terre et tournée sur une allonge à bord des navires mouillés dans une rivière soumise aux courants de marée, afin de prévenir les dommages que peut provoquer le mascaret en période de vives eaux (autour des *syzygies*) notamment dans la rivière de Rouen (la Seine) et dans la rivière de Bordeaux (la Garonne).

[Voir les mots *Allonge*, *Mascaret*, *Rivière*, *Garde*].

Remarques : a) – On dit habituellement « *garde montante* » ; on dit « *garde* » seulement quand il n'y a pas de possibilité de se tromper.

b) – Les 2 *gardes montantes*, capelées sur des points fixe à terre et tournées raides sur des points fixes à bord ; elles sont dirigées l'une vers l'avant et l'autre vers l'arrière du navire, aussi parallèles que possible au plan de symétrie longitudinal du navire ; elles immobilisent le navire dans le sens longitudinal vers l'avant ou vers l'arrière et lui permettent de résister à la vague puissante et redoutable qui arrive *de l'aval* au début de la marée montante et qui constitue la manifestation la plus spectaculaire du mascaret.

c) – Au passage du mascaret, les navires amarrés en rivière sont soumis à des mouvements de va-et-vient le long de la rive ; les gardes et les amarres en pointe de la poupe et de la proue du navire subissent alternativement des tensions très fortes qu'elles absorbent si leur limite d'élasticité n'est pas dépassée avant que le navire soit complètement stoppé ; si le navire ne s'arrête pas avant que la limite d'élasticité totale des amarres sollicitées ne soit atteinte, ces amarres cassent.

d) – Si, à un moment donné, une amarre plus raide que les autres se rompt brutalement et si, après la rupture de la première amarre, une autre amarre qui rappelle du même sens se tend seule, cette deuxième amarre rompt également et ainsi de suite tant que le navire n'est pas stoppé ; c'est pour cette raison que les amarres rappelant du même sens doivent être réglées avec la même tension.

e) – Le passage du mascaret tend, encore aujourd'hui, à donner aux navires mouillés en Seine près des rives ou amarrés aux ouvrages, des mouvements alternatifs vers l'amont et vers l'aval ; les gardes montantes qui sont exactement dans la direction de propagation du mascaret s'opposent à ces mouvements pour éviter qu'ils ne prennent des amplitudes dangereuses.

f) – Les capitaines qui n'ont jamais expérimenté, ou qui n'ont pas suffisamment observé l'arrivée du mascaret en Seine, demandent l'assistance d'un « *pilote de flot* », c'est-à-dire de marée *montante*.

2 – Actuellement, on appelle *gardes montantes* des amarres tournées du coin du gaillard d'avant du navire vers l'arrière, ou du coin de la dunette du navire vers l'avant ; elles sont, dans tous les cas, parallèles ou presque parallèle à la muraille du navire.

Remarques : a) – On emploie des gardes montantes dans tous les ports.

b) – La garde montante de l'avant (celle la proue) qui rappelle de l'arrière et celle de l'arrière (de la poupe) qui rappelle de l'avant, doivent être de même longueur et de même élasticité et avoir la même tension au repos, de telle sorte que lorsque l'une est raidie à son maximum et qu'elle va se détendre, l'autre n'ait pas pris de mou et qu'elle soit immédiatement prête à présenter une résistance à la traction.

c) – Les gardes-montantes ne sont efficaces pour empêcher les mouvements longitudinaux du navire, soit vers l'avant, soit vers l'arrière, que si elles sont raides toutes les deux à tout moment, quoique avec des degrés de raideurs différents et variables alternativement.

d) – Une amarre en nylon est habituellement trop élastique pour servir de garde.

e) – Une garde montante qui n'a pas été tournée raide laissera au bout de peu de temps le navire faire des va-et-vient le long du quai, même si les amarres de

pointe sont tournées raides.

f) – On double fréquemment les gardes montantes, c'est-à-dire qu'on en envoie deux identiques de la proue, et deux identiques de la poupe.

g) – Les gardes montantes que l'on envoie à terre du milieu de certains gros navires sont souvent appelées *croisillons*.

[Voir le mot *Croisillon*].

3 – Les *gardes montantes* qui appellent de l'avant (envoyées de la dunette) et celles qui appellent de l'arrière (envoyées du gaillard d'avant) empêchent les déplacements du navire, respectivement vers l'arrière ou vers l'avant lorsqu'elles sont toutes les deux tournées raides et que la fibre dont elles sont constituées n'a pas une élasticité trop importante.

Remarques : a) – Les *gardes montantes* avant et arrière doivent avoir à peu près la même longueur, la même élasticité et les treuils doivent être réglées à la même tension (dans le cas de treuils d'amarrage à tension constante) pour remplir parfaitement leur rôle et pour garder le navire exactement en face du poste qui lui a été assigné.

b) – Il est très important qu'un navire-citerne qui charge ou qui décharge sa cargaison liquide en utilisant un bras du quai, reste exactement en face de son poste, afin d'éviter la rupture de la connexion puis un déversement d'une partie de la cargaison à la mer ; les gardes montantes des navires-citernes doivent être dépourvue d'élasticité et l'on utilise des fils d'acier de préférence à des textiles naturels (chanvre ou manille) ou à des polypropylènes (tergal).

c) – Si, au cours d'une manœuvre d'accostage, on voit l'avant ou l'arrière d'un navire heurter violemment le quai plusieurs minutes après que ce navire a accosté une première fois, on est certain que les premières amarres qui ont été envoyées à terre et qui ont été tournées en premier à l'avant et à l'arrière ne sont pas les gardes montantes.

d) – En d'autres termes : les premières amarres à envoyer sur la quai à l'accostage et que l'on tourne en premier sont pratiquement toujours les gardes de l'avant et de l'arrière, sauf s'il existe une très bonne raison de ne pas procéder ainsi ; faire forcer une amarre de pointe dans le but d'accoster l'avant ou l'arrière ne permet pas d'obtenir l'effet escompté s'il n'y a pas une garde tournée raide qui empêche le navire de se déplacer longitudinalement sous l'effet de la tension de cette amarre de pointe.

e) – Contrairement au but recherché, faire forcer une amarre de pointe en vue d'accoster l'extrémité d'un navire qui s'écarte, sans que la garde montante de la même extrémité soit tournée raide et puisse empêcher le navire d'avancer (ou de culer) le long du front d'accostage, peut conduire à faire avancer le navire et à écarter cette extrémité du quai ; on l'observe sur certains navires mal commandés.

f) – Étymologiquement, dans l'expression *garde montante*, le mot *garde* a le sens de *sûreté* pour empêcher les mouvements violents, alternativement vers l'avant et vers l'arrière en rivière, lorsque le navire est amarré à la rive et que le mascaret se fait sentir les jours voisins d'une syzygie ; le mot *montante* est l'abréviation de l'expression *onde montante*.

g) – Il est inutile d'inventer une expression *poétique* telle que *garde descendante* ou *garde baissante* car il n'y a pas de mascaret en marée descendante.

h) – L'expression anglaise « *spring line* » qui correspond à « *garde montante* » vient de « *spring tide* » qui signifie « *marée d'équinoxe* ».

i) – Il ne faut pas confondre le mot « *spring* » qui signifie « *équinoxe de printemps* » et que les Anglais utilisent dans l'expression *spring line* pour traduire l'expression française « *garde montante* », avec l'homonyme « *spring* » qui signifie *ressort* et qui est utilisé, par exemple, pour désigner l'amortisseur en

nylon que l'on place entre la pantoire et le fil d'acier d'une remorque afin d'absorber les à-coups et pour prévenir la rupture de la remorque.

Garder : 1 – Conserver, tenir une chose en lieu propre et commode, pour empêcher qu'elle ne se perde ou qu'elle ne se gâte, etc.

Exemple : Ce vin-là est si délicat qu'on ne pourra le garder.

2 – Ne point se dessaisir de quelque chose.

Exemple : Je veux garder cela à cause de la personne qui me l'a donné ; c'est un homme qui ne peut rien garder, il donne tout.

3 – Réserver pour un autre temps.

Exemple : Il faut garder cela pour demain.

4 – *Garder*, en parlant d'un malade, signifie se tenir assidûment auprès de lui pour l'assister dans ses besoins.

5 – *Garder*, en parlant de prisonniers, signifie surveiller qu'ils ne s'évadent pas, les empêcher de s'évader.

6 – *Garder* se dit du soin qu'on prend des troupeaux lorsqu'on les mène paître.

Exemples : Garder les moutons ; garder les brebis ; garder les cochons ; garder les vaches.

7 – *Garder* se dit de la surveillance que l'on exerce sur un navire au mouillage sur rade ou qui est amarré à quai, lorsqu'il n'y a pas de personnel de quart à la passerelle ou à la machine pour exercer cette surveillance.

Remarque : L'action de garder le navire se dit « *garde* » si c'est le personnel navigant qui exerce la surveillance, ou « *gardiennage* » si c'est du personnel de terre qui n'appartient pas à l'Équipage du navire.

Garde-rats : Disques en tôle qu'on enfile perpendiculairement sur les amarres d'un navire amarré à terre pour empêcher que les rats, qui ont pu monter à bord dans un port précédent suspect, ne descendent sur le quai en courant sur les amarres et introduisent dans le pays des pathologies contagieuses.

Remarque : Les fonctionnaires de certains ports sont extrêmement attentifs à la bonne disposition d'un garde-rats sur chaque amarre.

Garde-temps : 1 – Instrument de très haute précision, étalonné régulièrement et servant à fournir des repères de datation.

Remarque : Les horloges à quartz ou les horloges atomiques sont des garde-temps utilisés en astronomie.

2 – Ancien nom des chronomètres de marine.

Remarques : a) – On appelait *garde-temps* une montre marine permettant de calculer la longitude du navire à la mer.

b) – Le garde-temps est un instrument qui, ayant été réglé sur l'heure d'un lieu donné, conserve l'heure de ce lieu où qu'on le transporte.

c) – Sa principale qualité serait que les déplacements du navire ou les changements de température auxquels il est soumis n'affectent pas la *régularité* de sa marche.

[Voir les mots *Longitude*, *Marche diurne*, *État absolu*, *Chronomètre*, *Horloge*].

3 – Les garde-temps en usage dans la marine sont le plus généralement des chronomètres de temps moyen.

Remarques : a) – À la mer, les observations du Soleil sont plus fréquentes que les observations des étoiles ; un chronomètre calé sur le temps moyen du méridien origine (voisin du méridien de Greenwich) permet de déterminer très simplement la longitude terrestre du Soleil par la simple addition de l'*équation du temps*.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

b) – La variation instantanée de l'*équation du temps* est toujours faible (moins de 2 secondes par heure).

c) – L'angle horaire d'un astre fixe (étoile) est la somme du temps sidéral et de l'ascension droite de cet astre ; il est intéressant de disposer d'un chronomètre calé sur le temps sidéral lorsqu'on entreprend un point d'étoiles.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

d) – Le cadran du chronomètre calé sur le temps sidéral aurait avantage à être gradué en degrés au lieu des heures des montres consacrées à la vie courante à bord.

e) – Le degré, comme unité de la mesure du temps, évite l'inconvénient d'avoir à effectuer des changements d'unités (heures en degrés) pour obtenir l'angle horaire d'un astre fixe.

Gardian : En Camargue, cavalier chargé de la surveillance des manades.

[Voir le mot *Manade*].

Gardiennage : Voir le mot *garder*.

Gardon : Petit poisson blanc d'eau douce.

Gare (en anglais « *shelter* ») : **1** – Lieu destiné sur les rivières pour y retirer les bateaux, de manière qu'ils soient en sûreté, qu'ils soient à l'abri des glaces et des inondations et qu'ils n'embarrassent point la navigation.

2 – Sorte d'enfoncement ou de petit port que l'on voit sur quelques points des rives des canaux ou des rivières pour servir d'abri aux bateaux qui s'y amarrent, afin de permettre aux autres bateaux qui naviguent en sens opposé dans ce canal ou dans cette rivière de les croiser, ou à ceux qui vont dans le même sens mais à une vitesse supérieure de les dépasser lorsque la largeur du canal ou de la rivière ne le permettrait pas.

Remarques : **a)** – On peut encore voir deux gares, ou garages, dans le canal maritime qui va des écluses du Brault à Marans, l'une au Nord, l'autre au Sud. Ces gares permettaient les croisements des navires de commerce dans le canal ; elles sont maintenant envasées et inutilisables.

b) – Aux débuts des *chemins de fer*, au XIX^{ème} siècle, on s'est inspiré du vocabulaire utilisé pour les *chemins d'eau* en l'adaptant au besoin (quai, tender, rame, voie ferrée, etc.) ; c'est ainsi que les portions de voies ferrées qui doublent une voie unique, afin de permettre à un train de s'arrêter pour laisser passer un autre train circulant sur la même voie mais en sens opposé, ou à un train circulant dans le même sens mais à une vitesse supérieure, ont été appelées gares ou voies de garage.

c) – Le mot gare a été étendu aux faisceaux de voies sur lesquels les rames vides de voitures de voyageurs ou les rames de wagons de marchandises en attente stationnent et aux tronçons de voie sur lesquels les trains de voyageurs s'arrêtent pour laisser les gens monter ou descendre des voitures sans gêner la circulation des autres trains sur la voie principale.

d) – Lorsque les trains s'arrêtent en pleine voie pour faire monter ou descendre les voyageurs et qu'il n'y a pas de voie de garage, on parle de *halte* ou de *station* mais pas de gare.

e) – Les bâtiments construits le long des voies de garages sont appelés bâtiments techniques, dépôts de matériel (locomotives, voitures, etc.), postes d'aiguillage ou bâtiments des voyageurs ; le bâtiment qui accueille les voyageurs près d'une gare n'est pas lui-même à proprement parler une gare, on l'appelle simplement « *bâtiment des voyageurs* ».

f) – Le *quai de la Gare* à Paris, rive gauche de la Seine, qui se trouve maintenant dans le XIII^{ème} arrondissement près de la gare d'Austerlitz, en face du port de la Rapée et devant la Grande Bibliothèque François Mitterrand, était déjà appelé

« *quai de la gare* » sur le plan de Paris de 1730 (connu sous l'appellation de *plan Roussel*) donc bien avant les réseaux de chemins de fer.

- Garenne : 1** – Lieu à la campagne où il y a des lapins et où l'on prend soin de les conserver.
Exemples : Lapin de garenne ; faire une garenne.
Remarque : On appelle *garenne forcée* ou *garenne privée* un petit lieu clos de murailles ou de fossés pleins d'eau, où l'on met et où l'on élève des lapins.
2 – Lieu particulier près du château, que le châtelain faisait garder avec plus de soin.
- Garer (Se –)** : **1** – [*Familier*] Se préserver, se défendre de quelqu'un, de quelque chose.
Exemples : Il faut se garer d'un fou ; garez-vous de cette voiture.
2 – [*Terme de rivière*] Garer un bateau, c'est l'amarrer dans une gare.
[Voir le mot *Gare*].
- Gargot : 1** – Nicolas Gargot de la Rochette (1619-1664) fut un marin rochelais intrépide.
Remarque : Nicolas Gargot a été fait chevalier dans l'ordre royal de Saint-Michel en 1658.
2 – Nicolas Gargot pratiqua la guerre de course sur mer.
Remarque : Nicolas Gargot prit part à un combat contre les Espagnols en Méditerranée en 1636 et à l'attaque des îles Sainte-Marguerite en 1637.
3 – Il fut surnommé « *jambe de bois* » à la suite de l'amputation d'une jambe en 1645, pendant la guerre de Trente Ans (1618-1648), alors qu'il assistait, en tant que commissaire à l'artillerie, au troisième siège de La Mothe, en Lorraine (fin juin 1645).
Remarques : **a)** – L'armée du roi très chrétien Louis XIV (1638-1715) était commandée par Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy (1598-1685).
b) – La place de La Mothe capitula le 1er juillet 1645 et fut complètement rasée sur l'ordre du cardinal Jules Mazarin (1602-1661).
c) – La Mothe était située à proximité du village de Soulaucourt-sur-Mouzon dans l'actuel département de la Haute-Marne, au Sud de Neufchâteau (aujourd'hui sous-préfecture du département des Vosges).
4 – En 1664, Nicolas Gargot remplit une mission de confiance auprès du roi de Suède.
Remarque : Il est mort à son retour de cette mission.
- Gargote** : Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix.
Exemples : Tenir gargote ; ordinaire de gargote ; dîner à la gargote ; il ne prend ses repas que dans les gargotes.
Remarque : *Gargote* se dit par mépris de tous les méchants et petits cabarets, et de tous les lieux où l'on mange malproprement.
Exemple : On mange mal dans ce cabaret, dans cette maison, c'est une vraie gargote.
- Gargouille : 1** – Nom d'une créature légendaire, sorte de dragon, vaincue par l'évêque de Rouen Saint Romain, au VII^e siècle.
[Voir le mot *Tarasque*].
2 – Partie saillante d'une gouttière de toit destinée, à partir du XIII^e ème siècle, à faire écouler les eaux de pluie à une certaine distance des murs des grands édifices.
Remarques : **a)** – Ce type d'ouvrage sculpté, généralement en pierre, souvent orné d'une figure animale ou humaine, est typique de l'art grotesque roman, puis surtout gothique.
b) – Les gargouilles déchargent l'eau par la gueule.
c) – Les gargouilles ont une très grande diversité de formes.

d) – À la différence des gargouilles, les chimères qui ornent les pinacles ou les contreforts ne servent pas à l'écoulement des eaux.

3 – [*Par métonymie*] On appelle *gargouille* toute figure sculptée évacuant de l'eau et représentant le plus souvent un animal monstrueux.

Gargouilleau : Louis Gargouilleau (décédé en 1597) fut le maire de La Rochelle en 1588.

Gargousse (en anglais « *cartrige of a gun* ») : Charge de poudre à canon avec son enveloppe. La gargousse est un petit sac du calibre de la bouche à feu à laquelle il est destiné.

Remarques : **a)** – Pendant un combat, les gargousses sont transportées des soutes aux pièces dans des boîtes appelées gargoussiers.

b) – La partie inférieure d'une gargousse, qui s'introduit en premier dans une pièce que l'on charge par la gueule, s'appelle le culot ; l'extrémité opposée s'appelle le collet.

c) – Le mot « *gargousse* » est une corruption de *cartouche*.

Gargoussier (en anglais « *match tub* ») : Boîte cylindrique en cuir fort munie d'un couvercle, dans laquelle on renferme les gargousses pour les transporter.

Remarques : **a)** – Le gargoussier sert à mettre à l'abri du feu les gargousses lorsqu'on les porte dans les batteries pour l'approvisionnement des pièces.

b) – On dit aussi *garde-feu* ou *lanterne* mais *gargoussier* est préférable.

Garigue : Nom qui se donne dans quelques provinces du midi aux landes ou terres incultes.

Remarques : **a)** – *Garigue* est tiré du provençal *gariga* qui signifie chânaie, lieu planté de chênes.

b) – La 9^{ème} édition du Dictionnaire de l'Académie française écrit *garrigue* avec le redoublement de la lettre « *r* ».

[Voir le mot *Garrigue*].

Garnault : **1** – L'amiral rochelais Henri Garnault (1820-1906) fut Chef d'État-Major de la Marine du 1er octobre 1874 au 12 mars 1876, puis préfet du quatrième arrondissement maritime à Rochefort de mars 1877 au 19 octobre 1878.

2 – Commandant en chef de l'escadre d'évolutions du 12 novembre 1879 au 21 octobre 1881, il dirigea les opérations maritimes de la campagne française de conquête de la Tunisie en 1881.

Remarque : Il s'illustra notamment par la conquête de Bizerte (1er mai), de Sfax (16 juillet) et de Gabès (24 juillet) ainsi que le l'île de Djerba (fin juillet).

Garnement : [*Familier*] Libertin, vaurien.

Garnir : Pourvoir de ce qui est nécessaire pour la commodité, ou mettre ce qui sert à l'ornement.

Garnir (en anglais « *to shoe* ») : On garnit un cordage sur la poupée d'un treuil ou d'un cabestan lorsqu'on l'y enroule pour faire effort sur le cordage au moyen de cette machine.

Garnison : **1** – Nombre de soldats qu'on met dans une place de guerre pour la défendre contre les ennemis, ou dans une ville pour tenir les peuples dans le devoir.

2 – [*Vieilli*] Troupe de sergents ou d'archers qu'on établit en quelque maison pour contraindre un débiteur à payer, et pour y demeurer à ses frais jusqu'à ce qu'il ait payé, ou pour veiller à la conservation des meubles saisis sur lui.

Remarque : On se sert aussi du terme de *garnison*, quoiqu'il n'y ait qu'un soldat, qu'un archer.

Garniture : **1** – Ce qu'on ajoute à un objet pour le compléter, l'agrémenter ou le renforcer.

Exemples : Une garniture de frein ; la garniture d'un fauteuil ; la garniture d'un lit est composée d'un matelas, d'oreillers, de draps, etc.

2 – La *garniture d'une voile* se compose de tout ce qui est nécessaire à sa mise en vergue et à son établissement ; le pouliage, les rabans d'envergure, de ris, les branches de bouline, etc. ; la garniture d'une poterie est l'ensemble des parties

accessoires telles que le bec, l'anse, le pied, que le potier a adapté au corps de la poterie.

3 – La garniture d'un mât est tout son gréement.

4 – Ce que l'on sert avec un mets, ce qui accompagne la pièce principale d'un plat.

Exemple : Une garniture de légumes.

Garniture de vergue : 1 – On appelle *garniture d'une vergue* l'ensemble des accessoires de cette vergue qui permettent son utilisation.

2 – Au milieu de la vergue se trouve un cercle de suspente, sur lequel vient se fixer une chaîne de suspente dans le cas d'une vergue fixe, ou l'itague de la drisse dans le cas d'un volant.

Remarque : L'itague passe par un clan en haut du mât ; son autre extrémité est maillée à la poulie supérieure de la caliorne de la drisse.

3 – De chaque côté du cercle de suspente, on trouve :

i) Un cercle de drosse ;

ii) Deux ou trois cercles de conduit d'écoute pour guider l'écoute de la voile supérieure ;

iii) Deux cercles d'extrémité portant les points d'attache de la poulie de retour de la voile supérieure.

4 – La partie supérieure de la vergue porte une filière d'envergure de la voile et une filière d'empointure avec croc.

5 – Pour permettre aux gabiers de circuler d'une extrémité à l'autre de la vergue, on installe un marchepied qui passe dans les œils des étriers de soutien de ce marchepied.

6 – Les poulies servant au passage des cargues sont maillées sur de pitons portés par des cercles entourant la vergue ou par la filière d'envergure.

Garniture de la vergue barrée : 1 – Au centre : suspente, estropes de drosses, poulies de sous-vergue.

2 – Au bout de la vergue : filière, poulie de bras, balancine, marchepied.

Garniture du centre d'une basse vergue : Chaînes de suspente, estropes de poulies de drisses, de poulies de sous-vergue, de poulies de cargue-points, deux estropes de drosses.

Garniture du centre d'une vergue de cacatois ou de perroquet : Une estrope à cosse pour drisse, un racage, des estropes pour poulies de sous-vergue.

Garniture du centre d'une vergue de hune : Estropes de poulies d'itague, racage, estropes de poulies de sous-vergue, une estrope servant à gréer ou dégréer la vergue.

Garochoir : [*Vieilli*] Cordage constitué de trois torons tortillés dans le même sens (de gauche à droite) que les fils de caret qui les composent, afin de moins diminuer la force et l'élasticité du cordage fini que dans une aussière de même grosseur ; le cordage fini (*garochoir*) est commis de droite à gauche par réaction au tortillement des torons.

Remarques : a) – Le *garochoir* est peu commis.

b) – On l'appelle aussi *cordage en garochoir*, ou *cordage de main-torse*, ou *main torse*.

c) – Lorsque les cordiers ont tordu les torons de droite à gauche, c'est-à-dire dans le **sens opposé** au sens de tortillement des fils de caret qui les composent, le cordage qu'ils ont ainsi fabriqué est appelé « *aussière* » ; lorsqu'ils ont tordu les torons dans le **même sens** que les fils de caret (de gauche à droite), le cordage qu'ils ont fabriqué est appelé « *cordage de main torse* » ou « *garochoir* ».

d) – Le *garochoir* étant commis de droite à gauche, on le tourne sur les bittes d'amarrage de droite à gauche comme un câblot ou un grelin, contrairement à une aussière qui est commise de gauche à droite et que l'on tourne de gauche à droite.

e) – On ne trouve plus guère de *garochoirs* depuis longtemps dans les catalogues des cordiers en France.

f) – Les avantages des *garochoirs* en chanvre en ce qui concerne la solidité et l'élasticité se retrouvent dans certains cordages en fibres synthétiques.

[Voir les mots *Aussière*, *Commettage*].

Garot (Tour du –) : Voir l'expression *Tour de la Lanterne*.

Garrigue : 1 – Formation végétale caractéristique des régions méditerranéennes, ressemblant au maquis, composée de taillis, d'arbustes épineux et de chênes verts, qui s'établit sur les plateaux calcaires.

Remarque : La *garrigue* est aux sols calcaires ce que le maquis est aux terrains siliceux.

2 – [Par métonymie] Terrain calcaire couvert par cette végétation.

Exemple : Les garrigues de Provence.

[Voir le mot *Garigue*].

Garrot : Partie du corps du cheval, supérieure aux épaules, et qui termine l'encolure.

Remarque : Le garrot doit être haut et tranchant pour être parfaitement bien conformé.

Garrot : Bâton court dont on se sert pour serrer des nœuds de corde.

Garrotter : Lier, attacher de façon très serrée avec de forts liens.

Exemple : Il faut lier et garrotter ce prisonnier.

Gars : [Familier] Garçon.

Remarque : [Vieilli] Le féminin de gars est *garce*.

[Voir le mot *Garcette*].

Gasconisme : Construction dans la langue qui est vicieuse et qui est tirée de la manière de parler des Gascons.

Exemple : Cela n'est pas français, c'est un *gasconisme*.

Gasconnade : Fanfaronnade, vanterie outrée.

Gaspard : Surnom donné par les forgerons au feu de la forge.

Remarque : Il faut se méfier de Gaspard, car si l'on attend trop avant de la sortir, il mange votre barre de fer.

Gaspiller : Dissiper par toutes sortes de dépenses inutiles le bien dont on a la disposition.

Gassendi : Pierre Gassendi (1592-1655) était un mathématicien, philosophe, théologien et astronome provençal.

Gastrique : Qui a rapport à l'estomac.

Exemple : On appelle *artères gastriques* les artères de l'estomac.

Remarque : Synonyme de *stomacal* ou de *stomachique*.

Gâteau : Espèce de pâtisserie faite ordinairement avec de la farine, du beurre et des œufs.

Gâter : 1 – Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme, etc.

Exemple : La nielle a gâté le blé de la cargaison.

Remarque : On dit qu'un homme gâte bien du papier pour dire qu'il écrit beaucoup et qu'il écrit mal, ou qu'il écrit des choses inutiles.

2 – Salir, tacher.

Exemple : Un cheval m'a éclaboussé, et a gâté mon habit.

Remarque : On dit qu'une femme, qu'une fille est gâtée pour dire qu'elle a quelque mal vénérien.

3 – [Au figuré] Être trop indulgent envers quelqu'un, entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, trop de douceur.

Exemple : Il ne faut point laisser cet enfant entre les mains de sa grand-mère, elle le gâte ; vous êtes trop bon à vos employés, vous les gâtez.

- Gatte** (en anglais « *manger* ») : **1** – Partie de l'avant du pont, isolée par une petite cloison verticale peu élevée afin d'empêcher l'eau qui embarque par les écubiers de courir sur l'arrière du pont.
2 – Emplacement réservé pour la récupération des liquides.
Remarques : **a)** – La gatte est formée par des cloisons verticales fixées sur le pont.
b) – Elle est quelquefois couverte par un caillebotis.
c) – La gatte communique directement avec la mer par un dalot si elle est destinée à récupérer de l'eau de mer propre qui a embarqué sur le pont du navire ; elle est en communication avec une caisse à égouttures si elle récupère des effluents pollués.
3 – [*Par extension*] On appelle gatte une sorte de bac de rétention placé sous une machine ou sous une caisse à huile, à combustible ou à tout autre liquide, qui est destinée à recueillir des effluents polluants qui se déverseraient accidentellement et qui ne peuvent pas être rejetés tels quels à la mer.
- Gauche** : Dans une hypothèse d'organisations politiques bipartites, on qualifie traditionnellement « *de gauche* » les mouvements progressistes.
Remarque : L'une des principales différences entre la droite et la gauche est le renouvellement des générations :
i) La gauche favorise l'immigration de populations étrangères ;
ii) La droite se caractérise par une politique familiale volontariste.
- Gauche** (en anglais « *warped* ») : Une pièce de construction est *gauche*, a pris du gauche, quand ses faces et ses arêtes dévient de leur *plan primitif* ou de la ligne droite.
Remarque : Quand une pièce de construction a deux déviations par construction, on ne dit pas qu'elle est gauche, mais on dit qu'elle est à *double courbure* : tels sont par exemple, beaucoup des bordages de la coque.
- Gaudre** : Nom donné en Provence à certains petits ruisseaux à faible débit, souvent à sec en été.
- Gaule** : Grande perche.
- Gauler** : **1** – Battre un arbre avec une gaule pour en faire tomber le fruit.
Exemples : On dit *gauler des noix*, *gauler des châtaignes* pour dire abattre des noix, des châtaignes avec la gaule.
2 – [*Au figuré et familier*] On dit « *se faire gauler* » pour *se faire attraper*.
- Gaule** (**Charles De** –) : Voir l'expression *De Gaulle et la « France libre »*.
- Gaule** (**Général Charles De** –) : **1** – Militaire, écrivain et homme politique français issu de la bourgeoisie catholique du Nord, Charles De Gaulle est né le 22 novembre 1890 à Lille (Nord) ; il est décédé le 9 novembre 1970 à Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne).
Remarques : **a)** – Dans le nom « *De Gaulle* » d'origine flamande (*de walle*, le rempart) la particule « *De* » représente l'article défini « *le* » et s'écrit normalement avec un « *D* » majuscule.
b) – Les De Gaulle, comme les Giscard d'Estaing ou d'autres roturiers qui cherchèrent une reconnaissance facile, utilisèrent le subterfuge qui consiste à trouver des nobles du passé, célèbres ou non, ayant porté un « *patronyme à particule* » assez semblable au leur, pour se donner un semblant d'ascendance noble.
c) – Le Président Charles De Gaulle écrivait son nom avec un « *d* » minuscule à la particule « *De* ».
d) – Charles De Gaulle était remarquable par sa grande taille, 1,96 mètre, soit à un centimètre près par excès, une toise de l'Ancien Régime (1,949 m).

i) Charles De Gaulle fut le premier président de la v^{ème} République.

ii) Dès l'adolescence, il fut convaincu de sa qualité d'homme providentiel ; quelque chose dans son *for intérieur*, l'équivalent du *démon de Socrate*, ou encore des *voix de Jeanne d'Arc* (Sainte Catherine, Sainte Marguerite et l'Archange Saint Michel) lui annonça que l'entité « *la France* » allait avoir besoin de lui et qu'il serait son sauveur ; il mit par écrit cette conviction à plusieurs reprises dès son jeune âge.

Ses sentiments égocentriques, basés sur la certitude que son jugement était, en toute occurrence, le meilleur sinon le seul valable, furent confirmés par ses proches.

Ses jugements relevaient parfois davantage du fantasme que de la réflexion. [Voir les mots *Fantasme*, *Réflexion*].

Ceux qui l'on connu à l'Armée rapportèrent que, dans les dialogues très brefs qui interdisaient la réplique qu'il pouvait avoir avec ses subordonnés, il pratiquait l'intimidation, enflant brusquement sa voix lente qui devenait péremptoire, tandis que ses yeux sans flamme paraissaient regarder au-delà de son interlocuteur, à travers lui.

Et pourtant, nombre de ses subordonnés avaient eux-mêmes une haute conception du devoir en plus d'une expérience de la guerre que De Gaulle n'avait pas, puisque le capitaine Charles De Gaulle, à la tête de la 10^{ème} compagnie du 3^{ème} bataillon du 33^{ème} régiment d'infanterie, avait été capturé par l'ennemi dès le 2 mars 1916 à Douaumont et qu'il était resté prisonnier de guerre jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918.

Toute sa vie, De Gaulle a mélangé et mêlé à la réalité des faits, d'une part l'émotion et la réflexion, d'autre part les mythes ou les fantasmes... « *comme tout le monde* » mais lui, un peu plus que la moyenne !

Après la guerre, pendant que ses camarades de Saint-Cyr s'aguerrissaient et apprenaient leur métier de soldat dans les colonies, il fut affecté dans différents bureaux du Ministère de la Guerre à Paris.

De Gaulle considéra comme un lâchage de son *mentor* (le Maréchal Pétain) une affectation de deux ans au Liban en 1929-1931, à l'État-Major des troupes du Levant, loin de Paris et du pouvoir politique ; à l'occasion de cette affectation, il prononça des conférences au cercle des officiers de Beyrouth qui lui donnèrent l'occasion d'exposer les idées théoriques qu'il développera en 1932 dans « *Le fil de l'Épée* », notamment à propos de la personnalité du *Chef* (tel qu'il se voyait).

iii) Sa capture par les Allemands à Douaumont le 2 mars 1916, à l'âge de 25 ans au cours de la Première Guerre Mondiale, a été pour lui une grande déception et une immense frustration : il n'imaginait pas, en 1919, après qu'il fut libéré, que vingt ans plus tard (en juin 1940) il aurait une deuxième chance et qu'il deviendrait, pour beaucoup de Français, le mythe du recours ; et qu'après vingt autres années (en 1958) une troisième chance d'entrer dans l'Histoire se présenterait à lui et que celle-ci, il la saisirait en faisant écrire une constitution (celle de la v^{ème} République) conforme à ses ses désirs et en étant élu le premier président de cette nouvelle république le 8 janvier 1959.

iv) Créature et protégé du Maréchal Pétain entre les deux guerres mondiales, homme de paille de Churchill au début et à la fin de la seconde, il a été utilisé à partir de juin 1944 par les communistes du CNR (*Conseil National de la Résistance*) une organisation française créée pendant l'Occupation allemande sous la tutelle du Soviétique Joseph Staline (1878-1953) pour conserver une part d'autonomie à la France occupée par les Américains ; le Britannique

Churchill et le Soviétique Staline, pour des raisons différentes, refusèrent de laisser les États-Unis d'Amérique dominer politiquement et physiquement la France ; mais les États-Unis dominèrent la France militairement c'est évident, bien sûr économiquement et aussi sur le plan spirituel.

v) D'une ambition démesurée, Charles De Gaulle n'avait pas hésité, malgré son attachement au principe intangible de la souveraineté nationale, à trahir sa patrie et à se vendre à Churchill par dépit, lorsqu'il apprit, le 16 juin 1940, qu'il ne faisait pas partie du Gouvernement que formait le Maréchal Pétain. Le 3 juin 1944, toujours soutenu par le Premier ministre britannique Winston Churchill et malgré les réticences de l'Américain Franklin Delano Roosevelt, Charles De Gaulle s'autoproclama *chef* d'un « *gouvernement provisoire de la France* » à Alger, quelques jours avant le débarquement anglo-américain en Normandie ; dans la confusion, il l'appela « *Gouvernement provisoire de la République Française* » (GPRF) car il considérait que la III^{ème} République était encore en place en France en 1944 et que le régime appelé *État Français*, présidé par le Maréchal Pétain, était *illégal* et n'existait donc pas [*toujours la confusion entre les fantasmes et la réalité des faits*] ! Le *Gouvernement provisoire de la République Française* était reconnu comme tel le 23 octobre 1944 par le Royaume-Uni, par l'Union soviétique et même par les États-Unis d'Amérique.

vi) De Gaulle démissionna de ses fonctions de chef du gouvernement le 26 janvier 1946, en désaccord avec le projet de constitution de la nouvelle République que soutenaient les deux partis marxistes majoritaires dans l'Assemblée Constituante de 1945 : le *Parti Communiste* (PC) et la *Section française de l'Internationale Ouvrière* (SFIO) ; le projet de constitution prévoyait la possibilité pour le Parlement de renverser le Gouvernement, comme sous la III^{ème} République.

La constitution de la IV^{ème} République, adoptée par le référendum du 13 octobre 1946, est entrée en vigueur le 27 octobre 1946 ; Vincent Auriol (1884-1966), ancien ministre socialiste du Front Populaire, fut le premier Président de la IV^{ème} République ; Paul Ramadier, né à La Rochelle le 17 mars 1888 et mort à Rodez le 14 octobre 1961, socialiste, ancien résistant, fut le premier Président du Conseil des Ministres de la IV^{ème} République.

vii) C'est sur un malentendu que De Gaulle fut rappelé au pouvoir en 1958, par un coup d'État militaire parti d'Alger visant à conserver les départements d'Algérie dans la République française : le second Président de la IV^{ème} République, le Havrais René Coty (1882-1962) nomma Charles De Gaulle Président du Conseil des ministres le 1er juin 1958 ; De Gaulle a ainsi été le dernier Président du Conseil de la IV^{ème} République, comme Pétain le fut de la III^{ème} République, quoique dans des circonstances moins angoissantes. Charles De Gaulle fut le premier Président de la V^{ème} République, à compter du 8 janvier 1959.

Quatre ans plus tard (le 5 juillet 1962) l'Algérie obtenait son indépendance et cela, beaucoup ne le pardonnèrent pas à De Gaulle.

L'alternative politique qui se présentait en Algérie en 1958 était :

- i)** soit la suppression du *second collège* et le droit de vote de tous les Algériens à la Chambre des députés du Palais Bourbon à Paris, dans les mêmes conditions que tous les autres Français,
- ii)** soit l'indépendance.

De Gaulle considérait que la France n'était pas prête à accepter la fin de la ségrégation raciale ; les Français racistes n'auraient pas accepté l'arrivée à la Chambre des députés, à Paris, d'un si grand nombre d'élus issus des ethnies arabe ou kabyle.

De Gaulle choisit et sut imposer à la France (discours du 3 juillet 1962) la reconnaissance de l'*indépendance de l'Algérie* réclamée par la Résistance terroriste algérienne et préconisée (c'est-à-dire voulue et exigée) par les Américains.

La France, dans l'esprit de De Gaulle, ne pouvait pas se permettre une « *Guerre de Sécession* » entre partisans et opposants à l'assimilation des Algériens, comme celle des esclavagistes et anti-esclavagistes aux États-Unis d'Amérique (1861-1865) ; de plus il savait que la ségrégation raciale existait encore aux États-Unis, près de cent ans après la fin de leur guerre de sécession ; le pasteur baptiste noir afro-américain Martin Luther King (1929-1968) sera assassiné d'une balle dans la gorge le 4 avril 1968 à Memphis (Tennessee) ; il avait 39 ans ; il était venu soutenir pacifiquement les éboueurs noirs locaux qui étaient en grève depuis le 12 mars 1968 afin d'obtenir le même salaire et le même traitement que les blancs ; les Afro-Américains n'étaient pas payés quand ils ne travaillaient pas pour des raisons météorologiques, contrairement aux travailleurs blancs.

La ville de Memphis négocia la fin du conflit d'une manière favorable aux éboueurs noirs, après l'assassinat de Martin Luther King.

Martin Luther King devint le plus jeune lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1964 pour sa lutte non violente contre la ségrégation raciale aux USA.

Le mouvement soutenu par Martin Luther King aux États-Unis a obtenu l'adoption du ***Voting Rights Act*** (6 août 1965) sous la présidence de Lyndon Baines Johnson (1908-1973) qui interdit les discriminations raciales pour l'exercice du droit de vote dans tous les États de l'Union.

viii) De Gaulle exerça un mandat et demi de Président de la République : il fut élu le 21 décembre 1958 pour sept ans (8 janvier 1959 – 7 janvier 1966) par les seuls Grands Électeurs, comme cela se faisait déjà sous les III^{ème} et IV^{ème} républiques, puis le 19 décembre 1965 au suffrage universel pour sept autres années (à compter du 8 janvier 1966).

De Gaulle démissionna le 28 avril 1969 en raison du rejet des propositions qu'il avait soumises imprudemment au peuple français par référendum et qui concernaient une réforme du Sénat et la régionalisation de la France ; il fut remplacé par Georges Pompidou (1911-1974) son ancien Premier Ministre, qui fut élu Président de la République au suffrage universel le 15 juin 1969.

ix) L'action politique de De Gaulle n'a pas été unanimement appréciée ; il suscita la haine profonde d'une partie des Français ; certains de ses ennemis cherchèrent vraiment à le tuer ; lorsqu'il était Président de la République, il a été visé par une dizaine d'attentats manqués : l'équipe du lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry (1927-1963) le manqua de très peu au *Petit-Clamart* (Hauts de Seine) le 22 août 1962 ; ce fut l'opération « *Charlotte Corday* » du nom de la femme qui débarrassa la France de Marat (1743-1793) en l'assassinant dans son bain.

L'Algérie n'était plus française, mais l'OAS avait juré d'avoir la peau du « *traître* » De Gaulle.

Pour l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS) De Gaulle avait trahi le pacte qui l'avait propulsé à la présidence de la nouvelle V^{ème} République en 1958. L'OAS avait déjà tenté sans succès de faire sauter sa voiture le 8 septembre

1961 à Pont-sur-Seine (département de l'Aube) : le dispositif de mise à feu des 40 kg de *plastic* et de *dynamite-gomme* fut défectueux.

x) Sur les quelque cent cinquante balles de fusils-mitrailleurs et de pistolets-mitrailleurs qui furent tirées au *Petit-Clamart*, une vingtaine touchèrent la Citroën DS 19 du couple De Gaulle ; ni le Président De Gaulle, ni son épouse née Yvonne Vendroux (1900-1979), ni leur gendre, le Général Alain de Boissieu (1914-2006), ni le chauffeur de la voiture présidentielle ne furent touchés et celle-ci continua sans s'arrêter jusqu'à l'aéroport de Vélizy-Villacoublay avec les pneumatiques des roues de l'avant crevés.

xi) La Cour militaire de justice instituée par l'ordonnance présidentielle du 1er juin 1962 se réunit au fort de Vincennes le 28 janvier 1963, pour juger neuf des accusés de l'attentat du *Petit-Clamart* ; six autres furent jugés par contumace ; cette Cour militaire de justice avait été déclarée illégale par un arrêt du Conseil d'État du 19 octobre 1962, au motif qu'elle portait atteinte aux principes généraux du droit, notamment en raison de l'absence de tout recours contre ses décisions.

xii) Trois des conjurés furent condamnés à mort : deux d'entre eux furent graciés par De Gaulle : Alain de la Tocnaye (1926-2009) et Jacques Prévost.

xiii) Le lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry, né à Lunéville le 10 octobre 1927, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur de l'École nationale supérieure de l'aéronautique (« *Sup-aéro* »), spécialiste des missiles téléguidés, ancien gaulliste, marié en 1955 à Geneviève Lamirand et père de 3 petites filles nées en 1955, 1957 et 1960, héros de l'Algérie française, a été fusillé au Fort d'Ivry (Val-de-Marne) le 11 mars 1963 vers 06h40.

xiv) Jean-Marie Bastien-Thiry considérait l'abandon de l'Algérie par De Gaulle, en 1962, comme plus grave que la perte de l'Alsace-Lorraine par la faute de Napoléon III en 1871, car cela allait conduire à livrer toute l'Afrique au Communisme.

xv) Le Colonel Bastien-Thiry était soupçonné d'avoir déjà tenté de faire assassiner le Président De Gaulle à plusieurs reprises, dont probablement à *Pont-sur-Seine* (département de l'Aube) le 8 septembre 1961.

xvi) Le corps du lieutenant-colonel Bastien-Thiry repose au cimetière de Bourg-la Reine (Hauts de Seine).

2 – Nommé sous-lieutenant à sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, Charles De Gaulle fut affecté le 20 octobre 1912 au 33^{ème} Régiment d'Infanterie à Arras, qui était alors commandé par le colonel Philippe Pétain (âgé de 55 ans à l'époque) ; Philippe Pétain prit Charles De Gaulle en affection.

Remarque : Le Maréchal Pétain, né le 24 avril 1856, est mort le 23 juillet 1951 avec le statut NN (en latin *Nomen Nescio*) à Port-Joinville dans île d'Yeu, au large de Saint-Jean-de-Monts en Vendée, à l'âge de 95 ans, après avoir passé près de six années de captivité dans la Citadelle de la Pierre-Levée, au milieu de l'île d'Yeu.

3 – De Gaulle fut blessé à plusieurs reprises pendant la Première Guerre Mondiale (notamment le 15 août 1914 à Dinant, lors de son baptême du feu, alors qu'il franchissait un pont sur la Meuse à la tête de sa section ; ou le 10 mars 1915 à Mesnil-Les-Hurlus, en Champagne).

Remarque : Capturé par les Allemands le 2 mars 1916 dans le secteur du fort de Douaumont, près de Verdun, il fut interné en Allemagne où il resta jusqu'à la fin de la guerre : c'est à cette occasion qu'il côtoya pour la première fois le futur maréchal de l'Union soviétique Mikhaïl Toukhatchevsky (1893-1937).

4 – De 1919 à 1921, pendant 18 mois, le capitaine Charles De Gaulle fut l'un des 400 membres de la « *mission militaire française pour la Pologne* » dirigée par le général Paul Prosper Henrys (1862-1943), envoyée pour *instruire* et *assister*

l'armée du nouvel État polonais en conflit avec les Russes ; de Gaulle participa avec l'armée polonaise du maréchal Józef Klemens Piłsudski (1867-1935) à la bataille de Varsovie, appelée miracle de la Vistule (août 1920), contre l'armée bolchevique de Mikhaïl Nikolaïevitch Toukhatchevski (1893-1937) ; la Pologne avait été reconstituée après la défaite en 1918 de l'Allemagne et de l'Autriche, en regroupant des territoires retirés à la Russie, à l'Allemagne et à l'Autriche ; l'indépendance de la Pologne constituait le point n° 13 des 14 points du Président américain Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) ; mais l'armistice de Rethondes du 11 novembre 1918 n'avait pas établi de manière certaine la démarcation entre la Pologne et la Russie.

5 – De Gaulle fut ensuite chargé de cours d'histoire à l'École des Officiers de l'Armée de Terre de Saint-Cyr en 1921, puis il fut admis à l'École supérieure de guerre en 1922.

6 – Le capitaine De Gaulle fut détaché de 1925 à 1928 à l'État-Major du Maréchal Pétain, qui était alors vice-président du *Conseil supérieur de la Guerre* et général en chef de l'Armée française.

Remarques a) – Pétain l'imposa comme conférencier à l'école de guerre pour qu'il y défende l'*option militaire offensive* contre la doctrine dominante du moment en France, qui se voulait défensive à l'abri de la défense fortifiée permanente dite ligne Maginot.

b) – Le maréchal Pétain l'engagea à rédiger pour lui un ouvrage d'histoire qui devait l'aider à être élu à l'Académie française et qui aurait pour titre « *L'histoire du soldat à travers les âges* » ; le maréchal Pétain fut reçu à l'Académie française le jeudi 22 janvier 1931 au fauteuil n°18 à la place laissée vacante par le décès du maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) ; il n'avait pas eu besoin de cet ouvrage qui ne fut publié qu'en 1938 avec la seule signature de Charles De Gaulle, sans référence à son commanditaire, sous le titre « *La France et son Armée* ».

c) – Le maréchal Philippe Pétain se réservait l'écriture du chapitre sur la Grande Guerre (celle de 1914-1918) ; ce chapitre ne figure pas dans le livre publié par De Gaulle ; le manuscrit de ce chapitre jusqu'alors inédit, écrit de la main du maréchal entre 1920 et 1929 et illustré de 77 cartes et croquis explicatifs, a été publié en 2014 par Jean Jacques Dumur aux Éditions Privat, sous le titre « *La Guerre Mondiale* ».

d) – L'écriture et la publication du livre « *La France et son Armée* » entraînèrent une brouille entre eux à partir de 1926-1927 et une rupture en 1930.

e) – L'un et l'autre furent condamnés à la peine capitale par des autorités plus ou moins indépendantes, sans que ces peines ne soient exécutées :

i) le 2 août 1940, le tribunal permanent de la 13ème région militaire siégeant à Clermont-Ferrand dégrada et condamna à mort par contumace le colonel en retraite Charles de Gaulle, comme déserteur ;

ii) le 15 août 1945, la Haute Cour de justice (créée le 18 novembre 1944) jugea l'ancien « *Chef de l'État Français* » Philippe Pétain : la sentence de mort contre Pétain, votée à une voix de majorité, avait été assortie du vœu de non-exécution en raison de son grand âge (88 ans).

7 – Charles De Gaulle publia plusieurs livres de doctrine militaire :

i) « *La Discorde chez l'ennemi* » (1924) ;

ii) « *Le Fil de l'épée* » (1932) ;

iii) « *Vers l'armée de métier* » (1934).

Il publia également, après la Seconde Guerre Mondiale :

i) cinq tomes de *Discours et messages* ;

ii) trois tomes de « *Mémoires de guerre* » :

« *L'Appel* »,
« *L'Unité* »,
« *Le Salut* » ;

et enfin, en 1970, juste avant sa mort :

iii) le premier tome des *Mémoires d'espoir* :

« *Le Renouveau* ».

Remarques : a) – Le souhait exprimé par De Gaulle de réduire le rôle du contingent et d'augmenter le nombre des militaires de métier avait déjà été réalisé par Paul Painlevé (1863-1933).

Paul Painlevé fut le Président du Conseil et le ministre de la Guerre du 17 avril au 25 octobre 1925, puis ministre de la guerre dans les ministères qui se succédèrent du 28 novembre 1925 au 3 novembre 1929, à l'exception du dixième ministère Briand (23 juin-19 juillet 1926).

b) – La durée du service militaire obligatoire fut ramenée de 3 ans à 18 mois (loi du 1er avril 1923) puis de 18 mois à un an pour le contingent levé en 1929 (loi Paul Painlevé du 31 mars 1928).

Le ministre de la Guerre Paul Painlevé fit passer le nombre des militaires d'active de 72 000 (en 1923) à 106 000 (en 1930).

[Voir *Painlevé (Paul –)*].

La durée du service militaire obligatoire repassa à deux années en 1935, en raison du réarmement de l'Allemagne.

c) – Le choix de l'armée de métier et de la constitution d'un corps blindé était aussi celui du maréchal Pétain, l'inspirateur et le protecteur de De Gaulle ; Pétain préconisait de constituer un corps motorisé et blindé capable de porter le feu en territoire ennemi dès la déclaration de guerre ; le financement des chars et celui des avions qui devaient les accompagner serait pris sur le budget prévisionnel de la ligne fortifiée de défense (la future « *ligne Maginot* ») qui devrait être allégée.

d) – Selon les recommandations que le commandant De Gaulle exprima à l'intention des dirigeants politiques et des Parlementaires dans un article paru dans la livraison du 10 mai 1933 de la « *Revue politique et parlementaire* », qui fut repris sous la forme d'un essai dans un livre publié en 1934 et intitulé « *Vers l'armée de métier* », en cas de conflit, l'aviation devait déclencher l'offensive, puis laisser la place aux chars et enfin à l'infanterie ; les chars devaient constituer une arme « *forcément autonome* » de 100 000 hommes, 3 000 chars et 3 000 canons. Ce n'est pas exactement ce que firent les Allemands cinq ou six ans plus tard, avec le succès que l'on sait, en Pologne puis en France : l'aviation d'assaut allemande, l'arme terrestre blindée et motorisée, les canons anti-chars, l'artillerie anti-aérienne (notamment les canons de 88 qui furent aussi efficaces contre les avions que contre les chars) et l'infanterie (motorisée ou non) menèrent des **actions simultanées et coordonnées** en utilisant les postes de communication radiophonique dont tous étaient équipés mais dont étaient *dépourvus* de nombreux chars français en 1940 ; la hiérarchie militaire française avait préféré, pour les chars qui étaient pourvus de radio, la graphie à la phonie pour des raisons de discrétion.

De leur côté, les Soviétiques étaient passés maîtres dans l'art de faire la guerre avec de grandes formations motorisées et blindées dès le milieu des années 1920 ; cependant, comme les chars français, les chars soviétiques n'étaient pas tous équipés de postes radiophoniques.

e) – Les attaques *systématiquement combinées* des forces terrestres et aériennes allemandes en Pologne (septembre 1939) ou en France (mai-juin 1940) n'avaient pas été imaginées sous cette forme par De Gaulle avant la guerre ; il récrivit en partie son ouvrage « *Vers l'armée de métier* » (édition 1942 à Beyrouth, puis

1944 à Paris) en tenant compte de l'expérience des combats en Pologne et en France ; après la guerre, les exemplaires de la 1ère édition en circulation dans les mess des différentes unités de l'Armée française furent collectés pour être pilonnés et ils furent remplacés par l'édition de 1944 ; la diffusion de l'ouvrage « *Vers l'armée de métier* » de 1934 hors les mess de l'armée avait été confidentielle ; l'édition de 1934 est aujourd'hui quasi introuvable, même chez les bouquinistes, même sur le réseau internet.

Le texte de l'essai « *Vers l'Armée de métier* » de Charles De Gaulle, qui avait été diffusé sous la forme d'un article dans la « *Revue politique et parlementaire* » du 10 mai 1933, fit l'objet d'un *tiré à part* sous la forme d'une plaquette in-8 de 16 pages ; la plaquette fut proposée à la vente par la revue en 1933.

Le père de Charles De Gaulle, Henri De Gaulle (1848-1932) corrigea les épreuves de l'essai « *Vers l'Armée de métier* » avant de mourir le 3 mai 1932 à Sainte-Adresse, près du Havre.

f) – La première des deux propositions de De Gaulle, celle de former une armée professionnelle de choc et de vitesse à côté de l'armée nationale de conscription, comme le titre du livre « *Vers l'armée de métier* » l'annonce, a occulté sa deuxième proposition de regrouper un grand nombre de chars blindés dans de grandes formations cuirassées.

g) – La hiérarchie militaire de l'époque n'a pas supporté de voir un officier supérieur s'adresser aux hommes politiques dans une revue destinée aux parlementaires pour défendre des points de vue qui concernaient la *tactique* ou la *stratégie militaires* : la tactique militaire relève du haut commandement et le choix d'une *stratégie militaire* (offensive ou défensive) dépend du pouvoir politique, pas des officiers généraux ni des officiers supérieurs.

h) – La crainte de voir la nouvelle élite de l'armée mécanisée fomenter un coup d'État militaire pour empêcher telle ou telle coalition de prendre le pouvoir en France, a fini de porter le discrédit sur le fantassin De Gaulle et ses « *chars papier* ».

i) – Le colonel Charles De Gaulle reçut le 13 juillet 1937, sur sa demande, le commandement du 507^{ème} régiment de chars de combat créé en août 1918 et basé à Metz, pour s'initier au fonctionnement et à l'utilisation des « *chars acier* ».

j) – En septembre 1939, les attaques d'avions allemands en accompagnement des chars provoqua la débandade des troupes polonaises, qui furent surprises par cette nouvelle forme de guerre mise au point en Espagne afin de soutenir le général factieux Francisco Franco (1892-1975) contre le gouvernement républicain espagnol.

k) – Les Allemands utilisèrent la même tactique contre les forces franco anglaises en Norvège, mais le haut Commandement français ne fit toujours rien pour prévenir le choc psychologique que pouvait entraîner et qu'entraîna effectivement sur les soldats français l'action combinée de l'aviation, des blindés et de l'infanterie allemands.

l) – Le 9 mai 1940, deux jours avant le déclenchement de l'attaque allemande sur le front Ouest, le député de Paris *Pierre Taittinger* (1887-1965) qui rentrait d'une mission de contrôle parlementaire près de la frontière franco-allemande, rendit compte que, malgré l'exemple de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande l'année précédente, la plupart des régiments français exposés n'avaient toujours pas eu l'occasion d'effectuer des manœuvres combinées avec l'aviation ; le rapport du député fut contesté et contredit par le général Charles Huntziger (1880-1941).

8 – En 1927, De Gaulle (1890-1970) avait présenté à l'École de Guerre trois conférences : « *L'action de guerre et le chef* », « *Du caractère* », « *Du prestige* », en présence du maréchal Pétain alors général en chef de l'Armée française.

9 – De 1929 à 1931, De Gaulle fut affecté à l'Armée du Levant à Beyrouth (Liban) ; il fut très déçu de se voir éloigné des centres de décision parisiens et il se crut abandonné par son mentor (Pétain).

Remarque : De Gaulle rentra à Paris en novembre 1931 pour être affecté au Secrétariat général de la Défense nationale ; il assista à ce titre aux débats concernant la formation de la doctrine militaire française, notamment l'alternative entre une forte armée mécanisée offensive appelée à franchir le Rhin dès les premiers jours de la guerre future contre l'Allemagne que l'on savait inévitable (préconisation de Pétain) et une option avant tout défensive afin de ne pas être taxé d'agressivité contre l'Allemagne par la Société des Nations.

10 – La doctrine militaire française officielle, de la fin de la Grande Guerre (1918) jusqu'à la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (le 3 septembre 1939) fut la stricte défense du territoire national ; la *modernisation* de la ligne de défense *Séré de Rivières* devait permettre, en cas d'attaque surprise par l'Allemagne, d'attendre la fin de la mobilisation générale et le transport en Europe des armées d'Afrique ; la « *fortification permanente* » modernisée fut appelée « *ligne Maginot* » par la presse, après 1935 ; c'est André Maginot (1877-1932), grand invalide de guerre de la Première Guerre Mondiale, qui avait obtenu fin décembre 1929, comme ministre de la Guerre, le vote (par 274 voix contre 26) d'une loi de financement (3,3 milliards de francs sur quatre ans) pour la rénovation de l'ancienne ligne existante (Séré de Rivière) d'ouvrages fortifiés le long de la frontière allemande.

Remarques : **a)** – André Maginot avait été ministre de la Guerre du 15 janvier 1922 au 10 juin 1924 ; il avait été remplacé par le général Nollet, qui fut ministre de la Guerre du 14 juin 1924 au 10 avril 1925.

b) – Paul Painlevé (1863-1933) a ensuite été ministre de la Guerre du 17 avril 1925 au 15 juin 1926, puis du 19 juillet 1926 au 22 octobre 1929, avant d'être remplacé par André Maginot le 3 novembre 1929, moins de deux mois avant le vote de la loi de financement de la ligne défensive ; c'est Paul Painlevé qui a préparé le dossier de la Ligne défensive et qui a initié sa construction.

c) – Le maréchal Pétain avait tenté en vain, à partir de 1925, de s'opposer à la modernisation, telle qu'elle était prévue, de la ligne de défense *Séré de Rivières* qui courait de la Mer du Nord à Menton en une ligne fortifiée continue ; il jugeait préférable d'employer les ressources financières qui pouvaient être économisées pour constituer un puissant corps de bataille mécanisé capable de porter le combat le plus loin possible sur le territoire ennemi dès les premiers jours de la guerre.

d) – Lors de la séance du Conseil supérieur de guerre du 19 mars 1926, Paul Painlevé étant ministre de la Guerre, le maréchal Pétain préconisa et obtint l'*étude* de trois nouveaux prototypes de chars : un léger, un moyen et un lourd, contre l'avis du maréchal Foch (1851-1929) qui estimait que c'était à tort que Pétain donnait aux chars une importance capitale.

e) – Lors du débat parlementaire du 28 décembre 1929, le nouveau ministre de la Guerre André Maginot (1877-1932) qui avait succédé à ce portefeuille à Paul Painlevé en juillet 1929, déclara devant les parlementaires : « *Ce n'est pas Pétain qui commande, mais le ministre de la Guerre* » et la nouvelle ligne défensive, surnommée par la presse la « *ligne Maginot* », fut financée au détriment des commandes de chars.

Le maréchal Pétain recommandait de se borner à construire des ouvrages défensifs sur les voies d'invasion habituelles ; la région de Sedan était l'une de ces voies très habituelles, mais elle n'a pas été sérieusement défendue.

f) – Comme le maréchal Pétain, qui s'intéressait depuis 1916 aux *caterpillars* (en français « *voitures à chenilles* ») blindées et armées et que les Anglais appelèrent

du nom de code « *tank* », ou comme Weygand depuis 1921, De Gaulle préconisait la constitution d'un corps de bataille français mécanisé et en partie blindé, fait de professionnels très qualifiés ; le corps de bataille blindé et mécanisé serait destiné à porter le combat le plus loin possible sur le territoire ennemi dès les premiers jours d'une guerre.

g) – En 1919, le maréchal Pétain avait estimé à près de 7 000 le nombre de chars nécessaires à la défense du territoire métropolitain, dont plus de 3 000 en régiments de première ligne.

Le théoricien français de l'arme blindée offensive Charles De Gaulle estimait en 1934 qu'il fallait 60 chars par kilomètre de front (ou 3 000 chars pour 50 kilomètres).

[D'après *Charles De Gaulle* dans « *Mémoires de guerre* » tome 1].

h) – L'opposition entre le maréchal Pétain et l'ancien sergent André Maginot, qui fut ministre de la Guerre de 1929 à 1932, écarta le maréchal de la tête des armées françaises : Pétain fut remplacé, le 9 février 1931, au poste de vice-président du conseil supérieur de la guerre, par le général Weygand (1867-1965), l'ancien adjoint du maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) à la fin de la Grande Guerre (la Première Guerre mondiale).

Inspecteur général de la défense aérienne du territoire depuis février 1931, Pétain écrivit le 2 décembre 1931 au président du Conseil Pierre Laval (1883-1945) pour lui demander la création d'une force aérienne puissante de défense et d'attaque, indépendante de l'Armée de terre et de la Marine ; Pétain préconisait de prélever 250 millions de francs sur les crédits alloués à la ligne Maginot, pour financer cette force aérienne.

i) – Ministre de la guerre du 9 février 1934 au 8 novembre 1934 dans le deuxième Gouvernement Doumergue, Philippe Pétain décida l'adoption du char lourd B1, l'adoption du char moyen D2 et l'étude d'un char léger.

j) – Sur le plan de la *politique extérieure* de la France, la constitution d'un *corps blindé offensif* comme le préconisaient certains partisans de la stratégie offensive était difficilement envisageable, car cela aurait été interprété par la *Société des Nations* comme la volonté d'agresser « *les voisins* » ; l'option offensive n'a pas été retenue par le pouvoir politique car la France déclarait ne pas envisager d'attaquer un jour l'Allemagne ; l'option offensive, quand il n'y avait pas d'ennemi potentiel déclaré, aurait été perçue par les Français comme à l'étranger, comme la volonté d'expansion de la France en Rhénanie allemande, après les annexions de l'Alsace et de la Moselle retirées en 1919 à l'Allemagne sans consultation populaire.

k) – Sur le *plan intérieur*, les Français se souvenaient avec horreur des tueries et des destructions de la guerre sur le sol français pendant la guerre de 1914-1918 ; la « *Dernière Guerre* » (celle de 1914-1918) devait être la dernière de toutes les guerres : c'était « *la der des der* » et chacun disait « *plus jamais ça !* ».

l) – Sur le *plan extérieur*, entre le traité de Versailles (28 juin 1919) et la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne (7 mars 1936), la *simple préparation* de l'invasion de l'Allemagne était quasi-inconcevable ; elle aurait entraîné la condamnation de la France par la Société des Nations.

m) – La « *ligne Maginot* » remplaçait en le modernisant le système de fortifications imaginé par *Séré de Rivières* et construit entre 1874 et 1885, qui s'étendait en métropole de Dunkerque à Menton mais qui était devenu insuffisant à la fin du XIX^{ème} siècle en raison des progrès de l'artillerie.

[Voir l'expression *Séré de Rivières (Système –)*].

n) – De l'autre côté du Rhin, la doctrine allemande au milieu des années 1930 préconisait l'option offensive vers l'Est (expansion de l'espace vital) ou vers l'Ouest (contre une attaque de la France) en cas de conflit.

o) – L'Allemagne avait un but de guerre dans les années 1920 et 1930 : elle se croyait obligée de récupérer ses territoires historiques de l'Est qui lui avaient été arbitrairement confisqués par Thomas Woodrow Wilson et Georges Clemenceau sous la pression du maréchal Ferdinand Foch en 1919, sans négociations, au profit du nouvel État polonais ; l'Allemagne attendait pour cela de retrouver sa puissance économique et industrielle d'avant guerre.

[Voir le mot *Gudérian*].

p) – La diplomatie anglaise, dans les années 1930, avait laissé entendre que le Royaume-Uni ne serait pas hostile à des négociations entre l'Allemagne et la Pologne visant à rendre à l'Allemagne la ville de Dantzig et certains territoires qui lui avaient été retirés par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

Le Maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) avait voulu soustraire ces territoires à l'Allemagne car il les considérait comme le berceau du bellicisme prussien.

De son côté, le Président Wilson avait voulu donner au nouvel État polonais un accès à la Mer Baltique.

[*Point n° 13* du programme de traité de paix en quatorze points de Wilson, dévoilé devant le Congrès des États-Unis le 8 janvier 1918].

q) – En septembre 1939 en Pologne, puis en mai 1940 en France, ce fut ce que l'on a appelé la *guerre éclair* (en allemand « *Blitzkrieg* ») ; le gros de l'infanterie accompagnait la percée des forces blindées, quelquefois en camions automobiles, souvent à pied ; les fantassins étaient accompagnés par des voitures hippomobiles pour le transports du matériel.

[Voir les mots *Blitzkrieg* et *Voiture*].

r) – La doctrine russe portée par le maréchal Mikhaïl Toukhatchevski (1893-1937) était également résolument offensive ; l'Armée Rouge disposait, en 1939, de chars (type T34) supérieurs sur plusieurs points aux meilleurs chars allemands (Panzer III, Panzer IV) ou même aux chars d'origine tchèque (T35 et T38).

s) – Pour Toukhatchevski, une excellente *planification de l'offensive* devait permettre de ne pas compter uniquement sur l'héroïsme des troupes.

11 – En juillet 1937, De Gaulle avait reçu le commandement du 507^{ème} régiment de chars de combat à Metz ; il prit en 1939 le commandement de la brigade de chars attachée à la 5^{ème} armée en Lorraine.

12 – Le 11 mai 1940, le lendemain du déclenchement de l'offensive allemande sur le front Ouest, le colonel Charles De Gaulle se vit confier le commandement de la 4^{ème} Division Cuirassée de Réserve (4^{ème} DCR) alors en cours de constitution, qui comprenait en principe 364 blindés.

La 4^{ème} DCR disposait notamment de chars B1bis qui étaient équipés d'un canon de 75 mm et d'un canon anti-chars de 47 mm ; ces chars français surclassaient en blindage de protection et en armement n'importe quels blindés allemands (types Panzer I à IV) ou d'origine tchécoslovaques (types 35T et 38T) utilisés par la Wehrmacht pour envahir la France.

13 – Le 17 mai 1940, De Gaulle lança une première attaque avec environ 80 chars légers (Renault R35, Hotchkiss H39) pour couper les lignes d'approvisionnements des divisions blindées allemandes, sans attendre le reste de la formation (notamment les gros B1bis occupés à ravitailler en essence) ; un convoi de camions allemands fut détruit mais les canons allemands antichars (PaK) ou antiaériens de 88 mm tirant à l'horizontale (Flak) qui accompagnaient le convoi allemand, détruisirent plusieurs chars français.

Après avoir atteint la ville de Montcornet (Aisne) la 4^{ème} Division Cuirassée du colonel De Gaulle, qui manquait de soutien logistique (infanterie) et d'appui aérien, fut contrainte de se replier, abandonnant une vingtaine de chars à court de

carburant ou embourbés.

Les autres unités de sa Division cuirassée l'ayant rejoint, il lança une offensive vers Crécy-sur-Serre (Aisne) avec 150 chars qui furent arrêtés par l'aviation (Luftwaffe) et les canons anti-chars (PaK) ou anti-aériens (Flak) allemands. La 4ème Division Cuirassée se replia ensuite au Sud de l'Aisne, vers le nœud ferroviaire de Fismes (Marne).

À Montcornet, face à l'arme blindée allemande, De Gaulle prit conscience de ce qui manquait dans la doctrine pour d'utilisation des chars blindés, qu'il avait exposée dans son livre publié en 1934 « *Vers l'armée de métier* » : l'équipement radio pour tous les chars, des groupements de canons anti-chars ou anti-avions attachés aux formations de chars, des régiments de fantassins motorisés suivant les chars et une coopération resserrée entre les chars et les avions de bombardement.

Le colonel Charles De Gaulle fut promu général de brigade le 25 mai 1940 avec effet le 1er juin 1940 ; cette promotion était réputée « *à titre temporaire* », ce qui est habituel en temps de guerre lorsqu'il n'est pas possible de suivre la procédure habituelle, par exemple par manque d'ancienneté dans le grade.

La 1st armoured division britannique du général Evans (27 mai avec 180 chars), la 4ème Division Cuirassée française du colonel De Gaulle (du 28 mai au 30 mai avec 190 chars) et la 2ème Division Cuirassée française du colonel Perré (31 mai au 4 juin) participèrent, l'une après l'autre (et non simultanément) à la bataille d'Abbeville (21 mai - 4 juin 1940) où elles furent opposées à la 2ème division d'infanterie (motorisée) allemande (jusqu'au 27 mai) puis à la 57ème division d'infanterie bavaroise (à pied) du général Blum (à partir du 28 mai) ; l'infanterie allemande utilisa des canons de 88 mm de la *Flak* (artillerie anti-aérienne) comme canons anti-chars, des canons de 37 mm ou de 75 mm de la *Pak* (artillerie anti-chars) et des batteries de 105 mm ou de 150 mm et elle put résister plusieurs jours aux blindés franco-britanniques : on s'aperçut alors que l'infanterie bien employée pouvait arrêter des chars dépourvus de communications radiophoniques entre eux, sans cartes détaillées du terrain, sans préparation minutieuse, sans coopération entre les chefs des différentes divisions et opérant sans appui aérien ; le 4 juin, les Français de la 2ème BCR étaient maîtres du terrain mais, en réalité, les Allemands s'étaient repliés progressivement sans que les Français ne s'en aperçoivent et sans qu'ils n'exploitent leur succès.

Remarques : a) – En 1940, beaucoup de chars français ne possédaient pas de poste radio, contrairement aux Panzers allemands.

b) – Chaque *Befehlswagen* (char de commandement) de la Wehrmacht possédait plusieurs appareils émetteurs-récepteurs réglés chacun sur l'une des différentes fréquences employées par les divers trafics ; c'était une particularité précieuse et ce fut un avantage décisif pour les Allemands : les états-majors (du peloton jusqu'à la brigade), les chars sous l'autorité directe du char de commandement, l'artillerie automotrice, l'aviation de reconnaissance ou d'appui pouvaient trafiquer, être veillés ou appelés des chars de commandement.

c) – De Gaulle était un homme de bureau, peut-être pas de terrain ; l'organisation de sa division constituée à la hâte n'était pas satisfaisante ; comme en 1870, les Allemands avaient parfois, en 1940, de meilleures cartes de la campagne française que les Français ; des chars français utilisèrent parfois, dit-on, les calendriers des PTT pour se repérer ; ils se perdirent au moment d'attaquer une colonne de chars allemands qui passait à proximité et finalement, ils la manquèrent ; ils n'avaient pas de contact par radio avec les avions de reconnaissance qui auraient pu les renseigner sur ce qu'on pouvait voir d'en haut.

d) – La nécessité d'utiliser l'aviation d'assaut pour appuyer les offensives de

chars, que les Allemands connaissaient et que Heinz Guderian (1888-1954) avait théorisée depuis 1935, n'avait pas été soulignée dans la première édition de l'essai de De Gaulle « *Vers l'Armée de métier* » (1933-1934) ; elle y fut introduite à partir de l'édition remaniée de Beyrouth, en 1942, après les campagnes exemplaires de Pologne et de France.

e) – Liste des ministres de la Guerre de 1913 à 1942 :

Président du Conseil Chef du Gouvernement	Ministre de la Guerre	Début période	Fin période
Gaston Doumergue (1)	Joseph Noulens	22 décembre 1913	2 juin 1914
Alexandre Ribot (4)	Théophile Delcassé	9 juin 1914	12 juin 1914
René Viviani (1)	Adolphe Messimy	13 juin 1914	26 août 1914
René Viviani (2)	Alexandre Millerand	26 août 1914	29 octobre 1915
Aristide Briand (5)	Joseph Gallieni	29 octobre 1915	16 mars 1916
Aristide Briand (5)	Pierre Roques	16 mars 1916	12 décembre 1916
Aristide Briand (6)	Hubert Lyautey	12 décembre 1916	14 mars 1917
Aristide Briand (6)	Lucien Lacaze	15 mars 1917	17 mars 1917
Alexandre Ribot (5)	Paul Painlevé	20 mars 1917	7 septembre 1917
Paul Painlevé (1)	Paul Painlevé	12 septembre 1917	13 novembre 1917
Georges Clemenceau (2)	Georges Clemenceau	16 novembre 1917	18 janvier 1920
Alexandre Millerand (1)	André Lefèvre	20 janvier 1920	18 février 1920
Alexandre Millerand (2)	André Lefèvre	18 février 1920	23 septembre 1920
Georges Leygues (1)	André Lefèvre	24 septembre 1920	16 décembre 1920
Georges Leygues (1)	Flaminius Raiberti	16 décembre 1920	7 janvier 1921
Aristide Briand (7)	Louis Barthou	16 janvier 1921	12 janvier 1922
Raymond Poincaré (2)	André Maginot	15 janvier 1922	29 mars 1924
Raymond Poincaré (3)	André Maginot	29 mars 1924	1er juin 1924
Frédéric François-Marsal	André Maginot	8 juin 1924	10 juin 1924
Édouard Herriot (1)	Charles Nollet	14 juin 1924	10 avril 1925
Paul Painlevé (2)	Paul Painlevé	17 avril 1925	27 octobre 1925
Paul Painlevé (3)	Édouard Daladier	29 octobre 1925	22 novembre 1925
Aristide Briand (8)	Paul Painlevé	28 novembre 1925	6 mars 1926
Aristide Briand (9)	Paul Painlevé	9 mars 1926	15 juin 1926
Aristide Briand (10)	Adolphe Guillaumat	23 juin 1926	17 juillet 1926
Édouard Herriot (2)	Paul Painlevé	19 juillet 1926	21 juillet 1926
Raymond Poincaré (4)	Paul Painlevé	23 juillet 1926	6 novembre 1928
Raymond Poincaré (5)	Paul Painlevé	11 novembre 1928	26 juillet 1929
Aristide Briand (11)	Paul Painlevé	29 juillet 1929	22 octobre 1929
André Tardieu (1)	André Maginot	3 novembre 1929	17 février 1930
Camille Chautemps (1)	René Besnard	21 février 1930	25 février 1930
André Tardieu (2)	André Maginot	2 mars 1930	4 décembre 1930
Théodore Steeg	Louis Barthou	13 décembre 1930	22 janvier 1931
Pierre Laval (1)	André Maginot	27 janvier 1931	13 juin 1931

Président du Conseil Chef du Gouvernement	Ministre de la Guerre	Début période	Fin période
Pierre Laval (2)	André Maginot	13 juin 1931	12 janvier 1932
Pierre Laval (3)	André Tardieu	14 janvier 1932	6 février 1932
André Tardieu (3)	François Piétri	20 février 1932	3 juin 1932
Édouard Herriot (3)	Joseph Paul-Boncour	3 juin 1932	14 décembre 1932
Joseph Paul-Boncour	Édouard Daladier	18 décembre 1932	28 janvier 1933
Édouard Daladier (1)	Édouard Daladier	31 janvier 1933	24 octobre 1933
Albert Sarraut (1)	Édouard Daladier	26 octobre 1933	24 novembre 1933
Camille Chautemps (2)	Édouard Daladier	26 novembre 1933	27 janvier 1934
Édouard Daladier (2)	Jean Fabry	30 janvier 1934	7 février 1934
Gaston Doumergue (2)	Philippe Pétain	9 février 1934	8 novembre 1934
Pierre-Étienne Flandin (1)	Louis Maurin	8 novembre 1934	31 mai 1935
Fernand Bouisson	Louis Maurin	1er juin 1935	4 juin 1935
Pierre Laval (4)	Jean Fabry	7 juin 1935	22 janvier 1936
Albert Sarraut (2)	Louis Maurin	24 janvier 1936	4 juin 1936
Léon Blum (1)	Édouard Daladier	4 juin 1936	21 juin 1937
Camille Chautemps (3)	Édouard Daladier	23 juin 1937	14 janvier 1938
Camille Chautemps (4)	Édouard Daladier	18 janvier 1938	10 mars 1938
Léon Blum (2)	Édouard Daladier	13 mars 1938	8 avril 1938
Édouard Daladier (3)	Édouard Daladier	10 avril 1938	11 mai 1939
Édouard Daladier (4)	Édouard Daladier	11 mai 1939	13 septembre 1939
Édouard Daladier (5)	Édouard Daladier	13 septembre 1939	20 mars 1940
Paul Reynaud (1)	Édouard Daladier	21 mars 1940	18 mai 1940
Paul Reynaud (1)	Paul Reynaud	18 mai 1940	16 juin 1940
Philippe Pétain	Louis Colson	16 juin 1940	10 juillet 1940
Pierre Laval (5)	Louis Colson	16 juillet 1940	13 décembre 1940
Pierre-Étienne Flandin (2)	Charles Huntziger	14 décembre 1940	9 février 1941
François Darlan	Charles Huntziger	10 février 1941	18 avril 1942
Pierre Laval (6)		18 avril 1942	19 août 1944

14 – Le général De Gaulle fut *sous-secrétaire d'État* à la Guerre et à la Défense nationale dans le gouvernement de Paul Reynaud du 6 au 16 juin 1940 ; il avait été nommé général de brigade le 25 mai 1940 « *à titre temporaire et pour la durée de la guerre* » avec effet le 1er juin 1940, parce qu'il en remplissait la fonction à la tête de la 4^{ème} Division Cuirassée et que les circonstances ne permettaient pas de suivre la procédure régulière pour sa nomination ; cependant, le colonel Jean-Paul Perré qui commandait la 2^{ème} Division Cuirassée de Réserve et qui releva la division de De Gaulle à la bataille d'Abbeville (27 mai-4 juin 1940) n'a été promu général de brigade que le 20 novembre 1942.

Remarques : a) – De Gaulle atterrit à Londres le 9 juin 1940, envoyé par Paul Reynaud avec Roland Jacquin de Margerie (1899-1990) pour rencontrer Churchill afin de lui demander, au nom du Gouvernement français, d'envoyer en France des troupes, des blindés, des canons et pour le supplier de laisser l'aviation anglaise (la RAF) soutenir l'armée de terre française comme s'y était engagé le précédent

Gouvernement britannique de Neville Chamberlain ; Churchill refusa car il considérait la bataille de France déjà perdue par les Français et il avait besoin de tous ses avions, d'abord pour s'opposer à un possible débarquement allemand en Angleterre, pour empêcher les avions-bombardiers allemands de survoler l'Angleterre et pour défendre le Canal de Suez contre d'éventuelles ambitions italiennes ; De Gaulle était de retour à Paris le lendemain 10 juin 1940.

b) – Les Anglais avaient déjà fait le même coup aux Français au début de la Première Guerre mondiale, au moment de la course à la mer du 19 septembre au 15 octobre 1914 : craignant, contre toute vraisemblance, un débarquement allemand à Douvres suivi d'une invasion de l'Angleterre, le Gouvernement britannique avait conservé en Angleterre dix divisions d'excellentes troupes qui manquèrent (selon Lloyd George) pour empêcher les Allemands d'occuper Lille, les Flandres et Anvers et qui auraient pu aider à convertir la défaite allemande sur la Marne (5 au 12 septembre 1914) en déroute ; Winston Churchill écrivit, le 26 octobre 1914, que le ministre britannique de la Guerre, Lord Kitchener (1850-1916), était à cette époque « *encore étrangement inquiet au sujet de l'invasion* » de l'Angleterre par les Allemands.

c) – Paris fut déclarée ville ouverte le 11 juin 1940 car le gouvernement de Paul Reynaud considéra qu'il était trop tard et que toute résistance était inutile ; certains diplomates étrangers disaient alors en privé que le choix de Reynaud (sous l'influence du généralissime Maxime Weygand) de déclarer Paris « *ville ouverte* » et de ne pas la défendre était motivé par la crainte qu'un soulèvement populaire, comparable à celui de la Commune de Paris en 1871, ne permette aux Communistes français de négocier un armistice avec l'Allemagne, à l'exemple des Communistes russes en 1917 puis de prendre le pouvoir en France ; Charles De Gaulle affirma néanmoins à Churchill que le gouvernement de Paul Reynaud (auquel il appartenait depuis le 6 juin 1940) était décidé à continuer la guerre, coûte que coûte, même à partir de l'Empire français ; le gouvernement Reynaud démissionna le 16 juin 1940 ; le nouveau gouvernement français dirigé par le Maréchal Pétain, formé le 16 juin 1940 conformément à la Constitution, refusa la fuite en avant ; la France n'avait pas d'objectif politique clair pour continuer cette guerre qu'elle avait déclarée à l'Allemagne le 3 septembre 1940 sous la pression anglaise ; soutenu par la représentation nationale et fort de son autorité morale incontestable, le Maréchal Pétain stoppa la progression des troupes ennemies dans la France sans défense, grâce à un armistice honorable signé le 22 juin 1940 et entré en vigueur le 25 juin 1940 ; mais cette appréciation a plus tard été contestée car, comme l'avait dit Paul Valéry (1871-1945) le 22 janvier 1931 en réponse au discours de réception du Maréchal Pétain à l'Académie française (Philippe Pétain venait d'être élu au fauteuil de Foch) « *l'Histoire telle que certains polémistes aigris l'écrivent est une interprétation pro domo du passé, imposée par les vainqueurs* ».

d) – Après la percée du front français par la Wehrmacht, le secrétaire d'État Charles De Gaulle proposa successivement :

i) la constitution et la défense d'un « *réduit breton* » dans l'Est de la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; mais personne, à part peut-être lui, n'a jamais fait semblant de croire cela réalisable ni souhaitable ;

ii) la fuite en Algérie du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement français ; mais l'Algérie, comme les autres territoires de l'Empire français, n'était pas industrialisée et n'offrait pas les ressources stratégiques que le Canada, l'Inde, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie procuraient au Royaume-Uni ; de plus, la France n'avait pas les moyens de transporter tout ce monde politique et quelques troupes : seul le paquebot « *Massilia* » (175 m

de long – 1 000 passagers) de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique, réquisitionné par l'Amiral Darlan, attendait au Verdon, prêt à appareiller. Le paquebot « *Champlain* » (195 m – 1 050 passagers) de la Compagnie Générale Transatlantique, qui aurait dû le rejoindre en Gironde, avait sauté sur une mine le 17 juin 1940 près du môle d'escale du port de La Pallice, à La Rochelle.

iii) Le 21 juin 1940, 27 parlementaires français appareillèrent du Verdon (département de la Gironde) avec le paquebot française « *Massilia* » de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique, en principe pour Casablanca (Maroc) ; une fois en mer, ils envisagèrent de se réfugier en Angleterre mais la Grande-Bretagne ne les y autorisa pas ; certains des fuyards qui étaient officiers de réserve, par exemple le lieutenant de l'Armée de l'air *Pierre Mendès France* (1907-1982), député radical-socialiste de l'Eure, ancien sous-secrétaire d'État au Trésor ou le sous-lieutenant *Jean Zay* (1904-1944), député radical-socialiste du Loiret, ancien ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, furent arrêtés à Casablanca le 31 août 1940, puis rapatriés en métropole et condamnés le 4 octobre 1940 (*Jean Zay*) ou le le 9 mai 1941 (*Pierre Mendès France*) par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand à des peines de prison et à la privation des droits civiques pour *désertion devant l'ennemi*.

iv) De Gaulle n'avait pas réussi à convaincre Churchill de mettre à la disposition du gouvernement français des navires britanniques en nombre suffisant pour rendre l'opération d'éloignement des hommes politiques et des soldats français en Afrique du Nord envisageable ; toutefois, si tout le Gouvernement français avait fui la France métropolitaine pour se réfugier en Afrique du Nord, l'Allemagne et l'Italie auraient occupé conjointement la France de la Mer du Nord à la Méditerranée, puisque aucune force militaire ou morale n'aurait pu les en empêcher ; la Wehrmacht semblait capable de traverser l'Espagne qui n'était pas hostile à l'Allemagne et elle aurait peut-être débarqué au Maroc avec toutes ses forces disponibles (et elles étaient considérables, puisque la guerre n'avait pas encore été déclenchée contre l'Union Soviétique) ; personne n'aurait pu s'opposer à l'occupation du Maghreb par les Allemands et par des Italiens toujours à la recherche de colonies ; ils auraient sans doute poursuivi dans le Machrek, au-delà du Canal de Suez et du Sinaï pour obtenir le pétrole qui leur manquait ; les Allemands et les Italiens auraient ensuite exploité à leur profit les champs pétrolifères du Proche-Orient.

v) La fusion de la France et du Royaume-Uni, y compris celle de leurs deux Empires coloniaux, de leurs monnaies, avec l'approbation de Churchill mais à l'instigation de l'aventurier français Jean Monet (1888-1979) était la reprise d'une vieille idée du xv^{ème} siècle, défendue à l'époque par le duc de *Bourgogne* Philippe le Bon (1396-1467, de la maison de Valois) qui avait abouti au traité de Troyes (21 mai 1420) entre le Plantagenêt Henry v (1387-1422) et son beau-père, le Valois Charles vi (1368-1422) ; ce traité, qui fut ratifié par les États Généraux de langue d'oïl le 1er décembre 1420 à Paris, devait unir les royaumes de France et d'Angleterre après la mort du roi de France Charles vi, sous l'autorité des Angevins de la maison Plantagenêt : d'abord Henry v, le gendre de Charles vi, puis à la mort de Henry v, le fils de celui-ci, Henry vi, petit-fils du roi de France Charles vi.

Le Dauphin Charles (1403-1461, futur roi de France Charles vii) était le fils du roi de France Charles vi (1368-1422) de la maison des Capétiens-Valois ;

il était le beau-frère du roi d'Angleterre Henry v (1387-1422) de la maison angevine des Plantagenêts-Lancastre et l'oncle du roi d'Angleterre Henry vi (1421-1471, fils et successeur du roi d'Angleterre Henry v, petit-fils et successeur désigné du roi de France Charles vi) ; à la mort de son père Charles vi (21 octobre 1422) le futur Charles vii fut soutenu financièrement et politiquement, comme prétendant au trône de France, par les provinces du Sud du royaume (langue d'oc) ; il fut couronné et sacré roi de France le 17 juillet 1429 en la cathédrale de Reims, en présence de Jeanne d'Arc (1412-1431) ; puis, des difficultés politiques intérieures dans le royaume d'Angleterre, le manque de ressources financières des tuteurs du jeune roi d'Angleterre Henry vi Plantagenêt (âgé de 10 mois à la mort de son grand-père le roi de France Charles vi) et le renversement des alliances dans le Nord du royaume de France, empêchèrent la mise en application du traité de Troyes.

[Voir les entrées concernant *Jeanne d'Arc*].

Le projet de fusion de la France et du Royaume-Uni de 1940 rappelait également le projet du roi de France Henri ii (1519-1559) qui, le 24 avril 1558, maria son fils François de Valois (1544-1560, futur roi de France François ii) à Marie Stuart (1542-1587) déjà reine couronnée d'Écosse et prétendante officielle aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande ; François ii décéda de maladie sans descendance et Marie Stuart retourna régner en Écosse ; le fils qu'elle eut d'un second mariage, Jacques Stuart (1566-1625) régna sur l'Écosse à partir de 1567 sous le nom de Jacques vi et sur l'Angleterre et l'Irlande à partir du 24 mars 1603 sous le nom de Jacques 1er.

e) – Au cours de la réunion du Conseil suprême interallié qui réunit à Tours (Indre-et-Loire) le 13 juin 1940 :

i) pour les Français : le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966), le sous-secrétaire d'État à la Présidence du conseil et secrétaire du Comité de guerre Paul Baudouin (1894-1964), son directeur de cabinet Roland de Margerie (1899-1990) et le général Charles De Gaulle (1890-1970), sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale.

ii) Pour les Britanniques : le Premier ministre Winston Churchill (1874-1965), le secrétaire aux Affaires étrangères lord Halifax (1881-1959), le secrétaire à la Construction d'aéronefs lord Beaverbrook (1879-1964), le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères sir Alexander Cadogan (1884-1968), le général Hastings Ismay (1887-1965) et le général Edward Spears (1886-1974),

Les Anglais acceptèrent « *avec une compréhension apitoyée* » [selon les termes des « *Mémoires de Guerre* » de Charles De Gaulle] que la France demandât à l'ennemi quelles seraient les conditions d'un armistice, malgré l'accord franco-anglais conclu avant le début de la campagne de France lors du 6^{ème} Conseil suprême interallié tenu à Londres le 28 mars 1940 et auquel participaient notamment Neville Chamberlain premier ministre du Royaume-Uni et Paul Reynaud qui avait été nommé Président du Conseil des ministres français le 21 mars 1940 : « *Le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'engagent mutuellement [le 28 mars 1940] à ne négocier ni conclure d'armistice ou de traité de paix durant la présente guerre, si ce n'est de leur commun accord.* »

Le maréchal Philippe Pétain (1856-1951), vice-président du Conseil, le général Maxime Weygand (1867-1965) généralissime des armées françaises et l'amiral

François Darlan (1881-1942) chef d'état-major de la marine, qui avaient assisté à la réunion de Briare (11 et 12 juin 1940), n'étaient pas présents à celle de Tours (13 juin 1940).

f) – L'accord du 28 mars 1940 avait été voulu par la France ; il visait à écarter l'éventualité d'une paix séparée entre l'Angleterre et l'Allemagne, alors que l'on craignait que le Premier ministre du Royaume-Uni, Neville Chamberlain (1869-1940), malade, ne soit remplacé par Lord Halifax (1881-1959) dont les sentiments germanophiles étaient connus ; en mars 1940, on ne savait pas que Lord Halifax refuserait le poste de Premier ministre pour la raison qu'un Lord ne pouvait être Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (en anglais « *Prime Minister of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland* ») ; aucun Lord n'avait été nommé Premier ministre depuis la création du titre de Premier ministre en 1905 par Henry Campbell-Bannerman (1836-1908) ; finalement, c'est Winston Churchill qui s'installe, le 10 mai 1940, au 10 Downing Street à Londres ; de toute façon, en mars 1940, personne n'imaginait, ne pouvait imaginer que l'armée française laisserait l'armée allemande envahir la France.

g) – Vingt-cinq ans plus tôt, la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie avaient servi de justificatif à l'entrée en guerre de la Russie et de la France contre les Puissances centrales (Autriche et Allemagne).

La Russie slave soutenait militairement la Serbie slave ; l'Autriche avait déclaré la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914 après l'assassinat de l'héritier de l'empire austro-hongrois, l'archiduc François-Ferdinand (1863-1914) et de son épouse Sophie Chotek, duchesse de Hohenberg (1868-1914), à Sarajevo le 28 juin 1914, par le nationaliste serbe **de** Bosnie Gavrilo Princip (1894-1918), membre du groupe Jeune Bosnie ; l'Allemagne était liée par un traité d'assistance militaire avec l'Autriche-Hongrie ; la France est entrée en guerre en raison d'une convention militaire avec la Russie datant de 1894.

L'*Entente cordiale franco-russe* avait été ratifiée par le Tsar de Russie Nicolas II (1868-1918) en décembre 1893 et par le Président de la République française Sadi Carnot (1837-1894) en janvier 1894.

L'Entente cordiale visait à défendre les signataires contre une attaque des forces de la Triple Alliance (Allemagne, Italie, Autriche).

Le Royaume-Uni déclara la guerre à l'Allemagne le 4 août 1914.

L'Angleterre est entrée en guerre parce que l'Allemagne avait envahi et occupé la Belgique à partir du 4 août 1914, violant le traité de Londres du 19 avril 1835 qui faisait de la Belgique un État perpétuellement neutre ; cette neutralité était garantie par l'Autriche, la France, le Royaume-Uni, la Prusse et la Russie.

Après la conclusion d'une paix séparée entre la Russie et les Empires centraux (signature le 3 mars 1918 du traité de Brest-Litovsk) et le déclenchement le 7 novembre 1917 de la « *Révolution d'Octobre* » à Petrograd (Russie), la France se retrouvait seule avec le Royaume-Uni dans la guerre contre l'Allemagne.

Les Allemands cherchèrent à plusieurs reprises, fin 1915 et début 1916, à conclure une paix séparée avec la Belgique pour retirer au Royaume-Uni son but de guerre ; pour cela, les Allemands proposèrent au roi des Belges Albert 1er (1875-1934) une union douanière et une alliance militaire, l'évacuation du territoire belge et l'abandon de leur projet d'annexion de la Belgique.

Dès le 16 février 1916, les Français et les Britanniques firent des surenchères pour éviter que la Belgique ne s'allie à l'Allemagne et retire aux Britanniques l'un de leurs buts de guerre.

Le libéral David Lloyd George (1863-1945), qui avait remplacé le 7 décembre 1916 Herbert Henry Asquith (1852-1928) comme Premier ministre du Royaume-Uni, adoptait comme but de guerre la victoire totale contre l'Allemagne et

n'envisageait plus de paix négociée.

Le Président du Conseil Paul Painlevé (1863-1933) obtint le 12 novembre 1917 du Gouvernement anglais de Lloyd George l'engagement public et solennel que la Grande-Bretagne ne poserait pas les armes tant que l'Alsace et la Moselle ne seraient pas redevenues françaises, même si l'Allemagne libérait la Belgique avant ce retour de l'Alsace et de la Moselle.

L'engagement du Royaume-Uni du 12 novembre 1917 vis-à-vis de la France remplaça la déclaration de Londres du 5 septembre 1914, par laquelle Russes, Anglais et Français s'étaient tous les trois engagés mutuellement à ne pas conclure de paix séparée et à s'entendre, le moment venu, sur les conditions de la paix ; c'est la Russie qui avait souhaité cet accord car elle craignait que la France, après la libération de l'Alsace ou le Royaume-Uni, après la libération de la Belgique, ne soient tentées de conclure des paix séparées avec l'Allemagne. Le 13 novembre 1917, le ministère Paul Painlevé était renversé par les députés à la suite de renversements d'alliances à la Chambre ; il fut remplacé par le deuxième ministère Georges Clemenceau, qui gouverna la France jusqu'au 18 janvier 1920.

En 1914 le gouvernement français avait été manœuvré par l'allié russe comme plus tard en 1939 il le fut par l'allié britannique, « *sans donner le moindre symptôme de l'action de son libre arbitre* » comme l'écrivit Jacques Bainville (1879-1936).

En 1914, la France avait été entraînée dans la guerre en raison de son alliance avec la Russie : l'Allemagne avait déclaré la guerre à la Russie le 1er août 1914 et à la France le 3 août 1914.

En 1917, la France avait trouvé des buts de guerre : pour certains hommes politiques, c'était le retour dans la République française des départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ; pour d'autres, c'était « *briser le militarisme prussien* ».

En 1939, la France fut entraînée dans la guerre par le Royaume-Uni.

Cependant, au printemps 1940, de nombreux hommes politiques britanniques qui n'approuvaient pas la hargne du belliciste Winston Churchill, souhaitaient des négociations de paix immédiates avec l'Allemagne.

En 1939 et au début de 1940, la France n'avait pas véritablement de buts de guerre ; on disait que « *c'était la guerre* » (en anglais : *phoney war*) mais on ne la faisait pas ; au printemps 1940, une paix négociée avec l'Allemagne était envisageable pour certains Français ; d'autres, qui étaient convaincus que les forces armées françaises allaient écraser la Wehrmacht, voulaient en découdre avec les Alboches, par pure mégalomanie.

h) – Depuis l'accord franco-britannique du 28 mars 1940, le nouveau Premier ministre britannique Winston Churchill, nommé le 10 mai 1940 par Georges VI (1895-1952), avait successivement planifié, organisé puis ordonné la fuite par Dunkerque du corps expéditionnaire britannique (BEF), sans solliciter le « *commun accord* » des Belges qui furent contraints de capituler après le retrait britannique, ni celui des Français qui ne purent appliquer le plan de résistance de Weygand ; enfin, Winston Churchill refusa de faire participer l'aviation de chasse anglaise au soutien de l'armée française pendant la campagne de France, au niveau auquel le précédent cabinet britannique de Neville Chamberlain (1869-1940) s'y était engagé.

15 – Le capitaine Charles De Gaulle avait subi la *honte* de la capture par l'ennemi le 2 mars 1916 à Douaumont près de Verdun, puis la *frustration* de ne pas avoir pu montrer son génie militaire de 1916 à 1918 ; son refuge à Londres, en juin 1940, évita au général Charles De Gaulle la honte de la captivité.

Le général anglais Edward Louis Spears (1886-1974), qui avait été l'officier traitant de Charles de Gaulle depuis mai 1940 et qui n'avait pas la même retenue que le Premier ministre Winston Churchill, expliqua clairement qu'en juin 1940 les Anglais ne soutinrent De Gaulle, qu'ils jugeaient un peu trop excité, que faute de mieux pour défendre leurs intérêts sur le continent ; on pouvait s'en douter mais c'est mieux si on peut le lire dans les mémoires du général Spears.

De Gaulle quitta Bordeaux le 14 juin 1940 au soir en Peugeot 402 pour Rennes, puis Carantec où s'étaient réfugiés son épouse et ses enfants, et enfin Brest ; il fit la traversée Brest-Plymouth dans la nuit du 15 au 16 juin 1940 sur le contre-torpilleur français « *Milan* » (128,5 m x 11,7 m, 36 nd).

De Gaulle revint à Bordeaux le soir même, 16 juin 1940, dans un avion fourni par Churchill ; il apprit alors que le Gouvernement Reynaud auquel il avait appartenu venait de démissionner.

Charles De Gaulle qui ne faisait pas partie du nouveau Gouvernement nommé le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun, retourna à Londres le lendemain matin 17 juin 1940 avec son aide de camp, le lieutenant Geoffroy Chodron de Courcel (1912-1992) et avec son officier traitant anglais, le général Edward Spears, dans l'avion qui l'avait amené la veille, un *de Havilland DH.95 Flamingo* ; De Gaulle arriva à Londres en début d'après-midi le 17 juin 1940 ; il rencontra immédiatement le Premier ministre Winston Churchill, qui facilita son séjour à Londres.

Le général Spears s'inquiéta de l'exfiltration vers Londres de l'épouse (Yvonne née Vendroux) et des trois enfants (Philippe, Élisabeth et Anne) de Charles De Gaulle ; ils étaient encore à Carantec, dans le Finistère Nord ; il ne fallait pas que les Allemands puissent exercer des menaces sur la famille de De Gaulle restée en France ; en cas de défection de De Gaulle, les Anglais n'avaient personne pour le remplacer.

Yvonne De Gaulle et ses enfants avaient réussi à embarquer le 18 juin 1940 à Brest sur un bateau à destination de Falmouth en Angleterre, sans savoir que Charles De Gaulle se trouvait à Londres ; il était grand temps pour eux de quitter la France, car les Allemands arrivèrent à Brest le 19 juin 1940.

À leur arrivée à Falmouth, le 19 juin au matin, ils lurent dans le « *Daily Mirror* » que le général De Gaulle se trouvait à Londres et qu'il s'était adressé aux Français la veille sur la BBC ; la famille De Gaulle gagna Londres le 20 juin 1940 et s'installa au Ruben's Hotel où résidait déjà Charles De Gaulle.

À Londres, Charles De Gaulle utilisa la radio d'État anglaise « *the British Broadcasting Corporation* » (la BBC) avec l'accord de Churchill plusieurs jours de suite à partir du 18 juin 1940 (c'est-à-dire avant et après la signature de l'armistice franco-allemand, le 22 juin 1940) ; le 18 juin 1940, De Gaulle appelait tous les militaires français présents en Grande-Bretagne à ne plus se soumettre au gouvernement français légitime que présidait le maréchal Pétain, mais à se joindre à lui pour se battre contre l'Allemagne sous les ordres des Anglais afin de défendre les intérêts britanniques.

Extrait de l'appel du 18 Juin 1940 :

« *Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.* »

Extrait de l'appel du 28 Juin 1940 :

« *L'engagement que vient de prendre le Gouvernement britannique, en*

reconnaissant dans ma personne le Chef des Français Libres, a une grande importance et une profonde signification.

Cet engagement permet aux Français Libres de s'organiser pour continuer la guerre aux côtés de nos Alliés. »

[Voir les expressions *Appel du 18-Juin-1940* et *Appels de De Gaulle*].

Remarques : a) – On ne peut pas faire l'injure à De Gaulle d'ignorer la différence entre une *capitulation* des chefs militaires (passible du Conseil de guerre) et un *armistice* (littéralement « *mise bas des armes* ») demandé aux militaires par le pouvoir civil.

Affiche officielle – Londres, août 1940 :

« *La France a perdu une bataille !*

« *Mais la France n'a pas perdu la guerre !*

« *Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude.*

« *Cependant, rien n'est perdu !*

« *Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. »*

De Gaulle savait pourtant que le gouvernement français avait signé un armistice et non une capitulation.

Extrait de l'appel du 28 Juin 1940 :

« *Le gouvernement français, après avoir demandé l'armistice, connaît maintenant les conditions dictées par l'ennemi.*

« *Il résulte de ces conditions que les forces françaises de terre, de mer et de l'air seraient entièrement démobilisées, que nos armes seraient livrées, que le territoire français serait totalement occupé et que le Gouvernement français tomberait sous la dépendance de l'Allemagne et de l'Italie. »*

De Gaulle semble ignorer que depuis l'entrée en application de l'armistice trois jours plus tôt, le 25 juin 1940, la France était coupée en deux ; la ligne de démarcation définissait la limite Sud de la zone occupée par les Allemands ; Toulouse, Périgueux, Limoges, Châteauroux, Vichy, Lyon, Marseille étaient en zone Sud, « *non occupée* ».

b) – Le 14 juin 1940, De Gaulle qui était sous-secrétaire d'État à la Défense nationale et à la Guerre dans le Cabinet de Paul Reynaud depuis le 6 juin 1940 et qui venait d'arriver à Bordeaux, soupa à l'*hôtel Splendid*, à la table voisine de celle qu'occupait le Maréchal Philippe Pétain ; selon des témoins, De Gaulle serra la main du Maréchal Pétain, vice-Président du gouvernement depuis le 18 mai 1940.

Parmi les 24 ministres appelés à s'exprimer lors du Conseil des ministres du 15 juin à Bordeaux, une courte majorité se déclara en faveur de l'armistice. À l'issue du Conseil des ministres, auquel n'assistait pas Weygand, Paul Reynaud (Président du Conseil) demanda au général Maxime Weygand, chef des Armées, de *capituler* ; Weygand refusa avec fracas pour ne pas déshonorer l'armée ; Weygand était soutenu par le maréchal Pétain (Vice-Président du Conseil) et par Camille Chautemps (également Vice-Président du Conseil) ; ce fut l'une des causes de la démission de Paul Reynaud, le 16 juin vers 17 heures.

De Gaulle s'était envolé pour une mission à Londres dans la nuit du 14 au 15 juin 1940 ; il n'était donc pas présent à Bordeaux au moment du Conseil des ministres du 15 juin à 16h00 à la Préfecture de Bordeaux.

De toutes façons, en sa qualité de sous-secrétaire d'État, De Gaulle n'avait pas vocation à assister aux Conseils des ministres.

Le 15 juin 1940, à la sortie du Conseil des ministres réuni à la Préfecture de Bordeaux, en présence du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), le général en chef des armées françaises Maxime Weygand (1867-1965) refusa

avec véhémence d'exécuter l'ordre de *capituler* que lui donnait le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) ; Weygand tenait à préserver l'honneur de l'Armée française ; le général Weygand exigeait au contraire du Président du Conseil qu'il demande à l'Allemagne les conditions d'un armistice ; le Président du Conseil Paul Reynaud, qui refusait de demander à l'ennemi les conditions d'un armistice et qui voulait la capitulation, ne remplaça pas le général Weygand à la tête de l'Armée comme il aurait pu le faire, mais il démissionna avec son Gouvernement.

De Gaulle n'a pas été témoin de la vive altercation entre Reynaud et Weygand à la sortie du Conseil des ministres, au sujet du choix entre la capitulation et la demande d'armistice.

Paul Reynaud croyait assurément que le Président de la République Albert Lebrun lui demanderait aussitôt de former un nouveau gouvernement qui refuserait toute demande d'armistice.

Contre l'attente de Reynaud et d'autres opposants à la demande d'armistice, le Président Albert Lebrun demanda au Vice-Président du Conseil Philippe Pétain (1856-1950) de remplacer Paul Reynaud à la présidence du Conseil et de lui proposer un nouveau gouvernement.

Le maréchal Philippe Pétain fut nommé Président du Conseil par le Président de la République Albert Lebrun le 16 juin 1940, conformément à la « *Constitution* » de la III^{ème} République (lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875) ; il était de la responsabilité du nouveau gouvernement, présidé par le Maréchal Pétain, d'apprécier l'opportunité de capituler ou de demander un armistice ; en nommant le gouvernement proposé par Pétain, le Président de la République Albert Lebrun savait que ce serait l'armistice.

Lorsque, dans les mythiques *Appels de Londres*, le Général De Gaulle confondait *capitulation* et *armistice*, c'était par rancœur envers le nouveau Président du Conseil, son ancien père spirituel le maréchal Philippe Pétain, c'était par dépit pour la faillite des chefs militaires français (qu'il avait pressentie « *par principe* » et annoncée depuis plusieurs années) et sans doute un peu parce qu'il ne faisait pas partie du nouveau Cabinet formé l'avant-veille ; il n'avait été membre d'un gouvernement (en qualité de sous-secrétaire d'État) que 11 jours en tout : du 6 au 16 juin 1940.

[Voir *Pétain (Philippe –)*].

Le 22 juin 1940, la France signa avec l'Allemagne un *armistice* et **non** une *capitulation* ; l'armistice entra en vigueur le 25 juin 1940 au matin.

En revanche, le 8 mai 1945 ce fut une capitulation de l'Armée allemande du front Ouest à Reims et le 9 mai 1945 une capitulation définitive et entière de l'Armée allemande à Berlin ; il n'y eut pas plus d'« *armistice du 8 mai 1945* » comme on le voit parfois écrit, qu'il n'y eut de capitulation de la France en juin 1940.

c) – Les émissions de la BBC étaient très écoutées au printemps 1940 par les Français qui se méfiaient de la propagande diffusée par les postes nationaux, propagande jugée suspecte et peu fiable, comme toujours en temps de crise.

d) – S'il subsiste des enregistrements de plusieurs appels de De Gaulle, notamment celui du 22 juin (le jour de la signature de l'armistice) on n'en connaît pas du 18 juin 1940.

e) – La date du *18 juin* était chargée de symboles :

i) La bataille de Patay (dans l'actuel département du Loiret) le **18 juin 1429**, fut la première victoire de l'armée française dans une bataille rangée contre l'armée britannique, depuis la défaite française de Crécy (26 août 1346) qui est considérée comme le début de la Guerre de Cent Ans ; à Patay, l'armée française avait près de sa tête la mythique Jeanne d'Arc (1412-1431).

ii) Henri de Valois (1551-1589), qui avait été couronné le 21 février 1574 roi de Pologne sous le nom de Henri 1er s'est *enfui* le **18 juin 1574** du palais royal du Wawel à Cracovie après le décès de son frère le roi de France Charles IX (1550-30 mai 1574), sans la permission de la Diète de Pologne, pour revenir en France et recevoir la couronne de roi de France sous le nom de Henri III.

iii) Le 18 juin 1940 était le jour anniversaire de la victoire anglo-prussienne décisive de *Waterloo* (**18 juin 1815**) contre la France, qui débarrassa définitivement l'Europe entière, dont la France, du général Napoléon Bonaparte (1769-1821).

iv) C'était aussi l'anniversaire de l'*Accord naval bilatéral* anglo-allemand (**18 juin 1935**) par lequel le Royaume-Uni prenait l'initiative d'autoriser l'Allemagne à posséder une flotte de guerre à peu près équivalente à celle de la France, contrairement aux articles 181, 190, 191 du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; l'Angleterre disait ne pas se sentir liée par les clauses du Traité de Versailles ; cet accord naval bilatéral avait été ressenti en France comme un acte d'hostilité de la Grande-Bretagne contre la France et la signature de l'accord le jour anniversaire de la défaite de Napoléon à Waterloo comme une provocation.

De son côté, le gouvernement de la Grande-Bretagne, très anti-soviétique et très anti-communiste, avait mal accepté le pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle, hostile à l'Allemagne, préparé par le Français Louis Barthou (1862-1934) et le Soviétique Maxime Litvinov (1876-1951) et finalement signé à Paris le 2 mai 1935 par Pierre Laval (1883-1945) et Vladimir Petrovitch Potemkine (1874-1946) : « *Au cas où la France ou l'URSS seraient l'objet d'une agression non provoquée de la part d'un État européen, malgré les intentions sincèrement pacifiques des deux pays, l'URSS et réciproquement la France, se prêteront immédiatement aide et assistance* ».

L'accord d'assistance franco-soviétique ne concernait que les agressions non provoquées et il ne visait que les agresseurs, sur la base des dispositions du pacte de la Société des Nations.

Le Traité franco-soviétique signé le 2 mai 1935 était articulé sur le pacte de la Société des Nations.

D'un point de vue constitutionnel, l'exécutif n'était pas tenu de consulter les Chambres avant de ratifier ce traité, mais il a voulu les y associer, comme cela avait été fait pour le Traité de Locarno en 1925.

Les Chambres autorisèrent le Président de la République à ratifier le Traité franco-soviétique d'assistance mutuelle, le 27 février 1936 pour la Chambre des députés et le 12 mars 1936 pour le Sénat ; l'échange des ratifications eut lieu à Moscou le 27 mars 1936 ; l'enregistrement auprès du secrétariat de la Société des Nations se fit le 18 avril 1936.

Un Protocole était annexé au Traité ; le protocole a été ratifié en même temps que le Traité ; il énumère avec précision l'ensemble des règles, des principes et des actes présidant à l'exécution du Traité ; le protocole précise que l'assistance est promise seulement si l'agression émane de l'Allemagne.

La coopération franco-soviétique dans le domaine militaire s'est toujours heurtée à l'hostilité de l'État-Major français et le pouvoir politique français n'a jamais réussi à la surmonter.

v) Dans le registre des symboles, on a prêté au général Foch l'idée d'avoir choisi la date du 11 novembre pour signer l'armistice de 1918 parce que c'est le jour où l'on honore la mémoire du saint tutélaire de la France, saint Martin

de Tours (316-397) ; ce fut une mauvaise idée car la mention du nom de « *saint-Martin* » parmi les fêtes à souhaiter est remplacée sur les calendriers par l'expression « *Armistice 1918* ».

f) – Le père du général De Gaulle, le sergent Henri De Gaulle (1848-1932) avait éprouvé en janvier 1871 la même frustration que son fils Charles en juin 1940 ; le 26 janvier 1871, Jules Favre (1809-1880), ministre des affaires Étrangères du gouvernement provisoire de la Défense nationale, présidé à Paris par Adolphe Thiers (1797-1877) depuis le 22 janvier 1871 en remplacement du général Louis-Jules Trochu (1815-1896) démissionnaire, négocia un armistice de trois semaines avec les Prussiens sans connaître la situation militaire sur le terrain, sans consulter le Gouvernement qui s'était replié à Bordeaux et sans en informer Léon Gambetta (1838-1882) qui était à Tours pour former de nouvelles armées (Armée du Nord, Armée de la Loire, Armée de l'Est) ; le sergent Henri De Gaulle avait alors qualifié cet armistice du 26 janvier 1871 de *capitulation* car, avec la fougue de ses 23 ans, il aurait voulu continuer à défendre Paris et à se battre dans la France non occupée.

Ce n'est donc peut-être pas *par hasard* que Charles De Gaulle, son fils, utilisa un mot pour l'autre (capitulation au lieu d'armistice) en juin 1940, sous le coup de la double émotion de l'amour du père biologique et de la haine du père spirituel (Pétain).

g) – C'est un 18 juin que Jeanne d'Arc, à la tête de l'*armée loyaliste* qui avait été financée par la duchesse d'Anjou Yolande d'Aragon, la belle-mère de Charles VII, battit les Anglais de John Fastolf, John Talbot et Thomas de Scales à *Patay* (actuel département du Loiret) dans une grande bataille rangée : c'était le 18 juin 1429, le lendemain de la reddition anglaise de Beaugency.

La bataille du 18 juin 1429 commença à 14 heures, à un kilomètre au Nord de Patay ; les redoutables archers gallois avaient abattu un cerf qui courrait devant eux, dans un herbage ; les cris de joie qu'ils poussèrent révélèrent leur position aux éclaireurs français, alors qu'ils n'avaient pas eu le temps de préparer leur position défensive ; la préparation défensive habituelle des archers du corps des *Long Bows* gallois consistait à ficher en terre des épieux acérés devant leurs batteries ; ces pieux arrêtaient les charges de cavalerie et ralentissaient suffisamment l'infanterie assaillante pour qu'ils aient le temps de les éliminer avec des volées de flèches avant qu'ils n'arrivent au contact ; les archers anglais étaient peu protégés individuellement et ils étaient très vulnérables dans une lutte au corps à corps ; Patay fut la première grande victoire en plaine de l'armée française depuis la défaite du Capétien Philippe VI de Valois (1293-1350) à Crécy (26 août 1346) contre le Plantagenêt Édouard III (1312-1377) qui marque le début de la Guerre de Cent ans.

h) – Les textes lus à la BBC par le général De Gaulle les 18 et 19 juin sont un peu différents de celui que l'on a retenu comme « *appel officiel* » ; De Gaulle n'allait pas tarder à s'autoproclamer le « *chef* » d'une prétendue « *France libre* » avec le soutien bienveillant de Churchill ; pour acquérir un début de légitimité et à l'exemple d'Hitler qui contestait dans les années 1930 la signature par le Gouvernement allemand de l'armistice du 11 novembre 1918 et qui dénonça en janvier 1937 la signature le 28 juin 1919 par l'Allemagne du Traité de Versailles, De Gaulle contesta en juin 1940, contre toute évidence, la légitimité du Gouvernement de la France qui demanda et signa l'armistice du 22 juin 1940.

i) – Le cabinet de guerre britannique (en anglais « *british war office* ») lors de sa réunion du 18 juin 1940 dirigée par Neville Chamberlain (qui avait été Premier ministre jusqu'au 10 mai) et par Lord Halifax (qui aurait dû être Premier ministre

le 10 mai à la place de Churchill, mais qui avait décliné la fonction car il estimait qu'elle ne pouvait pas être exercée par un Lord) avait refusé la diffusion du discours de De Gaulle ; mais le Premier ministre en exercice, Winston Churchill, accepta que De Gaulle prononce à la radio d'État britannique (BBC), ce 18 juin 1940, un discours *censuré* et *remanié* de manière à ce que la haine personnelle de Charles De Gaulle contre le Maréchal Philippe Pétain soit moins criante.

j) – Chamberlain et Halifax avaient été partisans de la politique d'*appeasement* avec l'Allemagne entre 1935 et 1939 ; ils étaient beaucoup moins francophiles que Churchill et en tout cas moins anti-soviétiques et moins anti-allemands que lui ; Churchill était déterminé, en juin 1940, à entraîner le Royaume-Uni dans une aventure suicidaire avec la même fougue qu'en 1915 pour l'offensive de Gallipoli (dans le détroit des Dardanelles).

[Voir le mot *Gallipoli*].

k) – Le *cabinet de guerre* britannique, qui avait été créé en décembre 1916 pendant la Première Guerre Mondiale, fut réactivé par Neville Chamberlain le 3 septembre 1939, jour de la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne et il ne fut supprimé qu'en mai 1945 après la capitulation allemande.

l) – Camille Chautemps, le premier vice-président du Gouvernement Reynaud (auquel appartenait Charles De Gaulle comme sous-secrétaire d'État depuis quelques jours) avait, le 16 juin 1940 au matin, évoqué la nécessité de demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice.

[Voir l'expression *Appel du 18 -Juin 1940*].

m) – De Gaulle ne peut pas se désolidariser du gouvernement dont il a fait partie du 6 juin au 16 juin 1940, ni de l'armée française à laquelle il appartenait jusqu'à ce qu'il d'entre au gouvernement ; l'armée française fut surpassée en juin 1940 par la *Wehrmacht* (forces armées allemandes) c'est-à-dire la *Heer* (armée de terre allemande) et la *Luftwaffe* (armée de l'air allemande).

n) – Dans son célèbre « *appel* » de Londres, De Gaulle soulignait que c'est la *tactique* des Allemands qui a surpris les chefs militaires français, au point de les amener là où ils en étaient le jour où le Gouvernement a demandé l'armistice ; l'originalité de la tactique allemande n'était pas tant la masse des Panzers et la nuée de Stukas que l'articulation entre ces deux armes ; De Gaulle ne l'avait pas vue venir avant mai 1940, malgré les précédents de l'Espagne et de la Pologne.

o) – Charles De Gaulle qui avait été *sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale* du 6 au 16 juin 1940 (11 jours) dans le cabinet Paul Reynaud (1878-1966) avait considéré comme une injustice insupportable le fait de ne pas être membre du nouveau gouvernement nommé le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) ; outré, il a accepté l'offre de son officier traitant, le général Edward Spears (1886-1974) qui relayait le Premier ministre britannique Winston Churchill, de désertion l'Armée française, de collaborer à titre personnel avec le Royaume-Uni et de former à Londres une dissidence inféodée au Gouvernement britannique.

p) – En raison de sa désertion et à la suite de ses appels à la désobéissance et à la désertion adressés à tous les militaires français le 18 juin 1940 et les jours suivants, à partir de Londres, sur les antennes de la radio d'État anglaise BBC, Charles De Gaulle (1890-1970) fut mis à la retraite d'office avec le grade de colonel par décret du 23 juin 1940 du président de la République Albert Lebrun, soit trois semaines après sa nomination au grade de général de brigade.

q) – La France a été en état de guerre avec l'Allemagne et avec l'Italie jusqu'au 25 juin 1940, date de l'entrée en vigueur des armistices signés le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne, puis le 24 juin 1940 entre la France et l'Italie.

r) – Le 2 août 1940, le tribunal permanent de la 13^{ème} région militaire, séant

à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), condamna *par contumace* le colonel d'infanterie en retraite Charles de Gaulle à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de ses biens meubles et immeubles ; la décision était motivée par la trahison et la désertion de De Gaulle à l'étranger en temps de guerre.

s) – Le *jugement par contumace* du tribunal militaire de Clermont-Ferrand du 2 août 1940 condamnant De Gaulle à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, a été annulé le 11 janvier 1945 par un arrêt de la Chambre de Révision de la Cour d'Appel de Riom (Puy-de-Dôme).

16 – Après la déroute de l'armée française et l'armistice franco-allemand signé le 22 juin 1940, Churchill choisit De Gaulle, à défaut de l'ancien ministre Georges Mandel qui refusa de *désertier* ou de quelque autre homme politique éminent tel que Paul Reynaud, en vue d'hameçonner les militaires français disponibles et de les faire venir en Angleterre pour renforcer les forces britanniques en sous-effectif ; ce fut l'« *Appel du 18 juin* » :

« *Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.* »
De Gaulle symbolisa aux yeux de nombreux Français qui ne le connaissaient pas mais qui l'avaient entendu à la BBC, la « *Résistance* » de la France face à l'Allemagne et l'espoir, à l'époque lointain, d'un renversement de fortune favorable à la France.

Remarques : a) – *Georges Mandel* (1845-1944), ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement Reynaud, était le favori n° 1 du Premier ministre anglais Winston Churchill (1874-1965) pour représenter, en Angleterre, les Français qui désireraient, à titre personnel, continuer le combat contre l'Allemagne sous commandement britannique ; Mandel refusa de venir à Londres jouer ce rôle parce que, a-t-il dit, il aurait eu l'impression de *trahir son pays*.

Paul Reynaud a soutenu les *points de vue militaires* de De Gaulle à partir de décembre 1934 sur l'utilisation offensive des chars, puis en juin 1940 sur l'opportunité pour le Gouvernement français de continuer la lutte armée en Afrique ; mais il ne partagea pas ses *points de vue politiques*, qu'il s'agisse en juin 1940 de collaborer politiquement et économiquement avec le Royaume-Uni au point de fondre les deux pays et de se soumettre au Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill ; plus tard, en 1962, Paul Reynaud fut contre l'élection du Président de la 5^{ème} République au suffrage universel direct : le député du Nord Paul Reynaud (84 ans) vota la motion de censure du 5 octobre 1962 contre le référendum du 28 octobre 1962 ; ce référendum aboutit à la modification de l'article 11 de la Constitution concernant l'élection du Président de la République (loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962).

Paul Reynaud craignait que l'élection du Président de la République au suffrage universel direct transforme le régime républicain en *monarchie élective*.

b) – De Gaulle s'auto-proclama chef des *Forces Françaises Libres (FFL)* à Londres ; les FFL avaient décidé de continuer, à titre privé, la lutte armée contre l'Allemagne, en étant rémunérés par les Anglais, sous commandement anglais et avec le matériel mis à leur disposition par les Anglais ; les FFL allaient collaborer avec les Anglais en Angleterre et dans certaines colonies de l'Empire français.

c) – Le commandant-résistant Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944), capitaine dans l'aviation militaire française, journaliste et écrivain, qualifiait le « *Guide*

Charles De Gaulle » de candidat-dictateur et il le comparait à un autre général factieux de l'époque, le *Caudillo* espagnol Francisco Franco (1892-1975) qui dirigeait un régime politique dictatorial d'extrême droite depuis 1939 ; c'était exagéré, car De Gaulle était soutenu dans la France occupée par le Conseil National de la Résistance (CNR) aux mains des Communistes, qui ne souhaitent certainement pas l'instauration en France d'un régime d'extrême-droite comparable au régime espagnol.

Antoine de Saint-Exupéry a souligné, quelques mois avant de périr en mer au large de Marseille, le 31 juillet 1944, aux commandes d'un *Lockheed P-38 Lightning* américain, que de l'étranger [*par exemple de Londres !*] on peut servir son pays mais *pas le gérer*.

d) – L'armée de terre gaulliste en Angleterre, connue sous l'appellation de « *Forces françaises libres* » (*FFL*) se forma autour d'une demi-brigade d'étrangers, notamment des *Allemands anti-nazis*, qui portaient l'uniforme français de la Légion étrangère et qui, étant revenus de Narvik à Brest le 15 juin 1940 à bord du paquebot « *Duchess of York* » de la *Canadian Pacific Steamships Ltd*, avaient croisé paisiblement et tout-à-fait *par hasard* le 18 juin 1940, vers dix-sept heures, une Panzer-Division allemande dans la rue Gouédic de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; très étonnés et inquiets, ils retournèrent à Brest et s'embarquèrent pour l'Angleterre sur l'ancien ferry « *HMS Twickenham* » et sur le cargo « *Penestin* » de la *Compagnie Nantaise des Chargeurs de l'Ouest*. 1 619 officiers, sous-officiers et légionnaires de la 13^{ème} DBMLE arrivèrent en Angleterre et furent acheminés par voie ferrée, dans la nuit du 21 au 22 juin 1940, à Trentham Park, une propriété appartenant à George Granville Sutherland-Leveson-Gower, duc de Sutherland (1888-1963) ; de nombreux légionnaires, dont des Espagnols communistes, s'échappèrent car ils ne supportaient pas les barbelés et les chevaux de frise installés par les Anglais autour du camp.

e) – L'armée de mer gaulliste, appelée « *Forces navales françaises libres* » (*FNFL*) se forma à l'instigation du vice-amiral français à la retraite Émile Muselier (1882-1965) autour :

i) du chalutier « *Président-Houduce* » (62,6 m x 10,5 m) de Fécamp, armé et transformé en patrouilleur auxiliaire depuis le 20 juin 1940 ;

ii) du cargo armé français « *Rhin* » de 2 455 tonnes de la Compagnie Paquet ;

iii) du cargo français « *Anadyr* » (130 m x 16,5 m) des Messageries Maritimes ;

iv) du charbonnier anglais « *Cydonia* » à bord duquel le vice-amiral Muselier avait quitté Marseille pour rallier Gibraltar ;

v) du mixte italien « *Capo-Olmo* » (111 m x 16 m), capturé à Marseille le 10 juin 1940 et armé par l'Équipage du pétrolier français *Capitaine Damiani* de la SFTP ; le *Capitaine Damiani* était alors immobilisé en cale sèche à Marseille ; le sous-lieutenant Pierre Messmer (1916-2007 - futur Premier ministre de la 5^{ème} République) et d'autres officiers français désirant continuer la guerre sous les ordres des Anglais, rejoignirent l'Angleterre avec le « *Capo-Olmo* » ;

vi) du cargo français « *Forbin* » des Chargeurs Réunis ;

vii) des sous-marins français « *Narval* » et « *Rubis* ».

Les membres des Équipages de ces bâtiments qui ne voulurent pas collaborer avec les Anglais furent rapatriés et quittèrent Gibraltar le 2 juillet 1940, à bord du navire de charge « *Lieutenant de Latour* » (121,6 m x 15,5 m) des Messageries Maritimes, commandant Angaud ; le « *Lieutenant de Latour* » avait été arraisonné par les Anglais alors qu'il franchissait le détroit de Gibraltar ; le

« *Lieutenant de Latour* » était à Mers el-Kébir le 3 juillet 1940, jour de l'attaque britannique (opération « *Catapult* ») ; il est arrivé à Marseille le 18 juillet 1940. Le vice-amiral à la retraite Émile Muselier quitta Gibraltar le 29 juin 1940 en hydravion et il arriva à Londres le 30 juin 1940.

Tous les navires sous pavillon français qui avaient rallié Gibraltar fin juin 1940 et qui choisirent de continuer la guerre avec les Anglais partirent de Gibraltar en convoi le 7 juillet 1940 pour Liverpool où ils arrivèrent le 13 juillet 1940.

Le « *Rhin* » ne servit pas sous les couleurs des FNFL mais il fut offert à la Royal Navy par son *marconi*, Claude Péri, qui s'en était rendu maître à Gibraltar par un coup de force ; le *Rhin* transportait des mines à ventouse et avait à son bord des nageurs de combat ; le « *Rhin* » fut rebaptisé « *HMS Fidelity* » (sic).

[Voir le mot *Marconi*].

Après la funeste opération « *Catapult* » les bâtiments de guerre français et les navires de commerce français qui avaient fui la France en juin 1940 à l'arrivée de la Wehrmacht pour se réfugier dans les ports anglais et qui avaient été saisis par la *British Navy*, furent placés sous l'autorité de De Gaulle.

Le sous-marin français mouilleur de mines « *Rubis* », commandé par le lieutenant de vaisseau Georges-Étienne Cabanier (1906-1976), ne fut pas saisi à son retour de mission à Dundee (Écosse) le 30 juin 1940 ; Cabanier et tout l'Équipage du « *Rubis* » choisirent de servir dans les FNFL.

En août 1943, les effectifs des Forces navales françaises libres (FNFL) atteignaient 7 000 hommes dans la marine de guerre et 4 000 hommes dans la marine de commerce.

[Voir les mots *Muselier* et *Mers-el-Kébir*].

f) – De Gaulle créa le Comité national français (CNF) le 24 septembre 1941 ; le CNF se prétendit le gouvernement français en exil de 1941 à 1943.

Des FFI (Forces françaises de l'Intérieur) s'organisèrent sous différentes appellations, en lien soit avec les FFL gaullistes, soit avec les « *services secrets* » britanniques et parfois américains.

Les hommes des FFI furent rejoints à partir de la fin 1941 ou du début 1942 par des communistes français, puis à partir de 1943 par des réfractaires au STO ; c'étaient des hommes jeunes et particulièrement motivés pour échapper aux Allemands.

Pour satisfaire l'ordonnance allemande du 7 mai 1942 visant à envoyer des civils en Allemagne, afin de participer à l'effort de guerre dans les usines allemandes, une loi française du 4 septembre 1942 instaura la conscription obligatoire dans les deux zones (occupée et non occupée) pour les hommes de 18 à 50 ans et pour les femmes célibataires de 21 à 35 ans ; à partir du 16 février 1943, un Service du Travail Obligatoire en Allemagne (le STO), très contraignant et très impopulaire, fut organisé en France par classes d'âge ; les hommes nés entre 1920 et 1922 durent partir de bon gré ou après avoir été arrêtés par les forces de Police ou de Gendarmerie françaises.

g) – Le 21 février 1943, De Gaulle chargea le préfet communiste Jean Moulin (1899-1943) d'unir les différents mouvements de résistance de la métropole qui agissaient alors indépendamment les uns des autres et de manière désordonnée : ce fut le *Conseil National de la Résistance* (CNR).

La première réunion du CNR se tint à Paris le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin.

h) – Le soutien du CNR, qui comprenait des dirigeants et des membres des partis politiques de gauche et des syndicats ouvriers, donnait à De Gaulle le caractère populaire, sinon démocratique qui lui manquait aux yeux des Américains ; cependant, le fait que le CNR soit dominé par les Communistes déplaisait

énormément aux Américains.

[Voir l'expression *Conseil National de la Résistance*].

i) – Sur le plan politique, de juin à novembre 1943, le général d'armée Henri Giraud (capturé le 19 mai 1940 par les Allemands dans les Ardennes, interné à Königstein, près de Dresde, évadé le 17 avril 1942) et le soit-disant « *général De Gaulle* » mis à la retraite d'office avec le grade de colonel par décret du 23 juin 1940 du président de la République Albert Lebrun, puis dégradé le 2 août 1940 par le tribunal permanent de la 13^{ème} région militaire séant à Clermont-Ferrand mais que Churchill continuait à appeler « *général* » pour le flatter ! présidèrent conjointement le *Comité français de Libération nationale (CFLN)* né de la fusion du Comité national français affilié à De Gaulle avec le Commandant en chef français civil et militaire officiel en Afrique du Nord Giraud.

j) – Sur le plan militaire et opérationnel, les Forces françaises libres de De Gaulle qui opéraient en dehors de la France métropolitaine fusionnèrent avec l'Armée d'Afrique de Giraud pour former l'« *Armée française de la Libération* » qui était composée de 1 300 000 soldats.

L'*Armée française de la Libération* participa à sa mesure aux combats qui permirent l'invasion de l'Europe par les Anglo-Américains ; de plus, De Gaulle facilita la mise à disposition des Anglo-Américains, en métropole, un effectif équivalent à une douzaine de divisions très motivées avec l'*Armée secrète* du CNR d'inspiration communiste.

k) – À la mi-juin 1940, constatant l'impuissance de l'Armée française à ralentir l'occupation du territoire français par l'Armée allemande, *Camille Chautemps*, Vice-Président du Conseil et le maréchal *Philippe Pétain* qui fut nommé Vice-Président du Conseil à partir du 18 mai, suivis en cela par le général Weygand et la hiérarchie militaire, jugèrent nécessaire que l'*autorité politique* française demande la cessation provisoire des combats : cela s'appelle un *armistice*.

l) – Au contraire, le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966), le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), le ministre de l'Intérieur Georges Mandel (1885-1944) ou le sous-secrétaire d'État éphémère à la Défense nationale et à la Guerre (du 6 au 16 juin 1940) Charles De Gaulle (1890-1970), auraient préféré la *capitulation* de l'armée (ce qui aurait entraîné l'occupation de tout le territoire français métropolitain par l'armée allemande, sans contre-pouvoir français) et la poursuite de la lutte par un pouvoir civil réfugié en Afrique du Nord avec l'Aviation, la Marine et l'Armée d'Afrique, en coopération avec le Royaume-Uni et avec le concours logistique espéré des États-Unis d'Amérique, en attendant leur hypothétique entrée en guerre.

m) – Paul Reynaud démissionna le 16 juin 1940 de son poste de Président du Conseil car il n'était pas soutenu par le Conseil des Ministres dans son souhait de continuer la guerre, ni dans celui d'adopter le projet de fusion (sic) des nations française et britannique ; ce projet invraisemblable, approuvé par Churchill, avait été transmis par De Gaulle à Reynaud, de Londres, au moyen du téléphone.

n) – Le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) accepta la démission de Paul Reynaud et il nomma à sa place le maréchal Pétain, qu'il savait partisan de l'armistice.

o) – Le maréchal *Philippe Pétain* fut nommé Président du Conseil des ministres le 17 juin 1940 ; il reçut le soutien de la représentation nationale (députés et sénateurs) conformément à la Constitution de la III^{ème} République ; Philippe Pétain (84 ans) devint le dernier des Premiers ministres de la III^{ème} République, le 17 juin 1940.

o) – De la même manière, Charles De Gaulle (68 ans) deviendra le dernier des

Premiers ministres de la IV^{ème} République, le 1er juin 1958, non pas sous la pression de l'armée allemande en train d'envahir la France, mais sous la pression de l'armée française d'occupation de l'Algérie.

q) – Le colonel *Charles De Gaulle* (49 ans) avait été promu général de brigade « à titre temporaire » à compter du 1er juin 1940 pour aligner son grade sur ceux de la plupart des autres commandants de grandes unités motorisées, bien que son ancienneté dans l'armée ne remplisse pas les conditions requises ; De Gaulle a été nommé sous-secrétaire d'État à la Guerre dans le gouvernement de Paul Reynaud le 6 juin 1940.

Après la déroute des armées françaises sur le sol de France et la fuite des armées britanniques sur leur île, De Gaulle était devenu le favori n° 3 de Churchill parmi les hommes politiques français, derrière l'ancien Président du Conseil Paul Reynaud (n° 1) et l'ancien ministre George Mandel (n° 2), pour représenter la France en Angleterre.

Après le retour des armées britanniques au Royaume-Uni, Churchill considéra la France, au mieux comme une nation ennemie, au pire, comme rien du tout.

r) – De Gaulle se trouvait en mission à Londres au moment de la démission du gouvernement Reynaud (16 juin 1940) ; de retour à Bordeaux et ayant appris qu'il ne faisait pas partie du nouveau gouvernement formé par le Maréchal Pétain, De Gaulle ne réintégra pas l'armée malgré les ordres qui lui furent transmis.

Charles De Gaulle, *sous-secrétaire d'État* à la Guerre et à la Défense nationale du gouvernement démissionnaire de Paul Reynaud, fut exfiltré de Bordeaux-Mérignac vers Londres le 17 juin 1940 à 9 heures du matin par son officier traitant, le général Edward Spears (1886-1974), avec l'avion de liaison personnel du Premier ministre du Royaume-Uni, Winston Churchill ; l'avion bimoteur à aile haute, entièrement métallique, était le De Havilland *D.H.95 Flamingo Mk-1* de couleur jaune ; son rayon d'action était de 2150 km ; il pouvait prendre une quinzaine passagers ; sa vitesse maximum était de 390 km/h ; il pouvait décoller d'une piste ne dépassant pas 230 mètres en longueur.

De Gaulle fut aussitôt « encouragé » par Churchill à utiliser la radio d'État anglaise (BBC) pour appeler les *militaires* français à déserteur, à le rejoindre à Londres et à se mettre au service de la Grande-Bretagne contre l'Allemagne.

De Gaulle a d'abord cru, en partant de Bordeaux, qu'il pourrait aider, depuis Londres, à l'établissement d'une résistance militaire française en Afrique du Nord sous l'autorité de personnages plus en vue que lui, dans l'hypothèse où le Gouvernement formé par le Maréchal Pétain serait rapidement renversé et remplacé par un nouveau Gouvernement Reynaud.

Constatant que cela ne se ferait pas, il accepta la proposition de Churchill et il fit un premier « appel » à la BBC le 18 juin 1940 au soir, à une heure où beaucoup de Français qui n'avaient pas confiance dans la radio d'État française et qui cherchaient à se tenir au courant de la situation, écoutaient la radio britannique.

s) – Considéré comme un déserteur, le général de brigade (« à titre temporaire » comme cela se fait dans l'urgence en temps de guerre, pour promouvoir un militaire qui ne réunit pas le temps de service exigé dans le grade inférieur)

Charles De Gaulle fut mis à la retraite d'office avec le grade de colonel d'infanterie par un décret du Président de la République Albert Lebrun du 23 juin 1940 ; De Gaulle sera condamné le 4 juillet 1940 par le tribunal militaire de Toulouse à quatre ans de prison et à 100 F d'amende pour « *délit d'excitation de militaires à la désobéissance* » ; il fut également déchu de la nationalité française ; De Gaulle fut condamné à mort *par contumace* le 2 août 1940 par le Tribunal militaire de Clermont-Ferrand pour trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l'État et désertion à l'étranger en temps de guerre sur un territoire en

état de guerre et de siège, pour avoir entretenu des intelligences avec une puissance étrangère (en l'occurrence l'Angleterre) ou ses agents, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France, notamment en prononçant des allocutions radiodiffusées de nature à provoquer et à favoriser un revirement d'attitude de l'Angleterre et de la part de cette même puissance, des agissements nuisibles à la France.

Charles De Gaulle est resté *général de brigade* pendant trois semaines (du 1er juin au 23 juin 1940) ; il a été mis à la retraite d'office comme colonel, par décret du Président de la République Albert Lebrun ; De Gaulle fut *sous-secrétaire d'État* dans le Gouvernement présidé par Paul Reynaud pendant une semaine et demi (du 6 juin au 16 juin 1940).

Churchill continua à donner à De Gaulle le titre d'usage de *général* et Charles De Gaulle se présenta comme tel pendant toute la guerre et même après la guerre ; réhabilité dans ses droits civiques à la fin de la guerre par un tour de magie, De Gaulle toucha une pension de colonel en retraite jusqu'à sa mort le 9 novembre 1970.

Le vocable « *Général De Gaulle* » fut le *nom de guerre* de Charles De Gaulle et comme beaucoup d'autres, il garda son nom de guerre lorsque la paix fut revenue ; comme, par exemple, le prêtre catholique Henri Grouès (1912-2007) qui se fit appeler « *Abbé Pierre* » pendant la guerre et qui a été connu sous ce *nom de guerre* jusqu'à sa mort ; son passeport portait le vocable « *Abbé Pierre-Grouès* » ; ou encore comme Jacques Delmas (1915-2000) qui se fit appeler Chaban à partir de l'automne 1943 dans la Résistance et qui, après la guerre, a été nommé Premier ministre le 20 juin 1969 par le Président Georges Pompidou (1911-1974) sous le vocable « *Jacques Chaban-Delmas* ».

t) – L'article 10 de la Convention d'armistice franco-allemande du 22 juin 1940 portait que « *Le Gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre ; les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs* ».

[Voir l'expression *Franc-tireur*].

Ceux qui suivirent individuellement Charles de Gaulle dans le refus de l'armistice firent l'objet de condamnations par contumace de la part de la justice française.

u) – Certains Gaullistes ont cherché à faire accroire que la mer Méditerranée aurait pu être, pour la Seconde Guerre Mondiale, ce que la rivière *Marne* avait été pour la Première Guerre Mondiale ; ce point de vue exposé le 19 juin 1963 par le ministre de l'Éducation Nationale Christian Fouchet (1911-1974) devant les députés a été rapporté par le Journal officiel (débat à l'Assemblée nationale) du 20 juin 1963, page 3550.

v) – L'image est biaisée car si Paris est au Sud de la Marne, toute la France avec son industrie est au Nord de la Méditerranée ; en septembre 1914, l'armée française était en ordre de bataille au Sud de la Marne alors qu'en juin 1940, elle était au Nord de la Méditerranée, en grande partie capturée et prisonnière en France ou en Allemagne ; les formations blindées françaises qui se trouvaient en juin 1940 au Sud de la Loire étaient désorganisées et hors d'état de se battre.

w) – De Gaulle a été déchu de la nationalité française à compter du 2 août 1940 pour avoir déserté l'armée en temps de guerre et s'être enfui à l'étranger (décret du 8 décembre 1940, Journal officiel du 10 décembre 1940).

[Voir les mots *Déchoir* et *Déchéance*].

x) – Le patronyme « *De Gaulle* » le rendait, en quelque sorte, prédestiné pour personnifier le *refus* de se soumettre à l'occupant allemand, à la manière du

personnage de bande dessinée *Astérix* créé en 1959 par Albert Uderzo (1927-2020) et René Goscinny (1926-1977) ; le petit *Gaulois* Astérix refusait de se soumettre à l'occupant romain.

y) – Le Président de la République Albert Lebrun convoqua à Vichy (Allier) la Chambre des députés et le Sénat pour les réunir en Assemblée nationale.

Sur les 846 inscrits, 649 députés ou sénateurs étaient présents ; 569 d'entre eux votèrent la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, qui fut promulguée par le Président Lebrun et qui donnait tout pouvoir au gouvernement de la République présidé par le Maréchal Philippe Pétain, de promulguer une nouvelle constitution de l'État français ; cette nouvelle constitution devait garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.

Les actes constitutionnels n° 1 et n° 2 du 11 juillet 1940 chargèrent le maréchal Pétain d'exercer la fonction de Chef de l'État.

z) – Comme Churchill et les Britanniques, De Gaulle et les résistants français étaient persuadés, en juin 1940, que les États-Unis d'Amérique entreraient rapidement en guerre contre l'Allemagne et qu'ils s'allieraient à eux comme ils l'avaient fait en 1917 ; mais en 1914, c'est l'Allemagne qui avait déclaré la guerre à la France, alors qu'en 1939, c'est la France qui a déclaré la guerre à l'Allemagne et cela changeait beaucoup de choses pour l'opinion américaine.

17 – Après l'assassinat de *François Darlan* (24 décembre 1942) et après qu'il eut évincé *Giraud* de la co-présidence du *Comité français de Libération nationale (CFLN)* en novembre 1943 à la faveur de la formation d'un nouveau cabinet, De Gaulle réussit, avec l'aide de Churchill et de Staline, à se faire accepter par le Président américain Roosevelt comme le représentant de la France combattante bien qu'il n'ait d'autre légitimité que d'avoir été choisi par Winston Churchill.

Remarques : a) – Le 3 juin 1944 à Alger, le *CFLN* devint le *Gouvernement provisoire de la République française (GPRF)*.

b) – Après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (8 novembre 1942) l'Amiral de la Flotte *François Darlan* (1881-1942) était devenu le représentant du Maréchal Pétain (« Chef de l'État Français ») en Afrique du Nord ; Darlan était parti de Vichy pour l'Algérie 3 jours avant le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord ; ses services de renseignement lui avaient fait connaître la date de l'*opération Torch* (nom de code de ce débarquement en Afrique du Nord).

Le commandement américain reconnut l'amiral François Darlan comme le chef des pouvoirs civil et militaire français en Afrique du Nord.

L'amiral de la flotte François Darlan n'avait pas de brevet de patriotisme à recevoir de Charles De Gaulle qui n'était rien du tout, sauf un déserteur dégradé par l'Autorité de son pays.

Aussitôt après la signature de l'armistice du 22 juin 1940, Darlan avait créé un service de renseignement français clandestin ; Darlan avait organisé le sabotage des bâtiments de guerre français en cas de risque de capture par les Allemands, afin que les forces navales françaises ne puissent en aucun cas être utilisées contre les Anglo-Américains ; les instructions étaient claires et catégoriques, le sabotage devait se faire même si lui-même, Darlan, était empêché d'en ordonner l'exécution.

Le 11 novembre 1942, la Wehrmacht franchissait la ligne de démarcation pour envahir la zone Sud de la France (opération *Anton*) en réaction au débarquement anglo-américain en Algérie et au Maroc le 8 novembre 1942 (opération *Torch*).

Les bâtiments de guerre français présents à Toulon (3 cuirassés, 7 croiseurs, 28 contre-torpilleurs et 20 sous-marins) se sabordèrent le 27 novembre 1942, juste avant que les allemands ne se présentent aux portes de l'arsenal, sur l'ordre de

l'amiral Jean de Laborde et conformément aux instructions permanentes données par Darlan en juin 1940.

L'Américain Franklin D. Roosevelt, contrairement à l'Anglais Winston Churchill, n'avait aucune considération pour De Gaulle, chef auto-proclamé de la « *France libre* » qui n'avait jamais été élu ; Churchill se rallia à Roosevelt, par solidarité ou par nécessité plus que par conviction et il fit alors confiance à Darlan plutôt qu'à De Gaulle.

c) – Darlan a été assassiné à Alger le 24 décembre 1942 par *Fernand Bonnier de La Chapelle* (alias *Morand*, 1922-1942) un jeune Français appartenant au Corps franc d'Afrique mais dépendant de la « *Direction des opérations spéciales* » (*SOE*) de Winston Churchill.

Ancien élève du collège des Dominicains de Bellevue à Meudon, puis du lycée Stanislas à Paris 6^{ème}, Bonnier de La Chapelle eut des relations étroites, à Alger, avec le royaliste Henri d'Astier de la Vigerie (1897-1952) et avec un terroriste royaliste, le lieutenant-abbé Pierre-Marie Cordier (1913-1973).

Fernand Bonnier de la Chapelle fut désigné par un tirage à la courte-paille entre dix jeunes soldats du corps franc cantonné au camp Pillafort, près du Cap Matifou, pour être celui qui exécuterait Darlan ; l'abbé Pierre-Marie Cordier qui l'avait entendu en confession en l'église Saint-Augustin à Alger lui a, rapporte-ton, donné par avance l'absolution pour cet assassinat.

Le terroriste Fernand Bonnier de La Chapelle fut condamné à mort par un tribunal militaire ; il a été fusillé deux jours après son acte, le 26 décembre 1942 au polygone d'Hussein Dey, dans la banlieue d'Alger ; il crut jusqu'au bout que ses amis bien placés allaient le sauver *in extremis*.

Il ne faut pas confondre *Fernand Bonnier de La Chapelle* (1922-1942, nom de guerre *Morand*) et le futur Président de la République *François Mitterrand* (1916-1996, nom de guerre *Morland*).

d) – L'Amiral Darlan ne se trouvait pas en Algérie par hasard en novembre et décembre 1942 : s'il était venu officiellement pour rendre visite à son fils atteint de poliomyélite et hospitalisé à Alger, en réalité il avait été informé par plusieurs sources très sûres, dont le consul américain au Maroc Robert Murphy (1894-1978), que le débarquement anglo-américain au Maroc et en Algérie était imminent ; Gibraltar était encombré de navires de toutes sortes et de péniches de débarquement ; Darlan est parti pour Alger le 5 novembre 1942 et les Anglo-Américains ont débarqué en Afrique du Nord le 8 novembre 1942.

e) – Après la guerre, sous le Gouvernement provisoire de la République française présidé par De Gaulle, la chambre des révisions de la cour d'appel d'Alger a redonné la dignité nationale à titre posthume à l'*assassin de Darlan*, (arrêt du 21 décembre 1945) attendu qu'il avait agit « *pour le bien de la Patrie* ».

Avant lui et de la même manière, *Raoul Villain* (1885-1936) qui avait assassiné l'homme politique socialiste français Jean Jaurès (1859-1914) au *café du Croissant*, rue Montmartre, dans le 2^{ème} arrondissement de Paris, à 21h40 le 31 juillet 1914, quelques heures avant la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France (3 août 1914), fut acquitté le 29 mars 1919 ; on rapporte même que madame Jaurès aurait été condamnée aux dépens !

f) – Après l'assassinat de l'Amiral de la Flotte François Darlan (1881-1942), le Général d'Armée *Henri Giraud* (1879-1949) fut le favori du Président américain *Franklin Delano Roosevelt* (1882-1945) pour représenter la France combattante. Le général Giraud représentait alors le pouvoir légal de la France en Afrique du Nord.

Le général Giraud, comme avant lui l'amiral Darlan, maintint évidemment en vigueur en Algérie les lois, les règlements et les décisions judiciaires du

Gouvernement, de l’Autorité militaire et de l’Autorité judiciaire de la France, notamment :

- i)** le décret du Président de la République Albert Lebrun qui avait mis De Gaulle à la retraite à compter du 22 juin 1940, avec le grade de colonel ;
 - ii)** le jugement par contumace du Conseil de guerre constitué de 7 généraux en tenue de campagne et casque, réunis le 4 juillet 1940 dans la salle d’audience de la cour d’appel du palais de justice de Toulouse, qui condamna Charles De Gaulle à 100 francs d’amende et à 4 ans de prison pour désobéissance et incitation de militaires à la désobéissance ;
 - iii)** la condamnation à mort par contumace de De Gaulle, le 2 août 1940, par le Tribunal militaire de Clermont-Ferrand pour désertion, trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l’État et intelligence avec une puissance étrangère.
- g)** – Capturé par les Allemands le 19 mai 1940 en Picardie, le général Henri Giraud avait été enfermé dans la forteresse de *Königstein* près de Dresde, en Saxe ; il a réussi à s’évader le 17 avril 1942, grâce à sa femme, avec l’aide du 2^{ème} bureau de Vichy et probablement avec celle des *Services américains* et il parvint à Vichy le 29 avril 1942, après être passé par la Suisse ; le Général Henri Giraud fut mis à la retraite par une disposition du gouvernement français qui visait « *les généraux de plus de 60 ans* » ; cette disposition *ad hoc* avait été prise pour apaiser les Allemands après son évasion.
- h)** – Après son évasion, le général Henri Giraud prit contact avec le mouvement de résistance pro-américain « *Combat* » fondé en 1941 par le capitaine Henri Frenay (1905-1988) et par Bertly Albrecht (1893-1943).
- i)** – Giraud fit la traversée du Lavandou (Var) à Gibraltar le 7 novembre 1942 à bord du sous-marin anglais « *HMS Seraph* », la veille du débarquement des anglo-américains en Afrique du Nord ; il arriva à Alger le 9 novembre 1942.
- j)** – Giraud dirigea le *Commandement en chef français civil et militaire* en Algérie après l’assassinat de Darlan (24 décembre 1942).
- k)** – Giraud eut sous ses ordres l’*armée d’Afrique* qui était engagée aux côtés des Anglo-Américains dans les opérations militaires au Maghreb, contre les Italiens et les Allemands.
- l)** – Giraud inspira certains mouvements de résistance intérieure tels que l’ORA (Organisation de Résistance de l’Armée) ou le réseau de résistance et de renseignement *Alliance* auquel a appartenu l’ancien maire de La Rochelle Léonce Vieljeux (1865-1944), qui rejetaient l’influence de De Gaulle et la tutelle des Communistes sur le CNR (Conseil National de la Résistance) ; le réseau *Alliance* renseignait directement l’*Intelligence Service* britannique (MI-6) sur ce qui se passait sur le territoire français.
[Voir Léonce Vieljeux].
- m)** – De Gaulle ne fut mis au courant de l’imminence du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord (opération *Torch*, 8 novembre 1942) que le matin même du 8 novembre 1942 à 5 heures ; De Gaulle ne fut autorisé par Churchill à se rendre en Afrique du Nord que le 23 janvier 1943, soit plusieurs semaines après le début de l’*Opération Torch*, pour y rencontrer le général Henri Giraud et le Président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945).
- n)** – Au moment de la rédaction du Traité de Versailles (signé le 28 juin 1919) le Président des États-Unis d’Amérique Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) avait promis que les USA garantiraient le respect de la frontière franco-allemande, en contrepartie de l’abandon par le Président Georges Clemenceau (1841-1929) ainsi que par les maréchaux Ferdinand Foch (1851-1929) et Joseph Joffre (1852-1931), de leurs prétentions concernant la rive gauche du Rhin qui visaient à se garantir contre une nouvelle invasion allemande.

Le 19 mars 1920, le Sénat des États-Unis refusa, probablement pour des raisons de politique intérieure américaine, de ratifier le Traité de Versailles signé par le Président Woodrow Wilson (1856-1924) ; les USA ne garantissaient plus formellement le respect de la frontière franco-allemande, mais il était trop tard pour modifier les dispositions du Traité de Versailles.

De toutes façons, le Président des USA ne s'était engagé, en 1919, à garantir la frontière franco-allemande, que si c'était l'Allemagne qui déclarait la guerre. En mai et juin 1940, les Français espéraient cependant et croyaient naïvement que les USA viendraient à leur secours militairement après la percée de Sedan (13 mai 1940) alors que c'était la France qui avait déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Interrogé par le Président du Conseil des ministres français Paul Reynaud (1878-1966), le Président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) répondit qu'il n'était pas possible que les États-Unis entrent en guerre contre l'Allemagne pour soutenir la France : le Sénat et le Peuple américains (SPQA) s'y opposaient parce que c'est la France qui avait déclaré la guerre à l'Allemagne.

o) – Le général Henri Giraud, comme Charles De Gaulle, comme l'ancien Président du Conseil Paul Reynaud, comme l'ancien ministre de l'Air Pierre Cot et comme beaucoup d'autres avait espéré que les Américains, comme en 1917, entreraient en guerre à côté des Français contre les Allemands en mai-juin 1940 ; les Américains laissèrent l'Allemagne envahir la France ; puis les États-Unis attendirent 1944 pour prendre la place de l'Allemagne sur le territoire français ; les Américains vinrent en Europe avec leurs ambitions impérialistes mondiales et leur propre idéologie raciale et ségrégationniste.

Le Britannique Harold Macmillan (1894-1986) dans ses « *Mémoires* » rapporte que le dogme des Américains, en juin 1940, était que la France avait cessé d'exister et que, jusqu'à la libération par eux-mêmes de la France métropolitaine, toute apparition d'une autorité française constituait un danger pour l'avenir ; les Américains étaient convaincus que le Gaullisme amènerait avec lui une forme de dictature.

Pour le Britannique Anthony Eden (1897-1977), en 1942 Roosevelt et le Département d'État américain désiraient une Europe aux ordres des États-Unis ; après la guerre, les armements de l'Europe devaient rester concentrés entre les mains de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la Russie ; les puissances plus petites ne devaient rien posséder de plus dangereux que des fusils.

Pour Roosevelt, l'anticolonialisme était une affaire de principe et les empires, tant britannique que français, devaient être démantelés ; l'espoir de Roosevelt était de voir les anciennes possessions coloniales tomber politiquement et économiquement dans l'orbite des États-Unis, sous d'autres formes, dès qu'elles seraient débarrassées de leurs anciens maîtres.

Les Américains craignaient l'obstacle à la constitution de leur hégémonie mondiale que pourrait présenter la France après la Libération, plus qu'une éventuelle dictature de De Gaulle.

p) – De juin à novembre 1943, le général d'armée Henri Giraud (5 étoiles, 64 ans) présida conjointement avec le colonel en retraite Charles De Gaulle (52 ans) le *Comité français de Libération nationale* (CFLN) né de la fusion du *Comité national français* avec le *Commandement en chef français civil et militaire*.

q) – En 1937, le colonel Charles De Gaulle servait au 407^{ème} régiment de chars de combat basé à Metz comme commandant par intérim, sous l'autorité du général d'armée Henri Giraud qui commandait de la 3^{ème} armée ; Giraud reprocha à De Gaulle son indiscipline au cours de manœuvres et le menaçait de sanctions s'il recommençait.

r) – En 1939, après que la France eut déclaré la guerre à l'Allemagne, le général d'Armée Giraud s'était opposé à l'option stratégique offensive que défendait, entre autres, le colonel De Gaulle, parce que l'armée française n'y était pas préparée. Traumatisée par les horreurs de la Première Guerre Mondiale sur son territoire, qui étaient encore dans toutes les mémoires et poussée par la Société des Nations, la France avait choisi l'option défensive depuis plusieurs années et Giraud estimait qu'il était trop tard pour en changer.

L'armée française ne possédait pas le matériel blindé nécessaire pour effectuer de grandes offensives en territoire ennemi : la vitesse, l'équipement et l'autonomie des chars, l'organisation des approvisionnements en carburant et en munitions ne le permettaient pas.

L'engagement à Abbeville (28-31 mai 1940) du colonel Charles De Gaulle (1890-1970) à la tête d'une puissante formation blindée française (la 4^{ème} division cuirassée, forte de 364 blindés dont 58 chars lourds B1bis, soutenue par le 22^{ème} régiment d'infanterie coloniale) a été un échec lamentable, face à une simple division d'infanterie allemande non motorisée (57^{ème} bavaroise, 12 000 hommes) bien commandée par le général Oskar Blümm (1884-1951) ; les fantassins allemands disposaient de quatre pièces d'artillerie anti-aérienne de calibre 88 mm, utilisées horizontalement comme redoutables armes anti-chars.

s) – Le général Edward Louis Spears ne s'est pas caché qu'en accueillant Charles De Gaulle à Londres à partir du 17 juin 1940, les Anglais comptaient l'exploiter ; pour justifier l'organisation de plusieurs missions successives des Services secrets britanniques d'exfiltrer de France l'épouse de Charles De Gaulle, Yvonne De Gaulle et leurs enfants Philippe (18 ans), Élisabeth (16 ans) et Anne (12 ans), Spears a fait remarquer à Churchill que si l'épouse de De Gaulle et ses enfants tombaient aux mains des Allemands, la détresse dans laquelle se retrouverait Charles De Gaulle le rendrait inutile et il ne leur servirait plus à rien.

t) – Churchill a su exploiter le prestige du patronyme de Charles De Gaulle, qu'il a persisté à appeler « *général* » pour forcer le trait (de Gaulle a été admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite, par mesure de discipline, avec le grade de colonel d'infanterie breveté d'État-Major, par décret du 23 juin 1940 du Président de la République Albert Lebrun) auprès d'opposants français à l'occupant allemand que le SOE (Special Operations Executive) britannique n'arrivait pas à manipuler directement pour organiser des sabotages et autres actes de terrorisme en France occupée, ou pour obtenir des renseignements militaires et civils.

u) – Pendant toute la durée de la guerre, face aux Britanniques, De Gaulle a dû constamment manger des coulevres et avaler son képi ; à chaque fois qu'il a laissé éclater un quelconque ressentiment contre Churchill, il a fallu qu'il se rattrape en le flattant et en lui présentant publiquement des excuses obséquieuses.

18 – Le 3 juin 1943 fut formé à Alger un « *Gouvernement provisoire de la République Française* » en remplacement du CFLN.

Remarques : a) – Le Général Giraud en fut écarté subtilement et De Gaulle en devint le Chef auto-proclamé en novembre 1943.

b) – La *légitimité* de De Gaulle comme chef du prétendu « *Gouvernement provisoire de la République Française* » ne relevait que du choix personnel du Premier ministre britannique Winston Churchill et du soutien du CNR communiste (qui n'avait aucune apparence démocratique).

c) – Winston Churchill obtint en juin 1943 que les Américains, qui avaient envisagé une administration militaire pour la France après le départ des Allemands, laissent De Gaulle diriger un gouvernement civil avec l'ancien Conseil National de la Résistance communiste (CNR).

[Churchill aimait beaucoup la France... un peu comme les chats aiment les

souris !]

d) – Le général d'armée (5 étoiles) Henri Giraud (1879-1949) qui, avant guerre, avait soutenu la *Cagoule* (d'extrême droite) contre le Front Populaire (de gauche) était naturellement le premier choix de Roosevelt et des États-Unis d'Amérique devant un De Gaulle soutenu par les Communistes.

e) – Charles De Gaulle, qui avait été nommé général de brigade à titre temporaire (2 étoiles) avant l'armistice et qui avait été mis à la retraite d'office le 23 juin 1940 avec le grade de colonel par décret du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) en raison de ses appels à la sédition de juin 1940, avait en 1943 une autorité morale certaine sur le *Conseil National de la Résistance* (CNR) ; en 1943, De Gaulle était manifestement soutenu par ce CNR.

De Gaulle avait su utiliser habilement l'ancien ministre de l'Air communiste du Front Populaire Pierre Cot (1895-1977) qui avait l'oreille du chef soviétique Joseph Staline (1878-1953) ; De Gaulle envoya Cot en mission d'observation sur le front soviétique pendant trois mois en 1943 ; Staline soutint ensuite De Gaulle, conjointement avec Churchill, contre Giraud et contre les Américains.

En 1943 les Britanniques, qui avaient moins besoin de Charles De Gaulle et qui supportaient difficilement son caractère, influencés par les Américains, avaient réduit leur soutien à sa personne ; il était opportun pour De Gaulle de chercher l'appui des Soviétiques.

f) – De Gaulle a été fortement soutenu contre Giraud par Alexandre Bogomolov (1900-1969) ambassadeur de l'Union Soviétique à Alger, à partir du 25 août 1943, auprès du *Comité français de libération nationale* (CFLN) .

g) – Si De Gaulle n'avait pas été lié au Conseil National de la Résistance (CNR) proche du Parti Communiste et si les ouvriers n'avaient pas participé au CNR, il est vraisemblable que la place de Charles De Gaulle dans l'Histoire aurait été prise par le général Henri Giraud, sauf si celui-ci avait été opportunément assassiné comme le fut l'amiral français François Darlan le 24 décembre 1942.

[Voir le mot *Darlan*].

h) – Chacun se rappelle que De Gaulle n'était devenu l'homme de Churchill en juin 1940 qu'en raison des refus de tous les hommes politiques français d'envergure, dont l'ancien ministre de l'Intérieur Georges Mandel (1885-1944), de répondre favorablement à ses appels à venir à Londres ; Mandel, qui était le deuxième choix de Churchill après Reynaud, ne faisait plus partie, lui non plus, du gouvernement du 16 juin 1940 ; Mandel était partisan de poursuivre la lutte contre l'Allemagne, mais il refusa de désertir en fuyant au Royaume-Uni ; Mandel sera arrêté au Maroc le 8 août 1940, puis emprisonné sous la garde de gendarmes français au fort du Portalet (département des Basses-Pyrénées) en compagnie des anciens présidents du Conseil Léon Blum (1872-1950), Édouard Daladier (1884-1970), Paul Reynaud (1878-1966) et de l'ancien général en chef Maurice Gamelin (1872-1958) jusqu'au débarquement des Alliés le 8 novembre 1942 en Afrique du Nord française (opération *Torch*) et à l'invasion de la « zone libre » par les Allemands à partir du 10 novembre 1942 (opération *Anton*).

i) – Dans ses « *Mémoires de Guerre* » (tome 1 « *L'appel* » - 1954) De Gaulle reconnaît lui-même qu'en juin 1940, d'un point de vue politique, il ne servit lui-même qu'à aider le Gouvernement britannique à recruter des auxiliaires français : en réalité les mercenaires qualifiés que les Britanniques recherchaient.

j) – Churchill envoya en vain, le 17 juin 1940, le colonel de l'armée britannique d'origine belge Louis Franck (1907-1988) auprès du roi des Belges Léopold III (1901-1983) afin de le persuader de venir en Angleterre pour poursuivre la lutte armée ; le roi Léopold III avait déjà refusé de suivre en exil ses ministres, lors de

l'entrevue qu'il avait organisé avec les principaux d'entre eux au château de Wynendaele, au Nord-Ouest de Thourout, le 25 mai 1940 ; le roi avait décidé la reddition des forces belges combattant sur le front des Flandres et de rester en Belgique avec l'armée vaincue ; le sous-chef d'état-major belge, le général Derousseau, signa le 28 mai 1940 la reddition des forces belges combattant en Belgique ; les forces armées du Congo belge ne furent pas concernées par la reddition.

k) – En 1870, Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873) en personne, qui avait été Président de la République de 1848 à 1852 puis Empereur des Français sous le nom de « *Napoléon III* » de 1852 à 1870, après que Léon Gambetta (1838-1882) eut proclamé la chute de l'Empire et l'avènement de la République au balcon de l'Hôtel de Ville de Paris le 4 septembre 1870, se vit proposer par le chancelier du royaume de Prusse Otto von Bismarck (1815-1898) qui le retenait comme prisonnier, de mettre à sa disposition l'armée du maréchal français François Achille Bazaine (1811-1888) en vue de reconquérir son trône ; l'empereur déchu refusa sans hésitation, car il ne voulait pas perdre son honneur en reconquérant le pouvoir dans son pays grâce à l'industrie d'une puissance étrangère (la Prusse).

l) – Après la pantalonnade meurtrière de Dakar (23-25 septembre 1940) Charles De Gaulle a bien cru qu'il allait être remplacé par quelqu'un d'autre comme homme de confiance des Anglais ; mais Churchill ne disposait pour ce faire que du général (5 étoiles) Georges Catroux (1877-1969) ou de l'amiral (3 étoiles) Émile Muselier (1882-1965), c'est-à-dire « *personne* » et De Gaulle ne perdit pas sa place de référent français à Londres.

19 – De Gaulle revint en France « *dans les bagages des Anglais* » une semaine après le début du débarquement anglo-américain sur les plages de Normandie (opération Overlord, commencée le 6 juin 1944) ; autorisé à traverser la Manche à bord du torpilleur français « *La Combattante* », ex-HMS *Haldon* (85,3 m de long, 1458 t à pleine charge) De Gaulle débarqua sur la plage de Courseulles-sur-Mer (Calvados) le 14 juin 1944.

Remarques : **a)** – De Gaulle fit le jour même (14 juin 1944) un discours à Bayeux (Calvados).

Charles De Gaulle revint à Bayeux deux ans plus tard, le 16 juin 1946, en commémoration de son retour en France le 14 juin 1944 ; il prononça, à cette occasion, son fameux « *second discours de Bayeux* » qui est généralement considéré comme l'un de ses principaux discours ; il énonça, ce jour-là, des idées qui inspirèrent la Constitution de la 5^e République promulguée le 4 octobre 1958 : un régime présidentiel fort dans lequel le Président de la République serait la clé de voûte du pouvoir exécutif, un parlement bicaméral.

[Voir l'expression *Bayeux (Second discours de – le 16 juin 1946)*].

b) – Le 25 août 1944, après la reddition des Allemands de Paris, De Gaulle fit devant l'Hôtel de Ville un autre discours très fameux ; l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020) qui avait vécu la libération de Paris et qui assista devant l'Hôtel de Ville de Paris au discours du 25 août 1944, dira à la Télévision française, cinquante-trois ans plus tard (octobre 1997) qu'il jugea alors exagérée et mensongère l'affirmation par De Gaulle que Paris s'était libérée « *toute seule* ». [Voir le mot *Mythe*].

c) – Pourtant, c'est Henri Tanguy (1908-2002), le chef des FFI (Forces françaises de l'Intérieur) de l'Île de France qui reçut l'acte de capitulation du général de Corps d'armée allemand *Dietrich Von Choltitz* (1894-1966) gouverneur militaire du « *Grand Paris* » du 10 au 25 août 1944 [*Kommandant von Gross-Paris*].

d) – De Gaulle empêcha l'archevêque de Paris, le cardinal Emmanuel Suhard

(1874-1949), de présider la cérémonie du *Te Deum* à laquelle il assista lui-même *en majesté* le 26 août 1940, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris ; De Gaulle fit maintenir le cardinal Suhard confiné à l'archevêché, peut-être parce que la cardinal avait reçu le Maréchal Pétain à Notre Dame en avril 1944, peut-être pour qu'il ne fasse pas d'ombre au soi-disant « *sauveur de la France* ».

e) – L'insurrection de Paris fut organisée par le Conseil National de la Résistance, par le Comité parisien de libération et par l'État-Major des Forces Françaises de l'Intérieur, en liaison avec les forces anglo-américaines : commencée le 18 août 1944, l'insurrection fut interrompue par une trêve entre la Résistance et les forces d'occupation allemandes le 19 au matin ; la trêve fut dénoncée par la Résistance le 21 août et l'insurrection reprit jusqu'à la *capitulation* du général Von Choltitz (qui fut fait prisonnier) et la reddition des forces allemandes d'occupation de Paris.

f) – En réalité, la trêve n'a été qu'une *pseudo-trêve* : pendant les deux jours de trêve, il y eut plus de tués que pendant les deux jours qui suivirent la reprise des combats.

20 – Le Gouvernement Provisoire de la République Française (*GPRF*) s'installa à Paris le 31 août 1944 et il gouverna la France jusqu'au 27 octobre 1946, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en fonction des institutions de la Quatrième République.

21 – De Gaulle démissionna du poste de chef du Gouvernement Provisoire le 19 janvier 1946, en désaccord avec l'Assemblée constituante notamment sur le rôle des partis ; il fut remplacé par Félix Gouin (1884-1977) de la SFIO.

Remarque : Vincent Auriol (1884-1966) fut le 1er Président de la IV^{ème} République (élection du 16 janvier 1947) et le 16^{ème} *Président de la République* depuis la Révolution.

22 – Pendant sa « *traversée du désert* » (1946-1958) le Général De Gaulle embarqua le 14 août 1956 à Fort-de-France (Martinique) à bord du courrier « *Calédonien* » des Messageries Maritimes, commandant Teisseire (ancien FFL) pour un voyage jusque dans les possessions françaises du Pacifique ; après une escale à Papeete (Tahiti) du 30 août au 2 septembre 1956, puis un séjour au mouillage en rade de Port-Vila (capitale du Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides) les 9 et 10 septembre, De Gaulle débarqua à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) le 11 septembre 1956.

Remarques : **a)** – Il a partout été accueilli comme un chef d'État : à l'escale de Papeete, il a débarqué du « *Calédonien* » escorté par la *Pirogue Royale*, celle qui est réservée aux grandes cérémonies, accompagnée de nombreuses autres pirogues exhibant de charmantes vahinés enguirlandées.

b) – À bord du courrier « *Calédonien* », certaines lampes sous plafond dans les coursives réservées aux passagers de *première classe* avaient été déplacées au port de tête de ligne (Marseille) avant le départ pour ce voyage, car le *bâton du général* (un *bâton témoin* qui correspondait à la distance entre le sol et le haut du képi du général) ne passait pas en hauteur ; les passagers de grande taille qui embarquèrent sur ce paquebot pour les voyages suivants purent lui en être reconnaissants.

23 – « *Rappelé au pouvoir* », comme l'on dit, par le Président René Coty (1882-1962) en raison du coup d'État militaire du 13 mai 1958 à Alger, Charles De Gaulle supprima la IV^{ème} République et fonda la V^{ème} République : le pouvoir exécutif devenait plus fort afin d'obtenir une plus grande stabilité des institutions que sous les précédentes Républiques, au prix cependant d'une certaine rigidité ; la V^{ème} République devint très présidentielle après l'adoption de l'élection du Président de la République au suffrage universel (référendum du 28 octobre 1962), fixation à cinq ans de la durée du mandat du Président de la République

(révision constitutionnelle du 2 octobre 2000, approuvée par référendum) et fixation de la durée des mandats des députés à 5 ans (loi organique du 24 avril 2001).

Remarques : a) – La Constitution de la v^{ème} République reprend les principales dispositions qui figuraient dans le projet de constitution que, le 10 août 1940, l'Assemblée Nationale avait demandé au Maréchal Pétain de préparer, que Pétain écrivit mais qui ne put être adoptée en raison de l'occupation allemande.

b) – Le Président René Coty (1882-1962) a appelé Charles De Gaulle en 1958 exactement pour les mêmes raisons que celles qui avaient conduit le Président Albert Lebrun (1871-1950) à nommer le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) à la Présidence du Conseil des ministres en juin 1940.

c) – En 1940, le Président Albert Lebrun (1871-1950) comptait sur la notoriété et sur l'autorité morale du maréchal Pétain sur les Français comme sur les Allemands, pour obtenir un armistice honorable avant que le pays ne soit entièrement envahi.

d) – En mai 1958, le Président Coty comptait sur la notoriété et sur l'autorité morale du général De Gaulle pour calmer l'armée dont certains éléments influents réclamaient le retour de De Gaulle au pouvoir, afin de garder l'Algérie sous l'autorité de la France.

e) – Charles De Gaulle (1890-1970) prit le pouvoir en 1958/1959 grâce au coup d'État militaire mené à Alger à partir du mardi 13 mai 1958 (putsch d'Alger) par l'avocat et officier parachutiste de réserve Pierre Lagailarde (1931-2014), conjointement avec les généraux Raoul Salan (1899-1984), Edmond Jouhaud (1905-1995), Jean Gracieux (1908-1974), Jacques Massu (1908-2002) et l'amiral Philippe Auboyneau (1899-1961) avec la complaisance du Président du Conseil Pierre Pflimlin (1907-2000) qui démissionna de son poste le 28 mai 1958, avec la complicité du Président de la République René Coty (1884-1962) qui nomma De Gaulle au poste de Président du Conseil le 1er juin 1958, en profitant de la passivité de l'Assemblée Nationale qui l'accepta (329 voix pour l'investiture de Charles De Gaulle au poste de Président du Conseil, 224 voix contre et 37 abstentions).

24 – Charles De Gaulle devint ensuite le 1er Président de la v^{ème} République le 8 janvier 1959 ; il fut élu par un collège électoral composé de 81 764 « *grands électeurs* » (parlementaires, conseillers généraux, élus municipaux).

25 – Le 22 janvier 1963, le Président Charles De Gaulle et le Chancelier allemand Konrad Adenauer (1876-1967) signèrent un traité de *coopération* et d'amitié entre les peuples français et allemand (*Traité de l'Élysée*).

[Voir les mots *Collaboration* et *Coopération*].

26 – De Gaulle fut réélu Président de la République en 1965, cette fois par le suffrage universel direct institué conformément aux résultats du référendum du 28 octobre 1962.

27 – Il démissionna de la Présidence de la République à compter du 28 avril 1969 après un référendum par lequel les Français avaient refusé sa proposition de réforme constitutionnelle concernant la régionalisation et la réforme du Sénat.

28 – De Gaulle a laissé une œuvre littéraire intéressante traitant de sujets militaires ou historiques ; ses Mémoires se lisent assez facilement.

29 – Le nom de *Charles De Gaulle* a été donné à l'aéroport de Paris-Roissy, au rond-point de l'Étoile à Paris, à un grand nombre de rues en France et au premier porte-aéronefs à propulsion nucléaire français, mis en service le 18 mai 2001.

30 – Le général de Gaulle a été dégradé le 22 juin 1940 et mis à la retraite d'office par décret du 23 juin 1940, avant d'être condamné le 4 juillet 1940 à quatre ans

d'emprisonnement et à cent francs d'amende par le tribunal militaire de Toulouse (17^e région militaire) pour « *refus d'obéissance et provocation de militaires à la désobéissance* ».

Remarque : Insatisfait par cette condamnation jugée trop clémente, le ministère public organisa un second procès devant le tribunal militaire de Clermont-Ferrand (13^e région militaire) qui prononça contre lui la peine de mort le 2 août 1940, la dégradation militaire et la confiscation de ses biens meubles et immeubles pour « *trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l'État, désertion à l'étranger en temps de guerre sur un territoire en état de guerre et de siège* ».

31 – Le général de Gaulle a été déchu de la nationalité française par un décret du 8 décembre 1940 (J.O. du 12 décembre 1940) en application de la loi du 23 juillet 1940 « *relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français qui ont quitté la France* » métropolitaine entre le 10 mai et le 30 juin 1940.

32 – Comme ce fut le cas pour d'autres hommes politiques français ou étrangers, ses condamnations judiciaires ne l'ont pas empêché de revenir sur le devant de la scène politique et de remplir de très hautes fonctions.

Remarque : De Gaulle n'eut de cesse, après que la France fut libérée de l'occupation allemande par les Anglo-Américains, d'obtenir que les lois, décrets et décisions du « *régime de Vichy* » soient déclarés nuls et non avenue... surtout ceux qui l'avaient condamné en 1940 ou qui avaient prononcé sa déchéance.

33 – L'opposition entre les mérites respectifs du Maréchal Pétain ou du Général De Gaulle, dans les conversations de bistrot, rappelle souvent les émotions irrationnelles que chacun peut ressentir *a priori* dans le domaine sportif et qui poussent à soutenir inconditionnellement et souvent arbitrairement une équipe plutôt qu'une autre.

Remarques : **a)** – Depuis 1944, tous les malheurs qui se sont abattus sur la France à cause de la déroute militaire de 1940, en termes de rayonnement international ou du point de vue matériel et existentiel des Français, sont méchamment attribués à ceux qui ont pris la responsabilité de la France **après que** le fiasco (absolument évitable) de mai et juin 1940 fut consommé.

b) – Le mythe gaullien avait besoin de la condamnation totale du régime mis en place délibérément le 16 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun ; le Président Lebrun a choisi de nommer *Président du Conseil* Philippe Pétain qui désirait un armistice honorable, le moindre mal dans la situation de la France en juin 1940, plutôt que de reconduire Paul Reynaud qui exigeait que le chef des armées françaises, Maxime Weygand, capitule.

c) – Le gouvernement de crise dirigé par le maréchal Pétain avait poursuivi Charles De Gaulle pour désertion devant l'ennemi ; le 4 juillet 1940, la justice française (tribunal militaire de Toulouse) avait condamné Charles De Gaulle à quatre ans de prison et cent francs d'amende pour « *délit d'excitation de militaires à la désobéissance* » en raison de son appel du 18 juin 1940 sur une radio étrangère (la BBC anglaise) ; Charles De Gaulle avait également été déchu de la nationalité française ; le 2 août 1940, la justice française (tribunal militaire de Clermont-Ferrand) condamna par contumace le colonel d'infanterie breveté d'état-major en retraite Charles De Gaulle à la peine de mort pour trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l'État, désertion en temps de guerre ; les généraux qui composaient le tribunal militaire permanent de la 13^{ème} région, siégeant à Clermont-Ferrand, prononcèrent également la dégradation militaire de De Gaulle et la confiscation de ses biens.

d) – La mouvance gaulliste avait besoin de la condamnation totale du pouvoir exécutif mis en place en 1940 par le Président Lebrun pour annuler les décisions de l'autorité judiciaire française qui le visaient.

e) – Au fur et à mesure que la propagande gaullienne est tombée dans l'oubli et que les Français se sont aperçus que les gouvernements de fonctionnaires qui se sont succédé depuis 1974 ont failli, les Français se sont réveillés, sont devenus plus exigeants et demandent des comptes.

34 – De Gaulle a toujours manifesté une haute considération pour l'honneur et le devoir.

Remarque : Comme le pape Pie XII (1876-1958) le lui a respectueusement fait remarquer le 30 juin 1944 au cours d'une audience, Charles De Gaulle a parfois confondu *honneur* et *amour-propre*.

Gaullisme : Mythe déclenché par la déception de Charles De Gaulle (1890-1970) lorsqu'il apprit qu'il ne faisait pas partie du Gouvernement nommé le 16 juin 1940 par le Président Albert Lebrun (1871-1950) et présidé par le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) ; le Gouvernement Pétain succédait au Gouvernement présidé par Paul Reynaud (1878-1966).

Remarques : **a)** – De Gaulle avait appartenu au Gouvernement Reynaud pendant une dizaine de jours, en qualité de sous-secrétaire d'État chargé de la Défense nationale et de la Guerre (du 6 juin au 16 juin 1940).

b) – De Gaulle fut attiré à Londres, faute de mieux, par le Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill (1874-1965) qui n'avait pu réussir à convaincre aucun homme politique français d'envergure de trahir son pays.

c) – Le militaire De Gaulle déserta le 17 juin 1940 pour gagner l'étranger à bord de l'avion personnel de Churchill.

d) – Le Président de la République française Albert Lebrun admit d'office à faire valoir ses droits à la retraite, par mesure de discipline, le colonel d'infanterie breveté d'État-Major de Gaulle (Charles, André, Joseph, Marie) par le décret du 23 juin 1940 ; la France reprochait au militaire De Gaulle d'avoir déserté en temps de guerre et d'avoir appelé les militaires français à la sédition au moyen d'une radio d'État étrangère.

e) – À compter du 23 juin 1940, De Gaulle ne pouvait plus se prétendre général.

f) – À compter du 2 août 1940, De Gaulle ne pouvait même plus se prétendre colonel car il avait été condamné, par contumace, à la dégradation militaire par le tribunal militaire permanent de la 13e région, qui siégeait à Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme, pour trahison, atteinte à la sûreté extérieure de l'État, désertion à l'étranger en temps de guerre, sur un territoire en état de guerre et de siège ; De Gaulle avait été reconnu coupable d'avoir entretenu des intelligences avec une puissance étrangère, en l'occurrence l'Angleterre, en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la France, notamment en prononçant des allocutions radiodiffusées de nature à provoquer des agissements nuisibles à la France.

g) – Pour des besoins de tactique militaire, le belliciste Churchill a continué à traiter Charles De Gaulle comme un général de paille jusqu'à la fin de la guerre qu'il conduisit contre l'Allemagne dans l'ombre des États-Unis d'Amérique et qui fit passer le Royaume-Uni du rang de puissance mondiale à celui de puissance régionale.

Gaulois : Autre appellation des *Celtes*.

Remarques : **a)** – On entend parfois par Celtes des peuples de l'Est, en tant qu'envahisseurs, qui s'installèrent notamment en Gaule centrale.

b) – Le général romain Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) qui conquiert l'Europe au-delà des Alpes et au Nord des Pyrénées, appelait Gaulois les habitants des provinces conquises.

c) – César appelait *Germanis* les peuples celtes de l'Europe transrhénane qui, à la

différence des Gaulois, ne voulaient pas se laisser asservir.

d) – Le mot latin *germānus* signifie « véritable » et l'expression latine *frāter germānus*, qui signifie « frère véritable », est parfois abrégé en *germānus* et a la valeur de « frère » ; les *Germaines* étaient les peuples frères qui entouraient l'Empire romain.

Gaures : Nom synonyme d'*infidèles*, que les mahométans donnaient, dans la Perse et aux Indes, aux derniers adeptes de la secte de Zoroastre, c'est-à-dire aux ignicoles ou adorateurs du feu.

[Voir le mot *Guèbres*].

Gausser (Se –) : [*Populaire*] Se moquer, railler.

Exemple : Il se gausse de tout le monde.

Gavauche (En –) (en anglais « *disorderly* ») : Sorte d'adverbe qui, en parlant de l'arrimage d'un navire, de son grément, de sa tenue, signifie *désordonné* ou *en désordre*.

[Voir les expressions *Pagale (En –)* et *Pantenne (En –)*].

Gavion : [*Populaire*] Gosier.

Exemple : Il est bien soûl, il en a jusqu'au gavion.

Gaviteau (en anglais « *buoy* ») : Synonyme de *bouée*, en Méditerranée.

Gavote : 1 – Air de danse qui se bat à deux temps, qui commence en levant, dont les mesures ont un repos de quatre en quatre, qui est composé de deux reprises et dont le mouvement est quelquefois vif et gai, quelquefois tendre et lent.

Exemple : Jouer une gavotte.

2 – Il se dit aussi de la danse dont les pas sont faits sur cet air.

Exemples : Danser la gavotte ; danser une gavotte.

Gaz à effet de serre : On appelle *gaz à effet de serre* certains gaz présents surtout dans les basses couches de l'atmosphère (principalement la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'ozone ou des composés chlorés et fluorés) qui laissent passer une grande partie du rayonnement solaire descendant, mais qui absorbent le rayonnement infrarouge (la chaleur) réémis par la Terre ; le rayonnement solaire qui atteint la Terre se transformant en chaleur, la température de l'atmosphère, celle de la Terre et celle des océans en contact avec l'atmosphère auraient tendance à s'élever si le rayonnement solaire reçu par la Terre était constant.

Remarques : a) – Un gaz n'absorbe les rayons infra-rouges qu'à partir de trois atomes par molécule, ou à partir de deux si les deux atomes de la molécule sont différents.

b) – Les molécules de diazote (N₂) ou de dioxygène (O₂) qui ne comptent que deux atomes identiques n'entrent pas dans la catégorie des gaz à effet de serre ; la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'ozone (O₃) qui comptent trois atomes absorbent les rayons infra-rouges et sont des gaz à effet de serre ; le méthane (CH₄) qui compte cinq atomes est un gaz à effet de serre ; l'hexafluorure de soufre (SF₆) qui compte sept atomes et que l'on utilise dans les doubles-vitrages est un gaz à effet de serre.

c) – Le rayonnement solaire reçu par la Terre est variable ; le rayonnement émis par le Soleil augmente ou diminue en même temps que le nombre des taches visibles à la surface du Soleil augmente ou diminue.

d) – Les taches solaires ont été observées dès 1611 par l'astronome italien Galilée (1564-1642) ; aujourd'hui, leur nombre est évalué quotidiennement par quelques centaines d'astronomes amateurs ou professionnels sur tous les continents et leur surface est déterminée année après année ; l'intensité et le déplacement des taches solaires présente un cycle de onze ans en moyenne ; ce cycle a été découvert en

1843 par l'astronome amateur allemand Heinrich Schwabe (1789-1875) qui observa l'apparition des taches à la surface du Soleil ; les cycles de Schwabe sont numérotés à partir du maximum de 1761 ; le cycle 23 a commencé en mai 1996, le cycle 24 en janvier 2008 et le cycle 25 en 2018 ; selon les prévisions basées sur les observations récentes et sur les archives, le cycle solaire 25, après des cycles 21 à 24 peu actifs, pourrait être le plus faible depuis des siècles et le cycle 26 pourrait n'avoir aucune tache solaire, ce qui correspondrait à un froid intense à partir de 2030.

e) – En plus du cycle de Schwabe d'une période de 11 ans, on a observé un cycle de 22 ans en ce qui concerne le champ magnétique solaire.

f) – Il existe également un cycle de 179 années concernant l'activité solaire, en relation avec les planètes géantes gazeuses Jupiter et Saturne.

g) – On appelle *constante solaire* la quantité d'énergie solaire (en fait une puissance d'éclairage) que recevrait une surface de 1 m² située à une distance du Soleil de 1 unité astronomique (distance moyenne Terre-Soleil) exposée perpendiculairement aux rayons du Soleil, si l'atmosphère terrestre n'existait pas.

h) – La *constante solaire* varie, sur le court terme, principalement en fonction du nombre des taches solaires.

i) – L'évolution de la température atmosphérique moyenne dans l'hémisphère Nord de la Terre suit l'évolution de la *constante solaire* depuis 1611 ; on retrouve le même résultat avec le nombre des taches solaires.

Gaz de combat : Arme chimique visant à handicaper les soldats ennemis pour les empêcher de combattre.

Remarques : **a)** – « Des hommes se roulaient à terre, convulsés, toussant, vomissant, crachant le sang » [d'après le médecin français du 66^{ème} régiment d'infanterie, après l'offensive chimique déclenchée par les Allemands près d'Ypres, en Belgique, le 22 avril 1915].

b) – Cent cinquante tonnes de chlore furent portées par le vent en un lourd nuage jaunâtre flottant sur les tranchées ; près de la moitié des hommes intoxiqués ce jour-là moururent.

Gazette : Cahier, feuille volante qu'on met à disposition du public à certains jours de la semaine, et qui contient des nouvelles du pays, d'une profession, d'une organisation, etc.

Exemples : Gazette d'Aunis ; gazette du Palais ; gazette littéraire.

Gaz inerte : Gaz extrêmement appauvri en oxygène.

Remarques : **a)** – On sature de gaz inerte les citernes de produits pétroliers ou de produits chimiques au fur et à mesure que l'on décharge la cargaison pour ne pas mettre les citernes de cargaison en dépression et pour éviter toute entrée d'air qui pourrait entraîner la formation d'un mélange gazeux explosible dans la citerne.

b) – Les gaz inertes doivent être exempts de particules fines.

c) – Le gaz inerte peut être embarqué liquéfié à quai et stocké à bord dans des bouteilles spéciales sous pression élevée, ou être produit à bord dans des chaudières spéciales alimentées en gazole exempt de soufre.

d) – Sur les navires pétroliers, les gaz d'échappement des chaudières, après être passés dans une tour de lavage ad hoc, peuvent être utilisés comme gaz inerte à condition que les chaudières soient réglées avec un très faible excès d'air ; au moment du déchargement, les chaudières alimentent les turbo-pompes de déchargement et fonctionnent alors à pleine puissance ; elles fournissent ainsi un débit de gaz inerte suffisant pour garder les citernes de cargaison en surpression et pour éviter toute entrée d'air.

Gazon : **1** – Terre couverte d'herbe courte et menue.

Remarque : Gazon est tiré du francique *wasen* ; pelouse est tiré du latin *pīlōsus*.

[Voir le mot *Pelouse*].

2 – En Lorraine, *gazon* désigne un pré en altitude dans le massif des Vosges, le plus souvent sur les Hautes Chaumes.

Gazonner : Revêtir de gazon.

Exemples : Gazonner le bord d'un bassin ; un parterre gazonné.

Gazouiller : 1 – Faire un petit bruit doux et agréable, tel que celui que font de petits oiseaux en chantant.

Exemple : On entend le soir les oiseaux qui gazouillent.

2 – On le dit aussi du bruit que font les petits ruisseaux en coulant sur les cailloux.

Exemple : Ce ruisseau gazouille agréablement.

Geai : Oiseau d'un plumage bigarré, qui est du genre de ceux auxquels on apprend à parler.

Géant : 1 – Un géant est un être fabuleux d'une taille colossale.

Remarques : **a)** – Le livre apocryphe d'Énoch dit que les *enfants de Dieu* (les anges) ayant vu les filles des hommes furent épris de leur beauté, les épousèrent, et en engendrèrent les géants.

b) – L'apôtre Saint Paul (qui subit le martyre vers l'an 68 de notre ère) demanda que les femmes chrétiennes n'apparaissent dans l'Assemblée de l'Église que la tête recouverte d'un voile afin de ne pas exciter la convoitise des bons anges qui président les assemblées de prière (*1ère épître aux Corinthiens*).

2 – [Par extension] Personne qui excède de beaucoup la stature ordinaire.

3 – [Au figuré] Celui, celle qui l'emporte sur ses semblables par des dons exceptionnels ou qui connaît une destinée hors du commun.

Remarque : Les coureurs cyclistes du Tour de France sont appelés les *géants de la route*.

4 – Adjectif qualifiant un animal ou une chose dont la taille excède de beaucoup les animaux ou les objets semblables auxquels nous sommes habitués.

Exemple : Un pétrolier géant.

Remarques : **a)** – Les calmars *géants* sont dotés d'yeux gigantesques, vivent habituellement dans les grandes profondeurs marines, peuvent mesurer jusqu'à 18 mètres de long, peser plus d'une tonne et ils sont pourvus, outre leurs huit tentacules, de deux autres beaucoup plus grands, constituant les deux tiers de leur corps.

b) – Les *calmars géants*, ou architeuthidés, forment une famille de céphalopodes décapodes contenant un seul genre : *Architeuthis*.

c) – Le 13 août 2001 un chalutier espagnol a pêché en Atlantique un calmar de 65 kg d'une espèce rare : *Architeuthis Dux*, ou *calmar géant de l'Atlantique Nord*.

d) – Le 10 juillet 2012, une équipe du Musée scientifique national japonais a observé et filmé un *calmar géant* à 630 mètres de profondeur dans le Pacifique Nord.

e) – Le 1er octobre 2013, un *calmar géant* d'environ 9 mètres a été retrouvé échoué sur la plage de La Arena en Espagne.

Géante rouge : Une étoile géante rouge est une étoile en fin de vie, qui a brûlé presque tout son hydrogène.

[Voir le mot *Deutérium*].

Remarques : **a)** – Compte-tenu de la masse réduite de l'étoile, la grande quantité de chaleur dégagée par la combustion entraîne une forte augmentation de la température de la matière résiduelle et la dilatation de l'étoile.

b) – En se dilatant, les couches extérieures de l'étoile se refroidissent et prennent une couleur rouge.

Gégène : Voir le mot *Gêne*.

Gel, Gelée : **1** – Le *gel* ou la *gelée* se produisent lorsque la température s'abaisse au-dessous du point de congélation de l'eau à la pression locale.

2 – La *gelée blanche* en hiver est le passage direct de la vapeur d'eau de l'atmosphère à l'état solide de glace au contact de corps froids ; à terre, la gelée blanche se remarque sur les toits, sur l'herbe et sur les branches des arbres.

3 – La *gelée noire* s'observe sur un territoire qui était à une température supérieure à 0°, après l'arrivée par advection d'une masse d'air froid polaire ; la température de l'air polaire peut exceptionnellement descendre à -30°C.

Remarque : Si l'eau reste liquide alors que sa température est inférieure à celle de son point de solidification (0°C pour l'eau pure à la pression normale) on est en présence du phénomène de *surfusion* ; la prise de toute la masse d'eau en glace peut être déclenchée brutalement par une vibration ou par quelque phénomène fortuit tel que la présence d'impuretés microscopique ou de petits cristaux de glace.

Geler : Glacer, durcir par le froid, pénétrer par un froid extrême.

Exemple : Le froid a gelé le vin dans les caves.

Remarque : On dit aussi que *le froid a gelé les vignes* pour dire qu'il les a gâtées quand elles étaient en boutons.

Gélifraction : Fragmentation des falaises de craie ou de la banche des rivages sous l'effet du gel de l'eau douce qui s'y est infiltrée.

Géline : [*Vieilli*] Poularde, ou poule engraisée.

Gélinotte : Coq des marais.

Remarques : **a)** – La *gélinotte*, ou coq des marais, est un oiseau galliforme qui ressemble à la perdrix et dont la chair est délicate.

b) – Perdrix est un nom épicène.

Gémir : **1** – Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée.

2 – Gémir, se dit aussi pour exprimer le cri de certains oiseaux.

Exemples : La colombe gémit ; la tourterelle gémit.

Gemme : **1** – Toute espèce de pierres précieuses.

2 – Gemme se dit des *pierres précieuses* ou du *sel cristallisé* qui se tirent des mines.

Remarque : Le *sel gemme* s'oppose au sel de marais salants.

Gémonies : Lieu qui était destiné chez les Romains au supplice des criminels, et principalement à exposer leurs corps après l'exécution.

Remarque : Les gémonies étaient à Rome ce que furent les fourches patibulaires dans la France d'Ancien Régime.

Gênant : Qui contraint, qui incommode.

Gendarme : **1** – On appelait gendarme, autrefois, un homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance de lanciers, qui était armé de toutes pièces et qui avait sous lui deux autres hommes à cheval.

2 – Gendarme s'est dit ensuite d'un cavalier de certaines compagnies d'ordonnance, quoiqu'ils étaient armés à la légère comme le reste de la cavalerie.

3 – Membre de la Gendarmerie Nationale qui remplaça la Maréchaussée.

Gendarmerie (Fichier de la –) : Voir le mot *GendNotes*.

Gendarmerie Nationale : Corps militaire ayant remplacé la Maréchaussée le 16 février 1791.

GendNotes : Depuis le décret n° 2020-151 du 20 février 2020, la Gendarmerie Nationale dispose d'un outil de *traitement automatisé* des renseignements appelé « *application mobile de prise de notes* » (en abrégé *GendNotes*) qui permet la

dématérialisation de la prise de notes au moyen de téléphones portables, de tablettes, etc. par les militaires de la Gendarmerie Nationale à l'occasion d'actions de prévention, d'investigations ou d'interventions nécessaires à l'exercice de leurs missions de police judiciaire et administrative ; le logiciel GendNotes permet de faciliter le recueil et la conservation de données à caractère personnel d'individus paisibles, en vue de leur exploitation dans d'autres traitements de données.

Remarques : a) – Comme son nom l'indique, le logiciel *GendNotes* permet aux gendarmes de saisir l'identité des personnes, des photographies, des adresses, des numéros de téléphone ou encore l'identification de véhicules, sans passer par le traditionnel calepin.

b) – La nature des informations que sont autorisées à enregistrer les gendarmes est très large : le logiciel GendNotes permet d'enregistrer l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques, religieuses, l'appartenance syndicale, la santé, la vie sexuelle ou même la prétendue « *orientation sexuelle* » et les fantasmes des personnes rencontrées lors des interventions ; sans oublier des photos d'identité captées instantanément.

c) – Il est précisé que tous ces renseignements ne seront entrés dans le logiciel GendNotes qu'en cas de nécessité absolue et si elles sont adéquates et non excessives au regard des finalités poursuivies ; mais c'est un gendarme qui va, seul, sur le terrain, décider si collecter des données personnelles extrêmement sensibles est une nécessité absolue.

d) – L'autorité judiciaire, le préfet, le sous-préfet et le maire de la commune concernée auront accès aux informations personnelles collectées par le logiciel GendNotes, en principe *dans la stricte limite du besoin d'en connaître* ; ces informations seront en principe conservées pendant 3 mois ou pendant un an maximum ; les fiches collectées peuvent vivre indépendamment du gendarme qui a fait son enquête ; des données personnelles ultrasensibles pourront aussi être consultées, par exemple par des élus locaux.

e) – Les renseignements collectés peuvent être transmis à distance à plusieurs destinataires, parmi lesquels les autres militaires de l'unité de gendarmerie du rédacteur, les militaires désignés par l'auteur de la note, les autorités judiciaires.

f) – On peut redouter que GendNotes vienne nourrir une infinité de fichiers, ceux des services de renseignement par exemple et qu'il ne soit dévoyé à des fins de surveillance politique, économique, etc.

g) – Le décret du 20 février 2020 du Premier ministre Édouard Philippe et du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner ne définit pas les cas de nécessité absolue dans lesquels des données personnelles peuvent être collectées sans créer une ingérence disproportionnée dans la vie privée.

h) – On peut craindre que les gendarmes n'enregistrent par précaution des informations qui ne relèveraient pas de la stricte nécessité absolue au moment de leur collecte, prévoyant le cas où elles pourraient servir dans la suite de l'enquête.

i) – Les gendarmes qui consultent le fichier *GendNotes* ont accès simultanément à 4 autres fichiers :

- i)** les étrangers en France,
- ii)** les personnes recherchées,
- ii)** les permis de conduire,
- iv)** les antécédents judiciaires ;

tous ces fichiers peuvent être consultés à partir de la seule saisie des données d'état-civil d'un individu.

j) – Les personnes physiques n'ont pas le droit de s'opposer, même pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de GendNotes, comme les y

autorise en principe l'article 110 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Gendre : Celui qui a épousé la fille de quelqu'un, et à qui l'on donne ce nom par rapport au père et à la mère de la fille.

Gêne : 1 – Torture, question, peine que l'on fait souffrir à un criminel pour lui faire avouer la vérité.

Exemple : Il souffrit la gêne sans rien avouer.

2 – Ce qu'on fait souffrir à quelqu'un injustement et par violence pour lui faire dire quelque chose, pour en tirer de l'argent, etc.

Exemple : Des soldats mirent ce paysan à la gêne pour lui faire avouer où était son argent.

Remarques : **a)** – Par un jeu de mots indigne, on appela « *passage à la gégène* » la torture à l'électricité (jusqu'à 135 volts en courant continu) infligée aux résistants algériens pendant la bataille d'Alger (du 7 janvier au 9 octobre 1957) par certains militaires français dont ceux du 3^{ème} régiment de parachutistes du lieutenant-colonel Marcel Bigeard (1916-2010), au moyen des *génératrices d'électricité portative à manivelles* destinées aux transmissions radiotéléphoniques (les fameuses « *gégènes* ») ; les tortures, dont celle de la *gégène*, que subissaient les suspects algériens et qui, pour Bigeard, constituaient « *un mal nécessaire* », avaient pour but de connaître les noms d'éventuels complices ou d'obtenir des renseignements divers.

b) – La torture sous toutes ses formes (*les coups, la baignoire, le tuyau d'eau, la gégène sur les parties les plus sensibles du corps, la pendaison par les poignets maintenus dans le dos jusqu'à ce que les épaules et les omoplates se disloquent, le viol*) s'est installée dans les habitudes de l'armée française en Algérie entre 1954 et l'indépendance de l'Algérie en 1962, jusqu'à devenir une véritable institution ; les officiers de renseignements en furent les premiers spécialistes, mais tout soldat, même appelé du contingent, a pu ensuite être amené à torturer un prisonnier ou à l'exécuter lors d'une « *corvée de bois* » ; à partir de 1957, on a appelé détachements opérationnels de protection (DOP) des unités semi clandestines de l'armée française spécialisées dans le renseignement et détachées partout en Algérie ; les DOP furent les acteurs essentiels de cette barbarie organisée.

c) – Tous ceux qui ont survécu, surtout les tortionnaires du contingent, ont été traumatisés à vie ; plus de 50 ans après les faits, ceux qui ont vécu cette époque comme jeunes appelés et qui évoquent incidemment entre eux cette question devant nous, le font toujours avec beaucoup d'émotion (*tristesse, regrets, colère rentrée, malaise, impuissance*) ; on apprend alors incidemment, par exemple, qu'untel qui vient de décéder, qui avait reçu l'ordre d'aller dans la vallée voisine avec sa section pour achever les rebelles blessés après un engagement et qui avait refusé de le faire par conviction éthique, avait été sévèrement puni.

d) – Pendant la guerre d'Algérie, tout civil algérien ou français suspecté de soutenir les combattants algériens clandestins, femmes et adolescents compris, pouvait être arrêté, interrogé et torturé ; beaucoup n'ont jamais été retrouvés. Un bon moyen de les faire disparaître était de les charger dans un hélicoptère, morts ou agonisant et de les jeter au large dans la Méditerranée ; les cadavres qui flottaient ainsi entre deux eaux étaient appelés, à tort ou à raison, « *les crevettes de Bigeard* ».

e) – La technique de la *gégène* a été décrite dans un manuel de torture intitulé « *Le Manuel de l'officier de renseignement* » signé par le colonel Marcel Bigeard.

f) – Ce *manuel de torture* a été traduit et diffusé dans le monde entier ; les techniques qui y sont décrites ont été utilisées par de nombreux services de

renseignements, notamment ceux des États-Unis d'Amérique.

g) – Marcel Bigeard, qui a été appelé sous les drapeaux en 1936 comme homme du rang et qui a terminé sa carrière en 1976 avec le grade de général de corps d'armée (4 étoiles), est le général français le plus décoré de l'armée française au xx^{ème} siècle ; il a été élevé à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur en 1975.

h) – Le général Marcel Bigeard a été Secrétaire d'État auprès du ministre de la défense nationale Yvon Bourges (1921-2009) du 31 janvier 1975 au 4 août 1976, dans le Gouvernement de Jacques Chirac (1932-2019), sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020).

3 – [*Par affaiblissement*] Situation pénible, incommode.

Exemple : Ces souliers me mettent à la gêne.

4 – Obstacle, contrainte empêchant le développement de quelque chose.

Exemple : Être une gêne pour la circulation.

Remarque : On distingue la simple gêne de l'obstacle insurmontable.

5 – Situation matérielle ou financière précaire, embarras d'argent.

Exemples : Grande gêne ; être, se trouver dans la gêne.

6– [*Au figuré*] Peine d'esprit, contrainte fâcheuse, état violent où l'on se trouve réduit.

Exemples : C'est une terrible gêne de n'oser jamais dire ce qu'on pense ; cela me gêne de vous voir en cet état.

Gêner (en anglais « *to jam* », « *to wring* », « *to impede* ») : **1** – [*Vieilli*] Torturer, soumettre quelqu'un à la question pour lui faire avouer ses crimes.

Remarque : Gêner, mettre à la gêne, c'est aussi faire souffrir quelqu'un injustement et par violence pour lui faire dire quelque chose, pour en tirer de l'argent, etc.

2 – [*Par extension*] Tenir en contrainte, mettre quelqu'un dans un état de violence morale pour l'obliger de faire ce qu'il ne veut pas, ou pour l'empêcher de faire ce qu'il veut.

Exemple : C'est un homme qui aime la liberté, il ne se gêne pour personne ; la rime gêne beaucoup les poètes.

Remarques : **a)** – « *Gêner le passage d'un navire* » signifie l'empêcher de passer sans dommages.

[Voir l'expression *Gêner le passage*].

b) – Un navire sans privilège *ne gêne pas le passage* d'un navire privilégié si le navire privilégié peut passer en toute sécurité sans sortir du chenal ou de la voie d'accès en changeant momentanément de route pour l'éviter.

c) – Des règles plus contraignantes prescrivent parfois aux navires non privilégiés ou moins privilégiés de « *ne pas gêner le libre passage* », de « *s'écarter de la route* » ou de « *ne pas gêner la navigation* » de certains navires privilégiés ; ces navires privilégiés doivent pouvoir passer sans changer leur route ni modifier leur vitesse et ne pas se retrouver dans une situation très rapprochée ni risquer un abordage avec les navires non privilégiés ou moins privilégiés.

d) – La règle 13 du RIPAM prescrit à un navire rattrapant de « *s'écarter de la route* » du navire rattrapé.

e) – La règle 18 du RIPAM qui traite des responsabilités réciproques des navires, prescrit à certains navires de « *s'écarter de la route* » d'autres navires plus privilégiés : la règle 18 établit la hiérarchie des privilèges.

f) – Des arrêtés préfectoraux (préfet maritime) peuvent obliger certains navires à passer sur l'arrière d'autres navires désignés qui font route dans certains parages, même s'il n'y a pas de risque de situation très rapprochée : c'est le cas entre la

bouée de Chauveau et le môle d'escale de La Pallice.

3 – Incommoder, contraindre les mouvements du corps.

Exemple : Une veste trop petite gêne les mouvements des bras.

4 – [*Par extension*] On dit qu'un architecte, qu'un ingénieur est gêné par le terrain, par la situation de la place, quand le terrain ne lui laisse pas la liberté d'exécuter ce qu'il voudrait.

Exemple : L'architecte est gêné par la proximité d'un monument classé historique.

5 – [*Par extension*] On gêne une pièce de bois en la tenant assez serrée dans une position qu'on lui fait prendre, pour qu'elle ne puisse s'en écarter en aucun sens.

Général : 1 – Qui est universel, ou qui est commun à un très grand nombre de personnes ou de choses.

Exemple : Règlement général.

Remarque : On dit communément qu'il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception.

2 – On dit *parler en termes généraux*, répondre en termes généraux, pour dire parler et répondre d'une manière vague et indécise, et qui ne satisfait pas précisément à la demande.

3 – Général signifie aussi *capitaine en chef*, celui qui commande en chef.

Remarque : En ce sens, *général* est l'abréviation de *capitaine général*.

Exemples : Général d'armée ; général des galères.

4 – On s'en sert aussi pour signifier le supérieur général d'un ordre religieux.

Exemple : Le général des Dominicains.

Général De Gaulle : Voir : *Gaulle (Général Charles De –)*.

Générale (en anglais « *general* ») : 1 – Autrefois, la *générale* était une batterie de tambour utilisée pour avvertir que l'on devait prendre toutes les dispositions de combat à bord ; chacun devait alors agir en conséquence, soit pour la manœuvre, soit pour l'artillerie.

2 – Sur les navires de guerre modernes, la *générale* est donnée par les haut-parleurs de la diffusion générale : après une sonnerie de clairon, ou après un autre signal sonore convenu, on dit « *poste de combat général* » (si toutes les spécialités sont concernées) ou, par exemple : « *poste de combat pour les canonnières* » (si seule, cette spécialité est appelée) ; chacun doit alors rejoindre l'emplacement qui lui a été assigné par le rôle des postes de combat, muni de l'équipement personnel réglementaire et du matériel qu'il est chargé d'apporter.

Généralisation : La *généralisation*, lorsqu'il s'agit de manœuvres de navires, est l'opération intellectuelle qui consiste à discerner, à la fois par la théorie et par l'observation, les invariants d'un type de manœuvres donné ; ces connaissances générales serviront à prédire n'importe quelle manœuvre particulière du même type.

Remarque : Pouvoir généraliser suppose une certaine disposition à l'abstraction. [Voir les mots *Prédire*, *Prévoir*].

Généralisation abusive : La *généralisation abusive*, ou *généralisation hâtive*, tire une conclusion définitive à partir des résultats d'une seule observation ou d'une série limitée d'observations, sans arguments solides ni preuves convaincantes ; les généralisations abusives considèrent comme acquis les résultats d'expériences ou de séries d'expériences, alors que certains aspects de la réalité n'ont pas été pris en compte.

Remarque : Une expérience isolée ou un petit nombre d'expériences concordantes ne permettent pas de dégager une loi générale sans le secours de la théorie.

[Voir les expressions *Contradiction externe*, *Contradiction interne* et *Incomplétude logique*].

Généraliser : 1 – Rendre général.

Exemple : Généraliser une idée, un principe, une méthode.

2 – Donner plus d'étendue à une hypothèse, à une formule.

Exemples : Généraliser une hypothèse ; généraliser une formule d'algèbre.

Généralité : 1 – Généralité se dit de l'étendue de la juridiction d'un bureau de trésorier de France.

Remarque : Les *Généralités* ou *Recettes générales* étaient des circonscriptions administratives de l'Ancien Régime ; chacune était confiée à un Receveur général.

2 – Les *Receveurs généraux* étaient chargés de la collecte des impôts (domaine, taille, aides, gabelle, etc.).

3 – [*Jadis*] Étendue de la juridiction d'un bureau de Trésorier de France.

Remarque : L'édit de Cognac du 7 décembre 1542 institua 16 généralités (Bordeaux, Aix, Amiens, Bourges, Caen, Chalons, Dijon, Grenoble, Riom, Lyon, Montpellier, Paris, Poitiers, Rouen, Toulouse, Tours).

4 – La Généralité de La Rochelle a été créée par un édit de Louis XIV d'avril 1694 ; elle était composée des *élections* de La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Marennes, et Cognac.

Remarques : **a)** – La Généralité de La Rochelle formait un total de 730 paroisses, avec 360 000 âmes de population.

b) – L'élection de Barbezieux a été ajoutée un peu plus tard à la Généralité de La Rochelle..

Généralités : On appelle généralités (au pluriel) des discours qui ne satisfont pas précisément à la demande de quelqu'un, qui n'ont pas un rapport précis au sujet.

Exemple : Il n'a pas bien traité son sujet, il n'a dit que des généralités.

Générateur : Il se dit de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide par son mouvement.

Exemple : Point générateur d'une ligne ; ligne génératrice d'une surface ; surface génératrice d'un solide.

Génération : 1 – Action d'engendrer.

Remarque : On dit en théologie, en parlant des personnes divines, que le Fils vient du Père par voie de *génération*, et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par voie de *spiration*.

2 – Il signifie aussi la chose engendrée, la postérité, les descendants d'une personne.

Exemple : La génération de Noé.

[Voir le mot *Spiration*].

3 – Il se prend aussi pour chaque filiation et descendance de père à fils.

Exemples : **a)** – Il y a une génération du père au fils.

b) – Du père au petit-fils il y en a deux.

c) – Depuis Hugues Capet jusqu'à Saint Louis, il y a huit générations.

d) – De génération en génération.

4 – *Génération* se prend encore pour une évaluation arbitraire dont le monde est convenu, pour l'espace de trente ans.

Remarque : Il y a trois générations en cent ans, et quelque chose de plus.

Générer : Engendrer, produire.

Remarque : Ce verbe, qui avait disparu depuis des siècles, est parfois employé dans certaines spécialités scientifiques, mais il est à éviter dans l'usage courant chaque fois que l'on peut utiliser *engendrer*, *produire*, *causer* pour exprimer la même chose.

- Généreux : 1** – Le « *Généreux* » était un vaisseau de ligne français de 74 canons construit à Rochefort en 1785 ; il participa au combat dit « du convoi de Malte » du 29 pluviôse an VIII (18 février 1800) sur les côtes de Sicile.
Inhibiteur de corrosion.*Remarque* : Capturé par les Anglais le 18 février 1800, il passa sous pavillon britannique et devint le « *HMS Genereux* ».
- 2** – Le vaisseau le « *Généreux* » fit partie à la fin de 1799 d'une petite division composée également d'une frégate, de deux corvettes et d'une flûte, commandée par l'amiral Perrée (1763-1800) et chargée de ravitailler en soldats (3 000) et en vivres le gouverneur français de Malte, Claude Henri Belgrand de Vaubois (1748-1839) qui y était assiégé depuis 18 mois par les Anglais.
Remarques : **a**) – Un an et demi plus tôt, le 19 mai 1798, près de 400 navires de charge et une centaine de bâtiments de guerre dont 13 vaisseaux de ligne avaient appareillé de Toulon, de Gênes et d'autres ports de Méditerranée sous le commandement du vice-amiral François Paul de Brueys d'Aigalliers (1753-1798) afin de conquérir l'Égypte et ensuite, le Proche-Orient.
b) – L'armée du général Napoléon Bonaparte (1769-1821) qui conduisait l'opération d'Égypte était forte de 40 000 soldats.
c) – Participaient à l'encadrement de la flotte, les contre-amiraux ou capitaines de vaisseau Pierre Charles Sylvestre de Villeneuve (1763-1806), Denis Decrès (1761-1820), Honoré Joseph Antoine Ganteaume (1755-1818) et Armand Simon Marie Blanquet du Chayla (1759-1826).
d) – Le 9 juin 1798, la flotte arrivant en vue de l'île de Malte, le général Louis Charles Antoine Desaix (1768-1800) fut chargé de s'emparer de cette île qui appartenait alors aux chevaliers de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem.
Remarque : À ce moment, l'amiral anglais Horatio Nelson (1758-1805), chargé d'intercepter les Français, en était encore à les chercher près de la côte française.
e) – Le 12 juin 1798, le grand maître de l'ordre de Saint-Jean capitulait.
f) – Le général de Vaubois, à la tête de 3 000 soldats, et le commissaire civil Michel-Louis-Étienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély (1760-1819) restèrent dans l'île de Malte pour l'occuper, tandis que Bonaparte et le reste de l'armée reprenait la mer vers l'Égypte.
- 3** – L'amiral Perrée avait embarqué à Toulon sur le « *Généreux* » et Mathurin-Cyprien Renaudin (1757-1826) était son capitaine de pavillon.
Remarques : **a**) – Mathurin-Cyprien Renaudin était le second et le cousin germain de Jean-François Renaudin qui commandait le vaisseau le « *Vengeur du Peuple* » lors de la 3^{ème} bataille d'Ouessant du 13 prairial an II (en anglais « *the glorious first of June* »).
- Gêner le libre passage** (en anglais « *to impede the safe passage* ») : **1** – Au sens du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM), *gêner le libre passage* d'un autre navire c'est mettre un obstacle qui l'empêche de passer sans risques, même si cet autre navire modifiait sa route ou sa vitesse.
[Voir le mot *Gêner*].
Remarques : **a**) – Aucun navire n'a le droit d'empêcher un autre navire d'avancer dans une voie navigable : tout navire doit laisser, quelque part, un espace suffisant pour le passage d'un autre navire.
b) – L'expression anglaise « *not to impede* » du COLREG anglais est traduite dans le RIPAM français de 1972 par « *ne pas gêner* » parce que les règlements internationaux de l'OMI sont élaborés par tous les participants en langue anglaise en séance plénière et que les traducteurs ont pris l'habitude, depuis longtemps, de transcrire « *not to impede* » par « *ne pas gêner* » au lieu d'« *empêcher* ».
c) – On trouve l'expression « *gêner le passage* » dans la règle 9 b) (chenaux

étroits) et dans la *règle 10 i*) (dispositifs de séparation de trafic) ; l'expression « *gêner le libre passage* » dans la *règle 18 d*) (navires handicapés par leur tirant d'eau) ; l'expression « *gêner leur navigation* » dans la *règle 18 e*) (hydravions) et dans la *règle 18 f*) (navions).

d) – Les chalutiers en train de pêcher et faisant route doivent, si les circonstances le permettent, *éviter de gêner le libre passage* (en anglais « **avoid impeding the safe passage** ») des navires handicapés par leur tirant d'eau qui montrent les signaux prévus ; ils doivent s'écarter de la route des navires qui ne sont pas maîtres de leur manœuvre et des navires à capacité de manœuvre restreinte (Règle 18 c).

2 – Gêner le passage d'un navire privilégié, c'est l'empêcher absolument de passer.

Remarques : **a)** – On ne doit pas confondre les expressions

i) « *ne pas gêner le libre passage* » (en anglais « **not to impede the safe passage** ») ;

ii) « *laisser le libre passage* » ou « *laisser le passage en toute sécurité* » (en anglais « **not to impede the safe passage** ») ;

iii) « *s'écarter de la route* » (en anglais « **to keep out of the way of** ») [Règle 18 (*Responsabilités réciproques des navires*)].

La *première expression* signifie que le navire privilégié doit pouvoir passer, au besoin en modifiant son cap ou sa vitesse.

La *deuxième expression* signifie que l'on doit permettre au navire privilégié de passer sans s'exposer à aucun danger, compte tenu de l'environnement.

La *troisième expression* signifie que le navire non privilégié doit s'écarter franchement de la route prévisible du navire privilégié et que le navire privilégié doit pouvoir passer sans modifier sa route ou sa vitesse pour éviter une situation très rapprochée ou un abordage.

b) – Quand, dans le Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) il est prescrit :

i) soit de *ne pas gêner le passage* d'un autre navire (parce que cet autre navire est plus privilégié),

ii) soit de lui *laisser le libre passage*,

le navire moins privilégié doit, **dans les deux cas** et si les circonstances l'exigent, manœuvrer sans tarder afin de laisser un espace suffisant pour le *libre passage* du navire le plus privilégié, c'est-à-dire pour lui permettre de passer en toute sécurité sans avoir à manœuvrer (en anglais « **take early action to allow sufficient sea room for the safe passage of the other vessel** ») [Règle 8 f) i)].

c) – Dans un chenal étroit, une voie d'accès ou un dispositif de séparation de trafic, aucun navire en train de pêcher n'a le droit d'empêcher le passage des autres navires [Règle 9 c) et règle 10 i)] mais les autres navires sont tenus de s'écarter des navires en train de pêcher dans la mesure où la sécurité de leur navigation le permet [Règle 18 a) iii)].

d) – Plusieurs délégués à l'OMI au moment de la préparation du RIPAM 1972 voulaient accorder aux navires handicapés par leur tirant d'eau la qualité de navires à capacité de manœuvre restreinte, lorsqu'ils naviguaient dans des voies d'eau qui pour eux étaient des chenaux étroits ; pour éviter qu'il y ait des abus et que certains navires n'arborent les signaux correspondants même lorsque cela n'était pas justifié, il a été décidé qu'il fallait que cette qualité leur soit reconnue par une autorité compétente locale.

e) – Quand, dans une zone littorale déterminée, certains navires doivent absolument pouvoir faire route sans être contraints à manœuvrer (par des changements de cap ou de vitesse) pour éviter des situations très rapprochées ou

des abordages, un arrêté local spécial du Préfet maritime définit ces navires privilégiés et interdit aux autres de passer sur leur avant ; ces navires deviennent ainsi particulièrement privilégiés dans cette zone.

f) – Un arrêté préfectoral spécial interdit aux navires de plaisance, aux navires de pêche et aux autres petits navires, de passer sur l'avant des navires de guerre ou de commerce qui font route entre les bouées de *Chauveau* ou de *La Roche du Sud* et les ouvrages du port de *La Pallice*, dans un sens ou dans l'autre.

3 – Un navire qui, en vertu de l'une quelconque des règles du RIPAM est tenu de ne pas gêner le passage d'un autre navire ou de permettre son libre passage (en anglais « **not to impede the passage or safe passage of another vessel** ») doit, lorsque les circonstances l'exigent, manœuvrer sans tarder afin de laisser suffisamment de place à l'autre navire pour permettre son libre passage. [Règle 8 f) i)].

4 – Un navire qui est tenu de ne pas gêner le passage d'un autre navire ou de permettre son libre passage (en anglais « **required not to impede the passage or safe passage of another vessel** ») n'est pas dispensé de cette obligation s'il s'approche de l'autre navire de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage et il doit, lorsqu'il effectue sa manœuvre, tenir dûment compte des manœuvres qui pourraient être requises en vertu du RIPAM. [Règle 8 f) ii)].

Remarque :

5 – Un navire dont le passage ne doit pas être gêné (en anglais « **the passage of which is not to be impeded** ») reste pleinement tenu de se conformer aux règles du RIPAM lorsque les deux navires se rapprochent l'un de l'autre de telle sorte qu'il existe un risque d'abordage. [Règle 8 f) iii)].

Remarque : Des navires qui sont privilégiés suivant le RIPAM doivent néanmoins se dérouter pour d'autres navires, dans certaines circonstances particulières, sans pour autant perdre leur qualité de navires privilégiés.

Exemple : Un navire privilégié parce que handicapé par son tirant d'eau (en anglais « **vessel constrained by her draught** ») [Règle 3 h)] doit s'écarter de la route d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre ou d'un navire à capacité de manœuvre restreinte [Règle 18 d)] si les circonstances le permettent compte tenu de son tirant d'eau et de la profondeur ainsi que de la largeur disponibles des eaux navigables.

Gêner la navigation : Empêcher toute navigation.

Exemples : La banquise gêne la navigation ; une épave coulée dans un chenal gêne la navigation si elle empêche les navires d'emprunter ce chenal.

Générique : 1 – Qui appartient au genre.

2 – Qui est du même genre.

Genèse : 1 – Création du monde.

Remarque : « *La Genèse* » (avec un G majuscule) est le titre du premier livre de l'Ancien Testament qui contient le récit mythique de la création du monde.

2 – Processus de formation et de développement d'une réalité abstraite ou concrète.

3 – Enchaînement de faits et causes aboutissant à un événement historique.

4 – Élaboration d'un courant de pensée, d'un sentiment.

Exemple : Genèse d'une idée.

Génétique : 1 – Qui se rapporte à l'hérédité, aux gènes.

Exemples : Les caractères génétiques ; le patrimoine génétique d'un individu, d'une race, d'une espèce.

Remarques : a) – L'information génétique est portée par les gènes qui sont situés sur les chromosomes.

b) – Les molécules d'acide désoxyribonucléique (ADN) forment le support matériel de l'information génétique.

[Voir les mots *Génome*, *Épigénétique*, *Épigénome*].

2 – La *génétique* est la science qui étudie le rôle des gènes dans l'hérédité.

Remarques : a) – La *génétique* est basée sur la construction en double hélice de l'acide désoxyribonucléique (ADN) découverte en 1953 par l'Américain James Watson (né en 1928) et le Britannique Francis Crick (1916-2004).

b) – L'*épigénétique* étudie les informations complémentaires présentes dans chaque cellule qui déterminent l'influence des gènes de cette cellule ; ces informations *épigénétiques* ont un rôle dans l'hérédité.

c) – Les modifications *épigénétiques* acquises sont *réversibles* ; elles sont, par ailleurs, *transmissibles* lors des divisions cellulaires, sans modification du capital génétique des cellules, sans faire appel à des mutations de l'ADN.

d) – L'*épigénétique* peut s'interpréter comme une modulation du pas de la structure en pseudo hélices de l'ADN ; cette modulation peut se transmettre d'une génération à l'autre.

e) – Toutes les cellules d'un organisme multicellulaire ont le même patrimoine génétique, mais elles l'expriment de façons très différentes selon le tissu cellulaire auquel elles appartiennent.

f) – Bien que tous les œufs d'abeilles femelles fécondés par le même mâle aient le même patrimoine génétique, une larve d'abeille femelle deviendra une ouvrière ou une reine en fonction d'un facteur environnemental, l'alimentation ; pendant trois jours, toutes les larves d'abeilles femelles sont nourries avec de la gelée royale ; après le troisième jour, les nourrices continuent à donner de la *gelée royale* à la larve qu'elle on décidé d'élever comme une future reine, mais elle donnent du *pain d'abeille* (mélange de pollen et de miel) aux futures ouvrières ; la reine sera plus grande que les ouvrières et elle restera plusieurs années sans sortir de la ruche à pondre, parfois plusieurs milliers d'œufs par jour ; chaque ouvrière remplira successivement des tâches variées : nourrice, nettoyeuse, butineuse de fleurs à l'extérieur de la ruche, etc., mais elles ne pondra pas d'œufs tant qu'une reine dégagera des phéromones inhibitrices dans la ruche ; les œufs que peuvent pondre les ouvrières sont des œufs haploïdes qui ne pourront donner naissance qu'à des mâles (faux-bourçons).

Genette : 1 – Espèce de chat sauvage dont la peau s'emploie en fourrures.

Remarque : La fourrure de la genette est claire, tachetée de noir.

2 – L'expression *aller à cheval à la genette* signifie monter avec les étriers fort courts.

Remarque : Les Turcs allaient à cheval à la genette.

Génie : Être surnaturel, esprit bon ou mauvais, inspirant une personne et influant sur sa destinée.

Remarque : Pour le moine bénédictin de la congrégation Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, Dom Augustin Calmet (1672-1757), abbé de Senones en Lorraine, les génies sont des êtres d'une nature intermédiaire entre les anges et les hommes.

Génie de la langue : 1 – On appelle génie d'une langue son aptitude à dire d'une manière particulière ce que les autres langues expriment différemment.

Remarques : a) – Chaque langue possède son génie propre.

b) – Seule la lecture dans la langue originale peut faire apparaître la pensée exacte et le style d'un auteur.

c) – La langue française est particulièrement courte et harmonieuse.

2 – La langue française est simple et précise ; en français, on énonce le concept

principal puis on démontre et on explique ce qui en découle.

Remarque : Le français est la langue du raisonnement et de la conversation.

3 – La langue anglaise est multiple et pratique ; en anglais, on a tendance à énumérer tous les cas possibles.

Remarque : L'anglais est la langue de l'action.

4 – Les Allemands procèdent par affirmations autoritaires et associations d'idées.

Remarques : **a)** – L'allemand est la langue du rêve et de l'autorité.

b) – Les livres d'informatique traduits de l'allemand en français sont beaucoup plus intéressants que ceux qui ont été écrits en anglais et traduits en français.

Génisse : Jeune vache qui n'a pas encore porté.

Remarque : On dit aussi une *taure*.

Génois : Grand foc porté aux allures portantes et par vent modéré, à l'avant du mât de l'avant, par les navires de plaisance à voiles.

Remarques : **a)** – Le génois est le pendant de la grand-voile sur un sloop à gréement bermudien.

b) – Le génois est une voile triangulaire.

c) – Les trois points (angles) du génois s'appellent :

i) *point de drisse* à l'angle situé au sommet de la voile, auquel est frappé la drisse du génois ;

ii) *point d'amure* amarré à un point fixe du bateau ;

ii) *point d'écoute* auquel est frappée l'écoute du génois.

d) – Les trois côtés du génois s'appellent :

i) *bordure*, le côté en bas de la voile, parallèle au pont ;

ii) *guindant*, tout contre l'étai et sur lequel on pèse pour hisser le génois ;

ii) *chute*, bord libre à l'arrière du génois, au bas duquel est frappée l'écoute.

e) – Le guindant du génois est fixé à l'étai du mât qui le porte, soit par des mousquetons fixés à la voile qui embrassent l'étai, soit par une ralingue cousue le long de la voile et glissée dans le tube de l'enrouleur - si le génois est monté sur un enrouleur - ou dans un étai creux.

Génois belge : Sorte de filet gréé à la place du foc, pour éviter que le spi ne s'enroule autour de l'étai en fonction des changements d'allure.

Génome : Ensemble des gènes constituant le patrimoine héréditaire d'une cellule, d'un organisme, d'une espèce.

Remarque : Le génome humain est constitué de l'ensemble des gènes de l'espèce humaine.

[Voir les mots *Généétique*, *Épigénétique*, *Épigénome*].

Gengoult (Saint –) : *Saint Gengoult* est le saint patron des chasseurs-fauconniers et des maris trompés.

Remarques : **a)** – Le nombre des chasseurs-fauconniers est aujourd'hui insignifiant, la chasse aux faucons n'étant plus guère pratiquée.

b) – Le seigneur Gengoult, grand chasseur, était marié à une femme légère qui le trompait quand il était à la chasse ; cette femme le fit assassiner le 11 mai 769.

c) – Saint Gengoult est le patron titulaire d'une grande et belle église à Toul (Meurthe-et-Moselle).

Génie : **1** – Esprit ou démon, bon ou mauvais qui, dans le polythéisme, préside à la destinée de chaque homme.

Remarques : **a)** – Les Chrétiens disent « *ange gardien* ».

b) – [Au figuré] On utilise les expressions « *le bon génie* » ou « *le mauvais génie* » de quelqu'un pour désigner la personne qui, par son exemple ou ses conseils, exerce une influence heureuse ou funeste sur la destinée de cette

personne.

c) – Le *djinn*, dans les contes arabo-persans, est un mauvais génie, un mauvais démon ; le *péri* est un bon génie.

d) – Le bénédictin Dom Calmet (1672-1757) abbé de Senones de la congrégation de saint Vanne et saint Hydulphe, enseignait que les génies sont de nature mitoyenne entre l'ange et l'homme ; qu'ils boivent, qu'ils mangent, qu'ils engendrent ; qu'ils meurent et qu'ils prévoient les choses futures ; qu'il existe des génies mâles qui sont mauvais et des génies femelles qui sont bons.

e) – Certains rabbins disent que les génies sont haploïdes, qu'ils sont nés d'Adam seul, sans la concours de la femme Ève ni d'aucune autre femme et qu'ils sont ce qu'on appelle des *esprits follets*.

2 – Esprits ou démons que certains croient présider à certains lieux, à certaines villes.

Exemples : Dans l'Antiquité, on disait : « *le génie de Rome* » ; on dit aujourd'hui « *le génie de la France* » pour désigner un prétendu *ange tutélaire* de la France.

3 – [*Par extension*] On dit le « *génie de la manœuvre* » pour parler du génie que l'on croit présider à cet art et qui aiderait les manœuvriers chanceux à qui il n'arrive jamais rien... ou ceux qui arrivent à dissimuler à leurs camarades les avaries qu'ils ont provoquées.

4 – [*Par extension*] Talent inné, disposition naturelle à certaines choses.

Remarques : **a)** – Le propre du *génie* est de voir clairement, de montrer et d'expliquer des choses que personne n'avait vues, de sorte que l'existence de ces choses est soudain mise au jour ; ceux qui comprennent s'émerveillent ; les autres disent sans rire et effrontément qu'il n'y a rien de nouveau et qu'eux-mêmes le savaient depuis longtemps.

b) – Victor Hugo avait remarqué en 1856 comment les génies sont traités par la foule de ceux qui n'ont pas l'intelligence de les comprendre : la foule repousse l'homme de génie :

*Un homme de génie apparaît. Il est doux,
Il est fort, il est grand ; il est utile à tous ;
Comme l'aube au-dessus de l'océan qui roule,
Il dore d'un rayon tous les fronts de la foule ;
Il luit ; le jour qu'il jette et un jour éclatant ;
Il apporte une idée au siècle qui l'attend ;
Il fait son œuvre ; il veut des choses nécessaires,
Agrandir les esprits, amoindrir les misères ;
Heureux, dans ses travaux dont les cieux sont témoins,
Si l'on pense un peu plus, si l'on souffre un peu moins !
Il vient. – Certes, on le va couronner ! – On le hue !
Scribes, savants, rhéteurs, les salons, la cohue,
Ceux qui n'ignorent rien, ceux qui doutent de tout,
Ceux qui flattent le roi, ceux qui flattent l'égout,
Tous hurlent à la fois et font un bruit sinistre.
Si c'est un orateur ou si c'est un ministre,
On le siffle. Si c'est un poète, il entend
Ce chœur : – Absurde ! faux ! monstrueux ! révoltant ! –
Lui, cependant, tandis qu'on bave sur sa palme,
Debout, les bras croisés, le front levé, l'œil calme,
Il contemple, serein, l'idéal et le beau ;
Il rêve ; et, par moments, il secoue un flambeau
Qui, sous ses pieds, dans l'ombre, éblouissant la haine,
Éclaire tout à coup le fond de l'âme humaine ;*

*Ou, ministre, il prodigue et ses nuits et ses jours ;
Orateur, il entasse efforts, travaux, discours ;
Il marche, il lutte ! Hélas ! l'injure ardente et triste,
À chaque pas qu'il fait, se transforme et persiste.*

[D'après *Melancholia*, un poème de Victor Hugo (1802-1885) paru en 1856 dans le recueil « *Les Contemplations* »].

5 – « *De génie* » se dit d'une œuvre plastique ou intellectuelle, d'un travail inspiré par la propre invention de l'auteur, par opposition aux *imitations*.

Exemple : Trait de génie.

6 – Aptitude spéciale dépassant la commune mesure.

Exemple : Le génie de la mécanique.

Remarque : Le génie n'est souvent que du courage et une grande aptitude à la patience.

7 – Caractère propre et distinctif des choses.

Exemple : Le génie de la langue française, qui fit son succès du xvii^{ème} siècle [*création de l'Académie française*] jusqu'au milieu du xx^{ème} siècle [*Traité de Versailles* du 28 juin 1919 et *subordination aux Américains* après les deux guerres mondiales] était la clarté.

8 – Le *génie militaire* est l'art de l'attaque et de la défense des places, des citadelles, etc.

Remarque : On appelle « *le Génie* » le corps des troupes du génie militaire.

9 – Le *génie civil* est l'art des constructions civiles.

10 – Le *génie maritime* est l'art accompli de construire des navires civils ou militaires.

Remarques : **a)** – On appelle « *Génie maritime* » le corps d'officiers institué sous le Consulat pour appliquer les hautes sciences à l'architecture navale militaire.

b) – Le corps des ingénieurs du *Génie maritime* (*GM*, prononcé « *je-me* ») est essentiellement composé de polytechniciens.

Génocide : On entend par *génocide* l'assassinat massif et planifié d'un groupe culturel précis, dont le motif est l'existence même de ce groupe.

Remarques : **a)** – On entend par *groupe culturel* un groupe de personnes qui possèdent en commun une langue, des ancêtres, une nationalité ou une religion.

b) – L'*ethnocide* désigne l'absorption culturelle et la destruction de la civilisation d'un groupe précis par un autre groupe dominant.

Génois : Grand foc placé à l'avant d'un navire de plaisance à voiles.

Génope (en anglais « *seizing* ») : **1** – Sorte d'amarrage qui consiste à presser deux cordages l'un contre l'autre par des tours de ligne qui les empêchent de glisser l'un sur l'autre ou de se séparer.

Remarque : L'amarrage *en portugaise* est une sorte de génope.

[Voir les mots *Trésillonnage*, *Bridure*, *Étrive*, *Portugaise* (*Amarrage en –*), *Velture*, *Rousture*, *Aiguilletage*].

2 – Cordage ou menu filin servant à faire cet amarrage.

Génoper : Faire une génope.

[Voir le mot *Génope* et l'expression *Portugaise* (*Amarrage en –*)].

Genou : **1** – Pièce de construction de forme courbe servant de liaison entre deux pièces de charpente qui se font suite ; il se cheville à mi-longueur sur chacune d'elles.

2 – Une branche du genou est située dans le prolongement de chaque varangue.

3 – Ceux qui unissent les varangues les plus renflées et les allonges ont une courbure considérable ; on les appelle *genoux de fond* (en anglais « *futtocks of the timbers amidship* »).

4 – Ceux dont la courbure est rentrante, comme au-dessus des varangues situées dans les parties étroites du navire, sont appelés *genoux de revers*.

Genre : 1 – [En taxinomie] Concept englobant d'autres concepts dits *espèces*.

2 – On appelle *genre* un ensemble d'êtres, de choses ou d'espèces regroupés en fonction de leurs *caractères communs*.

Exemple : Le genre animal.

Remarque : Toute définition est composée du genre ou de la différence.

3 – Dans les sciences de la vie, on appelle *genre* une subdivision d'une famille.

Remarques : **a)** – Les subdivisions du genre sont les *espèces*.

b) – Toute espèce vivante ou ayant vécu (animal, plante, champignon, bactérie) est rattachée à un genre, selon la nomenclature binominale introduite par le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778).

c) – Un nom de genre est un nom latin au nominatif singulier.

d) – La première lettre du nom de genre est toujours une majuscule.

e) – Depuis 1993, en nomenclature botanique, les ligatures -æ-, -œ- courantes en latin pour indiquer que ces lettres doivent être prononcées ensemble, sont à remplacer par des lettres séparées -ae- et -oe- afin de faciliter le tri informatique des taxons.

4 – [Par extension] *Genre* prend parfois, dans le langage ordinaire, les sens d'espèce, de famille, d'ordre ou de classe.

Exemple : Le *genre humain* désigne l'humanité, c'est-à-dire l'ensemble des hommes et des femmes.

5 – Mode, goût.

Exemple : « Voilà une plaisanterie de bien mauvais *genre* ! »

6 – Catégorie *grammaticale* sous laquelle on regroupe les substantifs.

Remarques : **a)** – Le genre grammatical est souvent lié à la distinction entre mâle (genre masculin) et femelle (genre féminin) ou à l'absence de référence au sexe (genre neutre spécifique dans certaines langues).

b) – L'Académie française a rappelé (*déclaration du 14 juin 1984*) qu'en français, la seule distinction des sexes n'est pas pertinente pour rendre compte de la différence entre les genres grammaticaux et que le genre grammatical des substantifs peut, soit dépendre du sexe, soit résulter de la règle définie par l'usage et confirmée dans le Dictionnaire..

c) – Pour l'Académie française (*déclaration du 14 juin 1984*) le genre non marqué (qui correspond au genre neutre du latin ou du grec anciens, ou au genre neutre de l'anglais) est préférable, en français, lorsque l'usage ne s'y oppose pas, pour les noms de titre, de profession, de fonction :

d) – On dit « *le commandant* », « *le second-capitaine* », « *le premier lieutenant* », « *le chef mécanicien* », « *le premier second mécanicien* », « *le deuxième second mécanicien* », etc. d'un navire, que le capitaine, le second capitaine, etc. soient un homme ou une femme ; on dit le professeur, le maire, le médecin, le pharmacien, le dentiste, l'entraîneur, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme.

e) – Si le lieutenant, le chef mécanicien, le médecin ou le professeur sont des femmes, on leur dit « *lieutenant* », « *chef* », « *madame le médecin* », ou « *professeur* » ; si ce sont des hommes, on leur dit « *lieutenant* », « *chef* », « *monsieur le médecin* », ou « *professeur* ».

f) – Les expressions « *l'administrateur des affaires maritimes* », « *le juge* », « *le président* », « *le professeur* », « *le délégué* », « *le docteur* », « *le médecin* », « *l'artisan* » désignent indifféremment un homme ou une femme ; on dit parfois « *la doctoresse* » mais il n'y a peut-être pas lieu de créer d'équivalents féminins tels que « *madame la médecine des gens de mer* » ou « *l'artisane* ».

g) – Les expressions utilisées en religion ou en diplomatie : « *sa sainteté* », « *sa*

béatitude », « *sa grandeur* », « *son éminence* » désignent, en théorie, indifféremment un homme ou une femme mais, en pratique, plus souvent des hommes ; il n'y a pourtant pas lieu de créer des équivalents masculins à ces termes.

h) – Le mot *sœur* qui est féminin en français ne prend pas d'« e » final, à la différence de *frère* qui est masculin ; le mot « *personnalité* » est du genre grammatical féminin, même s'il s'agit d'un homme ; s'il s'agit d'une femme, on ne met pas d'« e » final (on n'écrit pas « *une personnalité* »).

i) – Depuis des siècles, on dit « *un enfant* » en français s'il s'agit d'un petit garçon et « *une enfant* » (sans « e » final) s'il s'agit d'une petite fille ; on dit un pilote, un ministre, une victime, une fripouille si c'est une femme ou si c'est un homme.

j) – En anglais, on dit « *her arm* » (féminin) en parlant du bras d'une femme, mais en français on dit « *son bras* » (masculin), car le mot *bras* (même celui d'une femme) est toujours du genre (grammatical) masculin ; en anglais on dit « *her leg* » (féminin) en parlant de la jambe d'une femme et on dit « *his leg* » (masculin) pour la jambe d'un homme, mais en français « *la jambe* » est toujours du genre (grammatical) féminin.

k) – Dans les langues slaves, le nom de famille d'une femme prend la marque du féminin ; mais en France, on dit « *madame Ségolène Royal* » et non « *Mme Royale* » ; de même qu'on dit « *monsieur Hollande* » et non « *M. Holland* ».

l) – Et pourtant, dans un article intitulé « *Haro sur les pesticides* » le journal « *Aujourd'hui en France* » du lundi 27 avril 2015 a, pour la première fois à notre connaissance, osé féminiser le nom patronymique du *ministre du Développement durable* en écrivant « *la ministre du Développement durable Ségolène Royale* ».

m) – L'hebdomadaire satirique paraissant le mercredi « *Le Canard Enchaîné* » nous a habitués depuis longtemps à des fantaisies telles que « *le sous-ministre* » pour qualifier un secrétaire d'État, « *Mongénéral* » pour désigner le Président Charles De Gaulle (1890-1970) et on n'est pas étonné qu'il puisse inventer des formes féminisées pour des noms qui n'ont pas lieu de l'être ; cela reste du domaine de la bouffonnerie.

n) – Il y a trois genres de personnes dans le monde : ceux qui savent compter et ceux qui ne savent pas.

Genre (Théorie du –) : 1 – Mouvement intellectuel né aux États-Unis d'Amérique à la fin du xx^{ème} siècle, au sein de certaines universités très influentes et dans la continuité du mouvement hippie des années 1960 ; il dissocie nettement d'une part, la procréation, l'éducation des enfants, le renouvellement des générations et d'autre part, la recherche individuelle des plaisirs vénériens.

[Voir le mot *Fantasme*].

Remarques : a) – La « *théorie du genre* » a permis, au XXI^{ème} siècle, la dépenalisation des relations homosexuelles dans l'U.S.Navy et dans les marines militaires des États placés dans la mouvance des États-Unis (y compris la France).
[Voir le mot *Mouvance*].

b) – La *théorie du genre* implique que le *genre* humain englobe différentes espèces d'hommes et de femmes qui se distingueraient par la *disposition psychique* de leur recherche des plaisirs vénériens... ou par leur mode de reproduction ?

c) – La théorie du genre confond et mélange le *genre privé* et le *genre public* : l'amour charnel et l'amour intellectuel sont du domaine *privé*, ce sont des sensations, des émotions, des sentiments, des fantasmes qui n'ont pas leur place dans le Code civil ; au contraire, l'institution du mariage est du domaine *public* car l'institution du mariage vise à assurer le renouvellement nécessaire des

générations dans un pays ou dans un peuple et elle organise de manière paisible la transmission des patrimoines.

d) – La partie du Code Civil qui traite du mariage s'intéresse principalement et quasi exclusivement à la filiation et aux successions patrimoniales.

e) – Le Code Civil ne s'intéresse pas aux sentiments : il ne s'exprime jamais, ni sur l'amour, ni sur la haine en tant que sentiments.

f) – La dissociation de la procréation et de l'éducation des enfants a été théorisée et organisée, au XX^e siècle, notamment :

i) En Union Soviétique, où des enfants furent retirés à leurs parents biologiques réactionnaires pour être élevés dans la droite ligne du Parti communiste ;

ii) En Allemagne où l'on sélectionna entre 1936 et 1945 des milliers de couples géniteurs susceptibles de donner naissance à des bébés qui posséderaient tous les caractères de la race aryenne (par exemple père soldat prussien et mère norvégienne, pendant l'occupation de la Norvège) ; on regroupa les enfants arrachés à leurs mères, après vérifications morphologiques, dans des institutions *ad hoc* (des dizaines de foyers appelés *Lebensbornheime*) qui devaient leur donner une éducation conforme à l'idéologie du Parti national-socialiste et en faire l'élite du Reich (l'association *Lebensborn* a été fondée le 12 décembre 1935 par le Reichsführer-SS Heinrich Himmler) ;

iii) En Espagne dans les années 1940 à 1970 où jusqu'à la disparition du « *Caudillo* » Francisco Franco (1892-1975) des enfants furent annoncés morts-nés à leurs parents républicains (ou autres géniteurs supposés « *gauchistes* ») et leur furent arrachés pour être ensuite *achetés* et élevés par de bonnes familles catholiques.

Il a fallu attendre 2018 pour que la Justice espagnole commence à interroger quelques vieillards susceptibles d'avoir organisé ou participé à ces crimes.

[Le mot espagnol *Caudillo* appliqué à Francisco Franco se dit en italien *Duce* pour Benito Mussolini (1883-1945) ; en allemand *Führer* pour Adolf Hitler (1889-1945) ; en français *Guide* pour Charles De Gaulle (1890-1970) ou pour Emmanuel Macron (né en 1977)].

g) – La dissociation entre, d'une part, l'obligation statutaire de procréation pour le prolongement de la dynastie et d'autre part, la recherche des plaisirs vénériens, faisait partie des mœurs bien connues de nos rois ; elle conciliait d'une part la préservation des droits de succession légitimes pour les enfants de la reine et d'autre part la présence officielle à la Cour de « *favoris* » (*mignons*) ou de « *favorites* » (par exemple la Montespan, la Maintenon ou autres) ; la venue éventuelle d'un enfant bâtard était un événement « *collatéral* » traité plus ou moins dignement, au coup par coup, par le royal géniteur.

h) – La dissociation entre l'obligation *statutaire* de la procréation et la recherche égoïste des plaisirs vénériens fait toujours partie des mœurs de certaines altesses royales : la parenthèse Diana Spencer, visant à assurer une succession convenable sur le trône d'Angleterre à la dynastie Saxe-Cobourg-Gotha / Windsor, n'a pas diminué la place de l'Américaine (deux fois divorcée) Camilla Parker-Bowles dans le cœur et dans le lit de Charles Mountbatten-Windsor, alors numéro un dans l'ordre de succession à la reine d'Angleterre Elisabeth II.

i) – Les défenseurs de la « *théorie du genre* » retiennent pour le mot « *genre* » l'acception large d'un ensemble d'êtres ou de choses présentant quelque ressemblance.

Exemples : « Il y a divers genres de physionomies, divers genres de caractères » ; « il mène un genre de vie qu'on ne saurait approuver » ; « ces deux affaires ne

sont pas de même genre (ou du même genre) » ; en apposition, « un tissu genre cretonne » (qui a l'apparence de la cretonne) ; par extension (manière d'être, comportement) « cela fait mauvais genre » ; goût, mode, usage « cette femme n'était pas son genre » ou « ce n'est pas le genre de la maison ».

j) – L'opinion de l'organisation appelée « *Franc-maçonnerie spéculative* » est que, débarrassés des privilèges de naissance, les hommes et les femmes se retrouvent libres et égaux et que les différences traditionnelles ne seraient l'expression que de pulsions égoïstes, qu'il s'agisse de la fortune (parfois) du pouvoir (fin du XVIII^{ème} siècle) ou du prétendu « *genre* » (seconde partie du XX^{ème} siècle).

2 – La *théorie du genre* admet que le *fantasme sexuel* est aussi important que le *sexe physiologique* pour associer *civilement* et *fiscalement* deux d'entre elles.

Remarques : **a)** – La notion de *genre grammatical* (masculin, féminin ou neutre) est quelquefois utilisée pour expliquer ou justifier fallacieusement la modification du sens habituel du mot *genre*.

b) – En cas d'adjectifs se rapportant à plusieurs noms de genres différents, la grammaire française accorde les adjectifs, en principe, selon le genre grammatical dominant (le genre grammatical masculin l'emporte sur le genre grammatical féminin).

Exemple : Dans le cas d'une femme médecin et d'un homme reconnu comme une sommité médicale, on dira « *les dits médecin et sommité sont arrivés* » en accordant le participe *arrivés* au masculin pluriel parce que le nom *médecin* est du genre grammatical masculin.

c) – À la différence de l'anglais et d'autres langues étrangères, le français ne donne pas de forme spéciale au *genre neutre* et les mots du genre grammatical neutre prennent la même forme que des mots du genre grammatical masculin.

d) – Dans le monde vivant, le *genre* caractérise le caractère commun à plusieurs espèces (par exemple « le *genre animal* ») ; dans le langage familier ou courant, le mot *genre* désigne indistinctement : l'espèce, la famille, l'ordre, la classe (exemple, le *genre humain* du chant révolutionnaire « *l'Internationale* »).

Gens (en anglais « *men* », « *people* ») : **1** – Personnes en nombre indéterminé.

Exemples : « Une foule de *gens* » ; « certaines *gens* n'aiment pas ce style » ; « se moquer des *gens* ».

2 – Le mot « *gens* » accompagné d'un adjectif ou d'un complément déterminatif désigne des personnes caractérisées par une même qualité, une même condition.

Exemples : « *Les gens de mer* » ; « *les gens de bien* » ; « *les gens de goût* ».

Remarques : **a)** – Le mot *gens* est le pluriel du mot *gent*, qui signifie *race*, *famille* ou *peuple*, et qui ne s'emploie plus qu'au pluriel (à l'exception de la poésie familière, comme « *la gent trotte-menue* » du fabuliste La Fontaine).

b) – Le mot *gens* présente la singularité que les adjectifs qui le précèdent s'accordent au féminin si l'adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* prend une forme différente au féminin de celle qu'il a au masculin ; ils s'accordent toujours au masculin s'ils le suivent.

Exemples : On écrit et on dit ainsi : « *toutes les vieilles gens* » ; « *tous les habiles gens* » (le mot *habile* a la même forme au masculin et au féminin) ; « *les vieilles gens sont soupçonneux* » (*vieilles* précède le mot *gens* et *soupçonneux* le suit).

c) – Cette règle ne s'applique pas lorsque le mot *gens* est suivi d'un complément introduit par « *de* » et désignant une qualité, une profession ou un état : dans ce cas, l'accord se fait toujours au masculin et l'on dit « *les vrais gens de cœur* » ou « *de nombreux gens de mer* ».

d) – Le genre propre de « *gens* », conforme à l'étymologie, est féminin ; le genre de l'idée qu'il exprime (hommes, individus) est masculin ou neutre.

3 – Le mot *gens* veut encore dire *les domestiques*.

Exemples : Tous vos gens vous ont quitté ; tous mes gens sont malades ; l'un de ses gens ; tous les gens de monsieur sont venus.

4 – *Gens* se dit encore de ceux qui sont d'un parti par opposition à ceux de l'autre.

Exemples : Nos gens ont battu les ennemis ; nos gens ont été battus ; je craignais que ce ne fussent des ennemis et c'étaient de nos gens ; nos gens battirent les vôtres.

5 – *Gens* se dit aussi des personnes qui sont d'une même partie de promenade, de jeu, de festin, etc.

Exemple : *Tous nos gens sont arrivés* pour dire tous les conviés sont arrivés.

6 – *Gens*, suivi de la préposition **de** et d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, signifie tous ceux d'une nation, d'une ville, etc. qui sont de cet état, de cette profession, soit qu'ils forment en effet un corps particulier dans la société générale, soit que l'esprit les rassemble sous une seule et même idée.

Exemples : Les gens de mer ; les gens de lettres ; les gens d'église.

7 – On dit mille gens, cent mille gens, pour dire beaucoup de gens en nombre indéterminé et il ne se dit jamais pour un nombre déterminé, à moins que le mot de gens ne soit précédé de certains adjectifs.

Exemples : Deux jeunes gens prirent querelle ensemble ; il y vint quatre pauvres gens ; nous étions dix honnêtes gens ; ces quatre frères étaient quatre braves gens.

Gens de mer (en anglais « *seamen* », « *seafaring men* ») : Abréviation de l'expression « *gens dont le métier est la mer* ».

[Voir le mot *Gens*].

Remarques : **a**) – On appelle *gens de mer* tous ceux (hommes ou femmes) dont la profession est de servir sur mer, soit à bord des bâtiments de combat, soit sur des navires de commerce ou de pêche.

b) – De même, on dit « les *gens de quart* » (en anglais « *men of the watch* ») pour désigner la partie de l'équipage qui fait le service de la veille au moment où l'on parle ou au moment dont on parle.

c) – L'expression *gens de mer* englobe les hommes et les femmes qui exercent une profession de marin et qui sont inscrits sur les différents rôles spécifiques.

d) – Les adeptes de la petite navigation de loisir (on dit aussi navigation de plaisance) se qualifient parfois de *gens de mer* bien que ce ne soit pas leur métier.

e) – L'administration maritime qui, aujourd'hui, ne redoute pas d'obscurcir le texte de ses règlements, emploie l'oxymore « *professionnels de la plaisance* » ou « *yachting professionnel* » lorsqu'il s'agit des marins rémunérés qui commandent ou arment des yachts à voile ou à moteur, ou qui pratiquent le convoi ou le louage de petits navires contre rémunération pour le compte d'une société ou d'un propriétaire privé.

f) – Pour l'administration maritime, « *le yachting* (ou "plaisance professionnelle") est le secteur d'activités des navires de plaisance conduits ("armés") par des équipages de marins professionnels ».

g) – L'administration maritime précise que « *les titres de conduite des bateaux de plaisance à moteur* (permis mer ou hauturier) *ne donnent pas le droit de naviguer à titre professionnel comme marin d'équipage, skipper ou capitaine, employé par un propriétaire de navire ou une société* ».

h) – La même confusion des genres n'apparaît heureusement plus lorsqu'il s'agit de ces grands navires à passagers qui embarquent des milliers de vacanciers pour occuper leurs loisirs ; les capitaines et les membres des Équipages doivent alors être titulaires des brevets ou diplômes requis pour les navires de commerce.

Gentil : Joli, agréable, mignon, gracieux, qui plaît, qui a de l'agrément, de la délicatesse.

Gentil : Païen, idolâtre.

Exemple : Il était fils d'un père gentil et d'une mère chrétienne.

Remarques : **a)** – Les Juifs de la Bible hébraïque appelaient *gentils* tous ceux qui n'étaient pas de leur nation.

b) – Saint Paul, l'inventeur du christianisme, est appelé *l'apôtre des gentils*.

Gentilhomme : **1** – Celui qui est *noble de race*, c'est-à-dire qui descend en ligne directe des Francs qui envahirent et qui dirigèrent la France jusqu'à la Révolution, en principe sans mélanges avec des Gaulois, des Romains, etc.

2 – [*Au figuré*] Personne bien élevée, qui s'exprime correctement et qui a des manières correctes.

Géocentrique : Qui se rapporte à un système de référence basé au centre de la Terre.

Géocentrisme : Le géocentrisme est un modèle physique qui considère que la Terre est immobile au centre de l'Univers.

Remarques : **a)** – Le géocentrisme a été défendu par la Bible hébraïque, par le philosophe grec de l'Antiquité Aristote (384-322 av. J.-C.), par le Grec d'Alexandrie Claude Ptolémée (90-168), par l'Église de Rome, etc.

b) – Le géocentrisme est le système mathématique adopté par la cosmographie.

c) – Les marins se sont très bien accommodés du géocentrisme pour déterminer très précisément leur position à la mer par l'observation des astres, jusqu'à la mise en service des moyens radio-électriques terrestres (Decca, Oméga, etc.) ou satellitaires (GPS, Galileo, etc.).

d) – Géocentrisme s'oppose philosophiquement à *héliocentrisme*.

[Voir les mots *Héliocentrisme*, *Cosmographie*].

Géodésie : Science qui a pour objet la détermination de la forme de la Terre, la mesure de ses dimensions et l'établissement des cartes.

Géodésique : Chemin de plus courte distance entre deux points à la surface de la Terre.

Remarque : Un navire qui adopte une route orthodromique entre un point de départ et un point d'arrivée suit nécessairement le géodésique qui relie ces deux points ; au contraire, un navire qui adopte une route loxodromique s'écarte du géodésique sauf en cas de route Nord-Sud (ou Sud-Nord) ou si le navire suit une route Est-Ouest (ou Ouest-Est) sur la ligne équatoriale.

Géodésique (Système –) (en anglais « *geodetic datum* ») : **1** – On appelle *système géodésique* un système de coordonnées repéré par rapport à la Terre.

Remarques : **a)** – Les coordonnées sont habituellement deux *angles* dont le sommet est le centre de la Terre et dont le côté de référence est situé, respectivement, dans le plan de l'Équateur (latitude) ou dans le plan du méridien origine (longitude).

b) – Pour les besoins de la navigation, les coordonnées (latitude et longitude) qui servent à déterminer la position d'un point sont habituellement exprimées en degrés, minutes de degrés et fractions de minutes de degrés.

[Voir le mot *Minute*].

2 – Un *système géodésique* permet de représenter avec précision et de manière univoque, chaque point de la Terre sur un support servant de modèle (un globe terrestre, une carte ou un plan).

Remarque : Chaque point de la Terre est repéré par sa longitude et par sa latitude.

3 – Le système géodésique mondial WGS84 (*World Geodetic System*, adopté par les États-Unis d'Amérique en 1984) est, comme son nom l'indique, un système mondial, c'est-à-dire que toute la Terre est (ou sera) couverte par des cartes utilisant le système géodésique américain WGS84.

Remarques : **a)** – Le système géodésique de référence du système américain GPS

est le WGS84.

b) – L'ellipsoïde associé au système géodésique WGS84 a un demi-grand axe de 6 378 137,0 m et un aplatissement de 1/298,257223563.

c) – Le système géodésique WGS84 a remplacé le système ED50 comme système de référence pour les cartes de France ou d'Europe publiées par le SHOM français (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine).

d) – Le système géodésique WGS72 était associé au système TRANSIT.

4 – Dans les années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, pendant ce que l'on appelait la « *guerre froide* », l'Autorité militaire américaine (le *Pentagone*) avait décidé de créer le système géodésique unique mondial nécessaire à la navigation des missiles intercontinentaux du point de départ jusqu'au point d'arrivée.

5 – Après la Seconde Guerre Mondiale et avant l'adoption du système mondial WGS84, les services hydrographiques utilisèrent des systèmes géodésiques régionaux, très précis pour la région qu'ils visaient ; pour les cartes marines de la France métropolitaine, ils utilisaient le système européen ED50 (*European Data 1950*).

Remarque : La solution de continuité qui existait entre des systèmes géodésiques régionaux voisins ne posait pas de problèmes pour des marins qui déterminaient leur position au mille près, au moyen du sextant et du chronomètre.

6 – Les géodésiens russes ont, de leur côté, effectué les mêmes travaux et ils ont acquis les mêmes connaissances.

7 – Le système géodésique de référence du système russe GLONASS est le PZ90.

Remarque : L'ellipsoïde associé au système géodésique PZ90 a un demi-grand axe de 6378,136 km et un aplatissement de 1/298,257839303.

Géographe : Le géographe décrit la Terre et l'Univers considérés comme des sphères.

Remarques : **a)** – Le mot géographe a remplacé *cosmographe* en 1557.

b) – Le mot géographe a été remplacé par *cartographe* en 1877.

Géographie : Depuis Claude Ptolémée (100-168) la *géographie* est la représentation schématique de l'ensemble de la Terre connue, alors que la *chorographie* est la représentation d'une région de la Terre.

[Voir le mot *Chorographie*].

Remarques : **a)** – Un lieu géographique est défini par l'intersection de deux lignes représentant la *longitude* (ou longueur) et la *latitude* (ou largeur) du lieu dans une grille de coordonnées géographiques.

b) – « *La Géographie* » est le titre de l'ouvrage le plus connu de Claude Ptolémée.

Géoïde : **1** – Le *géoïde* est une surface imaginaire irrégulière, équipotentielle du champ de la pesanteur, qui peut s'écarter de l'ellipsoïde de référence du système géodésique de plusieurs dizaines de mètres au-dessus ou au-dessous ; il représente le niveau moyen théorique de la mer en chaque point du globe.

Remarques : **a)** – Le champ gravitationnel terrestre a la même intensité en tous les points de cette surface.

b) – [*Familier*] On compare parfois la forme extérieure de la Terre à une pomme de terre à cause de ses irrégularités de forme et on appelle alors familièrement la surface de la Terre un « *patatoïde* ».

2 – La surface du *géoïde* coïncide avec la surface moyenne d'équilibre des mers, corrigée de l'onde de marée et des ondes d'origines météorologiques.

3 – Le *géoïde* est en tout point perpendiculaire à la direction du champ de la pesanteur.

Remarque : Le rayon géocentrique passant par un point du *géoïde* n'est pas nécessairement parallèle à la direction du champ de la pesanteur autour de ce point.

4 – La détermination directe du géoïde supposerait la connaissance de la densité de chaque élément du volume interne de la Terre.

5 – En réalité, on substitue au géoïde un *quasi géoïde* qui coïncide avec le niveau moyen des mers et le prolonge sous les continents.

6 – La forme du géoïde est très voisine d'un ellipsoïde de révolution aplati autour de l'axe instantané de rotation terrestre.

7 – Un ellipsoïde de demi-grand axe 6 378 137 mètres et d'aplatissement égal à $1/298,257\ 223\ 563$ a été retenu pour le système géodésique le plus utilisé actuellement par les marins, le WGS84.

Remarque : L'écart entre le géoïde et l'ellipsoïde WGS84 peut atteindre quelques dizaines de mètres.

Géométrie : 1 – À l'origine, science des mesures de la Terre.

Remarques : **a)** – La géométrie a pour vocation d'étudier et de calculer les éléments des polygones (surface, périmètre, longueur des côtés, ouverture des angles, etc.).

b) – L'étude de la géométrie développe le sens logique.

c) – L'étude particulière des relations entre les éléments des triangles (polygones ayant trois côtés et trois angles) s'appelle la trigonométrie.

d) – La trigonométrie étudie les triangles plans (trigonométrie plane) aussi bien que les triangles construits sur une sphère de rayon unité (trigonométrie sphérique).

2 – Imaginons un polygone à quatre côtés de sommets ABCD ; supposons que les angles DAB et ABC soient droits et que les côtés AD et BC soient de même longueur ; la géométrie étant la science qui étudie les caractéristiques des figures, la question posée au géomètre est de déterminer la longueur des deux autres côtés et la valeur des deux autres angles.

3 – Un espace tridimensionnel peut être homogène et isotrope, c'est-à-dire avoir une courbure uniforme dans toutes les directions.

Remarques : **a)** – Considérons, dans un tel espace, un quadrilatère ABCD dont les côtés AD et BC sont égaux et dont les angles DAB et ABC sont droits :

i) Si les deux autres angles sont également *droits*, on est dans la géométrie classique d'Euclide (vers 300 avant notre ère) ; c'est la géométrie plane ordinaire pour laquelle le cinquième postulat d'Euclide s'applique ;

ii) Si les deux autres angles sont *obtus*, on est dans la géométrie elliptique définie par Henri Poincaré (1854-1912) dans « *La science et l'hypothèse* » (1902) et dans laquelle le cinquième postulat d'Euclide ne s'applique pas ; la géométrie sphérique, utilisée en cosmographie, est un cas particulier de la géométrie elliptique ;

iii) Si les deux autres angles sont *aigus*, on est dans la géométrie hyperbolique de Lobatchevski (1792-1856) dans laquelle le cinquième postulat d'Euclide ne s'applique pas ; la géométrie de Lobatchevski se rencontre à la surface d'un hyperboloïde (ou « *selle de cheval* »).

[Voir le mot *Axiome*].

b) – Pour résoudre un problème, pour étudier une question, il convient de choisir et d'utiliser la géométrie la plus convenable pour comprendre le problème étudié et selon la formule d'Henri Poincaré, « *une géométrie ne peut être plus vraie qu'une autre, elle peut simplement être plus commode* ».

c) – La surface d'un ellipsoïde est convexe, y compris s'il s'agit d'une d'une sphère (ellipsoïde d'excentricité nulle) et on dit que la géométrie elliptique correspond à une courbure positive.

d) – Si l'on forme un triangle à la surface d'un ellipsoïde, la somme de ses trois angles est supérieure à 180° .

e) – En revanche, la géométrie hyperbolique correspond à une courbure négative.

f) – Si l'on forme un triangle à la surface d'un hyperboloïde, la somme de ses trois angles est inférieure à 180°.

4 – Un espace peut être non homogène et non isotrope, c'est-à-dire avoir une courbure non uniforme.

Remarques : **a)** – Le mathématicien allemand Behrnard Rieman (1826-1866) inventa un formalisme permettant d'étudier des espaces à n dimensions (avec $n > 3$) possédant éventuellement une courbure non uniforme.

b) – La théorie de la relativité générale étudie la gravité universelle dans un espace quadridimensionnel, non homogène et non isotrope ; la courbure de cet espace d'étude peut varier selon la distribution des masses à proximité.

Géophysique : Étude de la Terre par les méthodes de la physique.

Géorgique : Mot employé au pluriel en parlant des ouvrages qui ont rapport à la culture de la terre.

Exemples : Les Géorgiques de Virgile.

Géostationnaire : [Se dit des satellites] Un satellite géostationnaire décrit une orbite directe autour de la Terre en exactement 24 heures : sa vitesse est synchrone avec la vitesse de rotation de la Terre et, de ce fait, le satellite reste toujours à la verticale du même point de la Terre.

Géostrophique : Appellation de l'effet de la force de Coriolis, ou des vents qu'elle a détournés pour se rapprocher des isobares.

Remarque : On dit ainsi *force géostrophique* ou *vents géostrophiques*.

Géosynchrone : Se dit d'un satellite de la Terre qui se déplace dans le même sens que la Terre et dont la période orbitale est égale à la période de la rotation sidérale de la Terre, c'est-à-dire 23 h 56 mn 4,1 s.

Remarque : Un satellite géosynchrone reste à la verticale d'un point donné de la Terre.

Géotie : Magie incantatoire par laquelle on cherche à se prémunir contre les esprits malfaisants.

Remarques : **a)** – La *goétie* est opposée à la *théurgie*, comme la magie noire l'est à la magie blanche.

[Voir le mot *Théurgie*].

b) – L'habitude des navires présents dans le port de faire beaucoup de bruit en actionnant les sifflets et les sirènes, quand un nouveau navire est lancé de son chantier de construction à la mer, procède d'une pratique de géotie : il s'agit d'effrayer les esprits malins afin de les éloigner et d'éviter qu'ils ne s'attachent au nouveau navire ou lui jettent un mauvais sort.

c) – Géotie est tiré du grec γοητεία qui signifie magie, sorcellerie, charlatanisme.

Gépides : Peuple de même origine que les Goths.

Remarque : Les *gépides* accompagnèrent les Goths autour de la Baltique, puis ils se fixèrent en Dacie.

Gerbe : Faisceau de blé coupé.

Exemples : Lier en gerbe ; faire des gerbes ; lier des gerbes ; entasser des gerbes ; battre des gerbes.

Remarque : Les expressions « *disputer la gerbe* », « *lever la gerbe* », « *enlever la gerbe* » se disaient jadis à l'occasion des dîmes.

Gérer : Gérer signifie « *administrer, veiller à la bonne marche de ce que l'on possède ou qui vous est confié* ».

Exemples : On gère des biens, un établissement, un domaine et, par extension, un budget, des affaires.

Remarque : Employer le verbe *gérer* lorsqu'on évoque des faits de la vie

personnelle, des émotions, des sentiments, c'est étendre abusivement un terme qu'il faut réserver à ce qui est *matériel*.

Germain : 1 – Germains se dit des frères et sœurs nés d'un même père et d'une même mère, par opposition à *consanguins* (qui n'ont en commun que le père) ou à *utérins* (qui n'on en commun que la mère).

Exemple : Elle a deux sœurs germaines et un frère utérin.

Remarques : a) – Le mot latin *germānus* signifie « véritable » et l'expression latine *frāter germānus*, qui signifie « frère véritable », est parfois abrégé en *germānus* et a alors la valeur de « frère ».

b) – Les *Germains* étaient les peuples frères qui entouraient l'Empire romain.

c) – César appelait *Germains* les peuples celtes de l'Europe transrhénane qui, à la différence des Gaulois, ne voulurent pas se laisser asservir.

[Voir le mot *Gaulois*].

2 – Germains se dit des cousins à la première génération.

Exemple : Elle a deux cousines germaines.

Remarques : a) – Un cousin (ou une cousine) est une personne qui, sans être le frère ou la sœur d'une autre, a en commun avec elle deux grands-parents, ou deux arrière-grands-parents, ou deux trisaïeuls, etc.

b) – Des cousins *germains* sont des cousins vrais, des cousins à la première génération.

c) – Des cousins *issus de germains* sont des cousins à la deuxième génération.

d) – Des cousins *au troisième degré*, au quatrième degré, etc., sont des cousins à la troisième, à la quatrième génération, etc.

Germains : Peuple venu de l'Inde aux siècles préhistoriques et vivant sur les terres situées autour de la mer Baltique.

Germanenorden : Le *Germanenorden* (en français : « *Ordre des Germains* ») était une société secrète pangermaniste et antisémite fondée à Leipzig en 1912 par Theodor Fritsch ; il était inspiré par le mouvement populaire « *völkisch* », un courant de pensée qui exalte l'essence du peuple allemand.

Remarques : a) – Le *Germanenorden* adopta comme symbole le *svastika dextrogyre* (croix gammée).

b) – Le journal de Theodor Fritsch, *Der Hammer* (en français : « *Le Marteau* ») fondé en 1902, dénonçait un prétendu *complot juif* visant à dominer le monde ; la communauté juive allemande apparaissait comme un autre « *volk* » concurrent du « *volk germanique* » dans le Reich allemand.

c) – Les membres du *Germanenorden* devaient fournir un certificat d'aryanité (en allemand : « *Ariernachweis* »).

d) – Après la guerre de 1914-1918, l'organisation prit le nom de *société Thulé* ou d'*ordre de Thulé* (en allemand : « *Thule-Gesellschaft* ») et elle fut basée à Munich (Bavière).

e) – Le nom de Thulé renvoie au mythe d'une population habitant le Nord de l'Europe et évoque une antique civilisation germanique avancée, mais disparue.

f) – Entre les deux guerres, le sentiment d'injustice ressenti par le peuple allemand à cause du « *dicktat* » imposé sans négociations à la République de Weimar par Foch et Clemenceau avec le Traité de Versailles du 28 juin 1919, appelait à une réaction nationaliste et à un sursaut populaire.

Germanique : Qui appartient aux Allemands.

Germe : La partie de la semence dont se forme la plante.

Germer : Pousser le germe au-dehors.

Exemples : Le blé commence à germer ; le blé a germé dans la grange.

Germinal : Premier mois de printemps de l'année républicaine.

Gersau: Synonyme de *erse* ou d'*estrope*.

[Voir les mots *Erse*, *Estrope*].

Gestapo : Abréviation de la *Geheime Staats-Polizei*, qui fut une police politique allemande entre 1933 et 1945.

Geste : L'action et le mouvement du corps, et principalement des bras et des mains dans la déclamation, dans la conversation.

Exemples : Exprimer par le geste ; avoir le geste expressif.

Remarque : Le geste est une des principales parties de l'orateur et de l'acteur.

Gestes : [*Masculin pluriel*] Belles, grandes, mémorables actions, principalement des généraux et des princes.

Exemples : Les gestes d'Alexandre, de Scipion.

Remarque : On dit encore par plaisanterie, en parlant d'une personne ordinaire : « *ses faits et gestes* ».

Gesticulation : 1 – Action de gesticuler.

2 – [*Par extension*] Terme utilisé par les États-Majors des armées de tous les pays pour qualifier une démonstration de force face à un adversaire, sans ouverture du feu.

Gesticuler : Faire trop de gestes en parlant.

Gestion : Synonyme d'administration.

Gestionnaire : Celui qui administre.

Remarque : Le gestionnaire ne prend pas de risques.

[Voir le mot *Entrepreneur*].

Gétes : Peuple originaire de Thrace.

Geysir : Source d'où jaillit par intermittence de l'eau chaude ou de la vapeur d'eau.

Exemple : Les geysers de Rotorua, dans l'île du Nord de la Nouvelle-Zélande.

Remarques : **a)** – Les geysers sont des phénomènes volcaniques.

b) – Le mot geysir est tiré du nom de la ville *Geysir* qui est située sur la côte Ouest de l'Islande.

c) – Les deux principaux geysers de Geysir sont le *Geysir* (qui a donné son nom à l'endroit) et le *Strokkur*.

d) – Le verbe islandais *gjósa* signifie *jaillir*.

GHA : Signe formé par les initiales des mots anglais *Greenwich Hour Angle*.

Remarque : Ce sigle correspond à l'expression française : « *angle horaire de Greenwich* » et correspond à l'angle horaire du premier méridien (AHop).

Ghetto : 1 – Anciennement à Venise, *ghetto* était l'appellation du quartier des fonderies.

2 – À l'époque de la Renaissance, les Juifs réfugiés à Venise se regroupèrent dans le quartier appelé *ghetto* pour conserver leurs traditions, pouvoir parler le yiddish, transmettre leur culture et leur littérature en yiddish et pratiquer paisiblement leur religion.

3 – Par extension, on a appelé *ghettos* les quartiers des villes d'Europe centrale ou orientale, et récemment d'Union Soviétique, dans lesquels les Juifs-résidents choisirent ou furent contraints de se regrouper, afin de perpétuer leur culture ancestrale et pour pratiquer leur religion.

Remarque : Les difficultés rencontrées par les Juifs pour conserver leurs particularismes ont entraîné leur désir de se regrouper près de la montagne de Sion, à Jérusalem : ce fut le mouvement sioniste qui apparut à la fin du XIX^{ème} siècle et qui se concrétisa par la fondation de l'État d'Israël (résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies du 29 novembre 1947).

Gibbeux : Qui est en forme de bosse ; qui présente une ou plusieurs bosses.

Remarques : **a)** – La Lune est *gibbeuse* quand sa partie la plus éclairée dépasse la moitié du disque.

b) – La Lune est *gibbeuse croissante* entre le premier quartier et la pleine lune.

c) – La Lune est *gibbeuse décroissante* entre la pleine lune et le dernier quartier.

Gibelin : Partisan d'une faction attachée aux empereurs et opposée aux guelfes, partisans des papes en Italie, dans le cours des XII^{ème}, XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles.

[Voir le mot *Guelfe*].

Gibelot (en anglais « *saddle of the head* ») : Dans une embarcation, pièce fourchue fixée entre les deux plats-bords et l'étrave.

Giberne : Partie de l'équipement d'un soldat, dans laquelle sont placées les cartouches.

Gibet : **1** – Potence où le bourreau exécute ceux qui sont condamnés à être pendus.

2 – On appelle aussi gibet les fourches patibulaires où l'on expose les corps de ceux qui ont été pendus.

Giboulée : Averse soudaine et de courte durée, accompagnée de vent et mêlant pluie, grêle, neige et grésil.

Remarque : Les giboulées se produisent souvent à la fin de l'hiver et au début du printemps, notamment au cours du mois de mars.

Giga : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁹ fois** cette unité (*symbole* : **G**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Gigieri : **1** – Gigieri, ou Djidjelli, ville de Kabylie (actuellement *Jijel* en Algérie) située entre Alger et Tunis, prise par les Français le 23 juillet 1664.

Remarques : **a)** – La flotte et l'armée expéditionnaire quittèrent le port royal de Toulon le 2 juillet 1664.

b) – L'expédition était dirigée par François de Bourbon-Vendôme (1616-1669) petit fils d'Henri IV (1553-1610) et cousin de Louis XIV (1638-1715) ; François de Bourbon-Vendôme était duc de Beaufort, grand maître, chef et surintendant général de la navigation ; cette expédition a été menée trois ans après le décès de Mazarin (1602-1661) qui marqua le début du règne personnel de Louis XIV.

c) – Le Chevalier Paul (1597-1667) et Abraham Duquesne (1610-1688) commandaient la flotte ; le lieutenant-général Charles-Félix de Galéan, comte de Gadagne (1620-1700) commandait l'armée, assisté des maréchaux de la Guillotière et de Vivonne ; Bétancourt dirigeait l'artillerie et de Clerville le génie.

d) – Les Espagnols tenaient Oran depuis 1509 ; les Anglais occupaient Tanger depuis 1661.

e) – Le religieux français Saint-Vincent-de-Paul (1581-1660) avait cherché, à partir de 1558, à organiser une expédition militaire contre Alger pour libérer les esclaves et les captifs chrétiens détenus par les Musulmans ; il avait trouvé le financement nécessaire auprès de notables français, quand il décéda en 1660.

2 – Le but de l'expédition était de prendre la ville de Gigieri pour la fortifier et y établir une base navale permanente, afin de mettre un terme aux attaques des navires de commerce chrétiens naviguant en Méditerranée occidentale par les pirates d'Alger, de Tunis et de Tripoli, villes et pays qui étaient alors sous la souveraineté de l'Empire Ottoman.

[Voir le mot *Racheter*].

c) – César appelait *Germaines* les peuples celtes de l'Europe transrhénane qui, à la

différence des Gaulois, ne voulaient pas se laisser asservir.

d) – Le mot latin *germānus* signifie « véritable » et l'expression latine *frāter germānus*, qui signifie « frère véritable », est parfois abrégé en *germānus* et a la valeur de « frère » ; les *Germaines* étaient les peuples frères qui entouraient l'Empire romain. *Remarque* : À l'automne 1541, Charles Quint (1500-1558) était sur le point de commencer le siège de la ville d'Alger, capitale des Barbaresques, afin de libérer la Méditerranée des pirates, lorsque sa flotte a été ravagée par une violente tempête ; il fut obligé de renoncer à poursuivre son expédition.

3 – La victoire de Gigieri de juillet 1664 a été mal exploitée en raison de la peste, des attaques des Turcs ottomans et surtout des désaccords entre les chefs français Beaufort et Gadagne ; les Français abandonnèrent Gigieri le 31 octobre 1664.

Remarques : **a)** – Le 2 janvier de cette même année 1664, la victoire des troupes de Louis XIV près de Cronembourg, un faubourg de Strasbourg, permit d'éviter la réoccupation de l'Alsace par les troupes de l'Empereur Léopold 1er de Habsbourg.

b) – Louis XIV et son ministre Louvois avaient envoyé Turenne et Condé en Alsace pour combattre les Suisses, alliés ou mercenaires de l'Autriche, alors que l'Autriche était occupée à combattre l'Empire ottoman.

c) – Un brasseur de Strasbourg (Jérôme Hatt) créa une cuvée spéciale pour célébrer la bataille, et il l'appela Cronembourg ; la même bière est actuellement commercialisée sous le nom de Kronembourg, adoptant l'orthographe du nom de la petite ville d'Alsace où cette bière fut brassée pendant un temps.

d) – L'appellation commerciale « 1664 » a été créée par la firme Kronembourg en 1952 afin de commémorer le millésime de l'événement qui donna son nom à l'entreprise.

e) – L'Alsace était devenue française en 1648, par le traité de Westphalie

f) – L'Alsace avait conservé de nombreuses particularités ; la révocation de l'Édit de Nantes n'y a pas été appliquée et l'usage du français n'a pas été imposé ; la langue écrite de la majorité des Alsaciens était une forme d'allemand.

g) – Le traité de Ryswick (30 septembre 1697) qui mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, rendit définitive l'annexion de l'Alsace à la France, contrairement à l'accord de Ratisbonne de 1684 qui prévoyait le retour de l'Alsace dans l'Empire germanique en 1704.

Gigoter : 1 – Il se dit principalement d'un lièvre, ou d'un autre animal semblable, qui secoue les jarrets en mourant.

2 – [*Familier*] Il se dit encore des enfants qui remuent continuellement les jambes.

Exemple : Cet enfant ne fait que gigoter.

Gigue : 1 – Air de musique fort gai.

Exemple : Jouer une gigue.

2 – Il se dit aussi de la danse faite sur cet air.

Exemple : Danser une gigue.

Gilet : Sorte de camisole de laine, de coton, etc.

Exemples : Gilet de laine. ; gilet de coton, etc. ; un gilet chaud.

Gilets Jaunes ; Appellation d'un mouvement revendicatif lancé en 2018 dans toute la France, caractérisé par l'absence d'organisation verticale.

Remarques : **a)** – Les manifestants se tenaient sur les routes de campagne, notamment autour des ronds-points, ou défilaient dans les villes et ils portaient les gilets jaunes dont la possession est réglementaire pour tous les automobilistes afin de se faire repérer par les autres usagers s'ils sortent de leur véhicule en dehors des zones de stationnement.

b) – Les *gilets jaunes* sont des sortes de *manifestants agiles* [agiles et jaunes].
[Voir le mot *Agile*].

Gin : Alcool de grain aromatisé au genièvre, produit aux Pays-Bas depuis 1550 et consommé surtout dans les pays anglo-saxons.

Gingembre : Plante qui vient des Indes Orientales et dont les racines sont d'un goût proche de celui du poivre.

Ginseng : Plante qui croît dans la Tartarie et dans le Canada.

Remarques : **a)** – La racine du ginseng est censée subtiliser le sang, ranimer les esprits vitaux, rétablir les forces et aurait plusieurs excellentes qualités.

b) – L'expérience n'a point du tout confirmé en Europe les merveilles que les Chinois ou les Coréens, notamment, attribuent au ginseng.

Giration : 1 – On appelle *giration* la manœuvre d'un navire :

i) dont le *centre de masse* subit une translation latérale,

ii) tandis que sa ligne de quille est animée d'un mouvement de rotation horizontale (autour de son centre de masse) dans le même sens que la translation latérale (si la translation se fait sur tribord, l'avant tourne de bâbord à tribord).

Remarques : **a)** – Manœuvrer un navire consiste à maîtriser ses girations et à conserver une vitesse de translation longitudinale adaptée.

b) – La *giration* est une situation de *marche oblique* entretenue.

c) – Si le *cap* du navire varie (rotation horizontale du navire autour de son centre de masse) sans translation notable du centre de masse, ni longitudinalement, ni transversalement, on parle d'*évitage* et pas de *giration*.

d) – L'expression « *cap du navire* », c'est-à-dire la *tête du navire*, est synonyme d'*étrave du navire*, ou de *proue du navire*.

e) – On appelle également « *cap du navire* », dans une autre acception, l'orientation par rapport au Nord de la ligne de quille, ou encore l'orientation du plan de symétrie longitudinale de la carène.

f) – Le *cap du compas* est une petite marque verticale dessinée dans l'habitacle du compas, vers l'avant et dans le plan vertical parallèle à la ligne de quille qui passe par le pivot du compas ; le *cap du compas* permet de connaître l'orientation de la ligne de quille du navire par la simple lecture de la graduation de la rose qui se trouve vis-à-vis de cette marque.

[Voir le mot *Cap* et l'expression *Marche oblique*].

2 – Dans la *giration* entretenue, on appelle « *avance* » le chemin parcouru, mesuré sur la route initiale du navire (route suivie avant de mettre la barre pour entrer en *giration*) entre la position du centre de masse du navire au moment où l'on met la barre du bord où l'on désire venir et celle où la route-surface du navire est devenue perpendiculaire à la route initiale.

3 – Dans la *giration* entretenue, on appelle « *transfert* » la distance mesurée perpendiculairement à la route initiale du navire, entre la position qu'occupe le centre de masse du navire au moment où la route-surface est perpendiculaire à la route initiale et le prolongement de la route initiale.

4 – Dans la *giration*, on appelle « *diamètre d'évolution* » ou « *diamètre tactique* », la distance qui sépare la route initiale du navire et le point où se trouve le navire lorsque sa vitesse-surface est opposée à la route initiale.

Remarque : Celui qui maîtrise la science de la manœuvre peut expliquer clairement et promptement le phénomène de la *giration*, ou provoquer et prédire exactement la *giration* de son navire.

[Voir l'expression *Courbe de giration*].

5 – Dans la *giration*, le mouvement du navire est exactement celui de son centre

de masse : la somme de toutes les actions qui s'exercent sur le navire modifie le mouvement de son centre de masse ; les actions qui s'exercent sur le navire font tourner le navire autour de son centre de masse mobile par rapport à tout repère lié à la Terre.

Remarque : Le point giratoire (en anglais « **turning point** ») est un point remarquable dans la description cinématique du mouvement du navire mais il n'a aucun intérêt dynamique et aucune utilité prédictive.

[Voir les expressions *Point giratoire* et *Giration permanente*].

Giration permanente : Lorsque le navire est entré dans un mouvement permanent de giration, l'angle de barre et l'allure de la machine étant constants et le vent négligeable, le centre de masse du navire décrit à la surface de l'eau une trajectoire circulaire, la vitesse linéaire du navire est constante et il tourne autour de son centre de masse avec une vitesse angulaire constante ; l'angle entre la ligne de quille (le cap du navire) et la vitesse-surface instantanée (portée par la tangente au cercle de giration) reste constant.

Remarque : En cas de giration permanente d'un navire qui fait route vers l'avant, la proue du navire est nécessairement à l'intérieur de la trajectoire circulaire de son centre de masse.

[Voir les expressions *Marche oblique*, *Courbe de giration* et *Faire route*].

Girouette : Plaque légère et profilée, montée libre sur un pivot vertical, qu'on place en hauteur dans une zone non perturbée (par exemple en haut d'un mât) afin qu'elle tourne au gré du vent et qu'elle indique continuellement la direction d'où souffle le vent.

Girouette (Effet –) : Phénomène que l'on observe sur un avion ou sur un navire qui fait route et qui reçoit le vent de manière oblique, c'est-à-dire sur lequel on observe un vent latéral ; dans ce cas, l'avion comme le navire a une tendance irrésistible à pivoter horizontalement pour venir bout au vent.

Remarques : **a)** – On dit que le navire est ardent ; qu'il a tendance à loffer.

b) – Pour une petite vitesse surface, un navire qui dérive sous l'action du vent a tendance à venir dans sa position d'équilibre stable, travers à sa *route surface*.

Gisement (en anglais « **bearing** ») : **1** – Direction générale d'une côte par rapport à la ligne méridienne ou aux aïrs-de-vent de la boussole ou du compas ; direction, par rapport au Nord, d'une île ou d'un écueil dans sa plus grande longueur.

[Voir les mots *Boussole*, *Compas*].

2 – On appelle également *gisement* l'angle formé par la direction d'un amer, d'un navire ou de n'importe quel objet avec la direction, orientée vers l'avant, de la ligne de quille du navire à bord duquel on observe ce gisement.

Remarque : Pour relever un gisement, on utilise ordinairement un taximètre dont le zéro est calé vers l'avant du navire, parallèlement à sa ligne de quille.

[Voir le mot *Taximètre*].

Git : 1 – Nom d'un système logiciel libre décentralisé de « *révision* » (changements apportés au code source) et de « *gestion des versions successives* » des projets informatiques en cours de développement :

i) toutes les modifications (en anglais « **commits** ») apportées aux fichiers associés au code source d'un projet logiciel géré par Git, après qu'elles ont été enregistrées, restent en mémoire avec toutes leurs références, quels que soient les auteurs des modifications, afin de pouvoir retrouver les circonstances de chaque *commit* et de revenir éventuellement à la situation *ante* ;

ii) à tout moment, chaque développeur du projet peut disposer d'une copie du projet dans l'état où il se trouve après validation des dernières modifications proposées par les contributeurs et enregistrées.

[Voir les mots *GitHub*, *Commit* et l'expression *Git repository*].

Remarques : a) – Un logiciel de gestion des révisions du code source et de suivi des versions est indispensable lorsqu'on travaille à plusieurs sur un même projet et donc sur le même code source ; il est utile même lorsqu'il n'y a qu'un seul développeur sur le projet.

b) – Un logiciel de gestion des versions est capable de suivre l'évolution du fichier source, ligne de code par ligne de code.

c) – Les logiciels de gestion des versions permettent aux développeurs de programmes informatiques de savoir qui a écrit chaque ligne de code de chaque fichier et dans quel but.

d) – Le programme Git garde en mémoire les anciennes versions des différents fichiers-sources du projet.

e) – Toutes les modifications, même mineures, du code sont numérotées de manière interne par le logiciel *Git* afin d'avoir un historique précis des modifications apportées.

f) – Dans le système Git, il est important que chaque développeur tienne tous les dépôts (en anglais « *repositories* » ou en abrégé « *repos* ») à jour en enregistrant (validant) le nouveau code source dans les autres dépôts à chaque fois qu'il a apporté une modification, même mineure, au projet et que cette modification a été testée avec succès sur son propre ordinateur.

g) – Dans les bases de données, dans les systèmes de révision de fichiers ou dans les systèmes de gestion des versions, l'enregistrement effectif d'une transaction pour soumission, validation et archivage s'appelle traditionnellement « *commit* ».

h) – Dans le logiciel de gestion de versions *Git*, chaque *commit* est accompagné d'un commentaire décrivant le contenu de la modification apportée.

i) – Le système logiciel *Git* est distribué, donc chaque développeur possède l'historique de toutes les modifications ; on peut théoriquement se passer de dépôt principal (serveur) mais en pratique, on en utilise parfois un.

j) – *Git* ne fait pas de différence entre un éventuel dépôt principal et les copies locales chez les différents contributeurs.

k) – Le logiciel de gestion de versions *Git* a été créé en 2005 par Linus Torvalds (né en 1969) pour développer le noyau Linux (première version le 7 avril 2005). [Voir les mots *Magit*, *GitHub*].

l) – Le site web collaboratif *GitHub*, basé sur *Git*, est une sorte de réseau social pour développeurs appartenant aujourd'hui à la société Microsoft.

2 – Pour installer *Git* sous Linux, entrer en mode console :

```
sudo apt-get install git-core gitk
```

Remarques : a) – Cette commande installe 2 paquets :

i) git-core (c'est le logiciel *Git* lui-même),

ii) gitk : (c'est une interface graphique).

b) – Dans le logiciel *Git* qui gère les différentes versions et qui enregistre les révisions [*commits*] successives du code source d'un projet informatique, un dépôt (en anglais « *repository* » ou, en abrégé, « *repo* ») représente une copie en code source de l'état actuel du projet.

c) – L'ordinateur de chaque développeur qui travaille sur le projet est destinataire d'une copie du dépôt [*repo*].

d) – Dans chaque dépôt, on trouve les fichiers du projet ainsi que leur historique.

e) – *Git* compresse automatiquement les données pour le transfert et le stockage afin de ne pas prendre trop de place ; les objets sont compressés avant l'envoi, ce qui accélère les télétransmissions.

3 – Pour configurer *Git* on entre ces 3 lignes dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir, (cela active la couleur) :

```
git config --global color.diff auto
git config --global color.status auto
git config --global color.branch auto
```

Il faut ensuite entrer le nom ou le pseudonyme de l'opérateur :

```
git config --global user.name "pseudo"
```

Puis son adresse électronique (e-mail) :

```
git config --global user.email adresse@email.com
```

On édite le fichier de configuration *.gitconfig* (situé dans le répertoire personnel) :

```
vim ~/.gitconfig
```

pour ajouter une section « *alias* » à la fin :

```
[color]
    diff = auto
    status = auto
    branch = auto

[user]
    name = pseudo (ou nom) du programmeur
    email = adresse@email.com

[alias]
    ci = commit
    co = checkout
    st = status
    br = branch
```

Remarque : Les alias permettent de raccourcir certaines commandes de Git.

Exemple : Au lieu d'écrire `git checkout`, on peut écrire `git co` qui est plus court.

3 – Pour utiliser *Git* avec un nouveau dépôt, il faut le créer :

```
mkdir nom_dépôt
cd nom_dépôt
git init
```

Remarques : **a)** – Le dépôt local est initialement vide.

b) – Le « *dépôt git* » est enregistré dans le sous-répertoire `.git` du répertoire où il a été créé ; le sous-répertoire `.git` est souvent caché (invisible dans les explorateurs de fichiers et dans la sortie de la commande `ls`) parce que son nom commence par un point.

c) – Le dossier (sous-répertoire) caché `.git` dans le répertoire *nom_dépôt* renferme les différentes versions du projet, les révisions et toutes les informations qui le concernent.

4 – Pour intervenir sur le code source d'un dépôt existant, il faut :

- i)** ouvrir le dépôt existant :

```
git clone git://<dépôt>
```

ou

```
git clone https://<dépôt>
```
- ii)** modifier le code source ;
- iii)** tester le programme pour vérifier qu'il fonctionne après la modification ;
- iv)** faire un *commit* pour informer *Git* des changements ; pour valider le *commit* :

```
git push
```
- v)** recommencer à partir de l'étape *i*) pour une autre modification.

Remarques : **a)** – Une modification du code source est un ensemble de changements qui permet, soit de régler un bug, soit d'ajouter une fonctionnalité.

b) – Une modification du code source peut aussi bien correspondre à une ligne changée dans un fichier que 50 lignes changées dans un premier fichier A et 25 lignes dans un autre fichier B.

- c) – On appelle *commit* le traitement d'un ensemble de changements.
- d) – Les *commits* valident régulièrement l'avancement du projet en cours dès que les changements sont stables.
- e) – Pour comparer deux versions (*commit 1* et *commit 2*) et voir les changements effectués qui n'ont pas encore été validés, la commande « *git diff* » affichera les modifications effectuées depuis le dernier *commit* :

```
git diff
git diff <commit1> <commit2>
```

- f) – La commande « *git status* » permet de connaître tous les changements qui n'ont pas encore été validés :

```
git status
```

- g) – La commande « *git log* » donne la liste des *commits* effectués dans le dépôt et permet de connaître les modifications qui ont été faites et validées.

```
git log
```

5 – Lorsque la commande *commit* est lancée, l'éditeur s'ouvre.

Remarques : a) – Il est possible de faire un message de commit sur plusieurs lignes.

b) – Cependant, il faut réserver la première ligne pour une courte description des changements apportés par le commit : c'est le « *message de commit* ».

c) – Si l'on ne met pas de *message de commit*, le commit sera annulé.

d) – Si l'on ne peut pas résumer les changements en une courte ligne, c'est que l'on fait trop de changements sans faire de commit.

e) – Une fois le message de commit enregistré, Git sauvegarde les changements dans un commit ; il ajoute les changements communiqués par ce commit à la liste des changements qu'il connaît du projet.

6 – Il est possible à tout moment de consulter l'historique des *commits* : ce sont les *logs* obtenus par la commande « *git log* ».

```
git log
```

Remarques : a) – On peut ainsi retrouver tout ce qui a été changé depuis les débuts du projet.

b) – Chaque *commit* est numéroté au moyen d'un très long numéro hexadécimal (ID) qui permet de l'identifier.

c) – On peut parcourir les logs avec les touches « *Page up* », « *Page down* » et les flèches directionnelles.

d) – Il n'est pas toujours nécessaire d'indiquer l'ID en entier ; il suffit souvent de mettre les 4 ou 5 premiers chiffres.

e) – On quitte l'historique en appuyant sur la touche « *Q* ».

7 – Il n'est possible de corriger que les erreurs très récentes.

Remarques : a) – Il est impossible de *modifier* le message d'un *commit* lorsque celui-ci a été transmis à d'autres personnes par le serveur.

b) – Il est possible d'annuler un *commit* en créant un nouveau *commit* qui effectue le contraire des modifications effectuées par erreur (on dit, en anglais : « *commit revert* »).

c) – Il faut préciser l'ID du commit à « *revert* ».

d) – Il n'est pas toujours obligatoire d'indiquer l'ID en entier, avec tous ses chiffres ; il suffit de mettre les premiers chiffres tant qu'ils sont uniques (les 4-5 premiers chiffres doivent suffire).

e) – Pour mettre à jour le dépôt local et être sûr d'avoir la dernière version du projet sous les yeux, afin d'éviter de possibles conflits avec des modifications effectuées récemment par d'autres utilisateurs, on entre la commande « *git pull* » :

```
git pull
```

f) – La commande « *git commit <fichier1> <fichier2>* » crée un *commit* contenant fichier1 et fichier2 (si ces deux fichiers ont déjà été ajoutés au dépôt avec la commande « *git add* ») ; cette commande valide les nouvelles informations qui seront ainsi enregistrées et accessibles pour les autres sessions.

`git commit <fichier1> <fichier2>`

g) – La commande « *git commit -a* » crée un nouveau *commit* contenant tous les changements effectués sur les fichiers et non encore validés :

`git commit -a`

h) – La commande « *git push origin master* » envoie le *commit* dans la branche principale « *master* » du dépôt « *origin* ».

`git push origin master`

8 – Les « *branches* » de Git constituent l'un de ses principaux intérêts.

Remarques : a) – C'est un moyen de travailler en parallèle sur de nouvelles fonctionnalités que l'on désire tester avant de les intégrer au véritable code source du projet.

b) – Chaque dépôt commence avec une seule branche « *master* » : c'est la branche principale, avec le « *vrai* » code source du projet.

c) – Pour créer une branche locale, on utilise la commande :

`git branch`

d) – Il est possible de travailler à plusieurs sur une même branche.

e) – Il est possible d'ajouter des branches à un projet ouvert sur un serveur afin d'y travailler à plusieurs.

f) –

Gîte (en anglais « *list* ») : Inclinaison d'un navire sur un bord.

Remarques : a) – La gîte peut être permanente (par exemple en raison d'un chargement déséquilibré) ou passagère (par exemple pendant un changement de cap ou à cause de l'état de la mer).

b) – Une gîte permanente n'indique pas un manque de stabilité mais un mauvais équilibrage.

[Voir les mots *Stabilité, Équilibrage*].

GitHub : 1 – Service internet d'hébergement et de gestion de projets logiciels en cours de développement, qui utilise le logiciel de gestion de versions Git.

[Voir les mots *Git* et *GitLab*].

Remarques : a) – Le service GitHub est gratuit s'il s'agit d'héberger du code libre et non crypté (en anglais « *open-source* »).

b) – Microsoft a acheté GitHub en juin 2018 pour 7,5 milliards de dollars.

2 – Le radical « *Hub* » de *GitHub* fait référence au réseau social et à la plateforme de développement des utilisateurs de Git.

Remarques : a) – *GitHub* propose des comptes professionnels payants, ainsi que des comptes gratuits pour les projets de logiciels libres.

b) – Les comptes GitHub propriétaires, avec des fonctionnalités supplémentaires, sont payants.

c) – Il existe d'autres services web d'hébergement comparables à *GitHub* qui proposent à peu près les mêmes services avec un code source ouvert.

Exemples : GitLab, Gogs.

GitLab : Logiciel libre (*open core*) de *forge* basé sur *git* et proposant des fonctionnalités de *wiki*, un système de suivi des erreurs, une intégration continue et une livraison continue.

[Voir les mots *Forge, Git, Wiki*].

Git repository : 1 – Dépôt, sur un *GitHub*, de l'une des versions successives d'un projet informatique développé collectivement par plusieurs informaticiens et géré avec

le logiciel *Git*.

[Voir le mot *Git*].

2 – Pour créer un dépôt (en anglais « **repository** », en raccourci « **repo** ») sur *GitHub* :

- i) Créer un compte *GitHub* (si ce n'est pas déjà fait) ;
- ii) Se connecter à son propre compte *GitHub* ;
- iii) Cliquer sur le bouton « *Create new* » symbolisé par un signe « + » en haut à droite de l'écran ;
- iv) Cliquer sur le bouton « *New repository* » ;
- v) Répondre aux questions posées par le logiciel :
 - α) nom du dépôt ;
 - β) courte description du dépôt ;
 - γ) statut (*public* ou *privé*) du dépôt [s'il s'agit de code libre, entrer « *public* »].
- vi) Renseigner l'option « *Initialise with a README* » pour cloner le dépôt sur l'ordinateur de développement : cocher l'option si le dépôt n'a pas encore été copié.

3 – Pour cloner un dépôt par la commande « *git clone* », on peut entrer dans *GitClub* de 2 manières :

- i) **Option HTTPS** : on fournit les identifiants *GitHub* (nom d'utilisateur et mot de passe) ;
- ii) **Option SSH** : le logiciel *GitHub* ne demande pas les identifiants à chaque fois, mais il faut générer une clé SSH.

4 – Lorsque l'on a ouvert l'accès à un dépôt sur *GitHub*, on peut :

- i) voir les *commits* effectués par les différents contributeurs ;
- ii) copier un projet sur son propre ordinateur avec la commande « *git clone* ».

Remarques : a) – On entend par « *commit* » l'enregistrement effectif, dans un dépôt de *GitHub*, d'une saisie de code ou de la modification d'un programme en cours de développement.

b) – Pour copier un dépôt du *GitHub*, atteindre ce dépôt et cocher l'option « *clone URL* » en bas à droite de l'écran ; puis recopier le lien fourni par *GitHub* :
`git clone lienFourniParGitHub`

5 – Pour récupérer du code dans un dépôt quelconque de *GitHub* :

- i) Ouvrir un compte personnel sur *GitHub* ;
- ii) Renseigner le tableau de bord (en anglais « *dashboard* »)

6 – Pour créer un dépôt, envoyer ou modifier du code sur un dépôt *GitHub* :

- i) Se connecter à son propre compte *GitHub*
Remarque : *GitHub* est gratuit s'il s'agit de code *open-source* (en français « *ouvert à tous* »).
- ii) Préciser son nom, sa description en une ligne, son statut public (*open source*) ou privé.

7 – Pour recopier sur le dépôt (en anglais « **repository** » ou en abrégé « **repo** ») du *GitHub* les modifications apportées au dépôt local :

- i) Ouvrir le terminal et se placer dans le dépôt local ;
- ii) Faire un *commit* des modifications ;
- iii) Envoyer les modifications au *GitHub* au moyen de la commande « *git push* » :
`git push origin master`

Remarques : a) – La branche « *master* » est celle qui contient le code courant du dépôt *GitHub*.

b) – Le serveur ou l'ordinateur distant sur lequel on envoie le code est appelé « *origin* » par défaut (ici, c'est le serveur *GitHub*).

8 – Pour recopier sur le dépôt local les modifications apportées au dépôt GitHub, on utilise la commande « *git pull* » :

`git pull origin master`

Givre : Couche de glace très fine qui se forme sur des corps solides à des températures inférieures à 0°C par la prise en glace de gouttelettes de brume en surfusion (donc à des températures négatives).

Givry : Alexandre Pierre Givry (1785-1867) était un ingénieur hydrographe français dont le nom a été rendu célèbre par l'intitulé de la formule exprimant l'écart entre l'angle avec le Nord de la droite qui joint deux points sur une carte en projection de Mercator et l'angle avec le Nord du grand cercle qui joint les points correspondants sur la sphère terrestre.

Remarques : **a)** – La *correction de Givry* (symbole *g*) donne l'écart approximatif entre la route de la loxodromie entre deux points de la Terre A et B et le cap initial de l'orthodromie entre ces deux mêmes points, par la moitié de l'angle entre les méridiens des deux points considérés à la latitude moyenne (*L_m*) du trajet (on l'appelle aussi correction de demi-convergence).

b) – Givry a effectué les levés des plans des côtes de la région de Cadix de 1805 à 1808, des régions de Cattaro et de Raguse en Adriatique en 1808, dans la Mer du Nord d'Anvers à Lübeck en 1811-1812.

c) – Givry a hydrographié la rade de Brest en 1816.

d) – Givry a hydrographié les côtes africaines du banc d'Arguin (en Mauritanie) aux îles de Loos (au large de la Guinée) en 1817-1818 ; les côtes du Brésil, de la Guyane, des Antilles, de Terre-Neuve, en 1819-1820.

e) – Givry a levé les côtes de Bretagne, de la Manche et de la Mer du Nord.

f) – Givry a rédigé les Instructions Nautiques des côtes de la Manche en 1841.

g) – C'est Anatole Bouquet de la Grye (1827-1909) qui rédigea en 1873 les Instructions Nautiques des côtes Ouest de la France.

Givry (Correction –) : La *correction Givry* ou *correction de Givry* (en anglais « **Givry correction** ») donne l'écart (symbole *g*) entre l'angle de la *loxodromie* sur une carte en projection de Mercator et l'angle initial de l'*orthodromie*, en multipliant la moitié de la différence des *longitudes* des points d'arrivée *G_a* et de départ *G_d* par la latitude moyenne φ_m du trajet.

$$g = 1/2 [G_a - G_d] * \sin \varphi_m$$

où *G_a* et *G_d* sont les longitudes des points d'arrivée et de départ et φ_m la latitude moyenne des points d'arrivée et de départ.

[Voir le mot *Givry*].

Remarques : **a)** – La *correction de Givry* est aussi appelée correction de demi-convergence.

b) – Le grand cercle qui passe par deux points de la surface de la Terre est appelé une orthodromie ; la route d'un navire qui suit cette orthodromie varie constamment du départ à l'arrivée, sauf s'il parcourt un méridien ou l'Équateur.

c) – La droite qui passe par les représentations de ces deux points sur la carte de Mercator est appelée une loxodromie ; la route d'un navire qui suit cette loxodromie est constante du départ à l'arrivée.

GL : 1 – Sigle de l'expression *Germanischer Lloyd* qui était le nom d'une société allemande de classification basée à Hambourg

2 – La société *Germanischer Lloyd* (GL) a fusionné en 2013 avec la société norvégienne *Det Norske Veritas* (DNV).

Remarques : **a)** – Le nouveau groupe DNV-GL AS est basé en Norvège.

b) – Une société de classification a pour objectifs de surveiller la construction, de

classer puis d'inspecter et d'évaluer l'état technique des navires.

c) – En France, l'arrêté du 5 mars 2014 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires a précisé les compétences de la nouvelle société de classification DNV-GL AS dans le cadre de son habilitation. [Annexe 140-A.1 de l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, relatif à la sécurité des navires].

Glace (Saints de –) : Voir l'expression *Saints de glace*.

Glacis : 1 – Talus, pente douce et unie.

Exemples : Le *glacis* d'un étang ; le *glacis* de la contrescarpe.

2 – *Glacis*, en termes de peinture, se dit d'une couleur légère et même transparente que les peintres appliquent quelquefois sur leurs tableaux.

Glaçon : Morceau de glace.

Exemples : Gros glaçon ; la rivière charrie des glaçons ; elle est toute couverte de glaçons.

Glaise : Espèce de terre grasse et compacte que l'eau ne pénètre point et dont on se sert pour faire de la poterie, des batardeaux, des bassins de fontaine, etc.

Remarque : On dit aussi *terre glaise* et alors *glaise* est une espèce d'adjectif.

Gland : Le fruit que porte le chêne.

Glandée : La récolte du gland.

Exemples : La glandée fut abondante cette année-là.

Remarques : **a)** – On dit « *aller à la glandée* » pour dire aller ramasser des glands.

b) – On dit « *envoyer des cochons à la glandée* » pour dire les envoyer dans la forêt manger du gland.

Gland de mer : Espèce de coquillage.

Glander : 1 – Chercher et ramasser les glands qui sont tombés des chênes.

2 – « *Glander* » (en anglais « *to laze around* ») est un verbe utilisé absolument pour signifier « *perdre son temps en ayant une activité inutile* ».

Remarques : **a)** – Le mot « *glander* », dans cette acception familière, est une abréviation de l'adage populaire « *glander après les cochons* » : les cochons ont un bon odorat, ce qui leur permet de ramasser et de manger tous les glands qui se trouvent sur le sol, ou qui sont légèrement enfouis dans la terre ; si quelqu'un cherche des glands dans un terrain où les cochons sont déjà passés, il perd son temps parce qu'il n'y a plus de glands et il ne trouvera rien du tout.

b) – « *Glander* » ne signifie pas « *ne rien faire* » mais « *ne rien faire d'utile* » .

Glèbe : 1 – Une terre, un fonds.

Remarques : **a)** – Le mot « *glèbe* » est tiré du mot latin *glēba* qui signifie *sol, terrain*.

b) – Les esclaves attachés à un domaine, à une métairie, chez les Romains, s'appelaient *esclaves de la glèbe*, c'est-à-dire attachés à la *glèbe*.

c) – Le mot latin *glēbo* signifie *cultivateur* [attaché à la *glèbe*].

b) – Avant la Révolution, on employait en français le mot « *glèbe* » pour désigner une espèce de serfs connue autrefois en quelques provinces françaises, ainsi que dans plusieurs contrées de l'Europe, ou encore pour certains droits incorporels attachés à une terre noble, comme le droit de patronage, le droit de justice.

Exemples : Serfs de la *glèbe* ; droit de la *glèbe* ; droit annexé à la *glèbe*.

2 – Sorte de motte de terre (c'est-à-dire une éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature.).

Glénan : 1 – Archipel de l'Océan Atlantique au large des côtes bretonnes (Finistère Sud).

Remarque : Il a existé, entre la Première Guerre Mondiale et 1996, une base de vitesse de 5,66 milles entre les Glénan et Groix, qui servait notamment à tester les

bâtiments de guerre basés à Lorient ou les navires construits à Saint-Nazaire.
2 – L'archipel des îles de Glénan est célèbre en raison de la base nautique et du Centre International de Formation (CIF) qui y a été implanté après la Seconde Guerre Mondiale ; ce centre associatif a formé et forme encore des générations de marins plaisanciers.

3 – Le CIF est devenu, en 1952, le *Centre Nautique des Glénans* (avec un s à *Glénans*).

4 – Philippe Viannay (1917-1986), ancien élève du collège Sainte-Croix-de-Neuilly, très attaché à la religion catholique, avait appartenu au réseau « *Combat* » pendant la Seconde Guerre Mondiale ; il fonda le CIF en 1947 avec son épouse Hélène Mordkovitch (1917-2006) et d'autres anciens résistants sur l'île du Loch, dans l'archipel de Glénan, au large de Bénodet (Finistère-sud).

5 – Le but du centre était que les jeunes Français et les jeunes Allemands se parlent.

6 – Le centre a fait construire des bateaux à voiles pour faire naviguer les jeunes qu'il accueillait : un cotre de 12,50 m, *Sereine*, lancé en 1952 pour naviguer au large ; puis les célèbres dériveurs *Vaurien* en 1952, les *Caravelle* en 1953, les *Corsaire* de 5,50 m de long, avec cabine et couchettes, en 1954.

7 – On trouve dans l'entourage de Viannay les véritables premiers créateurs de l'industrie nautique moderne, comme l'architecte rochelais Philippe Harlé, Jean-Jacques Herbulot et un certain nombre de personnalités qui vont accompagner cette pratique de la voile en créant des produits innovants.

8 – Les architectes sont les véritables créateurs ; ils inventent des bateaux qui seront fabriqués par différentes entreprises.

Remarque : Ce n'est pas l'entreprise qui crée le produit, c'est l'architecte qui l'invente.

9 – On a vu apparaître des séries de bateaux dont certaines portent des noms d'architectes, car ce sont eux qui ont été à l'initiative des produits.

10 – *Les Glénans*, comme l'UCPA, développèrent des formes de pratique de la voile à une grande échelle ; accompagnant la croissance très forte du produit intérieur brut des années 1960, le nombre des utilisateurs de la plaisance à la voile est devenu très considérable.

Remarque : Quand on utilise l'expression *Archipel de Glénan*, le mot Glénan ne prend jamais la marque du pluriel ; en revanche, s'il s'agit du *Centre Nautique des Glénans*, le mot Glénans prend la marque du pluriel.

Glène (en anglais « *coil* ») : 1 – Portion de cordage ployée en rond sur elle-même.

Remarques : a) – Les cordages sont souvent livrés en glènes de 120 brasses (190 mètres) ou de 200 mètres (113 brasses anglaises).

b) – La glène d'une aussière (commise à droite) est formée d'anneaux ou de ronds successifs enroulés de gauche à droite, qu'on nomme *plis* ou *plets*.

c) – La glène d'un grelin ou d'un câblot (commis à gauche) est formée d'anneaux ou de ronds successifs enroulés de droite à gauche.

2 – Les extrémités des amarres ou des manœuvres sont ordinairement arrangées en glène, afin de tenir moins de place et d'être mieux disposées pour le moment où l'on aura à s'en servir.

3 – On fait aussi une glène d'un lance-amarres qu'on veut lancer au loin.

Remarque :

Glène (Mise en service d'une – de filin neuf) : Quand on doit mettre en service une glène de cordage neuf, on peut passer une barre dans le vide qui existe au milieu de la glène d'un cordage en textile, ou au centre du touret en bois sur lequel est livré un fil d'acier neuf :

i) s'il s'agit d'un fil d'acier, on dévire la glène en la faisant tourner autour de la barre, on élonge aussitôt le câble sur le pont en longs plets, alternativement de droite à gauche et de gauche à droite pour éviter les tours, et on fait une grande courbe à chaque extrémité des plets pour éviter les coques.

ii) s'il s'agit d'un cordage en fibre textile, on peut dévirer la glène en la faisant tourner autour de la barre et dispose aussitôt le cordage en longs plets sur le pont, en ayant soin de recourber en cœur chaque extrémité du pli pour que le cordage ne s'embrouille pas.

iii) s'il s'agit d'un cordage en fibre textile, on peut également mettre la glène à plat sur le pont, l'extrémité intérieure de la glène étant placée en bas ; on saisit alors ce bout de glène et on le fait sortir par le haut pour l'élonger en grands plets sur le pont.

Glèner : Lorsqu'on love un cordage pour en tenir à la main certaines portions que l'on doit ensuite envoyer au loin (lance-amarres) ou filer (ligne de sonde) on dit que l'on *glène* ce cordage.

Glissade : **1** – Action de glisser involontairement.

2 – Le mouvement que l'on fait en glissant.

Globale (Vision –) : **1** – On appelle *vision globale* d'une situation ou d'un système dynamique, la perception sensorielle de cette situation ou de ce système dans leur ensemble sans nécessairement en discerner consciemment tous les éléments, mais en pressentant les interactions croisées que l'état de chaque élément implique sur la variation de l'état des autres.

Remarques : **a)** – La *globalité* exprime à la fois l'interdépendance et la cohérence de l'ensemble des éléments.

b) – Un système dynamique est un système qui évolue au cours du temps de manière causale et déterministe.

2 – La qualité de la vision globale réside dans la *prise en compte* de tous les éléments qui sont importants pour apprécier l'état d'une situation, ou l'évolution d'un système, et également l'inhibition de tout ceux qui ne le sont pas.

Remarques : **a)** – L'importance des éléments d'une situation ou d'un système dépend de leur agencement et des interactions croisées que ces éléments peuvent avoir avec le reste du système.

b) – Le mécanisme de la reconnaissance globale s'acquiert par l'instruction et la pratique : l'opérateur qui manque d'instruction est *psychotique* et crie, celui qui manque de pratique est *névrosé* et abattu ; celui qui manque de tout est toujours ravi avant de commencer, et il dit *ne pas comprendre* ce qui lui a manqué après que l'opération est achevée.

c) – Un praticien compétent et expérimenté est capable de décrire les *phases* d'une opération après qu'elle est terminée, en justifiant chacune de ses actions s'il était aux commandes, ou en expliquant les *interactions croisées* des causes et des effets visibles ou cachés, s'il n'était qu'un simple observateur.

Globe : **1** – Corps sphérique, corps tout rond.

Exemples : Le centre d'un globe ; le diamètre d'un globe ; la circonférence d'un globe ; la superficie d'un globe ; le globe de la terre. La terre et l'eau ne font qu'un globe ; globe de feu.

2 – On appelle les astres : *les globes célestes*.

3 – On appelle *globe terrestre* un globe d'airain, de carton, etc. sur la superficie duquel sont dépeintes les régions de la Terre, selon leur situation et leurs mesures, et *globe céleste* celui sur lequel sont dépeintes les constellations avec leurs étoiles.

4 – On appelle aussi *globe* une boule d'or surmontée d'une croix que l'empereur et quelques rois portent dans la main pour marque de leur dignité.

Globicéphale (en anglais « *blackfish* ») : Petit cétacé (5 à 8 mètres) que l'on capturait parfois au XIX^e siècle pour sa graisse, qui est de bonne qualité.

Remarque : Les *globicéphales* ont parfois servi à l'entraînement des harponneurs débutants destinés à la pêche à la baleine.

Globish : Sorte de langage universel de pure communication à base d'anglais pauvre.

Remarques : **a)** – *Globish* est la contraction de l'expression « *global english* ».

b) – *Globish* est en réalité une « *non langue* », à l'opposé d'une langue de culture.

c) – On appelle « *seespeak* » un langage universel maritime à base d'anglais.

[Voir le mot *Seespeak*].

Gloire : L'honneur, l'estime, les louanges, la réputation que la vertu, le mérite, les grandes qualités, les bonnes actions et les bons ouvrages attirent à quelqu'un.

GLONASS : 1 – Le système russe de navigation par satellites artificiels de la Terre GLONASS ressemble beaucoup au système américain NAVSTAR-GPS.

Remarque : GLONASS (en russe « *ГЛОНАСС* ») est l'acronyme de l'expression *Global Navigation Satellite System* (en russe « *глобальная навигационная спутниковая система* »).

2 – Le système GLONASS a été conçu par l'URSS à partir de 1982 ; cependant, il n'a fonctionné avec un nombre suffisant de satellites pour permettre une couverture mondiale qu'à partir d'octobre 2011.

Remarque : Depuis 2012 certains récepteurs de navigation par satellites (notamment les iPhone 4S et iPad 3) sont compatibles à la fois avec les deux systèmes GPS (américain) et GLONASS (russe), portant le nombre des satellites disponibles à plus de 50 et donnant la position avec une précision de 2 à 5 mètres.

3 – Le système géodésique de référence du système GLONASS est le PZ90.

4 – L'ellipsoïde associé au système géodésique PZ90 a un grand axe de 6378,136 km et un aplatissement de 1/298,257839303.

5 – Les 24 satellites du système GLONASS sont répartis dans 3 plans orbitaux inclinés entre eux de 64,8°.

6 – L'altitude des orbites est 19130 km ; leur période de révolution est de 11h 15mn 40s.

7 – Chaque satellite possède sa propre fréquence f_n (en MHz) :

$f_n = 1602 + 0,562 \times n$ (où n est le numéro d'ordre du satellite).

8 – L'échelle de temps est UTC Russie (en français TUC : Temps Universel Compensé).

Gloriole : Vanité qui a pour objet de petites choses.

Exemple : Être sensible à la *gloriole*.

Glorious first of june : Expression amusante employée par les Anglais pour rappeler l'échec de l'escadre de l'amiral Richard Howe (1726-1799) qui sortit de Portsmouth le 2 mai 1794, forte de 26 navires de ligne, qui allait au-devant d'une flotte de plus de cent navires marchands chargés de blé en provenance des États-Unis d'Amérique et à destination de Brest, afin de les capturer ; l'escadre de l'amiral français Louis Villaret de Joyeuse (1748-1812) qui avait pour mission de protéger le convoi, réussit à écarter l'escadre anglaise de la route du convoi et permit à tous les navires marchands en provenance d'Amérique de décharger leur cargaison de blé à Brest, à l'exception d'un seul qui fut perdu lors d'une tempête.

[Voir l'expression *Batailles d'Ouessant* et le nom de navire « *Vengeur du Peuple* »].

Remarques : **a)** – Selon l'expression consacrée, le convoi de blé américain qui appareilla de l'État de Virginie le 2 avril 1794 et qui atteignit la France le 12 juin 1794 « *sauva la Révolution* » car la France endurait cette année-là une terrible famine.

b) – Au printemps de 1794, la famine résultait du refroidissement de l'atmosphère consécutif à l'éruption du volcan islandais Laki, qui avait eu lieu du 8 juin 1783 au 7 février 1784 et à celle du volcan Grimsvötn, proche du Laki, de 1783 au 26 mai 1785 ; des cendres restèrent en suspension dans l'atmosphère, empêchant le rayonnement solaire de toucher la Terre normalement.

[Voir le mot *Laki*].

c) – Les deux escadres, l'anglaise de Howe et la française de Villaret de Joyeuse, se rencontrèrent le 13 prairial an II (1er juin 1794) à environ 400 milles dans l'Ouest d'Ouessant ; les pertes furent très lourdes des deux côtés, mais les Français eurent 1654 morts (contre 287), 1000 blessés (contre 811) et surtout, 4000 prisonniers (contre aucun) ; à l'issue de la bataille, les Anglais avaient encore 11 navires opérationnels et les Français 12 ; les Anglais n'avaient perdu aucun navire ; les Français avaient perdu ou abandonné sept navires ; les navires français démâtés s'étaient rendus aux Anglais ; c'est sur ordre du commissaire politique, qui n'avait en tête que le passage réussi du convoi, que Villaret de Joyeuse abandonna la zone des combats aux Anglais.

d) – Les amiraux et les commandants des navires anglais qui participèrent à cette « troisième bataille d'Ouessant » reçurent de très nombreuses récompenses.

e) – Côté français, de nombreux commandants et d'autres officiers furent poursuivis par la justice militaire après leur retour en France, pour mauvaise conduite au combat.

f) – Les Anglais considèrent très superficiellement qu'ils ont fait un exploit quand ils estiment avoir été braves, même si la mission qui leur avait été confiée a échoué ; c'est ainsi que le Premier ministre Winston Churchill (1874-1965), qui l'ordonna, a été très fier et s'est félicité du Brexit du BEF (British Expeditionary Force) par Dunkerque, qui désorganisa le front allié, entraîna la reddition de l'armée belge (28 mai 1940) et permit à l'armée allemande de marcher vers le Sud jusqu'à la frontière franco-espagnole ; les Anglais donnèrent à cette funeste opération le nom de code « *operation Dynamo* » (du 20 mai au 3 juin 1940).

Glose : 1 – Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue.

Remarque : On appelle *glose ordinaire* la glose faite sur le latin de la vulgate et *glose interlinéaire* une glose placée entre les lignes du texte.

2 – Commentaire ou notes servant à l'éclaircissement d'un texte.

Remarques : **a)** – La glose, lorsqu'elle est jugée nécessaire, vaut souvent mieux que le texte.

b) – On dit d'une explication qui n'est pas fort claire et qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir, que c'est la glose d'Orléans « *qui est plus obscure que le texte* ».

3 – On dit maintenant « *remarque* » plutôt que *glose* lorsque l'on désire apporter des précisions ou donner des explications au sujet d'une phrase ou d'un paragraphe que l'on ne veut pas augmenter.

4 – [*Par extension*] Petit ouvrage de poésie, qui est une espèce de parodie de la pièce d'un autre auteur et dont on répète un vers à la fin de chaque strophe, en sorte que la glose a autant de strophes que le texte a de vers.

Remarque : Les poètes espagnols font souvent des gloses.

Gloser : 1 – Expliquer par une glose.

2 – [*Par extension*] Donner un mauvais sens à quelque action, à quelque discours, les censurer, les critiquer.

Exemples : Vous glosez sur tout ; pourquoi gloser sur mes actions, sur mes paroles ? il n'y a point à gloser sur sa conduite.

Remarque : On dit aussi : « cela est net, il n'y a rien à gloser » ou « que trouvez-vous à gloser là-dessus ? »

Glossaire : 1 – Recueil de gloses ; c'est une sorte de dictionnaire servant à expliquer ou à remplacer certains mots pas bien connus d'une langue par d'autres termes plus connus ou par des expressions courantes de la même langue.

[Voir le mot *Glose*].

Remarques : **a)** – Le principe d'un glossaire est de définir des termes spécifiques (mots ou acronymes) qui peuvent perturber le lecteur.

b) – Un *glossaire* peut aussi fournir les termes équivalents dans une ou plusieurs autres langues.

c) – Un *dictionnaire* rassemble les définitions de *tous* les mots de la langue alors qu'un *glossaire* ne retient que certains mots choisis selon des critères déterminés par l'auteur et rejette beaucoup d'autres mots d'un usage pourtant très courant.

d) – Un *lexique* est un répertoire de termes accompagnés de leurs équivalents dans une ou plusieurs autres langues mais qui ne comporte pas de définitions.

2 – Répertoire de définitions des mots particuliers propres à un domaine *scientifique* ou *technique*.

Glouton : Gourmand ; qui mange avec avidité et avec excès.

Exemple : Le loup est un animal glouton.

Glu : 1 – Matière visqueuse et tenace, avec laquelle on prend les oiseaux.

Remarques : **a)** – La glu était à l'origine une colle végétale tirée de l'écorce de houx ou des baies de gui,

b) – Glu est tiré du latin *glütēn* qui signifie *colle*, *gomme*, *glu*.

2 – [Par analogie] On appelle *glu marine* une colle à base de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque.

3 – [Par extension] Matière visqueuse et collante.

4 – [Au figuré et familier] Personne gênante et tenace dont on ne peut se débarrasser.

Gluant : Visqueux.

Exemple : Avoir les mains gluantes.

Glycémie : Présence de glucose dans le sang.

Remarques : **a)** – Chez le sujet sain, la glycémie varie de 0,70 à 1,10 g de glucose par litre de sang.

b) – On appelle *indice glycémique* un critère de classement des aliments contenant des glucides, basé sur l'effet de ces aliments sur la glycémie des consommateurs durant les deux heures qui suivent leur ingestion.

c) – La consommation de fructose augmente peu la glycémie ; on dit que son *indice glycémique* est faible.

d) – L'indice glycémique du glucose pur sert de référence.

L'indice glycémique du glucose est 100.

L'indice glycémique du saccharose est 68.

L'indice glycémique du fructose est 10.

L'indice glycémique du Coca-Cola est 63.

L'indice glycémique de la bière est 66.

e) – L'indice glycémique a été inventé en 1981 par le professeur David J. Jenkins de la faculté de médecine de l'Université de Toronto, au Canada, pour remplacer les vieilles notions de sucres simples et sucres complexes.

GMDSS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Global Maritime Distress and Safety System*.

Remarque : En français, on dit : SMDSM (Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer).

[Voir *SMDSM* et l'expression *Système mondial de détresse et de sécurité en mer*].
2 – Service de communication et de coordination mondiale pour le sauvetage en mer et la diffusion des informations de sécurité maritime.

GMT : Initiales des mots anglais *Greenwich Mean Time* qui signifient, en français : « *temps solaire moyen de Greenwich* ».

Remarque : On ne doit pas confondre GMT (*temps moyen de Greenwich*) avec le « *temps du méridien de Greenwich* », car le *temps du méridien* commence à minuit (c'est-à-dire à l'heure du passage du Soleil moyen au méridien *inférieur* du lieu) alors que le *temps moyen* utilisé par les astronomes commence au midi qui suit (c'est-à-dire à l'heure du passage du Soleil moyen au méridien supérieur du lieu).

[Voir le mot *Greenwich*].

Gnome : Nom que les cabalistes donnent à certains génies ou peuples invisibles, qu'ils supposent habiter dans la Terre où ils sont les gardiens des trésors, des mines, des pierres précieuses.

Remarque : Les gnomes sont réputés amis des hommes.

Gnomide : Femelle d'un gnome ; être fantastique de la même espèce, mais d'un sexe différent.
[Voir le mot *Gnome*].

Gnomon : **1** – Espèce de grand *style* dont les astronomes se servaient jadis pour connaître la hauteur du Soleil, principalement aux solstices.

Remarque : Les gnomons des anciens étaient des espèces d'obélisques surmontés d'une boule.

2 – L'aiguille ou le style du cadran solaire.

Gnomonique : Art de calculer et de tracer les cadrans solaires, les cadrans lunaires ou astraux.

Remarques : **a)** – La gnomonique a été considérée par l'Éducation nationale comme une partie des mathématiques jusqu'au début des années 1960.

b) – On dit aussi *horographie*.

Gnostiques : Membres d'une secte judéo-chrétienne des premiers siècles de notre ère.

Remarque : Les adeptes de la secte dominante les appelaient des *hérétiques*.

GNSS : Sigle de l'expression anglaise *Global Navigation Satellite System*.

Remarques : **a)** – Les principaux systèmes de *géolocalisation par satellites* sont :

i) GPS américain (ancien Navstar GPS) ;

ii) GLONASS russe ;

iii) Galileo européen ;

iv) COMPASS chinois.

b) – Ces systèmes sont compatibles entre eux et ils peuvent être utilisés par les civils.

Gobelet : Vase rond, sans anse et ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse.

Gobelins : Nom d'une célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris (XIII^e ème arr.).

Remarque : La teinture des Gobelins tire son nom de Gilles Gobelin qui, sous le roi François 1^{er} (1494-1547) établit une teinture en écarlate.

Gober : **1** – [*Familier*] Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale.

Exemple : Gober une couple d'œufs frais.

2 – [*Au figuré*] On dit d'un homme qui s'amuse à niaiser, à fainéanter, qui perd le temps à des bagatelles, qu'il ne fait que *gober des mouches*, *gober du vent*.

3 – [*Au figuré et familier*] Croire facilement.

Exemple : C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit.

4 – [*Populaire*] Prendre quelqu'un, se saisir de quelqu'un lorsqu'il s'y attend le

moins.

Exemple : On l'a gobé au sortir de chez lui pour le mener en prison.

Goberges : Petits ais de bois qui se mettent en travers sur un lit pour soutenir la paillasse.

Godaille : La *godaille* désigne les quelques poissons que chacun des membres de l'Équipage d'un navire de pêche emporte chez lui en rentrant d'une marée, mais qui ne sont pas comptés dans la solde.

Remarque : En Bretagne et même à La Rochelle, au lieu de *godaille* certains disent *cotriade*.

[Voir le mot *Cotriade*].

Godasse de clown : Expression imagée visant des mesures de prudence jugées *exagérées*, en référence au pied de pilote raisonnable que l'on adopte, par prudence, pour déterminer les hauteurs d'eau nécessaires à un navire donné pour qu'il navigue en sécurité.

[Voir les expressions *Chaussure de clown* et *Pied de pilote*].

Godefroy de Bouillon : **1** – Duc de Basse-Lorraine, comte de Verdun, Godefroy de Bouillon (1061-1000) appela et participa à la première Croisade pour libérer le tombeau du Christ à Jérusalem, en Palestine.

2 – Godefroy de Bouillon se préoccupa des rapports des Croisés avec l'empire chrétien de Byzance ; il chercha à améliorer la sécurité des pèlerins qui se rendaient d'Europe occidentale à Jérusalem par la voie de terre.

3 – Godefroy de Bouillon fut le premier roi latin de Jérusalem ; il se disait *avoué du Saint-Sépulcre*.

Remarques : **a)** – Une légende prétendait que pour devenir roi de Jérusalem, il suffisait de réussir à prendre en vol trois oiseaux avec la même flèche : sous les remparts de la Ville, près de la tour de David, Godefroy de Bouillon abattit trois oiseaux blancs avec un seul trait de son arc.

b) – Ce fut, dit-on, l'origine des trois alérions aux ailes déployées qui figurent depuis lors sur l'emblème et sur le blason de la Lorraine.

c) – En héraldique, on appelle *alérion* un petit aigle aux ailes étendues, sans pieds ni bec.

Godefroy (Jean –) : Jean Godefroy était le maire de La Rochelle le 10 septembre 1627, au début du grand siège de la ville par les armées de Louis XIII et Richelieu.

Remarque : Jean Guiton, élu maire le 30 avril 1628, jour de la Quasimodo, le remplaça pour la fin du siège, jusqu'à la reddition de la ville.

[Voir l'expression *Siège de La Rochelle de 1627-1628*].

Godille (en anglais « *sculling oar* ») : **1** – Nom donné à la sorte d'*aviron* que, dans certains canots ou dans quelques petites embarcations, un homme place dans une dame, ou dans une sorte de creux arrondi, ou dans une empreinte en demi-cercle creusée sur le plat-bord à l'arrière du bateau au-dessus de l'étambot, à l'effet de faire marcher et de diriger ce canot ou cette embarcation.

2 – L'homme se tient debout, rarement assis, dos à la proue du canot ; il tient la poignée de l'aviron à deux mains, ou parfois avec une seule main lorsque le canot est lancé.

3 – Une bonne godille a une grande longueur.

Remarques : **a)** – Les mouvements *en huit* que font les mains du marin qui godille sont remarquables quand on les observe du quai ; mais le novice, dans le canot, ne doit pas y penser s'il veut avancer.

[Voir l'expression *Godille (Principe de la –)*].

b) – Pour *apprendre à godiller*, on doit concentrer son attention sur le dessus de la pelle qui, une fois plongée dans l'eau, ne doit jamais se retourner et qui ne doit

pas sortir de l'eau ; on peut s'aider, pour cela, d'une marque peinte ou collée sur l'une des faces, celle qui sera la face supérieure de la pelle et qui devra ne jamais passer par dessous.

c) – Celui qui a appris un jour à godiller et qui est arrivé à avancer avec une bonne vitesse n'en oubliera pas le geste.

[Voir le mot *Aviron*].

Godille (Principe de la –) : 1 – Godiller, c'est faire avancer un bateau en actionnant à la main une sorte d'aviron dont la pelle effectue des mouvements alternatifs d'un côté et de l'autre en restant enfoncée dans l'eau, habituellement sur l'arrière du bateau.

Remarques : a) – On appelle *aviron* un ustensile formé d'un manche cylindrique de faible diamètre, qui possède une extrémité aplatie et élargie formant spatule que l'on nomme la pelle : le profil de la pelle doit être adapté à son usage.

b) – Dans le cas de la godille, l'aviron s'appelle lui-même une *godille*.

c) – Le *principe de base* du fonctionnement de la godille est le même que ceux de l'hélice, du propulseur Voith-Schneider (PVS) ou des roues à aubes.

d) – Dans le cas d'une hélice propulsive ou d'un PVS, la pelle s'appelle une aile (référence à une voilure de moulin à vent) ou une pale (référence à une roue de moulin à eau) ; dans le cas d'une roue à aube, elle s'appelle une pale ou une aube.

e) – Si l'on a compris comment fonctionne une hélice propulsive de bateau ou d'avion, on est capable d'expliquer comment la godille peut faire avancer un canot.

f) – Les différentes forces mises en jeu résultent de l'écoulement de l'eau autour de la pelle.

g) – Il ne faut pas s'imaginer que la godille appuierait sur l'eau ou dans l'eau ; la rame peut appuyer que sur un corps solide tel que le fond (et alors il s'agit d'une *pigouille*) un ponton ou un quai (il s'agit alors d'une gaffe).

2 – La godille repose sur le tableau arrière dans une empreinte semi-circulaire, ou entre deux tolets, ou dans une dame de nage ; le marin qui fait avancer le bateau se tient debout, rarement assis, le dos tourné vers la proue du bateau ; il tient fermement la poignée qui termine la partie avant de la godille, souvent à deux mains, parfois avec une seule main lorsque le bateau a pris de la vitesse ; l'extrémité arrière de la godille (la pelle) reste constamment plongée dans l'eau.

Remarques : a) – La même face de la pelle doit rester tournée vers le haut sans jamais se retourner.

b) – Sauf exceptions dûment motivées, la godille repose à peu près au tiers de sa longueur sur le tableau arrière du bateau, de manière que la partie sortie du bateau soit la plus longue possible et que le mouvement de l'extrémité de la pelle, qui est dans l'eau, ait un mouvement le plus linéaire possible de droite à gauche et de gauche à droite, et le plus ample possible.

3 – La pelle de la godille effectue dans l'eau, de manière ininterrompue, des mouvements à peu près horizontaux et à peu près perpendiculaires à la ligne de quille du bateau, alternativement de bâbord vers tribord (de droite à gauche pour celui qui godille en regardant vers l'arrière) et de tribord vers bâbord (de gauche à droite).

4 – La pelle de la godille est profilée de telle sorte que, si son calage est convenable, la réaction du mouvement de l'eau autour de ses différents profils produise un maximum de poussée vers l'avant du bateau et un minimum de résistance à l'action du marin qui tient la godille.

[Voir le mot *Profil*].

Remarques : a) – Le mouvement de la pelle de la godille est à peu près parallèle à la surface de l'eau mais la pelle plonge dans l'eau avec une inclinaison assez grande pour obtenir une bonne efficacité.

- b)** – La *réaction* de l'écoulement de l'eau autour de la pelle peut se décomposer en trois forces perpendiculaires les unes aux autres :
- i)** une force horizontale perpendiculaire à la ligne de quille, qui s'oppose au mouvement alternatif de gauche à droite ou de droite à gauche des mains du marin qui godille ;
 - ii)** une force verticale dirigée vers le bas qui tend à abaisser la pelle, à appuyer la godille sur le tableau arrière et qui est compensée par les mains du marin ;
 - iii)** une force horizontale parallèle à la ligne de quille, dirigée vers l'avant du bateau, qui s'applique sur le tableau arrière et qui assure la propulsion.
- b)** – Le marin qui tient la godille donne à la pelle l'incidence par rapport à la surface de l'eau qui générera la plus petite force horizontale perpendiculaire à la ligne de quille (force à laquelle les mains du marin s'opposent) et la plus grande force horizontale parallèle à la ligne de quille (force propulsive).
- c)** – La vitesse linéaire d'un point de la godille par rapport au canot dépend :
- i)** de la vitesse angulaire de la godille ;
 - ii)** de la distance entre le centre de rotation de la godille (sur le tableau arrière) et ce point de la godille.
- 5 – La vitesse de l'eau (en grandeur et en direction) autour d'un profil de la pelle de la godille est la *composition [vectorielle]* :
- i)** de la *vitesse propre du bateau* par rapport à la surface de l'eau et
 - ii)** de la *vitesse linéaire de la spatule* par rapport à l'eau.
- 6 – La vitesse linéaire de l'eau (en grandeur et en direction) autour d'un profil de la pelle, lorsque le bateau est à l'arrêt, dépend :
- i)** de la vitesse angulaire de la godille ;
 - ii)** de la distance entre le centre de rotation de la godille (sur le tableau arrière) et ce profil de la spatule.
- 7 – La vitesse linéaire de l'eau (en grandeur et en direction) autour d'un profil de la pelle, lorsque le bateau avance en ligne droite sur l'eau, dépend :
- i)** de la vitesse linéaire de translation du bateau ;
 - ii)** de la vitesse angulaire de la godille ;
 - iii)** de la distance entre le tableau arrière et ce profil de la pelle.
- Remarques : a)* – Si *l'aviron est court*, la pelle est proche du tableau arrière, les vitesses linéaires des profils extrêmes sont différentes, l'incidence de l'attaque de l'eau par rapport à la corde de ce profil varie entre le haut et le bas de la pelle, et plus il est difficile de choisir le bon angle de calage de la godille.
- b)** – Plus la *longueur de la pelle est grande*, plus l'incidence de l'attaque de l'eau varie entre le haut et le bas de la pelle, et plus il est difficile de choisir le bon angle de calage de la godille car il n'est pas possible de vriller la spatule de la godille [*qui a un mouvement alternatif*] comme on vrille les ailes d'une hélice [*qui tournent toujours dans le même sens*].
- 8 – Plus la *godille est verticale*, plus la force propulsive est grande, mais plus le couple exercé par la réaction de l'eau sur la spatule et tendant à lever la poignée de la godille et à la faire s'échapper des tolets ou de la dame de nage est important.
- 9 – Une bonne godille a un manche de grande longueur et sa spatule est courte mais large : son profil peut être asymétrique entre le dessus (presque plat) et le dessous (assez bombé).
- 10 – Les « *huits* » du mouvement des mains, dont on parle volontiers quand on évoque la godille, viennent de ce qu'à chaque changement de sens (de bâbord à tribord ou de tribord à bâbord, etc.) le marin qui tient la godille, tout en ralentissant le mouvement de la godille avant de repartir dans l'autre sens, doit

tourner la poignée dans ses mains afin d'adopter un nouveau calage, symétrique par rapport à l'ancien.

Remarque : Celui qui pratique la godille ne doit pas regarder ses mains ; il ne doit pas concentrer son attention sur ce que font ses mains ; mais il doit :

- i)** observer la position de la pelle de la godille par rapport à l'horizontale,
- ii)** apprécier la vitesse du canot, qui doit être importante, et
- iii)** ressentir l'effort que ses mains exercent sur la godille, qui doit être modéré.

Godiller : Manœuvrer un canot au moyen de la godille.

[Voir le mot *Godille*].

Goéland : Oiseau de mer.

Remarques : **a)** – Les populations de goélands sont liées à la gestion des décharges d'ordures.

b) – Dans l'île de Ré, nous cherchons à limiter la reproduction des goélands en stérilisant leurs œufs à cause de la perturbation que ces oiseaux apportent aux hommes.

Goélette (ou Goëlette) [*Prononcer « goïette »*] (en anglais « *schooner* ») : **1** – Petit bâtiment construit pour être rapide et portant 2 mâts souvent inclinés vers l'arrière ; la goélette est ordinairement disposée pour bien gagner au vent par le louvoïement.

Remarque : Le mât le plus haut est à l'arrière de l'autre.

[Voir les mots *Ketch*, *Yawl*].

2 – La voilure goélette est composée de deux voiles quadrangulaires et de deux ou trois focs de grandes dimensions.

i) La misaine (appelée *goélette de l'avant*) et la grand voile (appelée *goélette de l'arrière*) sont auriques et elles sont enverguées sur des cornes.

ii) Ces voiles, qui sont lacées à leur mât, peuvent se replier facilement sur elles-mêmes lorsqu'on amène leur corne.

iii) La grand voile se borde sur un gui et la misaine le long du bord.

iv) Les focs sont : le *grand foc* qui amure sur un bout dehors et le *foc d'étrave* ou *trinquette* qui amure sur l'étrave.

3 – Les goélettes ont quelquefois des *hunières* et des *perroquets volants* mais ils sont très échancrés pour permettre le passage de l'étau.

4 – Les goélettes étaient très appropriées pour le cabotage ou la pêche.

5 – On en trouvait du port de 50 à 100 tonneaux.

6 – Les goélettes de guerre françaises portaient de 6 à 8 bouches à feu.

Remarques : **a)** – Une voile goélette est établie au moyen de son écoute ; des palans de garde servent à empêcher la corne d'aller au roulis.

b) – Si le palan de garde au vent est trop raide, la drisse de pic risque de casser.

Goélette carrée à trois mâts (en anglais « *three-mast-topsail-schooner* ») : Navire à voiles portant trois mâts à voiles basses à cornes ; le mât de misaine (à l'avant) porte des voiles carrées (hunier simple ou double, parfois un perroquet et un cacatois) au-dessus d'une voile à corne (misaine-goélette ou goélette de l'avant).

Remarques : **a)** – La basse-voile appelée « *fortune* » du mât de misaine, lorsqu'on l'établit par vent arrière, fait ressembler une goélette à trois-mâts à un *barquentin*. [Voir le mot *Barquentin*].

b) – S'il n'y a qu'un hunier (simple ou double) la goélette carrée à trois mâts est aussi appelée « *goélette à trois mâts à hunier* ».

Goélette franche à deux mâts (en anglais « *fore and aft schooner* ») : Navire à voiles portant deux mâts avec des voiles basses à cornes, mais aucun phare carré.

Goélette franche à trois mâts (en anglais « *three-mast fore and aft schooner* ») : Navire à voiles portant trois mâts avec des voiles basses à cornes, mais aucun phare carré.

Goélette (Gréement en –) : Un gréement en goélette est caractérisé principalement par des voiles basses axiales ; le gréement en goélette possède des voiles basses auriques et parfois bermudiennes ; le mât de misaine est moins haut que le grand mât.

Remarques : **a)** – Une voile axiale a son plan situé dans l'axe du navire.

b) – Une voile aurique est de forme quadrangulaires ; la vergue supérieure est disposée en oblique ; son extrémité basse est fixée sur le mât qui porte la voile.

b) – Une voile bermudiennes est de forme triangulaire ; on l'appelle aussi voile Marconi.

Goémon (en anglais « *sea weed* ») : **1** – Plante marine qui pousse sur les rochers et qui s'attache parfois aux carènes des navires ; on l'appelle aussi *varech*.

2 – Goémon est le nom générique donné à diverses algues marines brunes que l'on recueille sur certains rivages bretons pour en faire des engrais ou en extraire des éléments chimiques (par exemple, la soude).

Goethe : L'Allemand Johann Wolfgang von Goethe (1749-1832) fut un très grand poète ainsi qu'un romancier, un dramaturge, un théoricien de l'art et un homme politique ; il s'intéressa à l'optique, à la botanique et à la géologie ; il connaissait le grec ancien, le latin, l'hébreu, l'anglais et naturellement, l'allemand et le français.

Remarque : Sa liaison en 1770-1771 avec Frédérique Brion, la fille du pasteur de Sessenheim en Alsace, alors qu'il était étudiant en droit à l'Université de Strasbourg, fait encore la fierté de la petite ville de Sessenheim (département du Bas-Rhin).

Goguettes : **1** – [*Populaire*] Propos joyeux.

Exemple : Conter goguettes.

Remarques : **a)** – À l'origine, une *goguette* est une pratique festive consistant à se réunir en petit groupe (moins de 20 personnes) pour passer un bon moment et chanter.

b) – Cette pratique était devenue la base de sociétés festives constituées.

c) – Des milliers de goguettes ont existé en France et en Belgique et ont disparu.

d) – Il ne faut pas confondre les mots *goguette* et *guinguette*.

[Voir le mot *Guinguette*].

2 – [*Familier*] Être en goguettes, être en ses goguettes c'est être en belle humeur.

3 – [*Familier*] Chanter goguettes à quelqu'un, c'est l'attaquer, lui dire des injures, des choses fâcheuses.

Goï : Qui n'appartient pas au peuple juif ; qui n'est pas circoncis.

Remarque : Ce mot est employé par les Juifs pour désigner ceux qui ne le sont pas.

Goinfre : [*Populaire*] Celui qui met tout son plaisir à manger.

Golf : Jeu inventé par les Écossais, dérivé du jeu de mail.

[Voir le mot *Mail*].

Remarques : **a)** – Le jeu de golf consiste à envoyer une balle à l'aide d'une sorte de maillet appelé *club*, en donnant le moins de coups possible, d'un point de départ vers un trou situé à plusieurs dizaines de mètres de distance.

b) – Le golf se joue exclusivement en plein air et les joueurs de golf s'accommodent très bien d'éventuelles mauvaises conditions atmosphériques.

c) – Le cricket, également dérivé du jeu de mail, a été inventé par les Anglais ; le croquet par les Irlandais.

d) – Le jeu de mail a été pratiqué en France et en Italie à partir du xv^{ème} siècle, en Écosse puis en Angleterre à partir du xvii^{ème} siècle ; on le pratiquait encore en Languedoc et en Provence à la veille de la Première Guerre Mondiale.

Golfe : Mer qui entre, qui avance dans les terres.

Exemples : Golfe du Lion ; golfe de Saint-Tropez ; golfe de Gascogne ; golfe du Morbihan.

Gomme : Substance qui découle de certains arbres, et qui est soluble dans l'eau.

Remarque : L'encens, la myrrhe, sont des espèces de gomme.

Gomme-résine : Substance composée de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau et l'autre dans l'alcool.

Gommer : 1 – Enduire de gomme.

Exemple : Gommer de la toile.

2 – On dit *gommer une couleur* pour dire y mêler un peu de gomme, afin que la couleur ait plus de corps et qu'elle tienne mieux sur la toile, sur le papier, etc.

Gomphose : Espèce d'articulation immobile, par laquelle un os est emboîté dans l'autre, comme un clou ou une cheville dans un trou.

Exemple : L'insertion d'une dent dans la mâchoire est une *gomphose*.

Gond : Morceau de fer coudé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte.

Gondole : Embarcation de passage et d'agrément que l'on voit à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à la rame.

Remarque : Les gondoles sont peu larges, possèdent un fond plat, et leurs extrémités sont en volutes recourbées en dehors.

Gondoler : Un bâtiment gondole quand ses extrémités se relèvent comme celles d'une gondole.

Remarque : Gondoler est synonyme de *tonturer*, qui est plus usité.

[Voir les mots *Tonturer* et *Tonture*].

Gondolier : Les canotiers qui conduisent les gondoles de Venise sont appelés *gondoliers*.

Gonfalon : Bannière de guerre suspendue à une lance.

Remarque : On dit et on écrit aussi *gonfanon*.

[Voir le mot *Gonfanon*].

Gonfalonier : 1 – Celui qui porte le gonfalon.

2 – Titre du chef de certaines républiques d'Italie.

3 – [*Vieilli*] Protecteur de l'Église pendant la lutte du Saint-Siège contre les empereurs.

Remarque : Le dauphin Louis (1423-1483, futur roi de France Louis XI en 1461) fut nommé gonfalonier par le pape Eugène IV (1383-1447) en 1444, après le concile œcuménique de Bâle (1431-1441).

Gonfanon : 1 – Le *gonfanon* est un morceau d'étoffe quadrangulaire fixé sur une hampe comme un drapeau, une bannière ou un étendard ; le côté du gonfanon opposé à la hampe est terminé par des pointes.

Remarque : On dit et on écrit *gonfanon* ou *gonfalon*.

2 – Au Moyen Âge, le gonfanon était attaché à une hampe ou au fer d'une lance et il pouvait y être enroulé.

Remarque : On disait, *fermer le gonfanon* pour l'attacher ferlé à la hampe.

3 – Le terme a été utilisé pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'un baron ou les vassaux d'un seigneur.

Remarque : Les auteurs des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles paraissent employer indifféremment les mots *gonfanon* et *bannière* pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'un baron.

4 – Le mot *gonfanon* a également été utilisé lors du rassemblement de l'ost.

5 – Bannière d'Église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes.

6 – Un gonfanon, emblème de la papauté, a été utilisé lors de la cérémonie

d'intronisation des papes de Rome, du Moyen Âge jusqu'à Paul VI (pape du 21 juin 1963 au 6 août 1978).

Gong : Disque de métal dont on tire des sons retentissants en le frappant avec le bout garni de peau d'une baguette.

Remarques : a) – Les navires de longueur égale ou supérieure à 12 m doivent être pourvus d'un sifflet ; les navires de longueur égale ou supérieure à 20 m doivent être pourvus d'une cloche en sus d'un sifflet ; les navires de longueur égale ou supérieure à 100 m doivent être en outre pourvus d'un *gong* dont le son et le timbre ne doivent pas pouvoir être confondus avec ceux de la cloche (Règle 33a du RIPAM).

b) – Le gong que l'on actionne dans la brume à l'arrière d'un navire pour signaler qu'il est au mouillage doit assurer un niveau de pression acoustique d'au moins 110 dB à une distance de 1 mètre de ce matériel.

Le gong doit être construit en un matériau résistant à la corrosion et conçu de manière à émettre un son clair.

c) – Dans la brume ou par visibilité réduite, un navire au mouillage doit sonner la cloche rapidement pendant cinq secondes environ, à des intervalles ne dépassant pas une minute ; à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 100 mètres, on doit sonner la cloche sur la partie avant du navire et, immédiatement après, sonner rapidement le *gong* pendant cinq secondes environ sur la partie arrière. Un navire au mouillage peut en outre faire entendre trois sons consécutifs, à savoir un son bref suivi d'un son prolongé et d'un son bref, pour signaler sa position et la possibilité d'un abordage à un navire qui s'approche (Règle 35g du RIPAM).

Dans la brume ou par visibilité réduite, un navire échoué doit sonner la cloche et, en cas de besoin, faire entendre le *gong*, ainsi qu'il est prescrit au paragraphe *g* de la règle 35 ; de plus, il doit faire entendre trois coups de cloche séparés et distincts immédiatement avant et après avoir fait entendre la sonnerie rapide de la cloche (Règle 35h du RIPAM).

d) – Il est important, lorsque l'on s'approche d'un navire au mouillage, de savoir où est l'avant et où est l'arrière, à plus forte raison dans la brume, car c'est une très grosse faute de passer près de l'avant d'un navire au mouillage.

Gonin (Maître –) : Voir *Maître gonin*.

Goniomètre : Dispositif permettant de mesurer des angles horizontaux.

[Voir le mot *Théodolite*].

Remarques : a) – On utilise un goniomètre optique pour effectuer des mesures très précises d'angles horizontaux.

b) – Goniomètre est tiré des mots grecs γωνία qui signifie *angle* et μέτρον qui signifie *mesure*.

c) – On utilise plutôt un taximètre à la mer pour effectuer des mesures d'angles horizontaux lorsque les conditions d'observation au moyen d'un goniomètre peuvent être rendues difficiles par l'instabilité horizontale du navire (roulis, tangage, pilonnement).

d) – Taximètre est tiré des mots grecs ταχύς qui signifie *rapide* et μέτρον qui signifie *mesure*.

e) – Un *radiogoniomètre* est un appareil radio permettant de recevoir l'émission des radio-phares et des postes radio-émetteurs des navires à la mer ou des stations de terre ; une antenne orientable, ou un dispositif équivalent permet de déterminer avec précision le *gisement* de la station émettrice par rapport à l'axe longitudinal du navire observateur.

[Voir le mot *Gisement*].

Goniométrie : Art de mesurer les angles.

Gonne : Futaille qui est d'un quart plus grande qu'un baril de 30 litres, dans laquelle on met de la bière ou d'autres liquides.

Remarque : La contenance du baril varie entre 5 et 30 litres selon les lieux.

Gonnorrhée : Flux involontaire de semence.

Gonochorisme : Le fait pour un individu, qu'il soit mâle ou femelle, de conserver le même sexe toute sa vie.

Remarque : Le gonochorisme est le mode le plus familier de la reproduction animale.

[Voir l'expression *Sexe (Changement de –)*].

Google : Moteur de recherche sur le Web, mis au point en 1995 par les Américains Sergey Brin (né en 1973) et Larry Page (né en 1973).

[Voir le mot *Googol*].

Googol : Nombre dont la représentation décimale est un 1 suivi de 100 zéros, soit 10^{100} .

Gord : Pêcherie que l'on construit dans une rivière.

Remarques : **a)** – Un *gord* est composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson.

b) – Un *gord* en rivière ressemble à un bouchot dans l'estuaire d'une rivière à marées.

[Voir le mot *Bouchot*].

Gordin : 1 – [*Vieilli*] Stupide.

2 – [*Vieilli*] Débauché.

Remarque : Le mot polonais « *kórwa* » qui signifie « *putain* » et qui est le juron favori des marins polonais, se prononce à peu près de la même façon que le mot de vieux français « *gordin* ».

Gordine : [*Vieilli*] Femme galante, femme de mauvaise vie.

Gore : Truie.

Remarque : On appelle *goret* le petit de la gore (porcelet).

[Voir le mot *Goret*].

Gorée : 1 – L'île basaltique de Gorée est située près de Dakar, au Sénégal, à environ 2 milles de la côte.

Remarques : **a)** – Sa superficie est de 18 hectares.

b) – Son nom vient de l'expression hollandaise « *Goede Reede* » qui signifie « *la bonne rade* ».

[Voir le mot *Gort*].

2 – L'île est maintenant célèbre parce qu'il s'y trouve un bâtiment appelé « *Maison des Esclaves* » ; ce bâtiment a été choisi comme symbole pour rappeler la traite des esclaves noirs transportés d'Afrique occidentale en Amérique centrale ou ailleurs.

Remarques : **a)** – Le rôle de la « *maison des esclaves* » dans la commémoration de la traite négrière est sans doute plus symbolique qu'historique ; le mythe qu'elle représente aujourd'hui est surtout dû au charisme et à la persévérance de Boubacar Joseph Ndiaye (1922-2009) qui en fut le conservateur de 1962 à sa mort, à l'âge de 86 ans.

Ancien tirailleur sénégalais, Joseph Ndiaye participa avec la 1ère Armée française à la libération de la France.

b) – En réalité et en raison de l'action des *signares*, la traite des noirs par Gorée a été très modeste, comparée à ce qu'elle fut sur la « *côte des esclaves* » (de l'actuel Bénin à l'actuel Nigeria) ; et sans doute inexistante à destination de l'Amérique.

[Voir le mot *Signare*].

3 – La rade de Gorée est l'un des meilleurs mouillages de l'Afrique occidentale.

Remarques : a) – Le mouillage est bien abrité par la pointe du Cap Vert.

b) – Les navires peuvent y accéder sans craindre la barre que l'on rencontre généralement devant les côtes sablonneuses d'Afrique de l'Ouest.

4 – Au XIX^{ème} siècle, l'île de Gorée était un comptoir très important pour l'exportation des arachides du Sénégal vers l'Europe ; trois appontements en bois, sur la côte orientale de l'île, permettaient de débarquer sur une place en terrasse où se trouvaient l'hôtel du Commandant et l'hôpital militaire.

Remarques : a) – Il y avait quelques bazars où l'on pouvait acheter toutes sortes de produits manufacturés.

b) – La société bordelaise *Maurel et Prom* y possédait des magasins et des bureaux.

5 – Les communes de Gorée et de Dakar ont fusionné en 1929 ; l'île est devenue en 1996 la « Commune d'Arrondissement de l'île de Gorée », l'une des 19 communes d'arrondissement de Dakar.

Goret (en anglais « *hog* ») : **1** – Balai plat fait entre deux planches, aux poils fort raides, emmanché d'une longue perche et utilisé pour nettoyer le bas du navire que l'eau couvre.

Remarques : a) – Le goret est parfois fait d'un assemblage de menues branches saisies entre deux bouts de planches ; on y adapte un long manche et deux cordes.

b) – On enfonce le goret sous l'eau en poussant sur le manche et on le retire avec les cordes en frottant contre les bordages ; cette opération se fait en se tenant dans une embarcation que l'on promène le long de la coque.

c) – On dit *passer le goret* ou *goreter* (en anglais « *to sweep* »).

d) – Cette méthode a l'inconvénient d'arracher l'étaupe du calfatage si la coque n'est pas doublée de cuivre, ou de dégrader le cuivre si la coque est doublée.

[Voir le mot *Gore*].

Gore-Tex : 1 – Nom commercial d'une fibre mise au point en 1958 par l'entreprise éponyme, fondée par l'industriel et homme politique américain Bill Gore (1912-1986).

2 – Le brevet d'origine est dans le domaine public.

3 – Le *Gore-Tex* est une membrane microporeuse imperméable et respirante utilisée dans la fabrication de semelles de chaussures pour le sport et la montagne ou dans celle de vêtements ou de gants.

Remarque : Le *Gore-Tex* est utilisé depuis longtemps dans l'industrie électrique et électronique, pour l'isolation des fils et des câbles ; il sert aussi maintenant de revêtement des artères pour favoriser la circulation du sang ou pour traiter les anévrismes.

Gorge (Point de –) : Nom du point supérieur et avant des voiles auriques ; c'est le point qui est fixé sous la mâchoire de la corne.

Gorgère (en anglais « *cut-water* ») : Pièce de construction appliquée sur l'étrave d'où, en s'arrondissant, elle s'élève vers le beaupré, et qui forme la partie inférieure du taillemer.

Remarques : a) – C'est vers le haut de la gorgère que sont les mortaises pour le passage des liures du beaupré.

b) – On l'appelle également *taquet du taillemer*.

Gorgone : Créature fantastique malfaisante de la mythologie grecque.

Remarques : a) – Les Gorgones étaient trois sœurs :

i) *Méduse*, la plus célèbre et la seule à être mortelle ;

ii) *Euryale*, qui est immortelle ;

iii) *Sthéno*, qui est immortelle.

- b)** – Selon Homère, les *Gorgones* étaient des monstres des enfers.
- c)** – Selon Hésiode, il s’agissait des trois filles de Phorcys et Cétéo, des divinités marines primordiales.
- d)** – Selon Ovide, les *Gorgones* étaient des jeunes femmes possédant des ailes d’or et des mains de bronze ; des serpents étaient enroulés autour de leur tête et de leur taille ; elles étaient très laides et Ovide parle de *la face répugnante* de Méduse.
- e)** – Le regard des Gorgones figeait ceux qui voyaient leurs visages.
- 2** – Le roi argien Persée, héros de la mythologie grecque, armé d’un bouclier dont l’intérieur servait de miroir pour éviter d’être pétrifié par le regard du monstre et d’une épée offerte par le dieu Hermès, put trancher la tête de Méduse ; Persée offrit la tête de Méduse à la déesse Athéna ; la déesse Athéna en orna le bouclier merveilleux que Zeus lui avait été offert, l’*égide*, lui donnant le pouvoir de pétrifier ses ennemis.
[Voir le mot *Égide*].
- 3** – On appelle *gorgonéion* la représentation, de face, de la tête d’une Gorgone (souvent Méduse) sculptée ou gravée dans la pierre, ou encore dessinée, souvent avec des serpents émergeant de son crâne et avec la langue tirée entre les crocs : on place des *gorgonéions* sur les portes, les murailles, les céramiques, sur des pièces de monnaie, sur l’équipement militaire ou sur les pierres tombales, pour éloigner la malchance et les mauvais esprits ou pour terrifier les ennemis.

Gorgonéion : Voir le mot *Gorgone*.

Gort : 1 – [Vieilli] Golfe, baie.

2 – [Vieilli] Gouffre, tourbillon marin.

Gort (Lord –) : John Standish Surtees Prendergast Vereker Gort (1886-1946) plus connu sous le nom de John Gort ou sous l’appellation de Lord Gort, fut un général britannique; il termina la Première guerre mondiale avec le grade de lieutenant colonel et il fut élevé au rang de général d’armée en 1937.

Remarques : **a)** – Lord Gort a débarqué en France le 19 septembre 1939 comme commandant de la *British Expeditionary Force* ou (*BEF*) pour combattre la Wehrmacht après que le Royaume-Uni eut déclaré la guerre à l’Allemagne le 3 septembre 1939.

b) – La BEF constituait environ un dixième des effectifs des forces armées alliées sur le front Ouest ; elle était composée de 10 divisions d’infanterie, d’une brigade blindée et d’un détachement d’environ 500 avions.

c) – Winston Churchill (1874-1965) qui avait été nommé Premier ministre du Royaume-Uni le 10 mai 1940, le jour même de l’offensive allemande sur le front Ouest, ordonna à Lord Gort de préparer son retour en Angleterre avec le BEF, afin de défendre l’Angleterre contre un possible débarquement allemand, puis pour défendre le Canal de Suez, vital pour la Grande-Bretagne, contre une probable attaque italienne.

d) – La plus grande partie du BEF commandé par Lord Gort embarqua à Dunkerque entre le 26 mai et le 4 juin 1940 pour retraverser le Pas-de-Calais et rejoindre l’Angleterre, sans en avoir informé l’armée belge qui se trouva encerclée par l’armée allemande et qui dut capituler.

e) – Selon l’amiral Lord Keyes (1878-1945) qui fut officier de liaison auprès du roi des Belges Léopold III (1901-1983) et de son État-Major, Lord Gort a dit, en parlant de l’ordre de Churchill de *filer à l’anglaise* : « *les Belges doivent nous considérer comme de vrais salauds* ».

[Voir l’expression « *Filer à l’anglaise* » faisant référence à la décision du roi d’Angleterre Jean sans Terre (1166-1216) de lever le siège de *La Roche aux Moines*, en Anjou, le 2 juillet 1214, à l’annonce de l’arrivée de l’armée du

dauphin de France Louis (1187-1226) fils de Philippe-Auguste (1165-1223) et futur roi de France Louis VIII].

f) – Par la suite, Lord Gort n'eut plus que des commandements secondaires.

g) – Lord Gort a été élevé à la dignité de Field Marshal le 1er janvier 1943.

Goths : 1 – Branche de Germains originaires de la presqu'île de Scanie, au Sud de la Suède et de l'île de Gotland en Mer Baltique ; les Goths envahirent ensuite pacifiquement les rives méridionales de la mer Baltique, puis ils repoussèrent les Germains, attaquèrent les Vandales et devinrent maîtres des terres situées entre la Baltique et la Vistule.

Remarques : a) – Les Goths émigrèrent aux II^{ème} et III^{ème} siècles à la recherche de sols fertiles et de conditions météorologiques moins rigoureuses, en raison du refroidissement de l'Europe ; ils s'établirent en Ukraine jusqu'à l'arrivée de Huns, au IV^{ème} siècle.

b) – Les Goths se divisèrent alors en deux branches :

i) les Wisigoths (ou Goths sages, ou Goths de l'Ouest),

ii) les Ostrogoths (ou Goths brillants, ou Goths de l'Est).

2 – Suivant la rive occidentale de la Vistule vers le Sud, les Goths atteignirent les frontières de l'Empire romain.

3 – Au troisième siècle de notre ère, ils émigrèrent jusqu'aux rives de la mer Noire et à l'embouchure du Dniepr.

Remarque : Au moment de traverser le Dniepr, le pont qui avait été construit pour cette traversée s'étant effondré, le peuple goth s'est trouvé séparé en deux : ceux qui avaient déjà traversé au moment de la destruction du pont et se trouvaient déjà sur la rive gauche du Dniepr d'une part (appelés les Ostrogoths), et ceux qui attendaient encore sur la rive droite du Dniepr pour le traverser d'autre part (appelés les Wisigoths).

[Voir les mots *Ostrogoths* et *Wisigoths*].

Goton (en anglais « *flat-ring* ») : Anneau de fer plat muni de dents sur une de ses faces.

Gouache : Peinture où l'on emploie des couleurs détrempees avec de l'eau et de la gomme.

Exemples : Peindre à gouache ; peindre à la gouache.

Remarque : On dit et on écrit parfois *gouasse*.

Gouasse : Voir le mot *Gouache*.

Goudron (en anglais « *tar* ») : **1** – Le *goudron végétal* est produit par la combustion et la distillation d'arbres résineux ; on l'emploie soit pur, soit mêlé à de l'huile de poisson ou à du suif, pour préserver le chanvre des cordages de l'humidité ; le meilleur goudron était traditionnellement celui qui provenait de Riga (Lettonie).

Remarques : a) – Le goudron végétal a une composition noire et presque liquide.

b) – On obtient le goudron végétal en faisant des incisions sur les troncs de pins ou de sapins et en faisant cuire la résine gluante qui s'en est écoulée.

2 – Le mélange de goudron et de chaux éteinte, à diverses doses et à différents degrés de cuisson, sert à obtenir, soit le *brai sec*, soit le *brai gras* après addition au grès sec de goudron et de suif ou d'une autre matière grasse.

Remarques : a) – Le brai sec chauffé servait jadis à recouvrir l'étope employée pour calfater les vaisseaux en bois, afin de préserver cette étope de l'humidité.

b) – Le brai gras liquide servait jadis d'enduit pour les hauts des vaisseaux en bois.

3 – Les cordages dont les fils de chanvre sont enduits de goudron végétal pur sont dits goudronnés, ou noirs, par opposition aux cordages blancs qui en sont exempts.

4 – Le goudron végétal mêlé au cordage lui ôte quelque force mais il lui procure plus de durée ; cependant, quand on en met des couches trop fortes, le chanvre

s'échauffe et se brûle.

5 – On enduit quelquefois les vieux gréements de goudron végétal pour prolonger leur durée, mais alors, on y ajoute un peu de noir de fumée.

6 – On appelle également goudron le mélange d'une espèce de gomme et de poix, servant principalement à calfater les vaisseaux.

7 – (En anglais « *coal tar* ») Le *goudron minéral* est un résidu de la distillation de la houille.

Remarques : a) – Le goudron minéral ne saurait être utilisé pour le filin, car il le détériorerait en brûlant ses fibres.

b) – Le brai provenant de la houille servait jadis aux navires en bois non doublés en cuivre pour les garantir des vers et pour empêcher leur trop prompt détérioration.

c) – Le *bitume* ou l'*asphalte*, qui remplacent parfois le goudron, sont extraits du pétrole. Voir le mot *Brai*].

Gouf de Capbreton : Le *gouf de Capbreton*, ou *fosse de Capbreton* est un canyon sous-marin dans l'océan Atlantique, situé dans le prolongement de l'ancien lit de l'Adour.

Remarques : a) – Le gouf de Capbreton s'est formé par l'écartement de la plaque tectonique européenne vers le Nord et de la plaque tectonique ibérique vers le Sud au Crétacé, il y a environ 100 millions d'années, pendant la formation du Golfe de Gascogne.

b) – Le gouf de Capbreton prend naissance à 300 mètres au large de Capbreton où il atteint 50 de profondeur ; il traverse le talus continental et s'enfonce avec une faible pente à partir de la côte ; à 1 500 du rivage, on observe une profondeur 100 mètres.

c) – Il y a 20 000 ans, le niveau de la mer étant plus bas de 130 mètres, cette zone dite « *tête du gouf* » était émergée.

d) – Le gouf de Capbreton atteint une profondeur de 3 500 mètres ; sa longueur d'Est en Ouest est de 270 kilomètres ; sa largeur est d'environ 15 kilomètres.

e) – Par mauvais temps, le gouf de Capbreton, en raison de sa grande profondeur, permet aux navires qui s'y réfugient de trouver une zone apaisée en surface lorsque la mer est déchaînée dans le Golfe de Gascogne.

Gouge (en anglais « *gouge* ») : Outil de charpentier.

La gouge est une sorte de ciseau dont le tranchant, arrondi en arc de cercle, sert à faire des cannelures dans le bois.

Gouger (en anglais « *to gouge* ») : Pratiquer une cannelure ou une goujure sur une pièce de bois.

Goujon (en anglais « *spike nail* », « *pin* ») : Sorte de cheville en métal qui a à peu près la même grosseur dans toute sa longueur.

Exemple : Goujon de poulie.

Remarque : Il y a des goujons cylindriques, prismatiques, triangulaires, carrés.

Goujon : Petit poisson blanc qu'on prend ordinairement à la ligne.

Goujure (en anglais « *notch* ») : Cannelure telle que celles qui se trouvent autour des caisses de poulie, des caps de mouton, à l'effet de recevoir des estropes.

Goulag (en américain « *Guantanamo* ») : À l'époque de l'URSS, on appelait *goulag* un système d'internement des individus au comportement jugé dangereux ou potentiellement dangereux par le régime politique en place ou par le parti communiste au pouvoir.

Remarques : a) – Le terme *goulag* est l'acronyme de l'appellation, en langue russe, de l'*administration centrale des camps* [d'internement politique] :

[transcription de cette appellation en caractères latins : *glavnoïe oupravlénié laguérii*].

- b)** – Les camps d'internement qui constituèrent ce que l'on a appelé poétiquement *l'archipel du goulag* étaient répartis dans toute l'Union Soviétique.
- c)** – Les prisonniers du goulag étaient contraints à des travaux épuisants où beaucoup perdirent la vie ; certains furent libérés après avoir accompli leur peine.
- d)** – Comme ce sera le cas plus tard pour les « *présumés coupables* » incarcérés par les *Services Américains* dans le centre de détention de Guantanamo après les événements du 11 septembre 2001 (le camp X, un terrain de 121 km² loué par les USA, dans l'île de Cuba) il n'y avait pas toujours des charges précises contre les prisonniers du goulag ; le camp X fut fermé le 29 avril 2002 et il fut remplacé par le camp D ; en juin 2006, la Cour suprême des États-Unis déclara que les tribunaux militaires créés pour juger les détenus de Guantánamo étaient illégaux ; le 9 juin 2006, le président américain George W. Bush affirma sa volonté de fermer le camp de Guantánamo et de travailler au rapatriement de certains détenus, ou au jugement par des tribunaux américains de certains autres.
- e)** – Pendant la campagne qui précéda sa première élection à la Présidence des États-Unis Barak Obama avait promis de libérer les captifs de Guantanamo s'il était élu ; il a été élu le 4 novembre 2008 et il a confirmé le 16 novembre 2008 son intention de fermer le camp ; il a été réélu le 6 novembre 2012 pour un second mandat et il restait des prisonniers à Guantanamo ; Barack Obama présenta un plan pour la fermeture du camp de Guantanamo le 23 février 2016 ; le camp de Guantanamo est toujours en service sous la présidence de Donald Trump ; en janvier 2018, il y avait encore 41 prisonniers à Guantanamo.

Goulée : [Populaire] Grosse bouchée.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en parlant d'un homme qui mange avidement de gros morceaux.

b) – On dit « *brebis qui bêle perd sa goulée* » pour parler de ceux qui, étant à table, oublient de manger à force de parler.

Goulet (en anglais « *strait intrance* », « *inlet* ») : Resserrement des eaux produit par le rapprochement des terres à l'entrée d'une rade.

Remarques : **a)** – Un goulet est une sorte de détroit.

b) – Le goulet de Brest est la passe navigable qui conduit de la mer d'Iroise dans la rade de Brest.

Goulotte : Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux.

Goulotterie : Flaconnage spécifiquement pharmaceutique.

Remarques : **a)** – La goulotterie est basée, en ce qui concerne les masses, sur les multiples de l'once : 45 g, 60 g, 90 g, 125 g, 150 g, 180 g, 210 arrondi à 200 g.

b) – Le flacon de 4 grammes correspond à un octave de l'once de 32 g ; le flacon de 8 g à deux octaves d'once.

c) – Sachant qu'un millilitre d'eau a une masse de 1 gramme, les graduations des flacons sont maintenant indiquées en millilitres d'eau.

[Voir le mot *Octave*].

Goupille (en anglais « *peg* », « *pin* », « *bolt* », « *forelock* ») : **1** – Languette en fer plat ayant une tête et dont, quelquefois, la tige se sépare en deux.

Remarques : **a)** – Après qu'on l'a introduite dans le trou d'une cheville percée à son extrémité, on la replie sur elle-même de manière à ce qu'elle ne puisse pas en sortir ; la cheville est ainsi maintenue en position.

b) – Il y a des goupilles sans tête que l'on fixe en les repliant aux deux extrémités.
2 – Une *goupille à ressort*, ou *goupille élastique* (en anglais « *spring pin* ») est un cylindre métallique creux, fendu dans la longueur, en métal laminée à froid et roulé ; cette goupille reste coincée par adhérence dans l'alésage où elle a été introduite par force.

Remarques : a) – C'est son élasticité qui lui permet de rester en place dans son logement, même si l'alésage du trou est un peu grand.

b) – Une goupille à ressort est ôtée de son logement à l'aide d'un *chasse-goupille*.

c) – Les goupilles à ressort sont couramment appelées *goupilles mecanindus*.

d) – La société française Mécanindus conçoit, fabrique et distribue des éléments de fixation, d'assemblage ou d'usure depuis 1920.

[Voir l'expression *Mécanindus (Société –)*].

Goupiller (en anglais « *to forelock* ») : En parlant de chevilles, c'est les assujettir par des goupilles.

Goupillon : Instrument composé d'un manche de métal, au bout duquel il y a une petite pomme de même métal, creuse, qui renferme une éponge et qui est percée de divers petits trous, et dont on se sert pour prendre de l'eau bénite et pour la répandre sur le peuple, sur un cercueil, sur la surface de la mer, etc., au cours de cérémonies votives.

Gourabe : Barque de commerce de l'Inde, grée à peu près comme les ketchs ; l'arrière est élevé et massif ; l'avant est bas et pointu ; le maître bau est au milieu.

Remarques : a) – Les gourabes font des parcours de 5 à 600 lieues (1 500 à 1 800 milles).

b) – Les gourabes ne naviguent qu'à la faveur des moussons.

c) – Certains gourabes ont été armés en guerre.

Gourable : Voir le mot *Gourabe*.

Gourbet : Plante utilisée pour fixer les dunes de sable instables.

Remarque : Gourbet est synonyme d'*oyat*.

[Voir le mot *Oyat*].

Gourde : 1 – Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc. se servent pour porter de l'eau ou du vin.

2 – Petit réservoir en métal ou en matière plastique, fermant de manière étanche, utilisé pour transporter de l'eau ou du vin.

Remarque : Les gourdes ont ordinairement une capacité inférieure à un litre.

Gourdin : 1 – [En Méditerranée] Petit cordage servant à enverguer une voile sur une antenne.

2 – Nom donné à un bout de feuillard qui servait à corriger les forçats.

3 – Billette ou bout de corde destiné à frapper un matelot paresseux.

4 – [*Populaire*] Gros bâton court.

Goure : Terme de droguiste, qui se dit de toute drogue falsifiée.

Gourgandine : [*Familier*] Coureuse, créature de mauvaise vie.

Exemple : C'est une franche gourgandine.

Gourgues (Dominique de –) : Gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues (1530-1593) monta une expédition punitive, en 1567, contre des Espagnols qui avaient pendu le 20 septembre 1565 plusieurs soldats huguenots français du fort Caroline en Floride française, parce qu'ils les considéraient comme des « *intrus* » sur la terre américaine et parce qu'ils n'étaient pas catholiques.

Remarques : a) – Dominique de Gourgues arma trois vaisseaux à La Rochelle, embarqua deux cents soldats et une centaine de matelots et le 2 août 1567, fit voile sur la Floride.

b) – De Gourgues fit suspendre aux mêmes arbres qui avaient reçu les corps des Français, un nombre égal de cadavres espagnols.

c) – Appareillé de Floride le 3 mai 1568, il arriva en France le 12 juin 1568.

Gourmand : Glouton, goulu, qui mange avec avidité et avec excès.

Remarque : « *Un vrai gourmand aime autant faire diète que d'être obligé de*

manger précipitamment un bon dîner » [D'après Alexandre Balthazar Laurent Grimod de La Reynière (1758-1837)].

Gourmander : Réprimander avec dureté, avec des paroles rudes et impérieuses.

Gourme : **1** – Il se dit des mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux.

Exemples : C'est un poulain, il n'a pas encore jeté sa gourme ; on l'a fait travailler trop jeune, la gourme lui est tombée sur les jambes.

2 – [Au figuré] On dit des enfants qui ont la gale, etc. qu'ils *jettent leur gourme*.

3 – [Au figuré et familier] On dit encore d'un jeune homme qui ne fait que d'entrer dans le monde, et qui y fait beaucoup de folies de jeunesse et d'extravagances, qu'il *jette sa gourme*, qu'il n'a pas encore achevé de jeter sa gourme.

Gourmet : Personne assermentée, auxiliaire de l'administration fiscale ; les gourmets étaient des experts du négoce des produits alimentaires.

Remarque : Les *gourmets* étaient chargés d'expertiser les denrées alimentaires solides ou liquides entreposées chez les négociants, afin de contrôler l'exactitude des valeurs qu'ils avaient déclarées.

Gourmette (en anglais « *cook* ») : **1** – Le *gourmette* (en anglais « *cook* ») était, en Méditerranée, l'homme de l'Équipage chargé de faire la cuisine à bord du navire.

2 – *Gourmette* (en anglais « *store keeper* ») était aussi, en Méditerranée, l'appellation de l'homme qui était chargé, à bord, de la garde des marchandises.

Gournable (en anglais « *tree-nail* ») : **1** – Longue cheville en bois dur employée pour fixer les bordages sur les couples et sur les baux.

Remarques : **a**

b) – On évite ainsi l'utilisation des chevilles ou des clous en fer qui ont l'inconvénient de se rouiller ; les gournables fixent les bordages de manière plus solide que les clous en fer.

c) – Les gournables en bois sont plus légers que les clous en fer et permettent de diminuer le poids du navire lège.

[Voir les mots *Bordage*, *Bau*, *Couple*].

2 – La gournable est préalablement enduite de goudron et elle est maintenue en place au moyen d'épites.

3 – Des gournables sont parfois utilisées pour la jonction de pièces de construction mises bout à bout avec chevauchement par des écarts.

Remarque : Lorsque l'on a comprimé les gournables avant de les enfoncer, elles ont tendance à reprendre leur forme après qu'elles ont été mises en place, et elles font alors corps avec les pièces de construction dans lesquelles elles ont été introduites.

[Voir les mots *Écart*, *Épité*].

Gourou : **1** – Professeur, précepteur, maître spirituel tel qu'on le conçoit traditionnellement dans le bouddhisme ou l'hindouisme, qui a une vie exemplaire et une conduite irréprochable, qui enseigne, par exemple, la calligraphie, la danse ou la musique et surtout qui transmet à des disciples les valeurs spirituelles ancestrales.

Remarque : En ce sens, on écrit aussi *guru*.

2 – Guide charismatique et autoproclamé d'un groupe spirituel.

Remarque : Le gourou, en ce sens, est souvent soupçonné d'être un manipulateur cupide.

3 – Expert ou supposé tel dans un domaine particulier.

Remarque : À la différence d'un savant qui *sait*, ou d'un chercheur scientifique qui *compare*, un gourou *suppose* des solutions aux problèmes qu'on lui soumet.

Gousset : 1 – Creux de l'aisselle.

Exemple : Se frotter le gousset avec de la poudre d'alun.

2 – [*Par extension*] Odeur désagréable émanant de cette partie du corps.

Exemple : Sentir le gousset.

3 – Pièce de toile triangulaire placée sur un vêtement à l'endroit de l'aisselle.

Exemple : Mettre des goussets à une chemise.

Remarque : [*Par extension*] Triangle de matière extensible donnant de l'aisance.

4 – [*Par extension*] Plaque de tôle triangulaire utilisée pour le renfort d'une pièce si l'on craint des déformations ou utilisée pour l'assemblage de barres perpendiculaires.

5 – Petite bourse, portée d'abord sous l'aisselle et plus tard, fixée en dedans de la ceinture de la culotte.

Remarque : *Avoir le gousset vide*, c'est être démuné d'argent ; *avoir le gousset bien garni*, c'est avoir beaucoup d'argent.

6 – [*Par extension*] Petite poche de la ceinture du pantalon, du gilet ou de la veste.

Exemple : Fouiller dans son gousset ; tirer sa montre du gousset.

7 – [*Vieilli*] Partie préformée qui emboîte les seins ou les hanches.

Exemples : Les goussets de gorge emboîtaient la poitrine, ceux de la hanche descendaient très bas.

Goût : Celui des cinq sens qui permet de percevoir les saveurs et les arômes des aliments.

Remarque : Le bas de la bouche (la langue) permet de discerner les saveurs (sucré, salé, acide, aigre, doux, amer, âcre, piquant) ; le haut de la bouche (palais ; fosses nasales par l'intermédiaire du pharynx) est sensible aux arômes et aux exhalaisons (fumé, brûlé, fermenté, fruité, vanillé, etc.).

Goutte : 1 – Globule qui se détache de la masse d'un liquide.

Remarque : Le volume d'une goutte dépend de la tension superficielle du liquide et de la pression qui règne dans l'atmosphère où elle se forme.

2 – [*Populaire*] Petit verre plein d'eau de vie ou d'une autre liqueur plus ou moins sirupeuse.

Exemple : Offrir la *goutte*.

3 – *Goutte* se joint à la négation pour lui donner plus de force.

Exemple : Il n'y comprend *goutte*.

Goutte froide : On appelle *goutte froide* une masse d'air très froid située au-dessus d'air plus chaud.

Remarques : **a)** – L'air chaud ne se mélange pas spontanément à l'air froid.

b) – La présence d'une masse d'air chaud au-dessous d'une masse d'air froid plus dense entraîne la montée irrésistible de l'air chaud à travers l'air froid par convection naturelle, sans toutefois qu'il y ait aussitôt un mélange intime des deux masses d'air ; on dit que l'atmosphère en cet endroit est instable et il y a une forte probabilité d'orage.

Gouttière (en anglais « *water-way* » « *tree-nail* ») : Bordage, pièce de construction horizontale placée à la jonction d'un pont et du bordé d'un navire, servant à recueillir les eaux de ruissellement le long des ponts.

La virure de gouttière trouve sa place dans l'angle que forment le dessus du pont et l'intérieur de la muraille : l'une des faces se cloue sur les baux, une autre sur les couples.

La gouttière peut être arrondie ou de forme angulaire.

Les gouttières sont percées de dalots pour évacuer à la mer l'eau qui ruisselle sur

les ponts.

Remarques : a) – Les gouttières sont aussi appelées *serres-gouttières* ou *tire-points*.

b) – On appelle *gouttières renversées* des sortes de hiloires qui consolident le faux-pont, ou qui lient les barrots des chambres ainsi que les extrémités des baux avec la muraille, ou encore qui sont placés sous la dunette.

La qualification de renversées leur est donnée parce qu'elles ont une position contraire à celle des gouttières ordinaires ; les gouttières renversées servent à fortifier les liaisons des planchers, pas à recueillir d'eau.

[Voir l'expression *Serre-gouttière* et le mot *Serre*].

Gouvernail (en anglais « *rudder* » « *rother* ») : Pièce profilée généralement de grande hauteur, de moyenne longueur et de très faible épaisseur, placée à l'arrière d'un navire et utilisée pour le diriger ; monté sur un axe vertical ou quasi-vertical, il peut être orienté vers tribord ou vers bâbord.

Remarques : a) – Le gouvernail est suspendu derrière l'étambot à l'aide de ferrures appelées fémelots et aiguillots qui prennent place les unes dans les autres.

b) – Les ferrures du gouvernail, quoique appelées ferrures, sont souvent en alliage de cuivre (bronze) moins sujet à l'oxydation.

[Voir les expressions *Gouvernail compensé*, *Ordres à la barre*].

Gouvernail à thucyon :

Gouvernail (Commande du –) : Une mèche à peu près verticale et à la base de laquelle est fixé le safran, peut être tournée autour de son axe au moyen d'une barre à peu près horizontale, clavetée à sa tête.

L'extrémité libre de la barre est mise en mouvement vers bâbord (on dit que la barre est mise à droite) ou vers tribord (on dit alors que la barre est mise à gauche) soit manuellement, soit au moyen de câbles et de chaînes (drosses) actionnés par la roue de l'appareil à gouverner, soit par des presses hydrauliques commandées électriquement ou par l'intermédiaire d'un servo-moteur hydraulique.

[Voir le mot *Drosse*].

Gouvernail compensé : Au lieu d'être suspendu par sa bordure avant sur l'étambot, le gouvernail compensé est posé sur une projection de la quille et peut pivoter sur lui-même autour d'un axe situé à environ un tiers de sa longueur à partir de l'avant.

Gouvernail (Principe de fonctionnement du –) : **1** – L'écoulement de l'eau autour du safran du gouvernail, lorsqu'il est écarté de sa position axiale, produit trois effets simultanés :

i) un mouvement de *rotation* du navire autour de son centre de masse (mobile par rapport à la surface de l'eau) ; le sens de la rotation dépend de la position de la barre : si la barre est « à gauche », l'effet est une rotation sur *bâbord* ;

ii) un mouvement de *translation* du centre de masse du navire du côté opposé à celui où l'on a mis la barre : si la barre est « à gauche », l'effet est une translation sur *tribord* ;

ii) un accroissement de la traînée du safran du gouvernail par rapport à la traînée qu'il a lorsque la barre est à zéro.

Remarque : La *traînée* est la force dirigée selon la ligne de quille, qui s'oppose au mouvement de translation.

2 – Après que le safran du gouvernail a été écarté de l'axe, la ligne de quille prend une nouvelle orientation du côté où l'on désire aller, et la route surface est plus ou moins déviée du côté opposé au côté où l'on désire aller.

3 – Le navire se trouve alors en situation de marche oblique et, selon l'angle entre

la route surface et la ligne de quille, l'écoulement de l'eau autour de la carène entretient le mouvement de rotation initié par le gouvernail et provoque la translation du centre de masse du navire du côté où on désire qu'il aille.

Remarques : a) – L'angle que formeront la ligne de quille et la route-surface avec de l'erre en avant, après que l'on aura mis de la barre, caractérise l'efficacité du gouvernail : cette efficacité augmente avec la vitesse-surface du navire.

b) – Si le navire a une *vitesse-surface en avant*, les deux effets du gouvernail installé à l'arrière du navire s'ajoutent : l'angle de la marche oblique est maximum.

c) – Si le navire a une *vitesse-surface en arrière*, les deux effets d'un gouvernail installé à l'arrière du navire se contrarient et l'angle de la marche oblique est réduit : l'effet du gouvernail est souvent décevant en marche arrière.

d) – Si le navire a de l'erre en avant et si l'hélice tourne en avant, la vitesse de l'eau autour du safran est plus grande et l'efficacité du gouvernail augmente.

e) – Si le navire a de l'erre en avant et si l'hélice tourne en arrière, il n'y a plus d'écoulement autour du safran, mais des tourbillons, et l'efficacité du gouvernail est très réduite.

f) – Si le navire a de l'erre en arrière, on peut parfois modifier le cap du navire en mettant de la barre du côté vers lequel on désire qu'il vienne et en faisant tourner l'hélice en avant, mais en prenant la précaution de la maintenir à l'allure minimum ; si la machine tourne en avant demi ou en avant tout, le navire subit un mouvement de translation assez violent du côté opposé à celui où l'on désirerait qu'il vienne, sans changer de cap.

4 – Lorsque le navire est chargé, le mouvement de translation du côté opposé à celui où l'on vient de mettre la barre est faible ; au contraire, si le navire est léger, ce mouvement de translation est important.

5 – Lorsque le navire possède un fort moment d'inertie, le mouvement de rotation du côté où l'on vient de mettre la barre est faible ; au contraire, si son moment d'inertie est faible, ce mouvement de rotation est important.

6 – Sur un navire chargé dont la largeur est grande comparativement à sa longueur, donc avec un faible moment d'inertie et une forte masse, si l'on met la barre toute du côté où on désire qu'il vienne et si l'on augmente momentanément l'allure de la machine, le changement de cap est important et le navire ne prend pas de vitesse.

Gouvernail (Principe d'emploi du –) : 1 – Le gouvernail est utilisé pour mettre et conserver le cap du navire à un *rumb* de vent choisi.

2 – L'action sur le gouvernail est faite soit directement (on dit alors que l'on gouverne manuellement), soit automatiquement au moyen d'un dispositif de régulation (on dit alors que l'on a enclenché le *pilote automatique*).

3 – Pratiquement, le gouvernail doit permettre de faire venir le *cap du compas* vis à vis de la valeur de consigne choisie sur la rose (entre 0° et 359°) ou de l'y faire revenir après une perturbation.

Remarques : a) – Le safran du gouvernail doit permettre, si le navire a une certaine vitesse-surface :

i) de modifier le cap du navire,

ii) et de modifier la route du navire, c'est-à-dire la trajectoire de son centre de masse.

b) – Lorsque le safran du gouvernail est orienté d'un bord ou de l'autre autour de son axe de rotation vertical (ou quasi vertical) le déséquilibre des écoulements de l'eau sur ses deux faces latérales a pour conséquences de créer :

i) un mouvement de *rotation* de la ligne de quille du navire autour de l'axe vertical passant par le centre de masse du navire, donc un *changement de cap*,

ii) et une translation latérale du centre de masse du navire, donc un

changement de la route-surface,

iii) et enfin, un ralentissement du navire, autrement dit, une *diminution de la vitesse*.

4 – Si le gouvernail est placé à l'arrière d'un navire ayant une vitesse-surface en avant, les deux mouvements (rotation et translation) vont dans des sens opposés et le navire se retrouve avec un grand angle entre son cap et sa route surface.

Remarque : Si l'hélice tourne en avant, le moment du couple de giration est important.

5 – Si le gouvernail est placé à l'arrière d'un navire ayant une vitesse-surface en arrière, les deux mouvements (rotation et translation) vont dans le même sens et le navire se retrouve avec un petit angle entre son cap et sa route surface (il arrive que le cap passe du mauvais côté de la route-surface, si le navire est léger et s'il a un fort moment d'inertie par rapport à son déplacement total ; dans ce cas, le navire n'obéit pas à sa barre).

Remarque : Même si l'hélice tourne en avant, le moment du couple de giration est faible et, si jamais le cap est passé du mauvais côté de la route surface, le sens du couple de giration est inversé.

6 – C'est pour cette raison que l'on place le gouvernail à l'arrière des navires.

Remarques : **a)** – Certains transbordeurs qui assuraient le service de la poste, des voitures et des passagers, entre Dieppe et Newhaven (le *Villandry* et le *Valençay*) possédaient un gouvernail d'étrave pour pouvoir sortir en culant de Newhaven, ou même de Dieppe sans avoir à éviter dans l'avant port.

b) – Les gouvernails d'étrave ont été remplacés par des propulseurs d'étrave transversaux ou azimutaux.

7 – C'est pour la même raison que, lorsque l'on doit manœuvrer un navire en utilisant ses propulseurs transversaux avant et arrière, le propulseur transversal de l'arrière est le plus efficace pour obtenir des changements de cap quand le navire a une vitesse-surface en avant et, au contraire, le propulseur transversal de l'avant est le plus efficace pour obtenir des changements de cap quand le navire a une vitesse-surface en arrière.

Rappel : Le moment du *couple de rotation* horizontal autour du centre de masse d'un navire (qui modifie son cap), la *force transversale* (qui entraîne sa translation latérale) et la *force longitudinale* (qui ralentit le navire) sont des fonctions :

- d'une dimension caractéristique du navire (une longueur ou une surface) ;
- de la forme de la carène du navire (effet pris en compte par les 3 coefficients C_m , C_x et C_y) ;
- du carré de la vitesse-surface du navire ;
- de l'*angle* entre le *cap* (la ligne de quille) et la *route-surface*.

8 – Le safran du gouvernail est actionné par la mèche, qui est un axe vertical solidement fixé à sa partie supérieure ; la mèche traverse la voûte de l'arcasse par la jaumière ; le haut de la mèche reçoit la barre proprement dite, qui lui imprime les mouvements de rotation transmis directement au safran du gouvernail.

[Voir les mots *Arcasse*, *Jaumière*, *Perturbation*, *Rumb* et l'expression *Cap du compas*].

Gouvernail remuable : Synonyme de *gouvernail orientable*.

Gouvernance :

Gouverner (en anglais « *to steer* » « *to stand* » « *to wind* » « *to cun* ») : **1** – Tenir le timon du gouvernail.

2 – Synonyme de « *diriger le navire* ».

Remarque : Gouverner, c'est maintenir le cap d'un navire en correspondance avec

une consigne donnée, au moyen de l'appareil à gouverner du navire.

3 – Gouverner, c'est faire évoluer un navire à l'aide du gouvernail.

Remarque : Gouverner, c'est faire suivre au navire les routes tracées.

4 – Un timonier gouverne lorsqu'il est chargé d'orienter le gouvernail pour tenir un cap ou pour suivre une route aux ordres de l'officier chargé de la conduite du navire.

Remarques : **a)** – Le *timonier* est celui qui tient le timon du gouvernail.

b) – [*Par extension*] On appelle *timonier* le marin qui actionne la roue de l'appareil à gouverner ou tout autre dispositif qui commande la rotation du gouvernail.

c) – Gouverner à la lame, par gros temps, c'est gouverner pour recevoir la mer de l'arrière, par la hanche, en évitant de prendre les lames par le travers.

d) – Gouverner dans les eaux d'un autre navire, c'est faire route en suivant exactement la route du navire qui précède.

e) – Gouverner sur un point quelconque, c'est se diriger vers ce point ou avoir le cap dessus.

f) – On dit qu'un navire *gouverne bien* s'il obéit facilement à son gouvernail et qu'il est sensible à son action.

g) – On dit qu'un navire *gouverne mal* quand il obéit difficilement à son gouvernail.

h) – On dit qu'un navire *ne gouverne pas* quand, par une cause quelconque, l'action sur la barre n'a pas d'effet.

Gouverner (Attention à –) (en anglais « *mind the helm* ») : Avertissement donné à l'homme de barre pour qu'il porte le plus grand soin au maniement de la barre et la plus grande attention à l'indication du compas de route, afin de ne pas laisser le navire s'écarter du cap qui lui a été prescrit.

Remarque : On dit d'un timonier qui n'arrive pas à bien gouverner et si la houache derrière le navire fait des zigzags, qu'il gouverne comme une *femme saoule*.

Gouvernez comme ça ! (en anglais « *steady* », « *steady as she goes* » ou « *stand thus* ») :

Ordre donné au timonier de gouverner au cap qu'il lisait sur le compas de route au moment où ce commandement lui a été donné.

Remarques : **a)** – On dit aussi « *comme ça !* » ou « *gouvernez où est le cap !* ».

b) – Aussitôt qu'on lui a donné cet ordre, le timonier indique à voix haute et claire le cap qu'il lit sur le compas de route.

Gouvernement : Synonyme de *action de gouverner*.

Gouvernement révolutionnaire : Organisation politique de la France de l'été 1793 à l'été 1794 qui, ayant pour objet d'assurer la marche de la Révolution et de la conduire à son terme, n'était établi sur aucune base constitutionnelle, et avait pour principes les lois de circonstances, décidées par la Convention nationale.

Remarques : **a)** – La loi sur les accapareurs du 27 juillet 1793 obligea la commercialisation des surplus alimentaires ; le décret du 23 août 1793 organisa la réquisition des grains chez les paysans afin de nourrir l'armée de conscrits qui venait d'être levée en masse dans tout le pays ; le 29 septembre 1793, un décret limite les prix des denrées de première nécessité aux prix de 1790 majorés d'un tiers ; les salaires furent plafonnés aux taux de 1790 augmentés de la moitié, afin de limiter les coûts de production.

b) – Le 10 octobre 1793, la Convention décréta que la nouvelle Constitution de l'an I (promulguée le 10 août 1793) ne serait appliquée qu'après la signature de la paix et que, jusque-là, le gouvernement serait révolutionnaire et que la Convention, réunie en permanence, continuerait à siéger ; le gouvernement révolutionnaire était exceptionnel et provisoire ; les députés continuaient à voter

les lois.

c) – De l'été 1793 à l'été 1794, le Comité de Salut Public créé le 6 avril 1793, composé de 9 à 12 membres et très influencé par Maximilien Robespierre, prit toutes les décisions importantes concernant la Nation.

d) – À l'automne 1793, création de milices révolutionnaires dans les départements, avec l'institution de tribunaux révolutionnaires et l'installation de guillotines.

e) – Les mesures énergiques prises par le Gouvernement révolutionnaire ont constitué ce que l'on a appelé la Terreur : mobilisation générale de la population et formation, pour la première fois en France, d'une armée de conscription ; lutte contre les adversaires intérieurs, dans le département de la Vendée ou ailleurs ; confiscation des biens des émigrés qui deviennent des biens nationaux (22 novembre 1793).

e) – La loi du 10 juin 1794 permit au Comité de Salut public, présidé par Robespierre, d'arrêter et de faire exécuter le moindre suspect.

f) – Après la chute de Robespierre, arrêté le 9 thermidor An II de la République française (27 juillet 1794) et guillotiné le lendemain, le régime devint moins rigoureux et le Directoire qui lui succéda fut mis en place le 26 octobre 1795.

GPRS : 1 – Sigle de l'expression anglaise « *General Packet Radio Service* » concernant la téléphonie mobile.

Remarques : a) – La norme GPRS du standard 3G de la téléphonie mobile a pris la suite en 2000 de la norme GSM (*Global System for Mobile communications*) du standard 2G qui était apparue en 1980.

b) – La norme GPRS adopte les spécifications IMT-2000 (*International Mobile Telecommunications for the year 2000*) de l'Union Internationale des Communications (UIT).

GPS (*Global Positioning System*) : 1 – Système de positionnement permettant de connaître, après avoir traité les signaux électriques provenant de plusieurs satellites artificiels de la Terre : la *latitude*, la *longitude* et l'*altitude* de l'antenne de réception, ainsi que sa *vitesse* par rapport au fond ; on peut lire également l'*heure* qu'il est avec une très grande précision.

[Voir le mot *Simultanéité*].

Remarques : a) – GPS est le sigle de l'expression anglaise *Global Positioning System*.

b) – Le système GPS a été mis en service par la marine militaire des États-Unis d'Amérique ; ce système de navigation gratuit est à la disposition de tous ceux qui disposent d'un poste récepteur ; on peut l'utiliser en tout point de la surface de la Terre, quelle que soit l'altitude par rapport au niveau de référence du géoïde.

c) – D'autres systèmes de navigation comparables ont été ou seront bientôt mis en service : notamment le système russe *Glonass*, le système chinois *Beidou* et le système européen *Galileo*.

2 – Le récepteur GPS utilise les données transmises par chacun des satellites visibles de l'endroit où il se trouve, pour calculer la position de l'antenne avec une précision de l'ordre du mètre ; un *almanach* permet d'établir la liste des satellites visibles et donne la position des satellites avec une précision de l'ordre du kilomètre ; les *éphémérides* transmises par chacun des satellites visibles permettent de connaître la position de ce satellite avec une précision de l'ordre du mètre.

3 – Il suffit qu'un récepteur puisse utiliser les messages envoyés par un satellite pour connaître la position exacte de ce satellite et l'heure à laquelle son message a été émis.

Le récepteur détermine la durée séparant le moment de l'émission du message de celui de sa réception ; après corrections, le récepteur connaît la distance qui séparait son antenne de réception du satellite au moment où celui-ci émettait ce message.

Au moment de l'émission du message, le récepteur se trouvait sur la sphère centrée sur la position du satellite, de rayon égal à la distance séparant le satellite du récepteur.

4 – En théorie, il suffit de recevoir les messages de 3 satellites pour connaître la position exacte de l'antenne du récepteur, en se basant sur la dernière position connue.

5 – En pratique, il faut recevoir le message d'un quatrième satellite pour déterminer l'erreur sur l'heure de l'horloge du récepteur ; pour des raisons de coût, l'horloge du récepteur est habituellement d'une moins grande précision que les horloges atomiques embarquées dans les satellites.

Le message du quatrième récepteur permet en outre d'améliorer la précision de la position donnée par le récepteur.

La réception d'un nombre de satellites supérieur à quatre permet d'améliorer la précision des informations de position et de vitesse dans les cas où les quatre premiers satellites ne seraient pas régulièrement répartis dans le ciel du récepteur.

Remarque : Certains récepteurs peuvent capter à la fois les signaux des satellites du système américain GPS et ceux des satellites du système russe GLONASS, ce qui fait en tout environ une cinquantaine de satellites ; on augmente ainsi la probabilité de capter à tout instant les signaux d'un nombre suffisant de satellites.

6 – Le récepteur GPS fournit, toutes les 3 secondes environ, grâce à un algorithme de calcul adapté par chaque fabricant de récepteurs :

- l'heure très précise,
- la position de l'antenne par rapport à un référentiel d'inertie dont l'origine est le centre de la Terre et qui est orienté par rapport à des étoiles lointaines,
- la vitesse de l'antenne par rapport à ce référentiel.

7 – La position des 24 satellites tournant à une altitude de 20 000 kilomètres doit être connue au mètre près pour que les performances assignées au système GPS soient atteintes.

Remarque : Les satellites ont des orbites elliptiques et non pas circulaires ; ne pas tenir compte de l'excentricité de l'orbite peut entraîner un écart de 10 mètres dans l'indication de position du récepteur ; les corrections d'excentricité sont fournies dans les messages fournis par les satellites.

[Voir le sigle *NAVSTAR-GPS*].

8 – Certaines informations délivrées par les satellites peuvent être codées et ne permettent d'obtenir la position avec la meilleure précision que par les récepteurs qui disposent d'un programme de décodage approprié.

Remarques : **a)** – Jusqu'à la première guerre du Golfe, les civils ne pouvaient obtenir leur position qu'avec une précision de l'ordre de l'hectomètre.

b) – Les États-Unis d'Amérique ont choisi de mettre un terme à la dégradation volontaire des signaux émis par les satellites du système GPS à partir du 1er mai 2000 et la précision obtenue en utilisant les signaux de quatre satellites est maintenant de l'ordre du double décimètre.

c) – La précision des récepteurs GPS peut être améliorée par l'utilisation du système différentiel DGPS.

[Voir le sigle *DGPS*].

d) – La précision des récepteurs GPS peut être améliorée par l'utilisation du système d'augmentation de la précision basé sur les satellites (SBAS) mis progressivement en service à partir de 2003.

[Voir le sigle SBAS].

9 – Le système GPS ne peut dispenser quiconque de se tenir prêts à utiliser d'autres moyens pour déterminer la position à la mer, notamment par l'observation des astres.

Remarques : a) – Le système GPS peut être à tout moment volontairement brouillé pour différentes raisons par l'administration américaine qui le gère.

b) – On a observé sur la côte des Landes des anomalies dans le fonctionnement des récepteurs GPS ; une panne touchant l'un des satellites de la constellation GPS n'a été détectée par l'administration américaine qu'au bout de plusieurs heures de défaut ; les positions données par le système GPS sont restées entachées d'une erreur importante jusqu'à l'intervention des services américains.

c) – Une frégate militaire naviguant en Mer de Chine et qui se croyait dans les eaux internationales a été survolée par des avions militaires chinois ; son récepteur GPS ayant été leurré, la frégate se trouvait en fait dans des eaux sous souveraineté chinoise ; seuls les aéronefs militaires sont dotés d'une centrale intégrée « inertie/GPS » ; les avions civils et les navires militaires ont des récepteurs GPS et des centrales inertielles séparées et non coordonnées ; les navires civils n'ont que des récepteurs GPS ; sagement, la Marine des États-Unis d'Amérique (U.S.Navy) continue d'entraîner ses Équipages à la navigation astronomique.

Graal : Vase, coupe [Vieilli].

Grâce : **1** – Faveur qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé.

2 – On dit *faire grâce à quelqu'un* pour dire qu'on lui accorde, qu'on lui remet ce qu'il ne pouvait pas demander à la justice.

Exemple : Il me devait mille euros, mais je lui ai fait grâce de la moitié.

3 – On dit *trouver grâce aux yeux de quelqu'un*, devant les yeux de quelqu'un, devant quelqu'un, pour dire lui plaire, gagner sa bienveillance.

Remarque : Cela ne se dit que d'une personne extrêmement inférieure à l'égard d'une autre.

4 – Dans les ordres de chevalerie où il fallait faire preuve de noblesse, on appelait *chevaliers de grâce* les chevaliers qui, ne pouvant faire preuve de noblesse, étaient reçus par grâce dans l'ordre.

5 – *Grâce* se dit d'un certain agrément dans les personnes et dans les choses.

Exemple : Cette femme est belle, mais elle n'a aucune grâce.

Remarque : On dit qu'une expression a de la grâce, pour dire qu'elle fait un bon effet dans l'endroit où elle est placée.

6 – Les anciens comptaient, parmi leurs divinités, trois déesses qu'ils nommaient *les trois grâces*, et qu'ils donnaient pour compagnes à Vénus.

Remarques : a) – Leurs noms étaient Aglaé, Euphrosyne, et Thalie.

b) – Thalie était aussi le nom d'une muse.

7 – *Grâce* se dit aussi du pardon que le prince accorde de son autorité souveraine à un criminel, en lui remettant la peine que méritait son crime.

Exemple : Il a obtenu sa grâce.

Remarque : En France, c'est le Président de la République qui a le privilège d'accorder la grâce ; on l'appelle la *grâce présidentielle*.

8 – On appelle *coup de grâce* le coup que le bourreau assène au condamné qui vient d'être exécuté, afin de l'empêcher de souffrir plus longtemps si l'exécution n'a pas été parfaitement menée.

Gracieux : Agréable, qui a beaucoup de grâce et d'agrément.

Exemples : Sourire gracieux ; air gracieux ; manières gracieuses ; réception gracieuse ; il y a quelque chose de gracieux dans ce tableau ; ce peintre a le

pinceau gracieux.

Remarques : a) – On appelait *jurisdiction gracieuse* celle que les évêques exerçaient par eux-mêmes, en dispensant l'impétrant de l'examen et de l'avis d'une juridiction de droit commun, pour la distinguer de la *jurisdiction contentieuse* qu'ils exerçaient par leurs juges.

b) – En style de chancellerie romaine, on disait que les provisions d'un bénéfice étaient expédiées *en forme gracieuse* quand elles dispensaient l'impétrant de l'examen et du visa de l'ordinaire.

Gradation : 1 – Figure de rhétorique, par laquelle on assemble plusieurs choses qui enchérissent les unes sur les autres.

2 – Augmentations successives, et par degrés.

Exemple : La gradation de la lumière est sensible, depuis le point du jour, jusqu'au lever du Soleil.

Grade : 1 – Nom donné à la centième partie du quart du méridien terrestre, dont la longueur a servi de base à l'unité de longueur du système métrique des poids et mesures.

Remarques : a) – Le grade contient 51,324 toises, 1 pied, 9 pouces, 7 lignes 1/9.

b) – Le grade contient 100 kilomètres ou 100 000 mètres.

c) – Le *grade* correspond à une division du méridien dans le système décimal (100 grades dans le quart du méridien) alors que l'on appelle *degré* une division du méridien dans le système sexagésimal (90 degrés dans le quart du méridien).

d) – Le quart du méridien terrestre est égal à 10 000 kilomètres car le mètre est, par définition, la dix millionième partie du quart de la longueur du méridien terrestre.

2 – Nom donné à un angle au centre égal à la centième partie du quart d'un cercle.

Remarques : a) – Il y a 400 grades dans un cercle.

b) – Un angle de 400 grades est équivalent à 360 degrés, ou à 6400 millièmes, ou à 2π radians.

c) – Le *grade* correspond à une division du cercle dans le système décimal (400 grades dans un cercle), alors que le *degré* correspond à une division du cercle dans le système sexagésimal (360 degrés dans un cercle).

e) – Un grand cercle de la Terre (l'Équateur, un méridien ou n'importe quel autre grand cercle oblique) mesurant 40 000 kilomètres, un arc de grand cercle de la Terre intercepté par un angle au centre de 1 grade a une longueur de 1 kilomètre.

Grade : 1 – Dignité, degré d'honneur.

2 – Différents degrés que l'on acquiert dans les universités.

Exemple : Le baccalauréat est un grade.

Grade : 1 – Dénomination donnée aux divers échelons que, par voie d'avancement au mérite ou par ancienneté, on est à même d'obtenir dans la marine marchande ou dans la marine militaire.

2 – Dans la marine marchande, on ne doit pas confondre les grades qui correspondent à des fonctions pouvant être remplies à bord des navires, et les brevets qui correspondent à des compétences garanties par l'État.

– Les différents *grades* d'officiers, dans la Marine Marchande, sont délivrés à l'intérieur de chaque compagnie de navigation ; leur obtention est subordonnée à la délivrance de certains brevets par l'administration maritime et à l'accomplissement d'un certain temps de navigation dans cette compagnie, dans d'autres compagnies au commerce ou à bord des bâtiments de l'État, ainsi qu'à l'appréciation des capitaines sous les ordres de qui le postulant a navigué.

Les différents grades sont attribués, dans chaque Compagnie de navigation, à la discrétion de la direction de la Compagnie (direction de l'Armement) soit à

l'ancienneté, soit au choix, soit par un mélange des deux.

Les capitaines chargés de commander les navires sont toujours nommés au choix de l'armateur ; ils sont des mandataires et non de simples salariés.

– Les différents *brevets* d'officiers, dans la Marine Marchande, sont délivrés par l'État (administration de Affaires Maritimes) sur demande de l'intéressé, après la réussite à un examen organisé par l'Administration et l'accomplissement validé par l'Administration d'un certain temps de navigation.

3 – Les grades dans les États-Majors d'une Compagnie de navigation au commerce peuvent avoir pour noms, selon la Compagnie : capitaine de première classe, capitaine de deuxième classe, capitaine de troisième classe ; second-capitaine de première classe, second-capitaine de deuxième classe, second-capitaine de troisième classe ; lieutenant de première classe, lieutenant de deuxième classe, lieutenant de troisième classe, pour le service du pont ; chef mécanicien de première classe, etc., second-mécanicien de première classe, etc., lieutenant-mécanicien de première classe, etc., pour le service de la machine ; commissaire de première classe, etc. pour le service civil.

– Sur un navire de commerce, l'appellation du capitaine est « *commandant* » ; l'appellation du second capitaine est « *capitaine* » ; l'appellation du chef mécanicien est « *chef* » ; l'appellation du second mécanicien est « *second* » ou « *premier-second* » ; l'appellation du médecin est « *monsieur le médecin* », l'appellation du commissaire est « *commissaire* ».

– Chacun porte les galons de sa fonction : 4 galons dorés (trois plus un) pour le capitaine, 3 galons dorés pour le second-capitaine, le chef mécanicien, le chef-radio, le médecin ou le commissaire, 2 galons dorés et un galon argenté pour le second-mécanicien, 2 galons dorés pour les lieutenants, les lieutenants mécaniciens, les seconds-radios ou les seconds commissaires, un galon pour les élèves-officiers. Les mécaniciens portent leurs galons sur un parement violet, les radios sur un parement bleu, les médecins sur un parement rouge, les commissaires sur un parement marron.

Remarque : Sur un navire de petite taille armé à la pêche, au commerce ou à la plaisance, l'appellation de l'officier chargé de commander le navire est « *patron* » ; sur un navire de plaisance à voiles, celui qui commande est appelé « *skipper* » s'il ne possède pas de brevet de commandement.

4 – Les grades d'officiers, dans la Marine Nationale, ont pour noms : enseigne de vaisseau de seconde classe (EV2), enseigne de vaisseau de première classe (EV1), lieutenant de vaisseau (LV), capitaine de corvette (CC), capitaine de frégate (CF), capitaine de vaisseau (Cap de Veau), contre-amiral, vice-amiral, amiral.

– L'appellation d'un aspirant est « *monsieur* » ; l'appellation d'un enseigne de vaisseau (EV2 ou EV1) est « *lieutenant* » ; l'appellation d'un lieutenant de vaisseau est « *capitaine* », l'appellation d'un officier supérieur (capitaine de corvette, capitaine de frégate ou capitaine de vaisseau) est « *commandant* », l'appellation d'un officier général (contre-amiral, vice-amiral ou amiral) est « *amiral* » ; l'appellation d'un médecin est « *monsieur le médecin* ».

– Les galons ou étoiles des différents grades dans la Marine nationale se portent sur la casquette et sur les manches et pour certaines tenues, sur des épaulettes et non sur les manches.

Les aspirants portent 1 galon doré avec des « *sabords* » bleus ; les enseignes de vaisseau de seconde classe portent 1 galon doré ; les enseignes de vaisseau de première classe portent 2 galons dorés, les lieutenants de vaisseau portent 3 galons dorés, les capitaines de corvette portent 4 galons dorés (trois plus un), les capitaines de frégate portent 5 galons (trois plus deux, alternativement dorés et argentés), les capitaines de vaisseau portent 5 galons dorés (trois plus deux), les

officiers généraux portent des étoiles (contre-amiral : 2 étoiles ; vice-amiral : 3 étoiles ; amiral : 4 étoiles).

– Sur un bâtiment de guerre, l'appellation de l'officier chargé de commander ce bâtiment est « *commandant* », quel que soit son grade, même s'il est maître principal, major ou enseigne de vaisseau ; il porte les galons de son propre grade.

5 – Les grades d'officiers mariniers, dans la Marine Nationale, ont pour noms : second-maître, maître, premier-maître, maître principal, major.

– L'appellation des officiers-mariniers est le nom de leur propre grade.

Remarque : Les grades d'aspirant et de major sont intermédiaires entre le corps des officiers et celui de officiers-mariniers.

6 – Les grades des Équipages, dans la Marine Nationale, ont pour noms : mousse, matelot, quartier-maître, quartier-maître de 1ère classe.

Gradient : Variation d'une grandeur physique en fonction de la distance.

Exemple : Le gradient de pression atmosphérique entre deux points de la Terre est le rapport entre la différence des pressions mesurées en ces points et la distance qui sépare les deux points.

Gradin : **1** – Petit degré qu'on met sur des autels, sur des cabinets, sur des buffets, etc. pour y poser des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines, etc.

2 – On appelle aussi gradins des bancs élevés les uns au-dessus des autres, pour placer plusieurs personnes dans les grandes assemblées, aux bals, sur le théâtre.

Graduation : **1** – Division en degrés.

Exemples : La graduation d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle.

Graduel : Qui va par degrés.

Exemple : Substitution graduelle.

2 – Les versets qui se disent entre l'Épître et l'Évangile, et qui se chantaient autrefois au jubé, comme il se pratique encore dans quelques églises.

Exemple : Chanter le graduel.

Remarque : Il se dit pareillement d'un livre qui comprend tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe.

Exemple : Acheter un Graduel.

Graillon : Les restes ramassés d'un repas.

Exemple : Les gueux vivent de graillons.

Remarque : On appelle goût de graillon, odeur de graillon, une odeur de viande ou de graisse brûlée.

Exemple : Un ragoût qui sent le graillon.

Grain : **1** – Le fruit et la semence du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, etc.

Remarques : **a)** – On appelle *gros grains* le froment, le méteil et le seigle.

b) – On appelle *menus grains* les grains qu'on sème en mars comme l'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc.

2 – Grain se dit aussi du fruit de certaines plantes et de certains arbrisseaux.

Exemples : Grain de raisin, grain de verjus, grain de grenade, grain de sureau, grain de genièvre, grain de laurier, grain de poivre, grain de moutarde.

3 – Grain se dit encore des petites parties de certains amas ou monceaux.

Exemples : Grain de sable, de blé, d'orge, de mil, de sel, de poudre à canon.

4 – Grain se dit aussi en parlant de certaines étoffes, de certains cuirs, et même des pierres.

Exemples : Cette futaine a le grain plus gros, plus menu que l'autre ; futaine à grain d'orge ; broderie dont le fond est à grain d'orge ; ce maroquin est d'un beau grain ; ce marbre est d'un grain plus gros que l'autre ; de la soie d'un beau grain ;

l'acier a le grain plus fin que le fer.

5 – [*Familier*] On appelle *Catholique à gros grain* un Catholique qui se permet beaucoup de choses défendues par la religion.

Grain : 1 – Saute de vent de peu de durée souvent accompagnée de pluie.

Remarques : a) – Pendant le grain, la force du vent peut diminuer, et on peut même observer une accalmie ; la direction du vent dans le grain peut être opposée à celle du vent régnant.

b) – On dit *grain de vent* ou *grain*.

Exemple : Voilà un grain de vent ; nous avons essuyé un grain.

c) – Il se dit aussi du nuage qui annonce le grain.

Exemple : Voilà un grain bien noir.

2 – Les grains ont pour origine une forte discontinuité thermique.

3 – Un *grain noir* est accompagné de nuages très sombres et de pluie.

4 – On appelle *grain blanc* un coup de vent sans précipitations ; on observe parfois un nuage blanc en ascension rapide, d'où le nom ; les grains blancs se produisent lorsque l'air est très sec.

5 – Les *grains secs*, qui surviennent par un très beau ciel et qui ne sont accompagnés par aucun nuage, sont parmi les plus dangereux parce que rien ne les annonce.

6 – On appelle *grains dépressionnaires* des lignes de grains visibles au radar, marqués par des nuages cumuliformes et souvent accompagnés de précipitations.

7 – Le *grain orageux* se produit par temps calme, pendant les heures chaudes de la journée, au printemps ou en été, au passage d'un cumulonimbus.

8 – Lorsque le grain est passé, on éprouve parfois une nouvelle survente que l'on appelle *rabiau*, ou *queue de grain* ; cette queue peut dépasser en violence le grain lui-même.

Remarques : a) – Si l'on est surpris par un fort grain avec un navire à voiles gréé en carré, il faut laisser porter ; avec un navire gréé en goélette, il faut choquer les écoutes et lofer.

b) – Si l'on rencontre une succession de grains, on dit que le temps est aux grains.

c) – L'expression « *veiller au grain* » signifie *se méfier*.

Grain : 1 – Unité de poids des perles de joaillerie.

Remarques : a) – Le grain vaut un quart de carat.

b) – Le grain se divise en fractions décimales.

2 – Ancienne unité française de masse :

Le grain était la soixante-douzième partie d'un gros.

Un grain (de Paris) valait 24 primes, ou 53,114 783 703 322 milligrammes.

Remarque : La loi du 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799) a défini que le kilogramme serait égal à 18 827,15 grains du « marc moyen de la pile (dite) de Charlemagne ».

Grain d'orge (en anglais « *barleycorn* ») : Unité de longueur valant 1/3 de pouce, soit 8,466 867 millimètres.

Grain d'orge (en anglais « *cleat* », « *whelp* », « *wedge* ») : 1 – Morceau de bois taillé en prisme, avec lequel on remplit un vide, ou qui sert à l'accorage d'un objet.

2 – On s'en sert en guise de coin.

Graisse : 1 – Substance onctueuse et aisée à fondre, répandue en diverses parties du corps de l'animal.

Remarque : Le suif (graisse de mouton) permet d'assurer durablement le bon fonctionnement des manilles appelées à être immergées dans l'eau de mer.

2 – Substance onctueuse issue de l'industrie chimique, propre à réduire les forces de frottement des pièces en mouvement ou à protéger les corps de la corrosion.

Remarques : a) – On enduit les fils d’acier sur toute leur longueur avec de la graisse filante.

b) – Une graisse de très bonne qualité évite d’avoir à remplacer la graisse des roulements à billes ou à rouleau : on dit qu’ils sont « *graisés à vie* ».

Graisser : 1 – Graisser, c’est utiliser de l’huile ou de la graisse pour diminuer les frottements et réduire l’échauffement des articulations et des pièces tournantes ou glissantes dans une machine.

Remarque : Le verbe *lubrifier* s’emploie lorsque l’on utilise un fluide pour refroidir les outils tranchants des machines outils : on lubrifie avec de l’huile de coupe le foret de la perceuse ou l’outil du tour.

[Voir le mot *Lubrifier*].

2 – Enduire de graisse ou d’un corps gras.

3 – Salir, tacher de graisse, d’huile, ou d’un autre corps gras.

Exemple : Graisser son pantalon sur un cartahu.

Graisneur : 1 – Marin mécanicien chargé de graisser les articulations des moteurs et des auxiliaires à bord des navires.

Remarque : Sur les navires à moteur où l’on effectuait le quart effectif dans le compartiment machine, chaque équipe de veille se composait d’un officier mécanicien (chef de quart) parfois un maître mécanicien et un ou plusieurs graisseurs.

2 – Appareil qui alimente automatiquement en graisse ou en huile de graissage les organes d’une machine.

Grammaire : 1 – L’art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Exemples : Les règles de la grammaire ; faire quelque faute contre la grammaire ; la grammaire grecque, latine ; la grammaire française.

Remarques : a) – La grammaire a pour objet la parole.

b) – La parole est ou prononcée ou écrite.

c) – La Grammaire est le commencement de toutes les études.

d) – La grammaire comprend la syntaxe et la morphologie.

e) – La syntaxe est la principale partie de la grammaire.

2 – On appelle aussi *grammaire* le livre où sont renfermés les préceptes de cet art.

Remarques : a) – L’Académie française doit publier une *Grammaire* pour servir de norme aux imprimeurs, aux rédacteurs des lois et des documents administratifs et à l’enseignement [*Cahier des charges établi par le Cardinal de Richelieu* (1585-1642), *ministre du roi Louis XIII* (1601-1643)].

b) – La première édition de la *Grammaire* de l’Académie française a été publiée en 1935 et il n’y en a pas eu d’autre.

Gramme : Inventeur de la dynamo électrique.

Gramme : Unité de poids de l’ancien système d’unités *cgs*.

Remarques : a) – Le gramme avait été choisi comme le poids d’un centimètre cube d’eau qu’on a distillée et qui est à son maximum de densité (à environ + 4°C).

b) – Le mot grec γραμμή signifie « *ligne* ».

c) – Le gramme, unité de poids révolutionnaire, était à peu près équivalent à 19 *grains* des anciennes unités de poids ; le *gros* valait 3,8215 grammes.

d) – Le gramme des romains, appelé *scripulum* (scrupule) était un poids équivalent à la 24^{ème} partie de l’once, ou à la 288^{ème} partie de l’as.

Grand : 1 – Adjectif qualifiant quelqu’un ou quelque chose de hauteur ou d’étendue considérable.

2 – Sur un navire à voiles, l’adjectif *grand* (en anglais « *main* ») s’applique

particulièrement à des objets qui appartiennent au grand mât ou qui en dépendent.
Exemples : Grand voile, grand hunier, grand mât de hune, grand perroquet, grand cacatois.

3 – Le mot *grand* est resté longtemps un adverbe invariable comme *tout* ; le mot *grand* est ensuite devenu un adjectif qualificatif qui prend la marque du féminin [*grande*] ou du pluriel [*grands* ou *grandes*].

Remarque : Certaines expressions figées ont gardé cette particularité de rester invariables selon l'ancien usage, surtout devant un nom qui commence par une consonne.

Exemples : On dit *grand voile*, *grand messe*, *grand tente*, *grand route* ou *grand rue* au lieu de « grande voile », « grande messe », « grande tente », « grande route » et « grande rue » ; de même, on dit « *j'ai grand faim* » ou des fenêtres *grand ouvertes*, des yeux *grand ouverts*.

4 – On appelle quelquefois *grandes* des choses qui passent un peu la mesure déterminée qu'elles ont accoutumé d'avoir, ou qu'on a estimé qu'elles devaient avoir.

Remarques : **a)** – On dit « *la machine de propulsion est restée arrêtée deux grandes heures* » pour dire qu'il a fallu, pour la remettre en route, plus que les deux heures annoncées par les mécaniciens lorsqu'ils ont demandé à stopper, c'est-à-dire quand ils ont fait savoir qu'ils souhaitaient effectuer une réparation urgente à la machine principale, ce qui nécessitait de l'arrêter complètement.

b) – On compte, par exemple, cinq minutes *a priori* pour reprendre une bride qui fuit, vingt minutes pour remplacer un injecteur de moteur diesel, etc.

c) – « *Cinq minutes* » de mécanicien s'entendent souvent comme *une demi-heure* de temps ; « *vingt minutes* » de mécanicien, comme *au moins une heure* de temps.

Grand : 1 – Titre qui se donne à divers princes souverains.

Exemples : Le Grand Seigneur (ottoman) ; le Grand Kan ; le Grand Mogol ; le grand duc de Toscane ; le grand duc de Luxembourg.

2 – Titre qu'on a donné à quelques princes et à quelques personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques et par leur mérite extraordinaire. Alexandre-le-Grand ; Henri-le-Grand ; Saint Grégoire-le Grand ; Albert-le-Grand ; Louis-le-Grand.

Remarque : L'épithète est alors toujours précédée de l'article et il se met à la suite du substantif.

3 – Titre qui se donne aussi aux chefs de certains ordres militaires.

Exemples : Grand Maître de Malte ; Grand Maître de l'Ordre Teutonique ; Grand Maître de Saint-Lazare.

Remarque : Il se dit pareillement de certains officiers principaux des mêmes ordres.

Exemples : Grand Prieur de France ; Grand Croix de Malte ; Grand Bailli.

4 – On appelle *grands seigneurs*, les seigneurs de la première qualité du royaume.

Remarques : **a)** – On les appelle aussi, absolument, « *les Grands* ».

Exemples : Tous les Grands du royaume ; le service des Grands ; s'attacher à un Grand.

b) – On dit que « *service de Grands n'est pas héritage* » pour dire qu'on n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des Grands.

c) – On dit « *trancher du grand seigneur* » pour dire *faire le grand seigneur* quoiqu'on ne le soit pas.

Grand-aigle (en anglais « *double elephant* ») : Ancien format des cartes marines.

Remarques : **a)** – Avant la Révolution de 1789, le format « *grand-aigle* » avait

une largeur de 36 pouces et 6 lignes (988 mm) et une hauteur de 24 pouces et 9 lignes (670 mm).

b) – Jusqu'à la fin des années 1980, la taille normalisée des cartes marines publiées par le Service Hydrographique de la Marine était le format dit « *grand-aigle* » de largeur 1,05 m et de hauteur 75 cm.

c) – Le format « *demi-aigle* » était de 0,750 m par 0,525 m.

d) – Les plus grandes cartes du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) sont maintenant publiées dans un *format A0* dont la largeur est de 1,189 m et la hauteur de 0,841 m, c'est-à-dire dont la surface est égale à un mètre-carré et dont le rapport entre la longueur et la largeur est racine carrée de 2.

e) – Le type A des formats de cartes est basé sur l'homothétie, c'est-à-dire que les proportions d'une carte de format A(n), notamment le rapport longueur-largeur, doivent être conservées lorsque l'on plie une feuille dans son côté le plus long.

f) – Cette particularité permet de pouvoir reproduire chaque format A(x) dans le format A(x+1) ou A(x-1) en conservant toutes les proportions de ce qui se trouve sur la page.

g) – En pliant une carte A0 en deux dans le sens de la plus grande dimension, on obtient deux demi-cartes ayant chacune le format A1 ; et ainsi de suite.

h) – Le format de papier de type B est basé sur le même principe, sauf qu'il commence par le format B0 dont les dimensions sont 1,41 m x 1,00 m.

Grand blanc : Cette expression désigne la tenue de cérémonie blanche portée par les marins militaires dans les pays chauds.

Grand cercle : En navigation, on appelle *grand cercle* un cercle de la Terre dont le plan passe par le centre de la Terre, et qui la divise en deux parties égales.

Remarques : **a)** – L'intersection avec une sphère d'un plan passant par le centre O de la sphère, définit sur cette sphère un grand cercle.

b) – Si le plan ne passe pas par le centre O de la sphère, son intersection avec la sphère est appelée un petit cercle.

Grand de l'eau : Le *grand de l'eau* est le flot (la marée haute) aux plus grandes marées proches des Équinoxes de mars et de septembre.

Remarque : On appelle *mortes marées* les pleines mers des quadratures (premier quartier et dernier quartier de la Lune).

Grand Dérangement : Expression historique consacrée pour désigner l'expropriation et la déportation des Acadiens par les Anglais, au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Remarques : **a)** – Par le traité d'Utrecht (11 avril 1713) la France donna à la Grande-Bretagne, en toute propriété, l'Acadie canadienne.

b) – Les 1700 habitants français qui la peuplaient en 1713 étaient devenus 15 000 en 1755 ; environ 10 000 d'entre eux furent expulsés de leurs propriétés dans des conditions inhumaines et traités par les Anglais avec ignominie.

c) – Il fallut attendre le Traité de Paris (10 février 1763) pour que la situation des survivants s'améliore (la moitié des expulsés environ avaient péri entre temps) ; certains survivants furent dirigés vers la France (Bretagne, Belle-Île, Poitou, Saintonge).

Grand d'Espagne : On appelle *Grands*, en Espagne, ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilège de pouvoir rester couverts devant le roi d'Espagne.

Exemples : Un Grand d'Espagne de la première classe ; le roi d'Espagne l'a fait Grand.

Grande guerre : Appellation de la guerre de 1914-1918 par ceux qui la firent et par ceux qui en parlèrent jusqu'en 1939.

Remarques : **a)** – Entre 1919 et 1938, la guerre de 1914-1918 était considérée en

France comme la Dernière Guerre, la « *Der des ders* » ; il était alors inconcevable qu'une autre guerre soit déclarée, en raison notamment de l'arme absolue et terrifiante que représentaient les avions.

b) – À partir de 1938, il sembla pourtant inévitable que la guerre contre l'Allemagne allait reprendre.

c) – Pour les Soviétiques, la guerre de 1941-1945 contre l'Allemagne était appelée la *Grande Guerre Patriotique*.

Grand (En –) : Sans retenue.

Exemple : Choquer, laisser filer l'amarre en grand.

Grandeur : Se dit de tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution.

Remarques : **a)** – La dimension d'une grandeur quelconque est l'arrangement de plusieurs grandeurs fondamentales.

Exemple : La grandeur vitesse est le quotient d'une distance linéaire par une durée de temps.

b) – L'unité d'une grandeur est l'arrangement des unités des grandeurs fondamentales qui la définissent.

Exemple : L'unité de la vitesse est le quotient de l'unité de distance linéaire (le mètre) par l'unité de la durée de temps (la seconde) ; l'unité de la vitesse est le *mètre par seconde*.

[Voir l'expression *Grandeur fondamentale*].

Grandeur extensive : Une propriété est « *extensive* » si elle est proportionnelle à une quantité caractéristique du système.

Exemples : La masse, le volume, l'énergie, la charge électrique sont des grandeurs extensives.

Grandeur intensive : Une propriété est « *intensive* » si elle ne dépend pas de la quantité de matière en présence dans le système considéré.

Exemples : La température, la pression, l'affinité chimique sont des grandeurs intensives.

Grandeur fondamentale : Grandeur de base d'un système cohérent d'unités.

Grandeur (Ordre de –) : Voir l'expression *Ordre de grandeur*.

Grandeur physique : Une grandeur physique est ce que l'on cherche à mesurer.

Remarque : C'est une propriété.

Exemple : La masse d'un conteneur ; la vitesse d'un navire..

Grand foc : Le grand foc est établi sur le bout-dehors de foc et le long d'une draille allant de la tête du petit mât de hune à l'extrémité du bout-dehors ; cette draille est appelée *draille de grand foc*.

Grand frais : Vent de force 7 sur l'échelle de Beaufort (28 à 33 nœuds).

Grands haubans : Haubans du grand mât.

[Voir l'expression *Grand mât*].

Grand largue : Allure pour laquelle le navire reçoit le vent de la hanche (trois quarts de l'arrière) d'un bord ou de l'autre.

Remarques : **a)** – À l'allure du grand largue, les voiles sont écartées de l'axe du navire ; l'écoulement de l'air sur les voiles n'est pas laminaire, mais turbulent ou parfois tourbillonnaire.

b) – À l'allure du grand largue, les voiles peuvent faseiller et le navire partir au lof.

[Voir les mots *Largue*, *Quart*, *Faseiller* et les expressions *Vent largue*, *Partir au lof*].

Grand mât (en anglais « *main mast* ») : Bas mât principal du navire.

Remarques : **a)** – Par extension, on donne aussi la dénomination de *grand mât* à toute la mâture supportée par ce mât, lui-même compris.

b) – La qualification de *grand* se donne à la plupart des objets du grand mât qui se retrouvent également au mât de misaine ainsi qu'au mât d'artimon, pour les distinguer : hune du grand mât ou, en abrégé, *grand hune* ; haubans du grand mât ou *grands haubans*, etc.

c) – Sur un navire à 3 mâts, le *grand mât* est placé en arrière du milieu de la longueur proprement dite du navire, d'une quantité à peu près égale au diamètre de ce mât.

d) – Le pied du grand mât repose sur la quille.

e) – Sur un navire à quatre mâts, on a le grand mât avant et le grand mât arrière.

f) – Sur un navire à cinq mâts, on a le *grand mât milieu* entre le grand mât avant et le grand mât arrière.

g) – En parlant affectueusement de leur commandant, les membres d'Équipage des navires de commerce disent parfois « *le grand mât* ».

Grand-œuvre : C'est la même chose que la *pierre philosophale*.

Exemple : Travailler au *grand-œuvre*.

Grand pavois : On appelle *grand pavois* l'ensemble des 40 *pavillons*, *flammes*, *guidons* ou *triangles* du « *Code international* », disposés les uns à la suite des autres du haut de l'étrave à la poupe en passant par le haut des mâts, dans l'ordre suivant :

E - Q - 3 - G - 8 - Z - 4 - W - 6 - P - 1 - I - [aperçu] - T - Y - B - X - [1er substitut] - H - [3ème substitut] - D - F - [2ème substitut] - U - A - O - M - R - 2 - J - O - N - 9 - K - 7 - V - 5 - L - C - S.

Remarques : **a)** – On ne peut mettre le grand pavois que lorsque le navire est à quai, ou au ponton, ou au mouillage mais jamais en navigation.

b) – Si le navire a un seul mât, on cherche à mettre les *pavillons*, *flammes*, *guidons*, *triangles* allant de E au 3ème substitut en avant de ce mât, et de D à S en arrière.

Grand-Pavois : Salon nautique à flot se tenant à La Rochelle, en principe chaque année en fin d'été.

Remarque : L'un des agréments du Grand-Pavois de La Rochelle est qu'il n'y a pas de diffusion continue de bavardages ou de musique par hauts-parleurs.

Grand récipient vrac souple (GRVS) (en anglais « *flexible intermediate bulk container (FIBC)* ») : **1** – Grand sac réutilisable et assez bon marché, de capacité environ mille litres, confectionné en textile technique résistant (polypropylène épais) et muni de sangles de manutention.

Remarque : Les GRVS sont souvent appelés « *big bags* ».

2 – Les GRVS sont utilisés pour loger et transporter des matières sèches non dangereuses (sable, engrais, graines, granulés plastiques, pavés, gravats, etc.).

Grand-Seigneur : On appelait communément l'empereur des Turcs : le Grand-Seigneur.

Grand vergue (en anglais « *main yard* ») : Vergue grée sur le grand mât ; la grand voile y est enverguée.

Grand voile (en anglais « *main sail* ») : **1** – Voile enverguée sur la grand vergue d'un navire grée à traits carrés ; cette voile est une voile dite *carrée*, en réalité elle est habituellement *trapézoïdale*.

i) Le point inférieur du côté du vent est le point d'amure ; lorsque le navire est sous l'allure du plus près, le point d'amure est fixé sur le bord et près du hauban de misaine du vent le plus de l'arrière.

[Voir le mot *Point*].

ii) Le point inférieur sous le vent est le point d'écoute ; le point d'écoute est fixé contre le bord et au-dehors, un peu sur l'arrière des grands haubans de sous le vent les plus de l'arrière.

iii) Les principaux cordages qui sont employés au jeu de la grand voile et de sa vergue sont : deux amures, deux écoutes, deux boulines, deux cargues-points, des cargues-fonds et cargues-boulines, des balancines et bras.

2 – À bord des navires à voiles latines, auriques ou autres analogues, on donne le nom de grand-voile à la voile principale du grand mât ; ainsi, à bord d'une goélette, la grand-voile est celle qui est portée par la corne du grand mât.

Remarque : On n'écrit pas « *grande voile* », ni « *grand'voile* » mais « *grand voile* » ou à la rigueur « *grand-voile* » car, à l'époque où cette expression a été créée, l'adjectif *grand* avait la même forme aux deux genres (sans « e » terminal au féminin).

Grand voile d'étai (en anglais « *main stay sail* ») : La grand voile d'étai, ou voile d'étai de hune, est une voile aurique qui a une ralingue le long de la partie supérieure du mât de misaine depuis 2 ou 3 mètres au-dessus du pont jusqu'au près du trélingage ; une autre de ses ralingues se hisse le long d'une draille, du trélingage vers le sommet du grand mât de hune ; les deux autres ralingues se réunissent au point d'écoute ; le point d'écoute va se border à peu près par le travers du grand mât.

Remarque : Au plus près, la grand voile d'étai a l'inconvénient de modifier le vent sur la grand voile ainsi que sur le grand hunier et de les déventer ; au large, cette voile est utile.

Grand voile goélette : Voile goélette établie sur le grand mât.

Remarque : La grand voile goélette est établie sur la corne de grand voile goélette et sur le grand mât de senau.

Grands hommes : Ce qu'il y a de plus remarquable chez les *grands hommes*, c'est leur capacité à s'attribuer les mérites de petites gens courageux et intelligents qui n'ont pas le goût et ne jugent pas à propos de faire parler d'eux

Grands nombres : Dans un *Traité sur la roulette*, le français Blaise Pascal a montré que si le hasard intervient dans certains phénomènes et si l'on en embrasse un *nombre très grand* de cas, les hasards particuliers se contrarient et s'annulent à une erreur négligeable près.

Remarques : **a)** – C'est le fondement de la physique statistique.

b) – Alors que nos sens ne perçoivent que le phénomène d'ensemble, ce phénomène obéit à une loi simple et précise d'où le hasard se trouve éliminé d'autant plus parfaitement que sont plus nombreux les phénomènes imperceptibles qui composent le phénomène résultant.

Grandval (Gilbert –) : Gilbert Hirsch-Ollendorff, dit Gilbert Grandval (1904-1981), a été un éminent résistant pendant la Seconde Guerre Mondiale ; après la guerre, ce fut un homme politique, plusieurs fois ministre et enfin, Président de la Compagnie des Messageries Maritimes ; il était réputé « *gaulliste de gauche* ».

Remarques : **a)** – Pendant la guerre, Gilbert Grandval fut chef régional FFI et délégué militaire de la Région C (le Nord-Est de la France) ; il organisa des opérations de parachutage de jour dans les Vosges au début de juillet 1944.

b) – Le colonel Grandval reçut, le 20 septembre 1944, le commandement de la 20^{ème} Région militaire.

c) – Grandval fut nommé en Sarre comme gouverneur (1946-1948), comme Haut-Commissaire de la République (1948-1952) puis comme Ambassadeur de France (1952-1955).

d) – Résident général de la France au Maroc de juin à septembre 1955.

- e) – Secrétaire Général de la Marine Marchande en septembre 1958.
- f) – Secrétaire d'État au Commerce extérieur en avril 1962.
- g) – Ministre du Travail de mai 1962 à janvier 1966.
- h) – Président de la Compagnie des Messageries Maritimes de juillet 1966 jusqu'à sa retraite en 1972.
- i) – Gilbert Grandval est inhumé à Saint-Cloud.

Grange : Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes.

Graouilly : Sorte d'être maléfique tenant à la fois du serpent et du dragon.

Remarques : a) – Saint Clément, premier évêque de Metz, réussit à débarrasser le pays messin d'un *graouilly* qui terrorisait la région en compagnie d'une foule de serpents et il les jeta tous dans la Seille.

b) – Une procession dans les rues de Metz commémorait cet événement, chaque année à la fête des Rogations.

c) – Le *graouilly* de Metz chassé par saint Clément, de même que la *tarasque* de Tarascon capturée par sainte Marthe, sont des allégories du *paganisme*.

[Voir les mots *Rogations*, *Tarasque*].

Graphie : Mode de transmission des messages par radio qui utilise le code morse.

Remarque : Lorsque l'on communique en clair par la parole, on dit *phonie*.

Graphique : Description d'un phénomène, énoncé des résultats d'opérations qui, au lieu d'être simplement communiquées par le discours, sont données par une figure.

Exemples : Description graphique d'une éclipse de Soleil, de Lune, etc. ; représentation graphique du passage de Vénus sur le disque du Soleil ; graphique de la marée.

Graphomètre marin (en anglais « *nautical graphometer* ») : Instrument servant à mesurer les angles ; c'est un cercle muni de deux alidades avec vis de pression et de rappel et garnies de pinules ; le cercle est suspendu à la cardan dans une boîte, comme la boussole, afin qu'il conserve, à la mer, une position horizontale.

Remarques : a) – Une des alidades est fixe et est dirigée selon une ligne parallèle au plan de symétrie longitudinal du navire.

b) – L'autre alidade peut s'orienter vers un astre voisin de l'horizon ou vers un objet quelconque et lorsque le relèvement de cet astre ou de cet objet est pris, on indique le *top* au timonier pour qu'il note le cap à cet instant.

c) – En rapportant l'angle de relèvement au cap du navire, on obtient le relèvement de l'astre ou de l'objet relevé en rapport avec le compas de route.

d) – L'utilisation de cet instrument donne un relèvement plus exact qu'avec un compas ordinaire de relèvement.

e) – Cet instrument a été remplacé, d'abord par un taximètre, puis par un répétiteur de compas gyroscopique équipé d'une alidade orientable.

[Voir le mot *Taximètre*].

Grappe : 1 – Assemblage de plusieurs grains qui sont attachés comme par bouquets au cep de la vigne.

Exemples : Grappe de raisin ; grappe de muscat ; grappe de verjus.

2 – Il se dit aussi de quelques autres plantes ou arbrisseaux.

Exemples : Grappe de groseille ; le sureau porte ses fleurs en grappe ; grappe de lierre.

Grappe de raisin (en anglais « *langrage* », « *case shot* ») : Synonyme de *mitraille*.

Grappiller : 1 – Cueillir ce qui reste de raisins dans une vigne, après qu'elle a été vendangée.

Remarques : a) – Dès que les vendangeurs ont achevé, il est permis d'aller grappiller.

b) – La Loi de Moïse défendait au propriétaire de grappiller dans sa vigne ou de

glaner dans son champ.

2 – Faire des petits profits injustifiés.

Grappin (ou Grapin) (en anglais « *grappling* », « *sheer hook* ») : Verge de fer portant à un bout un anneau servant à fixer un câblot et garnie à l'autre bout de quatre ou cinq pattes ou branches recourbées, qui sont terminées par des oreilles en pointe.

Remarques : **a)** – Un grappin est une sorte de petite ancre.

b) – On utilise un grappin à 5 branches pour mouiller une embarcation ; comme deux des pattes du grappin mordent toujours le fond, on ne met pas de jas.

c) – On utilise un grappin de fer à plusieurs pointes recourbées, pour se tenir rapproché en accrochant un navire que l'on vient d'aborder et à bord duquel on désire embarquer, ou le long duquel on doit rester accosté.

d) – Les grappins dont on se sert pour aller à l'abordage d'un navire s'appellent *grappins de main* ou *harpeaux*.

e) – Un grappin dont les pattes n'ont pas d'oreilles s'appelle une *chatte*.

[Voir le mot *Chatte*].

f) – [Au figuré et familier] Jeter le grappin, mettre le grappin, mettre son grappin sur quelqu'un, c'est se rendre maître de son esprit.

Gras : **1** – En voilerie, donner du gras signifie augmenter un peu le carré d'une voile dans laquelle le nombre des laizes devrait être composé d'un entier et d'une fraction ; le gras se donne en comptant cette portion comme une laize entière.

2 – Excédent de matière à enlever pour rendre utilisable une pièce brute de bois ou de métal.

Gras (en anglais « *foggy* », « *hazy* ») : **1** – Le temps est gras quand il est humide et brumeux.

2 – L'horizon est gras quand il est embrumé ou couvert de vapeurs.

3 – Un navire court à grasses boulines quand le vent est assez favorable pour qu'on puisse se mettre à l'allure du large.

Gras-double : En termes de cuisine, on appelle ainsi la membrane de l'estomac du bœuf.

Gratification : **1** – Ce que l'on donne à quelqu'un au-delà de ce qu'on lui doit, par-dessus ce qu'on lui doit.

2 – Don, libéralité qu'on fait à quelqu'un.

Exemple : Gratification annuelle, ordinaire, extraordinaire.

Gratin : La partie de la bouillie qui demeure attachée au fond du poêlon.

Gratis (en anglais « *free* ») : Mot emprunté du latin et qui signifie : *gratuitement, par pure grâce, sans qu'il en coûte rien*.

Remarque : On prononce l'« s » final.

Gratitude : Reconnaissance d'un bienfait reçu.

Exemples : Témoigner, faire voir sa gratitude ; donner des marques de sa gratitude.

Gratte (en anglais « *scraper* ») : Petite lame de fer, large, tranchante sur toutes ses arêtes, plate ; elle est parfois emmanchée avec un petit bâton et l'on en fait usage pour gratter les ponts, les gaillards, la muraille et la carène afin d'en détacher les corps étrangers qui peuvent y adhérer (coquillages, paquets de rouille, etc.).

Gratter : Frotter un peu fortement et à plusieurs reprises sur le même endroit.

Grattoir : Instrument propre à gratter.

Gratuit : **1** – Qu'on donne gratis, sans y être tenu.

2 – Sous l'ancien régime, on appelait *don gratuit* une certaine somme plus ou moins grande, que le clergé de France et quelques provinces du royaume octroyaient de temps en temps au roi pour subvenir aux besoins de l'État.

3 – On appelle *supposition gratuite* une supposition qui n'a aucun fondement.

Remarque : On dit aussi une *méchanceté gratuite*, pour dire une méchanceté sans motif et sans intérêt.

Grau (en anglais « *brackish water lake* », « *mouth of a channel* ») : **1** – Petit lac d'eau saumâtre.

Remarque : Les eaux saumâtres des *graus* sont généralement très poissonneuses.
2 – En Méditerranée, on donne le nom de *grau* à un passage conduisant de la mer à un étang ou à un lac voisin.

Exemples : Le grau d'Agde ; le grau du roi.

Remarque : Un grau s'ouvre à l'occasion d'une tempête au point le plus faible du cordon littoral.

Gravats : Voir le mot *Gravois*.

Grave : **1** – Pesant.

Remarque : Dans cette acception, il n'est en usage que dans la phrase « *la chute des corps graves* ».

2 – On dit « *les graves* » pour dire *les corps graves*.

3 – Sérieux, qui agit, qui parle avec un air sage, avec dignité et circonspection.

4 – On dit affaire grave, cas grave, maladie grave pour dire « *qui peut avoir des suites périlleuses* ».

5 – On appelle style grave un style sérieux, noble et simple.

Exemple : Le style grave de Tacite.

6 – On appelle, dans la prosodie, *accent grave* l'un des trois accents.

Exemples : L'« e » de la dernière syllabe de procès ou de succès est marqué d'un accent grave.

Remarques : **a)** – L'accent grave est opposé à l'accent aigu.

b) – L'accent grave est encore une marque dont on se sert pour distinguer certains mots d'avec d'autres.

Exemple : On met un accent grave sur « *là* », adverbe de lieu, pour le distinguer d'avec « *la* », article.

Grave (en anglais « *platform of flint* », « *strand* ») : À Terre-Neuve, sol ferme s'étendant en petite pente douce vers la mer et bien exposé au Soleil, sur lequel les pêcheurs établissent leurs échafauds pour faire sécher la morue.

Graveler : Recouvrir d'une couche uniforme de gravier.

Gravelotte : **1** – Pendant la guerre de 1870, les cuirassiers blancs du général prussien Adalbert von Bredow (1814-1890) chargèrent le 16 août 1870 près du village de Gravelotte, sur la route de Metz à Verdun : ce fut la *chevauchée de la mort* (en allemand « *Toddenritt* », en anglais « *Von Bredow's Death Ride* »).

Remarque : La charge de cavalerie de von Bredow à Gravelotte fut utilisée pendant des dizaines d'années pour démontrer que la cavalerie pouvait encore gagner des batailles.

2 – Ce 16 août, 280 000 Allemands étaient opposés à 120 000 Français.

3 – Les charges de la cavalerie et les assauts de l'infanterie étaient fauchées par les mitrailleuses ; plusieurs bataillons prussiens furent anéantis ; les cadavres français ou prussiens tombés à terre les uns sur les autres gênaient les déplacements de l'artillerie.

Remarques : **a)** – Les Français étaient commandés par le général François Achille Bazaine (1811-1888) ; les Prussiens par le prince Frédéric-Charles (1828-1885) et le général Karl Friedrich von Steinmetz (1796-1877).

b) – Le 16 août, on dénombra 32 000 tués ou disparus français et allemands ; pour les trois journées du 14 août à Metz, du 16 à Gravelotte et du 18 août 1870, il y en eut 75 000.

c) – L'expression populaire, en français et en allemand : « *ça tombe comme à Gravelotte* », en référence à l'hécatombe du 16 août 1870, signifie qu'il *pleut à verse des trombes d'eau* ; elle est équivalente à l'expression française « *il pleut des hallebardes* » que les Anglais traduisent par « *it rains dogs and cats* ».

Graveleux : 1 – Qui est mêlé de gravier ; qui contient du gravier.

Exemples : Terre graveleuse ; crayon graveleux.

Remarque : Le ballast peut être graveleux mais il ne doit pas être sablonneux.

[Voir le mot *Ballast*].

2 – Qui est sujet à la gravelle.

[Voir le mot *Gravelle*].

Graveleux : Se dit d'une expression trop libre, voisine de l'obscénité.

Exemple : Un conte graveleux.

Gravelle : 1 – Nom donné à de petits corps granuleux que dépose l'urine de certaines personnes.

2 – Maladie dans laquelle les urines sont chargées de cette gravelle.

Remarque : Dans cette maladie, du sable ou du gravier fait parfois obstruction dans les reins ou dans les uretères, provoquant de vives douleurs.

Gravelure : [*Familier*] Discours trop libre et approchant de l'obscénité.

Graver : Tracer quelque figure avec un *burin* (sur un métal) ou un *ciseau* (sur le bois).

Gravier (en anglais « *stone beach* ») : Gros sable mêlé de fort petits cailloux ou petits cailloux unis, lourds et propres à être employés comme lest.

Remarque : Le lest composé de petits cailloux est appelé *ballast* ; il est embarqué ou débarqué dans des mannes.

[Voir le mot *Ballast*].

Gravier : On appelait *graviers* les hommes et surtout les enfants qui restaient sur les côtes de Terre-Neuve pendant la campagne de pêche à la morue pour faire sécher les poissons sur les graves avant de les saler.

Gravimétrie : 1 – Étude, mesure de l'intensité de la pesanteur.

2 – [*Par métonymie*] Méthode d'exploration géophysique ou géodésique fondée sur cette mesure.

Remarque : Les mesures de gravimétrie, rapportées à un ellipsoïde de référence calculé au niveau moyen des mers et corrigées de l'effet des reliefs, ont révélé des anomalies de pesanteur, positives ou négatives, interprétées comme une conséquence de la variation de la composition interne de la Terre.

3 – Méthode d'analyse quantitative par la pesée.

Gravitation : 1 – Selon le principe de la gravitation universelle formulée par Isaac Newton en 1687 dans les « *Principia* », chaque corps disposant d'une masse possède une force d'attraction sur tous les autres corps de l'Univers.

Remarque : Le titre complet des « *Principia* » de Newton est (en latin) « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » ; (en français : « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* »).

2 – Deux corps disposant l'un et l'autre d'une masse quelconque exercent l'un sur l'autre une force d'attraction réciproque.

3 – La direction de cette force d'attraction correspond à la ligne droite imaginaire qui relie les centres de masse (barycentre) des deux corps.

4 – L'intensité de la force d'attraction F exercée par un corps sur un autre dépend de la masse (m_1 et m_2) de chacun des deux corps et de la distance (d) qui les sépare : elle augmente avec l'accroissement des masses et elle diminue avec l'agrandissement de la distance.

$$F = G \cdot m_1 \cdot m_2 / d^2$$

Remarques : a) – G représente une constante de proportionnalité appelée *constante de gravitation* ou *constante gravitationnelle*.

b) – La *constante gravitationnelle* est égale à :

$$G = 6,6742 \cdot 10^{-11} \text{ N} \cdot \text{m}^2 \cdot \text{kg}^{-2}$$

5 – Le principe de l'attraction universelle a permis d'expliquer le mouvement des astres et, notamment, des planètes du système solaire servant de référence aux lois de Kepler et à ses théories sur les orbites elliptiques des planètes ; le principe de l'attraction universelle a permis l'interprétation du champ de gravitation dans le cadre de la théorie de la relativité.

Gravité : Phénomène par lequel deux corps quelconques s'attirent avec une force proportionnelle au produit de leur masse et inversement proportionnelle au carré de leur distance.

Remarques : a) – Les lois de la gravité ont été formulées par le savant anglais Isaac Newton (1643-1727) dans un ouvrage publié (en latin) en 1687 à Londres et intitulé « *Philosophiae naturalis principia mathematica* ».

b) – Plus la distance entre les objets est grande, plus la force d'attraction est faible.

c) – Plus les masses des objets sont grandes, plus la force de gravité est grande.

d) – Les « *Principia* » ont été traduits en anglais par Andrew Motte ; cette traduction a été publiée en 1729.

e) – La seule traduction complète en français des « *Principia* » a été réalisée entre 1745 et 1749 par l'amie de Voltaire, la Marquise Émilie du Châtelet (1706-1749) ; cette traduction a été publiée pour la première fois en 1756.

Gravlax : Préparation culinaire à base de filets de saumon cru longuement marinés, macérés et séchés dans un mélange de sel, de sucre, de poivre et d'aneth.

Remarque : Au Moyen Âge, les pêcheurs scandinaves conservaient le saumon en le mettant dans une saumure de sel de mer, puis en le faisant sécher et légèrement fermenter.

Gravois : 1 – La partie la plus grossière qui reste du plâtre, après qu'on l'a sassé.

[Voir les mots *Sas* et *Sasser*].

Remarque : Le peuple dit *gravats*.

2 – Les menus débris d'une muraille qu'on a démolie, ou d'un bâtiment que l'on fait.

Gray : 1 – Le gray (symbole Gy) est l'unité dérivée du SI de mesure de la dose de radioactivité absorbée par un organisme vivant ou par un objet exposé aux rayonnements.

2 – Le gray correspond à une énergie absorbée par unité de masse.

Remarques : a) – Un gray correspond à 1 joule par kilogramme de matière irradiée.

b) – Le gray a remplacé le *rad* en 1986 ; 1 gray = 100 rads.

[Voir les mots *Becquerel* et *Sievert*].

Gré : 1 – Consentement, accord donné à ce qui plaît, convient ; bonne, franche volonté qu'on a de faire quelque chose.

Exemples : Se marier sans le gré, contre le gré de ses parents ; il y est allé de son gré, de son bon gré, contre son gré ; ce n'a pas été de son gré, de son plein gré ; il le fera de gré ou de force.

Remarques : a) – On dit *savoir gré*, savoir bon gré ou savoir mauvais gré à quelqu'un de quelque chose, pour dire être satisfait ou mal satisfait d'une chose qu'il a dite ou qu'il a faite ; être content ou mécontent de sa conduite, de son procédé.

Exemples : Je lui en sais gré ; je lui en sais le meilleur gré du monde.

b) – On dit « *de gré à gré* » pour dire à *l'amiable*, d'un commun accord.

c) – On dit « *bon gré, malgré* » pour dire *de gré ou de force*.

d) – On dit « *bon gré, mal gré* » pour dire qu'on ne demandera pas l'avis personnel.

e) – On dit « *au gré de* » pour dire *conformément à la volonté*, au désir, à la convenance de.

Exemples : L'animal n'obéissait pas assez vite au gré de son maître.

f) – On dit « *de son gré* », « *de son plein gré* », « *de bon gré* » pour dire *par sa seule volonté*, librement et sans contrainte.

2 – [Au figuré] On dit « *se laisser aller au gré des flots* », « *au gré du vent* » pour dire *se laisser aller sans résistance* au mouvement de l'eau ou du vent.

Grèbe : Oiseau aquatique dont le plumage est d'un blanc argenté.

Grec (Vent –) : Vent violent de Nord-Est soufflant en Méditerranée.

Remarques : **a)** – Froid et sec en Corse, le *vent grec* est humide sur la Côte d'Azur, dans l'Aude et le Roussillon.

b) – On l'appelle également, selon les régions, *grégale*, *grécale*, *grégau* ou *gargale*.

Grecs ioniens : **1** – Au VI^{ème} siècle avant J.C., les Grecs ioniens qui habitaient en Asie Mineure (l'actuelle Turquie) dissocièrent la connaissance rationnelle et la pensée mythologique.

2 – Les Grecs ioniens considérèrent la *science* comme une fin en soi : ils abandonnèrent le traitement inductif des données empiriques au profit de la spéculation scientifique déductive : ils élaborèrent des lois générales à partir de l'observation de données particulières.

3 – En mathématiques, les Grecs ioniens inventèrent *les concepts* d'axiome, de théorème et de démonstration des résultats.

Remarques : **a)** – Le mathématicien grec Thalès naquit à Millet (ville côtière de l'actuelle Turquie, au bord de la Mer Égée) où il enseigna au VI^{ème} siècle avant J.C.

b) – Le *Grand Maître* Pythagore, l'auteur du célèbre théorème, naquit à la même époque dans l'île de Samos, en mer Égée orientale, près de Millet ; il s'établit par la suite à Croton puis à Métaponte où il mourut vers 500 avant J.C. (2 villes du sud de l'actuelle Italie).

Gredin : **1** – Gueux de profession.

2 – [Au figuré et familier] Personne qui n'a ni bien, ni naissance, ni bonnes qualités.

Gréement (en anglais « *rigging* », « *tackle and furniture* ») : **1** – Ensemble des cordages, des manœuvres et des poulies qui servent à l'établissement, à la tenue ou au jeu de la mâture, des vergues, des cornes et des voiles d'un navire.

Remarques : **a)** – Quand on manœuvre les voiles, le *gréement dormant* (haubans, étais) reste fixe et le *gréement courant* (drisses, écoute) est manipulé.

b) – Les bouts de cordage utilisés pour mettre en mouvement le levier d'une pompe à bringuebale constituent le gréement de cette pompe.

c) – On écrit *gréement* ou quelquefois *grément*.

2 – Les navires à voiles se répartissent en deux grandes classes en ce qui concerne les gréements : les navires à gréement latin et ceux à gréement carré.

Remarques : **a)** – En réalité, les navires sont toujours grésés, au moins en partie, soit avec des voiles auriques, soit avec des voiles latines ; les navires à gréement carré comprennent habituellement, en plus des voiles carrées, une ou plusieurs voiles auriques et des voiles latines.

b) – On appelle *phare* l'ensemble d'un mât, des voiles, et des manœuvres dormantes et courantes correspondant à ce mât.

Exemples : On dit *phare de misaine*, *phare de grand mât*, *phare d'artimon*, *phare latin*, *phare carré*, etc.

[Voir le mot *Phare*].

3 – Les phares carrés sont adaptés lorsque les navires suivent des routes avec des vents portants, car il donne aux voiles une grande croisure.

4 – Les gréements auriques et les voiles latines sont adaptés au cabotage, car ils permettent de louvoyer plus facilement pour suivre les lignes de côtes ; la voilure latine est plus simple et sa manœuvre n'exige pas un personnel aussi nombreux que les voiles carrées.

5 – Des navires de charge expérimentaux allemands ont utilisé, dans les années 1920, les rotors d'Anton Flettner (1885-1961) pour remplacer les voiles.

Remarques : **a)** – Les rotors de Flettner utilisent l'effet Magnus ; ce sont des cylindres verticaux mis en rotation autour de leur axe par un moteur.

[Voir l'expression *Magnus (Effet –)*].

b) – Le *Buckau* a été le premier navire à utiliser des rotors de Flettner en 1924.

c) – Le petit bateau « *Alcyone* » (longueur 31 m) lancé en 1985 aux chantiers de La Pallice sur des plans Mauric pour la fondation Jacques-Yves Cousteau, utilise une propulsion mixte comportant des cylindres verticaux fixes inspirés des rotors de Flettner et des moteurs diesel entraînant des hélices.

d) – Les cylindres verticaux de l'*Alcyone* dus à Lucien Malavard et qui rappellent les rotors de Flettner ont reçu l'appellation trompeuse de turbo-voiles.

e) – Les cylindres verticaux de l'*Alcyone* sont calés en fonction de la direction du vent relatif et du cap que l'on désire adopter : des ventilateurs en communication avec une fente longitudinale dans le rotor créent une différence de pressions autour du rotor qui génère une sorte d'effet de Magnus.

f) – L'*Alcyone* a été le dernier bateau construit par les anciens chantiers navals Delmas de La Pallice (devenus ACRP) avant leur fermeture définitive en 1987.

Gréement courant : On appelle *gréement courant* l'ensemble des cordages servant à la manœuvre des voiles, des vergues, des mâts de charge, etc.

Remarque : Chacun des éléments qui constituent le gréement courant est une *manœuvre courante*.

Gréement dormant : On appelle *gréement dormant* l'ensemble des cordages et des chaînes fixés d'une manière permanente pour soutenir la mâture d'un navire.

Remarque : Chacun des éléments qui constituent le gréement dormant est une *manœuvre dormante*.

Greenwich : **1** – Le *Royal Observatory* de Greenwich a été créé le 22 juin 1675 par le roi Charles II dans le but de trouver une solution au problème de la longitude.

Remarques : **a)** – Le problème de la connaissance de la longitude se résume à la connaissance à tout moment, à bord des navires qui voyagent sur les océans lointains, de l'heure qu'il est au méridien origine.

b) – La conservation du temps du méridien-origine nécessite de posséder un garde-temps (chronomètre de marine) fiable malgré les variations de température et d'humidité, et qui soit peu sensible aux mouvements de roulis et de tangage ou aux vibrations dues à la machine et à l'hélice.

c) – Le problème de la longitude a été résolu lorsque l'on a diffusé des signaux horaires par les ondes radio (en France grâce à l'antenne de la Tour Eiffel) qui permirent de connaître l'*état absolu* du chronomètre au moment où l'on recevait les tops horaires, et de calculer la *marche diurne* du chronomètre.

[Voir les expressions *État absolu* et *Marche diurne*].

2 – En 1884, la Conférence International du Méridien de Washington, où vingt-cinq pays dont la France étaient représentés, décida d'adopter le Méridien de Greenwich comme méridien origine pour le monde entier (longitude 0°) ; il fut également convenu que la longitude serait mesurée dans deux directions depuis le méridien d'origine, la longitude Est étant positive, la longitude Ouest négative ».

Remarques : a) – Le nombre de cartes utilisées dans le monde à la fin du XIX^{ème} siècle, et qui repéraient les longitudes à partir du méridien de Paris, était supérieur à celui des cartes qui avaient adopté comme origine des longitudes le méridien anglais de Greenwich.

b) – En contrepartie de l'acceptation par la France de l'utilisation du méridien de Greenwich comme méridien origine, l'Angleterre se déclara disposée à adopter le système métrique ; en réalité, l'Angleterre conserva ses vieux et multiples systèmes d'unités de mesures pendant encore plus d'un siècle.

c) – Dans les années 1940, les astronomes du *Royal Greenwich Observatory* s'installèrent à *Herttmoncew Castle* dans le Sussex.

d) – Les bâtiments de Greenwich furent alors attribués au Musée Maritime National.

e) – En 1990, les astronomes anglais s'installèrent à Cambridge.

f) – Le *Royal Greenwich Observatory* de Cambridge fut officiellement fermé en octobre 1998 ; en même temps que cette fermeture, le « *Old Royal Observatory* » de Greenwich devint le *Royal Observatory Greenwich*.

3 – Le *méridien origine* international oscille actuellement (2016) autour du méridien de Greenwich, sans être nécessairement confondu avec lui en raison des irrégularités du mouvement de rotation de la Terre.

[Voir les mots *Rotation* et *Révolution*].

4 – En 1634, une assemblée internationale de mathématiciens, astronomes et géographes, convoquée par le roi de France Louis XIII, avait fixé comme méridien zéro celui de l'île Ferro (aujourd'hui Hierro en Espagnol, ou île de Fer en français) qui est l'île la plus occidentale de l'archipel des Canaries.

Remarques : a) – Le mathématicien et géographe grec Ptolémée, au II^{ème} siècle de notre ère, avait déjà placé le méridien origine à l'île de Fer, qui était la plus extrême de toutes les terres connues à cette époque.

b) – Dans les années 1960, le *Service Hydrographique* français (actuel SHOM) proposait encore des cartes marines portant les trois échelles de longitudes (Paris, île de Fer et Greenwich) ; pour éviter de nous tromper, nous biffions les deux échelles de longitudes rapportées au méridien de Paris et à celui de l'île de Fer.

5 – Le temps civil de Paris, qui était devenu le *temps légal* en France et en Algérie par la loi du 14 mars 1891, a été abandonné en 1911 quand la France intégra le système international des fuseaux horaires adopté en 1884 et basé sur le méridien de Greenwich.

Remarques : a) – Selon la loi du 9 mars 1911, qui resta en vigueur jusqu'en 1978, l'heure légale en France était l'heure du temps moyen de Paris retardée de 9 minutes et 21 secondes.

b) – Selon le décret du 9 août 1978, le temps légal en France est obtenu en ajoutant ou en retranchant un nombre entier d'heures au *temps universel coordonné* (TUC en français, UTC en anglais) ; ce nombre entier d'heures est fixé par décret.

Greenwich : 1 – Greenwich [*England*, longitude 0° 0' 0" – latitude 51° 28' 38"N] has been the home of Greenwich Mean Time since 1884.

2 – Greenwich is the place from where all time zones are measured.

3 – The Greenwich Meridian (*Prime Meridian* or *Longitude Zero degree*) marks

the starting point of every time zone in the World.

Note : “Greenwich Mean Time” (GMT) is the mean (*average*) time that the earth takes to rotate from noon-to-noon.

Gréer (en anglais « *to rig* » ou « *to fit* ») : **1** – Préparer, employer, mettre en place.

Exemple : Nous gréâmes un petit hunier.

2 – Gréer un navire à voiles c’est établir à leur place les poulies, les cordages et les parties diverses qui sont destinées à tenir, consolider ou établir les mâts, les vergues, les voiles de ce navire et tout ce qui est relatif à sa manœuvre.

Remarque : En parlant d'un mât, d'une vergue, d'une voile, *gréer* est synonyme de *garnir*.

3 – Gréer un appareil quelconque, c’est le rendre apte à remplir son office.

Exemple : Gréer la pompe à incendie, c'est la munir d'une manche d'aspiration avec sa crépine et d'une manche de refoulement avec sa lance.

Grefe : **1** – Ensemble des services administratifs du siège et du parquet.

2 – Office ministériel, placé sous la responsabilité d’un greffier titulaire de sa charge, assurant l’ensemble des services administratifs d’un tribunal de commerce.

Exemple : Le greffe du tribunal de commerce.

Remarque : Les droits de greffe sont perçus par le greffier en rémunération des actes accomplis.

3 – Le lieu où se gardent les minutes des jugements, des arrêts et de divers actes de procédure, où l’on conserve les registres, où l'on expédie les sentences, les arrêts qui ont été rendus.

[Voir le mot *Minute*].

Exemple : Déposer au greffe un dossier, une pièce à conviction.

Greffier : **1** – Officier qui tient un greffe.

Remarque : On appelait *greffier à la peau* le greffier qui écrivait sur parchemin les expéditions des arrêts et des sentences.

[Voir le mot *Minute*].

2 – Employé d'un secrétariat-greffe, chargé d'assister les magistrats à l'audience et de dresser les actes du greffe.

Remarque : On dit, dans le langage administratif, *secrétaire-greffier*.

3 – Officier public titulaire de sa charge, chargé de diriger les services du greffe d’un tribunal de commerce.

Remarque : Le greffier, présenté par son prédécesseur, est nommé par le ministère de la Justice.

Grégaire : **1** – Qui vit en groupes plus ou moins structurés, de façon temporaire ou permanente.

Exemple : Les étourneaux sont des oiseaux grégaires.

2 – Se dit de l’instinct qui pousse les individus d’une même espèce à se rassembler en groupes et à adopter un même comportement.

Exemple : L'instinct grégaire des sardines.

3 – [*Par extension*] En parlant des êtres humains, on appelle mentalité grégaire, esprit grégaire, une disposition qui pousse certains individus à s’agrèger à un groupe dont ils adoptent le comportement, les opinions, ou à calquer leur conduite sur celle du plus grand nombre.

Grège (Soie –) : Se dit que de la soie quand elle est tirée de dessus le cocon.

Grégeois (Feu –) : **1** – Sorte d'artifice qui brûle, même dans l'eau, et dont on prétend que les Grecs se sont servis les premiers dans l'Antiquité.

Remarques : **a)** – Le mélange qui produisait le feu grégeois était composé de soufre, de salpêtre et de substances grasses ou résineuses.

b) – On lançait le feu grégeois, dans l'Antiquité au moyen de balistes, au Moyen Âge à l'aide d'arbalètes.

2 – Le *feu grégeois* fit la force de la marine de Byzance.

Remarques : a) – L'invention du feu grégeois, en 670, est parfois attribuée à un ingénieur syrien nommé Callinicus (en grec Καλλίνικος), originaire de Baalbek (aujourd'hui au Liban), mort en 678.

b) – Le feu grégeois permit aux Byzantins de brûler la flotte musulmane à Cyzique (au Sud de la mer de Marmara) et de libérer Constantinople en 678 ; Constantinople était assiégée par les Agarènes et les Sarrasins depuis 674.

Grégorien : 1 – Qui se rapporte au 64^{ème} pape, Grégoire 1^{er} le Grand (qui fut pape de 590 à 604) et aux modifications qu'il introduisit dans la liturgie.

Remarque : Le chant de la liturgie romaine, appelé chant grégorien ou plain-chant et dont la codification est attribuée (à tort) à Grégoire le Grand, s'opéra vraisemblablement au VIII^{ème} siècle.

2 – Qui se rapporte au 157^{ème} pape, Grégoire VII (qui fut pape de 1073 à 1085).

Remarque : La réforme grégorienne introduite par ce pape visait à restaurer l'esprit religieux et la discipline dans le clergé et à libérer l'Église de la tutelle du pouvoir temporel.

3 – Qui se rapporte Grégoire XIII (qui fut pape de 1572 à 1585).

Remarque : Le *calendrier grégorien*, qui est encore en usage de nos jours, a été institué à l'initiative de Grégoire XIII en 1582 ; il remplaça le calendrier julien. [Voir l'expression *Calendrier grégorien*].

Grêle : Météore aqueux formé par de l'eau qui, congelée en l'air, tombe par grains de glace.

Remarque : Les grains de grêle s'appelle des grêlons.

Grelin (en anglais « *cablet* » ou « *cablelaid rope* ») : **1** – Cordage composé de trois aussières commises ensemble ; il est quelquefois constitué de quatre aussières avec une mèche centrale pour le maintenir rond.

Remarques : a) – Un *grelin* est plus élastique et résiste mieux aux à-coups qu'une aussière de même circonférence.

b) – Les aussières qui entrent dans la confection d'un *grelin* sont toujours en trois ; elles forment les cordons du *grelin*.

c) – Selon que l'on emploie trois ou quatre aussières, le *grelin* est dit *en neuf* ou *en douze*.

d) – Un petit *grelin* est un câblot.

e) – Un *grelin* dont la circonférence est supérieure à 30 centimètres est un câble.

f) – Un *grelin* remplaçait le câble sur les bâtiments dont les dimensions étaient inférieures à celles des corvettes.

2 – Le *grelin* est commis à gauche.

Remarques : a) – Les aussières qui entrent comme cordons dans la confection d'un *grelin*, d'un câble ou d'un câblot sont commises à droite ; les *grelins* qui doivent être tortillés dans l'autre sens pour se tenir, sont commis à gauche.

b) – Les *grelins*, comme les câbles ou les câblots étant commis à gauche, ils se tournent sur les bittes d'amarrage de droite à gauche, au contraire des aussières qui sont tournées de gauche à droite.

3 – On appelle *grelin en queue de rat* un *grelin* dont l'un des bouts se termine en pointe afin de pouvoir passer facilement par quelque trou sans risquer de se défaire par les frottements.

4 – Les *grelins* servent aux diverses opérations de halage, de touage, d'évitage ou d'amarrage ; on s'en sert également pour les embossures.

Remarques : a) – Les *grelins* étaient naguère confectionnés en chanvre ou en

manille.

b) – Les grelins ont été remplacés par des tresses en textiles synthétiques.

c) – Des grelins ont été utilisés jusqu’aux années 1970 pour servir d’amarres de poste au môle d’escale de La Pallice ; les grelins étaient largués du bord puis jetés à l’eau lorsque les navires dédoublaient leur amarrage ; les grutiers de la Chambre de Commerce les remontaient sur le quai après l’appareillage des navires.

d) – Le fil de caret est le constituant de base de tous les cordages naturels.

e) – Le **fil de caret** (ou fil à caret) est obtenu par peignage puis filage de fibres textiles livrées en balles ; les fibres ainsi préparées, et qui constitueront le fil à caret, sont serrées et tortillées ensemble de gauche à droite (le fil à caret est tortillé en S) puis le fil obtenu est enroulé sur une bobine appelée *caret*.

i) Le **bitord** est formé de **2** cordons de quelques fils à caret de **deuxième brin** commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le même sens que celui des fils à caret qui le composent (le bitord est commis en S, de gauche à droite).

[Voir le mot *Cordon*].

Remarques : a) – Le bitord est de fabrication moins soignée que le lusin ou le merlin ; on l'utilise pour faire des amarrages provisoires.

b) – Le bitord est livré en pelotes appelée *maniques*, qui pèsent chacune environ 1 kilogramme.

ii) Le **lusin** est composé de **2** cordons de quelques fils à caret de **premier brin** tordus ensemble ; le tortillement du lusin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le lusin est commis en Z, de droite à gauche).

Remarque : Le lusin est de fabrication plus soignée que le bitord.

iii) Le **merlin** est composé de **3** cordons de quelques fils à caret de **premier brin** commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le merlin est commis en Z, de droite à gauche).

Le lusin et le merlin peuvent servir à faire de petits amarrages ; les voiliers les utilisent pour coudre la toile des voiles sur leurs cordages de bordure appelés *ralingues*.

Lorsque le bitord ou le lusin sont jugés trop faibles, on utilise du lusin à 3 cordons normaux plutôt que du bitord ou du merlin composés de deux gros cordons composés d'un plus grand nombre de fils à caret.

iv) Une **ligne** est un cordage formé de 3 lusins.

On distingue, selon la grosseur des fils de caret qui entrent dans la fabrication des lusins qui le composent, la ligne grosse (circonférence de 27 mm) la ligne moyenne (20 mm) et la ligne fine (15 mm).

v) Une **ligne de loch** est tressée avec 8 faisceaux composés chacun de 2 ou 3 fils de caret.

vi) Un **toron** est un cordon constitué d’un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le toron est commis en Z, de droite à gauche).

vii) Une **aussière** est constituée de trois ou quatre torons commis ensemble ; le tortillement de l’aussière est fait dans le sens opposé à celui des torons qui le composent ; les aussières à quatre torons possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas s’aplatir quand elles sont sous tension (l’aussière est commise en S, de gauche à droite).

Remarque : Le tortillement des fils de caret pour obtenir les torons, et le tortillement des torons pour commettre l'aussière se font simultanément sur le même appareil à corder ; on dit que le commettage des aussières est *combiné*.

viii) Une *ralingue* est une sorte d'aussière en trois, moins tordue qu'une aussière ordinaire.

[Voir le mot *Ralingue*].

ix) Un *quaranténier* est un cordage composé de 3 ou 4 torons renfermant chacun 3 à 9 fils de caret.

La grosseur des quaranténiers varie de 27 à 45 millimètres en circonférence. Les quaranténiers sont livrés en pièces de 100 mètres.

x) Un *grelin* est constitué de 3 aussières commises ensemble ; le tortillement du grelin est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le grelin est commis en Z, de droite à gauche).

xi) Un *câblot* est un petit grelin (le câblot est commis de droite à gauche).

xii) Un *câble* est un gros grelin (le câble est commis en Z, de droite à gauche).

Les câbles utilisés pour le mouillage ou les grelins employés pour remorquer sont constitués d'aussières commises ensemble ; on augmente ainsi l'élasticité de la ligne de mouillage ou de la remorque par rapport à une aussière de même grosseur.

Un *grelin* a une circonférence de 4 à 9 pouces ; un *câble* a une circonférence de 10 pouces à plus de 24 pouces.

Un grelin a une longueur de 120 brasses ; un gros câble 105 brasses seulement.

xiii) Les *câbles-chaînes* remplacent aujourd'hui, sur les gros navires, les anciens câbles d'ancre.

On dit « *câble-chaîne* » ou simplement *la chaîne de l'ancre*.

Grêlon : 1 – Grain de grêle.

2 – Le diamètre d'un grêlon peut varier de 5 à 50 millimètres.

3 – Les grêlons se forment autour d'un noyau de glace ou de neige dans les cumulonimbus, lorsque la température est négative ; ils grossissent par fines couches successives de glace nouvelle.

Remarque : Il tombe quelquefois des grêlons qui pèsent une demi-livre (250 g).

Grelotter : Trembler de froid.

Grément : Voir le mot *gréement*.

Grenade : Fruit bon à manger, qui renferme dans son écorce quantité de grains rouges, chacun renfermé dans une petite cellule.

Grenade à main : 1 – Sorte de petit obus qu'on lance avec la main sur le pont d'un bâtiment ennemi que l'on a abordé, ou dans des embarcations qui tentent un abordage hostile.

2 – On arme et on déclenche la mise à feu de la grenade avant de la lancer.

3 – On distingue par la forme ou par les couleurs les grenades offensives, les grenades défensives et les grenades d'exercice.

Remarque : L'explosion d'une grenade jetée à la mer peut être le signal convenu qui sera entendu par le sous-marin en plongée avec lequel un bâtiment de surface désire communiquer.

Grenade sous-marine : Les grenades sous-marines sont des munitions explosibles lancées dans la mer par des navires chasseurs de sous-marins, dans le but d'endommager des sous-marins en plongée pour :

- i)** soit les contraindre à faire surface,
- ii)** soit les couler.

Remarque : Les navires chasseurs de sous-marins cherchent les sous-marins ennemis et déterminent leur position au moyen d'appareils sonores qui renvoient un écho si un sous-marin est à proximité (« *Asdic* » pour les Anglais, « *Sonar* » pour les Américains puis pour l'OTAN) ; puis ils lâchent par dessus bord un grand nombre de grenades sous-marines, à l'endroit où leurs appareils de détection ont localisé un sous-marin ennemi.

Grenadier : Arbre qui porte des grenades.

Grenadier : Soldats qui formaient la première compagnie de chaque bataillon.

Remarque : Ils étaient nommés ainsi parce qu'originellement ils étaient chargés de jeter des grenades.

Grenaut : Espèce de poisson qui a la tête fort grosse.

Grenetière (Passage de la –) : Passage entre la pointe de Loix (sur la côte Nord de l'Île de Ré) et la tourelle des Islattes (à l'Ouest-Sud-Ouest du banc du Rocha) dans le Pertuis Breton.

Remarques : **a)** – Le passage de la Grenetière fait éviter un grand détour par le Nord du banc du Rocha, aux navires qui vont du Fier d'Ars ou du large au port de Saint-Martin-de-Ré.

b) – Le courant de flot porte du Nord-Ouest au Sud-Est et il est très favorable aux navires qui veulent arriver à Saint-Martin pour la pleine mer.

Grènetis : Appellation du tour fait de petits grains relevés en bosses, au bord des médailles ou des monnaies.

Grenier : **1** – Partie la plus haute d'un bâtiment à terre, destinée à serrer les grains, le fourrage.

Exemple : Avoir du blé en grenier.

Remarque : On appelle grenier à foin, grenier au foin, un grenier où l'on a coutume de serrer le foin.

2 – Bâtiment isolé destiné au même usage.

Remarque : [Au figuré] On dit d'une province, d'un pays fertile dont on tire beaucoup de blé, que c'est le grenier des autres provinces, des autres pays.

Exemples : La Sicile est le grenier de l'Italie ; la Beauce est un des greniers de Paris.

3 – [Par extension] Le plus haut étage d'une maison d'habitation, qui est proche des tuiles du toit ou qui est immédiatement sous les combles.

[Voir les mots *Combles*, *Galetas*].

Grenier (en anglais « *pebbles* ») : Couche de lest en gravier, ou payol en bois que l'on dispose dans la cale pour élever les marchandises au-dessus de l'humidité du fond de cale.

Grenier : Ce sont les planches qu'on met au fond de la cale et aux côtés jusqu'aux fleurs, quand on veut charger en grenier, pour mieux conserver les marchandises.

[Voir l'expression *Grenier (En –)*].

Grenier à sel : **1** – C'est le lieu où l'on serre et où l'on débite le sel par autorité publique.

Exemple : Prendre du sel au grenier à sel.

2 – Juridiction où l'on juge en première instance les matières qui regardent la gabelle, la ferme du sel.

Exemple : Président au Grenier à sel.

Grenier (En –) (en anglais « *in bulk* ») : Sorte d'adverbe que l'on emploie pour qualifier un chargement de sel, de grain, de charbon de terre, de pouzzolane ou d'une autre marchandise comparable, *en vrac*, sans les mettre dans des sacs (c'est-à-dire sans rien emballer).

Remarques : **a)** – En parlant des marchandises, on dit « *embarquer en grenier* »

pour dire « *embarquer sans emballer* ».

b) – On embarque *en grenier* le blé ou les autres grains.

Exemple : Les blés de Soissons, les avoines arrivent à Paris par la rivière, en grenier.

[Voir le mot *Embarquer*].

Grenouille (en anglais « *coak* ») : En argot maritime, la *grenouille* comprend le sac, le coffre, les effets personnels et la somme d'argent que chacun possède à bord de son navire.

Remarque : L'expression familière « *manger la grenouille* » signifie se retrouver démuné après avoir dilapidé tous ses biens.

Grenouillé (en anglais « *coaked* ») : Particularité d'une poulie qui est garnie d'un dé (la grenouille) au milieu de son réa.

Remarque : On dit également *guilloché*.

Grenu : **1** – Qui a beaucoup de grains, en parlant d'un épi de céréale.

2 – Dont le grain est beau et pressé, en parlant d'un cuir.

3 – Qui semble composé de petits grains, en parlant d'une pierre.

Grésil : Petite grêle fort menue et fort dure.

Exemple : Ce n'est pas de la neige qui tombe, c'est du grésil.

Grésio (en anglais « *silly fellow* », « *blockhead* ») : Terme de mépris dont on se sert, particulièrement à Nantes, envers un mauvais marin.

Grésion : Un Grésion est quelqu'un originaire de l'île de Groix (département du Morbihan).

Remarque : On dit aussi, familièrement, un « *Grec* ».

Grève (en anglais « *strand* ») : Terrain uni et sablonneux, le long de la mer ou d'une grande rivière.

Remarques : **a)** – La place de Grève (actuelle place de l'Hôtel de Ville) à Paris, était ainsi appelée parce qu'elle se terminait du côté de la Seine par une plage de graves.

b) – La place de Grève à Paris était un lieu de rassemblement des travailleurs sans emploi cherchant à se faire embaucher par un patron (ou un *maître*, comme on disait à Paris).

c) – La place de Grève à Paris a également été un endroit où l'on procédait à des exécutions capitales ou à des supplices publics.

d) – Pendant la Révolution, la guillotine a d'abord été établie en place de Grève ; le premier guillotiné de l'Histoire fut Nicolas Pelletier (1756-1792) ; il avait été condamné à mort pour un vol avec violence sur la voie publique, commis à Paris le 14 octobre 1791 ; il fut exécuté en quelques secondes en place de Grève, le 25 avril 1792 à 15h30, par le bourreau Charles-Henri Sanson (1739-1806) ; la foule des Parisiens qui était habituée à des exécutions capitales par pendaison pouvant durer plusieurs heures en provoquant d'horribles souffrances chez le supplicié, fut déçue par l'efficacité de la guillotine et elle réclama le retour de la potence en bois.

Grève (en anglais « *strike* ») : **1** – La grève est la cessation *concertée* et *collective* du travail.

2 – Le droit de grève est reconnu en France depuis 1868 (fin du Second Empire).

3 – Le droit de grève a été réaffirmé en France en 1958, dans le préambule de la Constitution de la v^{ème} République (qui reprend le préambule de la iv^{ème} République).

Remarques : **a)** – Ce qui était interdit par le Code pénal de 1810, ce n'était pas la cessation du travail, mais sa cessation *concertée* ; la concertation conduisait à une coalition, c'est à dire à une association interdite par la loi Isaac Le Chapelier du 14 juin 1791 ; une coalition, même temporaire, constituait un délit.

b) – La loi du 24 mai 1864 dont le rapporteur fut Émile Ollivier (1825-1913) a aboli, sous le Second Empire, le délit de coalition créé par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 et instauré le droit de grève en vue d'appuyer des revendications professionnelles.

Mais pour se coaliser, il fallait pouvoir se réunir !

c) – La loi du 6 juin 1868 a autorisé les réunions publiques sous réserve de déclaration faite vingt-quatre heures avant chaque réunion et à la condition qu'il n'y fut point parlé de politique ni de religion, mais seulement de questions sociales ou scientifiques.

Dès lors, les obstacles juridiques à la cessation concertée du travail se trouvaient levés et le droit de grève s'est trouvé *de facto* reconnu.

L'obligation de déclaration préalable a été supprimée par la loi du 28 mars 1907.

d) – L'usage de la violence pour forcer quelqu'un à faire grève et l'entrave à la liberté du travail sont passibles de poursuites et de pénalités diverses.

e) – La loi du 31 juillet 1963 exige que, dans un certain nombre d'administrations ou de services publics, les organisations qui lancent un mot d'ordre de grève déposent à la direction concernée un préavis de cinq jours ; les partenaires sociaux doivent mettre ce temps à profit pour chercher des accommodements.

Grever : Léser, faire tort, apporter du dommage.

Grib : **1** – Acronyme de l'expression anglaise *Gridded Binary*.

2 – GRIB est un format de fichiers destiné au stockage et à la transmission des données météorologiques ; il est auto-descripteur, compact, et il peut être utilisé quelle que soit l'architecture informatique du récepteur.

Remarque : Le *format standard GRIB* a été conçu et est entretenu par l'Organisation Météorologique Mondiale ; il est opérationnel depuis 1985.

Gribane : Sorte de barque que l'on rencontrait jadis en Normandie, du port de 30 à 60 tonneaux, sans quille, grée de deux mâts courts ayant des vergues de biais ; quand il y a des mâts de hune, ils sont volants.

Gribeauval : Ingénieur en armement du dernier quart du XVIII^e siècle : il rendit l'artillerie terrestre de campagne plus mobile, plus efficace et plus solide.

Griblette : Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, etc. mince, haché, battu et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on met rôtir sur le gril.

Grief : **1** – Dommage que l'on reçoit, lésion que l'on souffre en quelque chose.

Exemple : Il se plaint de plusieurs griefs qu'il a reçus.

2 – Plainte que l'on fait pour le dommage reçu.

Exemple : Les cahiers de doléances remis aux députés des paroisses pour les États-Généraux de 1789 faisaient état des nombreux griefs de la population.

Grièveté : [Vieilli] Énormité.

Exemples : La grièveté du fait ; la grièveté du crime ; selon la grièveté du péché.

Remarque : On dit maintenant la *gravité*.

Griffon : Animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion.

Griffonnage : Écriture si mal formée, qu'il est presque impossible de la lire.

Griffonner : **1** – Écrire mal, et d'un caractère très difficile à lire.

2 – Dessiner grossièrement quelque chose.

Grignon : Morceau de l'entamure du pain du côté qu'il est le plus cuit.

Grignon (Pointe de –) : Pointe à l'Ouest de l'Île de Ré, à Ars en Ré.

Remarque : On l'appelle aussi *Pointe de Saint-Étienne*.

Grignoter : **1** – Manger doucement en rongant.

2 – Enlever une petite quantité de matière à une pièce en bois ou en métal au

moyen d'un outil tranchant.

3 – [Au figuré et populaire] Faire quelque petit profit dans une affaire.

Grigou : [Familier] Un gredin, un misérable qui n'a pas de quoi vivre ; ou celui qui, ayant de quoi vivre, fait le gueux et vit d'une manière sordide.

Gril : Voir le mot *Grille*.

Gril de carénage (en anglais « *gridiron* », « *grounding place* ») : Sorte de chantier horizontal en grillage, au-dessus duquel on place un navire pendant la haute mer de manière qu'il s'y échoue au jusant et qu'on puisse inspecter, entretenir ou réparer sa carène et ses fonds à la basse mer.

[Voir le mot *Grillage*].

Grillage 1 – Assemblage de pièces de bois qui se croisent à angles droits et assez solidement établis pour supporter un chantier de construction ou de réparation navale (en anglais « *ducking hauling* »).

Remarques : **a)** – On construit un grillage, dans les ports à marée, pour faire reposer à la basse mer les navires qui doivent subir des réparations ou qui doivent faire des opérations d'entretien de leur carène (on dit aussi *gril* de carénage).

b) – On appelle *grillages* les caillebotis qui servent à couvrir les parties intérieures des navires en laissant passer l'air et la lumière.

[Voir le mot *Caillebotis*].

2 – Garniture de fil de fer qu'on met aux fenêtres.

3 – Opération de métallurgie qui consiste à faire passer le métal par plusieurs feux, avant de le faire fondre.

Grille : Plusieurs barreaux de bois ou de fer se traversant les uns les autres, pour empêcher qu'on ne passe par une fenêtre ou par une autre ouverture.

Remarques : **a)** – On appelle *gril*, *grille* ou *grille de feu* trois ou quatre chenets attachés ensemble à quelque distance l'un de l'autre avec une barre de fer.

b) – Grille se dit encore des barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier.

Grille de lecture : Sorte de carcan intellectuel que s'imposent beaucoup de journalistes ou d'hommes politiques (mâles ou femelles) lorsqu'ils interprètent l'actualité.

Remarques : **a)** – Le choix de la grille de lecture dépend de la chapelle à laquelle chacun se rattache, volontairement ou par rencontre.

b) – La grille de lecture est antinomique à l'objectivité, voire à l'honnêteté ; elle s'oppose à tout jugement personnel.

Griller : 1 – Rôtir sur le gril.

2 – [Au figuré et familier] On dit « *je grille d'impatience* » ou absolument, « *je grille* » pour dire je brûle d'impatience.

Grippage : Défaut de fonctionnement ou arrêt du mouvement d'un mécanisme, dû à l'échauffement et à la dilatation de pièces métalliques.

Remarque : Le grippage d'une machine est souvent la conséquence d'un défaut de graissage.

Grippe : 1 – Infection virale très contagieuse.

Remarque : La grippe saisonnière se manifeste sous la forme d'épidémies annuelles qui atteignent un maximum de cas pendant l'hiver.

2 – On classe les virus de la grippe saisonnière en 3 catégories : type A, type B et type C.

Remarque : Les virus grippaux de type A se classent en sous-types selon les variétés et l'association des protéines de surface des virus.

Grippe : [Familier] Fantaisie, goût capricieux.

Exemples : Il se ruine à nourrir beaucoup de chevaux qui ne lui servent de rien,

c'est sa grippe ; c'est la grippe de bien des gens, d'acheter beaucoup de livres qu'ils ne lisent point.

Remarque : On dit « *se prendre de grippe contre quelqu'un* » ou « *prendre quelqu'un en grippe* » pour dire *se prévenir défavorablement et sans raison*.

Grippe espagnole : On appelle *grippe espagnole* l'épidémie de grippe qui a frappé le monde pendant l'hiver 1918-1919 ; la *grippe espagnole* fit davantage de victimes que les combats de la Première Guerre mondiale.

Remarques : **a)** – Le virus de la grippe espagnole était du type H₁N₁.

b) – La censure, pendant et juste après la Guerre de 1914-1918, empêcha la diffusion d'informations sur l'épidémie de grippe dans les pays belligérants ; mais en Espagne, qui était un pays neutre, la presse y était libre ; on crût que cette grippe avait été confinée en Espagne avant de se répandre en France, alors qu'il s'agissait d'une pandémie qui a frappé également les pays belligérants où la censure régnait et qui a fait probablement plus de 50 millions de morts dans le monde.

c) – La « *grippe espagnole* » de 1918 avait frappé l'Amérique avant l'Europe.

d) – La *grippe espagnole* a fait plus de 400 000 victimes en France ; la Première Guerre mondiale a fait, parmi les Français, 1,4 million de morts au combat, 252 900 disparus, 3 594 900 blessés, 600 000 invalides, 300 000 mutilés, 42 000 aveugles.

Griser : Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre demi-ivre.

Grisette : Vice dans le bois provenant d'une fermentation de sève due au contact de l'air par suite d'une blessure, ou de la présence d'une branche morte ou coupée.

Grisette : **1** – Habit d'étoffe grise de peu de valeur que portent les femmes du commun.

2 – Jeune fille ou une jeune femme de médiocre condition.

Exemple : Il n'y a que des *grisettes* à ce bal.

Grisoller : Il se dit du chant de l'alouette.

Exemple : L'alouette grisolle.

Grivelée : Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi.

Griveler : [*Familier*] Faire quelques petits profits illicites dans un emploi, dans une charge.

Grivèlerie : [*Familier*] Petit profit illicite dans une charge, dans un emploi.

Grivois : Terme qui se dit d'un soldat éveillé et alerte.

Grivoise : Se disait d'une vivandière ou d'une autre femme d'armée qui était d'une humeur libre et hardie.

Grog (en anglais « *grog* ») : Boisson composée d'eau, habituellement chaude, et de rhum ou d'eau de vie et à laquelle on ajoute ordinairement du sucre.

Grogner : **1** – Il se dit proprement du cri du cochon.

[Voir les mots *Grondin*, *Maigre*].

2 – [*Au figuré et familier*] Témoigner par un bruit sourd et entre ses dents qu'on a quelque mécontentement.

Groin : Museau du cochon, ou des suidés en général.

Remarques : **a)** – On écrit aussi *grouin*.

b) – Des promontoires dont la forme rappelle un museau de cochon portent le nom de *Grouin* ou de *Groin*.

Exemples : Le *Grouin du Cou* à la pointe Nord-Ouest du Pertuis Breton ; la *Pointe du Groin* près de l'estuaire de la Rance.

Grondement : Bruit sourd.

Exemples : Le grondement du tonnerre se fit entendre ; le maigre peut émettre des

grondements, surtout en période de frai.

[Voir le mot *Maigre*].

Gronder : 1 – Murmurer, se plaindre entre ses dents.

Exemples : Il n'est pas content, il gronde ; il gronde contre vous ; il faut le laisser gronder.

Remarques : a) – [Au figuré] On dit que *le tonnerre gronde* pour dire qu'il fait un bruit sourd dans la nue.

b) – On dit dans le même sens que *l'orage gronde*.

2 – Gourmander de paroles.

Exemples : Gronder les enfants ; si vous tardez trop, vous serez grondé.

Grondin : 1 – Poisson pêché en Méditerranée, en Atlantique ou en Manche et pouvant appartenir à plusieurs espèces.

Remarque : Les grondins sont ainsi appelés parce qu'ils peuvent produire un grondement au moyen de leur vessie natatoire, quand on les sort de l'eau.

[Voir les mots *Grogner*, *Maigre*].

2 – Dénominations des différents grondins :

<i>Appellation commerciale</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Autre nom scientifique</i>
Grondin rouge	<i>Aspitrigla cuculus</i>	<i>Chelidonichthys cuculus</i>
Grondin morrude, Grondin	<i>Aspitrigla obscura</i>	<i>Chelidonichthys obscura</i>
Grondin à aile bleue, Grondin	<i>Chelidonichthys kumu</i>	
Grondin gris, Grondin	<i>Eutrigla gurnardus</i>	<i>Chelidoniichthys gurnardus</i>
Grondin d'Amérique	<i>Prionotus spp.</i>	
Grondin du Cap, Grondin	<i>Trigla capensis</i>	<i>Chelidonichthys capensis</i>
Grondin perlon, Grondin	<i>Trigla lucerna</i>	<i>Chelidonichthys lucerna</i>
Grondin lyre, Grondin	<i>Trigla lyra</i>	

Gros : 1 – Qui a beaucoup de circonférence et de volume.

Remarque : Il est opposé à menu.

2 – Gros se dit aussi d'un tout composé d'un grand nombre ou d'un grand amas de plusieurs choses.

Exemples : Grosse armée ; grosse dette ; grosse somme d'argent ; gros bourg ; grosse rivière, gros ruisseau.

Remarque : Il est opposé à petit.

3 – Gros signifie aussi *épais* .

Exemples : Gros fil ; grosse toile ; gros drap ; gros pain ; gros vin ; gros rouge.

Remarque : Il est opposé à délié, délicat.

4 – On dit que *la mer est grosse* pour dire qu'elle est agitée.

5 – On dit aussi que *la rivière est grosse* pour dire qu'elle est enflée par les pluies ou par la fonte des neiges.

Gros (en anglais « *high* », « *fresh* » ou « *great* ») : **1** – Un gros temps est un vent violent et une mer creusée et agitée.

2 – Une grosse mer est une mer qui déferle avec force.

3 – Le *gros de l'eau* (en anglais « *hight water* », « *spring tide* ») s'entend de la pleine mer des malines ou grandes marées.

4 – On dit aussi qu'une *rivière est grosse*, pour dire qu'elle est enflée par les pluies et par la fonte des neiges.

5 – Le *gros d'un mât* est le lieu de son plus gros diamètre ; il se trouve ordinairement au sixième de sa hauteur en partant du pied.

Gros : Ancienne unité française de masse.

Remarque : Un gros (ou une grosse) valait 3 deniers, ou 1728 primes, ou 3,8243 grammes.

Gros : Sous multiple de certaines unités de masse ou d'unités monétaires.

Remarques : **a)** – Gros signifie une drachme, la huitième partie d'une once.

Exemples : Un gros d'argent ; un gros d'or.

b) – Un gros était la douzième partie du franc, dans le duché de Lorraine.

Gros : Gros se disait du droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros.

Exemples : Les bourgeois ne payent point le gros du vin de leur cru à l'entrée de la ville ; on prend tant pour le gros.

Remarques : **a)** – Les bourgeois possédaient des vignes en banlieue qui produisaient le vin réservé à leur table ; les treilles qui poussaient en ville, dans la cour de leur hôtel, produisaient un raisin de médiocre qualité, avec lequel les domestiques fabriquaient une boisson pour leur propre usage.

b) – Le fermier des aides percevait auprès des sujets du roi l'impôt des aides que le roi lui avait affermé contre une somme fixe appelée fermage.

Gros de Tours : On appelait gros de Tours, gros de Naples, certaines étoffes de soie que l'on faisait à Naples ou à Tours, et qui étaient un peu plus fortes que le taffetas ordinaire.

[Voir le mot *Taffetas*].

Grosse : Une grosse est une quantité égale à *douze douzaines* de certaines marchandises.

Remarque : On dit *une grosse de soie* pour dire douze douzaines d'écheveaux de soie.

Grosse : Expédition officielle, en parchemin ou en papier, d'un acte ou d'un jugement, d'une obligation ou d'un contrat, écrite en *gros caractères*.

Remarques : **a)** – Une *grosse* est écrite en plus gros caractère que la minute.

b) – La minute est la transcription originale d'un acte ou d'un jugement et elle est écrite en petits caractères, car elle n'est pas destinée à être diffusée.

Exemples : Le notaire garde la minute et m'en a délivré une grosse ; une seconde grosse ne porte d'hypothèque que du jour qu'elle est datée.

[Voir les mots *Minute* et *Authentique*].

Grosse (Avarie –) : L'expression « *avaries grosses* » était synonyme d'*avaries communes* sous l'empire de l'ancien *Code de commerce* (article 399).

Grosse aventure (Prêt à la –) : Voir l'expression *Prêt à la grosse aventure*.

Grosueur : **1** – Volume considéré par comparaison.

Exemple : La grosueur de la crue.

2 – Volume de ce qui dépasse la mesure considérée comme moyenne.

Exemple : Grosse vague.

3 – Qualité de ce qui est considérable.

Exemple : La grosueur du mensonge.

4 – Qualité de ce qui manque de finesse.

Exemple : La grosueur des traits de son visage.

Grosueur : Enflure visible à la surface de la peau ou sensible au toucher.

Grosueur : La circonférence de ce qui est gros.

Exemples : La grosueur d'une aussière, d'un grelin, d'un câble est sa circonférence.

Remarques : a) – Aujourd’hui, on classe les câbles, les grelins, les aussières, les tresses, etc., par leurs diamètres et non plus par leurs grosseurs.

b) – La grosseur d’une personne est son tour de taille.

c) – La grosseur d’un arbre est la circonférence de son tronc à 1,30 m du sol.

Grossir (en anglais « *to heave* », « *to increase at sight* ») : **1** – La mer grossit quand les vagues ou les lames deviennent plus hautes, plus considérables.

2 – Un navire sur l’eau, ou un objet à terre vers lesquels on fait route, grossissent quand, par suite du rapprochement, il paraissent plus gros et que l’on en distingue plus de détails.

Grotesque : 1 – Il se dit des figures bizarres et chargées imaginées par un peintre, dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite.

Exemples : Figures grotesques.

2 – [Au figuré] Ridicule, bizarre, extravagant.

Exemples : Un habit grotesque ; mine grotesque ; cet homme est bien grotesque ; imagination grotesque.

Grotte : Antre, caverne naturelle ou faite de main d’homme.

Grouiller : 1 – Synonyme de *remuer*.

2 – Fourmiller.

Remarque : En ce sens, il se construit toujours avec la particule « *de* ».

Exemple : En parlant d’un lieu où il y a quantité d’asticots, on dit « *cela grouille de vers* ».

Grouin : 1 – On appelle *grouin* ou *groin* le museau long et pointu des suidés (animaux de la famille du porc).

2 – Nom donné à plusieurs caps rappelant, par leur forme, le museau d’un suidé.

Exemples : Le *Grouin du Cou* à La Tranche-sur-mer en Vendée ; la *pointe du Grouin* en Ille-et-Vilaine, au nord de Cancale ; la *pointe du Grouin du Sud* dans la Manche, près d’Avranche ; *Point le Grouin* dans l’île de Jersey.

Groupe : Assemblage de plusieurs objets tellement rapprochés ou unis, que l’œil les embrasse à la fois.

Groupe : [En transmissions] Un groupe est une combinaison de plus d’une lettre ou une combinaison de chiffres qui forment un signal.

Remarque : Un groupe numérique est un groupe qui ne comprend que des chiffres en nombre quelconque.

Groupes (Théorie des –) : Partie de l’algèbre générale qui étudie les structures algébriques appelées *groupes*.

Remarques : a) – Le terme de « *groupe* » a été employé en 1830 par le mathématicien français Évariste Galois (1811-1832) : « *on peut grouper les automorphismes du corps de décomposition d’un polynôme séparable* ».

b) – Évariste Galois fut l’un des premiers à expliciter la correspondance entre symétries et invariants ; il a utilisé la théorie des groupes en 1932 pour résoudre des équations algébriques.

c) – Il a découvert la structure des équations résolubles par radicaux.

d) – Évariste Galois est mort à l’âge de 20 ans dans un duel près des étangs générés par la Bièvre, dans lesquels on prélevait des blocs de glace, l’hiver, que l’on conservait dans de la paille jusqu’en été, au fond de carrières souterraines qui servaient de glaciers.

Gruau : 1 – Avoine mondée et moulue grossièrement.

2 – La bouillie faite avec cette avoine.

Gruau : Machine dont on se servait jadis pour élever les fardeaux d’un grand poids.

Remarques : a) – Des gruaux étaient employés pour mâter ou démâter les

vaisseaux.

b) – Le gruaou n'est différent de l'engin qu'en ce que la pièce de bois qui se nomme fauconneau, ou étourneau, est posée inclinée par rapport à l'horizontale et est un peu plus longue que celle de l'engin.

[Voir le mot *Engin*].

c) – La grue diffère de l'engin ou du gruaou en ce qu'elle comprend une flèche, à la place de l'étourneau, par l'extrémité de laquelle passe le câble, appelé cartahu, qui sert à hisser ou à abaisser la charge.

d) – À la différence d'une grue, le gruaou ne peut pas pivoter autour d'un axe vertical ; pour déplacer un objet hissé, il faut déplacer le gruaou.

[Voir les mots *Grue, Engin, Mât de charge, Bigue*].

Grue (en anglais « *crane* », « *wheel windlas* ») : **1** – Machine élevée composée d'un corps contenant la machinerie et d'une partie saillante, appelée flèche, par l'extrémité de laquelle passe le câble, appelé cartahu, qui sert à hisser ou à abaisser les charges.

[Voir les mots *Gruau, Engin, Mât de charge*].

Remarques : **a)** – La grue entière peut pivoter pour placer l'extrémité de sa flèche, soit au-dessus de la charge à soulever, soit au-dessus de l'endroit où elle doit être reposée.

Exemples : L'extrémité de la flèche d'une grue de quai peut être placée au-dessus des marchandises à prendre sur le quai, puis au-dessus de la cale du navire dans laquelle les marchandises doivent être chargés.

b) – Une *redresse* permet d'incliner la flèche ou de l'apiquer de manière à l'éloigner ou à la rapprocher de son corps.

c) – Un *cartahu* passant par une roue à l'extrémité de la flèche permet de hisser ou de descendre des charges.

d) – Des grues de terre sont utilisées dans certains ports pour charger ou décharger les navires.

e) – Lorsque le navire doit charger des marchandises, des fardeaux dans ses cales, ou en décharger dans un port qui n'est pas équipé de grues sur les quais ou de pontons-grues, il utilise ses propres appareils (mâts de charge ou grues du bord).

f) – Les *navires-citernes* (pétroliers, chimiquiers, gaziers, pinardiers, etc.) chargent ou déchargent leur cargaison au moyen de pompes refoulant dans des tuyaux flexibles établis entre le bord et la terre (quai, appontement ou bouée en mer).

g) – Les *navires rouliers* (RoRo) chargent et déchargent des remorques, des conteneurs, des colis et tout leur chargement en les faisant rouler, soit par leurs propres moyens, soit à l'aide d'engins roulants spécialisés, par des ouvertures que l'on condamne à la mer en fermant des portes ; les navires rouliers peuvent mettre en communication leurs hangars et le quai auquel ces navires sont accostés au moyen de rampes disposées vis-à-vis des ouvertures.

Les portes peuvent être situées sur les côtés ou, plus souvent, à l'arrière du navire. Les rampes qui permettent aux engins roulants de passer du navire à la terre et inversement sont réglables en hauteur et appartiennent au navire.

Des rampes à l'intérieur du navire permettent la communication entre les hangars des différents ponts.

h) – Les *navires porte-conteneurs* sont chargés ou déchargés au moyen de portiques de terre spécialisés permettant des cadences de manutention remarquables.

2 – Appareil du navire servant à la manutention entre la terre et le bord des marchandises, des pièces de machine ou de l'avitaillement.

Remarques : **a)** – Le corps de la grue est fixé sur un pont et peut s'orienter d'un bord ou de l'autre du navire ; sa flèche peut s'incliner ou s'apiquer au moyen d'une

redresse et un cartahu passant par son extrémité sert à lever ou descendre les charges.

b) – Les grues ont remplacé progressivement les mâts de charge à bord des navires de commerce, à partir des années 1960.

[Voir l'expression *Mât de charge*].

Grue : 1 – Grand oiseau migrateur de l'ordre des échassiers, qui vole par bandes.

Remarques : a) – Quand les grues sont à terre, il y en a une qui fait sentinelle en se tenant seulement sur un pied.

b) – On dit *faire le pied de grue* pour dire attendre debout pendant longtemps.

2 – Constellation du ciel austral.

Gruerie : 1 – Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois et des forêts jugeaient des délits et des dommages qui s'y faisaient.

2 – Il se dit aussi du lieu où s'exerçait cette juridiction.

3 – Il signifie aussi le droit de justice que le roi avait dans les bois de quelqu'un.

Remarques : a) – En conséquence de ce droit, les profits de la justice tels que les amendes appartenaient au roi.

b) – La part du roi dans les coupes de ces bois s'appelait *tiers* ou *danger*.

c) – On nommait également ces bois tenus en gruerie, *tiers* ou *danger*.

Gruger : Briser quelque chose de dur ou de sec avec les dents.

Exemples : Gruger des croûtes, des macarons.

Remarque : On dit familièrement *gruger quelqu'un* pour dire manger le bien de quelqu'un.

Exemple : Cet homme a chez lui des hôtes qui le grugent.

Grume : 1 – Écorce revêtant un tronc coupé.

Exemple : Des chênes en grume.

2 – [Par métonymie] *Grume* se dit du bois coupé, ébranché, qui a encore son écorce.

3 – On appelle *bois en grume* des bois de charpente ou de charonnage, non encore équarris et qui ont encore leur écorce.

4 – [Par métonymie] Un tronc d'arbre coupé et ébranché, mais ayant conservé son écorce, est appelé *une grume*.

Remarques : a) – Un tronc d'arbre entier qui a été *débarrassé de son écorce* est une simple *bille de bois*.

b) – Les morceaux d'un tronc d'arbre découpé dans sa longueur, mais qui ont le même diamètre que l'arbre, sont également appelés des *billes*, ou parfois des *billons* s'ils sont de faible longueur.

c) – Les *navires grumiers* transportent des grumes et également des billes de bois.

d) – Les *camions grumiers* transportent, des forêts vers les scieries ou vers des lieux de stockage, des troncs d'arbres ébranchés mais encore revêtus de leur écorce.

Grumeau : Petite agglomération de quelque chose de pulvérulent, de sablonneux, etc.

Grumier (en anglais « *logger* ») : **1** – Navire spécialisé dans le transport des *grumes* et des *billes de bois* entre les pays producteurs et les pays consommateurs.

[Voir le mot *Grume*].

2 – Camion spécialisé dans le transport des troncs d'arbres en grume entre la forêt et la scierie.

Grutier : Conducteur des engins de manutention, grues ou portiques à conteneurs.

Remarque : Les grutiers ne sont pas considérés comme des dockers.

Guano : Sorte d'engrais provenant des déjections animales ou de débris animaux décomposés.
Remarques : a) – Le guano a fait l'objet d'un trafic importants entre le Chili ou le Pérou et l'Europe au XIX ème siècle et au début du XX ème.

b) – Le transport du guano d'Amérique du Sud en Europe se faisait au moyen de grands voiliers qui doubaient, avec souvent d'incroyables difficultés, le légendaire Cap Horn au voyage aller comme à celui du retour.

Guderian : 1 – Heinz Wilhelm Guderian (1888-1954) est considéré comme le principal théoricien allemand pour l'emploi de l'arme blindée entre les deux guerres mondiales.

2 – L'idée décisive de Guderian, qui permit à la Wehrmacht d'envahir la Pologne en septembre 1939, puis la France en mai et juin 1940 ou l'Union Soviétique en 1941-1942, fut d'utiliser au front des *chars de commandement* (en allemand « *Befehlswagen* ») équipés de plusieurs postes-radio émetteurs-récepteurs réglés sur les fréquences respectives des postes du quartier général de la *Panzer-Division*, de l'État-major, des autres chars de combat sur le terrain, de l'artillerie automotrice, des avions de reconnaissance ou de bombardement en piqué, etc.

Remarques : a) – Les chars de combat d'une même unité pouvaient recevoir les ordres de leur chef direct au moyen d'un poste fonctionnant seulement en réception.

b) – Chaque char de commandement comptait un ou plusieurs opérateurs radio.

c) – Les postes radio fournis par la firme Telefunken étaient standardisés ; chaque emplacement destiné à recevoir un poste radio était quasi identique, quel que soit le type de char, quel que soit le nombre de postes à installer ; tous les postes avaient un encombrement comparable.

d) – Les chars pouvaient émettre vers une station au sol jusqu'à plus de 5 km en phonie, ou à 70 kilomètres en graphie.

e) – Grâce à un mâtereau de 5 mètres de haut qui pouvait être déployé afin de surélever une antenne-fouet (haute de 1,4 mètre, elle était montée normalement à l'arrière gauche du char) ils pouvaient communiquer jusqu'à 40 kilomètres avec les avions de la *Luftwaffe* si ceux-ci volaient à une altitude de 100 mètres, ou à 100 kilomètres pour une altitude de 1 000 mètres et à 300 kilomètres pour une altitude de 10 000 mètres.

f) – La faiblesse des chars de commandement allemands était que leur silhouette, facilement reconnaissable avec leurs antennes radio, les désignait comme des cibles privilégiées pour l'ennemi.

g) – Pendant la Première Guerre Mondiale, les commandants d'unités blindées ou leurs messagers suivaient les engins à cheval et allaient de l'un à l'autre pour leur communiquer les ordres.

3 – Guderian affirmait, au début des années 1920, que le manque d'intérêt des Allemands pour les chars pendant la Guerre Mondiale avait été l'une des principales causes de leur défaite en 1918.

4 – Guderian anima, à partir de la fin de 1923, une cellule officielle de réflexion sur l'emploi des unités motorisées en liaison avec l'aviation ; cette technique devait permettre à l'Allemagne de ne plus se retrouver dans une situation de guerre de position mais de réussir à percer le front pour amener l'ennemi à capituler.

Remarques : a) – L'article 171 du Traité de Versailles, traité imposé à l'Allemagne le 28 juin 1919 par l'Américain Wilson et le Français Clemenceau, interdisait l'étude et la mise au point par la *Reichswehr* de chars ou de tout engin similaire pouvant servir à des buts de guerre.

b) – Guderian se déplaça en Suède en 1929, afin d’observer les manœuvres d’un bataillon blindé : il en conclut que les chars de combat devaient être employés en étroite collaboration avec les troupes d’infanterie et avec les avions de reconnaissance ou de bombardement, grâce aux *transmissions radio*.

c) – Heinz Guderian fut promu au grade de général le 1^{er} août 1936.

d) – Soutenu par le chancelier allemand contre les états-majors, Guderian imposa les conclusions auxquelles il était parvenu pour obtenir à coup sûr la rupture du front ennemi : il fallait utiliser des chars en très forte concentration, sur une largeur de front réduite, afin de former un point d’effort décisif (*Schwerpunkt*) ; après que les chars et les avions d’assaut ont obtenu une percée dans le front ennemi, l’infanterie motorisée (c’est-à-dire transportée par camions automobiles ou par engins de transport blindés) occupe le terrain conquis et avant de progresser, attend le reste de l’infanterie qui suit à pied ; le succès est conditionné par la rapidité d’exécution et par la violence de l’attaque des grandes unités de chars (les *Panzer-Divisionen*).

e) – Pour pouvoir opérer efficacement, chaque *Panzer-Division* devait être autonome et posséder son artillerie, son génie, ses ateliers de réparation, ses transmissions, son intendance, etc. ; la coordination des différents services (chars de combat, observateurs, chars de commandement, avions de reconnaissance ou de bombardement en piqué, infanterie motorisée ou à pied, défense anti-aérienne, canons anti-chars, artillerie, ravitaillement en carburant et en munitions, etc.) supposait des *transmissions radio* sans failles.

5 – Les équipages de chars allemands suivirent, avant d’être engagés contre l’ennemi, des entraînements très poussés dans des conditions proches de celles des combats.

Remarques : a) – Pendant l’entre deux guerres, pour ne pas paraître contrevenir aux dispositions du Traité de Versailles du 28 juin 1919, des chars allemands furent fabriqués et leurs équipages suivirent des entraînements à l’étranger, notamment en Union Soviétique.

b) – Même les machines les plus résistantes doivent être ménagées : les conducteurs doivent apprendre à éviter les efforts à froid et les sur-régimes dans la mesure du possible ; les mécaniciens doivent connaître et respecter les prescriptions du constructeur en ce qui concerne les visites préventives, le remplacement des charges d’huile ou le graissage des articulations et des transmissions.

c) – C’est par un entraînement bien conduit que l’on prévient les indisponibilités les plus incroyables : il paraît incroyable qu’un char puisse s’arrêter en panne d’essence parce que le mécanicien ignore qu’une réserve est disponible en actionnant une simple manette [*cela est arrivé à au moins un char B1 français pendant la campagne de France en 1940*].

6 – Le général allemand Guderian avait comme obsession d’éviter la *guerre de position* (*Stellungskrieg*) comme en 1914-1918 et de pratiquer la *guerre de mouvement* (*Bewegungskrieg*).

Remarques : a) – Dans la guerre de mouvement de Guderian, une première vague très concentrée de chars de combat rompt le front avec l’aide de l’aviation d’assaut ; ces chars pénètrent très vite et le plus profondément possible dans le dispositif défensif de l’ennemi, l’obligeant à se découvrir ; cette première vague de chars entraîne avec elle des engins de reconnaissance rapides ; une deuxième vague de chars, accompagnée par l’infanterie motorisée, occupe ensuite les territoires conquis ; les nœuds de communications à l’intérieur de ces territoires sont occupés et défendus par de l’artillerie anti-chars pour prévenir toute contre-offensive ; les centres de résistance résiduels sont ensuite annihilés par l’infanterie

à pied et par l'artillerie, éventuellement avec la participation de l'aviation ; le ravitaillement en carburant, en munitions et en vivres est acheminé dès que possible par camions automobiles ou par voitures hippomobiles jusqu'aux chars les plus éloignés du front initial.

b) – Le mot allemand « *Blitzkrieg* », qui signifie *guerre-éclair*, n'a jamais été employé pour définir la stratégie allemande avant la guerre de 1939 ; c'est un terme employé par les exégètes pour parler de la déroute imprévue de l'armée française en mai et juin 1940.

[Voir le mot *Blitzkrieg*].

7 – Le principal théoricien français pour l'emploi des engins chenillés, qui s'est exprimé à ce sujet aussitôt après l'armistice du 11 novembre 1918, a été le général Jean Estienne (1860-1936) ; il assembla en mai 1919 quelques préceptes dans une brochure intitulée « *Missions des chars blindés en campagne* ».

Remarques : a) – Selon la doctrine défensive admise communément en France après la victoire de 1918, les généraux d'infanterie considéraient le char d'assaut comme un simple auxiliaire des fantassins.

b) – Le général Jean Estienne, au contraire, voulait donner aux chars une fonction offensive.

c) – En matière de stratégie militaire, le colonel Charles De Gaulle, influencé par le maréchal Philippe Pétain son mentor, préconisa l'option offensive par opposition à l'option défensive, dans son livre-culte « *Vers l'armée de métier* » publié en 1934, mais sans maîtriser aucune théorie sur l'utilisation des chars de combat ; en particulier, il n'avait pas bien saisi, en 1934, l'importance des communications radio entre les différentes unités combattantes (chars, avions, infanterie, artillerie).

e) – Le pouvoir politique français ne pouvait pas choisir et préparer l'option offensive sous peine d'être considéré par la *Société des Nations* comme un agresseur potentiel.

d) – Contrairement au colonel d'infanterie Charles De Gaulle (1890-1970), le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) ne préconisait pas l'option offensive en 1939, parce que l'armée n'y avait pas été préparée et qu'il était trop tard pour le faire ; à dire vrai, l'armée française était prête pour l'option défensive en 1939, mais peut-être pas les chefs que le pouvoir politique lui avait donnés.

Gué : L'endroit d'une rivière où l'eau est si basse et le fond si ferme, qu'on y peut passer sans nager et sans s'embourber.

Remarque : Avant la Révolution, on pouvait aller dans l'Île de Noirmoutier à gué par le passage du Gois qui part de Beauvoir, à condition d'être à cheval ; avec l'élévation du plateau continental et l'apport d'alluvions de la Loire, le passage du Gois découvre aujourd'hui entièrement à chaque basse mer.

Guèbres : Nom que portent les restes de l'ancienne nation persane, épars aujourd'hui en diverses contrées d'Iran et des Indes, où ce peuple esclave des Mahométans a conservé la religion de Zoroastre.

Remarque : On dit aussi *Gaures*.

[Voir le mot *Gaures*].

Gué Charreau : **1** – L'ancien port du Gué Charreau (ou Gué-Charreau ou Gué-Charraud, ou Gué de Charou) était situé près de Landrais, sur la rivière la Gères (ou la Gère) et sur le chemin de la Rochelle vers Saintes et Limoges.

Remarque : Le Gué-Charreau tire son nom du gué qui permettait aux charrettes de franchir la Gère sur le chemin qui mène de la Rochelle à Saintes ou Limoges.

2 – Le village du Gué Charreau est actuellement en Charente-Maritime, au croisement des routes D112 et D117 ; la route D112 qui va du village du Gué

Charreau aux Bugaudières franchit la Gères canalisée sur un pont à l'emplacement de l'ancien gué où le port de mer du Gué Charreau avait été implanté au début du xiv^e siècle.

3 – Les marchandises à destination ou en provenance du port du Gué Charreau échappaient aux droits payables sur les rivières de Charente ou de Boutonne à Soubise, à Martrou, à Rochefort, à Tonnay-Charente ou à Tonnay-Boutonne.

4 – La Gères a été canalisée de la mer jusqu'au Gué-Charreau à l'initiative de Guillaume Maingot (1240-1287) sire de Surgères, avec l'autorisation du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314), un capétien direct, par des lettres patentes données en 1311, peu de temps après l'annexion au royaume de France du comté d'Angoulême (1307).

[Voir l'expression *Lettres patentes*].

5 – Le canal était praticable, en 1333, pour des bateaux jusqu'à un port de 12 à 13 tonneaux entre Châlons (paroisse d'Ardillères) et le Vergeroux et pour des bateaux jusqu'à un port de 6 à 8 tonneaux entre le Gué Charreau et le Vergeroux ; ces bateaux étaient des nefs en aiolles (ou yoles) et des nefs charrières.

Remarque : Le canal n'était utilisé que l'été.

6 – Le sire de Surgères conservait les droits de péage qu'il avait précédemment sur la Gères ; chaque tonneau de vin était imposé à 6 deniers parisis pour la coutume du port, à percevoir par les officiers du roi ; ceux-ci devaient en reverser un quart au sire de Surgères.

Remarque : Le sire de Surgères avait droit également au quart de la coutume pour toutes les choses passant au port.

7 – Les nobles et les religieux étaient exemptés de droits pour les marchandises provenant de leurs biens ou revenus ; ils étaient autorisés à construire des quais ou embarcadères sur la terre du roi pour le chargement et le déchargement de leurs vins et autres objets.

8 – La majeure partie des nefs qui chargeaient au Gué Charreau, étaient des pays étrangers ou des provinces étrangères : Allemagne, Espagne, Flandres, Bayonne.

Remarque : Le trafic annuel était de l'ordre de 3 000 tonneaux de vin ; il devait augmenter par la construction de ponts et de portes.

9 – Après la mort en 1342 de Guillaume Maingot, dernier seigneur de la dynastie des Maingot et à la suite de plaintes des bourgeois de la Rochelle, de Tonnay-Charente et de Saint-Jean d'Angély, le port du Gué Charreau sera interdit par des lettres de révocation données par Philippe VI (1293-1350), le « *roi salique* », neveu de Philippe IV le Bel et premier roi de la maison de Valois, à Saint-Germain-en-Laye, le 5 avril 1345 ; Philippe VI avait été reconnu roi de France par les pairs du royaume et il fut sacré roi de France, à Reims, le 29 mai 1328.

Remarques : **a)** – Par ces lettres de révocation, le roi ordonnait la destruction du port du Gué Charreau et aussi des chenaux, fossés et conduites d'eau qui en étaient l'accessoire, avec défense de les remettre en état et il annulait toutes les lettres données en faveur de son établissement.

b) – Les échevinage de La Rochelle et de Saint Jean d'Angély avaient offert au roi Philippe VI le versement de respectivement 2000 et 6000 livres en échange du comblement définitif du port du Gué Charreau.

c) – La Gères actuelle, entièrement canalisée et qui est devenue le *canal de Charras*, se jette dans la Charente à la « *courbe sans fin* » près du lieu-dit Charras, juste en aval du Vergeroux ; le canal de Charras a été complètement curé en 1976 et il est régulièrement entretenu.

d) – Les lettres de révocation de Philippe VI ont été données entre la défaite de L'Écluse (l'avant-port de Bruges) du 23 juin 1340 (la fameuse bataille navale où

le roi de France perdit sa flotte et 15 000 hommes) et la défaite de Crécy-en-Ponthieu (entre Amiens et l'embouchure de la Somme) du 26 août 1346, où les archers du roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377, un angevin Plantagenêt, prétendant légitime au trône de France en tant que petit-fils de Philippe IV le Bel) anéantirent la chevalerie française : 1 500 chevaliers périrent à Crécy, notamment Jean de Luxembourg (1296-1346, roi de Bohême), Louis de Dampierre (1304-1346, comte de Flandre), Rodolphe le Vaillant (1320-1346, duc de Lorraine), le comte Charles d'Alençon (1297-1346, frère du roi Philippe VI de Valois) qui commandait l'avant-garde et un grand nombre d'hommes à pied.

e) – Contrairement à une légende assez répandue, les canons ont été employés pour la première fois, non pas à la bataille de Crécy (26 août 1346) mais à la bataille de Castillon (17 juillet 1453) qui marqua la fin de la Guerre de Cent Ans, près d'un siècle plus tard !

f) – Au XVII^e siècle, la Gères, qui prend sa source dans la paroisse de Surgères, a eu successivement plusieurs issues à la mer dans cette zone de marais ; un bras se jetait directement à la mer, au nord de Fouras, dans la baie d'Yves, si l'on en croit la carte de Mondius (1619) ; d'après la carte de Tavernier (1627) en revanche, son bras principal se jetait dans la rivière de Charente, à mi-chemin entre Soubise et Lupin, dans la courbe de la Parpagnole, près de l'entrée de l'actuel canal de Charras.

g) – Après avoir traversé beaucoup de vicissitudes, le canal de la Gères a été remis en état de navigabilité sous le Premier Empire (1812) et il est, depuis cette époque, assez régulièrement entretenu : c'est l'actuel canal de Charras.

h) – Le canal de la Gères prend le nom de « *canal de Charras* » à partir de son confluent avec la rivière *la Devise* et jusqu'à son issue dans la rivière de Charente.

i) – Le marais de Rochefort a eu jusqu'au milieu du XIX^e siècle la réputation d'être un foyer de paludisme ; le canal de Charras a joué un grand rôle en matière de salubrité pour Rochefort, en contribuant à l'assèchement du marais.

j) – On peut aller avec une petite embarcation du Gué Charreau jusqu'aux ouvrages qui séparent les eaux du canal de Charras de celles de la Charente, dans la « *courbe sans fin* » de la Charente ; cependant, le franchissement des écluses qui servent de régulateur du régime des eaux pour l'agriculture, sera délicat et nécessitera de sortir le bateau de l'eau ; quant au passage de l'eau douce du canal dans l'eau salée de l'estuaire de la Charente, en passant sous la route nationale et sous la voie rapide Rochefort-La Rochelle, il posera probablement un problème quasi insurmontable.

k) – Le chemin de halage, rive droite du canal de Charras, fait 20 kilomètres (le dernier kilomètre ne faisant que 930 mètres) ; ce chemin de halage est praticable à pied, à cheval et même, lorsqu'il fait sec, à bicyclette tout terrain ou, à condition d'obtenir une permission spéciale, en voiture tout terrain.

l) – Les accès aux chemins de halage du canal de Charras sont aujourd'hui fermés aux voitures et aux engins par des barrières cadénassées.

m) – Le nom du *Gué Charreau* serait tiré du mot latin d'origine gauloise *carrus* qui signifie *char* et il indiquerait que le gué sur la Gères était franchissable par les chars, les chariots ou les charrettes.

Guède : La *guède*, ou *pastel des teinturiers*, a été cultivée en Normandie, en Picardie et dans le Sud de la France pour produire de la teinture bleue foncée (*l'indigo*) à partir de ses feuilles, avant d'être remplacée par l'indigo indien (XVII^e siècle) puis les teintures de synthèse (à la fin du XIX^e siècle).

Remarques : **a)** – Les feuilles de guède étaient récoltées pendant l'été, puis elles

étaient écrasées et mélangées à de l'eau ; la pulpe obtenue était comprimée sous forme de boulettes appelées *cocagnes* ; ces *cocagnes* de quelques centimètres de diamètre étaient mises à fermenter pendant quelques semaines puis séchées.

b) – Les *cocagnes* étaient ensuite écrasées en poudre et mélangées à de l'urine pour obtenir une pâte qui, après séchage, permettait d'obtenir une poudre tinctoriale de couleur bleu foncé.

c) – Il fallait 1 tonne de feuilles de *guède* pour obtenir 2 kilogrammes de poudre tinctoriale.

d) – La culture et la transformation des feuilles de *guède* en *cocagnes* rapportait beaucoup d'argent ; un pays producteur de *cocagnes* était réputé être très riche.

Guelfe : Nom que portaient les membres de la faction qui soutint longtemps en Italie la prétention des papes contre celle des empereurs.

Remarque : La querelle des *guelfes* et des *gibelins* a longtemps déchiré l'Italie.

Guenille : Haillon, chiffon.

Remarque : Au pluriel, il se dit de toutes sortes de vêtements vieux et usés.

Exemples : Cet homme ne porte que des *guenilles* ; porter des *guenilles* à la friperie.

Guenipe : **1** – [*Familier*] Femme malpropre, maussade et de la lie du peuple.

Exemple : Qui nous a amené cette *guenipe*.

2 – [*Familier*] Une femme coureuse, une femme de mauvaise vie.

Exemple : Ne hantez pas cette femme-là, c'est une *guenipe*.

Guenon : La femelle d'un singe.

Guenuche : Petite *guenon*.

Guerdon : [*Vieilli*] Loyer, salaire, récompense.

Guéret : Terre labourée et non ensemencée.

Guéridon : Sorte de meuble qui n'a qu'un pied, et qui sert à soutenir des chandeliers, des flambeaux.

Exemple : Un *guéridon* de bois.

Guérir : Délivrer de maladie, faire revenir en santé, redonner la santé.

Guérison : Recouvrement de la santé.

Guérite (en anglais « *rim* », « *mouth* ») : **1** – Planche en chêne placée autour des hunes où elle forme un petit rebord.

Remarque : La *guérite* recouvre les lattes des caps-de-mouton des haubans de hune.

[Voir les mots *Latte*, *Hauban*, *Hune* et l'expression *Cap-de-mouton*].

2 – Dans une manche à vent, on appelle *guérite* la partie ouverte latéralement vers le haut et par laquelle le vent s'introduit.

Guérite : Petite loge, petit réduit où une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps.

Guerre (en anglais « *war* ») : **1** – La guerre est l'emploi des armes pour vider un différent de prince à prince, de peuple à peuple, d'État à État.

Remarques : **a)** – La guerre est une abstraction, sauf pour les victimes et pour ceux qui en tirent soit la gloire, soit des profits matériels ou des avantages financiers.

b) – Les acteurs de la guerre, militaires ou civils, vainqueurs ou vaincus, figurent parmi les victimes (victimes physiques, victimes morales, quelquefois les deux).

c) – La guerre est toujours *immorale*, mais elle peut être considérée comme juste ou comme injuste, elle peut être jugée légitime, légale ou licite, ou ne pas l'être.

d) – Ce sont les vainqueurs qui, après la fin de la guerre, jugent pour l'« *Histoire* » qu'une guerre était juste ou injuste, et que les vaincus sont des

« *barbares* ».

e) – La première victime de chaque guerre est la vérité.

f) – Dès que l'on entend le mot *guerre*, on ne peut s'empêcher de penser au mot *mensonge*.

g) – D'après Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944) : « *La guerre, ce n'est pas l'acceptation du risque. Ce n'est pas l'acceptation du combat. C'est, à certaines heures, pour le combattant, l'acceptation pure et simple de la mort.* »

h) – La guerre fait plus d'estropiés et de handicapés à vie que de morts.

2 – Historiquement, la guerre est une lutte violente entre les armées de deux Princes, de deux peuples ou de deux États, mais elle ne s'étend pas jusqu'aux individus paisibles de chaque camp, considérés isolément... sauf s'il s'agit d'une *guerre totale*.

Remarques : **a)** – Dans une *guerre totale*, chaque personne d'un des camps se considère comme l'ennemi personnel de toutes les personnes de l'autre camp et se doit de les neutraliser par tous les moyens.

b) – Même dans la *guerre totale*, il est interdit de tuer les civils paisibles ou les soldats désarmés qui se rendent ; sauf si l'on utilise l'arme aérienne.

c) – Les victimes (innocentes) d'attaques aériennes, surtout si elles n'étaient pas expressément visées, sont déclarées « *dégâts collatéraux* » par les Américains, si ce sont leurs propres appareils (avions, hélicoptères, engins volants sans pilote) qui ont causé la mort ou les blessures invalidantes de ces personnes.

d) – Les gardiens d'un centre de rétention de prisonniers de guerre en Syrie, en Irak ou en Afghanistan, dont les enfants auraient été tués pendant leur sommeil par un bombardement aérien, ou les parents d'écoliers assassinés dans les locaux de leur école maternelle par la « *frappe ciblée* » d'un drone américain [*engin conduit par un fonctionnaire du pays agresseur, assis à plusieurs milliers de kilomètres de distance*] peuvent être tentés de maltraiter les captifs placés sous leur domination, s'ils représentent la puissance ennemie.

3 – La guerre est un moyen d'agrandir son territoire, d'obtenir rapidement des avantages économiques, de régler des problèmes de politique intérieure etc., que la paix ne peut procurer.

Remarques : **a)** La *règle de la guerre* est que les hommes politiques fixent aux militaires des objectifs précis ; lorsque ces objectifs sont atteints, la guerre devrait cesser.

b) Différents organismes internationaux ont été créés pour prévenir les conflits entre États : par exemple la Société des Nations (SDN) après la Première Guerre Mondiale ou l'Organisation des Nations Unies (ONU) après la Seconde Guerre Mondiale.

c) Des armes terrifiantes ont été fabriquées dans le *but déclaré* de rendre la guerre impossible en raison des ripostes intolérables que subirait l'agresseur : ce furent l'arme aérienne après la Première Guerre Mondiale, l'arme atomique après la Seconde Guerre Mondiale : on appelle cela *l'équilibre de la terre* : entre 1940 et 1945, des avions bombardiers ont détruit des villes allemandes ou françaises d'une part, et des villes anglaises, polonaises, russes, etc. d'autre part, assassinant les populations civiles qui y habitaient (ces morts sont parfois appelés des *dommages collatéraux*) ; ces villes ont maintenant été reconstruites et repeuplées.

d) Le pacte franco-américain Briand-Kellog du 27 août 1928, approuvé par 57 nations dont l'Allemagne et le Japon, avait admis qu'à l'avenir le règlement ou la solution des différends internationaux qui pourraient surgir, de quelque nature ou de quelque origine qu'ils puissent être, ne serait jamais recherché que par des moyens pacifiques.

e) – Le pacte Briand-Kellog n'a malheureusement pas supprimé les causes des

conflits, et les moyens pacifiques de les régler n'ont pas toujours été trouvés.

4 – Quels que soient les arguments que chacun des États belligérants puisse faire valoir en sa faveur, quelles que soient les accusations qu'il lance contre ses ennemis, la guerre est réputée aussi juste d'un côté que de l'autre ; c'est la victoire elle-même qui donnera raison au vainqueur.

Remarques : **a)** La guerre est une sorte d'*ordalie* qui attribue au plus méritant, c'est-à-dire au vainqueur, la suprématie absolue sur le vaincu reconnu comme coupable et comme responsable de la guerre.

b) Selon le maghrébin Saint Augustin, « *Dieu fait connaître sa volonté sur le champ de bataille* ».

c) Les États-Unis d'Amérique désirant n'être à l'origine du déclenchement d'aucune guerre coloniale, ils s'arrangent pour provoquer l'adversaire jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'autre choix que de prendre l'initiative du combat (par exemple l'attaque de Pearl Harbour par le Japon en 1941) ; sinon, ils n'hésitent pas à inventer de prétendues agressions contre l'Amérique pour prendre l'initiative d'attaques qualifiées de *représailles* (la guerre d'Indochine en 1965, les guerres contre l'Irak, notamment la seconde, avec le prétexte mensonger d'« *armes de destruction massive* » détenues par l'Irak).

5 – La guerre se fait en respectant des *Lois* universellement reconnues :

Exemple : Le siège d'Orléans en 1429, pendant la Guerre de Cent Ans :

i) Les Lois de la Guerre interdisaient à quiconque d'attaquer une ville dont il retenait le prince prisonnier.

ii) Les Anglais Salisbury, Suffolk et Talbot, sous les ordres de Jean de Lancastre, duc de Bedford (1389-1435), oncle de l'enfant-roi Henri VI (1421-1471) et régent anglais pour le royaume de France, faisaient le siège d'Orléans depuis le 12 octobre 1428.

iii) Or, le duc Charles d'Orléans (1394-1465) avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415) et il était toujours retenu en Angleterre.

iv) De plus, le duc de Bedford avait expressément promis au duc d'Orléans qu'il n'attaquerait pas sa ville ; en contre-partie, le duc d'Orléans avait remis des bijoux de grande valeur..

v) C'est la première des raisons pour lesquelles l'héroïne *franco-lorraine*, réputée envoyée par Dieu et connue sous le nom de *Jeanne d'Arc*, ou sous celui de *la Pucelle*, avait obtenu de Charles de Valois, roi de France (Charles VII) pour certains, roi de Bourges par le parti adverse, de conduire ou au moins d'accompagner une troupe pour délivrer Orléans en avril 1429.

vi) Après que les Bourguignons et les Picards, pris de remords ou par crainte de Dieu, eurent quitté leurs alliés anglais presque sans combattre, Jeanne la Lorraine obtint que les Anglais eux-mêmes lèvent le siège d'Orléans le 8 mai 1429 après un minimum de confrontations armées, sous la menace d'attirer sur eux la colère divine.

Remarques : **a)** L'armée à la tête de laquelle Jeanne a marché sur Orléans avait été financée par la belle-mère de Charles de Valois, Yolande d'Aragon, dont le duché d'Anjou faisait partie des anciennes possessions historiques de la dynastie des Plantagenêts revendiquées par la maison d'Angleterre.

b) La duchesse d'Anjou (Yolande d'Aragon) et son fils René (également héritier des duchés de Bar et de Lorraine) avaient tout intérêt à éloigner de la vallée de la Loire les troupes anglaises du régent Bedford.

c) Yolande d'Aragon était également la cousine germaine par alliance de feu le roi de France Charles VI, père de Charles VII.

6 – Seuls, les militaires en uniforme ont le droit de faire la guerre ; les civils qui prennent les armes pendant une guerre sont appelés des *franc-tireurs* ou des *terroristes* et ils peuvent être exécutés par les militaires qu'ils harcèlent s'ils sont capturés.

Remarque : Après la guerre, les militaires qui ont exécuté des francs-tireurs sont condamnés très lourdement, souvent à mort, s'ils sont dans le camp des vaincus.

7 – Il convient de distinguer la *guerre impérialiste* « que nous déclenchons », qui est une guerre de rapine, et la *guerre de juste libération* et de lutte contre l'agression « que nous subissons ».

Remarque : La guerre que nous déclenchons est un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter l'une de nos volontés contre son gré : la guerre commence avec la résistance que l'adversaire oppose à notre agression en devenant notre ennemi, c'est-à-dire en devenant celui que nous considérons et que nous présentons comme nous voulant du mal et que l'on doit haïr.

8 – Les dirigeants d'un État se prétendant démocratique, en tout cas s'ils ont besoin des suffrages des citoyens pour retrouver ultérieurement leur place à la tête de l'État, doivent *convaincre* leur opinion publique avant de déclencher une guerre contre un autre État ; la méthode est triviale ; il faut que des personnages crédibles et portant cravate répètent les mêmes éléments de langage convenablement choisis à la télévision, devant les citoyens, dans une république, ou devant les sujets du souverain dans un royaume et lors des conférence de presse à l'intention des journalistes qui *font l'opinion*.

Remarques : **a)** La manipulation de l'opinion consiste au minimum à provoquer du *doute* lorsque les explications produites ne sont pas probantes ni les prétextes évidents.

b) La production de faux documents jointe à la présentation de *prétendus témoins* au besoin mal habillés mais répétant les mêmes fausses informations, peuvent aider à emporter en peu de temps l'adhésion de l'opinion publique.

c) La répétition du même mensonge des milliers de fois dans des organes de presse « *amis* » et influents finit par « *transformer* » une fausse information en vérité.

d) Un exemple récent et très connu de manipulation criminelle concerne la guerre commencée le 20 mars 2003 par les États-Unis d'Amérique de George W. Bush (né en 1946) contre l'Irak producteur de pétrole de Saddam Hussein (1937-2006) ; à la fin de cette guerre, qui a fait des centaines de milliers de morts et qui a enrichi les marchands d'armes et les industriels américains, tout le monde a reconnu la manipulation éhontée et la fausseté des prétextes employés délibérément pour justifier l'entrée en guerre, sans toutefois jamais employer publiquement le mot de mensonge, ni entraîner de sanctions pénales contre les menteurs.

Les hommes politiques américains les plus éminents, voire d'authentiques héros comme le général Colin Powell (né en 1937) et l'administration des États-Unis d'Amérique (CIA, etc.) ont réussi à faire admettre faussement par les électeurs américains et par la majorité des membres des Nations-Unies (12 septembre 2002) que les Irakiens possédaient des armes chimiques et bactériologiques visant les États-Unis, qu'ils étaient sur le point d'obtenir des armes atomiques, qu'ils avaient été les instigateurs des frappes aériennes contre les *Twin Towers* du *World Trade Center* de New-York le 11 septembre 2001.

Cette guerre contre l'Irak, déclenchée sur la base d'informations non fondées, a entraîné par la suite des troubles très considérables dans la région touchée et une guerre inter-ethnique entre Sunnites et Chiites irakiens.

Guerre (Bâtiment de –) (en anglais « *man of war* ») : On appelle *bâtiment de guerre* tout navire ou bâtiment armé et équipé par un gouvernement pour être en mesure de faire la guerre.

Guerre de 1870 : Guerre contre le roi de Prusse Guillaume Frédéric Louis de Hohenzollern (1797-1888) déclarée le 19 juillet 1870 et perdue par l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873).

Remarque : Le Traité de Francfort-sur-le-Main qui mit fin à la guerre de 1870, signé le 10 mai 1871, ratifié par l'Assemblée nationale le 1^{er} mars 1871 par 546 voix contre 170 et 23 abstentions, plaça les territoires d'Alsace et de Lorraine, d'expression germanique, sous la souveraineté de l'Empire allemand qui venait d'être proclamé dans la galerie des glaces du château de Versailles le 18 janvier 1871.

Guerre de 1914-1918 : 1 – Vers 1910, la Grande-Bretagne et la France n'étaient pas alliées, mais elles avaient chacune de bonnes raisons de faire la guerre à l'Allemagne ; en réalité tout le monde, en Europe, envisageait la guerre.

Remarques : **a)** – Dix ans plus tôt, la France et l'Angleterre avaient été au bord d'un conflit armé, l'une contre l'autre, en raison des événements de Fachoda, au Soudan, qui opposèrent le Français Marchand au britannique Kitchener (1898).

b) – Après le règlement pacifique de cet incident diplomatique très sérieux, la France éprouva un sentiment d'impuissance et d'humiliation accompagné d'une forte anglophobie et d'une profonde inimitié vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

2 – Les Anglais observaient avec inquiétude les ambitions coloniales de l'Allemagne et ils redoutaient l'expansion allemande en Europe continentale.

3 – La Grande-Bretagne voyait ses intérêts économiques dans le Golfe Persique menacés par la coopération économique entre l'Allemagne et la Turquie : les Britanniques avaient commencé à exploiter les gisements de pétrole de la Mésopotamie mais les Allemands construisaient dans les années 1900-1910 une voie ferrée traversant l'Empire ottoman, depuis Istanbul jusqu'à Bagdad, qui devait être prolongée jusqu'à Bassora, au fond du Golfe Persique.

Remarque : Par ailleurs, les Anglais redoutaient les prétentions russes concernant l'utilisation des détroits turcs (Bosphore, Dardanelles).

4 – En France, une minorité désirait ardemment et cherchait obstinément à rentrer en possession des provinces d'expression allemande (Alsace et Moselle) qui étaient allemandes depuis 1871 (après la défaite de Napoléon III).

5 – L'Empire austro-hongrois renfermait un très grand nombre de Slaves (environ 45 pour 100 de la population totale).

6 – La Russie désirait obtenir la liberté des détroits turcs (du Bosphore aux Dardanelles) pour faire transiter sa flotte de la Mer Noire vers la Mer Méditerranée et revenir dans ses bases navales de la Mer Noire ; l'Angleterre n'admettait pas que la flotte russe puisse venir librement en Mer Méditerranée.

7 – Au début des années 1910, l'Europe était divisée en deux camps : la Grande-Bretagne, la Russie et la France d'une part ; l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Turquie d'autre part.

8 – La guerre de 1914-1918 a été une guerre entre cousins, tous petits fils de Victoria de Saxe-Cobourg-Gotha (1819-1901) qui fut reine d'Angleterre de 1837 à 1901 ; la Première Guerre Mondiale fut une sorte de conflit familial suicidaire.

Remarque : L'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941), petit-fils par sa mère de la reine Victoria, se sentait encerclé :

i) par la **France** (républicaine),

ii) par la **Russie** du Tsar Nicolas II (1868-1918), époux d'Alice de Hesse-Darmstadt (1872-1918), une petite fille par sa mère de la reine Victoria,

- iii)** par l'**Angleterre** du roi George v (1865-1936), un autre petit-fils de la reine Victoria, par son père le roi d'Angleterre Édouard VII (1841-1910).
- 9** – À partir de 1911, l'Europe était déjà en état de guerre virtuelle ; l'assassinat par un Serbe de l'héritier de l'empire austro-hongrois, l'Archiduc François-Ferdinand le 28 juin 1914 à Sarajévo, a été l'occasion d'ouvrir les hostilités.
- 10** – L'Allemagne demanda l'armistice après plus de quatre années de terribles combats ; les belligérants signèrent l'armistice le 11 novembre 1918 à Rethondes, au milieu d'une clairière de la forêt de Fontainebleau, dans une voiture de chemin de fer de l'*Orient-Express*.
- 11** – Le traité de Versailles (28 juin 1919) ne fut pas ratifié par les États-Unis d'Amérique ; les Anglais, qui avait lié leur engagement à celui des États-Unis, ne se sentirent pas concernés par ce traité.
- 12** – La France ne put, seule, faire appliquer les dispositions du traité de Versailles qui auraient pu éviter la reprise en 1939 de la guerre de 1914-1918 avec l'Allemagne.
- 13** – Les dispositions du Traité de Versailles les plus insupportables pour l'Allemagne auraient pu être modifiées par la négociation avec l'accord des parties concernées comme le prévoyaient les accords de Locarno, et par la collaboration franco-allemande pour la recherche de la paix que certains hommes politiques allemands et français avaient entamée (Aristide Briand et Gustav Streseman).
- 14** – Les pressions anglaises, notamment au moment de la remilitarisation de la rive gauche du Rhin, empêchèrent tout règlement pacifique ; les Anglais ne supportaient pas une entente franco-allemande sur le continent, et une franche collaboration qu'ils imaginaient nécessairement dirigée contre leurs intérêts.

Guerre de 1939-1945 : 1 – À l'issue de la guerre de 1914-1918, les États victorieux ont suivi des politiques opposées.

2 – Les États-Unis n'ont pas ratifié les traités de paix de 1919 et ils choisirent un isolationnisme résolu et strict.

3 – L'Angleterre ne garantissait pas les frontières orientales de l'Allemagne, car son engagement à faire appliquer les clauses du Traité de Versailles avait été lié à la ratification de ce traité par les États-Unis d'Amérique ; pas de ratification américaine, pas d'engagement anglais.

Remarque : Plus tard, l'Angleterre s'est engagée à garantir les frontières occidentales de l'Allemagne avec la Belgique et avec la France par les accords de Locarno d'octobre 1925.

4 – Après la signature du traité de Versailles (28 juin 1919) qui leur avait été extorquée, pensaient-ils, les Allemands n'eurent de cesse de retrouver les territoires de l'Est que le Traité leur avaient retirés ; pendant longtemps, la France fut la seule à garantir les frontières de la Pologne et celles des États de la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Roumanie et Yougoslavie).

Remarque : Les Allemands désirèrent, dès 1919, réintégrer dans leurs frontières les territoires de l'Est qui avaient formé le noyau initial de leur nation, avec encore plus de motivation que la France n'en avait montré, à partir de 1871, pour retrouver les départements perdus dans le Nord-Est (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle).

5 – Aussitôt après la guerre de 1914-1918, l'Allemagne fut le théâtre de luttes pour le pouvoir entre un parti nationaliste de droite et un parti internationaliste de gauche : le parti de droite défilait dans les rues des villes avec le bras droit levé à l'oblique, la main tendue, paume tournée vers le bas, tandis que le parti de gauche défilait à quelques rues de distance avec également le bras droit levé à l'oblique, mais le poing fermé.

Les rencontres entre les cortèges donnaient des combats extrêmement violents.
Remarques : a) – Le principal parti de droite était le *Deutsche Arbeiterpartei*, DAP fondé en 1919 à Munich qui devint, le 8 août 1920, le *Nationalsozialistische deutsche Arbeiterpartei*, NSDAP (en français, le Parti national-socialiste des travailleurs allemands).

b) – Le principal parti de gauche allemand était le parti communiste.

6 – L'Allemagne devint résolument *nationale-socialiste* à partir de 1933 grâce au soutien politique du parti catholique allemand (*Zentrum*) qui voulait empêcher les communistes de prendre le pouvoir en Allemagne et avec le soutien financier des sociétés capitalistes américaines, françaises ou anglaises qui souhaitaient que se constituât une barrière pour contenir l'expansion vers l'Ouest de l'Union Soviétique communiste.

Remarques : a) – Le parti *Zentrum* vota les pleins pouvoirs à Hitler le 23 mars 1933 ; le parti *Zentrum* fut dissout le 14 juillet 1933 comme tous les autres partis à l'exception du parti national-socialiste au pouvoir.

b) – La loi du 14 octobre 1933 permit, jusqu'en 1945, la détention de quiconque aussi longtemps que les autorités de police allemandes l'estimeraient nécessaire et sans qu'aucun jugement ne soit obligatoire.

Les ennemis publics visés étaient, en priorité, les communistes allemands.

c) – La loi *USA Patriot Act* promulguée le 26 octobre 2001 par George W. Bush aura à peu près les mêmes buts ; les ennemis visés seront, en priorité, les mahométans (qualifiés de *djihadistes*, c'est-à-dire « *disposés à combattre pour défendre l'Islam dans les terres d'Islam* »).

7 – L'Angleterre considéra que le traité d'alliance et d'amitié entre la France et la Tchécoslovaquie, signé à Paris le 25 janvier 1924 par le Président du Conseil Raymond Poincaré (1860-1934) et le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque Edvard Beneš (1884-1948), donnait un avantage trop important à la France sur l'Allemagne en Europe continentale

Remarques : a) – L'Angleterre obtint par le chantage au pétrole que la France abandonnât la Tchécoslovaquie et qu'elle accepte, par les accords de Munich du 30 septembre 1938, son démantèlement au profit de l'Allemagne (surtout) mais aussi de la Pologne et de la Hongrie qui avaient depuis 1920 des contentieux territoriaux avec la Tchécoslovaquie.

b) – La France dépendait considérablement de son « *alliée (?)* » l'Angleterre, pour ses approvisionnements en pétrole, ce qui constituait une considérable force de pression.

c) – Les négociations avec l'Allemagne, côté britannique, qui aboutirent aux accords de Munich ont été conduites personnellement par le Premier ministre Neville Chamberlain (1869-1940) avec la complicité de l'Ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin, Nevile Henderson (1882-1942), malgré l'avis contraire de plusieurs membres éminents de son propre parti conservateur et l'opposition des partis travailliste ou libéral.

8 – Au Reichstag à Berlin, le 28 avril 1939, le chancelier Hitler (1889-1945) réclama le retour dans le Reich de la ville libre de Dantzig qui était alors dirigée par le Haut-Commissaire suisse de la Société des Nations Karl Burckhardt (1891-1974), ainsi qu'un passage extraterritorial à travers le « *corridor polonais* » afin de relier Dantzig et l'Allemagne ; la Pologne rejeta immédiatement ces exigences ; le Premier ministre britannique Neville Chamberlain refusa solennellement toute modification du statut de Dantzig ; la Grande-Bretagne raidit alors son attitude vis-à-vis du Reich allemand en instituant le service militaire obligatoire que le ministre des Affaires Étrangères français, Georges Bonnet (1889-1973), demandait depuis longtemps aux Britanniques.

Remarques : a) – Le pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique du 23 août 1939 précipita l'entrée en guerre : l'Angleterre qui n'avait pas anticipé le rapprochement germano-soviétique et qui voyait avec angoisse l'Allemagne devenir soudainement la puissance dominante d'Europe continentale, rompit brutalement avec sa politique d'*appeasement* et s'engagea à garantir la frontière entre l'Allemagne et la Pologne (le 25 août 1939) mais c'était trop tard ; moins d'une semaine plus tard, la Wehrmacht entra en Pologne (le 1er septembre 1939) ; l'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 à 11 heures, entraînant la France : la France déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 à 17 heures.

b) – La France mobilisa dès le premier jour 3 000 000 d'hommes âgés de 20 à 47 ans, désorganisant de ce fait toute la vie économique du pays ; 8 mois plus tard, le jour de l'attaque allemande (10 mai 1940) les Anglais n'avaient fait passer sur le continent que 9 divisions ! Par la suite, la Grande-Bretagne a été soucieuse, avant tout, de garder le maximum de son matériel de guerre, notamment aérien, pour la défense de son propre sol, pour celle de ses colonies, ainsi que pour la protection du canal de Suez qui était si important pour son commerce avec l'Inde.

9 – Le 17 septembre 1939, l'Union Soviétique violait la frontière orientale de la Pologne pour envahir sa partie orientale qui n'était pas occupée par l'Allemagne.

Remarques : a) – Malgré l'agression de l'Armée Rouge contre la Pologne le 17 septembre 1939, l'Angleterre ne déclara pas la guerre à l'Union Soviétique comme elle l'avait fait à l'Allemagne deux semaines plus tôt.

b) – Malgré l'entrée de l'Armée Rouge dans les anciens territoires russes qui avaient été données à la Pologne par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 (Biélorussie occidentale et Ukraine occidentale) l'Angleterre conserva des relations diplomatiques avec l'URSS ; Ivan Mikhaïlovitch Maïski (1884-1975) ambassadeur d'Union Soviétique à Londres depuis 1932, conserva son poste jusqu'à ce qu'il fut rappelé à Moscou en 1943 pour protester contre le refus britannique d'ouvrir un front en Europe occidentale contre l'Allemagne.

c) – Selon le vice-commissaire du peuple aux Affaires Étrangères Vladimir Potemkine, qui était l'œil de Lavrenti Pavlovitch Beria (1899-1953) dans la diplomatie, l'Armée Rouge avait reçu pour mission de protéger la vie et les biens des 11 millions de Biélorusses et d'Ukrainiens qui résidaient en Pologne et qui étaient opprimés par l'État polonais ou par les propriétaires polonais.

10 – Le 28 septembre 1939, le gouvernement polonais en exil s'installa à Paris.

Remarque : L'armée française était encore considérée comme la première armée du monde.

11 – Comme le prévoyait le pacte Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939, la Pologne fut partagée le 29 septembre 1939 entre l'Allemagne et l'Union Soviétique.

Remarques : a) – Edward Frederick Lindley Wood, comte d'Halifax (1881-1959), connu sous l'appellation de « *lord Halifax* » fut secrétaire d'État des Affaires étrangères du Royaume-Uni du 21 février 1938 au 22 décembre 1940 ; il avait été un soutien éminent de la politique d'*apeasement* du Royaume-Uni vis-à-vis de l'Allemagne ; il chercha avec obstination à trouver un compromis de paix avec l'Allemagne, même après la déclaration de guerre du 3 septembre 1939.

b) – Au début de 1940, puisque la Pologne n'existait plus, lord Halifax ne voyait plus de raisons pour faire la guerre ; le Premier ministre britannique en fonction, Neville Chamberlain espérait que le rapprochement germano-russe et l'alliance germano-italienne allaient faciliter les négociations de paix de l'Angleterre avec l'Allemagne.

c) – En mai 1940, pendant la « *drôle de guerre* », David Lloyd George (1863-

1945) qui appelait Hitler « *le plus grand Allemand vivant* », fit un discours très remarqué à la Chambre des Communes, qui entraîna la chute de Chamberlain du poste de premier ministre ; le poste fut proposé à Lord Halifax (1881-1959).

d) – David Lloyd George (1863-1945) fut le Premier ministre du Royaume-Uni qui termina victorieusement la grande guerre en 1918, comme Georges Clemenceau (1841-1929) le fut pour la France.

e) – Lord Halifax ayant refusé le poste, c'est le belliciste anglo-américain Winston Churchill (1874-1965) qui fut nommé Premier ministre du Royaume-Uni, le 10 mai 1940, en remplacement de Neville Chamberlain malade, mis en minorité et démissionnaire ; cette nomination fut un grand malheur pour le Royaume-Uni et pour l'Europe mais elle permit aux États-Unis d'Amérique d'assainir leur économie, d'amasser des profits énormes et de devenir les maîtres du monde.

f) – Churchill jugea dès 1919, au moment des travaux préparatifs du Traité de Versailles, que la France serait indéfendable si l'Allemagne maîtrisait les ponts sur le Rhin et si elle réoccupait la rive gauche du Rhin ; Churchill redoutait par-dessus tout une éventuelle alliance de l'Allemagne et de l'Union Soviétique ; Churchill considéra dès sa prise du pouvoir (10 mai 1940) que la France allait être vaincue par l'Allemagne et c'est pour cette raison qu'il n'eut de cesse que le BEF (*British Expeditionary Force*) rentre en Angleterre (*opération Dynamo du 27 mai au 4 juin 1940*) ou qu'il refusa au sous-secrétaire d'État à la Guerre français Charles De Gaulle, le 9 juin 1940, l'intervention en France des escadrilles de la RAF (*Royal Air Force*) basées en Angleterre.

12 – Le front occidental fut relativement paisible entre les déclarations de guerre (3 septembre 1939) et l'offensive allemande contre les Pays-Bas (9 mai 1940) ; c'était « *une guerre bidon* » (en anglais « *a phoney war* ») ; les Allemands s'occupèrent à pacifier la partie de la Pologne qu'ils occupaient et ils occupèrent la Norvège, en se préparant à repousser une éventuelle action française (qui ne se produisit pas) ; ils fabriquèrent en grandes quantités du matériel de guerre naval, terrestre et aérien ; ils continuèrent l'instruction et l'entraînement des hommes.

Remarques : a) – Le 10 mai 1940, les Français et les Anglais possédaient, ensemble, davantage de chars que l'Allemagne (3254 contre 2439) et de plus gros tonnages quoique souvent plus lents ; les Français et les Anglais avaient, ensemble, davantage d'avions modernes que l'Allemagne (4247 contre 3578). Cependant, les chars et les avions français et britanniques n'étaient pas tous à proximité du front allemand !

Certains étaient dans les possessions d'outre-mer, d'autres étaient en réserve, loin du front, en prévision d'une guerre longue ; certains avions importés des États-Unis étaient encore en caisses en Bretagne.

b) – Au début de la Seconde Guerre Mondiale les Allemands avaient constitué cinq divisions blindées ; les Français en avaient trois seulement, les autres chars français étaient répartis dans les divisions d'infanterie.

c) – À la différence des chars allemands qui en étaient tous équipés, les chars français n'étaient pas munis, pour un grand nombre d'entre eux, de moyens de communication radio.

d) – Les Allemands avaient utilisé les bombardements aériens en piqué pendant la guerre d'Espagne (de juillet 1936 à mars 1939), puis ils associèrent les avions (Stukas) et les chars (Panzers) en Pologne, en septembre 1939, pour appuyer la progression de l'infanterie d'occupation ; cette tactique était bien assimilée lorsqu'il envahirent les Pays-Bas, la Belgique et la France à partir du 10 mai 1940.

e) – La question du commandement de l'aviation française n'était pas tranchée en

mai 1940 ; l'alternative était la centralisation du commandement ou l'éparpillement des avions sous l'autorité des unités d'infanterie.

f) – Les Allemands choisirent contre la France l'*option offensive* qu'ils avaient pratiquée avec succès en Pologne ; en avril et mai 1940, ils concentrèrent le maximum de leurs forces disponibles rive gauche du Rhin, sur leur nouvelle frontière occidentale (après la réoccupation de la Rhénanie) alors que la France, depuis plusieurs années, avait choisi l'option défensive pour des raisons de politique intérieure et pour ne pas apparaître, aux yeux de la SDN, comme une nation agressive.

g) – Contrairement aux avis de plusieurs généraux, dont le général Georges (1875-1951) qui avait assisté à l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht en septembre 1939, le généralissime français Maurice Gamelin (1872-1958) préféra conserver l'option défensive à laquelle l'armée française s'était préparée ; l'armée française attendit l'attaque allemande, pratiquement sans franchir la frontière ennemie, pendant 8 mois.

h) – Après le début de l'attaque allemande contre les Pays-Bas, Gamelin changea d'avis et *improvisa* le déplacement de ses meilleures forces armées vers le Nord pour se joindre à l'armée néerlandaise et la soutenir, négligeant les regroupements allemands que les services de renseignements signalaient devant Sedan, en Allemagne, de l'autre côté de la Meuse.

i) – Tout le monde considérait la forêt ardennaise infranchissable ; les Allemands ne la traversèrent pas : ils passèrent par la route nationale, comme tout le monde !

j) – Le corps expéditionnaire français en Hollande se trouva isolé de la France, ses lignes de communications et la route de ses approvisionnements furent coupées.

13 – Deux événements malheureux permettent d'expliquer en partie l'ampleur de la débâcle militaire française en mai et juin 1940 : la disparition accidentelle du général Gaston Billotte (1875-1940) et le remplacement du Premier ministre Neville Chamberlain (1865-1940), très malade, par Winston Churchill (1874-1965).

Remarque : Après le franchissement de la Meuse par l'armée allemande et dès le deuxième jour de sa prise de fonctions, le général Maxime Weygand (1867-1965) avait demandé à l'armée anglaise de participer, en commun avec les armées françaises du Nord et avec l'armée belge, à une offensive vers le Sud-Ouest pour briser l'étreinte de la colonne allemande déployée de la Meuse à la Mer du Nord ; il voulait opérer la jonction avec les armées françaises du Sud ; Winston Churchill, qui venait de remplacer Neville Chamberlain aux fonctions de Premier ministre du Royaume-Uni, décida au contraire le repli des forces anglaises sur les ports de la mer du Nord pour s'embarquer et regagner la Grande-Bretagne ; l'armée belge abandonnée par les Anglais capitula ; les armées françaises n'eurent d'autre choix que de faire retraite vers Dunkerque, où elles protégèrent le départ outre-Manche des quatre-cinquièmes des soldats anglais et d'une petite moitié des soldats français qui se trouvaient dans la poche.

14 – Un banal accident de la route (le 21 mai 1940) entraîna le coma, puis le décès au bout de 2 jours du général Billotte qui commandait alors le groupe d'armées n°1 établi entre la Meuse et la Mer du Nord ; sa disparition désorganisa les armées qu'il commandait personnellement et elle apporta une certaine confusion, pendant quelques jours, parmi les forces alliées.

Remarques : **a)** – Au moment de son accident, Billotte rentrait de la conférence d'Ypres (21 mai 1940) où avait été mise au point, avec le nouveau généralissime Maxime Weygand (1867-1965), la contre-attaque sur les arrières de la colonne mécanisée allemande qui faisait route, imprudemment, vers la mer après avoir

franchi la Meuse et percé le front à Sedan.

b) – L'ancien adjoint de Foch, le général Maxime Weygand, venait de remplacer le général Maurice Gamelin (1872-1958) « *limogé* » par Paul Reynaud le 17 mai 1940 pour « *insuffisance de performances* » comme on dit en sport.

c) – En raison de la disparition de Billotte, les offensives prévues pour couper l'approvisionnement en essence et en munitions des blindés allemands ne purent être déclenchées au moment prévu.

d) – Les fils téléphoniques ayant été coupés par l'offensive allemande, le défaut de communications des différents États-Majors entre eux, ou avec les unités combattantes, ou avec l'aviation entraîna l'échec de l'offensive qui aurait dû être décisive.

15 – L'anglo-américain Winston Churchill fut nommé Premier ministre du Royaume-Uni le 10 mai 1940, c'est-à-dire au tout début de l'offensive allemande contre le Bénélux, en raison de la démission de Neville Chamberlain, malade [atteint d'un cancer, Chamberlain décéda le 9 novembre 1940] et du regrettable refus de Edward Frederick Lindley Wood, premier comte d'Halifax (Lord Halifax) d'accepter cette charge, car Halifax considérait que la fonction de *Premier ministre* ne pouvait pas être exercée par un *Lord*.

Remarques : a) – Dès son entrée au 10, Downing Street, la résidence du Premier ministre du Royaume-Uni à Londres, Churchill décida le retour en Angleterre des soldats et des avions de chasse britanniques pour la défense du pays en cas de tentative de débarquement allemand ; au lieu de renforcer leurs forces sur le continent, les britanniques abandonnèrent progressivement les positions qu'ils y occupaient et qu'ils auraient dû continuer à défendre.

b) – Churchill, qui avait passé une partie de sa vie de soldat dans les colonies anglaises, notamment dans l'Armée des Indes, jugea préférable de faire rentrer en Angleterre ses avions et les quelques divisions anglaises qui étaient engagées sur le continent, afin de pouvoir en disposer en cas d'agression allemande, ou pour défendre le Canal de Suez qui pouvait être attaqué par l'Italie et qui était vital pour les relations du Royaume-Uni avec ses colonies.

c) – Churchill ne pouvait certes pas imaginer, le 10 mai 1940, que l'armée française allait laisser la Wehrmacht atteindre la frontière espagnole en si peu de semaines.

d) – Le comportement impulsif du général en chef français Maurice Gamelin (1872-1958), sa carence intellectuelle peut-être due à la maladie neuro-dégénérative dont il souffrait depuis plusieurs années, son manque de rigueur dans l'analyse, sa passivité pendant la « *drôle de guerre* » puis sa décision, le 10 mai 1940, de projeter en Belgique sept divisions afin de soutenir les forces hollandaises et belges, sans conserver de réserves sur l'arrière du front ni sur le flanc gauche, peuvent être des conséquences d'une syphilis qu'il aurait contractée au Brésil ; Gamelin avait occupé le poste d'attaché militaire à l'ambassade de France à Rio de Janeiro entre 1919 et 1934.

16 – Abandonnant les Belges pendant la bataille de la Lys (23 au 28 mai 1940), le général Lord Gort (1886-1946) qui commandait le corps expéditionnaire anglais se précipita vers l'Ouest et la mer pour retourner en Angleterre par Dunkerque, sans prévenir ni les Belges ni les Français, sans que rien ne soit prévu pour sauver une partie des troupes belges.

Remarques : a) – L'armée belge se trouva découverte sur son flanc droit par la soudaine défection anglaise, sans pouvoir combler le vide ainsi laissé.

b) – Le roi des Belges Léopold III (1901-1983), chef des armées belges, fut alors contraint de *capituler* le 28 mai 1940.

c) – Les Allemands purent ainsi rattraper les Anglais à Dunkerque avant qu'ils

n'aient réussi à s'enfuir vers Douvres par la mer ; dans leur sauve-qui-peut, les Anglais abandonnèrent aux Allemands tout leur matériel.

17 – Après la déclaration de guerre qu'elle fit le 3 septembre 1939 à l'Allemagne, l'Angleterre qui n'était pas prête n'avait pu envoyer que 2 divisions sur le continent ; en mai 1940, il n'y avait que 9 ou 10 divisions anglaises sur le front ; les Belges, eux, avaient engagé 22 divisions.

18 – Le roi des Belges Léopold III avait de bonnes raisons de douter de la loyauté anglaise à son égard : l'Angleterre avait empêché la France d'intervenir au moment de la remilitarisation de la rive gauche du Rhin ; plus tard, elle avait poussé au démantèlement de la Tchécoslovaquie ; de plus, le roi avait appris que l'Angleterre avait continué à comploter en vue de lui prendre le Congo belge et que Chamberlain avait proposé à Hitler de partager cette colonie belge avec l'Allemagne.

19 – Les ambitions et les obstinations combinées de l'anglo-américain Winston Churchill et de l'austro-allemand Adolf Hitler ruinèrent l'Europe et lui firent perdre l'influence qu'elle exerçait sur le monde avant la Seconde Guerre Mondiale, au profit des États-Unis d'Amérique et de l'Union Soviétique.

20 – L'Union Soviétique et les États-Unis d'Amérique, grâce à leur nombreuse population, à leur puissance industrielle et à leurs ressources minières, vainquirent l'Allemagne en mai 1945 et devinrent les deux super-puissances du monde.

Guerre de cent ans : 1 – Suite de conflits de succession pour le trône de France entre les Capétiens et les Plantagenêts, qui se termina par la spoliation des Plantagenêts.
Remarque : La famille Plantagenêt est d'origine française ; elle est issue des comtes d'Anjou et du Maine.

2 – Le différend a porté à plusieurs reprises sur l'interprétation des règles successorales des rois de France.

Remarques : **a)** – Les Capétiens avaient adopté par principe la règle de la primogéniture mâle ; s'y introduit subrepticement certaine disposition d'une ancienne loi propre à la tribu franque salique, prétendument applicable dans le royaume de France, dans le but d'évincer les prétendants dont les barons français ne voulaient pas.

b) – Jusqu'au Capétien direct Charles IV (1489-1537), les rois de France eurent toujours des héritiers mâles, soit leur fils, soit leur petit-fils (ou présumés tels).

c) – En cas de doute, même légitime, sur l'identité du père de l'enfant que la reine venait de mettre au monde, le roi était toujours considéré comme le vrai père ; il n'était donc pas possible d'écarter un enfant sous un prétexte d'adultère de la reine :

i) *en cas de doute sur la filiation*, lorsque l'enfant était une fille, on l'écartait pour des raisons plus ou moins fallacieuses ; avec l'affaire de la Tour de Nesle qui éclata en 1314, à la fin du règne de Philippe le Bel (1268-1314), Marguerite de Bourgogne (1290-1315), l'épouse du futur roi de France Louis X (1289-1316), fut convaincue de relations sexuelles illégitimes, pendant trois ans, avec le chevalier Philippe d'Aunay (1291-1314) ; bien qu'avant de mourir, le roi de France et de Navarre Louis X eut reconnu Jeanne (1311-1349), la fille de son épouse Marguerite de Bourgogne, comme son enfant légitime, le doute sur la filiation de Jeanne persista pour nombre de ses contemporains ; lorsque Jeanne devint l'héritière du royaume de France à la mort de son demi-frère Jean I^{er} le Posthume (né le 14 novembre 1316 et mort au bout de cinq jours) elle cumulait les *inconvénients* :

α - elle était mineure (5 ans) et elle ne pouvait pas défendre sa cause ;

β - étant une fille elle risquait, par mariage, de faire échoir le royaume de

France en des mains étrangères ;

γ - sa légitimité comme fille de Louis x était contestée.

Une assemblée de nobles, de prélats, de bourgeois de Paris et de docteurs de l'Université, réunie en février 1317, évinça Jeanne de la succession au trône de France au profit de son oncle Philippe v (1293-1322), parce qu'elle était une femme, mais sans alléguer une quelconque loi salique ; l'impossibilité pour une une femme d'hériter du royaume de France eut force de coutume pour la suite ; la déposition de Jeanne fut dénoncée par une grande partie de la noblesse ; néanmoins, Jeanne reçut une rente de 15 000 livres et fut reconnue sans hésitation comme la nouvelle reine de Navarre, sous le nom de Jeanne II, à la suite de son oncle Charles IV (1294-1328) qui avait succédé à Louis x et à Philippe v sur les trônes de France et de Navarre ; Charles IV fut remplacé comme roi de France par Philippe VI de Valois (1293-1350) qui était issu d'une branche cadette de la famille capétienne.

ii) pour écarter de la succession au trône de France une fille de France, ou le fils de cette fille de France si ce fils pouvait prétendre à la succession de son grand-père (le roi de France) décédé, on invoquait une règle de circonstance ; par exemple un article tiré d'une loi franque tombée depuis très longtemps en désuétude (la loi salique).

Ce fut le cas pour le litige entre :

- α - le Plantagenêt Édouard III (1312-1377), roi d'Angleterre depuis 1327, *petit-fils* du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) par sa mère Isabelle de France (1295-1358) et
- β - le Capétien Philippe de Valois (1293-1350), seulement *petit-neveu* du roi de France Philippe IV le Bel ;

Finalement, Philippe de Valois devint le roi de France Philippe VI en 1328 sous le prétexte de l'application de la « *loi salique* ».

Ce fut également le cas pour le litige entre :

- α - le Plantagenêt Henri VI d'Angleterre (1421-1471), fils de Catherine de Valois (1401-1437), *petit-fils* du roi de France Charles VI de Valois (1368-1422) et
- β - le Valois Charles de Ponthieu (1403-1461) fils du roi de France Charles VI de Valois mais déshérité par son père pour un crime affreux, à savoir le perfide assassinat de Jean Ier de Bourgogne, dit « *Jean sans Peur* » (1371-1419), cousin germain du roi de France Charles VI de Valois.

Finalement, le Plantagenêt Henri VI fut écarté de la succession de Charles VI par application de la *loi salique* et Charles de Ponthieu, quoique déshérité par son père Charles VI, fut sacré et couronné roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc (1412-1431).

iii) en cas de *doute sur la filiation*, si l'enfant de la Reine est un garçon, on cherche à l'écarter en invoquant un motif ou un autre, par exemple un « *crime atroce* » dans le cas de la succession de Charles VI de Valois ; le stratagème des partisans du Plantagenêt ne fonctionna pas pour la succession de Charles VI de Valois ; à l'issue de l'*épopée johannique* et grâce à une prétendue « *intervention divine* », Charles de Ponthieu, quoique déshérité par son père Charles VI au profit de son petit-fils, le Plantagenêt Henri VI (1421-1461) déjà roi d'Angleterre, fut couronné et sacré roi de France en la cathédrale de Reims le 17 juillet 1429, en présence de Jeanne d'Arc, sous l'appellation de Charles VII.

d) – Dans la quasi totalité des autres cours européennes, la règle de primogéniture mâle n'empêchait pas une fille, ou une petite-fille, ou l'enfant mâle d'une fille ou d'une petite fille du roi, d'hériter de la couronne s'il n'y avait pas d'héritier mâle direct.

3 – La guerre de cent ans s'étend traditionnellement de 1337 à 1453.

Remarques : a) – En 1337 le Plantagenêt Édouard III (1312-1377) roi d'Angleterre depuis 1327, *petit-fils* du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) par sa mère Isabelle de France (1295-1358), contesta vigoureusement le choix par les barons du royaume de France de son petit-cousin Philippe de Valois (1293-1350), un *petit-neveu* du roi de France Philippe IV le Bel, pour hériter du trône de France : ce fut le commencement de la période que l'on appelle *la guerre de cent ans* ; Philippe de Valois devint le roi de France Philippe VI en 1328.

b) – La bataille de Castillon (17 juillet 1453), par laquelle les Valois conquièrent la Guyenne, est habituellement considérée comme la fin de la Guerre de cent ans ; la Guyenne appartenait aux Plantagenêts depuis le mariage, en 1152, d'Aliénor (1124-1204) duchesse d'Aquitaine, avec le Plantagenêt Henri (1133-1189) comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, qui devint le roi d'Angleterre Henri II en 1154.

Guerre de cent ans (Début de la –) : 1 – La guerre de Cent ans a commencé par une *querelle de famille* entre un petit-fils Édouard III Plantagenêt (1312-1377) et un neveu de feu le roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314), Philippe VI de Valois (1293-1350), pour obtenir la couronne de France.

i) À la mort de Philippe IV (dit *Philippe le Bel*) le 29 novembre 1314, son fils *Philippe V le Long* (1293-1322) devint roi de France.

ii) Charles IV le Bel (1294-1328) succéda à son frère *Philippe V le Long* lorsque celui-ci mourut le 1^{er} février 1328 car, s'il avait des filles (Jeanne, Marguerite, Isabelle et Blanche) Philippe le Long n'avait pas de fils.

iii) Charles IV mourut le 1^{er} février 1328 sans descendance, alors que son épouse la reine Jeanne d'Évreux (1310-1371) était enceinte ; elle accoucha d'une fille appelée Blanche de France (1328-1394).

iv) Charles IV fut le dernier Capétien direct à régner sur la France.

Remarques : a) – L'appellation « *Guerre de Cent Ans* » a été inventée au XIX^{ème} siècle, après les guerres contre l'Angleterre de la Révolution et de l'Empire, longtemps après la *bataille de Castillon* (17 juillet 1453) qui marqua la fin de la Guerre de Cent Ans.

b) – La *guerre de Cent ans* a fait l'objet de conflits d'interprétation pour aboutir, aujourd'hui, à une *doctrine officielle* quelque peu inexacte.

2 – Blanche de France, la fille posthume de Charles IV le Bel et de Jeanne d'Évreux, ne put régner par le prétexte d'une coutume antique ; c'était la première fois, en 1328, qu'un roi de France mourait sans héritier direct mâle depuis que la couronne des rois de France était devenue pratiquement héréditaire et non plus élective.

Remarques : a) – Cette vieille coutume était attribuée à la tribu germanique des *Francs saliques* ; on l'appela la « *Loi salique* ». [Voir l'expression *Loi salique*].

b) – La tribu des Francs saliques avait donné le roi Clovis (466-511).

c) – Selon cette antique coutume allemande (la *Loi salique*) que l'on invoqua pour justifier l'empêchement à devenir roi de France du prétendant Plantagenêt Édouard III, duc de Guyenne, roi d'Angleterre et petit-fils de Philippe IV le Bel par

sa mère la reine d'Angleterre Isabelle de France (1295-1358), la sœur des rois de France Louis x, Philippe v et Charles iv ; selon la *loi salique* prétendument applicable en France, les femmes étaient écartées de l'héritage des terres et Isabelle ne pouvait donc pas transmettre à Édouard iii un droit qu'elle n'avait pas.

d) – Cette application de la loi salique à la succession du trône de la France peut sembler fallacieuse car, à l'époque des Francs saliques, les rois étaient élus et il ne suffisait pas d'être fils ou fille de roi pour devenir roi ou reine.

e) – Cela se reproduira en 1422, moins d'un siècle plus tard, entre d'une part, le fils Charles vii (1403-1461) du défunt roi de France Charles vi (1368-1422) et de la reine d'Isabeau de Bavière (1370-1435) et d'autre part, l'héritier désigné par Charles vi de son vivant, son gendre le Plantagenêt Henri v (1387-1422) de la maison de Lancastre qui était déjà roi d'Angleterre et après lui, Henri vi (1421-1471) qui était le fils de Henri v et le petit-fils de Charles vi.

3 – Le roi de France Charles iv n'ayant pas d'enfant mâle et n'ayant plus de frère, à sa mort la branche des Capétiens directs s'arrêtait et, à défaut de désigner son successeur par une élection entre les pairs du royaume comme cela aurait pu se faire, le nouveau roi de France a été recherché dans la famille proche de Charles iv.

4 – À la mort du roi de France Charles iv en 1328, son héritier le plus proche était l'Angevin Édouard iii Plantagenêt, petit-fils de Philippe Le Bel par sa mère et par ailleurs, par filiation paternelle, roi d'Angleterre.

5 – Philippe vi de Valois était un autre prétendant au trône de France, mais son lien avec Charles iv était plus éloigné : il était le neveu de Philippe iv le Bel.

6 – Pour certains nobles français, Édouard iii Plantagenêt ne pouvait pas hériter du trône car il aurait hérité de ce droit par sa mère Isabelle de France : ils soutenaient qu'elle ne pouvait pas transmettre un droit qu'elle n'avait pas en raison d'une disposition de la loi salique (qu'ils prétendaient applicable en ce cas).

Remarque : À leurs yeux, Philippe vi de Valois était l'unique candidat légitime.

7 – Pour d'autres (ceux de Guyenne et d'autres provinces françaises sous l'autorité du roi d'Angleterre Édouard iii) c'était le contraire : ils soutenaient Édouard iii car, pour eux, c'était la proximité des liens qui prévalait.

8 – Philippe de Valois fut sacré roi à Reims le 29 mai 1328 et couronné sous le nom de Philippe vi.

9 – Si Édouard iii, en sa qualité de duc de Guyenne, rendit hommage au nouveau roi, il se considérait néanmoins comme l'héritier du trône de France.

Remarque : En 1337 Édouard iii fit porter à Philippe vi, par l'évêque de Lincoln, un message par lequel il se proclamait *roi de France*.

10 – Soi-disant roi de France, Édouard iii débarqua en France avec son fils le Prince de Galles Édouard de Woodstock, dit le Prince Noir (1330-1376) et il emporta plusieurs victoires éclatantes contre les armées de Philippe vi, notamment à l'Écluse en 1340 et à Crécy en 1346.

11 – C'était le début de la Guerre de Cent Ans.

12 – La Guerre de Cent Ans prit fin peu après l'épopée de Jeanne d'Arc (1429-1431) avec la bataille de Castillon, près de Bordeaux (le 17 juillet 1453).

Remarques : **a)** – Au traité de Paris, le 10 février 1763, le roi d'Angleterre se faisait encore appeler : « *le sérénissime & très-puissant prince Georges iii, par la grâce de Dieu roi de la Grande Bretagne, de France, et d'Irlande, duc de Brunswick & de Lunebourg, archi-trésorier & électeur du Saint Empire Romain* ».

b) – Le roi de France, quant à lui, était appelé : « *le sérénissime & très puissant prince, Louis xv, par la grâce de Dieu roi très chrétien* ».

c) – Il a fallu attendre le Premier Empire pour que les rois d'Angleterre renoncent officiellement à leurs prétentions sur le royaume de France.

Guerre de Crimée : Commencée en 1854, la guerre de Crimée s'est terminée par le traité de Paris du 30 mars 1856.

Remarque : La guerre de Crimée a marqué le début d'une période difficile pour la marine de commerce française et par ailleurs, pour la chasse à la baleine en France.

Guerre de Dévolution : Guerre de succession sur le trône d'Espagne entre la France, l'Espagne et la Triple alliance.

Remarques : **a)** – La guerre de dévolution (1667-1668) a été la première guerre du règne de Louis XIV (1638-1715).

b) – Le *droit de dévolution* était une vieille coutume du Brabant d'après laquelle l'enfant d'un premier mariage, en l'occurrence Marie-Thérèse d'Autriche (1638-1683) épouse de Louis XIV, est le seul héritier de ses parents, en l'occurrence le roi des Espagnes et des Indes Philippe IV (1605-1665), au détriment de l'enfant né d'un second mariage, en l'occurrence Charles II d'Espagne (1661-1700).

c) – La Triple alliance avait été conclue à La Haye le 23 janvier 1668 entre la Suède, l'Angleterre et les Provinces-Unies.

d) – La guerre de Dévolution s'est terminée par le Traité d'Aix-la-Chapelle du 2 mai 1668.

Guerre de l'opium (Première –) : **1** – Au XVIII^{ème} siècle, l'Angleterre achetait en Chine de très grosses quantités de thé qu'elle payait en lingots d'argent.

2 – Pour financer leurs achats de thé, les Anglais décidèrent d'exporter de l'opium du Bengale (Inde) en Chine ; l'opium était, lui aussi, payé en lingots d'argent.

3 – L'importation d'opium en Chine était prohibée depuis 1729 ; cette interdiction avait été réaffirmée en 1796, avec la peine de mort pour les trafiquants de drogue. L'opium était acheté à Calcutta et il était introduit en Chine en contrebande.

4 – En 1825, les achats de thé furent compensés par les ventes d'opium.

En 1838, les importations frauduleuses d'opium en Chine par les Anglais dépassèrent 2000 tonnes.

Le 3 juin 1839, les Chinois saisirent et détruisirent 200 000 caisses de drogue, soit 1 188 tonnes ; l'empereur Lin décida de faire fouiller tous les bateaux étrangers qui entraient dans les eaux territoriales chinoises pour vérifier qu'ils ne transportaient pas d'opium.

Cette décision déclencha la *première guerre de l'opium* (1839-1842) au nom de la liberté du commerce.

5 – Après plusieurs victoires anglaises, sur mer et sur terre, une escadre britannique remonta le Yang-Tsé jusqu'à Nankin en août 1842.

Par le traité de *Nankin* du 29 août 1842, les Anglais obtinrent la cession de Hong-Kong et l'ouverture du marché chinois à l'opium.

6 – Les 5 ports chinois de *Xiamen, Canton, Fuzhou, Ningbo et Shanghai* s'ouvraient aux Anglais ; les commerçants anglais pouvaient s'installer dans ces ports avec leur famille et y construire des immeubles.

Les exportations de thé et de soie doublèrent rapidement, et les prix baissèrent ; les importations d'opium étaient tolérées et elles doublèrent également.

Remarques : **a)** – En 1844, les Américains par le traité de *Wangxia* et les Français par le traité de *Whampoa* obtinrent les mêmes droits commerciaux et légaux que les Anglais.

Les Français obtinrent le droit de construire des églises et des cimetières, et aussi d'évangéliser les Chinois.

b) – Shanghai ouvrit une concession britannique en 1841, une concession américaine en 1845 et une concession française en 1849, avec des enclaves juridiques.

- Guerre de l'opium (Seconde –)** : L'empereur *Xianfeng* (1831-1861) de la dynastie Qing accéda au pouvoir en Chine en 1850 ; il voulut annuler tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé aux occidentaux sous la contrainte depuis quinze ans ; les Britanniques et les Français lui firent la guerre ; la Chine fut défaite.
- Remarques : a)* – Ce fut la *seconde guerre de l'opium*, qui dura de 1856 à 1860 et qui opposa la Chine au Royaume-Uni et à la France avec le soutien moral des États-Unis d'Amérique et de la Russie.
- b)** – Les armées étrangères occupèrent le port de Da Gu Kou (à l'Ouest de Tianjin) puis Tianjin et ensuite elles marchèrent vers Pékin en 1860 ; Pékin est atteinte le 6 octobre 1860 ; les deux palais d'été de Pékin sont pillés, mis à sac et incendiés.
- c)** – La Chine fut contrainte d'autoriser le commerce de l'opium sur son territoire ; ce commerce était financé par la banque HSBC (*Hong Kong & Shanghai Banking Corporation*).
- d)** – L'opium était produit en Inde au profit de la Grande-Bretagne et il était vendu en Chine contre de l'argent métal ; la Grande-Bretagne avait un pressant besoin d'argent métal.
- e)** – La Chine dut ouvrir de nouveaux ports au commerce étranger, dont Tientsin.
- f)** – Les navires britanniques furent autorisés à amener de la main-d'œuvre chinoise en Amérique, pour remplacer les esclaves noirs récemment affranchis.
- g)** – La Convention de Pékin du 18 octobre 1860 mit un terme à la seconde guerre de l'opium.

- Guerre de Religion : 1** – Qualification habile mais souvent fallacieuse que l'on a utilisée, soit pour justifier des actes *politiques* ambitieux ou malhonnêtes, soit pour excuser une déclaration de guerre hasardeuse et funeste ; quand on parle de guerres de religions, les *mythes religieux* (privés) sont présentés comme des *certitudes politiques* (publiques) ou *vice-versa*.
- Remarques : a)* – Un mythe ne prend corps que parce qu'on y croit, pour une raison ou pour une autre.
- b)** – Une certitude n'existe que parce qu'on y croit, pour une raison ou pour une autre.
- 2** – Le massacre des protestants dans la nuit du 23 au 24 août 1572 (le jour de la Saint-Barthélemy) appartient à la première catégorie.
- Remarques : a)* – Le massacre de la Saint-Barthélemy permit de « *rattraper* » la tentative d'assassinat manquée de l'Amiral Gaspard de Coligny (le 22 août 1572 à Paris) ; Coligny et d'autres personnalités dites « *d'opposition* », liées ou appartenant à la famille des Bourbons, en tout cas protestantes, furent assassinés sur l'instigation de Catherine de Médicis, à Paris ou dans les provinces. [Les *Bourbons* s'opposaient à leurs cousins *Valois*, alors au pouvoir.]
- b)** – Le Mariage de Marguerite de Valois, fille du défunt roi de France catholique Henri II (1519-1559) et de Catherine de Médicis, avec Henri de Navarre, protestant, de la famille de Bourbon (futur roi de France Henri IV), avait été célébré le 18 août 1572 ; la bénédiction avait été donnée sur le parvis de la Cathédrale de Paris pour ne pas obliger la famille et les proches du marié à assister à une messe.
- c)** – Henri de Navarre étant protestant, ses sujets étaient donc protestants, selon

l'expression qui avait été utilisée pour la Paix d'Augsbourg, en Allemagne, en 1555 : « *cūjus rēgĭo, ējus rēlĭgĭo* », ce qui signifiait qu'un souverain avait le droit d'imposer sa religion à ses sujets.

Le massacre de la Saint-Barthélémy, moins d'une semaine après le mariage, a permis de massacrer tous les Protestants qui étaient venus assister à la cérémonie et qui séjournaient encore à Paris.

d) – Pendant la « *guerre de religion* » (1572-1573) qui a suivi les massacres de la Saint-Barthélémy (3000 morts) le duc d'Anjou (futur roi de Pologne, puis de France sous le nom de Henri III) assiégea La Rochelle, sans réussir à l'abattre (février 1573 – 26 juin 1573).

3 – La guerre civile menée en France par Louis XIII (1601-1643) et par son ministre le cardinal de Richelieu (1585-1642) [*de sinistre mémoire*] et que l'on a parfois appelée « *première révolte huguenote* », appartient également à la première catégorie ; les Catholiques français prétendirent combattre les Huguenots français pour les ramener dans la foi catholique, mais si l'édit de grâce d'Alès de juin 1629 (qui pardonna cette révolte) ordonnait la destruction de toutes les fortifications des Huguenots, il leur laissait néanmoins les libertés religieuses qui avaient été prévues par l'édit d'Henri IV du 13 avril 1598.

Remarques : a) – Pendant la *Guerre de Trente-Ans* (surtout à partir de 1635) les armées catholiques de Louis XIII et de Richelieu se sont alliées à la coalition protestante du roi de Suède Gustav II Adolphe (1594-1632) et de certains princes allemands, pour semer la terreur et la mort dans les populations civiles de la Lorraine et de toute l'Allemagne actuelle.

b) – Finalement, les armées catholiques des Habsbourg furent vaincues par la coalition franco-protestante !

c) – La couronne de France récupéra les droits des Habsbourg en Alsace (traités de Westphalie du 24 octobre 1648) mais ce fut l'échec définitif des projets des papes et des empereurs catholiques visant à la réunification de la chrétienté.

d) – Les revenus des ports des Sables d'Olonne et de Luçon appartenaient à Richelieu en sa qualité d'évêque, et donc d'usufruitier du diocèse de Luçon ; la ville portuaire voisine de La Rochelle, qu'il a combattue avec la puissance que lui conférait son poste de ministre du royaume et qu'il a ruinée en faisant mourir tant de ses habitants dans un siège inimaginable (10 septembre 1627-28 octobre 1628) était un concurrent commercial trop riche et trop fort pour Les Sables d'Olonne et pour Luçon !

Pour aller à Luçon, on embouquait un canal maritime à la Pointe aux Herbes, dans la baie de l'Aiguillon et on passait par une écluse à sas appelée *les Portes du Chapitre* ; les navires étaient tirés par des chevaux qui marchaient sur la berge ; rappelons que le dernier navire de commerce à faire escale dans le port de mer de Luçon y est monté en 1953 ; il appartenait à un certain Clemenceau ; les gabarits employés par le chantier Durand, à Marans, pour construire l'annexe de ce navire sont exposés dans les locaux de l'association BTLG (Bateaux Traditionnels d'entre Loire et Gironde) à La Rochelle.

4 – Officiellement, la Seconde Guerre Mondiale appartient maintenant à la deuxième catégorie des guerres de religion.

Remarques : a) – Pour ne pas avoir à rappeler la déroute des chefs de l'armée française qui conduisit le pays à demander l'*Armistice* de juin 1940 [*et non une prétendue capitulation !*] cette guerre est souvent ramenée, en France, à la seule lutte à mort de *méchants barbares nazis* (on n'ose pas rappeler qu'ils étaient allemands) contre les descendants des douze fils du patriarche Jacob de la Bible, c'est-à-dire les enfants d'Israël.

- [*Jacob* est également appelé *Israël* qui signifie : « *Celui qui a lutté avec Dieu* ».]
- b)** – Le Pacte germano-soviétique, ou pacte Molotov-Ribbentrop, signé le 23 août 1939 à Moscou, a été l'événement déclencheur de la Seconde Guerre Mondiale ; l'attaque de la Pologne par l'Allemagne pour la reconquête de Dantzig, le 1er août 1939, en a été le prétexte : la perfide Angleterre a pratiquement déclaré la guerre... entre l'Allemagne et la France ! avec l'espoir qu'elles s'entre-déchireraient et qu'elles en ressortiraient toutes les deux affaiblies.
- c)** – La reconquête de la ville de Dantzig par l'Allemagne, après qu'elle en eut été détachée par le *diktat* de Versailles en 1919, était aussi légitime que la reconquête par la France de l'Alsace et du Nord de la Lorraine (tous deux d'expression germanique) qui lui furent enlevés à la suite de la funeste guerre de 1870-71, que le neveu du général Napoléon Bonaparte avait déclarée avec légèreté à la Prusse et qu'il perdit lamentablement.
- d)** – L'idéologie funeste qui a déclenché le traitement réservé aux Juifs par les revanchards allemands des années 1930 et qui aboutit, à partir de 1942, aux « *camps d'extermination* », remonte à la réputation d'usuriers et de traîtres qui fut la leur, dès le Moyen-Âge, en Europe chrétienne.
- e)** – Le chancelier allemand Bismark avait expliqué la victoire prussienne de 1871 contre la France de Napoléon III, par l'aide que lui auraient apportée les Juifs résidant en France : les Prussiens possédaient, grâce aux Juifs disait-il, de meilleures cartes de la France que les Français eux-mêmes.
- f)** – Le Kaiser Guillaume II expliqua la défaite allemande de 1918 par la trahison des Juifs du monde entier.

Guerre de Sept Ans : 1 – La guerre de Sept Ans (1756-1763) opposa la Grande-Bretagne et la Prusse d'une part, le Hanovre, la France, l'Autriche, la Suède, la Saxe, la Russie et l'Espagne d'autre part.

Remarques : a) – La guerre de Sept ans prit l'allure d'une guerre mondiale ; toutes les grandes nations européennes y prirent part et les hostilités s'étendirent en Europe, dans l'Océan Indien et en Amérique du Nord.

b) – L'influence de la maîtresse royale, la marquise de Pompadour, en ce qui concerne l'engagement de la France de Louis XV (1710-1774) dans la Guerre de Sept Ans, au côté de l'Autriche, et ensuite dans la conduite de la guerre, a peut-être été exagérée mais elle ne peut être totalement exclue.

c) – Les Anglais avaient déclaré la guerre à la France le 18 mai 1756.

d) – Le traité de paix signé le 10 février 1763 à Paris par la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne mit un terme à la Guerre de 7 ans.

2 – La guerre de sept ans fut précédée, aux colonies d'Amérique, par des escarmouches à *Fort-Duquesne* (actuellement *Pittsburg*) le 28 mai 1754 et à *Fort-Necessity* entre des soldats français et des miliciens de Virginie commandés par George Washington.

Remarques : a) – En 1755, d'autres escarmouches eurent lieu en Amérique, notamment dans la vallée de l'Ohio entre les Indiens de l'Ouest alliés aux Français et les Anglais, ou en mer entre les Français qui cherchaient à empêcher le ravitaillement des colonies anglaises et les Anglais qui voulaient forcer le blocus ; en 1755, les Acadiens qui refusèrent de faire allégeance au roi d'Angleterre furent déportés.

3 – Les Anglais capturèrent 300 navires de commerce français en Manche ou en Atlantique avant la déclaration de guerre et ils capturèrent plus de 6000 marins civils qu'ils concentrèrent à bord des célèbres pontons dans les ports anglais ; puis ils signèrent à Westminster, le 16 janvier 1756, un traité de neutralité avec le roi de Prusse, Frédéric II de Hohenzollern.

4 – Le 1er mai 1756, l'Autriche et la France s'allièrent pour contrer les ambitions de la Prusse et limiter l'expansion de l'Angleterre ; elles mettaient fin à une rivalité entre les deux royaumes qui remontait au début du ^{xvi}ème siècle (rappelons-nous les batailles de Marignan en 1515 et de Pavie) à l'époque de Charles Quint et de François 1er.

Remarques : a) – Le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748) qui avait mis fin à la guerre de Succession d'Autriche, avait confirmé Marie-Thérèse de Habsbourg sur le trône de Vienne, avec le titre d'archiduchesse d'Autriche, reine de Hongrie et de Bohême, et il avait fait de son mari, François de Lorraine, l'empereur allemand.

b) – Le traité d'Aix-la-Chapelle autorisait l'annexion de la Silésie par la Prusse, mais Marie-Thérèse ne s'y était jamais résignée.

5 – À la mort de la tsarine de Russie Elisabeth, le nouveau tsar Pierre III, fervent admirateur de Frédéric II, se retira de la coalition formée contre la Prusse, et il restitua à Frédéric II la Poméranie et la Prusse-orientale.

Remarques : a) – La Prusse, qui était alors dans une situation désespérée, réussit à se rétablir.

b) – Le Traité de Paris (10 février 1763) entre la France et l'Angleterre et le Traité de Hubertsbourg (15 février 1763) entre la Prusse et l'Autriche clôturèrent la guerre de Sept Ans.

c) – La guerre de Sept Ans s'avéra calamiteuse pour l'Autriche qui perdit définitivement la Silésie, comme pour la France qui perdit le Canada et son premier empire colonial.

d) – En faisant de la Prusse le principal État allemand et de l'Angleterre la première puissance coloniale, les traités de 1763 dessinèrent pour un siècle et demi le paysage de l'Europe, c'est-à-dire jusqu'à la guerre de 1914-1918.

e) – Les épisodes correspondant aux fonctions des empereurs Napoléon 1er et Napoléon III furent des désastres au point de vue humain et furent complètement inutiles d'un point de vue politique.

6 – Le Traité de Paris réduisit considérablement le nombre des colonies françaises, notamment en Amérique, principalement au profit de l'Angleterre.

Remarques : a) – Un an avant le traité de Paris, la France avait déjà secrètement cédé à l'Espagne la Louisiane occidentale, c'est-à-dire la rive droite du Mississippi (jusqu'aux Montagnes Rocheuses) avec La Nouvelle-Orléans.

b) – Par la Proclamation royale du 7 octobre 1763, le roi d'Angleterre George III débaptisa la Nouvelle-France qui devint « *The Province of Quebec* ».

c) – La France perdit ses bases de pêche de Terre-Neuve et les territoires de la baie d'Hudson.

d) – La France ne conserva en Amérique du Nord que le petit archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon pour servir de lieu de relâche aux pêcheurs de morues ou de baleines.

e) – Aux Indes, la France céda à l'Angleterre la quasi-totalité de ses possessions et elle ne conserva que cinq comptoirs : Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon.

f) – La France récupéra Belle-Île en Europe, la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue en Amérique centrale, Saint-Louis du Sénégal en Afrique, Fort-Dauphin à Madagascar.

g) – La France avait déjà cédé l'Acadie à l'Angleterre un demi-siècle plus tôt par le traité d'Utrecht (11 avril 1713) entre la France et l'Angleterre, qui mettait fin à la Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714).

7 – Le recul colonial de la France au ^{xviii}ème siècle était lié à l'affaiblissement

progressif de sa marine de guerre.

8 – Sous Louis XIV, vers 1680, la France pouvait aligner une marine de guerre d'environ 200 bâtiments et elle était en mesure de protéger son littoral ou de défendre son empire colonial.

9 – La politique pacifiste de l'abbé Dubois, sous la Régence de Louis XV, qui négocia le traité de La Haye en 1718 avec l'Angleterre, fut poursuivie pendant la majorité de Louis XV par son ministre, le cardinal Fleury.

10 – En l'absence de déclaration de guerre, la rivalité franco-anglaise sur mer se traduisit par une guerre de course : les corsaires français attaquaient avec quelques succès des navires de commerce britanniques, isolés ou en convois, protégés ou non par des bâtiments de guerre souvent moins rapides que les petits navires corsaires.

11 – En 1756, la marine royale française ne disposait plus que de 50 à 80 bâtiments tandis que la Royal Navy britannique pouvait en mettre 200 à la mer.

12 – La France avait fait le choix de placer presque toutes ses ressources dans sa politique d'expansion continentale.

13 – Dès le début de la guerre de Sept Ans, la Grande-Bretagne put envoyer au Canada des troupes assez nombreuses pour combattre et vaincre les Français, et il lui resta assez de navires pour s'imposer dans l'Océan Indien, malgré la valeur des commandants et des Équipages français, et pour empêcher tout débarquement sur son territoire national en Europe.

14 – En Amérique du Nord :

i) L'origine de la guerre date de 1754 : un major de la milice de Virginie, George Washington, s'est fait prendre par des Français dans la vallée de l'Ohio, dans les colonies anglaises d'Amérique.

ii) Anglais et Français envoyèrent des régiments au Canada pour défendre chacun leurs intérêts en Amérique du Nord.

iii) En janvier 1756, George Washington attaqua *Fort-Duquesne*.

iv) Les Anglais déclarèrent la guerre à la France le 18 mai 1756, peu après l'arrivée de Montcalm au Canada.

v) Les Anglais envoyèrent 50 000 soldats pour soutenir les colon.

vi) En Amérique du Nord, les victoires et les défaites alternèrent, mais finalement les Français se rendirent le 26 juillet 1758 à *Fort-Carillon*, le 24 novembre 1758 à *Fort-Duquesne*, le 18 septembre 1759 à Québec, le 8 septembre 1760 à *Montréal*.

15 – En Extrême-Orient :

i) L'issue des batailles en Inde dépendait de l'adaptation de chaque camp aux conditions particulières de la mousson humide.

ii) Les villes que chaque parti désirait prendre ou défendre étaient toutes près du littoral ; l'appui et la supériorité d'une Marine de guerre à ses côtés étaient donc très importants !

iii) Pendant la mousson, les bâtiments anglais se retiraient à Bombay qu'ils occupaient ; les bâtiments français devaient aller jusqu'à l'*Île de France* (actuellement Île Maurice, près de l'Île de la Réunion) c'est-à-dire à deux mois de mer.

iv) Les Anglais disposaient, grâce à la Compagnie des Indes anglaise, de beaucoup plus d'argent que les Français pour enrôler des soldats indiens ou pour corrompre ceux qui leur étaient opposés.

v) La bataille de *Plassey*, près de Calcutta (23 juin 1757) marqua le début de la conquête de l'Inde par les Anglais ; l'armée du *dîvân* du Bengale, Surâj ud-Daulâ, allié des Français, fut battue par Robert Clive et les forces armées de

la Compagnie des Indes orientales anglaise, malgré une grande supériorité numérique.

vi) Les munitions des Anglais étaient utilisables malgré les pluies de la mousson, contrairement à celles des Indiens.

vii) Un grand nombre des soldats du *dîvân* avaient été soudoyés par les Anglais et ils se rendirent prématurément, jetant leurs armes ou les retournant contre leur camp.

viii) En novembre 1758 Lally-Tollendal, arrivé avec la division navale de d'Aché, échoua dans sa tentative de prendre Madras ; le port résista au siège en raison de la défense énergique du général anglais Laurence, mais surtout à cause de l'absence de soutien de la Marine française qui était retournée à l'île Bourbon (actuelle île de la Réunion) ou à l'île de France (actuelle île Maurice).

ix) En avril 1759, les Anglais firent le blocus de Pondichéry, où s'étaient repliées les forces de Lally-Tollendal.

x) Mais l'amiral français d'Aché n'arriva en Inde qu'en septembre, avec quatre bâtiments de guerre : *Zodiaque* (74 canons), *Illustre* (64), *Actif* (64) , *Fortuné* (64), de sept navires armés de Compagnies des Indes française : *Centaure* (74 canons), *Vengeur* (54), *Comte de Provence* (74), *Duc d'Orléans* (74), *Saint-Louis* (50), *Minotaure* (74) *Duc de Bourgogne* (60) et de deux frégates : *Sylphide* (36) et *Diligente* (24).

xi) L'amiral anglais Pocock disposait de neuf bâtiments de guerre : *Yarmouth* (64 canons), *Grafton* (68), *Cumberland* (66), *Elizabeth* (64), *Newcastle* (50), *Salisbury* (50), *Tiger* (60), *Weymouth* (60), *Sunderland* (60), *Queenborough* (24), de deux navires armés de la Compagnie des Indes anglaise et d'un brûlot.

xii) Le 10 septembre, les Français réussirent à passer jusqu'à Pondichéry sans subir de grosses pertes, malgré le barrage dressé par les Anglais près de Porto Novo, au sud de Pondichéry.

Les Anglais, au contraire, subirent de gros dommages.

xiii) Le 27 septembre, soit 12 jours après son arrivée, d'Aché retourna à l'Île-de-France, après avoir débarqué de l'argent et des troupes de renfort ; il abandonnait à son sort Lally-Tollendal, avec qui il s'était brouillé.

Lally-Tollendal s'était d'ailleurs brouillé avec tout le monde : ses alliés Indiens, ses officiers, les marins.

Les Anglais, au contraire, utilisèrent des troupes indiennes et ils reçurent des renforts importants d'Angleterre.

xiv) Pondichéry tomba aux mains des Anglais en janvier 1761.

16 – *En Europe* :

i) Le Hohenzollern Frédéric II, roi de Prusse, attaqua la Saxe alliée de l'Autriche, le 29 août 1756, dans le but de conforter la prise de la Silésie, conquise sur l'Autriche au cours de la Guerre de Succession d'Autriche (paix de Berlin le 28 juillet 1742).

ii) Frédéric II défit l'armée saxonne à la bataille de Lobositz le 1er octobre 1756 ; la Saxe fut annexée par la Prusse.

iii) La Grande-Bretagne soutint financièrement la Prusse.

iv) La France, la Russie, et la Suède s'allièrent à l'Autriche.

v) Frédéric II assiégea Prague le 6 mai 1757 ; mais les Autrichiens battirent les Prussiens à Kolin le 18 juin et Frédéric II se retira en Silésie.

vi) Puis Frédéric II défit successivement les Français à Rossbach le 5 novembre 1757, et les Autrichiens à Leuthen, le 5 décembre 1757.

vii) En Europe, les Britanniques se battirent pour l'électorat de Hanovre, dont le titulaire était le roi d'Angleterre George II (dynastie de la Maison de Hanovre).

viii) En réalité, George II résidait plus souvent à Hanovre qu'en Grande Bretagne ! comme Richard Cœur de Lion avait davantage résidé en France qu'en Angleterre.

ix) Comme à leur habitude, les Britanniques engagèrent des mercenaires pour combattre à leur place sur le continent (cette fois-ci, des Prussiens et des Allemands).

17 – En Amérique centrale :

i) En 1762, la Martinique tomba aux mains des Britanniques mais, avec l'aide de l'Espagne, la France conserva ses autres îles des Antilles.

ii) La France et l'Espagne préparèrent l'invasion de l'Angleterre ; les défaites navales de Lagos (au Portugal) en août 1759, et des Cardinaux (en France) en novembre 1759, mirent fin à ce projet.

iii) À la mort de George II (25 octobre 1760) la Grande-Bretagne était très endettée, notamment en raison de la guerre de 7 ans.

iv) Le ministre de la Guerre, William Pitt, fut démis de ses fonctions en 1761 par George III.

v) Des pourparlers de paix furent engagés.

vi) Pour forcer le roi d'Espagne à signer la paix, la France lui céda la Louisiane en compensation de la perte de la Floride cédée aux Anglais.

vii) Le traité de Paris (1763) rendit la Guadeloupe à la France.

Remarque : Le colonel Charles De Gaulle (*La France et son Armée, 1938*) a résumé les causes des faiblesses de l'armée de Louis XV pendant la Guerre de Sept Ans :

i) *avitaillement défectueux* : incurie et insuffisance de l'administration qui a abandonné le ravitaillement à des traitants malhonnêtes ;

ii) *dilution du commandement* : il y avait, à la fin de la Guerre de Sept Ans, 650 généraux en activité et 16 000 officiers pour une armée de 200 000 hommes ; on voyait, pour chaque régiment, 3, 4 et jusqu'à 10 colonels qui roulaient entre eux, chaque jour, pour le commandement ;

iii) *discipline et organisation insuffisantes* : chacun quittait la troupe dès que le combat s'achevait et les officiers qui devaient commander en temps de guerre rejoignaient leurs terres ou la Cour de Versailles dès que la paix revenait ;

iv) *dogmatisme* : le bon sens des Condé, des Turenne, avait été remplacé par le dogmatisme ; les personnalités se virent préférer les systèmes (avec des acteurs prétendument interchangeables).

Guerre de Trente Ans : 1 – La guerre européenne de *Trente Ans* (1618-1648) se déroula pendant qu'en France les catholiques et les protestants se livraient aux guerres dites « *de religion* ».

Remarque : La guerre de Trente Ans a ruiné, pour longtemps, l'Europe centrale et abaissé durablement l'Allemagne.

2 – Les combats de la guerre de Trente ans eurent lieu principalement sur le territoire de l'Empire germanique ; le duché de Lorraine fut particulièrement touché ; il n'y eut pas d'implications maritimes.

Remarques : **a)** – Le duché souverain de Lorraine, de confession catholique, qui appartenait à l'Empire germanique, fut mis tout entier au pillage par les troupes impériales, par les Suédois du prince protestant Bernard de Saxe-Weimar, par les troupes françaises du cardinal catholique de Richelieu et par des bandes de

pillards ; la période la plus terrible pour la Lorraine se situe entre 1633 et 1640 et elle coïncide avec l'implication directe de Louis XIII et de Richelieu dans le conflit.

b) – Le retour à la civilisation, puis à la prospérité de la Lorraine ne commença pas avant l'évacuation du duché par les Français et l'arrivée à Nancy, en 1698, du duc Léopold de Lorraine (1679-1729), né en exil.

c) – Les épidémies, la famine, les églises brûlées, les villages ruinés, les exactions et les violences des terribles Suédois de cette époque sont encore dans la mémoire collective de cette région aujourd'hui française, aussi présentes dans les têtes que les *dégâts collatéraux* des guerres napoléoniennes ou des guerres de 1870-1871, 1914-1918 et 1939-1945.

3 – On vit, de 1620 à 1635, le Danemark (*luthérien*) du roi Christian IV conclure une alliance avec l'Angleterre (*anglicane*) et les Provinces-Unies (*calvinistes*) contre l'Espagne (*catholique*).

4 – On vit de 1635 à 1648 la France (*catholique*) du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu alliée à la Suède (*protestante*) contre l'Espagne (*catholique*) du roi Philippe IV de Habsbourg.

5 – La guerre d Trente ans commença en 1618 parce que les protestants de Bohême (la Diète de Prague) refusèrent au nouvel empereur d'Allemagne Matthias (*catholique*) le titre de roi de Bohême.

i) La Diète de Prague proposa la couronne de Bohême à l'Électeur palatin Frédéric, un prince allemand de confession calviniste.

ii) La Ligue allemande des princes catholiques, conduite par Maximilien 1er de Bavière, s'opposa au choix d'un calviniste proche des Hollandais.

iii) Le 23 mai 1618 eut lieu la ténébreuse affaire de la *défenestration de Prague*.

6 – Les armées catholiques, conduite par le comte Jean de Tilly, écrasèrent les protestants à la Montagne Blanche, le 8 novembre 1620.

Remarque : La Bohême perdit dès lors son autonomie et devint une propriété personnelle des Habsbourg de Vienne.

7 – Le roi d'Espagne Philippe IV de Habsbourg prit prétexte des événements pour reprendre la guerre contre ses anciennes possessions des Provinces-Unies (les Pays-Bas actuels) ; en 1625, les protestants allemands demandèrent l'aide du roi Christian IV de Danemark (*luthérien*) ; ils firent alliance avec l'Angleterre (*anglicane*) et les Provinces-Unies (*calvinistes*).

8 – Le roi du Danemark fut vaincu par l'armée de l'Empereur Ferdinand II commandée par Albert de Wallenstein ; Christian IV signa la paix de Lübeck le 6 juin 1629 avec Ferdinand II .

9 – Gustave Adolphe, roi de Suède, allié des protestants allemands, écrasa l'armée de la Ligue catholique commandée par de Tilly à Leipzig, le 17 septembre 1631.

Remarque : Il battit Wallenstein à Lützen, le 16 novembre 1632, mais fut tué au combat.

Wallenstein fut assassiné le 25 février 1634.

10 – Après la défaite des Suédois, l'empereur fut sur le point de mettre un terme au conflit ; il signa le 30 mai 1635, avec les protestants, la paix de Prague qui ramenait l'Allemagne à son état d'après la paix d'Augsbourg, 80 ans plus tôt.

11 – Louis XIII et Richelieu entrèrent en guerre contre l'Espagne le 19 mai 1635 pour prévenir l'encerclement de la France par les possessions des Habsbourg.

Remarques : **a)** – Ils firent alliance avec les Suédois (*protestants*).

b) – Le *Grand Condé* battit les Espagnols à Rocroi le 19 mai 1643.

12 – Le souvenir des exactions commises par les franco-suédois pendant la guerre de Trente Ans est encore présent à l'esprit des habitants de la Lorraine actuellement française.

Remarques : a) – Dans les années 1830, il y eut jusqu'à 6 armées déployées dans le duché de Lorraine, regroupant 150 000 hommes vivant aux dépens de la population, qui pillèrent, qui violèrent, qui incendièrent les villages.

b) – La mémoire collective de l'ancien duché se souvient de crimes comparables à ceux que perpétrèrent les armées de Louis XIV (catholique) dans le Palatinat Rhénan (catholique), aussi cruels et parfois plus sadiques que ceux qui ont été commis par les Allemands en France et en Europe en 1939-1945, sans que l'on puisse invoquer l'excuse de représailles contre des *terroristes* appelés aujourd'hui *partisans, résistants, forces de l'intérieur, etc.*, qui auraient cherché à retarder « *par tous les moyens* » l'armée régulière allemande en route pour le front, après le débarquement en Normandie et l'invasion de la France par les Anglo-Américains.

13 – Les traités de Westphalie (24 octobre 1648) mirent un terme à la guerre de Trente Ans ; l'Allemagne se trouva émiettée en 365 principautés indépendantes ; les traités de Westphalie officialisèrent la présence française en Alsace, alors que l'Empereur germanique était occupé à combattre les Ottomans dans l'Est.

Guerre de vingt-quatre ans : 1 – Guerre franco-espagnole déclarée officiellement le 16 mai 1635 par Sa Majesté Très Chrétienne Louis XIII (1601-1643) à Sa Majesté Catholique Philippe IV (1605-1665, dans le cadre de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) ; la guerre de vingt-quatre ans se termina par le *Traité des Pyrénées* (7 novembre 1659) signé par le cardinal Mazarin (1602-1661) qui représentait le roi de France Louis XIV (1638-1715) et par Luis Menéndez de Haro y Sotomayor (1598-1661) qui représentait le roi d'Espagne Philippe IV.

Remarque : Le *Traité des Pyrénées* fut signé sur l'Île des Faisans, au milieu du fleuve côtier Bidassoa qui marque la frontière entre les deux royaumes de France et d'Espagne.

2 –

Remarques : a) – La marine de guerre de Louis XIII, qui était dans un état misérable quand le cardinal de Richelieu (1585-1642) arriva aux affaires en 1624, mais qui s'était considérablement accrue entre 1624 et 1635, avait profité, pour parfaire son instruction et pour s'entraîner au combat, des opérations de guerre navale répétées que l'évêque de Luçon (Richelieu) mena contre la ville voisine de la Rochelle ; le maire de La Rochelle, Jean Guiton (1585-1654) se rendit au roi de France Louis XIII le 28 octobre 1628 après un siège épouvantable de plus de treize mois, où les quatre-cinquièmes des habitants périrent ; en 1635, la France disposait de 46 vaisseaux de guerre.

[Voir *Richelieu (Cardinal de –)*, *Infreville (Louis Le Roux, seigneur d' –)*, *Razilly (Isaac de –)*].

b) – La position géographique de la ville de Rochelle, dont le port donne dans les Pertuis, lui offrait de grands avantages stratégiques ; les Rochelais pouvaient à leur gré rester en contact avec leurs correspondants des Provinces-Unies ou d'Angleterre pour commercer ou pour obtenir des soutiens militaires ; la cité de La Rochelle ne jouissait d'une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir royal que parce qu'elle possédait sa propre flotte de guerre.

i) En 1622, une force royale de soixante-quinze voiles se trouvait réunie sous les ordres de Charles de Lorraine, duc de Guise (1571-1640) au port du Blavet (aujourd'hui Lorient) ; c'étaient pour la plupart des navires de

commerce armés en guerre ; il y avait également quelques grand vaisseaux, dont le Grand Galion de douze cents tonneaux et de cinquante-huit pièces de fonte verte du duc de Guise, un galion de l'ordre de Malte de huit cents tonneaux et le « *Saint-Michel* » de cinq cents tonneaux, ainsi que des galères.

ii) Face au duc de Guise, une escadre rochelaise forte de soixante-dix voiles commandée par Jean Guiton, le maire de la ville ; l'escadre rochelaise avait la supériorité que donne la pratique continue de la mer.

iii) Le *duc de Guise* et *Jean Guiton* s'affrontèrent le 26 octobre 1622 dans le Pertuis Breton, entre l'Île de Ré et le Bas-Poitou.

Ce fut une victoire du duc de Guise.

Guiton perdit dix navires et environ deux mille hommes ; beaucoup de bâtiments rochelais avaient des avaries graves.

iv) En 1625, *Benjamin de Rohan* (1583-1642), dit Soubise, rassembla à La Rochelle une flotte de onze petits navires et il monta un coup de main à l'embouchure du Blavet, le 17 janvier 1625 ; il captura 6 navires de guerre qui se préparaient à venir faire le blocus de La Rochelle, dont « *la Vierge* » de 500 tonneaux qui portait 80 canons de fonte verte, et des navires de commerce ; Soubise disposa alors de 70 navires qu'il fit mouiller dans le Pertuis Breton.

v) En septembre 1625, Louis XIII qui avait emprunté 20 vaisseaux à la Hollande et 8 vaisseaux à l'Angleterre, armés par des commandants, des officiers et des Équipages catholiques français, attaqua la flotte de Soubise dans le Pertuis Breton et reprit l'Île de Ré ; Soubise dut fuir en Angleterre.

vi) Soubise revint en 1627 avec George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628), ce qui entraîna le Grand Siège de La Rochelle par Louis XIII et Richelieu, du 10 septembre 1627 au 28 octobre 1628.

3 –

Guerre d'Irak (Première –) :

Guerre d'Irak (Seconde –) :

Remarque : Selon un rapport parlementaire du 8 août 2014 du service d'études du Congrès des États-Unis d'Amérique, la guerre d'Irak, entre 2003 et 2013 a coûté 800 milliards de dollars aux contribuables américains.

Remarque : Cet argent n'a pas été perdu pour tout le monde et comme dans toutes les guerres, les industriels de l'armement, surtout américains, ont certainement réalisé de gros profits.

Guerre froide (en anglais « *cold war* ») : Confrontation idéologique et économique entre les deux super-puissances que furent les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques de la fin de la Seconde Guerre Mondiale à la chute du Mur de Berlin (9 novembre 1989).

Remarques : **a)** – Comme l'a dit Gorbatchev, le pape polonais Jean-Paul II est l'homme qui a gagné la guerre froide sans tirer un coup de feu.

b) – La chute du mur de Berlin, qui a entraîné l'effondrement de l'empire communiste, a été obtenue grâce aux ressources financières collectées par l'IIOR (Institut pour les œuvres de religion) de façon parfois malhonnête et distribuées secrètement et souvent illégalement dans les pays communistes.

Guerres d'ancien régime : 1 – Guerre de Trente Ans (1645-1648).

2 – Guerre de Hollande (1672-1678).

3 – Guerre de la Ligue d'Augsbourg.

4 – Guerre de Succession d'Espagne (1701-1713).

5 – Guerre de Succession d’Autriche (1740-1748).

6 – Guerre de Sept Ans (1756-1763).

Guerres de Henri III : 1 – Le règne personnel de Henri III (1551-1589) dernier roi de la dynastie des Capétiens-Valois, dura 15 ans (du 30 mai 1574 au 2 août 1589).

Remarque : Le roi de France Henri III fut assassiné le 2 août 1589.

2 –

Guerres de Henri IV : 1 – Le règne personnel de Henri IV (1553-1610) premier roi de la dynastie des Capétiens-Bourbons, dura plus de 20 ans (du 2 août 1589 au 14 mai 1610).

Remarque : Le roi de France Henri IV fut assassiné le 14 mai 1610

2 –

Guerres de Louis XIII : 1 – Le règne personnel de Louis XIII (1601-1643) deuxième roi de la dynastie des Capétiens-Bourbons, dura exactement 33 ans (du 14 mai 1610 au 14 mai 1643).

2 –

Guerres de Louis XIV : 1 – Le règne personnel de Louis XIV (1638-1715) troisième roi de la dynastie Capétiens-Bourbons, dura 54 ans (14 mai 1643 - 1er septembre 1715).

2 –

Guerres de Louis XV : 1 – Le règne personnel de Louis XV (1710-1774) quatrième roi de la dynastie des Capétiens-Bourbons, dura 51 ans (du 15 février 1723 au 10 mai 1774).

2 –

Guerres de Louis XVI : 1 – Le règne personnel de Louis XVI (1754-1793) cinquième roi de la dynastie des Capétiens-Bourbons, dura 25 ans, du 10 mai 1774 au 9 juillet 1789 (formation de l'Assemblée constituante).

Remarques : **a)** – Louis Capet, ci-devant roi de France Louis XVI, condamné à mort le 26 décembre 1792 par les députés de la Convention nationale pour conspiration contre la liberté publique et attentats contre la sûreté générale de l'État, fut exécuté à Paris le 21 janvier 1793.

b) – Sur les 11 députés de la Charente-Inférieure, 8 votèrent en faveur de la peine de mort et 3 pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix.

c) – La France révolutionnaire était en guerre depuis le 20 avril 1792 contre le roi de Bohême et de Hongrie, l'archiduc d'Autriche François II de Habsbourg (1768-1835), le propre neveu de Marie-Antoinette de Habsbourg-Lorraine (1755-1793) et donc le neveu par alliance de Louis Capet (ci-devant roi de France Louis XVI).

2 –

Guerres de [la] Révolution et de l'Empire : 1 – Les guerres de la Révolution et de l'Empire commencèrent sept ans avant coup d'État du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) qui permit à Napoléon Bonaparte de prendre le pouvoir.

2 – La Révolution (Assemblée nationale) déclara une guerre préventive à l'Empereur d'Autriche le 20 avril 1792, avant la chute de Louis XVI (août 1792).

3 – La France resta en guerre, presque sans discontinuer, jusqu'à la victoire décisive du maréchal britannique Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1852) sur le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) à Waterloo (18 juin 1815).

4 – Pendant 23 ans, la France se sentit contrainte d'imposer par la force à l'Europe sa conception maçonnique de la « liberté » et de l'« égalité » : égalité de tous devant le loi, abolition de la féodalité, liberté religieuse, émancipation de Juifs.

5 – La « Paix d'Amiens » (1801) fut rompue en 1803.

6 – En 1804 (Constitution de l'an XII) « *le gouvernement de la République fut confié à un Empereur* » !

7 – De 1805 à 1809 la France fut opposée successivement à 3 coalitions fomentées par la Grande-Bretagne, puis par le Royaume-Uni à partir de 1801 ; la première coalition s'acheva à Austerlitz (2 décembre 1805) ; la deuxième à Iéna (14 octobre 1806) et Friedland (14 juin 1807) ; la troisième à Wagram (6 juillet 1809).

8 – La coalition formée après la campagne de Russie de 1812 (désastreuse pour la « *Grande Armée* » française) obtint l'exil du général Napoléon Bonaparte à l'Île d'Elbe (4 mai 1814) et la restauration des Bourbons sur le trône de France : le frère Louis XVIII (1755-1824) du roi Louis XVI (guillotiné le 21 janvier 1793) occupa le trône de France du 6 avril 1814 au 20 mars 1815 et du 8 juillet 1815 au 16 septembre 1824.

9 – Le Congrès de Vienne, réuni le 1er novembre 1814, rétablit l'Europe telle qu'elle était avant 1792, en y intégrant la Russie.

10 – Les *Cent Jours* se terminèrent à la bataille de Waterloo (18 juin 1815) qui libéra définitivement la France et l'Europe du général Bonaparte, mais les idées révolutionnaires restèrent partout en germe.

Remarque : Les guerres de la Révolution et de l'Empire furent un désastre pour le commerce maritime français en général et elles ruinèrent la ville de La Rochelle.

Guerres dites de Religion : 1 – En France, on a appelé *Guerres de Religions* une série de huit guerres civiles qui se déroulèrent en France dans le seconde moitié du XVI^{ème} siècle et qui opposèrent les maisons de Valois et de Bourbon.

2 – Première guerre de religion (1562-1563)

3 – Deuxième guerre de religion (1567-1568)

4 – Troisième guerre de religion (1568-1570)

5 – Quatrième guerre de religion (1572-1573)

6 – Cinquième guerre de religion (1574-1576)

7 – Sixième guerre de religion (mai à septembre 1577)

8 – Septième guerre de religion (1579-1580)

9 – Huitième guerre de religion (1585-1598)

10 – Les Valois étaient catholiques et étaient soumis au pape de Rome ; les Bourbons étaient protestants et progressistes.

Remarque : Selon la fameuse expression « *cūjus rēgĭo, ējus rēlĭgĭo* » chaque souverain entendait obliger ses sujets à adhérer à sa propre religion ; dans la multitude d'États qui existèrent outre-Rhin jusqu'au XIX^{ème} siècle, c'était une règle obligatoire.

11 – Les guerres dites « *de Religion* » entraînèrent en France des destructions nombreuses et inutiles, causées par un fanatisme infantile et des massacres contre nature et pour des causes futiles, parfois même entre les membres d'une même famille.

Remarque : Des rebellions de Huguenots se produisirent entre 1621 et 1629, notamment à Saumur (1621) Saint-Jean d'Angély (1621) La Rochelle (1621) Montauban (1621) le pays de Riez (1622) Royan (1622) Sainte-Foy (1622) Nègrepelisse (1622) Saint-Antonin (1622) Saint-Martin-de-Ré (1622) Blavet (1625) île de Ré (1625) Saint-Martin-de-Ré (1627) La Rochelle (1627-1628) Privas (1629) Alès (1629) ou Montauban (1629).

12 – Beaucoup de Français parmi les plus instruits et les plus entrepreneurs s'exilèrent définitivement et manquèrent à leur pays d'origine.

13 – Le jeune âge des trois fils d'Henri II (les futurs rois François II, Charles IX et Henri III) qui lui succédèrent après qu'il fut tué au cours d'un *jeu de rôles* (à

l'époque, on disait *un tournoi*) et l'influence de leur mère, l'Italienne Catherine de Médicis, développèrent les convoitises des grandes familles nobles du pays (Bourbon, Montmorency, Guise, Coligny, etc.).

14 – Les membres les plus influents de la famille de Bourbon, descendants directs du mythique roi Louis IX (dit Saint-Louis) qui étaient pour la plupart de confession protestante, prirent la tête d'une fronde se disant basée sur la liberté religieuse : parmi eux, le Prince Louis de Condé, frère cadet du chef de famille Louis de Bourbon ; le prince Henri de Condé, fils de Louis de Condé ; Henri de Navarre (fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret), qui devint le roi de France Henri IV après l'assassinat du dernier Valois Henri III le 2 août 1589.

15 – Le *roi catholique* d'Espagne Philippe II, qui soutenait les Catholiques français et la reine d'Angleterre Élisabeth 1^{ère} (chef de l'Église protestante anglicane) qui soutenait les Protestants français, s'unirent pour continuer à affaiblir le Royaume de France après la défaite française de Saint-Quentin et les traités de Cateau-Cambrésis (2 mars 1559 avec l'Angleterre et 3 mars 1559 avec l'Espagne).

16 – L'appartenance à une religion plutôt qu'à une autre n'a pas toujours été liée à des convictions profondes chez les dirigeants politiques de cette époque :

i) Henri de Navarre fut baptisé catholique à sa naissance ; il changea six fois de religion avant d'accéder au trône de France.

ii) Après la mort du prince Louis de Condé à Jarnac en 1569, Henri de Navarre devint chef du parti réformé, à l'âge de 15 ans ; il fut préféré à Henri de Condé, fils de Louis de Condé.

iii) Henri de Navarre participa, avec sa mère Jeanne d'Albret, au synode de La Rochelle du 2 avril 1571 qui fonda l'Église réformée de France.

iv) Henri de Navarre abjura le protestantisme devant l'archevêque de Bourges, Bernard de Semblançay à l'entrée de la basilique de Saint-Denis le 25 juillet 1593, puis il entendit la messe dans la basilique et il devint définitivement catholique ; il avait suivi les conseils de sa maîtresse Gabrielle d'Estrée et ceux de Maximilien de Béthune (futur duc de Sully et surintendant des finances) ; Henri put ensuite être sacré roi de France à Chartres, le 27 février 1594, sous le nom de Henri IV.

v) La Ligue catholique de Henri de Lorraine, duc de Guise, tenait Paris depuis qu'elle en avait chassé Henri III lors de la journée des Barricades, le 13 mai 1588.

Henri IV fit néanmoins une entrée en grande pompe dans la capitale le 22 mars 1594 à 7 heures du matin par la porte Saint-Honoré, grâce à la bienveillance du gouverneur de la place, le maréchal de Brissac, et malgré la présence en ville des troupes d'occupation espagnoles et des milices de la Ligue Catholique.

Les troupes espagnoles conduites par le duc de Féria sortirent de Paris le même jour par la porte Saint-Denis.

vi) Par l'Édit de Nantes du 30 avril 1598, Henri IV garantissait aux Protestants le droit de pratiquer les rites de leur religion.

vii) L'Édit de Nantes pour le royaume de France comprenait 4 textes : l'Édit général de 92 articles (30 avril 1598), 56 articles secrets (2 mai 1598), le brevet des pasteurs (3 avril 1598) et le brevet des garnisons (30 avril 1598).

viii) L'Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599 prit des dispositions comparables pour le royaume de Navarre (l'actuel Béarn).

ix) Pour les Protestants, les contentieux religieux avaient été réglés sur le plan civil, mais pas par conciliation doctrinale ; pour les Catholiques, au contraire,

les souverains étaient tous soumis au Pape, et tous leurs sujets ne pouvaient qu'être catholiques.

Guerres européennes du XVIII^{ème} siècle : Événements ayant mis un terme aux guerres :

- 29 janvier 1712 : fin de la guerre de Succession d'Espagne ;
- 18 novembre 1738 : fin de la guerre de Succession de Pologne ;
- 18 octobre 1748 : traité d'Aix-la-Chapelle ; fin de la guerre de Succession d'Autriche ;
- 1er mai 1756 : alliance de la France et de l'Autriche ;
- 14 septembre 1759 : mort de Montcalm à la bataille de Québec ;
- 10 février 1763 : traité de Paris entre la France et l'Angleterre ;
- 15 février 1763 : traité de Hubertsbourg entre la Prusse et l'Autriche.
- 15 février 1763 : fin de la guerre de Sept Ans.

Guerre totale : **1** – Le concept de « *guerre totale* » part du principe que l'armée n'a pas à se soumettre au pouvoir civil mais que, même en temps de paix, c'est le pouvoir civil qui doit se soumettre aux exigences du pouvoir militaire.

Remarque : « *Guerre totale* » se dit d'une guerre qui ne se limite pas au champ de bataille, mais dont les effets se font fortement ressentir dans tout le pays.

2 – « *La guerre totale* » est le titre français du livre « *Der totale Krieg* » publié en 1935 par le général allemand Erich Ludendorff (1865-1937).

Remarques : **a)** – Au début de la Première Guerre mondiale, Ludendorff prit les 12 forts de Liège (5-16 août 1914), ce qui permit d'ouvrir la route du territoire français à l'armée allemande, conformément au plan Schlieffen ; plus tard, il gagna la bataille de Tannenberg (26-30 août 1914) contre les Russes, ce qui arrêta l'avancée russe en Prusse Orientale allemande.

b) – Erich Ludendorff fut le général en chef des armées allemandes d'août 1916 à 1918, sous l'autorité du *Generalfeldmarschall* Paul von Hindenburg (1847-1934), chef suprême de l'armée allemande.

c) – Le Generalquartiermeister Erich Ludendorff et le *Generalfeldmarschall* Paul von Hindenburg devinrent, en août 1916, les véritables décideurs politiques en Allemagne, après que von Hindenburg eut été nommé chef suprême de l'armée allemande en remplacement de Erich Georg Anton von Falkenhayn (1861-1922).

d) – En 1917, Ludendorff préconisa la *guerre totale* avec l'utilisation massive de l'arme sous-marine contre le commerce maritime des alliés, en raison de la suprématie britannique sur les mers.

3 – Le Président du Conseil des ministres français Georges Clemenceau (1841-1929) employa l'expression « *guerre intégrale* » le 20 novembre 1917 pour qualifier la guerre intensive qu'il entendait mener jusqu'à la reddition de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.

Remarque : Le médecin et journaliste républicain radical d'extrême gauche Georges Clemenceau, le fameux tribun « *tombéur de ministères* », venait de prendre les fonctions de Président du Conseil, le 16 novembre 1917, en remplacement du mathématicien socialiste indépendant Paul Painlevé (1863-1933) à la suite d'intrigues qui agitèrent les différents groupes ou partis et qui modifièrent les alliances à la Chambre des députés.

Guet : **1** – La fonction d'un soldat mis en sentinelle pour empêcher les surprises des ennemis. [Voir le mot *Sentinelle*].

2 – Troupe de gens de guerre qui fait la ronde dans les rues d'une ville pour la sûreté de la place.

Remarque : Le guet circule dans la ville, de nuit, pendant le couvre-feu.

Guet : Le guet était la garde que les habitants des paroisses du littoral étaient tenus de faire sur les côtes ou dans les villes, châteaux et places fortes situées sur la mer, pendant

les temps suspects et les temps de guerre.

Remarque : Afin de conserver dans l'île de Ré une population suffisante pour effectuer le guet et éventuellement combattre contre l'agresseur anglais ou espagnol, les habitants de l'Île de Ré se virent concéder sur le sel, les vins, le cognac et les biscuits, des franchises susceptibles d'attirer dans les ports et les rades de l'île des navires en grand nombre pour en faire provision et d'assurer leur subsistance.

Guetteur sémaphorique (en anglais « *look out man* », « *spying man* ») : Employé ou marin qui se tient sur les tours ou d'autres constructions adaptées au bord des côtes : il est chargé, en période de conflit, de signaler les navires ennemis qu'il aperçoit ; il entre en contact au moyen d'une lampe scott ou de la radio avec chaque navire paisible qui passe à sa vue, pour lui demander de s'identifier, d'où il vient, où il va et toutes sortes de renseignements concernant le navire.

Gueulard : Grand porte-voix.

[Voir le mot *Porte-voix*].

Gueule : 1 – La gueule est dans la plupart des animaux à quatre pieds et dans les poissons, ce qu'en l'homme on appelle bouche.

Remarques : **a)** – On dit toujours la *gueule* lorsqu'il s'agit d'animaux carnassiers.

b) – On dit la *bouche* d'un *cheval* ou d'un *âne*, qui sont des animaux montés ou attelés.

c) – On dit le *bec* pour les oiseaux (qui n'ont que deux pattes).

2 – S'agissant d'une bouche à feu (canon, pierrier, bombarde) la gueule est la partie de l'âme qui avoisine la tranche de la pièce.

3 – S'il s'agit d'un filet de pêche, la gueule est l'ouverture du filet.

Gueule de raie (en anglais « *cat's paw* ») : Sorte de nœud fait avec le bout d'une ride autour du croc d'un palan employé à rider un hauban, un galhauban ou un étai.

Gueuler (en anglais « *to hail* ») : Faire un grand bruit à la rencontre d'un autre navire à la mer.

Remarque : Gueuler est une corruption de *heuler* ; c'est la forme cauchoise du verbe *héler*.

[Voir le mot *Héler*].

Gueules : [*Terme de blason*] Couleur rouge.

Remarque : Le gueules est l'une des couleurs dont on se sert dans les armoiries.

Exemple : Il porte de gueules à la bande d'or.

Gueuse (en anglais « *pig for ballast* ») : Les gueuses sont des sortes de saumons en fonte ou en fer fondu non encore purifié, coulés en forme de parallépipèdes rectangles, de masse 25 à 50 kilogrammes ; les gueuses servent ou contribuent à former le lest d'un navire.

[Voir le mot *Saumon*].

Remarques : **a)** – Les gueuses utilisées comme lest dans les fonds des navires sont disposées par rangées, côte à côte, et ces rangées se suivent en se touchant.

b) – Le porte-avions français « *Clemenceau* » commença sa carrière avec environ 2 000 tonnes de gueuses dans les fonds pour améliorer une stabilité jugée insuffisante au moment de certains essais d'aviation (appontage des *Crusader*) ; par la suite, sa surface de flottaison a été augmentée par l'adjonction d'un bourrelet autour de sa carène pour augmenter la stabilité initiale et les gueuses furent débarquées.

c) – Le mot *gueuse* est tiré de l'allemand *Gieß* qui désigne le métal coulé.

d) – À la différence des gueuses qui ont des formes régulières, les saumons sont bruts de fonderie et ont habituellement des formes arrondies irrégulières.

[Voir le mot *Saumon*].

Gueuse (La –) : Appellation méprisante de la *République* par ses adversaires royalistes.

Gueux : 1 – Individu non sédentaire, indigent, nécessiteux, qui est réduit à mendier pour vivre.

Remarques : a) – Ce peut être un ancien soldat sans ressources et désœuvré, un retraité pauvre, un chômeur, un vagabond ; les gueux sont parfois assimilés à des charlatans ou à des escrocs qui abusent de la crédulité des passants ; les gueux mènent souvent leur vie à la limite de la légalité car les lois ne sont pas faites pour eux.

b) – On dit d'un homme de néant qui a fait fortune et qui est devenu insolent, que c'est un *gueux revêtu*.

c) – On dit d'une femme de mauvaise vie, que c'est une *gueuse*.

d) – *Courir la gueuse* c'est fréquenter les prostituées.

2 – Sous l'Ancien Régime (avant la Révolution française de 1789) les gueux pouvaient représenter entre 5 et 8 pour 100 de la population en temps normal et 20 pour 100 en temps de guerre ou de crise grave.

Gueuze : Assemblage de bières lambic jeunes (6 à 12 mois) et vieilles, soumis à une nouvelle fermentation.

[Voir le mot *Lambic*].

Gui ou Guy (en anglais « *spanker boom* ») : Sorte de vergue qui s'appuie par un bout terminé en croissant sur le mât d'artimon ; la voile appelée brigantine, qui est enfilée sur une corne et est lacée au mât d'artimon, se borde sur l'autre bout du gui qui dépasse en dehors du couronnement.

Remarque : On dit indifféremment « *gui* » ou « *bôme* » ou parfois « *baume* ».

[Voir le mot *Guis*].

Guibre (en anglais « *cut water* ») : **1** – Assemblage de pièces de construction réunies les unes contre les autres sur la face extérieure de l'étrave ; la guibre sert à consolider le mât de beaupré dont elle reçoit les sous-barbes et les liures.

2 – La poulaine, de forme saillante, est établie au-dessus.

[Voir le mot *Poulaine*].

3 – Les pièces qui forment la guibre sont :

i) Le taquet de taillemer qui est appliqué sur la branche verticale du brion ;

ii) La mèche de la guibre qui est aboutée par un écart à croc à ce taquet, et qui remonte jusqu'au haut de l'étrave ;

iii) Le taillemer qui a le pied contre la partie inférieure de la mèche et forme la partie avant de la guibre ;

iv) La courbe de capucine qui lie l'éperon à l'étrave ;

v) Deux étriers en fer qui consolident les faces latérales de la mèche ;

vi) Les harpes et les dauphins qui fortifient la guibre.

Guide : Personne qui conduit et dirige un pays.

Remarques : a) – Les dictateurs des années 1930-1940 se sont fait appeler « *guide* », chacun dans sa langue :

i) Benito Mussolini (1883-1945) le « *Duce* » de l'Italie, au pouvoir de 1922 à 1943.

ii) Joseph Staline (1878-1953) le « *вождь* » [Vojd] de l'Union soviétique, au pouvoir de 1929 à 1953.

iii) Adolf Hitler (1889-1945) le « *Führer* » de l'Allemagne, au pouvoir de 1933 à 1945.

iv) Francisco Franco (1892-1975) le « *Caudillo* » de l'Espagne, au pouvoir de 1935 à 1975.

b) – La presse satirique appela, par dérision, le Président de la République française Charles de Gaulle (1890-1970) le « *Guide* » de la France, au pouvoir de 1958 à 1969.

Guideau : On appelle *guideau* une sorte de filet en forme de sac utilisé dans l'estuaire de la Seine.

Remarque : Le *guideau* est maintenu avec des piquets enfoncés dans le sol et son ouverture est présentée au courant.

Guidon (en anglais « *broad pendent* ») : **1** – Sorte d'étendard qui est plus long que large dont la gaine est fixée dans le sens de la drisse ; l'autre extrémité se termine par deux pointes.

2 – Anciennement, titre de certains ouvrages servant de guides.

Guidon : Petit bouton qu'on met au-dessus et à l'extrémité du canon d'un mousquet, d'un fusil ou d'une carabine pour guider la vue lorsque l'on met en joue.

Guidon de la mer : **1** – Ancien recueil de coutumes et de règlements relatifs à l'assurance maritime, probablement écrit à Rouen au XVI^e siècle, peut-être entre 1556 (date à partir de laquelle le prieur et les consuls de Rouen eurent le droit de juger les procès relatifs aux assurances) et 1584 (date à laquelle le jugement de ces matières fut transféré aux amirautés) ; cependant, les juges-consuls continuèrent de connaître des contestations maritimes, au moins en Normandie, jusqu'à l'ordonnance d'août 1681 ; le juriste français Jean-Marie Pardessus (1772-1853) pensait que l'édition princeps du *Guidon* daterait des dernières années du XVI^e siècle.

Remarques : **a)** – La juridiction consulaire de Rouen a été établie par l'édit de 1556 de Henri II (1519-1559).

On connaît des éditions du *Guidon de la mer* données à Rouen en 1607, 1619, 1645 et 1651 ; Jean-Marie Pardessus (1772-1853) a cherché en vain, auprès de toutes ses relations, une édition plus ancienne.

b) – Presque toutes les dispositions du *Guidon de la mer* ont été adoptées et converties en loi en France par l'ordonnance d'août 1681 de Louis XIV (1638-1715).

c) – Le mot *guidon* était employé au XVI^e siècle avec le sens actuel de *manuel* (par exemple le *Guidon des finances*, le *Guidon des curés*, le *Guidon des pasteurs*, le *Guidon des chemins*, le *Guidon de la mer*, la grande *Guide des pêcheurs*).

d) – L'influence espagnole était très grande à Rouen et dans les ports français pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle ; le *Guidon de la mer* imprimé à Rouen a pu être inspiré par un travail espagnol comparable, à une époque où les Pays-Bas étaient espagnols.

e) – Le *Guidon de la mer* était destiné à ceux qui faisaient marchandise et qui mettaient à la mer avec les assurances d'Anvers ou d'Amsterdam.

f) – Le *Guidon de la mer* fait référence (Art. 2) aux contrats d'assurances conclus en Italie ; comme le pensait Pardessus, le *Guidon de la mer* a pu également être inspiré par les Italiens.

g) – Le « *Guidon de la mer* » a été rédigé plusieurs siècles après le « *Consulat de la mer* ».

2 – Les *assurances maritimes* (en latin *spōnsiō*) visent à garantir financièrement, en échange d'une faible rétribution connue sous l'appellation de *prime d'assurance*, les risques liés à l'inconstance des saisons, à la fureur des flots, aux hasards de la guerre, aux vicissitudes de la politique, etc. auxquels s'exposent les capitaines de navires et les marchands

qui expédient ou qui reçoivent des marchandises par la voie maritime.

3 – Table des chapitres du « *Guidon de la mer* » :

1. Des contrats ou police d'assurance, leur définition, conformité & différence d'iceux, avec les autres contrats maritimes.
2. Ce que doit contenir la police d'assurance.
3. A quoy l'assureur est tenu, perte advenant au navire.
4. Du moyen d'asseurer ce qui est perdu.
5. Des avaries grosses & simples.
6. Des rachapts & compositions.
7. Des délais, ou actes de délaissement.
8. Des attestations.
9. Du barat ou Baraterie de patron, & d'arrêt de prince.
10. Des lettres de marque & représailles.
11. Des prises que font les navires
12. Comme se doit faire assurance sur les navires fans les nommer.
13. Des difficultés qui surviennent des marchandises chargées en barque de service, allèges & bateaux.
14. De la réduction des payemens d'un pays en autre.
15. Des assurances sur corps de nef, agrès, apparaus & victuailles.
16. Des assurances sur corps de personnes.
17. Des assurances de ce qui se transporte par rivière ou par terre.
18. Traité de l'argent à profit, ou grosse aventure.
19. De la diversité des obligations que contracte le maître du navire.
20. Du droit du greffier des polices.

Guidon de la mer (texte intégral) : « *Guidon utile et nécessaire pour ceux qui font marchandises et qui mettent à la mer* » d'après le texte de Cleirac, repris par Pardessus en 1831.

Chapitre premier

Des contrats ou polices d'assurance, leur définition, conformité et différence d'iceux avec les autres contrats maritimes.

Article 1

Assurance est un contract par lequel on promet indemnité des choses qui sont transportées d'un pays en un autre, spécialement par la mer et ce par le moyen du prix convenu à tant pour cent, entre l'assuré qui fait ou fait faire le transport & l'assureur qui promet l'indemnité.

Article 2

Assurances se font et se dressent par contract porté par escrit, appelé vulgairement *police d'assurance*. On en faisoit anciennement fans écrit, qui estoient dites en confiance, parce que celui qui stipuloit l'assurance ne faisoit ses pactions en écrit, mais se confioit en la bonne foy et la prud'hommie de son assureur, supposant qu'il les écrivoit fur son livre de raison. Les premières, portées par escrit, sont celles qui ont cours et desquelles usent ordinairement les marchands ; les dernières sont prohibées en toutes places, tant pour les abus et différens qui en surviennent, comme aussi estant acte public pour lequel la communauté des marchands, sous le bon plaisir du Roy, nomme et établit un greffier : il n'est licite aux particuliers les passer entr'eux, non plus que les autres contracts, pour lesquels notaires et tabellions sont instituez, le tout à peine de nullité.

[Police d'assurance est un terme italien ou lombard, polizza et signifie un brevet ou billet à l'aventure ; il dérive du latin pollicitato qui, en termes d'amour, est un poulet ; les Castellans disent un papele ; néanmoins en la Mer du Levant, ce terme a passé et

pas pour exprimer toutes promesses et conventions, notamment sur le fait de la marine.]

Article 3

Assurances se peuvent diviser, parce qu'aucunes se font sur la marchandise, autres sur le corps de la nef, autres se dressent ensemblement sur l'un et sur l'autre : plus, elles se contractent pour l'envoy, autres pour le retour ; et diverses polices se peuvent aussi stipuler en un mesme contract.

Article 4

Assurances est distinguée d'avec bomerie, qui est argent à profit ou grosse aventure, parce que tel argent qui est avancé aux maistres de navire, ou à ceux qui ont part au corps de nef, victuailles ou marchandises, pour subvenir au radoub, vivres ou munitions et autres choses pour la navigation, se restitue et se paye profit et principal quand le navire est arrivé à port de salut ; comme aussi tout est perdu avec le naufrage ou périlclitation du navire. En l'assurance rien n'est avancé que la promesse de l'indemnité susdite. L'un et l'autre ont cela de commun, qu'ils prennent leurs effets de semblable evenement.

Article 5

Pareillement, assurance diffère du transport de deniers fait par mer, parce que tel transport de deniers se faisoit avec paction de rendre ou transporter telle somme d'argent au lieu & au temps prefix, sous telle peine ou interest, moyennant le convenu ; l'assurance n'a point de temps limité pour le transport des marchandises et si n'est sujet à peine ou interest, mais promet l'indemnité seulement du principal.

L'usage des lettres de change dont on se sert à présent, a diverty et osté l'ancienne coutume du transport des deniers ; d'autant qu'avec moindre coust et danger l'on fait tenir argent en toutes les parties du monde, soit par mer ou par terre, dont l'interest ou le change hausse ou diminue selon le cours du change et le change selon l'abondance ou disette d'argent, augmentation ou diminution du prix des especes qu'il y a ès provinces ou royaumes, tant de la part où il se baille, que où il doit faire tenir.

Chapitre II

Ce que doit contenir la police d'assurance.

Article 1

Le contract ou police (l'invocation du nom de Dieu promise) contiendra le nom de celui qui se fait assurer, avec declaration si la marchandise est à luy appartenant, ou si c'est par commission d'autrui à qui elle appartient ; le nom du maistre du navire, sa demeure ; le nom, le port ou capacité de son navire ; le lieu ou premierement ont esté chargées les marchandises, soit par barques, heux ou bateaux, ou dans le mesme navire ; le havre d'où il part ; les routes et les escales qu'il doit faire ; le port où il va faire sa décharge, la ville ou cité en laquelle, pour dernier reste, la marchandise doit estre portée, soit dans le mesme navire, ou par alleges ; le nom de celui à qui elle va estre consignée et finalement, le style ordinaire du notaire.

Article 2

Assurances se peuvent faire sur toute sorte de marchandise, pourveu que le transport ne soit pas prohibé par les edicts & ordonnances du Roy : toutefois, en prenant congé ou licence de Sa Majesté, assurance se peut faire sur marchandises défendues ; auquel cas la licence doit estre notifiée à l'asseurateur et spécifiée en la police, autrement l'assurance sera nulle.

Article 3

Il n'est besoin en l'assurance spécifier la quantité ou qualité de la marchandise assurée, si ce n'est or, argent, pierreries, munitions, armes, grains dont le transport est deffendu, quand il y aura permission de les faire sortir.

Article 4

Plus, faut déclarer en l'assurance quand c'est vivres et fruicts, parce que les gardant ne se peuvent conserver sans coulage, empirance, pourriture, échaufeture : c'est pourquoy elles doivent estre declarées en l'assurance pour deux raisons, l'une que le coust de l'assurance y est plus grand, l'autre parce que le règlement et l'observation des avaries y est divers.

Article 5

En temps de paix, assurances comme dit est, se peuvent faire sur toutes marchandises appartenant aux François, Espagnols, Flamans, Anglois ou de quelqu'autre nation que ce soit. En temps de guerre ou d'hostilité, les sujets de Sa Majesté ne pourront prester ou supposer leur nom pour charger danrées appartenantes à ses ennemis : c'est pourquoy ces mots contenus en la police, « *lesdites marchandises appartenantes à un tel, ou chargées sous le nom d'un tel, ou à qui appartenir puissent, de quelque condition ou nation que ce soit* » n'attirent et n'obligent le personnier du pays estranger ennemy, mais trop bien le sujet de l'obeïssance de Sa Majesté ; car s'il parvient à connoissance que l'estranger ennemy y ait part, cela donne occasion de perte : parquoy cette clause generale n'abstiendra l'asseurur à subir l'indemnité de la perte, s'il n'y avoit licence ou sauf-conduit de trafiquer : mais toujours seroit-il besoin que l'asseurur en fut adverty et la permission exprimées & dattée en la police.

Article 6

Pour le regard de celui qui se fait assurer par commission d'autruy, ces mots, à luy appartenans, ou que appartenir puissent, le designent personnier : car s'il n'est associé et soit simple commissionnaire, doit user d'autres termes, savoir est, sur telle marchandise faire assurer par tel, pour le compte de tel, à luy appartenant, ou à qui appartenir puisse ; ces mots lors attirent la personne de celui qui est nommé et non pas les marchandises d'autruy chargées par divers connoissemens, reconnoissances ou charte-parties.

Article 7

Toute personne qui fera finesse, tromperie, ou malversation en sa cargaison, connoissement, affretement & charte-partie, pour surprendre son assureur et qu'il en advienne inconvenient, la vérification faite de la fraude, l'assurance sera nulle ; par cette raison l'asseurur ne court les risques des empeschemens qui surviendront à cause des dettes, malversations, acquits mal dressez, droits non payez par le marchand chargeur.

Article 8

Deux choses doivent estre conformes & relatives à la police : la première est le connoissement ou la reconnoissance que fait le maistre du navire, du nombre et qualité des marchandises chargées en son bord, lequel connoissement doit en outre contenir la marque de la marchandise, à qui elle va consignée ; si il elle est bien ou mal conditionnée et le prix du fret : d'iceux connoissemens se doivent faire trois copies ; l'une demeure pardevers le marchand chargeur, l'autre se delivre avec les lettres et pacquets d'adresse au maistre du navire, le tiers s'envoye par un autre navire, ou par terre par les messagers ou postes ordinaires, à celui qui doit recevoir la marchandise.

Article 9

La facture ou cargaison doit pareillement estre conforme, tant au connoissement que police et doit contenir sommaire declaration de la sorte et quantité des marchandises chargées, avec souscription ou intitulement du nom de celui à qui elles vont et appartiennent, le nom du maistre ou du navire où elles sont chargées, et le nom certain à qui elles vont consignées ; la marque d'icelles et le compte du prix qu'elle couste, tant par achats que frais, mises et avaries ordinaires, comme sont emballages, enfonçages, chariages, droits, avec provision de celui qui fait ou adresse la cargaison, coust de l'assurance : comme si pour assurer mil livres à quinze pour cent, il faut cent cinquante livres ; il est licite de faire assurer lesdites cent cinquante livres et mettre en ligne de compte vingt deux livres dix sols pour le coust de l'assurance et ainsi consequemment de plus grande ou moindre somme.

Article 10

Sur ce convient noter, combien qu'il soit à la liberté du marchand chargeur de faire assurer le tout, ou portion de sa marchandise, toutefois, advenant avarie, rachapt, ou composition, il faut qu'il employe l'assurance du total, dresse sa cargaison en la manière susdite, afin de faire la repartition ou contribution au marc la livre, non-seulement sur les sommes assurées, mais aussi sur ce qui reste à assurer, dont luy chargeur a pris ou reservé le risque sur luy.

Article 11

Pareillement, pour éviter abus et les grandes négligences qui se trouvent aux marchands chargeurs quand ils sont assurez de tout, seront tenus iceux, suivant l'ordre des autres places ou bourses, courir le risque de dix pour cent, qui est le dixième de leur cargaison, pour lequel dixième ils contribuèrent aux avaries, rachapts ou compositions quand elles surviendront.

Article 12

Sur l'évaluation des marchandises il advient de grands discords ; car aucuns ont tenu que l'estimation devoit estre faite, eu egard au temps de la perte ; autres, au temps que le navire est arrivé à port de salut ; les plus recens sont d'avis qu'il faut regarder au temps de l'achat ; ce qui se pratique en la perfection des cargaisons & factures.

Article 13

Derechef les estimations se peuvent faire en la police ; mais, si elles excèdent la moitié, tiers ou quart du juste prix, quand il advient perte l'asseur en prend deffense, prenant pour maxime que l'assuré ne peut recevoir profit du dommage d'autrui ; or, si telles estimations avoient lieu, non-seulement donneroient occasion aux infinies pertes, mais aussi l'assuré feroit sa condition meilleure que si les danrées arrivoient sauvement ; partant comme frauduleuses & pleines de deception, elles se reduisent à qu'a cousté la marchandise lors de l'achat, soit à temps ou argent comptant ; et si elle provient de troque, au prix qu'elle valoit, prix courant lors de la troque ; à quoy il sera adjousté toutes les mises et fraix, comme il a esté dit cy-dessus parlant des factures.

Article 14

En marchandise assemblée de longue-main, comme toiles de curage, canenas, draps, mercerie, ou autres danrées, procedant de la manufacture de celui qui les envoie, le prix est douteux et disputable ; car si elles ne sont estimées par la police, les derniers assureurs n'en voudront tenir compte qu'au prix qu'elles coustent et ce faisant, celui qui fait l'envoy perdroit le temps de l'amas, ou le profit qu'il espère sur la manufacture. Pour éviter tout débat, il sera plus certain les estimer par la police et les taxer à prix raisonnable ou

prix courant, afin que l'asseurur qui par sa signature aura ratifié le prix, par après ne puisse disputer.

Article 15

L'asseurur en tout se confie en la prud'hommie de son assuré ; car nonobstant que le marchand chargeur expose sur sa police, les pactions et conditions sous lesquelles il entend se faire assurer, toutesfois l'asseurur, lorsqu'il signe la somme, n'entre en conférence verbale avec l'assuré ; il lit seulement ce qui est écrit au dessous du style d'icelle police, sans voir la sorte, la quantité ny qualité des marchandises, suivant en cela la relation, prud'hommie et fidélité de son marchand chargeur, présuposant qu'il soit loyal en sa trafique ; s'il fait autrement, il ne faut trouver estrange, perte advenant, si, comme le pupille, la vefse, l'absent, qui ne peuvent ou ne doivent estre trompés, l'asseurur forme ses deffenses et ses exceptions sur le dol et fraude de son assuré, ausquelles il est recevable, les prouvant.

Article 16

L'interest des estimations redonde sur les derniers assureurs, parce que, combien que les avaries se répartissent au sol la livre, le ressortiment du trop assuré se fait, non pas au marc la livre, mais selon la posteriorité des dates : comme s'il y a deux mille escus d'assurez par Pierre, de draps à porter en Portugal, contenant tant d'aulnages, chacune aulne estimée par la police à cinq livres l'aulne, il y aura dix marchands qui auront prins le risque, péril et fortune du transport par mer, chacun de deux cent escus ; s'il advient perte ou naufrage au navire, ledit Pierre fera son délais (qui est l'acte de dénonciation de la perte ou naufrage arrivé) contenant déclaration qu'il entend estre payé des sommes assurées dedans deux mois : l'interest des derniers assureurs, en ce cas, est de s'informer si les draps avoient coûté le prix de cinq livres l'aulne ; car si les draps n'avoient pas coûté cinq livres l'aulne et qu'ils n'eussent coûté que trois livres quinze sols, qui seroit cinq cens escus de tare sur l'estimation susdite, les dernier & pénultième assureurs ressortiront pour les sommes, qui est chacun deux cens escus et l'autre d'après, qui est le tiers dernier, ressortira pour la moitié de la somme, qui est cent escus ; et ne seront tenus payer aucune chose de la perte, au contraire iceluy Pierre sera tenu leur payer demy pour cent, pour la peine d'avoir signé et couché la partie sur leur livre.

Article 17

Le pareil sera si la somme excède les deux mille escus, comme si en vray coust principal, lesdits draps avoient coûté cinq livres l'aulne et que, pour les expédier et les envoyer hors, il luy eust coûté quatre ou cinq cens escus, en sorte qu'en principal, frais et mises, le tout revint à deux mille cinq cens escus : toutefois il n'est assuré que deux mille ; perte advenant, les assureurs ne payeront que leurs sommes, à savoir chacun d'eux cent escus ; mais, s'il n'y a perte du total, ains seulement avarie, l'avarie sera répartie non-seulement sur les deux mille escus, mais sur les deux mille cinq cens.

Article 18

Pareillement, l'assuré peut faire ressortir et tirer hors du péril les derniers assureurs, si, au lieu de charger pour deux mille escus de marchandise, il n'en charge que pour douze ou quinze cens.

Article 19

S'il advient que les assureurs ou aucuns d'eux, après avoir signé en quelque police, se repentent, ou ayent peur, ou ne voudroient assurer sur tel navire, il sera en leur liberté de le faire reassurer par d'autres, soit en plus grand ou moindre prix : mais pour cela ne se pourra désobliger que le chargeur ne

s'adresse directement à eux, parce qu'ayant par leur seing donné leur promesse, quelques protestations, assignations qu'ils fassent au contraire, ils ne pourront se désobliger sans le consentement de l'assuré.

Article 20

Si l'assuré doute aucune des debtes de ses assureurs n'estre suffisante, il se peut bien faire réassurer, en cas que celui-là ne fût point suffisant de payer, la perte advenant, à la première contrainte ou refus d'iceluy, ou par sentence du juge.

Chapitre III

A quoy l'assuré est tenu perte advenant au navire.

Article 1

Perte advenant au navire ou marchandises assurées, le marchand chargeur fera faire son delais par le greffier, notaire, ou sergent royal, à ses assureurs, avec déclaration qu'il espère estre payé des sommes que chacun assuré dudit jour en deux mois.

Article 2

Pendant ce temps il donnera ordre de retirer les attestations de la perte, fera vérification de ses connoissemens et certifiera sa cargaison véritable ; car nonobstant son delais, avant que recouvrer sa perte, il est sujet à trois choses : la première, il doit fournir d'attestation valable de la perte ou prise, contenant l'heure et le lieu qu'elle est advenue, si faire se peut ; la seconde, de la charte-partie ou connoissement deument vérifiés ; la tierce, de la facture ou cargaison, jurée & certifiée véritable, si tant est que par la police la marchandise n'ait pas esté estimée. Outre il prestera le serment qu'il n'aura fait faire aucune autre assurance, soit en cette ville ou ailleurs, que celle-là dont il demande répétition ; delivrera les pieces susdites s'il en est saisi et requis, mais toujours en rigueur sera-t-il contraint de les produire dans les deux mois. Après ces choses fournies, si les assureurs veulent les débattre, faire le pourront, si, dedans la première ou seconde assignation pour le plus, le différent se peut décider. Mais s'ils tombent sur des preuves, ou s'ils offroient vouloir faire nouvelles attestations pour retarder le jugement, les prier et consuls tireront outre, condamneront chacun desdits assureurs à payer par provision les sommes qu'ils auront assuré à la caution juratoire du marchand chargeur, s'il est notoirement suffisant : s'il est étranger, fournira de caution valable, parce que si le marchand succombe en fin de cause par sa temeraire poursuite, il sera condamné aux interests du jour du payement.

Article 3

S'il a plusieurs polices d'assurance faites sur une même cargaison, soit en mesme ou en diverses villes, ou sous divers signatures, celle qui est antérieure en date preferera les autres : s'il y a ressortiment, les derniers assureurs soit en perte ou en gain retireront leurs seings, en leur payant demy pour cent : par condition que les ressortimens faits pour cargaison à sortir du Havre de Dieppe, Fescamp, Honnefleure, ou autres lieux de la coste de Caux, seront notifiés à Roüen, quinze jours après que le navire en laquelle l'assurance sera faite aura singlé en mer ; si de Flandres, Angleterre, Portugal, Noorvegue, Moscovie, dedans cinq mois ; de la coste d'Italie, Eusses, Perou, Brazil & Indes, et autres semblables voyages, un an.

Chapitre IV

Du moyen d'assurer ce qui est perdu.

Article 1

Combien que ceux qui n'ont practiqué le commerce et l'usage d'assurance, trouvent estrange de faire renaistre et mettre sus une chose perdue, par le moyen de l'assurance, par lequel il est permis pouvoir faire assurer ce qui n'est plus en essance, toutefois cela a esté mis et introduit en usage, et pour bon respect de toutes nations approuvé, au moyen, que, lors du contrat de police fait et signé, la perte et periclitation ne se peut sçavoir : ce qui se presumera par le laps du temps intervenu depuis la perte jusques à l'heure de la signature. Anciennement la presumption se computoit, nombrant heure pour lieue, depuis le lieu de la perte advenue en la mer, jusques au prochain port de terre ferme et dudit port, jusques au prochain lieu où fut fait l'assurance : et d'autant qu'il seroit difficile de particulariser à quelle heure du jour la perte auroit esté faite, mesme l'assurance, l'on prend l'un et l'autre fait pour advenu à midy : les modernes ont trouvé des abus en telle computation, comme estant le temps trop long ; et partant l'ont restraint et advisé qu'il faut aussi oster les occasions du dol, qui pourroient advenir par celui qui fait faire l'assurance : ce que par cy-apres sera observé et computé à ce regard deux heures pour trois lieues.

Chapitre v

Des avaries.

Article 1

L'asseurur est tenu d'indemniser son marchand des frais, mises, avaries et empirances qui surviennent à la marchandise depuis qu'elle a esté chargée, dont le tout est compris en ce mot, avarie, qui reçoit plusieurs divisions. La première est dite commune ou grosse avarie, celle qui advient par jet, pour rachapt ou composition, pour cables, voiles ou mast coupez pour la salvation du navire et marchandises, dont le desdommagement se prend sur le navire et marchandises ; c'est pourquoy elle est dite commune. Quelquefois elle est prise pour avarie qui excède dix pour cent.

Article 2

Comme aussi avarie, est celle qui advient par tourmente, faute du maistre ou du navire, pour pilotages, touages, lamanages, ancrages, mouilleure d'eau. Ordinairement est prise pour avarie, qui est au-dessous de dix pour cent.

Article 3

Derechef aucunes avaries concernent le navire, autres la marchandise : bref, avarie est proprement le coust extraordinaire qui survient à la nef et marchandise après qu'elles sont expédiées.

Article 4

Avarie qui concerne la marchandise est empirance, pourriture, degat, mouillure d'eau, racourage, visitation et appretiation, sauvages et autres semblables choses si elles procedent par fortune de mer, mauvais temps, ou pour avoir le navire fait eau, touché, abordé par les pillars, tiré à coups de canon, le tout fait, attesté et apprécié, repartition est faite au marc la livre, selon l'ordre par cy-apres.

Article 5

Mais au prealable celui qui reçoit ou doit recevoir telles marchandises empirées, en doit faire instance, pour n'estre conditionnées selon que le porte le connoissement ; mesme se doit mettre en devoir, rabattre iceluy dompage au maistre du navire et s'informer diligemment s'il y a de sa faute ou de son navire, jusques à le faire convoquer en justice et faire la visitation. Si le maistre est trouvé incoupable, celui à qui elle est adressée la recevra avec les

attestations du dommage pour en avoir restor ou ressource et dédommagement sur les assureurs, sans que le navire y participe.

Article 6

D'autre part s'il découvre que l'empirance ou l'avarie procede de la faute du navire, comme s'il n'avoit ses escoutilles et le tillac bien calfeutré, qu'il ne fust bien estanch, qu'il y eust eu faute de bon radoub, que par ce moyen l'eau entrast dedans, eut gasté ou empiré la marchandise, le maistre portera le dommage, dont rabais luy en sera fait sur son fret, sans que l'assureur ou la marchandise y contribue. Et generalement le maistre porte tout ce qui advient par sa faute, ou de son navire quand il y a dequoy payer, ou que l'avarie n'excede son fret ; si elle excede et qu'il n'y ait moyen de restor, l'assuré est tenu faire ses diligences et faire apparoir d'icelles, faites en première instance, avant que se pouvoir adresser sur les assureurs par droit de baraterie de patron.

Article 7

Avarie est aussi ce qui advient par la faute des guindages ou descharge dudit navire, comme si ledit navire n'estoit en bon quay ou rade, les amarres et cordages ne fussent bons, ou si deschargeant la marchandise les guindages rompissent, que la marchandise ne fust bien agrappée, tombant sur le quay, dedans la mer, dedans le mesme navire, c'est le dommage dudit maistre. Après avoir esté delivrez à sauvement sur le quay, les bourgeois, maistre et compagnons sont dechargez ; cependant neantmoins l'assurance court les risques : le risque par les barques et bateaux de service, court jusques au lieu de leur dernière descharge, auquel les maistres desdites barques et bateaux sont sujets à pareils périls des guindages, amarres et descharges, jusques à estre livrées les marchandises entre les mains de ceux de la charrue et ceux de ladite charrue, jusques à estre mis hors, sur le talud en sauveté.

Du quay, transport s'en fait ez seules et magasins du propriétaire ou commissionnaire, dont pareillement l'assureur court le risque : mais aussi les charretiers et brouetiers sont responsables depuis qu'ils l'ont prise sur le quay, jusques à ce qu'elle soit à sauvement au magasin ; car autrement elle n'est cencée ni réputée avoir esté mise ez mains et possession de celui qui les doit recevoir.

Article 8

En grains, vin, sel, conserves, figues, raisins, oranges, melasses, harenc, olives et autres provisions de vivres, parce qu'il advient quelquefois, avant estre deschargées, qu'elles sont empirées, ou, se gardant dans le navire, s'eschauffent, aigrissent, fondent, empuantissent, coulent, se gastent l'une l'autre, l'assureur ne porte nulle telle sorte d'avaries ; mais si, par tourmente, ce que dessus fust advenu, par jet fait en mer, pillerie ou déprédation, l'assureur payera l'avarie, si elle excède pour le regard desdits vivres cinq pour cent.

Article 9

Si le maistre du navire charge marchandises incompatibles, comme si au bas sous le premier tillac il y avoit raisins, alum, figues, ris, grains, sel, ou autres semblables danrées et entre deux tillacs au dessous du premier il charge vins, huiles, olives ou autre marchandise qui coule & que par lesdits coulages la marchandise bas fut gastée, apréciation sera faite du dommage lequel tombera sur le maistre, sans que l'assureur y contribue.

Article 10

Parquoy les maistres du navire prendront garde que pour accommoder leurs marchandises, ils mettent bas celles qui coulent et dessus les plus seiches.

Article 11

D'autre part, fi en bas il y a marchandises incompatibles dont l'une gaste l'autre, ce n'est la faute du maistre de navire, s'il y a facteur ou commissionnaire dedans, présent à la charge, mais du facteur, lequel y doit prendre garde et ne permettre le mélange des danrées incompatibles. Si le maistre de son chef les veut entremesler, le commissionnaire doit protester : alors, s'il survient empirance, elle tombe sur le maistre en déduction de son fret, autrement sur le marchand chargeur sans espoir de restor sur l'asseur, parce que c'est sa négligence, ou de son commissionnaire, de laquelle l'asseur ne répond.

Article 12

Les lamanages, touages, pilotage, suages se payeront, sçavoir est, en marchandise de grand valeur deux tiers, en marchandise de peu de valeur, dont le fret vaudra autant que la marchandise, seront partagez par la moitié ; s'ils ne se peuvent accorder sur l'un ou l'autre règlement, le navire ou fret seront estimez, par aprez les marchandises payeront au marc la livre les susdites avaries.

Article 13

Pilotages sont dérivez des pilotes qui se prenent par les maistres du navire, entrant ou sortant des havres, ou passans par des costes et passages dangereux.

Article 14

Lamanage est pris pour les barques ou petits bateaux qui vont au devant des navires quand ils entrent au port pour leur aider ; il est dit lamanage, comme labourant et travaillant à mener les navires avec cordes, crocs, harpins, avirons et autres instrumens du navire dont s'aydent les barqueroles.

Article 15

Suage est le coust des gresses, ou suif, qu'il faut pour dorer et suer le navire, quand il est prest à partir, afin qu'il coule et fende mieux les vagues.

Article 16

Touage est proprement ce qui est payé dans les rivières pour haler les navires et les conduire toujours au fil de l'eau, qui se change toutes les marées de Rouen au Havre ; en quoy sont compris les pilotes, pour éviter les sablons de Quillebœuf et les dangers du passage de Caudebec.

Article 17

Il y a guindage, qui est la charge et décharge des marchandises que font les compagnons, ausquels l'on fait quelque honnesteté, qui est réduite volontairement, sans en faire usage, à deux sols six deniers pour tonneau ; de toutes les choses susdites, l'asseur est exempt.

Article 18

Le marchand chargeur est sujet à toutes ces menuës dépenses ; la marchandise d'autrui, que l'on dit marchandise passagère n'est sujette au suage, touage, ny à la contribution des chausses ou pot de vin du maistre, si pour cause expresse le connoissement ne le contient.

Article 19

Derechef les lamanages, pilotage, touages ne sont toujours de nécessité ; le maistre du navire peut bien éviter tous ces frais extraordinaires, de sorte que, les mettant en compte, le marchand fretteur les peut rejeter, s'il ne luy appert estre loyalement payez ; la contribution se fait en ce cas, non pas à la valeur

de la marchandise, mais de ce qu'elle occupe de lieu en la nef, à tant par chacun tonneau.

Article 20

Si par fortune de temps on fait perte de câbles, ancres, voiles, mast, cordages du navire, la marchandise n'y est contribuable, mais tout ce dommage tombe sur le bourgeois de la nef.

Article 21

Mais si pour la salvation de la nef et marchandises, en cas de vents impetueux, grande tourmente, que sans fraude et déception il fust besoin couper cordages, masts, abandonner les voiles au gré du vent, faire jet des marchandises, ou des ustenciles du navire, ou si estans en rade fascheuse, entre les mains des pillars, l'on fust contraint de faire ce que dessus, la perte sera estimées sur les marchandises restantes et sur le corps de la nef et apparaus, ou sur le fret, à l'option du maistre; contribution en sera faite au sol la livre: s'entend que le compte du fret sera fait non seulement de la marchandise restante, mais aussi de celle qui est jettée; autrement le maistre du navire ne sera tenu contribuer, afin qu'il ne soit surchargé de double perte, sçavoir du fret de la chose jettée et de la contribution au jet; mais au regard des assureurs, sont tenus d'indemniser l'assuré.

Article 22

Semblablement si faisant jet les marchandises restantes souffroient dommage pour cause et raison du maistre, contribution sera faite comme dessus, soit qu'une portion ou le tout soit gasté, sans avoir égard si le dommage intervenu seroit plus ou moindre que la contribution de la chose jettée; vray est si elle procedoit d'ailleurs, comme si la houle ou la vague avoient mouillé en quelque coin du navire la marchandise, sans sinistre, occasion du jet, il n'y aura contribution entre les susdites; les assureurs nonobstant payeront les avaries de la mouilleure.

Article 23

Le mesme ne sera observé pour le corps de la nef, parce que, si faisant jet elle a receu dommage, les marchandises ne contribueront pas audit dommage, d'autant que le maistre du navire reçoit profit à cause du fret, si ce n'est que les facteurs ou marchands passagers estans en la nef, pour prévenir plus grand orage, auroient tous consenty à la fraction du navire, pour toujours plus aisement sauver ladite marchandise, auquel cas tel degat sera avarie.

Article 24

Si le foudre avoit endommagé le navire sans toucher à la marchandise, ladite marchandise ne doit rien; le mesme s'il a touché à la marchandise sans offenser le navire.

Article 25

Si l'un et l'autre a paty, chacun porte sa perte; mais celui qui est l'assureur portera à sa cote-part le dommage de ce qu'il aura assuré.

Article 26

En fait de contribution, les marchandises à fret ne contribueront pas seulement, mais aussi les marchands passagers, non à cause de leurs personnes, mais des pierreries, or, argent, ou précieuses danrées qu'il porteront sur eux.

Article 27

Sera faite l'estimation, non au regard de ce qu'ils occupent ou tiennent de place en la nef, mais à sçavoir de celles qui sont jettées au prix de la cargaison et de celles qui restent au prix qu'elles valent en l'essence comme elles sont.

Article 28

Si pour soulager le navire trop chargé, entrant au port et rade fascheuse, il convient descharger portion des marchandises en des barques et que les barques et les marchandises descendues en icelles se perdissent, elles seront aussi bien avarie comme le fret d'icelles. Au contraire si les barques arrivent à sauvement et la navire perit, la marchandise desdites barques sauvée ne contribuera ; car ce qui est mis ès barques est au lieu de fret qu'il eust convenu faire, lequel ne vient point en contribution si le navire n'est sauvé, c'est à dire, ce qui est jetté et le navire soit perdu, on ne contribuera et ne sera avarie, car il n'y a avec qui contribuer. Si après le jet la chose jettée est recouverte, elle ne contribue point, ains est restituée au propriétaire payant le sauvetage, non plus ce qui est jetté ou mis aux barques sauvées le navire estant perdu.

Article 29

Mais si le navire estant enfondré en un hable ou havre et que pour la relever fust nécessaire faire jet de marchandise et qu'après estre levée suivant sa route il fut submergé et qu'aucuns des marchands entremissent des plongeurs pour retirer le plus qu'on pourroit des marchandises, ce qui est tiré par les plongeurs contribuera au jet susdit ; mais si long-temps il y auroit eu autre jet en pleine mer, ce qui est retiré par les plongeurs ne contribuera. La raison de la diversité est, qu'au premier cas le jet est pour relever le navire enfondré : au second, combien que le jet soit fait pour éviter plus grande tourmente, toutesfois il ne semble avoir esté fait pour la salvation, puisque la navire long-temps après a esté perdu.

Article 30

Les marchandises deschargées en barques pour transporter par la rivière, si les barques se perdent, il n'y a contribution avec celles qui restent au grand navire, d'autant que ce n'est pas pour soulager le navire, mais seulement pour les transporter en la puissance du propriétaire : l'asseur nonobstant court telle perte, sans qu'il puisse imputer qu'on les pouvoit transporter par terre, ou bien attendre quelque autre commodité.

Article 31

Si, pour sauver la navire et marchandise, le maistre ou le marchand avoient promis à ceux qui faisoient le sauvage, la tierce partie ou la moitié de ce qui seroit sauvé, nonobstant telle paction ils ne pourront estre contraints de payer la moitié, tiers, ou quart du sauvage ; mais seront honnestement salariés de ce qui leur appartiendra, à l'estimation de gens à ce connoissans, ou par justice.

Article 32

Ce qui est jetté, s'il est recouvert doit être restitué à qui il appartient, parce que ce n'est pas chose abandonnée, comme varech, mais forcément mise à l'incertitude de la mer, qui ne prive le propriétaire du droit de la vendiquer entre les mains de celui qui l'aura recouverte, payant le sauvage, à quoy est tenu prester aide et confort le juge du lieu.

Article 33

S'il y a coustume du pays au contraire, comme en aucuns endroits du pays de Bretagne, quiconque ne prend un bref ou certificat des juges en la vicomté de Lyon, que le vulgaire dit *parler aux Hébreux*, au lieu de dire un bref et le navire se perd ou submerge en la coste, le tout est applicable au seigneur du lieu ; en prenant le bref, ils évitent la confiscation ; partant seront tenus tous les maistres de navire suivre la coustume des lieux, prendre tous congés, certificats et brefs, faire les hommages qu'il conviendra et payer les droits où

ils seront deubs, sur peine de respondre en leur corps et biens des dommages qui surviendront.

Article 34

Revenant au jet, la première chose qui doit estre jettée seront les ustenciles de la nef, comme vieux câbles, ancrs, fougou ou foyer à faire et tenir le feu, artillerie, qui sont de peu de service, pèsent néantmoins beaucoup ; par après les coffres et hardes des compagnons : si pour cela le navire n'est allégé de tourmente, seront aprez jettées les marchandises d'entre deux tillacs ; et s'il faut venir à celles d'en bas et qu'il y ait huiles entre les marchandises, sera la première prise, parce qu'ordinairement elle appaise et adoucit la tourmente de la mer.

Article 35

Après la tourmente passée et les dommages soufferts, le maistre, pour restaurer son navire, peut prendre argent sur la quille, vendre de la marchandise au prix de la cargaison, ce que ne luy sera permis en autre cas ; car s'il en prenoit, il la payeroit au prix qu'elle vaudroit en son dernier reste.

Article 36

S'il est fait vente par le maistre ou équipage pour la salvation du total, comme aucune fois il advient, ils seront accomplis et la despense d'iceux mise sur la nef et la marchandise selon l'ordre susdit.

Article 37

Au chapitre du devoir du greffier, il est traité de la repartition des avaries ; maintenant il faut toucher dans quel temps ils se devront notifier, afin de couper chemin à tous débats qui en pourroient survenir : l'assuré sera tenu de notifier à ses assureurs les avaries de la marchandise, à sçavoir pour chose advenue au Havre, Dieppe, Fescamp, Honnefleure, dont la charge aura esté faite en l'un desdits havres, quinze jours après la descharge, durant lequel temps il fera sommer les assureurs de voir le dommage, assister à l'estimation, s'ils voyent que bien soit : s'ils ne se trouvent, ou ne se veulent trouver après l'assignation faite à domicile, le marchand fera dresser ses attestations et les estimations, pour ensemblement avec les connoissemens et cargaisons faire dresser le repartissement et le tout communiqué à six semaines, ou bien deux mois après la descente ausdits assureurs, pour estre procédé suivant le reglement contenu ausdits chapitres ; pour assurance faite à Rouen ou à Paris, seront pris quinze jours d'avantage ; si l'avarie apert en la charge ou descharge faite, au pays de Flandre, Angleterre, Bourdeaux, basse-Normandie, Bretagne, dont l'assurance sera faite à Rouen ou à Paris dedans trois mois ; et d'Espagne, Portugal, Barbarie, Moscovie, Norovegue et semblables lieux, dedans six mois ; et de Marseille, coste d'Italie, Brazil, Guinée, Castel de Mine et autres tels lointains voyages, dedans un an ; ledit temps passé, ils ne seront recevables (quelques excuses qu'ils proposent) à donner avaries en compte.

Chapitre VI

Des rachapts ou compositions.

Article 1

Les navires et marchandises estant depredées par pillars ou escumeurs de mer, soy disans amis, confederez, ou ennemis declarez, l'on a coustume de poursuivre le rachapt, ou faire composition ; si elle est effectuée, elle est avarie en principal, mises et autres accessoires sur la valeur du navire ou fret et sur la marchandise, comme il a esté dit au dernier traité. Mais si le pillart desrobe portion de la marchandise et qu'il laisse aller le reste, ce qui est

dérobé n'est avarie : car la perte tombe sur celui à qui elle appartient ; s'entend si dans la nef il y a marchandise appartenant à d'autres ; car qui perd, perd : mais au regard des assureurs, sera reparty sur le reste de la marchandise de celui à qui appartient celle qui est déprédée, laquelle estoit assurée. Le mesme sera si le pillart robe cables, armes, vivres, munitions, ou autres choses du navire, le dommage sera sur le bourgeois ou propriétaire de la nef, sans que la marchandise y participe : toutesfois, si portion d'icelle ou quelques ustanciles du navire auroient esté concédés pour éviter plus grand ravage, le tout sera réparty comme rachapt et composition.

Article 2

Les maistres de navire perdent leur fret de ce qui est robé, perdu, ou déprédé ; mais si par connivance qu'ils practiqueront avec les pillars, ou si par leurs supplications ils fissent tant envers iceux, qu'ils obtinssent quelque portion de la marchandise en lieu de leur fret, seront nonobstant tenus la restituer à qui elle appartient, payant le fret de ce qui est restitué : semblablement s'ils sont payez par les pillars de leur fret, ils rapporteront les deniers qui seront repartis au marc la livre sur la valeur de la marchandise robée et fret.

Article 3

En rachapts ou compositions sera observé ce règlement : si le navire est en lieu que le maistre puisse donner avertissement de son infortune à son marchand et que sans danger à cause du séjour il peut attendre la response, il ne doit payer la composition et se hasarder derechef à la mer, jusques à ce qu'il ait avis de son marchand chargeur, lequel communiquera le tout à ses assureurs, afin d'avoir le consentement et nouveau pouvoir de pourchasser et conclurre, ou ratifier le rachapt, selon que la nécessité le requerra ; mais, s'il est en lieu dont il ne puisse donner avis si promptement, qu'il y ait danger à la demeure, le maistre du navire prendra le conseil de sept les plus suffisans de son équipage ; s'ils trouvent que pour le bien et profit de la marchandise et nef, il faille faire ledit rachapt pour éviter la perte totale, ils pourront, en telle nécessité, composer jusques à concurrence de vingt cinq pour cent, que les assureurs seront tenus courir encore qu'il n'aient donné leur consentement. S'il n'y a assurance faite, le marchand chargeur sera tenu d'accepter et payer les lettres d'eschange qui pour ce seront remises sur luy, à la raison desdits vingt-cinq pour cent et à la valeur de sa marchandise : les bourgeois de la nef fourniront semblablement vingt-cinq pour cent à la valeur de leur navire ou total fret, ou y renonceront ; le tout à peine de payer tous les dépens, dommages et interests du change ou rechange, protestations et courses : s'il y a assurance, combien que la lettre d'eschange s'adresse au chargeur, toutesfois les assureurs seront tenus nantir chacun les vingt-cinq escus pour cent des sommes qu'ils auront assurées, sauf par après à compter exactement, s'il y a plus ou moins pour la répartition de ce qu'il faut pour la contribution du navire et marchandises, afin que rien ne retarde le payement.

Article 4

Le mesme sera permis au facteur ou commissionnaire qui va pour la conduite ou négociation de la marchandise, pourveu qu'il n'y ait suspicion de dol et fraude et qu'ainsi le faire il fust de besoin pour la salvation du reste.

Article 5

Pourront en autre cas faire frais ou avaries pour la récupération, améliorissement, réintégration de la marchandise jusques à dix pour cent, sans le consentement dudit propriétaire et assureur, pourveu que lesdits frais soient nécessaires, utiles et profitables et qu'ils fussent faits en lieu d'où il

ne se peut donner si prompt avis, où qu'il y eust danger ou retardement : de tout il sera fait attestation valable, pour répartition estre faite selon l'ordre susdit.

Article 6

Si l'avarie excède dix pour cent et qu'il fut de besoin vendre portion de la marchandise jà gastée pour éviter plus grande ruine et qu'il n'y eut moyen d'en avertir le propriétaire, la nécessité le requérant, le maistre du navire fera sa réquisition en jugement pardevant le juge royal, pour estre député quelqu'un avec luy pour vérifier & vendre la marchandise ; de tout il rapportera procez verbal, tiendra compte et sera responsable par corps de ce qu'il aura négocié.

Article 7

Revenant aux prises de navire, si le patron est contraint d'abandonner son navire et marchandise et néanmoins il y ait espoir le pouvoir retirer par quelque rachapt ou composition, il en conferera avec son marchand et le marchand avec ses assureurs : lors, d'un commun accord, ils donneront ordre, le plus promptement qu'ils pourront, de renvoyer le mesme maistre, ou quelque autre personne pour luy, ou bien adresseront la commission à qui ils verront bon estre : en ce cas le maistre est tenu de contribuer à l'équipolant de son fret ou valeur de la nef. D'autre part, si le pillart laissoit aller le navire et qu'il eust seulement retenu la marchandise dont le rachapt fust poursuivy comme dessus, le maistre sera tenu à la contribution, à la raison de ce qui luy peut revenir de son fret des marchandises et fournir de navire suffisant pour la recharge d'icelles, comme il sera dit au traité de baraterie. Si le patron, après la sommation ou protestation faite, est refusant de rachapt ou recharge, il sera privé de son fret ; mais, contribuant, il sera payé jusques au lieu où il aura esté pris, soit fret qui luy soit dû à cause de la charte-partie passée, ou fret passager ; s'il fournit d'un autre navire pour la recharge, il sera payé de son total fret, suivant le contenu de sa première charte-partie ou connoissement.

Article 8

Mais si par composition, sentence de justice, ou arbitrale, le marchand chargeur a esté condamné payer au depredateur le fret de ce que doit la marchandise pour quitter le navire, rapportant attestation, les marchandises restituées sont quittes du fret, jusques au lieu auquel elles ont esté deprédées.

Article 9

En resolution, le navire et marchandise estant deprédées, s'il y a espoir de recouvrance, le chargeur sera tenu demander le consentement à ses assureurs, s'il est en lieu et place où sans péril de retardement il le peut faire, sinon il suivra l'ordre susdit, fera sommer le maistre de contribuer et l'un et l'autre, sçavoir est le maistre et l'assureur seront tenus répondre clairement du faire ou du laisser à la première sommation faite à personne, ou sur le second défaut de l'assignation faite au domicile, sans tergiverser, user de réponse ambiguë ; car pour le fait du maistre, sa réponse incertaine équipollera refus de contribuer, partant sera privé de son fret ; l'assureur au contraire, sa taciturnité ou douteuse réponse l'abstiendra à payer les frais et principal du rachapt : d'autant que, s'il ne veut contribuer, il doit déclarer qu'il se contente de la perte du principal ; s'il ne le déclare, l'on suppose que tacitement il preste son consentement ; ce qui s'observera en pareil cas, pour ce que les matières d'assurances doivent promptement s'expedier comme très provisoires, spécialement en rachapts ou compositions, d'autant que chacun moment de temps apporte changement de nouvelles de perte ou

gain : aussi, il ne seroit pas de raison que le marchand chargeur attendist l'évenement de la chose, la resolution du faire ou du laisser.

Chapitre vii

Des délais ou délaissemens.

Article 1

Il est en liberté du marchand chargeur faire délais à ses assureurs, c'est à dire, quitter et délaisser ses droits, noms, raisons et actions de la propriété qu'il a en la marchandise chargée, dont il est assuré, quand il advient naufrage du tout ou de partie, ou bien avarie qui excède ou endommage la moitié de la marchandise, quand il y a prise d'amis ou d'ennemis, arrest de prince ou autre tel destourbier en la navigation, ou telle empirance en la marchandise, qu'il n'y ait moyen l'avoir fait naviguer à son dernier reste, ou qu'elle ne valust le fret ou peu de chose davantage.

Le délais n'est de nécessité, mais dépend de la volonté du marchand chargeur, duquel il peut user comme d'extreme remede, quand par son travail il n'a sceu remettre ny recouvrer ce qui estoit perdu, ou en voye de perdre.

Article 2

Recevant le marchand avertissement d'aucune chose susdite et s'il est certioré par bon avis de la perte ou naufrage, sans espoir de recouvrance, il ne doit consulter s'il fera son délais ou non, mais le doit signifier (comme il sera dit au chapitre du devoir du greffier) pour deux mois du jour de la signification, espérant recouvrer les sommes assurées ; et nonobstant dedans ledit temps, ou plustost si faire se peut, communiquera ses cargaisons, connoissemens, attestations de la prise ou perte, aux assureurs.

Article 3

Sur ce, se forme une dispute non décidée, sçavoir si le seul acte de delais est suffisant aux assureurs pour recouvrer les marchandises depredees, ou qui sont encore en essence entre les mains des ennemis ou des pillards, ou s'il est besoin de mandement spécial ou de procuration, veu que la cession ou delaissement emporte transport de tous droits.

Aucuns disent que le plus souvent les assurances, specialement des estrangers, se font par mandataires ou commissionnaires et ce par vertu des simples advertissemens que leur donnent les propriétaires par lettres ; et si par faute de bailler procuration l'assureur fondeit ses exceptions, il s'ensuivroit que le commissionnaire qui n'est délégué que pour icelle passer, ayant son propriétaire résident en Espagne, Portugal, Barbarie, ou Italie auquel il ne peut donner advis et avoir response au plus tost que dedans deux mois, pourroit estre privé du recouvrement des choses assurées.

Contre cela les autres respondent : si un commissionnaire a le pouvoir de faire les délais, la perte advenant, il doit avoir le pouvoir de passer la procuration, veu que c'est moins passer procuration que faire l'assurance et delais, lequel équipole à un transport s'il est en forme authentique ; car le délais se fait par un sergent royal, par le greffier des polices, ou par les tabellions ou notaires, au domicile des assureurs, sans connoissance de cause ; aucuns des assureurs seront absens, autres respondront qu'ils garderont de se méprendre, ou qu'ils ont ouy l'exploit fait sans assignation pardevant aucun juge, cela demeure pendu au croc jusques aux deux mois que le temps du payement vient, alors forment des procez sur des exceptions et fins de non recevoir, que, par faute de bailler la procuration, rien n'est recouvert ny poursuivy, combien qu'il y eust eu moyen ; que le délais porté par l'exploit du sergent n'est valable pardevers les nations estrangères, pour réclamer la propriété

d'une marchandise chargée sous le nom d'autrui sans son spécial mandement.

Or combien que cela soit demeuré indécié entre les marchands, il y a plus d'apparence aux derniers, que l'assuré ou son commissionnaire soit tenu bailler du jour du délais en trois jours la procuration et la passer sous le nom de celui des assureurs intéressé pour la plus haute somme.

Cependant l'assuré ou son commis fera faire l'attestation qu'il doit fournir (comme il a esté dit) de la perte, prise ou naufrage, justifiera la cargaison et la qualité ou quantité et coust des marchandises chargées, le connoissement ou reconnoissance de la charge d'icelles au navire et ce dedans deux mois : et ne sont tenus les assureurs au payement que cela ne leur ait esté baillé ou mis au greffe des assurances.

Article 4

Quand le navire est pris ou jetté à la coste par tourmente en pays estranger et qu'il y a quelque espoir de recouvrance du tout ou en partie, il est en liberté de l'assuré de faire ses délais, ou autrement s'arrester à protestation ; et quelque poursuite ou adjonction qu'il donne aux assureurs, cela ne luy portera de préjudice que par après il ne fasse son délais.

Article 5

Les poursuites se feront selon l'ordre prescrit au traité des rachapts et compositions et sera adjousté que, pour le bien et l'utilité du navire et marchandise, il est plus expedient de commettre la poursuite au propriétaire, s'il la veut entreprendre, pour ce que outre qu'il y court ordinairement bonne somme pour laquelle il est contribuable, il doit estre naturellement plus enclin à la recouvrance que nul autre.

Article 6

S'il est refusant de ce faire, il passera procuration pour faire la poursuite à celui qui est assureur de la plus grande somme, soit qu'il la veuille ou non. Toutesfois, si volontairement aucun des autres assureurs vouloit entreprendre la charge du consentement de tous ou de la plus part, luy sera baillée, pourront l'un ou l'autre substituer un facteur, envoyer un procureur aux dépens de la chose, pour moyenner la recouvrance. Seront tenus les assureurs, mesme le marchand chargeur, à la raison de ce qu'il court, faire avance de deux ou trois pour cent, plus ou moins, pour les premiers frais ; et en cas que par après il fust pris argent au change sur celui qui auroit pris ladite charge, seront tenus les autres au même temps du payement apporter leurs cotes-parts en la maison de celui qui a pris le negoce en main ; après un simple avertissement ou sommation, au refus ou défaut de le vouloir payer, il sera permis de prendre argent au change ou à l'interest sans autre formalité, aux dépens des refusans ou dilayans ; le même sera fait si le marchand chargeur a pris sur soy la poursuite.

Si le navire ou marchandise sont en arrest de prince, hors le fait de guerre, après avoir fait voile et sorty du port, le marchand chargeur pour ce ne fera délais, mais fera recherche de sa marchandise, comme il sera dit au traité de baraterie de patron.

Si le prince a affaire et qu'il print portion ou le tout la marchandise, il ne pourra si tost faire delais, mais sera tenu d'attendre six mois, dedans lequel temps il fera ses poursuites pour recevoir le payement. Si dans ledit temps il ne peut, il pourra faire son délais et sera aussi tenu d'attendre le même temps pour la charge, excepté en marchandises perissables et grossieres, comme vins, fromens, grains, vivres, qui n'ont que certaines saisons, l'assuré ne sera tenu d'attendre tel temps, mais donnera incontinent avertissement à ses

asseureurs, fera ses poursuites pour avoir main-levée de sa marchandise et pour recevoir son navire : s'il ne peut si promptement, il pourra faire délais six semaines après l'arrêt, afin de donner ordre à vendre ou à profiter lesdites marchandises avant qu'elles s'empirent du tout.

Article 7

S'il y avoit portion de la marchandise gastée, autre portion sans dommage, le marchand chargeur pourra faire son délais de la gastée & réserver celle qui est saine ; autrement il fera estimer le dommage, ou vendre au comptant la gastée par autorité de justice, dont il fera faire les attestations et appréciations, pour le dommage estre réparty aux assureurs, comme il a esté dit au chapitre des avaries.

Article 8

En fruicts, sel, grains, victuailles et autres provisions, délais ne se pourra faire de portion d'une espece, sinon du tout, comme si une portion de raisins estoit gastée et que l'assuré voulust faire délais de ce qui est gasté et réserver ce qui est sain, il ne pourra, mais faudra qu'il fasse délais de toute l'espece.

Article 9

Si en une mesme cargaison il y a diverses especes ou sortes de marchandises, si l'une est gastée, l'autre saine et preservée d'empirance, il pourra faire délais de la gastée en fruicts et victuailles, si elles viennent hors de saison, ou qu'il y eust grand rabais et pour quelque detourbier ou infortune il fust venu avarie à la marchandise, pour ce le marchand chargeur ne prendra pretexte de faire délais si l'empirance n'estoit universelle et qu'elle fit perdre vente de la marchandise et qu'elle excédast cinquante pour cent. Mais ce qui se trouvera sain et entier, le marchand chargeur sera tenu le recevoir, parce que l'asseuré promet bien indemnité du principal, se soumet aux avaries, mais il ne pactionne pas du profit ou perte sur la marchandise estant arrivée au port de salut.

Article 10

Pareillement le marchand chargeur ne pourra délaisser les marchandises cy-dessus declarées aux maistres de navire pour leur fret, si l'empirance estoit procedée du degast qui survient de soy même, ou pour le grand rabais du prix qui survient le plus souvent après les saisons passées, comme en figues, raisins et harenc après Pasques ; ou pour la trop grande abondance, comme en grains, vin ou sel, nonobstant qu'en sel autrefois il se soit pratiqué (ce qui est contre raison) si par clause expresse cette option n'avoit esté réservée en la charte partie.

Article 11

Marchandise contenue en futaille, comme vins, huiles, olives, melasses et autres semblables especes, si elle ont tellement coulé que les futailles soient vuides, ou presque vuides, le marchand chargeur les pourra délaisser pour le fret avant que les mettre en terre ; partant soient advisez les maistres quand ils recevront les futailles, qu'elles soient bien reliées et conditionnées. L'asseuré n'est tenu au coulage : vray est que si par tourmente elles avoient esté tellement pressées qu'elles eussent jetté les fonds hors, fussent abattus et enfondrez, pourveu qu'il n'y ait mauvais arrumage, la perte sera avarie sur les assureurs, le maistre en perdra son fret.

Article 12

Si après l'an et jour expiré, à compter du jour du departement du navire, le chargeur n'auroit eu nouvelles de son navire, soit que les pilotes se fussent fourvoyez des lignes de leurs compas ou astrolabes, pris route pour route, ou

que par leur imperitie ils eussent failly à remarquer la hauteur du Soleil, ou l'aspect du lieu auquel ils se proposent d'aller et par ce moyen tournent ça et là et qu'ayant passé le terme dedans lequel ils devoient estre de retour, ou que de fait ils se fussent perdus en plaine mer dont l'on ne peut avoir de nouvelles, l'on a accoustumé que le marchand puisse faire delais, l'an et jour expiré ; ce qui sera observé aux lointains voyages des Indes, Perou, Castel de mine, Canibales et autres lointaines navigations des mers du Levant, ou du destroit de Gibraltar et coste d'Italie, ce terme sera prolongé de six mois, qui est dix huict mois.

Aussi après que le délais sera fait, si le navire arrive par après à port de salut, l'asseuré recueillera à sa part et portion le profit de la navigation, sans que le marchand chargeur y puisse rien demander, sinon à la raison de la portion dont il ne seroit assuré.

Par ce mesme reglement, les avaries, ressortimens, repetition de ce qui est trop assuré et autres répartitions touchant le fait des assurances, n'auront lieu, si dedans l'an et jour elles ne sont poursuivies, par demande faite en jugement contradictoire et qu'il ne soit verifié de la dépendance, pour oster les abus des sommations et protestations simples sans assignation, qui peuvent causer une infinité de procez à des heritiers où jamais il n'y auroit fin.

Chapitre VIII

Des attestations.

Article 1

Cy devant a esté traité des avaries, rachapts, compositions et delais, en quoy il a esté fait mention qu'il estoit besoin fournir d'attestations valables, par lesquelles neantmoins ils se commet de grands abus, veu que, par le moyen d'icelles, les patrons des navires rejettent tous les accidens sur la tourmente et cas fortuit, pour affranchir leur nef de la contribution des avaries ; mesme les marchands chargeurs qui ont les maistres de navire à leur dévotion, les font dresser à leur fantaisie ; parquoy à l'avenir lesdits maistres ne seront croyables, ny leur equipage, au simple rapport qu'ils font au premier bureau de leur descente.

Mais, si la periclitation, naufrage, rachapt et composition, ou avarie, se peut faire attester par autres moyens que par la deposition de l'équipage, ce sera le plus seur ; d'autant que le témoignage de l'équipage est toujours suspect pour la part qu'ils ont au fret. Toutesfois, defaillant autre preuve, faut considérer si des compagnons les uns sont au tiercement, autres à loyer ; la deposition de ceux qui sont au loyer sera preferée et prise, sommation prealablement faite au facteur ou commissionnaire de celuy auquel appartient la marchandise, à ce qu'il soit présent à la jurande et luy sera licite bailler articles pour les examiner. S'il n'y a facteur ou commissionnaire, sera tenu le maistre communiquer sa requeste au substitut du procureur général du Roy pour y garder l'interest des absens.

Si c'est le marchand chargeur qui fait faire l'attestation au Havre, Dieppe, Fescamp et Honnefleu, il fera sommer les assureurs de se trouver, ou procureur pour eux, au jour prefix, à voir faire les attestations.

Car si le marchand ou l'asseuré les veulent debatre, requerir en faire d'autres, ou recoler les témoins, le juge ordonnera selon que le cas requerra ; mais il ne laissera à tirer outre sur la première information, à la provision pour le fret, ou sommes assurées en la forme cy-dessus dite.

Chapitre IX

De barat, baraterie et de l'arrest de prince.

Article 1

Barat ou baraterie de changement de patron est le changement qui se fait des maîtres de navire, voyages, escales, restes, havres, malversations, roberies, larcins, altérations, déguisements des marchandises, le tout procédant du patron du navire, équipage et négligence d'iceux dont l'assureur court le risque et est tenu d'indemniser son assuré, à la charge toutefois que le marchand chargeur ou son facteur, étant en lieu où il puisse avoir justice, fera les poursuites en première instance contre le maître, fera son devoir de luy rabattre le dommage sur son fret avant que s'adresser sur les assureurs.

Article 2

Si le patron s'est allé rendre aux ennemis, ou entre les mains de pillars, a vendu la marchandise, robé les denrées ou marchandises, en sorte qu'il n'y ait pas moyen de le poursuivre, ou d'en avoir justice, il suffira de fournir d'attestation valable et laisser la poursuite à l'option des assureurs en leur faisant le délai ; autrement, s'il y a espoir de recouvrance, suivra l'ordre contenu au chapitre des rachats ou compositions.

Article 3

Barraterie de patron est forcée ou volontaire. Forcée, comme si, par le commandement du prince amy ou ennemy, les marchandises du navire auroient été arrestez, confisquées, où par après recouvertes et chargées en autres navires ; où bien si les navires estoient arrestez pour leur service et les maîtres de navire contraints quitter leurs vaisseaux pour commander en autres. Ausquels cas l'assureur ne laissera de courir le mesme risque que devant, soit en un, ou plusieurs navires : et en outre il sera tenu contribuer aux frais, mises et avaries et la décharge, recharge, soulage ou chayage et empirance qui à cause de ce seroit survenu ; pourveu que le navire sur lequel il y a changement fust sortie hors du port, eust fait voile et arrêté ailleurs : car si l'arrêt avoit été fait en même lieu et port, ledit marchand chargeur est tenu d'en avertir ses assureurs et déclarer en quels autres navires ils veulent recharger les marchandises, parce que si aucun des assureurs avoit auparavant signé ou assuré quelque somme, ou bien chargé marchandise es navires esquels l'assuré voudroit recharger, l'assureur ne seroit tenu courir le risque, faisant apparoir qu'il eust signé, ou chargé marchandises au préalable, ce qu'ils seront tenus déclarer à la notification qui leur sera faite, afin que l'assureur donne ordre de l'asseurer par d'autres.

Article 4

Changement volontaire procède du vouloir du maître, du bourgeois de la nef, ou du marchand fretteur, quand pour le bien de la navigation ils trouvent convenable de changer le maître ou navire. Si le changement se fait sur le port, suivant que dessus ; car hors le port, après avoir fait voile, l'assureur court le risque et n'est tenu en ce cas l'assuré le notifier ; d'autant que par la police il en a le pouvoir, toutefois en il doit faire son devoir ; s'il ne le déclare, il ne luy sera reproché ou proposé par fin de non recevoir, mais suffira qu'il justifie à ses assureurs que la remotion ou changement a été fait pour bonnes et justes causes.

Article 5

Si le maître néglige charger la marchandise destinée pour porter en son navire, soit pour faire place à ses vivres et munitions, ou que par malice il ne voulust porter à fret fait à travers, à faute du bon arrumage, combien que les peut porter, la vérification faite de sa faute, il sera tenu aux intérêts et dommages du marchand fretteur.

Article 6

Si le prince arreste le navire comme s'il s'en vouloit servir, s'il avoit affaire de portion ou de toute la marchandise, s'il ne veut permettre aux navires de sortir qu'en flote ou redoublement d'équipage, ou s'il prevoyoit à plus grand danger les arrestans pour quelque temps, l'asseurur ne doit aucune indemnité quand telle chose avient dedans le même port, pour ce que ce sont des dangers de la terre, procedans du vouloir du prince.

Article 7

Si la marchandise ou nef sont sortis du premier port, fait voile et singlé en haute mer et relaché par après en autre port, ou elles sont arrestées, le chargeur sera tenu attendre six mois pour vuider l'arrest, ou recharger en autres navires, suivant qu'il a esté déclaré au chapitre des délais.

Article 8

Si l'arrest procedoit pour droits non payés, acquits mal dressez, debtes du chargeur, malversation d'iceluy, l'asseurur n'est tenu d'aucune indemnité. Si le maistre du navire avoit chargé ou voulu charger marchandises prohibées appartenant à d'autres, s'il a failly ou malversé sans l'adherance ou consentement de l'asseuré, le maistre du navire en respondra s'il a dequoy payer ; s'il est insolvable, par droit de baraterie de patron, l'asseurur en est tenu.

Article 9

D'autre part, si l'asseuré avoit commis le maistre pour ses acquits et payer les droits, ou luy eust permis de s'immiscer en ses affaires dont fust avvenu faute et ensuite arrest ou confiscation, l'asseurur n'est tenu, parce que telle chose ne dépend du devoir du maistre, mais du chargeur ou son facteur, en lieu desquels le maistre a esté commis.

Article 10

Le congé du navire et l'enregistrement se doivent faire aux dépens du fretur, la caution sera baillée par le maistre.

Article 11

Tout ainsi que le maistre est tenu de faire porter et naviguer la marchandise à son dernier reste à ses dépens dommages et interests, s'il veut estre payé de son total fret, de mesme si le marchand fretur veut rompre ou changer le voyage contenu en la charte-partie, il est tenu au dedommagement du maistre duquel ils accorderont amiablement ; sinon le maistre et le marchand seront tenus subir le jugement des gens à ce connoissans. S'il y a marchandise passagere et que les propriétaires de leur bon gré les veuillent descharger, après les reconnoissemens signez et prix du fret accordé, ils seront tenus contenter le maistre ; autrement il pourra à la rigueur se faire payer à la moitié du fret.

Article 12

Pour le regard de l'asseurur, dès le port l'assurance se peut défaire : si forcément, il n'aura rien ; mais si volontairement le voyage se rompt, défait, ou change, il sera payé d'un pour cent s'il a convenu le transport de la rivière, sinon demy pour cent. Si après avoir fait voile il y a changement volontaire, l'asseurur ne court les risques, sinon à la hauteur et veue du lieu du reste, contenu en la police et charte partie : s'il est moindre que le premier, sera tenu ce reglement, à sçavoir si c'est par deçà la moitié du voyage, il fera tare de la moitié du prix de l'assurance ; si c'est par delà, il ne rabattra rien. Si par tourmente il arrivoit en aucun lieu et après il fist vente de ses marchandises audit lieu, l'asseurur rabattra le prix de l'assurance au dire de gens à ce connoissans veue par veue, lieue par lieue.

Article 13

Si le navire suivant son voyage estoit arrêté par privilège ou nécessité de quelque pays, hors le fait de guerre, comme pour avoir vivres, ou autres danrées portées dans le navire, dont vente se fist pour la provision de la terre, l'asseuré subira le dommage de la non-vente et restituera le prix à l'estimation, ou à la raison de ce qu'il n'a tout couru le risque au dernier reste, poursuivra l'asseuré le paiement jusques à six mois, pendant lequel temps il fera ses diligences aux dépens de la chose, s'entend si la marchandise est vendue aux prix qu'elle couste, ou au dessous, l'asseuré contribuera au sol la livre de ce que la marchandise a valu, à la raison de ce qu'il assure ; comme aussi le maistre, à la raison de ce qu'il luy faut pour son fret : mais si elle est beaucoup plus vendue qu'elle n'a coûté par la cargaison et coust de son fret, l'asseuré contribuera à la poursuite, à la raison de ce qu'elle auroit plus valu. Si sur la vente il y a de mauvaises debtes, elles seront mises en avaries ; et si les six mois expirez il ne se peut rien recouvrer, le chargeur fera son délais.

Article 14

Si, sur une rupture de paix il y avoit arrest, la marchandise estant encore au navire, l'asseuré ne fera pourtant délais, si actuellement il ne justifoit la marchandise saisie avoir esté déclarée confisquée par justice ou vouloir du prince, estant icelle encore dedans le navire, en la possession du maistre et temps de son séjour ; car si sur une opinion de guerre le chargeur ou son facteur vouloient laisser passer le séjour et ne voulust décharger la marchandise pour faire porter la perte aux assureurs, il ne seroit pas raisonnable.

Article 15

Si le navire touche ou séjourne en lieu pestiféré, dont l'on ne luy voulust donner pour ce traicte jusques à certain jour et temps qu'il eust fait esventer la marchandise, tel temps ne courra pour le séjour de la charte partie. Le maistre, ou le marchand s'obligent de faire décharger dans huit, quinze jours, ou autre delay après que la marchandise ou le navire seront arrivez au lieu du reste ; revenant d'un lieu pestiféré, ce delay ne court qu'après les quarante jours de la purification, ou après la licence de décharge obtenue, suivant la raison de la loy dernière.

Article 16

S'il advient que les marchandises destinées pour charger en tels navires déclarés es polices ne peuvent estre chargées, comme si elles arrivoient trop tard, que le navire fust parti ou eust sa charge ; pour oster les abus qui se commettent en tel cas, le chargeur sera tenu de déclarer à ses assureurs dedans le temps qui a esté cy-dessus dit pour le fait des ressortimens.

Article 17

Si au mesme temps que le navire arrivoit au Havre l'assurance se faisoit à Rouen, le prix de l'assurance est dû : mais s'il estoit deslors entré au Havre en seureté, mis au quay et posé deux heures et l'assurance faite après, le prix n'est dû ; ains sera payé à la raison de ce qu'il faut du Havre à Rouen, qui est un pour cent : aussi, s'il advenoit en ce temps inconvenient au navire et marchandise, l'asseuré ne doit rien ; ce qui sera particulier en ce cas, car aux autres l'asseuré court le risque jusques après la décharge et que la marchandise soit mise en la possession de celui qui la doit recevoir, comme cy dessus a esté dit .

Chapitre x

Des lettres de marque ou représailles.

Article 1

Lettres de marques ou represailles se concèdent par le roy, prince, potentats, ou seigneurs souverains, en leurs terres, quand, hors le fait de la guerre, les sujets de diverses obeyssances ont pillé, ravagé les uns sur les autres et que par voye de justice ordinaire droit n'est rendu aux interessez, ou que par temporisation ou delais justice leur est déniée.

Car, comme le seigneur souverain, irrité contre autre prince son voisin, par son héraut ou ambassadeur, demande satisfaction de tout ce qu'il pretend luy avoir esté fait, si l'offense n'est amandée il procède par voye d'armes, aussi à leurs sujets plaintifs, si justice n'a esté admnistrée, font leurs griefs, mandent leurs ambassadeurs qui redisent en cour vers leurs majestez, leur donnent temps pour aviser leurs maistres. Si par après restitution et satisfaction n'est faite par droit commun à toutes nations, de leur plein pouvoir et propre mouvement concèdent lettres de marque, contenant permission d'apprehender, saisir par force ou autrement, les biens et marchandises des sujets de celuy qui a toléré ou passé sous silence le premier tort ; et comme ce droit est de puissance absolue, aussi il ne se communique ny delegue aux gouverneurs des provinces, villes et citez, amiraux, vice-amiraux, ou autres magistrats.

Article 2

Elles se concèdent aux naturels sujets et regnicoles pour chose pillée, depredee, retenue ou arrestée par force à ceux appartenant, mesme par bénéfice du prince aux estrangers naturalisez, ou à ceux qui ont droit de bourgeoisie pour pareilles causes que dessus.

Article 3

Le plus fréquent usage se pratique pour les marchands depredez sur mer, trafiquans en estrange pays, lesquels, en vertu d'icelle, trouvent par mer aucuns navires des sujets de celuy qui a toléré la première prise, l'abordant, s'ils sont les plus forts, mettent en effet leurs represailles.

Article 4

Et pour les grands abus qui se commettent esdites lettres, deux restrictions y seroient requises : la première, que vraye estimation fust faite en principal et interests de ce qui a esté pillé, tout ainsi comme en jugement contradictoire l'impetrant eust obtenu effet en cause et que la somme fust désignée esdites lettres, ou à l'attache d'icelles, afin qu'ayant fait reprise, l'estimation fust faite au premier port de leur descente (appellé le substitut du procureur général du Roy) de la valeur de la prise et les droits royaux ou d'admirauté levez, ce qui reste fust endossé ausdites lettres et que certain temps fust limité hors lequel elles seront prescrites.

Article 5

Tout ainsi comme peut avoir esté fait tort en terre ferme par arrest ou saisissement par force, en cas pareil Sa Majesté concède lettres de marque, pour estre arrestez et saisis les biens et marchandises des autres, la part où elles seront trouvées.

Aussi, si, par faux donner entendre, les lettres estoient impetrées, la chose connue elles seront revoquées ; et si l'impétrant les a mises en effet, il doit estre condamné au quadruple pour la temeraire poursuite : ce qui a esté besoin de déduire pour estre l'usage desdites lettres de grande conséquence entre les marchands, dont ils sor de grands différens, tant pour leurs prises, arrests et frais des navires, que pour les asseureurs.

Article 6

L'asseuré ayant subi le peril, risque aussi la fortune des lettres de marque, tout ainsi comme d'arrest de prince, ou autre cas fortuit, sans que l'asseuré soit tenu de disputer si les représailles sont bien ou mal concédées ; sinon, en cas qu'il eust donné la cause de l'impetration d'icelles, pour avoir luy-même pillé, robé et arrêté ou retenu les biens des porteurs d'icelles, auquel cas l'asseuré n'est tenu à l'indemnité : mais, si le maistre du navire auquel les danrées assurees sont chargées, avoit esté cause des représailles sans le consentement de son chargeur, pour avoir esté participant du premier butin, néanmoins l'asseuré en est tenu par droit de baraterie de patron, sans qu'il puisse imputer à son assureur faute d'avoir chargé ses marchandises en tel vaisseau conduit par tel maistre ; la raison est qu'il ne connoist les actions du maistre non plus que luy, ou que telles rencontres en mer sont de hasard ; l'asseuré, au premier cas, a son restor sur ceux qui ont donné la cause aux lettres s'il les peut apprehender et au dernier sur le maistre du navire s'il a de quoy.

Article 7

Mais si, sans lettres de marque, pour precedentes inimitiez les marchandises de l'asseuré estoient depreedées, l'on a égard si lesdites inimitiez ont pris origine par la faute du marchand chargeur, alors l'asseuré n'est tenu pour raison que les rancunes de l'asseuré ne luy doivent préjudicier ; mais si le prédateur avoit pris injuste occasion de vengeance, l'asseuré en est tenu, comme de chose succedée par violence, encore qu'il eust donné pretexte à son larcin par déclaration expresse desdites rancunes dont il n'est croyable. La charge des preuves tant ès lettres susdites de marque, qu'inimitié tombe sur l'asseuré, lequel n'est recevable en ses simples exceptions sans les prouver.

Chapitre XI

Des prises que font les navires.

Article 1

Si les maistres de navire combattent contre les Maures, pirates, escumeurs de mer, ou contre les ennemis, pour se défendre ou pour esviter le péril et en se défendant ils conquestent par force navires ou marchandises, ou s'ils trouvent quelques marchandises flotantes vers le rivage de la mer, ou bien ambre, pierres precieuses, perles, balaines, marsouin, ou autre poisson dont se fait graisse et tire profit, ou quelques danrées regorgées sur le rivage et sablon de la mer qui n'ayent esté possédées, en sorte que de droit elles sont au premier occupant ; le droit de sieurie, si droit y a où la chose est trouvée, droit d'admirauté levé et payé, qui est le dixième sur le tout de ce qui est conquesté dans la mer, le reste sera partagé, à sçavoir un quart pour le bourgeois, quart et demi pour les victuailleurs et autre quart et demi pour le maistre et compagnons mariniers : en outre, les mariniers auront pour leur abordage les despouilles, habillemens, harnois et bastons des ennemis qui seront forcez, avec l'or et l'argent qu'ils trouveront sur eux jusques à la somme de dix escus ; si plus y en avoit, demeurera pour partager tout au butin, et pour être partagé comme dessus.

Article 2

Mais s'ils alloient de leur bonne volonté assaillir quelques navires, soit qu'ils fussent des pillars ou non et les prissent, les assureurs n'ont nulle part à la prise : aussi n'auroient-ils eu en la perte si le maistre et les compagnons avoient de quoy le garantir. Si le chargeur avoue la prise, l'asseuré est

déchargé de courir le risque du résidu du voyage et néanmoins il sera payé du prix de l'assurance.

Les maistre et mariniers, n'ayant rien à la marchandise, ne doivent hasarder le bien d'autrui au combat ; s'ils le font ils en sont responsables en leurs corps et biens ; doivent suivre leur droite route, éviter les dangers si la nécessité ne les contraint : s'ils trouvent une nef abandonnée, des cordes, cables, filets et pescherie délaissés, ou autres ustanciles de navire, doivent estre restitués à qui ils appartiennent, excepté s'ils appartenent à des pillars, seront de bonne prise, partagez comme dessus.

Si le propriétaire ne peut estre reconnu et le navire et autres ustanciles soient trouvées au pays de Normandie, l'ordre et la coutume du varech et choses gaives, au Coustumier, sera suivy.

Chapitre XII

Comment se doit faire assurance sur tous et tels navires qui portent la marchandise, sans autrement les nommer ou désigner.

Article 1

Cy-dessus a esté dit que la police doit contenir le nom des navires et maistres, ce qui est du devoir ordinaire ; toutesfois extraordinairement l'on permet que l'assurance se puisse faire sur navires non déclarés, ou desquels le nom sera laissé en blanc. Les navires partant du Havre, Honnefleury, de Dieppe, le chargeur sera tenu de notifier le nom dedans quinze jours à compter du jour de la signature faite à Rouen ; si c'est pour le retour, dedans vingt jours, à compter du jour du règlement de la police, lequel se doit faire par le greffier, consecutivement après les signatures, pour le plus huit jours après les dernières signatures, sur peine au greffier d'en répondre des inconvénients qui en pourroient survenir.

Article 2

Si la police est faite en termes généraux, sur tous et tels navires qui portent telle marchandise à charger en tel port, revenir ou aller en tels autres, il en faut diligemment avertir (afin d'éviter les abus) par les connoissemens, cargaisons et polices, soit quant au nom des propriétaires, qualité des marchandises, marques, ports, havres, adresses, conformes et relatifs les uns aux autres ; que la marque soit apposée en la police, le nom du propriétaire, nom certain à celui à qui elle va consignée en dernier reste, parce que les noms des facteurs, des havres interposés, causent une infinité d'abus, à raison qu'une seule personne desdits havres fait pour plusieurs, qui n'a toutesfois autre commission que de recevoir ou faire l'envoy suivant le paquet d'adresse ; ou si le nom du facteur des havres est contenu au connoissement, contiendra par mesme moyen, pour faire la vente, pour consigner à un tel, ou faire la volonté d'un tel à Rouen, à Paris, ou en autre lieu.

Chapitre XIII

Des difficultés qui surviennent des marchandises chargées en barques, bateaux et allèges.

Article 1

Si un marchand vouloit repartir ou diviser sa marchandise en divers navires et sur chacun d'iceux fait faire assurance et s'il avoient qu'il eust chargé à Rouen toute sa marchandise en une barque ou heus, pour porter au Havre à bord d'iceux navires et que la barque se perdist ou fist avaries, la difficulté n'est pas petite, sçavoir si ces mots contenus en la police, *courent le risque en barques, heus ou bateaux qui porteront lesdites marchandises à bord,*

obligeront l'assureur à payer les sommes intégrables assurées en divers navires, soit par un mesme contract de police ou en divers.

Ces mots si estroitement pris à la lettre sembleroient obliger l'assureur, si la raison et primitive intention n'y répugnoit, qu'il a esleu et déclaré sa bonne volonté de courir sur chacun navire telle et telle somme et non pas en une seule barque. Puis donc que les barques ne sont qu'aydes et allèges à secourir pour transporter par la rivière la marchandise destinée pour les grands navires, ausquels consiste le principal risque et sur lesquels l'assurance se fait nommément, faut aussi que les moindres risques suivent et soient rédigées à cette mesme volonté. Partant l'assureur ou les assureurs ne pourront pas estre contraints payer la perte ou dommage de telles barques que jusques à la raison de la plus haute somme que chacun d'eux aura signé en l'une des polices, ou sur l'une des navires.

Cet article se doit rapporter au douzième cy-dessus, tiltre de barat & veulent dire l'un & l'autre, que comme le chemin ou le voyage entrepris peuvent estre raccourcis, le danger ou la resposion du péril de la navigation doit souffrir la même division, veue par veue, lieue par lieue et qu'ayant assuré sur divers navires, il ne doit souffrir toute la perte arrivée en un seul vaisseau contre l'intention des assurances.

Le Guidon a esté dressé pour les marchands de la ville de Rouen, scituée sur la rivière de Seine, grandement périlleuse pour les bancs de sable qui s'amoncèlent et se changent en icelle à chaque mauvais temps, c'est pourquoy les grands vaisseaux ne montent que fort rarement jusques à ladite ville, mais ils se tiennent d'ordinaire au Havre de Grace, Honnefleury, & Dieppe, qui sont plus bas aval l'eau, où les marchands de Rouen envoient leurs marchandises par barques, heus et autres vaisseaux de service.

Article 2

Cette difficulté vidée s'en prépare une autre : sçavoir, s'il y a assurance signée par un seul marchand sur dix navires pour diverses personnes, la marchandise desdits navires fust mise en une seule barque, comme il peut avenir en charge de balots de toiles, ou autres sortes durant les foires ; si la barque se perdoit, au regard des assureurs, ils suivroient le règlement susdit. Mais entre les marchands chargeurs assurez, quel d'eux recouvrera cette haute somme ? De ce il y a divers jugemens ; car aucuns ont suivy cette opinion ; tout ainsi comme l'assureur ne paye qu'à la raison de la plus haute somme qu'il aura signée sur l'un des navires, aussi elle doit estre recouverte par celui qui sera chargeur de la plus grande quantité de marchandise ; si les marchands sont égaux à la charge, celui qui aura fait assurer le premier préférera les autres.

L'un ny l'autre n'est raisonnable et n'y a parité de raison entre l'assureur et le chargeur, parce que l'assureur doit payer à la raison de la plus haute somme, à cause qu'il a voulu courir icelle sur l'un des navires. Mais le chargeur, sa quantité ne luy donne aucune prerogative, pour ce que celui qui est moindre en facultez, son peu luy est autant que la quantité du riche ; moins aussi auroient de privilège les chargeurs, égaux en preference, parce qu'il n'y va de discussions de biens, esquels les préférences pourroient avoir lieu, mais de perte commune et avenue pour pareille cause en même temps et dedans une même barque, qui se doit repartir également.

Partant les chargeurs feront une même masse de sommes, qui se recouvriront des assureurs, comme cy-dessus est dit et les répartiront entr'eux au marc la livre, selon la valeur de ce qui est assuré de leur dite cargaison chargée en

barque. Si quelqu'un des chargeurs n'avoit fait assurance et néanmoins fust participant à la perte, il ne participera à ce qui se recouvre des assureurs.

Chapitre xiv

De la réduction des payemens d'un pays en autre.

Article 1

Autres difficultez surviennent à la réduction des monnoyes, especes d'or et d'argent, façon de compter d'un pays à l'autre, spécialement en France plus qu'aux autres terres circonvoisines, en sorte que la réduction des anciens ne se peut tenir, qui estoit de cent septante maravedis monnoye d'Espagne pour livre de France ; sept livres quatre sols monnoye de France pour livre de gros des Flandres ; neuf livres françoises pour livre sterlin d'Angleterre ; quatre cent raits pour ducat de Portugal valant onze réales ; onze Jules pour escu d'Italie et autres réductions d'espèces qui estoient valables pour le temps : mais, de présent que les reales et les Jules valent cinq sols, la livre de gros, comptant le change, passe sept livres quatre sols ; la livre sterlin, dix livres françoises : il n'y auroit apparence vouloir faire semblable réduction, la tare et perte seroit trop grande, dont il s'en pourroit ensuivre une infinité de débats ; car celui qui voudroit faire ressortiment des derniers assureurs de la police, estimeroit la reale et le ducat au plus bas prix, l'asseurur ressortant au contraire au plus haut, le semblable aux avaries.

Article 2

De prescrire aussi certain prix, il ne se peut pour raison que le prix de payemens n'est stable en France, mais variable. Autres font l'estimation au prix du change qui se prend, ny à plus haut, ny à plus bas prix, qu'il seroit changé à la dernière foire des lieux où la cargaison a esté dressée ; mais entre l'un et l'autre faudroit moyenner un prix raisonnable, auquel les payemens selon les saisons et lieux seroient réduits : autres font l'estimation en leurs polices ou charte-parties des ducats, reales, ou livres de gros et sterlin ; mais, pour esviter la confusion et tout debat, seroit le plus certain, qu'en chacune année se fist assemblée des marchands entendans le pair et le change, les traites étrangères et qui connoissent la valeur des espèces et en faire la réduction à livres françoises, ce qui s'observeroit en chaque année et selon la hausse et diminution reformeroit ladite réduction.

Chapitre xv

Des assurances sur corps de nef.

Article 1

Par usage de la bourse de Rouen, assurances se font non seulement sur les marchandises, mais aussi sur les corps des nef, agrés et apparaux, victuailles à rendre sur certains voyages et nullement sur le fret.

Article 2

Les propriétaires des navires sont appelez *bourgeois de la nef* : lesquels d'un mutuel consentement, après l'edification ou l'achapt du navire, y établissent un maistre qu'ils accueillent ordinairement à quelque portion de la nef, afin qu'il en soit plus soigneux. Le maistre prend un pilote, contre-maistre et l'équipage plus grand ou moindre, selon la capacité des navires et voyages ; les bourgeois seront tenus de fournir et d'agrées leur vaisseau en suffisant estat de radoub, vivres, munitions, artilleries et de toutes choses necessaires pour le voyage entrepris au gré et consentement du maistre et de l'équipage, qui exposent leur vie à la navigation.

Article 3

Le bourgeois se peut faire assurer, non seulement de la part qu'il a en la nef, mais aussi sur le prix que luy a cousté sa portion, jusques à estre franc, cinglant le navire mis hors en furain ou rade, au moyen ou pourveu qu'il se réserve courir le dixième, y comprenant le coust de l'assurance et coust du prix ; et du tout il baillera l'estat qu'il certifiera véritable sur son seing, toutesfois et quantes que requis il en sera, tout ainsi que le marchand chargeur sa cargaison : pourra le bourgeois estimer en police la part qu'il a en la nef et sur l'estimation faire son assurance.

Article 4

Si l'assurance est faite sur corps de nef, l'asseurur n'est astraint à la malversation, dol, ou fraude du maistre du navire, parce que le bourgeois qui se fait assurer, l'a élu et choisi pour agréable la prud'homie et suffisance d'iceluy : en sorte que s'il n'est fidelle, ou tel qu'il doit estre, il le doit déposer de sa maistrise. Si c'est le maistre qui s'assure, les assureurs ne courront sa propre négligence ou malversation.

Article 5

Les risques de l'assurance sur corps de nef, agrès, apparaus & victuailles, commencent du jour et heure que le navire fera voile et non plustost, jusques à ce qu'il soit arrivé à son reste, ancré et posé vingt-quatre heures à son havre. Si le maistre entreprend autres restes que celles contenues en la police, l'asseurur ne les court.

Article 6

Les maistres de navire font leur navigations en deux sortes ; les uns vont au fret, les autres au tiers ; ceux qui vont au fret, sont quand il y a charte-partie d'affretement faite à tant pour tonneau, qui se peut faire pour l'envoy ou pour le retour seulement ; l'ordinaire toutesfois est l'allant ou venant à tant par tonneau, payable au maistre du navire, selon les pactions contenues en la charte-partie, lesquelles ils seront tenus d'entretenir et d'accomplir de point en point, sans aller aucunement au contraire.

Article 7

Charte-partie est distinguée d'avec le connoissement, parce que charte-partie est le contrat d'affrètement de la totalité du navire ; connoissement est promesse particulière que fait le maistre du navire de la réception de telle et telle sorte de marchandise appartenant à tel marchand ; & faut autant de connoissemens, comme il y a diversité de personnes à qui elles appartiennent. Plus charte-partie se peut faire pour aller & retourner : connoissemens sont toujours divers ; car les uns sont pour aller, autres pour retourner. En assurances faites sur le corps de nef, l'exhibition de la charte-partie est nécessaire comme en marchandise.

Article 8

Les navires vont ordinairement au tiers, quand ils entreprennent voyages lointains : comme à la Coste de Guyenne, Brasil, Cap de Vert, Indes, Perou, Castel de Mine, Canibales, Terres-Neuves, ou autres semblables lieux, dont la dépense est plus grande pour le corps de nef et victuailles que pour la marchandise.

Article 9

En semblable voyage, les bourgeois rendront leur nef en suffisant estat, pour entreprendre telles navigations ; fourniront, comme bourgeois, l'artillerie, boulets, pinces, manches, toises, coins de toutes sortes et autres menus ustanciles servant à ladite artillerie, plomb et platines, cuirs verds,

soultés, avirons, piques, plomb et lignes à sonder, arquebuts, planches, bray, goudron, clous, fiches, compas, horloges et toutes autres choses requises à porter en mer pour la seureté desdits navires.

Article 10

Les victuailleurs fourniront, outre les victuailles et marchandises, les poudres, lances à feu, fausses lances, avec les menues ustancilles desdites victuailles, comme bidons, corbillons, lanternes, gamelles, manes, coffres des barbiers, suages, lamanages, deniers des singlages et autres avaries raisonnables, qui toutes se mettront sur la haute somme, ou totalité du rapport.

Article 11

Si les bourgeois ne veulent fournir les victuailles, le maistre du navire s'assurera de marchand un ou plusieurs, ausquels il communiquera l'estat sommaire de la dépense des victuailles et marchandises, avec lesquels ayant accordé, les fera signer au bas de l'estat, selon la portion qu'ils voudront hériter ou amander : et sont iceux marchands appelez victuailleurs, parce qu'ils font l'avance de toutes les victuailles et marchandises ; mais d'icelle avance il y a un tiers pour le bourgeois de la nef, autre tiers pour le maistre et l'équipage s'ils prennent à profit des victuailleurs à trente, trente-cinq, quarante et jusques à cinquante pour cent de profit, selon la longueur et difficulté des voyages, payables principal et profit au retour, au moyen que les victuailleurs prennent les risques et les hazards de la navigation sur eux : de tous ces accords, il s'arrête compte passé par contract devant les tabellions, ausquels le maistre et l'équipage sont nommez, aussi les bourgeois et les victuailleurs, chacun selon les qualitez et parts qu'ils heritent.

Article 12

Le navire estant de retour, la totalité du rapport est partagé en trois parts, l'une est pour le maistre du navire et l'équipage, qui se répartit et subdivise entr'eux, selon les appointemens qu'ils ont faits ; car aucuns des compagnons sont à loyer pour le voyage, autres au tiercement, c'est à dire qu'ils participent au tiers, contribuant sur leurs portions au tiers : au résidu, du loyer des compagnons, faut prendre en préalable le principal et profit de l'avance susdite faite par les victuailleurs, l'autre tiers est pour les bourgeois de la nef, sur lequel pareillement ils payeront principal & profit de l'avance faite pour eux, le reste et troisième revient aux victuailleurs.

Article 13

Le bourgeois se peut faire assurer sur le corps de la nef en la portion qu'il hérite selon la forme prescrite ; pareillement le victuailler mettra en compte généralement tout ce que luy a cousté, tant à cause de la portion qu'il a audit voyage, que pour l'assurance de l'avance qu'il a fait à sa cote-portion pour lesdits deux tiers susdits : y ajoutera les cousts de l'assurance et cousts du prix, autrement estimera la portion qu'il a au voyage et sur icelle fera son assurance, sans estre sujet de montrer autre compte que celui passé devant les tabellions, se reservant comme il a esté dit courir le dixieme.

Article 14

Survient une difficulté qui résulte de ce que les maistres de navire, outre l'avance qu'on leur fait du tiers susdit, prennent ordinairement quelque argent à profit ou grosse aventure ; & bien souvent les victuailleurs leur avancent. On demande si lesdits victuailleurs se faisant assurer peuvent mettre en compte la part qu'ils ont audit argent à profit, d'autant qu'il y auroit de l'usure, c'est-à-dire que sans rien hazarder du principal, le navire venant à bien, il recevront outre et au-dessus de vingt pour cent de profit, les

frais et cousts de l'assurance : et cependant seroient assurez de ne rien perdre du principal.

L'usage d'entre les marchands permet pouvoir mettre en ligne de compte le principal dudit argent seulement quand celui qui baille à part soit en la nef ou victuailles ; mais, s'il n'y a pas de part, le même usage ne permet pouvoir le faire.

Article 15

On demande aussi à quel prix s'estimera la marchandise de semblables voyages lointains, spécialement sur le retour quand il advient avaries, rachapt, compositions ou jet, veu que les marchandises ne sont acheptées à prix d'argent, mais en troque : le victuailler pour son regard ne pourra s'assurer, pour aller et retourner, de plus haute somme que celle qu'il a déboursée jouxte l'estat, en y ajoutant le coust de l'assurance et coust du prix, se reservant dix pour cent. Mais au regard des avaries, si aucunes se font à l'aller, les marchandises et victuailles s'estimeront au prix de l'estat.

Si c'est au retour, sera observé cette distinction : si le navire a fait avaries par-delà la moitié de son voyage et que le pays voisin ne reçoive estimation à prix d'argent, comme il advient aux terres où le tout se négocie par troque, la marchandise du rapport sera estimée à la valeur, non seulement de ce qui a esté baillé en troque, mais y sera ajousté et reparty la valeur de la moitié des victuailles. Si c'est à la moitié du voyage et sur pays qui reçoive estimation à prix d'argent, sera estimé au prix qu'elle vaut à la plus prochaine ville ou place du lieu ou l'avarie sera avenue, dont à cette fin le maistre du navire fera prendre attestation si faire le peut : le pareil, si pardeçà l'autre moitié du voyage avarie avenoit.

Article 16

Le prix et coust de l'assurance est plus grand ou moindre selon la distance et le danger des lieux, saison du temps, d'hyver ou d'esté, paix ou guerre ; le prix se fait et accorde devant le greffier entre les marchands et avec ceux qui signent les assurances, lequel prix hausse ou diminue selon les occurrences, non tant pour les dangers de la mer que pour le renom des mauvais navires pillards dont l'on aura nouvelles.

Si le marchand chargeur qui désire se faire assurer à Rouen est estranger, il doit payer comptant, ou doit donner répondant au greffier, ou faire souscrire les cedulles du coust de l'assurance par un resceant dans la ville ; ce qui s'entend de l'estranger passager qui ne soit domicilié.

Chapitre XVI

Des assurances qui se font sur les corps des personnes.

[Ce chapitre est relatif à l'assurance sur la liberté, prévoyant le cas où une personne serait capturée au cours de sa navigation et réduite en esclavage ; et à l'assurance sur la vie, qui était alors admise en quelques pays mais qui était interdite en France.]

Article 1

En autre pays, esquels le corps des personnes se peut captiver et réduire en servitude, il y a diverses usances pour assurer le corps et vie des hommes, soit qu'ils soient de libre condition, ou esclaves, dont icy ne sera fait mention, pource qu'en France les hommes, de quelque nation qu'ils soient, sont de franche et libre condition.

Article 2

Seulement sera remarqué ce qui se pratique en ce pays, par ceux qui entreprennent lointain voyage, comme en la coste d'Italie, Constantinople, Alexandrie, ou autres tels voyages en la mer Méditerranée et Atlantique, pour la crainte qu'ils ont des galeres, fustes et fregates de l'armée du Turc ou

corsaires, lesquels font trafic de la vente des chrestiens qu'ils ravissent tant par mer que terre, qui donne occasion aux maistres et patrons de ce pays, quand ils entreprennent tels voyages, de pactionner avec leurs marchands fréteurs, ou autres, pour la restitution de leurs personnes, en cas qu'ils fussent pris ; ce qu'ils peuvent faire, mesmes pour les gens de leur equipage.

Article 3

En tel cas, faut que le maistre par la police estime sa rançon et celle de ses compagnons à tant pour teste ; déclare le nom du navire, les restes ou escales qu'ils doivent faire, le séjour de chacun reste et à qui on doit bailler les deniers de la rançon.

L'asseurur sera tenu, quinze jours après la vérification et certification faite de captivité, payer la somme assurée pour la rançon, sans attendre les deux mois comme en délais et sans autre formalité de voir carguaison, connoissement, charte-partie ; il suffira montrer l'attestation de la prise et la police.

Article 4

Les pèlerins allant au Saint Sepulchre à Hierusalem, ou en autres lointains voyages, peuvent se faire assurer pour leur rédemption estimée à tant : en outre, description sera faite de leurs personnes, noms, surnoms, pays, demeure, âge et qualité ; et plus il sera limité dedans quel temps ils entreprennent de faire et parfaire le voyage, le plus long-temps sera de trois ans inclusivement, sans admettre excuses de maladie, ou autre telle quelle détention : à l'imitation d'iceux, ceux qui entreprennent voyages, ou vœux pour long-temps, ou un passage d'un pays en autre, se pourront faire assurer pour leur rançon.

Article 5

Autre sorte d'assurance est faite par les autres nations sur la vie des hommes, en cas qu'ils decedassent estant sur leur voyage, de payer telles sommes à leurs héritiers ou créanciers. Mesmes les créanciers pourront faire assurer leurs debtes, si leur débiteur passoit de pays en autre : le mesme feront ceux qui auront rentes ou pensions, en cas qu'ils decedassent, de continuer par telles années à leurs héritiers telle pension ou rente qui leur estoit due, qui sont toutes pactions reprovées par les bonnes mœurs et coutumes, dont il arivoit une infinité d'abus et tromperies, pour lesquelles ils ont esté contraints abolir et défendre lesdits usages, qui sera aussi prohibé et défendu en ce pays.

Chapitre xvii

Assurances de ce qui se transporte par les rivières d'une en autre province, mesme par charge des mulets.

Article 1

Assurances pareillement se peuvent faire sur ce qui se transporte par les rivières de Seine, Loire, Garonne, Somme, Rhône, autres rivieres & fleuves, avec bateaux, cabotiers, vringues, couraux, chaloupes ou autres sortes de vaisseaux qui portent les marchandises d'une ville ou province en autre ; esquels contracts l'asseurur courra le risque qui pourra avenir esdites rivieres par eau, feu, larcins, pilleries et tous autres inconveniens pensez et non pensez, arrest de prince, villes, communautez, mesme la baraterie des bateliers et aussi généralement tout ce qui peut survenir sur les rivieres tout ainsi que sur la mer, le prix s'accordera comme pour le fait d'assurance sur mer : et seront dressées polices par le mesme greffier des assurances, qui les enregistrera en la forme susdite.

Article 2

Pareillement assurances se peuvent stipuler sur ce qui se transporte par charges de mulets, jumens, chevaux, chariots, charrettes ou harnois, par telle réserve que l'assureur ne courra la negligence, malversation, bonne ou mauvaise volonté des muletiers et charretiers pour les abus qui en surviennent, joint que les voitures, chariots et chevaux, sont responsables de leurs méfaits.

Chapitre XVIII

Du contract de bomerie, qui est argent à profit, ou grosse aventure.

Article 1

Les maistres de navire, ou bourgeois de la nef, qui n'auront le pouvoir ou les commoditez pour mettre hors leurs navires et qui ne pourront fournir les victuailles, radoub, agrès, apparaus et munitions pour leurs cottes-parts, auront recours à deux remèdes : l'un est de s'asseurer de victuaillieur, qui à leur réputation contribuera deniers pour la moitié, quart, demy-quart ou sixième, ou autre part de victuaille pour le voyage entrepris ; l'autre, s'ils ne trouvent personnes qui fassent lesdites victuailles, n'ayant moyen de fournir à leur radoub, ils prendront argent à profit sur le voyage qu'ils espèrent faire.

Article 2

En nul autre pays on ne peut admettre cette coustume, combien qu'ils en ayent d'autres plus dangereuses ; c'est pourquoy l'usage, forme et manière de prendre argent à profit, ne se trouve en nulle part descrite par les anciens ny modernes, combien qu'ils ayent assez parlé d'usure et de profits maritimes, transport de deniers et stipulations d'iceux, peines et interests qui se doivent payer, faute d'accomplir les pactions sur ce intervenues : et combien que telles obligations en la diction ayent quelque ressemblance à la manière et façon de cet usage, ont néanmoins peu de conformité : ce que l'on pourra discerner, rédigeant par écrit l'usage & la façon d'en user.

Article 3

Le bourgeois ou maistre du navire qui aura subrogé en son droit et portion le victuaillieur, partageront à la moitié ce que leur vient de perte ou profit au retour du voyage, selon qu'il a esté expliqué au chapitre des assurances sur corps de nef.

Article 4

Le maistre ou patron a cette autorité de commander à son equipage et avoir la libre conduite et administration de son navire et a pouvoir d'obliger icelle ayant fait voile, tellement que, pour l'argent à profit qu'il prend pour son voyage, non seulement il oblige sa part de la nef, pot de vin ou chaussees et ce qui luy revient particulièrement à cause de la portion qu'il a au navire, mais aussi les deux autres tiers du fret revenant aux bourgeois et victuaillieurs : la raison est, que les bourgeois l'ont élu et pris pour agréable sa prud'homie et suffisance ; le faisant maistre, le font possesseur et dominateur du navire et de ce qui en dépend ; aussi avec luy seul les charte-parties d'affrètement se passent ; à luy seul se paye le total du fret, dont il fait par après distribution, en sorte que celui qui sera bourgeois pour une moitié de la nef, ne pourra réclamer aucuns deniers du fret, si ce n'est de l'accord du maistre, qui le consentira de bonne volonté, ou par voye de justice.

Article 5

Autre regard y aura ès navires qui vont au tiers, parce que le maistre ne pourra obliger le tiers des victuaillieurs, ny le tiers des bourgeois : la raison de la diversité est parce qu'outre la despense y est plus grande pour les

victuailleurs, ils fournissent aussi les marchandises et eux mêmes font l'avance pour le maistre, même que par raison, clausion generale de l'estat et contract qui se passe, ledit maistre reserve de se pouvoir faire reconnoistre à ses associez, tel bourgeois pour telle part, tel victuailler pour l'autre : toutesfois, s'il en prend, le pot de vin du maistre qui monte à bonne somme, sera obligé avec ce qui luy revient de sa part s'il est bourgeois ; en outre il a son plein tiers du tiers des compagnons, l'avance faite par les victuailleurs en principal et profit au préalable payé ; lequel plein tiers demeure obligé à ses debtes, spécialement à l'argent à profit qu'il aura pris.

Chapitre XIX

De la diversité des obligations que contracte le maistre de navire.

Article 1

Les obligations contractées par le maistre du navire pour subvenir au radoub, vivres, munitions, ou autres choses, pour voyages entrepris, ont speciale hypothèque sur les deniers procedans du fret, au préjudice des debtes anterieures, soient mobiliaries, hypotequaires ou foncieres, pourveu que le procedé soit en la première nature arresté ou poursuivy : car s'il passe en autre main et qu'il aye souffert changement, la spécialité est perdue.

Article 2

Pour retirer cette specialité, ceux à qui le maistre sera débiteur d'ailleurs, ou pour autres voyages, cassent ordinairement leurs obligations, les renouvellent avec quelque peu d'argent qu'ils baillent, ou rafraichissent par nouvelle promesse, par laquelle le maistre confessera avoir receu comptant ce qu'il n'aura receu et s'obligera payer au retour de son voyage et ce à dessein de priver les autres créanciers concurrans en mesme cause : mais, d'autant que cela se fait par dol et sur un faux narré, non seulement telles novations n'obtiennent le privilège d'estre portées par speciale hypothèque sur les deniers du voyage, ains sont declarées puisnées de toutes les verifications faites du renouage qu'ils appellent, en laquelle espece de renouage sont compris les cedules d'argent à profit, continuées de voyage en voyage. Comme si le marchand prenoit tout le profit de chaque navigation et laissast tout son principal ès mains du maistre, pour les voyages esperez à faire, ce faisant il s'asseure de la suffisance du maistre : ce qui sera bon, non pas au préjudice des bourgeois et victuailleurs, ny aussi de tous ceux qui actuellement baillent leurs deniers à profit ; car ils prefereront aussi les pleiges intervenus pour ledit argent à profit, lesquels estant entrez pour un voyage, ils sont déchargez, la navigation estant accomplie, si tant est que le creancier laisse le principal pour d'autres voyages, sans le consentement du pleige.

Article 3

En la concurrence de tous les deniers baillez à profit, ceux qui seront actuellement baillez sans renouage prefereront et sur tous iceux deniers ceux que le marchand freteur aura baillé à semblable ou pareil profit, d'autant qu'il semble estre baillé en forme d'avance sur le fret qui sera deu au retour pour avancer la navigation au profit de tous.

Article 4

Les autres qui auront baillé argent à profit pour le mesme voyage, ne viendront à la preference pour les autres debtes ou reconnoissances de leurs cedules : toutesfois, s'il y a assez d'argent, seront payez ; sinon ils partiront ce qu'ils en trouveront essence au marc la livre.

Article 5

L'argent à profit n'est contribuable en aucune avarie, réservé qu'aux rachapts, compositions et jets faits pour la salvation du total et pour le soulagement et l'évasion des dangers.

Article 6

Les maîtres, bourgeois ou victuailleurs peuvent prendre autant d'argent à profit, comme il en faudra à leur cote-part des victuailles et radoub, en quoy ne sera comprise la valeur du corps de la nef, pource que, s'ils doutent le hazarder, ils ont moyen le pouvoir faire assurer à moindre prix que le profit de l'argent qu'ils prendront : la valeur du radoub, aggreils, appareaux, et victuailles se prendront suivant l'estat de la depense raisonnable qui sera faite, lequel estat ils certifieront estre veritable sous leur seing qu'ils en reconnoistront avant le partement du navire, afin qu'après la perte de leur navire ils n'en dressent à plaisir.

Article 7

Le maître, outre ce que dessus, aura cette permission de prendre autant d'argent à profit que montent ses chausses ou pot de vin qui luy est promis par la charte-partie, en considération de l'avance qu'il peut faire à ses compagnons.

Article 8

Si, outre les permissions susdites il s'avance de prendre argent à profit pour laisser en la maison (comme il y en a qui le font ordinairement) et qu'il se perde ; nonobstant les attestations de la perte et prise il ne sera désobligé ; mais sera tenu par règlement de tirer le compte de sa despense du radoub et victuailles combien se monte la part du maître, y ajoutant les chausses ou pot de vin. En contrepartie seront couchez les deniers qu'il a pris à profit sur le voyage : s'il se monte à davantage, chacun des bailleurs auront restor au marc la livre, tant sur luy que sur ses pleiges, si aucuns y a et s'il en a baillé autrement sur son corps & biens avec interest, à la raison de dix pour cent par an. Pour ce n'est-il pas raisonnable qu'il butinast à son profit le residu des deniers qui n'ont point esté employez à la navigation.

Article 9

S'il se découvre de la malversation provenant de la part du maître ou équipage, cela verifié, ils seront punis comme larrons ou écumeurs de mer.

Article 10

Le trop d'argent pris à profit fait une vehemente presumption contre le maître du navire, qu'il est consentant ou participant de la perte ou prise de son navire : car, comme en toute traite, soit maritime ou terrestre, le but et fin des trafiquemens est de gagner et profiter, cettuy-cy ne peut avoir entrepris son voyage en intention de gagner qui auparavant que de commencer est déjà au restor, partant il est à inferer de nécessité qu'il se soit imaginé quelque malheureuse fin en sa navigation, pour par sinistre moyen s'acquitter de ses debtes, lesquelles loyaument il ne peut payer sa navigation estant accomplie : car, l'abus y estant tel, on considerera la ruine et perte des navires et marchandises perdues, pillées ou prises plus par la faute susdite que par l'impetuosité et tourmente de la mer ; donc cette prescription ou presumption, avec la moindre preuve que l'on pourra faire, les rendra coupables de la mort.

Article 11

Par les anciennes constitutions, si aucun marinier pendant le naufrage ou durant le combat de mer, avoit robé et pillé aucune chose servant au navire, ou frauduleusement emporté et recelé les ustancilles d'iceluy, empesché la salvation pour le faire précipiter ou donner occasion au naufrage, la perte des

biens estant de grande valeur, ils estoient fustigez et mis après aux galeres pour trois ans, ou releguez aux œuvres publiques pour le mesme temps : que si avec la perte des biens ils eussent donné occasion de mort aux autres personnes du navire, ils estoient punis comme homicides. Si les biens perdus n'estoient pas de grande valeur, on avoit égard à leur mauvaise volonté, ils estoient flagellez davantage. Pour avoir seulement refusé leur ayde et secours au navire périlicant, ils perdoient leurs loyers et en outre ils encouroient punition de corps. A plus forte raison les maistres de navire qui de propos deliberé, ayant pris plus d'argent qu'ils n'en peuvent payer, font perdre leur navire pour ensevelir avec iceluy leurs debtes en la mer.

Chapitre xx

Du devoir du greffier des polices.

Article 1

Le greffier ou clerc des polices d'assurance doit estre eleu et pris personne de bonne réputation, connoissant et entendant le trafic, principalement celuy qui se negocie par mer ; doit estre vigilant et fort expert à tenir comptes et livres de raison, afin que, selon l'ordre et style usité entre iceux, il puisse tenir bon registre de toutes et chacunes les polices d'assurance qui se font pardevant luy.

Article 2

Il aura son comptoir en lieu public le plus frequent, auquel sera proposée et affichée l'inscription « *Comptoir et Bureau des Assurances* » et sera tenu y faire résidence, ou un clerc entendu pour luy, depuis le matin jusques au soir, à ce que ceux qui auront à se faire assurer ne soient obligez à le chercher çà et là, même ceux qui suivent ès places et heures de la bourse, ne puissent retirer au bureau pour signer les assurances si aucunes se présentent.

Article 3

Plus ledit greffier prestera serment chaque année, non seulement d'observer les reglemens, mais qu'il ne signera pour soi directement ny indirectement les assurances ; pareillement qu'il ne prendra, ny fera prendre dons, étrennes ou provisions de quelque personne que ce soit pour preferer les unes plus que les autres esdites signatures, sur peine non seulement de privation dudit greffe, mais de correction ou d'amende arbitraire : que fidellement il portera les polices qui luy seront commises ; premierement aux marchands originaires de cette ville, si telle est la volonté du marchand chargeur ; par après les repartira aux uns et aux autres, à ce que chacun, grands et petits, se ressentent egalement du profit et dommage.

Article 4

Sera nonobstant licite à ceux qui se veulent faire assurer, bailler les billets ou memoires des personnes qu'ils entendront que signent en leurs polices, mesme les faire porter par leurs domestiques à qui bon leur semblera, à la charge toutefois, leur somme estant complete, de les rapporter pardevers le greffier, pour autant et plus promptement que faire se pourra enregistrer le nom des assureurs, le jour et sommes qu'ils auront signé, pour clore l'assurance tant sur son registre qu'au bas de la police, comme il est usité en toutes places, pour par après dresser suivant lesdites signatures les cedulles du prix d'assurance à payer par le marchand chargeur dudit jour en deux mois pour le plus court ou long terme, selon les pactions.

Article 5

Prendra aussi garde le greffier que ceux qui signent par commission d'autrui ayent à luy bailler coppie approuvée de la procuration de ceux pour lesquels

ils signent, laquelle il enregistrera sur son registre, afin que, s'ils en avaient faite, l'on aye recours audit registre ; parce qu'il y en a plusieurs qui ne veulent estre dénommés aux polices, s'ils font signer autres pour eux, il demandera leur pouvoir, ou, s'ils sont résidens en la ville, les fera signer sur les registres et promettre qu'ils tiendront pour valables les assurances que tel signera pour eux, jusques à la valeur de telle somme : nonobstant ce le procureur ou commissionnaire ne sera déchargé, mais respondra en son propre et privé nom, sauf son restor sur celui qui l'aura commis ; et d'autre part, si ledit procureur ou bien son commis n'est solvable, ou qu'il soit tombé en décadence de ses biens, l'assuré se pourra bien toujours adresser au principal en vertu de sa procuration, ou de son pouvoir enregistré, pour la somme ou sommes dont il aura le pouvoir.

Article 6

Item le greffier estant requis pourra faire notification, declarations et delais, et toutes autres diligences que l'a accoustumé de faire en assurances, desquelles il sera tenu de faire memoire sur son papier et registre avec la date et nom du requerant, delivrera aussi acte de la requisition et reponse qui luy sera faite.

Article 7

Pareillement baillera les coppies en bonne et deue forme des assurances, toutesfois et quantes requis il en sera, au plus bref temps que faire se pourra, dont il fera salarié de gré à gré.

Article 8

Et pour les grands abus commis à la répartition des avaries ou ressortimens, le greffier pourra bien voir, à la requisition des marchands, les attestations, appréciations des dommages, cargaisons, connoissemens, et faire un projet de la reparation ou ressortimens, suivant les reglemens cy-dessus contenus. Mais il ne les clorra ne signera, qu'au préalable il n'ait conféré avec deux ou trois assureurs des principales sommes et qu'avec iceux il soit demeuré d'accord : s'il y a contredit ou opposition, procederont les assureurs et marchands chargeurs pardevant les prieurs et consuls, devant lesquels, s'ils ne s'accordent, leur feront nommer de part et d'autre chacun un marchand ; s'ils ne le veulent, qu'ils ne puissent ou soient refusans, les nommeront d'office de justice et verront iceux les attestations, appréciations, cargaisons et connoissemens, avec le projet du greffier pour les accorder : sinon ils retourneront pardevant les prier et consuls, lesquels donneront jugement, suivant lequel lesdits assureurs seront contrains de nantir ou executer et déboursier les sommes qui seront assurées ou les avaries, parce que toutes matières d'assurances sont très provisoires. Le greffier sera contenté de sa peine, de gré à gré ; autrement luy sera fait taxe par les prier et consuls.

Article 9

Ne pourra le greffier dresser répartition d'aucunes avaries, si elle n'excède un pour cent en frais et victuailles et quand l'avarie avient par tourmente, si elle ne passe cinq pour cent.

Article 10

Aura le greffier pour ses peines et salaires de faire signer les assurances et tenir registre, la moitié du quart pour cent, qui monte cinq sols pour chacun cent de livres assurées ; les autres deux sols six deniers reviendront à la police, pour subvenir aux affaires d'icelle. Plus sera tenu avoir en son comptoir une boette pour les pauvres, pour laquelle le marchand chargeur, outre le quart susdit pour cent qu'il paye, payera de chacun millier de livres assurées dix deniers, à la raison d'un denier pour cent de livres, qui reviendront au bureau des pauvres de cette ville pour une moitié, l'autre

moitié pour donner aux pauvres mariniens qui auront été pillés sur la mer, ou fait naufrage : mettra aussi une boette hors son dit bureau pour le mesme effet, dans laquelle se mettra le denier à Dieu des marchez qui se font par la ville, ou les aumosnes de ceux qui voudront donner.

Guignette (en anglais « *chisel* ») : Sorte de ciseau dont un côté est tranchant, utilisé par les calfats pour agrandir les coutures et les joints de bordage.

Guigne (en anglais « *gig* », « *boat* » « *yawl* ») : Sorte de baleinière plus étroite, avec moins de tonture, à fond plat, effilée aux deux bouts, très légère ; son plat-bord est au raz de l'eau.

Remarques : **a)** – La longueur d'une guigne est de 6 à 8 mètres, sa largeur de moins de 2 mètres et son creux de 0,8 mètre.

b) – Les guignes ne peuvent pas être employées quand la mer est formée.

Guident : L'eau de vie de canne guident est une sorte de tafia.

Remarque : On dit aussi *guildive* ou *kill-devil*.

Guildive : Eau-de-vie tirée de la canne à sucre.

[Voir le mot *Guident*].

Guilée : Pluie soudaine et de peu de durée.

Exemples : Guilée de mars ; il a fait trois ou quatre guilées aujourd'hui.

Remarque : On dit aussi *giboulée*.

Exemple : Les giboulées de mars.

Guillage : Fermentation par le moyen de laquelle la bière récemment entonnée pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment levure.

Guillaume : Sorte de rabot de menuisier servant à faire les rainures et les moulures.

Guilledou : [*Familier*] Il ne se dit guère qu'en cette phrase « *courir le guilledou* » qui veut dire aller souvent et principalement pendant la nuit, dans des lieux suspects.

Exemples : C'est un débauché qui ne fait que courir le guilledou ; c'est une malheureuse qui court le guilledou.

Guillemet : Signe typographique de ponctuation qu'on emploie au début et à la fin d'une citation ou pour mettre en valeur un mot ou une expression.

Remarques : **a)** – Le guillemet français est un double crochet ; on place un guillemet ouvrant (avec les pointes à gauche) avant le début de la citation et un guillemet fermant (avec les pointes à droite) après la fin de la citation.

b) – Les guillemets français sont des signes de ponctuation basse.

c) – En français, selon les règles typographiques de l'Imprimerie nationale pour les ponctuations basses, on met une espace fine insécable après le guillemet ouvrant et une autre avant le guillemet fermant.

d) – Le guillemet anglais est une double apostrophe.

e) – Les guillemets anglais sont des signes de ponctuation basse et à ce titre, on ne met pas d'espace entre la citation et les guillemets.

f) – Le mot *guillemet* est le diminutif du prénom du graveur et fondeur de caractères d'imprimerie français Guillaume Le Bé (1524-1598).

Guillemin (Raccord –) : Voir l'expression *Raccord Guillemin*.

Guillemot de Troïl : Oiseau de mer.

Remarques : **a)** – Les guillemots de Troïl ont un plumage noir pendant la période de reproduction ; ensuite ils ont une tête noire et blanche.

b) – Certains ont un trait autour des yeux, ce qui leur donne l'air d'avoir les yeux bridés : c'est surtout le cas pour les oiseaux nordiques.

c) – Les guillemots de Troïl restent posés à la surface de l'eau ; puis ils peuvent plonger à une profondeur de 50 ou 100 mètres pour attraper des poissons ; ils

peuvent rester à nager sous l'eau pendant plusieurs minutes.

d) – Il y a actuellement 250 couples de *guillemots de Troil* en France.

Guilléri : *Compère Guilléri* est le nom du héros d'une sorte de complainte devenue chanson populaire.

Remarques : **a)** – Le véritable *Guilléri* était un malfaiteur de l'époque de Henri IV (1553-1610).

b) – Licencié de l'armée royale à la fin des guerres de religion, après l'Édit de Nantes du 30 avril 1598, *Philippe Guilléri* (1566-1608) pratiqua la contrebande des indiennes entre la Bretagne et le Poitou pour survivre ; il considérait cette activité comme une coutume traditionnelle et légitime, mais elle était considérée comme criminelle par les autorités du royaume qui le firent poursuivre.

c) – Devenu hors la loi, il prit la tête d'une compagnie de 30 à 40 anciens soldats devenus gueux comme lui et ils détroussèrent les passants sur les grandes routes du Poitou (Machecoul, Niort, Fontenay-le-Comte) à partir de 1604.

d) – Guilléri a été capturé par Le Geay de la Gestière, prévôt du Poitou et il a péri sur la roue, le 4 décembre 1608, place du Château à La Rochelle.

e) – Le Français *Louis Mandrin* (1725-1755) fut un autre fameux contrebandier d'indiennes ; à la tête de plusieurs centaines d'hommes recrutés en prison, il exerça son industrie en 1754 et en 1755 entre les cantons suisses, Genève, les États de Savoie (dépendant alors du royaume de Sardaigne) et les provinces françaises du Dauphiné, d'Auvergne, de Franche-Comté, de Bourgogne, de Provence ; Louis Mandrin fut arrêté par les collecteurs d'impôts des fermiers généraux français, jugé puis exécuté à Valence le lundi 26 mai 1755 devant 6 000 curieux acquis à sa cause.

f) – La célèbre *complainte de Mandrin*, popularisée sous la Commune de Paris et qui a été chantée par Yves Montand, Guy Béart, etc., comporte quelques inexactitudes : par exemple, Mandrin n'a pas été pendu sur la place du marché à Grenoble, mais sur la place des Clercs à Valence.

Guimauve : Espèce de mauve qui a la tige plus haute et les feuilles plus petites que les mauves ordinaires.

Guimbarde : **1** – Petit rabot dont se servent les menuisiers, les ébénistes ou les graveurs pour aplanir le fond des entailles.

2 – Petit instrument de laiton ou d'acier, composé de deux branches recourbées et d'une languette au milieu, et dont on tire du son en le mettant entre les dents, et en le touchant avec le bout du doigt.

Remarque : On l'appelle également *trompe*.

3 – [*Autrefois*] Sorte de chariot long et couvert, à quatre roues, qui sert de coche ou de fourgon.

Guindage (en anglais « *swaying up* », « *hoisting* ») : **1** – Opération qui consiste à hisser un mât supérieur dans le sens de sa longueur, jusqu'à ce que le trou de sa caisse parvienne au-dessus des élongis du mât qui doit le supporter ; on le retient alors par une clé introduite dans le trou de sa caisse et on établit le haubanage.

Remarques : **a)** – On appelle guindage l'espace parcouru par le mât guindé.

b) – Le mot *guindage* vient du haut allemand « Windan » qui signifie *hisser*.

2 – [*Par métonymie*] Ensemble des appareils, cordages, poulies servant au guindage d'un mât de hune ou de perroquet.

3 – Le guindage est l'action de charger ou décharger les objets de la cargaison d'un navire de commerce à l'aide de poulies et de palans.

Remarques : **a)** – Lorsqu'une poulie n'a pas assez d'élévation pour pouvoir sortir

les objets de la cale, on dit que l'appareil n'a pas assez de *guindage*, ou que le guindant manque.

b) – Les salaires des gens employés à ce travail s'appellent *frais de guindage*.

4 – Mouvement des fardeaux que l'on hausse ou baisse.

Guindant (en anglais « *stay* », « *host* », « *hosting* ») : **1** – Pour une voile latine, c'est la longueur de la gaine.

2 – Pour une voile carrée ou aurique, c'est la hauteur de la voile dans le sens du mât, c'est-à-dire la distance entre l'envergure et la bordure de la voile.

3 – Une voile est *bien en guindant* quand elle a une chute convenable.

4 – Le *guindant* d'un pavillon est sa dimension verticale.

Remarque : La largeur du pavillon, dans la direction perpendiculaire à la drisse, est le *battant* du pavillon.

5 – On appelle aussi *guindant* la distance entre les poulies d'un palan destiné à soulever des fardeaux.

Guindas : Treuil, grue [*Vieilli*].

Remarque : *Vindas* [*Vieilli*] est synonyme de guindas.

Guinde : Petite grue à bras employée pour soulever des fardeaux.

Guindeau (en anglais « *windlass* ») : Treuil (si son axe est horizontal) ou cabestan (si son axe est vertical) utilisé pour relever l'ancre et qui peut souvent être utilisé pour virer les amarres.

i) L'axe d'entraînement du guindeau prend le nom de *mèche*.

ii) La mèche du guindeau entraîne une *couronne* à empreintes débrayable et munie d'un frein à mâchoires, que l'on appelle *couronne de Barbotin* (du nom de son inventeur) : les mailles de la chaîne prennent leur place dans les empreintes, alternativement à plat et dressées, et elles sont entraînées par le mouvement de rotation de la couronne.

iii) Sur un guindeau à axe horizontal, une *poupée*, et plus souvent deux poupées en bouts d'arbre, permettent de virer les amarres que l'on a enroulées autour d'elles (on dit alors que l'on a garni les amarres sur le guindeau).

iv) Sur un guindeau à axe vertical, une *cloche* permet de virer les amarres que l'on a enroulées autour d'elle.

v) Le guindeau des navires modernes peut être entraîné par un moteur alternatif à vapeur, par un moteur à huile sous pression ou par un moteur électrique.

vi) La chaîne qui a été maillée à l'organeau de l'ancre passe par un écubier qui est dirigé de la surface de la mer vers le pont supérieur et qui est légèrement incliné ; elle est ensuite disposée sur la couronne de *Barbotin* du guindeau, puis elle descend dans le puits aux chaînes par un écubier vertical en forme de tube.

Remarques : **a)** – Il existe pour les embarcations ou les petits navires des guindeaux d'axe horizontal que l'on met en action, soit au moyen d'un moteur électrique, soit avec des bringuebales où le mouvement de rotation est commandé par une sorte de levier à fourche et à rochet.

b) – Sur les embarcations, la chaîne d'ancre qui est maillée à l'ancre est prolongée par un câblot en matière textile, afin de réduire le poids de la ligne de mouillage sur l'étrave lorsqu'il tient sur son ancre et pour éviter que le bateau ne sancisse dans la lame lorsque la mer est grosse.

[Voir les mots *Lame*, *Sancir*].

c) – C'est pour cette raison que sur les guindeaux des embarcations on trouve en plus de la couronne à empreintes destinée à la chaîne, une poupée sur laquelle on peut garnir le câblot lorsqu'on doit l'embrancher à bord ; cette poupée est entraînée

par le même arbre que la roue à empreintes qui sert à virer la chaîne du mouillage et à remonter l'ancre du fond de la mer.

Lorsque le câblot a été complètement rentré et que l'on arrive au bon bout de la ligne de mouillage, on dispose les premières mailles de la chaîne dans les empreintes de la couronne de Barbotin pour continuer à virer la ligne de mouillage.

[Voir l'expression *Bon bout*].

d) – Le mot *guindeau* vient du haut allemand « Windan » qui signifie *hisser*.

[Voir les mots *Chaîne*, *Guinder*, *Treuil*, les expressions *Câble-chaîne* et *Couronne de Barbotin*].

e) – *Virebot* est synonyme de *Guindeau*.

Guinder (en anglais « *to sway up* », « *to top-sail* ») : **1** – Hisser au moyen d'un appareil funiculaire, en parlant d'un mât de hune ou de perroquet.

Remarques : **a)** – Guinder ne s'emploie guère que lorsqu'il s'agit du hissage et de la mise en place d'un mât autre qu'un bas mât.

b) – Dans le cas d'un bas mât, on parle de *mâtage*.

c) – Le mot *guinder* vient du haut allemand « Windan » qui signifie *hisser*.

d) – *Guindeau* a la même origine que *guinder*.

3 – Hausser, élever une charge au moyen d'une *guinde* ou de toute autre machine.

2 – [Par analogie et familier] Donner, se donner une élévation factice.

Remarque : Une personne guindée a un maintien raide et contraint, elle veut paraître toujours grave.

Guinderesse (en anglais « *top rope* ») : **1** – Cordage utilisé pour le guindage d'un mât de hune ou de perroquet.

[Voir les mots *Guindage*, *Guinder*, *Arborer*].

2 – Cordage principal de l'appareil funiculaire avec lequel on guinde ou on cale un mât.

Remarques : **a)** – Lorsque la guinderesse revient sur elle-même pour passer dans un second clan pratiqué dans la caisse du mât, on l'appelle guinderesse double ; s'il n'y a qu'un clan, on l'appelle guinderesse simple.

b) – Pour les mâts de hune, la guinderesse est un gros cordage commis en aussière.

c) – On dit aussi *bressin*.

Guindoir à pompe : Synonyme de *guindeau actionné par une machine à vapeur*.

Remarques : **a)** – L'appellation *guindoir à pompe* a été utilisée par Victor Hugo (1802-1885) pour désigner le guindeau à vapeur des *bateaux-diables* (en anglais « *devil-boats* »).

b) – « À cette époque, le guindoir à pompe n'avait pas encore remplacé l'effort intermittent de la barre d'aspect » (d'après Victor Hugo dans « *Les travailleurs de la mer* » - 1891).

c) – Les *barres d'aspect* sont de forts leviers qu'on emploie pour actionner manuellement le guindeau.

d) – *Guindeau* est le nom de l'appareil employé pour lever l'ancre.

e) – « *Devil boat* » (en français « *bateau-diable* ») a été le sobriquet utilisé par les habitants de Guernesey pour désigner les premiers bateaux à vapeur.

[Voir les expressions *Devil boat*, *Bateau-diable*].

Guinée : Monnaie d'or qui se fabriquait en Angleterre.

Remarque : Charles II a fait frapper les premières guinées avec de l'or venu de Guinée.

Guingois : 1 – Travers ; ce qui n'est point droit ; ce qui n'a pas la figure ni la situation qu'il devrait avoir.

Exemples : Il y a un guingois dans ce jardin ; on a tâché de cacher le guingois de cette chambre par une cloison.

2 – L'expression « *de guingois* » signifie *de travers*.

Exemples : Cette chambre-là est toute de guingois ; ce jardin est de guingois ; s'habiller de guingois ; se mettre de guingois, tout de guingois ; il marche tout de guingois ; c'est une femme toute de guingois.

Remarque : [Au figuré et familier] On dit « *avoir l'esprit de guingois* » pour dire « *avoir perdu la tramontane* » ou « *avoir perdu la raison* ».

Guinguette : Cabaret hors de Paris, où les classes populaires allaient boire les jours de fêtes.

Remarques : **a)** – Les guinguettes étant situées en dehors des murailles de la ville ; elles servaient du vin léger et bon marché, dont le prix n'était pas grevé par les taxes prélevées aux octrois.

b) – Les guinguettes servaient à manger et possédaient une piste de danse pour des bals bon marché.

c) – Les premières guinguettes ont été ouvertes entre 1789 (fermeture du mur des fermiers-généraux) et 1860 (agrandissement de Paris jusqu'aux fortifications Thiers), juste en dehors de l'enceinte de Paris, sur les hauteurs de la chaussée de Mesnil-Montant, à Belleville, à Saint-Fargeau ou au Père-Lachaise ; il y eut ensuite des guinguettes fameuses sur les bords de la Seine et de la Marne.

d) – Le mur des Fermiers généraux, d'une circonférence de 24 kilomètres, dont l'achèvement en juillet 1789 fut l'une des principales causes de la Révolution française, entourait Paris afin de permettre la perception par la Ferme générale d'un impôt sur toutes les marchandises entrant dans la ville ; les 61 ouvertures percées dans le mur, appelées barrières, étaient munies de bureaux d'octroi afin de taxer toutes les marchandises introduites dans la ville, dont les petits vins de consommation à bas prix.

e) – L'impopularité de ce mur fiscal suscita l'alexandrin comico-dramatique « *le mur murant Paris rend Paris murmurant* ».

f) – Il ne faut pas confondre les mots *guinguette* et *goguette*.
[Voir le mot *Goguette*].

Guiper : Entourer d'un revêtement isolant.

Exemple : Guiper une fil conducteur électrique.

Guipon : Sorte de pinceau fait de bandes d'étoffe de laine ou d'un tissu comparable qui sont fixées à l'extrémité d'un très long manche ; les calfats l'utilisent pour étendre le couroi sur la carène ou pour recouvrir de brai les coutures du bordé.

[Voir les mots *Brai*, *Couroi*, *Espalme*, *Couture*, *Carène*, *Bordé*, *Vadel*, *Vadrouille*].

Guirlande (en anglais « *deck wood* », « *deck hook* », « *breast hook* », « *seizing* », « *seizing snaked* ») : Pièces de bois courbes formant des liaisons et renforçant les extrémités des navires construit en bois, et particulièrement à l'intérieur de l'avant en dedans de l'étrave, où elles relient ensemble les extrémités des murailles de chaque côté du navire et entretiennent le bordé.

Remarques : **a)** – Il s'en trouve jusqu'à 5 depuis le haut du massif jusque sous le premier pont.

b) – Les guirlandes doivent avoir la même épaisseur que les baux.

c) – Il y a aussi des guirlandes à l'arrière des flûtes.

Guirlander : On *guirlande* une manœuvre, ou on fait une *guirlande* pour serrer les torons ou pour maintenir le congréage appliqué dans les vides formés entre les torons au moyen d'amarrages faits de distance en distance avec du gros quarantainier.

Guis ou Guion : Guide, conducteur [Vielli].
[Voir le mot *Gui*].

Guisse : Manière, façon.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en des phrases de ce genre : chaque pays a sa guise ; chacun vit à sa guise ; chacun se gouverne à sa guise.

b) – L'expression adverbiale « *en guise de* » signifie « *à la façon de* », « *à la ressemblance de* ».

Exemple : Prendre de la sauge et de la véronique en guise de thé.

Guitare : Instrument de musique qui a *cinq rangs de cordes* et dont on joue en pinçant les cordes.

Guiton : **1** – L'armateur Jean Guiton (1585-1654) fut l'amiral de la flotte rochelaise en 1621 et en 1622.

Remarque : Guiton remporta des succès à la tête de la flotte rochelaise contre la flotte du roi de France Louis XIII.

2 – Jean Guiton devint le maire de La Rochelle en 1628 en remplacement de Jean Godefroy (1579-1654), pendant le grand siège de La Rochelle par Louis XIII et Richelieu

[Voir l'expression *Siège de La Rochelle de 1627-1628*].

Remarques : **a)** – Le 30 avril 1628, le jour de la Quasimodo, Jean Guiton qui venait d'être élu maire de La Rochelle s'écria :

« *Vous m'élevez à la première magistrature ; j'accepte cet honneur, mais (tirant un poignard de sa ceinture) à condition que, de la pointe de ce glaive, je percerai le cœur de quiconque osera faire entendre des paroles de paix et parler de soumission au roi Louis XIII ; si je m'abaisse à cette lâcheté, que mon sang expie mon crime : je consens que tout citoyen devienne mon meurtrier ; l'amour de la patrie légitimera cet attentat ; cependant, ce poignard restera sur la table du Conseil, objet de terreur pour un lâche ou pour un perfide* ».

b) – Une marque attribuée à la pointe de ce poignard est encore visible dans le marbre de la table du Conseil à l'hôtel de ville de La Rochelle.

c) – Sur décision du Corps de ville, le maire de La Rochelle Jean Guiton se rendit à Louis XIII le 28 octobre 1628 après un siège de quatorze mois et seize jours, en raison de la famine qui avait fait périr un nombre très considérable de Rochelais (on parle de 19 000).

d) – Le 28 octobre 1628, Jean Guiton signa une convention qui enlevait à La Rochelle tous ses privilèges ; le cardinal de Richelieu put faire son entrée à cheval dans la ville, en général victorieux.

e) – Lorsque Guiton se présenta à l'hôtel du cardinal pour le saluer, Richelieu lui fit dire de ne plus se qualifier du titre de maire, *sur peine de la vie* puisqu'il n'y avait plus de commune et qu'il le recevrait seulement comme un simple particulier.

f) – La commune de La Rochelle disparaissait après environ cinq siècles d'existence.

3 – Par la suite, Guiton se mit au service de Louis XIII dont il commanda des vaisseaux pendant la guerre de 30 ans (1618-1648) contre la Maison d'Autriche.

Remarques : a) – Jean Guiton avait émigré à Londres le 2 novembre 1628, le lendemain de l'entrée solennelle de Louis XIII dans La Rochelle.

b) – Ce n'est qu'en 1635 que Richelieu accepta les services de Jean Guiton ; il lui conféra le commandement d'un des vaisseaux du roi, pour combattre les Espagnols sur mer.

4 – La fille de Jean Guiton, Suzane (1619-1686) épousa le 10 septembre 1647 à La Rochelle, Jacob Duquesne (1615-1660) le frère de l'Amiral dieppois huguenot Abraham Duquesne (1604-1688).

5 – La statue en bronze de Jean Guiton, en pied, par le sculpteur Ernest Henri Dubois (1863-1930), édifée sur la place de l'Hôtel de Ville de La Rochelle, a été inaugurée officiellement le 22 octobre 1911.

Gulden : Florin des Pays-Bas.

Gulf Stream : 1 – Le *Gulf Stream* (en français « *courant du Golfe du Mexique* ») est un courant chaud de surface qui apparaît entre les Bahamas et la Floride, au nord-est du Golfe du Mexique, et qui traverse l'Océan Atlantique Nord ; il est observé jusqu'en mer de Barentz au nord de la Norvège et de la Russie.

2 – Le Gulf Stream prend l'allure d'un véritable fleuve large d'une centaine de kilomètres et qui s'étend sur une profondeur de 1000 mètre ; il s'écoule à la vitesse d'environ 10 kilomètres à l'heure.

3 – Le Gulf Stream est entretenu par la différence des températures et la différence des salinités, donc par la différence des densités des eaux qui proviennent du Golfe du Mexique et des eaux en provenance des régions polaires arctiques.

4 – Le Gulf Stream réchauffe considérablement l'Europe occidentale et septentrionale ; ses effets se font sentir jusqu'à Mourmansk, ville russe située au nord du Cercle arctique (66° 32' de latitude Nord).

5 – Les côtes françaises ont une température plus élevée d'une quinzaine de degrés que celles du Canada situées à la même latitude ; Mourmansk s'étend le long de la rive orientale du golfe de Kola, dans la mer de Barents ; le port de Mourmansk est toujours libre de glaces malgré sa situation dans une zone où le sol demeure gelé toute l'année et où la nuit polaire dure tout le mois de décembre.

Gumène : [*En matière de blason*] La *gumène* se dit du câble d'une ancre.

Gunmetal : Alliage métallique constitué de 85 pour 100 de cuivre, 5 pour 100 de plomb, 5 pour 100 d'étain et 5 pour 100 de zinc.

Remarques : a) – Le *gunmetal* offre une bonne tenue en milieu salin et on peut lui donner une bonne finition.

b) – Une pièce en *gunmetal* ne doit pas être fixée au moyen de vis en laiton ; on utilisera du silicium bronze ou de l'inox.

Guru : Voir le mot *Gourou*.

Gus : [*Argot militaire*] Simple soldat.

Gutta-percha : Gomme naturelle extraite des feuilles du latex d'arbres de Malaisie de l'espèce *Palaquium gutta* et de plusieurs espèces voisines ; la *gutta-percha* est principalement utilisée comme isolant électrique bio-inerte.

Remarques : a) – La *gutta-percha* est moins élastique que le caoutchouc naturel issu de l'hévéa.

b) – La *gutta-percha* résiste mal à l'exposition prolongée aux rayons ultraviolets.

c) – La *gutta-percha* a souvent été remplacée, depuis les années 1930, par le polyéthylène issu de la pétrochimie, moins coûteux.

d) – La *gutta-percha* entrain naguère dans la composition des balles de golf.

e) – La *gutta-percha* a été utilisée pour la fabrication de récipients destinés à la conservation de l'acide fluorhydrique (l'acide fluorhydrique est utilisé pour graver le verre par attaque chimique).

Guyenne : 1 – Ancienne province du Sud-Ouest de la France actuelle.

Remarque : Le mot *Guyenne* est une altération occitane du mot *Aquitaine*.

2 – Les limites de la Guyenne ont évolué au cours des siècles à l'intérieur des anciennes Régions françaises (d'avant 2016) de Poitou-Charentes, Aquitaine et Midi-Pyrénées.

Remarques : **a)** – On a appelé *Guyenne* l'ensemble des possessions des Plantagenêts en France après le Traité de Paris signé en 1259 par le Plantagenêt Henri III (roi d'Angleterre) et le Capétien Louis IX (roi de France).

b) – À la veille de la Révolution, la Guyenne couvrait en totalité ou en partie les actuels départements de Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne et Aveyron, c'est-à-dire une bande s'étendant de l'Océan Atlantique à Millau et comprenant Bordeaux, Périgueux, Agen, Cahors, Montauban, Rodez.

Gwin ru : Appellation, en breton, du *vin rouge* (non coupé d'eau).

Remarques : **a)** – « *Ru* », ou « *ruz* », ou « *hu* » signifient « rouge » ; « *gwin* » signifie « vin ».

b) – Nous avons été amusé de voir une bouteille en plastique contenant de l'huile de barre (pour le télémoteur de l'appareil à gouverner) marquée « *gwinru* » à la passerelle du « *Rio Sul* » en 1992 : il s'agissait d'une bouteille qui avait contenu, non du vin, mais de l'*eau minérale* de la marque *gwinru* ; le pavillon du navire était portugais (immatriculé à Madère).

Gwenn ha Du : 1 – Nom breton du *pavillon* de la Bretagne.

Remarques : **a)** – Le rapport flottant / guindant du « *Gwenn ha du* » est égal à 1,5.

b) – Le « *Gwenn ha du* » est utilisé depuis 1927 par le Parti Nationaliste Breton (*PNB*) et il est largement adopté à partir des années 1960 dans toute l'ancienne province de Bretagne.

c) – Le « *Gwenn ha du* » est arboré, en plus du pavillon national, par les bateaux de sympathisants bretons en escale dans de nombreux ports du monde.

2 – Le « *Gwenn ha du* » a été proposé en 1923 par le militant autonomiste Morvan Marchal (1900-1963).

3 – Neuf bandes horizontales d'épaisseurs égales, alternativement noires et blanches, les couleurs bretonnes traditionnelles, représentent les neuf pays historiques ou les évêchés de Bretagne.

4 – Un champ d'hermines, dans la partie supérieure gauche, rappelle les armes du royaume ou du duché libre de Bretagne ; les hermines sont souvent au nombre de onze, sur trois rangées horizontales.

5 – Certains disent que les bandes noires représentent les pays de haute Bretagne d'expression *gallo* (Dol, Nantes, Penthièvre, Rennes et St Malo) et les blanches qui les séparent les pays de basse Bretagne *bretonnants* (Cornouaille, Léon, Trégor, Vannetais).

6 – D'autres disent que les bandes noires rappellent les évêchés parlant français (Dol, Nantes, Rennes, Saint-Malo et Saint-Brieuc) et les blanches les évêchés parlant breton (Quimper-Corentin, Saint-Pol de Léon, Tréguier et Vannes).

Remarques : a) – « *Gwenn* » signifie « blanc » et « *du* » signifie « noir » ; littéralement, « *gwenn ha du* » signifie « blanc et noir ».

b) – Lorsque le *Gwenn ha du* est utilisé comme *drapeau*, le triskell à l'extrémité de sa hampe rappelle que la Bretagne est celte.

c) – Le *Gwenn ha du* a été montré pour la première fois dans les rues de Paris et de Rennes, et beaucoup vu à la télévision à l'occasion de la victoire (3 à 1) en coupe de France de football du Stade Rennais contre Sedan le 26 mai 1965.

[Voir les mots *Drapeau* et *Pavillon*].

Gymnase (en grec « *γυμνάσιον* ») : Lieu où les Grecs s'exerçaient à lutter, à jeter le disque et à d'autres jeux propres à dénouer le corps et à le fortifier.
[Voir le mot *Lycée*].

Gymnase vosgien : Société savante fondée dans les années 1500 à Saint-Dié, dans le duché souverain de Lorraine (actuellement ville de *Saint-Dié-des-Vosges* dans le département français des Vosges).

Remarque : Le gymnase vosgien est fameux pour la publication en 1507 de la *Cosmographiae introductio* qui devait servir d'introduction à une réédition actualisée de la *Géographie* de Ptolémée ; les savants du Gymnase vosgien donnèrent pour la première fois le nom *America* au sous-continent d'Amérique du Sud, après avoir eu connaissance des rapports de voyages de Amerigo Vespucci (1454-1512) ; ils placèrent à l'exacte longitude, sur un planisphère, les terres découvertes par Christophe Colomb et ils inventèrent une mer, l'Océan Pacifique, entre l'Amérique et l'Asie.

Gymnaste : Dans l'Antiquité grecque, officier particulier préposé dans un gymnase à l'éducation des athlètes ; il était chargé de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait les plus propres.

Gymnique : Dans l'Antiquité, on qualifiait de ce nom des jeux publics où les athlètes s'affrontaient entièrement nus, sans armes.

Remarques : a) – Gymnique est tiré du grec *γυμνης* qui signifie *nu* ou *armé à la légère*.

b) – En grec, *γυμνάς* signifie lutte, exercice de la lutte.

c) – Le *γυμνασίαρχος* était, chez les Grecs, le lieu public destiné aux exercices du corps.

d) – Les Jeux célébrés à Olympie, en Grèce ancienne, de quatre ans en quatre ans, étaient des Jeux gymniques.

Gymnosophistes : Anciens philosophes indiens qui s'abstenaient de toutes voluptés, s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature, allaient presque nus et s'abstenaient de viandes.

Gynécée (en grec « *γυναικεία* ») : **1** – Appartement des femmes chez les Grecs anciens.
2 – Sérail.

Remarque : Dans les pays de civilisation turque, le sérail d'une habitation est le quartier confiné où résident les épouses et les concubines.

3 – Atelier de femmes.

Gynécocratie : **1** – La *gynécocratie* ou *gynécratie* est un régime politique dans lequel les femmes gouvernent ou peuvent gouverner.

Remarque : Le mot « *gynécocratie* » vient des mots grecs *γυνή* qui signifie *femme* et *κρατέω* qui signifie *dominer, régner, commander*.

2 – Le Royaume-Uni, les royaumes des Pays-Bas ou du Danemark sont des gynécocraties car une femme peut y régner et une femme peut y être nommée Premier ministre par le souverain (roi ou reine).

Remarque : Les *monarchies* ne sont pas des démocraties : ce sont des monarchies !

3 – La République française est une *gynécocratie* car une femme peut y être élue *Président de la République*, une femme peut y être nommée *Premier Ministre* ou *Ministre* ; une femme peut y être élue *Député*, *Sénateur*, *Président de Région* ou *Maire* ; une femme peut y être nommée *Préfet* et, plus généralement, les femmes peuvent accéder à toutes les fonctions électives ou administratives.

Remarque : Les *républiques* ne sont pas des démocraties : ce sont des républiques !

Gypse : Synonyme de *plâtre*.

Remarque : On nomme *gypses* ou pierres gypseuses, toutes celles que le feu change en plâtre.

Gyrolaser : Capteur de vitesse angulaire à base de lumière cohérente et exploitant l'effet Sagnac.

[Voir l'expression *Sagnac (Effet –)*].

Gyromantie : Sorte de divination qui se pratique en marchant en rond.

Gyromètre : Capteur de vitesse angulaire par rapport à un référentiel inertiel.

Remarque : Certains gyromètres sont basés sur l'effet Sagnac ; d'autres utilisent des gyroscopes (gyromètres mécaniques).

[Voir l'expression *Sagnac (Effet –)*].

Gyroscope : **1** – Un gyroscope est un capteur de *position angulaire* utilisant le principe de la conservation du moment angulaire.

Remarque : On appelle *gyromètres* les capteurs de *vitesse angulaire*.

2 – Le principe du gyroscope a été inventé par Léon Foucault, et il l'a mis en évidence grâce à un pendule suspendu à la coupole du Panthéon de Paris.

Remarques : **a)** – Foucault avait d'abord conçu son pendule, en 1851, pour mettre en évidence le mouvement de rotation de la Terre.

b) – Il a ensuite réussi en 1852, grâce à un montage particulier de l'installation, à faire osciller constamment ce pendule dans le plan méridien du Panthéon, c'est-à-dire à indiquer la direction du Nord géographique.

Gyroscopique (Compas –) : Appareil de navigation indiquant l'orientation du méridien terrestre et permettant à un observateur se trouvant à la surface de la Terre de connaître la direction du Nord géographique (Nord du monde).

Remarques : **a)** – Le premier compas gyroscopique a été construit par H. Anschütz-Kaempfe en 1906 ; le premier compas Sperry date de 1911.

b) – Différents constructeurs : Anschütz (allemand), Sperry (américain), Brown (britannique), Galileo (italien), Carpentier (français) contribuèrent ensuite à l'amélioration et à la miniaturisation des compas gyroscopiques.

c) – Ce sont MM. Béghin, professeur à la Faculté des Sciences de Paris et Monfraix, ingénieur en chef de l'Artillerie Navale, qui mirent au point le premier compas gyroscopique paroduit par les Ateliers J. Carpentier ; ses essais à la mer, effectués à bord du contre-torpilleur français « *Bison* », furent très satisfaisants.

d) – Le compas gyroscopique Béghin-Monfraix-Carpentier est suspendu dans son habitacle par l'intermédiaire de ressorts ; il comprend un ensemble directeur et un ensemble stabilisateur, montés dans deux suspensions à la Cardan horizontales, réunies au moyen d'un double parallélogramme articulé ; le gyro-directeur commande la mise en route de l'un ou de l'autre

des deux moteurs d'asservissement qui entraînent la rotation du plateau qui porte la rose par l'intermédiaire de contacts à billes ; les gyroscopes de l'élément directeur et de l'élément stabilisateur sont identiques et sont constitués chacun par le rotor d'un moteur asynchrone à cage d'écureuil tournant à la vitesse de 20 000 tours par minute ; les rotors tournent à l'intérieur d'un carter étanche dans lequel on a fait le vide d'air, afin de diminuer les frottements ; les divers roulements à billes sont animés en permanence d'un mouvement vibratoire destiné également à diminuer les frottements ; le compas est amorti par une surcharge placée à l'Est du rotor ; un ressort compensateur placé sous le rotor annule l'effet de torsion de la lame de suspension afin que l'élément sensible se trouve en état d'équilibre indifférent.

e) – La Compagnie Générale Transatlantique installa un compas gyroscopique Béghin-Monfraix-Carpentier à bord du paquebot transatlantique « *Normandie* ».

f) – Un compas gyroscopique a le grand avantage de conserver la même variation quel que soit le cap du navire, quelles que soient les masses métalliques proches du compas et, en apportant de petites corrections en fonction de la latitude et de la vitesse du navire, quelle que soit sa position à la surface de la Terre.

[Voir l'expression *Compas gyroscopique*].

Gyrovague : Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison et qui, différant en ce point des cénobites, erraient de monastère en monastère.

Habilité : **1** – Qualité de finesse dans le choix des moyens pour arriver à une fin.

[Voir le mot *Finesse*].

Remarque : En démocratie, l'*habileté séductrice* est plus importante pour gagner les suffrages des électeurs et obtenir un poste de responsabilité que la compétence ou la force de caractère.

2 – Manière de faire appropriée, dénotant la maîtrise d'une technique.

3 – Aptitude et adresse remarquables dans un domaine ou une activité.

Habitacle (en anglais « *binacle* », « *bitacle* ») : **1** – L'habitacle est une sorte de petite armoire à plusieurs étages, vitrée sur le dessus, qui contient le compas de route, un dispositif d'éclairage, divers instruments et sur laquelle le timonier qui gouverne a l'œil fixé.

Remarques : **a)** – L'habitacle est éclairé par le bas au moyen du fanal de consigne.

b) – L'habitacle est fait de planches en bois assemblées par des chevilles en bois, sans qu'il y entre aucune ferrure, de peur que le fer n'ôte la direction naturelle des l'aiguille aimantée du compas qui y est enfermé.

c) – Des compartiments au-dessous du compas permettent d'introduire des barreaux aimantés afin de compenser l'influence des fers durs du navire et de sa cargaison.

d) – Jadis, quand on mesurait le temps à bord des navires au moyen d'horloges à sable d'une demi-heure, on rangeait le sablier dans l'habitacle du compas de route, derrière une vitre pour que l'homme de barre puisse observer l'écoulement du sable de l'ampoule supérieure dans l'ampoule inférieure ; lorsque l'ampoule supérieure était complètement vide, l'homme de barre piquait la cloche selon un code international et retournait le sablier. [Voir les mots *Compas*, *Consigne* et l'expression *Piquer les heures*].

2 – [Par analogie] Partie avant d'un avion où sont installés les équipements de conduite et de navigation.

Remarque : On dit aussi *cockpit*.

3 – [*Par analogie*] Partie d'un engin spatial où se tient l'Équipage.

4 – [*Par extension*] L'habitacle d'une voiture automobile.

5 – [*Dans l'Écriture sainte*] Habitation, demeure.

Exemple : L'habitacle du Très-Haut.

Habitant : Qui fait sa demeure en quelque lieu.

Exemples : Elle a choisi sa demeure en tel endroit, où elle est encore habitante ; les habitants de la campagne ; on assembla les habitants de la ville, les habitants de ce bourg.

Remarques : **a)** – On dit les habitants des forêts pour dire les bêtes sauvages.

b) – On dit les habitants de l'air, pour dire les oiseaux.

Habitude : Coutume, disposition acquise par des actes réitérés.

Remarque : La répétition des actes forme l'habitude.

Hâbler : Parler beaucoup et avec vanterie, exagération et ostentation.

Exemple : Cet homme ne fait que hâbler, ne croyez pas tout ce qu'il dit.

Hâbleur : Celui qui hâble, qui aime à débiter des mensonges, qui se vante, qui parle avec ostentation.

Exemples : C'est un grand hâbleur ; une grande hâbleuse.

Hache : Instrument de fer tranchant, qui a un manche et dont on se sert pour couper et pour fendre du bois et autres choses.

Exemples : Abattre un arbre avec une hache ; donner un coup de hache ; il eut la tête tranchée d'un coup de hache ; ils mirent la porte à bas à coups de hache.

Remarque : On dit qu'un livre est imprimé en hache, lorsqu'il est à deux colonnes qui devraient naturellement être égales, mais dont l'une se trouvant plus abondante que l'autre, occupe toute la largeur de la page au-dessous de celle qui a fini la première.

Hache d'armes (en anglais « *battle axe* ») : La hache d'armes est une arme portative qui ressemble à une hache ordinaire par le tranchant, mais qui porte, de l'autre côté de ce tranchant, une sorte de pic en fer qui la rend très meurtrière quand elle est utilisée comme arme blanche.

Remarques : **a)** – On dit aussi *hache d'abordage*.

b) – Son pic permettait de la laisser plantée dans le bordage en bois d'un navire ennemi auquel on voulait rester accosté ; son côté tranchant servait à couper les gréements, à rompre des coffres ou à ouvrir des retranchements.

Hacher : 1 – Couper en petits morceaux.

Exemples : Hacher du veau ; hacher du mouton ; hacher menu.

Remarque : [*Au figuré*] On appelle *style haché* un style coupé en trop petites phrases sans liaisons grammaticales.

2 – On dit hacher avec la plume, avec le crayon [*pour un dessinateur*] avec le burin [*pour un graveur*] pour dire faire des traits qui se croisent les uns les autres.

Exemple : Cette estampe est bien hachée.

3 – On dit qu'un bataillon, qu'un escadron s'est fait hacher en pièces, pour dire qu'il s'est défendu jusqu'à ce qu'il ait été entièrement détruit.

Hachis : Mets fait avec de la viande ou du poisson, qu'on hache extrêmement menu.

Exemples : Hachis de perdrix ; hachis de mouton ; hachis de carpe ; hachis d'écrevisse.

Hachures : Les graveurs appellent *hachures* les traits gravés, soit à l'eau forte, soit au burin et croisés les uns sur les autres pour produire les ombres.

Remarque : [En termes de Blason] On appelle *hachures* les traits ou les points dont on se sert pour marquer la différence des couleurs et des métaux :

- i)** Les traits horizontaux marquent l'azur (bleu).
- ii)** Les traits perpendiculaires marquent le gueules (rouge).
- iii)** Les traits diagonaux de droite à gauche marquent le sinople (vert).
- iv)** Les traits diagonaux de gauche à droite marquent le pourpre (rouge foncé qui tire sur le violet).
- v)** La hachure en pal contre-hachée en fasce marque le sable (noir).
- vi)** Les pièces simplement pointillées sont d'or (jaune).
- vii)** Les pièces qui sont sans aucuns traits ni points sont d'argent (blanc).

Hackeur (en anglais « *hacker* ») : Personne passionnée de programmation qui fouine sur le *réseau internet* et qui cherche à déjouer les protections des systèmes informatiques d'autrui pour y pénétrer frauduleusement, par jeu ou pour prouver ses compétences techniques.

Remarques : **a)** – En anglais le verbe « *to hack* » signifie *écrire des petits programmes vite fait, mal fait*.

b) – Le système d'exploitation *Q-DOS (quickly & dirty operating system)* qui signifie à peu près *système d'exploitation merdique et vite fait* a été vendu par des *hackeurs* à la société américaine Microsoft, qui l'a revendu à la société IBM pour ses ordinateurs personnels (en anglais : « *personal computers* » ou PC).

c) – Les failles de sécurité du Q-DOS se retrouvent dans les différents systèmes d'exploitation de Microsoft (jusqu'à *Windows 10*) qui en dérivent.

Haha (en anglais « *under-jib* ») : Petite voile de fantaisie et peu utile.

Remarques : **a)** – La voile *haha* porte trois ralingues : l'une élonge le bout-dehors de beaupré, une autre se fixe contre l'arc-boutant du beaupré ; l'écoute, qui est au point opposé inférieur et qui est battante, s'amarre au bord du côté du vent.

b) – Cette voile se rentre dans le navire quand on veut la serrer.

Hahnemanniennes (Dilutions –) Voir l'expression *Dilutions hahnemanniennes*.

Hailer [*mot anglais*] : Les anglais utilisent l'expression « *loud hailer* » pour traduire le mot français *mégaphone*.

Remarques : **a)** – Un mégaphone est une sorte de porte-voix à amplification électronique.

b) – On évitera d'utiliser le mot anglais « *hailer* » seul, en français, à la place de *mégaphone* ou de *loud hailer*.

Haillon : Vieux lambeaux de toile ou d'étoffe.

Exemples : Vieux haillons ; couvert de vieux haillons, de méchants haillons ; que voulez vous faire de ces haillons?

Hain : Synonyme d'hameçon.

Remarque : On écrit *ain* ou *hain* ou *haim*.

[Voir les mots *Ain*, *Hameçon*].

Haine : **1** – Sentiment de profonde antipathie à l'égard de quelqu'un, d'exécration conduisant à souhaiter ou même à donner la main à son abaissement, à son malheur, parfois à sa mort.

Remarque : La haine est l'opposé de l'amour.

2 – [*Par extension*] Malveillance profonde pour une personne.

3 – [*Par analogie*] Sentiment de profonde aversion pour quelque chose.

Halage (en anglais « *tracking* ») : **1** – L'action de haler, de tirer un bateau.

Remarques : a) – En parlant des navires, on entend par halage l'ensemble des opérations par lesquelles on leur imprime le mouvement, au moyen d'amarres fixées soit à des ancres que l'on mouille à cet effet, soit sur d'autres navires, soit à des points pris à terre, et sur lesquels on agit du bord à la main ou à l'aide de treuils, de cabestans ou du guindeau, ou de terre au moyen d'aussières sur lesquelles on produit un effort.

b) – Il faut, sur le bord des rivières, qu'il y ait un espace, un chemin pour le halage.

2 – Dans certaines cales de radoub ou dans certains sas, des tracteurs électriques montés sur des rails et déplacés à l'aide de crémaillères, halent les navires pour les faire avancer, de l'entrée jusqu'à leur poste, puis les arrêtent en faisant effort sur des aussières en fibres ou sur des fils d'acier qui les relient au navire.

Remarque : De cette façon, l'utilisation des hélices des navires ou de leurs propulseurs transversaux ne déplacera pas les tins qui ont été disposés au fond de la cale de radoub, et leurs remous n'endommagent pas les murs des cales ou des sas ; de plus, ils ne dérangent pas les autres navires déjà amarrés dans la cale de radoub ou dans le sas.

3 – On entend par *halage simple* le déplacement d'un navire le long d'un quai au moyen de ses amarres, sans sauter d'autre navire.

Hale : On dit d'une laize de toile à voile quelle a *de la hale* si, après usage, la trame n'est plus perpendiculaire aux liserés.

Hale ! : Commandement pour que les marins disposés sur un cordage fassent ensemble effort dessus :

i) les marins font effort en courant : « *hale à courir* », « *hale ensemble* » (en anglais « *haul ho !* ») ;

ii) les marins font effort en restant sur place : « *hale main sur main* », « *hale main avant* » (en anglais « *bear a hand !* »).

Hale-à-bord (en anglais « *conveying rope* », « *boat rope* ») : **1** – Petit cordage destiné à faire parvenir à bord tout objet qu'on veut y embarquer.

2 – On appelle aussi *hale-à-bord* un cordage servant à faire approcher du navire une embarcation qui est amarrée au tangon ou à l'arrière.

3 – Les bonnettes de misaine ou basses ont un *hale-à-bord* qui sert à les rentrer lorsque leur usage est inutile ou qu'on veut les serrer.

Hale bas (en anglais « *down-haul* », « *down-hauler* ») : **1** – Petit cordage frappé au sommet des voiles enverguées sur draille, comme les focs ou certaines voiles d'étai, et qui, lorsqu'on a largué la drisse, sert à les faire descendre ou replier sur elles-mêmes quand on veut les serrer.

Remarque : Le hale-bas est dirigé vers le bas, il passe en dedans des bagues d'envergure de la voile.

2 – On appelle aussi *hale-bas* ou *calebas* une manœuvre servant à étarquer une voile d'avant ou son tangon vers le bas, afin de maintenir ses écoutes dans le plan vertical.

Remarques : a) – La manœuvre servant à hâler vers le bas la brigantine à l'extrémité de son gui s'appelle *écoute* de brigantine.

b) – La rupture d'un *hale bas* de grand foc se produit parfois lorsque le foc est à moitié halé bas dans un grain.

Hale-breu (en anglais « *nave-line* ») : Cordage employé à tirer vers le sommet de la corne d'artimon toutes les cargues de cette voile lorsque l'on va la déployer ; on fait ainsi affaler ces cargues qui avaient été pesées lorsqu'on l'avait serrée.

Remarque : Le hale-breu a un hale-bas qui agit en sens contraire, qui est frappé au milieu des cargues, au même point que le hale-breu, et qui agit pour faire baisser ces cargues en suivant la ralingue de la voile.

[Voir les mots *Affaler*, *Cargue*, *Serrer*].

Hale haut : Sur un voilier, manœuvre servant à régler la hauteur d'une voile ou d'un tangon, en liaison avec le hale-bas.

Remarques : **a)** – Toutes les manœuvres courantes *en simple* sont frappées sur la vergue ou sur la voile qu'elles doivent mettre en mouvement, passent à travers un clan ou une poulie placés au point vers lequel doit se diriger la vergue ou la voile, et descendent ensuite vers le pont.

b) – Afin d'agir avec plus de force ou, dans d'autres cas, de diminuer la tension sur la corde, on met la manœuvre en *double*, en *triple*, et, quelquefois en *cinq*, en *six*, etc.

c) – La manœuvre qui sert à hâler vers le haut le point supérieur, ou pic, d'une voile goélette à l'extrémité de sa corne s'appelle *drisse* de goélette.

Haler (en anglais « *to haul in* », « *to draw* ») : **1** – Tirer à force de bras et avec une corde. *Remarques* : **a)** – Il ne se dit guère que d'un bateau.

Exemples : Haler un bateau ; les bateliers criaient : hale, hale.

b) – Quand il s'agit d'un cordage dont la direction est à peu près horizontale, *haler* est raidir, faire force dessus.

2 – *Haler*, c'est aussi tirer un objet à soi avec force, à l'aide d'un cordage.

3 – *Haler un navire* c'est déplacer ce navire en faisant forcer des amarres depuis le quai, la berge ou à partir d'un autre navire.

Remarque : Déplacer un navire en faisant forcer des amarres depuis le navire même, se dit « *se déhaler* ».

4 – [Vieilli] *Haler à la cordelle*, c'était faire avancer un navire le long d'un quai ou, plus spécialement, le long de la berge d'un canal ou d'une rivière par un attelage de chevaux, par un groupe de bagnards et quelquefois, s'il s'agit d'un bateau de pêche dans le chenal d'accès au port, par les femmes des pêcheurs.

5 – Lorsqu'un navire change de position au moyen d'amarres fixées en dehors sur des bollards du quai ou sur des ancras et sur lesquelles on agit du bord, on dit que ce navire *se hale* ou *se déhale*.

Remarques : **a)** – On dit *haler un cordage* quand ce cordage vient d'en bas ou du même niveau.

b) – On dit *peser sur un cordage* ou *peser un cordage* quand il vient d'en haut.

c) – On dit *embraquer un cordage* lorsque l'effort à exercer est assez faible pour ne pas utiliser de palan ou de treuil.

2 – En parlant du vent qui change de direction, il s'agit de la nouvelle direction d'où il souffle : le vent hale le nord, le sud, etc. quand il change en s'approchant, progressivement, du nord ou du sud.

Remarques : **a)** – « *Le vent de sud hale suroît* » signifie que le vent qui venait du sud va souffler maintenant du suroît.

b) – On dit aussi que le vent *se hale de l'avant* ou *du travers*, etc. quand il change en s'approchant progressivement de l'avant ou du travers du navire.

3 – *Haler le vent* ou *se haler dans le vent*, c'est changer de cap pour s'approcher de la direction du vent et cingler le plus près qu'il est possible vers l'endroit d'où vient le vent.

Hâler : Faire impression sur le teint en le rendant brun et rougeâtre.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement de l'action du Soleil et du grand

air sur le teint.

b) – Les Dames portaient autrefois des masques, de peur de se hâler si les rayons du Soleil atteignaient leur visage.

Haler le vent : Cingler le plus près qu'il est possible vers l'endroit d'où vient le vent.

Haletant : Qui souffle comme quand on est hors d'haleine.

Exemple : Il arriva tout haletant à force d'avoir couru.

Haleter : Respirer fréquemment, souffler comme quand on a couru et qu'on est hors d'haleine.

Halieutique : **1** – Qui concerne la pêche, notamment la pêche en mer.

2 – Art de la pêche, notamment de la pêche en mer.

Halin : Cordage amarré sur un filet de pêche qui sert à le haler à bord.

[Voir le mot *Haler*].

Hallage : [*Vieilli*] *Droit de halle* que le roi ou le seigneur du lieu levait sur les marchandises qui s'étaient dans les halles et les foires.

Halle : Place publique, ordinairement couverte, qui sert à tenir le marché ou la foire.

Remarque : On appelait *langage des halles* un langage grossier tel qu'on le tenait communément au marché de Paris.

Hallebarde : Sorte d'*arme d'ast*, garnie par en haut d'un fer long, large et pointu, qui est traversé d'un autre fer en forme de croissant.

Remarques : **a)** – On prévoyait traditionnellement une *hallebardier* (porteur de hallebarde) devant la porte de la chambre de l'amiral, à bord des bâtiments de guerre, ou devant son bureau, à terre.

b) – On dit « *tomber des hallebardes* » (en anglais « *to rain dogs and cats* ») quand la pluie est à verse.

[Voir les mots *Ast*, *Verse* et *Pertuisane*].

Halley : Edmond Halley (1656-1742) était un astronome anglais proche d'Isaac Newton (1642-1727) : c'est lui qui a poussé Newton à publier « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » en 1687.

Remarques : **a)** – Halley est connu pour ses travaux sur les comètes ; l'une d'elles porte son nom, car il avait prédit le retour.

b) – En 1686 il a établi une carte des vents en mer.

c) – Halley a également étudié le magnétisme terrestre.

Hallier : Buisson fort épais.

Halloween : **1** – Célébration de la fête traditionnelle celte de *Samain*.

Remarques : **a)** – Le mot Halloween est une contraction de l'expression anglaise « *All Hallows Eve* » qui signifie, en français, « *la veille de la fête de tous les saints* ».

b) – Il y a 20 ou 25 siècles, chez nos ancêtres les Celtes, tous ceux qui n'étaient plus en vie étaient réputés saints.

c) – *Samain* est le nom du premier mois de l'année lunaire celte (qui correspond à peu près au mois de novembre du calendrier solaire chrétien).

d) – Nos ancêtres, de Paimpol à Arzon, en passant par Plounévez-Moëdec, Lannion ou Perros-Guirec, profitaient de la première nuit de pleine lune du mois de samain pour honorer leurs saints et leur demander assistance ; comme il est bien connu que la cervoise bien fraîche et le chouchen sont de nature à favoriser les contacts avec l'au-delà, certains fêtards passaient la deuxième partie de la nuit d'Halloween dans un fossé, bien au chaud dans leur caban du samedi soir.

e) – Contrairement à ce que racontent les estivants qui rentrent à Paris, à

savoir qu'en Bretagne il y a deux saisons, le 15-août et la saison des pluies, nos anciens partageaient l'année en une période sombre qui courrait à peu près du 1er novembre au 1er mai et une période claire, du 1er mai au 1er novembre ; en réalité, les Celtes avaient adopté un calendrier lunaire et c'est la pleine lune qui déterminait les changements de mois.

f) – Il aurait été difficile, pour les Celtes, de changer de mois le premier jour de la lune comme cela se fait au Sud de la Méditerranée, parce que pour voir le premier filet de lumière de la nouvelle lune, il faut être dans un désert ; en Bretagne, on peut apercevoir la pleine lune entre deux nuages, mais c'est plus difficile de tomber sur la nouvelle lune.

g) – La fête d'Halloween n'est pas « *américaine* » dans l'absolu ; mais il y a une aussi grande proportion de Celtes aux États-Unis d'Amérique qu'à Paris et les Celtes d'Amérique ont conservé certaines traditions qui s'étaient estompées en Armorique, avec l'interdiction de parler breton à l'école ou celle de cracher par terre dans les bistrot.

Hallucination : 1 – Les *hallucinations* sont des représentations mentales erronées à l'état d'éveil, issues de supposées perceptions sensorielles qui, en réalité, n'ont pas existé.

Remarques : a) – Les aires cérébrales habituellement impliquées dans les représentations sensorielles réelles sont activées au cours des épisodes hallucinatoires, à l'exception des aires sensorielles primaires.

b) – Une personne sujette à des hallucinations attribue à des tiers des pensées formées dans son propre cerveau.

c) – Les hallucinations peuvent concerner tous les sens : visuel, auditif, olfactif, gustatif, tactile ou vestibulaire.

d) – Les *illusions*, en revanche, sont des connaissances erronées tirées de perceptions sensorielles qui peuvent être réelles et conscientes, mais mal interprétées.

e) – Les *rêves* sont des connaissances incertaines tirées de l'activité mentale inconsciente pendant le sommeil.

f) – Les *délires* sont des troubles de la connaissance et des facultés mentales occasionnés par des causes accidentelles et identifiables, le plus souvent passagères.

2 – Les hallucinations peuvent être liées à des états anormaux temporaires liés à la consommation de boissons alcoolisées ou à la prise, sous une forme ou sous une autre, de différents produits stupéfiants.

3 – On a pu observer dans les circonvolutions du cortex temporal, chez des sujets déclarant ressentir des hallucinations auditives, un gyrus temporal supérieur plus mince que chez la plupart des gens.

Remarques : a) – Les particularités anatomiques relevées chez les sujets qui sont atteints d'hallucinations auditives semblent être apparues avant le huitième mois de gestation.

b) – L'évocation d'hallucinations auditives fait inmanquablement penser aux « *voix* » de Jeanne d'Arc (d'après la tradition, il s'agirait des voix de sainte Marguerite d'Antioche, de sainte Catherine d'Alexandrie et de celles des Archanges saint Michel et saint Gabriel).

c) – Dans la réalité il est difficile, près de six siècles après sa condamnation, de faire la part entre ce qu'elle a réellement dit au cours de ses auditions et ce que le tribunal a voulu entendre et qui a été transcrit sur procès-verbal ; lorsqu'elle parlait de son « *conseil* » le tribunal entendait « *ses voix* ».

Halo : 1 – Couronne lumineuse que l'on voit quelquefois autour des astres, et principalement du Soleil et de la Lune.

Remarque : Le halo est une couronne blanchâtre et brillante qui entoure la Lune ou le Soleil lorsqu'il apparaissent à travers un voile de cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère.

2 – Les halos sont dus à la réfraction ou à la réflexion de la lumière par les cristaux de glace.

Remarques : **a)** – Un *petit halo* est un anneau blanc très lumineux, centré sur le Soleil ou sur la Lune, et dont le rayon est vu sous un angle de 22°.

b) – Un *grand halo* est un anneau blanc faiblement lumineux, centré sur le Soleil ou sur la Lune, et dont le rayon est vu sous un angle de 46°.

c) – Les petits halos sont plus fréquents que les grands.

Halocline : On appelle *halocline* l'interface entre deux couches d'eau superposées qui ne se mélangent pas, dans une rivière, un estuaire, une ria, un aber, un fjord : la couche d'eau douce de surface qui s'écoule vers la mer, parfois sans discontinuer en période de crue, est plus légère que la couche salée en profondeur qui va d'aval en amont avec la marée montante et qui subsiste sous la couche d'eau douce pendant la marée descendante.

Remarques : **a)** – Le mot *halocline* est tiré des mots grecs ἅλς qui signifie *sel* et κλίνω qui signifie *être situé*.

b) – L'halocline est responsable du maintien de la stabilité des strates d'eau, en isolant les eaux de surface plus légères (douces) que les eaux plus profondes (salées).

c) – L'halocline dans une rivière pendant le flot se présente comme une surface ondulée ; les crêtes et les creux se propagent perpendiculairement aux rives.

d) – L'halocline est une sorte particulière de *chimiocline*.

[Voir les mots *Cline*, *Chimiocline*].

Haloir : Lieu où l'on sèche le chanvre par le moyen du feu, pour le disposer à être broyé ou tillé.

[Voir le mot *Tiller*].

Halophile (Plante –) : Une plante halophile est une plante capable de se développer dans des sols riches en sel.

Exemples : La puccinellie, la spartine, la salicorne poussent dans les prés salés.

Remarques : **a)** – Les plantes halophiles sont très riches en acides aminés.

b) – Les agneaux de pré salé broutent des herbes contenant de l'alanine ou de l'acide glutamique qui donnent à leur chair une saveur umami.

c) – La *saveur umami* est aujourd'hui considérée comme la cinquième saveur de base, après le salé, le sucré, l'acide et l'amer.

d) – La saveur umami, bien connue des Japonais, correspond au goût du mono-glutamate de sodium ; *umami*, en japonais, signifie *goût savoureux*, *saveur agréable*.

e) – À la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, le fameux chef de cuisine Auguste Escoffier (1846-1935) associa instinctivement l'*umami* aux saveurs salées, acides, sucrées et amères dans les célèbres restaurants londoniens (Savoy, Carlton) ou parisiens (Ritz) ou il officiait, ainsi que sur les paquebots de la HAPAG (*Hamburg-Amerikanische Packetfahrt-Actien-Gesellschaft*).

f) – C'est le chimiste japonais Kikunae Ikeda (1864-1936) qui découvrit, en 1908, la justification chimique de la saveur qu'il appela *umami* ; il a

découvert que le glutamate était le responsable de la sapidité du bouillon d'algues kombu et qu'il était le composant commun qui donnait leur goût aux algues, à la viande ou aux tomates.

Kikunae Ikeda découvrit la synergie de l'association des ribonucléotides et du glutamate ; lorsqu'un aliment riche en glutamate est associé à un autre contenant des ribonucléotides, l'intensité du goût qui en résulte est supérieure à la somme des goûts des deux.

C'est la raison pour laquelle les Japonais préparent le dashi avec des algues kombu et des copeaux de bonite séchée, ou que les Chinois mettent des poireaux et du chou chinois dans la soupe de poulet, ou que les Italiens saupoudrent de parmesan la sauce tomate aux champignons ; le *goût umami* de ces ingrédients associés dépasse la somme des goûts particuliers de chacun des ingrédients seul.

g) – La *sensation d'umami* est due à la détection de l'anion carboxylate du glutamate par des cellules réceptrices spécialisées présentes sur la langue ; le mono-glutamate de sodium ou MGS (un sel de l'acide glutamique) permet d'équilibrer et d'arrondir la saveur des plats.

h) – Le glutamate est un neurotransmetteur (il permet aux neurones de communiquer entre eux) ; il favorise l'apprentissage et la mémorisation.

i) – Le glutamate naturel est un acide aminé présent dans de nombreux aliments : les produits laitiers, la viande, les champignons, de nombreux fruits et légumes (notamment les tomates, le raisin).

j) – Les condiments à base de poisson fermenté sont naturellement riches en glutamate.

k) – Le glutamate artificiel est couramment employé comme exhausteur de goût ; il est ajouté à de très nombreux aliments transformés, soit directement, soit dans les ingrédients qui leur sont incorporés ; son code est E620 sous forme acide ou E621 à E625 sous forme de sel.

l) – Le glutamate artificiel est interdit dans les produits bio.

m) – Le cumul dans la durée des additifs artificiels de la famille des glutamates présents dans les aliments industriels est très nocif pour la santé (destruction du système nerveux, obésité, etc.) ; de plus, il provoque une dépendance à ce type d'aliments.

Halot : Trou dans une garenne, où se retirent les lapins.

[Voir le mot *Garenne*].

Hamac (en anglais « *hammock* ») : **1** – Le hamac réglementaire dans la Marine Nationale à l'usage des matelots est une sorte de lit suspendu en forte toile ; sa longueur est de 1,85 mètre et sa largeur de 1,06 mètre (une laize et demie de toile) ; il est percé à la tête et aux pieds de 18 œillets pour recevoir à chaque bout les 18 branches d'une araignée issue d'un anneau en fer tenu par un raban.

2 – Les rabans de hamac sont confectionnés avec du quarantenier qui n'a pas été goudronné.

3 – On coud des *hanets* sur le côté des hamacs pour pouvoir les serrer dans la longueur lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

4 – Pour confectionner le hamac, on utilise deux laizes de 0,57 mètres, coupées à la longueur de 2,03 mètres.

5 – Le hamac possède un double fond dans lequel on met un matelas de 0,10 à 0,15 mètre d'épaisseur.

6 – Le hamac garni pèse environ 7,5 kg.

7 – On suspend le hamac à l'aide de ses deux rabans que l'on fixe à des

crocs dans un faux-pont ou dans un poste d'équipage.

Remarque : Dans le gros temps, on trélingue les hamacs pour en diminuer le balancement, et on amarre le trélingage aux barrots du pont.

8 – Les hamacs sont raidis dans le sens de la largeur, afin qu'ils ne soient pas trop courbés, au moyen de deux croissants en bois (ou *bastets de hamac*) familièrement appelés *bois de lit*, qui sont placés l'un à la tête l'autre aux pieds et qui sont facilement amovibles, ne possédant qu'une entaille à chaque bout pour forcer sur les brins extrêmes de chaque araignée afin de les écarter et de tendre à tenir le hamac ouvert.

9 – Le dernier navire de guerre français à bord duquel l'Équipage dormait dans des hamacs à la mer a été l'escorteur rapide *Le Corse*.

10 – Les hamacs à bord des bâtiments à voiles étaient logés dans les bastingages pendant le jour par beau temps et dans un emplacement de l'entrepont par mauvais temps ; ils étaient souvent lavés, puis ils étaient mis à sécher en les suspendant en ceinture au bout des vergues au moyen de cartahus.

Remarque : Maintenant, tout le monde à bord des bâtiments de guerre dort dans des couchettes ; on superpose souvent deux, trois ou quatre couchettes.

11 – À l'époque où les marins dormaient dans des hamacs, au début on fournissait un hamac pour deux hommes, puis chacun recevait le sien et enfin, chaque homme recevait deux hamacs avec son numéro matricule inscrit, sur l'un en bleu, sur l'autre en blanc ; l'un était en service, l'autre en soute.

Remarque : **a)** – Le hamac, dans la marine française, était jadis appelé *branle*.

b) – Le hamac à l'anglaise est une autre sorte de lit suspendu, connu sous le nom de cadre.

[Voir le mot *Bastingage* et l'expression *Branle-bas* !].

Hameçon (en anglais « *hook* ») : **1** – Sorte de crochet en fer terminé à sa base par une pointe très aiguë qu'accompagne une dent renversée appelée *ardillon* (ou barbillon) ; l'ardillon est droit et il sert à *ferrer le poisson*, c'est-à-dire à l'empêcher de se décrocher après qu'il a été pris par la pointe de l'hameçon.

Remarques : **a)** – Une boucle en haut de l'hameçon permet de l'amarrer à l'avançon (ou bas de ligne) d'une ligne de pêche.

b) – Hameçon est synonyme d'*ain*.

2 – Les hameçons servent à attraper les poissons.

3 – Les hameçons sont caractérisés par des numéros correspondant à la longueur de leur hampe et à la distance entre leur pointe et leur hampe.

[Voir les mots *Ain*, *Hampe*, *Avançon*, *Ferrer*, *Ardillon*].

Numéro d'hameçon	Longueur de hampe (en mm)	Distance (en mm) pointe-hampe	Diamètre tige (en mm)
12	19,5	9,5	1
11	32,5	10	1
10	36	11	1
9	37,5	12,5	1,5
8	43	14	1,5
7	47	15	2
6	51	16	2

Numéro d'hameçon	Longueur de hampe (en mm)	Distance (en mm) pointe-hampe	Diamètre tige (en mm)
5	60	18	2,5
4	64	20	3
3	73,5	23	3
2	82	26,3	3,5
1	95	31	4
01	106	35	4,5

Hampe (en anglais « *handle* », « *pole* », « *stick* ») : **1** – Nom donné aux manches en bois qui ont beaucoup de longueur, particulièrement à ceux des écouvillons ou des refouloirs utilisés par les canonniers, ou des pertuisanes.

2 – Bois servant à tenir un *drapeau*, en remplacement d'une lance.

Hanche (en anglais « *quarter* ») : **1** – Partie arrondie du navire qui, du flanc, s'étend à l'arrière.

2 – Sur un voilier, c'est la partie du navire comprise entre les porte-haubans d'artimon et la poupe.

3 – Quand on relève un objet à quatre quarts (45°) sur l'arrière du travers ou à peu près, on dit qu'on l'a *par la hanche* de ce bord ; on dit également d'un vent soufflant de cette direction, qu'il est ou qu'il *vient de la hanche*.

Handymax : Se dit d'un navire transporteur de marchandises en vrac (minerai, grain) ou navire-citerne dont le port en lourd est compris entre 35 000 et 50 000 tonnes.

Remarques : a) – Le mot anglais *handy* signifie en français *pratique, maniable, facile à manœuvrer*.

b) – Les *handymax* sont plus petits que les *panamax* et plus gros que les *handysize*.

[Voir les mots *Handysize* et *Panamax*].

Handysize : Se dit d'un navire transporteur de marchandises en vrac (minerai, grain) ou navire-citerne dont le port en lourd est compris entre 15 000 et 35 000 tonnes.

[Voir le mot *Handymax*].

Hanet (en anglais « *reef line* ») : Bout de ligne qui peut remplacer les garcettes dans les ris des voiles auriques et latines.

Remarques : a) – Les bandes de ris de ces voiles se plient et se serrent contre la ralingue de fond.

b) – Quelquefois, la bande de ris se détache et se remet ensuite à l'aide de *hanets*.

c) – Les *hanets* sont commis à droite.

d) – On coud des *hanets* sur le côté des hamacs pour pouvoir les serrer dans la longueur lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Hangar (en anglais « *shelter* ») : **1** – Sorte de magasin couvert construit à terre, mais qui est ouvert sur les côtés pour donner un accès plus libre et permettre la circulation de l'air.

2 – Les hangars servent à entreposer des marchandises diverses.

3 – Le côté exposé au vent dominant peut être adossé à un mur.

Remarques : a) – Les ouvertures des côtés peuvent parfois être fermées par des portes pour protéger les marchandises qui craignent les intempéries et

on parle alors de *magasins* plutôt que de hangars.

b) – L'expression consacrée pour exprimer que des marchandises ont été placées à l'abri dans des magasins ou sous des hangars est qu'elles ont été *mises sous tente*.

Hanse : 1 – Au Moyen Âge, association des marchands d'une région, telle qu'il s'en forma notamment dans les villes et les ports de l'Europe du Nord.

Remarques : a) – La Hanse telle qu'on l'entend depuis le XIII^{ème} siècle, n'est qu'une association de marchands, chargée de préserver leurs intérêts communs.

b) – La *Hanse teutonique* ou *Hanse allemande* prit naissance le 20 janvier 1358 avec la rencontre, à Lübeck, des représentants de sept villes du Nord de l'Allemagne, pour évoquer les difficultés administratives que les marchands de ces villes rencontraient depuis le début des années 1350 dans la ville flamande de Bruges ; il fut décidé ce jour-là qu'aucun marchand allemand ne se rendrait plus dans les villes flamandes jusqu'à nouvel ordre ; nul ne pourrait acheter de drap flamand sous peine d'être exclu de la Hanse et les Flamands ne recevraient plus de blé de la Baltique.

c) – La fermeté des villes marchandes de la Hanse allemande conduisit les Flamands à renouveler et à augmenter en 1360 les privilèges de *tous les marchands de langue allemande de l'ancien Empire romain*.

2 – La *Hanse germanique* (ou *Hanse teutonique*, encore appelée absolument « *la Hanse* ») fondée en 1241 a été, du XIII^{ème} au XVIII^{ème} siècle, une association de cités marchandes de la Baltique et de la mer du Nord, avec monopole du commerce maritime dans cette région ; à l'origine formée par 72 villes maritimes, forte de 85 villes aux XIV^{ème} au XV^{ème} siècles, elle ne comptait plus, au XVIII^{ème} siècle, que Lübeck, Hambourg et Brême.

Remarques : a) – Lübeck, sur la côte de la Mer Baltique, est l'ancienne capitale de la *Ligue hanséatique* ; elle fut jusqu'au XVI^{ème} siècle une place très importante du négoce maritime

b) – Lübeck était soumise à l'autorité directe de l'Empereur ; elle ne dépendait pas, contrairement aux autres villes hanséatiques, d'un seigneur local ; on dit que c'était une *ville immédiate* d'Empire.

c) – Le mot allemand « *Hansestadt* » encore largement employé à Hambourg, Brême, Lübeck, Rostock etc., signifie « *ville hanséatique* ».

d) – Celui qui était bourgeois de l'une des dites villes était réputé bourgeois et jouissait des privilèges de chacune des autres villes de la Hanse.

3 – La Hanse germanique a été « *réactivée* » en 1980 pour des raisons culturelles, commerciales et touristiques ; elle doit former bientôt un réseau de 176 villes appartenant à une quinzaine de pays.

Remarques : a) – Lübeck est le centre de la *nouvelle Hanse*.

b) – Les représentants de ces nouvelles villes hanséatiques du XXI^{ème} siècle se réunissent une fois par an pour échanger des propos sur le tourisme, la culture, la jeunesse ou l'économie.

c) – La cité de La Rochelle a gentiment été déclarée, en 2004, ville associée à la Hanse germanique, en raison du trafic commercial qui a existé entre cette cité et les villes de la Hanse pendant le Moyen Âge.

d) – La Rochelle a été entravée à partir du XVI^{ème} siècle dans son commerce et dans son développement économique par les différents rois de France qui ont supprimé ou n'ont pas renouvelé certains de ses privilèges, voire ont supprimé tous ses privilèges comme Louis XIII (1601-1643) après

le grand siècle de 1627-1628.

d) – La ville de La Rochelle (Charente-Maritime) est jumelée avec la ville allemande de Lübeck, dans le Land du Schleswig-Holstein ; la commune de La Rochelle a été reconnue en 1140 par la duchesse Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) ; la commune de Lübeck a été reconnue en 1159 par le duc de Saxe Henri le Lion (1129-1195).

Hanséatique : Qui appartenait, qui était en rapport ou qui était relatif à la Hanse germanique.

Remarque : La *Ligue hanséatique* était l'ensemble des cités qui appartenaient à la Hanse germanique.

[Voir le mot *Hanse*].

Hansi : Jean-Jacques Waltz, alias « *Hansi* » ou « *Oncle Hansi* », est né à Colmar (Haut-Rhin) le 23 février 1873 ; il décéda à Colmar le 10 juin 1951.

Remarques : **a)** – *Hansi* était un caricaturiste et un aquarelliste alsacien.

b) – *Hansi* reste un imagier très populaire en Alsace.

c) – Les dessins de *Hansi* mettent souvent en scène des enfants portant des costumes alsaciens, sur un fond de décor alsacien.

c) – Les dessins de *Hansi* représentent une Alsace moderne, fière de ses traditions.

d) – Né allemand, l'Alsacien *Hansi* vécut en Alsace jusqu'en 1914 ; poursuivi par la Justice allemande pour ses dessins hostiles aux Allemands, il passa en France au début de l'été 1914 ; lors de la mobilisation pour la Grande Guerre, il s'engagea en qualité de caporal dans le 152^{ème} régiment d'infanterie de l'armée française ; il devint officier interprète puis fut affecté au service de la propagande aérienne au côté d'Ernest Tonnelat (1877-1948).

Hanter (en anglais « *to haunt* ») : **1** – Fréquenter assidûment, visiter souvent et familièrement.

Exemples : Hanter quelqu'un ; hanter les bonnes compagnies ; hanter une mauvaise compagnie ; hanter les savants.

Remarques : **a)** – Il se dit des lieux aussi bien que des personnes.

Exemples : Hanter le Barreau ; hanter le Palais ; hanter les foires ; hanter les cabarets ; hanter les mauvais lieux.

b) – On dit proverbialement « *dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es* » pour dire qu'on juge aisément des mœurs d'un homme par les personnes qu'il fréquente.

2 – Occuper de sa présence, habiter un lieu fréquenté ou désert.

Remarque : Hanter se dit particulièrement des fantômes ou des esprits qui occupent un vieux bâtiment, un château, etc. et qui se manifestent par des bruits suspects.

3 – [Au figuré] Occuper de façon obsédante la pensée, l'esprit, l'imagination, un moment de la vie de quelqu'un.

Hantise : [*Familier*] Fréquentation, commerce familial avec quelqu'un.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en mauvaise part.

Exemple : La hantise d'un tel ne vaut rien.

Haploïde : Une cellule biologique est haploïde quand les chromosomes de chaque position qu'elle contient sont chacun en un seul exemplaire.

Remarques : **a)** – Le noyau d'une cellule haploïde contient n chromosomes, à la différence des cellules diploïdes qui en contiennent $2n$ ou des cellules triploïdes qui en contiennent $3n$.

[Voir les mots *Diploïde* et *Triploïde*].

Exemple : Le mâle de l'abeille, appelé faux bourdon (en anglais « **drone** ») est haploïde (chaque cellule contient 16 chromosomes) à la différence des femelles (reine ou ouvrière) qui sont diploïdes (chaque cellule contient 16 paires de chromosomes, soit 32 chromosomes).

b) – Chez tous les hyménoptères, les mâles sont haploïdes.

Happer : **1** – Happer se dit d'un chien, lorsqu'il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui jette.

Exemple : On lui jeta un morceau et il le happa.

2 – [*Au figuré*] Attraper, saisir, surprendre à l'improviste.

Exemple : La danseuse américaine Isadora Duncan (1877-1927) adepte de la danse et de l'amour libres, périt étranglée le 14 septembre 1927 à Nice, à l'âge de 50 ans, après que l'écharpe qui lui entourait le cou et qui d'abord traînait derrière elle, fut happée par la roue arrière de l'automobile de sport *Amilcar GS 1924* qu'elle envisageait d'acquérir et dans laquelle elle avait pris place comme passagère.

Haquet : Espèce de charrette à cheval servant à voiturier du vin, des ballots de marchandises, etc.

Remarque : Il y a aussi de petits haquets traînés par des hommes.

Harangue : **1** – Discours fait à une assemblée ou à une personne élevée en dignité.

2 – [*Familier*] Discours ennuyeux et désagréable.

Exemple : Il leur a fait une longue harangue là-dessus.

Haras : Lieu destiné à loger des étalons et des juments pour produire et élever des poulains.

Harasser : Lasser, fatiguer à l'excès.

Exemple : Le mauvais temps l'a harassé.

Harceler : **1** – Agacer, provoquer, exciter jusqu'à importuner, jusqu'à tourmenter.

Exemple : Il est naturellement très paresseux, il faut le harceler pour le faire agir.

2 – Exhorter continuellement quelqu'un pour le faire agir et progresser.

Exemple : Il harcelait les architectes et les querellait de la durée des travaux.
3 – Au travail, harceler un subordonné c'est le tourmenter en le poursuivant sans cesse par des questions perfides, des reproches publics et en lui faisant subir d'incessantes attaques souvent peu justifiées.

Remarque : Faute d'arguments rationnels pour discréditer, abusivement ou non, quelqu'un dans un contexte particulier, il est fréquent d'avoir recours à des allusions perfides ou à des attaques personnelles absolument hors de propos.

4 – À la guerre, épuiser l'ennemi par une poursuite sans relâche, le faire tomber dans de continuelles embuscades ou lui faire subir d'incessantes attaques.

Remarque : À la mer, on dit *harceler les ennemis* pour dire les inquiéter, les fatiguer par de fréquentes attaques.

Harde : **1** – Troupe de bêtes fauves.

Exemple : Une harde de cerfs.

2 – Harde se dit aussi du lien qui attache les chiens de chasse, quatre à quatre ou six à six.

Harder : Attacher des chiens de chasse, quatre à quatre ou six à six.

Hardes : [*Vieilli*] Synonyme de vêtement.

Remarque : Hardes se dit de tout ce qui est d'un usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement.

Exemples : De bonnes hardes ; de vieilles hardes ; l'inventaire des hardes d'un disparu.

Hardi : 1 – Courageux, assuré.

Exemples : Un manœuvrier très hardi ; hardi à entreprendre ; il est hardi comme un lion ; manœuvre hardie ; opération hardie ; action hardie ; entreprise hardie.

2 – *Hardi*, se dit quelquefois, par opposition à modeste, pour *effronté*.

Exemple : Cette fille a l'air hardi.

Hareng : Petit poisson qui ne se pêche que dans l'océan et dans la Manche ou la Mer du Nord où il vient par troupes, et en certaines saisons de l'année.

Exemples : Hareng frais ; hareng salé ; hareng blanc ; hareng saur ; hareng sauret ; hareng pec ; hareng en caque.

[Voir le mot *Caque*].

Remarques : a) – [Au figuré] On dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses rangées et pressées l'une contre l'autre qu'elles sont rangées, qu'elles sont pressées comme des harengs en caque.

b) – [Au figuré] On dit « *la caque sent toujours le hareng* » en parlant de ceux qui, par quelque action ou par quelque parole, font voir qu'ils retiennent encore quelque chose de la bassesse de leur éducation, ou des mauvaises habitudes qu'ils ont prises.

Exemple : Il a porté la livrée et il y paraît encore à ses manières, la caque sent toujours le hareng.

Harengaison (en anglais « *herring season* ») : 1 – Temps de la pêche du hareng.

Remarques : a) – En France la harengaison est depuis la fin de septembre jusqu'en décembre.

b) – C'est l'époque pendant laquelle les harengs passent, chaque année, devant les côtes françaises de la Manche.

c) – Les pêcheurs de harengs appellent *morte-saison* le reste de l'année.

2 – Harengaison signifie aussi *la pêche du hareng*.

Exemple : La harengaison a été bonne cette année.

Harengère : 1 – Celle qui fait métier de vendre des harengs ou toute autre sorte de poisson en détail.

Exemple : Les harengères de la halle.

2 – [Au figuré et familier] On appelle *harengère* une femme qui se plaît à quereller et à dire des injures.

Hargneux : 1 – Qui est d'humeur chagrine, querelleuse et insociable.

Exemples : Un homme hargneux ; une femme hargneuse ; il a l'esprit hargneux, l'humeur hargneuse.

2 – *Hargneux* se dit aussi des animaux, comme des chevaux qui mordent ou qui ruent, et des chiens qui mordent

Harmattan : 1 – Vent de Nord-Est chaud et sec en provenance du Sahara et soufflant sur l'Ouest de l'Afrique.

2 – L'*Harmattan* est chargé de poussières et de sable.

3 – L'*Harmattan* commence à souffler vers le début du mois de décembre et sa durée est variable (souvent jusqu'en mars) ; lorsqu'il souffle on observe un déplacement du front intertropical et l'absence de précipitations.

4 – L'*Harmattan* qui souffle vers le Sud dans le golfe de Guinée peut y apporter des brumes sèches réduisant considérablement la visibilité ; il peut obscurcir l'atmosphère durant plusieurs jours consécutifs.

Harmonie : 1 – Accord de divers sons.

Exemples : Douce harmonie ; parfaite harmonie ; une merveilleuse harmonie ; une fausse harmonie ; harmonie céleste ; l'harmonie des instruments.

2 – Harmonie se dit quelquefois, ou d'une voix seule lorsqu'elle est sonore, nette et douce, ou d'un instrument qui rend un son agréable.

Exemples : L'harmonie de sa voix ; l'harmonie de son luth ; l'harmonie d'une flûte.

3 – Accord parfait et une entière correspondance de plusieurs parties qui forment un tout, ou qui concourent à une même fin, de quelque nature qu'elles soient.

Exemples : L'harmonie de l'Univers ; l'harmonie des formes.

Harmonique : 1 – Oscillation secondaire qui s'ajoute en l'altérant à une oscillation principale et dont la fréquence est un multiple de celle de l'oscillation principale.

Exemple : Une onde sonore sinusoïdale dont la fréquence est un multiple entier du son fondamental est une harmonique de ce son fondamental.

Remarque : En musique, les *harmoniques* ont des tons plus élevés que le ton fondamental.

2 – On appelle harmoniques les composantes d'un phénomène périodique.

Exemple : Les ondes purement sinusoïdales diurnes, semi-diurnes, tiers-diurnes, quart-diurnes, etc. de la marée en un lieu sont des harmoniques de la marée astronomique en ce lieu.

Harmonique (Proportion –) : On appelle *proportion harmonique* une proportion dans laquelle le premier terme est au troisième comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième.

[Voir l'expression *Nombre d'or*].

Harnais : 1 – [Vielli] L'armure complète d'un homme d'armes.

2 – Harnais se dit de tout l'équipage d'un cheval de selle.

Remarque : Il se prend encore plus particulièrement pour Le poitrail, le collier, et tout le reste de ce qui sert à atteler des chevaux de carrosse ou de charrette.

3 – Harnais se dit aussi de ce qui sert à prendre des oiseaux, à pêcher des poissons d'eau douce.

Haro : 1 – Terme dont on se servait, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur quelqu'un ou sur quelque chose et pour aller procéder sur-le-champ devant le juge.

Exemple : Faire haro sur quelqu'un.

2 – [Au figuré] On dit « *crier haro sur quelqu'un* » pour dire *se récrier avec indignation* sur ce qu'il fait ou dit mal-à-propos.

Exemple : Dès qu'il eut parlé, tout le monde cria haro sur lui.

Harouelle : Synonyme d'Arondelle.

[Voir le mot *Arondelle*].

Harpailler : [Familier] Se dit en parlant de deux personnes qui se querellent.

Harpe : 1 – Instrument de Musique qui a plusieurs cordes de longueur inégale, et qu'on touche des deux côtés avec les deux mains en même temps.

2 – Pierre d'attente qui sort d'un mur.

Remarques : **a)** – Ce genre de pierres qui s'avancent dans les pignons de quelques maisons anciennes correspond au paiement des salaires convenus des maçons après une certaine période de travail.

b) – Il se dit aussi des pierres qui sont dans les chaînes des murs, et qui sont plus larges que celles de dessus et de dessous.

3 – Harpe, se disait aussi d'une espèce de pont-levis, dans les enceintes fortifiées.

Harpeau (en anglais « *grappling iron* ») : Sorte de grappin d'abordage.

Harper : [*Familier*] Prendre et serrer fortement avec les mains.

Harpie : 1 – Rapace diurne, de grande taille, au bec puissant et aux serres énormes, vivant dans les forêts d'Amérique tropicale.

Remarque : Le harpie appartient à la famille des Falconidés.

2 – Genre de chauve-souris.

Harpie : 1 – Divinité monstrueuse, ailée et fabuleuse, extrêmement gourmande, qui avait un visage de femme, un corps d'oiseau et des ongles fort crochus et tranchants.

Remarques : **a)** – Les Harpies (en grec « Ἅρπυια », en latin « Harpŷia ») étaient au nombre de quatre :

i) Aëlle (la bourrasque, en grec « Ἄελλώ », en latin « Āellō »),

ii) Ocypète (qui vole vite, en grec « Ὠκυπέτη », en latin « Ōcŷpētē »),

iii) Célaeno (la sombre nuée, en grec « Κελαινώ », en latin « Cēlænō »),

iv) Podargé (aux pieds d'argile, en grec « Ποδάρκη », en latin « Pōdarcē »).

Elles étaient les filles du dieu marin Thaumās (en latin « Thaumās », en grec « Θαυμάς) et de l'Océanide Electre (en latin « Ēlectra », en grec « Ἠλέκτρα »).

b) – Considérées au début comme des femmes ailées à la belle chevelure, on les considéra progressivement comme des monstres épouvantables, des monstres à tête de femme et à corps d'oiseau, répandant une odeur infecte.

c) – Pour Homère, les *Harpies* sont les déesses des tempêtes.

2 – [*Au figuré et familier*] On dit des personnes avides et rapaces, qui ravissent le bien d'autrui, que ce sont des *harpies*, de *vraies harpies*.

3 – [*Familier*] On appelle aussi *harpie* une méchante personne, criarde et acariâtre.

Exemple : C'est une harpie, une franche harpie.

Harpoire (en anglais « *harpoon line* ») : Filin de premier brin auquel est fixé le harpon employé pour la chasse à la baleine.

Harpon (en anglais « *harpoon* ») : Fer tranchant, pointu, acéré, triangulaire et barbelé, ayant une douille pour recevoir un manche de 2 à 3 mètres qui, à l'autre extrémité, est plombé afin d'en assurer la direction lorsqu'on le lance sur la baleine dont on veut s'emparer.

Remarque : Une petite lame de fer couchée dans le harpon est maintenue par une bague qui glisse lorsque le harpon pénètre dans le poisson ou la baleine ; une ligne fixée au harpon sert à le retirer à soi ; la lame s'ouvre alors en travers dans le poisson ou la baleine et y forme arrêt.

Harponneur : 1 – Nom donné à l'homme qui se sert du harpon, ou même de la foëne, pour les lancer sur le poisson.

2 – Les harponneurs des baleiniers à voiles dirigeaient les pirogues utilisées pour approcher les baleines, lorsqu'elles étaient en pêche.

3 – Le poste du harponneur, lorsqu'une baleine était en vue, était sur l'avant de la pirogue ; c'est lui qui commandait alors au patron de la pirogue et aux rameurs ; le harponneur devait être agile et fort et il devait ne pas avoir peur

d'approcher la baleine pour la harponner.

Remarque : Les harponneurs avaient droit à un supplément de boisson par rapport aux matelots.

Hart : 1 – Espèce de lien fait d'osier, ou d'autre bois fort pliant et dont on lie les fagots.

2 – La corde dont on étranguait les criminels.

Exemples : Mériter la hart ; digne de la hart ; la hart au cou.

Remarque : Certaines formules qu'on employait jadis dans les ordonnances ou les édits, utilisaient le mot hart.

Exemple : À peine de la hart.

Hasard : 1 – Fortune, sort, cas fortuit.

Remarque : Le hasard n'est que le cours inaperçu de la nature.

2 – On dit d'un homme qu'il *parle toujours au hasard* pour dire qu'il parle toujours inconsidérément et sans réflexion.

3 – Péril, risque.

Exemples : Courir le hasard de ... ; courir hasard ; courre hasard ; courre un grand hasard ; il en arrivera ce qui pourra, j'en prends le hasard.

[Voir le mot Courre].

Remarque : On dit « *les hasards de la guerre* ».

Exemples : Il a essuyé de grands hasards ; il a été nourri parmi les hasards.

Hasard : 1 – Le mot *hasard* est utilisé pour exprimer un manque apparent de causes, en tout cas notre ignorance des causes d'un événement.

Remarques : **a)** – Pour les mathématiciens, la *théorie analytique des probabilités* est une discipline rigoureuse et efficace dont l'objet est la prédiction des fruits du hasard, l'étude des possibilités de la nature.

b) – Pour les physiciens, le hasard est ce que l'on ne peut pas prédire dans un système quand on ne connaît pas ou que l'on connaît mal les lois qui régissent ce système ou quand on n'appréhende pas les conditions initiales avec une précision suffisante.

c) – Le *chaos déterministe* mis en évidence par le savant français Henri Poincaré (1854-1912) prévoit le délai raisonnable au bout duquel les prévisions échouent selon que la non linéarité des lois qui régissent le système amplifie les fluctuations des grandeurs mesurées ou estimées.

Exemples : Pour les planètes du système solaire, ce délai est de l'ordre du milliard d'années ; pour les prévisions météorologiques, le délai est de quelques jours.

2 – On distingue le hasard apparent et le hasard vrai.

Remarques : **a)** – Le hasard apparent est uniquement lié à l'incapacité à appréhender complètement certains phénomènes dans leur complexité naturelle et donc à les prévoir à coup sûr.

b) – En physique quantique, on admet un hasard intrinsèque au moment de l'évaluation des propriétés des composants subatomiques de la matière.

3 – L'impossibilité de prévoir et de maîtriser la situation à laquelle on va être confronté constitue un péril potentiel que l'on cherche à conjurer en prenant des *précautions* ou des assurances.

Remarque : La tentation est grande d'attribuer les phénomènes redoutés à des causes surnaturelles.

Exemples : La colère divine à cause des péchés des hommes ; le réchauffement climatique pour des raisons anthropiques.

4 – Dans le cas d'un événement malheureux et si l'on se contente d'accepter notre ignorance, on parle de *fatalité* ou, parfois, de *force majeure* (en latin, « *vis major* », que l'on transcrit quelquefois en « *vimer* » ou « *vimaire* »).

Remarque : Le manœuvrier qui comptait trop sur la bienveillance du hasard pour réussir une opération et qui l'a manquée, attribuera son infortune à une bête à longues oreilles qui aurait rôdé dans les parages, ou à l'évocation de la bête à longues oreilles par un membre de l'Équipage, ou encore à quelque autre superstition.

5 – En cas d'heureuse surprise incompréhensible, on parle quelquefois de *magie* ou de *miracle*, c'est-à-dire qu'on évoque une prétendue cause surnaturelle.

Remarque : En réalité, celui qui a réussi magistralement, mais avec un brin de chance, une manœuvre incertaine croit plus en sa propre valeur qu'au hasard ; ce sont ses camarades qui attribuent sa réussite à tel ou tel saint du calendrier ou au petit bonheur la chance.

6 – Le hasard, *en physique classique*, est un hasard apparent ; il résulte de notre incapacité à tenir compte des plus fines influences dans l'analyse du comportement des systèmes.

Remarque : On appelle *risque* la combinaison d'un péril et du hasard.
[Voir les mots *Précaution*, *Vimaine*].

7 – Le hasard, *en mécanique quantique*, est un hasard intrinsèque.

Exemple : Il est théoriquement impossible de prévoir autrement que statistiquement, le moment où un noyau atomique instable va se désintégrer.

8 – En l'état actuel des connaissances scientifiques accessibles, le *hasard quantique* est un vrai hasard, c'est-à-dire qu'il persiste quelle que soit la précision des mesures.

Hasard : 1 – Fortune, sort, cas fortuit.

Exemple : Coup de hasard.

Remarque : On dit « à tout hasard » pour dire à tout événement, ou quoi qu'il puisse arriver

2 – Péril, danger, risque.

Exemple : Courir le hasard de ... ; se mettre en hasard.

Remarque : On dit « les hasards de la guerre ».

[Voir les mots *Péril*, *Danger*, *Risque*].

Hasarder : Risquer, exposer à la fortune, exposer au péril.

Exemples : Hasarder tout son bien dans le commerce. ; hasarder sa vie ; hasarder sa réputation, son honneur.

Remarque : On dit *hasarder une proposition* pour dire la mettre en avant afin de voir de quelle manière elle sera reçue.

Hasard (Perception du –) : La perception d'une information dont nous doutons de la régularité peut être le simple effet du hasard en raison du faible nombre d'occurrences de faits semblables que nous avons personnellement rencontrés.

Hash : [En informatique] Résultat crypté d'une addition de contrôle servant à l'authentification d'un fichier.

Hashtag (en français « *croisillon* ») : Symbole (#) ressemblant au signe dièse des portées de musique ; on emploie le croisillon (en anglais « *hashtag* ») en informatique pour marquer une *métadonnée*.

[Voir les mots *Dièse*, *Croisillon*, *Métadonnée*].

Remarques : **a)** – Si l'on sélectionne un mot précédé du signe # (*hashtag*) dans un texte publié sur un réseau informatique (*Facebook*, *Twitter*, *Google*, etc.), ce mot devient un mot-clé et l'on peut accéder à tous les documents du réseau dans lesquels le même mot-clé est précédé du signe # (*hashtag*) ; ces documents, en principe, traitent du même sujet.

b) – Si l'on désire sélectionner plusieurs mots-clés simultanément pour préciser et

mieux cerner le sujet, il ne doit pas y avoir d'espaces entre les mots, ni entre le caractère « # » (*hashtag*) et le premier mot.

c) – En anglais, le mot « *hash* » signifie *dièse* ; le mot « *tag* » signifie « *écrit* » et il correspond à l'italien « *graphito* ».

d) – En français, on appelle *croisillon* le symbole « # ».

e) – Les deux paires de barres parallèles du symbole *dièse* employé en musique et les deux paires de barres parallèles du symbole *croisillon* employé notamment en informatique (et souvent appelé *hashtag*) sont orientées de manières différentes :

i) Pour le symbole dièse (#), les barres verticales sont vraiment verticales et les barres horizontales sont légèrement inclinées avec la gauche abaissée.

ii) Pour le symbole croisillon (#), les barres verticales sont légèrement inclinées avec le haut à droite et les barres horizontales sont vraiment horizontales.

[Voir les mots *Dièse*, *Croisillon*].

Hast : Ce mot n'est guère d'usage que dans cette expression « *arme d'hast* » qui se dit de toute arme emmanchée au bout d'un long bâton.

Exemples : La pique, la hallebarde sont des armes d'hast.

Hastaire : [*Vieilli*] Soldat qui porte une arme d'hast.

Hâte : **1** – Précipitation.

Exemple : La grande hâte avec laquelle il fait toutes choses, est cause qu'il ne fait jamais rien de bien.

Remarque : L'expression « *à la hâte* » signifie *avec précipitation*.

Exemples : Écrire à la hâte ; faire quelque chose à la hâte ; on voit bien que cela a été fait à la hâte.

2 – Promptitude.

Exemple : Il a fait cela avec beaucoup de hâte.

Remarque : Les expressions « *en hâte* » ou « *avec hâte* » signifient l'une et l'autre *promptement*, *avec diligence*.

Exemples : Dépêcher un courrier en hâte ; il a fait cela avec hâte, avec beaucoup de hâte ; arriver en grand'hâte, en grande hâte.

Hauban (en anglais « *shroud* », « *swifter* ») : **1** – Les *haubans* sont de fortes manœuvres dormantes qui servent, avec les galhaubans, à tenir et à assujettir les mâts par le travers et par l'arrière et à les affermir lorsqu'ils portent les voiles.

Remarques : **a)** – Des enfléchures (ou échelons) en quarantainiers sont fixés sur les haubans, parfois sur les gambe, et servent à supporter les pieds des hommes qui montent dans la mâture et le gréement.

b) – Les mâts sont tenus de l'avant par les étais.

2 – Lorsque le navire est sous voiles, il ne faut pas raidir excessivement les haubans sous le vent pour ne pas briser les têtes de mât aux changements de bord.

3 – Les haubans sont habituellement distribués par paires, c'est-à-dire qu'un seul morceau de cordage formant une boucle ou un œillet à son milieu, se capelle sur un mât par cette boucle ; les deux branches forment chacune un hauban.

Remarque : Ceux des haubans qui sont soumis aux frottements sont fourrés aux endroits exposés.

4 – Les haubans se raidissent sur des porte-haubans.

5 – Les haubans des bas mâts vont de la hune ou du ton du bas mât à des points fixes situés à peu près à la hauteur de la muraille du navire.

6 – Les haubans des mâts de hune se raidissent sur le bord des hunes.

7 – Les haubans des mâts de perroquet se raidissent sur le bord des barres de perroquet.

8 – Chaque hauban reçoit la qualification du mât auxquels il est appliqué : bas

haubans, haubans de hune, de cacatois, de perroquet ; haubans de misaine, grands haubans, haubans d'artimon.

Exemples : Bas hauban de misaine (ou hauban de misaine) ; grand hauban de cacatois ; hauban de hune d'artimon.

9 – Le bout du hauban est amarré en étrive sur un cap de mouton, et on élonge le bout du hauban en le fixant par trois amarrages plats doubles. Si le hauban est en fil de fer ou en acier, une bague en fil de fer réunit les deux doubles à la croisure, à toucher le cap de mouton.

10 – Les haubans de hune sont quelquefois épissés après avoir été passés dans l'œil du cap de mouton ; cela donne au gréement un aspect plus flatteur, mais quand un hauban est épissé, il est difficile de changer le cap de mouton s'il est avarié.

11 – Les vaisseaux et les frégates ont de 10 à 12 grands haubans et haubans de misaine de chaque bord, 7 ou 8 d'artimon, 5 ou 6 de mâts de hune, 3 de mâts de perroquet, 2 ou 3 de mâts de cacatois.

Remarques : **a)** – Les haubans de beaupré sont fixés sous les bossoirs et ils sont inclinés comme ce mât ; les haubans du bout-dehors de beaupré se fixent au corps du navire et passent par des œillets en cordages qui sont estropés à divers points de la vergue de civadière.

b) – Les minots, pistolets ou portelofs qui servent à amurer la misaine sont soutenus par des cordages placés en dessous et qui s'appellent haubans de minot.

c) – Les bouts-dehors des bonnettes basses sont soutenus ou appuyés par des cordages qui s'appellent haubans de bouts-dehors.

12 – On appelle haubans de fortune, faux haubans ou pataras, des haubans supplémentaires que l'on aiguillette dans les cas de mauvais temps à la tête des mâts et que l'on ride comme les autres haubans.

On les capelle quelquefois au moyen de boucles ou œillets que l'on introduit dans des colliers ou des pantoires fixés à la tête des mâts, et que l'on arrête au moyen d'un rouleau de bois ou d'un burin que l'on introduit dans la boucle de l'autre côté du collier.

13 – On appelle haubans à colonnes ceux qui se composent d'une pantoire et d'un palan, que l'on peut mollir aisément quand il faut brasseyer les basses vergues.

Remarques : **a)** – Les *galhaubans* sont capelés au ton d'un mât supérieur, mais au lieu d'être raidis de la hune ou des barres de perroquet, ils sont raidis sur les porte-haubans comme les haubans des bas mâts.

b) – Les gambes sont quelquefois appelés *haubans de revers* ; les gambes avec enfléchures sont appelés *échelles de revers*.

[Voir les mots *Ride, Rider, Fortune, Pataras, Gambes, Aiguilletter* et l'expression *Cap de mouton*].

Haubanage : **1** – On entend par *haubanage* l'ensemble des manœuvres dormantes qui maintiennent un mât en position verticale ou quasi verticale au-dessus du pont du navire.

Remarques : **a)** – La tension des haubans et des galhaubans se fait au moyen de ridoirs métalliques ou de paires de caps de mouton en bois.

b) – Les haubans limitent la capacité des vergues et des voiles à s'orienter parallèlement à la ligne de quille ; lors de la mise en place des haubans, on doit tenir compte de la nécessité d'orienter les voiles jusqu'à un angle de 20 à 30 degrés avec la plan longitudinal afin de permettre le louvoyage.

c) – Lorsque l'on utilise des paires de caps de moutons, la tension est obtenue au moyen d'un cordage appelé ride qui passe dans les trous des deux caps de moutons pour former une sorte de palan ; le dormant de la ride est retenu par un nœud de ride qui l'empêche de traverser le trou du cap de mouton supérieur dans

lequel il est enfilé ; après avoir fait les passes dans les trous des deux caps de moutons, on amarre la ride sur elle-même par deux amarrages plats.

2 – Le haubannage d'un mât à pible comprend principalement :

i) des haubans et des galhaubans qui tiennent le mât par le travers et vers l'arrière,

ii) des étais qui tiennent le mât vers l'avant.

3 – Le haubannage d'un mât à brisures, c'est-à-dire fait de plusieurs tronçons superposés (mât, hune, perroquet) et portant un phare carré comprend :

i) les *bas-haubans* capelés en haut du bas-mât et tenus en bas sur le bordé ;

ii) les *bas étais* capelés en haut du bas-mât ;

iii) les *haubans de hune* capelés en haut du mât de hune et tenus en bas sur les côtés de la hune ;

iv) les *étais de hune* capelés en haut du mât de hune

v) les *haubans de perroquet* capelés en haut du mât de perroquet et tenus en bas par les barres de perroquet ;

vi) les *galhaubans de perroquet* capelés en haut du mât de perroquet, repoussés par les barres de télégraphe et tenus en bas sur le bordé ;

v) l'*étais de perroquet* capelé en haut du mât de perroquet

vi) les *galhaubans de cacatois* capelés en haut du mât de cacatois, repoussés par les barres de télégraphe et tenus en bas sur le bordé ;

vii) l'*étais de cacatois* capelé en haut du mât de cacatois.

Remarque : Dans la cas d'un phare gréé avec des voiles latines, le mât qui surmonte le bas-mât est appelé *mât de flèche* et les haubans, galhaubans ou étai sont des haubans, galhaubans ou étai de flèche.

[Voir le mot *Phare*].

Hauban de bout-dehors : Cordage qui retient un bout-dehors sur le côté ; on l'appelle aussi hauban de foc.

[Voir le mot *Hauban*].

Hauban de clin foc : Les *haubans de clin foc* sont capelés au moyen d'un œil épissé, ils passent dans un trou à l'extrémité des arcs boutants de beaupré et sont raidis sur la joue du navire à toucher les bossoirs.

Hauban de hune : 1 – Les haubans de hune servent à retenir les mâts qui surmontent les bas-mâts dans le cas des mâts à brisures ; ces haubans sont raidis par des caps de moutons tenus aux hunes ; ces caps de mouton sont de dimensions inférieures à celles des caps de moutons utilisés pour les haubans des bas mâts.

2 – L'estrope en corde de chaque cap de mouton inférieur traverse le bord de la hune par un trou et il vient se fixer sur le bas-hauban qui lui fait face.

3 – Les estropes des caps de moutons des haubans de hune sont reliées à l'aide de gambes de revers pour permettre aux gabiers de gagner la hune ou de continuer à grimper par les haubans de hune.

[Voir les mots *Hauban*, *Estrope*, *Hune* et les expressions *Mât à brisures*, *Cap de mouton*].

Hauban de martingale : Les *haubans de martingales* ou *moustaches* sont les suspentes de la martingale allant de l'arc-boutant aux côtés du navire.

[Voir le mot *Moustache*].

Hauban (Nœud de –) (en anglais « *shroud knot* ») : Nœud employé pour réunir promptement les deux bouts d'un hauban qui vient de rompre ; on fait un cul de porc à chacun des deux bouts et on rapproche ces bouts par un amarrage.

Haubert : Sorte de cuirasse individuelle ancienne, ou de cotte de mailles.

Remarque : On appelait jadis *fiefs de haubert* certains fiefs qui obligeaient

ceux qui les possédaient d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

Haubergeon : Petit haubert.

Remarque : On dit « *maille à maille se fait le haubergeon* » pour dire qu'avec un travail assidu, quoique petit, on vient à bout des plus grandes choses.
[Voir le mot *Maille*].

Hausse : Ce qui sert à hausser.

Exemple : Mettre une *hausse* à des souliers quand on se croit trop petit.

Remarques : **a)** – On dit la *hausse* des effets publics pour signifier l'augmentation de leur valeur.

b) – Jouer la bourse à la *hausse*, c'est parier que les actions hausseront.

Hausse] : **1** – La hausse d'une *bouches à feu* se compose d'un curseur, qui est une tige graduée surmontée d'un cran de mire ; le curseur glisse verticalement dans une boîte en cuivre adaptée à la culasse de la pièce, et elle s'arrête à volonté au moyen d'une vis de pression.

2 – Si le chapeau repose sur la boîte, la hausse est à zéro, et la ligne qui passe par le cran de mire de la hausse et par le sommet du fronteau de mire est parallèle à la ligne de tir.

3 – La hausse sert à faire varier à volonté l'angle de mire en combinant ses effets avec ceux du fronteau de mire ; on élève la tige à la hauteur qui correspond à la distance à laquelle on doit tirer.

Hausse-col : Petite plaque ordinairement de cuivre doré que les officiers d'infanterie portaient au-dessous du cou lorsqu'ils étaient de service, et qui leur sert d'ornement pour les distinguer.

Remarque : On écrit au pluriel *des hausse-cols*.

Hausser : **1** – Élever, rendre plus haut.

Exemples : Hausser une maison, une muraille.

2 – Lever ; provoquer ou effectuer un mouvement vers le haut.

Exemples : Hausser les épaules, pour signifier qu'on désapprouve quelque chose, qu'on en est étonné.

Remarque : On dit aussi *hisser*.

Exemple : Hisser les voiles.

3 – *Hausser* se dit aussi de la voix, du son des instruments.

Exemple : Hausser la voix.

4 – On dit que *le temps se hausse*, pour dire qu'il commence à s'éclaircir.

5 – [Au figuré] Hausser signifie *augmenter*.

Exemples : Hausser les impôts ; hausser le prix de l'essence.

Haut : **1** – Qui a une étendue considérable depuis un point inférieur jusqu'à un point supérieur.

Exemples : **i)** Un homme *haut* de plus de deux mètres.

ii) Une haute montagne.

2 – Qui est situé au-dessus, en parlant des choses les unes par rapport aux autres.

Exemples : **i)** Les *hautes latitudes*, c'est-à-dire les latitudes qui s'avancent vers les pôles.

ii) Les *hauts* d'un navire (en anglais « *upper works* ») en sont la partie émergée, ou au moins celle qui est au-dessus du premier pont ou pont principal.

iii) En parlant de la mâture ou du gréement, *les hauts* sont tout ce qui est au-dessus des chouquets des bas-mâts.

[Voir le mot *Chouquet*].

3 – *Haut* se dit de la différence de niveau entre une partie qui domine et une partie plus basse.

Remarque : Acropole (ἀκρόπολις, pour les Grecs), Tonnay (pour les Celtes) étaient les *parties hautes* des villes qui dominaient la plaine ou la rivière.

Exemples : L'Acropole d'Athènes ; Tonnay-Charente, Tonnay-Boutonne.

4 – Qui est à un niveau supérieur, en parlant des cours d'eau ou des régions considérées par rapport au niveau de la mer.

Exemples : **i)** La haute Loire (et le département de Haute-Loire).

ii) La haute Saintonge.

5 – Qui est relevé, dressé, vertical.

Exemples : **i)** L'expression « *l'ancre est haute et claire* » signifie que la verge de l'ancre est verticale, que l'organeau est au-dessus des pattes et que la chaîne est tendue entre l'organeau et l'écubier.

[Voir le mot *Verge* (de l'ancre)].

ii) Dans un blason on dit « *une épée haute* » pour une épée verticale.

6 – Qui s'élève au-dessus d'une hauteur moyenne ; qui s'élève considérablement.

Exemples : **i)** La marée haute.

ii) « *La mer est haute* » signifie que le niveau de la mer est à son plus haut point de cette marée.

iii) L'aigle a un vol très haut.

7 – Synonyme de profond.

Exemple : La haute mer.

Remarque : L'adjectif « *hauturier* » n'a pas de rapport avec la profondeur de la mer, mais il fait référence aux *hauteurs des astres* dont les mesures permettent de déterminer la position du navire à la mer, loin des côtes, par opposition au cabotage qui est la navigation de cap en cap (cabo en occitan).

8 – Dont le niveau est particulièrement élevé.

Exemple : Les *hautes marées* sont celles que l'on observe juste après les syzygies.

9 – Retentissant, qui s'entend de loin.

Exemple : À voix haute.

10 – Se dit des personnes qui occupent les premières places dans la société.

Exemples : **i)** Les *hautes classes* sont les classes de la société qui occupent les premiers rangs.

ii) Le Dieu très haut, ou « *le Très-Haut* ».

11 – *Haut* se dit en parlant des bontés, de la bienveillance, de la protection qui émanent des princes, des souverains, des dirigeants politiques éminents.

Exemple : Une haute protection.

12 – Celle des chambres du Parlement qui n'émane pas du suffrage populaire.

Exemples : **i)** La chambre des Seigneurs (en anglais « *the house of Lords* ») est la chambre haute en Angleterre.

ii) La Chambre des Pairs était naguère la *chambre haute* en France.

iii) C'est le Sénat que l'on appelle maintenant la *chambre haute* en France, qui est élu par les *grands électeurs*.

13 – Être éloigné dans le temps.

Exemple : Une haute antiquité.

14 – [Anciennement] À l'époque féodale, la *haute justice* était la juridiction d'un seigneur dont le juge pouvait connaître de toutes causes, excepté des cas royaux.

Remarques : **a)** – Le seigneur était le haut justicier.

b) – Le bourreau était appelé le maître des *hautes œuvres* ou l'exécuteur de la *haute justice*.

15 – *Haut* se dit de la race.

Exemple : Un enfant de *haute naissance*, dont les ascendant appartiennent tous à

la haute noblesse.

16 – Haut est synonyme de grand, d'excellent, de distingué dans son genre.

Exemples : **i)** Hautes fonctions.

ii) En *haut lieu*, c'est-à-dire dans les allées du pouvoir.

17 – Les *hautes sciences* étaient jadis la théologie, la philosophie et les mathématiques.

Remarque : Le *haut enseignement* était celui des facultés ou du Collège de France.

18 – *Haute trahison* se dit des crimes qui intéressent la sûreté de l'État.

19 – *Haut* se dit des prix du marché.

Exemple : Les expressions « *les vins sont hauts* », « *les blés sont hauts* » signifient que leurs prix sont élevés au moment où l'on parle.

Haut Banc du Nord : Appellation jadis employée pour désigner le haut-fond des *Baleineaux* au Nord de la Pointe de la Baleine, au Nord-Ouest de l'Île de Ré.

Hautbois : Instrument à vent et à anche double, dont le ton est fort clair.

Remarques : **a)** – L'anche du hautbois est constituée de deux fines lamelles de roseau ligaturées sur un tube ; les vibrations de l'anche créées par le passage de l'air soufflé par les poumons du musicien est transmise à la colonne d'air qui se trouve dans le corps de l'instrument.

b) – On change les notes du hautbois (modulation) en bouchant ou débouchant les trous du corps de l'instrument, ce qui fait varier la longueur de la colonne d'air.

c) – On distingue aujourd'hui, dans la famille des hautbois :

i) Le hautbois piccolo (ou musette) ;

ii) Le hautbois d'amour ;

iii) Le cor anglais ;

iv) Le hautbois baryton.

d) – Le basson, qui ressemble à un hautbois allongé et qui a un son plus bas (dans les registres de basse et de ténor) et la cornemuse ont également une anche double.

e) – La clarinette a une anche simple, comme le saxophone.

Haut-bord : **1** – Un vaisseau de haut-bord (en anglais « *ship of the line* ») est un vaisseau de guerre qui a plus d'une batterie couverte.

Remarques : **a)** – On appelait « *vaisseaux de haut-bord* » les grands vaisseaux, pour les distinguer des vaisseaux plats et des galères.

b) – On disait aussi *vaisseau de ligne*.

2 – Un capitaine de haut-bord (en anglais « *post captain* ») était le commandant d'un vaisseau de ligne.

Remarque : On dit aussi *capitaine de vaisseau*.

3 – On appelle navire de haut-bord celui qui fait des voyages de long cours.

Haut de chausse : [Vieilli] On appelait *haut de chausse* ou *hauts de chausses* la partie du vêtement de l'homme qui le couvrait depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

Remarque : On dirait aujourd'hui des culottes.

[Voir le mot *Pantalon*].

Hauteur (À la – de) : L'expression « *à la hauteur de ...* » signifie « *à la latitude de ...* ».

Exemple : Le navire de charge « *Maori* » des Messageries Maritimes a coulé le 9 novembre 1971 à la hauteur de La Rochelle (latitude 46° 10' nord) pour une raison qui n'a pas été dévoilée officiellement.

[Voir le mot *Maori*].

Hauteur d'un astre (en anglais « *height* ») : **1** – La *hauteur* d'un astre *au-dessus de l'horizon rationnel* est l'une des coordonnées horizontales utilisées en navigation sphérique.

[Voir l'expression *Coordonnées horizontales*].

Remarques : a) – La *hauteur d'un astre* est comptée sur le vertical de l'astre, de 0° à 90° à partir de l'*horizon rationnel*, positivement vers le zénith, négativement vers le nadir.

b) – Lorsque la hauteur est positive, on dit que l'astre est *visible*.

c) – La *hauteur d'un astre* est liée à la latitude de l'observateur, à l'angle au pôle et à la déclinaison de l'astre au moment de l'observation par la formule fondamentale de la trigonométrie sphérique adaptée à la sphère céleste :

$$\sin h = \sin \varphi \sin D + \cos \varphi \cos D \cos P$$

dans laquelle :

- φ est la latitude de l'observateur au moment de l'observation,
- P est l'angle au pôle de l'astre au moment de l'observation,
- D est la déclinaison de l'astre,
- h est la hauteur de l'astre.

d) – Pour résoudre la formule fondamentale on utilisait naguère les tables de logarithmes avec 6 chiffres derrière la nantisse, du recueil de tables de Friocourt, ou encore les tables de Dieumegard pour la hauteur estimée et les tables de Perrin ou de Bataille pour l'azimut de l'astre ; des calculateurs électroniques simplifient maintenant ces opérations.

e) – La longitude G de l'observateur est prise en compte pour calculer l'angle au pôle P de l'astre au moment de l'observation.

2 – La hauteur d'un astre est l'angle mesuré, au moyen du sextant, entre le centre de cet axe et l'horizon visible de l'observateur.

Remarques : a) – Si la hauteur d'un astre mesurée au sextant dépasse 90°, on considérera que l'astre se situe sur le vertical orienté à 180° de la direction vers laquelle on a orienté le sextant au moment de l'observation ; on retient comme *hauteur de l'astre* le supplément à 180° de celle qui a été observée.

b) – Quand il s'agit du Soleil ou de la Lune, comme on n'observe aisément dans la lunette du sextant que la hauteur d'un *bord* (supérieur ou inférieur) de ces astres, il faut, pour avoir la hauteur de leur centre, tenir compte de leur demi-diamètre.

Le *demi-diamètre* du Soleil, comme celui de la Lune, est d'environ un demi degré ; la valeur exacte se trouve dans les *Éphémérides Nautiques*.

3 – La *hauteur observée* est la hauteur de l'astre telle qu'elle est mesurée à la mer avec le sextant, sans avoir subi de corrections.

Remarque : La hauteur observée d'un astre au-dessus de l'horizon est l'angle formé avec l'horizon par le rayon visuel dirigé vers cet astre.

4 – La *hauteur vraie*, ou *hauteur au-dessus de l'horizon rationnel* d'un astre est sa hauteur observée au sextant corrigée de l'erreur instrumentale, de la parallaxe, de la réfraction, de la dépression de l'horizon et du demi-diamètre (si l'on a observé le bord supérieur ou le bord inférieur d'une planète, de la Lune ou du Soleil).

[Voir les mots *Parallaxe*, *Réfraction* et les expressions *Dépression de l'horizon*, *Erreur instrumentale*].

5 – La *distance zénithale* est le complément à 90° de la hauteur.

6 – La *hauteur méridienne* d'un astre est sa hauteur lorsqu'il se trouve dans le plan méridien du lieu de l'observateur.

Hauteur de batterie : La hauteur de batterie d'un bâtiment de guerre à voiles est la longueur de la verticale qui va depuis le seuillet du sabord le plus bas de la première batterie de ce bâtiment jusqu'à la ligne de flottaison.

- Hauteur de cale** : La hauteur de la cale d'un navire, ou profondeur de la cale, ou creux du navire, est la distance verticale qui va depuis la face inférieure du milieu du maître-bau au point correspondant de la face supérieure de la carlingue.
- Hauteur de capelage** : La hauteur de capelage d'un bas mât se compte du pont supérieur au point où est placé le gréement du mât.
- Hauteur d'un astre** : On appelle hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon l'angle formé avec la plan de l'horizon par le rayon visuel dirigé vers l'astre.
Remarques : **a)** – La hauteur de l'astre est l'arc (inférieur à 90°) mesuré sur le vertical de l'astre, entre cet astre et l'horizon.
b) – La hauteur d'un astre et sa distance zénithale sont des angles complémentaires.
- Hauteur d'une direction** : La hauteur d'une direction en un lieu donné est l'angle de cette direction avec le plan horizontal.
- Hauteur d'un entrepont** : La hauteur d'un entrepont (pour un navire de commerce) ou d'une batterie (pour un bâtiment de guerre) se mesure verticalement depuis le milieu du pont de cet entrepont ou de cette batterie, jusqu'à la face inférieure des baux.
[Voir l'expression *Hauteur de batterie*].
- Hauteur de l'étrave, de l'étambot, d'une lisse** : La hauteur de l'étrave, de l'étambot, d'une lisse, est la distance verticale comprise entre l'extrémité supérieure de ces pièces de construction et le plan horizontal passant par la face inférieure de la quille ou, éventuellement, de la contre quille.
- Hauteur métacentrique [p - a]** (en anglais « **GM** ») : Voir l'expression *Métacentre transversal*.
- Hauteur du pôle** : La *hauteur du pôle en un lieu donné* est l'arc de méridien compris entre le pôle élevé et l'horizon de ce lieu ; cette hauteur est appelée la *latitude* du lieu.
Remarques : **a)** – Dans le langage des marins, *prendre la hauteur* ou *prendre la hauteur méridienne* signifie mesurer l'élévation du Soleil au-dessus de l'horizon au moment où il passe au méridien mobile du navire, pour déterminer par le calcul la latitude du navire au moment de l'observation.
b) – Le transport de cette latitude jusqu'à l'heure de midi donne la latitude du « point de midi ».
c) – C'est de là qu'est venue l'habitude de désigner la *latitude* sous le nom de *hauteur*.
d) – Être à la hauteur d'un cap, d'une île, d'un port, c'est se trouver à la même latitude ou sur le même parallèle que ce cap, cette île ou ce port.
On dit ainsi : « nous étions à la hauteur des Açores », « à la hauteur du cap Finistère », « à la hauteur du Fort Boyard (46° 00' N) » ou « à la hauteur de La Rochelle », etc.
- Hauteur significative des vagues** : Voir l'expression *Vagues (Hauteur significative des –)*.
- Haut-fond** (en anglais « *shoal water* ») : Élévation du fond de la mer qui s'approche suffisamment de la surface de l'eau pour rendre la navigation dangereuse.
Remarque : À la différence d'un haut-fond, un bas-fond (en anglais « *shallow water* ») est un endroit de la mer peu profond mais sur lequel les navires peuvent naviguer sans risquer d'échouer ou de toucher le fond.
- Haut la main** : **1** – Mener un cheval haut la main, c'est c'est tenir haut les rênes.
2 – [*Figuré et familier*] : Avec autorité et sans difficultés.
- Haut la tête** : **1** – Porter haut la tête se dit d'un cheval qui porte bien sa tête.
2 – [*Figuré et familier*] : Porter haut la tête, le porter haut, se dit de quelqu'un de fier.

Haut-le-pied : 1 – Bête de trait ni attelée, ni montée, ni chargée, gardée en réserve pour relayer une bête fatiguée ou pour renforcer un attelage.

2 – [*Par analogie*] Une locomotive *haut-le-pied* est une locomotive qui circule sur le réseau ferré sans être attelée à aucune voiture ni à aucun wagon.

Remarque : Au pluriel, on dit *des locomotives haut-le-pied*.

3 – En levant le pied pour mieux courir.

Remarque : Faire *haut le pied*, c'est s'enfuir.

4 – [*Familier*] Homme qui ne tient à rien, qui n'a point d'établissement.

Haut pendu (en anglais « *squall* ») : Nuage noir isolé, assez élevé, qui produit un grain quelquefois assez violent mais de peu de durée.

[Voir le mot *Grain*].

Hauturier : Se dit des navires, des capitaines du commerce, jadis des pilotes, appelés à aller hors de vue des côtes et à connaître leur position à la mer par l'observation de la *hauteur* des astres ; dans ce sens, on dit aussi *navigation hauturière*, qui n'est rien d'autre que la navigation au *long-cours* ou de *long voyage*.

[Voir les expressions *Long cours*, *Long voyage*].

Remarques : **a**) – La fonction de *pilote hauturier* a été *supprimée* en France à la fin du XVIII^{ème} siècle.

b) – Les *pilotes de mer* qui assistent les capitaines de navires dans des parages resserrés, comme le Pas-de-Calais ou la Mer du Nord, sont des *pilotes côtiers* ; ils ont choisi de se faire appeler « *pilotes hauturiers* » bien qu'ils naviguent constamment à proximité, ou du moins à portée de radar des terres ou des bouées qui balisent les routes ; ils n'ont donc pas besoin d'observer la hauteur des astres pour connaître leur position à la mer.

[Voir les expressions *Pilote côtier*, *Pilote hauturier*].

c) – On ne doit pas employer le mot « *hauturier* » à la place de l'expression « *au large* » lorsqu'il s'agit d'opposer la navigation *en haute mer* à la navigation *côtière* (ou navigation *au cabotage*) dans laquelle il n'est pas nécessaire d'observer la hauteur des astres pour connaître sa position en mer.

d) – On ne doit pas employer l'expression « *pêche hauturière* » pour désigner la *pêche en haute mer* par opposition à la pêche côtière, mais « *pêche au large* ».

e) – De même, on distingue les prévisions météorologiques pour la *navigation côtière* et celles pour *le large*.

Hauturier (Pilote –) : [*Vieilli*] Jadis, marin instruit de la science de la cosmographie, qui faisait usage de l'arbalète ou de l'astrolabe pour prendre la hauteur du Soleil ou de l'Étoile polaire et pour en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

Remarques : **a**) – À partir du XVII^{ème} siècle, lorsque que les capitaines ou maîtres du commerce ne purent être reçus en cette qualité (réception des lettres de maîtrise) qu'après avoir été interrogés sur leurs connaissances en cosmographie, le pilote hauturier des navires du commerce était devenu, de fait, le second officier du navire, appelé à devenir capitaine à son tour.

b) – Le pilote hauturier civil, à partir du XVII^{ème} siècle, pouvait commander, c'est-à-dire qu'il recevait sa lettre de maîtrise, après avoir accompli un certain nombre de mois à la mer (au moins 72), à condition d'être âgé de plus de 24 ans et après avoir fait deux campagnes sur les vaisseaux du roi (armés en guerre).

c) – Le corps des *pilotes hauturiers de la flotte* (marine de guerre française) a été supprimé à la Révolution.

d) – L'école des *pilotes côtiers de la flotte*, installée dans l'anse Solidor à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine), a définitivement fermé ses portes le 1er août 1965.

Havage : 1 – Technique d'exploitation minière consistant à entailler les roches parallèlement à la stratification pour permettre l'abattage.

Exemples : Havage de la houille.

2 – [*Par extension*] Saignée exécutée en sous-œuvre d'une fouille en excavation pour faire tomber de gros blocs de terrains.

Haveneau : Petit filet formant une poche tenue ouverte par un cercle ; le cercle tient à un manche et on le présente au courant.

Remarques : **a)** – Il sert à repêcher le poisson qui tombe d'un filet plus grand qu'on hale à bord.

b) – On le nomme aussi *boudeux*.

Haver : Entailler et abattre les roches selon la technique du havage.

Exemples : Haver le minerai ; haver la houille.

Haversine : 1 – Ligne trigonométrique équivalente à la moitié d'une versine (sinus verse).

Pour un angle θ , nous posons :

$$\text{versine } \theta = \text{sinus verse } \theta = 1 - \cos \theta = 2 \sin^2 (\theta / 2)$$

$$\text{haversine } \theta = \frac{1}{2} \text{versine } \theta$$

$$\mathbf{\text{haversine } \theta = \frac{1}{2} (1 - \cos \theta)}$$

Pour un petit angle θ , nous appliquerons la formule :

$$\mathbf{\text{haversine } \theta = \sin^2 (\theta / 2)}$$

Remarques : **a)** – Le mot *haversine* est calqué sur le mot anglais *haversin*, lui-même composé de *half* (demi) et de *versin* (sinus verse).

b) – Le terme *haversin* a été inventé en 1835 par le mathématicien et astronome britannique James Inman (1776-1859).

c) – La *loi des haversines* associe les côtés et les angles des triangles sphériques. **2** – Dans un triangle sphérique de sommets A, B et C, les arcs de grands cercles formant les côtés opposés à ces sommets étant respectivement appelés a, b et c et l'angle de sommet C étant appelé C, la relation fondamentale de la trigonométrie sphérique (loi sphérique des cosinus) :

$$\cos c = \cos a * \cos b + \sin a * \sin b * \cos C$$

peut s'écrire :

$$\text{versine } c = \text{versine } (a - b) + \sin a * \sin b * \text{versine } C$$

et en divisant les deux termes par 2 :

$$\mathbf{\text{haversine } c = \text{haversine } (a - b) + \sin a * \sin b * \text{haversine } C}$$

3 – La *fonction haversine* permet de résoudre le *triangle sphérique de position* [pôle, astre, point estimé] afin de connaître la distance zénithale estimée **Ne** d'un astre et donc sa *hauteur estimée* **he** = 90 – **Ne** si l'on connaît :

i) la latitude estimée ϕ de l'observateur,

ii) la déclinaison **D** de l'astre,

iii) l'angle horaire local **Ahvg** de l'astre,

en utilisant la formule :

$$\mathbf{\text{haversine } (90 - \text{he}) = \text{haversine } (\phi - D) + \cos \phi * \cos D * \text{haversine } \text{Ahvg}}$$

Remarques : **a)** – La fonction *versine* est à la base des *tables de point* de Jean-Baptiste Dieumegard (publiées en 1949) qui permettent de résoudre le triangle de position uniquement au moyen d'additions.

[Voir *Dieumegard (Tables de –)*].

b) – La fonction *versine* est toujours positive et elle est comprise entre zéro et

deux.

c) – La fonction *haversine* est toujours positive et elle est toujours égale ou inférieure à l'unité.

d) – La fonction *haversine* se prête très bien à la résolution du triangle de position au moyen d'une simple règle à calcul, par exemple la « *Carmody navigational slide rule* » au dos de laquelle est gravé pour consultation un tableau des *haversines*, de degré en degré, ainsi que les écarts de degré en degré.

e) – L'élimination du facteur 2 a rendu les tables d'*haversines* plus utiles que celles de sinus versés (versines) jusqu'à l'invention des calculateurs électroniques.

f) – La fonction *haversine* est parfois utilisée pour résoudre des triangles sphériques dans d'autres applications, par commodité, en raison de l'absence de coefficient 2 devant la fonction \sin^2 .

4 – La fonction *haversine* de l'angle au centre d'une sphère de rayon r permet de déterminer la distance d (mesurée sur un grand cercle de la sphère) qui sépare deux points 1 et 2 de la sphère terrestre définis par ;

i) leurs latitudes φ_2 et φ_1

ii) leurs longitudes G_2 et G_1

haversine $d / r = \text{haversine} (\varphi_2 - \varphi_1) + \cos \varphi_1 * \cos \varphi_2 * \text{haversine} (G_2 - G_1)$

Remarques : a) – Le rayon de la sphère terrestre est égal à 6 371 kilomètres ou 3959 milles terrestres anglais.

b) – Si l'on admet que le rayon de la sphère est égal à une unité, on obtient la distance d exprimée en degrés [1 degré correspond à 60 milles marins] :

haversine $d = \text{haversine} (\varphi_2 - \varphi_1) + \cos \varphi_1 * \cos \varphi_2 * \text{haversine} (G_2 - G_1)$

c) – La distance d est la distance orthodromique entre le point de départ 1 et le point d'arrivée 2, c'est-à-dire en parcourant un arc de grand cercle de la Terre. [Voir le mot *Versine*].

Havre (en anglais « *harbour* ») : Port de mer très à l'abri.

[Voir le mot *Port*].

Remarques : a) – Un havre est souvent formé derrière un môle, une jetée.

b) – Dans les lieux où la marée se fait sentir, on y construit quelquefois un bassin avec des portes afin de retenir, pendant le jusant, assez d'eau pour que les navires y restent toujours à flot.

c) – *Havre* ne se dit plus que dans le cas d'un port qui est sans eau ou presque sans eau à marée basse : on dit « *havre d'échouage* » parce que les navires y sont échoués au bas d'eau.

d) – Lorsque la plupart des navires fréquentant des installations portuaires restent à flot à la basse mer, on dit qu'il s'agit d'un *havre à marée*.

e) – Il se peut que les plus gros navires pouvant accéder aux ouvrages d'un port en eau profonde ne peuvent y accéder, en raison de leur tirant d'eau, qu'aux alentours de la pleine mer ; c'est le cas du port de La Pallice où des navires de plus de 14 mètres de tirant d'eau ont toujours assez de hauteur d'eau le long du quai Ouest du Môle d'Escale, à l'appontement des navires-citernes (côté Ouest) ou au quai Modéré Lombard sans échouer à marée basse, mais la hauteur d'eau dans les accès peut être inférieure à 10 mètres autour de l'heure d'une basse mer de vive eau.

Havre-sac : [Vieilli] Sorte de sac que les soldats dans les marches d'armée, ou les gens de métier qui couraient le pays, portaient sur leur dos et où ils mettaient leurs provisions de guerre ou de bouche, leurs ustensiles, leurs outils.

Haxo : 1 – Nicolas François Haxo (1749-1794) fut sous l'Ancien-Régime conseiller du baillage de Saint-Dié (actuel département des Vosges) ; à la Révolution il fut élu par ses compatriotes *lieutenant-colonel* du 3ème bataillon du département des Vosges.

Remarque : Nicolas François Haxo était l'oncle du général du génie et baron d'Empire François Nicolas Benoît Haxo (1774-1838).

2 – Après la reddition de Mayence, Nicolas François Haxo avait été laissé en liberté, comme toute la garnison vaincue, contre la promesse de ne plus se battre contre les Prussiens.

3 – Il fut envoyé par la Convention nationale pour pacifier le nouveau département de la Vendée, qui s'était soulevé contre la conscription.

Remarques : **a)** – Les catholiques du diocèse de Luçon (les Vendéens) étaient poussés dans la résistance contre la Révolution par les lettres pastorales de l'évêque de Luçon émigré, monseigneur Marie-Charles-Isidore de Mercy (1736-1811, futur archevêque de Bourges), diffusées au clergé et aux fidèles du diocèse de Luçon par l'intermédiaire du vicaire-général des diocèses de Luçon et de La Rochelle fusionnés, Gabriel-Laurent Paillou (1735-1826, futur évêque de La Rochelle) et par quelques prêtres opposés à la constitution civile du clergé.

b) – Évêque de Luçon depuis 1776, monseigneur de Mercy fut élu député du clergé pour la généralité de Poitiers aux États Généraux de 1789 ; le 3 janvier 1791, il refusa de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé (adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 12 juillet 1790 et sanctionnée par Louis XVI le 24 août 1790) ; il adopta pour son diocèse l'instruction pastorale de monseigneur Jean-René Asseline (1742-1813), évêque de Boulogne ; monseigneur de Mercy émigra le 11 juillet 1792 de Paris pour la Savoie, la Suisse, les États du pape puis l'Autriche et il continua à diriger le clergé de son diocèse de Luçon par correspondance (7 lettres pastorales du 1er janvier 1794 au 8 février 1800) ; monseigneur de Mercy ne revint en France qu'en janvier 1802, après avoir démissionné de son siège de Luçon ; il a été nommé archevêque de Bourges en avril 1802.

c) – La majorité des prêtres réfractaires (non-jureurs) du diocèse de Luçon émigrèrent en Espagne, conformément à la loi de déportation du 26 août 1792, sous la conduite du vicaire général de Luçon, monseigneur Paillou.

4 – Le général de brigade Nicolas François Haxo, à la tête des Bleus, appliqua les ordres du Comité de Salut Public avec beaucoup plus de mansuétude que le général Turreau, la terreur des « *Blancs* ».

Remarque : Les *Bleus* étaient les soldats réguliers et les *Blancs* des contre-révolutionnaires qui se disaient les *soldats de Dieu et du roi*.

5 – Le 20 mars 1794, après avoir passé un mois dans le bocage à la poursuite de Charette, la troupe de Nicolas François Haxo fut encerclée par des « *brigands* » en nombre supérieur : Haxo préféra se tirer une balle dans la tête plutôt que de se rendre, craignant sans doute qu'on lui fit subir le sort réservé aux Vendéens qui étaient capturés par les Bleus.

Heaume (en anglais « *tiller* ») : Synonyme de la *barre du gouvernail* dans les petits bateaux.

Hébéter : Rendre stupide.

Exemples : L'ivrognerie l'a tout hébété ; il parle, il agit comme un hébété.

Hebdomadaire : Qui se renouvelle chaque semaine.

Exemple : Journal hebdomadaire.

Hébraïque : Qui appartient aux Hébreux.

Remarque : Il se dit surtout par rapport à la langue.

Exemples : La Langue hébraïque ; phrase hébraïque ; grammaire hébraïque ; bible hébraïque.

Hébreu : Langue parlée et écrite par le peuple juif.

Remarques : **a)** – On dit aussi *langue hébraïque*.

- b)** – L'*hébreu* est une langue sémitique de la branche occidentale comme l'araméen ou l'arabe.
- c)** – L'*hébreu* appartient au même sous-groupe que le phénicien, le moabite et le cananéen.
- d)** – L'*hébreu* est une langue ancienne quasi-mythique, qui a été considérée dans la chrétienté, au Moyen Âge, comme l'une des trois langues supérieures avec le grec et le latin.
- e)** – On distingue :
 - i)** Le proto-hébreu.
 - ii)** L'hébreu biblique qui est un mélange de la langue du royaume du Nord (la Samarie) proche du phénicien, et de celle du royaume du Sud (Jérusalem).
 - iii)** L'hébreu mishnique ou rabbinique.
 - iv)** L'hébreu médiéval, utilisé par les Juifs de la diaspora qui parlaient une autre langue mais qui priaient en hébreu.
 - v)** L'hébreu moderne.

Hébrieu : Officier qui était préposé, en certains ports, pour délivrer les permis de navigation.

Hécatombe : Sacrifice de 100 bœufs ou de plusieurs animaux de différentes espèces que faisaient les Anciens.

Exemple : Offrir une hécatombe à Dieu en action de grâce.

Hécatonchires : Dans la mythologie grecque, les hécatonchires (Ἑκατόγχιρες) étaient trois fils de Gaïa (la Terre) et de Ouranos (le Ciel).

Remarques : **a)** – Les hécatonchires étaient des monstres à cent mains et cinquante têtes.

b) – Les trois hécatonchires s'appelaient Briarée (Βριάρεως), Cottos (Κόττος) et Gyès (Γύης).

c) – Gaïa et Ouranos engendrèrent également les Titans et les Cyclopes.
[Voir les mots *Titan*, *Cyclope*].

Hectare : Mesure de superficie pour les terrains, égale à cent ares ou 10 000 mètres carrés.

Remarques : **a)** – L'hectare a remplacé l'*arpent carré* de 3 418,74 mètres carrés comme mesure de superficie.

[Voir le mot *Arpent*].

b) – L'hectare vaut environ deux arpents, composés chacun de 100 perches carrées de 22 pieds de côté.

Hecto : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10² fois** cette unité (*symbole* : **h**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Hectogramme : Mesure de masse égale à 100 grammes.

Remarques : **a)** – L'hectogramme a remplacé le *quarteron* de 122,37 grammes comme mesure de masse.

[Voir le mot *Quarteron*].

b) – L'hectogramme équivaut à-peu-près à 3 onces et 2 gros.

Hectolitre : Mesure de capacité égale à 100 litres.

Remarques : **a)** – Pour les *liquides*, l'hectolitre remplace la *feuillette* qui valait 137,109 litres.

b) – Pour les *matières sèches*, l'hectolitre remplace la *mine* de 78,726 litres et le *minot* de 39,363 litres.

Hectomètre : Mesure de longueur égale à 100 mètres.

Remarque : L'hectomètre équivaut à-peu-près à 50 toises 7 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Hectopascal : **1** – Multiple de l'unité de pression du système international et valant cent pascals (100 Pa).

2 – Les pressions atmosphériques sont habituellement exprimées en hectopascals (hPa).

Remarques : **a)** – On appelle *pression atmosphérique normale* une pression de 1015,13 hPa.

b) – Le millibar (mbar) était naguère l'unité de pression utilisée dans les bulletins météorologiques.

c) – La valeur d'un millibar (1 mbar) est équivalente à celle d'un hectopascal.

Hedge fund : Expression anglaise signifiant *fonds de couverture* ou *fonds alternatifs*.

Remarques : **a)** – Les hedge funds visent à se couvrir de la baisse des marchés.

b) – La rémunération d'un gérant de hedge funds est fortement liée aux résultats des produits.

[Voir l'expression *Spéculatif (fonds)*].

Hégire (L' –) : **1** – Époque d'où les mahométans commencent à compter les années, parce qu'ils les comptent du temps que Mahomet s'enfuit de La Mecque.

2 – Ère des mahométans.

Remarques : **a)** – La première année de l'hégire répond à l'année 622 de Jésus-Christ.

b) – Le terme *hégire* est pris de l'arabe, où il signifie *fuite*.

Heiduque : Fantassin hongrois.

Remarque : On a donné ce nom, en France, à certains domestiques qui étaient vêtus à la Hongroise et qui portaient la livrée de leurs maîtres.

'Hein ? : Interjection familière qui signifie que l'on n'a pas bien entendu son interlocuteur, ou que l'on utilise pour manifester la surprise, l'étonnement.

Remarques : **a)** – La même interjection, prononcée de la même manière, existe avec la même signification dans la quasi totalité des langues parlées sur la Terre.

b) – En latin, l'interjection *hem !* marque un sentiment pénible, l'indignation, la douleur, etc.

Héler (en anglais « *to hail* ») : **1** – Héler un navire, c'est faire un grand bruit à sa rencontre et lui demander d'où il est, c'est-à-dire quel est son pavillon, ou pour faire d'autres questions à l'Équippe.

Remarque : En Normandie, on dit *heuler*.

[Voir le mot *Gueuler*]

2 – Héler un navire, c'est lui parler avec un porte-voix ou un mégaphone pour le reconnaître.

[Voir le mot *Mégaphone*]

Hélique : Se dit du lever ou du coucher d'un astre qui se lève ou qui se couche juste au moment où, le Soleil allant se lever ou venant de se coucher, il n'y a pas encore, ou plus assez de lumière du jour pour que l'astre ne soit pas visible.

Remarque : Hélique vient du grec ἥλιος qui signifie Soleil.

[Voir le mot *Acronyque*].

Hélique (Lever –) : **1** – Le lever hélique d'une étoile est sa brève apparition à l'horizon oriental, dans l'aube naissante, juste avant que la lumière du Soleil ne la rende invisible.

[Voir le mot *Hélique*].

2 – On observe un lever hélique lorsque l'étoile est déjà à une certaine hauteur

au-dessus de l'horizon et le Soleil encore à une certaine hauteur sous l'horizon.

Remarque : On adopte couramment -7° pour le Soleil et $+2^\circ$ ou $+3^\circ$ pour une étoile de première grandeur telle que Sirius, mais ces valeurs varient en fonction de l'éclat de l'étoile, de la différence des amplitudes du Soleil à son lever et de l'étoile à son lever (amplitudes ortives) ainsi que de la limpidité de l'air.

3 – Dans l'Antiquité, le principal événement de la vie de l'Égypte des pharaons était la crue du Nil, qui fertilisait les terres du delta ; chaque année, le début de la crue du Nil coïncidait à peu près avec le lever héliaque de l'étoile la plus brillante du ciel nocturne égyptien, Sirius (α de la constellation du Grand Chien).

Remarques : **a)** – Des prêtres étaient chargés de surveiller à la survenue du lever héliaque de Sirius pour annoncer la crue du Nil.

b) – Les autres noms de Sirius sont « *Sothis* » ou « *la Canicule* » (du mot latin « *canis* » qui signifie « *le chien* »).

c) – Dans l'Égypte des pharaons, la période pendant laquelle on observait le lever héliaque de *la Canicule* (Sirius) était une période de grande chaleur (premiers jours de l'été) et elle annonçait la crue du Nil.

d) – En raison de la précession des équinoxes (14 jours de retard par millénaire) le lever héliaque de Sirius a lieu maintenant en août, à la latitude du Caire, alors que la crue du Nil commence toujours autour du solstice d'été : le lien entre la crue du Nil et le lever héliaque de Sirius n'existe plus.

Hélice : Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre.

Remarque : Un escalier en hélice est composé de marches qui tournent autour d'un pilier cylindrique.

Hélice (Calcul d'–) : Le calcul d'hélice pour les navires est simple dans son principe mais la réalisation est très technique :

i) Relever dans la documentation du constructeur du moteur la vitesse de rotation pour laquelle le couple-moteur sera le plus favorable ;

ii) Déterminer, pour le profil d'ailes retenu et pour le rapport de réduction adopté :

– la surface totale des ailes capable de transformer ce couple-moteur en poussée avec le meilleur rendement et

– le nombre d'ailes en fonction du diamètre de la cage d'hélice (on obtient le *diamètre* de l'hélice) ;

iii) Déterminer la résistance à l'avancement de la coque du navire pour différentes vitesses-surface (résistance de carène) ;

iv) Trouver la vitesse-surface correspondant au point d'équilibre entre la *poussée de l'hélice* souhaitée et la *résistance de la carène* à cette vitesse ;

v) Déterminer le vrillage de chaque aile pour que chaque profil d'aile, entre le moyeu et l'extrémité de l'aile, ait l'incidence la plus favorable pour la vitesse de rotation de l'hélice et la vitesse-surface en fonctionnement (on trouvera ensuite un *pas moyen* qui caractérisera l'hélice).

Remarques : **a)** – Dans la pratique, le pas réel de chaque aile varie, pour un type de profil donné, entre le bord d'attaque et le bord de fuite et selon la distance de ce profil au moyeu ; chaque constructeur d'hélices a ses secrets de fabrication pour un usage donné.

b) – Si, pour la même puissance du moteur, on diminue la vitesse de rotation de l'hélice, on obtiendra la même poussée si l'on augmente le diamètre de l'hélice ou si l'on augmente le nombre d'ailes.

c) – Après que l'on a déterminé la vitesse de rotation de l'hélice et la vitesse surface du navire pour une utilisation donnée du navire (par exemple vitesse pure ou traction) et compte tenu de la configuration des formes arrière du navire qui déterminent la vitesse de l'eau à travers le disque d'hélice, on calcule le vrillage

nécessaire des ailes, ce que l'on appelle pour simplifier : « *le pas de l'hélice* » afin que, pour chaque profil des ailes, l'angle d'attaque dans l'eau corresponde à la meilleure poussée de l'hélice et au plus petit couple résistant sur l'arbre.

- Hélice de navire** (en anglais « *propeller* » ou « *screw* ») : **1** – Appareil de propulsion sous-marin permettant de transformer le couple moteur de la machine en poussée.
Remarques : a) – La plupart des hélices d'avions sont des hélices de traction, mais la plupart des hélices marines *poussent* les navires lorsqu'elles tournent pour la marche avant parce qu'elles sont placées à la poupe des navires.
b) – Certains utilisent abusivement l'expression « *hélice de traction* » pour parler d'une hélice placée à la poupe d'un remorqueur, sans que l'on puisse la différencier clairement des autres hélices de remorqueurs.
c) – Une hélice placée derrière un remorqueur n'est pas plus une « *hélice de traction* » que *hélice* d'un autre navire.
d) – La particularité d'une hélice de remorqueur est qu'elle doit pousser ensemble deux navires reliés par une remorque, au lieu d'un seul ; la vitesse du convoi est inférieure à celle du seul remorqueur en transit ; le vrillage de l'hélice du remorqueur doit tenir compte de la vitesse réduite du convoi pour le nombre de tours-par-minute correspondant à la puissance maximum de la machine du remorqueur.
- 2** – Une *hélice propulsive de navire* est constituée de plusieurs *pales* (ou *ailes*) fixées sur un moyeu et tournant autour d'un axe horizontal et parallèle à l'axe longitudinal du navire.
Remarque : Certaines installations permettent d'orienter l'hélice de propulsion dans toutes les directions d'un plan horizontal, quel que soit le cap du navire ;, c'est le cas lorsqu'elle est placée à l'arrière de la nacelle orientable sur 360 degrés contenant le moteur électrique qui l'entraîne (POD).
- 3** – Chaque *pale* (ou *aile*) est un corps profilé ; on appelle intrados la face postérieure de chaque pale et extradados la face antérieure ; si l'on considère un profil de la pale, l'intrados a quelquefois une forme quasi linéaire dans la direction qui correspond à l'axe de rotation de l'hélice mais l'extrados a toujours une forme convexe très courbée.
Remarque : L'intrados de la pale a une forme qui se rapproche un peu de la forme d'une hélice géométrique.
- 4** – Le profil de l'aile est étudié pour obtenir la poussée la plus forte et le couple résistant le plus faible, pour la vitesse de rotation de l'hélice et la vitesse de translation du navire (vitesse-surface) envisagées.
- 5** – La vitesse linéaire d'un profil dépend de l'allure de la machine (en tours par minute), du rapport de réduction entre la vitesses du moteur et celle de l'hélice et de la distance de chaque profil d'aile au moyeu ; pour une même allure de la machine (en tours par minute), la vitesse linéaire (en mètres par seconde) du bord d'attaque d'un profil augmente avec la distance de ce profil au moyeu de l'hélice. La vitesse linéaire d'un profil est perpendiculaire, ou à peu près perpendiculaire à la vitesse de translation du navire.
- 6** – Pour une vitesse de rotation donnée de l'hélice, la direction de l'arrivée de l'eau sur un profil dépend à la fois de la vitesse de translation du navire et de la distance de ce profil au moyeu de l'hélice.
- 7** – Le *calage* de chaque profil de l'aile est disposé de manière que l'orientation de la corde de ce profil *par rapport à la direction de l'arrivée de l'eau* sur ce profil corresponde à l'angle d'attaque le plus efficace.
Nota : Une hélice à pales orientables possède un dispositif mécanique qui permet de modifier simultanément le calage de toutes les ailes ; la géométrie des pales (le pas) ne change pas après que le calage des pales a été modifié et c'est à tort que

certain appellent les hélices à pales orientables « *hélices à pas variable* » ou en anglais « **controllable pitch propeller** ».

Remarques : a) – Les premiers fabricants d'hélices pour la propulsion des navires avaient d'abord utilisé, sans beaucoup d'efficacité, plusieurs spires d'une véritable hélice géométrique.

b) – Après avoir brisé accidentellement l'une de ces hélices, l'un d'entre eux a constaté que quelques fractions d'hélice avaient plus d'effet qu'une hélice intacte : après quelques essais, il a réparti autour d'un moyeu quelques morceaux d'hélice que l'on appelle maintenant *ails* ou *pales* en cherchant à obtenir un bon équilibrage statique et dynamique ; on continue à appeler ce propulseur : « *une hélice* ».

c) – Le mot « *pale* » vient de la ressemblance de l'hélice avec la roue du moulin à eau ; le mot « *aile* » vient de la ressemblance de l'hélice avec la voilure du moulin à vent ; on dit plutôt *pale* pour une hélice de navire et *aile* pour une hélice d'avion.

Hélice géométrique : On appelle hélice géométrique une courbe gauche engendrée par un point qui se déplace à la surface d'un cylindre droit de rayon r et qui est animé de deux vitesses constantes, l'une circonférentielle W_r , et l'autre v_1 dirigée suivant une génératrice.

Hélice (Profil des pales d' –) : Voir l'expression *Profils des pales d'hélice*.

Hélice propulsive : 1 – Une hélice propulsive, ou propulseur hélicoïdal, est composée habituellement de deux à cinq ailes identiques et toutes réunies à un moyeu tournant par l'une de leurs extrémités ; chaque aile est montée de telle sorte que sa grande dimension soit à peu près perpendiculaire à l'axe de rotation du moyeu.

Remarques : a) – Les ailes sont réparties autour du moyeu de manière à obtenir un bon équilibrage statique et dynamique et à éviter les vibrations.

b) – On emploie indifféremment le mot *aile* (par référence aux moulins à vent) ou le mot *pale* (par référence aux moulins à eau).

c) – On appelle diamètre de l'hélice la circonférence circonscrite aux ailes.

d) – Le diamètre de l'hélice et le nombre des ailes déterminent la poussée maximum que peut fournir une hélice d'un type donné ; la surface totale des ailes de l'hélice combinée à la vitesse de rotation de l'arbre déterminent la puissance absorbée par l'hélice ; le pas de l'hélice doit être adapté à la fois à la vitesse de rotation de l'arbre et à la vitesse-surface du navire qui correspondent à la puissance maximum de la machine.

e) – Le diamètre maximum d'une hélice peut être limité par la proximité de la carène, ne lui permettant pas de délivrer sa poussée ; lorsque cela se produit, on augmente le nombre des ailes afin d'accroître la surface totale des ailes de l'hélice.

2 – Les ailes de l'hélice sont profilées, c'est-à-dire qu'une section d'aile située à une distance donnée du moyeu n'est pas droite : c'est une surface profilée bien étudiée ; un profil est caractérisé par une corde, par une épaisseur variable du bord d'attaque au bord de fuite et par la ligne de cambrure moyenne.

3 – L'angle que forme la corde d'un profil avec une direction convenablement choisie et liée au navire s'appelle *le calage* du profil.

4 – Lorsque le moyeu tourne, la vitesse linéaire du bord d'attaque d'un profil par rapport au navire dépend de la vitesse angulaire de rotation du moyeu et de la distance de ce profil à l'axe du moyeu.

5 – La vitesse de rencontre avec l'eau du bord d'attaque d'un profil de l'hélice est la composition de la vitesse de ce profil par rapport au navire (due à sa rotation) et de la vitesse du navire par rapport à l'eau (sa vitesse-surface).

6 – L'incidence de la corde d'un profil par rapport à la vitesse de rencontre du bord d'attaque avec l'eau dépend :

- de la vitesse de rotation du moyeu de l'hélice ;
- de la distance de ce profil à l'axe de rotation du moyeu ;
- de la vitesse-surface du navire ;
- du calage de ce profil par rapport au navire.

7 – Un profil d'une certaine longueur de corde, d'une certaine forme, ayant une certaine incidence par rapport à la vitesse de rencontre avec l'eau, reçoit une certaine force en raison de l'écoulement de l'eau autour de sa circonférence ; cette force est caractérisée par son intensité et sa direction.

8 – La somme des forces reçues par tous les profils de toutes les ailes de l'hélice se décompose principalement en :

- i)** une force dirigée selon l'axe de rotation du moyeu d'hélice qui constitue la force propulsive de l'hélice, dans un sens ou dans l'autre selon le sens de rotation de l'hélice (dans le cas d'ailes fixes) ou selon le calage des ailes (dans le cas d'ailes orientables).
- ii)** une force perpendiculaire à l'axe de rotation du moyeu d'hélice, qui produit le couple résistant de l'hélice.

Remarques : a) – La dissymétrie entre l'action de l'écoulement de l'eau sur l'aile d'hélice qui monte et sur celle qui descend entraîne une différence de poussée entre les deux ailes susceptible de modifier le cap du navire, surtout en cas de faible clair sous quille.

b) – Lorsque l'on bat en arrière, le flux d'eau de l'hélice augmente la pression sur la carène du bord qui correspond à celui de l'aile qui monte davantage que du bord où l'aile descend ; ce déséquilibre génère un couple de rotation horizontal et un changement de cap ; c'est l'effet de pas.

c) – L'effet de pas en arrière diminue considérablement, parfois jusqu'à disparaître, si l'hélice est entourée par un tube ou par une tuyère fixe.

Exemple : Les deux frères de chantier d'environ 43 000 tonnes « *Star Dieppe* » et « *Star Dover* », pavillon norvégien, construits en 1977, ne diffèrent que par la présence d'une tuyère fixe autour de l'hélice du premier qui n'existe pas sur le second ; lorsqu'ils venaient à La Pallice, le « *Star Dieppe* » conservait son cap quand on battait en arrière alors que, dans les mêmes conditions, le cap du « *Star Dover* » venait sur tribord.

9 – Lorsque le couple moteur sur l'arbre d'hélice est égal et opposé au couple résistant de l'hélice, l'appareil propulsif est dans une situation de fonctionnement stable ; c'est-à-dire que l'hélice tourne à allure constante.

Remarques : a) – Le calcul de l'hélice consiste, dans l'ordre :

- i)** à choisir les profils donnant le meilleur rendement dans les conditions de fonctionnement de l'hélice (beaucoup de poussée, peu de couple résistant) ;
- ii)** à trouver la surface des ailes qui permettra, pour l'allure de l'appareil moteur retenue, d'obtenir la plus grande poussée possible ;
- iii)** à déterminer le calage des différents profils selon leur distance à l'axe du moyeu (ce qui donne un vrillage un peu analogue à celui d'une hélice géométrique... d'où le nom d'hélice !).

b) – Si, pour un navire donné, toute la puissance est utilisée pour obtenir la meilleure vitesse possible, la vitesse-surface sera élevée et on choisira une hélice avec des ailes qui seront considérablement vrillées (on dit alors qu'il s'agit d'une hélice de vitesse).

Si l'on souhaite que le même navire utilise toute sa puissance pour remorquer ou pousser à petite vitesse d'autres navires à fort déplacement, la vitesse-surface sera faible et on choisira une hélice avec des ailes qui seront peu vrillées (on dit alors

qu'il s'agit d'une hélice de traction).

Pour remplir les deux types de missions sans changer l'hélice, on choisira une hélice dont le pas sera intermédiaire ; cette hélice sera un peu moins bonne que la meilleure des hélices dans chaque cas, mais meilleure que la moins bonne.

Hélicon : Montagne consacrée à Apollon et aux Muses, dont les poètes emploient souvent le nom au figuré.

Remarque : On dit « *il est au haut de l'Hélicon* » pour dire que c'est un grand poète, ou « *il est au bas de l'Hélicon* » pour dire que c'est un mauvais poète.

Héliocentrique : Qui se rapporte à un système héliocentrique.

Remarque : Un système héliocentrique est un système dont le point de référence est le Soleil.

[Voir le mot *Héliocentrisme*].

Héliocentrisme : 1 – Théorie physique qui place le Soleil au centre de l'Univers.

Remarques : **a)** – Les Chaldéens dans l'Antiquité, le Grec Pythagore (580-495 av. J.-C.), le Polonais Nicolas Copernic (1473-1543), le Bavarois Johannes Kepler (1571-1630), l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) enseignèrent que le Soleil est fixe et que la Terre, les planètes et les étoiles tournent autour du Soleil.

b) – L'héliocentrisme s'oppose au géocentrisme.

[Voir le mot *Géocentrisme*].

c) – Bessel a prouvé que le barycentre du système Terre-Soleil, autour duquel tournent la Terre et le Soleil, est situé à l'intérieur du Soleil.

[Voir le mot *Bessel*].

2 – Théorie physique qui place le Soleil au centre du système solaire.

Remarques : **a)** – En toute rigueur, le Soleil et la Terre pris isolément tournent autour du barycentre du système Terre-Soleil

b) – En raison des masses respectives du Soleil, de la Lune et de la Terre, le barycentre du système Terre-Lune-Soleil est situé à l'intérieur du Soleil.

Héliographe : Instrument de mesure de la durée d'ensoleillement en un lieu.

Remarques : **a)** – Les premiers héliographes (1853) étaient constitués d'un sphère de verre placée devant une bande de carton ; les rayons du Soleil étaient concentrés par la sphère en verre et ils brûlaient ou décoloraient le carton lorsque le Soleil était visible. La longueur de la brûlure permettait d'évaluer la durée d'ensoleillement de chaque journée.

b) – Les héliographes actuels utilisent les propriétés des cellules photovoltaïques : ils mesurent la durée pendant laquelle l'éclairement du Soleil dépasse 120 W/m^2 .

c) – Les héliographes à fibre optique découpent le temps en périodes de 36 secondes ; si le rayonnement solaire a dépassé le seuil pendant chaque période, on ajoute 36 s à la durée d'ensoleillement de la journée.,

Hélioscope : Lunette destinée à regarder le Soleil, et garnie pour cet effet d'un verre enfumé.

Hélium : 1 – Élément chimique de masse atomique 2 ; son symbole est He.

Remarques : **a)** – L'hélium est un gaz très léger, incolore, inodore, incombustible et non toxique.

b) – L'air atmosphérique contient une toute petite quantité d'hélium ; l'hélium fait partie de ce que l'on appelle les gaz rares de l'air atmosphérique.

c) – L'hélium est le deuxième gaz le plus répandu dans l'univers après l'hydrogène.

d) – Le nom d'*hélium* inventé par sir Joseph Norman Lockyer vient de ce qu'il a été détecté par l'analyse spectrale de la chromosphère du Soleil, lors de l'éclipse du 16 août 1868 ; l'hélium est resté inconnu sur la Terre jusqu'à ce que Lord Rayleigh et sir William Ramsay le détectent en 1895 dans de la clévite (minéral)

d'uranium).

e) – En grec, *Soleil* se dit ἥλιος.

2 – D'un point de vue chimique, l'hélium est très peu réactif : avec le néon c'est l'élément chimique le moins réactif de tous les corps.

3 – D'un point de vue physique, l'hélium reste liquide jusqu'au zéro absolu (zéro kelvin ou $-273,15$ degrés Celcius) ; son point d'ébullition est plus bas que celui de n'importe quel autre élément.

Remarques : a) – L'hélium se réchauffe lorsqu'il peut se détendre librement (c'est le contraire des autres gaz).

b) – L'hélium est 7 fois plus léger que l'air : un mètre cube d'hélium permet de soulever une masse d'environ un kilogramme à la surface de la Terre.

4 – La désintégration de l'uranium produit de l'hélium.

5 – La plus grande partie de l'hélium utilisé dans le monde provient de gisements situés aux États-Unis d'Amérique : dans le Texas, l'Oklahoma, le Kansas et dans les Montagnes Rocheuses.

6 – Quelques utilisations de l'hélium :

i) On utilise de l'hélium pour gonfler les ballons sondes météorologiques.

ii) Les plongeurs sous-marins utilisent, en cas de plongées profondes, des mélanges contenant de l'hélium en remplacement de l'azote, pour limiter l'ivresse des profondeurs (narcose à l'azote).

iii) On fait respirer des mélanges d'hélium et d'oxygène à des personnes souffrant de difficultés respiratoires car la faible viscosité de l'hélium facilite le travail respiratoire.

iv) On utilise de l'hélium liquide pour refroidir les aimants supraconducteurs du Grand Collisionneur de Hadrons (LHC) qui est situé à cheval sous la frontière franco-suisse, près de Genève.

Remarques : a) – C'est l'astronome français Jules Janssen (1824-1907) qui a découvert l'hélium dans les protubérances solaires, alors qu'il se trouvait en Inde, à Guntur, pour observer l'éclipse totale de Soleil du 18 août 1868.

b) – L'hélium est l'élément le plus abondant dans l'Univers après l'hydrogène.

Helléniste : 1 – Chez les Anciens, le nom *Hellénistes* désignait en même temps les Juifs d'Alexandrie, les Juifs qui parlaient la langue des Septante, les Juifs qui s'accommodaient aux usages des Grecs et les Grecs qui embrassaient le judaïsme.
2 – Aujourd'hui, on entend par *helléniste* un érudit versé dans la Langue grecque.
Exemple : Un savant helléniste.

Hématite : 1 – Minerai de fer exploité depuis l'Antiquité.

Remarques : a) – L'*hématite* est un agent conservateur du bois efficace.

b) – On emploie l'*hématite* comme pigment pour obtenir de la peinture rouge.

c) – On dit *hématite* ou *sanguine*.

2 – L'hématite est un oxyde ferrique naturel de composition chimique Fe_2O_3 avec éventuellement des traces de métaux (titane, chrome, zinc, manganèse, aluminium).

Remarques : a) – L'*hématite* est le polymorphe **a** de l'oxyde ferrique Fe_2O_3 .

b) – Les cristaux de *magnétite* peuvent dépasser 10 centimètres en longueur.

c) – La couleur de l'hématite peut varier du *gris-acier* ou *noir de fer* au *brun-rouge* ou *rouge* en passant par un *gris-noir bleuté*.

d) – Le corindon Al_2O_3 a la même structure cristalline que l'hématite, mais les atomes de fer sont remplacés par des atomes d'aluminium.

e) – La *maghémite* est le polymorphe **g** de l'oxyde ferrique Fe_2O_3 .

3 – Certains attribuent à l'hématite des propriétés calmantes et équilibrante pour ceux qui en porte sous la forme de bracelets, de pendentifs, etc.

4 – On trouve de l'hématite brun-rouge sous forme de fines particules, en plus de plusieurs métaux lourds, dont l'uranium 238, le thorium 232, le chrome, le titane, le vanadium, etc. dans les fameuses boues rouges produites par certains procédés de traitement de la bauxite en vue d'obtenir l'alumine.

Remarque : L'usine Alteo de Gardane, entre Aix-en-Provence et Marseille dans les Bouches-du-Rhône, qui produit de l'alumine à partir de bauxite importée de Guinée, rejette et rejettera jusqu'en 2021 des boues rouges toxiques dans la Méditerranée, à 7 km au large de Cassis, dans une fosse sous-marine du Parc national des Calanques.

Hémisphère : On appelle hémisphère la moitié du globe terrestre.

Remarques : **a)** – L'Équateur divise le monde en deux hémisphères, dont l'un, depuis la ligne équatoriale jusqu'au pôle arctique est appelé hémisphère septentrional ou hémisphère Nord, l'autre depuis la même ligne jusqu'au pôle antarctique a le nom d'hémisphère méridional ou hémisphère Sud.

b) – Le méridien du lieu divise le ciel en deux hémisphères, l'un appelé hémisphère ascendant, ou hémisphère oriental, et l'autre hémisphère descendant ou hémisphère occidental.

Hémoptysie : Crachement de sang causé par la rupture ou l'érosion de quelque vaisseau du poumon.

Remarque : On rapporte que Tourville utilisait des mouchoirs rouges pour cacher des hémoptysies.

Hémorragie : Perte de sang par le nez, par une plaie, etc.

Exemples : Une hémorragie nasale ; une hémorragie interne.

Hémorroïde : Dilatation qui se fait à l'extrémité d'une veine qui aboutit à l'anus, et qui se remplit de sang.

Remarque : On dit qu'un homme « a les hémorroïdes » lorsque ses veines hémorroïdales sont gonflées et lui font de la douleur.

Henderson (Neville –) : **1** – Sir *Neville Meyrick Henderson* (1892-1942) était un diplomate britannique.

2 – *Henderson* a été ministre de Grande-Bretagne à Berlin (Allemagne) du 28 mai 1937 au 3 septembre 1939 (jour de la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne).

Remarques : **a)** – Selon André François-Poncet, ambassadeur de France à Berlin de 1931 à 1938, Neville Henderson était de ces Britanniques « *qui ne surmontent jamais tout à fait le préjugé traditionnel qu'ils nourrissent, dès le berceau, contre la France et les Français* ».

b) – Neville Henderson a remplacé à Berlin sir Eric Phipps (1875-1945) qui fut un partisan et un défenseur de l'Entente cordiale entre la Grande-Bretagne et la France ; Eric Phipps était jugé trop francophile par le Gouvernement Chamberlain et trop rétif aux projets du chancelier Hitler, dont il avait percé, d'après François-Poncet, la véritable nature ; Londres considérait que Phipps était animé, à l'égard du nazisme, d'un parti pris d'hostilité trop accusé.

3 – Favorable à la politique d'apaisement avec l'Allemagne (en anglais « *appeasement policies toward Germany* ») et très proche à ce sujet du Premier ministre britannique conservateur Arthur Neville Chamberlain (qui mourra des suites d'une longue maladie le 9 novembre 1940) Henderson a été l'un des instigateurs des Accords de Munich entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, accords signés le 30 septembre 1938 respectivement par Neville Chamberlain, Édouard Daladier, Adolf Hitler et Benito Mussolini.

Remarques : **a)** – En signant les accords de Munich, la France dénonçait unilatéralement le Traité d'alliance et d'amitié entre la France et la

Tchécoslovaquie que Raymond Poincaré avait signé le 25 février 1924, et le traité d'assistance qu'Aristide Briand avait conclu avec la Tchécoslovaquie le 16 octobre 1925 à Locarno, par lequel la France garantissait la frontière germano-tchèque.

b) – En 1924-1925, en contrepartie des engagements d'assistance de la France, la Tchécoslovaquie s'était engagée à soutenir la France au moyen de sa puissante armée en cas de conflit armé entre la France et l'Allemagne.

c) – Le 15 mars 1938, au lendemain de l'Anschluss (annexion brutale de l'Autriche par l'Allemagne le 12 mars 1938), Paul Boncour (ministre des Affaires étrangères du second ministère Léon Blum du 13 mars 1938 au 8 avril 1938) avait de nouveau fait connaître à la Tchécoslovaquie et à l'Angleterre que la France se considérait comme liée avec la Tchécoslovaquie par le Traité d'assistance de Locarno et qu'elle ferait honneur à sa signature.

d) – En avril et mai 1938, Édouard Daladier (Président du Conseil du 12 avril 1938 au 11 mai 1939) et Georges Bonnet (ministre des Affaires étrangères du 12 avril 1938 au 11 mai 1939) avaient confirmé dans de nouveaux entretiens avec Londres qu'ils respecteraient les engagements juridiques qui liaient la France et la Tchécoslovaquie au sujet de la frontière germano-tchèque.

e) – En septembre 1938, la Grande-Bretagne imposa les accords de Munich à la France en employant le chantage au pétrole : en effet, la France dépendait en grande partie de la Grande-Bretagne pour son approvisionnement en pétrole du Proche-Orient ; en 1938, l'entente de la Grande-Bretagne avec de la France, qui durait avec des hauts et des bas depuis 1914, pouvait se transformer en une alliance de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne contre la France, au gré de la majorité des députés élus démocratiquement à la Chambre des Communes.

f) – Contrairement à la position officielle de la France, exprimée par les différents gouvernements français au cours du printemps 1938, certains émirent l'avis que le traité d'assistance franco-tchèque du 16 octobre 1925 dépendait du Pacte Rhénan, qui faisait partie intégrante des Accords de Locarno, et que, le Pacte Rhénan ayant été rompu par l'Allemagne par la violation de la zone démilitarisée à l'ouest du Rhin (27 février 1936) puis dénoncé par l'Allemagne le 7 mars 1936, tous les Accords de Locarno, et donc les traités d'assistance franco-tchèque et franco-polonais étaient devenus caducs.

g) – Après la partition de la Tchécoslovaquie suivant les Accords de Munich, l'Allemagne annexa le pays tchécoslovaque tout entier au printemps 1939 ; la *Wehrmacht* put alors joindre à ses propres *panzers* les nombreux et excellents chars tchèques qu'elle y trouva pour renforcer sa capacité offensive en Pologne (septembre 1939) puis en Hollande, en Belgique et en France (mai et juin 1940).

h) – Le Pacte germano-soviétique du 23 août 1939 signé par Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et Viatcheslav Molotov (1890-1986) fut immédiatement suivi par la conclusion d'une alliance militaire anglo-polonaise (25 août 1939) ; moins d'une semaine plus tard, Ribbentrop communiqua à Henderson (ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin) un ultimatum allemand vis-à-vis de la Pologne qui expirait le 30 août 1939 à minuit ; faute d'avoir trouvé un accord, l'Allemagne envahit la Pologne à partir du 1er septembre.

4 – De retour en Angleterre après la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne (3 septembre 1939) Henderson publia un livre intitulé « *Failure of a Mission: Berlin 1937–1939* » par lequel il expliqua dans le détail la politique européenne de la Grande-Bretagne lorsqu'il était ambassadeur à Berlin ; cette politique avait été dans l'ensemble favorable à l'Allemagne et plutôt hostile à la France, peut-être en raison de la signature du Pacte franco-soviétique à Paris le 2 mai 1935 et de sa ratification par le Président de la République (27 mars 1936) avec l'accord de la Chambre des Députés (27 février 1936) et du Sénat (12 mars

1936).

Remarques : a) – À partir de 1933, l'Union Soviétique s'était convertie au principe de la politique française en faveur des pactes régionaux d'assistances mutuelles, sur la base du pacte de la Société des Nations, comme moyen d'arriver à un système satisfaisant de sécurité en Europe.

b) – L'Union Soviétique avait adhéré au système de sécurité collective de l'Europe en entrant dans la Société des Nations en septembre 1934, ce qui rendait possible à l'égard des accords de Locarno un traité d'assistance mutuelle entre l'Union Soviétique et la France.

c) – Les *accords de Locarno* remplaçaient, vis-à-vis de l'Allemagne, le Traité de Versailles que les États-Unis d'Amérique, et après eux la Grande-Bretagne, avaient signé mais qu'elles n'avaient pas ratifié (la ratification par la Grande-Bretagne était conditionnée par celle des États-Unis d'Amérique).

d) – La traduction française du livre de Nevile Henderson a été publiée en France en mars 1940, alors que l'armée française était encore considérée comme « *la meilleure armée du monde* ».

5 – Nevile Henderson est mort le 30 décembre 1942 d'un cancer dont il souffrait depuis au moins 1938.

Remarque : Nevile Henderson ne s'était jamais marié.

Hénètes : Division du peuple slave.

Hennir : Il se dit du cheval quand il fait son cri ordinaire.

Henri III : 1 – Henri III (1551-1589) roi de France de 1574 à 1589 fut dernier roi de la famille de Valois ; il a été assassiné par le religieux dominicain français Jacques Clément, probablement à cause du meurtre du duc Henri de Guise, le 23 décembre 1588, commandité par Henri III.

Remarque : Ses prénoms de naissance étaient *Alexandre Édouard* ; il prit le prénom *Henri* de son père lors de sa confirmation, le 17 mars 1565.

[Voir le mot *Navarre*].

2 – Fils d'Henri II, il fut duc d'Orléans (1560) puis duc d'Anjou (1566).

3 – Nommé lieutenant général en novembre 1567, il remporte sur les Protestants la bataille de Jarnac (15 avril 1569) où le prince de Condé trouva la mort, et celle de Moncontour (3 octobre 1569) où l'amiral Gaspard de Coligny (1519-1572) fut blessé.

4 – Chef du parti catholique, Henri d'Anjou était au côté de sa mère Catherine de Médicis quand se préparait le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

5 – Il conduisait le siège de La Rochelle lorsqu'il apprit, le 10 mai 1573, qu'il venait d'être élu roi de Pologne, sa candidature ayant été soutenue auprès de la Diète par l'évêque de Valence, Jean de Monluc et en sous-main, par les Turcs.

6 – Il fut couronné roi de Pologne le 21 février 1574, au château du Wawel à Cracovie .

7 – Henri d'Anjou succéda comme roi de France à son frère, Charles IX (1550-1574) décédé le 31 mai 1574 ; il prit le nom d'Henri III.

Remarques : a) – Henri d'Anjou quitta la Pologne en secret le 18 juin 1574 pour regagner la France par l'Autriche, Venise et la Savoie.

b) – Couronné et sacré roi de France à Reims le 13 février 1575, il épousa deux jours plus tard Louise de Lorraine-Vaudémont (1553-1601) dont il n'eut pas d'enfant.

[Voir l'expression *Reine Blanche*].

c) – Le duc d'Anjou, futur Henri III, futur époux de Louise de Lorraine, était « *le fils du roi* » de la chanson enfantine « *En passant par la Lorraine, avec mes*

sabots... » : le duc d'Anjou (futur Henri III, fils du roi de France Henri II) avait eu une amourette avec Louise de Lorraine (qui marchait « *en sabots* ») à l'occasion d'un passage à la cour de son beau-frère le duc Charles III de Lorraine et de sa sœur Claude de France, à Nancy, en 1573.

8 – Pendant les quinze ans de son règne, Henri III, fils préféré de Catherine de Médicis, doué de l'intelligence la plus vive, eut au plus haut point le sens de l'État, mais il s'est trouvé confronté aux pires difficultés ; il multiplia les efforts pour rétablir la paix dans le royaume.

9 – Il créa l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1578.

[Voir l'expression *Saint-Esprit (Ordre du -)*].

10 – Après la mort (1584) du duc d'Alençon puis duc d'Anjou François, son jeune frère et son mauvais génie, il dut affronter son beau-frère, le roi Henri III de Navarre, chef du parti protestant, qui lui succédera sur le trône de France sous le nom de Henri IV.

11 – Henri III fut assassiné sur sa chaise percée, à Saint-Cloud, le 1er août 1589 par le frère lai dominicain Jacques Clément (1567-1589), alors que, réconcilié avec Henri de Navarre, il tentait avec lui de reprendre Paris qui était aux mains de la Ligue catholique.

Remarques : a) – Henri III fut assassiné parce qu'il avait lui-même commandité l'assassinat de son ennemi politique, le duc Henri de Guise (1550-1588), le chef de la Ligue catholique, qui avait des prétentions pour la succession sur le trône de France.

b) – La Ligue catholique était soutenue politiquement et financièrement par le fils de l'empereur Charles Quint (1500-1558), le roi très catholique Philippe II (1527-1598), duc de Bourgogne, duc de Milan, roi de Naples et des Siciles, roi des Espagnes.

Henri IV : Henri IV (1553-1610), capétien, chef de la maison de Bourbon, fut roi de Navarre de 1572 à 1610 et roi de France de 1589 à 1610.

[Voir le mot *Navarre*].

Remarques : a) – Antoine de Bourbon (1518-1562), le père d'Henri IV, affectionnait La Rochelle et il y fit plusieurs longs séjours.

b) – La mère d'Henri IV était Jeanne d'Albret (1528-1572), reine de Navarre, nièce du roi de France François 1er ; de confession protestante à partir de 1560, elle vint souvent à La Rochelle.

c) – Henri IV était lui-même le *bon ami* des Rochelais.

d) – Henri IV a été assassiné dans son carrosse par François Ravillac (1577-1610) de trois coups de couteau le 14 mai 1610, rue de la Ferronnerie à Paris (actuellement dans le 1^{er} arrondissement, quartier des Halles) à la faveur d'un embarras de la circulation, alors qu'il se rendait du Louvre à l'Arsenal.

e) – L'« *Élisabeth Teissier* » d'Henri IV l'avait informé que, d'après les astres, il mourrait dans son carrosse, un 13 ou un 14.

Henri v : 1 – Henri V de la maison de Lancastre (1386-1422), roi d'Angleterre, était le premier dans l'ordre de succession voulu par son beau-père, le roi de France Charles VI (1368-1422), de la famille de Valois, pour lui succéder, à sa mort, sur le trône de France.

2 – Le roi d'Angleterre Henri V est mort le 31 août 1422, huit semaines avant le roi de France Charles VI qui est mort le 21 octobre 1422 et c'est naturellement Henri VI, nouveau roi d'Angleterre, le fils de Henri V et le petit-fils de Charles VI,

qui devint l'héritier désigné du trône de France.

Remarque : Ce fut l'origine de la crise de succession sur le trône de France après la mort de Charles VI (21 octobre 1422), qui suscita l'épopée johannique de 1429 et qui prit fin avec le sacre et le couronnement (17 juillet 1429) de l'autre prétendant qui prit le nom de Charles VII.

[Voir *Henri VI*].

Henri VI : 1 – Henri VI de Lancastre (1421-1471) était à sa naissance, le premier dans l'ordre de succession sur le trône d'Angleterre ; il était également le deuxième dans l'ordre de succession sur le trône de France, en vertu du Traité signé le 21 mai 1420 en la cathédrale Saint-Pierre de Troyes (en Champagne) par :

i) son père le roi d'Angleterre Henri V (1386-1422) de la dynastie angevine des Plantagenets (seconde maison de Lancastre) et

ii) par son grand-père le roi de France Charles VI (1368-1422) de la dynastie des Capétiens (maison des Valois directs).

Remarques : **a)** – Les Anglais écrivent *Henry* au lieu de *Henri*.

b) – Henri VI était issu par son père Henri V d'une vieille famille française originaire d'Anjou, les Plantagenêts ; par ailleurs, la mère d'Henri VI était la propre fille du roi de France Charles VI.

2 – Les deux premiers fils et héritiers du roi de France Charles VI : Louis de Guyenne (1397-1415) et Jean de Touraine et de Berry (1398-1417), qui avaient été tour à tour désignés comme Dauphins du Viennois, c'est-à-dire héritiers du royaume de France, étaient décédés accidentellement ; le dernier fils de la reine de France, Charles (1403-1461) comte de Ponthieu et duc de Touraine, avait été exhéredé par le Traité de Troyes (21 mai 1420) parce que jugé indigne en raison de ses « crimes énormes » et peut-être parce qu'il aurait été bâtard.

[Voir le mot *Exhéredé*].

Remarques : **a)** – Henri VI de Lancastre avait 11 mois à la mort de son grand-père le roi de France Charles VI de Valois, le 21 octobre 1422 ; Henri VI était déjà roi d'Angleterre depuis la mort de son père Henri V, huit semaines plus tôt, le 31 août 1422 ; Henri V avait été le vainqueur de la bataille d'Azincourt (le 25 octobre 1415) dans l'actuel Pas-de-Calais, contre des forces françaises plus nombreuses, commandées par le cousin germain de Charles VI, le connétable Charles d'Albret (1368-1415) en raison de l'incapacité mentale de Charles VI.

b) – L'accession d'Henri VI sur le trône de France était contestée par les partisans de Charles de Valois, le quatrième fils de la reine Isabeau de Bavière (1371-1435) ; Charles de Valois avait été déshérité par le roi Charles VI ; il fut néanmoins sacré roi à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII, au cours de l'épopée johannique (1429-1431).

c) – Le jeune âge d'Henri VI ne lui permit pas, malgré les efforts de son oncle Jean de Lancastre (1389-1435), duc de Bedford, régent en France en sa qualité de frère du défunt roi d'Angleterre Henri V, de faire reconnaître les droits de son successeur Henri VI sur la couronne de France, qui lui avaient été conférés par le traité de Troyes (1420) ; le traité de Troyes avait été enregistré par le Parlement de Paris.

d) – Henri VI, qui était de la maison de Lancastre, a également été contesté en Angleterre ; souffrant de crises de folie à partir de 1453, comme son grand-père le roi de France Charles VI avant lui, il finit par être destitué et perdre la couronne d'Angleterre 42 ans plus tard, en 1464, au profit d'Édouard IV de la maison d'York,

pendant la guerre civile anglaise des Deux Roses qui dura de 1455 à 1485 ; Henri VI mourut assassiné en 1471.

e) – Après la mort de Charles VI (1422) la guerre de succession pour le trône de France entre les partisans de Charles de Valois (le futur roi de France Charles VII) et ceux d'Henri de Lancastre (qui était déjà le roi d'Angleterre Henri VI) fut marquée par l'épopée mythique, en 1429, de Jeanne la Pucelle (Jeanne d'Arc).

f) – Charles de Valois était soutenu financièrement et politiquement par les riches provinces du Sud de la France ; Henri VI et ceux qui exerçaient la régence disposaient des revenus de la Normandie et d'autres provinces du Nord de la France ; les ressources financières pour faire la guerre en France, en provenance du royaume de Grande-Bretagne, étaient très réduites à cette époque.

g) – En France, la guerre civile entre *les Armagnacs et les Bourguignons* dura de 1407 à 1435.

i) La reine de France Isabeau de Bavière présidait depuis 1393 un Conseil de Régence en raison de la folie par épisodes du roi Charles VI, depuis 1392.

ii) Après la mort naturelle du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1342-1404) le nouveau duc de Bourgogne, son fils Jean sans Peur (1371-1419) fut écarté progressivement du Conseil de Régence et des affaires du royaume par son cousin Louis d'Orléans, frère du défunt roi Charles VI.

Remarque : Philippe le Hardi était le quatrième et dernier fils du roi de France Jean II (dit *Jean le Bon*) ; il avait été l'un des membres du Conseil de régence du royaume de France, de 1380 à 1388, pendant la minorité de son neveu, le roi Charles VI (1368-1422).

iii) Le duc de Bourgogne Jean sans Peur fit assassiner son cousin Louis d'Orléans à Paris, rue Vieille du Temple, le 23 novembre 1407, alors qu'il sortait des appartements de la Reine Isabeau de Bavière qui avait accouché, le 10 novembre précédent, d'un enfant mâle prénommé Philippe qui serait décédé le jour même.

Remarque : S'il avait vécu, cet enfant aurait eu à peu près le même âge que Jeanne d'Arc (née « vers 1412 »).

iv) À l'occasion du mariage de Charles d'Orléans (fils de Louis d'Orléans, neveu de Jean sans Peur et cousin du futur Charles VII) avec la fille de Bernard d'Armagnac, il se forma une ligue destinée à combattre les Bourguignons : elle est connue comme la *Ligue des Armagnacs*, ou « *les Armagnacs* » en abrégé.

v) Le 10 septembre 1419, le dernier fils de Charles VI, Charles de Ponthieu (futur Charles VII) organisa ou autorisa perfidement l'assassinat de son oncle Jean sans Peur sur un pont de Montereau-fault-Yonne, pour venger la mort de son autre oncle Louis d'Orléans (cela fut la cause officielle de son exhérédation par son père Charles VI).

vi) Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, assiégea Orléans en octobre 1428, avec le soutien des Anglais du régent Bedford, malgré la retenue de son prince à Londres en qualité de prisonnier : Charles d'Orléans avait été capturé par les Anglais à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

vii) Le siège d'Orléans fut levé en mai 1429 avec la participation de la petite Lorraine Jeanne d'Arc, grâce à l'intervention d'une armée financée par Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VI ; Yolande d'Aragon détenant la ville voisine d'Angers et les provinces d'Anjou et du Maine, elle devait empêcher les Anglais de s'installer sur les bords de la Loire.

- viii)** Le traité d'Arras, en 1435, mit fin à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons.
- h)** – Yolande d'Aragon était la mère de la reine de France Marie d'Anjou et la belle-mère du roi de France Charles VII .
- i)** – René d'Anjou était le petit-neveu du cardinal-duc Louis I^{er} de Bar (1370-1430) ; René sera duc consort de Lorraine (le pays de Jeanne d'Arc !) à la mort de son beau-père, le duc Charles II de Lorraine.
- j)** – Yolande d'Aragon était la mère de René d'Anjou, qui était l'héritier du duché de Bar et le gendre du duc Charles II de Lorraine (1364-1431).
- k)** – En Angleterre, la **Guerre des Deux Roses** dura de 1450 à 1485 : la *Guerre des Deux Roses* fut une guerre civile anglaise entre les partisans des deux branches rivales de la famille des *Plantagenêts* :
- i)** la maison de *Lancastre* ;
 - ii)** la *rose rouge* était l'emblème de la maison de Lancastre ;
 - iii)** et la maison d'*York* ;
 - iv)** la *rose blanche* était l'emblème de de la maison d'*York*.
 - v)** La *guerre des deux roses*, quelquefois appelée la *guerre des roses* est liée à la folie du roi d'Angleterre Henri VI de la maison de Lancastre, comme la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons est liée à la folie du roi de France Charles VI.
- l)** – Dans la chrétienté, ce fut l'époque du **Grand Schisme d'Occident** qui débuta peu après le retour du pape Grégoire XI d'Avignon à Rome, en janvier 1377, avec l'élection à Rome, le 8 avril 1378, du pape Urbain VI.
- i)** L'élection en Avignon d'un autre pape, Clément VII, le 31 octobre 1378 marqua le début du schisme.
 - ii)** Le schisme prit fin avec le Concile de Constance en 1417.
 - iii)** Le pape de Rome (Urbain VI) était soutenu par les Anglais et les Bourguignons ; le pape d'Avignon (Clément VII) était soutenu par les Armagnacs et les provinces du Sud de la France.
- m)** – Dans le Traité de Paris (10 février 1763) qui mit fin à la Guerre de 7 ans (1756-1763) le roi de France est appelé « *le sérénissime & très puissant prince, Louis XV par la grâce de Dieu roi très chrétien* » et le roi d'Angleterre est appelé « *le sérénissime & très-puissant prince Georges III, par la grâce de Dieu roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, duc de Brunswick & de Lunebourg, archi-trésorier & électeur du Saint Empire Romain* ».
- n)** – Les rois d'Angleterre se firent appeler « *rois de France* » jusqu'au Premier Empire, y compris dans les Traités où le véritable roi de France était appelé « *roi très chrétien* ».

Henry (Jacques –) : Jacques Henri a été maire de La Rochelle pendant le siège infécond de La Rochelle (du 11 février 1573 au 26 juin 1573) par le duc Henri d'Anjou (1551-1589), futur roi de France Henri III.

Remarque : Henri d'Anjou, frère du roi de France Charles IX (1550-1574), avait remporté les batailles de Jarnac (13 mars 1569) et de Moncontour (3 octobre 1569) contre les Protestants français ; Henri d'Anjou leva le siège de La Rochelle pour aller se faire élire roi de Pologne le 11 mai 1573 sous le nom de Henryk Walezy ; il revint en France à la mort de son frère Charles IX (30 mai 1574) pour lui succéder sur le trône de France ; il a été sacré et couronné roi de France en la cathédrale de Reims, le 13 février 1575.

Hépatique : 1 – Qui appartient au foie.

Exemples : Flux hépatique ; canal *hépatique* ; colique *hépatique*.

2 – Plante qui croît dans les lieux humides.

Remarque : Elle est ainsi nommée parce qu'on l'emploie dans les maladies du foie.

3 – Fleur printanière qui approche de la marguerite double.

Hépatite : 1 – Inflammation du foie.

2 – Pierre précieuse ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

Heptacorde : Lyre à sept cordes.

Remarques : **a)** C'était la plus célèbre de toutes et celle dont on faisait le plus d'usage.

b) – On écrit *heptacorde* ou *eptacorde*.

Heptagone : Terme de géométrie qui signifie une figure à sept côtés et à sept angles.

Remarques : **a)** Il se dit aussi d'une place fortifiée qui a sept bastions.

b) – On écrit *heptagone* ou *eptagone*.

Heptaméron : Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées.

Exemple : L'Heptaméron de la reine de Navarre.

Héraldique : On entend par *science héraldique* l'étude et la connaissance du blason et des armoiries.

Herbage : Pré qu'on ne fauche jamais et qui ne sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches pour les engraisser.

Herboriste : 1 – Celui qui connaît les simples.

Remarque : On appelle *simples* les herbes et les plantes médicinales.

2 – Il se dit aussi de celui qui les vend.

Exemple : Acheter des vulnéraires chez un herboriste.

Hercule : 1 – Nom d'un demi-dieu de la mythologie, célèbre par sa force et par ses travaux.

2 – Nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

Hère : Terme qui se dit par mépris d'un homme sans mérite, sans considération.

Remarque : Il n'est d'usage qu'en ces phrases : « un pauvre hère », « c'est un pauvre hère ».

Héréditaire : Qui vient par droit de succession.

Exemples : Royaume héréditaire ; couronne héréditaire ; possessions héréditaires.

Hérédité : 1 – Droit de succession sur le local ou sur une partie des biens qu'un homme laisse en mourant.

Exemples : Accepter l'hérédité ; renoncer à l'hérédité.

2 – [*Vieilli*] Privilège accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire soit assujéti au paiement du droit de prêt et d'annuel.

Remarque : Les offices des secrétaires du roi jouissaient du droit d'hérédité.

Hérésiarque : Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique.

Remarque : Luther et Calvin furent considérés comme des hérésiarques par la hiérarchie catholique.

Herilières : Pièces de bois courbes que l'on mettait à l'extrémité des plat-bords d'un navire pour le fermer à l'avant et à l'arrière.

Héring (Général) : 1 – Pierre Héring (1874-1963), né à Strasbourg (l'Alsace était alors allemande), polytechnicien, sorti parmi les premiers de l'École supérieure de guerre en 1905, servit au cabinet du ministre de la guerre et dans différents États-Majors jusqu'en avril 1916 ; il fut détaché auprès de la 4^{ème} armée britannique d'avril à décembre 1916, puis il rejoignit Castelnau à l'État-Major du groupe d'armées de l'Est.

2 – En août et septembre 1916, Héring avait observé les *tanks* britanniques « *Mark 1* » en exercices, puis au combat, en surface ou à partir d'un avion de reconnaissance à une altitude de 800 mètres ; Héring en tira une doctrine d'utilisation des chars de combat employés comme accompagnateurs d'infanterie :

i) Les chars précèdent l'infanterie ; leur faible vitesse (3 à 4 km/h) ne doit pas freiner l'assaut des fantassins ; les chars peuvent partir en avance de manière à arriver sur la première tranchée ennemie environ 5 minutes avant les fantassins ; les barrages d'artillerie amis, qui avaient été interrompus devant les chars, doivent reprendre après leur passage et couvrir l'arrivée de l'infanterie ; les chars accompagnent l'infanterie pour l'attaque des 2^{ème} et 3^{ème} lignes de tranchées ennemies.

ii) Les itinéraires des chars doivent leur permettre de s'arrêter pour faire feu en cas de besoin.

iii) Les chars s'avancent par bonds, de couvert à couvert.

iv) Il faut éviter que la marche des chars devant l'infanterie ne déclenche prématurément le barrage d'artillerie ennemi.

3 – Capitaine puis chef d'escadron et lieutenant colonel en 1914, Héring termina la Grande Guerre avec le grade de colonel, à l'âge de 44 ans ; promu général de brigade en 1924, général de division en 1928, il était général d'armée depuis 1936.

4 – Après un passage à l'État-Major du Maréchal Pétain, il devint directeur de l'École supérieure de guerre ; puis il commanda une division d'infanterie et une région militaire ; en 1936 il était membre du Conseil supérieur de la Guerre et gouverneur militaire de Strasbourg ; il passa dans la 2^{ème} section en mars 1939.

5 – Rappelé en septembre 1939 par le général Gamelin comme gouverneur militaire de Paris, le général d'armée Pierre Héring devint le commandant de l'armée de Paris en raison de l'État de guerre ; Paris ayant été déclarée « *ville ouverte* », il quitta le gouvernement militaire de Paris le 12 juin 1940 et recula en ordre avec son armée devant l'avancée de la Wehrmacht, jusqu'au Sud de la Loire.

Remarques : a) – Paris fut déclarée ville ouverte le 11 juin 1940, sous le gouvernement Paul Reynaud, par le général Weygand, chef d'État-Major général des armées, qui considéra que toute résistance était inutile.

b) – Le futur chef auto-proclamé de la « *France libre* », Charles De Gaulle (1890-1970), appartenait au gouvernement Paul Reynaud depuis le 6 juin 1940 en qualité de sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale.

6 – Le général Héring était un partisan de la guerre offensive, notamment quand il commanda l'École supérieure de guerre en 1926.

Remarques : a) – Son concept des « *groupements tactiques interarmes* » appliqué à la guerre de mouvement furent mis en œuvre pendant les grandes manœuvres de l'Armée française de 1934 et de 1937.

b) – Mais la stratégie offensive fut ensuite abandonnée et la stratégie strictement défensive avait été reprise à la déclaration de guerre en 1939.

7 – Le général Héring défendit la mémoire du Maréchal Pétain de la fin de la guerre en 1945 à sa mort en 1963 ; il ne réussit pas à faire transférer les restes du Maréchal Pétain à Douaumont en 1960, sous la présidence de Charles De Gaulle ; en 2018, cent ans après la fin de la Grande Guerre, cela n'a toujours pas été réalisé.

Remarques : a) – Pierre Héring fonda le 6 novembre 1951 l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP) dont les objectifs sont :

- i)** La révision du procès de Pétain ;
- ii)** La translation des cendres de Pétain à l'ossuaire de Douaumont ;
- iii)** La réhabilitation du maréchal, ainsi que des valeurs de la Révolution nationale.

L'association publie l'organe de liaison : « *Le Maréchal* » et un bulletin : « *La voix du Maréchal* ».

b) – L'arrêt du 23 septembre 1998 de la Cour européenne des droits de l'homme estima qu'il était possible de présenter un personnage, quel qu'il soit, sous un jour favorable et de promouvoir sa réhabilitation, au besoin en passant sous silence certains faits qui pouvaient lui être reprochés.

c) – Le général Pierre Héring (1874-1963), X1894, artilleur, publia un essai de synthèse sur la période 1939-1945 : « *La Destinée humaine* ».

Hérisson : Grappin à 4 becs en usage sur les galères.

Hérisson : Roue dentelée, dont les dents sont placées sur la circonférence extérieure.

Héritage : 1 – Ce qui vient par voie de succession.

Hermaphrodite : Qui a les deux sexes.

Remarque : Le jasmin, la valériane, l'épine-vinette et un très grand nombre de plantes sont hermaphrodites : leurs fleurs renferment les organes des deux sexes, les étamines et le pistil.

Hermétique : 1 – Qui se rapporte à Hermès Trismégiste, assimilé au dieu Thot des Égyptiens, et que l'on considérait comme le grand initiateur des arts, des sciences et des croyances de l'Orient.

2 – Relatif à l'alchimie, considérée par ses adeptes comme la doctrine secrète d'Hermès Trismégiste.

3 – Qui ne se laisse pas pénétrer aisément et réclame une initiation pour être compris ; ésotérique et abscons.

Hermétique : Qui permet une fermeture parfaitement étanche.

Remarque : Par allusion au procédé des alchimistes adeptes de l'hermétisme, qui fermaient les vases en faisant fondre ensemble le bord du récipient et celui de son couvercle.

Hermétisme : 1 – Ensemble des doctrines attribuées à Hermès Trismégiste.

2 – Synonyme d'alchimie.

Remarque : En ce sens, on dit aussi *hermétique*.

3 – Caractère d'une doctrine, d'une religion, d'un culte qui s'entoure volontiers de secret, d'obscurité, et qui est réservé aux seuls initiés.

4 – [*Par extension*] Qui ne laisse rien paraître de ses pensées, de ses sentiments.

5 – [*Par métonymie*] Un visage hermétique est un visage fermé.

Hermine : Petit animal blanc dont le poil est très fin, et qui a le bout de la queue noir.

Exemples : Robe fourrée d'hermine ; manteau doublé d'hermine.

Herminette (en anglais « *adze* ») : Outil tranchant à lame coupante, large, plate mais recourbée dans le sens de la longueur ; elle a un manche d'environ 1 mètre ; les charpentiers en font usage pour aplanir et polir les pièces de bois.

Remarques : **a)** – À la différence d'une hache, dont le tranchant est dans le même plan que le manche, le plan du tranchant de l'herminette est perpendiculaire au manche.

b) – Lorsque le tranchant du fer de l'herminette est plat, on dit que l'herminette est plate.

c) – Lorsque le tranchant du fer de l'herminette est recourbé dans le sens de la largeur, elle est dite *gougée*, *creuse* ou *courbe*.

d) – Le fer de l'herminette peut être muni d'un talon du côté opposé au tranchant,

qui permet de le frapper avec un maillet pour enfoncer le tranchant dans le bois.
e) – Les sabotiers utilisent une sorte de petite herminette qu'ils appellent *essette*.

Hermione : 1 – Frégate rendue fameuse par la notoriété de Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, dit « *La Fayette* » (1757-1834) qui prit passage à bord, en qualité de passager, pour son deuxième voyage en Amérique du Nord en 1780.

Remarque : L'« *Hermione* » s'est perdue le 20 septembre 1793 sur la banc du Four, en face du Croisic, à mi-marée descendante, en raison de l'incompétence de son pilote côtier qui a pris les brisants que l'Équipage lui montrait pour les effets du courant contre le vent ; à la basse mer, il ne restait que 3 pieds d'eau.
[Voir le nom *La Fayette*].

2 – Une réplique assez fidèle de l'« *Hermione* » (dite « *la frégate de La Fayette* ») elle-même appelée « *Hermione* » et construite à Rochefort, a effectué en 2015 une traversée de l'Océan Atlantique pour commémorer l'action de La Fayette en Amérique à partir de juin 1777 et l'aide apportée à partir de juillet 1778 par le roi de France Louis XVI (1754-1793) aux *insurgents* américains.

Remarque : La réplique de l'« *Hermione* » a appareillé le 18 avril 2015 de la rade de l'île d'Aix à l'embouchure de la Charente ; après une relâche aux îles Canaries du 30 avril au 6 mai, la frégate est arrivée à Yorktown le 5 juin, puis elle a touché Mount Vernon, Alexandria, Annapolis, Baltimore, Philadelphie, Greenport, Newport, New-York, Boston, Castine, Lunenburg ; elle a fait la route de retour vers Rochefort en s'arrêtant à Saint-Pierre et Miquelon et à Brest.

Héroïne : Femme courageuse et qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite.

Exemple : Jeanne d'Arc était une héroïne.

Héron : Espèce de grand oiseau qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit des poissons qu'il attrape.

Héron cendré : Oiseau de mer.

Remarques : **a)** – Les *hérons cendrés* que l'on peut voir chez nous, en Aunis, émigrent très loin : au Bénin, aux Antilles, par exemple.

b) – Le nom latin du *héron* est *diōmēdīæ* à vis qui signifie « *l'oiseau de l'île de Diomède* » [dans l'Adriatique].

Héron garde-bœuf : Le *héron garde-bœufs* est un oiseau migrateur qui vit l'été chez nous et qui va vers le sud pendant les hivers froids.

Héros : 1 – Dans la mythologie gréco-romaine, ce titre se donnait à ceux qui étaient nés d'un dieu ou d'une déesse, et d'une personne mortelle.

Exemples : Hercule, Achille, Énée, étaient des *héros*.

2 – Les Anciens ont aussi appelé *héros* ceux qui, par une grande valeur, se distinguaient des autres hommes; et c'est dans ce sens qu'on appelle *héros* les guerriers qui périrent au siège de Troie.

3 – On dit aussi d'un homme qui en quelque occasion a donné des marques, ou d'une grande fierté, ou d'une grande noblesse d'âme, qu'il s'est comporté en *héros*.

4 – On appelle *héros* d'un poème le principal personnage d'un poème.

Exemples : Achille est le héros de l'Iliade ; Énée est le héros de l'Énéide.

5 – [Au figuré] On dit *vous êtes son héros* pour dire vous êtes l'objet de son admiration.

6 – Guy de Maupassant dans « *Les héros modestes* ».

Un héros modeste : le pilote Alexandre Poret.

(Texte publié dans « *Le Gaulois* » du 1^{er} mars 1882.)

« Que d'hommes ne sont point modestes, qui ne sont pas des héros ! Le temps des héros est passé, disait-on ; nous sommes dans le siècle des avocats et des

financiers ; montrez-moi donc un héros ! Il en existe, et qui méritent autant ce nom que les plus illustres porteurs de gloire ; seulement ils sont inconnus.

« Qu'est-ce qui constitue le héros, selon l'acception ancienne de ce mot démodé ? Suffit-il d'être brave, très brave, téméraire ? D'être bon et dévoué jusqu'à la dernière abnégation ? Non certes ; sauf les très rares exceptions de lâcheté native et inguérissable, tout homme peut être très brave à un moment donné, quitte à ne plus l'être le lendemain ; la bravoure, fréquemment, dépend de l'estomac, qui règle l'état de l'esprit ; on est souvent capable, après dîner, d'un acte téméraire qu'on n'aurait pas osé à jeun ; qui donc, souffrant d'un violent malaise, risquera sa vie pour sauver quelqu'un ? Qui donc, dans l'excitation de l'appétit satisfait reculerait devant un péril, même excessif ?

« Ce qui est rare, par exemple, c'est la bravoure constante, sans défaillances, unie au constant dévouement ! C'est cette sorte d'instinct qui pousse l'homme à risquer sa peau toutes les fois que celle des autres est en danger, et cela sans hésiter, sans réfléchir, sans se demander ce que deviendraient, s'il mourait, sa femme et ses enfants, car sacrifier les siens, c'est encore se sacrifier soi-même.

« Je dis qu'il existe beaucoup de ces hommes-là qui sont intrépides sans spectateurs et dévoués sans rémunération.

« J'en sais plusieurs ; il en est un dont je veux dire aujourd'hui quelques mots, d'autant plus qu'un peu d'appui lui peut être en ce moment fort utile pour une modeste place qu'il sollicite.

« Il s'appelle Alexandre Poret ; il est pilote à Fécamp ; voici sa vie, en quelques mots.

« Depuis sa jeunesse, il navigue, et sauve des hommes quand l'occasion se présente, de sorte qu'il a aujourd'hui quatre cent dix mois de mer, dont vingt-deux ans de pilotage et trois ans au service de l'État ; qu'il est porteur d'une médaille d'or de première classe, de deux autres médailles, et de deux certificats de sauvetage pour actes de bravoure ; qu'il est en outre patron du canot de sauvetage du port et... père de neuf enfants bien vivants.

« Que peut-on demander de plus à un homme pour le service du pays ? Ne pas plus reculer devant le danger que devant le nombre des enfants, n'est-ce pas accomplir jusqu'à l'excès tous ses devoirs de citoyen ?

« Mais ce qu'il y a de particulier chez ce terre-neuvien, c'est qu'il ne sait pas nager.

« Cette vie, passée au milieu des tempêtes et des drames marins, a commencé par un drame ; nous ne connaissons guère, nous autres gens des villes, cette existence accidentée sur les flots, cette lutte incessante avec la vague, ce coudolement continu de la mort ; la mort nous apparaît, à nous, comme une chose possible à tout instant, mais que nous croyons toujours éloignée, cachée en tout cas par des rêves de bonheur ; et nous n'y songeons pas volontiers ; ces gens-là, les sauveteurs, ont pour mission de la combattre sans cesse, de la voir en toute occasion ; lutter avec elle est leur métier ; ils y pensent donc à chaque minute, sans la redouter d'ailleurs, comme chacun pense à la profession qu'il a prise.

« Tout matelot commence par être mousse ; le jeune Poret fut donc mousse à bord d'un bateau de pêche ; or, en ce temps-là, les droits d'entrée sur les marchandises étrangères donnaient de gros bénéfices aux fraudeurs et la contrebande se faisait largement tout le long de la côte normande.

« Comme le patron et les hommes du bateau de pêche craignaient les indiscrétions du mousse, on le laissa seul, par un soir de brouillard, en pleine mer dans le petit canot de l'embarcation, pour aller sans doute opérer sans lui

le transport de marchandises prohibées d'un navire anglais à la terre.

« Mais la brume, faible d'abord, augmenta bientôt ; la marée montante entraîna la barque où dormait l'enfant ; quand on le voulut reprendre, on ne le trouva plus ; la nuit se passa, le jour vint, puis la nuit encore ; le petit mousse, mourant de faim et de soif, se mit à pêcher, allant toujours à la dérive ; il prit quelques poissons qu'il mangea crus ; je laisse à deviner ce qu'il but.

« Ce n'est que le troisième jour qu'il fut rencontré au large par un navire qui passait.

« Voilà un début dans la vie maritime.

« Le sauvetage qui lui valut sa grande médaille d'or est particulièrement dramatique.

« Par une furieuse tempête, un navire en détresse se voulant réfugier dans le port de Fécamp manqua la passe et se brisa sur les roches ; une partie de l'équipage gagna la terre ; mais, sous la grande voile abattue et que chaque vague couvrait d'une masse d'eau, un homme enseveli se débattait ; on voyait de loin ses efforts et personne n'osait tenter de lui porter secours ; le pilote Poret se dévoua et se mit à chercher anxieusement quatre matelots qui oseraient sortir par cet ouragan pour le jeter à bord du navire naufragé ; beaucoup refusèrent de l'accompagner ; enfin il rencontra quatre gaillards déterminés qui montèrent avec lui dans un canot et ils partirent ; vingt fois on les crut perdus ; enfin ils abordèrent le navire : Poret saisit une corde et entre deux lames grimpa sur le pont ; il portait entre ses dents un couteau grand ouvert ; cramponné aux moindres objets, il laissait passer sur lui les flots monstrueux ; enfin il s'engagea sous la voile ; mais soudain le plancher se déroba sous lui et il tomba dans la cale inondée dont il n'avait pu voir l'ouverture ; il se crut perdu ; il put cependant, à force d'énergie, ressaisir l'orifice du trou et remonter ; mais, dans sa chute, son couteau lui avait échappé et quand il atteignit l'homme alors sans connaissance, c'est avec ses dents qu'il fut obligé d'ouvrir les doigts crispés sur un cordage.

« Son courage ne servit à rien cette fois-là, l'homme qu'il rapporta était mort ; ce fut, pour le sauveteur, un gros chagrin.

« Un autre jour, un navire encore s'était brisé sur la jetée où le pilote se trouvait de garde ; il aperçut soudain dans l'écume des vagues un matelot qui se noyait ; oubliant la consigne et bien qu'il ne sût pas nager, il se précipita dans la mer, saisit le naufragé et le sauva.

« Il n'eut en cette occasion aucune récompense, car il avait abandonné son poste !

« Maintenant il commence à se sentir vieillir, la famille est nombreuse à soutenir et la mer rapporte moins que la Bourse, bien que les naufrages soient aussi fréquents dans l'une que dans l'autre.

« Enfin le brave homme sollicite une petite place qui dépend de l'ingénieur et du préfet ; je voudrais que ces lignes leur tombassent sous les yeux, et qu'on lui tînt compte autant de son œuvre de repopulation que de son œuvre de dévouement ; à ce dernier titre, ses concurrents peuvent être aussi méritants que lui, car nos ports de mer sont remplis de ces sauveteurs modestes et héroïques ; mais en est-il beaucoup qui réunissent, comme lui, des mérites aussi *divers* que *complets* ?

« Il n'est pas bon, parfois, de raconter en quelques mots la vie de ces humbles ; chaque jour les journaux consacrent des colonnes entières à des cabotins sans talent, à des hommes politiques inconnus la veille et oubliés le lendemain, à tous les quelconques qui traînent dans Paris ; nous lisons tous les jours des portraits de n'importe qui : de peintres dont l'art consiste surtout à

mystifier le public ; de mondains dont les noms semblent des rébus, que personne ne connaît et qui n'ont rien fait ; de tous les escamoteurs de réputation qui opèrent sur les boulevards. Les simples dévoués ne valent-ils pas ces farceurs ?

« Et, puisqu'on décore si facilement ceux-ci, pourquoi oublier si longtemps ceux-là ?

« Je sais bien qu'on a fait à l'homme dont je viens de parler des promesses qui seront tenues et que le bout de ruban ne tardera guère à lui venir ; mais il est timide, toujours rougissant, n'osant rien demander, ne sachant point frapper aux portes ; il attend qu'on aille à lui.

« Il a eu cependant son jour d'orgueil ; quand l'impératrice d'Autriche vint passer un été près de Fécamp, elle pria qu'on lui désignât un marin expérimenté pour conduire le petit vapeur mis à sa disposition par un riche Normand pour les promenades qu'elle voudrait faire le long des côtes ; et c'est au pilote Alexandre Poret que fut donné le commandement du yacht impérial.

Remarque : L'impératrice d'Autriche Élisabeth de Wittelsbach (1837-1898) surnommée Sissi et sa fille l'archiduchesse Marie-Valérie (1868-1924) qui souffrait d'asthme, accompagnées d'une suite de soixante-dix personnes, étaient arrivées par un train spécial à la gare de Fécamp le 31 juillet 1875 vers midi ; l'armateur havrais Albert Perquer (1840-1878) avait mis son château de Sassetot-le-Mauconduit (à 15 km de Fécamp) à la disposition de l'impératrice contre un très important loyer ; l'impératrice prenait chaque jour un bain de mer à la plage des Petites Dalles ; elle montait à cheval à travers les champs de blé ou de betteraves mais elle dédommageait largement les paysans pour les dégâts que son cheval avait faits aux cultures ; l'impératrice et l'archiduchesse résidèrent au château de Sassetot jusqu'au 27 septembre 1875.

Herpes (en anglais « *rails of the head* ») : **1** – En construction navale, les herpes, ou *lisses de herpes*, sont des pièces de construction, chevillées d'un côté sur la muraille du navire, près des bossoirs, l'autre extrémité allant, vers l'avant, s'appliquer à la partie supérieure de la guibre qu'elle sert à soutenir.

Remarque : Il y a habituellement 3 lisses de herpes : la plus élevée est appelée *porte-vergue*, l'intermédiaire est appelée *boudin* ou *boudin de l'éperon*.

2 – Les herpes des deux bords servent parfois à former une plate-forme triangulaire servant pour la manœuvre des voiles de l'avant.

3 – Le plancher de la poulaine porte principalement sur les lisses de herpes.

Remarque : Les lisses de herpes sont appuyées à leurs extrémités sur les jambettes de la poulaine.

4 – Des lisses de garde-corps prolongent les plat-bords du pont, au-dessus des lisses de herpes, et leurs extrémités de l'avant se réunissent à celles des herpes.

5 – On appelle pavois de poulaine la cloison en planches qui ferme l'intervalle et qui tend à garantir la poulaine de l'entrée des lames.

Herpes marines : Richesses que la mer tire de son sein et jette sur les côtes.

Exemples : L'ambre gris en Guinée, l'ambre jaune en mer Baltique, le corail rouge sur la côte nord-africaine sont des herpes marines.

Remarques : **a)** – Le mot *herpes* vient du gaulois « *harpir* » qui signifie *prendre*.

b) – On dit aussi *fortune* ou *trouvaille*.

c) – La coutume de Normandie dit *varech*.

Herse : Voir le mot *Erse*.

Herse : **1** – Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui était ordinairement placée entre le pont-levis et la porte d'une ville ou d'un château pour en défendre l'entrée, et qui se levait et s'abaissait selon les occasions.

2 – Herse se dit aussi, dans les églises, d'une sorte de chandelier fait en triangle et sur les pointes duquel on met des cierges.

Hésiter : 1 – Ne pas trouver *facilement* ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, d'un défaut de mémoire, d'un manque de travail ou du peu de netteté d'esprit.

2 – Être *incertain* sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre.

Exemples : Hésiter dans les affaires ; il n'hésita point à répondre ; il a longtemps hésité sur le choix de l'état, de la profession qu'il doit suivre ; il n'y a pas à hésiter.

Hétéroclite : 1 – Qui est composé d'éléments disparates.

2 – Qui n'obéit pas à une règle d'ensemble ; qui ne respecte pas une unité de style.

3 – Il se dit aussi de certaines choses qui s'écartent des règles ordinaires de l'art.

Exemple : Bâtiment hétéroclite.

4 – [*En grammaire*] Se dit d'un mot dont la déclinaison, le conjugaison s'écarte de la règle ordinaire.

Exemple : En français, le verbe *aller* (je vais, j'irai, j'allais) est un verbe hétéroclite.

5 – [*Au figuré*] Il se dit des personnes qui ont quelque chose d'irrégulier et de bizarre dans l'humeur, dans la conduite.

Exemple : C'est un homme fort hétéroclite.

Remarque : Il se dit aussi des choses qui sont propres à ces sortes de personnes.

Exemples : Conduite, action hétéroclite ; humeur hétéroclite ; esprit hétéroclite.

Hétérosphère : Couche atmosphérique située au-dessus de l'altitude 85 000 mètres.

Hêtre : Grand arbre qui porte une sorte de fruit qu'on appelle *fâîne*.

Remarque : Le hêtre sert à divers ouvrages de menuiserie.

Heu (en anglais « *hoy* » ou « *hulke* ») : Navire à un seul mât, pouvant atteindre 300 tonneaux, qui pratiquait le cabotage en Manche et en Mer du Nord, aux xv^e et xvi^e siècles.

Remarques : **a)** – Les heus étaient très utilisés par les Hollandais, les Flamands et les Anglais ; on en avait aussi au Havre-de-Grâce, en Normandie.

b) – Le heu était plat de varangue.

c) – Le grand mât était à l'avant avec étau ; le sommet du mât jetait en saillie vers la poupe, une longue pièce de bois nommée corne ; cette corne et le mât n'avaient qu'une même voile qui courait de haut en bas, de l'un à l'autre ; il avait une vergue de foule, ou livarde.

d) – Il portait un foc et une trinquette.

e) – Certains heus avaient également un hunier volant et un artimon avec une autre petite voile à livarde.

[Voir le mot *Belandre*].

Heuler : Synonyme de *héler*.

Remarque : Le verbe *heuler* est employé en Manche, notamment dans le Pays de Caux.

[Voir le mot *Héler*].

Heur : [*Vieilli*] Bonne fortune ; chance heureuse.

Exemple : Il est trop heureux, puisqu'il a l'*heur* de vous plaire ; je n'ai pas l'*heur* de vous connaître.

Remarque : On dit *il n'y a qu'heur et malheur en ce monde* pour dire que c'est le hasard qui décide de la plupart des choses.

Heure (en anglais « *hour* ») : **1** – L'heure est la vingt-quatrième partie de la journée et elle sert à en préciser les différentes parties.

Remarques : **a)** – L'heure se divise en soixante sous-multiples sexagésimaux

appelées *minutes premières d'heure*, ou *minutes d'heure* (on dit « *minutes* » s'il n'y a pas de risque d'ambiguïté) ; chaque minute d'heure se divise en soixante sous-sous-multiples de l'heure appelés *minutes secondes d'heure* (ou *secondes d'heure*, ou « *secondes* ») ; chaque seconde d'heure se divise en soixante sous-sous-sous-multiples de l'heure appelés *minutes tierces d'heure* (ou *tierces d'heure* ou « *tierces* »).

[Voir le mot *Minute*].

- b) – i)** L'*heure solaire locale* en un lieu est définie par l'azimut du Soleil à cet instant en ce lieu : il est midi en temps local, en un lieu donné, lorsque le Soleil est *au Sud* de ce lieu (on dit aussi : « *au midi* » de ce lieu).
ii) L'*heure solaire vraie* ou *réelle* en un lieu de longitude G est connue par un calcul d'angle horaire du Soleil.
iii) Une *heure solaire moyenne* est la durée que mettrait le Soleil à tourner de 15 degrés par rapport à un observateur immobile sur la Terre, si ce mouvement était uniforme pendant toute l'année.
- c) – i)** L'heure solaire moyenne est donnée par une montre qui est réglée sur le mouvement d'un Soleil moyen fictif dont le mouvement apparent serait uniforme.
ii) Les durées de toutes les heures de temps moyen sont égales.
iii) Il est midi en temps moyen lorsque le Soleil est au Sud, à une correction près, appelée *équation du temps*.
- d) –** On nomme *équation du temps* la différence entre le temps moyen et le temps vrai.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

- e) – i)** L'*heure astronomique d'un astre* est mesurée par l'arc de l'Équateur compris entre le méridien supérieur et le pied du cercle de déclinaison de l'astre.
ii) À la mer, l'*heure du passage d'un astre au méridien* est celle où l'on a calculé que cet astre devait passer au méridien mobile du navire ; on observe la hauteur de cet astre à cet instant calculé et cette hauteur observée est très voisine mais n'est pas nécessairement tout-à-fait identique à la hauteur de culmination maximum de l'astre.
iii) L'heure d'une observation astronomique ou du relèvement d'un amer à terre est l'heure à laquelle cette observation ou ce relèvement ont été effectués.
- f) – i)** Une *heure sidérale* est la vingt-quatrième partie du jour sidéral.
ii) L'*heure sidérale* est mesurée par l'arc de l'Équateur compris entre le pied du méridien supérieur et le point vernal.
iii) L'*heure sidérale* est donnée directement par une montre qui est réglée sur ce mouvement, ou est déduite de l'heure solaire moyenne corrigée pour tenir compte de la position du point vernal (noté γ) sur l'Équateur.

2 – Jusqu'à l'époque romaine, on divisait le jour et la nuit, chacun en douze parties égales de durées variables avec les saisons, que l'on appelait heures.

Remarques : a) – Les *heures babyloniennes* (en latin « *hōræ āb ortu* ») sont décomptées à partir du lever du Soleil ; midi est le début de la septième heure ; les Chaldéens, les Égyptiens, les Perses, les Syriens, les Grecs utilisaient les heures babyloniennes.

[Le mot latin *ortūs* signifie « *lever* » d'un astre].

b) – Les *heures italiennes* (en latin « *hōræ āb occāsu* ») sont décomptées à partir du coucher du Soleil ; les Romains utilisaient les heures italiennes.

[Le mot latin *occāsūs* signifie « *coucher* » d'un astre].

c) – Des lignes d'heures italiennes figurent sur certains cadrans solaires : la position

de l'extrémité du style à un instant donné indique le temps passé depuis le dernier coucher du Soleil et on peut en déduire le temps qu'il reste avant le prochain coucher du Soleil.

d) – On appelle *heure temporaire de jour* la douzième partie de l'espace de temps compris entre le lever et le coucher du Soleil un jour donné, quelle que soit la saison, et *heure temporaire de nuit* la douzième partie de l'espace de temps compris entre le coucher et le lever du Soleil.

e) – L'ouvrier de la onzième heure de l'Évangile est arrivé pour travailler à la vigne dans l'heure qui précédait le coucher du Soleil, c'est-à-dire peu de temps avant la fin de la journée de travail.

f) – L'expression *heures inégales* est équivalente à « *heures temporaires* ».

g) – Les graduations des cadrans solaires sont faites en heures inégales.

h) – Les progrès de l'horlogerie mécanique à partir du XIV^e siècle ont conduit à imposer l'emploi des heures égales et à l'abandon des heures inégales.

3 – Les heures de jour sont repérées au moyen du gnomon et du cadran solaire ; les heures de nuit sont repérées en observant les étoiles.

4 – Les *heures canoniales* sont liées aux sept prières quotidiennes établies vers l'année 540 par la règle de Saint Benoît de Nursie (480-547 après J.-C.).

Remarques : a) – Les livres de prières s'appelaient livres d'heures.

b) – Les heures des offices nocturnes étaient repérées par le lever de certaines étoiles, suivant la méthode de Grégoire de Tours (538-594 après J.-C.).

c) – En l'absence d'étoiles, l'écoulement du temps était marqué par la récitation d'un certain nombre de psaumes, ou en surveillant un bougie allumée graduée en heures.

5 – L'heure est également une *unité de mesure d'angle* équivalente à 15 degrés, c'est-à-dire que l'on a 24 heures pour 360 degrés.

Remarques : a) – En cosmographie, certains angles sont traditionnellement exprimés en heures (par exemple l'*angle horaire*, l'*ascension droite* et son complément l'*ascension verse*).

b) – La *Connaissance des Temps* a fourni les ascensions droites des astres en heures à partir de 1825.

c) – Lorsqu'il n'est pas question d'angle et qu'il existe une possibilité de confusion, on peut préciser « *heure de temps* » (en anglais : « **hour of time** »).

6 – Les aviateurs ont l'habitude d'exprimer les *gisements* des objets qu'ils aperçoivent à l'extérieur de leur avion en *heures* de 30° par rapport à l'avant de leur appareil et dans le sens des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire 12 heures pour 360 degrés.

Exemples : 3 heures pour le travers tribord ; 9 heures pour le travers bâbord.

Heure de marée : 1 – Pour l'utilisation de la « *règle des douzièmes* » dans le calcul approché des heures et des hauteurs des marées, on appelle *heure de marée* une durée égale au sixième de l'intervalle de temps qui sépare l'heure d'une pleine mer et l'heure de la basse mer qui précède ou qui suit.

2 – Pour l'utilisation des *tableaux* et des *cartes de courants*, c'est l'intervalle de temps exprimé en heures de temps moyen (heures de la montre) qui sépare de la *pleine mer la plus proche*.

Heure du bord : L'heure du bord est en principe celle du fuseau horaire dans lequel se trouve le navire.

Remarques : a) – Pour chaque changement de fuseau, le capitaine fixe le moment où toutes les horloges doivent avancer ou retarder, afin qu'elles indiquent la nouvelle heure du bord.

b) – Lorsque les changements d'heure s'effectuent à minuit, le temps de veille en

plus ou en moins est réparti entre les trois quarts de la nuit : si l'on avance les montres d'une heure, chacun des trois quarts de nuit se termine avec 20 minutes d'avance, c'est-à-dire qu'il dure 3 heures et 40 minutes au lieu de 4 heures ; si l'on retarde les montres d'une heure, chacun des trois quarts de nuit compte 20 minutes de plus, c'est-à-dire qu'il dure 4 heures et 20 minutes au lieu de 4 heures.

c) – Le tour du monde dans le sens Est-Ouest permet de dormir plus longtemps les jours de changement de fuseau horaire, car toutes ces journées durent 25 heures ; à la ligne de changement de date, on saute un jour et on comptera, pendant la totalité du voyage autour du monde, une journée de travail en moins que si l'on était resté en Europe.

Au contraire, si l'on va dans le sens Est-Ouest, par exemple des États-Unis d'Amérique vers l'Europe continentale pendant la période où l'on adopte l'heure d'été en Europe, le temps de sommeil des six jours que dure la traversée est amputé de 7 heures et chaque jour durant 23 heures, sauf un qui dure 22 heures. [Voir le mot *Quart* (veille) et les expressions *Ligne de changement de date*, *Fuseau horaire*].

Heure légale : **1** – Selon la loi du 9 mars 1911 en vigueur jusqu'en 1978, l'heure légale en France était l'heure du temps moyen de Paris retardée de 9 minutes 21 secondes. Cette définition signifiait que l'heure en France était le temps universel basé sur l'heure de l'observatoire de Greenwich, près de Londres.
2 – La loi de 1911 a été remplacée par le décret du 9 août 1978 qui stipule que « *le temps légal est obtenu en ajoutant ou en retranchant un nombre entier d'heures au temps universel coordonné* » ; un décret fixe ce nombre pour chaque partie du territoire de la République Française, en fonction des fuseaux horaires ; le nombre d'heures peut être augmenté ou diminué pendant une partie de l'année. [Voir les expressions *Temps solaire vrai*, *Fuseaux horaires*].
Remarques : **a)** – Le décret du 9 août 1978 autorise l'usage de l'*heure d'été* qui était apparue pour la première fois en 1916.
b) – La nouvelle prétendue *heure légale*, en France, est fixée par décret et non pas au moyen d'une loi ! On pourrait l'appeler *l'heure réglementaire* mais on préférera utiliser l'expression adéquate « *le temps en usage* ».
c) – La 9^{ème} édition du Dictionnaire de l'Académie définit l'*heure légale* comme étant « *fixée dans chaque pays par le Gouvernement* » [page 311 du tome 2 (*Éocène – Mappemonde*)] ; il est curieux d'utiliser l'adjectif *légal* pour qualifier une disposition « *fixée par le Gouvernement* » (le Gouvernement est le Pouvoir exécutif et il édicte les règlements) et non par le Parlement (qui vote les lois) ; la définition de l'adjectif *légal* à la page 512 du tome 2 du Dictionnaire est : « *qui est conforme à la loi ; qui a été institué par la loi* » ; le Parlement constitue le Pouvoir législatif ; les lois adoptées par le Parlement sont ensuite promulguées par le Président de la République.

Heure UNIX : L'heure UNIX se rencontre dans les systèmes de type Unix qui adoptent la norme POSIX (en anglais « **POSIX timestamp** »).

Remarques : **a)** – L'origine du temps POSIX (en anglais « **epoch Posix** ») est le 1er janvier 1970 à zéro heure UTC.

b) – Pour chaque seconde écoulée, l'heure POSIX s'accroît d'une unité en tenant compte des secondes intercalaires introduites par le Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence (en anglais « **International Earth Rotation and Reference Systems Service** » **IERS**).

Heureux : **1** – Qui jouit du bonheur ; qui possède ce qui peut le rendre content.
2 – Celui que la fortune favorise.

Heuristique : 1 – Qui sert à la découverte.

Remarques : a) – Une *hypothèse heuristique* est une hypothèse adoptée provisoirement comme idée directrice, indépendamment de sa vérité absolue.

b) – Une *méthode heuristique* procède par hypothèses provisoires successives et elle aide ainsi à trouver scientifiquement la solution d'un problème.

Remarque : On dit « *une méthode heuristique* » ou en abrégé « *une heuristique* ».

2 – Méthode qui consiste à faire découvrir par l'élève ce qu'on veut lui enseigner.

Exemple : Dans le cas de deux alignements de jetons sur une table, de longueurs différentes mais constitués d'un même nombre de jetons, la comparaison des nombres de jetons par un enfant de moins de 7 ans peut être biaisée par la différence des longueurs des alignements ; dans ce cas, l'heuristique consiste à faire que l'enfant concentre son attention sur le seul paramètre « *nombre de jetons* » et qu'il arrive à inhiber le paramètre « *longueur des alignements* ».

[Voir le mot *Paramètre*].

3 – Opération mentale automatique, très rapide, efficace et intuitive.

Remarques : a) – L'heuristique fait alors appel inconsciemment à des souvenirs diffus ou cachés mais accessibles après amorçage, en procédant par des raccourcis mentaux.

Exemple : La méthode heuristique utilisée par un pilote de La Pallice qui doit se situer à coup sûr à la mer dans la brume épaisse, après qu'il a embarqué dans l'Ouest de la *bouée de Chauveau* sur un navire venant de la mer, consiste à repérer d'un coup d'œil sur l'écran-radar du navire la sorte de constellation formée par :

i) le phare de *Chauveau* (46°08'02" N. 1°16'25" W) à la pointe Sud-Est de l'Île de Ré, entouré des deux balises du *Gendarme* à l'Ouest et du *Défend* à l'Est (c'est l'opération d'amorçage) ;

ii) au Nord du phare de Chauveau, près de l'île de Ré, les deux bouées cardinales Est marquant les épaves du « *Vivagel* » (46°08,35' N. 1°15,65' W) et de la « *Marie-Anne* » (46°09,3 N. 1°15,0' W) ;

iii) pour confirmation, le triangle formé par les trois échos du phare du *Lavardin* (46°08,1' N. 1°14,5' W) et des deux bouées du *dépôt de dragage* (46°07,9' N. 1°13,9' W et 46°07,6' N. 1°14,3' W) ;

iv) enfin, les deux bouées de *Chauveau* (46°06,57' N. 1°16,06' W) et de la *Roche du Sud*, entre lesquelles il faudra passer avant de gouverner au 016° pour trouver le Môle d'escale à 3 milles de distance.

b) – Les capacités cognitives précoces chez l'enfant se transforment parfois, avec l'âge, en pensées trop rapides pour détecter et inhiber les heuristiques déclenchées spontanément mais de manière inappropriée, ou les biais cognitifs intuitifs.

c) – L'heuristique est une stratégie rapide, habituellement fiable mais pas toujours, à la différence de l'algorithme plus lent mais exact qui conduit toujours à la bonne réponse ; les heuristiques rapides se laissent influencer par les illusions visuelles ou cognitives ; la compétence basée sur une éducation soignée, une instruction rigoureuse et des expériences raisonnées permet, lorsque cela est nécessaire, d'*inhiber* les heuristiques suspectes et de ne se fier, en remplacement, qu'à des algorithmes logiques et exacts ; les sensations et les émotions peuvent abuser le jugement dans un sens ou dans l'autre.

[Voir les mots *Éducation, Instruction, Sensation, Émotions, Sentiment*].

d) – Les heuristiques intuitives et approximatives, en un mot *irrationnelles*, sont à l'origine de nos biais cognitifs les plus courants et des erreurs d'interprétation les plus regrettables.

4 – Discipline qui étudie les procédés de recherche et de découverte pour en formuler les règles et qui effectue une réflexion méthodologique sur cette activité.

Remarques : a) – L'heuristique définit des règles pour guider la recherche scientifique.

b) – Le mot *heuristique* est tiré du verbe grec εὐρίσκω qui signifie « je trouve en cherchant », « je découvre », « je trouve après réflexion ».

c) – L'heuristique en tant que discipline se distingue de la méthodologie en ce sens qu'elle est plus une réflexion sur l'activité intellectuelle du chercheur que sur la voie objective de la solution.

d) – Une heuristique efficace permet de trouver une solution de bonne qualité au problème posé, dans le temps imparti.

e) – Chaque heuristique est spécifique à un problème particulier.

f) – On appelle métaheuristique un ensemble de concepts permettant de définir des heuristiques adaptées à de nombreux problèmes ; la structure algorithmique d'une métaheuristique peut être facilement adaptée pour trouver des solutions optimales à un grand nombre de problèmes spécifiques.

Heurt (en anglais « *contact* ») : **1** – Choc, coup donné en heurtant contre quelque chose.

Exemples : Le heurt de deux navires qui se choquent ; le heurt d'un navire contre un quai.

2 – On appelle aussi *heurt* le contact matériel d'un navire avec un bien autre qu'un navire de mer, ou qu'un bateau de navigation intérieure ou qu'un engin flottant : il s'agit alors de quais, de portiques, de digues, d'engins portuaires fixes, etc.

Remarque : On appelle « *abordage sans heurt* » un événement où les dommages subis par la victime ont été provoqués par les vagues d'accompagnement d'un navire.

Heurter : Choquer, toucher ou rencontrer rudement.

Exemple : Heurter contre un haut-fond.

Heuse (en anglais « *lower pump box* ») : Synonyme de *piston* d'une pompe alternative, la pièce mobile qui se déplace linéairement dans un cylindre appelé chemise.

Hexaèdre : Corps géométrique compris sous six faces.

Remarques : a) – On le dit particulièrement d'un corps régulier dont chaque face est un carré.

b) – Un dé à jouer est un hexaèdre régulier.

c) – Un hexaèdre régulier s'appelle aussi un *cube*.

Hexagone : Figure qui a six angles et six côtés.

Remarque : L'hexagone peut être une figure plane ou une figure sphérique.

Hexamètre : Il se dit de certains vers grecs ou latins qui ont six pieds ou six mesures.

Remarque : Les épopées grecques *Iliade* et *Odyssée*, attribuées au poète grec Homère (VIII^e siècle av. J.-C.) sont écrites en vers hexamètres.

Hibou : Sur un porte-aéronefs, appellation familière d'un pilote d'aéronef confirmé pour les appointages de nuit.

Hidalgo : Terme que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne sans mélange de sang juif ou more.

Hideux : Difforme à l'excès, très désagréable à voir.

Exemples : Un monstre hideux ; un visage hideux ; cela est hideux à voir ; c'est une chose hideuse.

Hie : Sorte d'instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer les pilotis dans le sol.

Remarque : On l'appelle autrement un *mouton*.

Hiement : Bruit que fait une machine en élevant un lourd fardeau.

Hiérarchie : **1** – On appelle *hiérarchie* une stratification systématique des créatures célestes ; la théologie chrétienne distingue *neuf chœurs* ou *ordres* d'anges, répartis en trois

hiérarchies ou groupes : les êtres supérieurs, les êtres intermédiaires et les êtres de lumière ou gardiens ; chaque hiérarchie ou groupe comprend trois *chœurs* ou *ordres*.

Remarques : a) – La *première hiérarchie* des anges du ciel comprend :

- i)* l'ordre des **Séraphins** dotés de trois paires d'ailes,
- ii)* l'ordre des **Chérubins** ou *Angelots* dotés d'une paire d'ailes,
- iii)* l'ordre des **Trônes** dirigé par l'Archange Tsaphkiel.

b) – La *deuxième hiérarchie* comprend :

- i)* l'ordre des **Dominations** dirigé par l'Archange Tsadqiel,
- ii)* l'ordre des **Puissances** dirigé par l'Archange Camaël,
- iii)* l'ordre des **Principautés**.

c) – La *troisième hiérarchie* comprend :

- i)* l'ordre des **Vertus** dirigé par l'Archange Raphaël,
- ii)* l'ordre des **Archanges** auquel appartiennent Michel, Raphaël et Gabriel,
- iii)* l'ordre des **Anges**, ou envoyés de Dieu sur la Terre, normalement invisibles ; les Anges transmettent aux hommes les messages divins ; lorsqu'ils se laissent voir, lors d'un rêve, ils ont une apparence humaine transfigurée par une lumière surnaturelle.

d) – L'ensemble des *neuf chœurs* ou *ordres* d'anges constitue une hiérarchie plus vaste, composée des trois autres hiérarchies.

e) – La Bible hébraïque cite les **Séraphins** (Isaïe) et les **Chérubins** (Ézéchiel).
2 – [*Par extension*] Ordre et subordination des différents degrés de l'état ecclésiastique.

Exemples : La hiérarchie *d'ordre* (évêques, prêtres, ministres, diacres, etc.) ; la hiérarchie *de juridiction* (pape, évêques, curés).

Remarque : C'est un point de la doctrine catholique que la hiérarchie, en remontant des ordres inférieurs par les évêques jusqu'au souverain pontife, est d'institution divine et par conséquent immuable.

3 – [*Par analogie*] Organisation sociale, civile ou militaire, établissant des rapports de subordination et des degrés gradués de pouvoir, de situation et de responsabilité.

Exemple : La hiérarchie militaire est subdivisée en *grades*.

Remarques : a) – Il n'est pas obligatoire d'estimer ses supérieurs hiérarchiques, mais il est nécessaire de les respecter et de les saluer.

b) – Un vieux dicton militaire décrit les sentiments réciproques de deux officiers sortis de la même promotion de Saint-Cyr, qui gravissent ensemble les degrés de la hiérarchie :

- i)* Lieutenants : *amis* ;
- ii)* Capitaines : *camarades* ;
- iii)* Commandants : *collègues* ;
- iv)* Colonels : *rivaux* ;
- v)* Généraux : *ennemis*.

3 – [*Par extension*] Organisation fondée sur un ordre de priorités entre les éléments d'un ensemble ou sur des rapports de subordination entre les membres d'un groupe.

Hiéroglyphe : Caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux et dont les anciens Égyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts.

Remarque : Toute la théologie des Égyptiens était exprimée par des hiéroglyphes.

Hijra : Terme employé pour désigner la *migration* de citoyens mahométans d'un pays mécréant (en arabe « *kufr* ») vers une *terre d'Islam*.

Remarques : a) – Le mot arabe Hijra (en français « *l'Hégire* ») rappelle l'émigration des premiers mahométans de La Mecque à Médine en 622 ap. J.-C.
b) – L'Hégire (622 après J.-C.) marque l'origine du calendrier mahométan.
c) – L'équivalent en hébreu de *hijra*, pour l'émigration des Juifs vers la terre d'Israël, est « *alya* ».
[Voir le mot *Alya*].

Higgs : Peter Higgs (né en 1929) est un physicien britannique ; son nom est attaché à une particule élémentaire devant permettre d'expliquer la masse des objets de l'Univers (le *boson de Higgs*).

Remarques : a) – Peter Higgs est professeur émérite à l'Université d'Édimbourg.

b) – Peter Higgs a participé, par ses travaux, à la prédiction de l'existence d'une nouvelle particule, un boson scalaire massif appelé le *boson de Higgs*.

c) – Peter Higgs a reçu le prix Nobel de physique 2013, conjointement avec le Belge François Englert (né en 1932) pour la découverte théorique d'un mécanisme contribuant à notre compréhension de l'origine de la masse des particules subatomiques ; cette théorie a été confirmée en 2012 grâce à la détection expérimentale de la particule fondamentale prédite (le *boson de Higgs*) au moyen du dispositif ATLAS au LHC (*Large Hadron Collider*) du CERN (*Conseil européen pour la recherche nucléaire*).

[Voir l'expression *Higgs (Boson de –)*]

Higgs (Boson de –) : 1 – La particule appelée *boson de Higgs* est censée expliquer la masse des autres particules.

Remarque : Les particules élémentaires de la matière qui interagissent avec les bosons de Higgs seraient ralenties ; les particules très lourdes seraient celles qui interagissent fortement avec les bosons de Higgs présents partout dans l'espace.

2 – Le Boson de Higgs est très difficile à détecter en raison de sa brièveté de vie.

3 – La théorie spéculative exposée en 1964 par Peter Higgs, Robert Brout et François Englert a reçu une confirmation expérimentale avec la détection, le 14 juin 2012, au CERN (Centre européen de recherche nucléaire) de la particule prévue par le modèle standard.

[Voir l'expression *Modèle standard*].

4 – L'idée de base de la théorie est qu'un *champ de forces* invisible (le « *champ de Higgs* ») s'est formé en même temps que le *boson de Higgs*, peu après le Big Bang, après que la température de l'Univers fut descendue sous un certain seuil. Le boson de Higgs est la matérialisation de l'interaction d'une particule avec le champ de Higgs.

5 – La masse de toute particule vient de son interaction avec le champ de Higgs : plus une particule interagit avec ce champ de forces, plus elle est lourde ; au contraire, les particules qui n'interagiraient pas avec lui ne posséderaient aucune masse.

6 – Chaque particule élémentaire est caractérisée par sa *masse*, par son *moment cinétique* intrinsèque (son *spin*) et par sa *parité*.

Remarque : Le boson de Higgs du modèle standard doit être de *spin nul* et de *parité positive*.

7 – Selon les premiers calculs, la particule détectée aurait eu une masse approximative 125 gigaélectronvolts (GeV).

8 – De nouvelles mesures montrent qu'il existerait **deux** particules de masses respectives 123,5 GeV et 126,6 GeV.

9 – La différence est à la fois trop petite pour qu'il s'agisse de deux particules différentes, et trop grande pour que les calculs soient remis en cause.

Remarques : a) – La théorie du modèle standard ne prévoit l'existence que d'un

seul boson scalaire massif (le boson de Higgs) ; l'existence de deux bosons de Higgs demande des explications complémentaires.

b) – La théorie de la supersymétrie accepte l'existence de plusieurs bosons de même type, mais elle exclut une telle proximité de masses entre eux.

c) – Le grand collisionneur de hadrons du CERN (en anglais « *large hadron collider* – *LHC* ») qui a permis de valider l'existence du boson de Higgs a coûté 8,9 milliards d'euros ; son financement a été réparti entre une vingtaine de pays.

Hiloire (en anglais « *bending strake* » ou « *roof tree* ») : **1** – On appelle *hiloires* des virures longitudinales, faites de bordages ayant plus d'épaisseur que les autres, disposées à l'intérieur du navire de chaque côté des ponts ; une entaille de la valeur de la surépaisseur permet le logement des baux par en dessous.

2 – Dans les anciennes constructions, on trouvait deux, trois ou même quatre hiloires de chaque côté des ponts ; sur les vaisseaux de guerre en bois, on y voyait des boucles pour servir aux palans de retraite.

3 – Une hiloire spéciale court tout autour du pont des navires en fer ou en acier, contre la muraille : on l'appelle la *serre-gouttière*, ou la *gouttière* ; sur un navire à voiles, de nombreuses boucles y sont boulonnées à l'effet d'y fixer des éléments du gréement.

Remarques : **a)** – On appelle parfois les élongis : *hiloires de passavants*.

b) – Les hiloires étant des pièces de construction longitudinales, il est abusif d'appeler hiloires les *surbaux* ou les *élongis de surbaux* qui encadrent les écoutes dans le sens transversal, pour empêcher les entrées d'eau par l'ouverture des écoutes.

[Voir les mots *Élongis*, *Serre*, *Surbaux* et l'expression *Serre-gouttière*].

Hiloires renversées (en anglais « *carling under the beam* ») : Les hiloires renversées sont des bordages de forte épaisseur qui soutiennent les baux du premier pont en leur milieu ; une file d'épontilles reposant sur la carlingue, dont les pieds sont enchâssés entre des grains d'orge, ont leurs têtes encastrées dans des entailles pratiquées sous ces hiloires renversées.

Hinterland : Mot anglais employé en français pour désigner l'arrière pays commercial d'un port.

Hipparque de Nicée : **1** – Hipparque de Nicée (180-120 avant J.-C.) fut un astronome et géographe grec.

Remarque : Hipparque introduisit en Grèce la division du cercle en 360°.

2 – Hipparque de Nicée découvrit la précession des équinoxes en 130 avant J.-C.

Remarques : **a)** – Il compara la longitude céleste de l'Épi (étoile α de la constellation de la Vierge) qu'il avait calculée égale à 174° (en 130 avant J.-C.) à la valeur trouvée par Timocharis (en 273 avant J.-C.) à savoir 172° ; il conclut à un déplacement de l'équinoxe de 2° en 144 ans par rapport aux étoiles, soit un déplacement moyen de 50 secondes de degré par an dans le sens rétrograde.

b) – On admet actuellement que l'axe de rotation de la Terre décrit un cône de 47° d'ouverture en 25 780 années, la pointe du cône étant au centre de la Terre.

Le déplacement du point \mathcal{G} (appelé point vernal ou point équinoxial) sur l'écliptique est donc de 50,2 secondes de degré par an.

3 – Hipparque de Nicée inventa l'astrolabe plan.

Remarque : Chaque tympan de l'astrolabe plan correspond à une latitude donnée ; le tympan porte la projection plane de la sphère locale, avec ses verticaux sous la forme de lignes concourantes et réparties selon leurs azimuts, et des repères de hauteur sous la forme de courbes concentriques ; un équipage mobile ajouré appelé araignée peut tourner sur le tympan ; l'araignée porte en gravure un certain nombre de repères correspondant à différentes étoiles ; l'astrolabe plan permet de

simuler le mouvement de ces étoiles sur la sphère locale pour n'importe quel point de la Terre situé à une latitude correspondant au tympan.

[Voir l'expression *Astrolabe plan*].

4 – Hipparque de Nicée établit le premier catalogue d'étoiles définies par leur déclinaison à partir de l'écliptique, et par leur longitude à partir du point vernal.

Hippocrène : Fontaine célèbre de la mythologie, qui sortait du Mont Parnasse.

Remarque : On dit « *il a bu des eaux de l'Hippocrène* » pour dire de quelqu'un qu'il a le talent de la poésie.

[Voir le mot *Pégase*].

Hispanolia : **1** – L'île d'Hispanolia fut la première terre du nouveau monde découverte par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492.

2 – Le traité de Ryswick du 20 septembre 1697 entre la France, les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne, qui mit fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg, coupa définitivement l'île en deux : à l'époque elle était espagnole à l'Est, française à l'Ouest.

3 – La partie occidentale de l'île proclama son indépendance en 1804, et elle prit le nom d'*Haïti* ; elle devenait la première république noire du monde.

4 – L'indépendance de la partie orientale de l'île fut déclarée en 1844 ; elle prit le nom de *République dominicaine*.

Hisser (en anglais « *to hoist* », « *to veer aloft* », « *to pull up* », « *to sway up* », « *to lift up* », « *to heave* », « *to weight* » ou « *to rise up* ») : **1** – Tirer vers le haut.

Remarque : Hisser est synonyme de *hausser*.

2 – Hisser, c'est élever un objet, quel qu'il soit : ancre, canot, tonneau, vergue, voile, au moyen d'un cordage simple ou d'un palan.

Remarques : **a)** – On dit *hisser* en parlant des vergues, des voiles ; mais, s'il s'agit de mâts on dit *guinder*.

b) – On dit *virer l'ancre* s'il s'agit de l'arracher au fond de la mer au moyen du *guindeau*, afin de la mettre à son poste de mer (bossoir, davier ou écubier).

c) – Hausser, lever en haut par le moyen d'une machine se dit *guinder*.

[Voir le mot *Guinder*].

Histoire : **1** – L'histoire est une somme de connaissances précises, mais aussi de lacunes et d'incertitudes que les *historiens* recourent, tentent de vérifier ou d'approfondir et qu'ils interprètent pour raconter comment ils voient les faits qui se sont passés au cours des années ou des siècles passés.

Remarques : **a)** – Les *émotions* et les *sentiments* que l'on retrouve dans la *mémoire* n'ont pas leur place en Histoire, qu'il s'agisse des émotions de l'historien, de celles de ses lecteurs ou de ses auditeurs, ou qu'il s'agisse des émotions et des sentiments que chacun peut prêter, plus ou moins arbitrairement, aux gens qui vivaient à l'époque étudiée.

b) – Les émotions et les sentiments ont toute leur place dans *les romans historiques* et dans les films de fiction.

c) – Les films de « *docu-fiction* » avec leurs inévitables simplifications et l'expression des fantasmes de leurs auteurs, ne sont pas des documents historiques ; ils ne devraient pas et ils ne peuvent pas être utilisés comme preuves pour défendre telle ou telle interprétation historique ; ils ne devraient être utilisés, pour illustrer les leçons d'histoire, que comme des supports fictifs permettant d'éclairer un cours en mettant en évidence ce que l'on peut raisonnablement croire et en mettant en garde contre ce qui relève de la propagande spéculative.

2 – L'histoire est, par principe, une discipline scientifique qui fonde la connaissance du passé sur l'étude des vestiges, des monuments, des documents, des témoignages, etc., qui permet d'interpréter le présent, de justifier les choix qui

sont faits et de pressentir l'avenir.

Remarques : a) – La paléographie, l'épigraphie, la diplomatique sont des sciences annexes de l'histoire.

b) – Les historiens peuvent se tromper.

c) – Comme le disait le philosophe français Paul Valéry (1871-1945) « l'histoire, par essence, contient des exemples de tout, permet de munir toute thèse et elle arme de *faits* tous les partis ».

d) – L'histoire est la science du changement.

e) – L'historien sait et enseigne que les événements ne se reproduisent jamais tout à fait semblables parce que les conditions ne coïncident jamais exactement.

Exemples : La guerre de 1914 n'a pas été celle de Napoléon ; la guerre de 1939 n'a pas été celle de 1914, ni même celle de 1918.

f) – Partout où des facteurs nouveaux sont appelés à jouer, l'expérience ancienne qui ne les comportait point perd de sa valeur.

g) – Mais nous devrions reconnaître certaines répétitions, sinon trait pour trait, du moins dans les grandes lignes du développement lorsque les conditions majeures sont semblables.

Exemple : La campagne de Pologne de la Wehrmacht (1er septembre 1939 – 6 octobre 1939) s'est rejouée dans ses grandes lignes, avec la même doctrine et les mêmes méthodes, avec le même matériel et les mêmes hommes, en Belgique et en France du 10 mai 1940 au 25 juin 1940.

h) – C'est avant qu'il ne se produise qu'il faut savoir analyser les circonstances d'un événement et anticiper son déroulement à la lumière des faits passés.

i) – S'adapter à une situation nouvelle mais anticipée et analysée par les simples forces de l'esprit, est un exercice plus difficile que de faire dépendre ses décisions de ses perceptions sensorielles.

3 – L'histoire s'inscrit dans le temps long ; elle ignore l'immédiateté ; l'histoire cherche dans un passé plus ou moins lointain l'explication des crises ou les origines des évolutions actuelles.

Remarques : a) – Comme le disait l'écrivain espagnol Miguel de Cervantes Saavedra (1547-1616 - dit Cervantès) que l'on a surnommé « *le manchot de Lépente* » après qu'il y eut perdu l'usage de sa main gauche à la bataille navale de Lépente, le 7 octobre 1571, puis qui fut retenu 5 ans comme esclave à Alger ; dans son célèbre roman « *L'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche* » (1605) : *il convient de donner du temps au temps*.

b) – L'historien cherche, identifie et rétablit des liens de cause à effet dans les événements connus du passé.

c) – L'historien choisit les faits qu'il appelle pour expliquer les événements du passé, en fonction de ses convictions et de sa propre sensibilité ; pour plaire à ses lecteurs, il est tenté de juger les événements du passé avec des critères d'aujourd'hui.

d) – Ce qui s'est passé avant l'époque *classique* est qualifié d'*archaïque* et est parfois considéré comme incompatible avec l'époque actuelle, donc anecdotique et inutile pour étudier les phénomènes du temps présent et pour appréhender l'avenir proche.

4 – L'histoire est une science humaine qui progresse par le travail de recherche et d'interprétation des faits du passé, effectué par des *historiens*.

Remarques : a) – Chaque *école* d'historiens croit avoir découvert l'enseignement stable et définitif qui permettra de comprendre le présent et d'améliorer la prévision de l'avenir à la lumière d'un passé dit « *classique* », dont l'époque actuelle se considère comme l'héritière.

b) – C'est le passé qui nous dit qui nous sommes ; sans lui, nous perdons notre

identité.

c) – Les membres d'une société multiculturelle n'ont pas tous le même passé.

5 – Si l'on considère que l'histoire est une discipline scientifique, on admet que les conclusions des historiens soient contestables et qu'elles puissent être confirmées ou infirmées par la découverte imprévisible ou au moins imprévue de documents jusqu'alors inconnus, ou par la publicité faite à des travaux peu connus.

Remarques : a) – En pratique, la *méthode* préconisée et imposée par l'École historique dominante du moment, n'est pas contestable tant qu'une autre École ne l'a pas remplacée et supplantée.

b) – Certains documents qui ont jadis ou naguère été admis comme *véridiques* ou *crédibles* par un nombre plus ou moins important d'historiens après des études scientifiques, peuvent être rejetés par d'autres historiens qui les jugent falsifiés ou suspects, après que ceux-ci eurent accès à d'autres sources.

c) – Selon le pape Léon XIII (1810-1903) « *la première loi de l'Histoire est de ne pas mentir ; la seconde est de ne pas craindre de dire le vrai* ».

6 – De même, certains événements oubliés ou qui ont été volontairement occultés par les historiens, peuvent être rappelés pour éclairer d'un jour nouveau des décisions ou des faits passés.

Remarques : a) – L'histoire est considérée par certains comme un moyen intemporel de prédire les événements du *futur* à partir du *présent* et en utilisant quelques faits du *passé* soigneusement choisis parmi d'autres qui sont volontairement occultés : cette démarche abstraite et conceptuelle autorise toutes les fantaisies.

b) – Les *hommes politiques* n'ont pas vocation à écrire l'histoire, mais beaucoup aimeraient que l'histoire les aide à justifier leurs ambitions politiques.

c) – L'histoire *officielle* imposée par la loi, par des règlements ou par des circulaires administratives a un nom : c'est de la *propagande*.

d) – Tous les hommes de pouvoir savent que celui qui impose sa vision du passé gouverne le présent et maîtrise l'avenir.

e) – Le philosophe français Paul Valéry (1871-1945) disait le 22 janvier 1931, en réponse au discours de réception du Maréchal Pétain (1856-1951) à l'Académie française au fauteuil du maréchal Foch (1851-1929) : « *l'histoire telle que certains polémistes aigris l'écrivent est une interprétation pro domo du passé, imposée par les vainqueurs* ».

f) – On prête au général Napoléon Bonaparte (1769-1821) cette formule cruelle : « *l'histoire est un mensonge qui est cru par tout le monde* ».

[On pourrait même préciser « *qui doit être cru par tout le monde sous peine de sanctions* »].

[Voir les expressions *Mémoire et histoire*, *Histoire (Livres d' –)* et le mot *Propagande*].

7 – L'histoire au sens le plus large est la narration des actions et des choses dignes de mémoire.

Exemples : Histoire générale ; histoire universelle ; histoire particulière ; histoire ancienne ; histoire moderne ; histoire profane ; histoire sainte ; histoire sacrée ; histoire ecclésiastique ; histoire romaine ; histoire grecque ; l'Histoire de France ; l'Histoire d'Espagne, etc. ; histoire secrète ; histoire anecdote ; histoire scandaleuse ; histoire véritable ; histoire fabuleuse ; histoire généalogique ; histoire abrégée ; abrégé d'histoire.

8 – *Histoire* se dit aussi de toutes sortes de descriptions des choses naturelles comme les plantes, les minéraux, etc.

Exemples : L'Histoire Naturelle de Pline ; l'Histoire des animaux ; l'Histoire des

plantes ; l'Histoire des minéraux.

9 – Les astronomes expliquent que tout ce qui est aspiré par un « *trou noir* » disparaît et en particulier, que toutes les informations qui y pénètrent sont détruites.

Remarques : a) – Les trous noirs sont des singularités issues de l'effondrement d'étoiles massives en fin de vie.

b) – La prédictibilité de l'Univers est subordonnée au déterminisme ; si les informations sur le passé des objets qui ont été absorbés par un trou noir sont inaccessibles, perdues, nous ne pourrions pas prédire l'avenir du trou noir puisque nous ne connaissons pas son passé ; s'il n'existe plus de déterminisme pour les trous noirs, le déterminisme qui est à la base de toute démarche scientifique pourrait faire défaut dans d'autres circonstances, sans que nous en ayons conscience.

c) – Richard Feynman pense que l'information ne peut être perdue après qu'elle est entrée dans le *trou noir* ; selon lui, il y aurait, au lieu d'une histoire, plusieurs histoires différentes possibles, chacune avec sa propre probabilité ; de leur côté, Malcom Perry, de Cambridge, et Andrew Strominger, de Harvard, expliquent que les informations peuvent être préservées en étant *encodées sur l'horizon des événements* du trou noir : chaque information serait transformée en un hologramme bidimensionnel au cours d'un processus nommé *supertranslation*.

d) – Les événements qui ont précédé et surtout ceux qui ont suivi l'effondrement de l'Armée française au printemps 1940, face à la Wehrmacht, ont été aspirés, transformés ou effacés dans le trou noir de l'épopée churchillo-gaulliste.

Histoire (Livres d' –) : Les livres d'histoire destinés à accompagner et illustrer le cours des professeurs d'histoire des collèges et des lycées, publiés par des éditeurs spécialisés en livres scolaires, s'appliquent à suivre les directives du régime en place (c'est-à-dire le ministre chargé de l'enseignement secondaire).

Remarque : Les faits historiques choisis pour être développés sont souvent déformés ou adaptés pour que le vainqueur ait l'air bon et que le perdant ait l'air méchant.

[Voir le mot *Méchant*].

Historien : 1 – On appelle *historien* l'homme ou la femme qui écrit l'*Histoire* à partir des faits relatés par les archives, à partir des vestiges archéologiques ou à partir des récits des témoins oculaires, etc., après un examen approfondi de leur vraisemblance et après avoir effectué des vérifications auprès d'autres sources.

Remarques : a) – On ne naît pas *historien*, on le devient par le travail et par des contacts directs ou indirects avec des historiens.

b) – L'historien recherche toute la vérité mais il n'est pas un juge.

c) – Il n'appartient pas à l'*historien* de porter des jugements de valeur sur les actions ou sur les opinions des personnages historiques, ni sur les événements du passé.

d) – Au moment d'expliquer un événement et d'appeler comme témoins des faits qui justifieront son intuition, l'historien, qui sait ce qui va se produire puisque c'est arrivé, peut être tenté par l'illusion rétrospective de la fatalité et par le déterminisme qui en résulterait.

e) – Selon le journaliste, homme politique (trois fois Président du Conseil entre 1929 et 1932) et diplomate André Tardieu (1876-1945), bras droit de Georges Clemenceau en 1918 pendant la Conférence de la paix de Paris, « *l'historien trahit sa tâche, qui ne tente pas, au-delà des faits, d'atteindre le ressort des âmes et des volontés collectives* ».

2 – L'*historien* doit savoir discerner ce qu'il y a de général et de constant dans le

déroulement des événements particuliers dont il a pris connaissance.

Remarques : a) – Chaque *historien* filtre les événements dont il a connaissance ; c'est à partir de critères qui lui sont propres qu'il retient ceux qu'il utilisera pour interpréter le passé en vue d'éclairer l'avenir tel qu'il le voit, parfois en tenant compte des préoccupations immédiates de son époque.

b) – Chaque époque a « *son École* » d'historiens qui oriente les travaux de la plupart des chercheurs agréés et qui aboutit à l'adoption d'une « *histoire moderne* », c'est-à-dire conforme « *aux attentes habituelles du moment* ».

c) – Le réexamen de certains textes jusqu'alors ignorés, ou la découverte d'archives inconnues peuvent modifier l'analyse de certains événements.

d) – Il arrive que des controverses légitimes entre historiens, en raison d'interprétations différentes des sources, dégénèrent en batailles idéologiques.

e) – L'intérêt des publications d'un *historien* dépend de la précision avec laquelle il indique ses sources originales ; un autre historien doit pouvoir les consulter et éventuellement, aboutir à une interprétation différente motivée.

Historique : 1 – Qui appartient à l'*Histoire*.

Exemples : Style historique ; narration historique ; recueil historique ; mémoires historiques ; dictionnaire historique ; faits historiques ; Service historique des Armées.

Remarque : On dit « *les temps historiques* » par opposition aux *temps fabuleux* mal connus.

2 – Historique se prend aussi substantivement pour dire *le détail* des faits dans leur ordre et leurs circonstances.

Hitler : 1 – Adolf Hitler (1889-1945) a été nommé chancelier d'Allemagne le 30 janvier 1933 par le Président du Reich allemand, le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934), conformément à la Constitution allemande du 11 août 1919 (dite *Constitution de Weimar*) ; appliquant les dispositions de la Constitution, Hitler instaura une dictature totalitaire et il est resté au pouvoir jusqu'à sa disparition, le 30 avril 1945 (probablement un suicide suivi de la crémation de son cadavre à la Chancellerie du Reich) juste avant que l'Armée Rouge ne pénètre dans son dernier retranchement, le *Führerbunker* à Berlin. Adolphe Hitler fut le *Führer* et *Chancelier du Reich* avant et pendant la Seconde Guerre Mondiale ; il conduisit personnellement les hostilités jusqu'à sa disparition, le 30 avril 1945 :

i) d'abord contre la Pologne, que la Wehrmacht (forces armées allemandes) envahit à partir du 1er septembre 1939,

ii) puis contre la Grande-Bretagne et la France qui déclarèrent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939,

iii) enfin contre l'Union Soviétique, que la Wehrmacht envahit sans déclaration de guerre préalable à partir du 22 juin 1941 : l'*Unternehmen Barbarossa* (opération *Barbarossa*) en hommage à l'empereur Frédéric 1er de Hohenstaufen, dit Frédéric Barberousse (1122-1190).

Remarques : a) – Né Autrichien mais acquis à l'*idéal pangermaniste*, Hitler s'était engagé comme Autrichien le 16 août 1914, au début de la Grande Guerre, dans l'armée du roi Louis III de Bavière (1845-1923) pour combattre la Serbie, la Russie et leurs alliés anglais et français, au côté de l'armée de l'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941) ; la guerre avait été déclenchée en 1914 par le jeu des alliances, après l'assassinat à Sarajevo (Serbie) le 28 juin 1914 de l'Archiduc d'Autriche François-Ferdinand de Habsbourg-Este (1863-1914), alors prince-héritier du trône austro-hongrois.

Les Autrichiens d'aujourd'hui aimeraient nous faire croire que Ludwig van

Beethoven (1770-1827) né à Bonn (en Allemagne) était autrichien et que Adolf Hitler (1889-1945) né à Braunau am Inn (en Autriche) était allemand.

b) – Près d'un an après la fin de la Grande Guerre, Hitler était toujours sous les drapeaux ; il était rattaché à l'Abwicklungsstelle du 2^{ème} régiment d'infanterie ; Adolf Hitler assista, le 12 septembre 1919, à un rassemblement du Parti ouvrier allemand (DAP ou *Deutsche Arbeiterpartei*) sur instruction de sa hiérarchie militaire (Aufklärungskommando de la Reichswehr) afin de surveiller ce mouvement et d'y propager la doctrine de la Reichswehr ; il était accompagné par l'adjudant Aloïs Grillmeier et par six autres agents de la propagande de la Reichswehr ; Hitler fut invité par le président de la section locale, Anton Drexler (1884-1942), à rejoindre le mouvement DAP en raison de ses talents oratoires, ce qu'il fit quelques semaines plus tard ; le DAP devint, le 24 février 1920, le NSDAP ou *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* (Parti national-socialiste des travailleurs allemands) ; au moment où Hitler entamait sa carrière dans le parti, en 1920, celui-ci était soutenu par trois institutions militaires centrales : le Service d'information, la Stadtkommandantur et l'État-Major des forces de la Reichswehr stationnées à Munich ; Hitler démissionna de l'armée en mars 1920 ; il fut élu président du Parti NSDAP (dit parti « nazi ») avec des pouvoirs quasi dictatoriaux sur le parti le 29 juillet 1921 ; le nombre des adhérents augmenta ensuite considérablement, passant de 2 000 à plus de 4 000 fin 1921 et au double fin 1922 ; le nombre des sections locales passa d'une vingtaine à une centaine du début à la fin de 1922 ; comme après lui le Français Emmanuel Macron (né en 1977), Hitler avait lu « *La Psychologie des foules* » du médecin sociologue français Gustave Le Bon (1841-1931), un spécialiste de la manipulation des foules ; il avait compris que, pour obtenir l'adhésion des masses, il fallait *séduire* plutôt qu'argumenter et surtout employer des formules simples et percutantes ; le parti national-socialiste constitua une Ordnertruppe (troupe de choc) chargée de la sécurité rapprochée de Hitler, qui prit l'appellation de Sportabteilung (section de gymnastique et de sport) ; la suppression en juin 1921, voulue par les Alliés, des *Einwohnerwehren* (milices locales) de la Reichswehr, dans un contexte de chômage de masse (45 p. 100), d'inflation galopante et de hausse des prix, fournit naturellement des effectifs aux SA (*Sturmabteilung*), des formations paramilitaires qui remplacèrent la *Sportabteilung* en août 1921 ; les membres de la SA suivaient des cours de formation dans les casernes de la Reichswehr.

Hitler prit les pleins pouvoirs au sein du NSDAP (parti nazi), à l'été 1921, en partie grâce à l'appui de la Reichswehr (armée allemande) qui lui faisait une entière confiance pour concurrencer les partis marxistes auprès de la classe ouvrière ; cependant, les actions subversives de la SA valurent en janvier 1922 à Hitler une condamnation à une peine de prison de trois mois pour atteinte à l'ordre public ; il passa 5 semaines dans la prison de Munich-Stadelheim au cours de l'été 1922.

c) – Après que l'Allemagne eut signé, le 11 novembre 1918, un armistice en forêt de Compiègne, dans la clairière de Rethondes (Oise), le Président des États-Unis d'Amérique Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), le Premier ministre du Royaume-Uni David Lloyd George (1863-1945) et le Président du Conseil des ministres français Georges Clemenceau (1841-1929) entreprirent personnellement la rédaction des 440 articles du futur Traité de paix ; le texte du traité fut soumis pour examen et approbation à une assemblée composées de représentants de 27 nations victorieuses, mais dont furent exclus les Russes et les nations vaincues ; cette assemblée se réunit du 18 janvier au 28 juin 1919 ; le traité fut reçu de mauvais gré au nom de l'Allemagne dans la Galerie des Glaces du Château de

Versailles, le 28 juin 1919, par Johannes Bell (1869-1949) et Hermann Müller (1876-1931) car l'armée allemande n'était pas en position de reprendre les hostilités ; s'il mit un terme à la Grande Guerre (1914-1918) ce Traité instillait délibérément, presque à chaque article, l'humiliation et le déshonneur pour la race germano-prusienne ; Hitler s'employa à redonner de l'honneur aux Allemands en soulignant la valeur éminente de la race germano-aryenne, peut-être supérieure à celle des autres races ; le Traité de Versailles du 28 juin 1919 annonçait inéluctablement la reprise des hostilités dès que l'économie de l'Allemagne le permettrait et que l'armée allemande serait reconstituée : ce sera ce que l'on appelle la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945).

[Voir le mot *Germanenorden*].

d) – En 1919, l'Allemagne était vaincue financièrement, économiquement et politiquement, mais elle avait conservé la plus grande partie de sa capacité industrielle et elle restait invaincue militairement ; le pouvoir politique allemand, aux prises avec la révolution socialiste larvée qui rongea le pays depuis le début de l'année 1918, avait été contraint de demander aux Alliés un armistice ; c'est donc sur l'ordre du pouvoir politique que l'armée allemande, qui n'a pas capitulé, s'est retirée des territoires français qu'elle occupait encore.

e) – Le NSDAP, en abrégé « *parti national-socialiste* » ou « *parti nazi* », était très anti-communiste ; à ce titre, les *puissances de l'argent* d'Allemagne, d'Europe ou d'Amérique, qui craignaient l'extension du bolchevisme russe à l'Allemagne puis à la France et à l'Angleterre, ont soutenu financièrement, plus ou moins discrètement, le NSDAP et Hitler : dès les mois de mai et juin 1922, le NSDAP de Hitler reçut des fonds d'industriels de toute l'Allemagne pour l'aider à éradiquer et à anéantir en Allemagne la philosophie marxiste, pour réorganiser le pays sur les plans politique, économique et social et pour mettre fin à l'influence jugée néfaste des Juifs, des francs-maçons et du catholicisme politique.

f) – Le NSDAP suivait la doctrine catholique définie par le pape Léon XIII (1810-1903) qui condamnait fermement les Francs-Maçons (encyclique « *Humanum genus* » du 20 avril 1884), qui combattait les « *monstrueux systèmes* » socialiste et communiste (encyclique « *Quod apostoli muneris* » du 28 décembre 1878) et qui demandait de protéger et défendre l'institution des familles chrétiennes (encyclique « *Arcanum* » du 10 février 1880). Les conférences épiscopales de Fulda en 1931 et 1932 avaient interdit aux catholiques d'adhérer au parti NSDAP ; la conférence épiscopale de Fulda du 29 mars 1933 leva pratiquement cette interdiction, quelques jours après le vote de la loi du 24 mars 1933 « *de réparation de la détresse du peuple et du Reich* » ; cette loi du 24 mars 1933 donnait à Adolf Hitler le droit de gouverner par décrets, c'est-à-dire de prendre des textes à portée législative sans aucune procédure parlementaire ; en pratique, elle donnait les pleins pouvoirs à Hitler sans enfreindre la Constitution allemande du 11 août 1919.

g) – Comme le souligna en avril 1933 l'ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin Horace Rumbolt (1869-1941), Hitler avait affirmé dans son livre de doctrine « *Mein Kampf* » que l'homme est un animal combatif, que la nation est une unité de combat, qu'un pays ou une race qui cesse de vouloir se battre est voué à l'extinction ; pour Hitler, la capacité d'une race dépendait de sa pureté, d'où la nécessité pour elle de se débarrasser des impuretés étrangères ; la race allemande, si elle avait été unifiée à temps, serait la maîtresse du monde ; le nouveau Reich allemand devait rassembler tous les éléments allemands dispersés en Europe ; pour restaurer la nation allemande après la défaite de 1918 et l'humiliant Traité de Versailles, il suffisait de convaincre le peuple allemand qu'il était possible de retrouver la liberté en recourant aux armes.

h) – Dans un mémorandum du 10 mai 1933 adressé au ministère des Affaires étrangères à Londres, le général britannique Tempereley qui participait à la Conférence mondiale du désarmement organisée à Genève par la Société des Nations à partir de 1932, exhortait le Gouvernement britannique de renoncer au désarmement de la Grande-Bretagne et de condamner publiquement et énergiquement l'Allemagne pour son armée illégale ; il ajoutait que l'Allemagne était en plein « délire de regain nationaliste et de militarisme aussi éhonté que dangereux » et que l'Allemagne possédait déjà 125 avions de chasse et avait passé commande de 36 bombardiers bimoteurs de nuit à la firme Dornier ; Tempereley soulignait que l'Allemagne n'avait pas encore les moyens d'affronter l'armée française et la marine britannique, mais il redoutait que si l'Allemagne ne changeait pas de régime et si les Alliés vainqueurs en 1918 la laissait réarmer, il y aurait la guerre dans les cinq ans.

i) – L'idée d'une guerre préventive pour mettre fin au réarmement allemand était inenvisageable en 1933 pour la France comme pour le Royaume-Uni, étant donné le pacifisme de leurs opinions publiques, 15 ans après la fin de la Grande Guerre.

j) – Lorsqu'en 1923 les troupes françaises avaient occupé la Ruhr en réponse au manquement allemand de payer ses réparations de guerre, la France avait été universellement condamnée et un grand mouvement de compassion s'était élevé dans le monde pour l'Allemagne.

k) – En 1933, la France d'Édouard Daladier (1884-1970) qui entretenait la plus coûteuse armée du monde, avait un déficit budgétaire très important, compte tenu des destructions de 1914-1918, de l'arrêt des paiements allemands au titre des réparations de guerre et de la continuation des remboursements des dettes de guerre aux organismes financiers privés américains ; la France accepta en mars 1933, sous la pression anglaise, le principe du plan de désarmement présenté par le Premier ministre britannique Ramsay MacDonald (1866-1937) qui devait conduire la France à réduire son armée à 200 000 hommes et qui autorisait l'Allemagne à doubler la taille de la Reichswehr.

l) – L'Allemagne se retira le 14 octobre 1933 de la Conférence du désarmement et de la Société des Nations, justifiant *a posteriori* la méfiance française et montrant la naïveté de Ramsay MacDonald (1866-1937) en particulier, ou des Anglais en général.

2 – L'Allemagne du chancelier Hitler signa le 20 juillet 1933 un concordat avec le Saint-Siège du pape Pie XI (1857-1939) ; les signataires furent, pour l'Allemagne, le vice-chancelier Franz Von Papen (1879-1969) et pour la Saint-Siège, le secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Eugenio Pacelli (1876-1958) qui sera pape de Rome sous le nom de Pie XII de 1939 à 1958, c'est-à-dire pendant et après la Seconde Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – Le cardinal Pacelli avait précédemment été nonce apostolique en Bavière, de 1920 à 1930 ; le nonce Pacelli avait signé des concordats avec la Bavière (29 mars 1924), avec la Prusse (24 juin 1929) et avec le Pays de Bade (12 décembre 1932).

b) – Selon tous ces concordats :

i) l'Église catholique recevait des deniers sous la forme d'un *impôt additionnel* payé par tous les Catholiques et en contrepartie, les membres des mouvements de jeunesse catholiques étaient versés dans les Jeunesses hitlériennes (en allemand « *Hitlerjugend* ») ;

ii) le Gouvernement allemand luttait contre le Bolchevisme et en contrepartie, le parti Zentrum (qui représentait les idées de la hiérarchie catholique) fut dissous le 5 juillet 1933.

c) – Très implanté en Bavière catholique, le NSDAP a été interdit en Prusse protestante en novembre 1922 ; les Prussiens appelaient les membres du NSDAP d'Hitler, non pas « *les Nazis* », mais « *les Catholiques* » ou « *les Bavarois* ».

d) – Les États du centre de l'Allemagne, notamment la Thuringe ou la Saxe, qui avaient des gouvernements socialistes, étaient opposés au NSDAP et Hitler a fait l'objet de plusieurs mandats d'arrêt.

3 – Le général Erich Ludendorff (1865-1937), qui fut le général en chef du *Deutsches Heer* (l'armée de terre allemande) de 1916 à la fin de la Première Guerre Mondiale, a représenté le Parti Nazi à l'élection présidentielle allemande au suffrage universel de 1925 ; Ludendorff n'a réuni que 1,1 p. 100 des suffrages au premier tour, le 29 mars 1925 ; Ludendorff était à l'origine de la formule « *le coup de poignard dans le dos* » pour expliquer la défaite allemande de 1918 par la trahison des membres vivant en Allemagne de certaines « *organisations internationales* » (Juifs, francs-maçons et marxistes) et il appelait ceux qui avaient accepté le Traité de Versailles : « *les criminels de novembre* » ; si Ludendorff a bien participé à la *tentative manquée* de prise du pouvoir par la force en Bavière, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1923, coup de force connu sous les appellations de « *putsch de la Brasserie* » ou « *putsch de Munich* », Ludendorff fut acquitté, contrairement à Hitler qui fut condamné à 5 ans de forteresse ; mais c'est l'ancien supérieur hiérarchique de Ludendorff, le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934), le chef du Grand État-Major de l'Armée impériale allemande de 1916 à la fin de la Première Guerre Mondiale, qui fut élu Président du Reich allemand, au deuxième tour, le 12 mai 1925.

4 – Le Président allemand Hindenburg utilisa quatre fois de 1930 à 1933 son droit de dissolution du Reichstag ; aux élections législatives du 31 juillet 1932, le NSDAP a obtenu 37,3 pour 100 des voix ; il séduisait les classes moyennes qui redoutaient une nouvelle aggravation de la situation économique de l'Allemagne ; un proche d'Adolf Hitler, le capitaine de réserve Hermann Göring (1893-1946) qui fut un as de l'aviation allemande pendant la guerre de 1914-1918 (22 victoires confirmées) et qui fut le dernier commandant de la célèbre escadrille Richthofen, est devenu président du Reichstag (Parlement allemand) le 30 août 1932.

5 – Au début des années 1930, Adolphe Hitler était considéré par un grand nombre d'Allemands comme l'homme autoritaire qu'ils attendaient depuis le Traité de Versailles du 28 juin 1919 pour leur redonner une raison de vivre ; beaucoup d'Allemands attendaient un « *Führer non prussien* » depuis l'unification allemande à la fin du XIX^{ème} siècle ; les communiqués officiels du parti utilisèrent à partir d'avril 1923 l'expression espérée « *notre Führer* » pour parler de Hitler ; Hitler devait être l'homme qui réaliserait les réformes indispensables pour rendre à l'Allemagne sa grandeur et qui réussirait à obtenir la suppression des réparations insupportables imposées par la France et l'abandon des clauses humiliantes du Traité de Versailles ; pendant ses discours, Hitler avait les yeux brillants et le débit hystérique des chamanes qui sont en communication avec des mondes parallèles, qui maîtrisent des forces occultes et certains champs d'énergie normalement inaccessibles ; les paysans, les chômeurs, les boutiquiers qui l'écoutaient parler avaient l'impression d'être compris ; le Français Emmanuel Macron (né en 1977) a repris la même méthode évanescence pour devenir Président de la République française, en 2017, avec ses suggestions émotives.

j) – Le président Paul von Hindenburg (1847-1934) et le chancelier Heinrich Brüning (1885-1970) avaient déjà utilisé l'article de la Constitution de Weimar qui autorisait les ordonnances pour imposer leur volonté ; le 28 février 1933, le lendemain de l'incendie du Reichstag, une ordonnance du président Hindenburg

« *pour la protection du peuple et de l'État* » suspendit les droits fondamentaux énoncés aux articles 114, 115, 117, 118, 123, 124 et 153 de la Constitution de Weimar ; cette ordonnance permettait de poursuivre les opposants, d'abord les communistes, puis, quelques semaines plus tard, les socialistes du SPD ; un premier camp de concentration fut ouvert le 21 mars 1933 pour les accueillir, en Bavière, à Dachau près de Munich, dans une ancienne usine de munitions ; les biens des « *ennemis du peuple* » étaient confisqués.

k) – Lorsque, dans un Land, les mesures propres à rétablir l'ordre et la sécurité publique n'étaient pas prises, le gouvernement du Reich pouvait assumer provisoirement les attributions de l'autorité supérieure de ce Land ; les autorités des Laender et des communes devaient exécuter les instructions du gouvernement du Reich.

6 – La séparation des pouvoirs fut abolie le 23 mars 1933 lorsque les députés du Reichstag approuvèrent, par 441 voix contre 94, la *loi édictée en vue de remédier à la détresse du peuple et du Reich* (dite *loi des pleins pouvoirs*) qui accordait au gouvernement (en fait au chancelier Hitler) le pouvoir législatif ainsi que le pouvoir de conclure des traités sans avoir à obtenir la ratification parlementaire.
Remarques : a) – Après le décès du président Hindenburg, le 2 août 1934, Hitler assumait à la fois les fonctions de chancelier et de président en qualité de *Führer und Reichskanzler*.

b) – Depuis la fin de la Grande Guerre (1914-1918) les Allemands, et pas seulement ceux de la droite politique, étaient à la recherche d'une personnalité éminente, du messie (l'envoyé de Dieu), du mythique « *Führer* » qui réparerait les humiliations subies par l'Allemagne du fait de la France et qui lui rendrait son honneur ainsi que la place qui lui revenait dans le concert des nations.

c) – La politique française d'occupation des territoires allemands en vue de recouvrer les créances de l'Allemagne, les exactions commises par les Français dans la Rhénanie entre novembre 1918 et juin 1930, notamment par des soldats noirs, ou dans la Ruhr entre janvier 1923 et août 1925, ainsi que l'administration de la Sarre par la France jusqu'en 1935, furent considérées par les Allemands comme particulièrement humiliantes ; la politique étrangère de l'Allemagne envisagée par Hitler lorsqu'il écrivit « *Mein Kampf* » en 1924-1925, puis après qu'il fut appelé en 1933 comme Chancelier du Reich par le Maréchal Hindenburg (1847-1934), était une alliance de l'Allemagne avec le Royaume-Uni et l'Italie pour vaincre la puissance de la France sur le continent et permettre à l'Allemagne de retrouver son rang parmi les nations.

c) – Les Anglais qui n'acceptaient pas qu'une nation, France ou Allemagne, soit hégémonique sur le continent, étaient réceptifs à ce genre de projet ; l'armée française a été considérée par tous, jusqu'en 1940, comme la plus puissante du monde ; les Anglais poussèrent à l'évacuation par l'armée française de la Rhénanie et de la Ruhr ; ils favorisèrent le réarmement de l'Allemagne et ils intervinrent pour réduire la dette de l'Allemagne envers la France ; le Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940) obligea, par un chantage aux approvisionnements pétroliers, le Président du Conseil français Édouard Daladier (1884-1970) à accepter à Munich (30 septembre 1938) le démantèlement de la Tchécoslovaquie, l'alliée de la France créée par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 et que Georges Clemenceau (1841-1929) avait imaginée entre l'Autriche et l'Allemagne pour prévenir une agression revancharde de l'Allemagne ; le Royaume-Uni se réserva, jusqu'à l'accord Molotov-Ribbentrop du 23 août 1939, le choix de s'allier avec la France ou avec l'Allemagne lors du prochain conflit européen qui semblait inévitable, pour renforcer celui de ces deux pays qui leur paraîtrait le plus faible.

7 – Plus de 70 ans après sa disparition, Hitler (1889-1945) est encore considéré en France comme *le grand croquemitaine*, de même que le général français Napoléon Bonaparte (1769-1821) l'est toujours en Angleterre (près de 200 ans après sa mort), que le ministre-président du royaume de Prusse Otto von Bismarck (1815-1898) et le roi de Prusse Guillaume (1797-1888) le furent en France chez nos parents ou grands-parents (un siècle et demi après la guerre de 1870), que le roi de France Louis XIII (1601-1643) et son ministre Richelieu (1585-1642) continuent de l'être en Lorraine (400 ans après la Guerre de Trente Ans) ; à chaque fois en raison des exactions que les uns et les autres ont fait commettre ou ont laissé commettre, ou des terreurs qu'ils ont suscitées dans ces pays pendant le temps où ils étaient en état de nuire.

8 – La faillite inattendue de l'armée française au printemps 1940, pourtant supposée être la première armée du monde à l'époque, a causé un traumatisme tellement durable dans le pays, que cette époque noire domine encore aujourd'hui en France (au XXI^{ème} siècle) la vie politique, pollue l'espace médiatique et biaise l'enseignement de l'Histoire ; puisque l'on n'a trouvé aucune cause avouable, aucun responsable militaire ou politique français pour assumer cette catastrophe et que nos *amis allemands* ne peuvent endosser la moindre culpabilité pour l'invasion de la France par la Wehrmacht (8 mois après que la France eut déclaré la guerre à l'Allemagne), le chancelier Hitler (qui a disparu en 1945) ainsi que quelques « *dignitaires nazis* » capturés après la reddition de l'Allemagne, condamnés à Nuremberg du chef de crimes définis par des *lois rétroactives*, puis pendus en 1946, font de parfaits boucs émissaires ; mais les crimes horribles dont on les a accusés ne permettent pas de comprendre ce qui s'est passé en mai et juin 1940 entre Sedan et Bayonne.

9 – Le chancelier Hitler chercha avec obstination, à partir de 1933, à redonner à l'Allemagne la place qui avait été la sienne en Europe avant l'épopée napoléonienne et dans le monde avant le Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; les clauses iniques du Traité de Versailles avait été imposées à l'Allemagne, sans négociations, principalement du fait de l'Américain Woodrow Wilson (1856-1924) et du Français Georges Clemenceau (1841-1929).

Remarques : a) – Le texte du traité qui fut signé par les deux parties le 28 juin 1919 n'avait été communiqué aux Allemands que le 7 mai 1919.

b) – En laissant les émotions l'emporter sur la raison, contrairement aux représentants des Nations représentées au Congrès de Vienne (du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815) après l'épopée napoléonienne, les rédacteurs du traité de Versailles (28 juin 1919) inoculèrent en Europe les germes d'une guerre de revanche qui devait avoir lieu et qui eut lieu dès que la situation économique et militaire de l'Allemagne fut rétablie avec l'aide du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique :

i) Les vainqueurs de 1918, notamment le Français Georges Clemenceau et l'Américain Woodrow Wilson, ont volontairement humilié la *race allemande* (comme ils disaient) en l'accusant de bellicisme et de militarisme, ou en affirmant que l'Allemagne était responsable moralement de la Grande Guerre (article 231 du Traité de Versailles).

ii) Les vainqueurs de 1918 (notamment l'Américain Wilson et le Français Clemenceau) eurent l'obsession de séparer géographiquement le berceau de la race allemande prétendument belliqueuse (la Prusse orientale) du nouvel État allemand en lui retirant une grande partie de la Posnanie et de la Prusse occidentale qui devinrent le contesté « *corridor de Dantzig* » ; le *corridor de Dantzig* donnait à la Pologne un accès à la mer mais il devenait, pour

l'Allemagne, ce que l'« Alsace-Lorraine » avaient été pour la France après le traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) ; la Prusse était le noyau autour duquel Otto von Bismarck (1815-1898), chancelier de la *Norddeutscher Bun* (Confédération de l'Allemagne du Nord), avait fait l'unité de l'Allemagne après avoir vaincu l'Autriche (Sadowa, 3 juillet 1866) et la France (Sedan, 2 septembre 1870).

iii) Les Prussiens représentaient de longue date, dans l'imaginaire européen, une tradition militaire redoutable ; l'orateur révolutionnaire Mirabeau (1749-1791) disait que « *La Prusse n'est pas un État qui possède une armée, c'est une armée ayant conquis une nation* ».

iv) Par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, le Reich allemand avait été amputé d'un septième de son territoire et d'un dixième de sa population.

v) Pour le Français Georges Clemenceau, la France avait besoin de créer une Pologne forte, à la fois anti-allemande et anti-bolchevique (mémoire du 20 novembre 1918).

vi) L'unification de l'Allemagne s'était réalisée en 1871 sur la base de la langue germanique : en 1919, des populations d'expression allemande qui habitaient dans les régions arrachées au Reich durent changer de nationalité ou furent déportées (par exemple, la Prusse occidentale et la Posnanie furent incorporées à la nouvelle Pologne) ; d'autres se retrouvèrent en minorité dans de nouveaux États issus du démantèlement de l'Empire austro-hongrois (par exemple les Sudètes dans la nouvelle Tchécoslovaquie) ; la réunification des territoires d'expression germanique devait inéluctablement être un objectif pour l'Allemagne, dès qu'elle en aurait les capacités économiques, politiques et s'il le fallait, militaires.

vii) Le royaume de Bavière catholique, proche à tous points de vue de l'Autriche, fut incorporé en 1919 à la nouvelle république allemande ; mais selon le Traité de Versailles, la jonction (en allemand « **Anschluß** ») de la nouvelle Autriche d'expression germanique et de l'Allemagne était strictement subordonnée au consentement unanime des membres de la Société des Nations (SDN).

10 – Les États-Unis d'Amérique, redevenus isolationnistes après avoir désavoué l'idéaliste Woodrow Wilson, refusèrent de se retrouver liés par les clauses du Traité de Versailles, notamment celle qui les obligeait à défendre les frontières de l'Allemagne avec la Belgique et la France ou celle qui fondait la Société des Nations.

Remarques : **a)** – Entre le 4 et le 27 octobre 1918, le Président américain Woodrow Wilson fut le seul, parmi les alliés, à dialoguer avec l'Allemagne au sujet de la cessation des combats ; l'Allemagne était représentée par le nouveau chancelier de l'Empire allemand, Maximilien de Bade (1867-1929) ; ensuite, le Président Wilson confia au maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) la responsabilité de dicter à l'Allemagne les conditions de l'armistice ; malheureusement, le Président américain Wilson ne parlait qu'en son nom propre, sans engager les États-Unis d'Amérique qui le désavouèrent.

b) – Pour obtenir l'armistice, l'Allemagne accepta de prendre pour bases du futur traité de paix les « *14 points* » que le Président américain Woodrow Wilson avait exposés le 8 janvier 1918 devant le Congrès des États-Unis ; les « *14 points* » de Wilson étaient présentés comme les *conditions d'une paix durable*.

[Voir l'expression *Quatorze points de Wilson*].

c) – Selon le désir du maréchal Foch, l'armistice a été signé le 11 novembre 1918, jour de la fête du Saint Patron de la France, l'évêque Martin de Tours (316-397).

d) – Les rédacteurs du Traité de Versailles s'inspirèrent des « *14 points* » du

Président Wilson.

e) – Le premier traité de paix entre les Puissances centrales et les Alliés fut signé le jour du cinquième anniversaire de l'attentat de Sarajevo, le 28 juin 1919, par l'Allemagne d'une part, par la France et ses alliés d'autre part, dans la Galerie des Glaces du château de Versailles, le lieu même où avait été proclamé l'Empire allemand le 18 janvier 1871, après la défaite militaire, le 2 septembre 1870 à Sedan, de l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873) et de la capitulation de son armée face aux armées du roi de Prusse Guillaume 1er (1797-1888).

f) – La Constitution américaine exige que tous les traités internationaux soient votés à la majorité des deux tiers par le Congrès ; le Congrès américain *refusa de ratifier* le Traité de Versailles que le Président Wilson (démocrate) avait inspiré et qu'il avait signé ; le 19 mars 1920, le Sénat américain, où les adversaires républicains de Wilson avaient la majorité, rejeta le texte du traité de Versailles, notamment l'engagement à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres de la Société des Nations (article 10 du Pacte de la Société des Nations) ; selon les mots de Clemenceau, le traité de Versailles devenait un simple « *chiffon de papier* ».

g) – Les États-Unis d'Amérique conclurent une paix séparée avec l'Allemagne, le 25 août 1921 à Berlin ; le traité fut ratifié par l'Allemagne et par les États-Unis.

h) – Le traité germano-américain du 25 août 1921 ne mentionne pas la *garantie des frontières* entre l'Allemagne et la France que le Président Wilson avait promise à la France.

i) – Ayant lié ses engagements à la ratification du Traité de Versailles par les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne décida, elle aussi, de ne pas donner suite à sa promesse de garantir les frontières entre les États.

j) – Par le Pacte de Locarno qui engageait la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne (16 octobre 1925), le Royaume-Uni apporta sa garantie au tracé des frontières entre l'Allemagne d'une part, la Belgique et la France d'autre part, mais pas les frontières orientales de l'Allemagne, notamment avec la Pologne ou la Tchécoslovaquie.

11 – Dans son ouvrage « *Mein Kampf* » (en français « *Mon Combat* ») publié en 1925, Hitler avait dénoncé le péril représenté par les Juifs et il avait annoncé le programme de libération de l'influence juive en Europe, que l'Allemagne commença à appliquer à partir de 1933.

Remarques : **a)** – Hitler, comme l'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941) avant lui, ou comme beaucoup d'Allemands, attribua la défaite de l'Allemagne en 1918 aux forces de pression internationales qui lui étaient hostiles, principalement :

i) l'internationale socialiste, c'est-à-dire les communistes ;

ii) la franc-maçonnerie ;

iii) les descendants d'Israël, c'est-à-dire la diaspora juive.

b) – Le Prussien Otto von Bismarck (1815-1898) avait attribué la défaite de la France de 1870-1871, face à la coalition d'États allemands dirigée par la Prusse, à la trahison des Juifs de France.

c) – Des lois spéciales, dites « *lois raciales* », écartèrent progressivement les Juifs allemands de l'activité économique du III^e ème Reich, fermement à partir de 1933 et de plus en plus brutalement à partir de 1936 ; les Juifs allemands furent également écartés de la vie civile à partir de 1935 ; les Juifs allemands et les Juifs d'autres pays d'Europe centrale furent contraints d'émigrer ; un grand nombre d'entre eux se retrouvèrent en France à la fin des années 1930, en situation

irrégulière.

d) – Le Parti National-Socialiste en Allemagne était aussi fondamentalement hostile aux Juifs que le Parti Radical du début du xx^{ème} siècle en France avait été anti-clérical ou que les États-Unis d'Amérique appliquaient officiellement la ségrégation raciale vis-à-vis des Américains noirs.

Des lois raciales comparables à celles qui furent instaurées en Allemagne dans les années 1930 furent en vigueur partout dans le monde, même longtemps après la chute du III^{ème} Reich.

Exemples : En Algérie française, il y eut jusqu'à son indépendance (5 juillet 1962) plusieurs collèges d'électeurs : les « *Européens* » et les autres ; le pasteur noir américain Martin Luther King (1929-1968) fut assassiné à Memphis (Tennessee) le 4 avril 1968 à cause de son combat contre les lois raciales américaines et parce qu'il revendiquait (pacifiquement !) les mêmes droits civiques pour les Noirs que pour les Blancs dans les États-Unis d'Amérique.

e) – Hitler, considérant que les théoriciens et les dirigeants communistes étaient dans une très grande majorité des Juifs, employa l'expression « *judéo-communistes* » lors des congrès du Parti en 1936 et 1937 pour désigner, ensemble, les Juifs et les Communistes comme étant des ennemis du Reich.

f) – Au cours de la Seconde Guerre mondiale et surtout à partir de 1942, après que les travailleurs civils allemands furent mobilisés jusqu'à un âge avancé dans la Wehrmacht afin de suppléer les soldats morts au combat en Union Soviétique, les Juifs européens et les Tziganes, pour la plupart internés dans des camps et à qui l'on avait jusque là interdit d'exercer une activité professionnelle, furent appelés à participer à l'effort de guerre dans les usines allemandes, de même que les habitants des pays occupés qui avaient été requis pour le service du travail obligatoire [STO] et comme tous les hommes et toutes les femmes disponibles dans l'Europe sous domination allemande ; les Communistes, les terroristes, les Juifs étaient d'abord concentrés dans des camps en Pologne ou en Allemagne, près des complexes industriels, puis ils étaient répartis dans des *Kommandos* mis à la disposition des différents chefs d'entreprises ; à partir de 1942, beaucoup de Juifs qui avaient été arrêtés en France et qui étaient jugés trop faibles pour travailler furent séparés des valides à leur arrivée dans les camps et furent aussitôt assassinés, souvent par le gaz asphyxiant zyklon B, notamment à Auschwitz-Birkenau en Pologne, selon une technique mise au point en septembre 1941 ; trois mois après le déclenchement de l'Opération Barbarossa (22 juin 1941) des centaines d'officiers supérieurs de l'Armée Rouge, capturés par la Wehrmacht, furent assassinés au gaz zyklon B dans une cave du block 11 du camp d'Auschwitz ; l'une des raisons de l'assassinat de ces prisonniers de guerre était que le camp de Birkenau, qui aurait dû les accueillir, n'était pas terminé et que celui d'Auschwitz était saturé.

[Voir le mot *Auschwitz*].

g) – Le *zyklon B* était à l'origine un pesticide à base d'*acide cyanhydrique*, breveté pendant la Première Guerre mondiale ; il fut d'abord utilisé contre les poux, contre les ravageurs des semences ou des récoltes agricoles ou pour la désinfection des locaux.

[Voir le mot *Auschwitz*].

12 – En ce qui concerne la reconquête par l'Allemagne, en septembre 1939, des provinces qui lui avaient été confisquées en 1919 pour former la Pologne, le Chancelier Hitler qui avait bénéficié de la complicité de dirigeants britanniques compréhensifs pour réaliser l'Anschluss de l'Autriche en mars 1938 et l'occupation de la Tchécoslovaquie (alliée de la France) en mars 1939, a été surpris par la volte-face de la diplomatie britannique à la suite de l'accord

militaire de non-agression signé à Moscou le 23 août 1939 par le Soviétique Viatcheslav Momotov (1890-1986) et l'Allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) ; cet accord donnait à l'Allemagne une prépondérance en Europe continentale insupportable aux yeux des Anglais.

Remarques : a) – Les Britanniques laissèrent l'Union Soviétique envahir (à partir du 17 septembre 1939) et accaparer la partie orientale de la Pologne (peuplée de 10 à 11 millions de Biélorusses et d'Ukrainiens) sans protester car ils jugeaient que les intérêts fondamentaux de la Grande-Bretagne et ceux de l'Union Soviétique n'étaient pas en conflit ; mais les Britanniques considérèrent que la réunification des deux parties de la Prusse (Prusse orientale allemande et Prusse occidentale polonaise) donnerait à l'Allemagne un avantage trop important vis à vis de la France ; de même, il était de l'intérêt britannique que les États baltes passent sous la domination soviétique plutôt que sous la domination allemande ; il était également de l'intérêt britannique que les Allemands n'aient pas d'accès à la Mer Noire.

b) – Le Royaume-Uni avait renoncé à garantir les frontières de l'Allemagne avec ses voisins au titre de l'article 10 du Traité de Versailles (28 juin 1919) en raison de la non-ratification de ce traité par les États-Unis d'Amérique (20 mars 1920) ; plus tard, pour des raisons d'équilibre des forces des Nations continentales (France et Allemagne), la Grande-Bretagne s'engagea à garantir les frontières occidentales de l'Allemagne par un accord avec l'Allemagne, la Belgique et la France appelé *Pacte Rhénan* (l'un des accords signés à Locarno le 16 octobre 1925) ; au contraire, la Grande-Bretagne refusa de garantir les frontières orientales de l'Allemagne, notamment avec la Tchécoslovaquie ou la Pologne ; la diplomatie du Royaume-Uni laissa entendre à l'Allemagne, dans les années 1930, qu'elle n'était pas hostile à un réaménagement des frontières tracées à l'Est de l'Allemagne par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

c) – En mars 1936, le Premier ministre britannique Stanley Baldwin (1867-1947), membre du Parti Conservateur, faisait savoir qu'il ne pleurerait pas si Hitler se dirigeait vers l'Est, occupant la Pologne, l'Ukraine ou la Tchécoslovaquie ; il estimait que la proposition de Hitler d'un accord révisé concernant les frontières orientales de l'Allemagne méritait d'être sérieusement étudiée.

d) – Une convention franco-polonaise signée le 19 mai 1939 par le général Tadeusz Kasprzycki (1891-1978), ministre de la guerre polonais et le général Maurice Gamelin (1872-1958), chef d'État-Major général de l'armée française, prévoyait que chacune de ces deux nations fournirait une aide militaire à l'autre en cas de guerre avec l'Allemagne ; Gamelin prévoyait une « *offensive de secours franche* » de l'armée française dans les trois semaines qui suivraient une attaque allemande de la Pologne ; toutefois, l'assistance militaire de la France à la Pologne nécessitait un accord politique entre les deux pays qui ne fut conclu (4 septembre 1939) qu'après l'agression de la Pologne par l'Allemagne (1er septembre 1939) et après la déclaration de guerre du Royaume-Uni (et donc de la France) à l'Allemagne (3 septembre 1939).

e) – Le ministre polonais des Affaires étrangères Józef Beck (1894-1944) vint à l'Obersalzberg chez Hitler à Berchtesgaden, en Bavière, le 5 janvier 1939 pour s'entretenir avec son homologue allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) du contentieux germano-polonais ; le cinquième anniversaire du pacte germano-polonais de non-agression tombait le lendemain, 6 janvier 1939 ; Ribbentrop se rendit à Varsovie à la fin du mois ; observant que ni les négociations concernant le retour de la ville libre de Dantzig dans le Reich, ni le projet de couloir de communication entre la Prusse orientale et l'Allemagne ne progressaient et voyant que l'Angleterre cherchait à attirer la Pologne dans son camp, Berlin proposa à

Moscou une alliance, afin de soustraire l'URSS à l'influence anglaise.

Le discours du Führer Adolf Hitler le 30 janvier 1939 au Reichstag fut belliqueux et très agressif envers le Anglais et les Juifs.

f) – Le 15 mars 1939, le jour de l'invasion pacifique de la Tchécoslovaquie par la Wehrmacht allemande, le Premier ministre conservateur britannique Neville Chamberlain (1869-1940) avait déclaré dans un discours à la Chambre des Communes que le Royaume-Uni se désintéressait des relations entre Berlin (capitale du Reich allemand) et Prague (capitale de la Tchécoslovaquie) et que la création du protectorat allemand de Bohême-Moravie n'était pas contraire aux engagements allemands de Munich du 30 septembre 1938 ; mais dans un autre discours à Birmingham deux jours plus tard, le 17 mars 1939, sous la pression de la presse britannique et de quelques hommes politiques anglais belliqueux de son parti conservateur, tels que Winston Churchill (1874-1965), Robert Anthony Eden (1897-1977) ou Alfred Duff Cooper (1890-1954), Chamberlain condamna sévèrement l'occupation du reste de la Tchéquie (la Bohême et la Moravie) comme une violation du Traité de Munich.

Hitler reprocha aux Anglais de déformer la réalité des faits et il affirma que la formule de « *la dernière revendication territoriale* » s'appliquait à toute la Tchéquie ; cette formule ne se serait appliquée aux seuls territoires des Sudètes que si les problèmes des minorités nationales créés en Tchécoslovaquie par le Traité de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 avaient pu être réglés de manière pacifique ; ce ne fut pas le cas et pour résoudre ces problèmes de minorités, le Troisième Reich annexa la Bohême-Moravie, tandis que la Pologne s'emparait des territoires de la Tchéquie où vivait une minorité polonaise et que la Hongrie s'emparait des territoires de la Slovaquie où vivaient des minorités hongroises ou ukrainiennes.

La République slovaque proclama son indépendance le 14 mars 1939, un jour avant l'occupation par les Allemands de Prague, l'ancienne capitale de la Tchécoslovaquie ; la capitale de la nouvelle République slovaque fut Bratislava.

g) – Le 23 août 1939, ayant découvert le rapprochement des diplomaties allemande et soviétique, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, Neville Henderson (1882-1942) fit connaître à Hitler que la Grande-Bretagne n'hésiterait pas à faire la guerre pour défendre la frontière de la Pologne si l'Allemagne la violait.

Ce même 23 août 1939, tard dans la soirée, le ministre des Affaires étrangères allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et le ministre des Affaires étrangères soviétique Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov (1890-1986) signaient à Moscou le célèbre *pacte germano-soviétique de non agression* en présence de Joseph Staline (1878-1953) ; ce pacte germano-soviétique, qui surprit la diplomatie britannique, bouleversait l'équilibre des forces en Europe continentale. Un protocole secret joint au pacte germano-soviétique du 23 août 1939 prévoyait l'invasion imminente de la Pologne par la Wehrmacht à l'Ouest et par l'Armée Rouge à l'Est ; le pacte définissait la ligne de partition du territoire de la Pologne entre l'Allemagne et l'URSS.

À la mi-août 1939, le *Generalfeldmarschall* Hermann Göring (1893-1946), futur *Reichsmarschall* et futur successeur désigné de Hitler, ne croyait toujours pas à l'imminence d'une guerre ; les généraux allemands, qui étaient opposés à la guerre, furent eux aussi surpris par le pacte germano-soviétique.

L'accord du 23 août 1939 avec l'URSS permit à la Wehrmacht d'entrer sans crainte en Pologne le 1er septembre 1939, par l'Ouest ; mais l'entrée de l'Armée Rouge en Pologne le 17 septembre 1939, par l'Est, prévue par le pacte Molotov-Ribbentrop, avança la frontière de l'URSS vers l'Ouest et rendit l'attaque surprise

du 22 juin 1941 (opération Barbarossa) moins facile pour les Allemands.

h) – Le *vendredi 25 août 1939*, deux jours après la signature à Moscou du pacte Molotov-Ribbentrop, le Premier ministre du Royaume-Uni, Arthur Neville Chamberlain (1869-1940) garantit publiquement et inconditionnellement les frontières de la Pologne en signant à Londres un accord d'assistance militaire mutuelle de cinq ans avec la Pologne ; c'était juste une semaine avant que la Wehrmacht ne viole effectivement la frontière de la Pologne (le *vendredi 1er septembre 1939*) .

i) – Le 3 septembre, l'ambassadeur britannique à Berlin, Nevile Henderson, adressait un ultimatum au ministre des Affaires Étrangères allemand, Joachim von Ribbentrop (1893-1946) qui signifiait pratiquement une déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à l'Allemagne.

j) – Le 3 septembre 1939, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain s'est exprimé à la radio, à 11h15 du matin : il déclara qu'à partir de cet instant, la Grande-Bretagne était en guerre contre l'Allemagne ; entraînée par le jeu des alliances comme en 1914, la France déclara la guerre à l'Allemagne le même jour à 17h00 ; l'Australie et la Nouvelle-Zélande le firent à 21h30.

k) – Le Royaume-Uni du Premier ministre Neville Chamberlain (1869-1940) déclara la guerre au Reich allemand du Führer Adolf Hitler le 3 septembre 1939 à cause de l'entrée des Allemands en Pologne le 1er septembre, mais il ne fit rien pour arrêter l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht allemande et encore moins contre l'invasion de la Pologne par l'Armée Rouge soviétique.

Au début des combats sur le front occidental (Hollande, Belgique, France), sept mois et demi après la déclaration de guerre, la Grande Bretagne n'avait envoyé que neuf divisions sur le continent, pour la plupart mal équipées et peu entraînées ; les *Tommies* attendirent paisiblement le moment de se battre contre les *Jerries* (en français : « *les Boches* ») en creusant des tranchées.

Le BEF (British Expeditionary Force) reçut l'ordre de Winston Churchill (1874-1965) dès qu'il fut nommé Premier ministre du Royaume-Uni (le 10 mai 1940), de se préparer à fuir les combats et à revenir en Angleterre par les ports français, dont Dunkerque (Opération Dynamo) ; les Anglais n'informèrent de leurs intentions ni les Belges, ni les Français.

l) – La Belgique (neutre jusqu'à l'agression allemande en mai 1940) avait douze divisions prêtes à combattre.

m) – Dès que la Wehrmacht se mit à marcher vers l'Ouest, après avoir franchi la Meuse à Sedan, les courageux *Tommies* (les Anglais) se rapprochèrent des ports de la Mer du Nord et de la Manche, sur instruction de l'intrépide Winston Churchill (1874-1965), pour s'enfuir et retrouver leur *sweet home*.

n) – Les Anglais, qui sont décidément très forts pour la fanfaronnade, réussirent à faire passer l'opération « *Dynamo* » (fuite vers l'Angleterre par le port de Dunkerque) pour une victoire !

[Voir les expressions *Glorious first of june* et *Désastre de La Hougue*].

o) – Les Anglais ne rompirent pas leurs relations diplomatiques avec l'URSS après que l'Armée Rouge eut envahi la Pologne orientale jusqu'à la Vistule ; les Anglais attendirent cependant la fin de la guerre entre l'URSS et la Finlande (13 mars 1940) pour chercher à renforcer leur coopération avec l'URSS ; c'est, chez eux, une question de principe [*wait and see*] ; au temps de Nelson, ils attendaient de voir comment le vent allait tourner avant de mettre à la voile.

p) – Le premier *Conseil suprême interallié* (en anglais : « **Anglo French Supreme War Council** ») réuni à Abbeville le 12 septembre 1939, en présence du Président du Conseil Édouard Daladier et du Premier ministre Neville Chamberlain, avait décidé, sous la pression anglaise, qu'il était trop tard pour

envoyer des troupes en Pologne et qu'il n'y aurait ni intervention militaire sur le front occidental, ni bombardement des usines et des voies de communication allemandes par les avions anglais et français.

q) – Les Russes furent chassés par les Allemands de la partie orientale de la Pologne, qu'ils occupaient depuis septembre 1939, après le déclenchement de l'opération Barbarossa (22 juin 1941).

r) – Tout le territoire de la Pologne fut délivré des Allemands par l'Armée Rouge en 1945, après plus de cinq ans d'attente.

s) – Après avoir été libérée des Allemands et occupée par l'Armée Rouge, la Pologne dut attendre cinquante ans pour être délivrée des Communistes (24 août 1989) et retrouver une certaine indépendance... dans la mouvance, toutefois, des États-Unis d'Amérique.

[Voir le mot *Mouvance*].

t) – Le 3 octobre 1939, un mois après la déclaration de guerre du Royaume-Uni à l'Allemagne, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain avait affirmé devant le Parlement britannique que la Grande-Bretagne et la France étaient prêtes à examiner toute proposition de paix venant de l'ennemi ; Lloyd George (1863-1945) précisait que les grandes puissances neutres (Italie, USA) et l'URSS devaient être impliquées dans la résolution de la question de la paix ; Lloyd George raconta que, pendant les discours de Chamberlain et de Lloyd George devant la Chambre des Communes, Winston Churchill (1874-1965) qui les écoutait sur les bancs des députés et qui les désapprouvait, était passé par toutes les nuances de rouge et de blanc ; il exprimait son désaccord avec les orateurs par force gestes et regards ; selon Lloyd George, Churchill était *enragé* et il ne pensait à rien d'autre qu'à étrangler des Allemands.

u) – Le 10 mai 1940, la Wehrmacht pénétrait en Hollande, en Belgique et au Luxembourg.

v) – Le 10 mai 1940, nommé Premier ministre du Royaume-Uni par le roi George VI (1895-1952), Winston Churchill emménageait au 10, Downing Street ; il remplaçait Neville Chamberlain à qui les Anglais reprochaient le résultat de l'opération militaire en Norvège ; lord Halifax (1881-1959) qui avait été pressenti pour être Premier ministre, avait refusé la charge ; le germanophile Halifax avait été, avant la déclaration de guerre, un partisan de la politique d'*appeasement* visant à éviter la guerre contre l'Allemagne et il était membre du *Cliveden set* qui préconisait l'indulgence du Royaume-Uni envers le Reich allemand.

w) – Le 13 mai 1940, 3 divisions blindées et plusieurs divisions motorisées allemandes franchirent la Meuse à Sedan ; elles firent route vers la Mer du Nord en restant rive droite de la Somme, sans rencontrer de véritable opposition, faisant même le plein des réservoirs de leurs véhicules blindés aux pompes à essence civiles françaises.

x) – Les Allemands atteignirent Abbeville le 20 mai 1940 et la baie de Somme le lendemain.

13 – L'exigence d'une capitulation sans conditions (en anglais « *unconditional surrender* ») exprimée à Casablanca le 24 janvier 1943 par le Président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) excluait la possibilité, pour l'Allemagne, d'accepter la fin des combats tant qu'un tout petit espoir de retournement de situation subsistait, notamment par l'emploi d'éventuelles armes nouvelles et décisives ; par la suite, la haine qui habitait les Soviétique vis-à-vis des Allemands était telle qu'il était exclu que l'Armée Rouge s'arrête avant d'avoir rejoint le front anglo-américain.

14 – Après que la paix fut revenue, Hitler devint le *bouc émissaire* de la Bible

hébraïque ; Hitler a emporté dans la mort, accumulés sur son dos avec toutes les douleurs du monde :

i) La *perfidie* anglaise ;

ii) L'*amateurisme* des militaires français et la *timidité* des politiques français en matière de guerre dans les années 1930 ;

iii) Les crimes des gouvernements et des États-Majors de tous bords, entre 1939 et 1945 ;

iv) Les « *dégâts collatéraux* » causés délibérément par les bombardements aériens anglo-américains ou allemands sur les populations civiles.

Remarques : a) – Hitler est tenu aujourd'hui, chez nous et chez beaucoup de nos voisins, pour moralement responsable de l'abaissement de l'influence de l'Europe dans le monde au profit des États-Unis d'Amérique, en raison de son implication dans le déclenchement et dans la conduite de la Seconde Guerre mondiale.

b) – Depuis 1950, Hitler est perçu comme le croquemitaine qui, en écrasant la soi-disant ou prétendue meilleure armée du monde (l'armée française) en moins de deux mois au printemps 1940, a créé le traumatisme éternel qui *volens nolens*, encore au XXI^{ème} siècle, domine la vie politique française.

c) – En France, les responsabilités de la déroute de 1940 n'ont toujours pas été établies clairement et acceptées par le pays : les hommes politiques au pouvoir dans les années 1935-1940 et qui auraient dû préparer le pays à faire front contre l'Allemagne, sont revenus aux commandes après 1945 et leur mémoire est intouchable.

d) – Pétain qui pourtant, depuis les années 1920, défendait la stratégie offensive, est perçu à tort comme le responsable de l'option défensive de l'armée française en 1939-1940, avec pour conséquence l'occupation du pays et pour preuves de sa culpabilité, non pas l'invasion du pays par la Wehrmacht à laquelle il était manifestement étranger, mais les conséquences de cette occupation ; comme souvent, quand on n'a pas de motifs pour condamner quelqu'un au sujet de quelque affaire, on avance des arguments qui n'ont rien à voir avec l'affaire ; pourtant, sans l'admiration que portaient les Allemands à la personne du maréchal en juin 1940, les conséquences de la déroute militaire auraient pu être aussi horribles en France qu'en Pologne.

e) – À partir du milieu des années 1930, la quasi totalité des Allemands levaient le bras droit un peu plus haut que l'épaule, main tendue, paume dirigée vers le bas, dans une sorte de salut olympique qui, à cette époque, valait allégeance à Adolf Hitler, le Führer des Allemands ; il est vrai qu'un Allemand qui refusait de faire le « *salut nazi* » s'exposait à des poursuites et à de graves sanctions.

f) – Les pays se réclamant clairement des prétendues « *Lumières* » maçonniques (France révolutionnaire ou napoléonienne, Angleterre victorienne, États-Unis d'Amérique encore aujourd'hui, etc.) ont toujours cherché à imposer par la force des armes ou par la contrainte économique, dans chacun des pays de leur mouvance, un régime qualifié abusivement du beau mot de « *démocratie* » mais qui n'est qu'une sorte de *ploutocratie* car les opinions publiques, lorsque les citoyens sont insuffisamment instruits, sont orientées par ceux qui, possédant les richesses, peuvent acquérir des organes de manipulation (journaux, télévision) ou corrompre impunément les décideurs politiques.

g) – L'expression « *les Lumières* » correspond à l'idéologie des *francs maçons* : le 22 octobre 2015, à propos de la réédition par Fayard du livre rédigé en allemand par Adolf Hitler (1889-1945) sous le titre « *Mein Kampf* », Jean-Luc Mélenchon (né en 1951), le fondateur du parti de *La France Insoumise* évoquait, dans une lettre à l'éditeur, « *le massacre des Juifs, des communistes et des francs-maçons (...)* » commis au nom de ce livre ; le 26 octobre 2015, Alexis Corbière

(né en 1968) qui adhère au même parti, soulignait dans un tweet l'incitation du même livre « *Mein Kampf* » à « *la haine anti-juive, anti-communiste ou anti-Lumières* » ; l'expression « *les Lumières* » du professeur d'histoire Alexis Corbière se substituait par métonymie à l'expression « *les francs-maçons* » de l'homme politique de gauche Jean-Luc Mélenchon.

h) – Le Français Jules Ferry (1832-1893), dont chacun retient qu'il a rendu l'école obligatoire, laïque et gratuite en France (loi du 28 mars 1882) mais dont on oublie qu'il fut un colonialiste acharné, était un républicain convaincu : s'il voulait que l'*instruction* (comme on disait à l'époque) soit obligatoire et gratuite, c'est parce que seuls des citoyens *instruits* sont capable de juger de la valeur des programmes ou des professions de foi des candidats aux élections et d'exprimer leurs suffrages en connaissance de cause.

i) – Une *république* ne tire pas au sort 150 citoyens pour les charger de proposer des solutions à un problème, fut-il de transition écologique, sauf si le Président de la République ne tient pas compte de leurs propositions et qu'il s'en tient au programme qu'il avait soumis aux Français pendant sa campagne électorale et pour l'application duquel il dit avoir été élu.

j) – Emmanuel Macron, qui avait obtenu les suffrages de **18,2 p.100** des citoyens inscrits sur les listes électorales au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, a été élu Président de la République contre Marine Le Pen, le 7 mai 2017, avec les voix de **43,6 p.100** des inscrits.

k) – La sélection par tirage au sort des 150 citoyens qui participent à la « *Convention citoyenne pour le climat* » mise en place à l'initiative du Président de la République Emmanuel Macron, avait débuté le 26 août 2020 et elle s'est terminée fin septembre 2020 ; plus de 255 000 personnes ont été appelées par téléphone ; les membres de la *Convention citoyenne pour le climat* se sont réunis pour la première fois les 4, 5 et 6 octobre 2020 à Paris ; la Convention peut traiter des questions relatives aux économies d'énergie, à la rénovation thermique des logements, à l'agriculture, aux mobilités, à la fiscalité écologique et à tout autre verrou ou levier d'action qu'elle juge pertinent ; la *Convention citoyenne pour le climat* a pour mandat de définir une série de mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030.

l) – En France, le ministère de l'*Instruction publique* a été supprimé en 1932, pour des raisons idéologiques, par Édouard Herriot (1872-1957) ; le *ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts* Marius Roustan (1870-1942) du III^{ème} Gouvernement d'André Tardieu (1876-1945) a été remplacé par le *ministre de l'Éducation nationale* Anatole de Monzie (1876-1947) dans le III^{ème} Gouvernement d'Édouard Herriot, formé le 3 juin 1932.

m) – L'*éducation* (art de développer les qualités physiques, intellectuelles et morales d'un enfant ou d'un adolescent) devrait être de la responsabilité des parents, pas de celle des professeurs ; les professeurs n'ont pas à éduquer, à faire respecter la discipline : les professeurs doivent *enseigner* (transmettre un savoir) et *instruire* (communiquer des connaissances théoriques ou pratiques liées à l'expérience).

[Voir les mots *Éducation, Instruction, Formation*].

Hitler (Circonstances de l'ascension de –) : **1** – Après que l'Allemagne eut demandé et signé un armistice le 11 novembre 1918 à Rethondes, le Président des États-Unis d'Amérique Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), le Premier ministre du Royaume-Uni David Lloyd George (1863-1945) et le Président du Conseil des ministres français Georges Clemenceau (1841-1929) se chargèrent

personnellement de la rédaction des 440 articles du Traité de paix ; le traité, qui fut signé dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles le 28 juin 1919 par MM. Johannes Bell (1869-1949) et Hermann Müller (1876-1931) au nom de l'Allemagne, mit un terme à la Grande Guerre (1914-1918) mais il annonçait inéluctablement la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) en instillant délibérément, à chaque article, l'humiliation et le déshonneur pour l'Allemagne. L'Allemagne avait développé une très forte industrie après 1870 ; en 1918, elle était sur-industrialisée.

En 1918, l'Allemagne était vaincue financièrement, économiquement et politiquement mais elle restait invaincue militairement et elle avait conservé la plus grande partie de sa capacité industrielle ; cependant, cette capacité était sous-utilisée en raison du marasme économique lié à la défaite de 1918.

C'est sur instruction du pouvoir politique allemand, que les armées allemandes avaient quitté les territoires français ou belges qu'elles occupaient encore fin 1918 ; le gouvernement allemand avait été contraint de demander aux Alliés un armistice pour des raisons intérieures (révolution bolchevique sournoise dans les États allemands depuis le début de 1918, mutineries dans la Marine et dans l'armée, comme en Russie en 1917) ; l'empereur allemand Guillaume II de Hohenzollern (1859-1941) a abdiqué le 9 novembre 1918.

Guillaume II était le petit-fils du roi de Prusse Guillaume Ier (1797-1888) qui avait gagné la guerre de 1870 contre l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873).

Remarques : a) – À la fin des années 1920 et au début des années 1930, c'est-à-dire avant l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler (1889-1945), la vie politique allemande était dominée par les préoccupations suivantes :

- i)** Aménager et si possible la suspendre le paiement des *réparations* de guerre imposées par le *traité/diktat de Versailles* (28 juin 1919) ;
- ii)** Faire repartir les forces armées alliées qui stationnaient sur la rive gauche du Rhin (Rhénanie) depuis 1918 en garantie du paiement des réparations, puis la remilitarisation de la Rhénanie par l'Allemagne et enfin la libération de la Sarre occupée par les Français sous l'autorité de la Société des Nations ;
- iii)** Réoccuper la Rhénanie ; la présence de l'armée allemande est interdite dans la Rhénanie par le Traité de Versailles et par le Traité de Locarno (16 octobre 1925) ;
- iv)** Réarmer l'Allemagne ; le réarmement était interdit par le Traité de Versailles ;
- v)** Obtenir le *désarmement* effectif de la France, conformément aux accords de Locarno, jusqu'à un niveau comparable à celui de l'armement allemand ;
- vi)** Conclure un accord avec la Pologne et se rapprocher de l'Union Soviétique pour briser l'encerclement de l'Allemagne par la France et par ses alliés de la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie) ; les accords de Rapallo du 16 avril 1922 avec l'Union Soviétique permirent aux Allemands de concevoir, d'essayer et même de fabriquer à l'étranger du matériel militaire interdit par le Traité de Versailles (blindés, avions) ; l'Allemagne avait obtenu des facilités pour entraîner en Union Soviétique les militaires qui seraient chargés de mettre en œuvre ce matériel de guerre interdit ;
- vii)** Réintégrer dans le Reich les populations allemandes (*Volksdeutsche*) éparpillées depuis le Traité de Versailles (28 juin 1919) dans différents pays (Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne) par la volonté de Woodrow Wilson (1856-1924) et de Georges Clemenceau (1841-1929), principalement pour des raisons idéologiques (les prétendus *militarisme* et *bellicisme* de la *race*

allemande) ; le droit des peuples à l'autodétermination ne s'appliquait pas aux peuples vaincus en 1918 ;

viii) Réintégrer dans le Reich les territoires historiques qui furent soustraits du Reich allemand par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, de la même manière que la France avait récupéré en 1919 l'Alsace et la Moselle qui lui avaient été retirées par le Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871.

ix) S'opposer vigoureusement aux multiples tentatives d'introduction de la *révolution bolchevique* de la Russie soviétique en Allemagne ;

x) Redresser l'économie du pays.

b) – Le dramaturge et poète juif allemand Ernst Toller (1893-1939), le délégué de l'aile révolutionnaire de la *Fédération paysanne de Bavière* Ludwig Gandorfer (1880-1918) et le « *premier-ministre-président* » de la république de Bavière libérée [*de la monarchie*] Kurt Eisner (1867-1919) avaient formé, dans la nuit du 8 novembre 1918, un *gouvernement des conseils* ou « *gouvernement des soviets* » de Bavière, d'inspiration anarchiste, après avoir renversé la monarchie bavaroise et prononcé la déchéance de la *Maison de Wittelsbach* qui avait régné sur la Bavière et sur le Palatinat depuis le XII^{ème} siècle.

Le programme « *Debout l'Allemagne* », qui devint celui du parti national-socialiste ouvrier allemand, dit Parti National-Socialiste ou Parti Nazi (NSDAP), anti-communiste et même d'extrême droite, a été pensé par le journaliste Gottfried Feder (1883-1941) en réaction au mouvement communiste allemand ; Gottfried Feder était membre de la *Société Thulé*, une société occulte munichoise dont le but principal avoué était de protéger le « *sang aryen* » des Juifs et des Francs-Maçons ; la Société munichoise Thulé utilisait des symboles comme les runes ou la croix gammée qui furent repris par le NSDAP ; Gottfried Feder fut l'un des fondateurs, le 5 janvier 1919, du Parti ouvrier allemand (DAP) d'orientation pangermaniste, qui devint le NSDAP en 1920 ; Gottfried Feder fut l'inspirateur de l'opposition du NSDAP au capitalisme et à la finance juive ; élu du NSDAP au Reichstag de 1924 à 1936, il y réclama la confiscation des biens des Juifs allemands.

La crainte et la haine des Juifs avait été exprimée à de nombreuses reprises en Allemagne depuis la réalisation de l'unité allemande en 1870 ; les auteurs d'éditoriaux ou de chroniques de presse trouvaient que la population de 45 000 Juifs à Berlin était trop nombreuse et avait une influence trop importante ; les Juifs étaient accusés de mettre en danger la civilisation germano-chrétienne ; on leur reprochait une ardeur effrénée et une habileté coupable dans toutes leurs entreprises, une infatigable activité associée à l'esprit d'intrigue, une ambition qui les poussait à se mêler de toutes les grandes affaires ; en 1880, les gymnases de Berlin renfermaient 4 764 élèves appartenant à la confession luthérienne ou réformée et 1 488 israélites c'est-à-dire que les Juifs, qui constituaient 5 pour 100 de la population, fournissaient aux écoles supérieures de Berlin près du tiers de la jeunesse qui les fréquentait ; on reprochait aux Juifs de former une aristocratie intellectuelle et financière qui dominait le monde par la science comme par l'argent, qui gouvernait l'opinion publique par la presse écrite qu'ils avaient déjà attirée presque tout entière dans leur dépendance et dont ils disposaient à leur gré ; on accusait les Juifs de corrompre l'Allemagne car, à la différence des Juifs qui ne voient dans le monde que des affaires et des calculs et qui ne conçoivent la vie que comme une opération de bourse, les Allemands se distinguaient entre tous les peuples par leur sens moral ; les Juifs étaient vus comme d'éternels étrangers en Allemagne, aspirant à former une nation dans la nation, un État dans l'État et n'ayant d'autre patrie que leur religion ou leur coffre-fort ; ceux des Allemands qui détestaient les Juifs leur reprochaient d'avoir plus qu'eux le génie du négoce

et de la finance et de gagner trop d'argent ; quand la banque de Prusse fut transformée en banque impériale, les Juifs surent accaparer cet important établissement ; la commission centrale qui le dirigeait se composait de quinze membres et de quinze suppléants et elle comprenait vingt-et-un Juifs.

La loi du 3 juillet 1869 avait supprimé, en principe, les différences de traitements entre les 500 000 Juifs et les 40 millions de Chrétiens vivant en Allemagne ; mais tant que Bismarck (1815-1898) fut chancelier, aucun Juif n'acquit de position importante dans les affaires étrangères, dans l'armée ou dans l'administration de l'État de Prusse ; Bismarck fut chancelier de la confédération de l'Allemagne du Nord jusqu'au 21 mars 1871, puis chancelier impérial d'Allemagne jusqu'au 20 mars 1890 ; cette mise à l'écart des Juifs continua sous le règne de Guillaume II, qui dura jusqu'en 1918.

Après 1918, l'Allemagne de l'Est, sous domination prussienne, montra une agressivité sadique contre les Juifs et elle tenta de faire revivre le paganisme sous sa forme antique ; l'Allemagne de l'Ouest et du Sud était catholique, comme l'Autriche ; les Austro-Bavarois étaient, eux aussi, hostile aux Juifs ; seule la Rhénanie, qui avait subi l'influence française à l'époque napoléonienne, n'était pas anti-juive.

Depuis les années 1880, de nombreux Allemands estimaient que l'Allemagne ne serait sauvée que le jour où les Juifs ne seraient plus ni électeurs ni éligibles, qu'il fallait à tout prix leur défendre d'acquérir de la terre, de faire aucun commerce, aucun trafic sans une autorisation de la police renouvelable d'année en année et qu'il fallait leur interdire l'entrée de la Bourse.

L'industriel américain Henri Ford (1863-1947) avait publié en 1920, en allemand et en anglais, un recueil d'articles sur l'influence du lobby juif dans le monde, intitulé « *Le Juif international* » ; il s'agissait d'une synthèse d'enquêtes concernant des faits de société recueillis aux États-Unis d'Amérique à la lumière d'un très controversé livre intitulé « *Protocoles des Sages de Sion* », qui aurait en fait été rédigé en russe en 1901 à Paris par un informateur de la police secrète russe, Mathieu Golovinski (1865-1920), ; les « *Protocoles* » ont été publiés en russe en 1902, en allemand en 1909, en français en 1920 ; les « *Protocoles* » fournirent des arguments de propagande aux Allemands qui étaient au pouvoir dans les années 1930, pour dénoncer un prétendu *complot juif* et justifier leur politique hostile aux Juifs.

c) – Le soldat Adolf Hitler se présenta le 12 septembre 1919 pour suivre le cours d'économie politique de Gottfried Feder (1883-1941), sur ordre de sa hiérarchie militaire, afin d'espionner le nouveau petit parti réactionnaire DAP (*Deutsche Arbeiterpartei* ou *Parti ouvrier allemand*) qui avait été fondé en 1919 par Gottfried Feder, Anton Drexler (1884-1942), Dietrich Eckart (1868-1923) et Karl Harrer (1890-1926) ; leur programme prévoyait de nationaliser toutes les banques et de supprimer les intérêts bancaires ; Hitler adhéra aux idées de Gottfried Feder par conviction et il fut considéré comme l'homme idéal pour les imposer à l'Allemagne entière ; le 24 février 1920, Hitler fit approuver le programme du parti DAP, devenu *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* (NSDAP) ou en français « *Parti national-socialiste* », par une assistance de 2 000 adhérents : c'était un programme en 25 points qui entendait modifier les bases économiques, politiques et sociales de l'Allemagne, en réunissant au pays les minorités d'expression germanique qui en étaient séparées, en chassant les Juifs et les Francs-Maçons, en démantelant les grands magasins au profit des petits commerçants, en supprimant « *l'esclavage des intérêts* », en germanisant le droit public ; le programme prévoyait aussi de contrôler l'enseignement, de lutter contre l'esprit critique et d'instaurer un pouvoir central fort.

d) – Gottfried Feder avait écrit en 1919 un « *Manifeste pour la rupture de l'asservissement aux intérêts* » (en allemand « *Brechung der Zinsknechtschaft* ») ; très rapidement, Feder fut écarté de la direction du NSDAP car ses opinions anti-capitalistes pouvaient tarir le soutien financier que des banquiers, des industriels ou des entreprises allemands apportaient spontanément au Parti National-Socialiste, parce qu'il était le seul à pouvoir protéger l'Allemagne du prétendu « *péril communiste* » ; parmi les soutiens du Parti National-Socialiste, le financier Hjalmar Von Schacht (1877-1970) ; le banquier Kurt von Schroeder (1889-1966) ; le sidérurgiste Fritz Thyssen (1873-1951) ; l'industriel en matériel électrique Carl Friedrich von Siemens (1872-1941) ; le sidérurgiste et patron de presse Alfred Hugenberg (1865-1951) ; l'exploitant de mines de charbon Emil Kirdorf (1847-1938) ; l'homme d'affaires Ernst Hanfstaengl (1887-1975) ; l'industriel Friedrich Flick (1883-1972) ; l'industriel Robert Bosch (1861-1942) qui inventa les bougies d'allumage ou le dispositif à magnéto pour les moteurs à essence et qui fonda la compagnie d'électroménager Bosch ; Carl Duisberg (1861-1935) de la firme Bayer et du consortium chimique IG Farben ; l'industriel du fer et de l'acier Albert Voegler (1877-1945) ; le fabricant d'automobiles Opel ; le conglomérat sidérurgique Krupp ; etc. ; tous ces industriels crurent au génie politique, à la loyauté et aux promesses de ce beau parleur d'Adolf Hitler.

e) – Né autrichien, Hitler était devenu apatride sur sa demande le 30 avril 1925 ; mais un apatride ne pouvait pas être candidat aux élections à la présidence du Reich allemand ; pour pouvoir se présenter aux élections présidentielles des 13 mars et 10 avril 1932, Adolf Hitler a été naturalisé allemand le 26 février 1932. Le maréchal Paul von Hindenburg, Président sortant, fut réélu Président du Reich au second tour face à Hitler, le 10 avril 1932, avec 53,1 p. 100 des voix contre 36,8 p. 100 à Adolf Hitler.

f) – En 1932, Hitler, qui était au bord du pouvoir, avait déjà sa *politique étrangère* en tête : s'allier à l'Angleterre et à l'Italie pour résister à la France belliqueuse, qui avait occupé la Ruhr et ses sites de production industrielle entre janvier 1923 et août 1925 et la Rhénanie du 1er décembre 1918 au 30 juin 1930 ; en politique intérieure, Hitler prévoyait de loger autant de chômeurs que possible dans des casernes, séparés de leurs femmes et de leurs enfants et de les faire travailler au service de l'État contre une solde d'environ six centimes par jour, en plus du gîte et du couvert ; les allocations chômage en Allemagne avaient tellement baissé que les chômeurs ne pouvaient plus en vivre.

Cette mesure avait pour buts de revenir à un service militaire général et de créer un important réservoir de main d'œuvre pour des grands travaux tels que construire des autoroutes, à la manière du *New Deal* que le président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) mettra en place entre 1933 et 1938 pour tenter de sortir les États-Unis d'Amérique de la *Grande Dépression* de 1929.

g) – Du point de vue constitutionnel, Hitler comptait arriver au pouvoir de manière légale ; il annonçait qu'une fois au pouvoir, il modifierait régulièrement la Constitution du Reich allemand adoptée le 31 juillet 1919 à Weimar, promulguée le 11 août 1919 à Schwarzbourog et quasi-imposée par l'Américain Thomas Woodrow Wilson et le Français Georges Clemenceau ; Hitler projetait de fonder un État autoritaire où l'on trouverait, à tous les échelons :

i) la responsabilité et l'autorité en haut,

ii) la discipline et l'obéissance en bas.

h) – Hitler estimait que même la France respecterait le peuple allemand (Allemands, Autrichiens ou minorités vivant en Tchécoslovaquie ou en Pologne) après qu'il serait vraiment unifié et qu'il aurait retrouvé son honneur.

i) – Dans les faits, la méthode autoritaire qui sera adoptée par Hitler était déjà

celle de Heinrich Brüning (1885-1970) qui fut chancelier du Reich du 30 mars 1930 au 30 mai 1932 avec le soutien des partis du Centre et qui, à partir de juillet 1930, gouverna par décrets conformément à l'*article 48* de la Constitution du Reich allemand du 11 août 1919, afin de contourner le blocage parlementaire des partis radicaux.

j) – Article 48 de la Constitution de Weimar : « *Le président du Reich peut, lorsque la sûreté et l'ordre public sont gravement troublés ou compromis au sein du Reich, prendre les mesures nécessaires à leur rétablissement ; en cas de besoin, il peut recourir à la force. À cette fin, il peut suspendre totalement ou partiellement l'exercice des droits fondamentaux garantis [par la Constitution] ».*

k) – Brüning est intervenu personnellement dans tous les secteurs de l'économie : il fixait les salaires et les prix, il édictait les taux d'intérêt, il contrôlait le commerce extérieur en réglementant l'achat et la vente des devises étrangères.

j) – Lorsque le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934) nomma Adolf Hitler chancelier du Reich allemand (le 30 janvier 1933) en sa qualité de chef du parti majoritaire aux élections de 1932, Frédéric Guillaume Victor Albert de Hohenzollern (1859-1941), troisième et dernier empereur allemand, neuvième et dernier roi de Prusse, n'avait abdiqué que depuis un peu plus de 14 ans (le 9 novembre 1918) ; l'Allemagne avait gardé l'habitude d'être dirigée par un homme fort qui cumulait le pouvoir politique absolu et le pouvoir militaire et les nostalgiques du régime impérial étaient très nombreux dans l'armée, dans l'administration et dans la population ; pour mémoire, François Mitterrand a été élu Président de la République (le 10 mai 1981) 12 ans après la démission de cette fonction par Charles De Gaulle (le 28 avril 1969), le gaulliste Jacques Chirac 26 ans après la démission de De Gaulle.

2 – Nomination d'Hitler au poste de Chancelier du Reich

Le 30 janvier 1933, le Maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934), président du Reich allemand, nomma Adolf Hitler (1889-1945) au poste de *Chancelier du Reich* dans les formes prévues par la Constitution du 31 juillet 1919.

Remarques : **a)** – Les accords de Lausanne (16 juin - 9 juillet 1932) sous le gouvernement Franz von Papen (1879-1969) avaient clos le chapitre des *réparations allemandes* en les abaissant de 132 milliards de Reichsmarks à 5 milliards de marks, payables après un moratoire de trois ans.

b) – La *Conférence mondiale du désarmement* qui siégea à Genève à partir du 2 février 1932 se trouva bloquée en raison du retrait allemand en juillet 1932, sous le gouvernement von Papen, donc avant l'arrivée au pouvoir de Hitler, à cause du refus des États victorieux en 1918 de donner à l'Allemagne la parité, en matière d'armements, avec les autres Puissances européennes.

c) – Le nouveau Reichstag élu le 31 juillet 1932 comptait 230 députés du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) sur 608 ; Hermann Goering (1893-1946) en fut élu président le 30 août 1932 grâce à la formation d'une coalition entre le NSDAP, le centre et le parti du peuple bavarois.

d) – Le Reichstag fut à nouveau dissout le 12 septembre 1932.

Le Reichstag élu le 6 novembre 1932 compta 196 députés du NSDAP au lieu de 230 en juillet 1932.

e) – Franz Von Papen donna sa démission de chancelier le 17 novembre 1932.

f) – Adolf Hitler refusa le poste de chancelier parce que le Président du Reich, le Maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934) lui refusait les pleins pouvoirs selon l'article 48 de la Constitution.

g) – Le Président Hindenburg nomma le général Kurt von Schleicher (1882-1934) au poste de chancelier du Reich.

h) – L'Allemagne fut réadmise à la Conférence du désarmement sous le

gouvernement Schleicher en décembre 1932, donc avant l'arrivée au pouvoir de Hitler, après que les autres Puissances européennes de la Conférence (France, Angleterre, Italie) eurent reconnu à l'Allemagne l'égalité militaire de principe avec elles.

i) – Les 6 millions de chômeurs allemands constituaient une masse de mécontents et coûtaient très cher au pays.

j) – Le 28 janvier 1933, le Chancelier du Reich, Kurt von Schleicher, annonça à la radio qu'il quittait le pouvoir ; il recommandait son remplacement par Hitler.

k) – Le 30 janvier 1933, le Maréchal Paul von Hindenburg (85 ans), président du Reich allemand, nomma le chef du NSDAP *Adolf Hitler* (44 ans) au poste de Chancelier du Reich avec les pleins pouvoirs, dans les formes prévues par la Constitution du Reich du 31 juillet 1919, en remplacement de von Schleicher.

l) – Le programme de gouvernement du NSDAP tenait en trois points :

i) Rétablir l'unité intellectuelle, politique et morale du peuple allemand (*ein Volk*) par la restauration intégrale de son grand passé et l'élimination de tous les éléments qui étaient étrangers à sa race ;

ii) Organiser le redressement économique du peuple allemand par le service obligatoire du travail et par la colonisation intérieure ;

iii) Au dehors, recouvrer une liberté totale pour le peuple allemand, sa valeur étant égale à celle de n'importe quel autre peuple ; le peuple allemand devait être intégré dans la communauté des nations pour l'organisation de la paix, d'une vraie paix.

m) – Aucun peuple ne veut reconnaître que le leader politique charismatique qu'il va élire sera un dictateur ; aucun homme politique ne fait campagne en prônant la dictature : il se présente toujours comme un instrument de la volonté nationale obligé de prendre des mesures coercitives.

n) – Adolf Hitler est resté chancelier inamovible du Reich allemand pendant plus de 10 ans, du 30 janvier 1933 jusqu'à sa disparition le 30 avril 1945 :

i) de la même façon que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873) qui était devenu empereur des Français après le coup d'État du 2 décembre 1851, est resté au pouvoir pendant près de 19 ans, jusqu'à sa lamentable reddition à Sedan le 2 septembre 1870, face au roi de Prusse, Guillaume de Hohenzollern (1797-1888),

ii) mais à la différence des Présidents du Conseil français des années 1820-1830 qui étaient régulièrement renversés au gré des retournements d'alliances à la Chambre des députés, parfois au bout de quelques semaines seulement.

o) – Le chancelier Hitler a apporté à l'Allemagne la stabilité institutionnelle qui devait sortir le pays de la détresse économique et morale dans laquelle l'avaient plongé la formation de conseils de soldats ou de conseils ouvriers en 1918, l'armistice du 11 novembre 1918, les tentatives de révolutions violentes ou de révolutions prolétariennes jusqu'à l'adoption de la Constitution de Weimar du 11 août 1919 et enfin le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

p) – Le 31 janvier 1933, le *lendemain* de la nomination de Hitler au poste de chancelier, le Président de la République française Albert Lebrun (1871-1950) chargeait Édouard Daladier (1884-1970) de former un gouvernement ; Daladier devenait Président du Conseil pour la première fois, en remplacement de Joseph Paul-Boncour (1873-1972) ; le Gouvernement Daladier fut renversé le 24 octobre 1934, c'est-à-dire au bout de 8 mois et 23 jours ; il y eut **16 gouvernements**, en France, entre le 30 janvier 1933 (nomination de Hitler au poste de chancelier du Reich allemand) et la déclaration de guerre du 3 septembre 1939 de la France à l'Allemagne.

q) – Les différents articles du Traité de Versailles (28 juin 1919) écrits

principalement par le Président américain Woodrow Wilson (1856-1924) et le Président du Conseil français Georges Clemenceau (1841-1929) étaient scandaleusement sévères, injustes, humiliants et vexatoires envers le peuple allemand, que Wilson et Clemenceau qualifiaient de « *race militariste et belliciste* ».

r) – Certains de ceux qui auraient dû veiller à l'application du Traité de Versailles :

i) soit s'en désintéressèrent totalement (les Américains),

ii) soit choisirent délibérément de ne pas l'appliquer pour satisfaire leurs fantasmes anti-Français ou leurs intérêts économiques et commerciaux à court terme (les Britanniques).

s) – Le 10 février 1933, une décade après son accession au pouvoir, Hitler affirma n'avoir cessé avant d'avoir vaincu le marxisme et de l'avoir extirpé du sol allemand avec toutes ses racines.

Une telle profession de foi était de nature à attirer sur le NSDAP les *dons* des industriels ou des banquiers allemands, européens (même français) ou américains.

t) – L'*incendie du Reichstag*, dans la nuit du 27 au 28 février 1933, attribué au KPD (*Kommunistische Partei Deutschlands*) ou parti communiste allemand, entraîna la dissolution du Reichstag et l'arrestation des dirigeants du KPD.

En réalité, l'incendie du Reichstag a été déclenché sur instruction de Adolf Hitler et de Hermann Göring, afin de répandre dans tout le Reich la crainte d'une action violente des communistes contre le pouvoir nazi.

Les dirigeants du parti nazi ont pu obtenir du Président Hindenburg une sorte de « *loi des suspects* » (comme on disait en 1793, pendant la période de la *Terreur* de la Révolution française) qui autorisait les exécutions sommaires et qui permettait de réduire au silence tous les opposants en les enfermant dans des camps : décret du 28 février 1933 pour la protection du Peuple et de l'État (en allemand : « *Verordnung des Reichspräsidenten zum Schutz von Volk und Staat vom 28. Februar 1933* »).

Les responsables communistes furent enfermés au camp de Dachau qui ouvrit à leur intention en Bavière le 20 mars 1933, à 17 km au Nord-Ouest de Munich. Pour ne pas tomber sous le coup de cette « *loi des suspects* » et éviter des enfermements arbitraires, les députés du Reichstag approuveront toutes les lois qu'on leur demandera de voter, même les lois scélérates ; de nombreuses lois seront ainsi votées quasi-illégalement.

u) – La propagande électorale en faveur du NSDAP pour les élections fédérales au Reichstag du 5 mars 1933 fut soutenue financièrement par les milieux industriels allemands qui craignaient l'arrivée des communistes.

Aux élections du 5 mars 1933 au Reichstag, les partis NSDAP et DNVP obtinrent ensemble 340 sièges sur 652 (dont 288 pour le seul NSDAP), soit plus de la majorité simple (327) mais pas celle des deux-tiers (435) qui aurait permis de modifier la Constitution ; pour contourner les problèmes de majorité, on décida que les 81 députés communistes emprisonnés ne devaient pas être pris en compte dans l'effectif total du Reichstag ; l'effectif du Reichstag étant alors de 571, la majorité simple était de 286 et les 288 députés du seul NSDAP avaient la majorité au Reichstag.

v) – Le III^{ème} Reich allemand fut instauré à Potsdam le 22 mars 1933 au cours d'une cérémonie présidée par le Président du Reich, le Maréchal Paul von Hindenburg.

w) – La loi du 7 avril 1933 supprima tous les États particuliers ; le III^{ème} Reich a absorbé et fait disparaître les différents États (Saxe, Bavière, Thuringe, Prusse),

les villes libres (villes hanséatiques), les principautés, les évêchés rhénans ou les duchés qui avaient formé en 1919 l'Allemagne de Weimar.

x) – L'opinion du NSDAP était que :

i) L'Autriche de 6 millions d'habitants était allemande ; pour cette raison, l'*Anschluss* de l'Autriche avec l'Allemagne de 60 millions d'habitants était inévitable, malgré son interdiction par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

ii) Les Allemands de Dantzig, de la Sarre, de la Suisse, du Danemark, de Memel, de l'Alsace et d'ailleurs hors les frontières de l'Allemagne, devaient rejoindre le Reich.

iii) Pour restaurer la vigueur de la *race allemande*, il fallait stériliser les impuissants et les malades, sélectionner des athlètes, expulser les non-allemands irrécupérables.

iv) L'Allemagne, dans ses élites ou dans les classes libérales, intellectuelles et financières, considérait qu'elle était tombée à beaucoup d'égards sous la domination de Juifs, qui étaient les principaux responsables de la détresse allemande.

y) – Aussitôt après la victoire du NSDAP, une farouche explosion anti-juive éclata dans tout le pays ; on fit des autodafés de dizaines de milliers de livres parce qu'ils avaient été écrits par des Juifs ou parce qu'ils n'étaient pas conformes au « *génie allemand* ».

3 – Le 9 mars 1933, le Premier ministre du Royaume-Uni James Ramsay MacDonald (1866-1937) s'est entretenu à Paris avec le Président du Conseil des ministres français Édouard Daladier (1884-1970) et le ministre des Affaires étrangères français Joseph Paul-Boncour (1873-1972) sur la question du désarmement international que le Royaume-Uni désirait réexaminer sur la base de l'égalité des droits de l'Allemagne avec les autres Puissances européennes.

Remarques : **a)** – L'Angleterre déclara alors ne pas pouvoir garantir la sécurité de la France au titre de l'assistance mutuelle au-delà des engagements qu'elle avait pris à Locarno (Suisse) le 16 octobre 1925, c'est-à-dire qu'elle garantissait la frontière occidentale de l'Allemagne (avec la Belgique ou avec la France) de toute violation dans un sens ou dans l'autre, mais elle *exigeait* le maintien du *statu quo* territorial et juridique de la région rhénane.

b) – Le plan anglais exposé à Genève le 16 mars 1933 par Ramsay MacDonald prévoyait une réduction des armements (sur terre seulement, pas dans les airs ni sur mer) des pays qui étaient armés.

c) – En cas de conflit, l'Angleterre comptait remplacer les forces terrestres qu'elle ne possédait plus par une puissante aviation de bombardement capable de terroriser les populations civiles de son ennemi (la France ou l'Allemagne selon les circonstances) jusqu'à ce que ces populations fassent pression sur leurs gouvernants pour que cesse la guerre.

d) – Selon le Plan anglais de MacDonald, la France aurait eu une milice défensive de 400 000 hommes, dont 200 000 aux colonies ; les Soviétiques, 500 000 ; l'Italie 250 000 dont 50 000 aux colonies ; l'Allemagne 200 000 ; la Pologne 200 000 ; la Roumanie 150 000 ; la Tchécoslovaquie 150 000 ; la Yougoslavie 150 000.

e) – Le Premier ministre britannique Ramsay MacDonald avait une antipathie certaine pour la France, de même que David Lloyd George ou beaucoup d'autres « *grands Anglais* » ; en revanche, il avait des complaisances pour l'Allemagne.

4 – À Rome, en janvier 1933, Ramsay MacDonald proposa à Benito Mussolini un « *Pacte à quatre* » entre le Royaume-Uni, la France, l'Italie et l'Allemagne qui déciderait et imposerait les détails du plan de désarmement ; si la France refusait ce plan, elle serait isolée ; l'ambassadeur extraordinaire de France à Rome, Henry de Jouvenel (1876-1935) abonda dans le sens du pacte présenté par Ramsay

MacDonald et Benito Mussolini ; ce serait le « *Pacte de Rome* ».

5 – Le 1er mai 1934, les Allemands saluèrent la diminution du nombre des chômeurs en Allemagne par des manifestations colossales ; beaucoup d'emplois avaient été créés pour fabriquer des armes de toutes sortes, des canons, des avions, ce qui avait relancé l'industrie lourde allemande ; l'Italie et l'Angleterre s'en réjouissaient, qui admettaient et répétaient que l'Allemagne avait le droit de s'armer comme toutes les autres nations.

6 – La Petite Entente prit position contre l'espèce de protectorat italien qui se dessinait sur l'Europe centrale, avec les tentatives de l'Italien Mussolini de mettre la main sur la Hongrie et sur l'Autriche.

Remarques : a – Le 21 mars 1934 à Prague, Edvard Beneš (1884-1938), l'un des fondateurs de la Tchécoslovaquie, répondit à Mussolini qu'il n'admettait pas plus l'occupation de l'Autriche par l'Italie que par l'Allemagne et qu'il n'y avait pas d'autre solution à la question autrichienne que l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche telles qu'elles étaient garanties par les Traités internationaux et par le protocole de la Société des Nations du 4 octobre 1922.

b – Le 4 avril 1934 à Bucarest, le ministre des Affaires étrangères de Roumanie Nicolae Titulescu (1882-1941) expliquait devant la Chambre roumaine qu'il faisait une différence entre le caractère idéologique des ambitions italiennes et le caractère impérialiste de la Hongrie pour dominer la Roumanie.

7 – Le Maréchal Paul von Hindenburg, Président du Reich, décéda le 2 août 1934 ; le même jour, une loi allemande nomma Adolf Hitler à la fois Führer du Reich et Chancelier du Reich ; le 19 août 1934, Hitler sollicita l'approbation du peuple allemand par un plébiscite ; il y eut plus de 38 millions de « *oui* » contre un peu plus de 4 millions de « *non* ».

Remarques : a – Le *Führer* et *Chancelier* du Reich allemand Adolf Hitler remporta, en quelques mois, une incroyable succession de victoires diplomatiques sans tirer un coup de feu :

- i*) Réintroduction du service militaire obligatoire en Allemagne ;
- ii*) Réoccupation et fortification de la Rhénanie ;
- iii*) Annexion de l'Autriche (*Anschluss*) ;
- iv*) Annexion de la région tchécoslovaque des Sudètes ;
- v*) Entrée des Allemands dans Prague.

b – Toutes ces *victoires diplomatiques* allemandes furent, en fait, des victoires anglo-allemandes au détriment de la France.

c – La complaisance des Britanniques vis-à-vis du rétablissement de l'Allemagne dans ses droits politiques et militaires s'arrêta brutalement lorsque Londres apprit, avec stupéfaction, la conclusion à Moscou, en présence de Joseph Staline (1878-1953), d'un traité de non-agression (23 août 1939) entre l'URSS représentée par Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov (1890-1986) et l'Allemagne représentée par Joachim von Ribbentrop (1893-1946), quelques mois après la signature du Pacte d'Acier (22 mai 1939) entre l'Italie et l'Allemagne.

8 – Pacte germano-polonais – 26 janvier 1934

En décembre 1933, l'Italie fasciste et l'Allemagne *naziste* s'accordèrent pour définir une hiérarchie parmi les puissances européennes et pour provoquer une révision des traités ; il fallait démolir la Petite Entente et casser l'hégémonie de la France.

Remarques : a – La Pologne, qui se prenait elle-même pour une grande puissance, protesta contre la conclusion du Pacte à quatre (Allemagne, Italie, Royaume-Uni et France) le 7 juin 1933.

b – Le ministre des Affaires étrangères polonais, le colonel Józef Beck (1894-1944) vint à Paris en septembre 1933 : la France et la Pologne se déclarèrent

ensemble pour une *collaboration pacifique*.

c) – Le 15 novembre 1933, le Chancelier Hitler et l'Ambassadeur de Pologne à Berlin, Joseph Lipski (1894-1958) s'accordèrent sur la Silésie et convinrent de ne plus parler du couloir de Dantzig ; l'Allemagne et la Pologne organisèrent entre elles des relations économiques nouvelles dans une atmosphère de confiance.

d) – Le 15 décembre 1933, le comte von Moltke, ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, rencontra le colonel Beck ; la politique extérieure du Maréchal Józef Klemens Piłsudski (1867-1935), officiellement ministre des affaires militaires mais en réalité véritable dictateur de la Pologne, progressait vers le démantèlement de la Petite Entente ; l'Allemagne et la Pologne désiraient chacune annexer les territoires situés en Tchécoslovaquie et peuplés respectivement d'Allemands ou de Polonais.

e) – Le 26 janvier 1934, le baron Neurath et le docteur Lipski signèrent à Berlin un *Pacte de non agression* ou *de conciliation* entre l'Allemagne et la Pologne (en allemand, *Deutsch-polnischer Nichtangriffspakt* ; en polonais, *Polsko-niemiecki pakt o nieagresji*).

Les deux puissances déclaraient vouloir travailler ensemble au maintien d'une paix durable, conformément au Pacte Kellogg du 27 août 1928.

f) – Le pacte germano-polonais du 26 janvier 1934 donnait à l'Allemagne toute liberté d'action vers l'Autriche (Anschluss) ou vers la France.

g) – La Pologne voulait une frontière commune avec la Hongrie du général-dictateur Julius Gombos (1886-1936) ; elle l'obtiendra en 1938, par dessus la Slovaquie, après le démantèlement de la Tchécoslovaquie.

9 – *Traité franco-soviétique d'assistance mutuelle* – 2 mai 1935

Préparé par le ministre français des Affaires étrangères Louis Barthou (1862-1934) et le ministre des Affaires étrangères d'Union Soviétique Maxime Maximovitch Litvinov (1876-1951), le traité franco-soviétique d'assistance mutuelle a été signé le 2 mai 1935, après le meurtre à Marseille (9 octobre 1934) de Barthou, par le successeur de Barthou aux Affaires étrangères Pierre Laval (1883-1945) et par l'ambassadeur d'Union Soviétique en France Vladimir Potemkine.

Remarques : **a)** – Le traité stipulait qu'au cas où la France ou l'URSS seraient l'objet d'une agression non provoquée de la part d'un État européen, malgré les intentions sincèrement pacifiques des deux pays, l'URSS et réciproquement la France, se prêteraient immédiatement aide et assistance.

b) – Le traité a été ratifié en France par la Chambre des députés le 27 février 1936, par le Sénat le 12 mars 1936 ; l'échange des ratifications s'est fait à Moscou le 27 mars 1936 ; le traité a été enregistré auprès du secrétariat de la Société des Nations le 18 avril 1936.

c) – Le traité n'a pas reçu le moindre début d'application en raison de l'hostilité de l'État-Major français.

d) – Ce traité a éloigné la France de la plupart de ses alliés qui craignaient la contagion, en Europe occidentale, de l'idéologie communiste de l'URSS.

e) – Le ministre des Affaires étrangères français Louis Barthou (1862-1934) est mort à Marseille le 9 octobre 1934, d'une balle de pistolet 8 mm tirée apparemment par erreur par un policier de l'escorte officielle, dans le désordre qui a suivi l'assassinat du roi Alexandre 1er de Yougoslavie par le terroriste bulgare Velitchko Dimitrov Kerin ; la mort de Louis Barthou fut un coup dur pour la paix en Europe.

10 – *Traité naval germano-britannique* – 18 juin 1935

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères anglais John Allsebrook Simon (1873-1954) entama le 4 juin 1935 des négociations navales avec Joachim von

Ribbentrop (1893-1946) ministre allemand sans portefeuille et conseiller officieux de Hitler pour les affaires étrangères ; ces négociations aboutirent au *perfide Traité naval germano-britannique* (en anglais : *Glorious Anglo-German Naval Agreement*).

[Voir l'expression *Accord naval anglo-germanique du 18 juin 1935*].

Remarques : a) – Par le *Traité naval germano-britannique*, le Royaume-Uni accordait au Reich allemand un tonnage égal à 35 p. 100 de celui des britanniques pour les navires de surface (soit 420 000 t au lieu du maximum de 144 000 t prévu par l'Art. 181 du Traité de Versailles) et un tonnage égal à 45 p. 100 de celui des britanniques pour les sous-marins (les Art. 181 et 191 du Traité de Versailles interdisaient à l'Allemagne la possession, la construction et l'acquisition de tous bâtiments sous-marins).

b) – John Simon ayant cessé ses fonctions le 7 juin 1935, c'est le nouveau secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères Samuel Hoare (1880-1929) qui conclut le Traité naval, le 18 juin 1935, avec l'Allemand von Ribbentrop.

c) – Les Britanniques prirent prétexte du traité franco-soviétique d'assistance mutuelle signé le 2 mai 1935 pour justifier le *Traité naval germano-britannique* du 18 juin 1935.

11 – La conclusion du *Traité naval germano-britannique* du 18 juin 1935 officialisait et légalisait le réarmement naval de l'Allemagne, justifiait le réarmement terrestre et aérien de l'Allemagne, rompa le front de Stresa du 11 avril 1935 ; après cet accord avec l'un des vainqueurs de la Grande Guerre, le Reich s'estima délié des obligations du traité de Versailles du 28 juin 1919.

Remarques : a) – L'*Arsenal Germania*, exploité par la Société Krupp à Kiel, assembla dès 1935 des sous-marins d'attaque sur des plans conçus clandestinement depuis les années 1920 aux Pays-Bas (afin de contourner les dispositions du Traité de Versailles).

b) – L'accord naval germano-britannique du 18 juin 1935 conduisit à une course aux armements, non seulement navals mais aussi terrestres et aériens ; il eut l'effet contraire à celui que les Anglais semblaient et en tout cas disaient avoir cherché.

c) – La création secrète de la Luftwaffe (ou *armée de l'air* allemande) datait du 15 mai 1933, en contravention avec l'article 198 du Traité de Versailles ; elle a été rendue publique en février 1935 ; la Luftwaffe bénéficia de ressources très importantes en deniers et en matières premières.

d) – L'Allemagne a toujours cru que l'Angleterre lui laisserait les mains libres en Europe centrale et orientale (Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne, Ukraine) ; la diplomatie britannique le lui avait confirmé expressément avant d'être *surprise* par le *traité de non-agression* entre l'Allemagne et l'Union soviétique, signé le 23 août 1939 par leurs ministres des Affaires étrangères respectifs, Joachim von Ribbentrop (1893-1946) pour l'Allemagne et Viatcheslav Molotov (1890-1986) pour l'Union soviétique.

e) – L'accord Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939 entraîna la signature, le 25 août 1939, dans un vent de panique, d'un traité d'assistance militaire entre le Royaume-Uni et la Pologne ; le Royaume-Uni déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, deux jours après le début de l'invasion de la partie occidentale de la Pologne et une semaine et demi après la signature du traité d'assistance ; la France déclara elle aussi la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, à la suite de l'Angleterre ; le traité politique franco-polonais qui justifiait la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne fut signé à Paris par les représentants des gouvernements français et polonais le... 4 septembre 1939, c'est-à-dire *le lendemain* de la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne !

e) – L'Allemagne commença à envahir la Pologne le 1er septembre 1939 par l'Ouest ; l'Union soviétique commença à envahir la Pologne le 17 septembre 1939 par l'Est ; le Royaume-Uni et la France, qui avaient déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 pour défendre la Pologne, conservèrent des relations pacifiques avec l'Union soviétique jusqu'en 1945, malgré que l'Union soviétique eut attaqué, envahi et occupé la moitié orientale de la Pologne.

12 – John Simon, secrétaire d'État britannique des Affaires étrangères, avait volontairement tenu la France à l'écart des négociations préparatoires du Traité naval germano-britannique du 18 juin 1935.

Remarques : **a)** – L'Angleterre tenait la France pour responsable du réarmement allemand par son intransigeance à empêcher l'Allemagne de réarmer ; l'Angleterre a cru naïvement qu'un traité limitant le tonnage de la Kriegsmarine serait un engagement contraignant, nécessairement respecté par l'Allemagne.

b) – La France dénonça et condamna ce Traité naval germano-britannique qui avait été conclu le jour même du 120^{ème} anniversaire de la défaite à Waterloo (18 juin 1815) de l'armée française contre une coalition germano-britannique.

c) – L'Italie dénonça la violation du « *front de Stresa* » qui condamnait le réarmement illégal de l'Allemagne.

d) – Le Président du Conseil français Pierre Laval (1883-1945), le Duce italien Benito Mussolini (1883-1945) et le Premier ministre britannique Ramsay MacDonald (1886-1937) s'étaient rencontrés le 11 avril 1935 à *Stresa*, sur le Lac Majeur en Italie, en raison du rétablissement depuis le 16 mars 1935 du service militaire en Allemagne ; ils étaient convenus solidairement de ne plus tolérer aucune violation, par l'Allemagne, des clauses militaires du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

e) – L'URSS condamna le Traité naval germano-britannique du 18 juin 1935 ; elle redoutait une augmentation de la marine allemande dans la mer Baltique.

f) – Le *Traité naval germano-britannique* du 18 juin 1934 visait effectivement à équilibrer les marines allemande et soviétique en Baltique, dans le cadre d'une guerre prévisible et peut-être souhaitée par la Grande-Bretagne, entre l'Allemagne anti-communiste et l'URSS communiste.

g) – Les Anglais Winston Churchill (1874-1965) et Austen Chamberlain (1863-1937) avaient tenté, en vain, de s'opposer au Traité naval germano-britannique du 18 juin 1935 ; Churchill haïssait l'Allemagne nazie et il était, dans le fond de son cœur, un peu francophile ; de son côté, Austen Chamberlain, le demi-frère du futur Premier ministre britannique Neville Chamberlain (1869-1940), avait été le signataire pour la Grande-Bretagne du pacte de Locarno, en Suisse, le 16 octobre 1925.

h) – Le Cabinet du nouveau Premier ministre britannique Stanley Baldwin (1867-1947) reprit rapidement des relations paisibles avec les gouvernements français et italien après la conclusion du Traité naval germano-britannique du 18 juin 1935 ; la France entendait préserver l'Entente cordiale car elle dépendait du pétrole que lui livraient les Anglais, en temps de paix comme pour faire la guerre ; l'Italie, qui allait envahir l'Éthiopie (encore appelée Abyssinie) à partir du 2 octobre 1935, voulait se faire oublier.

i) – Dix divisions italiennes basées dans les territoires italiens d'Érythrée et de Somalie, appuyées par les chars et l'aviation (400 000 hommes au total) envahirent l'Éthiopie peu armée ; les Italiens utilisèrent du gaz moutarde et des bombes au phosphore.

j) – La Société des Nations fut impuissante à faire cesser l'agression italienne.

k) – Le 5 mai, l'Italie annexait l'Éthiopie après 7 mois de combats ; le 9 mai, le roi d'Italie Victor-Emmanuel III (1869-1947) était proclamé *empereur d'Éthiopie*, en

remplacement du *négus* (ou *empereur*) Haïlé Sélassié (1892-1975).

13 – L'année 1935 marquait la fin des quinze années prévues pour l'application des clauses provisoires du Traité de Versailles.

Remarques : a) – L'année 1935 devait voir la fin de l'occupation de la Rhénanie par les Américains, les Britanniques, les Belges et les Français et le règlement plébiscitaire de la question de la Sarre.

b) – L'année 1935 devait être la dernière de l'époque de l'après-guerre ; en réalité, ce fut une succession de crises de toutes sortes, c'est-à-dire des moments périlleux ou décisifs dans les relations internationales.

c) – L'année 1935 marqua le début officiel et public de la préparation de la Seconde Guerre Mondiale par l'Allemagne.

14 – Second traité naval de Londres – 25 mars 1936

Les accords navals de Washington (6 février 1922) et de Londres (22 avril 1930) prenaient fin en 1936.

Une nouvelle Conférence se réunit à Londres le 9 décembre 1935 et elle aboutit à la signature du *Second Traité naval de Londres*, le 25 mars 1936.

Remarques : a) – L'Allemagne, qui construisait une flotte de guerre beaucoup plus importante que ce que lui permettaient les articles 181 et 190 du Traité de Versailles, avec l'accord des Anglais (*Traité naval germano-britannique* du 18 juin 1935) n'y fut pas conviée en raison de l'opposition de la France.

b) – Le Japon quitta la Conférence le 15 janvier 1936 car il refusait le principe de la hiérarchisation des flottes.

c) – L'Italie quitta aussi la Conférence, refusant de signer un traité avec des pays qui avaient condamné son invasion (à partir du 2 octobre 1935) de l'Éthiopie.

d) – L'Italie et l'Allemagne entamèrent alors le rapprochement politique et militaire qui conduisit au *Pacte d'acier*.

e) – Le *Pacte d'acier*, signé le 22 mai 1939 à Berlin par le ministre des Affaires étrangères allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et le ministre des Affaires étrangères italien, le comte Gian Galeazzo Ciano (1903-1944), gendre de Benito Mussolini (1883-1945), était un pacte militaire offensif qui liait l'Italie et l'Allemagne.

Hitler et l'Angleterre en 1937 : 1 – L'Anglais Edward Frederick Lindley Wood, comte d'Halifax, plus connu sous son titre féodal de *Lord Halifax* (1881-1959), qui était alors le *leader* de la Chambre des Lords et le lord président du Conseil privé du roi mais qui n'avait pas de poste au gouvernement, fut convenu avec le chancelier du Reich allemand Adolf Hitler (1889-1945), dans un entretien à Berchtesgaden (Bavière), le 19 novembre 1937, qu'en détruisant dans son pays le *parti communiste*, Hitler avait barré au Bolchevisme le chemin de l'Europe occidentale et que, pour cette raison, l'Allemagne pouvait être à bon droit considérée comme le bastion de l'Occident contre le Bolchevisme ; avant son départ d'Angleterre, Lord Halifax s'était entretenu de cette visite avec le Premier Ministre Arthur Neville Chamberlain (1869-1940) et avec le Ministre anglais des Affaires étrangères Robert Anthony Eden (1897-1977) ; ils avaient été tous les trois absolument d'accord pour en définir l'objet.

Remarques : a) – L'ouverture du *Konzentrationslager* de Dachau avait été annoncée le 20 mars 1933 par Heinrich Himmler (1900-1945), peu après la nomination d'Adolf Hitler au poste de Chancelier d'Allemagne par le Président Hindenburg (30 janvier 1933) ; le camp de concentration de Dachau avait été implanté sur le site d'une ancienne manufacture de munitions, à 17 kilomètres au Nord-Ouest de Munich.

Le camp de Dachau était destiné à interner les communistes allemands et d'une manière plus générale, tous les opposants politiques du *parti national-socialiste*

des travailleurs allemands (NSDAP) qui soutenait Hitler.

Le camp était fait pour recevoir plus de 6 800 personnes, réparties en 34 baraques de 208 prisonniers.

b) – Fin 1937, la capacité du camp de Dachau a été portée à 20 000 places.

Lorsque l'Allemagne dut faire face à une grande pénurie de main d'œuvre, à partir de 1942, l'effectif du camp monta à 75 000 détenus en comptant les Kommandos extérieurs qui ne rentraient pas au camp ; les détenus valides avaient été regroupés en *Kommandos* ; chaque *Kommando* était employé à la fabrication de matériel de guerre dans une usine allemande extérieure au camp, contre une rémunération versée par l'employeur à l'administration du camp.

Le camp de Dachau a été investi par la septième Armée américaine le 29 avril 1945 et les captifs qui n'avaient pas été en état physique de quitter le camp avant l'arrivée des Américains, furent progressivement libérés.

[Voir le mot *Hitler*].

c) – Les Anglais savaient ce qu'étaient les *camps de concentration* ; ils avaient inventé l'appellation anglaise « *concentration camp* » : c'est l'Anglais Lord Kitchener (1850-1916) qui inventa le concept des « *camps de concentration servant à interner les opposants politiques* » pendant la seconde guerre des Boers en Afrique du Sud (11 octobre 1899 - 31 mai 1902) ; les Anglais envoyèrent 116 572 Boers dans des camps de concentration, soit à peu près un quart de la population des Boers, auxquels s'ajoutaient encore quelque 120 000 Africains noirs ; des dizaines de milliers de femmes et d'enfants périrent de maltraitance dans ces *camps de concentration* anglais en Afrique du Sud.

d) – La nomination de Hitler au poste de Chancelier en 1933 et la nouvelle orientation politique de l'Allemagne étaient les conséquences du soutien populaire au programme national-socialiste ; le NSDAP avait obtenu 33 p. 100 des élus aux élections législatives de 1932.

2 – Pour l'Anglais *Lord Halifax* qui fut Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni du 21 février 1938 au 22 décembre 1940, la *collaboration* anglo-allemande en 1937 ne devait pas apparaître comme une machination hostile à l'Italie ou à la France.

Remarques : a) – Lord Halifax avait considéré la réoccupation de la rive gauche du Rhin par l'armée allemande en mars 1936, en violation des dispositions du traité de Versailles du 28 juin 1919, comme un retour du Reich « *dans son arrière-cour* » ; l'Angleterre craignait qu'une Rhénanie détachée de l'Allemagne ne tombât sous l'influence de la France et ne fit la France trop puissante vis-à-vis de l'Allemagne ; la Rhénanie (rive gauche du Rhin) avait toujours été plus proche de la France que de la Prusse ; depuis la fin de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), la Rhénanie avait vécu sous le régime politique des principautés archiépiscopales (catholiques) de Trèves, Mayence et Cologne ; la Rhénanie avait accueilli avec sympathie les Principes révolutionnaires de 1789, puis le Code civil de Napoléon ; les électors de Trèves, Mayence et Cologne, occupés par les armées révolutionnaires respectivement en 1795, 1792 et 1794, devinrent français par les traités de Campo Formio (18 octobre 1797) ou de Lunéville (9 février 1801) puis furent donnés à la Prusse par le Congrès de Vienne (du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815) ; c'est l'Irlandais lord Castlereagh (1769-1822), en sa qualité de représentant de la Couronne britannique au Congrès de Vienne, qui installa la Prusse en Rhénanie pour y monter la garde contre la France ; la carte de l'Europe montrait le genou de la Prusse sur la poitrine de la France.

Plus d'un siècle après la chute de Napoléon, l'Angleterre ne voulait toujours pas l'Allemagne à Anvers, mais elle n'y voulait pas davantage la France.

b) – En 1919, la France avait demandé à ses alliés américain et britannique la

constitution d'une Rhénanie indépendante et neutre pour garantir sa sécurité après que l'Allemagne aurait retrouvé sa puissance industrielle et reconstitué sa force militaire ; elle y avait finalement renoncé, moyennant la *garantie officielle* des États-Unis d'Amérique (par la signature de son Président) et du Royaume-Uni (par la signature de son Premier ministre) qu'ils empêcheraient, diplomatiquement ou militairement si nécessaire, l'Allemagne de remilitariser la bande de 50 km sur la rive droite du Rhin et toute la Rhénanie sur la rive gauche du Rhin ; la France a été indignement trompée par le refus des États-Unis d'Amérique d'honorer la signature de leur Président et par le refus du Royaume-Uni d'honorer sa propre signature sous le prétexte du refus américain.

c) – L'armée allemande est entrée timidement, le 7 mars 1936, dans les territoires démilitarisés situés de part et d'autre du Rhin et comme elle n'a pas rencontré d'opposition de la part des Anglo-Saxons, elle y est restée et elle s'est installée jusqu'aux frontières de l'Allemagne avec les Pays-Bas, la Belgique et la France ; à l'issue de la Grande Guerre, les États-Unis et le Royaume-Uni avaient reconnu la nécessité de garantir la sécurité de la France par des articles complémentaires du Traité de Versailles ; mais les deux lettres de garantie signées le 28 juin 1919, respectivement par les USA et par le UK, se rejoignirent dans la corbeille des chiffons de papier.

Si, pour la France, le Rhin constitue la frontière naturelle et historique entre la France et l'Allemagne, pour l'Angleterre une telle frontière devait aboutir à la domination intolérable de la France sur toute l'Europe continentale.

Pour conserver l'équilibre entre la France et l'Allemagne, l'Angleterre n'a jamais cessé d'entraîner l'Europe dans les plus sanglants conflits : en s'alliant aux Allemands contre Louis XIV ou contre Napoléon 1er ; ou en s'alliant aux Français contre Guillaume II.

L'Angleterre ne savait pas encore, en 1937, en raison des hasards de l'alternance démocratique à la Chambre des Communes, si elle allait s'allier pour la guerre qui s'annonçait à l'Allemagne du *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* ou à la France du *Front Populaire*.

En réalité, l'Angleterre a toujours été plus éloignée de la France que de l'Allemagne et excepté :

- i)** d'une part le cas du fils Louis le Lion (1187-1226) de Philippe Auguste (1165-1223) qui a été acclamé roi d'Angleterre à Londres le 2 juin 1216 par les barons anglais en remplacement de l'indigne Jean sans Terre (1166-1216) ; Louis le Lion régna sur la France de 1223 à 1226 sous le nom de Louis VIII,
- ii)** d'autre part le cas de la guerre de 1914-1918.

L'Angleterre s'est toujours mieux entendue avec la Prusse qu'avec la France.

Le roi George V (1865-1936), qui régna sur l'Angleterre de 1910 à 1936, était par son père le roi d'Angleterre Édouard VII (1841-1910), le petit-fils de Franz August Karl Albert Emanuel von Sachsen Coburg und Gotha, c'est-à-dire un prince allemand ; le second fils de George V, George VI (1895-1952) régna sur le Royaume-Uni à partir de 1936, après l'intermède burlesque de son frère aîné Édouard VIII (1894-1972) qui régna 10 mois sur le Royaume-Uni (du 20 janvier 1936 au 11 décembre 1936) avant d'abdiquer sans même avoir été couronné.

3 – Lord Halifax prévoyait en 1937 qu'après que les esprits auraient été préparés grâce au rapprochement anglo-allemand en cours, les quatre grandes Puissances d'Europe occidentale (Royaume-Uni, Allemagne, France et Italie) devraient créer en commun une base politique sur laquelle une paix durable pourrait être fondée en Europe.

Remarques : **a)** – Pour Halifax, pas une de ces quatre Puissances ne devait, en

aucun cas, rester en marge de cette *collaboration*, car il serait impossible autrement de mettre un terme à l'instabilité que l'Europe connaissait en 1937.
b) – L'*annulation* du Traité de Sèvres du 10 août 1920 entre les Alliés et la Turquie, qui attribuait la Thrace orientale (avec Gallipoli) à la Grèce et que le Sultan Mehmed VI (1861-1926) avait accepté, mais que le mouvement national mené par Mustafa Kemal (1881-1938) contestait, puis le *remplacement* de ce Traité par celui de Lausanne (24 juillet 1923) qui restituait la Thrace orientale et la région de Smyrne à la Turquie, était un précédent qui justifiait :

- i)** l'engagement pris par Hitler (1889-1945) devant les Allemands, en 1930, de faire modifier le Traité de Versailles du 28 juin 1919,
- ii)** la dénonciation le 31 janvier 1937 du Traité de Versailles par l'Allemagne,
- iii)** la bienveillante complicité du Royaume-Uni pour la révision du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

4 – Hitler regretta, devant Lord Halifax, qu'en Angleterre et en France on n'arrivât toujours pas à se faire à l'idée que l'Allemagne qui, après la fin de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et la paix de Westphalie (1648) n'était qu'une notion théorique, était devenue une réalité par la fondation du *Deutsches Reich* en 1871. De plus, l'Angleterre et la France considéraient l'Allemagne en 1937 comme un État portant encore la *flétrissure morale* et matérielle infligée par le traité de Versailles du 28 juin 1919.

Remarques : a) – Après la victoire de 1918, le Maréchal Pétain écrit pour expliquer les causes de la « *Guerre mondiale* » de 1914-1918 : « À la fin du XIX^{ème} siècle, l'Allemagne, grisée par ses succès de 1866 et de 1870, par sa prospérité commerciale et économique et par le développement des idées pangermanistes, s'était préparée à la guerre qui, seule, lui semblait-il, pouvait lui permettre de réaliser les ambitions grandioses de son rêve d'hégémonie mondiale ».

b) – En 1937, l'Allemagne était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit, mais l'Angleterre feignait de l'ignorer.

c) – Chaque État, dès qu'il a atteint un certain degré de puissance, se croit investi du devoir d'imposer à la Terre entière ses convictions philosophiques : ce fut le cas de la France révolutionnaire au tout début du XIX^{ème} siècle, de l'Angleterre victorienne dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle, de l'Amérique de Woodrow Wilson (1856-1924) en 1918 ; c'était le point de vue anglais dans les années 1930 ; ce sera le point de vue des deux Grands (l'URSS et les USA) après leur victoire commune contre l'Allemagne et le Japon en 1945.

5 – Lord Halifax reconnut devant Hitler que, dans le traité de Versailles, des erreurs avaient été commises qui devaient être corrigées ; il rappela les prises de position favorables à l'Allemagne de l'Angleterre dans l'évacuation anticipée de la Rhénanie par la France (30 juin 1930), dans le règlement favorable à l'Allemagne de la question des réparations dues à la France et enfin, lors de l'occupation militaire de la Rhénanie par l'Allemagne (7 mars 1936).

6 – Hitler regrettait qu'en Angleterre et en France, depuis le Traité de Versailles du 28 juin 1919, on substitua aux décisions sensées qui s'imposaient, les mots d'ordre démagogiques des partis politiques : la mainmise sur la région de *Memel* (aujourd'hui *Klaipėda*) par la Lituanie en 1923 et l'attitude observée par l'Angleterre et la France devant les protestations allemandes sur ce point en étaient un exemple frappant.

Remarque : Pour Lord Halifax, le fait même que l'Angleterre eut signé avec l'Allemagne l'*accord naval bilatéral* du 18 juin 1935 sans l'accord de la France, malgré les critiques que certaines stipulations avaient suscitées en Grande-

Bretagne, prouvait que le Gouvernement anglais agissait indépendamment des partis.

7 – Pour l'Allemagne, le problème du désarmement général s'était singulièrement compliqué en raison du Traité d'assistance mutuelle entre la France et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, préparé par Louis Barthou (1862-1934) pour la France, Maxime Litvinov (1876-1951) pour l'URSS et signé le 2 mai 1935 par Pierre Laval (1883-1945) pour la France et par Vladimir Potemkine, membre du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et ambassadeur en France pour l'URSS.

La Russie était devenue en Europe non seulement un facteur moral, mais aussi un facteur matériel d'assez grand poids, surtout à la suite de son alliance avec la Tchécoslovaquie (16 mai 1935).

Les alliances croisées entre la France, la Tchécoslovaquie et l'Union Soviétique représentaient un péril insupportable pour l'Allemagne, qui se trouvait ainsi encerclée par des puissance militaires de premier ordre.

L'Angleterre elle-même avait armé sur une échelle sans précédent dans l'histoire de ce pays ; si l'on voulait s'occuper du désarmement, il fallait commencer par établir clairement ce qui devait faire l'objet du désarmement.

À ce propos, le chancelier Hitler se référa à sa proposition de 1935 de renoncer aux bombardements aériens des populations civiles ; les Puissances coloniales, considérant les avions-bombardiers comme un excellent moyen de briser la résistance des indigènes récalcitrants dans leurs colonies, avaient repoussé cette proposition qui contrariait leurs intérêts ; elles étaient même portées à augmenter le nombre de leurs bombardiers ; et ceux qui étaient affectés aux colonies pouvaient facilement être rapatriés en Europe en cas de conflit armé.

8 – Lord Halifax était de l'avis du Führer, quant au danger émanant de la presse. *Remarque* : Le Premier ministre anglais Neville Chamberlain (1869-1940) avait déclaré à Lord Halifax, au moment de son départ, qu'il assumerait volontiers le risque d'une interprétation inexacte par la presse de sa visite en Allemagne si cette visite permettait d'avancer dans la direction de la paix.

9 – En ce qui concernait la limitation des armements allemands, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin, Nevile Henderson (1882-1942), affirma le 3 mars 1938 au chancelier Hitler que le Gouvernement britannique reconnaissait assurément les difficultés que cette limitation soulevait.

Remarque : À propos de la proposition allemande d'interdire les bombardements aériens des installations civiles et des zones d'habitation en cas de conflit armé, Nevile Henderson affirma que le Gouvernement anglais aurait été très heureux de répondre favorablement à une telle proposition ; néanmoins, il estimait qu'il était plus important encore de procéder à une limitation du nombre des bombardiers.

10 – Pour ce qui est du problème des colonies confisquées à l'Allemagne après la Guerre mondiale, l'Ambassadeur anglais Nevile Henderson déclara au Chancelier allemand, au cours d'un entretien confidentiel dont la teneur ne devait être communiquée ni aux Français, ni à plus forte raison aux Belges, aux Portugais ou aux Italiens, que son Gouvernement était tout à fait prêt, non seulement à examiner la question, mais encore à marcher dans la voie d'une solution favorable à l'Allemagne.

Le Gouvernement britannique ne serait pas opposé à un nouveau régime d'administration coloniale dans une partie de l'Afrique qui serait limitée, approximativement :

- i)** au Nord par le cinquième parallèle,
- ii)** au Sud par le fleuve Zambèze,

soit un territoire correspondant à peu près au bassin du Congo.

Chacune des Puissances intéressées (France et Belgique), tout en restant responsable de l'administration des territoires qui lui appartenaient, serait néanmoins tenue de s'inspirer de certains principes ayant pour but de contribuer au bien général.

La démilitarisation de cette zone aurait pour but, tant le bien des indigènes que la liberté du commerce et des déplacements des ressortissants européens.

11 – Le *Führer* déclara que la principale contribution à l'établissement de la tranquillité et de la sécurité en Europe serait l'interdiction de la presse internationale qui s'occupe d'exciter les populations, car rien ne menace autant la sécurité que les intrigues de cette presse, laquelle est malheureusement très largement représentée en Angleterre aussi.

Remarque : Chacun sait que les milieux anglais les plus influents agissaient sur la presse dans un certain sens défavorable au *Führer* ; il fallait avant tout faire cesser cette campagne d'excitation.

12 – En ce qui concerne l'Europe centrale, Hitler a assuré que l'Allemagne ne permettrait pas à des Puissances tierces de s'immiscer dans le règlement de ses rapports avec les pays qui lui sont apparentés ou qui comptent une nombreuse population allemande, pas plus qu'il ne lui viendrait à l'esprit de s'immiscer dans le règlement des rapports entre l'Angleterre et l'Irlande.

13 – Quand il rencontra le Chancelier Hitler en novembre 1937, Lord Halifax ne contesta pas les revendications territoriales du Reich sur l'Autriche (*Anschlöss*) ni sur le territoire des Sudètes, en Tchécoslovaquie.

Selon Hitler, pour parvenir à une solution satisfaisante, il suffisait, en Autriche, de consulter le peuple et en Tchécoslovaquie, d'accorder aux Allemands une autonomie adéquate, tant sous le rapport culturel que sous tous les autres rapports : c'était là l'application la plus élémentaire de ce droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui a joué un si grand rôle dans les « *14-points* » imposés à l'Europe par le Président américain Wilson après la Grande Guerre.

Remarques : **a)** – Ce furent l'*Anschlöss* (12 mars 1938) et les Accords de Munich (30 septembre 1938) qui aboutirent à l'annexion par l'Allemagne, respectivement de l'Autriche et de de la Tchécoslovaquie ; les arrangements secrets entre la diplomatie anglaise et le Chancelier donnèrent à l'Allemagne l'assurance qu'elle pouvait s'étendre au-delà de ses frontières orientales (Pologne, Tchécoslovaquie) qui étaient alors garanties par la France mais pas par l'Angleterre.

b) – L'*Anschlöss* était interdit par l'article 80 du Traité de Versailles du 28 juin 1919, par lequel l'Allemagne avait reconnu que l'indépendance de l'Autriche était intangible, si ce n'était de l'avis unanime du Conseil de la Société des Nations.

c) – L'*Anschlöss* était également interdit par l'article 88 du Traité de Saint-Germain (10 septembre 1919) par lequel l'Autriche ne pouvait pas renoncer à son indépendance sans le consentement de la Société des Nations.

14 – Le chancelier Hitler considérait que le pacte franco-russe du 2 mai 1935 était devenu, après l'adhésion de la Tchécoslovaquie (16 mai 1935) particulièrement dangereux pour l'Allemagne du fait que les régions industrielles situées aux frontières du Reich (dans la Ruhr ou en Saxe) se trouvaient ainsi menacées et que la coalition franco-tchèque était toujours en état de frapper l'Allemagne en plein cœur (traité particulier franco-tchécoslovaque conclu le 16 octobre 1925 à Locarno).

Il était nécessaire, du côté allemand, de tout faire pour se protéger contre cet encerclement.

Remarques : **a)** – Le pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique visait le cas d'une agression non provoquée de l'un de ces deux pays par l'Allemagne ; il a été

signé à Paris le 2 mai 1935 et les ratifications ont été échangées le 27 mars 1937 ; le pacte comprenait un *traité* et un *protocole* et il ne devait s'appliquer qu'après l'échec de l'intervention nécessaire de la Société des Nations.

Le pacte d'assistance mutuelle franco-soviétique, conclu pour une durée de 5 ans, pouvait être dénoncé librement.

Le pacte franco-soviétique n'était pas en contradiction avec les accords de Locarno (16 octobre 1925) qui liaient l'Allemagne à la Belgique, à l'Angleterre, à l'Italie et à la France et qui, s'ils garantissaient les frontières occidentales de l'Allemagne avec la Belgique et la France, ne concernaient pas les frontières orientales de l'Allemagne avec notamment la Pologne ou la Tchécoslovaquie.

b) – L'ambassadeur de la Grande-Bretagne sir Neville Henderson (1882-1942) qui fut en poste à Berlin jusqu'à la déclaration de guerre de septembre 1939, écrivit dans ses mémoires publiées entre la déclaration de guerre et la campagne de France, que les accords de Munich de 1938 étaient une victoire de la diplomatie anglaise, car ils atténuèrent la supériorité militaire de la France en Europe continentale.

15 – Neville Henderson lui ayant demandé si l'Allemagne était prête à adhérer à l'interdiction des bombardements aériens sur les populations civiles des pays ennemis en cas de guerre, le *Führer* répondit que l'Allemagne ne se laisserait plus tromper par des promesses creuses, comme autrefois par les 14 points du Président américain Wilson et que d'autre part, même si l'Union soviétique déclarait aujourd'hui qu'elle n'a plus l'intention de jeter des bombes à gaz toxiques, on ne pourrait ajouter foi à cette déclaration.

Remarques : **a)** – L'Allemagne avait proposé en 1935 une conférence internationale visant à interdire tout bombardement aérien des zones habitées par des civils, en partant de cette idée que la Convention de Genève interdit de faire la guerre aux non-combattants.

b) – Cette proposition avait alors été rejetée par les Anglais et par les Américains qui étaient eux-mêmes à l'abri d'une invasion mais qui comptaient sur le terrorisme aérien d'État pour obliger l'ennemi à chercher la paix ; les bombardements aériens devaient inciter les populations civiles ennemies à exiger de leur gouvernement qu'ils demandent l'arrêt des combats.

c) – En 1930, l'Allemagne ne disposait pas encore d'avions de chasse capables d'empêcher les avions britanniques de bombardier les villes allemandes, ni d'avions bombardiers capables de bombardier les villes anglaises.

d) – La stratégie anglaise, au début des années 1930, était de remplacer les combats sur terre, très meurtriers pour les *Tommies*, par des bombardements aériens des villes ennemies (françaises ou allemandes, selon les alliances du moment) jusqu'à atteindre des pressions telles, de la part des populations civiles sur leurs gouvernements, que l'ennemi serait amené à demander la paix.

e) – La même stratégie a été adoptée dans son principe et avec succès dix ans plus tard par les Américains contre le Japon, avec des bombes atomiques, puis quatre-vingts ans plus tard contre les djihadistes du Proche-Orient avec des drones armés (engins sans Équipage) dirigés depuis les États-Unis.

16 – Le Russe Vorochilov avait proclamé très clairement, dans les années 1930, qu'en cas d'agression, les forces armées soviétiques emploieraient au besoin, pour se défendre, des gaz toxiques au moyen de bombardements aériens sans se laisser arrêter par aucune considération.

17 – À propos de l'Autriche, l'Ambassadeur britannique Sir Neville Henderson déclara que lui-même s'était souvent prononcé pour l'Anschluß.

L'ambassadeur britannique résuma le point de vue allemand touchant l'Autriche et la Tchécoslovaquie, à savoir que si les Allemands de ces deux pays continuaient à

être brimés, une explosion se produirait et qu'au contraire, si l'égalité complète leur était accordée, aucun conflit n'était à prévoir.

Remarques : a) – Les États-Unis d'Amérique avaient signé le Traité de Versailles mais ne l'avaient pas ratifié ; le Royaume-Uni avait signé le Traité de Versailles mais avait soumis sa ratification à celle des États-Unis d'Amérique ; la France se trouvait seule face à l'Allemagne pour faire respecter les dispositions du Traité de Versailles.

b) – C'est en raison de l'isolationnisme américain et du non-engagement du Royaume-Uni à faire appliquer les clauses du Traité de Versailles qu'ont été conclus les « *Accords de Locarno* » entre l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Belgique et la France ; les « *Accords de Locarno* » visaient à garantir les frontières occidentales de l'Allemagne (avec la Belgique et avec la France).

c) – Les « *Accords de Locarno* » ne garantissaient pas les frontières orientales de l'Allemagne (ni avec la Tchécoslovaquie, ni avec la Pologne) : l'accord d'assistance entre le Royaume-Uni et la Pologne, qui entraîna la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne en septembre 1939, a été conclu moins d'une semaine avant le début de l'invasion de la Pologne par la Wehrmacht.

d) – La France avait conclu à *Locarno* des accords particuliers avec les pays situés sur la frontière orientale de l'Allemagne, notamment la Tchécoslovaquie et la Pologne, avant que la Pologne ne se rapproche de l'Allemagne.

e) – Le traité d'assistance réciproque franco-polonais qui justifiait la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne le 3 septembre 1939 n'a été signé que le 4 septembre 1939.

f) – L'Angleterre entraîna la France en 1939 dans une guerre pour laquelle seule la France était matériellement prête mais à laquelle ni l'une, ni l'autre, n'étaient moralement préparées.

18 – Le jour même du début de l'offensive de la Wehrmacht sur le Front de l'Ouest (invasion de la Hollande et de la Belgique, le 10 mai 1940) un vote de censure demandé par le Parti travailliste fut rejeté à la Chambre des Communes du Royaume-Uni par 281 voix contre 200 ; après le refus du Conservateur germanophile Lord Halifax, pressenti pour succéder au Conservateur Neville Chamberlain au n° 10, Downing Street, c'est le Conservateur germanophobe Winston Churchill (1874-1965) qui fut nommé Premier ministre par le roi George VI (1895-1952) ; Churchill occupa la fonction de Premier ministre du Royaume-Uni, sans interruption, du 10 mai 1940 au 26 juillet 1945 à la tête d'un gouvernement qui comprenait des ministres conservateurs et des ministres travaillistes.

Remarques : a) – Lord Halifax considérait qu'un Lord ne pouvait être Premier ministre du Royaume-Uni ; Lord Halifax resta Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni jusqu'en décembre 1940.

b) – Après la déclaration de guerre du *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* au Reich allemand le 3 septembre 1939, il avait été convenu que les élections à la Chambre des Communes seraient suspendues jusqu'à la paix.

c) – En mai 1940, le *cabinet de guerre britannique* était formé des Conservateurs Winston Spencer-Churchill (1874-1965), Arthur Neville Chamberlain (1869-1940), Lord Halifax (1881-1959) et des Travaillistes Clement Attlee (1883-1967), Arthur Greenwood (1880-1954).

Hitler (Insertion dans l'Histoire de l'action politique de –) : 1 – « *Das Dritte Reich* » (en français « *Le troisième Reich* ») est le titre d'un ouvrage d'Arthur Moeller van den Bruck (1876-1925) paru en 1923.

Remarques : a) – Le Premier Reich (962-1806) fut le « *Saint-Empire romain de la nation teutonique* » ; on l'appelle plutôt aujourd'hui le « *Saint-Empire romain germanique* » ; le Saint-Empire se considérait comme le continuateur légitime, à la fois de l'Empire romain d'Occident et de l'Empire carolingien ; le *Saint-Empire romain germanique* tendait à s'identifier avec l'*Allemagne*.

b) – Le *Saint-Empire romain* disparut le 6 août 1806, le jour où l'empereur des Romains François II (1768-1835) renonça à cette charge sous la pression de Napoléon 1er ; l'empereur des Romains François II devint l'empereur d'Autriche François 1er.

2 – Napoléon 1er (1769-1821) imposa la *Confédération du Rhin* après la *bataille des trois empereurs* à Austerlitz (2 décembre 1805).

Remarques : a) – Le général Bonaparte a été sacré empereur des Français par le pape Pie VII (1742-1823) le 2 décembre 1804, sous le nom de Napoléon 1er.

b) – Les trois empereurs de la bataille d'Austerlitz étaient Napoléon Bonaparte (France), François de Habsbourg-Lorraine (Autriche et Saint-Empire) et Alexandre Pavlovitch Romanov (Russie).

c) – Napoléon avait l'ambition de devenir l'héritier de Charlemagne (mort en 814 à Aix-la-Chapelle) ; Napoléon exigea fermement de l'empereur d'Autriche qu'il le reconnaisse en sa qualité d'empereur des Français et il obtint satisfaction.

d) – Par le *Traité de Presbourg* signé le 26 décembre 1805 entre la France et l'Autriche, après les victoires de Napoléon à Ulm (16-19 octobre 1805) et à Austerlitz (2 décembre 1805), la Bavière et le Wurtemberg devinrent des royaumes, Bade un grand-duché ; ces trois États souverains devenaient indépendants de l'Empire romain germanique ; l'empereur d'Autriche renonçait à toutes prétentions sur les États allemands, sans exceptions ; c'était la fin du *Saint-Empire romain germanique*.

e) – Napoléon 1er a maintenu dans l'Empire français les provinces du Saint-Empire déjà rattachées à la France par la République ; il a transformé les provinces occidentales de langue allemande qui appartenaient au Saint-Empire en duchés ou royaumes souverains amis de la France et il les a regroupés dans la *Confédération du Rhin* ; Napoléon créa l'*Empire d'Autriche* avec les provinces ou États orientaux de l'ex-Saint-Empire.

f) – Par le *Traité* du 12 juillet 1806 qui fondait la *Confédération du Rhin*, les États signataires quittaient le Saint-Empire et devenaient les « *États confédérés du Rhin* » ; la *Confédération du Rhin* se composait à l'origine de 16 États allemands qui étaient jusqu'alors membres du Saint-Empire ; leur nombre passa à 35.

g) – La *Confédération du Rhin* qui regroupait 15 millions de sujets se plaçait dans la mouvance de la France ; la France y leva des soldats pour la Grande Armée.

h) – Napoléon présenta le 22 juillet 1806 un ultimatum à l'Autriche : si l'empereur François II ne renonçait pas avant le 10 août 1806 à la couronne du Saint-Empire, la Grande Armée attaquerait l'Autriche.

i) – Le 1er août, le comte Alexandre-François de La Rochefoucauld (1767-1841), envoyé par Napoléon, affirma aux Autrichiens que Napoléon ne revendiquait pas la couronne impériale et qu'il respecterait l'indépendance de l'Autriche.

j) – Le 6 août 1806, l'empereur François II renonçait officiellement à son titre d'empereur élu d'Allemagne et il dissolvait le *Saint-Empire romain de la nation teutonique* fondé en 962 par Otton 1er (912-973, roi d'Italie, roi de Francie orientale, duc de Saxe et empereur des Romains).

k) – Dans son acte d'abdication, l'empereur François II indiquait qu'il n'était plus en mesure de remplir ses devoirs de chef de l'Empire.

l) – Dans son acte d'abdication, l'empereur François II dissolvait entièrement le

Saint-Empire, sans avoir sollicité l'approbation de la Diète d'Empire.

3 – La *Confédération du Rhin* fut démembrée à la fin de l'année 1813 avec le retrait de certains souverains, membres de la confédération, qui changèrent de camp après l'échec de la campagne de Russie de Napoléon 1er ; la *Confédération germanique* remplaça la Confédération du Rhin sous protectorat français.

4 – Le Traité de Paris (30 mai 1814, après la *première abdication* de Napoléon) déclara les États allemands indépendants.

5 – Le Congrès de Vienne (18 septembre 1814 - 9 juin 1815) abolit les modifications faites par Napoléon dans les États du Nord de l'Allemagne et incorpora ces États dans la *Confédération germanique* ; la *Confédération germanique* se retrouva dans la mouvance de la Prusse et de l'Autriche ; l'empereur d'Autriche (ex-empereur du Saint-Empire romain germanique) devenait président, à titre héréditaire, de la *Confédération germanique*.

Remarques : a) – L'Acte confédéral allemand (en allemand « *Deutsche Bundesakte* ») a été adopté le 8 juin 1815 par 34 principautés et 4 villes libres.

b) – L'histoire de la *Confédération germanique* est marquée par une rivalité constante entre la Prusse et l'Autriche.

6 – La *Confédération de l'Allemagne du Nord* remplaça en 1867 la Confédération germanique, à l'initiative du ministre-président de Prusse Otto von Bismarck (1815-1898) après la guerre austro-prussienne de 1866 ; la *Confédération de l'Allemagne du Nord* comprenait 22 États allemands situés au Nord de la ligne du Main.

7 – Le Deuxième Reich (1871-1918) fut proclamé le 18 janvier 1871 dans la galerie des glaces du Château de Versailles, après la capitulation et la capture de l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873), à Sedan, le 2 septembre 1870.

8 – Le Troisième Reich (2 août 1934 – 30 avril 1945) se substitua légalement, sous la conduite d'Adolf Hitler (1889-1945), au régime allemand dit *de la Constitution de Weimar* du 31 juillet 1919.

[Voir l'expression *Hitler (Circonstances de l'ascension de –)*].

Remarques : a) – Le remplacement du Deuxième Reich par la Constitution de Weimar (11 août 1919) avait été imposé sans négociations à l'Allemagne vaincue, selon les volontés du Président des États-Unis d'Amérique Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) et du Président du Conseil français Georges Clemenceau (1841-1929), par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

b) – Le droit allemand, par nature, prend en compte les coutumes ; le troisième Reich s'instaura par l'application fréquente entre 1919 et 1924, continue à partir du 20 juillet 1932 de l'article 48 de la Constitution de Weimar au profit des chanceliers Franz von Papen (1879-1969) puis Adolf Hitler (1889-1945).

Art. 48. Constitution allemande du 31 juillet 1919 :

Le président du Reich peut, lorsque la sûreté et l'ordre public sont gravement troublés ou compromis au sein du Reich, prendre les mesures nécessaires à leur rétablissement ; en cas de besoin, il peut recourir à la force.

À cette fin, il peut suspendre totalement ou partiellement l'exercice des droits fondamentaux garantis aux articles 114, 115, 117, 118, 123, 124 et 153.

Le président du Reich doit sans retard communiquer au Reichstag toutes les mesures prises en application du premier ou du deuxième alinéa du présent article.

Ces mesures doivent être abrogées à la demande du Reichstag.

En cas de danger, le gouvernement d'un Land peut, sur son territoire, prendre des mesures provisoires analogues à celles mentionnées à l'alinéa 2.

Ces mesures doivent être abrogées à la demande du président du Reich ou du

Reichstag.

Les modalités sont fixées par une loi du Reich.

- c)** – Le troisième Reich se voulait le successeur du *Saint-Empire romain germanique* sous une nouvelle forme : le chef n'était plus un *Kaiser* (en français « empereur ») mais un *Führer* (en français « guide ») et c'était l'Allemagne et non plus l'Autriche qui assurait la direction du Reich.
- d)** – Le fond du problème de la paix en Europe était de savoir ce que peut offrir, du point de vue d'une collaboration politique active, un pays (l'Allemagne) auquel d'autres (le Royaume-Uni, la France et l'Italie) ne reconnaissent même pas les besoins vitaux les plus pressants.
- e)** – Le premier devoir du Führer, en 1933, a été d'abroger les injonctions iniques du Traité de Versailles du 28 juin 1919 et de redonner à l'Allemagne sa place dans le concert des Nations, avec l'aide du Royaume-Uni ; l'Angleterre a toujours exercé son influence pour corriger les erreurs du Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; les Anglais ne pensaient pas, dans les années 1930, que le statu quo dût, en tout état de cause, rester en vigueur.
[Voir l'expression *Hitler et l'Angleterre en 1937*].
- f)** – Le troisième Reich avait vocation à absorber tous les États dont la majorité des habitants étaient d'expression germanique.
- g)** – Le premier Reich dura 844 ans ; le troisième Reich devait durer 1 000 ans.
- h)** – Après avoir attaqué perfidement et imprudemment l'URSS (*Unternehmen Barbarossa* le 22 juin 1941) l'Allemagne sombra progressivement et inexorablement sous les coups de l'Armée Rouge.
- i)** – Le nom de code *Barbarossa* utilisé pour l'attaque de l'Union soviétique par le *Troisième Reich* faisait explicitement référence au *Premier Reich*.
- j)** – Frédéric de Hohenstaufen (1122-1190) dit Frédéric *Barberousse* (en allemand : *Friedrich Barbarossa*) fut duc de Souabe de 1147 à 1152, roi des Romains, roi de Bourgogne et d'Arles de 1152 à sa mort, roi d'Italie de 1155 à sa mort, comte palatin de Bourgogne de 1156 à sa mort ; *Friedrich Barbarossa* fut couronné empereur du *Saint-Empire romain de la nation teutonique* par le pape Adrien IV (1100-1159) le 18 juin 1155 dans la basilique Saint-Pierre de Rome.
- k)** – Le troisième Reich prit fin (après seulement 10 ans et 9 mois d'existence) avec la disparition du Führer Adolf Hitler le 30 avril 1945.
- l)** – Un acte de *reddition politique* fut signé à Reims le 7 mai 1945 à 02h41 du matin par le Generaloberst Alfred Jodl (1890-1946), mandataire du nouveau président du Troisième Reich, le Großadmiral Karl Dönitz (1891-1980), en présence du général soviétique Ivan Alekseïevitch Sousloparov (1897-1974), du général américain Walter Bedell Smith (1895-1961) et du général français François Sevez (1891-1948).
- m)** – L'acte de *capitulation militaire* sans conditions a été signé le 8 mai 1945 à Berlin par :
- i)** le général Wilhelm Keitel (1882-1946) pour le Heer, l'amiral Hans-Georg von Friedeburg (1895-1945) pour la Kriegsmarine et le général d'aviation Hans-Jürgen Stumpff (1889-1968) pour la Luftwaffe, au nom du Haut Commandement allemand,
 - ii)** le général anglais Arthur William Tedder (1890-1967), au nom du Commandement suprême des Forces expéditionnaires alliées,
 - iii)** le maréchal soviétique Gueorgui Konstantinovitch Joukov (1896-1974), au nom du Haut Commandement soviétique,
- en présence du général français Jean De Lattre de Tassigny (1889-1952) commandant en chef de la 1^{re} armée française et du général d'aviation américain Carl Spaatz (1891-1974) qui commandait les Forces stratégiques aériennes des

États-Unis d'Amérique.

n) – L'acte de capitulation des armées allemandes a été établi en anglais, en russe et en allemand ; seuls les textes anglais et russe font foi.

o) – Il n'y a pas eu de version officielle en français du texte des actes.

p) – La cessation des combats a eu lieu le 8 mai 1945 à 23 h 01, soit le 9 mai à Moscou ; le 9 mai sera le jour retenu en URSS comme date de la victoire.

Hiver : 1 – Le *solstice d'hiver* de l'hémisphère Nord a lieu le 21 ou le 22 décembre de chaque année ; c'est l'instant où la déclinaison du Soleil atteint son maximum de 23° 27' Sud et commence à diminuer.

2 – La *saison d'hiver* dans l'hémisphère Nord s'étend du 21 ou 22 décembre au 20 ou 21 mars de l'année suivante (date de l'équinoxe de printemps).

Remarque : La *saison d'hiver* dans l'hémisphère Sud correspond à la saison d'été de l'hémisphère Nord, du 21 juin au 21 septembre.

3 – L'hiver est la saison froide dans les pays tempérés ; c'est l'époque de la nuit continuelle dans les régions polaires.

4 – Les conditions de température et de pluviométrie de la saison hivernale varient avec les années selon des processus mal connus.

Remarques : **a)** – Durant l'hiver 1788-1789, il y eut 86 jours de gel à Paris et la température y est descendue à -31,8° C ; les gelées commencèrent à la Saint-Martin (11 novembre) et la Seine resta gelée du mardi 25 novembre 1788 au mardi 20 janvier 1789 ; le gel des rivières empêcha les moulins à eau de tourner pour produire de la farine ; les pommes de terre, les fruits, le vin gelèrent dans les caves ; il eut des dizaines de milliers de morts par le froid ; la récolte de blé 1788 avait été très mauvaise en France et la famine des années précédentes s'est poursuivie ; la misère générale poussait à la révolte.

b) – Par ailleurs, le mur des Fermiers Généraux qui devait entourer Paris a été complètement achevé début juillet 1789 et il n'a plus alors été possible d'entrer du blé ou du vin dans la capitale sans payer des droits importants ; les Parisiens qui souffraient de la famine en raison des mauvaises récoltes dues à la rigueur du temps se sont sentis brimés et se sont révoltés.

c) – Des mercenaires étrangers, notamment suisses, avaient été disposés autour de la capitale par la monarchie, menaçant le peuple de Paris.

d) – Le dimanche 12 juillet 1789, les Parisiens furent informés du renvoi du ministre Necker (1732-1804) jugé trop libéral et de son remplacement par le baron de Breteuil (1730-1807).

e) – Dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, à l'appel du journaliste et avocat Camille Desmoulins (1760-1794) dans les jardins du Palais-Royal, plusieurs bureaux d'octroi aux barrières du mur des Fermiers Généraux furent saccagés et incendiés ; des brèches furent ouvertes dans le mur.

f) – Le 14 juillet au matin, les *Invalides* furent investis sans résistance par des émeutiers parisiens afin d'y prendre des fusils ; dans l'après-midi, les émeutiers pénétrèrent de force dans la *Bastille* afin d'y trouver de la poudre et des balles pour les fusils.

g) – Le premier anniversaire du 14 juillet 1789 a été célébré le 14 juillet 1790 par une grande fête populaire appelée « *Fête de la Fédération* » ; les Français célébraient la réconciliation du roi Louis XVI (1754-1793) et des Français.

h) – En souvenir de cette *Fête de la Fédération* de 1790, symbole de l'union de la Nation, le *14-Juillet* de chaque année est la fête nationale de la République Française.

[Voir *La Fayette*].

i) – On ne peut pas reprocher à la date du 14 juillet 1890 d'avoir versé une goutte

de sang, d'avoir jeté la division à un degré quelconque dans le pays ; elle a été la consécration de l'unité de la France.

j) – Certains voient dans la fête du 14-juillet la commémoration de la prise de la Bastille (14 juillet 1789) et le symbole de la fin de la monarchie absolue.

k) – La fin de la monarchie absolue se situe le 17 juin 1789, lorsque les députés du Tiers État ont déclaré qu'ils se constituaient en Assemblée nationale, qu'ils furent enfermés par le roi dans la salle du Jeu de paume et qu'ils firent le serment de ne se séparer qu'une fois la France dotée d'une constitution (*serment du Jeu de paume du 20 juin 1789*) ; l'Assemblée nationale, devenue Assemblée nationale constituante le 9 juillet 1789, vota dans la *nuite du 4 août 1789* l'abolition des droits et des privilèges féodaux, ce qui marqua la fin de l'Ancien Régime ; le roi Louis XVI fut contraint le 6 octobre 1789 à quitter avec sa famille le château de Versailles pour venir s'installer au palais des Tuileries, à Paris.

l) – L'Assemblée nationale constituante rédigea une Constitution qui fut promulguée le 3 septembre 1791 et qui entra en vigueur le 14 septembre 1791 ; la France devenait une monarchie constitutionnelle, deux ans après la prise de la Bastille (14 juillet 1789) et deux ans après la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (26 août 1789).

l) – C'est la prise des Tuileries par la Commune insurrectionnelle de Paris qui marque la chute de la royauté (10 août 1792), un mois et demi après la tentative de fuite de la famille royale vers l'Est et après son arrestation à Varennes (20 et 21 juin 1792).

m) – La loi de 1880 adoptant le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle, votée sous la Troisième République par la Chambre des députés le 8 juin 1880, par le Sénat le 29 juin 1880, a été promulguée le 6 juillet 1880 par le Président Jules Grévy (1807-1891) ; cette loi permit d'atteindre un consensus ; la loi du 6 juillet 1880, toujours en vigueur, précise seulement que « *La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle* » sans indiquer quel est l'évènement ainsi commémoré par cette date à double acception.

n) – L'adoption, en 1880, du 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle mettait en avant la *Nation républicaine unie* et le renouveau de son armée après la *défaite impériale* de 1870.

Hiverner : Passer l'hiver.

Exemple : La flotte hiverna dans tels ports.

Hobereau : **1** – Espèce de petit oiseau de proie.

2 – [*Au figuré*] Hobereau se dit par mépris d'un petit gentilhomme campagnard.

Exemple : Ce n'est qu'un hobereau.

Hoche : Coche, entaille, petite entaille.

Remarques : **a)** – Hoche se disait de la marque qu'on faisait sur un petit bâton en bois appelée *taille*, qui restait dans la boutique d'un commerçant pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc. qu'on avait pris à crédit et que l'on payait en fin de mois.

b) – Brèche faite par un mauvais emploi sur le tranchant d'une lame de couteau.

c) – On appelle *hoches* des entailles faites sur de petits morceaux de bois scellés dans les murs en construction pour tendre les lignes ou cordeaux et qui servent de repères ou de régulateurs

Hochement : Action de hocher.

Remarque : Il ne se dit guère que dans cette expression : *hochement de tête*.
[Voir le mot *Hocher*].

Hochebot : Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot avec des marrons, des navets et autres assaisonnements.

Hocher : Secouer, branler.

Remarque : On dit familièrement *hocher la tête* pour dire marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose ou qu'on ne s'en soucie guère.

Hochet : **1** – Petit instrument qu'on met entre les mains d'un enfant au maillot, afin qu'il s'en frotte les gencives.

2 – Distinction honorifique (décoration, médaille, breloque, etc.) que l'on remet à une personne supposée d'influence pour l'obliger et pour obtenir son soutien en cas de besoin.

Hoir : Héritier.

Exemple : Ses hoirs et ayants-cause.

Remarques : **a)** – Il se prend ordinairement pour *les enfants*.

Exemples : Hoirs procréés en légitime mariage ; il est mort sans hoirs.

b) – Sous l'ancien régime, le maire de La Rochelle choisi par le roi, ou en l'absence du roi par son sénéchal parmi les 3 bons prud'hommes, sages, prudents, riches et puissants coélus par le Corps de ville, devait prêter serment entre les mains du sénéchal « *de garder la ville au roi et à son hoir mâle, de maintenir les droits de la sainte Église et de rendre justice à tous, au pauvre comme au riche* ».

Hoirie : Héritage ; succession qui appartient à l'héritier.

Exemples : Accepter l'hoirie ; cela lui est acquis par droit d'hoirie ; donné en avancement d'hoirie.

Holisme : **1** – Doctrine ou point de vue qui consiste à considérer les phénomènes comme des totalités.

2 – Tendance de la nature à constituer des ensembles différents de la somme de leurs parties, au travers de l'évolution créatrice.

Remarques : **a)** – L'holisme tend à considérer les phénomènes comme étant des ensembles indivisibles.

b) – La simple somme de ses éléments ne suffit pas à définir un phénomène complexe dans son ensemble.

c) – La complexité d'un phénomène naît principalement :

i) de la non-linéarité des conséquences par rapport aux causes,

ii) des effets de seuil.

d) – La pensée holiste s'oppose à la pensée *réductionniste* qui prétend expliquer tous les phénomènes, même les plus complexes, en les divisant en parties mais sans considérer exhaustivement les interactions ou relations entre les parties.

[Voir les mots *Réductionnisme*, *Exhaustif*].

e) – Les équivalents anglais des mots *holiste*, *holisme* ont été forgés par l'homme politique Sud-Africain Jan Christiaan Smuts (1870-1950) de religion protestante et de culture afrikaner, à partir du grec ὅλος signifiant « *qui forme un tout* » pour son ouvrage « *Holism and Evolution* » publié en 1926.

3 – Conception unitaire et dynamique du fonctionnement cérébral, opposée à la conception atomistique selon laquelle l'intelligence et les fonctions sensori-motrices peuvent être représentées par une mosaïque d'éléments nerveux.

Remarque : La psychologie holistique ou globaliste s'oppose à la conception atomistique de la personnalité.

Hollander : Il se dit de la préparation que l'on donne aux plumes pour les mettre en état de servir à écrire.

Remarque : Cette préparation consiste à les passer dans la cendre chaude pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler.

Holocauste : 1 – Dans le judaïsme, dans la religion et dans la tradition des Juifs, l'holocauste est un sacrifice *rituel* par lequel un animal mâle et sans défaut est entièrement *consumée par le feu*, vivant ; contrairement à d'autres sacrifices rituels, la chair de la victime n'est pas *consommée* par les personnes qui ont participé ou assisté au sacrifice.

[Voir les mots *Hostie* et *Victime*].

Remarques : a) – La victime d'un *holocauste* est livrée vivante aux flammes par l'officiant et elle est entièrement consumée par le feu, en offrande à Dieu.

b) – La crémation des *cadavres* que l'on pratique systématiquement dans certaines civilisations, ou dans certaines circonstances comme une solution prophylactique alternative à la sépulture, n'est pas un holocauste car, d'une part il n'y a pas de victime livrée vivante aux flammes et d'autre part, il manque le côté sacrificiel d'*offrande* délibérée faite à Dieu.

c) – Le mot *holocauste* est tiré du mot latin *hōlōcaustum* qui signifie « *sacrifice par le feu* » et qui est lui-même tiré du mot grec *ὁλόκαυστον* de même sens.

d) – Le mot *cautériser*, de même origine, signifie *brûler superficiellement une plaie afin de prévenir toute infection*.

e) – Le mot latin *cautēr* signifie *fer à brûler* [pour la torture].

2 – [Par extension] On appelle *holocauste* la victime d'un sacrifice rituel par le feu.

3 – [Abusivement] L'Holocauste est le nom donné par certains à l'extermination programmée, systématique et délibérée des Juifs d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale.

Remarque : Les Juifs, Tziganes, Arabes ou autres personnes déportées dans les camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau ou de Lublin et qui étaient inaptes à participer à l'effort de guerre allemand, ne mouraient pas par le feu mais à cause des mauvais traitements qui leur étaient infligés ou, à partir de 1942, par l'empoisonnement aux moyen de certains gaz dont le plus connu est un désinfectant et insecticide à base d'acide cyanhydrique, le *Cyclone B* ou *Zyklon B* ou *acide prussique*, mis au point et breveté par la société allemande Degesch de Francfort-sur-le-Main, produit en Allemagne (sociétés Degussa, IG Farben, BASF, Bayer, Agfa) ou en France (société Ugine) et distribué en Allemagne par la société allemande Testa de Hambourg ou directement par la société allemande Degesch ; environ 20 tonnes de Zyklon B furent livrés au camp d'Auschwitz-Birkenau et près de 8 tonnes au camp de Lublin ; ce n'est qu'après avoir été évacués des chambres à gaz, ou après avoir été sortis des baraquements où ils avaient péri, que les cadavres des victimes étaient brûlés, pour des raisons prophylactiques.

Holothuries : Animaux marins semblables à des masses informes et dont l'organisme n'est point sensible.

Homard : Grosse écrevisse de mer.

Homebrew : 1 – Homebrew est un *gestionnaire de paquets* libre et gratuit, disponible sous Linux ; il simplifie l'installation des programmes ; il permet d'installer des paquets à l'aide de la ligne de commande du terminal.

Remarques : a) – Le créateur de Homebrew, Max Howell, a utilisé GitHub pour mettre ses utilisateurs à contribution et étendre ses fonctionnalités.

b) – Homebrew est écrit en langage Ruby.

2 – Pour installer *homebrew* à partir d'un terminal :

```
sh -c "$(curl -fsSL
```

```
https://raw.githubusercontent.com/Linuxbrew/install/master/install.sh)"
```

Remarques : a) – L'installation se fait dans le répertoire :
/home/linuxbrew/.linuxbrew

en utilisant sudo.

b) – Pour mettre *homebrew* dans le répertoire personnel, taper :

```
test -d ~/.linuxbrew && eval $(~/.linuxbrew/bin/brew shellenv)
test -d /home/linuxbrew/.linuxbrew && eval
$(/home/linuxbrew/.linuxbrew/bin/brew shellenv)
test -r ~/.bash_profile && echo "eval \$(($(brew --prefix)/bin/brew
shellenv))" >>~/.bash_profile
echo "eval \$(($(brew --prefix)/bin/brew shellenv))" >>~/.profile
```

Homélie : Discours fait par les prêtres catholiques pour expliquer aux fidèles les matières de la religion et principalement l'Évangile ou les Actes des Apôtres.

Homéopathie : Branche de la pharmacie qui considère qu'une substance peut guérir la maladie dont souffre un patient si la même substance administrée à un sujet sain provoque des symptômes comparables.

Remarques : a) – Il est bien connu que, si l'on prend un petit verre de pastis (homéopathique) le lendemain matin d'une soirée où l'on a consommé du pastis avec excès, l'esprit redevient clair plus vite que par tout autre moyen, même l'Alka-Seltzer (allopathique) qui neutralise l'acidité des sucs gastriques réputés responsables de la « *gueule de bois* » et qui a été surnommé « *Speedy Relief* » (« *soulagement rapide* ») par le publicitaire Perry L. Shupert en 1951.

b) – Le philosophe et médecin grec Hippocrate (460-377 av. J.-C.) du « *siècle de Périclès* », qui est pris comme modèle par de nombreux médecins, classait les médicaments en remèdes allopathiques ou remèdes homéopathiques : « *Les contraires sont guéris par les contraires ; la maladie est produite par les semblables ; par les semblables que l'on fait prendre, le patient revient de la maladie à la santé ; la fièvre est supprimée par ce qui la produit et elle est produite par ce qui la supprime ; ainsi, de deux façons opposées, la santé se rétablit* ».

c) – Pour Hippocrate, trois attitudes sont possibles pour guérir un malade :

i) ou bien laisser faire la nature,

ii) ou bien s'opposer à la maladie en appliquant la loi des contraires,

iii) ou bien aider la nature en se conformant à la loi des semblables.

d) – La pratique des très hautes dilutions expérimentée par le médecin allemand Samuel Hahnemann (1755-1843) n'est pas le caractère essentiel de la pharmacie homéopathique : en effet, une teinture-mère ou des dosages pondéraux peuvent être employés en homéopathie pour soigner certains cas aigus ; les hautes dilutions sont prescrites pour les affections chroniques.

e) – Hahnemann commença à prescrire des préparations infinitésimales de remèdes homéopathiques pour soigner des affections chroniques à partir de 1800 ; Hahnemann gardait toutes ses observations dans ses *livres de cas* qu'il appelait les « *journaux des malades* » ; Samuel Hahnemann a utilisé à la fin du XIX^{ème} siècle la méthode expérimentale théorisée par Claude Bernard (1813-1878) un demi-siècle plus tard ; Hahnemann a utilisé son expérience médicale pour élaborer un système thérapeutique efficace et peu toxique.

f) – Hahnemann qualifiait les homéopathes usant de doses pondérales de « *demi homéopathes* ».

g) – Les soi-disant experts qui attaquent violemment les praticiens qui prescrivent, souvent avec succès, des remèdes homéopathiques, concentrent leurs diatribes sur la pratique des très hautes *dilutions hahnemanniennes*.

[Voir les expressions *Dilutions hahnemanniennes* et *Teinture-mère*].

h) – La médecine à distance, basée sur des mesures de machines, est l'antithèse de

la *médecine du sujet global* qui peut avoir recours à des remèdes homéopathiques.

i) – Les remèdes homéopathiques sont parfois insuffisants pour guérir certaines maladies ; les remèdes allopathiques, les opérations chirurgicales, les impositions des mains ou les prières à telle divinité ou au saint patron de la paroisse, n'ont pas toujours plus de succès.

j) – La prescription d'un remède homéopathique ne peut être adaptée à un malade que si l'on a une très grande connaissance de la matière médicale homéopathique et si l'on a une bonne communication avec le patient.

Homicide : 1 – Meurtrier ; celui qui tue un être humain.

2 – Homicide signifie aussi *meurtre d'un être humain*.

Hommage : 1 – L'hommage est la soumission d'un homme libre (le vassal) à un autre homme libre plus puissant (le suzerain).

2 – On appelle hommage le devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève.

3 – [*Au figuré*] Soumission, vénération, respect.

Exemples : Offrir, présenter ses hommages ; faire agréer ses hommages ; recevoir des hommages.

Homme : 1 – Animal raisonnable ; être humain de l'un ou l'autre sexe ; être appartenant à l'espèce animale la plus développée, sans considération de sexe.

Remarques : **a)** – Sous cette acception, on comprend toute l'espèce humaine, les mâles, les femelles et les enfants.

b) – Certains écartent délibérément, ou par ignorance, cette première acception et réduisent abusivement les différentes significations du mot « *homme* » au caractère sexuel masculin.

c) – Certains ont une compréhension restrictive, tronquée ou biaisée du mot « *genre* » ; le mot *genre* peut désigner :

i) Le concept sous lequel on range un ensemble d'êtres, de choses ou d'espèces regroupés en fonction de leurs caractères communs.

Exemple : Le genre humain.

ii) Le concept qui englobe d'autres concepts, dits « *espèces* » et qui possède par rapport à eux une plus grande extension.

Exemple : Rectangle est genre par rapport à carré ; un rectangle est une espèce de parallélogramme dont les quatre angles sont droits mais dont deux côtés consécutifs peuvent être égaux ou inégaux ; un carré est une espèce de rectangle dont les quatre côtés sont obligatoirement tous égaux.

α) L'expression « *genre prochain* » désigne, dans une classification ou une série, le *genre* qui est immédiatement supérieur à une espèce donnée.

β) Le *genre suprême* ne peut être englobé par aucun autre genre.

Exemple : L'être est dit *genre suprême*.

iii) La subdivision d'une famille ou d'une sous-famille comprenant elle-même une ou plusieurs espèces.

Exemples : Le chêne, le hêtre, le châtaigner sont des genres d'arbres appartenant à la famille des *fagacées* ; le lapin et le lièvre sont deux espèces appartenant au genre *lepus*.

α) La désignation scientifique des êtres vivants comporte deux noms latins, celui du genre et celui de l'espèce, comme dans *canis lupus* (le *loup*) suivant la terminologie toujours en vigueur du naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778).

β) La systématique distingue, en passant du plus général au plus particulier : Règne → embranchement → classe → ordre → famille → genre → espèce → être.

γ) La phrase « **Reste En Classe Ou Fais Grandes Études** » est un artifice

mnémotechnique qui permet de se rappeler l'ordre des étapes de la classification.

δ) L'homme moderne appartient à la classe des Mammifères, à l'ordre des Primates, à la famille des Hominidés, au genre *Homo*, à l'espèce *sapiens*.

iv) La catégorie sous laquelle on range les substantifs en les répartissant selon certaines propriétés morphologiques qui, dans certains cas, sont fondées sur la distinction entre mâle et femelle.

α) Le français comporte deux genres, traditionnellement dénommés masculin et féminin.

β) Le genre masculin est aussi employé comme genre non marqué ou extensif.

γ) Dans une déclaration du 14 juin 1984, l'Académie a rappelé que la distinction des sexes n'était pas pertinente pour rendre compte de la différence entre les genres grammaticaux et que le genre non marqué était préférable, lorsque l'usage ne s'y opposait pas, pour les noms de titres, de professions, de fonctions : le juge, le délégué, le docteur, le président désignent indifféremment un homme ou une femme ; il n'y a pas lieu de créer des équivalents féminins à ces termes.

δ) Il n'y a pas lieu, non plus, de créer des équivalents masculins à des termes terminés par un « e » : fripouille, ministre, personne, recrue, pilote, etc.

d) – Le mot « *genre* » n'est jamais synonyme de sexe des individus.

e) – La pauvreté du langage limite la pensée, s'accompagne de la confusion des idées et biaise les relations entre les hommes (... d'un sexe ou de l'autre).

2 – Considéré comme présentant les qualités inhérentes à la nature humaine.

Remarques : a) – Le genre *hōmō* qui englobe l'espèce *homo sapiens* se caractérise par la station verticale, par des mains préhensiles adaptées à de nombreuses fonctions, par un développement considérable du cerveau et par la possibilité de s'exprimer par un langage articulé.

b) – L'expression latine *hōmō fāber* désigne le genre *hōmō* dans son ensemble, pour souligner son aptitude remarquable à fabriquer des outils de toute nature ; l'expression latine *hōmō sāpīēns* désigne l'espèce humaine, qui appartient au genre *hōmō*.

3 – Homme, se dit spécialement des membres du genre humain de sexe masculin.

Remarque : Les membres du genre humain de sexe féminin sont appelés *femmes*.

Exemple : Dieu a créé l'homme et la femme.

Homme à la mer (Un –) (en anglais « *a man overboard* » souvent écrit « **MOB** ») : **1** – Cri que l'on lance spontanément dès qu'on s'aperçoit qu'un homme vient de tomber à la mer ; aussitôt on largue ou on lance des bouées de sauvetage, si possible munies d'un feu ou d'un fumigène, que l'on ne quitte pas des yeux ; on cherche ensuite par tous les moyens à effectuer le repêchage de la personne à la mer.

Remarques : a) – Dans l'expression « *homme à la mer* », le mot « *homme* » est de genre grammatical neutre, de forme identique à la forme masculine et il s'applique à tout individu, d'un sexe ou de l'autre, quel que soit son âge (homme, femme, enfant garçon ou fille ou nouveau-né).

b) – Rien ne s'oppose à ce que l'on soit plus précis en annonçant qu'il s'agit, éventuellement, du commandant, du cuisinier, d'un enfant ou d'une femme, mais on n'apportera cette précision qu'après avoir crié l'expression consacrée « *homme à la mer* » qui sera mieux entendue.

2 – Dès que l'on entend annoncer « *un homme à la mer* » :

– sur un navire à voiles on met la barre dessous et on prépare un virement de bord ;

– sur un navire à hélices on met la barre toute pour que l'avant vienne du bord où l'homme est tombé à la mer et que l'arrière s'en écarte ; on évitera ainsi, si c'est encore possible, qu'il ne soit happé par le remous de l'hélice ou des hélices.

Remarques : a) – On jette à l'eau, le plus vite possible, une bouée couronne munie d'une lampe ou d'un engin dégageant de la fumée ou une lumière vive, et on essaie de ne pas perdre le naufragé des yeux.

b) – On appuie sur le bouton marqué MOB (*Man OverBoard*) du récepteur de navigation par satellites, s'il y en a un à bord, et on note la position indiquée.

c) – S'il y a lieu, on sollicite l'aide immédiate des navires se trouvant à proximité en indiquant qu'il y a un homme à la mer et en donnant la position où il devrait se trouver (message radio commençant par *PAN ! PAN ! PAN !*).

3 – Une succession d'embardees de grandes amplitudes, à l'aide de la barre et de la machine, permet de casser rapidement l'erre du navire et d'arriver stoppé à l'endroit où l'on va repêcher l'homme tombé à la mer.

Remarque : Les grandes embardees visant à réduire la vitesse du navire, on montera les tours de la machine quand la barre sera toute d'un bord ou de l'autre pour augmenter l'amplitude des embardees, mais on gardera une allure réduite quand la barre sera ramenée à zéro pour ne pas reprendre trop de vitesse à proximité du naufragé.

4 – *Manœuvre de Boutakoff* (en anglais « **Williamson turn** ») : La manœuvre traditionnelle pour repêcher un homme tombé à la mer a été décrite par l'amiral Grigory Ivanovitch Boutakoff et on l'appelle *manœuvre de Boutakoff*. La *manœuvre de Boutakoff* consiste à mettre immédiatement la barre toute du bord où l'homme est tombé à la mer ; lorsque le cap a changé de 70 degrés, chavirer la barre toute de l'autre bord, jusqu'à venir à un cap opposé au cap initial ; à ce moment, réduire l'allure de la machine et faire route avec prudence : la vitesse du navire a été considérablement réduite par les deux embardees successives et le cap du navire se trouve à peu près dirigé vers le lieu où l'homme est tombé à la mer.

Remarque : Si le navire naviguait à allure réduite, il n'y a pas à casser la vitesse et on gagnera du temps en réduisant les embardees et en approchant doucement du naufragé.

Homme d'affaires : 1 – On appelle homme d'affaires, un homme qui est employé dans les affaires de finance.

2 – Il se dit encore d'un homme qui a soin des affaires d'un autre.

Exemples : Parlez à l'homme d'affaires d'un tel ; il lui envoya son homme d'affaires.

Homme de barre (en anglais « **helmsman** ») : Celui qui gouverne manuellement.

Remarque : On dit aussi *timonier* (celui qui tient le timon).

[Voir l'expression *Prendre la barre*].

Homme de bronze (en anglais « **autopilot** ») : Appellation familière quelquefois employée pour désigner le dispositif de régulation automatique du cap du navire, par analogie avec l'expression *homme de barre*.

[Voir l'expression *Prendre la barre*].

Homme de loi : Légiste instruit dans la dernière jurisprudence et qui défend les causes des citoyens devant les tribunaux.

Homme de mer (en anglais « **sailor** », « **seaman** ») : Individu de l'espèce humaine (de sexe masculin ou féminin) dont la vie sur mer est la profession (voir la loi du 12-12-1926).

Remarque : Les anglais distinguent :

i) a seaman : d'après les *Merchant Shipping Acts* (visant la marine de commerce du Royaume-Uni) toute personne travaillant sur un navire, à

l'exception du capitaine ;

ii) a seaman : dans la *Royal Navy* (marine de guerre du Royaume-Uni) marin du service du pont ;

iii) a seafarer : jeune personne qui embarque pour travailler sur un navire afin de mûrir : on dit qu'il (ou elle) « *suit la mer* » ;

iv) a sea boy ou *a ship's boy* : novice (marin âgé de moins de 18 ans) ;

v) a landsman : marin débutant (encore un peu terrien !) ;

vi) an ordinary seaman : marin ayant quelques années d'expérience ;

vii) an able-bodied (expression habituellement abrégée en **A.B.**) : matelot qualifié ;

viii) a sea fardinger : expression tombée en désuétude signifiant *marin* ;

ix) a sea dog : marin très expérimenté ; en français on dit « *loup de mer* ».

Homme politique : Voir l'expression *Politique (Homme –)*.

Homo : 1 – Genre appartenant à l'ordre des primates et auquel appartient l'espèce humaine.

[Voir le mot *Taxinomie*].

2 – Individu de l'espèce humaine.

Remarques : **a)** – *Homo faber* signifie *homme ouvrier*.

b) – *Homo sapiens* signifie *homme intelligent*.

Homocentrique : [*Terme de géométrie ou d'astronomie*] Synonyme de *concentrique* en parlant de cercles.

Homogène : Qui est de même nature.

Exemple : Les parties homogènes.

Homologation : Approbation, confirmation par une autorité compétente.

Homonyme : 1 – Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente.

2 – Qui porte le même nom.

Remarque : Homonyme se dit de ceux qui portent le même nom sans être parents.

3 – Des *mots homonymes* sont des mots qui ne s'écrivent pas pareil, qui expriment des choses différentes, mais qui se prononcent de la même façon.

Remarques : **a)** – On dit aussi des *homonymes*.

b) – Des paronymes sont des mots qui se prononcent presque de la même façon, mais pas tout-à-fait.

c) – On appelle *éponyme* celui qui a donné son nom à quelque chose.

Exemples : **i)** À Athènes, l'archonte éponyme était le premier des neuf archontes, celui qui donnait son nom à l'année en cours.

ii) Le dieu éponyme, le saint éponyme sont le dieu ou le saint qui ont donné leur nom à une ville, à un lieu : saint Médard est le saint éponyme de la ville de Saint-Médard ; saint Servais est le saint éponyme de la ville de Saint-Servan-sur-Mer ; Jupiter est le dieu éponyme des lieux appelés Montjoie ; la Sainte Trinité est le dieu éponyme de la ville de La Trinité-sur-Mer.

Homosexualité : 1 – Commerce charnel entre des individus de même sexe.

Remarques : **a)** – Certains peuples, afin de préserver la pureté de leur race, condamnent fermement l'homosexualité pour éviter les tentations d'unions de certains de ses membres avec des étrangers, par manque de partenaires ; les villes de Palestine de Sodome et Gomorrhe sont considérées comme des lieux où régnèrent débauche et dépravation ; la tradition hébraïque rapporte que Dieu fit tomber sur Sodome et Gomorrhe une pluie de soufre et de feu, car les deux anges qu'il avait envoyés pour constater les faits y avaient observé de nombreuses pratiques sexuelles déviantes [Livre de la Genèse 19.1-29].

b) – Le militantisme homosexuel fut particulièrement dynamique en Allemagne

après la Première Guerre Mondiale et la république de Weimar fut une période faste pour les mouvements homosexuels.

c) – Le médecin juif allemand Magnus Hirschfeld (1868-1935) avait fondé à Berlin Charlottenbourg, le 15 mai 1897, le Comité scientifique humanitaire dont le but était la défense des droits des homosexuels et la dépénalisation des relations de nature homosexuelle.

d) – Magnus Hirschfeld fonda en 1928 la *Ligue Mondiale pour la réforme sexuelle sur une base scientifique* ; l'objectif de la ligue était de créer une nouvelle attitude sociale et légale à l'égard de la vie sexuelle des hommes et des femmes, qui s'opposerait aux doctrines religieuses et à l'ignorance en matière de sexualité.

Le programme de la *Ligue Mondiale pour la réforme sexuelle sur une base scientifique* comprenait :

- i)** l'égalité des hommes et des femmes sur les plans économique, sexuel et politique ;
- ii)** le libre contrôle de la procréation ;
- iii)** la décriminalisation des pratiques sexuelles dites anormales ;
- iv)** la mise en place de cours d'éducation sexuelle rationnels ;
- v)** la stérilisation des malades mentaux à des fins eugénistes.

e) – Le premier film de l'histoire ayant pour thème l'homosexualité abordée de façon positive et sans ambiguïté, écrit par le cinéaste juif autrichien Richard W. Ornstein (1880-1963) et le médecin juif allemand Magnus Hirschfeld, eut pour titre « *Différent des autres* » ; il fut réalisé en 1919 par Richard W. Ornstein (alias Richard Oswald).

f) – Le premier film de l'histoire du cinéma traitant de l'homosexualité féminine, « *Jeunes filles en uniforme* », réalisé dans le cadre d'un pensionnat de jeunes filles par la germano-autrichienne Leontine Schlesinger (alias Leontine Sagan, 1889-1974) sortit en Allemagne en 1931.

g) – De nombreux films allemands de la période allant de 1917 à 1927 mirent en scène des personnages ayant des relations homosexuelles, dans des rôles principaux ou secondaires, de façon explicite ou implicite.

h) – Des écrivains allemands ou étrangers publièrent en Allemagne, dans les années 1920, des romans ou des pièces de théâtre sur l'homosexualité entre hommes, entre hommes et jeunes garçons ou entre femmes ; par exemple le Juif allemand Klaus Mann (1906-1949), l'Écossais John Henry Mackay (1864-1933), l'Anglais Christopher Isherwood (1904-1986).

i) – Certains gouvernements, désirant favoriser le renouvellement des générations pour avoir un nombre suffisant de combattants en cas de guerre, condamnent fermement l'homosexualité et punissent sévèrement les actes homosexuels.

j) – La nomination d'Hitler à la chancellerie du Reich en 1933 marqua le début d'une répression radicale de l'homosexualité qui alla jusqu'à l'enfermement dans des camps des Allemands qui avaient eu des relations homosexuelles.

[Voir l'expression *Nuit des longs couteaux*].

j) – Le terme « *homosexualité* » date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

2 – [Par extension] Comportement sexuel caractérisé par l'attirance, exclusive ou occasionnelle, d'un individu pour un individu du même sexe.

Homosexuel : **1** – Qui concerne plusieurs êtres du même sexe.

Exemple : Des rapports physiques homosexuels, c'est-à-dire entre des personnes ou entre des animaux de même sexe.

Remarques : **a)** – Certains utilisent abusivement le mot « *homosexuel* » pour désigner un *individu* qui a eu une ou plusieurs relations sexuelles avec un être de

la même espèce et du même sexe.

b) – Une union homosexuelle, *i.e.* une union charnelle entre des individus de même sexe, est *par nature* inféconde.

c) – Dans l'épopée « *Illiade* » attribuée au Grec Homère (qui aurait vécu à la fin du VIII^{ème} siècle av. J.-C.) le héros de la Guerre de Troie *Achille* (fils de Pelée, roi de Phthie en Thessalie) avait des relations homosexuelles avec *Patrocle* (fils de Ménoellos).

d) – Dans la mythologie égyptienne, les dieux comme les aristocrates mâles se devaient d'avoir un rôle actif lorsqu'ils avaient des relations homosexuelles.

e) – Khnoumhotep et Niânkhkhnoum, deux serviteurs du pharaon Niouserrê Ini (xxv^{ème} siècle av. J.-C.) « *vécurent ensemble et se sont aimés avec passion* » selon l'épithaphe qui est écrit sur leur tombe commune à Saqqarah.

f) – Selon la Bible hébraïque (Livres de Samuel) le patriarche David, deuxième roi d'Israël (début du x^{ème} siècle av. J.-C.), avait eu des relations homosexuelles avec Jonathan, le fils aîné de Saül (1079-1010 av. J.-C., le premier roi d'Israël), avant de prendre pour épouse Mikhal, la seconde fille du roi Saül, puis Abigaël et en dernier lieu, Bethsabée (la mère de Salomon, troisième roi d'Israël).

g) – Alexandre le Grand (356-323 av. J.-C.), élève d'Aristote (384-322 av. J.-C.) et roi de Macédoine à partir de 336 av. J.-C., l'un des plus grands conquérants de l'histoire, qui prit possession de l'immense Empire perse et qui s'avança jusqu'aux rives de l'Indus, avait des relations homosexuelles avec le général macédonien Héphestion (356-324 av. J.-C.).

h) – Dans l'Antiquité, les relations sexuelles n'étaient pas définies selon des critères biologiques (sexe) mais selon la place des partenaires dans la société.

2 – Certains utilisent abusivement le mot « *homosexuel* » pour désigner une personne qui n'est pas atteinte d'incertitude sexuelle morphologique, mais dont les fantasmes érotiques concernent exclusivement des personnes du même sexe et qui n'a eu, ou qui, pour des raisons psychiques parfois dues à des traumatismes dans l'enfance, ne désire avoir de relations amoureuses et charnelles qu'avec des personnes du même sexe.

Remarques : **a)** – Les mêmes utilisent parfois le mot « *bisexuel* » pour désigner une personne qui n'est pas atteinte d'intersexuation mais dont les fantasmes érotiques concernent alternativement ou simultanément des personnes du même sexe et des personnes du sexe opposé, ou qui entretiennent des relations sentimentales et charnelles alternativement avec des personnes d'un sexe ou de l'autre.

b) – Un véritable *individu bisexuel* est morphologiquement mâle et femelle.

c) – Une fleur est *bisexuelle* lorsqu'elle possède à la fois des étamines (organes mâles qui donnent le pollen) et le pistil (qui mène à l'ovaire, organe femelle) et qu'elle peut se féconder elle-même pour donner un fruit ; la fleur et la plante qui porte cette fleur sont également dites *hermaphrodites*.

d) – L'hermaphrodisme désigne un phénomène biologique par lequel un même individu est morphologiquement mâle et femelle, soit simultanément soit alternativement.

e) – Les plantes qui portent à la fois, sur un même pied, des fleurs uniquement mâles (étamines) et des fleurs uniquement femelles (pistil), sont dites *monoïques* ; les plantes dont certains pieds ne portent que des fleurs mâles (étamines) et dont d'autres pieds portent uniquement des fleurs femelles (pistil) sont dites *dioïques* ; pour les plantes monoïques ou dioïques, le transport du pollen par le vent ou par des insectes pollinisateurs est nécessaire à la formation des fruits.

f) – Les *roses* sont hermaphrodites, les *noisetiers* sont monoïques, les *houx* sont

dioïques.

g) – L'hermaphrodisme simultané existe à l'état naturel chez certains animaux comme les escargots, les lombrics vers de terre et certaines coquilles saint-jacques ; on peut alors assister à une auto-fécondation dans laquelle les ovules sont fécondés par les spermatozoïdes du même animal ; mais ce fonctionnement ne favorise pas le brassage génétique.

h) – Certaines espèces animales (généralement aquatiques et marines) sont au cours de leur vie d'abord mâles puis deviennent femelles ; c'est le cas des crépidules que l'on trouve en grand nombre dans le Pertuis d'Antioche.

i) – Les huîtres sont hermaphrodites alternatives : elles changent de sexe après chaque saison, ou après chaque émission de semence ; pour leur première année de reproduction, elles sont généralement mâles.

j) – Les femmes enceintes très exposées pendant leur grossesse à des produits polluants qui renferment des perturbateurs endocriniens, comme les coiffeuses ou les femmes de ménage, ont trois fois plus de risques de mettre au monde des garçons atteints de malformations génitales que la moyenne des femmes.

k) – Dans l'espèce humaine, le terme *hermaphrodisme* est parfois employé abusivement pour désigner l'*intersexuation* quand il n'y a ambiguïté que des organes génitaux externes.

l) – L'hermaphrodisme humain vrai désigne un cas rare d'*intersexuation* : la personne hermaphrodite est dotée de chromosomes sexuels variables ; elle naît le plus souvent avec une ambiguïté sexuelle et on observe plus tard la présence simultanée de tissus testiculaires et ovariens conduisant au développement simultané de structures masculines et féminines fonctionnelles ; on dénombrerait, en tout, quelques centaines de cas d'*hermaphrodisme humain* en France.

m) – À Tahiti, avant l'arrivée des missionnaires européens, chaque famille élevait l'un de ses fils comme une fille (les Tahitiens disent *mahu* ou quelquefois *rae-rae*) ; il devait assurer la descendance en cas de disparition des hommes à la guerre ou en mer.

n) – Selon la tradition indienne, un *serpent à 7 têtes* à la fois mâle et femelle garantit l'équilibre du monde en unissant la terre et l'eau : son côté masculin représente la terre, son côté féminin représente l'eau.

Homosphère : Couche atmosphérique terrestre située entre le sol et l'altitude 85 000 mètres.

Hongre : Châtré.

Remarque : Il ne se dit que des chevaux.

Exemple : Un cheval hongre.

Hongrer : Châtrer.

Remarque : Il ne se dit que des chevaux.

Exemple : Hongrer un cheval ; ce cheval est trop vicieux, il faut le hongrer.

Hongrieur : Voir le mot *Hongroyeur*.

Hongroyeur : Ouvrier qui façonne le cuir que l'on appelle *cuir de Hongrie*.

Remarques : **a)** – Les tanneurs qui maîtrisent la technique de fabrication du cuir de Hongrie sont appelés *hongroyeur* ou *hongrieur*.

b) – Le cuir fort de Hongrie utilisé par les selliers-bourreliers-harnacheurs en France, en Angleterre ou en Allemagne au XIV^e siècle, était un cuir très résistant, blanchâtre, qui servait à faire des courroies et des harnachements de chevaux ou de bêtes de somme.

c) – Le cuir fort et souple de Hongrie, fait à partir de peaux de bovins ou d'équidés, est passé dans l'alun de potassium et le sel, puis imbibé de suif.

d) – Les cuirs lourds de bovins ou d'équidés étaient traditionnellement tannés en France avec des produits végétaux (tanins) car la transformation chimique (alun)

de ces peaux est plus délicate que celle des caprins ou des ovins ; le secret du cuir de Hongrie réside dans la technique du tannage chimique à l'alun.

e) – Un tanneur de Paris fort habile, nommé Larose, fut chargé par le roi de France Henri IV (1553-1610) d'aller quérir en Hongrie et de rapporter le secret de fabrication du coûteux cuir lourd que l'on importait alors de Hongrie ; le secret de l'utilisation de l'alun de potassium et du suif pour tanner les cuirs forts avait déjà été acquis vers 1380 par les tanneurs de Paris, mais il avait été perdu.

f) – En 1680, douze tanneurs de Paris eurent le statut d'*hongrieurs* : ils utilisaient des produits minéraux (alun) pour préparer le cuir alors que les tanneurs n'utilisaient que des produits végétaux (tanin).

g) – Une manufacture royale de cuir de Hongrie a été fondée à Saint-Denis en 1702, afin de pourvoir aux besoins des armées de Louis XIV (1638-1715), en guerre perpétuelle contre les Habsbourg, notamment pour la guerre de succession d'Espagne (1701-1714).

h) – Les *cuirs de Hongrie*, ou cuirs blancs, encore appelés *cuirs d'ivoire*, réputés pour leur résistance, furent en concurrence, pour réaliser les ouvrages raffinés ou les produits de luxe, avec d'autres cuirs importés faits depuis des siècles sur le pourtour de la Méditerranée, avec des peaux d'ovins ou de caprins tannés dans l'alun de potassium :

i) Les *cordouans*, ou peaux de chèvre traitées à l'alun et au sumac, au grain fin et naturel, originaires d'Espagne (Valence, Barcelone) qui peuvent être colorées en blanc, en vermillon ou en bleu d'azur et qui ont une surface brillante ; c'étaient des cuirs de luxe vendus sur les grandes foires du midi (Montpellier, Nîmes, Toulouse) dès le XIII^e siècle.

ii) Les *maroquins*, originaires du Maroc, en peaux de bouc ou de chèvre épaisses, tannées au sumac ou à la noix de galle, teintées en rouge ou en jaune, avec un grain apparent, large et irrégulier ; on utilise du maroquin pour la reliure des livres précieux ou pour confectionner des objets de maroquinerie de luxe ; le maroquin peut être glacé par un passage à la calandre.

iii) Les *cuirs de Russie*, en peaux de bovins ou de rennes, tannées avec des écorces de bouleau ou de saule, résistantes aux moisissures et aux insectes.

iv) Les *velins* en peau de vélot (veau mort-né) très fins, très doux, d'une grande blancheur.

Honnête : 1 – Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu.

Remarque : L'expression *honnête homme* se dit, par civilité, d'un homme qu'on ne connaît pas, ou dont on ne dit pas le nom et qui paraît d'une condition honnête.

Exemple : Le hasard m'a placé auprès d'un honnête homme.

2 – Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes.

Exemples : Il n'est pas honnête de se louer soi-même ; cela n'est pas honnête à une personne de votre caractère, de votre profession, de votre âge ; ces paroles-là ne sont pas honnêtes dans la bouche d'une femme.

Remarques : **a)** – De même, on dit *présent honnête* pour dire « *qui convient à celui qui le fait et à celui qui le reçoit* » ; on dit aussi, dans le même sens, récompense honnête.

b) – On dit « *un prix honnête* » pour dire un prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose.

c) – On dit aussi qu'un habit est honnête, encore honnête, pour dire, qu'il est encore bon pour être porté.

3 – *Honnête* signifie aussi, civil, poli.

Exemples : Il a l'air honnête, il a les manières honnêtes ; accueil honnête ; il lui a

parlé d'une manière très honnête ; le procédé est honnête, mais cependant il ne faut pas trop s'y fier.

Honneur : 1 – Vertu, probité.

Exemples : Celui-ci est un homme d'honneur, un vrai homme d'honneur ; cet autre n'a ni cœur ni honneur.

Remarques : **a)** – En ce sens il n'a point de pluriel.

b) – Les vertus de la Marine (honneur, patrie, valeur, discipline) dont les noms sont apposés à l'extérieur des superstructures des bâtiments de combat français, ont été remplacés sur les immeubles de la République par les vertus de la franc-maçonnerie (liberté, égalité, fraternité) depuis la Révolution de 1789.

2 – La gloire qui suit la vertu et les talents, qui honore la puissance, qui entraîne l'estime du monde et qui justifie la bonne réputation.

Remarques : **a)** – On appelle *parole d'honneur* une promesse à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer.

Exemple : Il m'a donné sa parole d'honneur.

b) – Les ordres de chevalerie distribués par les souverains avaient pour but d'acheter les consciences des personnages d'influence, car l'illusion de puissance est habituellement associée à la recherche des honneurs.

c) – Le système des décorations et des titres qui avaient cours pour fidéliser les clients ou les courtisans, sous l'Ancien régime et que la Révolution avait supprimé, a été rétabli par Napoléon Bonaparte qui connaissait la faiblesse humaine et qui trouvait son intérêt à la flatter.

d) – Charles De Gaulle est considéré comme ayant toujours manifesté une haute considération pour l'honneur et le devoir mais le pape Pie XII (1876-1958) lui a respectueusement fait remarquer, au cours d'une audience privée, le 30 juin 1944, qu'il ne devrait pas confondre *honneur* et *amour-propre* ; De Gaulle était à Rome pour demander l'épuration massive des évêques qui avaient continué à exercer leur ministère en France après l'armistice de juin 1940 ; De Gaulle n'a pas obtenu ce qu'il était venu chercher.

3 – Honneur signifie encore l'action, la démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un.

Exemples : Rendre les honneurs au Président de la République ; il faut rendre honneur à qui il appartient ; à qui il est dû.

4 – Honneur se prend aussi pour dignité, charge.

Remarque : En ce sens, il n'est d'usage qu'au pluriel.

Exemples : Aspirer aux honneurs ; être élevé aux honneurs ; les honneurs de la République ; briguer les honneurs.

Honneur : 1 – Au Moyen Âge, en France et en Angleterre, le terme d'*honneur* a désigné l'ensemble des terres d'un puissant seigneur.

2 – Un *honneur* était une composante nécessaire de la féodalité.

3 – À l'origine, il s'agissait d'un fief possédé par l'un des barons d'un prince ou d'un roi ; il comprenait un domaine principal, qui donnait son nom à l'honneur, et plusieurs « *extensions* » plus petites, généralement dispersées dans la principauté ou dans le royaume du suzerain dont il dépendait.

Remarque : Les rois normands d'Angleterre constituaient ces honneurs avec des terres dispersées dans tout le royaume afin qu'elles soient impossibles à défendre en cas de rébellion.

4 – Le terme d'*honneur* dans ce sens disparut progressivement à partir du XII^{ème} siècle, et il a été remplacé par ceux de *seigneurie* (en France) ou de *baronnie* (surtout en Angleterre).

Honneur (À P –) (en anglais « *close to* » ou « *quite near* ») : Ranger un quai, un point quelconque ou un autre navire « à l'honneur », c'est en faire passer son propre navire (plus ou moins volontairement) aussi près que possible, sans avaries, sans heurt, sans abordage, sans rien toucher et sans le moindre dommage.
(Voir les mots *Ranger*, *Avarie*, *Abordage*, *Heurt*].

Remarque : Cette expression est surtout utilisée en mauvaise part par les camarades de celui qui a réussi cette belle manœuvre, un peu frustrés de ne pas l'avoir réalisée eux-mêmes.

Honneur (Faire –) : [En navigation] Faire honneur à quelque chose, comme à une pointe de terre ou à une roche, c'est ne pas trop s'en approcher quand on passe dans le parage avec un navire, pour être certain de ne pas l'aborder involontairement en cas de dérive insoupçonnée.

Honni : Couvrir de honte, déshonorer.

Remarques : **a)** – C'est un vieux mot qui n'est plus en usage qu'en plaisanterie.

Exemple : Il est honni partout.

b) – En Angleterre, l'expression « *Honni soit qui mal y pense* » (en français dans le texte !) est la devise du très noble *Ordre de la Jarretière* (en anglais « **Most Noble Order of the Garter** »), le plus élevé des ordres de chevalerie britanniques, fondé le 23 avril 1348 par le duc d'Aquitaine, comte du Poitou et roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377, petit-fils du roi de France Philippe le Bel).

Honoir : Rodoir utilisé pour restaurer des rainures à l'intérieur des cylindres des moteurs à combustion interne.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on veut roder des segments neufs dans un cylindre dont la surface est glacée par l'usure, l'huile projetée n'adhérant plus au cylindre, on risque d'arracher des particules de métal au cylindre en raison d'un portage sec.

b) – Lorsque l'on ne peut pas changer les chemises d'un moteur et que celles-ci sont glacées et ne présentent plus d'aspérités pour retenir l'huile de graissage (on dit que le moteur est rincé, lavé...) on utilise un *honoir* pour rétablir un état de surface à l'intérieur des cylindres proche de celui d'origine, avec ses micro-rayures et ses aspérités.

c) – Le honoir est composé de deux ou trois bras articulés ; chaque bras est muni à son extrémité d'une pierre de grain 220 ; lorsque le *honoir* est mis en rotation, par exemple au moyen d'une perceuse portative, la force centrifuge presse les pierres contre la surface interne du cylindre afin d'imprimer des micro-rayures à la surface du cylindre qui lui permettront de retenir un film d'huile de graissage.

d) – On dit parfois *honoir-brunissoir*.

[Voir le mot *Brunissoir*].

Honorable : 1 – En parlant des choses, qui attire de l'honneur et du respect.

Remarque : Un rang, une profession sont honorables s'ils attirent les honneurs et le respect sur celui qui l'occupe ou qui l'exerce.

2 – Honorable est un terme de politesse qui se dit d'un membre d'une chambre parlementaire.

Remarque : L'honorable Madame XX ; l'honorable Monsieur YY.

3 – [Autrefois] Une *amende honorable* était une peine infamante qui consistait en un aveu public d'un crime.

4 – [Au figuré] Faire amende honorable, c'est demander publiquement le pardon.

Honoraire : Rétribution qu'on donne pour leurs services à ceux qui exercent une profession qualifiée d'*honorable* (avocats, médecins, etc.).

Remarque : Ce mot est ordinairement utilisé au pluriel en ce sens.

- Honte : 1** – Confusion, trouble excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir.
2 – Honte signifie encore *ignominie*, opprobre.
Exemple : Couvrir quelqu'un de honte.
Remarques : a) – On dit d'un homme sans pudeur qu'il a *perdu toute honte*.
b) – On dit qu'un homme *est la honte de sa famille* pour dire qu'il lui fait un grand déshonneur.
c) – On dit proverbialement *revenir avec sa courte honte* pour dire revenir sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.
- Hooligan** : Mot anglais formé dans les années 1880 à partir du nom de la famille *Houlihan* ; cette famille était alors notoirement exubérante et bruyante ; elle habitait dans le district londonien de Southwark.
Remarque : Le sens actuellement entendu du mot *hooligan* est : « vandale », « voyou », « casseur ».
- Hôpital** (en anglais « *seek people's room* » ou « *hospital* ») : On appelle *hôpital* (à bord d'un navire à passagers) ou *infirmerie* (à bord d'un navire de charge) un local disposé pour héberger et soigner les malades.
[Voir le mot *Infirmerie*].
- Hôpital (Navire –)** (en anglais « *hospital* ») : On appelle *hôpital* ou *navire-hôpital* un navire qui suit une armée navale et sur lequel on embarque les membres d'Équipage blessés ou malades des bâtiments de guerre, afin qu'ils n'incommodent pas ceux qui se portent bien.
- Horaire (Sens –)** : Appellation du sens direct dans le cas d'une rotation ; c'est le sens dans lequel tournent habituellement les aiguilles d'une montre.
Remarque : Le sens opposé au sens horaire est appelé *sens anti-horaire*.
- Horizon** (en anglais « *horizon* ») : **1** – L'horizon d'un observateur est le plan dont l'œil de l'observateur est le centre, qui coupe la sphère locale en deux parties dont l'une s'appelle l'hémisphère supérieur (ayant pour pôle le Zénith) et l'autre l'hémisphère inférieur (ayant pour pôle le Nadir).
Remarques : a) – Horizon se dit aussi de l'endroit où se termine notre vue, où le ciel et la mer semblent se joindre ; on l'appelle autrement : *horizon sensible*, horizon borné ou horizon étendu.
b) – La *ligne d'horizon* est la ligne qui sépare les deux hémisphères.
c) – On nomme proprement *horizon* le plan perpendiculaire à la verticale mené par l'œil d'un observateur placé à la surface de la Terre.
d) – Chaque point de la surface de la Terre est le centre de son propre horizon.
e) – Horizon est tiré du latin *hōrizōn* ou du grec *ὀρίζων*.
f) – Ce sont les Égyptiens qui créèrent le mot *horizon* en l'honneur de leur dieu *Horus* (en latin *Hōrus*, en grec *Ἥροπος*) qui correspondait au dieu romain *Āpollō* (*Apollon*) ou au dieu grec *Ζεὺς* (*Zeus*).
g) – L'horizon est divisé d'une part en 360 degrés, d'autre part en 32 quarts, ou rums ou aires de vent de 11,25 degrés.
2 – L'horizon d'un lieu est aussi le *plan tangent* à la Terre en ce lieu ; le plan de l'horizon sensible n'est généralement pas parallèle au plan de l'*horizon rationnel*.
[Voir l'expression *Horizon rationnel*].
3 – L'*horizon vrai* ou *astronomique* est le plan perpendiculaire au rayon de la Terre qui passe par le lieu où se trouve l'observateur.
4 – L'*horizon sensible* ou *apparent* est le plan perpendiculaire à la *verticale*, tangent à la surface du géoïde.
Remarques : a) – La verticale en un lieu de la surface de la Terre est matérialisée par le fil à plomb.

- b)** – On appelle *horizon* d'un observateur placé à la surface de la Terre le plan perpendiculaire à la verticale et passant par l'œil de l'observateur.
- c)** – En raison de la forme aplatie de la Terre, la verticale d'un lieu ne passe pas a priori par le centre géométrique de la Terre, sauf si ce lieu est l'un des pôles ou s'il est situé sur l'Équateur.
- d)** – La verticale d'un lieu passe à *proximité* du centre géométrique de la Terre.
- 5** – L'*horizon visuel* ou *horizon visible*, pour un observateur dont l'œil est plus ou moins élevé au-dessus de la surface de la Terre, est la surface d'un cône droit ayant son centre à l'œil de l'observateur, et pour base le cercle formé par l'intersection de la Terre et du ciel.
- Remarques : a)* – L'*horizon visuel* qui correspond à la hauteur de l'œil au-dessus du niveau de la mer, est celui auquel se rapportent toutes les observations de hauteurs d'astres obtenues à l'aide d'un sextant.
- b)** – Pour les calculs astronomiques, c'est à l'*horizon rationnel* que ces hauteurs doivent être rapportées, et la correction qu'on fait à cet égard est appelée *dépression de l'horizon*.
- 6** – Dans son acception première, l'horizon (du verbe grec *ὀρίζω* qui signifie border, limiter, séparer par une frontière deux territoire limitrophes) est la limite circulaire de la vue pour un observateur placé à petite distance au-dessus de la surface de la mer ; le plan de l'horizon coupe la sphère céleste suivant un grand cercle qui sépare la partie visible du ciel de la partie invisible ; c'est l'endroit où se termine notre vue, où la mer et le ciel semblent se toucher ; c'est également la partie du ciel qui en est très voisine et devant laquelle se situent les navires ou les terres que l'on dit voir « à l'horizon ».
- Remarques : a)* – Quand on est au milieu des mers, l'*horizon* représente un cercle parfait ; ce cercle apparent est ce qu'on nomme couramment l'*horizon sensible* ; on appelle *horizon visible* l'étendue de mer comprise entre ce cercle et le lieu où se trouve l'observateur.
- b)** – Si l'œil de l'observateur était placé à la surface même de la mer, l'horizon serait un *plan* tangent à cette surface au lieu même de l'observation ; cet horizon qui définit l'horizontale du lieu, et qui représente un plan tangent à la surface du lieu de l'observation, est ce qu'on nomme l'*horizon sensible*.
- 7** – Les astronomes appellent l'*horizon rationnel*, *horizon mathématique*, *géométrique* ou *géocentrique* un plan passant par le centre de la Terre entre les points du zénith et du nadir de l'observateur qui lui servent de pôles ; cet horizon divise exactement la sphère en deux hémisphères égaux ; .
- Remarque :* L'*horizon géocentrique* ou *rationnel* permet de rapporter toutes les observations astronomiques au centre de la Terre.
- 8** – Les marins appellent *horizon* la partie du ciel qui avoisine l'horizon visuel ; c'est en ce sens qu'ils disent « *l'horizon est fin* » c'est-à-dire clair et étendu ; « *l'horizon est beau* » c'est-à-dire dégagé de nuages ; « *l'horizon est éloigné* » c'est-à-dire non borné par des nuages ou de la brume ; « *l'horizon est court, ou rapproché* » c'est-à-dire limité par une cause quelconque ; « *l'horizon est brumilleux* » c'est-à-dire chargé d'une brume légère qui gêne les observations astronomiques ; « *l'horizon est gras* » c'est-à-dire chargé de brume.
- Remarques : a)* – La netteté de l'horizon contribue beaucoup à l'exactitude des observations de la hauteur des astres au moyen du sextant.
- b)** – Il peut arriver qu'en descendant au pont principal pour observer les étoiles, à quelques mètres au-dessus de la surface de l'eau, l'horizon soit plus net qu'à la passerelle de veille, 10, 30 ou 50 mètres plus haut.

Horizon (Ligne d' –) : 1 – On appelle *ligne d'horizon* pour un observateur en mer, la ligne de séparation entre le ciel et la surface courbe de la mer.

Remarque : La *ligne d'horizon* est la *limite* entre ce que nous pouvons découvrir de nos yeux et ce qui nous est caché.

[Voir le mot *Horizon* et l'expression *Horizon sensible*].

2 – S'il n'y avait pas de réfraction atmosphérique, la ligne d'horizon d'un observateur situé à une élévation « *h* » au-dessus du niveau de la mer, sachant que le rayon terrestre est « *R* », serait à la distance « *d* » de l'observateur telle que :

$$d = \sqrt{2Rh}$$

Remarque : Ce résultat est obtenu en considérant un triangle rectangle plan dans lequel le premier sommet est le centre de la Terre, le deuxième sommet est l'œil de l'observateur et le troisième sommet est situé sur la ligne d'horizon.

3 – La réfraction atmosphérique repousse l'horizon.

Remarques : **a)** – Les couches d'air proches du sol sont plus denses que les couches plus élevées et la lumière s'y propage plus lentement.

b) – Certains objets situés un peu derrière la ligne d'horizon peuvent être aperçus en raison du changement progressif de direction que les rayons lumineux ont subi en traversant les couches basses d'une atmosphère terrestre anisotrope : c'est la réfraction terrestre.

c) – La réfraction augmente de 1 p. 100 quand la pression atmosphérique augmente de 10 hPa.

d) – La réfraction augmente de 1 p. 100 quand la température de l'air diminue de 2,8°C.

e) – En cas d'inversion de température (la température de l'air augmente avec l'altitude au lieu de diminuer car une couche d'air chaud a été transportée d'une masse d'air voisine au-dessus de l'air plus froid et plus dense qui se trouve près du sol) on observe des effets de mirages et on peut parfois apercevoir des objets situés très loin derrière la ligne d'horizon.

Horizon rationnel : 1 – L'*horizon rationnel* d'un observateur à la surface de la Terre est un plan qui contient l'un des grands cercles de la sphère céleste ; l'*horizon rationnel* passe par le centre de la Terre.

2 – L'horizon rationnel d'un observateur est perpendiculaire au rayon terrestre issu du centre géométrique de la Terre et qui passe par l'observateur ; il coupe le ciel et la Terre, chacun en deux parties hémisphériques égales.

[Voir les mots *Cercle*, *Horizon* et l'expression *Observateur géocentrique*].

Remarques : **a)** – L'horizon rationnel doit s'imaginer comme un *plan* qui passe par le centre de la Terre.

b) – L'horizon rationnel n'est pas nécessairement parallèle à l'horizon sensible, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessairement perpendiculaire à la verticale du lieu de l'observateur, en raison de la forme ellipsoïdale de la Terre.

[Voir l'expression *Horizon sensible*].

c) – La verticale en un point donné de la surface d'un ellipsoïde est perpendiculaire au plan tangent à l'ellipsoïde en ce point ; cette verticale concourt avec l'axe de rotation de l'ellipsoïde (qui passe par les pôles) mais elle ne passe pas par le centre de l'ellipsoïde, sauf si le point donné est sur l'Équateur ou à l'un des pôles.

d) – À la différence de l'horizon rationnel, l'*horizon sensible* est perpendiculaire à la verticale réelle (marquée par le fil à plomb) du lieu où se tient l'observateur ; il est tangent au géoïde ; le géoïde est la surface équipotentielle du champ de pesanteur ; le géoïde est une surface gauche plus ou moins différente de l'ellipsoïde de référence du système géodésique employé pour réaliser la carte marine du lieu ; l'écart maximum entre le géoïde et l'ellipsoïde est d'ordre hectométrique.

e) – La verticale réelle (marquée par le fil à plomb) en un lieu de la surface de la Terre est perpendiculaire à la surface tangente au géoïde en ce lieu ; elle n'est pas nécessairement perpendiculaire à la surface tangente à l'ellipsoïde de référence ; elle ne passe pas habituellement par le centre de la Terre.

f) – La ligne joignant le centre géométrique de la Terre à un lieu donné de la surface de la Terre (un rayon terrestre) est perpendiculaire à l'horizon rationnel de ce lieu ; elle est habituellement différente de la verticale réelle en ce lieu ; la verticale réelle d'un lieu est perpendiculaire au plan tangent au géoïde en ce lieu ; autrement dit, la verticale en un lieu de la surface de la Terre ne passe qu'exceptionnellement par le centre de la Terre.

g) – Pratiquement, la verticale en un lieu et l'horizon réel (sensible) qui lui est perpendiculaire dépendent également de la distribution des masses de densités différentes situées sous le manteau de la Terre (sous la croûte terrestre) ; la verticale réelle d'un lieu à la surface de la Terre n'est pas nécessairement perpendiculaire au plan tangent à l'ellipsoïde de référence du *système géodésique* (ED50, WGS84, PZ-90, etc.) employé pour réaliser la carte marine du lieu.

h) – L'utilisation du concept de *sphère céleste* permet, au prix d'erreurs minimales, de ne pas tenir compte des écarts inconnus entre les différentes verticales et les différents horizons ; la précision de la position obtenue par l'observation d'une dizaine d'étoiles est de l'ordre du mille marin ; les erreurs liées aux différences entre les verticales sont comparables aux incertitudes des tables employées pour déterminer la dépression de l'horizon et elles n'aggravent pas l'imprécision de la position obtenue au moyen du sextant et du chronomètre (le point astronomique).

i) – La précision du point à la mer est un concept flou car elle fait référence à un système géodésique choisi arbitrairement ; si l'on désire se rencontrer à plusieurs en un point défini dans un système géodésique quelconque (par exemple géocentrique, WGS 84 ou ED 50) il faut que chacun repère sa propre position dans le même système géodésique.

[Voir les expressions *Horizon sensible*, *Observateur géocentrique* et *Sphère céleste*].

3 – Il est souvent astucieux et fécond de projeter le demi-cercle concave du ciel sur le plan de l'horizon rationnel.

Remarque : Après une projection orthogonale du ciel sur l'horizon rationnel :

i) L'image du *zénith* Z se trouve au centre de l'horizon rationnel, confondu avec le centre C de la Terre.

ii) L'image de l'*horizon sensible* est le grand cercle de la Terre qui se trouve dans le plan de l'horizon rationnel : dans le plan de l'horizon rationnel on l'appelle *horizon*.

iii) Le *méridien* Nord-Sud passe par le zénith Z de l'observateur ; son image dans l'*horizon rationnel* est un diamètre de l'horizon ; il coupe l'horizon en N (en haut) et S (en bas).

iv) Les *verticaux* sont les grands cercles qui passent par le zénith de l'observateur et qui rencontrent l'horizon à angles droits ; leurs images dans l'horizon rationnel sont des diamètres de l'horizon.

v) Le *premier vertical* (Est-Ouest) passe par le zénith Z de l'observateur ; son image dans l'horizon rationnel est un diamètre de l'horizon qu'il coupe en E (à droite) et W (à gauche).

Horizon sensible : **1** – L'*horizon sensible* est un plan perpendiculaire à la verticale au point où se trouve l'observateur.

2 – L'*horizon sensible* sépare la partie du ciel qui échappe à la vue d'un observateur en mer (sous l'horizon sensible) de celle qu'il peut découvrir de ses

yeux (au-dessus de l'horizon sensible).
[Voir l'expression *Ligne d'horizon*].

Horizontal (en anglais « *horizontal* ») : S'applique à tout plan ou à toute ligne qui sont parallèles à la ligne d'horizon ou à surface d'une eau tranquille.

Horloge (en anglais « *watch glass* », « *sand glass* », « *glass* », « *time piece* ») : **1** – Appareil qui mesure le temps, qui dit l'heure ; dispositif indiquant le temps qui a passé (clepsydre, cadran solaire, sablier, dispositif mécanique à poids et balancier, dispositif mécanique à ressort et échappement, dispositif électronique à quartz, etc.).

Remarques : **a)** – Beaucoup d'horloges mécaniques possèdent un dispositif qui sonne les heures, parfois les demi-heures.

b) – L'horloge mécanique ou électrique de la timonerie sur les navires, jusqu'à un passé récent, sonnait les heures et les demi-heures selon le code employé pour *piquer les heures* avec la cloche du navire (4 fois 2 coups à midi ; 1 coup à midi et demie ; deux coups à une heure ; 2 coups plus 1 coup à une heure et demie ; 2 fois 2 coups à deux heures ; etc., puis à nouveau 4 fois 2 coups à quatre heures ; 1 coup à quatre heures et demie ; deux coups à cinq heures ; 2 coups plus 1 coup à cinq heures et demie, etc. ; 4 fois 2 coups à huit heures ; 1 coup à huit heures et demie ; deux coups à neuf heures ; 2 coups plus 1 coup à neuf heures et demie, etc.).

c) – De telles horloges qui piquent les heures sont encore fabriquées et mise à la vente dans certains magasins spécialisés dans l'accastillage maritime.

d) – Dans la Marine, l'horloge mécanique ou électrique à cadran que l'on fixe à une cloison pour donner l'heure au moyen d'aiguilles est appelée une *montre*.

e) – Le mot horloge est formé des mots grecs ὥρα qui signifie *heure* et λόγος qui signifie *indication* ; les Grecs avaient formé le mot ὠρολόγιον et les Romains le mot latin hōrōlōgĭum pour désigner indifféremment un cadran solaire, une clepsydre à eau, une horloge à sable, etc.

2 – La mesure des intervalles de temps est toujours basée sur le décompte des périodes d'un phénomène alternatif régulier.

Exemples : Le passage du Soleil au méridien du lieu ; les oscillations d'un pendule.

Remarque : Les phénomènes périodiques donnent une mesure du temps d'autant plus précise et souvent d'autant plus exacte qu'ils sont plus rapides, c'est-à-dire que leur fréquence est élevée.

3 – Autrefois, les divers intervalles de temps à bord des navires se mesuraient avec des sabliers que l'on appelait *horloges*.

Remarques : **a)** – Le sablier de 30 minute était appelé *l'horloge* ou *l'horloge de sable* et absolument, *un sable* et elle était composée de deux fioles de verre où il y avait du sable ou une autre poudre de nature comparable, qui en coulant de l'une dans l'autre servait à marquer un certain espace de temps..

b) – Avant la généralisation des garde-temps mécaniques, le mot *horloge* était pris pour une durée de une demi-heure.

Exemples : Le quart à la mer dure parfois six horloges, parfois huit horloges ; le navire fit une lieue en six horloges.

c) – Quand le sable s'arrêtait de couler avant que l'ampoule supérieure ne soit entièrement vidée, on disait « *l'horloge dort* » ; le timonier devait alors la secouer un peu jusqu'à ce que le sable recommence à s'écouler.

d) – À chaque rotation du sablier, c'est-à-dire toutes les 30 minutes, on disait que l'on avait fait un *tour d'horloge*.

Exemple : Si l'on avait fait tourner le sablier trois fois, on disait *trois tours*

d'horloge, c'est-à-dire qu'il s'était écoulé *une heure et demie*.

4 – Les sabliers d'une minute, de trente secondes ou de quinze secondes étaient utilisés, selon les cas, pour le décompte des nœuds de la ligne de loch qui filaient après que le bateau du loch avait été jeté à l'eau ; on les appelait, en abrégé, la *minute*, la *demi-minute* ou le *quart de minute* et ils servaient à apprécier le sillage du navire, c'est-à-dire sa vitesse sur l'eau.

[Voir les mots *Loch*, *Houache*, *Sillage*].

5 – C'est avec l'*horloge* ordinaire (le sablier d'une demi-heure) que l'on comptait habituellement le temps à bord ; on le disposait à midi (passage du Soleil au midi, au moment de sa culmination) avec l'ampoulette (ou fiole) pleine en haut et ensuite on le retournait à chaque fois que le sable s'était vidé par gravité d'une ampoulette dans l'autre, c'est-à-dire toutes les demi-heures.

La première fois qu'on le retournait (à midi et demi) on frappait une fois sur la cloche du bord ; la deuxième fois (une heure) un groupe de deux coups rapprochés ; la troisième fois (une heure et demie) un groupe de deux coups rapprochés plus un coup seul et ainsi de suite jusqu'à huit coups (quatre groupes de deux coups) qui marquait la fin des quatre heures du quart.

Remarques : **a)** – Frapper la cloche selon ce code s'appelle *piquer les heures*.

b) – Jusque dans les années 1960-1970 et l'adoption générale du pilote automatique sur les navires de commerce, à chaque quart l'homme de barre piquait un coup au bout d'une demi-heure ; puis deux coups rapprochés (au bout d'une heure) ; deux coups rapprochés et un coup (au bout d'une heure et demie) ; deux fois deux coups rapprochés (au bout de deux heures) ; deux fois deux coups rapprochés et un coup (au bout de deux heures et demie) ; et ainsi de suite jusqu'à huit coups (quatre fois deux coups rapprochés) à la fin du quart de quatre heures.

c) – On adoptait le même code pour chacun des quarts : par exemple un coup seul à quatre heures et demie, à huit heures et demie, à minuit et demi, à quatre heures et demie du matin, à huit heures et demie du matin, à midi et demi le lendemain, etc. (sauf si l'on cessait de piquer les heures en fin d'après-midi et jusqu'au lendemain matin, parce qu'il n'y avait plus personne sur le pont).

6 – Le sablier de combat ou de très mauvais temps durait un quart d'heure au lieu d'une demi-heure.

[Voir le mot *Duperré* et le combat de la « *Sirène* », à Groix, en mars 1808].

7 – La première horloge à pendule capable de mesurer la seconde a été fabriquée par le Hollandais Christian Huygens en 1656.

Remarque : Les horloges de Huygens étaient d'un emploi malaisé à la mer.

8 – En 1762, le chronomètre de marine à ressort spirale et à échappement de l'Anglais John Harrison afficha une erreur de 5 secondes après un voyage en mer de 81 jours.

Remarques : **a)** – Le chronomètre du français Le Roy, en 1766, utilisait un échappement à détente, un ressort isochrone et un balancier à compensation de température.

b) – La précision des chronomètres se retrouve dans celle de la longitude obtenue par des observations astronomiques, dans le rapport de quatre secondes d'heure du chronomètre pour une minute de degré de longitude ; des récompenses considérables furent proposées aux fabricants de chronomètres capables de conserver une marche diurne constante quelles que soient les différences des températures rencontrées et malgré les mouvements du navire.

c) – Une erreur de 4 secondes d'heure peut entraîner une erreur en longitude allant jusqu'à une minute de degré de latitude à l'Équateur, soit un mille marin.

d) – John Harrison remporta en 1761 le prix de 20 000 livres promis depuis 1714 par le gouvernement anglais à l'inventeur d'un garde-temps fiable qui permettrait

de déterminer la longitude de façon sûre après un long voyage en mer.

e) – Un indicateur de la tension du ressort indique la durée pendant laquelle les chronomètres à ressort spirale et échappement peuvent continuer à fonctionner sans que leur ressort ne soit « remonté », c'est-à-dire retendu à l'aide d'une clé que l'on tourne, chaque semaine, sans dépasser un nombre de tours convenu pour ne pas l'endommager.

9 – L'utilisation, sur les navires, des chronomètres à quartz pour la navigation astronomique, en remplacement des chronomètres à mouvement entraîné par un ressort, s'est généralisée à la fin des années 1960 : il n'y avait plus à craindre une éventuelle défaillance du ressort, ou un oubli fâcheux de l'officier des montres (qui était chargé de remonter le chronomètre une fois par semaine) !

10 – Dans les horloges atomiques, c'est la transition électronique dans des atomes qui bat la mesure du temps .

Remarques : a) – Lorsque des atomes sont soumis à un rayonnement électromagnétique, les électrons passent d'un niveau d'énergie à un autre, puis reviennent à l'état initial et recommencent à une vitesse beaucoup plus rapide que la vibration mécanique d'un quartz soumis à un champ électrique.

b) – La première horloge atomique au césium a été réalisée en 1955 en Angleterre par les Britanniques Essen et Parry ; sa marche diurne était de 10^{-5} seconde.

c) – Elle était dix fois plus exacte que les meilleures horloges à quartz de l'époque.

[Voir l'expression *Horloge atomique*].

11 – Les horloges atomiques dans lesquelles les atomes sont refroidis par un rayon laser présentent une erreur journalière de 10^{-11} seconde.

Remarques : a) – On les appelle *fontaines à atomes froids* ; leur marche est d'une seconde tous les 300 millions d'années.

b) – L'une d'entre elles conserve l'heure dans les sous-sols de l'Observatoire de Paris.

c) – Une fontaine à atomes froids tenant dans un cube d'un mètre de côté sera amarrée en 2016 à la station *Colombus* de la Station Spatiale Internationale, à 400 kilomètres au-dessus de la surface de la Terre : c'est le projet *Pharao*.

d) – Elle servira à étudier certaines théories relativistes comme le décalage gravitationnel : le temps devrait s'écouler un tout petit peu plus lentement qu'à la surface de la Terre.

12 – Les horloges optiques à ions ont une marche diurne de 10^{-12} seconde, soit une précision d'une seconde pour 3 milliards d'années.

13 – Une *heure d'horloge* est l'espace de temps qui sépare deux signaux horaires consécutifs émis par une horloge sonore.

14 – L'expression *horloge marine* est synonyme de *montre marine*.

15 – C'est à tort que les *compteurs*, ou *chronographes* que l'on utilise pour décompter des espaces de temps courts, comme la durée d'une compétition sportive, sont parfois appelés *chronomètres*.

16 – Certaines montres-bracelets de grande précision, qui répondent à un cahier des charges précis, sont appelés *chronomètres*.

[Voir le mot *Chronomètre*].

Horloge à sable : Synonyme de *sablier*.

[Voir les mots *Sablier*, *Horloge*].

Horloge atomique : D'un point de vue physique, le temps calculé par les horloges atomiques usuelles de type micro-ondes est obtenu par le décompte du nombre de cycles d'un oscillateur à quartz accordé sur la fréquence naturelle de transition entre deux états hyperfins de l'atome de césium 133, soit environ 9 193 mégahertz.

[Voir le mot *Césium*].

Remarques : a) – La précision des horloges atomiques est meilleure que une nanoseconde par jour.

Les principaux usages des horloges atomiques sont le maintien du *temps atomique international* (TAI) et la distribution du *temps universel coordonné* (TUC) qui sont des échelles de temps de référence.

b) – Depuis la 13^{ème} Conférence générale des poids et mesures (1967) « la seconde est la durée de 9 192 631 770 périodes de la radiation correspondant à la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'état fondamental de l'atome de césium 133 » (Résolution 1).

Il s'agit de la *seconde d'heure* (sous-sous-multiple de l'heure).

[Voir le mot *Seconde*].

Les deux niveaux correspondent aux deux orientations relatives possibles (parallèle ou anti-parallèle) du moment magnétique de l'électron externe et du moment magnétique du noyau.

Cette définition se réfère à un atome de césium au repos, c'est-à-dire à la température de 0 K (*les fréquences de tous les étalons primaires de fréquence doivent donc être corrigées pour tenir compte du décalage dû au rayonnement ambiant, c'est-à-dire à la température*).

N.B. : La fréquence de la transition hyperfine de l'état fondamental de l'atome de césium est égale exactement à 9 192 631 770 hertz.

c) – Les électrons d'un atome ne peuvent se trouver que dans des niveaux d'énergie particuliers séparés par des quanta d'énergie ; lorsque l'on a fourni un quantum entier d'énergie à un atome, il passe soudainement d'un niveau d'énergie à un niveau voisin.

Il existe plusieurs sous-niveaux dans chaque niveau quantique principal : ces sous-niveaux sont à l'origine des états hyperfins de certains atomes.

La fréquence de l'oscillateur à quartz doit être la plus proche possible de celle de la transition hyperfine.

d) – L'émission de photons stimulée par des photons incidents est à la base du fonctionnement continu des horloges atomiques : en émettant un photon, l'électron revient au niveau d'énergie inférieur et l'atome retrouve son état initial.

e) – La première horloge à césium fonctionnant en continu date de 1955.

Horloge de la fin du monde (en anglais « *Doomsday clock* ») : Voir l'expression *Doomsday clock*.

Horloge (Tour d' –) : Voir l'expression *Tour d'horloge*.

Hornblende : 1 – Minéral opaque du groupe des amphiboles calciques.

Remarques : a) – La hornblende est de couleur noire, brun noirâtre ou vert foncé selon sa composition.

b) – C'est en traitant de grandes quantités de hornblende que Pierre et Marie Curie réussirent à isoler quelques grammes de radium.

2 – La hornblende est un minéral silicaté appartenant au groupe des amphiboles alumineuses.

Remarques : a) – La hornblende est de couleur brune si elle est riche en fer et en titane, ou de couleur verte si elle est riche en magnésium et en aluminium.

b) – La hornblende se trouve dans les roches magmatiques ou métamorphiques.

Horodaté : Se dit d'un document sur lequel figurent les indications fournies par un horodateur.

Horodateur : Instrument permettant d'imprimer automatiquement sur un document qu'on lui présente, le mois, le quantième, l'heure et la minute qui peuvent faire foi dans un

contrôle et, éventuellement, des informations concernant l'horodateur lui-même (appellation, situation, etc.).

Horographie : Art de calculer et de tracer des *cadrans* solaires, lunaires ou astraux.

Remarque : On dit aussi *gnomonique*.

[Voir le mot *Gnomon*].

Horoscope : Observation qu'on fait de l'état du ciel au point de la naissance de quelqu'un et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit lui arriver dans le cours de sa vie.

Horreur : **1** – Mouvement de l'âme accompagné de frémissements et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant ou de terrible.

2 – Détestation, abomination, haine violente.

Exemple : Avoir horreur du vice, du péché.

3 – Horreur, signifie encore un certain saisissement de crainte ou de respect, qui prend à la vue de quelques lieux, de quelques objets.

Exemple : En entrant dans cette forêt, on sent une certaine horreur, une secrète horreur.

4 – Il se dit aussi des lieux et des choses qui inspirent de l'horreur, de la crainte.

Exemples : L'horreur des ténèbres ; l'horreur de la solitude ; l'horreur des combats ; les horreurs de la guerre.

5 – Horreur se prend encore pour l'énormité d'une mauvaise action, d'une action cruelle.

Exemples : L'horreur du crime, du vice, du péché, est telle que... ; pour vous faire comprendre l'horreur de cette action, il suffit de dire que ...

6 – [*Familier*] Horreur se dit aussi au pluriel pour signifier des choses déshonorantes, des actions flétrissantes.

Exemple : On m'a dit des horreurs de cet homme-là.

7 – Horreur se prend aussi quelquefois pour *objet d'horreur*.

Exemple : Tout était plein de carnage et d'horreur.

8 – Dans le *style familier*, on dit d'une personne extrêmement laide, que c'est une horreur ; il se dit aussi en parlant d'une chose extrêmement laide dans son genre ; il se dit également d'une mauvaise action.

Exemples : Vous disiez que c'était une jolie femme, c'est une horreur ; vous vantiez ce logement-là comme agréable et commode, mais c'est une horreur ; ce qu'il a fait est une horreur.

Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB) : 1 – Association humanitaire à but non lucratif fondée en 1873 par le Rennais Nadault de Buffon et destinée au sauvetage et à l'assistance des naufragés en mer.

2 – En plus des engins de repêchage mis à la disposition du public dans les ports ou sur les rives des fleuves ou rivières, les marins bénévoles de la pêche ou du commerce mettaient en œuvre des baleinières de sauvetage à avirons mises à leur disposition pour secourir les vies humaines en cas de naufrage.

3 – Lorsqu'il n'y avait pas de bateau de sauvetage, on attendait l'échouement du navire en détresse et on établissait alors un va-et-vient entre le navire et la terre, à l'aide de fusées entraînant des porte-amarres, et on utilisait la célèbre bouée-culotte pouvant glisser sur une aussière raidie et que l'on déplaçait à l'aide d'un cartahu ; ce dispositif a permis de sauver bien des vies.

4 – Les douaniers qui surveillaient constamment les côtes et les atterrages étaient souvent les premiers à aider les naufragés.

Remarque : En 1967, la fusion des deux principales sociétés de sauvetage françaises, par le nombre des canots : la SCSN (Société Centrale de Sauvetage des Naufragés) et les HSB (Hospitaliers Sauveteurs Bretons) a formé la SNSM

actuelle (Société Nationale de Sauvetage en Mer).
[Voir le sigle SNSM].

Hostie : 1 – Les anciens Hébreux appelaient *hostie* toute victime qu'ils offraient et immolaient à leur Dieu (« l'Éternel ») en expiation de leurs péchés.

Exemples : Hostie de paix ; hostie pacifique ; hostie vivante.

2 – Dans l'antiquité, victime offerte en sacrifice aux dieux.

Remarques : **a)** – L'*hostie* est offerte aux dieux en expiation des péchés, en compensation pour une faute, etc.

b) – *Hostie* est tiré du latin *hostia* qui signifie *victime expiatoire*.

c) – En opposition à l'*hostie* offerte aux dieux en *expiation* des fautes, la *victime* est offerte aux dieux en *action de grâce*, en remerciement.

d) – *Victime* est tiré du latin *victima* qui signifie *animal destiné au sacrifice*.

3 – Sorte de pain très mince et sans levain, découpé en disques, que le prêtre catholique, à la messe, *offre en expiation des péchés* (offertoire) *consacre* (consécration) puis *distribue* aux fidèles (communion).

Remarques : **a)** – On appelle *hosties* ces petits disques de pain azyme de diamètre environ 3,5 cm, qu'ils ait été consacrés (*hosties consacrées*) ou (abusivement) qu'ils ne l'aient pas été.

b) – Le prêtre, à la messe, consacre une grande *hostie* de diamètre 8 cm, 12 cm, 15,5 cm et parfois jusqu'à 22,5 cm, qu'il montre aux fidèles (élévation) et qu'il consommera lui-même après l'avoir rompue ; il consacre par la même opération un nombre plus ou moins grand de petites *hosties* de diamètre 3,2 cm, 3,4 cm, 3,5 cm ou 3,8 cm, parfois 6,5 cm ou 7,5 cm, enfermées dans un ciboire et qu'il distribuera aux fidèles.

4 – [*Par extension*] On appelle *pain d'hostie*, le même pain très mince et sans levain que celui dans lequel on découpe les *hosties*, mais livré en feuilles rectangulaires et employé pour recouvrir certaines confiseries (nougat, calissons, etc.).

Hostile : 1 – Qui caractérise un ennemi, qui annonce ou qui est le fait d'un ennemi.

Exemples : Un pays hostile ; un voisin hostile.

2 – Qui manifeste une forte opposition.

Exemples : Une salle hostile ; il s'est montré très hostile à ce projet.

Hostilité : Acte d'ennemi, exercé de peuple à peuple.

Exemples : Commettre des *hostilités*, des actes d'*hostilité* ; la guerre est déclarée, mais il n'y a encore eu aucun acte d'*hostilité* de part ni d'autre ; ce pays commença par des actes d'*hostilité*, sans avoir déclaré la guerre.

Hôte : 1 – Celui qui tient cabaret et qui donne à manger et à loger pour de l'argent.

2 – *Hôte* est un terme réciproque qui se dit aussi de ceux qui viennent manger dans un cabaret, ou loger dans une hôtellerie ou maison garnie.

3 – [*Au figuré*] Habitant.

Exemple : Les hôtes des bois.

Hôtel : 1 – Maison où les voyageurs et les passants sont logés pour leur argent.

Remarques : **a)** – *Hôtel* est synonyme d'*hôtellerie*.

b) – On appelle *hôtel-restaurant* une maison où les clients sont logés et nourris.

2 – [*Vieilli*] Grande maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'une personne de qualité.

Exemples : L'hôtel de Condé ; l'hôtel de Conti.

3 – [*Vieilli*] Grande maison garnie.

Exemples : L'hôtel de Hollande ; l'hôtel de Venise ; l'hôtel d'Angleterre, etc.

Hotte : Sorte de panier qui est ordinairement d'osier et qu'on met sur le dos avec des bretelles pour porter diverses choses.

Houache (en anglais « *wake* » ou « *track* ») : **1** – Remous ou trace laissée à la surface de la mer par le passage d'un navire faisant route ; quelquefois, cette trace est encore visible assez longtemps après le passage du navire.

Remarque : L'expression « *tirer un vaisseau en houache* » signifie le remorquer en pointe avec un autre vaisseau qui a passé la remorque par son arrière.

c) – Traîner un pavillon ennemi en houache, c'est le traîner pendant à fleur d'eau à l'arrière d'un vaisseau capturé.

[Voir le mot *Lague*].

2 – On donne encore le nom de *houache* à un morceau d'étamine (en anglais « *fore-runner* ») fixé sur la ligne de loch à une distance du bateau de loch à peu près égale à la longueur du navire ; c'est de là seulement que l'on commence à compter les nœuds de la ligne de loch, à cause de l'effet de remous sur le bateau de loch c'est-à-dire à cause de l'agitation locale de la mer à peu de distance du navire, qui pourrait fausser l'estimation de la vitesse du navire.

[Voir le mot *Loch*].

3 – On écrit aussi *ouache* ; en Normandie, on dit et on écrit *houaiche* ou *ouaiche*.

4 – [Par *métonymie*] Certains utilisent le mot *sillage* pour désigner la *houache* d'un bateau qui a quelque sillage.

Remarques : **a)** – *Sillage* n'est pas synonyme de *houache*, mais la houache se forme avec le sillage ; la houache se creuse et grossit avec l'augmentation du sillage.

b) – C'est parce que les mots « *houache* » et « *sillage* » entretiennent un fort rapport de contiguïté, le sillage étant la *cause*, la houache étant l'*effet*, qu'ils sont parfois considérés comme équivalents et employés l'un pour l'autre.

[Voir le mot *Sillage*].

Houache (Tirer en –) : Remorquer en flèche.

[Voir le mot *Houache*].

Houari (en anglais « *wherry* » ou « *werry* ») : **1** – Bateau de passage à deux mâts, utilisé aussi au cabotage, gréant deux voiles triangulaires qui se hissent le long des mâts.

2 – Chaque voile est enverguée en partie sur le mât, en partie sur une vergue légère qui semble faire la continuation au-dessus du mât.

Remarques : **a)** – La partie inférieure de l'avant de la voile est garnie de cercles de bois pour glisser contre le mât.

b) – La partie supérieure de l'avant de chaque voile est enverguée sur une petite vergue accolée au mât.

c) – Chaque vergue porte deux blins qui courent sur les mâts, de sorte que les vergues étant hissées font suite aux mâts.

3 – Les houaris portent un foc à chaque mât et gréent souvent un tape-cul.

Remarques : **a)** – On appelle voile en houari, ou voile grée en houari, une voile triangulaire dont la partie supérieure de la ralingue de chute est élevée au-dessus du mât par une vergue légère, presque verticale, sur l'arrière du mât.

b) – Un bateau gréé en houari remonte mieux au vent que le même bateau équipé d'une voile au tiers.

c) – *Aurique* et *houari* pourraient avoir la même origine que le mot *oreille* ; les voiles auriques sont tenues contre le mât comme une oreille à la tête.

[Voir le mot *Blin* et l'expression *Voile au tiers*].

d) – D'après le dictionnaire étymologique de Eric Partridge, "*wherry*" (l'équivalent anglais de *houari*) viendrait du verbe "*to wear*" (qui signifie *faire avancer un bateau*) qui est lui-même une corruption du verbe « *to veer* » tiré du

vieux français « *virer* » (du bas-latin *virāre* qui est une corruption du mot latin *gŷrāre* et qui signifie « *tourner* ») !

e) – One said "werry" to be another form of the word "ferry", from the fact that wherries were often ferry boats.

f) – Others said the term "wherry" comes from the scottish "*whirry*", to hurry.

g) – Earlier wherries often were used as ferries and shore boats.

The old Thames wherries were wide and long, with a high pointing bow ending in a sharp iron nose.

h) – Where the werry is actually a ferry boat, it is often pointed both bow and stern, and rowed either way.

Sometimes it is large and almost resembles a pontoon.

i) – In British waters, wherry is a small coastal sailing cargo vessel of shoal draft.

j) – In Norfolk, the werry is a trading barge, of peculiar build and una rigged.

Houari (Voiles en –) (en anglais « *sliding gunter sail* ») : On appelle voile en houari ou voile grée en houari, une voile triangulaire dont la ralingue de chute (sur l'arrière d'un mât) est élevée par sa vergue au-dessus du sommet du mât.

Remarques : **a)** – Les voiles des bateaux appelés houaris ont donné lieu à l'expression générique de « *voiles en houari* » par lesquelles on désigne toutes celles qui sont établies d'après le même système.

[Voir le mot *Houari*].

b) – Le gréement en houari est utilisé par des bateaux de passage ou quelques caboteurs ; ces bateaux portent deux mâts très inclinés vers l'arrière et deux voiles triangulaires.

Houblon : Liane herbacée, vivace, grimpante, dont les inflorescences femelles en forme de cônes entrent dans la composition de la bière.

Houe : Instrument agricole de fer large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi.

[Voir le mot *Hoyau*].

Hougue (Bataille de la –) : Voir l'expression *La Hougue (Bataille de –)*.

Houille d'azur : Nom poétique du *vent* qui propulse les navires à voiles.

Houle (en anglais « *surge* », « *swell of the sea* ») : **1** – On appelle ainsi la vague qui reste à la mer, après que la tempête est passée.

Remarque : La houle est une succession régulière de longues ondulations régulières de la mer, qui sont principalement observables lorsque survient du calme après un grand vent.

2 – Pendant que le vent a soufflé, il s'est formé des vagues de hauteurs et de vitesses différentes ; lorsque le vent est tombé, les vagues rapides ont rattrapé les vagues plus lentes et les vagues de différentes vitesses se sont regroupées jusqu'à former des ondulations de longueur entre crêtes stable.

3 – La houle est un type de vagues défini par son absence de relations avec le vent local ; les lames s'élèvent sans déferler ; elles ont une pente douce et une forme très allongée.

4 – Un vent faible opposé à la houle peut en augmenter la hauteur sans l'arrêter.

5 – Certaines houles de grande période se propagent sur des milliers de kilomètres ; dans la houle, il y a un transfert d'énergie mais pas de transfert de matière ; plus la période de la houle est grande, donc plus la distance entre deux crêtes successives est longue, moins la houle perd d'énergie au cours de sa propagation.

6 – À la surface de la mer, sauf par petits fonds ou l'énergie des ondes de surface n'est pas dispersive, la vitesse d'une onde de gravité telle qu'une vague est

d'autant plus élevée que sa période est grande : les vagues de grande période, donc de grande longueur d'onde, voyagent plus vite que celles de petite longueur d'onde ; elles les rattrapent et les absorbent et finissent par former la houle.

7 – La vitesse de propagation de la houle dépend de la profondeur de la mer et elle peut atteindre plusieurs centaines de kilomètres à l'heure.

8 – On dit de la houle qu'elle *marque* lorsqu'elle commence à paraître.

9 – On caractérise la houle par sa longueur (longue, moyenne ou courte) et par sa hauteur (petite, modérée ou grande).

i) Lorsque la *distance entre les crêtes* est inférieure à 100 mètres, on dit que la houle est courte (période 8 à 10 secondes) ; lorsqu'elle est comprise entre 100 mètres et 200 mètres, on dit qu'elle est moyenne ; lorsqu'elle est supérieure à 200 mètres, on dit qu'elle est longue (période 17 à 20 secondes).

ii) Lorsque la *hauteur* de la houle est inférieure à 2 mètres, on dit que la houle est petite ; lorsqu'elle est comprise entre 2 mètres et 4 mètres, on dit qu'elle est modérée ; lorsqu'elle est supérieure à 4 mètres, on dit qu'elle est grande.

Houlière : **1** – Tenancière d'un lieu de débauche.

Remarques : **a)** – On dit aussi *maquerelle* ou *abroqueresse*.

b) – En l'an 1302, il fut dit par jugement que la femme d'un nommé Hardi serait bannie de la ville et de la banlieue de La Rochelle parce qu'il fut trouvé qu'elle avait été abroqueresse et houlière [*D'après l'historien Louis-Étienne Arcère (1698-1782)*].

2 – Prostituée, ribaude, débauchée.

Houmeau (L' –) : Commune littorale du Pertuis Breton, touchant La Rochelle au Nord.

Remarques : **a)** – Le nom ancien de L'Houmeau était *Ulmus* qui signifie *orme*.

b) – Le port du Plomb, à L'Houmeau, était très fréquenté dès le XI^{ème} siècle.

Houpée (en anglais « *surge* ») : **1** – Choc de lames qui, appartenant à des systèmes diversement orientés, se heurtent et se brisent les unes contre les autres pour donner une mer chaotique, ou bien se combinent pour former deux ou trois vagues successives très rapprochées et exceptionnellement hautes.

Remarque : Les situations de mers croisées près des côtes, ou parfois au large, peuvent générer des vagues singulières insurmontables pour des petits navires stoppés, presque stoppés ou en fuite.

2 – Un vent opposé à un fort courant produit une houpée.

Remarque : La conjonction du jusant en Gironde et d'un vent de Noroît peuvent produire des houpées insurmontables sur le banc de la Mauvaise.

3 – [*Populaire*] On appelle houpée la situation où la lame de la mer, ou la vague est à son plus haut niveau.

Remarque : On dit « *prendre la houpée* » pour dire que l'on profite qu'un canot est en haut de la lame pour s'embarquer sur un navire ou pour attraper l'échelle de pilote et monter à bord, quand la mer est agitée.

Houpe : Assemblage de plusieurs filets de laine ou de soie liés ensemble comme par bouquets.

Exemples : La houppe d'une pomme de lit ; la houppe d'une ceinture ; la houppe d'un bonnet carré ; mettre des houppes à des chevaux de carrosse ; une houppe à poudrer.

Houppelande : Sorte de casaque.

Exemples : Houppelande grise ; houppelande de gros drap.

Houpper : Faire des houppes.

Remarque : Houpper de la laine, c'est la peigner.

- Houra !** (en anglais « *together !* ») : **1** – Cri pour agir ensemble, lorsque plusieurs marins font force sur un même cordage (en anglais « *together !* »)
2 – Cri de réjouissance (en anglais « *together !* »).
- Hource** : Corde amarrée au bout de la vergue d'artimon, au lieu de bras, pour la mouvoir selon le vent.
[Voir le mot *Bras*].
- Hourd** : Jadis, galerie charpentée établie en encorbellement au sommet d'une courtine, d'une tour ou d'une enceinte.
- Hourdage** : Maçonnage grossier.
Remarque : Synonyme de hourdis.
- Hourdi (Barre d' –)** : **1** – Nom donné à la plus élevée des barres dites d'arcaste d'un grand navire à voiles, qui se trouve placée à l'endroit où la poupe a le plus de largeur. Chacune de ses deux faces extrêmes s'applique contre l'estain.
[Voir les mots *Estain, Poupe*].
2 – La barre d'hourdi a une double courbure dont l'une prend le nom de bouge vertical, l'autre de bouge horizontal.
3 – Sur l'arrière de la barre d'hourdi, une râblure reçoit l'extrémité arrière des bordages de la carène ; le milieu de la barre d'hourdi est assemblé avec l'extrémité supérieure de l'étambot ; la barre d'hourdi se trouve à la hauteur des seuillets des sabords de la première batterie.
4 – Les sabords d'arcaste sont immédiatement au-dessus de la barre d'hourdi.
5 – Les écarts de l'estain et des alonges de cornière correspondent à la limite supérieure de la barre d'hourdi.
6 – La lisse d'hourdi forme un bau dont le centre est entaillé sur le haut de l'étambot, et dont les extrémités aboutissent à l'estain.
- Hourdis** : **1** – Maçonnage grossier de plâtre ou de mortier.
Exemple : Garnir un colombage avec du hourdis.
2 – Tout élément de remplissage utilisé dans la construction d'un plancher.
- Houri** : Nom donné à Dieppe et dans les ports du Pays de Caux à une espèce de chasse-marée ponté qui faisait la pêche dans la Manche de Bretagne ; il poussait un petit bout-dehors en avant, sur lequel il amurait sa misaine.
Remarque : Les plus grands portaient un hunier volant au-dessus de la grand voile.
- Houri** : Nom que les mahométans donnent aux femmes qui doivent, dans le Paradis, contribuer aux plaisirs des élus de Mahomet.
- Hourque** : **1** – Navire de charge en forme de flûte, pouvant atteindre 300 tonneaux, en usage jadis dans le Nord, utilisé notamment par les Hollandais.
Remarques : **a)** – Les hourques étaient à varangues plates, bordées en rondeur comme des flûtes, mâtees et appareillées comme des heus.
b) – Il y avait des hourques de cinquante ou soixante tonneaux, jusqu'à cinq cents ou six cents tonneaux.
2 – La hourque porte deux mâts à pible, l'un au centre, l'autre à l'arrière ; le grand mât grée une grand voile et un hunier ; celui de l'arrière porte une voile carrée au-dessus d'une petite brigantine.
3 – Les hourques portaient trois très grands focs et une civadière sur un bout de beaupré.
Remarques : **a)** – On a dit qu'Érasme inventa les hourques pour naviguer commodément sur les canaux des Pays-Bas.
b) – Les hourques étaient excellentes pour louvoyer ou pour aller à la bouline, beaucoup mieux que si elles avaient été à traits carrés ; les hourques pouvaient

faire jusqu'à vingt bordées différentes pendant une horloge (c'est-à-dire 30 minutes) sur des canaux qui n'avaient pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de hourque.

c) – Certaines hourques firent des voyages d'Europe aux Indes Orientales montées seulement de cinq ou six matelots.

d) – Les hourques étaient si mauvaises à la mer que le mot *hourque* a quelquefois été utilisé pour désigner un navire manqué.

Housser : Nettoyer avec un houssoir.

Houssoir : Balai de houx ou d'autre branchage.

Exemple : Donner un coup de houssoir.

Remarque : Il y a aussi des houssoirs de plumes.

Hoyau : Sorte de houe à deux fourchons, dont on se sert à fouir la terre.

[Voir le mot *Houe*].

HP : 1 – [Dans une installation à vapeur] Sigle de l'expression *haute pression*.

Remarque : Un groupe de turbines de propulsion ou d'entraînement d'un auxiliaire (alternateur, pompe, etc.) à bord d'un navire comprend une turbine HP (haute pression) et une turbine basse pression (BP), parfois une turbine moyenne pression (MP) et en outre, dans le cas de la propulsion, une turbine de marche arrière.

2 – [Dans l'*U.S.Army*] Sigle de « *human product* ».

[Voir l'expression *Human product*].

Remarque : Entre 1946 et 1961, les chercheurs de la Commission américaine de l'énergie atomique appelaient « *human product n° xxx* » ou « *human product n° xxx* » chacun des sujets d'expérience auxquels ils firent absorber des repas contaminés par des matières radioactives, ceux à qui ils administrèrent des injections de plutonium ou d'autres matières présentant des risques mortels (sans jamais solliciter leur consentement) ; ces « *cobayes* » étaient soit des déficients mentaux, soit des citoyens américains sains qu'ils avaient choisis au hasard.

HPA (en anglais « *ETA* ») : **1** – Sigle de « *Heure probable d'arrivée* ».

2 – Les capitaines sont tenus d'informer à l'avance les autorités des ports vers lesquels ils se dirigent de leur heure estimée d'arrivée (HPA) sous peine de ne pas pouvoir entrer dans ces ports comme ils le souhaiteraient.

3 – Tout capitaine de navire est tenu d'informer à l'avance le bureau du pilotage du port vers lequel il se dirige de son heure estimée d'arrivée (HPA) sous peine de perdre son tour et de devoir acquitter une pénalité pécuniaire en plus de la taxe de pilotage.

[Voir le sigle *ETA*].

HP Linux Imaging and Printing : Pilote développé pour imprimer (en anglais « *printing* »), numériser (en anglais « *scanning* ») ou envoyer des fac-similés (en anglais « *faxing* ») avec une imprimante HP à jet d'encre ou laser.

Remarque : The Hewlett-Packard Linux Imaging and Printing Project provides a unified single and multi-function connectivity solution for Linux ; it provides printing support for 3,012 printer and scanner models

HS (Hors service) : **1** – À l'âge de 50 ans, à l'époque du régime des Classes ou du régime de l'Inscription maritime, les inscrits maritimes étaient dégagés du service pour la marine de guerre ; leur nom était rayé des rôles de rappel pour le service à bord des vaisseaux du Roi, de la République ou de l'Empire ou dans la Marine nationale (selon les époques) ; ils étaient alors inscrits sur le rôle des « *hors service* » (« *HS* ») et ils y restaient jusqu'à ce qu'ils aient cessé de naviguer en raison de le grand âge ou à cause d'infirmités.

2 – À partir de l'âge de 50 ans, les anciens inscrits maritimes HS touchaient une pension d'ancienneté ; cette pension était calculée en fonction du nombre d'années pendant lesquelles ils avaient navigué sur des navires civils ou sur des bâtiments de guerre.

3 – Actuellement (2021), les marins qui ont atteint l'âge de 50 ans peuvent encore faire valoir leur droit à une pension d'ancienneté au prorata du nombre de leurs années de service, avec un maximum de 37,5 années ; mais s'ils la font valider avant l'âge de 55 ans, elle est normalement plafonnée comme s'ils n'avaient navigué que pendant 25 ans.

HSB : Sigle des « *Hospitaliers Sauveteurs Bretons* »

[Voir l'expression *Hospitaliers Sauveteurs Bretons* et le sigle *SNSM*].

HTTP : Sigle de l'expression anglaise « *Hypertext Transfer Protocol* » qui signifie, en français, « *protocole de transfert hypertexte* ».

Remarques : a) – HTTP est un protocole de communication client-serveur développé pour le World Wide Web.

b) – HTTP Le protocole HTTP utilise la couche réseau internet TCP/IP.

c) – HTTPS est la variante du HTTP sécurisée par l'usage des protocoles SSL ou TLS.

d) – Le « S » terminal de HTTPS signifie « *secured* », c'est-à-dire sécurisé.

e) – SSL signifie *Secure Sockets Layer* ; c'est un protocole de sécurisation des échanges sur Internet

f) – SSL est devenu TLS en 2001.

g) – TLS signifie *Transport Layer Security* (en français « *Sécurité de la couche de transport* »).

Huard : Nom d'oiseau, synonyme d'aigle de mer ou orfraie.

Hub : Mot anglais employé dans diverses activités, pour désigner un organe de groupage et dégroupage, une *plate-forme de concentration*, répartition et distribution.

Exemple : Un hub de groupage de conteneurs.

Hublot (en anglais « *light port* ») : **1** – Petit trou rond percé dans la muraille d'un navire pour laisser passer la lumière.

2 – Les hublots sont fermés par des mantelets dans lesquels sont enchâssés des verres.

Remarques : a) – Les hublots placés dans les parties les mieux protégées peuvent être ouvert pour permettre, au besoin, l'entrée de l'air à l'intérieur du navire.

b) – Certains hublots ouvrants sont à fermeture de sûreté et ne peuvent être ouverts qu'à la volonté et sur ordre du capitaine : on les appelle couramment les *hublots du capitaine* parce que c'est lui qui autorise expressément leur ouverture, avec mention sur le livre de loch.

[Voir l'expression *Livre de loch*].

c) – D'autres hublots ouvrants sont à ouverture libre et l'occupant du local desservi peut ouvrir librement ces hublots quand il en éprouve le besoin.

d) – Les hublots sont parfois de forme carrée.

e) – Les hublots sont parfois appelés *ventouses*.

[Voir l'expression *Hublot tournant*].

3 – Un volet plein appelé *tape contre-hublot*, qui se ferme de l'intérieur en se rabattant de haut en bas, permet d'obtenir une bonne étanchéité du hublot en cas de bris du verre.

Remarque : On appelle « *hublots du capitaine* » des hublots situés près de la ligne de flottaison, qui doivent impérativement être fermés à la mer et rendus parfaitement étanches par une *tape de contre-hublot*, en cas de menace de mauvais temps.

4 – Sur les navires non climatisés naviguant dans les pays chauds, on place dans

les hublots ouverts des sortes d'écopes en fer galvanisé appelées *oreilles d'âne* qui, lorsqu'elles sont convenablement orientées, permettent de capturer l'air en mouvement relatif par rapport au navire, et ainsi, de refroidir l'atmosphère dans les cabines, les chambres ou les entreponts.

Remarque : En l'absence de vent atmosphérique, on dirige l'*oreille d'âne* vers l'avant pour capter le vent de la vitesse ; en cas de fort vent arrière, lorsque la fumée de la cheminée est rabattue vers l'avant du navire, on dirige l'*oreille d'âne* vers l'arrière pour prendre le vent atmosphérique.

Hublot tournant : Dispositif encastré dans la vitre d'un sabord de la timonerie, habituellement en fronton, composé d'un disque en verre que l'on peut mettre en rotation au moyen d'un moteur électrique ; lorsque le sabord est aspergé par la pluie, par la neige ou par les paquets de mer, la rotation du disque en verre empêche l'eau d'y séjourner et l'homme de quart peut faire une veille efficace vers l'avant en regardant à travers le hublot tournant.

Hubris : Voir le mot *Hybris*.

Huche : On appelle « *navire en huche* » celui qui a la poupe fort haute.

Remarque : Dans le pays d'Aunis, on dit « *navire enhuché* ».

Huchet : Cornet avec quoi on appelle ou on avertit de loin.

Huée : 1 – Le bruit que des paysans rassemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs.

2 – [*Au figuré*] Il se dit des cris de dérision qu'une assemblée de gens fait contre quelqu'un.

Huer : 1 – Faire des huées après le loup.

Exemple : Huer le loup.

2 – [*Au figuré*] Il se dit des cris de dérision qu'une multitude de gens fait contre quelqu'un.

Exemples : Dès qu'il commença à parler on le hua ; il se fit huer de tout le monde

Hugo : 1 – Le poète français Victor Hugo (1802-1885) a fréquenté de nombreux marins et il a beaucoup écrit sur la mer et sur les gens de mer.

Remarques : a) – Victor Hugo a résidé à Villequier (actuellement en Seine-Maritime) ville de résidence et lieu d'embarquement ou de débarquement des pilotes de la rivière de Rouen (la Seine) à mi-parcours entre la mer et Rouen.

b) – Extrait des « *Contemplations* » :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*

« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*

« *Et, pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

[Tome premier - ligne 3495].

c) – Extrait de « *Quatre-vingt-treize* » :

« *Un pilote est un maître.*

« *Il faut toujours le laisser faire ; et il faut souvent le laisser dire.* »

[Ligne 1086].

2 – Victor Hugo est né à Besançon d'un père général d'Empire, Joseph Léopold Sigisbert Hugo (1773-1828) et d'une mère, Sophie Françoise Trébuchet (1772-1821) originaire de Nantes, fille de Jean-François Trébuchet (1731-1783) un capitaine de navires armés au commerce.

Huguenot : Nom que l'on a donné en France aux Calvinistes.

Exemples : Le parti huguenot ; la faction huguenote ; les Huguenots.

Huguenote : 1 – Petit fourneau de terre ou de fer avec une marmite dessus, propre à faire cuire quelque chose à peu de frais.

2 – Marmite de terre sans pieds, propre à mettre sur le fourneau.

Remarque : On appelle *œufs à la huguenote*, des œufs cuits dans du jus de mouton.

Hui : [Vieilli] Adverbe de temps, servant à marquer le jour où l'on est.

Remarques : **a)** – Ce mot n'est plus en usage qu'en certaines expressions : d'hui en un an ; d'hui en un mois ; cejourd'hui, les Chambres assemblées ; aujourd'hui.

b) – *Hui* est tiré du latin *hōdīē* qui signifie *aujourd'hui, en ce jour*.

c) – Le mot latin *hōdīē* est une contraction de l'expression « *hōc dīē* » qui signifie « *en ce jour* ».

d) – *Hui* signifiant « *en ce jour* », le mot *aujourd'hui* est lui-même, à l'origine, un pléonaste mais il a perdu son caractère pléonastique ; l'expression « *au jour d'aujourd'hui* » est insupportable !

Huile : 1 – Liquide gras et onctueux qui se tire de plusieurs sortes de choses, soit par la simple expression, soit par le moyen du feu.

Exemples : Huile d'olive ; huile de noix ; huile d'amandes douces.

Remarque : On appelle huile vierge, une huile qui a été épreinte sans être chauffée.

2 – On appelle *huile de pétrole*, une sorte d'huile qui coule naturellement de certaines pierres dans le Levant.

3 – Liquide visqueux issu de la chimie du pétrole, qui sert à graisser les machines ou à lubrifier les outils de coupe.

Remarque : On dit selon les cas, huile de graissage ou huile de coupe.

[Voir les expressions *Huile de graissage* ; *Huile de coupe*].

Huile alimentaire : Corps gras liquide, principalement extrait de graines oléagineuses par pression mécanique, parfois par chauffage.

i) *L'huile d'arachide* (cacahuète) : Tous usages, parfaite pour les fritures elle peut monter jusqu'à 220°C ; neutre en goût, elle est adaptée aux recettes sucrées ou salées ; attention aux allergies !

ii) *L'huile d'argan* : Rare, chère, elle s'utilise à froid de préférence ; très courante dans la cuisine marocaine, surtout au petit déjeuner pour y tremper du pain, elle est fruitée et délicate.

iii) *L'huile de coco* : Comme l'huile de palme, elle fige à froid ; elle est obtenue à partir du coprah, l'albumen séché de la noix de coco ; tous usages, on la préfère toutefois en cuisson.

iv) *L'huile de colza* : Essentiellement utilisée en assaisonnement, elle supporte la cuisson sans problème, contrairement aux idées reçues, mais elle perd beaucoup de ses qualités nutritionnelles à la chaleur ; crue, ses acides gras essentiels sont formidables pour un régime belle peau.

v) *L'huile de lin* : Très fragile et assez rare ; elle doit être conservée au frais car elle rancit vite ; si une odeur désagréable s'en dégage, elle est devenue impropre à la consommation (poison).

vi) *L'huile de maïs* : Neutre, elle s'utilise aussi bien en friture (jusque 180°C) qu'en cuisson à la poêle ou en assaisonnement ; elle est fortement conseillée pour graisser une pierrade avant utilisation ou en entretien.

vii) *L'huile de noisette* : Même utilisation et conservation que l'huile de noix, elle est idéale avec l'avocat, les carottes cuites, les féculents, les viandes blanches, les poissons gras, le chocolat et les céréales.

viii) *L'huile de noix* : Très parfumée mais fragile, à utiliser en assaisonnement et à conserver au réfrigérateur ; sublime avec la viande, les poissons blancs, les figues, les poires, la mozzarella, le chèvre et le comté.

ix) L'huile d'olive : Crue, en cuisson et en friture jusqu'à 180°C ; pour profiter de ses qualités gustatives et nutritionnelles, mieux vaut l'utiliser crue ; elle devrait être vierge et extraite à froid.

x) L'huile de palme : Très utilisée dans la cuisine d'Afrique Noire, cette huile rouge fige à froid car elle est riche en graisses saturées ; elle est extraite du fruit du palmier et elle se conserve bien ; peu onéreuse, on la rencontre dans beaucoup de préparations alimentaires du commerce.

xi) L'huile de pépins de raisin : Idéale en friture et en cuisson à la poêle, elle est recommandée pour la fondue bourguignonne ; assez neutre, son goût amer peut toutefois choquer en vinaigrette ou en mayonnaise.

xii) L'huile de sésame : Nature ou issue de sésame grillé, elle est très parfumée ; elle supporte la chaleur, mais celle-ci la dénature un peu ; il est toujours préférable de l'ajouter à la fin, en assaisonnement ; on l'utilise dans le wok, dans les bouillons ou les marinades et également dans des biscuits et gâteaux !

xiii) L'huile de tournesol : Crue, on l'utilise en cuisson ou en friture (180°C max) ; elle est épaisse et donc idéale pour les vinaigrettes, les marinades, la mayonnaise ; on l'utilise aussi en pâtisserie, car elle est neutre en goût.

Huile (Analyse de l' – moteur) : Voir l'expression *Analyse d'huile moteur*.

Huile de baleine : **1** – L'huile de baleine était jadis obtenue par fusion de la graisse des baleines capturées en mer par des navires spécialisés appelés baleiniers, ou capturées dans des pêcheries du littoral, ou parfois trouvées échouées sur la grève.

2 – Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, les baleiniers qui opéraient dans les mers boréales faisaient fondre la graisse des baleines, à bord du navire, dans une chaudière posée sur un fourneau de briques et de terre placé dans le deuxième pont ; aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles les baleiniers hissaient les baleines sur des portions de rivage qui leur étaient réservées en Islande, à Terre-Neuve, au Spitzberg ou ailleurs, afin de les découper et d'en faire fondre la graisse ; puis ils mettaient l'huile obtenue dans des barriques ; d'autres plaçaient le lard découpé en petits morceaux dans des barriques pour le faire traiter au port de retour.

3 – Ceux qui chassaient les baleines dans les mers australes transformaient la graisse de baleine en huile dans des cabanes construites sur des rivages souvent déserts.

4 – Les *utilisations* de l'huile de baleine à terre étaient naguère nombreuses :

i) rendre plus adhésif le brai que l'on appliquait sur les carènes des navires ;

ii) brûler dans les lampes à huile qui permettaient de s'éclairer avant la généralisation de l'utilisation du gaz de ville et de l'énergie électrique ;

iii) préparer la laine pour les drapiers ;

iv) adouber les cuirs pour les corroyeurs ;

v) broyer certaines couleurs pour les peintres ;

vi) fabriquer du savon ;

vii) obtenir de la détrempe ou de la laitance contenant de la céruse, pour durcir la surface extérieure des pierres tendres.

Remarques : **a)** – En quittant la France, les navires baleiniers emportaient des barriques emplies d'eau qui leur servaient de lest ; restant humides, les barriques étaient immédiatement prêtes à recevoir et retenir l'huile de baleine sans coulage.

b) – Au contraire, les barriques transportées en botte étaient sèches et non étanches lorsqu'on les remontait.

[Voir l'expression *Botte (mise en botte)*].

Huile de coupe :

Huile de graissage :

Huile minérale : Expression française peu utilisée dans la marine, synonyme du mot *mazout* (d'origine russe) ou de l'expression *fuel-oil* (d'origine anglaise).
[Voir le mot *Mazout* et l'expression *Fuel-oil*].

Huis : [Vieilli] Porte.

Remarque : Il n'est plus guère d'usage que dans quelques expressions telles que « tenir l'audience à huis clos », « à huis ouverts ».

Huissier : [Vieilli] Sorte de navire à rames du Moyen Âge, qui suivait les flottes et portait les destriers des cavaliers.

Huissier : **1** – [Vieilli] Officier dont la charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi, etc.

2 – Il se dit de ceux qui sont chargés de signifier les actes de justice.

Remarque : [Vieilli] On appelait « huissiers de la chaîne » les huissiers qui étaient à la suite du Conseil et qui étaient chargés de l'exécution des arrêts du Conseil ; on les appelle ainsi parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou, avec la médaille du roi.

Huit (Faire des – avec une amarre) : Voit l'expression *Tour de bitte*.

Huitième : **1** – Pénalité visant les membres du carré des officiers subalternes à bord d'un bâtiment de la Marine Nationale, en cas de manquements aux bons usages pendant les repas.

2 – Les huitièmes sont attribués par le président du carré aux autres membres du carré, sauf au midship.

3 – Le vice-président attribue les huitièmes au midship.

4 – Le midship attribue les huitièmes au président et il note dans un cahier ouvert à cet effet les huitièmes qui ont été attribués à tous les membres du carré.

5 – Lorsque l'un des membres du carré a obtenu huit huitièmes, il doit se racheter en se montrant généreux : il peut, par exemple, acheter un livre (de préférence facile à lire) qui restera dans la bibliothèque du carré, ou offrir une bouteille de vin de précision à l'occasion d'un repas regroupant la majorité des membres du carré.

Remarques : **a)** – Le président du carré est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé ; le vice-président est celui qui vient juste après lui dans la hiérarchie militaire.

b) – Le midship est le membre du carré des officiers subalternes le moins ancien dans le grade le moins élevé et, cas de partage, le plus jeune d'entre eux selon l'État-civil ; c'est habituellement un aspirant ou un jeune enseigne de vaisseau.

c) – En cas d'absence du président du carré, c'est l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé qui le remplace pour la durée du repas.

[Voir les expressions *Attributs du président*, *Vin de précision*].

Huître : **1** – Mollusque marin bivalve qui se développe en mer, dans de l'eau contenant de 30 à 32 grammes de sel par litre.

2 – La coquille se compose d'aragonite et de protéines.

3 – Le manteau constitue la structure la plus externe du corps mou de l'huître : c'est la membrane qui se rétracte lorsqu'on la pique ou qu'on l'asperge de citron.

4 – Une grande partie de l'intérieur de l'huître est occupée par les branchies ; elles ont un rôle respiratoire et un rôle nutritionnel.

5 – Le courant d'eau créé par les cils vibratoires des branchies dirige vers la bouche de l'huître les particules nutritives dont se nourrit l'animal.

6 – L'huître ne possède pas de tête.

7 – Un muscle adducteur permet à l'huître de maintenir sa coquille fermée ou de maîtriser son ouverture.

8 – L'huître creuse *crassostrea gigas*, ou huître japonaise, la plus présente en France, est hermaphrodite cyclique : d'une année sur l'autre elle sera tantôt femelle, tantôt mâle ; lorsque l'eau atteint une température proche de 18 °C, elle libère entre 20 et 100 millions d'ovules ou encore plus de spermatozoïdes ; seules 10 p 100 des larves formées atteindront l'âge adulte.

9 – La culture de l'huître est appelée *ostréiculture* et elle est pratiquée sur les côtes.

10 – Les trois étapes de l'élevage des huîtres sont :

i) le captage : les larves (le naissain) se fixent sur des collecteurs en tuile, bois, ardoise, fer ou plastique ;

ii) la culture en poche plastique installées sur des tables en fer : les poches sont régulièrement retournées ; elles sont périodiquement vidées et les huîtres sont remises dans des poches nettoyées regroupées par taille.

iii) l'affinage : les huîtres adultes sont placées dans des bassins d'affinage (les claires) afin d'améliorer leurs qualités gustatives et d'accélérer leur croissance.

Remarque : Les huîtres prennent une couleur verte dans certaines claires où sont présentes les navicules bleues *haslea ostrearia*, des microalgues unicellulaires qui produisent un pigment bleu-vert appelé *marennine*.

[Voir les mots *Claire*, *Triploïde*].

Hulot : Ouverture qui est faite dans le panneau de la soute aux câbles.

Remarque : On écrit *hulot* ou *ulot*.

Human product : Synonyme de *ressources humaines*.

Remarques : **a)** – Entre 1946 et 1961, les chercheurs de la Commission américaine de l'énergie atomique appelaient « *human product n° xxx* » ou « *HP n° xxx* » (où xxx désigne le numéro matricule du cobaye) chacun des sujets d'expériences auxquels ils firent absorber des repas contaminés par des matières radioactives, ceux à qui ils administrèrent des injections de plutonium ou d'autres matières présentant des risques mortels, etc., sans jamais solliciter leur consentement.

b) – Les analyses de sang et les autres observations ou mesures effectuées à l'issue des expériences ont servi à augmenter les connaissances des autorités américaines concernant les risques nucléaires civils ou militaires pour les populations victimes d'une contamination radioactive, ou sur les soldats amenés à occuper une zone contaminée après l'explosion d'une bombe atomique.

c) – Ces *cobayes* étaient principalement, soit des déficients mentaux, soit des citoyens américains sains choisis au hasard.

d) – Dans les entreprises françaises, le *chef du personnel* est maintenant appelé directeur des *ressources humaines*.

Humbert de Moyenmoutier : Voir l'expression *Schisme d'Orient*.

Humbolt : 1 – Le baron prussien Alexander von Humbolt (1769-1859) a été un explorateur et un naturaliste ; il a établi en 1817 une carte mondiale des isothermes.

Remarques : **a)** – Le nom de Humbolt est souvent associé à celui du médecin, biologiste et surtout botaniste rochelais Aimé Bonpland (1773-1858) avec qui il a fait équipe dans des expéditions d'exploration et de découvertes en Amérique du Sud.

b) – Humbolt apportait le financement des expéditions.

2 – Humbolt a publié en 1807 un tableau physique représentant la répartition en altitude de la végétation du mont Antisana, en Amérique du Sud.

Remarques : **a)** – L'Antisana est un volcan de la Cordillère des Andes, situé en Équateur, culminant à 5 753 mètres ; sa dernière éruption remonte à 1801.

b) – La partie du diagramme correspondant à la partie du volcan située au-dessus de de la forêt a été construite à partir de données non vérifiées et peu fiables ; Humbolt a apporté plusieurs corrections à son tableau dans des éditions ultérieures, qui n'ont pas toujours été prises en compte dans les études qui ont exploité le tableau de 1807.

c) – Certains chercheurs scientifiques ont cru faussement que le diagramme correspondait à la végétation du mont Chimborazo au lieu du du mont Antisana.

d) – La comparaison des altitudes auxquelles certaines plantes croissent aujourd'hui ou croissaient il y a 250 ans, afin d'illustrer le réchauffement de la Terre, a montré des altitudes supérieures de 200 à 250 mètres aujourd'hui à celles du diagramme ; cependant, ces comparaisons sont biaisées par l'erreur du volcan de référence (Chimborazo au lieu de Antisana) ; par ailleurs, le volcan ayant fait l'objet de l'étude de Humbolt (Antisana) était entré en éruption quelques années plus tôt (1801) et enfin, les données figurant sur le diagramme de 1807 sont incertaines et quelques unes doivent être corrigées.

Humbolt (Courant de –) : Courant froid longeant du sud au nord les côtes occidentales de l'Amérique du Sud (Chili et Pérou).
[Voir le mot *Humbolt*].

Humidité : L'humidité atmosphérique est la quantité de vapeur d'eau que contient l'air.

On distingue :

i) L'humidité *absolue* :

ii) L'humidité *relative* :

iii) L'humidité *spécifique* :

Humour : **1** – Mot anglais qui signifie gaieté d'imagination, *veine comique*, souvent à ses propres dépens.

Exemples : L'humour britannique ; il conte sa mésaventure avec humour, avec une pointe d'humour.

Remarque : Lorsqu'un bon mot est prononcé aux dépens des autres, qu'il est blessant, on parle plutôt de *dérision*, de *raillerie*.

2 – Forme originale d'esprit, à la fois plaisante et sérieuse, qui s'attache à souligner, avec détachement mais sans amertume, les aspects ridicules, absurdes ou insolites de la réalité.

Remarques : **a)** – Avoir de l'humour, avoir le sens de l'humour, c'est savoir pratiquer ou comprendre cet esprit, surtout si l'on n'a pas le beau rôle.

b) – Manquer d'humour, ne pas avoir le sens de l'humour, c'est ne pas accepter les remarques objectives ou les commentaires justifiés qui font rire à nos dépens.

c) – L'humour noir tire un certain comique de réalités cruelles, de situations dramatiques qui nous affectent.

Hune (en anglais « *top* ») : **1** – On appelle *hune* une *plate-forme* établie horizontalement en haut des bas-mâts des grands navires à voiles à traits carrés, en saillie autour du mât ; cette plate-forme repose sur des barres traversières et sur des élongis.

Remarques : **a)** – Les hunes ont moins de longueur dans le sens de la quille que de largeur dans le sens des baux.

b) – Au temps de la marine à voiles, la largeur de la hune du grand mât des bâtiments de guerre à voiles était égale à la moitié du maître-bau ; les hunes étaient souvent plus petites sur les bâtiments du commerce que sur les bâtiments de guerre.

b) – Les côtés avant et arrière sont un peu arrondis dans le même sens, en saillie vers l'avant.

c) – Jadis, quand les navires étaient en mer, on faisait parfois monter un matelot sur la hune pour faire la veille en augmentant l'éloignement de la ligne d'horizon.

d) – Quand les navires estimaient se trouver à une position proche d'une terre, on faisait toujours monter un matelot sur la hune pour l'apercevoir de plus loin.

2 – Lorsqu'il s'agit de phares carrés, on appelle *hune* la *jonction* entre le ton du mât inférieur et le fût du mât situé immédiatement au-dessus.

Remarque : Les mâtures à pible qui sont ordinairement destinées à porter des voiles carrées n'ont pas de hunes.

[Voir les mots *Ton, Hune, Phare, Pible*].

3 – Les mâts qui surmontent immédiatement les bas-mâts sont appelés mâts de hune.

Remarque : La hune sert au ridage des haubans des mâts de hune et elle leur procure un écartement suffisant.

4 – Le fond de la plate-forme est composé de bordages placés près à près, mais avec un peu de vide pour l'écoulement des eaux.

Remarque : Les hunes servent de lieu de repos momentané aux gabiers et aux matelots, ainsi que de dépôt pour les objets du service courant des mâts et des voiles.

5 – Un trou pratiqué au milieu de la hune et appelé le *trou du chat*, est assez grand pour contenir le ton du bas mât et le pied du mât de hune et pour donner passage à un homme de chaque côté.

6 – Plusieurs poulies sont fixées sous la plate-forme et sur le chouquet pour les manœuvres du gréement.

7 – Pendant les combats, on plaçait des petites bouches à feu sur les hunes.

8 – On appelait également *hune* une grosse pièce de bois terminée par deux tourillons et à laquelle une cloche était suspendue.

Hune (Grande –) : La grande hune est la hune du grand mât.

Hune (Mât de –) : Les mâts de hune se placent dans le prolongement et au-dessus des bas mâts.

Remarque : Le mât de hune qui est au mât de misaine est appelé petit mât de hune ; le mât de hune qui est au grand mât est appelé grand mât de hune ; le mât de hune qui est au mât d'artimon est appelé mât de perroquet de fougue.

Hunier (en anglais « *top sail* ») : **1** – Voile carrée portée par une vergue de hune sur un navire à traits carrés ; elle est gréée sur un mât de hune ; on la borde aux capelages d'une basse vergue.

2 – Les huniers sont situés juste au-dessus des basses voiles ; on les nomme du nom de leur mât :

i) au petit mât de hune, il y a le *petit hunier* (en anglais « *fore top sail* »),

ii) au grand mât de hune, le *grand hunier* (en anglais « *main top sail* ») et

iii) au mât de perroquet de fougue, le perroquet de fougue (en anglais « *mizen top sail* »).

Remarques : **a)** – Si les vergues de hune craquent, c'est souvent parce qu'on les a trop forcées en étarquant les huniers.

b) – Les huniers sont un peu échancrés aux côtés de chute pour que leurs ralingues en ces parties soient mieux tendues.

c) – On dit d'un hunier qu'il est à *mi-mât* quand la vergue n'en est hissée qu'à moitié de la distance totale à parcourir ; si la vergue est hissée autant que possible, le hunier est *tout haut*, ou *en coche*, ou à *joindre* ; si la vergue repose près du chouquet, le hunier est *sur le ton* [du mât inférieur].

3 – La vergue inférieure s'appelle la vergue basse, la vergue fixe ou la vergue d'hune ; la vergue supérieure s'appelle vergue de volant ou vergue haute.

4 – Le hunier inférieur (hunier fixe) se largue, se cargue, s'établit comme un hunier ordinaire ; il n'a ni cargue-boulines, ni palanquins ni chapeau.

5 – Le hunier supérieur (hunier volant) a ses points amarrés à demeure aux bouts

de la vergue d'hune inférieure ; il n'a pas de cargues ; il a deux bandes de ris sur les grands navires.

Remarques : a) – Quand on prend les ris, on embraque généralement les rabans d'empointure à la main.

b) – Sur certains grands navires il y a un palanquin.

Hunier volant : 1 – Le système des *doubles huniers* est un moyen simple et élégant pour réduire la surface des voiles de hune sans avoir à grimper dans la mâture pour prendre des ris au hunier simple.

2 – Le hunier est divisé en deux parties, l'une au-dessus de l'autre.

La partie inférieure est appelée le hunier fixe, la partie supérieure est le hunier volant.

3 – Chaque partie est supportée par une vergue..

6 – Chacune des deux vergues a ses balancines et ses drosses (les navires de commerce remplacent les drosses par des racages).

7 – La vergue de volant a des *itaques de drisses* ; la vergue fixe a une suspente appelée *pendeur*.

8 – Le hunier supérieur est complètement abrité par le hunier fixe quand on l'amène, ce qui est particulièrement utile dans les grains.

9 – En amenant les huniers volants, on se trouve instantanément sous les huniers au bas ris et l'on peut sans fatigue serrer les huniers supérieurs ou prendre des ris dedans pour les établir de nouveau.

[Voir le mot *Volant*].

Huns : Peuple originaire d'Asie, établi en Turquie, aux alentours de la mer Caspienne.

Les Huns franchirent la Volga en 374 après J.C., dépassèrent les Alains, franchirent les bouches du Don, obligèrent les Visigoths à abandonner le Dniepr et à se réfugier derrière le Dniestr.

Remarque : Attila (395-453) fut le roi des Huns le plus célèbre en Europe occidentale en raison de sa confrontation avec l'Empire romain.

Hupe (en anglais « *rotting* ») : Foyer de pourriture dans une pièce de bois.

Hure : Nom qui se donne à la tête de quelques animaux.

Exemples : Une hure de sanglier ; la hure d'un saumon, la hure d'un brochet.

Hurler : 1 – Il se dit d'un long cri que font les loups et les chiens.

Exemples : On entend les loups hurler ; ce chien a hurlé toute la nuit.

2 – [Au figuré] Il se dit aussi des cris que les hommes font dans l'affliction, dans la douleur, dans la colère, etc.

Remarque : On dit d'un homme qui jette de grands cris de douleur ou de colère, il ne crie pas, il hurle.

3 – [Par analogie] Il se dit aussi du bruit fait par un vent extrêmement fort.

Hurluberlu : [Populaire] Homme qui agit étourdiment, sans prendre garde à ce qu'il fait.

Hutin : [Vieilli] Synonyme d'*entêté*.

Remarque : Le roi de France Louis x (1289-1316) fut surnommé « *le Hutin* ».

Hutter (en anglais « *to lower* ») : Amener, apiquer et caler une basse vergue, sans toutefois qu'elle vienne jusqu'au vibord, quand on est au mouillage et que l'on redoute un coup de vent.

Hutter les vergues : Amener les vergues jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix de Saint André afin qu'elles prennent moins de vent quand on marche à cordes et à mâts dans un gros temps, et que le navire se tourmente moins.

Huyghens : 1 – Christian Huyghens (1629-1695) fut un astronome, mathématicien et physicien néerlandais.

- 2 – Huyghens formula la théorie ondulatoire de la lumière.
- 3 – Il découvrit la formule rigoureuse de l'isochronisme et inventa l'horloge à pendule.
- 4 – Il détermina les lois du choc élastique en mécanique.
- 5 – Il est l'inventeur du principe de la conservation des forces vives.
- 6 – Il découvrit Titan, le satellite de Saturne et examina les anneaux de Saturne.

Hybris : [*Antiquité grecque*] Sentiment violent inspiré de passions, particulièrement de l'orgueil, qui verse dans la démesure et qui appelle la vengeance des dieux.

Remarques : **a)** – La tempérance et la modération sont des qualités opposées à l'hybris.

b) – On écrit hybris ou hubris.

c) – Hybris est tiré du grec ὕβρις qui signifie *la violence, la fougue*.

Hydravion : Aéroplane muni de flotteurs et pouvant se poser sur l'eau, naviguer à la surface de l'eau ou en décoller.

Remarque : Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, les plus lourds des avions étaient des hydravions car les trains d'atterrissage que l'on savait fabriquer alors étaient fragiles et n'auraient pas supporté les atterrissages de ces avions sur leurs roues, même sur des pistes en herbe.

Hydre : **1** – Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs.

Exemple : Les hydres mangent le petit poisson.

2 – Serpent fabuleux, que les poètes estimaient avoir sept têtes et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une.

3 – [*Au figuré*] En parlant des maux du corps politique, on appelle hydre toute sorte de mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire.

4 – Constellation de l'hémisphère austral qui n'est pas visible dans nos climats.

Hydrodynamique (en anglais « *hydrodynamics* ») : **1** – Science qui considère les lois du mouvement et la résistance au mouvement des corps solides plongés dans les liquides.

2 – L'hydrodynamique sert à décrire les écoulements de milieux continus comme les gaz, de nombreux types de fluides et les plasmas.

Remarques : **a)** – La réciprocité s'applique en hydrodynamique, c'est-à-dire qu'il est équivalent pour déterminer les forces mises en jeu, aux signes près, de considérer un navire faisant route avec une vitesse constante dans une mer sans courant, et un navire au mouillage ou amarré à des ducs d'Albe dans un lieu où l'on observe un courant constant de même vitesse mais de sens opposé.

b) – L'hydrodynamique sert à calculer les carènes et à optimiser les plans des navires.

c) – L'hydrodynamique permet de comprendre le déterminisme dans la manœuvre des navires.

d) – L'hydrodynamique sert, avec la thermodynamique, à élaborer les prévisions météorologiques.

e) – Les trois équations de Navier-Stokes expriment les trois lois de conservation de l'hydrodynamique (masse, quantité de mouvement et énergie).

f) – L'ingénieur, mathématicien et physicien français Adhémar Barré de Saint-Venant (1797-1886) publia en 1871 un mémoire sur le *roulis en mer houleuse*.

g) – L'ingénieur polytechnicien français Claude-Louis Navier (1785-1836) a contribué à la compréhension de l'hydrodynamique ; il publia un mémoire sur les *lois du mouvement des fluides* en 1822 qui est à l'origine des équations aux dérivées partielles non linéaires dites « *de Navier-Stokes* ».

h) – Le savant irlandais *George Gabriel Stokes* (1819-1903) qui fut le président de la *Royal Society* de 1885 à 1890, appartenait à un groupe de théoriciens

comprenant entre autres *Lord Kelvin* (1824-1907) qui fut le président de la *Royal Society* de 1890 à 1895, et *Lord Rayleigh* (1842-1919) qui fut le lauréat du prix Nobel de physique en 1904 et le président de la *Royal Society* de 1905 à 1908.

i) – Les problèmes concernant les écoulements turbulents figurent parmi les difficultés les plus ardues de l'hydrodynamique.

[Voir l'expression *Écoulements turbulents*].

j) – Le *chaos déterministe* est une réalité incontournable en hydrodynamique.

[Voir l'expression *Chaos déterministe*].

Hydrodynamisme : Qualités d'un solide concernant ses mouvements dans les liquides.

Remarque : L'aérodynamisme est l'équivalent de l'hydrodynamisme lorsqu'il s'agit du déplacement relatif d'un solide dans l'air.

Hydrogène : Gaz incolore et sans odeur, le plus simple et le plus léger de tous les éléments.

Remarques : **a)** – L'hydrogène constitue la majeure partie de la matière dans l'univers.

b) – Les trois principaux isotopes de l'hydrogène sont le *protium* (symbole **H** ou ^1H), le *deutérium* (symbole **D** ou ^2H) et le *tritium* (symbole **T** ou ^3H).

c) – Le protium et le deutérium sont stables ; le tritium est faiblement radioactif.

Hydrographie (en anglais « *hydrography* ») : **1** – L'*hydrographie* est la branche des sciences appliquées traitant du mesurage et de la description des éléments physiques des océans, des mers, des zones côtières, des lacs et des fleuves, ainsi que de la prédiction de leur évolution, essentiellement dans l'intérêt de la sécurité de la navigation et de toutes les autres activités maritimes, incluant le développement économique, la sécurité et la défense, la recherche scientifique et la protection de l'environnement.

Remarques : **a)** – Cette définition de l'hydrographie est celle qui a été adoptée par l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) dont le siège est à Monaco, lors de sa quatrième conférence hydrographique extraordinaire internationale qui s'est tenue à Monaco du 2 au 4 juin 2009 en présence de 213 délégués issus de 61 États membres et de 31 observateurs venus de plusieurs États non membres ou Organisations internationales.

b) – Pour René-Josué Valin (1695-1765) qui fut avocat au présidial de La Rochelle, l'hydrographie est l'art de naviguer par règles et par principes ; il ajoutait que l'hydrographie est à la navigation ce que la tactique et la chorographie sont à l'art militaire.

2 – Art de naviguer.

Remarques : **a)** – L'un des objets de l'*hydrographie* est d'aider les marins trouver la solution à tous les problèmes relatifs à la détermination de la position des navires en mer.

b) – L'institution des Écoles d'Hydrographie remonte à l'ordonnance sur la Marine d'août 1681, sous le règne de Louis XIV (né en 1638, couronné le 7 juin 1654, mort en 1715) Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) étant secrétaire d'État à la Marine ; les cours étaient gratuits et les professeurs d'hydrographie étaient payés par l'État.

c) – Les écoles d'hydrographie sont devenues des *Écoles Nationales de la Marine Marchande* (ÉNMM) en 1919.

d) – Les professeurs d'hydrographie sont devenus *professeurs de l'enseignement maritime* en 1965 ; ils conservèrent leur statut militaire.

3 – L'*hydrographie* est aussi la partie de la géographie qui traite des eaux (rivières, lacs ou océans) des îles et des côtes.

4 – Par *hydrographie*, on entend également la partie de l'océanographie ou de la topographie qui a pour objet les travaux nécessaires aux levés hydrographiques, à

l'établissement et à la publication des plans ou des cartes marines, ainsi que la diffusion des ouvrages nautiques nécessaires pour la préparation des traversées, l'entretien de l'estime et des traités scientifiques et techniques se rapportant à la navigation.

Remarques : a) – On entend par *levé hydrographique* l'arpentage, les sondages, la prise de photographies aériennes et toutes les opérations géométriques nécessaires pour tracer les cartes marines et les plans.

b) – Les nations maritimes entretiennent un corps d'ingénieurs hydrographes et disposent de navires spécialement équipés pour pratiquer l'hydrographie.

5 – Le Père Georges Fournier (1595-1682) de la Compagnie de Jésus écrivit un ouvrage intitulé « *Hydrographie* », avec comme sous-titre : « *contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* » ; cet ouvrage remarquable fut publié en 1643, à la fin du règne de Louis XIII (né en 1601, sacré le 17 octobre 1610, décédé en 1643) et quelques semaines après le décès du cardinal-prêtre Armand du Plessis de Richelieu (1585- 4 décembre 1642) et son remplacement par le cardinal-diacre Jules Mazarin (1602-1661).

Hydrographie (Professeur d' –) : 1 – Les professeurs d'hydrographie étaient chargés d'enseigner la science de la navigation aux futurs capitaines des navires de commerce.

Remarque : Les professeurs d'hydrographie ont été remplacés par les professeurs de l'enseignement maritime, qui appartiennent à un corps militaire.

2 – Selon l'ordonnance du mois d'août 1681 de Louis XIV touchant la marine :

i) Les professeurs d'hydrographie devaient savoir dessiner ; ils enseignaient le dessin à leurs élèves pour les rendre capables de lever les cartes des terres qu'ils seraient amenés à découvrir et d'y faire figurer les ports, côtes, montagnes, arbres, tours et autres choses servant de marques aux havres et rades.

ii) Ils devaient tenir leurs écoles ouvertes quatre jours au moins de chaque semaine

iii) Ils devaient disposer de cartes de détail, de routiers, de globes terrestres, de sphères célestes, de boussoles, d'arbalètes, d'astrolabes et de tous les instruments et des livres nécessaires à l'art de la navigation.

iv) Les directeurs des hôpitaux des villes où étaient ouvertes des écoles d'hydrographie étaient tenus d'y envoyer étudier annuellement deux ou trois enfants qui s'y trouveraient renfermés, et de leur fournir les livres et instruments nécessaires pour apprendre la navigation.

v) Les professeurs d'hydrographie examinaient avec soin les journaux de navigation déposés au greffe de l'amirauté du lieu de leur établissement, et ils les corrigeaient en présence des pilotes hauturiers qui les avaient rédigés.

Hydromel : Sorte de breuvage fait d'eau et de miel.

Hydrométrie : Voir l'expression *Titre hydrométrie*.

Hydrométrie (Titre –) : Voir l'expression *Titre hydrométrie*.

Hydrophone : Microphone à usage sous-marin.

Remarque : L'hydrophone est le constituant de base de toutes les antennes acoustiques sous-marines.

Hydrotimétrie : Voir l'expression *Titre hydrométrie*.

Hydrotimétrie (Degré –) : Voir l'expression *Titre hydrométrie*.

Hydrostatique (en anglais « *hydrostatics* ») : Science dont l'objet est l'équilibre des corps solides plongés dans les liquides au repos.

Remarque : En *théorie du navire*, le calcul d'assiette est un problème d'hydrostatique.

Hygiène : Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé.

Hygromètre : Instrument de physique servant à mesurer le degré de sécheresse ou d'humidité de l'air.

Hymen : 1 – [Mythologie] Divinité qui présidait aux noces.

Remarque : C'est dans cette acception qu'on dit « *le flambeau de l'Hymen* ».

2 – Le mariage.

Exemples : Vivre sous les lois de l'hymen ; vivre dans les liens de l'hyménée ; heureux hyménée.

3 – Pellicule que l'on dit être dans le cou de la matrice des vierges et qui se rompt lors de leur défloration.

Hymne : 1 – [Religion] [Au féminin] Cantique en l'honneur de la divinité.

Exemples : Entonner une hymne ; chanter une hymne ; une belle hymne.

2 – [Mythologie] [Au masculin] Sorte de poème en l'honneur des dieux ou des héros.

Exemples : Hymne en l'honneur d'Apollon, en l'honneur de Cérès ; Callimaque a fait des hymnes en l'honneur de quelques dieux ; l'hymne d'Apollon, de Cérès.

3 – [Au masculin] Chant ou poème lyrique célébrant une personne, un sentiment, un événement, une chose.

Exemples : Un hymne d'amour, de douleur, de reconnaissance ; un hymne à la nature, à la nuit, à la terre ; les hymnes de Ronsard.

4 – [Au masculin] Chant solennel célébrant la patrie et ses défenseurs.

Exemple : Un hymne patriotique.

Remarques : a) – Le *chant de guerre* écrit à Strasbourg par le capitaine du Génie Claude Rouget de Lisle (1760-1836) dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, à l'intention du *Bataillon des Enfants de la Patrie* (de l'armée du Rhin) auquel il appartenait, est aujourd'hui l'*hymne national* de la République française sous l'appellation de « *La Marseillaise* ».

b) – Le « *chant de marche des volontaires de l'armée du Rhin* » ou « *chant de guerre pour l'armée du Rhin* » ou « *chant de guerre des armées aux frontières* » appelait les Alsaciens à s'engager dans l'armée du Rhin, juste après que le roi de France Louis XVI (1754-1793) eut déclaré la guerre, le 20 avril 1792, à son propre neveu François de Habsbourg-Lorraine (1768-1835), roi de Bohême et de Hongrie, archiduc d'Autriche et futur empereur des Romains sous le nom de François II,

c) – Les volontaires du midi, qui avaient adopté ce « *chant de guerre des armées aux frontières* », le chantèrent tout au long de leur marche de Marseille vers Paris en juillet 1792, puis lors de leur entrée triomphale aux Tuileries, le 30 juillet 1792 ; la foule parisienne baptisa ce chant : « *La Marseillaise* », en l'honneur des volontaires marseillais qui le leur avait appris.

Hymne à la joie : Appellation familière de l'*hymne européen*, qui reproduit la mélodie de la *neuvième symphonie* de Beethoven.

Remarques : a) – La « *neuvième symphonie* » du compositeur allemand Ludwig van Beethoven (1770-1827), composée en 1823, mettait en musique « *l'Ode à la joie* » que le poète allemand Friedrich von Schiller (1759-1805) écrivit en 1785.

b) – Le poème « *l'Ode à la joie* » exprime l'idéal de fraternité que Schiller avait pour la race humaine.

c) – Le Conseil de l'Europe fit du thème musical (sans paroles) de l'« *Ode à la joie* » de Beethoven, l'hymne de l'Europe en 1972.

d) – En 1985, les chefs d'État et de gouvernement des États membres l'adoptèrent comme hymne officiel de l'Union européenne.

e) – L'*hymne à la joie* symbolise aujourd'hui l'Union européenne, mais aussi l'Europe au sens large.

f) – L'hymne européen ne remplace pas les hymnes nationaux des pays de l'Union européenne.

Hypallage : Figure de grammaire par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase, ce qui appartient à d'autres mots de la phrase, sans qu'on puisse se méprendre au sens.

Exemples : L'expression « *il n'avait point de souliers dans ses pieds* » au lieu de « *il n'avait point ses pieds dans des souliers* » est une hypallage ; il en est de même d'« *enfoncer son chapeau dans sa tête* » pour dire « *enfoncer sa tête dans son chapeau* ».

Hyperbate : Figure de grammaire qui renverse l'ordre naturel du discours.

Hyperbole : **1** – Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur augmente les choses bien au-delà de la vérité.

2 – Exagération excessive.

3 – [Mathématiques] Section d'un cône par un plan, qui, étant prolongé, rencontre le cône opposé.

Hyperbolique : **1** – Qui exagère beaucoup au-delà du vrai.

Exemples : Discours hyperbolique ; expressions hyperboliques.

Remarque : On dit d'un homme sujet à exagérer dans tout ce qu'il dit, qu'il est fort hyperbolique.

2 – [Mathématiques] Qui appartient à l'hyperbole.

Exemples : Figure hyperbolique ; verre hyperbolique ; miroir hyperbolique.

Hypercritique : **1** – Méthode critique extrêmement ou excessivement minutieuse.

Remarques : **a)** – L'hypercritique s'applique en philologie ou en histoire.

[Voir l'expression *Doute hyperbolique*].

b) – L'opposé de l'hypercritique est la candeur naïve.

Remarque : L'hypercritique nous sert parfois à déconsidérer les propositions qui nous déplaisent.

2 – Personne qui exerce une critique outrée, qui ne laisse passer aucune faute.

Hyperdulie : [Religions catholique et orthodoxe] Culte rendu à la Vierge Marie,.

Remarques : **a)** – La *dulie* est le culte qu'on rend aux saints.

b) – La *latrerie* (*adoration*) est le culte que l'on rend à Dieu seul.

c) – L'idolâtrie est l'adoration des idoles.

Hypergolique : Synonyme d'*auto-inflammable*.

Remarque : Les ergols hypergoliques sont employés notamment en propulsion spatiale car ils n'ont pas besoin d'un quelconque dispositif d'allumage : les moteurs des fusées peuvent être mis en marche ou arrêtés à volonté, simplement en ouvrant ou en refermant l'alimentation en ergols de la chambre de combustion.

Hyperonyme : Terme dont le sens inclut celui d'un ou de plusieurs autres.

Exemple : *Voiture* est l'hyperonyme de *voiture automobile*.

Remarque : Hyperonyme est l'opposé de hyponyme.

[Voir le mot *Hyponyme*].

Hyperonymie : Relation d'inclusion établie entre un terme général et un ou plusieurs termes spécifiques.

Hypnotique : Il se dit d'un remède qui provoque le sommeil.

Remarque : On dit plus communément *narcotique*.

Hypocrisie : **1** – Affectation d'une piété apparente.

2 – Affectation d'une probité apparente.

Exemple : Il ne parle que de vertu, cependant ce n'est qu'hypocrisie.

Hypocrite : Faux dévot, qui affecte des apparences de piété.

Remarque : [Par analogie] On dit aussi d'une personne qui affecte des sentiments d'honneur et de vertu qu'elle n'a pas, que c'est un hypocrite.

Hypogée : Sépulture collective souterraine.

Remarque : Hypogée est tiré du grec ὑπόγειον qui signifie *caveau*.

Hypomochlion : Point d'appui d'un levier.

Hyponyme : Mot ou expression dont le signifié est hiérarchiquement plus spécifique que celui d'un autre appelé hyperonyme.

Exemple : *Voiture automobile* est l'hyponyme de *voiture*.

[Voir le mot *Hyperonyme*].

Remarque : La relation d'hyponymie est l'expression linguistique de la relation logique d'inclusion d'une classe dans une autre.

Hypothénuse : Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle.

Remarque : L'hypoténuse est le plus grand des trois côtés d'un triangle rectangle.

Hypothèque : Droit acquis par un créancier sur les biens que son débiteur lui a affectés pour la sûreté de sa dette.

Hypothermie (en anglais « *hypothermia* ») : Abaissement anormal de la température intérieure du corps humain causé par l'exposition à l'air froid, au vent froid ou à l'eau froide.

Hypothèse : **1** – Supposition d'une chose soit possible ou soit impossible, de laquelle on tire une conséquence.

2 – Assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes.

Iatrogène : Se dit de troubles de santé provoqués précisément par l'intervention du médecin ou par le traitement médical.

Exemple : Accident iatrogène ; réaction iatrogène, consécutive à l'inoculation d'un vaccin.

Remarques : **a)** – *Iatrogène* est tiré des mots grecs ἰατρός qui signifie *médecin* et γεννάω qui signifie *engendrer*.

b) – Une *infection nosocomiale* (ou infection associée aux soins) est une infection contractée au cours d'un séjour dans un établissement de soins ; elle peut survenir durant l'hospitalisation, en dehors de tout acte médical.

c) – *Nosocomial* est tiré du grec νοσοκομία qui signifie *soins qu'on donne à un malade*.

Ibère : Population protohistorique établie dans l'Est de la péninsule ibérique, à proximité de la côte méditerranéenne.

Remarques : **a)** – Les Ibères ont une culture et des coutumes différentes de celles des peuples vivant à l'intérieur de la péninsule ou près de la côte atlantique.

b) – Aristote, dans l'ouvrage en huit tomes « *Questions de Politique* », décrit les Ibères comme une « *race belliqueuse* », qui plante sur la tombe de ses guerriers autant de pieux de fer qu'ils ont tué d'ennemis.

Ibériens : Division des Goths.

Remarque : On dit aussi *Ibère*.

[Voir le mot *Ibère*].

Ibérique (Péninsule –) : La péninsule ibérique, à la pointe Sud-Ouest de l'Europe, comprend l'Espagne et le Portugal.

Ibis : Oiseau d'Égypte qui se nourrit de serpents et qui en détruit une grande quantité.

Remarque : C'est une espèce de cigogne.

[Voir l'expression *Ibis sacré*].

Ibis sacré : Oiseau de mer.

i) L' *ibis sacré* est une espèce introduite récemment en France par accident : certains spécimens se sont échappés d'un parc animalier du Morbihan.

ii) Les ibis sacrés se reproduisent en Loire, mais pas en Charente-Maritime.

iii) Cette espèce africaine est invasive chez nous, au même titre que le ragondin.

iv) Il y a 5 000 ibis sacrés en France ; on cherche à contenir leur population par le tir de ces oiseaux.

v) On voudrait, au contraire, réintroduire cette espèce en Égypte d'où il a pratiquement disparu et où il était considéré jadis comme un animal sacré.

IBM : Société américaine fabriquant du matériel informatique, produisant des programmes et fournissant des services informatiques.

Remarques : **a)** – L'Américain d'origine allemande Herman Hollerith (1860-1929) inventa une machine à cartes perforées pour le *Bureau américain du recensement* destinée à effectuer des statistiques de démographie ; il déposa sa demande de brevet le 8 juin 1887.

b) – Herman Hollerith fonda en 1896 la *Tabulating Machine Co*, qui deviendra en 1924 la société IBM (*International Business Machines Corporation*).

c) – La société allemande *Dehomag*, filiale d'IBM, continua à fabriquer dans la banlieue de Berlin, en franchise d'IBM, des machines mécanographiques pour les Allemands, après que les États-Unis d'Amérique eurent interdit tout commerce avec l'Allemagne pendant la Seconde Guerre Mondiale.

d) – Les cotisations que la société *Dehomag* devait à sa maison mère IBM étaient versées sur un compte en Suisse avant d'être transférées aux USA.

e) – Le nom *Dehomag* est l'acronyme de l'expression « *Deutsche Hollerith-Maschinen Gesellschaft* » qui signifie *Compagnie allemande des machines Hollerith*.

IBM PC : La société IBM lança en 1980 le projet « *IBM personal computer* » (IBM-PC) qui proposait un système de calculateur ouvert basé sur le microprocesseur Intel 8088, accessible au plus grand nombre par son prix et qui eut un succès considérable dans le monde.

Remarques : **a)** – L'écriture du système d'exploitation de l'IBM-PC fut confiée à une petite société externe, Microsoft, qui devint ainsi une très grosse entreprise.

b) – Le succès de l'IBM-PC est davantage dû aux qualités et à la fiabilité du microprocesseur Intel 8088 qu'au système d'exploitation fermé QDOS produit par Microsoft.

c) – Le premier nom du système d'exploitation utilisé par l'IBM PC fut le sigle « QDOS » qui signifie « *Quick-and-Dirty Operating System* », soit en français « *système d'exploitation bâclé et merdique* ».

d) – Le nom du système d'exploitation QDOS se transforma d'abord en PC-DOS et simultanément MS-DOS [MicroSoft-DOS] puis uniquement MS-DOS avant d'évoluer vers des systèmes d'exploitation graphiques commercialisés par Microsoft et connus sous les noms de MS-Windows à Windows 10.

e) – IBM décida rapidement de fermer le nouveau système PS2 qui était appelé à remplacer l'IBM-PC à partir de 1987 ; le système PS2 fut un échec total.

Iceberg (en anglais « *iceberg* ») : **1** – Morceau de glace dérivant à la surface de la mer.

2 – Les icebergs sont habituellement des morceaux de glace d'eau douce, de superficie quelconque pouvant atteindre plusieurs centaines de kilomètres-carrés,

qui se sont détachés de la banquise polaire.

Remarques : a) – La densité de l'eau de mer étant supérieure d'environ un dixième à celle la glace d'eau douce, les neuf dixièmes d'un iceberg se situent au-dessous de la surface de la mer.

b) – Les iceberg représentent des dangers pour la navigation.

[Voir le mot *Île*].

Ichtyologie : L'*ichtyologie* est la branche des sciences naturelles qui étudie les poissons des points de vue :

i) phylogénétique, ou étude des relations de parenté entre les êtres vivants (entre individus au niveau généalogique, entre populations, à l'intérieur d'une même espèce, entre espèces au niveau interspécifique) ;

ii) morphologique, ou étude de la forme externe et de la structure des êtres vivants ;

iii) anatomique, ou étude de la forme et de la structure des organismes vivants et de leurs parties ;

iv) physiologique, ou étude du rôle, du fonctionnement et de l'organisation mécanique, physique et biochimique des organismes vivants et de leurs composants, ainsi que des interactions entre les organismes vivants et leur environnement ;

v) écologique, ou étude de l'environnement des êtres vivants dans leur milieu et des interactions entre eux ;

vi) éthologique, ou étude scientifique du comportement des espèces animales et de l'espèce humaine dans leur milieu naturel ou dans un environnement expérimental, à travers des méthodes biologiques précises d'observation et de quantification ;

vii) systématique, ou étude pure de la classification des taxons via un système permettant de les *dénombrer* et surtout de les *classer* en les organisant dans un certain ordre et sur la base de principes logiques ; l'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique ; plus le rang du taxon est élevé au-dessus de l'espèce et plus le degré de ressemblance des individus concernés est faible ou plus le nombre de caractères que ces êtres vivants ont en commun entre eux est faible ; et inversement.

Remarque : Ichtyologie est tiré des mots grecs *ἰχθύς* qui signifie « poisson », et *λόγος* qui signifie « traité », « composition en prose », « opinion », « compte-rendu ».

Ichtyophage : Qui ne vit que de poisson.

Remarque : Ce nom a été donné à plusieurs peuples.

Exemples : Un peuple, une nation ichtyophage.

Îcône : **1** – Peinture religieuse sur panneau de bois, souvent rehaussée de métal précieux ou de pierreries, à valeur symbolique et sacrée.

2 – [*Par extension*] Représentation artistique de la divinité ou de sujets à caractère religieux.

3 – [*Par analogie*] Synonyme employé abusivement d'*image*.

Îcônes (Chambre des –) : Sur les navires russes, avant la Révolution d'Octobre (6-7 novembre 1917), on appelait *chambre des icônes* un compartiment situé au calme et propice au recueillement, dans lequel étaient exposées de saintes icônes et où était célébré le service divin.

Remarques : a) – Depuis quelques années sur les navires russes, comme depuis toujours sur les navires grecs et sur les navires d'autres pays chrétiens orthodoxes, de saintes icônes sont disposées avec beaucoup d'égards dans une partie sombre de la chambre à cartes.

b) – Nous avons vu naguère des capitaines grecs, après plusieurs défauts de lancement du moteur principal, ou après la rupture de la vieille aussière qu'il avait fait établir en guise de remorque, aller chercher une sainte icône dans la chambre à cartes et la poser à la passerelle, sous les sabords du fronton ; à chaque fois, la machine est repartie ou la nouvelle remorque n'a pas manqué et la manœuvre s'est bien terminée.

Iconoclaste : Briseur d'images.

Remarque : L'iconomaque combat le culte des images ; l'iconoclaste les brise.

Iconographie : **1** – Étude méthodique des représentations plastiques (peintures, sculptures, gravures) d'un sujet religieux, avec leurs sources, leurs significations et leur classement.

2 – [*Par extension*] Ensemble de ces représentations, répertoriées et classées; ouvrage qui les contient.

3 – [*Par analogie*] Ensemble des portraits connus d'un personnage historique.

4 – [*Par une extension abusive*] Images et illustrations d'une publication.

Remarque : En ce sens, *iconographie* est un synonyme pédant d'*illustrations*.

Iconolâtre : Nom que les iconoclastes donnèrent aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

Iconomaque : Celui qui combat le culte des images.

Remarque : L'iconomaque combat le culte des images ; l'iconoclaste les brise.

Icosaèdre : Corps solide qui a vingt faces.

Remarque : Il se dit principalement d'un corps solide régulier dont la surface est composée de vingt triangles équilatéraux.

Idéal : **1** – Qui existe dans l'idée, qui n'existe que dans l'entendement.

Remarque : Les mots abstraits n'ont qu'une existence idéale.

2 – Chimérique.

Idéalisme : Philosophie enseignant que les idées sont plus réelles que la matière et ont une existence propre.

Remarques : **a)** – Le philosophe grec Platon (428-348 av. J.-C.) appelait les idées des *essences*.

b) – Essence s'oppose à attribut, à accident et quelquefois à expérience vécue.

Idée : **1** – Notion que l'esprit se forme de quelque chose.

Remarque : Les idées ne sont pas indépendantes des mots pour les dire.

2 – L'esquisse, le dessin d'un ouvrage.

Exemple : Il en a jeté l'idée sur le papier.

Remarques : **a)** – On le dit aussi pour désigner un ouvrage trop peu achevé.

b) – On dit encore, en parlant d'un ouvrage, *qu'il n'y a point d'idée* pour dire qu'il n'y a point d'invention.

3 – Les images qui sont dans la mémoire ou dans l'imagination.

Exemples : J'ai vu cet homme-là autrefois, j'en ai quelque idée ; il ne me souvient point de cela, je n'en ai aucune idée.

4 – Visions chimériques, choses qui ne sont point effectives.

Exemple : Ce ne sont que des idées, des idées creuses, de belles idées.

Identifier : Comprendre deux choses sous une même idée.

Remarque : La définition doit toujours être identifiée avec le défini.

Identique : **1** – Qui ne fait qu'un avec un autre ou qui est compris sous une même idée.

Exemple : L'expression *deux et deux* est identique avec *quatre*.

Remarque : Identique est dérivé du latin *īdem* qui signifie « *le même* ».

2 – Tout à fait semblable.

3 – Semblable, tout en étant distinct.

4 – Qui est unique bien que perçu, nommé ou représenté de façon différente.

5 – Qui reste le même à différents moments de son existence, en dépit de changements successifs.

Identité : 1 – Ensemble de données de fait et de droit qui permettent d'individualiser une personne (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation, etc.).

2 – Ensemble des caractères permanents et fondamentaux propres aux habitants d'une région donnée, et qui font leur singularité.

Remarque : Le folklore est un aspect superficiel de l'identité régionale.

3 – Caractère de plusieurs objets distincts qui possèdent exactement les mêmes propriétés ; ce qui fait que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une, sont comprises sous une même idée.

4 – [*En mathématiques*] On appelle *identités remarquables* ou encore *égalités remarquables* certaines égalités qui s'appliquent à des variables polynomiales et qui servent à accélérer les calculs ou à simplifier certaines écritures au moyen de substitutions subtiles d'un polynôme par un autre.

Idéologie : 1 – Système d'idées, corps de doctrine sur lequel se fonde une action politique.

Exemples : L'idéologie révolutionnaire ; l'idéologie nationaliste ; les idéologies marxiste, fasciste.

2 – Système philosophique d'après lequel la *sensation* est la source unique de nos connaissances et le principe unique de nos facultés.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, l'idéologie s'oppose à la *science expérimentale*.

b) – À la différence de la *science*, l'idéologie juge les faits à partir de fantasmes, sans chercher d'explications causales objectives, défendables et contestables.

c) – Le traumatisme de la déroute militaire française au printemps 1940 a été tel que, près de 80 ans plus tard, la guerre franco-allemande de 1939-1940 et les périodes d'occupation du pays par les Allemands puis par les Américains sont vues à travers des filtres *idéologiques* administratifs obligatoires plus qu'à la lumière de l'analyse historique.

[Voir les mots *Sensation*, *Émotion*].

3 – Science qui traite des idées (considérées comme des faits de conscience) de leur origine, de leurs rapports et de leur développement ; elle a été théorisée par l'école philosophique française appelée *Société des idéologues*, fondée en 1795 par le sénateur Antoine de Stutt de Tracy (1754-1836) et représentée par Pierre Jean Georges Cabanis (1757-1808), Constantin-François Chassebœuf de La Giraudais comte Volney, dit Volney (1757-1820), Dominique Joseph Garat (1749-1833), Pierre Daunou (1761-1840), etc.

Remarques : **a)** – La société des idéologues considère que la communauté des savants peut s'occuper de la cité ; les idéologues mettent en évidence le rapport entre le langage et la structure de la pensée.

b) – Pour les idéologues, les constructions intellectuelles viennent des sensations ; l'idéologie est la mobilisation des sensations.

c) – La société des idéologues a d'abord servi de caution intellectuelle au général Bonaparte (1769-1821) qu'elle soutenait, mais les idéologues se retournèrent contre lui après son coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799).

3 – Ensemble d'idées générales, de représentations et de croyances philosophiques ou politiques, caractérisant un groupe de personnes.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, l'idéologie est basée sur des postulats ou des dogmes.

b) – La seule limite d'une telle idéologie est sa confrontation avec les faits si cette confrontation est possible.

4 – Certains utilisent le mot *idéologie* en mauvaise part, pour désigner un système spéculatif vague et nébuleux.

Ides : Quinzième jour des *mois pleins* (mars, mai, juillet et octobre) dans le calendrier des anciens Romains et le treizième jour des *mois caves* (janvier, février, avril, juin, septembre, novembre et décembre) ou du *mois intercalaire* (mois embolistique).
Exemple : Les *ides de mars* furent fatales à Jules César (100 – 44 av. J.-C.).

Id est : Expression latine signifiant « *c'est-à-dire* ».

Remarques : **a)** – Son abréviation « *i.e.* » est souvent employée, en français, à la place de l'expression « *c'est-à-dire* ».

b) – La forme neutre « *id* » du pronom latin « *is* » est ici employée comme une abréviation de *idem* qui signifie « *le même* », « *la même* ».

Idiome : **1** – Langue propre d'une nation.

Exemples : L'idiome français ; l'idiome allemand, etc.

Remarque : Les expressions idiomatiques sont figées et elles sont habituellement très difficilement transposables dans d'autres langues.

2 – Langage d'une région, d'une partie d'une nation, caractérisé par les expressions spéciales et les tournures de phrases particulières qu'utilise un groupe de personnes, une population donnée.

Exemples : L'idiome provençal ; l'idiome gascon.

Idiotisme : Construction ou tour d'expression propre à un idiome, contraire aux règles ordinaires de la grammaire et qui n'a pas son équivalent syntaxique exact dans d'autres langues.

Remarques : **a)** – Chaque langue a ses idiotismes.

Exemple : « *Il y a* » est un idiotisme de la langue française.

b) – Une particule mise de certaine façon [exemple : *a-t-il* ?] une construction particulière [exemple : *est-ce-que* ?] certains types de pléonasmes sont des *idiotismes* de la langue française.

c) – Idiotisme est tiré du grec ἰδιωτισμός qui signifie *langage courant* ou vulgaire.

Idoine : **1** – Propre à quelque chose, convenable, suffisant.

Remarque : Idoine est tiré du latin *īdōneus* qui signifie *propre à, convenable pour*.

Exemple : Lieu idoine pour le camp.

2 – [*Familier*] Qui est approprié, qui convient exactement.

Exemple : Voici l'homme idoine, celui qu'il nous faut.

3 – [*Vieilli*] Qui est habilité à.

Exemple : Il fut déclaré apte et idoine à recevoir cet héritage.

Idolâtrie : Adoration des idoles.

[Voir les mots *Hyperdulie, Latrie*].

Remarque : [*Au figuré*] On dit d'un homme qui aime excessivement une femme, qu'il l'aime jusqu'à l'idolâtrie.

Idylle : **1** – Espèce de petit poème dans lequel on peut traiter toute sorte de matière, mais qui roule plus ordinairement sur quelque sujet pastoral ou amoureux, et qui tient de la nature de l'églogue.

[Voir le mot *Églogue*].

2 – Amour poétique, tendre, et généralement chaste.

3 – [*Par extension*] Se dit parfois, ironiquement, de toute aventure amoureuse.

I.e. : Abréviation de l'expression latine « *id est* ».

[Voir l'expression *Id est*].

IEI : Dans le Marine Nationale, une *Indisponibilité d'Entretien Intermédiaire* (IEI) est une période de travaux sans délai d'appareillage, c'est-à-dire que l'appareillage du bâtiment est exclu *a priori* pendant la durée programmée des travaux.

Remarques : a) – L'appellation IEI remplace l'appellation « *petit carénage* ».

b) – À la différence des IEI, les PEI sont des périodes d'entretien pour lesquelles le délai d'appareillage ne dépasse pas 72 heures.

[Voir les sigles *IPER* et *PEI*].

IETTM : Les *Ingénieurs des Études et Techniques de Travaux Maritimes* (IETTM) forment un corps d'ingénieurs militaires spécialisés dans le bâtiment et les travaux publics.

Remarque : Les IETTM se chargent également des travaux maritimes ou de certains travaux interarmées à l'étranger et outre-mer.

IGAM : **1** – Acronyme de l'expression *Inspection Générale des Affaires Maritimes*.

2 – Acronyme de l'appellation *Inspecteur Général des Armées - Marine*.

Ignare : Qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres et qui ne comprend pas ce qu'on lui dit, ce qu'il écoute ou ce qu'il lit.

Ignatien : Qui a un lien avec la Congrégation de la Compagnie de Jésus (l'ordre des Jésuites) fondée en 1534 par saint Ignace de Loyola (1491-1556), saint François Xavier (1506-1552) et saint Pierre Favre (1506-1546) en 1539, approuvée en 1540 par le pape Paul III (1468-1549).

Remarques : a) – L'un des buts de l'ordre des Jésuites est l'éducation des jeunes.

b) – Les Jésuites sont des clercs réguliers ; ils ont la réputation d'être des intellectuels au sein de l'Église catholique.

c) – La formation des Jésuites dure quinze ans, avec des cours de théologie, de philosophie, de sciences.

d) – L'ordre n'accepte pas de femmes.

e) – Le cardinal argentin Jorge Mario Bergoglio (né en 1936) membre de la Compagnie de Jésus, est devenu le 266^{ème} pape de Rome en 2013 sous le nom de François, comme saint François Xavier, l'un des cofondateurs de l'ordre des Jésuites.

Ignicole : Ignicole se dit des adorateurs du feu.

Ignition : État d'un métal rougi au feu.

Remarque : Un métal est dans l'état d'ignition lorsqu'il est rouge et pénétré par le feu, sans être en fusion.

Ignoble : **1** – Qui n'est pas noble, qui est de basse extraction.

Remarque : Ignoble est tiré du latin *ignōbilis* qui signifie *de basse naissance*.

2 – [Par métonymie] Qui est propre à une personne de basse condition.

3 – [Par extension] Qui appartient à la réalité commune, qui est trivial, prosaïque.

4 – [Opposé à noble] Qui a un caractère de bassesse extrême, de vilénie ; qui inspire le dégoût ou l'horreur par sa laideur morale.

Exemples : Un homme ignoble ; un ignoble individu ; la foule ignoble ; conduite, procédé, crime ignoble ; une ignoble affaire ; des histoires ignobles ; des sentiments ignobles ; une joie ignoble.

5 – [Par analogie] Qui choque violemment les sens ou le bon goût ; qui cause une vive répugnance.

Remarque : [Par extension] Personne qui est très mauvaise dans son rôle.

Ignorance : L'ignorance est le fait de ne point connaître, de ne pas savoir ; l'ignorance est un défaut de connaissance, un manque de savoir.

Remarques : a) – Par principe, on ne sait pas ce que l'on ignore.

b) – Une ignorance totale est parfois préférable à une ignorance partielle qui peut donner aux « *esprits forts* » et un peu bornés l'illusion de savoir et leur ôter toutes dispositions pour reconnaître et écouter ceux qui savent, pour consulter la documentation accessible et plus généralement, pour chercher à compléter leurs connaissances.

- c) – Il est souvent difficile, pour celui qui ne sait pas, de repérer celui qui sait vraiment parmi tous ceux qui donnent un avis.
- d) – L'ignorance est la source de bien des malentendus.
- e) – On dit d'un livre qu'il est *plein d'ignorances grossières* pour dire qu'il est rempli de fautes qui marquent une ignorance grossière chez l'auteur.
- f) – Comme l'a chanté Victor Hugo (1802-1885) dans « *Les Contemplations* » :
« *L'ignorance sait tout, dénonce tout* ».
- g) – Ou encore :
« *Un homme de génie apparaît. Il est doux,*
« *Il est fort, il est grand ; il est utile à tous ;*
« *Il vient. – Certes, on va le couronner ! – On le hue !*
« *Scribes, savants, rhéteurs, les salons, la cohue,*
« *Ceux qui n'ignorent rien, ceux qui doutent de tout,*
« *Ceux qui flattent le roi, ceux qui flattent l'égout,*
« *Tous hurlent à la fois et font un bruit sinistre.*
« *Si c'est un orateur ou si c'est un ministre,*
« *On le siffle. Si c'est un poète, il entend ce chœur :*
« *Absurde ! faux ! monstrueux ! révoltant !* »

Ignorer : 1 – Ne pas connaître, ne pas savoir.

Exemples : J'ignore où nous sommes ; j'ignore si nous avons assez de combustible pour arriver à destination.

Remarque : À la mer, il vaut mieux *ignorer* absolument où l'on se trouve que de se croire où l'on n'est pas.

2 – Ne pas connaître par l'expérience ; n'avoir jamais éprouvé ou pratiqué.

Exemple : Le pilote compétent qui a entrepris une manœuvre hardie mais qu'il pratique couramment, *ignore* la peur.

Remarque : Le pilote ne peut pas tout connaître, mais il ne peut pas tout *ignorer*.

3 – Ne pas prendre en considération ; négliger.

Exemple : Les factures de pilotage ignorent les centimes d'euros.

4 – Ignorer quelqu'un, c'est manifester de l'indifférence à son égard, ou feindre de ne pas le connaître, de ne pas le reconnaître.

IHO : 1 – Sigle de l'expression anglaise « *International Hydrographic Organisation* ».

Remarque : En français, on dit *Organisation hydrographique internationale* (OHI).

Remarque : Le *Bureau hydrographique international*, situé quai Antoine 1er à Monaco, assure le secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale ; il est administré par un Comité directeur de trois hydrographes et il comprend du personnel technique et administratif.

2 – L'OHI coordonne les activités des Services hydrographiques nationaux et travaille à la standardisation des cartes marines et des ouvrages nautiques publiés par les différents Services hydrographiques.

IIoT : Sigle de l'expression anglaise « *Industrial Internet of Things* » qui signifie, en français, « *Internet industriel des objets* »

Remarques : **a)** – L'IIoT consiste en outils connectés à Internet et en plateformes d'analyses qui traitent les données qu'elles produisent.

b) – Les applications IIoT vont des minuscules capteurs environnementaux aux robots complexes.

c) – La technologie IIoT s'applique à l'agriculture, aux professions de santé, aux services financiers, à la vente au détail ou à la publicité plus qu'à la grande industrie.

[Voir le sigle *IoT*].

Ikejime : 1 – Achever de tuer *par ikejime* le poisson que l'on vient de capturer à la ligne est une technique japonaise séculaire qui se développe depuis quelques années en France : on insère une aiguille métallique entre les deux yeux du poisson pour détruire son système nerveux, puis on pratique une petite incision vers sa queue pour le laisser se vider de son sang.

Remarques : a) – Dans ce cas, le poisson ne meurt pas par asphyxie ni par noyade comme dans un chalut.

b) – Le poisson est sorti vivant de l'eau et il n'agonise pas sur le pont du bateau ou dans la glace.

c) – C'est le sang altéré qui provoque la mauvaise odeur du poisson qui n'est pas frais.

2 – Il s'agit de détruire, en quelques secondes, le système nerveux du poisson, moelle épinière comprise, tout en permettant au cœur de continuer à battre ; le poisson est toujours vivant, ses organes internes continuent de fonctionner et son cœur va vider l'intégralité du sang qui circulait dans le système cardio-vasculaire.

Remarques : a) – Selon la méthode de pêche habituelle dans nos pays, le sang résiduel est la principale cause de dégradation de la chair du poisson avec le temps.

b) – Débarrassé de tout son sang aussitôt pêché, le poisson tué par la méthode *ikejime* peut se conserver plus longtemps ; ses chairs restent très blanches et sont plus goûteuses.

Île : 1 – Espace de terre entouré d'eau (en anglais « *island* », « *isle* ») mais moins grand qu'un continent ; la Corse est une île, la Nouvelle Calédonie est une grande île, la Nouvelle-Zélande est composée de deux îles mais, pour les géographes, l'Australie est un continent.

2 – On appelle *île de glace* (en néerlandais « *ijsberg* », en anglais « *iceberg* ») un bloc de glace isolé qui se trouve accidentellement à flotter à la surface de l'eau et qui présente un danger pour la navigation ; la plus grande partie du volume de cette île de glace reste sous l'eau et seul son sommet est visible, de jour et parfois de nuit, pour les navigateurs qui s'en approchent.

Île de Fer (en espagnol « *El Hierro* ») : **1** – L'île de Fer fait partie de l'archipel espagnol des Canaries, dans l'Océan Atlantique.

Remarque : L'île de Fer est la plus occidentale et la plus méridionale des Îles Canaries [Latitude 27°44' N ; longitude 18°03' W].

2 – Une conférence internationale de géographes et d'astronomes venus de toute l'Europe, réunie en 1634 à l'initiative du roi de France Louis XIII (1601-1643) décida que le méridien-origine des cartes géographiques passerait par l'île de Fer.

Remarques : a) – Le Grec Claude Ptolémée (90-168) avait placé le méridien origine des terres émergées dans l'île la plus occidentale des îles Canaries et sa Géographie avait servi de référence jusqu'à la découverte de Christophe Colomb.

b) – Après la découverte de l'Amérique en 1492, chaque pays utilisa un méridien de son choix comme méridien origine.

c) – Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, c'est le méridien de l'Observatoire de Paris qui était la référence pour la majorité des cartes publiées dans le monde ; ce choix avait été fait en 1792 pour la France, en considérant le fait que l'Observatoire de Paris (longitude 2° 20' 14" à l'Est de Greenwich) était à 20° 00' 00" dans l'Est du méridien de l'île de Fer (17° 39' 46" à l'Ouest de Greenwich) ; mais le rôle politique de la France avait été trop affaibli par les *aventures militaires* de Napoléon 1er et de Napoléon III pour que le méridien de Paris devienne le méridien international.

d) – Le méridien origine international passe par Greenwich depuis la Conférence

internationale qui a réuni les délégués de 25 pays du 1er octobre au 1er novembre 1884 à Washington (district de Columbia, États-Unis d'Amérique) afin de choisir un méridien de référence et d'uniformiser le partage de la Terre en 24 fuseaux horaires.

e) – Les 25 pays participants furent : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa-Rica, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, le Guatemala, Hawaï, l'Italie, le Japon, le Liberia, le Mexique, le Paraguay, les Pays-Bas, la Russie, la République dominicaine, le Salvador, la Suisse, la Suède, la Turquie et le Venezuela.

f) – Par 22 voix pour, une voix contre (Saint-Domingue) et 2 abstentions (Brésil et France) les représentants adoptèrent le 22 octobre 1884 la résolution suivante « *la Conférence propose aux gouvernements représentés l'adoption du méridien passant par la lunette méridienne de l'Observatoire de Greenwich comme méridien origine pour déterminer les longitudes terrestres* ».

g) – Le méridien de l'Observatoire de Greenwich, dit « *méridien de Greenwich* » à servi de base à l'heure internationale et aux fuseaux horaires jusqu'au choix en 1984 d'un méridien international, variable mais toujours très proche du méridien de Greenwich, qui sert de référence au temps atomique international (TAI) et au temps universel coordonné (notation UTC selon la norme internationale ISO 8601 ; TUC en français ; CUT en anglais).

Île de Monts :

Île de Ré :

Île de Rié ou Île de Riez :

Remarques : a) – L'île de Riez est séparée de l'île du Perrier et de l'île de Monts par le chenal de la Besse (ou chenal à la Besse).

b) – Le *combat de Riez*, appelé à l'époque *bataille de l'île de Rié*, fut une expédition militaire du roi Louis XIII (1601-1643) en avril 1622, contre une concentration de troupes protestantes retranchées dans l'île de Riez sous le commandement de Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise ; 4000 Protestants qui avaient mis bas les armes en demandant miséricorde, furent tués de sang froid et jetés dans l'estuaire de la Vie ; 1500 autres furent envoyés aux galères ; Soubise s'était enfui à cheval vers le Sud, avec quelques compagnons, dès le début des combats.

Îlet : Très petite île.

Iliaque : Relatif aux hanches.

Remarques : a) – L'os iliaque forme la partie antérieure et latérale du bassin et la saillie de la hanche.

b) – Les deux os iliaques sont réunis par le sacrum.

Ilien : Qui habite une île.

Remarque : On dit aussi *insulaire*.

Illation : 1 – L'illation est l'apport des biens matériels d'une personne qui entre comme novice dans une communauté religieuse.

2 – L'illation est également le transport des reliques d'un saint (en latin, *translātio*).

Remarques : a) – L'illation du chef de Jean le Baptiste d'Alexandrie à Angély, en 817, s'est faite par mer jusqu'à Angoulins (actuellement dans l'agglomération de La Rochelle).

Pépin Ier d'Aquitaine, petit-fils de Charlemagne, construisit un monastère en face de sa résidence d'Angély (actuellement *Saint-Jean d'Angély* en Charente-Maritime) pour y abriter la relique.

b) – [Selon la tradition de Lorraine] Pendant l'illation de saint Arnould de Remiremont à Metz, le 18 juillet 641, les porteurs du cercueil souffraient de la chaleur de l'été ; ils s'apprêtaient à se désaltérer avec l'eau d'une fontaine à Deyvillers lorsqu'ils virent le saint soulever le couvercle de son cercueil et tendre le bras pour transformer l'eau de la fontaine en bière ; les porteurs lui en furent très reconnaissants et ils continuèrent leur chemin avec entrain.

c) – On rapporte un miracle comparable à propos de l'illation du proto-évêque Saint Nicaise du Vexin (en latin « *translātio Nigasii* ») un saint céphalophore, où la boisson n'aurait pas été de la bière mais du vin.

Illégal : Qui contrevient aux dispositions de la loi, qui est contre la loi.

Exemples : Une convention illégale ; des actes illégaux ; des mesures illégales ; le port illégal de décorations ; l'exercice illégal de la médecine.

[Voir les mots *Illégitime, Illicite*].

Illégalité : État, situation d'une personne qui enfreint les lois.

Remarque : Il y a tellement de lois et de règlements, en France, que chacun est tous les jours dans l'illégalité.

Illégitime : **1** – Qui n'a pas les conditions, les qualités requises par la loi pour être légitime.

Exemples : Enfant illégitime ; mariage illégitime.

2 – Il signifie aussi injuste, déraisonnable.

Exemples : Désirs illégitimes ; prétention illégitime.

[Voir les mots *Illégal, Illicite*].

Illicite : Qui est défendu par la loi.

Exemples : Action illicite ; plaisir illicite ; amour illicite ; pratique illicite ; conventions illicites ; acquérir par des moyens illicites.

[Voir les mots *Illégal, Illégitime*].

Illusion : **1** – Biais de connaissance provenant de l'erreur de traitement d'une perception.

Remarque : À la différence des hallucinations, les *illusions* sont des connaissances erronées tirées de perceptions sensorielles réelles et conscientes, mais mal interprétées.

[Voir le mot *Hallucination*].

2 – Croyance fallacieuse qui exerce sur l'esprit une séduction trompeuse de nature à fausser le jugement.

3 – Apparence trompeuse présentée à quelqu'un, ou par sa propre imagination, ou par l'artifice d'un autre.

Exemple : Le relief dans la peinture est une illusion.

4 – Illusion se dit aussi des pensées et des imaginations chimériques.

Exemple : Ses prétentions sont une pure illusion.

Remarque : En juin 1940 à Londres, la victoire des Britanniques était une illusion, un fantôme, un rêve ; en janvier 1943 à Casablanca, la victoire des Britanniques, des Soviétiques et des Américains était un objectif, un but commun.

Illusions de perception temporelle : **1** – Dans le cas d'une manœuvre de port *a priori* délicate mais qu'il maîtrise parfaitement, le pilote a souvent l'impression que la manœuvre se déroule à vitesse réduite et que les différentes étapes se déroulent paisiblement l'une après l'autre, chacune d'entre elles étant nettement séparée de la précédente et de la suivante.

2 – Au contraire, lorsque les choses ne se passent pas comme il le faudrait ou comme il s'y attendait, le pilote a l'impression de ne pas avoir le temps de distinguer les étapes qui se succèdent ; en un mot, il a l'impression de ne pas arriver à suivre la manœuvre, qui lui semble aller plus vite qu'en réalité ; en un mot, il est dépassé.

Illusions de perception visuelle : 1 – La *perception des distances* des objets du paysage peut être biaisée par des illusions visuelles .

La perception biaisée (erronée) des distances relatives de certains éléments du paysage par rapport aux autres, influence l'action des manœuvriers qui ne sont pas familiers du port ou qui n'ont pas à leur disposition les codes de passage (connaissance du plan ou de la carte du port, observation attentive de l'image de l'écran du radar ou de la carte électronique).

Exemple : Les capitaines des navires qui entrent dans l'avant-port de La Pallice ont souvent tendance à voir l'extrémité de la digue nord (celle de gauche en entrant) plus proche qu'en vrai, et donc à vouloir venir sur tribord prématurément et à s'approcher imprudemment de la digue sud (celle de droite) ; la même difficulté se présente à la sortie, lorsque les capitaines voient l'extrémité de la digue sud (à gauche en sortant) beaucoup plus proche qu'elle n'est en réalité. Dans un cas comme dans l'autre, lorsque le manœuvrier qui a suivi son illusion voit qu'il s'est trompé, le navire est près de la digue sud et s'en approche dangereusement ; une correction du cap au moyen de la barre est de nature à le rapprocher encore davantage de la digue sud.

Remarque : C'est pour cela, entre autres choses, que les capitaines qui entrent ou qui sortent de La Pallice sont assistés par des pilotes ; les mêmes biais de perception se rencontrent dans les autres ports ou dans les rivières, sauf si des alignements *ad hoc* en nombre suffisant permettent de suivre une route sûre, comme c'est le cas dans la rivière Charente.

2 – La *perception simultanée* des deux mouvements du navire (rotation et translation) constitue l'une des difficultés de la manœuvre des navires à proximité de la côte ou au milieu des ouvrages portuaires.

Selon les circonstances et l'éloignement des repères de référence, le manœuvrier est enclin à observer l'un de ces mouvements sans prêter une attention suffisante à l'autre.

Chacun des deux mouvements de **rotation** de la ligne de quille par rapport au Nord et de **translation** du centre de masse du navire par rapport aux ouvrages du port, est la fois la cause et la conséquence de l'autre : c'est en cela que la manœuvre est *complexe*.

Pour celui qui s'est familiarisé avec le port et qui a conscience de cette difficulté, la manœuvre semble facile, car si manœuvrer est parfois complexe, ce n'est pas difficile.

Exemple de biais de perception : Les capitaines des navires qui ont appareillé d'un poste du quai Sud du bassin à flot de La Pallice, cap à l'Ouest et qui se présentent pour prendre le sas à la sortie, mettent leur étrave dans la direction du coin Nord de l'entrée du sas dès qu'ils arrivent au milieu du bassin (l'axe du sas est encore à une quarantaine de mètres dans le Nord de la position actuelle du manœuvrier). L'orientation de l'axe du sas à la sortie est 265°, presque dans l'Ouest.

Venant du Sud, le navire conserve un léger mouvement vers le Nord, en tout cas jusqu'à ce qu'une force quelconque dirigée vers le Sud l'arrête (vent de Nord, barre à droite, propulseur d'étrave à gauche).

Un léger mouvement de translation vers le Nord (vers tribord) entraîne une rotation de la ligne de quille sur bâbord assez sensible (c'est un effet de la marche oblique du navire à ce moment de la manœuvre).

S'il s'agit d'un caboteur muni d'un propulseur d'étrave et qui a appareillé du quai Sud du bassin à flot pour la mer, le capitaine se tient dans son fauteuil au milieu de l'abri de navigation, une main sur la barre et l'autre alternativement sur la commande de la machine ou sur celle du propulseur d'étrave.

Au moment où il arrive sur l'axe du sas, à deux longueurs de navire environ de

l'entrée, il voit son étrave venir sur bâbord, vers le coin Sud de l'entrée du sas ; il ne réalise pas que le milieu du bateau (son centre de masse) est en train de dépasser l'axe du sas (mouvement résiduel vers le Nord).

À ce moment il y a deux choix possibles pour remettre la ligne de quille parallèle à l'axe du sas, c'est-à-dire pour créer un couple de rotation vers tribord : la barre à droite (qui fait apparaître une force vers le Sud en plus du couple de rotation sur tribord) ou le propulseur d'étrave à droite (qui fait apparaître une force vers le Nord en plus du couple de rotation sur tribord).

Par expérience, nous savons que le capitaine utilise habituellement son propulseur d'étrave vers tribord : la cause de l'écart qu'il cherchait à corriger est aggravée ! car le navire augmente sa dérive vers le Nord et accroît l'angle de la marche oblique.

Lorsque le navire arrive à une demi-longueur environ de l'entrée du sas, le capitaine s'aperçoit que le navire ne pourra pas entrer dans le sas sans heurter le coin Nord ; il ne peut alors que demander à sa machine le maximum de puissance en arrière, avec l'espoir que l'étrave ne heurtera pas le quai situé au Nord du sas ; puis il reprendra la manœuvre, sans doute avec succès puisque le navire commencera la manœuvre sans vitesse initiale latérale (vers le Nord).

Le *biais de perception* du capitaine, dans ce cas, vient de ce qu'il a concentré son attention sur la variable la plus sensible (le cap du navire) mais qu'il a négligé la seconde variable (le chemin Sud-Nord) parce qu'elle est moins évidente tant que le navire est encore loin de l'entrée du sas.

Viser l'entrée du sas semble le bon cap, mais cela ne suffit pas pour placer et garder le navire dans l'axe du sas.

D'une manière pratique, pour se mettre en bonne position et au bon cap en se présentant au sas, le manœuvrier doit porter son attention sur le feu rouge de la digue Nord de l'avant-port, éloigné d'environ mille mètres dans l'Ouest du sas, puis amener ce feu rouge à peu près au milieu du sas et l'y maintenir jusqu'à ce que l'étrave soit près de l'entrée du sas.

Illusoire : Captieux, qui tend à tromper sous une fausse apparence.

Exemples : Une proposition illusoire ; une demande illusoire ; une espérance illusoire ; un projet illusoire.

Illustre : Éclatant, célèbre par le mérite, par la noblesse, ou par quelque autre chose de louable et d'extraordinaire.

Îlot : **1** – Sorte de gros rocher sortant de la mer, presque toujours dépourvu de terre végétale, mais habituellement recouvert en partie de sable ou de gravier et sur lequel adhèrent des madrépores et des coquillages.

Remarque : On appelle *vigie* un tout petit îlot isolé et entièrement nu.

2 – On appelle *îlot* la superstructure massive d'un porte-avions au sommet de laquelle on trouve la passerelle de navigation et la passerelle aviation.

Remarque : La superstructure massive élevée au-dessus de la coque d'un sous-marin et au sommet de laquelle on trouve la plateforme de navigation, s'appelle le *massif*, le *kiosque* ou familièrement la *cathédrale*.

Imaginaire (Nombre –) : **1** –

Remarque : On dit *nombre imaginaire* ou *nombre complexe*.

2 – On suppose qu'une *variable complexe*, comme une *fonction complexe*, au lieu de ne pouvoir varier, chacune, que dans le domaine dit *réel*, c'est-à-dire à la façon d'un point mobile sur une droite, peut varier de manière plus complexe à la façon d'un point dans toute l'étendue d'un plan appelé *plan complexe*, ou domaine complexe, dont une certaine droite représente le domaine réel.

Remarques : **a)** – En donnant des racines à toutes les équations, les nombres

imaginaires et les variables complexes rendent possible l'inversion de toutes les opérations algébriques.

b) – À toute fonction algébrique ou transcendante définie dans le domaine réel correspond une extension dans le domaine complexe appelée
[Voir les mots *Fonction*, *Variable* et les expressions *Variable imaginaire*, *Algébrique (Fonction –)*, *Analytique (Fonction –)*, *Imaginaire (Fonction –)*, *Transcendante (Fonction –)*].

Imaginaire (Fonction –) :

Remarque : À toute fonction algébrique ou transcendante définie dans le domaine réel correspond une extension dans le domaine complexe dite *fonction imaginaire* ou *fonction analytique* correspondant à la première et dont l'étude éclaire celle de la première.

[Voir le mot *Fonction* et l'expression *Imaginaire (Nombre –)*].

Imagination : 1 – Faculté que possède l'esprit de se représenter ou de former des images.

Remarques : **a)** – L'*imagination* est l'enchaînement selon un ordre causal de choses extérieures au corps humain.

b) – L'*imagination* est dirigée vers le possible.

c) – La mémoire est dirigée vers la réalité antérieure.

2 – L'*imagination* est la capacité que possède l'esprit de se représenter ce qui est abstrait.

Remarque : L'*imagination* est la faculté de raisonner, de spéculer, d'inventer, d'élaborer de nouveaux concepts, de nouvelles théories, de trouver des expédients.

3 – L'*imagination reproductrice* est la faculté d'évoquer les images d'objets déjà perçus, de se représenter le passé sous une forme analogue à la sensation.

4 – L'*imagination créatrice* est la faculté de former, d'inventer des images d'objets non perçus, d'objets irréels, de créer des formes ou des figures nouvelles, de faire des combinaisons inédites d'images réelles ou irréelles.

Imam : 1 – Dignitaire capable de diriger la prière communautaire des Mahométans dans une mosquée.

Remarques : **a)** – Mahomet fut le premier imam.

b) – Le rôle essentiel de l'imam est de présider à la prière.

2 – Le titre d'imam est donné :

i) en Islam sunnite, à un calife choisi non forcément parmi les descendants du Prophète, mais parmi les membres de sa tribu,

ii) en Islam chiite, à un calife de la lignée des descendants d'Ali.

3 – [*Par extension*] Chef d'une secte chez les Mahométans.

Imbu : 1 – [*Vieilli*] Imbibé, imprégné.

Exemple : Marchandise imbue d'eau de mer.

Remarque : Imbu est tiré de imbūtus, le participe du verbe latin imbūō qui signifie imprégner.

2 – Première couche de peinture, plus ou moins absorbée par une maçonnerie ou par un bois.

Remarque : On dit aussi *couche d'impression*.

3 – [*Au figuré*] Qui est instruit, rempli, pénétré d'une nouvelle, d'une affaire, d'une doctrine.

Exemples : Il est déjà imbu de cette affaire ; il a été imbu d'une mauvaise doctrine ; tout Paris est imbu de cette nouvelle.

Remarque : Être imbu de soi-même, de son personnage, de sa dignité, de sa supériorité c'est être convaincu, être exagérément conscient de sa valeur, de son pouvoir.

IMDG code : Sigle de l'expression anglaise « *International Maritime Dangerous Goods Code* » qui a été défini par l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Imitation : 1 – Tentative de reproduire ce que quelqu'un d'autre a fait.

Remarque : Les arts d'imitation sont la sculpture et la peinture.

2 – Procédé d'apprentissage efficace qui consiste à reproduire un modèle.

Remarque : On parle d'imitation lorsque l'élève accomplit un geste, fait un choix en regardant et en écoutant son maître, son professeur, en cherchant à le copier ; l'élève fait d'abord exactement comme le professeur puis, lorsqu'il n'a plus peur de l'inconnu, lorsqu'il se lâche enfin, l'élève modifie le geste qu'il a vu faire par le professeur pour l'adapter au contexte et à sa propre personnalité.

Imiter : Suivre l'exemple, prendre pour exemple, se conformer à un modèle.

Remarque : Pour apprendre à manœuvrer les navires, il ne suffit pas de chercher à imiter les experts ; il faut aussi comprendre ce qui se passe et savoir ce qu'il convient d'observer.

Immanent : [*Terme de philosophie scolastique*] Qui est continu, constant.

Remarque : Les actions immanentes sont opposées aux actions transitoires.

Immanquable : Qui ne peut manquer d'être, qui ne peut manquer d'arriver, de réussir.

Immédiat : 1 – Qui est sans intermédiaire.

Exemples : Action immédiate ; relation immédiate.

2 – Qui est en relation directe.

Exemples : Effet immédiat.

3 – Qui suit ou qui précède sans intervalle ; tout proche.

Exemples : Successeur immédiat ; voisin immédiat ; l'immédiate après-guerre.

4 – Qui suit sans délai.

Exemples : Départ immédiat ; exiger une réponse immédiate ; ce remède produit un soulagement immédiat.

Remarques : **a)** – Les expressions « *dans l'immédiat* », « *pour l'immédiat* » signifient *en ce moment et dans un futur très proche*.

b) – L'expression « *dans l'immédiat il est inutile de s'alarmer* » est synonyme de « *il n'y a point péril en la demeure* ».

[Voir le mot *Demeure*].

Immerger (**S'** –) (en anglais « *to immerge* », « *to dive* ») : Un navire s'immerge lorsque, par une cause accidentelle ou volontaire, il vient à s'enfoncer davantage.

Remarques : **a)** – Un navire s'immerge d'une certaine quantité (exprimée en décimètres, ou en pieds et pouces) lorsque, par addition de poids, son enfoncement et son tirant d'eau ont augmenté de cette quantité.

b) – Le *tirant d'eau* est surtout une grandeur dynamique ; l'*enfoncement* est plutôt une donnée statique.

c) – On dit aussi « *calaison* » au lieu d'*enfoncement* ; on dit : « *un navire cale tant de pieds* ».

[Voir les mots *Calaison*, *Enfoncement* et l'expression *Tirant d'eau*].

Immersion : 1 – Action par laquelle on plonge dans l'eau.

2 – [*En astronomie*] Entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète.

Exemples : L'immersion de la Lune dans l'ombre de la Terre ; l'immersion des satellites de Jupiter dans l'ombre de Jupiter.

Immoler : Égorger en sacrifice.

Remarques : **a)** – À l'origine, le verbe latin « *immōlāre* » signifiait « *saupoudrer la victime avec la farine sacrée* » : par la suite, *immōlāre* signifia *immoler*, *sacrifier*.

b) – En latin, « *mōla* » désignait la meule du moulin à grain ; l'expression « *mōla*

salsa », ou parfois le nom « mōla » seul, était employé pour désigner la farine de blé torrifié mêlée de sel que l'on répandait sur la tête des victimes des sacrifices rituels.

Immonde [adjectif] : **1** – Synonyme de « sale », « impur » dans l'Écriture sainte.

Remarques : a) – Les *animaux immondes* sont ceux dont la Loi des Juifs ne permet pas l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas, par opposition aux *animaux mondes* qui sont purs et dont l'usage est permis.

b) – Les pourceaux sont des *animaux immondes* pour les adeptes de certaines religions.

[Voir l'adjectif *Monde*].

2 – Qui a le caractère de l'impureté morale.

Remarque : Dans l'Écriture sainte, « *la bête immonde* » est l'une des appellations de *Satan*, le Prince des Ténèbres.

Immondice : **1** – Chose sale, dégoûtante.

Remarques : a) – On emploie souvent le pluriel.

b) – On entend par *immondices* les débris des halles et marchés, les boues, les ordures, etc.

2 – Dans l'Écriture sainte, on entend par *immondice légale* une impureté que peut contracter un Juif en touchant quelque chose d'immonde.

[Voir l'adjectif *Immonde*].

Immortalité : **1** – Qualité, état de celui ou de ce qui est immortel.

Exemples : L'immortalité de l'âme ; la vie est courte, mais on revit dans ses enfants : l'auteur de la nature nous a accordé cette immortalité sur la terre.

Remarques : a) – Il n'est pas plus difficile de croire à l'immortalité de l'âme de quelqu'un (après sa mort) que de comprendre comment cette âme a pu apparaître (au moment de sa conception, ou à sa naissance, ou à un autre moment).

b) – L'*immortalité* (comme la *pérennité* ou la *perpétuité*) est la qualité de ne pas avoir de fin tandis que l'*éternité* est une durée qui n'a ni commencement ni fin.

2 – Qualité, état de ce qui se perpétue ou semble se perpétuer indéfiniment, à travers une succession ininterrompue d'organismes ou d'éléments semblables.

Immuable : Qui n'est point sujet à changer.

Exemple : Les lois de la nature sont immuables.

Immunité : **1** – Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc.

Exemples : Il jouit de cette immunité ; le roi a confirmé les immunités de cette ville, il lui a accordé de grandes immunités ; les immunités de l'Église.

2 – Synonyme d'inviolabilité.

[Voir le mot *Inviolabilité*].

IMO : **1** – Acronyme de l'expression anglaise *International Maritime Organization*.

Remarques : a) – On dit en français OMI (Organisation Maritime Intergouvernementale).

b) – L'appellation OMI a remplacé l'OMCI (Organisation Maritime Consultative Inter-gouvernementale).

[Voir le sigle *OMI*].

2 – L'OMI est une Agence des Nations Unies spécialisée dans le domaine de la sécurité maritime, de l'efficacité de la navigation et de la protection de l'environnement maritime.

Remarque : L'OMI est à l'origine de la Convention SOLAS.

IMPA : Acronyme de l'expression anglaise « *International Maritime Pilots' Association* » qui est l'appellation de la confédération mondiale des fédérations nationales de syndicats de pilotes.

Impact : 1 – Choc violent d'un projectile contre un corps.

2 – Choc d'un navire contre le couronnement d'un quai, contre le quai lui-même, contre une entrée de sas, contre la coque ou les superstructures d'un autre navire, etc.

Remarque : L'enfoncement qui résulte de l'impact (en anglais « **a dent** ») est parfois appelé familièrement en français « *une bosse* ».

3 – Par métonymie, on appelle également *impact* le point d'impact, la trace, le trou, l'enfoncement qui est la conséquence du choc.

Remarque : *Impact* ne peut s'employer au sens figuré que pour évoquer un effet d'une grande violence ou ayant une vive répercussion ; on ne saurait en faire un simple équivalent de « *conséquence* », « *résultat* » ou « *influence diffuse et générale* ».

Impacter : La forme verbale « *impacter* » créée fautivement à partir du nom *impact* (en s'inspirant d'un verbe anglais) et qui est parfois employée abusivement pour signifier « *avoir des conséquences* », « *avoir de l'effet* », « *avoir de l'influence* » sur quelque chose est un **barbarisme** à éviter.
[Voir le mot *Barbarisme*].

Impair : Qui n'est pas pair.

Remarque : Ce terme n'est d'usage qu'en parlant des nombres qui ne peuvent être divisés en deux nombres entiers égaux.

Exemples : Trois, cinq, sept, etc. sont des nombres *impairs*.

Impalpable : Qui est si fin et si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher.

Exemple : On a réduit ces perles, ce corail, en poudre *impalpable*.

Imparfait : 1 – Qui n'est pas achevé.

Exemple : Laisser un ouvrage *imparfait*.

2 – À qui il manque quelque chose pour être parfait.

Exemple : Une guérison *imparfaite*.

Remarque : On dit d'un livre imprimé, où il manque quelque feuille, que c'est un livre *imparfait*.

3 – On appelle, en termes de grammaire, *prétérit imparfait*, ou simplement *l'imparfait*, le temps du verbe qui marque une action présente dans un temps passé.

Exemples : Ainsi, j'aimais, je disais, je faisais, sont à *l'imparfait*.

Remarque : J'aimais est *l'imparfait de l'indicatif*; et j'aimasse, est *l'imparfait du subjonctif*.

[Voir le mot *Prétérit*].

Impartable : [Vielli] Qui ne peut être partagé.

Exemple : Il faut liciter cet immeuble, il est *impartable*.

[Voir le mot *Liciter*].

Remarque : On dit plutôt *impartageable*. (en anglais « **real time** »)

Imparti : En parlant d'un délai, synonyme de *accordé*, *fixé*.

Exemple : Faute par le conseil de préfecture de statuer dans le délai *imparti*, la réclamation serait considérée comme rejetée.

[Voir les expressions *Temps imparti*, *temps réel*].

Impartial : Qui ne s'attache exclusivement ou par préférence ni aux intérêts, ni aux opinions de personne.

Exemples : Un juge *impartial* ; un historien *impartial* ; un examinateur *impartial*.

Impassible : Qui n'est pas susceptible de souffrance.

Impeccable : 1 – Incapable de pécher.

Remarques : **a)** – Il n'y a que Dieu qui soit *impeccable* par nature.

b) – La Vierge Marie n'a pu être impeccable que par grâce.

c) – Il n'y a point d'homme impeccable.

2 – Qui n'a pas de défauts, qui n'a pas commis de fautes.

Exemple : Cette Angleterre impeccable, incapable de mensonge [*d'après Proust*].

3 – Incapable de faillir, de commettre des erreurs.

Exemple : J'ai pu manquer, je ne suis pas impeccable.

4 – [*Par extension*] Sans tache, net.

Exemple : Des cuivres impeccables.

5 – [*Au figuré*] Très régulier, qui correspond exactement aux critères du bon goût, de l'élégance.

Exemple : Tenue impeccable.

Impénétrable : **1** – Qui ne peut être pénétré.

Exemple : Cette cuirasse est d'un si bon acier, d'une si bonne trempe, qu'elle est impénétrable aux tirs des canons de calibre 380 mm à une distance de 5000 m.

2 – [*Au figuré*] Que l'on ne peut deviner, lorsqu'il s'agit des intentions.

Exemple : La prédestination est un abîme impénétrable.

Remarque : On dit qu'un homme est *impénétrable* pour dire qu'il est extrêmement caché et secret en toutes choses.

Impénitent : Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu.

Remarque : On dit qu'un homme est *mort impénitent* pour dire qu'après avoir mené une vie scandaleuse, il est mort sans avoir donné aucune marque de repentir et de pénitence.

Impense : Se dit des dépenses qu'on fait pour entretenir une maison, une terre, un héritage, ou les mettre en meilleur état.

Exemple : Rembourser les impenses et améliorations.

Imperceptible : Qui ne peut être aperçu.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi de ce qui regarde d'autres sens que la vue, comme les sens de l'odorat et de l'ouïe.

Exemple : Une odeur si légère et si délicate, qu'elle est presque imperceptible.

b) – Il se dit pareillement des choses de l'esprit.

Exemple : Les transitions sont d'autant plus heureuses dans cet ouvrage, qu'elles y sont imperceptibles.

Imperdable : Qui ne saurait se perdre, qui ne peut être égaré dans une utilisation normale.

Exemple : Un écrou imperdable.

Imperial : Le système « *Imperial* » est un système d'unité de mesures anglais défini par la loi britannique sur les poids et mesures de 1824.

Remarque : Le *Système impérial* avait été adopté par tous les territoires britanniques, y compris les colonies et les dominiums, ainsi que par les États du Commonwealth, mais il a été progressivement abandonné au profit du système métrique à partir de la fin du xx^{ème} siècle.

Impériale : Le dessus d'un carrosse.

Exemple : L'impériale de ce carrosse est ornée de bronzes.

Remarque : On dit aussi *l'impériale d'un lit*.

Impérialisme : Doctrine de conquête visant à la domination d'autres pays en vue d'exploiter à son profit les ressources de ces pays, de s'approprier la force de travail et de monopoliser le pouvoir d'achat des habitants de ces pays.

Remarques : **a)** – Pour Lénine, l'impérialisme est le stade ultime du capitalisme.

b) – Le colonialisme ajoute la souveraineté politique à l'exploitation économique.

c) – Richelieu () sous Louis XIII () puis Colbert () sous Louis XIV () favorisèrent le regroupement des capitaux individuels dans des compagnies de commerce qui

devaient aboutir à la colonisation de contrées en Afrique, dans l'Océan Indien et en Amérique.

d) – On ne doit pas confondre *impérialisme* et *colonialisme*.

[Voir le mot *Colonialisme*].

Impéritie : Ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession.

Impertinent : Qui parle ou qui agit contre le jugement, contre la bienséance, contre les égards.

Impétrable : Qui se peut impétrer.

Exemple : Les lettres que vous sollicitez ne sont point impétables.

Remarque : On dit qu'un bénéfice est *impétable* pour dire qu'il est vacant par mort, ou qu'on peut l'obtenir par dévolu.

Exemples : Cet abbé est tombé dans un crime qui rend son bénéfice vacant et impétable ; l'arrêt a déclaré ses bénéfices impétables.

[Voir le mot *Bénéfice*].

Impétrant : On appelle *impétrant* celui qui a obtenu une diplôme universitaire, un brevet, un bénéfice, une décision de justice.

Remarque : On ne doit pas confondre *impétrant* et *postulant* ; le *postulant* est celui qui n'a pas encore le diplôme ou le brevet qu'il postule, c'est-à-dire qu'il cherche à obtenir.

Impétration : Obtention, action par laquelle on a obtenu.

Remarque : Il se dit des lettres qu'on obtient en justice, ou d'un bénéfice.

Exemple : L'impétration d'une grâce présidentielle.

Impétrer : Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête.

Exemples : Impétrer un bénéfice ; impétrer des lettres du prince.

Impétueux : 1 – Violent, véhément, rapide.

Exemples : Un vent impétueux ; un torrent impétueux ; un ouragan impétueux.

2 – Il se dit aussi du caractère d'un homme qui n'est pas maître de ses mouvements, et qui s'empporte au-delà des bornes de la raison et de la bienséance.

Exemples : C'est un homme impétueux, un caractère impétueux ; une colère impétueuse.

Impie : 1 – Qui n'a point de religion, qui a du mépris pour les choses de la religion.

Exemple : C'est un homme impie.

2 – Il se dit aussi de tout ce qui est contraire au respect qu'on doit avoir pour les choses de la religion.

Exemples : Des sentiments impies ; des discours impies ; des paroles impies ; un ouvrage impie ; des actions impies.

Impitoyable : Qui est insensible à la pitié, qui est sans pitié.

Exemples : C'est un homme impitoyable ; une âme, un cœur impitoyable ; un juge impitoyable.

Implacable : Qui ne se peut apaiser.

Exemples : C'est un homme implacable ; une colère implacable ; une haine implacable ; un ennemi implacable.

Implémenter : [*En informatique*] Adapter un logiciel particulier pour répondre à des besoins précis.

Remarques : **a)** – Le nom anglais *implement* signifie « *outil, ustensile* » et le verbe *to implement* signifie « *rendre effectif* » ou « *augmenter* » ; ce verbe anglais a pris deux autres sens : dans le domaine de l'informatique, il signifie :

i) en parlant d'un logiciel, l'« *installer en réalisant les adaptations*

nécessaires à son fonctionnement » et on le traduit dans ce cas par *implanter*.

Exemple : Implanter un logiciel ;

ii) « effectuer l'ensemble des opérations qui permettent de définir un projet et de le réaliser » et on le traduit alors par *implémenter*.

Exemple : Implémenter un système d'exploitation.

b) – On se gardera de confondre ces deux verbes *implanter* et *implémenter* dans le domaine informatique et l'on évitera surtout, dans la langue courante, d'user du terme *implémenter* pour des réalités ne relevant pas du domaine informatique.

Implicite : Implicite se dit de ce qui est tacite.

Implicite (Connaissance –) : 1 – Qui est contenu dans un discours, dans une clause, dans une proposition, non pas en termes clairs, exprès et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction, par conséquence.

Exemple : Cela est contenu dans le contrat d'une manière implicite.

Remarques : a) – Les *connaissances implicites* sont stockées dans la mémoire inconsciente et souvent acquises par des observations inconscientes

b) – La communication de connaissances ou d'informations implicites se fait par des sous-entendus que ne peuvent discerner que des personnes de connivence.

Exemple : Le pilote qui arrive à la timonerie du navire qui arrive sur rade informe le capitaine qui l'a régulièrement appelé, que des navires comparables au sien utilisent habituellement deux remorqueurs pour la manœuvre envisagée ; le capitaine voit dans les yeux du pilote, à son insu, que dans le cas présent, un seul remorqueur sera suffisant ; l'expression corporelle du pilote a transmis implicitement au capitaine expérimenté des informations non formulées contredisant ce qu'il vient d'annoncer et la manœuvre se fera avec un seul remorqueur.

2 – On appelle *foi implicite* celle qui, sans être instruite en détail de tout ce que la religion a décidé, se soumet en général à tout ce qu'elle enseigne de croire.

3 – Une *connaissance implicite* est un processus mental inconscient *a priori* qui influence et souvent détermine l'action d'un opérateur expérimenté.

Remarques : a) – Les *connaissances implicites* sont parfois appelées « *ficelles du métier* » ; le caractère implicite de ces connaissances les rend difficile à transmettre à un profane.

b) – La remémoration de nos différentes actions passées nous permet d'identifier et de prendre conscience des *invariants* implicites qui avaient motivé nos décisions à l'époque.

c) – La pratique de la *manœuvre* dans un port donné s'acquiert en grande partie par la méthode des essais et erreurs.

Nous retenons plus ou moins inconsciemment les présentations qui ont été les plus appropriées dans telles ou telles circonstances et nous prenons assez vite l'habitude de les reproduire lorsque nous estimons que les mêmes circonstances se présentent.

Avec un peu de motivation et d'attention, nous découvririons certainement la présentation explicite qui conviendrait pour chaque manœuvre, quelles que soient les circonstances.

d) – Nous savons, par expérience, que pour entrer dans le nouvel avant-port de La Pallice, quelle que soit l'heure de la marée, on a avantage à présenter le navire dans le prolongement du quai Modéré Lombard puis à mettre le cap sur le feu rouge de la digue Nord.

Cette pratique permet d'inhiber l'observation trompeuse du feu vert de la digue Sud, observation dangereuse en raison de la position réelle du feu vert dans le Sud-Ouest du feu rouge, ce qui n'apparaît pas à l'œil quand, en venant du Sud, on arrive à la hauteur de la bouée « *Marie-Anne* ».

Après quelques minutes avec le cap sur l'alignement des bollards du quai Modéré

Lombard, le nouveau changement de cap se fera nécessairement sur tribord après avoir paré le feu vert : un peu plus tôt en cas de flot, un peu plus tard en cas de jusant, sans jamais se placer en situation de doute.

e) – Nous savons par expérience que les bonnes vitesses pour un navire de 10 000 à 50 000 tonnes qui arrive au port de la Pallice par le Pertuis d'Antioche, sont de 12 nœuds en surface avant de tourner la bouée de *Chauveau* ; pas plus de 8 nœuds sur le fond au *Lavardin* et 5 nœuds sur le fond à la bouée « *Marie-Anne* ».

f) – Certaines observations préalables à la manœuvre laissent *implicitement* préjuger de ce que vaut un navire qui n'a pas encore fait escale dans notre port :

i) un navire construit en Espagne ou au Japon aura *a priori* un comportement sain en manœuvre ;

ii) si l'échelle de pilote est sale, ou trop courte, ou qu'elle traîne dans l'eau au risque d'accrocher la vedette porte-pilote et si certaines des marches sont en mauvais état, on peut s'attendre à ce que les tasses à café à la passerelle soient sales et à ce que les amarres du navire soient trop usagées pour servir de remorques ;

iii) si le chef mécanicien est russe, on n'aura en principe pas à craindre de défauts de lancement de l'hélice mais, si le moteur est froid, la montée en allure sera particulièrement longue ;

iv) si le maître d'Équipage est allemand, les lance-amarres seront assez longs pour atteindre le quai quand le navire en sera à bonne distance ;

v) si le navire est hollandais, on pourra utiliser les ancres à tout moment en cas de besoin pendant la manœuvre ;

vi) si le capitaine est danois ou japonais, il faut lui expliquer plusieurs fois les points délicats de la manœuvre, jusqu'à ce qu'il ait bien compris ce que l'on attend de lui ;

vii) si le capitaine est anglais, on sait qu'il comprendra la manœuvre, qu'il suivra scrupuleusement les indications du pilote et que tout se passera bien.

g) – Et comme le disaient les anciens, il ne faut pas demander de café sur un bateau anglais (c'est encore vrai) ni de thé sur un bateau français ; certains ajoutaient qu'il ne fallait pas demander les toilettes sur un bateau grec, mais c'était... avant.

[Voir les mots *Attention* et *Flow*].

Implicite (Mémoire –) : La mémoire implicite est une mémoire sans souvenirs.

[Voir l'expression *Mémoire implicite*].

Impliquer : 1 – Envelopper, engager, embarrasser.

Remarque : Il se dit en parlant de crime ou de quelque affaire fâcheuse.

Exemples : On l'a voulu impliquer dans ce crime-là ; on l'a impliqué dans cette accusation.

2 – On dit qu'une chose *implique contradiction* pour dire qu'elle renferme une contradiction.

Exemples : Vous dites qu'il est sage et vous avouez qu'il fait des folies, cela implique contradiction ; cet auteur a dit telle chose en tel chapitre, et puis il dit en un autre endroit que ... cela n'implique-t-il pas contradiction ? Un esprit matière, un feu froid, cela implique contradiction.

Implorer : 1 – Demander avec humilité et avec ardeur quelque secours, quelque faveur, quelque grâce dont on a besoin.

Exemples : Implorer le secours du Ciel ; implorer la clémence du vainqueur.

2 – Les juges d'Église, pour faire mettre leurs jugements à exécution étaient obligés d'avoir recours à la justice séculière ; c'est ce que l'on appelait « *implorer le bras séculier* ».

- Implosion** : Effondrement sur elle-même de la coque d'un sous-marin en plongée trop profonde sous l'effet d'une pression extérieure excessive.
- Importance** : Ce qui fait qu'une chose est considérable, soit par elle-même, soit par les circonstances qui l'accompagnent, soit par les suites qu'elle peut avoir.
Exemples : L'affaire est d'une très grande importance., elle est de plus d'importance qu'on ne croit ; la chose est de nulle importance en soi, mais elle peut devenir d'une extrême importance dans la suite.
Remarques : **a)** – On dit qu'un homme *attache de l'importance*, met *de l'importance à tout ce qu'il fait*, pour dire qu'il a de grandes prétentions, qu'il cherche à se faire valoir.
b) – On dit qu'un homme *attache de l'importance aux plus petites choses* pour dire, qu'il est minutieux.
- Important** : Qui importe, qui est de conséquence, qui est considérable.
Exemples : Avis, conseil importants ; mot important ; parole importante ; il est important pour la République que les méchants soient connus.
Remarque : On dit qu'un homme *fait l'important*, que c'est un important, pour dire, qu'il fait l'homme de conséquence, qu'il se fait trop valoir, qu'il veut passer ou pour être de plus grande qualité qu'il n'est, ou pour avoir plus de capacité qu'il n'en a.
- Importation** : Action de faire arriver dans son pays des productions étrangères.
Remarque : Importation est opposée à exportation.
- Importun** : Fâcheux, incommode, qui déplaît, qui ennuie, qui fatigue à force d'assiduités, de soins, de discours hors de propos.
Exemples : Il craint de vous être importun, de se rendre importun, de devenir importun ; c'est un demandeur importun ; ses fréquentes visites sont importunes.
Remarques : **a)** – Le *capitaine importun* qui conteste tous les choix du pilote pendant le déroulement de la manœuvre d'entrée au port de son navire s'expose inéluctablement à des déconvenues facilement évitables ; le pire ayant été évité de justesse, il est convaincu que c'est parce qu'il est intervenu pour mettre en garde le pilote contre les risques et les dangers qu'il avait cru entrevoir ; dans les ports suivants, il recommencera, convaincu que ses mises en garde sont nécessaires.
b) – Importun, se dit aussi des choses qui deviennent incommodes, soit parce qu'elles durent trop longtemps, soit parce qu'elles reviennent trop souvent.
Exemples : Un vent importun ; une pluie importune ; il a un babil importun ; le chant du coq est importun pour les Parisiens en villégiature dans le village.
- Importuner** : Incommoder, fatiguer par ses assiduités, par ses demandes, par ses questions, etc.
Exemples : Je crains de vous importuner ; il ne faut pas importuner ses amis ; on ne peut rien obtenir de lui qu'à force de l'importuner. ; un bruit qui importune ; il est de si mauvaise humeur, que tout l'importune.
Remarque : Les capitaines qui importunent le pilote de leur babil à chaque manœuvre de leur navire dans un port, lorsqu'ils voient une jetée ou un quai s'approcher de leur navire, sont ceux à qui il arrive le plus d'avaries inexplicables quoique normalement évitables.
- Imposer** : **1** – Imposer se dit en parlant des tributs dont on charge les peuples.
Remarque : C'est dans cette acception qu'on dit « imposer une contribution à tous les citoyens d'un État ».
2 – Exiger des droits sur tout ce qui entre dans un pays, sur tout ce qui en sort.
- Impossible** : **1** – Qui ne peut être, qui ne se peut faire.
Remarque : Le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, etc. sont des choses qui ont été regardées jusqu'ici comme impossibles.

2 – [*Par extension*] Il se dit quelquefois pour signifier *très difficile*.

Exemples : Il lui est impossible de demeurer longtemps en un lieu.

Remarques : **a)** – On dit par exagération, qu'on *ferait l'impossible* pour quelqu'un, pour dire qu'il n'y a rien qu'on ne fît pour l'obliger.

b) – On dit « *réduire un homme à l'impossible* » pour dire *exiger d'un homme ce qu'il ne peut faire*.

Imposteur : **1** – Celui qui en impose, qui trompe.

Remarque : Il se dit en particulier d'un *calomniateur* qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable.

2 – Celui qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire le public.

Exemple : C'est un imposteur qui nous débite ses rêveries pour des vérités.

3 – Celui qui tâche de tromper, soit par de fausses apparences de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre homme qu'il n'est.

Exemple : Il veut passer pour un homme de bien, mais ce n'est qu'un imposteur.

Imposture : **1** – Action de tromper, d'en imposer.

2 – Calomnie, ce que l'on impute faussement à quelqu'un dans le dessein de lui nuire.

3 – Illusion des sens.

Remarque : L'imposture des sens séduit souvent la raison.

4 – Hypocrisie, déguisement, tromperie dans ses mœurs, dans sa conduite.

Exemple : Toute sa vie n'a été qu'une imposture continuelle.

Impôt : Paiement exigé par une autorité d'un certain pourcentage de la valeur de certaines choses dans certaines circonstances.

Exemples : Nouvel impôt sur les alcools, sur le papier timbré ; lever les impôts ; diminuer les impôts ; établir un nouvel impôt.

Remarque : Le mot impôt est souvent synonyme de *contribution* (obligatoire), de *taxe*, de *droit*.

Impôt sur le revenu : **1** – L'impôt progressif sur le revenu a été créé en France, sous la III^{ème} République, juste avant la Grande Guerre, à l'initiative du radical Joseph Caillaux (1863-1944).

2 – Le principe de l'impôt sur le revenu a été adopté par la Chambre des députés en mars 1909 et par le Sénat le 15 juillet 1914.

Remarques : **a)** – Le ministre des finances Joseph Caillaux, du gouvernement Clémenceau de 1906, déposa le 7 février 1907 un projet de loi visant à remplacer les quatre impôts existants (*patente, impôts foncier, mobilier, des portes et fenêtres*) par un impôt progressif sur l'ensemble des revenus de tous les Français.

b) – Léon Gambetta avait inscrit la création de cet impôt sur le revenu dans son programme de Belleville, en 1869, avant la guerre contre la Prusse que perdit Napoléon III et avant l'épisode de *La Commune*.

c) – Pour le radical (*gauche parlementaire*) Joseph Caillaux, ancien inspecteur des finances, fils d'un ministre royaliste de Mac-Mahon, la concentration de la fortune du pays nuisait à l'équilibre de la société : en 1913, un pour cent des Français les plus riches possédaient 55 pour cent de la valeur des patrimoines déclarés.

d) – Le concept de *droite républicaine modérée* s'est formé à cette époque en vue de faire échec à ce projet d'impôt sur le revenu qui était comparé à une inquisition fiscale ou à un retour à la dîme de l'Ancien Régime ; il faisait l'unanimité des conservateurs contre lui parce qu'il était anti-républicain, parce qu'il était progressif, parce que la tendance naturelle du libre jeu des marchés va à la réduction des inégalités de fortune, parce qu'au lieu de multiplier les impôts il vaut mieux commencer par lutter contre l'augmentation des dépenses publiques.

e) – Le Comité des forges, l'Union des industries minières, la Société des

agriculteurs de France ainsi que d'autres groupes de pressions cherchèrent, parfois de façon déloyale, à faire échouer le projet défendu par Caillaux : Gaston Calmette (né en 1858) le directeur du journal « *Le Figaro* » le paya de sa vie (il fut assassiné par la propre épouse de Joseph Caillaux, Henriette, le 16 mars 1914).

f) – Pour faire face à la nouvelle situation diplomatique et coloniale après la crise d'Agadir (1911), pour préparer la revanche de 1970 contre l'Allemagne, le Parlement vota la coûteuse loi des trois ans de service militaire au lieu de deux.

g) – L'État allemand disposait déjà d'un impôt sur les revenus individuels pour financer son programme d'armement.

h) – Joseph Caillaux, redevenu ministre des finances en décembre 1913, menaçait d'établir un impôt sur le capital si la loi instituant l'impôt sur le revenu n'était pas adoptée.

i) – Le 15 juillet 1914, la loi instituant l'impôt sur le revenu était votée.

j) – Le 28 juillet 1914, Henriette Caillaux était acquittée.

k) – Le 3 août 1914, l'Allemagne déclarait la guerre à la France.

l) – Le 11 novembre 1918, l'Allemagne signait l'armistice qu'elle avait demandé.

m) – Le 28 juin 1998, l'Allemagne reconnaissait sa défaite par le Traité de Versailles qui ne fut, en fait, ratifié que par l'Allemagne et par la France.

n) – Les États-Unis d'Amérique ne ratifièrent pas le traité de Versailles, et le Royaume-Uni l'avait ratifié sous condition de ratification par les États-Unis d'Amérique.

Impôt sur les portes et les fenêtres : L'impôt sur les portes et les fenêtres, institué par le député de l'Aude et ministre des Finances, Dominique Ramel, le 24 novembre 1797, sous le Directoire, était aisé à établir : le nombre des ouvertures des maisons pouvait être relevé de la rue par les agents du fisc.

Remarques : **a)** – Cet impôt très impopulaire entraîna la fermeture d'un grand nombre d'ouvertures, au détriment de la santé publique.

b) – Beaucoup de fenêtres à meneaux furent détruites car chacune comptait pour quatre ouvertures.

c) – L'impôt sur les portes et les fenêtres est resté en vigueur jusqu'en 1926.

Impotent : Estropié, qui est privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc. soit par vice de nature, soit par accident.

Impraticable : **1** – Qui ne se peut faire.

Exemple : Cette manœuvre est impraticable.

2 – On dit qu'une passe est *impraticable*, pour dire qu'on n'y saurait passer.

Imprécation : Malédiction, souhait qu'on fait contre quelqu'un.

Imprégnation des bois (en anglais « *impregnation of the trees* ») : **1** – Procédé de préservation des bois mis au point par le docteur Jean-Auguste Boucherie (1801-1871) sur une idée originale de Buffon, pour modifier l'aspect et les qualités des bois.

2 – L'opération consiste à faire infiltrer dans les arbres, soit sur pied, soit récemment abattus et par l'effet de leur succion naturelle, divers produits dont la propriété est de leur donner, selon les cas, plus de souplesse, plus de rigidité, l'incombustibilité, la résistance aux attaques des parasites, des colorations diverses, etc.

Remarques : **a)** – Les bois ainsi imprégnés sont incombustibles, d'une dessiccation plus facile et d'une résistance plus considérable qu'à leur état normal.

b) – Boucherie abandonna à l'administration des lignes téléphoniques, contre des deniers, l'exploitation de ses procédés pour le traitement des poteaux.

Imprenable : **1** – Qui ne peut être pris.

Remarques : **a)** – Il ne se dit qu'en parlant de forts, de villes et de places de

guerre.

b) – On dit proverbialement qu'il n'y a point de place *imprenable*.

2 – On dit aussi, qu'une place est *imprenable*, pour dire seulement qu'elle est très difficile à prendre.

Impression : 1 – L'effet que l'action d'un corps fait sur un autre.

Exemple : L'impression d'un cachet sur de la cire.

Remarques : a) – Les peintres de bâtiments appellent leurs ouvrages peintures d'impression, pour les distinguer de la peinture en tableau.

b) – Les Peintres en tableau nomment *impression* la couleur qui se met sur la toile, soit à l'huile, soit à la détrempe et qui sert de première couche à l'ouvrage.

2 – Effet de l'imprimerie.

Exemples : Belle impression ; vilaine impression ; impression correcte ; impression fautive.

3 – [*Au figuré*] Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit de quelqu'un.

Exemple : Cela a fait une forte impression sur lui.

Impressionnisme : École de peinture française de la fin du XIX^e siècle, de 1870 à 1880 ; les plus célèbres des peintres dits « *impressionnistes* » ont pour noms : Manet, Cézanne, Degas, Gauguin, Monet, Pissaro, Renoir, Bazille, Sisley, Van Gogh.

Remarques : a) – Pour rendre compte de l'exposition de 165 œuvres d'une trentaine de peintres peu connus, qui s'était ouverte à Paris le 15 avril 1874 dans les locaux du photographe Nadar, le journaliste et critique d'art Louis Leroy compara le tableau de Monet intitulé « *Impression, soleil levant* » à du papier peint.

Par moquerie et par dérision, il intitula son article du 25 avril « *L'exposition des impressionnistes* » ; croyant faire un bon mot, Leroy venait de donner un nom de famille à ces peintres dont chacune des œuvres coûte maintenant une fortune à l'achat.

b) – Le marchand d'art Paul Durand-Ruel apprécia très tôt la valeur artistique de ces peintres que l'on appela « *impressionnistes* » ; il leur apporta dès leurs débuts un soutien constant, leur achetant des tableaux qui n'intéressaient personne en France, et les mettant en contact avec des amateurs de peinture américains.

c) – Si de nombreuses œuvres des peintres impressionnistes français sont maintenant en Amérique du Nord, ce n'est pas à cause de la force du dollar, ni pour des raisons suspectes, mais parce qu'ils n'avaient pas trouvé preneur en France quand leur valeur marchande était au plus bas.

d) – Les mots *impressionnisme* et *impressionnistes* ont été inventés en 1874 ; ce sont les peintres eux-mêmes qui décidèrent de prendre ce nom d'*impressionnistes* en réaction contre leurs détracteurs et pour caractériser leur manière nouvelle de percevoir la nature, qui privilégie les sensations ressenties plutôt que les détails, et où l'artiste exprime sa vision personnelle et subjective sans se préoccuper des canons.

e) – Avant de prendre le nom d'*impressionnisme*, cette école de peinture était connue sous l'appellation de « *groupe des Batignolles* ».

f) – Ce qui caractérise l'*impressionnisme*, ce sont ses juxtapositions de couleurs, en remplacement des dégradés, des ombres, des lignes ou des contours précis des écoles de peinture antérieures jusqu'à Courbet et Dalacroix.

Imprimer : 1 – Faire une empreinte sur quelque chose et y marquer quelques traits, quelques figures.

Exemple : Imprimer un sceau sur de la cire.

2 – Marquer, empreindre des lettres sur du papier, du parchemin, du vélin, etc.

avec des caractères de fonte, par des micro-jets d'encre, etc.

Exemple : Imprimer un livre ; faire imprimer un ouvrage ; imprimer in-folio, in-quarto, in-octavo, etc. ; imprimer la page qui est affichée à l'écran.

3 – Imprimer se dit aussi du mouvement qu'un corps communique à un autre corps.

Exemple : La godille imprime au canot un mouvement vers l'avant ; le vent dans les voiles imprime un mouvement au voilier ; l'hélice imprime au navire une bonne vitesse.

Impromptu : **1** – Ce qui se fait sur-le-champ.

Remarques : **a)** – Il se dit principalement d'une épigramme, d'un madrigal ou d'une autre petite poésie faite sans préméditation.

b) – Plusieurs lui donnent un pluriel.

Exemple : Faire des impromptus.

2 – Il se dit aussi de tout ce qui se fait sans préparation.

Exemple : Il ne nous attendait pas, le dîner qu'il nous a donné était un impromptu.

Impropre : Qui ne convient pas, qui n'est pas juste.

Exemple : L'eau de mer est impropre à l'alimentation des chaudières modernes.

Remarque : Il se dit en parlant du langage.

Exemples : Le mot *paquebot* est impropre pour désigner un navire qui ne transporte pas la poste, même si ce navire embarque des milliers de passagers pour des croisières.

[Voir le mot *Paquebot*].

Improuver : Synonyme de désapprouver, blâmer.

Exemple : Tout le monde improuve sa conduite.

Improvisée (Manœuvre –) : Voir l'expression *Manœuvre improvisée*.

Improviser : **1** – Produire quelque action sans préparation et sans être assuré de réussir, sauf à compter sur la chance.

Exemple : Une manœuvre improvisée dans l'urgence.

2 – Faire sans préparation et sur-le-champ, des vers sur une matière donnée.

Remarque : Ce mot est emprunté de l'Italien.

Improviste (À l' –) : Subitement, lorsqu'on y pense le moins.

Exemple : Nous étions à table, le pilote est survenu à l'improviste et nous avons appareillé sans prendre de dessert.

Impudence : **1** – Effronterie.

Exemple : Il y a de l'impudence à soutenir une chose qu'on sait être fausse ; il a eu l'impudence de nier sa signature.

2 – Ce qui est contraire à la pudeur.

Remarque : Il se dit aussi des actions et des paroles impudentes.

Exemple : Il mérite d'être châtié pour ses impudences.

Impudent : Il se dit des actions et des paroles qui blessent la pudeur, ou qui sont trop libres, trop hardies.

Exemples : Action impudente ; discours impudent ; proposition impudente.

Impudicité : Vice contraire à la chasteté.

Impudique : cQui fait des actions contraires à la chasteté.

Remarque : Une femme impudique est la ruine et le déshonneur de sa famille.

2 – Tout ce qui blesse la chasteté dans les actions ou dans les discours.

Exemples : Désirs impudiques ; regards impudiques ; gestes impudiques ; posture impudique ; paroles impudiques ; chansons impudiques.

Impulsion : 1 – Action de pousser.

Exemple : L'impulsion du vent.

2 – Mouvement acquis par un objet.

3 – Poussée qu'exerce un corps en mouvement pendant une durée de temps généralement très brève sur un corps immobile et qui peut provoquer la mise en mouvement de ce dernier corps.

4 – Mouvement qu'un corps donne à un autre par le choc.

Remarque : Les Cartésiens prétendent que tous les mouvements se font par impulsion.

5 – Produit du module d'une force s'exerçant sur un point ou un système matériel par la durée de son action.

Remarque : L'impulsion est égale à l'accroissement de la quantité de mouvement de ce point ou de ce système matériel.

6 – Variation brusque d'une grandeur physique avec son retour à l'état initial (tension, intensité électrique, fréquence).

7 – [Au figuré] Principe déterminant le développement, le dynamisme d'une activité sociale, économique, intellectuelle.

8 – [Au figuré] Principe déterminant l'action d'une personne.

9 – [Au figuré] Force psychique spontanée et irrésistible qui pousse à l'action.

Exemples : Impulsion affective, nerveuse, sensuelle.

Imputation : 1 – [Terme de Finance] Compensation d'une somme avec une autre ; déduction d'une somme sur une autre.

Exemple : On doit faire l'imputation des sommes payées pour intérêt d'un capital qui n'en doit point produire, sur le capital même.

2 – Accusation faite sans preuve.

Exemple : Voilà une imputation faite bien légèrement.

Inabordable : Qu'on ne peut aborder.

Exemples : C'est une plage inabordable ; la côte est inabordable de ce côté-là.

Inaccessible : 1 – Dont l'accès est impossible.

Exemples : Un rocher inaccessible ; une plage inaccessible.

2 – [Au figuré] Se dit des personnes à qui il est difficile de parler.

Exemple : Depuis qu'il est en place, il est devenu inaccessible.

3 – [Au figuré] On dit qu'un homme est inaccessible aux sollicitations, pour dire que les sollicitations ne peuvent rien sur lui.

4 – On dit, de même, qu'un homme est inaccessible à la peur, à l'amour, à la flatterie, etc. pour dire qu'il est insensible aux impressions de la peur, de l'amour, de la flatterie, etc.

Inaccommodable : Qui ne peut s'accommoder ; qui ne peut souffrir d'accommodement..

Exemples : C'est une querelle inaccommodable ; ils ont poussé l'affaire si loin, qu'elle est devenue inaccommodable.

Inaccommodation : Inadaptation au milieu, à des situations.

Inaccostable : Qu'on ne peut accoster.

Exemples : Un appontement inaccostable à marée basse ; un atoll inaccostable.

Remarque : [Au figuré et familier] C'est un homme inaccostable.

Inaction : Cessation de toute action.

Exemples : Être dans l'inaction ; les troupes sont dans l'inaction.

Inactivité : Manque, défaut d'activité.

Exemple : Son inactivité m'impatiente.

Inadapté : Qui n'est pas ajusté à sa destination.

Inadéquat : **1** – Qui est partiel ; qui n'est pas total ; qui n'est pas entier.

2 – Qui n'est pas d'une étendue égale à son objet.

Inadvertance : Défaut d'attention à quelque chose.

Exemple : Il a fait cela par inadvertance.

Inaliénable : Qui ne peut être aliéné, distrait par vente ou donation.

Inamissible : **1** – [*En théologie*] Qui ne peut se perdre.

2 – [*Par extension*] Se dit au même sens dans le langage général.

Exemple : Des propriétés inamissibles.

Inanité : Vide et vanité d'une chose.

Inaperçu : Qui n'est point aperçu.

Exemple : Le hasard n'est que le cours inaperçu de la nature.

Inattention : L'inattention, ou le défaut d'attention, est le syndrome de ceux qui passent rapidement d'une activité à une autre, qui ignorent les détails, qui oublient des choses, qui ont des difficultés à rester concentrés et qui semblent ne pas écouter quand on s'adresse à eux.

Remarques : **a)** – L'inattention n'est pas un trouble mais un symptôme, un signe ; les traitements symptomatiques de l'inattention ne soignent pas l'inattention mais tentent de venir en aide à ceux qui en souffrent.

b) – Beaucoup reste à faire pour comprendre et soigner les causes physiologiques de l'inattention.

c) – L'inattention des élèves, que l'on doit déplorer, est aggravée par le manque de rigueur lexicale ou syntaxique de certains professeurs, ou par l'utilisation d'un vocabulaire que certains élèves ne comprennent pas convenablement.

[Voir le mot *Attention*].

Inauguration : **1** – Cérémonie avec laquelle on sacre des évêques ou le roi de France.

Remarques : **a)** – On dit plus ordinairement *sacre* car cette cérémonie est censée donner à la personne choisie un caractère de sainteté.

b) – *Inauguration* est tiré du latin *inaugŭrāre* qui signifie *prendre les augures*, tirer les présages.

2 – Cérémonie par laquelle on consacre à une divinité un temple, un monument, un navire.

Remarques : **a)** – Pendant la cérémonie d'inauguration, on fait brûler de l'encens pour vérifier que la fumée monte vers le ciel ; si la fumée reste au sol, il est prudent de reporter la cérémonie à un jour plus faste ; à tout hasard, on asperge d'eau bénite le monument ou le navire pour en écarter les esprits malins.

b) – Pour un navire que le célébrant bénit, on parle ordinairement de *baptême*.

c) – Au moment où le navire quitte sa cale de lancement et entre dans l'eau, tous les navires du port font mugir leur sirène et actionnent leur sifflet, en espérant que tout ce bruit effraie et mette en fuite les esprits malfaisants qui rodaient.

3 – Discours d'inauguration ou discours inaugural : discours solennel et un peu magique prononcé par un professeur le jour où il prend possession de sa chaire.

Exemple : Le discours inaugural d'un professeur au Collège de France.

Incantation : Nom qu'on donne aux cérémonies absurdes des fourbes qui se donnent pour magiciens.

Incarcérer : Mettre en prison.

Incartade : **1** – Espèce d'insulte qu'une personne fait brusquement et inconsidérément à une autre.

Exemples : Il lui a fait une incartade fort mal-à-propos ; c'est une incartade bien extravagante.

2 – On appelle aussi *incartades* des extravagances, des folies.

Exemples : Il a fait mille incartades ; il fait chaque jour de nouvelles incartades.

Incendie : Grand embrasement.

Exemples : Furieux incendie ; horrible incendie ; éteindre, apaiser, arrêter l'incendie.

Incendie (en anglais « *fire* ») : On donne le nom d'*incendie* à l'accident funeste qui se produit quand un feu se déclare fortuitement ou malicieusement et qu'il se propage à bord d'un navire, dans un bâtiment à terre ou à la surface d'une étendue naturelle (bassin pollué par des hydrocarbures, lande, forêt, etc.).

Remarques : **a)** – Celui qui a connaissance d'un incendie à bord d'un navire déclenche ou fait déclencher un signal conventionnel appelé « *alarme d'incendie* » diffusé au moyen d'appareils sonores dans les coursives et dans les locaux communs ; ce signal consiste souvent en une succession convenue de coups de klaxons, si possible accompagnés par un message en clair de la diffusion générale pour préciser qu'il s'agit d'un incendie et que chaque membre de l'Équipage doit rallier au plus vite le poste qui lui a été assigné sur le rôle d'incendie.

[Voir l'expression *Rôle d'incendie*].

b) – En cas d'*alarme incendie* à bord d'un navire, chacun gagne l'emplacement qui lui est attribué par le *rôle d'incendie* et se prépare à exécuter les instructions qu'il recevra pour lutter contre le feu, protéger les compartiments voisins et éteindre le feu.

c) – Un collecteur d'eau de mer sous pression de 3 à 5 bars, appelé collecteur d'incendie (en anglais « *fire main* ») circule de l'avant à l'arrière du navire, permettant de brancher des *manches d'incendie* sur des *prises d'incendie* pour attaquer les feux au moyen de *lances d'incendie*.

Une ou plusieurs *pompes d'incendie* aspirent à la mer et refoulent l'eau de mer dans le collecteur d'incendie ; elles y maintiennent un débit et une pression suffisantes pour alimenter un nombre de lances d'incendie suffisant pour refroidir les parois chaudes, combattre et éteindre un incendie, y compris si cet incendie s'est déclaré dans les hauts du navire, plusieurs dizaines de mètres au-dessus de la flottaison.

[Voir l'expression *Manche d'incendie*].

d) – Des *armoires d'incendie*, réparties dans le navire, renferment le matériel embarqué pour lutter contre les feux : appareils respiratoires individuels avec réserve d'air comprimé ou d'oxygène, combinaisons de pompier, gants, bottes, lignes de vie incombustibles, extincteurs, manches et lances d'incendie, lances à brumisation, clés de pompier, etc.

Incertain : 1 – Variable.

Exemple : Un temps incertain.

2 – Peu sûr.

Exemple : Une prévision météorologique incertaine.

3 – Qui n'est pas déterminé.

Exemple : Un courant de marée incertain.

4 – Qui est dans l'indécision.

Remarque : Se dit ainsi du courage, du caractère.

5 – Ce qui est douteux.

Exemple : Un moteur dont le lancement est incertain.

Inceste : 1 – Relations sexuelles prohibées entre parents très proches de sexes différents.

Remarque : L'inceste d'un adulte sur un enfant est un tabou dans les familles :

i) La personne qui a elle-même subi un inceste lorsqu'elle était enfant n'est habituellement pas désireuse d'y faire face, cherche à se protéger

émotionnellement et des mécanismes de défense et de déni s'activent lorsqu'on lui en parle.

ii) La personne qui n'a jamais subi d'inceste lorsqu'elle était enfant considère cela comme horrible et l'évocation d'une telle abomination active un mécanisme de déni qui l'empêche d'en parler.

2 – [*Droit canon*] Relations sexuelles entre personnes de sexes différents considérées comme unies par un lien spirituel, par exemple entre un parrain et sa filleule, entre un confesseur et sa pénitente.

Remarque : L'inceste d'un prêtre sur une fidèle est un tabou dans l'Église et l'alternative, dans ce cas, est la plus grande discrétion ou la cessation du ministère du prêtre.

Incidence : 1 – Rencontre d'un corps avec un autre corps.

2 – [*En mécanique des fluides*] On appelle *angle d'incidence* (en anglais « **angle of attack** ») d'un profil en mouvement dans un fluide, l'angle formé entre la corde de référence de ce profil et le vecteur-vitesse du profil par rapport au fluide (vitesse relative).

Remarques : **a)** – S'il s'agit de l'aile d'une hélice marine, on appelle *incidence* d'un profil situé à la distance « *d* » du moyeu, l'angle formé par la corde de référence de ce profil et le vecteur-vitesse de la rencontre du profil considéré avec l'eau.

b) – Dans ce cas, l'incidence dépend du calage (par rapport à l'axe de l'hélice) du profil, de la vitesse de rotation de l'hélice, de la position de l'aile dans le disque d'hélice et de la vitesse linéaire de l'eau à l'entrée dans le disque d'hélice.

3 – [*En aéronautique*] L'incidence d'une aile d'avion est l'angle formé entre la trajectoire instantanée de l'avion et la corde de l'aile.

Remarques : **a)** – La portance d'une aile d'avion est la force aérodynamique verticale dirigée vers le haut qui apparaît lorsque l'aile se déplace par rapport à l'air.

b) – La portance d'une aile dépend de son angle d'incidence.

c) – La portance des ailes ne suffit plus à maintenir l'avion en vol au-dessous d'une certaine vitesse relative par rapport à l'air ; on dit que l'avion décroche.

4 – [*En optique*] Rencontre d'un rayon lumineux avec une surface.

Remarques : **a)** – L'*angle d'incidence* d'un rayon lumineux est l'angle formé par le rayon incident avec la perpendiculaire à la surface de rencontre.

c) – On appelle *point d'incidence* le point où a lieu la rencontre d'un rayon lumineux et d'un corps.

5– Conséquence, suite, répercussion d'un fait, d'une action.

Exemple : La taxe de pilotage a ordinairement peu d'*incidence* sur le montant total des frais d'escale.

Incidence (Angle d' –) : Voir l'expression *Angle d'incidence*.

Incident : 1 – Incident se dit de certains cas qui surviennent dans les affaires.

Exemples : Une demande incidente ; une requête incidente ; un point incident ; une question incidente.

2 – On appelle proposition, phrase incidente, celle qui est insérée dans une proposition principale dont elle fait partie.

3 – [*En optique*] On parle de *rayon incident* par oppositions aux rayons réfléchi, rompu ou émergeant.

i) Un rayon électromagnétique (par exemple un rayon lumineux) se propage dans un milieu donné ; lorsqu'il arrive à la surface d'un deuxième milieu de caractéristiques optiques différentes, on l'appelle rayon incident ;

ii) Si le rayon incident est entièrement réfléchi par la surface extérieure de ce deuxième milieu, il devient un rayon réfléchi ;

- iii)** Si le rayon incident pénètre dans le deuxième milieu en arrivant à l'interface des deux premiers milieux, il devient un rayon rompu ; ce rayon émerge dans le deuxième milieu après avoir franchi l'interface qui sépare les deux premiers milieux ;
- iv)** Si le rayon rompu sort du deuxième milieu et pénètre dans un troisième milieu de caractéristiques optiques différentes, c'est un rayon émergent dans le troisième milieu.

Incident : 1 – Événement imprévu qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire et qui peut la perturber.

Exemples : Toutes ses mesures furent rompues par un incident imprévu ; comme il continuait son voyage, il survint un incident qui l'obligea à revenir ; un heureux incident le tira d'affaire.

Remarques : **a)** – Un *incident* est un événement mineur.

b) – Un *incident* n'est pas nécessairement fâcheux.

c) – À la différence d'un incident, un *accident* est un événement fortuit et subit qui suspend ou modifie le cours des choses.

d) – Un échouement de quelques minutes au cours d'une manœuvre est un incident alors que le heurt d'un navire avec un ouvrage, qui obligera à retarder le départ du navire pour effectuer des réparations nécessaires, est un accident.

e) – Lorsqu'il y a blessures ou mort d'homme, on parle d'*accident* et pas d'*incident*.

f) – Le mot *péripétie* désigne un événement imprévu qui modifie le cours d'une action, qui change le déroulement des choses.

g) – Le terme *péripétie* est parfois employé à tort, par affaiblissement, pour désigner un *incident mineur* [cf. *Dictionnaire de l'Académie française*, 2007].

h) – Le mot *péripétie* est dérivé du mot grec περιπέτεια qui signifie « *passage subit d'un état à un état contraire* » ou « *malheur imprévu* ».

2 – En parlant d'un poème dramatique, *incident* se dit d'un événement considérable qui survient dans le cours de l'action principale.

Exemple : Une pièce de théâtre trop chargée d'incidents.

Remarques : **a)** – En terme de théâtre, le mot *péripétie* signifie « *événement ultime qui provoque le dénouement* ».

b) – Dans une œuvre narrative, une *péripétie* est une circonstance imprévue, un fait inattendu qui modifie la situation du héros, qui provoque un changement de fortune.

3 – [En matière de procès] Incident se dit d'un point à débattre qui naît, qui arrive pendant le cours de la cause principale.

Exemples : Il arriva, il survint, on fit naître un incident durant le procès ; faire juger l'incident ; on videra cet incident avec le principal ; cet incident a mis la cause hors d'état.

Remarque : En termes de droit, *incident* désigne une contestation soulevée au cours d'un procès, ayant pour effet d'en suspendre le déroulement.

Exemple : L'expression « *l'incident est clos* » signifie que le différend a été tranché, que la contestation n'a plus lieu d'être et que la discussion est terminée.

4 – Incident se dit des mauvaises difficultés qu'on fait naître dans les disputes, dans les parties de plaisirs, dans le jeu, etc.

Exemples : Au lieu de répondre à la question, il cherche à faire des incidents ; c'est un mauvais joueur, il fait à toute heure des incidents ; nous avons entamé une partie, mais un incident la rompit.

Incinération : 1 – Action de réduire en cendres.

2 – État de ce qui est réduit en cendres.

Inciter : Pousser, induire à faire quelque chose.

Exemples : Inciter à faire le bien, à bien faire ; les bons exemples incitent à la vertu ; inciter les peuples à la révolte.

Inclinable : Dont on peut régler l'inclinaison.

Inclinaison (en anglais « *inclination* ») : **1** – État d'une ligne, d'une surface plane, d'un objet quelconque qui dévient d'une ligne ou d'un plan, soit vertical, soit horizontal selon les cas.

Remarques : **a)** – L'inclinaison d'un mât (en anglais « *stiving* ») quand les haubans et les étais ont été raidis à poste, se rapporte habituellement à la verticale.

b) – On incline les mâts de l'arrière afin de rendre le navire plus ardent.

[Voir le mot *Ardent*].

c) – L'inclinaison du mât de beaupré se rapporte à l'horizontale ; il en est de même des vergues ou des cornes.

d) – S'il s'agit des vergues et des cornes, on utilise le verbe *apiquer* plutôt qu'incliner.

[Voir le mot *Apiquer*].

e) – L'inclinaison de l'aiguille aimantée est la quantité angulaire dont cette aiguille s'abaisse du côté du pôle de l'hémisphère où l'on est, par rapport à un plan horizontal.

f) – On appelle *inclinaison* d'un navire, sa bande.

g) – Dans le cas d'un échouage ou d'un échouement, on emploie le verbe *coucher* plutôt qu'incliner.

[Voir les mots *Échouage* et *Échouement*].

2 – Angle qu'un plan fait avec un autre plan.

Remarque : L'*angle d'inclinaison* signifie l'angle qu'une ligne forme avec une autre ligne ou avec un plan.

Exemple : L'inclinaison de l'axe de la terre par rapport au plan de son orbite.

3 – Angle entre la plan de l'orbite d'une planète ou d'un satellite artificiel et le plan de l'écliptique.

Inclinaison de l'axe de rotation de la Terre : **1** – L'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre par rapport à son orbite autour du Soleil est actuellement voisine de 23°27'.

Remarque : Le changement d'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre modifie l'inclinaison des rayons du Soleil sur la Terre (les différents climats).

[Voir le mot *Climat*].

2 – L'inclinaison de l'axe de rotation de la Terre est variable entre 21°59' et 24°50' pendant une période de 41 000 années.

Remarques : **a)** – Quand l'obliquité atteint 24°50' les hivers sont les plus rigoureux aux latitudes moyennes.

b) – Lorsque l'obliquité est moins importante, les glaciations sont plus importantes.

Inclinant : [*Gnomonique*] On appelle cadran inclinant un cadran solaire tracé sur un plan qui incline du côté du midi

Inclination : **1** – Action de pencher une ligne, une surface plane, un objet quelconque par rapport à une ligne ou à un plan, soit vertical, soit horizontal selon les cas.

2 – Mouvement de l'âme par lequel on est porté à quelque chose.

3 – Affection, amitié, amour.

Exemple : Un mariage d'inclination est un mariage où l'inclination est le motif déterminant.

Incliner : **1** – Placer, disposer avec un certain angle par rapport à un plan, en particulier celui de l'horizon.

2 – Incliner sa route vers telle direction c'est obliquer la route vers telle direction, à partir de la route primitivement suivie.

3 – Mettre en position oblique ce qui est normalement ou naturellement vertical.

4 – Courber vers le sol, faire pencher.

Exemple : Les branches de l'arbre s'inclinent sous le poids des fruits.

5 – Courber plus ou moins profondément le haut de son propre corps, parfois dans un geste de salutation, de respect.

Exemples : Incliner la tête devant quelqu'un; incliner son front sur un livre; remercier en inclinant la tête.

6 – [Au figuré] S'incliner devant quelqu'un, c'est lui témoigner son respect, sa déférence.

Exemples : S'incliner devant l'autorité ; devant le deuil de quelqu'un.

7 – Se reconnaître vaincu.

Exemple : S'incliner devant ses adversaires.

8 – Reconnaître la valeur, la supériorité de quelque chose ; se soumettre à quelque chose.

Exemples : S'incliner devant un avis ; devant la loi ; devant un verdict.

9 – Se soumettre, obéir.

Inclinomètre : 1 – Appareil servant à mesurer une inclinaison.

2 – On appelle *inclinomètre* un cadran appliqué sur une cloison transversale du navire, muni d'une aiguille suspendue verticalement par une extrémité et dont l'autre extrémité indique l'angle de la gîte que prend le navire sur un arc de cercle gradué et centré sur l'axe de rotation de l'aiguille.

Remarque : On dit *inclinomètre* ou *clinomètre*.

[Voir le mot *Clinomètre*].

Inclusive (Écriture –) : 1 – L'*écriture inclusive* est un procédé graphique récemment proposé par certains (certaines ?) féministes pour permettre de faire apparaître dans la langue écrite la *féminité* d'une personne concernée par des mots de *genre grammatical masculin* si cette personne est du *sexe féminin*.

Remarque : Dans l'écriture inclusive, lorsqu'un nom s'applique à la fois à des hommes et à des femmes, on utilise un *point médian* entre la fin du mot écrit sous la forme *grammaticale masculine* et la désinence du même mot correspondant au *genre grammatical féminin* ; on inclut ainsi les *deux genres grammaticaux* (masculin et féminin) dans un même groupe nominal afin que le *sexe masculin* ne semble pas l'emporter sur le *sexe féminin*.

Exemple : Au lieu d'écrire « bande de cons » on écrira « bande de con·ne·s » si certains de ces « cons » sont de sexe masculin et d'autres de sexe féminin.

[Cité par « *Le Canard Enchaîné* » du mercredi 18 octobre 2017].

[Voir le mot *Diacritique*].

2 – Certains préconisent la forme particulière d'écriture dite *inclusive* pour accélérer la « *déconstruction des inégalités hommes-femmes* ».

Remarques : **a)** – Certains ont des difficultés pour abstraire et conceptualiser : ils confondent le *sexe* anatomique (masculin ou féminin) et le *genre* grammatical (masculin, féminin ou neutre) ; d'autres prennent leurs contemporains pour des ânes [ou pour des *an·ne·s* ?] et croient qu'il suffit d'interdire un nom ou de modifier une règle grammaticale pour faire apparaître, disparaître ou modifier un concept ou pour modifier des comportements.

b) – Dans la langue française telle qu'elle est décrite dans la IX^{ème} édition du Dictionnaire, le genre grammatical neutre prend toujours la même forme que le genre masculin, contrairement à des langues mortes (le grec ancien ou le latin) ou à des langues modernes (l'anglais).

c) – Si la *règle* qui demande de différencier la graphie des noms des professions selon qu'elles sont exercées par des femmes ou par des hommes « *afin de déconstruire les inégalités hommes-femmes* » était strictement appliquée, il faudrait supprimer l'« e » terminal des noms de certaines professions lorsqu'elles sont exercées par des hommes ; cette question n'a pas encore reçu de proposition de réponse :

i) on continuera d'écrire « *un pilote* », « *un capitaine* », « *un ministre* » avec un « e » terminal s'il s'agit d'un homme,

ii) de même, on écrira « *une victime* », « *une recrue* » ou « *une personne* » avec un « e » terminal, même s'il s'agit d'un homme.

d) – « On appelle « *génie d'une langue* » son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que d'autres langues expriment moins heureusement ».

[D'après *Voltaire*, dans le « *Dictionnaire Philosophique* » 1764].

e) – Le génie d'une langue est différent de celui d'une autre et cela se retrouve sous différents aspects dans la pratique :

i) En français, les adjectifs possessifs prennent le genre grammatical du nom qu'ils déterminent, quel que soit le sexe de la personne concernée ;

Exemples : « *Son bras long* », « *sa belle jambe* », « *son livre* » pour un homme ou pour une femme.

ii) En anglais, les adjectifs possessifs prennent habituellement une forme différente selon le sexe de la personne concernée.

Exemples : « *His long arm* », « *his beautiful leg* », « *his book* » pour un homme mais « *her long arm* », « *her beautiful leg* », « *her book* » pour une femme.

3 – L'égalité de représentation des personnes de sexe féminin et des personnes de sexe masculin que devrait permettre l'écriture inclusive ne sera pas complète tant que le mot de genre grammatical masculin singulier *précédera* le point milieu et sera suivi par la désinence marquant le genre grammatical féminin.

4 – Déclaration de l'Académie française au sujet de l'écriture dite « *inclusive* » adoptée à l'unanimité de ses membres dans la séance du jeudi 26 octobre 2017 : « Prenant acte de la diffusion d'une *écriture inclusive* qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde : la démultiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutirait à une langue désunie, disparate ... ».

Remarques : a) – On peut craindre que l'adoption de l'écriture inclusive, si elle se réalisait, rende plus difficile l'apprentissage de la langue française et ralentisse la compréhension des textes écrits.

b) – De la même façon, la fantaisie préconisée en 1983 par la *délégation générale à la langue française*, qui consistait à remplacer le mot consacré *cafard* (en anglais « *bug* ») par le paronyme français *bogue* de l'anglais « *bug* » en cas de dysfonctionnement aléatoire d'un dispositif électro-magnétique ou d'un appareil informatique entièrement électronique, n'a pas été consacrée par l'usage, sauf peut-être dans le jargon abscons de l'administration.

[Voir le mot *Bug*].

5 – Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 21 novembre 2017 qu'il n'y aura pas d'écriture inclusive dans les textes officiels en France.

Remarques : a) – Dans une circulaire du 22 novembre 2017 et conformément à l'avis de l'Académie française, le premier ministre, Édouard Philippe, a donné consigne aux membres du gouvernement de bannir des textes officiels cette forme d'écriture dite inclusive qui remet en cause la règle d'accord de la langue française selon laquelle, au pluriel, « *le genre grammatical masculin l'emporte*

sur le genre *grammatical féminin* » ; il les invite, en particulier pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive.

b) – Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'État doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques usuelles, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme.

c) – Le Premier ministre Édouard Philippe (né en 1970 et fils de deux professeurs de français) a rappelé en 2017 qu'en français le genre grammatical neutre prend la forme masculine et qu'il convient d'utiliser la forme masculine pour les termes neutres susceptibles de s'appliquer aux femmes.

d) – Le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer (né en 1964) s'est prononcé contre l'usage d'un manuel scolaire rédigé en écriture inclusive et publié par Hatier pour le CE2, juste avant la rentrée 2017-2018.

e) – L'éditeur de ce manuel indiquait en page de garde qu'il avait suivi les recommandations du *Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes*.

f) – Le *Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes* avait publié en 2016 un guide pratique « *pour une communication publique sans stéréotype de sexe* » avec le soutien du *ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes* ; la présidente du HCE était, en 2016, la bretonne militante féministe, ancien député de la première circonscription des Côtes d'Armor, madame Danielle Bousquet (née en 1945) ; madame Bousquet a été principale au collège de Moncontour (Côtes d'Armor) puis proviseur adjoint au lycée Ernest Renan de Saint-Brieuc ; comme député, elle s'est engagée de manière remarquable et très efficace au service de la condition des femmes en France (contraception d'urgence, interruption volontaire de grossesse, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes, abolition de la prostitution en France, etc.).

d) – Le *Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes* (HCE) est l'institution nationale consultative indépendante chargée de la protection des droits des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes ; créé en 2013, le HCE est composé de 72 membres représentant la diversité des acteurs et actrices des politiques d'égalité femmes-hommes.

Incommensurabilité : **1** – Le fait, pour deux grandeurs, de ne pas avoir de commune mesure.

Exemple : L'incommensurabilité du côté du carré avec sa diagonale.

2 – Le fait, pour deux réalités d'être sans rapport entre elles, d'être de nature différente.

Incommode : **1** – Fâcheux, qui cause quelque peine.

2 – Incommode se dit aussi des personnes qui sont importunes et à charge et de certaines choses dont on est importuné.

Incommodité (en anglais « *distress* ») : Un navire est dans un *état d'incommodité* lorsqu'il se trouve en commencement de détresse ou en détresse momentanée, provenant soit d'avarie ou de voie d'eau, soit de manque de vivres ou approvisionnements.

Remarque : On peut faire connaître son état d'incommodité en mettant son pavillon national en berne.

[Voir le mot *Innavigabilité* et l'expression *Berne (Pavillon en –)*].

Incomplétude logique : L'*incomplétude logique* d'une explication est l'absence de référence explicite à un ou plusieurs éléments essentiels du raisonnement sous-jacent.

[Voir les expressions *Généralisation abusive*, *Contradiction externe* et *Contradiction interne*].

Incomplétude (Théorèmes d'–) : 1 – Les *théorème d'incomplétude* sont deux théorèmes de logique mathématique, démontrés par le mathématicien et logicien autrichien puis tchécoslovaque (en 1919) naturalisé américain Kurt Gödel (1906-1978) en 1931. [Voir l'expression *Complétude (Théorème de –)*].

Remarque : Kurt Gödel assista à partir de 1926 (à l'âge de 20 ans) aux réunions hebdomadaires du « *Cercle de Vienne* ».

[Voir l'expression *Cercle de Vienne*].

2 – Le *premier théorème* explique que certains énoncés de l'arithmétique sont indécidables, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni démontrables, ni réfutables.

Remarques : **a)** – Un énoncé est *démontrable* si on peut le déduire des axiomes de la théorie.

b) – Un énoncé est *réfutable* si l'on peut déduire sa négation.

3 – Selon le *second théorème*, une théorie cohérente ne démontre pas sa propre cohérence.

Remarque : En logique mathématique, une théorie axiomatique est cohérente (ou consistante) s'il existe des énoncés qui n'y sont pas démontrables à partir des axiomes de la théorie ; elle ne permet pas de démontrer à la fois un énoncé et sa négation (elle est *non-contradictoire*).

Incongru : 1 – Se dit d'un discours ou d'une façon de parler qui pêche contre les règles de la syntaxe.

Exemple : Une façon de parler fort incongrue.

2 – [Au figuré] Incongru se dit en général de ce qui n'est convenable ni aux personnes, ni aux circonstances.

Exemples : Réponse incongrue ; question incongrue.

Remarque : Le mot latin *incongruens* signifie « *qui ne convient pas* ».

Incongruité : 1 – Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction.

2 – [Au figuré] Faute contre le bon sens et contre la bienséance, soit dans le discours, soit dans les actions et dans la conduite.

Inconnue : Grandeur variable, valeur que l'on doit déterminer pour résoudre un problème.

Remarque : Les mathématiciens arabes avaient l'habitude d'appeler les grandeurs inconnues en utilisant un mot qui signifiait « *la chose* » ; les mathématiciens andalous, sous influence arabe, transcrivirent phonétiquement le mot arabe en caractères latins sous la forme « *xay* » ; le Français René Descartes (1596-1650) l'abrégea en « *x* ».

Inconscient : 1 – On appelle *inconscient* ce qui échappe à la conscience.

Remarques : **a)** – L'*inconscient* échappe apparemment aux règles de la logique auxquelles doivent satisfaire les décisions conscientes.

b) – Le *subconscient* regroupe des sensations et des perceptions traitées de façon inconsciente ; le subconscient devient conscient aussitôt que l'attention s'y porte.

c) – On appelle *conscience* la perception que nous avons :

i) de notre existence,

ii) des états et des actes de notre esprit,

iii) de ce qui se passe en nous,

iv) de l'effet produit en nous par ce qui se passe hors de nous.

2 – Une décision est inconsciente lorsque nous l'avons prise sans avoir arrêté notre pensée sur les causes et sans avoir estimé les conséquences de cette décision.

Remarques : **a)** – Nous prenons des décisions inconscientes complètement appropriées tout au long de la journée, par exemple lorsque nous entrons notre voiture automobile dans notre petit garage sans en toucher les murs, tout en prêtant notre attention à l'émission radio que nous écoutions en arrivant, ou en

continuant la discussion que nous entretenions avec nos passagers.

b) – Nous prenons des décisions inconscientes et routinières dans des situations familières telles que la conduite de notre voiture automobile à proximité de notre domicile ; le manque de concentration dans ces circonstances explique en partie le grand nombre d'accidents qui surviennent à proximité du lieu habituel de résidence.

3 – Une décision inconsciente est influencée par les expériences antérieures :

i) Si les expériences antérieures ont été convenablement analysées et correctement comprises et s'il y a des raisons objectives de les rapprocher de la situation actuelle, la décision inconsciente a de bonnes chances d'être pertinente.

ii) Si les expériences antérieures ont abouti à la formation de préjugés simplistes ou de croyances infondées, la décision inconsciente sera probablement inadaptée.

4 – Des décisions inconscientes peuvent être contraires aux convictions affirmées par le décideur.

Remarque : Un *lapsus* (du latin « *lāpsūs* » qui signifie *erreur*) consiste, pour une personne, à exprimer autre chose que ce qu'elle voulait exprimer :

i) par la parole (*lāpsūs linguæ*),

ii) par l'écriture (*lāpsūs cālāmī*),

iii) par la lecture à voix haute (*lāpsūs lēctīōnis*),

iv) par la mémoire (*lāpsūs mēmōriæ*),

v) par les gestes (*lāpsūs mānūs*).

[Voir le mot *Lapsus*].

5 – Des décisions conscientes peuvent être influencées par des motivations inconscientes.

Exemple : Nous pouvons prêter *a priori* et inconsciemment des dispositions particulières à certaines personnes en raison de leur apparence vestimentaire ou physique.

6 – Des décisions conscientes peuvent être influencées par des imprécisions de langage ou par l'ignorance inconsciente du signifié d'expressions courantes.

7 – Le mimétisme est l'un des modes d'acquisition de comportements inconscients.

Remarque : Contrairement à l'instruction et à l'apprentissage, la *formation* consiste à inculquer, souvent par mimétisme, les comportements qu'il faut adopter face à des situations *particulières* sans nécessairement apporter de justifications raisonnées.

8 – Certaines associations d'idées inconscientes peuvent amorcer chez nous des comportements que nous n'approuvons pas, sans que nous puissions justifier le stéréotype qui nous a influencé.

Inconscient collectif : Ensemble des modèles de pensée ou des connaissances qui sont, ou qui pourraient être communes à tous les hommes et qui devraient émaner de certaines structures constantes de la *psyché inconsciente*.

Remarque : Certains grands esprits ont des éclairs de pensée originaux à partir d'associations astucieuses ou de rapprochements d'idées ordinaires ; apercevant des logiques qui échappaient jusqu'alors au sens commun, ils créent de nouveaux concepts qui seront à la base des plus belles *créations* poétiques ou scientifiques.

Inconsidéré : **1** – [*Veilli, en parlant de personnes*] Qui parle, qui agit sans considérer suffisamment la réalité, sans examen attentif.

Remarque : Inconsidéré est synonyme de *étourdi, imprudent, inconséquent, irréfléchi, léger, malavisé*.

2 – [Par métonymie] Qui marque un manque de réflexion ; qui n'a pas été suffisamment considéré.

Exemples : Propos inconsidérés ; geste, zèle inconsidéré ; action, conduite, demande, démarche, remarque inconsidérée.

Incontinent : Aussitôt, au même instant.

Exemples : Dès qu'il eut appris cela, il partit incontinent ; je m'en vais incontinent vous parler ; je vous parlerai incontinent après.

Remarque : Incontinent est issu de l'expression latine « in continēnti tempōrē » qui signifie littéralement « dans le moment qui vient tout de suite après ».

Incontinence : 1 – *Incontinence* se dit en parlant de l'urine qu'on ne peut retenir.

2 – Vice opposé à la vertu de continence, à la chasteté.

Exemple : Son incontinence fut cause de sa perte ; il a ruiné sa santé par son incontinence.

[Voir les mots *Continence, Chasteté*].

Incontinent : 1 – Qui est affecté d'incontinence.

Exemples : Enfant, vieillard incontinent.

2 – Qui n'a pas la vertu de continence, qui abuse des plaisirs sexuels, qui vit dans la débauche, qui n'est pas chaste.

[Voir les mots *Continence, Chaste*].

Inconvenant : 1 – Qui ne convient pas, qui n'est pas de circonstance.

Exemple : Il lui parut qu'il était inconvenant de mêler ces histoires sordides à une soirée mondaine

2 – Qui va contre les convenances et la bienséance.

Exemple : Il est inconvenant de parler à autrui de ce qui peut lui faire de la peine.

Inconvénient : 1 – Ce qui survient de fâcheux dans quelque affaire.

2 – Ce qui résulte de fâcheux d'un parti qu'on prend.

3 – Il se dit aussi des conséquences fâcheuses qui peuvent s'ensuivre d'une proposition de doctrine, d'une opinion, d'un principe, d'un système, d'un usage, etc.

Incorporer : 1 – Mêler, unir ensemble quelques matières et en faire un corps qui ait quelque consistance.

2 – Il se dit aussi d'un corps qu'on joint à un autre corps pour en faire partie.

Exemples : Les soldats d'une telle compagnie furent incorporés dans celle-là ; incorporer des terres au domaine.

Incorruptible : 1 – Qui n'est pas sujet à corruption.

Exemple : L'or est incorruptible.

2 – Qui est incapable de se laisser corrompre pour agir contre son devoir.

Exemples : Un juge incorruptible ; un magistrat d'une vertu, d'une probité incorruptible ; fidélité incorruptible.

Incoterms : 1 – Série de règles internationales pour l'interprétation des contrats de vente les plus utilisés dans le commerce maritime.

Remarques : **a)** – Le mot *Incoterms* est la contraction des mots anglais *International Commercial Terms*.

b) – En français, on peut traduire *Incoterms* par le sigle « CIV » qui signifie *Conditions Internationales de Vente* mais en réalité on utilise habituellement le sigle anglais *Incoterms*.

2 – Les *Incoterms* permettent à l'acheteur et au vendeur de se mettre d'accord rapidement et sans ambiguïté sur les modalités de la transaction.

3 – Ils définissent les responsabilités et les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, notamment en matière de manutention, de transport, d'assurances et

de livraison.

4 – Ils permettent également de savoir, dans chaque cas, qui du vendeur ou de l'acheteur aura à supporter une éventuelle avarie pendant toute la chaîne du transport, notamment dans le cas d'un transport multimodal (terrestre et maritime).

5 – Les *Incoterms* sont publiés par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) et révisés périodiquement ; on doit toujours indiquer l'année d'édition de la version utilisée.

6 – Certains *Incoterms* sont employés uniquement pour des transports par voies maritime ou fluviale ; d'autres, appelés « *multimodals* » peuvent être utilisés quel que soit le mode de transport.

7 – Les différents services possibles sont passés en revue par les *Incoterms* : l'Incoterm indique si le vendeur a la responsabilité de fournir tel service ou si ce service est de la responsabilité de l'acheteur ; certains services sont laissés à la négociation entre le vendeur et l'acheteur.

Remarques : a) – *Incoterms* est la contraction des mots anglais *International Commercial Terms*.

b) – En français, on peut traduire *Incoterms* par le sigle « *CIV* » qui signifie *Conditions Internationales de Vente* mais en réalité on utilise habituellement le sigle anglais *Incoterms*.

8 – Les *Incoterms* sont désignés par des groupes de 3 lettres.

9 – **Exemples d'incoterms :**

FOB : *Free On Board* ; la marchandise est vendue chargée sur un bateau ; les frais de chargement sont à la charge du vendeur.

CIF : *Cost, Insurance and Freight* ; la marchandise est vendue chargée sur un bateau ; la marchandise transportée est assurée par le vendeur pour le compte de l'acheteur ; le fret est payé par le vendeur.

FAS : *Free Alongside Ship* ; la marchandise est vendue sur le quai du port de départ (on dit aussi *sous palans*) ; la manutention, le fret et l'assurance sont payés par l'acheteur.

DAP : *Delivered At Place* ; la marchandise (non déchargée) est mise à disposition de l'acheteur dans le pays d'importation au lieu précisé dans le contrat ; le déchargement et le dédouanement sont payés par l'acheteur.

EXW : *Ex Works* ; la marchandise est vendue à la sortie de l'usine, non chargée, non dédouanée (cet *Incoterms* est adapté au commerce national).

DAT : *Delivered At Terminal* ; la marchandise est livrée sur quai d'un terminal maritime, fluvial, aérien, routier ou ferroviaire désigné ; le dédouanement et l'acheminement final sont payés par l'acheteur.

Incrédulité : Opposition, répugnance à croire ce qui est pourtant croyable.

Incroyable : **1** – Qui ne peut être cru ou qui est difficile à croire.

Remarque : Il ne se dit que des choses.

2 – [*Par exagération*] Excessif, extraordinaire, qui passe la croyance.

Exemples : Une joie incroyable ; un plaisir incroyable ; des douleurs incroyables ; des maux incroyables ; une peine incroyable.

Incrustation : **1** – Croûte ou enduit pierreux qui se forme autour de quelques corps qui ont séjourné dans des eaux.

2 – Action d'incruster ; procédé technique de décoration des objets au moyen de fragments insérés dans un dessin préparé en creux.

Exemple : La marqueterie.

3 – On appelle *incrustation de dentelle* un motif de dentelle que l'on fixe par une

broderie dans une étoffe, laquelle est ensuite découpée suivant les contours du motif.

Incube : 1 – Démon mâle censé abuser des femmes pendant leur sommeil.

2 – Démon mâle recherché par les sorcières au cours des sabbats pour quelque commerce charnel.

Remarque : Un *succube* est l'équivalent d'un incube, mais il prend la forme d'une femme, pour avoir la compagnie charnelle d'un homme.

[Voir le mot *Succube*].

Inculper : Accuser quelqu'un d'une faute.

Inculquer : Imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un à force de la répéter.

Incunable : Ouvrage littéraire imprimé avant 1501.

Incurable : Qui ne peut être guéri.

Incurie : Défaut de soin, négligence.

Incursion : Course de gens de guerre en pays ennemi.

Exemple : Les incursions des Vikings en Poitou.

Incuse : Il se dit des médailles dont un des côtés, ou même les deux sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief.

Exemple : Médaille incuse.

Inde : Couleur bleue que l'on tire de l'indigo.

Exemple : Employer de l'inde, du bleu d'inde.

[Voir le mot *Indigo*].

Indécidable : Ce à quoi on ne peut répondre ni par l'affirmative ni par la négative parce qu'il manque des éléments de décision.

Indécis : 1 – Qui n'est pas décidé.

Exemple : Un point est demeuré indécis.

2 – On le dit aussi des personnes.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme est *indécis* pour dire qu'il est irrésolu, qu'il a peine à se déterminer.

b) – On dit aussi qu'un homme est *encore indécis* pour dire qu'il ne s'est pas déterminé, qu'il n'a pas encore pris sa résolution.

Indécision : 1 – Caractère de ce qui est indécis, flou, imprécis.

Exemple : L'indécision de la côte à l'horizon.

2 – Manque d'esprit de décision d'une personne ; disposition, état d'esprit d'une personne indécise.

Indemnité (en anglais « *indemnity* ») : **1** – Dédommagement.

Remarque : On prononce *indamnité*.

2 – On appelle indemnité une allocation pécuniaire attachée à une position temporaire et qui est, alors, une sorte de supplément de solde.

Remarques : **a)** – L'*indemnité de route*, appelée aussi *conduite*, frais de conduite ou de route, est allouée à chaque marin, selon son grade, lorsqu'il voyage sur terre ou par avion, et par ordre.

b) – L'*indemnité de nourriture* est due au marin qui n'est pas nourri à bord en situation d'embarquement, en mission ou en situation de congé. **4** – Une indemnité de *perte d'effets personnels* est attribuée en cas de naufrage.

c) – On appelle *indemnité de congé payé* la rémunération qui se substitue à la solde ou au salaire d'un salarié lorsque qu'il est en congé payé : son contrat de travail est alors suspendu temporairement ; cette indemnité de congé payé est calculée selon les dispositions prévues dans son contrat de travail, ou selon les *conventions collectives* dont l'application est prévue par son contrat de travail.

[Voir l'expression *Conventions collectives*].

d) – Un remboursement de frais n'est pas une indemnité.

Indemnité d'assurance : 1 – L'indemnité d'assurance est la somme que l'assureur paye à l'assuré après un sinistre.

2 – L'assureur qui a payé l'indemnité d'assurance acquiert, à concurrence de son paiement, tous les droits de l'assuré nés des dommages qui ont donné lieu à garantie.

Indemnité de congé payé : 1 – Lorsque le marin est en *congé payé* il ne reçoit pas un *salaire*, mais une *indemnité* appelée « *indemnité de congé payé* ».

Remarques : a) – Le *salaire* est la contrepartie du *travail* dans le *contrat* passé entre l'armateur et le marin.

b) – On appelle *congé* une période déterminée pendant laquelle le contrat de travail est suspendu.

c) – L'indemnité de congé payé est imposable et elle est soumise aux mêmes retenues fiscales ou sociales que les salaires.

d) – Les principales positions du marin sont :

- i)** embarqué,
- ii)** en congé payé,
- iii)** en conduite,
- iv)** en mission,
- v)** en subsistance.

[Voir les mots *Avances*, *Acomptes* et *Délégations*].

Indépendance (Déclaration d'– des USA du 4 juillet 1776) : Benjamin Franklin (1706-1790), George Washington (1732-1799), Thomas Jefferson (1743-1826) et John Adams (1735-1826) furent les quatre principaux auteurs de la « *déclaration unanime des treize États unis d'Amérique* » du 4 juillet 1776 (en anglais « *The unanimous declaration of the thirteen united States of America* ») connue aussi sous l'appellation de « *Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique* ».

Remarques : a) – Benjamin Franklin, George Washington, Thomas Jefferson et John Adams sont les quatre pères fondateurs des États-Unis d'Amérique.

b) – Le 4 juillet est devenu le jour de la Fête Nationale des États-Unis.

Index : 1 – Mot pris du latin, qui signifie la même chose que la *table des matières* d'un livre.

Exemples : L'index d'un livre ; il faut chercher dans l'index.

Remarques : a) – Il est principalement d'usage en parlant de la table d'un livre latin.

b) – L'*x* terminal se prononce fortement.

2 – On appelait *Index expurgatoire*, ou simplement « *Index* » un catalogue de livres défendus par les inquisiteurs.

Remarque : La Congrégation de l'Index, à Rome, était chargée d'établir et de diffuser la liste des œuvres qu'il était interdit de lire ou même de posséder.

Index : Aiguille portée par un pivot et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé.

Indexicalité : Caractéristique pour certains mots de prendre un sens différent selon les circonstances où on les emploie.

Remarques : a) – « *Maintenant* », « *ici* », « *je* » sont des exemples typiques de termes indexicaux : leur sens dépend respectivement du moment, du lieu et du sujet de l'énonciation.

b) – Au contraire, un nom propre ou un nom commun continuent à désigner la même chose s'ils sont prononcés à deux moments différents ou par deux personnes différentes.

Indicateur : Celui qui fait connaître, qui dénonce un coupable.

Exemple : On a reçu la déposition de l'indicateur.

Remarque : Un esclave, un mineur peut être indicateur, mais il ne doit pas servir de témoin.

Indicateur de Watt : On appelle *indicateur de Watt* ou *indicateur de Watt et Crosby* ou *indicateur de travail des moteurs* ou *indicateur dynamométrique* un instrument qui trace les diagrammes réels des pressions dans la chambre de combustion de chacun des cylindres d'un moteur diesel ou dans le cylindre d'un moteur à vapeur alternatif, en fonction de la course du piston de ce cylindre.

Remarques : **a)** – L'indicateur comprend principalement un petit cylindre dans lequel se déplace un petit piston ; la face inférieure du petit piston est en communication avec la pression qui règne dans la chambre de combustion d'un cylindre du moteur ; la face supérieure subit la pression atmosphérique et le cylindre est soumis à l'action d'un ressort de rappel vers le bas.

b) – Pour optimiser les résultats, l'indicateur est vissé directement sur le robinet de décompression de la culasse du cylindre du moteur.

c) – Les déplacements du petit piston, qui sont proportionnels aux variations de la pression dans le cylindre moteur, sont transmis par une tige et un système articulé à un crayon en laiton qui trace le diagramme pression-course sur une feuille enduite de blanc de zinc.

d) – La feuille enduite de blanc de zinc est enroulée sur un cylindre tournant autour de son axe ; les mouvements de rotation de ce cylindre doivent être synchronisés avec les mouvements alternatifs du piston du moteur.

e) – Le diagramme que l'on obtient sur la feuille enduite de blanc de zinc a la forme d'une courbe fermée ; la surface délimitée par la courbe représente le travail fourni pendant un cycle par le cylindre du moteur sur lequel l'indicateur était branché.

Indice : **1** – Signe apparent qu'une chose est probable.

Exemples : Puissant indice ; léger indice ; faible indice ; j'en ai de grands indices.

2 – [À la mer] Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre.

Remarque : Les indices de l'approche de la terre sont très variables : ce peut être le changement de couleur de la mer, la vue d'oiseaux, la présence de certains poissons, des grains, des orages, l'état du ciel, de l'horizon.

3 – Fait connu qu'un raisonnement inductif tend à établir comme preuve d'un fait contesté.

Remarque : On ne condamne pas un homme sur de simples indices mais sur des preuves.

4 – Signe qui révèle l'existence d'une chose.

Remarque : Un patient peut indiquer les *symptômes* qu'il perçoit ou qu'il ressent ; un secouriste rend compte de *symptômes* ; seul le médecin relève des *indices*.

Indice : **1** – Notation distinctive dont on affecte un symbole lorsque celui-ci peut représenter plusieurs objets de même nature.

2 – Nombre indiquant le rapport entre deux ou plusieurs grandeurs et permettant de classer, de hiérarchiser.

3 – Rapport entre deux valeurs d'une même grandeur qui permet d'évaluer l'évolution de cette grandeur.

Remarques : **a)** – On appelle *indice général* la moyenne des indices unitaires de divers articles spécialement choisis.

b) – On appelle *indices pondérés* les indices de divers éléments auxquels on attribue un certain poids en rapport avec leur importance dans la réalité, ce qui revient à leur affecter un certain coefficient multiplicateur.

Indice de réfraction : L'*indice de réfraction d'un rayonnement* est le rapport du sinus de l'angle d'incidence au sinus de l'angle de réfraction.

Remarques : **a)** – L'indice de réfraction est une grandeur sans dimension (ou grandeur adimensionnelle) caractéristique d'un milieu donné ; il caractérise le milieu et décrit le comportement de la lumière dans ce milieu ; il dépend de la longueur d'onde du rayonnement mais aussi de l'environnement (notamment la pression et la température).

b) – L'indice de réfraction du vide est égal à l'unité.

c) – La vitesse de la lumière dans un milieu transparent est en raison inverse de l'indice de réfraction.

d) – L'indice de réfraction est souvent noté *n*.

Indiction : 1 – Convocation d'une grande assemblée à certain jour.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en parlant de la convocation d'un concile.

Exemple : Depuis la bulle d'indiction du concile œcuménique de Trente (22 mai 1542) du pape Paul III (1468-1549) jusqu'à l'ouverture du concile (13 décembre 1545).

b) – Le mot *indiction*, en ce sens, vient du latin *indīcere* qui signifie *déclarer officiellement ou publiquement, publier, notifier, annoncer*.

2 – [Vieilli] Période de quinze années.

Remarques : **a)** – L'indiction est l'un des trois cycles qui entrent dans la période julienne.

b) – On appelle *indiction première, indiction seconde* et ainsi de suite la première, la deuxième année, etc. de chaque indiction.

c) – La *période julienne* a été proposée en 1583 par Joseph Juste Scaliger (1540-1609), au temps de la réforme du calendrier effectuée sur l'instigation du pape Grégoire XIII (1502-1585) ; le nouveau calendrier (dit *calendrier grégorien*) a été adopté à partir de 1582 (selon les pays) en remplacement du *calendrier julien* qui avait été introduit sous Jules César en 46 av. J.-C. ; le *calendrier julien* avait remplacé le calendrier romain républicain qui ne donnait pas satisfaction.

d) – La *période julienne* est ainsi appelée en hommage à *Jules Scaliger* (le père de Joseph Scaliger) ; elle débute le 1er janvier 4713 avant J.-C. (*calendrier julien*) et elle se termine après 7980 années ; la *période julienne* ne fait pas référence à Jules César ni au calendrier julien.

e) – La *période julienne* est formée de la multiplication du cycle du Soleil, du cycle de la Lune et de celui de l'indiction romaine.

f) – Le *cycle solaire*, qui est une période de 28 ans, représente, dans le calendrier julien, l'intervalle de temps pour qu'une même date corresponde au même jour de la semaine.

g) – Le *nombre d'or*, qui est une période de 19 ans, correspond au cycle métonique, c'est-à-dire à l'intervalle de temps qu'il faut aux phases de la Lune pour retomber aux mêmes dates de l'année solaire.

h) – L'*indiction romaine*, qui est une période de 15 ans, n'a aucune signification astronomique mais correspondait à un cycle de levée d'impôts à Rome et elle a été utilisée par l'Église pour dater différents documents officiels.

i) – La *période julienne* vaut ainsi :

$$28 * 19 * 15 = 7\ 980 \text{ ans}$$

j) – La *période julienne* est utilisée en astronomie et elle permet une datation univoque de n'importe quel événement, indépendamment du type de calendrier employé.

k) – L'*indiction romaine* est indiquée sur le « *calendrier des Postes* » de chaque année, en bas de la colonne du mois de février, conjointement avec l'*épacte* et le

nombre d'or de l'année.

d) – Le mot *indiction*, en ce sens, vient du latin *indictiō* qui signifie *taxe extraordinaire*.

[Voir l'expression *Indiction romaine*].

Indiction romaine : L'indiction romaine (de 1 à 15) est le rang de l'année dans un cycle de 15 ans, sans aucune signification astronomique.

[Voir le mot *Indiction*].

Remarques : **a)** – Cet élément n'est pas utilisé pour le calcul de la date de Pâques.

b) – L'indiction était utilisée pour la révision d'un impôt foncier.

c) – L'origine des cycles a d'abord été fixée au 1er septembre 312 ap. J.-C.

d) – Sous le pontificat du 173^{ème} pape de l'Église catholique Grégoire VIII (1100-1187), le premier cycle de 15 ans a été réputé (rétrospectivement) comme ayant débuté le 1er janvier 313 (après J.-C.) ; le pape Grégoire VIII fut élu au pontificat le 21 octobre 1187 et il décéda le 17 décembre 1187, soit seulement 1 mois et 26 jours plus tard.

e) – Le « *calendrier grégorien* » actuellement en usage en France fait référence au nom du 226^{ème} pape, Grégoire XIII (1572-1585) ; Grégoire XIII fut élu au pontificat le 13 mai 1572 et il décéda 12 ans, 10 mois et 28 jours plus tard, le 10 avril 1585.

Indienne : **1** – Toile de coton peinte aux Indes.

Remarque : On dit des *perses* ou des *indiennes*.

2 – Le nom *indienne* est devenu appellatif et se dit de toutes sortes de toiles peintes.

Exemples : Une belle indienne ; une robe d'indienne.

Remarques : **a)** – *Indienne* se dit de toutes sortes de toiles peintes, même fabriquées en Europe.

b) – On dit plutôt, aujourd'hui « *tissus imprimés* » ou « *imprimés* ».

Indigénat (Code de l' –) : Le *Code de l'Indigénat* a été adopté par la France en 1881 pour l'Algérie (loi votée le 28 juin 1881, promulgation dans le J.O. du 29 juin 1881) ; il a été rendu applicable à l'ensemble des colonies françaises en 1887 ; il a été aboli par le loi du 7 avril 1946.

Remarques : **a)** – Le *Code de l'Indigénat* distinguait deux catégories de Français :

i) les *citoyens français* (de souche métropolitaine),

ii) les *sujets français* (Africains noirs, Malgaches, Algériens, Antillais, Mélanésiens, etc.).

b) – L'indigénat consacrait la dissociation entre nationalité et citoyenneté ; les indigènes étaient des sujets de nationalité française privés des droits des citoyens.

[Voir le mot *Indigène*].

c) – Les indigènes algériens mahométans étaient soumis au droit islamique qui, notamment, autorisait la polygamie et la répudiation.

d) – La citoyenneté française a été accordée aux indigènes israélites d'Algérie le 24 octobre 1870.

Indigène : **1** – Il se dit des peuples établis de tout temps dans un pays.

Exemple : Peuples indigènes.

2 – Qui est originaire du pays.

Exemple : Les indigènes de l'Amérique.

3 – En parlant d'une nation, celle qui est établie de tout temps dans un pays.

4 – Appellation officielle ou quasi-officielle, jusque dans les années 1960, des gens vivant dans les colonies françaises et *visiblement* originaire de ces colonies.

Remarques : **a)** – En Algérie, les indigènes – c'est ainsi que les Algériens ont été

dénommés de 1830 (colonisation) à 1962 (indépendance) par l'Administration, par opposition aux colons français – étaient régis par des statuts particuliers et distincts selon qu'ils étaient de religion juive ou musulmane ; mais ils n'avaient pas, en principe, la pleine nationalité française.

b) – Le sénatus-consulte de 1865 obligea le « *musulman* » d'Algérie devenu citoyen français à respecter le Code civil français, c'est-à-dire à ne plus pratiquer les cinq coutumes incompatibles :

i) la polygamie ;

ii) le droit de *djebr*, qui permet à un père musulman de marier son enfant jusqu'à un certain âge ;

iii) le droit de rompre le lien conjugal à la discrétion du mari ;

iv) la coutume de « *l'enfant endormi* » qui permet de reconnaître la filiation légitime d'un enfant né plus de dix mois et jusqu'à cinq ans après la dissolution d'un mariage ;

v) enfin, le privilège des enfants mâles en matière de succession.

c) – Le « *musulman* » algérien qui se convertissait au catholicisme ne devenait pas plus facilement citoyen français.

d) – La naturalisation individuelle des « *musulmans* » (autre appellation officielle des « *indigènes* » d'Algérie) ouverte par le sénatus-consulte de 1865 était mal vue par les autres musulmans qui considérèrent ceux qui la demandaient et qui l'obtenaient comme des *M'tourni*, c'est-à-dire des renégats.

e) – Le nombre des naturalisations d'*indigènes* algériens est resté très faible, inférieur à 100 par an jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962.

5 – *Indigène* se dit aussi des plantes qui croissent d'elles-mêmes dans un pays.

Exemple : Plantes indigènes.

6 – Il se dit aussi des animaux qui vivent naturellement dans un pays.

Remarque : En biogéographie, une espèce est définie comme indigène ou autochtone à une région, à un pays ou à un écosystème si sa présence dans cette région est le résultat de processus naturels, sans intervention humaine.

Exemple : Le loup est indigène en France.

[Voir le mot *Endémique*].

Indignation : **1** – Colère que donne une injustice criante, une action honteuse, etc.

Remarque : L'indignation est une émotion première déclenchée par la surprise.

2 – Sentiment de colère et de révolte suscité par tout ce qui peut provoquer la réprobation et porter plus ou moins atteinte à la dignité de l'homme.

3 – Mouvement de protestation auquel s'associent plusieurs personnes pour exprimer un tel sentiment.

Exemple : Indignation générale.

Indigo : **1** – Plante qui croît dans les pays chauds (Indes, Indonésie, Égypte) et dont les fleurs sont très semblables à celles du genêt.

Remarques : **a)** – Pour obtenir la couleur bleue, on commence par faire macérer l'indigo dans plusieurs eaux.

b) – De son marc ou sédiment broyé, on forme une pâte qu'on commercialise en petites tablettes.

c) – Cette pâte donne un très beau bleu.

d) – On en faisait un grand commerce à Saint-Domingue avant la Révolution française de 1789.

e) – On peut se servir de la décoction de cette plante contre les coliques néphrétiques, ou contre le poison de la morsure des animaux venimeux.

f) – L'importation de l'indigo mit un terme à la culture du pastel ou de la guède (*Isatis tinctoria*) en France (notamment dans le Lauragais ou les Cévennes).

g) – Indigo est tiré du latin *indicum* qui signifie « *de l'Inde* », lui-même du grec ancien *ινδικόν* de même sens,

h) – En 1880, le chimiste allemand Adolf von Baeyer (1835-1917), lauréat en 1905 du Prix Nobel de chimie, synthétisa l'indigotine, le principe colorant des plantes à indigo ; l'indigo synthétique, appelé *bleu d'indanthrène* ou *bleu d'indanthrone*, est commercialisé depuis 1900 par la société allemande *Badische Anilin & Soda-Fabrik* (BASF).

2 – Indigo est aussi la couleur bleu foncé très puissante que l'on tire de la feuille fermentée et hydrolysée de l'indigotier, ou une couleur pareille.

Exemple : Teindre en indigo.

Remarque : L'indigo est une des trois couleurs primaires de la synthèse additive (couleurs primaires des écrans d'ordinateurs) et l'une des sept couleurs de l'arc-en-ciel selon l'alchimiste anglais Isaac Newton (1642-1727).

Individualisme : 1 – Doctrine ou attitude qui attribue la primauté à l'individu et qui affirme son autonomie ou son indépendance par rapport au groupe, à la société, à l'État.

Remarque : L'*individualisme radical* place l'individu et ses exigences au centre des préoccupations de tout projet d'émancipation collectif.

2 – Théorie qui insiste notamment sur l'explication dernière des faits historiques ou des phénomènes sociaux par l'action des individus.

3 – État d'esprit ou comportement qui consiste à affirmer constamment ses valeurs ou intérêts propres, avec peu de considération pour ceux d'autrui.

Exemples : Faire preuve d'individualisme ; un individualisme farouche.

In-douze : 1 – Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en douze feuillets, formant 24 pages, ainsi que des livres qui ont ce format.

[Voir l'expression *Format des livres*].

2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur est comprise entre 14 et 23 centimètres.

Indret (Établissement d' –) : L'Établissement d'Indret, situé sur la rive gauche de la Loire à 10 km en aval de Nantes, appartient depuis 2017 au groupe industriel français *Naval Group*, spécialisé dans la construction navale militaire ; le site d'Indret est dédié à la propulsion des navires et aux énergies marines renouvelables.

Remarques : **a)** – L'île d'Indret a servi, du milieu du xvii^{ème} siècle jusqu'à la fin du xviii^{ème} siècle, de dépôt de bois pour la marine royale et jusqu'à la moitié du xix^{ème} siècle, de chantier de construction pour des bâtiments en bois de la Marine royale (frégates, gabares de 200 tx).

b) – Une fonderie de bouches à feu (canons et mortiers) de seconde fusion qui utilisait des fours à réverbère, fut créée près du chantier naval en 1777 par le maître de forge anglais William Wilkinson (1744-1808), suivant une convention passée avec le Secrétaire d'État de la Marine de Louis xvi (1754-1793) Antoine de Sartine (1729-1801) ; le premier canon, de calibre 6, y a été fondu en février 1778 ; les canons étaient fondus pleins et creusés ensuite dans une forerie ; à la première forerie, actionnée par un manège à chevaux, a été ajoutée en janvier 1779 une forerie hydraulique qui utilisait la marée en Loire ; une forerie entraînée par une machine à vapeur a été mise en service en 1787.

c) – La fonderie de bouches à feu d'Indret a été érigée, le 1er avril 1781, en manufacture royale ; William Wilkinson reçut à cette occasion une rente de 12 000 livres du gouvernement français.

d) – La fonderie de bouches à feu d'Indret a été alimentée, à partir de 1786, en partie par de la fonte de fer obtenue par l'ingénieur militaire François Ignace de Wendel (1741-1795), seigneur de Hayange, selon la méthode anglaise, en mêlant le minerai de fer à du coke et non plus à du charbon de bois, dans les hauts fourneaux du Creusot-Montcenis, en Bourgogne (actuel département de Saône-et-

Loire) construits spécialement pour fournir de la fonte de première fusion à la fonderie d'Indret ; mais Indret continua à s'approvisionner également en Angleterre en fonte de meilleure qualité et moins coûteuse.

En 1806, 2 p.c. de la fonte était fabriquée en France avec du charbon de terre (houille) contre 97 p.c. en Grande-Bretagne.

En 1810, on comptait 200 machines à vapeur en France, contre 5 000 en Grande-Bretagne.

Les guerres de la Monarchie, de la Révolution et de l'Empire ont tué un très grand nombre d'hommes jeunes ; il en est résulté pour la France un retard technique et économique considérable sur les Nations voisines, malgré une démographie forte.

e) – Le transfert de technologie de la Grande-Bretagne vers la France, qui permit d'améliorer la fabrication des canons, d'abord par la technique de la deuxième fusion au moyen de fours à réverbère (à Indret), puis par l'utilisation pour la première fusion des hauts fourneaux à coke (au Creusot), a été facilité par la signature du traité de commerce du 26 septembre 1786 entre les deux royaumes ; ce fut le premier traité de libre échange entre la Grande-Bretagne et la France ; ce traité entraîna des pertes d'emplois ouvriers en France, notamment dans l'industrie textile ; le traité de libre échange participa, avec l'éruption au printemps 1783 du volcan islandais Laki, à l'accroissement de la misère en France qui précéda la Révolution de 1789.

[Voir le mot *Laki*].

f) – En 1808 il y avait à Indret 12 fourneaux, dont 8 en état de fonctionner et 5 en activité ; il y avait 4 foreries actionnant 21 forets (7 à la grande machine à vapeur, 4 à la petite, 4 au moulin à eau et 6 au manège à chevaux ; on fabriquait chaque mois 56 canons coulés et 30 canons perfectionnés.

g) – La fonderie de bouches à feu d'Indret a été remplacée en 1827 par une Manufacture royale de machines à vapeur pour les bâtiments de la flotte militaire, sous la direction de l'ingénieur français Philippe Gengembre (1764-1838) ; les machines étaient ensuite transportées vers les différents chantiers navals français par la mer où elles étaient montées par des agents envoyés d'Indret sous la surveillance d'ingénieurs d'Indret ; les chantiers navals d'Indret fermèrent en 1849 et le site fut réservé à la fabrication des machines de propulsion ; les canons pour la Marine furent alors tous fondus à Ruelle-sur-Touvre, dans l'agglomération d'Angoulême, en Charente.

h) – Le remplacement des roues latérales à axe transversal par une hélice à axe longitudinal pour la propulsion des navires à vapeur fut prescrite par une dépêche ministérielle du 15 septembre 1843.

i) – La loi des finances du 1er janvier 1857 stipula que tout navire qui ne serait pas pourvu d'une machine à vapeur ne pourrait être considéré comme un navire de guerre.

j) – Le condenseur tubulaire à échange de chaleur par surface de contact, qui permet de récupérer la vapeur condensée et de ne plus alimenter les chaudières en eau de mer, a été mis au point à Indret en 1870 par l'ingénieur français Joseph-Émile Joëssel (1831-1898).

[Voir le mot *Joëssel*].

k) – Le site de l'ancienne fonderie de l'île d'Indret est actuellement occupé par l'*Unité Propulsion* de Naval Group.

l) – L'entreprise *Naval Group*, de droit privé avec une participation majoritaire de l'État français (près du tiers du capital), fondée le 1er juin 2003, est l'héritière depuis le 5 octobre 2015 des anciens Arsenaux français (1631), puis de la Direction des constructions et armes navales (DCAN), de la Direction des

Constructions Navales (DCN en 1991) et de la Direction des Constructions Navales spéciales (DCNS en 2007) après l'acquisition de la branche *activités navales France* de l'entreprise Thalès.

m) – L'entreprise française Thalès a été fondée en 1998 par la réunion des branches spécialisées dans les activités militaires de Alcatel, Dassault Électronique et Thomson-CSF ; elle a pris son nom actuel (Thales) fin 2000, en référence au philosophe Θαλῆς, l'un des sept sages de la Grèce antique.

n) – Depuis 2021, l'entreprise *Naval Group* se recentre sur ses activités navales.

Induction : 1 – Instigation, impulsion, suggestion.

2 – Il se dit aussi d'une conséquence vraisemblable que l'on tire.

Exemple : Tirer une induction d'une proposition.

Induire : 1 – Inférer, tirer une conséquence.

2 – Porter, pousser à faire quelque chose de mauvais.

Exemples : Induire en erreur ; induire à mal faire ; qui vous a induit à cela ?

Indulgence : 1 – Facilité à excuser et à pardonner les fautes.

2 – Rémission des peines que les péchés méritent, et qui est accordée par l'Église.

Exemples : Indulgence plénière ; donner, accorder des indulgences ; gagner des indulgences.

Industrie : 1 – Dextérité, adresse, habileté à faire quelque chose.

Exemples : Grande industrie ; louable industrie ; avoir de l'industrie ; employer son industrie ; c'est un homme d'industrie ; il fait subsister sa famille par son travail, par son industrie.

2 – Aptitude, compétence particulière dans une activité intellectuelle ou quelquefois artistique.

3 – Savoir-faire, ingéniosité, esprit d'invention.

Remarques : a) – [*En mauvaise part*] On appelle industrie le recours à des moyens, à des procédés habiles ou adroits d'une honnêteté douteuse, pour arriver à ses fins.

b) – [*En mauvaise part*] On dit *vivre d'industrie* pour dire vivre en ayant recours à des moyens indéliçables, à des expédients.

c) – [*En mauvaise part*] On appelle *chevalier d'industrie* un individu à la moralité ou aux pratiques douteuses, ou vivant de ressources procurées par des activités malhonnêtes.

4 – On dit *industrie* pour dire le *travail*, le *commerce*, le *savoir-faire* par opposition au *capital*, aux fonds réels.

[Voir le mot *Capitaliste*].

Exemple : Taxer l'industrie.

5 – Ensemble des activités, des opérations ayant pour objet la production et l'échange des marchandises ou la production de produits destinés à être utilisés ou consommés sans être vendus au préalable.

Remarques : a) – Avant la « *révolution industrielle* » on appelait *industrie* l'ensemble des activités artisanales ou des opérations ayant pour objet l'échange de produits destinés à être utilisés ou consommés sans être vendus au préalable.

b) – On appelle « *révolution industrielle* » le passage, à la fin du XVIII^{ème} siècle en Angleterre, au début du XIX^{ème} en France, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique, au début du XX^{ème} siècle en Russie et au Japon, d'une économie essentiellement agricole à une production de biens manufacturés à grande échelle ; les paysans sont devenus des ouvriers ; le perfectionnement des machines à vapeur, les progrès de la métallurgie permirent d'énormes gains de productivité ; les usines remplacèrent les manufactures.

6 – Ensemble des activités économiques, ayant pour objet l'exploitation des sources d'énergie et des richesses minérales du sol ainsi que la production de produits fabriqués à partir de matières premières ou de matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations.

Remarques : a) – Les activités industrielles en ce sens sont caractérisées par la mécanisation et l'automatisation des moyens de travail, la centralisation des moyens de production et la concentration de la propriété des moyens de production.

b) – On appelle *industrie lourde* l'ensemble des industries qui produisent la matière première ou qui lui font subir une première transformation.

c) – On appelle *industrie de transformation* l'ensemble des industries qui fabriquent des valeurs d'usage directement utilisables.

d) – On appelle *capitaine d'industrie* une personne qui dirige un établissement industriel.

Industriel : 1 – Qui est produit par le travail, par l'industrie de l'homme.

Remarque : En ce sens, industriel est opposé à *naturel*.

2 – Qui a du savoir-faire, de l'invention ; qui fait preuve d'ingéniosité.

Remarque : L'industriel est celui qui, en plus, fait preuve d'une activité intense et efficace.

3 – Qui exerce une profession artisanale.

4 – Qui emploie les procédés de l'industrie, qui fait appel à la machine et qui est généralement produit en grande quantité.

Remarque : En ce sens, industriel est opposé à *artisanal*.

5 – Celui qui possède ou qui dirige un établissement industriel, une usine ; celui qui travaille dans l'industrie.

Remarque : Un industriel est un homme qui travaille à produire ou à mettre à la disposition de la société les moyens matériels de satisfaire ses besoins.

Exemples : Un cultivateur qui sème du blé, un fabricant de souliers, un négociant, un marin embarqué sur un navire de commerce sont des industriels.

Inégalités périodiques de la rotation terrestre : 1 – La rotation de la Terre autour de son axe principal d'inertie est stable ; mais on observe des oscillations autour de la position de stabilité.

2 – La ligne des pôles subit de légers mouvements par rapport à l'écorce terrestre.

Remarques : a) – Ces mouvements ont été mis en évidence, en 1885, par l'Américain Seth Carlo Chandler (1846-1913).

b) – On appelle *polhodie* le chemin que parcourt le pôle sur l'écorce terrestre : il s'agit d'une spirale, tantôt convergente, tantôt divergente, dont l'amplitude peut atteindre une vingtaine de mètres.

c) – Une spire de la polhodie est parcourue en un peu plus d'une année (14 mois).

d) – Le lent et très léger mouvement de la ligne des pôles a un petit effet sur la latitude des observatoires, et sur leur longitude en modifiant l'orientation des méridiens.

d) – Le déplacement de la ligne des pôles par rapport à l'écorce terrestre est dû au déplacement de l'ensemble de la Terre par rapport aux étoiles.

3 – Des variations saisonnières liées à l'alternance des saisons, par des effets thermiques et des déplacements de masses d'air ; les variations d'énergie cinétique de ces masses d'air en déplacement sont compensés par une variation symétrique de l'énergie cinétique de la planète.

Remarques : a) – Ces variations saisonnières et météorologiques, donc difficilement prévisibles, ont été mises en évidence par Nicolas Stoyko (1894-1976) de l'Observatoire de Paris, avant la Seconde Guerre mondiale.

b) – Depuis que la seconde d'heure n'est plus d'origine atomique, on néglige les variations saisonnières météorologiques qui, cumulées, peuvent atteindre 0,05 seconde avant de décroître, de s'annuler et de changer de signe.

4 – Un ralentissement séculaire de la vitesse de rotation de la Terre est lié aux marées terrestres et océaniques.

5 – Des variations aléatoires paraissent imputables à des mouvements de matière dans le noyau et sous l'écorce terrestre, qui entraînent des variations du moment d'inertie de la Terre.

6 – La position angulaire précise de la Terre par rapport aux étoiles est contrôlée par les astronomes et sa valeur est ajustée par de fréquentes observations d'étoiles.

Inéluctable : 1 – Qui ne peut être évité, insurmontable.

Exemple : Un accident inéluctable.

Remarques : a) – Inéluctable vient du latin *inēluctābilis* qui signifie inévitable, insurmontable.

b) – Les mots latins *lucta* et *hābilitās* signifient respectivement *lutte* et *aptitude* ; le préfixe *in* a valeur de négation.

2 – Ce à quoi on ne peut se soustraire.

Exemple : Une volonté inéluctable.

3 – Ce qui s'accomplit fatalement.

Exemple : Une montée des eaux inéluctable.

Inepte : 1 – Qui n'a nulle aptitude à certaines choses.

Exemples : C'est un homme tout-à-fait inepte aux sciences ; il est inepte à tout.

2 – Impertinent, absurde.

Remarque : Dans cette acception, il se dit des personnes et des choses.

Exemples : C'est un homme inepte, l'homme du monde le plus inepte ; tout ce qu'il dit est inepte ; raisonnement inepte.

Inertie : 1 – L'inertie est la propriété qu'ont les corps de rester d'eux-mêmes dans leur état de repos ou de mouvement uniforme, jusqu'à ce qu'une cause étrangère les en tire.

Remarque : Le mouvement d'un navire en manœuvre peut être :

i) une *translation* horizontale du centre de masse du navire,

ii) une *rotation* autour d'un axe vertical passant par son centre de masse,

iii) la *combinaison* d'une translation et d'une rotation.

2 – D'après le *principe d'inertie*, un corps en mouvement qui n'est soumis à aucune force extérieure *conserve ses vitesses linéaire et de rotation* (en grandeur en direction et en sens) par rapport à un repère d'inertie.

En particulier, si sa vitesse initiale est nulle par rapport à un repère d'inertie, et s'il n'est soumis à aucune force extérieure, le corps reste au repos par rapport à ce repère d'inertie.

[Voir le mot *Repos* et les expressions *Descartes (Principe de –)*, *Repère d'inertie*].

Remarques : a) – L'inertie d'un navire est caractérisée à la fois :

i) par sa *masse d'inertie* (observée dans les translations) et

ii) par son *moment d'inertie* (observé dans les rotations).

[Voir les mots *Masse*, *Déplacement*].

b) – Pour la plupart des manœuvres de navires, le rivage, les ouvrages portuaires ou le fond de la mer constituent de bons repères d'inertie.

c) – Pour le mouvement d'une planète du système solaire, un repère lié au Soleil est un bon repère d'inertie.

3 – [Au figuré] L'*inertie* est le nom que l'on donne à la *force de l'habitude* : c'est l'impuissance à changer notre mode de vie.

i) Soit l'*inertie* nous retient dans l'activité débordante où nous sommes engagés,

ii) soit l'*inertie* empêche ou retarde toute activité quand nous sommes au repos.

Remarque : La répugnance à modifier notre mode de vie vient habituellement de ce qu'un changement est contraire à des *idées préconçues* plus que de son opposition à de simples habitudes.

Inexorable : Qui ne peut être fléchi, apaisé.

Inextinguible : Qui ne peut s'éteindre.

Exemples : Un *feu inextinguible*, que l'on ne peut éteindre ; une *soif inextinguible*, que l'on ne peut apaiser.

Infailibilité : Le fait de ne pouvoir se tromper.

Remarque : Le pilote doit tendre avec effort vers l'infailibilité, sans jamais y prétendre.

Infailible : 1 – Qui est certain et immanquable.

Exemples : Le succès de cette affaire-là est infailible ; ce que je vous promets est infailible ; sa perte est infailible. ; c'est une chose infailible ; règle infailible.

2 – Qui ne peut ni tromper, ni se tromper.

Exemple : Croyez-vous cet homme-là infailible ?

Infaisable : Qui ne peut être fait.

Exemple : C'est une manœuvre infaisable.

Infamie : Flétrissure imprimée à l'honneur, à la réputation, soit par la l'autorité judiciaire, soit par l'opinion publique.

Infant : Titre qu'on donne aux enfants puînés des souverains d'Espagne et de Portugal.

Remarque : Le fils aîné ou la fille aînée du souverain espagnol est l'héritier de droit du royaume d'Espagne.

Infanterie : Arme composée de gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied.

Remarque : Se dit des gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied.

Infécond : 1 – Stérile, qui ne produit point, ou qui produit peu.

Exemple : Terre inféconde ; ce champ est infécond.

2 – [Au figuré] On dit aussi *esprit infécond* ; *génie infécond*.

Infecter : 1 – Gâter, corrompre, incommoder par communication de quelque chose de puant, de contagieux ou de venimeux.

2 – [Au figuré] On le dit aussi des choses qui corrompent l'esprit ou les mœurs.

Exemple : Il infecta le navire de sa pernicieuse revendication.

Infection : 1 – Grande puanteur.

Exemple : Cette cale est de la plus grande infection ; il en sort une étrange infection, une infection insupportable.

2 – Corruption, contagion.

Exemple : L'infection des cadavres mit la peste dans la ville.

Inféodation : Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief.

Inférence : Opération qui consiste à admettre une proposition en raison de son lien avec une proposition préalable tenue pour vraie.

Remarque : Raisonnement, déduction, induction, etc., sont des cas particuliers d'inférence.

[Voir le mot *Perception*].

Inférer : Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait, etc.

Infidèle : 1 – Sans foi religieuse.

[Voir le mot *Mécréant*].

2 – Qui n'a pas la foi tenue pour vraie par le locuteur.

Exemple : Convertir les infidèles.

3 – Qui trahit la confiance placée en lui ; qui ne tient pas ses engagements.

Exemples : Une épouse infidèle ; un ami infidèle ; un serviteur infidèle à son maître, qui commet des malhonnêtetés.

4 – Qui manque à la vérité, inexact ; qui s'écarte de sa source.

Exemples : Mémoire infidèle, qui retient mal et inexactement ; narrateur, traducteur, interprète infidèle ; copiste infidèle.

5 – [*Par métonymie*] Qui s'écarte de la ressemblance.

Exemple : Portrait infidèle.

Infliger : 1 – Appliquer à quelqu'un une peine, le frapper d'une sanction.

Exemples : Infliger la torture, un supplice ; infliger une punition à un élève, un blâme à un fonctionnaire.

2 – [*Par extension*] Faire subir à quelqu'un quelque chose de pénible, lui imposer une mortification.

Exemples : Infliger des tourments ; il lui a infligé un camouflet cinglant.

3 – [*Au figuré*] Infliger un démenti à quelqu'un, c'est démentir formellement ses propos.

4 – [*Au figuré et par exagération*] Infliger *sa présence quelque part* c'est être présent sans y avoir été invité ; infliger *sa présence à quelqu'un*, c'est se tenir en sa présence contre son gré.

Influence du vent sur la manœuvre : La principale influence du vent sur la manœuvre est de faire dériver le navire, c'est-à-dire de lui faire prendre une route oblique s'il garde un cap constant.

[Voir les expressions *Route oblique*, *Marche oblique*].

Remarque : La route-surface suivie par un navire qui gouverne avec un cap constant étant sous le vent et le navire tendant toujours à prendre sa position d'équilibre stable travers au vent, un navire qui fait route en avant avec un vent sur l'arrière du travers voit son étrave remonter au vent, c'est-à-dire que son cap se rapproche de la direction d'où souffle le vent jusqu'à ce que sa ligne de quille soit perpendiculaire au lit du vent.

In-folio : 1 – Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en deux, formant quatre pages, ainsi que des livres qui ont ce format.

[Voir l'expression *Format des livres*].

2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur est égale ou supérieure à 35 centimètres.

Infatigable : Qui ne peut être lassé par le travail, par la peine, par la fatigue.

Exemples : Un homme infatigable ; courrier infatigable ; cheval infatigable.

Inférence : Opération logique par laquelle on admet pour vraie une proposition en raison de sa liaison avec d'autres propositions préalables tenues pour vraies.

Remarque : L'inférence caractérise la faculté rationnelle.

Inférence solide : Liaison logique opportune entre l'expérience acquise et une décision opérationnelle, sans prendre le temps de dégager consciemment les idées intermédiaires.

Remarques : **a)** – L'inférence solide naît d'un pressentiment rationnel.

b) – À la différence de l'inférence solide, l'*intuition* est la perception de ce qui est inconnu sans que l'on puisse expliquer comment on l'a perçu.

c) – À la différence de l'intuition, l'*inférence solide* ou *inférence de droite raison* est un pressentiment rationnel.

d) – À la différence de l'inférence solide, le *syllogisme* est formé de trois propositions conscientes, deux prémisses (la majeure et la mineure) et une conclusion, telles que la conclusion est *déduite du rapprochement* de la majeure et de la mineure.

e) – Un *raisonnement par contraposée* est parfois la justification sous-jacente d'une inférence solide.

f) – L'*inférence solide* qui s'écarte des normes et des procédures administratives permet souvent d'éviter des catastrophes.

g) – Les expressions telles que « *selon les bons usages maritimes* » ou « *le sens marin* » font souvent référence à des inférences solides.

Inférer : Tirer une conséquence de quelque proposition, de quelque fait, etc.

Inférieur : **1** – Qui est placé au-dessous.

Exemples : Les planètes inférieures ; l'orbe de Mercure est inférieur à celui de Vénus.

2 – Qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces.

Exemples : Inférieur en science ; inférieur en doctrine, en mérite ; les ennemis nous étaient inférieurs en forces, en nombre, en infanterie.

Infester : **1** – Piller, ravager par des irruptions, par des courses fréquentes.

Exemple : Les pirates barbaresques infestaient toutes la côte.

2 – Incommoder, tourmenter.

Exemple : Les rats infestent ce navire.

Infibulation : Opération par laquelle on réunit, au moyen d'un anneau, les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération.

Infidèle : **1** – Sans foi religieuse.

2 – Qui n'a pas la vraie foi, la foi tenue pour vraie.

Exemples : Convertir les infidèles.

3 – Déloyal, qui ne garde point la foi.

Exemples : Une femme infidèle à son mari ; un ami infidèle ; un amant infidèle.

Remarque : On dit « *une mémoire infidèle* », pour dire *une mémoire qui manque au besoin* ; un *rapport infidèle*, un *récit infidèle*, une *citation infidèle* pour dire un rapport, un récit, une citation qui *manquent d'exactitude*.

Infiltration : Action d'un fluide qui s'insinue dans les pores des parties solides.

Exemple : L'infiltration de l'eau dans le bois.

Infime : Dernier ; placé le plus bas.

Exemple : Les rangs infimes de la société.

Infini : Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites.

Remarque : Les mathématiciens peuvent raisonner sur l'infini avec certitude sans prouver que l'infini existe, car il leur suffit de savoir qu'il est faux que la série des nombres soit finie (D'après *Blaise Pascal*).

Infinitésimal (Calcul –) : Le calcul des infiniment petits.

Remarque : Le calcul infinitésimal a deux branches :

i) le calcul *différentiel*,

ii) le calcul *intégral*.

Infirme : **1** – Malsain, qui a une constitution faible, ou qui a actuellement quelque indisposition qui le rend languissant.

2 – Faible, fragile, qui manque de force pour faire le bien.

Infirmerie (en anglais « *seek people's room* » ou « *hospital* ») : On appelle *infirmerie* (à bord d'un navire de charge) ou *hôpital* (à bord d'un navire à passagers) un local disposé

pour héberger et soigner les malades.
[Voir le mot *Hôpital*].

Infirmité : Indisposition ou maladie habituelle.

Inflammable : Qui s'enflamme facilement.

Remarque : Le soufre, le camphre, sont des matières fort inflammables.

Infliger : Ordonner par sentence, par autorité supérieure, une peine à quelque personne pour quelque transgression, pour quelque crime.

Remarque : Ce verbe n'est d'usage qu'avec les mots qui marquent peine ou châtement.

Influence : **1** – Qualité, puissance, vertu qu'on prétend qui découle des astres sur les corps sublunaires.

Exemple : Bénigne influence ; maligne influence.

Remarque : Pour les astrologues, l'influence du ciel à la naissance est censée agir sur le caractère, sur le destin des individus.

2 – [*Par extension*] Puissance indéterminée exerçant une action mystérieuse sur les êtres et les choses.

Exemple : Influence occulte.

3 – Action exercée à *distance* par un astre (sur un autre astre, sur un phénomène naturel).

Exemple : Influence de la Lune sur les marées.

4 – [*Au figuré*] Action d'une *cause* qui aide à produire quelque effet.

Exemple : Il a eu beaucoup d'influence dans cette affaire.

5 – [*Par extension*] Action, généralement lente et continue, d'un agent physique (sur quelqu'un, quelque chose) suscitant des modifications d'ordre matériel.

Influence du vent sur la manœuvre : Voir l'expression *Vent (Influence du – sur la manœuvre)*.

Influer : **1** – Agir par une vertu secrète.

Remarque : En ce sens il ne se dit guère que des impressions qu'on prétend que les astres répandent sur les corps sublunaires.

2 – Impressions qui se font sur l'esprit, par le commerce et la fréquentation du monde, ou par d'autres causes morales.

Remarque : La bonne ou mauvaise éducation d'un jeune homme influe sur tout le reste de sa vie ; influencer sur le bonheur.

3 – On dit, dans le même sens, que des raisons, des preuves influent sur la suite.

Exemple : Il influa beaucoup dans le parti qu'on prit ; influencer sur l'opinion.

Information : **1** – Élément de connaissance traduit par un ensemble de signaux selon un code déterminé, en vue d'être conservé, traité ou communiqué.

2 – Renseignement qu'on donne ou qu'on obtient.

Remarques : **a)** – Une *information* est un renseignement que l'on n'a pas assimilé ni intériorisé.

b) – La *perception* est la rencontre d'une *information* et de connaissances déjà acquises ayant un rapport avec cette information ; lorsque nos connaissances sont insuffisantes pour exploiter une information, nous pouvons, selon les circonstances, éprouver un malaise ou nous satisfaire d'une interprétation fantaisiste.

3 – Action de mettre quelqu'un au courant, de l'instruire d'un fait, de lui faire connaître une nouvelle.

Remarque : On dit aussi *aller aux informations*, *prendre des informations* pour dire simplement *faire des recherches* afin de découvrir la vérité de quelque fait, de quelque bruit qui court.

4 – Acte judiciaire qui contient les dépositions des témoins sur un fait.

Remarques : a) – En ce sens il ne se dit qu'en matière criminelle.

b) – *Mener une information*, c'est conduire une instruction en matière pénale.

c) – On appelle *information* en matière pénale ce qui s'appelle *enquête* en matière civile.

Information et mass media : 1 – L'information est souvent considérée comme un produit commercial et les *mass media*, qui fonctionnent alors sur le même modèle que n'importe quelle société commerciale, ont pour finalité de vendre un produit (un journal, une radio, une télévision) sur un marché.

2 – Les exigences de profit et de rentabilité communes à toutes les entreprises commerciales entraînent une triple dépendance des *mass media* :

i) à l'égard de leurs propriétaires,

ii) à l'égard de leurs annonceurs,

iii) à l'égard de leurs sources d'information.

3 – La rentabilité des organes d'information limite les possibilités d'investigations personnelles des journalistes de la maison ou même l'existence de grands reporters.

4 – De toutes ces contraintes, découle logiquement une certaine orientation de l'information, dans sa forme et dans son contenu et la sélection préférentielle par les patrons de presse des journalistes en phase avec ces principes.

5 – La conséquence à craindre est que l'*organe de presse* soit considéré par les sources d'information (politiques, responsables sportifs ou artistiques) ou les donneurs d'ordres de reportages ou d'encarts publicitaires (y compris les industriels de l'industrie pharmaceutique) comme devant propager leurs idées ou comme un moyen de faire valoir leurs propres intérêts.

6 – De tout temps, l'une des principales préoccupations des classes dirigeantes a été et est encore de diriger l'esprit public.

7 – Puisqu'on ne parvient pas à diriger durablement, efficacement et à bon compte le peuple par la force physique, on cherche à influencer ses pensées, ses sentiments et ses comportements : ce furent les religions jusqu'au XX^e siècle en Occident ; ce sont encore les religieux au Proche-Orient ; ce sont les journalistes (notamment de télévision) et les réseaux sociaux aujourd'hui en Occident.

Informatique : 1 – Science du traitement automatique et de l'exploitation d'informations exprimées le plus souvent sous une forme numérique, au moyen d'algorithmes.

2 – L'informatique est une science à part, et à part entière, qui est étroitement liée à la pensée mathématique, mais qui ne se confond pas avec elle.

Remarques : a) – L'enseignement de l'informatique a été récemment supprimé et remplacé, en France, dans les collèges ou les lycées d'enseignement général, par la *prise en mains* de logiciels presque toujours écrits et diffusés par des firmes étrangères et dont le code est souvent inaccessible.

b) – Apprendre à utiliser un ordinateur ou un smartphone n'est pas apprendre l'informatique.

c) – Après quelques essais dans certains lycées à la rentrée 2012, l'enseignement de l'*informatique* pourrait reprendre prochainement dans toutes les classes terminales des lycées si l'on arrive à recruter un nombre suffisant de professeurs compétents et qualifiés.

d) – L'analyse de problèmes à résoudre automatiquement par des algorithmes et la programmation des ordinateurs exigent de penser juste sous peine de sanction immédiate sous la forme d'un « *plantage* » du système ; l'étude de la science informatique pourrait ainsi prendre le relais, pour apprendre à penser, de celles des langues mortes (latin et grec) qui ont été progressivement abandonnées depuis

les année 1960 sans être remplacées.

e) – Différente de l'informatique, l'*automatique* concerne la régulation des processus mécaniques, électroniques ou physiques, en fonction de l'écart mesuré entre le signal de sortie et la consigne, avec éventuellement des contre-réactions pour réduire cet écart et pour éviter les fluctuations périodiques parasites (appelées familièrement le « *pompage* »).

Informatique et intelligence artificielle : L'intelligence artificielle est basée sur des algorithmes et les ordinateurs sont des machines adaptées à traiter les algorithmes.

Remarques : **a)** – En informatique, on a commencé par construire des machines servant strictement à calculer pour l'industrie atomique ; les machines à penser ont été développées plus tard, à partir des années 1950, avec le début de la guerre froide, lorsqu'il a fallu traduire des publications russes en américain et que les États-Unis d'Amérique n'avaient pas de traducteurs en nombre suffisant.

b) – Le mot français « *ordinateur* », qui est la traduction habituelle du mot anglais « *computer* » (en français « *calculateur* ») est de nature à rapprocher excessivement, dans l'esprit des francophones, les concepts d'*informatique* et de *pensée*, donc d'intelligence.

Informe : Imparfait, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir.

Remarque : Il se dit au propre et au figuré.

Informe (Étoile –) : On appelle *étoiles informes* celles qui n'appartiennent à aucune constellation reconnue.

Infraction : Transgression à une loi, à un règlement.

Remarques : **a)** – L'infraction que les lois punissent de peines de police est une *contravention*.

b) – L'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles est un *délit*.

c) – L'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive ou infamante est un *crime*.

d) – Les juges ne peuvent prononcer des condamnations pénales qu'en vertu d'une loi ; c'est l'un des grands principes du droit français.

e) – La loi serait inique si elle frappait les citoyens sans les avoir avertis.

f) – La loi n'a pas d'effet rétroactif.

g) – Nulle contravention, nul délit, nul crime, ne peuvent être punis de peines qui n'étaient pas prononcées par la loi avant qu'ils ne furent commis.

Infreville (Louis Le Roux, seigneur d' –) : Louis Leroux d'Infreville remit le 23 mars 1631 au cardinal de Richelieu un état de la Marine sur la côte Atlantique, après une enquête de deux ans :

i) Le personnel naval sur toute l'étendue des côtes, de Calais à Bayonne, se réduisait alors à soixante capitaines, quarante-six patrons ou pilotes, huit cent vingt charpentiers dont cinq cent soixante-dix pour la Bretagne, deux cents canonniers, tous en Bretagne, cent cinq maîtres, cinq mille trois cent soixante matelots.

ii) Dans le recensement des vaisseaux appartenant aux particuliers qui pouvaient servir en guerre, d'Infreville comptait en tout : à **Dieppe** six bâtiments de cent et cent cinquante tonneaux ; à **Honfleur**, deux de huit canons chacun ; à **Granville**, vingt terre-neuvières ; à **Saint-Malo**, quarante navires, de deux cents à trois cents tonneaux et quelques-uns de quatre cents tonneaux, plus une soixantaine de barques et moyens navires ; à **Binic**, douze terre-neuvières ; dans la rivière de **la Penzé**, le pays de Saint-Pol-de-Léon, un vaisseau de deux cents tonneaux en construction ; à **Nantes**, il n'y avait point de vaisseaux appartenant aux particuliers qui puissent servir en guerre ; la Picardie, le Poitou, la Guyenne n'étaient pas mentionnés.

iii) En ce qui concernait l'état des ports : à **Boulogne**, le port menaçait ruine et déperissait tous les jours, faute d'entretien ; à **Dieppe**, le quai était mal entretenu et en ruine ; à **Caen**, les marins rapportaient que, vers Cherbourg, il y avait des pirates français qui avaient commission du roi d'Espagne pour attaquer leurs vaisseaux marchands ; à **Granville**, le port était négligé ; à **Roscoff**, les habitants travaillaient au rétablissement de leur port ; à **Auray**, on avait commencé un quai, mais il n'y avait aucun fonds destiné pour continuer ; à **Nantes**, il se faisait peu de travail à l'entretien du canal de la rivière, dont la capacité diminuait ; à **Saint-Martin-de-Ré**, le quai tombait en ruine ; à **Brouage**, il n'y avait aucuns deniers destinés pour le port, auquel il ne se faisait aucun travail quoiqu'il se remplissait et se bouchait de vase.

iv) En ce qui concernait la Marine royale, on venait de construire à Dieppe quatre vaisseaux de deux cent trente à trois cent cinquante tonneaux (« *l'Aigle* », « *le Cerf-volant* », « *le Dauphin* », « *la Madeleine* ») ; à **Fécamp**, deux vaisseaux de trois cents tonneaux et deux hirondelles ; au Havre, six pataches ; à **Honfleur**, quatre vaisseaux ; à **Brest**, il y avait six vaisseaux appartenant au roi (« *le Saint-Louis* », « *le Corail* », « *le Cygne* », « *la Fortune* », « *l'Europe* », « *le Lion d'or* »), plus « *le Saint-Michel* » qui était coulé bas ; à **Concarneau**, trois vaisseaux de trois cents et trois cent cinquante tonneaux (« *le Saint-Elme* », « *la Perle* », « *la Sainte-Geneviève* ») ; à **Auray**, quatre vaisseaux, (« *le Catholique* », « *le Coq* », « *le Triton* », « *la Fleur de Lis* ») ; à **la Roche-Bernard**, un vaisseau de douze cents tonneaux en construction ; aux **chantiers du Migron**, sur la rive gauche de la Loire, en amont de Paimbœuf, un navire de dix-sept cents tonneaux que Hercule de Conigan, chevalier de Cangé (1594-1642), avait fait construire et qui avait été mis à l'eau ; à **Couéron**, sur la rive droite de la Loire, en aval de Nantes, étaient mouillés deux vaisseaux du roi (« *la Madeleine* » et « *la Pucelle* ») ; aux **Sables-d'Olonne**, il y avait le vaisseau « *la Lionne* » de Honfleur, en quarantaine pour la contagion ; **Brouage** renfermait toute une division navale (« *le Saint-Jean* », « *le Cheval marin* », « *l'Espérance en Dieu* », « *la Salamandre* », « *le Don de Dieu* », « *la Notre-Dame* », « *la Marguerite* », plus deux grands vaisseaux et deux pataches venus de Saint-Jean-de-Luz, plus deux galiotes, deux brigantins, neuf pinasses, la grande galère et quelques chaloupes ; à **Bordeaux**, six vaisseaux étaient sur le chantier.

Remarques : a) – Richelieu a constaté lui-même qu'un grand nombre de matelots des provinces maritimes du royaume capétien avaient été chercher des emplois chez l'ennemi plantagenêt, parce qu'ils n'en trouvaient pas en leur pays.

b) – La diminution du nombre des marins était à la fois la conséquence et la cause de la diminution du nombre des vaisseaux.

Infructueux : 1 – Qui ne rapporte point de fruit, ou qui en rapporte fort peu.

Exemple : Année infructueuse.

2 – [Au figuré] Qui n'apporte aucun profit, qui n'est d'aucune utilité.

Exemple : Un appel d'offre infructueux, qui ne permet pas d'attribuer un marché.

Infuser : Mettre et laisser plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans quelque liquide, afin que le liquide en tire le suc.

Exemples : Infuser du quinquina dans du vin ; infuser à froid.

Infuse (Science –) : Science infuse, sagesse infuse se disent des connaissances et des vertus que l'on possède, sans les avoir acquises par degrés.

Infusion : 1 – Opération qui consiste à laisser séjourner des substances dans un liquide.

2 – Le liquide dans lequel les substances ont séjourné.

[Voir les mots *Décoction* et *Macération*].

Ingambe : [*Familier*] Léger, dispos, alerte.

Ingénieur : **1** – Celui qui invente, qui trace, et qui conduit des travaux et des ouvrages, pour attaquer, défendre, ou fortifier les places.

2 – Celui qui conduit quelques autres ouvrages non militaires.

Exemple : Ingénieur des Ponts et Chaussées.

[Voir le mot *Engigneur*].

Ingénieur mécanicien (en anglais « *engineer* ») : Appellation traditionnelle des officiers mécaniciens dans la Marine nationale française.

Remarques : **a)** – Le corps des *Officiers Mécaniciens*, créé par le décret du 25 septembre 1860, devenu le corps des *Ingénieurs Mécaniciens* par la loi du 4 mars 1929, puis le corps des *Ingénieurs de la Marine* par le décret du 1er octobre 1963, a été supprimé par la loi du 5 juillet 1966 ; les ingénieurs mécaniciens ont alors été intégrés dans le corps des officiers de marine (spécialité Énergie-Propulsion), avec malheureusement des conditions d'avancement désavantageuses pour eux.

b) – Le personnel mécanicien embarqué sur les bâtiments de la Marine militaire française a été formé par des civils jusqu'en 1840, puis par des militaires subalternes qui se sont spécialisés.

c) – Les premiers officiers mécaniciens, à partir de 1860, étaient choisis parmi les premiers-maîtres mécaniciens justifiant de 3 années de service à la mer ; les 3 grades d'officiers étaient *mécanicien en chef*, *mécanicien principal de 1ère classe* et *mécanicien principal de 2ème classe*.

d) – Plus tard, en même temps que l'on ouvrait un concours de recrutement externe pour les jeunes gens ayant exercé à terre une profession de mécanicien et que l'on admettait un grand nombre d'ingénieurs des Arts et Métiers, on y a adjoint les grades de *mécanicien inspecteur* en 1889, de *mécanicien inspecteur général* en 1892, puis de *mécanicien inspecteur de 2ème classe* et de *mécanicien inspecteur général de 1ère classe* en 1905, et de *mécanicien principal de 3ème classe* en 1918.

e) – L'École des Élèves Ingénieurs Mécaniciens a ouvert ses portes en 1921, parallèlement à l'École Navale (d'où sortent les Officiers de Marine), et elle a fonctionné jusqu'en 1966 ; les élèves en sortaient avec le grade de *mécanicien principal de 3ème classe* (équivalent à enseigne de vaisseau de 2ème classe).

f) – La couleur des parements des ingénieurs mécaniciens a été le lilas de 1860 à 1902, puis est devenue le violet qui avait moins tendance à s'éclaircir avec le temps.

Ingénieux : **1** – Plein d'esprit, plein d'invention et d'adresse.

Exemple : Homme ingénieux.

2 – Il se dit aussi des choses qui marquent de l'esprit dans celui qui en est l'auteur.

Exemples : Pièce, machine fort ingénieuse ; cette invention est bien ingénieuse ; cet ouvrage est tout-à-fait ingénieux ; répartie ingénieuse.

Ingénu : **1** – Naïf, simple, franc, qui est sans déguisement, sans finesse.

2 – [*Droit romain*] Homme né libre et qui n'a jamais été dans une légitime servitude.

Remarque : Ce mot s'emploie par opposition à *affranchi*, comme le mot *libre* se dit par opposition à *esclave*.

Ignorance : L'*ignorance* est l'état de celui qui ne connaît pas un sujet, qui ne sait pas maîtriser une situation, qui n'a jamais éprouvé telle émotion ou pratiqué telle activité, qui ne prend pas en considération les causes profondes des choses.

Remarques : **a)** – On combat l'ignorance par l'*instruction*.

b) – La *formation*, qui vise à apprendre des rites et des procédures, n'est pas un moyen efficace de lutter contre l'ignorance.

- c) – La formation peut cependant accélérer à bon compte la prise de fonction des apprentis-conducteurs de machines.
- d) – La suffisance est la mère de l'ignorance.
- e) – Certains manœuvriers ne comprennent pas, et n'admettent que, s'ils manquent une manœuvre, ce n'est pas la faute du courant, du vent, de l'incompétence de l'équipage, etc. mais que c'est parce qu'ils manquent eux-mêmes de connaissances techniques ; ces manœuvriers ne sont pas prêts à devenir de bons manœuvriers.

Ingrat (en anglais « *of inferior quality* ») : On dit qu'une toile à voile est *ingrate* lorsque la matière qui a servi à en former les fils a été mal épurée.

Ingrat : 1 – Méconnaissant, qui n'a point de reconnaissance, qui ne tient point compte des bienfaits qu'il a reçus.

2 – [Au figuré] Stérile, infructueux.

Remarque : Ce mot se dit des choses dont on ne retire guère d'utilité, à proportion du travail ou de la dépense.

Exemples : Terre ingrate ; travail ingrat ; étude ingrate ; affaire ingrate.

Ingrédient : Ce qui entre dans différentes sortes de compositions, d'un remède, d'un breuvage, d'un vernis, etc.

Inguinal : Ce mot est employé pour signifier tout ce qui concerne l'aîne.

Exemples : Bandage inguinal ; hernie inguinale.

Inhaler : Absorber par les voies respiratoires.

Exemples : Inhaler des poussières radioactives ; inhaler des vapeurs nocives.

Inhérent : Qui tient à l'essence d'un être ou d'une chose.

Remarque : Ce qui est inhérent à un être ou à une chose lui est, par nature, joint nécessairement et ne peut en être séparé.

Exemples : Faiblesse inhérente à la nature humaine ; les devoirs, les privilèges inhérents à une charge ; de tels défauts sont inhérents à ce genre d'ouvrage.

Inhiber : 1 – Gêner, arrêter, retenir une personne dans son action, dans son élan.

Exemple : Être inhibé par la peur.

2 – Diminuer ou arrêter une fonction ou un mouvement naturel, ou bloquer l'activité psychique d'un individu.

3 – Ralentir, diminuer ou empêcher l'activité d'un organe physiologique, d'une cellule, d'un processus physiologique.

Exemple : Certaines pilules contraceptives bloquent l'ovulation en inhibant la production des hormones hypophysaires.

4 – Incorporer un inhibiteur à une substance afin d'éliminer un élément indésirable, ou afin d'empêcher une évolution de se faire.

5 – [Vieilli] Défendre, prohiber.

Inhibiteur : 1 – Qui entraîne le ralentissement ou l'arrêt d'un mouvement ou d'une fonction.

2 – Qui provoque l'arrêt, le blocage d'un processus psychologique.

3 – Additif incorporé à un produit pour en supprimer un caractère jugé indésirable, notamment l'attaque des métaux et alliages.

Exemple : Inhibiteur de corrosion.

Inhibition : 1 – Ralentissement de l'action.

Exemples : *Inhibition des facultés, des sentiments.*

[Voir les expressions *Inhibition latente, Inhibition cognitive*].

2 – État d'impuissance, de paralysie.

Exemple : *Pouvoir d'inhibition.*

3 – Arrêt, blocage d'un processus psychologique faisant obstacle à la prise de conscience, à l'expression, à la manifestation, au développement normal de certains phénomènes psychiques.

Exemples : Inhibition émotive ; inhibition intellectuelle ; inhibition morale ; inhibition psychique.

Remarques : **a)** – La capacité acquise par un praticien d’inhiber une heuristique rapide et approximative mais qui ne convient pas parce que biaisée, puis son remplacement, en fonction du contexte, par un algorithme logique exact, résulte de son éducation, de l’apprentissage qu’il a suivi et de son expérience.

[Voir les mots *Éducation, Instruction, Apprentissage, Formation, Expérience*].

b) – La capacité positive d’inhibition pour corriger ses propres biais ou erreurs est ce qui séparerait ou qui pourrait différencier l’intelligence artificielle non aboutie et l’intelligence humaine.

c) – L’intelligence humaine procède d’abord par des heuristiques, puis en raison d’inhibitions motivées par la détection de biais cognitifs, par des algorithmes.

d) – Les praticiens compétents et expérimentés utilisent des heuristiques justes et exécutent leurs tâches plus sûrement et plus rapidement que lorsqu’ils débutaient ; quand ils disent qu’ils décident par intuition, ils veulent dire qu’ils savent trouver sans réfléchir des heuristiques adaptées à chaque situation, à chaque opération.

[Voir les mots *Heuristique, Algorithme* et les expressions *Inhibition cognitive, Amorçage négatif*].

4 – Diminution ou arrêt du fonctionnement d’un organe ou de certaines fonctions sous l’effet d’une action nerveuse ou hormonale.

5 – Réduction de la vitesse d’une réaction chimique, arrêt de celle-ci par l’action de certaines substances.

Exemple : On a donné à ce phénomène, dans le cas de l’eau, le nom d’*inhibition* et dans le cas d’autres corps le nom d’« *adsorption* ».

6 – Opération qui consiste à incorporer un inhibiteur à une substance pour empêcher une réaction de se produire.

7 – [*Vieilli*] Défense, prohibition.

Inhibition cognitive : **1** – Faculté permettant, lorsque nous estimons que la situation l’exige, de bloquer nos pensées rapides, automatiques et intuitives, pour activer une pensée rationnelle et logique mais plus lente.

Remarque : Les pensées rapides, automatiques et intuitives peuvent être biaisées si elles qui ne correspondent pas à nos compétences, à notre qualification et à notre expérience.

2 – Cependant, la pensée rapide et intuitive permet à un praticien expérimenté de réussir une opération délicate et précipitée, comparable à d’autres opérations qu’il a déjà dirigées, dans des circonstances telles que la pensée rationnelle et logique laisserait échapper des informations cruciales, compromettant la sécurité et peut-être la sûreté de l’opération.

[Voir les mots *Sécurité, Sûreté*].

Remarques : **a)** – C’est la deuxième raison pour laquelle les capitaines sont tenus de prendre un pilote à l’entrée et à la sortie des ports ou pour naviguer en rivière.

b) – La *première raison* est que, grâce à son expérience, le pilote anticipe le déroulement point par point de la manœuvre envisagée et qu’il sait par expérience que telle manœuvre est possible ou qu’elle doit être ajournée.

d) – L’intervention du capitaine, même pertinente, pendant l’exécution d’une manœuvre de port délicate peut perturber la concentration d’un pilote encore peu confiant en ses certitudes ; en cherchant à justifier ses automatismes par une pensée rationnelle en rapport avec ce que le capitaine lui aura dit, le pilote laissera échapper des indications fugitives importantes pour la suite de l’opération.

3 – Entre le pilote expérimenté et sûr de lui, qui laisse agir son intuition et le capitaine qui construit un algorithme logique à partir des documents nautiques qu’il est tenu de posséder à bord, un pilote pas très expérimenté et encore peu sûr

de ses certitudes utilise des heuristiques pour suivre le rythme de la manœuvre, lorsqu'il a un doute sur la suite de l'opération.

Remarques : a) – Lorsqu'on utilise un heuristique (opération mentale rapide et intuitive) au lieu d'un algorithme logique pour gagner du temps, on court le risque de faire une erreur d'appréciation si une différence quasi imprévisible par rapport à nos expériences passées nous a échappé.

b) – La Soflumar, une compagnie française de navires-citernes, spécialisée dans le transport des produits pétroliers raffinés, possédait toute une flotte de navires très ressemblants par la forme, par la peinture de la coque ou par celle des emménagements ; la réglementation imposait aux navires déchargeant des hydrocarbures au poste 5 ou au poste 6 du môle d'escale de La Pallice, d'être bâbord à quai pour avoir le cap vers la sortie ; à cette époque, tous les navires de la Soflumar étaient équipés d'un propulseur d'étrave ; la réglementation de l'époque n'exigeait pas que les navires transportant ou ayant transporté des hydrocarbures utilisent les services d'un remorqueur d'assistance pour les mouvements d'entrée ou de sortie du môle d'escale ; il suffisait, pour appareiller du poste 6 du môle d'escale après le déchargement, de mettre le propulseur à déborder, la barre à gauche toute et la machine en avant très lent : la poussée de l'hélice pendant la phase de lancement à l'air du moteur suffisait pour écarter l'arrière du navire du quai.

J'ai embarqué un beau jour sur un navire de la Compagnie Soflumar qui venait pour la première fois à La Pallice ; c'était un appareillage de pure routine, mais je n'avais pas réalisé qu'il s'agissait d'un navire que la Compagnie venait d'acheter d'occasion ; après que le navire eut largué toutes ses amarres, j'ai procédé comme d'habitude, mais l'arrière est resté collé au quai ; contrairement à tous les autres, ce navire avait une hélice à calage variable, donc lorsque j'ai demandé « *avant très lent* » j'ai obtenu progressivement une très faible poussée en avant mais aucun effet de coup de fouet capable d'écarter l'arrière du navire des défenses d'accostage type Gibraltar qui protègent le quai.

Dans ce cas, l'heuristique employé avait tout faux ; il n'y a heureusement eu aucunes conséquences fâcheuses !

Inhibition latente : 1 – Sélecteur cérébral inconscient dont la fonction est de trier les informations accessibles à nos sens et d'inhiber les perceptions sensorielles non pertinentes dans le cadre de l'activité en cours.

Remarques : a) – Le cerveau neurotypique d'un marin bien entraîné sait faire abstraction des conversations bruyantes tenues dans l'abri de navigation quand, malgré le brouhaha, il perçoit dans la VHF, même si le gain est réglé très bas, l'indicatif ou le nom du navire sur lequel il se trouve, ou encore une information susceptible d'intéresser la mission en cours ; il réagira au premier appel.

b) – Un manœuvrier compétent ne se soucie pas des navires traversiers dont il voit machinalement que le gisement augmente, mais il remarque immédiatement le navire qui vient de changer de route et qui pourrait se trouver bientôt en situation très rapprochée.

c) – Lorsqu'un navire fait route en pleine mer, aucun autre navire visible dans le plan de l'horizon sensible n'échappe à la vigilance du personnel qui fait le quart à la passerelle de veille ; on observe cependant que ce sont souvent des membres de l'Équipage non de service, ou des passagers qui prennent l'air dans les coursives extérieures, qui aperçoivent les premiers une fusée rouge de détresse ou quelque autre phénomène remarquable mais exceptionnel et que les veilleurs en fonction ne s'attendent pas à rencontrer et ne cherchent pas à voir.

2 – La capacité d'inhibition est la clé de notre intelligence [*Selon le psychologue français Olivier Houdé, né le 28 juin 1963 à Bruxelles, professeur de psychologie*

du développement à l'Université Paris v Descartes, spécialiste des neurosciences cognitives].

Remarques : a) – Acquérir la capacité d'inhibition, c'est apprendre à résister à l'appel de détails qui ne sont pas pertinents dans la situation présente.

b) – Penser, c'est dégager des généralités, c'est atteindre un degré d'abstraction suffisant pour apercevoir des invariants derrière la diversité apparente des situations, c'est oublier les différences pour ne voir que les ressemblances.

c) – Certaines situations, à première vue différentes, obéissent aux mêmes exigences, aux mêmes lois physiques et par leurs points communs se conduisent de la même manière ; on doit alors savoir reconnaître, pour en faire abstraction, les dissemblances non pertinentes (c'est-à-dire qu'il faut ignorer, inhiber, qu'il ne convient pas de prendre en compte).

d) – La *capacité* de reconnaissance et d'inhibition des biais perceptifs ou heuristiques est à la mesure :

i) des connaissances théoriques personnelles de chacun,

ii) de l'expérience acquise par la pratique individuelle,

iii) des connaissances collectives accumulées de longue date par les anciens, transmises aux jeunes aptes à les comprendre et qui acceptent de les entendre.

Inhumation : 1 – Action d'inhumer.

Remarque : L'alternative à l'inhumation est la crémation.

2 – Cérémonie qui accompagne cette action.

[Voir les mots *Inhumer, Sépulture, Sépulcre, Tombe, Tombeau*].

Inhumer : 1 – Porter en terre et ensevelir le corps d'un mort.

Remarque : On inhume les cadavres pour des raisons prophylactiques ou à cause de croyances surnaturelles.

[Voir les mots *Inhumation, Crémation, Tombe, Tombeau, Sépulture, Sépulcre*].

2 – Les cadavres sont inhumés dans des cimetières.

Remarques : a) – Le père François d'Aix de la Chaise (1624-1709), professeur de philosophie et de théologie, ancien provincial de la Compagnie de Jésus, fut à partir de 1675 le confesseur du roi de France Louis XIV (1638-1715).

b) – Le Père de Lachaise séjourna souvent, de 1675 à sa mort le 20 janvier 1709, dans un domaine appartenant alors à la Compagnie de Jésus et qui était alors à l'extérieur de Paris ; ce domaine s'appelait le *Mont-Louis*.

c) – Le Père de la Chaise célébra dans la nuit du 9 au 10 octobre 1683 la messe du mariage morganatique de Louis XIV et de sa « favorite », madame de Maintenon (1635-1719) ; le Père de la Chaise et madame de Maintenon figurent parmi les instigateurs de la Révocation de l'Édit de Nantes (18 octobre 1685) qui fit tant de mal à la France ; c'est sur l'instigation de madame de Maintenon que Louis XIV fonda, en 1686, la *Maison royale de Saint-Louis*, dite école de Saint-Cyr, qui était un pensionnat destiné à l'instruction des jeunes filles de la noblesse pauvre.

[Voir l'expression *Édit de Nantes*].

d) – L'implantation de cimetières fut interdite dans la ville de Paris, pour des raisons d'hygiène, par une loi de 1765 ; en application de cette loi, le cimetière des Innocents, dans le quartier des Halles de Paris, ferma le 1er décembre 1780.

e) – Un terrain de 17 hectares sur le Mont-Louis devint le *cimetière de l'Est* ; il fut inauguré le 1er prairial an XII (21 mai 1804) soit 3 jours après la proclamation du 1er Empire (18 mai 1804) ; le cimetière fut agrandi en 1850 à 43 hectares ; c'est aujourd'hui le *cimetière du Père-Lachaise*.

f) – Le décret du 16 juillet 1806 donna à tout individu le droit d'être enseveli selon le rite de la religion qu'il avait professée, même s'il était mécréant, excommunié, pauvre ou même comédien.

g) – Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière (1622-1673) fut enterré au cimetière Saint-Joseph (paroisse de Saint-Eustache à Paris) « *hors la lumière du jour et sans aucun service solennel* » parce qu'il était comédien, mais en présence d'un grand nombre de ses admirateurs porteurs de flambeaux ; il échappa à la *fosse commune* par l'intervention du roi Louis XIV (1638-1715).

h) – Les *présomés restes* de Molière furent, beaucoup plus tard (le 6 mars 1817) transférés et inhumés en grande pompe au cimetière du Père-Lachaise pour rendre ce cimetière plus réputé.

i) – Il est de tradition, lorsqu'un cadavre a été repêché en mer pour être inhumé en terre chrétienne, de verser des fleurs à la mer en compensation, chaque année, afin que les esprits malins de la mer, à qui l'on a arraché un corps, ne tourmentent pas son âme jusqu'au Jugement dernier.

Injonction : Ordre, commandement précis, non discutable, qui doit être obligatoirement exécuté et qui est souvent accompagné de menaces de sanctions.

Remarque : Injonction est tiré du latin *injūnctiō* qui signifie *action d'imposer* [une charge].

Injure : 1 – Insulte, outrage, de fait ou de parole.

Remarque : Il se prend plus particulièrement pour une parole offensante, outrageuse.

2 – [Au figuré] On appelle « *l'injure du temps* », « *les injures du temps* » les inconvénients du temps comme le vent, la pluie, la grêle, le brouillard, etc.

3 – On dit aussi *l'injure du temps* pour signifier l'effet du temps qui passe et les calamités inséparables de sa durée.

Exemple : Ces monuments, ces édifices ont été ruinés par l'injure du temps.

INMARSAT : 1 – Abrégé de l'expression anglaise « *International maritime satellite organization* ».

2 – Organisation exploitant un système de satellites géostationnaires utilisés pour des services mobiles de communications dans le monde entier.

Remarques : **a)** – L'INMARSAT assiste le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et d'autres systèmes de communication d'urgence.

b) – Inmarsat était au départ une organisation internationale fondée en 1979 ; elle a été privatisée en avril 1999.

3 – Inmarsat exploite 11 satellites et assure les fonctions de téléphonie, de transmission de données, de télex et de télécopie par l'intermédiaire de 37 stations terrestres.

Remarque : Inmarsat utilise des satellites géostationnaires, c'est-à-dire qu'ils se déplacent exactement avec la même vitesse de rotation que la Terre.

4 – Le système Inmarsat est composé, en plus des satellites, de stations terrestres et de stations mobiles.

Remarque : Les stations terrestres, appelées LES (*Land Earth Station*) sont réparties dans le monde entier ; elles sont en relation avec les satellites et avec le réseau de télécommunication terrestre ; elles forment l'interface entre le système Inmarsat et les réseaux civils de communications.

5 – Il existe plusieurs systèmes *Inmarsat* :

i) Système A : Ancien système analogique, supprimé fin 2007.

ii) Système B : Le système B a été le premier service de télécommunication numérique maritime, lancé en 1993 ; il transmet la phonie, les télex, les *fac-simile*, les données numériques à des vitesses allant de 9,6 kbit/s à 64 kbit/s ; il est compatible SMDSM.

iii) Système C : Le système C coûte beaucoup moins cher que le système B, mais il ne permet pas la téléphonie.

iv) Système Mini-C : Le système *Mini-C* a une consommation électrique très faible ; il est destiné aux petits navires et il est compatible avec le dernier système d'alerte silencieuse en cas d'attaque par des pirates.

v) Système D+ : Le système *Inmarsat D+* est un petit système de positionnement par satellite et est très adapté aux attaques de pirates.

vi) Système M : Le système *Inmarsat M* transmet la voix à 2,4 kilobits par seconde ; son antenne est de taille moyenne.

vii) Système mini-M : Le système *Inmarsat mini-M* transmet la voix, les fac-similés et les données jusqu'à 2,4 kilobits par seconde ; la transmission de la voix est de qualité moyenne ; la couverture n'est pas mondiale.

viii) Système ClassicAero : Réservé à l'aéronautique.

ix) Système GAN : Téléphonie ; liaison mobile de type ISDN à 64 kilobits par seconde ; canal de données à débit partagé de 64 kb/s.

x) Système Fleet F77 : Système très complet pour le marché maritime avec des niveaux de priorité d'appel : détresse, urgence, sécurité, routine, et une vitesse de transmission atteignant 128 kb/s.

Le système *Fleet F77* permet le transfert de données, l'accès au réseau Internet, la messagerie électronique, les fac-similés, les SMS texte, la phonie, les vidéo-conférences, les prévisions météorologiques, le télé-médecine, le SMDSM.

xi) Système Fleet F55 : Système pour le marché maritime moins performant que le F77, avec une vitesse de transmission atteignant 64 kb/s.

xii) Système Fleet F33 : Système pour le marché maritime moins performant que le F55, avec une vitesse de transmission atteignant 9,6 kb/s, et qui n'est pas approuvé SMDSM.

xiii) Système BGAN : Système très performant ; vitesse de transmission par canal de 432 kb/s ; mode au choix **background** (débit partagé entre les terminaux et facturation au volume) ou **streaming** (débit garanti, facturation à la durée).

Innavigabilité (en anglais « *unseaworthiness* », « *innavigability* ») : **1** – Situation d'un navire qui, par vétusté ou en raison d'avaries, n'est pas en état d'aller à la mer car il ne possède pas les qualités requises pour naviguer en sécurité.

Remarque : L'état d'innavigabilité d'un navire peut être décidé par l'autorité maritime en raison de manquements graves aux règles de sécurité ou de non conformité avec la réglementation en vigueur.

[Voir le mot *Incommodité*].

2 – [En parlant d'une rivière, d'un lac, d'un parage de la mer, etc.] Qui est impropre à la navigation par ses hauts-fonds, ses courants, ses dangers, etc.

Innavigable : Où l'on ne peut naviguer.

Exemple : Les glaces rendent cette rivière innavigable.

Innéisme : Se dit de toute doctrine qui admet le caractère inné et universel de certaines idées, de certaines aptitudes ou dispositions propres.

Remarques : **a** – L'innéisme a été défendu par Platon (428 Av. J.-C.-428 Av. J.-C.) par le Kabyle saint Augustin (354-430), par le Français René Descartes (1596-1650), par l'Allemand Emmanuel Kant (1724-1804).

b – L'opposé de l'innéisme est l'*empirisme* qui établit un lien logique et rigoureux entre les choses et les mots et qui fait de l'expérience sensible l'origine de toute connaissance ou croyance et de tout plaisir esthétique.

[Voir le mot *Empirisme*].

Innéité : Caractère de ce qui est inné.

Remarque : L'innéité des idées de substance, d'étendue, de nombre, de quantité est soutenue par Descartes et les cartésiens.

Innovation : Changement par esprit et désir de nouveauté.

Remarques : **a)** – On appelle *sérendipité* la part de hasard qui a permis une innovation.

[Voir le mot *Sérendipité*].

b) – Le hasard ne favorise l'innovation que chez les esprits préparés.

c) – Selon l'ingénieur du génie maritime Henri Dupuy de Lôme (1816-1885) : « *Quand on a en tête des innovations trop considérables, il faut attendre l'occasion favorable de les faire réussir ; autrement on se brise, sans profit pour personne, contre l'étonnement des gens que rien n'a préparés à vous entendre.* »

d) – La planification de la recherche et l'évaluation permanente des chercheurs, ajoutées au « *principe de précaution* » sont des entraves à la créativité et de nature à tarir les découvertes.

e) – « *Quand on a en tête des innovations extrêmement considérables, il faut attendre l'occasion favorable de les faire réussir, autrement on se brise sans profit pour personne contre l'étonnement des gens que rien n'a préparés à vous entendre* ». [D'après le fameux ingénieur du génie maritime *Henri Dupuy de Lôme (1816-1885)*].

In-octavo : **1** – Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en huit feuillets, formant seize pages, ainsi que des livres qui ont ce format.

[Voir l'expression *Format des livres*].

2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur est comprise entre 18 et 25 centimètres.

Remarque : L'in-octavo est un format très employé.

Inondation : **1** – Action de couvrir d'eau.

[Voir le mot *Exondation*].

2 – Afflux de choses, quelles qu'elles soient.

Inonder : **1** – Couvrir d'eau.

[Voir le mot *Exondation*].

2 – [*Par exagération*] Mouiller beaucoup.

Inox : **1** – On appelle *inox* ou quelquefois *acier inox* un alliage de fer comportant *moins de* 1,2 p.100 de carbone et *plus de* 10,5 p.100 de chrome en masse.

[*Norme NF EN 10020*].

Remarques : **a)** – Le bas taux de carbone améliore les caractéristiques mécaniques de l'alliage *inox*.

b) – Le fort taux de chrome de l'alliage *inox* le rend résistant à la rouille après passivation.

c) – Certains aciers alliés qui ne renferment pas de chrome mais à *haute teneur en phosphore* se recouvrent assez rapidement d'une couche de passivation composée de phosphates et d'oxyde de fer qui protège le reste du métal de la corrosion ; ces alliages ne sont pas à proprement parler des *inox* !

[Voir le mot *Acier* et l'expression *Carbone contenu dans l'acier ou dans la fonte*].

2 – Exposé à l'oxygène de l'air ou à l'oxygène dissout dans l'eau, le chrome forme une couche d'oxyde de chrome (Cr₂O₃) qui empêche la formation ultérieure de la rouille ; la formation de l'oxyde de fer (rouille) est plus rapide que la formation de l'oxyde de chrome dans un milieu corrosif, sauf si l'on a pris la précaution d'activer la formation d'oxyde de chrome protecteur par la *passivation*.

Remarque : La résistance à la corrosion est assurée, lorsque la teneur en chrome dépasse 10,5 p. 100, par une couche d'oxydes de chrome et de fer qui forme un film passif à la surface ; l'efficacité de ce film dépend d'une part, de la

composition de l'inox et d'autre part, de la nature du milieu dans lequel est placée la pièce d'inox (acide, gaz de combustion à température élevée, eau douce, eau de mer chaude ou froide, atmosphère chlorée à la surface de la mer, etc.) ; la résistance à la corrosion en milieu aqueux est renforcée si l'on augmente la teneur en chrome, en molybdène, en tungstène ou en cuivre ; l'addition d'azote permet d'éviter la formation de piqûres ou de crevasses dans le corps d'une pièce placée dans un liquide ; la résistance à la corrosion sèche peut être assurée par un traitement de surface (oxydation, nitruration, carburation, recuit).

3 – L'inox comprend généralement d'autres produits d'alliage que le fer, le carbone et le chrome, notamment du nickel ; l'addition de nickel améliore les propriétés de la couche passive, l'oxyde de nickel (NiO) s'intégrant à la couche d'oxyde de chrome (Cr₂O₃).

4 – L'inox dont on fait les casseroles est un *acier allié* qui comprend 18 p.100 de chrome et 10 p.100 de nickel ; on l'appelle pour cette raison, « *inox 18/10* » ; l'acier inox 18/10 est encore appelé « *inox A2* » en France ou « *inox 304 L* » aux États-Unis d'Amérique.

Remarques : a – L'*acier* est un alliage de fer contenant entre 0,2 et 1,7 p. 100 de carbone, de densité 7,85, obtenu par affinage (baisse de la teneur en carbone) de la fonte.

b – On appelle *acier allié* un acier contenant par alliage des éléments autres que le fer et le carbone.

5 – On ajoute du manganèse si l'on veut rendre l'inox résistant à la corrosion (rouille) en milieu chloré (chlorure de sodium ou sel de mer).

Remarque : Les aciers inox 316 L (norme américaine) ou les aciers inox A4 (désignation ISO) sont des inox austénitiques contenant, en plus du chrome et du nickel : du manganèse, du molybdène, du cuivre, du silicium ; ils résistent particulièrement bien à toutes les sortes de corrosions marines.

6 – On classe les inox en familles en considérant :

- i*) soit la composition chimique ;
- ii*) soit les propriétés d'utilisation ;
- iii*) soit la structure cristalline.

Remarque : Selon les structures cristallines, on distingue :

i) Les inox ***martensitiques*** qui ont une teneur en carbone élevée (jusqu'à 1,2 p. 100), qui présentent un allongement à la rupture faible, des caractéristiques mécaniques élevées et qui prennent l'aimant ; les inox martensitiques contiennent de 12 à 18 pour 100 de chrome et présentent une résistance à la corrosion modérée.

ii) Les inox ***ferritiques*** à faible teneur en carbone (inférieure à 0,1 p. 100) qui ont une bonne limite d'élasticité (meilleure que les inox martensitiques), de bonnes caractéristiques mécaniques et qui prennent l'aimant ; les inox ferritiques résistent bien à la corrosion sous contrainte ; la résistance à la corrosion des inox ferritiques augmente avec leur teneur en chrome.

iii) Les inox ***austénitiques*** contiennent du chrome (18 p. 100) et du nickel (8 à 10 p. 100) ; ils sont faciles à mettre en œuvre et ont une résistance à la corrosion satisfaisante dans de très nombreux milieux ; l'addition de molybdène confère une très bonne résistance à la corrosion en milieu chloré (eau de mer, embruns) ; les inox austénitiques peuvent être utilisés à hautes ou à basses températures ; l'augmentation de leur teneur en chrome (18 à 25 p. 100) et des additions de silicium, d'aluminium, de terres rares (yttrium, cérium, lanthane) leur donnent une excellente tenue aux très hautes températures ; les inox austénitiques ne prennent pas l'aimant.

iv) Les inox ***austéno-ferritiques*** (encore appelés ***inox duplex***) ont des parts

d'austénite et de ferrite sensiblement égales et ont des caractéristiques mécaniques meilleures que celles des aciers inoxydables austénitiques ou ferritiques, tout en gardant un allongement à la rupture voisin de 40 p. 100 ; les inox duplex de teneur en chrome 22 p. 100, avec l'addition de 3 p. 100 de molybdène et 0,15 à 0,25 p. 100 d'azote, ont une bonne résistance à la corrosion en eau de mer à température ambiante ; avec une teneur en chrome au moins égale à 25 p. 100, 6 à 7 p. 100 de nickel, 4 p. 100 de molybdène et 0,4 p. 100 d'azote, éventuellement du tungstène ou du cuivre, on obtient une bonne résistance à la corrosion en eau de mer chaude (bouilleurs).

7 – L'addition de *titane* permet d'éviter la corrosion inter-cristalline de l'alliage (aciers inox A3 ou A5).

Remarques : a) – Les aciers inoxydables peuvent se corroder si l'on n'utilise pas la famille et la nuance adaptées à l'environnement, ou bien si la couche passive ne s'est pas encore formée lorsque la pièce est placée dans un milieu corrosif.

b) – Un acier inox de la bonne nuance (316 L par exemple en atmosphère marine) rouillera si la structure superficielle de l'alliage a été modifiée par une forte température (*soudage, coupage, meulage*) ou si l'on apporte des germes de rouille (*serrage* d'un écrou inox avec un outil qui a servi auparavant à serrer ou desserrer un écrou en acier doux oxydé).

c) – Dans les désignations ISO :

i) les familles inox de type A (exemples : A1, A2, A3, A4, A5) sont des aciers austénitiques et ils sont amagnétiques (ils ne prennent pas l'aimant),

ii) les familles de type C (exemples : C1, C3, C4) sont des aciers martensitiques,

iii) les familles de type F (exemple : F1) sont des aciers ferritiques.

d) – Dans un acier, l'addition de carbone augmente sa dureté ; mais dans l'inox, le carbone a tendance à se combiner avec le chrome (ajouté pour le rendre résistant à la corrosion du fer) avec formation d'impuretés en carbure de chrome (Cr_2C_6).

e) – Dans la plupart des inox, la proportion de carbone est inférieure à 0.1 p.c.

f) – Le carbone est responsable de la dureté nécessaire pour garder à l'acier un tranchant réellement très bon : les couteaux bon marché en inox sont souvent trop doux (pas assez de carbone) et ils coupent mal.

g) – Les métallurgistes ont mis au point des alliages inoxydables permettant d'obtenir un bon tranchant grâce à contrôle précis des compositions et des traitements thermiques ; aux USA ce sont les *séries 400 SS*.

Inox à couteaux : L'acier inox pour couteaux UGI 4116 N est un acier martensitique assez riche en chrome et ne contenant pas de nickel ; il contient du molybdène, du vanadium et de l'azote qui lui donne une bonne dureté.

Remarques : a) – L'acier UGI 4116 N est déconseillé en milieu marin.

b) – L'usinabilité de l'acier UGI 4116 N est bonne ; sa forgeabilité est correcte ; il est déconseillé de le souder.

c) – L'acier UGI 4116 N offre un bon compromis entre la dureté et la résilience.

In partibus : 1 – On appelle « *évêque in partibus* [infidelium] » un évêque de l'Église catholique qui est titulaire d'un diocèse situé en pays infidèle, et donc sans clergé ni fidèles ; cet évêque « *in partibus* » remplit souvent les fonctions d'évêque auxiliaire auprès de l'évêque d'un diocèse de la chrétienté ; il exerce parfois une fonction dans la curie romaine.

2 – [*Par analogie et ironiquement*] Qui n'exerce pas de fonction réelle dans l'entreprise.

- In-plano : 1** – Se dit du format où la feuille d'impression, n'étant pas pliée, constitue un seul feuillet, ainsi que des livres qui ont ce format.
[Voir l'expression *Format des livres*].
2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur est égale ou supérieure à 50 centimètres.
- In-quarto : 1** – Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en quatre feuillets, formant 8 pages, ainsi que des livres qui ont ce format.
[Voir l'expression *Format des livres*].
2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur est comprise entre 25 et 35 centimètres.
- Insalubre** : Malsain, qui nuit à la santé.
Exemple : Un logement humide est insalubre.
[Voir le mot *Salubre*].
- Inscription : 1** – Mention écrite dans un registre public.
Exemple : Inscription de son nom dans la matricule, dans un registre public.
2 – Ce qu'on grave sur du cuivre, sur du marbre, aux édifices publics, aux arcs de triomphe, etc. pour conserver la mémoire de quelque personne, de quelque événement considérable.
- Inscription civique : 1** – *Constitution de 1791* : Inscription sur les registres de la municipalité de tout habitant âgé de 21 ans, pour prêter le serment civique et se soumettre au service de la Garde nationale.
2 – *Constitution de 1795* : Inscription sur les registres civiques du canton de tout habitant âgé de 21 ans, pour se soumettre au service de la Garde nationale.
Remarque : La Constitution de 1795 ne fait aucune mention de la prestation du serment civique.
- Inscription maritime** (en anglais « *divisions of seamen* ») : **1** – Administration maritime créée par la loi du 3 brumaire an IV de la République, sur le modèle et en remplacement du système des Classes qui avait été instituée en 1681 par Colbert (1619-1683) sous le règne de Louis XIV (1638-1715), en substitution du régime de la presse.
Remarque : La loi du 8 juillet 1965 a supprimé l'Inscription Maritime
[Voir les mots *Changaiage* et *Changaier*].
2 – L'Inscription maritime était chargée d'organiser le recrutement du personnel issu de la marine du commerce ou de la pêche pour fournir, renforcer ou compléter les équipages des bâtiments de la Marine de guerre.
Remarque : L'article 441 de l'ordonnance de janvier 1629 du roi Louis XIII (1601-1643), qui avait été préparée par le cardinal de Richelieu (1585-1642), était déjà une ébauche de l'Inscription maritime :
« *Afin que nous sachions exactement les forces que nous pourrions mettre en mer pour les employer aux occasions, nous voulons qu'en la présence de notre procureur et de ceux qui seront commis à cette fin, les juges dressent dorénavant par chacun an, au mois de décembre, sans prendre aucune taxe ni vacation, un état certain contenant les noms, surnoms et la demeure de tous les capitaines, maîtres conducteurs, pilotes, charpentiers, calfateurs, canonniers, matelots, mariniers et manouvriers, et tous les hommes qui font profession du métier de la mer. résidant en l'étendue de leur ressort et juridiction ; le nombre des navires, barques, chaloupes, pataches et autres vaisseaux, la grandeur et le port d'iceux et le nom des bourgeois à qui ils appartiennent, tant français qu'étrangers, et de tous leurs canons de fonte verte et de fer, armes et munitions ; lesquels états seront envoyés à notre cousin le cardinal de Richelieu ou au secrétaire de la mer résidant près de sa*

personne, pour en tenir fidèle registre auquel on puisse avoir recours quand il sera besoin ».

[Voir *Infreville (Louis Le Roux, seigneur d' –)*].

3 – Dans chaque quartier de l'Inscription maritime, les marins étaient distribués en plusieurs classes, habituellement deux ou trois : les classes pouvaient être appelées, séparément ou ensemble, pour le service sur les bâtiments de guerre pendant un temps déterminé.

Remarque : Les marins d'un même quartier servaient souvent sur un même bâtiment, ce qui était de nature à favoriser la cohésion et la discipline à bord.

4 – L'Inscription maritime visait tous les individus qui avaient exercé la profession de marin pendant un temps déterminé, et qui déclaraient vouloir continuer la navigation ; cependant, n'étaient concernés que ceux qui avaient plus de 18 ans et moins de 50 ans.

5 – Le marin requis touchait une solde et cette solde était insaisissable.

6 – Les marins étaient dispensés de la mobilisation ou du recrutement dans les forces terrestres.

7 – Tous les inscrits pouvaient obtenir gratuitement le droit de pêcher dans les écluses à poissons et la concession de parcs à huîtres.

Remarque : Les pêcheurs inscrits maritimes avaient l'autorisation de vendre directement leur poisson au retour de la pêche, sans payer de patente

8 – À l'âge de 60 ans (1784), de 56 ans (1791), de 50 ans (1795) le marin était versé au rôle des « *hors service* » (en abrégé « *HS* ») et il touchait jusqu'à sa mort une *pension d'ancienneté* versée par la caisse de pensions des Invalides, qu'il arrête la navigation ou qu'il continue de naviguer au commerce, au pilotage ou à la pêche.

Remarque : Depuis la réforme de l'*ÉNIM* de 1947, le marin qui liquide sa pension avant l'âge de 55 ans voit le nombre des annuités prises en compte pour le calcul de sa pension d'ancienneté, plafonné à 25.

9 – Le régime de l'Inscription maritime a été supprimé en 1965 (loi du 8 juillet 1965) et l'expression « *inscrit maritime* » a été remplacée par « *marin de la marine marchande* ».

Remarque : Les autres fonctions de l'Inscription maritime sont aujourd'hui assurées par le service des Affaires maritimes qui a été créé pour remplacer l'Inscription maritime ; les administrateurs de l'Inscription maritime sont devenus des administrateurs des Affaires maritimes.

Remarques : **a)** – Le régime des *classes* avait été implanté dans les principaux ports maritimes français par Colbert et Seignelay ; il avait ensuite été étendu aux voies navigables, pour les besoins de la guerre sur mer.

Il y avait 70 quartiers à la veille de la Révolution ; chacun était rattaché à l'un des trois grands ports de guerre : Brest, Rochefort et Toulon.

b) – Le régime des classes a été supprimé à la Révolution et il a été remplacé par le régime de l'*Inscription maritime* qui lui était en tous points comparable.

c) – Au XIX^{ème} siècle, on comptait encore des quartiers d'Inscription maritime jusque dans les villes arrosées par la rivière *le Lot*, affluent de la Dordogne.

Inscrit maritime (en anglais « *levy seaman* ») : **1** – On appelait *inscrit maritime* un marin qui faisait partie de la matricule de l'Inscription maritime.

2 – Dans la Marine de guerre, les marins *inscrits maritimes* étaient appelés *hommes de levée*.

3 – Les inscrits maritimes profitaient de quelques avantages et étaient soumis à des obligations particulières :

i) tous les inscrits pouvaient obtenir gratuitement le droit de pêcher à la côte (écluses à poisson) ou la concession de parcs à huîtres sur le domaine public maritime ;

ii) les pêcheurs inscrits maritimes pouvaient vendre directement le poisson qu'ils rapportaient sans payer de taxes.

4 – Les gens de mer demeuraient sous la tutelle de la Marine de l'État jusqu'à l'âge de 50 ans.

Remarques : a) – On appelait *conscrits* les membres des Équipages de la Flotte qui n'étaient pas marins professionnels.

b) – Depuis 1665 (sous Louis XIV) tous les gens de mer du royaume de France étaient recensés et divisés en contingents annuels, ou classes, afin de servir successivement sur les vaisseaux du roi ; c'était le « système des classes ».

c) – Depuis 1673, les gens de mer rendus invalides au service du roi et hors d'état de subvenir à leurs besoins, recevaient une demi-solde de la Caisse des Invalides de la Marine.

d) – La loi du 3 brumaire an IV, (25 octobre 1795) a remplacé le système des classes par celui de l'*Inscription maritime*.

e) – Un décret de 1857 a décidé de soumettre les mécaniciens et les chauffeurs au système de l'*Inscription maritime*, faisant d'eux, officiellement, des gens de mer, donc des marins.

f) – Les agents du service général (ADSG – c'est-à-dire le service hôtel-restaurant) sont devenus des marins de commerce inscrits maritimes après la Seconde Guerre mondiale, et non plus des *boys* corvéables à merci comme ce fut le cas pour certains d'entre eux (les *indigènes* originaires des colonies).

5 – Les inscrits maritimes n'avaient pas le droit de faire grève, même après 1864.

6 – Après la loi du 8 juillet 1965 qui a supprimé l'*Inscription maritime*, l'expression « *inscrit maritime* » a été remplacée par « *marin de la marine marchande* » ; de 1965 à 1997 (fin du *service national*) les marins professionnels accomplissaient leur devoir militaire comme les autres jeunes Français, soit dans la Marine Nationale, soit dans l'Armée de Terre ou dans l'Aviation, ou encore dans la coopération.

Insécurité : 1 – État où l'on est exposé au péril.

Remarque : Les terroristes cherchent à créer un sentiment d'insécurité parmi les populations civiles.

2 – [*Par extension*] Caractère de ce qui n'est pas assuré ; instabilité, précarité.

Exemples : L'insécurité d'une fonction, d'un emploi, d'une situation.

In-seize : 1 – Se dit du format où la feuille d'impression est pliée en seize feuillets, formant 32 pages, ainsi que des livres qui ont ce format.

[Voir l'expression *Format des livres*].

2 – [*Par extension*] Livre dont la hauteur ne dépasse pas 20 centimètres.

Insensible : 1 – Qui ne sent point, qui n'est point touché de l'impression que l'objet doit faire sur les sens ou sur l'âme.

Exemples : Le froid engourdit les parties du corps, et les rend insensibles ; il est insensible à nos maux, insensible à nos plaintes ; il a l'âme dure et insensible.

2 – Imperceptible, qu'on n'aperçoit, qui n'est connu que difficilement par les sens, ou même dont on ne peut s'apercevoir.

Exemples : Le mouvement de l'aiguille d'une horloge, de l'ombre d'un cadran est insensible ; cela se fait d'une manière insensible.

Insinuer : 1 – Introduire doucement et adroitement quelque chose.

Exemples : Insinuer le doigt, une sonde dans une plaie ; l'air s'insinue dans la machine par l'écouille à claire-voie.

2 – [Au figuré] Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit.

Exemples : Insinuez-lui cela doucement ; insinuer de bons sentiments ; insinuer une doctrine.

3 – On dit *insinuer*, ou *faire insinuer* une donation, un testament, pour dire faire enregistrer une donation, un testament à un certain greffe destiné pour cet effet.

Exemples : Il faut qu'une donation soit insinuée ; il faut faire insinuer ce testament.

Insipide : 1 – Qui n'a nulle saveur, nul goût.

Exemples : Liqueur insipide ; mets insipide ; viande insipide ; cela est insipide, cela ne sent rien.

2 – [Au figuré] Il se dit des choses, des ouvrages d'esprit, parfois des hommes et signifie « *qui n'a aucun agrément, qui n'a rien qui touche et qui pique* ».

Exemples : Poème insipide ; une conversation plate et insipide ; un discours froid et insipide ; un conte fade et insipide ; raillerie, plaisanterie insipide ; des louanges insipides ; un orateur insipide.

Insolation : 1 – Exposition aux rayons du Soleil.

Exemples : Faire sécher des plantes par insolation ; les bouts des rails de mines sont jointifs car ils ne sont pas soumis aux effets de l'insolation et aux variations des saisons.

2 – Temps pendant lequel le Soleil a brillé ; quantité de chaleur solaire reçue par la terre.

Exemples : Durée d'insolation ; insolation faible, forte

3 – État morbide, parfois mortel, provoqué par l'exposition prolongée à un Soleil ardent.

4 – [Par extension, en héliogravure ou en photographie] Exposition d'une préparation sensible à la lumière solaire naturelle ou artificielle du laboratoire.

Insolence : Trop grande hardiesse, effronterie, manque de respect.

Exemples : On ne peut souffrir son insolence ; cela est de la dernière insolence ; cela va jusqu'à l'insolence.

Remarque : Il se dit aussi des paroles et des actions.

Exemple : Il a fait, il a dit mille insolences.

Inspection dominicale : Dans la *marine de commerce*, inspection de tout le navire effectuée chaque dimanche matin, cabine par cabine, local par local, afin de constater le bon état d'entretien de ces endroits. Cette inspection est effectuée par le capitaine, en compagnie du second-capitaine, de l'intendant et éventuellement de quelques-uns des principaux de l'Équipage,

Inspection de tranche : Dans la *marine nationale*, inspection périodique d'une tranche complète du bâtiment, effectuée par le commandant, afin de constater le bon état et la propreté de tous les locaux de cette tranche ; une autre tranche sera choisie pour l'inspection suivante, et ainsi de suite pour toutes les tranches du bâtiment.

Remarque : Le commandant en second, le capitaine d'armes, les capitaines de compagnie et les maîtres chargés des locaux de la tranche concernée accompagnent le commandant.

Inspiration : 1 – Souffle *supernaturel* qui anime l'esprit d'une sorte de transport et pousse à quelque action ou suggère quelque discours.

Remarque : Dans la Bible des juifs, l'inspiration divine est transmise aux hommes par l'entremise des anges.

2 – Impulsion, mouvement intérieur qui porte à accomplir tel ou tel acte.

3 – Idée, sorte d'intuition qui vient spontanément à l'esprit, indépendamment de l'expérience acquise.

4 – Élan mental qui favorise ou déclenche la production des créateurs, des artistes, des écrivains.

[Voir les mots *Instinct*, *Intuition*].

5 – Action de faire pénétrer de l'air dans les poumons.

Instabilité atmosphérique : 1 – L'instabilité atmosphérique est la tendance que présente une masse d'air chaud à s'élever au-dessus d'une masse d'air plus froid qui se trouve au-dessus de lui, en la traversant ou en la contournant.

2 – L'air chaud a tendance à s'élever s'il est surmonté d'air plus froid, parce que plus l'air est chaud, plus sa masse volumique est faible.

3 – Une masse d'air en contact avec un sol chauffé par le Soleil voit sa température augmenter et sa masse volumique diminuer ; cet air cherche alors à passer au-dessus de la masse d'air qui se trouve au-dessus de lui, qui est restée froide et qui possède une plus forte masse volumique.

4 – En raison des conséquences thermodynamiques des variations de températures, des variations de volumes et de pressions, on observe des mouvements d'air verticaux dans une atmosphère instable, avec condensation de la vapeur d'eau, puis la précipitation de l'eau condensée vers la surface de la Terre sous forme de pluie.

Remarques : a) – En augmentant de température, l'air se dilate et sa masse volumique diminue.

b) – En s'élevant, la pression de l'air diminue (on dit que l'air se détend) sa température diminue et son point de rosée baisse : des gouttelettes d'eau ou des cristaux de glace peuvent se former.

c) – Un relief montagneux placé sur le trajet d'une masse d'air amplifie les mouvements verticaux, et donc les caractéristiques thermodynamiques de l'air. [Voir le mot *Atmosphère* et les expressions *Cellule de convection*, *Masse d'air*, *Stabilité ou instabilité d'une masse d'air*].

Instabilité de l'axe de rotation de la Terre : Théorie soutenue en 1955 par l'astrophysicien et mathématicien autrichien Thomas Gold (1920-2004) selon laquelle l'axe de rotation de la Terre a pu se déplacer d'un angle de 90° sur une durée de un million d'années ; l'axe des pôles se serait alors trouvé dans le plan de l'Équateur actuel.

Remarque : Cette théorie a été confortée en 1997 par l'étude de roches du cambrien.

Installation (en anglais « *fitting* ») : Le mot *installation* s'applique à la mâture, au gréement, aux vergues, aux voiles qui en dépendent.

Remarques : a) – Le mot *arrimage* s'applique à l'arrangement et à la disposition, à bord d'un navire, des objets de poids considérable tels que le lest, l'eau, les vivres du voyage, les rechanges et tout le chargement de marchandises.

b) – Pour les autres objets disposés à bord, on se sert du mot *installation*. [Voir le mot *Arrimage*].

Instance : 1 – Procédure engagée devant une juridiction.

Exemples : Former, engager, suivre une instance ; introduire une instance en divorce ; l'instance est pendante devant le tribunal.

Remarques : a) – L'expression « *l'affaire est en instance* » signifie que la procédure est engagée mais que le jugement n'a pas été rendu.

b) – La locution adverbiale « *en instance* » signifie *en attente*.

Exemples : Une lettre recommandée en instance ; laisser un dossier en instance.

2 – Déroutement de cette procédure.

3 – Degré de juridiction.

Exemple : Tribunal d'instance.

4 – [*Par extension*] Autorité, organisme ayant un pouvoir de décision.

5 – [*Au pluriel, par extension*] Se dit d'un ensemble de personnes ou d'un organisme à qui a été remis un pouvoir de décision.

Exemples : Réunir, consulter les instances du parti ; les instances fédérales, confédérales ; les instances internationales ; en appeler aux plus hautes instances.

6 – Sollicitation pressante ; vive instance.

Exemples : Il m'en a prié avec instance ; faire de vives instances, des instances pressantes auprès de quelqu'un ; multiplier les instances ; céder aux instances d'un solliciteur.

7 – [*Philosophie*] Nouvel argument par lequel on insiste, réfutant l'objection faite à un premier argument.

Exemple : Répondre à une instance.

8 – [*Psychologie*] Composante essentielle de la personnalité.

Exemple : Instance morale.

Remarques : **a)** – [*Psychanalyse*] Se dit, chez Freud, de chacun des trois éléments qui composent le psychisme.

b) – Freud a distingué les instances du *ça*, du *moi* et du *surmoi*.

Instant : L'instant d'une observation astronomique s'appelle son *époque* ; cette époque constitue un repère sur une *échelle chronologique* dont l'origine est conventionnelle.

Remarque : On dit parfois abusivement *dater* une observation.

Instant du lever ou du coucher d'un astre : **1** – L'instant du coucher ou du lever d'un astre en un lieu donné est l'instant où la distance zénithale observée *Z* de l'astre est égale à :

$$Z = 90^\circ + \text{la réfraction à l'horizon.}$$

Remarque : Pour le Soleil ou la Lune, l'instant du coucher ou du lever ainsi défini est celui du centre du disque visible ; pour le bord supérieur, on ajoute le demi-diamètre de l'astre.

[Voir les expressions *Instant du lever ou du coucher du Soleil* et *Instant du lever ou du coucher de la Lune*].

2 – La valeur de la réfraction à l'horizon étant mal connue pour un lieu et un jour donné, les instants du lever et du coucher des astres ne peuvent être calculés avec une précision meilleure que la minute.

Remarque : La réfraction est l'une des corrections à retrancher de la hauteur observée d'un astre pour connaître la hauteur vraie de cet astre ; c'est une correction à ajouter à la distance zénithale observée pour connaître la distance zénithale vraie.

Instant du lever ou du coucher de la Lune : **1** – L'instant du coucher ou du lever de la Lune en un lieu donné se rapporte :

i) soit au bord supérieur de la Lune,

ii) soit à son centre,

et il est calculé en tenant compte de la parallaxe.

2 – L'instant du lever ou du coucher du bord supérieur de la Lune est donc l'instant où la distance zénithale observée *Z* du bord supérieur de la Lune est :

$$Z = 90^\circ + \text{réfraction à l'horizon} + \text{rayon apparent de la Lune} + \text{parallaxe.}$$

Instant du lever ou du coucher du Soleil : **1** – L'instant du coucher ou du lever du Soleil en un lieu donné se rapporte :

i) soit au bord supérieur du Soleil,

ii) soit à son centre,

et il est calculé en tenant compte de la parallaxe.

2 – L'instant du lever ou du coucher du bord supérieur du Soleil est donc l'instant où la distance zénithale observée Z du bord supérieur du Soleil est :

$$Z = 90^\circ + \text{réfraction à l'horizon} + \text{rayon apparent du Soleil.}$$

Remarque : On prend habituellement $0^\circ 34'$ comme valeur de la réfraction à l'horizon et $0^\circ 16'$ comme valeur du rayon apparent du Soleil.

Instaurer : Établir, fonder, instituer.

Exemples : Instaurer un régime ; instaurer un usage, une mode.

Instiller : 1 – Faire couler, verser goutte à goutte.

Exemple : Instiller un collyre dans l'œil.

2 – [Au figuré] Instiller le doute dans les esprits, c'est faire des allusions pouvant mettre le doute sans s'opposer ouvertement.

Instinct : 1 – Ensemble des dispositions innées qui déterminent chaque individu d'une même espèce animale, quelle que soit sa race à l'intérieur de l'espèce, à accomplir certains actes adaptés aux besoins et même à la survie de son espèce.

Exemples : L'instinct grégaire ; l'instinct de nidification ; l'instinct migratoire chez les oiseaux ; l'instinct de survie.

Remarque : L'instinct s'applique aussi, dans certains cas, à l'ensemble des espèces animales, y compris à l'homme : *l'instinct de conservation, l'instinct maternel.*

2 – Stimulation intérieure qui détermine l'être vivant à une action spontanée, involontaire ou même forcée, dans un but de conservation ou de reproduction. [Voir les mots *Intuition* et *Inspiration*].

Remarques : **a)** – Le doute, l'imagination et l'adaptation, qui sont à la base des sciences, sont étrangers à l'instinct.

b) – L'instinct se transmet par les gènes, pas par l'enseignement.

3 – Chez l'homme, on assimile à l'*instinct* des mouvements intérieurs et spontanés qui déclenchent des actes non réfléchis.

Remarques : **a)** – En réalité, bien des actes prétendus instinctifs sont déclenchés inconsciemment à la suite de stimulations sensorielles fugitives : leur à-propos dépend des connaissances acquises et de la compétence technique des acteurs.

b) – Au cours d'une manœuvre, on peut voir un pilote expérimenté interrompre soudainement une conversation badine avec le capitaine et modifier brusquement l'allure de la machine ou la position de la barre : on dit alors parfois qu'il a agi par instinct ; mais l'explication en est que son inconscient a remarqué, par référence avec d'autres situations comparables déjà vécues à bord de navires semblables, que quelque chose ne se passe pas comme il l'espérait ce jour là ; l'intervention soudaine, quoique non réfléchie, est toujours adaptée à la situation actuelle : c'est cela l'expérience.

4 – Lorsque, en manœuvre, on prétend s'en remettre à l'instinct, c'est souvent que l'on se fie à sa propre inspiration et à sa bonne étoile pour pallier un manque de connaissances théoriques :

i) Lorsque l'on compte « sur l'instinct » les résultats que l'on obtient sont à peu près satisfaisants si le bateau évolue par un temps maniable, dans un grand espace, et si l'on a la possibilité de se reprendre quand on s'est aperçu que l'on est en train de se tromper ; mais les éraflures sur la coque, les ruptures accidentelles d'amarres seront toujours attribuées aux effets d'un vent « violent » ou du « fort » courant.

ii) Lorsque les circonstances imposent des contraintes sérieuses, les prétendues dispositions innées ne suffisent plus ; il faut alors être capable de prévoir le déroulement de la manœuvre jusqu'à la fin, ou être bien naïf pour rester serein.

iii) Réussir à inhiber les émotions parasites et ne pas tenter de manœuvres impossibles à réaliser, ce n'est pas se fier à son instinct : c'est la manifestation d'une expérience raisonnée.

iv) La mémoire inconsciente mais précise de séquences comparables vécues dans le passé permet de manœuvrer sans retard, sans se laisser distraire par l'analyse détaillée de la situation actuelle.

v) En manœuvre de port, l'action réflexe qui se substitue dans l'urgence à une réponse raisonnée peut être tout-à-fait appropriée si le manœuvrier est expérimenté et s'il est très familier de sa zone de compétence.

Remarques : a) – Souvent, celui qui prétend manœuvrer « à l'instinct » ne voit pas, n'a pas conscience des difficultés qu'il a dû surmonter pour réussir une manœuvre, ni les raisons objectives pour lesquelles il a en manqué une autre.

b) – Avoir conscience des difficultés de la manœuvre c'est d'abord comprendre pourquoi le navire change (ou ne change pas) de cap ou de route quand on met la barre d'un bord ou de l'autre (ou quand on la laisse à zéro).

c) – Avoir conscience d'une manœuvre, c'est se la représenter à l'avance et en comprendre le déroulement passé, présent et à venir.

d) – Lorsque l'on a conscience d'une manœuvre, on peut argumenter les différentes décisions que l'on est amené à prendre, notamment l'opportunité de commencer ou de reporter la manœuvre, et on accepte de les soumettre au regard critique des autres.

e) – On ne doit pas confondre instinct et intuition.

[Voir le mot *Intuition*].

5 – L'*expérimentation tâtonnante* (en anglais « *trial* ») que pratiquent certains patrons de canots ou de vedettes rapides, qui craignent de ne pas savoir manœuvrer s'ils n'ont pas une main sur le volant et l'autre sur la commande du cran de pétrole, s'apparente aux « *essais sans idées* » des animaux qui s'en remettent au hasard d'un mouvement heureux pour produire l'effet désiré.

Remarques : a) – L'*idée*, dans l'expression « *essai sans idée* », est une idée causale, c'est-à-dire une connaissance conceptuelle et juste de la cause infaillible.

b) – La réussite dans les cas d'opérations conduites par *tâtonnements* peut résulter du concours accidentel de conditions dont l'existence est restée inaperçue : ces opérations ne peuvent certainement pas servir à augmenter le niveau de compétence.

6 – On attribue l'organisation des colonies d'abeilles à l'*instinct animal*.

Les travaux sur les abeilles ont montré que le comportement des colonies était presque toujours dépendant de la présence de phéromones émises, en fonction des circonstances, par les différentes castes (reine, ouvrières, faux bourdons).

Remarques : a) – Les abeilles sont sensibles à des odeurs qui nous échappent ; de même, elles peuvent voir des objets éclairés en lumière mono-chromatique ultra-violettes qui nous sont invisibles, comme elles sont sensibles à la polarisation de la lumière du Soleil ; il est possible qu'elles perçoivent les variations du magnétisme terrestre.

b) – Nous ignorons comment les reines vierges peuvent rejoindre les congrégations où les attendent plus de 10 000 mâles issus de ruches de la région ; plusieurs mâles s'accouplent en vol à la jeune reine, et celle-ci reçoit successivement assez de sperme pour féconder jusqu'à 20 000 œufs par jour pendant les quatre ou cinq années de sa vie.

c) – Il est remarquable que certaines congrégations de mâles se reforment, d'année en année, au-dessus des mêmes lieux.

d) – Les mâles peuvent parcourir près de 20 kilomètres depuis leurs ruches d'origine pour rejoindre une congrégation, les reines plus de 3 kilomètres.

e) – Un certain nombre d'ouvrières de la ruche n'ont pas de rôle particulier, sauf à être prêtes à se joindre aux nettoyeuses, aux nourrices ou aux butineuses dans le cas où le nombre d'ouvrières de l'une de ces castes deviendrait insuffisant pour une raison quelconque.

f) – En cas d'absence de phéromones royales dans la ruche, les abeilles nourrices transforment en cellules royales quelques cellules d'ouvrières dont les larves sont écloses depuis moins de trois jours ; pour cela, elles continuent à nourrir la larve uniquement avec de la gelée royale jusqu'à l'operculation de la cellule : c'est la nourriture et non les gènes qui déterminent si une larve de femelle produira une ouvrière ou une reine.

g) – C'est la nourriture et non les gènes qui déterminent l'instinct propre de la reine, qui la conduit à tuer ses concurrentes dans sa ruche puis à rejoindre un lieu de congrégation de mâles pour recueillir le sperme de certains d'entre eux dans sa spermathèque.

Instinctif : 1 – Choix d'une solution à un problème, perception sensorielle ou adoption d'un comportement particulier procédant d'un algorithme non symbolique et non conscient.

2 – Produit d'une impulsion irraisonnée, qui incite à agir d'une certaine façon.

3 – Intuitif, non raisonné.

3 – [*Par exagération*] Machinal, non réfléchi.

Institut : 1 – Titre de certaines sociétés savantes ou de certains corps constitués.

Remarques : a) – L'Institut d'Égypte a été créé par Bonaparte en 1798.

b) – L'Institut de France a été créé par un décret de la Convention en date du 25 octobre 1795, et réorganisé par l'ordonnance du 21 mars 1816.

c) – L'Institut de France est un corps constitué par la réunion de cinq académies :

i) l'Académie française,

ii) l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

iii) l'Académie des sciences,

iv) l'Académie des beaux-arts,

v) l'Académie des sciences morales et politiques.

2 – Nom donné à de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de nombreux organismes de recherche et de culture.

Exemples : L'institut français d'Athènes ; l'Institut catholique de Paris ; l'Institut Pasteur ; l'Institut géographique national.

Remarque : On appelle « *institut médico-légal* », la morgue.

3 – Dénomination choisie par certains établissements professionnels ou commerciaux.

Exemple : Institut de beauté.

Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE) : L'IMCCE, situé au sein de l'Observatoire de Paris, remplacé en 1998 le *Service des calculs et de mécanique céleste* du Bureau des longitudes.

[Voir les expressions *Observatoire de Paris*, *Bureau des longitudes* et *Connaissance des Temps*].

Institut Géographique National (IGN) : Créé le 27 juin 1940, juste après l'Armistice du 22 juin 1940 entre les gouvernements de la France et de l'Allemagne.

Remarques : a) – L'IGN résulte de la transformation du Service Géographique de l'Armée en un service civil (décret du 26 juin 1940).

b) – Le *Service Géographique de l'Armée* avait été fondé en 1887 parce que l'armée prussienne avait, pendant la guerre de 1870, de meilleures cartes de la France que l'armée française ; le chancelier prussien Bismarck a raconté que c'était grâce à la coopération des espions juifs en France.

- c) – Tout le personnel militaire du Service Géographique de l'Armée au début de la guerre de 1939-1940 devint civil et il échappa ainsi à la captivité.
- d) – L'Institut géographique national est devenu l'*Institut national de l'information géographique et forestière* le 1er janvier 2012, après avoir absorbé l'*Inventaire forestier national*, mais il a conservé le sigle « IGN ».
- e) – L'IGN est un établissement public à caractère administratif depuis le 1er janvier 1967 ; il est placé sous la tutelle du ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Institution : 1 – Action par laquelle on institue, on établit.

Exemple : L'institution d'un ordre religieux ; l'institution du mariage ; l'institution des cours d'appel.

Remarque : Ramener une chose à son institution, c'est en faire revivre les principes, en rappeler les racines ou les fondements (radicalisme, fondamentalisme).

2 – Il se prend aussi pour la chose instituée.

Exemples : L'Armée, l'Université sont des institutions ; la Cour des comptes, la Banque de France sont des institutions financières.

Remarque : Les hôpitaux et les écoles sont des institutions utiles.

3 – Ce qui a été institué pour le gouvernement des hommes.

Exemples : Les institutions athéniennes ; les institutions de la République.

Remarque : Les institutions d'un pays, d'une nation, d'un État sont l'ensemble de leurs lois fondamentales

Institution : 1 – Établissement privé destiné à l'instruction et à l'éducation des enfants et des jeunes gens ou jeunes filles.

Remarque : On appelle *institution privée* un établissement scolaire privé dont le projet pédagogique prend en compte l'éducation religieuse des élèves qui lui sont confiés.

Exemples : L'Institution Richelieu à La Roche-sur-Yon ; l'Institution Notre-Dame « Les Oiseaux » à Verneuil-sur-Seine .

2 – Instruction et éducation.

Exemple : L'institution d'un prince.

Remarque : « *De l'institution des enfants* » est le titre de l'un des « *Essais* » de Michel de Montaigne (1533-1592).

Instruction : 1 – Action de transmettre à quelqu'un les connaissances intelligibles et les principes théoriques nécessaires pour remplir une fonction.

Remarques : a) – Le désir de tout instructeur est de transmettre tout ce qu'il connaît ; le but d'un bon instructeur est que ceux qui reçoivent aujourd'hui l'instruction seront, demain, meilleurs que lui-même dans sa spécialité.

b) – L'éducation s'adresse à la volonté ; l'instruction s'adresse à l'intelligence ; la formation s'adresse à la mémoire.

c) – Les régents sous l'ancien régime, les instituteurs depuis 1792, ont été ou sont chargés de donner la première instruction aux enfants sous la forme d'un savoir structurant qui leur permettra de comprendre, c'est-à-dire de faire le lien entre ce qu'ils savent déjà et ce qu'ils pourront apprendre ; ils leur fournissent un arbre de connaissances aux branches duquel ils pourront accrocher ce qu'ils découvrent.

d) – L'élève a souvent le désir de savoir, mais pas toujours celui d'apprendre ; l'instructeur doit donner à l'élève l'envie d'apprendre en suscitant son intérêt.

2 – L'instruction apprend à faire la différence entre le réel et le virtuel, entre ce que l'on ressent et ce que l'on peut observer.

Remarques : a) – L'instruction doit montrer la rationalité et la logique qui se cachent derrière les apparences.

b) – Contrairement au simulacre, à la simulation, à l'imitation ou au mimétisme de la formation, l'*instruction* révèle les structures cachées qui permettent de commander à volonté au réel.

c) – *Instruire* c'est apprendre à observer, à analyser, à conceptualiser pour synthétiser puis transposer, à calculer (éventuellement) et à pratiquer.

d) – L'*instruction* que l'on reçoit doit permettre de ne pas se retrouver devant l'inconnu lorsque l'on est confronté à des situations nouvelles, et de disposer d'un savoir adapté et suffisant pour anticiper les meilleures mesures à prendre.

3 – Action d'instruire, de former l'esprit, d'enseigner, de transmettre des *métaconnaissances* à quelqu'un.

Remarques : **a)** – L'*instruction* renforce l'aptitude à repérer et à n'écouter que ceux qui peuvent prouver qu'ils savent vraiment ce dont ils parlent.

b) – Jules Ferry considérait qu'éduquer les électeurs leur permettrait de choisir en connaissance de cause les candidats aux différentes élections.

[Voir le mot *Élection*].

c) – Certains *pseudo penseurs* considèrent comme archaïques et anti-égalitaires ceux qui prônent l'éducation et l'autorité à l'école.

4 – Connaissance qu'on reçoit de quelques faits, de quelques usages qu'on ignorait.

Exemple : « *Je vous demande cela pour mon instruction* ».

Remarque : On dit aussi parfois : « *je vous demande cela pour mon édification personnelle* ».

5 – Ordre, directive, recommandation, indication, explication écrite ou verbale qu'une personne donne à une autre pour la conduite d'une affaire, d'une opération à exécuter.

Exemple : Les ordres et les mémoires qu'un Prince ou qu'un État donne à son ambassadeur, à son envoyé ou à ceux qu'il charge de quelque commission auprès d'un Prince ou d'un État étrangers.

6 – [*Justice*] Procédure nécessaire pour qu'une affaire, un délit ou un crime puisse être jugé.

Remarques : **a)** – L'*instruction* d'une affaire portée devant le Tribunal Maritime et Commercial (TMC) est faite par l'Administrateur des Affaires Maritimes du quartier.

b) – Trop de jugements des anciens TMC, lorsqu'ils étaient présidés par des Administrateurs de l'Inscription maritime (ou des Affaires maritimes) et qui concernaient des affaires instruites par d'autres administrateurs, ont été désavoués par la Cour de cassation.

[Voir l'expression *Tribunal Maritime et Commercial*].

7 – [*En informatique*] Ensemble de caractères alphanumériques définissant une opération élémentaire à accomplir par un ordinateur.

Instruction publique : L'*instruction publique* a été défendue par Nicolas de Condorcet (1743-1794) en 1792, par Victor Cousin (1792-1867) en 1833, par Victor Hugo (1802-1885) en 1850, par Jules Ferry (1832-1893) en 1881.

Remarques : **a)** – L'Instruction publique était devenue un ministère à part entière, dont le responsable faisait partie du gouvernement, le 10 février 1828, sous la Restauration, dans le gouvernement Jean-Baptiste Gaye de Martignac (1778-1832) ; le premier titulaire du ministère de l'Instruction publique fut Antoine Lefebvre de Vatimesnil (1789-1860) ; il avait également le titre honorifique de *grand-maître de l'Université*.

b) – Le ministère de l'Instruction publique est devenu le ministère de l'Éducation nationale le 3 juin 1932, sous la présidence d'Albert Lebrun (1871-1950), dans un gouvernement d'Édouard Herriot (1872-1957) ; le premier titulaire du ministère

de l'Éducation nationale a été Anatole de Monzie (1876-1947).

c) – Pour Anatole de Monzie, l'école de la République devait développer les facultés de réflexion des jeunes gens, les mettre en état et surtout en disposition de juger plus tard par eux-mêmes, sans indifférence comme sans dogmatisme, leur donner sur l'ensemble des problèmes de la pensée et de l'action des vues qui leur permettraient de s'intégrer vraiment à la société de leur temps.

d) – L'Instruction est souvent remplacée, aujourd'hui, par des *formations* plus ou moins continues.

[Voir les mots *Instruction*, *Formation*, *Démocratie* et l'entrée *Ferry (Jules –)*].

Instructions nautiques (en anglais « *sailing directions* ») : Ouvrage dans lequel on peut trouver des renseignements détaillés intéressant la navigation, sur une mer, sur une côte ; ces renseignements sont utiles pour naviguer dans cette mer ou pour entrer dans les ports de cette côte.

Remarques : **a)** – Les corrections à apporter aux *Instructions nautiques* sont diffusées avec plus de célérité que les corrections correspondantes destinées à être portées sur les cartes marines ; en cas de différences entre la carte à jour des corrections et les Instructions Nautiques à jour des corrections, on doit faire confiance de préférence aux Instructions Nautiques.

b) – Giono écrivait dans « *Les Terrasses de l'Île d'Elbe* » que le style des Instructions Nautiques est fait pour être compris tout de suite, par n'importe quel temps, qu'il ne s'y passe rien qu'un lent voyage le long des côtes inconnues qu'on déchiffre peu à peu et que, finalement, c'est le livre idéal à offrir à un prisonnier.

Instruire : 1 – Enseigner quelqu'un, lui donner des préceptes pour les mœurs, pour quelque science, etc.

Exemples : Instruire la jeunesse ; instruire les enfants.

2 – On dit en termes de Palais, instruire un procès pour dire « *mettre un procès en état d'être jugé* ».

Exemple : C'est un tel juge qui a instruit ce procès.

3 – On dit qu'un général d'armée, qu'un ambassadeur est *bien instruit*, pour dire qu'il est bien informé, bien averti de tout ce qui se passe.

4 – Instruire, c'est donner conscience qu'il existe un ordre caché.

Remarque : L'éducation donne envie d'apprendre ; l'instruction permet aux élèves de s'approprier le savoir du moment et prépare l'augmentation de la connaissance collective.

Instruit : 1 – Celui qui a reçu un enseignement approfondi dans un certain domaine.

2 – Celui qui a reçu une instruction académique, un enseignement général.

3 – [*Péjoratif*] Personne ayant des connaissances théoriques approfondies et qui est chargé de prendre des décisions dans des domaines où il manque de pratique.

Exemple : Dans le cahier de consommables, le navire demandait 50 centimètres d'acier à burin ; l'instruit de la Compagnie a cru lire 50 mètres, il a rayé 50 centimètres et il a accordé 5 mètres.

Remarque : La théorie, c'est quand on sait tout et qu'il n'y a rien qui marche comme on voudrait.

Instrument : 1 – En navigation, on appelle instrument tout *agent mécanique* ou *électronique* qu'on emploie dans une opération quelconque.

Remarques : **a)** – Le mot « *instrument* » s'emploie seul quand il s'agit d'un instrument à réflexion tel qu'un sextant.

b) – Au pluriel, le mot « *instruments* » désigne l'ensemble des appareils de navigation qui permettent notamment d'apprécier la situation présente et à venir, et de conduire un navire ou un avion en l'absence de visibilité.

Exemple : Naviguer en sécurité dans la brume grâce aux instruments ; atterrir de nuit aux instruments.

2 – *Outil* qui sert à l'ouvrier, à l'artisan pour faire quelque chose.

Exemples : Instrument de charpentier, de maçon, etc.

Remarque : On appelle instruments de mathématique, la règle, le compas, le quart-de-cercle, etc.

3 – On appelle *instrument de musique*, tout instrument fait pour rendre des sons harmonieux comme sont les orgues, le luth, la viole, le hautbois, le clavecin, le violon, la harpe, etc.

4 – Personne ou chose qui sert à *produire* ou à *prouver* quelque chose.

Exemple : Le connaissance est l'*instrument* du contrat de transport de marchandises.

5 – *Instrument*, se dit aussi des traités, des conventions, des contrats et des actes publics, notamment devant notaire.

Exemple : C'est un instrument authentique.

6 – [Au figuré] Il se dit aussi des personnes ou des choses qui produisent, qui servent à produire quelque effet ou à parvenir à quelque fin.

Exemples : « Vous avez été l'*instrument* de sa vengeance » ; servir d'*instrument* à la vengeance de quelqu'un ; ses propres lettres ont servi d'*instrument* pour le perdre » ; ses domestiques ont été les instruments de sa ruine ; ses amis ont été l'*instrument* de sa fortune.

Instrumenter : Passer des contrats, faire des contrats, des procès verbaux, etc. et autres actes publics.

Remarque : Les notaires, les policiers ne peuvent pas instrumenter hors de leur ressort.

Instrument optique : **1** – Un instrument optique a ordinairement pour but :

i) d'accroître le pouvoir séparateur de l'œil, qui est de l'ordre de 1 minute de degré, alors qu'un instrument optique tel qu'un télescope peut atteindre un dixième de seconde de degré.

ii) de matérialiser avec une grande précision une direction grâce à un système de réticules faits de fils très fins qui se croisent et qui définissent l'axe optique de l'instrument ;

iii) de rendre commodes des mesures précises d'angles au moyen de montures *ad hoc*.

iv) éventuellement, d'accroître la luminosité des astres en substituant à l'œil une superficie plus importante pour capter la lumière des étoiles.

2 – L'*objectif* d'un instrument optique construit dans son plan focal l'image d'une petite partie du panorama visible ; cette petite partie s'appelle le *champ* de l'instrument optique.

i) Le diamètre de l'objectif, également appelé *ouverture*, détermine la quantité de lumière qui entre dans l'instrument optique.

ii) La focale de l'objectif détermine la longueur de l'instrument optique.

iii) Le pouvoir séparateur de l'objectif est la plus faible distance angulaire qui permet la séparation des images ; le pouvoir séparateur varie comme le diamètre de l'objectif.

Si deux taches de diffraction ont leurs centres distants d'une longueur moindre que leur diamètre, elles ne peuvent pas être séparées.

iv) L'aberration chromatique modifie le spectre des couleurs ; l'aberration de sphéricité produit une distorsion de l'image.

3 – Le champ est l'angle solide qui contient tous les objets vus simultanément dans l'oculaire ; le champ ne dépend pas du diamètre de l'objectif mais seulement de l'oculaire.

4 – Le grossissement d'un instrument optique dépend à la fois de l'objectif et de l'oculaire : l'oculaire joue le rôle d'une loupe grossissant l'image donnée par l'objectif.

Insu : Il n'est en usage qu'avec une particule dans certaines manières de parler adverbiales : à mon insu, à votre insu, à leur insu, à l'insu de toute la compagnie, pour dire « sans qu'on en ait eu connaissance ».

Exemple : Il s'est marié à l'insu de ses parents, de son père, de sa mère.

Remarque : L'ancienne orthographe était *insçu*.

Insulte : Mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser.

Remarque : On dit « mettre hors d'insulte » en parlant des places de guerre, des forts, etc. pour signifier, qu'on les met à l'abri d'une surprise, d'un coup de main, etc.

Insulter : **1** – Maltraiter quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré.

2 – Manquer à ce que l'on doit aux personnes ou aux choses.

Remarque : En ce sens il s'emploie avec la préposition « à ».

Exemple : Insulter aux misérables ; il ne faut pas insulter aux malheureux ; insulter à ses juges ; insulter au public ; insulter à la misère de quelqu'un, à la misère publique ; insulter à la raison, au bon sens, au bon goût.

3 – Attaquer vivement et à découvert.

Remarque : En ce sens, il se dit ordinairement en parlant d'une place de guerre et des fortifications.

Exemple : Insulter une place ; insulter les dehors d'une place de guerre ; insulter une demi-lune.

Insurgent : **1** – [Vieilli] Celui qui se soulève contre le gouvernement de son pays.

Remarques : **a)** – On dit aujourd'hui *insurgé*.

b) – On emploie encore l'ancienne forme *insurgent* pour désigner les habitants des 13 colonies anglaises d'Amérique qui se soulevèrent le 19 avril 1775 à Lexington (Massachusetts) contre des taxes nouvelles que voulait leur imposer leur métropole en vue de financer ses guerres coloniales, notamment la Guerre de Sept Ans (1756-1763) ; les « *Insurgents* » ou « *Patriots* » proclamèrent unilatéralement l'indépendance des 13 colonies le 4 juillet 1776 ; à l'issue de la « *Guerre d'Indépendance* » (1775-1783) l'Angleterre, par le Traité de Paris (3 septembre 1783) reconnaissait l'indépendance des États-Unis d'Amérique et leur accordait les terres au Nord du 31^{ème} parallèle, de l'Atlantique au Mississippi et jusqu'aux Grands Lacs au Nord, le lac Michigan étant entièrement en territoire américain.

c) – À l'époque de la Révolution française de 1789, on appelait également « *insurgents* » les Français qui se soulevèrent contre l'autorité aristocratique.

2 – [Vieilli] Nom qu'on donnait à certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État.

Insurger (S' –) : **1** – Se révolter, se soulever avec force contre un pouvoir établi, contre une autorité.

2 – [Au figuré] Protester avec indignation, avec véhémence, pour marquer un refus, une contestation.

Insurrection : Action de s'insurger.

Remarque : L'usage de ce mot, borné d'abord à la Pologne, s'est étendu ensuite aux colonies anglaises d'Amérique qui formèrent les États-Unis d'Amérique indépendants (Traité de Paris du 3 septembre 1783) puis à la France révolutionnaire, etc.

Exemple : Insurrection générale ; insurrection partielle.

INT (Fonction –) : [En informatique] La fonction $\text{INT}(x)$ donne le plus grand nombre entier qui ne soit pas plus grand que le nombre x .

Remarques : **a)** – La fonction $\text{INT}(3,7)$ renvoie 3.

b) – La fonction $\text{INT}(-3,7)$ renvoie -4.

Intact : À quoi l'on n'a point touché.

Exemple : Le dépôt s'est trouvé intact.

Remarque : On dit vertu, probité intacte, pour dire vertu, probité qui est à l'abri de toute espèce de reproche.

Intégral (Calcul –) : [En mathématiques] Le calcul par lequel on trouve une quantité finie dont on connaît la partie infiniment petite.

Remarque : On dit « l'intégrale d'une quantité différentielle » pour dire la quantité finie dont cette différentielle est la partie infiniment petite.

Intégrale : [En mathématiques] L'intégrale d'une fonction est l'opération inverse de la dérivée.

Remarques : **a)** – L'intégration, ou quadrature, permet de calculer l'aire intérieure d'une courbe fermée sur un plan, la surface extérieure ou le volume d'un solide de forme quelconque.

b) – Les deux opérations de la dérivation ou de l'intégration ont été imaginées pour la première fois par le Grec Archimède qui vivait à Syracuse, en Sicile (287-212 av. J.-C.).

c) – L'intégration d'une fonction algébrique donne naissance, en général, à une fonction transcendante telle que, entre la nouvelle fonction et la variable indépendante, il n'existe aucune relation algébrique.

d) – Les fonctions transcendantes trigonométriques ou logarithmiques sont engendrées par les intégrations de fonctions algébriques extrêmement simples.

[Voir les mots *Fonction* et *Dérivée* et les expressions *Différentielle (Équation –)* et *Transcendante (Fonction –)*].

Intégration : **1** – Action de faire entrer un élément dans un ensemble de sorte qu'il en devienne une partie commune.

2 – L'intégration des enfants dans la Société des adultes se fait par l'école et par la famille, à condition que leurs professeurs et leurs parents le veuillent vraiment.

Remarques : **a)** – Le langage, par sa richesse, sa précision et ses nuances est un élément déterminant de l'intégration dans la Société.

b) – Les professeurs et les parents ne sont ni de simples prestataires de service, ni les propriétaires des enfants.

3 – [En mathématiques] Opération qui consiste à calculer une quantité finie à partir d'accroissements infiniment petits en considérant cette quantité comme la limite de leur somme.

Intègre : Qui est d'une probité incorruptible.

Exemple : Juge intègre ; comptable intègre.

Intégrisme : **1** – Qualité d'une personne qui n'admet pas d'exceptions à ses convictions.

Remarques : **a)** – L'intégrisme peut ne concerner que la personne convaincue elle-même, mais certains intégristes peuvent chercher à imposer leurs convictions à la terre entière par un *prosélytisme* plus ou moins agressif.

[Voir le mot *Prosélytisme*].

b) – On a connu dans le passé et on connaît actuellement des intégrismes religieux, économiques ou politiques.

Exemple : **i)** L'intégrisme religieux de la Sainte Inquisition dans la chrétienté au Moyen-Âge (à partir de 1199) qui prescrivait la détention à vie pour les hérétiques repentis et la peine de mort pour les hérétiques obstinés.

ii) L'intégrisme économique des capitalistes américains.

iii) L'intégrisme des libres-penseurs qui s'opposent aux dogmes religieux

pour ne se fier qu'à ce qu'ils considèrent comme prouvé par la raison.

iv) L'intégrisme politique de l'apartheid en Afrique du Sud au xx^{ème} siècle, ou celui de la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique qui n'en finit pas de disparaître.

v) Des intégrismes religieux qui se superposent à des convictions profanes, à des intérêts matériels ou à des ambitions politiques.

2 – En matière de religions, on appelle *intégrisme* l'attitude de ceux qui croient à la révélation et à la doctrine de leur religion, qui en pratiquent les rites et en observent scrupuleusement les commandements, qui refusent que des mécréants veuillent les faire renoncer à leurs croyances par la force.

Remarques : a) – La *laïcité*, c'est accepter l'existence d'opinions ou de croyances religieuses multiples, y compris de croyances intégristes.

b) – La stigmatisation de l'intégrisme religieux est antinomique de la laïcité.

c) – La lutte contre les intégrismes religieux est l'*antithèse* de la laïcité.

d) – L'opposé de l'intégrisme religieux est le *syncrétisme*.

[Voir les mots *Syncrétisme*, *Stigmatisation*].

e) – L'intégrisme est parfois appelé *radicalisme*.

Intellectuel : 1 – Personne qui a du goût, des dispositions pour les choses et les activités de l'esprit.

2 – Personne qui, exerçant une profession intellectuelle, intervient dans la vie publique au nom de son savoir, de ses idées.

Remarque : Le terme d'*intellectuel* fut utilisé, dans ce sens, le 23 janvier 1898 par Georges Clemenceau (1841-1929), à l'occasion de l'« *affaire Dreyfus* » (1894-1906) pour désigner les partisans de l'acquittement d'Alfred Dreyfus (1859-1935) : « *N'est-ce pas un signe, tous ces intellectuels, venus de tous les coins de l'horizon, qui se groupent sur une idée et s'y tiennent inébranlables ?* ».

[Voir l'expression *Point de l'horizon*].

3 – Où l'activité de l'esprit, l'aptitude à la pensée abstraite, la capacité d'analyse ont une part prépondérante.

Exemple : Un travail intellectuel ; une profession intellectuelle.

Remarques : a) – Intellectuel, en ce sens, s'oppose à manuel.

b) – Un manuel est un intellectuel qui, *en même temps*, sait se servir de ses mains.

4 – Relatif à l'intellect, aux activités de l'esprit.

Exemples : Les facultés, les capacités intellectuelles ; quotient intellectuel (QI) ; gymnastique intellectuelle ; fatigue, vigueur, paresse intellectuelle.

Intelligence : 1 – L'*intelligence* est la capacité de choisir entre plusieurs possibilités.

[Voir l'expression *Régulation cognitive*].

Remarques : a) – Étymologiquement, le mot français *intelligence* vient du verbe latin *lĕgō* qui signifie *choisir* et du préfixe latin *intĕr* qui signifie *parmi*.

b) – L'intelligence est basée sur la mémoire et s'exprime par la prédiction ; la capacité à se projeter dans l'avenir grâce à la mémoire est la caractéristique de l'intelligence.

c) – L'intelligence recherche des *savoirs* objectifs et stables dans le temps, autrement dit, immuables par opposition aux *opinions* variables et subjectives.

d) – L'intelligence déjoue les contradictions des faux savoirs ou des apparences par la discussion argumentée et le raisonnement.

e) – Si un sujet intelligent choisit de défendre une opinion subjective et non prouvée, c'est en connaissance de cause et il ne prend pas l'idée qu'il propose pour une vérité certaine ; il accepte d'entendre les arguments qu'on lui oppose et il peut lui arriver alors de modifier son point de vue ; c'est la propriété fondamentale de la démarche scientifique.

f) – L'intelligence est la capacité et la vitesse du cerveau à s'adapter aux réalités grâce à une attention volontairement soutenue, en particulier par la détection et la correction des erreurs de perception ou de raisonnement, par le changement de la stratégie de raisonnement face à un changement de situation ou à une nouvelle appréciation de la situation et par l'inhibition d'heuristiques inappropriées qui seraient venues spontanément à l'esprit.

[Voir le mot *Heuristique*].

g) – L'intelligence cherche à substituer des algorithmes logiques abstraits et conscients aux heuristiques perceptives ou cognitives concrètes, souvent inconscientes et irrationnelles, parfois trompeuses.

h) – La capacité de reconnaître et d'inhiber les heuristiques inappropriées, les biais de perception ou de raisonnement et les stratégies de traitement erronées est l'une des caractéristiques de l'intelligence au même titre que la faculté de former des classes, de détecter des suites ou de maîtriser les algorithmes logiques.

[Voir l'expression *Amorçage négatif*].

2 – Capacité à survivre dans son environnement ; capacité à résoudre les problèmes spécifiques à son existence.

Remarques : **a)** – En ce sens, le concept d'intelligence s'applique aux hommes, aux animaux et aussi aux végétaux.

b) – La sélection naturelle fait disparaître, à chaque génération, la trace de ceux qui n'ont pas eu assez d'intelligence pour survivre et se reproduire.

c) – Le mot latin *intellēgentiā* signifie *action de discerner, de comprendre*, ou encore *faculté de comprendre, entendement*.

d) – Avoir de l'intelligence, c'est agir intelligemment, sans présupposer les moyens par lesquels cette action est réalisée.

e) – L'intelligence se manifeste par des comportements intelligents, c'est-à-dire qui conviennent pour faire face avec succès à chaque situation de la vie.

f) – L'étude des mécanismes par lesquels les êtres vivants acquièrent (*perception*), traitent (*apprentissage*) et stockent (*mémorisation*) de l'information pour ensuite agir à leur avantage sur l'environnement, constitue la science de la cognition.

[Voir le mot *Cognition*].

g) – Les plantes n'ont pas d'organe centralisé ressemblant au cerveau et on ne leur connaît pas de neurones mais elles sont capables d'apprendre, de retenir et de prendre des décisions pour survivre dans un environnement hostile, sans pouvoir se déplacer ; de même, elles n'ont pas de poumons et pourtant elles respirent.

3 – Aptitude à adapter son comportement à une situation nouvelle ; adresse qu'on montre dans une situation donnée ; habileté dans le choix des moyens qu'on emploie pour parvenir à un certain résultat.

Remarques : **a)** – L'intelligence en ce sens est la capacité de s'affranchir des procédures et des consignes, d'innover, d'inventer ce qui n'existe pas lorsque l'on n'a pas le choix de faire autrement pour atteindre un but.

b) – L'intelligence est capable d'abstraction et elle est susceptible d'évoluer.

c) – L'intelligence se mesure aussi à la capacité à coopérer avec d'autres.

4 – [*Par extension*] Ensemble des facultés intellectuelles.

Remarque : L'intelligence est multiple :

i) Intelligence *rationnelle* : comprendre, concevoir, connaître, discerner ou établir des rapports entre des faits, des idées ou des formes, afin de parvenir à la connaissance ;

ii) Intelligence *naturaliste* : classer les objets, définir des catégories ;

iii) Intelligence *organisationnelle* : assembler des informations hétérogènes ;

iv) Intelligence *créative* ;

v) Intelligence *émotionnelle*, intelligence du cœur : discernement intuitif qui

supplée, dans certaines situations, les qualités intellectuelles ;

vi) Intelligence sociale.

5 – Faculté de comprendre, de concevoir, de connaître et notamment faculté de discerner ou d'établir des rapports entre des faits, des idées ou des formes pour parvenir à la connaissance.

Exemples : L'intelligence humaine ; le développement de l'intelligence ; cet homme a l'intelligence vive, lente.

Remarque : Avoir de l'intelligence signifie comprendre et raisonner avec aisance et rapidité.

6 – [*Par métonymie*] Connaissance approfondie, compréhension nette et facile qu'on a de quelque chose.

Exemple : L'intelligence de la manœuvre des navires dans les eaux confinées.

7 – Entente tacite, connivence entre deux ou plusieurs personnes qui généralement s'entendent en secret pour agir dans un but qu'elles gardent caché.

Exemple : Ils sont en parfaite intelligence.

8 – Accord de pensée ou union de sentiments.

Exemples : Ce démêlé n'a pas rompu leur bonne intelligence ; ces voisins vivent en mauvaise intelligence [*ils ne s'entendent pas, ne se comprennent pas*].

9 – Complicité, connivence.

Exemples : Être d'intelligence avec quelqu'un ; le témoin était d'intelligence [*de connivence*] avec la partie adverse.

Remarque : L'intelligence avec l'ennemi est du domaine de la trahison.

10 – [*Au pluriel*] Relations secrètes.

Exemple : Entretenir des intelligences avec l'ennemi.

Intelligence artificielle : 1 – Ensemble des propriétés de certains systèmes informatiques très évolués qui approchent en apparence certaines compétences du cerveau humain.

[Voir l'expression *Darmouth College (Conférence de –)*].

Remarques : a) – Un projet d'intelligence artificielle s'inspire du fonctionnement apparent du cerveau humain pour reproduire la pensée humaine spéculative (abstraite, théorique, rationnelle, sans émotions) dans un domaine donné, éventuellement avec la capacité de s'auto-amender, voire de s'auto-développer.

b) – Les *systèmes-experts* sont des moyens artificiels pour aider à prendre des décisions, chacun d'eux dans son domaine restreint de compétences ; est *artificiel* ce qui est dû à la technique de l'homme, par opposition à ce qui s'est développé naturellement.

c) – L'*intelligence artificielle aboutie* devra avoir un champ d'action très étendu, voire universel ; pour mériter le nom d'*intelligence*, elle devra être capable d'abstraction pour innover, conceptualiser et inventer ce qui n'existe pas ; elle devra aussi parfois refuser les certitudes du moment pour casser les règles évidentes et repousser les limites de la connaissance ; enfin elle devra certainement être capable d'éprouver des émotions.

d) – Il est encore prématuré d'employer l'expression « *intelligence artificielle* » alors que nous n'en sommes qu'à utiliser l'*intelligence augmentée* dans les domaines de l'apprentissage automatique (en anglais « **machine learning** ») qui reconnaît les modèles et les lois, ou de l'apprentissage profond (en anglais « **deep learning** »).

[Voir l'expression *Apprentissage profond*].

e) – On appelle parfois abusivement « *intelligence artificielle* » une technique d'analyse et de spéculation sophistiquée, qui permet de tirer parti de la puissance de calcul incroyable et de la mémoire de masse quasi illimitée des machines informatiques ; cette technique exécute fidèlement des tâches très complexes en utilisant des données, soit introduites dans le système au départ du projet, soit

acquises automatiquement par le système lui-même comme on lui a appris à le faire, selon les instructions du programme qu'il doit exécuter.

f) – Les modèles les plus simples pour expliquer ou reproduire la réalité ne prennent en compte qu'une partie de la réalité, dans le cadre d'hypothèses bien définies ; la mémoire augmentée [ou *intelligence augmentée*, ou *intelligence artificielle*] a pour but de dépasser les capacités naturelles en puissance ou en vitesse du cerveau humain.

g) – Les problèmes les plus ardues de l'intelligence artificielle sont la gestion des exceptions et l'identification des biais liés à l'apprentissage automatique, dans le cas du traitement d'informations non représentatives.

h) – L'*intelligence augmentée* est souvent une base de connaissances évolutive, capable d'apprentissage et qui peut même élaborer par elle-même des routines ou des stratégies innovantes.

2 – Les prétendues *machines intelligentes* sont issues d'un ensemble de principes découlant de la nature même de l'intelligence naturelle.

Remarques : a) – Si les *machines intelligentes* peuvent faciliter nos décisions, elles ne peuvent pas les prendre à notre place.

b) – Si les *machines intelligentes* semblent parfois prendre des décisions sans notre intervention, c'est que les conditions que les programmeurs lui ont apprises sont réunies.

c) – Les performances des machines intelligentes découlent de l'intelligence de ceux qui les ont programmées et des connaissances pratiques de ceux qui leur ont fourni les routines et les données.

[Voir les mots *Routine*, *Procédure* et *Protocole*].

d) – L'intelligence artificielle est multiple et protéiforme ; les spécialistes d'une branche n'ont pas en général une vue d'ensemble de la discipline et ils ignorent souvent tout des autres branches.

e) – Les ordinateurs, dont on osait naguère comparer la subtilité à l'intelligence humaine, sont en passe de devenir, à en croire certains spécialistes de la prospective, des modèles d'efficacité pour les hommes du futur.

f) – La prétendue « *intelligence artificielle* » telle que nous l'entendons aujourd'hui, basée sur des algorithmes, n'est pas de la même nature que l'intelligence humaine ; il lui manque les *émotions* et les *sentiments* humains.

[Voir les mots *Routine*, *Protocole*, *Procédure*, *Émotion*, *Sentiment*].

3 – L'intelligence artificielle se fonde sur la conjecture que l'apprentissage, ou que n'importe quel autre aspect de l'intelligence humaine, peuvent être décrits de façon suffisamment précise pour qu'on puisse les *simuler* au moyen d'une machine électronique ; le *simulateur électronique* doit utiliser le langage humain, concevoir des abstractions et des concepts, résoudre des problèmes normalement réservés aux humains et si possible, s'améliorer de lui-même.

Remarques : a) – Le concept d'*intelligence artificielle* a été décrit pour la première fois et il a été nommé ainsi à la conférence de Darmouth en 1956.

[Voir l'expression *Darmouth College (conférence de -)*].

b) – En anglais, « *intelligence* » signifie compréhension mais aussi renseignement, espionnage.

c) – L'expression anglaise « *artificial intelligence* » employée à Dartmouth en 1956 a été inventée par le mathématicien et informaticien John McCarthy (1927-2011) à l'époque de la « *guerre froide* » (1947-1990) entre les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) et après la guerre de Corée (1951-1953) qui opposa :

i) la *Corée du Nord* soutenue par l'URSS de Joseph Staline (1878-1953) puis par la Chine de Mao Zédong (1893-1976)

ii) et la *Corée du Sud* soutenue par les États-Unis de Harry S. Truman (1884-1972).

d) – Les services de renseignement américains du nouveau président Dwight David Eisenhower (1890-1969) qui prit ses fonctions le 20 janvier 1953, avaient besoin d'une *aide artificielle* pour traduire en langue anglaise des écrits ou des conversations en langue russe, parce qu'ils manquaient de traducteurs assermentés compétents.

4 – Les *systèmes-experts* fondés sur des règles qu'on leur a apprises ne se comportent pas comme une intelligence globale.

[Voir l'expression *Système-expert*].

Remarques : a) – Les systèmes-experts sont d'un usage limité.

b) – Les systèmes experts d'aide à la décision des années 1970/1980 constituaient ce que l'on peut appeler une « *intelligence artificielle symbolique* » : les symboles abstraits qu'ils manipulaient représentaient des réalités sous-jacentes.

c) – Les compétences de *Deep Blue*, le programme informatique mis au point par la firme IBM, qui battit aux échecs en 1997 le champion du monde russe Garry Kasparov (né en 1963) n'était qu'une collection de règles jointe à une base de données représentant des milliers de parties stockées dans une mémoire phénoménale ; à aucun moment *Deep Blue* n'a réfléchi au jeu d'échec, mais il a réussi à retrouver les bons coups aux bons moments dans la mémoire de la machine ; la machine ne connaissait absolument pas tous les coups possibles, c'est impossible, mais elle avait la capacité d'en prévoir davantage que Kasparov dans les temps impartis.

Intelligence collaborative : Faculté d'une communauté plus ou moins disparate d'échanger de façon formelle ou informelle, de créer des représentations partagées de situations complexes, d'élaborer et d'exprimer des éléments d'aide à la décision.

Remarque : L'intelligence collaborative aboutit à un savoir collectif.

Intelligence de l'action : 1 – L'intelligence de l'action consiste, pour le praticien d'un type d'action donné :

i) à réfléchir à ce qu'il va faire, avant de commencer une action ;

ii) à débattre aussitôt après que l'action est achevée, avec d'autres praticiens capables de comprendre l'action, surtout avec ceux qui ont l'expérience et la pratique d'actions semblables ou comparables.

Remarques : a) – L'intelligence de l'action se base sur la capacité du praticien à regarder ce qui est important dans le déroulement de l'action pour apporter les bonnes réponses aux bonnes questions et à inhiber ce qui peut perturber l'esprit et conduire à des biais de raisonnement ou à des réactions inappropriées.

b) – L'intelligence de l'action associe les capacités mentales et cognitives du praticien pour maîtriser facilement des situations complexes à interpréter a priori.

c) – L'intelligence de l'action fait apparaître clairement à chaque moment la stratégie à adopter pour réagir avec efficacité à la situation qui se présente.

2 – Certaines contraintes imposées par décision administrative dénotent un manque de compétence et d'intelligence de l'action des signataires, ou une défaillance dans l'organisation du pilotage.

Remarques : a) – Imposer la longueur des navires, ou leur déplacement, comme seuls critères pour fixer la progression des compétences d'un pilote de port à partir de sa nomination, est une régression par rapport à une époque que nous avons connue, où tous les pilotes qui étaient dans le tour de service et parfois même ceux qui n'y étaient pas, se rencontraient au moins une fois par jour au poste de manière informelle ; chaque opération pouvait être conseillée ou déconseillée à un jeune pilote par les pilotes plus expérimentés, en fonction de

critères multiples, parce qu'ils se connaissaient et qu'ils avaient collectivement des connaissances partagées et une façon de s'exprimer commune.

b) – Jusque dans les années 1970, un jeune pilote de La Pallice pouvait se voir déconseiller l'entrée dans le bassin de La Pallice d'une frégate-météo telle que le « *France 1* » (actuellement au musée maritime de La Rochelle) et être jugé tout à fait apte à accoster un navire-citerne de 100 000 tonnes chargé d'hydrocarbures, tel que le Koweïtien Umm-al-Maradim, à l'appontement des navires-citernes du môle d'escale.

Intelligence émotionnelle : Voir l'expression *Compétence émotionnelle*.

Intelligence intuitive : 1 – Intelligence fondée sur l'inconscient.

Remarques : **a)** – L'intelligence intuitive est fondée sur la perception immédiate des sens, de préférence à la mémoire ou à la réflexion ; elle est antérieure à toute réflexion.

b) – L'intelligence intuitive s'oppose à l'intelligence logique.

c) – Le savant français Henri Poincaré (1854-1912) a écrit que si c'est avec la logique que nous prouvons, c'est avec l'intuition que nous trouvons.

2 – L'intelligence intuitive fonctionne automatiquement et surtout très rapidement, sans effort apparent, sans laisser le temps de réfléchir.

Remarques : **a)** – Un expert bien entraîné a des intuitions appropriées.

b) – Le praticien qualifié éprouve un sentiment de bien-être tout au long d'une opération réussie, où tout s'est passé selon son expérience (en anglais « *lin his experience* ») ; au contraire, il éprouve instinctivement un sentiment de malaise avant de comprendre que quelque chose est en train de locher.

[Voir le mot *Locher*].

c) – À la différence de l'intelligence rationnelle fondée sur le langage, l'intelligence intuitive fait appel à des analogies inconscientes, à des représentations imagées assumées, à des perceptions visuelles globales accumulées en mémoire à l'occasion d'expériences similaires antérieures.

d) – L'inhibition des informations non pertinentes est la condition principale de la réussite de l'expert.

e) – Le passage de l'intelligence intuitive à l'intelligence rationnelle, pour expliquer ce qu'il fait au moment où il le fait, ralentit et peut perturber la prestation d'un expert compétent, très qualifié et parfaitement entraîné.

3 – L'intelligence intuitive, qui comprend les choses sans analyse ni raisonnement, est parfois prise pour un pressentiment.

Remarques : **a)** – L'intelligence intuitive donne un sentiment d'évidence qu'il est parfois difficile de justifier.

b) – L'intelligence intuitive prend en compte des indices perçus par nos sens à notre insu ; elle a accès à des connaissances cachées dans notre mémoire, que nous avons acquises au cours d'expériences passées, dont nous reconnaissons inconsciemment la pertinence mais que nous ne pouvons pas rappeler à la demande.

c) – L'intelligence intuitive impose, ou au moins suggère une seule solution à chaque problème ; en pratique, dans notre domaine de compétence et si l'environnement nous est familier, nous suivons généralement notre intuition sans réfléchir, avec un sentiment de satisfaction dans l'action et une surprise mesurée après avoir réussi.

d) – Dans certains cas de doute, il convient de vérifier que la solution intuitive est bonne avant de l'appliquer ; il faut l'inhiber si l'on soupçonne un biais et rechercher une autre stratégie.

[Voir le mot *Biais*].

e) – La confiance dans notre intuition est strictement personnelle ; elle augmente avec l'intensité des *sentiments* d'angoisse, d'incertitude, voire de peur que nous avons éprouvés à l'occasion d'opérations semblables que nous avons réussies dans un passé même lointain.

Intelligence rusée : 1 – On appelle *intelligence rusée* un savoir-faire constitué d'un mélange d'expérience personnelle et de convictions raisonnées, qui permet de voir à la fois l'avenir et le passé et de prendre intuitivement les bonnes décisions.

[Voir le mot *Intuitivement* et l'expression *Intelligence situationnelle*].

Remarques : a) – L'intelligence rusée se rencontre dans les activités manuelles comme dans les activités intellectuelles et elle témoigne toujours d'une longue expérience dans l'activité où elle s'applique.

b) – On dit d'un pilote de port ou de rivière habile, qui maîtrise la manœuvre des navires dans son port ou dans sa rivière, qu'il est *rompu aux ruses du métier*.

c) – L'intelligence rusée d'un pilote expérimenté lui permet de prendre instantanément et dans l'urgence la *décision astucieuse qui s'impose*, sans réfléchir, sans peser le pour et le contre, sans négocier avec le capitaine, sans même envisager d'alternative.

d) – Ceux qui possèdent l'intelligence rusée cherchent rarement à se justifier ou à expliquer en détail ce qui conditionne leur réussite ; leur longue pratique permet de surmonter spontanément des difficultés qui pourraient arrêter les débutants.

e) – Les convictions se forment avec l'expérience à la condition d'avoir su ce que l'on devait observer et retenir des situations que l'on a vécues ou dont on a été le témoin.

f) – La qualité d'une conviction scientifique est liée à la valeur des connaissances théoriques et expérimentales acquises antérieurement par la personne convaincue.

g) – L'improvisation est l'action de *concevoir* et de *réaliser simultanément*, sans préparation : on improvise une manœuvre comme on improvise un discours.

h) – L'improvisation est un art difficile qui ne joue pas avec le hasard.

i) – L'improvisation, lorsqu'il s'agit de développer un projet informatique, est parfois appelée *agilité*, ce qui signifie que ce projet n'est pas fondé sur une analyse exhaustive mais qu'il s'agit d'une sorte de bricolage apparentée à la méthode des essais et erreurs avec correction des bugs lorsqu'ils apparaissent.

[Voir les mots *Agile, Agilité*].

2 – L'*intelligence rusée* obéit à des règles toujours triviales mais implicites.

Remarque : Les astuces qui permettront de réussir une manœuvre à première vue mal engagée, ne s'écrivent pas dans un cours mais elles se communiquent *a posteriori* d'ancien à débutant grâce à un langage de connivence mêlant des intonations choisies et des non-dits.

3 – L'*intelligence rusée* unit des concepts parfois concordants comme l'apparence et la réalité, l'opinion et la vérité et parfois des concepts antinomiques et exclusifs (mais jusqu'à un certain degré seulement) tels que l'intelligible et le sensible, la règle et la nécessité, ses propres désirs et les lois de la physique, sans se laisser égarer par les vicissitudes de l'événement.

Remarques : a) – La manœuvre des navires participe simultanément de concepts opposés et c'est ce qui peut rendre difficile la compréhension, la prévision ou l'analyse d'une manœuvre particulière.

b) – Le pilote de port appelé à la passerelle d'un navire pense *à la fois* comme un *programme informatique* basé sur les lois mécaniques de la nature et comme un *recueil de rapports* des manœuvres qu'il a dirigées ; il mélange la spéculation conceptuelle, ses expériences vécues et la réalité qui se présente ce jour là.

4 – Le pilote de port juge de ce qui est invisible ; l'*intelligence rusée* du pilote interprète rigoureusement et tire profit des propriétés dynamiques prévisibles des

écoulements cachés sous la surface de la mer, compte-tenu de la distribution probable des vitesses des lames d'eau autour de la carène.

Remarques : a) – Si un navire accosté cap à la sortie doit appareiller d'un quai exposé à un fort vent de travers, la *première ruse* est de commencer par ouvrir son avant de deux ou trois quarts en faisant forcer ses amarres traversières de l'arrière et de savoir qu'on réussira la manœuvre ; la *deuxième ruse*, qui ne s'improvise pas, est de faire avancer le navire autant qu'il est possible en faisant croupiat avec la garde de l'arrière, sans utiliser la machine ; la *troisième ruse* est de conserver la barre à zéro quand on met la machine en avant après que la garde de l'arrière (le croupiat) a été complètement embraquée, larguée de terre et rentrée à bord.
[Voir le mot *Quart*].

b) – En virant le traversier de la poupe, le navire n'évite pas sur place autour de son centre de masse car l'arrière s'appuie sur le quai ; l'avant s'écarte du quai, le centre de masse et l'ensemble du navire ont un mouvement de *translation vers le large* en plus de la rotation autour du point d'appui de l'arrière sur la quai ; on éloigne le plus possible la garde de l'arrière, de la poupe vers l'avant ; lorsque l'avant s'est ouvert d'au moins deux quarts, on fait croupiat, c'est-à-dire que l'on commence à virer la garde de l'arrière d'un effort continu ; le navire prend un peu de vitesse en avant ; la résultante des deux mouvements (translation vers le large et translation vers l'avant) crée une situation de *marche oblique* ; le premier effet de la *marche oblique* est d'écarter le navire du quai en toute sérénité, sans craindre de toucher le navire amarré juste sur l'avant (s'il y en a un) et sans que l'arrière ne frotte le quai ; le deuxième effet de la *marche oblique* est de continuer à ouvrir l'avant ; la situation de marche oblique permet au navire de s'écarter du quai sans assistance extérieure.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

c) – L'*intelligence rusée*, dans ce cas, c'est savoir *a priori* que l'on peut compter sur l'effet de la *marche oblique* pour écarter latéralement le navire du quai ; cet effet débordant de la marche oblique s'opposera et dominera l'effet accostant du vent de travers dès que le navire aura acquis une certaine vitesse-surface, parce que l'eau a une masse volumique beaucoup plus grande que l'air ; l'effet de la marche oblique peut écarter le navire du quai malgré un bon vent accostant.

d) – La *deuxième règle* à appliquer, vérifiée maintes fois par l'expérience, est qu'il ne faut pas mettre la barre d'un bord ni de l'autre avant de lancer la machine en avant, mais qu'il faut la conserver à zéro tant que le navire n'a pas pris de vitesse et qu'il n'est pas franchement écarté du quai et des navires qui peuvent y être accostés.

e) – La *troisième règle* est que, s'il y a du vent accostant, on ne doit pas trop compter sur la force de traction des deux remorqueurs que l'on aurait commandés et crochés devant et derrière pour continuer à écarter le navire du quai après que l'on aura mis la machine en avant ; lorsque l'on mettra la machine en avant, le remorqueur de l'avant sera inefficace, même s'il développe toute sa puissance et le remorqueur de l'arrière, s'il continue à tirer, fera venir l'avant vers le quai ; lorsque les remorqueurs auront cessé de tirer, l'effet de la marche oblique ne se fera pas sentir avant que le navire n'ait pris de la vitesse en avant ; le navire commencera par de rapprocher du quai et cela donnera des angoisses aux personnes présentes à la passerelle ; au lieu de laisser la barre à zéro, le capitaine sera alors tenté, sous le coup de l'émotion, de la mettre d'un bord ou de l'autre, selon sa fantaisie, ce qui aggravera la situation.

f) – La *quatrième règle* dans cette hypothèse est que l'on peut appareiller du quai « *en faisant croupiat* » c'est-à-dire qu'avant de mettre la machine en fonction, on aura pris de la vitesse en avant, le navire étant en situation de marche oblique ;

pour cela, on aura commencé par élonger le plus possible vers l'avant la garde de l'arrière ; on ne conservera à l'arrière que cette longue garde et un traversier ; on disposera des défenses entre l'arrière du navire et le quai ; avant de faire forcer la longue garde de l'arrière qui sera le croupiat, on aura largué toutes les amarres de l'avant et on aura écarté l'étrave du quai en virant au maximum le traversier de l'arrière ; pour appareiller, on largue le traversier de l'arrière et on vire le croupiat avec beaucoup de force pour prendre le plus de vitesse possible ; on ne mettra la machine en avant qu'après que le navire aura avancé suffisamment pour que, le croupiat étant en position de traversier, on l'aura largué ; on maintiendra la barre à zéro après avoir mis la machine en avant tant que le navire ne sera pas franchement écarté du quai ; la dérive due au vent accostant sera compensée par l'effet de marche oblique.

On peut facilement appareiller sans remorqueurs en faisant croupiat, même avec du vent accostant, avec des navires d'environ 130 à 150 mètres de longueur.

Dans le cas d'une hélice à ailes orientables, on calera les ailes légèrement en avant et on augmentera leur calage au fur et à mesure que le navire prendra de la vitesse en avant, pour éviter toute action de l'hélice vers l'arrière qui le retiendrait.

Dans le cas d'un navire de 300 000 tonnes de déplacement ou davantage, propulsé au moyen d'un groupe de turbines à vapeur et qui appareillerait sans remorqueurs en faisant croupiat, on ouvrira légèrement le registre de vapeur en avant pour aller dans le même sens que le croupiat, en gardant scrupuleusement la barre à zéro.

[Voir les mots *Croupiat*, *Traversier*, *Garde*, *Élonger* et les expressions *Marche oblique*, *Garde montante*].

5 – L'*intelligence rusée* du pilote de port peut se manifester sous la forme d'une intuition fulgurante mais non impulsive, issue d'une expérience initiée par les connaissances collectives des autres pilotes du même port et alimentée par de nombreuses manœuvres comparables.

Remarques : a) – L'*intelligence rusée* du pilote de port lui fait pressentir, lorsqu'il est encore au ras de l'eau sur sa pilotine et qu'il attrape l'échelle de cordes pour embarquer, au seul aspect visuel de cette échelle, que les tasses à café à la passerelle seront propres, que le radar sera bien réglé, que les montres seront à l'heure, que les remorques du navire seront de bonne qualité, que l'Équipage les tournera convenablement sur les bittes des plages de manœuvre et que les remorques que le navire aura fournies ne casseront pas à la première sollicitation un peu forte des remorqueurs.

b) – L'état général d'un navire et l'état particulier de chaque appareil ou de chaque accessoire du navire forment un tout qui dépend fortement de la personnalité du capitaine ; si un navire revient dans le même port après quelques semaines d'absence, le pilote de tour qui embarque à la mer voit immédiatement que le capitaine de ce navire a été remplacé parce que l'échelle de pilote qui n'était pas droite, qui était sale, qui avait des marches cassées et qui trempait dans l'eau lors de l'escale précédente, est maintenant en parfait état et qu'elle est disposée comme il convient ; enfin, le membre de l'Équipage qui l'attend en haut de l'échelle est habillé proprement.

5 – La *ruse* s'oppose à la rigueur ; le *rusé* s'affranchit des algorithmes et des catégories artificiellement tranchées ; le *rusé* ne se rassure pas en consultant un tableur sur un écran avant de décider ; s'il le faut, le *rusé* improvise des rapprochements astucieux et improbables pour deviner l'imprévisible.

[Voir l'expression *Intelligence intuitive*].

Remarques : a) – Seuls les êtres vivants, eux-mêmes rusés, ou les phénomènes de la nature, intrinsèquement complexes, peuvent être rigoureusement imprévisibles. [Voir les mots *Complexe*, *Linéaire* et l'expression *Effet de seuil*].

b) – Le concept d'*intelligence rusée* s'applique au dresseur d'animaux de cirque plus qu'au conducteur de locomotive, ou encore à l'agriculteur, à l'apiculteur, au sylviculteur, au pêcheur et au chasseur plus qu'au maçon, au menuisier ou au cuisinier qui maîtrisent chacun un savoir faire de base rigoureux et immuable acquis auprès de maîtres de stages.

c) – Un praticien expérimenté et attentif, tel qu'un pilote de port ancien dans sa zone de compétence, est capable de pressentir un avenir dissimulé et a priori imprévisible, à partir d'indices qui lui rappellent inconsciemment des situations comparables, soit qu'il a personnellement vécues dans le passé, soit qui lui ont été rapportées ; ces indices seront des stimuli capables de déclencher des réflexes conditionnés, c'est-à-dire acquis et non pas innés ; c'est cela aussi, l'*intelligence rusée*.

Intelligence situationnelle : Compétence empirique qui s'apprend et s'entretient au gré des rencontres et des expériences ; elle permet de s'adapter à une situation nouvelle incertaine, de faire face à un concours de circonstances exceptionnel et imprévu.
Remarques : a) – L'intelligence ne se résume pas à ce que l'on sait, c'est aussi ce que l'on fait quand on ne sait pas, c'est ce que l'on décide avec succès dans une situation incertaine.

[Voir l'expression *Intelligence rusée*].

b) – L'intelligence situationnelle dans un domaine comme la manœuvre des navires s'acquiert :

i) d'abord par l'apprentissage approfondi des connaissances théoriques adaptées,

ii) puis par la communication du savoir des praticiens expérimentés,

iii) enfin par une longue pratique.

c) – Pour expliquer en quelques mots simples ce qu'il entendait par *intelligence situationnelle*, l'ancien rugbyman Pierre Villepreux demanda au journaliste du « *Midol* » Jean-Luc Gonzalez (qui était venu chez lui pour l'interviewer) s'il avait cherché à entrer par la fenêtre ou par la porte ; en choisissant de passer par la porte, le journaliste avait fait preuve d'intelligence situationnelle, sans réfléchir parce qu'il y est habitué ; pour les rugbymen, il s'agit d'entraînements sur le terrain.

d) – Les personnes qui paraissent avoir, ou qui ont la réputation d'avoir de la chance sont celles qui sont préparées à comprendre l'environnement qui les entoure dans toute sa complexité et qui savent faire preuve d'une intelligence situationnelle supérieure à la moyenne ; ces personnes savent s'adapter intuitivement à la situation ; leur esprit critique n'a accepté aucune assertion sans en avoir apprécié la valeur ; finalement, elles se posent les bonnes questions et elles savent y répondre ; certains pilotes semblent avoir plus de chance que d'autres : ils ont profité des occasions qui se présentaient pour sortir de la routine ambiante en tentant des manœuvres inhabituelles, par exemple mouiller un pied d'ancre pour ralentir le navire en restant manœuvrant ou pour éviter en eaux confinées malgré la présence des remorqueurs d'assistance.

Intelligentsia : **1** – Au XIX^{ème} siècle, on appelait « *intelligentsia* » (ou « *intelligentia* ») certains intellectuels de l'empire de Russie hostiles aux réformes du Tsar Pierre le Grand (1672-1725), qui se complaisaient dans une sorte de déclassement social.
Remarques : a) – Les membres de l'*intelligentsia* russe d'avant la Révolution d'Octobre 1917, hostiles au pouvoir impérial, étaient persuadés qu'ils étaient les seuls capables de diriger le pays et de procurer aux paysans, puis aux ouvriers, ce dont ils avaient besoin.

[Voir le mot *Populisme*].

b) – Le Tsar Nicolas II (1868-1918) déclara, à l'occasion d'un toast de fin de banquet, qu'il détestait le mot *intelligentsia*.

2 – Aujourd'hui, on entend par *intelligentsia* l'ensemble de l'élite intellectuelle dominante d'un pays, reconnue et écoutée par le pouvoir politique.

Remarques : a) – Le mot latin *intellēgentiā* signifie faculté de comprendre, intelligence, entendement.

b) – Les pensées dominantes d'un pays sont celles de la classe dominante.

Intempérance : Vice opposé à la tempérance.

Remarque : La tempérance est la vertu morale qui règle, qui modère les passions et les désirs et particulièrement les désirs sensuels.

Intempérie : 1 – Trouble, dérèglement dans la situation atmosphérique.

Remarques : a) – Intempéries, dans ce sens, s'emploie surtout au pluriel.

Exemples : Être exposé aux intempéries ; se garantir des intempéries ; les intempéries ont dégradé ce monument.

b) – Le mot *intempérie* est quelquefois employé avec un sens affaibli pour qualifier tout épisode de vent ou de pluie ; les fortes tempêtes sont alors attribuées à un prétendu « dérèglement climatique ».

c) – Le mot *intempérie* est emprunté du latin *intempēriēs* qui signifie *état dérégulé*, excessif, immodéré de quelque chose.

d) – L'expression latine *intempēriēs cæli* signifie *inclémence de l'atmosphère, du ciel*.

2 – [Vieilli] Dérèglement des humeurs du corps humain.

Exemple : Cet homme est malade d'une intempérie d'entrailles.

Intendance : 1 – Direction, administration, gestion d'affaires importantes.

2 – La charge ou la commission d'intendant.

3 – District où s'étend la charge d'un intendant.

Exemple : Cela n'est pas de son intendance ; cette élection est de l'intendance d'un tel.

4 – La maison où loge l'intendant.

5 – Service chargé de la comptabilité et de l'*administration de l'armée* et en particulier, du ravitaillement, de l'habillement, de la solde.

6 – Bâtiments abritant les bureaux, les services de l'intendance militaire.

7 – Tout ce qui est du ressort de l'intendance militaire.

Exemple : « *L'intendance suivra* » signifie que les problèmes matériels seront réglés tant bien que mal.

8 – Service chargé de l'administration matérielle, de la gestion financière des établissements d'enseignement.

Intendant : 1 – Celui qui est préposé pour avoir la conduite, la direction de certaines affaires, avec pouvoir d'en ordonner.

2 – Celui qui est employé par une personne fortunée, par un haut personnage pour diriger sa maison, administrer ses biens, gérer sa fortune.

3 – Sur les navires à passagers, l'intendant est le responsable, sous l'autorité du commissaire, des approvisionnements, des achats et de la délivrance de tout ce qui concerne le service *restaurant* et le service *hôtel*.

4 – Fonctionnaire chargé de l'administration et des questions matérielles d'un établissement d'enseignement.

Remarque : Dans les établissements d'enseignement privé, on dit souvent *économe*.

Intense : 1 – Qui se manifeste ou se fait sentir avec une importance particulière mais non susceptible de mesure directe.

Exemples : Brouillard intense ; couleur intense ; froid intense ; émotion intense ;

trafic intense.

2 – Une *syllabe*, une *voyelle intense* c'est une syllabe, une voyelle renforcées par un accent, par l'accent d'intensité.

Remarque : En français, les mots, les phrases finissent souvent par des syllabes intenses qui rythment la conversation.

Intensif : Ce qui est de l'ordre de la qualité et qui ne se laisse pas mesurer.

Remarques : **a)** – Une *grandeur intensive* est une qualité ou une propriété variable dans laquelle il est néanmoins possible de distinguer des degrés d'intensité.

b) – L'intensif est le contraire de l'extensif ; l'extensif se laisse mesurer.

Intensification : **1** – Action d'intensifier ou de s'intensifier.

Exemple : Intensification des gelées au cours de la nuit prochaine.

2 – Le résultat de cette action.

Exemple : L'intensification de la production fruitière.

Intensifier : Rendre plus important ; augmenter.

Intension : **1** – [*Anglicisme*] Force, ardeur.

2 – Ensemble des caractères qui permettent de définir un concept.

Remarques : **a)** – L'intension d'un concept est sa définition même ; c'est une collection de propriétés communes.

b) – Plus le nombre d'objets qui répondent à un concept est réduit, plus ce concept est riche et intense et plus ces objets sont singuliers et spécifiques.

c) – Intension est opposé à *extension*.

[Voir les mots *Intention*, *Extension*].

Intensité : Degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance.

Exemples : L'intensité de la lumière, du son, du froid.

Intensité électrique :

Intention : **1** – Mouvement de la volonté tendant à quelque fin.

Remarque : L'éducation vise la volonté et ordonne les intentions.

2 – Décision arrêtée.

Remarques : **a)** – Les poètes et certains esprits faibles prêtent, à tort, des *intentions aux choses* inanimées et un *pouvoir occulte* à de prétendus présages bienveillants ou malfaisants.

b) – Seul un poète peut se permettre d'inventer une phrase telle que : « *Le bateau n'a pas voulu venir sur tribord quand la machine est partie en arrière !* ».

c) – L'intention répond à la question : *Pourquoi ?*

Intercalaire : Qui est intercalé, ajouté, inséré ; qui s'intercale, s'ajoute.

Remarques : **a)** – On appelle *lune intercalaire* la treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans.

b) – Les Chaldéens adoptèrent l'année de 360 jours, divisée en 12 mois de 30 jours chacun ; pour obtenir la concordance avec l'année solaire vraie, ils ajoutaient, tous les six ans, un treizième mois de 30 jours, dit mois intercalaire.

c) – On appelait *mois intercalaire* dans l'Antiquité grecque le mois qu'il fallait ajouter à certaines années pour rétablir la concordance des années lunaires avec l'année solaire ; chaque année de 13 mois était appelée *année embolismique* ; le mois intercalaire était un *mois embolismique*.

d) – L'année arabe compte 354 jours ; les Arabes ajoutent onze mois intercalaires en vingt-neuf ans

Intercalaire (Seconde –) : **1** – L'échelle de temps légal que nous utilisons dans la vie courante est basée sur le Temps Universel Coordonné : TUC (en anglais « *UTC* ») ; cette échelle de temps est en principe liée à la rotation de la Terre ; en réalité, elle est parfaitement uniforme car elle est actuellement (2016) construite à partir de la

mesure de la vibration de l'atome de Césium 133.

2 – Or la rotation de la Terre montre, d'une part, de petites irrégularités et, d'autre part, un ralentissement lent et régulier dû aux effets des marées luni-solaires.

3 – C'est pourquoi il a fallu régulièrement retarder d'une seconde les montres réglées sur le temps moyen pour les maintenir calées sur le mouvement de la Terre : cette seconde d'ajustement est appelée *seconde intercalaire*.

[Voir les expressions *Seconde intercalaire* et *Temps universel coordonné*].

Intérêt : 1 – Ce qui importe, ce qui convient en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité de quelqu'un.

Exemple : C'est l'intérêt qui gouverne tout.

Remarque : Les uns sont prêts à tous les abandons, les autres à toutes les violences dès que leurs intérêts sont en jeu ; les convictions ne sont plus qu'un bagage encombrant dont on se débarrasse au premier tournant.

2 – Intérêt, se prend aussi quelquefois absolument pour ce qui concerne la seule utilité.

Exemple : L'intérêt est la pierre de touche de l'amitié.

3 – Il se prend aussi pour le profit qu'on retire de l'argent qu'on a prêté.

Exemple : Prêter, mettre de l'argent à intérêt.

4 – Il signifie aussi quelquefois le préjudice subi en attendant la réparation d'un dommage.

Exemple : Il a été condamné à tous les dépens, dommages et intérêts.

Interlope (en anglais « *smuggling* », « *smuggler* ») : **1** – Un navire qui fait de la fraude, ou qui cherche à introduire des objets prohibés est qualifié d'*interlope* (*adjectif*).

2 – Un marin qui fait de la fraude est appelé un *interlope* (*nom*).

Intermédiaires (Barres –) (en anglais « *counter transoms* ») : Appellation occasionnelle des barres d'écusson.

[Voir l'expression *Écusson (Barres d'–)*].

Intermittent : Qui discontinue et reprend par intervalles.

Exemples : Pouls intermittent, fièvre intermittente se disent d'un pouls dont les battements cessent par des intervalles inégaux, d'une fièvre qui cesse et qui reprend à des intervalles réglés.

Intermodalité : Combinaison de plusieurs modes de transport terrestres ou maritimes employés successivement ; l'intermodalité est censée éviter les ruptures de charge

Internationale (L' –) : Chant révolutionnaire.

Remarques : **a)** – Ce chant est moins dur à entendre et en tout cas plus paisible que cet autre chant révolutionnaire, l'hymne national français *La Marseillaise*.

b) – Paroles du chant révolutionnaire intitulé « *L'internationale* » :

– **Refrain** : *C'est la lutte finale*

Groupons-nous et demain

L'Internationale

Sera le genre humain.

– **Couplet 1** : *Debout ! l'âme du prolétaire*

Travailleurs, groupons nous enfin.

Debout ! les damnés de la terre !

Debout ! les forçats de la faim !

Pour vaincre la misère et l'ombre

Foule esclave, debout ! debout !

C'est nous le droit, c'est nous le nombre :

Nous qui n'étions rien, soyons tout.

- **Couplet 2** : *Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
Ni Dieu, ni César, ni Tribun.
Travailleurs, sauvons-nous nous-mêmes ;
Travaillons au salut commun.
Pour que les voleurs rendent gorge,
Pour tirer l'esprit du cachot,
Allumons notre grande forge !
Battons le fer quand il est chaud !*
- **Couplet 3** : *Les Rois nous saoulaient de fumées
Paix entre nous ! guerre aux Tyrans !
Appliquons la grève aux armées
Crosse en l'air ! et rompons les rangs !
Bandit, prince, exploiteur ou prêtre
Qui vit de l'homme est criminel ;
Notre ennemi, c'est notre maître :
Voilà le mot d'ordre éternel.*
- **Couplet 4** : *L'engrenage encor va nous tordre :
Le capital est triomphant ;
La mitrailleuse fait de l'ordre
En hachant la femme et l'enfant.
L'usure folle en ses colères
Sur nos cadavres calcinés
Soude à la grève des salaires
La grève des assassinés.*
- **Couplet 5** : *Ouvriers, Paysans, nous sommes
Le grand parti des travailleurs.
La terre n'appartient qu'aux hommes.
L'oisif ira loger ailleurs.
C'est de nos chairs qu'ils se repaissent !
Si les corbeaux, si les vautours
Un de ces matins disparaissent...
La Terre tournera toujours.*
- **Couplet 6** : *Qu'enfin le passé s'engloutisse !
Qu'un genre humain transfiguré
Sous le ciel clair de la Justice
Mûrisse avec l'épi doré !
Ne crains plus les nids de chenilles
Qui gâtaient l'arbre et ses produits
Travail, étends sur nos familles
Tes rameaux tout rouges de fruits.*

Interne : Qui est au dedans, qui appartient au dedans.

Exemples : Une qualité, une vertu interne ; les causes externes, les causes internes ; principes internes ; douleur interne ; maladie interne.

Internet : Abréviation de l'expression anglaise « *interconnected network* ».

Remarques : **a)** – Le réseau *Internet* est une structure permettant d'envoyer des « *paquets d'informations* » d'un ordinateur à un autre par un ensemble normalisé de règles et de procédures (*protocole TCP-IP*).

b) – Le protocole IP (*Internet Protocol*) permet à un utilisateur du réseau *Internet* de faire communiquer son ordinateur avec un autre ordinateur qu'il a choisi, également connecté au réseau *Internet*, pour lui faire parvenir des *informations*

sous la forme de *paquets*.

c) – Le protocole TCP (*Transmission Control Protocol*) :

- i)** met en ordre les *paquets d'informations* (ou datagrammes) gérés par le protocole IP, chaque paquet recevant un numéro d'ordre séquentiel ;
- ii)** organise les flots de données pour éviter de saturer le réseau ;
- iii)** formate les données en segments de longueurs variables ;
- iv)** initialise les communications et les termine.

d) – Le protocole TCP assure le transfert des données de façon fiable et permet au client comme au serveur de s'assurer de la bonne réception mutuelle des données en émettant un accusé de réception pour chaque paquet émis.

e) – Le protocole TCP / IP a été mis au point au début des années 1970 par les ingénieurs américains Vinton Cerf (né en 1943) et Bob Kahn (né en 1938).

f) – Le protocole TCP / IP permet d'acheminer des messages de manière sûre par paquets entre les ordinateurs du monde entier en utilisant des lignes redondantes.

g) – Le réseau Internet permet d'utiliser le *world wide web* (www) grâce à des applications telles que la messagerie (en anglais « *mail* ») ou le pair à pair (en anglais « *peer to peer* »).

[Voir le mot *Web*].

h) – L'ARPANET (acronyme de *Advanced Research Projects Agency Network*), ancêtre d'Internet inventé dans les années 1960, est entré en service en octobre 1972 pour sécuriser les transmissions entre les ordinateurs militaires de types différents, répartis dans les États-Unis d'Amérique, en cas de rupture d'une ou de plusieurs des lignes filaires qui reliaient ces ordinateurs ; l'ARPANET était le premier réseau à transfert de paquets d'informations expédiés séparément et réunis à l'arrivée à destination.

i) – Le sigle DARPA signifie « *Defense Advanced Research Projects Agency* » ; la lettre D (pour *Defense*) qui avait été accolé au sigle ARPA le 23 mars 1972 a été retiré 22 février 1973 et remis le 11 novembre 1996 ; l'ARPA avait été créé le 7 février 1958 avec pour objectif que les Américains soient meilleurs que les Soviétiques, malgré l'avance technologique qu'avaient pris les Soviétiques en lançant le premier *Sputnik* le 4 octobre 1957.

j) – L'ARPANET, qui avait été écrit par des universitaires civils et non par des militaires, a également été utilisé par les différentes universités américaines pour les besoins de la recherche.

k) – L'ARPANET a été divisé en deux réseaux distincts en 1980, l'un militaire, l'autre civil.

Interopérabilité : 1 – [*Informatique*] L'interopérabilité d'un système informatique est sa capacité à s'adapter et à collaborer avec d'autres systèmes indépendants déjà existants ou encore à créer.

Remarques : a) – L'interopérabilité facilite la création des réseaux et permet les transferts de données entre des programmes différents.

b) – Le manque d'interopérabilité entre systèmes informatiques ou entre programmes se produit, par exemple, lorsque plusieurs objets connectés ne peuvent pas communiquer entre eux ou lorsqu'une plateforme n'est pas en mesure d'accepter les données de certains capteurs.

c) – Un défaut d'interopérabilité entre systèmes a entraîné la destruction de la sonde Mars Climate Orbiter, le 23 septembre 1999 ; l'enquête a mis en évidence que certains paramètres avaient été calculés par un sous-traitant de la NASA en unités de mesure anglo-saxonnes (livre.seconde) et transmises telles quelles à l'équipe de navigation, qui attendait ces données en unités du système métrique (newton.seconde).

d) – Le 8 janvier 2007, la NASA a annoncé qu'elle allait utiliser le système

métrique pour son retour sur la Lune : « *And now the Moon will be metric too.* »

2 – Les standards ouverts sont capitaux pour assurer l'interopérabilité.

Remarques : a) – Les unités de mesure ont des *formats ouverts*, c'est-à-dire que l'on sait comment elles sont déterminées et qu'elles sont utilisables par tous.

b) – Les unités du système métrique sont utilisées sur la Terre entière (excepté les États-Unis, le Liberia et la Birmanie).

c) – [Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004, Art. 4] On entend par standard ouvert tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.

Interpolation : 1 – L'interpolation est le moyen de calculer les valeurs correspondant à des instants, des quantités, etc., intermédiaires, par rapport à celles qui l'encadrent dans les tables numériques qui donnent la valeur d'une variable dépendante en fonction d'une variable indépendante ou de plusieurs variables indépendantes.
2 – Lorsque l'on ne considère que deux valeurs numériques d'une seule variable indépendante, l'interpolation est linéaire et ne présente pas de difficultés.
3 – Si l'on considère trois ou cinq valeurs numériques consécutives données par la table, l'interpolation est un peu plus technique.

Interprétation : Explication d'une chose.

Exemples : Interprétation littérale ; interprétation allégorique ; interprétation des songes, des augures ; cela est sujet à interprétation.

Interpréter : 1 – Traduire d'une langue en une autre.

Exemples : Les Septante ont interprété l'Ancien Testament.

2 – Expliquer quelque chose, ce qu'il y a d'obscur dans quelque auteur, en être l'interprète.

3 – On dit « interpréter un arrêt » quand on l'explique par un second arrêt.

Exemple : La Cour, en interprétant l'arrêt d'un tel jour, à ordonné ...

4 – Prendre un discours ou une action en bonne ou en mauvaise part.

Exemples : Il a fait, il a dit telle chose, je ne sais comment cela sera interprété ; cela peut être diversement interprété ; interpréter les intentions, la volonté, les sentiments de quelqu'un.

Interrompre : 1 – Empêcher la continuation d'un discours, d'un travail, d'une négociation, etc.

Exemples : Interrompre un discours ; il ne voulut point interrompre son travail ; on l'a interrompu au milieu de sa harangue ; pourquoi m'interrompez-vous ?

2 – Interrompre se dit aussi en parlant des empêchements, des obstacles qu'on met au cours d'une rivière et des coupures et traverses qu'on fait à une chaussée, à une allée, à un chemin, à une avenue, et autres choses semblables.

Exemple : On a fait une digue, un batardeau pour interrompre le cours de la rivière.

Intersection : Point où deux lignes se coupent l'une l'autre.

Exemple : Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux diamètres.

Interstice : 1 – Intervalle de temps, déterminé par quelque loi, par quelque usage, etc.

Remarque : Il se dit en parlant du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés.

Exemples : Garder les interstices ; les interstices sont ordinairement de trois mois ; dispenser des interstices.

2 – En physique, il se dit des petits intervalles que laissent entre eux plusieurs corpuscules contigus ou voisins.

Intertanko : Acronyme de l'expression anglaise « *International Association of Independent Tanker Owners* ».

Intertropical : Les pays intertropicaux sont ceux qui se trouvent entre les tropiques, c'est-à-dire dont la latitude est comprise entre 24° Nord et 24° Sud.

Intervalle : Distance d'un lieu ou d'un temps à un autre.

Exemples : Il y a un intervalle de tant de kilomètres entre ces deux villes ; cette maladie le prend et le quitte par intervalles.

Intervenir : **1** – Entrer dans une affaire par quelque intérêt que ce soit.

2 – Demander d'être reçu dans une instance, dans un procès.

Exemple : L'affaire était prête à juger, quand une des parties fit intervenir un tiers qui en a retardé le jugement.

3 – Se rendre médiateur dans une affaire.

Exemple : L'O.N.U. intervint dans le différent de ces deux États pour les accorder.

4 – Interposer son autorité, etc.

Exemple : La police intervint dans cette affaire et fit cesser les troubles.

5 – Il se dit aussi des jugements qui se rendent durant un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire.

Exemples : Il intervint plusieurs arrêts ; tous les arrêts qui intervinrent ; il serait long de dire tous les incidents qui intervinrent durant cette affaire.

Interventionnisme : Politique selon laquelle l'État doit intervenir dans les affaires économiques du pays.

Intestin : Qui est interne, qui est dans le corps.

Exemples : Mouvement intestinal ; douleur, chaleur, fièvre intestinale.

Remarque : On dit, au figuré, *guerre intestinale*, discord intestine, pour signifier une guerre civile.

Intestin : Boyau.

Exemple : Le gros intestin.

Remarque : On distingue six intestins dans le corps humain :

i) Le duodénum, segment de l'intestin grêle contigu à l'estomac ;

ii) Le jéjunum, portion milieu de l'intestin grêle ;

iii) L'iléon, qui forme de nombreux replis et qui termine l'intestin grêle ;

iv) Le cæcum, première partie du gros intestin, qui fait suite à l'intestin grêle ; l'appendice est attaché au cæcum ;

v) Le côlon est disposé en cadre dans la cavité abdominale ; il mesure environ 1,5 m de long pour 8 cm de diamètre ; on distingue le côlon ascendant, le côlon transverse, le côlon descendant et le côlon sigmoïde.

vi) Le rectum qui relie le côlon sigmoïde au canal anal.

Intime : **1** – Qui a et pour qui l'on a une affection très forte, parfois cachée.

Exemple : Liaison intime.

2 – On dit « *persuasion intime* » pour dire persuasion intérieure et profonde.

Intimité : **1** – Espace de liberté du corps.

2 – Vie intérieure profonde.

Remarque : L'intimité reste souvent cachée sous les apparences, impénétrable à l'analyse.

3 – Vie privée propre à tel individu ; vie sentimentale propre à tel couple, à tel groupe.

Remarque : L'intimité est strictement confidentielle ; elle est généralement préservée des curiosités indiscretes.

4 – Partie généralement cachée de l'anatomie d'un individu, notamment les parties génitales.

5 – État de relations intellectuelles entre proches, remarquable par la confiance réciproque totale et les confidences sans réserve.

Remarque : L'expression « *en toute intimité* » signifie parfois *entre amis*, souvent entre les membres d'une *même famille*.

6 – [*Par analogie, à propos de choses*] Réalité profonde [de quelque chose].

Intracostal waterway : L'*intracostal waterway*, aux États-Unis d'Amérique, est un réseau intérieur de canaux et de voies d'eau navigables d'environ 4 800 kilomètres de longueur ; ce réseau suit le littoral de l'océan Atlantique et du golfe du Mexique ; la profondeur disponible y est en général au moins égale à 4 mètres.

Intrados : La partie intérieure et concave d'une voûte, d'une aile, d'une pale profilée.

Remarque : La partie extérieure et convexe s'appelle l'*extrados*.

Intransitif : Il se dit des verbes neutres qui expriment des actions qui ne passent point hors du sujet qui agit.

Exemples : Dîner, souper, marcher, parler, sont des verbes intransitifs.

Intrépide : Qui ne craint point le péril.

Intrication quantique : Phénomène de physique quantique par lequel deux particules conservent un lien même quand elles sont très éloignées l'une de l'autre.

Remarques : **a)** – Des particules séparées par de grandes distances conservent un lien et des mesures effectuées sur l'une influent instantanément sur l'autre.

b) – En physique classique, même relativiste, une telle influence instantanée à grande distance est impossible car *a priori* aucun signal ne peut se propager plus vite que la lumière.

c) – En 2015, plusieurs équipes de chercheurs ont montré, en utilisant les tests du physicien nord-irlandais John Stewart Bell (1928-1990), que l'intrication quantique ne s'expliquait pas par des variables cachées locales, contrairement à l'intuition biaisée d'Albert Einstein (1879-1955).

Intrigue : **1** – Pratique occulte ou secrète visant à obtenir un avantage personnel.

Remarques : **a)** – Occulte s'entend de ce qui est caché sous une sorte de mystère.

b) – Secret s'entend de ce qui n'est pas *International Association of Independent Tanker Owners* divulgué.

c) – C'est en transformant les affaires de l'État en intrigues que les ministres des rois de France (*Richelieu, Mazarin, Colbert, etc.*) ont acquis en quelques années des fortunes personnelles colossales aux dépens des Français.

2 – Dans le dramatique, on appelle *intrigue* les différents incidents qui forment le nœud d'une pièce.

Intriguer : Embarrasser.

Remarque : Il ne se dit que des personnes.

Exemple : Je l'ai bien intrigué par certaines choses que je lui ai dites.

Intrinsèque : Qui est intérieur et au dedans de quelque chose, et qui lui est propre et essentiel.

Exemple : Qualités intrinsèques, propriétés intrinsèques ; bonté intrinsèque ; arguments intrinsèques, tirés du fond même du sujet.

Remarque : En parlant de monnaie, on appelle *valeur intrinsèque* la valeur des espèces par rapport à leur poids en métal précieux, indépendamment de toute convention ; la valeur faciale est une valeur conventionnelle.

Intriqué : Se dit de choses entremêlées de façon inséparable.

Introduction : **1** – Action par laquelle on introduit, par laquelle on fait entrer.

Exemple : Introduction de la sonde.

2 – [*Au figuré*] On dit l'introduction d'une coutume, d'un usage.

3 – [*Au figuré*] On dit introduction à une science, introduction à la physique, à la géographie, introduction à la vie dévote, etc. pour dire entrée, acheminement à une science, etc.

4 – Espèce de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage, d'un travail,

d'une thèse, d'un livre, etc.

5 – On appelle « *introduction d'une instance* » le commencement d'une procédure à quelque tribunal.

Introduire : 1 – Faire entrer, donner entrée.

Exemples : Il vous a introduit chez un tel ; introduire une sonde dans la vessie.

Remarques : **a)** – Contrairement au faux-ami anglais « *to introduce* », le verbe français « *introduire* » ne signifie jamais *présenter, faire les présentations*.

b) – Pénétrer, c'est entrer par soi-même.

Exemple : Une balle pénètre par sa vitesse propre dans le cou du sanglier pour l'abattre, alors que le chasseur introduit son poignard dans le cou du sanglier pour l'achever.

2 – Donner commencement, donner cours.

Exemples : Il a introduit une coutume, un usage ; les vices se sont introduits avec le temps.

Intromission : Action par laquelle un corps, soit solide, soit fluide, s'introduit ou est introduit dans un autre.

Exemple : L'intromission de l'air dans l'eau.

Intrus : Celui qui, sans droit et sans être légitimement appelé, s'est introduit dans quelque charge, dans quelque emploi.

Exemple : Celui-là est le vrai titulaire, l'autre est un intrus.

Intrusion : Action par laquelle on s'introduit contre le droit ou la forme, dans quelque dignité ecclésiastique, dans quelque bénéfice et, par extension, dans quelque charge

Intuitif : Terme de théologie qui est d'usage dans la phrase « *la vision intuitive de Dieu* » et qui signifie *la vision de Dieu* telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

Intuition : 1 – [*Terme de théologie*] Il se dit de la vision claire et certaine, de la conscience des bienheureux dans le ciel à l'égard de Dieu ; connaissance ineffable de sa présence.

Exemple : Intuition mystique.

Remarques : **a)** – Le mot latin *intūitiō* signifie « *image réfléchie par un miroir* » ; il est dérivé du verbe *intūēor* qui signifie « *regarder attentivement* » ou « *fixer ses regards sur...* ».

b) – On ne doit pas confondre l'*intuition* et l'*instinct*.

[Voir le mot *Instinct*].

2 – [*Par analogie*] Intelligence rapide et complète d'un problème, d'un être, d'une situation, sans recours aux opérations logiques et discursives.

Remarques : **a)** – L'intuition est le processus par lequel on progresse dans la résolution d'un problème à la suite d'une sensation, d'une émotion, d'une croyance, sans toujours comprendre comment on a fait pour avancer.

b) – Le caractère remarquable de l'intuition est la fulgurance, c'est-à-dire la clarté et la soudaineté avec laquelle on trouve la solution à un problème.

c) – Dans l'intuition, le cerveau fait certainement de façon inconsciente des relations avec des situations déjà vécues.

d) – L'intuition surgit sans effort ; l'intuition se présente soudainement à la pensée avec la clarté d'une évidence ; la survenue des intuitions est gênée par la concentration que supposent les raisonnements.

e) – L'intuition est une *vision* immédiate et globale de la situation.

[Voir le mot *Immédiat*].

f) – L'intuition est une sorte d'*inspiration* reposant sur l'expérience de situations vécues plus ou moins comparables et sur la capacité d'interpréter inconsciemment la situation actuelle à la lumière des souvenirs de ces situations déjà vécues ; ces souvenirs se sont accumulés, soit dans la mémoire explicite, soit dans la mémoire

implicite, c'est-à-dire que le cerveau les a enregistrés, soit consciemment en fixant son attention, soit inconsciemment et sans concentration apparente en pensant à autre chose.

g) – Les connaissances enregistrées inconsciemment dans la mémoire implicite sont essentielles pour susciter des intuitions justes, des heuristiques ou raccourcis cognitifs inconscients, là où les décisions doivent être soudaines et immédiates. [Voir l'expression *Mémoire et conscience*].

h) – L'intuition est d'autant plus appropriée et féconde qu'elle s'appuie sur le souvenir d'épisodes chargés d'émotions intenses.

i) – Dans la survenue d'une intuition, il n'y a rien à comprendre ni à expliquer, sauf à évoquer la *mémoire*, c'est-à-dire le passé accompli et l'*imagination* du futur possible ; le pouvoir de la *conscience* qui produit l'intuition se situe au-delà de la construction mentale qu'on appelle la *pensée*, au-delà des *croyances* et au-delà des *émotions*.

[Voir les mots *Mémoire, Imagination, Pensée, Croyance, Émotion*].

j) – Cependant, les croyances (l'instruction que nous avons reçue) et les émotions (notre expérience) peuvent aider à apercevoir les conséquences d'une *intuition* ; la pensée (la réflexion) sert à expliquer ce que l'intuition nous a fait apercevoir.

k) – Pour aboutir à l'exploitation d'une intuition pertinente, les souvenirs fugitifs et les émotions même fortes lorsqu'elles surgissent, ne doivent pas être perturbés par les suggestions erronées, surtout si elles peuvent être en relation avec le problème à résoudre, d'un entourage qui se croit informé mais qui n'a pas conscience de ses lacunes.

l) – S'il se trouve qu'un camarade a bien maîtrisé une situation encore inconnue, on est tenté d'évoquer le hasard ; mais le succès de son entreprise peut aussi s'expliquer par l'expérience ; la *conscience* qui nous permet de percevoir l'intuition décisive au moment de l'action est la manifestation la plus remarquable de ce que l'on appelle l'expérience.

m) – L'intuition sert de déclencheur au raisonnement logique qui permettra de comprendre et d'expliquer un problème ardu par la pensée.

n) – Plus généralement, l'*intuition* et la *logique* ont chacune leur rôle nécessaire dans l'invention et la découverte scientifiques ; les deux sont indispensables :

i) l'intuition est l'instrument de l'invention ;

ii) la logique peut seule donner la certitude.

[D'après *Henri Poincaré* (1854-1912) lors du deuxième Congrès international des mathématiciens, tenu à Paris du 6 au 12 août 1900.]

o) – L'intuition est parfois un obstacle à la recherche de la vérité lorsque des biais cognitifs écrasent et masquent les connaissances acquises ou se substituent abusivement à des connaissances absentes.

3 – [Par *métonymie*] Ce que l'on comprend ou pressent de cette façon.

Exemples : Ce n'est encore qu'une intuition, une vague intuition ; il se fie à ses intuitions.

Remarques : **a)** – L'intuition est une connaissance directe de l'avenir sans recours au raisonnement.

b) – La justesse de l'intuition repose sur l'expérience de situations comparables, analogues ou ressemblantes.

4 –

5 – L'intuition peut induire en erreur pour expliquer la solution d'un problème lorsque l'attention est insuffisante, notamment l'attention sélective qui est la capacité de se concentrer sur les éléments pertinents et d'inhiber les éléments non appropriés.

6 – On appelle *intuition délirante* une intuition fautive, sans rapport avec la réalité

et faisant partie d'un délire.

[Voir les mots *Délire*, *Inspiration*, *Instinct*].

Intuitive (Intelligence –) : Voir l'expression *Intelligence intuitive*.

Intuitive (Pédagogie –) : Voir l'expression *Pédagogie intuitive*.

Intuitivement : Qui procède des sens et de la mémoire non déclarative, de préférence à la mémoire consciente et à la réflexion.

Remarque : La mémoire *non déclarative* ou mémoire inconsciente est la mémoire du savoir faire à partir d'impressions ou de sensations, à la différence de la mémoire consciente qui est la mémoire du moment et du lieu.

Intumescence : Action par laquelle une chose s'enfle.

Inutile : Qui n'apporte aucun profit, qui ne produit aucune utilité, qui ne sert à rien.

Exemple : Inutile au mouillage, dangereux à la mer.

Invalide : 1 – Qui ne saurait travailler ni gagner sa vie, soit à cause d'infirmités, soit à cause de la vieillesse.

[Voir les expressions *Invalides de la Marine (Caisse des –)*, *Gagner ses invalides*].

2 – [Au figuré] Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet.

Exemple : Le défaut d'une condition essentielle rend le mariage invalide.

Remarque : La *fidélité* ni la *procréation* (depuis qu'existe le mariage entre personnes de même sexe) n'étant plus des « *conditions essentielles* », il revient à la jurisprudence de délimiter ce qui relève de l'essence du mariage en application des règles du Code civil.

Invalider : Rendre nul, déclarer caduc, abroger, rendre inopérant.

Exemple : Son second testament a invalidé le premier.

Remarque : Le Nouveau Testament n'a ni invalidé, ni aboli l'Ancien Testament, mais il l'a complété [Matthieu 5:17].

Invalides de la Marine (Caisse des –) (en anglais « *disabled seamen's cash* ») : **1** – La Caisse des *Invalides de la Marine* est destinée à pourvoir au paiement :

i) des pensions d'ancienneté à des marins,

ii) des pensions de réversion à leurs conjoints en cas de veuvage et

iii) des pensions destinées à leurs orphelins mineurs.

2 – L'institution des Invalides de la Marine a été mise en place en 1673 par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) le ministre de Louis XIV (1638-1715).

3 – La caisse s'est alimentée pendant longtemps par les produits :

i) des retenues sur la solde et sur les accessoires de solde des marins de la pêche ou du commerce, en activité de service,

ii) des prises faites à l'ennemi, et

iii) de la vente des épaves maritimes non réclamées.

Remarque : Le déficit de la Caisse des Invalides est aujourd'hui compensé par une subvention prise sur le budget de l'État.

4 – Après la défaite militaire de Napoléon III (1808-1873) et sa capture par les Prussiens le 2 septembre 1870 à Sedan, les réserves de la Caisse des Invalides ont payé deux milliards des cinq milliards de francs-or que la France s'était engagée à payer à l'Allemagne par le traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871, au titre des *réparations de guerre*.

Remarques : **a)** – La France, dont certaines armées avaient été mises en déroute, a payé très honnêtement et rapidement les sommes qu'elle s'était engagée à payer.

b) – L'armée prussienne, qui occupait une grande partie du Nord et de l'Est de la France, ne devait libérer le pays qu'après le parfait paiement des *réparations* ; le

paiement complet, que tout le monde s'accordait à juger au-dessus des capacités de la France, a été acquitté très rapidement, libérant le territoire du joug de l'occupation allemande.

c) – Près de 50 ans plus tard, après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 que le gouvernement allemand avait demandé, les armées allemandes qui n'avaient pas été battues et qui occupaient une partie de la France et de la Belgique, sont rentrées en Allemagne en bon ordre sous le commandement de leurs officiers, avec leurs fusils et leurs canons et elles ont été accueillies en Allemagne comme des armées victorieuses.

i) L'Allemagne, dont le gouvernement avait demandé un armistice en novembre 1918 avant de subir la défaite militaire qui se préparait, s'est estimée trahie par des groupes de pression internationaux ; elle s'est vue accablée par un diktat léonin (le traité de Versailles du 28 juin 1919) qu'elle considérait comme excessif ; elle organisa son insolvabilité.

ii) La finalité de l'occupation par l'armée française de la rive gauche du Rhin et de la Ruhr après 1920 n'était pas très clairement établie : il s'agissait à la fois d'une garantie pour le paiement des réparations et d'établir un obstacle à une nouvelle agression de l'Allemagne contre la France ; l'alternance démocratique en France et les pressions anglo-saxonnes ont entraîné la fin anticipée de l'occupation de la rive gauche du Rhin par la France, l'abandon des créances et une nouvelle invasion de la France par l'Allemagne après que l'Angleterre eut entraîné la France en 1939 dans une guerre mal préparée contre l'Allemagne.

iii) Les anciens alliés de la France : le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, sont intervenus, non pour que la France touche les indemnités qui lui étaient dues, mais pour tenter d'exonérer l'Allemagne de tout paiement et en tout cas pour en diminuer le montant afin d'améliorer le taux de solvabilité de l'Allemagne et de pouvoir reprendre le commerce avec elle.

iv) Le président américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) n'a pas commis, en 1945, la même faute que le président Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) en 1918, qui avait décidé de ne pas négocier avec l'ennemi et qui imposa à l'Allemagne le mauvais Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; le pouvoir politique allemand avait demandé un armistice ; la convention d'armistice fut signée le 11 novembre 1918 par le pouvoir politique allemand alors que l'armée allemande invaincue occupait encore les départements du Nord de la France.

v) Le Président de la République Raymond Poincaré (1860-1934) et le général Philippe Pétain (1856-1951) voulaient continuer la guerre et entrer en Allemagne pour l'occuper conformément au plan de bataille préparé et approuvé avant la demande d'armistice ; le franchissement du Rhin par les divisions alliées était imminent ; cependant, le Président du Conseil Georges Clemenceau (1841-1929) et le maréchal Ferdinand Foch (1851-1929), commandant en chef des armées françaises et alliées, voulurent et obtinrent la signature de la convention d'armistice le 11 novembre 1918, le jour de la célébration de la fête de saint-Martin de Tours, le saint patron de la France.

vi) La fin des hostilités, en mai 1945, ne s'est produite qu'après la destruction par les armées alliées (soviétique, américaine et anglaise) des capacités industrielles et des forces militaires allemandes et alors que les armées alliées occupaient une très grande partie du Reich allemand.

5 – Depuis la fin de la guerre de 1870 et le traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871, les comptes annuels de la caisse des Invalides de la Marine doivent être en équilibre ; à l'origine, l'État entendait disposer des excédents que la caisse

ne manquerait pas de continuer à réaliser ; actuellement, une subvention de l'État couvre le déficit de la caisse, en compensation de la spoliation qu'elle a subie de la part de l'État en 1871.

[Voir l'expression *Établissement National des Invalides de la Marine*].

Remarques : a) – Depuis la fin de la Guerre de 1870 et le Traité de Francfort-sur-le-Main de 1871, la Caisse des Invalides ne conserve plus de réserves : au début, les excédents de recettes étaient versés au budget de l'État ; en contrepartie, s'il manque des deniers pour payer les pensions d'ancienneté ou les soins des marins, le budget du ministère chargé de la Mer doit combler le déficit.

b) – Le régime général d'assurance maladie contribue à l'équilibre des comptes de l'Établissement national des invalides de la marine (ÉNIM).

c) – Comme cela se fait pour chaque exercice comptable, l'arrêté commun du 15 mars 2013 du ministre de l'économie et des finances, de la ministre des affaires sociales et de la santé, de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a fixé le montant définitif de la contribution d'équilibre versée par le régime général d'assurance maladie à l'Établissement national des invalides de la marine pour l'année 2011, en application de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 : ce montant s'élevait à 264 981 999,60 €.

d) – L'arrêté du 14 décembre 2015 a fixé le montant de la contribution d'équilibre versée par le régime général d'assurance maladie à l'Établissement national des invalides de la marine pour l'année 2014 à 296 970 366,97 €.

e) – L'arrêté commun du 26 mai 2017 du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, de la ministre des solidarités et de la santé, du ministre de l'action et des comptes publics a fixé le montant définitif de la contribution d'équilibre versée par le régime général d'assurance maladie à l'Établissement national des invalides de la marine pour l'année 2015 à 313 813 332,48 €.

[JORF n°0130 du 3 juin 2017].

6 – L'État contribue chaque année au financement du régime spécial de retraite et de maladie des marins via une subvention versée à l'Établissement National des Invalides de la Marine (ÉNIM).

Remarques : a) – L'État verse chaque année une subvention d'équilibre à l'ÉNIM, Établissement National des Invalides de la Marine, au titre du risque vieillesse.

b) – Dans le projet de loi de finances (PLF) de 2016, seuls 10,7 % des prestations vieillesse versées par l'ÉNIM sont financés par les cotisations sociales, le reste provient de l'argent versé par l'État au titre du ministère chargé de la mer.

c) – Le déficit démographique (cotisants / bénéficiaires) explique le versement par l'État d'une subvention au régime de retraite des marins, afin d'assurer son équilibre ; la dotation de l'État à l'ÉNIM représente plus de la moitié des ressources de l'établissement, toutes prestations confondues ; à cette subvention totale de l'État s'ajoute un versement au titre du mécanisme de transfert de compensation démographique entre régimes ; l'ÉNIM reçoit une subvention de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés pour financer les prestations maladie.

d) – En 2018, le nombre de cotisants à l'ÉNIM était de 30 727 et le nombre de bénéficiaires du régime vieillesse était de 111 430.

e) – La charge vieillesse de la caisse ÉNIM était, en 2018, de 1 049 millions d'€, en grande partie payée par une subvention d'équilibre de 824 324 582 euros, versée par l'État.

f) – Montant de la subvention d'équilibre versée par l'État à l'ÉNIM au titre du risque vieillesse (en millions d'euros) :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
797,3	856,5	840	825,5	853	824,8	828,2	824,3	815,7

[Voir l'expression *Établissement National des Invalides de la Marine*].

Invar : Alliage à très faible coefficient de dilatation.

Remarques : **a)** – L'*invar* a été inventé et créé par le physicien suisse Charles Édouard Guillaume (1861-1938) lauréat du prix Nobel de physique 1920.

b) – L'*invar* est un alliage de fer (64 p.100) et de nickel (36 p.100).

c) – La marque *Invar* a été déposée en 1907 ; elle est la propriété de la société *Imphy Alloys*, une filiale d'*Aperam SA* qui produit des « *inox* » et des aciers spéciaux.

Invariant : Ce qui ne change pas quand on passe d'un phénomène à une autre phénomène semblable, ou à deux applications de la même loi physique.

Remarque : Les *invariants* permettent de conceptualiser, de penser, de réfléchir et de communiquer.

Invasion : Irruption faite dans le dessein, ou de piller un pays, ou de l'occuper.

Exemples : L'invasion de la Chine par les Tartares ; les invasions de la France par les Prussiens en 1815, en 1870, par les Allemands en 1914, en 1940 ; l'invasion de la France par les Anglo-Américains en 1944/45.

Invective : Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelque personne ou contre quelque chose.

Exemples : Sanglante, longue, furieuse invective ; se répandre en invectives, vomir des invectives contre quelqu'un ; un plaidoyer plein d'invectives ; il s'emporte toujours en invectives, à des invectives.

Remarque : Les invectives ne sont permises que contre les vices.

Inventaire : **1** – Rôle, mémoire, état, dénombrement par écrit, contenant par articles les biens meubles, les titres, les papiers d'une personne, d'une maison.

Exemples : Faire l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un ; mettre, coucher dans l'inventaire, sur l'inventaire ; cette femme s'est remariée sans faire inventaire ; récolement d'un inventaire.

Remarques : **a)** – On appelle *lettres de bénéfice d'inventaire* des lettres du Prince, par lesquelles celui qui les obtient n'est tenu des dettes d'une succession, que jusqu'à la concurrence de ce qui est porté par l'inventaire.

b) – On appelle *héritier par bénéfice d'inventaire* l'héritier qui a obtenu ces sortes de lettres.

2 – La vente des meubles qui sont contenus dans l'inventaire.

Exemples : Il y a un inventaire en telle place publique, dans cette maison-là ; j'ai acheté cela à un inventaire.

3 – On appelle inventaire de production le dénombrement des pièces qu'on produit en un procès.

Exemples : Dresser un inventaire ; faire l'inventaire des pièces ; fournir l'inventaire.

Inventer : **1** – Trouver quelque chose par hasard ou par la recherche.

Exemples : Inventer un trésor, inventer une épave.

2 – Concevoir, imaginer, créer quelque chose de nouveau par la force de son esprit, de son imagination.

Exemples : Inventer un procédé qui améliore le rendement d'une machine.

3 – Donner à dessein pour *vraie*, une affirmation que l'on sait mensongère ou dont on ignore la véracité.

4 – Supposer, controuver.

Exemples : Ce fait est inventé ; inventer une calomnie.

Inventeur : Celui ou celle qui a inventé.

Exemples : L'inventeur de l'imprimerie, de l'art d'écrire, etc. inventeur de nouveaux mots ; les poètes ont regardé Cérès comme l'inventrice du labourage.

Inventeur d'une épave : Le premier découvreur d'une épave est appelé l'*inventeur* de l'épave, et il a droit à une rémunération spéciale qui dépend de la valeur de l'épave.

Inventif : Qui a le génie, le talent d'inventer.

Exemples : Homme inventif ; esprit inventif ; une imagination fort inventive.

Invention : Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer.

Exemples : Ce poète, ce peintre n'a point d'invention ; cet homme est plein d'invention.

Remarques : **a)** – L'invention est la fille de la découverte et la petite-fille de la recherche pure.

b) – Celui qui ne cherche pas ne trouve rien et n'invente pas.

Investigation : Recherche minutieuse, systématiquement poursuivie, sur quelque chose.

Exemples : Investigation complète ; poursuivre les investigations.

Investir : **1** – Mettre solennellement, officiellement quelqu'un en possession de quelque chose (droit, pouvoir, dignité).

Exemple : Donald Trump (né en 1946) a été investi 45^{ème} président des États-Unis d'Amérique le vendredi 20 janvier 2017, sur les marches du Capitole à Washington, D.C.

2 – Encercler une place, une position militaire dont on veut faire le siège en coupant ses communications.

Exemples : Mathieu de Montmorency (1168-1230), le connétable de Louis VIII (1187-1226), investit La Rochelle le 15 juillet 1224 obligeant la ville à se rendre le 3 août 1224 ; les armées du roi de Prusse Guillaume 1er (1797-1888) investirent Sedan le 31 août 1870 amenant l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873), qui se trouvait dans la ville, à se rendre et à se constituer prisonnier des Prussiens le 1er septembre 1870.

Investissement : Bien durable dont l'amortissement du prix d'achat est réparti sur plusieurs années après l'achat ; d'un point de vue comptable, la dépréciation de ce bien avec le temps correspond aux amortissements constitués pendant la même période.

Remarque : Contrairement aux *amortissements des investissements*, qui visent à rembourser des dépenses effectuées dans le passé pour acquérir le matériel actuellement en service, les provisions constituées pour des *grosses réparations* concernent des dépenses programmées pour les années futures au profit du matériel actuellement en service.

Invétérer : Devenir vieux.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant des maladies et des mauvaises coutumes, des mauvaises habitudes contractées de longue main.

Exemples : Il ne faut pas laisser invétérer les maladies ; les maux qu'on laisse invétérer sont plus difficiles à guérir que les autres ; cette maladie est si fort invétérée, qu'elle est devenue incurable ; une mauvaise coutume, une mauvaise habitude qu'on a laissé invétérer ; une haine invétérée.

Invincible : Qu'on ne saurait vaincre, qu'on ne saurait surmonter.

Exemples : Une armée invincible ; un courage invincible ; un obstacle invincible ; une opiniâtreté invincible.

Remarques : **a)** – On appelle *argument invincible*, *raison invincible* un argument, une raison où il n'y a point de bonne réplique.

b) – On appelle *ignorance invincible* l'ignorance des choses dont il est impossible qu'un homme ait eu connaissance.

Invincible Armada : Voir l'expression *Armada* (*Invincible* -).

Inviolabilité : Prérogative d'une personne publique, qui consiste à ne pouvoir être arrêtée, mise en jugement, etc. pour les faits relatifs à ses fonctions.

Remarque : On dit aussi *immunité*.

Invoquer : **1** – Appeler à son secours, à son aide.

Exemple : Invoquer la muse, les muses afin d'obtenir l'inspiration.

2 – Appeler à l'aide par des prières.

Remarque : Il se dit surtout d'une puissance divine ou surnaturelle.

Exemples : Invoquer la Vierge Marie ; invoquer Jupiter.

3 – Faire appel à ...

Exemple : Invoquer une théorie nouvelle.

4 – Mettre en avant (quelque chose ou quelqu'un qui sert d'appui ou d'excuse)

Remarque : Invoquer une loi, un témoignage c'est citer en sa faveur une loi, un témoignage.

IoE : Sigle de l'expression anglaise « *Internet of Everything* » qui signifie en français « *Internet du tout connecté* ».

Remarques : **a)** – L'IoE fusionnera l'internet, l'internet des objets (IoT) et le Big Data.

b) – L'Internet des objets offre la possibilité formidable de connecter le monde physique dans son ensemble.

c) – L'IoE deviendra une réalité lorsque tout ce qui peut être connecté le sera et que la sécurité des communications sera satisfaisante.

IoT : Sigle de l'expression anglaise « *Internet of Things* » qui signifie en français « *Internet des objets connectés* ».

[Voir les mots *Bot*, *Botnet*, *Ddos*].

Remarques : **a)** – Le terme « *IoT* » désigne l'ensemble de tout ce qui concerne les objets connectés, y compris les modèles économiques et les applications utilitaires issus de leur développement.

b) – L'IoT recouvre des technologies variées, qui vont de l'embarqué en direct au stockage dans le Cloud.

c) – L'IoT vise à connecter tous les objets pouvant contenir un capteur.

d) – L'IoT génère un flux massif de données qui sont stockées dans le système appelé « *Big Data* ».

[Voir l'expression *Big Data*].

e) – L'IoT concerne des applications grand public alors que l'IIoT (Internet industriel des objets) concerne les entreprises.

[Voir le sigle *IIoT*].

Iota : Neuvième lettre de l'alphabet grec, écrite Ι, ι ; elle correspond, dans l'alphabet français, à la lettre I, i

Iota (Ne pas bouger d'un -) : Ne pas ajouter, retrancher ou sacrifier une *chose infime* mais qui peut avoir une grande importance.

Remarques : **a)** – Allusion à la controverse survenue au cours du premier concile œcuménique, qui s'est réuni à Nicée en 325, au sujet de la Sainte-Trinité, entre :

i) les Nicéens qui soutenaient que le Fils était de même substance (ὁμοούσιος) que le Père,

ii) et les Ariens qui soutenaient que le Fils était de substance semblable (ὁμοιούσιος) au Père.

b) – Les deux termes ὁμοούσιος qui signifie *consubstantiel* et ὁμοιούσιος qui signifie *semblable* ne se distinguent que par un iota (ι) qui figure entre les deux omicrons (ο) du milieu, dans le deuxième terme mais pas dans le premier.

c) – Les Ariens ont été excommuniés par le concile de Nicée.

Ipécacuana : Un des meilleurs remèdes pour lutter contre la dysenterie.

Remarques : **a)** – L'ipécacuana est purgatif et astringent

b) – L'ipécacuana est importé d'Amérique sous la forme de racines séchées.

c) – Il y en a de trois sortes, le brun, le gris et le blanc ; le brun est le plus fort et le plus estimé ; le blanc est le plus faible.

IPER : Acronyme de l'expression « *Indisponibilité Périodique d'Entretien et de Réparation* » employée dans la Marine nationale.

Remarques : **a)** – Il s'agit d'une longue période de travaux sans possibilité d'appareiller.

b) – L'IPER a remplacé l'ancienne appellation « *grand carénage* ».

[Voir les sigles *IEI* et *PEI*].

IPS (Propulsion –) : **1** – Propulsion par pods orientables pour petits navires.

[Voir le mot *Pod*].

Remarques : **a)** – La propulsion IPS a été mise au point par Volvo en 2004 et a été commercialisée en France en 2005.

b) – Le sigle IPS signifie « *Inboard Performance System* ».

2 – La propulsion IPS améliore la maniabilité du navire, augmente la vitesse et améliore les accélérations, diminue la consommation de combustible et accroît l'autonomie par rapport à une propulsion par arbre d'hélice.

IRIDIUM : Système de radiocommunications entre les navires à la mer et le reste du monde au moyen de satellites artificiels défilants qui servent de relais.

Remarques : **a)** – Le système *Iridium* permet de communiquer sur toute la Terre entre des terminaux mobiles, terrestres ou maritimes, et des fournisseurs d'accès.

b) – Le nom « *Iridium* » fut choisi parce que la constellation prévue comprenait 77 satellites et que le numéro atomique de l'atome d'iridium est 77.

c) – Le nombre total des satellites a été réduit, par la suite, à 66.

d) – Le système *Iridium* couvre les zones polaires, ce que ne fait pas son concurrent *Inmarsat*.

Irlandaise (Ris à l'–) (en anglais « *irish reef* ») : Si, lorsque l'on désire soulager rapidement une voile qui, sous l'action du vent, fait coucher un navire outre mesure, on la coupe ou on la découpe à coups de couteau et l'on dit que l'on a *pris des ris à l'irlandaise*.

Remarque : Cette locution vient des Anglais !

Irrégularités de la vitesse de rotation de la Terre : **1** – La précision des horloges à quartz a permis de mettre en évidence des irrégularités dans la vitesse de rotation de la Terre autour de son axe.

Remarques : **a)** – C'est la rotation de la Terre qui servait de référence, jusque dans les années 1960, pour la mesure des durées et pour la détermination du temps.

b) – En raison des irrégularités de la vitesse de rotation de la Terre, la référence à la rotation de la Terre pour la définition du temps a été abandonnée ; depuis 1967, c'est la seconde atomique qui sert de référence.

c) – Les horloges à quartz, disponibles depuis les années 1960, exploitent le phénomène de piézo-électricité du quartz.

d) – La précision initiale des horloges à quartz était d'une milliseconde par jour ; elle atteint maintenant une microseconde par jour.

2 – La durée du jour terrestre a augmenté d'une ou deux millisecondes en 100 ans en raison de l'interaction entre la Terre et la Lune qui génère des phénomènes de marées.

3 – On a observé des variations décennales de quelques millisecondes par jour dues aux interactions entre le manteau et le noyau de la Terre.

4 – La circulation des masses d'air atmosphérique ou les courants marins

provoquent des accélérations ou des ralentissements irréguliers et aléatoires de la vitesse de rotation de la Terre.

[Voir les mots *Horloge, Seconde, Temps*].

Irriter : 1 – Mettre en colère.

Exemples : On vous a irrité contre moi ; irriter un lion, un taureau.

Remarque : On dit, Irriter la colère de quelqu'un, pour dire, l'augmenter, l'aigrir.

Exemple : Au lieu d'apaiser sa colère, vous l'irritez encore.

2 – Provoquer, exciter.

Exemples : Les sauces irritent l'appétit ; le jambon irrite la soif ; les objets irritent le désir.

3 – [Au figuré] La mer commence à s'irriter pour dire qu'elle devient grosse, agitée par la tempête.

Isiaque : Il ne se dit qu'en parlant de la *table isiaque* qui est un célèbre monument de l'Antiquité sur lequel sont représentés les mystères d'Isis.

Remarque : La *table isiaque* est à Turin ; c'est une table gravée.

Ischurie : Suppression totale de l'urine.

ISGOTT : Acronyme de l'expression anglaise « *International Safety Guide for Oil Tankers and Terminals* ».

Islam : 1 – La religion des mahométans.

2 – Les pays mahométans.

Remarque : Le mot arabe qui se prononce *islam* signifie : « *soumission ou résignation à la volonté de Dieu* ».

[Voir le mot *Mahométan*].

Islamique : Qui appartient à la religion de Mahomet.

Islamisme : 1 – Nom que prend le Mahométisme.

Remarque : Il se dit aussi relativement aux pays mahométans, dans le même sens que Chrétienté par rapport aux Chrétiens.

2 – Le mot *islamisme* désigne les composants dogmatiques de l'islam.

[Voir le mot *Mahométan*].

Islamiste : Qui connaît et respecte les dogmes et les préceptes islamiques.

Remarque : Le mot *islamiste* ou les expressions *islamiste radical* et *islamisme radical* sont utilisés en mauvaise part par ceux qui refusent la métaphysique en général, qui ignorent délibérément tout fait religieux et qui considèrent que l'existence même des mahométans est un péril.

[Voir les mots *Mahométan* et *Liberté*].

Islamite : Qui professe l'islam.

[Voir le mot *Mahométan*].

Islet (Rocher de l' –) : Petite île devant Saint-Malo, sur laquelle a été construit le Fort National.

Remarques : **a)** – Le rocher de l'Islet est accessible à pied, à marée basse.

b) – Le *Fort National* a été construit en 1689 sous Louis XIV (1638-1715) pour défendre la cité de Saint-Malo contre les attaques des Anglais ; il s'est d'abord appelé *Fort Royal*.

c) – Les Allemands, que l'on avait imprudemment laissé venir jusque là en juin 1940, firent du Fort National un centre de rétention pendant la Seconde Guerre Mondiale.

ISM (code) : Acronyme de l'expression anglaise « *International Safety Management Code* » qui signifie « *Code international pour la sécurité des navires* ».

ISM : Sigle désignant l'arbre intermédiaire de distribution de certains moteurs à plat tels que ceux des automobiles Porsche à 6 cylindres à plat (en anglais « *flat six* »).

Remarques : a) – Cet arbre intermédiaire entraîne les arbres à cames et la pompe à huile.

b) – Les moteurs Porsche M96 et M97 d'avant juillet 2008 souffrent d'un défaut de graissage du roulement de l'IMS ; par ailleurs, le roulement est sous-dimensionné.

c) – De longues périodes sans faire tourner le moteur, ou faire tourner le moteur au-dessous de 2500 /mn augmentent le risque d'un grippage soudain du roulement et sa désagrégation en quelques dizaines d'heures.

ISO : Acronyme de l'expression anglaise « *International Standards Organisation* »

Isobare : Sur une carte météorologique, les *isobares* sont les lignes qui relient les lieux de la Terre d'égalité pression atmosphérique, à une heure donnée et à une altitude donnée.

Remarque : En mer, la direction du vent observé fait habituellement un angle d'environ 15° avec les isobares au sol ; la direction vers laquelle le vent souffle est dirigée vers la zone où les pressions diminuent.

Icocèle : Il se dit principalement d'un triangle qui a deux côtés égaux.

Remarque : Un triangle dont les trois côtés sont égaux est un *triangle équilatéral*.

Isochrone : Terme relatif dont on se sert en mécanique pour qualifier des mouvements qui se font dans le même temps.

Exemple : Vibrations isochrones.

Isolationnisme : **1** – Répugnance pour les dirigeants ou pour les citoyens d'un État à intervenir dans la politique d'un autre État.

2 – Les isolationnistes d'un État soupçonnent les dirigeants de cet État d'être manipulés par une puissance extérieure (les États-Unis d'Amérique par l'Angleterre en 1940) pour s'aventurer dans des opérations coûteuses qui ne les concernent pas.

Remarques : a) – L'isolationnisme des États-Unis d'Amérique en 1940, qui remontait à leur participation à la Première Guerre Mondiale, a empêché leur entrée en guerre aux côtés des Anglais jusqu'à l'attaque par le Japon, en décembre 1941, de la base américaine de Pearl Harbour, à Hawaï, dans l'Océan Pacifique. [Voir le nom *Pearl Harbour*].

b) – Certains rappellent des faits, cachés à l'époque, qui peuvent laisser penser à des provocations entreprises délibérément par l'administration américaine pour contraindre le Japon à attaquer Pearl Harbour et permettre ensuite l'entrée en guerre de l'Amérique dans le Pacifique contre l'empire japonais, puis en Europe contre l'Allemagne au côté de l'Angleterre.

c) – Le scepticisme n'est pas de l'isolationnisme ; le scepticisme peut prendre sa source dans les mensonges passés des interventionnistes pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique à leur cause en d'autres occasions.

Isomorphe : Qui affecte la même forme cristalline.

Remarque : Le mot *isomorphe* est formé à partir des mots grecs ἴσος (*même*) et μορφή (*forme*).

Isomorphie : Propriété des corps qui, ayant une composition chimique différente, affectent la même forme cristalline.

Isonomie : **1** – Égalité politique des citoyens.

Remarques : a) – Le mot *isonomie* est formé à partir du mot grec ἰσὸνομία qui signifie « *répartition égale* » ou « *égalité des droits dans un gouvernement démocratique* » et qui a aussi donné le dérivé ἰσὸνομος signifiant « *qui jouit de droits égaux* » ou « *fondé sur l'égalité des droits* ».

b) – L'isonomie est une condition préalable à la démocratie telle que l'entendaient

les Athéniens, au moins jusqu'à la désignation des personnes qui exerceront le pouvoir par délégation.

c) – La démocratie ne garantit pas l'isonomie après que les personnes exerçant le pouvoir ont été désignées par le suffrage des citoyens ou par un tirage au sort.

d) – En véritable démocratie, le choix des personnes exerçant le pouvoir est en principe lié à leurs mérites ou à leurs programmes, jamais à leurs seules filiations.

e) – La démocratie grecque était un régime politique dans lequel le pouvoir était exercé, non plus par de prétendus aristocrates mais par des citoyens, des personnes issues de la société civile et connaissant les affaires publiques.

f) – Le mot grec πολιτικός signifie « *qui concerne les citoyens* » ou « *qui se compose de citoyens* » ou « *qui concerne l'État* » ou « *habile dans l'administration des affaires publiques* ».

2 – Le grec Clisthène (Κλεισθένης, 570-508 av. J.-C.) qui appartenait lui-même à la famille noble athénienne des Alcmaeonides (Ἀλκμαωνίδαι), renversa les aristocrates à Athènes en 508 avant J.-C. et instaura l'*isonomie*, c'est-à-dire l'égalité politique de tous les citoyens, dans le but d'éviter le retour de la tyrannie ou toute autre forme de monarchie.

Remarques : **a)** – Selon l'historien grec Hérodote, Clisthène transforma la Βουλή d'Athènes en une assemblée de 500 citoyens tirés au sort chaque année à partir de listes de volontaires ; la Βουλή était chargée de proposer les lois de la cité ; l'ἐκκλησία, ou *assemblée du peuple*, était ensuite convoquée pour voter les lois, le budget, la paix ou la guerre, l'ostracisme, etc. ; l'*assemblée du peuple* tirait au sort ou élisait les magistrats et les dirigeants de la cité.

b) – Les réformes de Clisthène instaurèrent à la fois l'*isonomie* et la *démocratie* à Athènes.

c) – Le concept de l'*isonomie* a été défini plus tard par Démocrite puis par Épicure.

d) – Pour les Grecs et les Romains, le principe essentiel de la qualité de citoyen reposait sur l'*isonomie*, c'est-à-dire que tous les citoyens étaient égaux devant la loi.

e) – Mais la *citoyenneté antique* ne concernait que des hommes libres ; les femmes, les enfants, les esclaves et les « *métèques* » (c'est-à-dire les étrangers) en étaient exclus.

f) – Lorsque la population totale d'Athènes s'élevait à 340 000 habitants, le nombre des *citoyens* qui formaient « *le peuple* » ne dépassait pas 40 000.

g) – À Rome, la citoyenneté a été liée à la nationalité jusqu'à l'empereur Caracalla (188-217).

h) – Par l'Édit de Caracalla (212 ap. J.-C.) tous les habitants de l'Empire romain se virent reconnaître la qualité de citoyen, c'est-à-dire le droit de cité ; Caracalla était lui-même d'origine berbère et carthaginoise par son père Septime Sévère (146-211) et d'origine syrienne par sa mère.

i) – En France, les enfants de moins de 18 ans et les étrangers entrent dans les statistiques mais ils ne disposent pas des droits fondamentaux de la citoyenneté.

Isophase (Feu –) : Feu périodique dont la durée de lumière dans une phase est égale à la durée d'obscurité.

Isothère : Une ligne isothère est une ligne passant par les points de la Terre atteignant la même température en été.

Isotherme : Qui est égal en température.

Remarque : Une ligne isotherme est une ligne passant par tous les points de la Terre où la température moyenne de l'année est la même.

Isotrope : Qui a les mêmes propriétés physiques dans toutes les directions.

ISPS (Code –) : Sigle de l'expression anglaise : *International Ship and Port Facility Security Code*.

Remarque : Transcription en français : « *Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires* ».

[Voir l'expression *Code ISPS*].

Israël : Nom d'un personnage de la Bible.

[Voir le mot *Jacob*].

Israël : 1 – Nom d'un État du Proche-Orient compris entre la Mer Méditerranée, le Liban, la Syrie, la Jordanie et l'Égypte.

Remarques : **a)** – L'indépendance de l'État d'Israël fut proclamée le 14 mai 1948.

b) – Le vote par l'Organisation des Nations unies (résolution 181 de l'ONU) du plan de partage de la Palestine, le 29 novembre 1947, mit fin au mandat britannique sur la Palestine qui datait de juillet 1922 ; il ordonnait la création dans la Palestine d'un État juif et d'un État palestinien et il déterminait précisément les frontières de chacun de ces deux États.

c) – La célèbre journaliste américaine Dorothy Thompson (1893-1961) qui était d'abord sioniste, jugea après un voyage en Palestine en 1945 que la création de l'État d'Israël, telle que cela allait se faire, était une *recette pour un guerre éternelle*.

d) – Aux États-Unis d'Amérique, et quelquefois en France, faire preuve d'hostilité envers l'État d'Israël revient à signer son suicide politique et parfois professionnel.

2 – La capitale d'Israël est Jérusalem ; sa principale ville est Tel-Aviv.

Remarques : **a)** – Les États-Unis d'Amérique du Président Donald Trump ont reconnu Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël le 6 décembre 2017.

b) – L'ambassade américaine a été transférée de Tel-Aviv à Jérusalem, le 6 décembre 2018

3 – Selon la Bible (le livre saint des Juifs) Dieu contracta une alliance avec le patriarche *Jacob*, encore appelé *Israël* ; il lui promit une terre qui porterait son nom.

Israélite : 1 – Descendant de l'un des douze fils du patriarche Jacob (livre de la Genèse, XLIX).

Remarques : **a)** – On dit Israélite ou Juif ou Hébreu.

b) – Les douze fils de Jacob étaient :

i) avec Rachel, son épouse : *Joseph* et *Benjamin* ;

ii) avec Léa, sœur de Rachel : *Ruben*, *Siméon*, *Lévi*, *Juda*, *Issachar* et *Zabulon* ;

iii) avec Bilhah, demi-sœur et servante de Rachel : *Dan* et *Nephtali* ;

iv) avec Zilpah, servante de Léa : *Gad* et *Asher*.

c) – Selon la Bible hébraïque, Jacob est le fils d'Isaac et le petit-fils d'Abraham [Livre de la Genèse].

d) – Israël est l'autre nom du patriarche Jacob, après son combat contre Dieu [Genèse 32, 25-29].

e) – Tous les descendants de chacun des douze fils de Jacob forment l'une des douze tribus d'Israël.

f) – L'histoire des Israélites relatée dans la Bible débute à la sortie d'Égypte du peuple juif (l'Exode) pour revenir, sous la conduite de Moïse et Aaron, dans le pays de Canaan, entre la Phénicie au Nord et la Philistie au Sud.

2 – Qui concerne les Israélites, qui leur appartient.

3 – Celui, celle qui appartient au royaume biblique du Nord, ou royaume d'Israël.

Remarques : **a)** – Après la mort du roi Salomon (931 av. J.-C.) on appela

Israélites les habitants du nouveau royaume biblique du Nord (royaume d'Israël)

par opposition aux Judéens qui étaient les habitants du royaume biblique du Sud (royaume de Juda).

b) – Selon la Bible hébraïque, le royaume d'Israël, ou royaume de Samarie, a existé de 930 à 720, jusqu'à ce qu'il fut détruit en 720 av. J.-C. par Salmanasar V (décédé en 722 av. J.-C.) roi d'Assyrie et de Babylone de 726 à 722 av. J.-C.

c) – Selon la Bible hébraïque, le royaume de Juda a existé de 931 à 586 av. J.-C., jusqu'à ce qu'il fut détruit en 587 av. J.-C. par Nabuchodonosor II (627-562 av. J.-C.) roi de l'Empire néo-babylonien de 605 à 562 av. J.-C.

ISSA : Acronyme de l'expression anglaise « *International Ship Supplies Association* ».

Issas : **1** – Synonyme de *drisse*.

Remarque : La drisse est une corde qui sert à hausser et à baisser une vergue, une voile ou un pavillon.

[Voir le mot *Corde* et l'expression *Sep de drisse*].

2 – Synonyme de *cartahu*.

Remarque : Un cartahu est employé pour hisser ou baisser, au moyen d'une poulie ou d'un palan, une charge telle qu'un colis, un fardeau ou toute autre marchandise.

ISSC (en anglais « *International Ship Safety Certificate* ») : Certificat International de Sûreté du Navire.

Issu : Participe du verbe *issir* qui n'est plus en usage.

Remarques : **a)** – On ne s'en sert que pour signifier, venu, descendu d'une personne ou d'une race.

b) – On appelle cousins issus de germain, les enfants engendrés par deux cousins germains.

Issue : **1** – Sortie, lieu par où l'on sort.

Exemples : Ce logis n'a point d'issue sur le derrière ; il a issue en telle rue ; il boucha toutes les issues de cette maison ; ce Château a des issues secrètes ; cette eau n'a point d'issue.

Remarque : On dit adverbiallement « à l'issue du conseil » ; « à l'issue du sermon » ; « à l'issue de la grand messe » ; « à l'issue du dîner », pour dire à la sortie du conseil, du sermon, etc.

2 – Succès, événement.

Exemples : Bonne issue ; mauvaise issue ; il faut voir quelle issue aura cette affaire ; cela dépend de l'issue de cette guerre.

Issues : [Au pluriel] Se dit, en termes de commerce, de divers sous-produits des transformations industrielles.

Remarques : **a)** – En boucherie, il s'agit des extrémités, des viscères, des parties non consommables d'une bête débitée, comme le suif, la corne, le cuir.

Exemple : Des issues de bœuf, de mouton.

b) – En meunerie, c'est ce qui reste de la première mouture après séparation de la farine, comme le son, la recoupe.

Exemples : Des issues de blé, d'avoine ; un marchand de grain et d'issues.

Istanbul : Ville de Turquie et port sur le Bosphore.

Remarques : **a)** – Anciennement appelée Byzance, puis Constantinople, la ville a été appelée Istanbul en 1930.

[Voir le mot *Constantinople*].

b) – Constantinople était jadis la capitale historique de la Turquie ; depuis le 13 octobre 1923, la capitale de la Turquie est Ankara, anciennement Angora ; Ankara est construit sur les ruines de l'antique Ancyre (en grec *Ἄγκυρα*), capitale du roi grec de Phrygie *Midas* (en grec *Μίδας*) qui se suicida en 676 av. J.-C.

Isthme (en anglais « *isthmus* ») : Langue de terre, bande étroite de terre qui est baignée par la mer des deux côtés et qui joint deux terres, ou qui réunit deux portions plus ou moins considérables d'un continent ou d'une île.

Exemples : L'isthme de Panama relie l'Amérique centrale à l'Amérique du Sud ; l'isthme du Martray relie les deux parties principales de l'Île de Ré ; l'isthme de Corinthe relie le Péloponnèse à la Grèce continentale.

Remarque : Isthme est tiré du grec ἰσθμός de même sens.

Itague (en anglais « *tye* ») : **1** – Une *itague* est un cordage sur lequel on agit à l'aide d'un palan pour soulever un objet ; l'objet est tenu par l'autre extrémité de l'itague.

Remarques : **a)** – Le palan permet de diviser l'effort à exercer par l'opérateur sur le brin courant de l'itague.

b) – Toutes les manœuvres qui ne sont mises en action que par une autre plus courante (plus démultipliée) sont appelées *itagues*.

2 – Une *itague* standard est équipée d'un croc ou d'une manille à un bout et elle estrope la poulie supérieure d'un palan à l'autre bout.

Remarques : **a)** – L'itague passe ordinairement par une poulie de conduite.

b) – Le croc est fixé à l'itague d'un côté de la poulie de conduite ; la poulie supérieure du palan est fixée à l'itague de l'autre côté de cette poulie de conduite.

c) – S'il s'agit de hisser une charge, cette charge est soulevée par le croc qui est au bout de l'itague.

3 – On dit qu'une *itague* est *en simple* quand elle ne forme qu'un brin entre la poulie de conduite et l'objet.

4 – Si l'*itague* passe par une poulie fixée sur l'objet puis fait dormant en un point élevé, elle forme deux brins entre la poulie de conduite et le point élevé ; on dit alors que l'itague est *en double*.

5 – Il y a des *itagues* pour hisser les vergues de hune, pour prendre les empointures des ris, pour soulever les mantelets des sabords.

Remarque : Les vergues de hune des grands bâtiments ont deux itagues, une de chaque bord, dont les palans descendent sur le pont pour faciliter l'opération de hissage de ces vergues.

6 – On appelle *itague de palanquin*, ou *itague de ris* un cordage simple qui fait dormant sur la patte du ris inférieur, qui passe dans une moque ou une poulie capelée au bout des vergues de hune, qui a une cosse sur le bout courant dans laquelle on croche le palanquin pour mettre la patte de ris à joindre quand on prend des ris dans les huniers et faciliter ainsi au matelot qui est au bout de la vergue le moyen de bien faire sa pointure.

[Voir les mots *Palanquin*, *Ris*, *Moque*, *Cosse*, *Pointure*].

7 – À la mer on *fait itague* ou *drisse anglaise* avec les drisses de perroquet.

8 – Le mot *itague* est quelquefois pris pour *pendeur*.

[Voir le mot *Pendeur*].

Itague (Poulie d'–) (en anglais « *tye block* ») : Poulie capelée par son estrope à la tête d'un mât de hune et qui sert à hisser ou à amener la vergue de ce mât.

Remarque : La face de cette sorte de poulie, qui s'applique contre le mât, est aplatie pour qu'elle soit moins sujette au mouvement ; on pratique deux goujures à sa caisse afin de la fortifier par une estrope double.

Italique : Caractère d'imprimerie légèrement différent du caractère romain.

Remarque : Les traits du romain sont perpendiculaires alors que ceux de l'italique sont inclinés.

Item : **1** – Mot tiré du latin et signifiant *de même, pareillement*.

Remarque : Le mot latin *ītem* est employé lorsque l'on ajoute à d'autres choses une chose de même espèce.

Exemple : J'ai donné tant pour ceci, item pour cela ...

2 – [*Familier*] Il est quelquefois substantif et indique un *article d'un compte*.

Exemples : C'est un bon item ; en premier item.

Itératif : Fait une seconde, une troisième ou quatrième fois, etc.

Exemples : Faire des mandements itératifs ; itérative défense ; itératives remontrances.

Remarque : Il n'est d'usage qu'en termes de *pratique*.

[Voir le mot *Pratique*].

ITF : Acronyme de l'expression anglaise « *International Transport Workers Federation* » qui est la *Fédération internationale des travailleurs du transport*.

Ithos : Partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition au pathos qui traite des moyens propres à émouvoir.

Itinéraire : Les mesures itinéraires sont celles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur du chemin d'un lieu à un autre.

Ivoire : Morceau d'une défense d'éléphant, d'une dent de narval, etc., qui a été débité et travaillé.

Remarque : Une défense d'éléphant, une dent de narval, séparées de l'animal mais qui n'ont point été débitées ni travaillées, sont appelées des *marfils*.

[Voir le mot *Marfil*].

Ivoire végétal : Albumen du fruit d'un palmier d'Amérique tropicale ou d'Afrique.

Remarques : **a)** – Il existe de nombreuses espèces de palmiers fournissant de l'ivoire végétal.

b) – L'albumen des fruits de ces palmiers ressemble d'abord à du lait sucré, puis il durcit pour devenir de l'ivoire végétal.

c) – L'ivoire végétal est utilisé pour fabriquer des objets ressemblant à des objets en ivoire animal.

Ivraie : Espèce de mauvaise herbe qui croît parmi le froment et qui produit une graine noire.

Remarques : **a)** – [*Au figuré*] On dit « *séparer l'ivraie d'avec le bon grain* » pour dire séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

b) – Ivraie se dit *zīzānīa* en latin et *ζιζάνια* en grec.

Ivre : **1** – Qui a le cerveau troublé par les fumées et par les vapeurs du vin ou de quelque autre boisson alcoolisée.

Exemples : Il est ivre, il chancelle ; il est si ivre qu'il ne saurait desserrer les dents.

Remarque : On dit « *être ivre mort* » pour dire être ivre au point qu'on a perdu tout sentiment.

2 – [*Au figuré*] Ivre se dit de ceux qui ont l'esprit troublé par les passions.

Exemples : Être ivre d'ambition ; être ivre de vanité ; être ivre d'orgueil.

Ivresse : L'état d'une personne ivre.

Ivrognerie : **1** – Habitude de s'enivrer.

2 – Action de s'enivrer.

Exemple : Cette femme a beaucoup à souffrir des ivrogneries de son mari.

Jable : On appelle *jable* l'entaille des douves d'une futaille, où logent les extrémités des pièces qui composent le fond.

[Voir le mot *Tire-fond*].

Jabot : Espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge, dans laquelle la nourriture qu'ils prennent est d'abord reçue et où elle séjourne quelque temps avant que de passer dans l'estomac.

Jachère : État d'une terre labourable qu'on laisse reposer.

Exemples : Une terre était jadis laissée en jachère de trois années l'une ; laisser

une terre en jachère ; il y a des terres si fertiles, qu'on ne les met jamais en jachère.

Remarque : Il se dit aussi de la terre même quand elle repose.

Exemples : C'est une jachère ; labourer des jachères.

Jacob : 1 – Personnage de la Bible et du Coran.

Remarque : Selon la Bible, Jacob est un patriarche ; pour le Coran, il est un prophète.

2 – Jacob était le fils d'*Isaac* et de *Rebecca*, et le frère d'*Ésaü*.

Remarques : **a)** – Isaac était le fils d'Abraham et de Sarah ; à sa conception, Abraham avait 99 ans et Sarah 90 ans ; Sarah avait été jusqu'alors stérile.

b) – À la naissance d'Isaac, et à la demande de Sarah, Abraham chassa son premier fils Ismaël (qu'il avait eu de sa servante égyptienne Agar, alors qu'il était âgé de 86 ans) pour qu'Isaac n'ait pas à partager l'héritage d'Abraham avec son demi-frère Ismaël.

c) – Ismaël eut 12 fils qui devinrent chefs de tribus : Nebajoth, Kédar, Adbeel, Mibsam, Mischma, Duma, Massa, Hadad, Théma, Jethur, Naphisch et Kedma ; et une fille, Malahath qui épousa Ésaü, le frère de Jacob.

d) – Kédar, fils d'Ismaël et petit-fils d'Abraham, neveu de Jacob, est le fondateur de la tribu des Quraychites, la tribu de Mahomet.

e) – Les *Ismaéliens*, qui appartiennent au Chiisme, ne doivent pas être confondus avec les *Ismaélites*, qui sont les descendants d'Ismaël.

3 – Jacob, fils d'Isaac et petit-fils d'Abraham selon le livre de la Genèse, eut pour première épouse *Léa* et pour deuxième épouse *Rachel*.

Remarque : Il eut pour concubines *Zilpa* (la servante de Léa) et *Bilha* (la servante de Rachel).

4 – Jacob a eu douze fils [*dans l'ordre chronologique*] :

- i)** *Ruben*, issu de Léa ;
- ii)** *Siméon*, issu de Léa ;
- iii)** *Lévi*, issu de Léa ;
- iv)** *Juda*, issu de Léa ;
- v)** *Dan*, issu de Bilha ;
- vi)** *Nephtali*, issu de Bilha ;
- vii)** *Gad*, issu de Zilpa ;
- viii)** *Aser*, issu de Zilpa ;
- ix)** *Issachar*, issu de Léa ;
- x)** *Zabulon*, issu de Léa ;
- xi)** *Joseph*, issu de Rachel ;
- xii)** *Benjamin*, issu de Rachel.

5 – Jacob prit le nom d'*Israël* après que Dieu lui eut dit : « *On ne t'appellera plus Jacob, mais Israël, car tu as été fort contre Dieu et contre tous les hommes et tu l'as emporté* » (Genèse, chapitre 32, verset 29).

6 – Chacun des douze fils de Jacob devint le chef de l'une des douze tribus d'Israël.

7 – Certaine tradition rapporte que le personnage mythique du patriarche Jacob n'aurait pas été lui-même un homme, mais un ange de Dieu et plus précisément l'archange Gabriel.

8 – Certains chercheurs curieux ont établi des rapprochements hardis entre des personnages de l'histoire égyptienne et les personnages de la Bible : Abraham et Akhenaton ont eu l'un et l'autre six filles puis deux garçons de femmes différentes ; Abraham et Akhenaton imposèrent tous les deux à leur peuple un dieu unique (Yahvé ou Aton) : Isaac correspondrait à Toutankhamon, Ismaël à Semenkhare, Joseph à Ramsès 1er ; Josué a succédé à Moïse 40 ans après le début

de l'exode, comme Sethi (1324-1279 av. J.-C.) succéda à Ramsès 1er (décédé en 1294 av. J.-C.) devenant pharaon 40 ans après Toutankhamon (1345-1327 av. J.-C.) : Toutankhamon est devenu pharaon en 1335 av. J.-C., Sethi en 1294 av. J.-C.
Remarque : Selon l'Ancien Testament, comme selon le Nouveau Testament, les Hébreux eurent de fréquents rapports avec l'Égypte.

Jacobin : 1 – Nom donné aux 200 délégués du Tiers État, membres de la première *société populaire* de France, la *Société des amis de la Constitution*, qui siégèrent à huis clos à partir du 5 octobre 1789 dans la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Remarques : **a)** – La *Société des amis de la Constitution*, d'abord appelée *club breton*, puis *club des Jacobins*, est le plus célèbre des clubs de la Révolution française de 1789.

b) – Le club des Jacobins a été un groupe de pressions et un réseau d'influences.

c) – On a ensuite étendu le nom de Jacobins à toutes les autres sociétés semblables (environ 5 500 en France) affiliées avec la première et même aux individus qui, sans être membres de ces sociétés, en professaient les principes.

d) – Le club des Jacobins a été fermé en novembre 1794, quatre mois après que Maximilien Robespierre eut été guillotiné (le 28 juillet 1794).

2 – On appelle couramment *Jacobins* des républicains partisans d'une administration centralisée aux mains de quelques technocrates et d'un pouvoir exécutif fort.

Remarque : Beaucoup confondent *souveraineté populaire* et administration forte.

Jacques Cœur : 1 – Jacques Cœur (1395-1456) fut un armateur, un négociant et un banquier français, grand argentier du roi de France Charles VII.

Remarques : **a)** – Jacques Cœur fut un génie des affaires ; il amassa une fortune considérable.

b) – Le frère de Jacques Cœur, Nicolas Cœur, fut évêque de Luçon de 1441 à 1451.

c) – Jacques Cœur Possédait des immeubles ou des hôtels dans de nombreuses villes de France, dont Paris, Montpellier, Lyon, Marseille, etc., et des propriétés dans toutes les provinces.

d) – Le palais luxueux que Jacques Cœur fit bâtir à Bourges entre 1443 et 1453, coûta 100 000 écus d'or.

e) – La jalousie et l'avidité de ses débiteurs entraîna sa disgrâce après la mort de la maîtresse de Charles VII, Agnès Sorel (1422-1450) l'obligée et la protectrice de Jacques Cœur ; Jacques Cœur fut emprisonné en 1451 pour le crime de lèse-majesté, puis banni en 1456.

2 – Jacques Cœur était un célèbre alchimiste.

Remarque : Les jaloux expliquèrent sa fulgurante ascension financière par la découverte qu'il aurait faite de la pierre philosophale.

3 – C'est le commerce avec le Levant qui fut à l'origine de l'immense fortune de Jacques Cœur.

Remarques : **a)** – Jacques Cœur a pu rivaliser avec les Génois, les Pisans ou les Vénitiens.

b) – Jacques Cœur privilégia les transactions en numéraire au lieu du troc.

c) – Il établit des comptoirs à Montpellier en 1432, à Aigues-Mortes, à Marseille, profitant de privilèges et d'exemptions de droits pour le commerce avec les « *infidèles* ».

d) – Il reçut le monopole des importations d'épices en France et celui du transport des marchandises françaises vers les ports mahométans.

e) – La douzaine de navires de Jacques Cœur exportaient à l'aller des draps, des

toiles, du vin, des métaux (fer, cuivre) et ils importaient au retour des soieries, des fourrures, des tapis, des pierres précieuses, des épices.

4 – Jacques Cœur fut maître des monnaies à Bourges en 1435, Paris en 1436.

Remarque : À l'époque de sa prospérité, on disait que *le roi Charles VII faisait ce qu'il pouvait, mais que Jacques Cœur faisait ce qu'il voulait*.

Jade : Pierre d'une couleur verdâtre ou olivâtre, fort dure.

Jadis : Il y a très longtemps.

[Voir les mots *Naguère* et *Autrefois*].

Jais : Substance bitumineuse, solide, et d'un noir luisant.

Remarque : On la taille pour en faire divers petits ouvrages, comme des cordons, des boutons de deuil, des passements, etc.

Jaffa : Très ancienne cité de Palestine, sur la Mer Méditerranée.

Remarques : **a)** – Jaffa était l'une des *Échelles du Levant*.

[Voir l'expression *Échelles du Levant*].

b) – La grande ville moderne israélienne de Tel-Aviv a été fondée par 60 familles juives, le 11 avril 1909, à toucher la ville palestinienne historique de Jaffa.

c) – Appelée à l'origine Ahuzat Bayit, cette ville nouvelle a reçu le nom de *Tel Aviv* en 1910 ; le nom de *Tel Aviv* signifie « *colline du printemps* » et il fait référence au chapitre 3, verset 15 du livre d'Ézéchiël, dans la Bible hébraïque.

d) – Le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) assiégea Jaffa du 13 au 17 ventôse de l'an VII de la République (du 3 au 7 mars 1799 du calendrier chrétien) au cours de ce que l'on a appelé la *Campagne d'Égypte* ; après la prise de la ville, les soldats de Bonaparte passèrent trois jours et deux nuits (du 7 au 10 mars) à massacrer les habitants, à piller les biens de la ville et à violer les femmes et les jeunes filles ; 3000 soldats ottomans qui s'étaient rendus contre la promesse d'Eugène de Beauharnais (le fils adoptif de Bonaparte) qu'ils seraient épargnés, furent tués sur la plage à l'arme blanche pour économiser les munitions car Bonaparte ne voulait pas s'encombrer de prisonniers qu'il ne pouvait pas nourrir ; le gouverneur turc, Abdallah bey, fut exécuté.

e) – Par la suite, pour hâter la prise des villes qu'il convoitait, Napoléon leur faisait dire par ses émissaires : « *souvenez-vous de Jaffa !* »

Jalage : Nom d'un droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

Jallaye : Ancienne mesure de vin valant environ 195 litres.

Jalon : Perche ou grand bâton qu'on plante en terre pour prendre des alignements.

Jalonner : Planter des jalons de distance en distance.

[Voir le mot *Jalon*].

Jalousie : Treillis de bois ou de fer, au travers duquel on voit sans être vu.

Jaloux : **1** – On dit qu'un navire est *jaloux*, pour dire qu'il roule beaucoup et qu'il n'est pas en état de soutenir de grands coups de vent et de mer.

2 – On dit dans le même sens, qu'une galère, qu'une barque est jalouse, qu'il n'y a point de bâtiment plus jaloux, pour dire, que la galère, la barque vacille, qu'il n'y a point de bâtiment qui roule davantage.

3 – Jaloux se dit d'un canot, d'une embarcation ou d'un autre petit navire qui roule et se fatigue beaucoup, ou qui s'incline facilement quand il fait route à la voile avec un vent de côté.

[*Mot utilisé en Méditerranée*].

Jambe de chien : (en anglais « *bend* », « *stem timbers* », « *hitch* », « *fake* ») : **1** – Les *jambes de chien* sont des montants qu'on voyait, jusqu'à la Révolution, sous la poulaine des grands navires à voiles où elles servaient d'appui aux herpes.

2 – On appelle encore *jambe de chien* un bout de lisse ayant une certaine courbure qui termine le garde-corps des passavants et s'appuie sur l'avant du platbord.

3 – Un *nœud de jambe de chien* permet de raccourcir un cordage sans le couper.

4 – On appelle *jambe de chien* le pli que fait parfois une aussière (ou un grelin) lorsqu'on le raidit, en raison du tors des torons (ou des aussières) qui le composent.

[Voir les mots *Aussière, Grelin, Tors*].

Jambette (en anglais « *brakets* », « *stem timbers* ») : 1 – Sur les navires en bois, bouts d'allonges qui excèdent en hauteur la muraille d'un navire ; on s'en sert pour y tourner ou amarrer divers cordages et pour fixer le pavois.

Remarque : On les appelle aussi *apotureaux, jambes* ou *patins*.

2 – Sur les navires en métal, cornières verticales fixées à la limite extérieure du pont et qui servent à fixer les tôles du pavois.

Jambon : La cuisse d'un porc ou d'un sanglier, qui a été salée et séchée, parfois fumée.

Exemples : Jambon de Paris, jambon de Bayonne, Jambon de Parme, jambon de Mombassa.

Remarques : a) – Le jambon est habituellement consommé en tranches assez fines.

b) – L'épaule du cochon est souvent préparée comme la cuisse pour faire une sorte de jambon, mais de qualité moindre.

Janissaire : Autrefois, soldat d'élite de l'infanterie turque au service de la garde du sultan ottoman.

Jante : 1 – Pièce de bois courbée qui fait une partie du cercle de la roue d'un chariot, d'une charrette, d'un carrosse, etc.

Exemples : Il y a une jante rompue ; il y faut remplacer une jante ; les jantes de la roue.

2 – Pièce de métal forgée et soudée qui forme toute la circonférence d'une roue.

Remarque : Le pneumatique est monté entre les deux lèvres de la jante.

Japanamax : Se dit d'un navire transporteur de grain dont la longueur de 225 mètres est égale au maximum autorisé pour entrer dans les port à grains du Japon.

Remarque : Un céréalier Japanamax a un port en lourd d'environ 80 000 tonnes.

Japper : Synonyme d'aboyer.

Remarque : Il se dit plus ordinairement du cri des petits chiens.

Jaquette : Sorte d'habillement qui vient jusqu'aux genoux, et quelquefois plus bas.

Remarque : Les paysans et gens du peuple avoient coutume d'en porter autrefois.

Jar : Sable caillouteux d'origine fluviale.

Remarque : Les pêcheurs de la Loire donnent le nom de *jars* à des amas de sable et de gravier qui se forment dans la rivière et qui sont entourés par de forts courants.

Jardin (en anglais « *quarter gallery* ») : Partie supérieure des bouteilles d'un navire.

Remarque : Le fond de la sole du jardin est un réservoir en plomb recouvrant les bouteilles et que l'on emplît d'eau ; cette eau est utilisée pour faire la propreté des bouteilles.

[Voir le mot *Bouteilles*].

Jargon : 1 – Langage particulier que certaines gens adoptent.

2 – Langage de convention propre à certain milieu.

Remarque : Les Bohémiens, les gueux, les filous ont chacun leur jargon particulier que personne n'entend.

3 – Langage corrompu.

Jarre : Grand récipient de terre où l'on mettait de l'eau pour la conserver, particulièrement sur les vaisseaux et sur les galères.

Jarretière : **1** – Sangle utilisée pour serrer divers objets.

Remarque : Les jarretières des voiles sont faites avec de la tresse ; elles ont un œil et une aiguillette à un bout, une boucle à l'autre bout ; elles sont cousues sur la voile.

2 – Sorte de ruban, de courroie, de tissu dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou.

Remarque : Il y a en Angleterre un ordre de chevalerie qu'on appelle l'*Ordre de la Jarretière*.

Jars : Le mâle d'une oie.

Jas (ou jat, ou jouail, ou jouet) (en anglais « *stock* », « *anchor stock* ») : **1** – Le jas d'une ancre est une barre de métal ou de bois perpendiculaire à la verge et aux pattes ; son rôle est d'obliger l'ancre à présenter l'une de ses pattes perpendiculairement au fond de la mer afin qu'elle morde le sol et s'y enfonce.

Remarques : **a)** – Les ancres modernes à pattes articulées n'ont pas de jas.

b) – Pour les différencier de ancres modernes à pattes articulées, on appelle les ancres qui sont munies d'un jas et de pattes fixes, des « *ancres à jas* ».

2 – Sur les ancres des navires de l'ancienne marine à voiles du commerce ou de guerre, le jas était une barre de section carrée composé de deux morceaux de bois fort épais.

3 – Le jas des ancres des petits navires actuels est une barre métallique, souvent en acier forgé.

Remarque : On dit aussi *jat, jouail, jouet* de l'ancre.

Jaser : **1** – Causer, babiller.

2 – [*Familier*] Dire et révéler quelque chose qu'on devait tenir secret.

3 – Jaser se dit aussi des geais et de quelques autres oiseaux, particulièrement des pies, des perroquets, des merles qui parlent.

Jasmin : Sorte d'arbuste qui produit des fleurs odoriférantes.

Jaspe : Pierre dure et opaque, de la nature de l'agate.

Remarques : **a)** – Quand il est de différentes couleurs mêlées, on l'appelle *jaspe fleuri*.

b) – Celui qui est parsemé de taches rouges se nomme *jaspe sanguin*.

Jatte : Espèce de vase de bois, de faïence, de porcelaine, etc. qui est rond, tout d'une pièce, et sans rebords.

Jauge : Verge de bois ou de fer divisée en travers, jadis par pieds, par pouces et par lignes, aujourd'hui par mètres, centimètres et millimètres, avec laquelle on prend et l'on mesure la longueur, la largeur et la hauteur des capacités et des volumes.

Exemple : Mesurer avec la jauge.

Jauge (en anglais « *tonnage* ») : **1** – Volume intérieur du navire, exprimé en tonneaux de jauge ; on distingue :

i) La jauge *brute* qui prend en compte tous les volumes du navire.

ii) La jauge *nette*, plus faible que la jauge brute car elle ne comprend pas les volumes qui, en principe, ne permettent pas de charger des marchandises.

[Voir les mots *Tonnage, Jaugeage, Déplacement*].

2 – Le *tonneau de jauge traditionnel* correspond à un volume de 100 pieds-cubes, mesure anglaise, soit 2,83 mètres cubes.

Remarques : **a)** – Le tonneau d'encombrement est égal à 42 pieds-cubes (mesure française) ou 1,44 mètre-cube ; il représentait l'espace occupé par 4 barriques bordelaises.

b) – [*Vieilli*] Le *tonneau d'affrètement* est une masse variable selon la nature des

marchandises chargées ; il correspondait à la masse d'un volume de 1,44 mètre-cube de marchandise, si la masse de 1,44 mètre-cube de marchandise faisait moins de 1 000 kg ; dans le cas contraire, le tonneau d'affrètement valait 1000 kg.

3 – Le jaugeage officiel s'effectue par l'appréciation ;

i) du creux du navire,

ii) de sa longueur,

iii) de sa largeur,

en ayant égard au renflement des varangues.

Remarques : a) – La jauge attribuée à chaque navire et certifiée par l'État du pavillon, a servi d'assiette pour le calcul des différentes taxes que doivent acquitter les navires faisant escale dans les ports de tous les pays du monde.

En France, comme dans de nombreux pays étrangers, c'est le service des douanes qui est chargé du jaugeage officiel des navires.

b) – Certaines administrations étrangères mesurent à leur façon les volumes des navires qu'elles ont la charge de taxer ; c'est le cas notamment de l'Autorité du Canal de Suez ou de l'Autorité du Canal de Panama qui délivrent des certificats de jaugeage particuliers, valables uniquement auprès des autorités qui les ont délivrés.

c) – L'ordonnance du 18 août 1839 concernant le jaugeage des navires à vapeur prévoyait de tenir compte de l'espace occupé par les chaudières et les machines, ainsi que par le combustible en réserve : une réduction forfaitaire de 40 p. 100 était appliquée sur la jauge brute dans le cas des navires à vapeur et c'est cette jauge réduite (jauge nette) qui servait de base au calcul des droits de port.

Cependant il a été jugé injuste d'utiliser cette jauge réduite pour le calcul des droits de pilotage, car le travail du pilote doit être payé non pas en raison de sa capacité à recevoir des marchandises, mais en raison de son déplacement et c'est la jauge brute qui avait continué à servir d'assiette pour les droits de pilotage.

d) – Le temps passé par le pilote à bord d'un navire à vapeur est souvent beaucoup plus réduit que lorsqu'il s'agit d'un navire à voiles ; un navire à vapeur pouvait monter la rivière de Charente jusqu'à Tonnay-Charente, ou la rivière de Bordeaux jusqu'au Port de la Lune en une seule marée, alors qu'un navire à voiles y occupait plusieurs jours.

Pour cette raison, à partir de 1880 les tarifs de pilotage des navires à vapeur ont été calculés sur la même base que pour les navires à voiles, mais la jauge retenue était divisée par deux par rapport à celle des navires à voiles.

e) – Aujourd'hui, les tarifs de pilotage ne sont plus établis pour les navires à voiles ; ils sont établis pour les navires à propulsion mécanique ; mais les navires à voiles acquittent une taxe double de celle des navires à propulsion mécanique de mêmes caractéristiques.

Les règlements locaux du pilotage prévoyaient qu'un navire à propulsion mixte (voile et vapeur) qui n'avait pas pu utiliser sa machine pendant tout ou partie de la manœuvre, c'est-à-dire qui avait utilisé ses voiles, payait au pilote une taxe double comme s'il avait été un pur navire à voiles.

Aujourd'hui, les règlements locaux du pilotage prévoient souvent que les navires à propulsion mécanique qui ne peuvent pas utiliser leur machine pendant tout ou partie de la manœuvre, payent une taxe de pilotage calculée sur la base d'un tarif double, comme les navires à voiles.

Les pilotes (qui sont des malins) demandent, de bonne foi, un salaire double au moindre défaut de lancement de la machine, même si le manque d'air de lancement vient d'un nombre inconsideré d'ordres à la machine répétés inutilement tels que « *avant très lent* » - « *stop* » - « *arrière très lent* » - « *stop* » - « *avant très lent* » - etc., qui demandent un lancement du moteur à l'air comprimé

à chaque fois.

f) – Le jaugeage des navires a toujours fait l'objet de controverses et de contestations sur le bien-fondé des déductions de volume accordées par certains États ou refusées par d'autres.

Depuis la fin du xx^{ème} siècle (modifications du droit maritime de 1968-1969 en France) les différentes taxes (taxes de port, taxes de pilotage, frais de remorquage ou d'amarrage) ne sont plus tassées sur la jauge des navires mais sur des grandeurs physiques, en théorie irréfutables, que sont la longueur hors tout, la largeur (largeur hors tout ou largeur hors membre selon les cas !) et le tirant d'eau maximum d'été du navire.

Le seul moyen qui reste aux armateurs pour réduire leurs dépenses portuaires est de se faire attribuer des tirants d'eau de complaisance : nous avons vu des navires de longueur juste inférieure à 80 mètres (pour échapper à certaines contraintes) à la coque de couleur marron-rougeâtre, portant des noms de canaux néerlandais et appartenant au groupe Spliethoff, dont le tirant d'eau maximum d'été figurant sur les documents officiels était inférieur à 6 mètres, franchir le sas de La Pallice avec un tirant d'eau voisin de 9 mètres en vertu d'une dérogation permanente concédée par l'administration néerlandaise : ils prétendaient payer comme un navire de 6 mètres de tirant d'eau, preuve écrite dans les papiers du bord à l'appui.

4 – Depuis 1992, la *jauge* (jauge brute ou jauge nette) des navires de longueur supérieure à 24 m effectuant des voyages internationaux s'exprime en UMS (en anglais : « *Universal Measurement System* »).

Remarques : a) – La valeur d'un UMS (nombre sans dimensions) dépend de coefficients K1 et K2 (variables avec le volume total mesuré) définis par la Convention de Londres du 23 juin 1969, entrée en vigueur le 18 juillet 1982 (décret 82-725 du 10.08.82) et qui s'applique à tous les navires existants à compter du 18 juillet 1992.

b) – La jauge brute est calculée selon la règle 3 de l'annexe I du décret 82-725.

c) – La jauge nette est calculée selon la règle 4 de l'annexe I du décret 82-725.

d) – Les coefficients K1 et K2 sont, soit calculés directement, soit donnés par l'appendice 2 du décret 82-725.

[Voir les expressions *Jauge brute* et *jauge nette*].

Jaugeage (en anglais « *admeasurement* », « *gauging* ») : Mesure du volume intérieur d'un navire.

Remarques : a) – Le jaugeage sert à faire connaître le port du navire, ou quelle peut en être la cargaison, soit en poids, soit en volume.

b) – Ce poids ou ce volume est exprimé en tonneaux de jauge ou en mètres-cubes.

c) – L'administration des Douanes était chargée du jaugeage des navires français jusqu'en 2012 ; depuis cette date, c'est l'administration des Affaires maritimes.

d) – Certaines taxes peuvent être assises sur la jauge du navire.

[Voir les mots *Jauge*, *Déplacement* et l'expression *Tonneau de jauge*].

Jaugeage : L'action de jauger.

Jauge brute (en anglais « *gross tonnage* ») : **1** – Volume intérieur total du navire.

Remarques : a) – La jauge brute était naguère exprimée en tonneaux de jauge.

b) – Le tonneau de jauge international correspondait à 100 pieds cubiques anglais, soit 2,831 68 m³.

c) – Le *tonneau de jauge* qui est une unité de volume, ne doit pas être confondu avec la *tonne de déplacement* qui est une unité de masse : la jauge est un volume, le déplacement est une masse.

d) – Depuis 1994, le tonneau de jauge est remplacé pour tous les navires par un nombre sans unité appelée UMS [en anglais *Universal Measurement System*].

2 – La *jauge brute* est maintenant déterminée conformément aux dispositions de la Convention internationale sur le jaugeage des navires, adoptée le 23 juin 1969 par l'Organisation maritime internationale (O.M.I.) ; la Convention est entrée en vigueur le 18 juillet 1982.

Remarques : a) – L'Organisation maritime internationale (O.M.I.) avait remplacé l'Organisation maritime consultative internationale (O.M.C.I.) en mai 1982.

b) – La Convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires s'applique depuis 1992 à tous les navires qui battent pavillon français d'une longueur égale ou supérieure à 24 mètres et qui effectuent des voyages internationaux.

c) – Elle ne s'applique ni aux bâtiments de guerre, ni aux navires de longueur inférieure à 24 mètres.

d) – La *longueur de référence* des navires est une longueur égale à 96 p. 100 de la longueur totale à la flottaison située à une distance égale à 85 p. 100 du creux minimum sur quille, ou à la distance entre la face avant de l'étrave et l'axe de la mèche du gouvernail à cette flottaison, si cette valeur est supérieure.

3 – La *jauge brute* (GT) des navires de pêche d'une longueur hors tout supérieure à 15 mètres et des autres navires de longueur de référence supérieure à 24 mètres, est calculée à l'aide de la formule :

$$GT = K_1 \cdot V$$

Remarques : a) – V est le *volume* de tous les espaces fermés du navire, exprimé en mètres-cubes.

b) – $K_1 = 0,2 + 0,02 \cdot \log_{10} V$

c) – Le résultat doit être arrondi à l'entier inférieur.

d) – Les *espaces fermés* sont tous les espaces limités par la coque du navire, par des cloisons fixes ou mobiles, par des ponts ou des toitures d'abri autres que des tauds fixes ou amovibles ; aucune interruption dans un pont ni aucune ouverture dans la coque du navire, dans un pont, dans une toiture d'abri ou dans les cloisons d'un espace, pas plus que l'absence de cloisons, n'exempte un espace de l'inclusion dans les espaces fermés.

e) – La *jauge brute* GT (gross tonnage) est exprimée en UMS, qui est un nombre sans unité.

3 – La *jauge brute* (GT) des navires de pêche d'une longueur hors tout inférieure à 15 mètres et des autres navires de longueur de référence inférieure à 24 mètres, est égale à :

$$GT = K_1 \cdot V$$

Remarques : a) – $K_1 = 0,2 + 0,02 \cdot \log_{10} V$

b) – $V = a_1 \cdot (L \cdot B \cdot T)$

c) – L est la longueur hors tout du navire.

d) – B est la largeur du navire.

e) – T est le creux du navire.

f) – $a_1 = 0,5194 + 0,0145 \cdot L$

g) – La valeur du facteur doit être ramenée à 0,6 lorsque son calcul conduit à une valeur inférieure.

h) – La *jauge brute* GT des navires de pêche d'une longueur hors tout inférieure à 15 mètres et des autres navires de longueur de référence inférieure à 24 mètres s'exprime avec 2 décimales, la deuxième étant augmentée d'une unité si la troisième est supérieure ou égale à cinq.

[Voir l'expression *Jauge nette*].

Jauge nette (en anglais « *net tonnage* ») : **1** – La *jauge nette* représente la capacité d'utilisation d'un navire ; elle est déterminée conformément aux dispositions de la Convention internationale de 1969 sur le jaugeage des navires.

2 – La *jauge nette* (NT) d'un navire de longueur de référence hors tout supérieure à 15 mètres est calculée à l'aide de la formule :

$$NT = K_1 \cdot V_c (4 \cdot d / 3 \cdot D)^2 + K_3 \cdot (N_1 + N_2/10)$$

Remarques : a) – $K_1 = 0,2 + 0,02 \cdot \log_{10} V$

b) – V_c est le *volume* total des espaces à cargaison, exprimé en mètres-cubes.

c) – d est l'enfoncement hors membres, exprimé en mètres, mesuré sur l'échelle de tirants d'eau au milieu du navire.

d) – D est le creux sur quille au milieu du navire, exprimé en mètres ; c'est la distance verticale mesurée du dessus de la quille à la face inférieure du pont supérieur au livet.

e) – Le milieu du navire est le milieu de la longueur du navire, c'est-à-dire telle que l'extrémité avant de cette longueur coïncide avec la face avant de l'étrave.

f) – Le facteur $(4 \cdot d / 3 \cdot D)^2$ ne doit pas être supérieur à 1.

g) – Le terme $K_1 \cdot V_c (4 \cdot d / 3 \cdot D)^2$ ne doit pas être inférieur à 0,25 GT

h) – $K_3 = 1,25 \cdot (GT + 10\ 000) / 10\ 000$

i) – N_1 est le nombre de passagers

j) – N_2 est le nombre de passagers autres que ceux repris en N_1 .

k) – $N_1 + N_2$ est égal au nombre total de passagers que le navire est autorisé à transporter.

l) – Lorsque $N_1 + N_2$ est inférieur à 13, on considère que N_1 et N_2 sont tous les deux égaux à zéro.

m) – GT (gross tonnage) est la jauge brute du navire.

n) – NT (net tonnage) ne doit pas être inférieur à 0,30 GT

o) – Le résultat doit être arrondi à l'entier inférieur.

p) – La *jauge nette* NT, comme l'est également la jauge brute GT, est exprimée en UMS, qui est un nombre sans unité.

3 – La *jauge nette* (NT) d'un navire de longueur hors tout inférieure à 15 mètres est égale à :

$$NT = 0,30 GT$$

Remarque : La jauge nette NT d'un navire de longueur hors tout inférieure à 15 mètres s'exprime avec 2 décimales, la deuxième étant augmentée d'une unité si la troisième est supérieure ou égale à cinq.

[Voir l'expression *Jauge brute*].

Jauger (en anglais « *to admeasure* », « *to gauge* ») : 1 – Mesurer, quand il s'agit de chercher la capacité intérieure d'un navire.

2 – Mesurer une futaille et en général un vase quelconque, pour voir s'il est de la mesure dont il doit être.

Jaumière (en anglais « *helm port* ») : Ouverture pratiquée dans la voûte de l'arcaste d'un navire, au-dessus de l'étambot, pour permettre le passage de la mèche ou de la tête du gouvernail.

Remarques : a) – Le manchon de jaumière qui traverse la coque, dans lequel s'engage la mèche du gouvernail et qui assure son guidage, est en acier moulé et est habituellement garnie intérieurement de métal blanc anti-friction.

b) – La hauteur de guidage dans le manchon de jaumière est au moins égale au diamètre de la mèche pour un safran guidé à sa partie basse ; elle est de deux fois le diamètre de la mèche pour un gouvernail suspendu.

c) – Le presse-étoupe de jaumière est normalement à la partie haute du manchon de jaumière pour pouvoir être resserré de l'intérieur du navire.

Jaunisse (en anglais « *yellow sickness* ») : Maladie du bois qui peut être un motif de rejet de ce bois ; il s'agit d'un début de pourriture sèche.

Remarque : On voit autour de l'axe d'un arbre atteint de jaunisse, des marques annulaires de couleur jaunâtre.

Jaurès : 1 – Jean Jaurès (1859-1914) fut un homme politique socialiste français, originaire de Castre (Tarn).

Remarques : **a)** – Lauréat du Concours général de latin, normalien, agrégé de philosophie, Jaurès se lança dans la politique à l'âge de 25 ans, en adhérant au Parti Républicain.

b) – Jaurès participa à la rédaction de la loi de séparation des Églises et de l'État, qui fut adoptée le 9 décembre 1905 à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide Briand.

c) – En 1905, il fut l'un des fondateurs de la *Section française de l'Internationale ouvrière* (SFIO) qui unifiait le mouvement socialiste français.

d) – Le vice-amiral Louis Jaurès (1860-1937) était le frère de Jean Jaurès.

e) – Louis Jaurès participa en 1888 aux essais du sous-marin « *le Gymnote* ».

f) – Louis Jaurès était préfet maritime de Cherbourg pendant la Première Guerre mondiale.

2 – Jean Jaurès a été assassiné le 31 juillet 1914 par Raoul Villain (1885-1936) le jour même de l'ultimatum de l'Allemagne à la France, la veille de la mobilisation générale en Allemagne (1er août), l'avant-veille de la mobilisation générale en France (2 août) ; l'Autriche-Hongrie avait déclaré la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914 ; l'Allemagne déclara la guerre à la France le 3 août 1914 ; l'armée allemande entra en Belgique neutre pour contourner l'armée française le 4 août : ce fut la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Remarques : **a)** – Jean Jaurès, fondateur et directeur du journal « *L'Humanité* », était farouchement opposé au conflit qui se préparait et il militait pour l'empêcher ; il était considéré comme un traître par les « *revanchards* » de la défaite de 1870, par les anti-républicains, par les nationalistes ou par les monarchistes et il disait « *déclarer la guerre à la guerre* » ; il avait reçu des menaces de mort et une semaine avant l'attentat, le journaliste et homme politique monarchiste, anti-dreyfusard et clérical Léon Daudet (1867-1942), fils aîné d'Alphonse Daudet (l'auteur des « *Lettres de mon Moulin* »), avait écrit dans « *L'Action Française* » : « *En aucun cas nous ne souhaitons inviter quiconque à commettre un assassinat ; toutefois, que Jean Jaurès agisse avec prudence.* »

b) – Le soir du 31 juillet 1914, Jean Jaurès invita à dîner ses collaborateurs Philippe Landrieu (1873-1926), Jean Longuet (1876-1938), Pierre Renaudel (1871-1935), Ernest Poisson (1882-1942) et son épouse, au « *Café du Croissant* » (actuellement 146 rue Montmartre à Paris II^{ème}) non loin du siège de leur journal (*L'Humanité*) ; Jaurès s'installa dos à la rue, devant la fenêtre ouverte.

À 21 h 40, alors qu'il dégustait une tarte aux fraises, un journaliste s'approcha pour montrer une photo de sa fille à Landrieu ; Jaurès se pencha pour regarder ; à ce moment, Villain écarta le brise-bise qui séparait la salle de la rue, appuya un pistolet sur la tête de Jaurès et tira ; Jean Jaurès s'écroula sur Renaudel, mort.

c) – Depuis ce jour, certains mangent une tarte aux fraises comme dessert, chaque 31 juillet, en souvenir de Jean Jaurès.

d) – L'assassin de Jean Jaurès, Raoul Villain, fut jugé après la guerre devant la Cour d'assises de la Seine, du 24 au 29 mars 1919, après avoir fait cinquante-six mois de détention préventive à la prison de la Santé ; Raoul Villain a été acquitté par le jury populaire et madame Jaurès a été condamnée à payer les frais de justice ; le président de la Cour d'assises ordonna la mise en liberté de Villain et déclara qu'il était un bon patriote.

e) – Jaurès avait lancé aux grands chefs militaires, en juin 1913, du haut de la

tribune de la Chambre des députés, que si ceux-ci voyaient quatre cent mille hommes jetés à la frontière au bout de cinq jours, lui-même redoutait deux millions d'hommes de chaque côté du front au bout de trois semaines, se fouillant au couteau jusqu'aux entrailles.

f) – Le jour même de sa mort, le 31 juillet, Jaurès, qui avait su plus qu'aucun autre mesurer l'ampleur du désastre représenté par cette guerre qui devait commencer trois jours plus tard, décrivait les ruines, les millions de morts, la France occupée et saccagée, la civilisation occidentale oscillant au-dessus d'un abîme de sang, tout cela pour aboutir au renouvellement de haines implacables ; trois heures avant de succomber, le crâne crevé d'une balle, Jaurès tentait encore d'arrêter le cours de l'histoire par des initiatives diplomatiques.

g) – Le 3 août 1914, jour de la violation de la frontière belge, Viviani, Sembat, Jouhaux lançaient au nom de Jaurès l'appel de la patrie en danger et ils firent le serment solennel, au nom des syndicats ouvriers, de défendre la frontière menacée et la liberté du monde ; ils adjurèrent ceux qui les écoutaient de croire à l'Internationale future afin de mieux défendre cette liberté.

Javart : Tumeur dure et douloureuse, qui vient au bas de la jambe des chevaux.

Remarque : Chez l'homme, on dit *clou* ou *furoncle*.

Javeau : Nom qu'on donne à une île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

Javeler : Mettre les blés par petites poignées, et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse.

Remarque : On appelle *avoines javelées* celles dont le grain est devenu noir et pesant par la pluie qui les a mouillées, tandis qu'elles étaient en javelle ; celles qui ne sont point javelées ont le grain noir et blanc.

Javeline : Espèce de dard long et menu qui se lance.

Exemple : Lancer une javeline.

[Voir le mot *Javelot*].

Javelle : **1** – Plusieurs poignées de blé coupé, qui demeurent couchées sur le sillon jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes.

2 – *Javelle* se dit aussi des petits faisceaux de sarment.

Javelot : Espèce d'arme de trait, en forme de dard.

Exemple : Lancer un javelot ; darder un javelot.

Remarque : Un petit javelot est une javeline.

[Voir le mot *Javeline*].

Jean de Vienne : **1** – Le chevalier bourguignon Jean de Vienne (1341-1396) se signala pendant la Guerre de Cent Ans par ses opérations terrestres et maritimes : il réussit l'*exploit non reproduit* de débarquer *avec succès* en Angleterre en 1385, à la tête de 180 navires ; il écuma les côtes britanniques, de l'Écosse à l'île de Wight.

Remarque : Jean de Vienne est originaire de Dole, ancienne capitale de la Franche-Comté, dans l'actuel département du Jura.

2 – Son oncle, également appelé Jean de Vienne, était Gouverneur de *Calais* lors du célèbre siège de cette ville en 1346-1347 par le roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt (1312-1377) ; c'est cet oncle (mort le 4 août 1351 à Paris) qui fut retenu prisonnier en Angleterre jusqu'à ce qu'il eu payé sa rançon.

3 – Jean de Vienne (le neveu) s'illustra à la bataille de Cocherel le 16 mai 1364, avec l'armée du Valois Charles de France (1338-1380) commandée par le connétable Bertrand du Guesclin (1320-1380), contre l'armée du roi de Navarre Charles le Mauvais (1332-1387) commandée par le captal de Buch Johan III de Grailly (1330-1376) ; Charles le Mauvais était l'un des prétendants au trône de France en sa qualité de petit-fils, par sa mère Jeanne de France, du Capétien

Louis x le Hutin (1289-1316) ; le Valois Charles de France, fils de Jean le Bon (1319-1364), sera couronné roi de France sous le nom de Charles v à Reims le 19 mai 1364 (3 jours après la bataille de Cocherel) ; le roi Charles v confiera en 1373 la première charge d'*Amiral de France* à Jean de Vienne, pour le récompenser.

Remarque : L'*Amiral de France* Jean de Vienne organisa la Marine de Charles v et mit en place un dispositif de surveillance des côtes du royaume de France.

4 – De 1381 à 1383, il combattit les Flamands.

5 – En 1385, à la tête d'une flotte de 180 navires, il débarqua en Écosse pour envahir l'Angleterre ; trahi par ses alliés écossais, il dut se replier.

6 – Il prit part à la croisade menée contre les Turcs en 1396 par le roi de Hongrie Sigismond (1368-1437) pour protéger l'Europe Danubienne.

7 – Jean de Vienne périt en 1396 au cours de la bataille de Nicopolis [*ville située sur le Danube, actuellement en Bulgarie*].

Jean Fonteneau : Voir *Alphonse de Saintonge*.

Jean le Bon : 1 – Le roi de France Jean II de Valois, dit *Jean le Bon* (1319-1364), fut couronné et sacré en la cathédrale de Reims, le 26 septembre 1350.

Remarque : Philippe VI et Jean II furent les deux premiers rois de France issus de la maison de Valois, après le décès sans héritier mâle du dernier Capétien direct Charles IV (1294-1328).

2 – Jean II le Bon était le fils du roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350) dit Philippe le Sage, le premier roi de la dynastie des Valois.

Remarques : a) – Jean II le Bon fut *le père* :

i) du roi de France Charles V (1338-1380) ;

ii) du duc d'Anjou Louis 1er (1339-1384) ;

iii) du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1342-1404).

b) – Jean le Bon fut *le grand-père* :

i) du roi de France Charles VI (1368-1422) ;

ii) du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur (1371-1419) qui fut assassiné à Montreaux-Fault-Yonne à l'instigation du futur roi de France Charles VII ;

iii) du duc d'Orléans Louis 1er (1372-1407) qui fut assassiné à Paris à l'instigation de son cousin le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur ;

iv) du duc d'Anjou Louis II (1377-1417).

c) – Jean le Bon fut *l'arrière grand-père* :

i) du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467) ;

ii) à la fois du roi de France Charles VII (1403-1461) et de son épouse la reine de France Marie d'Anjou (1404-1463) ;

iii) du duc d'Anjou René 1er (1409-1480) que ses sujets appelèrent « *le Bon roi René* » ; René d'Anjou était, à l'époque de l'épopée de la petite Lorraine Jeanne d'Arc (1412-1431), l'héritier du duché de Bar par héritage et du duché de Lorraine par son mariage avec Isabelle de Lorraine ;

iv) du roi d'Angleterre Henri VI (1421-1471).

3 – Le trône de Jean le Bon (1319-1364) lui fut contesté par ceux qui avaient reproché à son père, le régent Philippe VI de Valois (1293-1350) d'avoir, à la mort du roi de France Charles IV (1294-1328), usurpé le trône de France qui, selon eux, aurait dû revenir au roi d'Angleterre Édouard III (1312-1377) en tant que petit-fils (par sa mère Isabelle de France) et plus proche descendant du roi de France

Charles VI (1368-1422) roi de France (1380-1422) devenu fou en 1392	Louis II (1377-1417) duc d'Anjou	Jean sans Peur (1371-1419) duc de Bourgogne
↓	↓	↓
Charles VII (1403-1461) roi de France (1422-1461)	« Bon roi » René (1409-1480) duc d'Anjou duc de Bar et de Lorraine roi titulaire de Naples roi titulaire de Jérusalem roi d'Aragon	Philippe le Bon (1396-1467) duc de Bourgogne

2 – Le roi de France *Louis X le Hutin* est mort le 5 juin 1316 sans héritier mâle ; le fils posthume de Louis X et de Clémence de Hongrie (1293-1328), Jean 1er le Posthume, né le 14 novembre 1316, est mort à son 5^{ème} jour de règne, le 19 novembre 1316 ; la noblesse française choisit le frère de Louis X, Philippe V (dit « *Philippe le Long* », 1293-1322) pour lui succéder et non la fille Jeanne (1311-1349) que Louis X avait eue d'un premier mariage avec Marguerite de Bourgogne (1290-1315).

Remarques : a) – L'absence de fils à la mort d'un roi de France ne s'était encore jamais produite depuis l'avènement de la dynastie des Capétiens en 987.

b) – La princesse Jeanne de France, fille de Louis X et de Marguerite de Bourgogne, prétendante évidente à la succession de Louis X, fut écartée de la succession non parce que c'était une fille, mais parce que la paternité de Louis X était douteuse ; sa mère, Marguerite de Bourgogne, avait été impliquée pour adultère dans le scandale de la Tour de Nesle qui avait éclaté en 1314 avant que Louis X ne succède à son père Philippe IV (dit « *Philippe le Bel* » 1268-1314) ; les droits de la princesse Jeanne n'étaient soutenus que par sa famille maternelle de Bourgogne.

c) – Ce ne fut pas initialement en raison de la prétendue « *loi salique* », qui n'avait jamais été évoquée pour interdire aux femmes tout droit à la succession au trône de France, que Jeanne de France (1311-1349) la fille de Louis X le Hutin (1289-1316, dernier roi de France de la branche des Capétiens directs) ne monta pas sur le trône de France ou que Charles d'Évreux (1332-1387) dit Charles le Mauvais, roi de Navarre, le fils de Jeanne de France et petit fils de Louis X le Hutin, fut spolié et ne devint pas roi de France.

d) – Philippe V (dit « *Philippe le Long* », 1293-1322) devint régent du royaume de France pendant quelques jours, à la mort de son frère aîné Louis X en 1316 ; après la mort (à l'âge de 4 jours) de son neveu Jean 1er, il fit admettre l'application d'une ancienne coutume franque rebaptisée « *loi salique* », du nom de la tribu à laquelle avaient appartenu Mérovée (412-457), Childéric (436-481) ou Clovis (466-511), pour justifier son accession au trône à la place de sa nièce Jeanne (qui pourtant avait été reconnue officiellement par *Louis X le Hutin* comme son enfant légitime) ; la princesse Jeanne (1311-1349), seul enfant survivant de *Louis X le Hutin* au décès de son demi-frère Jean 1er (15-19 novembre 1316), était trop jeune (moins de 6 ans) et trop peu soutenue pour pouvoir imposer ses droits à son oncle le comte de Poitiers, régent du royaume, qui se fit couronner roi de France sous le nom de Philippe V ; les États généraux qu'il avait réunis le 2 février 1317 à Paris confirmèrent ses droits sur le trône de France sous le prétexte fallacieux qu'il était séparé de Louis IX (dit « *saint Louis* », 1214-1270) par deux générations, contre trois pour Jeanne ; pour plus de sûreté, l'assemblée des États généraux de 1317 affirma, d'autre part, que « *femme ne succède pas au*

royaume de France ».

e) – Philippe V décéda en 1322 sans descendant mâle ; son frère Charles IV (dit « *Charles le Bel* », 1294-1328) qui lui succéda sur le trône de France est mort en 1328 sans descendant mâle ; le Plantagenêt Édouard III (1312-1377), roi d'Angleterre, revendiqua aussitôt le trône de France en sa qualité de petit-fils de Philippe le Bel (par sa mère Isabelle de France, 1295-1358) ; mais la noblesse française choisit Philippe de Valois (1293-1350), neveu de Philippe le Bel, qui fut couronné et sacré à Reims le 29 mai 1328 sous le nom de Philippe VI et après lui, en 1350, son fils Jean le Bon (1319-1350) plutôt que les petits-fils respectifs de Philippe le Bel (Édouard III d'Angleterre), Philippe le Long (Philippe de Bourgogne, 1323-1346) ou Louis le Hutin (Charles II de Navarre, dit « *Charles le Mauvais* », 1332-1387) ; la loi salique instituée en France par les États généraux de 1317 pour que Philippe V succède à Jean 1er sera toujours appliquée et la fille d'un roi de France ne pourra plus jamais transmettre à son propre fils un droit de succession qu'elle-même ne possède pas.

3 – Plus tard, le petit-fils de Jean le Bon, Charles VI (1368-1422) déshérita son fils Charles de Ponthieu (futur Charles VII, 1403-1461) peut-être pour bâtardise, certainement pour avoir permis ou organisé l'assassinat du duc de Bourgogne, Jean sans Peur (1371-1419), le cousin germain du roi Charles VI et le petit-fils du roi Jean le Bon (1319-1364) ; Charles VI désigna comme son successeur sur le trône de France, son gendre le roi d'Angleterre Henri V Plantagenêt (1386-1422) et après lui, son propre petit-fils Henri VI Plantagenêt (1421-1471) ; mais selon la règle instituée par les États généraux de 1317, la fille de Charles VI roi de France, Catherine de France (1401-1437), ne pouvait pas transmettre à son fils Henri VI Plantagenêt un droit de succession auquel elle-même ne pouvait pas prétendre : le litige qui en résulta en France entre les Armagnacs et les Bourguignons fut le déclencheur de l'épopée johannique (1429).

[Voir *Jeanne d'Arc* et l'expression *États généraux de 1317*].

Jeanne d'Arc : 1 – Jeanne d'Arc (1412-1431) est une héroïne mythique, quoique historique qui, un peu avant la fin de la guerre de Cent Ans, remplit une mission *prétendument surnaturelle* liée à la succession du roi de France Charles VI (décédé le 21 octobre 1422) ; les prétendants à cette succession étaient un oncle, Charles de Berry (1403-1461) Capétien de la dynastie des Valois, fils de Charles VI (1361-1422) et son neveu Henri Plantagenêt (1421-1471) de la dynastie anglaise des Lancastre, petit-fils de feu le roi de France Charles VI par sa mère Catherine de Valois (1401-1437) ; chacun d'eux était soutenu par une moitié du royaume de France :

i) Le Valois par le Sud du royaume de France (de la Loire à la Méditerranée) ainsi que l'Anjou et le Maine de Yolande d'Aragon (1384-1442), belle mère de Charles de Valois et cousine germaine par alliance du roi Charles VI.

ii) Le Lancastre par le Nord du royaume de France (de la Bretagne à la Bourgogne) ainsi que par Isabeau de Bavière (1370-1435), veuve du défunt roi de France Charles VI, mère du prétendant Charles de Valois et grand-mère du prétendant Henri de Lancastre.

[Voir *Henri VI*, *Jean le Bon* et *Charles VII*].

Remarques : a) – Le culte laïc (anti-anglais) de Jeanne d'Arc en France débuta véritablement à la Restauration des Bourbons avec Louis XVIII (1755-1824) quelques mois après que l'Anglais Wellington eut vaincu le général Napoléon Bonaparte (alias l'empereur Napoléon 1er) à Waterloo (le 18 juin 1815) ; Jeanne

d'Arc est devenue un symbole national français à l'occasion de la guerre franco-prussienne de 1870.

b) – La Jeanne d'Arc « *historique* » rejoignit la Cour du « *Dauphin Charles* » à la demande, dit-elle, de ceux qu'elle appelait « *ses conseils* », que la tradition appelle « *ses voix* » et qui étaient d'*essence surnaturelle* si l'on admet ses déclarations au tribunal ecclésiastique de Rouen : c'étaient l'archange saint Michel, sainte Catherine d'Alexandrie, sainte Marguerite d'Antioche et probablement l'archange Gabriel.

c) – La déclaration de Jeanne d'Arc selon laquelle elle aurait entendu et peut-être vu l'archange saint Michel en compagnie de sainte Catherine et de sainte Marguerite semble contredire la doctrine constante de l'Église sur le sujet.

d) – Selon la doctrine chrétienne, Dieu ayant envoyé il y a plus de 2000 ans son fils Jésus-le-Christ sur la Terre pour annoncer la « *bonne nouvelle* » (l'Évangile) les anges n'interviennent plus depuis ce temps-là pour délivrer aucuns messages aux humains.

e) – Condamnée à Rouen par un *tribunal ecclésiastique* comme *hérétique*, condamnée plus tard par un *tribunal civil* comme *relapse*, brûlée vive à Rouen le 30 mai 1431, Jeanne d'Arc a été réhabilitée du chef d'hérésie le 7 juillet 1456 par un autre tribunal ecclésiastique siégeant, lui aussi, dans le palais archiépiscopale de Rouen ; elle a été canonisée tardivement (16 mai 1920) et elle est devenue « *sainte Jeanne d'Arc* ».

f) – Les Catholiques célèbrent le fête de Jeanne d'Arc le 31 mai de chaque année.

g) – Comme cela arrive très souvent, des *œuvres de fiction* concernant Jeanne d'Arc (tableaux, romans historiques, films) sont parfois considérées abusivement comme des *pièces probantes* par certains soi-disant gardiens de la mémoire. [Voir l'expression *Mémoire et histoire*].

h) – L'interprétation des faits historiques pour reconstruire le passé se fait habituellement en fonction de l'imaginaire collectif actuel : la *famille des Plantagenêts* de 1429, qui possédait historiquement les provinces, notamment, de Normandie et de Guyenne, devient au XXI^{ème} siècle le « *peuple anglais* ».

i) – Il arrive que des fantasmes anachroniques faisant référence à Jeanne d'Arc inspirent à des tribuns Français quelques discours politiques nationalistes et habituellement anti-anglais.

j) – L'ignorance des réalités de l'époque peut biaiser la compréhension des faits passés : par exemple, l'importance vitale des importations de laine anglaise pour approvisionner l'industrie lainière des États de Bourgogne explique l'entente des ducs de Bourgogne et des rois d'Angleterre, sans avoir à imaginer une quelconque félonie.

2 – Jeanne d'Arc est souvent qualifiée de « *lorraine* » ; le duché de Lorraine était alors souverain et dépendait de l'Empire germanique ; si elle était lorraine, Jeanne d'Arc n'était pas un sujet du roi de France ; pendant son procès à Rouen, Jeanne appelait Charles VII : « *mon roi* », ce qui sous-entendrait qu'elle était française ; pendant le même procès, elle disait qu'elle s'était rendue « *en Lorraine* » ou « *en France* », donc elle résidait soit dans le Barrois mouvant, soit sur le territoire de l'évêché de Toul, soit dans le duché de Bar ; le vieux cardinal-duc de Bar, Louis 1er avait désigné comme héritier de son duché son petit-neveu René d'Anjou (le futur « *bon roi René* ») qui était l'ami d'enfance, le petit cousin et le beau-frère du roi de France Charles VII ; René d'Anjou (1409-1480) était le fils de Yolande d'Aragon (1380-1442) et de Louis II d'Anjou (1377-1417) ; Louis II d'Anjou était le cousin germain du roi Charles VI ; René d'Anjou était par ailleurs le gendre du vieux duc Charles II de Lorraine (1364-1431) et il était par

conséquent le futur duc-consort de Lorraine ; René d'Anjou était le successeur désigné de son grand-oncle, le cardinal-duc Louis 1er de Bar (1370-1430) à la tête du duché de Bar ; René d'Anjou était l'ami de Robert de Baudricourt ; Baudricourt était le capitaine de Vaucouleurs depuis 1415, une châtelainie du duché de Bar dont relevait le village de Domrémy.

[Voir *Yolande d'Aragon*].

Remarques : a) – Jeanne d'Arc (1412-1431) était originaire de Domrémy (c'est actuellement un village du département des Vosges, appelé Domrémy-la-Pucelle). Domrémy était proche de Vaucouleurs, dans cette *zone frontalière* mal définie qui, à l'époque, imbriquait les unes dans les autres des parcelles de terre et des biens immobiliers relevant, soit :

- i)** du duché souverain de Bar,
- ii)** du duché souverain de Lorraine (terre d'Empire),
- iii)** de la Champagne (Royaume de France),
- iiii)** du Barrois mouvant du Royaume de France,
- v)** de l'évêché de Toul.

b) – En 1429, lorsque Jeanne d'Arc est partie de Vaucouleurs pour rejoindre le « *Dauphin Charles* » à Chinon, René d'Anjou (l'ami d'enfance, le cousin issu de germain et le beau-frère du « *Dauphin Charles* ») avait déjà beaucoup d'influence dans les duchés souverains de Bar et de Lorraine dont il allait devenir le duc de l'un et le duc-consort de l'autre ; il a pu procurer et apporter, ou faire apporter aide et assistance à l'escorte de Jeanne, directement ou indirectement ; c'est vraisemblable car la préparation du voyage de Lorraine jusqu'à la Loire a duré plusieurs semaines et que les ducs étaient au courant de tout ce qui se passait d'important dans leurs duchés.

c) – René d'Anjou était l'ami d'enfance de Charles de Ponthieu, le fils du défunt roi Charles VI ; Charles de France, comte de Ponthieu, devenu dauphin et duc de Berry le 4 avril 1417 à la mort de son frère Jean (1398-1417), fut sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII ; Charles de Ponthieu avait vécu dans sa jeunesse, de 1414 à 1417 à la cour du duc Louis II d'Anjou (le cousin germain du roi Charles VI) et de Yolande d'Aragon son épouse, soit dans leurs châteaux des bords de la Loire, soit dans leur château de Tarascon, en Provence.

René d'Anjou, connu sous l'appellation de : « *le bon roi René* » était le fils du duc Louis II d'Anjou (1377-1417) et de Yolande d'Aragon (1380-1442).

La sœur de René d'Anjou, Marie d'Anjou (1404-1463) avait été fiancée en 1413, à 9 ans, au futur Charles VII alors âgé de 10 ans ; elle l'épousa le 22 avril 1422, 6 mois avant le décès de son beau-père le roi Charles VI (21 octobre 1422).

[Voir *Yolande d'Aragon*].

d) – En 1429, René d'Anjou (1409-1480), âgé de 20 ans, avait été désigné comme le futur duc de Bar par son grand-oncle, le cardinal-duc de Bar Louis 1er (1375-1430) ; Yolande d'Aragon était la nièce du duc de Bar ; ayant eu elle-même des prétentions sur le duché de Bar, elle avait conclu un accord amiable avec son oncle Louis, au profit de son fils René.

René d'Anjou était le gendre du duc de Lorraine Charles II (1364-1431) par son mariage le 20 octobre 1420 (à l'âge de 11 ans) avec Isabelle de Lorraine (1410-1453) ; René d'Anjou était le futur duc-consort de Lorraine.

C'est-à-dire que *René d'Anjou* (futur « *bon roi René* » de Naples, de Jérusalem, de Sicile et d'Aragon), beau-frère du prétendant Charles de Valois (futur roi de

France Charles VII) avait autorité sur tout l'entourage de Jeanne d'Arc.

e) – René d'Anjou fut :

- i)** seigneur en 1417, puis comte de Guise ;
- ii)** duc de Bar en 1430, de fait depuis 1420 ;
- iii)** duc consort de Lorraine en 1431 ;
- iv)** duc d'Anjou en 1434 ;
- v)** comte de Provence et de Forcalquier en 1434 ;
- vi)** comte de Piémont, comte de Barcelone en 1435 ;
- vii)** roi titulaire de Jérusalem en 1435 ;
- viii)** roi titulaire de Naples et de Sicile en 1435 ;
- ix)** roi d'Aragon en 1466 ;
- x)** marquis de Pont-à-Mousson.
- xi)** pair de France.

f) – René d'Anjou fonda le deuxième *Ordre du Croissant*, le 11 août 1448, en la grande église Saint Maurice à Angers ; cet ordre avait pour but de devenir aussi prestigieux que l'Ordre de la *Toison d'or* que le duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467) avait fondé à Bruges le 10 janvier 1430.

L'ordre du Croissant s'inspirait des Chevaliers de la Table Ronde ; René d'Anjou, l'inventeur de l'ordre du Croissant, voulait donner de lui l'image d'un nouveau roi Arthur ; la devise de l'ordre était « LOS EN CROISSANT » qui signifie qu'« *en avançant en vertus, on mérite des louanges* » et elle s'inscrivait en lettres bleues sur le croissant d'or.

L'ordre du Croissant avait à sa tête un *sénateur* ; le premier sénateur, en 1448, fut Guy de Laval (1406-1486) [*compagnon de Jeanne d'Arc pour la libération du Val de Loire, il combattit à Jargeau, Beaugency et Patay ; il était présent au sacre de Charles VII à Reims ; c'était le cousin germain de Gilles de Rais ; il devint le beau-père de René d'Anjou en 1454*] ; en 1449, ce fut René d'Anjou [*inventeur de l'ordre du Croissant*] et ensuite, en 1451, Louis de Beauvau (1409-1462) [*seigneur de Beauvau, de Sermaise en Anjou, de La Roche-sur-Yon en Poitou, de Châteaurenard en Provence ; gouverneur de Lorraine ; sénéchal d'Anjou, grand sénéchal de Provence*], etc.

Nul ne pouvait être reçu dans l'Ordre du Croissant, ni porter le croissant s'il n'était duc, prince, marquis, comte, vicomte ou issu d'ancienne chevalerie et gentilhomme de ses quatre lignées et que sa personne fut sans vilain cas de reproche.

Les chevaliers qui formaient l'Ordre se réunissaient à Angers ; ils portaient un manteau de velours rouge cramoisi doublé de satin blanc, un mantelet de velours blanc et un habit long de couleur rouge, sur le côté droit duquel était cousu un croissant d'or ; le nombre des membres ne devait pas dépasser cinquante.

L'Ordre du Croissant de René d'Anjou était sous la protection de *saint Maurice*. L'Ordre du Croissant s'est éteint en 1480 avec la mort de René d'Anjou. Ces ordres de chevalerie avaient pour but d'acheter les consciences des puissants, car l'illusion de puissance est habituellement associée à la recherche des honneurs.

g) – René d'Anjou (le *bon roi René*, fils de Louis d'Anjou) était l'arrière-petit-fils du roi de France Jean le Bon, comme l'étaient le duc de Bourgogne Philippe le Bon et le futur roi de France Charles VII, l'un des deux prétendants au trône de France après la mort du roi de France Charles VI (21 octobre 1422) et du roi d'Angleterre Henri V (31 août 1422) ; les protagonistes de la lutte pour la succession du roi Charles VI étaient donc tous cousins issus de germains ; le second prétendant, le Plantagenêt-Lancastre Henri VI, roi d'Angleterre depuis la

mort de son père Henri v, était l'arrière-arrière-petit-fils du roi de France Jean le Bon, le petit-fils de Charles vi et le neveu de Charles vii.

Toute cette affaire relève des disputes habituelles, interminables, violentes et parfois cruelles dans la parentèle d'un défunt, lorsque l'héritage est enviable.

h) – Le 16 juillet 1429, la veille du sacre de Charles vii à Reims, René d'Anjou apporta l'hommage des duchés de Lorraine et de Bar au nouveau roi de France, son beau-frère ; ami d'enfance, cousin issu de germain, beau-frère et homme de confiance de Charles vii, René d'Anjou joua, plus tard, un rôle actif dans les négociations de Tours qui aboutirent au traité du 28 mai 1444 établissant une trêve de deux ans entre le roi d'Angleterre Henri vi et le roi de France Charles vii.

i) – Souvenons-nous que la nomination à un titre de comte ou de duc n'était pas seulement honorifique ; elle procurait au comte ou au duc, à titre personnel, tous les revenus du comté ou du duché.

j) – Yolande d'Aragon et René d'Anjou purent apporter à la cause du prétendant Charles vii de Valois, le soutien financier et politique de leurs provinces du Sud de la Loire (notamment la Provence), des duchés de Lorraine et de Bar ; le Languedoc finit par apporter son soutien financier et politique à Charles vii de Valois grâce à l'intervention de Jacques Cœur (1395-1456) ; les provinces du Nord de la Loire (de la Normandie à la Champagne) ou de l'Est de la Loire (Bourgogne) apportèrent leur soutien au prétendant Henri vi Plantagenêt.

k) – En 1129, Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou, et son fils René (à cette époque « futur » duc d'Anjou et « presque » duc de Bar et de Lorraine) avaient intérêt à ce que les Anglais soient tenus éloignés de leurs provinces du Maine et de l'Anjou et des rives de la Loire : si les Plantagenêts redevenaient maîtres à la fois de la Guyenne et de la Normandie, ces possessions historiques qu'ils tenaient d'Aliénor (1124-1204) duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers mais qui leur avaient été confisquées par Charles v, ils auraient cherché à y ajouter leurs anciennes provinces du Maine et de l'Anjou qu'ils tenaient de Henri Plantagenêt (1133-1189), comte d'Anjou et du Maine, pour relier entre elles leurs possessions sur le continent ; le mari d'Aliénor d'Aquitaine, l'Angevin Henri Plantagenêt, était devenu le 25 octobre 1154 le roi d'Angleterre Henri ii, 29 mois après leur mariage (18 mai 1152).

l) – En 1445, quinze ans après l'épopée johannique, le « *Bon Roi René* » (René d'Anjou) maria sa fille *Marguerite d'Anjou* au roi d'Angleterre *Henri vi* (le prétendant anglais à la couronne de France qui avait été éconduit au profit de Charles vii de Valois, mais qui revendiquait toujours la couronne du royaume de France).

3 – La vie publique de Jeanne d'Arc (février 1429 - 30 mai 1431) est liée à la succession du roi de France Charles vi qui décéda le 21 octobre 1422.

Remarques : a) – Deux partis opposés : les « *Armagnacs* » au Sud de la France et les « *Bourguignons* » au Nord, se disputaient depuis 1396 la tutelle du roi de France, Charles vi, qui était affecté par de graves crises de folie depuis 1392 ; puis après sa mort en 1422, ils prétendirent à sa succession.

b) – Ces deux partis se livrèrent à une véritable guerre civile en France depuis l'assassinat à Paris (23 novembre 1407) du duc Louis 1er d'Orléans, chef de file des Armagnacs, sur l'instigation probable du duc de Bourgogne (Jean-sans-Peur). Jean-sans-Peur fut, à son tour, lâchement et perfidement assassiné le 10 septembre 1419, à Montereau-Fault-Yonne, par les hommes du Dauphin Charles, duc de Berry (futur Charles vii) et en sa présence.

c) – Entre temps, le duc Louis II d'Anjou (1377-1417), roi de Sicile, mari de Yolande d'Aragon et père de René d'Anjou, avait été remplacé, après son décès, par l'ex-reine Isabeau de Bavière, veuve de Charles VI, à la tête du Conseil de régence.

Le duc Louis II d'Anjou, époux de Yolande d'Aragon, était :

i) le père de René d'Anjou, dit *le bon roi René*,

ii) le père de Marie d'Anjou, la fiancée puis l'épouse du dauphin Charles, futur Charles VII (mariage le 22 avril 1422 à Bourges),

iii) le cousin germain du roi de France Charles VI (père de Charles VII).

d) – Jeanne d'Arc défendit ardemment le parti des Orléans, devenu le parti des Armagnacs, contre le Parti des Bourguignons.

e) – Jeanne a quelquefois été appelée « *la pucelle d'Orléans* », ce qui pourrait laisser entendre qu'elle fût une enfant de la maison d'Orléans (fille du duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI).

f) – « *La Pucelle d'Orléans* » est le titre d'une œuvre de Voltaire publiée en 1755.

g) – Jeanne a été appelée « *la pucelle de France* », appellation qui pourrait laisser entendre qu'elle aurait été une fille à marier de la maison de France (fille du roi de France).

h) – Sous l'Ancien Régime, tout enfant de la reine de France était réputé être également un enfant du roi de France son époux.

4 – En 1429, les deux prétendants au royaume de France étaient **Charles** (1403-1461) le dernier fils vivant du défunt roi de France Charles VI et **Henri**, né le 6 décembre 1421, petit fils de ce même roi de France Charles VI.

Remarques : **a)** – Catherine de Valois (1401-1437) veuve du roi d'Angleterre Henri V depuis le 31 août 1422 et mère du nouveau roi d'Angleterre (Henri VI), était la fille du roi de France Charles VI et de la reine de France Isabeau de Bavière ; Catherine de Valois, mère du prétendant Henri de Lancastre, était donc la propre sœur du prétendant Charles de Valois, futur roi de France Charles VII.

b) – Catherine de Valois était à la fois la sœur du prétendant soutenu par les Armagnacs et la mère du prétendant soutenu par les Bourguignons ; l'un des deux prétendants (le Plantagenêt-Lancastre Henri) était donc le neveu de l'autre prétendant (le Capétien-Valois Charles).

c) – À la mort de son père Henri V (31 août 1422) auquel il était appelé à succéder, Henri VI Plantagenêt-Lancastre devint, à l'âge de 11 mois :

i) d'une part, *roi d'Angleterre* ; il sera couronné roi d'Angleterre en l'abbaye de Westminster le 6 novembre 1429 par l'archevêque de Canterbury Henry Chichele (1364-1414),

ii) d'autre part, *prétendant officiel au royaume de France* désigné par le Traité de Troyes du 21 mai 1420

Le roi de France Charles VI étant décédé le 21 octobre 1422, Henri sera sacré roi de France à Notre-Dame de Paris le 16 décembre 1431 par son grand-oncle *Henri Beaufort* (1375-1447), évêque de Lincoln et de Winchester, qui avait été créé en 1426 cardinal et nommé ambassadeur du Saint-Siège en France par le pape Martin V (1368-1431).

5 – Les deux premiers fils de Charles VI, sur lesquels ce roi avait compté pour lui succéder sur le trône de France et qu'il avait tour à tour désignés comme dauphins de Viennois :

i) Louis, duc de Guyenne (1397–1415) et

ii) Jean, duc de Touraine et de Berry (1398–1417),

moururent soudainement et prématurément, tous les deux à l'âge de 18 ans.

6 – Le défunt roi Charles VI avait été lui-même le 2ème « *dauphin de Viennois* », nommé du vivant de son père le roi de France Charles V (1338-1380), qui lui-même avait été le premier à porter le titre de *dauphin de Viennois*.

Remarques : a) – À partir de l'annexion du Dauphiné à la couronne de France en 1349, on appela « *dauphin de Viennois* » l'héritier du trône de France ; le roi régnant désignait en principe son fils aîné ; c'était un moyen élégant de pérenniser la désignation du futur roi de France par le roi régnant et cela évitait la partition du royaume entre plusieurs ayants droit à la mort d'un roi.

b) – Charles VI avait choisi de déshériter son troisième fils Charles, comte de Ponthieu puis duc de Berry (le futur Charles VII) en raison des actes contraires à l'honneur qu'il avait commis ; de son vivant, Charles VI avait désigné pour lui succéder sur le trône de France, dans l'ordre : son gendre le Plantagenêt Henri V roi d'Angleterre, puis son petit-fils le Plantagenêt Henri VI.

En réalité, Charles de Ponthieu avait dû être exfiltré de Paris par Yolande d'Aragon dès le 5 février 1414 à l'âge de 10 ans, avec sa fiancée Marie d'Anjou âgée de 9 ans, soit avant les décès de ses frères Louis (en 1415) et Jean (en 1417) car sa vie y était déjà menacée par les Bourguignons ; les Bourguignons soutenaient et influençaient les fils aînés de Charles VI (1368-1422), Louis (1397-1415) et Jean (1398-1417) qui périrent avant leur père.

c) – Le royaume de France n'entrait pas dans le patrimoine des souverains qui avaient été couronnés et sacrés et leurs fils héritiers n'étaient pas de droit leurs successeurs sur le trône ; le roi de France était, en principe, élu par les pairs de France, mais les rois avaient pris l'habitude de désigner leur fils aîné comme leur successeur, de le faire reconnaître par les Pairs et de le faire sacrer de son vivant ; la consécration à Reims du successeur désigné ne se faisait qu'après leur mort.

d) – De la même manière, environ deux siècles plus tôt, les barons anglais qui avaient voulu destituer leur roi Jean sans Terre (1166-1216) *pour indignité* et parce qu'il n'appliquait pas la *Magna Carta* du 15 juin 1215, proposèrent au prince capétien Louis de France (1187-1226), fils aîné du roi de France Philippe Auguste (1165-1223), de le faire roi d'Angleterre ; Louis de France fut acclamé roi d'Angleterre, à Londres, le 2 juin 1216 ; il n'a pas été couronné roi d'Angleterre car il n'y avait pas d'archevêque disponible à Londres pour donner l'onction ; quatre mois plus tard, à la mort de Jean sans Terre (19 octobre 1216), les barons anglais avaient changé d'avis et jugeant le prince Louis de France trop interventionniste, ils lui préférèrent son cousin germain par alliance Henri Plantagenêt (1207-1272), le fils de feu Jean sans Terre alors âgé de 9 ans, qui régna sur l'Angleterre de 1216 à 1272 avec le nom de Henri III ; le Prince Louis de France renonça à ses prétentions légitimes sur le royaume d'Angleterre par le Traité de Lambeth (11 septembre 1217) ; à la mort de Philippe Auguste, le 14 juillet 1223, le prince Louis devint roi de France sous l'appellation de Louis VIII.

e) – On a prêté un temps à la Reine d'Angleterre Elizabeth II (née en 1926) le projet d'agir de la même façon à l'égard de son fils Charles, Prince de Galles (né en 1948) parce qu'il avait rompu son mariage par un divorce et qu'il s'était remarié (le 9 avril 2005) avec une femme elle-même divorcée, Camilla Rosemary Shand (née en 1947, ex-épouse Parker Bowles) : certains ont prétendu que la Reine Elizabeth II avait la capacité juridique et qu'elle aurait envisagé de désigner ou de faire désigner son petit-fils William comme son successeur après sa propre mort ou après son éventuel renoncement ; le mariage très médiatisé et très apprécié par les sujets d'Elizabeth II, du prince Harry son petit-fils (né en 1984)

avec une femme américaine, roturière et divorcée, Meghan Markle (née en 1981), contribue à dédramatiser les mœurs du prince Charles, fils d'Elizabeth II et père de Harry.

7 – Au début de la vie publique de Jeanne d'Arc en 1429, les Grands (pairs, ducs ou comtes) du *Sud* du royaume de France soutenaient financièrement et politiquement le Capétien Charles de Berry ; ils acclamèrent Charles VII roi de France aussitôt connue la mort de son père Charles VI, le 30 octobre 1422, comme cela se faisait alors.

Remarques : a) – Au contraire, les Grands du *Nord* du royaume (notamment le duc de Bretagne Jehan le Sage et le duc de Bourgogne Jean le Bon) soutenaient le neveu de Charles de Berry, *Henri Plantagenêt* (déjà roi d'Angleterre Henri VI) et ils l'acclamèrent roi de France, de leur côté, à la mort de son grand-père le roi de France Charles VI ; c'est *Henri Plantagenêt* que Charles VI avait désigné pour lui succéder par le traité de Troyes du 21 mai 1420.

b) – À la mort de Charles VI, les plus grandes et puissantes villes et tous les Parlements du Nord du royaume reconnurent le Plantagenêt Henri VI comme l'héritier du trône de France.

8 – Depuis Aliénor d'Aquitaine (épouse du roi de France Louis VII et reine de France de 1137 à 1152) la Cour de France résidait régulièrement à Bourges ou dans d'autres lieux de la vallée de la Loire.

Remarques : a) – La vie y était plus agréable et plus raffinée qu'à Paris.

b) – Charles de France, futur Charles VII, était duc de Berry depuis 1417.

9 – En 1429, Charles (qui sera sacré à Reims sous le nom de Charles VII) était à la tête du parti des « *Armagnacs* » ; le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur, était à la tête des « *Bourguignons* » ; allié aux Anglais, Philippe-le-Bon soutenait le second prétendant : Henri VI, roi d'Angleterre.

10 – Le roi d'Angleterre Henri VI avait davantage de sang français dans son ascendance que son oncle, le futur roi de France Charles VII, ceci par le fait des arrangements matrimoniaux des différentes familles royales européennes.

11 – Le pape Martin V de Rome soutenait le prétendant Plantagenêt Henri VI ; en même temps, l'antipape Clément VIII qui résidait à Valence avait exprimé sa préférence pour le prétendant Charles VII qui était soutenu par sa belle-mère Yolande d'Aragon.

Remarque : Le pape Martin V siégea à Rome du 11 novembre 1417 jusqu'à sa mort le 20 février 1431 ; simultanément, le pape Clément VIII siégea à Peñíscola, en Aragon, du 10 juin 1423 jusqu'à son renoncement le 26 juillet 1429 ; il se soumit alors au pape de Rome, Martin V et il se réconcilia avec lui.

[Voir l'entrée *Henri VI*].

Jeanne d'Arc (contexte historique) : 1 – Jeanne d'Arc (1412-1431) fut connue, à son époque, sous le nom de « *la Pucelle* » ; c'est ainsi qu'elle se présentait (en référence à certaine prophétie bien connue à l'époque).

Remarques : a) – Le mot « *pucelle* », au XV^e siècle, signifiait *jeune fille*.

b) – Certains l'appelèrent « *la Pucelle d'Orléans* » (comme si elle avait été la fille du duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI) ou parfois « *la Pucelle de France* » (comme si elle avait été une fille cachée de la reine de France, donc une présumée fille du roi Charles VI) ; il s'agit là de suppositions *a priori* non vérifiables.

c) – Quelques années après la mort de Jeanne d'Arc, le poète français François

Villon (1431-1463) l'appelait « *Jeanne la Lorraine* ».

2 – La vie publique de Jeanne d'Arc (février 1429 - 30 mai 1431) se passa pendant l'affrontement du parti des Armagnacs (implanté principalement au Sud de la France) et du parti des Bourguignons (au Nord de la France).

Remarques : a) – Il s'agissait d'une querelle de famille entre un oncle (Charles de France, duc de Berry, fils du roi de France Charles VI) et son neveu (Henri, petit fils du même Charles VI) soutenus l'un et l'autre par des notables qui étaient pour la plupart d'entre eux des beaux-frères, des oncles, ou des cousins, en vue de mettre la main sur la tutelle du roi Charles VI pendant sa maladie, puis de décider de sa succession après sa mort pour exercer le pouvoir dans le royaume de France.

b) – Le roi de France Charles VI qui était devenu fou par épisodes à partir de 1392, rétablit un Conseil de régence en 1393 pour gouverner à sa place pendant ses moments de folie.

c) – Sans y voir nécessairement une relation de cause à effet, notons que l'arrière-grand père paternel de Charles VI (Philippe VI de Valois) et sa grand-mère maternelle (Isabelle) étaient frère et sœur.

d) – Rappelons que c'est par une ordonnance du roi Charles VI du 11 octobre 1390 que La Rochelle était devenue un port franc.

e) – La famille de Bourgogne (parti des Bourguignons) et la famille d'Orléans (parti des Orléans ou parti des Armagnacs) se disputèrent le pouvoir au sein du Conseil de régence ; le duc Philippe de Bourgogne (oncle du roi Charles VI) et le duc Louis d'Orléans (frère du roi Charles VI) étaient les principaux membres du Conseil de régence (présidé par la reine de France, la Bavaroise Isabeau).

f) – Les Plantagenêts, titulaires de la couronne d'Angleterre, désireux de rentrer en possessions des provinces qui leur avaient été volées sur le continent par le roi de France Charles V, furent les alliés, alternativement, des familles de Bourgogne ou d'Orléans.

3 – Pour la succession du roi de France Charles VI, le parti des Bourguignons soutenait les Plantagenêts, Henri V puis Henri VI en raison des échanges commerciaux que la Flandre bourguignonne entretenait avec le royaume d'Angleterre ; Isabeau de Bavière soutenait également le roi d'Angleterre Henri V, son gendre, puis son petit-fils Henri VI, contre son propre fils Charles de France, duc de Berry, qui était soutenu par le parti des Orléans/Armagnacs.

Remarques : a) – En février 1429, le parti Armagnac avait à sa tête le prétendant Charles de France, duc de Berry (1403-1461) le fils de Charles VI.

b) – En février 1429, le parti Bourguignon avait à sa tête le Français *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne et comte de Flandre, arrière petit-fils du roi de France Jean II le Bon, petit-fils du prince Philippe le Hardi et fils du duc de Bourgogne Jean sans Peur ; Philippe le Bon était le petit-cousin de Charles de France, duc de Berry (futur Charles VII) et il avait également été son beau-frère en 1409 en épousant sa soeur Michelle de France, qui décéda en 1422.

c) – Charles, duc de Berry fut finalement couronné et sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII.

4 – Au début des années 1400, le chef de file du parti orléanais, le duc Louis Ier d'Orléans, frère cadet du roi fou Charles VI, était devenu très proche de la reine Isabeau de Bavière et il était en train de prendre l'avantage sur les Bourguignons.

[Voir l'entrée *Charles VII*].

Remarques : a) – Après la mort du duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1342-1404) qui avait une grande influence dans les affaires du royaume, Louis Ier

d'Orléans chercha à prendre la direction du Conseil de Régence, avec le soutien de la reine Isabeau de Bavière : l'ordonnance du 23 novembre 1407 réduisit de 26 à 2 le nombre des membres du Parti bourguignon au Conseil du roi.

b) – La propagande bourguignonne présenta alors Louis d'Orléans comme l'amant de la reine et le père véritable du futur Charles VII né le 22 février 1403 à Paris.

4 – Le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur, cousin germain du roi de France Charles VI et qui sentait le pouvoir lui échapper, fit assassiner Louis Ier d'Orléans, frère unique de Charles VI le 23 novembre 1407, de nuit, rue Vieille du Temple à Paris, alors que Louis d'Orléans sortait de l'hôtel de la reine.

Remarques : a) – La reine Isabeau de Bavière venait d'accoucher d'un garçon prénommé Philippe, qui décéda aussitôt.

b) – Certains auteurs imaginèrent un lien d'identité ou de gémellité entre cet enfant de sexe mâle, qui ne survécut pas et qui fut inhumé en la basilique de Saint-Denis, et Jeanne d'Arc dont la féminité fut vérifiée à plusieurs reprises, en même temps que l'on s'assurait de sa virginité afin de prouver qu'elle n'était pas une sorcière ; en effet, une sorcière avait nécessairement eu, disait-on, des rapports charnels avec le démon et n'était donc plus vierge !

c) – Il a été de pratique courante jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, dans les familles aisées de la bonne société, de faire venir des *nourrices* du Morvan ou même de Bourgogne, de Lorraine et d'ailleurs pour prendre soin des nouveaux-nés, ou de placer des nourrissons au domicile de nourrices dans ces provinces ou ces États.

5 – Charles d'Orléans (1394-1465), fils et héritier de Louis d'Orléans (1372-1407), petit-fils du roi de France Charles V, épousa Bonne d'Armagnac, la fille du comte Bernard VII d'Armagnac, le 15 août 1410.

Remarques : a) – Il se forma à cette occasion une ligue contre le duc de Bourgogne et ses partisans, dans laquelle entrèrent, outre le duc Charles d'Orléans et son beau-père le duc d'Armagnac, les ducs de Berry, de Bourbon et de Bretagne, ainsi que les comtes d'Alençon et de Clermont.

b) – Bernard VII d'Armagnac prit la tête du parti anti-Bourguignons que l'on appela le parti Armagnac ou « *les Armagnacs* ».

c) – Le Français Jean-sans-Peur (1371-1419) duc de Bourgogne, petit-fils du roi de France Jean le Bon (1319-1364) et son alliée la reine de France Isabeau de Bavière constituèrent à Troyes (en Champagne) un parti opposé à celui des Armagnacs et un gouvernement de la France pour le compte du roi en exercice Charles VI (1368-1422) empêché par sa folie ; Charles VI était un autre petit-fils du roi de France Jean le Bon.

6 – L'année 1411 marqua le début de la guerre civile française entre Armagnacs et Bourguignons.

Remarques : a) – Après avoir suscité une insurrection à Paris, au cours de laquelle le comte Bernard VII d'Armagnac fut assassiné (12 juin 1418), le duc de Bourgogne Jean sans Peur et la reine de France Isabeau de Bavière rentrèrent à Paris le 14 juillet 1418 et ils y placèrent le *gouvernement de Troyes* ; ils étaient soutenus par l'Université de Paris, qui était l'Autorité religieuse, et par les Corporations de Paris.

b) – Le duc de Bourgogne Jean sans Peur et l'*encore-dauphin* Charles se donnèrent rendez-vous le 10 septembre 1419 sur un pont traversant l'Yonne, à Montereau-Fault-Yonne (actuel département de Seine-et-Marne).

c) – Tanneguy Duchâtel, du parti Armagnac, avait réglé avec le duc de Bourgogne tous les détails de l'entrevue ; au milieu du pont, on avait construit un

grand pavillon en charpente, qui n'était point, selon la coutume, divisé par une barrière : on en avait mis seulement aux deux extrémités du pont.

d) – Le roi de France Charles VI était alors jugé hors d'état de gouverner en raison de sa maladie psychiatrique qui durait depuis plus de 25 ans.

e) – Le duc Louis d'Orléans, frère unique de Charles VI avait succombé à un attentat le 23 novembre 1407, sur l'ordre de son cousin le duc de Bourgogne Jean sans Peur et probablement de sa cousine par alliance la reine Isabeau de Bavière ; le comte Bernard d'Armagnac (1364-1418) avait alors mené la lutte contre les partisans du duc de Bourgogne et contre les Anglais.

7 – Les Anglais de Henri V, bien que trois fois moins nombreux (6 000 hommes contre 18 000) battirent les meilleurs éléments de la chevalerie française à Azincourt le 25 octobre 1415.

Remarques : **a)** – Les Anglais perdirent 13 chevaliers.

b) – Les Français perdirent 6 000 chevaliers.

c) – Le duc de Bourgogne Jean sans Peur et le duc de Bretagne Jean avaient décidé de rester neutres et ils ne participèrent pas au combat.

d) – Charles d'Orléans (1394-1465), le neveu du roi de France Charles VI, fut fait prisonnier et il devait payer une rançon pour retrouver la liberté.

e) – Charles d'Orléans ne paya sa rançon de 220 000 écus d'or et ne fut libéré que 25 ans plus tard.

f) – Charles d'Orléans était le fils de Louis d'Orléans, le frère de Charles VI qui avait été assassiné à Paris le 23 novembre 1407 sur ordre de son cousin germain le duc de Bourgogne, Jean sans Peur.

g) – Charles d'Orléans s'était marié en 1410 avec Bonne d'Armagnac : il était devenu le gendre de Bernard d'Armagnac après l'assassinat de Louis d'Orléans.

7 – Louis d'Orléans était le leader de l'un des deux partis (le *parti orléanais*) qui cherchaient à prendre le pouvoir pendant la folie du roi Charles VI, l'autre étant le *parti bourguignon*.

Remarques : **a)** – Bernard d'Armagnac prit la suite de Louis d'Orléans à la direction du parti d'opposition au duc de Bourgogne Jean sans Peur, à la place de son gendre Charles d'Orléans, poète mais de peu d'autorité ; le parti orléanais prit alors le nom de *parti armagnac*.

b) – Bernard d'Armagnac fut nommé connétable et chef du gouvernement du dauphin Charles en 1415, en remplacement de Charles d'Albret tué à Azincourt.

c) – Bernard d'Armagnac a été assassiné le 12 juin 1418 à Paris, lors de massacres organisés par le duc de Bourgogne Jean sans Peur, cousin du roi Charles VI.

d) – Le dauphin Charles, 16 ans, avait fui Paris pour Bourges en 1417 et il avait pris le titre de *régent* ; Bourges était la capitale de son duché de Berry.

– Le parti Armagnac dominait le Sud de la France.

– Le duc de Bourgogne Jean sans Peur, allié à la reine, était le maître de Paris ; le parti bourguignon dominait le Nord de la France.

7 – L'entrevue de Montreuil organisée le 10 septembre 1419 entre le duc de Bourgogne, Jean sans Peur et le dauphin Charles avait pour but la réunification des deux gouvernements du royaume, celui de Jean sans Peur et d'Isabeau de Bavière, d'une part et celui du dauphin, le futur Charles VII, d'autre part.

Remarque : Les deux princes avaient juré, par paroles de princes, de ne se porter mutuellement ni mal ni dommage au cours de cette rencontre.

8 – Tanneguy du Chastel et Jean Louvet assassinèrent par trahison Jean-sans-Peur sur le pont, à la vue du dauphin Charles.

Remarques : **a)** – C'est officiellement pour cette forfaiture que Charles VI

déshérita son dernier fils survivant, le dauphin Charles de Ponthieu, au profit de son gendre le roi d'Angleterre Henri v, puis de son petit-fils, le Plantagenêt Henri de Lancastre, le futur roi d'Angleterre Henri vi.

b) – Le parti bourguignon et le nouveau duc Philippe III de Bourgogne, dit Philippe le Bon, n'eurent de cesse de venger Jean sans Peur ; il y eut une explosion de haine contre Charles, l'héritier de la couronne ; l'Université de Paris abandonna entièrement le dauphin Charles ; le traité de Troyes, l'année suivante, déshérita Charles au profit du roi d'Angleterre Henri v.

c) – Le roi fou Charles vi présentait son fils Charles de Valois, duc de Ponthieu et futur roi Charles vii, comme « *le prétendu Dauphin* » après l'avoir officiellement déshérité en raison de l'assassinat de Jean-sans-Peur (duc de Bourgogne et cousin germain du roi de France Charles vi).

d) – Le long conflit entre les deux partis, qui avait son origine en 1407, fut un vrai désastre pour la France ; ce fut un quart de siècle de désordres et de guerre civile à laquelle se mêlèrent les Anglais.

c) – Philippe le Bon ayant épousé en 1409 la sœur de Charles vii, Michelle de France (1395-1422), le dauphin Charles et Philippe le Bon étaient beaux-frères.

d) – Plus tard, par le traité d'Arras (20 septembre 1435) le roi Charles vii reconnut l'indépendance de la Bourgogne ; le duc de Bourgogne restait vassal du roi de France mais est il était dispensé de l'hommage ; de son côté, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, reconnaissait l'autorité de Charles vii sur le royaume de France.

e) – Le traité d'Arras mit un terme à la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons.

9 – Au siècle précédent, le 21 novembre 1361, le duché de Bourgogne avait été restitué à la couronne de France en raison du décès sans postérité mâle légitime de l'ancien duc de Bourgogne, Philippe de Rouvre (1346-1361) qui détenait le duché en apanage de son grand-père le duc Eudes iv (1295-1349).

Remarques : a) – Au lieu de conserver cette province à la couronne pour compenser celles qu'il avait été contraint de céder à Édouard iii (1312-1377) roi d'Angleterre, en échange de sa liberté (par le traité de Brétigny du 8 mai 1360) Jean ii le Bon redonna La Bourgogne en apanage à son fils Philippe le Hardi, après avoir confirmé les franchises dont bénéficiait déjà le duché ; telle est l'origine de cette dynastie des ducs de Bourgogne qui embarrassa la diplomatie française dans les années qui suivirent.

b) – La Bourgogne fut rattachée à nouveau à la couronne de France en 1477, sous le règne de Louis xi (le fils de Charles vii) à la mort du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, qui survint au cours de la bataille de Nancy face au duc René ii de Lorraine.

10 – Le dernier fils de Charles vi, Charles (1403-1461) comte de Ponthieu, était devenu l'aîné de France après la mort du dernier de ses trois frères, Jean et il avait pris les titres de dauphin et de duc de Touraine et de Berry en 1417.

Remarques : a) – Les trois frères aînés de Charles de Ponthieu étaient :

i) Charles (1392-1398),

ii) Louis (1396–1415) duc de Guyenne puis dauphin du Viennois,

iii) Jean (1398–1417) duc de Touraine et de Berry, puis dauphin du Viennois à la mort de Louis.

b) – Charles vi étant mort le 21 octobre 1422, le dauphin Charles de Berry, son dernier fils vivant, se fit *proclamer* roi de France le 30 octobre 1422, à l'âge de 19 ans, dans la chapelle de son château de Mehun-sur-Yèvre (actuel département du

Cher), mais il n'était ni *couronné* ni *consacré*.

c) – Charles était duc de Touraine et de Berry depuis 1417 et il résidait sur ses terres des rives de la Loire depuis qu'il avait fui Paris sous la menace bourguignonne en 1417.

d) – Certains (ses adversaires politiques) l'appelaient ironiquement le *roi de Bourges*.

e) – D'autres (ses partisans) l'appelaient le *Dauphin*.

f) – Sachant qu'il finira par être couronné et sacré roi de France en 1429, il est parfois préférable de l'appeler Charles VII entre la mort de son père Charles VI (1422) et son couronnement (1429) malgré l'incertitude qui exista pendant cette période sur l'issue de la guerre de succession entre Charles de Valois, soutenu par les Armagnacs, et Henri Plantagenêt, déjà roi d'Angleterre Henri VI, qui était soutenu par les Bourguignons.

g) – Mehun-sur-Yèvre devint la capitale du pouvoir pour les Armagnacs et tous ceux qui soutenaient Charles VII.

h) – Paris soutenait le parti des Bourguignons.

i) – Les Armagnacs présents dans Paris avaient été massacrés ou chassés.

11 – En 1428 le prétendant Charles de Ponthieu, futur Charles VII reprit Chinon, que le connétable Arthur de Richemont (1391-1458) duc de Bretagne, seigneur de Parthenay, avait offert à sa femme Marguerite de Bourgogne, veuve de Louis de France, ancien dauphin de Viennois et duc Guyenne (grand frère de Charles VII).

Remarques : **a)** – C'est à Chinon que Jeanne d'Arc a été reçue par le futur Charles VII pour la première fois (23 avril 1429) ; par la suite, Jeanne a séjourné à plusieurs reprises à Mehun-sur-Yèvre, où elle assistait aux Conseils du Roi.

b) – Le prétendant Charles de Ponthieu, futur Charles VII donna à Jeanne ses *armoiries* le 2 juin 1429, à Chinon : un écu d'azur, avec deux fleurs de lys d'or et une épée par le milieu (d'après un manuscrit de l'époque conservé aux Archives nationales).

c) – Le compte-rendu du procès en condamnation de 1431 affirme au contraire que, le 10 mars 1431, Jeanne a nié avoir jamais eu des armoiries.

d) – C'est dans la chapelle du château de *Mehun-sur-Yèvre* que, le 8 décembre 1429, Charles VII remit à Jeanne ses *lettres d'anoblissement* qui anoblissaient également sa famille de Lorraine.

e) – Le roi Louis IX (Saint-Louis, 1214-1270) et le roi Jean II (Jean le Bon, 1319-1364) avant lui, le roi François 1er (1494-1547) après lui, se firent capturer sur le champ de bataille ; leurs libérations coûtèrent très cher à la France.

f) – C'est pour éviter la même mésaventure, si coûteuse pour la France, que le petit fils de Jean le Bon, le troisième fils de Charles VI qui devint roi de France sous le nom de Charles VII, refusa de conduire personnellement son armée contre les Anglais et qu'il autorisa Jeanne d'Arc à le faire à sa place.

g) – Si le prétendant Charles se faisait capturer ou tuer avant d'être couronné et sacré, la couronne de France pouvait aller directement sur la tête de son neveu Plantagenêt, le roi Henri VI d'Angleterre (1421-1471, âgé de 8 ans en 1429).

h) – Louis (1423-1483, futur roi de France Louis XI) le fils du prétendant Charles de Ponthieu, avait 6 ans en 1429.

i) – Le jeune roi Henri VI d'Angleterre et le jeune héritier du royaume de France Louis étaient trop jeunes pour défendre personnellement leurs prétentions au trône de France.

[Voir l'expression *Brétigny (Accords de)*].

12 – Le roi de France Charles VI étant mort le 21 octobre 1422 de fièvre quarte

(dysenterie) le Plantagenêt Henri VI, roi d'Angleterre, fils du défunt Henri V, a été proclamé et est devenu, pour beaucoup, le roi de France.

Remarques : a) – Le duc de Bretagne (Jehan V le Sage, 1389-1442) et le duc de Bourgogne (Philippe III le Bon, 1396-1467) conformément à la volonté du roi défunt Charles VI, soutenaient le Plantagenêt Henri VI, petit-fils de Charles VI.

b) – La veuve bavaroise du défunt roi Charles VI, la reine de France Élisabeth von Wittelsbach-Ingolstadt, dite Elisabeth von Bayern (1371-1435), connue en France sous le nom d'Isabelle de Bavière ou d'*Isabeau de Bavière*, soutenait son petit-fils âgé de 11 mois, le roi d'Angleterre Henri VI (né le 6 décembre 1421).

c) – La plupart des Français et tous les Parlements reconnurent le Plantagenêt Henri VI comme l'héritier du trône de France car, par le traité de Troyes en Champagne (21 mai 1420), le roi de France Charles VI avait déshérité son fils, le Valois Charles, au profit d'abord de son gendre Henri V roi d'Angleterre puis, après la mort de celui-ci (31 août 1422) au profit d'Henri VI (nouveau roi d'Angleterre âgé de 10 mois le jour de la mort de Charles VI).

d) – Henri VI était le fils d'Henri V et de Catherine de Valois (1401-1437), donc le petit fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

e) – Charles de Ponthieu, le dernier fils vivant de Charles VI, était le frère de la reine d'Angleterre Catherine de Valois et donc le beau frère du défunt roi d'Angleterre Henri V ; il était l'oncle du nouveau roi d'Angleterre Henri VI.

12 – Le roi de France Charles VI avait déshérité son dernier fils Charles pour une perfidie commise le 10 septembre 1419 à Montreuil-Fault-Yonne (actuel département de Seine-et-Marne) : l'assassinat du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur.

Remarques : a) – Jean-sans-Peur était le cousin germain du roi de France Charles VI.

b) – Le roi de France Charles V, père de Charles VI et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, père de Jean sans Peur, étaient deux fils de Jean II le Bon.

c) – Le duc Jehan V de Bretagne (Jehan le Sage) et le duc Philippe III de Bourgogne (Philippe le Bon) qui soutenaient le Plantagenêt Henri VI étaient les gendres d'Isabeau de Bavière et de Charles VI et donc les beaux-frères du prétendant Charles VII, fils d'Isabeau de Bavière et de Charles VI.

d) – Toute cette histoire d'héritage ressemble à toutes les histoires de famille quand il s'agit de liquider une succession.

e) – Les *Plantagenêts* étaient des princes français, comme les Windsor des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles sont des princes allemands ; descendant des comtes d'Anjou et des ducs de Normandie, les *Plantagenêts* étaient également ducs d'Aquitaine par leur aïeule Aliénor (1122-1204) qui épousa le Plantagenêt Henri (1133-1189), comte d'Anjou, futur roi d'Angleterre Henri II couronné à l'abbaye de Westminster le 19 décembre 1154.

f) – Les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI étaient des descendants directs du roi d'Angleterre Henri II (comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie) et d'Aliénor (duchesse d'Aquitaine).

g) – Aliénor d'Aquitaine fut quelques années reine de France mais, le 21 mars 1152, le synode de Beaugency avait annulé son mariage avec le roi de France Louis VII (1120-1180) ; le 18 mai 1152, Aliénor d'Aquitaine épousa le Français *Henry Curtmantle* [adaptation du français « *Henri Court-manteau* »] plus connu sous le nom de Henri Plantagenêt (1133-1189) qui devint roi d'Angleterre sous le

nom de Henri II (en 1154).

h) – La famille des *Windsor* qui régnait au début du XXI^e siècle sur la Grande-Bretagne, descend de la maison de Hanovre ; on les appela *Saxe-Cobourg-Gotha* jusqu'en 1917.

i) – Le prince Franz August Karl Albert Emanuel von Sachsen Coburg und Gotha (1819-1861) était l'époux et prince consort de Victoria (1819-1901) qui fut reine d'Angleterre de 1837 à 1901 (près de 64 ans).

j) – Au cours de la Première Guerre mondiale qui opposa le roi d'Angleterre, allié de la République française, à l'empereur d'Allemagne, la maison royale britannique renonça à ses noms allemands pour prendre celui de Windsor, à la fois comme nom de maison et comme nom de famille ; Windsor est le nom d'un très vieux château que cette famille possède dans le Berkshire, à une trentaine de kilomètres à l'Ouest de Londres, dans la vallée de la Tamise.

k) – Le roi d'Angleterre Édouard VIII (1894-1972) fut contraint d'abdiquer le 11 décembre 1936 après seulement onze mois de règne, au bénéfice de son frère Albert qui prit le nom de George VI ; Édouard VIII abdiqua probablement en raison de ses sympathies pour l'Allemagne ; Édouard a ensuite épousé au château de Candé, non loin de Tours (Indre-et-Loire) en France, une Américaine deux fois divorcée, Mrs Wallis Simpson et l'on retient généralement que c'est pour cette seule raison qu'il abdiqua.

l) – Comme toute la famille royale de Grande-Bretagne, le duc de Windsor (ex-roi Édouard VIII) était apparenté à plusieurs familles princières allemandes ; il était proche de nombreux notables allemands qui soutenaient le parti nazi en raison de son anti-communisme.

m) – Édouard VIII était le fils aîné de Georges V, il était le frère de George VI et donc l'oncle de la reine d'Angleterre Élisabeth II (née le 21 avril 1926 et couronnée le 2 juin 1953).

n) – Après Élisabeth II, la couronne britannique passera à la maison d'Oldenbourg, mais elle gardera peut-être Windsor comme nom de maison ; le nom de famille Mountbatten-Windsor pourrait être conservé.

o) – Mountbatten est la forme anglicisée en 1952 de Battenberg, patronyme de l'époux et prince consort d'Élisabeth II : Philip est en réalité un prince grec, fils du prince André de Grèce, mais il est *Battenberg* par sa mère.

4 – Dès 1396, en raison de la folie constatée du roi de France Charles VI, le duc de Bourgogne *Philippe le Hardi* (1342-1404) fils de Jean le Bon, oncle de Charles VI et le duc *Louis d'Orléans* (1372-1407), fils de Charles V et frère de Charles VI, s'affrontèrent, chacun avec ses partisans, pour exercer la tutelle de Charles VI à la place de la régente *Isabeau de Bavière* (la reine-mère).

Remarques : a) – Le 23 novembre 1407, Jean-sans-Peur, devenu chef de file des Bourguignons après la mort de son père Philippe-le-Hardi (1342-1404), avait fait assassiner à Paris le duc Louis 1^{er} d'Orléans, chef de file des Armagnacs ; cet événement entraîna une véritable guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons et les Armagnacs cherchèrent, en plus de la prise du pouvoir, à venger Louis d'Orléans.

b) – Le dauphin Charles, devenu chef de file des Armagnacs après le ralliement du Bâtard d'Orléans (Dunois) à sa personne, fut accusé à son tour de *complicité perfide* dans le meurtre du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur le 10 septembre 1419 sur le pont de Montreuil, lors d'une entrevue en principe paisible qui avait été organisée en vue de sceller leur alliance.

c) – Pour les Bourguignons, pour le roi de France Charles VI et pour la reine

Isabeau, cette perfidie entraînait irrémédiablement la déchéance de Charles de sa qualité d'héritier du trône de France ; l'éventuelle bâtardise de Charles de Ponthieu ne pouvait pas être retenue, malgré que Charles VI avait qualifié Charles de Ponthieu de « *soi-disant dauphin* ».

d) – Un siècle plus tôt, la future reine de Navarre, Jeanne de France (1311-1349), fille de Louis X le Hutin (1289-1316) et de Marguerite de Bourgogne (1290-1315) la prétendante évidente à la succession de Louis X, fut écartée de la succession au trône de France, non parce que c'était une fille, mais parce que la paternité de Louis X était douteuse ; sa mère, Marguerite de Bourgogne avait été mêlée au scandale de la Tour de Nesle qui avait éclaté au sein de la famille royale sous Philippe le Bel (1268-1314) et qui avait été dénoncé par le reine d'Angleterre, Isabelle de France (1295-1358) fille de Philippe le Bel ; les États-Généraux de 1317 invoquèrent un article oublié d'une loi propre à la tribu des Francs saliques et tombée en désuétude, pour écarter Jeanne de France de la succession au trône de France, malgré que le roi Louis X eut reconnu avant de mourir le 5 juin 1316, la légitimité de sa fille Jeanne pour éventuellement lui succéder ; le demi-frère de Jeanne, Jean 1er, fils posthume de Louis X, qui naquit le 15 novembre 1316 et qui mourut le 19 novembre 1316, ne régna que 5 jours ; Jeanne pouvait prétendre à la succession de Jean 1er.

e) – C'était la première fois qu'un roi de la dynastie des Capétiens mourait sans laisser de fils pour lui succéder.

f) – Étant admis par principe que les enfants d'une reine de France étaient nécessairement les enfants du roi de France, il n'était pas possible de mettre officiellement en doute la filiation de la princesse Jeanne de France et il fallut trouver un autre motif pour l'écarter du trône ; les États Généraux étaient qualifiés pour régler les questions de succession au trône de France ; ceux qui furent réunis en février 1317 déclarèrent que « *femme ne succède pas au royaume de France* ».

g) – La bâtardise de Charles de Ponthieu ne pouvant pas être invoquée pour l'écarter de sa succession sur le trône de France, Charles VI alléguait son « *crime atroce* » pour le déshériter (assassinat de Jean, duc de Bourgogne, dit « *Jean sans Peur* » le 10 septembre 1419 à Montereau-Fault-Yonne).

[Voir les expressions *Jean le Bon (Descendance de –)*, *États Généraux* et *États Généraux de 1317*].

5 – Les Anglais débarquèrent en France en 1415 par opportunité (pour soutenir les Bourguignons en guerre civile contre les Armagnacs) et pour des raisons de politique intérieure : les Lancastre étaient contestés en Angleterre pour avoir peut-être usurpé le pouvoir en 1400.

Remarques : a) – Les Anglais profitèrent des troubles existant dans le royaume de France pour envahir le Nord de la France ; ils cherchèrent à reconquérir certaines terres d'origine des Plantagenêts (Normandie, Anjou, Maine, Poitou) ; le duc de Bourgogne s'allia par intérêt commercial aux Anglais qui approvisionnaient en laine l'industrie drapière dans ses possessions de Flandre.

b) – Le « *poète Charles* » (1394-1465), duc d'Orléans, neveu du roi de France Charles VI, a été capturé à Azincourt le 25 octobre 1415 et emmené comme prisonnier en Angleterre.

6 – Pour certains, dont peut-être sa propre mère Isabeau de Bavière, la filiation du dauphin n'était pas certaine : certains imaginent que Charles VII aurait pu être un fils illégitime du duc Louis 1er d'Orléans et d'Isabeau de Bavière.

Remarques : a) – De même, certaines imaginations fertiles ont fait de Jeanne d'Arc une fille cachée du duc d'Orléans et de la reine Isabeau de Bavière ; c'est

pour cette raison qu'on l'a appelée « *la pucelle d'Orléans* » comme on disait « *le bâtard d'Orléans* » pour Jean d'Orléans, comte de Dunois (1403-1468) ; on a même dit « *la pucelle de France* » car tous les enfants de la reine étaient présumés *enfants de France*.

b) – Pourtant, si Jeanne d'Arc est effectivement née en 1412, comme cela se dit, elle ne peut pas être l'enfant de Louis d'Orléans qui a été assassiné cinq ans plus tôt, le 23 novembre 1407 ; mais l'année de sa naissance n'est peut-être pas 1412 ; elle-même ne la connaît pas de manière certaine si l'on en croit la relation de ses dépositions à ses procès de Rouen.

7 – Les frères aînés de Charles : Louis de Guyenne (1397-1415) et Jean de Touraine et de Berry (1398-1417), avaient été soutenus, de leur vivant, par le parti du duc de Bourgogne ; ils avaient épousé l'un la fille aînée, l'autre une cousine éloignée du duc de Bourgogne Jean-sans-Peur.

Remarques : a) – En 1429, ils étaient tous les deux décédés.

b) – Au contraire, la reine Yolande d'Aragon (1381-1442) de la maison d'Anjou soutenait son gendre Charles VII ; le jeune Valois avait grandi à la Cour d'Anjou, dans le Val de Loire ou en Provence ; il avait épousé le 22 avril 1422 Marie d'Anjou, fille de Yolande d'Aragon et de Louis II (1377-1417) roi de Sicile, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Jérusalem et roi titulaire de Naples.

c) – La reine Yolande d'Aragon joua un rôle important auprès de Charles VII, entourant le jeune roi de conseillers et de domestiques de la maison d'Anjou. [Voir le mot *Matrone*].

d) – À l'époque de Jeanne d'Arc, le futur roi René, deuxième fils de Yolande d'Aragon, neveu du duc de Bar était, de fait, duc de Bar ; il était aussi le gendre du duc de Lorraine et le futur duc de Lorraine par alliance ; frère de Marie d'Anjou, il était le beau-frère et le camarade d'enfance de Charles VII : pour toutes ces raisons, il était bien placé pour stimuler l'action d'une jeune fille de Domrémy désireuse d'aider Charles VII ; en tout cas il avait autorité sur tous les protagonistes.

8 – Le « *soi-disant* » ou au moins « *prétendu dauphin* » Charles s'occupa d'abord de pacifier les provinces du Sud de la France favorables au parti des Armagnacs : les comtés de Foix, d'Armagnac, de Perdiac, de Comminges, de Fézensaguet, où diverses familles s'affrontaient.

Remarques : a) – Le *dauphin* se nomma personnellement gouverneur du Languedoc : le Languedoc était l'une des provinces les plus prospères parmi celles qui se plaçaient sous son autorité.

b) – Les provinces du Sud de la France lui assuraient des ressources suffisantes pour faire la guerre dans le reste du royaume.

c) – Quelques années plus tard, c'est dans le Languedoc que Jacques Cœur trouva une grande partie de l'argent qu'il prêtera à Charles VII et aux Grands du royaume pour financer leurs guerres ; Jacques Cœur (1400-1456) était natif de Bourges.

d) – Jacques Cœur fut arrêté au château de Taillebourg le 31 juillet 1451 sur l'ordre du roi Charles VII ; le roi Charles VII lui devait beaucoup d'argent ; emprisonné pour une dizaine de motifs et condamné à mort, Jacques Cœur s'évada de sa prison de Poitiers et, avec l'aide de ses amis, il rejoignit le Pape à Rome.

e) – Après avoir remis de l'ordre dans ses finances, le dauphin Charles se dirigea vers le Nord, avec le renfort des Écossais débarqués à La Rochelle en vertu de l'*auld alliance*, pour s'opposer au duc de Bretagne, au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne ses cousins.

[Voir l'expression *Auld alliance*].

f) – Il commença par desserrer la pression que les Anglo-Bourguignons exerçaient sur le Poitou.

g) – Le Capétien-Valois Charles VII chassa le Plantagenêt Henri VI (ou ceux qui le représentaient en France) du continent en raison de la supériorité de ses ressources financières (basées sur les richesses du Languedoc) par rapport à celles de l'Angleterre (en révolte contre les impôts directs ou indirects qui s'abattaient sur la population) malgré les subsides qu'il tirait de sa province de Normandie.

9 – La Rochelle, en Aunis, faisait partie des villes qui soutenaient la qualité de *dauphin* du Valois Charles de Ponthieu (le futur Charles VII) chef du parti des Armagnacs, et elle le soutint financièrement.

Remarques : a) – En 1422, le duc Jehan V de Bretagne, qui favorisait le parti des Bourguignons, pensait pouvoir prendre la ville de La Rochelle : c'est par La Rochelle qu'arrivaient en France les renforts Écossais pour soutenir le dauphin Charles.

[Voir l'expression *Auld alliance*].

b) – Pour essayer de les en empêcher, le duc de Bretagne entra dans La Rochelle dans les premiers jours d'octobre 1422.

c) – Le 11 octobre 1422, 10 jours avant la mort de son père Charles VI, le *dauphin* Charles de Ponthieu tint son Conseil dans une maison en bois appartenant à l'évêque de Saintes, au coin de la rue Chef-de-Ville et de la venelle Verdrière, près du port.

d) – Le dauphin Charles promit de confirmer les privilèges de la cité, qu'il avait déjà renouvelés en tant que régent le 3 janvier précédent à Bourges [d'après *Amos Barbot*].

e) – Le plancher en bois de la salle du Conseil s'effondra soudainement et il y eut de nombreux blessés et plusieurs morts parmi les conseillers, mais Charles qui était assis dans une sorte d'alcôve enfoncée dans la muraille, ne fut heureusement que blessé ; cette muraille était fort épaisse comme étant l'ancienne muraille de la ville qui regardait sur la *douve Verdrière*, au moulin de la Gourbeille.

Charles considéra sa bonne fortune comme un miracle et un bon présage et cela ne put que l'encourager à défendre son parti.

f) – L'année suivante, en 1423, le dauphin Charles confirma officiellement tous les privilèges, coutumes et longues observances de La Rochelle comme il l'avait promis, ainsi que tous ceux qui avaient été accordés par ses prédécesseurs Charles V (8 janvier 1372) ou Charles VI (février 1380).

10 – Charles VII avait craint pour sa succession, s'il lui arrivait malheur, jusqu'à ce que sa femme Marie d'Anjou donne naissance à un fils le 3 juillet 1423 à Bourges : c'était le futur roi Louis XI.

Remarques : a) – En l'absence d'héritier et s'il périssait à la guerre, son plus proche parent aurait été son cousin le duc Charles d'Orléans qui était prisonnier des Anglais : la libération d'un roi est extrêmement coûteuse ! En cas d'assassinat de Charles d'Orléans par les Anglais, la couronne de France pouvait être revendiquée par ses cousins : le duc Jean V de Bretagne (1389-1442) également connu sous le nom de Jean le Sage, ou le roi d'Angleterre Henri VI Plantagenêt (1421-1471).

b) – On prêta cependant à Charles VII une certaine répugnance à commander personnellement ses armées.

11 – En septembre 1423, Lord William de la Pole, à la tête d'une troupe de 3 000 Anglais, retournait en Normandie avec des captifs français et un important butin, après une expédition de pillage en Maine et en Anjou.

Remarques : a) – Le 21 septembre 1423, la belle-mère du dauphin Charles, la reine Yolande d’Aragon qui était en sa ville d’Angers, organisa une embuscade au lieu-dit *la Brossinière*, sur le chemin graveleux qui conduisait d’Anjou en Normandie ; Jean d’Harcourt y vainquit les Anglais avec le renfort des troupes italiennes de *Teodoro di Valperga* (Théaude de Valpergue) ; la moitié des Anglais périrent, beaucoup furent capturés, à peine 200 réussirent à s’échapper ; il n’y eut qu’un seul chevalier français tué.

b) – *Jean d’Harcourt*, comte d’Aumale, était gouverneur de la Touraine (fief du dauphin Charles) de l’Anjou et du Maine (fiefs de la belle-mère du dauphin Charles).

c) – *Théaude de Valpergue* devint l’un des compagnons d’armes de Jeanne d’Arc. **12** – C’est vers 1424-1425 qu’à Domrémy (actuel département des Vosges), peu après que le Dauphin Charles fut vaincu à Verneuil par les Anglais, que Jeanne la Pucelle entendit pour la première fois des voix célestes ; la tradition rapporte que ce furent les voix des deux martyres orientales sainte Catherine d’Alexandrie et sainte Marguerite d’Antioche, ainsi que celle de l’archange saint Michel et peut-être celle de l’archange saint Gabriel ; il existait des représentations de ces saints dans des églises proches de Domrémy.

Remarques : a) – Sainte Catherine avait sa statue dans l’église de Domrémy ; elle était considérée comme la sainte patronne des jeunes filles *vierges*.

b) – Au xv^{ème} siècle (avant le Concile de Trente) les attributs traditionnels de sainte Marguerite étaient la croix, le livre, les perles et surtout le *dragon* ; sainte Marguerite d’Antioche est encore appelée Marine et elle est la sainte patronne de toutes les Marines.

c) – Saint Michel est le *chef des armées de Dieu* [Josué V, 13-14] ; on le représente traditionnellement revêtu d’une armure, l’épée à la main, en train de terrasser le *dragon*.

d) – L’archange saint Michel aida Josué à prendre Jéricho ; c’est lui également qui aida David à vaincre Goliath.

e) – L’Évangile de Luc fait nommément de l’archange saint Gabriel le premier messager de l’avènement imminent du Christ : c’est l’archange Gabriel qui annonça à la Vierge Marie qu’elle serait la mère de Jésus, le Christ que les Juifs attendaient ; c’est également lui qui informa Zacharie de la prochaine naissance de son fils, Jean-Baptiste, le précurseur du Christ .

f) – Selon la *Légende Dorée* de Jacques de Voragine (1266) qui est un recueil de récits populaires sur les saints du calendrier, Sainte Catherine et sainte Marguerite étaient des jeunes vierges qui se heurtèrent à la lubricité, respectivement, de l’empereur *Maxence* et du gouverneur romain d’Antioche *Olybrius* ; elles furent tuées l’une et l’autre pour avoir résisté opiniâtrement à leurs bourreaux.

g) – Jeanne entendit ses voix à de nombreuses reprises ; elle-même les appelait « *mon conseil* » ou « *mes conseils* ».

h) – Les « *conseils* » de Jeanne lui demandèrent de se rendre à la cour du dauphin Charles, en pays de Loire, pour le faire couronner roi et sacrer à Reims.

i) – La Pucelle se disait également envoyée par Dieu pour libérer *Orléans* et « *bouter les Anglais hors de France* ».

j) – À 17 ans, *Jeanne la Pucelle* qui avait appris les arts de la guerre (équitation et escrime) fit à cheval le trajet de Vaucouleurs à Chinon en 11 jours (du 13 au 24 février 1429) pour se faire reconnaître comme une *envoyée de Dieu* auprès du dauphin Charles (dit le *roi de Bourges* par ses adversaires) seul fils survivant du défunt roi de France Charles VI.

k) – Selon les inscriptions d’une plaque apposée sur le parvis de la cathédrale de

Toul et concernant une décision de rupture de fiançailles, Jeanne aurait pu naître avant la date habituellement retenue du 6 janvier 1412.

13 – Les succès militaires de Jeanne furent attribués à un prétendu pouvoir surnaturel ; mais ce *caractère surnaturel* n'est pas un article de foi, même pour les catholiques !

Remarques : a) – Pour certains c'est une croyance, pour d'autres c'est une opinion, pour d'autres encore (les Anglais et les Bourguignons) c'est une imposture.

b) – Le 8 mai 1429, Jeanne et ses compagnons (le comte de Dunois et le maréchal de Boussac) délivrèrent Orléans, assiégée depuis le 12 octobre 1428 par les Français du parti Bourguignon et par les Anglais leurs alliés.

Anglais et Bourguignons soutenaient comme prétendant au trône de France Henri Plantagenêt, le petit-fils du défunt roi de France Charles VI, désigné par Charles VI pour lui succéder, contre l'autre prétendant Charles, fils de Charles VI, déshérité pour avoir commis un crime atroce mais qui devint roi de France sous l'appellation de Charles VII.

c) – Assiéger Orléans avait été, pour les Anglais, un manquement au traité solennel qui garantissait les biens du duc-poète Charles d'Orléans (1394-1465) : le comte Thomas de Salisbury (1388-1428) avait promis au duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la défaite d'Azincourt (25 octobre 1415) de ne pas attaquer ses terres et sa ville d'Orléans, en échange d'un joyau d'une valeur de 6 000 écus d'or.

d) – À peine arrivé devant Orléans pour l'assiéger et avant de commencer l'assaut, le même comte Thomas de Salisbury avait été blessé le 24 octobre 1428 d'un coup de canon et il mourut quelques jours plus tard ; certains y virent la punition divine d'un parjure.

e) – Les Anglais passèrent, cette fois encore, pour un peuple félon et nombreux furent les indécis qui se mirent au service de Charles VII pour cette raison.

f) – L'armée de Charles VII fut également renforcée par des roturiers qui espéraient échapper à leur état, ou par des étrangers qui cherchaient la gloire.

g) – Pour protéger l'héritage de Louis d'Orléans, prisonnier à Londres, à qui le Conseil d'Angleterre avait fait promesse de lui conserver son apanage, le duc de Bourgogne Philippe III, dit Philippe le Bon, proposa de se déclarer personnellement protecteur d'Orléans ; Bedford refusa car il voulait vraiment s'emparer de cette ville d'Orléans qui lui donnerait accès au Sud de la Loire et qui lui permettrait de revenir au Nord de la Loire en cas de besoin.

h) – Craignant la colère de Dieu, Philippe le Bon retira les 1500 Bourguignons qui participaient au siège.

i) – Le 18 juin 1429, Jeanne et ses compagnons (le duc d'Alençon et le connétable de Richemont) battirent les Anglais à *Patay* (actuel département du Loiret) : ce fut la première grande victoire française au cours d'une bataille rangée depuis le début de la guerre de Cent Ans.

j) – La bataille commença le 18 juin 1429 à 14 heures ; la position défensive habituelle des redoutables archers du Corps des *Long Bow* britanniques comprenait des épieux acérés fichés en terre devant leurs batteries, afin d'arrêter les charges de cavalerie et de ralentir suffisamment l'infanterie ennemie pour avoir le temps de repousser les assaillants avec leurs flèches.

k) – Ce jour-là, les archers anglais abattirent un cerf qui courrait devant eux dans un herbage, avant qu'ils n'aient eu le temps de préparer leur position défensive ; le cri de joie qu'ils poussèrent révéla leur position aux éclaireurs français.

l) – Les archers étaient peu protégés individuellement, et ils étaient très

vulnérables dans une lutte au corps à corps ; ils furent rapidement mis hors d'état de combattre.

m) – Les Anglais perdirent 2 000 morts et 400 prisonniers à la bataille de Patay, dont Talbot ; les pertes françaises furent insignifiantes.

[Voir l'expression *Lundi noir*].

14 – Puisque Charles VII n'avait pas été sacré à Reims, qui lui était jusqu'alors difficilement accessible, ses partisans continuaient à l'appeler « le *Dauphin* ».

Remarques : a) – Jeanne la Pucelle réussit à convaincre Charles VII de se faire sacrer et couronner roi de France en la cathédrale de Reims.

b) – Le 29 juin, une armée de 12 000 hommes se mit en route pour accompagner Charles VII jusqu'à Reims, en traversant des territoires sous la domination des Bourguignons.

15 – Charles VII fut sacré et couronné roi à Reims le 17 juillet 1429.

Remarques : a) – C'était 7 ans après la mort (1422) et 37 ans après le début de la folie (1392) de son prédécesseur, son père Charles VI ; et 14 ans après l'humiliante défaite que les Anglais infligèrent aux Français à Azincourt, le 25 octobre 1415, dans l'actuel département du Pas-de-Calais, malgré une écrasante supériorité numérique des Français (18 000 Français contre 6 000 Anglais).

b) – À son arrivée à Reims, le dauphin Charles n'avait pas encore été fait chevalier : le duc d'Alençon, premier pair de France, adouba Charles au matin de la cérémonie du sacre.

c) – Puis le grand chambellan, Georges de La Trémoille, aida le dauphin à enfiler les chausses fleurdelisées sur lesquelles Alençon boucla les éperons d'or.

d) – Regnault de Chartres, archevêque de Reims, sacra ensuite le ci-devant dauphin : utilisant une aiguille d'or, il pratiqua les saintes onctions avec le baume de la Sainte-Ampoule sur la personne royale, à travers les ouvertures pratiquées dans la chemise de cérémonie : sur la poitrine, sur la nuque, sur chaque épaule et à la saignée des deux bras.

e) – Les quatre « *otages de la Sainte Ampoule* » qui apportèrent la Sainte-Ampoule de l'abbaye Saint-Rémi de Reims étaient le Maréchal Jean de Bussac, le Maréchal Gilles de Rais, Jean de Graille et l'Amiral de France Louis de Culant.

f) – La Trémoille remit à Charles le *soq* (manteau fleurdelisé) et les autres symboles de la royauté : l'*anneau*, le *sceptre* et la *main de justice*.

g) – L'épée fleurdelysée (« *Joyeuse* ») et la couronne de Charlemagne étaient conservées à l'abbaye de Saint-Denis, en territoire tenu par les Anglo-Bourguignons ; elles furent remplacées par une épée qui sera appelée « *de Charles VII* » ou « *de la Pucelle* », et par une couronne trouvée dans le Trésor de la cathédrale de Reims.

h) – L'archevêque Regnault de Chartres, entouré de tous les pairs, couronna ensuite celui qui venait d'être consacré roi de France.

Le nouveau roi vint siéger sur son trône et les douze pairs lui rendirent hommage et l'embrassèrent.

Alors éclatèrent l'acclamation « *Vivat rex in aeternum* » et les sonneries triomphales des trompettes.

i) – Les rois de France se disaient placés au-dessus des autres monarques (notamment les rois d'Angleterre) qui étaient couronnés mais non sacrés ; ils régnaient sur un *peuple élu*, celui des Français ; le roi de France était « le *roi très chrétien* ».

j) – À partir de Henri VI Plantagenêt, et jusqu'à l'époque de l'empereur des

Français Napoléon 1er, les rois d'Angleterre se considérèrent comme les rois légitimes de la France et se firent appeler *rois de France* ; les prétendus usurpateurs capétiens qui avaient été sacrés à Reims étaient appelés *rois très chrétiens*.

k) – Le roi d'Angleterre était encore appelé, dans le préambule du traité de Paris (10 février 1763) : « *Le Sérenissime & Très-Puissant Prince Georges III, par la Grâce de Dieu Roy de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Duc de Brunswick & de Lunebourg, Archi-Trésorier & Électeur du Saint Empire Romain* » ; et le roi de France : « *Le Sérenissime & Très Puissant Prince Louis XV, par la Grâce de Dieu Roy Très Chrétien* ».

16 – Henri VI Plantagenêt fut couronné roi d'Angleterre le 6 novembre 1429 en l'Abbaye de Westminster, puis couronné roi de France à Notre Dame de Paris le 16 décembre 1431, à l'âge de 10 ans.

17 – En 1429, après le sacre de Charles VII à Reims, Jeanne et l'armée royale ne réussirent à prendre que des villes qui se rendaient spontanément au roi Charles VII.

Remarque : Les Parisiens, qui voyaient en Charles VII le chef du parti des Armagnacs de sinistre mémoire, refusèrent de se laisser soumettre ; le roi préféra faire rappeler Jeanne par René d'Anjou son beau-frère (futur *duc de Bar* en 1430 et *de Lorraine* en 1431, futur *bon roi René*) plutôt que de chercher à soumettre Paris, comme il l'avait fait en 1413, au prix de combats de rue meurtriers et du sac de la ville par des soldats avides.

18 – Par la suite, les Anglais abandonnèrent le duc de Bourgogne et se retirèrent dans leur île, d'une part à cause d'un manque de ressources pour payer leurs soldats et leurs mercenaires, d'autre part à cause des troubles intérieurs qui avaient repris en Angleterre après la mort de Henri V en raison du jeune âge de Henri VI.

Remarques : **a)** – Plus tard, Henri VI (de la maison de *Lancastre*) devenu fou, a été déposé par Édouard IV (de la maison d'*York*) le 4 mars 1461 ; enfermé dans la Tour de Londres, il y mourut en secret le 21 mai 1471.

b) – Les *Lancastre* et les *York* étaient deux branches de la vieille famille française des Plantagenêts d'Anjou.

c) – Après la *Guerre des Deux Roses* (1455-1487) entre les *Lancastre* (rose rouge de Provins) et les *York* (rose blanche, aussi appelée rose albâtre ou rose argentée), et la mort de Richard III (famille d'*York*) le 22 août 1485 à la bataille de Bosworth Field, la dynastie des Plantagenêts fut remplacée par celle des Tudor sur le trône d'Angleterre : Henry VII *Tudor* (1457-1509) remplaça Richard III *Plantagenêt* (1452-1485).

d) – Le roi de France et le duc de Bourgogne soutinrent les deux factions l'une contre l'autre, afin d'affaiblir l'Angleterre et empêcher les Anglais de retraverser la Manche ; la *Guerre des Deux Roses* marqua le fin de l'influence anglaise en France. **e)** – Les derniers territoires que les Anglais occupèrent sur le continent durant la guerre de Cent Ans furent perdus par eux : la *Normandie* en 1450 après la défaite anglaise de Formigny, la *Guyenne* en 1453 après la défaite anglaise de Castillon (actuellement Castillon-la-Bataille dans le département de la Gironde) ; de la France du XXI^e siècle, il ne restait plus aux Anglais, sur le continent, que la ville de Calais.

f) – Le 15 avril 1450, l'armée française de Jean II de Bourbon, comte de Clermont, renforcée par les Bretons du connétable Arthur de Richemont, écrasa l'armée anglaise de Thomas Kyriel à Formigny, près de Bayeux (actuel

département du Calvados).

Les deux couleuvrines de Louis Giribaut, qui tiraient un coup toutes les huit minutes, firent des ravages parmi les archers anglais ; l'arrivée de l'armée bretonne d'Arthur de Richemont, avec sa cavalerie, assura la défaite des Anglais qui évacuèrent la vallée de la Seine et la Normandie : c'était la fin de la guerre de Cent Ans pour le Nord de la France.

g) – Le 17 juillet 1453, la bataille de Castillon, sur la rive droite de la Dordogne, opposa l'armée franco-bretonne commandée par Jean de Blois et Dunois à celle de l'Anglais John Talbot ; les Français vainquirent grâce à leurs 300 bombardes chargées à mitraille et tirant ensemble, puis à la charge de la cavalerie bretonne. John Talbot y perdit la vie, renversé de son cheval par un boulet, puis achevé d'un coup de hache sur la tête par l'archer français Michel Pérugin.

h) – Le fils de Talbot y fut tué lui aussi.

i) – Après la victoire française de Castillon, Bordeaux se rendit sans combat le 17 octobre 1453, et les Anglais renoncèrent à jamais à l'Aquitaine et aux possessions continentales des Plantagenêts.

j) – La bataille de Castillon marqua la fin de la guerre de Cent Ans entre les deux dynasties prétendant au trône de France, les Plantagenêts (rois d'Angleterre) et les Valois (rois de France).

k) – La défaite des Anglais à Castillon bouleversa l'économie de la région bordelaise : les ventes de vin à l'Angleterre qui avaient assuré pendant des siècles la prospérité de l'Aquitaine, furent considérablement réduites.

l) – Notons que l'arrêt de la politique d'implantation continentale de l'Angleterre lui permit de devenir l'une des premières *puissances maritimes et coloniales* du monde.

19 – Jeanne d'Arc fut capturée par les hommes de Jean de Luxembourg aux portes de Compiègne le 23 mai 1430.

– L'Université de Paris réclama aussitôt un procès en hérésie contre Jeanne, car elle avait lancé l'assaut de Paris le saint-jour de la Nativité de la Vierge Marie (le 8 septembre 1429) et il était interdit de se battre ce jour-là.

– Un prisonnier de guerre comme Jeanne d'Arc était alors considéré comme un bien meuble négociable, que le suzerain avait le droit de racheter à volonté à son vassal.

– Jean de Luxembourg, qui avait capturé Jeanne, était le vassal à la fois du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre.

– Le prix de rachat d'un prisonnier de guerre par le suzerain de celui qui le détenait était plafonné par la coutume à 10 000 livres.

– Mais la rançon exigée pour la libération d'un prisonnier de guerre pouvait atteindre une somme beaucoup plus importante, trop importante pour que le roi de France Charles VII puisse faire libérer Jeanne.

– Pour recouvrer sa liberté, le roi de France Jean II le Bon, capturé à Poitiers en 1356, avait promis de payer 2,5 millions de livres, et il dut livrer aux Anglais plusieurs de ses provinces, dont l'Aunis.

– Pour recouvrer sa liberté, René d'Anjou, capturé à Bulgnéville en 1431, dut payer 500 000 livres.

– Jean de Luxembourg pouvait prétendre par sa mère au duché de Bar ; dans cette prétention il était en concurrence avec René d'Anjou, fils de Yolande d'Aragon et de Louis d'Anjou (cousin germain de Charles VI) ; René d'Anjou était par ailleurs beau-frère de Charles VII ; le *comté de Guise* était également l'objet d'un litige entre ces deux seigneurs (Jean de Luxembourg et René d'Anjou).

– Achetée 10 000 livres par les Anglais à Jean de Luxembourg (avec des deniers

tirés du duché de Normandie) Jeanne fut remise en septembre 1430 à l'évêque de Beauvais car elle avait été capturée sur la rive gauche de l'Oise, dans le ressort de l'évêché de Beauvais.

– Évêque de Beauvais depuis 1420, Pierre Cauchon (1371-1442), licencié en droit canonique, docteur en théologie, avait été le recteur de l'Université de Paris en 1403 ; c'était un homme connu et apprécié : il avait participé en 1407 à une tentative de conciliation des 3 papes alors en exercice ; il avait participé aux États-Généraux de 1413 (au cours desquels il participa à l'élaboration de l'ordonnance cabochienne) ; il fit partie de la délégation bourguignonne au Concile de Constance (1414-1418) qui mit fin au Grand Schisme d'Occident en obligeant les trois papes (Grégoire XII, Benoît XIII et Jean XXIII) à démissionner, et en faisant élire un nouveau pape : Martin V (1417).

– Pierre Cauchon devint évêque-comte de Lisieux, dans le duché de Normandie, le 13 février 1431 ; il est enterré en la cathédrale de Lisieux, à gauche, dans la chapelle Notre-Dame, près de l'autel, du côté de l'Évangile.

– Le procès aurait également pu se tenir devant le tribunal des affaires religieuses de Toul dont dépendait Domrémy, lieu de naissance de Jeanne.

– Capturée à Beauvais, Jeanne aurait pu être jugée à Beauvais mais, au moment du procès, Beauvais était sous la domination des Armagnacs ; il fallut une dérogation pour que le procès puisse se tenir à Rouen, comme si Beauvais s'était trouvée entre les mains d'hérétiques.

– Ayant été reconnue vierge, Jeanne ne pouvait pas être condamnée comme sorcière, car on considérait que les sorcières avaient nécessairement eu un commerce charnel avec le diable.

– D'un point de vue politique, les Anglais avaient intérêt à ce que le tribunal religieux la juge hérétique : cela signifiait que Dieu n'était pas du côté de Charles VII, et qu'Henri VI d'Angleterre était fondé à revendiquer la couronne de France.

– Accusée d'hérésie par l'Église, Jeanne comparut à Rouen devant l'official (le tribunal de l'Inquisition) présidé par l'évêque de Lisieux (et ancien évêque de Beauvais) Pierre Cauchon, du 21 février au 23 mai 1431 ; elle ne fut pas soumise à la question.

– L'hérésie consistait, pour Jeanne :

- i)** à se prétendre envoyée par Dieu ; si elle avait réellement été envoyée par Dieu pour *bouter les Anglais hors de France*, cela aurait voulu dire que Henri VI Plantagenêt n'avait aucun droit sur la couronne de France ;
- ii)** à avoir lancé un assaut sur Paris le jour sacré de la fête de la nativité de la Vierge Marie ;
- iii)** à revêtir des vêtements d'homme ;
- iv)** à prétendre avoir entendu des voix de saintes ou d'anges du ciel ;
- v)** comme l'indique Olivier Bouzy dans son livre « *Jeanne d'Arc en son siècle* », publié en 2013 chez Fayard, le tribunal pouvait soupçonner Jeanne d'avoir quelque sympathie pour l'hérésie inspirée par la milanaise Guilelmina, qui rendait un culte particulier à sainte Catherine et à sainte Marguerite, et à qui une « *lettre divine* » aurait annoncé la venue prochaine d'un Sauveur féminin.

– L'Ordre des *Prêcheurs* (en latin **O.P.** - ordo prædicatorum) ou des *Frères Prêcheurs* connu également sous le nom d'ordre des *Dominicains* (en latin *domini canes* « *les Chiens du Seigneur* ») avait été fondé en 1215 par Dominique de Guzmán (1170-1221) dit *saint Dominique*, afin de lutter sans relâche et par la seule prédication contre l'hérésie cathare ; l'ordre des Dominicains reçut son

approbation ecclésiastique définitive par la bulle *Religiosam vitam* du pape Honorius III en 1216.

- L’*Inquisition* avait été créée en 1233 par le pape Grégoire IX (1145-1241) à l’origine pour lutter contre l’hérésie cathare.
- Les Inquisiteurs étaient choisis parmi des savants en théologie, formés pour débusquer ceux des hérétiques qui cherchaient à cacher leur déviance.
- Les hérétiques étaient dénoncés anonymement mais, si le tribunal s’apercevait que le dénonciateur faisait partie des ennemis personnels de l’accusé, la poursuite était abandonnée.
- La procédure inquisitoriale débutait sur une prescription de l’évêque du lieu.
- L’accusé comparaisant devant le tribunal de l’Inquisition était réputé innocent ; c’était au tribunal de prouver ou de lui faire avouer sa faute ; le but de l’Inquisition était de sauver l’âme de l’hérétique, en le convainquant d’abandonner son erreur ou, s’il persistait dans l’hérésie, en lui faisant subir le dernier supplice pour sauver son âme.
- Le jour de l’admonestation publique, Jeanne annonça sa soumission comme le prévoyait la procédure du tribunal de l’Inquisition ; elle échappait donc à la mort, mais la sentence de réconciliation, dans son cas, fut la prison à vie.
- Elle devint prisonnière des Anglais, mais pas dans une prison ecclésiastique.
- Au bout de quelques jours, elle fut convaincue de retomber dans l’hérésie en reprenant des habits d’hommes que ses gardes anglais lui avaient astucieusement donnés et en prétendant avoir à nouveau entendu son conseil (ses voix).
- Étant *relapse*, c’est-à-dire étant retombée dans l’hérésie après l’avoir abjurée publiquement, Jeanne a automatiquement été livrée au pouvoir civil ; elle a été condamnée, sans nouveau jugement, à être brûlée vive.
- L’exécution eut lieu le 30 mai 1431, place du Vieux-Marché à Rouen, dans le duché de Normandie ; le visage de la suppliciée était caché : le bourreau souleva la robe de la suppliciée avant que son cadavre ne soit entièrement consumé, pour montrer qu’il s’agissait effectivement d’une femme.
- Le duché de Normandie, fief héréditaire des Plantagenêts, était alors sous l’autorité du Plantagenêt Jean de Lancastre (1389-1435), duc de Bedford et comte de Richmond ; il était capitaine général de Normandie (1422-1435) et capitaine de Paris (1423-1429) ; c’était le frère puîné du défunt roi d’Angleterre Henri V (1387-1422) ; il était donc l’oncle de Henri VI (1421-1471) qui avait 10 ans en 1431 ; Bedford avait été nommé régent du royaume de France à la mort de son frère aîné le roi Henri V (le 31 août 1422 au Château de Vincennes) en raison du jeune âge du nouveau roi Henri VI (9 mois).

Remarques : a) – Il est difficile, au XXI^{ème} siècle, de distinguer entre ce que Jeanne a déclaré devant ses juges et la manière dont ses déclarations ont été retranscrites ; elle ne maîtrisait peut-être pas parfaitement la langue latine que parlaient les juges ecclésiastiques.

b) – Jeanne a dit avoir entendu les voix de sainte Marguerite d’Antioche, de sainte Catherine d’Alexandrie et de l’archange saint Michel.

– Sainte Marguerite d’Antioche et sainte Catherine d’Alexandrie ne figurent pas au martyrologe de l’Église catholique romaine.

Une tradition nous assure que des chrétiens d’Égypte découvrirent le cadavre de Catherine d’Alexandrie sur le Mont Sinaï vers le VIII^{ème} siècle, là où il avait été enterré quatre ou cinq cents ans plus tôt, après avoir été transporté par des anges.

– On peut se demander quel était, à cette époque, le timbre de la voix de saint Michel qui, comme tous les archanges, est un pur esprit ?

c) – La Pucelle était partie de Domrémy et de Vaucouleurs, qui font partie de ces

territoires morcelés dont les parcelles *imbriqués* dépendaient, à quelques mètres près, soit du duché de Lorraine, soit du duché de Bar, soit du Barrois mouvant, soit du royaume de France, soit de l'évêché de Metz ; les duchés de Bar et de Lorraine étaient déjà sous l'autorité de René d'Anjou (beau-frère de Charles VII).

d) – Le comte Charles de Pontieux, fils de Charles VI et futur roi de France sous le nom de Charles VII, grandit à la cour de Yolande d'Aragon (1380-1442) et de son époux Louis II (1377-1417) roi de Naples, comte de Provence, duc d'Anjou, dans leurs châteaux sur les bords de la Loire ou en Provence.

L'influence de Yolande d'Aragon sur la politique intérieure française a été importante avant, pendant et après l'épopée de Jeanne d'Arc.

En 1429, c'est Yolande d'Aragon qui finança l'armée avec laquelle Jeanne porta secours à la ville d'Orléans.

Yolande d'Aragon accompagnait son gendre, le roi de France Charles VII, à l'ouverture des États Généraux d'octobre 1439 dans la ville d'Orléans.

e) – La Chronique de don Alvaro de Luna, Connétable de Castille, rapporte qu'une femme se disant la *Pucelle de France* se trouvait en 1436 à La Rochelle, qu'elle envoya des ambassadeurs au roi de Castille Don Juan II, à Valladolid, pour le supplier de lui venir en aide ainsi qu'au Roi de France, conformément à l'alliance qui avait été conclue entre le Royaume de France et le Royaume de Castille ; Don Juan II chargea son Connétable d'envoyer 25 (ou 35 ?) gros bâtiments et 15 caravelles, tous armés et montés par les meilleurs équipages disponibles, afin de l'aider à vaincre la flotte anglaise.

Grâce à cette aide, Marguerite Stuart, la fille de Jacques 1er, roi d'Écosse, aurait déjoué le blocus anglais devant les Pertuis charentais et aurait pu entrer dans la ville de La Rochelle pour aller épouser le fils de Charles VII et de Marie d'Anjou (le futur Louis XI).

[D'après Marcel Gay et Roger Senzig – *L'affaire Jeanne d'Arc* (page 241) – Éditions Florent Massot – 2007].

f) – L'historienne Colette Beaune, une spécialiste reconnue de Jeanne d'Arc, qui a étudié tout ce qui a été écrit sur le sujet en français ou en latin, et qui a elle-même écrit des livres appréciés, a rejeté en bloc les travaux du journaliste d'investigation Marcel Gay, mais sans vraiment contredire les sources qu'il a régulièrement citées dans le corps de son texte pour étayer les résultats plus ou moins originaux de ses recherches.

[Voir Colette Beaune – *Jeanne d'Arc, vérités et légendes* – Éditions Perrin – décembre 2009].

g) – Il a pu se produire à l'époque des procès, puis de l'exécution de la sentence qui avait condamné Jeanne à périr vive sur le bûcher à Rouen, soit des confusions de personnes, soit même des usurpations volontaires d'identité.

h) – On ne sait rien des circonstances, ni même de la réalité d'une attaque, d'un siège ou d'un blocus anglais de La Rochelle en 1436.

Il n'y a rien concernant l'époque 1199-1589 dans les annales de La Rochelle attribuées à Baudouin, conservées à la médiathèque de La Rochelle et retranscrites par Robert Favreau en 2007 dans le Bulletin de la Société des Archives historique de la Saintonge et de l'Aunis ; ces annales reproduisent surtout, avec la liste complète des maires, année par année, les privilèges accordés à la Ville ou confirmés par les souverains français ou britanniques.

Il existe des lacunes dans l'histoire de La Rochelle, surtout depuis le milieu de l'année 1436 jusqu'en 1453, parce que les archives anciennes de la ville (confisquées par Louis XIII après la reddition de 1628) furent transportées à Paris

en 1631 et ont été détruites dans l'incendie de la Chambre des Comptes en 1737. Ce que l'on sait c'est que Marguerite, la fille du roi d'Écosse Jacques Ier, envoyée en France pour épouser le Dauphin (le futur Louis XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou) débarqua au port de La Rochelle au mois de juin 1436 ; certains prétendirent que le navire qui l'amenait, poursuivi par une flotte anglaise, ne dut son salut qu'à des navires de guerre espagnols arrivés à temps pour protéger les atterrages et la rade de La Rochelle, mais la chronique d'Amos Barbot n'en fait pas mention ; Amos Barbot (1566-1625) avait pu consulter les archives de La Rochelle avant qu'elles ne soient confisquées par Louis XIII en 1628.

20 – S'il est légitime de croire au caractère surnaturel de l'action de Jeanne d'Arc, son entourage, lui, était « *normal* ».

Cependant, on rapporte que plusieurs jeunes femmes se crurent, avant ou après Jeanne, investies de missions divines auprès du pouvoir royal ; il y en avait même une qui fréquentait la cour de Charles VII pendant que Jeanne y séjournait.

À cette époque, les prophétesses étaient consultées par les hommes de pouvoir comme, près de 600 ans plus tard, Élisabeth Tessier (*Germaine Hanselmann* de son nom de jeune fille) l'a été par le Président François Mitterrand pour préparer ses décisions politiques !

Remarque : Titulaire d'une licence en lettres modernes depuis 1962 et d'un DEA en lettres modernes depuis 1963, l'ancienne *astrologue* de François Mitterrand a soutenu le samedi 7 avril 2001, salle Louis-Liard en Sorbonne, sous les portraits de Richelieu et de Descartes, une thèse de doctorat en sociologie qui portait sur la « *situation épistémologique de l'astrologie à travers l'ambivalence fascination-rejet dans les sociétés postmodernes* ».

Élisabeth Teissier a été faite *docteur en sociologie* avec la mention « *très honorable* » ; le jury rappela que l'astrologie n'est pas considérée comme une science.

21 – Après son sacre et son couronnement à Reims, Charles VII utilisa une armée soldée en permanence.

Pour la financer, il rendit permanente la taille (une sorte de taxe d'habitation) qui jusqu'alors n'était collectée que pour financer des opérations exceptionnelles.

Charles VII conquiert ensuite les villes et les provinces du royaume de France qui étaient encore sous l'autorité des Plantagenêts.

22 – Avec le temps qui passe, Jeanne d'Arc est devenue un mythe et son nom a été utilisé, parfois malhonnêtement, par différents courants politiques pour défendre des points de vue contradictoires.

23 – Des troubles comparables à la guerre civile qui opposa les Armagnacs et les Bourguignons pendant la folie de Charles VI et l'enfance de Charles VII, se reproduisirent notamment entre l'assassinat d'Henri IV et celui de *Concini* (Maréchal d'Ancre) le 24 avril 1617, époque qui correspond à l'enfance de Louis XIII ; ou entre la mort de Louis XIII et la fin de la révolte connue sous le nom de *la Fronde de Princes* (1649-1652) pendant l'enfance de Louis XIV.

Remarque : À chaque fois il s'est agi, pour les grands du royaume, de contester l'absolutisme monarchique après une défaillance du titulaire, et de refuser la politique fiscale jugée scandaleuse que conduisait l'entourage de l'ancienne reine, une étrangère devenue dépositaire temporaire du pouvoir, la bavaroise Isabelle (épouse puis veuve de Charles VI et mère de Charles VII) ou l'italienne Marie de Médicis (veuve de Henri IV et mère de Louis XIII) ou encore l'autrichienne Anne (veuve de Louis XIII et mère de Louis XIV).

24 – Au cours de la *guerre civile française* entre Armagnac et Bourguignons, les

Anglais ont été, tour à tour, les alliés d'un parti ou de l'autre, ou ils ont fait payer leur neutralité.

– En 1411, les Anglais vinrent soutenir les Bourguignons.

– En 1412, les Armagnacs conclurent un traité avec le roi d'Angleterre : les Armagnacs lui cédèrent la Guyenne et reconnurent sa suzeraineté sur le Poitou, l'Angoumois et le Périgord ; les Anglais débarquèrent dans le Cotentin.

– En 1414, le nouveau roi d'Angleterre Henri v essaya de tirer parti de la démence de Charles vi ; il aurait aimé se faire rétrocéder les territoires que les Plantagenêts avaient jadis possédés sur le Continent.

– En 1415, ayant débarqué à Chef-de-Caux les Anglais prirent Harfleur puis se dirigèrent vers la Somme ; ils rencontrèrent et battirent l'armée française à Azincourt.

25 – Le Bourguignon Jean sans Peur ménagea les Anglais qui, s'ils cessaient de livrer la laine produite en Angleterre, pouvaient ruiner les drapiers de sa province de Flandre.

26 – Charles vii finança à partir de 1445 une armée nationale par l'instauration d'une taille permanente (édit du 2 novembre 1429) en remplacement de la taille exceptionnelle instituée en 1292 par Philippe le Bel pour les cas d'état de guerre. Les soldats de Charles vii étaient soldés 12 mois par an, et mieux payés que par les autres princes.

27 – La *guerre de Cent Ans* prit fin le 17 juillet 1453 avec la bataille de Castillon.

28 – On admet généralement que le *Moyen Âge* prit fin le 29 mai 1453 avec la prise de Constantinople par les troupes ottomanes de Mehmed ii.

29 – Une nouvelle forme de guerre était apparue au milieu du xv ème siècle, avec une utilisation systématique et décisive de l'artillerie en remplacement des archers, et avec des charges de cavalerie au bon moment au lieu de chevauchées désordonnées.

Jedburgh : 1 – Organisation anglaise instituée pendant la Seconde Guerre mondiale (1942-1945) en vue de préparer l'invasion des territoires occupés par l'Allemagne : des membres des forces spéciales en uniforme étaient parachutés derrière les lignes ennemies afin d'entrer en contact avec la Résistance, quelques jours avant la conquête de ces territoires par les armées anglo-américaines.

Remarques : a) – Des équipes *jedburghs* de trois personnes (en anglais « *teams* ») qui avaient suivi un entraînement approprié étaient parachutées à plusieurs dizaines de kilomètres en arrière des lignes ennemies ; elles comprenaient un officier des SOE britanniques (*Special Operations Executive*) ou de l'OSS américain (*Office of Strategic Services*), un officier appartenant au pays occupé et un opérateur radio.

b) – Les équipes *jedburghs* aidèrent à la coordination de l'action des francs-tireurs avec les plans généraux du *Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force* de Londres en vue d'immobiliser les régiments allemands loin des côtes de Normandie pendant le débarquement du 6 juin 1944 et les jours suivants, par tous les moyens et à n'importe quel prix ; le prix à payer fut parfois très lourd, notamment à Tulle (99 hommes pendus aux balcons et 149 hommes déportés le 9 juin 1944) ou à Oradour-sur-Glane (642 victimes le 10 juin 1944) après que des terroristes français de tous âges, hommes et femmes, eurent harcelé la 2ème division blindée SS allemande *Das Reich* pendant sa progression de Montauban vers le front de Normandie.

c) – Les équipes *jedburghs* parachutées derrière les lignes ennemies permettaient d'obtenir des contacts radiophoniques ou radiographiques entre les combattants clandestins présents dans les zones occupées, l'État-Major de Londres et les forces

anglo-américaines d'invasion qui progressaient sur le continent européen.

d) – Entre juin et septembre 1944, 279 *jedburghs* répartis en 94 équipes partirent des bases anglaises pour la France (au Nord de la Loire) ou le Benelux où ils sautèrent en parachute avec leurs Jeeps, leurs postes radio et leurs armes.

e) – En réaction aux actions terroristes que quelques *jedburghs* anglais et des résistants français fomentaient depuis plusieurs semaines dans la vallée vosgienne du Rabodeau au su des occupants allemands, alors peu nombreux, et alors que les Américains arrivés au col de la Chipotte préparaient l'offensive qui allait leur permettre de franchir la chaîne des Vosges, des forces allemandes considérables débarquèrent dans la vallée et déportèrent *un millier* d'hommes et quelques femmes des villages de Belval, La Petite Raon, Le Puid, Le Vermont, Moyenmoutier, Senones, Le Saulcy, Vieux-Moulin et Moussey aux alentours du 24 septembre 1944 ; très peu de ces déportés rentrèrent vivants des camps de Dachau, Natzwiller, Auschwitz, Ravensbrück, Oranienburg, Mühldorf, etc.

Jérémiade : [*Familier*] Plainte fréquente et importune.

Exemple : C'est une jérémiade continuelle.

Remarque : C'est une allusion au *Livre des Lamentations* de la Bible hébraïque, attribué au prophète Jérémie, qui est constitué de cinq poèmes lyriques qui déplorent la destruction du Temple de Salomon et de la ville sainte de Jérusalem, capitale du royaume de Juda, en 587 av. J.-C. par le roi de Babylone

Nabuchodonosor II (mort en 562 avant J.-C.).

Jéricho : **1** – Jéricho est une ville de Palestine située à proximité et dans l'ouest du fleuve Jourdain, près de la Mer Morte ; lorsque le niveau de la Mer Morte était plus élevé, Jéricho était peut-être baignée par le Jourdain.

2 – Jéricho est l'une des plus anciennes villes habitées connues au monde : les ruines d'un mur défensif et d'une tour ayant plus de 11 000 ans d'existence sont parfois considérées comme les plus anciens vestiges connus d'édifices publics.

3 – La première fois que les Hébreux occupèrent la Palestine, en 1493 avant J.C., Jéricho fut la première ville qu'ils conquièrent.

Remarque : L'épisode des trompettes de Jéricho (des *chofars*) est bien connu ; il est raconté dans le livre de Josué : « *le septième jour après l'arrivée des Hébreux, les murailles de Jéricho s'effondrèrent par la volonté de Dieu, après que l'Arche d'alliance précédée par sept prêtres, sonnait sept chofars, eurent défilé sept fois pendant sept jours, autour de la cité* ».

4 – La ville de Jéricho a été incluse dans la zone occupée par les Hébreux après qu'ils eurent fondé l'État indépendant d'Israël (14 mai 1948), en application de la résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies (29 novembre 1947) qui prévoyait le partage de la Palestine en un État juif et un État arabe.

5 – Jéricho est passée sous l'administration de l'Autorité palestinienne après les premiers Accords d'Oslo (13 septembre 1993) et les accords israélo-palestiniens sur Jéricho et Gaza (4 mai 1994).

6 – Jéricho a été occupée par Israël après le déclenchement de la seconde Intifada (provoquée par la visite d'Ariel Sharon sur l'Esplanade des Mosquées, le 28 septembre 2000) puis elle a été rendue à l'Autorité palestinienne le 16 mars 2005.

Jésuite : Voir le mot *Luther*.

Jet : **1** – Mot anglais utilisé pour désigner la propulsion par *réaction*.

2 – Dans la propulsion marine par réaction (en anglais « *hydro jet* ») l'eau de mer est aspirée au-dessous de la coque, est accélérée par une pompe entraînée par un moteur thermique (essence ou diesel) ou par un moteur électrique, puis est rejetée à l'arrière du navire à grande vitesse en passant par une tuyère ; la réaction de l'écoulement de l'eau vers l'arrière produit une poussée qui fait avancer le navire

en application du principe de conservation de la quantité de mouvement.

Remarques : a) – Dans la propulsion marine *par réaction*, le dessus du rouet de la pompe doit se trouver, au repos, à peu près au niveau de la flottaison.

b) – La propulsion *par réaction* n'est pas adaptée à des navires dont les tirants d'eau varient sensiblement d'une traversée à une autre.

c) – Ce moyen de propulsion est utilisé avantageusement pour des vedettes rapides ou pour des petits navires à passagers.

d) – La propulsion *par réaction* (en anglais « **hydro jet** ») permet d'utiliser la machine sans risques et de manœuvrer le navire même lorsque des nageurs sont dans l'eau près de la poupe, alors qu'ils seraient en danger si l'on désirait utiliser des hélices pour conserver la position ou le cap du bateau.

e) – Les navires propulsés *par réaction* évitent les avaries aux hélices et aux arbres porte-hélices redoutées en cas de talonnage ou d'échouement accidentels par les navires à hélices.

f) – À la différence de ce que l'on observe avec une tuyère Kort, dans la *propulsion par réaction* lorsque la barre est d'un bord, l'avant du navire vient toujours de ce bord, que l'on utilise la machine en arrière ou en avant.

g) – Au contraire, l'étrave d'un navire équipé d'une tuyère Kort vient du bord opposé à celui où l'on a mis la barre lorsque la machine est en arrière, mais du même bord lorsque la machine est en avant.

Jet à la mer (en anglais « **jetson** », « **jettison** ») : **1** – Le *jet à la mer* est le débarquement à la mer, par dessus bord, de marchandises ou d'objets pesants pour alléger le navire quand la sûreté du navire ou que des circonstances impérieuses l'exigent.

[Voir l'expression *Faire le jet*].

2 – La pratique du jet à la mer est très ancienne : les *Actes des Apôtres* (dans le *Nouveau Testament*) racontent comment le capitaine du navire sur lequel Paul de Tarse (Saint Paul) avait pris passage a été contraint, à plusieurs reprises, de jeter des marchandises à la mer dans la tempête, pour échapper au naufrage.

3 – Tous les intérêts liés à l'expédition maritime, chacun en fonction de la valeur engagée dans l'expédition, contribuent à dédommager les propriétaires des objets qui ont été jetés à la mer pour la sauvegarde du navire et de sa cargaison : on dit que le navire a été mis en *avaries communes*.

Remarque : Le règlement des *avaries communes* se fait :

i) soit par arbitrage, selon des règles admises contractuellement,

ii) soit selon la loi nationale.

[Voir l'expression *Avaries communes*].

4 – Un *procès-verbal visé par le capitaine* doit constater la nature, l'espèce et la quantité des objets dont le jet a été opéré.

Jet d'abeilles : Essaim d'abeilles qui sort de la ruche après un remérage.

Jet de lumière : Rayon de lumière qui paraît subitement.

Jet de pierre : Un jet de pierre se dit d'autant d'espace qu'en peut parcourir une pierre qu'un homme jette de toute sa force.

Jet d'un filet : On dit le *jet d'un filet* en parlant d'un filet à pêcher qu'on jette en mer ou dans une rivière pour prendre du poisson.

Remarque : On dit *acheter le jet du filet* pour dire acheter tout le poisson qu'on prendra par le coup de filet qu'on va jeter.

Jetée (en anglais « **mole head** », « **break water** ») : **1** – Chaussée émergée qui s'avance dans la mer et que l'on a construite ou établie pour mettre un port à l'abri des violences des lames du large et au besoin, pour servir de chemin de halage afin de faciliter, à l'aide d'une cordelle, l'entrée ou la sortie des navires à voiles.

2 – Amas de pierres, de sable, de cailloux et d'autres matériaux jetés à côté du canal qui forme l'entrée d'un port, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues de la mer.

Jeter (en anglais « *to let go* », « *to cast away* ») : Le mot *jeter* a plusieurs acceptions :

1 – *Jeter le loch* (en anglais « *to heave the log* ») c'est laisser tomber le bateau de loch à l'arrière du navire, pour en filer la ligne à mesure que le navire marche, et déterminer la vitesse du navire par le nombre de nœuds ou de divisions de cette ligne qui s'échappent au dehors en un temps donné.

2 – *Jeter le plomb de sonde* (en anglais « *to heave the lead* ») c'est laisser tomber le plomb de sonde pour compter le nombre de divisions de la ligne de sonde qui s'échappent, jusqu'à ce que le plomb ait atteint le fond ; la ligne de sonde doit, en ce moment, être la plus verticale possible.

3 – *Jeter l'ancre* (en anglais « *to let go the anchor* », « *to cast the anchor* ») c'est laisser tomber au fond une ancre à laquelle tient un câble, à l'effet de retenir un navire au mouillage.

Remarque : Dans la pratique, on ne dit pas *Jeter l'ancre*, mais « mouiller » en précisant le bord de l'ancre qui a été mouillée et la quantité de chaîne qui a été filée (par exemple : « *mouillé bâbord, quatre maillons au guindeau* » ou encore : « *mouillé tribord, deux maillons à l'eau* »).

4 – Un navire est jeté à la côte, au plain, sur un rocher, sur un banc (en anglais « *cast away* », « *driven* », « *cast* ») lorsque, par une cause quelconque, il se trouve porté dessus et s'y échoue ou s'y brise et s'y perd.

5 – Si un navire en perdition choisit le point de la côte le moins dangereux et s'y précipite, on dit qu'il *se jette à la côte*, ou à terre (en anglais « *she runs ashore* »).

6 – On dit aussi qu'un navire *s'est jeté à la côte* quand il s'est échoué à la suite d'une mauvaise manœuvre.

7 – *Jeter à la mer, jeter hors du bord* (en anglais « *to throw overboard* ») des objets ou des marchandises, c'est effectuer un *jet à la mer* (en anglais « *jetsen* », « *jettison* »).

[Voir l'expression *Jet à la mer*].

8 – Autrefois, dans le très mauvais temps et en dernière extrémité, afin d'alléger le navire et de sauver le navire et l'Équipage, on ouvrait les sabords et on attendait un moment favorable pour jeter les canons à la mer (en anglais « *to heave the guns overboard* ») ; ou encore, pour éviter d'aller à la côte trop rapidement si le navire était déjà à cordes et à mâts, on *jetait bas les mâts* afin de réduire la prise au vent.

[Voir l'expression *À cordes et à mâts*].

Jet (Faire le –) : Voir l'expression *Faire le jet*

Jet stream : Expression anglaise employée traditionnellement pour désigner un *courant aérien* permanent allant d'Ouest en Est autour de la Terre, à haute altitude (plus de 6 000 mètres).

[Voir l'expression *Courant jet*].

Jeu : 1 – Divertissement, récréation.

Remarque : Ce terme se dit de tout ce qui se fait par esprit de gaieté et par pur amusement.

2 – Exercice de récréation, qui a de certaines règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent.

Remarque : On distingue ainsi :

i) Les jeux de hasard, comme le 4-21 et autres jeux de dés ;

ii) Les jeux de combinaison, comme les dames, les échecs ;

iii) Les jeux mêlés de combinaisons et de hasard, comme le trictrac, le piquet ;

iv) Les jeux de commerce, comme la plupart des jeux de cartes ;

v) Les jeux d'adresse, comme le jeu de paume et le tennis, le jeu du mail et le golf, le jeu du billard, etc.

Jeu (en anglais « *slack* », « *loosing* », « *easy motion* », « *complete suit* ») : **1** – Synonyme de *mou*, de *déliaison*, d'*espace vide*.

Exemples : Les haubans ont du jeu ; les baux ont pris du jeu.

Remarques : **a)** – Le *jeu de la barre* est l'espace qu'elle peut parcourir lorsqu'on fait obliquer le gouvernail d'un bord à l'autre.

b) – *Jeu* se dit pareillement dans d'autres cas semblables.

2 – *Jeu* est synonyme de *mouvements aisés*.

Exemple : Quand on dit que le gouvernail doit *avoir du jeu*, on entend que ses mouvements doivent être libres et faciles.

Remarques : **a)** – On dit que *le jeu est l'âme de la mécanique*.

b) – On dit qu'un *emmanchement* est gai lorsque le jeu entre l'arbre et l'alésage est anormalement important en raison de l'usure de l'alésage.

3 – *Mettre en jeu*, c'est mettre en action, faire fonctionner.

Exemple : *Mettre les pompes en jeu*, ou les *faire jouer*, c'est les faire fonctionner.

4 – *Jeu* est synonyme de *ensemble complet*.

Exemples : Un jeu de pavillons du code international des signaux ; un jeu d'avirons.

Jeu de paume : Voir l'expression *Paume (Jeu de –)*.

Jeu de voiles : **1** – C'est la collection complète de toutes les voiles que peut porter un navire.

2 – On dit que l'on ne possède qu'un *jeu de voiles* quand on n'en a qu'une de chaque espèce ; on possède deux jeux si chaque voile est en double à bord.

3 – On nomme *jeu de rechange* un jeu incomplet mais comprenant toutes les voiles majeures : focs, artimon et brigantine.

Jeûne : **1** – Pour les catholiques : abstinence de viande, en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner.

Remarque : Les catholiques pratiquaient jadis le jeûne pendant tout le *Carême*.

2 – Les Protestants ne tiennent pas le jeûne du Carême comme indispensable.

3 – Les mahométans, au contraire des catholiques, peuvent manger de la viande pendant le jeûne, mais ils ne peuvent manger quoi que ce soit qu'après le Soleil couché.

Remarque : Les mahométans pratiquent le jeûne pendant le mois du *ramadan*.

Jeune École : **1** – On appelle « *Jeune École* » un courant innovant de la pensée navale française apparu dans les années 1880, après la défaite de 1870 contre la Prusse.

Remarques : **a)** – À l'opposé de la doctrine officielle répandue à l'époque en Europe (fin du XIX^{ème} siècle) qui préconisait de construire des bâtiments de combat de plus en plus gros, la jeune école française jugeait préférable de disposer, pour une même dépense, d'un très grand nombre de navires plus petits, répartis dans tous les ports du littoral national.

b) – On disait à l'époque que la doctrine navale française se partageait en deux écoles, l'une absorbée par le besoin de s'abriter, l'autre animée avant tout par le sentiment de l'attaque : la première était la vieille école, la seconde la jeune école.

c) – Le remplacement des coques en bois par des coques en fer et l'apparition de la propulsion à vapeur entraînèrent une très forte augmentation des coûts de construction et de fonctionnement des bâtiments de guerre.

d) – La France n'avait ni les moyens ni l'ambition de disputer la suprématie sur

mer à l'Angleterre et à l'Allemagne, après l'aventure de l'empereur Napoléon III (1808-1873) qui aboutit au Traité de Francfort-sur-le Main (10 mai 1871).

e) – La figure emblématique de la jeune école française a été l'amiral *Hyacinthe Laurent Théophile Aube* (1826-1890) qui fut capitaine de vaisseau en 1870, gouverneur de la Martinique en 1879, contre-amiral en 1882, vice-amiral et ministre de la Marine en 1886-1887 dans le 3^{ème} cabinet Charles de Freycinet (1828-1923) et dans le cabinet René Gobelet (1828-1905) à l'époque même où l'on construisait le bassin à flot de La Pallice, qui serait appelé à recevoir des torpilleurs de surface et des torpilleurs submersibles.

f) – L'amiral Aube et son gendre, le journaliste Gabriel Charmes (1850-1886) rejetaient le cuirassé au profit de la torpille automobile, portant aux nues le torpilleur de surface, le torpilleur submersible et la mine.

g) – L'amiral Hyacinthe Aube publia en 1882 « *La guerre maritime et les ports militaires de la France* » pour exposer sa pensée.

h) – Le journaliste Gabriel Charmes publia en 1885 « *Les torpilleurs autonomes et l'avenir de la Marine* » puis en 1886 « *La réforme de la Marine* » ainsi que de nombreux articles de presse condamnant les gros bâtiments de guerre, prétendument chers et vulnérables, au profit des torpilleurs de surface ou sous-marins, encensés comme peu coûteux et peu visibles ou invisibles, qu'il appelait *poussières navales*.

i) – L'acquisition de la liberté de la presse (loi du 29 juillet 1881) favorisa le développement, dans le pays, du courant d'opinion appelé « *Jeune École* ».

j) – Le nouveau bassin de La Pallice, qui fut inauguré en 1890, correspondait tout à fait aux besoins affichés par la stratégie de l'*amiral Aube* et de la Jeune École française : il pouvait abriter un grand nombre de torpilleurs capables de sortir à tout moment de la marée et d'être opérationnels en quelques heures au large des côtes, entre la Loire et la Gironde.

2 – L'utopie des promoteurs de la *Jeune École française* fut dénoncée par le mathématicien et physicien français Paul Painlevé (1863-1933), élu député du v^{ème} arrondissement de Paris le 8 mai 1910 au siège de René Viviani (1863-1925) ; Paul Painlevé souligna dans un article paru dans le journal « *Le matin* » du 24 septembre 1910 que les puissances navales étrangères potentiellement hostiles, l'Angleterre et l'Allemagne, avaient riposté à la multiplication des torpilleurs de surface français par la construction de puissants contre-torpilleurs (en anglais *torpedo-boat destroyers*, en abrégé *destroyers*) plus gros, tenant mieux la mer, plus rapides, mieux armés que les petits torpilleurs français, ces armes de beau temps qui seraient foudroyés aussitôt qu'aperçus et qui cessaient ainsi d'être les épouvantails annoncés.

3 – La nouvelle stratégie navale française a été, après 1912, de concentrer la flotte de haut bord en Méditerranée pour sécuriser les communications entre l'Algérie et la France ; il fallait pouvoir acheminer en toute sûreté le dix-neuvième corps d'armée stationné en Afrique du Nord, ainsi que des troupes indigènes pour combattre sur les frontières de l'Est en cas de conflit avec l'Allemagne ; le dix-neuvième corps d'armée était composé de troupes entraînées et aguerries ; les troupes indigènes devaient pallier le fléchissement de la natalité en France métropolitaine ; par ailleurs, l'Afrique du Nord, l'un des greniers de la France, devait continuer à approvisionner le pays en nourriture pendant la durée de la guerre ; la défense des côtes de la Manche et de l'Atlantique contre un éventuel débarquement se ferait au moyen de torpilleurs submersibles répartis de Dunkerque à Bayonne, associés pour l'acquisition des cibles à l'aéronautique navale développée par l'amiral Auguste Boué de Lapeyrère (1852-1924), ministre

de le Marine de 1909 à 1911.

Remarques : a) – Jusqu’au 15 octobre 1912, la flotte militaire de haut bord française est restée constituée de deux groupes indépendants, à Toulon la première armée navale composée des première et deuxième escadres de ligne et de la première escadre légère, à Brest la troisième escadre de ligne et une division de croiseurs cuirassés ; le ministre de la Marine Théophile Delcassé (1852-1923) a dit à la tribune de la Chambre des députés, le 11 décembre 1911, qu’en cas de guerre, la troisième escadre s’adjoindrait immédiatement à la première armée navale ; cette illusion aurait pu être funeste en cas de guerre, car l’offensive en Méditerranée doit être immédiate pour être efficace ; en cas de combinaison des forces italiennes et autrichiennes qui peuvent lui être opposées, l’offensive immédiate de la Marine française ne peut réussir que si tous ses navires de ligne sont déjà regroupés à Toulon.

b) – Deux mois plus tard, le 13 février 1912, suivant l’avis de Paul Painlevé rapporteur de la commission de la marine à la Chambre des députés, le même ministre de la Marine Théophile Delcassé a fait connaître à la tribune de la Chambre le nouveau principal objectif des forces navales françaises, à l’occasion de la discussion du projet de loi navale : il fallait que les communications de la France métropolitaine avec la France africaine soient toujours assurées ; il existe pour la plupart des nations une zone maritime dont la domination revêt un caractère de nécessité impérieuse ; l’Angleterre elle-même, malgré sa puissance, s’est vue réduite à concentrer la presque totalité de ses unités de combat pour s’assurer la suprématie dans la Mer du Nord, sauf à disposer de forces suffisantes pour dominer la Méditerranée orientale, afin de protéger l’accès au Canal de Suez de la convoitise italienne ; pour la France, aucune autre mer n’a une importance comparable à la Méditerranée occidentale et il lui faut consentir tous les sacrifices, créer toutes les ressources qu’exige sa suprématie dans cette mer ; pour cela, il est indispensable que la concentration à Toulon de tous les navires de ligne disponibles soit opérée avant l’ouverture des hostilités.

c) – La loi-programme du 30 mars 1912 porta les effectifs à 28 cuirassés, dont 4 de réserve, 10 éclaireurs d’escadre, 52 torpilleurs de haute mer, 94 sous-marins ; la composition de chaque escadre de ligne devait atteindre progressivement et individuellement huit cuirassés ; les trois escadres de ligne et la première escadre légère ne constitueront qu’une seule armée navale commandée par un vice-amiral ayant son pavillon sur un cuirassé non incorporé ; chacune des quatre escadres sera commandée par un vice-amiral.

d) – Au moment du vote de la loi de programmation de 1912, la France possédait 11 cuirassés modernes ; il fallait mettre en service 17 nouveaux dreadnoughts : 2 étaient mis en chantier en 1910 et 1911 ; 3 devaient mis en chantier en 1912 ; 2 autres en 1913 et 1914 ; 4 en 1915 et 2 en 1917 ; en réalité, la France construisit 4 cuirassés de type dreadnought avant la Grande Guerre, à savoir : le *Jean Bart* (en service le 5 juin 1913), le *Courbet*, (mis en service le 19 novembre 1913), le *Paris* (en service le 1er août 1914), la *France* (en service le 10 octobre 1914). [Voir le mot *Dreadnought*].

4 – Dans son rapport sur le budget 1913 pour le Marine, Paul Painlevé s’alarme de ce que les bâtiments de combat français comparés à leurs contemporains de l’étranger ont une vitesse moindre, une artillerie moins puissante, des torpilles moins offensives ; avec l’épisode de la *Jeune École*, la Marine française avait pris du retard sur les autres grandes marines.

Remarques : a) – Le problème capital était celui de l’artillerie : le Conseil supérieur de la marine était hostile à l’augmentation du calibre des canons ; Paul Painlevé défendait vigoureusement la thèse inverse.

b) – Painlevé, dans son rapport sur le budget de la Marine de 1912, avait demandé de porter de 305 à 340 mm le calibre de l'artillerie principale des cuirassés de la classe « *Jean Bart* » ; il demandait même l'étude immédiate d'un calibre supérieur à 340 mm ; à sa demande, le Conseil supérieur de la Marine accepta d'étudier la modification du calibre des canons des cuirassés « *Provence* » et « *Lorraine* » de la classe « *Bretagne* » pour les équiper de canons de 340 mm ; la modification sera effectuée lors des refontes de 1934-1935 ; la classe « *Bretagne* », du type *Dreadnought*, a été mise en service à partir de 1915 ; elle était issue de la loi-programme du 30 mars 1912.

[Voir le mot *Dreadnought*].

c) – Le poids d'explosifs que peut emporter un obus de rupture croît beaucoup plus vite que le poids du projectile creux ; l'effet offensif d'un seul gros projectile contre celui de deux projectiles de même poids total, est beaucoup plus considérable.

d) – La portée des obus augmente avec le calibre, sans perte de précision : aux batailles des Falklands (8 décembre 1914) ou du Jutland (31 mai et 1er juin 1916) qui opposèrent la Grand Fleet britannique et la Hochseeflotte allemande, le feu fut ouvert à partir de dix-huit mille mètres et l'avantage des gros calibres se manifesterait de manière éclatante.

e) – Paul Painlevé a réclamé obstinément pendant les années à la tribune de la Chambre des députés où, comme député, il a été le rapporteur du budget de la Marine, davantage de mobilité pour la flotte de haut-bord française : la mobilité de la flotte est caractérisée par la vitesse de groupe que cette flotte peut soutenir *sans se disloquer* et par le rayon d'action de cet ensemble ; la flotte de haut-bord ne peut être considérée comme offensive, même si la puissance de son artillerie est supérieure, que si elle possède en même temps une vitesse d'ensemble et un rayon d'action supérieurs aux caractéristiques analogues de la flotte adverse ; sans la supériorité de la vitesse d'ensemble, il lui sera le plus souvent impossible de profiter de la puissance de son armement puisqu'elle ne pourra ni rejoindre la flotte ennemie, ni la forcer au combat ; sans la supériorité du rayon d'action, elle sera obligée de suspendre ses opérations pour se ravitailler alors que l'ennemi pourra encore tenir la mer ; dans les deux cas, elle ne pourra pas posséder entièrement la maîtrise de la mer dans la zone qui lui est dévolue ; cette mobilité, Painlevé la déclara avec insistance insuffisante pour la flotte française des années 1910, non seulement pour la flotte construite, mais aussi pour la flotte en construction.

Jeunesse : 1 – Qualité d'une personnalité jeune.

Remarques : a) – La jeunesse correspond à une image sociale valorisée de la personnalité : vitalité et fraîcheur physique, dynamisme et spontanéité dans l'action, vivacité intellectuelle.

b) – N'avoir pas eu de jeunesse, c'est n'avoir pas connu les plaisirs ou l'insouciance qui sont censés être le propre de la jeunesse.

2 – État psychologique d'une personne d'âge mûr qui possède le comportement, les qualités d'une personne jeune.

Remarques : a) – Jeunesse est synonyme d'enthousiasme.

b) – La résignation est la marque de la vieillesse.

c) – Certains ont toujours été vieux ; d'autres seront toujours jeunes.

Jeux floraux : On appelle *jeux floraux*, ou académie des jeux floraux, une assemblée qui se tient à Toulouse (Haute-Garonne), à Lamalou-les-Bains (Hérault), ou dans d'autres villes du midi de la France, pour la distribution de quelques prix qui représentent

des *fleurs en or et en argent* et qui se donnent à ceux qui ont le mieux réussi en certains genres de poésie ou dans un discours d'éloquence.

- Joëssel : 1** – Joseph-Émile Joëssel (1831-1898) était un ingénieur du génie maritime français, ancien élève de l'École Polytechnique (X1854) ; il mena de nombreuses recherches,, notamment dans le domaine de la mécanique des fluides.
- Remarques : a)* – Joëssel fut affecté à l'arsenal de Rochefort (Charente-Inférieure) en mai 1858.
- b)** – Il devint en 1860 un spécialiste des machines à vapeur à l'établissement d'Indret (Loire-Inférieure) ; l'existence de l'établissement d'Indret est intimement liée à la Marine à vapeur.
- c)** – À Indret, Joëssel dirigea la mise au point d'un *condenseur tubulaire à échange de chaleur par surface de contact* pour les installations à vapeur construites dans l'Établissement ; ce type de condenseur permit à partir de 1870 de récupérer l'eau de condensation de la vapeur et de ne plus alimenter les chaudières en eau de mer.
- d)** – À Indret, Joëssel inventa et mit au point un appareil pour essayer les fontes en mesurant leur résistance à la rupture et leur élasticité ; l'appareil enregistrait les charges et les flèches à un moment quelconque de l'épreuve ; l'opération s'exécutait sur des barreaux de fonte équarris à 5 centimètres, dans un bloc fondu à 6 centimètres d'épaisseur ; c'était une machine très simple et peu coûteuse que pouvaient posséder tous les établissements métallurgiques.
- e)** – Joëssel inventa et mit au point un dispositif d'essai des huiles de graissage, présenté à l'Exposition universelle du 1er avril au 3 novembre 1867 à Paris.
- f)** – Joëssel inventa en 1867 le gouvernail compensé, qu'il monta sur la frégate cuirassée à coque en fer de 88 m de long « *Marengo* » lancée à Toulon en 1869 et mise en service en 1872 ; le « *Marengo* » était de la classe « *Océan* » à voiles (3 mâts) et à vapeur (3 780 ch) ; il possédait une batterie centrale pour l'artillerie principale et une artillerie secondaire protégée par des barbettes de chaque bord.
- g)** – Joëssel fit aussi des études sur la fabrication des torpilles auto-propulsées.
- 2** – Le nom de Joëssel est connu dans les écoles de navigation en raison d'une formule spéculative applicable aux expériences sur des plans minces plongés dans un fluide en mouvement relatif ; cette formule est en réalité inapplicable aux voiles des navires ou aux safrans des gouvernails, mais elle figure dans les programmes des examens pour obtenir les différents diplômes.

i) La célèbre *formule de Joëssel* résulte d'expériences réalisées sur des plans minces placés dans le courant de la Loire à Indret : elle est invoquée pour expliquer le fonctionnement des safrans des gouvernails, mais les safrans aujourd'hui sont des appendices soigneusement profilés et pas des plans minces !

Formule de Joëssel :

$$C = k * (\sin i * \cos i) / (0,2 + 0,3 \sin i)$$

dans laquelle **C** est le couple d'évolution et **i** est l'angle de barre ;

C et **i** sont des variables et **k** est une constante dépendant de la forme et du profil du safran.

ii) Si l'on adopte la *formule de Joëssel* le calage pour lequel le safran fournit l'effet maximum est de 33 degrés par rapport à l'axe longitudinal du navire ; pour cette raison, on a longtemps limité l'angle de barre à cette valeur et l'ordre « *à droite tout* » équivaut souvent à l'ordre « *à droite 33 degrés* ».

iii) L'installation de gouvernails actifs dans les années 1960 a entraîné la mise en place de safrans pouvant se mettre à 90 degrés d'un bord ou de l'autre ; on s'est alors aperçu en manoeuvre que l'effet d'un gouvernail augmente encore

si on met la barre au-delà de 33 degrés, même sans utiliser la fonction de gouvernail actif.

iv) Les grumiers de la série *Adeline Delmas* de la Compagnie Delmas-Vieljeux, qui furent mis en service au milieu des années 1980 (Adeline D. 1985 ; Blandine D. 1986 ; Caroline D. 1986 ; Delphine D. 1986) avaient des appareils à gouverner dont le safran pouvait s'orienter à 50 degrés de chaque bord : en manoeuvre de port à allure réduite, l'effet de la barre à 40 degrés ou davantage s'est trouvé considérablement augmenté par rapport à celui que l'on obtenait avec la barre à 33 degrés.

Remarques : a) – On ne devait pas dépasser l'angle de 33 degrés d'un bord ou de l'autre, à une vitesse supérieure à 5 nœuds.

b) – La limitation systématique de l'orientation du safran au-delà d'une certaine vitesse-surface (5 nœuds) vient, d'une part, de l'effort sur la mèche du gouvernail qui devient trop important pour les grands angles de barre (au delà de 30 degrés) et d'autre part, de la gîte que prendrait le navire lorsqu'il fait route à vive allure si l'on adoptait de très grands angles de barre.

3 – R. Joëssel a, par ailleurs, breveté un procédé permettant de naviguer à la voile contre le vent en utilisant une turbine aérienne orientable et à calages d'ailes variables, couplée à une hélice marine de propulsion.

i) Il expérimenta son invention en septembre 1917 sur un plan d'eau d'Audincourt, dans le Doubs ; il obtenait régulièrement une vitesse de l'ordre de 2 nœuds en remontant contre un vent de 6 nœuds.

ii) Avec un vent arrière, il obtint un rendement 3,5 fois supérieur à celui d'une voile.

(Brevets n° 497 312 du 19 avril 1918 et n° 497 380 du 4 mai 1918.)

iii) Il fit transformer un ancien sloop de 1,75 tonne et de 6 mètres de longueur, qu'il a appelé « *La Drésinette* », pour confirmer ses raisonnements et ses expériences théoriques ; il le fit naviguer sur l'Erdre et sur la Loire en 1918 et 1919.

iv) La turbine de 5 mètres de diamètre fut dotée de 2 puis de 4 ailes à surface variable ; un indicateur de la direction du vent apparent permettait d'orienter au mieux l'axe de la turbine.

v) Des volants placés près de la barre commandaient, d'une part, l'orientation de la turbine aérienne pour qu'elle reste toujours face au vent apparent et d'autre part, le calage des ailes pour l'adapter à la vitesse du vent apparent.

vi) Une boîte de vitesse donnait la possibilité de chercher le meilleur rendement de l'ensemble et de renverser le sens de rotation de l'hélice marine de propulsion.

vii) Un moteur thermique auxiliaire pouvait être embrayé sur l'arbre d'hélice.

Remarque : Un hélice qui capte la vitesse linéaire du vent pour produire de l'énergie mécanique sur un arbre en rotation s'appelle une *turbine* ; au contraire, les hélices de propulsion (aériennes ou marines) sont des *récepteurs* qui transforment l'énergie mécanique d'un arbre en rotation en force linéaire propulsive, appliquée par l'intermédiaire de son arbre sur une butée fixée à la structure de l'avion ou du navire.

Joie : 1 – Passion, mouvement vif et agréable que l'âme ressent dans la possession d'un bien, soit effectif, soit imaginaire.

2 – La joie est l'émotion que l'on ressent après un bon choix.

Joindre : 1 – Approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se touchent, qu'elles se tiennent.

2 – Unir, allier.

Exemples : Joindre l'autorité spirituelle avec la temporelle ; joindre la prudence et

la valeur, à la valeur, avec la valeur.

3 – Se rencontrer, se trouver ensemble.

Exemple : Ils se joignirent en tel endroit.

4 – Atteindre, attraper.

Exemple : Quoiqu'il fût parti avant moi, je le joignis bientôt.

Remarque : On dit aussi *joindre un homme* pour dire parvenir à le trouver et à lui parler et cela se dit aussi d'un homme qui évite la rencontre d'un autre.

Joint (en anglais « *chink* ») : **1** – Intervalle entre les bordages, ou entre des pièces de bois quelconques fixées près à près.

2 – Intervalle subsistant normalement entre deux éléments contigus.

Joint (en anglais « *gasket* ») : Garniture qui assure l'étanchéité d'un assemblage, d'un raccordement.

Joint à ondes : Garniture extensible dont l'élasticité est obtenue par des ondulations distribuées régulièrement dans le sens de la longueur ; les ondulations sont obtenues par formage (habituellement par *forgeage* ou par *moulage*) pour les joints à ondes en métal ou en d'autres matériaux flexibles.

Remarques : **a)** – On dit indifféremment *garniture ondulée* ou *joint à ondes*.

b) – Il ne faut pas confondre *joint à ondes* et *soufflet*.

c) – Les joints de dilatation qui relient les échappements des différents cylindres des moteurs diesel semi-rapides sont habituellement obtenus par forgeage : ce sont donc des *joints à ondes* et pas des soufflets.

d) – On appelle *soufflet* une garniture élastique et extensible dont la forme est obtenue par *soudage* ou par *collage*.

e) – On trouve des soufflets de dilatation sur les collecteurs de vapeur.

[Voir les mots *Plastique*, *Soufflet*].

Jointée : Autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir.

Exemples : Une jointée d'orge ; une jointée d'avoine.

Joint homocinétique : Articulation montée entre deux arbres pour obtenir la transmission du mouvement de rotation de l'un des arbres à l'autre.

Remarques : **a)** – Lorsque deux arbres sont reliés par un joint homocinétique, le mouvement de rotation de l'un des arbres a la même vitesse angulaire que celui de l'autre arbre.

b) – Un *joint de Cardan* est un joint homocinétique.

c) – Un *joint Tracta* est un joint parfaitement homocinétique et très robuste ; des voitures à *traction avant* équipées de joints Tracta ont participé à la course des 24 heures du Mans en 1927 et dans les années suivantes.

[Voir l'expression *Cardan (Joint de –)*].

Joli : Gentil, agréable.

Remarque : Il ne se dit guère que de ce qui est petit en son espèce et qui plaît plutôt par la gentillesse que par la beauté.

Exemples : Un joli enfant ; une jolie enfant ; une jolie fille ; une jolie personne ; elle n'est pas belle, mais elle est jolie ; elle est plus jolie que belle ; il est d'une jolie taille ; faire de jolis vers, un joli madrigal, une jolie épigramme.

Jolie brise : Vent *force 4 Beaufort* ; sa vitesse est comprise entre 11 et 16 nœuds.

Remarque : À la surface de la mer, les moutons sont franchement nombreux.

[Voir le mot *Beaufort*].

Jonc : Plante qui croît le long des eaux et même dedans, comme dans tous les endroits marécageux.

Remarques : **a)** – Une canne de jonc s'appelle quelquefois simplement *un jonc*.

b) – On appelle *jonc marin* une sorte de jonc qui a la tige boiseuse et les fleurs jaunes.

Jonchée : Petit fromage de crème ou de lait de vache caillé, présenté dans une clisse de jonc roulée.

[Voir le mot *Clisse*].

Remarque : Originnaire de la région de Rennes, en Bretagne, la jonchée est aujourd'hui un fromage traditionnel d'Aunis et de Saintonge.

Joncher : 1 – Parsemer de jonc, de feuillages, de fleurs, de branchages verts, pour une cérémonie.

Exemple : Les habitants jonchèrent les rues d'herbes odoriférantes.

2 – [Au figuré] On dit « *le pont était jonché de morts* » pour dire *le pont était couvert de morts*.

Jonction : Union, assemblage.

Exemples : La jonction de deux armées ; la jonction des deux mers ; la jonction de deux rivières ; la jonction d'un incident au principal.

Jongleur : 1 – [Jadis] Espèce de *ménétrier* qui allait dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs, chantant des chansons.

[Voir le mot *Ménétrier*].

2 – Joueur de tours de passe-passe, bateleur, charlatan.

Joint que : Conjonction qui signifie « *ajoutez que* », « *oultre que* ».

Exemple : Il n'a pas fait votre affaire parce qu'il était malade, joint qu'il n'avait pas les papiers nécessaires.

Remarque : On dit plus communément : *joint à ce que, joint à cela que*.

Jonque (en anglais « *junk* », « *chinese junk* ») : 1 – Terme générique adopté par les Européens pour désigner les navires de construction chinoise.

Remarque : Leur plus grande largeur se situe vers le tiers à partir de l'arrière ; leur arrière est très renflé et leur avant est effilé ; elles sont pontées et elles ont un étage supérieur à l'arrière.

2 – Les jonques ont trois mâts ; chaque mât porte une voile garnie de lattes horizontales disposées à intervalles égaux ; chacune de ces lattes a un racage et une écoute ; la plus basse a quelquefois une drosse.

Remarque : Pour diminuer la surface de la voile dans le mauvais temps, il suffit de la laisser descendre jusqu'à ce que des lattes se doublent et s'appuient l'une contre l'autre.

Jonquille : Sorte de fleur jaune printanière et odoriférante.

Jottereaux : Pièces en forme de consoles, chevillées de chaque côté du bas mât, et destinées à supporter les élongis.

Jouail : [Vielli] Synonyme de *jas* [d'une ancre].

Joubarbe : Plante qui croît ordinairement sur les toits et sur les murs.

Remarques : **a)** – Ses feuilles sont grasses, charnues et toujours vertes.

b) – Certains prétendent que la joubarbe éloigne la foudre.

c) – Étymologiquement, joubarbe signifie « *barbe de Jupiter* ».

Joue (en anglais « *bow* », « *cheek* ») : La joue d'un navire est, de chaque bord, la partie renflée de ce navire qui se trouve au-dessus de la flottaison, près de l'étrave.

Remarque : Lorsque la partie avant du navire n'est pas enflée mais qu'au

contraire, elle est rentrée, et que la section transversale de l'avant du navire est en forme de « *V* », on parle de *dévers*.

[Voir le mot *Dévers*].

Jouer (en anglais « *to fetch away* », « *to veer* ») : **1** – Un mât, une pièce de construction, un objet quelconque *joue* lorsque, étant mal consolidé, mal tenu, mal saisi, il a, pendant les mouvements du navire, du jeu ou un mouvement inusité.
2 – Le gouvernail est dit *jouer librement* quand ses mouvements sont faciles.
3 – On fait *jouer les pompes*, on met les pompes en jeu quand on les met en action ou quand on en vérifie le bon fonctionnement.

Jouer : 1 – Se récréer, se divertir.

Remarque : Jouer signifie aussi se divertir à un jeu quelconque. Jouer aux échecs, au trictrac, à la boule, aux cartes, aux dés.

Exemples : Jouer à la paume, au volant, au billard, au mail, etc. ; jouer avec quelqu'un ; jouer contre quelqu'un ; jouer deux contre deux.

2 – On dit qu'un homme *joue sur le mot*, qu'il aime à jouer sur le mot pour dire qu'il fait des allusions, des équivoques sur les mots.

3 – [Au figuré] On dit qu'un homme *joue gros jeu* pour dire qu'il s'est engagé dans une affaire où il hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa fortune, pour sa vie.

4 – Représenter.

Remarque : Il se dit, soit de la pièce de théâtre qu'on joue, soit du personnage qu'on y joue.

Exemples : Jouer une comédie, une tragédie, une farce, un personnage ; on a joué Andromaque ; un tel a joué Oreste.

Joug : Morceau de bordage en chêne d'un peu plus de 1 mètre de longueur, qui est serré contre un mât d'assemblage avec des herses, pour servir de point d'appui à des coins que l'on enfonce de force afin d'unir étroitement les pièces qui composent ce mât.

Remarque : Juste, justice, conjugal, conjugaison ont la même racine latine [*jūs*] que joug.

Jour(en anglais « *gap* ») : Intervalle entre deux pièces de construction.

Exemple : Le jour du franc-bord est sa couture avant le calfatage.

Remarque : Dire qu'il y a du jour en tel endroit signifie qu'il y a un vide en cet endroit, là où deux pièces voisines devraient être exactement contiguës

Jour (en anglais « *day* », « *lay days* », « *loosing* », « *slack* ») : **1** – Le jour est à la fois une unité de durée et un repère du temps qui passe.

2 – Le jour est l'intervalle de temps séparant deux passages successifs *d'un astre* donné au même méridien.

Comme tous les corps célestes n'ont pas le même mouvement apparent, il en résulte différentes définitions du jour :

i) Si l'on considère le point vernal, on définit le *jour sidéral*.

ii) Si l'on considère le Soleil vrai, on définit le *jour solaire vrai*.

iii) Si l'on considère un Soleil fictif, appelé *Soleil moyen*, dont la marche serait absolument régulière, on définit le *jour solaire moyen* ou *jour moyen*.

Remarques : **a)** – La durée d'un jour solaire moyen est égale, par définition, à 86 400 secondes de temps moyen.

b) – La durée d'un jour sidéral est égale à 86 164 secondes de temps moyen.

3 – Le jour de 24 heures des astronomes commence à midi ; il est en *retard* de 12 heures sur le jour civil.

Remarque : Il est facile pour un astronome d'observer le Soleil à son passage au méridien supérieur : par définition, l'heure à cet instant est midi ; il est plus difficile de déterminer directement l'instant du passage du Soleil au méridien inférieur (minuit).

4 – Le jour des marins commence traditionnellement à *midi* pour faciliter les calculs astronomiques ; la position officielle du navire, chaque jour, est celle qui a été calculée à partir des observations et de l'estime pour le « *point de midi* ».

Remarques : a) – La spécificité de la navigation maritime tendant à s'estomper avec le progrès technique, il n'est pas rare de voir des Équipages s'écarter de coutumes maritimes qu'ils ne cherchent pas à connaître mais qui constituaient la tradition et un peu le charme de la navigation au long cours.

b) – Comme le présentait déjà Bouquet de la Grye à la fin du XIX^{ème} siècle, les navires modernes sont réellement devenus comme des locomotives conduites par des gens de terre.

5 – Le jour est l'unité de temps du système d'unités astronomiques international ; il est égal à la période de rotation moyenne de la Terre sur elle-même.

6 – Le jour UAI est égal à 86 400 secondes du système de mesures international (SI) ou à 794 243 384 928 périodes du rayonnement émis par la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'état fondamental de l'atome de césium 133.

7 – On appelle *jours de planche* le nombre de journées accordées ou convenues pour le déchargement d'un *cargo-boat* ou *navire de commerce*.

8 – L'approvisionnement en vivres, en eau douce, en consommables d'un navire s'apprécie en jour ; on dit ainsi qu'il ne reste que *tant de jours* d'eau potable.

Jour astronomique : Jour défini à partir d'observations astronomiques et admettant différentes valeurs :

i) *Jour sidéral*, temps que met une étoile pour revenir au même méridien terrestre.

ii) *Jour solaire vrai*, temps compris entre deux passages consécutifs du Soleil au méridien du lieu d'observation.

iii) *Jour solaire moyen*, temps compris entre deux passages consécutifs du *Soleil moyen* au méridien du lieu d'observation.

[Voir l'expression *Soleil moyen*].

Jour civil (en anglais « *civil day* », « *natural day* ») : Période de vingt-quatre heures, considérée de minuit à minuit, qui correspond aux divisions d'un mois civil.

Remarques : a) – Dans le langage courant, la forme abrégée « *jour* » est courante pour désigner le jour civil.

b) – L'expression « *jour de calendrier* » est une adaptation servile de l'expression anglaise *calendar day* et elle doit être évitée en français.

Jourdan : Jean-Baptiste-Ernest-Marcou Jourdan (1811-1871) fut un magistrat et un historien rochelais.

Remarque : Jourdan a publié en 1861 des « *Éphémérides historiques de La Rochelle* » du XIV^{ème} au XIX^{ème} siècles avec un plan de La Rochelle levé en 1685 et une gravure sur bois représentant le sceau primitif de son ancienne commune datant de 1225.

Jour de l'an : Le premier jour de l'*année civile*.

Ce fut par un édit de Charles IX (1550-1574) donné à Roussillon en Dauphiné (dans l'actuel département de l'Isère) le 9 août 1564, que le premier jour de l'année fut fixé au premier janvier dans le royaume de France.

b) – Antérieurement à 1564, selon l'ancienne coutume de chaque lieu, le premier jour de l'an était variable ; à Paris, c'était le dimanche de Pâques.

c) – Antérieurement à 1564 dans l'Aquitaine dont faisait partie La Rochelle, l'année commençait le 25 mars, anniversaire du jour supposé de la conception de Jésus-Christ, le jour de la visite de l'Ange Gabriel à Marie.

d) – À La Rochelle, avant comme après 1564, l'année s'ouvrait le jeudi après la Quasimodo, jour de l'installation du maire de La Rochelle dont l'élection avait lieu, chaque année, le dimanche de la Quasimodo.

e) – « *Quasimodo* » correspond aux premiers mots de l'introït du premier

dimanche après Pâques : en latin « *quasi modo geniti infantes...* » qui signifie en français : « *comme des enfants nouveau nés...* ».

f) – Le dimanche de la Quasimodo est le dimanche qui suit le dimanche de Pâques.

g) – Le dimanche de la Quasimodo est encore appelé « *Pâques closes* » ou *octave de Pâques* ; c'est le jour de la célébration de la Saint-Thomas.

Jour julien : 1 – Les jours juliens consistent en un numérotage ininterrompu des jours, indépendamment des années ou des mois et sans tenir compte de la position du Soleil sur l'écliptique.

[Voir le mot *Julien* et l'expression *Scaliger (Numérotage de –)*].

Remarques : a) – On appelle *jour julien* la partie entière de la date julienne.

b) – Les jours juliens (en abrégé JJ) sont employés dans certains calculs astronomiques.

c) – Les jours juliens n'ont rien à voir avec le calendrier solaire utilisé dans la Rome antique qui fut introduit par Jules César en 46 av. J.-C. pour remplacer le calendrier romain républicain en usage à Rome depuis 450 av. J.-C.

d) – La lettre **J** dans la notation des dates indique que l'unité de temps est le jour *julien*.

e) – La lettre **B** dans la notation ancienne des dates indique que l'unité de temps est le jour *bessélien*.

[Voir les expressions *Calendrier julien*, *Calendrier julien proleptique*, *Calendrier julien astronomique*, *Année julienne*, *Année bessélienne*, *Année zéro*].

2 – Le Jour julien est le nombre de jours écoulés depuis le 1er janvier à midi de l'an 4713 avant J.-C. (pour les historiens) ou de l'an - 4712 (pour les astronomes) ; c'est un repère commode pour situer un événement astronomique dans le temps.

Remarque : Rappelons que, en raison de la réforme grégorienne du calendrier julien, qui supprima 10 jours du calendrier, le jour qui a suivi le 4 octobre 1582 fut le 15 octobre 1582 ; le pape Grégoire XIII (1502-1585) avait décidé, par la bulle pontificale « *Inter gravissimas pastoralis officii nostri curas* » du 24 février 1582, de supprimer 10 jours du calendrier julien en usage ; cette réforme modifia les jours et les mois des années qui suivirent, mais cela n'a pas d'incidence sur le décompte des jours juliens aujourd'hui, qui ignore les années, les jours et les mois de telle ou telle ère.

3 – Par convention, un jour julien commence à 12 h TU et finit le lendemain à la même heure.

Exemples : Le jour julien J2 447 037.0 correspond au 29 août 1987 à 12h TU du décompte de l'ère chrétienne (en usage en France) ; le jour julien J2 447 037.5 correspond au même jour à 24 h TU, ou au jour suivant (30 août) à 0 h TU.

4 – Les heures de la journée sont exprimées en fraction de jour.

Exemple : Le jour julien J2 447 037.75 correspond au 30 août 1987 à 6h (heure TU).

[Voir l'expression *Scaliger (Numérotage de –)*].

Jour lunaire : La durée du jour lunaire varie entre 24 h 38 min et 25 h 06 min en raison de la variation non-uniforme de l'ascension droite de la Lune.

La valeur moyenne du jour lunaire est de 24 h 50 min.

Journée des Harengs : La ville d'Orléans était assiégée depuis le 12 octobre 1428 par des forces anglo-bourguignonnes commandées par William de La Pole, comte de Suffolk (1396-1450) ; le 12 février 1429, les habitants d'Orléans, sous les ordres de Jean de Dunois (1403-1468), assistés de troupes écossaises à la solde de Charles VII et commandées par Jean Stuart de Derneley (1365-1429), firent une sortie pour

s'approvisionner en vivres, notamment en harengs pour le carême ; ils avaient décidé d'attaquer, par surprise, à Rouvray-Saint-Denis (40 kilomètres au Nord d'Orléans) un convoi anglais de 300 chariots chargés de vivres pour l'armée anglaise, en provenance de Chartres sous les ordres de Jean Fastolf (1378-1459) ; à la suite d'une dispute entre Dunois et Stuart, les 4 000 Franco-Écossais s'engagèrent en désordre, furent mis en déroute et perdirent plusieurs centaines d'hommes dont Jean Stuart, Guillaume Stuart son frère, Guillaume d'Albret (fils de Charles 1er d'Albret, le cousin germain de Charles VI, qui avait été tué à Azincourt, le 25 octobre 1415).

Remarque : Comme le faisait remarquer Napoléon Bonaparte (1769-1821) il est préférable d'avoir un *général moyen* à la tête d'une armée plutôt que deux excellents généraux.

Journal (en anglais « *log book* », « *journal* ») : **1** – Livre ou cahier relatant, au fur et à mesure qu'ils se produisent, tous les événements remarquables.

2 – Le capitaine rédige son journal de mer et veille à la bonne tenue des autres journaux de bord.

Remarques : **a)** – Le journal de mer est coté et paraphé par le président du tribunal de commerce.

b) – Le journal de mer contient, outre les indications météorologiques et nautiques d'usage, la relation de tous les événements importants concernant le navire et la navigation entreprise.

c) – Les inscriptions en sont opérées jour par jour et sans blanc.

d) – Elles sont signées chaque jour par le capitaine.

3 – Le journal tenu à la passerelle de navigation par les officiers de quart s'appelle le *livre de loch* ou le *livre de bord* ; on y note d'heure en heure, de midi à midi, les vents régnants et leur force, les heures des changements de vent, les caps et les routes suivis, la dérive, la variation du compas, le chemin parcouru, les noms des navires rencontrés, les observations astronomiques, les terres aperçues, les amers relevés à terre, etc.

4 – Le journal tenu dans la machine des navires à propulsion mécanique s'appelle le *casernet de la machine* ; on y note les températures et les pressions lues sur les cadrans, les transferts et les consommations d'eau, d'huile de graissage ou de combustible, l'allure moyenne de l'hélice, etc.

5 – Les commerçants appellent *livre journal*, *papiers journaux*, un livre, des papiers qui contiennent ce qui se perçoit, ce qui se dépense ou ce qui se vend chaque jour.

6 – On donne le nom de *journal* à des publications périodiques qui, sous le nom de *Journal* ou sous d'autres noms, rendent compte des nouvelles publiques.

7 – On appelle journal la relation, jour par jour, de ce qui se passe ou s'est passé en quelque affaire, en quelque endroit, en quelque pays.

Journal de mer : **1** – Le journal de mer rédigé par le Capitaine est un instrument juridique très important pour la défense des intérêts du capitaine, du navire ou de l'armateur ; il fait foi en justice jusqu'à preuve du contraire.

2 – *Art. 6 du décret 69-679 du 19 juin 1969* – Le capitaine rédige son journal de mer et veille à la bonne tenue des autres journaux de bord.

Remarques : **a)** – Le journal de mer est coté et paraphé par le président du tribunal de commerce.

b) – Le journal de mer contient, outre les indications météorologiques et nautiques d'usage, la relation de tous les événements importants concernant le navire et la navigation entreprise.

c) – Les inscriptions en sont opérées jour par jour et sans blanc.

d) – Le journal de bord est signé par le capitaine.

3 – Art. 10 de la loi 69-8 du 3 janvier 1969 : Le journal de mer et le livre de bord font foi, jusqu'à preuve du contraire, des événements et des circonstances qui y sont relatés.

4 – Art. 11 du décret 69-679 du 19 juin 1969 – Le capitaine est tenu à son arrivée de faire viser son journal de mer par l'autorité compétente.

S'il y a eu au cours du voyage des événements extraordinaires intéressant le navire, les personnes à bord ou la cargaison, il doit en outre dans les vingt-quatre heures de son arrivée en faire un rapport circonstancié. En ce cas, et sauf nécessité pour le navire ou la cargaison, il ne peut décharger aucune marchandise avant d'avoir fait son rapport et répondu aux demandes d'instruction et de vérification ordonnées par l'autorité compétente.

5 – Art. 12 du décret 69-679 du 19 juin 1969 – Le rapport visé à l'alinéa 2 de l'article 11 est affirmé devant le président du tribunal de commerce.

Dans les lieux où il n'y a pas de tribunal de commerce, il est affirmé devant le juge du tribunal d'instance. Celui-ci est tenu de l'envoyer sans délai au président du tribunal de commerce le plus proche.

Dans l'un et l'autre cas, le dépôt en est fait au greffe du tribunal de commerce.

6 – Art. 13 du décret 69-679 du 19 juin 1969 – Dans les ports étrangers, les rapports ci-dessus sont affirmés devant le consul de France, qui en délivre reçu au capitaine.

Remarque : Jadis on disait que le rapport du capitaine était *vérifié* et non pas *affirmé* comme l'on dit aujourd'hui.

Exemple : Selon l'ordonnance d'août 1681 –Titre x – Des congés et rapports :

VII – La vérification des rapports pourra estre faite par la deposition des gens de l'équipage, sans préjudice des autres preuves.

VIII – Les Officiers de l'Admirauté ne pourront contraindre les Maistres de vérifier leurs rapports ; mais les rapports non vérifiés ne feront point de foy pour la descharge des Maistres.

Journaliste : **1** – On appelle *journaliste* une personne dont la profession est d'informer le public au moyen d'un support imprimé (quotidien, hebdomadaire, mensuel, etc.) ou de la radiodiffusion, ou de la télévision, ou du réseau informatique ouvert (internet), etc.

Remarques : **a)** – Chaque journaliste est titulaire d'une *carte de presse* délivrée chaque année par la *Commission de la Carte d'Identité des Journalistes*

Professionnels s'il a pour *occupation principale, régulière et rétribuée* l'exercice de la profession de journaliste dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qu'il en tire le principal de ses ressources (Article L 761-2 du Code du Travail).

b) – Contrairement à ce que le mot « *journaliste* » pourrait laisser croire, on appelle *journalistes* non seulement ceux qui communiquent et interprètent dans des organes *quotidiens* les informations qu'ils ont collectées, mais également ceux qui le font dans des magazines ou dans des émissions radiodiffusées, télévisées, etc., ayant une fréquence de diffusion autre que journalière.

2 – Les journalistes sont les dépositaires d'un *contre-pouvoir*, souvent jugé nécessaire, face aux responsables politiques, économiques, culturels, sportifs, etc.

Remarques : **a)** – En réalité, un journaliste « *bien informé* » est souvent le complice des tenants du pouvoir (politique, économique, culturel, sportif, etc.) qui détiennent les informations dont le journaliste a besoin pour alimenter ses rubriques.

b) – Pour ne pas se tromper dans leurs analyses prospectives sur les décisions que

vont prendre les hommes politiques ou les dirigeants de toutes sortes, les journalistes reçoivent de ceux-ci des confidences de façon plus ou moins discrète, avec une fréquence plus ou moins grande et à un rythme plus ou moins régulier.

c) – Chaque journaliste est *responsable* des informations qu'il choisit de communiquer, et de l'interprétation qu'il en donne, en ce sens qu'il risque de ne plus être renseigné par ses informateurs haut placés s'il traite les informations que ceux-ci lui ont confiées d'une manière qui leur déplaît, ou s'il utilise d'autres sources pour les faire apparaître sous un jour défavorable.

d) – Les dirigeants politiques et les journalistes de la presse écrite, radio-diffusée ou télévisée se fréquentent assidûment : les politiques distillent des informations confidentielles à ne pas révéler, mais qui doivent servir à orienter les commentaires des journalistes ; en contre-partie, les journalistes sont bienveillants dans le choix des informations qu'ils diffusent concernant l'action de ces hommes politiques, et dans l'orientation des explications qui les accompagnent.

e) – Dans les années 1960 ou 1970, nous ne pouvions lire les revues auxquelles nous étions abonnés qu'à notre retour en Europe, après quatre ou six mois d'embarquement au long cours : l'éditorial de l'hebdomadaire « *Les Informations* » était écrit alternativement par Alain Duhamet ou par Tardieu : au bout de plusieurs mois, les analyses de Duhamet avaient gardé toute leur pertinence, peut-être parce qu'il avait su apprivoiser le pouvoir et se faire apprécier des dirigeants politiques de l'époque.

3 – Les éditorialistes politiques donnent leur avis sur ce qu'il faudrait faire dans la situation du moment, et ils annoncent ce que les hommes politiques décideront à brève échéance plus volontiers qu'ils n'analysent objectivement les échecs passés ; le « *service après-vente* » des éditoriaux est laissé à l'initiative des historiens.

4 – Les journalistes prennent la place des dirigeants religieux de jadis dans le soutien ou dans la contestation du pouvoir en place lorsque cette place est devenue vacante, ou quand le message des religieux est inaudible pour une raison ou pour une autre.

Remarques : **a)** – Les journalistes sont parfois plus faciles à acheter ou à corrompre que les religieux.

b) – Dans les théocraties modernes, l'influence des journalistes est très réduite.

5 – Les journalistes participent à manipuler l'opinion, chacun respectant, toutefois, les croyances supposées de ses lecteurs habituels.

Journaux de bord : **1** – Traditionnellement, dans les voyages de long cours les navires tiennent deux papiers journaux.

2 – Sur le *premier* on écrit les changements de routes et de vents, les jours et heures des changements, les lieues qu'on estimera avoir avancé sur chacun, les réductions en latitude et longitude, les variations de l'aiguille, ensemble les sondes et terres que l'on aura reconnues.

Remarque : Ce premier journal est tenu au crayon à mine de plomb et est appelé *carnet de passerelle*.

3 – Sur l'*autre* on doit mettre, de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures au net, les routes, longitudes et latitudes déduites, les latitudes observées, avec tout ce qu'on aura découvert de remarquable dans le cours de la navigation. On écrit la position à midi chaque jour, et le chemin parcouru depuis midi la veille ou depuis le départ du port.

Remarque : Ce second journal est tenu à l'encre et est appelé *livre de loch* ; il est visé chaque jour par le Capitaine, qui y inscrit ses ordres à l'intention des officiers qui feront le quart à la passerelle.

[Voir l'*Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681*].

Journée : 1 – Durée comprise entre le lever et le coucher du Soleil.

2 – Unité de temps de travail.

3 – Salaire correspondant à l'unité *journée* de temps de travail.

4 – Jour marqué par quelque événement important.

Journée des dupes :

Jour sidéral : 1 – Un *jour sidéral* est l'espace de temps qui sépare deux passages consécutifs d'une étoile au même méridien terrestre.

Remarques : a) – On appelle *mouvement diurne* le mouvement de rotation apparent des étoiles dans le ciel local autour du pôle élevé.

b) – Le mouvement diurne est rigoureusement constant.

2 – Le *jour sidéral* est la durée d'un tour de la Terre sur elle-même, mesuré par rapport à des étoiles éloignées.

3 – La durée du *jour sidéral* est plus uniforme que la durée du jour solaire vrai parce qu'elle ne dépend pas de la forme de l'orbite de la Terre autour du Soleil.

4 – La durée d'un jour sidéral est de 23 h 56 min 4,0905 s.

Remarques : a) – La durée d'un jour solaire moyen est de 24 h 00 min 00 s de temps moyen.

b) – La différence de près de quatre minutes entre le jour sidéral et le jour solaire moyen est due au mouvement de la Terre sur son orbite.

5 – Considérons un moment où le Soleil et une étoile lointaine se trouvent dans la même direction au méridien : après un jour sidéral, l'étoile se situe de nouveau au méridien ; entre-temps, la Terre, dans sa révolution autour du Soleil, a accompli un petit tronçon sur son orbite, mais ce déplacement est dérisoire à cause de la distance quasi infinie de l'étoile.

Remarques : a) – Le Soleil est cependant beaucoup plus près et avant qu'il ne se trouve exactement au méridien, la Terre doit encore tourner un peu plus.

b) – Ainsi, s'il s'est écoulé un jour sidéral jusqu'au premier point (étoile au méridien), il se sera écoulé un jour solaire jusqu'au second (Soleil au méridien).

Jour solaire vrai : 1 – Un *jour solaire vrai* est l'espace de temps qui sépare deux passages consécutifs du Soleil au même méridien terrestre.

2 – Le temps solaire vrai est l'*angle horaire du Soleil*.

Remarques : a) – Un angle horaire s'exprime en heures, minutes d'heure et secondes d'heure.

b) – Il est zéro heure vrai lorsque le Soleil traverse le méridien du lieu d'observation.

3 – L'angle horaire du Soleil ne varie pas uniformément ; en effet, l'orbite terrestre est parcourue à une vitesse variant entre un maximum atteint en hiver, et un minimum atteint en été.

4 – Pour que le Soleil réapparaisse d'un jour à l'autre exactement au méridien d'observation, la Terre devra tourner un peu plus en hiver et un peu moins en été ; par ailleurs, le plan de l'écliptique n'est pas perpendiculaire à l'axe de rotation de la Terre, mais il est incliné.

5 – La durée du jour solaire vrai varie entre 23 h 59 min 39 s et 24 h 00 min 30 s.

6 – Afin d'obtenir une unité constante, on a défini un *jour solaire moyen*, égal à la durée moyenne de tous les jours solaires vrais de l'année.

Le jour solaire moyen est la durée qui sépare deux passages consécutifs au méridien d'un Soleil moyen, fictif, qui se déplace à vitesse constante sur l'Équateur céleste et non sur l'écliptique ; son angle horaire varie donc uniformément.

7 – Le Soleil vrai est parfois en retard, parfois en avance sur le Soleil moyen.

8 – La différence entre le temps vrai, donné par les cadrans solaires, et le temps

moyen varie selon les époques de l'année : elle s'annule le 16 avril, le 15 juin, le 2 septembre et le 25 décembre.

Elle a un maximum de [+14 mn 24 s] le 11 février (quand il est midi vrai ce jour-là, les horloges réglées sur le temps moyen doivent marquer 12h 14mn 24s).

Elle a un minimum de [-16 mn 22 s] le 4 novembre.

9 – La valeur dont il faut corriger le temps vrai pour obtenir le temps moyen s'appelle l'*équation du temps*.

L'équation du temps E représente la différence entre le temps solaire moyen (T_M) et le temps solaire vrai (T_V):

$$\text{Équation du temps : } E = T_M - T_V$$

[Voir l'expression *Équation du temps*].

Jour solaire moyen : Le jour solaire moyen est égal à 1,002737909 jour sidéral, soit 24 heures sidérales + 03 minutes d'heure sidérale + 56,555 secondes d'heure sidérale.

[Voir les expressions *Jour solaire vrai*, *Jour sidéral* et le mot *Minute*].

Jubé : Espèce de tribune, lieu élevé en forme de galerie dans une église et qui est ordinairement entre la nef et le chœur.

Jubilé : 1 – C'était parmi les Israélites, dans la Loi de Moïse, une solennité publique qui se faisait de cinquante ans en cinquante ans, dans laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, où chacun rentrait dans son héritage et à l'occasion de laquelle les esclaves étaient rétablis en liberté.

Exemples : L'année du jubilé ; quand le jubilé fut venu.

2 – Dans la religion catholique, c'est une indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le Pape en certains temps et en certaines occasions.

Exemples : Le Pape a accordé le jubilé ; la bulle du jubilé ; recevoir, publier, ouvrir le jubilé ; les stations, les prières du jubilé ; faire son jubilé ; gagner le jubilé ; jubilé pour la paix.

Remarques : **a)** – Le grand jubilé n'était autrefois que de cent ans en cent ans ; après, de cinquante en cinquante ans ; il est maintenant de vingt-cinq en vingt-cinq ans.

b) – Les Papes donnent communément un jubilé extraordinaire à leur avènement.

3 – Dans les couvents et parmi les chanoines et les docteurs, on appelle jubilés ceux qui ont cinquante ans de profession, de service ou de doctorat.

Exemples : Chanoine jubilé ; docteur jubilé.

4 – Célébration de la cinquantième année d'exercice d'une charge, d'une fonction ou d'une profession.

Exemple : Le jubilé de la reine d'Angleterre.

Jucher : 1 – Il se dit des poules et de quelques oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir.

Exemples : Les poules juchent sur une perche horizontale dans le poulailler ; les faisans juchent sur les arbres.

2 – [Au figuré et populaire] Il se dit d'un homme logé à un troisième ou quatrième étage, ou placé dans un lieu haut, élevé et peu convenable.

Exemples : Il juche près de la cheminée ; il est allé jucher en haut d'un mât.

Juda : Ouverture pratiquée à un plancher, et communément fermée d'une petite trappe amovible, qui permet de voir ce qui se passe au-dessous.

Judaïque : Qui appartient aux Juifs.

Exemples : La Loi judaïque ; les antiquités judaïques ; une superstition judaïque.

Judaïser : Suivre et pratiquer en quelques points les prescriptions ou les cérémonies de la Loi judaïque.

Exemple : C'est judaïser que d'observer le sabbat.

Judaïsme : La religion des Juifs.

Judéo-chrétien : **1** – Le nom composé *judéo-chrétien* désigne un adepte de la religion juive, qu'il soit juif ou goï, croyant que Jésus de Nazareth, le fils conçu sans homme par la Vierge Marie et enfanté à Bethléem, était le *Christ* attendu par le peuple juif.

Remarques : **a)** – Le mot d'origine grecque « *christ* » est équivalent au mot d'origine hébraïque « *messie* » et signifie « *envoyé de Dieu* » ou « *qui a reçu l'onction divine* ».

b) – La *foi chrétienne* consiste à croire que Jésus de Nazareth est le Christ annoncé par les prophètes dans la Bible hébraïque.

2 – Les judéo-chrétiens se répartissent en plusieurs sectes dites *religions*, dont les principales s'appellent *religion catholique*, *religion protestante*, *religion réformée*, *religion des Saints des derniers jours*, *religion des pentecôtistes*, *religion des adventistes*, etc.

Remarques : **a)** – On dit indifféremment judéo-chrétien ou chrétien.

b) – Le Christianisme, inventé par Paul de Tarse (saint Paul, né à Tarse, mort vers l'an 67) a été institué en 325 au Concile œcuménique de Nicée ; le Concile de Nicée (en Bithynie) avait été convoqué pour le 20 mai 325 par l'empereur romain Constantin (272-337), en vue de condamner l'*arianisme* (doctrine du prêtre Arius).

c) – On appelle « *juif* » un adepte de la religion juive qui ne croit pas que Jésus soit le Christ annoncé par la Bible hébraïque.

d) – Les juifs attendent la *venue* du Christ ; les chrétiens attendent son *retour*.
[Voir le mot *Juif*].

Judéo-matérialisme : Appellation du mouvement *marxiste-léniniste* employée par certains adversaire des communistes.

Judicature : État, condition, profession du juge.

Exemples : Charge de judicature ; office de judicature ; il a mieux aimé se mettre dans la judicature, que dans les finances.

Judiciaire : **1** – Qui se fait en justice.

Exemples : Acte judiciaire ; bail judiciaire ; fermier judiciaire ; ordre judiciaire.

2 – [*Terme de rhétorique*] Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend.

Exemple : Ce discours est dans le genre judiciaire.

3 – On appelle astrologie judiciaire, l'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres.

Remarque : L'astrologie judiciaire est une pure chimère, mais c'est un moyen souvent efficace de séduire l'esprit de celui ou de celle que l'on désire posséder.

4 – [*Familier*] La faculté de juger.

Exemple : Cet homme a la judiciaire fort bonne, excellente.

Judiciairement : En forme judiciaire.

Exemple : Une requête faite judiciairement.

Judicieusement : Avec jugement.

Exemple : Il agit toujours judicieusement.

Judicieux : **1** – Qui a le jugement bon.

Exemple : Un homme judicieux.

2 – Fait avec jugement.

Exemple : Réflexion judicieuse ; critique judicieuse ; remarque judicieuse.

Juge : **1** – Magistrat institué pour appliquer la loi.

2 – Qui a le droit et l'autorité de juger.

3 – Celui qui, sans autorité publique, est choisi pour arbitre par des parties pour

terminer leur différend.

4 – On appelait autrefois *juge botté* un juge qui n'était pas gradué.

Remarques : a) – Il se dit aujourd'hui, par dénigrement et familièrement, de ceux qui jugent sans lumières et sans étude.

b) – On dit *de fou juge, brève sentence*, pour dire que les ignorants décident sans examiner.

5 – On appelle « *les Juges* » ou « *le livre des Juges* », le septième livre de l'Ancien Testament qui contient l'histoire des Juifs depuis la mort de Josué jusqu'à la naissance de Samuel.

Juge de paix : L'Assemblée Nationale institua, le 4 mars 1790, la fonction de juge de paix en remplacement des anciennes justices seigneuriales.

Remarque : Ce rôle de conciliateur ne nécessitait pas d'être licencié en droit.

Jugement : 1 – Décision prononcée en Justice.

2 – Avis, sentiment, opinion.

[Voir l'expression *Jugements d'Oleron*].

3 – Approbation ou condamnation de quelque action morale.

4 – Jugement, signifie aussi la faculté de l'âme qui juge des choses.

Exemples : Il a le jugement bon, le jugement solide, le jugement sain.

Remarques : a) – Le jugement est ce qui permet d'interpréter les faits et de former son opinion, même en l'absence de données claires ou de contexte évident.

b) – Un bon jugement est une combinaison de qualités personnelles (l'éducation), de connaissances théoriques (l'instruction) et d'expériences personnelles (la formation) qui permettent à quelqu'un d'exprimer des avis pertinents, de faire des choix judicieux et de prendre des décisions justes.

c) – Les bons jugements nécessitent une bonne aptitude analytique, la capacité à repérer les analogies ou les similitudes, une expérience suffisante pour interpréter les faits ambigus et pour anticiper les tendances à venir.

d) – Les jugements instinctifs les plus rapides, qui sont souvent les plus pertinents, peuvent apparaître comme le résultat d'intuitions fulgurantes exceptionnelles ou de visions d'ensemble des situations que beaucoup ne sont pas préparés à percevoir.

5 – Fait d'identifier les périls potentiels et d'imaginer les difficultés de mise en œuvre d'un projet.

6 – Fait de décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, de ses sentiments, du motif de ses actions.

Remarque : En ce sens il se construit avec la préposition « **de** », ou un équivalent.

Exemples : Bien juger, mal juger de quelqu'un ou de ses actions.

7 – Faire de croire, d'estimer que, d'être de sentiment ou d'opinion que, etc.

Exemple : Selon votre jugement, est-ce bien nécessaire?

8 – On dit *juger la balle*, pour dire prévoir où la balle doit tomber.

Remarque : Et on dit au figuré et familièrement, « *juger la balle* » pour dire *prévoir quel tour une affaire prendra*.

Jugements d'Oleron : Compilation d'usages maritimes attribuée par les Français à Aliénor d'Aquitaine (1122-1204).

Remarques : a) – On dit « *Jugements d'Oleron* » ou « *Rôles d'Oleron* ».

b) – Les *Rôles d'Oleron* sont restés en usage de la Mer Baltique à la péninsule ibérique, jusqu'à la Guerre de Cent Ans (1337-1453).

Juger : 1 – Rendre la justice.

2 – Décider une affaire, un différent en Justice.

Exemples : Juger un procès ; quand jugerez-vous cette affaire ? bien juger ; mal juger ; juger définitivement ; juger précipitamment ; juger sur les pièces ; juger

avec connaissance de cause. ; juger contre droit et raison.

Remarque : On dit « *juger une personne* » pour dire *juger son procès*.

3 – Décider comme arbitre et comme étant choisi par ceux qui sont en différend.

Jugulaire : Qui appartient à la gorge.

Juif : **1** – Le nom *juif*, avec une minuscule initiale, désigne un adepte de la religion hébraïque.

Remarques : **a)** – Le qualificatif « *judéo-chrétien* » désigne quelqu'un ou quelque chose appartenant à la religion juive telle qu'elle a été amendée par Paul de Tarse dit Saint-Paul (vers 8 - vers 68 ap. J.-C.) puis par l'Empereur de Rome Constantin (280-337) ou par les « *Pères de l'Église* », après la crucifixion de Jésus de Nazareth, considéré par les Chrétiens comme le Christ (en grec), le Messie (en hébreu), c'est-à-dire l'envoyé de Dieu.

b) – Les « *Judéo-Hébraïques* » attendent la *venue* du Christ sur terre, alors que les « *Judéo-Chrétiens* » attendent son *retour*.

[Voir le mot composé *Judéo-chrétien*].

2 – Le nom *Juif* avec une majuscule initiale désigne un descendant de l'un des 12 arrière-petits-fils d'Abraham : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Issachar, Zabulon, Joseph et Benjamin ; ces douze chefs de tribus étaient les fils de Jacob-Israël et les petits fils d'Isaac.

Remarques : **a)** – À chaque occasion, les parlementaires ou les membres du Gouvernement de l'État d'Israël rappellent que les terres qu'ils occupent en Palestine appartiennent de manière légitime évidente et non négociable au « *Peuple juif* ».

b) – Pour le Président Charles De Gaulle (« *discours* » télévisé du 27 novembre 1967) « *Les Juifs sont restés ce qu'ils ont été de tout temps, c'est-à-dire un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur* ».

[Voir les mots *Israël*, *Jacob*].

3 – On dit à peu près indifféremment le peuple *juif*, les *enfants d'Israël* ou le peuple *hébreu* pour désigner l'ensemble des Juifs.

[Voir le mot *Peuple*].

4 – Selon « *Le Figaro* » du 9 mai 2014, il y avait en 2014 environ 350 000 Juifs en France ; environ 1 pour 100 des Juifs de France émigrèrent de France en Israël en 2013.

Remarques : **a)** – Depuis la guerre de 1939-1940 et après l'occupation étrangère qui résulta de la déroute militaire de mai-juin 1940, il est interdit en France de faire le décompte des adeptes d'une religion, ou celui des français ou étrangers résidant en France et appartenant à telle ou telle race ou ethnie.

b) – La loi « *informatique et liberté* » de 1978 interdit en France les fichiers de renseignements ethniques (raciaux) ou confessionnels, leur traitement automatique ou l'établissement de statistiques à partir de ces fichiers.

5 – Il y avait environ 320 000 Juifs en France en 1939, dont une moitié d'étrangers, un quart de naturalisés français depuis peu, le dernier quart étant des Français de longue date.

Remarques : **a)** – À la même époque, il y avait plus de 3 millions de Juifs en Pologne, dont un grand nombre d'immigrés de fraîche date en provenance d'URSS ou d'Europe.

b) – Les familles de la bourgeoisie française israélite avaient mal accepté, dans les années 1930, la forte immigration juive étrangère en France qui provenait principalement d'Europe de l'Est.

c) – Parmi les Juifs qui furent déportés de France en Pologne ou en Allemagne pendant la Seconde Guerre Mondiale, les deux tiers étaient étrangers, souvent en situation irrégulière selon des lois françaises de la III^{ème} République ; parmi le

tiers restant, beaucoup avaient été naturalisés depuis peu ou étaient nés en France de parents étrangers et bénéficiaient de la nationalité française en raison du droit du sol.

d) – On estime à un quart la proportion des Juifs vivant en France qui ont péri en déportation pendant la Seconde Guerre Mondiale, par épuisement au travail, par privations, par maltraitements ou qui furent assassinés à leur arrivée dans des camps de concentration ; ce qui fait un très grand nombre.

e) – Le philosophe français Raymond Aron (1905-1983) qui résida à Londres de juin 1940 à 1945 a dit qu'il avait été informé, pendant la guerre, de la persécution des Juifs ; mais qu'il ne pouvait pas le croire et que, comme il ne pouvait pas le croire, il ne savait pas ; Raymond Aron était issu de familles juives des deux côtés (paternel et maternel).

6 – Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les Juifs d'Europe formaient des communautés fermées ayant leurs propres lois, souvent différentes des lois de leurs pays d'accueil.

7 – Au Moyen Âge, les Juifs furent expulsés de plusieurs pays européens avec confiscation de leurs biens ; il émigrèrent soit vers les pays mahométans où il étaient les bienvenus, soit vers certains pays d'Europe de l'Est :

i) Le roi de France Philippe-Auguste (1165-1182) a expulsé les Juifs du royaume de France le 17 avril 1182 ; la confiscation de leurs biens et l'annulation de leurs créances aida à renflouer les caisses royales. Les Juifs se réfugièrent en Champagne, en Provence, en Bourgogne, en Languedoc.

ii) Rappelés en France par Philippe-Auguste en 1198, les Juifs furent à nouveau expulsés du royaume de France sous Charles VI (1368-1422) le 17 septembre 1394 et leurs biens furent à nouveau confisqués.

iii) Entre 100 000 et 200 000 Juifs espagnols, qui refusaient le baptême, ont été expulsés d'Espagne par le décret du 29 avril 1492 (décret de l'Alhambra) pendant le règne des *rois catholiques* Ferdinand II d'Aragon (1452-1516) et Isabelle 1^{ère} de Castille (1451-1504).

Remarques : a) – Les Juifs avaient été attirés par le développement du négoce de La Rochelle ; devenus trop prédominants, les Juifs furent expulsés de la ville en 1291, puis en 1305.

b) – Les Juifs avaient déjà été chassés de La Rochelle par Alphonse de Poitiers (1220-1271), frère de Louis IX dit Saint Louis (1214-1270).

8 – Les Juifs furent parfois astreints à porter sur leurs vêtements un signe distinctif de leur condition, souvent de couleur jaune et de forme variable, pour se faire reconnaître.

[Voir le mot *Rouelle*].

Juif (Peuple –) : 1 – Selon la tradition juive, le peuple juif, ou peuple d'Israël, est constitué de la descendance des fils du patriarche Jacob (fils d'Isaac et petit-fils d'Abraham).

Remarques : a) – Jacob est également connu sous le nom d'*Israël* qui signifie « celui qui a lutté avec Dieu » [livre de la Genèse, chapitre 32, verset 29].

b) – Jacob eut 12 fils, qui devinrent chacun le chef d'une tribu : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Issachar, Zabulon, Joseph et Benjamin.

c) – L'histoire du peuple juif s'étend de 1 200 avant Jésus-Christ à nos jours.

d) – La Bible hébraïque (du grec βίβλος qui signifie « le livre », « l'écrit », « les écritures ») raconte l'histoire du peuple juif depuis Adam et Ève.

2 – La *Knesset* (le Parlement israélien) a adopté jeudi 19 juillet 2018 un projet de loi définissant Israël comme « l'État-nation du peuple juif ».

Remarques : a) – Le texte a été adopté par 62 voix contre 55 (et 2 abstentions).

- b)** – Cette loi entre dans la catégorie des lois fondamentales qui font office de *Constitution* en Israël.
- c)** – Elle est qualifiée, par ses détracteurs, de loi de ségrégation raciale : les parlementaires juifs considèrent que la race arabe est inférieure à la leur.
- d)** – La loi adoptée le 19 juillet 2018 stipule notamment que l'hébreu devient la seule langue officielle de l'État d'Israël, alors que l'arabe avait auparavant et depuis la fondation de l'État d'Israël en 1948, un statut identique à celui de l'hébreu ; la loi déclare que les implantations juives en territoires palestiniens relèvent de l'intérêt national et que l'État prendra les mesures nécessaires pour encourager, faire avancer et servir cet intérêt.
- e)** – La loi affirme que le droit à l'autodétermination en Israël n'appartient qu'au « peuple juif ».
- f)** – Les citoyens arabes de nationalité israélienne constituent 1,8 des 9 millions de la population totale israélienne ; la population de l'État d'Israël est très majoritairement juive, c'est-à-dire constituée par les descendants des douze fils de Jacob.
[Voir le mot *Ashkénazes*].

Juifs (Loi française portant statut des – du 3 octobre 1940) : 1 – La loi décrétée le 3 octobre 1940 par le Gouvernement de l'État français et communément appelée « *premier statut des juifs* » a défini l'expression « *de race juive* ».

Remarques : a) – Les décrets du 2 mai 1938 du 3^{ème} Gouvernement d'Édouard Daladier (1884-1970) contre les étrangers illégaux en France et du 14 mai 1938 du ministre de l'Intérieur Albert Sarraut (1872-1962) sur les conditions du séjour des étrangers en France, avaient déjà clairement marqué la discrimination que le Gouvernement français entendait faire entre les individus moralement douteux, indignes de l'hospitalité de la France et la partie saine et laborieuse de la population étrangère.

b) – Le décret-loi du 12 novembre 1938, fait par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) sur le rapport du Président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre Édouard Daladier et relatif à la police des étrangers, avait simplifié la procédure de déchéance de la nationalité française.

2 – Loi portant statut des juifs [Page 5323 du *Journal officiel de l'État français du 18 octobre 1940*].

Article 1 : Est regardé comme Juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Art. 2 : L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs :

1. Chef de l'État, membre du Gouvernement, conseil d'État, conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, cour de cassation, cour des comptes, corps des mines, corps des ponts et chaussées, inspection générale des finances, cours d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection.
2. Agents relevant du département des affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux des préfetures, inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'intérieur, fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de police.
3. Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies.

4. Membres des corps enseignants.
5. Officiers des armées de terre, de mer et de l'air.
6. Administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique, postes à la nomination du Gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

Art. 3 : L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées à l'article 2 ne sont ouverts aux Juifs que s'ils peuvent exciper de l'une des conditions suivantes :

- a : Être titulaire de la carte de combattant 1914-1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 1914-1918 ;
- b : Avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939-1940 ;
- c : Être décoré de la Légion d'honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

Art. 4 : L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de la justice sont permis aux Juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée ; dans ce cas, les mêmes règlements détermineront les conditions dans lesquelles aura lieu l'élimination des Juifs en surnombre.

Art. 5 : Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes :

- a :Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues, agences ou périodiques, à l'exception de publications de caractère strictement scientifique.
- b :Directeurs, administrateurs, gérants d'entreprises ayant pour objet la fabrication, l'impression, la distribution, la présentation de films cinématographiques; metteurs en scène et directeurs de prises de vues, compositeurs de scénarios, directeurs, administrateurs, gérants de salles de théâtres ou de cinématographie, entrepreneurs de spectacles, directeurs, administrateurs, gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion.

Des règlements d'administration publique fixeront, pour chaque catégorie, les conditions dans lesquelles les autorités publiques pourront s'assurer du respect, par les intéressés, des interdictions prononcées au présent article, ainsi que les sanctions attachées à ces interdictions.

Art. 6 : En aucun cas, les Juifs ne peuvent faire partie des organismes chargés de représenter les progressions visées aux articles 4 et 5 de la présente loi ou d'en assurer la discipline.

Art. 7 : Les fonctionnaires juifs visés aux articles 2 et 3 cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi ; ils seront admis à faire valoir leurs droits :

- a : à la retraite s'ils remplissent les conditions de durée de service ;
- b : à une retraite proportionnelle s'ils ont au moins quinze ans de service.

Ceux ne pouvant exciper d'aucune de ces conditions recevront leur traitement pendant une durée qui sera fixée, pour chaque catégorie, par un règlement d'administration publique.

Art. 8 : Par décret individuel pris en conseil d'État et dûment motivé, les Juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'État français, pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi ; ces décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au Journal officiel.

Art. 9 : La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art. 10 : Le présent acte sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940.

Juiverie : 1 – [*Vielli*] Quartier d'une ville habité par les Juifs, dans lequel ils appliquent leur loi.

Exemple : La Juiverie de Metz.

2 – [*Familier*] On appelle *juiverie* un marché usuraire.

Exemples : C'est une franche juiverie ; il m'a fait une juiverie.

Jujubier : Arbre fort commun en Provence et qui y croît à la hauteur d'un prunier.

Remarques : **a)** – Son bois est tortueux et armé de fortes épines.

b) – Son fruit qu'on nomme *jujube* et qui renferme un noyau osseux, est pectoral, adoucissant et apéritif ; on l'emploie dans les tisanes.

Jule : Monnaie autrefois en usage en Italie, et surtout à Rome.

Remarque : Le *jule* vaut environ six sous et il tire son nom du pape Jules II ()

Julien : Qui se rapporte à l'almanach universel utilisé depuis 1849 par les astronomes pour calculer la périodicité des phénomènes astronomiques.

Remarques : **a)** – L'almanach universel, mis au point par Joseph Just Scaliger (1540-1609), est utilisé depuis John Frederick William Herschel (1792-1871).

b) – L'adjectif *julien* employé dans l'expression « *jour julien* » n'a rien à voir avec le Romain Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.).

[Voir les expressions *Scaliger* (*Numérotage de –*) et *Calendrier julien*].

Julien (Calendrier) : Voir l'expression *Calendrier julien*.

Julienne : Sorte de potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes

Jumeler (en anglais « *to fish* ») : Jumeler un mât, une vergue, une pièce quelconque, c'est leur appliquer une pièce identique (la jumelle) qui leur est solidement cerclée et roustée.

Remarques : **a)** – On jumelle un objet, soit pour le renforcer et le consolider à l'avance, soit pour le fortifier, le maintenir, le redresser, lui redonner la force ou la direction qu'il avait à l'origine, après qu'il a été affaibli ou tordu, ou qu'il a subi une fracture ou un commencement de fracture.

b) – On dit aussi *reclamper*.

[Voir les mots *Rouster*, *Jumelles* (au pluriel)].

Jumelle de conduite : Une jumelle de conduite, ou de racage de bas-mât est une pièce de bois appliquée de haut en bas sur le face avant du bas mât afin d'empêcher la basse vergue de toucher les cercles du mât lorsqu'on la hisse ou qu'on l'amène.

Jumelles : 1 – [*Grément*] : On appelle *jumelles* des renforts en bois dur associés que l'on utilise pour réparer ou consolider un espar brisé (en anglais « *fish* », « *pauntch* »).

On utilise des jumelles en fer clouées de part et d'autre pour réparer une *vergue brisée*, après avoir réuni les deux parties de la vergue.

On remplit les vides au moyen de morceaux de bois de toute nature, puis on fait une rousture très serrée avec du filin.

Remarque : Une vergue jumelée est alourdie dans la partie avariée et nécessite un meilleur soutien des bouts de vergue.

2 – Pour l'expression *jumelles de racage*, voir le mot *Racage*.

3 – [*Navigation*] : On appelle *jumelles* (en anglais « *glass* », « *binocular* ») un instrument optique permettant de rapprocher les objets distants.

Remarques : **a)** – Les *jumelles optiques* sont composées de deux lunettes terrestres parallèles.

b) – On dit habituellement une *paire de jumelles*.

c) – Les *jumelles optiques* sont caractérisées par deux nombres tels que 10 x 80 : dans ce cas, le premier nombre indique un grossissement de 10 et le second nombre indique que le diamètre de l'objectif est de 80 millimètres.

d) – Un grossissement de **6** est adapté à une vedette rapide : les vibrations du bateau, qui sont amplifiées par le grossissement des jumelles, ne rendent pas leur utilisation trop incommode.

e) – Des *jumelles* de grossissement **12** sont adaptées à la veille sur un navire de cent à trois cents mille tonnes sur lequel le roulis est lent et où la passerelle de veille est très élevée, donc pour lequel la ligne d'horizon est très éloignée.

f) – La luminosité des *jumelles* est déterminée par le diamètre des objectifs, en même temps que par le savoir-faire du fabricant pour le calcul des lentilles et par la qualité de transparence des verres qu'il a utilisés.

4 – On appelle *jumelle* chacune des deux pièces identiques et semblablement disposées qui entrent dans la composition de certaines machines, de certains instruments, de certains outils.

Exemples : Les jumelles d'une presse, d'un étai.

Junchas :

Junte : Nom qu'on donne à différents *conseils* en Espagne.

Exemple : La junte du commerce ; une junte militaire.

Jupe : La partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture jusqu'aux pieds.

Jupiter : 1 – Planète du système solaire, très visible, située entre la Mars et Saturne.

2 – Jupiter possède une atmosphère fortement turbulente.

3 – Diamètre équatorial de Jupiter : 143 500 kilomètres ; aplatissement 1/15 ; densité moyenne 1,34 tonnes par mètre-cube ; rotation en 0,3812 jours sidéraux.

Remarque : Jupiter est la plus grosse des planètes du système solaire.

Jupiter (Satellites de –) : Voir l'expression *Satellites de Jupiter*.

Jupon : Courte jupe que les femmes mettent sous les autres jupes.

Jurande : 1 – La charge de juré d'un métier, et le temps durant lequel on l'exerce.

2 – Il signifie aussi le *corps des jurés*.

Exemple : Toute la jurande était assemblée.

Juré : 1 – [Aujourd'hui] Chacun des 12 citoyens désignés par le sort pour siéger dans la Cour d'assises afin de décider, dans une affaire criminelle, si l'accusé a commis le crime dont on l'accuse, pour se prononcer, au nom du Peuple français, sur le degré de culpabilité ou sur l'innocence du prévenu accusé de crime (on dit alors *juré de cour d'assises*).

[Voir les mots *Délit* et *Crime*].

2 – Sous l'Ancien-Régime, juré se disait de celui qui, dans certains métiers ou corporations, avait fait les serments requis pour obtenir les lettres de maîtrise.

Exemples : Pilote juré ; chirurgien juré ; écrivain juré ; juré vendeur de marée, de volaille ; juré crieur ; jurée lingère.

[Voir le mot *Métier*].

3 – Il se disait dans les corps des artisans, de ceux qui étaient préposés pour faire observer les statuts et règlements à ceux de leur métier.

Exemple : Les maîtres-jurés.

4 – On appelait *écolier juré* celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université et qui en avait le certificat pour être ensuite reçu maître-ès-arts.

Jurement : Serment qu'on fait en vain, sans nécessité et sans obligation.

Jurer : 1 – Affirmer par serment, en prenant quel qu'un ou quelque chose à témoin.

2 – Il signifie aussi *promettre fortement*, quand même ce serait sans jurer.

Exemple : Ils se sont juré une amitié éternelle.

3 – Il signifie aussi *blasphémer*.

4 – [Au figuré] Jurer se dit de deux choses dont l'union est choquante.

Exemples : Le vert jure avec le bleu ; les airs évaporés jurent avec les cheveux gris.

Juridiction : **1** – Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger.

Exemples : Exercer sa juridiction ; on lui a attribué la juridiction sur toute cette étendue de pays ; chaque juge peut défendre sa juridiction ; usurper la juridiction ; conflit de juridiction.

2 – Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a le pouvoir.

Exemples : La juridiction de ce présidial est de grande étendue ; ce lieu est dans votre juridiction, hors de votre juridiction.

Juridique : Qui est de droit, selon le droit et les termes de la Justice.

Exemple : Cette sentence, cet arrêt est juridique

Jurisconsulte : [Vieilli] Celui qui fait profession du droit et de donner conseil.

Jurisprudence : **1** – La science du droit.

Remarque : La *jurisprudence* rassemble les décisions de justice rendues par les différents tribunaux compétents : on s'intéresse particulièrement aux interprétations du droit qu'expriment, par leurs décisions, les tribunaux de dernier recours.

2 – Les juges des tribunaux n'hésitent pas, avant de rendre leurs jugements, à prendre connaissance de la jurisprudence concernant des affaires semblables déjà jugées.

3 – La jurisprudence est accessible notamment par la lecture des revues spécialisées en droit.

Remarque : La revue mensuelle *Droit Maritime Français* (DMF) éditée par l'hebdomadaire *Journal de la Marine marchande* et cet hebdomadaire lui-même, permettent de prendre connaissance régulièrement de la jurisprudence maritime.

Juriste : Auteur qui a écrit sur les matières de droit.

Jury : Commission de simples citoyens connus et domiciliés, appelés pour constater l'existence d'un crime dénoncé, et examiner si celui qui en est prévenu en est véritablement coupable.

Remarques : **a)** – On donne le nom de *juré* à chacun des membres qui composent le jury.

b) – On donnait jadis, en français, le nom de *juré* à l'assemblée des jurés, jusqu'à le remplacer par le mot anglais « *jury* » qui est devenu, par la suite, *jury*.

Jusant (en anglais « *ebb* », « *ebb tide* ») : **1** – Reflux de la marée.

2 – Courant de même direction que l'onde de marée montante, mais de sens contraire.

Remarques : **a)** – *Flot* et *jusant* sont les mots par lesquels les marins désignent le flux ou le reflux des marées.

b) – On peut parfois observer du jusant, au moins en surface, alors que le niveau de l'eau continue de monter dans la partie maritime des rivières et que la crue est plus forte que la marée.

[Voir le mot *Rivière*].

c) – Le courant de marée suit en quelques lieux la montée (courant de flot) et la baissée (courant de jusant) du niveau de la mer, mais il peut aussi, en d'autre lieux, se renverser régulièrement à mi-marée ou à n'importe quelle heure de la marée.

d) – On peut observer des courants de marée en des points amphidromiques, c'est-

à-dire où la marée ne se fait pas sentir par une variation du niveau de la mer.
[Voir le mot *Amphidromique*].

Jusque : Préposition qui marque certains termes de lieu ou de temps au-delà desquels on ne passe point.

Exemples : Depuis la rivière de Nantes jusqu'aux Pyrénées ; de Paris jusqu'à Rouen ; depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte ; il alla jusqu'en Afrique ; jusqu'à ce que cela soit fait ; jusqu'à ce qu'il ait obtenu la Légion d'honneur.

Remarques : **a)** – On dit quelquefois *jusques* avec une « s » à la fin, quand une voyelle suit.

Exemples : Jusques au Ciel ; cette nouvelle n'était pas encore venue jusques à nous ; jusques à quand ?

b) – *Jusqu'à, jusqu'aux*, marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au-delà de l'ordinaire, tant en bien qu'en mal.

Exemples : Il aime jusqu'à ses ennemis ; ils ont tué jusqu'aux enfants ; il n'est pas jusqu'aux valets qui ne s'en mêlent ; tous les pères, jusqu'aux plus graves jouent avec leurs enfants.

Jussion : [*Sous l'Ancien Régime*] Commandement du roi par lettres scellées, adressées aux juges d'une compagnie pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire.

Exemple : Le roi envoya des lettres de jussion au Parlement.

Justaucorps : Espèce de vêtement à manches, qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps.

Juste : **1** – Équitable, qui est conforme au droit, à la raison et à la justice.

Exemple : Une sentence juste.

2 – On le dit également des personnes qui jugent ou qui agissent selon l'équité.

Exemple : Ce magistrat est très juste.

3 – Juste signifie encore « *qui observe exactement les devoirs de la religion* ».

Exemples : Un homme juste ; il était juste et craignant Dieu.

4 – Juste signifie aussi « *qui a la justesse convenable* ».

Exemples : La juste mesure ; la juste proportion ; un juste poids ; la juste grosseur ; un habit juste ; un calcul juste ; une observation juste ; une cadence juste ; une voix juste ; une balance juste.

Remarque : Juste a aussi quelquefois la signification de « *précisément* », comme dans ces phrases : *Voilà tout juste l'homme qu'il nous faut ; il est arrivé juste à l'heure du dîner.*

5 – On dit d'une montre qu'elle est juste, pour dire qu'elle marque exactement les heures et les minutes, c'est-à-dire que son état absolu est quasi nul et que sa marche diurne est négligeable.

6 – On dit quelquefois qu'une chose est juste, bien juste, pour dire qu'elle est plus courte, plus étroite, etc. qu'il ne faut.

Exemple : Ce tailleur m'a fait mon habit bien juste.

7 – On dit qu'une arme à trait, ou une arme à feu est juste quand elle porte droit au but lorsqu'elle est dans de bonnes mains.

Exemples : Cette arbalète est juste ; ce fusil est très juste.

Juste : **1** – Coudre une voile juste, la ralinguer juste, c'est coudre une voile ou une ralingue sans faire boire la toile.

[Voir le mot *Boire*].

2 – Le vent est juste quand il force à tenir le strict plus-près pour gouverner à l'air de vent prescrit.

Justesse : Précision exacte, grande régularité à faire une chose comme elle doit être faite.

Exemple : L'arrière du navire a paré le musoir de justesse.

Justice : 1 – Vertu morale, qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient.

Remarques : **a)** – À l'origine, la justice appartenait essentiellement au roi ; c'était l'un des attributs de sa souveraineté.

b) – On dit ainsi que la justice est un attribut « régalien ».

2 – Les rois envoyèrent des officiers du Palais ou de la Cour comme gouverneurs des provinces (les *ducs*) ou gouverneurs des villes (les *comtes*).

Remarques : **a)** – Les ducs et les comtes étaient des envoyés révocables à la volonté du roi ; ils étaient officiers de la guerre, de la justice et des finances.

b) – Il y avait appel de leur jugement devant le roi.

3 – Ensuite, les rois envoyèrent des *commissaires* pour ces appels : les *missi dominici* qui venaient toujours par deux (un officier de la Cour ou du Palais et un ecclésiastique).

Remarque : Les *missi dominici* tenaient des *grandes assises* quatre fois par an (en janvier, avril, juillet et octobre).

Remarques : **a)** – Pendant les grandes assises (jours de plaids solennels), les ducs ou comtes interrompaient l'exercice de leur justice et de leurs plaids ordinaires (petites assises) qu'il reprenaient ensuite.

b) – Les commissaires généraux se faisaient assister des comtes dans leurs grandes assises.

c) – Les petites assises étaient interdites tant que duraient les grandes.

4 – Les ducs et les comtes usurpèrent les provinces et les villes confiées à leur garde et ils accaparèrent les droits régaliens.

5 – Les comtes, qui étaient des gens d'épée plus que de lettres, se déchargèrent (même avant d'être indépendants) du soin des affaires ordinaires sur des lieutenants appelés vicomtes, prévôts, viguiers ou châtelains.

6 – Les ducs et les comtes n'exercèrent bientôt plus la justice en personne : ils en chargèrent des officiers qu'ils nommèrent baillis ou sénéchaux, se réservant la connaissance des grandes affaires et le droit de réformer les jugements de leurs officiers.

Cette troisième phase ne se fit que progressivement, au fur et à mesure que les assises des commissaires généraux devinrent plus rares puis cessèrent complètement.

7 – Les ducs et les comtes qui étaient les plus éloignés de la Cour furent ceux qui abusèrent le plus de leur autorité.

8 – De la même manière, les ducs et les comtes envoyèrent des lieutenants dans les villages ; ceux-ci, à leur tour, usurpèrent la propriété de leur ressort et territoire, de même que les ducs et les comtes avaient usurpé les provinces et les villes : ce furent des vicomtes, des barons ou des châtelains.

9 – Les comtes érigèrent des fiefs avec droit de haute justice en faveur des gentilshommes qui leur avaient rendu des services ; de plus, les ducs et les comtes augmentaient leur autorité et leur notoriété en se faisant un certain nombre de vassaux ; ces vassaux leur devaient assistance en cas de guerre avec un voisin.

10 – D'après l'ordonnance de Louis XIV touchant la marine du mois d'août 1681 (Titre Ier - De l'amiral) :

i) Pour la marine, la justice était rendue au nom de l'amiral dans tous les sièges de l'amirauté.

ii) Les juges de l'amirauté connaissaient de tout ce qui concernait la construction, les agrès et appareils, l'armement, l'avitaillement et l'équipement, la vente et l'adjudication des navires.

- iii)** Étaient de leur compétence toutes actions qui procédaient de chartes-parties, affrètements ou nolisements, connaissements ou polices de chargement, fret ou nolis, engagement et loyer de matelots, et des victuailles qui leur étaient fournies pour leur nourriture ; des polices d'assurances, des obligations à la grosse aventure ou à retour de voyage, et de tous contrats concernant le commerce de la mer.
- iv)** Ils connaissaient aussi des prises faites en mer, des bris, naufrages et échouements, du jet et de la contribution, des avaries et dommages arrivés aux navires et aux marchandises de leur chargement ; des inventaires et de la délivrance des effets délaissés dans les navires par ceux qui meurent en mer.
- v)** Ils avaient encore la connaissance des droits de congé, tiers, dixième, balise, ancrage et autres appartenant à l'amiral ; de ceux qui seront levés ou prétendus par les seigneurs ou autres particuliers voisins de la mer, sur les pêcheries ou poissons, et sur les marchandises ou navires sortant des ports, ou y entrant.
- vi)** Ils connaissaient de la pêche qui se fait en mer, dans les étangs salés et aux embouchures des rivières ; de celle des parcs et pêcheries, de la qualité des rets et filets, et des ventes et achats de poissons dans les bateaux ou sur les grèves, ports et havres.
- vii)** Ils connaissaient des dommages causés par les bâtiments de mer aux pêcheries construites, même dans les rivières navigables, et de ceux que les bâtiments en recevaient ; des chemins destinés pour le halage des navires venant de la mer s'il n'y avait règlement, titre, ou possession contraire.
- viii)** Ils connaissaient des dommages faits aux quais, digues, jetées, palissades et autres ouvrages faits contre la violence de la mer, et veillaient à ce que les ports et rades soient conservés dans leur profondeur et netteté.
- ix)** Ils faisaient la levée des corps noyés et dressaient procès-verbal de l'état des cadavres trouvés en mer, sur les grèves ou dans les ports ; de la submersion des gens de mer étant à la conduite de leurs bâtiments dans les rivières navigables.
- x)** Ils assistaient aux revues des habitants des paroisses sujettes au guet de la mer, et connaissaient de tous les différents qui naissaient à l'occasion du guet ; des délits qui étaient commis par ceux qui faisaient la garde des côtes, tant qu'ils étaient sous les armes.
- xi)** Ils connaissaient des pirateries et des pillages et désertions des équipages, et généralement de tous les crimes et délits commis sur la mer, dans les ports, havres et rivages.
- xii)** Ils recevaient les maîtres des métiers de charpentier de navire, calfat, cordier, trévier, voilier et autres ouvriers travaillant seulement à la construction des bâtiments de mer et de leurs agrès et appareils dans les lieux où il y avait maîtrise ; et ils connaissaient des malversations commises par eux dans leur art.
- xiii)** Les rémissions accordées aux roturiers pour crimes dont la connaissance appartient aux officiers de l'amirauté étaient adressées et jugées ès sièges d'amirauté.
- xiv)** Les officiers des sièges généraux de l'amirauté aux tables de marbre connaissaient en première instance des matières tant civiles que criminelles quand il n'y avait pas de siège particulier dans le lieu de leur établissement ; et par appel hors les cas où il écherrait peine afflictive, auquel cas l'ordonnance de 1670 serait exécutée.
- xv)** Les juges inférieurs pouvaient évoquer les causes qui excédaient la valeur de trois mille livres lorsqu'ils étaient saisis de la matière par l'appel donné en

première instance.

xvi) Il était défendu à tous prévôts, châtelains, viguiers, baillis, sénéchaux, présidiaux et autres juges ordinaires, juges consuls et de soumissions, aux gens tenant les requêtes de l'hôtel et du palais, et au grand conseil, de prendre aucune connaissance des cas cités, circonstances et dépendances ; et aux cours des parlements d'en connaître en premiers instance ; à tous négociants, marins et autres d'y procéder, à peine d'amende arbitraire.

11 – Depuis la Révolution de 1789, c'est le Peuple français qui est chargé de rendre la justice, par procuration à 12 citoyens s'il s'agit d'assises, ou sinon, indirectement par délégation à des magistrats professionnels.

12 – La justice moderne ressemble quelquefois au rugby : il n'y a que l'arbitre qui connaisse les règles et c'est le plus costaud qui gagne.

Remarque : Si l'on a les moyens de payer très cher, on trouvera toujours des avocats assez habiles pour dénicher une jurisprudence exotique ou une circulaire introuvable qui éviteront au justiciable d'être condamné au pénal ou qui lui permettront de gagner au civil.

Justice (Barre de –) : **1** – Barre de fer d'environ 2 mètres de longueur autour de laquelle peut glisser un anneau en fer dans lequel on a passé le pied d'un délinquant condamné aux fers.

2 – La barre de justice est fixée momentanément sur le pont au-dessous du gaillard d'avant ou des passavants.

3 – Plusieurs hommes peuvent en même temps subir la peine des fers sur la même barre de justice.

Remarque : La peine des fers tenait le milieu entre la peine du retranchement du vin et celle de la prison ; elle ne pouvait être étendue à plus de trois jours consécutifs.

Justice (Lit de –) : Trône sur lequel le roi s'asseyait dans le Parlement de Paris, lorsqu'il y tenait une séance solennelle.

[Voir l'expression *Lit de Justice*].

Jute : **1** – Plante herbacée de la famille des Tiliacées.

2 – Cette plante de 2 à 4 mètres de haut est produite principalement dans les vallées du Gange et du Brahmapoutre, dans la péninsule indienne.

3 – La toile de jute est utilisée en ameublement et pour faire des emballages.

4 – Les sacs de jute étaient naguère très utilisés pour loger et transporter les pommes de terre (les célèbres sacs à patates), mais aussi toutes sortes de denrées (sucre, café, etc.).

Jutland : **1** – La bataille navale du Jutland, le 31 mai 1916, opposa au large du Danemark 37 bâtiments britanniques à 21 bâtiments allemands.

2 – Les Anglais tentèrent d'encercler la flotte allemande en profitant de leur large supériorité numérique, mais les Allemands réussirent à se dégager par une habile retraite et à obliger les Anglais à rompre le combat ; 6 800 marins britanniques et 3 000 marins allemands perdirent la vie ce jour-là.

3 – La Royal Navy se sentit humiliée mais la flotte allemande, qui n'avait pas pu lever le blocus anglais, n'a pas obtenu la maîtrise la Mer du Nord qu'elle désirait.

Kaire (en anglais « *coire* ») : **1** – Cordage de médiocre qualité fabriqué avec la bourre ligneuse qui sert d'enveloppe au coco ; les fils en sont durs, courts et élastiques.

2 – Ce cordage a la propriété de flotter.

3 – Sa force, comparée à celle d'un cordage en chanvre de même grosseur, est dans le rapport de 7 à 10.

4 – On utilisait ce genre de cordage pour des amarres jusqu'aux années 1970.

Remarque : On appelle ce genre de cordage : *kaire, quer, amarre en coco* ou *coco*.

Kabak : Nom qu'on donne en Russie à des lieux publics où l'on vend du vin, de la bière, de l'eau-de-vie, des cartes, etc.

Remarque : C'est une espèce d'estaminet.

Kabin : Mariage contracté par certains mahométans, par lequel un homme épouse une femme pour un temps limité.

Kafir : 1 – [*Terme arabe*] Infidèle, mécréant.

Remarques : **a)** – *Kouffar* est le pluriel de *kafir*.

b) – Le mot *kouffar* est utilisé dans le Coran pour stigmatiser ceux qui refusent de reconnaître le message de Mahomet et d'adhérer à sa religion, surtout les polythéistes, mais aussi les juifs ou les judéo-chrétiens.

c) – Le Coran prescrit de combattre les *kouffar* jusqu'à leur mort ou jusqu'à leur conversion à l'islam.

d) – Le Coran enseigne qu'un mahométan ne doit pas être enterré près d'un *kafir*.

Kamikaze : Mot japonais signifiant « *vent divin* ».

Remarques : **a)** – Les Japonais appelaient « *kamikazes tokubetsu kogeki-tai* » (en français « *troupes spéciales du vent divin* ») les pilotes d'avions Mitsubishi A6M destinés à s'écraser sur les bâtiments américains dans l'Océan Pacifique, au cours des derniers mois de la Seconde Guerre Mondiale, en vue de les mettre hors d'état de combattre.

b) – L'expression « *vent divin* » fait référence à des typhons qui, au XIII^{ème} siècle, détruisirent pendant leurs traversées des flottes de Mongols venant du continent pour envahir le Japon ; les Japonnais y virent à l'époque des interventions divines.

Kamsarmax : Se dit d'un navire transporteur de minerai de bauxite dont la longueur de 229 mètres est égale au maximum autorisé pour entrer dans le port guinéen de Port Kamsar.

Remarques : **a)** – Un minéralier *Kamsarmax* a un port en lourd d'environ 80 000 tonnes.

b) – La Guinée est située au sud du Sénégal et du Mali, en Afrique occidentale.

Kan : Prince ; commandant.

Exemple : Le *kan* des Tartares.

[Voir le mot *Khozar*].

Kangourou : Grand mammifère australien de la sous-classe des marsupiaux, herbivore, à la queue longue, aux pattes postérieures très développées et aux pattes antérieures courtes, qui se déplace par bonds rapides.

Remarque : Les petits kangourous se développent pendant plusieurs mois après leur naissance dans la poche ventrale de leur mère.

Kaolin : Roche argileuse blanche composée essentiellement de *kaolinite*, qu'on utilise notamment pour la fabrication de la porcelaine, pour blanchir le papier, comme additif alimentaire, pharmaceutique ou cosmétique.

Remarques : **a)** – Le kaolin se présente sous la forme d'une poudre blanche plus ou moins grossière ; il est friable et réfractaire.

b) – Le mot kaolin est tiré d'un mot chinois qui signifie *Collines Hautes* et qui est le nom d'une carrière de kaolin située à Jingdezhen, dans la province du Jiangxi, dans le Sud-Est de la Chine.

c) – Le kaolin chargé en Angleterre (Cornouailles) à Par ou à Fowey et déchargé à La Rochelle, est dirigé vers les usines de porcelaine de Limoges ou vers les papeteries d'Angoulême ou d'autres villes de la région Poitou-Charentes.

d) – Le kaolin mouillé par la pluie forme une sorte de pâte blanche qui colle aux vêtements et aux souliers, mais il est facile de les nettoyer lorsque le kaolin a séché.

e) – Le kaolin importé des États-Unis d'Amérique est une poudre blanche particulièrement fine et légère, qui blanchit les quais et les toits des bâtiments du port s'il y a du vent pendant le déchargement des navires au crapaud.

f) – Le secret de la fabrication de la porcelaine en utilisant le kaolin a été apporté en occident au XVIII^{ème} siècle par un Français, le père François-Xavier d'Entrecolles (1664-1741) de la Compagnie de Jésus.

g) – Le père d'Entrecolles était né à Limoges, capitale de la Porcelaine en France.

h) – La kaolinite, ou silicate d'aluminium est un additif (appellation codée E559) anti-agglomérant, qui sert parfois de support pour les arômes ou les colorants utilisés dans le lait en poudre, le sel, le sucre-glace, le cacao, certains fromages, le riz, les saucisses et certains saucissons, etc. : cet additif est connu pour provoquer des problèmes de placenta pendant la grossesse et il est lié à l'apparition de la maladie d'Alzheimer.

Kaolinite : Silicate d'aluminium hydraté naturel, de couleur blanche, formant avec l'eau une pâte plastique.

Kapok : Bourre végétale qu'on tire des fruits du kapokier.

Remarque : Les matelas ou les coussins rembourrés avec du kapok sont fermes et particulièrement sains ; on peut avantageusement utiliser le kapok pour emplir les matelas des berceaux des nouveaux-nés ou des lits des jeunes enfants.

Karrick : Sorte de riz au curry, servi jadis couramment aux repas du soir sur les paquebots des lignes d'Extrême-Orient.

Kayak : **1** – Canot de pêche individuel du Groenland, ayant la forme d'une navette et percé au milieu d'un trou dans lequel se place le pêcheur qui s'enveloppe hermétiquement d'une sorte de chemise faite avec des peaux de vessie.

2 – Les kayaks ont une longueur de 5 à 6 mètres et une largeur d'un demi-mètre ; ils sont menés au moyen d'une pagaie double.

Remarque : Les kayaks sont capables de résister au mauvais temps et d'affronter de grosses mers.

[Voir le mot *Umyac*].

Kelvin : **1** – Lord Kelvin est le titre nobiliaire du physicien irlandais William Thomson (1824-1907).

2 – Kelvin inventa le zéro absolu, correspondant à la température pour laquelle il n'y a aucune agitation thermique ni aucune pression dans les gaz.

Remarques : **a)** – L'échelle des températures absolues est graduée en kelvins ; le zéro absolu est égal à zéro kelvin ; un kelvin est égal à un degré Celsius ou à un degré centigrade.

b) – La température absolue est encore appelée température thermodynamique.

c) – Lord Kelvin avait remarqué que les pressions et les températures variaient ensemble selon un rapport linéaire.

d) – Lord Kelvin inventa en 1867 le *replenisher*, un instrument rotatif produisant des tensions électrostatiques sans frottements.

Kelvin : **1** – Le kelvin est la fraction 1/273,16 de la température thermodynamique du point triple de l'eau.

Remarques : **a)** – Le point triple de l'eau correspond à l'état dans lequel l'eau coexiste dans ses trois états (liquide, solide et gazeux).

b) – La valeur de la température du point triple de l'eau peut varier avec la pureté et la composition isotopique de l'eau utilisée : la définition du kelvin est donc

fondée sur un point de référence incertain.

c) – La température *zéro kelvin* est encore appelée le *zéro absolu* : c'est la température la plus basse qui puisse jamais être atteinte.

d) – À la température *zéro kelvin* il n'existe plus d'agitation thermique.

2 – L'échelle des températures en kelvins est adaptée de l'échelle des degrés centigrades, mais son facteur de base est le zéro absolu (environ – 273,16°C). [Voir les mots *Celcius* et *Centigrade*].

3 – Un *kelvin* est égal à un *degré Celcius*.

Remarque : On ne dit pas « un degré Kelvin » mais « un *kelvin* », sans ajouter le mot degré, et avec une initiale minuscule à kelvin.

4 – Une nouvelle définition du kelvin sera proposée et peut-être adoptée à la prochaine Conférence générale des Poids et Mesures qui rassemblera les métrologistes du monde entier à Paris en 2018.

Remarques : **a)** – Le kelvin devrait être redéfini en reliant sa valeur à la valeur numérique d'une constante fondamentale connue avec une très grande précision.

b) – La nouvelle définition du kelvin pourrait être liée à la valeur numérique de la constante de Boltzmann qui est égale à $1,3806488 \times 10^{-23}$ joule par kelvin, avec une incertitude d'environ 1×10^{-6} .

Kelvin (Angle de –) : Voir l'expression *Angle de Kelvin*.

Kelvin (Ondes de –) :

Kepler (Lois de –) : **1** – L'astronome bavarois Johannes Kepler (1571-1630) dépouilla et exploita les multiples observations de l'astronome danois Tycho Brahé (1546-1601).

Remarque : Kepler avait été atteint de myopie et de diplopie à sa naissance, ce qui le handicapait pour observer le ciel.

2 – Kepler découvrit par le calcul, en 1609, que les trajectoires de la Terre et de Mars autour du Soleil étaient des *ellipses*.

Remarque : Il a fallu 6 ans à Kepler pour déterminer l'orbite de Mars à partir des observations très précises, quoique effectuées à l'œil nu, de Tycho Brahé.

3 – Kepler énonça entre 1609 et 1618 les trois lois qui portent son nom.

Remarques : **a)** – Les trois lois de Kepler sont des relations mathématiques qui régissent les mouvements des planètes sur leurs orbites.

b) – Les deux premières lois de Kepler sont énoncées dans l'« *Astronomia nova* » publié en 1618 ; la troisième dans « *Harmonices Mundi* » en 1618.

4 – Première loi de Kepler : Les planètes du Système solaire décrivent autour du Soleil des ellipses dont le Soleil occupe l'un des foyers.

Remarque : En toute rigueur, la Terre tourne autour du barycentre du système Terre-Soleil, mais la masse du Soleil est tellement importante que le barycentre du système Terre-Soleil est situé à l'intérieur du Soleil.

5 – Deuxième loi de Kepler : Le rayon-vecteur reliant le Soleil et chaque planète balaie des aires égales pendant des durées égales.

Remarques : **a)** – Une planète se déplace donc plus vite lorsqu'elle est près du Soleil et moins vite lorsqu'elle en est loin.

b) – On appelle rayon-vecteur l'intervalle *orienté* qui sépare le Soleil et la planète.

6 – Troisième loi de Kepler : Pour toutes les planètes, les carrés des périodes des révolutions sont proportionnels aux cubes des longueurs des demi-grands axes.

Remarques : **a)** – Lorsqu'on énonce que la Terre obéit aux lois de Kepler, c'est le centre de masse de l'ensemble Terre-Lune qu'il faut considérer.

b) – La Lune provoque une oscillation de la Terre autour de l'orbite elliptique du centre de masse de l'ensemble Terre-Lune, et le centre de la Terre peut passer un

peu plus tôt ou un peu plus tard au périhélie que le centre de masse de l'ensemble.
7 – Kepler démontra que le calendrier chrétien comportait une erreur de cinq ans et fut ainsi le premier à revoir la date de naissance de Jésus-Christ, en l'an – 4 de notre ère.

8 – Kepler publia en 1624 à Marbourg une table de logarithmes, après avoir amélioré la méthode de calcul exposée par John Napier (1550-1617) dont le nom est habituellement francisé en Jean Neper.

9 – Kepler publia en 1627 à Ulm des tables de position planétaires connues sous l'appellation de Tables Rudolphine, en hommage à l'empereur du Saint-Empire Rodolphe II (1552-1612) de la maison de Habsbourg ; ces tables découlaient de ses travaux sur la mécanique céleste et elles étaient basées sur les observations de Tycho Brahe.

Remarque : Les tables *rudolphines* permirent de prédire les passages de Mercure ou de Vénus devant le Soleil et les éclipses solaires ou lunaires avec une meilleure précision que les tables *pruténiques* fondées sur le système de l'astronome polonais Nicolas Copernic (1473-1543).

10 – Les lois de Kepler permirent au mathématicien, physicien, philosophe, alchimiste, astronome et théologien anglais Isaac Newton (1643-1727) de formuler les lois de la mécanique classique qui permettent d'expliquer tous les mouvements de l'Univers.

Kermesse : **1** – Nom qu'on donne dans les Pays-Bas à des foires annuelles qui se célèbrent avec des processions, des mascarades, des danses et autres divertissements.

Remarque : Le mot *kermesse* est tiré du néerlandais *Kerkmisse* qui signifie « messe de l'église ».

2 – Fête paroissiale, fête patronale, fête de bienfaisance en Belgique, en France, au Luxembourg, en Suisse romande.

3 – [*Par extension*] En France, le terme *kermesse* désigne les fêtes annuelles des établissements scolaires, le plus souvent celles des écoles maternelles et primaires.

Remarque : Ce sont souvent des fêtes en plein air, avec divers stands de vente et de jeux.

Kétamine : **1** – Analgésique, anesthésique et hallucinogène, la *kétamine* peut entraîner des troubles de l'apprentissage, de la mémoire et de la perception de l'étendue ou du temps.

Remarque : L'utilisation de la *kétamine* comme drogue festive est illicite.

2 – La *kétamine* améliore l'efficacité des neurotransmetteurs et augmente la densité des synapses dans le cerveau, entraînant une modification de la conscience.

Remarque : La *kétamine* a été utilisée avec succès contre les symptômes de certaines dépressions graves qui avaient résisté à tous les autres traitements, mais en présentant des effets secondaires graves et indésirables ; la *kétamine* agit sur des circuits cérébraux différents de ceux sur lesquels agissent les autres anti-dépresseurs et le soulagement des patients ayant reçu une injection intraveineuse de *kétamine* s'observe très rapidement.

Ketch : Un *ketch* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est placé en arrière de l'autre, mais en avant de la mèche du gouvernail.

Remarques : **a)** – Un *yawl* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est en arrière de l'autre et également en arrière de la mèche du gouvernail.

b) – Une *goélette* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est placé devant l'autre.

[Voir les mots *Goélette*, *Yawl*].

Khazar : Voir le mot *Khozar* .

Khédivé : Titre des anciens vice-rois d'Égypte.

[Voir l'expression *Vice-roi*].

Khet : Mesure de longueur de l'ancienne Égypte, qui valait 100 coudées royales égyptiennes.

Remarque : La coudée égyptienne de 7 paumes valait 52,3 centimètres.

Khozar : **1** – Le roi des Khozars s'appelle le khan ; il jouit d'une très grande autorité sur ses sujets ; l'empereur est appelé le khagan.

Remarque : On écrit Khazar ou Khozar.

2 – En 634 après J.C., les Khozars avaient achevé de conquérir les territoires des Avars compris entre la Volga, le Don et le Dniepr.

3 – Les Khozars étaient soit de religion juive, soit de religion musulmane.

4 – Les Khozars et les Grecs entretenirent des relations cordiales et courtoises : deux empereurs de Constantinople épousèrent des princesses de sang khozar :

i) Justinien II (669-711), de la dynastie des Héraclides, épousa en 703 la chrétienne Théodora de Khazarie, sœur de Buzir, le khagan des Khosars ;

ii) Constantin V Copronyme (718-775) épousa Tzitzak (décédée en 750), fille de Bihar, le khagan des Khosars.

5 – L'impératrice byzantine Théodora (815-867), qui fut régente après la mort de son mari l'empereur de Constantinople, le chef des iconoclastes Théophile (813-842) jusqu'en 856 à la majorité de son fils Michel III (840-867) envoya Cyrille (827-869) pour évangéliser les Khozars, à leur demande.

Kichenote : Voir le mot *quichenote*.

Kidnapper : Enlever un enfant pour obtenir une rançon.

Remarque : Il est fautif d'employer le mot *kidnapper* si la personne enlevée est un adulte.

Kieselguhr : Roche sédimentaire siliceuse d'origine organique d'assez forte granulométrie et de forte porosité, formée par la fossilisation d'algues microscopiques appelées diatomées.

Remarques : **a)** – Le kieselguhr calciné est utilisé en ultrafiltration, pour le polissage des métaux sans les rayer ou comme insecticide.

b) – Le kieselguhr est utilisé pour stabiliser la nitroglycérine et l'empêcher d'exploser en cas de choc ; le kieselguhr peut absorber jusqu'à 70 pour 100 de son poids en nitroglycérine liquide et l'ensemble prend alors le nom de dynamite.

[Voir le mot *Dynamite*].

Kilo : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10³** fois cette unité (symbole : **k**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent au gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Kilogramme : **1** – Le kilogramme est l'unité de masse du Système International.

Remarques : **a)** – Le kilogramme est défini en prenant la valeur numérique de la constante de Planck, notée *h*, égale à

$$h = 6,626\ 070\ 15 \times 10^{-34}$$

lorsqu'elle est exprimée en *Js*, unité égale à $\text{kg m}^2 \text{s}^{-1}$, le mètre et la seconde étant définis en fonction de *c* et $\Delta\nu_{\text{Cs}}$

b) – Le symbole du kilogramme est **kg**.

c) – La masse d'un kilogramme est égale à 1000 grammes.

d) – Le mot *gramme* est tiré du grec γραμμή qui signifie « signe ».

2 – Jusqu'à la 26^{ème} Conférence générale des Poids et Mesures, qui s'est tenue à

Versailles du 13 au 16 novembre 2018, le kilogramme était égal à la masse du *prototype international du kilogramme* fabriqué spécialement en 1889.

Remarques : a) – L'ancien prototype du kilogramme, que l'on appelait familièrement « *le grand K* », est un cylindre en platine (90 pour 100) et iridium (10 pour 100) dont les dimensions sont d'environ 4 cm de hauteur et 4 cm de diamètre.

b) – À titre de comparaison, une balle de tennis est homologuée par la *Fédération Internationale de Tennis* si elle a un poids compris entre 56,70 g et 58,5 g et un diamètre compris entre 6,35 cm et 6,67 cm.

c) – La masse de l'ancien prototype international du kilogramme était considérée comme strictement égale à l'unité de masse 1 kilogramme, aussitôt après un nettoyage-lavage opéré selon une méthode spécifique.

d) – Le kilogramme équivaut à-peu-près à 2 livres et 6 gros.

e) – L'ancien prototype du kilogramme est conservé au sous-sol du Bureau International des Poids et Mesures situé au Pavillon de Breteuil, dans le parc de Saint-Cloud ; ses conditions de conservation ont été fixées par la 1^{ère} Conférence Internationale des Poids et Mesures, réunie à Paris le 24 septembre 1889.

f) – L'accès au Bureau International des Poids et Mesures est situé 12 bis Grand Rue à Sèvres (Hauts de Seine) mais les bâtiments se situent dans la commune de Saint-Cloud.

3 – Chaque pays signataire de la Convention du mètre en 1875 possédait une copie de l'étalon du kilogramme.

Remarques : a) – Le Bureau international des poids et mesures fournissait à ses États membres des copies du prototype international du kilogramme (PIK) de forme et composition quasi-identiques, destinées à servir de standards de masse nationaux.

b) – Seul le prototype international avait, par définition, une masse de un kilogramme exactement (après nettoyage).

c) – La masse de chaque copie était comparée à celle du prototype et elle est égale à 1 kilogramme, à quelques dizaines de microgramme près.

d) – Aucune des copies ne possède une masse exactement égale à celle du PIK : leur masse est calibrée et documentée avec des valeurs de décalage ; la masse de chaque copie du PIK pourrait décliner par rapport à celle du PIK, car les copies servant aux vérifications dans les États-membres étant plus souvent manipulées, elles sont plus sujets aux éraflures et autres usures.

e) – Depuis sa fabrication, le prototype international du kilogramme a été utilisé 3 fois pour faire des comparaisons de masses avec ses copies ; à chaque fois, la différence de masse a augmenté ; la dérive a une valeur moyenne de 50 microgrammes depuis 1889, sans que l'on puisse déterminer si c'est l'étalon ou si ce sont ses copies qui sont à l'origine de cette dérive puisque toutes les mesures sont faites les unes par rapport aux autres.

f) – Le diamètre et la hauteur du cylindre d'alliage platine-iridium adopté comme prototype international du kilogramme sont de 39,17 millimètres.

g) – Pour comparaison, le diamètre d'une balle de golf est de 42,67 mm.

3 – La nouvelle définition du kilogramme a été proposée et adoptée à la Conférence générale des Poids et Mesures qui rassembla en France des métrologistes du monde entier, en novembre 2018.

Remarques : a) – Le kilogramme a été redéfini en reliant sa valeur à la valeur numérique d'une constante fondamentale connue avec une très grande précision.

b) – La nouvelle définition du kilogramme est liée à la constante de Planck qui est connue avec un degré d'incertitude inférieur à 2×10^{-8} .

c) – La 26^{ème} Conférence générale des Poids et Mesures qui rassembla 300

participants de 59 pays, s'est tenue à Versailles du 13 au 16 novembre 2018 ; elle a redéfini un nouveau système d'unités à partir des constantes fondamentales de la nature ; ce choix est en harmonie avec la physique quantique et relativiste, ainsi qu'avec les techniques d'interférométrie des ondes de matière.

Kilolitre : Mesure de capacité égale à 1000 litres.

Remarques : **a)** – Pour les liquides, le kilolitre remplace le *tonneau de mer* et il vaut environ 5 pièces de Mâcon.

b) – Pour les matières sèches, le kilolitre remplace le *muid* et contient à-peu-près 6 setiers et 7 boisseaux.

Kilomètre : Mesure itinéraire égale à 1000 mètres.

Remarques : **a)** – Le kilomètre remplace le *quart de lieue* et il vaut à-peu-près 513 toises, 5 pouces et 8 lignes.

b) – Le symbole du kilomètre est *km*.

Kingston : 1 – La soupape de Kingston laisse entrer l'eau de mer quand un *dégagement d'air* (ou *évent*) est ouvert en haut de la capacité à emplir ; pour vidanger la capacité, on ferme le dégagement d'air et on introduit de l'air comprimé : l'eau repart à la mer.

Remarques : **a)** – L'inventeur John Kingston (1786-1847) était un ingénieur anglais.

b) – Les citernes de lestage des sous-marins sont équipées de soupapes Kingston.
2 – Les *soupapes Kingston* installées près de la quille d'un navire de surface sont employées pour admettre de l'eau de mer dans les double-fonds afin de servir de lest liquide ou dans le but de nettoyer à l'eau de mer les capacités qui avaient contenu du combustible.

Kiosque (en anglais « *kiosk* », « *conning tower* ») : **1** – Mot emprunté de la langue turque, qui se dit des pavillons qui sont dans certains jardins.

2 – Espèce de tour ou de château élevé jadis sur la poupe des caravelles turques.

3 – Appellation familière d'une superstructure élevée sur le pont d'un sous-marin, à peu près à la moitié de sa longueur ou un peu sur l'avant du milieu de sa longueur, qui permet à l'Équipage de se tenir largement au-dessus du niveau de la mer pour faire la veille et diriger le sous-marin lorsqu'il navigue en surface.

Remarque : Le nom approprié pour les sous-marins est *massif* ; le mot kiosque est familier en ce sens et doit être évité.

Kippa : Appellation de la calotte portée traditionnellement par les Juifs qui pratiquent la *religion hébraïque* fondée sur l'alliance contractée entre le dieu Yahvé et Abraham puis renouvelée entre Yahvé et Moïse.

Remarque : Le port de la kippa est interdit en France dans les écoles, les collèges et les lycées publics (article L141-5-1 du Code de l'Éducation).

Kippour (Guerre du –) : La guerre du Kippour (du 6 au 24 octobre 1973) est aussi appelée *guerre du Ramadan* dans le monde arabe, ou encore *guerre d'Octobre* ou guerre israélo-arabe de 1973 ; elle opposa l'État d'Israël à une coalition menée par l'Égypte et la Syrie et elle se termina à l'avantage d'Israël.

Kir : Apéritif à base de vin blanc, que le chanoine Félix Kir (1876-1968), maire de Dijon de 1945 à 1968 et député de la Côte-d'Or de 1945 à 1967, servit pour la première fois en 1950, lors d'une réception.

Remarques : **a)** – L'apéritif appelé « *kir* » est fait de vin blanc auquel on ajoute de la crème de cassis.

b) – On raconte que le chanoine Kir ajouta de la crème de cassis parce que le vin blanc qu'on lui avait fourni cette fois-là était mauvais.

c) – En 1952, le chanoine Kir concéda l'exclusivité du nom « *kir* » à la maison Lejay-Lagoute qui produit de la crème de cassis de Dijon depuis 1841.

d) – Néanmoins, pour ne pas pénaliser les autres producteurs de crème de cassis de Dijon, il leur permit également d'utiliser son nom.

e) – Lorsqu'il se rendait à la Chambre des députés puis à l'Assemblée nationale, le chanoine Kir emportait un cabas contenant une bouteille de vin blanc et une bouteille de liqueur de cassis et il offrait un kir à ses compagnons de voyage.

Klipper : Voir le mot *Clipper*.

Knock-out (en anglais « *knocked out* ») : **1** – Mise hors de combat d'un boxeur qui reste à terre plus de dix secondes après un coup.

Remarques : **a)** – On prononce *nokaoute*.

b) – *Knock out* est souvent abrégé en « *K.O.* ».

2 – [*Par extension*] Mise hors de combat à la suite d'un coup.

K.O. : Voir le mot *Knock-out*.

Koff (en anglais « *kiosk* ») : Sorte de caboteur hollandais portant un grand mât, un mât de misaine et quelquefois un tape-cul ; il guinde des mâts de hune.

Remarque : Ses voiles sont installées sur des livardes ; il porte deux ou trois focs.

Kominform : Organisation communiste internationale créée en septembre 1947 par 9 partis communistes dont 7 étaient au pouvoir (en URSS, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) ; les deux autres partis communistes (français et italiens) avaient une grande influence dans leurs pays respectifs.

Remarques : **a)** – Le Kominform visait à constituer parmi tous ces pays qui sortaient de l'occupation allemande, un groupe de pays et de partis communistes capable de résister aux États-Unis d'Amérique et aux pays dans leur mouvance ; les États-Unis impérialistes étaient aussi anti-communistes que l'Allemagne nazie.

b) – La III^{ème} Internationale avait été dissoute en 1943.

c) – Kominform signifie « *Bureau d'information des partis communistes et ouvriers* ».

d) – Le Kominform disparut en 1956.

Kopec : La centième partie d'un rouble.

Remarque : Le rouble est l'unité monétaire qui a cours en Russie, et autrefois en Union Soviétique.

Korrigan : Dans les traditions populaires et les légendes bretonnes, le Korrigan est un génie, un nain ou une fée, généralement facétieux et quelquefois malfaisant.

Kórwa : Le mot polonais « *kórwa* », qui signifie « *putain* » et qui est le juron favori des marins polonais, se prononce à peu près de la même façon que le mot de vieux français « *gordin* ».

[Voir le mot *Gordin*].

Kouffar : Voir le mot *Kafir*.

Krach : Débâcle boursière, caractérisée par un effondrement des cours des valeurs cotées.

Kraft : Papier brun et résistant qu'on utilise principalement pour l'emballage.

Remarque : On dit aussi : du *papier kraft*.

Kraken : **1** – Monstre marin mythique de très grande taille, doté de nombreux tentacules.

Remarques : **a)** – Le kraken serait un mollusque céphalopode terrifiant.

b) – Le kraken ressemblerait à la fois :

i) au poulpe qui a huit bras et qui est benthique (il vit sur le fond des mers)

ii) et au calmar qui a dix bras et qui est pélagique (qui nage et qui flotte en haute mer).

2 – Le principal péril à redouter est le puissant remous à la surface de la mer, lorsque le kraken plonge vers les profondeurs, qui peut entraîner et faire chavirer des petits navires.

Remarques : a) – Des pêcheurs norvégiens ont rapporté qu'ils essayent de pêcher près du kraken car la capture y est bonne.

b) – Le romancier français Jules Verne (1828-1905) a fait intervenir un monstre inspiré des krakens scandinaves dans son roman d'aventures « *Vingt Mille Lieues sous les mers* » publié en 1869-1870.

Kremlin : On appelle *kremlin* la partie centrale fortifiée des anciennes citadelles slaves.

Remarque : Le kremlin le plus fameux est celui de Moscou.

Kronembourg : Voir *Gigieri*.

Kunduz : 1 – Ville du Nord-Est de l'Afghanistan, à environ 250 kilomètre au Nord de Kaboul et à 80 kilomètre de la frontière avec le Tadjikistan.

2 – *Kunduz* est le symbole des crimes commis par l'aviation militaire américaine, que les journalistes appellent des *dommages collatéraux* et dont les militaires comme les politiques américains refusent d'assumer la responsabilité.

Remarques : a) – Dans la nuit du vendredi 2 au samedi 3 octobre 2015, l'aviation américaine a bombardé délibérément un hôpital de l'organisation non gouvernementale (ONG) « *Médecins Sans Frontières* » (MSF) car il avait été faussement soupçonné d'abriter des terroristes de la Résistance afghane contre le régime mis en place en Afghanistan par les États-Unis.

b) – Après un premier bombardement à 02h08 le samedi 3 octobre, les responsables locaux de MSF ont alerté leurs interlocuteurs habituels de l'armée afghane ; de son côté, le siège de MSF à Kaboul a immédiatement contacté les autorités militaires américaines à Kaboul ainsi que les autorités militaires américaines à Washington (USA).

c) – L'attaque s'est poursuivie pendant plus de 30 minutes après le premier signalement de MSF aux autorités militaires, environ toutes les quinze minutes jusqu'à 03h15 ; seul le bâtiment central de l'hôpital a été visé, qui abrite le bloc opératoire et les salles d'urgence.

d) – Au sujet des événements, les premières versions contradictoires des États-Unis, les accusations des autorités afghanes et les propos dilatoires de l'OTAN à Kaboul n'ont pas résisté longtemps à l'évidence.

e) – Au début des bombardements, 105 malades et plus de 80 membres du personnel de l'organisation MSF se trouvaient dans l'hôpital ; les équipes de MSF transportèrent sous les bombes les malades et le matériel de soins dans les bâtiments annexes afin de pouvoir soigner les nouvelles victimes des bombardements qui visaient l'hôpital.

f) – Douze employés de l'organisation Médecins sans Frontières et dix civils dont trois enfants ont été tués ; trente-sept personnes ont été touchées, dont dix-neuf membres de MSF.

g) – Selon le journal « *Le Monde* » du vendredi 9 octobre 2015, le colonel Brian Tribus, porte-parole de l'OTAN à Kaboul déclara d'abord que « *la frappe* (sic) *qui a touché à 02h15 l'hôpital de MSF visait des personnes qui menaçaient les forces de la coalition* » et qu'elle « *pourrait avoir causé des dommages collatéraux dans un centre médical qui se trouvait à proximité* ».

Le porte-parole du ministre de l'intérieur afghan ajouta que « *dix à quinze talibans ont été tués dans la frappe* (resic) ».

Le directeur général de MSF, Christophe Stokes, affirma « *qu'aucun membre de l'équipe présente dans l'hôpital n'a été témoin de combats au sein de l'hôpital avant le bombardement* » et que « *c'est le bâtiment même de l'hôpital qui a été touché alors que les bâtiments voisins n'étaient ni ciblés ni touchés* » ; il ajouta que « *seuls des patients et du personnel soignant figuraient parmi les 180 personnes présentes cette nuit-là dans l'hôpital* ».

h) – Le bombardement semble avoir été demandé par l'armée afghane ; mais des militaires américains des forces spéciales étaient sur place pour faire le lien avec les aviateurs américains, et pour désigner précisément l'hôpital comme cible au moyen du matériel habituellement utilisé pour guider les bombes.

i) – En raison de la notoriété de l'organisation touchée, le Président des États-Unis Barack Obama a été contraint de reconnaître la responsabilité de son pays ; le mercredi 7 octobre, il a adressé ses condoléances aux familles des morts, sa sympathie aux blessés et ses excuses auprès de la présidente de *MSF International*, Joanne Liu.

j) – La presse n'a rendu compte d'aucunes manifestations dans les rues des grandes villes pour protester contre l'assassinat inexcusable de ces 22 personnes qui constitue, à n'en pas douter, un crime de guerre dont les véritables responsables ne seront probablement pas poursuivis.

k) – Le gouvernement français avait appelé à des manifestations monstres au début de 2015, après l'assassinat de 5 journalistes français menacés pour avoir profané le nom du Dieu des Mahométans et qui ne faisaient l'objet que d'une protection policière très réduite au moment des faits.

Kurtchis : Les kurtchis formaient en Perse un corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

Kynancie : Esquinancie inflammatoire qui empêche la respiration et oblige le malade de haleter en tirant la langue comme les chiens.

Exemples : Il a été suffoqué par une kynancie. ; il est mort d'une kynancie.

Kyrielle : 1 – Litanie.

Remarques : **a)** – Kyrielle vient du répons « *kyrié-éléison* » que les fidèles récitent ou chantent après l'énonciation de chacune des invocations d'une litanie.

b) – Les litanies sont des prières faites sous la forme d'une longue suite d'invocations de noms de saints, ou de qualités que l'on reconnaît à des êtres de l'au-delà et à des divinités.

2 – Longue suite de noms faisant penser à la litanie des saints du paradis.

3 – [*Au figuré et familier*] Longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses.

Exemples : Une longue kyrielle d'injures ; une kyrielle d'invectives, de reproches ; une longue kyrielle de noms inconnus et barbares.

Labarum : Étendard impérial sur lequel l'empereur Constantin fit mettre le monogramme de J. C.

Labbe parasite : 1 – Oiseau de mer prédateur.

Remarque : Les *labbes* sont des voleurs qui capturent les proies prises par d'autres oiseaux ; ce sont des clepto-parasites.

2 – Le *labbe parasite* s'attaque aux sternes.

Remarque : Le *grand labbe* s'attaque aux fous de Bassan.

3 – Les *labbes parasites* se nourrissent de poissons régurgités par les sternes ; ils les harcèlent jusqu'à ce qu'ils régurgitent leur poisson.

Remarques : **a)** – Quand il y a des sternes, il y a des *labbes parasites*

b) – De même pour les fous de Bassan et les grands *labbes*.

c) – Les *grands labbes* peuvent tuer de jeunes fous de Bassan sur leur site de nidification, et en manger une partie.

4 – Les *labbes* hivernent sur nos côtes et se reproduisent dans les toundras du nord, au sol, dans les prairies.

5 – Les *labbes parasites* hivernent au même endroit que les sternes.

Remarque : Les grands *labbes* hivernent là où hivernent les fous de Bassan.

Labèche (en anglais « *south-west* ») : Ce mot est synonyme de *Sud-Ouest* quand il s'agit des vents venant de cette partie de l'horizon.

Labeur : Travail.

Remarques : **a)** – Le mot *labeur* est d'usage dans le style soutenu ou dans la poésie.

b) – En termes d'Imprimerie, *labeur* se dit des ouvrages considérables tirés à grand nombre ; il est opposé à *ouvrage de ville* qui se dit des factums et autres ouvrages de peu d'étendue qui se tirent ordinairement à petit nombre.

Labile : *Mémoire labile* se dit d'une mémoire peu heureuse, peu fidèle, qui manque souvent au besoin.

Exemple : Il a la mémoire fort labile.

Labourer : Remuer la terre avec la charrue, ou la bêche, ou la houe, etc.

Exemples : Labourer la terre ; labourer un champ ; labourer avec des bœufs, avec des chevaux ; labourer avec un tracteur, avec un motoculteur ; labourer à deux charrues, à trois charrues ; labourer des vignes ; labourer le pied d'un arbre.

Remarque : Labourer se dit des animaux et des choses qui font à peu près sur la surface de la terre le même effet que la charrue, la bêche, etc.

Exemples : Les sangliers ont labouré tout ce pré ; le canon a labouré ce champ.

Labourer : **1** – On dit qu'un navire en marche *laboure*, qu'il laboure le fond, qu'il laboure avec sa quille lorsqu'il y a peu d'eau, qu'il touche légèrement le fond et qu'il continue cependant à marcher.

Remarques : **a)** – Dans ce cas, on dit aussi, familièrement, que le navire « *sonde avec sa quille* » ou qu'il « *fait de l'hydrographie avec sa quille* ».

b) – Si le navire est ralenti ou qu'il est stoppé un court instant, on dit que le navire a *touché*.

c) – Si le navire reste stoppé pendant une certaine durée, on dit que le navire a *échoué*, ou *s'est échoué*.

2 – On dit également qu'un navire laboure lorsque, étant au mouillage, il chasse et touche le fond de la mer avec sa quille.

3 – Lorsqu'un navire au mouillage supporte l'effet du courant ou du vent, qu'il chasse et qu'il entraîne son ancre après qu'elle s'est décrochée du fond de la mer, on dit que cette ancre qui glisse sur le fond « *laboure* » ou qu'elle « *laboure le fond* ».

Remarque : L'ancre laboure si, ayant été jetée dans un fond qui n'est pas de bonne tenue, c'est-à-dire qui n'est pas bon pour ancrer, elle ne peut s'y tenir ferme même si le temps est beau.

4 – Les marins dont le navire fend les lames sont quelquefois qualifiés de *laboureurs de la mer*.

Labre : Poisson de mer de la famille des Labridés.

Remarques : **a)** – Son squelette est entièrement ossifié et ses nageoires ont des rayons rigides et pointus ressemblant à des épines.

b) – Sa dentition est double et ses lèvres sont épaisses.

c) – Le mâle est de couleur bleue, la femelle et les juvéniles sont rougeâtres.

d) – Les couleurs sont vives (en particulier le mâle).

e) – Le labre vit dans les eaux peu profondes des côtes rocheuses.

f) – Il est comestible mais peu estimé.

g) – On l'appelle aussi *vieille*.

Labridé : Famille de poissons marins osseux perciformes carnivores, à la bouche protactile et à la nageoire caudale arrondie.

Remarques : **a)** – Les labridés, communément nommés les *labres*, ont souvent des

couleurs vives.

b) – La famille des labridés, de l'ordre des Perciformes, de la classe des actinoptérygiens, comprend plus de 500 espèces distinctes.

c) – La majorité des labridés sont de petite taille, souvent inférieure à 20 cm.

d) – Le plus petit des labridés, le « *labre minuscule* », ne dépasse pas 6 cm de long ; le plus grand des labridés est le « *Napoléon* » qui peut mesurer jusqu'à 2,30 m de long pour 190 kg.

Labyrinthe : Lieu coupé de plusieurs chemins, d'allées, avec beaucoup de détours, en sorte qu'il est très difficile d'en trouver l'issue.

Remarques : **a)** – Le labyrinthe (en grec λαβύρινθος) le plus célèbre est celui fait en Crète par Dédale.

b) – Dédale (en grec Δαίδαλος) est un personnage de la mythologie grecque, fils d'Eupalamos (en grec Ευπάλαμος), un descendant du quatrième roi légendaire d'Athènes Érichthonios (en grec Ἐρεχθόνιος) ; Dédale était un sculpteur, un architecte et un statuaire de Knossos, en Crète ; il était contemporain du roi Minos ; Dédale était le père d'Icare.

c) – Enfermé avec son fils Icare par le roi Minos dans le labyrinthe qu'il avait créé, Dédale eut l'idée de créer des ailes faites de plumes et de cire afin que lui et son fils Icare quittent le labyrinthe par les airs ; Icare monta dans le ciel jusqu'à être si près du Soleil que celui-ci finit par faire fondre la cire ; ayant perdu ses ailes, Icare tomba dans la mer mais Dédale réussit à se sauver et finit par trouver refuge en Sicile, auprès du roi des Sicanes Cocalos (en grec Κώκαλος).

d) – Le mot grec δαίδαλος signifie industriel, ingénieur, qui sait faire les choses artistement.

Lac (en anglais « *lake* ») : Grande étendue d'eau renfermée dans les terres et n'ayant aucune communication, aucun écoulement visible vers la mer.

Remarques : **a)** – Les lacs d'eau douce sont généralement alimentés par les eaux pluviales et par l'apport de ruisseaux qui suffisent à compenser les pertes que l'évaporation leur fait subir.

b) – Les *lacs amers* que traverse le canal de Suez sont d'eau saumâtre.

c) – Un petit lac se dit *un étang*.

Lacer : **1** – Serrer avec un le matin du 25 avril par les Néo-Zélandais et par les Australiens comme le symbole fondateur de leurs identités nationales : c'est le jour de l'Anzac.lacet.

2 – On dit lacer du ruban quand, pour faire joli, on le passe plusieurs fois au bord d'un habit, d'une robe, etc.

3 – Lacer se dit d'un chien qui couvre sa femelle.

Lacer (en anglais « *to lace on* ») : **1** – Lacer une *bonnette* ou une autre voile additionnelle c'est la réunir à une voile principale en passant plusieurs fois un petit cordage appelé *lacet* dans des œils de pie, des pattes ou des anneaux dont ces voiles sont garnies, près de celles de leurs ralingues qui doivent être contiguës.

2 – Lacer la voile, c'est saisir la voile à la vergue.

Remarque : On est amené à lacer la voile quand on est surpris par un vent violent.

Lacérer : Déchirer.

Remarque : Il se dit surtout du papier.

Lacéret : Petite tarière.

Lacet : **1** – Nom donné au petit cordage qui sert à fixer une bonnette ou une voile additionnelle à une voile principale.

2 – Nom donné à une petite ferrure à deux branches destinées à pénétrer dans une pièce de bois et à être rivées de l'autre côté et à l'aide de laquelle on fixe un

anneau dit à *lacet*.

3 – Sorte de tige métallique filetée tout du long, employée pour serrer au moyen de rondelles et d'écrous des pièces mécaniques entre elles.

Remarque : À la différence des lacets, les *tirants* ou les *goujons* ne sont pas filetés tout du long, mais seulement à leurs extrémités.

4 – Nappe de petits goémons enlacés qui flotte à la surface de la mer.

5 – Cordon de fil ou de soie, ferré par un bout ou par les deux bouts et dont les femmes se servent pour serrer leur corps de jupe.

Exemples : Serrer un lacet ; passer un lacet.

Remarque : De tels cordons sont employés pour serrer les souliers sur les pieds.

6 – Il se dit aussi d'un lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc.

Exemples : Tendre un lacet ; prendre un lièvre au lacet.

[Voir le mot *Lacs*].

Lâche : **1** – Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait être.

Exemples : Cette corde est trop lâche ; serrez ce nœud davantage, il est trop lâche.

Remarque : On dit aussi d'une toile, d'un drap, ou de quelque autre étoffe, qu'elle est bien lâche, quand la trame n'est pas bien battue et serrée.

2 – Poltron, qui manque de courage.

Exemple : Ce soldat est lâche.

3 – Qui n'a nul sentiment d'honneur.

Exemple : C'est être bien lâche que d'abandonner son ami.

Remarque : Il se dit aussi à peu près dans le même sens, en parlant des actions indignes d'un homme d'honneur.

Exemples : Il a fait une action bien lâche. ; que cela est lâche!

Lâcher (en anglais « *to pour* ») : Lâcher une bordée, c'est faire partir ensemble toutes les bouches à feu d'un côté du navire.

Laconique : Concis à la manière des Lacédémoniens.

Laconisme : Façon de parler courte et énergique, à la manière des Lacédémoniens.

Remarque : Quand les Lacédémoniens répondirent « *si* » à une longue lettre par laquelle Philippe, roi de Macédoine, leur faisait une menace, c'était un *laconisme*.

Lacs : Cordon délié.

Exemples : On l'étrangla avec un lacs de soie ; le sceau pend à un lacs de soie rouge et verte.

Lactée (Voie –) : La voie lactée est une blancheur qui paraît dans le ciel et qui est formée par l'assemblage des étoiles de la galaxie à laquelle appartient le système solaire.

Lacune (en anglais « *gap* ») : **1** – Interruption dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage et qui en interrompt la suite.

Exemple : Ce livre n'est pas entier, il y a des lacunes, de grandes lacunes.

2 – Se dit, dans un sens analogue, de l'esprit, de la mémoire.

Lacydon : Source précieuse à Marseille, dont l'eau avait la réputation de ne pas se corrompre après un long voyage en mer.

Remarques : **a)** – La calanque du Lacydon forme l'actuel Vieux-Port de Marseille.

b) – Lacydon était le nom d'origine de Marseille ; les Romains l'appelèrent Massilia.

c) – Lacydon est tiré du grec *λακίς* (génitif *λακίδος*) qui signifie *déchirure du sol*.

Ladre : **1** – Lépreux ; qui est atteint de la lèpre.

Remarques : **a)** – On appelle *ladre vert* un lépreux défiguré par la maladie.

b) – Ladre s'applique également aux animaux.

Exemples : Pourceau, truie ladre ; lièvre ladre.

2 – [Au figuré et familier, par référence à l'insensibilité dermique des lépreux] Insensible, soit pour le corps, soit pour l'esprit (manquant de compassion).

3 – [Au figuré et familier] Excessivement avare.

Remarques : a) – On appelle parfois *ladre vert* un homme d'une avarice sordide qui semble dépourvu de sensibilité morale.

b) – Par une extension ironique, les Tahitiens appellent « *chinois verts* » les commerçants chinois de l'île de Tahiti (Polynésie française) qui ne regardent pas à la peine et qui représentent la majorité des petits commerçants de l'île.

Ladrerie : 1 – Lèpre, maladie qui corrompt la masse du sang et toute l'habitude du corps, qui paraît ordinairement sur la peau et y fait une espèce de croûte.

2 – Ladrerie se dit aussi des hôpitaux où l'on reçoit les lépreux.

3 – [Au figuré et familier] Vilaine et sordide avarice.

[Voir le mot *Ladre*].

Lady : Titre qui se donne en Angleterre aux femmes des lords et des chevaliers.

Remarque : Il se donne aussi par courtoisie aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le prénom de baptême : Lady Marie, Lady Diana.

Lafaille (Clément de –) : Clément de Lafaille (1718-1770) fut un naturaliste rochelais.

Remarque : Le nom de Lafaille fut attribué au musée dont ses collections furent à l'origine de la création.

La Fayette : 1 – Gilbert du Motier de La Fayette (1757-1834) fut un militaire et un homme politique qui joua un rôle éminent successivement dans la guerre d'Indépendance américaine, puis dans la restauration de la monarchie en France après la Révolution de 1789.

Remarque : Il est connu sous les noms de *Marquis de La Fayette*, *La Fayette* ou *Lafayette* (après la Révolution).

2 – La Fayette participa en France à des « *sociétés de pensée* » qui préconisaient l'engagement de la France aux côtés des *insurgents* des 13 colonies américaines en lutte contre l'Angleterre pour obtenir leur indépendance, au nom de la promotion des « *droits de l'homme* ».

Remarques : a) – Les treize colonies britanniques d'Amérique se déclarèrent indépendantes le 4 juillet 1776 pour former les *États-Unis d'Amérique*.

b) – Les 8 signataires de la Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique (*the thirteen united States of America*) du 4 juillet 1776, furent :

i) George Clymer (1739-1813),

ii) Benjamin Franklin (1706-1790),

iii) Elbridge Gerry (1744-1814),

iv) Robert Morris (1734-1806),

v) George Read (1733-1798),

vi) Roger Sherman (1721-1793),

vii) James Wilson (1742-1798),

viii) George Wythe (1726-1806).

c) – Le texte de la Déclaration est marqué par l'influence de la philosophie des Lumières, c'est-à-dire par la Francs-Maçonnerie internationale.

3 – Le capitaine La Fayette, né le 6 septembre 1757, quitta l'armée du roi de France en juin 1776 et s'engagea en décembre 1776 à l'âge de 19 ans comme major général dans l'armée américaine.

Remarques : a) – C'est à Metz, le 8 août 1775, en compagnie du comte de Broglie (lieutenant général des armées et commandant en chef des garnisons des *Trois Évêchés*, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit), que le jeune marquis de La Fayette décida de s'allier aux *insurgents* contre l'Angleterre.

b) – Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781), baron de l'Aulne, souvent appelé

Turgot, qui était opposé pour des raisons budgétaires à ce que la France apporte une aide militaire aux insurgés américains dans leur guerre d'indépendance contre l'Angleterre, fut remplacé à son poste de ministre (Contrôleur général des finances) de Louis XVI le 13 mai 1776 par Jean Étienne Bernard Ogier de Clugny, baron de Nuits (1729-1776) ; Clugny de Nuits se préoccupa principalement de financer la guerre d'indépendance américaine (1775-1783) : il lança un emprunt de 15 millions auprès du département de la Marine, il rouvrit l'ancien emprunt de Hollande et il créa, le 30 juin 1776, la Loterie royale de France.

c) – Les difficultés financières de la France dans les années 1780 et les impôts nouveaux qu'elles entraînaient pour rembourser les furent, parmi d'autres causes, à l'origine de la Révolution française.

[Voir le mot *Insurgent* et les expressions *Saint-Esprit (Ordre du –)* et *Trois Évêchés*].

4 – La Fayette fit un **premier voyage** en Amérique en avril 1777, avec son protecteur le baron Johann de Kalb, à bord d'un navire de 200 tonneaux appelé « *La Victoire* » armé de deux canons, acheté avec l'aide du comte Charles-François de Broglie (1719-1781) ; le bateau transportait une cargaison de fusils pour armer la milice de Georgie ; ils furent livrés en juin 1777 près de Georgetown.

Remarques : **a)** – Johann de Kalb (1721-1780) était un ancien soldat allemand qui a été employé au service de la diplomatie secrète du roi Louis XV (1710-1774) ; il avait été envoyé en 1768 dans les colonies anglaises d'Amérique afin de rendre compte de la détermination des colons à s'émanciper de la tutelle britannique.

b) – Johann de Kalb a servi dans l'*armée continentale* commandée par George Washington (1732-1799) pendant la Guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique ; il commanda une division militaire dans les milices de William Paterson (1745-1806).

c) – Le voyage de La Fayette en Amérique a été organisé par la loge militaire des « *Neuf Sœurs* » à laquelle appartenait notamment le philosophe physicien et homme d'État américain Benjamin Franklin (1706-1790).

d) – Des jeunes gens idéalistes et enthousiastes, français comme étrangers, ont toujours cherché à aider les plus faibles lorsque ceux-ci défendaient contre des adversaires trop forts des causes qui leur semblaient justes : ce fut le cas au Moyen-Âge pour les Croisés contre les Sarrasins en Palestine ; à la fin des années 1930 pour soutenir les Républicains espagnols contre le fascisme ; pendant la Seconde Guerre Mondiale pour combattre le Communisme aux côtés des Allemands ; dans les années 2010 au Proche Orient, pour soutenir les Sunnites contre les Hittites et rendre l'indépendance au Califat.

5 – Au cours de son **premier séjour** en Amérique, La Fayette entra dans la loge maçonnique militaire « *Union Américaine* » présidée par George Washington ; Washington affecta La Fayette à son État-Major en août 1777 avec le grade de major général.

Remarques : **a)** – En février 1779, La Fayette rentra en France à la demande de George Washington pour chercher à obtenir l'appui de la France à sa cause.

À son retour en France, La Fayette fut sanctionné de quelques jours d'arrêt (qu'il passa chez lui) pour avoir quitté la France en 1777 malgré l'interdiction qui lui avait été faite de se rendre en Amérique pour faire le « *djihad maçonnique* » contre les Anglais : le roi Louis XVI ne voulait pas encore entrer en conflit ouvert avec l'Angleterre.

b) – La Fayette réussit à rendre populaire dans l'opinion française le soulèvement des insurgés américains contre l'Angleterre.

c) – La Fayette avait été initié à la *franc-maçonnerie spéculative* à Paris en 1775, à l'âge de 18 ans, dans la loge « *La Candeur* ».

d) – Le projet d'une confédération américaine indépendante de l'Angleterre a été porté par les francs-maçons américains ; il a été soutenu par les francs-maçons français et européens ; des francs maçons européens traversèrent l'Atlantique pour se battre aux côtés des Américains contre l'armée anglaise.

e) – Parmi les 39 signataires de la Constitution des États-Unis d'Amérique qui a été promulguée en 1787, on comptait 13 francs-maçons.

f) – En 1793, lorsque George Washington, qui était alors à la fois le président de sa loge maçonnique et le président des États-Unis d'Amérique, posa la première pierre du Capitole (qui sert actuellement de siège au Congrès des États-Unis), il avait revêtu un tablier maçonnique brodé à son intention par l'épouse de La Fayette, Marie Adrienne Françoise de Noailles (1759-1807).

g) – La Fayette est, depuis 2002, l'un des 8 citoyens d'honneur des États-Unis d'Amérique avec Winston Churchill (1874-1965), Raoul Wallenberg (1712-1947), William Penn (1644-1718), Hannah Callowhill Penn (1671-1727), Mère Teresa (1910-1997), Kazimierz Pułaski (1757-1779) et Bernardo de Gálvez (1746-1786).

6 – La Fayette fit un *deuxième voyage* en Amérique en 1780 sur la frégate de 34 canons « *Hermione* », avec un message de Louis XVI informant Washington que des soldats français sous le commandement du *comte de Rochambeau* (1725-1807) se mettaient en route pour soutenir la cause des insurgents.

À son arrivée en Amérique, La Fayette reçut de George Washington le commandement des troupes de Virginie.

Remarques : a) – Après que l'amiral français *de Grasse* (1722-1788) eut vaincu la *Royal Navy* à la bataille de la Chesapeake le 5 septembre 1781, La Fayette rejoignit Rochambeau et ses 6 000 Français ; la coalition franco-américaine sous les ordres de Washington vainquit le général anglais Cornwallis à *Yorktown* (en Virginie) le 17 octobre 1781.

b) – La Fayette rentra en France en 1782.

c) – La Grande-Bretagne reconnut l'indépendance des nouveaux États-Unis d'Amérique par le *Traité de Paris* du 3 septembre 1783.

d) – L'aide apportée par la France aux insurgents américains coûta environ un milliard de livres tournois à la couronne ; cette dépense creusa le déficit déjà très important du royaume de France à cette époque.

6 – La Fayette fit un *troisième voyage* en Amérique en juillet 1784 à l'invitation du Président des États-Unis d'Amérique, George Washington.

Remarques : a) – Il rentra en France en décembre 1784.

b) – La Fayette fut accueilli en héros et honoré à Paris en décembre 1785.

7 – La Fayette fut député de la noblesse d'Auvergne aux États Généraux de 1789.

Remarques : a) – La Fayette appuya la motion de Honoré Gabriel Riquetti, aussi orthographié Riquetti, comte de Mirabeau, plus communément appelé Mirabeau (1749-1791) visant à éloigner les troupes qui menaçaient la capitale.

b) – La Fayette présenta à l'Assemblée Constituante le 11 juillet 1789 un projet de *déclaration des droits de l'homme* sur le modèle de l'*United States Bill of Rights* américaine rédigée par **James Madison** (1751-1836), qui sera adoptée par la Chambre des Représentants américaine le 21 août 1789 et par le Congrès américain le 26 septembre 1789.

c) – James Madison a été proclamé citoyen français par l'Assemblée nationale législative française en 1792.

d) – James Madison fut le 4^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, du 4 mars 1809 au 4 mars 1817.

e) – Le *Madison Square Garden*, à New-York, est ainsi nommé en son honneur.

f) – La Fayette reçut de Louis XVI le commandement en chef de la *garde nationale* de Paris, créée le 14 juillet 1789 et qui était chargée de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité et de garantir les droits de l'homme et du citoyen.

g) – La Fayette donna l'ordre de *démolir la Bastille* le 16 juillet 1789.

h) – La Fayette présenta la *cocarde tricolore* aux Parisiens.

i) – La Fayette sauva la famille royale le 6 octobre 1789 à Versailles et il la ramena à Paris, où s'établit également l'Assemblée Constituante.

8 – La Fayette appela à célébrer et organisa sur le Champ de Mars, à Paris, la « *Fête de la Fédération* » du 14 juillet 1790, qui symbolisa la réconciliation du roi et de ses sujets : ce fut un très grand succès populaire ; le roi Louis XVI y assista et il y prêta serment à la Nation et à la Loi ; Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), communément nommé *Talleyrand*, évêque d'Autun du 2 novembre 1788 au 13 avril 1791, célébra une messe sur un autel édifié pour la circonstance.

Remarques : **a)** – Une seconde *Fête de la Fédération* fut organisée en 1792, mais elle eut moins de succès que celle de 1790.

b) – La *Fête de la Fédération* est commémorée chaque année, le 14 juillet.

9 – Le 25 décembre 1791, le général La Fayette prend le commandement d'une armée à Metz ; il repoussera les Autrichiens lors de la *première coalition* réunie contre la France révolutionnaire.

Remarques : **a)** – Le roi de France Louis XVI (1754-1793), en pleine période de réformes radicales institutionnelles, prit l'initiative du conflit en déclarant la guerre au roi de Bohême et de Hongrie le 20 avril 1792.

b) – Les armées françaises envahirent les Pays-Bas autrichiens les 29 et 30 avril 1792.

10 – La Fayette est déclaré traître à la nation le 19 août 1792 et il est convoqué devant le Tribunal Révolutionnaire ; cherchant à gagner un pays neutre, il est arrêté par les Autrichiens et transféré en Prusse ; il restera prisonnier des Prussiens puis des Autrichiens jusqu'en septembre 1797 (traité de Campo-Formio).

11 – La Fayette s'opposa à Napoléon et il resta dans l'opposition à la Restauration.

12 – Le marquis Gilbert de La Fayette (1757-1834) et son fils Georges (1779-1849) appartinrent au *Conseil suprême de la Charbonnerie*, encore appelé la *Haute-Vente*, à partir de 1820.

Remarques : **a)** – La Charbonnerie française s'est opposée par la violence à la Restauration des Bourbons sur le trône de France (aujourd'hui on dirait « par le *terrorisme* »).

b) – Le marquis de La Fayette participa au financement de la Charbonnerie française jusqu'en 1824.

[Voir l'expression *Sergents de La Rochelle*].

13 – La Fayette fit un *quatrième voyage* en Amérique en 1824 à l'invitation du Président James Monroe (1758-1831).

14 – En 1830, La Fayette se rallia à Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850).

Remarque : La Fayette a été nommé *commandant général des Gardes nationales du royaume* le 16 juillet 1830 ; il fut déchu de ce commandement le 24 décembre suivant et il reprit sa liberté complète par un ordre du jour du 27 décembre 1830.

15 – La Fayette est enterré dans la nécropole privée et non confessionnelle de Picpus dans le 12^{ème} arrondissement de Paris, en compagnie de son épouse *Adrienne de Noailles* et des membres de sa belle-famille guillotins sous la Terreur.

Remarque : Chaque année, le 4 juillet, l'ambassade des États-Unis fait déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de La Fayette en signe de reconnaissance.

16 – Une sculpture représentant La Fayette, due au sculpteur et peintre français Auguste Bartholdi (1834-1904), se trouve dans *Union Square Garden* à New York.

Laffitte (Plaque –) : **1** – Additif employé pour souder des pièces de fer à la forge.

Remarques : **a)** – Aujourd'hui, le soudage à l'arc, avec ou sans atmosphère inerte, a remplacé le soudage à la forge.

b) – Jules Laffitte (1830-1902) inventeur des plaques à souder est l'auteur d'une étude sur le soudage des fers et des aciers intitulée « *Les plaques à souder J. Laffitte* », publiée en 1894 ; sa société s'appelait « *Société des plaques et poudres à souder les fers et aciers J. Laffitte* ».

c) – La *plaque Laffitte* est un fondant qui permet de souder les métaux entre eux à une température inférieure à celle qu'il faudrait atteindre sans cet additif.

d) – La *plaque Laffitte* est d'un emploi plus facile et plus économique qu'une poudre à souder dont la répartition est souvent difficile et imparfaite.

2 – Pour obtenir artisanalement un fondant équivalent de la *plaque Laffitte*, il faut mêler en quantités sensiblement égales de la poudre de fer doux, des sels d'ammoniaque, du borax et du prussiate jaune.

Remarque : Le *prussiate jaune* est du ferrocyanure de potassium.

3 – La plaque à souder J. Laffitte originale est constituée de borax fondu sur les deux faces d'une toile métallique en fil de fer ou en fil d'acier à réseau lâche.

Remarques : **a)** – La plaque J. Laffitte est assez rigide pour qu'on puisse la glisser entre des amorces de toute nature ; son épaisseur habituelle est de 2 à 3 mm mais pour des pièces à souder de forte épaisseur, on dispose de plaques à double ou triple épaisseur, c'est-à-dire formée de deux ou trois toiles métalliques noyées dans le borax fondu.

b) – On peut découper la plaque Laffitte facilement à la main, à la tranche ou avec une cisaille de ferblantier.

c) – Pour exécuter une bonne soudure par forgeage, les pièces à souder doivent être soigneusement amorcées ; les amorces sont relevées en forme de crochets qui emboîtent exactement le renflement de l'amorce opposée ; cela évite le glissement qui peut se produire pendant le martelage et qui nuit à la réussite de la soudure.

d) – Pour exécuter une soudure par superposition à plat, on découpe un morceau de plaque à souder aux dimensions des surfaces à joindre ; on met la pièce à souder au feu et on la retire à la température du rouge cerise ; on intercale alors le morceau de plaque à souder entre les amorces et on donne quelques coups de marteau pour assurer une bonne adhérence ; l'adhérence est facilitée par la présence du borax.

e) – On porte la pièce au feu et quand elle est bien chaude, on la retire pour lui faire subir un martelage énergique ; on peut reporter la pièce au feu si cela semble utile.

f) – On opère le martelage à des températures qui correspondent au blanc pâle pour le soudage à la forge des fers entre eux, au jaune orange pour le soudage des aciers entre eux ou pour le soudage du fer et de l'acier.

g) –

La Flotte : **1** – Port à marées de la côte Nord de l'Île de Ré.

2 – L'avant-port est fermé par un môle courbe de 200 mètres de longueur, le long duquel le fond vaseux est de 2 mètres (découvrant) à l'échelle en dedans du bout du môle, 2,2 mètres (découvrant) vers le milieu, et 2,3 mètres (découvrant) près du gril.

3 – Le gril de carénage, situé dans l'avant-port à la naissance du môle, a une longueur de 25 mètres et une largeur de 8 mètres ; la cote des tins est 2,8 mètres (découvrant).

4 – Le port est séparé de l'avant-port par une jetée de 45 mètres de long, le long de laquelle les posées sont à la cote 2,8 mètres (découvrant).

5 – Le port a la forme d'un rectangle de 12 mètres de longueur et 40 mètres de largeur ; l'entrée est située à l'angle Nord-Est du rectangle et sa largeur est de 13 mètres.

Lagan : 1 – [*Vieilli*] Débris de navire que la mer jette sur les rivages ; épave échouée à la côte.

2 – Nom donné à un droit que le seigneur du lieu faisait payer à ses vassaux lorsqu'ils s'emparaient de marchandises ou de débris de navires portés à la côte.

3 – [*Vieilli*] Destruction, ruine, dégâts.

Lagocephalus sceleratus : 1 – Poisson toxique très répandu dans les zones tropicales et équatoriales de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique.

Remarque : On l'appelle familièrement « poisson-ballon » parce qu'il se gonfle d'eau lorsqu'il est agressé.

2 – Ce poisson est maintenant présent dans la Mer Méditerranée ; il a été pêché pour la première fois en Méditerranée près de l'île de Lampedusa (Italie) fin 2013.

Remarque : Ce poisson est présent depuis mars 2014 sur les côtes algériennes.

3 – Sous l'effet d'un stress, il fabrique une toxine, la *tétrodotoxine*, qui s'accumule dans certaines parties de son corps et qui provoque, si on en consomme, la paralysie respiratoire et des troubles de la circulation sanguine.

Remarque : On a observé des cas d'intoxication mortelle en Égypte et en Israël.

Lagon (en anglais « *salted pool* ») : Petit lac ou étang voisin de la mer et dans lequel celle-ci pénètre soit dans les grandes marées, soit lorsque les lames y sont portées par l'effet des grands vents du large.

Lague (en anglais « *track* ») : Ancienne appellation par laquelle on entendait la *houache*, les eaux remuées par le passage d'un navire.

Remarques : **a)** – Venir dans la *lague* d'un navire, c'est venir dans ses eaux, dans son remous, dans sa *houache*.

b) – La *lague* s'étend non seulement sur l'arrière du navire mais aussi de chaque côté sur une certaine largeur qui correspond à la couche limite perturbée en surface par le passage du navire.

c) – Pour aborder un navire qui fait route avec une certaine vitesse, une vedette rapide doit se porter jusqu'en face du point de la coque qu'il doit accoster en se tenant à une certaine distance du navire, afin de rester hors de sa *lague* ; à ce moment, la vedette vient légèrement vers le navire en augmentant assez considérablement la puissance de sa machine pour ne pas perdre de vitesse par rapport au navire en pénétrant dans sa *lague*.

d) – Huit nœuds est une bonne vitesse pour un navire qui doit se faire aborder par une vedette rapide.

[Voir les mots *Houache*, *Sillage*, *Aborder*].

Laguis (en anglais « *seizing* ») : Cordage qui, muni d'un nœud d'agui, est employé pour serrer un corps qu'il entoure par le seul effet du poids de ce corps.

Remarque : Le *laguis* est simple quand il ne serre le corps que par un seul point ; il est double lorsqu'il le serre par deux.

Lagune (en anglais « *lagoon* », « *straits* ») : **1** – Espèce de petit lac ou de flaque d'eau dans des lieux marécageux.

Remarque : Les lagunes de Venise sont des canaux formés par la mer.

2 – Déroit, passage de peu de profondeur entre deux îles, bancs ou haut-fonds.

La Hougue (Bataille de –) :1 – Anne-Hilarion Costentin de Tourville (1642-1701) dit

Tourville, commandant en chef de l'armée navale française, appareilla le 17 mai 1692 de l'anse de Bertheaume en mer d'Iroise avec 44 vaisseaux, 20 900 hommes et 3 132 canons pour se rendre en rade de La Hougue, près de la pointe Nord-Est du Cotentin, afin d'y embarquer l'armée franco-irlandaise de 16 000 hommes qui devait débarquer à Portland, de l'autre côté de la Manche, et remettre Jacques II sur le trône d'Angleterre.

Remarque : Le 17 mai dans le calendrier grégorien, alors en usage dans la France papiste, correspondait au 27 mai dans le calendrier julien qui était encore en usage en Angleterre anglicane.

2 – Vers 4 heures du matin le 29 mai, une flotte anglo-hollandaise de 98 vaisseaux et 7154 canons, fut signalée à 7 lieues au large de Barfleur (un peu plus de vingt milles).

3 – Le combat s'engagea vers 10 heures du matin le 29 mai, au large de Barfleur : Tourville attaqua violemment le centre de la ligne ennemie.

Le combat fut interrompu à cause de la brume entre une heure et cinq heures de l'après-midi, puis il reprit jusqu'au soir.

4 – les Anglo-Hollandais eurent 5000 hommes hors de combat, tués ou blessés ; les Français 1700 seulement.

Les Anglais perdirent un vaisseau coulé bas, et plusieurs des plus gros vaisseaux anglo-hollandais eurent leurs mâts fracassés. ; les Français n'avaient perdu aucun vaisseau et n'eurent pas de mâts cassés.

5 – Les Français s'échappèrent vers 10 heures du soir à la faveur de la nuit.

6 – 34 vaisseaux français décidèrent de passer par le *Raz Blanchard* entre le cap de la Hague et l'île d'Aurigny, au Nord Ouest du Cotentin, pour gagner Saint-Malo ; 3 autres firent route vers Brest en passant au large, et 6 continuèrent vers Le Havre.

7 – Les courants dans le Raz Blanchard sont violents et ils changent de sens soudainement avec la renverse de la marée.

8 – 22 vaisseaux français réussirent à franchir le raz en profitant du courant ; mais les pilotes côtiers embarqués à bord des 12 autres se firent surprendre par la renverse et le courant était établi avec trop de violence pour permettre à leurs ancres de crocher dans le fond de la mer lorsqu'ils furent parés à mouiller ; ces 12 vaisseaux furent irrésistiblement entraînés vers la flotte ennemie qui les attendait, immobilisée par les câbles de ses ancres : les pilotes côtiers français qui avaient été embarqués sur les vaisseaux anglo-hollandais avaient préparé leur mouillage à temps pour être parés à mouiller leurs ancres au bon moment.

Remarque : Tourville quitta le « *Soleil Royal* » (104 canons) qui prenait l'eau, après avoir été percé de part en part en repassant près de l'ennemi et il embarqua sur l'« *Ambitieux* » (96 canons).

9 – 3 vaisseaux en trop mauvais état pour poursuivre leur route s'échouèrent volontairement à la côte, près de Cherbourg, le soir du 30 mai et furent perdus : le « *Soleil Royal* » (104), l'« *Admirable* » (90) et le « *Triomphant* » (76) ; des brûlots ennemis les incendièrent le lendemain ; les réserves de poudre du « *Soleil Royal* » explosèrent dans un fracas épouvantable le 31 mai à 10 heures du matin.

10 – 12 vaisseaux se dirigèrent vers Saint Vaast-La Hougue pour s'y abriter mais furent perdus : L'« *Ambitieux* » (96), le « *Merveilleux* » (90), le « *Foudroyant* » (84), le « *Magnifique* » (86), le « *Tonnant* » (80), le « *Saint-Philippe* » (84), le « *Terrible* » (80), le « *Fort* » (60), le « *Fier* » (80), le « *Saint-Louis* » (64), le « *Bourbon* » (68) et le « *Gaillard* » (68).

Remarques : **a)** – Le 2 juin, les 6 plus gros vaisseaux étaient échoués du côté de l'Îlet, les 6 autres du côté des Hogueuets, derrière le fort de La Hougue.

b) – Les 2 et 3 juin, l'ennemi incendia les vaisseaux échoués à la côte, mais les Équipages avaient pu s'échapper et gagner la terre.

11 – 29 vaisseaux purent s'échapper et se mettre en sécurité : Le « *Monarque* » (90), l'« *Aimable* » (70), le « *Diamant* » (60), le « *Saint Michel* » (60), le « *Sans Pareil* » (62), le « *Sérieux* » (64), le « *Brillant* » (62), le « *Modéré* » (52), l'« *Illustre* » (70), le « *Souverain* » (80), le « *Content* » (68), le « *Conquérant* » (84), le « *Glorieux* » (64), la « *Perle* » (52), le « *Courageux* » (58), le « *Maure* » (52), la « *Couronne* » (76), le « *Henri* » (64), l'« *Excellent* » (60), le « *Prince* » (56), le « *Laurier* » (64), le « *Brave* » (58), l'« *Entendu* » (60), l'« *Orgueilleux* » le 19 mai 1940, le gouvernement français (qui se disait laïc et républicain) au complet avait assisté à une *messe célébrée à Notre-Dame de Paris*, en présence du cardinal Alfred Baudrillart (1859-1942), recteur de l'Institut catholique de Paris, pour appeler à l'aide le Dieu de Clotilde (474-545, reine des Francs) comme Clovis (466-511, roi des Francs) l'avait fait avec succès contre les Alamans à Tolbiac en 496.(94), le « *Fleuron* » (56), le « *Courtisan* » (64), le « *Grand* » (84), le « *Saint-Esprit* » (74) et la « *Sirène* » (64).

Remarques : a) – À la suite de cet événement, on créa en Bretagne-Nord une école de pilotage qui fournit à la marine de guerre française, jusqu'à sa fermeture le 1er août 1965, des pilotes côtiers compétents : les célèbres « *pilotes de la Flotte* ».

b) – De plus, il fut décidé de construire un port de guerre abrité par une grande digue, au Nord de la presqu'île du Cotentin : c'est le port de Cherbourg qui était en projet depuis plusieurs années.

c) – La perte des 12 vaisseaux venus se réfugier à La Hougue a été à l'origine de la construction des deux tours de La Hougue et de Tatihou ; ce site n'offrait jusqu'alors aucune protection et c'est ce qui perdit les vaisseaux français.

d) – Louis XIV félicita chaleureusement Tourville pour son succès de Barfleur, face à un ennemi plus de deux fois plus nombreux et il ne lui tint pas rigueur des pertes subies à Cherbourg et à La Hougue : il le fit maréchal de France.

e) – Tourville reçut l'année suivante (1693) le commandement d'une armée navale de 3 escadres de 29 vaisseaux chacune (la bleue, la blanche et la rouge, comme d'habitude) ; en comptant les frégates, les flûtes et les brûlots, c'était une flotte de 145 bâtiments.

f) – Les Anglais sont excessifs lorsqu'il disent « *désastre de la Hougue* » alors que Tourville venait de remporter, deux jours plus tôt, une éclatante victoire à Barfleur, à un contre plus de deux ; deux ans auparavant, le 10 juillet 1690, Tourville avait vaincu les Anglais au cap Bévésiers (en anglais « *Beachy Head* ») pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (en anglais « *King William's War* »). [Voir l'expression *Désastre de La Hougue*].

g) – De la même manière, les Anglais parlent du « *glorious first of june* » à propos de la 3ème *bataille d'Ouessant* (28 mai au 1er juin 1794) ; la *British Navy* avait pour mission d'intercepter un convoi chargé de blé en provenance d'Amérique, alors que la France souffrait d'une terrible famine ; si quelques uns des bâtiments de guerre de l'escorte française furent mis hors de combat ou capturés, tous les navires chargés de blé du convoi arrivèrent à Brest ; et comme l'on dit, cette grande victoire de la Marine française sur la Royal Navy « *sauva la Révolution* ».

[Voir l'expression *Ouessant (Batailles d' –)*].

Lai : [Vieilli] Complainte, doléance.

Remarque : On appelait autrefois *lai* une espèce de poésie plaintive.

Lai : 1 – Synonyme de laïque.

2 – On appelle *frère lai*, *moine lai*, les frères servants qui ne sont point destinés aux ordres sacrés (diaconat, prêtrise).

Remarque : Le Révérend Père Gaucher, avant d'avoir inventé le célèbre élixir que le curé de Graveson fit goûter à Alphonse Daudet (1840-1897) n'était qu'un pauvre *frère lai* qui avait la charge des vaches du monastère des Prémontrés de Frigolet, en Provence.

[Cf. « *Les lettres de mon moulin* » d'Alphonse Daudet].

Laïc : Qui n'est pas lié aux institutions religieuses.

Laïc (État –) : État qui ne se réfère à aucune religion.

Remarques : **a)** – Dans un État laïc, il n'y a pas de religion d'État.

b) – Dans un État laïc, la neutralité doit régner vis-à-vis des institutions religieuses.

c) – Un État laïc doit faire respecter par tous les convictions religieuses de tous.

d) – Un État laïc réprime toutes les sortes de profanations (par actes, par paroles, par écrit, en caricatures, etc.).

Laïcisme : 1 – Doctrine tendant à donner aux institutions, notamment à l'enseignement, un caractère non religieux, à les établir suivant les principes de la laïcité.

Remarque : Le 20 février 2015, Mazarine Pingeot a avoué à la télévision qu'elle ne connaissait pas le mot *laïcisme* et elle a reproché à un invité de l'émission à laquelle elle participait d'avoir utilisé à de nombreuses reprises le mot *laïcisme* qu'elle récusait et non le mot *laïcité* qu'elle connaissait, dans un livre qu'il venait de publier à propos des adeptes de l'Islam.

2 – [Vieilli] Doctrine tendant à réserver aux laïques une certaine part dans le gouvernement de l'Église catholique.

Laïcité : 1 – La laïcité est le caractère de ce qui n'est ni religieux, ni ecclésiastique ; la laïcité signifie la neutralité religieuse, l'indépendance à l'égard de toutes les religions.

Remarques : **a)** – Parler des religions ou les étudier n'est pas contraire à la laïcité, de même que l'on peut être républicain et étudier l'histoire des rois de France, ou que l'on peut être pacifiste et étudier les guerres.

b) – Ce qui est dépourvu de caractère religieux est *profane*.

[Voir les mots *Profane*, *Profanation*].

c) – Certains confondent laïcité et *antycléricalisme* : ils appellent laïcité leur antycléricalisme ; il s'agit souvent d'individus ayant des comptes à régler avec des hommes de religion ou avec les rites et l'enseignement de la religion qu'on a essayé de leur imposer lorsqu'ils étaient enfants ; ils n'ont su, ni se dégager d'un carcan qu'ils refusent, ni dépasser une rancune puérile et ils croient obtenir la revanche d'un conflit hiérarchique dérisoire dans l'invective, le blasphème ou la profanation.

2 – La *laïcité* telle qu'elle s'entend en France au XXI^{ème} siècle consiste à permettre à chacun de considérer comme sacré ce qu'il croit sacré, à garantir à chaque citoyen la liberté de conscience et à respecter toutes les croyances.

Remarques : **a)** – L'adepte de chaque religion *croit* que sa religion est la vraie et que, par conséquent, les autres religions sont fausses.

b) – Le syncrétisme est incompatible avec une croyance religieuse.

c) – La laïcité consiste à ne parler des religions, ni en bien, ni en mal.

d) – Stigmatiser le radicalisme religieux est antinomique de la laïcité.

e) – Stigmatiser le radicalisme religieux est de l'athéisme radical.

[Voir les mots *Syncrétisme*, *Radicalisme* et *Œcuménique*].

3 – Caractère de neutralité religieuse, d'indépendance à l'égard de toutes les religions.

Remarques : a) – En France, la *laïcité de l'État* que certains prétendent remonter à la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, est inscrite dans le premier article de la Constitution de la Cinquième République (décision du 21 février 2013).

Exceptionnellement, les anciens territoires allemands devenus français en 1919 par le Traité de Versailles, restent régis par le concordat de 1801 (départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) ; le gouvernement français n'avait pas le choix, s'il voulait faire l'économie d'un référendum en Alsace et en Moselle qui aurait pu avoir la même issue qu'en Sarre, à savoir le rattachement de l'Alsace et de la Moselle à l'Allemagne.

Sans référence explicite à la *laïcité*, la loi française de 1905 fixe le cadre de la *laïcité de l'État*, fondée sur deux grands principes : la *liberté de conscience* et le *principe de séparation*.

La Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, dans son article premier, garantit que la République assure la liberté de conscience, c'est-à-dire la liberté de pensée ; il ne s'agit pas de la liberté d'expression.

La Loi de 1905 oblige l'État à une stricte neutralité religieuse en s'abstenant d'intervenir dans la nomination des évêques ; en contre-partie, les ministres des Églises renoncent à leur liberté d'expression : ils s'abstiennent de condamner le régime républicain, de soutenir tel ou tel parti politique ou de préconiser plus ou moins ouvertement, pendant le prône ou dans le secret du confessionnal, le choix d'un candidat à un scrutin (article 34 de la loi de 1905).

La laïcité ne se résume pas à la neutralité, mais la *neutralité* est la loi commune de tous les agents publics dans l'exercice de leur service.

L'État ne peut ignorer le fait religieux et la laïcité implique l'égalité entre les cultes ; tous les cultes sont respectables et respectés à la condition qu'ils ne troublent pas l'ordre public ; l'État n'intervient pas dans la désignation des ministres des cultes ; aucune religion ni conviction religieuse ne peut être privilégiée ni discriminée par l'État.

La loi de 1905 a supprimé le service public des cultes, mais la religion n'est pas considérée comme une affaire purement privée ; l'exercice des cultes peut être public dans le cadre de la loi.

Dans la ligne de la jurisprudence classique sur les libertés publiques, le juge administratif s'efforce de concilier liberté religieuse et respect de l'ordre public. La *Loi de 1905* garantit le libre exercice des cultes et autorise les personnes privées, en tant que citoyens, à afficher publiquement, sous certaines conditions de police de la ville, leurs convictions religieuses au sein d'associations culturelles, notamment en faisant sonner les cloches ou en utilisant d'autres moyens pour appeler à la prière, ou en formant des processions dans les rues des villes afin d'exhiber les objets de leur culte, ou encore en stationnant sur la voie publique pour pratiquer leurs rites religieux (article 27).

L'article 1er de la Loi de 1905 n'interdit pas le port en public d'habits spécifiques (soutanes des prêtres, habits et voiles religieux des membres des congrégations, des adeptes des religions ou autres) et donc autorise leur port.

[Voir le mot *Pluralisme*].

L'article 2 de la loi de 1905 précise que les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons, peuvent être inscrites aux budgets de l'État, des départements ou des communes. Le Conseil constitutionnel a précisé le 22 octobre 2009 que le principe de laïcité ne fait pas obstacle à la possibilité pour le législateur de prévoir, sous réserve de fonder son appréciation sur des critères objectifs et rationnels, la participation des

collectivités publiques au financement du fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association selon la nature et l'importance de leur contribution à l'accomplissement de missions d'enseignement.

b) – La laïcité est aux religions ce que l'antiracisme est aux races, c'est-à-dire une absence de *préjugé* lié à l'appartenance religieuse, ou à la façon de pratiquer leur religion des personnes sur lesquelles on est appelé à porter un jugement.

La stigmatisation de l'intégrisme religieux en général et la condamnation a priori de tel ou tel intégriste religieux, ou supposé tel, sont *antinomiques de la laïcité*.

Seuls les faits constatés peuvent être jugés et la condamnation par l'autorité judiciaire des auteurs de certains actes interdits par la loi peut s'avérer nécessaire. [Voir le mot *Intégrisme*].

c) – La laïcité s'oriente aujourd'hui comme une girouette « *qui tourne en suivant l'orientation du vent* » selon l'expression fameuse d'Edgar Faure (1908-1988) : *Le 8 septembre 2013*, veille du jour où monsieur le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon (né en 1960) devait présenter à la Ferté-sous-Jouarre (département de Seine-et-Marne, académie de Créteil) une *charte de la laïcité* destinée à être affichée dans toutes les écoles du territoire et qui visait manifestement certaines personnes privées (soit des étrangers en situation régulière, soit de citoyens français mahométans), monsieur le Premier ministre Jean-Marc Ayrault (né en 1950), monsieur le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg (né en 1962), madame le ministre de la Justice Christiane Taubira (née en 1952), monsieur le ministre de l'Intérieur Manuel Valls (né en 1962) participèrent « *es-qualités* » chez l'écrivain juif d'origine polonaise Marek Halter (né en 1936 et naturalisé français en 1980) aux célébrations de la nouvelle année d'un calendrier religieux différent du calendrier chrétien légal ; monsieur le Président de la République François Hollande (né en 1954) avait fait annoncer sa présence aux célébrations de l'année suivante.

Quelques jours plus tard, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre de l'Intérieur ont assisté « *es-qualités* » à une célébration marquant la fin du mois saint d'un autre calendrier, propre à une autre religion, encore différent du calendrier chrétien reconnu par la République.

d) – L'indépendance des Institutions de l'État à l'égard des religions n'est manifestement pas l'indifférence des hommes politiques à l'égard des citoyens influents ou des simples électeurs pratiquant ces religions.

e) – Notons que la célébration du *nouvel an chrétien* est absolument interdite dans le royaume d'Arabie Saoudite.

f) – La laïcité, voire l'anticléricisme, est un luxe que l'on peut se permettre quand tout va bien ; à la fin des années 1920 et au cours des années 1930, après que l'on eut choisi la lutte armée contre l'Allemagne, que le conflit contre elle parut de plus en plus inévitable et surtout après qu'elle lui eut déclaré la guerre, la République française, laïque et anticléricale, vécut en bonne intelligence avec le Vatican et avec l'Église catholique de France ; les évêques apparaissaient aux côtés des préfets ; les membres du Gouvernement, Président du Conseil des ministres en tête, assistaient en la cathédrale Notre-Dame de Paris aux offices catholiques destinés à attirer la bienveillance de l'*au-delà* ; le 19 mai 1940, le gouvernement français au complet a assisté à une *messe célébrée à Notre-Dame de Paris*, en présence du cardinal Alfred Baudrillart (1859-1942), recteur de l'Institut catholique de Paris, pour appeler à l'aide le Dieu de Clotilde (474-545, reine des Francs) comme Clovis (466-511, roi des Francs) l'avait fait avec succès contre les Alamans à Tolbiac en 496. ; en juin 1940, alors que l'armée allemande était à quelques heures de Paris sans qu'il y eut des militaires français capables de les arrêter, les autorités civiles et militaires françaises se mêlèrent au peuple

parisien désespéré pour suivre en procession, dans les rues de la capitale, certaines saintes reliques susceptibles d'obtenir du *Ciel* un miracle, dont les ossements de Sainte-Geneviève (420-500) ; selon la tradition, la sainte avait sauvé Paris des Huns d'Attila en 451, grâce à sa force de caractère, en encourageant les hommes à résister à l'invasion en se battant et les femmes à prier Dieu.

g) – Les Allemands entrèrent dans Paris le 14 juin 1940 ; Paris avait été déclarée « *ville ouverte* » afin d'éviter un *soulèvement populaire communiste* comparable à celui qui amena la *Commune de Paris* (du 18 mars au 28 mai 1871) à s'opposer à l'Assemblée nationale élue le 8 février 1871 et à se soulever contre le Gouvernement de la France représenté depuis le 19 février 1871 par Adolphe Thiers (1797-1877).

h) – La construction de la basilique *Notre-Dame des Victoires* à Paris (dans l'actuel 2ème arrondissement, *métro Bourse*) a été voulue par Louis XIII en 1628, en reconnaissance de l'aide surnaturelle que la Sainte Vierge lui avait apportée pour obtenir la reddition de la ville protestante de La Rochelle ; Louis XIII (1601-1643) était entré solennellement le 1er novembre 1628 dans la cité vaincue de La Rochelle, après un siège de près de 15 mois qui avait débuté le 10 août 1627. La basilique Notre-Dame des Victoires, à Paris, est encore considérée par certains, au XXI^{ème} siècle, comme un symbole fort de l'aide que Dieu apporte au Gouvernement de la France en cas de péril.

La façade de la cathédrale Saint-Louis de La Rochelle rappelle celle de la basilique Notre Dame des Victoire de Paris ; les deux édifices sont remarquables par l'absence de tours ou de flèche.

La construction de la basilique Notre Dame des Victoires a duré de 1629 à 1740. La construction de la cathédrale de La Rochelle a débuté en 1742 ; le monument de La Rochelle, quoique inachevé faute d'argent, avait été ouvert au culte catholique en 1784.

i) – La fête de *Notre Dame des Victoires* fut instituée dans toute la chrétienté par le pape Pie V (1504-1572) en 1572, afin de commémorer la victoire navale du 7 octobre 1571 à *Lépante* où une coalition de Chrétiens conduite par la *Sérénissime République* de Venise et appelée la *Sainte Ligue* avait battu les Ottomans mahométans de Selim II (1524-1574).

L'ancienne ville de *Lépante*, en Grèce continentale, est actuellement appelée *Naupacte* et elle est située dans le golfe de Corinthe, en mer ionienne, face au Péloponnèse.

[Voir le mot *Lépante*].

j) – Par l'ordonnance donnée à Saint-Germain-en-Laye le 10 février 1638, le roi de France Louis XIII (1601-1643) ordonna à tous les évêques du royaume d'organiser des processions solennelles, chaque 15 août, en action de grâce pour la grossesse de la reine, Anne d'Autriche, obtenue après 23 ans de mariage stérile. De plus, chaque église du Royaume qui n'était pas consacrée à la Vierge devait lui consacrer la plus importante de ses chapelles.

Le couple royal prétendit que la grossesse de « *l'Autrichienne* » Anne était liée à l'intervention de la Sainte Vierge, après trois neuvaines de prières à la Vierge que la reine avait exécutées pour demander un fils, sur les conseils de Frère Fiacre de Sainte-Marguerite (1609-1684).

[Le Frère Fiacre appartenait à l'ordre des *Augustins déchaussés* de la basilique Notre-Dame-des-Victoires ; cette basilique avait été fondée en 1628 par Louis XIII après le siège et la reddition de La Rochelle le 28 octobre 1628].

On pouvait voir dans la célébration du 15-Août une provocation à l'égard des Protestants qui n'honoraient pas les Saints du Paradis ni la Vierge Marie à la

manière des papistes ; le culte des saints, des images et des reliques a été rejeté par la totalité des réformateurs dès la fin des années 1520 ; pour les Protestants, le culte des saints n'est pas très différent des pratiques polythéistes païennes. Luther condamna en 1530 (Confession d'Augsbourg) l'invocation superstitieuse des saints comme étant une façon de tenter Dieu.

Calvin rejeta toute croyance en l'intercession des saints, qui entraîne à des erreurs (les saints auraient des attributions particulières) et à des superstitions.

k) – Dix ans après la reddition de La Rochelle, Louis XIII plaçait le royaume de France, sa couronne, sa personne et ses sujets sous la protection de la Sainte Vierge ; il promettait de refaire le grand autel de la cathédrale Notre-Dame de Paris en y incorporant une sculpture le représentant, lui, Louis XIII, aux pieds de Marie et de Jésus, si la reine donnait naissance à un fils : c'est le fameux « *vœu de Louis XIII* ».

l) – L'ordonnance du 10 février 1638 qui organisait le culte de la Vierge Marie a été doublée d'une déclaration solennelle dans la cathédrale d'Abbeville, le 15 août 1638, pendant la grand messe, alors que l'armée espagnole menaçait Abbeville. Les Protestants de l'époque, en plaisantant, doutèrent que cette disposition qui visait une femme (la *sainte vierge*) fut compatible avec la prétendue *Loi salique* !

m) – En février 1638, la guerre de 30 ans opposait la France catholique et ses alliés protestants (Pays-Bas, Suède, Saxe) à l'Empire d'Autriche et à l'Espagne catholiques ; à la même époque, les Princes du sang, en France, complotaient pour la succession de Louis XIII et peut-être contre sa vie parce qu'il n'avait pas encore d'héritier mâle.

n) – Louis Dieudonné (futur Louis XIV) naquit le 5 septembre 1638, neuf mois après le cycle de trois neuvaines de prières de la Reine Anne d'Autriche à la Sainte Vierge qui lui avait été conseillé par le Frère Fiacre et qui s'était terminé le 5 décembre 1637.

o) – Le 7 septembre 1638, deux jours après la naissance du fils Louis Dieudonné de Louis XIII, le prince Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646) et Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645) étaient vaincus par les Espagnols à Fontarabie, ville frontalière avec l'Espagne, à l'embouchure de la Bidassoa.

p) – Le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge Marie dont la célébration fastueuse a été décidée par Louis XIII (1601-1643) pour des raisons politiques, est toujours un jour férié dans la France prétendument laïque du XXI^{ème} siècle.

q) – L'Assomption est la croyance que la Sainte-Vierge n'est pas morte et que son cadavre n'est pas corrompu ; le dogme de l'Assomption est garanti depuis le 1er novembre 1950 par l'infaillibilité du pape Pie XII (1876-1958) dans les termes suivants de la Constitution apostolique *Munificentissimus Deus* : « *En l'autorité de notre Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux Apôtres Pierre et Paul et par notre propre autorité, nous prononçons, déclarons, et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire céleste.* »

r) – La *circoncision rituelle* pratiquée sur leurs enfants par les adeptes de certaines religions n'est pas autorisée en France, mais elle est discrètement tolérée ; de plus, cet *acte rituel* est pris en charge par la Sécurité Sociale s'il est pratiqué en milieu hospitalier.

s) – Le Conseil d'État a déclaré le 23 décembre 2013 que le principe de *laïcité* est opposable aux agents de la fonction publique, mais qu'il ne l'est pas aux usagers. [Voir le mot *Intégrisme* et l'expression *Séparation des Églises et de l'État*].

4 – Les laïcs primaires les plus intégristes, qui refusent toute référence aux faits

religieux, n'hésitent pas à déclarer leur année de naissance en usant d'un nombre ordinal qui les relie à la naissance de Jésus-Christ, le personnage central du christianisme.

5 – Les *libres penseurs* athées, qui se disent indignés par la présence de crèches de la nativité dans les mairies à la fin du mois de décembre, ne refusent pas de célébrer Noël par un menu amélioré et ils sont bien-aises de ne pas travailler le 25 décembre, si c'est un jour de semaine.

Laid : Difforme, qui a quelque défaut considérable dans les proportions ou dans les couleurs qui constituent la forme naturelle de l'espèce.

Laine (en anglais « ») : **1** – La laine est une fibre animale obtenue principalement par la tonte des moutons.

2 – La kératine, qui compose les fibres issues de la laine des moutons, est un polymère naturel.

3 – Les fibres de la laine des moutons sont généralement filées pour être soit tricotées, soit tissées pour fabriquer des étoffes.

Laique : Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux.

Laisse (en anglais « *ground left by the ebb-tide* », « *wrecks* ») : **1** – Partie de la plage qui est alternativement couverte et découverte par suite du mouvement des marées.

2 – La laisse de pleine mer est la trace au sol composée de débris, de morceaux de coquillages, de branches de goémon et de brindilles diverses laissée par la mer après qu'elle a atteint à sa plus grande hauteur et qu'elle commence à descendre.

3 – Les laisses (au pluriel) sont les objets que la mer abandonne au plus haut du rivage lors des malines.

4 – On appelle aussi *laisses* les terres que la marée recouvrait jadis dans des lieux où elle n'atteint plus aujourd'hui, par suite, soit des changements géologiques, soit de la baisse du niveau moyen des mers, soit des apports de vases ou de sables.

Remarques : **a)** – On dit *laisses*, *lais* ou *relais* pour désigner le terrain que la mer ou un cours d'eau abandonnent définitivement en se retirant..

b) – Les terres que la mer ou le cours d'eau a laissées au rivage s'affermissent peu à peu.

Laisser : **1** – Synonyme de *quitter*.

Exemple : Il a laissé une partie de son équipage en tel endroit.

2 – Synonyme de *passer sous silence*.

Exemple : Je laisse une infinité d'autres preuves.

Laisser : **1** – On laisse ses ancres (en anglais « *to leave* ») lorsque, pour une cause quelconque, on les abandonne au fond.

2 – Une ancre laisse le fond lorsqu'elle dérape (en anglais « *to cast* »).

3 – La mer laisse (en anglais « *to ebb* »), baisse ou descend, lorsque le jusant fait diminuer sa hauteur au lieu dont on parle.

Laisser aller : **1** – Laisser aller une manœuvre, c'est cesser de la retenir à retour afin que l'objet sur lequel elle agit ne trouve plus cet obstacle.

2 – Laisser aller les avirons, c'est cesser de ramer et abandonner les avirons sur les tolets.

Laisser arriver : Laisser arriver, c'est agir sur le gouvernail ou sur les voiles pour modifier le cap du navire en éloignant l'avant du navire de la direction du vent.

Laisser courir (en anglais « *to let go* ») : Laisser courir, c'est continuer la même route ou rester sous la même allure.

Laisser le bord : Synonyme de *débarquer*, *quitter le navire*.

Laisser porter : Laisser porter c'est agir sur le gouvernail ou sur les voiles pour modifier légèrement le cap du navire en éloignant l'avant du navire de la direction du vent.
Remarque : « *Laisser porter* » ne s'entend que pour une arrivée assez courte.
[Voir le mot *Arriver*].

Laisser tomber (en anglais « *to let fall* ») : **1** – Laisser tomber une voile, c'est en larguer les cargues pour que son poids la fasse dérouler afin de l'établir.
Remarque : Cette expression est particulièrement employée pour les basses voiles.
2 – Laisser tomber une ancre, c'est cesser de la retenir par la bosse au bossoir ou par le frein au guindeau, pour qu'elle se rende au fond de la mer par gravité afin de retenir le navire au mouillage.

Laiton : **1** – Le *laiton* est un alliage métallique à base de cuivre et de zinc, de couleur jaune à rose.

Remarques : **a)** – Le laiton est très ductile.

b) – La teneur en zinc du laiton peut varier de 5 p 100 à 42 p 100.

c) – Tous les laitons renferment plus de 50 pour 100 de cuivre.

d) – Tous les laitons peuvent être laminés à froid ; le laminage à froid exige des recuits successifs.

e) – Seuls les laitons renfermant entre 55 pour 100 et 61 pour 100 de cuivre peuvent être laminés à chaud ; le laminage à chaud écrouit le laiton.

f) – On ne doit pas utiliser de vis en inox pour fixer une pièce en laiton ; on peut utiliser des vis en laiton ou en silicium bronze.

g) – Le laiton le plus utilisé et le moins cher contient 36 pour 100 de zinc.

2 – La composition du laiton varie suivant l'utilisation que l'on désire en faire.

i) Le laiton simple ou binaire est constitué uniquement de cuivre et de zinc. Le zinc permet de réduire la température du point de fusion du métal et sa conductivité électrique ; il permet d'augmenter sa résistance mécanique.

ii) Le laiton au plomb est moins fragile que le laiton simple.

Le laiton au plomb est utilisé dans la fabrication de petites pièces usinées de grande précision.

iii) Certains laitons spéciaux peuvent comporter du nickel, du chrome, du fer, de l'aluminium, du silicium, du magnésium, de l'arsenic ou de l'étain.

3 – Chaque laiton spécial a des propriétés mécaniques particulières :

i) le *nickel* améliore la résistance à l'oxydation du laiton et il entre pour cette raison dans l'alliage utilisé pour la fabrication des pièces de monnaie ou dans les plaquages en laiton ;

ii) le *plomb* entre en petite quantité (jusqu'à 2 pour 100) dans le laiton horloger ; le laiton au plomb se moule facilement, mais dès 1 pour 100 de plomb, le laiton est cassant ;

iii) le laiton à l'*étain* a une charge à la rupture et une limite élastique un peu plus grandes que les laitons ordinaires ; lorsque la teneur en étain dépasse 1 pour 100, la dureté et la fragilité du laiton augmentent ;

iv) le laiton au *manganèse* a une charge de rupture et une limite élastique plus élevées que les laitons ordinaires ; l'allongement augmente lorsque la teneur en manganèse est de 2 pour 100, mais elle diminue ensuite lentement si la teneur en manganèse augmente ; le laiton au manganèse est employé pour fabriquer des hélices et des étambots ;

v) l'*aluminium* augmente la charge de rupture et la limite élastique du laiton ; la résistance aux chocs augmente tant que la teneur en aluminium ne dépasse pas 0,5 pour 100.

vi) le laiton contenant moins de 15 pour 100 de *zinc* peut se dézincifier en milieu marin, ce qui cause une corrosion accélérée ; l'addition d'un peu d'étain

ou d'arsenic, ou encore d'aluminium améliore la résistance à la corrosion marine.

Remarque : La plupart des laitons encrassent les outils ; l'adjonction de 2 pour 100 de plomb et de quelques millièmes d'étain améliorent ses possibilités d'usinage.

4 – La masse volumique du laiton varie avec sa composition : avec 70 p 100 de cuivre et 30 p 100 de zinc, sa masse volumique est de 8 386 kg par mètre cube ; avec 95 p 100 de cuivre et 5 p 100 de zinc, sa masse volumique est de 8 831 kg par mètre cube.

Remarques : **a)** – Le laiton est parfois appelé *cuivre jaune*, l'appellation cuivre rouge désignant le cuivre pur.

b) – En cas d'électrolyse, le zinc disparaît au profit d'un matériau noble, l'acier par exemple ; pour cette raison, les composants en laiton prennent parfois une couleur très rougeâtre qui se rapproche de la couleur du cuivre pur.

5 – La structure cristalline du laiton dépend de sa teneur en zinc :

i) Le laiton à moins de 35 pour 100 de zinc est une solution solide de zinc dans le cuivre α (de structure cristalline cubique à faces centrées).

ii) Le laiton contenant de 40 à 50 pour 100 de zinc possède une structure cristalline cubique centrée (dite β) à température ambiante ; il est dur et ne peut se travailler qu'à chaud ; il est employé pour les pièces de fonderie.

iii) Le laiton contenant plus de 42 pour 100 de zinc est extrêmement cassant.

iv) Le laiton duplex contenant de 35 à 40 pour 100 de zinc est composé de cristaux en phase α et de cristaux en phase β ; ils est plus dur que le laiton α mais il se travaille facilement à chaud.

6 – Le laiton contenant seulement 5 pour 100 de zinc a une jolie couleur dorée et il est employé en plaquage esthétique imitant la dorure.

7 – L'alliage CuZn19Al6 est employé pour les hélices marines et les engrenages.

8 – Les alliages de cuivre et de zinc contenant de l'*étain* sont appelés des bronzes.

Remarque : Le laiton est plus dur et plus malléable que le bronze.

Laitre :

Laize ou Lé ou Laise (en anglais « *breadth*² ») : **1** – On nomme laize une bande de toile d'une longueur quelconque, mais d'une largeur uniforme.

Remarque : La toile est fabriquée avec des fils de noms différents : les fils qui vont d'un lis à l'autre et qui déterminent la largeur de la bande de toile sont appelés fils de trames, ou droits fils ; les fils parallèles aux lis qui font la longueur de la bande de toile sont appelés fils de chaîne ; les fils de trame sont perpendiculaires aux fils de chaîne et aux lis.

2 – Largeur d'une étoffe, d'une toile, etc. entre ses deux lisières.

[Voir le mot *Lé*].

Remarques : **a)** – À sa sortie du métier à tisser, les bords qui déterminent sa largeur sont appelés *lisières* ou *lis* .

b) – Les lisières ne s'effilochent pas ; elles sont plus ou moins larges et correspondent aux côtés des rouleaux de tissus.

c) – Les fils qui déterminent la largeur de la toile, c'est-à-dire qui vont d'un lis à l'autre, sont appelés *fils de trame*.

d) – Les fils qui vont dans la longueur de la toile, c'est-à-dire qui sont parallèles aux lis, sont appelés *fils de chaîne*.

[Voir les mots *Chaîne* et *Trame*].

e) – Les *fils de chaîne* sont tendus verticalement sur le métier à tisser et les fils de trame croisent les *fils de chaîne* sur le métier au fur et à mesure du tissage.

f) – En *confection*, le *droit-fil* des couturiers est le sens parallèle aux lisières et il

correspond aux fils de chaîne.

g) – En *voilerie*, le *droit-fil* d'une laize est le sens perpendiculaire aux lisières et il correspond aux fils de trame.

[Voir l'expression *Droit fil*].

h) – Les tissus sont plus fermes et moins élastiques dans le sens de la chaîne que dans le sens de la trame.

i) – Pour reconnaître le sens de la trame dans une pièce de toile qui ne possède pas de lisière, on cherche à étirer la toile dans un sens et dans l'autre : on rencontre moins d'élasticité dans la chaîne que dans la trame.

j) – Si on tripote une pièce de tissu sans lisières en la tirillant, le claquement est plus sourd dans le sens trame que dans le sens chaîne (droit fil).

k) – Le *biais* d'un tissu est une ligne (imaginaire) orientée à 45° par rapport au droit fil.

3 – Bande d'étoffe qu'on n'a ni rétrécie dans sa largeur (en la coupant) ni élargie (en la cousant à une autre).

Remarques : **a)** – Une laize de toile à voiles peut avoir de dix-huit pouces à deux pieds de largeur.

b) – La longueur des laizes est quelconque.

4 – Une voile de navire est constituée par un assemblage, au moyen de coutures, de plusieurs laizes d'égales ou de différentes longueurs.

Remarques : **a)** – On distingue deux espèces de voiles :

i) les voiles triangulaires ou de trois côtés ;

ii) les voiles quadrangulaires ou de quatre côtés.

b) – Les voiles triangulaires sont appelées *voiles latines* ou *voiles auriques*.

c) – Les voiles quadrangulaires de formes trapézoïdales ou rectangulaires sont parfois appelées improprement *voiles carrées*.

5 – Pour les voiles des grands navires, on n'employait que des laizes de 0,57 mètre de largeur.

Remarques : **a)** – On dit qu'une voile se compose de tant de laizes, ou bandes, ou cueilles.

[Voir le mot *Cueille*].

b) – Pour tailler les voiles, il faut soit couper les laizes au droit fil, soit tenir compte de la hauteur de coupe relevée sur le plan de la voile.

6 – La force d'une toile à voiles est désignée par un numéro allant de 1 à 8 ou parfois de 0 à 6 ; les plus petits numéros caractérisent les plus grosses toiles.

7 – Les laizes d'une voile carrée sont toujours perpendiculaires à la ralingue d'envergure.

[Voir le mot *Envergure*].

8 – Les laizes d'une voile latine ou d'une voile arique sont combinées de manières très variables.

Laize carrée : [*En voilerie*] Laize coupée à droit fil, c'est-à-dire en suivant un fil de trame ; on dit aussi qu'elle est coupée carrément.

[Voir le mot *Laize*].

Laize de pointe : Laize taillée en biais, comme dans un foc ou sur les côtés d'un hunier.

[Voir le mot *Laize*].

Laki : Le volcan islandais *Laki* (ou *Lakagigar*) est célèbre depuis sa terrible éruption qui débuta au printemps 1783 et qui s'est poursuivie les années suivantes.

i) L'éruption du Laki commença le 8 juin 1783 ; au début elle fut explosive, puis elle continua en émissions de lave jusqu'en février 1784.

ii) Des nuages d'aérosols sulfureux toxiques et nauséabonds se sont propagés sur l'Europe, contaminèrent les cultures et causèrent de nombreux décès en

Angleterre ou en France.

iii) Le ciel resta couvert pendant des mois.

iv) Les années qui suivirent furent marquées par des phénomènes météorologiques dramatiques dans toute l'Europe : des sécheresses exceptionnelles par leur durée suivies de précipitations catastrophiques et des froids très rigoureux.

Remarques : a) – En France, les pluies de 1787 ont empêché d'ensemencer une partie des terres ; la sécheresse de 1788 n'a pas permis le mûrissement des blés.

b) – L'hiver 1788-1789 est marqué par un froid particulièrement rigoureux puisque plusieurs records de froid tiennent encore.

Températures relevées : -37 à Belfort, -31 en Alsace, -26 en Lorraine, -25 en Touraine, -24 en Bourgogne et dans le Jura, -23 dans les Ardennes, en Picardie, dans la vallée de la Saône et à Orléans, -22 à Paris, Lyon, Rouen, Alençon, en Poitou, -18 dans la Drôme, -16 à Bordeaux, -15 à Pau, -14 à Toulouse, -13 à Marseille ; Paris a connu 86 jours de gelée au cours de l'hiver 1788-1789.

c) – L'année 1788 a connu des tempêtes d'intensité exceptionnelle.

d) – Les prix des denrées alimentaires montèrent considérablement, d'autant plus que certains capitalistes accaparèrent les récoltes pour les vendre ensuite à un prix très élevé.

Les prix des grains augmentèrent dès août 1788.

L'année suivante (1789) la hausse du prix du froment atteignit d'abord 120 % puis 165 % au cours de la première quinzaine de juillet.

e) – L'année 1789 a été marquée en France par le début des révoltes populaires qui précédèrent la Révolution française ; les conditions météorologiques liées à l'éruption du volcan islandais à partir de 1783 ont été comme la prolongation du petit âge glaciaire (période 1645-1715) ; la rareté et la hausse des prix des denrées alimentaires causa des troubles dans la population, à Paris et dans le royaume. [Voir le mot *Indret*].

f) – Le volcan Eyjafjöll, dans le Sud de l'Islande, est entré en éruption le 20 mars 2010 après une période de repos de 187 ans ; l'éruption est ensuite devenue progressivement moins violente et elle a pris fin le 27 octobre 2010, après plus de 7 mois d'activité ; le panache volcanique composé de vapeur d'eau, de gaz sulfureux et de cendres a été entraîné par les vents vers l'Europe continentale, entraînant de sérieuses perturbations dans les transports aériens jusqu'au 20 avril ; les compagnies aériennes craignaient que les réacteurs des avions aspirent les cendres concentrées en nuages épars dans l'atmosphère.

Lalande : 1 – Joseph Jérôme Lefrançois de Lalande (1732-1807) était un astronome français.

Remarques : a) – L'observation de la parallaxe lunaire qu'il effectua à Berlin, comparée à celle que l'abbé Lacaille fit au même moment au Cap, a permis de calculer la distance de la Lune à la Terre.

b) – Lalande publia en 1759 une édition corrigée des tables de l'astronome britannique Edmond Halley (1656-1742) sur les planètes du système solaire.

c) – Lalande écrivit plusieurs centaines d'articles sur l'astronomie ou sur les mesures pour l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert.

2 – En 1759, l'Académie royale des sciences confia à Lalande la rédaction des éphémérides astronomiques de la « *Connaissance des temps* ».

Remarque : Il modifia le titre de la « *Connaissance des temps* » qui devint la « *Connaissance des temps et des mouvements célestes à l'usage des astronomes et des navigateurs* ».

3 – En 1763, Lalande remplaça Joseph-Nicolas Delisle (1688-1768) à la chaire d'astronomie du Collège de France.

4 – De 1769 à sa mort, Lalande fut directeur de l'Observatoire de Paris.

5 – Lalande fut l'un des fondateurs, en 1769, de la loge maçonnique des Sciences du Grand Orient de France.

Remarque : Il rédigea en 1773 l'article sur la franc-maçonnerie pour le supplément à l'Encyclopédie.

6 – Lalande fonda à Paris en 1776 la loge maçonnique des « *Neuf Sœurs* » ; il en fut le Vénérable jusqu'en 1779.

Remarques : **a)** – François-Marie Arouet dit *Voltaire* (1694-1778) fut admis dans la loge des Neuf Sœurs le 7 avril 1778 à l'âge de 84 ans, 53 jours avant de mourir.

b) – Benjamin Franklin (1706-1790), l'un des Pères fondateurs des États-Unis d'Amérique, corédacteur avec Thomas Jefferson et signataire de la Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776, premier ambassadeur des États-Unis en France en 1776 ; il fut signataire du Traité de Paris entre les représentants des treize colonies américaines et les représentants britanniques, qui mit un terme à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique et qui établit l'Indépendance des États-Unis (3 septembre 1783).

c) – Benjamin Franklin fut un grand scientifique (il inventa le paratonnerre).

d) – Benjamin Franklin fut affilié à la loge des Neuf Sœurs le 21 juin 1778 et il en fut élu Vénérable en 1779 ; il fut réélu Vénérable en 1780.

e) – Initié à la franc-maçonnerie en Amérique en 1731, Benjamin Franklin était devenu très vite Grand Maître Provincial de Pennsylvanie.

f) – Le Rochelais Jean-Baptiste Mercier Dupaty (1746-1788) fut le Vénérable de la loge des Neuf Sœurs en 1784.

7 – Lalande rédigea en 1778 un ouvrage sur la navigation intérieure qui fait encore autorité : « *Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc* ».

8 – Lalande participa avec l'Abbé Grégoire à la création du Bureau des Longitudes en 1795.

Remarque : Lalande participa à la création du calendrier laïc républicain.

9 – Lalande a écrit de nombreux ouvrages ou articles scientifiques ou de vulgarisation.

Laleu : 1 – Ancienne commune située entre La Rochelle et la mer, dans l'Ouest de La Rochelle, qui vivait autrefois de son petit port et de la culture de la vigne.

2 – Les communes de La Rochelle et de Laleu ont été regroupées (loi du 27 décembre 1880) pour former la nouvelle commune de La Rochelle afin que le troisième bassin du port de commerce de La Rochelle, que l'on a ensuite appelé *bassin de La Pallice*, soit implanté sur le territoire de la commune de La Rochelle.

Remarques : **a)** – Au XIX^{ème} siècle, la dépression de *la Mare à la Besse*, dans laquelle l'ingénieur hydrographe Bouquet de la Grye projetait de creuser le nouveau bassin à flot de La Rochelle à proximité des sondes de 5 mètres, se trouvait sur le territoire de la commune de Laleu.

[Voir *Bouquet de la Grye*].

b) – La loi du 2 avril 1880 déclara d'utilité publique et autorisa le creusement d'un bassin à flot avec sas au Nord de la pointe de Chef-de-Baie, dans la dépression dite « *la Mare à la Besse* », sur le territoire de la commune de Laleu.

c) – La Chambre de Commerce de La Rochelle décida le 29 avril 1878 que ce nouveau bassin s'appellerait le *Bassin de La Pallice*.

[Voir l'expression *La Pallice (Choix du nom du bassin n°3 de La Rochelle)*].

d) – Les *déblais* provenant du creusement du bassin et de l'avant-port de La Pallice ont été déversés dans le chenal maritime qui permettait jadis d'accéder au

village de Laleu, rendant ce chenal impraticable.
[Voir le mot *Aleu*].

Lama : Nom que l'on donne aux prêtres des Tartares.

Remarque : Le *grand lama* est regardé comme un dieu, et on le nomme *Dalai Lama*.

Laman : [*Vieilli*] Pilote-lamaneur.

Remarque : Les mots *laman*, *lamaneur* viennent du néerlandais *lootsman* qui signifie « homme à la sonde ».

Lamanage : 1 – [*Vieilli*] Le *lamanage* est le travail des pilotes-lamaneurs qui assistent les capitaines des navires

i) qui entrent dans un port ou une rivière,

ii) qui y naviguent, ou

iii) qui en sortent.

C'est aussi le salaire des pilotes-lamaneurs.

Remarques : **a)** – Le salaire des pilotes-lamaneurs est maintenant appelé *pilotage* et les pilotes-lamaneurs sont appelés *pilotes*.

[Voir les mots *Pilotage*, *Pilote*].

b) – Le *lamanage* désigne aujourd'hui le travail des canotiers qui assistent les navires en envoyant leurs amarres à terre et en les capelant sur des bittes ou des bollards, et qui utilisent éventuellement leurs canot pour pousser ou remorquer des petits navire [voir *ci-dessous*].

c) – Les canotiers sont maintenant appelés lamaneurs (en anglais « *boatmen* ») habituellement en Atlantique et en Mer du Nord, de plus en plus souvent en Méditerranée.

2 – Le *lamanage* [naguère] ou *pilotage* [aujourd'hui] est aussi le *salaire* attribué au *pilote-lamaneur de tour* pour l'assistance qu'il apporte au capitaine ; c'est une sorte de taxe parafiscale que le capitaine doit verser au pilote de tour, même s'il n'utilise pas ses services.

Remarques : **a)** – Les *pilotes-lamaneurs* sont appelés aujourd'hui simplement « *pilotes* » puisqu'il y a peu de risques de confusions : en effet, le corps des *pilotes hauturiers* est supprimé depuis plus de deux siècles et les seuls *pilotes côtiers* qui subsistent, ceux qui montent à bord des navires pour des traversées en Manche et en Mer du Nord et que l'on appelle « *pilotes de mer* » sont très peu nombreux.

[Voir les expressions *Pilote de mer* et *Pilote hauturier*].

b) – Les *pilotes de port* et les *pilotes de rivière* sont des pilotes lamaneurs ; on les appelle habituellement simplement « *pilotes* » sauf dans les rares cas où il y aurait un risque de confusion parce qu'un *pilote de port*, un *pilote de rivière* et un *pilote de mer* ont embarqué ensemble : ce cas se rencontre dans certains ports d'Europe du Nord où le pilote de port qui va assister le capitaine pour l'appareillage du port débarquera au bout de quelques dizaines de minutes, qu'il sera alors remplacé par le pilote de rivière jusqu'à la mer ; à la sortie de la rivière, le pilote de mer montera à la passerelle de navigation jusqu'à l'embarquement du pilote de rivière ou de port de l'escale suivante.

Il peut même arriver que le pilote de rivière ou que le pilote de port de l'escale suivante embarquent également avant le départ ; on dit alors « *pilote de tel port* » ou « *pilote de tel autre port* » pour les distinguer.

Exemple : Au départ d'une traversée de Hambourg à Rotterdam, on peut trouver à bord du navire en partance : le pilote de quai de Hambourg, le pilote allemand de la rivière Elbe, un pilote de mer anglais et le pilote néerlandais de Rotterdam.

c) – Dans les rivières où le pilote de rivière est relevé à mi-parcours par un autre

pilote de rivière, on parle de *pilote aval* (entre la mer et le lieu de la relève) et de *pilote amont* (entre le lieu de la relève et les ouvrages portuaires).

Exemple : C'est le cas pour la rivière de Rouen, où l'on a le pilote de la Seine amont du quai de Rouen à Caudebec-en-Caux et le pilote de la Seine aval de Caudebec-en-Caux à la mer.

d) – Dans les ports où le service des pilotes (*pilotes-lamaneurs*) se fait au tour de liste, les salaires des pilotes sont mis en commun.

C'est une disposition du règlement local qui est adoptée actuellement pour tous les ports de France.

e) – Les salaires des pilotes (*pilotes-lamaneurs*) servent :

i) à amortir et à entretenir le matériel nécessaire au pilotage,

ii) à payer les salaires des employés des pilotes et les charges patronales sur les salaires

iii) plus généralement, à régler les dépenses de fonctionnement ;

iv) ce qui reste, appelé *masse partageable* est réparti entre la caisse de pensions (qui sert des pensions aux pilotes retraités) et les pilotes actifs (c'est la seule rémunération des pilotes en activité) selon des proportions définies par le règlement local (*règlement intérieur financier*).

f) – Les salaires des pilotes actifs sont égaux lorsque le service du pilotage se fait au tour de liste.

g) – Le *règlement intérieur financier* est un arrêté préfectoral (préfet de Région).

3 – On désigne aujourd'hui par *lamanage* le service portuaire chargé de l'amarrage et du démarrage des navires dans les ports.

Remarques : **a)** – Le lamanage est couramment assuré par des sociétés coopératives (SCOP) qui doivent être agréées par les services de l'État.

b) – Les marins chargés de l'amarrage et du démarrage des navires dans les ports sont habituellement appelés *lamaneurs*, ou quelquefois *canotiers* (en anglais « *boatmen* »), surtout en Méditerranée.

c) – Jusqu'aux années 1960, l'amarrage et le démarrage des navires était habituellement sous la responsabilité des pilotes-lamaneurs ; les marins chargés de l'amarrage et du démarrage étaient appelés matelots-lamaneurs et ils étaient salariés des pilotes-lamaneurs.

d) – À La Pallice, les matelots-lamaneurs se sont émancipés des pilotes-lamaneurs après les événements de mai 1968 ; ils ont formé une société coopérative et participative (SCOP) d'amarreurs-canotiers et ils ont choisi de se faire appeler « *lamaneurs* ».

Lamaneur : 1 – Jadis, on appelait *lamaneurs* les marins qui résidaient dans des lieux dont les parages n'étaient pas sains et nets et qui, moyennant leur salaire, prenaient soin de conduire les navires qui voulaient venir mouiller dans ces lieux dangereux ; ils relevaient les pilotes hauturiers ou côtiers qui ne connaissaient pas ces parages et leur épargnaient la peine de jeter le plomb de sonde pour chercher un passage.

Édit de mars 1584 du roi de France Henri III (1551-1589) :

« *Les lamaneurs sont reduicts en chacun port a nombre competant par l'advis des
« eschevins, et de trois notables bourgeois du lieu et nul n'y sera receu sans
« examen. Ceulx qui ne seront instituez ausdictes charges ne pourront s'ingerer a
« conduire, faire entrer ou sortir aucun navire de nos ports et havres, sur peine
de « punition corporelle. Deffendu sur peine de dix escus d'amende et de punition
« corporelle ausdicts pilottes et lamaneurs aller au devant des navires qui
« pretendent entrer en noz ports et havres, plus loing que la rade de la mer, ny
« contraindre les marchans ou maistres des navires promettre ou bailler
« davantage que le prix qui sera arbitré par nostre Admiral ou ses Officiers.*

« Les maîtres de navires ne pourront être contraints de prendre pilote ou lamaneur pour entrer ou sortir hors desdits havres si bon ne leur semble, excepté toutefois les étrangers.

Remarques : a) – D’après le Dictionnaire de l’Académie française (4^{ème} édition de 1762 ou 5^{ème} édition de 1798) le lamaneur est « un pilote qui connaît particulièrement l’entrée d’un port et qui y réside pour conduire les vaisseaux étrangers à l’entrée et à la sortie ; on le nomme aussi locman ».

b) – La 6^{ème} édition de 1832 et la 8^{ème} édition de 1932 du Dictionnaire de l’Académie française précisent que le mot « lamaneur » s’emploie quelquefois adjectivement ; exemple : *pilote lamaneur*.

c) – Pour le juriconsulte Étienne Cleirac (1583-1657) les lamineurs (ou locmans, ou lomen) sont les pilotes et les mariniers (canotiers employés par les pilotes) des havres et des rivières que les navires louent pour les mener, touer ou conduire au mouillage en *rade* (dans le havre) ou en *forain* (hors du havre, en pleine mer) ; le travail des pilotes lamineurs est appelé *menu pilotage* ; le travail des canotiers est appelé *touage* et *lamanage*.

2 – Actuellement, en France, les *pilotes-lamineurs* [on dit habituellement « les pilotes », parfois les *pilotes maritimes*, éventuellement les *pilotes de port* (pour les différencier des *pilotes de rivière*)] sont des consultants qui connaissent particulièrement, soit les atterrages d’un port, soit les accès du port et le port lui-même, soit le parcours dans une rivière ainsi que les particularités administratives ou nautiques de ce port ou de cette rivière ; les *pilotes-lamineurs* résident en principe à proximité immédiate de leur zone de compétence ; ils embarquent à bord des navires pour assister les capitaines qui désirent entrer ou sortir des ports et des havres ou qui s’apprêtent à naviguer à la montée ou à la descente dans les estuaires et dans la partie maritime des rivières ; le *pilote-lamineur* est capable d’affirmer au capitaine que des navires comparables au sien font régulièrement et « avec des chances raisonnables de succès » (ou bien n’ont jamais eu l’occasion de faire ou ne font pas !) des manœuvres en tous points semblables à la manœuvre envisagée ; le *pilote-lamineur* sait indiquer au capitaine comment, d’après son expérience, la manœuvre se déroulera.

Remarques : a) – Le capitaine, par souci d’efficacité, autorise habituellement le pilote qui vient d’embarquer à donner directement les ordres à la barre et à la machine :

i) *en arrivant au port* : dès qu’il a embarqué à bord du navire et jusqu’à son débarquement après que le navire aura accosté à un quai dans le port ou qu’il sera arrivé à son mouillage, ou encore jusqu’à ce que ce pilote soit remplacé par un autre pilote,

ii) *en quittant le port* : jusqu’à ce que le navire ait atteint la limite de la station de pilotage, ou qu’il ait atteint le point fixé par le règlement local du pilotage pour le débarquement du pilote, ou encore jusqu’à ce que ce pilote soit remplacé par un autre pilote.

b) – Les marins appellent habituellement « rivières » tous les cours d’eau intérieurs, même ceux qui se jettent directement dans la mer.

c) – Rappelons que les géographes appellent *fleuves* les rivières qui se jettent directement dans la mer.

[Voir les mots *Rivière* et *Fleuve*].

3 – Aujourd’hui, en Manche et en Atlantique, on appelle couramment *lamineurs* (en anglais « *boatmen* ») les canotiers chargés de porter à terre et de capeler les amarres des navires qui accostent aux ouvrages portuaires ; de même, ils larguent les amarres des navires qui appareillent.

Remarque : En Méditerranée, on appelle ces marins chargés des amarres, parfois des *lamaneurs*, souvent des *canotiers* (en anglais « *boatmen* »).

Lambic : Bière de fermentation spontanée produite dans la région de Bruxelles (Belgique).

Remarques : **a)** – La bière *lambic* est plus ou moins acide en fonction de son âge ; elle produit peu de mousse ; elle titre environ 5 degrés d'alcool.

b) – Les lambics sont brassés avec un tiers de froment et deux-tiers de malt d'orge ; on ajoute du houblon de 2 à 3 ans en cours de cuisson.

c) – Le lambic jeune est âgé de 6 mois à 12 mois ; le vieux peut avoir 3 ans d'âge.

d) – La *gueuze* provient d'un assemblage de lambics jeunes et vieux qui subit une nouvelle fermentation dans des bouteilles épaisses ; la gueuze est aussi pétillante que le champagne.

[Voir le mot *Gueuze*].

e) – Le *faro* est un lambic auquel on a ajouté du sucre candi brun ; le *faro* doit être consommé rapidement pour éviter la fermentation du candi ajouté.

f) – La *kriek* est un lambic jeune auquel on a ajouté du jus de cerises, ou de la pulpe de cerises, ou des cerises entières avec les noyaux ; le sucre apporté par les cerises fermente et se transforme en alcool.

g) – On trouve aussi des lambics aromatisés avec d'autres fruits.

Lambin : [*Familier*] Celui qui agit très lentement.

Exemple : C'est un vrai lambin.

Lambiner : [*Familier*] Agir lentement.

Exemple : Il ne fait que lambiner.

Lambis (en anglais « *large sea shell fish* ») : Coquillage univalve servant de cornet et qu'on faisait résonner pour s'entre avertir sur le banc de Terre-Neuve par temps de brume.

Lambourdes (en anglais « *gratings* ») : **1** – Plate-forme ou fond d'une fosse aux mâts ou autres et qui se fait avec des croûtes.

2 – Chacune de ces croûtes s'appelle aussi lambourde.

Lame (en anglais « *wave* », « *sea* », « *cross sea* », « *stress of water* », « *sea over board* ») :

1 – Les *lames* sont les élévations momentanées et successives de parties de la mer qui acquièrent quelquefois un grand développement, qui se déplacent à la surface de la mer et qui peuvent déferler ou briser à leur sommet avec plus ou moins de violence suivant la force du vent et la distance sur laquelle ce vent a pu agir sur la mer (*fetch*).

Remarques : **a)** – Si la lame vient de l'avant, on dit qu'on a la lame debout et dans d'autres circonstances : qu'elle vient du travers, de la hanche, de l'arrière, selon la direction d'où elle vient par rapport au navire.

b) – Les marins disent *lame* et non *vague* lorsque la mer est agitée.

Exemples : Il vint une *lame* qui couvrit le navire ; lame longue ; lame courte.

c) – On appelle *vague* une lame solitaire et stable de grande hauteur, se propageant sur de grandes distances sans perte de forme.

Exemple : Surfer sur la vague du mascaret.

d) – Les lames de la mer sont la manifestation d'un transfert d'énergie en surface sur de longues distances, sans grand déplacement de matière.

[Voir les mots *Vague*, *Brise-lames*, *Mascaret*, *Fetch*].

3 – Les *lames* peuvent causer des avaries majeures aux navires qui les rencontrent.

Remarques : **a)** – Un navire qui marche moins de 11 nœuds devrait prendre la cape par très gros temps et ne pas chercher à fuir devant le temps.

[Voir le mot *Cape*].

b) – Un petit navire à voiles dont les voiles sont abritées du vent dans les creux, ou un navire mauvais marcheur ne doit pas fuir devant la lame sous peine de voir les rouleaux plus rapides que lui déferler sur son arrière et frapper sa poupe ; il doit plutôt prendre la cape.

c) – Des lames de hauteur 15 mètres ont une vitesse d'environ 30 nœuds et une longueur individuelle comprise entre 50 et 150 mètres ; la distance entre les bases des lames est alors d'environ 150 mètres, entre les crêtes de 300 mètres et deux lames successives passent au même endroit avec un intervalle de 16 secondes.

d) – Des lames d'une hauteur de 15 mètres dépassent lentement un navire qui file à 25 nœuds mer de l'arrière, un peu comme des vagues de 1,5 mètre de hauteur peuvent dépasser et faire surfer un petit dériveur ou en canot qui font route avec la mer de l'arrière.

e) – L'adage « *c'est dans le gros temps qu'on reconnaît le marin* » vient de ce que le *bon marin* adapte sa vitesse et sa route aux conditions de mer et de temps qu'il rencontre et qu'il n'hésite pas à réduire l'allure, ou même à changer de route lorsqu'il est surpris par le mauvais temps, si le navire ou la cargaison peuvent fatiguer.

Au contraire, le mauvais marin continue sa route sans se soucier de la fatigue du navire ; en pensant gagner du temps, il se retarde et il perd de l'argent en raison d'avaries au navire ou à la cargaison.

f) – En cas de gros temps, les lames résultent d'un *transfert d'énergie* sur de longues distances mais sans transport de matière sur les mêmes distances : en eau profonde, le mouvement de l'eau elle-même est à peu près circulaire, autour d'un axe horizontal perpendiculaire au sens de déplacement des lames ; si la hauteur d'eau au-dessus du fond diminue et devient inférieure au rayon du mouvement circulaire de l'eau, les lames ralentissent, elles se rapprochent les unes des autres et elles peuvent finir par déferler.

Lames (Brise –) : Voir *Brise-lames*.

Lame de fond : Déferlement sur le rivage de la mer d'une vague singulière et de taille considérable, susceptible d'emporter les personnes présentes sur le littoral.

Lamentable : Déplorable, qui mérite d'être pleuré.

Exemples : Une mort lamentable ; un accident lamentable.

Lamentation : Plainte accompagnée de gémissements et de cris.

Lamenter : Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements.

Exemples : Lamenter la mort de ses parents ; lamenter son malheur.

Remarque : Il s'emploie aussi avec le *pronom personnel*.

Exemples : Des femmes qui se lamentaient ; il ne sert à rien de trépigner et de se lamenter, il faut agir.

Lamie : 1 – Monstre marin d'une grandeur extraordinaire.

Remarque : Il y aurait des lamies qui pèsent jusqu'à trente tonnes.

2 – Être fabuleux qui passait pour dévorer les enfants sous l'apparence d'une femme.

3 – Sorte de vampire.

Remarque : Le chapitre 34 du livre d'Isaïe rapporte que Babylone fut détruite parce qu'elle était la demeure des satyres, des lamies et des striges (ou strix).

[Voir les mots *Vampire*, *Strix*].

4 – Sorcière ou magicienne qui dévore les enfants et leur suce le sang jusqu'à les faire mourir.

Remarques : **a)** – Les Hébreux protégeaient les femmes enceintes et les enfants des pouvoirs maléfiques de la sorcière *Lamie* ou *Lilith* grâce à des amulettes.

b) – Lilith, dont le nom signifie *sorcière* en hébreu et correspond au grec $\lambda\alpha\mu\acute{\iota}\alpha$ ou $\sigma\tau\rho\acute{\iota}\gamma\chi$ et au latin *lāmīa*, est un démon féminin de la tradition juive d'origine mésopotamienne.

c) – La première femme que certains donnent à Adam, avant Ève, est appelée en hébreu Lilith.

Laminaire (Écoulement –) : 1 – Dans un fluide en écoulement laminaire, le fluide semble se déplacer par couches continues superposées, chacune de ces couches ayant une vitesse très peu différente des vitesses des couches voisines.

2 – Le régime d'écoulement laminaire s'observe pour des vitesses assez faibles du fluide, lorsque les forces de viscosité sont fortes par rapport aux forces d'inertie.

3 – Lorsque la vitesse du fluide a augmenté et que les forces d'inertie sont devenues fortes par rapport aux forces de viscosité, l'écoulement devient soudainement turbulent, les couches se brisent.

Laminer : Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

Lampadaire : Instrument propre à soutenir des lampes.

Lamparo : 1 – Lampe placée de nuit en abord de certains bateaux de pêche pour attirer les poissons.

Remarque : On dit aussi *pharillon* pour désigner la lampe.

[Voir le mot *Pharillon*].

2 – Bateau de pêche utilisant cette technique de pêche.

Remarques : **a)** – Le bateau utilise une senne pour attraper les poissons.

b) – Les poissons sont attirés vers la surface par la lumière artificielle.

[Voir le mot *Senne*].

Lampe Aldis (en anglais « *Aldis signalling lamp* ») : Projecteur à main permettant d'émettre des signaux lumineux en scott (Système de Communication Optique Tout Temps).

[Voir le mot *Scott*].

Remarques : **a)** – La lampe Aldis est utilisable de jour comme de nuit.

b) – Le faisceau lumineux est émis avec un angle de 5°.

c) – La portée de jour d'une lampe Aldis peut atteindre 8 milles ; la portée de nuit peut être augmentée si le plafond nuageux est bas en éclairant la base des nuages.

d) – La lampe Aldis fonctionne avec une tension électrique de 12 volts ; la puissance de l'ampoule est de 50 W.

e) – La lampe Aldis tire son appellation du patronyme de son inventeur, le Britannique Arthur Cyril Webb Aldis (1878-1953).

f) – La lampe Aldis a été mise au point et fabriquée par Arthur Cyril Webb Aldis et par son frère aîné Lancelot Hugh Aldis dans leur atelier de Birmingham, en Angleterre.

g) – L'ampoule reste constamment allumée pendant la transmission du message ; l'émission de lumière est commandée par un levier à retour automatique que l'on tire avec le doigt ; le levier actionne un système de volets pivotants qui se relèvent pour émettre et se rabattent pour masquer la lumière.

h) – La lampe Aldis a été utilisée pendant la Seconde Guerre Mondiale par les marines alliées.

i) – La lampe Aldis permet de transmettre discrètement des messages sans être écouté par les stations non destinataires.

j) – Arthur Cyril Webb Aldis a déposé des demandes de brevets au Royaume-Uni en 1941 et aux USA en 1942 ; le brevet anglais a été délivré le 2 mars 1942 ; le brevet américain le 28 novembre 1944.

Lampée : [*Populaire*] Grand verre de vin.

Exemple : Il avala cinq ou six lampées de cambusard.

[Voir le mot *Cambusard*].

Lampion : **1** – Petit récipient de verre, de fer blanc ou de poterie contenant de l'huile, du suif, etc, muni d'une mèche et servant à éclairer.

2 – Synonyme de lanterne vénitienne.

Lampiste : **1** – [*Anciennement*] Celui qui fabriquait ou vendait des lampes à réservoir.

2 – [*Vieilli*] Avant l'électrification de l'éclairage à bord des navires, on appelait *lampiste* la personne chargée de l'allumage et de l'extinction des lanternes ou des lampes à pétrole, à alcool et à essence, ainsi que de leur entretien.

Lampisterie : [*Vieilli*] Avant l'électrification de l'éclairage à bord des navires, lieu de stockage et d'entretien des lanternes ou des lampes à pétrole, à alcool et à essence.

Remarque : On n'embarque plus, sur les navires, de lanternes à pétrole pour servir de feux de navigation ; nous en avons connu, en 1968, sur le « *Mozambique* » des Messageries Maritimes, pour servir de rechanges aux feux de navigation électriques.

Lamproie : Poisson de mer qui ressemble à l'anguille, qui a des trous des deux côtés, et qui entre au printemps dans les rivières.

Lan, Lanc ou Lans (en anglais « *yaw* », « *sally* ») : **1** – Déviation accidentelle, quoique parfois fréquente, mais courte d'un navire hors de son cap, due à la variation des causes qui agissent sur un navire qui fait route.

Remarques : **a)** – Quand un *lan* est prononcé ou quand la déviation du cap a lieu à l'ancre, on se sert plutôt du mot *embarquée*.

b) – Même sur un navire à propulsion mécanique, les *lans* sont plus nombreux et plus difficiles à corriger quand on court large ou vent arrière que quand on court avec un vent de travers ou du plus près.

2 – Changement de cap volontaire et de courte durée que l'on fait pour une raison quelconque, avant de reprendre le cap initial.

Remarque : On ordonne parfois au timonier de faire un *lan de tant de degrés*, c'est-à-dire de faire changer le cap du navire de ce nombre de degrés vers le côté indiqué et pendant un temps prescrit.

[Voir les mots *Lancée* et *Lancer*].

3 – Changement de cap volontaire en manœuvre.

Remarque : On dit *lancer le navire de tel bord* ou *faire une lancée de tel bord* pour dire *mettre la barre de tel bord* puis laisser la navire continuer à venir de ce bord, sans chercher à faire route à un cap précis.

[Voir les mots *Lancée* et *Lancer*].

Lançage : Action d'amarrer une manœuvre en la tournant sur un bois ou sur un taquet mis exprès pour cet usage.

Lancastria : **1** – Paquebot de 16 243 tonnes, construit en 1920-1922 dans le chantier écossais Beardmore & Co pour la Compagnie écossaise *Anchor Line* de Glasgow, sous le nom de « *RMS Tyrrenia* » ; affecté à la ligne de l'Atlantique Nord, il appareilla pour son premier voyage (Glasgow-Québec-Montreal) le 19 juin 1922.

Remarques : **a)** – 176 m de long, 21 m de large, 11 m de tirant d'eau,

b) – 3 chaudières doubles et 3 chaudières simples, 6 turbines, 2 hélices, 2 527 ch, 16,5 nd.

2 – Acheté en 1924 par la compagnie *Cunard Steamship / White Star Line* de Liverpool, il fut rebaptisé « *RMS Lancastris* ».

Remarque : En 1932, le « *Lancastris* » est devenu navire de croisière et il a été utilisé, l'hiver entre l'Angleterre et la Méditerranée, l'été vers les fjords de

Norvège.

3 – Le « *Lancastria* » a été réquisitionné par la Royal Navy en avril 1940 comme transport de troupes ; il participa à l'opération franco-britannique de Narvik en Norvège (10 avril - 8 juin 1940).

4 – Près de 40 000 soldats britanniques du BEF (the *British Expeditionary Force*, le corps expéditionnaire britannique en France) se présentèrent à Saint-Nazaire à partir du 15 juin 1940 pour fuir en Angleterre (Opération *Ariel*) à bord de près de 80 navires envoyés du Royaume-Uni dans l'estuaire de la Loire (Bretagne de mai et juin 1940).

[Voir les expressions *Ariel (Opération)* et *Dynamo (Opération)*].

Remarques : a) – Le « *Lancastria* » a appareillé de Liverpool dans la nuit du 14 au 15 juin 1940 ; après une escale à Plymouth le 15 juin, il a rallié l'estuaire de la Loire pour participer à l'Opération *Ariel*.

b) – Le « *Lancastria* » mouilla le 17 juin 1940 à 6h00 du matin à 11 milles dans le Sud-Ouest du port de Saint-Nazaire ; il embarqua les fuyards britanniques du *BEF (British Expeditionary Force)* au moyen de navettes avec le port de Saint-Nazaire, à partir de 7 heures du matin.

5 – La capacité du « *Lancastria* » était de 2 200 personnes après sa reconversion comme transport de troupes ; il embarqua ce jour-là environ 9 000 soldats et civils sur rade de Saint-Nazaire.

6 – Alors que le « *Lancastria* » quittait son mouillage dans l'estuaire de la Loire le 17 juin 1940 un peu avant 16 heures pour rejoindre le Royaume-Uni, des Junkers Ju 88 allemands arrivèrent au ras de l'eau et larguèrent des bombes de 500 kg qui l'atteignirent à différents endroits ; le navire prit de la gîte, d'abord sur tribord, puis sur bâbord et il coula en 20 minutes.

Remarques : a) – Une première bombe explosa dans la cale n°2 où se trouvaient entassés 800 hommes de la *RAF (Royal Air Force)*.

b) – Une deuxième bombe atteignit la cale n°3, libérant 1 500 tonnes de fuel lourd à la mer.

c) – La troisième bombe tomba dans la cheminée et explosa dans le compartiment machine.

d) – La quatrième explosa dans la cale n°4.

7 – Le fuel-oil échappé de la cale n°3 forma bientôt une immense couche visqueuse et irrespirable à la surface de la mer ; de nombreux hommes qui avaient sauté à l'eau se retrouvèrent piégés, englués, étouffés, asphyxiés, noyés dans des conditions horribles.

Remarque : Ceux qui le pouvaient s'agrippaient à tout ce qu'ils trouvaient ou tentaient de rester sur la coque du paquebot.

8 – Une seconde vague de bombardiers, des hydravions Heinkel He 115, lancèrent des bombes incendiaires pour tenter d'enflammer le fuel-oil qui entourait le navire ; lancées trop bas, elles n'eurent pas le temps de s'amorcer et ne se déclenchèrent pas.

9 – Le « *Lancastria* » chavira sur bâbord au bout de 20 minutes et coula en projetant à la mer les derniers rescapés qui se maintenaient encore sur sa coque.

Remarques : a) – En l'absence d'un décompte précis des personnes embarquées, il est impossible de fournir un bilan précis des pertes humaines ; officiellement, le naufrage du « *Lancastria* » a fait entre 4 000 et 6 000 victimes.

b) – Les 2 477 survivants ont été pris en charge par des escorteurs, des bateaux porte-pilotes de Saint-Nazaire ou des chalutiers qui intervinrent immédiatement ; le chalutier « *Cambridgeshire* » recueillit à lui seul 900 hommes.

c) – Rudolf Sharp (1885-1942), le commandant civil du « *Lancastria* » a survécu au naufrage de ce navire le 17 juin 1940 ; il devait périr dans le naufrage du

paquebot « *Laconia* » de la Cunard qu'il commandait, torpillé le 12 septembre 1942 à 22h07 par le sous-marin allemand U-156 du *Korvettenkapitän* Werner Hartenstein (1908-1943), à 130 milles au Nord-Nord-Est de l'île de l'Ascension, dans l'Océan Atlantique Sud ; le naufrage du « *Laconia* » fit 1 658 victimes, dont 1 800 prisonniers de guerre italiens ; plusieurs prisonniers italiens qui voulaient prendre place de force dans les canots de sauvetage furent blessés ou tués à la baïonnette par leurs gardiens polonais, pour laisser la priorité aux femmes et aux enfants ainsi qu'aux sujets britanniques.

d) – Le commandant du sous-marin allemand U-156 lança un appel en clair à la radio aux navires naviguant à proximité pour participer au sauvetage des naufragés.

e) – Pendant les opérations de sauvetage des survivants du paquebot britannique, un bombardier lourd américain B-24 *Liberator* basé à l'île d'Ascension, attiré par le message en clair de demande d'assistance du U-156, lança des bombes sur les sous-marins allemands U-156, U-506 et U-507 qui participaient au sauvetage et sur les canots de sauvetage du « *Laconia* » qu'ils remorquaient ; une bombe américaine fit chavirer un canot de sauvetage qui avait à son bord des rescapés anglais du « *Laconia* ».

f) – Le sous-marin allemand U-156 avait recueilli un trop grand nombre de naufragés pour les faire tous descendre à l'intérieur ; il a été obligé d'en laisser sur le pont et de naviguer en surface ; lorsque le bombardier américain B-24 *Liberator* a commencé à l'attaquer, le sous-marin U-156 a été contraint de plonger en urgence pour éviter d'être coulé, sans pouvoir venir en aide aux naufragés qui se trouvaient sur le pont.

g) – Le sous-marin allemand U-156 dut rentrer à sa base pour y être réparé à la suite du bombardement.

h) – À cause de cette aventure, l'amiral Karl Dönitz (1891-1980) donna aux sous-marins allemands l'ordre *Triton Null* qui interdit toute tentative de sauvetage ou d'assistance aux naufragés ennemis.

10 – Le « *petit chef de guerre* » Winston Churchill (1874-1965) a interdit que l'on diffuse la nouvelle de la catastrophe du « *Lancastria* » dans l'estuaire de la Loire ; l'information parut cependant dans le « *New York Times* » et dans les journaux écossais du 26 juillet ; le « *Daily Herald* » britannique du 26 juillet et le « *Sunday Express* » du 4 août rendirent également un compte-rendu détaillé de la catastrophe ; le « *Sunday Express* » publia des photos du navire chaviré en train de couler.

Remarques : **a)** – La première victime de n'importe quelle guerre est la vérité.

b) – Winston Churchill a décidé de placer un embargo de 100 ans sur tous les documents ayant un lien avec le naufrage du « *Lancastria* » ; le rapport sur ce naufrage ne pourra être déclassifié et rendu public avant 2040.

c) – À côté de la catastrophe du « *Lancastria* » (entre 4000 et 6000 morts) Winston Churchill a pu considérer que le bilan de l'agression perfide qu'il allait ordonner 16 jours plus tard contre les bâtiments de guerre français de Mers el-Kébir, en Algérie (3 au 6 juillet 1940, opération Catapult) n'était pas très élevé (1295 marins français tués).

11 – L'épave du « *Lancastria* » repose dans l'estuaire de la Loire, en face de la pointe Saint-Gildas, par 26 mètres de fond.

Remarque : Un arrêté du Préfet Maritime interdit la plongée de loisir sur l'épave du « *Lancastria* ».

12 – Les cadavres de nombreuses victimes du naufrage du « *Lancastria* », repêchés en mer ou échoués à la côte, ont été inhumés en terre chrétienne, au

cimetière militaire international de Pornichet, près de Saint-Nazaire.
[Voir les mots *Champlain*, *Foucauld*].

Lance : [*Vieilli*] Terme collectif comprenant l'homme d'arme qui combattait avec la lance et tout son accompagnement, tant à pied qu'à cheval : coutelier, pages, valets, archers.

Remarques : **a)** – À l'époque de Jeanne d'Arc, une *lance* comprenait jusqu'à 15 hommes, selon les moyens financiers du chevalier qui les recrutait.

L'emblème d'une lance était un pennon, ou flamme triangulaire.

La lance était commandée par un chevalier bachelier ou chevalier à pennon.

b) – Une *bannière* était un regroupement de lances.

c) – Une *bataille* était formée de plusieurs bannières.

d) – Un *bataillon* est une petite bataille ; il regroupe plusieurs compagnies (environ 1000 hommes).

Lance : **1** – Arme formée d'un long bois terminé par un fer pointu et qui se jette avec la main.

2 – Arme d'hast ou à long bois qui est terminée par un fer pointu et avec laquelle les anciens chevaliers courant l'un sur l'autre, cherchaient à se percer ou à se désarçonner.

Lance-amarres (en anglais « *tow line* », « *heaving line* », « *hauling line* ») : **1** – Petit câblot, petite aussière ou petite tresse (diamètre 8 ou 10 mm) traditionnellement lestés à un bout par un nœud appelé « *pomme* » ou familièrement « *pomme de toulaine* » et qui sert à faire passer des amarres : on jette le bout lesté du lance-amarres jusqu'à la destination de l'amarre, même à une bonne distance, avec un balancement du bras, puis on amarre son bout libre à l'amarre à envoyer.

Le lance-amarres sert également à envoyer le bout d'une remorque depuis le navire qui fournit la remorque jusqu'au navire qui reçoit la remorque, ou réciproquement selon les circonstances.

Remarques : **a)** – Les lance-amarres doivent avoir une longueur suffisante, de 20 à 30 mètres selon les circonstances :

i) en cas d'établissement d'une remorque, même s'ils sont proches au moment où le lance-amarres est lancé, les navires sont parfois appelés à s'écarter l'un de l'autre avant que la remorque ne soit tournée ou capelée ;

ii) en cas d'accostage, l'une des extrémités du navire peut s'écarter momentanément du quai alors que l'autre extrémité s'en approche si le navire est amené inopinément à pivoter autour de son centre de masse, sans avancer ni reculer.

b) – Si l'on s'aperçoit que lance-amarres risque d'être trop court, on fait ajet avec un second lance-amarres ou avec une vérine.

[Voir le mot *Vérine*].

c) – Si le lance-amarres est très long et que les deux navires peuvent rester l'un près de l'autre, ou si le navire est proche du quai et ne risque pas de s'en écarter, on peut frapper le milieu du lance-amarre au bout de la remorque ou de l'amarre et lorsque l'œil de la remorque est arrivé sur l'autre bateau, ou lorsque l'œil de l'amarre est capelé à terre et que le lance-amarre a été libéré, on peut le haler à bord pour l'utiliser à nouveau au lieu de le laisser flotter dans l'eau après qu'il a été défilé de l'œil de la remorque ou de l'amarre, ou de le laisser tout entier sur l'autre bateau ou sur le quai.

Cela s'appelle faire un *va-et-vient*.

d) – On utilise souvent une petite *toulaine* (en anglais « *tow line* ») pour servir de lance-amarres, que l'on lèste à un bout, souvent au moyen d'un nœud spécial appelé *pomme de toulaine*.

[Voir le mot *Toulaine*].

e) – On dit aussi *porte-amarre*.

f) – En mer Méditerranée on donne le nom de « *mandeurs* » aux lance-amarres.
2 – Il est important que les lance-amarres puissent *flotter* dans l'eau de mer s'ils manquent leur cible, afin de ne pas être happés par les propulseurs transversaux ou par les hélices de propulsion des navires, ou par les hélices des canots d'assistance ; le *polypropylène* est très bien adapté à cet usage.

3 – On utilise un lance-amarres pour établir une remorque, soit par l'intermédiaire d'une vérine si la remorque est en fil d'acier, soit directement si la remorque est en fibre synthétique.

4 – Un lance-amarres qui est envoyé *au bon moment* atteint toujours son but, quelle que soit la fibre qui le compose et quelle que soit sa couleur, à condition qu'il ait été *bien préparé* et que le lanceur ne soit pas manchot.

5 – C'est surtout lorsqu'il n'y a pas de vent et que la distance à franchir est faible que les lance-amarres manquent : lorsque quelque chose semble facile, la préparation est quelquefois négligée.

Remarques : a) – S'il est souvent facile de mettre où l'on désire n'importe quel navire (en bon état de fonctionnement !) il est quelquefois impossible de le garder à cet endroit sans mouiller une ancre s'il est en mer, ou sans capeler d'amarres à terre (et la bonne amarre en premier !) s'il doit accoster à un quai, à des ducs d'Albe ou à un ponton.

[Voir l'expression *Duc d'Albe*].

b) – Un lance-amarres qui manque sa cible dans un parage confiné peut faire manquer la manœuvre, ou même peut être à l'origine d'une catastrophe si l'on n'a pas une deuxième lance-amarres paré à être lancé et s'il n'y a pas de remorqueurs ou de propulseurs transversaux pour rattraper l'erreur.

c) – Quelle que soit leur force de traction, les remorqueurs ne peuvent pas toujours rattraper les erreurs de manœuvre lorsqu'il y a un fort vent ou beaucoup de courant.

d) – Nous avons remarqué que les lances-amarres des navires anglais et surtout allemands manquent moins le quai que d'autres, comme s'ils étaient plus longs.

6 – Préparation du lance-amarres : À la manœuvre de l'avant ou à la manœuvre de l'arrière de chaque navire qui s'apprête à accoster à un quai, chaque lanceur prépare personnellement son lance-amarres :

– d'abord, si le lance-amarres est neuf ou presque neuf, il le jette à l'eau quand le navire a peu de vitesse, afin de le mettre un moment en tension pour défaire les coques, mais aussi pour l'imprégner d'eau de mer ; cette précaution permet au lance-amarres, en séchant, de rester en forme après qu'il aura été lové avec soin et posé sur le pont ;

– ensuite il fait trois boucles (pas plus) à partir de la pomme, de gauche à droite si le lance-amarres est normal (c'est-à-dire commis à droite) et il forme une glène avec le reste du lance-amarres, toujours de gauche à droite, en s'appliquant à ne pas faire chevaucher les plis ;

– enfin il pose délicatement les deux parties côte à côte, près de l'endroit d'où il jettera le lance-amarres ; personne ne s'amuse alors à y toucher ni à le déplacer, ne serait-ce que de quelques centimètres, sinon le lanceur recommencera sa préparation.

7 – Responsabilité du lanceur : Certains patrons de canots ne s'occupent pas de dire à quel moment il faut envoyer les lance-amarres ; or, le patron, surtout s'il reste assis à l'intérieur, derrière son volant, est celui qui sait le mieux ce qu'il va faire avec sa barre et son hélice.

L'expérience du lanceur lui permet cependant de savoir :

i) que si le canot a réduit sa vitesse brusquement, le train des vagues d'accompagnement va rattraper le canot et lui donner des mouvements

imprévisibles qui risquent de déséquilibrer ceux qui sont sur le pont : dans ce cas, pour la sécurité du lanceur, il faut attendre que ces vagues soient passées et n'envoyer le lance-amarres que lorsque le bateau aura pris un mouvement normal, compte-tenu de l'état de la mer ;

ii) que le canot pourra, ou qu'il ne pourra pas rester à proximité de la cible après que le lance-amarres aura été envoyé, en tout cas assez longtemps pour frapper le bout du lance-amarres à l'amarre ou à la remorque, puis qu'il sera possible de les laisser partir dans de bonnes conditions ; parfois, il vaut mieux attendre quelques secondes que la situation devienne favorable ;

iii) que le canot va être amené à faire une évolution pour venir bout au vent afin de rester manœuvrant ; dans ce cas, le lance-amarres de 20 ou 30 mètres sera trop bref et il fera ajet avec un autre lance-amarres qu'il aura préparé à cet effet.

8 – Envoi du lance-amarres : Le but de l'opération n'est pas de lancer la pomme très loin, mais d'établir une amarre ou une *Lame* remorque.

La pomme devrait arriver à portée de main de celui qui doit haler l'amarre.

Les trois plis qui vont avec la pomme sont *tenus à pleine main* (la droite pour les droitiers) et la glène du reste du lance-amarres est seulement *posée* sur le majeur, l'annulaire et l'auriculaire (joints et tendus) de l'autre main.

Le mouvement du bras qui lance est plus ou moins ample selon la distance et selon la confiance que l'on a en ses performances ; la seconde main laisse partir le lance-amarre sans retenue.

On n'oublie pas (cela s'est vu !) de tenir le bout libre du lance-amarres avec le pouce et l'index de la main qui tient la glène (on peut aussi le coincer sous son pied ou le faire tenir par quelqu'un d'autre) ; habituellement, la main qui a lancé la pomme vient saisir le bout libre du lance-amarres avant que la glène ne soit complètement partie.

Remarques : a) – Il est presque toujours préférable de ne frapper le lance-amarres sur l'amarre ou sur la remorque qu'après qu'il a été lancé ; défaire le nœud parce que le lancement a manqué ou parce que le lance-amarres est trop court et qu'il faut faire ajet est beaucoup plus ennuyeux que d'avoir à le frapper après qu'il a été lancé avec succès.

b) – Le lanceur doit tenir compte de sa vitesse relative par rapport au point qu'il vise ; s'il avance à 4 nœuds alors que le point de destination est stoppé, et si la pomme met 2 secondes pour arriver à destination, il faut viser 4 mètres en arrière (1 nœud est équivalent à 0,5 mètre par seconde).

Lance-amarres « ResQmax » : 1 – Le lance-amarres « ResQmax » est comparable aux lance-amarres pyrotechniques dont la plupart des grands navires doivent être équipés ; ils présentent cependant plusieurs avantages :

i) il n'y a pas de date de péremption ;

ii) le coût d'un tir est quasi-nul ;

iii) il est très facile de familiariser avec ce lance-amarres le personnel susceptible de l'utiliser, qui peut effectuer autant d'essais que l'on désire ;

iv) la recharge de l'élément propulseur s'effectue en quelques minutes à partir d'une simple bouteille de plongée gonflée à l'air comprimé à la pression de 22 mégapascals (220 bar) ;

Remarque : L'élément propulseur est parfois prévu pour recevoir une pression d'air comprimé de 300 bar.

v) le même appareil de lancement peut projeter différents types d'engins ou d'accessoires ;

vi) il n'utilise que très peu de consommables et souvent, selon l'utilisation, aucun.

2 – Le principe de base est le suivant :

i) Une bouteille en métal léger est gonflée avec de l'air comprimé à une certaine pression qui peut atteindre 22 MPa (220 bar) pour les applications civiles courantes.

ii) Cette bouteille est projetée au moyen d'un lanceur étudié à cet effet, qui ressemble à un petit canon portatif : la bouteille est propulsée par réaction à l'expulsion de l'air comprimé à travers une tuyère.

Remarque : Il s'agit, en réalité, d'une petite fusée propulsée par de l'air comprimé.

iii) La bouteille-fusée entraîne avec elle le bout d'une ligne très légère à laquelle on pourra amarrer le cordage à envoyer (vérine, remorque, amarre) ou tout autre accessoire disponible (grappin, échelle de corde, etc.).

Lance de sonde (en anglais « *sounding spear* ») : Sorte de flèche barbelée garnie d'un poids, et dont on fait usage pour connaître la nature du fond de la mer.

Remarque : Lorsque l'on se sert de la lance de sonde en la jetant comme un plomb de sonde, on peut connaître l'épaisseur des différentes couches du fond dans lequel la lame pénètre.

[Voir l'expression *Plomb de sonde*].

Lancée : On appelle « *lancée* » un *changement de cap* volontaire sans chercher à faire route ensuite à un cap précis.

Remarque : On dit aussi *faire un lan*.

[Voir les mots *Lan*, *Lancer*].

Lance incendie : **1** – Les lances d'incendie fonctionnant à l'eau de mer que l'on trouve à bord des navires sont de simples cônes tronqués et creux en laiton, dont le rôle est de donner la direction au jet et d'augmenter la vitesse de l'eau.

2 – Chaque lance est munie d'un robinet à boisseau cylindrique commandé par une poignée qui peut être disposée vers l'avant (jet bâton) ou verticalement (jet diffusé) ou vers l'arrière (lance fermée).

3 – La lance d'incendie est reliée à une manche d'incendie souple qui lui apporte l'eau de mer sous pression, par l'intermédiaire d'un raccord symétrique Guillemin. [Voir l'expression *Raccord Guillemin*].

Lancement (en anglais « *launching* ») : **1** – Le lancement d'un navire se dit de l'opération qui le fait entrer dans l'eau après que sa coque a été terminée sur une cale de construction.

2 – Le lancement de la cale de construction par gravité peut se faire en laissant pénétrer l'arrière du navire en premier, ou latéralement, par le côté.

Remarque : Les lancements par le côté sont très spectaculaires : le navire prend successivement un grande gîte d'un bord, puis de l'autre, dans une grosse gerbe d'eau.

3 – Lorsque le lancement se fait dans un bassin fermé, ou dans une rivière de largeur modérée, la vague produite par l'avancement du navire dans l'eau ne peut pas se diriger vers l'autre extrémité du navire comme lorsque le navire fait mouvement dans l'eau ; lorsque l'on assiste à un lancement, on peut remarquer que la grosse vague qui se forme à l'arrière du navire qui est lancé l'arrière le premier, ou par le côté qui entre dans l'eau en premier, se propage jusqu'au quai opposé du bassin ou jusqu'à l'autre rive de la rivière, puis revient vers le navire et ralentit son mouvement.

Lancement (en anglais « *starting* ») : **1** – Les gros moteurs diesel utilisés pour la propulsion des navires sont lancés au moyen d'air comprimé que l'on introduit dans les cylindres par des *soupapes de lancement* ; placée dans la culasse du cylindre, chaque soupape de lancement s'ouvre lorsque le piston de ce cylindre vient de passer le

point mort haut et elle se ferme lorsqu'il arrive en bas.

Remarque : Si le moteur entraîne directement une hélice à calage fixe, sans embrayeur et sans inverseur, il faut arrêter le moteur pour arrêter l'hélice.

2 – Le moteur qui entraîne une hélice à calage variable est lancé au début de la traversée et n'est plus arrêté avant l'arrivée à quai dans le port de destination ; le renversement de la poussée de l'hélice est obtenu par la rotation de ses ailes autour d'un axe perpendiculaire au moyeu de l'hélice.

[Voir l'expression *Hélice à calage variable*].

3 – Les moteurs réversibles, en revanche, doivent être complètement arrêtés, puis relancés à l'air comprimé à chaque changement du sens de rotation de l'hélice.

Remarque : Des moteurs réversibles sont montés sur de nombreux gros navires.

4 – En manœuvre de port, dans le cas des moteurs réversibles, les compresseurs d'air de lancement, dans la machine, fonctionnent aussi souvent que nécessaire pour tenir en permanence une pression suffisante dans les bouteilles de réserve d'air comprimé, souvent plus de 3 MPa (30 bar).

5 – Lorsque leurs clapets sont sales ou usés, les compresseurs ont parfois des difficultés pour maintenir une pression convenable dans les bouteilles, c'est-à-dire une pression suffisante pour effectuer quelques lancements.

Remarques : **a)** – Lorsque le pilote demande à la machine de trop nombreux renversements de marche, la pression dans les bouteilles d'air de lancement peut descendre au-dessous de la pression minimum requise pour faire partir le moteur et il faut alors attendre un certain temps que la pression d'air remonte dans les bouteilles d'air de lancement, avant que la machine ne puisse tourner en avant ou en arrière.

b) – Des clapets métalliques servent de soupapes pour permettre l'admission de l'air dans les cylindres des compresseurs d'air alternatifs, ou son refoulement dans les bouteilles de stockage d'air de lancement ; ces clapets sont composés de lamelles qui s'encrassent lorsque les filtres d'aspiration d'air sont sales, ou lorsque le niveau d'huile dans le carter du compresseur est un peu trop haut.

Lorsque les clapets des compresseurs d'air de lancement sont sales, les compresseurs n'étalent pas toujours la consommation d'air de lancement.

c) – Les chefs mécaniciens sont très reconnaissants aux pilotes qui mettent les bateaux à quai en n'utilisant qu'un tout petit nombre de lancements du moteur.

d) – Nous nous rappelons l'étonnement d'un chef mécanicien, lorsqu'il est arrivé à la passerelle de navigation juste à la fin d'une manœuvre d'entrée au bassin à flot de La Pallice, à l'époque où il y avait encore les anciennes jetées ; il a félicité chaleureusement le pilote parce que nous n'avions demandé qu'un seul lancement de la machine pour passer les jetées, franchir le sas, éviter dans le bassin à flot et accoster au quai Nord avec l'assistance de deux bons remorqueurs.

Étant resté au parquet inférieur dans la machine, près de l'appareil de manœuvre (comme cela se faisait à l'époque) jusqu'à ce qu'on lui indique « *terminé pour la machine* », il croyait vraiment que nous avions accosté au môle d'escale.

Lancer (en anglais « *to send away* », « *to cast away* ») : Lancer un objet, c'est jeter cet objet au loin avec force.

Exemples : **i)** On lance un grappin sur un navire qu'on veut aborder et auquel on veut rester accosté.

ii) On lance une touline ou un mandeur pour ensuite l'utiliser, en faisant ajut, à envoyer une amarre à terre ou une remorque à un autre navire.

iii) On lance une bosse à un canot qui veut accoster.

iv) On lance une fusée rouge à parachute lorsqu'on est en situation de détresse.

Lancer (en anglais « *to launch* ») : Lancer un navire, c'est le faire descendre du chantier ou de la cale sur lesquels il a été construit jusqu'à ce qu'il flotte.

Remarques : a) – On peut lancer un navire en utilisant un ber et des couettes courantes, ou encore avec des couettes mortes.

[Voir le mot *Couette*].

b) – Lorsqu'un navire est lancé de son chantier de construction, tous les navires présents dans le port actionnent leur sifflet ou leur sirène, par courtoisie, afin d'éloigner les *mauvais esprits* qui pourraient rôder près de la cale de lancement, qui s'attacheraient au navire au moment de son entrée dans l'eau et qui le suivraient pendant toute son existence.

Lancer (en anglais « *to yaw* ») : **1** – Lancer, c'est faire un *lan*.

Remarques : a) – Ce mot s'applique à un navire qui fait route et qui subit des *lans*.

b) – Si le navire est au mouillage, on ne parle pas de *lans* mais d'embardees.

[Voir le mot *Lan*].

2 – Lancer le navire d'un bord, c'est modifier le cap du navire vers ce bord ; le navire se trouvant alors en situation de marche oblique, il continuera à venir tout naturellement de ce bord par l'effet de la marche oblique.

Remarque : On dit *lancer le navire de tel bord* ou *faire une lancée de tel bord* pour dire *mettre la barre de tel bord* et laisser la navire continuer à venir de ce bord sans chercher à faire route à un cap précis.

[Voir les mots *Lan*, *Lancée*].

3 – Lancer bâbord, lancer tribord, en parlant d'un navire, c'est faire fausse route, c'est s'élaner hors de sa route normale.

[Voir l'expression *Fausse route*].

Lancer une manœuvre : Lancer une manœuvre, c'est l'amarrer en la tournant sur un bois, un bollard ou un taquet mis exprès pour cet usage.

Lances : Voir l'expression *Fausses lances* qui est plus usitée.

Lanche (en anglais « *launch* ») : Embarcation d'Amérique du Sud de faible tirant d'eau, portant deux mâts gréés chacun d'une voile carrée ; le grand mât est très incliné sur l'arrière.

Remarque : Les lanches naviguent dans les baies, rades et rivières et au Brésil, certaines montent jusqu'à 18 avirons.

Landau : Lev Davidovich Landau, savant russe né en 1908, prix Nobel de physique en 1962, est co-auteur avec Evgeny Lifshitz d'un cours magistral de physique générale qui fait encore référence et dont les différents volumes ont été traduits et publiés en français par les Éditions Mir de Moscou.

Lande : Synonyme de latte de hune.

Landgrave : Appellation de quelques princes d'Allemagne.

Exemple : Le *Landgrave* de Hesse.

Remarques : a) – On dit *Rhingrave* lorsqu'il s'agit d'une ville ou d'un pays situés le long du Rhin.

b) – À origine, *landgrave* signifiait *juge d'un pays*.

Landier : Gros chenet de fer servant à la cuisine.

Remarque : On dit d'un homme dont le caractère est froid, qu'il est *froid comme un landier*.

Landru (en anglais « *Iron clat* ») : Outil forgé pouvant s'accrocher provisoirement sur la charpente du navire pour y créer un appui, afin d'accoster un bordage.

[Voir le mot *Bordage*].

Laneret : Oiseau de leurre, espèce de faucon.

Remarque : *Lanier* est le nom de la femelle, *laneret* celui du mâle.

Langage : 1 – Support de la réflexion personnelle.

Remarques : a) – Le langage est l'idiome du pays.

b) – L'apprentissage du langage par un enfant commence par l'imitation des sons que l'enfant peut percevoir dans son entourage.

c) – Un bébé reconnaît 150 sons naturels différents.

d) – Un adulte ne reconnaît plus que la quarantaine de sons qu'il utilise dans sa langue maternelle.

e) – L'appropriation et l'appropriation du vocabulaire, la familiarisation avec toutes les subtilités du sens des mots déterminent le degré de compréhension que nous pouvons avoir du monde que nous contemplons.

2 – Instrument de la communication des idées, ou de la pensée en général.

Remarques : a) – Le langage est la faculté propre à l'espèce humaine d'exprimer et de communiquer sa pensée par des mots.

b) – L'appropriation et l'appropriation du vocabulaire, la familiarisation avec toutes les subtilités du sens des mots déterminent le degré de compréhension des échanges oraux ou écrits.

3 – On distingue quatre types de communications entre les membres d'une structure organisée :

i) le langage explicite ;

ii) le langage implicite ;

iii) la communication peu verbalisée ;

iv) la communication non verbalisée.

Remarques : a) – Le langage explicite doit suivre des règles connues et appliquées par tous les acteurs ; dans le cas où tout le monde parle français, on adopte les règles du bon usage constatées par l'Académie française et publiées dans son Dictionnaire, sauf à employer le vocabulaire technique habituel et connu de tous ceux qui sont concernés ; en manœuvre de port, sur une passerelle de navigation où plusieurs nationalités sont représentées, on privilégie habituellement l'anglais maritime standard proposé par l'OMI.

b) – Le langage implicite nécessite une certaine complicité entre les acteurs ; les intonations et les non-dits ont souvent plus d'importance que les mots employés pour exprimer les nuances un peu subtiles.

c) – Les réunions conviviales informelles, les rencontres avec un verre de cognac, de vin, de whisky, une cannette de bière ou une tasse de thé à la main, ou encore autour de la machine à café, sont des occasions irremplaçables pour faire passer des plus expérimentés ou des plus anciens du groupe vers les débutants ou les nouveaux arrivants, ces connaissances précieuses qu'on ne trouve ni dans les livres ni dans les procédures administratives et qui appartiennent au savoir-faire collectif du groupe.

d) – La communication non verbalisée (ou peu verbalisée) entre des acteurs de compétences équivalentes, inhibe les questions non pertinentes qui polluent les prises de décisions collectives.

4 – Manière de s'exprimer, d'user des mots qui composent une langue.

Exemples : Langage figuré, allégorique ; langage poétique ; un poème écrit en vieux langage.

Remarques : a) – La qualité du langage n'est pas tant la reconnaissance des mots perçus que l'association de ces mots en attribuant à chaque expression un sens conventionnel dépendant du contexte.

b) – Pour que le langage permette la communication entre les personnes, il faut que celui ou ceux qui écoutent ou qui lisent comprennent les mots et les phrases de celui qui parle ou qui a écrit en leur attribuant le même sens et, si possible, les mêmes nuances.

c) – L'ignorance, la paresse intellectuelle ou le mépris des auditeurs de certaines prétendues élites (hommes politiques, journalistes) qui n'utilisent volontairement que quelques centaines de mots, ont fait perdre à la langue française beaucoup de sa précision et en voulant singer l'*esprit* de la langue anglaise, ils ont fait perdre une partie de l'influence que le français avait à l'étranger.

d) – Le Traité de Versailles (28 juin 1919) qui mit un terme à la Guerre de 1914-1918 entre la coalition à laquelle appartenait la France d'une part et l'Allemagne d'autre part, a été rédigé conjointement en français et en anglais ; ce fut le premier traité, depuis celui de Rastatt (6 mars 1714) à ne pas être rédigé uniquement en français ; depuis deux siècles, la langue diplomatique qui avait remplacé le latin était la langue française.

e) – Le Traité de Rastatt entre le royaume de France et l'archiduché d'Autriche mit un terme à la guerre de succession d'Espagne (1701-1714).

f) – La qualité de la langue française, à une époque où le français était utilisé dans toutes les cours d'Europe, était sa capacité à exprimer des nuances subtiles.

5 – D'un certain côté, une langue vivante se transforme par l'usage qu'on en fait, mais d'un autre côté, cet usage crée une tradition qui l'immobilise.

6 – Le bon usage est défini, en France, par l'Académie française depuis Louis XIII (1601-1643) et son ministre le cardinal de Richelieu (1585-1642).

Remarques : a) – L'Académie française a été fondée en 1634 ; sa mission a été précisée par des lettres patentes du 29 janvier 1635 ; la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie est actuellement en cours de publication ; une version informatisée est mise en ligne au fur et à mesure de sa parution au journal officiel ; la partie déjà publiée de la neuvième édition du Dictionnaire (de la lettre « A » au mot « *sabéisme* ») peut être consultée en ligne librement et gratuitement.

b) – L'Académie française élabore son dictionnaire dans le souci d'éclaircir les difficultés de la langue française, d'en fixer les règles et d'en guider l'usage, conformément à la mission qui lui a été confiée lors de sa fondation.

c) – Certains appellent *vitalité du langage* ce qui n'est que de la pauvreté et ils utilisent inutilement des mots fantaisistes à la place des mots exacts qu'ils ignorent.

d) – La pauvreté du langage limite la pensée et s'accompagne de la confusion des idées.

e) – Dans le cortex cervical, l'aire de Broca est traditionnellement liée à la production des mots.

f) – Dans le cortex cervical, l'aire de Wernicke est liée à la reconnaissance des mots du langage.

7 – Langage signifie aussi *discours*, *style*, et *manière de parler*.

Exemples : Un beau langage ; un langage figuré, orné, affecté, fleuri, pompeux ; langage naïf, pur, simple, sans ornement ; la pureté du langage ; il y a dans ce discours quelques fautes de langage ; cela est écrit en beau langage, en vieux langage.

8 – [*Par métonymie*] ; Propos, ensemble de termes qu'on emploie dans une circonstance particulière, dans une intention donnée, etc. ; il signifie aussi la manière de parler de quelque chose, eu égard au sens plutôt qu'aux mots ou à la diction.

Exemples : Vous me tenez-là un étrange langage, un langage nouveau ; ce langage-là ne me plaît point ; je n'entends point ce langage ; il a bien changé de langage ; il tient à cette heure un autre langage ; ce n'est pas là le langage d'un homme de bien.

9 – Usage de la langue et ensemble de termes qui sont propres à un groupe social ou à un domaine d'activité déterminé.

Exemples : Langage juridique, administratif ; langage scientifique ; le langage des courses, du théâtre, du sport.

Remarque : Dans cet emploi, on dit aussi *langue*.

10 – [Par extension] Système de signes, de symboles, élaboré à partir des langues naturelles et constituant un code qui les remplace dans certains cas déterminés.

Remarque : On parle aussi de langage symbolique.

Exemples : Le langage chiffré, secret, conventionnel ; le langage mathématique ; langage logique, fondé sur la logique formelle ; langage informatique ; langage de programmation.

11 – [Au figuré] Il se dit de tout ce qui sert à faire connaître la pensée sans parler.

Exemple : Le langage des yeux ; le langage des signes pour les malentendants ou les sourds.

Remarque : Le geste est un langage muet.

12 – [Par extension] Il se dit aussi de la voix, du cri, du chant, etc. dont les animaux se servent pour se faire entendre.

Exemples : Les oiseaux ont une sorte de langage ; le langage des bêtes.

13 – On distingue trois échelons dans la communication par le langage :

i) Le stade *enfantin* dominé par les fables, la fiction, les histoires, l'imagination.

ii) Le stade de l'*adolescence* où l'on manipule des idées, où l'on utilise des abstractions, où l'on fait référence aux lois scientifiques et où l'on découvre soi-même le réel, où l'on se heurte à l'autorité avec ses normes et ses critères de pensée.

iii) Le stade de la *maturité* qui est celui de la contemplation et de la compréhension du monde, qui fait référence à l'expérience acquise, qui discerne la pertinence des expressions.

14 – La perversion du langage peut prendre la forme :

i) d'un escamotage du sens des mots et des expressions par un glissement permanent et pernicieux de leur signification ;

ii) d'une manipulation des idées par des retournements de la signification des mots du vocabulaire.

15 – Le langage de la philosophie est de nature à préciser les idées ; il est abstrait et il formule des théories.

Remarques : **a)** – La philosophie s'attache à dégager la raison dernière de toute chose.

b) – La philosophie fait toujours référence aux travaux des philosophes des temps passés et à ceux des philosophes contemporains.

16 – Le langage du roman est celui des récits et des images épiques.

Langage littéraire : Le *langage littéraire* est favorable à la *démarche inductive* : on observe un phénomène et on étend ses propriétés particulières à des situations générales.

Remarques : **a)** – En langage littéraire, la conclusion vient avant la justification.

b) – L'intentionnalité et l'anticipation sont les caractéristiques essentielles du langage littéraire.

[Voir l'expression *Langage mathématique*].

Langage mathématique : Le *langage mathématique* favorise la *démarche déductive* : on admet des axiomes et on invente des théorèmes, puis on démontre des conclusions et on exprime des déductions logiques.

Remarque : En langage mathématique, la conclusion vient après la justification.

[Voir l'expression *Langage littéraire*].

Langard : Nom donné aux brigantins et aux senaux à deux mâts qui gréent une voile carrée.

Remarques : **a)** – Le gui est de moindre dimension que pour les brigantins ou

senaux, afin de faciliter les manœuvres.

b) – On appelle aussi *langard* la voile carré du grand mât de ces navires.

Lange : Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au maillot.

Langouste : Grand crustacé décapode comestible, caractérisé par des pinces pinces très atrophiées et par la présence de deux longues antennes.

Remarques : **a)** – La violente rétractation de son abdomen la propulse instantanément hors d'atteinte de ses prédateurs.

b) – La langouste vit sur les fonds rocheux où elle trouve des abris.

c) – Les langoustes muent plusieurs fois par an au début, puis une fois par an à l'âge adulte : elles perdent et renouvellent leur carapace.

d) – Les langoustes appartiennent à la famille des Palinuridae et à la super-famille des Palinuroidea, de l'ordre des décapodes.

Langoustine : Petit crustacé marin de l'ordre des Décapodes, à la carapace orangée et aux pinces longues et fines, pêché en Mer du Nord, en Manche et en Atlantique, notamment sur le plateau de Rochebonne au large de l'Île de Ré.

Remarques : **a)** – Le nom latin de la langoustine commune est *Nephrops norvegicus*.

b) – La conservation des langoustines gardées vivantes à bord des bateaux de pêche et débarquées vivantes ne pose pas de difficultés et ne nécessite aucun traitement chimique ; on trouve facilement des langoustines vivantes chez certains poissonniers de La Rochelle.

c) – La carapace des langoustines mortes et non cuites, malgré une réfrigération sous glace immédiatement après leur sortie de l'eau, a tendance à présenter des taches noires qui diminuent leur valeur marchande ; ce phénomène de noircissement par formation de mélanine est due à l'action simultanée de l'oxygène, d'une enzyme (la cuproprotéine) et de la tyrosinase (orthodiphénoloxidase) contenue dans le sang des langoustines qui oxyde la tyrosine libre des tissus ; le noircissement apparaît à la jonction du céphalothorax et du corps, puis à la jonction des segments ; la tête devient spongieuse, la carapace s'amollit et paraît perforée de petits trous.

d) – Pour empêcher le noircissement des langoustines ou des crevettes on utilise, quand elles sont encore vivantes, un produit anti-oxydant en poudre ou en solution acide tel que le métabisulfite de sodium ou de potassium ou le bisulfite de soude.

e) – On a utilisé l'acide borique par saupoudrage de 1950 à 1975 ; il est interdit depuis 1980 comme conservateur car il peut être à l'origine d'irritations de l'intestin et de la peau, de lésions rénales et de perte de poids ou d'arrêt de croissance ; l'acide benzoïque, autorisé en 1970, a été interdit en 1982 pour les crevettes et les langoustines crues ; l'emploi du sulfite de sodium avait été autorisé par une circulaire du 13 septembre 1952 et il est toujours employé.

f) – Depuis 1982, seuls sont autorisés le sulfite acide de sodium (E 221), le sulfite acide (ou bisulfite) de sodium (E 222) et le métabisulfite de sodium (E 223) ou de potassium (E 224) [Arrêté du 13 septembre 1982].

g) – La teneur résiduelle en SO₂ dans la chair cuite ne devrait pas dépasser 30 mg/kg.

h) – En France, le choix des pêcheurs de langoustines s'est d'abord porté sur le métabisulfite de sodium (K₂S₂O₅) par saupoudrage ; cette technique du saupoudrage ne garantit pas l'homogénéité du traitement ; pour éviter le noircissement de certaines langoustines par manque de traitement, certains sont tentés d'augmenter les doses avec un risque de jaunissement des langoustines et de dépassement des doses résiduelles tolérées.

i) – La manipulation de la poudre de métabisulfite de sodium provoque des brûlures sur les mains des pêcheurs et des vapeurs suffocantes ; la poudre de métabisulfite de sodium provoque une corrosion importante du matériel et l'usure prématurée des pompes d'assèchement ; les sacs de 50 kg de métabisulfite de sodium cristallisé stockés à bord prennent rapidement en masse à cause de l'humidité ambiante.

j) – Une technique alternative pour les petits navires est l'aspersion des langoustines par paniers de 20 kg, aussitôt qu'elles ont été pêchées, lavées et triées avec une solution faiblement concentrée (3 pour 100) de sulfite acide de sodium dans l'eau de mer ; cette technique nécessite 4 kg de métabisulfite pour 400 kg de langoustines.

k) – Les pêcheries qui élèvent des crevettes dans des bassins d'eau de mer près du rivage utilisent la technique du trempage pendant 3 à 5 minutes dans un bain approprié, par paniers de 15 kg ; les grands navires de pêche utilisent également cette technique qui nécessite l'installation de dispositifs lourds et volumineux ; le trempage est quasi impossible sur un bateau de 22 mètres de long qui pêche des crevettes ou des langoustines ; le trempage des paniers de crevettes vivantes ou de langoustines vivantes se fait dans des bacs de 500 litres contenant 200 litres d'une solution à 4 pour 100 de métabisulfite de sodium ; le bain doit être renouvelé tous les 500 kg de crevettes ou de langoustines ; le traitement par trempage est rapide, efficace et reproductible mais la mise en solution et l'homogénéisation du métabisulfite de sodium sont délicates.

l) – Pour les crevettes grises commercialisées à l'état cuit (espèce Crangon crangon) l'arrêté du 13 septembre 1982 autorise le trempage dans des solutions d'acide benzoïque (E 210) ou de benzoate de sodium (E 211) pendant 30 secondes immédiatement après la cuisson ; l'acide benzoïque permet de garder une qualité bactériologique satisfaisante et des caractères organoleptiques favorables pendant une durée qui dépend de la concentration en acide benzoïque et de la température de stockage ; la teneur résiduelle, exprimée en acide benzoïque, ne doit pas dépasser 2 grammes par kilogramme de chair cuite.

Langoureux : 1 – Qui est en langueur.

Exemple : Il a été longtemps malade, il est encore tout langoureux.

Remarque : On dit qu'un homme *fait le langoureux* auprès d'une femme, pour dire qu'il lui tient des propos tendres et doucereux.

2 – Qui marque de la langueur.

Exemples : Il a un air langoureux ; il parle d'un ton langoureux ; un regard langoureux ; des vers langoureux.

Langue (en anglais « *wedge* », « *slice* ») : **1** – Coin en bois de grandes dimensions.

Remarques : a) – On s'en sert dans de multiples circonstances, par exemple :

i) sous les couettes d'un ber ;

ii) entre les billots ;

iii) sous la ventrière ;

iv) sur l'avant des caisses des mâts de hune qui ont du jeu ;

v) entre des tours de cordages et une pièce de bois où ils sont fixés, pour achever de tendre ces cordages ;

vi) etc.

b) – Lorsque les dimensions de la langue sont petites, on dit une *languette*.

2 – Morceau triangulaire de toile qui sert de renfort, de fourrure, de garnissage ou de remplissage en quelque partie d'une voile.

Remarque : S'il s'agit d'une portion de laize coupée en direction diagonale, on dit une *langue de chat*.

Langue de terre (*en anglais* « **neck of land** ») : Cap bas, étroit, allongé.

Langues anciennes : Les *langues anciennes* traditionnellement enseignées jusqu'au début des années 1960 dans les classes d'excellence des collèges et des lycées français étaient le latin et le grec.

[Voir le mot *Latin*].

Remarques : **a)** – Le latin et le grec anciens sont des langues figées qui permettent aux francophones de confronter leur langue d'usage à des références indiscutables.

b) – L'exigence de l'analyse grammaticale et logique qui permet de saisir la signification d'un énoncé et de choisir les mots justes pour traduire les langues anciennes en français, ou le français dans les langues anciennes, a participé à la rigueur et à la précision reconnues à la langue française : la préparation et la rédaction des traités internationaux se sont faites exclusivement en français jusqu'au Traité de Versailles du 28 juin 1919 pour lequel deux langues, la française et l'anglaise, ont été employées conjointement.

c) – La traduction d'une langue ancienne figée (grec ou latin) en français oblige à décortiquer les expressions de la langue ancienne et elle interdit l'emploi abusif de mots français ou de groupes de mots français entendus dans des sens approchés mais différents de ceux du texte de référence.

d) – Jugeant la tâche hors de portée des derniers de la classe, et refusant de produire des élites, le Président Hollande a déclaré qu'il fallait renoncer à l'enseignement des langues anciennes dans les collèges (discours prononcé en Arabie Saoudite en mai 2015, qui visait à soutenir le projet de réforme du collège du ministre français de l'Éducation, et dans lequel il fustigeait les professeurs de grec, de latin ou d'allemand qu'il accusait de vouloir défendre leurs intérêts particuliers).

e) – Une capacité d'analyse comparable à celle que demande l'étude des langues anciennes pourrait s'acquérir par la pratique de l'informatique ou de la mathématique, mais à condition d'exiger des élèves le même effort que celui que fournissent les latinistes et le hellénistes.

f) – La diminution progressive du temps consacré à l'étude du grec et du latin dans les collèges et les lycées a précédé de peu la confusion actuelle entre histoire et mémoire.

[Voir l'expression *Mémoire et histoire*].

g) – Les concepts fondateurs de la *civilisation européenne* ont été développés dans l'Antiquité gréco-romaine ; l'accès aux textes originaux par une connaissance raisonnée des langues anciennes permet de mieux saisir les nuances qui échappent parfois aux différents traducteurs.

h) – L'opposition entre notre culture gréco-romaine et la culture arabe apparaît un peu exagérée quand on se rappelle que c'est en grande partie grâce aux savants arabes que les textes grecs et latins que nous avons (déjà) perdus jadis, sont parvenus jusqu'à nous.

Langues anciennes ou minoritaires :

Languette : Voir le mot *Langue*.

Languette : **1** – On appelle *languette* ce qui est taillé, découpé ou cousu en forme de petite langue au bord d'une toile.

2 – On appelle aussi *languette* la petite pièce de fer d'une balance qui sert à marquer l'équilibre quand elle est « à plomb » (ou *d'aplomb*) et que d'autres appellent *aiguille*.

Exemple : La *languette* d'une balance.

3 – On appelle aussi *languette*, en termes de menuiserie, la partie d'un ais qui est amenuisée par le rabot pour entrer dans la rainure d'un autre ais.

[Voir le mot *Ais*].

4 – Coin en bois.

Remarque : On fait entrer, à force, des languettes régulièrement réparties sous la quille d'un navire qui va être lancé de son chantier de construction à la mer avec son berceau ; les languettes remplacent les tins qui soutenaient le navire pendant sa construction ; on retire les languettes avant le lancement, laissant ainsi le navire reposer sur son berceau.

[Voir les mots *Chantier*, *Berceau*, *Tin*].

5 – On appelle encore *languette* une séparation entre les deux conduits de fumée d'une même cheminée.

6 – Les orfèvres appellent *languette* un petit morceau d'argent ou d'or qu'ils laissent en saillie à chaque pièce qu'ils fondent et qui sert à faire l'essai avant de la marquer du poinçon.

Langueur : 1 – Abattement, état d'une personne qui languit.

Exemple : Grande langueur ; langueur mortelle ; être en langueur ; tomber en langueur ; maladie de langueur.

2 – Ennui ou peines de l'esprit, principalement celles qui procèdent d'un violent désir ou de l'amour.

Remarques : **a)** – Tenir quelqu'un en langueur, c'est lui laisser longtemps espérer une chose qu'il désire.

b) – Les amants appellent poétiquement *langueur* leur passion.

Exemple : Une langueur amoureuse.

c) – Les premiers vers du poème « *Chanson d'Automne* » du poète français Paul Verlaine (1844-1896) :

« Les sanglots longs
« Des violons
« De l'automne
« Blessent mon cœur
« D'une *langueur*
« Monotone ».

Sont devenus célèbres en juin 1944, car ils annoncèrent la proximité puis l'imminence du débarquement des Anglo-Américains sur les plages normandes pour prendre la place des Allemands en France.

3 – On dit qu'il y a de la *langueur* dans un ouvrage, pour dire qu'il y a des endroits où il manque de chaleur, de force, d'intérêt.

[Voir le mot *Langoureux*].

Langueyer : Visiter la langue d'un porc, pour voir s'il est sain ou ladre.

Exemple : Langueyer un cochon, un porc.

[Voir le mot *Ladre*].

Languir : 1 – Être consumé peu à peu par quelque maladie qui ôte les forces.

Exemples : Il est pulmonique, il y a trois ans qu'il languit ; on languit longtemps de ce mal là, avant que d'en mourir.

2 – Souffrir un supplice lent.

Exemples : Languir de faim, de soif ; languir de misère et de pauvreté ; languir dans une prison ; languir dans un long exil.

3 – [*Au figuré*] Languir se dit aussi de l'ennui et des autres peines d'esprit.

Exemples : Languir d'ennui ; languir d'amour ; languir dans l'attente d'un bien ; donnez-lui promptement ce que vous voulez lui donner, ne le faites pas tant languir.

4 – Attendre avec beaucoup d'impatience quelqu'un que l'on désire avoir près de soi, quelque chose que l'on convoite.

Exemples : Languir après quelqu'un ; languir de quelque chose ; languir d'amour.

Remarques : **a)** – Faire, laisser languir quelqu'un, c'est le faire attendre, le laisser dans l'attente.

b) – [*Populaire*] Languir, c'est se morfondre, être malheureux de l'absence de quelqu'un, de quelque chose.

5 – [*Au figuré*] On dit que les affaires *languissent*, pour dire qu'elles traînent en longueur, qu'on ne les expédie point.

6 – [*Au figuré*] On dit que la nature *languit*, que toutes choses languissent pendant l'hiver, pour dire que la nature est alors sans vigueur et comme engourdie.

7 – [*Au figuré*] On dit qu'un discours, qu'un ouvrage d'esprit *languit* pour dire qu'il est sans force et sans chaleur.

Exemple : Cette pièce commence bien, mais elle languit sur la fin.

8 – [*Au figuré*] On dit que les nouvelles, que les plaisirs *languissent*, pour dire qu'il y a peu de nouvelles importantes, qu'il y a peu de divertissements.

9 – [*Au figuré*] On dit que la conversation *languit*, pour dire que personne ne soutient la conversation, qu'on la laisse tomber.

Lanice : On appelle *bourre lanice* de la bourre qui provient de la laine.

Remarque : Le mot *lanice* n'est d'usage qu'avec le mot de *bourre*.

Lanier : Synonyme archaïque de *tisserand*.

Lanier : Oiseau de leurre, espèce de faucon.

Remarque : *Lanier* est le nom de la femelle, *laneret* celui du mâle.

Lanière : Sorte de bande souple, longue et étroite.

Exemple : La lanière d'un fouet.

Lanoline : Corps gras extrait des eaux de lavage de la laine brute, servant à la fabrication de cosmétiques ou de produits pharmaceutiques.

La Noue : François de La Noue, dit *Bras de fer* (1531-1591) fut un éminent défenseur de La Rochelle pendant qu'elle était assiégée en 1573 par Henri d'Anjou, futur roi de France Henri III.

Lansquenet : **1** – À la fin du Moyen Âge en Allemagne, on appelait ainsi un valet d'armes ou un palefrenier au service d'un reître.

2 – [*Vieilli*] Fantassin allemand.

Remarque : Les lansquenets allemands se sont illustrés contre les Français à Ravenne (1512) et à Marignan (1515).

Lantane : Élément métallique appartenant au groupe des terres rares.

Remarques : **a)** – Symbole La ; numéro atomique 57 ; masse atomique 138,92.

b) – On écrit *lantane* ou *lanthane*.

Lantanide : Nom générique des éléments dits « terres rares » dont le premier dans l'ordre des numéros atomiques est le lantane.

[Voir le mot *Lantane*].

Lantcha (*en anglais* « **lantcha** ») : [*Vieilli*] Caboteur malais à voiles à formes européennes et à voilure de chasse-marée.

Remarque : Il portait deux gouvernails latéraux, des fargues sur l'arrière à la manière des chebecs, une cabane sur le pont et, fréquemment, une toiture élevée contre le Soleil ou les pluies tropicales.

Lantéas : Grande embarcation dont se servaient les négociants européens ou américains dans les ports chinois de Macao ou de Canton.

Lanterne : **1** – Boîte garnie à sa périphérie d'une substance transparente, verre ou matière synthétique, dans laquelle on enferme une lumière.

Remarques : **a)** – Dans le cas d'une flamme nue (bougie ou chandelle) on évite

ainsi que le vent ou la pluie ne l'éteigne.

b) – On appelle *lanterne vénitienne* une lanterne dont la source de lumière est protégée par du papier de couleur plissé (on dit aussi *lampion*).

2 – On appelle *lanterne sourde* une lanterne dont on peut masquer la lumière au moyen d'un volet et qui est faite de telle manière que celui qui la porte puisse voir sans être vu.

3 – *Lanterne* est le nom que portèrent, dans le principe, les dispositifs d'éclairage public des rues de Paris ; au XVIII^e siècle, les lanternes furent suspendues aux façades à l'aide d'une corde et d'une poulie ; les lanternes devaient être allumées par un habitant désigné ; en 1729 on dénombrait 5 772 lanternes garnies de chandelles dans la ville de Paris ; les chandelles furent remplacées à partir de 1763 par 3 600 réverbères à huile ; les lanternes à réverbère étaient hissées au milieu des rues à cinq mètres de hauteur au moyen de cordes et elles étaient séparées de 60 mètres les unes des autres.

[Voir le mot *Réverbère*].

Remarque : Pendant la Révolution « *mettre à la lanterne* » c'était se servir des cordes des réverbères pour pendre les gens que l'on voulait assassiner (certains disaient « *exécuter* ») sous l'accusation de trahison ; la populace criait alors « *à la lanterne* » ou « *qu'on le mette à la lanterne* ».

4 – [Architecture] Tourelle ouverte sur ses côtés et placée sur un dôme.

Remarque : Ce genre de tourelle sert à faire entrer la lumière du jour dans un bâtiment.

5 – Boîte ouverte sur ses côtés.

6 – *Lanterne* est parfois synonyme de *crépine* lorsqu'elle divise un liquide à son passage.

7 – *Lanterne* est le nom donné au vide laissé sous les ferrures fixées au gouvernail et pour le passage des ferrures qui tiennent à l'étambot, afin de faciliter le montage, le démontage et le jeu du gouvernail.

8 – On appelle *lanterne* une boîte cylindrique en fer blanc, du calibre de la bouche à feu à laquelle elle est destinée, que l'on emplit de balles à mitraille et qui est employé comme un projectile redoutable.

9 – *Lanterne* est parfois synonyme de *gargoussier*.

[Voir le mot *Gargoussier*].

10 – *Lanterne magique* : instrument d'optique qui, lorsqu'il est éclairé, fait voir sur un écran ou sur un mur clair, au moyen de lentilles, l'image grossie d'un original transparent.

Remarque : Le singe de la fable de Florian voulait montrer des images à ses amis en utilisant la lanterne magique de son maître ; mais il avait oublié d'allumer la lanterne et les spectateurs ne voyaient rien ; de cette fable est née l'expression « *éclairer sa lanterne* » que l'on utilise pour demander d'être plus clair à celui qui essaie d'expliquer quelque chose sans parvenir à se faire comprendre.

Fable de Florian : *Le singe qui montre la lanterne magique*

Messieurs les beaux esprits dont la prose et les vers
Sont d'un style pompeux et toujours admirable,
Mais que l'on n'entend point, écoutez cette fable,
Et tâchez de devenir clairs.
Un homme qui montrait la lanterne magique
Avait un singe dont les tours
Attiraient chez lui grand concours :
Jacqueau, c'était son nom, sur la corde élastique
Dansait et voltigeait au mieux,

Puis faisait le saut périlleux,
Et puis sur un cordon, sans que rien le soutienne,
Le corps droit, fixe, d'à-plomb,
Notre Jacqueau fait tout du long
L'exercice à la prussienne.

Un jour qu'au cabaret son maître était resté
(C'était, je pense, un jour de fête),
Notre singe en liberté
Veut faire un coup de sa tête.
Il s'en va rassembler les divers animaux
Qu'il peut rencontrer dans la ville ;
Chiens, chats, poulets, dindons, pourceaux,
Arrivent bientôt à la file.
Entrez, entrez, messieurs, criait notre Jacqueau ;
C'est ici, c'est ici qu'un spectacle nouveau
Vous charmera gratis : oui, messieurs, à la porte
On ne prend point d'argent, je fais tout pour l'honneur.
À ces mots, chaque spectateur
Va se placer, et l'on apporte
La lanterne magique ; on ferme les volets,
Et, par un discours fait exprès,
Jacqueau prépare l'auditoire.
Ce morceau vraiment oratoire
Fit bâiller, mais on applaudit.

Content de son succès, notre singe saisit
Un verre peint qu'il met dans sa lanterne.
Il sait comment on le gouverne,
Et crie en le poussant : est-il rien de pareil ?
Messieurs, vous voyez le Soleil,
Ses rayons et toute sa gloire.
Voici présentement la Lune ; et puis l'histoire
D'Adam, d'Ève et des animaux...
Voyez, messieurs, comme ils sont beaux !
Voyez la naissance du monde ;
Voyez... les spectateurs, dans une nuit profonde,
Écarquillaient leurs yeux et ne pouvaient rien voir ;
L'appartement, le mur, tout était noir.

Ma foi, disait un chat, de toutes les merveilles
Dont il étourdit nos oreilles,
Le fait est que je ne vois rien.
Ni moi non plus, disait un chien.
Moi, disait un dindon, je vois bien quelque chose ;
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très bien.

Pendant tous ces discours, le Cicéron moderne
Parlait éloquemment et ne se lassait point.
Il n'avait oublié qu'un point,
C'était d'*éclairer sa lanterne*.

Lanterne des morts : Édifice maçonné, souvent en forme de tour élancée, surmonté d'un pavillon ajouré dans lequel on allumait une feu au crépuscule dans le but de guider les morts afin qu'ils retrouvent le chemin du cimetière avant le jour s'ils avaient quitté leurs tombes pour tourmenter les vivants pendant la nuit.
Remarques : **a)** – Il existe 25 *lanternes des morts* dans toute la France.
b) – Les *lanternes des morts* ont, pour la plupart, été édifiées au XII^e siècle.
c) – Beaucoup se situent sur le territoire de l'ancien duché d'Aquitaine, par exemple à Saint-Pierre d'Oleron ou à Fenioux (actuel département de Charente-Maritime).
d) – Une *lanterne des morts*, édifée au XIII^e siècle, se voit à *Farschviller* (actuel département de la Moselle).
e) – Une *lanterne des morts* se trouve à *Sion-Vaudémont*, le point culminant de la Lorraine (hors le massif vosgien) ; élevée en 1928, elle a été dédiée à Maurice Barrès (1822-1923) ; sa hauteur est de 22 mètres.
f) – Des lanternes des morts ont été élevées dans des cimetières militaires après la Première Guerre mondiale, notamment à Douaumont.

Lanterner : **1** – [*Familier*] Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens.
Exemples : Il ne fait que lanterner, et n'avance rien ; il s'est amusé à lanterner.
2 – [*Vieilli*] Faire subir le supplice de la lanterne.

Lanthanide : Les lanthanides, encore appelés *terres rares*, forment une famille de 15 éléments dont les propriétés physicochimiques sont extrêmement voisines.
Remarques : **a)** – Ils sont groupés dans la troisième colonne du tableau de la classification périodique des éléments ; ce sont :

- i)** le lanthane (La),
 - ii)** le cérium (Ce),
 - iii)** le praséodyme (Pr),
 - iv)i)** le néodyme (Nd),
 - v)** le prométhium (Pm),
 - vi)** le samarium (Sm),
 - vii)** l'euporium (Eu),
 - viii)** le gadolinium (Gd),
 - ix)** le terbium (Tb),
 - x)** le dysprosium (Dy),
 - xi)** l'holmium (Ho),
 - xii)** l'erbium (Er),
 - xiii)** le thulium (Tm),
 - xiv)** l'ytterbium (Yb),
 - xv)** le lutétium (Lu).
- b)** – Les lanthanides ont été divisés :
- i)** en *terres cériques* (du lanthane au samarium) et
 - ii)** en *terres yttriques* (de l'euporium au lutétium).
- c)** – L'utilisation des lanthanides est de plus en plus fréquente, mais leur toxicologie a été assez peu étudiée.

Lapalissade : Affirmation ou réflexion ingénue exprimant un fait évident.
[Voir l'expression *La Palice (Monsieur de –)*].

La Palice (Monsieur de –) : **1** – Le maréchal Jacques de Chabannes de La Palice (1470-1525) fut tué à Pavie le 24 février 1525.

Remarques : **a)** – On écrit La Palice, La Pallice ou La Palisse.

b) – L'orthographe des noms de personnes n'a véritablement été réellement fixée qu'au XIX^e siècle, après l'instauration de l'État-Civil (décret du 20 septembre

1792).

c) – Si Marignan (13 et 14 septembre 1515) est le nom bien connu d'une victoire de François 1er (1494-1547), la bataille de Pavie (24 février 1525) fut pour lui une défaite cuisante à l'issue de laquelle il fut capturé et retenu prisonnier par son grand rival, l'Espagnol Charles Quint (1500-1558).

Remarque : Quatre souverains français en exercice furent capturés au cours d'un conflit : Louis IX dit saint Louis (1214-1270) en Égypte par les Mamelouks, le 8 février 1250 ; Jean II dit Jean le Bon (1319-1364) à Poitiers par les Anglais, le 19 septembre 1356 ; François 1er (1494-1547) à Pavie, par les Espagnols de Charles Quint, le 24 février 1525 ; et enfin l'empereur Napoléon III (1808-1873) après sa reddition le 2 septembre 1870 à Sedan aux Prussiens du chancelier Otto von Bismark (1815-1898) et du roi de Prusse Guillaume II (1859-1941).

2 – Un quatrain en l'honneur de Chabannes de La Pallice, écrit après sa mort par ses soldats, se terminait par « *hélas, s'il n'était pas mort, il ferait encore envie* », qui fut retranscrit malicieusement ou fortuitement en « *il serait encore en vie* ».

3 – L'effet comique de cette erreur involontaire ou facétieuse donna au XVIII^{ème} siècle l'idée d'une chanson à Bernard de la Monnoye.

4 – **Deux derniers des sept quatrains de la chanson sur La Pallice** :

*Monsieur d'La Palisse est mort, il est mort devant Pavie,
Un quart d'heure avant sa mort il était encore en vie.
Il fut par un triste sort, blessé d'une main cruelle,
On croit, puisqu'il en est mort, que la plaie était mortelle.
Regretté de ses soldats, il mourut digne d'envie,
Et le jour de son trépas fut le dernier de sa vie.
Il mourut le vendredi, le dernier jour de son âge,
S'il fût mort le samedi, il eût vécu davantage.*

5 – L'expression « *une lapalissade* » est passée ainsi dans le vocabulaire courant comme un synonyme de *redondance*, d'*expression vide* qui n'apporte pas d'information.

La Pallice (Base sous-marine de –) : Les Allemands construisirent une base sous-marine dans l'Est du bassin à flot de La Pallice, à La Rochelle, à partir d'avril 1941, pour abriter les sous-marins de la 3. *U-Flottille* qui faisaient escale à La Rochelle entre deux missions dans l'Océan Atlantique.

Remarques : **a)** – L'abri en béton toujours visible (en allemand « **Blockhaus** », en anglais « **bunker** ») qui la protégeait des attaques aériennes, mesure 192 m de largeur, 165 m de profondeur et il a 19 m de hauteur ; l'épaisseur du toit est de l'ordre de 7 m ; les alvéoles n° 1 et n° 2 (dans le Nord) mesurent 92,5 m de long pour 17 m de large ; les alvéoles n° 3 à n° 7 mesurent 92,5 m de long pour 11 m de large et elles sont asséchables ; les alvéoles n° 8 et n° 9 mesurent 100 m de long, 11 m de large et elles sont également asséchables ; l'alvéole n° 10 (au Sud) mesure 100 m de long et 16 m de large, mais elle n'était pas terminée à la fin de la guerre.

b) – Un sas réservé aux sous-marins entrant ou sortant du bassin à flot de La Pallice, protégé par un abri fortifié de 164 m de long, 25 m de large, 14 m de haut, a été creusé dans le Sud du sas de 22 m de large qui dessert normalement le bassin à flot ; le sas couvert a été muré dans l'Est après la guerre et il n'est plus utilisable.

c) – 171 patrouilles de sous-marins de l'Axe partirent de La Rochelle pour l'Atlantique, entre le 21 décembre 1941 et le 5 mai 1945.

La Pallice (Choix du nom du bassin n°3 de La Rochelle) : [*Extrait du registre des délibérations de la Chambre de commerce de La Rochelle du 29 avril 1878*] :

« L'armateur Alcide Charles d'Orbigny (1835-1907) membre de la Commission mixte chargée de s'occuper de la création d'un port et d'un bassin à flot au lieu dit « *La Mare à la Besse* », obtient la parole et lit le rapport suivant, dont la Chambre ordonne l'insertion au procès-verbal :
« Messieurs, »

« Je vous propose d'adopter, dès maintenant, pour la dénomination de notre troisième bassin, celle de « *bassin de la Palice* » et non de *la Mare à la Besse* ; j'en ai parlé à M. Bouquet de la Grye, qui est très partisan de cette dénomination, ce nom étant très connu de tous les navigateurs. »
[Voir *Bouquet de la Grye*].

La Pallice (Décision de construire le bassin n°3 à –) : [*Extrait de la délibération du 20 mars 1880 au Sénat*] :

1 – Le port de la Rochelle occupe, sur la côte de l'Océan, le fond d'un bassin protégé contre les tempêtes par les îles de Ré et d'Oleron ; ce bassin, facilement accessible par tous les temps, offre aux navires les mouillages les plus sûrs du littoral atlantique. On accède au port par un chenal ayant 1 700 mètres de longueur et 25 mètres de largeur, dont on maintient la profondeur à 5 mètres 20 en contre-bas des hautes mers des mortes eaux, par l'emploi simultané des chasses et des dragages. En avant du chenal s'étend une barre sableuse de 200 mètres de longueur sur laquelle on ne trouve que 5 mètres 15. Il résulte, tant de l'état du chenal que de l'existence de cette barre, qu'en mortes eaux le port de la Rochelle ne peut recevoir que des navires calant au plus 5 mètres.

2 – Indépendamment d'un havre d'échouage très ancien, le port comprend deux bassins à flot : le premier, dit bassin intérieur, ouvert au commerce en 1808, a son radier établi à 4 mètres 50 en contre-bas des hautes mers de mortes eaux ; le second, dit bassin extérieur, a été ouvert en 1862. En mortes eaux, on trouve sur son radier une profondeur de 5 mètres 60.

Cet accroissement de profondeur a été le point de départ d'un mouvement de progression très rapide du tonnage. En 1842, le total des entrées et sorties (jauge légale) était de 43 793 tonnes ; en 1862 il s'élevait seulement à 182 612 tonnes. Dix ans plus tard, en 1872, il atteignait 343 285 tonnes.

3 – Un pareil résultat ne témoignait pas seulement de l'excellente situation de La Rochelle, il permettait encore d'affirmer l'importance que donnerait au port une nouvelle augmentation du mouillage ; aussi, dès l'année 1870, la chambre de commerce et le conseil général du département réclamèrent-ils la construction d'un nouveau bassin pouvant recevoir les plus grands navires.

4 – L'idée qui se présenta tout naturellement à l'esprit des ingénieurs et de tous ceux qui s'occupaient de cette importante question fut d'utiliser le chenal de l'époque, entre la mer et la ville de La Rochelle ; les études poursuivies dans ce sens ne fournirent pas de solution satisfaisante.

5 – Cependant l'administration, désireuse d'aboutir à une conclusion pratique, ordonna une étude approfondie du régime de la côte ; cette étude fut confiée à M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe de 1ère classe ; les observations et propositions de M. de la Grye ont été consignées par lui dans un mémoire extrêmement remarquable publié par le Dépôt des cartes et plans de la marine. Après avoir recherché à quelles conditions pourrait être maintenue la profondeur du chenal d'accès au port actuel, que ce chenal fût tracé en ligne droite ou remplacé par un chenal courbe, M. Bouquet de la Grye ajoutait :

« Je me suis demandé s'il n'était pas un mode plus simple de faire de La Rochelle une grande ville maritime et même de créer au milieu de l'Aunis ce que l'on a

vainement cherché en deux points de la côte de l'Océan, un Liverpool français, facile d'accès, voisin d'une rade et capable de recevoir des navires de toute grandeur ; or, ces conditions si difficiles à réunir le sont toutes sur une des côtes de la banlieue de la Rochelle ; la nature y a même creusé un petit port dont l'entrée a été barrée ultérieurement par des galets et tout est disposé de ce côté pour y faire un établissement sans rival dans l'Océan. »

6 – Cette position privilégiée, signalée par M. Bouquet de la Grye, se trouvait à quatre kilomètres de la ville, au Nord de la pointe de Chef-de-Baie ; il s'y trouvait une dépression de terrain connue sous le nom de Mare à la Besse, à proximité des grands fonds qui sont très rapprochés de la côte et dans le voisinage de la rade de la Pallice, dont les qualités nautiques sont connues de tous les navigateurs.

7 – La commission d'enquête a conclu comme il suit :

« Considérant qu'en ce qui concerne le choix de l'emplacement, celui de la Mare à la Besse est le seul qui puisse offrir à peu de frais les profondeurs suffisantes, les sécurités d'accès nécessaires à des résultats certains ; que toute autre conception entraînerait, pour n'arriver qu'à des résultats douteux, des dépenses si démesurées, soit comme établissement, soit comme entretien, que ni l'État ni la ville ne voudraient assumer la responsabilité ni engager leurs finances ; qu'au surplus la création du bassin de la Pallice, loin de menacer les bâtiments actuels du port, est leur complément nécessaire, indispensable à l'intérêt général de la ville et la seule qui puisse les préserver par le développement de notre mouvement commercial.

« Attendu que de la déclaration faite par M. le maire de La Rochelle il résulte que la chambre de commerce et la ville se sont entendues pour fournir à l'État, exclusivement en vue du bassin de la Pallice, une subvention de 1 800 000 fr.

« Convaincue par tous ces motifs que l'établissement projeté est indispensable au port de la Rochelle et que le projet soumis à l'enquête est conçu à tous égards dans les seules conditions qui puissent assurer le succès de l'entreprise,

« A l'unanimité, déclare :

« Qu'elle approuve dans son entier le projet soumis à l'enquête, et exprime le vœu qu'il soit procédé le plus promptement possible à la déclaration d'utilité publique.

« La solution qui consiste à créer un bassin à la pointe de Chef-de-Baie bénéficie d'une situation merveilleuse : la ligne des fonds de -5 mètres peut être atteinte à 600 mètres de la côte ; l'entrée du bassin est protégée par l'île de Ré et se trouve vis-à-vis de l'un des meilleurs mouillages de la côte de France. Le seul inconvénient de ce projet tient à la distance de 4 kilomètres qui sépare la Mare à la Besse de la Rochelle ; mais c'est de ce côté que s'étend aujourd'hui la ville, que se porte pendant l'été tout le mouvement, que la salubrité est la plus grande, et toute augmentation de population devant amener une extension de la Rochelle en dehors de ses fortifications, il est tout naturel de désirer cette extension du côté qui offre sous tous les points de vue des avantages considérables. Ajoutons que le prolongement du premier bassin construit à la Besse se fera forcément dans l'est, ce qui rapprochera d'autant les navires du centre actuel.

« Lors de la création du port de la Rochelle, on songeait à placer l'Arsenal dans l'Anse du Plomb, position proche de la Mare à la Besse mais moins bien favorisée.

« Ce serait donc presque reprendre un ancien projet que de demander la création d'un bassin vis-à-vis du mouillage de la Pallice et j'espère que les ministres de la Marine et des Travaux Publics voudront bien donner leur appui à cette œuvre, car elle ne manque certainement ni d'utilité ni de grandeur. »

7 – Le projet se composait de deux parties distinctes : un avant-port ouvrant sur la rade de la Pallice et un bassin à flot creusé dans la dépression de terrain connue sous le nom de Mare à la Besse ; ces deux parties seraient séparées par deux

écluses à sas.

L'avant-port, formé par deux jetées Sud et Nord, offrirait une surface de 7 ha et 50 ares ; la jetée du sud aurait 685 mètres de longueur et une forme légèrement courbe pour éviter la répercussion des lames ; vers le milieu de la jetée un éperon de 30 mètres de saillie empêcherait la houle de suivre le parement intérieur et de se propager jusqu'au fond de l'avant-port où des navires pourraient effectuer leurs opérations ; la jetée du Nord aurait 350 mètres de longueur et servirait à arrêter l'effet de la lame venant du Nord-Ouest.

Le goulet d'entrée, compris entre la jetée du Sud et le musoir de la jetée du Nord, aurait 80 mètres de longueur ; ,immédiatement après l'entrée, l'avant-port irait en s'élargissant jusqu'au droit des écluses, où il aurait près de 400 mètres de développement ; deux brise-lames en forme de plans inclinés, établis au fond de l'avant-port, feraient disparaître l'agitation de la mer dans le voisinage des écluses. Une estacade en bois placée en avant du brise-lames du nord arrêterait les navires poussés contre ce brise-lames et compléterait les moyens d'accostage dans l'avant-port.

8 – Le chenal et toutes les parties fréquentées par les grands navires seraient creusés à 9 mètres en contre-bas du niveau des plus petites pleines mers.

La grande écluse séparant l'avant-port du bassin aurait une largeur de 22 mètres et une longueur utile de 130 mètres.

Une seconde écluse de 15 mètres de largeur serait établie parallèlement à la précédente ; elle serait divisée en deux sas de 55 mètres et de 75 mètres de longueur par une paire de portes intermédiaires.

9 – Le bassin à flot présenterait une première partie de 400 mètres de long sur 200 mètres de large, et une deuxième partie de 300 mètres de long variant en largeur de 120 mètres à 100 mètres.

10 – La dépense de l'ensemble des travaux est évaluée à 14 500 000 fr., dont 12 700 000 fr. à imputer sur les fonds de l'État et 1 800 000 fr. à fournir solidairement par la commune et la chambre de commerce de la Rochelle.

11 – Le travail si consciencieux du savant hydrographe M. Bouquet de la Grye, a été le point de départ de la combinaison projetée, et cette combinaison a eu l'heureuse fortune de rallier tous les suffrages ; son utilité ne pouvait être mise en doute ; le nombre des mouvements d'entrée et de sortie du port de La Rochelle-Ville avait pris un rapide essor sous l'influence d'une augmentation de tirant d'eau qui, en réalité, n'atteignait pas un mètre, mais cette progression s'était déjà arrêtée et il n'était pas douteux que l'on arriverait bientôt à une période décroissante si l'on ne se hâtait de mettre la Rochelle en état de recevoir de grands navires.

12 – Placée à peu près dans l'axe du vaste bassin qui s'étend sur la rive gauche de la Loire, la Rochelle semblait le port naturel de cette région ; déjà elle était reliée par des voies ferrées à la partie industrielle du bassin ; il était prévu qu'elle y serait également directement rattachée par une voie navigable.

13 – Le projet de loi adopté par le Sénat fut :

« Art. 1er. - Sont déclarés d'utilité publique les travaux à faire pour la création à la Mare à la Besse, dans la rade de la Pallice, d'un port en eau profonde, conformément aux dispositions de l'avant-projet dressé par les ingénieurs, à la date des 20-22 avril, 22-28 juillet 1879 et conformément aux avis du conseil général des Ponts et Chaussées des 6 février et 17 septembre 1879.

« La dépense, évaluée à 14 500 000 fr., sera imputée sur les ressources extraordinaires inscrites au budget de chaque exercice.

« Art. 2. - Viendra en déduction de ladite dépense la contribution de 1 800 000 fr. à fournir solidairement par la ville et la chambre de commerce de la Rochelle, ainsi qu'il résulte des délibérations de la chambre de commerce en date des 13

mars et 7 mai 1879, et de celles du conseil municipal, en date des 31 mars et 12 mai 1879. »

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 245

Majorité absolue : 123

Pour le projet : 245. »

La Pallice (Port de –) : 1 – L'établissement maritime de La Rochelle-Pallice a été ouvert à la navigation le 1er mai 1891 (arrêté préfectoral du 5 juin 1891).

i) Le bassin de La Pallice est le bassin à flot n°3 de La Rochelle, à 5 km du centre-ville ; les deux autres bassins à flot sont au centre-ville (l'un à l'intérieur des anciennes fortifications, l'autre à l'extérieur).

ii) Le bassin à flot de La Pallice et son avant-port ont été construits à l'époque des grands travaux de la III^{ème} République (routes, ports maritimes, voies navigables, voies ferrées) grâce à la bienveillance du Président du Conseil Jules Dufaure (1798-1881) et à celle de son ami en politique, le ministre des Travaux Publics Charles de Freycinet (1828-1923) ainsi qu'à l'opiniâtreté du maire de La Rochelle, le savant Charles-Édouard Beltrémieux (1825-1897).

iii) Le port de La Pallice a été construit au détriment de l'agrandissement du port des Sables d'Olonne, pour permettre à la compagnie de chemins de fer appelée « Réseau de l'État » et fondée par le décret du 25 mai 1878, d'importer du Pays de Galles le charbon nécessaire à ses locomotives. Le Réseau de l'État desservait la gare de La Rochelle et celle des Sables d'Olonne.

iv) L'avocat Jules Dufaure qui fut bâtonnier du Barreau de Paris, a été élu député de la Charente-Inférieure sans interruption de 1834 à 1846, puis en 1871 et en 1876 ; il fut représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée Constituante de 1848 ; il a été vice-président de la Chambre de Commerce de La Rochelle.

v) Il fut nommé sénateur inamovible en août 1876.

vi) Jules Dufaure a été nommé ministre des Travaux Publics en 1839, ministre de l'Intérieur en 1848-1849, ministre de la Justice de 1871 à 1873 et en 1875, Vice-Président du Conseil de 1871 à 1873, Président du Conseil en 1876, 1877, 1879.

vii) Charles de Freycinet a été ministre des Travaux Publics dans le 5^{ème} gouvernement Jules Dufaure (du 13 décembre 1877 au 30 janvier 1879).

viii) Charles de Freycinet a été Président du Conseil des ministres en 1879, 1882, 1886, 1890.

Remarque : Le port de La Pallice a été inauguré le 19 août 1890 en grande pompe par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894) ; Émile Delmas (1834-1898) était le maire de La Rochelle et député de la Charente-Inférieure.

2 – Ce port, construit en pleine côte rocheuse dans une dépression appelée « mare à la besse », c'est-à-dire un marais empli d'herbes ou d'algues, s'ouvre sur la fameuse rade de La Pallice éponyme (*i.e.* dont il tire son nom).

[*Délibération de la Chambre de commerce de La Rochelle du 29 avril 1878*].

[*Voir l'expression La Pallice (Choix du nom du bassin n°3 de La Rochelle)*].

Remarques : **a)** – Le port de La Pallice est protégé contre la mer du large par l'île d'Olonne et par l'île de Ré, qui délimitent le Pertuis d'Antioche et par le haut-fond appelé Peu Breton, qui barre le Pertuis Breton entre La Flotte et Charron, au Nord du coureau de Sablonceaux.

b) – Le port de La Pallice était accessible, à son inauguration, aussi bien par le

- Pertuis Breton que par le Pertuis d'Antioche, selon la provenance des navires.
- 3** – L'avant-port d'origine avait une superficie de 12 hectares et demi ; il a été creusé à 5 mètres sous le zéro des cartes marines ; l'avant-port était protégé par deux jetées, la jetée Sud avait 625 mètres de longueur, la jetée Nord 443 mètres.
- Remarques : a)* – La distance entre les musoirs était de 90 mètres, mais il n'y avait que 75 mètres entre le musoir Nord et la jetée Sud ; le passage entre les jetées était orienté Ouest-Nord-Ouest – Est-Sud-Est.
- b)** – Le phare vert de l'extrémité de la jetée Sud et le musoir de cette jetée furent surchargés d'un blockhaus par les Allemands, pendant la Seconde Guerre Mondiale.
- c)** – Le phare rouge de l'extrémité de la jetée Nord a été reconstruit à l'identique, en pierres de taille calcaires, après qu'il fut coupé, dans la nuit du 21 au 22 janvier 1971 par la remorque en fil d'acier du remorqueur qui assistait, à l'arrière du convoi, le navire de charge « *Gange* » des Messageries Maritimes, au cours d'une manœuvre d'entrée dans l'avant-port de La Pallice.
- i)** Quelque 20 années plus tard, ce phare a été démonté pierre par pierre, puis remonté à l'extrémité de la nouvelle digue Nord après l'agrandissement de l'avant-port.
- ii)** Le pilote qui avait été désigné le 22 janvier 1971 par le tour de service pour assister le capitaine du *Gange* n'a pas défendu sa juste cause avec assez d'énergie et de conviction devant le tribunal ; il dut abandonner son cautionnement à l'armateur (les *Messageries Maritimes*) comme contribution aux frais de réparation des dommages subis par le phare rouge et par le navire (le *Gange* qui avait touché les enrochements du musoir Sud au passage des jetées, subit une voie d'eau sur tribord et il s'échoua pendant son évitage au milieu du bassin à flot de La Pallice).
- iii)** Le capitaine du *Gange* était connu pour intervenir inopinément et mal à propos au cours des manœuvres ; il a eu, au cours de sa carrière, d'autres incidents du même genre pour les mêmes raisons.
- iv)** Le *Gange* (135 mètres de long, 18,5 mètres de large) avait deux hélices et un seul gouvernail axial ; l'entrée d'un tel navire dans le port n'était pas une opération exceptionnelle, mais sa faible manœuvrabilité la rendait délicate un jour de grand mauvais temps ; il n'aurait pas fallu que le pilote soit distrait par des remarques déplacées.
- d)** – À l'époque de la construction du bassin de La Pallice, dans les années 1880, les déblais provenant du creusement de l'avant-port, comme ceux du bassin à flot, ont été évacués par charrettes hippomobiles dans la dépression qui se situait entre le bourg de Laleu et la mer et qui permettait aux petits navires de remonter à Laleu ; une voie de Laleu porte le nom de « *chemin des remblais* ».
- 4** – Un appontement réservé aux navires-citernes transportant des produits de l'industrie pétrolière (essence, gazole, kérosène, huile) avait été installé dans l'Est de l'avant-port pour leur permettre de décharger leur cargaison sans avoir à franchir le sas ; la souille le long de l'appontement était creusée à la cote -7 mètres et elle avait une longueur de 110 mètres, une largeur de 15 mètres.
- Remarque :* Cet appontement n'existe plus.
- 5** – Trois navires pouvaient accoster au quai Nord (quai *Modéré Lombard*).
- 6** – Quatre coffres avaient été mouillés dans l'avant-port pour aider à la manœuvre des navires qui entraient ou sortaient du bassin à flot ; une chaloupe à vapeur permettait d'y capeler des amarres que les navires viraient ou déviraient ensuite à la demande.
- 7** – Un sas muni de deux paires de portes à l'aval (une paire de portes d'ebbe et une paire de portes de flot pour servir de portes de garde en cas de mauvais temps

et de surcote) et une paire de portes d'ebbe à l'amont, relie l'avant-port et le bassin à flot ; ce sas a une longueur totale de 235 m et une largeur de 22,0 m ; sont autorisés à sasser les navires de 167,5 m de longueur et de 21,3 m de largeur.

Remarques : a) – Des portes intermédiaires, maintenant déposées, permettaient l'utilisation partielle du sas pour des navires de petite taille sans avoir à beaucoup faire baisser le niveau de la surface de l'eau dans le bassin.

b) – Le radier de l'Ouest (à l'entrée en venant de la mer) et le fond du sas sont à la cote de 5,0 mètres au-dessous du zéro des cartes marines ; le radier de l'Est, à la sortie vers le bassin à flot, est au niveau du plafond du bassin à flot, c'est-à-dire à la cote de 4,0 mètres au-dessous du zéro des cartes.

c) – L'axe du sas est orienté au 085° ; un alignement de deux balises blanches et rouges sur la base sous-marine, portant chacune un feu rouge la nuit, marque l'axe du sas pour les navires qui entrent dans le bassin à flot.

8 – Un deuxième sas a été construit au Sud du sas principal, pendant la Seconde Guerre mondiale, par l'occupant allemand ; ce second sas est protégé par un blockhaus qui le recouvre entièrement, afin d'abriter des bombardements aériens les sous-marins de la Kriegsmarine qui entraient ou sortaient du bassin à flot en dehors des heures de la marée.

Remarques : a) – Le sas couvert n'est plus utilisable ; les portes aval ont été déposées et un mur cimenté a été construit pour remplacer les portes amont.

b) – Ce deuxième sas, destiné aux sous-marins allemands de la Seconde Guerre Mondiale, a été construit à l'emplacement du sas de 30 mètres de large demandé par la Chambre de Commerce de La Rochelle depuis 1898.

c) – Un phare provisoire en cornières métalliques et portant un feu rouge avait été édifié à l'extrémité de la digue Nord de l'avant-port de La Pallice après qu'elle fut allongée, juste dans l'axe du sas ; c'était un repère très pratique pour guider le timonier des navires qui sortaient du bassin à flot ; le phare en maçonnerie blanc et rouge du musoir de l'ancienne jetée Nord a été transporté pierre par pierre à l'extrémité de la nouvelle digue Nord ; ce superbe phare en pierres de taille datait de 1890 et il avait été reconstruit aux frais du pilote Charles Sautreuil après la malheureuse affaire du « *Gange* » des Messageries Maritimes (nuit du 21 au 22 janvier 1971) ; le phare a été reconstruit à environ 5 mètres au Nord de l'axe du sas et il ne peut donc pas être utilisé comme repère exact pour guider les navires à la sortie du bassin à flot.

9 – Le bassin à flot est creusé à la cote de 4 mètres sous le zéro des cartes marines ; le fond est constitué de banche et la tenue des ancrs y est très mauvaise : il faut élonger au moins deux maillons de chaîne pour espérer retenir un navire sur son ancre en cas de vent fort, alors qu'un seul maillon suffit généralement dans l'avant-port ou autour du môle d'escale.

Remarques : a) – Le bassin à flot avait à l'inauguration avait une superficie de 11 hectares et demi ; le bassin à flot avait la forme d'un rectangle de 400 mètres de longueur sur 200 mètres de largeur, prolongé par un deuxième rectangle de 300 mètres de longueur sur 120 mètres de largeur ; les quais Nord des deux rectangles sont dans le prolongement l'un de l'autre et sont orientés au 085° ; ils offraient ensemble, avant la guerre, 6 postes à quai d'une longueur de 110 mètres chacun.

b) – Une darse supplémentaire, séparée du deuxième rectangle par un épi d'une largeur d'environ 15,5 mètres et d'une longueur de 120 mètres, a été creusée pendant la Seconde Guerre mondiale à la cote de 8 mètres sous le zéro des cartes marines ; les sous-marins pouvaient y effectuer des essais de plongée après réparations et avant de prendre la mer.

c) – Le quai Sud du grand rectangle et le quai Sud de la nouvelle darse sont dans le prolongement l'un de l'autre et sont orientés au 085°.

d) – Tous les quais de la nouvelle darse au Sud de l'épi du bassin à flot offrent encore des bittons d'amarrage à mi-hauteur, qui étaient utilisés pour l'amarrage des sous-marins allemands pendant la Seconde Guerre mondiale en marées de mortes eaux.

10 – Un abri recouvert d'un toit et de murs en béton (le *blockhaus*) comprenant 10 alvéoles destinées à mettre les sous-marins allemands qui s'y trouvaient à l'abri des bombes anglaises, a été construit pendant la Seconde Guerre mondiale dans la partie Est du bassin à flot et il est toujours en place ; cette « *base sous-marine* » comme on l'appelle aujourd'hui, réduit la longueur utilisable par les navires de commerce au quai Nord du bassin.

11 – Le bassin à flot a maintenant (en 2021) une longueur de 565 mètres et une largeur de 200 mètres ; un épi 15,5 mètres de large et de 194 mètres de long sépare la partie Est du bassin en deux darses de largeurs respectives 120 mètres pour la darse Nord et de 65 mètres pour la darse Sud.

Remarques : a) – Une banquette nécessaire à la tenue des quais limite à 3,10 mètres (plus la hauteur de la marée) la profondeur utilisable au ras des quais du bassin à flot.

b) – Des souilles de 25 mètres de large à la cote - 4,5 mètres ont été creusées à une petite distance devant les quais ; en raison du fruit des quais du bassin à flot, des radeaux débordeurs (en anglais « *catamarans* ») de largeur 3 mètres autorisent des tirants d'eau de 4 mètres (plus la hauteur de la marée) ; des radeaux débordeurs de largeur 5 mètres autorisent des tirants d'eau de 4,5 mètres (plus la hauteur de la marée) ; les radeaux débordeurs disponibles ont 5 m de longueur et 4 m de largeur et ils sont disposés à la demande par les canotiers (lamaneurs).

12 – Le quai Nord du bassin à flot comprend maintenant 4 postes à quai numérotés B1 à B4 ; le quai Sud comprend 3 postes numérotés B9 à B11.

Remarques : a) – L'épi orienté à peu près Est-Ouest de 194 mètres de long à l'Est du bassin est accostable sur ses faces Nord et Sud.

b) – Le quai Ouest du bassin à flot (Quai Joseph Camaret, du nom d'un ancien directeur du chantier naval Delmas arrêté pendant la guerre pour faits de résistance en liaison avec le réseau Alliance et exécuté au camp de Natzwiller en 1944) est accostable et il est réservé aux navires en réparations d'une longueur inférieure ou égale à 135 mètres.

c) – Avant le rescindement de la jetée Sud et la construction de la darse de Chef-de-Baie, l'entrée des navires d'une longueur de 180 m, ou même de 160 m de long dans l'avant-port, assistés de deux ou trois remorqueurs, était une opération qui nécessitait beaucoup de pratique et un peu de chance ; la distance entre le musoir de la jetée Nord et la jetée Sud au plus près était d'environ 75 mètres.

d) – Pour franchir les jetées, quelquefois avec un vent frais et un fort courant traversier devant les jetées, le navire devait adopter une vitesse suffisante pour faire passer successivement entre le musoir de la jetée Nord et la jetée Sud :

i) le remorqueur de l'avant sous remorque,

ii) l'avant du navire,

iii) l'arrière du navire,

iv) sans oublier le deuxième remorqueur à tribord arrière, qui marchait sous remorque dans le même sens.

e) – Après que le remorqueur de l'arrière avait franchi les jetées et était venu en flèche, il fallait arrêter le navire sur une distance de moins de 300 mètres sous peine de percuter l'un des bacs de l'Île de Ré qui débarquait ses passagers, ou un autre qui avait chargé des centaines de passagers et des voitures et qui attendait de pouvoir faire route vers Sablonceaux, dans l'Île de Ré ; l'hélice d'un navire léger déballasté, paré à charger des céréales au quai Modéré Lombard était parfois

largement sortie de l'eau et n'avait pas une grande efficacité ; un navire chargé à destination du bassin à flot avait une machine insuffisante pour l'arrêter avant le sas sans que le remorqueur de l'arrière n'exerce toute sa traction en flèche et que les deux ancres ne crochent le fond de l'avant-port.

f) – Avant que le navire n'entre dans l'avant-port, l'Équipage de la manœuvre avant était toujours paré à mouiller les deux ancres ; il était très souvent nécessaire d'en mouiller au moins une pour stopper le navire ; après que le navire était immobilisé, il suffisait de remonter l'ancre ou les ancres et d'éviter dans l'avant port pour aller au quai Modéré Lombard ou de présenter le navire dans l'axe du sas s'il devait entrer dans le bassin à flot.

g) – Nous disposions, à l'époque, de trois remorqueurs à hélice d'une force de traction unitaire au point fixe ne dépassant pas 10 tonnes ; le troisième remorqueur était utilisé en pousseur, soit pour éviter le navire, soit pour le présenter à l'entrée du sas s'il entraînait ou sortait du bassin à flot.

h) – Les navires de 18 mètres de large ou davantage, qui entraient chargés pour décharger dans le bassin à flot, arrivaient à mourir jusqu'à appuyer leur joue bâbord sur les défenses qui protégeaient le rond-point à l'entrée Nord du sas ; la manœuvre reprenait avec l'aide des amarres en glissant sur les défenses du rond-point.

i) – Le port de La Pallice avait été prévu pour recevoir exceptionnellement des navires jusqu'à 180 mètres de long ; la grande forme de radoub a une longueur de 180 mètres ; la largeur de 200 mètres du bassin à flot permet l'évitage de navires de 180 mètres de long en laissant 10 mètres devant l'étrave et 10 mètres derrière la poupe lorsque le navire est en travers et si les deux quais sont libres.

j) – La distance de 165 mètres entre les portes du sas permettait de faire entrer en sassement les plus grands paquebots transatlantiques français existant à la mise en service du bassin de La Pallice (1890).

k) – La manœuvre d'entrée d'un navire de 160 mètres de long dans l'ancien avant-port de La Pallice correspondait, toutes proportions gardées, à la manœuvre d'entrée d'un navire de 460 mètres de long dans l'actuelle darse de Chef de Baie : il y a en effet une distance de 230 mètres entre les musoirs Sud (feu vert) et Nord (feu rouge) des digues de la nouvelle darse de Chef-de-Baie et il y avait moins de 80 mètres entre le musoir rouge de la jetée Nord et la jetée Sud de l'ancien avant-port.

13 – Deux formes de radoub ouvrent dans la partie Ouest du quai Sud du bassin à flot de la Pallice.

i) La grande forme a une longueur totale de 188,0 mètres, une longueur sur tins de 168,50 mètres ; sa largeur à l'entrée est de 22,0 mètres et la cote du radier est de 3,50 mètres au-dessous du zéro des cartes marines ; les 45 000 mètres-cubes d'eau qui remplissent la forme peuvent être enlevés par pompage en 5 heures.

ii) La petite forme a une longueur totale de 111,00 mètres, une longueur sur tins de 100,00 mètres ; sa largeur à l'entrée est de 14,00 mètres et la cote du radier est de 2,50 mètres au-dessous du zéro des cartes marines.

Remarques : a) – Chaque forme de radoub est munie d'une fosse à gouvernail à son extrémité opposée au bassin.

b) – Au début du xx^{ème} siècle, la grande forme de La Pallice était la plus grande forme exploitée en France.

14 – Un élévateur à bateaux destiné aux bateaux de pêche et aux petits navires à passagers des liaisons inter-îles a été installé à l'extrémité Ouest du quai Sud du bassin à flot.

[Voir *La Rochelle*].

15 – Un môle d'escale destiné à recevoir à quai les paquebots de la ligne d'Amérique du Sud avait été construit à la fin des années 1930, à 900 mètres environ dans l'Ouest des musoirs d'entrée de l'avant-port de La Pallice ; il fut mis en service juste avant le début de la Seconde Guerre Mondiale.

- i)** Le môle d'escale est relié à la terre par un viaduc métallique de 1 100 mètres de longueur qui comporte une voie ferrée, une route et des pipelines.
- ii)** Le môle d'escale a été agrandi entre les années 1965 et 1970, portant sa surface de 1,6 hectare à 6,8 hectares et le nombre des postes à quai de 2 à 7.
- iii)** Le quai Est du môle d'escale a 542 mètres de long ; il comprend les postes 1 à 3 ; les souilles vis-à-vis de ces quais sont à la cote – 10,50 m (sur 280 mètres, au Nord) ou – 12 m (sur 262 mètres, au Sud).
- iv)** Le quai Sud du môle d'escale a 180 mètres de long : c'est le poste 4 ; la souille vis-à-vis de ce quai est à la cote – 10 m.
- v)** Le quai Ouest du môle d'escale a 381 mètres de long et comprend les postes 5 et 6 ; les souilles vis-à-vis de ces quais sont à la cote – 13 m (sur 260 mètres, au Sud) ou – 12 m (sur 121 mètres, au Nord).
- vi)** Le quai Nord-Ouest du môle d'escale (poste 7) a 228 mètres de long.
- vii)** L'arête des quais est à la cote + 9,54 m par rapport au zéro des cartes marines.

Remarques : a) – Le môle d'escale est orienté au 007° par rapport au Nord sur sa face Est entre les bollards 1 et 8, puis au 008° des bollards 8 à 15 ; la face Ouest est au 008°.

b) – Le môle d'escale a été mis en service au début de la Seconde Guerre mondiale ; le paquebot belge « *Thysville* » y accosta le premier le 19 février 1940, avant l'achèvement des travaux.

c) – Le viaduc d'accès au môle a été réalisé avec l'acier fourni par l'Allemagne au titre des réparations de la Première Guerre mondiale : par un juste retour des choses, les Allemands ont presque été les premiers utilisateurs de ce môle et de son viaduc à partir de juin 1940 !

16 – Un appontement destiné principalement à recevoir des *navires-citernes* devant décharger des produits chimiques issus de l'industrie pétrolière, a été mis en service en 1979 au sud du môle d'escale.

Remarques : a) – Le poste 4 du môle d'escale, qui était le front d'accostage Sud du môle, est maintenant inutilisable pour l'accostage des navires.

b) – L'appontement des navires-citernes peut recevoir des navires chimiques déchargeant des produits raffinés provenant de l'industrie du pétrole (super-carburant, essence, gazole, carburéacteur, huile de graissage), des acides, des produits liquides destinés à fertiliser les terres agricoles (urée).

c) – Des navires peuvent charger des hydrocarbures à l'appontement des navires-citernes ; en pratique, c'est très rare :

- i)** Nous avons vu le « *Pointe-du-Van* », dans les années 1980, charger du gazole et de l'essence au poste Est des navires-citernes du môle d'escale à La Pallice, à destination des Sables d'Olonne ;
- ii)** Il avait été envisagé, avant la première guerre du Golfe (du 17 janvier au 28 février 1991) de faire du dépôt Picoty à Laleu un stockage dans lequel des navires-citernes en provenance du Koweït, arrivant à La Pallice avec un tirant d'eau de 15 mètres, auraient déchargé environ 100 000 tonnes de produits pétroliers raffinés en provenance du Koweït ; ces produits pétroliers auraient ensuite été chargés sur des navires-citernes plus petits à destination d'autres ports européens ; cela ne s'est pas fait, d'abord parce que la drague aspirante « *Cap d'Aunis* » qui venait d'être affectée au port de La Pallice en remplacement du train de drague n°4 (drague à godets) ne pouvait pas

garantir une profondeur de 15 m au pied des ducs-d'Albe dans la souille du poste Ouest de l'apponement, puis parce que le Koweït a été envahi par l'Irak le 2 août 1990 et enfin parce que le canal de Suez a été rendu accessible à des navires de tirant d'eau très supérieur à 15 mètres.

d) – Le poste Ouest peut recevoir des navires de 100 000 à 120 000 tonnes de port en lourd ; la souille est à la *cote théorique* de 15 mètres au-dessous du zéro des cartes.

e) – L'apponement des navires-citernes, au Sud du Môle, est orienté au 008° par rapport au Nord.

La Pallice (Rade de –) : 1 – Ancienne zone d'attente ou de relâche en cas de mauvais temps pour les navires d'un tirant d'eau pouvant atteindre 10 mètres, située dans l'Est et le Nord-Est de la pointe de Sablanceaux (à l'Est de l'île de Ré).

Remarques : a) – Les courants y sont maniables et bien orientés.

b) – La sûreté et la commodité de la rade de La Pallice étaient proverbiales jusqu'à la construction du môle d'escale (fin des années 1930) à son allongement (fin des années 1960) puis à la construction du pont de l'Île de Ré (fin des années 1980).

c) – L'ancienne rade de La Pallice, au Nord de la pointe de Sablanceaux, vis-à-vis de la plage Nord de Rivedoux, était un lieu bien connu de tous les navigateurs pour l'abri sûr qu'elle offrait en cas de mauvais temps ; elle a donné son nom au bassin à flot creusé dans la Mare à la Besse, à Laleu, entre 1880 et 1890 ; on l'a appelé *bassin de La Pallice*.

Laper : Boire en tirant l'eau avec la langue.

Remarque : Il ne se dit proprement que du chien.

Lapereau : 1 – Jeune lapin de 3 ou 4 mois ou au-dessous.

2 – Pour ne pas utiliser le mot « *lapin* » qui peut choquer la sensibilité de certains passagers ou de certains membres de l'Équipage, l'intendant ou le maître d'hôtel écrit sur le menu ou annonce « *lapereau* » lorsque la cuisine a préparé du lapin pour le repas.

Lapidaire : Qui a un rapport avec les pierres.

Remarques : a) – « *Style lapidaire* » se dit du style des inscriptions que l'on grave sur la pierre, le marbre, et même sur le cuivre, etc.

b) – Certaines meuleuses d'angle équipées d'un disque spécial pour trancher des pierres ou autres matériaux similaires sont appelées « *lapidaires* » par abréviation.

Lapidation : Supplice de ceux qu'on assommait à coups de pierres.

Exemple : La lapidation de saint Étienne.

Lapider : Assommer à coups de pierres jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Remarques : a) – Les Juifs lapidaient les adultères, les blasphémateurs et les faux prophètes.

b) – Les Juifs de Jérusalem lapidèrent le thaumaturge saint Étienne pour blasphème contre Moïse et contre Dieu, le 26 décembre 33, en présence de Saül (futur saint Paul), après un procès au Sanhédrin (Actes 6,11-14 et 7, 57-58).

Lapidifier : Transformer un sédiment meuble en roche consolidée.

Exemple : Ces alluvions sableuses se sont lapidifiées.

Lapin (en anglais « *rabbit* ») : **1** – Petit animal rongeur et herbivore qui creuse des galeries sous la terre, qu'on chasse de différentes manières et dont certains *soit-disant* marins évitent par superstition puérile de prononcer le nom.

Remarques : a) – On utilise parfois des synonymes de remplacement pour ne pas dire le mot « *lapin* », par exemple : « *la bête* », « *la bête à oreilles* » ou « *la bête aux longues* » le 19 mai 1940, le gouvernement français (qui se disait laïc et

républicain) au complet avait assisté à une *messe célébrée à Notre-Dame de Paris*, en présence du cardinal Alfred Baudrillart (1859-1942), recteur de l'Institut catholique de Paris, pour appeler à l'aide le Dieu de Clotilde (474-545, reine des Francs) comme Clovis (466-511, roi des Francs) l'avait fait avec succès contre les Alamans à Tolbiac en 496. *oreilles* ».

b) – Le nom *lapin* a remplacé l'ancienne appellation « *conin* ».

[Voir le mot *Superstition*].

2 – La fable du lapin fumeur :

« *Très tôt, un beau matin, une bête à longues oreilles, un lapin puisqu'il faut*
« *l'appeler par son nom, réussit à s'échapper du laboratoire qui l'avait vu naître*
« *et dans lequel il a grandi.*

« *À sa sortie du bâtiment, d'abord effrayé par le ciel immense qui commence à*
« *blanchir, il sent soudain cette herbe, qu'il ne connaissait pas, lui frôler les*
« *pattes.*

« *Puis il assiste au lever du Soleil pour la première fois de sa vie.*

« *C'est merveilleux ! se dit le lapin.*

« *Un peu plus tard, passant la tête sous une haie, il aperçoit d'autres lapins qui*
« *se régalaient dans l'herbe grasse du pré voisin.*

« *Il les appelle :*

« *Hello ! je suis un lapin du Laboratoire et je viens de m'échapper ; êtes-vous*
des « lapins sauvages ?

« *Ils lui crient : Oui, viens avec nous !*

« *Notre ami les rejoint, en sautillant comme un lapin normal et il commence à*
« *manger avec eux : l'herbe est si bonne !*

« *Vous, les lapins sauvages, que faites-vous d'autre ? demande-t-il.*

« *L'un des lapins lui répond : tu vois ce champ derrière les fils de fer ? c'est un*
« *champ de carottes ; nous en déterrons et nous les mangeons.*

« *Ne pouvant résister, il passe l'heure suivante à manger ces racines au goût si*
« *agréable.*

« *Revenant vers les autres, il demande à nouveau : Que faites vous encore ?*

« *Tu vois ce jardin là-bas ? c'est rempli de laitues ; nous en mangeons aussi.*

« *La laitue est une plante délicieuse ; il revient l'estomac plein.*

« *Le monde extérieur est fantastique ! leur dit-il.*

« *L'un des lapins lui demande alors : Vas-tu rester avec nous ?*

« *Je suis désolé ! j'ai vraiment passé un moment merveilleux avec vous, mais je*
« *dois rentrer.*

« *Tous les lapins, surpris, se tournent vers lui :*

« *Pourquoi rentrer ? Tu avais l'air si bien avec nous !*

« *J'ai réellement aimé, répond notre ami, mais je dois retourner au laboratoire :*
« *je suis dans une unité de recherches sur les méfaits du tabac ; j'aime tellement*
« *fumer que je donnerais (donnerai ?) ma vie pour une cigarette. »*

Moralité : Il est probablement plus dangereux de commencer un jour à fumer que de prononcer le nom de la « *Bête* » !

Lapis : Sorte de pierre précieuse qui est de couleur bleue foncée et veinée d'or ; le lapis n'est pas transparent.

Remarques : **a)** – Il y a de petites veines dans le vrai lapis.

b) – L'azur naturel se fait avec du lapis mis en poudre et cet azur s'appelle *outrémer*.

Laplace : **1** – Pierre-Simon Laplace (1749-1827), devenu comte Laplace en 1808 sous l'empereur Napoléon 1er (1769-1821), puis marquis de Laplace en 1817 sous le roi Louis XVIII (1755-1824) fut un mathématicien, astronome, physicien et

homme politique français.

Remarques : a) – Laplace a apporté des contributions fondamentales dans différents champs :

- i)* des mathématiques,
- ii)* de l'astronomie ;
- iii)* du calcul des probabilités.

b) – Laplace fut l'un des premiers savants à s'intéresser de près à la question de la stabilité à long terme du Système solaire.

c) – Pierre-Simon Laplace a été ministre de l'Intérieur en 1799, sous le Consulat. 2 – L'ouvrage en cinq volumes de Laplace, intitulé « *Mécanique céleste* » et publié entre 1799 et 1825, contient des méthodes pour calculer et prévoir les mouvements des planètes du système solaire et pour résoudre les problèmes liés aux marées océaniques.

Remarques : a) – Laplace affirma que les mouvements des planètes sont en moyenne constants ; le Français Urbain Le Verrier (1811-1877) observa que la méthode de Laplace ne tenait pas compte de certaines quantités pas toujours négligeables ; Le Verrier remit également en cause l'opinion de Laplace selon laquelle le système solaire était intrinsèquement stable.

b) – Laplace démontra que l'accélération de la planète Jupiter et le ralentissement de la planète Saturne étaient dus à leur attraction réciproque et que le phénomène d'accélération ou de ralentissement de ces planètes était périodique : tous les 450 ans, la situation s'inverse, Jupiter ralentit et Saturne accélère ; au bout de 900 ans, les deux planètes devraient retrouver leurs positions relatives initiales.

c) – Laplace laissa entendre que certaines anomalies dans le mouvement de la planète Uranus pouvaient être expliquées par l'attraction gravitationnelle d'une autre planète ; l'astronome allemand Johann Gottfried Galle (1812-1910) découvrit Neptune le 23 septembre 1846 à la position calculée par Urbain Le Verrier (1811-1877) selon la méthode exposée par Laplace.

3 – Laplace montra qu'il pourrait y avoir des corps massifs dotés d'une gravité si grande que la lumière elle-même n'aurait pas une vitesse suffisante pour sortir de leur intérieur ; cette idée fut reprise par la cosmologie moderne pour imaginer les trous noirs.

4 – Laplace effectua ses premiers travaux sur les probabilités entre 1771 et 1774 ; il redécouvrit notamment les probabilités inverses ; Laplace publia en 1812 « *Théorie analytique des probabilités* » et en 1814 « *Essai philosophique sur les probabilités* ».

Laps : [Vieilli] Tombé.

Remarque : Il ne se disait que de celui qui avait quitté la religion catholique et il n'était d'usage qu'avec le reduplicatif *relaps*.

Exemple : Il est *laps et relaps*.

Laps : Il n'est d'usage en ce sens qu'au singulier et dans l'expression *laps de temps* qui signifie écoulement de temps, espace de temps.

Exemples : Après un grand *laps de temps* ; cette coutume s'est abolie par *laps de temps*.

Remarque : « *Laps de temps* » est la transposition en français de l'expression latine *lāpsūs tempōris* qui signifie « écoulement de temps ».

Lapsi : On appelle « *lapsi* » ceux qui, par peur du martyre, ont renié leur foi.

Remarque : Au III^e siècle, le débat fut vif dans l'Église pour savoir s'il convenait, après pénitence, de les réintégrer dans la communion ecclésiale.

Lapsus : Mot latin qui caractérise une erreur involontaire que l'on a commise, notamment en parlant (*lāpsūs linguæ*) ou en écrivant (*lāpsūs cālāmī*).

[Voir le mot *Inconscient*].

Exemple de lapsus : On célèbre l'anniversaire de la naissance de l'empereur Napoléon Premier (1769-1821) le 20 avril de chaque année.

Remarques : **a)** – Dans cet exemple, il fallait comprendre « on célèbre l'anniversaire de la naissance de Napoléon le 15 août ».

b) – En vrai, le 20 avril est l'anniversaire de la naissance de l'Autrichien (puis apatride de mars 1925 à avril 1932 et enfin naturalisé allemand le 30 avril 1933) Adolf Hitler (1889-1945), un personnage aussi peu recommandable que le général Bonaparte.

c) – Le Premier consul Napoléon Bonaparte rétablit le *Code Noir* et ré-institua par le décret du 30 floréal an x (20 mai 1802) l'esclavage dans les colonies françaises de l'Amérique et de l'Océan Indien qui avait été « définitivement aboli » par le décret de la Convention nationale du 16 pluviôse an II (4 février 1794) :

Décret du 20 mai 1802 du Premier consul Napoléon Bonaparte -

Art. 1er. Dans les colonies restituées à la France en exécution du traité d'Amiens du 6 germinal an x (25 mars 1802) l'esclavage sera maintenu conformément aux lois et règlements antérieurs à 1789.

Art. 2. Il en sera de même dans les autres colonies françaises au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

Art. 3. La traite des Noirs et leur importation dans lesdites colonies auront lieu conformément aux lois et règlements existants avant ladite époque de 1789.

Art. 4. Nonobstant toutes lois antérieures, le régime des colonies est soumis, pendant dix ans, aux règlements qui seront faits par le Gouvernement.

[Voir l'expression *Abolition de l'esclavage*].

Laptot : [Vielli] Nom que les Européens donnaient, surtout en Afrique noire, aux indigènes employés comme porteurs, matelots, hommes de peine ou à ceux qui étaient enrôlés dans les troupes coloniales.

Laquais : **1** – [Vielli] Valet portant la livrée, destiné à suivre son maître ou sa maîtresse.
2 – [Au figuré et péjoratif] Personne servile.

Laque : **1** – Latex de divers arbustes de la famille des *Anacardiacees*, du genre *Toxicodendron* (anciennement *Rhus*) qui s'oxyde à l'air et qui donne une substance très dure utilisée pour faire des revêtements résistants.

Remarques : **a)** – L'arbre à laque *Toxicodendron vernicifluum* que l'on trouve en Chine, au Vietnam, en Corée ou au Japon, produit une résine qui contient des composés phénoliques résineux (appelés « *urushiols* » au Japon) et qui permet de fabriquer une laque très dure, résistante et ayant un très beau lustre.

b) – La sève (ou résine, ou latex) de l'arbre à laque est très toxique.

c) – La sève de l'arbre à laque sert à fabriquer des vernis, le plus souvent noirs ou rouges, qu'on applique sur différents meubles et objets d'art.

d) – L'arbre à laque pousse en forêt, à des altitudes entre 800 et 2 800 mètres ; il peut atteindre 20 mètres de hauteur.

2 – [Par métonymie] Le meuble ou l'objet d'art revêtu de laque, souvent de plusieurs couches de laque.

Remarque : On trouvait naguère de très jolis meubles appelés *laques* et de très beaux tableaux appelés également *laques*, à l'escale de Saïgon, au Vietnam (aujourd'hui *Hô-Chi-Minh-Ville*).

3 – [Par analogie] Vernis coloré ou peinture translucide qu'on obtient à partir de diverses substances minérales ou organiques.

Remarque : Les laques existent en phase aqueuse ou dans des bases de solvants, à la différence des peintures qui sont préparées dans une base huileuse.

Larbin : [*Péjoratif*] Domestique, valet que l'on traite avec mépris ou qui témoigne d'une servilité excessive.

Exemples : Traiter quelqu'un en larbin, comme un larbin ; je ne suis pas votre larbin.

Larcin : **1** – Action de celui qui dérobe, qui prend furtivement.

Exemples : Faire un larcin ; commettre un larcin ; être accusé, être convaincu de larcin.

2 – Vol de peu d'importance, commis subrepticement et sans violence.

Exemples : De légers, de menus larcins ; être accusé, convaincu de larcin.

3 – Il signifie aussi la chose dérobée.

Exemples : Il alla cacher, porter son larcin en tel endroit ; receler un larcin.

4 – [*Au figuré*] Larcin se dit aussi d'un passage ou d'une pensée qu'un auteur prend entièrement d'un autre pour se l'approprier.

Exemples : Les plus beaux endroits de son livre sont des larcins, sont autant de larcins.

Remarque : Emprunt, en ce sens, se dit surtout en matière de littérature.

Lard : **1** – La partie grasse qui est entre la couenne et la chair du porc.

Remarque : On appelle également *lard* un morceau de chair de porc où la graisse domine et qui est préparé pour l'alimentation humaine.

2 – Lard se dit aussi de la partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, des marsouins, et de certains autres gros poissons de même genre.

Exemple : Du lard de baleine.

Lardage : Action de larder.

Remarque : On grossit le lardage en le faisant avec du bitord.

Larder : Mettre des lardons à l'intérieur de la viande.

Larder (en anglais «*to thrum* », « *to interwave* », « *to stick over with* ») : **1** – Renforcer, consolider une voile ou une sangle en en y introduisant des bouts de fil de caret parallèlement aux fils de trame ; on laisse apparaître les deux extrémités du même côté de la voile ou de la sangle et on détord ces extrémités pour les transformer en étoupe (on dit : *larder une voile, larder un paillet*).

Remarques : **a)** – Une voile lardée peut être employée pour aveugler une voie d'eau ou pour protéger de frottements trop fréquents.

b) – On peut rendre le lardage plus volumineux, plus épais, en le faisant avec des torons ou avec du bitord.

c) – On larde quelquefois une voile des deux côtés.

2 – Passer entre les torons d'une ralingue un fil destiné à la réunir à sa voile.

Larderasse : Grosse corde fabriquée avec des étoupes ou des restes de chanvre et servant, dans les arsenaux, à des usages communs.

Lardoire : Sorte de brochette creusée et fendue par un des bouts, et servant à larder la viande.

Lardon : **1** – Petit morceau de lard coupé en long, dont on pique la plupart des viandes que l'on fait rôtir, ou que l'on met en pâte ou à la daube, etc.

2 – On appelle aussi *lardon* le feuillet qui sert de supplément à une gazette.

La règle et le compas : La *règle* et le *compas* sont les deux instruments de base pour effectuer des constructions géométriques ou trigonométriques, notamment en navigation.

Remarque : Dans cette expression, le *compas* est un cercle gradué sur sa circonférence (360 degrés pour sa circonférence).

Lares : Appellation des dieux domestiques dans la mythologie antique.

Remarque : On dit en poésie *les Lares* pour dire *la maison*.

Exemple : Abandonner ses Lares.

Large : Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à longueur.

Large : **1** – (en anglais « *offing* », « *high sea* », « *open sea* ») : Le large, c'est la mer hors de la vue des côtes.

2 – Prendre le large, c'est se mettre en haute mer.

Large (Au –) : **1** – « *Au large !* » (en anglais « *off !* », « *off with you* ») est une sorte d'interjection à l'aide de laquelle on on intime à une embarcation l'ordre, soit de s'éloigner du bord, d'un quai, d'une cale, soit de ne pas s'en approcher.

2 – Côté opposé au quai, si le navire est accosté directement à un quai, ou côté opposé au navire auquel il est accosté.

Remarques : **a)** – Les amarres du large sont celles qui partent du bord du navire opposé au quai.

b) – Au capitaine de remorqueur qui répondait « *OK* » au lieu de répéter l'ordre, à chaque fois que nous lui demandions de déborder le navire que nous manœuvrions, nous avons toujours eu envie de dire ; « *non, pas au quai, au large !* »

Largeur : Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre.

Exemple : La largeur d'un fossé, d'une rue, d'une rivière ; cette toile a tant de largeur.

Largeur du navire (en anglais « *breadth* » « *beam* ») : **1** – La *largeur du navire* est sa largeur mesurée à la flottaison :

i) soit à la perpendiculaire milieu,

ii) soit au maître-bau, c'est-à-dire la plus grande largeur du navire.

[Voir l'expression *Perpendiculaire milieu*].

2 – La largeur du navire est quelquefois exprimée « *hors bau* », sans tenir compte de l'épaisseur du bordage.

Remarques : **a)** – On caractérise souvent les navires par leur « *largeur hors-bau* » c'est-à-dire de dedans le bordé d'un côté, à dedans le bordé de l'autre côté, car c'est la largeur utile pour le chargement du navire.

b) – De même, on utilise l'expression « *de dessus la quille jusqu'au niveau des gouttières* » pour caractériser le *creux* du navire, c'est-à-dire la profondeur utile de la cale.

[Voir les mots *Bordage, Bau, Membre, Gouttière*].

3 – La largeur du navire est quelquefois mesurée « *hors tout* ».

Remarque : La *largeur hors tout* est la largeur maximale du navire, y compris les appendices de la coque (bourlingue au niveau de la flottaison) ou des superstructures (ailerons de passerelle, embarcations de sauvetage) qui peuvent déborder en largeur.

4 – La largeur de la carène du navire relativement à sa longueur est déterminante pour la manœuvrabilité du navire : plus le navire est large, pour une longueur donnée, plus il changera de cap facilement.

Exemple : Un navire rond (largeur égale à la longueur) tournera sans arrêt sur lui-même !

Remarques : **a)** – La largeur relative du navire détermine la facilité qu'il aura à casser sa vitesse : pour une longueur de navire donnée et pour un même tirant d'eau, plus sa largeur est importante, plus longtemps il courra sur son erre après que l'on aura stoppé la machine.

b) – L'inertie du navire (i.e. sa masse inerte, qui entretient son mouvement)

dépend de son *volume de carène* (dimension **cube**) ; les forces de frottements de l'eau sur la carène (qui ralentissent le navire) dépendent de la *surface de la carène* (dimension **carré**).

c) – Si la largeur du navire augmente, pour une même longueur et un même enfoncement, le volume de la carène croît plus vite que la surface de carène immergée : l'inertie (qui tend à conserver la vitesse) augmente plus vite que les forces de frottements de l'eau sur la carène (qui tendent à ralentir) ; plus un navire d'une longueur donnée est large, plus il va loin sur sa lancée après qu'on a stoppé sa machine si son cap ne change pas (s'il ne vient pas à sa position d'équilibre stable, en travers à sa route).

d) – Plus un navire d'une longueur donnée est large, plus vite il tend à prendre sa position d'équilibre stable (en travers à sa route-surface) : si le gouvernail ne joue pas son rôle de stabilisateur de cap (par exemple si l'hélice est stoppée) le navire change de cap dès qu'une perturbation volontaire ou involontaire l'a écarté de sa position d'*équilibre instable* (le cap correspondant à la route-surface) jusqu'à prendre sa position d'*équilibre stable* (le cap perpendiculaire à la route-surface). [Voir l'expression *Marche oblique*].

Largo : Terme de musique tiré de l'italien : il se met à la tête des airs qui doivent être joués d'un mouvement très lent.

Largue (en anglais « *slack* », « *flowing* », « *flying* ») : Un cordage, une manœuvre à bord sont largues lorsqu'ils n'ont pas été amarrés ou qu'ils sont démarrés et qu'ils ne fixent pas le point de l'objet auquel ils tiennent ; on le dit particulièrement des écoutes, boulines, boulines, rabans de ferlage, drisses lorsqu'on les a laissées prendre du mou.

Largue (en anglais « *quarter* » « *large* ») : **1** – Allure d'un navire à voiles qui reçoit le vent par le travers ou à peu près par le travers.

2 – On dit *vent largue* de celui qui s'écarte au moins d'un quart de la route que l'on tient.

Remarque : Lorsque les voiles sont frappées par un vent dont la direction est plus favorable que celle du plus près, on dit que l'on a du largue dans les voiles, et on précise de tant de quarts ou de tant de degrés.

[Voir les expressions *Grand largue*, *Vent largue*].

Larguer (en anglais « *to let go* », « *to let out* », « *to loosen* », « *to dowse* ») : **1** – Laisser aller, détacher, démarrer une amarre, une manœuvre, un cordage, etc. qui avaient été amarrés.

Remarque : Larguer, c'est aussi lâcher une manœuvre, lâcher ou filer le cordage qui retient une voile par le bas (écoute) pour supprimer l'action du vent dans la voile.

2 – « *Larguer un ris* » c'est détacher les garcettes qui retiennent la toile de la première bande de ris qui se présente, afin d'augmenter l'exposition d'une voile à l'action du vent.

3 – « *Larguez tout devant !* » ou « *larguez tout derrière !* » sont les ordres que la passerelle donne respectivement à la manœuvre avant, ou à la manœuvre arrière, après que les amarres avaient été dédoublées, de larguer toutes les amarres qui restent tournées, souvent en tension mais parfois avec du mou.

Remarque : Lorsque toutes les amarres ont été larguées, l'officier de manœuvre avant dit « *tout est largué devant* » et éventuellement « *les amarres sont claires* » puis, plus tard : « *tout est rentré devant* » ; l'officier de manœuvre arrière dit « *tout est largué derrière* » et éventuellement « *les hélices sont claires* » ou « *les hélices sont claires pour la marche avant* » puis, plus tard : « *toutes les amarres sont rentrées derrière* ».

- Larguer** (en anglais « *to bear away* », « *to bear up* », « *to be split* ») : **1** – Un navire *largue* lorsqu'il gouverne moins près du vent ou qu'il laisse arriver.
Remarque : À la mer, *se faire larguer* c'est se faire distancer par un autre navire qui a laissé arriver pour gagner du sillage.
[Voir le mot *Sillage* et l'expression *Laisser arriver*].
2 – Le vent *largue* lorsque, le navire étant au plus près ou à une allure voisine du plus près, le vent change en prenant une direction qui s'éloigne de l'avant du navire et permet ainsi de prendre une allure large.
Remarque : On dit que le navire, ou que le vent, a largué de tant de quarts ou de tant de degrés.
3 – Les écarts, ou les bordages, ou les pièces de construction d'un navire *larguent* ou sont dits *larguer* lorsque, par l'effet de la vétusté, ils viennent à se délier.
On dit, d'un navire qui se délie, qu'il largue, qu'il est en train de larguer, et même qu'il largue de partout si la déliaison est générale.
- Laridé** : Le laridé est une famille de danses bretonnes à 8 temps, originaire des pays de Vannes et d'Auray (Morbihan).
Remarques : **a)** – La danse prend la forme d'une ronde.
b) – Elle peut aussi prendre la forme d'une chaîne mixte ouverte.
c) – Elle est traditionnellement chantée en breton, parfois en français.
d) – Les habitants d'une maison neuve rassemblaient leurs amis et leurs voisins pour une telle danse pendant une bonne partie de la nuit d'inauguration, afin de battre et de tasser, avec leurs sabots, la terre du sol dans la grande pièce de la maison.
- Laridé** : Nom taxinomique de la famille des mouettes et des goélands.
Remarques : **a)** – Lariné est tiré du grec *λάρος* qui signifie mouette.
b) – Les mouettes et les goélands appartiennent à la sous-famille des *larinae*.
c) – Les mouettes sont de petite taille et les goélands de grande taille.
- Larigot** : **1** – [Vieilli] Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus en usage.
[Voir le mot *Flageolet*].
2 – Le jeu de l'orgue qu'on appelle *jeu du Larigot* donne la sixième harmonique de la fondamentale.
Remarques : **a)** – Les tuyaux constituant le jeu de Larigot appartiennent à la famille des flûtes.
b) – Le jeu du Larigot est aigu, sans être agressif.
3 – [Populaire] Boire à *tire-larigot*, c'est boire avec excès.
Remarque : L'origine de cette expression a donné lieu à plusieurs explications sans qu'aucune ne soit certaine ni convaincante.
- Larmier** : Saillie qui est hors de l'aplomb de la muraille d'un navire, au-dessus d'un hublot ou d'un sabord et qui sert à empêcher que l'eau qui découle le long de la muraille ne pénètre dans le navire par le hublot ou le sabord s'il est ouvert.
- La Rochelle** : **1** – Au XI^{ème} siècle, le village et le port de La Rochelle furent confisqués aux seigneurs de Châtelailon par leur suzerain Guillaume VI (1027-1086), comte de Poitiers ; sa petite-fille Aliénor, comtesse de Poitiers et duchesse d'Aquitaine (1122-1204) régularisa l'usurpation en donnant Benon, en échange, aux seigneurs de Châtelailon.
Remarques : **a)** – La Rochelle a été successivement une possession des seigneurs de Mauléon, des comtes de Poitou, puis alternativement des rois capétiens de France ou des rois Plantagenêts d'Angleterre.
b) – Au XII^{ème} siècle, le port de La Rochelle était délimité par le cours d'eau qui descend de Lafond vers le pont Rimbaud, puis vers le pont Tournis, à travers les

fossés de La Rochelle, jusqu'à la mer ; le château se trouvait sur l'actuelle place de Verdun ; plus tard, le premier port fut comblé et il a été remplacé par le havre d'échouage, ou port dit d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204).

c) – La Rochelle devint anglaise en raison du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt (18 mai 1152) lorsque celui-ci est devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II (19 décembre 1154) ; le roi Jean sans Terre y établit un atelier monétaire en 1215 ; la monnaie qui y fut frappée portait la lettre H comme marque de fabrique ; la maison de l'échevinage fut agrandie en 1298.

d) – Les Rochelais obtinrent de nombreux privilèges et franchises ; le développement du négoce à La Rochelle attira une forte communauté juive ; les Juifs furent expulsés de la ville en 1291, puis en 1305.

Les Juifs avaient déjà été chassés de La Rochelle par Alphonse de Poitiers (1220-1271), le frère de Louis IX (saint Louis, 1214-1270).

e) – La Rochelle est redevenue anglaise par le traité de Brétigny (8 mai 1360) après la capture du roi de France Jean II (dit Jean le Bon, 1319-1364) à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356 ; les Rochelais conservèrent leurs privilèges et franchises.

f) – La Rochelle est redevenue française sous la soumission de Charles V (1338-1380) en 1372 grâce à un stratagème pacifique que Jean Chaudrier (1323-1392), un ancien maire de La Rochelle, improvisa le 15 août 1372 et elle l'est restée depuis cette époque ; elle est alors devenue ville capitale du nouveau pays d'Aunis, détaché de la Saintonge en 1373.

Le château de Vaclerc fut démoli en 1373 ; les matériaux récupérés servirent à édifier la muraille du Gabut.

Pour récompenser les Rochelais d'avoir chassé les Anglais de leur ville, le roi de France Charles V conféra à perpétuité, le 8 janvier 1373, le droit de noblesse héréditaire au maire et aux 24 échevins de la commune et à leurs successeurs. La nouvelle tour de Moureilles, à l'emplacement actuel de l'Arsenal et du quai Maubec, servit à garder les documents prouvant les privilèges de la ville et les registres du Corps de Ville.

g) – Le roi de France Charles VI (1368-1422) ordonna le 11 octobre 1390 que les marchands rochelais, français ou étrangers seraient exemptés des droits d'entrée pour les marchandises qui viendraient à La Rochelle et qui s'y vendraient en gros. Ce statut de *port franc* permit à la cité de La Rochelle d'obtenir la prospérité et pour ses bourgeois d'acquérir une grande aisance.

h) – En 1422, le dauphin Charles (1403-1461) qui fut couronné et sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc (1412-1431), assistait à une réunion à La Rochelle, au coin Nord-Ouest des rues actuelles Verdière et Chef-de-Ville ; au cours de la réunion, le plancher s'effondra et il y eut de nombreuses victimes ; le dauphin qui se trouvait dans une sorte d'alcôve ménagée dans le mur, fut quasi miraculeusement préservé.

i) – En 1469, le roi Louis XI (1423-1483) avait échangé La Rochelle contre la Champagne et la Brie avec son frère Charles (1446-1472), duc de Guyenne ; trois ans plus tard, à la mort de son frère, Louis XI reprit La Rochelle ; Louis XI vint visiter en grande pompe La Rochelle ; il fut reçu avec le cérémonial qui consistait entre autres choses, à jurer de respecter les privilèges et les franchises de la cité, avant de couper le cordon de soie qui barrait symboliquement l'entrée de la ville par la porte de Cougnes.

j) – À la suite d'un différend entre les bourgeois de La Rochelle et le corps de

ville, le roi de France François 1er (1494-1547) supprima la mairie élective et la remplaça par un maire perpétuel ; Guy Chabot de Saint-Gelais, baron de Jarnac (1514-1584) fut nommé gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la ville de La Rochelle et pays d'Aunis ; il était assisté de 20 échevins biennaux ; la mairie élective fut rétablie le 11 juillet 1548.

k) – En 1550, La Rochelle obtint le privilège d'être un port colonial, comme Nantes et Bayonne ; les ports coloniaux avaient le privilège de pouvoir recevoir les épiceries et drogueries d'outre-mer.

l) – Pendant les guerres entre catholiques et réformés, la maison de Navarre fit de longs et fréquents séjours à La Rochelle ; Henri de Bourbon (1553-1610), roi de Navarre, qui professait la religion réformée, était appelé « *le bon ami des Rochelais* » ; il deviendra roi de France sous le nom de Henri IV, le 27 février 1594, en la cathédrale de Chartres après l'assassinat, le 2 août 1589, du Valois Henri III (1551-1589).

Une statue multicolore, en pied, de Henri IV surmonte le campanile de l'hôtel de ville de La Rochelle ; un portrait en pied de Henri IV, avec les insignes de l'ordre du Saint-Esprit (une colombe tête en bas) sur la poitrine, est exposée dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de La Rochelle.

Pendant les guerres dites « *de religion* », de nombreuses églises catholiques de La Rochelle et d'Aunis furent détruites et brûlées.

m) – Pour le premier siège pendant les guerres dites « *de religion* », en 1573, les troupes royales étaient commandées par le duc Henri d'Anjou (1551-1589), frère du roi Charles IX (1550-1574) ; l'issue du siège était encore incertaine lorsque les ambassadeurs polonais vinrent au camp royal devant La Rochelle, pour faire part au prince Henri qu'il avait été élu sur le trône de Pologne et de Lituanie, à Varsovie, le 11 mai 1573 ; la reine-mère Catherine de Médicis (1519-1589), épouse du défunt roi de France Henri II (1519-1559), mère du défunt roi François II (1544-1560), mère du roi régnant Charles IX et mère d'Henri d'Anjou, qui était intervenue très activement pour obtenir l'élection de son fils Henri au trône de Pologne, poussa celui-ci à lever le siège de La Rochelle et à se rendre au plus tôt à Varsovie ; Henri fut couronné roi de Pologne le 17 juin 1573, en rade de Chef-de-Baie ; la paix fut signée avec les Rochelais le 26 juin 1573 et Henri de Valois, nouveau roi de Pologne, se rendit par la mer jusqu'à Nantes ; puis il partit, par la terre, de Fontainebleau à Cracovie, en Pologne, quelques jours plus tard ; Henri de Valois, roi de Pologne, fut sacré et couronné roi de France à Reims le 13 février 1575, sous l'appellation de Henri III de France, après la mort de son frère Charles IX (30 mai 1574).

n) – Le roi de France Louis XIII (1601-1643), poussé par Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642) évêque du diocèse voisin de Luçon, ordonna le blocus de La Rochelle au mois de juin 1622 ; la paix de Montpellier signée le 18 octobre 1622 entre la Cour et Henri II de Rohan, duc de Rohan (1579-1638), au nom des Églises réformées, mit un terme au blocus de La Rochelle de 1622.

o) – La Rochelle refusa de payer un impôt additionnel volontaire et obligatoire, destiné à financer les guerres de Louis XIII [*guerre de trente ans*, 1618-1648] parce qu'il était contraire aux *franchises* et aux *privilèges* garantis ; de plus, Louis XIII ayant défendu aux Rochelais tout trafic commercial avec les Anglais, le Corps de ville repoussa cette injonction parce qu'elle était contraire aux *privilèges* garantis de la ville.

L'évêque de Luçon, Armand Jean du Plessis de Richelieu, avait été créé cardinal le 5 septembre 1622 par le pape Grégoire XV (1554-1623) ; devenu en 1624

principal ministre de Louis XIII, Richelieu mélangea dans ses préoccupations, les ressources pécuniaires propres issues de son évêché (ports de Luçon, des Sables, etc., qui étaient concurrencés par la voisine La Rochelle) et les intérêts du roi et du royaume ; Richelieu fut beaucoup plus sévère contre La Rochelle que vis-à-vis de Marseille qui, à la même époque, refusait elle aussi l'impôt supplémentaire.

Le cardinal avait décidé d'assiéger La Rochelle ; ce fut le **Grand Siège**.

Le 10 septembre 1627, le maire Jean Godefroy faisait tirer le canon de la tour de la Verdière, sur les ouvriers qui construisaient les forts d'encercllement de la ville ; le Corps de ville approuva l'ordre du maire.

Les Rochelais demandèrent l'assistance du roi d'Angleterre, Charles 1er (1600-1649), petit-fils de Marie Stuart (1542-1587) et fils de Jacques Stuart (1566-1625).

Au début du *grand siège* de La Rochelle, en 1627, le nombre des habitants de La Rochelle s'élevait à environ 28 000 ; à l'issue du siège, il ne restait que 7 000 âmes ; certains se sont échappés de la ville, les autres sont morts de faim, de maladie ou de privations.

p) – La Rochelle comptait 18 720 habitants en 1866, dont 15 663 catholiques, 703 protestants et 10 juifs ; 19 506 habitants en 1872, dont 14 799 *intra muros* et 2 099 *extra muros*, ou 16 898 de population municipale et 2 608 de population flottante, ou encore 18 595 catholiques, 802 protestants, 15 israélites ou juifs, 1 mahométan et 93 déclarant ne professer aucune religion ; 19 583 habitants en 1876 ; 23 829 en 1886, après la fusion des communes de Laleu et La Rochelle.

q) – On comptait 28 374 habitants à La Rochelle en 1896 ; 33 858 en 1906 ; 41 521 en 1926 ; 47 737 en 1936.

2 – La Rochelle est la préfecture de la Charente-Maritime depuis que le décret impérial du 19 mai 1810 transféra de Saintes à La Rochelle le siège de la préfecture du département de Charente-Inférieure.

Remarques : a) – Depuis 1926, le département de la Charente inférieure (maintenant la Charente-Maritime) est divisé en quatre arrondissements (La Rochelle, Rochefort, Saintes et Jonzac) après la suppression des arrondissements de Marennes et de Saint-Jean-d'Angély.

b) – L'arrondissement de La Rochelle comprend cinquante-sept communes, réparties en sept cantons : La Rochelle-Est, La Rochelle-Ouest, Courçon-d'Aunis, La Jarrie, Marans, Ars-en-Ré et Saint-Martin-de-Ré.

3 – À l'époque d'Aliénor d'Aquitaine, on distinguait le *port* et le *havre*.

Le port d'Aliénor constitue ce que nous appelons aujourd'hui l'avant-port, et la rade où de nombreux navires restaient au mouillage et échouaient parfois dans la vase à marée basse.

Le fond de la mer, dans l'avant-port, est au zéro des cartes marines ; il est constitué de vase mêlée de gravier ou de vase molle.

Le niveau des plus basses mers à La Rochelle est à 20 centimètres au-dessus du zéro des cartes.

Deux échelles de marée sont peintes à la base de la tour de Richelieu, l'une indique la hauteur d'eau au-dessus du zéro des cartes, l'autre la hauteur d'eau au-dessus du seuil de l'écluse du bassin n°2 (0,9 mètre au-dessus du zéro des cartes).

Le havre d'Aliénor, ou havre d'échouage, situé derrière la chaîne qui relie les deux tours de Saint Jean et de Saint Nicolas, comprend la *grand rive* qui va de la tour de la Chaîne au pont Saint-Sauveur (pont construit par Isambert vers 1200) et la *petite rive* entre le pont Saint-Sauveur et la tour Saint-Nicolas.

Conformément à un usage ancien, l'adjectif « *grand* » dans l'expression « *grand rive* » ne prend pas la marque du féminin, comme dans les expressions « *grand messe* » ou « *grand rue* ».

La superficie du havre d'échouage est de 3,29 hectares ; la longueur développée des quais est de 752,60 mètres.

Le havre est bordé de quais ; le fond y varie de 2 mètres sous le zéro des cartes, à 3,4 mètres découvrant.

La cote moyenne du havre d'échouage est de 0,30 mètre découvrant.

Un gril de carénage est installé le long du quai Est ; il a 79 mètres de long sur 10 mètres de large ; la partie supérieure des tins est à la cote 2,5 mètres découvrant.

Remarques : a) – Le chenal qui conduit de la rade au havre d'échouage a une longueur de 1 700 mètres et il est orienté au 059°-239° ; il y a un seuil rocheux sur l'alignement d'entrée à La Rochelle-Ville, de cote environ 90 cm au-dessous du zéro des cartes, à un peu moins d'un mille dans l'Ouest de la digue de Richelieu.

b) – Le chenal a 35 mètres au plafond entre la Tour Richelieu et le havre d'Aliénor (vieux port) ; le seuil de 0,93 mètres au-dessous du zéro des cartes (en 2013), dans l'Ouest de la tourelle de Richelieu, doit être enlevé en même temps que se fera l'agrandissement du port de plaisance des Minimes.

c) – Des opérations régulières de dragage, complétées par des chasses d'eau, entretiennent la profondeur du chenal à 5,30 mètres au-dessous des pleines mers de mortes eaux.

4 – Jadis, les navires de commerce, qui restaient en rade de La Rochelle lorsqu'il n'y avait pas assez de hauteur d'eau pour entrer ou sortir du havre d'échouage, effectuaient leurs opérations de chargement ou de déchargement au moyen d'allèges qui faisaient la navette entre le havre et la rade.

Remarques : a) – La rade s'étend entre la pointe des Minimes et celle de Chef-de-Baie ; sa longueur est de 2 500 mètres, sa largeur de 1 300 mètres.

Le mouillage extérieur, protégé par les îles de Ré et d'Oleron, est accessible par tous les vents, en passant soit par le pertuis Breton, soit par le pertuis d'Antioche ; son fond de vase, de profondeur 9 mètres au-dessous du zéro des cartes, est d'excellente tenue.

b) – L'établissement de La Rochelle est de 3 heures et 31 minutes ; l'unité de hauteur de la marée est de 2,67 mètres ; en vive eau d'équinoxe, la hauteur de la pleine mer est de 3,56 m au-dessus du niveau moyen, la basse mer de 3,00 m au-dessous du niveau moyen.

c) – Un port est une source de revenus : de tout temps le seigneur dominant prélève des droits de toutes sortes sur les opérations de commerce.

5 – L'entrée dans le port d'échouage se fait entre les tours de la Chaîne et Saint-Nicolas ; la largeur du passage est de 25 mètres.

6 – Le bassin à flot n°1 (bassin intérieur) : commencé en 1780, il a été inauguré le 24 décembre 1808 ; sa longueur est de 133 mètres, sa largeur de 101 mètres. On y pénètre à partir du havre d'échouage par une écluse à portes d'ebbe de 11,85 mètres de large ; son radier est établi à 4,00 mètres en contre-bas des hautes mers de mortes eaux, ou 0,70 mètre au-dessus du zéro des cartes.

Une cale de carénage occupe tout le quai Sud du bassin à flot n°1.

7 – Le bassin à flot n°2 (bassin extérieur) : il a été ouvert au commerce en 1862 ; il est composé de 2 rectangles formant un angle droit.

Le rectangle Nord a 190 mètres de long sur 78 mètres de large ; le rectangle Sud a 195 mètres de long sur 78 mètres de large.

Le fond est à la cote 0,9 mètre.

On y pénètre à partir de l'avant-port par une écluse à portes d'ebbe de 16,50 mètres de large ; on trouve sur son radier une profondeur de 5,60 mètres aux pleines mers de mortes eaux, ou 0,93 mètre au-dessous du zéro des cartes

marines.

Le canal de La Rochelle à Marans fut mis en communication avec le bassin extérieur par le quai de la Coupure en 1883.

Remarque : Les Instructions Nautiques du SHOM indiquent, par erreur, une cote du radier de l'écluse de + 0,93 mètres.

8 – La rade de La Pallice :

9 – Le bassin à flot n°3 (bassin de La Pallice) : inauguré en 1890, le bassin à flot de La Pallice est relié à son avant-port par une écluse à sas d'orientation 085°, de largeur 22,0 mètres et dont le radier est à la cote 5,0 mètres au-dessous de plus basses mers.

L'avant-port était protégé par des jetées dont les extrémités étaient distantes de 90 mètres et qui laissaient, au plus étroit, une distance de 75 mètres ; la jetée sud a été rescindée et la jetée nord a été allongée dans les années 1980, laissant entre leurs extrémités ouest un passage de 230 mètres.

10 – Le môle d'escale :

11 – Le port des Minimés :

12 – Le bassin de Chef-de-Baie et l'agrandissement de l'avant-port :

13 – Le port de pêche de Chef-de-Baie :

14 – L'anse Saint-Marc :

[Voir *La Pallice*].

Larron : Dérivation cachée, individuelle et frauduleuse, effectuée au moyen d'un tuyau de plomb pénétrant dans un collecteur collectif d'eau potable.

Larron : [En termes de Librairie] On appelle larron le pli d'un feuillet qui, quand on a relié le livre, n'a pas été rogné.

Exemple : Ce relieur a laissé plusieurs larrons dans ce volume.

Larron : Celui qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose.

Exemples : Fin larron ; subtil larron ; c'est un larron ; il est larron comme une chouette, comme une pie ; c'est une larronnesse ; le larron a été découvert ; on a pris le larron.

Remarques : **a)** – On dit que *l'occasion fait le larron*, pour dire que l'on est tenté de voler par la présence de l'objet de la tentation.

b) – On dit que *les gros larrons font pendre les petits* pour dire que quelquefois ceux qui sont établis pour juger les autres, ne sont pas moins coupables qu'eux.

c) – On dit « *au plus larron la bourse* » ou « *donner sa bourse à garder au larron* » pour dire se confier à celui dont on devrait se défier le plus.

Larronneau : [Familier] Petit larron qui ne dérobe que des choses de peu de valeur.

Larves : Les Poètes donnaient ce nom aux génies malfaisants, aux âmes des méchants qu'on croyait errer sous des figures hideuses.

Remarques : **a)** – Les deux mots *lémures* et *larves* avaient la même signification chez les anciens.

b) – Ceux qui se piquaient d'exactitude donnaient aux âmes des méchants le nom de *larves* ou de *lémures*, et celui de *mânes* aux âmes des bons.

[Voir les mots *Lémures* et *Mânes*].

Larynx : La partie supérieure de la trachée artère.

Las : 1 – Fatigué.

Exemples : J'ai bien fait du chemin aujourd'hui, j'ai bien travaillé, je suis las, bien las, fort las ; être las de marcher ; las de travailler ; reposez-vous, si vous êtes las ; je suis si las, que je n'en puis plus.

2 – Importuné, dégoûté, ennuyé à l'excès de quelque chose que ce soit.

Exemples : Je suis las d'entendre des sottises ; je suis las de ces impertinences ; je

suis bien las de cet homme-là.

Remarques : a) – On dit de guerre lasse, pour dire *de lassitude*.

b) – On dit « *las d'aller va encore loin* ».

c) – [Populaire] On appelle « *las-d'aller* » un homme mou, paresseux et lâche.

Las : Interjection plaintive dans le style naïf et familier.

Exemples : Las qui pourrait le croire ! Las que j'ai souffert de peine !

Lascar (en anglais « *idian sailor* ») : Nom souvent donné, jadis, aux matelots indiens embarqués sur les navires européens.

Lascif : **1** – Fort enclin, fort porté à la luxure.

2 – Il se dit aussi des choses qui portent, qui excitent à la luxure.

Exemples : Une posture lascive ; une danse lascive.

Lasciveté : **1** – Forte inclination à la luxure.

Exemple : Sa lasciveté l'a perdu, a ruiné entièrement sa santé.

2 – Ce qui porte, ce qui excite à la luxure.

Exemple : Il y a trop de lasciveté dans ce tableau, dans ces vers.

Laser : Résine aromatique issue du suc d'une espèce de fêrule.

Laser : **1** – Acronyme de l'expression anglaise « *light amplification by stimulated emission of radiation* ».

Remarque : *Maser* est l'acronyme de « *microwave amplification by stimulated emission of radiation* » et désigne un laser de micro-ondes.

2 – Principe de l'*effet laser* :

i) Certains atomes peuvent absorber chacun un photon d'une longueur d'onde donnée et ils deviennent alors *excités*, c'est-à-dire qu'ils possèdent une énergie supérieure à celle de leur *état fondamental* (ou état normal).

ii) Un atome excité qui revient dans son état normal émet un photon de même longueur d'onde que celui qu'il avait absorbé pour passer dans l'état excité.

iii) Lorsqu'un *atome excité* reçoit un photon dont la longueur d'onde aurait permis de l'exciter s'il avait été dans son état fondamental, ce photon provoque la désexcitation de l'atome ; l'atome émet alors simultanément deux photons de même longueur d'onde et en phase.

Remarques : a) – Dans un milieu d'atomes excités, lorsqu'un atome émet un photon, celui-ci est absorbé par un autre atome excité ; on observe alors l'émission par cet atome de deux électrons qui sont absorbés chacun par un atome excité ; chacun de ces deux atomes émet à son tour deux électrons et ainsi de suite.

b) – Pour assurer une émission de photons en phase, à une longueur d'onde donnée dans une direction précise, on place les atomes excités entre des miroirs optiques de manière à ce que les photons fassent plusieurs allers-retours avant d'être libérés.

c) – Le principe du laser a été décrit en 1917 par Albert Einstein (1879-1955).

LASH : **1** – Acronyme de l'expression anglaise « *lighter aboard ship* » qui signifie, en français : « *navire porte-barges* ».

Remarque : Le mot anglais « *lighter* » signifie *barge*, en français.

2 – Chaque barge est d'abord empli de marchandises par le chargeur, puis elle est remorquée jusqu'au port de départ du navire porte-barges (LASH) ; elle est alors embarquée à bord de ce navire ; au port de destination du LASH, elle sera remise à l'eau pour être remorquée, si nécessaire par voie fluviale, jusqu'au lieu où elle sera vidée.

3 – Ce genre de trafic se rencontre principalement lorsque les lieux de chargement

ou de déchargement des barges sont situés sur des réseaux de voies navigables abritées, qui permettent aux barges de faire les trajets jusqu'aux navires porte-barges en sécurité.

4 – Lorsque c'est possible et afin de réduire le temps d'immobilisation et les frais d'escale, les navires porte-barges restent au mouillage à proximité des lieux de regroupement des barges.

Remarques : a) – Cet acronyme *LASH* ne doit pas être confondu avec le verbe anglais *to lash* qui signifie *saisir*.

b) – Les lettres finales « *SH* » du sigle *LASH* rappelle le début du mot *ship* ; il n'y a donc pas lieu de dire « *lash ship* » ou « *lash vessel* ».

Lasalle : Le général Antoine Charles Louis de *Lasalle* (1775-1809) a été tué à la bataille de Wagram, à 34 ans, en pleine charge de cavalerie à la tête de ses hommes.

Remarques : a) – Le général Lasalle ayant été tué au combat, sa statue en bronze dans la cour d'honneur du château de Lunéville le représente sur un cheval qui a les deux jambes de devant en l'air.

b) – Lasalle disait que « *tout hussard qui n'est pas mort à tente ans est un jean-foutre* ».

c) – Lasalle est l'auteur de la chanson intitulée « *Fanchon* » et dont le refrain dit : « *Elle aime à rire, elle aime à boire, elle aime à chanter comme nous...* ».

d) – Lasalle écrivit à son épouse : « *Mon cœur est pour toi, mon sang à l'Empereur et ma vie à l'honneur !* ».

e) – Le cavalier Lasalle faisait partie de la dizaine de généraux de la 1ère République et de l'Empire qui, mis à part Bonaparte, se montrèrent aptes au commandement avec pour la cavalerie : Murat, Montbrun et Colbert ; pour l'artillerie : Senarmont ; pour l'infanterie : Hoche, Desaix, Masséna, Davout, Lecourbe, et Moreau ; les autres n'étaient, d'après Napoléon, que des *sous-ordres* bien dressés.

Lassant : Fatigant.

Exemples : Un travail lassant ; une besogne lassante.

Lasser : **1** – Fatiguer.

2 – Ennuyer.

Lassitude : **1** – Abattement où l'on se trouve après avoir trop marché ou trop travaillé.

2 – Il se dit aussi de l'indisposition où l'on se trouve quelquefois, sans avoir ni trop marché ni trop travaillé.

Remarques : a) – Les médecins appellent *lassitudes spontanées* certaines lassitudes dont la cause n'est point apparente.

b) – Les lassitudes spontanées pronostiquent des maladies.

Laste (en anglais « *last* ») : [*Vieilli*] Ancienne unité de jaugeage des navires couramment employée dans les ports du Nord de l'Europe, notamment aux Pays-Bas.

Remarques : a) – Une *laste* valait en principe deux tonneaux de poids.

Exemple : Un vaisseau chargé de cent *lastes* était un vaisseau qui portait deux cents tonneaux.

b) – Le mot *laste* se prenait en principe pour un poids, quelquefois pour une mesure particulière mais cette mesure pouvait changer selon les lieux et selon la nature de la marchandise.

[Voir le mot *Jaugeage*].

Latent : Caché.

Exemple : La chaleur latente.

Remarque : Lorsqu'il s'agit de vente de chevaux, on entend par *vices latents* les

trois maladies des chevaux qu'il est possible de cacher pendant un temps et qui sont la *pousse*, la *morve* et la *courbature*.

Latéral : Ce qui appartient au côté de quelque chose.

Exemple : Porte latérale ; soute latérale ; double-fond latéral.

Latin (en anglais « *lateen* ») : **1** – Un *bâtiment latin* est celui qui grée principalement des voiles latines enverguées sur des antennes.

2 – On appelle *voiles latines* des voiles triangulaires, soit à antennes (ou enverguées sur des antennes) soit à drailles (ou enverguées sur des drailles, comme le sont les focs).

Latin : **1** – Langue d'un ancien peuple qui habita le *Latium* (dans l'actuelle Italie) ; langue des Romains.

Remarques : **a)** – En matière linguistique, le *latin* comme le *grec* anciens sont maintenant des *références* incontestables parce que définitivement figées : on dit que ce sont des langues « *mortes* ».

b) – Aujourd'hui, l'étude des langues mortes, avec les grands auteurs classiques latins ou grecs, permet de confronter la langue française à des textes de référence par la *traduction*, c'est-à-dire le *codage* de l'une de ces langues en français (*version latine* ou *version grecque*) ou du français dans l'une de ces langues (*thème latin* ou *thème grec*).

c) – Le philologue français, professeur agrégé de latin Félix Gaffiot (1870-1937), auteur d'un dictionnaire latin-français de référence (« *le Gaffiot* ») considérait les règles de la grammaire latine comme absolues, définitivement fixées et conventionnelles ; il soutenait qu'il était nécessaire de connaître le latin, langue immuable, pour arriver à parler et à écrire un français soutenu.

d) – Pour l'Académie, l'orthographe des mots français doit rappeler autant que possible le mot latin dont ils dérivent : « *tant* » évoque *tantum* ; « *temps* » évoque *tempus* ; « *quant* » évoque *quantum* ; « *quand* » évoque *quando* ; de même, les lettres initiales des mots « *chaos* », « *thème* » ou « *philosophe* », venus du grec, rappelle les lettres initiales χ , θ ou ϕ des mots grecs correspondants.

2 – La pratique du latin se développa sur le territoire de la France actuelle du I^{er} au IV^{ème} siècle à la suite de l'invasion romaine et avec l'expansion du christianisme, ainsi qu'avec le développement du commerce international entre l'Italie et les pays du Nord qui traversait la Gaule ; du V^{ème} siècle au VIII^{ème} siècle le latin fut réduit à jouer un rôle secondaire alors que les communications avec l'Italie étaient suspendues et que des peuplades d'expression germanique venues du Nord-Est de l'Europe franchissaient le Rhin ; les langues germaniques pénétrèrent profondément les langages parlés en Gaule.

3 – À partir du début du IX^{ème} siècle et le règne de Charlemagne, l'enseignement se fera en latin pendant 10 siècles ; mais après le concile de Tours (813) les clercs durent prêcher en langue vulgaire pour pouvoir se faire comprendre des fidèles ; les serments de Strasbourg (14 février 842) furent prêtés par les deux fils du roi des Francs Louis 1^{er} (778-840) [dit *Louis le Pieux* ou *Louis le Débonnaire*] : le roi des Francs Charles II (823-877) [dit *Charles le Chauve*] s'exprima en *germanique* et Louis le Germanique s'exprima en *roman*.

4 – Hugues Capet (939-996), roi des Francs, fut le premier roi qui n'ait plus su parler le germanique.

5 – Le *pré-baccalauréat* institué en 1923 et qui se passait en fin de troisième, était

basé sur le latin et le grec ; les épreuves de latin et de grec furent supprimées de cet examen, rebaptisé BEPC (brevet d'enseignement du premier cycle) en 1960. *Remarques : a)* – L'obligation de subir des épreuves de latin et de grec pour réussir le pré-baccalauréat fut, en 1923, très sévèrement critiquée à la Chambre des députés comme une mesure rétrograde, qui instituait une sorte de malthusianisme et de protectionnisme intellectuels, c'est-à-dire une éducation de caste qui mettait les enfants des classes aisées à l'abri des concurrents redoutables issus des classes populaires.

b) – Le pré-baccalauréat de la fin de la classe de troisième était accusé en 1923 de créer un privilège de prétendue « *haute culture* » pour ceux qui, de dix à quatorze ans, auraient ânonné le latin pour ne plus jamais s'en soucier le reste de leur vie ; certains beaux esprits disaient que c'est à cause de ces études incomplètes, fragmentaires, purement mnémotechniques et sans profit intellectuel, qu'ils allaient acquérir un avantage décisif sur les enfants de leur âge qui peut-être, étaient riches déjà de connaissances intéressantes et plus profondes dans d'autres domaines ; la même question s'est posée à propos des mathématiques, prétendument élitistes ; à la rentrée de septembre 2020, l'enseignement des mathématiques est devenu facultatif à partir de la classe de première de l'enseignement général pour les élèves en lettres.

c) – Déjà en 1902, dans une très importante et très complète enquête publique, les philosophes, les penseurs, les universitaires s'unissaient aux hommes d'action et aux novateurs pour charger l'enseignement du latin de tous les crimes : cette infortunée filière classique était incapable d'apprendre aux lycéens à écrire et à penser en français avec précision ; les trois-quarts des bacheliers ne savaient pas l'orthographe et leur français était enfantin ; au XXI^e siècle, malgré l'abandon de l'enseignement généralisé du latin, l'orthographe n'est plus un critère décisif pour la notation des copies d'examen.

d) – Le rapport de 1902 rappelait qu'il n'était pas de bourgeois, il n'était pas surtout de « *nouveau riche* » qui n'aurait considéré comme une déchéance de ne point faire apprendre le latin à ses fils ; le latin leur apparaissait comme une éducation de caste, assurant sans effort une supériorité définitive à ceux qui l'avaient reçue.

e) – En 1902, après avoir étudié le latin depuis la classe de huitième, le grec depuis la classe de sixième et continué à étudier ces langues mortes jusqu'au baccalauréat, les élèves qui arrivaient dans les grandes écoles étaient incapables de rédiger correctement un rapport et de s'élever à des considérations générales ; d'ailleurs les mêmes plaintes s'élevaient déjà en 1880 !

f) – Les programmes nouveaux de 1902 étaient en vigueur depuis quatre ans à peine, que déjà on les rendait responsables de la crise du français et de toutes ses conséquences.

g) – La réforme de 1902 avait voulu supprimer les études gréco-latines forcées ; l'institution du pré-baccalauréat de 1923 les a rétablies jusqu'en 1959.

h) – Jaurès (assassiné le 31 août 1914) estimait que, professionnellement, le grec et le latin n'étaient nécessaires ni au médecin, ni même au juriste praticien ; il trouvait absurde que la culture antique, destinée à donner aux esprits les joies les plus hautes de l'art pur, c'est-à-dire la suprême liberté, soit imposée aux jeunes gens comme une corvée gouvernementale, comme un service de caserne dont il faudrait s'acquitter de manière routinière, sous peine d'être privé de tout diplôme.

Jaurès était un ancien élève de l'École normale supérieure, un agrégé de philosophie ; Jaurès n'était ni médecin, ni juriste praticien et il n'était pas qualifié pour parler en leur nom ; Jean Jaurès était un homme politique ; il est devenu le plus jeune député de France en 1885, à l'âge de 26 ans et ensuite il n'a fait que de la politique spéculative.

Latin (Quartier -) : Partie de la ville de Paris où se trouvaient jadis groupés les établissements scolaires ou universitaires dans lesquels l'enseignement se faisait en latin.

Latitude (en anglais « *latitude* ») : **1** – En principe, la latitude (notée φ) d'un lieu de la surface de la Terre est la distance angulaire de ce lieu vu du centre de la Terre, à l'égard du plan de l'Équateur.

Remarques : a) – La latitude d'une ville, d'un navire est l'arc de son méridien compris sur la sphère terrestre entre l'Équateur et la verticale de ce lieu.

b) – La latitude est la hauteur du pôle sur l'horizon.

c) – En raison de l'aplatissement de la Terre aux pôles, la verticale d'un lieu ne passe pas nécessairement par le centre de la Terre.

[Voir les expressions *Latitude astronomique*, *Latitude géocentrique*, *Latitude géocentrique φ' d'un point de la surface terrestre* et *Latitude géographique φ d'un point de la surface terrestre*].

d) – La latitude est Nord pour les lieux compris entre la ligne équatoriale et le pôle Nord ; elle est Sud pour les lieux compris entre la ligne équatoriale et le pôle Sud ; la plus grande latitude est de 90 degrés (Nord ou Sud).

e) – Le mot *latitude* est tiré du latin *lātītūdō* qui signifie *largeur*.

f) – Latitude s'oppose à *longitude*, tiré du latin *longītūdō* qui signifie *longueur*.

2 – La latitude se compte de 0° à 90° en partant de l'Équateur vers le pôle élevé, et elle prend le nom de ce pôle (Nord ou Sud).

Exemple : La latitude du Fort Boyard, dans le Pertuis d'Antioche, est 46° 00' N.

3 – Le degré de latitude est quasi-synonyme de *climat* [vieilli] mais avec une définition plus précise ; on compte maintenant 90 degrés de latitude entre l'Équateur et le pôle alors que pour Claude Ptolémée (90-168) il n'y avait que 7 climats.

Remarque : On entend, à proprement parler, par *climat* une partie de la surface de la Terre comprise entre deux cercles parallèles à l'Équateur et telle que le jour du solstice d'été est plus long d'une demi-heure sous le second de ces cercles que sous le premier.

[Voir le mot *Climat*].

4 – La hauteur méridienne du Soleil fournit un moyen simple de déterminer la latitude en combinant cette hauteur méridienne avec la déclinaison du Soleil au moment de l'observation.

5 – L'observation de la hauteur de l'étoile polaire (α Petite Ourse) permet à un marin se trouvant dans l'hémisphère boréal de trouver exactement, facilement et très rapidement la latitude à laquelle il se trouve avec une précision acceptable.

[Voir le mot *Boréal*].

6 – La latitude que l'on obtient par l'observation des astres, notamment par l'observation de la hauteur méridienne du Soleil, est appelée *latitude observée*.

7 – Le changement de latitude, ou chemin en latitude, est la quantité dont un navire a été transporté dans la direction du méridien (N-S), entre deux calculs consécutifs du point ; il s'exprime en degrés et parties de degrés, ou en mesures linéaires à raison de 60 milles (ou 20 lieues marines) au degré et d'un mille par minute de degré.

Remarque : La latitude peut s'obtenir *au moyen du sextant*, en mer loin des côtes ou des îles, avec plus de facilité que la longitude.

8 – Latitude se prend aussi au moral et signifie *liberté d'action*.

Exemple : Laisser toute latitude aux subordonnés.

Latitude astronomique : 1 – La latitude astronomique est l'angle de la verticale du lieu avec le plan de l'Équateur vrai.

Remarque : La latitude astronomique déterminée par le point d'étoiles correspond à la latitude géographique des cartes.

[Voir l'expression *Latitude géographique*].

2 – La latitude astronomique est comptée en degrés le long du méridien à partir de l'Équateur (0° de latitude) et au Sud jusqu'à - 90° (latitude du pôle Sud) ou au Nord jusqu'à + 90° (latitude du pôle Nord).

3 – Le marin qui utilise le sextant pour déterminer sa position à la mer, mesure la hauteur des astres par rapport au plan appelé *horizon sensible* (tangent à la surface de la Terre au lieu de l'observation) et il connaît donc la distance zénithale par rapport à la verticale du lieu ; la seule latitude qu'il soit capable de déterminer ainsi est la *latitude astronomique*.

4 – La Terre étant ellipsoïdale, la verticale en un lieu (la verticale en un lieu est en principe perpendiculaire au plan tangent en ce lieu à la surface de la Terre) ne passe pas exactement par le centre de la Terre, sauf si le lieu est situé à un pôle (Nord ou Sud) ou sur la ligne équatoriale.

5 – Par convention, les cartes marines représentent les *latitudes géographiques* rapportées à l'ellipsoïde de référence adopté par le système géodésique utilisé par la carte et *pas les latitudes géocentriques*.

Remarques : **a)** – Cette caractéristique permet aux marins de porter sur la carte, sans corrections, le point déduit des observations des hauteurs des astres par rapport à l'horizon.

b) – L'horizon en un lieu donné est le plan tangent à la surface de la Terre en ce lieu et il est perpendiculaire à la verticale du lieu.

c) – L'ellipsoïde de référence des cartes marines internationales est celui du système géodésique américain WGS84 (*World Geodetic System 1984*).

d) – L'ellipsoïde du système WGS84 a un rayon équatorial de 6 378 137 mètres et un aplatissement de 1/298,257 222 101.

e) – Certaines cartes en service jusque dans les années 2000 adoptaient d'autres ellipsoïdes de référence, selon le système géodésique régional en usage les années précédentes ; le système géodésique utilisé par le Service hydrographique français avant le système WGS84 pour établir les cartes des côtes de la France était l'ED50 (European Datum 1950) qui avait été défini par les Américains pour l'Europe après la Seconde Guerre mondiale.

f) – L'ellipsoïde du système ED50 a un rayon équatorial de 6 378 388 mètres et un aplatissement de 1/297.

[Voir les expressions *Latitude géocentrique φ' d'un point de la surface terrestre* et *Latitude géographique φ d'un point de la surface terrestre*].

Latitude céleste : La latitude céleste (β) d'un astre est une coordonnée céleste comptée de 0° à 90° sur le méridien céleste de l'astre, comptée à partir de l'écliptique jusqu'à l'astre, positivement vers le pôle Nord, négativement vers le pôle Sud.

Latitude croissante : 1 – La loi de progression des minutes de latitude de la carte dite de Mercator est telle que :

i) chaque parallèle terrestre de latitude φ (en degrés) est représenté, sur la carte, par une droite parallèle à l'Équateur ;

ii) sa distance à l'Équateur (en minutes d'Équateur) est égale à la fonction $L(\varphi)$ que l'on appelle *variable de Mercator* ou *latitude croissante* λ de φ .

iii) la latitude croissante λ qui correspond à la latitude φ (en degrés) est égale

au logarithme népérien de la tangente de la demi-latitude ($\varphi/2$) augmentée de $\pi/4$ soit 45° :

$$\lambda = L(\varphi) = \int d\varphi / \cos\varphi = \text{Log tg}(\varphi/2 + \pi/4)$$

Remarques : a) – Mercator (1512-1594) vécut avant l'invention des logarithmes et du calcul différentiel, mais c'est en son honneur que l'on parle de *variable de Mercator* car c'est lui qui en avait trouvé le principe.

b) – Les logarithmes ont été inventés par le mathématicien écossais John Napier (1550-1617) ; le nom de John Napier est parfois francisé en Jean Neper.

c) – Le calcul différentiel a été inventé simultanément par l'Allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) et par l'Anglais Isaac Newton (1642-1726).
[Voir l'expression *Canevas de Mercator*].

2 – La table vi de l'ouvrage du capitaine de frégate Georges Friocourt (1865-1929) intitulé « *Tables de logarithmes et tables de navigation* » donne les latitudes croissantes $\lambda = L(\varphi)$ exprimées en minutes d'Équateur pour chaque latitude exprimée en degrés et en minutes de degrés.

Latitude géocentrique φ' d'un point de la surface terrestre : La *latitude géocentrique* (φ') d'un point P de la surface de la Terre est l'angle que fait le rayon terrestre issu du centre de la Terre et aboutissant à ce point P, avec le plan de l'Équateur terrestre.
Remarque : En raison de la non-rotundité de la Terre (aplatissement aux pôles) la verticale au plan de l'horizon en un point de la surface de la Terre n'est en général pas dans le prolongement du rayon terrestre qui va du centre de la Terre à ce point.
[Voir les expressions *Latitude astronomique* et *Latitude géographique φ d'un point de la surface terrestre*].

Latitude géographique φ d'un point de la surface terrestre : La *latitude géographique* (φ) d'un point de la surface de la Terre est l'angle que fait le plan tangent à la surface de la Terre en ce point et la direction de la ligne des pôles qui relie le pôle Sud au pôle Nord de la Terre.
Remarques : a) – La latitude géographique φ d'un point de la surface terrestre correspond à la latitude astronomique de ce point.
b) – Le plan tangent à la surface de la Terre en un point donné P est perpendiculaire à la verticale en ce point.
c) – La verticale réelle en un point P de la surface de la Terre est donnée par le fil à plomb que tient dans sa main un observateur placé en ce point P.
d) – La verticale en un point P de la carte marine dépend du système géodésique retenu par l'organisme qui a établi la carte.
e) – La verticale en un point P de la surface de la Terre situé à une latitude moyenne n'est pas dans le prolongement du rayon terrestre issu du centre de la Terre et aboutissant à ce point.

Explication :

- i)** on appelle *plan méridien* de la Terre un plan comprenant la ligne SN des pôles de la Terre ainsi que les pôles Sud et Nord eux-mêmes ;
- ii)** on appelle *cercle méridien* l'intersection de la surface du globe terrestre avec un plan méridien ;
- iii)** en raison de l'aplatissement de la Terre aux pôles, tel que l'avait prédit Isaac Newton (1643-1727) et tel qu'on a pu le vérifier expérimentalement depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, les cercles méridiens de la Terre sont en réalité des ellipses d'aplatissement $f = 1 / 298\,257$, de grand axe compris dans le plan de l'Équateur et de petit axe confondu avec la ligne des pôles SN

de la Terre ;

[Valeur f adoptée par l'Union Astronomique Internationale en 1976].

iv) la *verticale* en un lieu de la surface de la Terre est la normale au plan tangent à la Terre, c'est-à-dire à la surface de la mer en ce lieu ;

v) la *verticale* en un lieu de la surface de la Terre est perpendiculaire à la tangente au méridien elliptique du lieu, à la latitude de ce lieu ;

vi) la *verticale* en un point P de la surface de la Terre (de latitude moyenne) ne passe donc pas par le centre de la Terre ; cette *verticale* traverse le plan de l'Équateur terrestre à une certaine distance du centre de l'ellipsoïde terrestre ; elle coupe le diamètre équatorial de l'ellipse méridienne à une certaine distance du centre de la Terre et donc : la verticale au point P de la surface de la Terre n'est pas dans le prolongement du rayon terrestre aboutissant au point P.

[Voir les expressions *Latitude géocentrique* φ' *d'un point de la surface terrestre* et *Latitude astronomique*].

f) – La verticale en un point P de la surface de la Terre situé à la latitude zéro (Équateur) ou à la latitude 90° (Pôle) est dans le prolongement du rayon terrestre aboutissant à ce point.

Latitudinal (en anglais « *latitudinal* » « *transversal* » « *crossing* ») : Plan vertical qui traverse le navire perpendiculairement à la quille, à l'endroit de la plus grande largeur du navire.

Remarques : **a)** – Le plan latitudinal est le plan qui traverse le navire selon l'axe des branches du maître-couple.

b) – Le *plan latitudinal* est également appelé *plan transversal*.

Latrie : Voir le mot *Hyperdulie*.

Latte (en anglais « *batten* » « *ledge* » « *thin beam* ») : **1** – Tringle plate, ordinairement en bois.

Remarque : Il y a également des *lattes en fer* qui sont des bandes de fer longues et plates, qui servent à des usages multiples.

2 – Pièce que l'on place entre les barrots et les barrotins des gaillards et des dunettes pour aider au clouage des bordages de ces ponts.

3 – Tringles longues et minces que l'on peut courber pour représenter les contours des couples d'un navire en construction selon les gabarits.

Remarque : Ces lattes peuvent être remplacées par des vergettes en fer.

4 – Bande de fer plate, telle qu'elle arrive de la forge.

Remarques : **a)** – Les *lattes de hune* sont des bandes de fer longues et plates qui, d'un côté, sont repliées sur elles-mêmes pour former l'estrope des caps de mouton de hune et qui, de l'autre côté, sont percées à l'effet de recevoir le croc des gambes.

[Voir les mots *Gambe*, *Estrope*].

b) – Les *lattes de perroquet* sont des bandes de fer qui réunissent les extrémités des traversins des barres de perroquet, et qui servent d'appui aux haubans intermédiaires des mâts de perroquet.

5 – Latte est synonyme de *bau* en Méditerranée.

[Voir le mot *Bau*].

6 – On appelle *lattes* des pièces de bois de fente longues, plates et droites, que l'on cloue sur des chevrons dans les maisons pour servir à des cloisonnages et à des lambris, ou pour retenir le plâtre des plafonds, ou encore pour porter les ardoises ou les tuiles des toitures.

7 – Les architectes navals utilisent traditionnellement des lattes flexibles (en anglais « *splines* ») maintenues par des poids posés sur elles, pour dessiner sur des plans en papier le contour des dessins des pièces de construction.

8 – [*Par extension*] Les logiciels de conception assistée par ordinateur (CAO) utilisés en architecture navale ré-utilisent l'expression de *lattes flexibles* (en anglais « *splines* ») pour désigner des contours modelables à volonté.

9 – [*Au figuré*] On appelle *latte* un grand sabre de cavalerie à lame droite.

Latte de hauban : Synonyme de *cadène*.

[Voir le mot *Cadène*].

Latte de ton de mât : On cloue des lattes verticalement sur le ton du mât pour empêcher les œils des haubans d'être coupés par les cercles.

[Voir le mot *Ton*].

Latter (en anglais « *to pile up* ») : En parlant des planches, c'est les empiler avec ordre, en mettant entre elles des petits morceaux de bois de manière que l'air puisse passer entre elles et d'éviter qu'elles ne se gâtent.

Lattes de caillebotis : Ce sont de petites planches re-sciées dont on se sert pour couvrir les barrotins des caillebotis et qui en font le treillis.

[Voir les mots *Barrotin*, *Treillis*].

Laudanum : [*En pharmacie*] Médicament dans lequel l'opium est associé à divers ingrédients.

Exemple : Laudanum de Sydenham.

Remarque : « *Donner du laudanum* » à quelqu'un, c'est le louer, le flatter.

Laudes : Partie de l'office divin qui se dit immédiatement après *matines*.

Lauréat : **1** – Le *poète lauréat* est celui qui a reçu solennellement une couronne de laurier en reconnaissance de son œuvre.

Remarque : Le mot latin *laurēātus* signifie « *orné de laurier* ».

2 – [*Par extension*] On appelle *lauréat* celui qui a remporté un prix dans un concours académique, ou au concours général, et même parfois celui qui a simplement obtenu la note suffisante pour être reçu à un examen, ou un classement qui lui permet d'être accepté à un concours.

Laurier : Sorte d'arbre toujours vert, et qui porte une petite graine noire et amère.

Remarques : **a)** – Chez les anciens le laurier était consacré à Apollon.

b) – On donnait des couronnes de laurier aux chefs de guerre qui avaient remporté la victoire, et aux poètes qui avaient mérité un prix.

Lausanne (Traité de –) : Le Traité du 24 juillet 1923, signé à Lausanne (Suisse) fonda, après la Première Guerre Mondiale, la Turquie moderne, républicaine, laïque, conduite par Moustafa Kémal (1881-1938).

Remarques : **a)** – Le Traité de Lausanne a remplacé le Traité de Sèvres, qui avait été signé le 10 août 1920, mais qui n'avait pas été ratifié par la Turquie.

b) – Le Traité de Lausanne entraîna des déportations de populations basées sur l'appartenance religieuse : 1,6 million de Grecs ottomans vers la Grèce, 385 000 musulmans grecs vers la Turquie.

c) – Moustafa Kémal, surnommé Atatürk (le père des Turcs) par ses concitoyens, s'illustra en 1915 en repoussant à la mer le corps expéditionnaire anglo-français que Churchill avait lancé très imprudemment à l'assaut de la presqu'île de Gallipoli, sur la rive européenne de l'entrée des Détroits turcs, côté Mer Égée ; de nombreux australiens et Néo-Zélandais y furent massacrés.

d) – Le scandale de l'offensive manquée des Dardanelles, déclenchée par Churchill le 25 avril 1915, est considéré par les Néo-Zélandais et par les Australiens comme le symbole fondateur de leurs identités nationales.

e) – Des Néo-Zélandais et des Australiens viennent encore au XXI^{ème} siècle dans la presqu'île de Gallipoli pour commémorer leurs morts, chaque année, le matin du 25 avril : c'est le jour de l'*Anzac*.

[Voir le mot *Gallipoli*].

Lavabo : 1 – Appareil sanitaire fixe comportant une cuvette alimentée en eau par des robinets et muni d'un dispositif de vidange, qu'on utilise pour se laver les mains ou pour faire sa toilette.

Remarques : a) – À une époque pas très ancienne que nous avons connue, avant que les machines des navires ne soient automatisées, quand les officiers mécaniciens se relayaient à la mer pour assurer le quart 24 heures sur 24 dans la compartiment machine et quand le seul moyen de connaître sa position au large était d'utiliser le sextant et le chronomètre, un peu avant que, d'après l'estime, le navire ne franchisse la ligne équatoriale, l'officier mécanicien de quart emplissait d'eau le lavabo qui se trouvait au parquet de manœuvre, puis il le laissait se vider en observant le sens de rotation de l'écoulement de l'eau dans la bonde ; il recommençait jusqu'à ce qu'il s'aperçoive que le sens de rotation de l'eau en vidange avait changé ; il téléphonait alors à la passerelle de navigation pour dire que le navire venait de changer d'hémisphère ; personne n'y croyait vraiment mais beaucoup considéraient quand même l'information comme intéressante.

b) – Observons un lavabo plein d'eau ; la condition initiale importante est que l'eau soit absolument au repos dans le lavabo ; quand on ouvre la bonde pour vider le lavabo, l'eau ne s'écoule par verticalement de manière laminaire mais elle prend un mouvement de rotation tourbillonnaire d'axe vertical ; le sens du tourbillon, juste après qu'on a ouvert la bonde, dépend de l'hémisphère dans lequel on se trouve ; la rotation de l'eau lorsqu'elle commence à s'écouler correspond au sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère Nord, au sens contraire dans l'hémisphère Sud ; ce phénomène aisément vérifiable peut s'expliquer à partir des travaux du mathématicien français Gaspard-Gustave de Coriolis (1792-1843).

c) – Certains beaux esprits contestent la réalité de ce phénomène sous le prétexte que les forces qui sont supposées déterminer le sens de rotation du tourbillon sont extrêmement petites : il n'ont peut-être pas entendu parler de la théorie triviale de l'« *effet papillon* » en météorologie, selon laquelle le battement des ailes d'un papillon au Brésil peut provoquer une tempête au Texas.

d) – Le mot *lavabo* correspond à la forme de l'indicatif futur à la première personne, du verbe latin *lāvāre* qui signifie *laver, nettoyer*.

2 – Fontaine de pierre destinée aux ablutions des moines dans un monastère.

3 – [*Par analogie*] Meuble de toilette garni d'une cuvette et d'un pot-à-eau.

4 – [*Habituellement au pluriel*] Cabinet d'aisance public où se trouve généralement un lavabo.

Remarque : On emploie plutôt son synonyme : « *les toilettes* ».

Lavage (en anglais « *washing* ») : **1** – Nettoyage ordinaire du navire, afin d'en entretenir la propreté.

2 – L'Équipage est appelé aux *postes de lavage* chaque matin.

3 – Le lavage des ponts extérieurs s'effectue avec de grandes quantités d'eau de mer et au moyen de brosses emmanchées appelées *lave-pont*.

Remarque : Les ponts et les murailles sont rincés à l'eau douce lorsque l'on doit les repeindre et que l'on dispose d'une quantité d'eau douce suffisante.

4 – On utilise parfois des pierres avec de l'eau de mer pour obtenir une propreté plus grande : on verse un peu d'eau sur le pont et l'on frotte ensuite le pont avec une pierre plate.

Remarque : Cette opération s'appelle « *briquer le pont* ».

5 – Le lavage des locaux intérieurs s'effectue normalement à l'eau douce au moyen de *vadrouilles* et de *fauberts* bien essorés pour donner moins d'humidité à bord.

[Voir les mots *Faubert, Vadrouille*].

6 – Le lavage des citernes des pétroliers se fait ordinairement au pétrole brut après que la cargaison a été débarquée.

Lavallière :

Remarque :

Lavaret : Poisson très bon à manger, qui se trouve dans les lacs de Savoie et qui est long d'un pied.

Remarque : Ses écailles sont brillantes comme de l'argent, toujours nettes et bien lavées, d'où vient probablement le nom de *lavaret*.

Lavasse : Il se dit de la pluie lorsqu'elle tombe tout-à-coup, avec impétuosité et avec abondance, et qu'elle coule à grands ruisseaux.

Laver : 1 – Nettoyer avec de l'eau ou avec quelque autre chose de liquide.

2 – On dit *laver la tête*, *laver le cerveau à quelqu'un* pour dire lui faire une sévère réprimande.

Laver : Laver une pièce de bois c'est, avec une scie, en séparer ce qui excède, afin qu'elle ait la forme d'une pièce équarrie.

Lavure : Parmi les orfèvres et les monnayeurs, on appelle *lavures* l'argent et l'or qui proviennent de la lessive des cendres de leurs fourneaux, et des balayures ramassées des lieux où ils travaillent.

Lay (Le –) : Le *Lay* est un fleuve côtier du Bas-Poitou (dans l'actuel département de la Vendée) qui se jette dans le Pertuis Breton entre la Dives et la pointe de la Roche.

Remarques : a) – Le *Lay* est encore appelé « *rivière des Saint-Benoît* ».

b) – Le *Lay* est formé par la réunion des deux rivières appelées Grand Lay et Petit Lay.

c) – Le *Lay* est navigable pour les petits navires jusqu'au port de l'Aiguillon.

d) – La cote du chenal pour remonter jusqu'à L'Aiguillon est de 1 mètre découvrant.

e) – À l'Aiguillon, les navires s'amarrent sur des corps-morts mouillés au milieu de la rivière ou accostent à des appontements de la rive gauche.

Layette : 1 – Tiroir d'armoire où l'on serre des papiers.

2 – Il se dit aussi d'un petit coffret de bois.

3 – On appelle aussi *layette*, le linge, les langes, le maillot et tout ce qui est destiné pour un enfant nouveau-né.

Lazaret (en anglais « *lazaretto* ») : **1** – Espace clos par un mur d'enceinte, situé habituellement près d'un port de mer, où l'on isole pour y faire faire la quarantaine, les personnes et les marchandises en provenance de pays infectés ou soupçonnés d'être infectés de la peste ou d'une autre maladie contagieuse.

Remarque : On entend par *quarantaine* l'isolement temporaire des voyageurs arrivant de pays où sévissent des maladies endémiques ou épidémiques.

2 – Dans ces établissements, on doit pouvoir ouvrir, défaire, aérer et purifier les marchandises, surtout les laines, cotons et tissus.

3 – Les hommes en quarantaine dans le lazaret ne peuvent avoir de relations avec les personnes de l'extérieur que dans un parloir où l'on a ménagé un dispositif de séparation grillagé empêchant tout contact et sous la surveillance de gardes de santé nommés *consignes*.

Remarque : Les lettres sont transmises par ces consignes ; celles qui sont envoyées par les hommes en quarantaine sont purifiées avec du vinaigre.

LBP : Sigle de l'expression anglaise « *Length between perpendiculars* » qui signifie *longueur entre perpendiculaires* d'un navire.

[Voir l'expression *Longueur entre perpendiculaires*].

LCD : Sigle de l'expression anglaise « *Liquid crystal display* » qui signifie *écran à cristaux liquides*.

Lé : Chemin de halage d'environ 8 mètres de largeur qui doit rester libre sur le bord des fleuves et des rivières navigables, pour le service des bateaux que l'on fait monter ou descendre à l'aide de cordelles.

Remarque : Le nom *lé* est habituellement du genre féminin.

Lé : La largeur d'une toile, d'une étoffe entre ses deux lisières lorsqu'elle sort du métier à tisser.

Remarques : **a)** – On appelle *demi-lé* la moitié de la largeur d'un lé, après que la toile ou l'étoffe a été découpée par le milieu dans le sens de la longueur.

b) – On écrit lé ou laize.

[Voir le mot *Laize*].

Leader : 1 – Personne qui se trouve à la tête d'un mouvement.

Remarque : Un leader suscite des recherches sur les sujets qui lui tiennent à cœur et il exploite les travaux des chercheurs, mais un leader n'est pas un chercheur.

2 – Personne qui jouit d'une grande autorité, notamment au sein d'un groupe restreint, parce qu'elle y est populaire et qu'elle exerce sur ce groupe un ascendant réel.

Exemple : Leader d'opinion.

3 – Concurrent ou équipe qui se trouve en tête d'une compétition sportive ou d'un championnat.

Leadership : Mot anglais signifiant à peu près *autorité*.

Remarques : **a)** – Le *leadership* est l'un des moyens d'obtenir et d'exercer le pouvoir sur une collectivité.

b) – L'*autorité naturelle* est la capacité personnelle de convaincre et d'obtenir ce que l'on demande sans recourir à la force ni à la palabre ; c'est le pouvoir d'entraîner l'adhésion naturellement, sans violences et sans contraintes (pécuniaires, physiques ou morales).

Lebensborn : Association allemande dont le but était de développer à terme une race aryenne parfaitement pure et dominante ; la première maternité de l'organisation a été ouverte en 1935 à Steinhöring (Bavière).

Remarques : **a)** – Au début, les hommes allemands reconnus comme aryens étaient invités à concevoir au moins quatre enfants avec leur épouse légitime.

b) – Plus tard, des femmes reconnues comme aryennes furent invitées à rencontrer furtivement des hommes aryens pour concevoir puis accoucher anonymement dans des maternités de l'organisation ; leurs enfants étaient recueillis dans des crèches à l'âge de 3 mois, puis dans des foyers de l'organisation afin de constituer l'élite du futur empire allemand de mille ans.

c) – Une dizaine de centres *Lebensborn* furent créés en Allemagne avant la guerre ; 8 000 enfant y virent le jour ; d'autres centres ouvrirent dans les pays occupés, dont une dizaine en Norvège ; une maternité de l'organisation *Lebensborn* fut inaugurée en France le 6 février 1944, à Lamorlaye dans l'Oise, au manoir de Bois-Larris, dans la forêt de Chantilly ; certaines femmes, souvent filles-mères, sont venues accoucher à Lamorlaye pour s'éloigner de leur famille ; plus de 20 bébés naquirent à Lamorlaye ; ils furent emmenés en Allemagne le 10 août 1944, avant l'arrivée des Américains.

d) – Pendant la Seconde Guerre mondiale, plus de 200 000 enfants présentant les caractères physiques apparents de la prétendue race aryenne auraient été arrachés à leurs propres familles dans les pays occupés pour être confiés à des familles allemandes sélectionnées, dans le cadre de l'organisation *Lebensborn*.

Lebrun (Albert –) : 1 – Albert Lebrun (1871-1950) du parti Alliance démocratique, a été le quinzième et dernier président de la III^{ème} République française du 10 mai 1932 au 11 juillet 1940.

2 – Polytechnicien (X 1890) ingénieur des Mines, il fut élu député de Meurthe-et-Moselle en 1900 sous l'étiquette de la gauche démocratique ; il a été trois fois ministre des Colonies, puis Président du Sénat en 1931 ; il fut élu deux fois Président de la République française, le 10 mai 1932 après l'assassinat de Paul Doumer et le 5 avril 1939.

3 – Après la débâcle des armées françaises en juin 1940 et après un vote de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940 qui confiait la charge d'écrire une nouvelle Constitution au Maréchal Pétain, Albert Lebrun s'effaça et laissa les pleins pouvoirs au Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) qu'il avait nommé Président du Conseil des ministres peu de temps auparavant (le 16 juin 1940). [Voir le mot *Débâcle*].

Remarques : a) – Sous la Troisième République, l'Assemblée nationale réunissait tous les députés et tous les sénateurs ; c'est l'Assemblée nationale qui élisait le Président de la République.

b) – Pétain fut chargé d'écrire une nouvelle Constitution pour la France, en remplacement de celle de la Troisième République qui avait mené à la défaite.

c) – La constitution écrite par le Maréchal Pétain n'a pas été promulguée après la libération de la France par les Anglo-Américains, en raison de l'opposition des communistes du Conseil National de la Résistance qui dirigeaient la France à la fin de la guerre.

4 – Le mandat de Président de la République d'Albert Lebrun finissait le 10 mai 1946 ; il n'y avait pas d'Assemblée nationale pour élire un nouveau Président de la République selon la Constitution de la III^{ème} République ; la constitution écrite par le Maréchal Pétain n'étant pas entrée en application, le Président Lebrun s'effaça le 13 octobre 1944 devant Charles De Gaulle, comme il l'avait fait en juillet 1940 devant Philippe Pétain.

Remarque : La Constitution de la IV^{ème} République ressemblait trop à celle de la troisième pour tenir beaucoup plus de dix ans : elle fut remplacée en 1958 par celle de la V^{ème} République, qui ressemble, dans son esprit, à la constitution écrite par Pétain mais qui n'a pas été soumise à l'approbation des électeurs.

Le Chapelier : 1 – Isaac Le Chapelier, avocat au Parlement de Bretagne, a donné son nom à la *loi du 14 juin 1791* interdisant l'exercice collectif des métiers ouvriers, les coalitions ouvrières ou patronales, les grèves, les corporations, les compagnies d'assurances et tout groupement ayant pour but la défense de « *prétendus intérêts communs* ».

2 – Sous le Second Empire, la loi Émile Ollivier (1825-1913) du *25 mai 1864* a aboli le délit de coalition, autorisé le compagnonnage et institué le droit de grève.

3 – La loi du *24 juillet 1867* a légalisé les AOP (Associations Ouvrières de Production) à capital variable, qui sont devenues les SCOP (Sociétés coopératives et participatives) soumises à l'impératif de profitabilité comme toute entreprise.

4 – La loi du *6 juin 1868* a autorisé les réunions publiques, à la condition qu'il n'y fut point parlé de politique ni de religion, mais seulement de questions sociales ou scientifiques.

5 – Les associations professionnelles (syndicats professionnels) ont été à nouveau autorisées par la loi du *21 mars 1884* (loi préparée par Pierre Waldeck Rousseau, ministre de l'Intérieur) ; la liberté générale des contrats d'association a été rétablie par la célèbre (mais mal connue) loi du *1^{er} juillet 1901* relative au contrat d'association, loi préparée par le Président du Conseil Waldeck Rousseau (1846-

1904), présentée par le ministre de la Justice Ernest Monis (1846-1929) et promulguée par le président de la République Émile Loubet (1838-1929).

Lèche : [*Familier*] Tranche fort mince de quelque chose à manger.

Exemple : Une petite lèche de jambon.

Leçon : **1** – Instruction qu'on donne à ceux qui veulent apprendre quelque science, quelque langue.

Exemples : Leçon de droit, de théologie, de médecine, d'italien, d'allemand, de grec.

2 – Leçon, se dit aussi de ce que le précepteur donne à l'écolier à apprendre par cœur.

Exemples : Cet écolier apprend, étudie, récite sa leçon.

3 – Il se dit aussi des préceptes que l'on donne à ceux qui veulent apprendre les arts libéraux, ou l'un des autres arts nobles comme celui de monter à cheval, de faire des armes, celui de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, etc.

Exemples : Prendre sa leçon de danse ; donner des leçons de dessin ; les leçons de l'histoire, de l'expérience.

4 – On dit *faire la leçon à quelqu'un*, pour dire l'instruire de ce qu'il doit faire ; et l'on dit *qu'on a bien fait la leçon à quelqu'un*, pour dire qu'on lui a fait une réprimande.

Lecteur : **1** – Celui qui lit.

Exemples : C'est un bon lecteur, un fort bon lecteur ; c'est un méchant lecteur, il hésite, il bégaye.

Remarque : On appelle « *avis au lecteur* » un avertissement court qu'on met au commencement d'un livre imprimé.

2 – [*Vieilli*] On appelait *lecteurs* les régents, les docteurs qui enseignaient la philosophie, la théologie.

Exemples : Lecteur en théologie, lecteur en philosophie.

3 – Dans l'Église catholique, *lecteur* est l'un des quatre ordres qu'on appelle les quatre mineurs ou les ordres mineurs.

Remarques : **a)** – Dans la religion catholique, les *ordres mineurs* sont des ministères ou fonctions étroitement liés à la liturgie, qui ont été considérés comme des institutions précédant la réception des ordres majeurs ou sacrés.

b) – Les ordres mineurs sont au nombre de quatre, par ordre croissant :

i) L'ostariat (portier) ;

ii) Le lectorat (lecteur) ;

iii) L'exorcistat (exorciste) ;

iv) L'acolytat (acolyte).

Les ordres majeurs sont :

i) Le sous-diaconat, supprimé en 1972 ; les fonctions du sous-diacre sont maintenant confiées au lecteur ou à l'acolyte ;

ii) Le diaconat (diacre) ;

iii) Le sacerdoce (prêtre).

4 – [*Sous l'Ancien Régime*] On appelait *lecteurs royaux* les professeurs du Collège Royal ou Collège de France.

Exemples : Lecteur du roi en philosophie, en mathématiques.

Lectisternes : Festins auxquels les Romains, dans l'Antiquité, invitaient les dieux dont les statues étaient posées sur des lits autour d'une table.

Lecture : **1** – Action de lire ; perception, décodage, déchiffrement, puis interprétation de signaux codés.

Exemples : Lecture d'un mode d'emploi ; lecture des bons auteurs ; lecture d'un message Scott.

Remarques : a) – La lecture exige une grande concentration.

b) – Percevoir, c'est connaître par l'intermédiaire des sens ; dans le cas de la lecture, il s'agit habituellement de la vue.

c) – Décoder, c'est traduire en langage familier une suite de caractères.

d) – Déchiffrer, c'est comprendre le sens des mots qui sont écrits.

e) – Interpréter, c'est redonner leur sens aux mots que l'auteur a enfermés dans des phrases, avec plus ou moins de fidélité en fonction de la culture du lecteur.

f) – Dans la lecture, rien ne sépare le passé qui n'existe plus du futur qui n'existe pas encore ; il ne reste que le présent, c'est-à-dire rien.

2 – La **lecture sur papier** permet de se concentrer sur un texte écrit ou dessiné, du début à la fin d'un article ou d'un livre.

3 – Ce que l'on appelle l'« *enrichissement* » du texte par le multimédia est une mauvaise occasion de perdre le fil de la pensée de l'auteur ; un bon auteur a toujours apporté quelque chose de nouveau, parfois quelque chose de profond, toujours un supplément par rapport aux sources dont il s'est servi, fussent-elles facilement accessibles au moyen de machines électroniques ou de téléphones sophistiqués, en se rendant sur les différents réseaux intérieurs ou extérieurs.

4 – L'auteur d'un livre ou d'un article a inventé des liens nouveaux entre des pensées abstraites ; et si le résultat est trivial, il s'agit d'un plagiat sans intérêt pour le lecteur, qu'il le lise sur du papier ou sur un écran.

5 – Les liens nécessairement structurés entre les prémisses et les conclusions dans une œuvre originale ne sont souvent accessibles qu'au prix d'un effort de concentration intellectuelle soutenu que permet un texte imprimé sur papier et que ne permet pas nécessairement une page hypertexte.

Remarque : La technologie dite de l'hypertexte, qui prélève des fragments d'informations au hasard des éléments mis en évidence sur l'écran, est différente de la lecture continue ; elle a d'autres fonctions que la lecture sur papier qui met à disposition une présentation hiérarchisée des idées et elle peut présenter beaucoup d'intérêt pour celui qui a été préparé à analyser efficacement le flux immense des informations disponibles sur les réseaux, sans sortir du sujet.

6 – Étude.

Exemples : Il s'est fort attaché, fort adonné à la lecture ; il s'est rendu savant par la lecture des bons auteurs, par une continuelle lecture ; avoir bien de la lecture ; la lecture forme l'esprit ; c'est un homme d'une prodigieuse lecture.

Led : Acronyme de l'expression anglaise « **light emitting diode** » qui, en français, se dit *diode électroluminescente* (del).

Légal : 1 – Qui concerne la loi, qui est conforme aux lois.

Exemples : Des formes légales ; voie légale ; moyens légaux.

[Voir les mots *Licite*, *Légitime*].

2 – Ce qui a été institué par la loi.

Remarques : a) – Ce qui est légitime n'est pas nécessairement légal.

b) – La médecine légale est la branche de la médecine qui, mettant les connaissances médicales en relation avec certaines questions de droit, a pour objet d'aider à l'application des textes législatifs ou réglementaires et à la résolution de divers cas de procédure civile ou criminelle.

Légalement : D'une manière légale.

Exemple : Cela n'est pas fait légalement.

Légalisation : Certification de la vérité d'un acte par autorité publique.

Exemple : Un acte qui manque de légalisation.

Légaliser : Ajouter à un acte authentique les certificats nécessaires, afin qu'il puisse faire foi hors du ressort de la juridiction où il a été passé.

Exemple : Faire légaliser un extrait de naissance .

Légalité : Caractère, qualité de ce qui est légal, de ce qui est selon les lois.

Remarques : **a)** – Pour Flaubert : « *La légalité nous tue ; avec elle, aucun gouvernement n'est possible !* » .

b) – En réalité, en raison du très grand nombre des lois et des règlements redondants ou contradictoires actuellement en vigueur (2016) la légalité permet aux plus malins (ou aux plus riches, qui peuvent se payer les services de gens très malins) d'avoir toujours raison ! ou du moins de n'avoir presque jamais tort.

Légit : Un *légit apostolique* est un représentant extraordinaire du pape chargé d'une mission généralement diplomatique.

Remarques : **a)** – Les légats représentent l'autorité pontificale ; ils agissent au nom du pape pendant une période déterminée, souvent sur un dossier précis, mais ils sont parfois appelés à exercer une compétence générale.

b) – Un *nonce apostolique* est un ambassadeur *permanent* de l'État du Vatican, accrédité auprès d'un gouvernement étranger.

c) – Le mot *légit* vient du latin *lĕgātus* (qui signifie *délégué dans une mission*),

d) – Le mot *nonce* vient du latin *nuntĭus* (qui signifie *messenger, courrier, celui qui annonce*) par l'italien *nunzio*.

e) – Le représentant d'un évêque, ou même du pape, est parfois appelé un *apocrisiaire* (du grec *Ἀποκριτάριος* qui signifie « *celui qui répond* »).

Légataire : Celui ou celle à qui on fait un legs.

Exemple : Légataire universel.

Lège (en anglais « *walt* », « *light* ») : Un bâtiment lège est celui qui est vide de marchandises.

Remarque : On emploie parfois cette qualification en parlant d'un navire qui a un chargement partiel, ou qui s'est allégé à la mer par une longue consommation de combustible (pour la machine) d'eau et de vivres (pour l'Équipage et les passagers).

Légende : **1** – On appelle ainsi un livre relatant la vie d'un ou de plusieurs saints.

Exemples : Lire la légende ; ce saint-là n'est pas dans la légende.

Remarque : On appelle *légende dorée* un recueil des vies d'environ 150 saints chrétiens, rédigé en latin entre 1261 et 1266 par un dominicain appelé Jacques de Voragine (1230-1299).

2 – Inscription, texte explicatif placé au bord, à la marge.

Remarques : **a)** – Légende se dit de l'inscription gravée autour d'une pièce de monnaie, d'une médaille.

Exemple : Les écus avaient pour légende l'expression latine « *sic nomen domini benedictum* ».

b) – On appelle *légende* le texte que l'on trouve inscrit dans un tableau, une estampe, et qui reproduit les paroles des personnages qui y sont représentés.

c) – Notice, liste placée dans un coin ou aux marges d'une carte géographique, d'un plan, etc., et fournissant l'explication des signes conventionnels utilisés.

3 – Présentation déformée ou amplifiée d'une réalité quelconque, et relevant principalement de l'imaginaire.

Remarques : **a)** – Quand la légende devient réalité, on imprime la légende.

b) – Quand la légende devient la *vérité officielle*, ceux qui contestent la légende sont condamnés.

Légendes révolutionnaires : Histoires racontées par les historiens à propos d'évènements historiques en travestissant ce que l'on sait des évènements.

Remarque : Exemples de légendes révolutionnaires :

i) La prise de la Bastille (14 juillet 1789) ; pour armer la milice bourgeoise formée sur les ordres des élus des districts parisiens, les volontaires saisirent sans résistance, le 14 juillet au matin, 28 000 fusils entreposés aux Invalides, puis se dirigèrent vers l'ancienne prison de La Bastille où ils savent qu'ils trouveront 250 barils de poudre pour approvisionner leurs fusils.

ii) La Roche des Mûrs () ; une statue de la République, au sommet d'un monument en fonte érigé à Mûrs-Érigné (Maine-et-Loire), prétend rappeler le sacrifice de 600 hommes du 8^{ème} bataillon de volontaires parisiens, dit *des Lombards*, qui seraient morts héroïquement le 26 juillet 1793 en tentant de défendre les Ponts-de-Cé, près d'Angers, quelques jours après la victoire remportée par les brigands vendéens à Vihiers (le 18 juillet 1793) ; en réalité, les lâches Parisiens qui défendaient la butte d'Erigné (la Roche de Mûrs) contre les brigands, ivres pour la plupart, l'ont abandonnée sans opposer la moindre résistance ; certains s'enfuirent et tentèrent de traverser la Loire à la nage et un grand nombre d'entre eux périrent noyés ; d'autres furent tués par les fusils ou les canons des Vendéens ; les autres furent faits prisonniers.

iii) La victoire de Valmy (20 septembre 1792) ; après un duel d'artillerie qui tournait à l'avantage des Prussiens dans la matinée du 20 septembre, vers quatre heures de l'après-midi le duc de Brunswick, qui commandait l'armée prussienne, ordonna la retraite de ses troupes pour une raison inconnue, laissant ainsi le champ de bataille aux Révolutionnaires.

iv) L'enfant Bara (1793) ; Maximilien Robespierre (1758-1794) raconta à la tribune de la Convention nationale, le 8 nivôse an II (28 décembre 1793), que le jeune François Joseph Bara (1779-1793), originaire de Palaiseau et âgé de treize ans, avait fait des prodiges de valeur en Vendée ; entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort et de l'autre, lui demandaient de crier « *vive le roi !* », l'enfant Bara serait mort en criant « *vive la république !* » ; en réalité, l'enfant Bara, qui était au service du général Desmarres comme domestique, aurait été abattu le 17 frimaire an II (7 décembre 1793) par des paysans à qui il tentait de voler deux chevaux ; la légende de François Bara a servi la propagande de Robespierre en 1793 comme la mémoire de Guy Moquet (né en 1924 et fusillé le 22 octobre 1941) a été utilisée par le candidat Sarkozy le 14 janvier 2007 au congrès de l'UMP, pendant la campagne présidentielle ; par la suite, le Président Sarkozy fit lire dans tous les lycées, le 22 octobre 2007, puis le 22 octobre des années suivantes, une lettre écrite par Guy Moquet, en y laissant ajouter des commentaires contestés. [Voir le mot *Otage*].

v) Le naufrage du vaisseau de 74 canons « *Vengeur du Peuple* », le 13 prairial an II (dimanche 1er juin 1794) ; le rapporteur du Comité de salut public Bertrand Barère (1755-1841) raconta à la tribune de la Convention nationale que tout l'Équipage du vaisseau « *Vengeur du Peuple* » (ex-« *Marseillois* ») avait choisi de périr avec le navire en chantant des hymnes révolutionnaires plutôt que de se rendre lorsqu'il sombra après avoir été percé de toutes part par le feu anglais ; en réalité, lorsqu'il vit que son navire allait disparaître sous les flots, le commandant du vaisseau, le Saintongeais Jean-François Renaudin (1750-1809) fit hisser le pavillon britannique pour indiquer qu'il se rendait ; sur environ 700 personnes présentes à bord, 7 officiers, dont Renaudin et près de 300 marins furent

sauvés par les Anglais et emmenés comme prisonniers sur les pontons anglais ; la surprise fut grande en France quand ils furent libérés après la Paix d'Amiens (25 mars 1802).

Léger : 1 – Qui ne pèse guère.

Exemples : L'air est *plus léger* que l'eau ; *léger* comme une plume ; une étoffe légère.

2 – On dit, qu'un *cheval* est léger à la main, pour dire qu'il a la bouche bonne, et qu'il ne s'appuie pas sur le mors.

3 – On dit qu'un *cavalier* a la main légère, pour dire qu'il se sert bien des aides de la main.

4 – *Léger* signifie aussi *aisé à supporter*.

Exemple : Un joug léger.

5 – On appelle *vin léger* un vin qui n'a pas beaucoup de corps ni de couleur.

6 – On appelle *troupes légères*, les troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, poursuivre l'ennemi.

Remarque : On disait autrefois cavalerie légère par opposition à la cavalerie pesamment armée.

7 – [Au figuré] Léger signifie *volage*.

Exemples : Un peuple léger ; un esprit léger ; avoir le cœur léger.

Remarque : On dit qu'un homme a la tête légère, le cerveau léger, l'esprit léger, pour dire qu'il n'est pas trop sage, trop sensé.

7 – [Au figuré] Léger signifie aussi *frivole, peu important, peu considérable*.

Exemples : Raisons légères ; un sujet bien léger ; une légère occasion ; une légère dispute ; une injure légère ; une faute légère ; une blessure légère.

Remarques : **a)** – Il signifie encore superficiel.

Exemples : Prendre une *légère teinture* de quelque science ; pour vous en donner une *légère idée*.

b) – On dit, prendre un *léger repas*, pour dire un repas frugal, et où l'on mange peu.

c) – On dit qu'un homme a le *sommeil léger*, pour dire que le moindre bruit le réveille.

Léger (en anglais « *sharp* », « *light* ») : **1** – Se dit des bâtiments militaires fins de rang inférieur à celui de frégate, notamment les brigs, les goélettes, les sloops ou, pour les bâtiments à propulsion mécanique, les torpilleurs, les dragueurs de mines, les gabares.

2 – « *Léger de voiles* », « *léger de rames* » se disent des canots qui marchent bien, soit à la voile, soit à l'aviron.

Légion d'honneur : 1 – Plus haute distinction honorifique française.

Remarques : **a)** – L'ordre national de la Légion d'honneur est l'institution chargée de décerner la décoration honorifique de la Légion d'honneur.

b) – L'ordre national de la Légion d'honneur est placé sous l'égide d'un grand chancelier, le général d'armée Benoît Puga (né en 1953) depuis le 1er septembre 2016 et d'un grand maître, le Président de la République ès-qualités.

2 – La Légion d'honneur a été instituée le 19 mai 1802, sous le Consulat.

Remarques : **a)** – La Première République (septembre 1792 à mai 1804) n'a pas aboli la noblesse en France ; elle a seulement substitué le mérite à l'hérédité.

b) – La séance du 19 juin 1790 de l'Assemblée Constituante a aboli les ordres de chevalerie, les corporations, les décorations pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse ou qui supposaient des distinctions de naissance.

c) – L'honneur sera dorénavant la récompense des vertus et des talents.

d) – En janvier 1791, l'ancien *ordre de Saint-Louis* prit officiellement le nom de

« *Décoration militaire* ».

e) – La loi du 6 août 1791 abolit les ordres chevaleresques réservés à la noblesse, ordre de Saint-Michel, ordre du Saint-Esprit, ordres réunis de Saint-Lazare de Jérusalem et Notre-Dame du Mont-Carmel.

f) – L'*ordre de Saint-Louis*, qui avait pris le nom démocratique de *Décoration militaire*, a été supprimé par le décret du 15 octobre 1792.

g) – Les militaires ne pouvaient espérer, comme récompenses, que des armes de luxe ou des chevaux.

h) – À partir de 1796 sous le Directoire (26 octobre 1795 - 9 novembre 1799), puis sous le Consulat (9 novembre 1799 - 18 mai 1804), de nombreuses armes de récompense nationale furent distribuées aux héros des campagnes militaires qui avaient rendu des services éclatants en combattant pour la Première République (22 septembre 1792 - 18 mai 1804) ; ce furent souvent des sabres d'apparat dédiés.

3 – À partir du 25 décembre 1799, un système d'*armes d'honneur*, différent du précédent système d'armes de récompense nationale, fut instauré pour les militaires méritants :

i) Des sabres garnis en argent pour les officiers et les soldats auteurs d'une action d'éclat ou d'un service d'une valeur extraordinaire.

ii) Des fusils garnis en argent pour les grenadiers et les soldats.

iii) Des mousquetons garnis en argent ou des carabines garnies en argent pour les troupes à cheval.

iv) Des baguettes garnies en argent pour les tambours.

v) Des trompettes garnies en argent pour les soldats titulaires de cet instrument.

vi) Des grenades de vermeil pour les canonniers pointeurs, à coudre sur l'uniforme.

vii) Des haches d'abordage en vermeil (arrêté du 9 août 1801) pour les marins, à fixer sur le baudrier.

Remarques : a) – Les armes d'honneur étaient dédiées par le Premier Consul.

b) – Les armes d'honneur étaient de véritables œuvres d'art ; elles étaient fabriquées dans les manufactures d'armes de la nation.

c) – La Légion d'honneur, à la fois civile et militaire, rendit caduque le système des armes d'honneur.

d) – Les titulaires d'armes d'honneur furent membres de droit de la Légion d'honneur à sa création le 19 mai 1802.

4 – La Légion d'honneur récompense les mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes.

Remarques : a) – Seuls les citoyens français peuvent être admis dans l'ordre de la Légion d'honneur.

b) – Les étrangers peuvent être distingués dans l'ordre de la Légion d'honneur mais ils n'en sont pas membres.

c) – La première promotion de légionnaires a été nommée le 24 septembre 1803.

5 – La Légion d'honneur regroupe trois grades : chevalier, officier et commandeur et deux dignités : grand officier et grand'croix.

Remarques : a) – Un minimum de 20 ans d'activité est requis pour entrer dans l'ordre de la Légion d'honneur.

b) – Les promotions à un niveau supérieur sont accordées si le légionnaire fait la preuve de nouveaux mérites et selon des délais minimum :

i) Du grade de chevalier à celui d'officier : 8 ans.

ii) Du grade d'officier à celui de commandeur : 5 ans.

iii) Du grade de commandeur à la dignité de grand officier : 3 ans.

iv) De la dignité de grand officier à celle de grand'croix : 3 ans.

c) – Certaines propositions, dites à titre exceptionnel, interviennent pour récompenser des personnes méritantes sans attendre les délais prescrits par les règles générales, notamment la règle des 20 années de service : c'est le cas des médaillés d'or aux Jeux olympiques qui sont récompensés pour avoir fait rayonner la France dans le monde.

b) – Les visites d'État sont l'occasion d'attributions de la Légion d'honneur à des personnalités étrangères, faites au titre de la réciprocité diplomatique et pour soutenir la politique étrangère de la France.

Légion étrangère : Corps d'élite, la Légion étrangère a été créée en 1831.

Remarques : **a)** – Entre 1871 et 1914, la Légion comprenait beaucoup d'Alsaciens et de Mosellans ; le célèbre chant traditionnel de la Légion commence par « *Tiens, voilà du boudin, pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains...* ».

b) – Après 1945, la Légion a compté beaucoup d'Allemands.

c) – La mythique bataille de Camerone au Mexique, en 1863, est célébrée encore aujourd'hui, chaque été, par toutes les unités de la Légion.

Législature : Période de temps que le corps législatif d'un État demeure assemblé depuis son installation, jusqu'à l'expiration des pouvoirs de ses membres et leur remplacement.

Législation : **1** – Le droit, le pouvoir de faire des lois.

Exemple : La législation appartient au Parlement.

2 – Le corps même des lois.

Exemple : La législation française ; la législation maritime.

3 – Science, connaissance des lois.

Exemple : Un cours de législation.

Remarque : On appelle *législation comparée* l'étude comparative des lois des différents pays.

Législation maritime : **1** – Dans un sens général, on entend par *législation maritime* l'ensemble des lois qui ont régi ou qui régissent toutes les branches de la Marine.

2 – Le plus ancien code des lois maritimes est celui des Lois Rhodiennes qui se sont appliquées à la puissance maritime des Romains.

Remarque : Les lois rhodiennes traitent particulièrement des naufrages.

[Voir l'expression *Rhodiens (Droit maritime des -)*].

3 – Les *Jugements d'Oleron* (ou *Rôles d'Oleron*), les *Us et Coutumes de la Mer* et le *Guidon de la Mer* établirent les principes suivis lors de la création des différentes législations maritimes actuelles dans les différents pays européens ou américains.

[Voir les expressions *Rôles d'Oleron*, *Us et coutumes de la mer* et *Guidon de la mer*].

Leur objet principal était de lutter contre la piraterie, d'éviter les pertes frauduleuses de navires ou de cargaison survenues par le fait des maîtres ou patrons, d'empêcher les exactions ou pillages exercés sur les côtes envers les Équipages ou sur les cargaisons des navires naufragés.

Les *Jugements d'Oleron* traitaient également de la police de la navigation.

Le *Guidon de la Mer* (fin du xiv^{ème} siècle) ajouta diverses dispositions concernant les assurances, les contrats maritimes, les avaries, les prises, les rachats de captifs, les représailles, les lettres de marque.

Les *Ordonnances de 1681* sous Louis XIV reprirent les dispositions de l'Édit de sous Henri III, en les précisant éventuellement, et leurs dispositions se retrouvent dans le Code de Commerce de 1809.

Remarques : a) – Le Droit Maritime et Commercial français a été complètement revu par le Doyen Rodière, et ses travaux remarquables ont fait l'objet d'un ensemble de lois et de décrets établis à la fin des années 1960.

b) – Quelques modifications de détails ont pu être apportées depuis la réforme des années 1960 mais, en définitive, la législation maritime française a peu varié depuis Henri III (roi de France de 1574 à 1589) et son *Édit* du mois de mars 1584 résumant les « *ordonnances et règlements de la juridiction de l'Admirauté* ».

Législature : Période pendant laquelle une assemblée législative exerce son mandat, depuis son installation jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

Légitimation : Changement d'état d'un enfant naturel par lequel il acquiert les droits de ceux qui sont nés en légitime mariage.

Remarque : Il y a deux sortes de légitimation :

i) La première, par mariage subséquent et celle-ci égale entièrement le légitimé aux enfants légitimes.

ii) La seconde, par lettres de chancellerie et celle-là est une « *grâce du prince* ».

Légitime : La portion que la loi attribue aux enfants sur les biens de leurs pères et de leurs mères.

Remarque : Un père ne peut pas ôter *la légitime* à son fils.

Légitime : 1 – Ce qui est juste et qui transcende la loi.

Remarque : Ce qui est légitime n'est pas nécessairement légal.

2 – [*Par extension*] Qui est conforme au bon droit, à la raison, à l'équité.

3 – Qui se justifie, qu'on peut admettre, excuser.

4 – Qui est fondé en droit ; qui présente les conditions, les qualités requises par la loi.

Exemples : Pouvoir légitime ; autorité légitime ; mariage légitime.

5 – Juste, équitable, fondé en raison.

Exemple : La demande qu'il forme n'est pas légitime.

6 – Qui a les conditions, les qualités requises par la loi.

Exemple : Mariage légitime ; enfants légitimes.

Légitimer : 1 – Rendre un enfant naturel capable des droits et honneurs dont il était exclu par sa naissance.

2 – Faire reconnaître publiquement pour authentique et juridique.

Legs : Don laissé par un testateur.

Léguer : Donner par testament.

Exemple : Il lui a légué sa maison et une grosse somme d'argent par son testament.

Légume : 1 – Il se dit de certains petits fruits qui viennent dans des gousses, comme pois, fèves, etc.

2 – Il se dit aussi de toutes sortes d'herbes potagères et de plantes ou de racines bonnes à manger.

Lemaître : Abbé Georges Lemaître (1894-1966).

[Voir l'expression *Abbé Lemaître*].

Lemme : 1 – Proposition intermédiaire ou accessoire d'un raisonnement.

2 – [*Logique*] Proposition majeure d'un syllogisme.

3 – [*Terme de mathématique*] Assertion servant d'intermédiaire pour démontrer un théorème plus important.

Remarque : Un *lemme* est une sorte de petit théorème de nature technique.

4 – [*Terme de mathématique*] Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une autre proposition qui la doit suivre.

Remarque : Un *lemme* est une proposition dont la démonstration est préalable à une proposition subséquente.

[Voir le mot *Scolie*].

Lémures : Les deux mots *lémures* et *larves* avaient la même signification chez les anciens.

Remarque : Ceux qui se piquaient d'exactitude donnaient aux âmes des méchants le nom de *larves* ou de *lémures*, et celui de *mânes* aux âmes des bons.

[Voir les mots *Larves* et *Mânes*].

Leneveu (Niveau –) : Voir l'expression *Niveau Leneveu*.

Lénifier : [*Terme de Médecine*] Adoucir.

Lent (en anglais « *slow* ») : Régime de la machine utilisé en manœuvre et correspondant à un faible pourcentage de la puissance disponible.

On dit ainsi « *en avant lent* » (en anglais « *slow ahead* ») ou « *en arrière lent* » (en anglais « *slow astern* »).

Remarques : **a)** – On dit de même « *en avant très lent* » (en anglais « *dead slow ahead* ») ou « *en arrière très lent* » (en anglais « *dead slow astern* ») pour obtenir une allure aussi faible que possible (juste un peu plus vite que *stop*) mais qui permet de gouverner le navire en utilisant la barre.

b) – On fait sonner le « *t* » de « *lent* » ou de « *très lent* » ; on le fait même claquer comme dans « *bout* », « *canot* », « *équipet* », « *tout* », etc.

c) – Certains disent « *lentement* » au lieu de « *lent* » pour être mieux entendus.

Lentille : Disque de verre, de cristal ou de quelque autre matière réfringente, taillé et poli, dont l'une des surface, au moins, est courbe.

Remarques : **a)** – Les lentilles concaves sont convergentes.

b) – Les lentilles convexes sont divergentes.

Lentille gravitationnelle : On désigne par *lentille gravitationnelle* l'effet d'une galaxie massive sur l'image lumineuse d'un objet situé derrière cette galaxie, en raison de la courbure de l'espace près de la galaxie.

Remarque : Prédit par l'astronome suisse Fritz Zwicky (1898-1974) en 1937 ce phénomène a été observé pour la première fois dans les années 1980 sous la forme d'une sorte de mirage appelé *anneau d'Einstein*.

Léon IX : 1 – Brunon de Dabo (1002-1054) a été élu évêque de Toul à l'âge de 24 ans avec le soutien de l'Empereur ; il a ensuite été élu pape en 1048, à 46 ans, sous le nom de Léon IX.

Remarque : Sa mère était de Dabo (en Lorraine) son père d'Éguisheim (en Alsace).

2 – Léon IX envoya Humbert de Moyenmoutier (1015-1061) à Byzance afin de ramener le patriarche d'Orient, Michel Cérulaire (1000-1059), dans l'obéissance au pape, le patriarche de Rome ; le 16 juillet 1054, Humbert de Moyenmoutier provoqua le grand schisme d'Orient qui forma l'Église orthodoxe, en excommuniant le patriarche de Byzance Michel Cérulaire.

[Voir le mot *Patriarche* et l'expression *Schisme d'Orient*].

3 – Léon IX a été canonisé sous le nom de *Saint Léon*.

Léonce Vieljeux : 1 – Officier de l'Armée de terre française, puis armateur rochelais, Léonce Vieljeux (1865-1944) a été maire de La Rochelle pendant une dizaine d'années, avant et au début de la Seconde Guerre Mondiale.

Remarque : Léonce Vieljeux fut membre du *Conseil national* créé le 22 janvier 1941 par le vice-président du Gouvernement de Vichy, Pierre-Étienne Flandin (1889-1958) ; le *Conseil national* était une assemblée consultative d'environ 500 membres, destinée à rechercher les moyens d'améliorer la situation précaire dans

laquelle se trouvait la France après la défaite de 1940 face à l'Allemagne.

2 – Né aux Vans (Ardèche) le 12 avril 1865, d'une famille huguenote originaire du hameau de Vieljeux dans la commune de Barre-de-Cévennes (Lozère), Léonce Vieljeux fit ses études au lycée de Tournon (Ardèche) ; admis à l'École de Saint-Cyr en 1886, il en sortit sous-lieutenant en 1888 et fut aussitôt affecté au 123^{ème} régiment d'Infanterie à La Rochelle ; il fut promu lieutenant dans le même régiment en 1890.

3 – Il connut à La Rochelle et il épousa en 1891 la fille de l'armateur rochelais Franck Delmas, au moment de la mise en service du nouveau port de La Pallice.

4 – Ayant obtenu de l'armée un congé de longue durée à partir de 1895, il prit une charge de courtier maritime à La Rochelle ; puis il entra à la Compagnie Delmas-Frères (Franck et Émile) en 1896 ; la compagnie devint ensuite Compagnie Delmas-Vieljeux.

Remarque : Émile Delmas, qui habitait en Alsace avant la guerre de 1870 et qui y avait conservé des attaches familiales, fit adopter la « *croix de Mulhouse* » comme insigne de la Compagnie ; la *croix de Mulhouse* entourée d'une roue de moulin stylisée figura sur les cheminées des navires de la Compagnie Delmas-Vieljeux jusqu'à son rachat par la CMA-CGM.

5 – La Compagnie Delmas-Vieljeux ouvrit une ligne entre l'Algérie (Oran) et les ports français de la côte Atlantique en 1897 puis, après la guerre de 1914-1918, des lignes sur l'Afrique noire (Douala au Cameroun, Abidjan en Côte-d'Ivoire, le Gabon).

6 – Mobilisé comme capitaine d'Infanterie le 2 août 1914, Léonce Vieljeux fut d'abord affecté à l'État-Major de la 92^{ème} division d'Infanterie territoriale ; promu commandant, il fut nommé chef de bataillon successivement au 28^{ème} régiment d'infanterie territoriale en Argonne et au 111^{ème} régiment d'infanterie territoriale en Champagne et en Argonne ; plus tard, avec le grade de lieutenant-colonel, il commanda successivement le 45^{ème} régiment d'infanterie territoriale, le 14^{ème} régiment d'infanterie territoriale et le 74^{ème} régiment d'infanterie territoriale.

Remarque : Le commandant Léonce Vieljeux fut blessé grièvement en Argonne à l'été 1916 ; il termina la guerre de 1914-1918 avec le grade de lieutenant-colonel ; il était officier de la Légion d'Honneur et il fut cité à l'ordre de la Division, à l'ordre de l'Armée et à l'ordre de la Brigade.

7 – Élu au Conseil Municipal de La Rochelle en 1912, réélu en 1919, il fut maire de La Rochelle de 1930 à 1940 ; il fut suspendu de ses fonctions le 22 septembre 1940 par décision du préfet, sur la demande des Allemands que l'armée française n'avait pas su arrêter à la frontière et qui occupèrent La Rochelle du 23 juin 1940 au 8 mai 1945.

Remarque : Ayant été expulsé de la Charente-Maritime le 17 juin 1941, Léonce Vieljeux se rendit chez sa fille au Brillac, près de Jarnac (Charente) ; il put rentrer à La Rochelle le 24 novembre 1941.

8 – Léonce Vieljeux fut arrêté à La Rochelle le 14 mars 1944, ainsi que son neveu Franck Delmas (1900-1944), ou que l'ingénieur en chef des chantiers naval Delmas-Vieljeux à La Pallice, Joseph Camaret (1889-1944), ou que l'agent principal du réseau Alliance pour le secteur de La Rochelle, Christian de la Motte Rouge (1897-1944), comme ayant aidé ou participé aux activités du « *Réseau Alliance* » ; le 23 mars 1944, ils furent transférés à la prison de La Pierre-Levée à Poitiers, puis à Fresnes le 27 avril 1944.

9 – Léonce Vieljeux fut déporté le 28 avril 1944 pour faits de résistance au camp d'internement de Schirmeck (Alsace), baraque n° 10, avec les autres membres rochelais du Réseau Alliance ; ils furent rejoints par d'autres Français en

provenance de Bordeaux, de Dijon, de Nice ; tous étaient enfermés en qualité de prisonniers NN.

Le pasteur Yann Rouillet, de Mougou (Deux-Sèvres), qui était un petit-fils de Léonce Vieljeux et les Rochelais Jacques Chapron, Franck Delmas, le colonel Labat, Joseph Camaret figuraient parmi les déportés de la baraque n° 10.

Le commandant *Christian de la Motte-Rouge* y périt d'épuisement et de mauvais traitements.

Remarque : Le docteur Lacapère, qui survécut miraculeusement, fit part de l'inquiétude exprimée par tous ces déportés que, à la « *Libération* » du pays par les Anglo-Américains, les résistants de 1940-1944 ne soient mis à l'écart par les professionnels de la politique ou les « *résistants de 1945* », de la même manière que le furent en 1919 les anciens combattants de la Grande Guerre.

[Voir le mot *Schirmeck*].

10 – Juste avant l'arrivée des armées anglo-américaines à proximité de Schirmeck et dans la crainte d'une attaque des maquis des Vosges, 106 des 107 membres du réseau Alliance détenus à Schirmeck, dont Léonce Vieljeux, ainsi que 35 maquisards, furent transférés en camion par groupes de 12, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944, au camp de concentration voisin de Natzwiller, pour y être tués sur l'ordre de Berlin ; les premiers arrivèrent au camp de Natzwiller alors qu'il faisait encore jour ; les 14 femmes furent amenées les dernières ; tous furent immédiatement tués, soit d'une balle de pistolet dans la nuque, soit de dos à la mitrailleuse, puis ils furent incinérés dans le crématorium du camp de Natzwiller et leurs cendres furent dispersées sur place.

Léonce Vieljeux avait 79 ans.

[Voir *Alliance (Réseau –)* et *Natzwiller (Camp de concentration de –)*].

Remarques : **a)** – Le sigle NN signifie en allemand : « *Nacht und Nebel* » (*Nuit et Brouillard*) et en latin : « *nōmēn nesciō* » (littéralement : *je ne sais pas son nom*).

b) – Un prisonnier NN était destiné à disparaître, dès le jour de sa déportation ; il perdait son identité et ne pouvait plus, en principe, communiquer avec l'extérieur.

c) – Selon les dépositions des témoins à charge au procès des gardiens du camp de *Natzweiler*, qui s'est tenu à Metz du 5 juin-2 juillet 1954, les membres du réseau Alliance, à leur arrivée au camp, furent menés directement dans la chambre du crématorium où ils furent aussitôt abattus méthodiquement ; certains, parmi les suppliciés, eurent le temps de crier « *vive la France !* » avant de mourir.

i) Un ancien détenu mosellan, à l'époque infirmier au camp, *Alphonse Bauer*, devenu adjoint au maire de Hagondange, dit avoir vu l'Obersturmbannführer (lieutenant-colonel) *Fritz Hartjenstein* (1905-1954), Sturmführer SS du camp, hors de lui et pris de boisson, féliciter deux détenus de droit commun allemands qui, comme kapos, venaient de participer aux exécutions des membres du réseau Alliance.

ii) Le témoin *Leistenchneider*, devenu inspecteur de police à Rambas (Moselle) affirma avoir reconnu l'Obersturmbannführer *Fritz Hartjenstein*, alias le Kommandoführer *Franz Ehrmanntraut* que les déportés appelaient le « *veneur rouge* » parce qu'il lançait contre eux sa meute de chiens ; le SS-Oberscharführer *Robert Nietsch* et le SS-Hauptscharführer *Wolfgang Seuss* sont remonté du crématorium en titubant, après l'exécution des membres du réseau Alliance ; *Leistenchneider* se dit convaincu que certaines femmes du réseau Alliance, avant d'être jetées encore vivantes dans le feu, ont été violées.

iii) Le docteur *Boogaerts*, résistant belge déporté NN au KL-Natzweiler, affirma que l'Obersturmbannführer *Fritz Hartjenstein* avait bien assisté à l'exécution des membres du réseau Alliance.

iv) Le témoin *Leclerc* rapporta que, d'après les confidences du kapo Berg, *Robert Nietsch* viola certaines femmes avant de les tuer en leur injectant de l'essence dans les veines ; une jeune fille de 16 ans du réseau Alliance fut pendue par les seins à des crochets de boucher sous les yeux de sa mère.

v) Le témoin *Vermeulen*, de Béthune (Pas-de-Calais), expliqua qu'il avait vu, le 2 ou le 3 septembre 1944, la chambre sous le crématorium bourrée de cadavres attendant d'être incinérés.

d) – Le « *Konzentrationslager Natzweiler* » était établi dans l'actuelle commune de Natzwiller (Bas-Rhin), près de l'hôtel de *Struthof* où logèrent les gardiens des premiers bâtisseurs du camp (300 prisonniers de droit commun allemands). Dans le camp-souche de Natzwiller, ou dans les *Kommandos* attachés au camp, se trouvèrent à la fois des prisonniers politiques et des prisonniers de droit commun. A la fin de l'été 1944, on comptait environ 7 000 prisonniers dans le camp-souche et 20 000 dans les *Kommandos* extérieurs qui en dépendaient ; ces kommandos étaient mis à la disposition des industriels allemands depuis 1942, pour faire fonctionner l'industrie de guerre en remplacement des Allemands mobilisés pour compenser les pertes de soldats en Union soviétique.

e) – Il subsiste dans l'enceinte conservée de l'ancien camp de *Natzweiler* (actuellement Natzwiller, dans le Bas-Rhin) deux *blocks* ou baraquements (dont un baraquement administratif) et deux bâtiments techniques (logements et bureaux de gardiens, crématorium, prison et cachots).

f) – Il subsiste également, mais en dehors de l'enceinte du camp, un bâtiment qui dépendit de l'Université de Strasbourg de 1942 à 1944 et qui renferme encore une chambre à gaz expérimentale (désaffectée), des tables de dissection et d'autopsie, des bacs pour faire disparaître dans l'acide (pour des raisons prophylactiques) les cadavres contaminés par les maladies contagieuses (typhus, paludisme) que les professeurs de médecine allemands y étudiaient ; ils s'intéressaient également à d'autres pathologies pouvant par exemple affecter les aviateurs (haute altitude sans pressurisation, hypothermie en cas de séjour accidentel dans l'eau froide) ; ils y firent des expérimentations sur des humains tirés de différents camps de concentration allemands ou polonais.

Parmi les médecins allemands qui furent poursuivis, figurent le professeur d'anatomie à la Reichsuniversität de Strasbourg *August Hirt* (1898-1945), le chef-préparateur de Hirt, le docteur *Otto Bong*, le bactériologiste et virologue *Ehgen Haagen* (1898-1972), le docteur *Helmut Graefe*, le virologue et professeur de biologie *Otto Bickenbach* (1901-1971) et le docteur *Helmuth Rühl*.

Les « *médecins de la mort* » furent jugés à Metz du 16 au 22 décembre 1952 ; *Bickenbach* et *Haagen* furent condamnés le 23 décembre 1952 aux travaux forcés à perpétuité, *Hirt* et *Rühl* furent condamnés à mort par contumace ; en réalité, *Hirt* s'était suicidé le 2 juin 1945 dans le Land de Bade-Wurtemberg et *Rühl* a trouvé un emploi en Allemagne au début des années 1960 en tant que médecin et il a pris sa retraite en tant que directeur médical en janvier 1983.

Bickenbach et *Haagen* furent rejugés en appel à Lyon, du 11 au 14 mai 1954, bénéficièrent de circonstances atténuantes, furent condamnés à 20 ans de travaux forcés, eurent des remises de peine et sortirent de prison le 14 juillet 1955.

g) – Le camp de concentration de *Natzweiler* a été construit en altitude, à côté de l'hôtel du *Struthof* qui était fréquenté avant la guerre, surtout l'hiver à cause des pistes de ski, par les touristes strasbourgeois ; cet hôtel a été réquisitionné par l'organisation allemande des camps de concentration pour y loger les responsables des travaux de construction du nouveau camp ; les deux premiers convois de déportés en provenance du camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen (à 30 km au Nord de Berlin) arrivèrent à Natzweiler les 21 et 23

mai 1941 ; le camp fut agrandi jusqu'en octobre 1943.

h) – On ne doit pas confondre l'ancien Konzentrationslager (ou KL) de *Natzweiler* en Alsace (annexée au Reich allemand en 1940) et l'ancien camp de concentration du *Stutthof* près de Dantzig (actuellement Gdańsk en Pologne) :

i) Les mots de deux syllabes terminés par le son « o » comme *Struthof* sont beaucoup plus faciles à retenir qu'un nom compliqué comme *Natzwiller* ou *Natzwileir* ;

ii) Le nom du camp de concentration polonais du *Stutthof*, dont les Français ont pu entendre parler sans savoir où il se trouvait, sonne un peu comme le nom de l'hôtel du *Struthof* ;

iii) le camp du *Stutthof* (en Pologne) fut le premier camp de concentration établi en dehors des frontières de l'Allemagne (en 1939) ;

iv) Les habitants actuels de *Natzwiller* ne cherchent pas à lier le nom de leur village à l'idée d'un camp de prisonniers d'aussi sinistre mémoire.

Pour toutes ces raisons, beaucoup de gens, depuis la fin de la guerre, appellent l'ancien camp de *Natzweiler* « camp du *Struthof* » ou « camp de *Natzwiller-Struthof* ».

i) – Le KL-*Natzweiler* a été implanté à cet endroit de la montagne des Vosges en raison de la proximité d'un gisement de granit rose très rare, qui avait été repéré dès septembre 1940 par le géologue allemand Blumberg ; ce granit devait servir à décorer les nouveaux immeubles des villes allemandes.

j) – Les premiers détenus du nouveau camp de *Natzweiler* devaient fournir la main d'œuvre pour l'exploitation de la carrière de granit rose voisine du camp, sous l'autorité des gardiens SS, pour le compte de la *Deutsche Erd- und Steinwerke* (DEST), une entreprise minière créée par le Reichsführer-SS Heinrich Himmler (1900-1945).

k) – Des déportés qui furent internés successivement dans le camp de *Natzweiler* puis dans celui de Dachau, dirent après avoir été libérés de Dachau par les Américains en avril 1945, que la vie des prisonniers était moins terrible à Dachau qu'à *Natzweiler*.

Léonin : Qui appartient au lion ; qui est propre au lion.

Remarques : **a)** – On appelle *société léonine* une société où le plus fort tire tout l'avantage de son côté ; on dit dans le même sens *un principe léonin*, une politique léonine.

b) – On se rappelle la citation d'Ésope (612-527 av. J.-C.) servant d'exemple dans la grammaire latine de Henri Petitmangin (1872-1937) : « *primam partem tollo quoniam nominor leo* » qui signifie « *je prends la première part parce que je m'appelle lion* ».

Léopold de Lorraine : **1** – Léopold 1er de Lorraine (1679-1729) fut le souverain titulaire des duchés de Lorraine et de Bar de 1698 à 1729.

Remarques : **a)** – Depuis le règne (1473-1508) du duc René II de Lorraine (1451-1508) les deux duchés de Lorraine et de Bar n'en formaient plus qu'un seul.

b) – La mère de Léopold 1er de Lorraine (1679-1729), Eléonore d'Autriche (1653-1697), était la demi-sœur de l'empereur romain germanique Léopold Ier de Habsbourg (1640-1705).

c) – Lorsque Eléonore d'Autriche épousa, à 20 ans et en secondes noces, le duc Charles V de Lorraine (1643-1690), elle était la veuve du roi de Pologne Michał Wiśniowiecki (1640-1673).

2 – Léopold est né en exil à Innsbrück où son père, le duc Charles V de Lorraine, était réfugié depuis 1670 après que les soldats du roi de France Louis XIV (1638-1715) vinrent occuper le duché de Lorraine.

3 – Léopold de Lorraine, duc titulaire de Lorraine et de Bar depuis la mort de son père en 1690, vint à Nancy le 17 août 1698 après que tous les soldats français eurent quitté la ville une première fois ; il restaura les institutions des duchés qui venaient de subir trois quarts de siècle de guerres et d'occupation étrangère.

Remarques : a – Le duc Léopold de Lorraine avait reçu de l'Empereur, en 1697, un commandement dans l'armée impériale du Rhin (à la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg 1688-1697).

b – Par le traité de Ryswick (30 octobre 1697), Louis XIV (1638-1715) conservait toute l'Alsace mais il restituait le duché de Lorraine et de Bar à son souverain légitime, le duc Léopold de Lorraine et il reconnaissait la suzeraineté impériale sur les duchés de Lorraine et de Bar en échange de l'attribution de la couronne d'Espagne à son petit-fils Philippe, duc d'Anjou (1683-1746) ; Philippe fonda la dynastie des Bourbons d'Espagne à laquelle appartient Felipe VI (né le 30 janvier 1968 à Madrid) roi d'Espagne depuis le 19 juin 2014.

4 – Le duc Léopold de Lorraine épousa (par procuration) le 17 août 1698, la nièce de Louis XIV, Élisabeth-Charlotte d'Orléans (1676-1744), aînée des petites-filles du roi Louis XIII (1601-1643).

Remarques : a – Le duc Léopold 1er de Lorraine (1679-1729) était le **grand-père** paternel de la reine de France Marie-Antoinette (1755-1793), épouse du roi de France Louis XVI (1754-1793) ; il était également l'**arrière-arrière-grand-père** paternel de l'impératrice Marie-Louise (1791-1847), épouse de l'empereur Napoléon 1er (1769-1821).

b – Le duc de Lorraine et de Bar François (1708-1765), fils du duc de Lorraine et de Bar Léopold (1679-1729) et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans (1676-1744) devint *empereur du Saint Empire* sous le nom de François 1er en 1745 ; l'empereur du Saint Empire François 1er était le **père** de Marie-Antoinette de Habsbourg-Lorraine (1755-1793), reine de France et épouse de Louis XVI (1754-1793) ; l'empereur du Saint Empire François 1er était également l'**arrière-grand-père** de l'impératrice Marie-Louise de Habsbourg-Lorraine (1791-1847), épouse de Napoléon 1er (1769-1821).

c – L'impératrice Marie-Louise, épouse de Napoléon et mère du roi de Rome Napoléon, était la fille de l'*empereur d'Autriche* François 1er (1768-1835) qui avait été jusqu'en 1804 empereur du Saint Empire sous le nom de François II ; le grand-père paternel Léopold II (1747-1792) de l'impératrice Marie-Louise était le frère de la reine de France Marie-Antoinette, le fils de l'*empereur* François 1er *du Saint Empire* et le père de l'*empereur* François 1er *d'Autriche*.

5 – Le duc de *Lorraine* et de *Bar* Léopold 1er fit bâtir le château de Lunéville qui s'inspirait de celui de Versailles.

6 – Le duc Léopold 1er reprit le titre de *roi de Jérusalem* dont il était l'héritier et le protecteur en tant que descendant de Godefroy de Bouillon (1058-1100) ; son cousin, l'empereur du Saint Empire Charles VI (1685-1740) lui accorda le prédicat d'Altesse Royale pour son titre de roi titulaire de Jérusalem.

Lépante (Bataille de –) : **1** – Bataille navale (7 octobre 1571) entre Venise et l'Empire ottoman, faisant suite à la prise de Chypre (alors possession vénitienne) par les Ottomans du Grand Turc, le 1er août 1571 ; les Ottomans avaient mis à mort 20 000 habitants de Nicosie.

2 – La République Sérénissime de Venise et son allié le Royaume d'Espagne disposaient de 208 galères (dont 106 vénitiennes, 90 espagnoles, 12 pontificales), de 6 grosses galéasses, d'une vingtaine de navires à voiles et de 30 000 hommes ; cette flotte, baptisée la *Sainte-Ligue*, était dirigée par *Don Juan d'Autriche* (1546-

1578, 24 ans) un fils naturel de Charles Quint (1500-1558) et par conséquent le demi-frère de Philippe II (1527-1598), roi des Espagnes de 1556 à 1598.

3 – De son côté, le Grand Turc Selim II (1524-1574) disposait de 170 galères et de 70 bâtiments divers ; la flotte turque était commandée par *Ali Pacha Moezzin*, secondé par Mohamed Scirrocco (1525-1571) gouverneur de l'Égypte et Euldj Ali (ou Ali le Renégat, 1520-1587) régent d'Alger.

4 – Afin d'attirer la protection divine sur sa flotte, le pape *Pie v* (1504-1572) ordonna un jubilé solennel et un jeûne et il institua la prière publique du *Rosaire*.

5 – Le combat commença au matin du 7 octobre 1571 à l'entrée Est du golfe de Corinthe (golfe de Patras) et elle fut très violente.

Remarques : a) – Les galéasses vénitiennes, armées de canons pointés dans toutes les directions, déstabilisèrent rapidement les forces turques.

b) – Les fantassins espagnols se battirent à l'épée, à l'arc, à l'arbalète ou avec des arquebuses, à travers les bancs ou sur le dos des rameurs enchaînés des galères ennemies éperonnées.

6 – La bataille cessa quand la tête de l'amiral ottoman Ali Pacha fut brandie en haut d'un pic sur le navire de l'amiral espagnol Dom Juan d'Autriche.

Remarque : Ali Pacha (ou Ali Moezzin) qui commandait la flotte des Ottomans, capturé, fut décapité par Dom Juan d'Autriche.

7 – Les Chrétiens perdirent 12 galères, mais ils avaient coulé 60 galères ottomanes et ils s'étaient emparé de 117 galères et de 13 galiotes ottomanes.

Remarque : Ils libérèrent 15.000 prisonniers chrétiens enrôlés dans les chiourmes.

8 – Les Chrétiens avaient perdu près de 8 000 hommes dont 4 700 Vénitiens et ils eurent 20 000 blessés.

9 – Les Ottomans eurent 30 000 morts et 15 000 prisonniers.

Remarque : Euldj Ali réussit à fuir à Istanbul avec une trentaine de galères barbaresques.

10 – Cette bataille venait de prouver l'importance de l'artillerie lourde des galéasses lorsqu'elles étaient confrontées aux galères traditionnelles.

11 – La victoire fut attribuée à la prière du Rosaire, qui était une dévotion encore récente dans la population chrétienne.

12 – Après la victoire de Lépante, le pape *Pie v* (1504-1572) ajouta aux Litanies de la Sainte Vierge une invocation supplémentaire : « *Secours des chrétiens, priez pour nous* » et il ordonna l'institution de la fête de *Notre-Dame des Victoires* en 1572, que le pape Grégoire XIII (1502-1585) fera ensuite célébrer sous le nom de « *fête du Rosaire* », chaque premier dimanche d'octobre, dans toutes les églises où se trouvait érigée la confrérie du Rosaire (d'inspiration dominicaine) ; l'obligation de cette célébration fut étendue à toute l'Espagne par le pape Clément X (1590-1676), puis à toute la Chrétienté en 1716 par le pape Clément XI (1649-1721). [Voir le mot *Fête*].

Remarques : a) – La ville de Lépante (actuellement appelée *Naupacte*) se situe près de la ville grecque de Patras, à la sortie orientale du canal de Corinthe.

b) – Après la victoire, à Lépante, de la coalition des marines chrétiennes contre les forces navales ottomanes, le pape *Pie v* permit définitivement aux marins de la chrétienté de manger de la viande pendant le Carême et tous les vendredis.

c) – En 1571, le roi de France Charles IX était allié au Grand Turc Selim II contre le roi d'Espagne Philippe II, mais les marins français furent, eux aussi, dispensés de faire maigre pendant le Carême...

d) – Ruinée par la guerre et par l'interruption de son commerce avec l'Orient, en raison de la maîtrise de la route terrestre vers l'Inde et la Chine par les Ottomans, Venise abandonna Chypre aux Ottomans par traité, le 7 mars 1573.

e) – En 1574, après avoir reconstitué leur flotte, les Ottomans s'emparèrent de Tunis qui appartenait aux Espagnols.

f) – Le 29 janvier 1965, le Pape de Rome Paul VI a rendu aux Turcs 39 étendards ottomans pris à Lépante.

[Voir les mot *Gigieri, Rosaire*].

Lepas : Coquillage univalve qu'on nomme aussi *patelle*.

Remarque : On trouve des lepas fortement cramponnés sur les rochers à fleur d'eau ou sur la coque des navires.

Lésér : Causer un préjudice à quelqu'un.

Exemples : Je craindrais de vous léser ; il n'y a personne de lésé en cette affaire ; il n'y a qu'elle de lésée dans cette transaction ; être lésé d'outre moitié du juste prix.

Lésine : Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses.

Exemples : Vilaine lésine ; il vit de lésine ; faire quelque chose par lésine ; il n'y avait que lui qui fût capable de cette lésine, d'une lésine si honteuse.

Lésiner : User de lésine.

Exemple : Il lésine sur toutes choses.

Lésion : Tort, dommage qu'on souffre en quelque transaction, en quelque marché, en quelque contrat.

Les Minimes (Port de plaisance des –) : **1** – Le port de plaisance des Minimes à La Rochelle (Charente-Maritime) peut accueillir 5100 bateau à flot, dont 450 pour les escales.

Lessive : **1** – [*Vieilli*] Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, qui est entassé dans un cuvier et sur lequel on a mis un lit de cendre de bois neuf, de potasse ou de soude.

Remarque : Le cuvier à lessive est percé d'un trou par lequel l'eau s'écoule ; on la recueille, on la remet au feu, et on la reverse sur le linge, ce qui s'appelle *couler la lessive*.

2 – [*Par extension*] Le linge qui doit être mis ou qui a été mis à la lessive.

Remarque : On dit « *faire une lessive de Gascon* » quand, au lieu de nettoyer le linge en le mettant dans la lessive, on se contente de le retourner afin de présenter une face plus propre.

3 – Toute sorte de solution aqueuse rendue détersive au moyen de produits de l'industrie chimique, propre à blanchir le linge à différentes températures selon la nature des fibres qui le composent.

4 – [*Par extension*] Concentré liquide ou en poudre, permettant d'obtenir une dissolution aqueuse alcaline ou acide qui sert à blanchir le linge ou à dégraisser les sols et les cloisons avant peinture.

5 – [*En chimie*] Opération qui consiste à faire passer de l'eau chaude ou froide sur des matières dont on veut extraire les parties solubles dans l'eau.

Lessiver : **1** – Blanchir le linge au moyen de la lessive.

2 – Nettoyer avec une eau alcaline ou acide.

Exemple : Lessiver le bois peint.

Lest (en anglais « *ballast* ») : **1** – Pierres, sable ou autre matière pesante qui s'arriment habituellement dans les parties basses d'un navire pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable et pour améliorer sa stabilité transversale.

2 – Le lest n'est pas compris dans ce qu'on qu'on nomme la charge, le chargement ou la cargaison du navire.

3 – Un navire sans chargement est dit *être sur son lest*, ou *être sur lest* (en anglais « *on ballast* »).

4 – On peut utiliser, pour lester les navires, des gueuses en fer de 25 à 50 kilogrammes chacune, ou un mélange de sable et de cailloux que l'on appelle *ballast* (mot d'origine germanique), ou des métaux très pesants tels que le plomb

ou l'uranium appauvri, ou enfin, pour les navires en fer ou en acier, de l'eau de mer dans des citernes ou dans des doubles-fonds du navire aménagés à cet effet.
Remarques : a) – On appelait *lest volant*, sur les anciens navires en bois marchant à la voile, une quantité de gueuses que l'on plaçait en réserve dans la partie centrale du navire et que l'on déplaçait vers les endroits du navire jugés convenables pour remédier à un vice d'arrimage de la cargaison ou pour modifier l'assiette du navire afin d'améliorer sa marche.

b) – Si un navire est trop ardent on ajoute du lest sur l'avant, s'il est trop mou on en ajoute sur l'arrière.

[Voir le mot *Patin* pour la manière de diriger, par rapport à la direction du vent, un bateau sans gouvernail, seulement en enfonçant un peu plus soit l'avant, soit l'arrière].

c) – Au concours d'entrée dans la classe d'Élève au Long-Cours nous devions montrer que nous étions capables de déplacer le lest volant en soulevant 50 fois de suite une gueuse de 30 kilogrammes.

d) – Les *doubles fonds* destinés à recevoir de l'eau de mer comme lest s'appellent en anglais : « *water ballast double bottom tanks* » ; le mot anglais *ballast* se dit, en français : « *lest* ».

e) – À bord des sous-marins ou de certains navires de surface, on appelle parfois *ballast*, par métonymie, le lest liquide (eau de mer) que l'on introduit dans les *ballast wing tanks* ou dans les *water ballast double bottom tanks* ; on appelle alors « *ballaster* » ou « *déballaster* » l'opération d'emplir d'eau de mer ou de vider ces *water ballast tanks* (en français « *capacités à eau de mer* »).

f) – À sa mise en service, le porte-avions français « *Clémenceau* » embarqua dans ses fonds 2000 tonnes de gueuses pour améliorer sa stabilité et permettre l'appontage des avions à réaction américains *Crusader* qui remplacèrent les avions à hélice américains *Corsair* à hélice dans le groupe aéronaval français.

g) – Par la suite, on lui ajouta une ceinture de coque comparable à celle que son frère de chantier, le « *Foch* », avait reçue au chantier de construction, augmentant ainsi sa surface de flottaison et donc sa stabilité ; on lui ôta alors les gueuses.

Lestage (en anglais « *lastage* ») : Opération qui a pour objet d'embarquer, puis de disposer ou d'arrimer, à bord d'un navire, le lest qui doit y être contenu.

Remarques : a) – Le contraire du *lestage* est le « *délestage* » qui consiste à mettre hors du navire le lest qui y avait été embarqué.

b) – Les mots « *ballastage* » ou « *déballastage* » utilisés par les sous-mariniers respectivement lorsqu'ils embarquent de l'eau de mer dans des compartiments spéciaux afin de plonger, ou lorsqu'ils chassent cette eau pour revenir vers la surface, ne doivent pas être utilisés à la place de *lestage* ou de *délestage* dans le cas d'un navire de commerce s'il s'agit de lest liquide et non de ballast solide.

Leste : Qui a de la facilité et de la légèreté dans ses mouvements.

Lester (en anglais « *to ballast* ») : **1** – Lester un navire, c'est y arrimer le lest qu'il doit avoir, c'est-à-dire l'y disposer.

2 – On dit qu'on leste un navire lorsqu'on y ajoute des poids quelconques à l'effet d'augmenter son enfoncement, de modifier son assiette longitudinale ou d'améliorer sa stabilité transversale.

3 – On dit qu'un navire n'est pas assez lesté lorsque son tirant-d'eau est trop faible ; on dit qu'il est mal lesté si, après avoir été écarté de sa position d'équilibre transversale par une perturbation temporaire, il ne reprend pas cette position d'équilibre assez promptement, ou s'il la reprend trop vite et avec trop de brutalité.

4 – Lester un objet, c'est augmenter son poids dans sa partie inférieure, pour lui donner plus de stabilité verticale.

Remarque : On dit vulgairement d'un homme qu'il est bien lesté lorsqu'il a fait un repas très copieux.

Lesteur : 1 – Ouvrier de terre chargé d'arrimer le lest à bord des navires.

2 – Sorte de chaland employé pour transporter le lest de terre à bord, ou du bord à terre.

Letch (en anglais « *lading* ») : Nom quelquefois donné à la charge entière d'un navire.

Léthargie : 1 – Assoupissement profond qui ôte l'usage de tous les sens et qui est souvent suivi de la mort.

2 – [Au figuré] Privation de toute sensibilité et de toute action.

Exemples : Il est plongé dans une léthargie honteuse ; sortir d'une profonde léthargie ; tirer quelqu'un de sa léthargie.

Lettre (en anglais « *commission* » « *letter* », « *bill* ») : 1 – Acte écrit émanant de l'autorité et relatif à des pouvoirs conférés ou à des ordres à exécuter :

i) On appelle *lettres de service* des brevets ou commissions donnés par le souverain pour autoriser à exercer le commandement d'une armée, d'une escadre, d'un bâtiment, d'une colonie, ou pour mettre en possession d'un grade.

ii) Les *lettres de mer* sont des permissions écrites données par l'autorité à des navires marchands de sa nation, à l'effet de naviguer et de commercer ; on les appelle aussi *congés* ou *patentes*.

iii) Les *lettres de voiture* sont les connaissements ou les chartes-parties des maîtres ou patrons au petit cabotage.

iv) Les *lettres de santé* sont habituellement appelées *patentes de santé*.

[Voir le mot *Lettres* (au pluriel)].

2 – Communication écrite : ce que l'on écrit à quelqu'un pour l'informer d'une nouvelle, lui donner un ordre, lui demander un service, etc.

Remarque : Une lettre pliée et cachetée s'appelait autrefois *un paquet*, aujourd'hui on dit *un pli*.

3 – *Lettre* signifie aussi une épître, une missive, une dépêche.

4 – Lettre, en parlant d'un texte, se dit du sens littéral, par opposition au sens figuré.

Exemples : Il ne faut pas expliquer cela à la lettre ; cela doit s'entendre à la lettre ; il ne faut pas prendre cela à la lettre, au pied de la lettre ; il s'arrête trop à la lettre.

Remarque : On dit *traduire à la lettre*, *rendre un texte à la lettre* pour dire traduire, rendre littéralement et mot pour mot.

5 – On appelle *lettre* chacun des caractères d'un alphabet représentant un son, voyelle ou consonne.

Remarque : On appelle improprement *lettres hiéroglyphiques* certaines figures, certains caractères dont se servaient autrefois les Égyptiens pour désigner les choses.

Lettre apostolique : Lettre ouverte du pape, nommée plus communément *rescrit*, *bref*, etc.

[Voir le mot *Bulle* et l'expression *Lettres closes*].

Lettre circulaire : Lettre écrite dans les mêmes termes, et adressée à différentes personnes pour le même sujet.

Lettre close : 1 – [Jadis] Une *lettre close*, ou *lettre de cachet*, était une lettre signée par le roi, contresignée par un secrétaire d'État et authentifiée par l'apposition du *cachet* personnel de Sa Majesté.

Remarque : Les lettres closes, ou lettres de cachet, s'opposaient aux lettres ouvertes, ou lettres patentes.

2 – Les lettres closes, ou lettres de cachet, renfermaient des ordres du roi qui

devaient être exécutés sans publicité.

Remarques : a) – Les lettres *de grand cachet* portaient sur l'exercice de l'autorité monarchique par des officiers.

b) – Les lettres *de petit cachet* étaient mises à la disposition des grandes familles pour régler quelques cas scandaleux.

c) – Les lettres *de cachet* étaient utilisées notamment pour ordonner des exils ou des emprisonnements.

d) – Les lettres de cachet provenant du pape sont appelées *bulles papales* ou *bulles pontificales* (du mot latin *bullā* qui, dans ce cas, désigne le *sceau*).

Lettre de cachet : On appelait *lettre de cachet* une lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État, cachetée du cachet de Sa Majesté, et qui contenait un ordre de sa part.

Exemples : Expédier une lettre de cachet ; envoyer une lettre de cachet ; recevoir une lettre de cachet ; être exilé par lettre de cachet.

[Voir l'expression *Lettre close*].

Lettre de change : Traite faite d'une place à une autre, par laquelle un banquier ou un négociant tire sur son correspondant une somme d'argent au profit ou à l'ordre d'un tiers, qui en a fourni la valeur par lui-même ou par un autre.

Remarque : Accepter une lettre de change, c'est s'engager à la payer à l'échéance.

Lettre de créance : Lettre qui porte qu'on doit donner confiance à celui qui la remet.

Remarques : a) – Les ambassadeurs présentent leurs lettres de créance au souverain ou au gouvernement près duquel ils viennent d'être nommés.

b) – On appelle aussi lettre de créance la lettre qu'un banquier ou qu'un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin.

Lettre de crédit : Lettre dont le *porteur* est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée.

Lettre de garantie : 1 – Un connaissance embarqué sans réserves est un connaissance net (en anglais : « *clean on board B/L* ») ; c'est un titre sûr pour le chargeur qui peut le vendre sans difficultés.

2 – Pour éviter les réserves sur le connaissance, le chargeur peut proposer au capitaine de lui remettre une « *lettre de garantie* » par laquelle il garantit au transporteur le remboursement des sommes que celui-ci aurait à payer au destinataire de la marchandise en cas de constatation de manques ou de dommages à l'arrivée.

3 – La lettre de garantie relève du droit commun.

4 – Si le capitaine accepte une lettre de garantie, il doit aussitôt rédiger une lettre de protestation qu'il adressera au chargeur, au réceptionnaire, à son armateur et à son club P & I.

Remarque : Une lettre de garantie peut parfois être considérée comme une acceptation ou une complicité de fraude au détriment du réceptionnaire.

Lettre de marque (en anglais « *letter of mark* », « *free booter* ») : **1** – Commission en course qu'un gouvernement en guerre contre une autre nation accordait à certains de ses sujets pour attaquer les navires ennemis et dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course devait être pourvu.

Remarques : a) – Le droit de guerre étant l'un des attributs essentiels de la souveraineté, la lettre de marque, qui fait du corsaire un auxiliaire de l'État, ne peut être délivrée qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

b) – Sous l'Ancien Régime, le Roi, pour l'attribution des lettres de marque, déléguait ses pouvoirs à l'Amiral, chef suprême de la marine royale.

c) – Le roi, par une lettre, donne l'ordre à l'Amiral de délivrer des commissions de course ; il lui explique les motifs qui l'ont amené à prendre cette décision ; il donne la date de la déclaration de guerre.

d) – L'amiral envoyait des lettres de marque aux Trésoriers généraux ; elles étaient réparties dans les ports et étaient délivrées aux capitaines qui remplissaient les conditions imposées ; c'était un mécanisme simple et bien conçu car les agents des ports étaient ceux qui connaissaient le mieux les qualités et les garanties que pouvaient offrir les capitaines du quartier désireux d'obtenir une commission en guerre.

e) – Les lettres de marque étaient numérotées afin qu'aucune fraude ne puisse exister.

[Voir le mot *Amiral*].

f) – À partir de janvier 1793 (le Roi Louis XVI a été guillotiné le 21 janvier 1793) les lettres de marque furent confiées aux administrateurs des directoires de district.

g) – À partir de la fin de 1793, le Commission de la Marine et des Colonies fut seule autorisée à délivrer aux armateurs les lettres de marque, signées par 5 des membres du Comité de Salut Public et par le Commissaire de la Marine.

h) – À partir du 18 germinal an VII (7 avril 1799) les lettres de marques furent délivrées par le Ministre de la Marine et des Colonies, en vertu d'une autorisation formelle du Directoire exécutif.

2 – La délégation du droit de guerre à des particuliers qui n'étaient pas soumis à la une chose hasardeuse ; il était important de poser un certain nombre de conditions préalablement à la délivrance d'une commission en guerre :

i) L'Armateur devait fournir une caution garantie par sa fortune de mer ; il devait parfois fournir des certificateurs (ordonnance du 23 février 1674).

ii) Le capitaine d'un navire corsaire pour lequel un Armateur demandait une commission en guerre à l'administration française devait être français ; la législation de 1803 posa en règle cette condition qui était admise en fait depuis longtemps ; si le capitaine n'était pas français, la Lettre de marque était annulée et l'Amiral ou le Trésor percevait une amende pénale.

iii) Le capitaine était entouré d'un État-Major nombreux ; à chaque prise, il fallait détacher un officier pour la conduire dans un port sûr.

iv) Sauf exceptions, les Équipages des corsaires ne devaient pas comporter plus de 1/6 ème d'inscrits maritimes, afin de ne pas entraver le recrutement des Équipages des navires de guerre.

v) Les Équipages des navires armés à la course ne devaient pas comprendre plus qu'un certain pourcentage d'étrangers ; un quart dans le règlement du 21 septembre 1793 ; 2/5 èmes dans l'arrêté du 2 prairial an XI (22 mai 1803).

vi) Les membres des Équipages passaient leur engagement devant notaire ; des avances d'argent leur étaient faites avant le départ ; l'Équipage avait droit à un tiers des prises.

Remarques : **a)** – C'est habituellement l'Armateur qui se rendait à

l'administration du port pour solliciter une Lettre de marque en temps de guerre.

b) – L'Armateur possédait une grosse fortune de mer qui lui permettait d'assumer les risques de l'armement et de la campagne d'un corsaire ; c'est lui qui avait choisi le capitaine.

c) – L'Armateur répondait sur sa seule fortune de mer des déprédations que le navire corsaire pouvait causer à un navire neutre ou allié ; l'Armateur garantissait les divers droits dus à l'État, notamment le dixième de l'Amiral, ainsi que la part de l'Équipage dans les prises ; en cas de perte du navire corsaire, ni la fortune de

mer, ni la fortune de terre de l'Armateur ne contribuaient au dédommagement des créanciers, qui perdaient toutes les sommes qu'ils avaient engagées dans l'expédition.

d) – La fortune de mer était constituée par l'ensemble des navires que possédait l'Armateur ; les maisons et les terres que possédait l'Armateur et qui constituaient sa fortune de terre, n'étaient jamais appelées à contribuer au règlement d'une dette éventuelle concernant l'armement de ses navires.

e) – On appelle *corsaire* un navire, un capitaine, un marin qui pratique la course, avec une commission régulière, contre les ennemis du royaume ou de l'État.

f) – Le capitaine devait être français, posséder une bonne expérience à la mer et obéir aux règles de la course.

g) – Le roi récompensait parfois les capitaines civils particulièrement heureux à la course par l'attribution d'un grade dans la marine royale, qui leur donnait droit à une pension.

h) – Il est arrivé que des officiers de la Marine de guerre reçoivent des congés pour commander des navires corsaires civils pendant le temps d'une campagne.

3 – On appelait lettres de représailles des lettres de marque qu'un prince ou un roi accordait *en temps de paix* à un de ses sujets à qui un prince étranger avait refusé justice d'une violence qu'il avait éprouvée de la part des sujets de ce prince.

Remarque : Les lettres de marque permettaient à la partie lésée de saisir les effets des sujets du prince dont elle se plaignait.

Lettre de protestation : Synonyme de lettre de réserves.

[Voir l'expression *Lettre de réserves*].

Lettre de réserves (en anglais « *notification of damage* ») : Protestation écrite circonstanciée que le réceptionnaire doit obligatoirement adresser au transporteur (ou à tout autre tiers responsable) pour préserver ses droits à recours.

Lettre de santé : Pièce qu'un capitaine, avant son départ d'un port, reçoit des services sanitaires de ce port pour certifier que le port est exempt de toutes maladies contagieuses.

Remarque : La lettre de santé est aussi appelée *patente*.

Lettre de service : Lettre par laquelle le ministre de la Guerre annonce à un officier qu'il est appelé à exercer les fonctions de son grade ou certaines fonctions spéciales.

Remarque : On dit quelquefois *lettres de service*, au pluriel, quoiqu'il n'y en ait qu'une.

Lettre de voiture : **1** – Lettre qui contient l'indication des objets dont un entrepreneur de transports terrestres est chargé et sur la présentation de laquelle le client acquitte les frais de transport.

Remarques : **a)** – La lettre de voiture est un contrat de transport régi par le Code de commerce (*Art. L132-3 et suivants*).

b) – Le contrat de transport est constaté par une *lettre de voiture* (*Art. 4 de la Convention de Genève du 19 mai 1956 relative au contrat de transport des marchandises par route - CMR*).

c) – Si le véhicule terrestre contenant les marchandises est transporté par mer, chemin de fer, voie navigable intérieure ou air sur une partie du parcours, sans rupture de charge, la CMR s'applique pour l'ensemble du transport (*Art. 4 de la Convention de Genève du 19 mai 1956*).

d) – La lettre de voiture forme un *contrat* :

i) entre l'expéditeur, le voiturier et le destinataire,

ou

ii) entre l'expéditeur, le destinataire, le commissionnaire et le voiturier.

e) – Le voiturier est garant de la perte des objets à transporter (hors les cas de la force majeure) et des avaries autres que celles qui proviennent du vice propre de la chose ou de la force majeure.

[Voir les expressions *Vice propre*, *Force majeure*].

f) – La lettre de voiture fait foi, jusqu'à preuve du contraire, des conditions du contrat et de la réception de la marchandise par le transporteur.

g) – En l'absence d'inscription sur la lettre de voiture de réserves motivées du transporteur, il y a présomption que la marchandise et son emballage étaient en bon état apparent au moment de la prise en charge par le transporteur et que le nombre des colis, ainsi que leurs marques et numéros, étaient conformes aux énonciations de la lettre de voiture.

h) – Tout véhicule exécutant en France un transport routier de marchandises doit être accompagné de la lettre de voiture nationale ou internationale (Art. R.3411-13 du Code des Transports).

i) – L'entreprise de transports doit conserver la lettre de voiture pendant deux ans.

j) – La *lettre de voiture* est appelée « *connaissance* » dans le transport maritime des marchandises ou « *lettre de transport aérien* » dans le transport aérien des marchandises.

[Voir les mots *Voiture*, *Voiturier*, *Connaissance*].

2 – [Sous l'Ancien Régime] Pour les petits bâtiments, lorsque les expéditions étaient très courtes, le chargeur donnait au patron de la barque une simple note des choses qui y étaient chargées ou, si le chargement était pour le compte d'une tierce personne, le chargeur remettait au patron une lettre de voiture adressée à ce tiers, qui contenait l'énumération des effets chargés et la somme qu'il fallait payer au patron pour son fret.

Remarques : **a)** – La lettre de voiture faisait le titre commun du chargeur, du patron et de la personne à qui les marchandises étaient envoyées ; elle tenait lieu de charte-partie, de connaissance et de facture de chargement.

b) – Le patron était obligé de remettre les marchandises énoncées dans la lettre de voiture, comme s'il l'avait souscrite, et elle était aussi le titre qui l'autorisait à demander le paiement de son fret.

c) – Sous l'Ancien Régime, les lettres de voiture, comme les connaissances, comportaient toujours l'indication « *à la garde de Dieu* » ou « *Dieu aidant* ».

Lettre dominicale : **1** – La lettre dominicale est celle désignant les dimanches.

2 – On affecte à chaque jour d'une année, à partir du 1er janvier, les 7 premières lettres de l'alphabet, et on recommence la série à chaque fois qu'elle est épuisée.

3 – Les jours de même nom correspondent à la même lettre : si le 1er janvier tombe un jeudi, tous les jours dont la lettre est A seront des jeudis et la lettre dominicale est D.

4 – Les années bissextiles ont deux lettres dominicales : l'une du 1er janvier au 29 février et l'autre du 1er mars au 31 décembre ; pour le calcul de Pâques, on prend la seconde.

5 – La lettre dominicale de l'année permet de déterminer à quelle date tombe le dimanche suivant la pleine lune qui détermine la date de Pâques.

Lettre ouverte : Lettre ouverte se dit d'une Brochure, d'un article de journal auquel on donne la forme d'une lettre.

Lettre pastorale : Lettre adressée par un évêque aux fidèles de son diocèse et lue en chaire par les curés des paroisses.

Lettres : **1** – Au pluriel, *lettres* se dit de certains actes expédiés en chancellerie.

Exemples : Lettres de naturalisation, lettres patentes, lettres de grâce, d'abolition, de rémission, de rescision, d'attache, de naturalité, de légitimation, de

committimus, de noblesse, de répit, de représailles, etc. ; lettres du grand sceau, du petit sceau ; lettres subreptices, obreptices ; lettres de bourgeoisie.

Remarque : On appelle *lettres* certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière.

Exemples : Lettres de tonsure, de prêtrise, etc.

2 – Lettres se dit aussi au pluriel de toute sorte de science et de doctrine.

Exemples : Les belles-lettres ; les lettres humaines ; un homme de lettres ; les gens de lettres ; la république des lettres ; le roi François 1er a été appelé le père des lettres ; il favorisait les lettres ; il a fait reflourir les lettres ; cet homme a beaucoup d'esprit, mais il n'a point de lettres ; un homme sans lettres.

Remarque : On entend par *belles-lettres* la grammaire, l'éloquence, la poésie.

Lettres de cachet : Voir les expressions *Lettre close*, *Lettre de cachet*.

Lettres de course : Par les lettres de course ou de marque, le roi autorise en temps de guerre un particulier à armer un navire en guerre et à attaquer les navires de l'ennemi.

Lettres de maîtrise : Lettres par lesquelles un compagnon peut être dispensé de chef d'œuvre pour devenir maître, moyennant une taxe.

Lettres de naturalité : Acte par lequel le roi accorde la nationalité française à un étranger.

Lettres de noblesse : Lettres par lesquelles le roi confère un titre de noblesse à un roturier en raison de services rendus, ou contre un service, ou en contre-partie du versement d'une certaine somme.

Lettres de représailles (en anglais « *commission for reprisals* ») : **1** – Pouvoir écrit donné, en temps de paix, à un bâtiment pour exercer des représailles afin de se venger d'actes commis par une nation étrangère et qui ont causé des préjudices au gouvernement qui a délivré ce pouvoir, ou aux nationaux de ce gouvernement. **2** – Des bâtiments armés en guerre sont expédiés pour arrêter des navires de la nation contre laquelle les représailles doivent être exercées ; ils les conduisent ensuite dans les ports de la nation qui a émis les lettres de représailles, afin de servir de garanties pour l'exécution des réparations demandées.

Remarque : Les dernières lettres de représailles en France ont été délivrées par le roi Louis XVI (1754-1793) en 1778 à deux armateurs de Bordeaux à qui les Anglais avaient capturé 11 navires en pleine mer, en temps de paix.

Lettres numérales : On appelle *lettres numérales* les lettres dont les Romains se servaient pour leurs chiffres et que nous avons prises d'eux.

Remarque : Il y a sept lettres numérales, C, D, I, L, M, V, X.

Lettres patentes [*Sous l'Ancien Régime*] : **1** – Lettres ouvertes (qui ne sont pas cachetées) qui ont été délivrées par le roi et qui confèrent des titres, des grades, des privilèges. **2** – Les lettres patentes portent à la connaissance de tous une décision royale.

3 – Les lettres patentes doivent être scellées du grand sceau et contresignées par un secrétaire d'État ; pour avoir effet, elles doivent avoir été enregistrées par les Parlements.

Remarque : Les lettres patentes s'opposent au *lettres de cachet* ou au *cachet du roi*, ou aux *lettres closes*, qui contiennent des ordres du roi et qui peuvent être secrètes.

Lettres royaux : Les lettres de la chancellerie royale s'appelaient généralement *lettres royaux*.

Remarques : **a)** – Les adjectifs qui suivent l'expression *lettre royaux* prennent la marque du genre féminin.

b) – Dans l'expression *lettres royaux*, le terme « *royaux* » est le féminin pluriel de l'adjectif royal.

c) – Après que le Parlement a refusé l'enregistrement de lettres royaux, le roi peut

venir au Parlement en une séance solennelle appelée « *lit de justice* » pour obtenir cet enregistrement.

[Voir l'expression *Lit de justice*].

Lettrine : 1 – Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot pour renvoyer le lecteur à la marge ou au commentaire.

2 – On appelle aussi lettrines, dans un dictionnaire, les lettres majuscules qui sont au haut d'une page pour indiquer les lettres initiales des mots qu'elle contient et celle qui se trouve dans la page même, lorsque la syllabe initiale change.

Leurre (en anglais « *chaff* ») : **1** – Morceau de cuir rouge façonné en forme d'oiseau, dont les fauconniers se servent pour rappeler les oiseaux de fauconnerie, lorsqu'ils ne reviennent pas au réclame.

Remarque : On dit « *acharner le leurre* » pour dire mettre un *morceau de chair* dessus.

2 – [Au figuré] Artifice spécieux dont l'apparence plausible est destinée à tromper.

Exemple : On vous offre telle chose, mais c'est un leurre pour vous attraper.

3 – Appât factice dont se servent parfois les pêcheurs pour attirer les poissons.

4 – Projectiles envoyés par un navire, ou objets largués par un aéronef visé par un missile auto-guidé, afin de tromper le système de poursuite du missile et de le détourner du but que ceux qui l'ont envoyé lui avaient assigné.

[Voir le mot *Chaffs*].

Leurrer : 1 – Dresser un oiseau au leurre.

Exemple : Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à leurrer, ne se leurrent pas facilement.

2 – [Au figuré] Il se dit des hommes et signifie *les attirer* par quelque espérance pour les tromper.

Exemples : On l'a leurré de cette récompense ; il a été leurré par de belles promesses ; il s'est laissé leurrer.

Levage : Action de soulever une charge du sol, afin de la déplacer ou non dans un plan horizontal.

Remarque : L'action de soutenir une charge et de la déplacer éventuellement dans un plan horizontal s'appelle la *manutention*.

Levain : Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle.

Remarque : On appelle *levain* un petit morceau de pâte aigrie qui, étant mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter.

Levant (en anglais « *easty* », « *east side* », « *levant* », « *eastern coasts of the Mediterranean sea* ») : **1** – Les régions qui sont, à notre égard, du côté où le Soleil se lève.

Remarques : **a)** – Les quatre points cardinaux du monde sont le *levant*, le *couchant* (ou ponant), le *midi* et le *septentrion*.

b) – Les ports et les côtes du levant sont ceux de la Turquie et de l'Asie Mineure.

2 – En France, on appelle *marine du Levant* celle de Méditerranée, par opposition à la marine du Ponant qui est celle de l'Océan Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord.

Remarque : « *Vice-amiral du levant* » était jadis le titre d'un des deux vice-amiraux de la Marine de France.

Levé (en anglais « *survey* ») : Opération géodésique qui consiste à tracer sur un plan la représentation d'une côte, d'une vue, d'une localité.

Levée (en anglais « *swell* », « *surge* », « *raising* », « *levy* ») : **1** – On dit que la mer a de la levée quand de grosses vagues se sont formées à la suite d'un fort vent et que la mer est creuse.

2 – La levée des couples est l'opération qui consiste à lever ou dresser ces pièces

de construction et à la mettre sur la quille en position voulue ; les couples de levée sont les principaux d'entre eux et on les élève en premier, afin de servir d'indication pour les couples intermédiaires, dits couples de remplissage.

3 – La levée des gens de mer était la mise en route d'un certain nombre d'entre eux, désignés par l'autorité maritime, pour le service de la marine de guerre. Ces marins civils étaient appelés *hommes de levée*.

Remarque : La levée des gens de mer a cessé en même temps que l'on a supprimé l'Inscription Maritime en 1965 (loi du 8 juillet 1965).

Levée : Massif de terre ou de maçonnerie élevé au-dessus du sol pour former un chemin et pour contenir les eaux.

Exemple : Faire une levée à travers un marais.

Remarques : **a)** – La comtesse Perronnelle de Thouars (1330-1397) veuve d'Amaury de Craon, comte de Dreux et sire de Marans (1326-1373) fut autorisée le 14 juin 1375 par le roi de France Charles V (1338-1380) à prélever un péage sur les gens et marchandises qui passaient à Marans afin de subvenir à l'entretien de la levée (appelée *botz*) qui reliait Marans à La Rochelle à travers le marais.

b) – Le montant du péage à Marans était de :

i) Un denier pour les personnes qui passaient à pied ;

ii) Un denier pour chaque bête chevaline, asine, bovine ou beline ;

iii) Quatre deniers pour chaque charge de cheval en vin, poisson, sel, draps, pois, denrées et autres marchandises.

Levée des marins sous le régime des classes :

Levée des marins sous le régime des classes (exemptions) :

Lève les lofs ! (en anglais « *haul up tacks and sheets* ») : **1** – C'est le troisième commandement de l'évolution dite « virement de bord vent devant » ; il suit le commandement d'« à-Dieu-va » !

2 – Pour l'exécuter, il faut peser sur les cargue-points des basses voiles, dont on file à mesure les amures et les écoutes, jusqu'à ce que la tension des boulines (qui ne doivent pas encore être filées) commence à empêcher de peser davantage.

3 – Ce commandement se fait lorsque, en venant au vent, les voiles fassent complètement.

Remarque : On ne cause aucune diminution de sillage en levant les lofs à ce moment, et on sera paré à changer l'amure des voiles du grand mât et celles du mât de misaine quand il le faudra.

[Voir l'expression *Lever des lofs*].

Lève-nez (en anglais « *nave line* ») : Petit cordage utilisé en manœuvre pour soulever ou relever des objets qui exigent peu d'effort.

Remarques : **a)** – Le lève-nez de la contre-voile d'étai sert à élever, le long du petit mât de hune, le rocambot de cette voile lorsqu'elle n'est pas enverguée sur une corne.

b) – Le lève-nez de la bonnette basse est une sorte de cargue servant à relever la vergue d'en bas de cette bonnette, à l'effet de pouvoir la haler à bord lorsqu'on veut la rentrer.

Lève-nez de l'arc-boutant : Le lève-nez de l'arc-boutant est capelé au bout de l'arc-boutant au moyen d'un œil épissé et raidi avec une aiguillette sur un piton du chouque.

Lève rames ! (en anglais « *unship the oars* », « *rest upon the oars* ») : **1** – Ordre aux rameurs d'une embarcation de relever leurs avirons hors de l'eau en les tenant appuyés horizontalement sur le plat-bord de l'embarcation.

2 – On fait ce commandement lorsque l'on veut ralentir la marche de l'embarcation ou si l'on désire laisser passer devant soi un canot portant la

marque distinctive d'un supérieur : c'est alors une marque de déférence ou un honneur rendu.

3 – Dans cette position, les rameurs peuvent recommencer à nager dès qu'ils reçoivent l'ordre « *avant partout* ».

4 – Quand on fait *lève-rames* sur une embarcation sous voiles, il faut toujours faire sauter les avirons en dehors des dames et les laisser reposer sur la fargue.

5 – Au figuré, l'expression « *lève-rame* » s'applique à quelqu'un qui ne fait rien ou qui fait quelque chose sans produire d'effort et sans arriver au résultat attendu.

Lever : 1 – *Lever l'ancre* (en anglais « **to set sail** ») c'est appareiller ou partir.

2 – *Lever une ancre* (en anglais « **to weight up** ») c'est faire effort sur le câble ou sur l'orin de cette ancre pour la retirer du fond où elle est mouillée, afin de l'élever jusqu'à bord et l'y recevoir.

Remarque : Lorsqu'on l'a tirée en utilisant l'orin, on dit qu'on l'a *levée par les cheveux*.

3 – *Lever les lofs* (en anglais « **to haul up** ») c'est peser les cargue-points des basses voiles pour en soulever les points inférieurs.

[Voir l'expression *Lever les lofs*].

4 – *Lever rames* (en anglais « **to take up** ») c'est tenir les avirons d'une embarcation à plat en les appuyant horizontalement sur le plat-bord, après que l'on a cessé de ramer ou nager.

[Voir l'expression *lève rames*].

5 – *Lever une garcette* ou *une bosse* (en anglais « **to take off** ») c'est démarrer cette garcette ou cette bosse de dessus le câble, câble-chaîne ou cordage sur lequel elle est frappée.

6 – *Lever la chasse* c'est discontinuer de courir sur un bâtiment que l'on poursuivait.

7 – *Lever une fourrure* ou *un paillet* (en anglais « **to take off** ») c'est les retirer des objets qu'ils garnissaient ou enveloppaient.

8 – *Lever un plan* (en anglais « **to draw up** ») c'est dresser un plan ou un levé.

9 – *Lever les épontilles*, c'est les faire tourner sur des charnières dont elles sont garnies dans leur partie supérieure, pour les fixer horizontalement à plat sous le pont supérieur : elles libèrent ainsi le volume dans l'entrepont ; elles seront baissées de nouveau au cas où l'on serait conduit à charger le pont du dessus.

Lever astronomique : On appelle lever astronomique d'un astre l'instant où cet astre a une hauteur vraie égale à $-36'36''$, c'est-à-dire une hauteur apparente nulle si les conditions atmosphériques sont normales.

Lever des astres (en anglais « **rising of the stars** », « **sunrise** ») : Relever l'azimut du Soleil à son lever et le comparer à son amplitude ortive vraie permet de connaître la variation de l'aiguille aimantée ou du compas gyroscopique.

Lever les lofs (en anglais « **to haul up tacks and sheets** ») : Au cours d'un changement de bord vent devant, quand les basses voiles sont complètement déventées et fasseyent, on pèse les cargue-points des bases voiles dont on file à mesure les amures et les écoutes (mais sans filer encore les boulines) ; on relève les bouquets à une hauteur suffisante pour leur permettre de parer le bastingage lorsque l'on changera la voile de grand mât ou celle du mât de misaine ; on soulage le plus possible l'amure et l'écoute de revers.

On ne cause aucune perte de sillage en levant les lofs à ce moment.

Remarque : L'expression « *lève les lofs !* » est le troisième commandement de la manœuvre de virement de bord vent devant ; il suit celui d'« *à Dieu va !* ».

Lever cosmique : 1 – On appelle lever cosmique d'une étoile le lever simultanément du Soleil et de cette étoile.

2 – L'étoile en question est invisible au moment de son lever cosmique parce qu'il fait jour.

Remarques : a) – Le lever héliaque s'observe le jour de la première apparition de cette étoile dans l'Est après le jour du lever cosmique.

b) – Le lever héliaque de Sirius est le début de la canicule.

c) – À Paris, le lever héliaque de Sirius se produit le 19 août, le Soleil étant 5° sous l'horizon, Sirius 2° au-dessus.

Lever héliaque : Il se dit du lever d'un astre lorsqu'il se lève ou se couche dans les rayons du Soleil qui empêchent de l'observer.

Remarque : Héliaque vient du grec ἥλιος qui signifie Soleil.

[Voir l'expression *Héliaque (lever –)*].

Lever (Se –) (en anglais « *to clear one's self* ») : On dit que le temps se lève lorsqu'il se dégage des nuages qui interceptaient la vue du ciel, ou qu'il tend à s'embellir.

Levier (en anglais « *lever* ») : 1 – Barre en bois ou en fer dont on fait usage pour lever les fardeaux, ou pour imprimer un mouvement, un changement de mouvement ou de direction à un fardeau.

2 – Barre dont on se sert pour balancer une machine alternative avant d'introduire la vapeur, c'est-à-dire à amorcer le mouvement du piston, qui peut être gommé dans son cylindre.

Levier (Clé à –) (en anglais « *lever fid* ») : Sorte de clé propre à retenir les mâts après qu'ils ont été guindés à leur place.

Levier directeur (en anglais « *directing lever* ») : Levier dont on se sert pour manœuvrer les affûts de certains canons ou d'obusiers. *Légal*

Le levier directeur est coudé et il est muni de deux roulettes ; il est facile, à son aide, de soulever l'arrière de l'affût qui est à échantignolles, et de le faire rouler jusqu'à la muraille du navire.

[Voir le mot *Échantignolles*].

Levier (Effet de –) [*En finances*] (en anglais « *leverage* ») : L'*effet de levier* s'exerce lorsqu'on emprunte du *cash* pour augmenter la taille apparente d'un portefeuille qui ne serait constitué, sans ce secours, que des fonds investis.

Remarque : L'effet de levier permet de profiter d'une excellente affaire qui se présente, sans se séparer prématurément d'autres actifs bien placés, ou sans augmenter le capital investi.

Lexique : Dictionnaire de mots difficiles ou peu répandus, ou de mots propres à certains auteurs.

Remarque : Un lexique de mots propres à un domaine scientifique ou technique est appelé un *glossaire*.

Liaison : Les pièces de liaison (en anglais « *strengthening pieces* ») sont des pièces de construction qui lient entre elles ou fortifient les parties principales du navire.

Exemples de pièces de liaison : gouttières, préceintes, courbes, hiloires.

Liaison (Officier de –) : Voir *Officier de liaison*.

Liane (en anglais « *garnet* ») : Synonyme de garcette.

Liber : Tissu conducteur de la sève élaborée dans diverses parties d'une plante vasculaire (racine, tige, feuille).

Remarque : Le liber est composé de tubes criblés, de parenchyme et parfois de fibres.

Libéral : Qui aime à donner, qui se plaît à donner.

Remarque : Il y a grande différence entre un homme prodigue et un homme libéral.

Libéral : L'adjectif *libéral* peut s'appliquer :

- i)** aux idées voire aux opinions, notamment politiques ;
- ii)** à l'économie.

Libérale (Vision –) : La *vision libérale* de la société divise les individus en gagnants et en perdants, en « *premiers de cordée* » et en « *équipiers à la remorque des autres* », chacun étant responsable de son état.

Remarque : Par la « *théorie du ruissellement* » la bonne fortune des *premiers de cordée* doit améliorer la condition matérielle des plus pauvres

Libéralisme : L'ouvrage de Montesquieu (1689-1755) intitulé « *De l'Esprit des lois* » et publié en 1748, concentre toute la substance de la pensée libérale.

Remarques : **a)** – Le libéralisme économique ou politique est communément considéré comme la meilleure des solutions aux problèmes de l'humanité.

b) – Pour les défenseurs du libéralisme, celui qui en doute est nécessairement un *malade*.

c) – Celui qui est atteint de cette maladie doit être isolé, banni, quelquefois soigné.

Libéraux (Arts –) : On appelle « *arts libéraux* », par opposition aux *arts mécaniques*, ceux qui appartiennent uniquement à l'esprit et ceux où l'esprit a plus de part que le travail de la main.

Remarques : **a)** – Les 7 arts libéraux, de l'Antiquité au Moyen Âge, se divisaient en deux degrés : le *trivium* et le *quadrivium*.

b) – Le *trivium* concerne le « *pouvoir de la langue* » (expression, raisonnement, persuasion et séduction).

c) – Le *trivium* se divise en :

- i)** la grammaire,
- ii)** la dialectique,
- iii)** la rhétorique.

d) – Le *quadrivium* se rapporte au « *pouvoir des nombres* » et à la maîtrise des sciences ou disciplines mathématisables.

e) – Le *quadrivium* se divise en :

- i)** l'arithmétique,
- ii)** la musique,
- iii)** la géométrie,
- iv)** l'astronomie.

f) – *Trivium* et *quadrivium* sont rappelés par ces deux vers mnémotechniques :

[*En latin*] Gramm loquitur, dia verba docet, rhet verba colorat,
Mus canit, ar numerat, geo ponderat, ast colit astra.

[*En français*] La grammaire parle, la dialectique enseigne, la rhétorique colore les mots,

La musique chante, l'arithmétique compte, la géométrie pèse, l'astronomie s'occupe des astres.

Libérien : Propre au liber.

Exemples : Tissu libérien ; tubes libériens.

Remarque : On appelle *liber* le tissu conducteur de la sève élaborée dans diverses parties des plantes vasculaires (racine, tige, feuille) et composé de tubes criblés ou de fibres.

Libérien : Qui appartient à l'État du Libéria (capitale Monrovia) en Afrique occidentale.

Libertaire : **1** – Qui, en théorie ou en pratique, va le plus loin possible dans le sens de la liberté individuelle absolue.

2 – Qui est inspiré par ou qui se réclame d'un idéal ou d'une doctrine de liberté absolue.

3 – Qui est fondé sur des idées libérales ou libre-échangistes.

4 – Qui préconise de laisser à l'enfant la plus grande liberté d'expression et de comportement et qui conteste l'autorité du maître et la discipline.

Liberté (en anglais « *liberty* ») : **1** – Condition d'un homme qui n'appartient à aucun maître.

Remarques : **a)** – Liberté se dit par opposition à *captivité* ou à *contrainte*.

b) – La liberté est indissolublement liée à la responsabilité de l'homme libre.

c) – « *La liberté consiste surtout à se discipliner soi-même pour n'être pas discipliné par les autres* » [D'après Georges Clemenceau (1841-1929)].

d) – L'homme recherche la *liberté*, la foule cherche la *servitude* ; les individus réunis en foule perdent toute volonté et se tournent d'instinct vers le meneur qui en possède encore une ; la multitude écoute toujours l'homme doué de volonté forte.

e) – La liberté est une récompense coûteuse ; c'est un combat de la conquérir.

f) – La *liberté* est une valeur dont chacun désire bénéficier égoïstement, au même titre que l'égalité et que la fraternité même si, pour les obtenir ou les conserver, on doit s'allier à d'autres personnes qui nous ressemblent, avant que chacun en profite individuellement.

g) – Pour le philosophe autrichien Karl Raimund Popper (1902-1994), si la liberté n'est pas restreinte par la loi, elle conduit à la tyrannie du plus fort sur le plus faible et à l'asservissement de certains par d'autres ; personne ne doit être à *la merci* d'autres et tous doivent être protégés par la loi dans le domaine de la force brute et de l'intimidation physique comme dans le domaine économique.

g) – À l'opposé du slogan maçonnique « *liberté, égalité, fraternité* » qui énonce des valeurs individuelles, le slogan « *travail, famille, patrie* » a un objectif collectif avec une projection dans l'avenir.

[Voir les mots *Meneur*, *Manipulation*].

2 – La *liberté de conscience* est le droit d'adopter les opinions religieuses que l'on croit vraies sans tomber sous le coup d'aucune loi pénale.

[Voir le mot *Tolérantisme*].

3 – La *liberté des cultes* est le droit que les sectateurs des diverses religions ont d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine.

Remarque : La liberté des cultes s'oppose à toute distinction de traitement entre l'islamisme, l'islam, l'islamisme radical, etc., au sujet de la religion de Mahomet comme à toute distinction entre le judaïsme et ses variantes chrétiennes que sont le catholicisme romain, le protestantisme, le calvinisme, la religion de Jésus-Christ et des saints des derniers jours (les mormons), le pentecôtisme, etc.

4 – La *liberté des mers* est le droit que toutes les nations ont de naviguer librement sur toutes les mers du monde, hors les eaux territoriales.

Remarques : **a)** – Les eaux territoriales sont la partie de mer côtière sur laquelle s'étend la souveraineté d'un État côtier ; sa largeur maximale est fixée à 12 milles par la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.

b) – Le passage des navires de guerre ou de commerce en transit, qui ne menacent pas leur sécurité et n'enfreignent pas leurs lois, ont un droit de passage inoffensif dans les eaux territoriales des États côtiers.

5 – La *liberté politique* est la jouissance des droits politiques que la Constitution de certains pays accorde à chaque citoyen.

Remarques : **a)** – En ce sens, on dit *liberté politique* ou « *liberté* » (absolument), et on emploie souvent le pluriel : « *les libertés* ».

b) – Les bénéficiaires de privilèges considèrent souvent ceux-ci comme de simples libertés, surtout s'ils ont la force de les défendre.

c) – Beaucoup réclament plus de libertés alors que ce qu'ils recherchent est plus de justice.

d) – Selon l'écrivain et journaliste français François Cavanna (1923-2014) « *La liberté de chacun n'est limitée que par la longueur de sa chaîne* ».

e) – La *liberté* n'est pas l'*arbitraire*.

f) – *Démocratie* n'est pas synonyme de *liberté* : les deux notions sont indépendantes l'une de l'autre.

g) – La Révolution française de 1789 a remplacé les privilèges de l'Ancien Régime par l'*égalité des citoyens devant la loi*.

h) – Pour les révolutionnaires, l'égalité des citoyens devant la loi était souvent le droit pour chacun de conserver ses avantages acquis et la faculté de contester ceux de ses rivaux.

6 – [*En philosophie*] La liberté est la faculté de faire des choix en assumant entièrement les conséquences de ses choix.

Remarques : **a)** – La *liberté* suppose que l'on connaisse à l'avance les conséquences de ses choix.

b) – L'instruction tend à donner plus de liberté à celui qui l'a reçue.

c) – Le *libre arbitre*, à la différence de la liberté, est la faculté pour quelqu'un de se déterminer sans aucune cause que sa propre volonté, sans égard pour les conséquences de ses désirs.

d) – Selon Érasme, il est plus facile à un seul de contraindre plusieurs par la crainte que d'en former un seul dans la liberté ; mais ce n'est rien de grand de commander à des ânes ou à des bœufs.

e) – Selon Érasme, former des êtres libres dans la liberté est à la fois difficile et très beau.

f) – Toujours selon Érasme, il est digne d'un tyran d'opprimer des citoyens dans la crainte ; mais les maintenir dans le devoir par la bienveillance, la modération, la sagesse, cela est d'un roi.

g) – Le *sentiment* est souvent le maître-mot lorsqu'il est question de *liberté*, et il s'oppose alors à la raison.

[Voir le mot *Sentiment*].

6 – Sur le plan individuel, la liberté est le pouvoir de dire le fond de son cœur sans en être empêché.

Remarque : L'expression d'opinions différentes et même opposées est une richesse pour la communauté (en grec ἐκκλησία, en latin *ecclesiā*) ; c'est l'occasion, pour chacun, de trouver des arguments convaincants pour défendre son point de vue.

7 – [*En philosophie*] La liberté est la faculté de faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui et d'être gouverné par des lois consenties, émanées de la volonté générale ou de ses représentants.

8 – La liberté est le pouvoir d'agir ou de ne pas agir.

Remarque : Les passions affaiblissent la liberté.

Liberté de la presse : **1** – La loi du 29 juillet 1881 sur la *liberté de la presse* autorisa les organes de presse à parler de tous les sujets, y compris de stratégie ou de tactique navale.

Remarques : **a)** – L'avantage de l'irruption de l'opinion publique dans les débats politiques avec la liberté de la presse (accordée en 1881) a été de forcer les protagonistes à affûter leurs arguments.

b) – L'inconvénient de l'irruption de l'opinion publique dans les débats politiques a été l'apparition de pressions irrésistibles exercées par des électeurs manipulés et peu informés des faits et des contraintes.

2 – La liberté de la presse est garantie mais limitée par la loi du 29 juillet 1881.

Remarques : **a)** – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

b) – La profanation est l'action de porter atteinte au caractère sacré d'une chose,

d'un lieu par des actes d'irrévérence.

Exemples : Profaner le nom de Dieu ; profaner la représentation du prophète. [Dictionnaire de l'Académie (9^{ème} édition-2010)].

c) – Les religions forgent des convictions et singularisent les perceptions ; la perception qu'un acte est une *profanation* relève d'une croyance personnelle que tout le monde doit respecter.

d) – L'offense au président de la République est réprimée par l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; elle fait partie des « *délits contre la chose publique* » alors que la diffamation et l'injure font partie des « *délits contre les personnes* ».

e) – Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.

[Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Art. 29].

f) – La semaine de la mort de l'ancien Président de la République Charles de Gaulle (22 novembre 1890 - 9 novembre 1970) à son domicile de Colombey-les-Deux-Églises, dans la Haute-Marne, l'hebdomadaire « *Hara-Kiri* » titra : « *Bal tragique à Colombey : un mort* » ; ce titre faisait allusion à l'incendie du « 5-7 », une discothèque située à Saint-Laurent-du-Pont, en Isère ; l'incendie du « 5-7 » s'était produit le 1er novembre 1970 et il avait fait 146 morts.

Le 17 novembre 1970, le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin (1914-2004) interdit de parution l'hebdomadaire « *Hara-Kiri* », à cause de ce jeu de mots de potaches.

L'équipe de « *Hara-Kiri* » trouva très vite une parade ; l'hebdomadaire reparut sous un autre nom : « *Charlie-Hebdo* » !

L'acte de naissance de l'hebdomadaire « *Charlie-Hebdo* » est donc le refus par le Gouvernement français d'accorder la liberté d'expression à l'hebdomadaire satirique « *Hara-Kiri* ».

Liberté d'expression : 1 – La liberté d'expression est la libre communication des pensées et des opinions.

[Voir l'expression *Liberté de la presse*].

2 – La liberté d'expression en France est garantie par le préambule de la Constitution de la v^{ème} République, qui reprend la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789.

Art. 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Art. 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Liberté, égalité, fraternité : 1 – L'expression « *liberté, égalité, fraternité* » fut un slogan révolutionnaire en 1789.

2 – Ces trois mots « *liberté, égalité, fraternité* » ont été adoptés comme devise officielle de la Nation française :

i) en 1848 par la II^{ème} République ;

ii) en 1879 par la III^{ème} République ;

iii) en 1946 par la IV^{ème} République ;

iv) en 1958 par la Constitution de la V^{ème} République.

2 – L'expression « *liberté, égalité, fraternité* » est la devise de la *Grande Loge de France* et celle du *Grand Orient de France*.

Remarques : a) – L'archevêque de Cambrai, François Armand de Salignac de La Mothe-Fénelon, dit *Fénelon* (1651-1715) avait associé à la fin du xvii^{ème} siècle les trois mots *liberté, égalité, fraternité* ; Fénelon comptait dans son entourage l'Écossais stuartiste André Michel Ramsay dit *le chevalier de Ramsay* (1686-1743) qui fut initié à la *Horn Lodge* de Londres vers 1730 (après la mort de Fénelon) et qui devint l'un des propagateurs, en France, de la maçonnerie de rite écossais ; une grande partie de la légende de Fénelon a été écrite après sa mort par son ami Ramsay et par son neveu Gabriel-Jacques de Salignac de la Motte, marquis de Fénelon (1688-1746).

b) – Maximilien Robespierre (1758-1794) avait proposé d'inscrire les 3 mots *liberté, égalité, fraternité* sur les drapeaux et sur les uniformes des miliciens de la Garde Nationale fondée en 1789, mais son idée ne fut pas retenue ; Maximilien Robespierre a été lié à la loge Saint-Maurice de Clermont-Ferrand dont il fut orateur.

c) – L'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1789 stipule que : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droits* ».

d) – L'*égalité en droit* ne signifie pas égalité de patrimoine et de richesse et ne s'oppose pas à l'existence de hiérarchies en mérite, en compétences, etc.

2 – Les trois mots *liberté, égalité, fraternité* sont considérés comme exprimant les valeurs morales fondamentales des Français et ils sont inscrit sur les façades des mairies et d'autres bâtiments publics.

Liberté (Statue de la – à New York) : 1 – La statue colossale « *la Liberté éclairant le monde* »

(en Anglais « *Liberty Enlightening the World* »), encore appelée « *statue de la Liberté* » (en Anglais « *Statue of Liberty* ») fut réalisée par le sculpteur français Frédéric Auguste Bartholdi (1834-1904) et elle fut offerte par la France aux États-Unis d'Amérique, en signe d'amitié entre les deux nations, pour célébrer le centenaire de la *Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique* du 4 juillet 1776 (en anglais : « *The unanimous declaration of the thirteen united States of America* ») ; la statue fut élevée sur une île connue alors sous le nom de *Bedloe's Island* ; cette île fut rebaptisée *Liberty Island* après que la statue y fut implantée.

Remarques : a) – Le brevet obtenu le 18 février 1879 par Bartholdi pour sa statue la décrit ainsi : « *Une statue représentant la Liberté éclairant le monde, qui consiste, fondamentalement en un personnage féminin drapé, avec un bras levé, portant une torche, alors que l'autre tient une tablette gravée, et avec un diadème sur la tête, en substance comme indiqué plus avant* ».

b) – Les travaux commencèrent par une ébauche en terre cuite réalisée en 1870 ; Bartholdi avait espéré que la statue serait terminée et assemblée pour le 4 juillet 1876, date précise du centenaire de la « *Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique* » mais de nombreux soucis durant la période de construction retardèrent les travaux, par exemple la guerre de 1870 entre l'Empire français et le royaume de Prusse, ou le défaut de main d'œuvre qualifiée pour la nouvelle technologie du cuivre repoussé.

c) – Le socle, ou piédestal, était à la charge des Américains ; le reste de la statue était à celle des Français.

d) – La structure interne du monument fut réalisée dans les ateliers de Gustave Eiffel, à Levallois-Perret et dans le xvii^{ème} arrondissement de Paris.

e) – La structure a ensuite été recouverte par des feuilles de cuivre repoussé.

f) – Les différentes pièces de la statue furent assemblées à Paris de 1881 à 1884, puis la statue fut démontée à partir de février 1885.

g) – Les 350 pièces de la statue, réparties dans 214 caisses, furent chargées à Rouen sur le transport « *Isère* » de la Marine Nationale ; le bâtiment descendit la

Seine le 21 mai 1885 et arriva à New York le 19 juin 1885.

h) – Construite à Lorient, l'« *Isère* » avait été admise au service actif en 1866 ; elle avait une coque en fer de 67,2 m de long, 9,4 m de large, 2 000 t, 10,4 nd avec une machine à vapeur compound à 3 cylindres de 645 ch actionnant une hélice, ainsi qu'un gréement à voiles de type 3 mâts-barque.

i) – L'« *Isère* » a été coulée (sabordée) en 1945 par les Allemands devant Locmiquélic (rade de Lorient).

2 – En 1884, le maire de New-York William Russell Grace (1832-1904) et le patron du « *New York World* » Joseph Pulitzer (1847-1911) avaient appelé tous les lecteurs de ce journal à contribuer au financement d'un socle pour y poser la fameuse *Statue de la Liberté* (en anglais : « **Statue of Liberty** ») que la France avait offerte à l'Amérique à l'occasion du centième anniversaire de la *Déclaration*.

Le socle en béton destiné à recevoir la statue « *La Liberté éclairant le monde* » fut recouvert de plaques de granit provenant de la carrière Beattie, dans le Connecticut.

3 – La *Statue de la Liberté* fut dévoilée le 28 octobre 1886, en présence de Grover Cleveland (1837-1908), le 24^{ème} Président des États-Unis et de milliers de spectateurs.

Remarques : a) – Par la *Déclaration unanime des treize États unis d'Amérique du Nord* du 4 juillet 1776, encore appelée *Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique*, les treize colonies britanniques d'Amérique du Nord firent sécession de la Grande-Bretagne pour former les « *États-Unis d'Amérique* » (United States of America) ; les éléments déclencheurs de la Guerre d'Indépendance (1775-1783) furent le refus, par les Américains des 13 colonies, du « *Stamp Act* » de 1765 (droit de timbre sur les documents officiels) et surtout du « *Tea Act* » de 1773 (taxe sur les importations de thé) qui créaient des impôts nouveaux dans les colonies anglaises d'Amérique, après la Guerre de Sept Ans (1756-1763) ; ces nouveaux impôts auraient dû permettre de financer les guerres coloniales menées par l'Angleterre ; les colons refusèrent de payer ces impôts décidés par les Communes à Londres, parce qu'eux-mêmes n'étaient pas représentés directement à la Chambre des Communes.

b) – Le savant américain Benjamin Franklin (1706-1790) arriva à Auray le 4 décembre 1776 en qualité d'*ambassadeur officieux* des colonies anglaises d'Amérique auprès du roi de France Louis XVI (1754-1793) à Paris.

Benjamin Franklin avait été élevé au *troisième degré* dans la loge franc-maçonne américaine « *Keystone* » le 24 juin 1731 ; il fut élu « *Vénérable* » à la loge des *Neuf Sœurs* à Paris de 1779 à 1781.

La loge maçonnique des *Neuf Sœurs* avait été fondée à Paris en 1776 par l'astronome français Jérôme Lalande (1732-1807).

Les *neuf sœurs* en question étaient les 9 filles de Mnémosyne, c'est-à-dire les neuf muses de la mythologie grecque : Clio (histoire), Euterpe (musique), Thalia (comédie), Melpomène (tragédie), Erato (chant nuptial), Polymnie (pantomime et rhétorique), Uranie (astronomie et astrologie) et Calliope (poésie épique).

c) – Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, dit « *La Fayette* » (1757-1834), initié à la maçonnerie à l'âge de 18 ans, rencontra le maçon Benjamin Franklin à Paris en décembre 1776.

Recommandé par Franklin, La Fayette rencontra à Philadelphie le maçon Georges Washington, le 1er août 1777 ; Georges Washington était le vénérable de la loge « *L'union américaine* » et il y accueillit La Fayette ; Washington estimait que la maçonnerie était un bon moyen pour inculquer la discipline dans l'Union ; le marquis de La Fayette souligna la capacité à s'entre-aider entre maçons sur les

champs de bataille, car souvent les combats se terminaient au corps à corps. Plus de 2 000 Français sont morts au combat en Amérique pendant les 8 années que dura la guerre d'indépendance ; parmi eux, on compte de nombreux maçons. Le 43^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush (né en 1946), prêta serment en 2001 sur la même bible maçonnique que la plupart des autres présidents avant lui, depuis le premier d'entre eux, George Washington (1732-1799), vénérable maître de la *loge Alexandria*, en 1789 ; la *loge Alexandria* avait été fondée le 3 février 1783 à Alexandria (État de Virginie) par l'Écossais Robert Adam (né en 1732).

En 1960, John F. Kennedy, premier Président catholique des États-Unis, avait exigé une Bible catholique ; en 1963, son successeur Lyndon B. Johnson, qui n'était pas catholique, utilisa un missel, le livre de messe distribué dans toutes les églises catholiques, en hommage à Kennedy assassiné le 22 novembre 1963 à Dallas (État du Texas).

Le 20 janvier 2017, le 45^{ème} président américain, Donald Trump, prêta serment sur la Bible maçonnique de Lincoln, comme le veut la tradition protocolaire

d) – La France reconnut l'indépendance des 13 colonies anglaises d'Amérique le 6 février 1778 ; un consulat des États-Unis d'Amérique fut ouvert à Bordeaux en mars 1778.

e) – Le Français Conrad Alexandre Gérard (1729-1790) présenta ses lettres de créance au Congrès américain comme ministre plénipotentiaire et consul général de France, le 6 août 1778.

f) – Benjamin Franklin présenta ses lettres de créance de ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique en France, le 23 mars 1779 ; la légation américaine à Paris devint l'*ambassade* des États-Unis d'Amérique à Paris le 20 mars 1893 ; l'ambassade des États-Unis fut transférée provisoirement de Paris à Vichy le 8 janvier 1941.

L'Ambassade des États-Unis en France est actuellement située à l'angle Nord-Ouest de la place de la Concorde à Paris, sur un terrain spécialement acquis en 1928 par la Commission des Bâtiments du Service extérieur des États-Unis (*United States Foreign Service*).

g) – Le *Traité de paix de Paris* par lequel l'Angleterre reconnaissait officiellement les États-Unis d'Amérique comme une puissance indépendante et qui mit un terme à la Guerre d'Indépendance, fut signé à Paris le 3 septembre 1783 par l'Anglais David Hartle et par les Américains John Adams, Benjamin Franklin et John Jay.

h) – Le *Traité de paix de Paris* du 3 septembre 1783 fut ratifié par le Congrès américain le 14 janvier 1784 et par l'Angleterre le 9 avril 1784.

Libertinage : **1** – Débauche et mauvaise conduite, notamment en matière sexuelle.

2 – Il signifie aussi l'état d'une personne qui témoigne peu de respect pour les choses de la religion.

Remarque : Il s'emploie aussi quelquefois sans aucun rapport à la religion ni aux mœurs, mais pour signifier une inconstance, une légèreté dans le caractère, qui fait qu'on ne s'assujettit à aucune règle, à aucune méthode.

Exemples : Il y a trop de libertinage dans vos études ; libertinage d'imagination.

Libidineux : Dissolu, lascif.

Libido : **1** – Mot latin signifiant successivement [selon *Félix Gaffiot*] :

i) Envie, désir.

Exemple : *libīdo vōluptātis* (le désir de la volupté).

ii) Désir déréglé, envie effrénée, fantaisie, caprice.

iii) Sensualité, désir amoureux, débauche, dérèglement.

2 – Pour *Freud*, la *libido* est la manifestation de pulsions sexuelles dans la vie psychique.

Remarque : Certains appellent maintenant « *orientation sexuelle* » ce que l'on qualifiait naguère de *pulsions sexuelles* et qui ne sont que des *fantasmes érotiques* ou à la rigueur des *désirs vénériens*.

[Voir les mots *Pulsion*, *Volupté*, *Vénérien*].

Libouret (en anglais « *rod and line to catch mackerels* ») : Sorte de ligne à plusieurs hameçons dont se servent les pêcheurs, surtout pour prendre les maquereaux.

Libraire : Marchand de livres.

Exemples : Marchand libraire ; la boutique d'un libraire.

Remarque : On dit, en parlant d'une femme, une marchande libraire.

Libration : 1 – Balancement d'un astre autour de son axe.

Remarque : Employé absolument, le mot *libration* s'applique aux librations de la Lune.

2 – Oscillation d'un astre autour d'une position moyenne.

Remarques : **a)** – La libration est la lente oscillation, réelle ou apparente, d'un satellite tel qu'on peut l'apercevoir depuis le corps céleste autour duquel il est en orbite.

b) – Libration est tiré du latin *librātiō* qui signifie *mouvement régulier*, *balancement* ou *action de mettre de niveau*.

Librations de la Lune : 1 – Balancements apparents de la Lune autour de son axe de rotation.

Remarque : La libration de la Lune permet d'observer, de la Terre, environ 59 % de la surface lunaire.

2 – Les librations sont le résultat d'une sorte d'irrégularité dans la vitesse de la révolution lunaire autour de la Terre.

Remarques : **a)** – La vitesse angulaire de la Lune varie au cours d'une révolution, elle n'est pas toujours égale à sa vitesse de rotation : lorsque la Lune est au périhélie sa rotation est plus lente que son mouvement orbital, ce qui permet d'apercevoir jusqu'à 8° de longitude de la partie orientale de sa face cachée ; réciproquement, à l'apogée, la rotation est plus rapide, révélant 8° de longitude de sa partie occidentale ; cet effet est connu sous le nom de *libration longitudinale*.

b) – L'orbite lunaire est inclinée sur le plan de l'écliptique de 5,1° ; l'axe de rotation de la Lune semble se déplacer pour un observateur terrestre au cours d'une révolution ; cet effet est connu comme *libration latitudinale* ; elle permet d'observer jusqu'à 7° de latitude de la face cachée au-delà des pôles.

3 – L'égalité de la durée de la rotation lunaire et de sa révolution sidérale empêcherait, théoriquement, un observateur terrestre d'apercevoir plus de la moitié de la surface lunaire ; les librations nous permettent d'en voir, sur plusieurs jours, environ 59 pour 100.

4 – *Libration en longitude* : Tandis que la vitesse de rotation de la Lune reste constante, celle de sa révolution varie au cours de son trajet sur son orbite : comme cette orbite n'est pas circulaire mais elliptique, la vitesse se réduit jusqu'à un minimum au moment où le point le plus éloigné de la Terre est atteint, pour accélérer au maximum au point le plus proche de notre planète. Ainsi, la Lune orbite parfois plus rapidement, parfois plus lentement qu'elle ne tourne autour d'elle-même. Cet effet, appelé la libration en longitude, transmet à un observateur basé sur la Terre l'impression d'un balancement régulier de 7° 53', une fois par mois vers l'est, une fois par mois vers l'ouest.

5 – *Libration en latitude* : La libration en latitude, grâce à laquelle une partie de la zone polaire nord devient visible, en alternance avec une partie de celle du sud, s'explique par l'angle de 6° 40' que forme l'Équateur de notre satellite avec son

plan orbital.

6 – Libration diurne : due au mouvement de la rotation de la Terre, qui ne dépasse pas 1°, la libration diurne entraîne un changement de la face visible de la Lune entre le coucher et le lever.

7 – Libration physique : pendant que les autres formes de librations ne consistent qu'en un balancement apparent, la libration physique est une oscillation effective de la Lune autour d'un point donné, provoquée par l'influence qu'exerce sa forme non sphérique sur son équilibre.

Libre : 1 – Qui a le pouvoir d'agir ou de ne pas agir.

Exemple : La volonté est une faculté libre.

2 – Indépendant.

Exemples : Il est libre et ne dépend de personne ; libre comme l'air ; il ne veut s'attacher à aucun maître, il veut demeurer libre.

3 – Libre, se dit aussi en parlant des mers, des chemins, des passages.

Exemples : On dit que *les mers sont libres* pour dire qu'on peut y naviguer sans aucune crainte des corsaires ou des ennemis ; que les passages, que les chemins sont libres, pour dire, qu'on y peut aller en toute sûreté ou qu'on n'y rencontre aucun embarras, aucun empêchement.

4 – [En poésie] On dit *des vers libres* pour dire des vers où l'on admet toute espèce de mesure.

Libre entreprise : En économie, cette expression est souvent employée et comprise comme un synonyme d'avidité et d'égoïsme.

Remarques : a) – Les Américains sont souvent vus comme les champions de la *libre entreprise*, peut-être en raison de la grande influence qu'exercent certains groupes de pression aux États-Unis d'Amérique.

b) – L'économiste écossais Adam Smith, né en 1723, pensait que le bien collectif pouvait découler des profits personnels des individus, à la condition que chacun recherche l'équité (qui n'est pas l'égalité) et la cohésion sociale.

Librement : 1 – Sans contrainte.

Exemples : Agir librement ; vivre librement ; parler librement ; écrire librement ; je vous dirai librement mes sentiments ; vous pouvez en user librement.

2 – Sans circonspection, sans égard.

Exemples : Vous en usez bien librement, un peu trop librement ; c'est un homme qui parle librement de tout le monde, et qui ne ménage personne.

Libre (Mer –) : Une mer libre est une mer qui n'est ni fermée, ni enclavée.

Remarques : a) – La Mer Méditerranée est une mer libre pour la navigation, mais une mer fermée par le détroit de Gibraltar pour les marées et la pollution.

b) – La Mer Baltique, qui est en communication avec la Mer du Nord par les détroits du Sund, du Grand Belt et du Petit Belt, n'est pas une mer libre pour la navigation.

c) – La Mer Noire, qui est en communication avec la Mer Égée par les détroits du Bosphore et des Dardanelles, n'est pas une mer libre pour la navigation.

d) – Des Conventions internationales règlent les conditions sous lesquelles les détroits qui ferment une mer peuvent être franchis en temps de paix.

Libre-penseur : Celui qui s'oppose aux croyances installées et en particulier aux dogmatismes religieux, pour ne se fier qu'à ce qui est librement établi et prouvé par la raison.

Remarques : a) – La prétendue « *libre pensée* » est souvent antinomique de la laïcité car la laïcité est le respect des opinions différentes des siennes propres.

b) – Paradoxalement, l'intransigeance des libres-penseurs surpasse celle de n'importe quel autre dogmatisme.

c) – Le prosélytisme de certains libre-penseurs surpasse celui des plus radicaux

des mahométans.
[Voir le mot Radical].

Lice : 1 – Lieu préparé pour les courses, pour les tournois, les combats à la barrière, et autres pareils exercices.

Remarque : On appelle lices closes celles qui sont entourées de barrières de toutes parts, pour empêcher que personne n'y entre, hormis ceux qui doivent courir.

2 – [Au figuré] On dit entrer en lice pour dire s'engager publiquement dans quelque contestation.

Lice : Femelle d'un chien de chasse.

Remarques : **a)** – Il y a dans toutes les meutes des lices pour en tirer race.

b) – On dit qu'une lice est nouée quand elle a été couverte et qu'elle a retenu.

Licence (en anglais « *licence* ») : **1** – [Familier] Permission.

2 – [Vieilli] On appelait « *licence* » tout le temps que l'on était sur les bancs dans les facultés de théologie, de droit et de médecine, avant que de pouvoir obtenir le degré de licencié.

Exemples : Faire sa licence, commencer, achever sa licence; entrer en licence, sortir de licence, etc.

3 – [Vieilli] Le degré qui donnait permission de lire et d'enseigner publiquement, en vertu des lettres qu'on en obtenait, et qu'on appelait « *lettres de licence* ».

4 – Liberté trop grande, contraire au respect, à la retenue et à la modestie.

Exemples : C'est un homme qui prend des licences, qui se donne de grandes licences.

5 – Dérèglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles, et dans toute la conduite de la vie.

Exemples : Une licence effrénée ; réprimer la licence de la jeunesse ; c'est ouvrir la porte à la licence ; licence de la presse, des écrits.

6 – [En poésie] On appelle « *licence* » une liberté qu'un poète se donne dans ses vers contre la règle et l'usage ordinaire.

Exemple : Les deux quatrains de ce sonnet ne sont pas sur les mêmes rimes, c'est une licence.

Licence : Forme américaine du mot anglais « *licence* » qui signifie *permission officielle*.

Remarque : « *Licence* » est tiré du nom latin *licentia* qui signifie *liberté sans contrôle, sans frein*.

Licence d'exploitation radio : 1 – L'installation d'un ou de plusieurs émetteurs radio à bord d'un navire est soumise à autorisation : c'est la *licence impartageable d'exploitation de station de navire*.

2 – La licence d'exploitation doit indiquer le nom du navire, son indicatif d'appel, son numéro MMSI, le nom et l'adresse du propriétaire, le code de l'autorité chargée du recouvrement des créances des communications et les caractéristiques des équipements radioélectriques.

3 – L'indicateur d'appel et le numéro MMSI sont attribués à la coque d'un navire ; en cas de changement de navire, le propriétaire devra demander une autre licence d'exploitation.

4 – En cas de changement des appareils radio ou en cas d'acquisition de matériel supplémentaire, il faut une nouvelle licence d'exploitation.

Licencié : Qui a fait sa licence, qui a pris ses degrés de licence, soit en théologie, soit en droit, soit en médecine.

Exemples : Licencié ès-lois ; licencié en droit canon ; un licencié.

Licencierment : L'expression « *licencierment des troupes* » se dit du congé qu'on donne à des troupes dont on n'a plus besoin.

Licencier : Congédier.

Exemples : Licencier des troupes ; après la paix, on licencia une partie des troupes.

Licet : Permission.

Exemple : Obtenir un licet.

Remarque : On fait claquer le « t » final.

Lichen : Plante parasite.

Remarque : On prononce *liken*.

Licitation : Vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une maison, d'un héritage qui appartiennent en commun à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires et qui ne peut se partager commodément.

Exemples : Vendre une maison par licitation ; contrat de licitation.

Licite : Qui est permis par la loi.

[Voir le mot *Légal*].

Licitement : Sans aller contre la loi.

Exemple : On demande si on peut licitement faire telle action.

Liciter : Mettre à l'*enchère privée* une maison, un héritage, etc. qui appartient à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires.

Exemple : Faire liciter une propriété.

Licondo : Bateau de guerre jadis en usage sur le fleuve Zaïre, au royaume du Congo, bâti à partir d'un seul arbre creusé et qui pouvait porter jusqu'à 100 hommes.

Licorne : 1 – Appellation du narval mâle (*monodon monoceros*).

Remarque : Le narval mâle est muni d'une dent hypertrophiée qui a la forme d'une défense.

D'une longueur de 5 mètres, le mâle adulte peut avoir une masse de 1600 kilogrammes.

2 – Quadrupède fabuleux qu'on représente avec le corps d'un cheval et la tête d'un cerf, mais avec une seule corne.

Remarque : La tête d'une licorne était représentée, superposée à une ancre marine, dans le symbole commercial et affectif de la Compagnie des Messageries Maritimes ; la licorne était déjà le symbole des Messageries Nationales lorsqu'il s'agissait d'un service de diligences..

Lieue : 1 – [*Vielli*] Espace d'une certaine étendue, qui sert à mesurer la distance d'un lieu à un autre et qui contient plus ou moins de toises, selon les différents usages des provinces et des pays.

Exemples : Grande lieue ; petite lieue ; lieue d'Allemagne ; une lieue de chemin ; un demi-quart de lieue ; une demi-lieue ; une lieue et demie ; faire trois lieues, quatre lieues à pied ; faire tant de lieues par heure, par jour.

Remarques : a) – Les lieues communes de France étaient de deux mille deux cents quatre-vingt-deux toises, à vingt-cinq lieues par degré de latitude.

b) – [*Au figuré*] En parlant d'une affaire, d'une difficulté, on dit en être « à cent lieues », « à mille lieues », n'en approcher pas « de cent lieues », « de mille lieues » pour dire que ce qu'on pense, que ce qu'on propose est fort éloigné du fait.

c) – [*Au figuré*] On dit d'un homme qui est distrait et qui n'a pas d'attention à ce qu'on lui dit : « il n'écoute pas, il est à cent lieues d'ici ».

2 – La lieue commune, à 25 lieues par degré à l'Équateur, mesure 2283 toises, ou 4,444 km.

3 – La lieue marine, à 20 lieues par degré à l'Équateur, mesure 2283 toises, ou 5,555 km.

4 – La lieue de poste de l'ancien régime mesurait 2000 toises, ou 3,90 km.

5 – Le mille de l'ancien régime mesurait 1000 toises, ou 1,949 km.

Lieue postale : Ancienne unité de longueur utilisée en France et égale à 2000 toises, soit 3 898,072 620 mètres.

Lieue terrestre : Ancienne unité de longueur utilisée en France et égale à 2280 toises, soit 4 443,802 786 mètres.

Lieue américaine (en anglais « *statute league* ») : Ancienne unité de longueur utilisée aux États-Unis d'Amérique et égale à 3 milles US, soit 4 828,041 656 mètres.

Lieue anglaise (en anglais « *league* ») : Ancienne unité de longueur utilisée au Royaume-Uni et égale à 3 milles anglais, soit 4 828, 032 mètres.

Lieue marine (en anglais « *nautical league* ») : **1** – La *lieue marine* est une ancienne mesure de longueur ; elle se mesure sur un grand cercle de la Terre, entre les côtés d'un angle au centre d'un vingtième de degré.

Remarques : **a)** – La lieue marine correspondait à la limite du champ visuel en mer pour un homme debout, les pieds au niveau de la mer, c'est-à-dire à la distance de la ligne d'horizon.

b) – On compte 20 lieues marines dans un degré du périmètre terrestre.

c) – On a choisi la longueur du mètre, en 1798, de telle sorte que le périmètre terrestre, mesuré par les astronomes français Jean-Baptiste Delambre (1749-1822) et Pierre Méchain (1744-1804), soit égal à 40 000 kilomètres.

d) – La *lieue terrestre* représentait la distance qu'un homme à pied parcourait communément en une heure.

e) – On compte 25 lieues terrestres dans un degré du périmètre terrestre.

f) – On appelle lieue métrique une distance de 4 kilomètres.

2 – La *lieue marine* est équivalente à 3000 pas géométriques.

3 – Dans le calcul de la route d'un navire, les lieues sont de deux sortes :

i) – les *lieues majeures* qui se mesurent sur un grand cercle de la sphère terrestre, soit l'Équateur, soit un méridien, et il y en a 20 au degré ;

ii) – les *lieues mineures* qui se mesurent sur le petit cercle parallèle à l'Équateur à la latitude où l'on se trouve, et il y en a 20 au degré.

4 – Pour réduire ou convertir les lieues mineures en lieues majeures, on utilise le quartier de réduction ; on trouve ainsi le nombre des lieues comprises dans l'arc de la ligne équatoriale correspondant à l'arc du cercle parallèle à l'Équateur à la latitude où l'on se trouve.

Remarques : **a)** – La conversion des lieues mineures en lieues majeures permet de connaître le chemin en longitude (en milles marins, ou en minutes de degré de grand cercle) que le navire a parcouru.

b) – La *lieue marine* (20 lieues au degré) qui vaut 2 851 toises ou 5 555 mètres, ne doit pas être confondue avec la *lieue commune* de France, ou lieue géographique (25 lieues au degré) qui vaut 2 280 toises ou 4 444 mètres.

c) – On compte 60 000 pas géométriques dans un degré ; il y a donc, dans une lieue marine, 3 000 *pas géométriques*, expression abrégée en 3 *mille*, ou encore 3 *milles marins* ou *trois milles* (avec la marque du pluriel à mille).

[Voir l'expression *Pas géométrique*].

d) – Le *mille marin* est une unité de longueur autorisée en France exclusivement dans la navigation aérienne ou maritime, mais elle ne figure pas parmi les unités du système international.

e) – Le *mille marin* et la *lieue marine* sont de vieilles unités de longueur qui avaient cours avant l'utilisation du système métrique ; elles appartenaient à des systèmes sexagésimaux hérités de la haute antiquité mésopotamienne, comme l'heure pour la durée ou le degré pour la mesure des angles.

f) – Le *pas géométrique* est une ancienne mesure itinéraire romaine correspondant à une double enjambée ; elle avait cours, notamment, depuis l'actuelle frontière franco-italienne jusqu'à Lyon.

g) – Le *pas géométrique* est encore utilisé aux Antilles et à La Réunion, notamment pour définir la profondeur, à partir du rivage de la mer, de la bande de terre (en principe) inaliénable et appartenant au domaine public.

Lieutenant : 1 – Celui à qui est confiée l'*autorité* en l'*absence* de celui qui la possède.

2 – Sur les navires de commerce, on appelle aujourd'hui *lieutenants* les officiers du service du pont d'un niveau hiérarchique inférieur à celui de *second capitaine* (« *second capitaine* » se dit en anglais : « **chief officer** » ou « **chief mate** »).

Remarques : a) – Le *lieutenant* porte sur sa casquette, sur les manches de sa tenue ou sur ses épaulettes, deux galons dorés ; le *second capitaine* porte sur sa casquette, sur les manches de sa tenue ou sur ses épaulettes, trois galons dorés.

b) – On dit en français :

i) « *premier lieutenant* » (en anglais « **second officer** » ou « **second mate** »),

ii) « *deuxième lieutenant* » ou, s'il n'y a que deux lieutenants : « *second lieutenant* » (en anglais « **third officer** » ou « **third mate** »),

iii) *troisième lieutenant* (en anglais « **fourth officer** » ou « **fourth mate** »).

3 – Avant et juste après la Seconde Guerre Mondiale, les appellations dans le service de la machine de « *premier second mécanicien* » (ou premier second), « *deuxième second mécanicien* » (ou deuxième second), « *troisième second mécanicien* » (ou troisième second), etc. ont été remplacées respectivement par « *second mécanicien* », « *premier lieutenant-mécanicien* » (ou troisième mécanicien), « *deuxième lieutenant-mécanicien* » (ou quatrième mécanicien), « *troisième lieutenant-mécanicien* » (ou cinquième mécanicien), etc., par analogie avec les appellations des officiers du service du pont ; l'appellation du *mécanicien en titre* est devenue « *chef mécanicien* ».

Remarque : Les vieux maîtres-mécaniciens gardèrent longtemps l'habitude de dire « *premier second* » lorsqu'il parlaient du *second mécanicien* et d'appeler les autres officiers mécaniciens par leur nom de famille (« *monsieur Untel* »).

4 – La Compagnie des Messageries Maritimes était à l'origine une compagnie de paquebots : chaque navire pouvait transporter des centaines de passagers et le service hôtel-restaurant était dirigé par un commissaire (en anglais « **purser** »). Sur les navires de charge que la Compagnie exploitait parallèlement aux navires postaux des services contractuels (les paquebots) ou qu'elle continua à exploiter après la fin du régime des services contractuels et qui transportaient au maximum 9 passagers, les fonctions de commissaire étaient assurées par l'un des officiers du pont que l'on appelait « *lieutenant-commissaire* » ; celui-ci était à la fois « *lieutenant* » pour le service du pont et « *lieutenant-commissaire* » (c'est-à-dire « *tenant-lieu de commissaire* ») pour le service général.

5 – Le terme *lieutenant* correspond à un grade dans la hiérarchie militaire, juste au-dessous de capitaine (armée de terre et armée de l'air).

6 – Dans la marine nationale, on appelle « *lieutenant* » les enseignes de vaisseau de seconde classe et les enseignes de vaisseau de première classe (grades de la Marine correspondant respectivement aux grades de sous-lieutenant et de lieutenant de l'armée de terre ou de l'armée de l'air).

7 – Dans la marine nationale, le grade de « *lieutenant de vaisseau* » est situé entre ceux d'enseigne de vaisseau de première classe et de capitaine de corvette ; il est équivalent à celui de *capitaine* dans l'Armée de terre ou dans l'Armée de l'air.

Lieutenant de Vaisseau : 1 – Grade d'officier de marine compris entre Enseigne de Vaisseau de 1ère classe et Capitaine de Corvette.

2 – Les *Lieutenants de Vaisseau* portent sur les manches ou sur leurs épaulettes, ainsi que sur leur casquette, trois galons dorés.

3 – L'appellation usuelle d'un *Lieutenant de Vaisseau* est « *capitaine* ».

Remarque : Le grade de Lieutenant de Vaisseau correspond à celui de *Capitaine* dans l'armée de terre ou dans l'armée de l'air.

Lièvre : 1 – Animal sauvage, fort vite et fort timide, à longues oreilles, de poil entre gris et roux et un peu plus grand que le lapin.

2 – Nom d'une constellation visible dans l'hémisphère austral.

Lifshitz : Evgueni Mikhaïlovitch Lifshitz (1915-1985) était un physicien et mathématicien russe, membre de l'académie des sciences de l'URSS.

[Voir *Landau*].

Ligand (en anglais « *ligand* ») : Atome, ion ou molécule lié de manière réversible à un atome, à une molécule ou à la macromolécule centrale d'un complexe chimique par une liaison de coordination, avec souvent un rôle fonctionnel.

Exemples de ligands :

<i>Formule</i>	<i>Nom</i>
NH ₃	ammine
H ₂ O	aqua
CH ₃	méthyl
CH ₃ COO ⁻	acéto
F ⁻	fluoro
O ₂	oxo
OH ⁻	hydroxo
CO	carbonyl
CN ⁻	cyano
C ₆ H ₅	phényl
S ²⁻	thio
S ₂ O ₃ ²⁻	thiosulfato
H ⁻	hydruro
SCN ⁻	thiocyanato
NO ₂ ⁻	nitrito

Remarques : **a)** – Les noms de ligands se terminent par « **o** » s'ils portent une charge négative.

b) – Le monoxyde de carbone (ligand CO) est toxique à cause de son affinité pour le fer de l'hémoglobine ; les ions cyanures sont toxiques pour la même raison.

c) – L'EDTA (Éthylène Diamine Tétra Acétique) ou acide éthylène diamine tétraacétique, est un ligand hexadentate utilisé pour traiter les empoisonnements par les métaux lourds.

Ligature (en anglais « *lashing* ») : Morceau de filin long et robuste, ou long faisceau de fils de caret, utilisé en cordon assez fort pour assembler et étreindre provisoirement les parties d'un mât, d'une vergue ou d'une rame, lorsqu'on les rapproche pour les réunir étroitement.

- Ligature** : Bande de drap, dont les chirurgiens serraient le bras, le pied, pour faire l'opération de la saignée, pour mesurer la tension sanguine, pour poser un garrot.
Exemples : Serrer, lâcher la ligature ; mettre une ligature ; ôter une ligature.
- Lige** : [*Terme de féodalité*] Celui qui, en raison de la nature féodale de sa terre, doit un certain droit à son seigneur, envers qui il est tenu d'une obligation plus étroite que celle d'un simple vassal.
Exemples : Un fief lige ; héritage lige ; un homme lige ; hommage lige.
Remarque : Le mot *allégeance* est dérivé du mot *lige*.
- Ligérien** : Relatif à la Loire.
Remarque : La rivière Loire, en latin, se dit *Līgēr*.
- Lignage** : Race, famille.
Exemples : Un homme de haut lignage ; tous ceux de son lignage ; ils sont de même lignage
- Ligne** : Pour les marins, « *la ligne* » est la *ligne équatoriale*, c'est-à-dire l'intersection du plan de l'Équateur terrestre avec la sphère terrestre.
Exemple : Passage de la ligne où l'on passe de l'hémisphère Nord dans l'hémisphère Sud ou, au contraire, de l'hémisphère Sud dans l'hémisphère Nord.
- Ligne** : **1** – Une ligne est une longueur sans largeur.
2 – Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur, ni profondeur.
Exemples : Ligne droite ; ligne courbe ; le Soleil envoie ses rayons en droite ligne ; mener une ligne parallèle à une autre ; deux lignes parallèles ; ligne perpendiculaire ; deux lignes qui se coupent.
3 – Fil tendu entre deux points.
- Ligne** (en anglais « *line* ») : **1** – Mesure de longueur encore utilisée dans certaines spécialités et valant exactement 2,256 millimètres, soit la douzième partie du pouce.
Remarques : **aligne pour calibrer les mouvements.
b) – La hauteur des bouchons de liège pour les bouteilles de vin est mesurée et exprimée en lignes de 2,256 millimètres.
2 – La ligne est une ancienne mesure de longueur française valant exactement 2,255 829 millimètres (symboles *l* ou *ln*) .
Remarques : **a**) – La loi du 19 frimaire An VIII (10 décembre 1799) a défini le mètre comme une longueur égale à 3 pieds et 11,296 lignes de la toise de Paris.
b) – La ligne française vaut 12 points de 0,18799 millimètres.
c) – On compte (*mesures de longueur françaises de l'Ancien Régime*) :
i) 4 lignes dans un grain d'orge (9,023316 millimètres ou 1/9 de paume) ;
ii) 9 lignes dans un doigt (20,302461 millimètres ou 1/4 de paume) ;
iii) 12 lignes dans un pouce (27,069948 millimètres ou 1/3 de paume) ;
iv) 36 lignes dans une paume (81,209844 millimètres) ;
v) 144 lignes dans un pied (324,839376 millimètres ou 4 paumes) ;
vi) 216 lignes dans une coudée (487,259064 millimètres ou 6 paumes) ;
vii) 720 lignes dans une brassée de 5 pieds (1624,19688 mm ou 20 paumes) ;
viii) 864 lignes dans une toise de 6 pieds (1949,036256 mm ou 24 paumes).
d) – Dans la marine, on évalue la longueur d'une ligne de sonde, ou de tout autre cordage, en comptant le nombre de fois qu'il faut ramener le cordage d'un poignet à l'autre après l'avoir changé de main et avoir étendu les bras à l'horizontale : à chaque fois on ajoute une brassée de 1,62 m.
e) – Les bâtisseurs de cathédrales utilisaient la canne royale de 555 lignes.
[Voir l'expression *Canne royale*].**

3 – L'ancienne mesure de longueur anglaise *ligne* vaut 2,116 667 millimètres et il y a 12 *lignes* anglaises dans un *pouce* anglais.

Ligne : 1 – Synonyme de *frontière* d'un État.

[Voir l'expression *Régiment de ligne*].

Remarque : On représente ordinairement (sur les cartes terrestres en couleurs) la frontière entre deux États par un trait surchargé d'une *large ligne bleue* lorsque le tracé de fait de cette frontière est contesté par au moins l'un de ces États.

[Voir l'expression *Ligne bleue des Vosges*].

Exemples : La frontière entre Jérusalem-Est (palestinienne) et Jérusalem-Ouest (israélienne) avant l'occupation de Jérusalem Est par Israël ; la « *ligne bleue des Vosges* » qui suivait la route des crêtes et qui marqua la frontière entre l'Allemagne et la France entre 1871 et 1919.

2 – On appelle *ligne* une succession très étendue de retranchements qu'on élève pour défendre la frontière d'une province ou d'une nation.

Exemples : La ligne *Maginot* ; le ligne de fortifications *Séré de Rivière*.

[Voir les expressions *Maginot (Ligne)*, *Séré de Rivières (Système de défense)*].

Ligne (en anglais « *yarn* », « *twine* », « *rope* », « *order* ») : **1** – Cordage de faible diamètre (en anglais « *yarn* ») ; son diamètre est égal à une ligne ou une ligne et demie (2 à 3 mm) ; il est ordinairement composé de trois lusins commis de gauche à droite et il sert à une infinité d'usages, notamment pour faire tous les amarrages solides, les transfilages, les bagues, les lignes de pêche, de loch ou de sonde.

Remarque : Les *rabans*, *rides* et *garcettes* servent aussi à l'amarrage ou au saisissage.

2 – Les lignes d'amarrage, de loch ou de pêche ont une longueur de 60 à 100 brasses ; la ligne de sonde pour grands fonds a une longueur de 120 brasses.

Remarques : **a**

b) – Le pied du roi (France) vaut 0,324839432 mètre.

c) – Les marins français appellent couramment « *brasse* » la toise marine de 6 pieds ; la mesure de cette brasse marine française est 1,9490436 mètre.

d) – Pour mémoire, dans la marine anglaise, 1 *foot* (pied) = 0,304800601 m et 1 *fathom* (1 brasse anglaise) = 6 pieds anglais = 1,828803606 m.

Ligne (Bâtiment de –) : Un *bâtiment de ligne*, ou de bataille, ou de haut bord, est un bâtiment de combat de fortes dimensions, de nature à pouvoir combattre en ligne de bataille.

Ligne bleue : Représentation sur les cartes d'une frontière internationale reconnue de fait mais plus ou moins contestée par certains ressortissants des États riverains, ou susceptible d'être le théâtre d'escarmouches entre les riverains.

Exemples : La ligne bleue (dite « *des Vosges* ») entre l'Allemagne et la France, telle que définie par le traité de paix de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871 ; la ligne bleue entre l'État d'Israël et le Liban, déterminée par les Nations-Unies en 2000.

[Voir le mot *Ligne*].

Ligne bleue des Vosges : 1 – Jusqu'à Napoléon III (1808-1873) la France avait le Rhin pour frontière avec l'Allemagne ; le Rhin coule entre l'Alsace et la plaine de Bade ; c'était une frontière naturelle, en principe facile à défendre, à la différence de la frontière des Flandres.

2 – Après l'annexion par l'Allemagne en 1871 de l'Alsace et de la Moselle, pour la raison qu'elles étaient d'expression germanique, la nouvelle frontière a été matérialisée par la rivière Seille et les crêtes du massif vosgien.

Remarques : **a**) – Le Congrès de Vienne (1815) eut pour tâche d'empêcher un

éventuel vengeur de Napoléon Bonaparte de nuire aux autres peuples européens ; le Congrès de Vienne avait créé la Belgique, entre le Rhin et la Mer du Nord, pour faciliter l'envahissement de la France par les Alliés et pour rendre la frontière Nord de la France indéfendable.

b) – Selon l'ex-impératrice des Français, l'Espagnole Eugénie de Montijo (1826-1920), veuve de l'empereur des Français Napoléon III (1808-1873), le roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern (1797-1888) annexa l'Alsace et la Moselle à l'empire d'Allemagne par le Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) afin de réaliser un glacis protecteur entre la France et l'Allemagne et non pas pour des raisons linguistiques ou raciales, ni pour agrandir le Reich allemand.

c) – [Extrait d'une lettre du roi de Prusse Guillaume à l'impératrice Eugénie, régente de l'Empire français en l'absence de son époux Napoléon III] :
« *Après avoir fait d'immenses sacrifices pour sa défense, l'Allemagne veut être assurée que la guerre prochaine la trouvera mieux préparée à repousser l'agression sur laquelle nous pouvons compter aussitôt que la France aura réparé ses forces et trouvé des alliés ; c'est cette considération seule et non le désir d'agrandir une patrie dont le territoire est assez grand, qui me force à insister sur des cessions de territoires [l'Alsace et la Moselle] qui n'ont d'autre but que de reculer le point de départ des armées françaises qui, à l'avenir, viendront nous attaquer.* »

3 – Pour la différencier des frontières historiques admises par les États riverains et coloriées en jaune-orangé (notamment sur les cartes murales des écoles françaises, éditées par Vidal) la ligne marquant la nouvelle frontière de 1871 entre l'Allemagne et la France était surchargée de bleu, sans doute pour entretenir le fantasme du retour au pays des provinces françaises d'expression allemande qui avaient rejoint la grande Allemagne unifiée (en allemand « *Grossdeutschland* ») après la guerre de 1870.

Remarque : Traditionnellement, les frontières contestées par au moins l'un des États riverains sont représentées sur les cartes de géographie par des lignes surlignées en bleu ; c'est notamment le cas pour la frontière entre l'État d'Israël et la Jordanie, depuis la Guerre des 6 jours qui eut lieu du lundi 5 au samedi 10 juin 1967 et qui opposa l'État d'Israël à l'Égypte, à la Jordanie et à la Syrie.

[Voir le mot *Ligne*].

4 – Jules Ferry (1832-1893), qui appartenait à la loge maçonnique parisienne « *Alsace-Lorraine* » et qui était originaire de Saint-Dié dans les Vosges (ville située à quelques kilomètres de la nouvelle frontière avec l'Allemagne) demanda par testament à être enterré « *face à cette ligne bleue des Vosges, d'où monte jusqu'à mon cœur fidèle la plainte touchante des vaincus* ».

Remarques : **a)** – Pour justifier la conquête de colonies en Afrique ou en Indochine par la France dont il avait dirigé le gouvernement, Jules Ferry avait dit à la Chambre des Députés, le 28 juillet 1885, que *les races supérieures ont un droit vis à vis des races inférieures et qu'elles ont un devoir de civiliser les races inférieures* ; il ajoutait que *les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation* [il visait l'Asie et l'Afrique].

b) – De la même manière, les Allemands, nos voisins, sont persuadés et ils nous le font sentir, que la race germanique est supérieure aux autres races du Sud ou de l'Est de l'Europe.

5 – Si l'on devait attribuer une couleur aux Vosges, ce serait le vert des sapins, des épicéas et des feuillus qui en recouvrent les pentes ensoleillées ; à l'automne, les feuillus font des taches jaunes dans le vert des résineux, mais le bleu des brumes

ressemble à un fantôme de Parisien.

Remarques : a) – Certaines photographies qui ont été prise en couleurs sans mettre devant l'objectif le filtre adapté qui enlève le voile bleu atmosphérique, font apparaître bleuâtres des montagnes en réalité vertes.

b) – Le massif des Vosges couvre une surface très étendue de sommets peu élevés ; la route des crêtes ne dépasse guère les sommets voisins de chaque côté ; on ne peut guère isoler, sur le terrain, une *ligne* de crêtes visible de la plaine comme on peut voir de très loin la ligne quasi continue des sommets de la chaîne des Pyrénées.

c) – De n'importe quel promontoire du massif vosgien, on ne voit que des sommets boisés vers tous les points de l'horizon, sans qu'aucune ligne bleue ne se dégage.

d) – Lorsque l'on circule sur la « *route des crêtes* » entre Sainte-Marie-aux-Mines et Uffholtz et que l'on regarde vers l'Ouest, on voit des sommets bleus dispersés jusqu'à la ligne d'horizon ; si l'on regarde vers l'Est au-delà de la plaine d'Alsace et du Rhin, c'est la Forêt Noire qui semble également bleue.

e) – La « *route des crêtes* » fut créée pendant la Première Guerre Mondiale (1914-1918) afin d'assurer la logistique et la défense sur le front des Vosges.

Ligne cotidale : Courbe représentant, sur une carte, tous les points pour lesquels la pleine mer a lieu à la même heure.

Ligne d'eau : Les fontainiers appellent *ligne d'eau* la cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau.

Exemple : Il a tant de lignes d'eau dans son jardin.

Ligne de changement de date :

Ligne de charge : Les lignes de charge sont les marques peintes sur la coque au milieu du navire, de chaque bord, qui indiquent l'enfoncement maximum autorisé selon les circonstances et selon que le navire est dans l'eau salée ou dans l'eau douce. [Voir l'expression *marques de franc-bord*].

Ligne de science : Voir l'expression *Science (Ligne de -)*.

Ligne équatoriale : Synonyme d'*Équateur terrestre*.

Remarque : Les marins ne se servent guère du mot « *Équateur* » qu'en langage astronomique ; dans les autres cas, ils disent « *la ligne équinoxiale* » ou même « *la ligne* ».

Ligne de flottaison : La ligne de flottaison est l'intersection du plan de la mer et de la carène.

Ligne de foi : La *ligne de foi*, encore appelée *cap du compas*, est une petite ligne noire verticale, tracée à l'intérieur de la boîte du compas de route, et vis-à-vis de laquelle on lit sur la rose l'orientation de la ligne de quille du navire ; cette ligne de foi doit coïncider avec l'air-de-vent de la boussole sur lequel il est prescrit de naviguer. [Voir l'expression *Cap du compas*].

Ligne de force : Ligne telle qu'en chacun de ses points la tangente soit confondue avec la direction de la force.

Ligne de grains : En météorologie, on appelle *ligne de grains* une suite de nuages verticaux orageux avançant de front.

L'arrière de la ligne, où les nuages ont leur sommet en forme d'enclume, peut être le siège de précipitations assez violentes.

Remarque : Souvent, les précipitations s'évaporent en partie avant d'atteindre le sol, tout en se refroidissant : la température de l'eau qui arrive sur la Terre peut ainsi avoir baissé de 10°C pendant sa chute.

Ligne de loch à main : 1 – La ligne de loch à main est utilisée pour déterminer le sillage d'un navire, c'est-à-dire la vitesse du navire dans l'eau.

2 – La ligne de loch à main est une ligne sans élasticité sur laquelle on a fait des nœuds régulièrement espacés avec des écarts bien déterminés.

3 – La ligne de loch est enroulée sur un touret conçu pour qu'elle puisse filer librement lorsque le bateau de loch qui la termine a été jeté à l'eau.

4 – Le bateau de loch est un morceau de bois en forme de secteur de cercle dont l'arc est alourdi ; la ligne de loch est frappée dessus *en patte d'oie*, deux brins fixés à la partie inférieure et le troisième brin au sommet au moyen d'une cheville ; la cheville du bateau de loch est appelée aiguillot et elle peut sortir facilement de sa douille : on pourra ainsi larguer ce troisième brin en donnant un coup sec sur la ligne lorsque l'on voudra rentrer le loch à bord du navire, après avoir effectué la mesure de la vitesse.

5 – On vérifie que l'ampoulette du sablier de 30 seconde qui servira à compter le temps ne contienne pas de sable dans sa partie supérieure.

6 – On jette le bateau de loch à la mer, par l'arrière du navire et sous le vent, avec une bonne longueur de ligne pour éviter les secousses ; lorsque la ligne se tend, le bateau de loch prend une position verticale qui le tient quasi immobile dans l'eau ; le navire continue en avant et s'éloigne de lui.

7 – On laisse d'abord filer une certaine quantité de ligne avant de compter, jusqu'à un repère en étamine fixé sur la ligne et que l'on appelle houache, pour permettre au bateau de loch de sortir des remous du navire.

8 – Lorsque le morceau d'étamine passe sur le couronnement, on crie « *tourne* » à l'homme qui tient l'ampoulette ; lorsque tout le sable est descendu dans la partie inférieure, celui-ci crie « stop ».

9 – À ce signal, on arrête la ligne brusquement et on repère le nombre de nœuds qui ont filé en 1/120ème d'heure (30 secondes) ; comme l'espacement des nœuds sur la ligne de loch est égal à 1/120ème de mille marin (environ 15,43 mètres), on obtient directement le nombre de nœuds, c'est à dire la vitesse du navire en milles par heure.

10 – La résistance de l'eau a produit une secousse sur la ligne de loch lorsqu'on l'a *Ligne* arrêtée brusquement ; la cheville a sauté et le bateau de loch a pris une position horizontale qui rend facile le retour à bord du navire de la ligne et du bateau de loch.

11 – En pratique, l'écartement des nœuds est voisin de 14,6 mètres, pour compenser le glissement du bateau de loch provoqué par la tension de la ligne. Chacun choisit l'écart entre les nœuds d'après son expérience, en fonction des remous laissés par le navire derrière lui, de la forme du bateau de loch, de la souplesse et de la facilité à filer de la ligne de loch.

12 – Sur un navire rapide, on utilisera un sablier de 15 secondes et on divisera l'écart entre les nœuds par deux.

Remarques : a) – Il est important que tous les bâtiments qui naviguent de conserve adoptent le même écart entre les nœuds, pour que chacun d'eux mesure sa vitesse de la même façon.

b) – Le *sillage* est la *vitesse* du navire par rapport à la surface de la mer ; la *houache* est le *remous* que le passage d'un navire dans la mer laisse à sa surface.

Ligne de mouillage : 1 – Ensemble du câble-chaîne et de l'ancre.

Remarques : a) – Le coefficient de sécurité entre la charge de rupture de la chaîne à l'état neuf et la tension maximum qui peut lui être appliquée dans les rafales de vent doit être égale à 6.

b) – Les règlements des différentes sociétés de classification fixent les poids des ancres, les calibres des chaînes et leurs longueurs minimales, en fonction du

« nombre d'armement » de chaque navire.

[Voir le mot *Câble-chaîne*].

2 – Sur les embarcations de petite taille armées à la plaisance ou à la pêche, la ligne de mouillage est constituée d'une ancre, d'une longueur de chaîne d'environ 30 mètres et d'un câblot de même longueur

Remarques : a) – C'est le câblot que l'on tourne à bord de l'embarcation, par commodité et pour éviter que le poids de la chaîne appliqué à l'étrave ne fasse sancir l'embarcation dans la houle ou les lames si le mauvais temps se lève.

b) – Les guindeaux des petites embarcations ont habituellement, sur le même arbre horizontal, d'un côté une couronne à empreintes de Barbotin pour lever la chaîne et l'ancre et de l'autre côté, une poupée pour virer le câblot ; sur certains guindeaux, la poupée est au sommet d'un l'arbre vertical et la couronne à empreintes de Barbotin juste au-dessous.

[Voir les mots *Embarcation, Câblot*].

c) – Les embarcations étant censées disposer d'une ligne de mouillage composée d'une chaîne prolongée d'un câblot, c'est le câblot qui est tourné à bord et l'on ne prévoit pas de dispositif de sécurité pour saisir la chaîne à bord et soulager le frein du guindeau quand l'embarcation est au mouillage.

d) – Le câblot étant commis à gauche, on tourne le câblot de la ligne de mouillage de droite à gauche sur les bittes ou les taquets d'amarrage.

e) – Les fournisseurs d'accastillage ne proposent plus de câblot en chanvre et on le remplace alors par un cordage en textile synthétique comme le nylon, qui possède les mêmes propriétés de résistance et d'élasticité que le câblot en chanvre prescrit par le règlement et qui a une densité supérieure à l'unité pour ne pas rester à la surface de l'eau lorsqu'il n'est pas rappelé vers le fond par la chaîne de l'ancre.

f) – Si le câblot est remplacé par une aussière, on la tourne évidemment de gauche à droite.

g) – Si le câblot est remplacé par une tresse, on la tourne indifféremment de gauche à droite ou de droite à gauche.

3 – La ligne de mouillage des anciens vaisseaux à voiles était constituée d'une ancre à jas et d'un câble en chanvre ou d'un grelin en chanvre selon la masse de l'ancre utilisée.

[Voir les mots *Câble, Grelin* et l'expression *Ancre à Jas*].

Ligne de science : Ligne que l'on traçait sur la carène des navires en bois après 1780 pour marquer la limite supérieure du doublage en cuivre de la carène.

[Voir le mot *Doublage* et l'expression *Science (Ligne de –)*].

Ligne des gardes : Ligne imaginaire qui passe par les deux étoiles α et β de la constellation de la Grande Ourse.

Remarque : Le prolongement de α vers β en direction de Cassiopée aboutit à l'étoile polaire, qui est à peu près à 5 fois la distance α - β .

Ligne de sonde à main : 1 – La ligne de sonde à main est utilisée pour déterminer la profondeur de la mer.

Remarque : En France, la profondeur de la mer (la sonde) était naguère exprimée en brasses de 5 pieds (brasse nouvelle d'environ 1,624 mètre).

2 – La ligne de sonde est un cordeau sans élasticité, non goudronné, sur lequel on a fait des repères régulièrement espacés et au bout duquel on amarre le plomb de sonde.

Remarques : a) – Jadis, pour utiliser la ligne de sonde à main sur les navires à voiles faisant route, l'opérateur se tenait généralement sur les grands porte-haubans ; il lançait le plomb vers l'avant du navire, il reprenait le mou au fur et à

mesure que le navire avançait et il notait la profondeur indiquée par la ligne de sonde au moment où il passait au-dessus du point où le plomb était entré dans l'eau.

b) – À l'origine, pour déterminer la profondeur de la mer, on remontait la ligne de sonde après qu'elle avait touché le fond en comptant le nombre de fois qu'il fallait ramener la ligne d'un poignet à l'autre ; on obtenait ainsi le nombre de *brasses* de profondeur.

3 – La masse du **plomb de sonde** est de 3 à 6 kg environ et la ligne a entre 35 et 50 mètres de longueur.

4 – La ligne de sonde est marquée de mètre en mètre, à partir du plomb, au moyen de languettes en cuir.

5 – Le bout de cuir est remplacé par un bout de ligne à 5, 15, 25, 35 et 45 mètres ; à 10 mètres par un morceau d'étamine bleue, à 20 mètres par un morceau d'étamine blanche, à 30 mètres par un morceau d'étamine rouge.

6 – L'opérateur crie « *fond* » ou « *pas de fond* » selon le cas, en faisant suivre ce cri du nombre de mètres filés ; il estime au besoin, à l'œil, les fractions du mètre ; par exemples : « *pas de fond ! dix mètres cinquante ! tribord ! pas de fond !* » ou « *fond ! vingt-trois mètres ! bâbord ! vingt-trois !* ».

7 – La masse du **plomb de la grande sonde** est de 15 à 45 kg et la longueur de la ligne de la grande sonde varie entre 200 et 350 mètres ; la base du plomb est creuse afin qu'on puisse *armer le plomb*, c'est-à-dire le remplir avec du suif pour indiquer la nature du fond.

Remarques : a) – Pour sonder avec la *grande sonde*, on met en panne ; la ligne de sonde est élongée vers l'avant sur le bastingage du vent, depuis l'arrière jusqu'au bossoir ou jusqu'au minot où l'on frappe le plomb sur le bout de la ligne de sonde ; on élonge la quantité de ligne que l'on juge nécessaire pour la profondeur d'eau sur laquelle on compte.

Le plomb est mouillé devant ; pour cette opération, il faut le concours d'hommes échelonnés de distance en distance pour tenir la ligne en dehors de tout objet placé à l'extérieur du bordé.

b) – Avant de pouvoir disposer de sondeurs à ultrasons, les meilleures sondes à grande profondeur étaient acquises avec des machines à sonder mécaniques telles que celles de Walker, de Thomson ou de Warluzel.

Ligne horizontale : Une ligne parallèle au plan de l'horizon.

Ligne (La –) : Appellation abrégée courante de la *ligne équatoriale* ou *ligne équinoxiale* qui est le grand cercle de la sphère terrestre également distant des deux pôles du monde et qui s'appelle autrement l'Équateur.
[Voir le mot *Équateur*].

Ligne Maginot : Voir l'expression *Maginot (Ligne –)*.

Ligne méridienne : La ligne qui marque le méridien dans le lieu où elle est tracée.

Ligne régulière : Un navire est dit « *de ligne régulière* » quand il navigue sur un certain itinéraire et qu'il touche certains ports à des dates déterminées à l'avance ; la liste des ports desservis et les dates des escales sont consultables dans les agences de la Compagnie qui exploite le navire et elles sont publiées dans la presse spécialisée.
Remarques : a) – Le navire charge dans chaque port de la ligne les marchandises que les chargeurs ont confiées à l'agent du navire dans ce port pour les faire transporter dans un autre port de la ligne.

b) – Plus les navires affectés à une ligne régulière sont nombreux, plus les départs de chaque port sont rapprochés.

c) – La plupart des lignes régulières sont aujourd'hui desservies par des porte-conteneurs.

Lignes régulières desservies par des navires à vapeur : 1 – Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, les principaux États européens ont favorisé la création de compagnies privées exploitant des lignes régulières de navires à vapeur destinés à transporter les dépêches postales et la poste en général.

Remarques : a) – Ces navires étaient appelés *packet boats*, *paquebots*, *steam packets*, *malls* ou *mail ships*.

b) – En France on emploie l'expression anglaise *packet boat* francisée en « *paquebot* » ; en Angleterre, le mot français *malle*, adapté sous la forme « *mail* ».

Exemples : Le paquebot « *Félix Roussel* » ; the Royal Mail Ship (RMS) « *QE2* »
2 – La vitesse élevée et la grande capacité de ces paquebots, les emménagements luxueux, le confort des cabines et la régularité des départ permirent à ces navires postaux de prendre, en plus de la poste, des passagers payants dans les meilleures conditions.

Remarques : a) – En **France** (*Deuxième République puis Second Empire*) :

– La *Compagnie des Messageries Maritimes (MM)* a été fondée en 1851 pour desservir la Mer Méditerranée.

D'abord appelée *Compagnie des Services Maritimes des Messageries Nationales*, elle est devenue *Compagnie des Messageries Impériales* après le 2 décembre 1852 et elle a pris son nom de *Compagnie des Messageries Maritimes* après la défaite de Sedan, la capture de l'Empereur Napoléon III par les Prussiens (2 septembre 1870) et la fin du Second Empire.

b) – Au **Royaume-Uni** :

– La *Royal Mail Steam Packet Company* a été fondée en 1839 pour desservir l'Atlantique Sud.

– La *Cunard* a été fondée en 1840 pour desservir l'Atlantique Nord.

– La *Peninsular and Oriental Steam Navigation Company (P&O)* a été fondée en 1840 pour desservir la Mer Méditerranée et l'Extrême-Orient.

c) – En **Autriche** :

– La *Lloyd autrichienne* a été fondée en 1836.

d) – Au **Royaume de Hanovre** (*Confédération germanique*):

– La *Hamburg Amerika Linie* a été fondée à Hambourg en 1847.

– Le *Norddeutscher Lloyd* a été fondé à Brême en 1857.

Lignerolle (en anglais « *small line* ») : La *lignerolle* est utilisée pour faire des *surliures*.

Remarques : a) – On confectionne la *lignerolle* à bord en partageant un fil de caret en deux parties, qui sont ensuite tordues chacune de gauche à droite en les roulant sur la cuisse avec le plat de la main ; on réunit ensuite les deux filins que l'on vient d'obtenir, de la même façon, mais de droite à gauche.

b) – On fabrique aussi des *lignerolles*, à bord, avec de l'étaupe provenant de vieux cordages et que l'on tord avec le plat de la main en agissant contre la cuisse.

Ligneux : 1 – Qui est constitutif du bois.

Exemple : *Tissu ligneux*.

2 – Qui a les caractères et les propriétés du bois.

Exemple : *Plante ligneuse*.

Remarque : Ligneux est opposé à *herbacé*.

3 – Qui a l'aspect ou la consistance du bois.

Exemple : *Main ligneuse*.

Ligue : 1 – Synonyme d'*union*, de coalition, d'alliance formées entre des individus ou des groupes pour faire triompher leurs intérêts ou leurs convictions.

2 – Confédération de plusieurs princes ou États pour se défendre ou pour attaquer.

Remarque : On appela « *La Ligue catholique* » cette *union* de quelques grands

seigneurs et de quelques villes soutenus par l'Espagne, qui se fit en France sur la fin du seizième siècle sous le prétexte de défendre la religion catholique contre les Huguenots, pendant les guerres dites « *de religion* » ; en 1588, la Ligue du duc de Guise parvint à chasser le roi Henri III de Paris, après la « *journée des barricades* » (12 mai 1588) ; à la suite de l'exécution, le 23 décembre 1588, du chef de la Ligue, Henri de Lorraine, 3^{ème} duc de Guise (1550-1588) et de celle de son frère le cardinal Louis II de Lorraine (1555-1588) le lendemain, le roi capétien Henri III (1551-1589), dernier roi de la maison de Valois, finit par être à son tour assassiné par le dominicain Jacques Clément (1567-1589) le 1^{er} août 1589 ; le duc Henri de Guise fut remplacé à la tête de la Ligue par son frère cadet Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1554-1611) ; le roi Henri III fut remplacé sur le trône de France par Henri IV (1553-1610), le premier roi de la Maison de Bourbon ; Henri IV fut à son tour assassiné le 14 mai 1610 à Paris par le mystique catholique François Ravailac (1577-1610).

3 – Ligue se dit aussi du complot et des cabales que plusieurs particuliers font ensemble pour quelque dessein.

Exemple : Dans cette ville, dans cette compagnie, il s'est fait une ligue.

Remarque : Dans ce sens, *ligue* se dit toujours en mauvaise part.

Ligue de protection des oiseaux (LPO) : 1 – La ligue pour la protection des oiseaux est une association pour la protection de la nature ; la LPO a été créée en 1912 à la suite de l'émotion suscitée par les massacres de macareux-moines (des oiseaux marins) qui sévissaient alors depuis plusieurs années dans le département des *Côtes-du-Nord* (actuellement les *Côtes d'Armor*).

2 – La ligue pour la protection des oiseaux a pour but la protection des oiseaux et des milieux dont ils dépendent : la flore et la faune associées et les habitats ; la LPO ne s'intéresse pas qu'aux oiseaux !

3 – La LPO participe à l'éducation à l'environnement du public scolaire, du grand public, des adultes ou des hommes politiques.

4 – Elle a pour vocation d'agir pour la conservation des espaces naturels, pour lesquels elle établit des plans de gestion ; elle définit les actions à mettre en œuvre et trouve les moyens nécessaires pour accomplir ces actions.

5 – La LPO est un expert environnemental ; elle s'est chargée des études qui répondent aux exigences des directives européennes qui doivent être appliquées par les états membres ; elle intervient dans la mise en œuvre des projet « *Natura 2000* » dans le milieu maritime, au titre des aires maritimes protégées.

6 – La LPO est le représentant officiel en France de l'association « *BirdLife International* », alliance mondiale qui fédère des organisations de protection de la nature à vocation ornithologique aux quatre coins de la planète.

Remarque : Les bureaux de l'association *BirdLife International* pour l'Europe se trouvent aux Pays-Bas.

Liguer : Unir dans une même ligue.

Exemple : Il a ligué tous les princes chrétiens contre le Turc.

Ligueur : Il se dit seulement de ceux qui étaient de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV.

Remarque : Les États regroupés dans une ligue sont communément appelés les « *alliés* ».

Lilium : Cordial très actif qu'on n'administre guère qu'aux malades à l'extrémité.

Limace : Machine qu'on appelle aussi *vis d'Archimède*, par le moyen de laquelle on élève l'eau ou un autre liquide, quoiqu'il ait toujours dans le tuyau un mouvement de chute par son propre poids.

Limaçon : Synonyme d'escargot.

Limaçon (Escalier en –) : Escalier construit autour d'un noyau.

Remarque : Les marches de l'escalier tournent autour du noyau au fur et à mesure qu'elles s'élèvent.

Limaille : Les petites parties du métal que la lime fait tomber.

Exemples : Limaille d'acier, de fer.

Limande (en anglais « *parcelling* », « *parcel* ») : **1** – Bande en toile goudronnée qu'on enroule souvent sur les cordages, notamment les ralingues, avant de les fourrer.

2 – Tout le gréement fixe est limandé, et fourré par dessus la limande, partout où il risque d'être ragué, ou sur les points où l'humidité peut pénétrer, ou bien encore là où ses torons ont été ouverts pour faire une épissure.

3 – La limande ne formerait pas une surface unie sur un gros cordage si on ne remplissait pas au préalable les creux qui séparent les torons en congréant le cordage.

Remarques : **a)** – Tous les forts haubans sont congréés, limandés et fourrés dans les parties qui touchent le ton du mât, afin d'être préservés de l'humidité ; si les haubans sont en chanvre, on prolonge le congréage, la limande et la fourrure jusqu'au tiers de la longueur du hauban en descendant, afin de le protéger contre le frottement des autres manœuvres et contre les vergues lorsqu'on les brasse ; le premier hauban de l'avant est fourré dans toute sa longueur.

b) – Les haubans en fil de fer sont fourrés complètement, afin d'éviter le frottement des voiles et des manœuvres sur le fil de fer.

[Voir le mot *Congréer*].

4 – On appelle encore limande un morceau de bois que les charpentiers fixes aux défournis ou défauts d'une pièce de construction.

Limander (en anglais « *to parcel* ») : Disposer une limande autour d'une ralingue ou d'un cordage.

Remarques : **a)** – Les manœuvres sont *limandées dans le sens du commétagé*, c'est-à-dire que la toile goudronnée appelée *limande* serpente autour du cordage dans le même sens que les torons.

b) – Les tours de limande se chevauchent successivement.

c) – On limande une manœuvre en commençant par le bas et en remontant, de telle sorte que l'eau puisse couler le long de la manœuvre sans pénétrer dans la limande.

d) – On maintient la limande en place par un transfilage, qui consiste en une série de demi-clés successives faites en fil à voile.

[Voir les mots *Limande*, *Toron*, *Congréer*, *Fourrer*].

Limbe : **1** – Synonyme de *bord*.

Exemples : Le limbe d'un instrument ; le limbe supérieur du Soleil ; le limbe inférieur de la Lune.

2 – Contour gradué d'un instrument d'observation optique servant à repérer la valeur de l'angle entre un objet observé et une direction de référence.

Remarques : **a)** – En s'aidant du *vernier* (ou *nonius*) on lit sur le limbe du sextant la hauteur des astres observés au-dessus du plan de l'horizon à une fraction de minute de degré près.

b) – Le limbe d'un sextant est un morceau de couronne en métal brillant d'un sixième de cercle, d'une largeur d'environ un centimètre, gravé de – 10 degrés à + 110 degrés et sur lequel on lit la hauteur observée d'un astre au-dessus du plan de l'horizon, ou l'angle horizontal mesuré entre deux objets.

c) – On lit sur le limbe d'un astrolabe l'heure locale de l'observation d'un astre en fonction de sa hauteur et de son azimut ; inversement, l'astrolabe permet de

déterminer la hauteur et l'azimut d'un astre en fonction de l'heure.
[Voir les mots *Vernier*, *Nonius*].

Limbes : 1 – Les théologiens chrétiens appelaient *limbes* le lieu où auraient résidé les âmes de ceux qui étaient morts en la grâce de Dieu avant la venue de Jésus-Christ.

Remarques : a) – Jésus-Christ, après sa mort, tira des limbes les patriarches, les prophètes, etc.

b) – Le mot limbes est tiré du latin *limbus* qui signifie *bordure*, *lisière*.

2 – Quelques théologiens appelèrent aussi *limbes* certain lieu où ils tenaient que séjournèrent les enfants morts sans baptême.

Remarques : a) – L'Église catholique a récemment déclaré (avril 2007) que les limbes n'existaient pas : les théologiens du Vatican sont convenus après des mois de travaux que les limbes n'existent pas et que les petits enfants morts sans baptême vont directement au paradis, mettant fin à une tradition multiséculaire qui a tourmenté des générations de mères.

b) – En 1984, le cardinal Joseph Ratzinger, devenu le pape Benoît XVI s'était déjà déclaré partisan à *titre personnel* de l'abandon de l'*hypothèse* de l'existence des limbes.

Lime (en anglais « *ground left by the ebb-tide* ») : La lime de la mer est la trace ou l'espace qu'elle laisse sur le rivage, quand elle se retire avec la marée descendante.

Lime : Soins mis à parfaire un ouvrage.

Remarques : a) – On appelle « *la lime* » l'art de choisir tel mot plutôt qu'un autre également français.

b) – Quand un ouvrage sent la lime, c'est qu'il n'est pas assez poli.

Lime : 1 – Instrument de fer, creusé par diverses lignes, par diverses coupures qui se croisent et qui sert ordinairement à polir ou à couper le fer.

Remarques : a) – La densité de la taille de la denture permet de définir trois types de limes :

i) Une *lime douce* a une denture fine et serrée et permet de faire un travail de précision ou de finition.

ii) Une *lime bâtarde* (on dit aussi une *bâtarde*) a des dents importantes et elle permet de dégrossir un ouvrage d'ajustage.

iii) Une *lime demi-douce* a une denture intermédiaire entre la denture de la lime douce et celle de la lime bâtarde.

b) – Le choix de la denture de la lime se fait selon la précision souhaitée du travail à effectuer.

c) – La section de la lime peut être plate, demi-ronde, ronde, carrée ou triangulaire.

d) – Les limes peuvent être fournies emmanchées ou sans manche, avec une queue fine et pointue, ronde ou rectangulaire.

e) – Les tiers-points sont des limes triangulaires d'affûtage à angles ronds ou vifs et ils peuvent être effilés ou très effilés.

f) – On appelle *lime sourde* une sorte de lime qui est garnie de plomb, de manière qu'elle ne fait point de bruit quand on l'emploie.

Exemple : Couper des barreaux de fer avec une lime sourde.

g) – On emploie de limes rondes emmanchées pour affûter les chaînes des tronçonneuses ; leur diamètre dépend de la taille nominale et de l'usure des dents de la chaîne.

h) – Les limes pour le bois, l'ivoire ou autres matériaux comparables sont appelées des râpes.

2 – [Au figuré] Usure.

Exemples : La lime des siècles ; des pierres polies par la douce lime des eaux.

Lime : Sorte de petit citron qui a un jus fort doux.

Liminaire : Qui est au commencement d'un ouvrage.

Remarque : Il se dit d'un avertissement qu'on met à la tête d'un livre.

Limitation : Synonyme de *restriction*.

Limitation de la responsabilité du propriétaire de navire : 1 – Un propriétaire de navire peut, dans certaines conditions, limiter ses créances (ses dettes) envers quiconque : il peut s'agir de dettes envers des tiers qu'il ne connaît pas, ou envers des personnes liées à lui par des contrats, ou encore envers des États.

2 – Il faut, pour cela, que les dommages se soient produits à bord du navire ou soient en relation directe avec la navigation ou l'utilisation du navire.

3 – Le montant de la limite de la responsabilité du propriétaire de navire est calculé selon la méthode de la Convention de Londres du 19 novembre 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créance maritime, à laquelle renvoie l'article 61 de la loi française n° 67-5 du 3 janvier 1967 relative au statut des navires et autres bâtiments de mer.

Le montant de la limite est calculé en fonction de la jauge brute du navire.

4 – Le propriétaire de navire qui désire bénéficier de la limitation de sa responsabilité doit en faire la requête auprès du président du tribunal de commerce du port d'attache du navire ou, s'il s'agit d'un navire étranger, du lieu où le dommage s'est produit.

Il doit constituer un fonds de limitation qui ne peut être affecté qu'au règlement des créances auxquelles la limitation de responsabilité est opposable.

5 – À la demande du propriétaire du navire, sur le rapport du juge-commissaire, le président du tribunal de commerce rend une ordonnance par laquelle il constate la constitution du fonds de limitation.

6 – Pour déterminer le montant des créances

i) Le président du tribunal de commerce : fixe les modalités de constitution du fonds ; fixe le montant de la provision à verser immédiatement pour couvrir les frais du tribunal ; nomme un juge-commissaire et un liquidateur.

ii) Le liquidateur : contacte tous les créanciers ; vérifie les créances.

iii) Le juge-commissaire : admet ou rejette les créances ; arrête l'état des créances.

iv) Le greffier du tribunal de commerce : envoie copie de l'état des créances aux créanciers.

v) Les créanciers : contestent ou admettent l'état des créances.

vi) Le tribunal de commerce : rend un jugement définitif.

7 – Le fonds est divisé en trois parts indépendantes, en fonction du montant des créances du type correspondant :

i) Passagers (décès ou blessures) ;

ii) Autres personnes (décès ou blessures) ;

iii) Autres créances.

8 – Lorsque le propriétaire de navire a constitué un fonds de limitation de responsabilité, aucun droit ne peut être exercé, pour les mêmes créances, sur d'autres biens du propriétaire par les créanciers auxquels le fonds est réservé. En pratique, le navire ne peut plus être saisi ou, s'il a été saisi, il obtient la mainlevée.

9 – Le fait d'invoquer la limitation de sa responsabilité ou de constituer un fond de limitation de responsabilité n'emporte pas reconnaissance de sa responsabilité par le propriétaire de navire.

L'unité de compte est le Droit de Tirage Spécial (DTS) défini par le Fonds

Monétaire International (FMI).

10 – Ne sont pas soumises à la limitation de responsabilité :

- i)** Les créances concernant des contrats conclu avec la personne responsable pour une assistance ou pour un enlèvement d'épave ;
- ii)** Les créances du chef d'assistance, de sauvetage ou de contribution aux avaries communes ;
- c)** – Les bénéficiaires des privilèges considèrent souvent ceux-ci comme de simples libertés, surtout s'ils ont la force de les défendre.
- iii)** Les créances pour pollution par hydrocarbures ;
- iv)** Les créances pour risques nucléaires ;
- v)** Les créances pour les préposés du propriétaire du navire.

11 – Le propriétaire de navire n'est pas en droit de limiter sa responsabilité :

- i)** Vis-à-vis de l'État, s'il s'agit de dégager une épave ;
- ii)** Pour les rémunérations d'assistance ;
- iii)** Pour les salaires et les dettes de l'équipage ;
- iv)** Pour le paiement des primes d'assurance ;
- v)** En cas d'assistance ou de sauvetage ;
- vi)** En cas de contribution aux avaries communes ;
- vii)** Pour la pollution par les hydrocarbures.

Limitation de responsabilité du transporteur de marchandises par mer : 1 – Le transporteur de marchandises par mer est normalement responsable des pertes ou dommages subis par la marchandise depuis la prise en charge jusqu'à la livraison, et il doit alors réparer l'intégralité du préjudice subi en cas de non exécution du contrat de transport.

2 – Le transporteur de marchandises par mer peut cependant, dans certaines conditions, limiter sa responsabilité envers le chargeur en cas de pertes, d'avaries ou de manquants.

3 – La limitation de la responsabilité du transporteur maritime ne supprime pas son obligation de rendre la marchandise au destinataire final en bon état, au jour et à la date convenus dans le contrat de transport, mais elle limite sa réparation éventuelle à un plafond fixé à l'avance.

Remarque : Il est faux de penser qu'en cas de sinistre, l'assurance responsabilité du transporteur couvrira la totalité des dommages ; le chargeur recevra une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé dans les conventions internationales et qui correspond le plus souvent à une somme inférieure au dommage réellement subi, et encore, uniquement si la responsabilité du transporteur est engagée et prouvée.

Pour le *transport maritime*, la Convention de Bruxelles prévoit une indemnisation limitée à 2 D.T.S. par kg ou 666 D.T.S. par colis.

Pour le transport aérien, sauf déclaration de valeur ou faute inexcusable, l'indemnisation est limitée à 16,5837 DTS par kg selon la Convention de Varsovie et 19 DTS selon la Convention de Montréal.

Pour les transports routiers internationaux, sauf déclaration de valeur ou d'intérêt spécial à la livraison, dol ou faute lourde du transporteur, l'indemnité est limitée à 8,33 DTS par kg de poids brut manquant ou avarié.

[Voir l'expression *Droit de tirage spécial* (DTS)].

4 – Les valeurs retenues pour limites de la responsabilité du transporteur de marchandises par mer sont :

Loi française du 18 juin 1966 : 666,67 DTS par colis ou unité ou 2 DTS par kg de poids brut de marchandises manquantes ou avariées.

Convention de Bruxelles 1924 amendée par les Protocoles de 1968 et 1979 : 666,67 DTS par colis ou unité ou 2 DTS par kg.

Règles de HAMBOURG 1978 : 835 DTS par colis ou unité ou 2,5 DTS par kg.

5 – Le transporteur de marchandises par mer *ne peut pas* invoquer la limitation de sa responsabilité :

- s'il est prouvé que le dommage résulte de son fait ou de son omission personnels commis avec l'intention de provoquer un tel dommage, ou commis témérairement et avec conscience qu'un tel dommage en résulterait probablement ;
- en cas de déclaration de valeur par le chargeur, insérée dans le connaissement et acceptée par le transporteur ; pareille déclaration fait foi à l'égard du transporteur, sauf preuve contraire de sa part.

Limitation de responsabilité du transporteur de passagers par mer : 1 – La limitation de la responsabilité du transporteur de passagers est la possibilité donnée à un propriétaire de navire, à un affrèteur ou à un armateur qui transporte des passagers de se prévaloir d'un plafonnement dans la réparation des dommages causés à des passagers par son fait, par sa faute ou par sa négligence ou par le fait, la faute ou la négligence de ses préposés.

2 – Les créances soumises à la limitation de la responsabilité du transporteur de passagers concernent le décès ou les lésions corporelles des passagers, les pertes et dommages de tous biens, les retards dans le transport des passagers ou de leurs bagages.

3 – Le transporteur de passagers ne peut pas limiter sa responsabilité s'il est prouvé que la créance résulte de son fait ou de son omission personnels, commis avec l'intention de provoquer le dommage, ou commis témérairement et avec conscience qu'un tel dommage en résulterait probablement.

4 – La limite de responsabilité du transporteur de passagers, exprimée en DTS (droits de tirages spéciaux) et applicable aux créances des passagers (morts ou blessés) nées d'un même événement est limitée à 46 666 fois le nombre de passagers que le navire est autorisé à transporter, sans toutefois dépasser 25 millions de DTS (*Loi de 1966 et Convention d'Athènes*).

5 – La limite de responsabilité du transporteur en cas de dommages aux bagages de cabine est de 833 DTS par passager. La limite de responsabilité du transporteur en cas de dommages aux véhicules, y compris les bagages placés dans le véhicule, est de 3 333 DTS par véhicule. La franchise ne peut pas dépasser 117 DTS pour les véhicules, et 13 DTS par passager pour les autres bagages (*Convention d'Athènes*).

6 – Il n'y a pas de limitation de responsabilité pour les biens précieux déposés par le passager entre les mains du capitaine ou du commissaire (*Loi française de 1966*).

Le transporteur n'est responsable des biens de valeur (espèces, titres négociables, or, argenterie, bijoux, objets d'art) que s'ils ont été placés sous sa garde et déposés en un lieu sûr ; sauf si une limite supérieure a été convenue, la limite de responsabilité du transporteur est alors de 1200 DTS par passager (*Convention d'Athènes*).

Limite d'élasticité : Si l'on dépasse la limite d'élasticité d'un cordage, ses éléments glissent les uns sur les autres et le cordage ne reprendra pas sa longueur initiale lorsque la charge exercée sur lui aura cessé.

Limite de côte : Ligne imaginaire passant par deux ou plusieurs objets remarquables à terre, ou par des marques de balisage et qui fixe une limite au-delà de laquelle la navigation n'est pas sûre.

Remarques : a) – Les navires à voiles qui tirent de bords pour progresser contre le vent doivent impérativement avoir viré de bord et changé de route avant de

franchir la limite de côte, pour s'écarter d'une zone dangereuse.

b) – L'expression *limite de côte* est équivalente à *limite de louvoyage*.

Limites : Bornes qui divisent, qui séparent un territoire, une province, un État d'avec un autre.

Remarques : **a)** – On s'en sert quelquefois au figuré.

Exemples : C'est un homme qui ne donne point de limites à ses désirs ; une ambition sans limites.

b) – Limite se dit aussi quelquefois au singulier.

Exemples : Cette rivière est la limite de telle province ; il a franchi la limite de sa puissance.

Limoger : Déplacer une personne occupant un poste élevé de la fonction qu'il occupait vers un poste moins exposé ou moins brillant.

Remarques : **a)** – Le terme familier « *limoger* » est équivalent à l'expression argotique « *mettre au placard* » qui signifie *rétrograder dans la hiérarchie* opérationnelle d'un corps constitué, d'une association, d'une entreprise, etc.

La personne limogée conserve son grade, et souvent ses émoluments ou son traitement, mais elle perd toutes responsabilités ainsi que les primes associées.

b) – Cette expression date du début de la guerre de 1914 ; des officiers supérieurs ou des officiers généraux qui avaient été promus à leur grade en raison de leurs convictions politiques ou religieuses (ou de leur manque de convictions) et à leur docilité plus qu'à leur valeur militaire ou à leurs compétences, furent déplacés dès le début de la Première Guerre Mondiale par le généralissime Joffre, notamment après les défaites d'août 1914 en Alsace.

Le choix de la 12^{ème} région militaire (où se trouve Limoges) pour éloigner les généraux sanctionnés date du 27 août 1914 (Alexandre Millerand avait succédé à Adolphe Messimi, le 26 août, au poste de ministre de la Guerre).

c) – Cinquante-huit officiers supérieurs ou officiers généraux, considérés comme brillants (?) en temps de paix mais qui se révélèrent mauvais au front, avaient déjà été envoyés à l'arrière en Limousin, en Auvergne, en Poitou, lorsque débuta la bataille de la Marne (5 au 12 septembre 1914).

En décembre 1914, quatre hauts gradés sur dix étaient démis de leur commandement.

d) – D'autres officiers supérieurs qui, en raison de leurs opinions ou de leurs pratiques religieuses avaient été mis à la retraite ou allaient être mis à la retraite quand l'Allemagne déclara la guerre à la France (3 août 1914) furent au contraire réintégrés ou gardés dans l'armée jusqu'à accéder aux plus hautes fonctions ; ce fut le cas pour Philippe Pétain (1856-1951) : en juillet 1914, Pétain s'apprêtait à prendre sa retraite de colonel parce que le ministre de la Guerre radical Théophile Delcassé (1852-1923) anticlérical, membre de la loge « *la fraternité latine* » de Foix, avait refusé qu'il soit nommé général.

e) – Lorsqu'on l'interrogea pour connaître les noms des officiers qui allaient à la messe, Pétain répondit malicieusement que lorsque lui-même assiste à la messe, il se place au premier rang et qu'il ne se retourne pas pour voir qui est derrière lui.

f) – Le 21 novembre 1918, Pétain a été élevé à la dignité de Maréchal de France par l'anticlérical déclaré Georges Clemenceau (1841-1929).

Limon : Formation sédimentaire constituant, avec l'eau : la boue, la terre détrempée, la bourbe.

Remarques : **a)** – Le limon est l'ultime produit de l'érosion fluviale des roches du bassin versant des rivières ; il est souvent issu de l'abrasion de quartz et de feldspath.

b) – Les limons en suspension dans l'eau des rivières contribuent à sa turbidité.

c) – Les limons peuvent aussi provenir de l'érosion éolienne des terres.

d) – La granulométrie du limon (entre 2 et 60 µm) est comprise entre celle du sable

(plus grosse) et celle de l'argile (plus fine).
[Voir le mot *Loam*].

Limon : Sorte de citron qui a beaucoup de jus.

Limon : 1 – L'une des deux branches de la limonière d'une voiture à cheval.

Exemples : Le limon droit, le limon gauche d'une charrette ; les limons d'une charrette ; mettre un cheval dans les limons.

2 – Pièce de bois qui soutient les marches d'un escalier par une de leurs extrémités.

Limnade : Breuvage, boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre.

Limoncello : Liqueur produite à partir de citrons provenant de la région de Campanie, en Italie.

Limonière : Espèce de brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture hippomobile.

Limpet (Mine –) : Voir l'expression *Mine limpet*.

Limpide : Clair, net.

Exemple : De l'eau limpide.

Lin : Plante qui porte plusieurs tiges menues sur un même pied, et dont les feuilles sont aussi très déliées.

Remarques : **a)** – On file l'écorce du lin pour en faire une toile plus fine que celle de chanvre.

b) – On presse les graines du lin afin d'obtenir une huile très onctueuse utilisée pour le graissage des machines.

Linceul : 1 – Drap de toile dont on se sert pour ensevelir les morts.

Remarques : **a)** – On appelle aussi *suaire* le linceul dans lequel on ensevelit un mort dans le cas où on n'enferme pas son cadavre dans un cercueil pour l'inhumer.

Exemple : Un mort enveloppé de son suaire.

b) – On appelle « *saint suaire* » le linceul que l'on croit avoir servi pour mettre Jésus-Christ dans le tombeau mis à la disposition de ses proches par Joseph d'Arimatie, après son exécution à Jérusalem.

2 – [*Vieilli*] Ancienne appellation des draps de lit.

Remarque : On se sert du mot de *draps*, quand on parle des deux pièces de toile qu'on met dans un lit et qu'anciennement on appelait *linceuls*.

Linéaire (Fonction –) : Fonction dont les variations peuvent être représentées par une ligne droite sur un graphe portant en abscisses les actions et en ordonnées les réponses.

Remarque : La linéarité se dit notamment des applications, des équations, des progressions.

Linéarité : Propriété d'un système consistant à donner, pour une action donnée, une réponse conforme à une équation du 1er degré.

[Voir les expressions *Linéarité (non –)*, *Linéaire (Fonction –)*].

Linéarité (non –) : Propriété d'un système consistant à donner, pour une action donnée, une réponse non conforme à une équation du 1er degré.

Linge : 1 – Toile coupée selon les différents usages auxquels on veut l'employer, soit pour la personne, soit pour les diverses nécessités du ménage, etc.

Exemples : Beau linge ; gros linge ; linge fin ; linge uni ; linge damassé ; linge de table ; linge sale.

2 – On dit quelquefois « *un linge* » pour dire un morceau de linge.

Exemples : Essuyer avec un linge ; se frotter avec des linges chauds ; un linge à barbe.

Lingot : Morceau de métal en masse et qui n'est pas mis en œuvre.

Exemples : Lingot d'or ; lingot d'argent ; un chargement de nickel en lingot ; des lingots d'étain pur.

Linguet (en anglais « *pawl* ») : **1** – Petit bout de fer en forme de biseau, pouvant osciller autour d'un axe pour se coincer dans les dents arrondies d'une couronne, ou pour s'en libérer ; un ressort place le linguet en position de blocage pendant que la couronne tourne, mais un levier permet de maintenir le linguet écarté et inopérant à la demande.

2 – Dans un touret de treuil, la couronne dentée est solidaire d'un tambour sur lequel on enroule un cordage.

3 – Lorsque le linguet est engagé, il empêche le tambour de tourner dans le sens de la tension du cordage qui y est enroulé en se glissant entre les dents, mais il l'autorise à tourner dans l'autre sens en glissant par dessus la courbure des dents. [Voir le mot *Engager*].

4 – Un linguet est un moyen mécanique d'arrêter à point nommé et à volonté un objet en mouvement, ou de le laisser aller.

Remarques : **a)** – On peut installer plusieurs tiges formant linguets au bord de la poupée d'un treuil ou au pied d'un cabestan, qui peuvent butter contre les coches d'un cercle en fer et arrêter le treuil ou le cabestan.

b) – On installe parfois un linguet sur les tambours qui reçoivent les amarres, ou sur les tourets débrayables des treuils, mais on les équipe plus souvent d'un frein à mâchoires.

Liniment : Médicament onctueux contenant divers principes actifs en suspension dans un corps gras, ou, parfois dans un liquide alcoolique et qui s'emploie en frictions ou en applications sur la peau.

[Voir les mots *Micellaire*, *Émulsion*].

Link : Unité de longueur égale à la centième partie de la chaîne et valant 7,92 pouces anglais ou 20,11 centimètres.

[Voir le mot *Chaîne*].

Linon : Sorte de toile de lin très claire et très déliée, qui se faisait à l'origine dans le département de la Somme.

Remarques : **a)** – Les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Maritime, de l'Eure et du Calvados sont de gros producteurs de lin fibre.

b) – La culture du lin ne supporte pas les fortes chaleurs et le manque d'eau.

Linux : Noyau d'un système d'exploitation de type Unix.

Remarques : **a)** – On emploie parfois abusivement l'expression « système Linux » pour désigner une distribution informatique utilisant le noyau Linux.

b) – Au lieu d'installer une distribution de type Linux sur un ordinateur équipé du système d'exploitation « Windows 10 », Microsoft préconise d'ouvrir le *Panneau de configuration* de Windows 10, puis de sélectionner le menu « Activer/désactiver les fonctionnalités Windows » et de cocher l'option « Sous-système Windows pour Linux ».

Après le redémarrage de l'ordinateur, on se retrouve dans une machine virtuelle Linux fonctionnant sous Windows 10, avec les lignes de commande Linux ; cet environnement Linux a accès aux fichiers et aux ressources matérielles du PC.

Lioube (en anglais « *angular notch* ») : Entaille pratiquée en direction angulaire au bout d'une pièce de bois, pour que celle-ci puisse s'appliquer exactement contre une autre pièce taillée en conséquence.

Remarques : **a)** – On l'appelle aussi gueule de loup.

b) – Réunir deux pièces de bois au moyen de cette entaille, c'est les *enliouber*.

Liquation : 1 – La *liquation* est une opération consistant à séparer, par une chaleur modérée, un métal d'un autre métal moins fusible avec lequel il est allié.

Remarque : L'alliage est chauffé un peu au-dessous de son point de fusion ; si à cette température il peut se former un alliage avec une partie des éléments, cet alliage se formera et fondra ; l'excès des autres métaux constitue un autre alliage.

Exemple : Pour séparer l'argent du cuivre, on ajoute du plomb ; un réchauffage modéré transforme cet alliage ternaire en deux autres, l'un de plomb et de cuivre très fusible (12 Pb et 1 Cu) qui entraîne l'argent, l'autre de cuivre et de plomb (12 Cu et 1 Pb).

2 – On appelle liquation un défaut d'homogénéité qui se produit dans un alliage renfermant des éléments à points de fusion bien distincts.

Lis (en anglais « *edge of the sail cloth* ») : Le *lis*, ou *lisière*, ou *lizeret* est le bord de la laize, c'est-à-dire de l'extrémité de la largeur d'une *toile à voile* ou de toute autre toile ou étoffe.

Remarque : On ne doit pas confondre le *lizeret* avec le *liseré*, qui est le ruban étroit dont on borde les habits ou les gilets.

Lisière : 1 – Synonyme de *lis*.

[Voir le mot *Lis*].

2 – [*Par extension*] On appelle lisières les bandes d'étoffe ou les cordons qui sont attachés par-derrrière aux robes des petits enfants et qui servent à les soutenir quand ils marchent.

Exemple : Tenir un enfant par la lisière.

Remarque : [*Au figuré*] On dit d'un homme qui se laisse gouverner qu'il sera toujours à la lisière, que c'est un homme qu'on mène à la lisière, qui se laisse mener à la lisière.

3 – On appelle *lisières* les extrémités d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre.

Exemples : La lisière de Champagne, de Picardie ; les villages qui sont sur la lisière de cette province.

Remarque : On dit par plaisanterie que « *la lisière est pire que le drap* » pour dire que les habitants des confins d'un pays décrié sont pires que ceux du milieu du pays même.

4 – On dit aussi *la lisière*, *les lisières* d'une forêt, d'un bois.

Lisme : Tribut que les Français du Bastion de France payaient aux régences barbaresques (notamment au dey d'Alger ou au bey de Tunis) à partir du milieu de 1550 pour avoir le droit de pêcher le corail dans leurs eaux, au Massacarès, près de Bône (anciennement Bouna, actuellement Annaba) à 420 km dans l'Est d'Alger (535 km par la route).

Remarques : **a)** – Le Bastion de France était un comptoir commercial fondé en 1552 par des familles originaires de Corse, les Lenche originaires Morsiglia (Cap Corse) et les Porrata originaires également de Morsiglia ; le Bastion de France était établi près de Bône, à environ 100 km de l'actuelle frontière entre l'Algérie et la Tunisie ; ce comptoir avait des relations commerciales très suivies avec Marseille ; l'un des Lenche, Tomasino Lenche (1510-1568) s'établit à Marseille en 1533 et devint un homme d'affaires important à Marseille, après sa naturalisation française en 1553 à 43 ans.

b) – Les Lenche vendirent, en 1619, leurs droits sur le Bastion de France à Charles de Lorraine (1571-1640), duc de Guise, Amiral des mers du Levant et gouverneur de la Provence depuis le 22 octobre 1594.

c) – Le Bastion de France releva directement de la Couronne à partir de 1631, mais son activité fut ensuite irrégulière en raison des relations tumultueuses entre

l'Algérie et la France.

d) – Les concessions commerciales accordées au Bastion de France par la Régence d'Alger d'après le traité de 1694 avaient été renouvelées en 1714.

e) – Les lismes furent payées annuellement, à partir de 1801, par le gouvernement Français qui s'en indemnisait par une rétribution prélevée sur la Compagnie d'Afrique et sur celle qui était chargée de la pêche du Corail.

[Arrêté du 27 nivôse an IX de la République (17 janvier 1801) rétablissant la Compagnie d'Afrique, qui avait été supprimée en 1792, dans la jouissance de ses établissements en Barbarie].

e) – *Lisme* est une adaptation d'un mot arabe qui signifie « *obligatoire* ».

Lissage (en anglais « *setting of the rising lines* ») : **1** – Opération qui consiste à préparer et à mettre en place les lisses d'un navire.

2 – Ensemble des lisses dont on garnit la membrure d'un navire.

Lisse (en anglais « *rising line* », « *rail* », « *ribband* ») : **1** – Section imaginaire faite dans le corps d'un navire, suivant un plan plus ou moins perpendiculaire à celui du maître couple, et utilisée par les charpentiers pour connaître les équerrages des couples de levée ou des couples de remplissage ainsi que de toutes leurs pièces.

Remarque : Les lisses sont indiquées dans les devis des navires.

2 – Assemblage de grosses pièces de bois qui sert à lier les membres d'un navire en bois.

Remarque : On la nomme aussi ceinte, chaîne, ou préceinte.

3 – Les *lisses d'exécution* sont de longues et fortes tringles en bois qui ceignent extérieurement la carcasse du navire (sa membrure) pour maintenir les branches des couples de levée et pour indiquer la forme des couples intermédiaires.

On distingue :

i) la lisse des façons (en anglais « *rising line of the floor* ») qui passe par l'extrémité supérieure des varangues ;

ii) la fausse lisse (en anglais « *ribband between the floor* ») qui est placée entre la lisse des façons et la quille ;

iii) la lisse de fort ou d'ouverture (en anglais « *extreme breadth line* ») qui correspond à la plus grande largeur du navire ;

iv) les lisses d'accastillage ou d'œuvres mortes (en anglais « *rails of the upper work* ») qui sont au-dessus de la lisse du fort ;

v) les lisses du vibord (en anglais « *waist rails* ») à l'extrémité supérieure de la muraille, à la hauteur des passavants ;

vi) les lisses de rabattue (en anglais « *quarter and fore rails* ») qui entourent les gaillards ;

vii) la lisse de grande rabattue (en anglais « *quarter rail* ») à la hauteur du gaillard d'arrière ;

viii) la lisse de rabattue de l'avant (en anglais « *fore rail* ») à la hauteur du gaillard d'avant ;

ix) les lisses du couronnement (en anglais « *upper rails of the stern* ») qui ceignent la dunette ;

x) a lisse de la dunette (en anglais « *upper rail* ») à la hauteur de la dunette ;

xi) a lisse d'hourdi (en anglais « *wing transom* ») ;

xii) les lisses d'éperon ou herpes (en anglais « *rails of the head* »).

4 – Fortes et longues pièces de construction placées longitudinalement et formant garde-fou ou appui :

i) lisse de fronteau ;

ii) lisse de garde-corps ;

iii) lisse de batayole ;

iv) lisse de bastingage ;

v) lisse de porte-haubans, ou listeau de porte-haubans, ou demi-selle.

5 – Sur les navires en bois, des lisses recouvrent le sommet des jambettes et ferment l'espace compris entre les bordages intérieur et extérieur du pavois.

Remarque : Au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles, les lisses des navires de guerre recevaient les bastingages.

Lisse d'hourdi : Pièce de charpente disposée transversalement au-dessus de l'étambot, sous la barre d'arcasse.

Lorsqu'il n'y a pas d'arcasse, la lisse d'hourdi est placée directement sur le sommet de l'étambot.

Lisse de plat-bord : Préceinte qui suit le bord extérieur du passavant et qui court aussi le long des ponts des gaillards.

Lisser (en anglais « *to set the rails* ») : Lisser un navire, c'est en entourer la carcasse avec les lisses qui doivent s'y trouver ; c'est exécuter le travail de lissage, c'est-à-dire de la mise en place des lisses.

Listeau (en anglais « *little rail* » « *filling* » « *frame* ») : **1** – Petite lisse ou bout de lisse.

2 – Tringles de 5 à 8 centimètres d'équarrissage qu'on pose en file sur les côtés d'un bâtiment en construction et dans son intérieur, à la hauteur où doivent porter les extrémités des baux.

3 – Tringles en bois qui recouvrent latéralement l'extrémité supérieure des chaînes de porte-haubans.

4 – Les listeaux sont également des petits morceaux de bois équarris, servant dans la menuiserie pour former des encadrements, des moulures, des rebords, ou qui sont employés à divers usages.

Liste civile : Somme allouée annuellement par le Parlement d'Angleterre au Souverain pour l'entretien de sa maison.

Remarque : En France, l'Assemblée de 1790 en avait fixé une de 25 millions pour le même objet.

Liston (en anglais « *little rail* ») : **1** – Sorte de décoration sous la forme d'une bande de couleur courant d'avant en arrière sur le bordé d'un navire.

Remarque : Les navires de la Compagnie des Messageries Maritimes portaient un liston blanc sur leur coque noire,

2 – Longue bande de bois qui s'étire sur toute la longueur de la coque d'un navire, au dessus de la ligne de flottaison, afin de la protéger des heurts contre les bords des sas ou contre les quais auxquels ces navires accostent.

Remarque : La largeur des listons s'ajoute à l'épaisseur du bordé des deux bords pour passer de la largeur hors-membrures à la largeur hors-tout du navire.

Lit (en anglais « *channel* » « *couch* » « *sea bed frame* » « *tide way* » « *direction* ») : **1** – Le canal d'une rivière ou d'un cours d'eau s'appelle le lit de cette rivière ou de ce cours d'eau.

2 – Le lit de la marée ou du courant est le lieu où la marée, le courant ont le plus de force et de vitesse.

Lit de justice : [Sous l'Ancien Régime] Séance solennelle du Parlement, lorsque le roi vient en personne entouré des princes du sang et des principaux membres de son Conseil ; par sa seule présence, le roi retire au Parlement les pouvoirs de justice qu'il lui avait délégués et le Parlement est obligé de se soumettre à la volonté du roi et d'enregistrer les actes qu'il avait refusés et qui doivent être enregistrés pour devenir officiels et contraignants (édits, lettres royaux).

Lit du vent (en anglais « *eye of the wind* ») : Le lit du vent est le *rumb* ou la direction suivant laquelle souffle le vent.

Lithium (Batterie au –) : Voir l'expression *Batterie au lithium*.

Litige : 1 – Contestation en justice.

Exemples : Cette terre est en litige ; un ancien litige.

2 – On se sert quelquefois de ce mot dans l'usage ordinaire pour signifier toute sorte de contestation.

Exemple : La freinte peut occasionner un litige entre le réceptionnaire de la marchandise et le transporteur.

Litote : Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression qui dit le moins pour faire entendre le plus.

Exemple : Lorsque Chimène dit à Rodrigue « *Va, je ne te hais point* » elle veut dire qu'elle l'aime toujours.

Litre : Unité de volume valant 1 décimètre cube, soit 10^{-3} m^3 .

Remarques : **a)** – Le litre, pour les liquides, a remplacé la pinte et il vaut à-peu-près une pinte et 1/20 ème de pinte.

b) – La pinte répond à 0,9512 litre.

c) – Le litre, pour les matières sèches, a remplacé le litron et il équivaut environ à un litron et un quart.

d) – La pinte répond à 0,7927 litron.

Litron : Ancienne unité française de volume utilisée pour les matières sèches.

Remarque : Un litron valait 1/16 ème de boisseau, ou 5/216 ème de pied cube, ou 40 pouces cubes, ou 0,79345 litre.

Littérature : 1 – Ensemble des productions intellectuelles qui se lisent, qui s'écoutent.

Remarque : La littérature habille les idées ; elle ajoute le superflu qui manque aux idées, aux concepts, aux valeurs.

2 – Ensemble d'ouvrages produits dans une matière, de publications éditées par un groupe social ou pour un groupe social.

Exemples : Littérature médicale ; littérature scientifique ; littérature maritime ; littérature enfantine.

Littoral (en anglais « *sea coasts* ») : **1** – Qui appartient au bord de la mer.

Exemple : On appelle *oiseaux littoraux* des oiseaux qui fréquentent les côtes.

2 – Ensemble des côtes de la mer d'un pays.

Exemple : Le littoral de la France ; le littoral breton.

Liturgie : 1 – Dans la Grèce antique, la liturgie (en grec *λειτουργία*) était un *service public* chargé de faire financer les dépenses de la cité par la fortune personnelle des citoyens ou des métèques les plus riches.

Remarques : **a)** – L'exécution du service de la liturgie était confiée aux citoyens les plus riches de la cité.

b) – Les liturgies trouvaient leur justification dans l'idée que la fortune personnelle n'est possédée que par délégation de la cité.

c) – Les liturgies pouvaient être civiles ou militaires.

d) – Les contributeurs aux liturgies étaient des *liturges* (en grec *λειτουργός*).

2 – Ensemble réglé des cérémonies et des prières composant le culte d'une divinité.

Exemple : La liturgie de l'Église latine.

Liure : Pièce de bois courbe par un bout, servant à lever les bords d'un bateau.

Liure (en anglais « *gammonings* ») : **1** – Amarrage effectué au moyen de plusieurs tours de cordage serrés les uns contre les autres.

2 – Cordage employé pour saisir des fardeaux.

3 – Pièce de bois courbe par un bout, pour lever les bords d'un bateau.

Liures du beaupré : 1 – Les liures du beaupré sont deux amarrages, généralement faits avec des chaînes qui maintiennent le beaupré contre son coussin.

Le cordage formant liure passe, en faisant ses tours, par dessus le beaupré et dans deux mortaises de la guibre.

2 – La liure du dedans est la fausse liure ; ses tours passent par la mortaise supérieure.

3 – Les tours qui passent par la mortaise inférieure forment la liure proprement dite du beaupré, ou liure extérieure.

Remarque : On commence par faire la liure extérieure, parce qu'elle agit sur le beaupré avec un plus grand bras de levier ; la liure en chaîne fait dormant sur la guibre, et on la raidit en appliquant des deux côtés des cabrions qu'on rapproche avec une velture.

4 – Les petits navires n'ont qu'une liure de beaupré.

Remarque : On y emploie de bonnes guinderesses qui ont déjà fait quelque usage et qui ont acquis ainsi la propriété de ne plus s'allonger.

Livarde (en anglais « *sprit of a shoulder of mutton sail* ») : **1** – Perche ou arc-boutant avec lequel on élève et pousse diagonalement sous le vent du mât et vers l'arrière, le point supérieur libre d'une sorte de voile trapézoïdale ou aurique qui porte le nom de voile à livarde.

[Voir le mot *Point*].

Remarques : **a)** – Le guindant d'une voile à livarde est transfilé sur le mât.

b) – Une voile à livarde peut avoir une bôme, mais elle n'a point de corne.

c) – La livarde élève le point supérieur de la voile plus haut que la tête du mât.

2 – La base de la livarde s'appuie sur une estrope fixée au mât.

[Voir le mot *Estrope*].

3 – La voilure à livarde comprend habituellement un foc.

Remarques : **a)** – L'installation d'une voile à livarde n'offre ni une grande fixité, ni beaucoup de solidité mais elle se fait remarquer par sa légèreté ; une voile à livarde est d'un bon emploi dans une petite embarcation.

b) – Dans la Méditerranée, la *livarde* s'appelle *baleston* ou *balestron*.

[Voir le mot *Baleston*].

4 – Dans les corderies, on appelle *livarde* un bout de cordage avec lequel on frotte ou presse un fil ou un cordage qui vient d'être commis pour en rendre la surface plus polie.

5 – Dans les corderies, on appelle aussi *livarde* une corde utilisée pour resserrer autour de l'âme les torons d'une aussière en quatre, d'un grelin ou d'un câble au sortir du toupin.

Livet : 1 – D'une manière générale, on appelle *livet* la ligne d'intersection entre un pont et les membrures d'un navire.

2 – Le livet d'un pont tracé sur une membrures en abord marque la position de ce pont et par conséquent, celles de la bauquière et de la serre-bauquière.

3 – On appelle *livet en abord* l'intersection du pont avec le bordé.

4 – On appelle *livet dans l'axe* l'intersection du pont avec le plan de symétrie longitudinale.

Remarques : **a)** – La différence des hauteurs, par rapport à la quille, entre le livet *en abord* et le livet *dans l'axe* correspond au bouge du pont.

b) – La distance verticale au milieu du navire (à partir de la poupe) entre le livet en abord du pont principal et la flottaison correspond au *franc-bord* du navire.

c) – La distance verticale au milieu du navire (à partir de la poupe) entre le livet en abord du pont principal et la quille correspond au *creux* du navire.

[Voir le mot *Creux* et l'expression *Franc-bord*].

Livide : Qui est de couleur plombée et tirant sur le noir.

Exemple : Teint livide.

Remarque : Il se dit de la peau, lorsqu'à la suite de quelque contusion ou de quelque tumeur, elle devient bleue et noirâtre par l'épanchement du sang hors des petites veines sur la superficie.

Livre : 1 – Unité de masse.

2 – En France, à la fin de l'Ancien Régime et jusqu'à la loi du 7 avril 1795 qui a rendu le système métrique obligatoire, l'unité de masse était la *livre de Paris*.

Remarques : **a)** – Une livre de Paris vaut 16 onces, ou 384 deniers, soit 0,489505846 kilogramme.

b) – Un kilogramme vaut 2,042 876 302 livres de Paris.

c) – La livre de Paris était la livre de poids de marc qui valait 2 marcs ; un marc valait 8 onces ; un once valait 16 gros ; un gros valait 72 grains.

3 – Le 12 février 1812 a été définie en France une unité de masse transitoire appelée *livre métrique* qui vaut 500 grammes.

Remarques : **a)** – Bien qu'abolie en 1839, cette unité transitoire est encore utilisée en France comme sous-multiple du kilogramme, notamment dans le Nord (une livre vaut un demi-kilogramme).

b) – Dans le Midi méditerranéen, on utilise plutôt le sous-multiple hectogramme (l'hectogramme vaut 100 grammes ou un dixième de kilogramme).

4 – La *livre avoirdupois*, utilisée aux États-Unis, au Royaume-Uni ou au Canada, vaut 0,453 592 37 kilogramme.

Remarque : La livre avoirdupois est divisée en 7 000 grains.

5 – La *livre impériale*, définie au Royaume-Uni en 1878, vaut 0,453 592 338 kg.

6 – La *livre avoirdupois impériale* vaut 0,453 414 8 kilogramme.

Remarque : La livre est divisée en 16 onces ; un once vaut 31,091 3 grammes.

Un once est divisé en 16 drams ; un dram vaut 1,7712 gramme.

Un quintal est égal à 112 livres ; un quintal vaut 50,782 46 kg.

Une tonne est égale à 20 quintaux ; une tonne vaut 1 015,649 kg.

7 – La *livre troy* vaut 0,373 241 721 6 kilogramme.

Une *livre troy* est égale à 240 deniers.

Une *livre troy* est égale à 12 onces ; un *once weight troy* vaut 31,103 476 8 g.

Un once est égal à 20 pennies ; un *penny weight troy* vaut 1,554 56 gramme.

Un penny est égal à 24 grains ; un *grain weight troy* vaut 0,064 77 gramme.

Remarques : **a)** – La *livre troy* tire son nom de la ville de Troyes, en Champagne, où se tenaient de grandes foires de commerce, notamment de tissus.

b) – La *livre troy* et l'*once troy* sont encore utilisés, notamment dans les pays anglo-saxons, pour la mesure des médicaments et des métaux précieux comme l'or, l'argent ou le platine.

c) – On donne encore régulièrement à la télévision française le prix de l'once d'or fin : il s'agit de l'*once troy* (symbole **oz t**) qui vaut 31,103 476 8 grammes.

d) – L'*once troy* est la douzième partie de la *livre troy*.

Remarque : Le mot latin *ūncīa* signifie la *douzième partie* d'un tout.

8 – Une *livre romaine* valait 324 grammes ; elle était divisée en 12 onces de 27 grammes, ou 24 demi-onces, ou 36 duelles, ou 48 siciliques, ou 72 sextules, ou 96 drachmes, ou 288 scrupules, ou 576 oboles, ou 6912 grains.

Livre de bord (en anglais « *ship's book* ») : **1** – Le livre de bord regroupe le journal passerelle (ou livre de loch, ou casernet de la passerelle) le journal machine (ou casernet de la machine) et le journal radio.

[Voir le mot *Casernet*].

2 – Sur les navires de commerce, le livre de bord comprend aussi le registre sur

lequel on consigne la nature ainsi que la quantité de toutes les marchandises qui sont à bord et le nom des passagers.

Livre de loch (en anglais « *log book* ») : **1** – On utilise quelquefois l'expression « *livre de loch* » pour désigner le *casernet* de la Passerelle.

2 – Il s'agit d'un cahier relié, paraphé, dont les pages sont numérotées, où le capitaine écrit ses ordres et dans lequel l'officier chef de quart note au fur et à mesure les renseignements intéressant la navigation.

Remarque : L'officier chef de quart remplit et signe le livre de loch aussitôt après son quart et le capitaine le vise chaque jour.

[Voir le mot *Casernet*].

Livret maritime : Petit cahier cartonné délivré par l'administration de la Marine Marchande, sur lequel sont consignés les nom, prénoms, date et lieu de naissance de naissance, numéro et quartier de rattachement, les brevets et diplômes du titulaire, ainsi que les noms des navires sur lesquels il a navigué, avec les dates et les ports d'embarquement et de débarquement.

On y fait figurer également les résultats et les dates des visites médicales que tout marin doit passer au moins une fois par an.

Lize : Nom donné aux sables mouvants, dans la baie du Mont Saint-Michel.

Lizeret : Synonyme de *lis*.

[Voir le mot *Lis*].

LNG : Sigle de l'expression anglaise « *liquefied natural gas* » qui signifie *gaz naturel liquéfié*.

LOA : Sigle de l'expression anglaise « *length over all* » qui signifie *longueur hors tout*.

Loam : Terre naturelle composée de sable (moins de 52 p. 100), de limon (28 à 50 p. 100) et d'argile (7 à 27 p. 100).

Remarques : **a**) – Le loam constitue en général une bonne terre agricole car il est drainant et il garde bien l'humidité.

b) – Le loam sert à la fabrication du torchis et il est à la base des constructions en argile crue.

c) – Selon sa composition, on distingue le loam sablonneux, le loam limoneux ou le loam argileux, en fonction de la proportion de chacun des composants.

d) – Le limon, parfois appelé *silt* par les géologues, est une formation sédimentaire dont la granulométrie est comprise entre celle du sable et celle de l'argile.

e) – Le limon libère progressivement des éléments nutritifs favorables à l'agriculture, en quantités variables selon son origine.

[Voir le mot *Limon*].

Lobatchevski : Le mathématicien russe Nikolaï Ivanovitch Lobatchevski (1792-1856) a publié en 1829 un exposé sur une géométrie qui n'incluait pas le 5^{ème} postulat d'Euclide (sur les parallèles).

Remarques : **a**) – C'était la première géométrie non euclidienne.

b) – Lobatchevski a publié les résultats de ses recherches soit en russe, soit français, soit en allemand.

Lobes du cerveau : La périphérie de chaque hémisphère du cerveau humain est divisée en six lobes, dont quatre sont dits externes et deux sont dits internes :

i) Le lobe *occipital* (externe), spécialisé dans la vision ;

ii) Le lobe *temporal* (externe), pour l'audition, la mémoire, la langage ;

iii) Le lobe *pariétal* (externe), pour la coordination spatiale, les mathématiques ;

iv) Le lobe *frontal* (externe), pour la logique, les prises de décision, le contrôle inhibiteur et le déclenchement de l'inhibition ;

v) Le lobe *insulaire* (interne) ou lobe central, situé au fond du sillon latéral entre le lobe temporal et les lobes frontal et pariétal situés au-dessus, pour la conscience de soi ;

vi) Le lobe *limbique* (interne), qui comprend le gyrus cingulaire, pour les émotions.

Remarque : La dénomination des lobes cérébraux est due au médecin anatomiste et anthropologue français Pierre Gratiolet (1815-1865).

Local (Temps –) : 1 – Le *temps local* est un artifice mathématique inventé en 1895 par le physicien néerlandais Hendrik Lorentz (1853-1928) pour rendre compte des phénomènes corpusculaires dans la théorie électronique de la matière qu'il avait développée.
2 – Ce concept est à la base de la théorie de la relativité exprimée par Einstein en 1905.

Locarno : 1 – Les accords signés les 15 et 16 octobre 1925 à l'issue de la Conférence de Locarno (Locarno est situé sur le bord du Lac Majeur, en Suisse) se substituèrent au Traité de Paix de Versailles du 28 juin 1919 qui, après l'armistice du 11 novembre 1918 avait mis un terme, croyait-on, à la guerre de 1914-1918 ; ces accords comprenaient des *pactes multilatéraux* entre les anciennes puissances belligérantes (sauf les États-Unis d'Amérique qui préféraient s'isoler et qui n'avaient pas ratifié le Traité de Versailles) ainsi que quatre traités d'arbitrage (France-Allemagne, Belgique-Allemagne, Pologne-Allemagne et Tchécoslovaquie-Allemagne) et deux traités bilatéraux de garantie entre la France et chacune des deux nouvelles nations de Tchécoslovaquie et de Pologne.
[Voir l'expression *Pactes de garantie mutuelle*].

Remarques : **a)** – L'arrivée de la gauche au pouvoir en France, avec Édouard Hériot (14 juin 1924) puis Paul Painlevé (17 avril 1925) à la Présidence du Conseil et Aristide Briand au Quai d'Orsay, avaient rendu possibles des négociations bilatérales sincères et pacifiques entre la France et l'Allemagne.

b) – Cependant, si l'Allemagne reconnaissait sa nouvelle frontière avec la France, elle n'admit jamais sa frontière orientale qui lui avait été imposée en 1919 par le « *Diktat* » de Versailles.

2 – Le Pacte rhénan, signé par l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie était un traité de garantie mutuelle qui affirmait le maintien du *statu quo* territorial et juridique de la *région rhénane* : la Grande-Bretagne et l'Italie garantissaient le *statu quo* de la zone rhénane démilitarisée et les frontières actuelles de l'Allemagne avec la Belgique et avec la France.

Remarques : **a)** – L'Assemblée nationale ratifia le Pacte rhénan pour la France le 26 février 1926.

b) – L'article 2 prévoyait que si l'armée allemande réoccupait la zone démilitarisée, les signataires pourraient avoir recours aux armes contre elle.

c) – La France était assurée de conserver l'Alsace et la Moselle ; par ailleurs, elle consentait à retirer ses troupes de Rhénanie.

d) – À Locarno, l'Allemagne renonçait officiellement à toute tentative de modification de ses frontières occidentales mais elle ne reconnaissait pas ses frontières orientales que beaucoup en Allemagne considéraient comme provisoires.

e) – L'Allemagne envisageait à terme une révision de ses frontières orientales, de préférence par des moyens pacifiques.

f) – La garantie de la Grande-Bretagne pour l'application du traité de Versailles avait été subordonnée à la ratification de ce traité par les États-Unis d'Amérique ; les États-Unis n'ayant pas ratifié le Traité, il fallait un autre Traité pour que la

Grande-Bretagne garantisse les frontières occidentales de l'Allemagne ; ce furent les Pactes de Locarno.

g) – À Locarno, la Grande-Bretagne ne voulut pas garantir d'autres frontières de l'Allemagne que ses frontières occidentales ; quant aux États-Unis d'Amérique ils étaient toujours dans leur période d'isolationnisme.

h) – Le territoire de l'Allemagne, dans les limites que lui avait imposées le Traité de Versailles, ne lui permettait pas d'être auto-suffisante en blé, en minerais ou en pétrole ; ses frontières orientales avec la Pologne ou la Tchécoslovaquie n'étaient garanties que par la France ; l'Allemagne jugea dans l'ordre des choses de pouvoir conquérir des territoires producteurs de céréales (Pologne, Ukraine) ou possédant des gisements de pétrole (Roumanie) ; elle n'attendait qu'une opportunité politique et le réarmement que permettait sa puissance industrielle ; l'Allemagne n'avait pas souffert de destructions comparables à celles que la France avait subies pendant la guerre de 1914-1918.

i) – L'Angleterre ne se sentait pas tenue par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 parce que les États-Unis d'Amérique ne l'avaient pas ratifié et elle ne garantissait, en vertu des accords de Locarno (16 octobre 1925) que les frontières occidentales de l'Allemagne avec la France et la Belgique ; l'Angleterre ne trouvait pas contraire à ses intérêts immédiats l'expansion du III^e Reich vers l'Est : elle admit le bien-fondé du démantèlement de la Tchécoslovaquie (accords de Munich du 30 septembre 1938) et elle ne garantit la frontière germano-polonaise (25 août 1939) que deux jours après que le Reich et l'Union soviétique eurent conclu un pacte de non agression (23 août 1939) : mais il était trop tard ! les forces armées allemandes et soviétiques étaient massées aux frontières de la Pologne ; les Allemands pénétrèrent en Pologne moins d'une semaine plus tard (le 1er septembre 1939) ; les Soviétiques deux semaines plus tard (le 17 septembre 1939).

j) – Si l'on considère la carte de la Pologne telle que l'avait créée le Traité de Versailles, on voit qu'elle pouvait peut-être se défendre victorieusement contre une agression soviétique (elle le fit en 1920 !) mais que seule, sans alliés déterminés et puissants, elle ne pouvait rien contre une Allemagne réarmée.

k) – Le 17 septembre 1939, la Pologne dut faire face également à l'agression de l'URSS ; personne n'avait envisagé un tel scénario.

3 – Les deux traités d'assistance militaire entre la France et la Tchécoslovaquie, et entre la France et la Pologne, signés le 16 octobre 1925 à Locarno, visaient à empêcher l'Allemagne de chercher à modifier ses frontières orientales par la guerre ; depuis la signature du traité de Versailles, il y avait eu de nombreuses tensions entre l'Allemagne et la Pologne ou entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie.

Remarques : a) – Ces traités d'assistance, ou pactes de garantie, prévoyaient également qu'en cas de conflit entre l'Allemagne et la France, la Pologne et la Tchécoslovaquie devaient se rallier immédiatement à la France.

b) – La France craignait le réarmement de l'Allemagne ; elle aménagea le système de défense Séré de Rivières à partir de 1929, qui devint la Ligne Maginot, pour retarder l'invasion allemande afin d'avoir assez de temps pour mobiliser ses réservistes et pour se préparer en cas d'agression revancharde de l'Allemagne.

4 – C'est le Traité de Versailles qui fit de la Pologne et de la Tchécoslovaquie des États indépendants : par le Traité de Versailles, les vainqueurs de la guerre de 1914-1918 spolièrent l'Allemagne vaincue de ses intérêts historiques dans certains territoires de ces nouveaux États.

Remarques : a) – Il était à prévoir, dès la signature du Traité de Versailles, que l'Allemagne chercherait à reprendre le plus vite possible et si nécessaire par la

guerre, les territoires que lui avait enlevés le « *diktat de Versailles* », de la même manière que la France avait voulu reprendre par la guerre (ce fut celle de 1914-1918) les trois départements d'expression germanique (Bas-Rhin, Haut Rhin et Moselle) qui lui avaient été ravés par la Prusse après la guerre de 1870 afin de construire une grande Allemagne regroupant tous les peuples européens d'expression germanique.

b) – Dans les années 1920 et 1930, les Anglais souhaitèrent maintenir l'équilibre des forces entre l'Allemagne et la France, car ils redoutaient la domination de l'un de ces deux États sur l'Europe continentale.

c) – C'est ainsi qu'il acceptèrent et firent accepter par la France la réoccupation militaire de la rive gauche du Rhin par l'Allemagne, le 7 mars 1936, à une époque où les forces armées allemandes étaient encore très vulnérables.

d) – L'Allemagne, prenant prétexte de la signature du traité franco-soviétique de 1935, avait dénoncé à la fois le Traité de Versailles et les accords de Locarno ; l'Allemagne avait rétabli le service militaire obligatoire (16 mars 1935) et elle remilitarisa la Rhénanie (7 mars 1936).

e) – Les *traités de garanties réciproques* signés à Locarno (16 octobre 1925) entre la France et la Pologne ou entre la France et la Tchécoslovaquie qui entraînaient l'encerclement de l'Allemagne en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, déplurent aux Anglais qui y virent une augmentation excessive et intolérable à leurs yeux de l'influence de la France en Europe continentale.

f) – La diplomatie anglaise n'eut de cesse de briser la coopération militaire de la France avec la Pologne et la Tchécoslovaquie ; elle y parvint en obligeant la France à signer les accords de Munich en 1938, qui entraînèrent la disparition de fait de la Tchécoslovaquie en tant que puissance militaire.

g) – Dans les années 1930, la France dépendait des Anglais pour ses approvisionnements en pétrole du Proche-Orient ; les Anglais menacèrent de cesser leurs livraisons si la France refusait de s'associer aux accords de Munich qui avaient été préparés par les diplomaties allemande et anglaise.

h) – Pour éviter que ne se reproduise un tel chantage, la France, après la Seconde Guerre Mondiale, décida d'exploiter elle-même une flotte de navires-citernes (sous son pavillon) suffisante pour assurer son approvisionnement en pétrole brut sans dépendre d'une autre puissance, fut-elle déclarée alliée ; elle s'y tint pendant un demi-siècle !

i) – Le 25 août 1939, deux jours après la signature au Kremlin par l'Allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et le Soviétique Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov (1890-1986) d'un *pacte germano-soviétique* appelé officiellement *traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique* (23 août 1939), voulant toujours assurer l'équilibre des forces entre l'Allemagne et la France et éviter, cette fois, l'hégémonie allemande en Europe orientale, la Grande-Bretagne donna à la Pologne sa garantie pour l'inviolabilité de la frontière germano-polonaise, comme la France l'avait fait en 1925 à Locarno : en vertu de ce pacte, si l'Allemagne attaquait l'une des deux nations (Angleterre ou Pologne) l'autre entrerait en guerre à ses côtés.

j) – Mais il était trop tard : l'armée allemande (Wehrmacht) pénétra en Pologne par leur frontière commune le 1er septembre 1939 à 04h45 ; ni l'Angleterre, ni la France ne firent rien d'utile pour empêcher l'invasion de la partie occidentale de la Pologne par l'Allemagne si ce n'est des déclarations de guerre du Royaume-Uni et de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939).

k) – L'armée rouge de l'URSS pénétra en Pologne par leur frontière commune le 17 septembre 1939 ; ni l'Angleterre, ni la France ne firent rien d'utile pour empêcher l'invasion de la partie orientale de la Pologne par l'URSS.

l) – L'Angleterre avait joué à l'apprenti-sorcier depuis une dizaine d'années et elle avait perdu, provoquant un désastre mondial !

Location : 1 – Synonyme de louage.

Remarque : Le Dictionnaire de l'Académie française (9ème édition) définit ainsi les mots suivants :

i) location : « Action de donner ou de prendre un bien à titre de louage »,

ii) louage : « Action de prendre ou de donner en location ».

2 – La location est l'action de retenir à l'avance, de réserver contre paiement une place pour un spectacle, un voyage, etc.

3 – Un contrat de location-vente laisse à l'acheteur la jouissance immédiate d'un bien pour lequel il effectue des paiements fractionnés et dont il deviendra propriétaire à l'expiration du bail.

4 – [Par métonymie] On appelle *location* une maison, un appartement, etc., qu'on loue.

Exemple : Chercher une *location* meublée.

Loch (en anglais « **log** ») : **1** – Le *loch* est un dispositif permettant de connaître la vitesse du navire.

Remarque : Loch est souvent employé dans le sens de *sillomètre*.

[Voir le mot *Sillomètre*].

2 – Le loch le plus ancien (xviii ème siècle) était constitué d'une petite planchette de chêne appelée *bateau* ou *lotz*, d'environ un pied de haut sur cinq à six pouces de large, avec aux côtés deux petits tuyaux de bois pour aider à la soutenir ; elle était chargée sur l'arrière d'une petite bande de plomb pour qu'elle puisse se maintenir verticalement ; on la jetait à la mer après l'avoir amarrée à l'extrémité d'une ligne marquée par des nœuds régulièrement espacés.

Remarques : **a)** – La longueur de la ligne et la distance entre les nœuds devaient être convenablement choisis pour chaque navire ou type de navires, en fonction de l'expérience, afin que le nombre de nœuds qui passaient en 30 secondes corresponde au nombre de milles que le navire avait parcourus en une heure.

b) – On disait que la ligne du loch *filait* après que le bateau du loch avait été jeté et qu'il était sorti de la houache du navire.

c) – [Par métonymie] On dit encore qu'un navire *file vingt-cinq nœuds* pour dire que sa vitesse est de *vingt-cinq milles par heure*.

3 – Si l'on compte les nœuds qui passent pendant un espace de temps de trente secondes (soit 1/120^{ème} d'une heure) et qu'on adopte une distance entre les nœuds de 1/120^{ème} de mille (15,64 mètres) on obtient théoriquement un nombre de nœuds filés égal à la vitesse en milles par heure.

Remarques : **a)** – Dans la pratique, on augmentait un peu la distance entre les nœuds pour tenir compte de l'entraînement du flotteur par le navire ; le secrétaire d'État de la Marine de Louis xv (1710-1774) Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, dit Maurepas (1701-1781) avait fixé la division de la ligne de loch à 47 pieds et 6 pouces (15,20 mètres) ; le physicien français Jean-Charles, chevalier de Borda (1733-1799) conseillait d'adopter 45 pieds (14,62 mètres).

b) – Mesurer le sillage d'un navire avec le loch est ce que l'on appelle *jeter le loch* : on compte le nombre de nœuds qui filent entre deux retournements du sablier de 30 secondes.

[Voir les mots *Sablier*, *Sillage*, *Sillomètre* et *Houache*].

c) – Il est important que, dans une armée navale, tous les bâtiments qui naviguent en ligne à une faible distance les uns derrière les autres, utilisent la même méthode pour mesurer les vitesses.

4 – Au xix ème siècle et jusqu'après le milieu du xx ème siècle, on a utilisé le

loch Walker, ou un équivalent, constitué d'une hélice (appelée familièrement le *poisson*) que le navire tirait derrière lui au moyen d'une ligne sans torsion ; le poisson entrainé en rotation avec une vitesse angulaire proportionnelle à sa vitesse linéaire d'entraînement ; la ligne était reliée à un dispositif de comptage des tours fixé à l'arrière du navire, qui était une sorte de montre à plusieurs aiguilles indiquant chacune, respectivement, les unités, les dizaines, les centaines de milles parcourus, un peu comme les anciens compteurs d'eau comptaient le volume d'eau consommée en litres, décalitres, hectolitres ou mètres-cubes.

Remarque : Connaissant les caractéristiques du poisson, la différence des relevés du compteur à deux instants donnés permettait de connaître la distance parcourue entre ces deux relevés.

5 – Les lochs actuels sont principalement :

i) soit à tube de Pitot (*loch SAL*),

ii) soit électro-magnétiques,

iii) soit à effet Doppler.

Remarques : **a)** – Les lochs à tube de Pitot et les lochs électro-magnétiques indiquent la vitesse-surface.

b) – Les lochs Doppler indiquent, en principe, la vitesse-fond ; cependant, si en rivière, une couche de sédiments est entraînée sur le fond par le courant, le loch Doppler indique la vitesse du navire par rapport à cette couche de sédiments ; en eaux profondes, le loch Doppler indique la vitesse du navire par rapport à la couche thermocline.

[Voir le mot *Thermocline*].

6 – Les lochs modernes comportent dans la chambre des cartes un totalisateur de milles parcourus.

Remarque : L'usage (avant que les boissons alcoolisées ne soient prohibées sur les navires !) voulait que, lorsque le totalisateur revenait à zéro après avoir dépassé sa capacité d'affichage, par exemple 10 000 milles, celui qui se trouvait dans la chambre des cartes à ce moment-là devait payer une tournée d'apéritif.

[Voir le mot *Lotz* » et l'expression *Loch enregistreur à hélice Walker*].

7 – Les plaisanciers utilisent parfois des lochs constitués d'une petite hélice placée sous la coque et qui entraîne un alternateur : la tension débitée par l'alternateur permet d'estimer la vitesse-surface.

8 – Le système de positionnement américain GPS donne directement la vitesse-fond de l'antenne réceptrice, avec une meilleure précision que n'importe quel autre système de mesure du sillage.

Loch à hélice Massey : Loch comparable au *loch* enregistreur à hélice *Walker*.

[Voir l'expression *Loch enregistreur à hélice Walker*].

Loche : 1 – Espèce de petit poisson que l'on trouve dans les ruisseaux ou les petites rivières.

Remarque : Nom latin *cobites fluviatilis*.

2 – Petit poisson de mer.

Remarque : Nom latin *aphya cobites*.

3 – [*Populaire*] Autre appellation de la *limace grise*.

Remarque : L'expression *être paresseux comme une loche* fait allusion à la lenteur de déplacement de la limace.

Loch enregistreur à hélice Walker : 1 – Sillomètre composé d'une roue à palettes à axe horizontal, tirée derrière le navire au moyen d'une ligne sans torsion ; la roue à palettes (encore appelée familièrement *poisson du loch*) est entraînée à tourner par le sillage du navire ; la ligne est reliée par son autre bout à un compteur de tours fixé à bord du navire.

Remarques : **a)** – La ligne doit être suffisamment longue pour sortir la *roue* à

palettes de la houache du navire.

b) – Les palettes ont une forme hélicoïdale d'axe horizontal.

[Voir les mots *Loch*, *Sillage*, *Sillomètre*, *Houache*].

2 – Le compteur est ajusté pour que l'aiguille supérieure accomplisse une révolution complète après que le navire a parcouru 1 mille marin ; la deuxième et la troisième aiguille enregistrent les distances parcourues, respectivement jusqu'à 10 et 100 milles marins.

3 – On met le « *poisson* » à la traîne par la hanche du vent ; les engrenages du compteur, qui communiquent avec la roue à palettes par l'intermédiaire de la ligne de loch, se mettent en rotation par l'effet du déplacement de la roue à ailettes dans l'eau.

Remarque : La hanche du vent est la partie de la poupe exposée au vent.

4 – On relève les indications du compteur et on note l'heure, ou on tourne une première fois le sablier.

5 – Avant de rentrer le loch, on note l'heure ou le nombre de fois qu'on a retourné le sablier, et on relève à nouveau les indications du compteur.

6 – On en déduit la distance parcourue par simple soustraction, et la vitesse moyenne en divisant cette distance par la durée correspondante.

Remarque : Il arrive qu'un requin ou quelque autre gros animal marin attrape le poisson de loch quand il est à la traîne ; il faut donc avoir à bord des *poissons de loch* et des *lignes de loch* de rechange.

Locher : 1 – [Au propre] : Branler, être prêt à tomber, en parlant d'un *fer de cheval* ou d'un autre objet inanimé.

2 – [Régionalisme, dans le pays de Caux] Secouer (un arbre) pour faire tomber les fruits.

3 – [Par métonymie] : Faire tomber (les fruits d'un arbre).

Exemple : Locher les pommes, les noix dans l'arbre pour les faire tomber.

4 – [Par métonymie] : Frapper un moule pour faire tomber ce qu'il contient.

Exemple : Locher pour faciliter le démoulage du pain de sucre.

5 – [Au figuré] : « *Il y a quelque fer qui loche* » ou « *il y a quelque chose qui loche* » signifie que quelque chose empêche une affaire d'aller bien.

Exemple : « *Avoir toujours quelque fer qui loche* » signifie « *avoir souvent de petites incommodités* ».

Remarque : Le quasi-paronyme *clocher*, qui fait référence à la *claudication* d'une personne [qui boite en marchant] est quelquefois employé abusivement avec le sens de « *être défectueux* », « *pécher contre quelque règle* ».

Exemple : « *Ce raisonnement cloche* » au lieu de « *ce raisonnement loche* ».

[Voir le mot *Clocher*].

Loch (Table de –) (en anglais « *log table* ») : On appelait *table de loch* une ardoise ou un tableau en bois peint en noir, sur lequel étaient dessinées des divisions par colonnes pour marquer, avec de la craie, les heures où le loch avait été jeté, ainsi que les nœuds et divisions de nœuds qui y correspondaient, et aussi l'air de vent auquel on a gouverné, la variation du compas à ce cap, la direction du vent, la dérive, la nature du temps et de la mer ; on y recueillait toutes les indications qui étaient retranscrites sur le casernet de la passerelle à la fin de chaque quart.

Remarque : Le *Casernet de la passerelle* est maintenant appelé « *Livre de loch* », et la *table de loch* a été remplacée par le *carnet de passerelle* sur lequel on écrit au crayon-papier tout ce qui intéresse la navigation, au fur et à mesure qu'on en a connaissance.

Locman : [Vieilli] Synonyme de *pilote-lamaneur* ou de *lamaneur* ou de *pilote de port* ou de *pilote de rivière*.

[Voir ces mots].

Remarque : Selon le *Guidon de la mer* publié à Rouen au XVI^e siècle, on les nommait *locmans* parce qu'ils habitaient sur les lieux où ils exerçaient.

Lof (en anglais « *weather side* », « *loof* », « *tack* ») : **1** – [Vieilli] Autrefois, on appelait *lof* la partie de muraille située de chaque côté du navire, à l'endroit de la plus grande largeur.

2 – Le navire étant partagé selon sa longueur, la moitié qui est au vent s'appelle *lof*.

Exemple : Aller au *lof*, c'est se rapprocher du vent, gouverner plus près du vent ; être au *lof*, c'est gouverner près du vent .

3 – On entend couramment par *lof* le bord ou côté du navire qui se trouve *frappé par le vent*.

Remarques : **a)** – Pour un navire à voiles, faire *lof pour lof* c'est virer vent arrière en mettant au vent un côté du navire au lieu de l'autre.

[Voir l'expression *Lof pour lof (Virer –)*].

b) – On donne l'ordre « *lof !* » au timonier pour qu'il dirige la barre du gouvernail de manière à ce que l'étrave vienne au vent, c'est-à-dire que le navire *loffe*.

[Voir le mot *Loffer*].

c) – On dit *aller au lof*, *venir au lof* pour dire *venir au vent*, *venir plus près du vent*, c'est-à-dire gouverner de telle sorte que l'étrave se rapproche du lit du vent.

4 – On appelle également *lof* d'une voile la chute de cette voile qui reçoit le vent en premier.

Remarques : **a)** – Le grand *lof* (ou *lof* de la grand voile) et le *lof* de misaine sont les points inférieurs de ces voiles qui se trouvent au vent, y compris les poulies qui y sont placées pour servir à les amurer, à les border et à en carguer les points.

[Voir le mot *Point*].

Lof pour lof (Virer –) : Un navire vire de bord *lof pour lof* quand il vire vent arrière.

Remarque : Le navire recevait le vent par un bord (un *lof*) ; il vient le cul vers le lit du vent, change d'amures et il reçoit ensuite le vent par l'autre *lof*.

[Voir le mot *Lof*].

Loffer (en anglais « *to round* ») : *Loffer*, venir au *lof*, c'est changer de cap en rapprochant l'étrave de la direction d'où souffle le vent.

Logarithme : **1** – On appelle logarithme l'exposant de la puissance à laquelle il faut élever un nombre constant, appelé « *la base* », pour trouver un nombre donné.

Remarques : **a)** – Les logarithmes naturels (en abrégé *ln*) ont pour base le nombre d'Euler : **e = 2,71828...**

b) – Le nombre d'Euler « *e* » est *irrationnel* (i.e. son développement décimal n'est pas périodique) et *transcendant* (i.e. il n'est racine d'aucun polynôme non nul à coefficients entiers).

c) – Le nombre d'Euler « *e* » est le nombre dont le *logarithme naturel* est l'unité.

d) – Les logarithmes décimaux (en abrégé *log*) ont pour base le nombre 10.

Exemple : Le logarithme du nombre 100, dans la base 10, est égal à 2 ; le logarithme du nombre 1000, dans la base 10, est égal à 3 ; etc..

e) – Le mot *logarithme* est tiré des mots grecs λόγος (qui signifie « *relation* ») et ἀριθμός (qui signifie « *nombre* », « *quantité* »).

f) – Le théologien, physicien, astronome et mathématicien écossais John Napier, alias Jean Neper (1550-1617) publia l'ouvrage fondateur des logarithmes naturels « *Mirifici Logarithmorum CănoŃis Dăscriptiō* » en 1614, après quarante ans de travail ; c'était un recueil de tables numériques à deux colonnes qui mettaient en correspondance des nombres de telle manière qu'à la multiplication de deux des

nombres de la colonne de gauche correspondre l'addition des deux nombres correspondants de la colonne de droite.

g) – L'Anglais Henry Briggs (1561-1630) disciple de John Napier, publia en 1617 une table de logarithmes décimaux.

h) – On parle parfois de *logarithmes de Briggs* pour désigner les logarithmes décimaux (\log_{10}).

i) – Henry Briggs publia en 1624 une table de logarithmes des entiers, des sinus et des tangentes avec 14 décimales (*Arithmetica Logarithmica*).

j) – Le mathématicien et physicien suisse Leonhard Euler (1707-1783) appela les logarithmes naturels « *logarithmes népériens* » en hommage à Jean Neper.

2 – Le logarithme d'un nombre pris dans une progression arithmétique donnée répond à un autre nombre pris dans une progression géométrique correspondante. [Voir les expressions *Progression arithmétique*, *Progression géométrique*].

3 – [*Par extension*] Fonction qui permet une telle correspondance.

Remarques : a) – La *fonction logarithme* (Log) est la *bijection réciproque* de la *fonction exponentielle* (exp).

b) – La *fonction logarithme* et la *fonction exponentielle* sont des fonctions réciproques l'une de l'autre.**4** –

Loge : 1 – [*Vieilli*] Nom des appartements de certains officiers inférieurs dans les vaisseaux.

Exemples : On dit la loge de l'aumônier, la loge du maître-canonier.

Remarque : On dit aussi *logement*.

2 – Il se prend plus ordinairement pour un petit réduit fait de cloisonnages et capable de contenir plusieurs personnes.

Exemples : La loge du concierge de l'immeuble ; retenir une loge à l'Opéra.

3 – Dans les *petites maisons*, on appelait *loges* les réduits où l'on enfermait les fous.

Remarques : a) – On appelait jadis « *petites maisons* » à Paris, l'hôpital où l'on enfermait ceux qui avaient l'esprit aliéné.

b) – On dit maintenant « *hôpital Sainte-Anne* » ou « *Sainte-Anne* ».

4 – Petite hutte faite à la hâte.

Exemple : Cet ermite s'est fait une petite loge.

Remarques : a) – Les charbonniers [*ceux qui fabriquaient le charbon de bois en forêt*] vivaient par groupe de trois ou quatre familles, voire beaucoup plus, au sein de la forêt, dans des « *loges* » ou « *huttes* » construites près d'un point d'eau ; l'eau était d'autant plus nécessaire qu'elle servait, en dehors de l'usage ordinaire, à contrôler et à éteindre les fouées.

b) – La loge forestière comprenait un socle en terre, haut de 20 à 50 centimètres, de forme elliptique, plus rarement circulaire ; il y avait à sa périphérie un talus d'une hauteur de 40 centimètres à 1 mètre, dont le matériau provenait du fossé qui cernait le tout ; la loge avait de 9 à 10 mètres de long et environ 7 mètres de large ; la porte était au Sud, le foyer de pierres et de briques au Nord ; la charpente, faite de rondins et de fascines, supportait une couverture en mottes de terre herbues.

c) – La *loge* communément appelée « *cul-de-loup* » était naguère l'habitat précaire du forestier (charbonnier ou bûcheron) qui vivait sur son lieu de travail, parfois à l'année et même avec femme et enfants.

5 – On appelle *loges*, dans les ménageries, les réduits où l'on enferme les bêtes féroces.

Exemples : La loge du lion ; la loge du tigre.

6 – Une *loge maçonnique* est une communauté civile qui réunit un petit groupe de membres de la franc-maçonnerie au niveau local.

Remarques : a) – La loge maçonnique se réunit dans un *temple maçonnique*.

b) – La réunion rituelle de la loge maçonnique s'appelle une *tenue*.

Loge Alsace-Lorraine : Loge maçonnique appartenant au *Grand Orient de France* célèbre à la fin du XIX^{ème} siècle pour avoir compté parmi ses membres des hommes politiques influents, des intellectuels et des artistes de grand renom, tous opposés à l'annexion par l'Allemagne des territoires d'Alsace ou de Lorraine d'expression germanique, telle qu'elle résultait du Traité de paix de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871 négocié entre le nouvel Empire allemand (1er Reich) représenté par le chancelier impérial Otto von Bismarck (1815-1898) et le Gouvernement français représenté par Jules Favre (1809-1880) et Adolphe Thiers (1797-1877) ; Thiers devint le premier président de la Troisième République en août 1871.

Remarques : a) – La loge *Alsace-Lorraine à Paris* fut fondée le 6 septembre 1872 par le Juif lorrain Gustave Dalsace (né à Metz en 1823) pour accueillir des écrivains, des hommes politiques et des idéologues d'un patriotisme ardent, revanchards et désireux d'entretenir parmi les Français le souvenir des trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) cédés à l'Allemagne par le Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871.

b) – La loge *Alsace-Lorraine à Paris* était l'héritière des huit loges d'Alsace ou de Lorraine qui avaient été suspendues dans les deux départements d'Alsace et dans le département de la Moselle, à la suite de l'annexion de ces départements par l'Allemagne (Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871).

c) – Les maçons alsaciens et mosellans qui avaient appartenu à des loges affiliées au Grand Orient de France avant la guerre de 1870, se voyaient contraints de rallier une obédience allemande après l'incorporation de ces départements dans le Reich allemand.

d) – Ont appartenu à la loge *Alsace-Lorraine à Paris*, entre autres :

i) Frédéric Auguste Bartholdi (1834-1904), sculpteur français auteur de la statue « *la Liberté éclairant le monde* » qui est élevée sur Bedloe's Island, à l'entrée du port de New-York (États-Unis d'Amérique) ainsi que du monumental « *Lion de Belfort* » ; Bartholdi fut initié le 14 octobre 1875.

ii) Jules Ferry (1832-1893) célèbre pour avoir colonisé l'Indochine et pour avoir favorisé l'instruction des Français afin d'en faire des électeurs capables de voter en connaissance de cause ; Jules Ferry avait été initié par la loge « *La clémente Amitié* » à l'Orient de Paris, le 8 juillet 1875, en même temps que le médecin, lexicographe, philosophe et homme politique français Émile Littré (1801-1881).

iii) Joseph Joffre (1852-1931) futur maréchal de France en 1916, vainqueur de la bataille de la Marne (du 6 au 8 septembre 1914) ; Joffre fut initié en 1875.

iv) Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905), explorateur italien, qui fut élève de l'École Navale à Brest à titre étranger en 1868 et qui combattit dans la Marine française pendant la guerre de 1870-1871 ; naturalisé français en 1874, il devint Commissaire général du Congo français en 1886.

v) Le Juif Eugène-Léon Sée (né à Colmar en 1850), avocat à Paris de 1872 à 1876, sous-préfet de Louviers en 1879, de Boulogne-sur-Mer en 1882 et de Reims en 1884, puis préfet de l'Orne en 1886, de la Haute-Saône en 1887 et de la Haute-Vienne en 1891.

vi) Les écrivains et publicistes Émile Erckmann (1822-1899) et Alexandre Chatrian (1826-1890), tous deux nés dans l'ancien département français de la Meurthe.

vii) Le médecin et botaniste juif alsacien Édouard Bamberger (1825-1910),

député de la Moselle en 1871, puis de Meurthe-et-Moselle de 1871 à 1876 et enfin de la Seine en 1876, signataire du « *manifeste des 363* » du 18 mai 1877 contre le « *pouvoir présidentiel* » du Président de la République *Patrice de Mac Mahon* (1808-1893).

e) – Mac Mahon se définissait lui-même comme étant « *au-dessus des partis* » et il entendait choisir ses ministres sans aucun contrôle du Parlement ; Mac Mahon dissolut la Chambre des députés à majorité républicaine après la remise du *manifeste des 363* ; les nouvelles élections législatives désignèrent à nouveau une chambre à majorité républicaine ; le député de la Charente-Inférieure (puis sénateur inamovible à partir de 1876) Jules Dufaure (1798-1881) forma un gouvernement républicain le 13 décembre 1877 ; Dufaure fut le premier chef de Gouvernement de la III^{ème} République à porter le titre de *Président du Conseil*. [Voir le mot *Dufaure*].

f) – Le Président de la République monarchiste et légitimiste Patrice de Mac-Mahon fut contraint à la démission en 1879 ; le Républicain Jules Grévy (1807-1891) fut élu Président de la République le 30 janvier 1879.

Logement (en anglais « *accomodation* », « *cabin* ») : Les *logements*, ou *emménagements* sur un navire comprennent les appartements, les salles communes (dont les salles à manger), les cabines, les carrés, les chambres, les postes, les cabanes, les couchettes, les sanitaires, les cuisines, certains locaux techniques (buanderies). *Remarque* : Il est alloué aux membres d'Équipage des frais ou indemnités de logement pour les aider à pourvoir à leur loyer lorsqu'ils sont en situation administrative « *embarqué* » ou « *en mission* » mais qu'ils ne sont pas logés à bord d'un navire armé. [Voir le mot *Loge*].

Logeur : Celui qui tient des logements garnis à terre.

Logie : Radical tiré du mot grec λόγος qui signifie *discours, parole*.

Remarques : **a)** – *Logie* ne s'emploie jamais seul.

b) – Il entre dans la composition de plusieurs mots français tels que chronologie, sophrologie, théologie, écologie, etc.

Logique : 1 – Science qui a pour objet les procédés du raisonnement.

Remarques : **a)** – La logique enseigne à raisonner juste.

b) – La logique est une axiomatique de la raison qui sert à toutes les sciences.

c) – La logique est une science composée de normes, qui fonde des normes et qui étudie les normes.

d) – La logique est un instrument multiple parfois défectueux ou en contradiction avec les indications du sens commun et avec les jugements de cette faculté supérieure et régulatrice que nous nommons la *raison*.

e) – On distingue :

i) la logique *scolastique* enseignée au Moyen Âge, qui dérive de la philosophie d'Aristote ;

ii) La logique *classique* qui vise les implications rigoureuses du discours et les démarches de l'esprit au titre de leur valeur probatoire ;

iii) La logique *formelle* qui étudie les concepts, les jugements et les raisonnements considérés abstraitement et sans considération des objets qu'ils désignent ;

iv) La logique *symbolique* qui étudie les notations purement formelles assignées aux concepts et visant à établir un système de relations symboliques qui exprime l'inclusion, la disjonction, l'implication et la transformation d'ensembles ;

v) La logique *mécanique* qui établit dialectiquement les propositions propres à

fournir tous les résultats de la logique aristotélicienne ;

vi) La logique *historique* qui admet des rapports de cause à effet, qui discerne l'enchaînement cohérent des événements selon certaines conventions ou règles.

f) – La logique formelle, qui correspond au raisonnement hypothético-déductif, est la forme la plus achevée de l'intelligence.

g) – Pour Aristote, la logique n'est pas une science mais c'est l'instrument qui permet de faire progresser les sciences ; la logique d'Aristote est exposée dans un recueil de traités appelé l'*Organon* (du grec ὄργανον qui signifie *instrument*). [Voir les expressions *Logique floue*, *Logique intuitionniste*].

2 – Raisonnement enchaîné ; suite dans les idées.

Remarques : a) – En ce sens, logique s'oppose à contradictoire.

b) – La logique discerne des rapports de causalité dans les phénomènes.

c) – La logique par induction est basée sur les probabilités.

3 – La logique est l'étude des relations entre les propositions ; elle est la science des formes du discours.

Remarques : a) – Une proposition logique est *analytique* lorsque le concept du prédicat (la conclusion) est inclus dans le concept du sujet.

Exemple : Un voilier ne marche pas s'il n'y a pas de vent [dans le concept *voilier*, la propulsion est basée sur le vent].

b) – Une proposition logique est *synthétique* lorsque le concept du prédicat (la conclusion) n'est pas inclus dans le concept du sujet.

Exemple : Beaucoup de *navires à passagers* ont une coque et des superstructures blanches [cependant, la couleur de la coque n'est pas déterminée dans le concept *navires à passagers*].

c) – Un *énoncé logique* peut, soit constater une évidence (il est *descriptif*), soit ordonner une conséquence (il est *normatif*).

[Voir l'expression *Normatif (Discours –)*].

3 – Science relative aux processus de la pensée rationnelle et à la formulation discursive des idées.

Remarques : a) – La logique est le miroir de la pensée humaine.

b) – Les principaux instruments logiques de la pensée rationnelle sont l'induction, la déduction, l'hypothèse, la démonstration et la vérification.

c) – La logique et l'intuition ont chacune un rôle nécessaire dans la pensée rationnelle : toutes les deux sont indispensables : si l'intuition est l'instrument de l'invention, c'est la logique qui peut donner la certitude car c'est l'instrument de la démonstration.

4 – La logique *booléenne* définit les règles logiques auxquelles obéissent les systèmes de l'algèbre de Boole composés d'éléments capables de prendre deux états complémentaires (et ; ou ; ni l'un ni l'autre).

5 – La logique *informatique* est l'opération (ou fonction) de comparaison, de sélection ou de tri dévolue à un matériel (l'unité logique) en vue d'un choix ou d'une décision.

Logique floue : La *logique floue* est une extension de la logique classique, qui tient compte des degrés entre vrai et faux lors de la vérification d'une condition.

Exemple : Il existe toutes sortes de degrés entre le beau temps et le mauvais temps.

Logique intuitionniste : La *logique intuitionniste* diffère de la logique classique par le fait qu'elle ne fait pas appel à l'infini ni au principe du tiers exclu.

Logis : 1 – Habitation, maison.

Remarque : On appelle *corps de logis* la masse ou la partie principale d'un

bâtiment.

2 – Logis se prend aussi pour un logement détaché de la masse du bâtiment principal.

3 – Logis se prend aussi pour hôtellerie.

Exemple : La chaîne d'hôtels « *Logis de France* ».

4 – On appelait, chez le roi, *maréchal des logis* un officier qui avait la charge de marquer à la craie les logis qui devaient être occupés par les personnes de la suite de la cour lorsque le roi était en déplacement dans les provinces.

5 – Il y a aussi, dans l'armée, des maréchaux des logis qui étaient à l'origine chargés de réquisitionner le couchage chez l'habitant des troupes en campagne.

Remarque : On dit, lorsqu'un homme se détache d'une compagnie pour prendre les devants et arriver le premier au lieu où les autres vont, qu'il va *marquer les logis*.

Logistique : 1 – Organisation théorique de la disposition, du transport et du ravitaillement des troupes.

2 – Organisation du transport des marchandises appartenant à une entreprise.

3 – Art d'exploiter au mieux les ressources offertes par un établissement hospitalier.

4 – Synonyme de *logique symbolique* ou logique mathématique ou métamathématique qui a comme objet l'étude des mathématiques en tant que langage.

5 – La *logistique spécieuse* qui signifie « *art de faire un calcul avec des lettres* » est le nom qu'on donnait autrefois à l'algèbre.

Remarques : **a)** – Ensuite, à partir des éléments de l'arithmétique, la science se bifurqua : une branche a pour objet les propriétés dont les nombres jouissent en tant que nombres, tandis que l'autre branche constitue ce qu'on nommait du temps de François Viète (1540-1603) et de René Descartes (1596-1650) la *logistique*.

b) – On a appelé *logistique* la partie de l'arithmétique et de l'algèbre qui concerne les quatre opérations (addition, soustraction, multiplication, division).

Logo : Voir le mot *Logotype*.

Logomachie : Dispute de mot.

Exemple : Il y a beaucoup de discussions qui ne sont que des *logomachies*.

Remarque : La *logomachie* est le terme officiel qui correspond au mot familier *pinailage*.

Logotype : 1 – [*Typographie*] Assemblage de plusieurs lettres liées, fondues en un seul bloc afin d'accélérer la composition.

Exemples : Les groupes de lettres reliées par des traits minces sont des logotypes.

Remarque : La ligature « & » dite *esperluette* est un logotype.

2 – Combinaison d'éléments graphiques constituant l'emblème d'une marque commerciale, d'une firme, d'une société, d'une compagnie, etc. et associant à un nom ou à un sigle certains motifs, certaines couleurs qui sont censés en faciliter l'identification par le public.

Remarque : On dit surtout, par abréviation et familièrement, « *logo* » au lieu de logotype.

Loi : 1 – [*Mot singulier utilisé dans un sens collectif*] Ensemble des règles juridiques sur lesquelles repose une société.

Remarques : **a)** – La loi a pour but essentiel de protéger la Société par une interprétation mesurée des droits de l'homme que sont la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété (article 1er de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme) dans le respect absolu du principe de *non-rétroactivité* des lois (article 14 de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme).

b) – Ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas » (article 7 de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme).

c) – La loi devrait toujours être faite afin de garantir à chacun la fortune qu'il a légitimement acquise ; en réalité, une loi est toujours mise dans un cadre conflictuel et elle oppose les intérêts des uns contre les intérêts des autres.

d) – La force et l'efficacité des lois civiles consistent dans la sanction pénale qui les accompagne, c'est-à-dire dans la détermination des peines qui doivent être infligées par le magistrat à quiconque fera ce que la loi défend ou négligera de faire ce qu'elle ordonne ; le magistrat ne saurait décerner que des peines strictement nécessaires et proportionnées au délit (article 12 de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme).

e) – Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire doit être sévèrement réprimée (article 10 de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme) et tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi est un crime (article 13 de la déclaration de 1795 concernant les droits de l'homme).

f) – Les lois sont des toiles d'araignée qui n'arrêtent que les mouches et qui sont rompues par les frelons.

2 – Règle qui ordonne ou qui défend certaines choses.

Exemples : Observer la loi ; se soumettre aux lois ; publier une loi ; il n'est pas permis par les lois ; abroger une loi ; dispenser de la loi ; modérer la rigueur d'une loi.

Remarques : **a)** – La Constitution indique ce qui relève des lois et ce qui relève des règlements ou décrets.

b) – Les lois sont écrites dans des cadres conflictuels : les lois privilégient les intérêts des uns aux dépens des intérêts des autres.

3 – La loi ne fait pas autorité ; la loi justifie l'autorité de ceux qui sont chargés de l'interpréter et de la faire appliquer.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État : **1** – La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État établit les conditions du désengagement de l'État dans le fonctionnement des Églises chrétiennes (catholique ou protestantes) et du culte israélite.

2 – Elle limite les manifestations religieuses dans les lieux publics et elle interdit les manifestations politiques dans les lieux de culte.

Remarque : **Texte de la loi du 9 décembre 1905** (J.O. du 11 décembre 1905) :

Titre premier : Principes

Article premier

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 2

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumôneries et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons. Les établissements publics du culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Titre II : Attribution des biens, pensions

Article 3

Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif :

- 1° des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements ;
- 2° des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

Ce double inventaire sera dressé contradictoirement avec les représentants légaux des établissements ecclésiastiques ou eux dûment appelés par une notification faite en forme administrative.

Les agents chargés de l'inventaire auront le droit de se faire communiquer tous titres et documents utiles à leurs opérations.

Article 4

Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obligations qui les grèvent et avec leur affection spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.

Article 5

Ceux des biens désignés à l'article précédent qui proviennent de l'État et qui ne sont pas grevés d'une d'une fondation pieuse créée postérieurement à la loi du 18 germinal an X feront retour à l'État.

Les attributions de biens ne pourront être faites par les établissements ecclésiastiques qu'un mois après le promulgation du règlement d'administration publique prévu à l'article 43. Faute de quoi la nullité pourra en être demandée devant le tribunal de grande instance par toute partie intéressée ou par le ministère public.

En cas d'aliénation par l'association cultuelle de valeurs mobilières ou d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'établissement public dissous, le montant du produit de la vente devra être employé en titres de rente nominatifs ou dans les conditions prévues au paragraphe 2 de l'article 22.

L'acquéreur des biens aliénés sera personnellement responsable de la régularité de cet emploi.

Les biens revendiqués par l'État, les départements ou les communes ne pourront être aliénés, transformés ni modifiés jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la revendication par les tribunaux compétents.

Article 6

Modifié par la loi du 13 avril 1908 (J.O. du 14 avril 1908)

Les associations attributaires des biens des établissements ecclésiastiques supprimés seront tenues des dettes de ces établissements ainsi que de leurs emprunts, sous réserve des dispositions du troisième paragraphe du présent article ; tant qu'elles ne seront pas libérées de ce passif, elles auront droit à la jouissance des biens productifs de revenus qui doivent faire retour à l'État en vertu de l'article 5.

Les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices

religieux seront supportées par les associations en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices par application des dispositions de l'article III.

Article 7

Modifié par la loi du 13 avril 1908 (J.O. du 14 avril 1908)

Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou d'une toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle desdits biens. Cette attribution devra être approuvée par le préfet du département où siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non-approbation, il sera statué par décret en Conseil d'État.

Toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution, concernant les biens dévolus en exécution du présent article, est soumise aux règles prescrites par l'article 9.

Article 8

Faute par un établissement ecclésiastique d'avoir, dans le délai fixé par l'article 4, procédé aux attributions ci-dessus prescrites, il y sera pourvu par décret.

A l'expiration dudit délai, les biens à attribuer seront, jusqu'à leur attribution, placés sous séquestre.

Dans le cas où les biens attribués en vertu de l'article 4 et du paragraphe 1er du présent article seront, soit dès l'origine, soit dans la suite, réclamés par plusieurs associations formées pour l'exercice du même culte, l'attribution qui en aura été faite par les représentants de l'établissement ou par décret pourra être contestée devant le Conseil d'État, statuant au contentieux, lequel prononcera en tenant compte de toutes les circonstances de fait.

La demande sera introduite devant le Conseil d'État, dans le délai d'un an à partir de la date du décret ou à partir de la notification, à l'autorité préfectorale, par les représentants légaux des établissements publics du culte, de l'attribution effectuée par eux. Cette notification devra être faite dans le délai d'un mois.

L'attribution pourra être ultérieurement contestée en cas de scission dans l'association nantie, de création d'association nouvelle par suite d'une modification dans le territoire de la circonscription ecclésiastique et dans le cas où l'association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet.

Article 9

Modifié par la loi du 13 avril 1908 (J.O. du 14 avril 1908) et l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

1. Les biens des établissements ecclésiastiques, qui n'auront pas été réclamés par des associations culturelles constituées dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905, seront attribués par décret à des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée, ou, à défaut d'établissement de cette nature, aux communes ou sections de communes, sous la condition d'affecter aux services de bienfaisance ou d'assistance tous les revenus ou produits de ces biens, sauf les exceptions ci-après :

1° Les édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des communes sur le territoire desquelles ils sont situés, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal ;

2° Les meubles ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques ci-dessus mentionnés qui garnissent les édifices désignés à l'article 12, paragraphe 2, de la loi du 9 décembre 1905, deviendront la propriété de l'État, des

départements et des communes, propriétaires desdits édifices, s'ils n'ont pas été restitués ni revendiqués dans le délai légal ;

3° Les immeubles bâtis, autres que les édifices affectés au culte, qui n'étaient pas productifs de revenus lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et qui appartenaient aux menses archiépiscopales et épiscopales, aux chapitres et séminaires, ainsi que les cours et jardins y attenants, seront attribués par décret, soit à des départements, soit à des communes, soit à des établissements publics pour des services d'assistance ou de bienfaisance ou des services publics ;

4° Les biens des menses archiépiscopales et épiscopales, chapitres et séminaires, seront, sous réserve de l'application des dispositions du paragraphe précédent, affectés dans la circonscription territoriale de ces anciens établissements, au paiement du reliquat des dettes régulières ou légales de l'ensemble des établissements ecclésiastiques compris dans ladite circonscription, dont les biens n'ont pas été attribués à des associations culturelles, ainsi qu'au paiement de tous frais exposés et de toutes dépenses effectuées relativement à ces biens par le séquestre, sauf ce qui est dit au paragraphe 13 de l'article 3 ci-après. L'actif disponible après l'acquittement de ces dettes et dépenses sera attribué par décret à des services départementaux de bienfaisance ou d'assistance.

En cas d'insuffisance d'actif il sera pourvu au paiement desdites dettes et dépenses sur l'ensemble des biens ayant fait retour à l'État, en vertu de l'article 5 ;

5° Les documents, livres, manuscrits et œuvres d'art ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques et non visés au 1° du présent paragraphe pourront être réclamés par l'État, en vue de leur dépôt dans les archives, bibliothèques ou musées et lui être attribués par décret ;

6° Les biens des caisses de retraite et maisons de secours pour les prêtres âgés ou infirmes seront attribués par décret à des sociétés de secours mutuels constituées dans les départements où ces établissements ecclésiastiques avaient leur siège.

Pour être aptes à recevoir ces biens, lesdites sociétés devront être approuvées dans les conditions prévues par la loi du 1er avril 1898, avoir une destination conforme à celle desdits biens, être ouvertes à tous les intéressés et ne prévoir dans leurs statuts aucune amende ni aucun cas d'exclusion fondés sur un motif touchant à la discipline ecclésiastique.

Les biens des caisses de retraite et maisons de secours qui n'auraient pas été réclamés dans le délai de dix-huit mois à dater de la promulgation de la présente loi par des sociétés de secours mutuels constituées dans le délai d'un an de ladite promulgation, seront attribués par décret aux départements où ces établissements ecclésiastiques avaient leur siège, et continueront à être administrés provisoirement au profit des ecclésiastiques qui recevaient des pensions ou secours ou qui étaient hospitalisés à la date du 15 décembre 1906.

Les ressources non absorbées par le service de ces pensions ou secours seront employées au remboursement des versements que les ecclésiastiques ne recevant ni pension ni secours justifiaient avoir faits aux caisses de retraites.

Le surplus desdits biens sera affecté par les départements à des services de bienfaisance ou d'assistance fonctionnant dans les anciennes circonscriptions des caisses de retraite et maisons de secours.

2. En cas de dissolution d'une association, les biens qui lui auront été dévolus en exécution des articles 4 et 8 seront attribués par délibérations concordantes des associations ou établissements concernés, soit à des associations analogues dans la

même circonscription ou, à leur défaut, dans les circonscriptions les plus voisines, soit aux établissements visés au paragraphe 1er du présent article.

3. Toute action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution doit être introduite dans le délai ci-après déterminé.

Elle ne peut être exercée qu'en raison de donations, de legs ou de fondations pieuses, et seulement par les auteurs et leurs héritiers en ligne directe.

Les arrérages de rentes dues aux fabriques pour fondations pieuses ou cultuelles et qui n'ont pas été rachetées cessent d'être exigibles.

Aucune action d'aucune sorte ne pourra être intentée à raison de fondations pieuses antérieures à la loi du 18 germinal an X.

4. L'action peut être exercée contre l'attributaire ou, à défaut d'attribution, contre le directeur général des domaines représentant l'État en qualité de séquestre.

5. Nul ne pourra introduire une action, de quelque nature qu'elle soit, s'il n'a déposé, deux mois auparavant un mémoire préalable sur papier non timbré entre les mains du directeur général des domaines qui en délivrera un récépissé daté et signé.

6. Au vu de ce mémoire, et après avis du directeur des domaines, le préfet pourra en tout état de cause, et quel que soit l'état de la procédure, faire droit à tout ou partie de la demande par un arrêté.

7. L'action sera prescrite si le mémoire préalable n'a pas été déposé dans les dix mois à compter de la publication au Journal officiel de la liste des biens attribués ou à attribuer avec les charges auxquelles lesdits biens seront ou demeureront soumis, et si l'assignation devant la juridiction ordinaire n'a pas été délivrée dans les trois mois de la date du récépissé.

Parmi ces charges, pourra être comprise celle de l'entretien des tombes.

8. Passé ces délais, les attributions seront définitives et ne pourront plus être attaquées de quelque manière ni pour quelque cause que ce soit.

Néanmoins, toute personne intéressée pourra poursuivre devant le Conseil d'État statuant au contentieux, l'exécution des charges imposées par les décrets d'attribution.

9. Il en sera de même pour les attributions faites après solution des litiges soulevés dans le délai.

10. Tout créancier, hypothécaire, privilégié ou autre, d'un établissement dont les biens ont été mis sous séquestre, devra, pour obtenir le paiement de sa créance, déposer préalablement à toute poursuite un mémoire justificatif de sa demande, sur papier non timbré, avec les pièces à l'appui au directeur général des domaines qui en délivrera un récépissé daté et signé.

11. Au vu de ce mémoire et sur l'avis du directeur des domaines, le préfet pourra en tout état de cause, et quel que soit l'état de la procédure, décider, par un arrêté pris en conseil de préfecture, que le créancier sera admis, pour tout ou partie de sa créance, au passif de la liquidation de l'établissement supprimé.

12. L'action du créancier sera définitivement éteinte si le mémoire préalable n'a pas été déposé dans les six mois qui suivront la publication au Journal officiel prescrite par le paragraphe 7 du présent article, et si l'assignation devant la juridiction ordinaire n'a pas été délivrée dans les neuf mois de ladite publication.

13. Dans toutes les causes auxquelles s'appliquent les dispositions de la présente loi, le tribunal statue comme en matière sommaire, conformément au titre 24 du livre II du Code de procédure civile.

Les frais exposés par le séquestre seront, dans tous les cas, employés en frais privilégiés sur le bien séquestré, sauf recouvrement contre la partie adverse condamnée aux dépens, ou, sur la masse générale des biens recueillis par l'État. Le donateur et les héritiers en ligne directe soit du donateur, soit du testateur

ayant, dès à présent, intenté une action en revendication ou en révocation devant les tribunaux civils, sont dispensés des formalités de procédure prescrites par les paragraphes 5,6 et 7 du présent article.

14. L'État, les départements les communes et les établissements publics ne peuvent remplir ni les charges pieuses ou cultuelles, afférentes aux libéralités à eux faites ou, aux contrats conclus par eux, ni les charges dont l'exécution comportait l'intervention soit d'un établissement public du culte, soit de titulaires ecclésiastiques.

Ils ne pourront remplir les charges comportant l'intervention d'ecclésiastiques pour l'accomplissement d'actes non culturels que s'il s'agit de libéralités autorisées antérieurement à la promulgation de la présente loi, et si, nonobstant l'intervention de ces ecclésiastiques, ils conservent un droit de contrôle sur l'emploi desdites libéralités.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent au séquestre.

Dans les cas prévus à l'alinéa 1er du présent paragraphe, et en cas d'inexécution des charges visées à l'alinéa 2, l'action en reprise, qu'elle soit qualifiée en revendication, en révocation ou en résolution, ne peut être exercée que par les auteurs des libéralités et leurs héritiers en ligne directe.

Les paragraphes précédents s'appliquent à cette action sous les réserves ci-après :

1° Le dépôt du mémoire est fait au préfet, et l'arrêté du préfet en conseil de préfecture est pris, s'il y a lieu, après avis de la commission départementale pour le département, du conseil municipal pour la commune et de la commission administrative pour l'établissement public intéressé.

2° En ce qui concerne les biens possédés par l'État, il sera statué par décret.

3° L'action sera prescrite si le mémoire n'a pas été déposé dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, et l'assignation devant la juridiction ordinaire délivrée dans les trois mois de la date du récépissé.

15. Les biens réclamés, en vertu du paragraphe 14, à l'État, aux départements, aux communes et à tous les établissements publics ne seront restituables, lorsque la demande ou l'action sera admise, que dans la proportion correspondant aux charges non exécutées, sans qu'il y ait lieu de distinguer si lesdites charges sont ou non déterminantes de la libéralité ou du contrat de fondation pieuse et sous déduction des frais et droits correspondants payés lors de l'acquisition des biens.

16. Sur les biens grevés de fondations de messes, l'État, les départements, les communes et les établissements publics possesseurs ou attributaires desdits biens, devront, à défaut des restitutions à opérer en vertu du présent article, mettre en réserve la portion correspondant aux charges ci-dessus visées.

Cette portion sera remise aux sociétés de secours mutuels constituées conformément au paragraphe 1er, 6°, de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905, sous la forme de titres de rente nominatifs, à charge par celles-ci d'assurer l'exécution des fondations perpétuelles de messes.

Pour les fondations temporaires, les fonds y afférents seront versés auxdites sociétés de secours mutuels, mais ne bénéficieront pas du taux de faveur prévu par l'article 21 de la loi du 1er avril 1898.

Les titres nominatifs seront remis et les versements faits à la société de secours mutuels qui aura été constituée dans le département, ou à son défaut dans le département le plus voisin.

A l'expiration du délai de dix-huit mois prévu au paragraphe 1er, 6° ci-dessus visé, si aucune des sociétés de secours mutuels qui viennent d'être mentionnées n'a réclamé la remise des titres ou le versement auquel elle a droit, l'État, les départements, les communes et les établissements publics seront définitivement libérés et resteront propriétaires des biens par eux possédés ou à eux attribués,

sans avoir à exécuter aucune des fondations et messes grevant lesdits biens. La portion à mettre en réserve, en vertu des dispositions précédentes sera calculée sur la base des tarifs indiqués dans l'acte de fondation, ou, à défaut, sur la base des tarifs en vigueur au 9 décembre 1905.

Article 10

Modifié par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

1. Les attributions prévues par les articles précédents ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.
2. Les transferts, transcriptions, inscriptions et mainlevées, mentions et certificats seront opérés ou délivrés par les compagnies, sociétés et autres établissements débiteurs et par les conservateurs des hypothèques, en vertu, soit d'une décision de justice devenue définitive, soit d'un arrêté pris par le préfet soit des délibérations concordantes prévues au 2 de l'article 9, soit d'un décret d'attribution.
3. Les arrêtés et décrets, les transferts, les transcriptions, inscriptions et mainlevées, mentions et certificats opérés ou délivrés vena desdits arrêtés et décrets ou des décisions de justice susmentionnés seront affranchis de droits de timbre, d'enregistrement et de toute taxe.
4. Les attributaires de biens immobiliers seront, dans tous les cas, dispensés de remplir les formalités de purge des hypothèques légales. Les biens attribués seront francs et quittes de toute charge hypothécaire ou privilégiée qui n'aurait pas été inscrite avant l'expiration du délai de six mois à dater de la publication au Journal officiel ordonnée par le paragraphe 7 de l'article 9.

Article 11

Abrogé car sans objet (*il s'agissait des pensions annuelles et viagères allouées aux ministres des cultes qui étaient en exercice lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905*).

Titre III : Des édifices des cultes

Article 12

Modifié par la loi n°98-546 du 2 juillet 1998 - art. 94

Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriétés de l'état, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ayant pris la compétence en matière d'édifices des cultes.

Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du 18 germinal an X, dont l'État, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.

Article 13

Modifié par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II.

La cessation de cette jouissance, et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par arrêté préfectoral, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux :

- 1° Si l'association bénéficiaire est dissoute ;
- 2° Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant plus de six mois consécutifs ;

3° Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de 1887 et de l'article 16 de la présente loi est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dûment notifiée du conseil municipal ou, à son défaut du préfet ;

4° Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;

5° Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article 6 ou du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.

Dans les cinq cas ci-dessus prévus, la désaffectation des édifices culturels communaux ainsi que des objets mobiliers les garnissant pourra être prononcée par décret en Conseil d'État. Toutefois cette désaffectation pourra être prononcée par arrêté préfectoral, à la demande du conseil municipal, lorsque la personne physique ou morale ayant qualité pour représenter le culte affectataire aura donné par écrit son consentement à la désaffectation.

En dehors de ces cas, la désaffectation ne pourra être prononcée que par une loi. Les immeubles autrefois affectés aux cultes et dans lesquels les cérémonies du culte n'auront pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la présente loi, ainsi que ceux qui ne seront pas réclamés par une association culturelle dans le délai de deux ans après sa promulgation, pourront être désaffectés par décret.

Il en est de même pour les édifices dont la désaffectation aura été demandée antérieurement au 1er juin 1905.

Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires, seront tenus des réparations de toute nature, ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.

L'État, les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi.

Article 14

Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestante seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations prévues à l'article 13, savoir : les archevêchés, et évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante, pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.

Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. Toutefois, ils ne seront pas tenus des grosses réparations.

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. Les dispositions des paragraphes 3 et 5 du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe 1er du présent article.

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations culturelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1er, être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'État.

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'État, aux départements ou aux communes.

Ceux de ces immeubles qui appartiennent à l'État pourront être, par décret, affectés ou concédés gratuitement, dans les formes prévues à l'ordonnance du 14

juin 1833, soit à des services publics de l'État, soit à des services publics départementaux ou communaux.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytère, par application de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.

Article 15

Dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, la jouissance des édifices antérieurs à la loi du 18 germinal an X, servant à l'exercice des cultes ou au logement de leurs ministres, sera attribuée par les communes sur le territoire desquelles ils se trouvent, aux associations cultuelles, dans les conditions indiquées par les articles 12 et suivants de la présente loi. En dehors de ces obligations, les communes pourront disposer librement de la propriété de ces édifices.

Dans ces mêmes départements, les cimetières resteront la propriété des communes.

Article 16

Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant, dans leur ensemble ou dans leurs parties, une valeur artistique ou historique.

Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre compétent, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.

En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.

Il n'est pas dérogé, pour le surplus, aux dispositions de la loi du 30 mars 1887.

Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.

Article 17

Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du 30 mars 1887 ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.

Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre compétent, un droit de préemption est accordé :

- 1° aux associations cultuelles ;
- 2° aux communes ;
- 3° aux départements ;
- 4° aux musées et sociétés d'art et d'archéologie ;
- 5° à l'État.

Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal de grande instance.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption la vente sera libre ; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France.

La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publiques : elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.

Titre IV : Des associations pour l'exercice des cultes

Article 18

Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre Ier de la loi du 1er juillet 1901.

Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

Article 19

Modifié par la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 – art. 111(v) et par la loi n° 2011- 525 du 17 mai 2011 – art. 21

Ces associations devront avoir exclusivement pour objet l'exercice d'un culte et être composés au moins :

- i)** Dans les communes de moins de 1.000 habitants, de sept personnes ;
- ii)** Dans les communes de 1.000 à 20.000 habitants, de quinze personnes ;
- iii)** Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.
- iv)** Dans les communes dont le nombre des habitants est supérieur à 20.000, de vingt-cinq personnes majeures, domiciliées ou résidant dans la circonscription religieuse.

Chacun de leurs membres pourra s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de celles de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Nonobstant toute clause contraire des statuts, les actes de gestion financière et d'administration légale des biens accomplis par les directeurs ou administrateurs seront, chaque année au moins présentés au contrôle de l'assemblée générale des membres de l'association et soumis à son approbation.

Les associations pourront recevoir, en outre, des cotisations prévues par l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, percevoir des rétributions : pour les cérémonies et services religieux même par fondation ; pour la location des bancs et sièges ; pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration de ces édifices.

Les associations cultuelles pourront recevoir, dans les conditions prévues par les trois derniers alinéas de l'article 910 du code civil, les libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou cultuelles.

Elles pourront verser, sans donner lieu à perception de droits, le surplus de leurs recettes à d'autres associations constituées pour le même objet.

Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'État, des départements et des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparations aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques.

Article 20

Ces associations peuvent, dans les formes déterminées par l'article 7 du décret du 16 août 1901, constituer des unions ayant une administration ou une direction centrale ; ces unions seront réglées par l'article 18 et par les cinq derniers paragraphes de l'article 19 de la présente loi.

Article 21

Modifié par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

Les associations et les unions dressent chaque année l'état inventorié de leurs

biens meubles et immeubles.

Le contrôle financier est exercé sur les associations et sur les unions par le ministre des finances et par l'inspection générale des finances.

Article 22

Modifié par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

Les associations et unions peuvent employer leurs ressources disponibles à la constitution d'un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant, en aucun cas, recevoir une autre destination.

Article 23

Modifié par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 13

Seront punis d'une amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de la 5ème classe, et, en cas de récidive, d'une amende double, les directeurs ou administrateurs d'une association ou d'une union qui auront contrevenu aux articles 18,19,20,21 et 22.

Les tribunaux pourront, en outre, dans tous les cas prévus au paragraphe 1er du présent article, prononcer la dissolution de l'association ou de l'union.

Article 24

Les édifices affectés à l'exercice du culte appartenant à l'État, aux départements ou aux communes continueront à être exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Les édifices servant au logement des ministres des cultes, les séminaires, les facultés de théologie protestante qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes, les biens qui sont la propriété des associations et unions sont soumis aux mêmes impôts que ceux des particuliers.

Toutefois, les édifices affectés à l'exercice du culte qui ont été attribués aux associations ou unions en vertu des dispositions de l'article 4 de la présente loi sont, au même titre que ceux qui, appartiennent à l'Etat, aux départements et aux communes, exonérés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres.

Les associations et unions ne sont en aucun cas assujetties à la taxe d'abonnement ni à celle imposée aux cercles par article 33 de la loi du 8 août 1890, pas plus qu'à l'impôt de 4 % sur le revenu établi par les lois du 28 décembre 1880 et 29 décembre 1884.

Titre V : Police des cultes

Article 25

Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association culturelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public.

Article 26

Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

Article 27

Modifié par la loi n° 96-142 du 231 février 1996

Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte, sont réglées en conformité de l'article L.2212-2 du code général des collectivités locales.

Les sonneries des cloches seront réglées par arrêté municipal, et, en cas de désaccord entre le maire et le président ou directeur de l'association culturelle, par arrêté préfectoral.

Le décret en Conseil d'État prévu par l'article 43 de la présente loi déterminera les conditions et les cas dans lesquels les sonneries civiles pourront avoir lieu.

Article 28

Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

Article 29

Les contraventions aux articles précédents sont punies des peines de police. Sont passibles de ces peines, dans le cas des articles 25, 26 et 27, ceux qui ont organisé la réunion ou manifestation, ceux qui y ont participé en qualité de ministres du culte et, dans le cas des articles 25 et 26, ceux qui ont fourni le local.

Article 30

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 28 mars 1892, l'enseignement religieux ne peut être donné aux enfants âgés de six à treize ans, inscrits dans les écoles publiques, qu'en dehors des heures de classe.

Article 31

Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

Nota : Aux termes du 1° de l'article 1er du décret n° 93-726 du 29 mars 1993 portant réforme du code pénal, ont été abrogées les dispositions des textes législatifs antérieurs à l'entrée en vigueur de la Constitution et des règlements qui édictaient des peines d'emprisonnement pour des contraventions.

Article 31

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices.

Nota : Aux termes du 1° de l'article 1er du décret n° 93-726 du 29 mars 1993 portant réforme du code pénal, ont été abrogées les dispositions des textes législatifs antérieurs à l'entrée en vigueur de la Constitution et des règlements qui édictaient des peines d'emprisonnement pour des contraventions.

Article 33

Les dispositions des deux articles précédents ne s'appliquent qu'aux troubles, outrages ou voies de fait, dont la nature ou les circonstances ne donneront pas lieu à de plus fortes peines d'après les dispositions du Code pénal.

Article 34

Modifié par l'ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 1

Tout ministre d'un culte qui, dans les lieux où s'exerce ce culte, aura publiquement par des discours prononcés, des lectures faites, des écrits distribués ou des affiches apposées, outragé ou diffamé un citoyen chargé d'un service public, sera puni d'une amende de 3 750 euros. et d'un emprisonnement d'un an, ou de l'une de ces deux peines seulement.

La vérité du fait diffamatoire, mais seulement s'il est relatif aux fonctions, pourra être établi devant le tribunal correctionnel dans les formes prévues par l'article 52 de la loi du 29 juillet 1881. Les prescriptions édictées par l'article 65 de la même loi s'appliquent aux délits du présent article et de l'article qui suit.

Article 35

Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans les lieux où s'exerce le culte, contient une provocation directe à résister à l'exécution

des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres, le ministre du culte qui s'en sera rendu coupable sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice des peines de la complicité, dans le cas où la provocation aurait été suivie d'une sédition, révolte ou guerre civile.

Article 36

Dans le cas de condamnation par les tribunaux de police ou de police correctionnelle en application des articles 25 et 26, 34 et 35, l'association constituée pour l'exercice du culte dans l'immeuble où l'infraction a été commise sera civilement responsable.

Titre VI : Dispositions générales

Article 37

L'article 463 du Code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables à tous les cas dans lesquels la présente loi édicte des pénalités.

Nota : Aux termes de l'article 323 de la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 : Sont abrogées toutes les dispositions faisant référence à l'article 463 du code pénal.

Article 38

Les congrégations religieuses demeurent soumises aux lois des 1er juillet 1901, 4 décembre 1902 et 7 juillet 1904.

Article 39

Les jeunes gens, qui ont obtenu à titre d'élèves ecclésiastiques la dispense prévue par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, continueront à en bénéficier conformément à l'article 99 de la loi du 21 mars 1905, à la condition qu'à l'âge de vingt-six ans ils soient pourvus d'un emploi de ministre du culte rétribué par une association cultuelle et sous réserve des justifications qui seront fixées par un décret en Conseil d'État.

Article 40

Pendant huit années à partir de la promulgation de la présente loi, les ministres du culte seront inéligibles au conseil municipal dans les communes où ils exerceront leur ministère ecclésiastique.

Article 41

Abrogé.

Article 42

Abrogé.

Article 43

Un décret en Conseil d'État rendu dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi déterminera les mesures propres à assurer son application. Des décrets en Conseil d'État détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi sera applicable en Algérie et aux colonies.

Article 44

Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions relatives à l'organisation publique des cultes antérieurement reconnus par l'État, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi et notamment :

1° La loi du 18 germinal an X, portant que la convention passée le 26 messidor an IX entre le pape et le Gouvernement français, ensemble les articles organiques de ladite convention et des cultes protestants, seront exécutés comme des lois de la République ;

2° Le décret du 26 mars 1852 et la loi du 1er août 1879 sur les cultes protestants ;

3° Les décrets du 17 mars 1808, la loi du 8 février 1831 et l'ordonnance du 25 mai 1844 sur le culte israélite ;

4° Les décrets des 22 décembre 1812 et 19 mars 1859 ;

5° Les articles 201 à 208, 260 à 264, 294 du Code pénal ;

6° Les articles 100 et 101, les paragraphes 11 et 12, de l'article 136 et l'article 167 de la loi du 5 avril 1884 ;

7° Le décret du 30 décembre 1809 et l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892.

Loi de 28 sur le pilotage : Voir l'expression *Loi du 28 mars 1928 sur le pilotage*.

Loi de continuité : On appelle *loi de continuité* la loi suivant laquelle aucun changement ne s'exécute dans la Nature que par degrés insensibles.

Loi de la guerre (en anglais « *laws of the war* ») : **1** – Les *Lois de la Guerre* généralement et parfois abusivement invoquées à notre époque sont des adaptations de règles formulées par les théoriciens Saint Augustin (354-430), Saint Thomas d'Aquin (1225-1274), Saint Ignace de Loyola (1491-1556), Francisco de Vitoria (1492-1546), Hugo De Groot (dit Grotius, 1583-1645), Montesquieu (1689-1755), Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), Carl von Clausewitz (1780-1831), Carl Schmitt (1888-1985), etc.

Remarque : On a qualifié Carl Schmitt d'« *ennemi intelligent de la démocratie* ». **2** – Des conventions internationales (par exemple, La Haye 1907, Genève 1864, 1929, 1949, 1977, 2005) ont établi des « *lois de la guerre* » opposables aux nations qui les ont acceptées et ratifiées, ainsi qu'à leurs dirigeants ou à leurs ressortissants.

3 – Les Anglo-Américains et les Soviétiques ont élaborés des « *Lois de la Guerre* » *ad hoc* en 1945 à Nuremberg (invention du *crime contre la Paix*, du *crime contre l'Humanité*, etc.), qu'ils décidèrent d'appliquer rétroactivement, sauf à eux-mêmes, afin de se faire plaisir en punissant très sévèrement les dirigeants de l'Allemagne vaincue.

Remarque : L'Angleterre avait déclaré la guerre à l'Allemagne en 1939, à l'issue de vingt ans d'une politique étrangère erratique ; elle entraîna dans l'aventure une France pacifiste (encore traumatisée par une guerre terrible et par l'occupation de son sol, vingt ans auparavant), puis les États-Unis d'Amérique (*a priori* isolationnistes, mais qui avaient économiquement besoin d'une « *bonne guerre* » pour mettre un terme aux conséquences de la crise financière dite « *de 1929* »). [Voir le mot *Hitler* et l'expression *Hitler et l'Angleterre en 1937*].

4 – Un peu plus tard (le 9 novembre 1948) est apparu la notion de *Génocide* pour définir certains crimes de masse perpétrés parfois il y a longtemps (génocide des Arméniens par les Turcs, génocide des Amérindiens par les colons américains, génocide des Vendéens par la Révolution, etc.).

5 – Bien que la guerre ne puisse relever que de la puissance publique (sinon elle est un crime) Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) acceptait néanmoins comme juste toute guerre préventive contre un tyran sur le point de nuire, si elle est faite dans le but exclusif de faire triompher le bien commun, par exemple les actions terroristes des groupes de « *résistants* » à des Pouvoirs publics jugés nocifs. [Voir l'entrée *Bastien Thiry*].

6 – Les lois de la guerre généralement admises actuellement sont, en résumé :

i) combattre son ennemi à mort, tant qu'il a les armes à la main ;

ii) épargner la vie d'un ennemi vaincu qui se rend ;

iii) ne prendre contre un ennemi que les mesures strictement nécessaires pour le mettre hors d'état de nuire ;

iv) pourvoir à la subsistance d'un ennemi capturé par les moyens dont on dispose ; **v)** soigner l'ennemi que l'on a capturé s'il est malade ou blessé ;

vi) s'abstenir de rigueurs inutiles envers les sujets de l'ennemi qui sont de la classe des non-combattants et qui se tiennent tranquilles ;

vii) s'appliquer, au contraire, à préserver leurs personnes et leurs biens des calamités de la guerre ;

viii) n'employer, comme moyen de guerre contre un territoire ennemi : ni le dégât, ni la dévastation, ni la ruine des propriétés privées, qu'autant que les opérations militaires l'exigent impérieusement ;

ix) à l'égard des propriétés publiques, respecter les monuments des arts ou des sciences et tous ceux d'une utilité générale qui n'ont pas de rapport avec la guerre, tels que les édifices, les objets consacrés au culte et, en général, ne s'approprier comme butin que les objets servant à la guerre.

x) accorder au commerce de l'ennemi un délai suffisant pour faire rentrer ses navires dans ses ports, lorsque la guerre éclate.

Remarques : a) – Le droit des gens autorise, dans les opérations militaires, l'emploi des ruses, des surprises, des stratagèmes, mais il ne faut pas que ces moyens dégénèrent en trahison ni perfidie.

b) – Dans la réalité, l'application des lois de la guerre ne s'apprécie pas avec la même rigueur pour tous les belligérants : c'est le vainqueur qui désigne, dans l'euphorie de la victoire, les juges chargés de punir sévèrement les vaincus, nécessairement coupables de crimes impardonnables.

c) – Tuer accidentellement un civil paisible et innocent au moyen d'un canon ou d'une arme portative telle qu'un fusil est un crime de guerre ; mais en tuer des milliers au moyen de bombardements aériens effectués par des aéronefs volant à 10 000 mètres d'altitude, des dizaines de milliers avec une seule bombe sale comme à Hiroshima au Japon, ou tuer des enfants arabes dans la cour d'une école à l'aide de drones sans pilote, sont classés comme des *dégâts collatéraux*.

d) – Les Anglo-Américains refusèrent, dans les années 1930, la proposition allemande d'interdire et de considérer comme crimes de guerre les bombardements de civils, même s'ils résidaient près d'objectifs militaires. À cette époque, l'Angleterre avait renoncé à maintenir sous les armes une forte armée de terre, privilégiant une aviation militaire capable de terroriser, en cas de guerre européenne contre la France ou contre l'Allemagne, les populations civiles ennemies jusqu'à amener leur gouvernement à négocier.

Une directive du *Bomber Command* anglais du 21 septembre 1940 demanda à ses pilotes de larguer leurs bombes sur les zones les plus densément peuplées, à Berlin ou dans les autres villes en Allemagne.

[Voir les mots *Ordalie*, *Terroriste* et l'expression *Droit de la guerre*].

Loi des grands nombres : 1 – La loi des grands nombres, représentée par la courbe en cloche de Gauss, attache une probabilité très faible aux valeurs extrêmes d'une variable indépendante.

2 – Les valeurs extrêmes sont celles que personne ne prévoit parce qu'elles ne se produisent que très rarement.

3 – La *loi des grands nombres* est utile dans les jeux de hasard mais elle ne convient ni à la manœuvre des navires, ni à l'économie capitaliste, qui demandent plus de prudence que d'euphorie en raison des situations d'instabilité qu'elles rencontrent.

Loi du 28 mars 1928 sur le pilotage : La loi du 28 mars 1928 sur le pilotage (dite « *loi de 28* ») reprend des dispositions législatives et certaines dispositions réglementaires antérieures ; elle introduit 3 dispositions nouvelles et importantes encore valides :

i) Suppression du *régime du tiers* au profit des vieux pilotes, en vigueur depuis l'ordonnance de 1681, et obligation d'instituer une caisse de pensions dans chaque station.

ii) Suppression du régime de la *bourse commune*, pratiqué sous l'empire du

décret-loi de 1806, et obligation pour les pilotes de devenir propriétaires du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession.

iii) Interdiction du *pilotage à distance* qui avait été autorisé en 1870.

Remarques : a) – La *loi de 28* ne définit pas le terme de « *station* » qui était à l'époque trop évident pour être précisé et qui désignait le parage de la mer à l'intérieur duquel les pilotes étaient tenus de se tenir en attendant les navires à destination de leur port ou de leur rivière.

b) – Dans le *régime du tiers*, le pilote adjoint qui remplaçait un pilote empêché de piloter à cause d'une infirmité ou en raison de son grand âge, et qui pilotait avec la commission du piloté empêché, versait à son vieux pilote le tiers de ses bénéfices, et cela jusqu'à la mort du vieux pilote.

c) – Sous l'empire du décret-loi de 1806, il était créé dans chaque station une Commission administrative chargée de gérer le matériel nécessaire à l'exercice du métier de pilote ; cette Commission administrative était présidée par l'Administrateur de l'Inscription Maritime et les pilotes y étaient minoritaires ; l'achat et les réparations du matériel étaient financés par des retenues sur les salaires des pilotes ; le législateur de 1928 a voulu que les pilotes soient personnellement et entièrement responsables du matériel afin d'en réduire le coût.

d) – Les pilotes avaient formé des syndicats professionnels à partir de 1864, et en tout cas dès la promulgation de la loi de 1884 qui organisa les syndicats ; une fédération de syndicats de pilotes avait été fondée au Havre en 1901 ; le législateur de 1928 a tenu à préciser que la gestion du matériel par un syndicat de pilotes n'était pas en contravention avec l'interdiction de la bourse commune, car un syndicat de pilotes peut gérer le matériel *d'ordre et pour compte* des pilotes qui ont adhéré librement à ce syndicat et qui sont propriétaires de ce matériel.

e) – Le pilotage à distance qui a fait la belle légende des « *Hirondelles de la Manche* » a été combattu dès 1871 par la Chambre de Commerce du Havre, puis par toutes les Chambres de Commerce de France.

f) – La « *Loi de 28* » a été abrogée et retranscrite dans le *Code des Transports*.

Loi nationale : En France, lorsqu'une *loi nationale* a été votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, puis promulguée par le Président de la République et publiée au Journal officiel de la République française, cette loi s'applique aux ressortissants français et, dans certains cas, aux étrangers.

Remarque : Dans l'Union Européenne, les lois nationales de chaque État reprennent les dispositions de toutes les directives communautaires ainsi que les dispositions des Conventions internationales qui ont été adoptées puis ratifiées par cet État.

Loi naturelle : La loi naturelle est l'expression du *droit des gens*.

Loi salique : **1** – Nous ne connaissons pas précisément l'époque de la rédaction de la loi salique.

2 – Elle a été rédigée au-delà du Rhin, avant l'époque de l'invasion de la Gaule par les Francs.

3 – L'édition dite « *de Clovis* » remonte à 511 ; celle de *Charlemagne* parut en 798 avec quelques changements notables.

4 – « *Les Francs et leurs chefs, voulant maintenir la concorde au milieu d'eux, convinrent de tarir dans leurs sources les rixes qui pouvaient s'élever entre eux ; et comme ils l'emportaient par la force des armes sur les nations voisines, ils voulurent exceller également par l'autorité de leurs lois et établir une législation dans laquelle l'intensité des peines fût en harmonie avec la grandeur des crimes.* »

5 – Les Francs saliques choisirent quatre d'entre eux, nommés Wisogast,

Bodogast, Salogast et Widogast, qui habitaient les pays de Salehaim, Bodohaim et Wirchaim situés au-delà du Rhin ; ils se réunirent pendant la durée de trois assises, discutèrent avec soin la source de toutes les difficultés, traitèrent de chacune en particulier et rédigèrent un *Code de lois* connu sous l'appellation de « *Loi salique* ».

6 – Avant l'époque où ces textes de loi furent rédigées, la barbarie des temps et le manque d'efficacité de la police royale avaient amené les Francs à considérer la vengeance entre particuliers comme étant de droit naturel.

Remarques : a) – Les premiers législateurs des Francs, pour prévenir les désordres qu'occasionnaient ces vengeances particulières, fixèrent un tarif pour la réparation de toutes les injures et de tous les crimes ; c'était, pour ainsi dire, le prix de la vengeance.

b) – Ce prix une fois payé, il n'existait plus de crime punissable.

7 – Exemples de tarifs pour des crimes ou délits :

– Celui qui aura dérobé une ruche avec ses abeilles sera condamné à 4.800 deniers, ou 45 sous d'or, outre la valeur de l'objet volé et les frais de poursuite.

– Si quelqu'un a tué, vendu ou affranchi l'esclave d'un autre, il sera condamné à payer 1.400 deniers, ou 35 sous d'or, outre la valeur de l'esclave et les frais de poursuite.

– Celui qui aura soustrait à la possession de son maître un jeune esclave, mâle ou femelle, en paiera la valeur au propriétaire, sur le pied de mille deniers, ou vingt-cinq sous d'or et de plus sera condamné à lui payer 1.400 deniers, ou 35 sous d'or.

– Quiconque aura abusé par violence d'une jeune fille de condition libre sera condamné à payer 2.500 deniers, ou 62 sous d'or et demi.

– Celui qui, sans la permission du maître, aura détaché une barque et s'en sera servi pour traverser une rivière sera condamné à payer 120 deniers, ou 3 sous d'or.

– Quiconque, sans la permission du maître, aura monté un cheval et s'en sera servi sera condamné à payer 600 deniers, ou 15 sous d'or.

– Quiconque aura tué une femme de condition libre et qui a déjà eu des enfants sera condamné à payer 24.000 deniers, ou 600 sous d'or.

– Quiconque aura tué un enfant âgé de moins de douze ans, soit que cet enfant fût distingué par une longue chevelure, soit qu'il fût de la classe du peuple, sera condamné à payer 24.000 deniers, ou 600 sous d'or.

– Quiconque aura coupé la chevelure d'un jeune garçon sans la participation de ses parents sera condamné à payer 1.800 deniers, ou 45 sous d'or.

– Si un Franc s'est uni en mariage à une esclave d'un autre homme il sera réduit avec elle à la condition d'esclave.

– Quiconque aura coupé à un autre homme la main ou le pied, lui aura fait perdre un œil, ou lui aura coupé l'oreille ou le nez, sera condamné à payer 4.000 deniers, ou 100 sous d'or.

– Quiconque, sans la permission du juge, aura détaché un cadavre du gibet ou de la potence sera condamné à payer 1.800 deniers, ou 45 sous d'or.

– Quiconque, après avoir demandé une fille en mariage en présence des siens et des parents de la fille, refusera ensuite de l'épouser, sera condamné à payer 2.500 deniers, ou 62 sous d'or et demi.

– Si une sorcière est convaincue d'avoir mangé de la chair humaine elle sera condamnée à payer 8.000 deniers, ou 200 sous d'or.

8 – Quiconque refusait de comparaître en justice devant le *malle*, après avoir été assigné dans les formes légales, était condamné à payer 600 deniers, ou 15 sous

d'or, à moins qu'il n'ait été retenu par un empêchement légitime.

Remarque : Le *malle* était une assemblée que des officiers préposés par le prince allaient tenir, de province en province, pour rendre la justice entre les Francs. Dans la suite, ces assemblées se multiplièrent et elles devinrent même permanentes sous les rois de la seconde race.

9 – Autres dispositions de la loi salique :

– À l'égard des *aleux* : si un homme meurt sans laisser de fils, son père ou sa mère survivant lui succédera ; à défaut du père et de la mère, les frères et sœurs qu'il a laissés lui succéderont.

– À l'égard de la *terre salique*, aucune portion de l'hérédité ne sera recueillie par les femmes ; mais l'hérédité tout entière sera dévolue aux mâles.

Remarque : Certaines femmes reçoivent une *dot* de leur famille lorsqu'elles se marient ; la dot représente parfois la même valeur que l'héritage de leurs frères.

10 – Chez les Francs, au moins jusqu'à Charlemagne, les rois étaient en principe élus par les Pairs du Royaume, souvent par acclamation, parmi un très petit nombre d'aristocrates ; plus tard, le roi choisit son successeur, en principe parmi ses fils, et il le faisait sacrer de son vivant ; et enfin le premier-né mâle devint nécessairement le titulaire de la couronne et l'héritier du royaume.

Remarque : Les fils puînés des rois reçurent des apanages pour leur subsistance, c'est-à-dire des portions du domaine royal qui revenaient à la couronne en cas d'absence d'héritier direct mâle dans leur succession.

11 – À la mort d'un Franc, selon la coutume franque (coutume codifiée et appelée « *loi salique* ») ses biens étaient partagés entre ses enfants mâles.

Remarques : **a)** – Les filles et les gendres étaient écartés du partage des terres, mais les filles pouvaient recevoir une dot pour se marier.

b) – Par le traité de Verdun (août 843) les trois fils de Louis le Pieux (Louis 1er, décédé le 29 juin 840) se partagèrent l'empire de Charlemagne leur grand-père :

i) Charles le Chauve reçut la *Francie occidentale* ;

ii) Lothaire reçut la *Francie médiane*, de la Frise à l'Italie centrale ; ce royaume devint la *Lotharingie*, puis la *Lorraine* ;

iii) Louis le Germanique reçut la *Francie orientale* qui devint la *Germanie* puis le Saint Empire romain germanique.

c) – Les informations concernant le Traité de Verdun proviennent de Nithard, comte de Ponthieu, un petit-fils de Charlemagne par sa mère Berthe, qui fut écarté du partage de l'Empire en raison de la coutume franque (*loi salique*).

d) – Une disposition de la *loi salique* prétendument applicable était encore opposable sous les Capétiens à la succession à la couronne de France par les femmes, alors que la coutume franque avait été abandonnée pour l'élection du successeur par les pairs, ou pour le partage du royaume entre ses fils à la mort d'un roi ; le prétendant unique à la couronne était devenu nécessairement le *premier* fils du roi défunt.

e) – C'est en raison de l'application controversée de cette disposition de la coutume franque connue sous l'appellation de « *loi salique* » qu'à plusieurs reprises les prétentions des rois d'Angleterre sur le royaume de France n'ont pas abouti ; ces prétentions étaient fondées sur des successions par les femmes ; cette divergence d'interprétations des règles successorales a été la cause, à plusieurs occasions, de conflits armés entre les rois de France et les rois d'Angleterre pendant la Guerre de Cent Ans :

i) litige entre des petits-cousins : à la mort du Valois Charles IV le Bel (1294-1328), le Plantagenêt Édouard III (1312-1377), roi d'Angleterre et petit fils du roi de France Philippe IV le Bel (1268-1314) par sa mère Isabelle de France (1295-1358), perdit contre Philippe de Valois, neveu de Philippe le Bel par son père Charles de Valois (1270-1325) ; Philippe de Valois devint roi de France sous le nom de Philippe VI (1293-1350) ;

ii) litige entre un oncle et son neveu : à la mort du roi de France Charles VI de Valois (1368-1422), Henri VI Plantagenêt (1421-1471) roi d'Angleterre et petit-fils du roi de France Charles VI par sa mère Catherine de Valois (1401-1437), héritier désigné par le défunt roi Charles VI, perdit contre Charles de Ponthieu, le fils déshérité de Charles VI ; Charles de Ponthieu devint roi de France sous le nom de Charles VII (1403-1461).

[Voir l'expression *Jean le Bon* (*Descendance de –*), le mot *Quenouille* et le nom *Louis VIII*].

f) – Une autre disposition de la loi salique, pourtant importante et incontestable, ne fut pas longtemps appliquée : en cas d'hérédité de la royauté, la règle était le partage du territoire d'un roi défunt entre tous ses fils ; les Capétiens instaurèrent un « *droit d'aînesse* », faisant de l'aîné des fils du roi décédé le seul héritier de la couronne, en principe associé aux affaires du royaume du vivant de son père.

12 – L'application fallacieuse d'un article de la loi salique prétendument applicable à la dynastie des Capétiens, qui devait conduire à l'exclusion politique des princesses descendantes d'un roi de France ainsi que celle de leur progéniture pour les empêcher d'hériter du royaume de France, était une disposition de circonstance qui empêcha notamment, à deux reprises, une supposée bâtarde de compter dans la succession au royaume de France : Jeanne de France, en 1316, à la mort de son père Louis X le Hutin (1289-1316) et Henri VI (1421-1471) roi d'Angleterre et fils de Catherine de Valois (1401-1437), à la mort de son grand-père le roi de France Charles VI (1368-1422).

Remarque : Lorsque les circonstances conduisirent les pairs du royaume de France à refuser qu'un prince hérétique, le Bourbon Henri de Navarre (1553-1610), descendant du roi saint Louis (1214-1270) par les hommes, succède au dernier des Valois Henri III (1551-1589) mort assassiné le 2 août 1589 sans héritiers mâles, la prétendue loi salique fut remplacée par une prétendue *loi de catholicité* ; pour empêcher le Protestant Henri de Navarre de succéder à Henri III, les ligues catholiques très puissantes des villes du royaume de France désignèrent comme reine de France l'infante Isabelle d'Espagne (1566-1633), petite fille du Valois Henri II (1519-1559) par sa mère Élisabeth de France (1545-1568) ; pour pouvoir être sacré et couronné roi de France sous l'appellation de Henri IV en la cathédrale de Chartres le 27 février 1594, le Protestant Henri de Bourbon choisit de se convertir à la religion catholique le 25 juillet 1593 en la basilique de Saint-Denis.

Loisir : 1 – Temps dont on peut disposer et où l'on fait ce qu'on veut.

Exemple : Vous ferez cela *aux heures de votre loisir*, ou *à votre loisir*.

2 – Espace de temps suffisant pour faire quelque chose commodément.

Exemple : Vous ne me donnez pas le loisir de répondre.

[Voir l'expression *Droit des gens*].

Lois scélérates : Certaines lois qui visaient à réprimer, non plus la provocation directe, mais l'apologie d'un mouvement à combattre et qui autorisaient les arrestations préventives, furent qualifiées dans les années 1893-1894 de *lois scélérates*.

Remarques : a) – La loi du 28 juillet 1894 permettait les arrestations arbitraires et les perquisitions dans certains milieux hostiles au régime en place, notamment parmi les anarchistes.

b) – En juillet 1894, Jean Jaurès (1859-1914) montra que l'une des causes de l'anarchie était à chercher dans les mœurs (dont la corruption) de ceux qui avaient pour rôle de servir la République et qui ne cessaient de la trahir.

c) – L'expression « *loi scélérate* » a été employée par Léon Blum (1872-1950) dans la « *Revue Blanche* » du 1er juillet 1894 pour qualifier la loi du 28 juillet 1894 qui restreignait les libertés accordées à la presse par la loi du 29 juillet 1881.

d) – En France, l'*apologie du terrorisme* est un délit depuis la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ; par l'article 421-2-5 du Code pénal, elle est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ; les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne ;

l'*apologie de la haine raciale* est réprimée par la loi du 1er juillet 1972.

Loix : Petit port du Nord-Ouest de l'Île de Ré, débouchant à la mer par un chenal sinueux long de 1500 mètres, de largeur comprise entre 10 et 40 mètres et de fond vaseux à la cote 1,9 mètre découvrant.

Remarque : Le seul ouvrage du port est un quai de 52,5 mètres de longueur, construit sur la rive gauche du chenal et à l'extrémité duquel le fond est de 2 m découvrant.

Lombard : [Jadis] Nom d'un établissement autorisé dans plusieurs villes, où l'on prêtait de l'argent sur gages, à un intérêt réglé par les pouvoirs publics à tant par mois.

Exemple : Le Lombard de Lille.

Remarque : À une époque ancienne, où le prêt à intérêt était condamné par les autorités politiques et religieuses françaises, le commerce de l'argent était traditionnellement pratiqué par les Juifs et les Lombards, notamment à Lyon.

Longanimité : **1** – Patience avec laquelle on endure des insultes, des fautes que l'on pourrait punir.

2 – Patience, courage dans la souffrance morale.

Long comme un zéro à quatre : Se dit en parlant de quelque chose qui paraît ne jamais devoir se terminer.

Remarque : Le premier quart de la journée à la passerelle de veille des navires, qui va de minuit à quatre heures du matin, est souvent considéré comme le plus pénible de tous les quarts quand le navire est seul au milieu de la mer, loin des côtes et du trafic ; lorsque l'on regarde la montre pendant ce quart, elle semble tourner au ralenti.

Long-courrier : **1** – Se dit en parlant d'un capitaine ou de tout marin navigant au long-cours.

2 – Se dit aussi des navires armés au long-cours.

Remarque : On dit aussi (rarement) *long-courrien*.

Long-cours : **1** – Administrativement la navigation *au long-cours* est celle que l'on fait en dehors des limites imposées au cabotage.

Remarques : **a)** – Aux termes du règlement du 24 octobre 1681, les voyages de long-cours étaient ceux qui duraient plus de six mois.

b) – L'expression « *long cours* » qui était en usage dans la marine du Levant (cf. l'italien « *corso* ») a supplanté l'expression « *long voiage* » du Ponant, qui n'est plus utilisée.

c) – Les *capitaines au long-cours* peuvent, seuls, commander les navires qui naviguent au long-cours.

2 – Selon l'article 59 de l'Ordonnance de la Marine d'août 1681, sont réputés être voyages de long cours :

« Les voyages de France en Moscovie, Groenland, Canada, aux bancs et îles de Terre Neuve et autres côtes et îles d'Amérique, au Cap-Vert, côte de Guinée et tous autres qui seront au-delà du Tropique du Cancer (23° 27' de latitude Nord). »

3 – Selon le Code de Commerce de 1807, sont réputés être des voyages au long cours :

« Les voyages qui se font aux Indes orientales et occidentales, à la mer Pacifique, au Canada, à Terre-Neuve, au Groenland et autres côtes et îles de l'Amérique méridionale et septentrionale, aux Açores, Canaries, Madère, et dans toutes les côtes et pays situés au-delà du détroit de Gibraltar et du Sund. »

4 – D'après la loi du 14 juin 1854, sont réputés *voyages au long-cours* ceux qui se font en dehors des limites suivantes :

i) au Sud, le 30^{ème} degré de latitude Nord ;

ii) au Nord, le 72^{ème} degré de latitude Nord ;

iii) à l'Ouest, le 15^{ème} degré de longitude du méridien de Paris ;

iv) à l'Est, le 44^{ème} degré de longitude du méridien de Paris.

Remarque : À cette époque, il était d'usage en France de distinguer Le « *petit long cours* » (essentiellement les voyages aux Antilles et vers le continent américain) qui n'impliquait pas de sortir de l'Océan Atlantique, par opposition au « *grand long Cours* » ou *Long Cours* « *au-delà des trois grands caps* » (Caps Horn, Bonne Espérance et Leeuwin) qui voyait les navires à voiles doubler ces caps pour aller au Chili (Guano et Nitrates), en Orégon (bois et blés), en Nouvelle-Calédonie (Nickel) ou en Inde et en Chine (produits exotiques, soie, etc.).

5 – D'après la loi du 30 janvier 1893 sur la Marine Marchande (J.O. du 31 janvier 1893, P ; 545 à 547) la navigation marchande se divise en :

i) navigation au *long cours*,

ii) navigation au *cabotage national*,

iii) navigation au *cabotage français*

dans les conditions énoncées ci-après :

a) – Sont réputés voyages au *long cours* ceux qui se font au-delà des limites ainsi déterminées :

i) au Sud, le 30^{ème} degré de latitude Nord ;

ii) au Nord, le 72^{ème} degré de latitude Nord ;

iii) à l'Ouest, le 15^{ème} degré de longitude, à l'Ouest du méridien de Paris ;

iv) à l'Est, le 44^{ème} degré de longitude, à l'Est du méridien de Paris.

b) – Sont réputés voyages au *cabotage international* ceux qui se font en deçà des limites assignées aux voyages au long cours s'ils ont lieu entre les ports français, y compris ceux de l'Algérie et les ports étrangers, ainsi qu'entre les ports étrangers.

c) – Sont réputés voyages au *cabotage français* ceux qui se font de ports français à ports français, y compris ceux de l'Algérie.

6 – Dans la pratique, le cabotage international s'étend jusqu'à Dakar, jusqu'au canal de Suez et au Liban ou jusqu'à Saint-Pierre-et-Miquelon et aux bancs de la pêche à la morue à Islande.

Remarques : **a)** – Le noms des brevets de commandement et leurs prérogatives ont évolué récemment pour suivre les progrès techniques et technologiques ; ils ont aussi été modifiés à plusieurs reprises pour satisfaire aux Conventions internationales auxquelles la France est partie.

[Voir le sigle *STCW*].

b) – Il est admis que les titulaires du brevet de Capitaine de 1^{ère} Classe de la Navigation Maritime (C1NM) sont réputés être des Capitaines au Long Cours ; pour ce qui concerne les titulaires du brevet C1NM, l'expression écrite « *Capitaine au Long-Cours* » est suivie, entre parenthèses, du sigle « *C1NM* ».

c) – Aujourd'hui, la Convention internationale *STCW 95 (Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers)* est intégrée dans la loi française et l'administration des Affaires Maritimes délivre différents brevets de capitaine conformes avec cette convention, en relation avec les tonnages des navires ; les brevets de capitaine sont revalidés tous les 5 ans ; le capitaine doit justifier de 730 jours minimum de navigation professionnelle dans cette période de 5 ans.

Long du bord (Le –) (en anglais « *alongside* ») : Un objet est *le long du bord* lorsqu'il est près de la muraille du navire, en dehors du navire et dans la mer.

Remarque : On dit qu'un canot est le long du bord lorsqu'il est placé et qu'il attend, auprès de l'échelle ou de l'escalier par où l'on monte à bord ou par où l'on quitte le bord.

Longer (en anglais « *to coast* » « *to keep close* ») : **1** – Longer une côte, c'est naviguer près et le long de cette côte.

2 – Longer un bâtiment, c'est passer près de ce bâtiment, en faisant une route parallèle à la quille de ce bâtiment.

Longévit : Longue durée de la vie.

Remarque : La longévit des Carpes.

Longis : 1 – Pièces de construction allant d'un gaillard à l'autre et servant d'appui au plancher des passavants.

2 – On appelle aussi *longis* les listeaux qui forment un rebord aux écoutilles dans le sens de la longueur.

Longitude (en anglais « *longitude* ») : **1** – La longitude géographique d'un lieu est l'arc de la ligne équatoriale terrestre, ou l'arc d'un cercle parallèle au plan de l'Équateur, compris entre le méridien origine (ou *premier méridien*) et le méridien du lieu. [Voir le mot *Méridien*].

Remarques : **a)** – La longitude du méridien d'un lieu, ou en abrégé la *longitude du lieu*, se mesure en degrés et sous-multiples hexadécimaux du degré : soit minutes de degré (couramment notées « ' ») et secondes de degré (notées « " »), soit minutes de degrés et dixièmes de minute de degré.

b) – La longitude du méridien d'un lieu se compte depuis 0° (méridien origine) jusqu'à 180° (anti-méridien) soit par l'Est (longitudes positives), soit par l'Ouest (longitudes négatives) selon que le lieu est à l'Est ou à l'Ouest du premier méridien.

c) – La longitude d'un lieu est aussi l'*angle dièdre* formé par le plan méridien du lieu avec le plan méridien adopté comme origine (plan du *premier méridien*).

2 – Pour les Français, le méridien origine ou premier méridien a d'abord été posé à l'Île de Fer [en espagnol *El Hierro* ou *Isla del Meridiano*], la plus occidentale des Îles Canaries dans l'Océan Atlantique ; puis ce fut le méridien passant par l'Observatoire de Paris, que l'on appelait *méridien de Paris*.

[Voir l'expression *Île de Fer*].

3 – Le méridien origine adopté actuellement par la France est le méridien international qui passe à proximité de l'ancien observatoire de Greenwich, près de Londres (Royaume-Uni).

4 – La longitude d'un lieu est égale à la différence des heures locales comptées au même instant en ce lieu et au méridien origine, converties en degrés et parties de degré à raison de 15° par heure.

5 – On distingue la longitude estimée ou observée à un instant donné, la longitude de départ, la longitude d'arrivée, le chemin en longitude.

6 – La longitude que l'on déduit de l'observation des astres est la longitude observée.

Remarques : a) – Cassini (1625-1712) a mis au point un moyen de déterminer la longitude d'un lieu quelconque à partir de l'observation des éclipses des satellites de Jupiter ; les satellites de Jupiter avaient été découverts par Galilée pendant l'hiver 1609-1610 : leurs éclipses sont régulières, fréquentes et elles s'observent aisément.

b) – Les éclipses des satellites de Jupiter sont des références de temps précises ; les éclipses des satellites de Jupiter sont visibles de n'importe quel point la Terre d'où Jupiter est visible.

c) – Les quatre satellites de Jupiter s'appellent Io (J1) Europe (J2) Ganymède (J3) et Callisto (J4).

d) – Les satellites de Jupiter ont des rayons compris entre ceux de Mars (3390 km) ou de Mercure (2440 km) et celui de la Lune (1737 km) : Ganymède a un rayon de 2630 km, Europe un rayon de 1570 km.

e) – Cassini avait établi des tables de prédiction très précises des éclipses des satellites de Jupiter et il les publia en 1693.

f) – L'étude des orbites des satellites de Jupiter est très ardue ; il s'agit d'un problème complexe où l'on voit s'exercer les actions du Soleil et des autres planètes du système solaire, ainsi que des interactions croisées entre les satellites eux-mêmes et la planète Jupiter.

g) – Les éphémérides des satellites de Jupiter sont fournies maintenant par l'IMCCE (*Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides*) qui est un institut de recherche associé à l'Observatoire de Paris.

h) – Gian Domenico Cassini, né dans le comté de Nice en 1625, avait pris en 1671 la direction du nouvel Observatoire de Paris ; il fut naturalisé français en 1673.

7 – La *précision* de la longitude terrestre observée a longtemps été liée à l'exactitude plus ou moins grande de l'heure indiquée par les garde-temps (horloges, chronomètres).

Remarques : a) – Avant l'invention des chronomètres de marine précis, on utilisait des phénomènes astronomiques tels que l'occultation d'une planète par la Lune ou les distances angulaires d'une étoile ou d'une planète avec le Soleil ou avec la Lune ; connaissant l'heure prédite par le calcul de ce phénomène au méridien origine, et l'heure locale à laquelle on avait observé le même phénomène en tel lieu donné, la différence des heures permettait de connaître l'écart des longitudes entre le méridien origine et le méridien du lieu de l'observation.

b) – C'est pour dresser la carte de la France qui porte son nom, que Cassini a mis au point un moyen de déterminer la longitude d'un lieu quelconque à partir de l'observation des satellites de Jupiter.

8 – Les systèmes de navigation utilisant les satellites artificiels de la Terre : GPS américain, GLONASS russe, Galileo européen, Beidou (ou COMPASS) chinois permettent de connaître la longitude d'un lieu avec une très grande précision.

Remarques : a) – Le florentin Amerigo Vespucci (1454-1512), embarqué sur un navire espagnol, aurait noté l'heure locale d'une occultation de la planète Mars par la Lune le 23 mars 1499, alors qu'il se trouvait au large du Honduras ; informés par l'intermédiaire du duc de Lorraine René II (1451-1508), les géographes de Saint-Dié-des-Vosges (à l'époque Saint-Dié, dans le duché souverain de Lorraine) en déduisirent la longitude des terres nouvelles

découvertes dans l'Ouest de l'Atlantique depuis 1492 et ils les ont convenablement placées sur la sphère terrestre, bien loin du Japon que Colomb avait cru atteindre.

b) – Christophe Colomb savait qu'une éclipse de Lune aurait lieu le 29 février 1504 ; il en tira parti lors de son quatrième voyage vers les Indes occidentales pour impressionner les habitants de la Jamaïque et en obtenir aide et assistance. Il ne semble pas qu'il ait eu la possibilité de calculer la longitude de la Jamaïque à cette occasion.

c) – Le cartographe allemand Waldseemüller a, le premier, porté le nom *America* sur une carte ; il publia cette carte à Saint-Dié en 1507.

d) – Le mot *America* était inscrit au milieu du sous-continent sud-américain.

e) – En 1538, le cartographe flamand Mercator reprit le nom «*Amerique*» sur une de ses cartes.

f) – Le Nouveau Monde était désormais baptisé *Amérique* pour l'éternité.

g) – Lorsqu'ils ont nommé *America* le sous-continent que nous appelons maintenant Amérique du Sud, les géographes du « *gymnasium vosagense* » de Saint-Dié (Duché souverain de Lorraine) ne cherchaient pas à minimiser les mérites de Christophe Colomb.

h) – Les géographes de Saint-Dié avaient pu prendre connaissance de copies de lettres qu'Amerigo Vesputti avait envoyées à Florence, mais pas des journaux de Christophe Colomb car les journaux des pilotes étaient enfermés au Portugal ou en Espagne et les informations qu'ils contenaient étaient secrètes et protégées.

8 – La longitude (céleste) d'un astre est l'arc de l'écliptique compris entre le point vernal γ et le pied du cercle de latitude de l'astre.

Remarque : Cet arc se compte, comme l'ascension droite, depuis 0° jusqu'à 360° dans le sens opposé au mouvement diurne apparent.

9 – Lorsque l'on ne dispose pas de montre marine dont on connaisse l'état absolu avec une précision suffisante, on peut déterminer la longitude terrestre en observant, au choix et selon les possibilités du moment :

- i)** les distances angulaires de la Lune au Soleil ou à une étoile ;
- ii)** les éclipses des satellites de Jupiter ;
- iii)** les éclipses de la Lune ;
- iv)** les éclipses du Soleil ;
- v)** les occultations des étoiles ;
- vi)** les culminations lunaires.

Longitude (Bureau des –) (en anglais « *board of longitudes* ») : Organisme créé à Paris par une loi de la Convention nationale du 7 messidor an III (25 juin 1795) afin d'améliorer la connaissance des longitudes et de ne pas laisser la maîtrise des mers aux Anglais.

Remarques : **a)** – Le Bureau des Longitudes a reçu dès 1795, la responsabilité de publier « *La Connaissance des Temps* ».

[Voir l'expression *Connaissance des Temps*].

b) – Le Bureau des longitudes a participé à la fondation de plusieurs organismes scientifiques internationaux éminents : le Bureau International de l'Heure (1919), le Groupe de Recherches de Géodésie Spatiale (1971), le Service International de la Rotation de la Terre (1988).

c) – Le Bureau des longitudes est chargé de publier ou de mettre à la disposition du public des éphémérides, annuaires, calendriers, tables et documents divers (Décret n° 98-446 du 2 juin 1998).

Longitude céleste : La longitude céleste (\mathcal{L}) d'un astre est une coordonnée du système de coordonnées célestes écliptiques comptée de 0° à 360° sur l'écliptique :

i) à partir du point vernal (γ),

ii) dans le sens direct,

iii) jusqu'au pied, sur l'écliptique, du demi-grand cercle de la sphère céleste limité par les pôles et passant par l'astre.

[Voir les mots *Écliptique*, *Colure* et les expressions *Point vernal*, *Systèmes de coordonnées célestes*].

Longitudinal (en anglais « *longitudinal* ») : **1** – En construction navale, le *plan longitudinal* est le plan vertical passant par l'axe de la quille, l'étrave et l'étambot d'un navire. longitudinal.

2 – Le plan longitudinal est le plan de symétrie de la carène.

Remarques : **a)** – On suppose que la carène du navire possède un plan de symétrie, ce qui est le cas le plus courant.

b) – Certains brise-glace ont une carène asymétrique et se déplacent en marche oblique pour faire des chenaux dans la glace plus larges que leur propre largeur.

c) – Le premier brise-glaces à la coque asymétrique qui peut avancer en crabe dans la banquise avec un angle de 30°, baptisé « *Baltika* », long de 76,4 m et large de 20,5 m, construit par le chantier finlandais *Arctech Helsinki Shipyard Oy* pour l'agence russe des transports fluviaux et maritimes, a été mis en service en 2014 dans le golfe de Finlande ; il peut progresser de côté dans une banquise épaisse de 60 centimètres et créer derrière lui un chenal de 50 m de large.

Longitudinale (Construction –) : **1** – Méthode de construction dans laquelle les membres s'étendent de l'avant à l'arrière.

2 – Les navires-citernes sont souvent de construction longitudinale et ils peuvent, pour cette raison, subir certains mouvements de torsion sans risquer de se rompre.

Remarque : Le construction transversale, en revanche, est la construction dans laquelle les membres sont transversaux et sont appelés des *couples* ; les couples sont constitués de deux membrures symétriques par rapport au plan longitudinal.

Longrine (ou Longuerine) (en anglais « *longitudinal piece* ») : Toutes espèces de pièces de bois placées dans le sens de la longueur de l'objet dont elles font partie.

Longueur : Étendue d'une chose considérée dans l'extension de l'un des bouts à l'autre.

Remarques : **a)** – La *longueur* proprement dite (en anglais « *length* ») d'un navire se mesure de l'étrave à l'étambot à la hauteur du fort, et de dedans en dedans.

b) – La *longueur hors tout* (en anglais « *length overall* » - « *LOA* ») se prend de l'extrême avant à l'extrême arrière, c'est-à-dire du bout du mât de beaupré à l'avant à la tête du mât de pavillon à l'arrière.

c) – La *longueur hors tout* ou *longueur maximum d'encombrement* est mesurée entre les points extrêmes avant et arrière du navire.

d) – La *longueur de tête en tête*, ou *longueur de pont*, se prend, horizontalement, en la mesurant de l'une à l'autre des extrémités de la coque les plus éloignées, à l'avant et à l'arrière.

e) – La *longueur de la quille* se mesure depuis son talon jusqu'au brion.

f) – La *longueur à la flottaison* (en anglais « *length waterline* » - « *LWL* ») est la longueur de carène mesurée au niveau de la flottaison en charge.

Longueur : **1** – Durée du temps.

Exemples : La longueur des jours et des nuits ; la longueur d'un discours

2 – Lenteur dans ce qu'on fait, dans le procédé, dans les affaires.

Remarque : On dit qu'il y a des *longueurs* dans un ouvrage, pour dire qu'en certains endroits l'auteur a été trop long.

Longueur entre perpendiculaires (en anglais « *Length between perpendiculars* ») : Distance entre les deux lignes verticales passant respectivement par le point le plus en

avant et par le point le plus en arrière du navire, situés tous les deux dans le plan de la flottaison, lorsque le navire a l'enfoncement maximum autorisé par les règlements.

- Longueville** : **1** – Le site de Longueville est situé en Normandie, au bord de la rivière *la Scie*.
Remarques : **a)** – Longueville-sur-Scie est actuellement une commune française du département de la Seine-Maritime ; elle est située au Sud de la ville de Dieppe, à une petite vingtaine de kilomètres par la route.
b) – La Scie est un fleuve côtier d'une longueur de 37 kilomètres qui se jette dans la Manche de Bretagne à Pourville.
- 2** – Les ruines d'un château féodal construit au XI^{ème} siècle rappellent le passé illustre de la seigneurie de Longueville.
- 3** – En 1364, le roi de France Charles V (1338-1380) détacha la seigneurie de Longueville du comté de Tancarville dont il avait dépendu jusque-là et il l'érigea en comté pour l'offrir au connétable de France Bertrand du Guesclin (1320-1380).
- 4** – Le comté de Longueville fut érigé en duché en 1505 au profit de François d'Orléans (1470-1512), comte de Dunois, de Tancarville et de Montgommery, prince de Châtelaillon, vicomte de Melun, seigneur de Parthenay, grand chambellan de France, connétable héréditaire de Normandie.
- 5** – Les plus connus des détenteurs de l'honneur de Longueville ont été Enguerrand de Marigny (1260-1315), éminence grise et âme damnée du roi de France Philippe le Bel ; Bertrand du Guesclin (1320-1380) qui lutta contre les Rochelais ; Jean de Dunois (1402-1468), compagnon d'armes de Jeanne d'Arc ; Jean-Baptiste Colbert (1683-1712), marquis de Seignelay, comte de Tancarville et de Gournay, petit-fils du grand Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), le ministre de Louis XIV (1638-1715).
[Voir le mot *Honneur*].

- Longue-vue** (en anglais « *spying glass* ») : **1** – Nom utilisé par les marins pour désigner la lunette optique qui grandit l'image des objets éloignés et les présente à l'endroit.
- 2** – Le *grossissement* est le nombre qui exprime l'accroissement apparent des objets sur lesquels on vise.
- 3** – L'étendue de l'espace qu'on aperçoit s'appelle le *champ* et il se mesure par l'angle sous lequel l'œil nu distinguerait l'objet vu dans ce même champ.
- 4** – L'intensité de la lumière est nommée *clarté*.
- 5** – La *précision* des images est la netteté avec laquelle on les aperçoit.
- Remarques* : **a)** – La propriété des verres influe beaucoup sur les qualités d'une longue-vue.
b) – Au contraire des longues-vues, les lunettes astronomiques renversent les objets [*le haut est en bas*].
Exemple : L'étoile que l'on observe dans la *lunette de nuit* du sextant est en bas et l'horizon est en haut.

- Long voyage** : Ancienne appellation de la navigation dans les pays lointains, synonyme de *long cours*.
Remarques : **a)** – L'expression archaïque « *long voyage* » s'écrit aujourd'hui « *long voyage* ».
b) – L'expression méditerranéenne « *long cours* » a supplanté l'expression du ponant « *long voyage* ».
[Voir l'expression *Long cours*].

Long voyage : Voir l'expression *Long voyage*.

Lopin : [*Populaire*] Morceau de quelque chose à manger, et principalement de viande.

Remarque : On dit d'un homme qui a eu une portion considérable dans quelque chose qui était à partager, qu'il en a eu un bon lopin.

Loque : Pièce, morceau, étoffe en lambeaux, déchirée, usée.

Remarques : **a)** – On dit familièrement d'un habit extrêmement usé qu'il s'en va en loques, pour dire qu'il s'en va en pièces.

b) – On appelle *loque à poussière* un chiffon servant à épousseter.

c) – Un *marchand de loques* est un chiffonnier.

Loquèle : Facilité à parler des choses communes en termes communs.

Exemple : Il a de la loquèle.

Remarque : On dit familièrement : « *il a de la tchache* ! ».

Loquet : Sorte de fermeture fort simple, et qui s'ouvre ordinairement en haussant.

Exemples : Cette porte ne ferme qu'au loquet ; haussez le loquet.

Loqueteau : Petit loquet qu'on met ordinairement aux volets d'en haut d'une fenêtre, et auquel on attache un cordon, afin qu'on puisse les ouvrir et les fermer aisément.

Lora : **1** – La technologie de modulation des ondes radio *Lora* permet des communications sans fil bi-directionnelles à bas débit, à très longue autonomie et à ultra longue portée (15 km en mer, 5 km en ville) très économiques et dont le large spectre autorise le fonctionnement simultané de plusieurs millions d'appareils.

Remarques : **a)** – LoRa est l'acronyme de l'expression anglaise *Long Range* (en français « **longue portée** »).

b) – Lora a été créé par des ingénieurs français de la société grenobloise Cycléa, fondée en 2009.

c) – La société Cycléa a été rachetée en 2012 pour 21 millions de dollars par le spécialiste américain des semi-conducteurs Semtech.

d) – Semtech a créé le réseau LoRaWAN d'objets connectés en réseau au moyen de puces Lora.

e) – Semtech détient les brevets des puces LoRa des objets connectés.

f) – L'alliance LoRa, fondée par Semtech en mars 2015 avec une quinzaine de sociétés partenaires dont IBM, Microchip ou Actility, compte maintenant plusieurs centaines d'entreprises membres.

g) – L'Alliance LoRa a mis au point un protocole standard et des mises à jour à distance des objets connectés [*en anglais* ; **firmware updates over the air (FUOTA)**].

h) – L'Alliance LoRa est une association ouverte, à but non lucratif.

2 – La technologie *LoRa* vise l'*internet des objets connectés* [*en anglais* : **Internet of Things (IoT)**] au moyen de réseaux à faible puissance et à large spectre [*en anglais* : **low-power wide-area networks (LPWAN)**].

Remarques : **a)** – Les messages échangés sont courts (quelques dizaines d'octets) donc de durée très réduite.

b) – Le protocole LoRa permet des échanges réguliers et fiables.

c) – En France, Bouygues Telecom qui participa à la fondation de l'alliance LoRa, est l'un des principaux opérateurs LoRaWAN avec sa filiale Objenius fondée en février 2016 et dédiée aux objets connectés sur Internet.

d) – Semtech espère que le protocole LoRa s'imposera comme le standard de fait du marché LPWAN.

3 – La technologie *LoRa* offre une excellente pénétration dans les immeubles et une localisation précise sans avoir recours au GPS ni aux autres systèmes de géolocalisation par satellites.

Remarques : **a)** – La technologie LoRa permet de faire passer des petits paquets de données, comme des mesures prises par des capteurs d'humidité, de pression,

de température, de débit d'eau ou de consommation d'électricité ; un capteur peut par exemple transmettre un relevé une fois par jour.

b) – Les appareils qui communiquent en LoRa s'allument périodiquement (une fois par semaine, chaque jour ou chaque heure) selon les besoins ; ils ne sont pas reliés au réseau en permanence pour économiser l'énergie et augmenter la durée de vie des piles électriques qui l'alimentent (plusieurs années).

LoRaWAN : 1 – LoRaWAN est un *protocole de télécommunication* pour objets connectés au réseau internet en très bas débit, à très faible consommation d'énergie, selon la technologie LoRa.

[Voir le mot *LoRa*].

Remarques : a) – Les objets LoRaWAN participent à l'internet des objets (en anglais « **Internet of Things** » ou « **IoT** »).

[Voir le sigle *IoT*].

b) – LoRaWAN est l'acronyme de l'expression anglaise « *Long Range Wide-area network* » que l'on peut traduire par « *réseau à longue portée et à large spectre* ».

2 – Un réseau LoRaWAN est constitué d'éléments émetteurs-récepteurs sans fils, basse consommation, qui communiquent avec des serveurs de groupage au moyen de passerelles informatiques.

Remarques : a) – LoRaWAN utilise une modulation à étalement de spectre sur la bande radio ISM 868 MHz.

b) – La technique de modulation par étalement du spectre de LoRa utilise une bande passante plus grande que ce qui est idéalement nécessaire pour le débit prévu, mais elle profite de cet étalement en fréquence pour fonctionner avec un signal très faible.

c) – L'étalement du spectre consiste à répéter plusieurs fois le message transmis à des fréquences différentes.

d) – La variation de fréquence effectuée par LoRa est linéaire ce qui permet aux récepteurs d'éliminer simplement les décalages de fréquences et l'effet Doppler.

e) – La technique d'étalement de spectre permet aux capteurs d'être peu sensibles au déplacement des émetteurs de messages (train, voiture).

3 – Le LoRaWAN est une technologie ouverte, documentée, libre de droits et gratuite.

Remarques : a) – LoRaWAN a pour principe de connecter des capteurs à Internet au moyen de passerelles (gateways).

b) – La puissance d'émission des objets connectés par la technologie LoRaWAN est de 25 milliwatts.

c) – Les capteurs connectés au réseau LoRaWAN sont de petite taille et peu coûteux ; ils consomment peu d'énergie et ne nécessitent pas de recharges fréquentes ; alimentés en énergie électrique par des piles, leur autonomie se compte en années.

Lord : Titre d'honneur en usage en Angleterre et qui signifie *Seigneur*.

Remarque : « *Milord* » veut dire *Monseigneur*.

Lord Gort : Voir *Gort* (*Lord* –).

Lorentz : 1 – Edward Lorentz (1917- 2008) était un météorologue américain.

2 – Disposant au MIT, dès le début des années 1960, d'un ordinateur électronique McBee pouvant faire 60 opérations à la seconde, il programma un logiciel de prévisions météorologiques utilisant des équations différentielles ; à partir des pressions et des températures observées, de la vitesse et de la direction du vent en différents points des États-Unis, il espérait obtenir des prévisions fiables ; il fut tout d'abord très déçu ; mais après avoir augmenté le nombre des chiffres significatifs de ses mesures d'une unité, ses prévisions devinrent acceptables.

Son programme était très sensible aux conditions initiales.

3 – Lorentz a montré que la description d'un système dynamique est très sensible à la précision avec laquelle on connaît les conditions initiales.

5 – Pour faire comprendre la sensibilité des descriptions des systèmes dynamiques aux conditions initiales, Lorentz raconta, en forme de boutade, que les battements d'ailes d'un papillon au Brésil pouvaient être la cause déclenchante d'une tornade au Texas.

C'est le *premier* des deux papillons de Lorentz.

4 – Après avoir fait figurer les trois variables d'état (pression, température, humidité) de chaque masse d'air d'un système météorologique dans un espace des phases, Lorentz remarqua avec surprise que les points représentatifs sur un graphe de tous les états successifs des masses d'air dessinaient des ailes de papillon.

C'est le *second* des deux papillons de Lorentz.

6 – Le nom de Lorentz est lié aux attracteurs étranges (1965).

Remarques : a) – Les phénomènes complexes et chaotiques de la mécanique des fluides obéissent à des équations différentielles : les solutions de ces équations dans l'espace des phases apparaissent sur une table traçante, point après point, sous la forme d'une figure géométrique.

b) – Ces figures régulières, tracées dans un espace mathématique abstrait, rendent compte de phénomènes physiques chaotiques réels, en apparence aléatoires.

Lorgner : Regarder en tournant les yeux de côté et comme à la dérobée.

Exemple : Lorgner quelqu'un.

Remarques : a) – On dit en plaisantant qu'un homme *lorgne une femme* pour dire qu'il la regarde en homme amoureux.

b) – [*Familier*] On dit *lorgner une charge*, une maison, pour dire avoir des vues sur une charge, sur une maison.

Lorgnette : Sorte de petite lunette dont on se sert pour voir les objets peu éloignés.

Exemple : Lorgnette d'opéra.

Lorraine : 1 – Aujourd'hui, sous le nom de *Lorraine*, on entend habituellement, à la fois :

i) l'ancien duché de Lorraine,

ii) l'ancien duché de Bar et

iii) les « *Trois Évêchés* » de Metz, Toul et Verdun.

Remarques : a) – Il s'agit approximativement des quatre départements actuels de Meurthe-et-Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges.

b) – Trois *alérions* rouges sont représentés dans un bandeau oblique jaune, sur la bannière et dans le blason de la Lorraine.

2 – La Lorraine est issue du royaume attribué à Lothaire 1er (795-855), petit-fils de Charlemagne (742 ? - 814) et fils de Louis 1er dit « Louis le Pieux » (778-840), lors du partage de l'empire carolingien avec ses frères Charles le Chauve (823-877) et Louis le Germanique (806-876), partage sanctionné par le traité de Verdun de 843.

Remarques : a) – Le royaume de Lothaire était étroit mais très long : il allait de la Mer du Nord jusqu'au Sud de Rome.

b) – La capitale de l'Empire carolingien, Aix-la-Chapelle se trouvait dans son royaume.

c) – Le royaume de Lothaire 1er se trouvait entre le royaume de Charles II le Chauve (actuelle France) dans l'Ouest et celui de Louis le Germanique (actuelle Allemagne) dans l'Est.

3 – Lothaire II (835-869), le deuxième fils de Lothaire 1er, reçut en partage la partie septentrionale de l'empire de son père ; il s'étendait de la Frise au Nord jusqu'au Sud de l'actuel département de la Haute-Marne.

Remarque : Le royaume de Lothaire II (en latin « **Lotharii regnum** ») est devenu au x^e siècle *Lotharingia*, puis *Lorraine*.

4 – Le duché souverain de Lorraine a été incorporé officiellement au royaume de France le 23 février 1766, le jour de la mort de Stanislas Leszczyński (1677-1766) à Lunéville ; Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, également roi déchu de Pologne, grand duc de Lituanie, était le beau-père du roi Louis XV (1710-1774) depuis le 15 août 1725.

Remarques : **a**) – Pour épouser le 12 février 1736 Marie-Thérèse de Habsbourg (1717-1780) qui devint archiduchesse d'Autriche en 1740, roi de Hongrie en 1741 et reine de Bohême en 1743, le duc François III de Lorraine (1708-1765), fils du duc de Lorraine et de Bar Léopold 1^{er} (1679-1729), fut contraint de renoncer à ses prétentions sur les duchés de Lorraine et de Bar ; le duc François III de Lorraine fut élu empereur du *Saint-Empire romain de la nation teutonique* le 13 septembre 1745 et couronné le 4 octobre 1745 sous le nom de François 1^{er}.

b) – Stanislas Leszczyński le remplaça, à titre viager, comme duc de Lorraine et de Bar ; les duchés de Bar et de Lorraine devaient être rattachés au royaume de France à sa mort.

Losange : **1** – Figure à quatre côtés égaux, ayant deux angles aigus et deux angles obtus.

Remarque : On dit également *rombe*.

[Voir les mots *Rombe* et *Rumb*].

2 – On appelle aussi *losange* une vitre taillée en losange.

Exemple : Les losanges d'une fenêtre.

Lot : **1** – Portion d'un tout qui se partage entre plusieurs personnes.

Remarque : Il se dit en matière d'hérédité et de succession.

2 – Ce que gagne à une loterie celui à qui il échoit un bon billet.

Exemples : Il a eu un bon lot dans cette loterie ; le gros lot est échu à un tel.

Loterie : **1** – Espèce de banque où les lots sont tirés au sort.

2 – [Au figuré] On dit « *c'est une loterie* » pour dire *c'est une affaire de hasard*.

Lotir : Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes.

Exemples : Lotir une succession ; lotir les effets d'une succession ; être mal loti.

Remarque : Il se dit aussi de toutes les autres choses qu'on partage entre plusieurs personnes.

Exemple : Les libraires ont acheté la bibliothèque d'un tel en commun, et puis ils l'ont lotie entre eux.

Lotissement : Action de faire des lots.

Lotus : Plante qui croît en Égypte, et qu'on voit sur plusieurs monuments égyptiens.

Remarque : La fleur du lotus est un des attributs d'Isis.

Lotz : **1** – Le « *lotz* », ou « *petit navire* », est le nom de la planchette lestée des lochs primitifs.

2 – **Utilisation du loch selon le père Le Cordier (1734)** :

i) On prend une ficelle de 100 à 150 brasses de long, marquée par brasses de cinq pieds en cinq pieds et on la tourne sur une manivelle au bout de laquelle est attaché un petit bout de planche long de huit à dix pouces, sur la largeur de sept ou huit (le *lotz*) ;

ii) On prend un sablier d'une minute ou d'une demi-minute ;

iii) On laisse aller le *lotz* au derrière du vaisseau et lorsqu'il est hors du remous on vire l'horloge d'une minute ;

iv) Lorsque le sable s'est écoulé de l'ampoule supérieure dans l'ampoule inférieure de l'horloge, on arrête la ficelle et on compte ensuite le nombre de brasses qui seront passées pendant la minute,

v) Puis on fait cette règle de trois :

Si une minute donne le nombre de brasses écoulées, combien donneront 60 minutes, valeur d'une heure ; la règle faite, il vient les brasses qui s'écouleraient pendant une heure, multipliant ces brasses par 24 heures du jour naturel et divisant le produit par 3423 brasses ou pas géométriques, valeur d'une lieue marine, il vient le chemin qu'on a fait en 24 heures.

3 – Exemple : S'il s'était dévidé 114 brasses pendant une minute, il vient 6840 brasses pour une heure, ensuite multipliant ce nombre par 24 heures, il vient 164 160, lesquels divisés par 3 423 brasses que contient une lieue, donnent 48 lieues en 24 heures.

Remarques : a) – Au temps du Père Le Cordier, on admettait que la *lieue marine* était une petite portion de la circonférence de la Terre contenant 2853 toises ou 3423 pas géométriques.

b) – De nos jours, on considère qu'une lieue marine contient 3000 pas géométriques.

c) – Dans le langage courant, on dit « 3 milles » [en abrégé] au lieu de 3 000 pas géométriques.

[Voir les mots *Loch, Mille*].

Louage : 1 – Transport de l'usage de quelque chose pour un certain temps et à certain prix.

Exemples : Donner à louage ; prendre à louage ; tenir à louage ; le louage d'une maison ; il paie tant pour le louage, tant de louage ; un cheval de louage ; un carrosse de louage.

Remarques : a) – *Location* est souvent employé comme un synonyme de *louage*.

b) – Le Dictionnaire de l'Académie française (9ème édition) définit ainsi le mot *louage* : « Action de prendre ou de donner en location » ; et le mot *location* : « Action de donner ou de prendre un bien à titre de louage », ce qui ne nous avance pas beaucoup.

2 – Un *contrat de louage* est un acte par lequel une personne s'oblige, moyennant un prix convenu, à céder pour un certain temps la jouissance d'un bien à une autre personne, ou à effectuer pour elle une tâche déterminée, ou enfin à mettre ses services à sa disposition.

Louami : Le *louami* est la fraction des vases qui est arrachée au fond de la rivière par la marée pour venir en suspension dans l'eau et qui se dépose à nouveau sur le fond lorsque le courant s'annule.

Louche : Qui a la vue de travers.

Exemples : Il est louche ; il a un œil louche ; cette femme est louche.

Remarques : a) – On dit qu'une phrase, qu'une expression est louche, pour dire qu'elle n'est pas bien nette.

b) – On dit qu'une action est louche, qu'il y a du louche dans cette conduite, pour dire que l'intention de cette action, de cette conduite est équivoque, n'est pas pure.

c) – On dit que du vin est louche quand il est un peu trouble, ou qu'il pêche en couleur.

d) – On dit des perles qu'elles ont *un œil louche* pour dire qu'elles ne sont pas d'une belle eau et qu'elles ne sont pas bien nettes.

Louchet : Sorte de *hoyau* muni d'une pelle en fer, propre à fouir la terre.

Remarque : À la différence d'une pelle-bêche dont le manche est inséré dans un anneau au haut de la pelle, le bas du manche d'un louchet est enfermé dans la pelle en fer.

Louer : 1 – Donner à louage.

2 – Prendre à louage de celui à qui appartient la chose qui est à louer.

3 – Louer, se dit aussi des personnes qui servent ou qui travaillent à prix d'argent.

Exemples : C'est un pauvre homme qui se loue à la journée ; dans les provinces, les valets, les servantes se louaient ordinairement à la Saint Jean.

Remarque : On dit d'un homme qui est hors d'emploi, qu'il est à louer.

Loueur : Celui ou celle qui fait métier de donner quelque chose à louer.

Loufiat : Appellation péjorative des officiers de marine du grade de lieutenant de vaisseau.

Remarque : Cette expression sort le plus souvent de la bouche de quelque enseigne de vaisseau de 1ère classe aux dents longues, débarqué de « *la Jeanne* » depuis un an ou deux !

Lougre (en anglais « *lugger* ») : **1** – Petit bâtiment de guerre ou de commerce, fin dans ses formes arrières, renflé par l'avant, ayant un grand mât, un mât de misaine, un mât de tape-cul assez inclinés sur l'arrière, et gréant des voiles à bourcet (ou voiles au tiers).

2 – Le lougre a souvent des bordages à clin ; son tirant d'eau arrière est très fort ; son beau-pré est court ; le lougre a des huniers et, parfois, des perroquets volants.

Remarque : Le gréement du lougre est semblable à celui d'un chasse-marée.

Louis : Monnaie d'or, ainsi appelée depuis Louis XIII du nom des rois qui l'ont fait frapper.

Exemples : Un louis ; un demi-louis ; un double louis.

Remarques : **a)** – Le louis d'or fabriqué en 1640 valait dix francs.

b) – Quand on dit absolument *un louis* on entend un louis d'or de 24 livres de 1795.

c) – On ne dit point « *louis d'argent* » mais on emploie quelquefois l'expression consacrée « *payer en louis d'or et d'argent et autre monnaie ayant cours* » et alors par *louis d'argent*, ou louis blanc, on entend les pièces d'argent.

Louis II d'Anjou : **1** – Louis II d'Anjou (1377-1417), fils de Louis 1er d'Anjou (1339-1384) et de Marie de Blois-Châtillon (1345-1404), naquit à Toulouse en 1377, épousa Yolande d'Aragon, vicomtesse de Lunel, le 2 décembre 1400 à Sainte-Trophime d'Arles ; il est mort au château d'Angers le 29 avril 1417.

Remarques : **a)** – Louis 1er d'Anjou, père de Louis II d'Anjou, était le deuxième de fils de Jean II (1319–1364) dit « *Jean le Bon* », le deuxième roi de France de la branche des Capétiens-Valois après son père Philippe VI (1293-1350).

b) – Louis 1er d'Anjou, père de Louis II d'Anjou, était le frère du roi de France Charles V (1338-1380) et du duc de Bourgogne Philippe II le Hardi (1342-1404), le beau-frère du roi de Navarre Charles II le Mauvais (1332-1387) et du duc de Bar Robert 1er (1344-1411) ; il était l'oncle du roi de France Charles VI (1368-1422) et du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1371-1419).

c) – L'Anjou a été érigé en duché en 1360 et le prince Louis 1er d'Anjou est alors devenu duc d'Anjou.

d) – La grand-mère de Yolande d'Aragon, Marie de France (1344-1404), était la sœur de Louis 1er d'Anjou (le père de Louis II d'Anjou) ; autrement dit, Louis II d'Anjou était le cousin germain de Yolande de Bar (1365-1431), la mère de son épouse Yolande d'Aragon.

e) – À la mort de son père Louis 1er d'Anjou, le 20 septembre 1384 en son château de Biseglia, près de Bari en Italie, Louis II d'Anjou (7 ans) hérita de ses titres : roi titulaire de Naples et de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine, comte de Provence et de Forcalquier ; cependant, Louis II d'Anjou et sa mère Marie de Blois-Châtillon qui exerçait la régence, n'obtinrent la soumission de toute la Provence qu'en 1387 ; Louis II d'Anjou a été sacré roi de Naples et comte de Provence à Avignon le 3 novembre 1389 par l'antipape Clément VII (1342-1394).

2 – Le duc Louis II d'Anjou (oncle du roi Charles VI) participa avec son frère le duc Jean 1er de Berry (1340-1416, oncle du roi), avec le duc Louis II de Bourbon (1356-1410, oncle du roi), avec le duc Louis 1er d'Orléans (1372-1407, frère du roi) et avec le duc de Bourgogne Philippe II le Hardi (1342-1404, cousin du roi) au Conseil de régence présidé par la reine Isabeau de Bavière (1371-1435) qui gouverna le pays à partir de 1393 pendant les crises de démence du roi Charles VI (1368-1422).

3 – Louis II d'Anjou et son épouse Yolande d'Aragon furent les parents, notamment de Marie d'Anjou (1404-1463) qui épousa en 1422 Charles VII et devint reine de France et de René 1er d'Anjou, dit le bon Roi René (1409-1480) qui fut duc d'Anjou et de Bar, duc consort de Lorraine, roi titulaire de Sicile et de Naples, comte de Provence et de Forcalquier.

4 – Louis II d'Anjou rejoignit la faction des Armagnacs contre les Bourguignons après l'émeute parisienne d'août 1413.

5 – Yolande d'Aragon, épouse du duc Louis II d'Anjou, mère de la reine de France Marie d'Anjou et du « *bon roi René* », est morte le 14 novembre 1442 dans le château du sire de Tucé à Saumur ; elle est inhumée dans le chœur de la Cathédrale d'Angers.

Louis VIII : 1 – Louis VIII dit « *le Lion* » (1187-1226) a été roi de France du 14 juillet 1223 au 8 novembre 1226 ; il est le dernier roi de la branche des Capétiens directs.

Remarques : a) – Louis VIII est le premier des rois de France de la troisième race qui n'ait point été associé à la couronne par son prédécesseur, son père Philippe II dit « *Philippe-Auguste* » (1165-1223).

b) – Il avait cependant été désigné par Philippe-Auguste dans son testament rédigé en 1190 comme devant lui succéder ; le testament n'ayant pas été contesté, l'adoubement par les barons (jusqu'alors rituel) ne fut pas nécessaire et il fut sacré roi à Reims le 6 août 1223.

2 – Le prince Louis de France (le futur Louis VIII) remporta la bataille de la *Roche-aux-Moines* en Anjou, le 2 juillet 1214, contre le roi d'Angleterre Jean sans Terre (1166-1216) qui avait débarqué à La Rochelle le 12 février 1214 avec ses troupes ; les barons anglais qui voulaient destituer Jean sans Terre pour indignité et parce qu'il ne voulait pas appliquer la *Magna Carta* du 15 juin 1215, proposèrent au prince Louis de France de le faire roi d'Angleterre.

Remarques : a) – En réalité, il n'y eut pas d'affrontement devant la forteresse de La Roche aux Moines car, effrayé par la venue du prince Louis, Jean sans Terre s'enfuit sans combattre en laissant sur place ses machines de siège, les bagages de son armée et son trésor ; privé de ses engins de siège, Jean sans Terre ne pouvait plus faire l'assaut d'autres places fortes en France.

b) – La fuite sans combattre le 2 juillet 1214 de Jean sans Terre et de son armée qui faisaient le siège de la forteresse La Roche aux Moines est à l'origine de l'expression « *filer à l'anglaise* ».

c) – Le prince Louis avait épousé Blanche de Castille (1188-1252).

d) – Blanche de Castille était la fille du roi de Castille Alphonse VIII (1155-1214) et d'Aliénor d'Angleterre (1162-1214).

e) – Blanche de Castille était, par sa mère, la petite-fille de Henri II Plantagenêt (1133-1189) comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, roi d'Angleterre et d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine (1122-1204).

f) – Le prince Louis, futur roi de France Louis VIII, était par alliance le neveu du roi d'Angleterre Jean sans Terre.

g) – Louis VIII, époux de Blanche de Castille, est le père de son successeur sur le trône de France, Louis IX dit « saint Louis » (1214-1270).

3 – Louis de France arriva à Londres le 2 juin 1216 et il fut *acclamé roi d'Angleterre* par les barons anglais.

Remarques : a) – Louis avait débarqué en Angleterre en 1216 avec 1500 soldats français ; son armée fut renforcée par des Anglais acquis à sa cause ou engagés comme mercenaires.

b) – Louis n'a pas été couronné roi d'Angleterre car il n'y avait pas d'archevêque disponible à Londres pour donner l'onction.

c) – Louis prit aussitôt possession du Sud de l'Angleterre.

4 – À la mort de Jean sans Terre (19 octobre 1216), les barons anglais changèrent d'avis parce qu'ils jugeaient le prince Louis de France trop interventionniste ; ils lui préférèrent son cousin germain par alliance, Henri Plantagenêt (1207-1272, fils de Jean sans Terre) qui régna sur l'Angleterre de 1216 à 1272 avec le nom de Henri III.

5 – Par le Traité de Lambeth (11 septembre 1217) le Prince Louis de France renonça à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre ; il quitta le royaume d'Angleterre contre un dédommagement de 10 000 marcs d'argent.

Remarque : Louis de France avait été battu à la bataille terrestre de *Lincoln* en Angleterre, le 20 mai 1217, puis sur mer à la bataille navale des Cinq Îles ou des Cinq-Ports, ou bataille de Sandwich, le 24 août 1217 au large de Douvres.

6 – Aussitôt après avoir été sacré et couronné roi de France, à Reims, le 6 août 1223, Louis VIII décida de s'emparer des possessions des Plantagenêts en France, notamment des villes du Poitou, de la Saintonge, du Périgord, de l'Angoumois et du Bordelais.

Remarque : Le roi de France Philippe Auguste (1165-1223) avait déjà confisqué de nombreux fiefs du Plantagenêt Jean sans Terre sur le continent : la Normandie avec les châteaux du Vaudreuil et de Château-Gaillard (en 1203 et 1204), Poitiers (en 1204), Loches et Chinon (en 1205), Boulogne (en 1211), l'Anjou, le Berry, la Touraine et le Maine par le Traité de Chinon (18 septembre 1214) qui suivit la victoire du prince héritier Louis de France à la Roche-aux-Moines (2 juillet 1214) et celle du roi Philippe Auguste à Bouvines (27 juillet 1214).

7 – Le 15 juillet 1224, après avoir pris Niort et Saint-Jean d'Angély, Louis VIII investit La Rochelle, alors soumise au roi d'Angleterre le Plantagenêt Henri III (1207-1272).

Remarques : a) – La place forte de La Rochelle était sous la domination des Plantagenêts depuis le mariage (18 mai 1152) d'Aliénor (1122-1204) comtesse de Poitiers, duchesse d'Aquitaine et de Gascogne, avec Henri Plantagenêt (1133-1189) duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, qui deviendra roi d'Angleterre sous le nom de Henri II en 1154.

b) – La Rochelle capitula le 3 août 1224 et passa de la domination du Plantagenêt Henri III à celle du Capétien Louis VIII, son cousin germain par alliance.

c) – La ville de La Rochelle était défendue par Savary de Mauléon (1181-1233), seigneur de Châtelailon (Saintonge), de Talmond (Bas-Poitou), de Benon (Saintonge), d'Angoulême (Angoumois), de La Flotte-en-Ré (île de Ré), de Fontenay-le-Comte (Bas Poitou) ; c'est Savary de Mauléon qui avait fondé la ville des Sables d'Olonne (Bas Poitou) en 1218.

d) – En 1224, les villes de Châtelailon ou de Benon étaient en Saintonge ; l'Aunis n'a été une province distincte de la Saintonge qu'à partir de 1374.

e) – Les assiégeants étaient commandés, pour le compte de Louis VIII, par

Mathieu de Montmorency dit le Grand Connétable (1174-1230) qui avait déjà conquis la forteresse du Château-Gaillard près des Andelys, le 6 mars 1204 et la ville de Rouen, le 24 juin 1204 ; toute la Normandie était alors passée de la domination du Plantagenêt Jean-sans-Terre (1167-1216) à celle du Capétien Philippe-Auguste (1165-1223).

f) – En 1224, après la conquête de nombreux fiefs historiques des Plantagenêts sur le continent par Philippe Auguste et par son fils Louis VIII, le roi d'Angleterre Henri III Plantagenêt ne possédait plus en France que de la ville de Bordeaux et la Gascogne.

g) – Le 30 août 1224, le Plantagenêt Henri III accordait une charte communale à Bordeaux qui prit la place de La Rochelle dans le commerce du vin entre la France et l'Angleterre.

h) – Le roi de France au moment du siège de La Rochelle de 1224 était Louis VIII, petit-fils du capétien Louis VII, premier époux d'Aliénor d'Aquitaine ; le roi d'Angleterre Henri III était le petit-fils de Henri II Plantagenêt, second époux de la même Aliénor d'Aquitaine ; la reine de France Blanche de Castille, épouse de Louis VIII était la petite-fille des mêmes Henri II Plantagenêt et Aliénor d'Aquitaine.

Louis XIII (Vœu de –) : Voir l'expression *Vœu de Louis XIII*.

Louis XVII : 1 – Louis Charles, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, est mort à 10 ans dans la prison du Temple, victime de la tuberculose, après trois années de captivité.
Remarque : La famille royale avait été incarcérée le 10 août 1792 dans la tour du Temple, à Paris.

2 – Lorsque l'on exhuma les restes de cet enfant, quelques années plus tard, c'est le squelette d'un enfant de 16 ans que les fossoyeurs relevèrent.

Remarque : Une rumeur d'*exfiltration* de l'héritier du trône se répandit au début du XIX^{ème} siècle.

Loup (en anglais « *defect* ») : Nom donné par les charpentiers de marine à un défaut important dans une pièce de bois.

[Voir l'expression *Fer de loupe*].

Loup-garou : synonyme de *lycanthrope*.

[Voir le mot *Lycanthrope*].

Loup marin : Espèce de poisson de mer.

Louve : 1 – Synonyme de jaumière.

[Voir le mot *Jaumière*].

2 – Baril défoncé qu'on met sur l'une des écoutilles de cale des navires de Terre-Neuve ; c'est par ce baril que passent et tombent dans la cale les morues après qu'elles ont été « *habillées* » c'est-à-dire préparées pour être conservées dans le sel.

Louvois : 1 – François Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691) fut un ministre de Louis XIV (1638-1715).

2 – Son père lui transmit sa charge de Secrétaire d'État à la Guerre, le 14 décembre 1665, alors qu'il n'était âgé que de 15 ans ; il n'en fut le plein détenteur qu'en 1677 mais il joua un grand rôle dès 1670.

3 – Louvois devint ministre d'État de Louis XIV en 1672.

4 – Louvois essaya de lutter contre le pillage et les autres exactions commises par les soldats en campagne ; il n'y arriva pas car les soldats n'étaient pas soldés avec régularité.

5 – Il ne put supprimer la vénalité des charges de colonel ou de capitaine.

Remarque : À cette époque, les régiments appartenaient à leurs officiers.

6 – Louvois lutta contre l'absentéisme des officiers : certains régiments avaient dû combattre presque sans officiers.

7 – Louvois organisa les *dragonnades* contre les Protestants : les dragons terrorisaient les Huguenots jusqu'à ce qu'ils se convertissent au catholicisme.

Remarque : Les *dragons* étaient des soldats qui se déplaçaient à cheval mais qui combattaient à pied.

[Voir le mot *Dragonnades*].

8 – Les dragonnades commencèrent un peu avant l'Édit de révocation de l'Édit de Nantes, qui fut donné par Louis XIV à Fontainebleau le 18 octobre 1685.

Remarque : Par l'Édit donné à Nantes du 15 avril 1598, Henri IV (1553-1610, le grand-père de Louis XIV) avait accordé aux Protestants une certaine liberté de culte.

9 – Pendant les « *dragonnades* » chaque Protestant était contraint de loger et de nourrir des dragons, parfois en très grand nombre.

Remarque : Les impôts des Protestants étaient systématiquement augmentés par rapport à ceux des Catholiques.

10 – Le duc Anne-Jules de Noailles (1650-1708) eut la responsabilité des premières dragonnades dans les États protestants du Languedoc ; il s'acquitta de cette mission avec clémence et dans un esprit de conciliation dans un premier temps, puis avec beaucoup plus de vigueur, de rigueur et de fermeté.

Remarques : **a)** – En 1689, une coalition européenne menaçait les côtes de France.

b) – Le Conseil du roi Louis XIV (1638-1715), sous l'influence de *Louvois*, avait décidé de raser La Rochelle et de combler son port pour éviter que l'ennemi ne s'y établisse

c) – Le *maréchal de Lorges* (1630-1702) commandant les côtes entre la Loire et la Gironde et l'ingénieur général François Ferry (1649-1701) chargé des provinces entre la Loire et les Pyrénées, protestèrent vigoureusement et s'engagèrent à protéger La Rochelle en 40 jours, sans grandes dépenses, avec l'aide de 6 000 hommes.

d) – La Rochelle ne fut pas rasée et son port ne fut pas comblé.

Louvois (Logiciel –) : **1** – Le logiciel de gestion de paye des militaires *Louvois* (acronyme de LOGiciel Unique à VOcation Interarmées de la Solde) a coûté 6 millions d'euros à l'achat.

2 – Le service de santé des armées a été raccordé à Louvois en avril 2011, l'armée de terre en octobre 2011, la marine nationale au printemps 2012, l'armée de l'air en automne 2012 et la gendarmerie nationale en 2013.

3 – Ce logiciel a provoqué plusieurs dizaines de milliers d'erreurs, allant des trop perçus ou des versements indus jusqu'au quasi non-versement de certaines soldes, en passant par des retards de paiement.

Remarque : De 150 points de vérification, on était passé à 15 pour tenir les délais.

4 – Plus de 160 000 militaires ont été touchés à différents niveaux par des *bugs* informatiques qui aboutissent à des paiements aux militaires de soldes trop faibles ou trop fortes.

Remarques : **a)** – Un jour, la solde d'un officier de l'armée de terre n'a plus été calculée ; son compte n'étant plus alimenté, sa mutuelle l'a radié sans qu'il s'en rende compte ; le jour où il a dû aller aux urgences, on lui a dit : « mais monsieur, vous n'avez plus de mutuelle » ; certains militaires ont reçu une solde mensuelle de 3 centimes d'euro.

b) – D'autres militaires ont touché trop d'argent, parfois même sans qu'ils s'en

aperçoivent ; le logiciel a même envoyé des paiements à des réservistes qui n'étaient plus militaires et qui ne savaient pas à qui retourner l'argent qui ne leur était pas dû.

c) – L'ensemble des trop-perçus se serait monté à 545 millions d'euros ; 360 millions d'euros ont été remboursés après que le ministère des armées eut monté une structure de recouvrement du trop versé à 6 000 militaires ; 83 millions d'euros n'ont pas réclamés parce que les sommes détectées au titre des trop payés n'auraient en réalité pas été versées et en tout cas ne pouvaient pas être justifiées clairement.

c) – Le chasseur Arthur Noyer (24 ans) du 13e Bataillon de chasseurs alpins, disparu dans la nuit du 11 au 12 avril 2017 a été classé par Louvois comme « déserteur » car la case « disparu » n'existe pas ; des restes de son crâne ont été retrouvés en septembre 2017 par un randonneur ; sa mort pourrait être attribuée à Nordahl Lelandais, le suspect numéro un dans l'affaire de la petite Maëlys de Araujo (née le 5 novembre 2008) disparue dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 août 2017 ; Nordahl Lelandais a avoué, le 29 mars 2018, qu'il avait tué accidentellement le jeune militaire Arthur Noyer au cours d'une bagarre.

5 – La Cour des Comptes, dans un rapport de mai 2013, avait déjà relevé des erreurs de 465 millions d'euros pour la masse salariale de l'année 2012 du ministère de la Défense.

6 – Le logiciel Louvois a été mis en œuvre pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy dans la précipitation et la confusion ; l'ancien dispositif de calcul et de versement des soldes fut supprimé sans vérifier que le nouveau donnait satisfaction.

Remarque : De 150 points de vérification, on serait passé à 15 pour tenir les délais.

7 – Le logiciel Louvois n'étant pas amendable, il sera complètement abandonné après qu'un nouveau dispositif aura été commandé, élaboré, convenablement mis au point et après que son bon fonctionnement aura été éprouvé.

Remarques : **a)** – Pour l'anecdote, rappelons qu'à l'époque de Louvois (1641-1691) et de Louis XIV (1638-1715) on tolérait le pillage des biens et des denrées par les militaires dans les pays conquis, ou même dans les provinces françaises où ils étaient en garnison, en compensation de leurs arriérés de solde que le Trésor royal défaillant ne pouvait assumer.

b) – La société française Sopra-Steria a remporté l'appel d'offre pour réaliser le logiciel qui remplacera Louvois ; ce nouveau logiciel devrait être opérationnel en 2019 ou en 2020.

c) – Le prélèvement de l'impôt à la source perturbe la mise au point du nouveau logiciel de calcul et de paiement des soldes : il y aura au minimum un retard pour sa mise en action et au pire, de gros bugs.

d) – Les deux sociétés Sopra et Steria, avant de fusionner, avaient travaillé, l'une après l'autre, sur le logiciel défaillant et non amendable Louvois.

8 – Selon le ministère des Armées, le logiciel de paie appelé « *Source Solde* », commandé en 2013 par le ministère de la défense français afin de calculer et de payer les soldes de ses militaires en remplacement du catastrophique logiciel Louvois, a été mis en service avec succès pour la Marine nationale en mai 2019, après différentes phases de vérifications et de tests techniques.

Remarques : **a)** – Le logiciel de paie *Source Solde* sera étendu à l'armée de Terre en 2020, puis à l'armée de l'Air et au service de santé des Armées en 2021.

b) – Le logiciel *Source Solde* permet le prélèvement des impôts à la source.

c) – Le montant maximum du marché *Source Solde* notifié à Sopra Steria pour

une durée de 10 ans était de 128 millions d'euros ; il devrait coûter 48 millions d'euros de plus par rapport au devis initial.

Louvoyer (en anglais « *to ply to windwards* ») : **1** – Naviguer au plus près du vent, en changeant régulièrement d'amures, pour faire route vers la direction d'où souffle le vent.

2 – Les virements de bord se font vent devant lorsque chaque bordée a été jugée suffisamment longue ; si les bordées sont courtes, on dit qu'on louvoie à petits bords.

Lover : **1** – Rouler en cercles, généralement superposés, pour ranger ou disposer quelque chose prêt à servir.

2 – S'installer en occupant le moins de place possible.

Remarques : **a)** – S'il s'agit d'un serpent ou d'une anguille, se lover c'est s'enrouler sur soi-même.

b) – Dans les autres cas, c'est se coucher recroquevillé.

c) – *Lover* est à rapprocher des mots allemands « *lufen* » qui signifie *tourner* ou « *luven* », *aller au lof*.

Lover un cordage (en anglais « *to coil* ») : **1** – Ployer et enrouler un cordage autour de lui-même lorsqu'il n'est pas utilisé, de gauche à droite s'il est commis à droite (aussière) ou de droite à gauche s'il est commis à gauche (câble, grelin, câblot), de telle façon qu'il soit paré à une utilisation immédiate sans risque de tours ou de coques et qu'il ait un encombrement réduit.

Remarques: **a)** – On utilise parfois des bailles à drisses pour serrer les cordages, surtout s'il s'agit de cordages textiles.

b) – Pour éviter que les cordages séjournent dans l'humidité, on les love sur des plateaux à claire-voie surélevés de quelques centimètres au-dessus du pont.

c) – Dans le cas d'un filin métallique (fil d'acier) on utilise souvent un touret spécial qui est un cylindre à larges flasques formant une bobine d'axe horizontal.

d) – On dit *lover* un câble ou *rouer* un câble.

e) – On love le câble de l'ancre en rond, façon cerceau, lorsqu'il est en chanvre ou en matière synthétique, afin de la tenir prêt à filer lorsqu'il faut mouiller.

f) – On dit *rouer* une manœuvre (rarement *lover* une manœuvre).

2 – Lorsqu'on love un cordage *fin* (c'est-à-dire de faible diamètre) pour en tenir à la main certaines portions que l'on doit ensuite *envoyer au loin* (lance-amarres) ou *filer* (ligne de sonde) on dit que l'on *glène* ce cordage.

Remarque : Pour garder prêt à envoyer un cordage fin tel qu'une ligne de sonde ou un lance-amarres, on peut le ranger, après qu'il a été lové, dans un seau.

3 – Dans le cas des manœuvres courantes, on peut suspendre la glène de filin formée par le lovage en l'amarrant au cabillot par un nœud dit demi-clé renversée.

Remarque : Un cabillot sur lequel on amarre les manœuvres courantes est, soit une cheville en bois ou en métal qui traverse verticalement un râtelier en bois, soit un piton qui traverse une muraille.

Lowton : Fils de franc-maçon présenté à la loge de son père et adopté par la loge.

Remarques : **a)** – Le *lowton*, encore appelé louveteau, qui a été adopté par la loge de son père se retrouve parrainé par les frères qui s'engagent à veiller sur lui dans le cas où son père viendrait à disparaître.

b) – Le fils d'un franc-maçon bénéficie d'un parcours plus facile pour être initié que s'il s'agit d'un fils de profane.

Loxodromie (en anglais « *rhumb line* ») : **1** – Courbe qui est tracée à la surface de la sphère terrestre et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

Remarques : **a)** – Loxodromie est synonyme de *rumb* ; le mot *rumb* n'est plus guère employé.

[Voir le mot *Rumb*].

b) – On appelle loxodromie la route oblique d'un navire par rapport aux méridiens de la Terre.

c) – Le mot loxodromie a été formé à partir des mots grecs λοξός [*oblique*] et δρόμος [*route*].

2 – Un navire qui navigue avec une route constante décrit une *loxodromie* ; on dit aussi une *route loxodromique*.

Remarques : a) – La *route loxodromique* forme un angle constant avec la direction du Nord.

b) – Bien noter que c'est la *route du navire qui est constante* et pas son cap ; le cap varie en fonction de la dérive due au vent et il tient compte du courant.

c) – Comme le chantait Victor Hugo, dans « *Les Contemplations* » :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*

« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*

« *Et pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

3 – Sur le *globe terrestre*, la loxodromie qui coupe tous les méridiens sous le même angle a l'aspect d'une courbe gauche, une spirale à double courbure qui s'enroule autour des pôles, sauf s'il s'agit une route sur l'Équateur vers l'Est ou vers l'Ouest, ou d'une route sur un méridien vers le Nord ou vers le Sud.

Remarques : a) – Si le navire suit une route vers l'Est ou vers l'Ouest sur l'Équateur, ou s'il suit une route vers le Nord ou vers le Sud sur un méridien, il décrit un grand cercle de la sphère terrestre.

b) – La distance parcourue par un navire entre deux points D (départ) et A (arrivée) en suivant une route loxodromique est plus longue que la distance qu'il aurait parcourue entre ces deux mêmes points D et A en suivant une route orthodromique, sauf si le navire fait une route vers le Nord ou vers le Sud [*c'est-à-dire sur un méridien*] ou s'il suit la ligne équatoriale.

4 – Sur une *carte marine* ou sur un *canevas* construits en projection de Mercator, toutes les routes loxodromiques sont représentées par des lignes droites.

Remarques : a) – Le mathématicien néerlandais Willebrord Snell (1580-1626) a publié un livre de navigation en 1624 et il l'intitula « *le Tiphys Batave* » ; c'est dans cet ouvrage qu'il exposa les *courbes loxodromiques* qui coupent les méridiens selon un angle constant.

b) – Le relèvement au compas d'un amer, le relèvement au radar d'un navire peuvent être représentés sur la carte marine par des droites parce que la distance de l'amer ou du navire n'est pas très importante [moins de 375 milles] et l'on peut alors employer la formule approchée de la loxodromie [voir ci-dessous].

c) – *Tiphys* (en grec « Τίφυς ») était le nom du pilote des Argonautes ; Sénèque (4 av. J.-C. - 65 ap. -) le compte au nombre des inventeurs de la science de la navigation.

c) – Selon la mythologie grecque, les *Argonautes* étaient un groupe de héros qui partirent de l'actuelle *Volos*, en Thessalie, pour la Colchide avec Jason à son bord, en vue de retrouver la Toison d'or, c'est-à-dire la toison du bélier aux grandes ailes appelé *Chrysomallos* qui avait été tué par *Phrixos* ; la toison, suspendue à un chêne, était gardée par un dragon et par des hommes armés.

5 – La détermination de la route et de la distance loxodromiques entre un point de départ D et un point d'arrivée A de la surface de la Terre est connue sous l'appellation « *problème inverse de l'estime* ».

6 – **Formule approchée du calcul de la route loxodromique :**

Si les deux points A et D sont peu éloignés, on peut se contenter de la *formule approchée* pour le calcul de la route loxodromique, qui utilise la latitude moyenne φ_m des points A et D :

La tangente de la route loxodromique R_V est égale au cosinus de la latitude moyenne multiplié par le rapport du chemin en longitude sur le chemin en latitude :

$$\operatorname{tg} R_V = \cos \varphi_m \cdot (G_A - G_D) / (\varphi_A - \varphi_D)$$

La distance loxodromique m en milles est égale au chemin en latitude divisé par le cosinus de la route loxodromique R_V :

$$m = (\varphi_A - \varphi_D) / \cos R_V$$

Remarque : La latitude moyenne φ_m des points A et D est égale à la moitié de la somme des latitudes des points A et D :

$$\varphi_m = \frac{1}{2} (\varphi_A + \varphi_D).$$

7 – Formule exacte du calcul de la route loxodromique et de la distance :

Si les deux points A et D sont éloignés de plus de 375 milles, la précision du calcul de la distance entre les deux points par la formule approchée excède le mille ; dans ce cas, on calcule la route loxodromique en utilisant la formule exacte.

La formule exacte utilise les latitudes croissantes λ_A et λ_D des points A et D :

La tangente [$\tan R_V$] de la route loxodromique R_V est égale au rapport du chemin en longitude à la différence des latitudes croissantes :

$$\tan R_V = (G_A - G_D) / (\lambda_A - \lambda_D)$$

et la distance loxodromique m en milles est égale au chemin en latitude divisé par le cosinus de la route loxodromique R_V :

$$m = (\varphi_A - \varphi_D) / \cos R_V$$

Remarque : La latitude croissante λ d'un point P est égale au logarithme népérien de la tangente de la demi-latitude $\varphi / 2$ [en degrés] du point P augmentée de 45° :

$$\lambda = \int d\varphi / \cos\varphi = \operatorname{Log} \operatorname{tg} (\varphi / 2 + 45^\circ)$$

[Voir le mot *Mercator* et l'expression *Latitude croissante*].

Loxodromique (Ligne –) : Une *ligne loxodromique* est une espèce de spirale à double courbure, décrite à la surface de la Terre par un mobile dont la route coupe tous les méridiens sous un angle constant.

Remarques : **a)** – On obtient son équation en partant de la propriété qu'ont tous les airs de vent de couper les méridiens sous un angle constant.

b) – Dans les cas particuliers du Nord et du Sud, de même que si l'on fait route vers l'Est ou vers l'Ouest quand on est sur l'Équateur, la ligne décrite est une ligne orthodromique, c'est-à-dire un grand cercle de la Terre.

c) – La première diffusion des tables loxodromiques dans les milieux scientifiques français date de 1634.

Loyal : 1 – Qui est de la condition requise par la loi.

Exemples : Marchandise bonne et loyale ; vin loyal et marchand.

2 – [Au figuré] Plein d'honneur et de probité.

Remarque : En ce sens, il se dit des personnes et des choses.

Loyauté : 1 – Respect de la vérité.

2 – Fidélité à la parole donnée, aux engagements pris.

3 – Droiture, bonne foi, parfaite honnêteté.

[Voir le mot *Probité*].

Loyer : 1 – Contre-partie de la mise à disposition temporaire d'un bien.

Remarque : Le locataire paie périodiquement au loueur une somme en deniers

appelée le *loyer* du bien.

2 – L'équivalent du *fret* des affrètements à temps ou au voyage s'appelle un *loyer* dans le cas d'un contrat d'affrètement *coque nue*.

Remarque : Dans les contrats d'affrètement à temps ou au voyage, il ne s'agit pas de la mise à disposition d'un bien, mais de l'attribution de tout ou partie du volume d'un navire pour y placer des marchandises ou pour y embarquer des passagers.

LPO : Sigle de l'expression *Ligue pour la Protection des Oiseaux*.

[Voir cette expression].

LSD : Sigle de l'expression allemande *Lysergsäurediethylamid*, en français *diéthyllysergamide*, un psychédélique hallucinogène et psychostimulant de synthèse.

Remarques : **a)** – Le LSD est vendu au marché noir depuis la fin des années 1960, après que les laboratoires Sandoz eurent perdu les derniers brevets du LSD en 1963 ; il est utilisé comme drogue récréative en milieu festif, souvent sous la forme de petits morceaux de buvard imprégnés de LSD.

b) – Le LSD est interdit aux États-Unis d'Amérique depuis les années 1960, puis dans tous les pays du monde, comme stupéfiant ; la Californie dont le gouverneur était Ronald Reagan (1911-2004) a été le premier État américain à interdire l'usage du LSD, le 6 octobre 1966.

c) – Le LSD appartient à la famille des lysergamides que l'on trouve dans l'ergot du seigle, un champignon parasite des graminées telles que le seigle ou le blé.

d) – La maladie liée à l'ingestion d'ergot du seigle et qui peut affecter les hommes ou les animaux herbivores, s'appelle l'*ergotisme*.

e) – Le malade atteint d'ergotisme éprouve des démangeaisons et d'intenses sensations de brûlures ; il peut subir des spasmes, des convulsions, des hallucinations et des troubles psychiatriques.

LSI : Sigle de l'expression anglaise « Landing Ship for Infantry » signifiant *navire de débarquement pour l'infanterie*.

LST : Sigle de l'expression anglaise « Landing Ship for Tanks » signifiant *navire de débarquement pour blindés*.

Lubrifier : Lubrifier c'est utiliser un fluide pour refroidir les outils tranchants des machines portatives ou des machines-outils.

Exemples : On lubrifie avec de l'huile de coupe le foret de la perceuse ou l'outil du tour ; on lubrifie avec de l'eau la meule servant à affûter les couteaux pour éviter que le tranchant ne soit abîmé par l'échauffement du métal frottant sur la meule.

Remarque : Utiliser de la graisse ou de l'huile pour *diminuer les frottements* et réduire l'échauffement des pièces tournantes ou glissantes d'une machine s'appelle *graisser* cette machine.

Luçon : **1** – Ancien port de mer du Bas-Poitou (département de la Vendée) déclassé de cet état officiellement dans les années 1980.

2 – Le bassin à flot a été comblé dans les années 1960-70 ; sa longueur était de 170 mètres, sa largeur de 30 mètres ; ses rives étaient bordées de perrés et le fond était de vase.

3 – Le port de Luçon communiquait avec la Baie de l'Aiguillon par un canal de 8 mètres de large au plafond et de profondeur 2,8 mètres.

4 – Les bateaux qui ne pouvaient monter directement jusqu'à Luçon stationnaient dans le bassin à flot de la Pointe aux Herbes, en attendant le jour et l'heure favorables.

5 – L'écluse du bassin de la Pointe aux Herbes avait une largeur de 11 mètres et

son radier était à la cote 2 mètres découvrant.

6 – Les portes n'étaient ouvertes qu'au moment de la pleine mer.

7 – Les navires remontaient ensuite jusqu'au bassin à flot de Virécourt en passant par des fonds de 1,3 mètre découvrant.

8 – Il était défendu de mouiller, de s'amarrer ou de stationner dans le canal entre le bassin de Virecourt et le port de Luçon.

9 – Les navires étaient halés par un cheval dans le canal.

10 – Le dernier bateau de commerce qui, en 1954, a remonté le canal maritime jusqu'à Luçon, appartenait à un certain Clemenceau.

Remarque : Le nom de l'écluse à sas « *Les Portes du Chapitre* » rappelle qu'à cet endroit, avant la Révolution, on s'acquittait d'un péage au profit des chanoines de la cathédrale de Luçon.

11 – Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1645) principal ministre d'État de Louis XIII (1601-1643) était évêque de Luçon.

Lucculus : **1** – Nom d'un Romain célèbre par sa richesse et son luxe.

2 – [*Par analogie*] Nom dont on se sert pour désigner quelqu'un qui déploie une grande somptuosité, particulièrement dans sa table.

Luckner (Nicolas –) : **1** – Maréchal de France en 1791, commandant en chef de l'armée révolutionnaire du Rhin en 1792, Félix Luckner (1722-1794) né à Cham (Bavière) est mort guillotiné à Paris.

2 – Après avoir servi et s'être couvert de gloire dans les hussards du roi de Prusse Frédéric le Grand (1712-1786) pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), Félix Luckner se mit au service du roi de France Louis XV (1710-1774) le 20 juin 1763 avec la charge de lieutenant général.

Exemples : **a**) – Naturalisé français, Félix Luckner a été fait baron par Louis XVI (1754-1793) en 1778 et comte en 1784.

b) – Il reçut son bâton de maréchal de France le 28 décembre 1791, avec la réputation d'avoir le cœur plus français que l'accent.

3 – Félix Luckner fut commandant français de l'armée du Rhin de décembre 1791 à mai 1792, puis de l'armée du Nord de mai 1792 à juillet 1792.

Exemples : **a**) – Le capitaine du génie Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836) lui dédia *Le Chant de guerre pour l'armée du Rhin* qu'il composa à Strasbourg dans la nuit du 24 au 25 avril 1792, qui fut chanté pour la première fois en public le 26 avril 1792 par le baron Philippe Frédéric de Dietrich (1748-1793) maire de Strasbourg et qui devint l'hymne national de la France sous le titre de *La Marseillaise* de 1795 à 1804 puis, à partir de 1879, sous les III^{ème}, IV^{ème} et V^{ème} Républiques.

b) – Devenu suspect après l'arrestation de Louis XVI le 10 août 1792 et de sa famille au palais des Tuileries, Luckner fut jugé par le tribunal révolutionnaire ; condamné à mort, il fut guillotiné le 4 janvier 1794, près d'un an après Louis XVI.

c) – Son arrière-petit-fils Felix Graf von Luckner (1881-1966) s'est rendu célèbre pour avoir fait la Première Guerre Mondiale dans le Pacifique Sud comme commandant du trois-mâts carré en acier de 83,5 m de long « *Seeadler* », armé en course sous le pavillon allemand comme au bon vieux temps de la marine à voile. [Voir *Luckner (Felix von –)*].

d) – Le carillon à l'hôtel de ville de Cham en Allemagne, la ville natale de Nicolas Luckner, sonne *La Marseillaise* en sa mémoire.

Luckner (Felix von –) : Le comte Felix Graf von Luckner (1881-1966) fut un officier de la marine de guerre allemande (*capitaine de corvette*) très célèbre pour avoir commandé un voilier en fer armé pendant la Première Guerre Mondiale, le

« *Seeadler* » (en français « *Aigle des mers* ») de 1700 tonneaux, de la Kaiserliche Marine allemande, un trois-mâts de 83 m de long, équipé d'un moteur de 1200 ch qui lui permettait d'atteindre la vitesse de 9 nœuds.

Exemples : a) – Felix von Luckner captura et coula 14 navires de commerce alliés au début de 1917 dans l'Atlantique et trois goélettes américaines en juin 1917 dans le Pacifique.

b) – Le « *Seeadler* » était armé de deux canons de 105 mm et de mitrailleuses, tous dissimulés sous un chargement de bois ; il possédait un important stock de munitions.

c) – Le « *Seeadler* » de Felix von Luckner ne fit aucunes victimes, ni tués, ni blessés ; il recueillait les membres de l'équipage du navire arraisonné et il les transférait plus tard à bord d'un des bateaux capturés pour qu'ils rejoignent Buenos-Aires ou Rio de Janeiro ; puis il coulait leur navire.

d) – Le « *Seeadler* » se perdit le 2 août 1917 dans le Pacifique sur la barrière de corail de l'atoll de Mopelia, aux Îles sous le Vent, victime au mouillage d'une saute de vent et d'une modification du courant pendant que la majorité de l'Équipage était à terre pour un grand pique-nique.

e) – L'un des canons du « *Seeadler* » est aujourd'hui exposé dans le parc Bougainville, près de la poste de Papeete, à Tahiti, à côté d'un canon provenant de la « *Zélée* », une canonnière française de 56,3 m, lancée en 1899 à Rochefort et qui fut coulée le 22 septembre 1914 par deux croiseurs cuirassés allemands sous les ordres de l'amiral Maximilian von Spee (1861-1914) qui arrivaient de Tsing-Tao en Chine et qui espéraient se ravitailler en charbon à Papeete, les sisters-ships « *Gneisenau* » et « *Scharnhorst* » de 145 m de long, armés de canons de 210 mm.

f) – Felix von Luckner, qui était âgé de 58 ans en 1939, qui était franc-maçon et qui n'adhérait pas au programme du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) ne fut pas rappelé et il ne s'engagea pas dans la Kriegsmarine allemande pour participer à la Seconde Guerre Mondiale.

g) – Le maréchal de France Nicolas Luckner est l'arrière-grand-père du commandant du « *Seeadler* », le comte Felix von Luckner.

[Voir *Luckner (Nicolas -)*].

Lugubre : 1 – Qui est signe de deuil.

[Voir le mot *Deuil*].

2 – Qui marque, qui inspire les larmes, la douleur.

Remarque : Un capitaine lugubre est celui dont l'air, la contenance, les paroles n'inspirent que des idées de tristesse.

Lumière (en anglais « *hole* ») : En construction mécanique, le mot *lumière* signifie *orifice* ou *trou débouchant*.

Exemples : a) – La lumière d'une pompe alternative d'assèchement (en anglais « *pump hole* ») est le trou pratiqué en haut et sur le côté d'une pompe par où l'eau élevée par cette pompe sort pour passer dans la manche qui la conduit au dalot d'évacuation à la mer.

b) – Les anguillers sont des *lumières* pratiquées à la partie basse des varangues pour laisser couler l'eau de condensation qui se trouve dans les différentes mailles vers le puisard de la pompe d'assèchement.

c) – Les lumières d'une chemise de moteur diesel deux temps sont les ouvertures pratiquées dans la chemise, par où passent respectivement l'air de balayage et les gaz d'échappement.

d) – On appelle lumière l'ouverture percée dans le canon d'une bouche à feu pour servir à sa mise à feu au moyen d'une mèche.

Lumière : 1 – Ce qui éclaire et qui rend les corps visibles.

[Voir le mot *Couleur*].

2 – Radiation énergétique, visible ou invisible à l'œil nu, qu'émettent les corps portés à l'incandescence ou excités par certaines formes d'énergie.

<i>Désignation</i>	<i>Longueur d'onde</i>	<i>Énergie du photon (Ev)</i>
Ondes radio (hertziennes)	kilomètre à mm	10^{-9} à 10^{-5}
Lumière infrarouge	0,78 μm à 5 μm	10 à 10^{-3}
Lumière visible	380 à 780 nm	4 à 1,5
Lumière ultraviolette	100 à 400 nm	100 à 1000
Rayons X	0,1 nm	10^6
Rayons γ	< 0,1 nm	jusqu'à 10^{10}

3 – Phénomène de transport d'énergie et d'information entre deux points de l'espace.

Remarque : Ce transport d'énergie peut se produire même à travers l'espace vide.

4 – Les modèles utilisés pour rendre compte des propriétés de la lumière sont aussi variés que les manifestations de ces propriétés :

- i)** L'observation des ombres conduit à considérer la lumière sous la forme de *rayons* rectilignes ;
- ii)** Un autre modèle, qui rend compte des interférences lumineuses, considère la lumière comme une *onde* ;
- iii)** Le modèle du *photon* rend compte des phénomènes qui se produisent lorsqu'une très petite quantité de lumière interagit avec la matière ;
- iv)** Le modèle développé par l'Américain Feynman et qui est connu sous le nom d'*électronique quantique* rend compte dans le détail de l'ensemble des propriétés de la lumière.

Lumière (Vitesse de la –) : L'astronome danois *Ole Christensen Rømer* a découvert en 1676, à l'Observatoire de Paris, en observant les satellites de Jupiter, que la vitesse de la lumière *c* est *finie*.

Remarque : Il trouva $c = 214\,000$ km/s.

2 – En 1749 Foucault, à Paris, a montré que la vitesse de la lumière *v* varie avec la nature des corps dans lesquels elle se propage ; chaque corps transparent est caractérisé par son indice de réfraction *n* tel que $v = c / n$.

3 – Depuis les expériences de Michelson et Morley, on admet que la mesure de la vitesse de la lumière est *constante* dans le vide, quel que soit le mouvement de l'observateur.

Remarque : La vitesse de la lumière dans le vide est égale à 299 792 458 m/s.

Lumières (Les –) : **1** – Mouvement philosophique répandu en Europe au XVIII^{ème} siècle, que l'on prétend être à l'origine de la Révolution française et dont se réclamèrent ou se réclament aux XIX^{ème}, XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, les « *soit-disant élites* », les penseurs ou les hommes politiques les plus influents.

Remarques : **a)** – Le mot *lumière* s'oppose aux ténèbres de l'ignorance, à l'intolérance religieuse et à l'absolutisme politique de l'ancien régime ; la *lumière* est universelle, elle est présente mais non visible ; certains ont reçu le don de la voir, d'autre non.

b) – Les philosophes des lumières faisaient référence à la nature et avaient une confiance sans limites dans le *progrès* de l'humanité.

c) – Les philosophes des lumières étaient des humanistes : un humaniste laïc n'attend rien des hommes, mais il leur fait tout le bien dont il est capable.

[Voir le mot *Humanisme*].

- d)** – La philosophie des lumières remplaça les valeurs morales et spirituelles des religions par celles de la Révolution, avec les mêmes intolérances et la même intransigeance.
- e)** – La franc-maçonnerie, qui connut un grand succès à la fin du XVIII^{ème} siècle, imposa la philosophie des lumières comme allant de soi, comme indiscutable, comme obligatoire et comme incontournable, d'abord en Grande-Bretagne, puis aux États-Unis d'Amérique, en France et dans toute l'Europe.
- f)** – La philosophie des lumières dont se réclame la République française, qui condamne l'intolérance des religions mais pas les religions elles-mêmes, rejette *a priori* et sans discussions les doctrines qui s'opposent à elle et condamne ceux qui défendent ces doctrines, parfois ceux qui cherchent simplement à les étudier.
- 2** – Les *trois lumières* traditionnelles depuis le XVIII^{ème} siècle en Europe sont :
- i)** La Bible, symbole de la religion chrétienne authentique, fondamentale, radicale, proposée sans dogmatisme et réformée dans le sens de Calvin, indépendante de la doctrine romaine et de l'enseignement des Pères de l'Église ; la Bible, composée des 66 livres de l'Ancien et du Nouveau Testaments est une entité supérieure à toutes les œuvres littéraires d'origine humaine.
 - ii)** L'équerre, symbole du bien, de l'équité et de la justice, emblème de la Terre ;
 - iii)** Le compas à pointes sèches à deux branches rigides, image de la pensée, symbole du pouvoir de l'esprit sur la matière, emblème du Soleil.
- Remarques :* **a)** – Le VLS (volume de la loi sacrée) est habituellement la Bible, mais pratiquement, ce peut être un autre ouvrage sacré ;
- b)** – L'équerre est le symbole de la rectitude et de la loi morale ;
- c)** – Le compas est le symbole de la connaissance parfaite dans les domaines que seule l'étude permet d'atteindre ; la recherche spirituelle ne doit pas se trouver entravée par les dogmes d'une quelconque religion ; symboliquement, le compas est placé au dessus de l'équerre, comme l'esprit domine la matière.

Lumières (Les – et la franc-maçonnerie) : **1** – La franc-maçonnerie indique la direction de la lumière.

Remarques : **a)** – Les adversaires mystiques de la franc-maçonnerie accusèrent les francs-maçons d'être fascinés par la lumière, d'adorer le Soleil.

b) – Les partisans mystiques de la franc-maçonnerie accusent les profanes d'aimer les richesses, d'adorer la peau de veau emplie d'or, le fameux « *veau d'or* » selon certaines interprétations de la Bible (Exode 32 1-14).

[Voir l'expression *Philosophique (Doctrine –)*].

2 – L'apprenti candidat à l'initiation maçonnique devient franc-maçon après qu'il a reçu la lumière, c'est-à-dire à partir du jour où son esprit s'est ouvert à l'intelligence des mystères de la franc-maçonnerie.

Remarque : Le secret n'est pas une obsession de la franc-maçonnerie, mais les mystères des lumières n'apparaissent qu'à ceux qui ont été initiés selon le rite et qui ont participé avec assiduité et effort aux travaux des loges.

3 – Les francs-maçons qui ont été initiés peuvent comprendre et pratiquer la vérité lumineuse ; ils sont en mesure de dépasser leur éducation profane et de s'affranchir des dogmes religieux qui ont éventuellement été ancrés en eux pendant l'enfance.

4 – S'il fait les efforts nécessaires, le franc-maçon est en mesure d'améliorer la condition humaine dans le monde profane.

5 – La franc-maçonnerie prétend avoir vocation à diriger le monde profane.

Remarque : La prétendue vocation de certains à diriger le monde profane, comme

la prétendue appartenance d'autres à une race supérieure choisie par Dieu, sont insupportables à certains mouvements nationalistes.

Luminaire (en anglais « *great light* ») : **1** – Ce terme désigne un *corps naturel* qui éclaire, notamment dans cette phrase de l'Écriture : « Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour [*le Soleil*] et le plus petit luminaire pour présider à la nuit [*la Lune*] » [*Genèse 1 : 16*].

2 – *Terme collectif* sous lequel on comprend les torches, les cierges et autres lumières dont on se sert pour la liturgie à l'église.

Exemples : Il faut tant pour le luminaire, pour entretenir le luminaire ; le luminaire d'un enterrement.

3 – [*Par extension*] Appareil assurant l'éclairage d'un local ou d'une pièce dans un appartement.

Exemples : Un lustre, une applique, un lampadaire sont des luminaires.

4 – [*Populaire*] On dit « *le luminaire* » pour *la vue*.

Exemple : Il a usé son luminaire à force de lire.

Luminance : **1** – Quotient de l'intensité lumineuse d'une surface par l'aire apparente de cette surface.

[Voir le mot *Brillance*].

Remarques : **a)** – La luminance s'exprime en candelas par mètre carré.

b) – On peut mesurer la *luminance* [ou *éclat stellaire par unité d'angle solide*] d'un astre dans la nuit si ses dimensions apparentes sont appréciables.

c) – Si les dimensions apparentes d'un astre ne sont pas appréciables, on ne peut observer que l'*éclat stellaire* de cet astre.

d) – L'*éclat stellaire* d'un corps céleste est l'éclairement **e** que produit sa lumière, après traversée de l'atmosphère, sur un écran normal aux rayons.

2 – On appelle *luminance* d'un nuage, l'éclairement provoqué par la diffusion et la réflexion de la lumière sur les particules constituant ce nuage.

Luminescence : **1** – Émission de lumière sans incandescence par une source soumise à une excitation d'origine :

i) lumineuse (*photoluminescence*),

ii) thermique (*thermoluminescence*),

iii) chimique (*chimioluminescence*),

iv) électrique (*électroluminescence*).

Remarque : La fluorescence et la phosphorescence sont des formes de luminescences.

2 – Émission de lumière froide par les organes de certains animaux. Qui émet ou qui a la propriété d'émettre de la lumière sans production de chaleur.

Exemple : La *luminescence* des vers luisants.

Luminescent : Qui émet ou qui a la propriété d'émettre de la lumière sans production de chaleur.

Remarque : De nombreuses couleurs d'aniline sont luminescentes en solution dans un diluant organique solide (alcool solidifié, acide phtalique ou gélatine) et l'on observe alors une certaine persistance de l'émission lumineuse.

Luminosité : Puissance lumineuse totale émise ou réfléchiée par un objet céleste.

Lunaison : **1** – Espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives ; c'est le mois synodique.

Remarque : C'est tout le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune, jusqu'à la fin du dernier quartier.

2 – Depuis 1923, chaque lunaison reçoit un numéro d'ordre.

Exemple : La nouvelle lune du 8 septembre 1991 a marqué le début de la 850^{ème}

lunaison.

Remarques : a) – La durée de la lunaison varie de 29,32 jours à 29,77 jours avec une moyenne de 29,530588 jours (29 jours, 12 heures, 44 minutes et 3 secondes).

b) – Callipe, au IV^{ème} siècle avant notre ère, donnait 29,530851 jours.

c) – Le calendrier juif établi par Hillel II (qui occupa la fonction de Nassi du Sanhédrin entre 350 et 365 après J.C.) utilisait une lunaison moyenne de 29,530594 jours (excès de seulement 0,59 seconde par lunaison par rapport à la valeur retenue actuellement).

d) – Tout l'effort des hommes doit porter vers l'*utilité commune* par les connaissances scientifiques et non vers le *salut individuel* par de vaines pratiques de mortifications.

Lundi noir (en anglais « *black monday* ») : L'orage d'une violence exceptionnelle qui s'abattit le 13 avril 1360, lundi de Quasimodo, sur l'armée anglaise quelque part au Sud de Paris, alors qu'elle s'apprêtait à gagner la Bretagne, fit surnommer ce jour néfaste « *the black monday* » par les Anglais : des grêlons plus gros que des œufs tuèrent même un grand nombre de chevaux.

Remarques : a) – Le roi d'Angleterre, le Plantagenêt Édouard III (1312-1377), petit-fils du roi de France Philippe le Bel (1268-1314) par sa mère Isabelle de France (1295-1358), considéra ce phénomène météorologique comme un mauvais présage, un événement surnaturel le pressant de négocier au plus vite avec le dauphin Charles (futur Charles V, 1338-1380) qui était devenu le régent du royaume de France après la défaite et la capture du roi de France Jean II (Jean le Bon, 1319-1364) à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356).

b) – Les accords préliminaires de Brétigny (8 mai 1360), confirmés par le traité de Calais (24 octobre 1360), rendaient en toute souveraineté au Plantagenêt Édouard III, roi d'Angleterre, descendant en ligne directe de la duchesse Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) : la Guyenne, la Saintonge, l'Agenais, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Angoumois, qui devinrent la *principauté d'Aquitaine* confiée à Édouard, prince de Galles, le fils aîné d'Édouard III (1312-1377). [Voir l'expression *Brétigny* (Accords de –)].

c) – Ce furent les accords de Brétigny et le Traité de Calais qui rendirent la ville de La Rochelle au roi d'Angleterre en 1360.

d) – Le Français Charles, fils aîné de Jean II (Jean le Bon) était *dauphin de Viennois* en application du traité de Romans (30 mars 1349) par lequel le comte Humbert II, ruiné, avait vendu le Dauphiné à la France.

e) – Le Dauphin Charles fut couronné et sacré roi de France le 19 mai 1364 à Reims sous le nom de Charles V.

f) – Charles V (1338-1380) reprit la parole qu'il avait donnée en 1360 et il entreprit en 1369 de reprendre aux Plantagenêts les provinces que, par le traité de Calais, il leur avait rendues contre la libération du roi de France, son père le roi Jean le Bon, prisonnier des Anglais.

g) – Par le traité de Troyes (21 mai 1420) le fils de Charles V, le roi de France Charles VI, Capétien de la maison de Valois, tenta de réunir les deux royaumes de France et d'Angleterre en désignant comme ses successeurs sur le trône de France dans l'ordre, le Plantagenêt Henri V son gendre déjà roi d'Angleterre, puis Henri VI son petit-fils par sa fille Catherine de Valois.

h) – Charles VI (1368-1422) a voulu déshériter, pour indignité et peut-être parce qu'il avait un doute sur sa filiation, celui qu'il appelait « le *soi-disant dauphin* » Charles (1403-1461), futur roi de France Charles VII ; cela ne s'est pas fait en

raison des troubles qui survinrent en Angleterre ; le peuple anglais protestait contre l'imposition insupportable entraînée par la guerre sur le Continent.

i) – Ce fut l'*épopée johannique* (1429-30 mai 1431) peut-être suscitée, certainement financée par la duchesse d'Anjou et comtesse du Maine et de Provence, Yolande d'Aragon (1380-1442), la cousine germaine par alliance de Charles VI et la belle-mère de Charles VII, car les possessions de la maison d'Anjou sur les rives de la Loire étaient convoitées par les Plantagenêts ; l'Anjou, le Maine, la Normandie et la Guyenne étaient les terres historiques des Plantagenêts depuis Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie (1133-1189) et son épouse Aliénor, duchesse d'Aquitaine (1122-1204).

j) – De la même manière mais dans l'autre sens, environ deux siècles plus tôt, les barons anglais qui voulaient destituer leur monarque Jean sans Terre (1166-1216) pour indignité et parce qu'il n'appliquait pas la *Magna Carta* du 15 juin 1215, proposèrent au prince capétien Louis de France (1187-1226), fils aîné du roi de France Philippe Auguste (1165-1223), de le faire roi d'Angleterre ; Louis de France fut acclamé roi d'Angleterre, à Londres, en 1216 ; il n'a pas été couronné roi d'Angleterre car il n'y avait pas d'archevêque disponible à Londres pour donner l'onction ; à la mort de Jean sans Terre, quelques semaines plus tard, les barons anglais avaient changé d'avis et jugeant le prince Louis de France trop interventionniste, ils lui préférèrent son cousin germain par alliance, alors âgé de 9 ans, Henri Plantagenêt (1207-1272), le fils de feu Jean sans Terre ; Henri Plantagenêt régna sur l'Angleterre de 1216 à 1272 avec le nom de Henri III ; le Prince Louis de France renonça à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre par le Traité de Lambeth (11 septembre 1217) ; à la mort de son père Philippe Auguste, le 14 juillet 1223, le prince Louis devint le roi de France Louis VIII.

Lune (en anglais « *moon* ») : **1** – La Lune est un satellite de la Terre, c'est-à-dire qu'elle l'accompagne dans sa révolution annuelle autour du Soleil.

[Voir les mots *Phébé*, *Ménade*].

2 – Pendant cette révolution, la Lune tourne autour de la Terre ; cette autre révolution de la Lune autour de la Terre, rapportée au Soleil, est de 29 jours 12 h 44 mn et 3 s ; on l'appelle *révolution synodique*.

3 – La durée d'une journée lunaire est égale à celle d'une année lunaire.

4 – La Lune a un diamètre de 3 476 kilomètres.

5 – Le mouvement de la Lune autour de la Terre est très complexe car, en plus de l'attraction de la Terre, elle est soumise à l'attraction du Soleil ; l'orbite de la Lune autour de la Terre se déforme en permanence et on ne peut la considérer comme une ellipse que pour des périodes de quelques heures.

6 – L'excentricité de l'orbite de la Lune varie de 0,045 à 0,065 en 206 jours ; la valeur moyenne est de 1/18.

7 – L'apogée de la Lune (distance maximale à la Terre) est de 406 700 km ; son périégée (distance minimale à la Terre) est de 356 400 km.

8 – Le périégée de la Lune fait le tour de la Terre dans le sens direct en un peu moins de 9 ans.

9 – La distance entre la Lune et la Terre augmente de 3,8 centimètres par an, soit 1 kilomètre en 26,3 siècles.

10 – Le retour du passage de la Lune au méridien d'un même lieu terrestre accuse chaque jour un retard de 50 mn 28 s, soit une différence de 13° dans le ciel avec celui du jour précédent.

11 – La révolution sidérale de la Lune, qui mesure le retour de la Lune dans la même position par rapport à une étoile éloignée, est de 27 j 07 h 43 mn 12 s.

12 – Les différents aspects de la Lune vue de la Terre constituent les phases de la Lune :

- i)** À la *nouvelle lune*, conjonction des positions de la Lune et du Soleil par rapport à la Terre, la partie de la Lune éclairée par le Soleil nous est invisible.
- ii)** À la *première quadrature*, position intermédiaire entre les moments de nouvelle lune et de pleine lune, la moitié seulement de la partie de la Lune qui est éclairée par le Soleil est visible ; si l'on prolonge par la pensée le diamètre qui sépare la moitié éclairée et la partie sombre de la Lune par une ligne droite invisible, on imagine un « **p** » minuscule (*comme premier*) dans la figure formée par le demi-cercle éclairé de la Lune et cette ligne ; la première quadrature prend le nom de *premier quartier*.
- iii)** À la *pleine lune*, opposition des positions de la Lune et du Soleil par rapport à la Terre, la moitié de la Lune qui est éclairée par le Soleil est visible.
- iv)** À la *seconde quadrature*, position intermédiaire entre les moments de pleine lune et de nouvelle lune, la moitié seulement de la partie de la Lune qui est éclairée par le Soleil est visible ; si l'on prolonge le diamètre qui sépare la moitié éclairée et la partie sombre de la Lune par une ligne droite invisible, on imagine un « **d** » minuscule (*comme dernier*) dans la figure formée par le demi-cercle éclairé de la Lune et cette ligne ; la seconde quadrature prend le nom de *dernier quartier*.

[Voir le mot *Gibbeux*].

Remarques : a) – Le retour régulier des phases de la Lune a été déterminant pour fixer la date des *célébrations religieuses* de très nombreux peuples nomades qui vivaient de l'élevage des troupeaux ; ce cycle d'environ 29 jours a parfois été en conflit avec celui des saisons qui rythme les semailles et les moissons et qui, lui, dépend du Soleil ; des prêtres interdirent aux fidèles devenus sédentaires et cultivateurs de s'intéresser au rythme du Soleil ; ils menacèrent des peines les plus dures ceux qui transgressaient cette règle : ils disaient que les contrevenants qui étudiaient le mouvement du Soleil rendaient un *culte au Soleil* ou qu'ils l'adoraient.

b) – Les peuples des traditions religieuses juive ou mahométane observent traditionnellement le rythme de la Lune, depuis l'époque où leurs ancêtres étaient des éleveurs nomades.

Les Juifs adaptent maintenant leur calendrier lunaire au rythme des saisons en intercalant occasionnellement un mois supplémentaire.

Les goys qui peuplent l'Europe et les Amériques, mais dont les *croyances* sont dans la mouvance de la religion des Juifs, ont adopté un *calendrier liturgique* basé sur les phases de la Lune, qui se superpose au calendrier civil solaire.

Les mahométans voient d'année en année le début de chaque mois se décaler par rapport à la position du Soleil sur l'écliptique ; c'est particulièrement notable pour le mois de ramadan dont le commencement fait l'objet d'annonces à la télévision.

c) – Les Celtes observaient attentivement le Soleil.

d) – Les Égyptiens adoptèrent un calendrier solaire imparfait, avec un recalage du calendrier civil sur le temps sidéral par l'observation du lever héliaque de Sirius ; le lever héliaque de Sirius (la canicule) coïncidait avec le début de la crue du Nil.

e) – D'autres peuples de cultivateurs, notamment en Amérique précolombienne, observèrent le rythme du Soleil pour organiser leurs dévotions.

f) – Les Romains utilisaient un calendrier principalement solaire.

g) – Le dimanche de Pâques des judéo-chrétiens, qui est la référence de leurs calendriers liturgiques est « *celui qui suit le quatorzième jour de la Lune qui atteint cet âge au 21 mars ou immédiatement après* » [Définition du Concile de

Nicée en 325 après J.C.].

h) – Le calendrier civil français et européen actuel est solaire et les solstices ou les équinoxes reviennent à dates fixes.

[Voir le mot *Phébé*].

Lune (Attraction de la –) : 1 – La Lune exerce une attraction sur l'eau des océans.

Remarques : a) – Elle contribue au phénomène des marées océaniques.

b) – L'action de la Lune et celle du Soleil sur les marées océaniques ont été bien étudiées et elles sont maintenant assez connues pour prédire la marée océanique, en certains lieux où l'on a installé un marégraphe, en temps et en hauteur avec des précisions de l'ordre, respectivement, de la minute d'heure et du centimètre.

2 – La Lune exerce une attraction sur les masses d'air atmosphérique ; cette attraction doit entrer comme une cause accessoire dans les phénomènes météorologiques, mais la chaleur du Soleil y joue le rôle principal.

3 – La Lune exerce une attraction sur le noyau *et* sur la croûte terrestres

Remarques : a) – La croûte terrestre est relativement élastique ; son module d'élasticité est comparable à celui de l'acier.

b) – On note à la surface de la Terre une marée terrestre d'une amplitude pouvant atteindre quelques décimètres.

Lune cave : On appelle « *lune cave* » un mois lunaire de vingt-neuf jours.

[Voir l'expression *Mois lunaire*].

Lune de miel (en anglais « *honeymoon* ») : On appelle *lune de miel* le mois lunaire qui suit la célébration du mariage d'un homme et d'une femme et qui correspond à la durée d'un cycle menstruel de la femme ; pendant ce premier mois, les mariés sont censés consommer du miel pour aider à consommer le mariage.

Remarques : a) – Manger du miel est réputé accroître la fertilité de la femme et la fécondité du couple ; le miel permettrait d'augmenter les chances de conception du jeune ménage au cours du premier cycle de fertilité de la mariée.

b) – À 25 ans, un couple qui ne consomme pas de miel a en moyenne 25 pour 100 de chances d'obtenir une grossesse à chaque cycle et le *délai moyen* de conception est de 3 à 6 cycles, soit autant de mois.

c) – L'expression « *lune de miel* » n'est jamais équivalente aux expressions « *bonne entente* » ou « *semaines du pain blanc* » ni à l'expression journalistique « *état de grâce* » : elle n'exprime *pas un état* mais une *pratique utile* pour accomplir l'union.

d) – On appelle « *consommation du mariage* » l'union charnelle des époux après la cérémonie nuptiale ; selon le droit canon, la consommation rend le mariage indissoluble.

e) – Le mot *consommation* en ce sens est tiré du latin *cōsummātīō* qui signifie *accomplissement, achèvement*.

f) – Le renouvellement des générations par des mariages consentis entre ses ressortissants est le moyen le plus pacifique qu'a une nation pour survivre.

g) – Depuis l'Empereur romain Constantin (272-337) jusqu'au Siècle des Lumières et à la Révolution française de 1789, l'Église chrétienne a eu une *délégation de pouvoir* pour faire respecter la morale, à charge pour elle de soutenir le pouvoir civil établi ; c'est l'empereur Constantin qui convoqua à Nicée, en Bithynie, du 20 mai au 25 juillet 325, le premier concile œcuménique de la chrétienté.

h) – Pour la Cour européenne des droits de l'homme, la non-consommation n'est pas un élément d'annulation du mariage (*arrêt du 13 septembre 2005*).

i) – Les autorités religieuses ne parlent pas d'annuler un mariage qui n'a pas été consommé : un mariage qui a été célébré et qui a peut-être été béni mais qui

n'a pas été consommé n'est pas accompli, c'est-à-dire qu'il n'existe pas encore ; une déclaration de nullité pour non consommation n'est pas une annulation, c'est une constatation de non existence.

j) – En droit civil français, des motifs légaux d'interdiction de se marier, par exemple des états de parenté ou d'alliance, peuvent rendre un mariage nul de nullité absolue.

k) – Pour un « *mariage homosexuel* », qui est par nature infécond, on peut remplacer le miel par du whisky ou du muscadet puisque, dans ce cas, le mariage est une formalité administrative à but uniquement fiscal et patrimonial au seul bénéfice des mariés.

- Lune ecclésiastique : 1** – La *Lune ecclésiastique* est liée à la fixation du premier jour de la célébration de la fête de Pâques (le dimanche qui débute la *semaine de Pâques*).
- 2** – La méthode de fixation actuelle de la date du dimanche de Pâques est celle qui a été définie en 325, lors du concile de Nicée, en Anatolie, dans l'actuelle Turquie asiatique : « *Pâques est le dimanche qui suit le quatorzième jour de la Lune qui atteint cet âge au 21 mars (équinoxe de printemps) ou immédiatement après* ».
- Remarque* : Le quatorzième jour de la Lune est le jour de la pleine lune et le 21 mars correspond à la date de l'équinoxe de printemps, [Voir le mot *Équinoxe*].
- 3** – Dans le comput grégorien appliqué depuis 1583, l'âge de la Lune est connu par l'épacte qui varie de 0 à 29 ; la date du dimanche de Pâques est déterminée à partir de la valeur de l'épacte.
- 4** – L'épacte varie de façon régulière comme si la lunaison avait une valeur constante de 29,530851 jours ; il augmente de 11 unités d'une année à la suivante.
- Remarques : a)* – La durée d'une lunaison réelle varie de 29,32 jours à 29,77 jours.
- b)** – Il en résulte que la pleine lune réelle de mars peut tomber un ou deux jours avant ou après le jour de la pleine lune déduit de l'épacte.
- 5** – On appelle *Lune ecclésiastique* une Lune moyenne débarrassée de ses inégalités et utilisée pour déterminer la date du dimanche de Pâques.
- Remarque* : Si la pleine lune réelle tombe un 22 mars, le dimanche de Pâques devrait être célébré le 29 mars ; mais si le comput grégorien de la même année (basé sur la Lune ecclésiastique) donne une pleine lune le 21 mars, le dimanche de Pâques est célébré le 22 mars (c'est arrivé en 1818).

- Lune rousse : 1** – La *lune rousse* est un phénomène *météorologique* qui n'a rien d'astronomique.
- 2** – On appelle *lune rousse* la période correspondant à la lunaison qui commence en avril et qui se prolonge en mai ; à cette époque de l'année, il peut encore se produire des gelées tardives par nuit claire et les feuilles des jeunes plantes roussiront au petit matin à cause du froid, que la Lune soit levée ou couchée. [Voir les mots *Roux* et *Lunaison*].

- Lune (Super –)** : On appelle familièrement « *super lune* » le phénomène simultané de *périgée* de la Lune et de *syzygie* qui fait apparaître la pleine lune plus lumineuse (30 pour 100) et d'un diamètre apparent plus grand (14 pour 100) que la moyenne. [Voir l'expression *Diamètre apparent*].
- Remarques : a)* – La trajectoire de la Lune est approximativement une ellipse dont la Terre est l'un des foyers ; le demi-grand axe de l'ellipse (ligne des apsides) est égal à 384 748 kilomètres ; la distance de la Lune à la Terre au moment de l'apogée varie entre 404 000 et 406 700 kilomètres ; la distance de la Lune à la Terre au moment du périgée varie entre 356 400 kilomètres et 370 400 kilomètres.

- b)** – Au moment du phénomène de la « *super lune* », la distance de la Lune à la Terre est minimum ; elle est alors égale à environ 356 410 kilomètres et on dit que la Lune est au *périgée*.
- c)** – Au moment de l'apogée, le diamètre apparent de la Lune est de 29' 32" ; au moment du périgée, il est de 33' 32" ; le diamètre apparent moyen de la Lune est d'environ ½ degré.
- d)** – Au moment du phénomène de « *super lune* », le Soleil, la Terre et la Lune sont exactement alignés, la Terre étant entre la Soleil et la Lune ; c'est une *syzygie* et la face visible de la Lune est entièrement éclairée par la lumière du Soleil.
- e)** – En réalité, on dit que l'on peut observer une « *super lune* » si la distance de la Lune à la Terre ne dépasse pas 356 600 kilomètres au moment de l'opposition Soleil-Lune (*syzygie*).

Lunette (en anglais « *spying glass* ») : **1** – Instrument d'optique composé principalement de lentilles permettant d'agrandir les objets lointains.

Remarques : a) – Les *lunettes d'approche* qui servent pendant le jour au grossissement des objets sur la mer ou à terre sont appelées *longues-vues* par les marins.

b) – La *lunette d'approche* a été inventée en Italie au xvi^e siècle ; elle comprend un objectif et un oculaire généralement montés dans un tube coulissant.

c) – La *longue-vue*, ou *lunette terrestre*, peut fournir une image droite grâce à un dispositif optique placé entre l'objectif et l'oculaire ; ce dispositif optique est souvent composé de deux lentilles convergentes identiques.

2 – Une *lunette astronomique* est constituée d'un objectif et d'un oculaire ; l'objectif est une lentille à travers laquelle passe la lumière provenant de l'astre observé : l'objectif fait converger les rayons lumineux en un point appelé *foyer* ; une image de l'objet se forme au *foyer* ; la distance entre une lentille et le foyer s'appelle la *distance focale* ; l'oculaire est une petite lentille de distance focale très courte.

Remarques : a) – Galilée (1564-1642) n'est pas l'inventeur de la lunette astronomique à *oculaire divergent* qui porte son nom, mais il en fabriqua pour son usage personnel à partir de 1609.

b) – La première lunette astronomique de Galilée avait un grossissement de 30 ; elle lui permit de voir directement la surface de la Lune, les satellites de Jupiter ou les phases de la planète Vénus et indirectement les taches du Soleil.

c) – Une lunette astronomique inverse l'image, c'est-à-dire que si l'on observe la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon avec un sextant équipé d'une lunette astronomique (lunette de nuit) l'horizon est en haut et l'astre est en bas.

d) – Si l'on observe la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon avec un sextant équipé d'une lunette terrestre, l'horizon est en bas et l'astre est en haut.

3 – Jean-Baptiste Morin de Villefranche (1583-1656) fut le premier à utiliser en 1644 la lunette astronomique à *oculaire convergent* décrite par Kepler en 1611.

4 – L'Anglais Newton et le Français Cassegrain fabriquèrent en 1672, chacun de leur côté, une lunette à miroir en bronze poli que l'on appela *télescope*.

Remarque : On appelle *télescope*, ou *télescope réflecteur* une lunette à miroir dans laquelle la lumière est focalisée par un *système catadioptrique* composé de miroirs et de dioptries.

5 – L'équipement optique d'un sextant s'appelle la *lunette* du sextant.

Remarques : a) – Les anciens sextants possédaient au moins deux lunettes : une lunette de jour qui servait pour l'observation de la hauteur du Soleil et pour les observations crépusculaires des hauteurs d'étoiles ou de planètes et une lunette de nuit pour faire des « *points de nuit* », par nuit claire, lorsque la Lune permet de

voir l'horizon ; ces deux lunettes étaient facilement interchangeables.

[Voir le mot *Crépuscule*].

b) – Certains sextants disposaient également d'une lunette terrestre pour mesurer à la mer les angles horizontaux entre différents amers afin d'obtenir des points par segments capables, ou pour évaluer la hauteur angulaire d'un amer vertical tel qu'une tour d'élévation (entre la base et le sommet) connue afin d'en déduire son éloignement au moyen d'une formule trigonométrique simple.

Lunettes : On appelle *lunettes* (au pluriel) une monture horizontale dans laquelle sont enchâssés deux verres correcteurs de vue que l'on place devant ses yeux pour rectifier des troubles de la vision.

Remarque : Des lunettes munies de branches que l'on applique sur les tempes ou autour des oreilles pour les faire tenir sur le nez, s'appellent des *bésicles* ; on dit *une paire de bésicles* mais aussi, plus couramment, *une paire de lunettes*.

[Voir le mot *Bésicles*].

Luni-solaire : Il se dit de ce qui est composé de la révolution du Soleil et de celle de la Lune.

Remarque : Le cycle luni-solaire est de cinq cents trente-deux ans.

Lupercales : Fêtes annuelles chez les romains en l'honneur de Pan.

Lusin, Luzin (en anglais « *house line* ») : **1** – Cordage en chanvre constitué par deux fils à caret *de premier brin* tordus ensemble de 5 à 7 millimètres de circonférence, de 2 à 3 millimètres de diamètre.

2 – Le lusin est un véritable fil retord, c'est-à-dire qu'il est fait avec deux fils simplement tordus mais pas commis ; on le trempe dans le goudron pour éviter qu'il ne se détorde.

3 – On utilise le lusin pour arrêter par des surliures les bouts des cordages de circonférence moyenne.

4 – Le lusin s'emploie pour les amarrages et le merlinage des voiles ; il ne diffère du merlin qu'en ce qu'il a un fil en moins.

Remarque : Le **fil à caret** est le constituant de base de tous les cordages ; il est obtenu par filage ; le fil à caret est tortillé de gauche à droite (le fil à caret est tortillé en S).

Le **fil à voile** est un fil retord constitué de 2 fils fins (le fil à voile est commis en Z).

Le **bitord** est formé de 2 fils à caret de deuxième brin commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le **bitord** est commis en Z).

Le **lusin** est composé de 2 fils à caret de premier brin tordus ensemble ; le lusin est un véritable fil retord : le tortillement du lusin est fait dans le même sens que celui des fils à caret qui le composent (le lusin est commis en S).

Le **merlin** est composé de 3 fils à caret de premier brin commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le merlin est commis en Z).

Le **toron** est un cordon constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le toron est commise en Z).

L'**aussière** est constituée de trois torons commis ensemble ; le tortillement de l'aussière est fait dans le sens opposé à celui des torons qui le composent ; les aussières à quatre torons possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas s'aplatir quand elles sont sous tension (l'aussière est commise en S).

Le **grelin** est constitué de 3 aussières commises ensemble ; le tortillement du grelin est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le grelin est commis en Z).

Lustre : 1 – Espace de 5 ans.

2 – Unité de temps des calendriers celtiques, égale à cinq années solaires.

3 – Dans la Rome antique, époque du cens qui revenait tous les 5 ans.

Remarques : a) – Le *cens* était le dénombrement des *citoyens romains* et l'évaluation de leur fortune, qui se faisaient tous les 5 ans par les censeurs.

b) – Les étrangers, les femmes et les enfants, les esclaves n'étaient pas des citoyens romains.

Lut (en anglais « *lute* ») : Substance onctueuse mais appelée à durcir avec la chaleur, employée pour boucher parfaitement les jointures entre les parties rapportées des ustensiles destinés à être portés à une haute température.

Remarques : a) – Les cuisiniers emploient une sorte de pâte à pain, faite de farine et d'eau, pour assurer l'étanchéité entre le couvercle et la marmite dans le cas d'une longue cuisson.

b) – Les chimistes emploient un mélange de blanc d'œuf et de chaux.

c) – Les luts maigres sont constitués principalement d'eau et d'amidon.

d) – Les luts gras sont constitués d'huile de lin cuite mélangée à de l'argile, de la céruse, du minium ou d'autres poudres broyées.

e) – Les chimistes et les cuisiniers utilisent le mot *lut* ; les mécaniciens et les ébénistes emploient plutôt le mot *mastic*.

Luter (en anglais « *to lute* ») : Garnir de *lut* afin d'empêcher toute fuite de vapeur par les intervalles des parties rapportées.

Remarque : On *lute* avec de la pâte à pain l'espace compris entre la terrine et son couvercle avant de mettre au four le plat de viandes et de légumes que l'on appelle *baeckeofe* en Alsace.

Luther : 1 – Martin Luther (1483-1546) était un moine augustin allemand de Wittenberg ; théologien et professeur d'université, Luther a utilisé l'imprimerie à caractères mobiles de Gutenberg pour diffuser une traduction en langue vulgaire de la Bible. *Remarque :* On appelait alors *langue vulgaire* toute langue autre que le latin, le grec et l'hébreu.

2 – C'est en 1517 que Luther publia ses célèbres « 95 thèses » ; il y dénonçait, entre autres, la vente des indulgences et l'exploitation pécuniaire des reliques des « saints » pour financer la construction de la Basilique Saint-Pierre à Rome.

3 – Après que Luther eut refusé de se rétracter, le pape Léon X l'excommunia (bulle *Decet romanum pontificem* du 3 janvier 1521).

4 – Par l'édit de Worms du 26 mai 1521, l'Empereur Charles Quint de Habsbourg (1500-1558) mit Martin Luther et ses disciples au ban de l'Empire ; Luther se réfugia alors dans le château de Wartbourg qui appartenait à l'électeur de Saxe, Frédéric III le Sage (1463-1525) ; pour protéger son hôte, Frédéric III obtint que la Saxe fut exemptée d'appliquer l'Édit de Worms.

5 – Luther est l'initiateur d'un mouvement religieux appelé « *la Réforme* » qui se propagea dans toute l'Europe et qui fut le *prétexte* à des guerres civiles ou étrangères dans toute l'Europe.

Remarques : a) – À la mort de Luther, le français Jean Calvin (1509-1564) prit sa relève comme chef de l'Église réformée (appelée *RPR*, ou *Religion Prétendue Réformée* par les catholiques de l'époque).

Calvin était plus radical que Luther et il proscrivait toute hiérarchie, ne reconnaissant pas plus le caractère d'évêque ou de prêtre que celui du pape, rejetant la messe ou les dogmes et surtout l'invocation des saints.

b) – Théodore de Bèze succéda à Calvin ; Théodore de Bèze développa les établissements de formation des ministres (appelés *pasteurs*) qui répandirent la doctrine calviniste dans toute l'Europe.

c) – De nombreux grands esprits firent connaître leur liberté de pensée et leur refus de se laisser enfermer dans les dogmes ou d'admettre des *vérités établies* : Érasme, Shakespeare, Galilée, Rabelais, Montaigne, Ronsard, Thomas Moore.

d) – Le Concile œcuménique réuni en 1545 à Trente dans les Alpes, au Nord-Est de l'Italie, en réponse aux demandes formulées par Martin Luther dans le cadre de la Réforme protestante, dura 18 ans et il traversa 4 pontificats ; il mit en œuvre la Contre-Réforme catholique, appelée aussi *réforme tridentine* [du nom de la ville de Trente].

Le Concile de Trente définit l'autorité de la Bible et le péché originel, confirma les sept sacrements et le culte des reliques des Saints ainsi que la présence réelle du corps du Christ dans l'hostie consacrée (transsubstantiation) ; il institua les séminaires diocésains destinés à instruire les prêtres.

Les membres de la Compagnie de Jésus (les *Jésuites*) prirent une part importante aux délibérations.

Le Concile de Trente était le dix-neuvième *concile œcuménique* reconnu par l'Église catholique romaine ; le Concile Vatican II a été le vingt-et-unième.

À l'époque du Concile de Trente, les langues vulgaires (nationales) commençaient à remplacer le latin dans certaines circonstances.

e) – Sous le règne de François Ier (1494-1547) le français était devenu la langue officielle du droit et de l'administration par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539 ; le français devint obligatoire dans tous les documents relatifs à la vie publique du royaume de France, en lieu et place du latin.

f) – L'ordre des *Jésuites* fondé à Montmartre (France) à partir du 15 août 1534 par le basque Ignace de Loyola (1491-1556) et quelques étudiants de l'Université de Paris, avait comme objectif initial l'*enseignement* et pour but de contrer la Réforme protestante.

Dans la bulle du pape Paul III qui fonda l'ordre en 1540, le nom en latin est : « *Societas Iesu* » soit, en français, la *Compagnie de Jésus*.

Le terme de « *Jésuite* », apparu vers 1545, n'a pas de caractère officiel.

Le pape Jules III confirma la Compagnie de Jésus par la bulle *Exposcit Debitum* du 21 juillet 1550.

Les Jésuites restèrent longtemps fidèles à Aristote (384-322 avant J.-C.) et ils s'opposèrent à la révolution de Copernic (1473-1543) ou aux prises de position de Galilée (1564-1642).

Les Jésuites forment une force dite « *de progrès* » très influente dans l'Église romaine ; le Général des Jésuites reçoit traditionnellement, quelquefois par dérision, le surnom de *pape noir*, à cause de son pouvoir et en raison de la couleur de son habit (soutane).

Le pape François (né en 1936) qui succéda à Benoît XVI (né en 1927) après la renonciation de celui-ci en 2013, est le premier représentant de la Compagnie de Jésus à avoir été élu pape par le Sacré Collège des cardinaux.

Lutin : Synonyme populaire de *feu-follet*.

Exemples : On prétend qu'il y a un lutin dans cette maison ; on dit que ce vieux château est plein de lutins.

Remarque : On appelle *feux follets* les exhalaisons enflammées qu'on voit quelquefois dans les endroits marécageux.

Lutte : Accouplement naturel des béliers avec les brebis en vue de la reproduction.

Remarques : **a)** – Le nombre de brebis par bélier est un facteur essentiel à la réussite de la lutte ; ce nombre détermine à la fois les taux de fertilité et de prolificité, ainsi que le groupage des mises bas.

b) – Pendant la saison sexuelle de l'automne, compter au maximum 1 bélier adulte (entre 18 mois et 5 ans d'âge et ayant déjà sailli) pour 40 à 50 brebis adultes, 1 bélier adulte pour 20 à 25 agnelles et 1 bélier de moins de 18 mois ou n'ayant jamais sailli pour 20 brebis.

Lutte des classes : Pour les Marxistes, la *lutte des classes* est la défense par les travailleurs (exploités) ou par les détenteurs du capital (exploitants) d'intérêts contradictoires et souvent opposés :

i) Chaque capitaliste (exploitant), pour conserver et pouvoir continuer à rémunérer le capital qu'il a investi, cherche à maintenir sa part de marché dans son domaine ; pour cela, dans une économie libérale en croissance, il doit augmenter ses moyens de production ou les moderniser afin d'augmenter la productivité ; pour y arriver, le capitaliste doit toujours faire plus de profit et il est souvent contraint de limiter les salaires.

ii) De leur côté, les salariés (exploités), pour mieux vivre, ne cessent de vouloir augmenter leurs salaires.

Remarques : **a)** – Le système capitalisme porterait ainsi en lui une opposition entre ceux qui possèdent les moyens de production et ceux qui ne possèdent rien d'autre que leur force de travail ; c'est cette opposition que l'on appelle la « *lutte des classes* ».

b) – La lutte des classes est une expression employée d'abord par les penseurs libéraux français Charles Comte (1872-1837) et Charles Dunoyer (1786-1862).

c) – Le penseur individualiste et libéral français, de renommée internationale, Frédéric Bastiat (1801-1850), défenseur acharné du libre-échange, favorable aux caisses de secours mutuel mais opposant farouche à la nationalisation du système d'assurance maladie, développa l'idée que la *lutte des classes* renaît à chaque fois que la loi sort de son juste rôle ; pour lui, la *lutte des classes* est le résultat d'une crise institutionnelle qui survient lorsque le pouvoir politique échoue à sa mission de garantir les libertés individuelles et participe lui-même à l'exploitation des uns par les autres ; les divers intérêts catégoriels (classes) se livrent alors une lutte acharnée en vue d'obtenir des privilèges par définition spoliateurs et l'État devient « *la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce [avec plus ou moins de bonheur] de vivre aux dépens de tout le monde* ».

Luxe : **1** – Pratique sociale caractérisée par des dépenses somptuaires, souvent par désir d'ostentation.

2 – Somptuosité excessive, soit dans les habits, soit dans les meubles, soit dans la table, etc.

Exemples : Le luxe est plus grand que jamais ; le luxe des habits, de la table, etc. ; un luxe ruineux, scandaleux, immodéré.

3 – Consommation improductive, somptuaire de biens coûteux, raffinés et superflus.

Remarque : L'expression « *c'est du luxe* » signifie *c'est superflu, inutile*.

4 – Luxe est tiré du latin *luxus* qui signifie *excès, débauche*.

Lycanthrope : Humain qui a la capacité de se transformer, partiellement ou complètement, physiquement ou mentalement, en loup ou en créature anthropomorphe proche du loup.

Remarques : **a)** – On dit *lycanthrope* ou *loup-garou* (en anglais *werewolf*).

b) – La transformation en loup peut être due à une malédiction, à un rituel volontaire ou à une morsure faite par un autre lycanthrope.

c) – La transformation en loup se déclenche les soirs de pleine lune, condamnant le lycanthrope à errer sous forme de loup jusqu'au matin.

d) – Lycanthrope est tiré du grec *λυκάνθρωπος* qui signifie *atteint de lycanthropie*.

Lycanthropie : 1 – Maladie de l'homme qui se prend pour un loup ou qui se croit changé en loup, sans perdre la forme humaine.

Remarque : La *porphyrie* est une maladie caractérisée par la présence dans l'organisme de quantités massives de porphyrines, des molécules précurseurs de l'hème (la partie non protéique de l'hémoglobine) ; cette présence de porphyrines est provoquée par un trouble du métabolisme des dérivés pyrroliques ; on observe alors la présence de porphyrines dans l'urine et dans les fèces.

2 – Le fait, pour un homme, de se transformer en loup après qu'il a été mordu par un autre loup-garou.

Remarques : **a)** – Le comte transylvanien *Dracula*, personnage principal du roman de Bram Stoker (1847-1912) publié en 1897, était un vampire, un *lycanthrope* ou *loup-garou* qui se repaissait du sang des vivants et qui les transformait à leur tour en créatures démoniaques.

b) – Les mots grecs λύκος et ἄνθρωπος signifient respectivement *loup* et *homme*.

c) – Dans sa nouvelle « *Le loup-garou* » (1947) l'écrivain français Boris Vian (1920-1959) définit malicieusement l'*anthropolycie* comme le fait, pour un loup qui a été mordu par un loup garou, de se métamorphoser en homme les matins de pleine lune.

Lycée : 1 – Le lycée était un gymnase situé près du temple d'Ἀπόλλων Λυκαῖος (Apollon Lykeios, le *dieu-loup*) dans la périphérie d'Athènes, sur l'Ilissos.

2 – Le Lycée est le nom distinctif d'une école philosophique fondée par Aristote en 335 av. J.-C., dans les jardins du temple d'Apollon Lykeios, près d'Athènes.

Remarque : Le *Lycée*, pris dans ce sens, signifie l'École d'Aristote comme le *Portique* signifie l'École de Zénon.

3 – On disait naguère *lycée* de tout lieu consacré à l'*instruction*.

Remarque : On appelait parfois *institutions* ces lieux consacrés à l'*instruction*. [Voir le mot *Institution*].

4 – [Aujourd'hui] Lieu consacré à l'*instruction* des élèves qui sont sortis du collège (classes de sixième, cinquième, quatrième et troisième) et qui continuent leurs études (classes de seconde, de première et de terminale) avant d'entrer à l'université (études supérieures).

Remarque : Les Allemands appellent *gymnases* les lieux consacrés à l'*instruction* que les Français appellent lycées.

[Voir les mots *Instruction*, *Éducation*, *Gymnase*].

Lycra : 1 – Lycra est l'appellation commerciale déposée de l'*élasthanne*.

2 – Mise au point en 1959 par Joseph Shivers, l'élasthanne (lycra) est une fibre synthétique dérivée du polyuréthane, réputée pour son élasticité ; l'élasthanne est plus résistant que le latex et n'a pas d'effets allergiques ; l'élasthanne a révolutionné l'industrie du vêtement de sport à partir des années 1960.

3 – Depuis 1980, le *lycra* est utilisé pour confectionner toutes sortes de vêtements ou de sous-vêtements plus confortables qu'en tissus ordinaires.

4 – Les tissus en « *stretch* » que l'on utilise par exemple pour les pantalons sont composés de toile de coton et d'environ 3 pour 100 d'élasthanne.

Lyre : Instrument de musique à cordes, qui était en usage parmi les anciens.

Lyre : Constellation de l'hémisphère septentrional.

Lyrique : 1 – Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre, comme les odes ou les hymnes.

2 – [Par extension] Il se dit aussi des vers français qui sont propres à être chantés

Remarque : On appelle *poète lyrique* celui qui compose des odes ou des poésies propres à être mises en musique.

Lysander : Le petit avion *Westland Lysander* mis en service en 1938 par la société britannique Westland Aircraft est fameux par les nombreuses missions de liaison clandestines qu'il effectua pour le compte des SOE entre l'Angleterre en guerre et l'Europe occupée par les Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale.

[Voir *SOE*].

Remarques : **a)** – De longueur 9,3 mètres, d'envergure 15,2 mètres, de masse inférieure à 3 tonnes, le Lysander avait un rayon d'action d'environ 1000 km et sa vitesse dépassait 300 km/h.

b) – Le Lysander pouvait atterrir ou décoller à partir de terrains herbus de moins de 200 m de longueur.

c) – Les voyages se faisaient couramment de nuit, en profitant de la lumière de la Lune pour se repérer par rapport au sol.

Macadam : Revêtement destiné aux routes ou aux chaussées, fait de pierres concassées liées avec un simple agglomérat sableux et fortement tassées au moyen d'un rouleau compresseur.

Remarques : **a)** – Le mot on parle de « loup » en sidérurgie pour désigner une masse de métal indésirable, d'où l'expression populaire « *il y a un loup* » pour dire qu'il y a quelque chose de bizarre. *ot macadam* vient du nom de l'ingénieur écossais John Loudon MacAdam (1756-1836) qui généralisa l'emploi de cette technique à partir de 1820.

b) – Lorsque le macadam est enrobé de bitume ou de goudron (en anglais « *tar* ») on l'appelle *enrobé* ou *macadam enrobé* (en anglais « *tarmac* »).

c) – Le mot « *Tarmac* » (de *tar* et de *macadam*) a d'abord été une marque commerciale.

Macareux-moine : **1** – Oiseau de mer.

Remarque : Si les fous de Bassan représentent 17 000 couples en France, les macareux-moines forment actuellement 250 couples en France (en 2018) ; c'est peu mais, grâce à la mobilisation des associations de protection de la nature, l'espèce semble maintenant sauvée.

2 – Les macareux-moines peuvent nicher dans des terriers.

Remarque : Les œufs des macareux-moines sont assez allongés et leurs extrémités sont moins rondes que ceux d'autres espèces ; ils auront ainsi moins tendance à rouler hors du nid.

Macaron : Sorte de petite pâtisserie faite de pâte d'amande et de sucre.

Macaron frontal : Le macaron frontal porté dans la Marine nationale sur leur casquette par le personnel masculin, ou sur leur tricorne par le personnel féminin, dépend du grade.

Remarques : **a)** – Le macaron frontal des officiers généraux est composé de deux branches de laurier croisées, de cinq feuilles chacune, entourant une ancre et des ailes avec foudre pour les officiers généraux de marine et spécialisés de la Marine ou câblée pour les officiers généraux des autres corps, le tout brodé de cannetille dorée.

b) – Le macaron frontal des officiers supérieurs et subalternes est composé de deux branches de laurier croisés de quatre feuilles chacune, entourant une ancre câblée, le tout brodé de cannetille dorée.

c) – Le macaron frontal des officiers mariniers est composé de deux grandes feuilles de laurier croisés brodées en fil doré entourant une ancre câblée en métal doré.

d) – Le macaron frontal des aumôniers des différents cultes est composé d'une couronne de feuilles de lauriers entourant l'insigne symbolique de leur religion.

Macération : 1 – Opération qui consiste à laisser séjourner dans un liquide, à la température ambiante, diverses substances pour en assurer la conservation, pour les aromatiser ou pour en extraire les principes solubles.

Exemples : Macération de prunes dans l'eau de vie ; macération de cornichons dans le vinaigre ; macération de bourgeons de sapin dans de l'alcool de mirabelles.

2 – [Par métonymie] La solution obtenue par ce procédé.
[Voir les mots *Décoction* et *Infusion*].

MacGregor : Fabricant de panneaux de cales à ouverture automatique utilisant des dispositifs hydrauliques.

Mâchefer : Scorie qui sort du fer à la forge, au fourneau, lorsqu'on le bat rouge sur l'enclume.

Mâchelière : [Vieilli] On appelle mâchelières les dents de derrière qui servent principalement à broyer les aliments.

Remarque : On dit aujourd'hui *molaires*.

Machinale (Action –) : On entend par action machinale une action naturelle où la volonté n'a point de part.

Machinateur : Celui qui fait un complot secret contre quelqu'un.

Exemple : Ils furent les machinateurs de cette intrigue.

Machination : Action par laquelle on dresse des embûches à quelqu'un pour lui nuire.

Machine (en anglais « *engine* ») : **1** – Engin, instrument propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose.

2 – Le mot employé seul est réservé à l'*appareil mécanique de propulsion* du navire ; il s'agit principalement d'un ou de plusieurs moteurs diesel, ou de turbines à gaz, ou d'une installation à vapeur comprenant une ou plusieurs chaudières et, soit des turbines à vapeur, soit une machine alternative à vapeur.

3 – Les Équipages des navires sont habituellement répartis en trois services : le service du *pont*, le service de la *machine* et le service *hôtel-restaurant* (parfois appelé service *commissariat*).

Remarque : Certains membres de l'Équipage sont polyvalents et remplissent des fonctions dans le service du pont et dans le service de la machine au cours du même embarquement.

Machine learning : Expression anglaise signifiant à peu près « *apprentissage automatique* ».

Remarque : L'apprentissage automatique est l'une des branches de l'intelligence artificielle.

Machiste : [Familier] *Machiste* ou *macho* sont des appellations que les femmes utilisent pour désigner les hommes qui ne s'intéressent pas assez à elles, à leur goût.

Remarques : **a)** – Elles appellent *dragueurs* les hommes qui s'intéressent trop à elles, à leur goût.

b) – De leur côté, les hommes utilisent les expressions encore plus vulgaires de *frigides* ou de *salopes* pour parler des femmes, dans les mêmes circonstances.

Mâchoire (en anglais « *throat* » « *chop* ») : **1** – Sorte de croissant en bois, tel celui par lequel la bôme embrasse une partie du mât d'artimon.

2 – Les extrémités de la mâchoire s'appellent *les cornes* de la mâchoire.

Remarque : On cloue des taquets de chaque côté de l'extrémité avant de la corne ou du gui ; ces taquets forment ensemble une retenue qui maintient la corne ou le gui contre le mât.

Machrek : 1 – Partie orientale du monde arabe.

[Machrek signifie *le Levant*, en arabe].

Remarques : **a)** – Le *Maghreb* est la partie occidentale du monde arabe.

[Maghreb signifie *le Couchant*, en arabe].

b) – Le Maghreb comprend le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Lybie (Tripolitaine et Cyrénaïque).

c) – La Mauritanie est parfois incluse dans le Maghreb.

2 – Le *Machrek* comprend l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et le Koweït.

Remarque : L'Égypte et les pays de la péninsule arabique sont parfois inclus dans le Machrek.

3 – Les principaux ports méditerranéens du Machrek sont : Latakîé, Jabiah, Baniyas, Tartus, Tripoli (Tarabulus), Ra's Selaata, Saïda, Tyr (Sūr), Haïfa, Jaffa, Tel-Aviv, Port-Saïd, Alexandrie.

Macis : Épice obtenue à partir de l'enveloppe charnue qui entoure la graine (ou noix) de muscade, entre l'écorce et la graine.

Exemple : Huile de macis.

Remarque : Le macis est plus apprécié par les cuisiniers que la noix de muscade elle-même.

Macle : Fruit qui croît dans les marais, et qui flotte sur l'eau.

Remarque : Ce fruit aquatique ressemble à une espèce de châtaigne, et il en a la grosseur.

Maçon : Ouvrier qui fait tous les ouvrages des bâtiments où il entre de la brique, du plâtre, de la chaux, de la pierre et autres matières semblables.

Maçonnerie : Qui appartient à l'organisation fraternelle de la Franc-maçonnerie.

Remarque : Les théories du *complot maçonnique* attribuent à la Franc-maçonnerie des intentions et des actions secrètes visant à la réalisation de projets politiques.

Maçonnerie : **1** – L'ouvrage du maçon.

2 – Partie des travaux du bâtiment comprenant l'édification des fondations et des murs ainsi que les travaux de revêtement (enduits, joints).

Remarques : **a)** – On entend par *grosse maçonnerie* l'édification des fondations et des gros murs.

b) – On entend par *petite maçonnerie* les cloisons, les plafonds et les enduits.

3 – Ouvrage fait de matériaux (pierres, briques, etc.) assemblés et joints le plus souvent par un liant (ciment, mortier, etc.).

Exemple : La maçonnerie du foyer d'une chaudière.

Macreuse : Oiseau aquatique ressemblant à un canard, et du genre de ceux qui ont la chair noire.

Macron : Signe diacritique qui prend la forme d'une barre horizontale et que l'on place le plus souvent au-dessus d'une voyelle ; son rôle est d'indiquer que le signe qui le porte reçoit une quantité vocalique longue.

Remarques : **a)** – À l'époque romaine, on utilisait l'*apex* (accent aigu) pour indiquer les voyelles longues.

b) – L'opposé du macron est la *brève*.

Macron (Emmanuel –) : **1** – Haut fonctionnaire français né le 21 décembre 1977 à Amiens.

Remarques : **a)** – Élu le 7 mai 2017 à l'élection présidentielle en France, au deuxième tour de scrutin, contre Marine Le Pen (née en 1968), Emmanuel Macron est le huitième Président de la République française ; il est en fonction depuis le 14 mai 2017, succédant à François Hollande (né en 1954) qui ne se représentait pas.

b) – Emmanuel Macron a été élu à la présidence de la République française en recueillant, au premier tour de scrutin (3 avril 2017) les suffrages de 8 656 346 électeurs sur 47 582 183 inscrits, soit un score de **18,19 pour 100** des électeurs inscrits et 24,01 pour 100 des suffrages exprimés.

c) – Emmanuel Macron s’est fait élire Président de la République en exhortant les électeurs à l’aimer ; le candidat Macron a voulu substituer la séduction à l’autorité qui lui manquait ; comme l’a fait remarquer le général d’armée Pierre de Villiers (né en 1956) dans son ouvrage « *Qu’est-ce qu’un chef ?* » la séduction pour un candidat à une élection est une forme déguisée de l’orgueil ; la séduction en politique est l’art du camouflage mais la réalité rattrape toujours cette forme de comédie humaine.

[Voir le mot *Autorité*].

d) – Pour se faire élire, Emmanuel Macron a su composer ou répéter des phrases qui ne l’engageaient pas, avec ce genre de mots simples et percutants que les électeurs retiennent jusqu’au prochain scrutin mais que l’on aura oublié avant la prochaine campagne électorale.

e) – Emmanuel Macron est ce qu’on appelle un *populiste* ou un *démagogue* en ce sens qu’il cherche à apparaître à l’écoute du peuple en instituant des consultations populaires appelées, par exemple : « *le grand débat national* » ou « *la grande consultation nationale* » ; il prétend définir la ligne politique de la France en fonction des attentes, des aspirations exprimées par le peuple français et non selon ses propres convictions.

[Voir le mot *Populisme*].

f) – Selon le Dictionnaire de l’Académie française, le *populisme* est « *l’attitude, le comportement d’un homme ou d’un parti politique qui se pose en défenseur du peuple et en porte-parole de ses aspirations* » [J.O. de la R.F., documents administratifs, livraison du jeudi 12 novembre 2009, page 10].

2 – À sa sortie (au 5^{ème} rang) de l’École Nationale d’Administration en 2004, « *promotion Léopold Sédar Senghor* », Emmanuel Macron a choisi le corps de l’inspection générale des finances ; il participa notamment à des missions sur la valorisation de la recherche, sur la fraude aux prélèvements obligatoires et son contrôle, sur la répartition des prélèvements obligatoires entre générations.

Remarque : Emmanuel Macron paya sa cotisation d’adhérent au Parti Socialiste de 2006 à 2009.

3 – Comme beaucoup d’autres hauts fonctionnaires invités à rejoindre contre une bonne rémunération, avec leur carnet d’adresses, des sociétés privées du secteur concurrentiel, Emmanuel Macron devint salarié en septembre 2008 puis associé-gérant à partir de la fin de 2010 et jusqu’à mai 2012, de la banque d’affaires Rothschild & Cie ; il eut notamment à connaître de la recapitalisation du quotidien « *Le Monde* », de l’achat par le Français Atos de la société de services informatiques *Siemens IT Solutions and Services*, de l’achat par le Crédit Mutuel de *Cofidis* (crédit à la consommation) ou de l’achat par la multinationale suisse *Nestlé* de la filiale *lait infantile* de la société pharmaceutique américaine *Pfizer*.

Remarques : **a)** – En mars 2010, Emmanuel Macron a été nommé membre de la *Commission Attali* pour la libération de la croissance française, en sa qualité de gérant au sein de la banque d’affaires Rothschild & Cie.

b) – Le mardi 2 novembre 2010, le *trio* constitué par Pierre Bergé (1930-2017), Xavier Niel (né en 1967) et l’énarque Matthieu Pigasse (né en 1968) est devenu officiellement l’actionnaire majoritaire du quotidien « *Le Monde* ».

c) – Emmanuel Macron a déclaré avoir gagné en sa qualité de haut-fonctionnaire recyclé dans le privé, plus de 2 800 000 euros entre 2009 et 2013.

4 – Du 15 mai 2012 au 10 juin 2014 Emmanuel Macron a été secrétaire général adjoint du cabinet du Président de la République François Hollande (né en 1954).

Remarque : Emmanuel Macron appartenait à l’équipe de campagne du candidat François Hollande à l’élection présidentielle de 2012, à partir de la préparation à la primaire citoyenne socialiste des 9 et 16 octobre 2011.

5 – Emmanuel Macron devint ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique en remplacement d'Arnaud Montebourg (né en 1962) le 26 août 2014 dans le gouvernement *Manuel Valls II*.

6 – Emmanuel Macron fonda le mouvement « *En marche* » le 6 avril 2016 et il démissionna le 30 août 2016 du gouvernement de Manuel Valls pour préparer son élection à la Présidence de la République en 2017.

Remarques : a) – Emmanuel Macron annonça le 16 novembre 2016 qu'il serait candidat à l'élection présidentielle de 2017 ; il n'était soutenu par aucun parti politique.

b) – Le président alors en exercice, François Hollande (élu en 2012) annonça publiquement, le 1er décembre 2016, qu'il renonçait à solliciter un second mandat présidentiel, mettant en avant son échec à inverser la fameuse « *courbe du chômage* » comme il s'y était engagé publiquement à plusieurs reprises.

c) – Au second tour de l'élection présidentielle, le 7 mai 2017, Emmanuel Macron obtint **66,1** pour 100 des suffrages exprimés et 43,6 pour 100 des inscrits, face à Marine Le Pen (née en 1968).

d) – Au second tour de l'élection présidentielle de 2002, le 5 mai 2002, Jacques Chirac (né en 1932) avait obtenu **82,2** pour 100 des suffrages exprimés et 62,0 pour 100 des inscrits, face à Jean-Marie Le Pen (né en 1928).

Macula lutea : [*Expression latine*] Zone de la rétine possédant une très forte concentration de cônes, située au fond de l'œil dans l'axe de la pupille.

Remarques : a) – La *macula lutea* a un diamètre d'environ 5,5 millimètres.

b) – La *macula lutea* a en son centre une petite dépression, la *fovea* dans laquelle les cônes sont plus serrés les uns contre les autres ; la *fovea* est la partie de la rétine qui donne la meilleure vision de jour.

c) – L'expression latine *măcula lūtă* signifie *tache jaune* [tirant sur le rouge].

d) – Le mot latin *fōvĕa* signifie *excavation, trou, fosse*.

Macule : 1 – Tache, souillure.

Exemple : Ce papier est plein de macules.

2 – Tache obscure qu'on observe sur le disque du Soleil.

Remarque : La surface cumulée des taches du Soleil témoigne de son activité et de l'intensité des différentes influences du Soleil sur la Terre : magnétisme, rayonnement électromagnétique dans l'ultraviolet (pour 1 pour 100), dans la lumière visible (pour environ la moitié), dans l'infrarouge (pour l'autre moitié).

Maculer : Tacher, barbouiller.

Madelon (La) : « *La Madelon* » est une chanson de Maurice Chevalier célébrant la victoire en 1918 des armées alliées (France, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique) contre les Allemands et les Austro-Hongrois.

Remarques : a) – Paroles de la chanson « *La Madelon* » :

*Madelon, emplis mon verre
Et chante avec les poilus
Nous avons gagné la guerre
Hein, crois-tu qu'on les a eus !
Madelon, ah, verse à boire !
Et surtout n'y mets pas d'eau
C'est pour fêter la victoire
Joffre, Foch et Clemenceau !*

*Après quatre ans d'espérance
Tous les peuples alliés
Avec les poilus de France*

*Font des moissons de lauriers
Et qui préside la fête ?
La joyeuse Madelon
Dans la plus humble guinguette*

*On entend cette chanson
« Ohé, Madelon !
À boire et du bon ! »*

*Madelon, emplis mon verre
Et chante avec les poilus
Nous avons gagné la guerre
Hein, crois-tu qu'on les a eus !
Madelon, ah, verse à boire !
Et surtout n'y mets pas d'eau
C'est pour fêter la victoire
Joffre, Foch et Clemenceau !*

*Sur le marbre et dans l'Histoire
Enfants, vous verrez gravés
Les noms rayonnants de gloire
De ceux qui nous ont sauvés
Mais en parlant de vos pères*

*N'oubliez pas Madelon
Qui versa sur leur misère
La douleur d'une chanson
Chantons Madelon
La muse du front !*

*Madelon, emplis mon verre
Et chante avec les poilus
Nous avons gagné la guerre
Hein, crois-tu qu'on les a eus !
Madelon, ah, verse à boire !
Et surtout n'y mets pas d'eau
C'est pour fêter la victoire
Joffre, Foch et Clemenceau !*

*Madelon, la gorge nue,
Leur versait du vin nouveau
Lorsqu'elle vit toute émue*

*Qui ? Le général Gouraud
Elle voulut, la pauvrete,
Se cacher dans la maison
Mais Gouraud vit la fillette
Et lui cria sans façon
« Ohé, Madelon !
À boire et du bon ! »*

*Madelon, emplis mon verre
Et chante avec les poilus
Nous avons gagné la guerre
Hein, crois-tu qu'on les a eus !*

*Madelon, ah, verse à boire !
Et surtout n'y mets pas d'eau
C'est pour fêter la victoire
Joffre, Foch et Clemenceau !*

Alors, ce fut du délire

*Chacun reprit ce refrain
Que l'écho s'en fut redire
À ceux du brave Mangin
Cette clameur enflammée
Courut tout le long du front
Et bientôt toute l'armée
Répétait à l'unisson
« Ohé, Madelon !
A boire et du bon ! »*

b) – Lorsque Clemenceau devint impopulaire, après la Grande Guerre, on remplaça le vers « *Joffre, Foch et Clemenceau !* » par celui-ci « *Joffre, Foch et nos héros !* ».

Madier : 1 – Grosse planche épaisse de cinq à six pouces.

[Voir le mot *Madrier*].

2 – Madier est synonyme de *varangue* en Méditerranée.

Madier fond de planche : Synonyme de *varangue plate* en Méditerranée.

Madier fond d'estelle : Synonyme de *varangue acculée* en Méditerranée.

Madrague : 1 – [En Méditerranée] Petite portion de mer que l'on entoure avec un grand filet pour la pêche au thon.

2 – Le filet utilisé est également appelé une *madrague*.

3 – Il se dit aussi de la pêche même.

Madré : 1 – Tacheté, diversifié de couleurs.

Exemple : Porcelaine *madrée*.

Remarques : **a)** – On appelle *bois madré* celui qui a de petites taches brunes.

b) – On dit aussi *léopard madré*.

2 – [Au figuré et familier] Celui qui est rusé, matois, raffiné et qui sait plus d'un tour.

Madrépore : Corps marin pierreux qui ressemble à des rameaux, à une végétation.

Remarque : Le madrépore est un genre d'Anthozoaires des mers chaudes, à polypier calcaire perforé, généralement dressé et très ramifié.

Madrier (en anglais « *timber* ») : Pièce de bois de longueur 3 à 4 mètres, de largeur 35 à 70 centimètres et d'épaisseur 10 à 20 centimètres.

Maëstral : Nom qu'on donne au vent de Nord-Ouest sur la Méditerranée.

Remarque : On prononce *mistral*.

[Voir le mot *Mistral*].

Maëstréliser : Tourner à l'Ouest.

Remarque : On dit sur la Méditerranée, que l'aiguille aimantée *maëstrélise* quand sa déclinaison est occidentale.

Mae West : [Vieilli] Appellation familière des gilets de sauvetages gonflables.

Remarques : **a)** – Cette appellation a été utilisée couramment dans la marine française, comme dans les marines américaine ou anglaise, pendant la Seconde Guerre Mondiale et jusqu'aux années 1960.

b) – Mary Jane West, dite *Mae West* (1893-1980) était une artiste de théâtre et de

music-hall, une actrice, auteur, scénariste et dialoguiste de pièces de music hall et de cinéma et une chanteuse américaine des années 1920 à 1940 ; ses pièces de music hall, son personnage de scène et sa forte poitrine en avaient fait un *sex-symbol*.

c) – Fille d'un père boxeur et d'une mère mannequin en corset, elle suivit des cours de comédie très jeune et elle commença à jouer au théâtre dès l'âge de 7 ans.

d) – La pièce « *Sex* », qu'elle écrivit elle-même en 1926 qui pourtant n'avait rien d'érotique, lui valut 10 jours de prison et par conséquent la rendit célèbre.

e) – Des poupées gonflables en latex la représentaient naguère en grandeur nature avec tous ses avantages et l'on pouvait en acquérir dans certaines boutiques spécialisées ; c'est à ce genre d'objets que pensent les marins qui appellent « *mae west* » leurs gilets de sauvetage gonflables.

Magasin : Lieu où l'on garde, où l'on serre un amas de marchandises ou de provisions.

Magasin général (en anglais « *store house* ») : **1** – Établissement, dans les ports, où se renferme les objets confectionnés qui entrent dans l'armement des navires.

2 – On trouve aussi un magasin général, à bord des bâtiments de guerre ou des navires de commerce, où l'on range tout le petit matériel du service du pont.

Remarque : Jadis, lorsque l'on jetait du matériel hors d'usage à la mer, on disait parfois, en plaisantant, qu'on l'envoyait « *au magasin général* » ; cette pratique est maintenant prohibée et abandonnée, afin de préserver la propreté des fonds marins.

Magasinier (en anglais « *store keeper* ») : **1** – Celui qui est chargé de la garde, du soin des choses renfermées dans un magasin.

2 – Le magasinier, à bord d'un navire, est chargé du service et du soin du magasin général.

Magdalénien : Phase de l'âge de pierre, entre 18 000 et 12 000 ans avant notre ère.

Mage : Nom que les Perses et d'autres peuples orientaux donnaient à certains hommes savants dans l'astrologie et dans la philosophie et qui avaient l'intendance de la religion. [Voir le mot *Intendance*].

Remarque : Zoroastre était un mage persan, qui aurait vécu entre les VII^{ème} et VI^{ème} siècles avant Jésus-Christ.

Maghreb : **1** – Partie occidentale du monde arabe.

[*Maghreb* signifie « *le Couchant* » en arabe].

Remarques : **a)** – Le *Maghreb* comprend toute la partie du monde arabe qui a été soumise à l'influences des Berbères.

[Voir le mot *Berbère*].

b) – La Mauritanie est parfois incluse dans le Maghreb.

2 – Les ports du Maghreb sont ceux du Maroc (côte atlantique et côte méditerranéenne), ceux d'Algérie, ceux de Tunisie et ceux de Lybie (Tripolitaine et Cyrénaïque).

Remarques : **a)** – Les principaux ports du Maghreb sont : Dakhla, Laâyoune, Tan Tan, Agadir, Jorf-Lasfar, Safi, Casablanca, Mohammedia, Kénitra, Tanger, Nador, Ghazawet, Oran, Arzew/Béthoua, Mostaganem, Ténès, Alger, Béjaïa, Jijel, Skikda, Annaba, Dellys, Bizerte, Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Zarzis, Skhira, Tripoli, Misurata, Benghazi et Tobrouk.

b) – Le Machrek, à l'opposé du Maghreb, est la partie orientale du monde arabe. [*Machrek* signifie « *le Levant* » en arabe].

c) – Le Machrek comprend l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et le Koweït.

d) – L'Égypte et les pays de la péninsule arabique sont parfois inclus dans le Machrek.

Magie : 1 – Art par lequel ou prétend produire, contre l'ordre de la nature, des effets merveilleux et surprenants.

Remarques : a) – On appelle *magie noire* celle qui semble faire ses opérations par le moyen des démons ou esprits du mal.

b) – On appelle *magie naturelle*, ou *magie blanche*, un art qui par des opérations secrètes et inconnues au vulgaire, produit des effets qui paraissent surnaturels et merveilleux avec l'aide des esprits du bien.

c) – On dit aussi la *magie du style*, la *magie de la poésie*, en parlant de l'illusion qui en résulte.

2 – Art fondé sur une doctrine qui postule la présence dans la nature de forces immanentes et surnaturelles, qui peuvent être utilisées par souci d'efficacité pour produire, au moyen de formules rituelles et parfois d'actions symboliques méthodiquement réglées, des effets qui semblent irrationnels.

Remarque : En ce sens, une religion qui, par le moyen de prêtres, fait descendre du Ciel des secours sur la Terre, fait appel à la magie.

3 – On appelle *magie naturelle* l'ensemble] des opérations qui dépendent de la connaissance de la *cause formelle* par opposition à celles qui n'exigent que la connaissance d'une *cause efficiente* (qui produit un effet réel).

Remarque : Bacon distinguait deux degrés de la science théorique de la nature, la physique et la métaphysique, auxquels correspondent deux sciences pratiques ou arts : la *mécanique* et la *magie naturelle*.

4 – Art de l'illusionniste, du prestidigitateur.

Maginot : 1 – André Maginot (1878-1932) fut un homme politique de l'entre-deux guerres.

2 – Sergent pendant la Première Guerre Mondiale, il en sortit mutilé.

Remarque : Beaucoup de ceux qui ne sont pas morts pendant la guerre ont été gravement blessés ou mutilés.

3 – André Maginot fut ministre de la Guerre à 7 reprises, entre 1922 et 1932.

Remarque : André Maginot réussit à faire voter les crédits nécessaires à la modernisation de la ligne de fortifications permanentes face à la frontière allemande, que bientôt l'on appela familièrement la « *ligne Maginot* ».

[Voir les expressions *Maginot (Ligne –)* et *Séré de Rivières (Système –)*].

4 – André Maginot est mort à Paris de la fièvre typhoïde le 7 janvier 1932 à l'âge de 54 ans.

Remarques : a) – André Maginot est célèbre pour avoir affirmé à la Chambre des députés, le 28 décembre 1929, que « *ce n'est pas Pétain qui commande, mais le ministre de la Guerre* » lorsqu'il s'est agi de voter le budget pour la construction d'une ligne défensive continue face à l'Allemagne ; le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) préconisait au contraire d'affecter les fonds demandés pour la construire des fortifications défensives par le ministre Maginot, à l'acquisition des avions et des blindés qui permettraient de constituer un puissant corps de bataille mécanisé capable de porter le combat le plus loin possible sur le territoire ennemi dès les premiers jours de la guerre.

b) – Le maréchal Pétain avait estimé, en 1919, à 6 875 le nombre de chars nécessaires à la défense du territoire.

c) – L'avis exprimé par le maréchal Pétain était le point de vue d'un militaire ; le choix entre l'option offensive ou l'option défensive est une décision politique qui tient compte des relations internationales de l'époque.

Maginot (Ligne –) : 1 – Ligne défensive de fortifications permanentes composée d'ouvrages édifiés de place en place, qui s'étendait des Ardennes à la Suisse et qui devait

éviter, en cas de conflit armé avec l'Allemagne, l'entrée incontrôlable de l'ennemi sur le territoire français comme ce fut le cas en août 1914.

[Voir le mot *Ligne* et l'expression *Séré de Rivières (Système de défense –)*].

Remarques : a) – Cette puissante ligne de fortifications permanentes, préparée en temps de paix à une époque où l'on croyait les provinces rhénanes démilitarisées à jamais devait tenir son rôle défensif, en cas de menace allemande, le temps que se constituent les forces de réserve et que l'armée d'Afrique soit acheminée par mer en métropole puis par chemin de fer sur le front.

b) – La « *ligne Maginot* » améliorait le système de fortifications *Séré de Rivières* construit entre 1874 et 1885 et qui s'étendait, en métropole, de Dunkerque à Menton, mais qui s'était trouvé dépassé et qui était devenu insuffisant avant même d'être achevé, en raison des progrès importants que fit l'artillerie entre la décision de construire le système *Séré de Rivières* et la fin du XIX^{ème} siècle.

[Voir l'expression *Séré de Rivières (Système de défense –)*].

c) – La ligne de fortifications permanentes modernisée des années 1930, que la presse appela familièrement *ligne Maginot*, n'avait pas la prétention de constituer un rempart infranchissable ; elle devait permettre aux troupes mobiles de couverture de se concentrer et de se porter vers le point qui aurait subi une attaque brutale.

d) – En 1927, le capitaine Charles De Gaulle (1890-1970) écrivit dans la *Revue Militaire Française* que l'esprit de résistance d'un peuple passait par l'existence de fortifications frontalières permanentes sur son territoire.

e) – Les crédits demandés par le ministre de la Guerre André Maginot (1877-1932) pour la modernisation de la ligne de fortifications permanentes furent votés en décembre 1929 à la Chambre des députés et en janvier 1930 au Sénat.

f) – C'est le ministre de la Guerre *Paul Painlevé* (1863-1933) qui lança en 1928 la modernisation de la ligne de défense des frontières Nord et Est ; il fut remplacé comme ministre de la Guerre par André Maginot le 29 juillet 1929, six mois avant le vote des crédits par le Parlement ; Maginot fut remplacé le 13 décembre 1930 comme ministre de la Guerre par Louis Barthou (1862-1934) ; Maginot remplaça Barthou à son tour au ministère de la guerre le 27 janvier 1931.

[Voir le mot *Maginot* et l'expression *Painlevé (Paul –)*].

g) – La remilitarisation de la rive gauche du Rhin (Rhénanie) par l'Allemagne à partir du 7 mars 1936 modifia le rôle et l'utilisation de la Ligne Maginot.

[Voir l'expression *Rive gauche du Rhin*].

2 – Les maréchaux Ferdinand Foch (1851-1929) et Joseph Joffre (1852-1931), lors de la séance du Conseil supérieur de la Guerre du 22 mai 1922, déclarèrent que l'inviolabilité du territoire n'est pas le but primordial à assigner aux armées et que ce serait se vouer à la défaite que de vouloir établir une nouvelle muraille de Chine.

Le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951), général en chef de l'Armée française de 1919 à 1931 et son chef d'État-Major le général Edmond Buat (1868-1923) préconisaient de ne construire des fortifications permanentes que là où il fallait se tenir sur la défensive ; ils s'opposèrent eux aussi à la modernisation de la ligne continue de fortifications permanentes des Ardennes à la Méditerranée, en raison du coût.

L'argent dévolu à la défense nationale et économisé sur les travaux de la ligne de fortifications permanentes, pouvait être affecté à l'acquisition d'avions, de chars blindés et de pièces d'artillerie.

Au lieu de l'option défensive des tranchées qui avait été si coûteuse en vies humaines pendant la Grande Guerre, les 3 maréchaux préconisaient une option offensive avec la constitution d'un corps de bataille comprenant des blindés et des

avions, capable de pénétrer en territoire ennemi dès la déclaration de guerre ; en 1919, Pétain avait évalué les besoins de la France à près de 7 000 blindés, alors que, en application du Traité de Versailles du 28 juin 1919, l'Allemagne n'avait pas l'autorisation d'en posséder.

Remarques : a) – Au milieu des années 1920, le maréchal Foch estimait que le maréchal Pétain surévaluait l'intérêt de l'arme blindée.

b) – Le général en chef français, le maréchal Pétain, obtint en 1926, avec le soutien du ministre de la Guerre Paul Painlevé (1863-1963), l'étude de prototypes de chars légers, moyens et lourds en prévision d'une guerre offensive.

[Voir *Painlevé (Paul –)*].

c) – Le 28 décembre 1929, *André Maginot* (1878-1932), grand blessé de la guerre de 1914-1918 et adepte de l'option défensive, qui était alors ministre de la Guerre du premier gouvernement présidé par André Tardieu (1876-1945), déclara à la Chambre des députés : « *ce n'est pas Pétain qui commande, mais le ministre de la Guerre* » en réponse au maréchal Philippe Pétain, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, qui contestait l'opportunité de cette dépense défensive et qui préconisait, en remplacement, l'option offensive.

d) – Le 11^{ème} gouvernement présidé par Aristide Briand (1862-1932) avait été renversé le 22 octobre 1929, au bout de 2 mois et 23 jours et il était remplacé par le premier gouvernement Tardieu.

e) – André Maginot (groupe parlementaire *Action démocratique et sociale*) succédait à Paul Painlevé (*Parti radical-socialiste*) comme ministre de la Guerre dans le premier gouvernement Tardieu .

f) – Le premier gouvernement Tardieu, auquel appartenait André Maginot, tomba le 17 février 1930 au bout de 3 mois et 14 jours ; il fut remplacé par un gouvernement Camille Chautemps avec René Besnard à la Guerre ; le gouvernement Camille Chautemps tomba à son tour au bout de deux mois et il fut remplacé par le deuxième cabinet Tardieu, avec André Maginot à la Guerre.

g) – Rappel des noms des titulaires du ministère de la Guerre entre 1917 et 1940.

Nom du ministre	Naissance - décès	Dates de fonction	Ministère
Paul Painlevé	1863 - 1933	20/03/17 - 07/09/17	Alexandre Ribot (5)
Paul Painlevé	1863 - 1933	12/09/17 - 13/11/17	Paul Painlevé (1)
G. Clemenceau	1841 - 1929	16/11/17 - 18/01/20	G. Clemenceau (2)
André Lefèvre	1869 - 1929	20/01/20 - 18/02/20	Alexandre Millerand (1)
André Lefèvre	1869 - 1929	18/02/20 - 23/09/20	Alexandre Millerand (2)
André Lefèvre	1869 - 1929	24/09/20 - 16/12/20	Georges Leygues
Flaminius Raiberti	1862 - 1929	16/12/20 - 07/01/21	Georges Leygues
Louis Barthou	1862 - 1934	16/01/21 - 12/01/22	Aristide Briand (7)
André Maginot	1877 - 1932	15/01/22 - 29/03/24	Raymond Poincaré (2)
André Maginot	1877 - 1932	29/03/24 - 01/06/24	Raymond Poincaré (3)
André Maginot	1877 - 1932	08/06/24 - 10/06/24	Frédéric François-Marsal
Charles Nollet	1865 - 1941	14/06/24 - 10/04/25	Édouard Herriot (1)
Paul Painlevé	1863 - 1933	17/04/25 - 27/10/25	Paul Painlevé (2)
Édouard Daladier	1884 - 1970	29/10/25 - 22/11/25	Paul Painlevé (3)

Nom du ministre	Naissance - décès	Dates de fonction	Ministère
Paul Painlevé	1863 - 1933	28/11/25 - 06/03/26	Aristide Briand (8)
Paul Painlevé	1863 - 1933	09/03/26 - 15/06/26	Aristide Briand (9)
Adolphe Guillaumat	1863 - 1940	23/06/26 - 17/07/26	Aristide Briand (10)
Paul Painlevé	1863 - 1933	19/07/26 - 21/07/26	Édouard Herriot (2)
Paul Painlevé	1863 - 1933	23/07/26 - 06/11/28	Raymond Poincaré (4)
Paul Painlevé	1863 - 1933	11/11/28 - 26/07/29	Raymond Poincaré (5)
Paul Painlevé	1863 - 1933	29/07/29 - 22/10/29	Aristide Briand (11)
André Maginot	1877 - 1932	03/11/29 - 17/02/30	André Tardieu (1)
René Besnard	1879 - 1952	21/12/30 - 25/02/30	Camille Chautemps (1)
André Maginot	1877 - 1932	02/03/30 - 04/12/30	André Tardieu (2)
Louis Barthou	1862 - 1934	13/12/30 - 22/01/31	Théodore Steeg
André Maginot	1877 - 1932	27/01/31 - 13/06/31	Pierre Laval (1)
André Maginot	1877 - 1932	13/06/31 - 07/01/32	Pierre Laval (2)
André Tardieu	1876 - 1945	14/01/32 - 06/02/32	Pierre Laval (3)
François Piétri	1882 - 1966	20/02/32 - 03/06/32	André Tardieu (3)
Joseph Paul-Boncour	1873 - 1972	03/06/32 - 14/12/32	Édouard Herriot (3)
Édouard Daladier	1884 - 1970	18/12/32 - 28/01/33	Joseph Paul-Boncour
Édouard Daladier	1884 - 1970	31/01/33 - 24/10/33	Édouard Daladier (1)
Édouard Daladier	1884 - 1970	26/10/33 - 24/11/33	Albert Sarraut (1)
Édouard Daladier	1884 - 1970	26/11/33 - 27/01/34	Camille Chautemps (2)
Jean Fabry	1876 - 1968	30/01/34 - 04/02/34	Édouard Daladier (1)
Joseph Paul-Boncour	1873 - 1972	04/02/34 - 07/02/34	Édouard Daladier (2)
Philippe Pétain	1856 - 1951	09/02/34 - 08/11/34	Gaston Doumergue (2)
Louis Maurin	1869 - 1956	08/11/34 - 07/06/35	Pierre-Étienne Flandin (1)
Louis Maurin	1869 - 1956	01/06/35 - 04/06/35	Fernand Bouisson
Jean Fabry	1876 - 1968	07/06/35 - 22/01/36	Pierre Laval (4)
Louis Maurin	1869 - 1956	24/01/36 - 04/06/36	Albert Sarraut (2)
Édouard Daladier	1884 - 1970	04/06/36 - 21/06/37	Léon Blum (1)
Édouard Daladier	1884 - 1970	29/06/37 - 14/01/38	Camille Chautemps (3)
Édouard Daladier	1884 - 1970	18/01/38 - 10/03/38	Camille Chautemps (4)
Édouard Daladier	1884 - 1970	13/03/38 - 08/04/38	Léon Blum (2)
Édouard Daladier	1884 - 1970	12/04/38 - 13/05/39	Édouard Daladier (3)
Édouard Daladier	1884 - 1970	11/05/39 - 13/09/39	Édouard Daladier (4)
Édouard Daladier	1884 - 1970	13/09/39 - 20/03/40	Édouard Daladier (5)
Édouard Daladier	1884 - 1970	22/03/40 - 18/05/40	Paul Reynaud

Nom du ministre	Naissance - décès	Dates de fonction	Ministère
Paul Reynaud	1878 - 1966	18/05/40 - 16/06/40	Paul Reynaud
Maxime Weygand & Louis Colson	1867 - 1965 1875 - 1951	16/06/40 - 11/07/40	Philippe Pétain

3 – Les directives concernant la modernisation de la ligne de fortifications frontalières permanentes, adoptées par le Gouvernement à la fin de 1928, furent résumées dans la note du 7 janvier 1929 visant les zones frontières ; elle définissait l'organisation des communications ferrées et routières, les zones de débarquement, les réseaux de transmissions et les réseaux de transport de la force électrique, les grands organes de ravitaillement et d'évacuation.

Remarques : a) – Du point de vue de la politique extérieure de la France, il fallait éviter de paraître agressif vis-à-vis de l'Allemagne ; la Société des Nations (SDN) aurait condamné la France si elle avait constitué une arme blindée destinée à envahir l'Allemagne.

b) – Il fut décidé en 1927 de créer dès le temps de paix un système défensif aux frontières, sous la forme d'un système discontinu de *régions fortifiées* comprenant de gros ouvrages d'artillerie séparées par des intervalles libres de 10 km (pour tenir compte du budget serré) ; les intervalles étaient comblés par des abris et des casemates d'infanterie équipées de mitrailleuses.

c) – Les formes techniques des *régions fortifiées* devaient être nuancées suivant les régions et dans chaque région, suivant les conditions locales.

d) – Sur le front, on prévoyait des ouvrages d'infanterie et des abris à l'épreuve des bombes ou des obus pour assurer la continuité du feu ; on devait construire, aux points importants de la ligne de résistance, des ouvrages ou groupes d'ouvrages disposés à la demande du terrain et reliés par des communications abritées à l'épreuve du feu avec un ou plusieurs abris casernes assurant l'habitabilité et le jeu des réserves dans les meilleures conditions.

e) – Sur les parties des frontières qui ne comportaient pas de *régions fortifiées* on construisait ou on préparait dès le temps de paix des dispositifs répondant à un plan de défense adapté aux circonstances locales de situation et de terrain.

f) – On devait prévoir une réserve de matériel défensif rapidement transportable.

g) – L'exécution du programme de défense pour toutes les frontières du Nord et de l'Est, comprenant l'équipement, les fortifications et l'armement, pouvait entraîner une dépense de trois milliards de francs.

3 – Il était exclu de préparer, ou même d'évoquer la possibilité de lancer quelque attaque ou contre-attaque que ce soit, pour ne pas apparaître aux yeux des membres de la Société des Nations comme un agresseur déterminé ou un agresseur potentiel

Remarques : a) – À la déclaration de guerre et même jusqu'au déclenchement de l'offensive allemande sur le front de l'Ouest, en mai 1940, l'armée française n'était ni entraînée, ni équipée pour un combat de rencontre avec l'ennemi en rase campagne.

b) – En conformité avec l'option résolument défensive adoptée par la France depuis les années 1920, le règlement de Cavalerie qui fut communiqué aux unités à la fin des années 1930, quelques mois avant la déclaration de guerre, prévoyait que les forces blindées motorisées seraient regroupées à l'arrière du front de défense et constitueraient des réserves particulièrement manœuvrières.

c) – À la déclaration de guerre, le *Corps de cavalerie* français représentait globalement une force de 25 000 hommes ; le Corps de cavalerie était affecté à la

1ère armée.

d) – Le Corps de cavalerie français était doté de :

i) 176 excellents chars Somua, d'appellation officielle « *automitrailleuse de combat* » (19,5 tonnes, 1 canon de 47 mm et 1 mitrailleuse de 7,5 mm) ;

ii) 239 chars légers Hotchkiss (9,6 tonnes, 1 canon long de 37 mm et 1 mitrailleuse de 7,5 mm) ;

iii) 80 engins blindés de découverte Panhard, rapides et bien armés, mais très légers.

e) – Des unités blindées indépendantes du Corps de cavalerie étaient affectées à différentes armées, par exemple la 1ère division légère mécanique était affectée à la 7ème armée.

4 – Le 21 octobre 1939, le général Maurice Gamelin, commandant en chef allié, annonça qu'il n'avait pas l'intention d'attaquer l'Allemagne et qu'il avait reçu l'ordre, en cas d'attaque en force allemande, de replier ses forces derrière la ligne Maginot.

5 – Le 14 juin 1940, la 1ère armée allemande entreprit de forcer la ligne Maginot au Sud de Sarrebruck ; après une préparation d'artillerie et avec l'intervention de la Luftwaffe, plusieurs divisions allemandes avaient franchit la ligne au bout de deux jours, au terme de durs combats ; quelques ouvrages la ligne Maginot continuèrent à se défendre jusqu'à l'activation, le 25 juin 1940 à 1h35 matin, de l'armistice conclu le 22 juin 1940 en forêt de Compiègne entre les représentants des gouvernements de l'Allemagne et de la France.

Magister : Maître d'école de village.

Remarque : Magister est la transposition en français, sans aucun changement, du mot latin *māgistēr* qui signifie « *maître qui enseigne dans une école* ».

Magistère : **1** – La dignité du grand maître de Malte.

2 – Il se dit aussi du temps du gouvernement d'un grand maître.

Exemple : Pendant le *magistère* d'un tel grand maître de Malte.

Magit : **1** – Interface « *git* » utilisable avec l'éditeur de texte polyvalent *emacs*.

Remarques : **a)** – *Magit* permet d'exploiter le logiciel « *git* » de gestion des versions successives des projets informatiques.

b) – *Magit* gère les *commits* de *git* grâce à des commandes *emacs* adaptées.

c) – Il faut installer, dans l'ordre, *homebrew*, *emacs* et *magit* avant d'utiliser *magit*.

d) – *Magit* est une interface *git* dite « *porcelaine* », ce qui veut dire qu'il est convivial et par nature, très simple à utiliser.

[Voir les mots *Homebrew*, *Git*, *Commit*, *Emacs*, *Porcelaine*].

Magnanarelle : Femme employée dans une magnanerie de Provence.

Remarque : Les magnanarelles sont notamment chargées de cueillir les feuilles de mûrier pour nourrir les vers à soie.

Magnanerie : Lieu d'exploitation de sériciculture.

Remarque : L'élevage du ver à soie s'appelle la *sériciculture*.

Magnat : Terme usité jadis en Pologne, pour désigner l'un des grands du royaume.

Remarque : Il se dit principalement au pluriel.

Exemple : Les magnats de Pologne.

Magnétique (en anglais « *magnetical* ») : **1** – Adjectif employé pour qualifier les corps qui sont affectés de magnétisme ou qui y sont soumis par participation.

2 – Le *méridien magnétique* du lieu passe par l'axe longitudinal de l'aiguille aimantée ; sa direction diffère de celle du méridien géographique du lieu d'une quantité égale à la variation de cette aiguille.

Remarques : a) – D'un corps qui n'est pas affecté par le magnétisme, on dit qu'il ne prend pas l'aimant ou qu'il est amagnétique.

b) – Les aciers inoxydables *austénitiques* (structure cristalline cubique à faces centrées) ne prennent pas l'aimant ; mais d'autres aciers inoxydables, notamment les aciers inoxydables ferritiques (structure cristalline cubique centrée) prennent l'aimant.

Magnétiques (Métaux –) : Voir l'expression *Métaux magnétiques*.

Magnétisme : Nom générique qui se dit des propriétés de l'aimant.

Magnétisme solaire :

Magnétisme terrestre :

Magnétohydrodynamique : Discipline scientifique qui décrit le comportement d'un fluide conducteur du courant électrique en présence de champs électromagnétiques.

Remarque : La magnétohydrodynamique (MHD) s'applique notamment aux plasmas, au noyau externe et même à l'eau de mer.

Magnétorésistance géante : La magnétorésistance géante est un phénomène d'origine quantique qui permet de mesurer de très petites variations du champ magnétique.

Magnificence : 1 – Qualité de celui qui est magnifique.

2 – Somptuosité, dépense éclatante.

Magnitude : 1 – La *magnitude* d'un objet céleste est la mesure de la sensation visuelle qu'éprouve un observateur en raison de l'éclat de cet objet céleste.

[Voir l'expression *Éclat d'un astre*].

Remarques : a) – Les étoiles nous paraissent grosses ou petites selon l'intensité relative du flux lumineux que nous en recevons, pour une hauteur donnée au-dessus de l'horizon et pour une limpidité de l'air donnée.

b) – Le système des magnitudes stellaires a été inventé par l'astronome grec Hipparque (190 av. J.-C. - 120 av. J.-C.).

c) – La *magnitude* d'une étoile est l'évaluation numérique de sa petitesse.

d) – Ernst Weber (1795-1878) et Gustav Fechner 1801-1887) remarquèrent que la sensation visuelle est proportionnelle au logarithme de l'excitation lumineuse.

e) – D'Hipparque (2^{ème} siècle avant J.-C.) à l'Almageste de Ptolémée (2^{ème} siècle après J.-C.) les Anciens classèrent les étoiles en 6 grandeurs ; cet ancien classement est encore utilisé : les étoiles de première grandeur sont les plus brillantes ; les étoiles visibles à l'œil nu les moins brillantes sont de sixième grandeur.

2 – L'excitation du flux lumineux est proportionnelle à la luminosité intrinsèque de l'étoile et inversement proportionnelle à la distance de l'étoile à la Terre.

3 – L'astronome anglais Norman Pogson (1829-1891) de l'observatoire de Madras (Inde) est à l'origine de la formule qui classe les magnitudes relatives des étoiles ; si E_1 et E_2 sont les éclats visibles des étoiles A_1 et A_2 , les magnitudes m_1 et m_2 de ces étoiles sont telles que :

$$m_2 - m_1 = - 2,5 \log (E_2 / E_1)$$

Remarques : a) – Pogson avait mesuré qu'une différence de 5 magnitudes (de la 1^{ère} grandeur à la 6^{ème} grandeur) correspondent à un rapport de 100 en éclat (c'est-à-dire en intensité lumineuse).

b) – Un écart d'une magnitude est environ égal à un rapport d'éclat de 2,512, c'est-à-dire la racine cinquième de 100.

c) – L'*échelle des magnitudes* est la transcription mathématique de la perception logarithmique de l'intensité lumineuse par l'œil selon la loi de Weber-Fechner.

4 – La *magnitude apparente* **m** d'un objet céleste est l'irradiance de cet objet

observé depuis la Terre ; F étant le flux effectivement reçu sur Terre, L la luminosité intrinsèque de l'étoile, d la distance de l'étoile en *parsecs* :

$$m = - 2,5 \log (F) + C = - 2,5 \log [L(d/10)^{-2}] + C$$

Remarques : a) – La magnitude apparente de l'étoile *Véga*, dans la constellation de la Lyre, est *égale à zéro* par convention, et elle sert de référence pour les magnitudes des autres objets célestes.

b) – L'étoile *Sirius*, de la constellation du Chien dans l'hémisphère boréal, est l'étoile la plus brillante du ciel, suivie par *Canopus* de la constellation de la Carène, dans l'hémisphère austral.

[Voir le mot *Canicule*].

c) – Exemples de magnitudes apparentes :

Magnitudes	Objets célestes
- 26,73	Soleil
- 12,6	Pleine lune (<i>valeur de sa magnitude maximale</i>)
- 4,6	<i>Planète Vénus (valeur de sa magnitude maximale)</i>
- 2,9	<i>Planète Mars (valeur de sa magnitude maximale)</i>
- 1,47	<i>Étoile Sirius [ou la Canicule] (dans la constellation du Chien)</i>
- 0,72	<i>Étoile Canopus (constellation de la Carène, dans le ciel austral)</i>
- 0,04	<i>Étoile Arcturus (dans la constellation du Bouvier)</i>
- 0,01	<i>Étoile Rigil Kantaurus (dans la constellation du Centaure)</i>
0,0	<i>Étoile Véga (dans la constellation de la Lyre)</i>
+ 0,12	<i>Étoile Rigel (dans la constellation d'Orion)</i>
+ 0,38	<i>Étoile Procyon (dans la constellation du Petit Chien)</i>
+ 0,46	<i>Étoile Achernar (dans la constellation d'Éridan)</i>
+ 0,5	<i>Étoile Bételgeuse (dans la constellation d'Orion)</i>
+ 0,60	<i>Étoile Hadar (dans la constellation du Centaure)</i>
+ 0,71	<i>Étoile Véga (dans la constellation de la Lyre)</i>
+ 0,77	<i>Étoile Altaïr (constellation de l'Aigle)</i>
+0,85	<i>Étoile Aldébaran (constellation du Taureau)</i>
+ 0,96	<i>Étoile La Chèvre [ou Capella] (dans la constellation du Cocher)</i>
+ 1,04	<i>Étoile L'Épi (dans la constellation de la Vierge)</i>
+ 1,09	<i>Étoile Antarès (dans la constellation du Scorpion)</i>
+ 1,15	<i>Étoile Pollux (dans la constellation des Gémeaux)</i>
+ 1,16	<i>Étoile Fomalhaut (dans la constellation du Poisson Austral)</i>
+ 1,25	<i>Étoile Dénéb (dans la constellation du Cygne)</i>
+ 6,5	Étoiles les plus faibles visibles à l'œil nu.
+ 17	Objet observé à l'œil avec un gros télescope.
+ 21	Objet photographié au télescope terrestre avec une longue pause.
+ 30	Objets les plus faibles observés par le satellite Hubble

- d)** – La magnitude est d'autant plus élevée que l'étoile est plus difficile à voir.
- e)** – La magnitude *absolue* est la magnitude intrinsèque qu'aurait cette étoile si on la plaçait à une distance de 10 parsecs par rapport à la Terre.
- f)** – Une magnitude peut être calculée dans un domaine de longueur d'onde particulier ou sur l'ensemble du spectre électromagnétique.
- g)** – La magnitude *bolométrique* est la magnitude reliée à l'énergie rayonnée sur l'ensemble du spectre électromagnétique ; plus la valeur est petite, plus l'astre est lumineux.
- h)** – La magnitude peut être négative.

Magnitude apparente : La magnitude apparente d'une étoile mesure l'éclat apparent de cette étoile.

Remarques : **a)** – Les étoiles visibles à l'œil nu par temps clair ont une magnitude apparente égale ou inférieure à 6.

b) – Les télescopes terrestres les plus puissants peuvent détecter les étoiles jusqu'à la magnitude 25.

Magnus (Effet –) : L'*effet Magnus* (ou *effet de Magnus*) désigne l'augmentation ou la diminution des champs de pressions qui s'exercent d'un côté ou de l'autre d'un objet cylindrique ou sphérique, en rotation dans un écoulement fluide, lorsque l'axe de rotation de l'objet est perpendiculaire à la direction de l'écoulement du fluide, conformément à la relation énoncée par le physicien suisse Daniel Bernoulli (1700-1782).

Remarques : **a)** – L'*effet Magnus* a été exploité par l'ingénieur allemand Anton Flettner (1885-1961) pour mettre au point des rotors verticaux sur le pont supérieur des navires, qui utilisaient la force du vent pour la propulsion.

b) – Heinrich Gustav Magnus (1802-1870) était un physicien allemand.

c) – Deux rotors de Flettner équipaient le navire de charge *Buckau* en 1924 ; ils lui procuraient une aide à la propulsion pendant les grandes traversées. [Voir le mot *Grément*].

d) – L'effet Magnus explique la trajectoire courbe du ballon de foot-ball lorsqu'il arrive près du but adverse, lorsque le tireur du coup-franc lui a donné un mouvement de rotation d'axe vertical ; la déviation de la trajectoire dépend du rapport entre la vitesse de rotation du ballon et sa vitesse linéaire résiduelle.

Magot : **1** – Gros singe.

2 – On appelle aussi magot une figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc.

Exemple : Magot de la Chine.

3 – [Familier] On appelle magot un amas d'argent caché.

Exemples : On a trouvé son magot ; il avait mis son magot dans la cave.

Mahan : L'amiral américain Alfred Thayer Mahan (1840-1914) fut un historien et un stratège influent, un spécialiste de la guerre navale d'avant la Première Guerre Mondiale.

Remarques : **a)** – Mahan insista sur l'importance pour les États-Unis d'Amérique d'entretenir une marine de guerre puissante.

b) – Mahan a publié en 1890 un ouvrage de politique étrangère et de tactique navale intitulé « *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783* ».

c) – Mahan préconisa la construction d'un canal permettant de passer de l'Océan Atlantique dans l'Océan Pacifique et réciproquement : ce fut le canal de Panama de 77 kilomètres de longueur, commencé en 1880 par le Français Ferdinand de Lesseps qui avait déjà creusé l'autre grand canal inter-océanique de Suez ; le canal de Panama, inauguré le 15 août 1914 par le navire de charge américain « *Ancon* », deux semaines après le début de la Grande Guerre en Europe, fut achevé par les Américains après que la société de Ferdinand de Lesseps eu fait faillite.

d) – Mahan préconisa, pour pouvoir concurrencer la puissance commerciale de

l'Angleterre, que les États-Unis adoptent la stratégie qui avait fait la prospérité britannique :

- i)** Construction d'une puissance flotte de guerre capable de maîtriser les mers autour de l'Amérique et éventuellement dans leurs futures colonies ;
- ii)** Établissement de bases militaires sur les principales routes maritimes du globe, pour ravitailler et réparer les navires américains ;
- iii)** Acquisition des îles Hawaii, au centre de l'Océan Pacifique, et d'au moins une île des Antilles ;
- iv)** Contrôle du canal transocéanique Atlantique-Pacifique ;
- v)** Mise en œuvre de moyens permettant de défendre les intérêts américains dans le monde ;
- vi)** Mise en service d'une marine marchande permettant d'importer les matières premières nécessaires à l'industrie américaine, et d'exporter les produits manufacturés américains ;
- vii)** Acquisition d'un empire qui fournira les matières premières nécessaires à l'industrie américaine et qui constituera un marché pour les produits industriels américains.

e) – Les idées de Mahan ont été mises en pratique entre les deux guerres mondiales et ont abouti aux provocations américaines qui visaient à obliger le Japon à déclencher les hostilités contre les États-Unis ; le 7 décembre 1941, l'aéronautique navale japonaise frappait la base navale de Pearl Harbour (dans l'île d'Oahu de l'archipel polynésien d'Hawaï) ; cette attaque prétendument surprenante permettait à l'Amérique d'entrer dans le conflit qui opposait, en Europe, l'Angleterre à l'Allemagne ; l'opinion publique américaine était jusqu'alors résolument opposée à l'entrée en guerre des États-Unis ; la Seconde Guerre Mondiale a propulsé les États-Unis d'Amérique au rang de super-puissance, avec l'Union Soviétique.

Mahomet : Le prophète Mahomet (570-632) est le fondateur de la religion des Mahométans.

Remarques : **a)** – Mahomet est un descendant d'Ismaël, fils d'Abraham et de sa servante égyptienne Agar .

b) – Les descendants d'Ismaël s'appellent les Ismaélites.

c) – La tribu des Quraychiites, dont est issu Mahomet, a été fondée par Kédar, le deuxième fils de Ismaël.

d) – Les Juifs des douze tribus d'Israël sont les descendants d'Isaac, fils d'Abraham et de son épouse Sarah.

e) – Israël est le deuxième nom du patriarche *Jacob*, fils d'Isaac.

f) – Ismaël et Isaac étaient demi-frères ; Israël, fils d'Isaac, était le neveu d'Ismaël.

Mahométan : Celui ou celle qui professe la religion du prophète Mahomet.

Remarques : **a)** – On dit aussi *musulman*, qui veut dire « celui qui se soumet à l'Islam » (les mahométans se donnent ce nom) ou *islamite* (celui qui professe l'*islam*).

b) – *Islam* signifie « soumission à la volonté de Dieu ».

c) – L'*islam* est la religion des mahométans.

d) – On appelle *islamiste* celui qui connaît et respecte rigoureusement les dogmes et les préceptes islamiques.

e) – Dans l'expression « *islamisme radical* » le mot *radical* signifie *croyance à l'essence même* de cette religion ainsi qu'à tous ses *principes* et mise en application de tous ses *préceptes*.

f) – Le mot *islamiste* ou les expressions *islamiste radical* et *islamisme radical* sont utilisés en mauvaise part par ceux qui pensent que l'existence même des mahométans est un péril.

g) – La stigmatisation des adeptes radicaux d'une religion est antinomique de la laïcité.

[Voir le mot *Laïcité*].

Mahonne (en anglais « *turkish galley* ») : Sorte de galère turque, de moyenne grandeur et semblable aux galéasses de Venise, mais moins forte.

Mahonnes : Sortes de radeaux que l'on accoste entre le navire et le quai dans les ports de Méditerranée, pour faciliter le chargement ou le déchargement des marchandises.

Mai : **1** – Le cinquième mois de l'année.

2 – Mai signifie aussi un arbre qu'on a coupé et qu'on plante au premier jour de mai devant la porte de quelqu'un pour lui faire honneur.

Exemples : Planter le mai ; un grand mai ; un beau mai.

Maidan : Le maidan est le nom qu'on donne en Orient aux places où se tiennent les marchés.

Maie : Grande caisse à caillebotis sur laquelle on étend le cordage qu'on vient de goudronner pour qu'il s'y égoutte.

Remarque : Habituellement, un cordage réputé « *goudronné* » a été fabriqué à partir de fils de caret déjà goudronné.

Maigre (en anglais « *low* ») : **1** – On dit que les *eaux sont maigres* dans un endroit, pour un navire donné, lorsqu'il n'y a pas assez de hauteur d'eau pour que le navire dont on parle puisse se hasarder à y passer.

2 – On appelle *maigre d'eau* un endroit où les fonds remontent et où la hauteur d'eau est insuffisante pour qu'un navire donné puisse naviguer sereinement.

Maigre (en anglais « *drum* », « *croaker* », « *meagre* », « *shade fish* ») : **1** – Poisson de la famille des *sciænidés* que l'on pêche notamment en Gironde ou au large de l'Île d'Oleron.

Remarques : **a)** – Le *maigre* ressemble en certains points au *bar* de l'Océan Atlantique ou au *loup* de la Mer Méditerranée.

b) – Le nom latin du maigre est : *Argyrosomus regius*.

2 – Les maigres adultes ont une taille comprise entre 70 centimètres et 2 mètres ; la taille moyenne des maigres habituellement pêchés dans les eaux d'Aunis-Saintonge va de 50 centimètres à 1 mètre.

Remarques : **a)** – Un maigre de 30 ans peut mesurer plus de 2 mètres de long et peser 100 kg.

b) – Le maigre a deux nageoires près des ouïes, deux sous le ventre, une au-delà de l'anus et deux sur le dos.

c) – La première des nageoires dorsales est garnie de huit piquants.

d) – Dans le premier âge, il est presque en entier de couleur argentée ; en grandissant, il devient livide et noirâtre sur le dos et sur les côtés.

3 – On trouve des maigres lorsque la température de l'eau est comprise entre 14°C et 23°C ; lorsque la température est trop basse en Gironde ou dans les eaux côtières, il migre au large.

Remarques : **a)** – La reproduction du maigre (le frai) se fait en mai dans les estuaires de la Gironde, de la Seudre ou de la Sèvre ; on trouve des alevins de maigre en juin.

e) – En France, la pêche des maigres de longueur est inférieure à 30 centimètres est interdite.

4 – Le maigre peut émettre des grondements sourds, surtout en période de frai, qui sont amplifiés par la résonance de sa vessie natatoire ; ces grondements sont produits par les vibrations de ses otolithes qui frottent l'une sur l'autre.

[Voir les mots *Frai*, *Otolithe*, *Grondin*].

Remarque : Pour repérer les maigres, on arrête le moteur du bateau et on colle son oreille au pont ; s'il y a un banc de maigres près du bateau, on les entend gronder.

Maigre : À bord des navires à voiles, une *journée maigre* était telle que la nourriture comportait des pois, des fèves ou de la morue et qu'elle n'avait pas ou que peu de viande.

Maigre : On dit qu'il y a un maigre d'eau, que les eaux sont maigres dans un endroit donné lorsqu'elles y ont moins de hauteur qu'à l'ordinaire, ou lorsqu'il n'y a pas assez d'eau pour qu'un navire donné puisse se hasarder à y passer.

Maigrir (en anglais « *to lessen* ») : Maigrir une pièce de bois c'est en retirer, par un travail de charpentage, tout ce qui s'y trouve en trop pour lui donner la forme qu'elle doit avoir.

Mail : 1 – Espèce de *petite masse de bois* garnie de fer par les deux bouts, qui a un long manche un peu pliant et dont on se sert pour jouer en poussant une boule de buis à un jeu de société appelé *jeu de mail*.

Remarques : **a)** – Originaire de France, le jeu de mail a été pratiqué par les Britanniques à partir du XIV^{ème} siècle et il a donné naissance au *golf* en Écosse ou au *croquet* en Irlande.

b) – Le jeu de *croquet* est un jeu de *mail* que l'on pratique sur un terrain engazonné de dimensions réduites, dans lequel les boules sont poussées à l'aide de petits mails (appelés maillets) à travers un certain nombre d'arceaux (de 6 à 10) et en suivant un parcours décidé à l'avance.

c) – Le *croquet* a été une discipline olympique aux jeux d'été de Paris en 1900.

d) – Un *petit mail* est appelé un *maillet*.

2 – *Mail* signifie aussi *le jeu* dans lequel on lance une boule avec le mail.

Exemples : Le jeu de mail est un beau jeu ; jouer au mail ; une partie de mail.

Remarque : On appelle *boule de mail* la boule avec laquelle on joue au mail.

3 – *Mail* signifie aussi le lieu, l'allée où l'on joue, où l'on pousse la boule.

Exemples : Un beau mail ; un mail planté d'arbres.

Remarques : **a)** – Le Mail de La Rochelle est parallèle à la côte, au Nord du *golfe* de La Rochelle, dans l'Ouest de la porte des 2 Moulins en direction de Port-Neuf.

b) – Les mots anglais *mall* ou *maul* sont dérivés du mot français *mail*, avec le sens de *maillet* du vieux jeu de mail.

c) – *The Mall* est une grande avenue de Londres, longue de près d'un kilomètre, qui part de la gare de Charing Cross, passe sous l'arche de l'Amirauté et se termine à Buckingham Palace.

Mail : Anglicisme signifiant « *message électronique* ».

Remarque : Le mot anglais « *mail* » est la transcription anglaise du mot français « *malle* », avec une adaptation de la graphie pour que les Anglais prononcent « *mail* » de la même manière que les Français prononcent le mot « *malle* ». [Voir le nom *Neper* (Jean –)].

Maillade : Appellation en Méditerranée du filet que l'on appelle *tramail* en Atlantique.

Maillane : Petite ville de Provence, entre Avignon et Arles, où est né et où a vécu le poète Frédéric Mistral, lauréat du Prix Nobel de littérature en 1904.

[Voir *Mistral* (Frédéric –)].

Maillard (Réaction de – en cuisine) : Posés sur un ustensile de cuisine porté à une température supérieure à 140°C, les aliments sont saisis en surface et l'on observe une sorte de caramélisation qui donnera un bon goût ; la croûte qui se forme rend la surface étanche aux échanges de vapeurs : les aliments ainsi préparés sont dorés et croustillants en surface, fondants et moelleux à l'intérieur.

Remarques : **a)** – Les poêles en fer, sans aucun revêtement intérieur, sont particulièrement bien adaptées à ce type de cuisson.

b) – On peut cuire ainsi des viandes, des crêpes, des omelettes, des pommes de terre, etc.

Maille : 1 – Espèce de petit anneau en fil de lin ou de coron, de laine ou de matière synthétique, voire de métal, dont plusieurs imbriqués ensemble font un tissu.

Exemples : Les mailles d'un filet, de rets ; des filets à grandes mailles, à petites mailles ; les mailles de ce filet sont trop grandes ; les mailles carrées sont meilleures que les rondes.

2 – On appelle aussi *mailles* ces petits annelets de fer dont on faisait des armures.

Exemples : Une chemise de mailles ; une cotte de mailles ; un gant de mailles.

Remarque : On dit « *maille à maille se fait le haubergeon* » pour dire qu'en travaillant peu à peu à une chose, enfin elle se trouve achevée.

[Voir le mot *Haubergeon*].

3 – Il se dit aussi des tissus qui se font à l'aiguille ou au métier, comme les bas de soie.

Exemples : Il y a une maille rompue à votre bas ; rompre une maille ; reprendre une maille.

Maille : La *maille* était une pièce de monnaie de billon, apparue en France au XII^e siècle, valant un demi-denier, soit un vingt-quatrième de sou ; le *sou tournoi* valait un vingtième de livre.

[Voir le mot *Billon*].

Remarques : **a)** – On s'en servait dans les fractions et dans les papiers terriers.

Exemple : Trois sous, deux deniers et une maille.

b) – On s'en sert aussi pour exprimer une chose de très petite valeur.

Exemples : Il n'a ni sou ni maille ; il n'a pas une maille ; cela ne vaut pas une maille ; cela ne fait pas la maille.

c) – Le mot *maille* est synonyme d'*obole* ou de somme d'argent minime.

d) – [*Familier*] On dit que deux personnes ont toujours *maille à partir* ensemble, pour dire qu'ils se disputent à propos de sommes infimes à se partager, c'est-à-dire qu'ils ont toujours quelque différend de peu d'importance.

Maille : 1 – On appelle mailles les marques, les taches qui se font sur les plumes du perdreau, lorsqu'il devient fort.

2 – Maille signifie encore certaine tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil et qui offusque la vue.

Exemple : Il lui est venu une maille à l'œil.

Maille (en anglais « *room* » « *space* » « *opening between timbers* ») : **1** – Intervalle, distance entre deux membrures, entre deux couples voisins, entre deux varangues voisines.

Remarques : **a)** – Une maille de navire à voiles en bois traditionnel ne devrait pas excéder 15 centimètres.

b) – Quand il n'y a pas d'intervalles, on dit que le navire est à *mailles pleines*.

c) – Si on laisse de l'intervalle entre les files des vaigres, cet intervalle se nomme *maille de vaigrage*.

[Voir les mots *Vaigre* et *Vaigrage*].

2 – Le mot *maille* exprime l'ouverture laissée entre les fils des filets de pêche.

Remarques : **a)** – La longueur de maille d'un filet, ou maille étirée, est la distance entre deux nœuds opposés, prise du milieu d'un nœud au milieu de l'autre nœud lorsque la maille est complètement aplatie.

b) – Cette mesure est égale à deux côtés de maille.

c) – Cette mesure est souvent utilisée pour désigner la distance comprise entre deux nœuds consécutifs.

3 – Maille est le nom d'un anneau de chaîne ; on distingue la maille ordinaire, la maille à étai et la maille d'affourche ou tournante.

Remarque : Les mailles des *câbles-chaînes* (on dit aussi des *chaînes d'ancres*) possèdent un étau pour éviter leur déformation par allongement et aplatissement lorsque la chaîne est en tension et pour empêcher que la chaîne ne s'emmêle. [Voir l'expression *Chaîne d'ancre*].

Maille à étau : L'étau d'une maille de chaîne de mouillage est une entretoise en fonte ou en acier, appliquée sans soudure et qui a pour buts :

i) de s'opposer à l'aplatissement de la maille, et

ii) d'empêcher la chaîne de s'enrouler et de former des coques.

Remarques : **a)** – Les mailles des chaînes de mouillage des navires actuels sont en principe des *mailles à étau*, à l'exception de certaines mailles d'extrémité des maillons.

b) – L'étau alourdit la chaîne et il augmente l'élasticité de la maille ainsi que celle de la chaîne.

c) – Les embarcations et les très petits navires ont des chaînes de mouillage formées de mailles sans étais.

[Voir les expressions *Chaîne d'ancre* et *Maille à renfort*].

Maille à renfort : On appelle *maille à renfort* de la chaîne de mouillage, la maille qui reçoit le boulon de la manille d'assemblage de deux maillons consécutifs ; la maille à renfort ressemble à une maille à étau ; sa forme est ovale, son étau est arrondi et est rapproché de l'extrémité de la maille qui reçoit le boulon de la manille pour former un logement cylindrique.

Remarque : Les bords extérieurs de la maille à renfort sont aplatis au portage des oreilles de la manille.

Maille brisée : Maille de chaîne que l'on peut ouvrir ou tenir fermée de manière à mettre bout à bout plusieurs longueurs de chaîne.

Maille dieppoise (en anglais « *brummel hook* ») : Maille aisément largable mais de très bonne tenue, pour relier deux chaînes ou deux funes équipées chacune, à un bout, de ce type de maille.

Référence (fabrication acier forgé)	Hauteur totale de la maille (mm)	Charge admissible (tonnes-force)	Masse de la maille (kg)
MD 085	95	1,5	0,38
MD 115	115	2,6	0,780
MD 140	142	4,0	1,230
MD 160	160	5,0	1,840
MD 190	190	8,0	3,610
MD 230	230	13,5	6,250
MD 240	240	15,0	7,700

Remarque : On dit *maille dieppoise* ou *maille norvégienne*.

Maille Norvégienne : Voir l'expression *Maille dieppoise*.

Maille pleine : On dit de certains navires en bois très solides qu'ils sont construits « à *mailles pleines* » lorsque les couples sont tellement rapprochés que, vue de l'extérieur, la carcasse non bordée équivaut à une coque pleine.

Mailler (en anglais « *to lace on* ») : **1** – Synonyme de lacer

Remarque : On l'applique, par exemple, à une bonnette qu'on maille ou qu'on lace au bas d'une voile pour en augmenter la surface.

2 – Fixer au moyen d'une manille ou d'une maille dieppoise.
[Voir l'expression *Maille dieppoise*].

Maille sans étai : Maille d'une chaîne, souvent de petit calibre, qui n'est pas munie d'un étai pour empêcher sa déformation lorsqu'elle est soumise à une forte tension.

Maillet (en anglais « *maul* ») : **1** – Sorte de marteau en bois mortaisé à jour, cerclé de quatre petits anneaux en fer et employé par les calfats pour frapper sur leurs fers ou leurs ciseaux.

Remarque : Un maillet est un petit *mail*.

[Voir le mot *Mail*].

2 – Le maillet à épisser (en anglais « *splicing maul* ») est une autre sorte de marteau en bois avec lequel on fait pénétrer un épissoir entre les torons d'un gros cordage.

3 – Le maillet à fourrer (en anglais « *serving maul* ») est également appelé *mailloche*.

[Voir le mot *Mailloche*].

Mailloche (en anglais « *serving maul* ») : **1** – Gros maillet de bois.

2 – Maillet de bois servant à fourrer les gros cordages avec du bitord.

Remarques : **a**) – La tête de la *mailloche* à fourrer est creusée longitudinalement d'une cannelure pour y loger le cordage à fourrer.

b) – On fait un ou deux tours de bitord sur le manche, puis un ou deux tours sur la tête de la mailloche : lorsque l'on fait tourner la mailloche sur le cordage tendu horizontalement, le bitord qui glisse sur la mailloche enveloppe le cordage en tours pressés et jointifs.

c) – On dit aussi « *maillet à fourrer* ».

d) – Si l'on doit fourrer un cordage mince, on emploie un *minahouet*.

[Voir le mot *Minahouet*].

Maillon : **1** – On appelle parfois *maillon*, mais plus souvent *manille* une pièce de fer recourbée, munie d'un boulon et servant à relier une poulie ou un œil de cordage à un point fixe, ou encore à lier entre eux les œils d'extrémité de deux ou plusieurs cordages.

Remarques : **a**) – Il existe des maillons (ou manilles) avec un axe fileté à un bout et à œil à l'autre bout ; ces maillons peuvent être droits ou ronds (manille lyre).

b) – L'œil facilite le vissage et le dévissage rapide de l'axe au moyen d'une broche ou d'un épissoir ; sa forme plate permet également l'usage d'une clé à molette ; en revanche, l'œil étant en saillie, ce maillon (ou cette manille) est encombrant et risque de s'accrocher aux aspérités.

c) – Il existe des maillons ou manilles pour remorque, très résistants et comportant un axe de section ovale maintenu en place par une clavette.

d) – Le contact entre l'œil d'un cordage et un maillon (ou manille) en fer ou en acier se fait par l'intermédiaire d'une cosse serrée dans l'œil du cordage.

[Voir le mot *Cosse*].

2 – On appelle parfois *maillon*, mais plus souvent *maille démontable*, une manille d'assemblage pouvant s'ouvrir en cas de besoin et se refermer sans risquer de s'ouvrir de façon inopinée ; un *maillon* ou une *maille démontable* permet d'assembler deux bouts de chaîne.

Remarque : Le boulon d'une manille d'assemblage des bouts de chaîne ne dépasse pas la surface des oreilles, et il est maintenu au moyen d'une goupille qui traverse la manille et le boulon ; une petite balle de plomb est écrasée sur la tête de la goupille et empêche ainsi la goupille de sortir.

Maillon de chaîne (en anglais « *schakle* ») : **1** – *Maillon de chaîne* est l'expression utilisée pour désigner chacun des *bouts de chaîne* qui composent une ligne de mouillage ; on dit aussi, en abrégé, *un maillon*, *deux maillons*, *trois maillons*, etc., pour dire telle

longueur de chaîne.

2 – Les bouts de chaîne (les maillons) sont reliés ensemble par des *mailles spéciales* ; les deux extrémités de chaque bout de chaîne (de chaque maillon de chaîne) sont repérées par un marquage conventionnel qui permet de savoir immédiatement quelle touée (longueur de chaîne) est à la mer.

Remarques : a) – Les mailles spéciales, ou manilles d'assemblage, ou mailles démontables qui unissent entre eux les bouts de chaîne de 30 mètres (ou d'environ 30 mètres) de longueur, sont appelées des « *maillons* » : à chaque fois que l'on voit passer dans l'écubier un tel maillon, on déduit que l'on a déviré une longueur supplémentaire de 30 mètres, d'où l'habitude d'appeler *un maillon* chaque longueur de chaîne de mouillage de 30 mètres ou d'environ 30 mètres ; et si l'on a vu passer trois maillons, on déduit que l'on a déviré trois longueurs de 30 mètres et on parle d'une longueur de chaîne de 3 maillons.

b) – C'est donc *par métonymie* que l'on appelle « *maillon* » chaque bout de chaîne.

3 – Habituellement on peint en blanc, de chaque côté de la maille d'assemblage, autant de mailles que le numéro d'ordre du bout de chaîne correspondant : Par exemple, pour la troisième maille d'assemblage, non compris celle qui unit la chaîne à l'organeau (ou cigale) de l'ancre, on peint trois mailles de la chaîne du côté de l'ancre et quatre mailles du côté du puits aux chaînes : il y a alors trois maillons de ce point jusqu'à l'ancre, c'est-à-dire, si chaque maillon de chaîne mesure 30 mètres : 3 maillons × 30 mètres = 90 mètres.

4 – Le nombre de bouts de chaîne (on dit « *le nombre de maillons* ») pour chacune des deux ligne de mouillage d'un navire est de l'ordre d'une dizaine, souvent huit ou neuf, parfois douze.

Remarque : On dit par exemple : « *Il y a trois maillons à l'eau* » ou encore « *Il y a sept maillons-et-demi au guindeau* ».

[Voir l'expression *Bout de chaîne*].

Maillon (Longueur d'un – de chaîne) : 1 – Le *maillon* est l'unité traditionnellement utilisée pour évaluer la longueur d'une chaîne d'ancre ; en France, la longueur du maillon normalisé vaut 30,0 mètres dans la Marine militaire et 27,5 mètres (15 brasses) dans la Marine de commerce.

2 – Dans la pratique, la *longueur d'un maillon* peut varier, selon les navires, de 25 mètres à 50 mètres ; les longueurs les plus courantes sont 28 mètres, 30 mètres et 33 mètres ; la longueur d'un maillon de chaîne pour un navire donné varie avec la masse linéaire de la chaîne et elle est adaptée au déplacement du navire.

Remarques : a) – Pendant plus de 25 ans, nous avons interrogé le capitaine de chaque navire que nous assistions pour l'entrée ou la sortie des ports de Marans, La Pallice, La Rochelle-Ville, Rochefort ou Tonnay-Charente : après vérification dans les documents du navire, il est apparu que la longueur des maillons de chaîne de ces navires était comprise, pour le plupart, entre 28 et 33 mètres ; certains navires fluvio-maritimes russes avaient des maillons de 50 mètres ; quelques caboteurs anglais avaient des maillons d'environ 25 mètres ; mais beaucoup de capitaines affirmaient d'emblée que leurs maillons faisaient une certaine longueur (30 mètres par exemple) sans avoir jamais cherché à en connaître la mesure exacte et ils étaient surpris d'apprendre, en consultant les documents du bord, qu'il pouvait en être autrement.

À une certaine époque, les trois remorqueurs de La Pallice : *Talmont*, *Vallières* et *Guérande*, avaient chacun des maillons de chaînes de mouillage de longueurs différentes.

b) – Les chaînes de mouillage peuvent être en *acier doux* (qualité Q1 Veritas), en *acier à haute résistance* (qualité Q2 Veritas) ou en *acier à très haute résistance*

(qualité Q3 Veritas) ; l'inox est trop fragile pour servir à la confection des chaînes de mouillage.

c) – Les pièces d'assemblage des maillons successifs doivent assurer l'engrènement parfait dans les empreintes de la couronne de Barbotin du guindeau.

d) – On utilise, pour l'assemblage des maillons, des mailles démontables de pas identique à celui de la maille courante.

e) – Dans l'ancienne marine à voiles, en France, la longueur d'un maillon était de 18 brasses sur les bâtiments de guerre et de 15 brasses sur les navires de commerce ; dans la marine anglaise, elle était de douze brasses et demie.

f) – La brasse anglaise de 6 pieds de 0,304800601 m vaut 1,828803606 m et la *nouvelle brasse* française (loi du 10 décembre 1799) de 5 pieds de 0,3248406 m vaut 1,624203 mètre.

[Voir le mot *Brasse* et l'expression *Extrémité de chaîne*].

Maillot : 1 – Les couches, les langes et les bandes dont on enveloppe un enfant en nourrice.

Exemples : Un enfant en maillot ; mettre un enfant dans son maillot ; il était encore au maillot.

2 – Vêtement couvrant le haut du corps d'un adulte à partir de la taille.

Mail ship : Voir les mots *Paquebot, Courrier, Malle, Mail*.

Main (en anglais « *hand* ») : Organe de la préhension et du toucher, placé à l'extrémité du membre supérieur des humains.

Remarques : **a)** – Le mot « *main* » est utilisé dans plusieurs expressions :

i) *Donner la main* : on donne la main pour manifester un engagement.

ii) *Prêter la main* : on prête la main quand on aide un ami, un parent, un voisin.

iii) *Toucher la main* : on touche la main pour prendre contact avec quelqu'un, pour le saluer, pour lui dire « *bonjour* » ou pour lui dire « *au revoir* » en lui montrant ainsi qu'on le croit exempt de toute maladie contagieuse telle que la lèpre.

b) – Une main présente un pouce opposable aux autres doigts, qui permet la préhension.

c) – Les singes et autres primates ont quatre mains (deux mains aux membres supérieurs et deux mains aux membres inférieurs) ; on dit qu'ils sont quadrumanes.

Main : [Par analogie avec la solidarité des doigts d'une main] Groupe homogène de personnes.

Exemple : Une main de dockers.

Remarque : On appelle *main* une équipe homogène de dockers composée, suivant la nature de la marchandise, de six, huit ou douze hommes.

Exemples : Travailler à deux mains, mettre une main par panneau de cale, une main fera des heures supplémentaires.

[Voir l'expression *Main de dockers*].

Main (en anglais « *hand* ») : Ancienne unité de longueur valant 4 pouces, soit 101,6 mm.

Main (en anglais « *grapple* ») : On appelle *main* la fourche en fer employée en corderie pour faire plonger le fil de caret dans l'auge à goudron.

Main : Mesure utilisée en papeterie et qui est de vingt-cinq feuilles de papier blanc.

Remarque : Vingt mains, soit 500 feuilles, font une rame de papier.

Main de dockers : On appelle *main* chaque équipe de dockers employée pour la manutention des marchandises sur la quai, à bord du navire ou entre le quai et le navire.

[Voir le mot *Main*].

Exemple : L'expression « *la cale deux travaillera à deux mains à cinq heures* »

demain matin » signifie qu'il y aura deux équipes de dockers employées à la manutention dans cette cale, le lendemain, dès cinq heures du matin.

Main de fer (en anglais « *cramp iron* ») : **1** – Une *main de fer* est une forte crampe fixée à une structure du navire pour avoir un point de résistance ou d'appui.

[Voir le mot *Crampe*].

2 – Une main de fer pour tournevire est une sorte de grande maille à charnière, munie d'une manille à échappement à l'autre extrémité ; la chaîne à haler et la tournevire sont rapprochées et renfermées ensemble dedans.

[Voir le mot *Tournevire*].

Main de gloire : Main de pendu desséchée tenant une bougie entre ses doigts repliés, à laquelle on attribuait, au Moyen Âge, des propriétés magiques.

Main (De la première –) : **1** – De la main de celui qui a, le premier, acquis, recueilli, fabriqué ou mis en vente la chose dont il s'agit.

2 – [Au figuré] Tenir une nouvelle de la première main, c'est la savoir de celui qui est censé en avoir été instruit le premier.

Main (De première –) : **1** – Original.

2 – Un ouvrage de première main est un ouvrage qui ne doit rien qu'aux sources originales.

Remarque : Une érudition de seconde main est une érudition qui consulte non les sources et les originaux, mais les auteurs qui ont écrit sur le sujet.

Main (De seconde –) : Anglicisme signifiant « *d'occasion* ».

Main de travail : **1** – Prothèse fonctionnelle en forme de crochet ou de pince, destinée à des usages spécifiques.

2 – Prothèse fonctionnelle articulée, ayant l'aspect de l'organe manquant qu'elle remplace.

Main (Donner la –) : **1** – Aider quelqu'un à quelque affaire.

[Voir l'expression *Main (Prêter la –)*].

2 – Favoriser quelqu'un.

Main (Forcer la –) : **1** – [Équitation] Se dit d'un cheval qui agit à l'encontre des indications de son cavalier.

Remarque : Le cavalier est censé diriger son cheval par les mouvements de sa main.

2 – Contraindre une personne à agir contre sa volonté et ses intérêts propres.

Remarque : La contrainte peut être physique ou morale.

Mainlevée : **1** – La *mainlevée* est un acte judiciaire ou volontaire qui lève un empêchement.

Remarques : **a)** – La mainlevée judiciaire est la permission, la liberté qu'on obtient en justice, de disposer des choses qui avaient été saisies.

b) – On dit *donner mainlevée* pour dire faire un acte par lequel on se désiste de la saisie.

2 – La fin d'une saisie de navire s'appelle une *mainlevée* ; le navire rentre en possession de ses documents et il est autorisé à appareiller.

3 – Si, après le jugement sur le fond par le tribunal de grande instance, la requête du demandeur a été reconnue injustifiée, le navire est autorisé à reprendre la mer ; le propriétaire du navire engage alors une procédure pour se faire rembourser par le demandeur les dépenses supplémentaires et le manque à gagner dus à l'immobilisation abusive du navire.

4 – Si, après le jugement sur le fond par le tribunal de grande instance, la requête n'est pas infondée mais a été majorée par le demandeur, le propriétaire du navire peut également demander réparation.

Remarques : **a)** – La Convention de Bruxelles de 1952 autorise le juge qui

ordonne la saisie à fixer un délai au demandeur pour régler l'affaire auprès de la juridiction compétente ou par arbitrage ; si le demandeur n'a pas commencé la procédure à l'expiration du délai, le navire est libéré.

b) – Le président du tribunal de grande instance peut autoriser le navire saisi à reprendre la mer pour un ou plusieurs voyages, après qu'il a versé une somme suffisante en garantie de paiement.

Cette somme est toujours très importante.

Si le navire ne revient pas, cette somme ira aux demandeurs (les créanciers).

Main (Nœud de –) : Voir l'expression *Nœud de main*.

Main (Prêter la –) : **1** – Servir d'intermédiaire.

2 – Aider quelqu'un physiquement et matériellement, selon ses possibilités, à mener à bien quelque ouvrage.

Remarque : On dit aussi *donner un coup main*.

[Voir l'expression *Main (Donner la –)*].

Main (Se prêter la –) : Servir d'intermédiaire.

Main sur main : On hale un cordage *main sur main* (en anglais « **hand over hand** ») lorsqu'on n'agit sur le cordage qu'avec une main à la fois.

Remarque : Lorsqu'une main force, l'autre main s'avance à longueur de bras pour saisir à nouveau le cordage et relayer la première.

Main-torse : Synonyme de *garochoir*.

[Voir le mot *Garochoir*].

Main (Toucher la –) : Conclure un accord ferme.

Remarques : **a)** – On dit aussi *toucher dans la main* ou *taper dans la main*.

b) – L'expression « *de marchand à marchand il n'y a que la main* » signifie qu'il suffit aux marchands de toucher la main pour faire un marché, sans aucun écrit.

Maintenance : **1** – Mot emprunté à l'anglais, signifiant *entretien périodique*.

Remarque : L'expression « *entretien périodique* » ou le mot « *entretien* » sont préférables en ce sens.

2 – La *maintenance* vise à maintenir ou à rétablir un bien dans un état spécifié afin que celui-ci soit en mesure d'assurer un service déterminé.

3 – Le « *service de la maintenance* » dépanne, répare, repeint, remplace les composants usés ou cassés, règle, révisé, contrôle et vérifie les coques, les cales, les armes, les emménagements, les machines, les appareils électroniques, les programmes informatiques, etc.

Maintien : **1** – Conservation.

Exemples : Le maintien des lois, de la discipline ; le maintien de l'ordre.

2 – La contenance d'une personne, l'air du visage et le port du corps.

Exemples : Noble maintien ; bon maintien.

Maire : Appellation du premier magistrat d'une commune.

Exemples : Monsieur le maire ; madame le maire.

Remarques : **a)** – Le maire est élu par le conseil municipal de la commune.

b) – Jadis, dans certaines villes, le maire était appelé *prévôt des marchands*.

c) – En France, sous les rois de la première race, on appelait *maire du palais* le premier et principal officier qui avait l'administration de toutes les affaires de l'État, au nom du roi.

Exemples : Le maire du palais d'Austrasie ; le maire du palais de Neustrie.

d) – On appelle rois fainéants, dans l'histoire de France, certains rois de la première race qui ont laissé gouverner leurs maires du palais.

Maïs : Plante dont le grain, plus gros et plus rond que celui du blé ordinaire croît sur de longs et fort épis et sert de nourriture à une grande partie des peuples d'Asie, d'Afrique et

d'Amérique.

Remarques : a) – On cultive aussi le maïs en France, mais principalement pour engraisser la volaille.

b) – On appelle parfois le maïs : *blé de Turquie*.

Maison : 1 – Logis, bâtiment pour y loger, pour y habiter.

2 – On dit qu'un homme a *une bonne maison* pour dire qu'il donne souvent à manger ; et qu'il a *un grand état de maison* pour dire qu'il a beaucoup de domestiques.

3 – [*Au figuré et familier*] On dit faire *maison nette*, pour dire chasser tous ses domestiques ; et faire *maison neuve*, pour dire *en prendre d'autres*.

4 – *Maison* se prend aussi pour tous ceux qui composent une même famille.

Exemple : C'est une maison de gens de bien.

5 – On nomme maison une compagnie, une communauté d'ecclésiastiques, de religieux.

Exemples : Il est docteur de la Maison et Société de Sorbonne ; il est de la Maison de Navarre ; la Maison de saint Magloire, de saint Lazare, de sainte Geneviève.

6 – On appelait Maison du Roi l'ensemble des officiers de la bouche, de la chambre, de la garde-robe et autres, attachés au service domestique du roi.

Remarque : On appelait aussi Maison du Roi, et Maison tout court, les troupes destinées pour la garde de sa personne.

Exemples : Dans un tel combat, la Maison du Roi fit merveilles ; la Maison est partie pour l'armée.

7 – Maison signifie encore *race*.

Remarques : a) – Il ne se dit que des races nobles et illustres.

Exemples : Maison noble ; maison ancienne ; maison illustre ; grande maison ; maison souveraine ; la maison de France ; la maison d'Autriche ; la maison de Guise était la branche cadette de la maison de Lorraine ; la maison de Coucy.

b) – On dit un homme, une femme, un enfant, une fille *de bonne maison* pour dire *de noble et ancienne race*.

c) – Et d'un jeune homme qui a les manières nobles, qu'il sent son enfant *de bonne maison*.

8 – On appelait, à Paris, *petites maisons* l'hôpital où l'on enfermait ceux qui avaient l'esprit aliéné.

Exemples : Il le faut mettre, il devrait être aux *petites maisons*.

Remarque : On dit maintenant « à sainte Anne ».

9 – [*En astrologie*] On dit *les douze maisons du Soleil*, pour dire les douze signes du Zodiaque.

Maison close : 1 – Appellation des établissements de rencontre et de consommation entre prostituées et clients, qui avaient été tolérés en France depuis Louis IX (dit Saint Louis, 1214-1270).

Remarque : On les appelait aussi « *maisons de tolérance* ».

2 – La tolérance dont bénéficiaient les *maisons closes* a été supprimée par une ordonnance du 13 avril 1946, prise à l'initiative de l'élue MRP et conseillère à la ville de Paris *Marthe Betenfeld*, plus connue sous son nom de guerre : *Marthe Richard* ; c'est sous le pseudonyme de Marthe Richard qu'elle s'était livrée à la prostitution pendant la guerre, en vue de récolter des renseignements auprès de ses clients allemands.

Remarques : a) – L'ordonnance de fermeture des maisons de tolérance porte le nom de « *loi Marthe Richard* ».

b) – À cette époque d'épuration malade qui suivit la capitulation allemande, on

reprochait aux maisons closes d'avoir prospéré pendant l'Occupation grâce à la clientèle ennemie.

Maison commune : Nom quelquefois donné, depuis la Révolution, à ce qu'on appelle aussi Maison-de-Ville ou Hôtel-de-Ville.

Maison d'arrêt : Lieu d'arrestation dans lequel on enferme des personnes suspectes non encore condamnées.

Maison de détention : Lieu légalement et publiquement désigné pour y tenir enfermées les personnes dont la loi a ordonné la détention.

Maisonnée : [*Populaire*] Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison.
Exemples : On a mené en prison toute la maisonnée ; toute la maisonnée est venue dîner chez moi.

Maistrance (en anglais « *petty officers* ») : **1** – Terme collectif par lequel on entend le corps des sous-officiers, ou officiers-mariniers (majors, maîtres-principaux, premiers-maîtres, maîtres et seconds-maîtres) de carrière ou sous contrat.

Remarque : Une bonne maistrance permet de garantir le bon fonctionnement d'un bâtiment de guerre.

2 – *Maistrance* désigne l'École de Maistrance chargée de préparer les futurs officiers-mariniers recrutés dans le civil.

3 – Fonction de magistrat.

Maîtrise : [*Vieilli*] Supériorité due à la science, au savoir-faire, au talent.

Maître : **1** – Celui qui a des sujets, des domestiques, des esclaves.

Remarque : D'après le rapport du Conseil supérieur de la langue française, publié dans les documents administratifs du Journal officiel du 6 décembre 1990 avec l'accord de l'Académie française, l'orthographe *maître* (sans accent circonflexe) n'est pas fautive.

2 – Supérieur qui commande, soit de droit, soit de force.

3 – Maître se dit aussi de tous ceux qui enseignent quelque art ou quelque science.

Remarque : On appelle *maître-ès-arts*, celui qui a reçu dans une université les degrés qui donnent pouvoir d'enseigner les *lettres humaines* et la *philosophie*.

4 – Savant, expert en quelque art.

Exemples : Homère, Virgile, sont deux grands maîtres en poésie.

5 – *Maîtres*, au pluriel se dit des grands peintres qui ont illustré les écoles.

Exemples : Les grands maîtres de l'école vénitienne excellent dans la couleur ; les maîtres italiens et les maîtres flamands se ressemblent peu.

Exemples : Homère, Virgile, sont deux grands maîtres en poésie.

6 – Maître signifie propriétaire.

Exemples : Il est maître de cette terre, de ce château ; j'ai trouvé un cheval qui n'avait point de maître.

7 – Maître est aussi un titre qu'on donne aux magistrats, aux avocats, aux notaires.

Maître : Dans une corporation donnée, on appelle *maître* celui qui, ayant été apprenti, est reçu avec les formes ordinaires dans quelque corps de métier, qui possède son art au plus haut degré par opposition à *compagnon*.

Remarques : **a)** – On dit proverbialement *qui a compagnon a maître* pour dire qu'il n'y a qu'un maître.

b) – On dit proverbialement que *les apprentis ne sont pas maîtres*, pour dire qu'il ne faut pas attendre beaucoup de ceux qui ne font que commencer.

c) – À l'époque des corporations, des règlements indiquaient les conditions pour être reçu maître, le type de serment à prêter, les droits à payer par le candidat, les devoirs des maîtres pour l'exercice de leur métier, les peines encourues pour les infractions aux règles de la corporation, etc.

d) – Le règlement de 1589 de la corporation des *filassiers* de La Rochelle fixait les droits de réception des *maîtres-filassiers* à 52 sous et 6 deniers ; le corps de métier devait verser 22 sous et 6 deniers à chaque présentation de *maîtres-regardes*.

[Voir l'expression *Maître-regarde*].

Maître : Le titre de *maître* est un titre d'honneur, d'expérience et de bonnes mœurs.

Remarques : **a)** – Depuis l'ordonnance de l'Amirauté de 1584 (Art. 86 et 87) les maîtres de navires, avant de pouvoir prendre cette qualité, doivent être examinés par des gens compétents et jugés capables d'être reçus à ce commandement.

b) – Le titre de *patron* dans la marine du Levant équivaut à celui de *maître* dans celle du Ponant.

c) – Les ordonnances ne désirent pas seulement l'expérience et la capacité attestées par les lettres de maîtrise, mais aussi les bonnes mœurs dont peuvent témoigner les certificats obtenus à l'issue des engagements précédents.

Maître (en anglais « *master* », « *captain* », « *boatswain* », ou « *skipper* ») : **1** – [Vielli] En France, traditionnellement, on appelait *maître* celui qui avait reçu la commande, c'est-à-dire qui exerçait le **commandement** d'un navire civil en Manche ou en Atlantique.

[Voir les mots *Commande*, *Commandant*, *Commandement* et l'expression *Maître (réception d'un – sous l'ancien régime)*].

Remarque : On appelait *patron* le commandant d'un navire civil en Méditerranée.

2 – Aujourd'hui, les maîtres (ou patrons) des grands navires civils sont les *capitaines* de ces navires et leur appellation courante est *commandant*.

[Voir le mot *Capitaine*].

3 – L'officier exerçant le commandement d'un bâtiment militaire français est appelé *commandant*, quel que soit son grade.

4 – Aujourd'hui, un maître au petit cabotage est un marin qui est breveté pour commander les navires de commerce au petit cabotage ; il reçoit à bord le titre de *maître* ou de *patron*.

5 – Les maîtres (ou patrons) des bateaux de plaisance, notamment à voiles, sont souvent appelé *skippers* (mot anglais signifiant *patron* ou *maître* de petit navire) surtout s'ils ne sont titulaires d'aucun *brevet* de commandement de la Marine marchande.

6 – Selon l'édit d'Henri III (1551-1589) de mars 1584 :

« *Nul ne peut être autorisé à conduire, ou être maître de navire, s'il n'est expérimenté et s'il n'a été examiné par deux anciens maîtres, en présence de l'amiral ou de ses lieutenants et de deux échevins de la ville ou notables bourgeois du lieu ou se fera l'examen* ».

7 – Selon l'ordonnance de Louis XIV d'août 1681 touchant la marine (*Livre II. - Des gens et des bâtiments de mer - Titre 1er - Du capitaine, maître ou patron*) :

i) Aucun ne pourra être reçu capitaine, maître ou patron de navire, qu'il n'ait navigué pendant cinq ans, et n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation et trouvé capable par deux anciens maîtres, en présence des officiers de l'amirauté et du professeur d'hydrographie s'il y en a dans le lieu.

ii) Il est défendu à tous marins d'embarquer en qualité de maîtres, et à tous propriétaires de navire d'en établir sur leurs navires, qu'ils n'aient été reçus de la manière ci-dessus, à peine de trois cens livres d'amende contre chacun des contrevenants.

iii) Celui qui aura été reçu pilote [*hauturier*] et qui aura navigué en cette qualité pendant deux années pourra aussi être établi maître sans subir aucun examen, ni prendre aucun acte au siège de l'amirauté.

- iv)** Il appartient au maître de former l'équipage du navire et de choisir et engager les pilote, contremaître, matelots et compagnons ; ce qu'il fera néanmoins de concert avec les propriétaires, lorsqu'il sera dans le lieu de leur demeure.
- v)** Dans les lieux où il y aura des pauvres enfermés, les maîtres en faisant leur équipage seront tenus d'y prendre les garçons dont ils auront besoin pour servir de mousses dans leurs navires.
- vi)** Le maître vérifie, avant que de faire voile, si le navire est bien lesté et chargé, fourni d'ancres, agrès et appareils, et de toutes choses nécessaires pour le voyage.
- vii)** Le maître répond de toutes les Marchandises chargées sur son Bâtiment, dont il sera tenu de rendre compte, sur le pied des connaissements.
- viii)** Le maître est tenu d'avoir un registre ou journal coté et paraphé en chaque feuillet par l'un des principaux intéressés au navire, sur lequel il écrira le jour qu'il aura été établi maître, le nom des officiers et matelots de l'équipage, le prix et les conditions de leur engagement, les paiements qu'il leur fera, sa recette et sa dépense concernant le navire, et généralement tout ce qui regarde le fait de sa charge, ou pour raison de quoi il aura quelque compte à rendre, ou quelque demande à faire.
- ix)** Le maître ne peut charger aucunes marchandises sur le pont du navire sans l'ordre ou le consentement des chargeurs, à peine de répondre de tout le dommage qui en pourrait arriver.
- x)** Les maîtres sont tenus, sous peine d'amende arbitraire, d'être en personne à bord de leur navire lors qu'ils sortent de quelque port, havre ou rivière.
- xi)** Le maître peut, pendant le cours de son voyage, prendre deniers sur le corps et quille du navire, pour radoubs, victuailles et autres nécessités du navire, et même mettre des appareils en gage ou vendre des marchandises de son chargement, à condition d'en payer le prix sur le pied que le reste sera vendu : le tout par l'avis du contremaître et du pilote, qui attesteront sur le journal de bord la nécessité de l'emprunt et de la vente et la qualité de l'emploi des deniers ; mais en aucun cas il ne peut vendre le navire sans une procuration spéciale des propriétaires.
- Le maître qui aura pris sans nécessité de l'argent sur le corps, avitaillement ou équipement du navire, vendu des marchandises, engagé des appareils ou employé dans ses mémoires des avaries et dépenses non établies, sera tenu de rembourser en son nom, sera déclaré indigne de commander, et banni du port de sa demeure ordinaire.
- xii)** Il est interdit aux maîtres, à peine de punition exemplaire, d'entrer sans nécessité dans un havre étranger ; et en cas qu'ils y fussent poussés par la tempête ou chassés par les pirates, ils seront tenus d'en partir et de faire voile au premier temps favorable.
- xiii)** Les maîtres et capitaines qui feront des voyages de long-cours, rassembleront chaque jour à l'heure de midi, et toutes les fois qu'il sera nécessaire, les pilotes, contremaîtres, et autres qu'ils jugeront experts au fait de la navigation, et ils délibéreront ensemble sur les hauteurs du soleil prises, les routes faites et à faire, et sur leur estime à midi [c'est *le point de midi*].
- xiv)** Le maître ne doit pas abandonner son navire pendant le voyage, pour quelque danger que ce soit, sans l'avis des principaux officiers et matelots ; et en ce cas, il est tenu de sauver avec lui l'argent et ce qu'il peut des marchandises les plus précieuses de son chargement, à peine d'en répondre en son nom et de punition corporelle.
- xv)** Le maître qui sera convaincu d'avoir livré aux ennemis, ou

malicieusement fait échouer ou périr son navire, sera puni du dernier supplice [*la peine capitale*].

8 – Les *maîtres de quai* sont chargés, dans les ports de commerce, des mouvements, de la police, de la surveillance et de la sûreté de ces ports.

9 – Dans la Marine militaire française, les *maîtres* font partie du corps de *officiers mariniers* ou sous-officiers qui comprend les seconds-maîtres, les maîtres, les premiers-maître, les maîtres principaux, les majors.

10 – On appelle *maître chargé*, dans la Marine nationale, l'officier marinier ayant autorité sur un service et responsable de l'approvisionnement des consommables et du bon état de l'outillage de ce service : maître-machine (ou *premier-maître machine* ou *maître-principal machine...*) maître-canonier, maître-commis, maître-transmetteur, maître-électricien, maître fourrier, maître-chauffeur, etc.

11 – Dans la Marine marchande française actuelle, l'expression de « *maître* » désigne le maître d'équipage, le maître-charpentier, le premier chauffeur ou assimilé, le maître de la machine, les radiotélégraphistes n'ayant pas rang d'officier, ainsi que toutes personnes portées comme maîtres ou chefs de service sur le rôle d'équipage (Code disciplinaire et pénal de la marine marchande).

Remarque : On trouve également dans la Marine marchande des *assistants*, qui sont des ouvriers qualifiés, et des *seconds-maîtres*, au-dessous des maîtres.

12 – Le mot *maître*, accolé au nom d'un élément de construction, ou d'un objet du navire, sert à qualifier son caractère principal lorsque son nom est masculin.

Exemples : Le maître-bau, le maître-couple, le maître-gabarit, le maître-câble, etc.

Maître-à-danser : Compas à longues branches croisées et incurvées, qui sert à mesurer une épaisseur ou un diamètre intérieur.

Maître aliboron : [*Populaire*] On appelle « *maître aliboron* » un homme qui veut se mêler de tout, qui fait le connaisseur en tout et qui ne s'y connaît en rien.

Maître-bau : Le maître-bau est le bau situé dans la plus grande largeur du navire.

Remarques : **a)** – La valeur de la *largeur au maître-bau*, ou largeur hors membrures, augmentée des épaisseurs des deux bordés, donne la *largeur hors-tout* du navire, sauf si les superstructures dépassent la largeur de la coque ; dans ce cas, la largeur hors tout est la largeur de ces superstructures.

b) – L'assiette des taxes de pilotage et celle des droits de remorquage sont les volumes physiques des carènes des navires au tirant d'eau d'été :

i) pour les pilotes en France, la largeur retenue est la *largeur hors-tout* ;

ii) pour les remorqueurs de La Pallice, c'est la *largeur hors membrures* ;

iii) il en résulte que le volume de taxation pour le pilotage est parfois supérieur au volume retenu par l'entreprise de remorquage de La Pallice.

Maître-couple : Couple du navire ayant la plus grande largeur.

Maître de hache : Au Levant, on appelait *maître de hache* ou *maître d'ache*, le charpentier qui conduisait la besogne.

Maître d'Équipage : Marin expérimenté responsable de l'équipage du pont.

Maître-gabarit :

Remarque : *Maître-gabarit*, tablette et trébuchet sont les trois instruments d'une technique de conception non-graphique des carènes et de réalisation des membrures, c'est-à-dire d'un savoir-faire de construction sans plans.

Maître gonin : On appelle, en mauvaise part, *maître gonin* un homme rusé, fin et adroit.

Exemple : Ce sont des tours de *maître gonin*.

Maître (Réception d'un – sous l'ancien régime) : 1 –

2 – Sous le règne de Louis xv (1710-1774), notre ancêtre Jean Cointret de Dieppe, réussit à obtenir quasi-malicieusement, en 1731, à Louÿsbourg au Canada,

ses lettres de maîtrise qui devaient lui permettre d'échapper à l'obligation d'être enrôlé dans la Marine de Guerre ; tous les gens de mer étaient appelés à tour de rôle pour servir sur les vaisseaux du roi, sauf ceux qui avaient reçu, soit une commission de pilote lamaneur, soit des lettres de maîtrise ; les officiers de l'Amirauté de Dieppe, hésitant à enregistrer les lettres de maîtrise délivrées à Louisbourg, interrogèrent l'administration centrale de la Marine ; les lettres de maîtrise de Jean Cointret furent cassées à Versailles.

Remarques : a) – Nicolas Retous [en réalité Restout] qui commandait « *La Conquérante* » était le beau-père de Jean Cointret ; Cointret, qui avait épousé Marie-Françoise Restout le 29 avril 1730, y était embarqué en qualité de pilote, c'est-à-dire de second ; les officiers de l'Amirauté de Dieppe soupçonnèrent Restout d'avoir simulé une maladie à Louisbourg afin de pouvoir faire enregistrer Cointret sur le rôle spécial des maîtres et patrons à Dieppe.

b) – Question posée par les officiers de l'Amirauté de Dieppe, au Comte de Toulouse, Amiral de France, au Conseil du roi à Versailles [*Archives Nationales, pièce B/3/349, page 384-6*].

« À Dieppe, le 16 août 1732, le Sieur Neuville.

« J'ai l'honneur d'adresser à Monseigneur une lettre de maîtrise expédiée le 30 octobre 1731 par les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg en faveur de Jean Cointret, de Dieppe.

« Ce matelot était embarqué sur « *La Conquérante* » expédiée de Rouen le 28 may 1731 pour l'Isle Royale. Quand cette barque y fut arrivée, Nicolas Retous [en réalité Restout] qui la commandait tomba dangereusement malade et étant presque hors d'espérance de pouvoir revenir en France, les Officiers de l'Amirauté se crurent obligés pour la sûreté du bâtiment et de l'Équipage de faire examiner Jean Cointret qui avait fait pendant le voyage les fonctions de pilote, afin de juger s'ils pouvaient lui en confier le commandement avec sûreté ; après quoy ils le reçurent maître et pilote.

« Il était porteur de ses extraits de service ci-joint qui justifiaient soixante mois de navigation marchande et d'un extrait baptistaire par lequel il paraît qu'il avait pour lors 25 ans révolus.

« Le capitaine se trouvant pourtant en état de reprendre à la mer, s'embarqua et Jean Cointret continua les fonctions de pilote.

« Il m'a présenté sa lettre de maîtrise à son retour, mais comme il n'a pas fait les deux campagnes au service du Roy, j'ai refusé de le reconnaître pour maître, jusqu'à ce que Monseigneur aye jugé à propos de me donner ses ordres, je prends cependant la liberté de représenter très humblement à Monseigneur que cet homme a la réputation d'être bon pilote et que le sieur Rondet doit luy donner le commandement d'un bâtiment qu'il destine pour le grand et le petit cabotage, si Monseigneur a la bonté de lui permettre de commander. »

c) – Réponse du Conseil du roi [*Archives Nationales, pièce B/3/349, page 386*].

« Vu par le Roy étant en son Conseil les lettres données par les officiers de l'Amirauté établis à Louisbourg de Pilote hauturier Capitaine et Maître de Bâtiment de mer au nommé Jean Cointret, pilote sur la barque « *La Conquérante* » expédiée de Rouen le 28 May 1731 sous le commandement du nommé Nicolas Retous, encore que ledit Cointret n'eut pas fait les deux campagnes sur les vaisseaux de Sa Majesté, ni rapporté le Certificat des officiers de l'Amirauté de sa demeure, portant qu'il avait les qualités requises pour pouvoir être reçu Maître, quoy que cela soit expressément ordonné par l'ordonnance du 15 avril 1689 et par le règlement du 5 août 1725 concernant la réception des Capitaines, Maîtres et Patrons et Sa Majesté ayant été

informée que le prétexte qui a donné lieu à la réception dudit Jean Cointret, a été que ledit Nicolas Retous qui commandait ladite barque, serait tombé dangereusement malade à Louisbourg et se serait trouvé hors d'état de la ramener en France ; ouï le rapport.

« Sa Majesté étant en son Conseil a cassé et annulé les lettres de Maîtrise données à Cointret par les Officiers de l'Amirauté de Louisbourg le 30 octobre 1731, lesquelles ne pourront lui servir pour commander les bâtiments de mer.

« Fait Sa Majesté de très expresses inhibitions et défenses aux Officiers de l'Isle Royale et à ceux des autres Amirautés de ses colonies, de recevoir à l'avenir aucuns matelots et gens de mer en qualité de Capitaines, Maîtres ou Patrons, qu'outre les cinq années sur les Vaisseaux Marchands prescrites par les ordonnances, ils n'aient pareillement justifié de deux campagnes de trois mois au moins sur les Vaisseaux de sa Majesté et qu'ils ne soient porteurs d'un certificat des Officiers de l'Amirauté du lieu de leur demeure attestant qu'ils ont les qualités requises pour pouvoir être reçus suivant et conformément à l'ordonnance du 15 avril 1689 et notamment au Règlement du 15 août 1725 auxquels Sa Majesté enjoint aux Officiers de se conformer ainsy qu'à l'ordonnance du mois d'août 1681 par rapport aux réceptions, le tout à peine d'interdiction et de restitution des droits qui seraient perçus par les Greffiers des Amirautés.

« Veut Sa Majesté qu'en cas de décès, les Capitaines ou Maîtres des bâtiments qui arriveront dans ses Colonies, ou qu'ils soient hors d'état de commander par quelqu'autre accident, le commandement des Bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le Rolle d'Équipage immédiatement après le Capitaine ou Maître, dont sera dressé procès verbal par devant les Officiers de l'Amirauté, s'il est jugé capable par ceux auxquels les bâtiments seront adressés. Et en cas qu'ils ne jugent pas convenable de luy confier le Commandement dudit Bâtiment, ils pourront y établir un Capitaine ou Maître qu'ils choisiront parmi ceux qui se trouveront dans lesdites colonies, auquel les expéditions seront délivrées.

« Veut aussy Sa Majesté que lorsque les Capitaines ou Maîtres qui décéderont, ou se trouveront hors d'état de commander, seront de relasche ou sans adresse dans lesdites colonies, le commandement desdits bâtiments soit donné à celui qui sera porté sur le Rolle d'Équipage immédiatement après le Capitaine ou Maître, s'il est jugé capable par les Officiers de l'Amirauté qui en feront l'examen et en dresseront procès-verbal ; et où il ne se trouverait aucun des gens de l'Équipage dudit Bâtiment en état de commander, Veut Sa Majesté que les Officiers y établissent des Capitaines ou Maîtres qui se trouveront dans lesdites colonies à l'effet seulement de ramener le Bâtiment en France.

« Entend Sa Majesté que dans chacun des cas cy-dessus mentionnés il ne soit dressé qu'un seul procès-verbal pour raison dudit Commandement de chacun desdits Bâtiments pour lequel il sera payé pour tous frais et droits, y compris l'expédition, la somme de Et que ledit procès-verbal soit représenté aux Officiers chargés du soin des Classes dans ses colonies, par celui en faveur duquel il aura été dressé à peine d'amende, à l'effet d'en faire mention sur le Rolle d'Équipage de celui qui commandera ledit Bâtiment, pour une copie des Rolles qui sera remise aux greffes des Amirautés, être délivré des congés pour la Navigation dudit Bâtiment.

« Ordonne Sa Majesté sous la même peine d'amende, aux Capitaines et Maîtres qui auront été choisis par ceux auxquels les bâtiments auront été

adressés, ou par les Officiers de l'Amirauté, de se présenter aux officiers chargés du soin des Classes dans les colonies, à l'effet de faire sur le Rolle d'Équipage la même mention.

« Mande et ordonne Sa Majesté à Monseigneur le Comte de Toulouse, Amiral de France et aux intendants de justice, police et finance dans ses colonies, de tenir la main chacun en son droit à l'exécution du présent arrêt qui sera lu, publié et affiché partout où besoin sera et enregistré es greffes des Amirautés des colonies. »

Maître-regarde : [Vielli] Sorte de syndic-expert dans une profession.

Remarque : Les potiers d'étain rochelais ne devaient utiliser que les saumons d'étain qui avaient été vérifiés et marqués d'une fleur de lys par un maître-regarde.

Maîtresse (en anglais « *main* », « *chief* ») : Le mot *maîtresse*, accolé au nom d'un élément de construction ou d'un objet du navire, sert à qualifier son caractère principal, lorsque son nom est féminin.

Remarques : **a)** – La maîtresse partie du navire est celle qui est comprise entre l'estain et les allonges de cornière où commence la poupe, et le couple de coltis où commence la proue.

b) – La maîtresse-varangue est la varangue du maître-couple.

c) – La maîtresse-ancre est l'ancre la plus forte.

Maîtriser : **1** – Gouverner en maître, avec une autorité absolue.

2 – [Au figuré] Maîtriser ses passions, c'est les dompter, les vaincre, s'en rendre le maître.

Majesté : **1** – Grandeur suprême.

Remarque : On dit aussi *majesté* dans le discours oratoire, de tout ce qui a quelque chose de grand, d'auguste.

Exemple : N'admirez-vous pas la majesté de ce temple ? La colonnade du Louvre a un air de majesté qui impose ; la majesté de ce lieu ; la majesté de son front [en parlant d'une personne].

2 – Titre particulier qu'on donne aux empereurs, aux rois, et à leurs épouses.

Remarques : **a)** – On dit en parlant à eux, votre Majesté;

b) – On dit en parlant d'eux en leur présence, « leurs Majestés » ; « sa Majesté » ; « votre Majesté, Sire, a ordonné... » ; « plaise à votre Majesté » ; « sa Majesté partit de Paris un tel jour ».

c) – On appelait le roi de France « *Sa Majesté Très Chrétienne* ».

d) – On appelait le roi d'Espagne « *Sa Majesté Catholique* ».

e) – On appelait le roi de Portugal « *Sa Majesté Très Fidèle* ».

f) – On appelait l'empereur « *Sa Majesté Impériale* » et, quand on lui parlait, quand on s'adressait à lui on disait « *Sacrée Majesté* ».

g) – On dit aussi Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Suédoise, Sa Majesté Polonaise, Sa Majesté Danoise, pour dire *le roi ou la reine* d'Angleterre, de Suède, Pologne, de Danemark.

Majeur : **1** – Qui a atteint l'âge prescrit par les lois du pays pour user et jouir de ses droits, et pour pouvoir contracter valablement.

Remarque : Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, l'âge de la majorité est passé, en France, de 21 à 18 ans.

2 – On appelle force majeure une force à laquelle *on ne peut résister*.

3 – On dit la majeure partie, pour dire *la plus grande partie*.

4 – Des sept ordres ecclésiastiques, il y en a trois qu'on appelle *majeurs*, qui sont la prêtrise, le diaconat et le sous-diaconat.

5 – [En termes de musique] On appelle *ton majeur*, ou *mode majeur*, le ton dont la tierce est majeure ; et l'on appelle tierce majeure, la tierce qui est composée de

deux tons.

Exemple : *Ut mi* est une tierce majeure.

Remarque : On dit aussi *sixte majeure*, *septième majeure* pour désigner certains intervalles en musique.

Majeur (en anglais « *lower* », « *main* », « *chief* ») : **1** – Les *mâts majeurs* d'un navire sont le grand mât, le mât de misaine, le grand mât de hune et le petit mât de hune ; les voiles établies sur ces mâts sont dites les quatre *voiles majeures*.

2 – Les *lieues majeures* sont les lieues que l'on parcourt sur un grand cercle du globe terrestre (l'équateur ou l'un des méridiens).

Majeures (Voiles –) : On appelle ainsi les huniers et les basses voiles.

Major (État--) : Voir *État-Major*.

Majuscule : Grande lettre, principalement dans l'écriture manuscrite.

Remarque : Lorsqu'il s'agit de caractères d'imprimerie, on dit plutôt *lettre capitale*.

Exemples : R est une lettre majuscule, mais R est une lettre capitale.

Mal : **1** – Méchant, mauvais.

Remarques : **a)** – Son plus grand usage en ce sens est dans quelques mots composés : malheur, malaise, malencontre, maltalent, etc.

b) – Il est ou a été d'usage au féminin avec quelques mots dans : malemort, malerage, male- peste, malefaim, à la maleheure, etc.

c) – Les mots français « *mal* » et « *pomme* » se traduisent, en latin, par le même mot, à l'accentuation de la première syllabe près :

mālum : mal

mālum : pomme.

Le symbole de la ville de New-York (États-Unis d'Amérique) est la pomme (en latin *mālum*) ; pour certains, c'est l'*Empire du Mal* (en latin *mālum*).

2 – Ce qui est contraire au bien.

Exemples : Il n'y a point de bien sans quelque mélange de mal ; il n'y a pas grand mal à cela ; penser à mal.

[Voir le mot *Bien*].

3 – Défaut, imperfection, soit du corps comme la difformité, la privation de la vue, etc., soit de l'esprit, de l'âme comme l'ignorance, la légèreté, la bassesse de cœur, etc.

Exemples : Je ne connais point de mal en lui ; dire du mal de quelqu'un ; il ne faut pas dire de mal de son prochain.

4 – Mal se dit du vice et de toutes les mauvaises actions.

Exemples : Il faut éviter le mal et faire le bien ; mettre une femme à mal.

5 – Douleur.

Exemples : Vous me faites mal ; avoir le mal de tête, grand mal de tête, mal à la tête ; la tête me fait mal.

6 – Maladie locale.

Exemples : Mal dangereux ; mal contagieux ; mal vénérien ; mal incurable.

7 – Dommage, perte, calamité.

Exemples : La gelée a tout perdu, il y a encore plus de mal que l'on ne croit ; je ne lui veux point de mal ; vous ne lui ferez pas grand mal ; si vous faites cela, il vous en prendra mal ; il ne sent pas encore son mal ; Dieu vous garde du mal.

8 – Inconvénient, malheur.

Exemples : Vous pouvez faire telle chose, mais le mal est que... ; c'est un grand mal qu'il soit absent.

9 – [*Familier*] Incommodité, peine, travail.

Exemples : On a trop de mal chez ce maître là ; il a bien du mal à gagner sa vie ; il

se donne bien du mal pour nourrir sa famille.

10 – [*Adverbe*] De mauvaise manière, autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient, qu'on ne désirerait.

Exemples : Cette affaire va mal ; il a mal fait ses affaires ; il a mal réussi ; que cela est mal bâti, mal fait, mal tourné ! J'ai mal entendu ; il chante mal ; il écrit mal ; il prend mal les avis qu'on lui donne ; mal vu, mal pensé, mal interprété.

Malaccamax : Se dit d'un navire dont le tirant d'eau de 20 mètres est égal au tirant d'eau maximum permettant de franchir le détroit de Malacca (entre l'Indonésie et la Malaisie, en Asie du Sud-Est).

Remarque : Un navire Malaccamax a un port en lourd d'environ 300 000 tonnes s'il s'agit d'un pétrolier ou d'un vraquier, ou une capacité de 18 000 conteneurs EVP s'il s'agit d'un navire porte-conteneurs.

Maladie : Altération de l'état de santé se manifestant par un ensemble de signes et de symptômes perceptibles directement ou non, correspondant à des troubles généraux ou localisés, fonctionnels ou lésionnels, dus à des causes internes ou externes et comportant une évolution.

Remarques : **a)** – Un symptôme est une manifestation spontanée caractéristique d'une maladie qui permet de la déceler, qui est perçue subjectivement par le sujet, qui est constatée objectivement par un médecin.

b) – Un signe est un phénomène perceptible ou observable qui indique la *probabilité* de l'existence ou de la vérité d'une chose.

c) – Une maladie est plus qu'une maladie lorsque l'on en ignore la cause (absence de diagnostic) ou qu'on l'attribue à une créature invisible (surnaturelle) ; la cause est alors appelée un maléfice, un sortilège lié une pratique magique ; au tournant du XVI^{ème} au XVII^{ème} siècle, médecine et exorcisme furent parfois sollicités en concurrence.

d) – [*Vieilli*] On appelait *maladie pestilentielle* chacune des cinq maladies infectieuses (choléra, peste, variole, fièvre jaune, typhus) qui occasionnèrent de graves épidémies dans le passé et qui ont fait et font encore l'objet de mesures quaranténaires précises.

e) – On appelle *maladie vénérienne*, ou maladie de l'amour, ou maladie sexuellement transmissible (MST) une maladie qui se transmet au cours des rapports sexuels.

Maladrerie : [*Vieilli*] Hôpital affecté pour les malades de la lèpre et qu'on appelle aussi *léproserie*.

Maladroit : Qui manque d'adresse, d'habileté.

Remarques : **a)** – Il se dit *au propre*, en parlant du corps.

Exemple : Avoir la main maladroite.

b) – Il se dit *au figuré*, pour exprimer le manque d'adresse dans la conduite.

Exemple : C'est un manœuvrier maladroit.

Malaisé : **1** – Difficile.

Exemple : Il est malaisé à gouverner ; il est bien aisé de reprendre, mais malaisé de faire mieux.

2 – Incommode, dont on ne se peut servir aisément.

Exemple : Cet escalier est malaisé.

Malart : Le mâle des cannes sauvages.

Malbrough s'en va-t-en guerre : **1** – Chanson française inspirée par le général et homme politique anglais *John Churchill* (1650-1722) premier duc de Marlborough, célèbre pour son courage, pour ses ambitions démesurées et pour la richesse considérable qu'il accumula, notamment par des pillages en Europe au cours de la

guerre de succession d'Espagne (1701-1714) qu'il fit alternativement au service ou contre le roi de France Louis XIV (1638-1715).

Remarque : Le duc de Marlborough est l'ancêtre de l'ancien Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965).

2 – Paroles de la chanson enfantine « *Malbrough s'en va-t-en guerre* ».

1.

Malbrough s'en va-t-en guerre
Mironton, mironton, mirontaine
Malbrough s'en va-t-en guerre
Ne sait quand reviendra (*bis*).

2.

Il reviendra (z') à Pâques
Mironton, mironton, mirontaine
Il reviendra (z') à Pâques
Ou à la Trinité (*bis*).

3.

La Trinité se passe
Mironton, mironton, mirontaine
La Trinité se passe
Malbrough ne revient pas (*bis*).

4.

Madame à sa tour monte
Mironton, mironton, mirontaine
Madame à sa tour monte
Si haut qu'elle peut monter (*bis*).

5.

Elle aperçoit son page
Mironton, mironton, mirontaine
Elle aperçoit son page
Tout de noir habillé (*bis*).

6.

Beau page, Ha! Mon beau page !
Mironton, mironton, mirontaine
Beau page, ah mon beau page !
Quelles nouvelles apportez ? (*bis*).

7.

Aux nouvelles que j'apporte
Mironton, mironton, mirontaine
Aux nouvelles que j'apporte
Vos beaux yeux vont pleurer (*bis*).

8.

Quittez vos habits rose
Mironton, mironton, mirontaine
Quittez vos habits rose,
Et vos satins brochés (*bis*).

9.

Monsieur Malbrough est mort
Mironton, mironton, mirontaine
Monsieur Malbrough est mort
Est mort et enterré (*bis*).

10.

Je l'ai vu porté en terre

Mironton, mironton, mirontaine
Je l'ai vu porté en terre
Par quatre z'officiers (*bis*).
11.
L'un portait sa cuirasse
Mironton, mironton, mirontaine
L'un portait sa cuirasse
L'autre son bouclier (*bis*).
12.
L'un portait son grand sabre
Mironton, mironton, mirontaine
L'un portait son grand sabre
L'autre ne portait rien (*bis*).
13.
Alors autour de sa tombe
Mironton, mironton, mirontaine
Alors autour de sa tombe
Romarin l'on planta (*bis*).
14.
On vit voler son âme
Mironton, mironton, mirontaine
On vit voler son âme
Au travers les lauriers (*bis*).
15.
Chacun mit ventre à terre
Mironton, mironton, mirontaine
Chacun mit ventre à terre
Et puis se releva (*bis*).
16.
Pour chanter les victoires
Mironton, mironton, mirontaine
Pour chanter les victoires
Que Malbrough remporta (*bis*).
17.
La cérémonie faite
Mironton, mironton, mirontaine
La cérémonie faite
Chacun s'en fut coucher (*bis*).
18.
Les uns avec leurs femmes
Mironton, mironton, mirontaine
Les uns avec leurs femmes
Et les autres tout seuls (*bis*).
19.
Ce n'est pas qu'il en manque
Mironton, mironton, mirontaine
Ce n'est pas qu'il en manque
Car j'en connais beaucoup (*bis*).
20.
Des blondes et des brunes
Mironton, mironton, mirontaine
Des blondes et des brunes

Et des châtaignes aussi (*bis*).

21.

Je n'en dis pas davantage

Mironton, mironton, mirontaine

Je n'en dis pas davantage

Car en voilà z'assez (*bis*).

Mal de mer (en anglais « *sea sickness* ») : Malaise physique qui survient lorsque le navire fait route alors que la mer est mauvaise et qui peut affecter plus ou moins gravement, ou ne pas concerner les personnes embarquées.

Remarque : Le mal de mer est comme le sommeil : s'il survient lorsque l'on n'a rien à faire, on ne peut pas lutter contre lui.

Mal de terre : Ancien nom du *scorbut*.

Maléfice : 1 – Action malfaisante perpétrée par des moyens occultes.

2 – Action par laquelle on cause du mal, soit aux hommes, soit aux animaux et aux fruits de la terre, en employant le poison, ou quelque chose de semblable.

Remarque : Le terme *maléfice* ne s'applique en principe qu'aux méfaits perpétrés sous couvert de sorcellerie, mais il désigne souvent des actes naturels délictueux ou criminels commis pour assouvir une vengeance ou en réaction à une frustration.

Maléfique : [*Terme d'astrologie*] Il se dit des planètes auxquelles la sottise et la superstition attribuent de malignes influences.

Malemort : 1 – [*Populaire*] Mort funeste.

Remarque : Ceux que l'on disait *victimes de la malemort* étaient d'une part, les malades de la peste, les prisonniers, etc. et d'autre part, tous ceux qui ne bénéficiaient pas du secours de la religion au moment de leur mort ; s'ils mourraient à terre, ils étaient ensevelis dans une fosse commune.

2 – Les esprits des défunts victimes de la malemort, c'est-à-dire qui ne sont pas morts avec l'âme en paix, sont censés roder autour des vivants et particulièrement de ceux qui leur étaient proches ; on les qualifie parfois de l'appellation *démons*.

Remarques : **a)** – Les esprits rôdeurs tourmentés provoqueraient les malheurs et les maladies des vivants.

b) – Les vivants prient pour que les âmes de leurs proches trouvent le repos et les laissent tranquilles.

c) – Dans certaines civilisations, les chamanes chassent les démons, font sortir les esprits malins du corps des malades par des rituels codifiés tels que l'imposition des mains.

d) – Dans le *Nouveau Testament*, Jésus lie explicitement la remise des péchés, la sortie des esprits impurs du corps des malades et la guérison des maladies (*Le paralytique de Béthesda*, Jean 5, 1-5 ; *Le paralytique de Capharnaüm*, Marc 2, 1-12 ; *Le muet possédé*, Marc 9, 17-29 et Luc 4, 31-37 ; *L'enfant guéri d'un esprit muet*, Marc 9, 17-29).

3 – Les esprits malins des défunts victimes de la malemort, particulièrement de ceux qui sont morts en mer et qui sont restés sans sépulture dans l'attente du jugement dernier, peuvent également nuire à des objets vivants tels que les navires.

Remarques : **a)** – Au lancement d'un navire, pendant que la coque descend de la cale de construction, tous les navires présents dans le port font le plus de bruit possible en actionnant leurs sifflets pour éloigner les esprits malins et éviter qu'ils s'attachent au navire et qu'ils le tourmentent pendant toute son existence.

Malencontre : [*Familier*] Accident malheureux, mauvaise fortune.

Remarque : On dit « *qui se soucie, malencontre lui vient* ».

Malencontreusement : Par malencontre.

Exemple : Il arriva malencontreusement.

Malengin : [*Vieilli*] Tromperie.

Exemple : Il a fait cela par dol, astuce et malengin.

Malfamé : Qui a une mauvaise réputation.

Remarques : **a)** – On écrit aussi *mal famé* (en deux mots).

b) – Le contraire de *mal famé* est « *de bonne fâme* ».

Malgré-nous : **1** – On a appelé « *Malgré-nous* » les Alsaciens-Lorrains qui avaient choisi en 1872 de rester habiter dans les territoires cédés à l'Allemagne par le traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871 entre la France et l'Allemagne et qui furent mobilisés sous l'uniforme du Reich allemand pendant la guerre du 1914-1918.

Remarques : **a)** – Une association de « *Malgré-nous* » a été fondée à Metz en 1920 ; elle était ouverte à tous les Alsaciens-Lorrains qui avaient combattu sous l'uniforme allemand.

b) – Les monuments aux morts d'Alsace édifiés après 1918 portèrent comme inscription « *À nos morts* » et non pas « *Morts pour la France* » comme dans le reste du territoire français.

[Voir l'expression *Alsace-Lorraine*].

2 – On appelle également « *Malgré-nous* » les habitants de l'Alsace et du Nord de la Lorraine, devenus allemands en 1940 après l'annexion des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle par l'Allemagne, qui furent incorporés dans les forces armées allemandes pendant la Seconde Guerre Mondiale (*Kriegsmarine, Luftwaffe, Wehrmacht* ou *Waffen SS*).

Remarques : **a)** – Le problème des « *Malgré-nous* », après la Seconde Guerre Mondiale, est né du refus des autorités françaises de la IV^{ème} République d'admettre les effets juridiques de l'Armistice signé le 22 juin 1940 entre le gouvernement de la 3^{ème} République et celui du 3^{ème} Reich.

b) – La thèse officielle, de 1946 à 1990, était que les trois départements de l'Est avaient été *occupés* et non pas annexés par l'Allemagne, parce que la signature de l'Armistice du 22 juin 1940 était jugé « *illégal* ».

c) – Le refus d'admettre la légalité de la signature de l'Armistice était jugée nécessaire pour justifier l'action de la « *France Libre* » sous l'autorité de l'Angleterre entre juin 1940 et mai 1945 et pour blanchir Charles De Gaulle des condamnations qui l'avaient frappé à l'été 1940.

d) – Les Allemands mobilisés par l'Allemagne, ou les Français mobilisés par la France en 1939 n'ont pas toujours quitté leur foyer avec enthousiasme pour rejoindre une caserne ou pour embarquer sur un bâtiment de combat : beaucoup de bons Français mobilisés dans les forces armées françaises sont partis à la guerre « *malgré eux* » !

e) – On appelait déjà « *Malgré-nous* » les habitants des mêmes départements qui furent enrôlés dans l'armée allemande en 1914.

Malice : **1** – Inclination à nuire, à mal faire.

2 – [*Populaire*] Action faite avec inclination à nuire.

Exemple : Il m'a fait la plus grande malice du monde ; on sait toutes les malices dont il est capable.

3 – On appelle *malice noire* une action de méchanceté horrible et réfléchie.

4 – Malice s'applique aussi aux enfants qui ont l'esprit tourné à la moquerie.

Exemples : Cet enfant est plein de malice ; il y a de la malice dans son regard.

Malicieux : 1 – Qui est porté à nuire, à faire le mal.

2 – Qui est porté à la plaisanterie.

3 – Qui dénote un esprit espiègle.

4 – [*Par extension*] Se dit d'un cheval qui rue de côté quand on l'approche, qui semble user d'adresse contre celui qui le monte.

4 – [*Par analogie*] Se dit d'un navire qui n'a pas toujours le même comportement en manœuvre alors qu'il semble que les conditions nautiques soient identiques.

Malin : 1 – Qui prend plaisir à faire des malices, à tenir des propos malicieux, à dire du mal.

2 – On appelle *maligne joie*, la joie que l'on a du mal d'autrui et qu'on voudrait cacher.

3 – On appelle le diable *l'esprit malin*, le malin esprit, ou absolument, « *le malin* ».

4 – Malin se dit aussi de ce qui a quelque qualité mauvaise, nuisible.

Exemples : Un suc malin ; cette herbe a une vertu, une qualité maligne.

Maline (en anglais « *full tide* », « *spring tide* ») : On donne le nom de *malines* aux grandes marées de nouvelle et de pleine lune ; et la qualification de « *grandes malines* » aux grandes marées des équinoxes de printemps ou d'automne.

Remarque : Dans le coureau de Sablanceaux, entre la pointe Saint-Marc sur le continent (commune de La Rochelle) et l'Île de Ré (commune de Rivedoux-Plage) le courant est maximum le jour-même de la pleine lune ou de la nouvelle lune ; mais les plus hautes pleines mer ont lieu à peu près deux jours après la syzgie (cette pleine lune ou cette nouvelle lune).

Mallamoque : Appellation de certaines espèces d'albatros.

Malle : 1 – Sorte de coffre propre pour porter des vêtements en voyage.

Remarque : On dit « *faire sa malle* » pour dire mettre, ranger dans sa malle ce qu'on veut emporter pour son voyage.

2 – On appelle aussi *malle* la valise que les courriers et les postillons ont derrière eux, et dans laquelle ils portent les lettres.

Exemples : La malle de Nantes est arrivée.

3 – [*Par extension*] La valise qui contient les dépêches, les paquets et les plis sur un paquebot.

[Voir les mots *Malle-poste*, *Paquebot*, *Courrier*].

Malle : Appellation consacrée pour les navires postaux britanniques.

Exemple : Au XIX^{ème} siècle, la *malle des Indes* anglaise partait du Fort Saint-Nicolas à Marseille.

Remarques : **a)** – Les Anglais prononcent « *malle* » (comme en français) et écrivent « *mail* ».

Exemple : Le RMS « *QE2* » (Royal Mail Ship « *Queen Elizabeth 2* »).

b) – L'équivalent français de « *malle* » est « *courrier* » (au départ de Marseille) ou « *paquebot* » (au départ du Havre).

Malle-poste ou **malle** (en anglais « *mail ship* ») : **1** – Navire à voiles ou à propulsion mécanique effectuant le service postal.

Exemples : La malle d'Angleterre.

2 – Le mot « *malle* » est principalement utilisé en Manche ou Mer du Nord ; c'est l'équivalent du mot « *paquebot* » utilisé en Atlantique ou du mot « *courrier* » utilisé en Méditerranée.

Remarques : **a)** – En France, le mot d'origine anglaise *paquebot* (packet-boat) a généralement remplacé les mots *courrier* ou *malle* pour désigner les navires chargés du service postal et subventionnés par l'administration des Postes.

b) – La poste étant aujourd'hui presque exclusivement acheminée par voie

aérienne, il n'existe plus de paquebots subventionnés, sauf pour assurer le service des petites îles proches du continent.

c) – Le paquebot anglais de la Compagnie Cunard « *Queen Elizabeth 2* » était connu sous l'appellation « *RMS QE2* » qui signifie « *Royal Mail Ship Queen Elizabeth 2* » ou en français : « *navire qui porte la malle des lettres* » et qui est appelé « *Reine Élisabeth* » (*ce navire était le deuxième du même nom*) ; le « *QE2* » était subventionné par le gouvernement anglais pour acheminer le courrier d'Europe en Amérique.

d) – De même, le « *Titanic* » qui coula en Atlantique Nord après avoir heurté un iceberg en 1912 était-il appelé « *RMS Titanic* ».

e) – Les Anglais écrivent « *mail* » mais prononcent « *malle* » comme les Français pour désigner la *malle* des plis postaux.

3 – Les compagnies exploitant des navires postaux sont habituellement subventionnées par les États pour cette activité ; c'est pour cette raison que ces compagnies ne sont pas autorisées à transporter certaines marchandises, notamment en vrac, sur les navires postaux du service contractuel subventionné, afin de ne pas faire de concurrence déloyale aux transporteurs non subventionnés.

4 – Outre la malle des lettres et des paquets, les navires postaux (malle-poste, paquebot ou courrier) sont autorisés à transporter des passagers payants et certaines marchandises de grande valeur.

Remarques : **a)** – Les paquebots ayant un programme d'escales précis et respecté, ils sont très adaptés au transport de passagers.

b) – Pour obtenir une grande vitesse, la longueur des paquebots naviguant au long cours est très grande comparée à leur largeur ou à leur tirant d'eau, et ils ont des formes avant et arrière fines et très prononcées.

En raison de leurs formes, les paquebots sont malcommodes pour des chargements de marchandises ordinaires mais ils sont très adaptés à la construction en abord de nombreuses cabines pour les passagers, et de salles à manger ou de salles de spectacles au milieu.

[Voir les mots *Paquebot*, *Courrier*].

Mallevault (Tour de –) : Nom de l'ancien beffroi de La Rochelle aux XIV^e et XV^e siècles.

Remarque : La tour de Mallevault était située à l'angle des actuelles rues Gambetta et des Cloutiers.

Malsain (en anglais « *foul* ») : On dit d'un parage, d'un mouillage qu'ils sont *malsains*, d'une côte qu'elle est *malsaine*, lorsqu'il s'y trouve des dangers et qu'on est obligé, dans leur fréquentation, d'exercer une grande surveillance.

Remarque : On écrit aussi *mal-sain*.

[Voir les mots *Danger*, *Parage*].

Maltraiter : **1** – Traiter durement par des coups ou par des paroles.

Exemples : Il l'a maltraité de coups ; il l'a maltraité de paroles ; il l'a fait maltraiter ; ce mari maltraite sa femme.

2 – Faire tort à quelqu'un, ne pas lui rendre la justice qui lui est due, ne pas le traiter favorablement.

Exemple : Ce fils a été maltraité dans le testament de son père.

3 – Faire préjudice à quelqu'un, lui faire un mauvais traitement, soit à tort, soit avec raison.

Exemples : Cet auteur a été maltraité dans cet ouvrage ; il a été maltraité dans cet arrêt du tribunal.

Malveillance : Haine, mauvaise volonté pour quelqu'un ou à l'égard de quelque chose.

- Malveillant** : Celui qui veut du mal à quelqu'un, qui est malintentionné pour quelque chose.
Exemple : Les malveillants font courir de fausses nouvelles pour augmenter le mécontentement.
- Malversation** : Délit grave commis dans l'exercice d'une charge, d'un emploi, d'une administration comme corruption, exaction, concussion, larcin.
- Malvoisie** : **1** – Vin grec qui est fort doux.
2 – On appelle aussi *malvoisie* le vin muscat cuit, de quelque pays que ce soit.
Exemple : Malvoisie de Provence.
- Mamelon** : Le petit bout des mamelles, tant de l'homme que de la femme.
- Management** : Mot américain synonyme de *bureaucratie privée*.
Remarque : Le management est exclusif d'innovation et d'initiative individuelle.
- Manant** : **1** – [Vielli] Un *manant* d'un bourg ou d'un village est un habitant qui demeure et est habitué de ce bourg ou de ce village.
Exemple : Les manants et habitants de telle paroisse.
2 – [Absolument] On appelle *manant* un paysan, un rustre.
Exemple : C'est un vrai manant, un gros manant.
- Manche** : Canal entre deux terres, quand on peut passer à toutes marées.
Remarques : **a)** – Si le passage est étroit, on dit *détroit*.
b) – Si l'on ne peut passer qu'à la pleine mer, on parle de *barre*.
- Manche** : **1** – Conduite, sorte de fourreau ou de conduite en cuir ou en toile.
Exemples : Manche à air, manche d'incendie.
2 – Synonyme de *détroit*.
Exemples : Manche de Bretagne, Manche d'Angleterre.
3 – Synonyme de *hampe*.
Exemple : Le manche d'un écouvillon.
- Manche à air** : Tuyau en tôle vertical, dont la partie supérieure est coudée de manière à présenter son ouverture verticalement en direction du vent et dont la partie inférieure apporte l'air extérieur dans le navire.
Remarques : **a)** – Les manches à air sont protégées des entrées accidentelles d'eau de mer par leur élévation au-dessus de la flottaison.
b) – Il y a à bord des tapes de fermeture et des capots étanches parés à obturer les manches à air en cas d'environnement très poussiéreux dans les ports, ou dans le très gros mauvais temps à la mer si les lames menacent de s'y engouffrer.
c) – Les manches à air peuvent être orientée de manière à présenter leur ouverture en direction du vent apparent.
- Manche à incendie** (en anglais « *hose* », « *pump hose* », « *strait* », « *channel* ») : **1** – On appelle *manche à incendie* une sorte de conduite souple en toile double et caoutchoutée que l'on emploie pour relier le collecteur d'incendie aux lances destinées à lutter contre le feu à bord des navires.
Remarques : **a)** – On appelle *manche à incendie*, dans la Marine, ce que les pompiers de terre appellent « *tuyau* ».
b) – Les principaux diamètres des manches à incendie utilisées dans la Marine sont : 25 mm ; 35 mm ; 45 mm ; 55 mm ; 70 mm ; 90 mm et 110 mm.
[Voir le mot *Braie* et l'expression *Raccord Guillemain*].
2 – On appelle *manche*, également, une sorte de conduite souple en toile double et caoutchoutée que l'on emploie pour recevoir l'eau que les pompes d'assèchement refoulent et pour la conduire aux dalots par où elle s'écoule à la mer.
Remarque : Les manches employées en remplacement des collecteurs rigides pour l'aspiration des pompes d'assèchement sont semi-rigides et annelées afin qu'elles ne s'aplatissent pas sous l'effet de la dépression créée par les pompes.

3 – On appelle *manches* certains détroits : la Manche de Bretagne (connue sous le nom de « *la Manche* » en France, et qui est appelée « *the British Channel* » ou « *the Channel* » au Royaume-Uni) ; la Manche de Bristol (connue également sous les noms de « *Canal de Bristol* » en France et qui est appelée « *the Bristol Channel* » au Royaume-Uni).

Manche de Bretagne (en anglais « *British Channel* ») : Bras de mer séparant la côte Nord de la France (Bretagne et Normandie) et la côte Sud du Pays de Galles et de l'Angleterre.

Remarque : On dit habituellement « *la Manche* » lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté possible.

Manche de couteau : Nom d'une espèce de coquillage bivalve comestible au goût très fin.

Remarques : **a)** – On dit plus souvent « *couteau* ».

b) – Les couteaux que l'on peut pêcher dans le Sud du Pertuis d'Antioche contiennent principalement du cadmium mais aussi du plomb et de l'arsenic provenant de l'industrie métallurgique du bassin minier de Decazeville (département de l'Aveyron) en quantité dangereuse pour la santé des consommateurs ; ces métaux lourds polluent encore aujourd'hui, plus de trente ans après la fermeture des usines de traitement du zinc de Decazeville, les lits du Riou-Mort, du Lot, du Tarn, de la Garonne et de la Gironde et entrent dans le Pertuis d'Antioche par Maumusson.

Manchette (en anglais « *bridle* » « *span* ») : **1** – Bout de cordage employé comme guide ou comme soutien d'un autre cordage.

Remarque : On dit aussi *cravate*.

2 – Petit morceau de collecteur muni d'une bride à chaque extrémité et placé dans un circuit de tuyautages.

Remarque : On place des manchettes réalisées dans un alliage sensible à la corrosion électrique entre des tronçons de tuyautages en acier afin de protéger tout le circuit de ce type de corrosion : on les appelle *manchettes fusibles* et elles sont mises dans des endroits où elles seront facilement remplacées.

Mandel : Georges Mandel (1885-1944) fut un journaliste et un homme politique de grande valeur, proche de Georges Clemenceau avant et pendant la Première Guerre mondiale ; il fut plusieurs fois ministre ou député entre les deux guerres mondiales.

Remarques : **a)** – Mandel devint chef de cabinet de Clemenceau en novembre 1917, lorsque celui-ci remplaça Paul Painlevé à la Présidence du Conseil ; Mandel fut député de la Gironde de 1919 à 1924 et de 1928 à 1940 ; il fut ministre des Postes de 1934 à 1936 (ministères Flandin, Bouisson, Laval et Sarraut), ministre des Colonies de 1938 à 1940 (ministères Daladier, Reynaud), ministre de l'Intérieur en remplacement d'Henri Roy (1873-1950) du 18 mai au 16 juin 1940 (ministère Paul Reynaud).

[Voir le mot *Painlevé*].

b) – Georges Mandel eut une influence déterminante dans la nomination de Charles De Gaulle comme sous-secrétaire d'État à la Guerre le 18 mai (ministère Paul Reynaud) ; Mandel encouragea De Gaulle à aller représenter la France à Londres, le 14 juin 1940, en pleine débâcle civile et militaire de la France.

c) – Ayant pris passage avec vingt-cinq députés et un sénateur à bord du paquebot « *Massalia* » qui appareilla du Verdon le 21 juin 1940, Mandel débarqua à Casablanca le 24 juin 1940 ; les Anglais essayèrent alors de le faire venir du Maroc à Londres pour diriger un pseudo-gouvernement français en exil (sous l'autorité de Sa Majesté britannique) ; Mandel refusa pour ne pas trahir sa patrie et pour qu'on ne dise pas qu'il avait fui.

- d)** – Mandel a été arrêté le 8 août 1940 au Maroc par la police française.
- e)** – Poursuivis pour leur responsabilité dans la défaite de l'armée française en juin 1940, Georges Mandel et les anciens présidents du Conseil Paul Reynaud (1878-1966), Édouard Daladier (1884-1970) et Léon Blum (1872-1950) ainsi que l'ancien chef d'état-major Maurice Gamelin (1872-1958) furent incarcérés au fort du Portalet dans le département des Basses-Pyrénées, après avoir été déférés à la cour de Riom dans le Puy-de-Dôme (procès de Riom du 19 février au 15 avril 1942).
- f)** – Après l'invasion de la zone Sud de la France en novembre 1942, Georges Mandel et les autres furent enlevés du Portalet par les Allemands et ils ont été transférés en Allemagne.
- g)** – Ayant décidé de libérer Georges Mandel à l'été 1944, les Allemands le rapatrièrent à Paris et le remirent à Max Knipping (un milicien délégué général du maintien de l'ordre en zone Nord) devant la prison de la Santé, le 7 juillet 1944 à 14 heures ; au cours de son transfert de Paris vers Vichy en automobile, le milicien Mansuy abattit Mandel en forêt de Fontainebleau d'une rafale de sept balles de mitraillette dans le dos, puis il l'acheva de deux balles à bout portant, probablement en représailles après l'exécution le 28 juin 1944 par un terroriste de la Résistance intérieure, Charles Gonard, du secrétaire d'État à l'information et à la propagande du gouvernement de Pierre Laval, Philippe Henriot (1889-1944).
- h)** – Les Britanniques du SIS (Secret Intelligence Service, ou MI-6) ne voulaient pas assassiner d'officiers généraux allemands, ni d'hommes politiques français, pour ne pas soulever de difficultés, après la reddition allemande, lorsque les vainqueurs jugeraient les vaincus comme criminels de guerre, selon la vieille coutume de l'ordalie ; pour des raisons opposées, les responsables allemands de la Gestapo (*Geheime Staatspolizei - la police secrète d'État*) ou de la SD (*Sicherheitsdienst - le service de renseignements de la SS*) ne voulaient pas apparaître comme des criminels de guerre en assassinant des hommes politiques français ; les services britanniques ou allemands suggéraient du bout des lèvres les noms des cibles à abattre (par exemple Henriot ou Mandel) et des fanatiques français se chargeaient des exécutions.
- i)** – Mandel est enterré au cimetière de Passy, à Paris.
- j)** – Georges Mandel s'appelait en réalité Louis Georges Rothschild, mais il n'a pas de lien de parenté avec la famille de banquiers du même nom.

Mandela (Nelson -) : L'avocat sud-africain *Nelson Mandela* (1918-2013) lutta avec obstination contre l'Apartheid en Afrique du Sud ; il devint le premier président noir de la République d'Afrique du Sud, de 1994 à 1999.

Nelson Mandela fut arrêté comme terroriste le 5 août 1962, sur injonction de la CIA américaine, parce que un blanc *communiste* avait pris place dans la voiture qu'il conduisait ; le 12 juin 1964, il était condamné à la prison à vie, ainsi que plusieurs co-accusés, comme activiste lié aux communistes ; il fut libéré définitivement le 11 février 1990 après 27 ans de travaux forcés.

[Voir les mots *Apartheid*, *Ségrégation*].

Remarques : **a)** – On entendait par *Apartheid* un régime politique de développement séparé de deux communautés sur le même territoire : l'une composée de blancs et l'autre de personnes « non-blanches » ; en Afrique du Sud, l'Apartheid a duré de 1948 à 1991 pour les Noirs, et de 1948 à 1991 pour les personnes originaires du sous-continent indien.

b) – L'Apartheid ressemble au régime de la Ségrégation raciale qui apparut de droit aux États-Unis d'Amérique en 1876, après la Guerre de Sécession et qui existait encore de fait dans certains États, de manière plus ou moins larvée, à la fin des années 2000 (prisons en Californie, écoles dans de nombreux États, etc.).

On entend par Ségrégation raciale, aux États-Unis d'Amérique, la séparation physique des personnes de races différentes dans toutes leurs activités.

c) – L'Apartheid de l'Afrique du Sud et la Ségrégation raciale des États-Unis d'Amérique ont été justifiés, l'un et l'autre, par l'interprétation erronée d'un passage de la Bible juive (livre de la Genèse 9 – versets 25 à 27).

d) – Notons que pour les Juifs, la faute d'un père retombe sur ses fils et sur leurs descendants :

Noé commença à cultiver la terre, et planta de la vigne ; il but du vin, s'enivra, et se découvrit au milieu de sa tente.

Cham, père de Canaan, vit la nudité de son père, et il le rapporta dehors à ses deux frères.

Alors Sem et Japhet prirent un manteau, le mirent sur leurs épaules, marchèrent à reculons et couvrirent la nudité de leur père ; comme leur visage était détourné, ils ne virent point la nudité de leur père.

Lorsque Noé se réveilla de son vin, il apprit ce que lui avait fait son fils cadet.

Et il dit : « Maudit soit Canaan ! qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères ! »

Il dit encore : « Béni soit l'Éternel, Dieu de Sem, et que Canaan soit son esclave ! » et « Que Dieu donne de l'espace à Japhet ; que celui-ci habite les tentes de Sem et que Canaan soit son esclave. »

e) – En réalité, selon la Bible juive (Genèse 10) les Noirs descendraient de *Miçrayim* et non pas de *Canaan* (*Miçrayim* était un autre fils de Cham).

f) – Les descendants de *Canaan* occupaient le pays qu'envahirent les descendants d'Israël après leur fuite d'Égypte ; la malédiction de *Canaan* justifiait, d'un point de vue *moral*, que ses descendants fussent chassés de leurs terres au profit des descendants d'Israël.

g) – Voici encore un cas où un *mythe* est présenté comme un fait historique.

Mandeur (en anglais « *heaving line* ») : Le *mandeur* est un câblot ou une petite aussière de 8 à 10 millimètres de diamètre et d'une vingtaine de mètres de longueur ou davantage, qui aide à faire passer des amarres ; on confectionne ou on attache une pomme à un bout du *mandeur* pour le lester ; on peut lancer le bout lesté à une bonne distance avec un grand balancement du bras ; on fixe l'extrémité de l'amarre à faire passer, soit au bout libre du *mandeur*, soit en son milieu si sa longueur le permet, pour faire un va-et-vient.

Remarques : a) – Le *mandeur* est encore appelé un *lance-amarres*.

b) – Le mot « *mandeur* » vient du latin « *mandō* » qui signifie « *donner une mission* », « *confier* ».

c) – L'appellation *mandeur* est utilisée en Méditerranée pour le *lance-amarres*.

d) – Le *lance-amarres* est appelé *touline* en Manche ou en Atlantique.

[Voir le mot *Touline*].

Manécanterie : **1** – [*Vieilli*] Maîtrise de chanteurs de matines.

2 – [*Vieilli*] École paroissiale qui formait les enfants pour le chant et le service des offices.

3 – [*Par extension*] Maîtrise formant des enfants au chant choral religieux ou profane.

Mânes : **1** – Nom que les anciens donnaient à l'ombre, à l'âme d'un mort.

Exemples : Polixène fut sacrifiée aux *mânes* d'Achille ; apaiser les *mânes* irrités.

Remarque : Ceux qui se piquaient d'exactitude donnaient aux âmes des méchants le nom de *larves* ou de *lémures* et aux âmes des bons, celui de *mânes*.

[Voir les mots *Larves* et *Lémures*].

2 – [Au figuré] Le souvenir des morts.

Exemple : Invoquer les mânes de De Gaulle : « *Qui imagine un seul instant le général De Gaulle mis en examen ?* » [François Fillon, le 28 août 2016].

Manganèse : Métal.

Remarques : **a)** – On emploie du manganèse pour faire disparaître la couleur verdâtre du verre, lorsqu'il est encore en fusion.

b) – Le manganèse entre dans la composition de certains alliages métalliques appelés *inox* et qui doivent résister à la corrosion en milieu salin.

Mangeable : Qui peut se manger sans dégoût.

Exemple : Ce pain n'est pas mangeable.

Manger : **1** – Mâcher et avaler quelque aliment pour se nourrir.

Exemples : Manger du pain, de la viande, des fruits.

2 – Manger, signifie aussi prendre ses repas.

Exemples : Il va manger chez un tel ; il mange à l'auberge.

3 – [Par extension] On dit d'un homme qui ne prononce pas bien toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots, qu'il mange ses mots, qu'il en mange la moitié.

Remarque : On dit en termes de grammaire, qu'une voyelle finale se mange pour dire qu'elle s'élide quand elle *ne se prononce pas* à cause de la rencontre d'une voyelle qui commence le mot suivant.

Exemple : En français, l'« e » féminin se mange devant une voyelle.

4 – [Par extension, au figuré] Manger se dit aussi de choses inanimées qui rongent, minent et détruisent.

Exemple : La rivière mange ses bords.

Remarque : On dit qu'une planche gravée, qu'une écriture est mangée par le temps, pour dire qu'elle est usée, effacée par le temps, et qu'on a peine à y rien reconnaître.

Manger (en anglais « *to cheat* » « *to swallow* ») : On dit d'un navire qu'il *mange le vent* à un autre navire quand celui-ci se trouve sous l'abri causé par le premier ; on le dirait, de même, d'une morne, d'un îlot ou d'une côte, en pareille circonstance.

Manger la grenouille : Voir le mot *Grenouille*.

Manhattan :

Remarques : **a)** – Le colonisateur hollandais, Peter Minuit, acheta le 4 mai 1624 aux Indiens Algonquins, au nom de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, l'île de Manhattan pour l'équivalent de 24 dollars.

b) – Peter Minuit fonda la colonie de La Nouvelle-Amsterdam.

c) – Les Anglais s'emparèrent de ce territoire en 1664 et la rebaptisèrent New York en l'honneur du duc d'York (le futur roi Jacques II).

Maniable (en anglais « *moderate* » « *soft* ») : **1** – Un vent maniable est un vent modéré ; un temps maniable est celui qui offre la réunion d'une belle mer et d'une brise modérée.

2 – Un cordage, une toile sont *maniables* quand ils sont souples, mais pas trop.

Maniable (Demi-cercle –) : Voir l'expression *Demi-cercle maniable*.

Manichéisme : **1** – Ancienne religion inspirée à la fois du zoroastrisme, du bouddhisme et du christianisme.

Remarque : Le prophète perse Mani (216-276 après J.-C.) a été le fondateur du manichéisme.

2 – Le manichéisme sépare le monde en deux :

i) un monde de lumière ou s'exprime ce qui est de l'éternité (l'âme appartient au monde de la lumière).

ii) un monde de ténèbres matériel et dépendant du temps qui passe (le corps appartient au monde des ténèbres).

3 – Pour le manichéisme, l'esprit de l'homme doit se détacher de tout ce qui est matériel.

Remarques : a) – Le *catharisme* albigeois s'apparente aux doctrines de Zoroastre et de Mani.

b) – Par dérivation, on qualifie aujourd'hui de *manichéiste* ou, mieux, de *manichéen*, un comportement simpliste et sans nuances, où le bien et le mal sont clairement séparés et où chaque action appartient, soit au bien, soit au mal, sans nuances intermédiaires.

Manie (en anglais « *addiction* ») : **1** – Habitude bizarre, singulière et qui paraît déraisonnable.

2 – Se dit d'une habitude qu'une personne contracte dans le cours de sa vie quotidienne et à laquelle elle accorde une grande importance.

Exemple : Avoir la manie du rangement (y apporter un soin extrême, excessif).

3 – Se dit couramment d'une pensée obsédante qui trouble l'esprit, le jugement.

Exemple : Avoir la manie de la persécution.

Manier : **1** – Prendre et tâter avec la main.

2 – Recevoir, avoir en sa disposition, en son administration.

Exemples : Il ne manie point d'argent ; il manie tous les biens de cette maison.

3 – On dit d'un homme qu'il manie bien quelque instrument, pour dire qu'il s'en sert bien.

Exemples : Il sait bien manier les armes ; il manie bien l'épée à deux mains.

Remarques : a) – On dit d'un boulanger qui pétrit bien, qu'il manie bien la pâte.

b) – On dit de même d'un serrurier qui manie bien le fer, qu'il le manie comme si c'était du plomb.

Manier (en anglais « *to work* » « *to manoeuvre* ») : **1** – Manier un navire, c'est le manœuvrer.

2 – Se manier (en anglais « *to make haste* ») c'est se hâter, se dépêcher.

Manifestation : Action, fait d'exprimer ouvertement, publiquement une opinion.

Remarques : a) – Le droit de manifester n'est pas garanti par la Constitution mais il est inscrit en substance dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 ; l'attachement du peuple français aux droits de l'homme tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789 a été rappelé dans le préambule de la Constitution de 1958 ; cependant, tous cortèges, défilés ou rassemblements de personnes et toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable [Art. L. 211-1 du Code de la sécurité intérieure].

b) – Il est interdit [Art. L. 431-9 du Code pénal] :

i) d'organiser une manifestation sur la voie publique n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable ;

ii) d'organiser une manifestation sur la voie publique ayant été interdite ;

ii) d'établir une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

c) – Une manifestation n'est pas un attroupement ; constitue un attroupement tout rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptibles de troubler la tranquillité générale [Art. L. 531-3 du Code pénal].

d) – Les attroupements peuvent être dissipés par la force publique, éventuellement de manière violente, après deux sommations de se disperser restées sans effet adressées dans les conditions et selon les modalités prévues par l'article L. 211-9 du code de la sécurité intérieure.

Manifestation du 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites : Pris de panique à

l'approche de la manifestation prévue pour le 5 décembre, qu'il craint démesurée, Emmanuel Macron a regretté, le 20 novembre 2019, devant des visiteurs :

i) que *les ministres*, y compris le Premier ne s'impliquent pas davantage dans son projet de réforme des retraites ;

ii) que *les députés* de sa mouvance (notamment ceux qui ont été élus sous l'étiquette *La République En Marche*) ne défendent pas le projet de réforme des retraites qu'il avait annoncé pendant sa campagne pour l'élection présidentielle ;

iii) que la mobilisation générale des Français du 5 décembre 2019 se fasse contre une réforme « *dont les contours ne sont pas encore arrêtés* ».

Remarques : a) – Il y a une certaine incohérence entre le devoir pour la majorité présidentielle de soutenir la promesse de campagne de Macron concernant les retraites et le flou de la réforme à défendre *dont les contours ne sont pas arrêtés*.

b) – Des éléments de langage récités par les membres du gouvernement ou par les parlementaires de la majorité ne suffisent pas pour rassurer les citoyens.

Manifeste : Notoire, évident, connu de tout le monde.

Exemple : C'est une erreur manifeste.

Manifeste : On appelle *manifeste* une déclaration écrite.

Remarques : a) – Le manifeste du chargement est la description écrite de toutes les marchandises qui ont été chargées à bord du navire.

b) – On établit un manifeste des marchandises qui doivent être débarquées dans chaque port, un manifeste de celles qui doivent y être embarquées et un manifeste des marchandises qui seront à bord au moment du départ.

c) – Le manifeste des marchandises présentes à bord ne désigne pas les propriétaires de ces marchandises.

d) – En revanche, les connaissements désignent les propriétaires des marchandises.

Manifeste : Écrit public par lequel un prince, un État, un parti, ou une personne de grande considération rend raison de sa conduite en quelque affaire d'importance.

Manifeste des 93 : Document de propagande daté du 4 octobre 1914 et signé par 93 intellectuels allemands.

Remarques : a) – L'armée allemande avait envahi le grand-duché de Luxembourg (neutre) le 2 août 1914 et le royaume de Belgique (neutre) le 4 août 1914 ; l'Empire allemand avait déclaré la guerre à la France le 3 octobre 1914 ; l'armée allemande avait ensuite franchi la frontière franco-belge mais, par la fameuse bataille de la Marne (du 5 au 12 septembre 1914) les troupes franco-britanniques avaient arrêté les Allemands, mettant ainsi en échec leur plan d'invasion de la France par la Belgique (plan Schlieffen).

b) – Parmi les signataires, on trouvait des prix Nobel, des scientifiques, des philosophes, des artistes, d'éminents membres des professions libérales, des personnalités allemandes de renommée internationale.

c) – Texte du manifeste, aussi appelé « *Appel des intellectuels allemands aux nations civilisées* » :

« *Appel au monde civilisé*

« *En qualité de représentants de la science et de l'art allemands, nous, soussignés, protestons solennellement devant le monde civilisé contre les mensonges et les calomnies dont nos ennemis tentent de salir la juste et noble cause de l'Allemagne dans la terrible lutte qui nous a été imposée et qui ne menace rien de moins que notre existence. La marche des événements s'est chargée de réfuter cette propagande mensongère qui n'annonçait que des défaites allemandes. Mais on n'en travaille qu'avec plus d'ardeur à dénaturer la vérité et à nous rendre odieux. C'est contre ces machinations que nous protestons à haute voix : et cette voix est la voix de la vérité.*

« Il n'est pas vrai que l'Allemagne ait provoqué cette guerre. Ni le peuple, ni le Gouvernement, ni l'empereur allemand ne l'ont voulue. Jusqu'au dernier moment, jusqu'aux limites du possible, l'Allemagne a lutté pour le maintien de la paix. Le monde entier n'a qu'à juger d'après les preuves que lui fournissent les documents authentiques. Maintes fois pendant son règne de vingt-six ans, Guillaume II a sauvé la paix, fait que maintes fois nos ennemis mêmes ont reconnu. Ils oublient que cet Empereur, qu'ils osent comparer à Attila, a été pendant de longues années l'objet de leurs railleries provoquées par son amour inébranlable de la paix. Ce n'est qu'au moment où il fut menacé d'abord et attaqué ensuite par trois grandes puissances en embuscade, que notre peuple s'est levé comme un seul homme.

« Il n'est pas vrai que nous avons violé criminellement la neutralité de la Belgique. Nous avons la preuve irrécusable que la France et l'Angleterre, sûres de la connivence de la Belgique, étaient résolues à violer elles-mêmes cette neutralité. De la part de notre patrie, c'eût été commettre un suicide que de ne pas prendre les devants.

« Il n'est pas vrai que nos soldats aient porté atteinte à la vie ou aux biens d'un seul citoyen belge sans y avoir été forcés par la dure nécessité d'une défense légitime. Car, en dépit de nos avertissements, la population n'a cessé de tirer traîtreusement sur nos troupes, a mutilé des blessés et égorgé des médecins dans l'exercice de leur profession charitable. On ne saurait commettre d'infamie plus grande que de passer sous silence les atrocités de ces assassins et d'imputer à crime aux Allemands la juste punition qu'ils se sont vus forcés d'infliger à des bandits.

« Il n'est pas vrai que nos troupes aient brutalement détruit Louvain. Perfidement assaillies dans leurs cantonnements par une population en fureur, elles ont dû, bien à contrecœur, user de représailles et canonner une partie de la ville. La plus grande partie de Louvain est restée intacte. Le célèbre Hôtel de Ville est entièrement conservé : au péril de leur vie, nos soldats l'ont protégé contre les flammes. Si dans cette guerre terrible, des œuvres d'art ont été détruites ou l'étaient un jour, voilà ce que tout Allemand déplorera sincèrement. Tout en contestant d'être inférieur à aucune autre nation dans notre amour de l'art, nous refusons énergiquement d'acheter la conservation d'une œuvre d'art au prix d'une défaite de nos armes.

« Il n'est pas vrai que nous fassions la guerre au mépris du droit des gens. Nos soldats ne commettent ni actes d'indiscipline ni cruautés. En revanche, dans l'Est de notre patrie la terre boit le sang des femmes et des enfants massacrés par les hordes russes, et sur les champs de bataille de l'Ouest les projectiles dum-dum de nos adversaires déchirent les poitrines de nos braves soldats. Ceux qui s'allient aux Russes et aux Serbes, et qui ne craignent pas d'exciter des mongols et des nègres contre la race blanche, offrant ainsi au monde civilisé le spectacle le plus honteux qu'on puisse imaginer, sont certainement les derniers qui aient le droit de prétendre au rôle de défenseurs de la civilisation européenne.

« Il n'est pas vrai que la lutte contre ce que l'on appelle notre militarisme ne soit pas dirigée contre notre culture, comme le prétendent nos hypocrites ennemis. Sans notre militarisme, notre civilisation serait anéantie depuis longtemps. C'est pour la protéger que ce militarisme est né dans notre pays, exposé comme nul autre à des invasions qui se sont renouvelées de siècle en siècle. L'armée allemande et le peuple allemand ne font qu'un. C'est dans ce sentiment d'union que fraternisent aujourd'hui 70 millions d'Allemands sans distinction de culture, de classe ni de parti.

« *Le mensonge est l'arme empoisonnée que nous ne pouvons arracher des mains de nos ennemis. Nous ne pouvons que déclarer à haute voix devant le monde entier qu'ils rendent faux témoignage contre nous. À vous qui nous connaissez et avez été, comme nous, les gardiens des biens les plus précieux de l'humanité, nous crions :*

« *Croyez-nous ! Croyez que dans cette lutte nous irons jusqu'au bout en peuple civilisé, en peuple auquel l'héritage d'un Goethe, d'un Beethoven et d'un Kant est aussi sacré que son sol et son foyer. Nous vous en répondons sur notre nom et sur notre honneur. »*

Manifeste pour le développement agile des logiciels : 1 – Le manifeste est composé des quatre valeurs et des douze principes qui caractérisent les développeurs agiles de logiciels.

[Voir le mot *Agile* et l'expression *Agile (Le manifeste –)*].

2 – Les développeurs agiles privilégient les *quatre valeurs* suivantes :

- i)** Les *individus et leurs interactions* plus que les processus et les outils ;
- ii)** Des *logiciels opérationnels* plus qu'une documentation exhaustive ;
- iii)** La *collaboration avec les clients* plus que la négociation contractuelle ;
- iv)** L'*adaptation au changement* plus que le suivi d'un plan issu d'une analyse préalable et exhaustive.

3 – Les développeurs agiles adoptent les *douze principes* suivants :

- i)** Notre plus haute priorité est de satisfaire le client en livrant rapidement et régulièrement des fonctionnalités à grande valeur ajoutée.
- ii)** Accueillez positivement les changements de besoins, même tard dans le projet ; les *processus agiles* exploitent le changement pour donner un avantage compétitif au client.
- iii)** Livrez fréquemment un logiciel opérationnel avec des cycles de quelques semaines à quelques mois et une préférence pour les plus courts.
- iv)** Les utilisateurs ou leurs représentants et les développeurs doivent travailler ensemble quotidiennement tout au long du projet.
- v)** Réalisez les projets avec des personnes motivées ; fournissez-leur l'environnement et le soutien dont ils ont besoin et faites-leur confiance pour atteindre les objectifs fixés.
- vi)** La méthode la plus simple et la plus efficace pour transmettre de l'information à l'équipe de développement et à l'intérieur de celle-ci est le dialogue en face à face.
- vii)** Un logiciel opérationnel est la principale mesure d'avancement.
- viii)** Les *processus agiles* encouragent un rythme de développement soutenable ; ensemble, les commanditaires, les développeurs et les utilisateurs devraient être capables de maintenir indéfiniment un rythme constant.
- ix)** Une attention continue à l'excellence technique et à une bonne conception renforce l'*agilité*.
- x)** La simplicité (c'est-à-dire l'art de minimiser la quantité de travail inutile) est essentielle.
- xi)** Les meilleures architectures, spécifications et conceptions émergent d'équipes auto-organisées.
- xii)** À intervalles réguliers, l'équipe réfléchit aux moyens de devenir plus efficace, puis elle règle et modifie son comportement en conséquence.

Manigance : [*Populaire*] Manœuvre secrète, procédé artificieux qu'on emploie pour réussir dans une affaire.

Manigancer : [*Familier*] Tramer secrètement quelque petite intrigue.
Exemple : C'est lui qui a manigancé toute cette affaire.

- Manille** [*Gréement*] (en anglais « *shackle* ») : **1** – Pièce en fer forgé le plus souvent en forme d'étrier rappelant un U ou en forme de fer à cheval arrondi en son milieu et rappelant une lyre ; la manille est terminée à ses deux bouts par des oreilles aplaties et percées pour être traversées par un boulon mobile.
Remarques : a) – Les manilles servent à réaliser toutes sortes d'assemblages.
b) – Les manilles servent à fixer des bouquets de poulies dans les points de basses voiles : le boulon de ce genre de manilles est à clavette.
2 – La partie arrondie de la manille est appelée le *collet*.
3 – L'une des oreilles peut être percée et taraudée et recevoir le filetage d'une vis qui remplace alors le boulon.
Remarques : a) – Une manille unit l'extrémité de la chaîne de mouillage à l'ancre.
b) – On utilise parfois des manilles sur les câbles-chaînes pour unir entre eux les différents bouts de chaîne appelées maillons et dont la longueur est voisine de 30 mètres.
c) – Il est important d'enduire régulièrement de suif les filetages des boulons pour éviter qu'ils ne grippent et ne soient difficiles à tourner, surtout s'ils doivent séjourner dans l'eau de mer.
d) – Les manilles en *inox* ont un aspect plus flatteur que les manilles en fer, mais elles sont cassantes en cas d'à-coups.
- Manille : 1** – Fibre végétale utilisée pour confectionner de bons cordages.
2 – Les cordages en manille flottent ; ils peuvent être utilisés comme amarres ou comme faux bras de halage.
3 – Les cordages en manille sont un peu moins solides que ceux en chanvre, et ils sont moins souples ; mais ils sont plus légers, sèchent plus rapidement et se conservent mieux.
[Voir le mot *Abaca*].
Remarques : a) – Les cordages latéraux des *échelles de pilotes* doivent être en *manille* ou autre matériau ayant une solidité, une résistance et une rugosité équivalentes (résolution A.889 de l'O.M.C.I. adoptée le 25 novembre 1999).
b) – Au mois de mai 1982, l'*Organisation maritime consultative internationale* (O.M.C.I.) est devenue l'*Organisation maritime internationale* (O.M.I.).
- Manipulation : 1** – [*Chimie ou physique*] Action de manipuler.
[Voir le mot *Manipuler*].
2 – Résultat de cette action.
3 – [*Par métonymie*] Exercice scolaire au cours duquel les élèves manipulent.
4 – [*Pour extension*] Action de toucher, tenir, transporter avec les mains.
5 – [*Ostéopathie*] Traitement manuel consistant à mobiliser, de manière contrôlée et prédéterminée, une ou plusieurs articulations, notamment de la colonne vertébrale.
6 – [*Péjoratif*] Manœuvre occulte ou suspecte visant à fausser la réalité.
Exemple : Manipulation de la vérité.
7 – Manœuvre par laquelle on influence à son insu un individu, à leur insu les membres d'une collectivité en recourant à des organes d'information biaisés.
- Manipulation : 1** – [*Au figuré et péjoratif*] Intrigue par laquelle on tente d'imposer une vision biaisée de la réalité en recourant à la falsification des faits, à la ruse et à la tromperie.
2 – [*Par extension*] Action par laquelle on cherche à influencer l'opinion, les décisions d'une ou de plusieurs personnes, voire du corps électoral tout entier, en utilisant différentes techniques de persuasion mais sans apporter d'arguments probants.
Remarques : a) – Dès qu'un certain nombre de personnes sont réunies, elles se

placent d'instinct sous l'autorité d'un meneur (commandant, patron, maître, chef, président, führer, duce, caudillo, vénérable maître, etc.) ; ordinairement, le meneur n'est pas un idéologue mais un homme d'action ; le meneur ne devrait pas être trop clairvoyant, car la clairvoyance conduit généralement au doute et à l'inaction.

b) – Les petits meneurs qui répètent quelques formules qu'ils ne comprennent guère, qui les rabâchent sans cesse et dont la personnalité fascine leurs camarades de bistrot, sont comparables aux publications qui fabriquent les opinions et qui dispensent leurs lecteurs de réfléchir ; on séduit les foules avec des modèles simples, pas avec des arguments.

c) – Les grands meneurs sont des rhéteurs subtils, convaincus et subjugués par une croyance ; les grands meneurs sont habituellement stimulés par des théoriciens, des penseurs qui restent dans l'ombre ; les grands penseurs n'exercent leur fonction qu'à la condition de sentir au-dessus ou à côté d'eux un homme décidé et porteur d'une idée forte qui fixe leur ligne de conduite.

François du Tremblay (1577-1638) dit l'« *Éminence grise* », en religion le Père Joseph de l'ordre des Capucins, fut l'âme damnée et le maître à penser de l'évêque de Luçon Armand du Plessis de Richelieu (1585-1642), dit le cardinal de Richelieu ou l'*Éminence rouge*, qui fut l'instigateur du Siècle de La Rochelle (1627-1628) par le roi Louis XIII (1601-1643).

d) – Certains meneurs de foules cherchent uniquement à satisfaire leurs intérêts personnels ou ceux de leurs parrains et donneurs d'ordres en flattant habilement les bas instincts de ceux qui les écoutent ; leur influence est souvent de peu de durée.

e) – Les grands meneurs, ceux qui entraînent durablement les foules, n'exercent une fascination irrésistible sur leurs disciples qu'après avoir eux-mêmes été gagnés par une croyance, une foi, la conviction profonde que ce qu'ils racontent est vrai.

f) – Le meneur est appelé le *guide* (en français), le *duce* (en italien), le *fürher* (en allemand), le *caudillo* (en espagnol), un *prophète* s'il est l'interprète d'une divinité.

g) – Une autorité légitime affaiblie, dont l'autorité est contestée et qui laisse discuter ses décisions, se voit rapidement supplantée par un ou par des meneurs ; grâce à leur charme et à leur charisme, les grands meneurs à l'élocution suggestive obtiennent des foules une docilité beaucoup plus complète que des gouvernements besogneux ; les grands meneurs se font obéir sans posséder aucun moyen autre que moral d'appuyer leur autorité ; s'ils briguent le pouvoir, ils l'obtiendront si les circonstances s'y prêtent.

h) – La qualité de base que doit posséder le meneur qui veut entraîner une foule à commettre un acte quelconque est le *prestige*, cette fascination qui s'exerce sur autrui, cette illusion qui séduit l'imagination et qui confère influence et autorité ; le prestige doit cependant être accompagné par l'exemple.

[Voir le mot *Prestige*].

i) – La méthode qu'emploient les *grands meneurs* pour inculquer des idées nouvelles dans l'esprit des foules associe :

i) l'*affirmation* pure et simple, sans aucun raisonnement ; plus l'affirmation est concise, dépourvue de preuves et de démonstration, plus elle a d'autorité ; certains manipulateurs parlent de *dogmes* ou de *mystères* pour couper court à toute demande d'explications ;

ii) la *répétition* de l'affirmation, sans cesse renouvelée dans les mêmes termes, transforme l'affirmation en certitude ; l'affirmation constamment répétée finit par s'établir dans les esprits comme une vérité démontrée ;

iii) la **contagion** entre les individus qui ont entendu un grand nombre de fois la même affirmation en termes identiques : on dit alors qu'il s'est formé un courant d'opinion ; dans une foule, les idées, les sentiments, les émotions, les croyances possèdent un pouvoir contagieux intense.

La contagion des émotions explique la soudaineté des mouvements de panique.

Ce qu'on appelle l'*imitation* entre individus est à proprement parler un effet de contagion mentale, de transmission d'états psychiques qui orientent toutes les opinions dans le même sens, qui sont à la base des idées reçues et qui suscitent les mêmes indignations ou les mêmes émerveillements.

Les opinions et les croyances, même les plus absurdes, qui se propagent dans les couches populaires par le mécanisme de la contagion, gagnent ensuite les couches supérieures de la société.

j) – Des opinions largement propagées par l'affirmation, la répétition et la contagion, acquièrent un pouvoir mystérieux appelé **prestige** ; le prestige d'une opinion est d'autant plus grand qu'on attribue cette opinion à un meneur décédé. [Voir le mot *Prestige*].

Manipulation génétique : Opération qui consiste à fabriquer artificiellement des molécules nucléiques composites associant des segments de provenance et de contenu génétique divers en vue d'améliorer le patrimoine génétique d'individus végétaux, animaux ou humains.

Manipuler : **1** – Manier avec soin une substance, un instrument, en vue d'une opération scientifique ou technologique.

2 – [*Par métonymie*] Se livrer à des expériences scientifiques.

3 – [*Par extension*] Toucher, tenir, transporter avec les mains.

4 – [*Pour un radiotélégraphiste*] Manipuler, c'est manœuvrer un contacteur manuel pour émettre des signaux morse.

5 – Agir sur quelqu'un par des moyens détournés, pour l'amener à ce qu'on souhaite.

Manique : Espèce de gant ou de demi-gant que certains ouvriers doivent se mettre à la main pour pouvoir effectuer leur travail, en raison de la nature corrosive des produits qu'ils doivent prendre en main ou de la chaleur qui s'en dégage.

Remarque : On dit d'un *savetier* qu'il est « *de la manique* », que c'est « *un homme de la manique* » ; on ne le dit d'aucun autre ouvrier.

Maniveau : Petit plateau d'osier.

Exemple : Un maniveau d'éperlans (qui contient des éperlans).

Manivelle : Pièce de fer ou de bois qui se replie deux fois à angles droits, qui est placée à l'extrémité d'un arbre ou d'un essieu et qui sert à le faire tourner.

Exemples : La manivelle d'un moulin à café ; la manivelle du gouvernail.

Manne (en anglais « **basket** ») : **1** – Petit panier en osier, sans anse et de forme conique, qui sert à transporter divers objets d'un endroit à un autre.

Remarque : C'est dans des mannes que les navires embarquaient ou débarquaient leur lest, lorsque ce lest était composé de ballast ; une manne remplie de ballast pesait environ 20 kilogrammes et 50 mannes pleines représentaient un tonneau de lest, soit une tonne de poids.

[Voir le mot *Ballast*].

2 – Espèce de panier d'osier plus long que large, où l'on met ordinairement le linge, la vaisselle qu'on porte sur la table.

3 – On appelle *manne d'enfant* un long panier d'osier en forme de berceau, avec

une anse à chaque côté et quatre pieds dessous, où l'on met coucher les enfants au maillot.

Mannée (en anglais « *full basket* ») : Une mannée est ce que contient une manne pleine.

Mannequin : **1** – Sorte de panier long et étroit, dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché.

Exemples : Mannequin de marée ; mannequin de fruits.

2 – Mannequin est aussi une figure d'homme faite de bois ou d'osier, qui se plie dans toutes les jointures des membres et que les peintres et les sculpteurs accommodent comme il leur plaît pour disposer des draperies suivant les diverses attitudes des figures qu'ils veulent peindre.

Remarques : **a)** – On dit « *cette figure sent le mannequin* » pour dire qu'elle n'a pas été étudiée sur la nature.

b) – [*Au figuré*] On dit d'un homme « *c'est un vrai mannequin* » presque au même sens qu'on dit « *c'est un homme de paille* » pour dire que c'est un homme nul et sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut.

3 – Représentation d'un corps humain respectant approximativement les dimensions et le poids d'un homme, que l'on utilise pour s'entraîner au sauvetage des noyés.

4 – Représentation en volume respectant les dimensions d'un corps d'homme ou de femme, que les tailleurs ou les couturières utilisent pour assembler les vêtements qu'ils confectionnent.

Manœuvrant : Facile à manœuvrer.

Exemple : Navire bien manœuvrant.

Manœuvre : Il signifie proprement *celui qui travaille de ses mains* ; on s'en sert en parlant d'un *aide* à maçon, d'un *aide* à couvreur, etc., mais pas d'un compagnon.

[Voir le mot *Manouvrier*].

Manœuvre (en anglais « *rigging* ») : [*Grément*] **1** – On appelle *manœuvre* un morceau de cordage ou de chaîne disposé à bord pour manier le grément ou pour le jeu des vergues et des voiles.

Remarques : **a)** – À proprement parler, on devrait réserver le mot *manœuvre* aux cordages que l'on peut prendre dans ses mains.

b) – Dans la pratique, on appelle couramment *manœuvre* tout cordage servant à orienter, établir ou rentrer les voiles, même s'il est actionné par un treuil.

2 – On distingue les manœuvres courantes et les manœuvres dormantes :

i) les *manœuvres courantes* sont des aussières en trois commises à droite, ou des tresses ; par exemple : les écoutes, les drisses.

ii) les *manœuvres dormantes* sont des aussières en quatre commises à droite, des tresses ou des fils d'acier ; par exemple : les haubans, les balancines, la sous-barbe.

[Voir les mots *Courant* et *Dormant*].

3 – Tout ce qui se fait pour le gouvernement d'un navire à voiles par l'orientation des voiles et les caps suivis.

Exemple : Ils firent une *manœuvre* qui leur fit gagner le vent sur les ennemis.

4 – Tout ce qui se fait pour la conduite d'un navire à propulsion mécanique au moyen de la barre et de la machine.

Exemples : Une belle manœuvre ; une manœuvre délicate ; une manœuvre ratée.

Manœuvre agile : **1** – Le concept d'*agilité* appliqué à la manœuvre des navires dans la zone de compétence d'un pilote de port, qui doit lui permettre de surmonter les difficultés qui se présentent à lui, est basé à la fois :

- i)** sur son indépendance d'esprit,
- ii)** sur sa force de caractère pour s'affranchir, dans certaines circonstances exceptionnelles, de procédures couramment suivies mais inadaptées à la manœuvre en cours,
- iii)** sur sa capacité de pressentir et de reconnaître les circonstances exceptionnelles (*connaissances pratiques* relevant à la fois de l'expérience personnelle et du savoir collectif local accumulé avec les années, transmis de génération de pilotes en génération de pilotes),
- iv)** sur la facilité qu'il possède de s'adapter aux réalités imprévues (*connaissances théoriques*).

Remarques : a) – Pour un mathématicien, le concept de probabilité est défini de façon formelle par un système d'axiomes et il n'appelle pas d'ambiguïtés ni de difficultés d'aucune sorte.

b) – Pour un pilote de port, la *probabilité d'un événement* se présente sous deux formes :

- i)** la possibilité d'occurrence de l'événement, indépendamment des connaissances actuelles du pilote ;
- ii)** la probabilité que le pilote ait personnellement une connaissance *pratique* de ce genre d'événement pour l'avoir déjà lui-même rencontré (expérience personnelle) ou une connaissance *théorique* après qu'un autre pilote lui en a parlé (savoir collectif).

c) – Les prévisions de chaque pilote pour une manœuvre particulière sont des probabilités évaluées *a priori* et personnellement, en fonction de son expérience vécue et des connaissances collectives qui lui ont été transmises, sur la base des circonstances envisagées.

d) – La justesse des prévisions *se constate* après la fin de la manœuvre.

[Voir le mot *Agile* et l'expression *Agile (Le manifeste –)*].

2 – La conviction profonde qui permet au pilote de port ou de rivière (pilote lamaneur) de commencer une manœuvre dans sa zone de compétence en toute sérénité et de la mener à son terme, procède de l'illumination fulgurante, difficilement transmissible, plutôt que de l'analyse métaphysique détaillée des facilités ou des difficultés habituellement rencontrées dans les mêmes circonstances.

Remarques : a) – La communication des connaissances opérationnelles des pilotes anciens au jeune pilote de port ou de rivière se fait lors de rencontres informelles pendant lesquelles les non-dits ont plus d'importance que les paroles échangées et où les émotions se transmettent, dans un sens comme dans l'autre, par des intonations modulées de la voix.

b) – En manœuvre de navire dans le port ou en rivière, la différence entre le pilote commissionné pour ce port ou pour cette rivière et le capitaine qu'il assiste vient de ce que le pilote a déjà effectué un grand nombre de manœuvres semblables à la manœuvre envisagée ; le pilote a une connaissance globale et immédiate de l'ensemble de la manœuvre entre le moment où il monte à bord et celui où il débarquera.

Manœuvre (Capacité de – restreinte) : 1 – Un navire à *capacité de manœuvre restreinte* est celui dont la capacité de manœuvre est diminuée par la nature de ses travaux ou par des circonstances exceptionnelles.

Exemples : Navire en train d'effectuer une opération de remorquage qui permet difficilement au navire remorqueur et à sa remorque de modifier leur route ; baliseur en train de relever une bouée ; navire en train de poser ou de relever une bouée, un câble ou un pipe-line sous-marins ou d'en assurer l'entretien.

Remarques : a) – Un navire à *capacité de manœuvre restreinte* doit être considéré

par les autres navires comme n'étant pas en mesure de s'écarter de leur route en application des prescriptions générales du règlement international pour prévenir les abordages en mer.

b) – Pour cette raison, les autres navires, à l'exception des navires pas maîtres de leur manœuvre, doivent s'écarter de la route d'un navire à capacité de manœuvre restreinte.

[Voir l'expression *Manœuvre (Pas maître de sa –)*].

2 – De jour, un navire à *capacité de manœuvre restreinte* montre à l'endroit le plus visible, 3 marques noires superposées : de haut en bas, une sphère, un bicône (2 cônes opposés par la base) et une sphère.

3 – De nuit il montre 3 feux superposés, visibles sur tout l'horizon, le supérieur et l'inférieur étant rouges, celui du milieu blanc.

Remarque : Le navire pas maîtres de sa manœuvre, de son côté, montre de jour 3 sphères noires superposées et de nuit 3 feux rouges superposés

Manœuvre (Complexité de la – des navires) : La complexité de la manœuvre des navires résulte :

i) d'abord, de la *non linéarité* du rapport entre les actions du manœuvrier et les mouvements du navire,

ii) ensuite, des *effets de seuils*.

Remarque : L'instruction du futur manœuvrier devrait lui permettre de concevoir un déterminisme récurrent derrière le chaos apparent des manœuvres qu'il dirige, auxquelles il assiste ou qu'on lui rapporte.

[Voir les mots *Complexe, Complexité, Catégorisation, Flow, Reproductibilité* et les expressions *Linéarité (non –), Effets de seuils*].

Manœuvre courante : [*Grément*] Cordage dont on fait varier la longueur afin d'établir ou d'orienter les vergues et les voiles.

Remarques : **a)** – Sur un bâtiment à voiles, les règles d'installation des manœuvres courantes sont scrupuleusement suivies : l'intérêt de ces règles est de permettre à l'Équipage de trouver sans réfléchir telle ou telle manœuvre courante avec un minimum de risques de se tromper et, par suite, de fausse manœuvre susceptible de causer de graves avaries de mâture ou des accidents corporels.

b) – Étant donné le nombre de manœuvres courantes existant sur un grand voilier, il est impossible de ne pas connaître le nom précis de chacune d'entre elles, et il est impensable d'employer un nom générique telle que « *corde* » ou, encore pire, « *bout* » pour désigner l'une d'entre elles, en raison des risques de méprise.

c) – Les principales *manœuvres courantes* sont :

i) Les drisses qui servent à hisser, descendre ou affaler notamment les vergues et les voiles ;

ii) Les bras qui permettent d'agir sur les vergues des phares carrés pour orienter les voiles ;

iii) Les écoutes et les amures qui agissent sur les pointes des voiles et qui règlent leur orientation ;

iv) Les cargues qui servent à plier les voiles contre leurs vergues ;

v) Les balancines qui soutiennent les bômes ou les tangons ;

v) Les hale-bas qui servent à retenir les bômes ou les tangons en position horizontale, et dont l'action s'oppose à celle des balancines.

d) – À la différence des manœuvres courantes, les manœuvres dormantes restent statiques une fois mises en place et convenablement raidies ; elles servent à tenir la mâture en place.

Manœuvre (Cours de –) : **1** – Dans un cours de manœuvre élémentaire, on doit trouver :

i) ce qu'il faut observer avant et pendant la manœuvre ;

ii) la façon d'analyser et d'interpréter ce que l'on a perçu.

Remarques : a) – Un cours de manœuvre avancé expose la logique qui se cache derrière les apparences et qui permet de progresser en compétence avec l'expérience acquise.

b) – L'analyse ne suffit pas dans la manœuvre réelle, il faut y ajouter l'interprétation de ce que l'on observe en réalité, à la lumière de l'expérience.

c) – La *perception* est la représentation mentale de ce que nos sens ont appréhendé.

2 – Un *cours de manœuvre* a pour but d'*instruire* les manœuvriers débutants, de les amener progressivement et avec rigueur à conduire convenablement les navires en pleine mer ou dans des parages confinés.

Remarques : a) – L'*instruction* donne le savoir théorique ; elle permet de comprendre ce qui s'est passé, de savoir ce qui aurait pu se passer ou ce qui pourrait se passer et de prévoir ce qui va se passer.

L'*instruction* suit l'*éducation* qui s'adresse à la volonté et qui prépare à apprendre, à comprendre puis à retenir : l'éducation vise entre autres choses à faire admettre que si une manœuvre est manquée parce que le manœuvrier n'a pas su s'accommoder du vent et du courant, le vent et le courant ne sont *pas fautifs*.

La *formation* et l'acquisition d'*expériences réelles* suivent l'*instruction*.

[Voir le mot *Implicite* et les expressions *Implicite (Connaissances –)*, *Implicite (Mémoire –)*].

b) – Avant de donner son avis et en tout cas avant de commencer une manœuvre, le *pilote de port* doit savoir s'il sera possible (ou non) de mener cette manœuvre à son terme de manière satisfaisante et cela *d'après son expérience* (en anglais « **in his experience** ») compte tenu des caractéristiques du navire, des moyens d'assistance extérieurs disponibles et enfin, de l'environnement nautique et météorologique qu'il est de son devoir de prévoir sans se tromper.

En cas d'incertitude avant de commencer une manœuvre, le pilote désigné par le tour de service n'hésitera pas à demander l'avis d'un autre pilote plus expérimenté en qui il a confiance.

Même après quelques années de pratique, il reste à un pilote de 35 ans d'âge, des connaissances à acquérir, qu'il possédera certainement lui-même dans 15 ou 20 ans et que possèdent déjà ses camarades de 50 ou 55 ans d'âge, qui ont quinze ou vingt années d'expérience de plus que lui.

En cas d'incertitude avant une manœuvre, le pilote désigné par le tour de service pourra parfois conseiller au capitaine de commander un nombre de remorqueurs supérieur à ce qui se fait habituellement dans les mêmes conditions.

[Voir le mot *Reproductibilité*].

c) – Un cours de manœuvre se base sur l'empirisme, c'est-à-dire sur l'observation de manœuvres réelles, puis sur leur interprétation par des raisonnements logiques solides et vérifiés ; le cours de manœuvre propose des idées justes à la sagacité des élèves manœuvriers ; il appartiendra à chaque élève de vérifier par lui-même le bien-fondé de ces informations en observant des manœuvres dirigées par des manœuvriers expérimentés, puis en manœuvrant lui-même des navires.

d) – La philosophie d'un cours de manœuvre, qui doit permettre au lecteur d'interpréter ses *expériences sensibles* futures, s'oppose à la théorie cartésienne de l'*innéisme* des idées et des connaissances [Descartes « *Méditation métaphysiques* » 1641] ; le bon usage des préceptes exposés dans le cours de manœuvre nécessite la maîtrise de quelques tournures de pensée et la connaissance du sens que les anciens, qui inventèrent les concepts invoqués, donnaient aux mots employés ; celui qui baigne dans le milieu depuis l'enfance

comme un fils de pilote, ou comme un jeune navigant qui a côtoyé des officiers compétents après avoir obtenu ses diplômes, est favorisé par rapport à celui qui a validé ses brevets à l'économie.

e) – L'apprentissage de la *théorie de la manœuvre* devrait se faire avant d'acquérir de mauvaises routines, ces certitudes biaisées qui ressurgiront à la première angoisse.

f) – Le lecteur d'un cours de manœuvre, victime de faux souvenirs, qui estime avoir toujours su ce qu'en réalité il découvre, n'appliquera ses nouvelles connaissances à ses expériences à venir que :

i) s'il y a été préparé par des explications adaptées à son niveau de connaissances réelles,

ii) s'il sait regarder et interpréter ce qui est crucial pour la manœuvre en cours,

iii) s'il ne s'attarde pas sur ce qui n'est pas pertinent.

La transmission des connaissances, puisque c'est de cela qu'il s'agit dans un cours de manœuvre, devrait se faire avec un langage clair et précis, qui n'utiliserait que des abstractions triviales ou des notions connues des lecteurs visés ; tous les concepts introduits devraient être définis en langage courant ; le lecteur devrait être déjà familiarisé avec le langage employé.

g) – Le lecteur non marin, celui qui n'est pas familiarisé avec le vocabulaire maritime mais qui est persuadé du contraire, celui qui n'est pas préparé à lire un cours de manœuvre, en retirera une compréhension biaisée si certains mots ou expressions employés avec un sens différent du sens usuel de son milieu, n'ont pas fait l'objet d'une définition préalable en langage commun.

h) – La manœuvre est l'art d'appliquer plus ou moins directement à la conduite des navires, les principes scientifiques de la mécanique générale et de la mécanique des fluides.

i) – Le cours de manœuvre devrait préparer le manœuvrier à fixer son attention sur tout ce qu'il faut voir pendant l'action, l'aider à interpréter ce qu'il perçoit à la lumière de principes simples, élémentaires, fondamentaux et surtout, à inhiber ce qui n'est pas pertinent pour la réussite de la manœuvre entreprise.

j) – Il se peut qu'un cours de manœuvre donne une confiance excessive à des débutants enthousiastes, à des profanes qui croient s'y connaître et qui n'y voient qu'une *méthodologie* capable de fournir un moyen infallible et quasi-magique pour trouver une solution à chaque *problème qui se pose* à eux et pire encore, la réponse aux *questions qu'ils se posent* et qu'ils ne devraient pas se poser.

k) – La complexité liée aux interactions croisées de facteurs intriqués et aux effets de seuil peuvent réserver des surprises aux disciples inconditionnels de la cybernétique qui n'ont qu'une connaissance livresque de la manœuvre.

l) – La recherche *consciente et attentive*, à chaque stade de la manœuvre, des éléments physiques dont le manuel a montré l'importance, puis l'analyse directe et la synthèse inverse prennent du temps, détournent l'attention et peuvent laisser échapper des informations fugitives mais cruciales.

m) – La résolution de certains problèmes qui peuvent surgir au cours d'une manœuvre de port ne souffre pas le moindre retard ; pour le pilote qui assiste un capitaine dans sa zone de compétence, le choix quasi instinctif des mesures à exécuter *sur le champ* relève d'une certitude *objective* qui, faisant appel à des raisonnements inconscients basés sur des critères personnels, s'apparente au flair et s'appelle l'expérience ; même dans l'urgence, le pilote de port ne panique pas car, dans sa zone de compétence, il se considère comme un spectateur qui a déjà vu le film et qui connaît la fin heureuse de l'histoire.

n) – Le manœuvrier doit tenir compte des faits contingents qu'il rencontre, mais ce caractère empirique de la manœuvre ne doit pas le dispenser de rechercher et

de reconnaître les invariants qui lui permettent de prévoir et de comprendre ce qui peut se passer selon les différents choix qu'il fera.

o) – Un cours de manœuvre n'a pas pour ambition d'énoncer l'ensemble exhaustif des interactions élémentaires qui permettront aux programmeurs des simulateurs de manœuvre électroniques de restituer un comportement plausible pour un navire imaginaire qui ressemblerait à un navire réel donné.

p) – Le cours de manœuvre doit permettre au lecteur d'apprendre, à partir de manœuvres réelles :

i) ce qu'il est toujours possible d'entreprendre avec des chances raisonnables de succès, dans telle ou telle situation parfaitement définie,

ii) ce qui peut réussir exceptionnellement, dans des circonstances particulières que l'on ne maîtrise pas et qu'il est préférable de ne pas entreprendre.

q) – Ce que l'on observe en manoeuvre, en général, c'est ce que l'on s'attend à trouver ; pour interpréter ce que l'on a observé, quelques prérequis théoriques sont indispensables et pour cela, il faut apprendre :

i) à *regarder qualitativement*, sans s'attarder exagérément sur des justifications numériques superflues, la *position*, la vitesse linéaire, l'accélération linéaire du centre de masse (centre de gravité) du navire, d'une part, par rapport à la surface de l'eau et d'autre part, par rapport aux ouvrages de terre ;

ii) à observer l'*orientation* de la ligne de quille du navire (son cap), sa vitesse angulaire de rotation horizontale et son accélération angulaire horizontale par rapport à un point cardinal ou par rapport à un alignement de terre ;

iii) à prévoir et à attendre, sinon à rechercher les effets de seuil ;

iv) à prédire ce qui peut se passer si l'on choisit telle ou telle action ;

v) à savoir quelle action initier pour obtenir tel ou tel résultat ;

vi) à inhiber les perceptions non pertinentes.

r) – Pour paraphraser Platon (428-348 av. J.-C.) et sa comédie philosophique « Πρωταγόρας » (*Protagoras*), celui qui s'intéresse aux choses de la mer peut lire un manuel de manœuvre pour se cultiver comme cela convient à un homme libre et curieux, même s'il n'a pas l'ambition de conduire des navires.

[Voir *Manœuvre (Pratique de la –)* et *Manœuvre (Théorie de la –)*].

3 – Un cours de manœuvre a un caractère dramatique.

Remarques : **a)** – Dramatiser c'est restituer l'interrogation première qui fait que l'on cherche dans telle ou telle direction ; dramatiser c'est se poser la question des relations fondamentales qui se jouent entre les concepts.

b) – Au contraire de la dramatisation, la *vulgarisation* est hypocrite car elle sait à l'avance l'information qu'elle veut faire passer et elle utilise des alibis pour y arriver.

Manœuvre (Difficultés de la – des navires) : 1 – La *première difficulté* intrinsèque de la manœuvre d'un navire dans des eaux resserrées vient de ce que l'on n'utilise pas les *mêmes repères* :

i) pour *connaître* la position et le mouvement du navire par rapport à la Terre en tant que repère d'inertie, par des relèvement et des distance *d'ouvrages* ou de la *côte*, par la lecture des indications d'un récepteur de *géolocalisation* (GPS, Galileo, Glonass, etc.),

ou

ii) pour *connaître* les possibilités d'interactions entre le navire et son environnement (*vitesse-surface du navire, vent relatif*) qui déterminent les futures positions du navire par rapport aux ouvrages.

2 – La *deuxième difficulté* de la manœuvre vient de la pluralité des moyens permettant quelquefois d'obtenir un même résultat.

Remarques : a) – Des détails évidents pouvant entraîner des effets inattendus échappent parfois à la perspicacité des manœuvriers.

Exemple : L'effet du courant sur le navire dépend à la fois de la forme de la carène, de la masse du navire, du centrage du chargement, de l'incidence du courant par rapport à la ligne de quille, de la vitesse du courant, de la valeur du clair sous quille.

b) – Il peut arriver que le manœuvrier attribue à une *cause supposée* ce qui relève en réalité d'une *raison insoupçonnée* : la suite de la manœuvre lui réservera peut-être des surprises désagréables.

3 – La *troisième difficulté* de la manœuvre vient de la complexité des interactions croisées.

[Voir l'expression *Manœuvre (Complexité de la –)*].

4 – Une *quatrième difficulté* peut venir d'une *connaissance insuffisante* de la *distribution* des marchandises dans les cales ou de la *répartition* du combustible pour la machine, de l'eau douce destinée aux besoins de l'Équipage, de l'eau de mer embarquée dans les doubles-fonds pour lester le navire ; la répartition des masses de la proue à la poupe, pour un enfoncement donné du navire, détermine le moment d'inertie du navire.

Remarques : a) – La *réponse* du navire à un *couple horizontal* appliqué au navire (grand angle de barre accompagné d'un « *coup de fouet* » de la machine, action des propulseurs transversaux ou des remorqueurs) dépend à la fois :

i) du moment du couple d'évolution (action) et

ii) du moment d'inertie du navire (réaction).

[Voir les mots *Lest* et *Ballast*].

b) – Pour un même navire et pour un même tirant d'eau, lorsque l'on met la barre toute d'un bord et la machine en avant demi :

i) si le navire est principalement chargé *au milieu* (faible moment d'inertie) le cap varie assez *vite* ;

ii) si le navire est surtout chargé *tout à l'avant et tout à l'arrière* (fort moment d'inertie) le cap varie *lentement*.

c) – Un navire à château arrière, léger, qui a son peak avant plein d'eau de mer pour réduire l'assiette, a une faible masse et un fort moment d'inertie ; un coup de fouet de la machine en avant, avec la barre toute d'un bord, lui donnera un mouvement de translation latéral et le fera aller de l'avant, mais sans grand changement de cap.

d) – Le manœuvrier qui prétend que chaque manœuvre est différente des autres et que les manœuvres sont toujours imprévisibles, n'a probablement pas bien pris en compte l'importance de cette difficulté.

e) – Dans un domaine d'activité comparable, l'aéronautique, le centrage des masses a une importance considérable dans la sécurité de vol des avions.

5 – Une *cinquième difficulté* concerne la variation de la réponse de la carène d'un navire *lorsque son clair sous quille diminue* alors que la *vitesse de rencontre* du navire avec l'eau (la vitesse-surface du navire) a la même valeur en nœuds et le même gisement par rapport à sa ligne de quille.

Remarque : Pour une vitesse-surface identique la *résistance à l'avancement*, la *dérive*, le *moment du couple de giration* augmentent de façon souvent brutale et en tout cas non linéaire, lorsque le clair sous quille diminue.

Exemple : L'effet d'un courant de 2 nœuds sur un navire de 12 mètres de tirant d'eau accostant au môle d'escale de La Pallice peut varier d'un « facteur π » entre l'heure de la pleine mer et la mi-marée.

[Voir l'expression *Facteur pi*].

6 – Une *sixième difficulté* résulte de la sensibilité aux conditions initiales de

certaines phénomènes.

[Voir l'expression *Effet de pas*].

7 – Une *septième difficulté* provient de la *non linéarité* de la réponse du navire à certaines actions qui peuvent s'exercer sur lui.

Remarques : a) – La vitesse du navire n'est *pas proportionnelle* à la puissance développée par la machine.

b) – En cas de marche oblique, la force de dérive et le moment du couple qui tend à mettre le navire perpendiculaire à sa vitesse-surface ne sont *pas proportionnels* à l'angle formé par la route-surface et la ligne de quille (angle de dérive).

8 – Une *huitième difficulté* est liée aux effets de seuil.

Remarques : a) – Le *squat* survient brusquement pour une vitesse donnée (en augmentation) et pour un clair sous quille précis (en diminution).

Le phénomène que l'on observe lorsque se trouvent réunies les conditions critiques de *vitesse* et de *clair sous quille* qui déclenchent brutalement le phénomène du squat, s'appelle un *effet de seuil* (en anglais « **threshold effect** »).

b) – La mesure du principal paramètre déterminant dans l'apparition du phénomène, lorsque le phénomène se produit, prend le nom de *valeur critique* ou de *critérium* (dans le cas du squat, c'est la vitesse-surface ou le clair sous quille).

[Voir le mot *Squat*].

b) – Un navire qui cule et qui dérive sous l'effet d'un vent de travers ne pourra remonter son étrave au vent en utilisant la barre et la machine, que lorsque sa vitesse-surface sera dirigée vers l'avant du navire : le *phénomène de seuil* est une source d'angoisse parfois invalidante pour ceux qui y sont confrontés et qui ne s'y attendaient pas.

Manœuvre dormante : [*Gréement*] Une manœuvre dormante est un cordage servant à tenir la mâture en place ; sa longueur ne varie plus une fois qu'il a été convenablement gréé et raidi.

Remarques : a) – Sur les grands navires à voiles en bois, la gîte devenait habituellement insupportable pour l'Équipage, avant que la résistance du gréement n'atteigne ses limites.

b) – Les derniers grands navires de charge à voiles étaient construits en acier ; ayant une plus grande stabilité, ils ne prenaient pas aussi facilement de la bande que les navires en bois et les Équipage ne percevaient pas toujours la nécessité de réduire la surface des voiles alors que la poussée transversale sur la mâture pouvait devenir excessive.

c) – Sur les très grands navires à voiles en acier, la répartition de la voilure sur trois, quatre, ou même cinq mâts avait pour but de réduire sensiblement les efforts supportés par le gréement de chaque phare.

d) – La substitution des manœuvres dormantes métalliques aux manœuvres en chanvre et celle des ridoirs à vis aux ridoirs avec caps de mouton, ont beaucoup amélioré la tenue des gréements ; les bris de mâture sont alors devenus très rares.

e) – Les mâts métalliques sont incompatibles avec des manœuvres dormantes en chanvre, car l'élasticité du chanvre laisserait les mâts métalliques fléchir jusqu'à la rupture.

f) – Les principales *manœuvres dormantes* sont :

i) Les *étais* qui maintiennent les mâts vers l'avant ;

ii) Les *drailles* qui servent à établir les focs ;

iii) Les *bas haubans*, *haubans* et *galhaubans* qui maintiennent les mâts transversalement et vers l'arrière ;

iv) Les *pataras* qui maintiennent les mâts de l'arrière et qui doublent éventuellement les haubans ou les galhaubans ;

v) Les *bastaques* qui aident à soutenir les mâts des gréements auriques dans le

cas des bords de largue ou de grand largue ; elles doivent être larguées avant les changements de bord car elles sont dans le passage des bômes.

Manœuvre des navires (Logique qui s'exprime dans la –) : 1 –

Manœuvre du navire (en anglais « *shiphandling* », « *manœuvre* ») : 1 – Dans la conduite des navires (qu'il s'agisse de ceux qui disposent d'une propulsion mécanique ou de ceux qui marchent à la voile) on appelle *manœuvre* une opération qui nécessite des changements d'allure ou de cap, ou les deux simultanément ou successivement et qui vise à suivre la meilleure route pour atteindre le point d'arrivée choisi.

i) Manœuvrer, c'est faire apparaître, augmenter, diminuer ou disparaître des forces maîtrisables, c'est-à-dire provoquer des interactions entre le navire et l'extérieur : écoulement de l'air autour des voiles, écoulement de l'eau autour de la coque, autour du gouvernail ou autour des ailes de l'hélice ; ou encore la tension exercée par la chaîne de l'ancre, par les amarres capelées à terre ou par les remorques établies avec d'autres navires ; etc.

ii) Manœuvrer, c'est tenir compte des forces non maîtrisables, c'est-à-dire des interactions entre l'extérieur et le navire : écoulement de l'air autour des mâts et des superstructures ; force des vagues ou de la houle ; effets de berges ; etc.

iii) Manœuvrer, c'est prévoir la réaction du navire à toutes les forces maîtrisables ou non maîtrisables appliquées sur le navire, c'est-à-dire tenir compte de la masse d'inertie et du moment d'inertie du navire dans le choix des forces maîtrisables : angle de barre, orientation des voiles, allure de la machine, etc.

Remarques : a) Après que la manœuvre a été décidée et engagée, il est trop tard pour implorer l'aide ou l'assistance de Dieu ou du diable, car les puissances de l'au-delà ont fait tout ce qu'elles avait à faire en inventant les lois de la Nature, il y a très longtemps ; il nous appartient de connaître ces lois et d'en tirer profit.

b) Il n'y a ni magie, ni thaumaturgie dans une manœuvre réussie ; pour « *aider la chance !* » il faut au départ avoir des dispositions (c'est l'éducation), puis apprendre quelques principes simples (c'est l'instruction) et éduquer son regard (c'est la pratique).

[Voir l'expression *Manœuvre des navires (Logique qui s'exprime dans la –)*].

c) Il existe un *déterminisme* derrière le chaos apparent d'une manœuvre ; le déterminisme s'exprime par les lois de la mécanique générale ou de la mécanique des fluides que des esprits supérieurs ont formulées et que les manœuvriers ont apprises et mettent en œuvre.

d) Toute manœuvre se réduit à son *projet* et à son *terme*, c'est-à-dire à son analyse préalable, éventuellement à son explication détaillée, puis à sa réussite ou à son échec.

e) Sur les grands voiliers de jadis, on appelait *manœuvre* l'utilisation des voiles pour maintenir un cap donné à la mer et pour naviguer le plus commodément possible d'un point à un autre.

2 – On appelle particulièrement *manœuvre d'un navire* la conduite de ce navire dans les eaux confinées, notamment en utilisant la barre et la machine ; c'est le cas des manœuvres portuaires.

Remarques : a) – La manœuvre des navires a un caractère *stochastique* plutôt que déterministe ; des effets de seuil y apparaissent fréquemment.

b) – En manœuvre de navires, on parle de *prévisions* plutôt que de prédictions.

[Voir les mots *Stochastique, Prévision, Prédiction*].

c) La conduite des navires dans des eaux confinées est un *art libéral* pour le pilote qui décide et un *art mécanique* dans son exécution.

[Voir l'expression *Libéraux (Arts –)*].

3 – Lorsqu'il concerne les *navires à voiles*, le mot *manœuvre* concerne d'abord les *traversées en mer* ; la manœuvre, dans ce cas, consiste à établir ou à ramasser les voiles, à brasser et à orienter les vergues, à changer les amures, à peser plus ou moins sur les écoutes afin de gagner du chemin vers le point de destination ; lorsqu'il concerne les *navires à propulsion mécanique*, le mot manœuvre s'applique habituellement aux *mouvements portuaires* : manœuvrer, dans ce cas, consiste à conduire un navire dans des eaux confinées, pour prendre un quai ou pour s'en écarter, en réglant l'allure de la machine, en disposant convenablement la barre, en se servant des propulseurs transversaux si l'on en dispose, en utilisant au besoin les ancres ou des amarres, avec le concours éventuel de remorqueurs d'assistance.

Remarques : a) « En Méditerranée, la manœuvre des navires à vapeur ressemble à celle des locomotives ; mais dans les régions où la marée se fait sentir avec des courants variables en fonction de l'heure du jour et des phases de la Lune, la manœuvre des navires, même à propulsion mécanique, nécessite souvent des connaissances que l'on n'acquiert que localement ».

[D'après *Bouquet de La Grye*, 1880].

b) On sait simuler la conduite d'une locomotive qui manœuvre seule sur un réseau ferré quelconque, et épuiser le sujet.

c) En revanche, il est difficile de prédire à l'avance, si l'on n'a pas une bonne *connaissance pratique* des lieux ou si l'on ne connaît pas les dimensions du navire et son état de chargement, comment se passera une manœuvre dans la Charente, dans le détroit qui sépare l'anse de l'Oubye des ouvrages de La Pallice, autour du Môle d'Escale, dans le port de La Pallice ou dans d'autres ports à marées ; on peut cependant imaginer des exemples plausibles de telles manœuvres.

c) L'état de chargement d'un navire, qui a une grande influence sur ses qualités manœuvrières, s'entend de la *masse* et de la *disposition à bord* des marchandises transportées, des soutes, des réserves d'eau douce et du lest en eau de mer : pour un même navire, le déplacement, c'est-à-dire la *masse d'inertie*, rend compte de la facilité à accélérer ou à ralentir le centre de masse du navire ; pour un même déplacement du navire, le *moment d'inertie*, qui dépend de la répartition des masses, rend compte de la facilité à donner ou à stopper un mouvement de rotation autour du centre de masse, c'est-à-dire une giration.

4 – Comme souvent lorsqu'il s'agit de mécanique des fluides, la manœuvre des navires est caractérisée :

i) d'une part par la *non-linéarité* de la relation entre les causes et les effets observés ;

ii) par des *effets de seuils* qui entraînent *soudainement* certaines réactions du navire que rien ne laissait prévoir, sauf la pratique de la manœuvre des navires, lorsqu'un paramètre atteint un certain seuil, un état donné ou une valeur critique ;

iii) et enfin par l'influence des conséquences sur les causes, c'est-à-dire les interactions croisées qui constituent la véritable complexité de la manœuvre.

5 – La manœuvre des navires est facile à décrire mais, pour se faire comprendre et pour transmettre des connaissances ou un savoir-faire, il faut que les différents interlocuteurs aient identifié ce qu'il convient d'observer, et qu'ils sachent nommer précisément les paramètres et les variables de la manœuvre.

Il faut ensuite découper chaque manœuvre en séquences logiques.

On doit savoir à l'avance quelles sont les actions envisageables dans chaque séquence, et les résultats de chacune de ces actions (c'est ce qu'on appelle la théorie).

- Remarques :** **a)** Le *raisonnement* grâce auquel on réussit une manœuvre est plus utile pour transmettre un savoir-faire que la seule *évocation* d'une action entreprise « *plus ou moins au hasard* » (on dit aussi « *à l'intuition* » ou « *comme on le sent !* » ou même « *au pif* ») et qui a donné satisfaction une fois.
- b)** Manœuvrer un petit navire près des ouvrages portuaires est *a priori* plus difficile que manœuvrer un gros, parce que tout se passe plus vite et que l'on a moins de temps pour réfléchir ; mais en pratique, dans le cas d'un petit navire, il est souvent possible de « *toucher* » à la barre et à la machine au hasard... pour voir ce qui va se passer ! puis de se reprendre au vu du résultat qui se dessine, avant que le quai ne soit trop près.
- c)** Un déficit de compréhension et de capacité à anticiper la manœuvre de la part du manœuvrier se manifeste souvent par une réticence à lâcher la barre et à diriger la manœuvre à distance, au moyen d'ordres clairs à l'homme de barre et au préposé à la commande de la machine ; un tel manœuvrier dit alors que s'il n'a pas une main sur la barre et l'autre sur la commande de la machine, il ne *sent pas* la manœuvre !
- d)** Les idées générales et abstraites (les *concepts*) utilisées pour identifier les grandeurs (les paramètres statiques ou les variables dynamiques) qui servent à réfléchir à la manœuvre, à en parler et à expliquer ce qui s'est passé, ce qui se passe ou ce qui va se passer, sont simples.
- e)** Les liens entre deux états successifs d'un navire en manœuvre ne sont pas toujours faciles à appréhender en raison :
- i)** de la non-linéarité des relations entre les causes et les conséquences,
 - ii)** des seuils d'efficacité des grandeurs (variables et paramètres) et
 - iii)** des interactions croisées entre les conséquences et les causes.
- f)** Les *variables d'état* de la manœuvre sont :
- i)** les coordonnées (latitude et longitude) du centre de masse du navire ;
 - ii)** l'orientation de la ligne de quille du navire par rapport au Nord (son cap) ;
 - iii)** la masse du navire, la position du centre de masse et le moment d'inertie du navire ;
 - iv)** l'enfoncement du navire dans l'eau et son assiette au repos ;
 - v)** la vitesse-surface en grandeur et en direction ;
 - vi)** la variation des tirants d'eau et le changement d'assiette avec la vitesse ;
 - vii)** la vitesse et la direction du vent relatif ;
 - viii)** la vitesse et la nature (laminaire, turbulente, tourbillonnante) de l'écoulement de l'eau le long de la carène et les positions des points de transition entre écoulements laminaire et turbulent, ou turbulent et tourbillonnaire ;
 - ix)** la distance des berges dans une rivière ou un canal ; la distance du quai dans un port ;
 - x)** la hauteur d'eau entre le fond et la surface de la mer, ou le clair sous quille.
- g)** Les *grandeurs* qui servent à conceptualiser la manœuvre et qui décrivent les passages d'un état à un autre sont :
- i)** la *vitesse linéaire* et l'accélération linéaire du centre de masse ;
 - ii)** la *vitesse angulaire* et l'accélération angulaire de la ligne de quille.
- h)** Les *lois physiques* de la mécanique générale et de la mécanique des fluides permettent de prévoir et d'évaluer l'évolution des variables et le changement des paramètres entre un état et un autre.
[Voir le mot *Perception*].

6 – Orientation stable de la ligne de quille : Un navire qui se trouve dans l'impossibilité de gouverner vient assez rapidement à un cap tel que sa ligne de quille se trouvera perpendiculaire à sa route-surface, ou à peu près.

Remarques : a) – Le cap étant une autre désignation de la proue du navire, l'expression « *le cap du navire* » est équivalente à « *l'orientation de la quille du navire* », évaluée habituellement par rapport au Nord du monde.

b) – Un navire sans barre et sans machine, lorsque son erre résiduelle sera complètement cassée, dérivera dans le lit du vent de telle sorte que sa ligne de quille soit perpendiculaire à sa nouvelle vitesse-surface, c'est-à-dire à peu près perpendiculaire au lit du vent : c'est une position d'équilibre dynamique stable.

c) – Soit un navire dérivant dans le lit du vent ; s'il prend un peu d'erre en arrière en faisant tourner son hélice en arrière, ou en raison de la traction d'un remorqueur, ou sous l'action du vent ; ce navire voit son cul remonter vers le rumb d'où souffle le vent jusqu'à ce que sa ligne de quille soit à peu près perpendiculaire à sa nouvelle route-surface (résultante de la dérive due au vent et de l'erre prise en arrière).

d) – Soit un navire dérivant dans le lit du vent ; s'il prend un peu d'erre en avant en faisant tourner son hélice en avant, ou en raison de la traction d'un remorqueur, ou sous l'action du vent : ce navire voit son étrave venir vers le rumb d'où souffle le vent jusqu'à ce que sa ligne de quille soit à peu près perpendiculaire à sa nouvelle route-surface.

6 – Notre regretté camarade Maurice Guicharrousse (1924-2013) ancien commandant à la Compagnie des Messageries Maritimes, ancien pilote des ports de Marseille et du golfe de Fos, ancien président de l'IMPA (*International Maritime Pilots Association*) et qui était titulaire d'une licence civile de pilote d'avions, s'étonnait que les capitaines de navires et les pilotes de port n'avaient souvent qu'une piètre compréhension des phénomènes sous-jacents à la manœuvre des navires ; il constatait que les aviateurs ou les adolescents qui pratiquent l'aéromodélisme s'intéressaient plus à l'aérodynamique que les marins à l'hydrodynamique.

Remarque : La cause en est la nécessité car, en cas de problème, comme le disait encore Guicharrousse, un avion ne peut pas mouiller sur un nuage pour attendre et voir.

Manœuvre et poésie : La satisfaction qu'éprouve le manœuvrier augmente progressivement entre le début de la manœuvre où tout est possible et la fin de la manœuvre où il sait qu'il a réussi ; le début de la manœuvre est d'ordre purement technique, il doit faire un tri lucide entre toutes les nuances de sa pensée, entre les observations pertinentes à prendre en compte et qui doivent absorber toutes ses facultés et la multitude de matières à inhiber parce qu'elles n'ont aucune incidence sur le déroulement de l'opération et qu'elles sont de nature à laisser échapper des informations importantes ou à retarder des prises de décision ; la convergence entre ses connaissances théoriques, ce qu'il peut observer et enfin, son expérience des manœuvres semblables, suscite chez le manœuvrier une émotion rare d'ordre poétique d'autant plus forte que le navire approche du but ; il lui faut cependant maîtriser son euphorie tant que le navire n'a pas terminé son amarrage dans le cas d'une entrée au port ou qu'il n'a pas paré les derniers dangers dans le cas d'un navire qui part à la mer.

Remarques : a) – L'émotion est telle, après une manœuvre d'accostage particulièrement délicate et finalement réussie, que certains pilotes rentrent au bureau du pilotage sans avoir libéré les remorqueurs ; les remorqueurs continuent donc à pousser sur la coque du navire inutilement car l'amarrage est terminé.

b) – De même, étant de tour un beau matin pour sortir une frégate météorologique du bassin à flot de La Pallice, après avoir évité dans le bassin, franchi le sas avec une facilité flatteuse et passé les jetées de l'ancien avant-port, en approchant du phare de Lavardin nous avons entendu dans la radio VHF une petite voix qui

demandait si nous avions encore besoin d'assistance ; très content de ma prestation, j'avais complètement oublié de faire larguer dans l'avant-port la vedette du lamanage qui avait aidé à la manœuvre dans le bassin et qui était restée sous remorque pour franchir le sas « *en cas de besoin* ».

Manœuvre improvisée : Une manœuvre improvisée est une manœuvre qui :

- i) soit s'écarte de la routine éprouvée,*
- ii) soit n'a pas été préparée dans les règles de l'art en consultant attentivement tous les documents nautiques qui concernent la zone de navigation concernée.*

Remarques : a) – Les mises en garde et les avertissements des documents nautiques doivent être analysés scrupuleusement.

b) – La présence d'un pilote à bord d'un navire est de nature à éviter les manœuvres improvisées, à condition que le capitaine suive strictement les recommandations du pilote et qu'il ne propose pas d'alternatives en cours de manœuvre.

c) – L'improvisation est l'une des causes les plus fréquentes d'accidents en cours de navigation ; c'est aussi l'une des moins excusables.

d) – La plupart des accidents en rivière ou en manœuvre portuaire surviennent parce que le capitaine a modifié le cours d'une manœuvre que le pilote qui l'assistait avait entreprise ; c'est toujours aux mêmes capitaines que les aventures de ce type arrivent.

e) – Un accident à la suite d'une manœuvre improvisée est arrivé le 7 août 1992, vers 21h58, à la malle britannique « *Queen Elizabeth 2* » (en anglais « **Royal Mail Ship Queen Elizabeth 2** ») déplacement 66 000 tonnes, longueur 294 m, largeur 32 m, calaison au départ 9,94 m.

i) Le « RMS QE2 » venait de quitter le mouillage d'Oak Bluffs dans l'Ouest de Nantucket et il faisait route vers New York City.

ii) Pendant le trajet, l'adjoint au chef de quart a remarqué que le pilote ne suivait pas la route tracée sur la carte par l'officier de navigation (celui-ci n'était pas présent à la passerelle à ce moment-là) ; l'adjoint en a informé le chef de quart, qui a alerté le second capitaine ; le second a prévenu le commandant ; le commandant a demandé au pilote de rejoindre la route tracée sur la carte ; pendant tout ce temps, le QE2 avait parcouru une assez grande distance.

iii) Le QE2 a talonné à 25 nœuds sur les roches « Sow and Pigs Reef » au SW de Cuttyhunk Island, à l'entrée de Vineyard Sound (Massachusetts, États-Unis d'Amérique) ; sans le surenfoncement dû à la vitesse, accentué par le faible clair sous quille, il y aurait probablement eu assez d'eau pour passer sur les sondes reportées sur la carte à cet endroit ; le commandant n'imaginait pas que son navire puisse subir un surenfoncement supérieur à un pied alors qu'en réalité il dépassait 2 mètres dans ces circonstances ; le pilote de tour qui assistait le capitaine n'avait pas l'expérience des navires de la taille du QE2 ; la carte marine utilisée était ancienne et elle avait été levée avec des méthodes du XIX^{ème} siècle : la barre hydrographique n'avait pas été utilisée pour garantir la profondeur entre les points de sonde.

iv) Après l'accident, les 1 824 passagers ont été transférés à Newport, R.I. et le QE2 est entré en cale sèche à Boston pour investigations.

v) Les dégâts sous la coque s'étendaient sur une longueur de 400 pieds et sur une largeur de 81 pieds.

vi) Les dommages se montèrent à 13,5 millions de dollars.

[Voir le mot *Accroupissement* et le nom *Queen Elizabeth 2*].

Manœuvre (La – des navires) : 1 – En pratique, la manœuvre des navires se situe souvent à la jonction confuse et mal définie de l'*irrationnel* et du *rationnel*, de l'*inconscient* et du *conscient*.

[Voir l'expression *Concentration de l'attention*].

Remarques : a) – Plus le navire à manœuvrer est grand, plus le temps semble passer lentement, plus il est possible de réfléchir posément avant de décider et plus il est facile d'être rationnel ; en revanche, si l'on s'aperçoit que les effets escomptés d'une décision ne se produisent pas, plus le navire est grand et plus il est difficile de corriger la manœuvre.

b) – Plus le navire à manœuvrer est petit, plus l'intervalle de temps entre la perception d'une information cruciale et la décision qui s'impose doit être bref et plus les décisions-réflexes sont la règle.

c) – Le « *point giratoire* » du navire (en anglais « *turning point* ») qui se définit par rapport au *centre instantané de rotation* est un instrument descriptif mais pas explicatif : la position du centre instantané de rotation est par essence *variable*.

[Voir l'expression *Point giratoire*].

2 – La *science de la manœuvre* devient évidente si l'on sait ce qu'il faut *observer* et si l'on a la possibilité de le faire.

Remarques : a) – La manœuvre portuaire s'explique par des lois statistiques simples, donc elle peut être réduite à des équations mathématiques.

b) – En utilisant les techniques de modélisation mathématique et de simulation informatique, il est possible de reproduire fidèlement dans des simulateurs électroniques, non des manœuvre réelles mais des manœuvres fictives semblables à celles qu'ont imaginées les donneurs d'ordres ; en réalité, les algorithmes d'un simulateur de manœuvres font souvent moins bien que l'intuition d'un manœuvrier qualifié.

c) – Pour être fiables, les modèles les plus réalistes qui prennent en compte l'instabilité foncière du cap des navires faisant route, doivent comporter des corrections anticipatrices pour s'affranchir d'algorithmes implicites non triviaux.

d) – Il n'est pas toujours facile de faire le lien entre l'image *cinématique* d'un navire proche qui apparaît sur l'écran du radar et ce navire lui-même qui se déplace sur l'eau ; la longueur du navire peut atteindre plusieurs centaines de mètres, sa largeur plusieurs dizaines de mètres et on ne connaît *a priori* ni la position de son gouvernail, ni l'allure de sa machine.

3 – Chacun des différents points d'un navire en évolution dans un port a sa propre vitesse et sa propre accélération ; un seul point du navire a la même vitesse (en grandeur et en direction) et la même accélération que son image cinématique visible sur un l'écran d'un radar : ce point privilégié est le *centre de masse* du navire ; la position de ce centre de masse, désigné selon les cas par l'appellation « *centre de masse pesante* » (c'est le *centre de gravité*) ou « *centre de masse inerte* » (c'est le *centre d'inertie*) est connue à tout moment, sur chaque navire, avec une précision décimétrique, voire centimétrique.

Remarque : La position jugée la plus judicieuse pour manœuvrer un navire est très subjective.

i) Lorsque nous avons commencé à naviguer, au début des années 1960, les passerelles de la plupart des navires à propulsion mécanique étaient situées environ au tiers de leur longueur, à partir de l'avant.

ii) Lorsque les premiers navires dits « *à château arrière* » ou « *tout à l'arrière* » sont apparus en grand nombre à partir de la fin des années 1960, leur abri de navigation étant près de l'arrière comme jadis la dunette sur les navires à voiles, beaucoup de ceux qui étaient embarqués sur des navires anciens de type « *3 îles* » jugeaient que les nouveaux navires devaient être

difficiles à manœuvrer et ils leur promettaient les pires accidents en manœuvres de port.

iii) Maintenant que les navires ont presque tous leur passerelle à l'arrière, si un navire qui a sa passerelle tout à l'avant doit entrer dans certains ports et franchir des sas, il sera considéré par certains pilotes de ces ports comme délicat à manœuvrer.

4 – Le manœuvrier doit observer à chaque instant :

i) La position (relèvement et distance d'un point remarquable) et le mouvement (vitesse et accélération en grandeur et en direction) du centre de masse du navire.

Remarques : a) – La position du centre de masse du navire est repérée en manoeuvre par rapport à un repère d'inertie fixe, lié à la Terre.

b) – Connaître la position du centre de masse dans le navire avec une précision égale à quelques centièmes de sa longueur est suffisant.

ii) Le *cap du navire* et les *changements de cap* (vitesse angulaire et accélération angulaire du plan de symétrie longitudinal) sont matérialisés par l'orientation de la ligne de quille ou par l'orientation de n'importe quelle ligne parallèle à la ligne de quille (par exemple le côté d'un panneau de cale, un cordon de soudure longitudinal sur le pont, etc.).

Remarques : a) – Le cap se mesure au moyen d'un compas de route ; il peut aussi s'estimer par rapport à des alignements de points remarquables à terre.

b) – Les actions qui ont une influence sur les changements de cap du navire s'apprécient par rapport au Nord ou sur le repère mobile qu'est le navire lui-même.

c) – Un changement de cap se mesure au moyen du compas ou s'estime par rapport à des points remarquables éloignés à terre.

5 – Chaque interaction entre le navire et son environnement (air et eau) a deux conséquences potentielles :

i) une modification du mouvement du centre de masse du navire (grandeur et direction de la vitesse-fond),

ii) une modification du cap du navire (orientation de sa ligne de quille).

[Voir l'expression *Marche oblique*].

6 – Dans le cas d'un navire qui a la barre à zéro, la machine stoppée, les voiles en panne s'il s'agit d'un voilier et qui n'est soumis à aucune interaction extérieure (en dehors de l'écoulement de l'eau le long de sa carène) :

i) si l'orientation de sa vitesse-surface et celle de sa ligne de quille (le cap du navire) coïncident, le navire est dans une position d'*équilibre instable* en ce qui concerne l'orientation de sa ligne de quille (son cap) ;

ii) si l'orientation de sa vitesse-surface et celle de sa ligne de quille forment un angle d'environ 90° (d'un bord ou de l'autre) le navire est dans une position d'*équilibre stable* ;

iii) si l'orientation de sa vitesse-surface et celle de sa ligne de quille forment un angle compris entre 0° et 90° (d'un bord ou de l'autre) le navire est dans une situation de *marche oblique* qui est, en principe, une situation de déséquilibre ;

Remarque : En situation de marche oblique, l'orientation de la ligne de quille peut être *stabilisée* par des actions sur la barre et la machine (éventuellement sur les voiles ou sur les propulseurs transversaux avant ou arrière).

[Voir l'expression *Marche oblique*].

7 – Tout navire en manoeuvre qui a un peu d'erre (en avant, en arrière ou latéralement) et qui n'est soumis à aucune force extérieure autre que celles qui

proviennent de l'écoulement de l'eau sur la carène, conserve sa route et son cap s'il se trouve dans une position d'équilibre (stable ou instable) ; au contraire, s'il est dans une situation de *marche oblique*, il tend naturellement à prendre une position d'*équilibre stable* (ligne de quille perpendiculaire à la route-surface).

[Voir l'expression *Marche oblique*].

Manœuvre (La folle –) : Voir l'expression *Folle manœuvre*.

Manœuvre (Pas maître de sa –) (en anglais « *NUC* », « *Not Under Command* » ou « *Not Under Control* ») :

1 – Un navire qui n'est *pas maître de sa manœuvre* n'est absolument pas en mesure de manœuvrer pour s'écarter de la route d'un autre navire en raison de circonstances exceptionnelles (par exemple : pour un navire à propulsion mécanique, si sa machine est inopérante).

Remarque : Un navire qui n'est *pas maître de sa manœuvre* n'a absolument pas la possibilité de manœuvrer comme le prescrivent les règles du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (*RIPAM*) ou comme pourraient s'y attendre les autres navires à proximité.

2 – De jour, un navire qui n'est *pas maître de sa manœuvre* montre 2 sphères noires superposées à l'endroit le plus visible.

Remarque : Les autres navires doivent s'écarter d'un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre.

3 – De nuit, le navire qui n'est pas maître de sa manœuvre montre 2 feux rouges superposés, visibles sur tout l'horizon.

Remarque : On ne doit pas confondre, ou prendre l'une pour l'autre, la situation d'un navire qui n'est *pas maître de sa manœuvre* et celle d'un navire qui a une *capacité de manœuvre restreinte* ; en particulier, un navire qui en remorque un autre peut se considérer comme un navire qui a une *capacité de manœuvre restreinte*, mais il ne **doit pas** montrer, pour cette seule raison, les marques de jour ou de nuit des navires qui ne sont pas maîtres de leur manœuvre.

Manœuvre pour éviter un abordage : Voir l'expression [*Abordage (Manœuvre pour éviter un abordage)*].

Manœuvre (Pratique de la –) : **1** – La manœuvre d'un navire consiste à connaître et maîtriser à tout moment :

i) la **position** et la trajectoire du centre de masse du navire,

ii) le **cap** du navire, ainsi que les changements de cap,

iii) la **route-surface** du navire,

iv) la **vitesse** du navire, ainsi que les variations de la vitesse par rapport à la couche superficielle de l'eau.

Remarques : **a)** – Au large, manœuvrer ou parler de la manœuvre ne posent pas de problèmes particuliers car les marins ne perçoivent que la direction et la force du vent, l'orientation de la ligne de quille du navire par rapport à la direction du vent ou par rapport au Nord, la disposition des voiles ou du fardage par rapport au vent relatif et la vitesse-surface du navire par rapport à l'eau (le sillage apprécié à vue par temps calme en observant la houache à la surface de l'eau) ou mesuré au moyen du loch.

[Voir les mots *Houache*, *Sillage*].

b) – Près des côtes ou dans les ports, la proximité du rivage, des îles, des hauts-fonds balisés, la présence des autres navires ou des ouvrages portuaires peut *perturber la perception* qu'un manœuvrier peu familiarisé avec les parages aura de la manœuvre en cours.

c) – Il est bien connu que, souvent, dans la représentation mentale de son capitaine, le navire qui manœuvre est aussi *immobile* que son image au centre de l'écran d'un radar réglé en mouvement relatif : ce sont les quais qui s'approchent

du navire, parfois dangereusement.

d) – D'une manière générale, le marin au long cours n'a pas la sensation de voyager pendant ses trois ou quatre mois d'embarquement :

- i)** il ne réfait ni ne refait son sac, ses malles ou ses valises à chaque escale ;
- ii)** il conserve la même cabine et la même couchette pendant toute la durée de son embarquement et aux repas, il retrouve les mêmes convives à la même table ;
- ii)** au large, en se penchant par-dessus la lisse, il peut observer les vagues aller de l'avant à l'arrière de la coque de son navire, tout comme Victor Hugo (1802-1885), de son jardin de Villequier, pouvait voir le mascaret remonter la rivière de Rouen ou comme Guillaume Apollinaire (1880-1918), à Paris, voyait la Seine couler sous le pont Mirabeau ;
- iii)** pour le marin qui vient de rallier son poste de manœuvre sur le gaillard ou sur la dunette, c'est la terre qui s'approche de lui et dès que le quai se sera assez rapproché, il lancera un mandeur « à terre » pour envoyer la première amarre ;
- iv)** rien n'a changé pour le marin, après que le navire a accosté : la climatisation continue à se faire entendre dans les cabines, les membres de l'Équipage appuyés sur la lisse sont toujours en tenue de travail : c'est le quai qui se glisse sous l'échelle de coupée après que l'amarrage est achevé.

e) – Manœuvrer un navire, c'est essentiellement maîtriser les interactions entre le navire et la couche supérieure de l'eau dans laquelle il est immergé : les ouvrages, les autres navires à quai ou en mouvement à proximité n'ont, en principe, aucune ou très peu d'influence sur la manœuvre en cours, sauf à accoster un *duc d'Albe* d'engainement ou un *rond point* pour entrer dans un sas ou franchir un pertuis.

h) – L'effet du vent sur un navire en manœuvre peut souvent être considéré comme une petite perturbation affectant sa route-surface, sauf si le navire est stoppé sur l'eau, ou s'il n'a qu'un très petit tirant d'eau, ou bien sûr s'il s'agit d'un navire à voiles.

i) – Pour un navire à propulsion mécanique en manœuvre, on appelle vitesse-surface la *combinaison* de la vitesse acquise, de la dérive due au vent et des effets de l'action de l'hélice, des propulseurs transversaux, des éventuels remorqueurs et des résistances à l'avancement dues aux forces de frottements de l'eau sur la carène ou de l'air sur les superstructures :

- i)** l'augmentation ou la diminution de la dérive, après que le vent a fraîchi, qu'il a molli ou qu'il a changé de direction, modifie en orientation et en grandeur la vitesse-surface ;
- ii)** l'augmentation ou la diminution de la vitesse imprimée par l'hélice modifie la grandeur et parfois la direction de la vitesse-surface.

j) – Si l'on veut remonter rapidement l'étrave au vent en manœuvre de port, alors que le navire *dérive sous l'action du vent* et qu'il *cule*, il faut *impérativement* mettre la machine en avant rondement avec la *barre à zéro* jusqu'à avoir cassé l'erre en arrière et pris un tout petit peu de vitesse en avant ; on mettra alors la barre tout au vent pour remonter l'étrave au vent et on ne réduira l'allure de la machine que lorsque la ligne de quille (le cap) aura passé le lit du vent ; si la place dans le port ne permet pas cette manœuvre, on mouillera un pied d'ancre ou on fera appel à un ou à plusieurs remorqueurs d'assistance.

k) – Tant que le navire a de l'*erre en arrière*, mettre la barre au vent et la machine en avant demi ou en avant tout augmente la dérive sous le vent et ne modifie pas très sensiblement le cap ; le navire subit alors une forte translation sous le vent, quasi parallèlement à lui-même.

l) – Si le navire est parti à dériver sous l'action du vent dans un bassin confiné et

si la distance libre vers l'avant est insuffisante pour parer les ouvrages avec la barre et la machine, il faudra mouiller un pied d'ancre, ou capeler une amarre à terre ou sur un coffre, ou encore demander l'assistance de remorqueurs portuaires.

m) – Si l'on dispose d'un propulseur d'étrave, faire marcher le propulseur d'étrave vers le vent pendant que le navire cule diminue la dérive due au vent et simultanément fait venir le cap vers le lit du vent : c'est ce que l'on cherchait si on voulait remonter l'étrave au vent.

n) – Les mêmes phénomènes se produisent sous l'action du vent en pleine mer, quand on n'aperçoit ni aucuns ouvrages portuaires, ni la terre ; mais en pleine mer, on dispose habituellement d'une distance suffisante pour remettre la route-surface du bon côté de la ligne de quille (c'est-à-dire le cap du bon côté de la route-surface) et pour que le navire redevienne aussi manœuvrant qu'on le souhaite ; mais on gardera la barre à zéro tant que l'on aura de l'erre en arrière.

o) – Si le navire s'approche d'un quai comme il convient, c'est-à-dire à vitesse modérée et la ligne de quille à peu près parallèle au front d'accostage, ou au contraire s'il n'y arrive pas, c'est la conséquence du mode d'écoulement de l'eau autour de la carène ; le quai lui-même n'a alors aucune responsabilité dans la réussite ou dans l'échec de la manœuvre.

[Voir le mot *Cause*].

2 – Pour expliquer et justifier ce qu'il a fait, ou pour prévoir et réussir ce qu'il entreprend, le manœuvrier doit imaginer ce qui s'est passé ou ce qui va se passer sous la flottaison au-delà des apparences et même au-delà de l'évidence, c'est-à-dire l'écoulement invisible de l'eau autour de la carène.

Remarques : a) – Les actions visibles en surface (vent, remorqueurs, amarres, etc.) correspondent à des contre-réactions sous l'eau : ce sont ces contre-réactions stochastiques qu'il faut prévoir et ce qui est vrai n'est pas toujours évident, ni même vraisemblable.

[Voir le mot *Stochastique*].

b) – La manœuvre des navires a un caractère probabiliste et statistique mais c'est, à chaque étape, une suite d'opérations dont l'issue est prévisible ; l'expérience des manœuvres semblables permet au manœuvrier de remonter par la pensée de la fin de la manœuvre vers son début : à chacune des étapes de la manœuvre, le manœuvrier prend des décisions en pensant aux conditions de position et de vitesse qu'il va obtenir à la fin de cette étape et qui sont les conditions initiales de l'étape suivante.

c) – En manœuvre de port, le mouvement du navire s'observe par rapport aux ouvrages portuaires et nous sommes tentés de considérer (à tort!) le courant comme un simple agent perturbateur ; dans une manœuvre de port, surtout s'il y a du courant devant le poste où l'on doit accoster, les quais, les musoirs, les pontons, etc. sont des *perturbateurs sensoriels* qui peuvent tromper le manœuvrier.

c) – Lorsqu'un navire arrive « à mourir » à quelques mètres de son poste en remontant un courant parallèle au quai, si sa proue est un peu plus rapprochée ou plus éloignée du quai que sa poupe, le manœuvrier voit soudainement (effet de seuil quand sa vitesse-fond diminue) ce quai s'approcher ou s'écarter promptement du navire (effet de marche oblique) ; le témoin de la scène qui n'est pas préparé à ce phénomène l'interprète faussement comme l'effet d'un courant perpendiculaire au quai qui porterait soit à terre, soit au large.

d) – Pour se concentrer sur les effets de l'écoulement de l'eau autour de la carène lorsqu'il y a du courant, on peut considérer pendant le temps d'une expérience de pensée, que les ouvrages portuaires se déplacent par rapport à la surface de l'eau et que la manœuvre est un problème de chasse comparable à ce qui se passe quand

on cherche à accoster en mer un navire qui fait route ; la vitesse relative des ouvrages par rapport à l'eau est l'opposée de la vitesse du courant par rapport au fond ; il est alors évident que le navire sera immobile par rapport à son poste d'accostage si sa *vitesse-surface* est opposée à la vitesse du courant sur le fond et par rapport aux ouvrages.

e) – Puisque la réciprocité s'applique en hydrodynamique, considérer que les ouvrages portuaires *sont en mouvement* par rapport à l'eau est surréaliste mais cela peut aider à surmonter l'une des difficultés de la manœuvre : la distinction entre les causes et les conséquences ; cet artefact pourra éviter au manœuvrier la tentation d'attribuer maladroitement à la force du courant la responsabilité d'une éventuelle déconvenue personnelle.

3 – La *marche oblique* est le concept, *simple en apparence*, derrière lequel se dissimulent les principes de la manœuvre des navires :

On appelle *marche oblique* le mouvement d'un navire dans lequel le *cap du navire* [autrement dit la direction de la ligne de quille orientée vers la proue] forme avec la route du navire [représentée par la *route-surface instantanée de son centre de masse*] un certain angle, qui peut être aigu [*cas de la marche avant*] ou obtus [*cas de la marche arrière*].

Remarques : a) – Oblique signifie que quelque chose s'écarte d'une ligne ou d'un plan de référence, selon une direction non perpendiculaire ; en l'occurrence le cap ne correspond pas au chemin du centre de masse du navire par rapport à la surface de la mer.

b) – Lorsqu'on observe le mouvement d'un navire qui fait plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de mètres de longueur, on doit concentrer son attention sur un point particulier, son centre de masse G, qui (par définition) se déplace comme si toute la masse du navire y était concentrée et si toutes les forces qui s'exercent sur le navire y étaient appliquées.

c) – Le centre de masse *inerte*, ou centre d'inertie, est confondu avec le centre de masse pesante, ou centre de gravité G ; le capitaine connaît à l'arrivée et au départ de chaque port et à chaque instant à la mer ou au mouillage, la position du centre de masse pesante (centre de gravité) de son navire ; cette position se calcule avec une précision centimétrique si l'on connaît le plan de chargement : c'est indispensable pour évaluer à l'avance l'enfoncement, l'assiette et la stabilité du navire, au départ et à l'arrivée du voyage, après tout chargement ou déchargement partiel dans un port intermédiaire et à chaque moment du voyage.

d) – L'angle entre *la ligne de quille d'un navire et la route-surface instantanée de son centre de masse* s'appelle *angle de dérive instantané*, que la trajectoire du navire soit rectiligne ou qu'elle soit courbe ; en cas de trajectoire curviligne, *la route-surface instantanée* est la ligne droite tangente à cette trajectoire.

e) – On représente traditionnellement le sommet de l'angle de dérive au centre de masse G du navire

f) – Les effets de la *marche oblique* feront que, selon l'angle de dérive (d'un bord ou de l'autre, ou encore nul) le navire changera plus ou moins, ou ne changera pas de cap, de route ou de vitesse.

g) – Le manœuvrier adapte à chaque instant, avec plus ou moins de bonheur selon les circonstances et selon son expérience, l'angle de dérive pour faire aller le navire là où il désire qu'il aille ; l'angle de dérive, à chaque instant, est l'angle que forme la ligne de quille du navire (c'est-à-dire son cap) avec la route-surface instantanée.

h) – Victor Hugo (1802-1885) observait dans « *Les Contemplations* » que « *tout marin pour dompter les vents et les courants, met tour à tour le cap sur des points différents et pour mieux arriver, dévie en apparence* » ; il avait pu voir, pendant

des années, la manœuvre des bateaux qui descendaient ou qui remontaient la rivière de Rouen, ou qui venaient accoster au bas du jardin de la « *maison Vacquerie* » à Villequier, près de Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure), avec ou contre le courant.

i) – Le grand-père maternel de Victor Hugo, Jean-François Trébuchet (1731-1783) de Nantes, était capitaine de navire de commerce.

j) – La maison de la famille Vacquerie date de la première moitié du XIX^{ème} siècle ; elle a été aménagée à l'origine par l'armateur havrais Charles Isidore Vacquerie (1779-1843) ; le fils de Charles Isidore Vacquerie, Auguste Vacquerie (1819-1895) était un admirateur et un ami de Victor Hugo (1802-1885) ; la maison Vacquerie abrite aujourd'hui un musée consacré à l'écrivain Victor Hugo.

4 – La non-proportionnalité [on dit aussi la non-linéarité] des effets par rapport à leurs causes dans les différentes situations de marche oblique et les effets de seuil constituent les principaux obstacles pour deviner ou comprendre, sans l'aide de connaissances spécifiques, la logique sous-jacente de la manœuvre.

Remarques : a) – L'écoulement de l'eau le long de la carène varie en rapidité et en direction, d'un bout à l'autre du navire :

i) en cas de marche en avant *sans dérive*, la vitesse de l'eau par rapport à la carène diminue de l'étrave à la poupe et la variation de la vitesse de l'écoulement est la même d'un bord et de l'autre ;

ii) en cas de marche oblique, la variation de la vitesse de l'eau le long de la carène dépend de l'angle de la marche oblique (ou angle de dérive) et elle est différente d'un bord ou de l'autre.

b) – Le mode d'écoulement autour de la carène dépend beaucoup de la hauteur d'eau sous la coque du navire (le clair sous quille) : les effets de l'écoulement augmentent dans les petits fonds.

5 – Situations d'équilibre du cap :

Un navire qui fait route [au sens du RIPAM], qui a une certaine vitesse-surface et qui désire changer de cap peut se retrouver initialement :

i) dans l'une des deux positions d'*équilibre stable* (la ligne de quille perpendiculaire ou presque perpendiculaire à la direction de la route-surface, d'un sens ou de l'autre) ou

ii) dans l'une des deux positions d'*équilibre instable* (la ligne de quille dans la direction de la route-surface, d'un sens ou de l'autre) ou

iii) dans une position intermédiaire entre deux des quatre positions d'équilibre (l'une instable et l'autre stable) et il tend à trouver la position d'équilibre stable la plus proche.

[Voir le mot *Équilibre* et l'expression *Équilibre d'un système matériel*].

Remarques : a) – Un navire en position d'*équilibre stable* tend à reprendre cette position s'il en est écarté par une cause passagère.

b) – Un navire en position d'*équilibre instable* tend à s'écarter de cette position s'il en est écarté par une cause même de courte durée, pour prendre la position d'équilibre stable la plus proche.

c) – Un navire en position *intermédiaire* (marche oblique) tend à s'écarter de cette position pour prendre une position d'équilibre stable (travers à la route-surface).

d) – L'appareil à gouverner (barre, safran du gouvernail, dispositif automatique de régulation de cap) permet au navire de gouverner aussi longtemps que nécessaire à un cap constant, sans rejoindre une position d'équilibre stable.

6 – Toute force appliquée en un point quelconque du navire se manifeste simultanément sous deux formes :

i) une force qui s'exerce sur le *centre de masse* du navire, qui est égale et qui a la même direction et le même sens que la *force appliquée* sur le navire ;

ii) un couple de rotation horizontale, dont le moment dépend de l'intensité de la *force appliquée* sur le navire et de la distance de sa ligne d'action au centre de masse du navire.

Remarques : a) – Une force qui tend à augmenter le mouvement du navire parallèlement à sa ligne de quille est une force de *propulsion*.

b) – Une force qui tend à diminuer le mouvement du navire parallèlement à sa ligne de quille est une force de *traînée*.

c) – Une force perpendiculaire à la ligne de quille, d'un côté ou de l'autre, est une force de *dérive*.

d) – Le moment d'un couple qui tend à modifier le cap du navire est un moment de *giration*.

e) – Sauf si sa remorque est dans l'axe du navire assisté, un remorqueur qui force sur sa remorque a tendance :

i) à modifier la vitesse linéaire du centre de masse du navire assisté et

ii) à faire éviter le navire assisté.

f) – Chaque force dont la ligne d'action passe, ou ne passe pas, par le centre de masse d'un navire est équivalente à une force appliquée au centre de masse (d'inertie) et (sauf si sa ligne d'action passe par le centre de masse du navire) à un couple horizontal tendant à faire éviter le navire autour de l'axe vertical passant par le centre de masse.

g) – C'est la somme (vectorielle) de toutes les forces appliquées au navire à un même *instant t* qui détermine :

i) la direction, le sens et l'intensité de la force résultante appliquée au centre de masse (d'inertie) du navire à cet *instant t*,

ii) le moment et le sens du couple de giration à cet *instant t*.

7 – Toute force extérieure au navire dont la ligne d'action passe par le centre de masse d'un navire peut se décomposer en :

i) une force parallèle à la ligne de quille, qui s'applique vers l'avant ou vers l'arrière, c'est-à-dire qui, selon les cas, a tendance à augmenter ou à diminuer la vitesse du navire ;

ii) une force de dérive perpendiculaire à la ligne de quille, qui a tendance à entraîner le navire dans un mouvement transversal à cap constant.

Remarques : a) – L'effet d'une force appliquée sur le centre de masse d'un navire n'est pas proportionnel à la grandeur de la force, c'est-à-dire que si deux forces de même direction et de même sens étaient appliquées successivement au centre de masse d'un navire donné et que leurs intensités étaient dans le rapport *k*, les accélérations du centre de masse de ce navire ne seraient pas dans le rapport *k*.

Exemple : Si la vitesse maximum d'un navire peut atteindre 32 nœuds, la résistance à l'avancement et donc la puissance de la machine nécessaire peuvent être multipliées par deux pour passer de 28 nœuds à 32 nœuds.

b) – Une force qui s'exerce sur le *centre de masse* d'un navire ne modifie pas directement le cap du navire ; cependant, si le centre de masse du navire subit une accélération, les équilibres du mouvement du navire dans l'eau peuvent être rompus et le navire peut subir un changement de cap.

c) – On admet sans crainte que le centre de masse d'inertie d'un navire est confondu avec le centre de masse pesante (centre de gravité) de ce navire.

8 – Similitudes de certaines manœuvres :

Lorsque deux ou plusieurs navires ont des carènes géométriquement

semblables (un même rapport longueur sur largeur) et qu'ils naviguent dans une eau de même densité et de même viscosité, les effets d'actions similaires sont dans un rapport de similitude déterminé par les constantes physiques de l'eau.

Remarques : a) – Les carènes de deux ou plusieurs navires sont semblables [on dit aussi qu'ils ont *des formes de carène géométriquement semblables*] lorsque, s'ils étaient les uns derrière les autres ou les uns à côté des autres avec leurs étraves dans la même direction, leurs carènes seraient homothétiques.

b) – Le rapport de similitude des effets d'actions similaires dépend :

i) du rapport de l'une des dimensions caractéristiques de ces navires semblables (par exemple la longueur des navires),

ii) d'un coefficient de forme C_n qui varie de façon non linéaire avec l'angle entre la route du navire et sa ligne de quille (angle de dérive).

c) – Lorsqu'il s'agit d'une *force de traînée*, le coefficient de forme est appelé C_x ;

d) – Lorsqu'il s'agit d'une *force de dérive*, le coefficient de forme est appelé C_y ;

e) – Lorsqu'il s'agit du *moment de giration*, le coefficient de forme est appelé C_m .

f) – Les modèles réduits de navires de mer qui naviguent sur le lac d'eau douce de Port-Revel, à Saint-Pierre de Bressieux dans le département de l'Isère (France) ont des carènes de mêmes formes que celles des navires qu'ils représentent et dont ils portent les noms ; leur rapport de similitude géométrique est $1/25$; les fondateurs du centre de formation à la manœuvre des navires de mer de Port-Revel ont choisi de satisfaire à la *condition de Froude* qui permet de simuler une opération dans laquelle les *forces de pesanteur* sont prépondérantes ; pour cette raison, on dit que les modèles au $1/25$ ème ont des vitesses linéaires 5 fois moins rapides et des vitesses angulaires 5 fois plus rapides que leurs modèles en vraie grandeur ; les longueurs, les largeurs et les enfoncements (calaisons ou tirants d'eau) sont dans le rapport $1/25$; les déplacements des différents modèles réduits mis à la disposition des stagiaires sont $25^3 = 15\ 625$ fois plus faibles que ceux des navires réels qu'ils représentent ; la puissance motrice d'un modèle réduit, comparée à celle du modèle correspondant en vraie grandeur, est $25^{3,5} = 78\ 125$ fois plus faible ; tous ces rapports découlent de la condition de Froude.

g) – Les manœuvres des *modèles en taille réduite* sur le lac, dans la rivière et près des ouvrages aménagés à Port-Revel sont semblables aux manœuvres des *navires en vraie grandeur* en mer, en rivière et dans les ports.

h) – Toutes les actions provoquées par le stagiaire sur le modèle réduit qu'il conduit sur le lac de Port-Revel ont exactement le même effet que les mêmes actions effectuées par le capitaine du navire réel (qui est 25 fois plus long) lors d'une manœuvre semblable ; mais la manœuvre du modèle réduit aura duré en tout 5 fois moins de temps que celle du navire réel.

i) – Les comportements de navires géométriquement semblables mais de longueurs différentes étant semblables, il est aussi facile de mettre en giration le modèle réduit de VLCC de 14,0 m de long et 2,8 m de large « *Antifer* » à Port-Revel, que le navire de charge néerlandais « *Realengracht* » de Spliethoff's Bevrachtungskantoor de 80 m de long et 16,1 m de large ; ou que l'« *Adeline Delmas* » de Delmas-Vieljeux, 176 m x 30,0 m ; ou que le « *Umm Al Maradem* » koweïtien, 232 m x 44,0 m ; ou que le VLCC « *Licorne-Océane* » des Messageries Maritimes, 348 m x 52 m ; ou encore que l'ULCC « *Batillus* » de la Société Maritime Shell, 412 m x 63 m.

j) – Il est souvent très difficile de stopper les navires de ce type, qui ont une grande largeur comparativement à leur longueur, quand ils sont en avant toute à la mer et que l'on n'a pas la place de faire un tour complet sur l'eau pour casser

l'erre.

k) – Plus un navire est large pour une même longueur, plus il est difficile de l'arrêter en ligne droite lorsqu'il a atteint une vitesse donnée, car sa machine est proportionnellement plus faible : en effet, la vitesse maximum pour une puissance donnée dépend principalement de la surface immergée, qui augmente comme le carré de la longueur ; mais l'énergie nécessaire pour arrêter le navire varie comme le volume de la carène, c'est-à-dire comme le cube de la longueur.

l) – Plus le navire est long et large, plus le port qui l'accueille doit être grand et plus la manœuvre prend du temps : le manœuvrier a plus de loisir pour réfléchir avant de prendre des décisions mais, s'il s'aperçoit qu'il s'est trompé, il lui sera plus difficile de rattraper la manœuvre car, plus le navire est gros, plus sa machine semble faible.

m) – Il est aussi efficace de s'exercer avec un « *Realengracht* » ou un « *Adeline Delmas* » pour apprendre à manœuvrer un « *Umm Al Maradem* » ou même un « *Batillus* » de formes géométriques semblables, que d'aller manœuvrer les maquettes de Port-Revel ; et c'est plus efficace que de fréquenter un simulateur de manœuvres dans une salle confinée, sauf si c'est l'occasion d'échanger des questions et des réponses avec un manœuvrier expérimenté, qui accepterait :

i) d'exposer à l'avance ce qu'il convient de faire à chaque moment de l'opération, ou

ii) d'expliquer ce qui arriverait si on agissait différemment, et

iii) de vérifier chaque supputation au moyen du simulateur de manœuvre.

9 – Effets de la marche oblique :

Un navire dont la ligne de quille est à droite de la route-surface, subit :

i) un couple de giration orienté vers tribord,

ii) une force latérale (perpendiculaire à la ligne de quille) dirigée vers tribord (force de dérive),

iii) une force dans la direction de la ligne de quille, qui tend à ralentir la vitesse du navire (force de traînée).

Remarques : **a)** – Si la ligne de quille est à gauche de la route-surface, le couple de giration est orienté vers bâbord et la force de dérive s'exerce sur bâbord.

b) – L'effet le plus remarquable de la marche oblique est une manifestation de la non linéarité des effets de l'écoulement de l'eau le long de la carène selon l'importance de l'angle de dérive du navire (angle entre le cap et la route-surface).

10 – Effets des petits fonds :

Lorsque la hauteur d'eau devient à peine plus grande que le tirant d'eau (on parle alors de *petits fonds*) le navire a un comportement surprenant : vitesse fond soudainement réduite, diminution de l'allure de la machine à cran de pétrole (pour un moteur diesel) ou à ouverture du registre (pour un navire à vapeur) inchangés, remontées de vase ou de sable dans la houache, difficulté à gouverner ou à changer de cap, augmentation considérable du rayon de giration et souvent modification de l'assiette.

Remarques : **a)** – Lorsque le clair sous quille diminue en approchant du port ou en entrant dans une rivière :

i) On observe d'abord une modification du train de vagues d'accompagnement, puis un changement d'assiette et un accroissement de l'enfoncement du navire, un abaissement du niveau de la surface du plan d'eau tout autour du navire (c'est remarquable en rivière où l'on a les berges comme repères), etc.

ii) L'écoulement de l'eau sous la carène change de type, les forces de pesanteur ne sont plus prépondérantes (condition de Froude) et il faut tenir

compte de l'importance accrue des forces de viscosité (condition de Reynolds).

iii) La vitesse du navire est habituellement réduite par le fait des petits fonds ; l'aspiration de l'eau sous la carène par l'hélice peut même parfois entraîner un échouement du navire qui durera jusqu'à ce que l'hélice soit stoppée.

iv) Par petits fonds, l'hélice génère des vibrations de moyenne fréquence et d'assez forte amplitude.

v) Si l'on est sur un navire *étroit* pour une longueur donnée et qui fait route, au fur et à mesure que le clair sous quille diminue pour devenir très réduit, la vague d'étrave recule progressivement vers la timonerie, de chaque côté du navire et le navire s'enfonce par l'avant ; la vague d'étrave peut quelquefois déferler sur les passavants, de chaque côté du panneau de la cale 1.

vi) Si l'on est sur un navire *large* pour une longueur donnée et qui fait route, au fur et à mesure que le clair sous quille diminue pour devenir très réduit, la vague de l'arrière remonte progressivement vers la timonerie, de chaque côté du navire et le navire s'enfonce par l'arrière ; il est prudent de réduire l'allure de la machine avant que le navire ne s'arrête, échoué sur le fond.

b) – Si l'on franchit un sas, les portes des deux extrémités ouvertes, pour entrer ou pour sortir d'un bassin à flot, avec un navire dont l'enfoncement et la largeur sont très proches des limites de l'ouvrage, la rotation de l'hélice, même en marche avant très lent, peut ôter l'eau de sous la carène comme si son hélice était le rouet d'une pompe : le navire se pose alors sur le fond et s'arrête ; pour repartir en avant, il suffit parfois de stopper la machine ; il faut parfois la lancer en arrière très lent ; l'action d'un remorqueur en flèche à l'avant, ou une garde en tension à l'arrière suffisent pour faire sortir le navire du sas ; nous avons expérimenté à plusieurs reprises cette manœuvre avec des navires chargés dans les sas de La Pallice (à la sortie) ou dans celui de Rochefort (à l'entrée).

c) – Nous avons vu un navire qui faisait route avec le flot à 12 nœuds (vitesse sur le fond) dans l'estuaire de la Charente, s'arrêter soudainement vers le fort de Lupin, posé sur le fond ; il a suffi de stopper la machine pour que le navire flotte à nouveau ; il est ensuite reparti, aussitôt après que la machine a été remise en avant, jusqu'à atteindre 10 nœuds.

11 – Utilisation d'un pied d'ancre en manœuvre :

On parle de mouiller un pied d'ancre quand on utilise une seule ancre et que l'on met à l'eau une très petite longueur de chaîne, en sachant qu'on va très bientôt tout remonter.

Remarques : **a)** – L'ancre, en manœuvre, peut servir à ne pas prendre une vitesse longitudinale excessive quand on utilise la barre et la machine afin de modifier le cap du navire et par conséquent l'angle de la marche oblique (angle de dérive) ; on l'utilise aussi pour obtenir des changements de cap dans certaines circonstances (vent, courant, etc.) sans acquérir de vitesse latérale (dérive).

b) – La longueur de chaîne à déviner ou à laisser filer dépend des caractéristiques du navire, de la vitesse de l'étrave sur le fond au moment où on largue le frein de l'ancre et de la nature du fond de la mer.

c) – Dans le port de La Pallice et autour du môle d'Escale, une longueur de chaîne de un maillon est *a priori* bien adaptée, quelle que soit la longueur du navire (60 mètres ou 270 mètres) ; dans le bassin à flot, un seul maillon ne sera pas suffisant et il faut compter deux maillons pour que la ligne de mouillage croche.

d) – La longueur de chaîne mise à l'eau ne doit pas empêcher le navire d'avancer à allure très modérée lorsque la machine tourne en avant très lent ou en avant lent, mais elle doit le stopper si la machine est arrêtée.

e) – Pour éviter un navire sur place lorsqu'il y a du vent ou du courant, on mouille

lorsque le cul ou l'étrave est dans la direction du vent ou du courant, de manière à ne pas prendre de vitesse latérale quand le navire est en train de casser son erre et qu'il n'a presque plus de vitesse-surface (longitudinale) ; en utilisant la machine, on peut facilement casser l'erre longitudinale, mais pas l'erre transversale ; si un navire a de la vitesse en avant et s'il veut casser son erre en mettant sa machine en arrière pour ensuite culer, au moment où il n'a pratiquement plus de vitesse en avant et pas encore de vitesse en arrière et s'il est en travers au vent ou au courant, il prend soudainement une très forte vitesse latérale (dérive) et il est alors très difficile de modifier son cap dans un espace confiné, même s'il dispose de propulseurs transversaux près de la proue et près de la poupe, même avec des remorqueurs.

f) – Si la longueur de chaîne est faible, la verge de l'ancre ne se couche pas et les pattes de l'ancre ne crochent pas bien dans le fond de la mer.

g) – Si, en cas d'évitage, on mouille l'ancre du côté extérieur du cercle d'évitage, la chaîne passe sous l'étrave, la verge de l'ancre se met horizontale et les pattes de l'ancre crochent dans le fond de la mer ; dès que l'évitage est terminé, la chaîne se dégage de dessous le navire, la verge se redresse, l'ancre drague et laisse le navire avancer puis, si nécessaire, l'ancre peut facilement être remontée.

12 – Influence du chargement du navire sur les manœuvres de port :

Un même navire aura un comportement différent en manœuvre de port selon qu'il sera lège ou chargé ; de plus, son comportement en manœuvre sera sensiblement différent si, avec les mêmes tirants d'eau mais un chargement inhomogène, il est chargé avec les plus grandes masses dans le milieu (faible moment d'inertie) ou avec les plus grandes masses à l'avant et à l'arrière (fort moment d'inertie).

Remarques : **a)** – Les deux expériences suivantes sont les manœuvres de présentation devant l'entrée du sas du bassin de la Pallice, de deux navires de mêmes caractéristiques géométriques (environ 80 mètres de long et 16 mètres de large) l'un chargé, l'autre lège ; le rapprochement de ces deux manœuvres met en évidence l'influence du chargement du navire en manœuvre :

i) Le « *Lauriergracht* » est chargé de pâtes à papier, calaison 8 mètres environ avec 1 pied sur le cul ; le navire se présente avec le centre de gravité exactement sur l'axe du sas, le cap à environ 10° à droite de l'axe (au 085°) du sas ; la machine est lancée pendant quelques secondes en *avant demi* avec la barre tout à gauche : le navire ne prend pas de vitesse, ni en avant, ni latéralement mais son cap vient sur bâbord ; la machine est ensuite mise en avant très lent, la barre à zéro dès que la ligne de quille arrive dans l'axe du sas, puis un peu à droite : le navire franchit le sas à petite vitesse.

ii) L'« *Atlas* » est lège ; il vient charger des voitures de métro et son tirant d'eau arrière est de 4 mètres, avec beaucoup d'assiette sur le cul ; le navire se présente avec le centre de gravité un peu au Nord de l'axe du sas, la ligne de quille parallèle à l'axe du sas ; si la machine est lancée pendant quelques secondes en avant demi avec la barre tout à gauche, le navire se déplace latéralement vers le Sud, sans changer de cap ; la machine est mise en avant très lent et la barre à zéro dès que la ligne de quille arrive sur l'axe du sas : le navire franchit le sas à petite vitesse.

b) – Un navire chargé aux marques a une très forte masse d'inertie qui s'oppose à toute accélération du centre de masse, donc il ne prend pas facilement de la vitesse et il conservera la vitesse acquise pendant longtemps après que sa machine sera stoppée ; mais si son chargement est homogène, son moment d'inertie est faible, donc il change de cap très facilement.

c) – Un navire lège dont le château est à l'arrière et dont le *peak avant* a été rempli

d'eau pour diminuer l'assiette, a un fort moment d'inertie, mais sa masse d'inertie est faible, donc il change difficilement de cap mais il prend facilement de la vitesse longitudinale dès que la machine est en avant et également de la vitesse latérale si la barre est tout d'un bord et la machine en avant.

d) – Un navire large pour une longueur donnée, lorsqu'il est chargé, concentre une grande partie de sa masse au milieu et il a donc un faible *moment d'inertie* : il est facile de modifier son cap avec la barre et la machine, même s'il a une très faible vitesse-surface ; en revanche, sa forte *masse d'inertie* s'oppose aux variations de la vitesse linéaire.

e) – Le moment d'inertie est ce qui s'oppose aux changements de cap ; la masse d'inertie est ce qui s'oppose aux changements de vitesse du centre de masse.

13 – Influence du sens de la vitesse-surface sur la manœuvre :

La composition de la vitesse latérale (dérive due au vent, poussée des propulseurs transversaux d'étrave et de poupe, ou effet de la traction des remorqueurs) et de la vitesse longitudinale du navire (en avant ou en arrière) s'appelle la vitesse-surface.

Si la vitesse-surface vient à faire un petit angle avec la ligne de quille (angle de dérive) le navire tend à se rapprocher de l'une de ses deux positions d'équilibre stable, à savoir la ligne de quille perpendiculaire à la vitesse-surface et l'étrave dirigée du côté où la vitesse-surface initiale se trouvait par rapport à la ligne de quille.

L'angle formé par la ligne de quille du navire et la vitesse-surface du navire détermine le sens dans lequel le navire a une tendance naturelle à éviter.

Remarques : a) – L'expérience suivante met en évidence l'influence du sens de la vitesse-surface sur la manœuvre :

i) Un navire vient de larguer toutes ses amarres et il va s'écarter du quai assisté par deux remorqueurs, l'un à la proue, l'autre à la poupe ; il n'y a pas de courant devant le quai et le vent est négligeable.

ii) Les deux remorqueurs exercent leur traction, chacun avec sa remorque perpendiculaire à l'axe du navire ; le navire est stoppé sur l'eau : l'avant et l'arrière s'écartent du quai en même temps, le navire reste parallèle au quai.

iii) Le navire met quelques tours d'hélice en avant : dès que le navire a un tout petit peu de vitesse en avant, le remorqueur de l'arrière gagne nettement.

iv) Le navire met sa machine en arrière très lent : pendant les quelques instants où le navire est stoppé sur l'eau (dans le sens longitudinal, ce qui s'observe par rapport au quai) les deux remorqueurs ont l'un et l'autre le même effet et le navire s'écarte parallèlement à lui-même, la proue restant un peu plus proche du quai que la poupe.

v) Le navire garde sa machine en arrière très lent : dès que le navire a pris un peu d'erre en arrière, le remorqueur de l'avant gagne, le navire vient parallèle au quai puis l'étrave s'écarte du quai beaucoup plus vite que la poupe.

v) Le navire mettra sa machine en avant quand l'arrière sera clair du quai ; s'il doit éviter pour se placer cap à la sortie, il attendra que le remorqueur de l'arrière ait changé de côté pour mettre la machine en avant, afin de ne pas mettre le remorqueur en difficulté et pour ne pas engager l'hélice d'une façon ou d'une autre.

b) – On observe exactement les mêmes phénomènes si le navire est équipé de propulseurs transversaux à l'étrave et à la poupe et s'il utilise ces propulseurs à déborder à la place des remorqueurs : le propulseur transversal de l'avant gagne si le navire a de l'erre en arrière et le propulseur transversal de l'arrière gagne si le navire a de l'erre en avant.

c) – Un navire à propulsion mécanique stoppé sans erre en pleine mer, dont la

ligne de quille se trouve exactement dans la direction d'où souffle le vent, est dans une situation d'équilibre instable ; le vent commencera à faire dériver le navire avec une certaine vitesse-surface dans le lit du vent et dans le sens vers lequel le vent souffle ; à la moindre perturbation, la ligne de quille va s'écarter de la direction du vent, d'un bord ou de l'autre et le navire va faire une embardée et continuer à changer de cap jusqu'à ce qu'il soit dans une position d'équilibre stable, perpendiculaire au vent.

d) – Si le navire vient à prendre un peu de vitesse en arrière, sa ligne de quille aura tendance à venir perpendiculaire à sa nouvelle route-surface, la poupe du navire venant plus plus près du lit du vent que sa proue : on dit alors que le navire est *mou* et que *son cul remonte dans le lit du vent*.

e) – Le navire remontant au vent, il ralentit et repart vers l'avant.

f) – Dès que le navire a un peu de vitesse en avant, il tend à se mettre perpendiculaire à sa nouvelle route-surface : on dit qu'il est *ardent* et que son *étrave remonte au vent*.

g) – Le navire va subir des mouvements alternatifs en avant et en arrière, tout en dérivant dans le lit du vent et en oscillant l'avant ou l'arrière venant au vent.

14 – Effet du vent en manœuvre :

Il est vain de chercher à calculer avec précision, à la mer, l'influence du vent sur les œuvres mortes d'un navire à propulsion mécanique : c'est hors de portée du marin à la passerelle de navigation ; la position du centre vélique, la composante de la force du vent perpendiculaire à l'axe du navire, la composante parallèle à l'axe dépendent d'un grand nombre de facteurs intriqués et difficiles à appréhender directement, comme souvent dans le cas d'écoulements de fluides autour d'un solide : les résultats disponibles ici ou là sont des données d'expériences de laboratoire qui ne sont valables que dans les conditions strictes de ces expériences.

Un navire isolé qui n'est ni au mouillage, ni amarré à terre, ni échoué va prendre de la vitesse dans la direction, ou dans une direction voisine de la direction vers laquelle souffle le vent ; on dit qu'il dérive dans le lit du vent. La réaction de l'eau sur la carène du navire, en revanche, est prévisible ; c'est cette réaction à l'action du vent qui détermine principalement l'évolution du navire, éventuellement en combinaison avec les différentes mesures que prendra le manœuvrier : usage de la machine, de la barre, éventuellement des propulseurs transversaux de la proue ou de la poupe, la traction exercé par les remorqueurs, l'effet de l'ancre que l'on a mouillée, etc.

Remarques : **a)** – La masse volumique de l'eau est beaucoup plus grande que celle de l'air et bien que la vitesse apparente du vent puisse être beaucoup plus grande que celle de l'écoulement de l'eau autour de la carène, l'effet de l'action du vent sur les œuvres mortes d'un navire qui flotte librement sur l'eau est habituellement moins considérable que celui de la contre-réaction exercée par l'écoulement quasi invisible de l'eau sous la flottaison.

b) – L'expérience suivante met en évidence un effet du vent en manœuvre :

i) Un navire est stoppé sans erre (sans vitesse-surface) en pleine mer ; s'il est soumis à l'action d'un vent assez fort, il commence à dériver et son cap va chercher une position d'équilibre, la ligne de quille tendant à devenir perpendiculaire ou presque perpendiculaire à la vitesse-surface.

ii) Si le navire a mis sa machine en arrière, dès qu'il a pris un peu d'erre en arrière son cap est modifié de telle sorte que son cul commence à remonter vers la direction d'où souffle le vent, mais le navire continue à dériver sous le

vent avec un cap qui change progressivement jusqu'à ce que le navire soit perpendiculaire ou presque perpendiculaire au vent.

iii) C'est en ce sens que l'on dit que « *lorsqu'un navire cule, son cul remonte au vent* » ; le timonier qui a le nez sur la rose du compas de route dirait plutôt que le cap du navire s'écarte du rumb d'où souffle le vent.

[Voir le mot *Rumb*].

iv) Cette expression « *lorsqu'un navire cule, son cul remonte au vent* » prend tout son sens en pleine mer, hors de la vue de la terre, où il est clair qu'il s'agit de la position relative de la ligne de quille et du lit du vent ; mais elle peut tromper le terrien qui observe une manœuvre à proximité des ouvrages du port car, quand un navire bat en arrière, même si le navire commence à culer, tant que le navire n'a pas pris assez de vitesse en arrière, son centre de masse dérive sous le vent et son cul continue à s'éloigner des ouvrages situés au vent.

iv) À l'opposé, si un navire qui cule met sa machine en avant, il casse son erre en arrière et, dès qu'il a pris un peu d'erre en avant, son cap est modifié de telle sorte que son étrave commence à remonter vers la direction d'où souffle le vent, mais le navire continue à dériver sous le vent : on dit que le navire est ardent.

c) – Si un navire, qui est en train de culer, dérive sous l'action d'un vent de travers et s'il veut remonter son étrave au vent, il doit d'abord casser son erre avec *la machine en avant, la barre à zéro* ; il ne mettra la barre toute du côté du vent que lorsqu'il aura pris un peu de vitesse-surface en avant.

S'il met la barre au vent et la machine en avant demi ou en avant tout par intermittences, c'est-à-dire en donnant des coups de fouet *pendant qu'il cule*, le navire dérivera sous le vent et si l'on se trouve sur son arrière, on le verra faire une sorte de bond sous le vent, parallèlement à lui-même, à chaque fois que son hélice tournera en avant, sans que son étrave ne remonte au vent ; de plus, le navire mettra plus de temps pour casser son erre en arrière avec sa barre toute d'un bord que s'il avait gardé la barre à zéro.

d) – Un navire chargé de conteneurs qui désire appareiller après avoir terminé ses opérations commerciales et qui reçoit un très fort vent par le travers, peut ne pas réussir à s'écarter parallèlement au quai malgré l'assistance de plusieurs remorqueurs ; cependant, s'il peut écarter son étrave en gardant ses formes arrières appuyées sur les bonnes défenses du quai, toute la force du vent sera transmise au quai par l'intermédiaire de ces défenses ; lorsqu'il aura « *ouvert l'avant* », comme l'on dit, le navire pourra appareiller en gardant la barre à zéro et la machine en avant ; il se retrouvera en situation de marche oblique et il s'écartera progressivement du quai, sans toucher le quai ; le remorqueur de l'avant n'aura plus beaucoup d'effet, sauf à donner de la vitesse en avant.

Il est important, dans ce type de manœuvre, que le remorqueur de l'arrière garde sa remorque molle et que la barre reste à zéro jusqu'à ce que le navire ait pris de la vitesse en avant et qu'il soit assez loin du quai.

15 – Complexité de la manœuvre en cas d'interactions croisées non linéaires : On appelle complexité le caractère, l'état de ce qui est composé d'éléments divers entremêlés et intriqués de telle façon que l'on ne peut pas simplifier leur arrangement par la pensée.

Remarques : a) – On appelle *processus* une suite de phénomènes par laquelle s'accomplit une certaine évolution, se développe une progression vers un nouvel état et qui est susceptible de se reproduire : le processus est un ensemble d'opérations effectuées dans un ordre déterminé pour atteindre un résultat escompté.

- b)** – On parle de *processus dynamique* lorsqu'un système matériel est susceptible d'être mis en mouvement par des forces de différentes sortes.
- c)** – Un processus *compliqué* est composé de parties plus ou moins nombreuses, qui ont entre elles des rapports difficiles à analyser, à saisir ; mais au prix d'un certain effort on peut présenter ce processus sous une forme simplifiée, facile à analyser et à comprendre.
- d)** – Un processus complexe, en revanche, ne peut pas être réduit à quelque chose de simple ; des interactions croisées rendent complexe le processus.
- i)** On parle d'*interactions croisées* quand la modification d'un premier paramètre modifie un deuxième paramètre et que la modification de ce deuxième paramètre entraîne à son tour une modification du premier paramètre, d'où une nouvelle modification du deuxième paramètre, etc.
- ii)** Un *processus dynamique* est dit *non linéaire* lorsque deux actions appliquées sur le même système peuvent provoquer des réponses non proportionnelles aux actions appliquées.

Exemple d'interactions croisées : Un remorqueur a donné une remorque à la poupe d'un navire léger qui cule pour accoster à un quai de chargement ; le remorqueur accompagne le navire à 3 ou 4 quarts de l'axe, du côté du large, en exerçant une très légère traction sur sa remorque pour éviter qu'elle ne trempe dans l'eau ; si la poupe du navire s'approche dangereusement du quai et que le remorqueur exerce une plus forte traction afin de déborder la poupe, il se trouve qu'ayant augmenté la traction sur sa remorque, il augmente la vitesse du convoi ; le navire étant en situation de marche oblique avec une vitesse-surface vers l'arrière presque parallèle au quai, sa poupe va se rapprocher du quai au lieu de s'en écarter et l'angle de la marche oblique augmente ; si le remorqueur tire encore plus fort, le navire cule avec encore plus de vitesse et sa poupe s'approche encore plus du quai : nous avons ici des interactions croisées qui concourent à un effet indésirable : à chaque fois que le remorqueur essaie d'écarter du quai la poupe du navire, il augmente en même temps la vitesse du convoi ; si la vitesse du navire en situation de marche oblique est assez importante, la force qui rapproche la poupe du quai peut être supérieure à la composante à déborder de la traction du remorqueur.

16 – Complexité de la manœuvre liée aux effets de seuil :

Dans un processus complexe où l'on peut isoler par la pensée l'une des causes et observer la conséquence réelle qui en résulte dans l'état final, l'effet de seuil est la manifestation :

- i) soudaine,**
- ii) d'un changement important de l'état final,**
- iii) à la suite d'une très faible modification de la cause,**
- iv) toutes choses égales par ailleurs.**

Remarques : **a)** – Lorsqu'il y a un assez fort courant transversal, ou une forte dérive due à un vent de travers, que l'allure de la machine diminue ou augmente progressivement, l'effet de seuil qui se manifeste par un changement de sens soudain du couple de giration constitue l'une des difficultés majeures de la manœuvre des navires ; cet effet de seuil est crucial à proximité des ouvrages ou des dangers, car il détermine les manœuvres qu'il sont possibles, ou pas.

b) – Le sens du couple de giration dépend de l'orientation de la vitesse-surface par rapport à la ligne de quille ; la vitesse-surface est la résultante de la composition vectorielle de la vitesse de dérive due au vent et de la vitesse longitudinale due à l'hélice ; le sens du couple de giration est à l'opposé du côté où la vitesse-surface se situe par rapport à la ligne de quille ; si l'orientation de la vitesse-surface passe d'un côté à l'autre de la ligne de quille, le sens du couple de giration se renverse

soudainement.

c) – Grâce à des puissances de calcul phénoménales, les *expériences de pensée assistées par ordinateur*, que l'on pratique à l'aide d'un *simulateur numérique*, présentent un progrès décisif en recherche opérationnelle par rapport aux méthodes anciennes des *expériences cruciales* de Francis Bacon ou des *sylogismes* d'Aristote, lorsqu'il s'agit de prédire les solutions ou d'expliquer des problèmes de mécanique des fluides, notamment s'il s'agit de manœuvre des navires.

d) – La manœuvre *simulée par ordinateur* (au moyen d'un simulateur électronique) est à la vraie manœuvre ce qu'un film de *fiction historique* est à la *recherche historique*, ou même à l'enseignement de l'histoire : c'est la contemplation du travail d'un spécialiste, avec ses approximations assumées, ses fantasmes ou ses hypothèses quelquefois contestables.

e) – Le *résultat d'une expérience de pensée* doit être prouvé par une expérience sensible, c'est-à-dire physique ; dans le cas de la manœuvre d'un navire, le résultat de la simulation électronique est confirmé par une manœuvre du navire en vraie grandeur, ou encore, à condition de connaître les lois de similitude qui doivent s'appliquer au problème posé, par la manœuvre réelle de sa maquette sur un plan d'eau aménagé ou d'un autre navire semblable mais de dimensions inférieures dans un environnement comparable.

[Voir les mots *Crucial*, *Sylogisme*].

17 – Effet de pas d'hélice.

On appelle *effet de pas d'hélice* la tendance du navire à venir d'un bord ou de l'autre (l'étrave vers bâbord ou vers tribord) selon les caractéristiques de l'hélice et son sens de rotation, la barre étant à zéro.

Remarques : a) – L'effet de pas d'hélice est dû principalement à la dissymétrie des actions des pales qui montent d'un côté et des pales qui descendent de l'autre côté.

b) – Si l'hélice, vue de l'arrière, tourne dans le sens des aiguilles d'une montre (sens horaire) l'étrave vient sur bâbord ; si elle tourne dans le sens opposé (sens anti-horaire) l'étrave vient sur tribord.

c) – L'effet de pas d'hélice est souvent très spectaculaire quand l'hélice tourne en arrière car, l'écoulement de l'eau sur le safran étant tourbillonnaire, l'effet stabilisateur du cap qui est normalement assuré par le gouvernail n'est plus opérant.

d) – L'effet de pas est parfois décelable en marche avant, surtout par petits fonds : en remontant le Rio de la Plata avec le navire polytherme « *Aquilon* » de la SEAS, pour aller de la mer à Buenos-Aires, nous avons observé qu'il fallait introduire un *angle permanent* de 2 degrés tribord sur la commande du pilote automatique pour compenser l'effet de pas, afin de ne pas avoir des sollicitations trop fréquentes de l'appareil à gouverner.

e) – L'effet de pas d'hélice lorsque l'hélice tourne en arrière est très atténué, voire inexistant, si l'hélice est entourée d'un tube cylindrique ou conique, ou d'une tuyère fixe ou orientable.

f) – Deux navires-frères de chantier, le « *Star Dover* » et le « *Star Dieppe* », qui faisaient régulièrement escale à La Pallice dans les années 1990, avaient exactement la même forme de carène, le même type de propulsion et les mêmes dimensions ; le « *Star Dover* » avait une hélice sous voûte et le « *Star Dieppe* » était équipé d'une tuyère fixe autour de son hélice ; lorsqu'on battait en arrière pour casser l'ère de l'un ou de l'autre en arrivant à proximité du môle d'escale, l'étrave du « *Star Dover* » venait franchement sur tribord ; le « *Star Dieppe* », qui possédait une tuyère fixe autour de son hélice, s'arrêtait en conservant son cap.

18 – La compréhension et la conduite de la manœuvre des navires résultent de manipulations d’informations et sont donc assimilables à des formes de calcul.

Remarque : L’analyse sous une forme abstraite de toutes les interactions, même non linéaires, croisées ou imbriquées qui sont responsables des mouvements du navire, permet d’écrire un protocole de calcul crédible et adaptable aux calculateurs modernes.

Manœuvrer : [Au figuré] Employer des moyens tendant à faire réussir une affaire ou à faire échouer une autre.

Remarque : On l’emploie le plus souvent dans cette acception en mauvaise part.

Exemple : Manœuvrer sourdement.

Manœuvrer : Faire la manœuvre sur un navire.

Exemple : L’équipage a bien manœuvré les voiles.

Manœuvrer avec du courant : Voir l’expression *Courant* (*Manœuvrer avec du –*).

Manœuvrer avec du vent : Voir l’expression *Vent* (*Manœuvrer avec du –*).

Manœuvrer un navire (en anglais « *to work* » « *to manœuvre* » « *to manage* ») : Diriger la manœuvre d’un navire.

Manœuvre scientifique : 1 – La manœuvre peut être considérée comme une *science expérimentale* lorsque le praticien maîtrise une théorie claire et exhaustive, dont les hypothèses fondamentales sont formulées en termes clairs et permettent des prédictions fiables et vérifiables.

Remarques : **a)** – La plupart des pilotes connaissent assez la manœuvre pour en parler exactement, mais ils n’y ont pas pénétré assez profondément pour risquer d’être obscurs ; ils savent *éclaircir* ce qui mérite de l’être dans les cours de manœuvre qui se veulent scientifiques et *généraliser* ce qui relève de la technique.

b) – Au contraire, quelques pilotes considèrent abusivement que leurs prestations relèvent plutôt de l’art que de la science : que ce soit au moment de fixer l’heure d’une manœuvre ou qu’il s’agisse de diriger l’exécution de cette manœuvre, ils prétendent ne pas savoir à l’avance comment la manœuvre va se dérouler.

b) – L’art suggère une interprétation personnelle plus qu’il n’explique ou ne décrit la réalité.

c) – L’effet artistique est basé sur l’*absence d’inhibition* des intuitions premières déclenchées par nos perceptions sensorielles et sur l’apparition d’émotions.

d) – Au contraire, l’inhibition raisonnée des intuitions est fondamentale dans la démarche scientifique et les émotions n’y ont pas leur place.

2 – Si l’on considère que la manœuvre est une science probabiliste et que le pilote interrogé sur la faisabilité d’une manœuvre envisagée donne des informations statistiques, on parlera de *prévision* plutôt que de prédiction.

Manœuvre (Science de la –) : 1 – La science n’a pas pour objectif de confirmer des *a priori* ; au contraire, elle s’y oppose souvent.

Remarques : **a)** – La science aborde les questions que l’on se pose avec objectivité et elle expose ses conclusions en faisant abstraction de l’élément passionnel : les savoirs empiriques et les techniques sont souvent encombrés d’approximations excessives, d’anachronismes, d’abstractions dévoyées, de concepts superficiels.

b) – Le but de toute science physique est de comprendre les relations entre les causes naturelles et les effets physiques observés, de manière à les prévoir et à savoir les provoquer.

c) – Les lois physiques sont des représentations fécondes et plausibles du monde extérieur ; elles ne constituent pas une véritable explication définitive du comportement de la nature.

d) – La méthode scientifique refuse toute explication surnaturelle et exclut les considérations non rigoureuses ; elle ne se satisfait pas des produits de l'imagination ; elle ne considère que les propositions que l'on peut exprimer de façon précise avant l'expérience et que l'on pourra vérifier après qu'elle sera achevée.

2 – Il existe deux types de causes naturelles :

i) Les *causes obligatoires et nécessaires* dans une situation donnée, dont les conséquences sont difficiles à modifier ;

Exemple : La tendance d'un navire en giration à continuer vers une situation d'équilibre stable (son cap à peu près à huit quarts de sa route-surface) ;

ii) Les *causes contingentes et aléatoires* dans certaines circonstances d'instabilité, dont les conséquences sont soudaines et considérables mais parfois difficiles à prévoir ;

Exemple : Considérons un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre et qui fait route à cap constant et sans dérive, donc en position d'équilibre instable ; à la moindre perturbation, il entamera une embardée d'un bord ou de l'autre et il continuera à changer de cap jusqu'à atteindre une position d'équilibre stable (son cap sera alors à peu près à huit quarts de sa route-surface).

3 – Le but de la science de la manœuvre est de prévoir avec rigueur quels sont les mouvements linéaires (routes) et angulaires (changements de cap) possibles dans chaque cas particulier, de savoir comment conduire chaque navire où on le désire et d'éviter les abordages, les échouements et plus généralement les accidents ou les avaries.

Remarque : Les changements de route et les changements de cap sont les résultats de la marche oblique.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

4 – La science de la manœuvre décrit la manière selon laquelle le manœuvrier peut modifier le cap et la vitesse du navire, au large ou dans une zone confinée :

i) Le manœuvrier ne peut modifier les causes obligatoires que si la place disponible lui permet d'acquérir une vitesse suffisante, compte tenu des capacités manœuvrières du navire, sauf à mouiller une ancre ou à faire appel à une assistance extérieure (amarres à terre, remorqueurs ou pousseurs) ;

ii) S'il choisit le bon moment pour agir, le manœuvrier peut transformer une position d'équilibre instable, contingente et aléatoire par nature, en situation favorable ;

iii) Dans certaines circonstances, le manœuvrier doit renoncer à entreprendre une manœuvre envisagée ou à continuer la manœuvre commencée :

l'obstination à poursuivre une manœuvre mal engagée constitue souvent une énorme erreur.

5 – Les *règles théoriques* de la manœuvre doivent permettre de regarder et de décrire ce que l'on a vu, ce que l'on voit ou ce que l'on s'attend à voir, quel que soit le navire.

Remarques : **a)** – Les règles théoriques évitent les biais de raisonnements provenant d'illusions d'optique, du bon sens trompé ; elles permettent d'expliquer, après coup, les expériences contre-intuitives.

b) – On doit remplacer les croyances imprécises, imprégnées d'éléments plus ou moins mythiques, par des règles claires, générales, formulées avec précision.

c) – Il faut oublier les adages solidifiés dont on ignore le sens exact.

Exemple : L'adage qui demande de mouiller une longueur de câble-chaîne égale à trois fois la hauteur d'eau fait référence à la prescription d'un ministre de la marine au temps de la marine à voile, lorsque les câbles d'ancre étaient en

chanvre ; évidemment, chacun est libre de mouiller trois fois la hauteur d'eau s'il le souhaite.

6 – Les *règles pratiques* de la manœuvre ont le caractère de représentations mentales commodes et non pas de véritables lois de la nature.

Remarques : a) – Leur connaissance et leur application raisonnée permettent d'obtenir le résultat désiré de façon certaine et rapide.

b) – Leur formulation résulte des faits d'expérience généralisés.

7 – Les routines, en manœuvre, peuvent se présenter sous la forme de procédures opératoires.

Remarques : a) – Une procédure opératoire est une suite systématique de décisions routinières permettant d'obtenir le résultat recherché sans avoir à réfléchir.

b) – Il s'agit d'une succession d'étapes triviales à condition d'y avoir été préparé.

c) – Selon la qualité de la procédure, on arrive plus ou moins facilement à réaliser la manœuvre envisagée.

Manœuvres courantes : [*Grément*] Les manœuvres courantes, ou manœuvres mobiles, permettent soit d'étendre les voiles en vue d'une bonne utilisation du vent en les établissant, soit de diminuer la surface des voiles en les carguant.

[Voir l'expression *Manœuvre courante* (au singulier)].

Manœuvres des voiles et des vergues d'un phare carré : 1 – La vergue d'une voile carrée est soutenue par des *balancines* et une *suspente*.

2 – La vergue d'une voile carrée est orientée au moyen de *bras*.

3 – La manœuvre qui agit sur le point inférieur de la voile, du côté du vent, s'appelle l'*amure*.

[Voir le mot *Point*].

4 – La manœuvre qui agit sur le point inférieur de la voile, du côté du vent, s'appelle l'*écoute*.

5 – Pour ramasser la voile sur la vergue afin de la soustraire à l'action du vent, on la cargue avec un système de cargue-point et de cargue-fond que l'on raidit, d'abord au vent, puis sous le vent ; ensuite on saisit la voile sur la vergue au moyen de rabans dont une extrémité fait dormant sur la filière d'envergure de la vergue.

Remarques : a) – Les rabans entourent ensemble plusieurs fois la voile et la vergue en serpentant pour fixer solidement la voile contre la vergue et réduire la prise au vent.

b) – Dans le cas d'un hunier volant, la vergue est amenée jusqu'au voisinage de la vergue fixe correspondante, si nécessaire en se servant de *cale-bas* sur lesquels on peut agir par l'intermédiaire d'un palan ; les courants des palans de cale-bas se tournent sur des cabillots du râtelier de mât ; en cas de mauvais temps, on utilise toujours les cale-bas car le vent fait faire ballon à la voile et colle le barillet sur le mât, ce qui empêche que la vergue amène par son propre poids.

Manœuvres des voiles auriques : 1 – La *drisse de mât* et la *drisse de peak* soulèvent la corne de la voile aurique.

[Voir les mots *Peak* et *Point*].

2 – Les *balancines* soutiennent le poids du gui.

[Voir les mots *Balancine* et *Gui*].

3 – La *grande écoute* sert à orienter la voile par l'intermédiaire du gui.

[Voir le mot *Écoute*].

4 – La voile contient une ou plusieurs *bandes de ris*, qui peuvent être soit parallèles à la bordure, soit obliques.

[Voir le mot *Bordure*].

5 – Des *cale-bas* permettent d'amener le peak lorsqu'il ne s'amène pas par son propre poids.

[Voir l'expression *Cale-bas*].

Manœuvres des voiles latines : 1 – La voile latine possède une *drisse de hissage* et une *écoute*.

Remarque : Le *point d'amure* d'une voile latine est fixe ; il est maillé sur une chaîne, sur un cordage ou à un croc.

2 – Un *hale-bas* faisant dormant sur le point de drisse permet d'amener ce point de drisse jusqu'à toucher le point d'amure.

[Voir l'expression *Hale-bas*].

Remarque : Lorsque le foc est amené on le serre sur le beaupré ou sur les haubans du beaupré au moyen d'un ou deux rabans.

Manœuvres dormantes : [*Gréement*] Les manœuvres dormantes servent à consolider les mâts et à les maintenir en place.

Remarques : **a)** – Les manœuvres dormantes font partie du gréement.

b) – Les manœuvres dormantes comprennent les haubans, les étais, etc.

[Voir l'expression *Manœuvre dormante* (au singulier)].

Manœuvre (Simplicité de la –) : Conformément à l'adage « *l'intelligence c'est la simplicité* » la manœuvre des navires paraît *simple* à celui qui en comprend les concepts fondamentaux.

Remarque : Plus forte a été l'*émotion* éprouvée pendant une manœuvre à problèmes, plus *simple* paraîtra la résolution de problèmes comparables qui pourraient survenir au cours de manœuvres ultérieures.

Manœuvre (Théorie de la –) : 1 – Manœuvrer un navire, c'est adapter :

i) des grandeurs causales (*variables indépendantes*) pour obtenir

ii) des grandeurs résultantes (*variables dépendantes*) compte-tenu

iii) des grandeurs imposées (*paramètres*) :

2 – **Variables causales** :

i) le cap-compass (*i.e.* l'orientation de la quille du navire rapportée au Nord) ;

ii) l'allure de la machine ou l'arrangement des voiles du navire ;

iii) les actions des ancres, des amarres à terre ou des remorqueurs d'assistance.

3 – **Paramètres** :

i) la vitesse et la direction du vent ;

ii) la vitesse et la direction du courant ;

iii) l'enfoncement du navire dans l'eau (ses tirants d'eau s'il a une vitesse-surface non nulle ; sa calaison dans le cas contraire) ;

iv) la hauteur d'eau disponible (distance du fond à la surface de la mer).

4 – **Variables résultantes** :

i) la route-fond du navire ;

ii) la vitesse-fond du navire.

5 – **Autre grandeur observable et servant à la prédiction de la manœuvre** :

La dérive (angle entre le cap et la route-surface).

6 – **Exécution** :

i) La modification en grandeur de l'une des variables causales entraîne habituellement la variation de la valeur de l'une (au minimum) des grandeurs résultantes.

ii) Les lois de variation ne sont pas linéaires (les résultats ne sont pas proportionnels aux causes) mais dépendent de coefficients d'efficacité sans dimensions (k_x , k_y , k_m , etc.).

iii) La valeur de chacun des coefficients d'efficacité k_i dépend de l'angle entre la ligne de quille et la route-surface.

iv) Les interactions croisées entre les grandeurs causales et les grandeurs résultantes, la non-linéarité de ces interactions et les différents effets de seuil constituent la **complexité** de la manœuvre.

[Voir le mot *Complexité*].

7 – Propriété fondamentale de la manœuvre :

i) À tout moment,

ii) le cap d'un navire (qui n'est pas entravé et qui n'est **pas stoppé** sur l'eau)

iii) a tendance à venir du bord où se trouve ce cap par rapport à la route-surface,

iv) jusqu'à ce que la ligne de quille (le cap) soit perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à la route-surface.

8 – Positions d'équilibre :

i) Un navire en mouvement dans l'eau a une position naturelle d'*équilibre instable* (lorsque sa ligne de quille est dans la même direction que sa route surface) et deux positions naturelles d'*équilibre stable* (lorsque son cap est perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à sa route-surface, d'un bord ou de l'autre).

ii) L'appareil à gouverner et sur un navire à voiles, la disposition des voiles, peuvent permettre de stabiliser le cap d'un navire qui fait route en avant.

9 – Effets de seuil : On appelle *effet de seuil* le résultat sensible et soudain, lors du passage par une situation particulière ; les effets de seuil surprennent désagréablement les manœuvriers qui n'y sont pas préparés.

Remarque : Des effets de seuil se rencontrent dans les cas suivants :

i) Annulation de la vitesse-surface ou, au contraire, passage de la situation « *stoppé sur l'eau* » à une certaine vitesse-surface (en avant ou en arrière).

ii) Changement du sens de la vitesse-surface (d'avant en arrière, ou inversement).

iii) Passage de la situation d'*équilibre instable* (le cap dans la même direction que la route surface) à une situation de déséquilibre où le cap passe un petit peu à gauche ou un petit peu à droite de la route-surface sous l'effet d'une perturbation.

iv) Passage du cap du navire de la gauche à la droite de la vitesse-surface (ou de la droite à la gauche).

10 – Effet du vent sur la manœuvre :

i) Le principal effet du vent sur la manœuvre est de modifier en *direction* et en *grandeur* la vitesse-surface du navire ; les effets de cette modification sont parfois très spectaculaires si un effet de seuil survient, ou très angoissants si l'on peine à obtenir la direction souhaitée pour la vitesse-surface.

ii) Un navire stoppé sur l'eau *travers au vent* prend rapidement de la vitesse dans une direction perpendiculaire ou à peu près à sa ligne de quille et il ne pourra venir bout au vent (ou le cul dans le vent) que s'il a assez de place sur le plan d'eau pour acquérir une vitesse suffisante en avant (ou en arrière) pour que son cap vienne du bon côté de sa route surface.

iii) Lorsqu'un navire doit changer son sens de marche (d'avant en arrière ou d'arrière en avant) par fort vent, il doit **toujours chercher à se trouver bout au vent, ou le cul dans le vent, au moment où il sera stoppé sur l'eau.**

iv) Dans le cas d'un navire accosté à un quai qui appareille avec un fort vent de travers, ce navire peut assez facilement écarter son avant ou son arrière car presque toute la force du vent s'appliquera à l'endroit qui reste en contact avec le quai.

v) Sur un navire qui appareille d'un quai, en avant, sans assistance extérieure et sans faire croupiat, on écarte l'avant d'un angle de 20 à 50 degrés du quai

au moyen des amarres de l'arrière (on tourne la garde de l'arrière et on vire un traversier à la poupe après avoir largué toutes les autres amarres de l'avant et de l'arrière) ; on attend que l'évolution vers le large soit terminée, on largue tout puis on met la machine en avant rondement **en gardant la barre à zéro** (s'il l'on met la barre d'un bord ou de l'autre, on risque des surprises désagréables) ; le navire appareille sans frotter sur le quai et sans toucher le navire qui était amarré devant son étrave, même en cas de fort vent accostant.

vi) Sur un navire qui appareille d'un quai *en faisant croupiat*, on commence par élonger le plus possible la garde de l'arrière sur le quai et on largue toutes les amarres de l'avant et de l'arrière à l'exception de la garde de l'arrière qu'on vient d'élonger et d'un petit traversier à la poupe ; puis on écarte l'avant du quai en virant le traversier de la poupe au moyen d'un treuil ; lorsque l'avant est écarté d'un angle au moins égal à 20 degrés, on largue le traversier et on vire la garde de l'arrière au moyen d'un treuil, avec autant de force et aussi longtemps qu'on le peut ; on largue la garde lorsque la poupe arrive en face du bollard sur laquelle elle avait été capelée ; puis on met la machine en avant rondement **en gardant la barre à zéro** (s'il l'on met la barre d'un bord ou de l'autre, on risque des surprises désagréables) ; le navire appareille sans frotter sur le quai et sans toucher le navire qui était amarré devant son étrave, même en cas de fort vent accostant.

11 – **Effet du courant sur la manœuvre :**

i) Lorsqu'il y a du courant, la route-surface n'est pas dirigée selon la ligne de quille du navire (le cap).

ii) Un courant de surface a pour effet d'écarter la route-surface de la route-fond ; l'écart entre le cap du navire et sa route-surface est la *variable indépendante* qui détermine les changements de route ; la route-fond du navire est la *variable dépendante*, c'est l'objectif à atteindre.

iii) Lorsqu'il y a du courant, la route-surface peut *passer* d'un côté du cap à l'autre sans que le manœuvrier ne l'ait anticipé : l'effet de seuil au moment du *passage* peut surprendre et ses conséquences être très difficiles à corriger.

iv) Dans certaines circonstances, des cisaillements de courant peuvent faire subir au navire un courant portant dans une direction dans sa partie avant et un courant portant dans une direction différente, voire de sens contraire dans sa partie arrière.

Remarque : Ce peut être le cas devant les jetées, à l'entrée d'un port.

12 – **Commentaires :**

i) **Observer** un phénomène est une chose ;

ii) Le **comprendre** en est une autre ;

iii) Le **prévoir** en est une troisième.

13 – **Résumé :**

Manœuvrer un navire à propulsion mécanique, c'est :

i) Savoir **décrire**, **comprendre** et **expliquer** (avec plus ou moins de bonheur) les manœuvres **passées** (cela s'appelle la pratique) ;

ii) Savoir **décrire**, **comprendre** ou **expliquer** les manœuvres **possibles** (cela s'appelle la *compétence*) ;

iii) **Entreprendre** prudemment l'opération envisagée, c'est-à-dire, dans certains cas *l'éviter* délibérément, mais si la manœuvre est raisonnable **l'exécuter** hardiment (cela s'appelle la *qualification*).

iv) **Reconnaître** toutes les interactions existant entre le navire et le milieu extérieur, en observant ou en cherchant obstinément à identifier :

α) – *Des paramètres :*

- i) La longueur, la largeur, l'assiette et l'enfoncement au repos, les tirants d'eau avant et arrière du navire en mouvement ;
- ii) Le rapport entre la largeur et la longueur du navire (plus la largeur est importante, plus la masse d'inertie est grande à longueur et à enfoncement égaux) : l'inertie du navire (sa capacité à prendre ou à perdre de la vitesse longitudinale ou transversale) dépend du déplacement du navire ; pour une longueur de carène donnée, la réponse de la carène à l'écoulement de l'eau (ralentissement, dérive et changement de cap) dépend de la largeur de la carène et de l'enfoncement dans l'eau ;
- iii) La masse d'inertie du navire (son déplacement) ;
- iv) Le moment d'inertie du navire (qui dépend de la répartition, dans la longueur du navire, des masses présentes à bord et notamment la cargaison ou l'absence de cargaison) ;
- v) La calaison et l'assiette du navire (l'assiette se caractérise par la différence entre l'enfoncement arrière et l'enfoncement avant) ;
- vi) La forme de la carène, dont dépend le moment d'évolution en cas de marche oblique du navire ;
- vii) La prise au vent du navire et éventuellement de sa pontée.

β) – Des variables :

- i) le cap-compass du navire ;
- ii) la variation du cap compas et son taux de variation ;
- iii) la route-surface du navire et les variations de la route-surface ;
- iv) la vitesse-surface et les variations de la vitesse-surface ;
- v) la route-fond et les variations de la route-fond ;
- vi) la vitesse-fond et les variations de la vitesse-fond ;
- vii) éventuellement la position par rapport aux ouvrages portuaires ;
- viii) la direction et la force du vent (en n'hésitant pas à mettre le nez dehors) ;
- ix) et enfin, ce qui est souvent *le plus difficile à prévoir*, le courant que subit le navire, en direction en sens et en vitesse.

Remarques : a) – Un paramètre statique ou une variable dynamique n'ont pas des effets de même importance pour toutes les manœuvres ni à toutes les étapes d'une manœuvre donnée : la largeur du navire a moins d'importance au milieu d'une darse que lorsque le navire se présente à l'entrée d'un sas ou d'un pertuis.

b) – Le « métier » du *manœuvrier qualifié pour un parage donné* lui permet de concentrer son attention sur les circonstances qui conditionnent, à chaque moment, un succès partiel et qui préparent le succès des séquences suivantes ; si quelque chose n'évolue pas comme d'habitude, son expérience éveille inconsciemment sa méfiance et dans ce cas, il « *lève la tête* » et passe en revue ce qui aurait pu lui échapper parce que son attention aurait été distraite.

c) – Certaines variables sont des causes, d'autres sont les conséquences normales d'interactions entre des paramètres ou des variables ; les *interactions croisées* constituent une part de la *complexité* de la manœuvre ; on observe une interaction croisée lorsque certaines variables, en principe indépendantes, sont modifiées après que des variables dépendantes ont varié ; ces variables en principe indépendantes sont à la fois les conséquences d'interactions et les causes de nouvelles interactions.

d) On dit qu'un navire manœuvre bien ou mal :

- i) soit** pour exprimer qu'il est ou qu'il n'est pas en de bonnes mains,
- ii) soit** pour entendre qu'en raison de ses caractéristiques intrinsèques, ou à cause de circonstances particulières telles que son assiette, le vent qu'il subit, etc., il a ou il n'a pas les qualités pour être bien manœuvré.

Manœuvrier (en anglais « *man knowing how to work a ship* ») : **1** – Qui entend bien la manœuvre des navires.

Remarques : a) – Un bon manœuvrier est un marin qui unit beaucoup d’instruction théorique, une grande habitude de la mer et une bonne connaissance de tous les détails pratiques de la navigation près des côtes, en rivière ou dans les bassins ; il doit y joindre un imperturbable sang-froid, une extrême présence d’esprit et selon l’expression consacrée, un ton de noble assurance ou de dignité lorsqu’il s’exprime.

b) – La bonne question que le manœuvrier devrait se poser est de savoir « *comment* » les choses arrivent, plutôt que « *pourquoi* » : le *comment* est physique c’est-à-dire rigoureux, scientifique, vérifiable et contestable et il permet de progresser ; la réponse au *pourquoi* est métaphysique et dogmatique, c’est-à-dire hasardeuse.

c) – Le manœuvrier s’efforce de réduire la complexité de la mécanique des fluides à des schémas réducteurs adaptés au type du navire, à des expressions simplificatrices mais acceptables ou à des abaques pratiques.

d) – Un bon manuel de manœuvre propose les modèles théoriques qui permettent d’expliquer ce que l’on a observé dans une manœuvre passée ou qui décrivent les routines à suivre pour mener à bien la manœuvre à venir.

e) – En cas de manœuvre manquée, le manœuvrier peine à s’expliquer sans avocat devant le fonctionnaire de l’Administration maritime ou devant le magistrat de l’Autorité judiciaire ; si ces derniers l’interrogent sur le *pourquoi* d’une mauvaise manœuvre, le manœuvrier répondra *comment* tout est arrivé.

f) – Les causes multiples, les interactions croisées, la non-linéarité du passage des causes aux effets et les seuils critiques peuvent transformer soudainement une manœuvre qui se présentait bien en un événement de mer funeste et tout cela est difficile à faire admettre à celui qui ne l’a jamais vécu.

g) – Le manœuvrier progresse très vite dans sa science le jour où il admet que ses échecs sont les conséquences de son manque de connaissances et pas la faute des éléments naturels.

h) – Certains pilotes sur le point de partir à la retraite après une carrière de plus de 20 ans, expliquent encore leurs échecs en accusant les éléments naturels d’avoir pourri leurs manœuvres (un fort courant, un vent violent, un clair sous quille trop faible qu’ils n’avaient pas pris en compte ou qu’ils n’ont pas su maîtriser, etc.) ; ce sont les mêmes qui, convaincus d’un excès de vitesse sur la route, accusent l’État, le Gouvernement ou l’Administration (nécessairement avides) de mettre sur le bord des routes des cinémomètres perfides, uniquement pour récolter des euros.

i) – Un mauvais manœuvrier qui peine, qui panique sans raison et qui fatigue inutilement l’Équipage ou le navire, est qualifié de *brise-manœuvre*.

2 – Un pilote de port ou de rivière n’est *qualifié* pour un port ou une rivière qu’après qu’il a pratiqué de nombreuses fois toutes les manœuvres envisageables dans la zone pour laquelle il a été commissionné, dans toutes les circonstances de vents ou de marées, à bord de navires de tous types.

Remarques : a) – La théorie, cette *pensée abstraite* que certains sous-estiment, aide à assimiler la manœuvre en cours d’exécution à une famille de manœuvres déjà vécues personnellement, ou à des manœuvres analysées et expliquées par des praticiens expérimentés ; la théorie permet de placer une manœuvre particulière dans un groupe de manœuvres semblables et de se rassurer en cas de doute.

b) – La manœuvre en cours se superpose aux souvenirs, à moins que ce ne soit le contraire : remémoration et anticipation utilisent les mêmes circuits cérébraux.

c) – Pendant la manœuvre, lorsque rien ne se passe, le cerveau du pilote vagabonde mais il n’est pas au repos ; les aires dites associatives (aires

préfrontales, temporales ou pariétales) sont occupées inconsciemment à anticiper tout ce qui pourrait survenir, en se fondant sur les expériences antérieures de manœuvres semblables.

d) – Si un pilote presque débutant se trouve sur un navire français où les ordres à la barre et à la machine se donnent en français et si, pendant qu'il parle distraitemment en français de choses et d'autres avec le capitaine, il est confronté par surprise à une situation d'urgence qu'il avait déjà vécue sur un navire étranger où l'on parlait anglais, c'est en anglais et non en français qu'il donnera subitement les ordres appropriés à la barre ou à la machine ; les souvenirs émotionnels sont plus intenses que les souvenirs épisodiques et les réflexes inconscients en situation de stress plus rapides que la réflexion consciente : on se souvient mieux d'une information apprise dans un état émotionnel donné si l'on se trouve dans le même état émotionnel ; les émotions ressenties au cours d'un épisode inhabituel de la vie peuvent faciliter la mémorisation des circonstances de cet épisode.

e) – Les souvenirs se reconstruisent dans le cerveau à la lumière du présent et de plus en plus fidèlement avec le nombre des rappels ; une *bonne appréhension du présent* qui pourra servir à *anticiper correctement le futur* nécessite cependant une connaissance *structurée* du passé.

f) – Plus surprenant, la capacité à anticiper permet à un pilote expérimenté d'imaginer *in petto* de « *faux souvenirs* » appropriés pour faire face avec bonheur, et à son grand étonnement, à une situation imprévue qu'il n'avait pas encore vécue.

g) – Dans ce cas, les projections mentales qui lui ont permis de poursuivre la manœuvre avec succès ont été extrapolées de bribes de souvenirs réarrangées selon les critères d'une théorie bien assimilée : le succès étonnant d'une telle manœuvre apparemment improvisée ne repose certainement pas sur le simple hasard.

h) – La *compétence* du pilote lui permet de concentrer son attention sur les *points importants* de la manœuvre lorsqu'ils se présentent, de les oublier lorsqu'ils n'ont plus d'utilité et d'inhiber ce qu'il voit mais qui n'a pas d'importance pour la manœuvre en cours.

[Voir le mot *Attention*].

i) – La *qualification* (la *pratique*) devrait *empêcher* les pulsions inappropriées.

j) – Certains débutants referont dans leur tête sans pouvoir s'en arracher, jusqu'à ce qu'ils pensent la maîtriser, pendant toute la nuit s'il le faut, une manœuvre réussie ou manquée mais qui leur a semblé délicate.

j) – D'autres, plus anciens mais qui ne savent pas encore voir, passeront la nuit qui précède une manœuvre qu'ils redoutent à imaginer un tas de situations impossibles.

[Voir le mot *Manœuvrer*].

Manoque (en anglais « *snake* ») : Grosse pelote de 30 à 60 brasses de ligne ou de menus cordages tels que du bitord, du merlin ou du lusin.

Manouvrier : Ouvrier qui travaille de ses mains, et à la journée.

Manque : 1 – Défaut.

Exemples : Le manque d'argent ; il y a là un manque de respect inexcusable ; manque de parole.

2 – On dit « *il a trouvé dix écus de manque dans un sac de mille francs* » pour dire qu'il y a compté moins que la somme indiquée.

3 – On dit « *on vous a trouvé de manque à la soirée des premières classes* » pour dire *on a regretté de ne vous y pas voir*.

4 – L'expression « *manque de* » s'emploie quelquefois adverbiallement et signifie

« *faute de* ».

Exemples : Il n'a pu faire cela, manque d'argent ; cela lui a échappé, manque d'attention, manque de mémoire.

Manque à virer : Se dit d'une manœuvre de virement de bord vent devant qui a échoué.

Manquement : **1** – Faute d'omission que commet quelqu'un en manquant de faire ce qu'il doit.

Remarque : On dit manquement de parole ; manquement de foi ; manquement de respect.

2 – On parle de *manquement à virer* avec un navire à voiles, quand on échoue à virer de bord.

Manquer (en anglais « *to miss* » « *to fail* ») : **1** – Faillir à une tâche.

2 – *Rompre*, en parlant d'une manœuvre ou d'une amarre.

Remarques : **a)** – L'expression « *trop fort n'a jamais manqué* » est utilisée pour rappeler qu'un cordage plus résistant que ce qui est préconisé ne cassera pas.

b) – *Manquer le mouillage* (en anglais « *to miss the anchorage* ») c'est ne pas atteindre ou dépasser le point où l'on voulait laisser tomber l'ancre.

c) – *Manquer à virer* (en anglais « *to miss stays* ») pour un navire à voiles c'est, ne pas accomplir le virement de bord projeté, malgré les manœuvres que l'on a faites ; dans cette circonstance, on peut reprendre les mêmes amures et essayer de virer à nouveau si l'on a la place nécessaire, ou bien faire le tour de l'horizon dans l'autre sens.

d) – Un navire *manque de stabilité* (en anglais « *is deficient in stiffness* ») quand il s'incline trop facilement sous l'impulsion d'un vent de côté, ou en cas de changement de cap, et qu'il revient ensuite avec lenteur dans sa position initiale.

Mansarde : On appelle ainsi un toit de maison, dont le comble est presque plat et les côtés presque à plomb.

Exemple : C'est une mansarde.

Remarques : **a)** – La mansarde est un comble brisé dont chaque versant du toit a une double pente :

i) une pente faible appelée *terrasson* qui part du faîte du toit,

ii) une pente très forte appelée *brisis* qui descend jusqu'à la gouttière à l'aplomb du mur de façade pour un versant de la toiture, ou du mur de l'arrière du bâtiment pour l'autre versant.

b) – L'arête, ou angle saillant entre le terrasson et le brisis, est appelée *la ligne de brisis*.

c) – La mansarde tire son nom de l'architecte et artiste français François Mansart (1598-1666).

d) – Mansart s'était constitué une immense fortune par des pourcentages sur les très nombreux marchés de construction immobilières qu'il a conclus et par un privilège du garde des sceaux qui lui avait donné le contrôle accompagné d'une redevance sur toutes les gravures produites dans le royaume.

e) – L'invention du comble brisé appelé mansarde, parfois attribuée à tort à Mansart, est due au prêtre et architecte français Pierre Lescot (1515-1578) qui l'utilisa avant lui.

f) – Mansart a pratiqué deux types de combles tronqués :

i) le comble droit coupé par le haut et couvert d'une terrasse ;

ii) le comble brisé avec une ligne de brisis et un terrasson en pente à la place de la terrasse, qui est le véritable « *comble à la Mansart* »..

[Voir le mot *Comble*].

Manse : [*Féodalité*] Exploitation agricole comprenant une habitation rurale avec ses jardins, champs, vergers.

Remarque : On appelait *manse seigneuriale* une partie du domaine agricole que

les grands propriétaires de l'époque féodale faisaient exploiter directement, par opposition aux terres qu'ils concédaient en précaires ou en bénéfiques, ou à celle de leurs tenanciers serviles (manses tributaires).

Mante : Espèce de grand voile noir fort long que portaient jadis les dames de haute qualité dans les cérémonies.

Exemple : Toutes les duchesses étaient en *mante*.

Remarque : On appelle aussi *mantes*, certains habits que portent quelques religieuses.

[Voir le mot *Mantille*].

Manteau : 1 – Vêtement ample et sans manches qui se met par-dessus l'habit et qui prend ordinairement depuis les épaules jusqu'au-dessous des genoux.

Exemples : Grand manteau ; manteau d'hiver ; manteau d'été ; manteau pour la pluie ; manteau de campagne.

2 – On appelle *manteau long* un manteau qui traîne, que portaient les ecclésiastiques quand ils étaient en soutane, et les laïques dans les cérémonies de deuil.

Remarques : **a)** – On appelle *manteaux de cérémonies* certains longs manteaux fourrés ou doublés et traînant à terre, que les rois, les princes et les grands seigneurs portaient en certaines cérémonies, ou que portent encore les membres de certaines confréries.

b) – Le manteau impérial, ou manteau du couronnement, fabriqué en Sicile vers 1133 en velours et soie ornés d'or et de perles, utilisé pour le sacre des souverains du Saint Empire, est aussi désigné par le terme de *pluviale*.

c) – Le manteau royal, symbole de la royauté française, est un manteau de pourpre et d'hermine, brodé de fleurs de lys ; il investit celui qui le porte de la majesté royale.

d) – Le manteau ducal est un manteau avec capuche.

e) – Le manteau de réception dans l'*Ordre du Saint-Esprit* était fait de toile d'argent blanche, richement orné de dentelles, recouvert d'une courte cape noire et complété d'une toque noire à aigrette de plumes blanches ; le manteau ordinaire de l'Ordre du Saint-Esprit, fait de velours de soie noire et de toile d'argent verte, richement brodé de flammes et de fleurs de lys, doublé de satin orange, était un élément majeur du costume de l'ordre.

[Voir l'expression *Ordre du Saint-Esprit*].

f) – Les manteaux des membres des confréries sont des manteaux de cérémonie.

g) – On appelle *manteau court* le manteau ordinaire qui descend jusqu'aux genoux, par opposition au manteau long qui couvre les mollets.

3 – [Veilli] On appelle *manteau de nuit*, ou manteau de lit, une espèce de manteau fort court, ayant des manches, quelquefois fourré, dont on se sert dans la chambre et l'hiver, dans le lit si la chambre n'est pas chauffée.

Remarque : On dit maintenant *robe de chambre*.

4 – Tout vêtement chaud, avec ou sans manches, que l'on porte par-dessus les vêtements de ville.

Remarque : On appelle souvent *manteaux* les pardessus et les surtouts.

[Voir les mots *Pardessus* et *Surtout*].

5 – [Au figuré] *Manteau* signifie apparence, *prétexte* dont on se couvre.

Exemple : Sous le manteau de la dévotion, de la religion, on cache souvent de mauvais desseins.

6 – Le manteau, en géologie, est une couche intermédiaire entre le noyau et la croûte superficielle de la Terre.

Remarques : **a)** – Le manteau représente 80 pour 100 du volume de la Terre et

65 pour 100 de sa masse.

b) – Il existe deux niveaux de manteau terrestre : le manteau supérieur s'étend de 35 km à 700 km de profondeur ; le manteau inférieur de 700 km à 2900 km ; les deux manteaux font ensemble environ 2900 km d'épaisseur, alors que le rayon terrestre moyen est d'environ 6 370 km

Mantelet (en anglais « *port lid* ») : **1** – Panneau servant à obturer un sabord de batterie et s'ouvrant à l'extérieur de la coque.

Remarques : **a)** – Jusqu'à la Révolution française, les mantelets étaient des panneaux rectangulaires en bois de la dimension des sabords et ils s'ouvraient à l'extérieur, vers le haut ; les pentures qui permettaient de les relever étaient fixés à la partie supérieure du sabord.

b) – À partir du Premier Empire, on a monté des mantelets brisés dans les batteries hautes : le demi-mantelet supérieur se relevait presque complètement et le demi-mantelet inférieur ne se rabaisait que jusqu'à l'horizontale ; chacun des deux demi-mantelets était échancré en demi rond au milieu du bord par lequel ils se rejoignaient.

c) – Dans le système des mantelets brisés, l'ouverture circulaire que l'on trouvait au centre laissait passer la volée du canon ; à la mer, en dehors du poste de combat, la bouche du canon était fermée par une *tape de bouche* en bois suiffé.

d) – Pour que le mantelet s'encastre dans le sabord sans dépasser à l'extérieur, on creusait une feuillure tout autour du sabord ; on bourrait cette feuillure d'une étoffe de laine (la *frise*) ou d'étoupe de coton ou de chanvre, afin de rendre la fermeture du sabord étanche dans le mauvais temps.

[Voir les mots *Percer*, *Frise*, *Penture* et *Sabord*].

2 – Volet battant avec lequel on ferme une ouverture quelconque dans la coque.

3 – Grande pièce de cuir qui s'abattait autrefois devant les portières des carrosses.

4 – Sorte de machine de guerre composée de plusieurs madriers, que l'on pousse devant soi dans l'attaque des Places, pour se mettre à couvert des coups de mousquets.

5 – Espèce de petit manteau.

Exemples : Les évêques portent en cérémonie un mantelet violet par-dessus leur rochet ; les femmes portent des mantelets de différentes couleurs.

Mantille : **1** – Petit manteau qui servait naguère à l'habillement des femmes.

2 – Sorte de voile ajouré que les femmes portent sur les cheveux, à la façon des Espagnoles.

Remarque : Jusque dans les années 1960, jamais une femme n'aurait osé pénétrer dans une église ou dans un autre lieu de culte, sans, au minimum, une mantille sur les cheveux.

Manuel : **1** – Propre à celui qui travaille de ses mains.

2 – Où le travail des mains joue un rôle essentiel ; qui requiert force ou habileté physique.

Remarque : Un *travailleur manuel* est un *intellectuel* qui, en plus, sait se servir de ses mains.

3 – Personne qui travaille de ses mains.

Manuel : On appelle *manuel* un livre ou un abrégé présentant l'essentiel des traités longs et étendus écrits sur une matière.

Manuelle (en anglais « *whip staff* ») : Long levier servant de barre de gouvernail.

Manuellement : De la main à la main.

Exemples : Donner manuellement ; recevoir manuellement.

Manufacture : 1 – Fabrication de certains ouvrages qui se font à la main.

2 – Le lieu et l'ensemble des ateliers, etc. destinés pour la fabrication de ces sortes d'ouvrages.

Manuka : 1 – Arbuste de l'hémisphère Sud à petites feuilles persistantes et odorantes, à écorce entaillée, pouvant atteindre 3 mètres en hauteur, à fleurs blanches parfumées.

Remarque : On l'appelle aussi *arbre à thé*.

2 – Le miel de manuka est caractérisé par des propriétés antibactériennes et antiseptiques exceptionnelles.

Remarques : a) – Le miel de manuka est efficace pour combattre des bactéries multirésistantes telles que le staphylocoque doré ou l'entérocoque ; il possède des propriétés anti-inflammatoires ; il est efficace pour cicatriser les ulcères et les brûlures ou pour lutter contre les œdèmes.

b) – Le composé actif du miel de manuka est le *methylglyoxal* (MGO) ; le précurseur du MGO, présent dans le nectar du manuka, est le *dihydroxyacétone* (DHA) ; le DHA se transforme lentement en MGO dans le miel après qu'il a été extrait, grâce à un processus chimique naturel qui peut durer 3 ou 4 ans à la température ambiante.

Manumission : Action d'affranchir des esclaves ou d'autres personnes de condition servile.

Remarques : a) – L'effet de l'affranchissement ou manumission était de donner à l'esclave la liberté.

b) – L'affranchissement ou manumission chez les Romains, était ordinairement la récompense des esclaves dont les maîtres étaient les plus satisfaits.

c) – La manumission, à Rome, se faisait de trois manières, à savoir :

i) *Manumissio per vindictam*, lorsque le maître présentait son esclave au magistrat ; depuis l'empereur Constantin (272-337) ces sortes d'affranchissements se firent dans les églises chrétiennes.

ii) *Manumissio per epistolam & inter amicos* lorsque le maître affranchissait l'esclave dans un repas qu'il donnait à ses amis.

iii) *Manumissio per testamentum*, qui était faite par testament.

Manuscrit : Écrit à la main.

Exemples : Il y a dans cette bibliothèque dix mille volumes, tant imprimés que manuscrits ; pièce manuscrite ; copie manuscrite.

Manutention : 1 – Action de *soutenir une charge au-dessus du sol* et de la déplacer éventuellement dans un plan horizontal.

Remarque : L'action de soulever une charge qui reposait sur le sol s'appelle le *levage*.

2 – Maintien, conservation en son entier.

Remarque : Il se dit des choses morales.

Exemples : La manutention des lois, des arrêts ; la manutention du commerce ; la manutention des privilèges ; manutention de la discipline.

3 – On le dit aussi du soin de régler, de surveiller certaines affaires.

Exemple : J'ai laissé à un commis la manutention de mes affaires.

Manutentionnaire : Entreprise privée chargée de l'embarquement des marchandises sur les navires ou de leur débarquement à quai ou au mouillage sur rade.

Remarque : Depuis la réforme portuaire de 1992, les manutentionnaires sont devenus, en principe, les employeurs permanents des ouvriers dockers qu'ils utilisent.

Maori : 1 – Navire de charge de la *Compagnie des Messageries Maritimes*, indicatif FNDF, perdu en mer dans le Golfe de Gascogne, à la hauteur de La Rochelle (46° 16' N – 12° 45' W) vers 04 h 30 TU, le **9 novembre 1971**, pour une cause réputée

inconnue et en tout cas non communiquée.

Caractéristiques : Longueur 156,6 m ; largeur 19,7 m ; vitesse 19,6 nœuds ; cinq cales ; 3 ponts continus ; port en lourd 9 300 tonnes ; déplacement à pleine charge 15 260 tonnes.

Le « *Maori* » portait alors 7 920 tonnes de marchandises, dont 6 845 tonnes de nickel et ferro-nickel en mattes ou lingots, chargés à Doniambo (Nouvelle-Calédonie) et 1 003 tonnes d'huile de coprah, chargés à Papeete (Tahiti) ; il faisait route de Cristobal (canal de Panama, où il avait souté) vers Le Havre avec une houle de travers qui lui donnait un roulis de 10 degrés.

Remarques : **a)** – Le « *Maori* » a demandé une assistance immédiate à 04h17 TU le 9 novembre 1971 puis a disparu à tout jamais ; le seul survivant, Jean-Yves Duclaud, a raconté sur une radio périphérique française, aussitôt après qu'il fut recueilli par le navire de charge allemand « *Vegesack* », qu'il y avait eu deux explosions, que le « *Maori* » avait pris une gîte de 45 degrés en quelques minutes, que l'équipage avait aussitôt évacué le navire pour se retrouver « à la patouille » et que certains s'étaient agrippés à un radeau pneumatique.

b) – L'hebdomadaire « *Le Marin* » du vendredi 12 novembre 1971 écrivait sous la signature de Jean Sauvée :

« Le lieutenant mécanicien J.-Y. Duclaud, interrogé par phonie à bord du cargo allemand « Vegesack » qui devait le débarquer jeudi à La Horta, a parlé d'une gîte de 45 degrés que le « Maori » avait prise en quelques minutes, d'explosions, de l'évacuation immédiate du navire par l'Équipage qui s'est retrouvé à la « patouille », de quelques camarades qui s'étaient agrippés à l'un des pneumatiques ».

L'hebdomadaire « *Le Marin* » du vendredi 19 novembre 1971 écrivait, toujours sous la signature de Jean Sauvée :

« Le lieutenant mécanicien [Jean-Yves Duclaud] a été longuement interrogé, d'abord par le commandant Brandon, inspecteur de la navigation de la compagnie qui avait été dépêché pour assurer son rapatriement, ensuite à Paris.

D'après ce qui nous est revenu, Jean-Yves Duclaud qui avait quitté le quart à 23 h., s'est réveillé après 3 h. quand son successeur, après sa propre relève, lui-même rentra dans sa chambre.

À ce moment, le Maori était fortement secoué, mais il faisait bonne route, épaulant confortablement la lame. Ce n'est que quelques minutes avant 5h30 que Jean-Yves Duclaud s'est une nouvelle fois réveillé et à ce moment, le Maori avait déjà une gîte impressionnante sur bâbord. Il se leva et quand retentit le signal d'alerte, après s'être saisi de sa combinaison de caoutchouc, il s'empressa de gagner son poste d'abandon, le local du moteur de secours, qu'il mit en marche, ce qui permit probablement à l'officier radio de lancer son S.O.S.

Combien de temps le cargo est-il resté couché avant de sombrer ? Dix minutes environ, d'après son estimation. »

En réalité, le *Maori* a pris de la gîte sur tribord, d'abord de 15 degrés vers 04h15 lorsque Duclaud quitta sa cabine, puis 30 degrés 5 minutes plus tard lorsqu'il atteignit le local du groupe électrogène de secours et enfin 75 degrés après qu'il l'eut mis en fonction ; l'officier radio put ainsi émettre au moyen de l'émetteur de secours, le signal de détresse qui fut capté par deux stations irlandaises (*Valentia Radio* et *Malin Head Coast Guard Radio*) ; lorsque le navire a sombré vers 04h30 TU, la gîte atteignait 90 degrés sur tribord.

c) – Le 9 novembre 1971, jour du naufrage du « *Maori* », embarqué sur le navire de charge « *Moheli* » des Messageries Maritimes, nous étions nous-mêmes en

escale au poste n°1 du môle de La Pallice ; l'officier radio diffusait les programmes d'une station périphérique dans les coursives, dans les cabines et dans les locaux communs du navire ; nous avons entendu l'interview de Jean-Yves Duclaud aussitôt après qu'il fut récupéré par le cargo ouest-allemand « *Vege sack* » ; de mémoire, le seul survivant du « *Maori* » a alors parlé de deux explosions qui seraient survenues juste avant le naufrage ; il n'en a plus parlé avec la même certitude après qu'il eut rencontré les représentants de l'Administration maritime.

2 – Dans les heures qui précédèrent le naufrage, des bâtiments de la Marine Nationale française, dont la frégate antiaérienne « *Duquesne* » (158 m x 15,6 m, 34 nd), qui faisaient route de Brest vers l'Afrique occidentale pour la croisière d'automne, étaient passés dans le « *carré* » où le « *Maori* » a coulé ; certains d'entre eux effectuèrent des lancements de torpilles de combat sur cible, avec charge explosible réelle, ce qui est exceptionnel en temps de paix, notamment en raison du coût ; si une torpille de combat n'a pas explosé sur la cible, elle doit couler, à la différence des torpilles d'exercice qui sont repêchées pour être recyclées.

Remarque : Certains des petits panneaux en bois que l'on met sur des galiotes roulantes dans l'entrepont pour fermer les écoutilles des cales et que la frégate météo « *France 1* » (en station au « *Point K* ») a repêchés en mer, étaient criblés de petites particules de métal « *comme si les lingots de nickel de la cargaison avaient explosé* » d'après ce que nous ont rapporté certains anciens membres de l'Équipage du « *France 1* » dignes de confiance.

Remarques : **a)** – Les autorités maritimes françaises éliminèrent très vite toutes les hypothèses qui purent être envisagées et qui faisaient intervenir un événement extérieur au navire lui-même ; fut également écartée toute possibilité de ripage de la cargaison avant que le cargo ne tombe en travers à la lame et l'examen du plan de chargement ne laisse aucun doute à ce sujet ; le module de stabilité du navire était normal et si, avant l'accident, le navire a pu être secoué en raison de l'état de la mer. la route qu'il suivait était telle qu'il ne courait aucun risque de déplacement de ses matras de nickel fort bien arrimées dans les cales, faux-ponts et shelter-decks ; il ne s'agit pas non plus d'une panne de machine car Duclaud affirme que le moteur tournait encore lorsqu'il a rejoint le local du groupe de secours.

b) – Le journal « *Ouest-France* » du 12 novembre 1971 estimait que les investigations de l'administrateur des Affaires maritimes chargé de l'enquête administrative par le secrétariat général de la Marine Marchande devaient porter « *en tout premier lieu sur le plan de chargement du Maori et sur le caractère des explosions dont a fait état le lieutenant mécanicien Duclaud* ».

c) – Le journal « *Ouest-France* » des 13 et 14 novembre 1971 a souligné que « *les déclarations prêtées au lieutenant mécanicien Duclaud par les correspondants des agences de presse étrangères ou françaises* » étaient « *contradictoires et peu réalistes* ».

d) – Après une enquête approfondie, l'hypothèse retenue par l'Administration Centrale est qu'une voie d'eau importante est survenue dans la coque du « *Maori* » et que cette voie d'eau, dont l'origine est inconnue, est la cause principale du naufrage.

d) – Le 18 novembre 1971, Jean-Yves Duclaud a affirmé à l'administrateur en chef Roumeguere, chef du service de Sécurité au quartier des Affaires Maritimes du Havre, qu'il s'est écoulé au maximum 15 minutes entre le moment où son instinct l'a réveillé en sursaut parce qu'il sentait que le navire était en difficulté, qu'il a bondi hors de sa cabine pour mettre en route le groupe électrogène de secours et le moment où le « *Maori* » a coulé.

e) – Le Tribunal de Commerce de Paris débouta les chargeurs qui avaient invoqué la responsabilité des Messageries Maritimes pour la perte du « *Maori* » et de sa cargaison, par un jugement rendu le 15 septembre 1975 et confirmé par la Cour d'Appel de Paris (décision du 29 novembre 1978).

3 – À 07 h 30, la frégate lance-engins française « *Duquesne* » fit demi-tour pour porter assistance à l'Équipage du « *Maori* » ; elle était alors à 240 milles dans le Sud-Est de la position indiquée par le dernier message du « *Maori* » ; le « *Duquesne* » est revenu pour participer aux recherches des radeaux pneumatiques ou des survivants du *Maori* et peut-être pour repêcher d'éventuels débris susceptibles d'expliquer les raisons du naufrage du *Maori* ; les autres bâtiments de l'escadre ont continué leur route vers le Sud ; ni la frégate « *Duquesne* », arrivée sur les lieux vers minuit, ni les six navires de commerce réquisitionnés pour participer aux recherches n'ont retrouvé vivants les deux naufragés qui avait été aperçus vers onze heures du matin par un avion Bréguet-Atlantic SAR (*search and rescue*) parti de Lann-Bihouée à 07h 48 ; une chaîne SAR avait été larguée à proximité d'eux ; elle était composée d'un radeau gonflable, d'eau, de nourriture, de couvertures, d'une radio VHF, de fumigènes, de fluorescéine.

4 – L'officier-mécanicien Jean-Yves Duclaud, seul survivant des 39 hommes d'Équipage présents à bord, avait revêtu la combinaison de plongée sous-marine qu'il avait utilisée pendant le voyage ; une fois dans l'eau, il s'était enduit le visage et le corps d'huile de coprah provenant de la cargaison et qui se trouvait solidifiée à la surface de la mer en boules de la grosseur d'un poing ; il s'est tenu agrippé plusieurs heures à un panneau de cale en bois puis à une bouée-couronne du « *Maori* » ; un avion Bréguet-Atlantic le repéra vers 10 h 15 TU et jeta une chaîne SAR à une centaine de mètres de lui ; Jean-Yves Duclaud put l'atteindre à la nage.

5 – Jean-Yves Duclaud fut recueilli à 12 h 10 par le bananier allemand « *Vegesack* » (135 m x 16,4 m), après avoir passé plus de six heures dans une eau à 15 degrés centigrades.

Remarques : a) – À la suite de cet événement de mer et en raison de l'efficacité constatée d'une simple combinaison de plongée, le *commandant Daniel Rigolet* (né en 1930) de la Compagnie des Transports Maritimes Pétroliers, directeur de l'École d'apprentissage maritime de Cherbourg de 1973 à 1976, entreprit d'étudier la faisabilité d'équipements individuels de survie en mer ; après des essais rigoureux concluants, l'autorisation d'usage de la combinaison de survie inventée par Daniel Rigolet a été accordée le 10 juillet 1975 par la commission Centrale de Sécurité sous le numéro 443/37 : depuis 1983, tous les navires de commerce sont équipés de combinaisons individuelles étanches avec cagoule, très efficaces, que l'on enfle par le haut et qui permettent de conserver au sec ses vêtements de jour habituels ; chaque navire de pêche ou de commerce reçoit une dotation de combinaisons en nombre suffisant pour garantir du froid tous les membres de l'Équipage s'ils sont contraints d'évacuer dans l'urgence leur navire en pleine mer.

b) – Le *commandant Rigolet* a été le premier président de l'association française des capitaines de navires (AFCAN) à sa création en 1979.

5 – Le « *Maori* » était le premier d'une série de 10 navires appelés familièrement les « *neuf-mille-trois* » : on distinguait parmi les 9 300, cinq « *M* » de type G dont le nom commence par la lettre M et cinq « *V* » de type H dont le nom commence par la lettre V.

Remarques : a) – Le « *Maori* » a été construit à La Ciotat ; lancé le 29 juin 1958, il est entré dans la flotte des Messageries Maritimes le 31 décembre 1959.

b) – Les navires de type « *M* » de la série « *Maori* », « *Marquisien* », « *Malais* », « *Mauricien* », « *Martiniquais* » étaient de construction longitudinale mixte à

entrepont abrité (en anglais « *shelter deck* ») et puits de tonnage ; il avaient 5 cales (trois à l'avant du château, deux à l'arrière) avec des panneaux MacGregor au pont principal, des galiotes à roulettes et des petits panneaux en bois pour les entreponts ; ils étaient équipés de 10 cornes de charge de 5 tonnes, 4 cornes de 10 tonnes et 2 bigues, respectivement de 30 et 60 tonnes ; ils déplaçaient 15 000 tonnes en charge et leur port en lourd était de 9 300 tonnes [d'où leur appellation de « *neuf-mille-trois* »] pour 7 470 tonneaux de jauge brute.

Mappemonde : Carte géographique qui représente les deux hémisphères du monde.

Maquereau : Poisson de mer sans écailles, marqueté sur le dos et qu'on pêche au printemps.

Maquereau : [Terme très vulgaire] Celui qui fait métier de débaucher et de prostituer des femmes, des filles.

Remarque : Au féminin, on dit couramment « *mère maquerele* ».

Maquette : Reproduction à échelle réduite, ou en grandeur nature, de tout ou partie d'un bateau, d'un appareil, etc.

Maquignon : Marchand de chevaux.

Remarque : Le mot *maquignon* se dit en mauvaise part de ceux qui s'intriguent pour l'attribution d'un emploi, d'une charge, etc. ou pour faire un mariage, ou encore pour faire vendre quelque chose à dessein d'en tirer quelque profit.

Maquilleur (en anglais « *mackerel boat* ») : Bateau employé pour la pêche du maquereau.

Marabout (en anglais « *storm sail for galleys* ») : **1** – Nom d'une sorte de voile de mauvais temps qui était en usage sur les galères.

2 – Dans les pays mahométans, personnage vénéré menant une vie ascétique et contemplative.

3 – Prêtre Mahométan attaché au service d'une mosquée.

4 – Grand oiseau de la famille des ciconiidés, à la tête et au cou dénudés, aux pattes hautes et fortes, aux ailes larges.

Maraîcher : Jardinier qui cultive un marais.

Maraîchin : Relatif à l'un des deux marais du département de la Vendée (Marais Poitevin ou Marais Breton).

Marais : Sous la Révolution française, nom donné par les membres de la Montagne, dans la Convention nationale, à ceux qui occupaient le bas des gradins où ils siégeaient.

Marais : **1** – Terres abreuvées de beaucoup d'eau qui n'ont point d'écoulement.

2 – Étendue de terre recouverte par des eaux peu profondes, parfois stagnantes, et envahies par la végétation aquatique.

Marais salant : Bassin entouré d'une digue, qui peut être mis en communication avec la mer et où l'on retient l'eau de mer afin de la laisser s'évaporer et d'en récolter le sel.

Marandaise : Coiffe portée jadis par les femmes de la côte d'Aunis.

Remarques : **a)** – La *coiffe marandaise* dite aussi *coiffe de La Rochelle* était faite d'une sorte de bonnet assez fortement empesé qui enveloppait la tête ; elle avait un fond bouffant assez volumineux ; son bord portait une dentelle qui cernait le bonnet et allait rejoindre le fond à sa partie inférieure, formant de chaque côté de la tête comme deux longues oreilles.

b) – La *coiffe marandaise* est comparable à la quichenotte que les femmes portaient pour les travaux des champs de l'île de Bouin à l'île d'Oleron, en passant par le littoral du Bas-Poitou ou celui de l'Aunis.

[Voir le mot *Quichenotte*].

Marander : Marander, c'est prendre une collation en milieu de matinée en attendant le repas de midi, ou surtout vers quatre heures de l'après-midi en attendant celui du soir.

Remarque : À la Compagnie des Messageries Maritimes, le garçon de carré

montait une collation à l'officier de quart à la passerelle, chaque après-midi à quatre heures précises.

Marans [*Rappels historiques*] : **1** – Bâti sur une île émergeant du Golfe des Pictons, le promontoire rocheux appelé autrefois *Marentus* eut longtemps pour mission de défendre l'estuaire et le cours de la Sèvre Niortaise ; entouré de vastes marécages impraticables, il formait un refuge naturel contre les envahisseurs.

2 – Le bourg de Marant (ancienne orthographe) a été construit au XI^{ème} siècle autour d'un château (à l'origine en bois) et de l'église Saint-Étienne (aujourd'hui en ruines).

Reconstruit en pierres au XII^{ème} siècle, fortifié au début du XIV^{ème}, le château pouvait alors abriter 2 000 soldats et 400 chevaux.

3 – Point de passage obligé des bateaux naviguant sur la Sèvre Niortaise, la ville de Marans servit d'entrepôt pour les marchandises (blé, vin, bois, sel) qu'échangeaient par la mer les marchands du Poitou et ceux de l'Aunis.

4 – Marans devint au Moyen Âge le centre d'une seigneurie importante, qui s'étendait de l'île de Maillezais à la mer.

Les seigneurs y perçurent des droits sur la navigation jusqu'à la Révolution, sous les noms de péages ou de coutumes de mer ; le droit de rivage portait le nom de « *riblaudiment* ».

5 – La Sèvre était beaucoup plus large qu'aujourd'hui ; aucun pont n'existait pour la franchir : le passage d'une rive à l'autre se faisait par bateaux et il était assez difficile à pratiquer ; quand le vent soufflait trop fort, les mariniers étaient contraints « d'abattre le *tref* » et de passer à la rame.

Les seigneurs percevaient un droit de passage d'une rive à l'autre qui s'élevait, pour les bêtes bâties, au minimum à 2 deniers tournois et qui pouvait atteindre 11 sols et 6 deniers, suivant la charge.

Le produit annuel de ces passages s'élevait en moyenne à 250 livres à la fin du XV^{ème} siècle, dont la sixième partie était employée à entretenir les grands bords, c'est-à-dire les grands canaux qui déversaient dans la Sèvre les eaux des marais.

6 – Un barrage qui s'appelait l'*Antolle* (l'*Antholle* ou l'*Entolle*) au confluent de la Sèvre et de la Vendée, servait à conserver une hauteur d'eau suffisante dans le bief amont de la Sèvre et dans la Vendée quand les eaux devenaient trop basses pendant l'été.

Les bateaux qui passaient au travers de l'écluse de l'*Antolle* étaient conduits au moyen de cabestans ; les seigneurs percevaient des droits pour son entretien.

Au XVIII^{ème} siècle, les tarifs étaient les suivants :

– les bateaux chargés de vivres, effets ou denrées du poids d'un tonneau pesant (de 2.250 livres) payaient 3 sols ;

– un bateau vide, 1 sol ;

– un bateau descendant chargé de fagots, 1 fagot ;

– un bateau chargé de bûches à brûler appelées cosses, 1 cosse ;

– un bateau chargé de mérains, 2 douves ;

– un bateau chargé de cercles appelés feuillards, 1 botte ou paquet ;

– un bateau remontant à Niort, chargé de meules de moulins, 5 sols ;

– s'il descendait à Marans, il ne devait rien ;

– un bateau descendant à Marans, chargé de grains, par tonneau pesant, la seizième partie d'un boisseau ou la valeur en argent, au choix du marchand ;

– le tonneau de vin ou liqueurs, 4 sols ;

– le bateau chargé de foin, en remontant, 5 sols.

Il y avait, pour ce passage, un régime spécial à l'égard des habitants de l'île d'Elle, localité placée près de là ; ceux-ci étaient abonnés et payaient par chaque feu,

pour eux et leurs denrées, un demi boisseau d'orge ou baillarge.

L'Antolle subsista jusqu'à la Révolution ; les habitants de Marans le détruisirent alors afin de ne plus avoir à payer de péage pour entretenir un barrage qui ne servait que peu de jours chaque année.

7 – Il y avait, en Sèvre Niortaise, un droit de balisage qui était de 12 deniers pour chaque bateau et qui était destiné à entretenir les balises qui marquaient la voie navigable dans la rivière.

Ce droit appartenait aux portefaix du sel de Marans qui « *baillent les perches de boys pour mettre en mer, afin de connaître l'entrée de l'achenau* ».

8 – Il existait un troisième péage près de l'embouchure de la Sèvre, au lieu du Brault, dans la seigneurie de Charron.

Au Brault il y avait des « *paux* » ou pieux pour permettre le halage des bateaux ; le droit qu'on y percevait, était peu élevé : il était d'un petit blanc par homme et par cheval employés au halage.

Les navires qui s'arrêtaient au Brault pour charger ou pour décharger payaient un droit d'ancrage ; les marchandises étaient transférées des navires de mer sur des bateaux de rivière.

Les abbés de Saint-Michel-en-L'Herm étaient exempts de péage au Brault, mais pas à Marans.

9 – Le passage terrestre au Brault était d'une grande utilité et fut toujours pratiqué, car il était moins long et moins dangereux que la voie qui passait par Marans. Le passage au Brault offrait des avantages considérables pour le commerce entre le Bas-Poitou et l'Aunis : la Sèvre, à cet endroit, était rétrécie et sa profondeur peu considérable à cause d'un banc de rochers aujourd'hui supprimé.

À Marans, il fallait quelquefois quatre ou cinq heures pour passer, tandis qu'au Brault, il n'y avait que cinq ou six brasses d'eau à traverser.

Des voies terrestres de grande largeur, appelés *chemins du Roi*, chemins royaux ou chemins des Trois-Ponts, conduisaient de La Rochelle au Brault en ligne directe.

Le chemin par le Brault était plus court de quatre lieues environ que celui par Marans : pour aller de La Rochelle en Bas-Poitou, il passait par Saint-Xandre, Puyraveau au Sud de la Sèvre, et par Champagné, Luçon ou Moreilles, au Nord.

10 – Les revenus du passage des personnes ou des marchandises au Brault revenaient au Seigneur de Charron jusqu'à la Révolution.

Les seigneurs de Marans employèrent tous les moyens pour obliger les voyageurs et les marchands à passer dans leur ville au lieu d'emprunter le passage du Brault. En dehors des actions suivies devant différentes juridictions, ils allèrent même jusqu'à arrêter les passants et à les menacer de les pendre après leur avoir coupé les oreilles s'ils passaient par le Brault ; des fourches patibulaires avaient été dressées dans un pré tout proche du passage par les Seigneurs de Marans qui, dans leurs aveux et dénombrements, se prétendirent toujours seigneurs hauts justiciers de la Sèvre, de Marans jusqu'à la mer.

Remarque : Dans un état des domaines royaux dressé au début du XVIII^{ème} siècle, les droits de naufrage et d'ancrage de Charron étaient considérés comme des droits royaux.

11 – Le pouvoir royal, à diverses reprises, établit des droits pour maintenir en bon état les voies terrestres qui passaient par la ville de Marans, dans l'intérêt général des voyageurs et des marchands.

Le 14 juin 1375, Charles V, à la requête de Péronnelle de Thouars, son mari Amaury de Craon, comte de Dreux, sire de Marans établit des impôts pour la réparation de la garde des barbicanes et de l'île de Marans.

Ces droits étaient les suivants :

- i)** pour chacune personne de pied, passant par l'île, 1 denier ;
- ii)** pour chacune bête chevaline, asine, bovine ou beline, 1 denier ;
- iii)** pour chacune charge de cheval, vin, sel, poisson, draps, cuivre de poids et autres denrées et marchandises, passant tant par terre que par mer, 4 deniers.

12 – Le roi Charles VIII reconnut plus tard l'importance de Marans qui était une avant-garde de La Rochelle, observant que ce lieu était environné « d'eaux et marais de toutes pars, auquel lieu y affluent et que viennent souvent, tant par mer que par terre, plusieurs marchans des pays de Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne, Espagne et de plusieurs autres pays tant de notre royaulme que d'ailleurs, pour aller et venir en nostre ville de La Rochelle, et aussi pour venir d'icelle y passent lesdits marchans et plusieurs marchandises pour aller ès pays de Poitou, Bretagne, Anjou, le Mayne, Tourayne et autres parts ».

Remarques : a) – Charles VIII établit pour neuf années, par des lettres de janvier 1492, des droits de péage, barrage, aide ou coutume nouvelle pour les dépenses indispensables tant à ces voies de communication qu'à Marans.

b) – La Sèvre était la voie navigable qu'empruntait le trafic des marchandises circulant entre la mer, Niort et le Poitou.

c) – Jean, duc de Berry, comte de Poitou, confia à l'échevinage de Niort les profits de l'aide des marchandises qui arrivaient à Niort ou à Sepvreau et qui provenaient des ports de la Sèvre et de la Vendée.

d) – Dans ses mémoires, l'ingénieur Masse () rapportait : « Pour arriver à Marans, surtout l'hiver, de quelque côté qu'on y arrive, il faut traverser l'eau.

« Quand on vient de La Rochelle, on a le passage de Sérigny qui a plus de 700 toises de long et qui est très mauvais ; la levée est imparfaite et on fait souvent le trajet en bateau, particulièrement dans les grandes eaux ; et quand on vient du côté de Poitiers, il faut passer la chaussée de la Bastille souvent à gué ou en bateau.

« Pour le côté Nord, les trois quarts de l'année, il est inaccessible tant par le débordement de la rivière qui forme comme un grand fleuve, que par un très grand nombre de lassez et de canaux qui ne rendent le pays accessible qu'aux embarcations ; le côté de la mer n'est guère plus abordable. »

e) – Les Rochelais cherchèrent des ressources pour permettre de pourvoir aux besoins de cette partie de l'Aunis ; le 14 novembre 1615, le maire de La Rochelle, le Corps de Ville, les syndics et le conseil de surveillance de la ville (appelé le *conseil des quarante-huit*) décidèrent qu'il y avait lieu d'établir :

- i)** un tablier à Rochefort pour lever 2 écus sur chaque tonneau de vin montant ou descendant la rivière de Charente et 5 pour cent sur toutes marchandises ;

- ii)** un tablier sur la rivière de Marans.

f) – Il était perçu un droit de 5 écus sur chaque tonneau de vin étranger entrant en la ville de La Rochelle.

g) – Le seigneur d'Andilly avait droit de péages, bacs et passages sur le Pas de La Tranche et autres.

h) – Des droits étaient perçus sur les achenaux de Champagné et de Luçon, à Puylizet, proche d'Andilly, où le seigneur percevait 5 deniers par tonneau de vin transporté à son port d'Andilly ou à Esnandes ; et le droit d'une mine de sel pour chaque barque qui déchargeait au moulin Pallade sur la rivière du Moulin des marais à Marans.

i) – De nombreux autres droits grevaient la navigation dans la rivière de la Sèvre.

13 – La terre de Marans appartient au XIII^{ème} siècle aux Seigneurs de Precigny ; elle passa successivement aux Vicomtes de Thouars, aux Seigneurs d'Amboise, aux Seigneurs de la Trémoille, aux Comtes de Sancerre, de Breuil et de Mesrigny. Les Seigneurs de la Trémoille se qualifièrent de princes de la mer depuis Nantes

jusqu'à La Rochelle, en raison de leur principauté de Talmont.

14 – Prise et reprise pendant les guerres de religion, tantôt par les protestants, tantôt par les catholiques, Marans souffrit beaucoup de la révocation de l'Édit de Nantes qui réduisit l'activité de son port.

Remarques : a) – Marans tomba en 1583 au pouvoir de Henri de Navarre, de la maison de Bourbon (1553-1610) qui devint le roi de France Henri IV en 1589 après l'assassinat de Henri III (1551-1589) dernier roi de la maison de Valois.

b) – Le fils d'Henri IV, le roi de France Louis XIII (1601-1643) séjourna à Marans pendant le siège de La Rochelle en 1627 et en 1628.

c) – Le cardinal de Richelieu (1585-1642) fit raser le château de Marans en 1638 pour éviter que les troupes réformées ne s'y installent après le départ des troupes royales.

15 – Sous Louis XV (1710-1774), la terre de Marans fut adjugée le 6 avril 1740 pour la somme de 605 000 livres tournois, à messire Étienne Claude d'Aligre (1694-1752), comte de Marans, qui était chevalier-conseiller du roi et qui devint président à mortier au parlement de Paris.

Remarques : a) – En 1777, par décision de Louis XVI (1754-1793), la *Terre de Marans* fut érigée en marquisat sous le nom de « *D'Aligre* » au profit d'Étienne François d'Aligre (1727-1798), comte de Marans, qui fut conseiller au Parlement de Paris en 1745, puis président à mortier en 1752 et premier président du Parlement de Paris de 1768 à 1771 et de 1774 à 1788.

b) – En qualité de premier président du Parlement de Paris, le marquis Étienne François d'Aligre eut à connaître en 1785 de l'*affaire du collier* qui mit en cause :

i) la reine *Marie-Antoinette* (1755-1793),

ii) le prince *Louis-René de Rohan* (1734-1803) qui était alors cardinal-évêque de Strasbourg,

iii) l'aventurier italien *Giuseppe Balsamo* (1743-1795) soi-disant Alessandro, comte de Cagliostro.

c) – Comme président du Parlement de Paris, Étienne François d'Aligre, tenta de faire obstruction à toutes les réformes, notamment fiscales et il s'opposa au banquier genevois Jacques Necker (1732-1804) lorsqu'il était ministre d'état de Louis XVI.

d) – Sous la Révolution, Étienne François d'Aligre émigra à Bruxelles, puis à Londres et enfin à Brunswick où il mourut en 1798 ; il avait cinq millions de capitaux dans les banques à Londres.

e) – La ville de Marans conserva l'appellation « *d'Aligre* » jusqu'en 1790 (Daligre sans apostrophe, à l'époque de la Révolution) ; elle reprit alors le nom de Marans.

f) – À son décès en 1847, le marquis Étienne Jean François d'Aligre (1770-1847) fit don par testament à la ville de 100 000 francs-or, à charge de construire un hôpital, lequel fut inauguré le juin 1859.

g) – Très attaché à Marans, le marquis Étienne Jean François d'Aligre lui légua aussi le domaine du « *Gros Aubier* ».

h) – La rue d'Aligre, la place et le marché d'Aligre (ou *marché couvert Beauvau*) dans le XII^{ème} arrondissement de Paris, ont été ainsi baptisés sous le Second Empire, le 26 février 1867, en l'honneur du Marquis Étienne Jean François d'Aligre.

16 – Sous Henri IV (fin du XVI^{ème} siècle) les négociants de Marans étaient tous possesseurs de chalands portant jusqu'à 50 tonneaux pour le transport de leurs marchandises entre leurs magasins à Marans et le port du Brault où les attendaient des navires de 400 à 500 tonneaux.

Remarques : a) – Dès le XVI^e siècle on exportait des céréales, des fruits et légumes, des volailles et des œufs, de la chaux, des tuiles, du bois de chauffage, etc. ; on importait des produits exotiques tels que les épices, du charbon de terre d'Angleterre et plus tard, des bois du Nord.

b) – Des coqs de combats ramenés d'Asie par les équipages des bateaux en escale, croisés avec les poules locales, sont à l'origine, dit-on, de la fameuse race des fameuses poules dites « *de Marans* » aux œufs de couleur marron et qui ont des plumes aux pattes.

17 – À la fin du XX^e siècle, le trafic était constitué d'exportations de céréales par le silo Charriau et d'importations de bois du nord pour le négociant Raoult.

Remarques : a) – En 1986 ne subsistaient que des importations de bois du nord ; le fret était un peu plus important qu'en passant par La Pallice, mais les fardeaux de bois scié étaient déchargés du navire par le personnel du négociant et ils étaient immédiatement placés dans ses magasins qui se trouvaient vis-à-vis du quai.

b) – Il était devenu difficile de trouver à affréter des navires pouvant remonter jusqu'à Marans en raison de la longueur disponible pour l'évitage dans le port (70 mètres) ; d'autre part, la profondeur dans le canal maritime était maintenue trop basse pour les tirants d'eau de ces navires et il fallait parfois attendre une marée entière aux écluses du Brault que le Service des eaux des Deux-Sèvres fasse remonter le niveau dans le canal en fermant le déversement dans la rivière après la pleine mer.

18 – Le 25 septembre 1986 la Ville de Marans sollicita du département de la Charente-Maritime la concession des ouvrages et installations portuaires.

L'ayant obtenu, elle a fait les aménagements nécessaires pour développer la plaisance, mais qui ne permettent plus la venue des navires de commerce.

Marans (Port de –) [*Port de mer sur la Sèvre niortaise*] : **1** – Marans est une ville et un port de plaisance sur la Sèvre Niortaise, à une douzaine de kilomètres de la mer.

Remarques : a) – Latitude : 46° 18' 28" Nord ; longitude : 3° 18' 29" Ouest.

b) – Établissement du port : 4 heures 40 minutes.

c) – Zéro des cartes marines dans la baie de l'Aiguillon : 3,60 m au-dessous du zéro de nivellement général de la France (Lallemand).

d) – Plafond de la passe du rocher du Brault : 0,45 m au-dessus du zéro des cartes.

e) – Correction à faire par rapport à la marée à La Pallice pour les heures de la marée au Rocher : + 15 minutes.

f) – Correction à faire par rapport à la marée à La Pallice pour les hauteurs de la marée au Rocher : + 0,05 mètre.

g) – Tirant d'eau admissible à la pleine mer dans la Sèvre Niortaise en aval de l'écluse du Brault :

i) en vive eau moyenne, 4,60 mètre ;

ii) en morte eau moyenne, 3,60 mètres.

2 – Le port de Marans est relié à la Sèvre Niortaise par un canal maritime de longueur 4 km, mis en service en 1889 ; l'entrée dans le canal maritime en venant de la mer par la Sèvre Niortaise se fait au Brault par une écluse à sas.

Remarques : a) – La largeur de l'écluse du Brault est de 10,85 mètres (35 pieds).

b) – Longueur du sas perreyé, 104 mètres.

c) – Largeur à la surface de l'eau dans le sas :

i) maximum 40,05 mètres ;

ii) minimum 36 mètres.

d) – La rivière, le sas et le canal sont accessibles en tout temps à des navires calant selon les marées de 12 à 15 pieds (3,6 m à 4,6 m).

e) – La distance de la baie de l'Aiguillon aux écluses du Brault est de 11 km (6 milles).

f) – La distance des écluses du Brault au quai du port de Marans est de 6 km (3,24 milles).

g) – Le temps nécessaire pour aller de la baie de l'Aiguillon aux quais du port de Marans est compris entre 2 et 3 heures (temps de passage dans le sas compris).

h) – Les navires sont toujours à flot dans le port de Marans.

3 – La profondeur théorique du canal est de 4 mètres ; le niveau de l'eau dans le canal dépend des besoins des agriculteurs dont les champs de maïs entourent le canal, car le canal sert à drainer l'eau de cette région naturellement marécageuse. La largeur du canal est de 7 mètres au plafond et de 35 mètres en surface lorsque le niveau est normal pour la navigation.

Les doubles paires de portes de l'écluse, lorsqu'elles sont ouvertes, laissent des passages d'une largeur de 10,85 mètres (35 pieds) ; la longueur du sas perreyé est de 104 mètres ; le seuil du radier aval est à 0,5 mètre au-dessus du zéro des cartes. Le sas a une longueur de 104 mètres ; sa largeur est de 11 mètres au plafond et de 45 mètres entre les berges.

Les navires se tiennent au milieu du sas au moyen d'amarres, sans possibilité d'accoster.

À l'époque où subsistait un trafic commercial (jusqu'à la fin des années 1980), l'ouverture des portes se faisait normalement :

i) en vives eaux, de 2 heures avant à 2 heures après l'heure de la pleine mer ;

ii) en mortes eaux, de 1 heure avant à 1 heure après l'heure du plein.

La longueur maximum des navires pouvant éviter sur lest à Marans est d'environ 70 mètres, à condition que le niveau dans le canal soit élevé ; l'évitage se fait sur tribord en appuyant l'étrave sur le quai du 11-Novembre, le plus loin possible dans sa partie Est.

Actuellement (2021), en principe, le pont routier du Brault ne lève et celui de l'écluse ne tourne qu'une fois par jour, à la pleine mer de jour.

Il faut impérativement prendre contact avec l'éclusier avant de se présenter à l'écluse à la descente ou au pont routier à la montée.

Écluse du Brault : téléphone 05.46.01.53.77, VHF canal 9.

Le feu coloré situé en aval des écluses du Brault et du pont routier sur la Sèvre, rive droite, tourné vers les navires qui montent, est *vert* lorsque l'éclusier a aperçu le navire ; le feu vert ne donne pas de priorité pour le passage du pont au navire qui monte par rapport à un autre navire qui descendrait la rivière.

4 – Le Port de Marans est situé en centre-ville.

Remarques : **a)** – La superficie du bassin à l'intérieur du port est de 26 hectares ; les navires y sont toujours à flot.

b) – Marans est un port municipal ; la municipalité de Marans a choisi de transformer le port de commerce en port de plaisance dans les années 1980.

c) – Il y a 180 places pour des bateaux de plaisance, dont une dizaine pour les visiteurs.

d) – Bureau du Port, quai du 11-Novembre - 17230 Marans ; tél. 05.46.01.02.99.

Mairie de Marans : téléphone 05.46.01.10.29 ; télécopie : 05.46.01.10.72.

5 – La distance entre la bouée d'atterrissage de l'Aiguillon et l'entrée de l'écluse du canal maritime est de 11 kilomètres.

La distance entre l'embouchure de la Sèvre Niortaise et le port de Marans est d'environ 7 milles ; le temps nécessaire pour aller de la rade de l'Aiguillon au port de Marans est d'environ 2 à 3 heures, selon la vitesse du navire, selon la vitesse du flot en rivière, la force du vent et la durée du franchissement de l'écluse.

Le zéro des cartes marines dans la Baie de l'Aiguillon est de 3,60 mètres au-

dessous du niveau Lallemand (nivellement général de la France).

Le tirant d'eau admissible en Sèvre Niortaise en aval du Brault est de 4,6 mètres en vive eau, de 3,6 mètres en morte eau.

Le plafond de la passe du Rocher du Brault est de 0,75 mètre au-dessus du zéro des cartes d'après un sondage de 1964 (il serait théoriquement de 0,45 mètre).

La pleine mer au Rocher du Brault a lieu environ 15 minutes après la pleine mer de La Pallice et la hauteur d'eau y est supérieure de 5 centimètres.

6 – Navires de commerce, navires de guerre ou navires à passagers.

La navigation en Sèvre Niortaise se fait uniquement de jour.

Le tirant d'eau maximum admissible pour les navires allant à Marans est égal, depuis 1985, à la hauteur de la pleine mer moins 0,75 mètre ; la longueur maximum des navires est de 70 mètres, à condition qu'ils aient un faible tirant d'eau au moment de l'évitage, que le niveau de l'eau dans le canal soit haut et que la partie orientale (amont) du quai du 11-Novembre soit libre.

Les navires de commerce ou de guerre doivent partir de la rade de La Pallice au plus tard 2 heures avant la pleine mer de La Pallice et 3 heures 30 minutes avant la tombée de la nuit le soir, ou au plus tôt 0 heure 45 minutes avant le lever du jour le matin ; ils doivent passer la bouée d'atterrissage de l'Aiguillon 1 heure et 15 minutes avant la pleine mer de La Pallice.

La durée de la montée de la bouée d'atterrissage de l'Aiguillon au port de Marans est d'environ 2 heures 45 minutes.

La dernière heure de départ de Marans est 2 heures avant la pleine mer de La Pallice et 2 heures 30 minutes avant la tombée de la nuit le soir, ou pas avant l'heure du lever du jour le matin ; la dernière heure de départ des écluses du Brault est 0 heure 45 minutes avant la pleine mer de La Pallice.

Remarques : a) – Le tirant d'eau admissible des navires peut être réduit en fonction du niveau de l'eau dans le canal maritime et de l'envasement du canal maritime.

b) – Si la hauteur d'eau dans le canal est insuffisante à une marée donnée, on peut demander au service des voies navigables des Deux-Sèvres, à Niort, éventuellement en passant par l'éclusier du Brault, d'augmenter le niveau dans le canal à la marée suivante.

Marans (Pilotage dans la rivière de –) : 1 – Le pilotage des navires de la mer à Marans ou vice-versa, a été assuré jusqu'à la fin des années 1950 par des pilotes nommés exclusivement pour ce parcours ; en cas d'empêchement du pilote de Marans, ou lorsque deux navires se présentaient en même temps, le patron de l'embarcation porte-pilote de Marans était autorisé à conduire les navires en qualité de pratique.

2 – Le trafic et les recettes étaient devenu, après la Seconde Guerre Mondiale, irréguliers et trop faibles pour faire vivre deux pilotes.

Remarques : a) – Le trafic commercial a été en 1957 de 22 000 tonneaux de jauge nette pour 90 navires ; en 1958, 42 282 tonneaux pour 156 navires ; en 1959, 393 tonneaux seulement à la fin du mois d'août, 8 navires seulement étant prévus jusqu'à la fin de l'année.

b) – En 1960, l'unique pilote de Marans, M. Phelipeau, était autorisé à pratiquer la pêche, car le pilotage ne suffisait pas à assurer sa subsistance.

3 – L'assemblée commerciale de Marans proposa en 1960 une augmentation des tarifs de pilotage pour Marans de 30 pour 100, ce qui, sur la base d'un trafic égal à celui de 1958, devait porter la rémunération mensuelle du pilote de 35 000 à 47 000 francs, soit en moyenne 3 600 francs par opération de pilotage.

Remarque : Les tarifs appliqués en 1959 étaient ceux qui avaient été fixés par le décret du 13 août 1955 ; depuis 1955, les charges d'exploitation et d'armement avaient beaucoup augmenté.

4 – En juin 1957, M. Phelipeau avait demandé à être remplacé pendant le temps nécessaire à une cure, que son état de santé rendait indispensable ; le pilote-pratique de Marans, M. Sarazin, qui aurait dû remplacer M. Phelipeau, était également malade et inapte à piloter.

Remarque : Des pilotes de La Pallice étaient alors venus piloter des navires à destination de Marans, mais sans que cela n'ait été rendu officiel par un nouveau règlement ; quatre pilotes de la station de La Pallice, après un stage d'instruction, avaient déjà conduit des navires à Marans dans de parfaites conditions.

5 – Les pilotes de La Pallice furent autorisés à conduire les navires de la mer au port de Marans et vice-versa par le décret du 29 février 1960 (J.O. du 8 mars 1960).

Remarques : **a)** – La coordination des pilotes de Marans et de ceux La Pallice était à l'étude depuis 1956.

b) – Selon les dispositions nouvelles, le pilote de Marans avait le droit prioritaire de conduire les navires qui entraient dans la rivière de Marans ou qui en sortaient ; en cas d'empêchement de sa part, il était remplacé par l'un des pilotes de La Pallice habilité à conduire les navires dans la rivière de Marans.

c) – Le service du pilotage de la rivière et du port de Marans était désormais dirigé par le chef du service du pilotage de La Pallice et de la Charente ; en cas d'empêchement du pilote de Marans, si un navire demandait un pilote pour entrer ou sortir de Marans, le chef de pilotage désignait le pilote de la station de La Pallice qui serait chargé de conduire le navire.

d) – En cas de pilotage d'un navire à destination de Marans par un pilote de La Pallice, ce pilote embarquait en rade de La Pallice et les droits de pilotage revenaient au pilote de La Pallice qui avait fait l'opération, diminués d'une retenue de 13 pour 100 versée à la Caisse de Pensions de Marans.

e) – Le règlement local de Marans a été modifié de telle sorte que la limite Sud de la zone de pilotage de Marans devienne la ligne Est-Ouest qui passe par le môle d'escale de La Pallice.

f) – En cas de pilotage d'un navire montant à Marans avec le pilote de Marans, si le navire se présentait par le Sud (Pertuis d'Antioche), le pilote de Marans se rendait à La Pallice par voie de terre, ce qui est moins onéreux que le parcours par la mer ; il se faisait mettre à bord de son navire par l'embarcation qui allait récupérer le pilote de La Pallice qui avait fait le trajet de la mer à la rade de La Pallice.

g) – Il est arrivé que des navires manquent une marée parce que ni le pilote de Marans, ni le patron du bateau porte-pilote n'étaient disponibles. Pour éviter cet inconvénient, les divers intéressés avaient admis qu'il pourrait être fait appel au concours d'un pilote de La Pallice.

h) – La modification des règlements locaux de Marans et de La Pallice du printemps 1960 préparait la fusion totale des stations de pilotage de Marans et de La Pallice au départ de M. Phelipeau.

i) – Le pilotage des navires dans la rivière de Marans est maintenant (2021) assuré exclusivement par les pilotes de La Rochelle-Charente ; en réalité, aucun des pilotes exerçant actuellement à La Pallice ou en Charente n'a jamais piloté de navire de la mer jusqu'à Marans parce que l'occasion ne s'est pas présentée.

Marasme : **1** – Maigreur extrême, consommation.

Exemple : Tomber dans le marasme.

2 – [Au figuré] Mauvais moment dans les affaires.

Marathon : Bourg et plaine de l'Attique, à environ 40 kilomètres d'Athènes, où Miltiade vainquit les Perses et sauva Athènes à la fin de la Première Guerre Médique, en

490 avant Jésus-Christ, avec des forces très inférieures en nombre mais mieux équipées, mieux entraînées, mieux organisées et surtout mieux commandées.
Remarques : a) – Selon l'historien grec Hérodote (484-425 avant J.-C.) le général athénien Miltiade disposait de 11 000 hommes, dont 10 000 hoplites Athéniens et le général perse Artapherne de 100 000 hommes, dont 21 000 furent engagés à Marathon.

b) – Les Perses eurent 6 400 tués à Marathon, les Grecs 192 seulement.

c) – Selon la tradition qui sert de base à l'épreuve de course à pied sur route appelée *marathon*, un messenger grec du nom de Philippidès courut annoncer aux Athéniens la victoire des Grecs à Marathon, et il mourut d'épuisement après ses 4 heures de course en arrivant sur l'agora d'Athènes, au pied de l'Acropole.

d) – Le record du monde du marathon (42,195 kilomètres) appartient au Kenyan Dennis Kimetto en 2 heures 2 minutes et 57 secondes (marathon de Berlin, le 28 septembre 2014) ; le précédent record était détenu par le Kenyan Wilson Kipsang en 2 heures 3 minutes et 23 secondes (marathon de Berlin, le 29 septembre 2013).

Maraudage : Action de marauder, en parlant de soldats.

Maraude : Pillage qu'exercent les soldats au détriment des populations civiles ennemies (ou parfois amies) soit avec, soit le plus souvent sans la permission de leurs chefs.

Remarques : a) – On dit *aller en maraude*, aller à la maraude.

b) – Le général Napoléon Bonaparte est connu pour avoir incité ses soldats à la maraude dans les villes ennemies qui ne se rendaient pas assez promptement : la plus célèbre de celles-ci est Jaffa, en Palestine.

c) – Maraude se dit aussi lorsqu'il s'agit d'animaux.

Marauder : Piller par maraude.

[Voir le mot Maraude].

Maravédis : [*Vieilli*] Petite monnaie de cuivre qui servit de monnaie de compte en Espagne.

Remarque : La pistole vaut deux mille seize maravédis.

Marbre : 1 – Sorte de pierre calcaire extrêmement dure et solide, qui reçoit le poli.

Remarque : Le marbre sert principalement aux ouvrages de sculpture et d'architecture.

2 – On appelait marbre, chez les imprimeurs au plomb, la pierre sur laquelle ils mettaient les caractères arrangés et mis en pages pour les imposer et pour corriger les formes.

3 – On appelait table de marbre, sous l'Ancien Régime, les juridictions de la Connétablie, de l'Amirauté et des Eaux et Forêts.

Marc : Ancienne unité de masse française.

Remarques : a) – Un marc valait 8 onces françaises de 30,594 g , ou 192 deniers, ou une demi-livre de Paris, soit 244,7529 grammes.

b) – Les ouvrages d'or et d'argent se vendaient au marc.

c) – Le marc est une unité qui sert encore à peser les matières d'or et d'argent.

d) – Un marc est une quantité d'or ou d'argent pesant 8 onces.

e) – L'expression « *au marc le franc* » désigne une façon proportionnelle de répartir une somme.

f) – On disait « *au marc la livre* », « *au sou la livre* » pour dire *au prorata* de ce qui est dû à chaque créancier.

g) – L'expression *poids de marc* signifiait jadis une manière de compter les poids des marchandises, selon laquelle la livre avait toujours seize onces comme à Paris, et non pas douze ou quatorze onces comme en d'autres lieux.

Exemple : J'achète trois livres de cette marchandise, poids de marc.

h) – Le « c » de marc ne se prononce pas.

i) – En France, l'or et l'argent ont été pesés au moyen d'un poids appelé *marc* depuis le règne du roi des Francs Philippe 1er (1052-1108).

Marc : Ce qui reste de plus grossier de quelque fruit ou d'autre chose qu'on a pressé pour en tirer le suc.

Exemples : Marc de raisins ; marc de pommes ; marc de café.

Remarques : **a)** – On appelle moût le liquide obtenu par le pressage des fruits.

b) – Le « c » de marc ne se prononce pas.

Marcassite : Sorte de pierre composée de fer ou de cuivre et de soufre, d'une figure anguleuse. [Voir le mot *Pyrite*].

Marchand : Celui qui fait profession d'acheter et de vendre.

[Voir l'expression *Marchands (Six corps de –)*].

Remarques : **a)** – On dit « *de marchand à marchand il n'y a que la main* » pour dire qu'entre marchands il n'est pas besoin d'écrire ; les marchands ne font que se toucher dans la main pour conclure, pour arrêter un marché.

b) – On dit « *n'est pas marchand qui toujours gagne* » et aussi « *marchand qui perd ne peut rire* ».

c) – On dit *marine marchande*, pour la distinguer de la marine militaire.

[Voir l'expression *Marchande (Marine –)*].

d) – On appelle *navire marchand* (autrefois vaisseau marchand ou bâtiment marchand) un navire qui n'est destiné qu'à porter des marchandises ou des passagers contre le paiement d'un fret.

e) – On dit qu'une rivière est *marchande*, pour dire qu'elle est navigable, les eaux n'étant ni trop hautes ni trop basses pour le transport des marchandises.

Marchande (Marine –) (en anglais « *merchant navy* ») : La marine marchande, ou marine de commerce, est celle dont les armements sont faits et payés par des armateurs pour transporter, en échange du paiement d'un fret, des passagers ou des marchandises. [Voir le mot *Fret*].

Marchander : Demander le prix de quelque chose et quelquefois disputer sur le prix.

Marchandise : Denrées ; les choses dont les marchands font trafic et commerce.

Marchandise (en anglais « *goods* », « *cargo* ») : **1** – Diverses denrées, divers produits ou différents objets composant la cargaison d'un navire de charge.

Remarque : Le mot « *fret* » qui désigne le prix convenu en échange du transport d'une marchandise n'est pas synonyme de *marchandise* et ne doit pas être employé à la place du mot *marchandise*.

2 – Par ce mot, on entend aussi le chargement entier du navire.

Remarques : **a)** – On disait d'un vaisseau, qu'il était équipé *moitié guerre moitié marchandise* pour signifier que, quoiqu'il fut chargé de marchandises, il était armé et en état de se défendre.

b) – [Au figuré] On dit *moitié guerre, moitié marchandise* pour dire, moitié de gré, moitié de force.

Exemple : Il l'a obligé à lui vendre sa maison moitié guerre, moitié marchandise.

Marchandises divers (en anglais « *sundries* ») : **1** – Expression désignant des marchandises solides et conditionnées de plusieurs sortes, transportées ensemble par mer sans que la nature, le nombre ou la valeur de ces marchandises ne soient détaillés.

Remarques : **a)** – On dit indifféremment *marchandises diverses*, ou *produits divers*, ou *marchandises et produits divers*, ou *marchandises divers*.

b) – Le « s » terminal de « *divers* » se fait entendre, comme le « t » final des mots *canot*, *équipet*, *bout* ou des ordres à la machine *lent* et *tout* (dans *avant lent*, *arrière lent*, *avant tout* ou *arrière tout* etc.).

2 – Marchandises qui ne se présentent pas en vrac et qui font l'objet d'un conditionnement (sacs, fardeaux, palettes, caisses, balles, rouleaux, cadres, conteneurs, etc.)

Marchands (Six corps de –) : 1 – Les six corps de marchands de la Ville de Paris comprenaient, jusqu'à la Révolution de 1789, dans l'ordre de préséance arrêté en 1660 :

- i)** les drapiers (y compris les chaussetiers fabriquant les chausses) eurent un statut en 1188 ; ils s'installèrent rue de la Vieille-Draperie puis, en 1527, rue des Déchargeurs, dans le quartier Sainte-Opportune ;
- ii)** les épiciers (y compris les apothicaires, droguistes, confituriers et ciriers) étaient installés rue Quincampoix ;
- iii)** les merciers (négociants en gros, marchands d'étoffe de soie, de brochées en or et argent, de dorure et galons, de dentelles, de fer, de soieries, de modes, de toiles, etc.) eurent un statut en 1407 ; ils étaient également installés rue Quincampoix ;
- iv)** les fourreurs (y compris les pelletiers) étaient installés rue Bertin-Poirée, dans le quartier Sainte-Opportune ;
- v)** les bonnetiers (fabriquant des bonnets et vendant des bonnets, bas, gants, chaussons et mitaines) étaient installés rue des Écrivains, dans le quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie ;
- vi)** les orfèvres (y compris les joailliers, bijoutiers, et les marchands d'or, d'argent, de diamants, de perle et pierres précieuses) étaient installés aux numéros 8 et 10 de la rue des Orfèvres.

2 – Les 6 corps de marchands de la Ville de Paris financèrent la construction du vaisseau de 74 canons appelé « *Six Corps* », conformément à l'appel aux « *dons de vaisseaux* » du duc de Choiseul (1719-1785), le ministre de la Marine de Louis xv (1710-1774), en raison de l'état catastrophique du trésor royal, ruiné et endetté pour financer la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Remarques : a) – Le vaisseau « *Six Corps* » construit à Lorient sur les plans de l'ingénieur Antoine Grognard (1727-1799), lancé en 1762 et qui fut en service de 1763 à 1779, n'a jamais participé à aucun combat.

b) – Le « *Six Corps* » avait une longueur de 57,2 m, une largeur de 14,0 m, un tirant d'eau de 6,8 m, un déplacement de 1 600 t ; il portait 28 pièces de 36 livres dans sa première batterie, 30 pièces de 18 livres dans sa deuxième batterie et 16 pièces de 8 livres sur les gaillards.

c) – Le « *don des vaisseaux* » était un appel du duc de Choiseul à la générosité des habitants du royaume afin de financer, sous la forme de souscriptions, la construction des vaisseaux de ligne destinés à remplacer ceux qui avaient été perdus contre les Anglais (6 à Louisbourg, 5 à Lagos, 3 aux Cardinaux, 15 de façon isolée) pendant la guerre de Sept Ans.

d) – Sur les trente vaisseaux lancés entre 1760 et 1769, dix-sept ont été financés par des dons de provinces, de villes, d'institutions ou de particuliers du royaume ; c'était par patriotisme et pour préparer une revanche contre les Anglais :

- i)** le « *Six-Corps* » (74 canons) lancé en 1762, don des marchands de Paris,
- ii)** la « *Provence* » (64 canons) en 1763, don des États de Provence,
- iii)** l'« *Union* » (64 canons) en 1763, don de particuliers,
- iv)** le « *Diligent* » (74 canons) en 1763, don du Régisseur des Postes,
- v)** le « *Bordelois* » (50 canons) en 1763, don de la ville de Bordeaux,
- vi)** la « *Ferme* » (50 canons) en 1763, don des Fermiers généraux,
- vii)** l'« *Utile* » (50 canons) en 1764, don des Fermiers généraux,
- viii)** le « *Flamand* » (50 canons) en 1764, don des États de Flandres,
- ix)** le « *Citoyen* » (74 canons) en 1764, don des Trésoriers de l'Extraordinaire

des Guerres,

x) le « *Zélé* » (74 canons) en 1764, don du Régisseur général des finances,
xi) la « *Ville de Paris* » (90 puis 104 canons) en 1764, don de la Ville de Paris,

xii) le « *Saint-Esprit* » (80 canons) en 1765, don de l'ordre du Saint-Esprit, rebaptisé le « *Scipion* » en 1794,

xiii) l'« *Artésien* » (64 canons) en 1765, don des États d'Artois,

xiv) le « *Languedoc* » (80 canons) en 1766, don des États du Languedoc,

xv) la « *Bretagne* » (110 canons) en 1766, don des États de Bretagne,

xvi) le « *Marseillois* » (74 canons) en 1766, don de la Chambre de Commerce de Marseille,

xvii) la « *Bourgogne* » (74 canons) en 1766, don des États de Bourgogne.

e) – La « *Ville de Paris* » était le vaisseau-amiral du marquis de Grasse Tilly, comte de Grasse (1722-1788) le 5 septembre 1781 à la bataille navale de la baie de Chesapeake, qui fut la victoire décisive de la marine française contre la flotte du rear admiral britannique Thomas Graves (1725-1802), dans le cadre de la Guerre d'Indépendance américaine : le traité de fut une revanche sur le traité de Paris du 10 février 1763 qui marquait la fin de la Guerre de Sept Ans qui fut une défaite des Français.

Marche : 1 – Frontière militaire d'un État.

Remarque : On appelle *régiment de marche* un régiment garde-frontière ou un régiment formé avec des hommes de différents corps pour des circonstances accidentelles.

2 – Nom d'un territoire formant la séparation d'un État avec un État voisin.

Exemple : Les *marches de Bretagne* entre le duché de Bretagne et le royaume de France.

Remarque : Le nom « *Marche* » entrainait dans l'appellation de certaines provinces frontalières :

i) l'ancienne *Marche Trévisane* (en Italie), passa sous la domination de la République de Venise et est devenue aujourd'hui la province de Trévise ;

ii) l'ancienne *Marche d'Ancone* (province des États pontificaux) donne sur l'Adriatique ;

iii) l'ancienne *Marche de Bretagne*, entre Vannes et Blois, devait protéger le royaume franc des incursions bretonnes ; la *Marche de Bretagne* avait été créée en 753 par la réunion des comtés francs du Nantais, du Vannetais, du Rennais et d'une partie de la province du Maine ; elle regroupa en 861 les provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine.

iv) la *Marche de Limousin* ou *province de la Marche* (détachée au x ème siècle des provinces du Limousin et d'Auvergne) correspondait à peu près à l'actuel département de la Creuse.

Marche : 1 – Mouvement de celui qui marche (hommes ou animaux).

[Voir l'expression *Marche d'un navire*].

2 – Air de musique qui règle et anime la marche d'une troupe.

3 – Partie d'une échelle ou d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre.

4 – [Au figuré] Conduite, manière d'agir, de se conduire.

Exemples : Marche équivoque ; marche de la Nature ; marche de l'esprit humain.

5 – Au jeu des échecs, on appelle *marche* le mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie.

Remarque : Je ne sais pas le jeu des échecs, j'en sais seulement la marche.

Marche d'un navire : On appelle *marche d'un navire*, le degré de vitesse qu'il a.

- Marche : 1** – La marche d'un chronomètre ou d'un garde-temps (en anglais « *the rate of a time-keeper* ») décrit l'avance ou le retard que prend cet instrument en un temps donné.
Remarques : a) – La *marche diurne* est la quantité dont une montre, un garde-temps ou un chronomètre avance ou retarde en un jour.
Exemple : Une montre qui *avance* de deux secondes par jour aura une marche de : *moins deux secondes par jour*.
b) – La marche diurne d'un garde-temps, calculée entre deux tops horaires, est le quotient de l'*écart* entre les états absolus observés du garde-temps par le *nombre de jours* qui sépare les tops horaires considérés.
[Voir l'expression *État absolu*].
2 – On appelle *marche des astres* leur mouvement réel ou apparent.
- Marché : 1** – Vente, achat de ce qui se débite en un lieu donné ; réunion de ceux qui vendent ou achètent ce qui se débite ainsi.
2 – Lieu public où l'on vend et achète toutes sortes de denrées et d'objets ; ce que l'on rapporte du marché.
3 – [Par extension] Ville, pays où se font des transactions commerciales avec des nations étrangères.
Remarque : On dit aussi *place* ou *place marchande*.
4 – En économie politique, on appelle marché (souvent au pluriel) l'état de l'offre et de la demande.
5 – Marché d'ouvrage : convention entre un entrepreneur ou un artisan et celui qui commande un ouvrage quelconque.
6 – Toute espèce de convention.
[Voir les expressions *Marché au comptant*, *Marché à terme*, *Marché ferme*].
- Marché à terme** : Achat à un prix connu à l'avance d'un produit qui sera livré, mis à disposition ou fourni ultérieurement.
- Marché au comptant** : Marché au taux du moment présent.
- Marche avec ! : 1** – Commandement pour que les hommes qui doivent faire forcer un cordage le saisissent par leurs deux mains à la fois, et produisent leur effort en marchant ensemble au pas, sans qu'aucune des deux mains lâche le cordage.
2 – Commandement pour que les hommes à terre qui accompagnent un navire en train de se déhaler le long d'un quai, tiennent les amarres du navire à la main sans en capeler les yeux sur les bollards du quai, mais en exerçant un effort suffisant pour que ces cordages ne tombe pas dans l'eau.
- Marche diurne** : La marche diurne d'une montre marine est la variation journalière de l'état absolu de cette montre.
[Voir le mot *Marche* et les expressions *État absolu*, *Montre marine*].
- Marche d'un navire** (en anglais « *rate of going* » « *headway* » « *sailing* ») : La marche d'un navire est la quantité dont il s'avance en faisant route.
- Marché ferme** : Marché qui emporte obligation au vendeur de livrer et à l'acheteur de prendre livraison aux conditions convenues.
- Marché financier** : On entend par *marchés financiers* les opérateurs des différentes bourses qui permettent aux entreprises en expansion de trouver l'argent dont elles ont besoin pour financer leurs investissements.
Remarques : a) – La pression des investisseurs pour conserver le même niveau de rémunération du capital accentue les difficultés des entreprises qui connaissent une baisse de leurs bénéfices, car ces entreprises doivent alors diminuer la masse salariale, souvent en se séparant de leurs meilleurs collaborateurs, et ensuite vendre leurs branches les plus facilement négociables, qui sont souvent les plus

rentables.

b) – Les *marchés financiers* n'ont pas vocation à favoriser les réorientations stratégiques des entreprises qui connaissent des difficultés temporaires.

[Voir l'expression *Société par actions*].

Marche oblique : 1 – L'expression imagée de « *marche oblique* » caractérise une situation dans laquelle la *vitesse instantanée* d'un navire par rapport à la surface de l'eau n'a pas la même orientation que sa *ligne de quille*.

i) pour des raisons de commodité et conformément à la définition du centre de masse, on considère que la vitesse du navire par rapport à l'eau est celle de son centre de masse ;

ii) la vitesse du navire par rapport à l'eau s'appelle sa *route-surface* ;

iii) l'orientation de la ligne de quille (angle entre la direction du Nord et celle de la ligne de quille) est le *cap* du navire.

iv) l'orientation de la ligne de quille ou celle de la route-surface s'estiment en degrés (360 degrés dans une circonférence) *par rapport au Nord* dans le sens des aiguilles d'une montre ;

Remarques : a) – La *marche oblique* est un *concept* commode et crucial pour étudier les conséquences des effets de l'écoulement de l'eau autour de la carène du navire en mouvement *relatif* par rapport à l'eau dans laquelle il est immergé.

b) – Le concept de la *marche oblique* permet de se représenter mentalement et de caractériser physiquement les phénomènes que l'on cherche à observer si l'on désire comprendre, expliquer ou prévoir la manœuvre des navires.

c) – La *marche oblique* explique la *réaction spécifique* de la carène du navire en mouvement par rapport à l'eau qui le porte.

[Voir les expressions *Résistance de carène*, *Résistance hydrodynamique*].

d) – Le concept de la *marche oblique* est utilisé pour :

i) *expliquer* le comportement passé du navire,

ii) *comprendre* le comportement actuel du navire,

iii) *prédire* le comportement futur du navire que l'on manœuvre.

e) – La situation de *marche oblique* est triviale en manœuvre de port.

f) – La *giration permanente* est une situation de *marche oblique* entretenue.

g) – L'un des différents effets de l'écoulement de l'eau autour de la carène d'un navire qui se déplace dans l'eau est de modifier les forces de portance qui s'exercent *verticalement* (par définition) et qui permettent au navire de flotter : l'enfoncement moyen et l'assiette d'un navire qui se déplace dans l'eau sont modifiés par rapport à la situation observée au repos, que le navire soit dans une situation de marche oblique (angle de dérive d'un côté ou de l'autre) ou non (pas d'angle de dérive).

h) – Dans le cas d'une situation stabilisée (par exemple un voilier qui fait une route-surface rectiligne entre le près et le large) l'*angle de dérive* s'apprécie en observant la direction de la houache du navire par rapport à la direction de la ligne de quille.

[Voir les mots *Houache*, *Sillage*, *Dérive*].

i) – Il n'est pas possible de déterminer directement, pour un navire donné qui se déplace par rapport à l'eau qui le porte, la force horizontale résultante et le moment horizontal résultant de l'ensemble des forces de pression mises en jeu par l'écoulement de l'eau du fait de la marche oblique.

j) – En manœuvre, les forces extérieures appliquées au navire proviennent :

i) de la situation de marche oblique (écoulement de l'eau sur la carène),

ii) des aides à la manœuvre (ancres, propulseurs transversaux, etc.),

iii) des concours extérieurs (remorqueurs, etc.).

k) – La *résultante* de toutes les forces extérieures appliquées au navire en situation de marche oblique peut se décomposer en :

- i)** Une force de traînée horizontale de grandeur $k.C_x$ appliquée au centre de masse du navire, parallèlement à la ligne de quille ;
- ii)** Une force de dérive horizontale de grandeur $k.C_y$ appliquée au centre de masse du navire. (perpendiculairement à la ligne de quille) ;
- iii)** Un couple de rotation horizontal de moment $k.C_m$ autour de la verticale passant par le centre de masse du navire.

2 – Définition de la situation de marche oblique :

La *marche oblique* est la situation d'un navire dont le *cap* et la *route-surface* font un certain angle appelé *angle de dérive* :

- i)** C'est la situation normale des navires à voiles en mer.
- ii)** C'est une situation habituelle pour les navires à propulsion mécanique qui naviguent en subissant un vent latéral.
- iii)** C'est une situation fréquente et transitoire pour tous les navires qui manœuvrent dans des eaux resserrées, même en l'absence de vent, avec ou sans le concours d'assistances extérieures.

3 – Paramètres ou variables à considérer dans le cas de la marche oblique :

- i)** la **position** (même approximative) du *centre de masse* du navire,
- ii)** puis les **déplacements** de ce *centre de masse* par rapport à la couche superficielle de l'eau (*vitesse* et *accélération* en grandeur, en direction et en sens) ;
- iii)** l'**angle** entre la *ligne de quille* du navire et sa *route-surface*, qui s'apprécie à la vue, par exemple en comparant l'orientation de la houache qui suit le navire à l'orientation de la ligne de quille.
Remarque : Cet angle entre la ligne de quille et la route-surface du navire est l'*angle de dérive*
- iv)** les **variations** de l'*angle de dérive*.

4 – Conséquences de la marche oblique :

- i)** Si le cap et la route-surface diffèrent de 90° (ou d'environ 90°) le navire est dans une position d'**équilibre stable**.
- ii)** Si l'écart entre le cap et la route surface (angle de dérive) est compris entre 0° et 90° , le navire est en situation de marche oblique et il tend à prendre l'une de ses positions d'**équilibre stable** (le cap perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à la route-surface, d'un bord ou de l'autre).
- iii)** Si le *cap* du navire et sa *route surface* ont la **même direction**, le navire n'est pas en situation de marche oblique ; le navire est dans une position d'équilibre ; cet **équilibre est instable**, c'est-à-dire qu'une perturbation accidentelle qui tendrait à modifier légèrement le cap du navire ferait venir le navire dans une situation de marche oblique, puis vers une situation d'équilibre stable (le cap perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à la route-surface).

Remarques : **a)** – Le *centre de masse inerte* (ou centre de masse d'inertie) d'un navire est le point situé à l'intérieur du navire qui aurait le même mouvement que son mouvement actuel :

- i)** s'il était isolé,
- ii)** si toute la masse du navire y était concentrée et
- iii)** si toutes les forces extérieures au navire y étaient appliquées.

b) – La *réponse* du navire à une force extérieure appliquée en un point quelconque du navire est équivalente à une *force* et à un *couple* :

- i)** une *force* appliquée au centre de masse du navire, de même direction, de même sens et de même grandeur

ii) et un *couple* tendant à modifier le cap du navire.
[Voir l'expression *Force extérieure appliquée au navire*].
c) – La *réponse* du navire aux *forces liées à l'écoulement* de l'eau tout au long de la carène, pour un *angle de dérive* donné et pour un *clair sous quille* donné, peut se décomposer en :

i) deux *forces* appliquées au centre de masse du navire, respectivement parallèle et perpendiculaire à l'axe du navire

ii) et un couple de rotation autour du centre de masse du navire.

Les intensités des deux forces et le moment du couple de rotation :

α) sont proportionnels au carré de la vitesse-surface du navire,

β) varient avec l'angle de dérive, de manière non proportionnelle à la grandeur de l'angle de dérive,

γ) varient très rapidement avec la diminution ou l'augmentation du *clair sous quille*, de manière non proportionnelle à la valeur du clair sous quille.

d) – Les composantes horizontales des principales *forces extérieures* appliquées sur un navire à hélice en marche avant peuvent se décomposer, selon les circonstances, en :

i) une poussée axiale due à la rotation de l'hélice et qui s'applique sur la butée de l'arbre d'hélice ;

ii) une résistance à l'avancement dirigée selon l'axe du navire, liée à l'écoulement de l'eau le long du *safran du gouvernail* et orientée vers l'arrière du mouvement ;

iii) une force transversale liée à l'écoulement de l'eau le long du *safran du gouvernail*, qui est équivalente à une force transversale de même sens appliquée au centre de masse du navire et à un moment de rotation tendant à modifier le cap du navire ;

iv) Une force de résistance à l'avancement liée à l'écoulement de l'eau le long de la *carène*, dirigée selon l'axe du navire vers l'arrière du mouvement et dont la valeur est proportionnelle au carré de la vitesse-surface, proportionnelle à un coefficient de forme C_x et proportionnelle à la longueur du navire.

v) Une force appliquée au centre de masse et liée à l'écoulement de l'eau le long de la *carène*, dirigée perpendiculairement à l'axe du navire, dont la valeur est proportionnelle au carré de la vitesse-surface, proportionnelle à un coefficient de forme C_y et proportionnelle à la longueur du navire.

vi) Un couple lié à l'écoulement de l'eau le long de la *carène* et tendant à modifier le cap du navire, dont le moment est proportionnel au carré de la vitesse-surface, proportionnel à un coefficient de forme C_m et proportionnel à la longueur du navire.

vii) Les forces exercées éventuellement par les remorqueurs ou pousseurs portuaires, appliquées sur la proue ou sur la poupe ou sur un côté du navire ; la force exercée par chaque remorqueur est équivalente à deux forces appliquées au centre de masse du navire, respectivement parallèle et perpendiculaire à l'axe du navire et à un couple tendant à changer le cap du navire.

viii) La force exercée sur la proue du navire par la chaîne de l'*ancrage crochée* au fond de la mer lorsqu'on la vire au guindeau, équivalente à deux forces respectivement perpendiculaire et parallèle à l'axe du navire et à un couple tendant à modifier le cap.

ix) La force exercée sur la proue du navire par la chaîne de l'*ancrage mouillée à draguer*, équivalente à deux forces respectivement parallèle et perpendiculaire à l'axe du navire et à un couple tendant à modifier le cap.

x) La force exercée sur la proue du navire par le *propulseur transversal avant*,

qui peut se décomposer en une force de même direction, de même sens et de même grandeur, appliquée au centre de masse du navire et en un couple qui tend à modifier le cap.

xi) La force exercée sur la poupe du navire par le *propulseur transversal arrière*, qui peut se décomposer en une force de même direction, de même sens et de même grandeur, appliquée au centre de masse du navire et en un couple qui tend à modifier le cap.

[Voir l'expression *Utilisation des propulseurs transversaux*].

xii) La force exercée par le vent sur les œuvres vives du navire, qui peut se décomposer *essentiellement* en deux forces appliquées sur le centre de masse, respectivement parallèle et perpendiculaire à l'axe du navire.

[Voir l'expression *Vent (Influence du – sur la manœuvre)*].

e) – Le centre de *masse pesante* d'un navire est également son *centre de gravité* ; sa position est connue à chaque instant, avec une précision centimétrique par un calcul direct ou au moyen d'un instrument d'aide au calcul d'assiette (en anglais « **loading master** ») : un système mécanique à poids, contrepoids et leviers ou un appareil électronique.

f) – On admet que le *centre de masse inerte* d'un navire est confondu avec son *centre de masse pesante* ; on emploie simplement l'expression « *centre de masse* » pour désigner l'un ou l'autre ; on dit parfois *centre de gravité* pour désigner le centre d'inertie.

g) – On appelle *route-surface* d'un navire la vitesse instantanée (vectorielle) de son centre de masse par rapport à la surface de l'eau.

h) – En cas de giration, la direction de la vitesse instantanée est la tangente à la trajectoire du centre de masse.

i) – La route-surface est matérialisée par la *houache*, ou trace laissée à la surface de la mer après le passage du navire ; on peut l'observer derrière le navire si la mer n'est pas trop agitée.

j) – On appelle *cap* d'un navire l'orientation de sa ligne de quille par rapport au Nord.

k) – L'angle entre le cap et la route surface s'appelle *angle de dérive*.

[Voir les expressions *Résistance à l'avancement* et *Seuil (Effet de –)*].

Marchepied (en anglais « *horse* » « *foot rope* ») : **1** – Les marchepieds sont des cordages placés sous les vergues ou sous les bouts-dehors de manière que les gabiers et autres matelots, en y posant les pieds, se trouvent à bonne hauteur de corps de ces vergues et puissent enverguer, déverguer, serrer les voiles, y prendre des ris, pousser vers l'extérieur ou rentrer les bouts-dehors.

Remarque : Les marchepieds sont soutenus de distance en distance par de petits cordages dont l'extrémité supérieure est fixée à la vergue et qu'on nomme étriers ; ces étriers et quelques nœuds répartis de distance en distance sur les marchepieds, servent à donner aux pieds des gabiers les moyens de ne pas glisser lorsqu'ils s'appuient sur les marchepieds.

2 – Les vergues de hune et les basses vergues ont un marchepied et un faux-marchepied :

i) Le *marchepied* est capelé au bout de la vergue, en dedans de l'estrope du bras et vient s'aiguilleter un peu en dehors du centre, de l'autre bord.

ii) Le *faux-marchepied* est capelé ou croché au bout de la ferrure du bout de la vergue et aiguilletée sur la filière d'envergure en dedans du clan de l'écoute du perroquet ou du hunier.

3 – Dans une autre acception, on appelle *marchepieds* les degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade.

4 – Escabeau dont on se sert pour atteindre à quelque chose.

5 – Espèce d'estrade, de marche, de banquette, sur laquelle on pose les pieds, soit par dignité dans les occasions de cérémonie, soit pour sa seule commodité.

6 – [Au figuré] Moyen de parvenir à une situation ou à un état hiérarchiquement plus élevés.

Exemple : Le poste de suppléant est un marche-pied pour devenir député.

7 – [Par extension] Petit chemin, moins large que le chemin de halage et placé de l'autre côté de la rivière navigable ou du canal.

Marche oblique (Inversion des effets de la – en présence de courant) : L'inversion des effets de la marche oblique en présence de courant est un effet de seuil qui peut surprendre l'Équipage d'un navire qui faisait route à très petite vitesse en présence d'un courant dirigé dans le même sens que la vitesse du navire, lorsque la vitesse du navire sur le fond devient inférieure à la vitesse du courant.

Exemple : Heurt d'un quai par le « AS Floretta » le 6 avril 2018 en Seine (terminal Radicatel) :

Le 6 avril 2018 à la mi-journée, le porte-conteneurs portugais « AS Floretta » (165 m de long, 9,8 m de tirant d'eau) faisait route en Seine, de la mer vers l'amont ; un pilote de la station de La Seine-Rouen-Dieppe avait embarqué à 12h00 à bord du « Floretta » sur rade de la Carosse ; le remorqueur « Capitaine Louis Thomas » (53 tonnes de traction au point fixe) avait croché à l'arrière du « Floretta » par le chaumard central à 13h30 ; le « Floretta » projetait d'éviter devant son poste et d'accoster au terminal de Radicatel situé à 1 mille en amont du pont de Tancarville ; le courant de flot atteignait 2,5 nœuds :

i) Le vraquier « Parangon » descendait la rivière de Seine, chargé de céréales, avec un tirant d'eau de 10,30 m ; le « Floretta » a commencé à réduire sa vitesse à la bouée 34 (point kilométrique 340, en principe 40 mn avant d'arriver au terminal Radicatel) pour n'effectuer son évitage qu'après que le « Parangon » serait passé ;

ii) Les pilotes des deux navires étaient convenus de se croiser tribord-tribord (vert sur vert) en aval de la zone d'évitage de Radicatel, c'est-à-dire que le « Floretta » serrerait la rive Nord et que le « Parangon » passerait au Sud ;

iii) Tant que le « Floretta » faisait route, il pouvait gouverner pour ne pas dériver vers la rive Nord sous l'action du vent (force 5, secteur Sud-Est) ;

iv) Après avoir réduit l'allure puis stoppé sa machine vers 13h20, le « Floretta » a conservé une importante vitesse-fond vers l'amont, notamment en raison du courant de flot ;

v) Le remorqueur « Capitaine Louis Thomas », aussitôt qu'il a été croché en flèche derrière, a exercé une forte traction pour que le convoi du « Floretta » ne dépasse pas la zone d'évitage de Radicatel avant le croisement avec le « Parangon » ;

vi) Le « Floretta » pouvait encore gouverner au moyen de son propulseur d'étrave et il a pu garder son cap à droite de sa route-fond ; tant que sa vitesse-fond est restée supérieure à la vitesse du courant, cette situation de marche oblique le maintenait à une distance convenable de la berge Nord de la rivière ;

vii) Le « Floretta » est passé sous le pont de Tancarville à 13h40.

viii) Vers 13h50, à environ un demi-mille du terminal Radicatel, la vitesse-fond du « Floretta » est devenue inférieure à la vitesse du courant (sous l'effet de la traction du remorqueur) ; la vitesse-surface orientée en avant du « Floretta » s'est annulée puis s'est orientée en arrière ; le sens de l'écoulement de l'eau le long de sa carène s'est modifié : l'effet de la marche oblique s'est inversé soudainement et le navire a commencé à dériver vers la berge Nord (sur son bâbord) sous l'effet du vent qui était resté inchangé et de la vitesse-surface qui s'était inversée ; c'est le fameux **effet de seuil** [juste au moment où la vitesse-surface est passée d'avant en arrière] qui n'avait pas été anticipé par l'équipe de conduite et qui a fait que le navire s'est soudainement trouvé entraîné irrésistiblement vers la rive Nord de la rivière.

ix) Toute la puissance du remorqueur n'a pas réussi à ramener la poupe du « Floretta » vers le milieu de la rivière, pour écarter le convoi de la rive Nord.

x) Le « Floretta » a inopinément heurté à 14 heures le coin aval du quai Radicatel,

occasionnant une déchirure de 8 mètres de long sur 3 de haut sur son avant bâbord, dans deux doubles-fonds à eau de mer vides.

xi) Après que le « *Parangon* » fut passé, le « *Floretta* » a évité et s'est accosté à 14h25, cap aval, au poste qui lui avait été assigné au terminal Radicatel, soit environ une heure avant la renverse du courant.

Remarques : a) – En réalité, un peu avant de toucher le quai, le capitaine russe du « *Floretta* » avait utilisé son propulseur d'étrave sur tribord et la barre à droite avec la machine en avant sans en référer au pilote, en pensant écarter ainsi la rive de son navire, comme s'il n'y avait pas eu de courant ; en effet, beaucoup de capitaines considèrent que ce sont les quais qui bougent et qui menacent méchamment leurs navires ; cette initiative funeste du capitaine a eu l'effet contraire de celui qu'il espérait et c'est la principale cause de l'avarie ; encore une fois, c'est l'intervention inconsidérée d'un capitaine qui a perturbé la manœuvre.

b) – Il n'est pas anodin de considérer que la capacité du bollard arrière sur laquelle avait été capelée la remorque du remorqueur « *Capitaine Louis Thomas* » était de 45 tonnes (44 000 daN) ; sachant que la force de traction au point fixe (en anglais « **bollard pull** ») de ce remorqueur est de 53 tonnes (52 000 daN), la tension exercée sur la remorque du « *Capitaine Louis Thomas* » peut dépasser largement 53 tonnes en service en rivière même s'il n'y a pas d'à-coups dans la remorque ; la *charge de rupture* de la remorque au point le plus faible (la pantoire capelée sur le bollard du « *Floretta* ») devait dépasser largement 100 tonnes (100 000 daN).

[Interprétation du rapport du BEA-mer publié en septembre 2018].

Marcher : 1 – Aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds.

Remarques : a) – Il se dit des hommes et des animaux.

b) – *Marcher* est tiré du mot francique *markôn* qui signifie « *marquer* », « *imprimer* » [un pas] et qui a donné :

i) en **ancien haut allemand**, un verbe signifiant « *limiter* », « *fixer* », « *mettre des bornes* »,

ii) en **ancien nordique**, des mots signifiant « *marquer* », « *marche* », « *marge* »

iii) en **ancien français**, le verbe *marcher* qui a le sens de « *fouler au pied* », « *mettre le pied sur* » et par extension « *mettre ses pieds sur les pas de quelqu'un* ».

2 – Avancer de quelque manière que ce soit, à pied, à cheval, en voiture ou autrement.

Exemple : Nous avons marché à la fraîche, pour ne pas fatiguer les chevaux.

Remarque : *Marcher* se dit particulièrement en ce sens du mouvement des troupes, des armées.

Exemples : L'armée commença à marcher ; l'armée marchait sur trois colonnes, marchait en ordre de bataille ; faire marcher l'infanterie ; marcher à l'ennemi, marcher au combat, c'est se porter en avant pour attaquer ; marcher sur l'ennemi, c'est l'attaquer ; marcher sur une ville, c'est se diriger vers elle pour l'attaquer.

3 – On dit *marcher sur quelque chose*, pour dire mettre le pied dessus en marchant.

Exemple : Vous me marchez sur le pied.

4 – [Au figuré] *Marcher droit*, c'est être irréprochable dans sa conduite, franc dans ses procédés.

5 – [Au figuré] On dit d'une affaire qu'elle *marche bien* ou qu'elle *ne marche point*, pour dire qu'elle est en bonne voie ou qu'elle n'avance point.

Remarques : a) – On dit *marcher à tâtons* dans une affaire, pour dire agir dans cette affaire sans avoir les lumières nécessaires pour s'y bien conduire.

b) – On dit *cela marche tout seul* pour dire qu'une affaire n'a pas besoin de soins particuliers, de sollicitations extraordinaires pour aller son train.

6 – [Au figuré] On dit qu'un homme marche à grands pas aux dignités, à la fortune, pour dire qu'il y a apparence qu'il y parviendra bientôt.

7 – On dit *marcher sur les pas*, sur les traces de ses ancêtres, de ses anciens, pour dire imiter leurs actions.

8 – Marcher signifie aussi tenir certain rang dans une cérémonie.

Exemples : Chacun marchait selon son rang ; les princes du sang marchaient avant les ducs.

9 – [Au figuré et familier] Donner son agrément à une proposition, s'associer à un projet.

Exemple : Votre offre me convient, je marche.

Remarques : **a)** – Marcher, c'est croire ingénument ce que l'on nous dit.

Exemple : Quoi qu'on lui raconte, il marche.

b) – Faire marcher quelqu'un, c'est savoir l'amener à ses fins, le faire obéir ou l'abuser, le mystifier par manière de plaisanterie, de jeu.

Exemples : Elle le faisait marcher à la baguette ; il se moque de vous, il vous fait marcher.

10 – [Au figuré] Faire marcher un plat, c'est l'introduire dans la salle à manger et commencer à servir les convives.

11 – [Au figuré] On dit qu'une machine ou un appareil marchent bien ou mal selon que leur fonctionnement est satisfaisant ou décevant.

12 – Les chapeliers disent *marcher l'étoffe d'un chapeau* pour dire la manier, soit à froid, soit à chaud.

Remarques : **a)** – C'est à force de marcher l'étoffe qu'elle se feutre.

b) – En ce sens il est actif.

13 – [En parlant des objets] Marcher, c'est être en mouvement, en service, en fonctionnement.

Exemples : Ce chronomètre marche bien, marche mal, ne marche plus ; faire marcher un appareil, c'est en assurer le fonctionnement ; sur cette ligne, les trains ne marchent plus après vingt heures.

14 – [Au figuré et familier] Bien marcher, mal marcher, se dit de ce qui suit un cours favorable, défavorable.

Exemples : Leurs affaires marchent bien ou, simplement, marchent ; son dernier roman a bien marché, c'est-à-dire qu'il a plu à un large public ; le tourisme fait marcher le commerce, il assure sa prospérité ; ce produit ne marche pas, il se vend mal ; cela ne marche plus entre les deux associés, ils ne s'entendent plus.

Marcher (en anglais « *to sail* ») : **1** – Pour un navire, marcher c'est *faire du chemin*.

Remarque : Marcher se dit d'un navire en parlant de sa vitesse.

Exemple : Il marche plus de 30 nœuds avec la courant.

[Voir le mot *Marcheur*].

2 – En termes de tactique navale, marcher se dit de la façon dont plusieurs bâtiments d'une même division vont naviguer.

Exemples : Les bâtiments de la division marchent en ordre de convoi, ou en ligne de bataille, ou sur trois colonnes, etc.

Marcheur (en anglais « *sailer* » ; « *sailor* ») : Ce mot est ordinairement précédé d'un adjectif qualificatif tel que excellent, bon, passable, médiocre, mauvais : on exprime ainsi qu'un navire marche supérieurement, bien, passablement, médiocrement ou mal dans une mer formée en fonction de son cap et du vent.

Remarques : **a)** – On notera l'adage « *bon rouleur, bon marcheur* » qui signifie qu'un navire qui roule facilement dans une mer formée, fait beaucoup de chemin malgré le mauvais temps et qu'il ne prend presque pas de retard.

b) – Au contraire, un navire qui a tendance à tanguer voit sa vitesse sur le fond diminuer considérablement et la durée de la traversée sera augmentée d'autant.

Marcq Saint-Hilaire (Droite de hauteur de –) : 1 – On appelle *droite de Marcq Saint-Hilaire* la droite de hauteur construite par la *méthode du vertical estimé*, encore appelée *méthode du point le plus rapproché*.

Remarques : a) – Cette méthode de réduction des hauteurs d'astres observées, qui utilise le vertical du lieu estimé de l'observation, a été adoptée universellement ; elle permet de trouver le lieu géométrique (en l'occurrence une droite appelée *droite de hauteur*) où se trouvait probablement le navire au moment de l'observation.

b) – D'autres méthodes utilisent le méridien du lieu estimé : c'est le cas des *tables zoniques* de Catalano, des tables américaines HO214 ou des tables anglaises 249.

[Voir l'expression *Catalano (Tables zoniques de –)*].

2 – L'invention de cette méthode est attribuée au contre-amiral français Adolphe Laurent Anatole Marcq de Blond de Saint-Hilaire (1832-1889).

Remarques : a) – Le capitaine de frégate Marcq Saint-Hilaire expliqua sa méthode dans un article intitulé « *Calcul du point observé* » publié en 1875 dans la *Revue maritime et coloniale*.

b) – En février 1875, le capitaine de frégate Marcq Saint-Hilaire commandait l'avis de 1ère classe « *Le Talisman* » dans les mers de Chine.

c) – Le capitaine de vaisseau Marcq Saint-Hilaire a pris le commandement du cuirassé « *Richelieu* » en 1878, puis celui du cuirassé d'escadre « *Le Colbert* » le 6 novembre 1879.

d) – Il participa à la campagne de Tunisie ; il commandait l'un des bataillons de fusiliers marins qui prit la ville de Sfax le 16 juillet 1881.

e) – En 1882, il prit le commandement de la frégate cuirassée « *Savoie* ».

f) – Contre-amiral en 1883, il fut nommé en juillet 1883 Chef d'État-major et Directeur du Cabinet du Ministre de la Marine le vice-amiral Charles-Eugène Galiber (1824-1909) jusqu'en décembre 1885.

g) – De fin 1886 à février 1888, il commanda la Division navale du Pacifique, mettant son pavillon sur le croiseur « *Duquesne* » ; lors de son séjour à Tahiti, il réussit à déjouer les intrigues anglaises et il gagna l'estime des populations.

h) – Il commandait la Marine en Algérie depuis 1888 lorsqu'il décéda brusquement à Alger, le 30 décembre 1889.

Marconi : 1 – Guglielmo Marconi (1874-1937) était un physicien italien ; il a mis au point et il a été le premier à exploiter commercialement les liaisons radio-télégraphiques maritimes à longue distance avec la « *Marconi's Wireless Co.* ».

Remarque : Guglielmo Marconi a reçu le prix Nobel de Physique en 1909.

2 – Marconi a longtemps été l'appellation familière de l'officier-radio sur les navires de commerce.

Remarques : a) – Jusque dans les années 1970, l'officier-radio communiquait avec les autres navires ou avec les stations terrestres en grandes ondes, en utilisant le code morse.

b) – La fonction d'officier-radio a été supprimée sur la plupart des navires de commerce depuis que les satellites de radio-communications ont permis les liaisons automatiques ou semi-automatiques, en phonie, partout dans le monde.

c) – Le mot « *Marconi* » était naguère écrit au-dessus de la porte d'entrée du poste radio des navires de commerce ; il a été remplacé par l'expression « *Poste radio* » dans les navires construits après la Seconde Guerre Mondiale.

Maréchaux d'Empire (Promotion de 1804 de –) : Le décret impérial du 29 floréal de l'an xii (19 mai 1804, le lendemain du sacre de Napoléon 1er) conféra la dignité de *maréchal de l'Empire* aux généraux Berthier, Murat, Bessières, Davout, Bernadotte, Lannes, Mortier, Kellermann, Augereau, Jourdan, Masséna, Brune, Moncey, Ney, Soult, Lefebvre, Perignon, Serurier.

Remarque : D'autres généraux furent plus tard élevés à la dignité de *maréchal de l'Empire* ; ce furent Perrin (connu sous le nom de Victor) en 1807, Macdonald, Marmont, et Oudinot en 1809, Suchet en 1811, Gouvion-Saint-Cyr en 1812, Poniatowski en 1813, et Grouchy en 1815.

Mare (La – à la Besse) : – On appelait « *La mare à la Besse* » une dépression donnant sur le rivage de la commune de Laleu, près de La Rochelle, entre la Pointe Saint-Marc et la pointe de Chef-de-Baie.

Remarques : **a)** – La dépression connue en 1880 sous l'appellation « *La marre à la Besse* » était appelée « *Lamare* » (en un seul mot) sur les anciennes cartes des Pertuis.

b) – *Lamare* est à rapprocher, après arrangement euphémique, du mot latin *lāma* qui signifie *fondrière, borbier*.

c) – Une fondrière est un endroit de niveau plus bas que les terrains environnants, qui est souvent envahi par l'eau et qui est généralement marécageux.

d) – *La Besse* désigne une végétation dense dans un milieu inondé.

[Voir le mot *Besse*].

e) – Le bassin de La Pallice a été creusé et aménagé dans les années 1880 dans la dépression appelée « *La mare à la Besse* », après que les communes de La Rochelle et de Laleu eurent fusionné (loi du 27 décembre 1880) ; le bassin de La Pallice a été inauguré le 19 août 1890 par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894).

Marée (en anglais « *tide* ») : **1** – Les marées sont la manifestation de l'attraction mutuelle qu'exercent l'un sur l'autre deux astres assez proches ; sous l'effet des forces gravitationnelles, les astres subissent des déformations pouvant conduire, dans le cas extrême, à leur désintégration.

[Voir le mot *Résonance*].

Remarques : **a)** – L'Anglais Isaac Newton (1642-1727) énonça dans son ouvrage majeur écrit en latin « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » les lois de la mécanique classique : les astres s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance ; c'est la *force d'attraction* entre les corps massifs qui agit à distance, sans aucun contact direct.

b) – Newton expliqua que les forces d'attraction du Soleil et de la Lune agissent sur les masses liquides distribuées à la surface des océans et que ces forces se combinent avec la pesanteur (attraction terrestre) pour provoquer, expliquer et prédire le phénomène des marées océaniques.

c) – L'expérience montre que l'action de la Lune est prédominante dans le phénomène des marées et que les heures des pleines mers s'accordent plus sur le passage de la Lune que sur celui du Soleil ; on notera que les marnages atteignent leurs maximums environ 36 heures après les syzygies mais que les courants de marée autour du môle d'escale sont les plus forts les jours mêmes des syzygies.

d) – Le mathématicien français Joseph-Louis Lagrange (1736-1813) étudia le phénomène des marées et mit au point des méthodes pour analyser les résultats des observations ; il décomposa la marée en 9 ondes dont il ajustait les amplitudes et les phases.

e) – Le mathématicien, physicien et encyclopédiste français Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783), ami de Voltaire, étudia de façon générale la réponse

d'un fluide à une attraction ; il montra que cette réponse ne dépendait pas seulement de l'attraction subie mais aussi de l'environnement ; il mit en évidence l'aspect dynamique des marées.

f) – Le mathématicien et astronome français Pierre-Simon de Laplace (1749-1827) étudia les hauteurs d'eau observées à Brest depuis 1711, sous Louis XIV (1638-1715) et il établit scientifiquement une théorie générale des marées en considérant plusieurs harmoniques liées aux positions de la Lune et du Soleil dans le ciel, chacune étant susceptible d'influencer la marée océanique.

[Voir le mot *Harmonique* et l'expression *Marées (Force génératrice des –)*].

g) – Laplace étudia d'abord l'effet sur les océans de l'attraction du Soleil seul, si sa déclinaison restait égale à zéro (Soleil sur l'Équateur) ; il considérait que l'eau juste au-dessous du Soleil est plus attirée par l'attraction du Soleil que celle qui se trouve en quadrature ; de même l'eau à l'opposé de la position du Soleil est moins attirée ; cela explique les deux bourrelets à la surface des océans, qui se déplacent autour de la Terre en même temps que le Soleil et les marées semi-diurnes que l'on observe sur nos côtes ; Laplace introduisit ensuite l'effet de la Lune, d'abord en supposant que sa déclinaison restait égale à zéro (Lune sur l'Équateur) ; les attractions du Soleil et de la Lune en mouvement autour de la Terre se combinent, sans se troubler ; les marées océaniques résultent de cette combinaison ; Laplace introduisit ensuite les effets de l'éloignement des trajectoires du Soleil ou de la Lune de l'Équateur (variation des déclinaisons du Soleil et de la Lune). Laplace décomposa la force génératrice des marées en une somme d'actions simples qui suivent chacune un cycle semi-diurne, ou diurne, ou annuel, ou de longue durée.

h) – Laplace introduisit les coefficients de la marée pour caractériser les différentes pleines mers à Brest ; aujourd'hui, les coefficients de la marée ne prennent en compte que les harmoniques semi-diurnes observées à Brest (avec leurs amplitudes et leurs phases à Brest) ; les coefficients de la table des marées du SHOM n'ont de valeur qu'à Brest ; les marins étrangers n'utilisent pas ce type de coefficient dont l'utilité est faible depuis que l'on calcule la marée d'un port directement par les harmoniques de ce port.

i) – La théorie des marées de Laplace ne permet pas de prévoir avec exactitude les heures et les hauteurs des pleines mers dans les différents ports du royaume à partir de celles du port de Brest.

j) – L'ingénieur hydrographe français Antoine-Marie-Rémi Chazallon (1802-1872) poursuivit les recherches de Laplace et mit au point des méthodes de prévision à partir d'observations effectuées en 1831 puis en 1836 à Saint-Malo et à Granville ; Chazallon ajouta aux ondes harmoniques sinusoïdales diurnes et semi-diurnes de Laplace, d'autres ondes de périodes plus faibles : tiers-diurne, quart-diurne, semi-tiers diurne, etc. pour tenir compte de l'influence des profondeurs de la mer et des obstacles constitués par les côtes sur lesquelles les ondes principales se réfléchissent.

k) – Chazallon montra par la méthode des harmoniques que la marée, dans chaque port, est régie par des lois particulières à ce port ; chaque baie possède sa période propre et si cette période correspond à la période d'une onde harmonique de la marée, l'amplitude de cette harmonique augmente considérablement par résonance ; il en résulte que si les harmoniques principales ont la même période dans tous les ports, l'amplitude (effet observé) et la phase (retard par rapport à la cause) de toutes les harmoniques sont particulières à chaque port ; il en résulte que l'amplitude et l'heure de la pleine mer peuvent varier considérablement d'un port à l'autre, selon la forme de la côte et la profondeur des atterrages.

[Voir les mots *Résonance*, *Atterrages*].

l) – En un point situé à proximité des côtes, seule l'observation continue sur de longues périodes permet, par filtrage, de déterminer quelle part de la hauteur d'eau totale revient à chaque harmonique en ce point ; la marée astronomique totale étant la somme de toutes les harmoniques, les résultats obtenus pour toutes les harmoniques permettent de prédire l'heure et la hauteur de la pleine mer astronomique en ce point pour n'importe quel jour de l'année.

m) – Chazallon inventa, en 1842, un marégraphe composé d'un flotteur dans un puits communiquant avec la mer ; le mouvement vertical du flotteur suit la marée et entraîne vers le haut ou vers le bas un crayon appliqué sur un cylindre de papier ; le cylindre fait un tour complet autour de son axe en 24 heures ; la trace du crayon sur le cylindre représente les hauteurs d'eau en fonction des heures de la journée ; le premier marégraphe fut exploité à Brest à partir du 4 janvier 1846 ; une dizaine d'autres marégraphe furent ensuite répartis sur les côtes de France métropolitaine et d'Algérie.

n) – Certains satellites artificiels de la Terre ont pour mission d'observer et de rendre compte de la marée océanique (amplitude et phase) avec une très grande précision en chaque point de la Terre.

[Voir l'expression *Marées (Force génératrice des –)*].

2 – Ce sont les attractions conjuguées du Soleil et de la Lune sur la Terre qui provoquent les marées océaniques ; la distance entre la Terre et la Lune est environ 400 fois plus petite que celle qui sépare la Terre du Soleil ; c'est pour cette raison que, malgré une masse beaucoup plus faible, c'est la Lune qui joue le rôle décisif.

Remarques : a) – L'attraction d'un astre est proportionnelle à la masse de l'astre et au carré de la distance à cet astre.

b) – La corrélation entre le phénomène des marées océaniques et les positions relatives de la Lune et du Soleil dans le ciel au lieu d'observation a été rapportée par plusieurs Grecs de l'Antiquité qui se s'étaient aventurés en Atlantique.

c) – Il a fallu attendre le XIX^{ème} siècle pour comprendre le phénomène et expliquer que la marée est un *déplacement d'énergie* tout autour de la Terre sous la forme d'ondes et que le *transfert de matière* (l'eau de la mer) se limite à quelques dizaines de milles dans un sens puis dans l'autre.

3 – La marée océanique se manifeste de façon spectaculaire sur les côtes françaises de l'Océan Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord, par un mouvement alterné de montée et de baissée de plusieurs mètres du niveau de la mer ; on y observe deux pleines mers et deux basses mers entre deux passages consécutifs de la Lune au méridien supérieur du lieu.

Remarques : a) – « Prendre la marée » c'est prendre le temps que la marée est favorable pour entrer dans un port, ou pour en sortir ; on dit aussi « *dans le cadre de la marée* ».

b) – [Au figuré] On dit « *avoir vent et marée* » pour dire avoir toutes choses favorables pour réussir dans ses desseins.

c) – [Au figuré] On dit « *aller contre vent et marée* » pour dire avoir toutes choses contraires et persévérer néanmoins dans son entreprise.

4 – La *marée océanique* est une déformation complexe de la surface des océans en réponse à l'attraction et aux mouvements des astres, principalement la Lune et le Soleil, ainsi qu'aux perturbations atmosphériques.

5 – Comme la Terre tourne sur elle-même par rapport à la Lune et au Soleil, la déformation liée à la marée astronomique se propage sous la forme d'une onde de surface appelée *onde de marée*, qui va dans le même sens que le mouvement apparent de la Lune et du Soleil jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par la présence des continents qu'elle rencontre.

Remarques : a) – La marée océanique observée sur nos côtes se forme dans l'hémisphère Sud, au Sud du continent africain (cap des Aiguilles) du continent américain (cap Horn) et de l'Australie ; les forces génératrices des marées océaniques s'y exercent sans relâche avec une très grande régularité dans leur complexité, depuis des milliers d'années.

b) – L'onde complexe de la marée formée dans les mers du Sud pénètre et se propage du Sud au Nord entre les différents continents ; par exemple, l'onde de la marée met environ un jour et demi pour remonter l'Océan Atlantique Sud du Cap Horn jusqu'à l'Équateur, puis l'Océan Atlantique Nord jusqu'à nos côtes d'Aunis.

c) – Cependant, la propagation de toutes les ondes élémentaires, dont la somme constitue la marée, subit des perturbations entre les continents et l'étude de la propagation de la marée n'est pas simple : la prédiction des hauteurs d'eau en un point donné du rivage suppose d'une part, de connaître la théorie du mouvement des astres et d'autre part, de relever continuellement les hauteurs d'eau en ce point pendant une longue période.

6 – Pour que l'onde marée se propage sans retard par rapport aux astres, il faudrait une profondeur d'océans de l'ordre de 22 km ! or, la profondeur moyenne des océans n'est que de 4 à 6 km.

7 – La *marée terrestre* est un mouvement vertical alternatif de la croûte solide de la Terre, comparable aux marées océaniques ; son amplitude est égale à quelques décimètres.

[Voir les expressions *Prévision des marées océaniques*, *Onde principale de la marée*].

Marée : Toute sorte de poisson de mer qui n'est pas salé.

Remarque : Marée fraîche ; bonne marée ; vendeur de marée.

Marée de tempête : 1 – Phénomène qui consiste en une surélévation du niveau de la mer par rapport à la marée astronomique et qui accompagne une tempête, un ouragan, un cyclone ou un typhon.

La marée de tempête peut causer une surcote très importante par rapport à la marée astronomique si la zone de basses pressions qui accompagne la tempête est située dans une mer de peu de profondeur.

Les effets de la pleine mer astronomique peuvent se superposer à ceux d'une marée de tempête d'origine atmosphérique, ou la basse mer astronomique venir en déduction.

Remarque : Une marée de tempête prend souvent le nom d'*onde de tempête* dans les régions tempérées.

2 – Une *onde de tempête* terrible, survenue le dimanche 1er février 1953 en Mer du Nord, a causé la mort de plus de 2 000 personnes : au Royaume-Uni (300) en Belgique (25) et aux Pays-Bas (1795 noyés et 40 décès des suites des privations subies pendant les inondations) ; il n'y a pas eu de décès en France.

i) Pays-Bas :

Plusieurs centaines de milliers de personnes furent évacuées et ont tout perdu.

Les terres agricoles néerlandaises envahies par l'eau de mer mirent des années à être de nouveau productives.

La tempête est restée 36 heures centrée sur le Sud de la Mer du Nord ; c'était une marée de vive eau (deuxième jour après la pleine lune) avec une pleine mer de cinq heures du matin.

La mer n'est pas descendue, à la basse mer de 22 heures 30 la veille, en raison des vents violents ; vers 2 heures, l'eau passa pour la première fois au-dessus des digues et des vannes ; les digues commencèrent à se rompre à partir de 3 h 00.

Les premières digues à être submergées furent les digues les plus basses et les

moins bien entretenues, qui bordaient la partie Sud des polders.

Les maisons s'effondraient et étaient entraînées par le courant ; les eaux en crue détruisaient même des hameaux entiers ; les lieux-dits Schuring, près de Numansdorp et Capelle, près d'Ouwerkerk, furent balayés par les eaux ; aucune maison ne resta debout.

Ce n'est que dans la matinée du dimanche qu'on prit peu à peu conscience de l'ampleur de la catastrophe.

Des opérations individuelles de sauvetage se mirent en place : des particuliers passaient près des maisons dans des embarcations pour prendre à bord les habitants et les conduire en lieu sûr.

Le pire moment fut le dimanche 1er février 1953 après-midi, quand se produisit la *seconde montée* des eaux ; le niveau dépassa le niveau atteint dans la nuit ; de nombreux habitants se réfugièrent sur les toits ; beaucoup de maisons qui étaient restées debout s'écroulèrent ; les gens s'accrochaient aux débris qui flottaient dans l'eau ou se noyaient.

La veille, samedi 31 janvier en fin d'après-midi, le service météo néerlandais avait diffusé une alerte de « *marée dangereusement élevée* » mais un grand nombre d'autorités locales ne reçurent pas ce télégramme parce qu'elles n'étaient pas abonnées au service.

La nuit de l'inondation, la radio néerlandaise n'a pas envoyé de signal d'alerte car, à cette époque, elle n'émettait pas entre minuit et huit heures du matin.

La surcote aux Pays-Bas a atteint 3,05 mètres par rapport à la marée astronomique prévue ce jour-là.

ii) Royaume-Uni :

A la suite de la rupture d'une digue, le dimanche 1er février au matin, les environs de Tilbury (Royaume-Uni) où se trouvent deux des plus grandes raffineries de pétrole d'Europe, se sont très soudainement retrouvés sous 1 mètre d'eau de mer.

iii) France :

La surcote dans le port de Dunkerque a été de 2,40 mètres, à 10 centimètre du déversement dans la plaine des Wateringues et de l'inondation totale du secteur des Moères.

L'une des digues entre Calais et Oye-Plage a rompu et la mer s'est déversée dans les terres ; de nombreuses habitations ont été sinistrées.

Remarques : **a)** – Le bilan aurait encore pu être plus catastrophique si la tempête n'avait pas faibli (force 10) en approchant des côtes du Benelux, alors qu'elle était de force 12 au large de l'Écosse et si les marées astronomiques avaient été aussi fortes que celle qui eurent lieu 15 jours plus tard.

b) – Un même phénomène de surcote exceptionnelle s'était produit le 7 juillet 1672 pendant la troisième guerre entre l'Angleterre, alliée de la France et les Provinces-Unies ; une inondation miraculeuse a sauvé la province de Hollande d'une descente des Anglais qui aurait été funeste à la République.

3 – On a observé une *marée de tempête* d'une hauteur de 6 mètres le soir du 12 novembre 1970, au passage du typhon Nora dans le Pakistan oriental (actuel Bangladesh) et dans le Bengale occidental (en Inde).

Cette marée de tempête s'est produite en même temps que la pleine mer astronomique et elle a provoqué la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes ; un premier bulletin du service météorologique pakistanais, le 12 novembre, avait appelé à la « *préparation au danger* » pour les régions côtières, et un second bulletin pour « *grand danger imminent* » fut diffusé lorsque l'œil du cyclone s'approcha de la côte.

La même marée de tempête a atteint 10 mètres dans le delta du Gange.

4 – La tempête Xynthia qui a touché La Rochelle le matin du dimanche 28 février 2010 s'était formée le 23 février à hauteur du tropique du Cancer et elle était de type frontal ; elle s'est alimentée en parcourant l'Océan Atlantique du Sud au Nord, par advection d'un air chaud provenant du Sahara ; Xynthia était accompagnée par une *onde de tempête* modérée ; la vitesse du vent n'a pas dépassé 160 km/h au phare des Baleines et 133 km/h à La Rochelle ; son passage a néanmoins fait 53 morts et 79 blessés sur le territoire français (principalement en Charente-Maritime et en Vendée).

En France, la tempête a provoqué près de deux milliards d'euros de dommages.

Remarque : Le dimanche 28 février à la pleine mer du matin, à La Rochelle et sur les côtes de Vendée ou de Charente-Maritime, la *surcote* a atteint 1,50 m par rapport à la marée astronomique ; nous devons nous rappeler que cette surcote a été très inférieure à celle que l'on avait connue le 1er février 1953 à Dunkerque, à Calais, en Angleterre et aux Pays-Bas (3,05 mètres).

[Voir le mot *Surcote* et l'expression *Marée de tempête*].

Marée (Force génératrice de la –) : La force génératrice de la marée en un point M de la surface de la Terre est égale à la différence des attractions gravitationnelles exercées par les astres (Soleil et Lune) au point M et au centre de la Terre (T).

Marégramme : Graphe représentant les variations du niveau de la mer, en un lieu, en fonction du temps.

Marée (Hauteur de la –) : 1 – La hauteur d'eau à une heure donnée, obtenue en additionnant toutes les harmoniques de la marée en un lieu donné, est celle que l'on observerait à cette heure et en ce lieu dans des conditions de pression normales et sans phénomènes météorologiques particuliers.

Remarque : On l'appelle la *marée astronomique*.

2 – La *hauteur* réellement observée sur l'échelle de marée, au maximum de la montée de l'eau à une marée donnée, peut être différente par excès (et on dit alors qu'il y a une *surcote*) ou par défaut (et on dit alors qu'il y a une *décote*) de la marée strictement astronomique (hauteur de l'annuaire).

3 – Pour une marée réelle donnée, l'*heure* à laquelle l'eau atteint son niveau maximum peut être *différente* (en avance ou en retard) de l'heure prédite par l'annuaire pour la pleine mer de cette marée.

Remarques : **a)** – En cas de retard de la marée, on peut observer, pendant la durée du montant, des hauteurs inférieures aux hauteurs attendues et conclure hâtivement à une *décote*, alors qu'une heure ou plus après l'heure prédite de la pleine mer, le niveau de l'eau qui aura continué à monter peut être supérieur de plusieurs décimètres à la hauteur qui avait été prédite pour cette pleine mer.

b) – À La Pallice, une douzaine d'heures avant une forte tempête, on peut observer un retard de la marée et une grande *surcote*, c'est-à-dire que la mer monte encore jusqu'à plus d'une heure après l'heure prédite de la pleine mer et qu'elle atteint alors une hauteur qui peut dépasser de plusieurs décimètres la hauteur prédite pour la pleine mer astronomique de cette marée..

Marée (Observation de la – océanique) : 1 – L'amplitude observée de la marée océanique est quelquefois différente de ce que prédisait la marée astronomique.

i) Les prédictions de la marée astronomique s'appliquent strictement si la pression atmosphérique est normale : 1013,25 hectopascals ; si la pression atmosphérique est différente, on doit appliquer une correction pour connaître la hauteur d'eau.

ii) La présence d'une onde de tempête modifie à la fois l'heure et la hauteur de la pleine mer par rapport aux valeurs prédites par le calcul pour la *marée astronomique*.

[Voir l'expression *Marée (Prédiction de la –)*].

2 – L'incidence de la pression atmosphérique sur la hauteur d'eau, quelle que soit la phase de la Lune, quel que soit l'instant de la comparaison après ou avant la pleine mer est bien connue ; elle est de :

- i) 1cm *en plus* par rapport à la hauteur de la marée astronomique pour 1 hectopascal *au-dessous* de 1013,25 hPa
- ii) 1cm *en moins* par rapport à la hauteur de la marée astronomique pour 1 hectopascal *au-dessus* de 1013,25 hPa .

Remarque : L'unité de pression *hectopascal* (1 hPa) est égale à l'unité de pression *millibar* (1 mbar).

3 – Une *tempête* à La Pallice est habituellement *annoncée* par un *retard* de l'heure de la pleine mer (ce retard peut dépasser une heure) ; si l'on observe la hauteur d'eau réelle à l'heure de la pleine mer astronomique, au marégraphe ou à l'échelle de marée, cette hauteur peut être inférieure à la hauteur astronomique prévue pour l'heure de l'observation et l'on pourrait être tenté de conclure à une *décote* ; mais la mer continue à monter après l'heure de la marée astronomique et une heure plus tard ou davantage, elle peut dépasser la hauteur de la pleine mer astronomique de plusieurs décimètres.

Remarque : Lorsque l'on observe ce phénomène à La Pallice alors qu'il n'y a pas de vent, on peut s'attendre à ce qu'une violente tempête survienne au bout de dix ou douze heures, car l'onde de tempête (qui est un transport d'énergie) précède la tempête (qui transporte de la matière).

On observe simultanément une très longue houle dans le Pertuis d'Antioche, qui se fait sentir au môle de La Pallice quand le plateau de Chauveau est recouvert.

Marée observée : 1 – La marée observée ne consiste pas en une onde sinusoïdale unique mais en une superposition d'un grand nombre d'ondes de marée sinusoïdales de fréquences et d'amplitudes différentes.

Remarques : a) – Chacune de ces ondes élémentaires est une harmonique de la marée.

b) – La somme de toutes les harmoniques constitue l'onde de la marée.

2 – La marée observée n'est pas une onde purement progressive ou purement stationnaire.

3 – Les hauteurs des pleines mers et des basses mers qui se suivent sont différentes et les intervalles de temps entre des pleines mers consécutives ne sont pas constants.

Marée (Prédiction de la –) : 1 – Les heures et les hauteurs des marées astronomiques sont calculées à l'avance pour la plupart des ports de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Océan Atlantique, au moyen de formules rigoureuses, par le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine ; les prédictions sont publiées chaque année par le SHOM dans un ouvrage appelé « annuaire des Marée ».

Remarques : a) – L'annuaire des marées officiel publié par le SHOM, ou les annuaires publicitaires distribués par certains commerçants sont des organes de prédiction de la marée pour un grand nombre de ports.

b) – L'annuaire de prévision des marées pour les ports des côtes de France est publié pour la première fois par le savant français Antoine Marie Chazallon (1802-1872) pour l'année 1839.

c) – Le savant anglais William Whewell (1794-1866), directeur du Trinity Collège à Cambridge, publia à partir de 1840 des tables donnant les heures et les hauteurs de pleines mers à Liverpool et à Plymouth ; Whewell inventa le mot « *cotidal* » et publia les premières cartes de lignes cotidales de l'Océan Atlantique en 1833.

d) – Chazallon publia en 1847 un annuaire mondial des marées qui donnait pour chacun des 500 principaux ports du monde, les hauteurs et les heures des pleines et des basses mers.

2 – Le SHOM propose un logiciel utilisable sur les PC permettant de prédire la hauteur d'eau à tout moment dans les principaux ports français de la Mer du Nord, de la Manche ou de l'Océan Atlantique..

Remarques : a) – Au port de La Pallice, les prédictions des hauteurs d'eau fournies par un logiciel du SHOM sont rassemblées sur un écran d'ordinateur à la Capitainerie, sous la forme d'une courbe continue représentant les prédictions de toute la journée ; les observations du marégraphe sont également reportées en continu sur le même écran d'ordinateur, au fur et à mesure que le temps passe : sauf conditions météorologiques exceptionnelles, les deux courbes se superposent au centimètre près.

b) – La *prédiction* est l'annonce *vérifiable* de ce qui doit advenir.

c) – La *prévision* est l'annonce simple de ce qui doit arriver ; c'est une conjecture qui s'appuie sur un raisonnement, une analyse, une évaluation, sur des calculs et des hypothèses scientifiques ou encore sur l'expérience.

d) – La différence entre la prédiction et la prévision est le degré de confiance que l'on peut leur donner.

e) – Le degré de confiance est moindre dans la *prévision* que dans la *prédiction*.

f) – La *prémonition* est un pressentiment d'origine inexplicée, par lequel on aurait l'intuition d'un évènement à venir ; la confiance que l'on accorde aux prémonitions est souvent trompée.

Marée (Prévision de la –) : 1 – En 1701, le marquis Louis de Phélypeaux, comte de Maurepas, comte de Pontchartrain (1643-1627) Secrétaire d'État au département de la Marine, souhaite que l'on fit des observations pendant plusieurs années sur l'heure et la hauteur des marées de chaque jour, pour prévoir de manière aussi sûre que possible à quelle heure la marée doit arriver dans les ports du royaume.

Remarque : La *prévision* est l'annonce d'une *conjecture* qui s'appuie sur un raisonnement, une analyse, une évaluation ; la *prédiction*, en revanche, est l'annonce vérifiable de ce qui doit advenir ; la différence entre la prévision et la prédiction est le degré de confiance que l'on peut leur donner ; il est supérieur dans la prédiction que dans la prévision.

2 – Les observations de la marée ont été scrupuleusement exécutées par d'habiles mathématiciens, professeurs d'hydrographie dans les ports.

3 – Jacques Cassini (1677-1756) en a donné les résultats pour les années 1710, 1712, 1713, 1714, 1716 et 1720 ; il en déduisit les principes pour déterminer sûrement l'heure de la marée dans un lieu donné.

4 – De tout temps les plus célèbres physiciens : Le Romain Gaius Plinius Secundus, dit Pline (23-79), le Français René Descartes (1596-1650), l'Anglais Isaac Newton (1642-1727), le Néerlandais Nicolas Hartsoeker (1656-1726), les Français Georges Louis Leclerc, comte de Buffon (1707-1788) et Pierre Bouguer (1698-1758) avaient tous reconnu comme un fait indubitable l'existence d'une correspondance entre les mouvements de la mer et ceux de la Lune dans le ciel.

5 – Pour déterminer l'heure des pleines mers, pour un lieu donné, tel jour après la nouvelle lune, il faut que quelqu'un ait observé sur les lieux mêmes, dans un grand nombre de lunaisons, à quelles heures les marées y sont arrivées chaque jour de même rang après la nouvelle lune, c'est-à-dire ayant le même retard sur le premier jour de la lunaison.

6 – A chaque jour de même rang après le début des différentes lunaisons, la Lune repasse par le méridien du lieu à la même heure, et avec elle, le flux qui la suit.

Remarque : On admettait alors que la position de la Lune dans le ciel était la seule

cause de la marée.

7 – Si quelqu'un a remarqué que le flux arrive en moyenne à telle heure de la journée, chaque jour de rang donné après la nouvelle lune, il s'ensuivra nécessairement que la pleine mer se produira à peu près à la même heure les jours de même rang de toutes les lunaisons passées et à venir.

8 – Jacques Cassini (1677-1756) avait remarqué, en son temps, que dans un lieu déterminé, l'heure de la pleine mer dépend du passage de la Lune par un certain méridien qui n'est pas celui de ce lieu, mais « celui d'un autre lieu où la Lune se trouve, lorsque les eaux dans leur plus grande hauteur arrivent à ce lieu là » (c'est-à-dire lorsque l'élongation maximum de l'onde marée arrive au lieu de l'observation).

À l'époque de Cassini on entrevoyait l'influence, confirmée par la suite, de la Lune sur les marées océaniques, mais il a fallu attendre Pierre-Simon de Laplace (1749-1827) et Henri Poincaré (1854-1912) pour établir un modèle rigoureux permettant de prédire avec succès les heures et les hauteurs des marées dans les différents ports.

9 – Déjà en 1755 l'Abbé Hardy, dans une étude sur les marées de la vallée de Bedeah dans le golfe de Suez, au nord de la Mer Rouge, écrivait que la Lune ne peut produire le soulèvement prodigieux qu'on appelle le flux qu'en exerçant son action sur une vaste étendue de masse liquide telle que la nappe de l'Océan. Il observa qu'au moment de la pleine mer à Suez, la Lune est à plus de 40 degrés de longitude de Suez.

Il en déduisit que le flux qui règne au fond du golfe de Suez vient d'une cause éloignée.

Pour l'abbé Hardy, l'intumescence des eaux, lorsqu'elle parvient à Suez, n'est que le résultat d'une impression étrangère communiquée aux flots en pleine mer et loin des terres de l'Égypte.

10 – On admet maintenant que la marée se forme dans l'Océan Antarctique, au sud des continents (Amérique, Afrique, Australie) par l'effet cumulatif des attractions de la Lune et du Soleil pendant des milliers d'années, dans un mouvement continu qui ne rencontre aucun obstacle autour du continent antarctique et que c'est le temps que met une branche de l'onde de marée pour parcourir l'Océan Atlantique, du Sud au Nord, qui explique le retard des plus grandes marées observées sur nos côtes après les syzygies.

[Voir le mot *Résonance*].

Marées à La Pallice : 1 – Les marées à La Pallice sont du type semi-diurne ; elles sont, purement sinusoïdales en syzygies mais elles ont des allures diverses en quadratures.

Remarques : a) – Les marnages les plus forts se situent environ 36 heures après les syzygies (Lune et Soleil en opposition ou en conjonction).

b) – Le capteur de hauteur d'eau du marégraphe de La Pallice a été implanté à l'entrée du sas, dans le garage inutilisé d'une ancienne porte Nord.

2 – Les estuaires de la Sèvre Niortaise, de la Charente, de la Seudre et de la Gironde et la présence de grands estrans et de hauts fonds dans le Pertuis d'Antioche et dans le Pertuis Breton (2 mètres au *Peu Breton*), expliquent la présence d'ondes quart-diurnes, tiers-diurne et six-diurnes de grandes amplitudes.

Remarques : a) – On observe rarement à La Pallice (une ou deux fois par année) le phénomène de la double pleine mer.

b) – La tenue du plein se produit couramment, en mortes eaux, à La Pallice.

4 – Le phénomène des marées est accompagné par des courants alternatifs qui peuvent atteindre 2 nœuds dans le coureau de La Pallice ; ils sont orientés selon la progression de l'onde marée à l'époque des pleines lunes et des nouvelles lunes

(vives eaux) ; aux périodes de quadrature (mortes eaux) l'orientation, le sens et la vitesse des courants de marée dépendent largement du régime antérieur des vents.

Remarques : a) – Les courants les plus forts s'observent les jours de syzygie ; la force du courant décroît entre les marées de syzygies et les marées de plus fortes amplitudes qui suivent (deux jours plus tard).

b) – Les courants de marée observés dans le coureau de La Pallice ont trois origines mélangées :

i) La somme des attractions gravitationnelles directes de la Lune et du Soleil qui est maximale les jours de syzygie ;

ii) la pente due aux élévations différentes des niveaux de la mer observés dans le Pertuis d'Antioche et dans le Pertuis Breton, avec les arrivées différées de l'onde-marée par le Sud ou par le Nord de l'île de Ré (retard de la branche de l'onde marée qui pénètre dans le Pertuis Breton par le Nord de l'île de Ré) ;

iii) l'entraînement de la surface de l'eau dans le lit d'un vent fort qui a soufflé dans la même direction pendant plusieurs heures.

c) – Selon les jours et les circonstances astronomiques ou météorologiques, l'une ou l'autre de ces causes est dominante.

5 – Les grandes tempêtes sont souvent précédées, à La Pallice, par une surcote et surtout par un *retard* de l'heure de la pleine mer, qui peut dépasser une heure.

Remarque : Avant une grande tempête, la hauteur d'eau observée à l'heure de la pleine mer de l'annuaire (PM) peut être inférieure à la hauteur d'eau prévue mais, la mer continuant de monter, la hauteur d'eau mesurée à l'échelle de marée ou au marégraphe de La Pallice une heure, ou parfois davantage après l'heure prévue de la PM, peut dépasser de plusieurs décimètres la hauteur de l'annuaire à cette PM.

5 – Il n'y a pas de concordance rigoureuse entre les hauteurs des pleines mers à La Pallice et les coefficients qui figurent dans la table de l'annuaire des marées et qui se rapportent aux pleines mers de Brest.

Remarques : a) – Pour un même coefficient de l'annuaire des marées, la hauteur de la pleine mer à La Pallice peut varier d'un demi-mètre.

b) – Pour une même hauteur d'eau à la pleine mer, le coefficient de la marée peut varier de dix centièmes.

Marées (Force génératrice des –) : La force génératrice des marées peut être décomposée en une série de forces élémentaires strictement périodiques isolées par l'analyse harmonique de la marée totale telle qu'elle a été observée sur une longue période.

Remarques : a) – Les courbes qui représentent les variations de ces forces élémentaires en fonction du temps sont des sinusoides.

b) – La période de chaque sinusoides est égale à la période propre du phénomène qui génère la force d'attraction correspondante ; l'amplitude de la sinusoides correspond à l'intensité maximum de la force d'attraction.

c) – La marée totale observée en un lieu est la combinaison de toutes les ondes élémentaires.

Marfil : Dents d'éléphant non débitées.

Remarques : a) – On les appelle *ivoire* quand elles sont en morceaux ou façonnées en ouvrages.

b) – On dit *marfil* ou *morfil*.

Marga : Appellation familière des marins affectés dans les ports de guerre.

Remarque : Le mot vient de l'ancienne appellation du corps des marins sédentaires : « *marins gardiens* ».

Marge : 1 – Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite.

Remarque : Il se dit principalement du blanc qui est aux côtés du dehors de la page et au bas.

2 – [Au figuré et familier] La *marge de sécurité* est l'écart entre les conditions existantes et les conditions limites au-delà desquelles il est impossible d'entreprendre une action en sûreté et en toute sécurité.

Remarques : a) – On dit « *avoir de la marge* » pour dire *avoir du temps* ou *des moyens* de reste pour exécuter quelque chose.

b) – On confond souvent le *danger* et des *marges de sécurité réduites*.

c) – Les heures favorables pour entreprendre des manœuvres de port, ou des mouvements en rivière, sont déterminées par les pilotes du lieu en fonction de leur expérience collective.

d) – Les pilotes ne connaissent habituellement que grossièrement les phénomènes de mécanique des fluides ; étant potentiellement soumis à d'énormes pressions judiciaires en cas d'avaries aux navires qu'ils assistent, ils se donnent des marges pour éviter les accidents qui peuvent parfois apparaître comme trop considérables.

Marginal (Coût – de production) : On appelle *coût marginal de production*, après qu'une série d'objets ont déjà été produits et vendus, le coût de fabrication d'une unité supplémentaire.

Margouillet (en anglais « *wooden thimble* » « *bull's eye* ») : Sorte d'anneau en bois dur ayant une engoujure à sa périphérie pour recevoir une estrope, et qui sert à guider les manœuvres que l'on passe à l'intérieur.

[Voir les mots *Engoujure*, *Cosse* et l'expression *Pomme gougée*].

Marguerite (en anglais « *messenger* ») : Cordage fixé à un autre, sur lequel il y a lieu de faire effort ; on augmente l'effet de la marguerite par des poulies dans lesquelles on la fait passer.

Marguerite (Faire –) : 1 – Faire marguerite c'est aider le cabestan avec un appareil quand il ne suffit pas à relever l'ancre.

2 – On peut faire marguerite en maillant le cartahu d'un palan dans la partie verticale de la chaîne ; on frappe la poulie double sur la chaîne.

3 – On peut utiliser une poulie simple que l'on maille en arrière du cabestan pour aider le mouvement de la chaîne.

Mariage (en anglais « *mashing* ») : Réunion de deux cordages opérée en les joignant l'un à côté de l'autre par des amarrages plats.

Mariage (en anglais « *marriage* ») : **1** – Union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal, dans le but de procréer et d'élever les enfants issus de cette union.

Remarques : a) – L'institution du mariage est la procédure qui organise la perpétuation de l'espèce humaine dans les États de droit divin ou de droit civil.

b) – Un mariage religieux peut être déclaré nul ; un mariage civil peut être cassé par le divorce.

c) – On appelle en Allemagne « *mariage de la main gauche* » le mariage qu'un prince ou un seigneur, propriétaire d'un fief relevant immédiatement de l'Empire, a contracté avec une femme d'un état inférieur ; l'époux donne la main gauche à l'épouse au lieu de la droite ; les enfants nés de ce mariage sont légitimes et nobles, mais ils ne succèdent point aux États de leur père.

d) – Dans le mariage chrétien, il y a un sacrement (donné par les époux et béni par le prêtre ou le pasteur) et un contrat civil (établi devant le notaire).

e) – On appelle « *mariage de conscience* » un mariage où les formalités et les cérémonies de l'Église n'ont été observées que secrètement.

f) – Le mariage catholique est instauré par l'alliance conjugale, c'est-à-dire le consentement irrévocable des deux époux par lequel, librement, ils se donnent et se reçoivent mutuellement ; cette union spécifique de l'homme et de la femme exige, ce que requiert aussi le bien des enfants, l'entière fidélité ainsi que l'unité

indissoluble du lien matrimonial.

g) – Le 13 juillet 1937, le légat du pape Pie XI (1857-1939), le cardinal Eugenio Pacelli (1876-1958) secrétaire d'État, qui sera élu pape lui-même un an et demi plus tard sous l'appellation de Pie XII, lança aux Français un grave avertissement, lors de son homélie au cours de la messe solennelle qu'il célébra dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, contre ce qu'il appela le paradoxe de l'homme moderne qui donnait à des machines une apparence de vie mais qui avait peur de transmettre à d'autres sa propre vie, si bien que l'ampleur toujours croissante des cimetières menaçait d'envahir de tombes tout le sol laissé libre par l'absence de berceaux.

h) – L'institution historique du mariage est caduque si la sincérité, la fidélité et la franchise sont considérées comme des valeurs dépassées.

2 – *Mariage*, se dit aussi de la célébration des noces.

Exemples : Être invité à un mariage ; assister à un mariage.

3 – Il signifie aussi la *dot* que les parents donnent à la mariée.

Exemples : Elle a eu tant en mariage ; on lui a donné, elle a eu un bon mariage, un gros mariage ; sa femme est morte sans enfants, il faut qu'il rapporte le mariage ; il a mangé le mariage de sa femme.

4 – Le mariage religieux est l'union indissoluble d'un homme et d'une femme, tous les deux consentants, bénie par un représentant de la hiérarchie religieuse dûment délégué.

Remarques : **a)** – Le *mariage* est l'un des 7 sacrements de l'Église Catholique.

b) – Le prêtre bénit les personnes qui déclarent se marier ; on dit qu'il bénit le mariage, mais ce sont les époux qui s'administrent le sacrement de mariage.

c) – Le mariage crée des devoirs, notamment d'assistance mutuelle entre époux.

d) – Pour la religion catholique, la consommation du mariage correspond à la première union charnelle du mari et de la femme après la bénédiction nuptiale. [Voir le mot *Copulation*].

e) – Pour la religion catholique, la non-consommation du mariage est une cause de nullité.

f) – Pour la religion catholique, un *prétendu mariage* entre des personnes de même sexe est *nul par nature* car il ne peut être consommé.

[Voir le mot *Consommation*].

5 – Le mariage civil est l'engagement d'un homme et d'une femme à s'unir pour procréer et élever conjointement leurs enfants ; les futurs époux échangent publiquement leurs consentements en présence de témoins et du représentant de l'autorité civile ; des avantages fiscaux et des aides pour élever les enfants sont accordés aux familles afin de favoriser le renouvellement des générations à l'intérieur du pays, c'est-à-dire sans avoir recours à l'immigration.

Remarques : **a)** – Le mariage civil institué par le Code civil de 1804 était à l'origine un pastiche du mariage catholique ; il était destiné à régler la question des filiations et les problèmes de transmission des patrimoines.

b) – Le code civil de 1804 considérait que le but du mariage était de faire des enfants légitimes pour recevoir le patrimoine de leurs parents ; les tentations extérieures au mariage étaient des sources de conflits d'intérêts entre enfants légitimes et illégitimes.

c) – Les personnes mariées civilement, en France, peuvent bénéficier d'avantages fiscaux pour la transmission ou pour l'usufruit des patrimoines au moment du décès de l'un des conjoints.

6 – Dans certains pays, l'institution du mariage a pu être supprimée lorsque ses buts n'entraient plus dans la politique de renouvellement des générations du pays.

Remarques : a) – Le décret de Heinrich Himmler (1900-1945) du 28 octobre 1939 sur la création des *Lebensborn* permettait aux Allemands concernés de se dispenser de la « *coutume bourgeoise* » du mariage.

b) – Le décret sur la création des *Lebensborn* poussait les femmes allemandes célibataires à donner naissance à des enfants de race aryenne pure.

[Voir le mot *Lebensborn*].

7 – Des personnes de même sexe peuvent obtenir, depuis l'année 2013, par une cérémonie appelée également mariage, les mêmes avantages fiscaux que les couples mariés (notamment pour la donation entre époux ou pour la transmission du patrimoine par héritage) après une cérémonie de consentement devant un officier d'État-civil ; cette cérémonie est semblable à un *mariage* et donne habituellement lieu à une célébration festive.

Remarque : L'homme d'affaires Pierre Bergé (1930-2017) qui n'avait pas été en mesure de profiter de ces nouvelles dispositions, a raconté à la télévision, avec des larmes dans les yeux, qu'il fut contraint après la mort en 2008 de son « *amant* » Yves Saint-Laurent (1936-2008), de se séparer d'un grand nombre d'objets qu'ils avaient acquis en commun et qui présentaient pour lui une grande valeur sentimentale ; la vente rapporta plus de 270 millions d'euros.

8 – [Au figuré] Association d'éléments de caractéristiques très différentes, qui ne peuvent se convenir.

Exemple : Le mariage de la carpe et du lapin.

9 – [Au figuré] Union établie entre deux choses.

Exemple : Le mariage du bois et du plastique sur un roof.

10 – Le *mariage du Doge de Venise avec l'Adriatique* était une cérémonie qui avait lieu tous les ans en grande pompe à Venise, le jour de l'Ascension.

Remarque : Le Doge, revêtu de tout son apparat et monté sur la galère appelée « *Bucentaure* », le légat du pape à sa droite, l'ambassadeur de France à sa gauche, allait jeter une bague dans les flots de l'Adriatique hors de la lagune, face au Lido, en prononçant la formule suivante: « *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii* » qui signifie « Nous t'épousons, mer, en signe de véritable et perpétuelle domination ».

Mariage avec la mer : Voir les mots *Mariage*, *Bucentaure* et l'expression *Épouser (Droit d')*.

Marie-Antoinette : 1 – La reine de France Marie-Antoinette de Lorraine, encore appelée Marie-Antoinette d'Autriche (1755-1793), épouse du roi de France Louis XVI (1754-1793) a été guillotinée à Paris le 16 octobre 1793.

2 – Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne de Lorraine, était archiduchesse d'Autriche.

3 – Marie-Antoinette était la fille de l'empereur François 1er des Romains (1708-1765) et de l'archiduchesse souveraine d'Autriche, couramment appelée l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780)..

Remarques : a) – L'empereur François 1er des Romains avait été auparavant duc François III de Lorraine et de Bar de 1729 à 1737 ; il fut grand-duc de Toscane de 1737 à sa mort en 1765, duc de Teschen de 1729 à sa mort, et vice-roi de Hongrie de 1732 à sa mort.

b) – François III de Lorraine, duc de Lorraine à la mort de son père Léopold 1er (1679-1729), renonça au duché de Lorraine au profit de Stanislas Leszczyński (1677-1766), beau-père du roi de France Louis XV (1710-1774) pour pouvoir épouser Marie-Thérèse d'Autriche le 12 février 1736.

c) – François de Lorraine, époux de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, devint empereur du Saint-Empire romain germanique en 1745 sous le nom de François 1er, succédant à l'électeur Charles Albert de Bavière (1697-1745) qui fut empereur des Romains de 1742 à sa mort le 20 janvier 1745.

d) – La *pragmatique sanction* rendue le 19 avril 1713 par Charles VI (1685-1740), père de l'impératrice Marie-Thérèse, réservait les États héréditaires de la famille de Habsbourg à l'aîné vivant des enfants du dernier souverain, quel qu'en soit le sexe.

e) – La *Pragmatique* de 1713 déclencha, à la mort de Charles VI le 20 octobre 1740, la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) qui fut un conflit généralisé entre les souverains d'Europe, notamment Frédéric II de Prusse (1712-1786), Louis XV de France (1710-1774), Charles-Albert de Bavière (1697-1745), Georges II de Grande-Bretagne et de Hanovre (1683-1760).

f) – L'impératrice Marie-Louise (1791-1847), épouse de l'empereur Napoléon 1er (1769-1821), était la fille de l'empereur François 1er d'Autriche (1768-1835), la petite-fille de l'empereur Léopold II des Romains (1747-1792) et l'arrière-petite-fille de l'empereur François 1er des Romains (1708-1765).

g) – Le grand-père Léopold de l'impératrice Marie-Louise (épouse de Napoléon) était le frère de la reine de France Marie-Antoinette (épouse du roi de France Louis XVI) ; l'impératrice Marie-Louise était donc la petite-nièce de Marie-Antoinette et de Louis XVI.

Marie-Louise : L'impératrice des Français Marie-Louise de Habsbourg-Lorraine (1791-1847) fut la seconde épouse de l'empereur Napoléon 1er (1769-1821).

Remarques : **a)** – Marie-Louise était la petite-nièce de la reine de France Marie-Antoinette (1755-1793) qui avait épousé de Louis XVI (1754-1793) et qui fut guillotinée le 16 octobre 1793 sur l'actuelle place de la Concorde, à Paris.

Marier des cordages : Le mariage de deux ou de plusieurs cordages consiste à les réunir par des amarrages plats de distance en distance, pour les maintenir dans des positions relatives invariables.

[Voir l'expression *Amarrage plat*].

Marie-salope (en anglais « *mud boat* », « *lighter to carry away the mud* ») : Nom familier donné au chaland-porteur utilisé pour transporter les vases qu'une drague a extraites du fond de la mer ou des bassins d'un port, jusqu'à une zone de dépôts de dragages ; le chaland-porteur laisse tomber les produits de dragage en ouvrant des trappes, en bas de ses cales à vase.

Remarques : **a)** – Ce sobriquet ne s'applique pas aux dragues qui refoulent au loin le sable, les graviers ou la vase au moyen d'eau sous pression dans une conduite, ni à celles qui les chargent à leur bord au moyen d'une élinde, d'un crapaud ou d'une chaîne de godets, pour les claper ensuite elles-mêmes sur un dépôt de dragage.

b) – On dit aussi « *gabare à vase* ».

Marihuana : Plante utilisée pour ses effets psychoactifs et médicinaux.

Remarques : **a)** – La production, la détention, le commerce, la promotion et la consommation de marihuana sont interdits en France et dans la plupart des pays.

b) – Selon certains auteurs, les *lotophages* de l'Odyssée pourraient être des marocains consommateurs de marihuana.

c) – On dit aussi *cannabis* ou *chanvre indien*.

d) – On écrit aussi *marijuana*.

Marijuana : Voir *Marihuana*.

Marin (en anglais « *seaman* », « *sailor* ») : **1** – Qui est de mer.

Exemples : Animal *marin* ; oiseau *marin* ; plante *marine* ; sel *marin* ; dieux *marins*.

2 – Qui est destiné à la mer.

Exemples : Carte *marine* ; montre *marine*.

Remarques : **a)** – La lieue marine est une lieue de 20 au degré (on distingue les lieues majeures de latitude et les *lieues mineures de longitude* ou lieues équatoriales).

b) – Avoir le pied marin, c'est ne pas trébucher et ne pas être incommodé dans le roulis et le tangage du navire.

3 – On appelle « *Marins* » les gens de mer salariés ou soldés exerçant une activité directement liée à l'exploitation du navire.

[Code des Transports L. 5511-1].

Remarques : **a)** – L'appellation *marin* est équivalente à l'expression « *gens de mer* » ; cependant, les plaisanciers du dimanche restent des terriens et les marins militaires sont soit « *de la Marine nationale* », soit des « *fonctionnaires* ».

[Code des Transports L. 5511-1].

b) – Les navigateurs de la plaisance ne sont pas davantage des *marins* que les jardiniers du dimanche ne sont des *agriculteurs*.

c) – L'appellation « *les marins* » englobe notamment les marins au commerce et les marins à la pêche, ainsi définis :

i) « *Marins au commerce* » : gens de mer exerçant une activité directement liée à l'exploitation de navires affectés à une activité commerciale, qu'ils soient visés ou non par la convention du travail maritime de l'Organisation internationale du travail, adoptée à Genève, le 7 février 2006, à l'exception des navires affectés à la pêche ou à une activité analogue.

ii) « *Marins à la pêche* » : gens de mer exerçant une activité directement liée à l'exploitation des navires affectés à une activité de pêche relevant de la convention n° 188 de l'Organisation internationale du travail relative au travail dans la pêche, adoptée à Genève, le 14 juin 2007.

4 – [Par extension] Le marin, l'homme de mer est celui ou celle qui a des notions sérieuses sur l'art de la navigation en mer, sans distinction de sexe.

Remarques : **a)** – Même les journalistes les plus fantaisistes disent encore (2020) « *marin* » et non pas *marine* pour qualifier une femme qui part naviguer en mer.

b) – Les marins n'ont pas la sensation de voyager car, dès qu'ils embarquent sur un navire, chacun considère que ce navire est son « *chez lui* » et que c'est le monde autour de son navire qui change ; le marin considère son navire comme son village.

c) – Au contraire, le Provençal Jean Giono se considérait comme un *voyageur immobile* dans son village de Manosque.

d) – À la mise en service (1981) des navires de la série « *Caroline Delmas* » de la Compagnie Delmas-Vieljeux, on appela officiellement « *place du village* » le grand hall central sur lequel ouvraient les cabines de l'Équipage.

e) – Les côtes entre la Loire et la Gironde sont beaucoup plus changeantes, à la vue du navigateur, que les constellations du ciel qui, immuables, l'accompagnent dans une traversée de La Rochelle à Saint-Domingue.

f) – Le capitaine d'un navire qui arrive dans un port considère que les jetées, les quais, les écueils ou les hauts-fonds sont des agresseurs potentiels qui peuvent en vouloir à son navire et qui risquent de se précipiter sur lui ; depuis toujours et partout dans le monde, les capitaines appellent un pilote commissionné pour le port dans lequel il vont entrer ; le pilote connaît les dangers du lieu et il saura les tenir à bonne distance du navire.

[Voir le mot *Danger*].

g) – On appelle *marin d'eau douce*, par dérision, celui qui a, semble-t-il, peu navigué.

5 – D'après une rumeur ancienne, le marin pouvait être un personnage grossier se

nourrissant principalement de tabac et d'alcool.

Remarques : a) – Selon l'ordonnance de Louis XIII (1601-1643) du 15 janvier 1629, qui était une compilation des volontés des États-Généraux de 1614, des remontrances du Parlement de Paris de 1615 et des assemblées de notables de 1617 et 1626, rédigée par Michel de Marillac (1563-1632) afin de combattre la corruption de l'administration sous la régence de Marie de Médicis (1575-1642) ; cette compilation est connue sous le nom de *Code Michau* ; selon le nom de *Code MichauI*, si les Hollandais et les Portugais étaient généralement « *bien instruits à toutes les nobles opérations* », les Français, auxquels étaient assimilés les Allemands et les Scandinaves, étaient « *plus disposés à vider les bouteilles, à humer l'eau-de-vie et à fumer le tabac qu'à manier habilement l'astrolabe, le cadran et l'arbalestrille* ».

b) – Le marin est, dit-on, un terrien à qui l'on avait fait croire que l'homme est sur la Terre pour travailler, qui avait donc choisi de vivre sur la mer et qui l'a toujours regretté !

c) – Au cours de chaque voyage au long cours, sur chaque navire, plusieurs membres du carré prétendent avoir trouvé une bonne place à terre et se disent bien décidés à quitter la navigation au large ; quelques mois plus tard, on les retrouve dans un port à l'autre bout du monde, embarqués sur un autre navire de la Compagnie ; d'autres, au contraire, disparaissent définitivement des listes d'Équipage sans avoir jamais évoqué à bord leurs projets de reconversion à terre.

Marinade (en anglais « *preserved meat* », « *pickled* – », « *marinated* – ») : **1** – Nom donné aux aliments ou aux vivres cuits, assaisonnés, apprêtés en pots, caisses, boîtes, barils, pour être conservés, parfois pendant des années, à bord des navires à la mer (en anglais « *preserved fish or meat* », « *pickled meat* », « *marinated meat* »).

Remarque : La généralisation des chambres froides a rendu les marinades moins indispensables pour les navires long-courriers.

2 – Préparation aromatisée ou saumure utilisée dans la préparation par trempage avant cuisson, des aliments qui doivent supporter une conservation de longue durée à la mer.

3 – Préparation composée d'huile, de vinaigre ou de vin, d'épices et de condiments, dans laquelle on met à macérer, crues, des pièces de viande de boucherie, des pièces de gibier, des poissons, etc., pour les attendrir et en exalter le goût, avant de la faire cuire et de les manger sans délai, parfois dans une enveloppe de pâte feuilletée.

Marinage (en anglais « *preserving* », « *pickling* », « *marinating* ») : Opération qui consiste à donner à certains aliments ou vivres la préparation nécessaire pour rester consommables pendant des années entières à bord des navires partis en mer.

Remarque : Autrefois, on ne connaissait guère que la salaison pour y parvenir ; puis on est arrivé à conserver dans presque toute leur fraîcheur la plus grande partie des aliments, soit par des cuissons ou des demi-cuissons préalables, soit en enfermant les aliments cuits ou à moitié cuits dans les boîtes en fer blanc étamé dites *boîtes de conserve*, d'où l'on extrait l'air et que l'on ferme ensuite hermétiquement, puis que l'on porte à de hautes températures.

Marine : 1 – Marine, se dit de tout le corps des officiers, troupes et matelots destinés au service armé de mer.

Remarque : En ce sens, il comprend les bâtiments de guerre et tout ce qui fait la puissance navale d'une nation.

Exemples : La *Marine française*, c'est-à-dire la marine militaire de la France ; la

Marine du Royaume-Uni est la *Royal Navy* ; la Marine des États-Unis d'Amérique est l'*U.S. Navy*.

Marine : 1 – Ce qui concerne la navigation sur mer.

Remarques : a) – On distingue :

i) La *marine marchande*, qui est la réunion des navires de toutes les espèces non militaires et des Équipages qui les arment à des *fins lucratives* (navires à passagers, navires de charge) sans considération de taille.

ii) La *marine de l'État*, notamment militaire, qui regroupe tout le personnel et tous les bâtiments, armés ou non, qui constituent les forces navales d'un État.

iii) La *marine de plaisance* qui regroupe les navires ou bateaux (sans limitation de taille) destinés exclusivement aux loisirs de ceux qui les arment.

b) – Certaines administrations (douane, police, etc.) ou certaines associations chargées d'un service public (sauvetage en mer) ont leur propres bateaux appelés « *vedettes des douanes* », « *bateaux de la police* », « *semi-rigides des pompiers* », « *canots de la SNSM* », etc.

2 – L'expression « *La Marine* », utilisée absolument, s'entend habituellement comme la Marine Nationale, c'est-à-dire la marine de guerre.

3 – Les marins du commerce ou de la pêche disent « *la Marine* » pour désigner l'administration des Affaires Maritimes (anciennement le Service des Classes, puis l'Inscription Maritime) qui faisait jusqu'en 1966 le lien indissoluble entre eux (marins civils) et la marine militaire.

4 – On appelle « *une marine* » : une peinture, un tableau représentant la mer, des navires, des paysages marins, des tempêtes ou d'autres sujets marins.

Marine de l'État : Appellation occasionnelle de la marine de guerre.

Marinée (Marchandise –) : Marchandise imbue ou souillée d'eau de mer.

Mariner : Mariner des vivres, c'est leur appliquer les procédés du marinage pour les conserver.
[Voir le mot *Marinage*].

Marinette : Ancien nom de la boussole utilisée pour naviguer en mer.

Remarques : a) – On disait *marinette* au Ponant et *calamite* au Levant.

b) – L'aiguille aimantée était alors appelée *aiguille marinière*.

c) – Certains expliquent cette appellation (*aiguille marinière*) de l'aiguille aimantée par l'importance qu'avait prise la boussole pour les marins.

[Voir le mot *Boussole*].

Marine (Trompette –) : Voir l'expression *Trompette marine*.

Marinier : 1 – Un *officier marinier* (en anglais « **petty officer** ») est un sous-officier dans la Marine nationale.

Remarques : a) – Les officiers-mariniers forment la *maistrance* d'un bâtiment.

b) – Les grades d'officiers mariniers supérieurs sont : major, maître principal et premier maître.

c) – Le grade de major est rattaché à celui des officiers mariniers supérieurs depuis 2009.

d) – Les grades d'officiers mariniers subalternes sont : maître, second-maître, quartier-maître maistrancier et élève maistrancier.

2 – Un *marinier* (en anglais « **barge man** », « **water man** », « **boat man** ») est un marin de rivière, c'est-à-dire une personne dont la profession est de conduire ou d'armer des bateaux sur les rivières et les canaux.

Remarques : a) – Le symbole des mariniers est un *groupe de deux ancres* à jas dont les verges sont croisées d'environ 60°, symétriquement par rapport à la verticale.

b) – Une ancre à jas *seule*, à peu près verticale, est le symbole des pilotes

lamaneurs : ce symbole est reproduit de chaque côté de la voile principale des bateaux porte-pilotes à voiles, ou de chaque bord de la cheminée des bateaux porte-pilotes à propulsion mécanique.

c) – Les pilotes lamaneurs (pilotes de port ou de rivière) portaient jadis, à la boutonnière de leur gilet, une ancre à jas en argent de deux pouces de haut pour se faire reconnaître.

Marionnette : On appelle *marionnettes* des poulies qui sont maintenues verticales par deux traverses horizontales, l'une au-dessus et l'autre au-dessous de la caisse de la poulie.

Maritime : 1 – Qui est proche de la mer, qui est au bord de la mer ou qui est relatif à la mer.

Exemples : Les villes maritimes ; les peuples maritimes ; les puissances maritimes ; les eaux maritimes.

2 – Qui relève de la navigation sur mer.

Exemples : Le commerce maritime ; les forces maritimes.

3 – Qui concerne la marine.

Exemples : La législation maritime ; les préfets maritimes.

Markov (Chaîne de –) : Une *chaîne de Markov* est une suite d'événements aléatoires dans laquelle la probabilité de l'événement suivant ne dépend que du dernier événement et pas de ceux qui l'ont précédé.

Exemple : Dans la langue française, la lettre « **g** » est le plus souvent suivie de l'une des lettres suivante : « **u** », « **r** », « **h** » ou « **y** » ; on peut ainsi réduire les choix possibles lorsqu'il s'agit de deviner la lettre qui suit un « **g** ».

Remarque : Le mathématicien russe *Andreï Andreïevitch Markov* (1868-1922) était un spécialiste de la théorie des probabilités.

Marmite : Appellation familière du cœur nucléaire des bâtiments à propulsion nucléaire.

Remarque : Cette appellation est courante dans la Marine nationale française qui exploite des sous-marins lanceurs d'engins, des sous-marins d'attaque et un porte-aéronefs à propulsion nucléaire.

Marnage : Différence entre la hauteur d'eau d'une basse-mer et la hauteur, au même lieu, de la pleine-mer qui précède ou qui suit.

Remarques : a) – Jusqu'à la fin des années 1960, on utilisait quelquefois l'expression *amplitude de la marée* pour désigner le marnage ; il ne faut plus le faire.

b) – L'*amplitude* de la marée, un jour donné, est la différence entre le niveau moyen de la mer et la hauteur, le même jour, de la basse-mer ou de la pleine-mer.

c) – On appelle *marées bâtardes* les marées de faible marnage qui s'observent lors des quadratures, par opposition aux *grandes marées* qui ont lieu aux époques de syzygie.

Maronite : 1 – Les *maronites* sont des chrétiens catholiques orientaux qui reconnaissent l'autorité du pape de Rome.

Remarque : L'église maronite Notre-Dame-du-Liban, 17 rue d'Ulm à Paris (v^eème arrondissement) est dédiée au culte catholique oriental de tradition syriaque antiochienne.

[Voir l'expression *Maron (Saint –)*].

2 – L'Église syriaque maronite, connue sous le nom d'Église maronite, est une Église catholique orientale appartenant au patriarcat d'Antioche.

Remarque : Le chef de l'Église maronite porte le titre de Patriarche des Maronites d'Antioche et de tout l'Orient ; sa résidence est, depuis 1823, à Bkerké au Liban, à 25 kilomètres au Nord de Beyrouth.

- Maron (Saint –) :** Saint Maron était un prêtre anachorète chrétien syriaque qui vécut dans la région d’Homs, dans l’actuel Liban et qui est mort en 410 ; il est le *père* de l’Église maronite.
Remarques : **a)** – Dans la religion chrétienne, un anachorète est une personne qui s’est retirée de la société séculière pour des raisons religieuses, afin de mener une vie d’ascèse consacrée à la prière.
b) – Un anachorète est un ermite solitaire.
c) – Les cénobites sont des ermites qui vivent retirés du monde, mais en groupe.
d) – Saint Maron est un saint des Églises chalcédoniennes : il est fêté par l’Église syriaque maronite le 9 février.
e) – Le 9 février est un jour de fête nationale chômée au Liban.
f) – Les Églises orientales sont réparties en Églises chalcédoniennes qui adhèrent aux positions doctrinales de Rome et en Églises préchalcédoniennes (ou non chalcédoniennes) qui ont refusé les formulations du concile de Chalcédoine (451).
- Maroquin : 1** – Sorte d’étai reliant deux mâts en hauteur, pour aider à la rigidité de la mâture.
Remarque : Sur un ketch, un maroquin relie le grand mât au mât d’artimon en hauteur.
2 – [*Par extension*] Fort cordage tendu entre le ton du grand mât et celui du mât de misaine, à l’effet d’y frapper divers palans pour agir sur des fardeaux.
- Marotique :** Il se dit du langage imité du poète français Clément Marot.
Exemples : Style marotique ; langage marotique.
Remarques : **a)** – Jean des Marets, dit Clément Marot (1496-1544) est l’un des premiers grands poètes français modernes, précurseur des poètes de la Pléiade.
b) – Clément Marot vécut à l’époque de François 1er (qui fut roi de France de 1515 à 1547).
c) – Les 7 poètes de la Pléiade française furent :
i) Pierre de Ronsard (1524-1585) ;
ii) Johachim du Bellay (1522-1560) ;
iii) Jacques Peletier du Mans (1517-1582) ;
iv) Rémy Belleau (1528-1577) ;
v) Jean-Antoine de Baïf (1532-1589) ;
vi) Pontus de Tyard (1521-1605) ;
vii) Étienne Jodelle (1532-1573).
- Marotte : 1** – Espèce de sceptre, muni à un bout d’une tête garnie de grelots et coiffée d’un capuchon bigarré de différentes couleurs, que portaient autrefois ceux qui faisaient le personnage du fou à la cour du roi.
Remarque : On dit d’un homme extravagant, qu’il devrait porter la marotte.
2 – [*Au figuré et familier*] Marotte se dit de l’objet de quelque affection violente et déréglée.
Exemples : Il est coiffé d’une telle opinion, c’est sa marotte ; chacun a sa marotte ; à chaque fou plaît sa marotte.
- Maroufler :** Appliquer une toile destinée à être peinte à l’huile ou du papier sur du bois, du plâtre ou de la pierre, avec une certaine colle forte nommée *maroufle*.
Remarque : On appelle également *maroufle* la raclette souple dont on se sert pour plaquer une toile ou un papier sur un mur ou sur du bois.
- MARPOL : 1** – La Convention internationale « Marpol 73/78 » a pour but d’empêcher la pollution intentionnelle du milieu marin par les hydrocarbures et autres substances nuisibles et de réduire au maximum les rejets accidentels de ce type de substances.
Remarque : Marpol est l’acronyme de l’expression **Maritime pollution**.
2 – La convention Marpol 73/78 comporte des dispositions répressives.

3 – Les règles portant sur les sources de pollution par les navires se trouvent dans les six *Annexes*.

4 – Chacune des 6 annexes de la convention Marpol 73/78 actuellement en vigueur vise à prévenir une catégorie de pollution maritime par les navires :

Annexe I : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les hydrocarbures* (entrée en vigueur le 02 octobre 1983).

Annexe II : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les substances liquides nocives transportées en vrac* (entrée en vigueur le 02 octobre 1983).

Annexe III : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les substances nuisibles transportées par mer en colis* (entrée en vigueur le 01 juillet 1992).

Annexe IV : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les eaux usées des navires* (entrée en vigueur le 27 septembre 2003).

Annexe V : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les ordures des navires* (entrée en vigueur le 31 décembre 1988).

Annexe VI : Règles relatives à la prévention de la *pollution de l'atmosphère par les navires* (entrée en vigueur le 19 mai 2005).

L'annexe VI de Marpol 73/78 régleme nte l'*émission à l'atmosphère* par les navires de polluants spécifiques, dont les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les composés organiques volatiles, les biphényles polychlorés (PCB), les métaux lourds et les chlorofluorocarbones (notamment certains fluides frigorigènes).

5 – En France, la répression pénale des rejets illicites (c'est-à-dire au-dessus des seuils fixés par la Convention Marpol 73/78) est prévue par la loi n°2001-380 du 3 mai 2001 relative à la répression des rejets polluants ; cette loi a modifié le système de répression de la loi de 1983 en doublant les amendes principalement, mais en prévoyant également des peines de prison ; cette répression a encore été renforcée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux nouvelles formes de criminalité ; cette loi prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros pour les peines fortes, et également la confiscation des biens du responsable de la pollution, afin d'être certain du paiement de l'amende prononcée.

6 – En matière de poursuites, ce n'est plus uniquement le capitaine qui est visé.

7 – Jusqu'en 2001, le capitaine pouvait être condamné, le propriétaire du navire pouvant être tenu de payer l'amende ; depuis la réforme de 2001, le juge peut également condamner les co-responsables de l'infraction.

8 – Des *Tribunaux de Grande Instance du littoral maritime* ont été créés par la loi n° 2001-380 du 3 mai 2001 ; ils se situent au Havre, à Brest et à Marseille ; ces tribunaux sont compétents pour les infractions à la Convention Marpol 73/78 commises dans les eaux territoriales, dans les eaux intérieures et les voies navigables françaises jusqu'à la limite de salure des eaux, et depuis la loi n° 2003-346 du 15 avril 2003, pour les infractions commises dans la zone économique exclusive et dans la zone de protection écologique.

Marprime (en anglais « *sailmaker's bodkin* ») : Sorte de poinçon dont les voiliers se servent pour percer des trous dans une voile afin d'y faire passer le merlin employé pour réunir la toile de cette voile à sa ralingue.

Marque (en anglais « *sea mark* », « *leading mark* », « *mark* ») : **1** – Ce mot se dit généralement de tout ce qui sert à désigner ou à distinguer quelque chose. **2** – On appelle *marques* les objets remarquables à terre ou en mer tels que clochers, tours, moulins, balises, coffres ou bouées, dont les relèvements ou les alignements, pris de la mer, permettent de connaître la position des bancs, des écueils et des rochers qui avoisinent une côte, et la direction des passes ou des

entrées des rades et des ports.

Remarques : a) – Le mot marque a souvent le même sens qu'*amer*.

b) – Les relèvements ou les alignements de marques qui, pris de la mer, permettent de parer les dangers d'une côte s'appellent *limites de côtes*.

3 – Les marques de tirants d'eau sont des petites lames de plomb clouées en échelle les unes au-dessus des autres sur l'étrave (tirant d'eau avant) et sur l'étambot (tirant d'eau arrière) des navires en bois, ou des traits de soudure sur la tôle des navires en fer ou en acier ; ces marques servent d'indications pour mesurer ou faire connaître le tirant d'eau du navire de chaque bord, à la proue (tirant d'eau avant), à la poupe (tirant d'eau arrière) et éventuellement au milieu (tirant d'eau milieu) du navire.

4 – On appelle marque un bout de fil à voile fixé sur une manœuvre courante pour indiquer que cette manœuvre est suffisamment halée ou tendue et afin de l'amarrer ou de la tourner quand cette marque est rendue au point convenu.

5 – Il signifie quelquefois l'empreinte ou toute autre figure qu'on fait sur une chose pour la reconnaître, ou pour la distinguer d'avec une autre.

Exemples : Mettre la marque de la Compagnie sur la vaisselle et le linge ; la marque de l'orfèvre ; la marque de l'étain fin.

6 – On appelait *lettre de marque* une lettre de représailles qu'un souverain accordait, en temps de paix, à l'un de ses sujets à qui un prince étranger avait refusé justice d'une violence qu'il avait éprouvée de la part de l'un des sujets de ce prince.

Remarque : La *lettre de marque* permettait à la partie lésée de saisir les effets des sujets du prince dont elle se plaignait.

7 – *Marque* se dit aussi d'un chiffre, d'un caractère, d'une figure que les chargeurs mettent à leurs marchandises pour les identifier et les reconnaître.

Exemple : Cette marchandise porte la marque du réceptionnaire et celle du port de destination.

8 – Marque signifie aussi indice, signe, présage.

Exemple : Le *ciel rouge* le soir est une marque de vent pour le lendemain ; la vue de l'*oiseau Beligou* est la marque d'un malheur.

[Voir le mot *Beligou*].

9 – Ornement qui distingue une personne d'avec une autre.

Exemple : Le mortier était la marque des présidents de parlement ; les faisceaux et la hache étaient la marque des principaux magistrats romains.

Marque commerciale : La *marque* de fabrique, de commerce ou de service est un signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale [art. 711-1 du code de la propriété intellectuelle].

Remarques : a) – Après qu'une marque commerciale a fait l'objet d'un dépôt à l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) le déposant bénéficie d'une protection et d'une exclusivité d'usage de cette marque.

b) – Une marque commerciale substitue le signe au sens ; la valeur du signe se substitue à la valeur d'usage des biens ou services.

c) – La dépense consentie pour acquérir un bien « *de grande marque* » dont on n'a pas vraiment besoin a parfois sa fin dans l'acte d'achat lui-même.

Marque de balisage : 1 – L'aspect visuel d'une *marque de balisage* (bouée, tonne, tourelle, balise, perche, etc.) est caractérisé par :

i) sa nature (fixe ou flottante),

ii) la forme de son corps,

iii) le dessin et les couleurs de son corps,

- iv)** son voyant (forme et couleur),
 - v)** éventuellement les caractéristiques *lumineuses* du feu dont elle est pourvue (couleur, rythme et période).
 - vi)** éventuellement la nature et les caractéristiques du *signal sonore* dont elle est pourvue (cloche, sifflet, gong).
 - vii)** éventuellement les caractéristiques du signal de la *balise répondeuse* dont elle est pourvue (lettre et longueur de la représentation de cette lettre sur les radars).
- 2 – Parmi les marques de balisage, on distingue, notamment :
- i)** les marques de balisage *latérales*,
 - ii)** les marques de balisage *cardinales*,
 - iii)** les marques *spéciales*,
 - iv)** les marques d'*eaux saines*,
 - v)** les marques de *danger isolé*,
 - vi)** les marques de *danger nouveau*.

Marques de franc-bord : 1 – Pour des raisons de sécurité, l'administration impose l'apposition de *marques* sur le bordé des navires, d'un bord et de l'autre, pour indiquer l'enfoncement autorisé dans les différentes circonstances de navigation.

Remarque : L'expression « *franc-bord* » désignait jadis ce que l'on appelle maintenant le *bordé*, c'est-à-dire le revêtement de planches (bordages) qui sont disposées à l'extérieur des membrures pour rendre la coque étanche.

2 – Une Convention sur les *marques de franc-bord* a été signée à Londres le 5 juillet 1930 et ses dispositions ont été rendues obligatoires en France par le décret du 24 novembre 1932.

3 – Les *marques de franc-bord* sont gravées et peintes sur la muraille du navire, à l'extérieur de la coque, à sa mi-longueur.

4 – La *marque* de référence pour la mesure des enfoncements est un trait horizontal d'épaisseur 25 mm et de longueur 300 mm, dont l'arête supérieure est située au même niveau que le pont principal du navire ; ce trait est inscrit sur la coque, de chaque bord, à mi-distance entre la proue et la poupe.

5 – La *marque de franc-bord de référence*, appelée la ligne d'été, qui indique l'enfoncement à ne pas dépasser en été, en eau de mer et dans des circonstances normales, est un trait horizontal d'épaisseur 25 mm et de longueur 400 mm ; elle correspond à l'enfoncement autorisé lorsque le navire a une vitesse-surface nulle, dans l'eau de mer, en zone tempérée ; la distance entre l'arête supérieure de la ligne de pont et l'arête supérieure de la ligne d'été est fixée par la Société de classification qui délivre le Certificat de franc-bord.

6 – Une *marque circulaire* d'épaisseur 25 mm et centrée au milieu de l'arête supérieure de la ligne d'été surcharge la ligne d'été : on l'appelle le disque de Plimsol.

7 – D'autres *marques* d'épaisseur 25 mm et constituant l'*échelle de charge* sont apposées, de chaque bord, sur une sorte d'échelle ressemblant à une échelle de perroquet et placée à côté de la *marque d'été* et du disque de Plimsol.

De bas en haut on trouve :

i) La *marque HAN* (hiver Atlantique Nord) ne se trouve que sur les navires de moins de 100 mètres de longueur qui traversent l'Atlantique au nord du 36^{ème} parallèle Nord ; cette *marque* est à une distance de 51 mm au-dessous de la *marque H* (hiver).

Remarque : Les lettres HAN sont inscrites à droite de l'échelle de charge, vis-à-vis de la *marque* correspondante.

ii) La *marque H* (hiver) limite l'enfoncement en eau de mer en zone d'hiver ;

cette marque est située au-dessous de la marque d'été à une distance égale à 1/48ème du tirant d'eau d'été (le tirant d'eau d'été est mesuré entre la ligne d'été et la quille du navire).

Remarque : La lettre H est inscrite à droite de l'échelle de charge, vis-à-vis de la marque correspondante.

iii) La marque **E** (été) est à la hauteur de la ligne d'été, la marque de franc-bord de référence.

Remarque : La lettre E est inscrite à droite de l'échelle de charge, vis-à-vis de la marque correspondante.

iv) La marque **T** (tropicale) limite l'enfoncement en eau de mer, en zone tropicale ; cette marque est située au-dessus de la marque d'été à une distance égale à 1/48ème du tirant d'eau d'été.

Remarque : La lettre T est inscrite à droite de l'échelle de charge, vis-à-vis de la marque correspondante.

v) La marque **ED** (eau douce) limite l'enfoncement en eau douce ; le franc bord en eau douce est diminué par rapport au franc bord d'été.

Remarque : Les lettres ED sont inscrites à gauche de l'échelle de charge, vis à vis de la marque correspondante.

vi) La marque **TD** (tropicale eau douce) limite l'enfoncement en eau douce, en zone tropicale ; le franc bord en eau douce en zone tropicale est diminué par rapport au franc bord en eau douce.

Remarque : Les lettres TD sont inscrites à gauche de l'échelle de charge, vis-à-vis de la marque correspondante.

8 – Les indications relatives au franc-bord sont portées sur le *Certificat international de franc-bord*.

9 – Les différentes marques de franc-bord sont peintes au milieu de la coque du navire d'un bord et de l'autre ; l'autorité maritime veille à ce que les marques appropriées ne soient pas « noyées » (comme l'on dit si elles sont sous l'eau) au départ du port.

Remarque : Lorsque la Capitainerie de La Pallice était située au Nord du sas, un navire qui avait un peu trop chargé dans le bassin s'arrangeait pour prendre un peu de gîte sur bâbord au moment de franchir le sas, parce que l'officier de port qui relevait son tirant d'eau au départ se tenait au balcon de la Capitainerie, c'est à dire sur son tribord.

10 – Certains navires ont plusieurs échelles de charge.

[Voir l'expression *Échelle de charge*].

Remarques : **a)** – Des navires destinés à transporter des pontées de bois ont une échelle de tirants d'eau valable lorsqu'ils sont chargés de bois en cales et en pontée, et une seconde échelle de charge lorsqu'ils sont chargés d'autres marchandises.

b) – Nous avons vu, à La Pallice, des navires hollandais d'environ 80 mètres de longueur et près de 17 mètres de largeur, dont le tirant d'eau maximum (celui qui sert à fixer l'assiette des taxes, et en particulier la taxe de pilotage) était d'environ 5 mètres ; ces navires arrivèrent parfois, chargés de pâte à papier, avec un tirant d'eau moyen de près de 9 mètres ; les capitaines de ces navires pouvaient produire, en plus de leur certificat de franc-bord officiel, un deuxième certificat (dérogatoire mais tout aussi officiel) qui leur permettait de charger avec un franc-bord beaucoup plus faible.

Après quelques hésitations dues à la surprise (mêlée d'indignation) nous avons calculé l'assiette de la taxe de pilotage à partir du certificat de franc-bord correspondant au plus fort tirant d'eau.

d) – On appelle « *franc-bord* » la distance entre la flottaison et le pont principal.

Marque flottante : 1 – On appelle *marque flottante* une marque de balisage restant à la surface de l'eau, et montant ou descendant au rythme des variations du niveau de la mer.
2 – Les principales marques flottantes sont les bouées, les tonnes et les coffres.
Remarques : a) – Sur les cartes marines, les marques flottantes sont représentées *inclinaées sur la droite*.

b) – Les marques fixes (balises, tours, phares, etc.) sont représentées *droites* (verticales).

Márquez : Gabriel García Márquez (1927-2014) est un écrivain colombien, lauréat du Prix Nobel de littérature en 1982.

[Voir l'entrée *Cargo 92*].

Marketing : Science qui consiste à concevoir l'offre d'un produit en fonction des attentes supposées ou suscitées des consommateurs, en tenant compte des capacités de l'entreprise et des possibilités techniques, administratives et culturelles du moment.

Remarques : a) – « *Marketing* » est un mot anglais utilisé en français pour désigner la recherche des besoins des consommateurs, ce que l'on appelle aussi une « *étude de marché* » afin d'étudier, de mettre au point et de proposer de nouveaux produits répondant à la demande ou aux besoins des acheteurs.

b) – On entend parfois par *marketing* le fait de susciter chez les consommateurs, par des annonces largement diffusées, des besoins nouveaux correspondant à des produits qu'une entreprise est décidée à vendre ou qu'elle est en mesure de proposer.

Marquette : Pain de cire vierge.

Exemple : Une marquette de cire.

Marquette : Le père jésuite *Jacques Marquette* (1637-1675) explora le Canada à partir de 1666, puis le territoire des actuels États-Unis ; en 1672, il reconnut le confluent du Missouri et de l'Ohio et il fut le premier découvreur du Mississippi ; il comprit que ce fleuve se jetait dans le Golfe du Mexique et pas dans l'Océan Pacifique.

Remarque : Le récit de ses explorations a été publié en 1682.

Marquis : 1 – On appelait autrefois *marquis* un seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État.

Remarque : C'est de là qu'on dit *Marquis de Brandebourg*.

2 – Sous l'ancien régime, c'était un titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en *marquisat* par lettres patentes, pour lui, ou pour ses ancêtres.

Exemples : Le marquis d'un tel lieu ; il prend à bon titre la qualité de marquis.

Remarque : On le prenait aussi comme un simple titre de noblesse.

3 – L'air avantageux et faussement noble de quelques petits-maîtres leur fait donner par dérision le titre de *marquis*, surtout quand ils ne sont pas nobles.

Exemples : C'est un marquis ; un de ces marquis ; un marquis de carmagnole.

Remarque : On dit d'un homme qui prétend posséder un grand nombre de terres : « *c'est un marquis de Carabas* ».

Marquise : Genre particulier de tente qu'on place à un mètre environ *au-dessus* des autres tentes destinées à abriter les ponts extérieurs du navire au mouillage, pour empêcher qu'elles ne s'échauffent et pour les garantir de la pluie, notamment dans les pays intertropicaux.

Marquise : Nom industriel d'une entreprise de fonderie qui fabrique notamment des armatures de verrières et des plaques de fonte pour la voirie.

Marquise du Châtelet : Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet (1706-1749), communément appelée *Émilie du Châtelet* (ou du Chastelet, ou du

Chastellet) fut une mathématicienne et une femme de lettres française.

Remarques : a) – On lui doit la seule traduction du latin en français de l'œuvre majeure de l'Anglais Isaac Newton (1642-1727), les *Principia* [« *Philosophiae naturalis principia mathematica* »].

b) – La marquise du Châtelet contribua à populariser en France l'œuvre physique de l'Allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

c) – Émilie du Châtelet démontra expérimentalement que la *force vive* d'un corps (on dit aujourd'hui son *énergie cinétique*) était proportionnelle à la masse de ce corps et au carré de sa vitesse.

d) – François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) entretenait avec Émilie du Châtelet une liaison de quinze ans ; c'est pour rechercher dans son immense bibliothèque et auprès de sa remarquable érudition les preuves de la condition noble d'Émilie du Châtelet, que Voltaire séjourna à deux reprises auprès de l'abbé Dom Calmet (1672-1757), dans l'abbaye de Senones en principauté souveraine de Salm (actuels départements des Vosges et du Bas-Rhin).

Marquises (Îles –) : Archipel de l'Océan Pacifique faisant partie des territoires français d'outre-mer d'Océanie.

Remarques : a) – Les îles Marquises furent nommées en espagnol *Marquesas*, en juillet 1595, par l'explorateur espagnol Álvaro de Mendaña y Neira (1542-1595) en l'honneur de l'épouse de son protecteur, le vice-roi du Pérou García Hurtado de Mendoza y Manrique, marquis de Cañete (1535-1609).

b) – Les îles Marquises, pour la plupart d'origine volcanique, sont réparties en deux groupes distincts :

i) Le groupe du Nord autour de Nuku Hiva, avec Ua Pou au Sud, Ua Uka à l'Est et Eiao, Hatutaa, Motu One au Nord.

ii) le groupe du Sud autour de Hiva Oa avec à proximité les petites îles de Tahuata et Moho Tani et plus au Sud, Fatu Hiva et le rocher Motu Nao.

c) – Le chef lieu des Marquises est Taiohae, situé au fond d'une large baie de la côte Sud de l'île de Nuku Hiva.

d) – Les paquebots « *Calédonien* » et « *Tahitien* » de la Compagnie des Messageries Maritimes assurèrent dans les années 1950 et 1960 le service de la poste aux Marquises ; ils touchaient Taiohae au voyage aller (entre Balboa et Papeete) ; ils prenaient des Polynésiens en pontée de Taiohae à Papeete, qui chantaient et dansaient, jour et nuit pendant toute la traversée, sur le panneau de cale situé sous les sabords de la passerelle de navigation.

Marri : [Vielli] Fâché.

Marron : 1 – Au temps de l'esclavage dans les colonies françaises d'Amérique, on qualifiait de *marron* un esclave noir qui avait échappé à sa condition de captif en s'enfuyant loin de la propriété de son maître, souvent dans les bois, pour vivre en liberté et en communauté.

Remarques : a) – L'esclavage, en France, avait été aboli par la Convention Nationale le 4 février 1794 (décret n°2262 du 16 pluviôse an II).

b) – Bonaparte fit rétablir l'esclavage en Amérique et dans l'Océan Indien, ainsi que la traite des Noirs entre l'Afrique et les colonies d'Amérique, par le décret-loi du 20 mai 1802.

c) – L'esclavage en France et dans les colonies françaises a de nouveau été aboli en 1848.

2 – [Péjoratif] Qui exerce une profession sans posséder les titres requis ni l'autorisation nécessaire, ou qui se livre à des malhonnêtetés.

Exemple : Un notaire marron ; un médecin marron.

3 – [Argot] L'expression « *être fait marron* » signifie *être dupé*, être berné,

victime d'une tromperie ; l'expression « être marron » signifie être déçu par un concours de circonstances.

Mars : Dans la *mythologie* des Romains, Mars était le dieu de la guerre.

Remarques : **a)** – En poésie, on dit les *travaux de Mars*, le *métier de Mars* pour dire les *travaux de la guerre*, le *métier de la guerre*.

b) – On appelle « *champ de Mars* » une esplanade destinée à accueillir les parades militaires.

Mars : **1** – Planète du système solaire, très visible, située entre la Terre et Jupiter.

2 – Mars possède une atmosphère composée d'anhydride de carbone, d'un peu d'oxygène et de vapeur d'eau, mais pas du tout d'azote ; la température au sol serait d'environ 30°C à l'Équateur et la pression au sol très inférieure à celle de la Terre.

3 – Diamètre équatorial de Mars : 6 756 kilomètres ; aplatissement 1/190 ; densité moyenne 3,9 tonnes par mètre-cube ; rotation en 1,02596 jours sidéraux.

Marseillaise (La –) : **1** – Appellation actuelle d'un *chant militaire* écrit à la demande du maire de Strasbourg, Philippe-Frédéric de Dietrich (1748-1793), par le capitaine du Génie Claude Rouget de Lisle (1760-1836), à l'intention du *Bataillon des Enfants de la Patrie* (de l'armée du Rhin) auquel il appartenait, après que le roi de France Louis XVI (1754-1793) eut déclaré la guerre (le 20 avril 1792) à son propre neveu, François de Habsbourg-Lorraine (1768-1835), roi de Bohême et de Hongrie, archiduc d'Autriche et futur Empereur des Romains (non encore élu) sous le nom de François II ; le titre original de ce chant patriotique était « *Chant de guerre de l'Armée du Rhin* ».

[Voir le mot *Hymne*].

Remarques : **a)** – Le 20 avril 1792, sur une proposition du roi de France Louis XVI et conformément à la Constitution du 4 septembre 1791, l'Assemblée législative avait déclaré officiellement la guerre à l'archiduc d'Autriche, François de Habsbourg-Lorraine (1768-1835) qui venait de succéder à son père, l'empereur du Saint-Empire Léopold II de Habsbourg-Lorraine (1747-1792) décédé le jeudi 1er mars 1792 ; Léopold II était le frère de la reine de France Marie-Antoinette (1755-1793).

b) – Le 11 juillet 1792, pour faire face à l'invasion de la France par les Prussiens et les Autrichiens, l'Assemblée législative décréta « *la Patrie en danger* » et décida la levée de 50 000 hommes par la conscription ; les armées de la République commandées par les généraux *François Christophe Kellermann* (1735-1820) et *Charles-François Dumouriez* (1739-1823) arrêtaient les Prussiens commandés par le général *Karl Wilhelm Ferdinand von Braunschweig-Wolfenbüttel* (1735-1806) à Valmy le 20 septembre 1792 et sauvèrent Paris.

c) – Le *Chant de guerre de l'Armée du Rhin* ayant été repris à Paris quelque trois mois plus tard (juillet et août 1792) par des troupes fédérées venues de Marseille, les Parisiens l'appelèrent « *La Marseillaise* ».

d) – « *La Marseillaise* » fut décrétée *chanson nationale* par la Convention nationale le 26 messidor an III (14 juillet 1795) à l'initiative du Comité de Salut public ; elle fut interdite à partir de 1804 sous l'Empire et jusqu'à la III^{ème} République.

e) – En 1792, le baron Philippe Frédéric de Dietrich et le capitaine du génie Claude-Joseph Rouget de Lisle fréquentaient la même loge maçonnique « *La Candeur* » à Strasbourg.

f) – Claude Joseph *Rouget de Lisle* avait été initié à la franc-maçonnerie au début des années 1780 au sein de la loge « *Les Frères Discrets* » de Charleville ; il

reçut le grade de « *maître symbolique* » en 1782.

g) – La baronne de Dietrich expédia la partition et les paroles du « *Chant de guerre de l'Armée du Rhin* » dans des loges maçonniques en France et en Europe, c'est ce qui explique sa large diffusion et son succès rapide.

h) – Rouget de Lisle appartenait au bataillon appelé « *Les Enfants de la Patrie* ».

i) – Philippe-Frédéric de Dietrich avait créé les *Annales de chimie* avec Lavoisier.

j) – Le baron Philippe Frédéric de Dietrich, maire de Strasbourg de 1790 à 1792, a été guillotiné le 29 décembre 1793 à Paris, sur la demande expresse de Maximilien de Robespierre (1758-1794) qui le considérait comme un *homme dangereux*, un des plus grands *conspirateurs* de la République.

k) – Le chimiste, philosophe, financier et économiste français Antoine Laurent de Lavoisier (1743-1794), promoteur d'une nouvelle méthode scientifique à la fois expérimentale et mathématique, fut lui-aussi guillotiné le 8 mai 1794 à Paris.

l) – Philippe Frédéric de Dietrich fut réhabilité le 23 août 1795, un an après l'exécution de Maximilien de Robespierre (à 36 ans) le 28 juillet 1794, place de la Concorde à Paris.

m) – Issu d'une vieille famille protestante de banquiers et de maîtres de forges, Philippe-Frédéric de Dietrich est l'aïeul des célèbres industriels alsaciens de Dietrich.

n) – La partie *électro-ménager* provenant de l'entreprise familiale de Dietrich a été achetée en 2005 au groupe israélien *Elco* par le groupe espagnol Fagor ; la division Fagor-Brandt France et l'ensemble du groupe espagnol Fagor annoncèrent leur dépôt de bilan en 2013 ; la branche *Brandt, Sauter, Vedette et de Dietrich* a alors été reprise par le conglomérat algérien *Cevital*.

2 – Le *Chant de guerre pour l'Armée du Rhin*, appelé maintenant *La Marseillaise* a été écrit dans la nuit du 24 au 25 avril 1792 ; il fut entonné en privé pour la première fois à Strasbourg avec un accompagnement au clavecin, en son domicile par le baron Philippe Frédéric de Dietrich, maire de Strasbourg, le 26 avril 1792 et il fut interprété publiquement à Strasbourg le 29 avril 1792 par la musique de la Garde nationale, devant les troupes.

Remarques : a) – Le « *Chant de guerre de l'Armée du Rhin* », qui est devenu par la suite « *La Marseillaise* » a été dédié par Rouget de Lisle, en 1792, au maréchal Nicolas, baron de Luckner (1722-1794) commandant en chef de l'armée du Rhin. [Voir *Luckner (Nicolas -)*].

b) – Le texte original de *La Marseillais*, d'après une version autographe de Rouget de Lisle écrite en 1792, comprenait 6 couplets ; un septième couplet, dit *couplet des enfants* y a été rajouté dès 1792, sans que l'on en connaisse avec certitude le nom de l'auteur :

1er couplet

Allons ! Enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé (*bis*)
Entendez-vous dans nos campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Égorger nos fils, nos compagnes !

Refrain

Aux armes citoyens !
Formez vos bataillons ;
Marchons, marchons !

Qu'un sang impur...
Abreuve nos sillons !

2 ème couplet

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (*bis*)
Français ! pour vous, ah ! Quel outrage,
Quels transports il doit exciter ?
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Refrain

3 ème couplet

Quoi ! Des cohortes étrangères!
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! Des phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (*bis*)
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées !
Nos fronts sous le joug se ploieraient ?
De vils despotes deviendraient
Les moteurs de nos destinées.

Refrain

4 ème couplet

Tremblez, tyrans ! et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. (*bis*)
Tout est soldat pour vous combattre :
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

Refrain

5 ème couplet

Français ! en guerriers magnanimes
Portons, ou retenons nos coups.
Épargnons ces tristes victimes
À regret s'armant contre nous (*bis*)
Mais les despotes sanguinaires !
Mais les complices de Bouillé !
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !...

Refrain

6 ème couplet

Amour sacré de la Patrie !
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté ! Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs (*bis*)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents ;

Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.

Refrain

Couplet des enfants

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n’y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (*bis*)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

Refrain

c) – Le texte officiel de « *la Marseillaise* » est publié sur le site de l’Élysée.
[elysee.fr/la-presidence/la-marseillaise-de-rouget-de-lisle]

3 – Le « *Chant de guerre de l’Armée du Rhin* », c'est-à-dire « *La Marseillaise* », est l’hymne national de la République française depuis la loi du 14 février 1879 (sous la Troisième République).

Remarques : a) – Selon l'article 2 de la Constitution de la Cinquième République française du 4 octobre 1958 (révisée les 25 juin 1992 et 5 août 1995) :

i) La langue de la République est le français.

ii) L’emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

iii) L’hymne national est « *La Marseillaise* ».

iv) La devise de la République est « *liberté, égalité, fraternité* ».

v) Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

b) – Le sens des paroles de l’hymne national « *La Marseillaise* » est parfois obscur : par exemple, la nature du « *sang impur* » fait l’objet d’hypothèses contradictoires de la part des historiens qui ont étudié la question ; le bataillon auquel appartenait Rouget de Lisle en 1792 s’appelait « *bataillon des enfants de la Patrie* » et le véritable sens du premier vers de l’hymne est incompréhensible si l’on ne connaît pas ce détail.

c) – L’expression « *les enfants de la Patrie* » faisait référence, en 1792, aux affiches placardées dans le département du Bas-Rhin, exhortant les jeunes hommes à s’engager comme volontaires dans l’armée du Rhin, dans le bataillon portant ce nom des « *Enfants de la Patrie* ».

d) – François Claude Amour du Chariol, marquis de Bouillé (1739-1800), le *Bouillé* du 5^{ème} couplet, avait été le général en chef de l’armée de Meuse, Sarre et Moselle en 1790 et 1791 ; lorsqu’il était gouverneur des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun), d’Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, le général Bouillé réprima très durement le soulèvement de la garnison de Nancy le 31 août 1790 : il y eut 33 condamnations à mort et 41 condamnations aux galères.

L’Assemblée constituante vota un décret félicitant Bouillé pour sa fermeté dans le rétablissement de l’ordre à Nancy.

e) – Le général Bouillé, qui était resté fidèle au roi Louis XVI, organisa la fuite de la famille royale vers Montmédy, à la frontière du Royaume, qui dépendait du commandement du marquis de Bouillé ; la berline royale fut immobilisée à Varennes-en-Argonne le 20 juin 1791, la famille royale arrêtée et reconduite à Paris sous une étroite surveillance ; si le roi et sa famille avaient réussi à rejoindre Montmédy où l’attendait le général Bouillé avec des troupes sûres, le marquis de Bouillé aurait été fait maréchal par Louis XVI.

[Voir le mot *Postes* (au pluriel)].

f) – Les supporters du PSG (Paris-Saint-Germain) qui assistèrent au match opposant l'équipe de France de football à celle d'Algérie le 6 octobre 2001 au Stade de France à Saint-Denis, crurent ingénument que « *La Marseillaise* » était un chant à *la gloire de l'O.M.* (Olympique de Marseille) ; les hommes politiques qui étaient venus assister à ce match, dont le Président de la République Jacques Chirac (1932-2019) furent indignés, à juste titre, quand montèrent des tribunes au moment où l'on jouait l'hymne de la France (*La Marseillaise*) des sifflets qui s'adressaient en réalité au club de l'OM, le concurrent sportif du PSG !

f) – Les joueuses françaises des équipes nationales de sports collectifs chantent à gorge déployée « *ces féroces soldats qui viennent jusque dans nos bras, égorger nos fils et nos **compagnes** !* » ; il faudrait féminiser la Marseillaise et remplacer, selon les cas, « *nos compagnes* » par « *nos compagnons* », de la même manière que les Britanniques remplace « *the King* » par « *the Queen* » dans leur hymne « *God save the King* » quand leur souverain est une femme.

4 – Les premières paroles de l'hymne « *La Marseillaise* » ne sont pas de nature à rassembler l'ensemble des citoyens de la République française car un grand nombre d'entre nous ont pu naître à l'étranger de parents étrangers, ou peuvent être les enfants ou les petits enfants d'étrangers, c'est-à-dire que la France est leur pays sûrement, leur nation peut-être, mais pas leur *patrie*.

Certains joueurs des équipes sportives nationales, qui sont nés étrangers et ont été naturalisés français, ou dont les parents sont étrangers ou ont récemment été naturalisés français, peuvent ne pas se reconnaître quand tout un stade chante « *allons enfant de la Patrie* » .

Remarques : a) – D'après le Dictionnaire de l'Académie française (9ème édition) la Patrie est « *le pays où une personne est née, dans lequel ont vécu ses ancêtres* ».

[Cf. le *Journal officiel de la République française* (édition des *documents administratifs*) du mercredi 4 octobre 2006, page 41.]

b) – De la même manière, les « *indigènes* » africains, maoris ou asiatiques de l'Empire français récitaient encore, il y a peu d'années : « *nos ancêtres les Gaulois avaient des yeux bleus et des longs cheveux blonds* » ; à la Révolution française, cette formule visait à disqualifier la *noblesse* d'origine franque qui, pourtant, prétendait avoir le droit exclusif de détenir le pouvoir *civil, politique* ou *militaire* en France, avec le soutien réciproque de l'Église catholique.

c) – Les mots *civil* et *politique*, l'un d'origine latine, le second d'origine grecque, sont quasi équivalents.

d) – Le mot *civil* est tiré du latin *cīvilis* qui signifie « *qui concerne l'ensemble des citoyens, l'État* » [cf. dictionnaire latin-français de Félix Gaffiot].

e) – Le mot *politique* est tiré du grec *πολιτικός* qui signifie « *qui concerne les citoyens, l'État* » [cf. dictionnaire grec-français d'Anatole Bally].

f) – L'expression « *Église catholique* » signifie *la communauté universelle*, par nature supra-nationale au même titre que la *franc-maçonnerie* qui l'a remplacée progressivement depuis le siècle des Lumières, ou que le *socialisme* de Jaurès, ou que le *communisme* de Lénine.

g) – Le mot *église* est tiré du grec *ἐκκλησία* qui signifie *assemblée du peuple* ou *assemblée des guerriers* par l'intermédiaire du mot latin *ecclesiā* de même sens.

h) – Le mot *catholique* est tiré du grec *καθολικός* qui signifie *général, universel*.

i) – « *La Marseillaise* » est aujourd'hui un hymne *national* (l'hymne de la République française) et aussi supra-national alors que « *l'Internationale* » est un hymne mondial, supra-national.

j) – La loi de séparation des *Églises* et de l'*État* promulguée le 9 décembre 1905 à l'initiative d'Aristide Briand (1862-1932), qui visait principalement l'*Église*

catholique romaine, retira au souverain ou au gouvernement français le privilège qu'il possédait depuis le concordat de Bologne du 18 août 1516, conclu entre le pape Léon X (1475-1521) et le roi de France François 1er (1494-1547), de choisir les évêques de France ; ce privilège dont ne bénéficiaient pas les autres souverains catholiques avait été renouvelé par le concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) conclu entre le pape Pie VII (1742-1823) et le Premier consul Napoléon Bonaparte (1769-1821) : en contre-partie de la neutralité du gouvernement civil pour la nomination des évêques, le clergé s'engageait en 1801 à ne plus influencer les fidèles dans leurs choix électoraux et à reconnaître la légitimité du régime républicain : c'est ce qu'on appelle la séparation de l'Église (le pouvoir religieux supra-national) et de l'État (le pouvoir civil national) comme on a aujourd'hui en France la séparation des pouvoirs législatif et exécutif ou l'indépendance de l'autorité judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Marsouin (en anglais « *stemson* », « *fore awning* ») : **1** – Forte pièce de construction, qui est ordinairement d'assemblage.

Remarques : **a)** – On place un marsouin à l'arrière du navire et un autre à l'avant pour lier, à l'arrière l'arcasse et à l'avant l'étrave, avec la quille et avec les varangues voisines.

b) – Lorsque le marsouin n'est pas assez long, on lui adjoint une *allonge de marsouin*.

2 – Tente établie sur l'avant du mât de misaine ; la partie arrière du *marsouin* est lacée avec la partie avant de la *grand tente*.

[Voir le mot *Grand*].

3 – Forte pièce de bois qui traverse la rigole en dedans des portes ou des vantaux d'une forme de carénage, et qui est embrassée dans des entailles pratiquées dans la maçonnerie ; c'est sur le marsouin qu'est établi le point d'appui des bridures qui retiennent le bas des vantaux.

Marsouin : Espèce de gros poisson de mer, que plusieurs croient être le même que les anciens appelaient *dauphin*.

Remarque : En quelques endroits on le nomme *pourceau de mer*.

Marteau (en anglais « *hammer* ») : **1** – Outil de fer qui a un manche ordinairement de bois, et qui est propre à battre, à forger, à cogner.

2 – Instrument utilisé pour enfoncer des clous, briser, arracher ou disjoindre des objets, et opérer des chocs ou percussions.

3 – Marteau se dit aussi de certaines choses qui servent à heurter, à cogner, à frapper.

Exemples : Le marteau d'une porte, le marteau d'une horloge.

Martégal : Habitant de Martigues.

Remarque : Au même titre que les *Jaguins* (habitants de Saint-Jacut en Haute Bretagne) les *Martégaux* ont une réputation de nigauds ; lorsqu'on leur raconta qu'était arrivé en rade de Marseille un poisson si gros et si long que sa tête était amarrée dans le vieux port et que sa queue touchait le Château d'If, tous les Martégaux (sauf les malades) se précipitèrent jusqu'à Marseille pour voir le poisson de leurs yeux.

Martelage (en anglais « *hammering* », « *marking* ») : **1** – Marquage des arbres des forêts propres à intéresser la Marine pour la construction de bâtiments de guerre (vaisseaux, frégates en bois) au moyen du sceau de l'État empreint sur un marteau.

2 – Le sceau se retrouve marqué sur l'arbre en frappant l'arbre d'un fort coup de ce marteau.

3 – La Marine a eu le privilège, jusqu'au code forestier de 1827, de pouvoir marquer les arbres qui l'intéressaient dans les forêts de l'État ou des communes, ainsi que dans les bois appartenant à des particuliers.

4 – Les arbres destinés à être abattus, qui avaient les formes et les dimensions convenables pour être employés dans les constructions navales militaires et qui avaient été martelés, ne pouvaient recevoir d'autre destination que celle de faire partie de l'approvisionnement des arsenaux maritimes ; le prix du bois était réglé de gré à gré ou « *à dire d'expert* ».

5 – La Marine française a ainsi pu voir arriver dans ses arsenaux les meilleurs bois de chêne que l'on pouvait trouver en France, à condition que ces bois soient à proximité d'un cours d'eau permettant le flottage, même très loin de la mer, comme la forêt des Vosges qui est traversée par la Meurthe.

Remarque : Le martelage a été mis en place par Richelieu (1585-1642) sous le roi Louis XIII (1601-1643) et codifié par Colbert (1619-1683) sous Louis XIV (1638-1715).

Marteloire : 1 – On appelle *marteloires* les canevas de lignes droites tracés sur certaines cartes marines publiées avant la Révolution de 1789 ; les lignes sont orientées comme les aires de vent (*quarts* ou *rumbs*).

[Voir les mots *Quart*, *Rumb*].

Remarques : **a)** – Ces figures à rayons étoilés surchargèrent à partir du XIII^{ème} siècle les portulans puis les cartes marines ; elles aidaient à entretenir l'estime de façon graphique, malgré les changements d'allure imposés par les variations de la direction ou de la force du vent.

[Voir le mot *Portulan*].

b) – L'utilisation des *marteloires* est associée à celles de la *boussole* et du *renard*.

c) – Le mot *marteloire* est tiré de l'expression italienne « *mar telaio* » qui signifie littéralement « *cadre de la mer* » avec le sens de *toile de fond* de la carte marine.

2 – Pour construire un *marteloire* on trace une circonférence sur la carte ; on répartit sur cette circonférence seize points équidistants ; chacun de ces points est ensuite relié à chacun des quinze autres points par un segment de droite.

Remarques : **a)** – L'un des points correspond à la direction du Nord (en principe le Nord magnétique de l'époque où la carte a été réalisée).

b) – Tout angle ayant pour sommet l'un des 16 points de la circonférence, et qui sous-tend la corde joignant deux autres des 16 points de la circonférence, est égal à 11,25 °, soit un *quart* (ou un *rumb*) de vent (en anglais « *point* », « *rhumb* »).

c) – L'angle au centre qui sous-tend la même corde représente le double de 11,25° soit 22,5°.

d) – À partir du centre du cercle, on définit 32 angles, appelés *rumbs* ou *quarts* de vent (en anglais « *points* ») qui sont reproduits sur la rose du compas et dont la valeur est égale à $360^\circ / 32 = 11,25$ degrés, ou 11° 15'.

e) – Les grandes cartes portulans de la Méditerranée contenaient en général deux *marteloires* ; la position de chaque *marteloire* n'était pas liée à un point particulier de la carte ; son orientation servait de référence pour la lecture des routes magnétiques.

f) – La *carte pisane*, première carte portant des *marteloires*, date des dernières années du XIII^{ème} siècle.

[Voir l'expression *Carte pisane*].

g) – En fonction de son rayon, la circonférence elle-même qui a servi à tracer les *rumbs* de vent n'apparaît pas toujours sur la carte.

h) – Pour faciliter leur identification, les *rumbs* de vent étaient parfois dessinés selon un code de couleurs : les huit *rumbs* cardinaux et inter-cardinaux étaient de

couleur noire, les demi-rumbs étaient de couleur verte et les quarts-de-rumbs étaient rouges.

3 – Les marteloires pouvaient servir à déterminer, quelles que soient les routes suivies pendant une traversée par un navire forcé de louvoyer, la position actuelle du navire ainsi que la direction et la distance à laquelle se trouvait sa destination.

Remarques : a) – Les différentes routes suivies par le navire pendant chaque quart étaient réduites en une route moyenne au moyen du renard ; cette route moyenne, ou route réduite, était inscrite sur le *casernet* de la passerelle (le livre de loch).

[Voir le mot *Casernet*].

b) – Les marteloires étaient orientés à partir de la direction du Nord magnétique pour la région décrite par la carte, et les principaux points de la côte étaient reliés entre eux par des relèvements magnétiques locaux.

c) – L'utilisation des marteloires suppose que l'on dispose d'un compas de route.

4 – Les cartes à marteloires, par ailleurs, indiquent pour chaque port l'intervalle séparant le passage de la lune au méridien et le moment auquel se produit la pleine mer en période de syzygie : Saint-Mathieu en Bretagne est à trois heures, ce qui veut dire que le jour de la pleine lune, la pleine mer a lieu à trois heures de l'après midi (heure locale).

5 – Les portulans ont été établis, non pas pour représenter le monde, mais afin d'aider la mémoire des pilotes engagés sur un itinéraire.

Remarque : Tout se passe comme si chaque portulan avait été construit pour décrire un itinéraire privilégié, par exemple de l'Île de Bouin, ou de Brouage, vers les Flandres ou l'Angleterre, ou des Flandres vers la Palestine.

6 – À l'empirisme médiéval allait se substituer, à l'époque de Mercator et de Brousson, une recherche plus fouillée, plus cohérente, cherchant la connaissance, non pas limitée à des questions particulières, mais dans son universalité. Il ne s'agissait plus seulement de savoir dans quelle direction et à quelle distance se trouvait le port d'arrivée, mais bien de le situer, de placer le navire, puis de calculer routes et distances, dans un contexte qui se voulait universel, applicable à toutes les mers et sous toutes les latitudes.

7 – Chaque navigateur est confronté à un univers ordonné dont il doit interpréter les signes visibles dans le ciel, et à un environnement incertain avec lequel il doit composer.

Remarque : Une fois en mer, le navigateur doit compter sur ses connaissances plus que sur le hasard pour arriver au port de destination ; les manières de naviguer ont changé, non seulement à cause de l'évolution des techniques, mais aussi en raison de modifications dans la conception du monde.

8 – De la fin de l'Empire romain jusqu'à l'époque des Croisades, les transports par mer se firent en navigant de conserve et en vue de terre, ce que Fernand Braudel (1902-1985) appelait les « *chenilles processionnaires* ».

Remarques : a) – Depuis le XIII^{ème} siècle, les avancées théoriques et technologiques concernant la navigation ont été continues.

b) – Le **XIII^{ème} siècle** a été marqué par l'utilisation de la boussole et du marteloire, qui permettaient une navigation en toutes saisons en Méditerranée et dans le proche-Atlantique ; les marteloires, permettaient aux pilotes, quels que soient les caps que le vent les obligeait à adopter, de trouver la route à suivre pour atteindre leur destination, et cela de manière purement graphique.

c) – La méthode des occultations de planètes, au tournant des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, a permis de résoudre grossièrement le problème crucial de la longitude ; c'est à cette époque que des géographes du gymnasium vosgien de Saint-Dié, dans le duché de Lorraine, ont inventé l'Océan Pacifique, placé et nommé

« l'Amérique » sur le globe terrestre à partir d'observations effectuées par Amerigo Vespucci au Venezuela.

9 – Le **xvii^{ème} siècle** a été marqué par la création de la carte marine moderne et du canevas de Mercator, grâce à l'invention des logarithmes et du calcul différentiel ; la carte marine (dite de Mercator) permet l'appréhension rigoureuse et commode du monde entier jusqu'aux latitudes de 60° N ou S.

10 – Le **xix^{ème} siècle** vit apparaître des garde-temps assez fiables pour résoudre le problème de la longitude.

11 – L'utilisation des satellites artificiels de navigation, à la fin du **xx^{ème} siècle**, a permis de connaître sa position en mer (latitude, longitude, altitude), sa vitesse, sa route et l'heure qu'il est avec une précision que nous ne pouvions pas imaginer obtenir un jour lorsque, dans les années 1960, nous étions élève dans les écoles de navigation.

12 – Les cartes publiées par certains services hydrographiques étrangers sont surchargées d'une ou de deux petites roses graduées en degrés (360°) dont le rôle est assez comparable à celui des marteloires, et que l'on utilise avec des *règles parallèles* pour tracer sur la carte des directions, des routes ou des relèvements.

13 – Les **cartes internationales** modernes construites sur un canevas de Mercator portent deux circonférences concentriques de couleur sépia, divisées en 360° ; l'une, de diamètre environ 7 centimètres, est calée avec le zéro vers le Nord magnétique ; la seconde, de diamètre environ 11 cm, est calée avec la ligne 0° - 180° parallèle aux méridiens de la carte ; le zéro est dirigé vers le Nord du monde (Nord géographique).

Remarque : Pour tracer les routes ou pour porter les relèvements sur la carte, on peut utiliser des *règles parallèles* que l'on fait glisser à partir de ces roses (comme le font les Anglais) ; on peut aussi utiliser directement les méridiens et les parallèles tracés sur la carte, en utilisant deux rapporteurs (comme les Allemands) ou en utilisant la règle-rapporteur de l'amiral et compositeur Jean Cras (comme le font les Français).

[Voir l'entrée *Cras (Jean)*].

Martensite : La *martensite* est une dissolution de carbone dans le fer **g** ; lorsque la solution est saturée de carbone, elle prend le nom de *hardenite*.

[Voir l'expression *Fer (Structure cristalline du –)*].

Remarque : Le nom *martensite* est tiré du nom du métallurgiste allemand Adolf Martens (1850-1914).

Martensitique (Acier –) : Les *aciers martensitiques* ont une teneur élevée en carbone (entre 0,08 et 1,00 p. 100) et une teneur en chrome voisine de 13 p. 100.

Remarque : Les aciers martensitiques ont une résistance mécanique élevée et ils prennent l'aimant.

[Voir le mot *Martensite*].

Marticle (en anglais « **crow foot** », « **cringle** ») : Synonyme de branche d'*araignée*, de branche de *trelingage* ou de *hanet*.

[Voir le mot *Araignée*].

Remarque : L'étai du mât de misaine répond et d'ordinaire finit en marticle sur environ les deux tiers du beaupré.

Martin (Saint –) : Saint Martin de Tours (316-397) était un soldat romain né à *Savaria* (aujourd'hui *Szombathely* dans l'actuelle Hongrie) d'un père originaire de *Pavie* (dans l'actuelle Italie).

Remarques : **a** – Converti au christianisme par saint Hilaire (300-368) évêque de

Poitiers, Martin ne pouvait pas être ordonné prêtre parce qu'il était un ancien homme de guerre ; nommé d'abord *exorciste*, Saint Martin devint le plus célèbre évêque de Tours, avec Grégoire de Tours (538-594).

b) – Saint Martin introduisit le monachisme en Gaule.

[Voir le mot *Monachisme*].

c) – Saint Martin de Tours est le premier chrétien non-martyr à avoir été déclaré officiellement saint : sa tunique, ou manteau, ou chape est devenue une relique aussi vénérable que les restes des saints martyrs ; le sanctuaire édifié pour le culte de cette relique au palais des rois francs a été appelé *chapelle* parce qu'il abritait la *chape* de saint Martin.

d) – Le manteau, ou *chape* de saint Martin était de couleur bleue.

e) – La chape de saint Martin aurait servi de *porte-bonheur* à Clovis (466-511) à la bataille de Vouillé (en 507) contre le roi wisigoth Alaric, puis à Charles Martel (688-741) à la bataille de Poitiers (en 732) contre les Sarrasins d'Abd al-Rahman al-Ghafiqi.

f) – Le jour de l'enterrement de Saint Martin à Tours, le 11 novembre 397, le temps était doux, les plantes étaient en fleurs : depuis cet événement, les éventuels beaux jours de la mi-novembre sont appelés globalement « *été de la saint Martin* ».

g) – Saint Martin de Tours, évangéliste des campagnes françaises, destructeur des anciens cultes païens, est considéré par les Chrétiens français comme le saint patron de la France.

h) – On célèbre la fête de saint Martin chaque 11 novembre ; on rapporte que le maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) qui ne cachait pas ses convictions religieuses, a arrêté la date du 11 novembre pour la signature de l'armistice 1918 avec l'Allemagne, en l'honneur de saint Martin.

Martinet (en anglais « *peek halyard* ») : **1** – Cordage servant de balancine pour les cornes et qui les tient plus ou moins apiquées.

Remarques : **a)** – Le *martinet* saisit la corne en son milieu et est habituellement disposé en double.

b) – On l'appelle *faux martinet* s'il est simple et saisit la corne en son extrémité.

2 – Bout de cordage garni de nœuds fixé à l'extrémité d'une bringuebale de pompe et sur lequel on agit pour pomper.

Remarque : Le *martinet* de bringuebale de pompe est aussi appelé *raban de bringuebale* ou *sciasse*.

3 – [*Vieilli*] Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche et dont les maîtres d'école se servaient pour corriger les enfants.

Martingale : On appelle *martingale* le morceau de cordage qui fait fonction de sous-barbe pour le *bout-dehors de beaupré* ; la *martingale de bout-dehors de clin-foc* remplit la même fonction pour le *bout-dehors de clin-foc* ; l'une et l'autre passent dans des réas placés à l'extrémité inférieure de l'arc-boutant qui saille au-dessous du chouquet du beaupré, et qu'on appelle *arc-boutant du beaupré* ; ces *martingales* vont ensuite se rider au gaillard d'avant.

Remarques : **a)** – Le *bout-dehors de grand foc* est retenu en dessous par la *martingale*, et sur les côtés par les *haubans de grand foc*.

b) – Le capelage de l'arc boutant de *martingale* se compose de la *martingale du bout dehors de grand foc* et des *moustaches* (ou *haubans de martingale*).

Martinique : **1** – L'une des Îles françaises du Vent (en anglais « *Windward Islands* ») située sur l'arc volcanique des Petites Antilles dans la mer des Caraïbes.

Remarque : La Martinique a été découverte par Christophe Colomb en 1502, lors de son quatrième voyage.

2 – La Martinique a une superficie de 1 128 km².

3 – La Martinique est depuis le 18 décembre 2015 une collectivité territoriale régie par l'article 73 de la Constitution française ; la préfecture est *Fort-de-France*.

Remarque : La ville de *Saint-Pierre* (dans le Nord-Ouest de l'île) qui était alors la préfecture de la Martinique, fut complètement détruite par l'éruption du volcan *la Montagne Pelée* qui débuta le 8 mai 1902 à 07h50 et qui fit 26 000 victimes.

Martrou (L'ancien port de –) : 1 – L'ancien port de Martrou se situait tout près du coteau, dans l'embouchure de l'Arnaise, là où, à l'époque, cette rivière (aujourd'hui on l'appelle l'Arnoult) se jetait dans la Charente.

Remarque : Actuellement, l'Arnoult canalisée se jette dans la Charente en amont de Rochefort et en aval de Tonnay-Charente.

2 – Le port de Martrou était juste en amont de la pile Sud-Est de l'ancien pont transbordeur qui est maintenant classé monument historique.

3 – Martrou est situé dans l'actuelle commune d'Échillais en Saintonge.

Remarque : Des procès-verbaux de 1540 nous indiquent que l'Arnoult faisait tourner le moulin de Vouillay, le moulin de Pillay et le moulin de Martrou avant de se jeter dans la Charente.

4 – Échillais avait été érigé en fief par Hugues de Serpius, en 1090.

Remarques : **a)** – Thibaud Goumard fut le premier seigneur d'Échillais ; c'est probablement lui qui a fait reconstruire l'église Saint-Germain-de-Leschallier (Échillais) qui avait, dit-on, été fondée par Charlemagne après la bataille qu'il remporta contre les Sarrasins dans la plaine de Vaucouleur toute proche au Sud.

b) – Geoffroy Goumard, seigneur d'Échillais et d'Ardillières, a participé à la 2ème croisade, en 1147 ; il a ensuite fait don à l'ordre des Templiers d'une maison à Échillais afin de faciliter les exportations de denrées, de chevaux ou de matériel vers la Terre Sainte.

c) – En 1370, Jean Goumard, seigneur d'Échillais, fit partie des chevaliers de Saintonge qui suivirent le Prince de Galles dans toute la principauté de Guyenne car, depuis le traité de Bretigny (1360) la Saintonge faisait partie de la Guyenne.

d) – Par lettres royaux du 8 mars 1483, les Goumard eurent droit de haute, moyenne et basse justice sur toutes leurs terres qu'ils tenaient à foi et hommage du seigneur de Tonnay-Charente.

e) – Le 6 octobre 1497, Jehan Goumard, seigneur d'Échillais, se fit concéder par le seigneur de Tonnay-Charente le droit de naufrage en la rivière, le long des terres de la seigneurie d'Échillais.

f) – Le 15 mars 1501, François de Rochechouard, seigneur de Tonnay-Charente, donna à Jehan Goumard, seigneur d'Échillais, le droit d'ériger dans sa terre d'Échillais des fourches patibulaires à quatre piliers.

g) – En 1574 et en 1577 le pays d'Échillais a été pillé et saccagé par des troupes appartenant à la Religion prétendue réformée (RPR).

h) – Jean Goumard fut tué en 1577 devant Brouage ; c'était au temps des guerres dites « *de religion* ».

Martrou (Pont transbordeur de –) : Voir l'expression *Pont transbordeur de Martrou*.

Martyr : Pièce sacrifiée pour préserver le matériel fragile dans certaines circonstances.

Martyrologe : 1 – Liste, catalogue des martyrs et par suite des autres saints dont l'Église fait commémoration.

2 – Liste de tous les saints que l'Église catholique vénère en tant que tels : saints et bienheureux.

Remarques : **a)** – Le *martyrologe* catholique romain compte plus de six mille saints et bienheureux vénérés par l'Église et dont le culte est officiellement

reconnu et peut être proposé à l'Église universelle.

b) – Le *martyrologe* inscrit les noms à la date de la mort de la personne.

c) – Le *martyrologe* se distingue du calendrier liturgique qui célèbre la solennité, la fête ou la mémoire, obligatoirement de 105 saints et facultativement de 98 autres.

d) – Le nombre de jours où la liturgie célèbre la solennité, la fête ou la mémoire de saints étant de 105 jours seulement, les 260 autres jours on peut célébrer la mémoire de l'un des 98 saints dont la célébration est facultative, ou sinon, ce sont des jours dits *de férie*, c'est-à-dire des jours qui ont congé d'un office obligatoire.

e) – Il est permis, un jour de férie, de célébrer l'un ou l'autre des saintes et saints, bienheureuses ou bienheureux, inscrits ce jour-là au martyrologe.

f) – La première édition du *martyrologe romain* a paru en 1584, peu après le concile de Trente ; la deuxième édition a été promulguée le 4 décembre 1963, peu après l'ouverture du Concile de Vatican II (11 octobre 1962) ; le martyrologe a été rectifié en décembre 2004 et il l'est à nouveau ou est complété lorsqu'il y a lieu. [Voir le mot *Saint*].

Mary Weston : Nom d'un caboteur anglais (52 mètres de long) qui chavira en Seine le 24 août 1978 à 13h09, lorsque le navire ivoirien « *Yakassé* » (156 mètres de long) le dépassa entre Saint-Martin-de-Boscherville et le château de Bardouville.

Remarques : **a)** – Les 5 membres de l'Équipage périrent ; le seul survivant fut le pilote de Seine, Jacques Blais.

b) – Le « *Mary Weston* » avait stoppé sa machine pour faciliter le dépassement ; il fut aspiré par le « *Yakassé* » et se retrouva en travers ; les deux navires se touchèrent puis le « *Mary Weston* » se retourna et resta la quille en l'air.

c) – Le « *Mary Weston* » avait chargé 805 tonnes de blé à Rouen et il faisait route vers l'aval.

Mas : Synonyme de *maison rurale* en Arles et dans le Languedoc.

Remarques : **a)** – Mas vient du latin *mansio* qui signifie *lieu de séjour, habitation, demeure*.

b) – En Basse-Provence, les maisons rurales s'appellent *bastides* ; au Nord d'Avignon, on dit *granges*.

c) – En anglais, *mansion* signifie *hôtel particulier* ou ensemble d'immeubles résidentiels.

Mascaret : Élévation de la mer en forme de barre, sorte de vague quelquefois violente, de mur d'eau bouillonnant ressemblant à une lame qui déferlerait sur une plage, qui accompagne quelquefois, de l'embouchure vers l'amont de certains fleuves, en *marées de vives eaux*, le front du début de la marée montante ; un mascaret se rencontre notamment en Dordogne, en Seine, en Amazone, lorsque le courant descendant du fleuve s'oppose au début du flot.

Remarques : **a)** – Le mot *mascaret* est d'origine gasconne (Aquitaine, au Sud-Ouest de la France actuelle).

b) – La « *barre de flot* » que l'on rencontre dans le cours inférieur de la Seine est maintenant appelée *mascaret*, comme en Gironde, en Garonne ou en Dordogne.

c) – C'est pour résister à cette vague que, depuis des temps immémoriaux, on capelle à terre et on tourne sur les allonges des navires mouillés dans les fleuves et les rivières où ce phénomène existe, notamment en Seine, des amarres appelées « *gardes de marée montante* » et en abrégé : « *gardes montant* » ou « *gardes montantes* ».

d) – Les capitaines qui n'ont jamais expérimenté l'arrivée du mascaret en Seine en période de syzygie, demandent l'assistance d'un « *pilote de flot* », c'est-à-dire de marée montante, pour faire face à l'arrivée de cette vague redoutable.

Masculin : 1 – [Biologie] Appartenant au mâle.

2 – [Grammaire] On appelle *genre masculin* le premier des genres, sous lesquels les noms d'une langue sont distribués.

Exemple : Honneur est du genre masculin.

Remarques : a) – Le genre grammatical masculin est attribué particulièrement aux mâles.

b) – Des mots du genre grammatical féminin sont attribués aux mâles.

Exemples : Une excellence [un *ambassadeur*, un *évêque*, un *archevêque*], sa grandeur [un *évêque*], une éminence [un *cardinal*], une éminence grise [un *conseiller occulte*], sa sainteté [le *dalaï-lama*, le *pape*], une recrue, une fripouille, une sentinelle, une vigie, une estafette, un homme sage-femme [*qui connaît les femmes*].

Masquage des feux : Instruction impérative de fermer les portes donnant sur l'extérieur, les tapes des hublots, les rideaux opaques des sabords, d'éteindre les feux de pont et l'éclairage des coursives extérieures pour ne pas montrer à l'extérieur de lumières autres que les feux de navigation.

Remarques : a) – Les feux autres que les feux de navigation sont masqués du coucher au lever du Soleil sur les bâtiments de guerre faisant route.

b) – Les lumières donnant sur l'avant, notamment celles provenant de locaux placés sous la timonerie et qui peuvent empêcher d'exercer une veille satisfaisante doivent être masqués du coucher au lever du Soleil sur tous les navires (même de commerce, de pêche ou de plaisance) faisant route.

c) – Les feux pouvant être confondus avec des feux de navigation doivent être masqués du coucher au lever du Soleil sur tous les navires faisant route (même les navires de commerce, de pêche ou de plaisance).

Masque : Faux visage de carton et de cire, dont on se couvre le visage pour se déguiser.

Masque dissimulant le visage : La loi française n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdit la dissimulation du visage dans l'espace public.

Remarques : a) – *Art. 1* : Nul ne peut dissimuler son visage dans l'espace public.

b) – *Art. 2 - I* : L'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

c) – *Art. 2 - II* : L'interdiction prévue à l'article 1er ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

d) – *Art. 3* : Le fait pour toute personne d'imposer à une ou plusieurs autres personnes de dissimuler leur visage par menace, violence, contrainte, abus d'autorité ou abus de pouvoir est puni d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Masquer : 1 – Mettre un masque sur le visage de quelqu'un pour le déguiser.

2 – [Au figuré] Masquer signifie couvrir, cacher une chose, de manière qu'on en ôte la vue.

Remarque : De nuit, on doit masquer les feux pouvant gêner la vue du personnel chargé de la veille et de la conduite des navires.

[Voir l'expression *Masquage des feux*].

Masquer (en anglais « *to be aback* », « *to have the sails flat off* ») : 1 – Masquer ou être masqué, c'est voir le vent changer et souffler tout-à-coup sur l'avant des voiles alors que celles-ci sont brassées pour une allure de plus près.

2 – On fait masquer un navire en brassant ses vergues de manière que les voiles

portent à culer : c'est utile pour se déséchouer de la berge d'un chenal dans lequel on tirait des bords.

3 – On dit d'un navire qui est au vent et près d'un autre navire, qu'il masque le vent à celui-ci lorsqu'il intercepte le vent et que l'autre navire est déventé.

Massacre : Tuerie, carnage.

Remarque : Il se dit plus ordinairement des hommes qu'on tue sans qu'ils se défendent.

Massacre d'Abbeville) : Voir *Caron (René –)*.

Massacre de la rue d'Isly : Le 26 mars 1962, des soldats de l'Armée française, sur ordre de leur hiérarchie militaire, tirèrent au fusil-mitrailleur sur un cortège pacifique de civils brandissant des drapeaux tricolores dans la rue d'Isly à Alger.

Massacrer : **1** – Tuer des personnes qui ne se défendent point.

Remarque : Des millions de personnes innocentes ont été massacrées au nom de Dieu, au nom de la Liberté, au nom de la Démocratie, au nom de très nobles idéaux brandis comme des slogans, mais elles ont été massacrées quand même, souvent en toute impunité, par cupidité ou par désir de domination.

2 – [*Familier*] On dit d'un mauvais ouvrier qu'il massacre tout ce qu'il fait.

Massacres d'Oran : Le 5 juillet 1962, quelques jours après le référendum d'autodétermination (1er juillet 1962) qui avait donné 99,72 pour 100 de voix favorables à l'indépendance de l'Algérie, deux jours après la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie par le Président de la République française Charles De Gaulle (1890-1970) et le jour même de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie, des soldats algériens de l'ALN (Armée de Libération Nationale) et des civils algériens du FLN (Front de Libération Nationale) agressèrent tous les Européens qu'ils rencontrèrent à Oran entre midi et la tombée de la nuit ; il y eut entre 400 et 700 personnes assassinées sur place ou enlevées.

Remarques : **a)** – Les accords d'Évian (18 mars 1962) avaient fixé le cessez-le-feu en Algérie, entre l'armée française et le FLN, à la date du 19 mars 1962.

b) – Les massacres de harkis par le FLN avaient commencé dès le 19 mars.

c) – Les 18 000 soldats français du général Joseph Katz (1906-2001) furent les témoins de massacres de civils français le 5 juillet 1962, mais ils restèrent dans leurs casernes sans intervenir en raison des ordres stricts du pouvoir exécutif, le ministre des Affaires algériennes Louis Joxe (1901-1991) et le Président de la République Charles De Gaulle.

Masse : **1** – L'une des trois grandeurs fondamentales de la mécanique classique.

Remarque : Les deux autres grandeurs fondamentales de la mécanique classique sont la longueur et le temps.

2 – Dans le Système International d'unités de mesure (*SI*) utilisé en France (décret n° 61-501 du 3 mai 1961 modifié) l'unité de masse est le kilogramme.

3 – La masse peut être considérée comme un coefficient propre à chaque corps, que l'on peut utiliser à la fois pour déterminer :

i) le *poids* de ce corps (il s'agit alors de sa masse pesante), et

ii) la *résistance* qu'oppose ce corps lorsque l'on essaie de modifier sa propre vitesse par rapport à un référentiel d'inertie (sa masse d'inertie).

Remarques : **a)** – La *masse pesante* est encore appelée *masse gravitationnelle* ou *masse grave*.

b) – L'Anglais Isaac Newton (1642-1727) déclara avoir trouvé, par des expériences très exactes sur les pendules, que les poids des corps sont proportionnels à leurs masses.

b) – La *masse d'inertie* est encore appelée *masse inertielle* ou *coefficient d'inertie*.

c) – La *masse d'inertie* et la *masse pesante* sont équivalentes selon un postulat qui, jusqu'ici, n'a jamais été pris en défaut.
[Voir les mots *Déplacement*, *Inertie* et l'expression *Principe d'équivalence d'Einstein*].

Masse : Amas de plusieurs parties de même ou de différentes natures, qui font corps ensemble.

Masse : 1 – Fonds d'argent d'une succession, d'une société, etc.

Exemples : Toute la masse est de cent mille euros ; on a tiré tant de la masse ; il faut qu'il rapporte cela à la masse.

Remarque : On appelle *masse partageable* la différence entre les recettes et les dépenses du pilotage ; elle constitue la rémunération de l'ensemble des pilotes actifs et pensionnés et sera répartie selon le règlement financier de la station.

2 – Allocation en deniers attribuée à un corps de troupe sous forme d'abonnement pour subvenir aux besoins établis par le règlement militaire.

Masse (en anglais « *commander* ») : Gros marteau de fer qui est carré des deux côtés et emmanché de bois, que l'on utilise pour enfoncer les chevilles du corps des navires en bois, ou pour repousser les clés des mâts et pour d'autres grands efforts.

Remarque : On appelle *moine* une masse à peu près pointue qui sert à enfoncer dans le bois les chevilles à tête perdue.

Masse (Claude –) : Claude Masse (1652-1737) fut un ingénieur militaire et un écrivain-dessinateur qui décrivit l'état des défenses du royaume, notamment sur la côte d'Aunis.

Remarque : Masse était né à Salles-sur-Mer.

Masse d'air : 1 – On appelle *masse d'air* un volume d'atmosphère :

i) dans lequel l'air est dans un état homogène,

ii) de contour *défini*,

iii) de contour *assez élastique*,

iv) de contour *peu perméable*.

Remarques : **a)** – Chaque masse d'air est délimitée :

i) au-dessous, par le sol terrestre, par la surface de la mer ou par une autre masse d'air ;

ii) au-dessus, par une autre masse d'air ;

iii) sur les côtés, par une montagne ou par d'autres masses d'air.

b) – Les dimensions horizontales d'une masse d'air varient de quelques centaines à quelques milliers de kilomètres ; une masse d'air s'étend en hauteur de quelques centaines à quelques milliers de mètres.

c) – Les masses d'air trouvent leur place les unes à côté des autres sans se mélanger et, dans leurs mouvements à la surface de la Terre, celles qui ont les masses volumiques les plus fortes se glissent au-dessous de celles qui ont les masses volumiques les plus faibles.

d) – À l'intérieur d'une masse d'air, les *variables d'état* que sont le taux d'humidité, la température et la pression, varient peu pour une même altitude.

2 – Chaque masse d'air se forme par un séjour prolongé au-dessus d'un sol ayant une température bien marquée (par exemple une mer tropicale, ou une banquise, ou un désert exposé au Soleil, ou un glacier couvert de neige) ; chaque masse d'air atteint elle-même, après une durée de séjour suffisante, une température et un taux d'humidité homogènes : la chaleur se transmet du sol à l'air par contact, puis à l'intérieur de la masse d'air par convection ; l'air acquiert de l'humidité par l'évaporation de l'eau qui se trouve au-dessous, ou quelquefois par un transfert d'humidité d'une masse d'air à une autre ; la pression augmente ou diminue en fonction de la rétraction due à une baisse de la température, ou à une dilatation

due à une élévation de la température, ou encore au poids que représentent les masses d'air situées au-dessus.

3 – Une masse d'air chaud a tendance à s'élever vers la troposphère ; au contraire, une masse d'air froid, plus dense, se déplace en restant près de la surface de la Terre (continents ou océans).

Remarques : a) – Le Soleil ne transmet pas sa chaleur directement à l'air atmosphérique ; la chaleur s'échange par rayonnement, dans un sens ou dans l'autre, entre l'air et le sol qui se trouve au-dessous et qui a été chauffé ou non par le Soleil.

b) – La chaleur ne se transmet d'une masse d'air à une autre que très lentement.

c) – Lorsqu'une masse d'air se déplace au-dessus d'un sol dont la température est différente de celle du sol qui a vu sa formation, sa propre température se modifie progressivement et très lentement : les masses d'air prennent la chaleur dans le sol au-dessus duquel elles séjournent mais pas dans le rayonnement du Soleil.

d) – La température et l'humidité d'une masse d'air, à un moment donné, dépendent de l'endroit où elle s'est formée et des régions qu'elle a parcourues depuis sa formation.

e) – Une masse d'air peut être composée à l'origine d'air polaire ou d'air tropical. Après sa formation, la masse d'air peut se déplacer et passer sur un océan chaud, sur un continent sec et surchauffé ou sur un massif montagneux très froid.

f) – À chaque type de masse d'air correspondent des conditions météorologiques bien déterminées.

g) – Si l'on suit une masse d'air dans ses déplacements à la surface de la Terre, on peut prédire avec plus ou moins de succès le temps qu'il fera dans les pays qu'elle atteindra.

[Voir le mot *Advection* et les expressions *Courant d'air ascendant*, *Cellule convective*].

4 – La surface de séparation entre une masse d'air qui se trouvait en un pays et la masse d'air qui la remplace dans un mouvement horizontal s'appelle un *front* ; si la surface de séparation entre ces masses d'air n'atteint pas le sol, en raison de la superposition des masses d'air, on parle d'un front occlus.

Si la masse d'air qui arrive est plus chaude que la masse d'air qu'elle remplace, on parle de front chaud ; si elle est plus froide, on parle de front froid.

5 – Les variables d'état dans une masse d'air (humidité relative, pression, température) aux différentes altitudes détermine la formation des phénomènes météorologiques observables dans cette masse d'air, notamment les nuages.

Remarques : a) – Inversement, l'observation attentive des nuages au dessus de notre tête nous permet de nous faire une opinion sur l'état de la masse d'air qui nous entoure et, éventuellement, des différentes masses d'air qui sont superposées, ou qui se succèdent horizontalement dans le temps.

b) – L'observation simultanée des nuages, de la direction et de la vitesse du vent, de l'état de la mer, de la température au sol, de la pression atmosphérique au sol, et la connaissance de leurs variations récentes, nous permettent de connaître *l'apparence du temps*, c'est-à-dire la probabilité du temps qu'il va faire dans les heures qui suivent, là où nous sommes.

Les *prévisions météorologiques* diffusées par les différents médias résultent de calculs effectués à partir de l'état connu des différentes masses d'air qui circulent au-dessus de l'océan voisin et au-dessus du continent.

[Voir l'expression *Apparence du temps*].

Masselier : Synonyme archEn horlogerieaïque de *boucher*.

Masse molaire : La masse molaire est la masse d'une mole de substance simple.

Massepain : Sorte de pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre.

Massicot : Mélange de verre et de chaux d'étain, dont on fait le vernis de la faïence.

Massif : **1** – Qui a l'aspect d'une masse.

2 – Lourd, épais.

3 – Qui n'est pas creux.

4 – Qui est fait de la même matière dans toute son épaisseur.

Remarque : Le contraire de massif est *plaqué*.

5 – Qui est très important, par la quantité, l'intensité, l'abondance, etc.

Massif (en anglais « *dead wood* ») : **1** – Forte pièce de construction servant à assurer ou à prolonger une liaison.

2 – Un massif lie la quille avec le brion dont elle prolonge la liaison.

3 – Un autre massif fortifie la liaison de la quille avec l'étambot et avec les fourcats.

4 – La forte pièce de bois sur laquelle repose le pied du mât de beaupré s'appelle aussi massif ; de même pour soutenir les pieds du grand mât et du mât de misaine.

5 – Les coins employés à serrer le pied d'un mât dans son emplanture s'appellent également des massifs.

6 – Des massifs servent à renforcer l'écoutillon du puits aux chaînes.

7 – Les massifs de hune sont de fortes pièces placées transversalement sur la hune et servant à l'assujettir sur les barres et les élongis.

Massif : **1** – Ouvrage plein, de maçonnerie ou de béton, destiné à porter une construction, un ouvrage d'art, etc.

2 – On appelle *massif montagneux* un ensemble de hauteurs, de montagnes.

Exemple : Le massif des Vosges ; le Massif Central.

3 – Groupe d'arbres ou d'arbrisseaux formant un ensemble plus ou moins dense et étendu.

4 – Groupe d'arbustes, de fleurs, dans un jardin.

Massif (en anglais « *conning tower* ») : Construction s'élevant au-dessus du pont d'un sous-marin où s'effectue la veille et la conduite de ce sous-marin, lorsqu'il navigue en surface.

Remarque : L'appellation familière *kiosque*, parfois employée pour désigner le massif d'un sous-marin, doit être évitée en ce sens.

Mass media : **1** – Nom générique des entreprises de propagande patronale ou gouvernementale dans les pays de la mouvance des États-Unis d'Amérique (journaux, magazines, radio, télévision, cinéma, etc.).

2 – Les *mass media* vendent de l'information sur les marchés et ils ont les mêmes exigences de profit et de rentabilité que n'importe quelles autres entreprises de commerce.

3 – Les organes de presse ne peuvent vivre ou survivre que tant que les annonceurs et leurs sources d'informations les soutiennent.

Remarques : **a)** – Il en résulte une certaine orientation de l'information, dans sa forme comme dans son contenu.

b) – Les annonceurs sont les décideurs économiques.

c) – Les sources d'informations sont multiples mais incluent les hommes politiques.

4 – Les hommes politiques considèrent souvent les informations qu'ils peuvent communiquer aux journalistes comme des moyens de faire valoir leurs propres intérêts, ou comme devant propager leurs idées.

Remarque : Les journalistes qui s'auto-censurent, qui gardent le silence à propos de ce qu'ils savent, qui se désintéressent de crimes ou délits qui bafouent la

morale commune, qui limitent volontairement leurs investigations personnelles sont encore plus coupables de trahison quand la société dans laquelle ils vivent est prétendue libre et ouverte, car ils pourraient parler mais ils choisissent de ne rien en faire pour conserver les recettes publicitaires de leur organe de presse, ou pour ne pas tarir leurs sources d'informations.

5 – L'objectif de la propagande entrepreneuriale ou gouvernementale est de « *contrôler l'esprit public* » parce que les régimes libéraux répugnent à contenir le peuple par la force.

Remarques : a) – La manipulation consciente de l'opinion et des comportements sociaux des populations est le trait central des *sociétés libérales*.

b) – Engendrer la division est une technique fort banale de contrôle social : il suffit de pousser les gens à détester ceux qui ont l'air un peu différent, ou ceux qui, dit-on, gagnent plus, ou même ceux qui gagnent moins.

6 – Dans le système capitaliste occidental, les puissances privées internationales dominent les gouvernements au travers de leurs intérêts coalisés tout en profitant de leurs largesses.

Remarque : En France, depuis le Code Civil (attribué à Napoléon 1er) la principale mission d'un gouvernement est de protéger la minorité riche contre la majorité.

Masson : Synonyme de toupin.

[Voir le mot *Toupin*].

Massorah : Mot emprunté de l'hébreu, qui signifie *tradition*.

Remarque : On appelle ainsi un examen critique du texte de la Bible, fait par des docteurs juifs, qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc

Massue : 1 – Sorte de bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre.

Exemples : La massue d'Hercule ; il le tua d'un coup de massue.

2 – [Au figuré] En parlant de quelque accident fâcheux et imprévu qui est arrivé à quelqu'un, on dit qu'il a eu un coup de massue sur la tête, que c'est un coup de massue pour lui.

Mastic : 1 – Espèce de gomme qui vient d'un arbrisseau appelé *lentisque*.

Exemple : Mâcher du *mastic*.

Remarque : Le *mastic* fortifie le cerveau ; le *mastic* vient principalement de l'île de Chio.

2 – Composition dont on se sert pour joindre, coller et enduire quelques ouvrages.

Exemple : Il faut coller cela avec du *mastic*.

3 – Explosif très puissant et malléable.

Exemple : Un pain de *mastic*.

Mastiquer : Joindre, coller avec du mastic.

Exemple : Mastiquer des carreaux de vitre sur une fenêtre.

Mastoquin (en anglais « *stem timber* ») : Sorte de jambette plus courte que les autres pour laisser place à la jaumière.

Masulipatan : Très fine toile de coton des Indes, qui s'emploie ordinairement en mouchoirs.

Remarque : Le Masulipatan tire son nom de la ville de Masulipatan, en Inde, où est la manufacture.

Masure : 1 – [À terre] Ce qui reste d'une construction, d'un bâtiment tombé en ruine.

Remarque : Les hiboux, les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles mesures.

2 – [Au figuré] Il se dit d'une méchante habitation qui menace ruine.

Exemples : Il habite une chétive mesure ; il s'est retiré dans une méchante mesure.

Mat : 1 – Qui n'a point d'éclat.

Remarques : **a)** – Il se dit des métaux qu'on met en œuvre sans y donner le poli.

Exemples : Or mat ; argent mat ; vaisselle mate ; inox mat.

b) – On dit, en peinture, un *coloris mat*, une *couleur mate*, c'est-à-dire qui n'a pas d'éclat, ou qui a perdu son éclat.

2 – *Mat* signifie aussi lourd, compact.

Exemple : Un bruit mat.

Mat : Au jeu des échecs, *mat* se dit du coup qui fait gagner la partie en réduisant le roi adverse, avec l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en nouvel échec.

Remarques : **a)** – Au jeu des échecs, une pièce est mise *en échec* lorsqu'elle est en position d'être prise au coup suivant si elle demeure sur la même case et si la pièce qui la met en prise reste, elle aussi, sur la case où elle se trouve.

b) – Lorsqu'on a donné *échec et mat* à l'adversaire, on dit, qu'il est *mat*.

Mât (en anglais « *mast* », « *staff* ») : **1** – Grosse et longue pièce en bois, en métal ou en matériau synthétique que l'on plante debout, verticalement ou presque verticalement, en plus ou moins grand nombre sur un navire, à l'effet de recevoir les vergues, les cornes ou les drailles qui portent les voiles employées pour communiquer à ce navire l'action du vent qui le fait marcher.

Remarques : **a)** – Le grand mât des vaisseaux à voiles à quatre mâts a la même hauteur, jusque à la première hune, que la quille du vaisseau.

b) – Le bout du bas (pied du mât) est enchâssé dans la carlingue.

c) – Au bout du haut est la hune et sur celle-ci, s'élève le grand mât du bourcet ou grand mât de hune, attaché au grand mât avec une pièce de bois transversale nommée cap de more ou *tête de more*.

d) – Au bout du haut du grand mât de hune, les grands vaisseaux ont une autre hune plus petite, sur laquelle s'élève le mât du grand perroquet, aussi attaché de la même façon par une tête de more au mât du bourcet.

e) – Sur le haut bout du perroquet est le *bâton du pavillon*, qui porte un pavillon.

f) – Le deuxième mât est sur l'avant du grand mât, c'est le mât de misaine, un peu plus petit que le grand mât.

g) – Son bas bout est enchâssé dans la fourche de la carlingue sur l'étrave ; le mât de misaine des grands vaisseaux porte pareillement deux hunes et l'on a, de bas en haut : mât de misaine, bourcet de misaine, perroquet de misaine et bâton de pavillon.

h) – Le troisième mât est le beaupré, couché vers l'avant du vaisseau, le bas bout est enchâssé sur le premier pont au-dessous du château avant ; le bout qui avance porte hune et sur celle-ci, un mât de perroquet avec un bâton de pavillon.

i) – Le quatrième mât, ou mât d'artimon, est sur le gaillard d'arrière ; il peut porter une hune et sur celle-ci, un mât de perroquet et un bâton de pavillon.

j) – Les vergues sont jointes aux mâts et courent le long de ceux-ci de haut en bas par le moyen des racages, qui sont faits de gros grains.

k) – Les voiles supérieures sont bordées par le bas aux vergues des voiles inférieures, ce qui fait que les voiles sont beaucoup plus larges par le bas que par le haut.

2 – Les mâts, en général, ont la forme d'un cône tronqué très allongé.

Remarque : Les mâts des grands vaisseaux sont ordinairement de plusieurs pièces.

3 – Les mâts d'un navire à voiles sont placés verticalement ou à peu près, excepté le mât de beaupré qui saille de l'avant sous un angle de 20 à 25° au-dessus de l'horizontale.

4 – Chaque mât d'un vaisseau est composé de quatre parties superposées et chacune d'elles a un nom spécial :

i) Les mâts inférieurs s'appellent toujours *bas mâts* ou simplement *mâts* ; leur pied ou emplanture repose sur la carlingue au fond du bâtiment ; les mâts supérieurs se placent au-dessus des bas mâts et en sont le prolongement.

ii) Les *mâts de hune* s'élèvent immédiatement au-dessus des bas mâts ; ils sont soutenus par les élongis.

iii) Les *mâts de perroquet* s'élèvent immédiatement au-dessus des mâts de hune ; ils sont soutenus par les élongis des barres de perroquet.

iv) Les *mâts de flèche* ou *flèches de cacatois* sont les extrémités supérieures des mâts de perroquet.

Remarques : a) – Sur un navire ayant trois mâts, le mât de l'avant s'appelle *mât de misaine*, celui du milieu *grand mât* et celui de l'arrière *mât d'artimon*.

i) Au *mât de misaine*, le mât de hune s'appelle *petit mât de hune*, le mât de perroquet s'appelle *petit mât de perroquet* et son extrémité *petit mât de cacatois*.

ii) Au *grand mât*, le mât de hune s'appelle *grand mât de hune*, le mât de perroquet s'appelle *grand mât de perroquet* et son extrémité *grand mât de cacatois*.

iii) Au *mât d'artimon*, le mât de hune s'appelle *perroquet de fougue*, le mât de perroquet s'appelle *mât de perruche* et son extrémité *mât de cacatois de perruche* ou *flèche de cacatois de perruche*.

b) – Les bas mâts ou les beauprés fabriqués en tôle ou en acier sont plus légers et plus forts que les mâts en bois et, comme ils sont creux, on peut les utiliser comme conduits d'air pour la ventilation des cales.

5 – On appelle *mât de charge* un mât placé dans l'axe d'un navire à propulsion mécanique, près d'une cale de cargaison et qui soutient, au moyen de redresses et de poulies, des cornes de charge ou des bigues articulées à son pied ; un cartahu descend de l'extrémité de chaque corne ou de chaque bigue pour lever les fardeaux sur le quai ou dans la cale.

6 – Des *mât* sont implantés dans l'axe des navires à propulsion mécanique, sur le pont ou au-dessus du château, pour supporter des antennes, des feux de navigation, des projecteurs servant à éclairer les ponts ou les cales, etc.

Mât à brisures : 1 – On appelle *mât à brisures* les mâts composés de plusieurs tronçons superposés.

Remarque : Le contraire d'un mât à brisures est le *mât à pible*, qui est constitué d'un seul tronçon.

2 – Dans le cas du *gréement carré*, le premier tronçon (à partir du bas) d'un mât à brisures est appelé le *bas mât* ; il est surmonté d'un *mât de hune* puis d'un *mât de perroquet*.

Remarques : a) – S'il s'agit du *mât de misaine* (en anglais « **fore mast** ») on dit *bas mât de misaine*, *petit mât de hune* et *petit mât de perroquet*, éventuellement *petit mât de cacatois*.

b) – S'il s'agit du *grand mât* (en anglais « **main mast** ») on dit *grand bas mât*, *grand mât de hune* et *grand mât de perroquet*, éventuellement *grand mât de cacatois*.

c) – S'il s'agit du *mât d'artimon* (en anglais « **mizen mast** ») on dit *bas mât d'artimon*, *mât de perroquet de fougue* et *mât de perruche*, éventuellement *mât de cacatois de perruche*.

3 – Dans le cas du *gréement latin*, le premier tronçon (à partir du bas) d'un mât à brisure est appelé le *bas mât* ; il est surmonté d'un *mât de flèche*.

4 – Lorsqu'un tronçon est superposé à un autre, il faut des dispositifs pour le

supporter, pour maintenir son axe parallèle à celui du mât situé au-dessous, et le tenir en place contre lui.

Remarques : a) – Le support d'un tronçon de mât sur le tronçon du dessous est assuré par des jottereaux constitués par 2 pièces de bois dur ou de tôle, sur lesquels reposent des élongis.

b) – Le mât du dessus est maintenu sur les élongis par une clé qui le traverse à sa partie inférieure.

c) – Sur les élongis reposent également des barres traversières qui forment, avec les élongis, un quadrillage sur lequel repose la hune.

d) – Les pieds des haubans du mât de hune sont fixés sur la hune.

e) – Des barres traversières (*barres de perroquet* ou *barres d'artimon*) écartent les pieds des haubans des mâts les plus élevés.

f) – Des *barres de télégraphe* écartent les galhaubans des mâts de perroquet.

g) – Le guidage d'un mât supérieur est réalisé par un chouque en fer ou en acier forgé, rivé à l'extrémité supérieure du ton du mât inférieur.

[Voir le mot *Chouque*].

h) – Les *tirants de chouque* concourent à maintenir le chouque dans une position déterminée, malgré les efforts résultant de l'action du vent dans les voiles.

5 – La tenue des tronçons supérieurs d'un mât se fait, vers l'avant par des étais, vers l'arrière et sur les côtés par des haubans (fixés sur la hune ou sur les barres traversières) et des galhaubans (fixés aux bordés).

Remarques : a) – Une *draille* est une sorte d'étau installé en vue de permettre l'établissement de voiles latines.

b) – Un *pataras* est un galhauban qui se fixe sur un chouque.

Matador : 1 – Terme de certains jeux de cartes (l'hombre, le quadrille, le tri, etc.) qui se dit des cartes supérieures.

Remarques : a) – Spadille, manille et baste sont les trois premiers matadors.

b) – *Spadille* est le nom que l'on donne, dans certains jeux de cartes, à l'as de pique qui l'emporte sur toutes les autres cartes.

c) – Aux jeux d'hombre, du quadrille et du tri, les cartes appelées *manilles* sont, en noir le deux, en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue.

d) – On appelle *baste* l'as de trèfle, à certains jeux de cartes (jeux de l'hombre, du quadrille, etc.).

e) – Le *jeu de l'hombre* est un jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne.

f) – Le *quadrille* est une sorte de jeu de l'hombre qui se joue à quatre.

g) – Le *tri* est une sorte de jeu de l'hombre qui se joue à trois.

2 – [*Au figuré et familier*] On dit d'un homme considérable dans son état, dans son corps, que c'est un *matador*.

Matamore : Faux brave.

Exemple : Il fait le matamore et ce n'est qu'un poltron.

Mât à pible : Voir l'expression *Pible (Mâture à)*.

Mâtage (en anglais « *placing of the masts of a ship* ») : Mise en place des bas-mâts d'un navire à voiles.

Remarques : a) – La machine à mâter est munie de fortes caliornes destinées à saisir le mât aux points convenables ; on vire les garants de ces caliornes avec des cabestans pour élever les mâts.

b) – On accoste alors le navire sous la machine à mâter, de manière que l'étambrai du mât qu'il faut mettre en place se trouve à correspondance des caliornes.

c) – On ne se sert du mot *mâtage* que lorsqu'il s'agit des bas-mâts d'un navire qui, seuls, sont mis en place au moyen d'une machine à mâter.

d) – Quand il est question de *mâts* supérieurs, l'opération de les mettre en place s'appelle *guindage*.

Matagot : On appelle *matagots* des chats noirs mythiques qui permettraient de faire venir de l'argent dans les maisons qui les accueillent.

Remarque : Des sorciers, dit-on, se rassemblaient dans l'*île des matagots* à Tarascon, les soirs de sabbat, pour pratiquer leurs rites.

Mât de charge : **1** – La plupart des navires de charge à propulsion mécanique utilisèrent leur mâture pour le chargement et le déchargement des marchandises diverses, jusqu'à leur remplacement généralisé par des grues dans les années 1970.

Remarques : **a)** – On appelle chaque mât gréé à cet effet, un *mât de charge*.

[Voir les expressions *Mât de charge simple* et *Mâts de charge excentrés symétriques*].

b) – Les ports européens sont, pour la plupart, équipés de grues le long des quais, qui permettent d'effectuer la manutention des marchandises diverses plus rapidement qu'avec les mâts de charge des navires.

c) – Ce n'est pas toujours le cas en Amérique, en Afrique ou en Asie, où les navires doivent souvent utiliser leurs propres appareils de levage, sauf lorsqu'il s'agit de porte-conteneurs accostés à des quais spécialisés et équipés de portiques spéciaux.

2 – Un mât de charge comporte essentiellement un *mât vertical fixe*, souvent disposé juste en avant ou juste en arrière de l'écoutille d'une cale, et d'une *corne mobile*, dont on peut modifier l'inclinaison et qui peut pivoter sur l'articulation qui relie sa base au pied du mât.

Remarques : **a)** – La corne peut être apiquée jusqu'à la verticale ou abaissée jusqu'à l'horizontale, et elle peut pivoter pour placer son extrémité supérieure au-dessus de la cale ou, en abord du navire, au-dessus du quai, d'une allège ou d'un autre navire à couple.

b) – L'articulation qui relie la base de la corne de charge au pied du mât s'appelle un *vi de mulet* ; c'est en pivotant autour de l'axe vertical formé par le vi de mulet que la corne peut se déplacer horizontalement.

c) – Un câble d'acier appelé *redresse* ou *balancine* permet de régler la corne de charge à l'inclinaison désirée ; un autre câble, ou une chaîne que l'on appelle un *martinet* maintient la corne de charge à l'inclinaison ainsi réglée.

d) – Pour obtenir la plus faible résistance au pivotement, le point de fixation du martinet doit être sur la même verticale que l'axe du vi de mulet.

e) – Les mâts de charge des navires de charge ont généralement une capacité de levage, soit de 3 tonnes, soit de 5 tonnes.

f) – Des appareils de levage comparables aux mâts de charge permettent de lever des charges de 30 tonnes ou de 50 tonnes : on les appelle des bigues.

3 – Une chape au pied de la corne de charge, et une autre en tête guident et soutiennent un câble en acier appelé *cartahu de charge* ; le *cartahu* s'enroule sur le tambour d'un treuil électrique, ou hydraulique, ou à vapeur placé au pied du mât ; l'extrémité libre du *cartahu* pend de la chape de tête, et le crochet qu'on y a attaché permet d'attraper les élingues qui embrassent les marchandises afin de les soulever, de les tenir en l'air et de les abaisser après leur avoir fait parcourir le secteur horizontal qui va du quai à la cale (cas du chargement) ou de la cale au quai (cas du déchargement).

[Voir le mot *Cartahu*].

4 – Des bras fixés en tête de la corne de charge, commandés par des *palans de garde*, permettent d'obtenir la rotation horizontale ; des *faux bras* maintiennent la corne à l'orientation désirée.

Remarque : Pour permettre le brassage de la corne de charge dans toutes les positions possibles, le point fixe sur la hune du mât est constitué par une boucle trapézoïdale pivotant sur une ferrure forgée qui est fixée par rivetage sur le bord de la hune.

5 – Le mât est retenu latéralement par des haubans, des galhaubans et des pataras, longitudinalement par des étais et un marocain.

6 – Fixé à force et riveté en tête de la corne de charge, un cercle porte des pitons soudés sur lesquels sont maillés :

i) la chape de tête du cartahu ;

ii) la chape du martinet ;

iii) les itagues des palans de garde.

7 – Le martinet, qui maintient l'inclinaison de la corne de charge après qu'il a été apiqué ou abaissé au moyen de la redresse, est terminé par une chaîne dont on passe un maillon dans une boucle de pont.

8 – La redresse est constituée d'une itague maillée sur la tête de la corne de charge, qui passe par une chape de retour et qui se termine, soit par un palan de manœuvre, soit par une queue en fil d'acier que l'on garnit directement au treuil d'apiquage quand on désire apiquer ou abaisser la corne de charge.

[Voir les expressions *Mât de charge simple*, *Mâts de charge excentrés symétriques*].

Mât de charge simple : La manœuvre d'un *mât de charge simple* est aisée : pour décharger une palanquée de marchandises présentes en cale, il suffit de la hisser à une hauteur supérieure au bord de l'hiloire de cale en virant le cartahu, puis de peser sur l'un des palans de garde en choquant l'autre afin de faire pivoter la corne de charge pour la brasser en dehors, c'est-à-dire la faire déborder au-dessus du quai de déchargement, et enfin d'abaisser la palanquée jusqu'au quai en dévirant le cartahu.

[Voir les expressions *Mât de charge*, *Mâts de charge excentrés symétriques*].

Remarque : Si le navire prend un peu de gîte, le pivotement de la corne est difficile.

Mât de senau : Les *mâts de senau* sont des petits mâts fixés à l'arrière des bas-mâts par leurs extrémités ; ils sont utilisés pour manœuvrer les cornes des goélettes.

Remarque : Les mâchoires des cornes ou des guis ne peuvent pas glisser le long d'un mât d'assemblage dont les cercles sont en saillie, et c'est pour cette raison qu'on utilise les *mâts de senau*.

[Voir le mot *Senau* et l'expression *Bas-mât*].

Maté : Le *maté* est une boisson traditionnelle sud-américaine préparée en infusant des feuilles de *yerba mate*.

Remarques : a) – La *yerba mate* était une herbe sacrée au Paraguay, comme la coca l'était au Pérou.

b) – Le *maté* est un stimulant qui améliore la réactivité et les capacités de concentration de ceux qui le consomment ; sa consommation régulière apporte à long terme, plusieurs effets bénéfiques sur la santé.

c) – Le *maté* contient de la caféine, comme le café ou le thé.

d) – Le *maté* est très consommé en Argentine, au Chili, au Paraguay, en Uruguay, au Brésil méridional et en Bolivie.

e) – Du *maté* importé d'Amérique du Sud est consommé au Liban et en Syrie.

Matelas : Une des principales pièces de la garniture d'un lit, recouverte de futaine, de coutil, de toile, etc.

Remarques : a) – Le matelas est empli de laine, de bourre, de crin, de latex et il est piqué d'espace en espace.

b) – Il est parfois garni de ressorts hélicoïdaux verticaux que l'on a enveloppés dans des sacs en tissu.

Matelasser : Garnir de quelque toile ou étoffe piquée et rembourrée à la façon d'un matelas.

Matelot (en anglais « *seaman* », « *sailor* ») : **1** – Le mot *matelot* désigne un homme d'équipage dans la marine marchande.

Remarques : **a)** – Avant l'introduction de la polyvalence pont-machine dans la marine marchande, on réservait l'appellation de *matelot* aux hommes d'Équipage du service du pont.

b) – Un matelot est âgé de plus de 21 ans ; entre 18 et 21 ans, il est « *matelot-léger* » ; entre 16 et 18 ans, il est *novice* ; entre 14 et 16 ans, il est *mousse*.

c) – Un matelot qualifié est un matelot particulièrement compétent et expérimenté ; un matelot qualifié est appelé à devenir maître d'Équipage.

2 – Matelot est le premier grade des hommes du rang dans la Marine Nationale.

3 – Matelot désigne aussi le compagnon de navigation ou de combat d'un marin.

4 – Lorsque deux navires sont en croisière ensemble, avec des rôles comparables, chacun dit de l'autre qu'il est son matelot.

5 – Matelot, en parlant d'une armée navale, se disait d'un vaisseau qui en accompagnait un plus grand et qui était destiné pour le secourir.

Remarque : L'amiral avait deux matelots, le matelot de l'avant ou d'avant et le matelot de l'arrière ou d'arrière qui étaient des vaisseaux placés respectivement sur l'avant et sur l'arrière du vaisseau amiral.

6 – Le mot *matelot* est tiré du mot néerlandais « *mattenoot* » qui signifie littéralement *camarade de couchette* ; l'origine du mot vient de l'époque où chaque marin partageait son hamac, à tour de rôle, avec un autre marin qui était son *matelot* : l'un dormait quand l'autre faisait la veille.

[Voir l'expression *Branle-bas* !].

Matelot : Lorsque deux navires naviguent ensemble, font route ensemble, ou naviguent de conserve, chacun d'eux est le *matelot* de l'autre ou la *conserve* de l'autre.

Matelote : **1** – Mets composé de plusieurs sortes de poissons, apprêtés à la manière dont on prétend que les matelots les accommodent.

Exemple : On nous sert une matelote.

2 – L'expression adverbiale « à la matelote » signifie « à la mode, à la façon des matelots ».

Exemples : Des chaussettes à la matelote ; un bonnet à la matelote ; une sauce à la matelote.

Matelotage : Technique pour confectionner des épissures, des surliures etc., ou pour faire des nœuds qui tiendront sans manquer et qui seront facile à défaire lorsqu'il ne seront plus utiles.

Mater : **1** – [Terme du jeu des échecs] Réduire le roi de l'adversaire, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en nouvel échec.

2 – [Au figuré] Mortifier, dominer.

Exemples : Mater son corps ; mater sa chair par des jeûnes, par des austérités ; mater ses passions, son impatience.

3 – [Au figuré] Humilier.

Exemples : Mater quelqu'un ; il a été bien maté par le mauvais succès de cette affaire.

4 – [Au figuré] Abattre, affaiblir.

Exemple : Je le materai si fort, qu'il reviendra à la raison.

5 – [Au figuré] Soumettre, éventuellement par la violence, un être humain, une collectivité qui manifeste sa volonté d'indépendance ou qui se révolte.

Mâter : 1 – Garnir un navire de ses mâts.

Exemple : Mâter un vaisseau.

2 – Dresser comme un mât.

Mâtereau : 1 – Petit mât de 8, 12 ou 18 mètres de longueur.

Remarques : **a)** – Des mâtereaux portent les *feux de navigation* (feux de tête de mât, feux d'impossibilité de manœuvrer ou de capacité de manœuvre restreinte, etc.), des *antennes radio*, des *drisses* pour les pavillons.

b) – Un mâtereau est souvent maintenu en position verticale par un étai à l'avant et des haubans sur les côtés, pour résister au roulis et au tangage ou aux efforts éventuellement subis au cours des opérations de manutention.

2 – La mâture de certains navires de charge consiste en un simple mâtereau au milieu, ou en deux mâtereaux, un de chaque côté, lorsque ces navires sont spécialisés dans des trafics où les chargements et déchargements de la marchandise se font par les seuls moyens de terre.

Remarque : Les navires citernes et certains minéraliers, par exemple, n'ont ni mâts de charge, ni grues, mais parfois de simples mâtereaux grées pour embarquer ou débarquer des pièces de la machine ou des provisions.

3 – Un mâtereau employé pour la manutention des seuls besoins du navire possède une corne de charge fixée à sa base, que l'on peut apiquer au moyen d'une redresse et que l'on peut déplacer d'un bord à l'autre au moyen de palans de garde ; un cartahu entraîné par un treuil sur le pont, passe par une chape fixée au bout de la corne de charge, et est terminé par un croc à son extrémité libre pour saisir la charge.

[Voir l'expression *Mât de charge*].

Matérialisme : 1 – Doctrine philosophique selon laquelle la seule réalité est la matière, dont sont issus les phénomènes vitaux et psychiques.

Exemples : Le matérialisme de Démocrite (460-370 av. J.-C.) d'Épicure (342-270 av. J.-C.) de Lucrèce (environ 98-55 av. J.-C.).

Remarque : Le contraire du matérialisme est le *vitalisme*.

2 – [*Par extension*] On entend par *matérialisme dialectique* le système épistémologique de Karl Marx (1818-1883) et de Friedrich Engels (1820-1895) faisant dériver l'évolution de la société humaine des facteurs économiques, de la lutte des classes et des conflits entre modes de production et structures sociales.

3 – Attachement exclusif ou excessif aux jouissances que procure la possession des biens matériels.

Matériau : 1 – Toute matière utilisée pour fabriquer, construire quelque chose.

Exemples : L'aluminium est un matériau léger ; étudier la résistance des matériaux.

[Voir le mot *Nanomatériau*].

Remarque : Les matériaux sont classés selon leur structure atomique :

i) Les matériaux *métalliques* ;

ii) Les matériaux *organiques*, constitués de molécules formant de longues chaînes de carbone ;

iii) Les matériaux *minéraux inorganiques*, de forte résistance mécanique et thermique ;

iv) Les matériaux *composites*, assemblages d'au moins deux des trois types de matériaux ci-dessus.

2 – [*Par analogie*] Ce qui constitue la matière d'un ouvrage.

Exemple : Les matériaux d'une biographie.

3 – [*Par extension*] On entend par *les matériaux d'un procès* l'ensemble des pièces et des documents que l'on a rassemblés et qui serviront lors du procès.

4 – On appelle *matériaux* les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment.

Remarque : *Matériaux* est le pluriel de l'ancien mot *matériel* tombé en désuétude.

Matériel : 1 – Nom *singulier à sens collectif* qui désigne l'ensemble des objets ou instruments (machines, moteurs, appareils, robots, outils) de toute nature qui sont employés à quelque service.

Exemples : Le *matériel informatique* d'une société regroupe les ordinateurs, les modems, les imprimantes, les numériseurs, les écrans, le matériel de stockage, etc. de cette société.

Remarques : **a)** – Le nom *matériel*, en français, est un mot *collectif* qui s'emploie au *singulier* pour désigner des objets de même genre.

Exemple : Le pilote chargé du *matériel* par ses camarades se charge des immeubles, de l'informatique, des automobiles, des bateaux, des hélicoptères, etc.

b) – Le mot *matériel* s'emploie quelquefois au pluriel pour différencier plusieurs sortes de matériel.

Exemple : Les *matériels* utilisés pour les trajets des pilotes entre le bureau du pilotage et les navires sont constitués du matériel automobile (les voitures terrestres), du matériel naval (le navire stationnaire ou les différentes vedettes rapides appelées *bateaux porte-pilotes*) et dans certains cas, du matériel aérien (un ou plusieurs hélicoptères).

c) – Il est fautif d'utiliser le nom « *matériel* » pour désigner un simple élément du matériel : on ne dit pas « *les matériels de survie* », mais *le matériel de survie*, ou encore *la drome de sauvetage*, ou, dans le détail « *les canots, les engins pneumatiques, les radeaux et les brassières de sauvetage* ».

d) – Lorsqu'il s'agit du matériel affecté à une personne, on utilise plutôt le nom singulier à sens collectif « *équipement* ».

2 – L'adjectif *matériel* qualifie ce qui se rapporte à la matière et au concret, par opposition au spirituel ou à la morale.

Exemples : Biens matériels ; valeurs matérielles.

Remarque : Le pluriel de l'adjectif *matériel*, en français, est *matériels* au masculin ou au neutre, et *matérielles* au féminin.

Mathématique : 1 – Ce qui a rapport à la science des nombres, des figures et des mouvements.

Remarques : **a)** – Le mot « *mathématique* » est tiré du mot grec μαθηματικός, par l'intermédiaire du mot latin mǎthēmǎtīcus qui signifie *mathématique, astrologie*.

b) – Le mot grec μαθημα (génitif : μαθηματός) signifie au singulier *étude, science, connaissance* et au pluriel *sciences mathématiques* (arithmétique, géométrie, cosmologie).

c) – Le mot grec μαθηματικός signifie « *qui s'adonne à l'étude* » et plus particulièrement à l'étude des *mathématiques* (*arithmétique, géométrie, astronomie, mécanique*), par opposition à μανθάνω qui signifie *comprendre* et qui concerne la *philosophie naturelle* (c'est-à-dire les *sciences physiques*).

2 – Science qui a pour objet la grandeur en général, c'est-à-dire tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution et qui en considère les propriétés sans entrer dans le détail des mesures.

Mathématiques : 1 – On appelle *mathématiques* un ensemble de méthodes rigoureuses permettant de poser et souvent de résoudre les problèmes pratiques que l'on peut rencontrer ou que l'on peut imaginer.

Remarques : **a)** – Le nom « *mathématiques* » employé par opposition aux *sciences physiques* est habituellement au pluriel, comme en grec ancien.

b) – On dit que les mathématiques sont *exactes*, d'abord car elles sont indépendantes des mesures physiques nécessairement entachées d'incertitudes car

obtenues par la comparaison des grandeurs à mesurer avec des grandeurs-étalons.

c) – Chaque branche mathématique a été inventée pour résoudre un problème particulier : la géométrie d'Euclide pour l'arpentage des propriétés foncières ; la transformée de Fourier pour étudier la propagation de la chaleur dans le fer ; les ondelettes pour décrire des données irrégulières ; la théorie de l'information pour améliorer l'efficacité des calculs, etc.

d) – Lorsque nous étions en classe de *mathématiques élémentaires*, en 1962-1963, le programme de *mathématiques* comprenait l'*algèbre*, la *géométrie* d'Euclide, la *géométrie descriptive* de Gaspard Monge, la *trigonométrie*, la *cosmographie*, la *mécanique* (statique, cinématique et dynamique).

e) – La *géométrie descriptive* et la *cosmographie* ont été supprimées du programme des classes terminales des lycées et la *mécanique* a été déplacée dans le programme des sciences physiques ; l'étude des sciences naturelles a été introduite dans le programme de mathématiques élémentaires.

2 – La découverte mathématique est intuitive.

Remarques : **a)** – La démarche du mathématicien commence par la prise de conscience intuitive d'un problème et elle s'achève par la découverte rigoureuse de sa solution.

b) – La réalité d'un théorème associe nécessairement son énoncé final et les processus qui le démontrent.

c) – Le mathématicien a besoin d'inspiration ; il utilise souvent les outils mathématiques les plus élémentaires pour créer.

d) – Les grands mathématiciens interprètent de manière nouvelle des concepts triviaux et ils rapprochent astucieusement certains d'entre eux pour résoudre des problèmes en suspens.

e) – Confronté à une conjecture irrésolue, un très grand mathématicien fait appel à des propriétés jusque là inconnues, peu connues et en tout cas inexploitées, en considérant certains concepts anciens sous un angle nouveau et il propose une démonstration inattendue que les autres mathématiciens, surpris, qualifieront de belle et harmonieuse.

f) – Tout progrès en mathématiques est le résultat d'une longue et patiente période de recherches, d'abord infructueuse en apparence ; la fulgurance de la découverte désirée survient souvent de façon inopinée après une longue période d'imprégnation, parfois dans un endroit improbable, rarement quand le mathématicien est assis à son bureau.

g) – Celui qui vient de comprendre la démonstration d'un théorème peut éprouver la même satisfaction que s'il était le coauteur du théorème, sans rien retirer au mérite de qui que ce soit.

3 – L'enseignement des mathématiques est formel.

Remarques : **a)** – Le caractère péremptoire et dogmatique de l'enseignement des mathématiques contribue à leur valoir le qualificatif de *sciences exactes*, à la différence des sciences de l'observation et de la mesure.

b) – Les mathématiques sont faites de règles, de contraintes, de ressemblances, de différences, de raisonnements logiques et de déductions évidentes après qu'elles ont été énoncées.

4 – La relation entre la *science mathématique* et la philosophie naturelle (sciences de la nature ou *sciences expérimentales*) est basée sur la nature du dénombrement.

Remarques : **a)** – La *ressemblance* entre les sciences mathématiques et les sciences de la nature est qu'elles effectuent des opérations numériques.

b) – La *différence* entre les sciences mathématiques et les sciences de la nature vient de ce que :

- i)** les sciences mathématiques traitent de grandeurs données exactes
 - ii)** les grandeurs mesurables des sciences de la nature ne sont connues que par *comparaison* avec une précision limitée (c'est-à-dire en acceptant une certaine incertitude) avec des grandeurs-unités de référence (choisies plus ou moins arbitrairement).
 - c)** – Dans les sciences mathématiques comme dans les sciences de la nature, le chercheur scientifique cherche des liens, des analogies, des comparaisons entre des objets très différents, des correspondances inattendues entre des choses qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres.
 - d)** – Les mathématiciens arrivent à établir, par des relations mathématiques communes, des liens entre des domaines concrets a priori éloignés.
 - e)** – Pour le savant français Henri Poincaré (1854-1912) « *la mathématique est l'art de donner le même nom à des choses différentes* » [dans « *Science et méthode* » (1908)].
 - f)** – Les mathématiques pures trouvent sans cesse des applications dans des domaines concrets.
 - g)** – « *Les mathématiciens déposent sur les rayons des choses dont ils garantissent qu'elles sont vraies ; ils en donnent aussi le mode d'emploi et après, les physiciens, les chimistes... font ce qui veulent avec* »
[D'après le mathématicien français Jean-Pierre Serre (né en 1926), médaille Fields en 1954, professeur au Collège de France de 1956 à 1994, prix Abel en 2003, membre de l'Académie des sciences].
- 5 – Les mathématiciens se sont donné des ensembles de règles *a priori*, d'abord concrètes, puis de plus en plus abstraites.
- Remarques :* **a)** – Les véritables objets mathématiques sont des abstractions.
- b)** – Les mathématiques existent dans un monde conceptuel autonome par rapport au monde réel.
- c)** – Si des raisonnements inductifs ou des expériences de pensée permettent d'entrevoir les vérités mathématiques, seuls les raisonnements déductifs font foi pour les démontrer.

Mathématiques (Enseignement des – en France) : 1 – Depuis le début des années 2000, différentes études comparatives (*Timss, Pisa, Cèdre*) sur le niveau des écoliers et des collégiens, réalisées régulièrement dans plusieurs dizaines de pays par des jurys de chercheurs internationaux, classent régulièrement la France dans les toutes dernières positions en mathématiques.

Remarques : **a)** – Ces études, qui évaluent la capacité des élèves à mettre en perspective leurs acquis scolaires afin d'en faire usage dans des situations variées, ont pour intérêt d'évaluer l'efficacité des différents systèmes éducatifs.

b) – L'étude comparative *Timss* (Trends in Mathematics and Science Study) mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves de CM1 et de quatrième en mathématiques et en sciences.

Cette évaluation se déroule tous les 4 ans depuis 1995.

La sélection des élèves participant se fait primo par tirage au sort d'écoles et de collèges représentatifs, secundo par tirage aléatoire d'une ou deux classes de CM1 (grade 4) ou de quatrième (grade 8) dans chaque école ou collège ; en France, 4 186 élèves de CM1 et 3 874 élèves de quatrième ont été testés en 2019.

Les résultats ont été proclamés le mardi 8 décembre 2020.

En mathématiques :

- i)** Pour les CM1 (épreuves passées du 6 au 29 mai 2019) la France a obtenu 485 points en mathématiques (moyenne de l'Union européenne : 527 points). En mathématiques, la France est dernière dans les pays de l'Union européenne pour les CM1.

ii) Pour les quatrièmes (épreuves passées du 13 au 24 mai 2019) la France a obtenu 483 points en mathématiques (moyenne de l'Union européenne : 511 points).

Les collégiens français de quatrième ont le niveau des élèves de cinquième de 1995 en mathématiques, soit *un an de scolarité* perdu en 25 ans.

En mathématiques, la France est avant-dernière dans les pays de l'Union européenne pour les quatrièmes.

c) – Le programme **Pisa** (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) est une évaluation créée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui vise à tester les compétences des élèves de 15 ans en lecture, en sciences et en mathématiques.

Cette évaluation se déroule tous les 3 ans.

d) – Le **Cedre** (Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons) permet de mesurer les compétences des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre la plupart des domaines disciplinaires : maîtrise de la langue (école), compétences générales et langagières (collège), langues vivantes étrangères, histoire-géographie, éducation civique, sciences expérimentales, mathématiques.

2 – Un rapport sur l'enseignement des mathématiques en France, rédigé par Cédric Villani (né en 1973, médaille Fields 2010) et Charles Torossian (né en 1964, inspecteur général de l'éducation nationale) propose « *21 mesures pour l'enseignement des mathématiques* » afin d'améliorer le niveau des élèves en mathématiques, de l'école élémentaire à la licence.

Remarques : a) – Le rapport a été remis au ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer (né en 1964) le lundi 12 février 2018.

b) – Une *mission mathématiques* accompagne le déploiement des 21 mesures ; elle mène son action selon les objectifs suivants :

i) viser une augmentation générale du niveau des élèves en mathématiques de manière durable, de la maternelle à la licence ;

ii) mieux former l'ensemble des professeurs des écoles et des professeurs de mathématiques aux enjeux propres à la discipline, en répondant au plus près à leurs besoins de formation et d'accompagnement ;

iii) mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs académiques en faveur du plan mathématiques, en renforçant le continuum didactique et professionnel entre le premier et le second degré ;

iv) valoriser les initiatives départementales et académiques afin de constituer un répertoire de pratiques inspirantes et de dynamiques locales.

c) – Le plan Villani-Torossian prévoit d'améliorer l'instruction initiale des professeurs de mathématiques et leur instruction continue en formant des groupes composés de 6 à 8 professeurs de mathématiques, notamment de professeurs des écoles et d'un référent ; en 2021, il y avait 1 500 référents mathématiques de circonscription en France.

3 – Le petit nombre de candidats au Capes mathématiques s'explique en grande partie par la faible rémunération des professeurs, si on la compare à celle de leurs anciens camarades qui ont choisi l'industrie ou le commerce après avoir effectué le même nombre d'années d'études.

Remarques : a) – En 2020, 140 postes au concours externe du Capes de mathématiques pour les collèges et les lycées n'ont pas été pourvus.

b) – Les postes de professeurs qui n'ont pas été pourvus sont occupés par des vacataires recrutés à un niveau de diplôme inférieur au Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) ou au Cafep (Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement du privé) sans contrôle a priori de leurs qualités de pédagogues..

4 – Selon Cédric Villani, il n’y a pas une méthode unique pour faire comprendre les mathématiques aux élèves, mais différentes méthodes efficaces.

Remarque : Un professeur a davantage de succès avec une méthode qu’il a choisie, qu’il s’approprie et à laquelle il croit, plutôt qu’avec une méthode qu’on lui impose et à laquelle il n’adhère pas.

5 – Les mathématiques sont nécessairement abstraites et l’abstraction peut poser des soucis aux élèves.

Remarques : **a)** – Beaucoup d’élèves ont du mal à répondre à une question qui nécessite plusieurs opérations successives.

b) – Comprendre l’énoncé d’un problème demande à certains élèves de tels efforts qu’ils n’ont plus la force d’effectuer dans le temps imparti les opérations qui leur permettraient de mener à bien l’application numérique.

c) – Quand certains élèves voient des nombres dans un énoncé, au lieu de chercher à comprendre la question posée, ils répondent précipitamment en effectuant des opérations au hasard : c’est le fameux problème de l’*âge du capitaine*.

6 – Les élèves qui inventent eux-mêmes des énoncés de problèmes, ou ceux qui sont appelés à corriger les devoirs de leurs condisciples, sont favorisés pour acquérir l’esprit mathématique.

7 – La méthode utilisée à Singapour pour enseigner les mathématiques et qui réussit si bien aux élèves, consiste à d’abord manipuler des objets concrets, puis à décrire les opérations effectuées et enfin à conceptualiser l’objet mathématique.

Exemple : La compréhension d’une opération élémentaire comme le rendu de la monnaie après une transaction commerciale, peut commencer par la manipulation effective de pièces et de billets.

Mathusalem : **1** – Bouteille en verre d’une contenance de 6 litres, soit l’équivalent de huit bouteilles ordinaires de 0,75 litre.

Remarques : **a)** – Si la bouteille de 6 litres a la forme d’une bouteille bordelaise, on l’appelle *impériale*.

b) – Contenance de certaines bouteilles en verre destinées à loger le vin :

chopine	0,25 litre	1/3 de bouteille
fillette	0,375 litre	1/2 bouteille
pot lyonnais	0,5 litre	2/3 de bouteille
bouteille	0,75 litre	(standard)
magnum	1,5 litre	2 bouteilles
jéroboam	3 litres	4 bouteilles
réhoboam	4,5 litres	6 bouteilles
mathusalem / impériale	6 litres	8 bouteilles
salmanazar	9 litres	12 bouteilles
balthazar	12 litres	16 bouteilles
nabuchodonosor	15 litres	20 bouteilles
melchior / salomon	18 litres	24 bouteilles
souverain	26,25 litres	35 bouteilles
primat	27 litres	36 bouteilles
melchizédec	30 litres	40 bouteilles

adélaïde	93 litres	124 bouteilles
----------	-----------	----------------

2 – Mathusalem est un personnage de l’Ancien Testament ; Mathusalem est le fils d’Énoch, le père de Lamech et le grand-père de Noé ; selon la Bible hébraïque (Genèse, ch.5) Mathusalem est mort l’année du déluge universel, âgé de 969 ans ; Mathusalem était de la lignée de Seth (le troisième fils d’Adam et Ève, conçu après le meurtre d’Abel par son frère Caïn) ; selon l’Évangile de Luc (3-36), Mathusalem appartient à l’ascendance de Jésus.

Matière (Les conceptions de la –) : 1 – On appelle *matière* ce dont une chose est faite.

Exemples : Le bois, le fer, l’acier, etc. sont la matière dont on fait les navires ; le lin, le coton, le chanvre, le tergal, etc. sont la matière dont on fait les voiles et les manœuvres.

[Voir le mot *Matériau*].

2 – La matière est une substance étendue et impénétrable, qui est capable de recevoir toutes sortes de formes.

Remarques : **a)** – La matière est divisible.

b) – La matière possède des propriétés accessibles à nos sens.

c) – On appelle *matière première* la matière considérée en faisant abstraction des formes qu’elle est susceptible de prendre.

3 – Ce que l’on appelle *structure intime de la matière* sort du domaine de la science pour entrer dans celui de la métaphysique.

Remarques : **a)** – Nous ne connaissons les choses extérieures que par les sensations qu’elles provoquent en nous.

b) – La connaissance des phénomènes microscopiques ne nous est accessible que par extrapolation et interprétation des manifestations accessibles à nos sens.

c) – Nous prenons ici le mot *microscopique* dans son sens le plus large, qui dépasse de beaucoup dans l’infiniment petit la portée directe de nos microscopes et ultramicroscopes les plus puissants.

d) – Pour découvrir la *structure intime de la matière* nous étudions ce qui nous est accessible de l’univers microscopique et nous cherchons des éléments de comparaison dans l’univers mégascopique (macroscopique) que nous connaissons.

e) – Le phénomène mégascopique le plus élémentaire est en réalité un fourmillement de phénomènes microscopiques enchevêtrés ; si un phénomène mégascopique nous paraît obéir à une loi d’ensemble, c’est que cette multitude de petits événements sous-jacents dont, statistiquement, les caprices se détruisent mutuellement, se résout en un phénomène statistique de nature simple et accessible à nos instruments de mesure ou à nos sens.

4 – Les solides et les liquides changent de volume avec la modification de leur température : ce phénomène d’expérience mégascopique sous-entend qu’il existe, à l’échelle microscopique, des *vides* dans les corps et que la matière n’est pas « pleine ».

Remarques : **a)** – L’hypothèse de la discontinuité de la matière avait été adoptée, dès l’Antiquité, entre autres par Démocrite (460-370 av. J.-C.), Épicure (341-270 av. J.-C.) et Lucrèce (94-54 av. J.-C.).

b) – Nous admettons aujourd’hui que la matière est constituée de particules solides que leur petitesse rend imperceptibles et qui ont la propriété essentielle d’être impénétrables les unes aux autres.

c) – Leibnitz, Young, Huyghens et d’autres, pour expliquer les *phénomènes lumineux*, ou l’*attraction universelle*, ou la *conservation de l’énergie* imaginèrent l’existence, dans tout l’espace, d’un milieu continu impondérable qu’ils appelaient l’*éther*.

d) – L’Anglais Isaac Newton prit le parti de ne pas chercher les causes des

phénomènes mais de ne considérer que les faits directement accessibles aux sens ; Newton n'établit que des lois physiques immédiatement contrôlables par des mesures : qu'il y ait entre le Soleil et la Terre quelque chose de continu par lequel les deux astres agissent l'un sur l'autre, peu lui importait, puisque ce continu lui échappait ; Newton renonçait à rechercher la *cause des interactions à distance* mais le mécanisme des *forces de contact* lui était personnellement aussi difficile à concevoir que celui des forces à distance, même si cette difficulté échappe à beaucoup d'entre nous parce que l'observation et l'interprétation des forces de contact nous est familière depuis notre plus jeune âge.

e) – Le grand chercheur scientifique Newton n'avait pas besoin d'expliquer le mécanisme des actions à distance pour calculer les attractions des astres et les mouvements qu'elles engendrent, ni pour établir expérimentalement des lois de la mécanique vérifiables par tous.

5 – Beaucoup de savants, jusqu'au XIX^{ème} siècle, n'eurent pas besoin de l'hypothèse des atomes pour expliquer de manière satisfaisante et convaincante les phénomènes mécanique, physiques ou chimiques qu'ils observaient ; Newton lui-même laissait aux philosophes et aux théologiens le soin de disserter sur les causes profondes des phénomènes.

Remarques : a) – Newton publia des ouvrages sur des recherches qu'il a menées concernant cette fameuse pierre philosophale qui permettrait de transmuter les vils métaux en métaux précieux ; il n'a pas dit s'il l'avait trouvée ni s'il l'avait fabriquée.

b) – Pour établir les lois de l'optique géométrique, Newton a imaginé l'émission de corpuscules matériels extrêmement subtils, que nous appellerions des *photons* ; l'optique géométrique de Newton, dont on utilise encore aujourd'hui les lois, n'explique cependant ni les franges ni les interférences lumineuses.

c) – L'observation des franges et des interférences, la mesure de la colossale vitesse de la lumière dans le vide ou dans un milieu transparent, l'analyse spectrale de la lumière des astres, les ondes utilisées dans la T.S.F., les rayons X dont les vibrations sont si rapides qu'elles ébranlent à peine la matière et qui donnent à ces rayons la faculté de traverser les corps opaques, semblèrent un moment faire triompher les partisans de l'interprétation continue de la matière.

6 – Depuis *Amedeo Avogadro* (1776-1856) et avec l'accumulation des formules chimiques qui définissent la structure moléculaire de dizaines de milliers de corps organiques, avec la vérification statistique des hypothèses formulées pour construire la théorie cinétique des gaz de *James Clerk Maxwell* (1831-1879) et *Ludwig Boltzmann* (1844-1906) il nous semble incontestable que l'*homogénéité* comme l'*équilibre* de la matière ne sont qu'une *apparence illusoire* qui s'évanouit quand on augmente le grossissement sous lequel on l'observe.

Remarques : a) – L'équilibre mégascopique de la matière que peuvent percevoir nos sens correspond à un certain régime d'agitation permanent et statistiquement *équilibré* de ses composants microscopiques ; la grosseur de ces composants et l'amplitude de leurs mouvements sont trop petits pour que nous percevions directement leur agitation.

b) – La mécanique statistique calcule ingénieusement les effets résultants qu'atteint notre perception mégascopique des choses, avec une grande précision.

c) – La conception moléculaire de la matière s'est imposée par l'accumulation des observations et par leur interprétation.

d) – La théorie cinétique des gaz est universellement admise comme satisfaisante ; la force vive totale des molécules d'un gaz est égale à trois fois le produit de la pression par le volume.

e) – La *loi d'Avogadro* est inscrite en tête de la physique comme de la chimie :

« deux corps gazeux quelconques qui, à la même pression et à la même température, occupent des volumes égaux, comprennent le même nombre de molécules » ; la pression, la température et le volume caractérisent un état d'équilibre et sont appelés des variables d'état ; si la pression, la température et le volume sont les mêmes pour les deux corps, l'énergie totale des molécules gazeuses est aussi la même pour l'un et pour l'autre et l'énergie moyenne de leurs molécules, puisqu'elles sont en même nombre, est donc la même ; l'énergie cinétique moyenne des molécules est la même pour tous les corps gazeux aux mêmes conditions de température et de pression.

7 – Le savant français Jean Perrin inventa une méthode directe et très ingénieuse pour dénombrer le nombre de molécules de gaz dans un volume donné, en observant le mouvement brownien.

[Voir l'expression *Brownien (Mouvement –)*]

Matière noire : 1 – On appelle *matière noire* ou *matière sombre* une sorte de matière invisible qui se trouverait entre les galaxies connues.

Remarque : L'invention de la matière noire visait à « rendre crédible » le modèle cosmologique dit *modèle standard*.

2 – La matière visible ne suffisant pas à justifier la masse estimée de l'Univers, cette matière noire permettrait de combler le déficit de masse de l'Univers.

Remarque : Certains considèrent aujourd'hui que la matière noire constituerait plus de 80 pour 100 de la masse totale de l'Univers, bien que personne ne l'ait observée directement.

3 – C'est le physicien et astronome suisse Fritz Zwicky (1898-1974) qui, le premier, a proposé en 1933 l'existence d'une matière noire intergalactique, après que l'astronome anglais Paul Dirac (1902-1984) eut découvert l'antimatière en 1929.

Remarques : a) – Fritz Zwicky observa que la vitesse de rotation de certains objets observés dans un amas de galaxies situées dans la constellation de la *Chevelure de Bérénice* aurait dû en provoquer l'expulsion, alors que, d'après ses observations, le système restait stable, sans que la gravitation de la matière visible suffise à expliquer cette stabilité.

b) – Fritz Zwicky a enseigné la physique théorique et l'astrophysique au Caltech (*California Institute of Technology*) près de Los Angeles, aux États-Unis d'Amérique ; il a observé le ciel aux observatoires du Mont Palomar et du Mont Wilson et découvert environ 300 *supernovæ* en 40 ans.

Matin : La première partie du jour, les premières heures du jour.

Matinée : La partie du matin qui s'étend depuis le point du jour jusqu'à midi.

Matines : La première partie de l'office catholique, contenant un certain nombre de psaumes et de leçons ; les matines se disent ordinairement la nuit.

Matou : Chat mâle qui n'a pas été castré.

Matrice : Tableau de chiffres soumis à diverses contraintes.

Remarque : Les matrices sont des tableaux de nombres sur lesquels on peut opérer des calculs algébriques.

Matricule : 1 – La matricule est le *registre*, la liste, le rôle dans lequel ou sur lequel on écrit les noms des personnes qui entrent dans quelque société, dans quelque compagnie, dans quelque structure et tout ce qui les distingue individuellement.

Remarques : a) – La matricule (en latin *mātrīcŭla*) au Moyen Âge, était la liste des pauvres qui étaient aidés par une église ou par un monastère.

b) – La *matricule d'Empire* était, sous le Saint-Empire romain germanique, la liste qui recensait les princes, villes, abbayes et États bénéficiant de l'immédiateté

impériale et qui avaient séance aux diètes de l'Empire.

2 – En France, la *matricule* était l'un des services de l'Inscription maritime ; la matricule appartient maintenant au service des Affaires maritimes en charge de l'administration des gens de mer.

3 – Le numéro dans la matricule ou en abrégé le *numéro matricule*, est un numéro d'inscription sur un registre, dans un fichier administratif.

Remarque : Chaque marin a un « *numéro matricule* » dans le service du même nom de l'administration des Affaires Maritimes ; le marin conserve ce numéro jusqu'à ce qu'il fasse valoir ses droits à une pension d'ancienneté ou jusqu'à ce qu'il arrête de naviguer.

Matrone : [Vieilli] Sage-femme que les juges nommaient dans certains procès pour visiter l'intimité des femmes.

Remarques : **a)** – Jeanne d'Arc la Lorraine (1412 ? - 1431) a été visitée par des matrones en 1429, à Poitiers, pour vérifier à la fois sa féminité et sa virginité, sous l'autorité de la duchesse d'Anjou, Yolande d'Aragon (1384-1442), belle-mère du roi de France Charles VII (1403-1461) et mère du duc-consort de Lorraine René d'Anjou (1409-1480).

[Voir l'entrée *Jeanne d'Arc*].

b) – Ayant été reconnue vierge, Jeanne d'Arc ne pouvait être une sorcière car les sorcières devaient obligatoirement avoir eu un commerce charnel avec le démon.

c) – La duchesse d'Anjou, Yolande d'Aragon (1381-1442) était la veuve du duc Louis II d'Anjou, cousin germain du roi de France Charles VI (1368-1422) ; elle était la mère de René d'Anjou (1408-1480, surnommé *le bon roi René*) et de Marie d'Anjou (1404-1463, future reine de France) qui épousa Charles de Ponthieu (1403-1461) qui sera sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc, de René d'Anjou, de Gilles de Retz, etc.

d) – Le duc Louis II d'Anjou (1377-1417) époux de Yolande d'Aragon, était le petit-fils du roi de France Jean le Bon (1350-1364), le cousin germain du roi de France Charles VI (1368-1422) et le père de René d'Anjou (1409-1480).

e) – René d'Anjou (1409-1480), gendre du duc de Lorraine (depuis 1420), petit-neveu du cardinal-duc de Bar, était en 1429 l'héritier désigné des duchés de Lorraine et de Bar ; René d'Anjou devint duc de Bar (en 1430) et duc-consort de Lorraine (en 1431), duc d'Anjou (en 1434), comte de Provence (en 1434), comte de Forcalquier (en 1434), roi de Sicile (en 1434), roi de Naples (en 1435) et roi de Jérusalem (en 1435) ; ses sujets l'appelaient, dit-on, « *le bon roi René* » ; René d'Anjou était l'ami d'enfance et le beau-frère (depuis 1422) du roi de France Charles VII ; il était également l'oncle du roi de France Louis XI (1423-1483) qui fut couronné et sacré à Reims le 15 août 1461.

Mâts de charge excentrés symétriques : **1** – Lorsque la largeur des navires dépasse une douzaine de mètres, on installe côte à côte deux mâts de charge symétriquement par rapport à la ligne de quille, avec les treuils correspondants, afin que l'une des deux cornes puisse toujours être débordée jusqu'au-dessus du quai auquel le navire est accosté.

[Voir les expressions *Mât de charge*, *Mât de charge simple*].

2 – Si l'on dispose de deux mâts de charge, on peut disposer la tête de l'une des cornes de charge à l'aplomb du panneau de cale, l'autre au-dessus du quai de chargement ou de déchargement et on les maintient en place à l'aide des bras et des faux-bras ; en mariant les deux cartahus sur le même croc et en agissant uniquement sur les cartahus, on peut arriver à sortir des colis des ailes des faux-

ponts et à les décharger sur le quai sans modifier l'inclinaison ni l'orientation des cornes de charge.

Remarque : Dans la configuration à deux cornes de charge mariées, l'une est élévatrice, la seconde est débordeuse ; cette configuration demande un treuil de cartahu par corne de charge et elle exige une bonne synchronisation des opérateurs des deux treuils de cartahus ; le même opérateur peut parfois manœuvrer les deux cartahus simultanément.

Matte : **1** – Fond de la mer inégal où l'on trouve des herbages entrelacés.

2 – Herbe du Paraguay.

Mât : **1** – Réunion complète des mâts d'un navire lorsqu'ils sont en place ; on y inclut souvent les vergues et les accessoires en bois de ces mâts et de ces vergues.

Remarques : **a)** – Sur un navire à voiles, la mâture sert de support à une voilure et l'ensemble sert à la propulsion du navire.

b) – À l'avant d'un navire à voiles dit « à trois mâts », on trouve le mât de beaupré qui est légèrement incliné sur l'horizontale ; les autres mâts portent successivement les noms de mât de misaine, grand mât et mât d'artimon ; ces trois mâts sont tous verticaux ou à peu près verticaux.

c) – S'il y a quatre mâts, les mâts intermédiaires sont le *grand mât avant* et le *grand mât arrière* ; sur un cinq mâts, il y a en plus un *grand mât intermédiaire* au milieu.

d) – Sur un navire à propulsion mécanique, en plus de servir à l'établissement des feux de navigation et parfois des antennes radio en ondes courtes, la mâture ne comporte jamais que les dispositifs servant au chargement et au déchargement du navire (cornes de charge, bigues).

2 – La *menue mâture* d'un navire à voiles comprend les mâts de perroquet et autres plus élevés, y compris leurs vergues et les accessoires en bois.

3 – L'*art de la mâture* est celui qui est relatif à la confection, à l'assemblage, aux dimensions, à la disposition, à la mise en place, à l'extraction des mâts à bord des différents navires, à leur tenue, à la nature des bois qui y sont employés, et à tout ce qui concerne les mâts et la mâture des navires, ainsi que leurs vergues et les accessoires en bois de ces mâts et de ces vergues.

4 – *Mât* se dit aussi de tout le bois propre à faire des mâts.

Exemples : On tirait beaucoup de mâture de Norvège ; faire venir de la mâture du Canada.

Maudire : Faire des imprécations contre quelqu'un.

Remarque : En plusieurs phrases, il signifie *très mauvais*.

Exemples : Un maudit bateau ; un temps maudit ; le maudit métier de marin.

Maugère (en anglais « *cow hide* ») : **1** – Tous les objets en cuir de vache employés à divers usages à bord des navires, peuvent être appelés *maugères* : manches, tuyaux, garnitures de vergues ou de manœuvres dormantes, etc.

2 – Un fort placard en cuir cloué sur l'avant de l'ouverture d'un dalot, côté mer, s'appelle une *maugère* : elle couvre le dalot et fait office de clapet pour empêcher l'eau de la mer d'entrer à bord pendant que le navire fait route, tout en n'empêchant pas l'eau qui se trouve sur les ponts de s'écouler.

3 – Les premiers *clous à maugère*, qui avaient une longueur de 3 centimètres environ, ont été par la suite remplacés par des clous en plomb un peu plus longs.

Maumusson : On appelle Maumusson le détroit qui sépare la pointe Sud de l'île d'Oléron et la presqu'île d'Arvert, sur le continent (en Charente-Maritime).

Remarques : **a)** – La côte Sud de la presqu'île d'Arvert constitue la rive Nord de l'entrée dans la Gironde.

b) – Maumusson est une contraction des deux mots « *mauvais* » et « *musse* ».

[Voir le mot *Musse*, qui veut dire « *petit passage* » en dialecte local].

c) – On dit couramment *Pertuis de Maumusson*.

Maupertuis : 1 – Le mathématicien malouin (né à Saint-Jouan-des-Guérets) *Pierre-Louis Moreau de Maupertuis* (1696-1759) a formulé, en 1744, une « *loi du repos* » dans une communication à l'Académie des sciences intitulée : « *principe de la moindre quantité d'action pour la mécanique* ».

Remarques : a) – Maupertuis a été l'un des premiers Français à comprendre les résultats des travaux de l'Anglais Isaac Newton (1643-1727) ; il adopta le principe de l'attraction universelle en 1728 et il le propagea en France à la place de la théorie des tourbillons du Français René Descartes (1596-1650).

[Voir l'expression *Moindre action*].

b) – Pierre-Louis Moreau de Maupertuis était le fils d'un corsaire malouin, *René Moreau* (1664-1746) enrichi par son industrie et anobli par Louis XIV.

2 – La *loi du repos* est connue sous le nom de « *principe de moindre action* » et « *lorsqu'il arrive quelque changement dans la nature, la quantité d'action nécessaire pour ce changement est la plus petite qu'il soit possible.* »

3 – L'*action* mécanique dépend :

i) de la *masse* en mouvement,

ii) de la *distance parcourue*, et

iii) de la *vitesse* (ou de la *durée* du parcours).

4 – Maupertuis découvrit que le chemin que parcourt la *lumière* dans un milieu transparent homogène ou hétérogène n'est pas nécessairement une « *ligne droite* » mais que la lumière suit toujours le chemin le plus rapide (*principe de moindre action*).

5 – Maupertuis est allé vérifier en Laponie l'une des conséquences de la gravitation proposée par l'Anglais *Isaac Newton* : l'aplatissement de la Terre aux pôles.

Le Français René Descartes avait conjecturé, à tort, le contraire.

i) Pour cela, Maupertuis et son équipe ont mesuré la longueur d'une fraction de méridien en Laponie (près du cercle polaire) afin d'en déduire la longueur d'un degré de longitude aux latitudes élevées.

ii) Maupertuis trouva 57 438 toises pour un degré de latitude près du cercle polaire, soit 111 972 mètres (512 toises de plus qu'à la latitude de Paris).

iii) À la même époque une autre équipe, dirigée par Charles-Marie de la Condamine, partit mesurer la longueur d'un degré de longitude dans la région de Quito, au Pérou (près de la ligne équatoriale).

iv) La Condamine trouva 56 750 toises pour un degré de latitude près de la ligne équatoriale, soit 110 604 mètres.

v) Ces résultats expérimentaux validèrent l'hypothèse de Newton concernant l'aplatissement de la Terre aux pôles.

Remarques : a) – Maupertuis fréquenta entre autres :

i) les savants suisses de la famille *Bernouilli* : Jean (1667-1748) et ses fils Nicolas (1687-1759) et Daniel (1700-1782) ;

ii) Le philosophe français François-Marie Arouet, dit *Voltaire* (1694-1778) ;

iii) la marquise Émilie *du Châtelet* (1706-1749) à qui l'on doit la seule traduction complète en langue française (encore aujourd'hui en 2017) des « *Principia* » que Newton écrivit en latin, qu'il publia en 1687 et qui posèrent les bases de la *mécanique classique*.

b) – Maupertuis compara les mouvements observés des planètes et les travaux respectifs de René Descartes (1596-1650) et d'Isaac Newton (1642-1727).

Maure : 1 – Habitant arabo-berbère du Nord de l'Afrique.

Remarque : On écrivait naguère « *More* ».

2 – Habitant du Sahara occidental vivant principalement en Mauritanie.

3 – Nom attribué aux Sarrasins qui soumièrent l'Espagne.

Remarques : **a)** – Au VII^e siècle de notre ère, les armées du général berbère Ṭāriq ibn Ziyād (mort vers 720) conquièrent la péninsule ibérique et le Sud de la France ; la plus grande partie de ce territoire, qu'ils appelèrent Al-Andalus, était jusqu'alors sous la domination des Wisigoths ; les Maures occupèrent en tout ou en partie la péninsule ibérique et le Sud de la France de 711 à 1492 (chute de Grenade).

b) – La péninsule ibérique devint un foyer de haute culture au sein de l'Europe médiévale à partir de l'an mil.

4 – Population d'Afrique du Nord anciennement soumise aux Turcs.

Remarque : Traiter quelqu'un de Turc à Maure, c'est le traiter avec autant de dureté que, jadis, les Turcs ottomans traitaient les Maures qu'ils avaient soumis.

5 – Nom donné aux Nègres.

Remarque : La tête de Maure (ou *tête de More*) qui figure sur le drapeau corse représente une tête de Nègre.

Maurice (Île) – : Île indépendante de l'Océan Indien, voisine de l'île française de La Réunion et qui appartient comme elle à l'archipel des Mascareignes.

Remarques : **a)** – Les Hollandais s'installèrent à l'Île Maurice pour que leurs navires y fassent une relâche au milieu des traversées d'Europe vers l'Indonésie (capitale *Batavia*, l'actuelle *Jakarta*).

b) – L'Île Maurice a été appelée ainsi par les Hollandais en l'honneur de Maurice de Nassau, prince d'Orange.

c) – Les Hollandais abandonnèrent l'Île Maurice après qu'ils se furent établis au Cap, en Afrique du Sud.

d) – Le capitaine Guillaume Dufresne prit possession de l'île au nom de la France le 20 septembre 1720 et il la baptisa Île de France ; la rade Ouest s'appelle *Port-Louis* en l'honneur du roi de France Louis XV.

e) – L'Île de France servit de base arrière pendant la mauvaise saison, pour les bâtiments de guerre français qui combattaient les Anglais dans les ports de l'Inde.

f) – L'Île de France servit de repaire pour les corsaires français qui faisaient la course contre les Anglais dans l'Océan Indien pendant les guerres de Louis XVI, de la Révolution et de l'Empire.

g) – Les Anglais profitèrent de l'affaiblissement de l'Empire napoléonien pour en chasser les Français qu'ils vainquirent le 3 décembre 1810, et ils s'y implantèrent ; ils lui redonnèrent le nom de Mauritius.

h) – Les Anglais ne firent pas de l'Île Maurice une colonie de peuplement ; il voulurent seulement l'enlever aux Français pour la sécurité de leurs colonies des Indes Orientales.

i) – L'Île Maurice est un état indépendant depuis 1968.

j) – Les habitants de l'Île Maurice comprennent tous, et un grand nombre d'entre eux parlent le français.

Mausolée : Tombeau distingué qu'on élève pour quelque personne considérable.

Remarques : **a)** – Ce nom vient du tombeau qu'Artémise fit ériger à Halicarnasse pour son mari *Mausole*, qui fut le satrape perse achéménide de Carie, en Asie Mineure et qui mourut en 353 avant Jésus-Christ.

b) – On ne doit pas confondre un *mausolée* et un *catafalque* ; on appelle catafalque une estrade décorée sur laquelle, pendant une cérémonie funèbre, on place le cercueil, réel ou figuré, d'un mort.

[Voir le mot *Catafalque*].

c) – Le tombeau de Mausole était l'une des « *sept merveilles du monde* ».

Mauvais (en anglais « *foul* », « *contrary* », « *bad* ») : – Le *temps est mauvais* quand le vent et la mer sont forts et susceptibles de fatiguer le bâtiment.

Remarques : a) – On dit encore que le *temps est mauvais* quand le vent est contraire, le ciel pluvieux et la température désagréable.

b) – La *mer est mauvaise* quand elle déferle avec force et que les lames en sont élevées et menaçantes.

c) – Le *vent est mauvais* quand il est contraire à la route du navire.

d) – Un *mauvais fond*, un *fond de mauvaise tenue* sont des endroits où les ancres ne trouvent pas une résistance suffisante au fond de la mer.

e) – Une *mauvaise manœuvre* est celle qui n'est point faite selon les règles, ou qui ne convient pas au moment où on l'exécute.

Mauve : Nom utilisé dans le Pays de Caux pour désigner les *laridés* (mouettes, goélands).

Maxime : Formule exprimant une règle morale.

[Voir les mots *Adage*, *Aphorisme*, *Parole* et *Sentence*].

Remarque : L'expression « *tous temps toutes maximes* » signifie que chaque situation a ses maximes, et que ces maximes sont parfois contradictoires.

Mayday : Signal radio-téléphonique international annonçant un message de *détresse* ; ce mot doit être dit trois fois de suite avant d'émettre le message de détresse proprement dit.

Remarques : a) – Le signal d'appel *Mayday* prononcé trois fois de suite à la radio, indique qu'un navire, un aéronef ou un autre moyen de transport se trouve sous la menace d'un danger grave et imminent et qu'il demande une aide immédiate : cet appel est suivi d'une explication.

b) – Le mot « *mayday* » est une déformation de l'expression française « *m'aider* » et il se prononce de la même façon.

c) – Pour les Américains, le mot *mayday* rappelle le début du slogan « *may day, pay day, pack rags and go away* » qui signifie à peu près « *1er mai, jour de paie, emballe tes fringues et déguerpis* » ; Le 1er mai, ou « *moving day* » pour les Américains, est la date à laquelle se terminent traditionnellement les contrats de travail ; pour les salariés, c'est le jour où l'on décide si l'on reste dans l'entreprise ou si l'on va chercher du travail ailleurs ; *may day* est synonyme de *1st of may*.

Mazout : Mot d'origine russe désignant les *huiles minérales*.

Remarques : a) – Le mot *mazout* est la traduction en russe de l'expression française *huile minérale* ou du mot anglais *oil*.

b) – Le mot anglais *petrol* signifie *essence*.

c) – Le mot anglais *petrol* et le mot français *pétrole* viennent tous les deux de la contraction des deux mots latins *pëtra* (*roche*) et *ölëum* (*huile*) avec le sens d'*huile de roche* ou d'*huile de schiste*.

Mazouter : Synonyme de « *souter* », c'est-à-dire *embarquer du mazout* pour les chaudières ou les moteurs.

[Voir le mot *Mazout*].

Méandre : On se sert de ce mot pour dire les sinuosités d'une rivière.

Remarques : a) – Ce nom leur vient du fleuve Méandre, qui prend sa source en Phrygie, sépare la Lydie de la Carie dans l'actuelle Turquie et se jette dans le golfe d'Icaros, en Mer Égée, vis-à-vis de l'île de Samos.

b) – Le Méandre est une rivière profonde, mais étroite.

c) – Les poètes de l'Antiquité grecque et romaine ont célébré les *sinuosités* du fleuve Méandre et la beauté de ses cygnes.

d) – Le nom commun *méandre* en français rappelle le cours tortueux de cette rivière.

Mécanicien : 1 – Les premiers navires à voiles munis d'une propulsion mécanique auxiliaire embarquaient un mécanicien pour assurer la conduite et l'entretien de la machine à vapeur qui entraînait les roues à aubes ou l'hélice.

Remarque : Le mécanicien était un terrien ; il n'était pas « *inscrit maritime* » comme on disait à l'époque dans la marine de commerce ou à la pêche.

[Voir les expressions *Compagnie des Ouvriers mécaniciens* et *Inscription maritime*].

2 – Lorsque les navires ont été pourvus de machines plus grosses et plus puissantes pour leur propulsion, il est devenu nécessaire d'embarquer un *second mécanicien*, puis un « *deuxième* » *second mécanicien*, puis un « *troisième* » *second mécanicien*.

Remarques : **a)** – On voyait encore, dans les années 1960, au-dessus de la porte des cabines des officiers mécaniciens de certains navires, les indications « *premier second mécanicien* », « *deuxième second mécanicien* », « *troisième second mécanicien* ».

b) – C'est la raison pour laquelle le deuxième mécanicien dans la hiérarchie est appelé « *second mécanicien* » et non pas « *deuxième mécanicien* », même s'il y a six officiers mécaniciens à bord du navire, et même si le troisième mécanicien est parfois appelé « *le deuxième* » (pour « *le deuxième second mécanicien* »).

3 – De nos jours, les mécaniciens embarqués sont des marins.

Remarque : Du temps de l'Inscription maritime (avant 1965) les mécaniciens étaient des inscrits maritimes, ils avaient un livret d'inscrit maritime et ils faisaient leur service militaire obligatoirement dans la Marine.

4 – On embarque à bord des navires de commerce, selon les cas :

i) des officiers mécaniciens (*par exemple* : un chef mécanicien, parfois un chef-adjoint, un second mécanicien, un troisième mécanicien, un quatrième mécanicien, un officier mécanicien extérieur, un officier électricien),

ii) des maîtres électriciens,

iii) des maîtres mécaniciens,

iv) des ouvriers électriciens,

v) des ouvriers mécaniciens (parfois des ouvriers polyvalents),

vi) des graisseurs,

vii) des chauffeurs (sur certains navires à vapeur),

viii) des nettoyeurs,

ix) des mousses et des novices mécaniciens.

Remarques : **a)** – Les mécaniciens embarqués mettent l'installation *propulsion-énergie* en état de fonctionner et empêchent qu'elle ne s'arrête inopinément ; si ils l'arrêtent en raison d'une avarie, ou si elle s'est arrêtée pour une raison fortuite, il font leur possible pour la faire repartir au plus vite afin de continuer le voyage jusqu'à son terme, ou pour gagner un port de relâche.

b) – Le rôle du mécanicien naviguant n'est pas d'accélérer la marche de la machine, mais au contraire de s'assurer qu'elle ne dépasse pas l'allure maximum compatible avec les conditions de fonctionnement du moment telles qu'elle ont été définies par le fabricant de la machine ou par l'autorité compétente.

Mecanindus (Goupille –) (en anglais « *spring pin* ») : Nom générique d'un type de goupilles élastiques cylindriques, creuses, fendues longitudinalement.

Remarques : **a)** – Les goupilles mecanindus sont laminées à froid et roulées.

b) – Leur élasticité diamétrale leur permet de rester en position dans leur logement sans précaution particulière, même si les extrémités sont libres et si les

alésages dans lesquels elles sont enfoncées à force sont de dimensions approximatives.

c) – On utilise des goupilles mecanindus pour faire la liaison économique d'éléments mécaniques mobiles en extérieur ou dans les endroits humides.

d) – Les goupilles mecanindus ne peuvent pas être utilisées comme fusibles mécaniques.

Mécanindus (Société –) : La société Mécanindus est une entreprise de métallurgie fondée en 1920, installée à Méré (département des Yvelines) ; elle est spécialisée dans la fabrication de vis et de boulons.

Remarques : **a)** – La société Mécanindus produit et distribue, entre autres, des goupilles cylindriques creuses, élastiques, fendues longitudinalement, en métal laminé à froid et roulé.

b) – On dit goupille élastique ou *goupille à ressort*.

c) – L'expression *goupille mecanindus* est l'appellation générique de ce type de goupilles cylindriques creuses, élastiques, fendues longitudinalement .

d) – La société Mécanindus appartient depuis 1999 au groupe Mecanindus-Vogelsang basé en France ; le groupe dispose de trois sites de production implantés en France, en Allemagne et en République tchèque.

Mécanique : 1 – Science qui étudie les forces motrices, les lois de l'équilibre et du mouvement, ainsi que la théorie de l'action des machines ; la mécanique est la science des forces.

Remarques : **a)** – La mécanique comprend :

i) la *statique* (les conditions du repos),

ii) la *cinématique* (étude des mouvements),

ii) la *dynamique* (étude des causes des mouvements, les forces).

b) – La *mécanique* a longtemps été considérée comme une partie des mathématiques ; en France, elle était enseignée jusqu'en 1963 en classe de mathématiques élémentaires, par le professeur de mathématiques au même titre que la cosmographie, l'algèbre, la géométrie classique d'Euclide et la géométrie descriptive de Monge.

c) – La *mécanique générale* comme la *mécanique des fluides* sont maintenant enseignées par le professeur de sciences physiques, comme l'optique, l'électricité ou la thermodynamique.

2 – Qui est conforme aux lois de la mécanique.

Exemple : Explication mécanique des éclipses de Soleil.

3 – Se dit des arts qui ont principalement besoin du travail de la main.

Remarque : On divise les arts en arts libéraux et en arts mécaniques.

Exemples : La menuiserie, la serrurerie sont des arts mécaniques.

4 – *Faire de la mécanique* se dit quand on *applique* la science de l'action des machines et que l'on entretient ou répare les machines.

Exemple : Il ne faut pas avoir peur de se salir les mains quand on veut faire de la mécanique automobile.

Mécanique céleste : Synonyme de *dynamique des masses en gravitation*.

Remarques : **a)** – La mécanique céleste exprime sous une forme mathématique le mouvement des planètes du système solaire, à partir des forces qui agissent sur elles.

b) – La mécanique céleste a longtemps été considérée comme une branche des mathématiques.

c) – La mécanique céleste utilise des ellipses.

d) – L'ensemble des formules mathématiques qui donnent les coordonnées d'une planète à partir d'une origine conventionnelle et en fonction du temps qui passe,

constitue la *théorie de la planète*.

e) – La mécanique céleste prédit le mouvement des planètes.

f) – La *théorie de la planète Mars* rappelée chaque année dans « *La Connaissance des Temps* » a été calculée par l'astronome et mathématicien français Urbain Le Verrier (1811-1877) et elle a été publiée pour la première fois en 1861 ; cette théorie, avec des coefficients dont l'un a onze chiffres, n'a pas été modifiée depuis Le Verrier.

g) – En classe de mathématiques élémentaires, jusqu'au début des années 1960, nous étudions la *cosmographie* avec le professeur de mathématiques, au même titre que la *trigonométrie* ou que la *géométrie descriptive* de Gaspard Monge.

Mécanique newtonienne : Mécanique dite « *classique* », développée dans l'ouvrage écrit en latin par l'Anglais sir Isaac Newton (1642-1726), intitulé « *Philōsōphīa Nātūrālis Prīncīpia Māthēmātīca* » et publié à Londres en 1687.

Remarques : **a)** – Le mathématicien et physicien suisse Leonhard Euler (1707-1783) et le mathématicien et astronome italien Joseph-Louis Lagrange (1736-1813) réduisirent la mécanique newtonienne à la formulation et à la résolution d'équations différentielles.

b) – La mécanique newtonienne est complétée par la mécanique relativiste d'Albert Einstein (1879-1955) lorsque les corps se déplacent à une vitesse proche de celle de la lumière.

Méchanceté : **1** – Penchant à faire du mal.

2 – [*Familier et par affaiblissement*] Méchanceté se dit parfois de l'*opiniâtreté* des enfants.

Exemple : Voyez la méchanceté de cet enfant.

Méchant : **1** – Mauvais, qui n'est pas bon, qui ne vaut rien dans son genre.

Exemples : Méchant bateau ; méchant port ; méchante mesure ; méchante terre ; méchant bois ; méchant chemin ; méchant cheval ; méchante viande ; méchant vin ; méchant repas ; méchant drap ; méchant habit ; méchante toile ; méchant avocat ; méchante cause ; voilà un méchant livre ; ce poète fait de méchants vers ; c'est un méchant orateur.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme a *méchante physionomie*, méchante mine, ou bien une physionomie méchante, la mine méchante, un caractère de physionomie méchant, pour dire qu'il a la physionomie, la mine d'un méchant homme.

b) – On dit aussi quelquefois qu'un homme a *méchante mine*, pour dire seulement qu'il a l'air ignoble et bas.

c) – On dit qu'un homme est de *méchante humeur*, pour dire qu'il est d'humeur chagrine.

d) – On dit d'une personne médisante, que c'est une *méchante langue*.

e) – On dit familièrement d'un homme qu'il a trouvé *plus méchant que lui* pour dire plus fort, plus fier, plus puissant que lui.

f) – On dit d'un homme qu'il ne sera *pas si méchant qu'il dit*, pour dire qu'il ne fera pas tout le mal dont il menace.

2 – Qui manque de probité, qui est contraire à la justice.

Exemples : Méchant homme ; méchante femme ; de méchantes gens ; méchante intention ; méchant juge.

3 – On appelle aussi *méchant*, par forme de plainte légère et obligeante, celui qui a fait quelque petite malice, ou qui est coupable de quelque petite négligence.

Exemple : Vous êtes *bien méchant* de m'avoir laissé si longtemps en peine, de m'avoir fait si longtemps attendre.

4 – *Méchant*, se dit quelquefois pour *chétif*, *insuffisant*.

Exemple : Nous étions dix, et nous n'avions à souper que deux *méchants* poulets.

Remarque : On dit aussi « il se fait bien valoir pour un *méchant dîner* qu'il donne tous les mois », ce qui signifie *pour un seul dîner*, quoiqu'il puisse être bon.

5 – *Méchant* est quelquefois substantif et signifie un homme de mauvais caractère, un homme vicieux.

Exemples : C'est un *méchant* ; il faut fuir les *méchants* ; Dieu punira les *méchants*.

Mèche : 1 – Cordon de fil, de coton, de chanvre, etc. qu'on met dans les lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, des flambeaux en les couvrant de suif ou de cire.

Exemples : La mèche d'une lampe, d'un cierge, etc.

2 – On appelle aussi mèche la matière préparée pour prendre facilement feu, comme un linge demi-brûlé, de l'amadou, etc.

Exemples : Il faut faire de la mèche pour votre fusil car celle-là ne vaut plus rien ; cette mèche prend bien.

3 – On appelle encore *mèche* la corde faite d'étoffe broyée et sèche, dont les soldats se servaient pour mettre le feu à la poudre du bassinet de leurs mousquets ; les canonniers s'en servaient pour mettre le feu au canon, et les mineurs s'en servent encore pour mettre le feu aux explosifs dans le travail de la mine.

Exemple : Un rouleau de mèche.

4 – [Au figuré et familier] On dit aussi « découvrir la mèche », « éventer la mèche » pour dire *découvrir le secret* d'un complot.

5 – On appelle aussi *mèche* la flèche spirale d'acier en queue de cochon des tire-bouchons, et que l'on enfonce dans les bouchons en liège des bouteilles.

6 – La mèche d'une perceuse, d'un vilebrequin, d'une vrille et autres outils semblables est la partie qui perce.

Mèche d'une bouche à feu : La mèche utilisée pour allumer la charge des bouches à feu est un bout de corde à trois torons dont on a enlevé les matières grasses en les lessivant dans un mélange de chaux vive, de cendre et d'eau.

Remarque : Ainsi préparée, la mèche brûle lentement et allume sûrement la charge des bouches à feu.

Mèche d'un cordage : 1 – Dans un cordage composé de quatre torons ou davantage (aussière, grelin, câble), la mèche est une sorte de toron supplémentaire en fil blanc de deuxième brin, peu tordu, placé au milieu de ce cordage afin de combler le creux qui, sans cette précaution, se formerait entre eux, et pour éviter que le cordage ne s'aplatisse à la traction.

Remarque : Une petite tresse en quatre, en chanvre ou en textile synthétique et qui ne possède pas de mèche est appelée une *garcette* : elle est aplatie comme le sont les tresses blondes de la femme d'affaires (dans l'exploitation du gaz après la *perestroïka* des années 1985 à 1991 en URSS) et femme politique ukrainienne Ioulia Tymochenko (née en 1960), ancien premier ministre (du 24 janvier au 8 septembre 2005 et du 18 décembre 2007 au 3 mars 2010).

[Voir le mot *Garcette*].

2 – Plus le cordage comporte d'éléments, plus le creux du centre tend à être grand et plus la mèche doit être forte.

Remarques : **a)** – Quand il s'agit d'un cordage commis *en quatre*, la mèche est moins grosse que chacun des torons (aussière, grelin ou câble).

b) – La mèche ne participe pas à la résistance du cordage, donc il n'y a pas d'inconvénients à la supprimer lorsqu'on réalise des épissures.

Mèche d'un gouvernail : La mèche d'un gouvernail est la pièce qui assure sa commande et le guidage d'orientation du safran ; elle le supporte entièrement dans le cas d'un gouvernail suspendu.

Remarques : a) – Aujourd’hui, la mèche des gouvernails est en acier spécial forgé.

b) – La mèche traverse la coque par le trou de jaumière ; le trou de jaumière est muni d’un manchon cylindrique appelé tube de jaumière alésé à un diamètre correspondant à celui de la mèche.

c) – La mèche porte à sa partie haute l’emmanchement et le clavetage du dispositif d’orientation du gouvernail et, souvent, la butée qui supporte le poids du safran.

d) – La butée de suspension de la mèche doit être distincte du presse-étoupe de jaumière au passage de la coque.

e) – Le support-guide Taylor Pallister assure le portage conique par un manchon serré sur l’arbre ; on peut alors enlever le mèche par le bas après démontage du manchon.

f) – Un dispositif d’étanchéité empêche l’eau de mer de remonter le long de la mèche par l’effet des lames, de la houle ou pour toute autre raison.

g) – La mèche est boulonnée, à sa partie basse, au safran ou elle est emmanchée et clavetée dans le gouvernail.

Mécompte : 1 – Erreur de calcul dans un compte.

2 – En parlant d’un homme dont les grandes espérances ont été trompées, on dit qu’il a trouvé bien du mécompte.

Remarque : On dit aussi, en parlant de quelqu’un qui a la réputation d’être fort riche, quoique ses affaires soient dérangées : « *on le croit fort riche, mais quand on viendra à la discussion de son bien, on trouvera du mécompte* ».

Méconium : Excrément noir et épais qui s’amasse dans les intestins du fœtus pendant la grossesse.

Remarque : L’expulsion du méconium dans les selles participe à la perte de poids du nouveau-né juste après sa naissance.

Méconnaissance : 1 – Manque de reconnaissance, de gratitude.

Exemple : Il y a de la méconnaissance dans son procédé.

Remarques : a) – Méconnaissance, marque plus de légèreté et moins de vice que l’ingratitude.

b) – On ne doit pas confondre *méconnaissance* et *ignorance*.

Méconnaître : Ne pas reconnaître.

Exemples : Il avait changé d’habit, je le méconnaissais ; cet homme, qui était maigre, est devenu si gras qu’on le méconnaît.

2 – Il se dit aussi d’un homme de bas lieu qui, par vanité, désavoue ses parents.

Exemple : Il est devenu si glorieux, qu’il méconnaît ses parents.

Remarque : Il se dit avec le pronom personnel, soit en parlant d’un homme de bas lieu qui, ayant fait fortune, parle et agit comme ne se souvenant plus de ce qu’il a été ; soit en parlant de celui qui, oubliant ce qu’il doit à un autre homme au-dessus de lui, parle et agit avec lui comme s’il était son égal.

Exemple : Les parvenus se méconnaissent aisément.

Mécréant : 1 – Qui ne croit pas aux dogmes de la religion que le locuteur tient pour vraie, qui n’en suit pas les préceptes.

2 – Incroyant ; impie ; qui n’a pas de religion.

[Voir le mot *Infidèle*].

Médaille : 1 – Pièce de métal fabriquée en l’honneur de quelque personne illustre, ou pour conserver la mémoire de quelque action mémorable, de quelque événement, de quelque entreprise.

2 – Des médailles sont distribuées à des personnes choisies pour les distinguer

dans un ordre honorifique ou pour leur reconnaître un mérite éminent.

Remarque : Les différents ordres royaux furent supprimés par la Révolution ; Napoléon créa l'Ordre de la Légion d'Honneur car il considérait que donner aux hommes l'espoir d'être distingué parmi les autres citoyens était un moyen peu onéreux d'acheter les consciences.

3 – On appelle médaille une pièce d'or, d'argent, ou en alliage à base de cuivre, représentant un sujet de dévotion, qui a été bénite et à laquelle sont attachées des promesses d'indulgences.

Exemple : La médaille miraculeuse de la rue du Bac.

Médaille du 14-Juillet : Une « *médaille de l'engagement face aux épidémies* » a été « réactivée » à l'occasion de la célébration du 14-Juillet 2020, pour récompenser ceux qui se sont battus contre l'épidémie de la maladie due au Corona-virus-2019.

Remarques : **a)** – La porte-parole du gouvernement français Sibeth Ndiaye (née en 1979) a indiqué le 13 mai 2020 que cette célébration serait une occasion supplémentaire de manifester l'hommage et la reconnaissance de la nation à tous ceux qui se sont engagés dans la lutte contre la maladie Covid-19.

b) – Le président de la République Emmanuel Macron (né en 1977) a souhaité une reconnaissance qui fut également symbolique, de la nation toute entière, envers ceux qui se sont mobilisés dans cette épidémie et continuent à le faire, a expliqué Sibeth Ndiaye à l'issue du Conseil des ministres.

c) – Les membres du personnel français de santé souhaitaient, désiraient et attendaient un accroissement des moyens de fonctionnement des hôpitaux, un arrêt de la fermeture des lits, des recrutements de soignants supplémentaires et une meilleure rémunération pour eux-mêmes ; la « *médaille du 14-Juillet* » ne répond pas à leurs attentes.

Médailillon : Médaille qui surpasse en poids et en volume les médailles ordinaires.

Médecin : Celui qui fait profession de diagnostiquer et de soigner les maladies.

Remarques : **a)** – Les médecins peuvent prescrire des remèdes pharmaceutiques (médicaments allopathiques ou homéopathiques) ; ils peuvent aussi prescrire des manipulations par des praticiens spécialisés en ostéopathie, en kinésithérapie, en massage, ou des séances de soins par l'eau (thermalisme, thalassothérapie), etc.

b) – On dit d'un médecin peu habile, ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs et qui n'ont aucun effet, que c'est un *médecin d'eau douce*.

Médecine : **1** – Science ayant pour objet la santé.

2 – L'art qui enseigne les moyens de conserver et de recouvrer la santé, de prévenir et de guérir les maladies.

Remarque : La médecine est un art conjectural.

[Voir le mot *Conjecture*].

3 – *Médecine* signifie aussi *potion* naturelle ou industrielle, breuvage traditionnel ou remède chimique qu'on prend par la bouche pour se soigner.

Exemples : Ordonner, prescrire une médecine ; prendre une médecine.

Remarques : **a)** – On appelle *médecine douce* une médecine qui doit opérer doucement mais efficacement sur celui qui la prend.

b) – On dit d'une médecine particulièrement forte, ou même violente que c'est une médecine de cheval, une médecine comme pour un cheval.

c) – On appelle communément *médecines conventionnelles* celles qui sont produites par l'industrie chimique et qui sont vendues dans les pharmacies.

d) – Certains appellent abusivement *médecines* des traitements thérapeutiques qui ne consistent pas à prendre des remèdes par la bouche.

Médian (Tirant d'eau –) : Le tirant d'eau médian d'un navire qui fait route, ou l'enfoncement médian d'un navire au repos, est la calaison telle qu'on peut la lire sur l'échelle des

tirants d'eau du milieu du navire.

Remarques : a) – Le tirant d'eau ou l'enfoncement médian est le tirant d'eau ou l'enfoncement du navire dans l'eau, lu sur l'échelle de tirant d'eau milieu.

b) – Le tirant d'eau médian est différent du tirant d'eau moyen lorsque le navire a de l'arc ou du contre-arc.

c) – L'échelle de tirant d'eau milieu est peinte sur la carène du navire à mi-distance entre les perpendiculaires avant et arrière.

Médiane : La *valeur médiane* d'une série régulière de mesures est la valeur de la mesure dont le rang est égal à la moitié du nombre des mesures.

Médiat : Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux.

Exemple : Cause médiata ; pouvoir médiat.

Remarque : Médiat est opposé à immédiat.

Médiateur : Qui ménage un accord, un accommodement entre deux ou plusieurs personnes, entre différents partis.

[Voir le mot *Médiation*].

Remarques : a) – L'inscription d'un médiateur sur la liste des médiateurs auprès d'une Cour d'appel n'est pas subordonnée à la justification d'un diplôme mais seulement d'une formation ou d'une expérience attestant d'une aptitude à la pratique de la médiation.

b) – Les médiateurs prêtent serment devant la Cour d'appel sur la liste de laquelle ils sont inscrits.

c) – Le décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 définit le statut des médiateurs judiciaires.

Médiation : 1 – Entremise.

2 – La médiation est une technique amiable de résolution des conflits par laquelle des personnes qu'un différend oppose tentent de parvenir à un acte transactionnel en acceptant la décision d'un médiateur (en anglais « *a neural* » ou « *médiator* »).

Remarque : La loi française n° 2019-222 du 23 mars 2019 définit les conditions que doivent remplir les procédures non contentieuses de résolution des litiges.

[Voir le mot *Médiateur*].

Médicament : Substance simple ou composée, qu'on administre en qualité de remède à l'intérieur du corps, ou qui s'applique extérieurement pour soigner un malade.

Médicamenteux : Qui a la vertu d'un médicament.

Médicis (Catherine de –) : **1** – Catherine de Médicis (1519-1589), duchesse d'Urbino depuis 1519, comtesse d'Auvergne depuis 1524, dauphine et duchesse de Bretagne de 1536 à 1547, reine de France de 1547 à 1559, régente du royaume de France de 1560 à 1563 est née et a grandi en Italie.

[Voir *Catherine de Médicis*].

2 – Catherine de Médicis épousa le dauphin de France Henri de Valois (1519-1559) qui régna sur le royaume de France sous le nom de Henri II de 1547 à sa mort accidentelle, le 30 juin 1559, lors d'un tournoi rue Saint-Antoine à Paris.

Remarque : Henri II fut couronné roi de France à Reims le 26 juillet 1547.

3 – Catherine de Médicis fut la mère de 3 rois de France (François II, Charles IX et Henri III) et d'une reine de France (Marguerite de France, dite *la reine Margot*, première épouse de Henri IV).

Remarques : a) – François II (1544-1560) devint roi de France le 10 juillet 1559 et fut couronné roi de France le 21 septembre 1559 en la cathédrale de Reims.

b) – Charles IX (1550-1574) devint roi de France le 5 décembre 1560 et fut couronné roi de France le 5 mai 1561 en la cathédrale de Reims.

c) – Henri III (1551-1589) devint roi de France le 30 mai 1574 et fut couronné roi de France le 13 février 1575 en la cathédrale de Reims.

d) – Marguerite de France (1553-1615), épousa Henri de Navarre (1553-1610) en 1572 et devint reine de France le 2 août 1589, mais elle fut répudiée par le roi Henri IV en 1599 avec l'accord du pape de Rome Clément VIII (1536-1605).

Médiéval : Relatif au Moyen Âge.

Remarque : *Moyenâgeux* est un adjectif péjoratif qui évoque le Moyen Âge et qui signifie *suranné*.

Medimax : Se dit d'un navire transporteur de gaz naturel dont, soit la longueur de 240 mètres, soit la calaison de 12,2 mètres, est égal au maximum autorisé pour entrer dans les ports de Skikda (Algérie) ou de Fos-sur-mer (France).

Remarque : Un méthanier Medimax a une capacité d'environ 75 000 mètres-cubes de méthane liquéfié.

[Voir le mot *Calaison*].

Médiocre : Ce qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais.

Remarque : *Médiocre* est tiré du mot latin « *mēdiōcris* » qui signifie *moyen, de qualité moyenne, de taille moyenne, ordinaire* en parlant des personnes ou des choses.

Médiocratie (en anglais « *mediocracy* ») : Gouvernement par la classe moyenne.

Médire : Dire du mal de quelqu'un, soit par imprudence, soit par malignité.

Médisance : Discours au désavantage de quelqu'un, tenu par imprudence ou par malignité.

Remarques : **a)** – On dit d'une imputation avancée sans preuve, que c'est une pure médisance.

b) – S'il s'agit d'une imputation que l'on sait fautive, il s'agit d'une calomnie.

Méditation : **1** – *Action* de penser fortement à faire une chose et de réfléchir aux moyens pratiques de l'exécuter, sans effectuer en même temps d'action inconsciente, sans repenser aux actions que l'on vient d'effectuer automatiquement et en tout cas, *absence consciente de divagation de l'esprit*, au besoin en concentrant son attention sur un détail sans importance opérationnelle.

Remarques : **a)** – La méditation est une opération de l'esprit ; elle s'applique à approfondir quelque sujet, quelque matière.

b) – La méditation apprend à connaître le fonctionnement de son esprit.

c) – La méditation est une suspension de l'action, puis l'observation attentive de ce qui se passe, d'une part dans son propre esprit, et d'autre part dans l'environnement proche ou lointain.

d) – La méditation comme démarche régulière et profonde pour se rendre présent à soi-même, peut avoir un effet bénéfique sur le corps, sur le cerveau, sur la santé.

e) – L'exercice de « *temps calme* » que les instituteurs de l'école primaire font pratiquer pendant quelques minutes à leurs élèves lorsqu'ils sont dissipés et particulièrement turbulents, est une sorte de méditation.

2 – L'exercice spirituel de la méditation (l'entraînement à la méditation) consiste à s'absorber dans la réflexion pour accéder à la pleine conscience de l'expérience présente, sans se laisser distraire par la représentation du passé ni par une projection dans l'avenir ; il s'agit de maîtriser son esprit afin d'écarter ce qui est étranger à la réflexion du moment, notamment les émotions telles que la colère, l'envie, la peur, la pitié, le renoncement etc.

Remarques : **a)** – Méditer un aphorisme, c'est se concentrer sur ce qu'il exprime jusqu'à ce qu'il devienne une règle de conduite, sans que l'on n'en attende plus que ce qu'il exprime.

[Voir le mot *Aphorisme*].

b) – L'exemple habituel de l'*exercice* d'entraînement à la *méditation* est la concentration sur sa propre respiration, sans prêter la moindre attention à quoi que ce soit d'autre, en s'isolant mentalement de tout l'environnement.

c) – Méditation signifie aussi *oraison mentale*.

Exemples : Les religieux font la méditation ; une méditation d'une heure ; une longue méditation ; entrer en méditation ; l'heure de la méditation.

3 – L'entraînement à la méditation vise à empêcher notre attention de dériver de la réalité du moment vers des distractions intellectuelles abstraites, sans même que nous ne nous en rendions compte ; l'entraînement à l'exercice spirituel de la méditation doit permettre, dans la vie réelle, la concentration exclusive sur le but à atteindre, avec occultation de l'environnement, sans tentatives de justification des circonstances passées, sans recherche d'explications des événements présents, sans suppositions relatives à l'avenir, enfin en refusant les sensations et les émotions positives ou négatives.

Remarques : **a)** – Autrement dit, cet entraînement doit nous aider à augmenter notre capacité à inhiber les spéculations théoriques quand arrivera l'heure de l'exécution.

b) – Les raisons des décisions échappent très souvent à la conscience au moment même où elles sont prises.

c) – Le manque de certaines connaissances théoriques indispensables entraîne à coup sûr des biais de raisonnement dans la détermination des causes ou dans l'interprétation des conséquences.

d) – Dans l'action, il est indispensable de posséder des connaissances théoriques et pratiques préalables pour arriver à concentrer son attention sur la réalité présente sans se laisser distraire par des biais de raisonnement.

Exemple : Considérons un navire muni d'un propulseur d'étrave, en manœuvre de port ; le navire a de l'erre en avant et il reçoit un fort vent de bâbord ; le navire devant franchir un sas, il met le cap sur l'entrée du sas :

i) Le navire amorce une embardée sur bâbord ;

ii) On a le choix, pour compenser l'embardée sur bâbord, soit de faire venir l'avant sur tribord au moyen du propulseur d'étrave, soit de faire venir l'arrière sur bâbord en mettant la barre à droite ;

[Voir le mot *Embardée*].

iii) L'entraînement à la méditation peut aider le manœuvrier à *dépasser les apparences sensibles* et à reconnaître clairement la cause de l'embardée :

iv) Dans notre exemple, la cause de l'embardée sur bâbord est un mouvement de translation du navire sous le vent ; on appelle ce mouvement *la dérive due au vent* ; c'est une situation de marche oblique sur tribord (hypothèse conforme à l'expérience d'un manœuvrier professionnel) ;

[Voir le mot *Expérience* et l'expression *Marche oblique*].

v) Pour compenser à la fois l'embardée elle-même et sa cause, le manœuvrier mettra donc la barre à droite et cela créera simultanément :

a) un couple de rotation horizontale sur tribord autour du centre de masse du navire ; ce couple réduira l'embardée,

b) une force dirigée vers bâbord et appliquée au centre de masse du navire ; cette force réduira la dérive due au vent ;

vi) Le manœuvrier constate que la mesure qu'il a prise est efficace : il en déduit que son hypothèse était juste et que son action était fondée ;

vii) En observant l'embardée sur bâbord, on peut être tenté de mettre le propulseur d'étrave à tribord ; la poussée du propulseur d'étrave sur tribord augmente la dérive vers tribord et donc la cause de l'embardée sur bâbord ; en

approchant du sas, on s'aperçoit que le navire a fortement dérivé et il faut casser l'erre et se reprendre pour franchir le sas.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

e) – Faute d'avoir pris l'habitude :

i) de rechercher la pleine conscience,

ii) de maîtriser nos pensées,

iii) de développer notre capacité d'attention,

iv) d'apprendre à inhiber nos vaines émotions,

il peut arriver que notre présence plus ou moins fortuite sur les lieux d'un événement exceptionnel ou rare, ou sur les lieux d'un événement banal mais médiatisé ou seulement public soit l'occasion de nous sentir faussement concerné ou de nous attribuer abusivement un rôle d'acteur que l'on n'a pas eu dans l'événement et que l'on n'a pas à avoir.

[Voir l'expression *Pleine conscience*].

f) – Ces émotions, ces fantasmes, ces rêves, cette représentation mentale biaisée nous empêchent de saisir toute la réalité de l'événement.

g) – L'entraînement à l'exercice spirituel de la méditation prépare au renoncement à ce genre de jeu de rôle, stérile et ridicule et il permet de s'en tenir aux faits.

4 – La méditation est le moyen d'arriver à l'*anamnèse*, à la *réminiscence* :

i) l'*anamnèse* est le retour à la mémoire d'un passé vécu et oublié ou refoulé.

Remarque : En médecine, l'*anamnèse* consiste en un interrogatoire dirigé du patient par le médecin ; le médecin détermine d'abord l'identité du patient, c'est-à-dire son âge et son sexe, mais aussi ses origines, son statut marital, le nombre de ses enfants, etc. ; puis le médecin recueille l'ensemble des renseignements que le patient fournit sur son passé et plus spécialement sur l'histoire de sa maladie.

ii) la *réminiscence* est le retour à l'esprit, souvent de manière fortuite et spontanée, de faits, d'images, de sensations ou d'émotions appartenant au passé, que la mémoire ne situe pas avec précision et qu'elle peut même ne pas reconnaître.

Remarques : **a)** – La *réminiscence*, l'action de rappeler à la mémoire se dit ἀνάμνησις en grec.

b) – Dans le « *Ménon* », le dialogue de Platon (428-348 av. J.-C.) dans lequel Socrate (470-399 av. J.-C.) cherche la définition et la nature de la vertu, la *réminiscence* ou *anamnèse* est la remémoration, grâce à la contemplation des idées, de certaines connaissances acquises par l'âme avant l'incarnation.

Méditer : 1 – Occuper son esprit à l'examen d'une pensée ou à l'exécution d'un dessein.

Exemples : Méditer la prochaine manœuvre ; méditer une idée ; méditer les règles de barre ; méditer ce qu'on aura à faire ; méditer une entreprise, un projet ; méditer la ruine de quelqu'un ; méditer sur la fragilité du bonheur, sur la mort.

2 – S'absorber dans la réflexion.

Exemple : Il s'est retiré du monde pour méditer.

Remarque : Méditer, c'est faire un pas en arrière ou un pas de côté, afin de se concentrer sur le présent que l'on considère en conservant une certaine distance.

3 – Méditer se dit aussi pour faire une méditation pieuse, pour se livrer à l'exercice spirituel de la méditation. .

Exemple : Les religieux, les séminaristes ont des heures réglées pour méditer en commun.

Méditerrané : [Adjectif] Qui de trouve au milieu des terres.

Exemple : Paris est une ville méditerranéée.

[Voir le mot *Méditerranéen*].

Méditerranée (Mer –) : Mer entourée par les continents Europe, Asie et Afrique.

Remarque : La Mer Méditerranée, qui communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar, tire son nom de sa situation entourée de terres.

Méditerranéen : **1** – Qui a un rapport ou un lien avec la Mer Méditerranée.

2 – Qui est situé au bord de la Mer Méditerranée.

Exemple : Marseille est une ville méditerranéenne.

[Voir le mot *Méditerrané*].

Médoc : Caillou brillant qui se trouve en France dans le pays de Médoc.

Méduse (en anglais « *jellyfish* ») : **1** – Animal marin dont le corps translucide et d'aspect gélatineux a la forme d'une ombrelle et qui porte généralement des tentacules.

2 – Le physicien et naturaliste rochelais René-Antoine Ferchault de Réaumur (appelé par convenance *Réaumur* tout court) étudia en 1710 la *rhizostoma bleue* dans la Pertuis d'Antioche et il l'appela « *gelée de mer* ».

3 – Le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778) décida du nom « *méduse* » en pensant à leurs tentacules, par référence aux cheveux de l'une des trois Gorgones de la mythologie grecques, nommée *Méduse*.

4 – Il existe des centaines d'espèces de méduses, réparties en deux classes, elles-mêmes subdivisées en 7 ordres.

Méduse (Frégate « La – ») : Frégate de la classe « *Pallas* », armée de 46 canons, construite à Paimbœuf (Loire-Inférieure), mise en service en 1810 : longueur de coque 47 m, largeur 12 m, enfoncement en charge 5,9 m.

Remarques : **a)** – La frégate « *La Méduse* » s'est rendue célèbre par son naufrage, le 2 juillet 1816 vers 15 heures, sur le sable du banc d'Arguin, à 12 lieues marines (36 milles) de la côte de la Mauritanie ; l'événement fit 132 morts et donna lieu à des scènes de tuerie et de cannibalisme.

b) – Pour son dernier voyage au départ de l'île d'Aix (dans le Pertuis d'Antioche) la frégate « *La Méduse* » armée en flûte avec seulement 14 canons, était commandée par Hugues Duroy de Chaumareys (1763-1841), un ancien émigré incapable et prétentieux ; la frégate « *La Méduse* » faisait partie, avec la corvette « *L'Echo* », la flûte « *La Loire* », et le brick « *L'Argus* », de l'expédition chargée de reprendre possession du Sénégal rétrocédé par l'Angleterre à la France ; 400 personnes étaient à bord de la frégate « *La Méduse* ».

Méduse (Radeau de la –) : **1** – Radeau de fortune de 20 mètres de long et 7 mètres de large, sur lequel prirent place 151 des 390 personnes qui se trouvaient à bord de la frégate « *La Méduse* » au moment de son échouement le 2 juillet 1816 sur le banc d'Arguin, au-dessous du Cap Blanc, au large de la Mauritanie.

Remarques : **a)** – La frégate « *La Méduse* » faisait partie d'un groupe de quatre bâtiments, avec la corvette « *L'Écho* », la flûte « *La Loire* » et le brick « *L'Argus* » qui se rendaient de l'île d'Aix (dans le Pertuis d'Antioche) au Sénégal pour en reprendre possession ; cette colonie venait d'être rendue par l'Angleterre à la France, à la suite du traité de Paris de 1815.

b) – Après son échouement, la frégate « *La Méduse* » fut démembrée par une violente tempête.

c) – Le 5 juillet 1816, soit 3 jours après l'échouement, les six canots de la frégate partirent vers la Terre, remorquant le radeau.

d) – Après avoir rompu sa remorque, le radeau dériva et lorsque, le 17 juillet 1816, il fut aperçu par le brick « *L'Argus* », il ne restait plus que 15 survivants ;

5 d'entre eux succomberont après avoir regagné la terre.

e) – L'artiste-peintre romantique français Théodore Géricault (1791-1824) exposa au Salon de 1819 sous le titre « *Scène de naufrage* », une toile fulgurante, haute de près de cinq mètres et longue de sept, qui représentait des rescapés et des morts sur le radeau ; le tableau eut un énorme succès ; il est maintenant connu sous l'appellation « *Le Radeau de la Méduse* » et il est exposé au musée du Louvre, à Paris.

Méfaire : [*Familier*] Faire une mauvaise action.

Remarque : Il ne faut ni méfaire, ni médire.

Méfier (Se –) : Ne pas se fier à quelqu'un, à ce qu'il dit, à ce qu'il fait paraître, parce qu'on le soupçonne de peu de fidélité, de peu de sincérité.

Exemples : Se méfier de quelqu'un ; il se méfie de moi ; il se méfie de tout le monde.

Remarques : **a)** – On se *méfie* des autres, mais on se *défie* de soi.

b) – *Méfier* ne s'emploie qu'avec le pronom personnel.

Mega : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁶ fois** cette unité (*symbole* : **M**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *multiples et sous-multiples décimaux et unités de mesure actuellement réglementaires*].

Mégaphone (en anglais « *loud hailer* ») : Haut-parleur portable ou fixe, comprenant un microphone et un amplificateur électronique.

Remarque : Les porte-voix ne possèdent pas d'amplification électronique.

Mégarde : Manque d'attention.

Remarque : Il n'est d'usage que dans la locution adverbiale « *par mégarde* ».

Exemples : Il a fait cela par mégarde ; il lui est arrivé par mégarde de...

Mégère : 1 – L'une des trois Érinyes (en grec « Ἐρινυες ») de la mythologie grecque ou l'une des trois Furies (en latin « *Fūrīæ* ») de la mythologie romaine, Mégère (en grec « Μέγαιρα », en latin « *Mēgæra* ») était la déesse de la *haine*.

Remarques : **a)** – Les deux autres furies, ou déesses infernales, étaient Tisiphone (en grec « Τισιφώνη », en latin « *Tīsiphōnē* ») la déesse de la *vengeance* et Alecto (en grec « Ἀληκτώ », en latin « *Ālēctō* ») dite « *l'implacable* ».

b) – Les trois *Érinyes* / *Furies* étaient chargées de punir les crimes pendant la vie de leur auteur et non après ; toutefois, si l'auteur d'un crime décédait, elles le poursuivaient jusque dans le monde souterrain.

2 – [*Au figuré*] Une femme méchante et emportée.

Exemple : C'est une vraie mégère !

Mégie : Art de préparer les peaux de mouton et autres peaux délicates en blanc et de les rendre propres à divers usages.

Exemple : Peau passée en mégie.

Mégisserie : 1 – Le métier et trafic du mégissier.

2 – Procédé de préparation du cuir à partir des peaux d'animaux en utilisant l'alun.

Mégissier : Artisan, dont le métier est d'accommoder les peaux de mouton, de veau, pour les rendre propres aux différents usages auxquels on veut les employer, excepté à ceux qui regardent le métier de corroyeur ou de pelletier.

Meigle : Espèce de pioche dont le fer est recourbé, large du côté du manche, et terminé en pointe.

Exemple : Les vignerons travaillent la vigne avec la *meigle*.

Meilleur : Ce mot est souvent utilisé comme adverbe : il s'agit alors d'*augmenter* une action.
Exemple : L'ordre « *vire meilleur* » signifie qu'il faut augmenter la force exercée sur la manœuvre ou sur l'amarre que l'on est en train de virer.

Mein Kampf (en français « *Mont combat* ») : **1** – Livre autobiographique et programmatique en deux volumes, écrit par Adolf Hitler (1889-1945) entre 1923 et 1926.

Remarques : **a**) – Le premier volume a été publié le 18 juillet 1925 alors que les Français occupaient illégalement la Ruhr depuis plus de 2 ans ; le second volume a été publié le 11 décembre 1926, un an après la signature par le ministre des Affaires étrangères allemand Gustav Stresemann (1878-1929) des accords de Locarno (15 et 16 octobre 1925) qui prévoyaient que si l'armée allemande réoccupait la Rhénanie démilitarisée, la France, le Royaume-Uni et la Belgique pourraient avoir recours aux armes contre l'Allemagne.

b) – La France de Raymond Poincaré (1860-1934) a occupé la Ruhr et ses sites de production industrielle du 11 janvier 1923 au 25 août 1925 afin d'obtenir par la force le paiement des indemnités de guerre que le traité de Versailles du 28 juin 1919 avait imposées à l'Allemagne vaincue ; l'occupation commença en même temps qu'Hitler débutait la rédaction de *Mein Kampf* et elle peut avoir augmenté l'inimitié de Hitler vis-à-vis de la France ; cette occupation se heurta à une résistance passive des Allemands, à des mouvements de grève et à des affrontements terroristes durement réprimés par les Français.

D'autre part, l'Armée française occupa la Rhénanie jusqu'en 1930, conformément aux dispositions des articles 428 et suivants du Traité de Versailles du 28 juin 1919, portant sur les garanties d'exécution du Traité.

c) – Hitler était de ceux qui considéraient que la France avait eu pour objectif, en 1919, de démembrer l'Allemagne en une macédoine de petits États, comme avant l'unification qui eut lieu le 18 janvier 1871 dans la galerie des Glaces du Château de Versailles ; cela ne s'est pas fait en 1919 à cause de l'opposition de l'Anglais David Lloyd George (1863-1945) et de l'Américain Woodrow Wilson (1856-1924) ; en 1925, il semblait aux patriotes allemands que l'Allemagne devait se mobiliser tout entière pour empêcher la France de mener ce funeste projet à exécution.

d) – La proclamation d'une *République rhénane* indépendante le 21 octobre 1923 à Aix-la-Chapelle favorisait la politique franco-belge de démembrement de l'Allemagne ; le mouvement séparatiste rhénan prit fin au bout de quatre mois, après le massacre de 40 séparatistes le 12 février 1924 à Pirmasens (près de la frontière française) par des terroristes prussiens (corps francs) venus de la rive droite du Rhin ; l'armée d'occupation française en Rhénanie n'intervint pas dans ce qui fut considéré comme un épisode de politique intérieure allemande.

e) – Devant toutes ces humiliations qui visaient l'Allemagne, il était inéluctable que l'auteur de *Mein Kampf* serait sévère envers les Français ; Hitler laissa entendre que la revanche contre la France viendrait à son heure, en tout cas il l'espérait.

f) – Hitler soulignait dans *Mein Kampf* que la Prusse, qui avait été terrassée par Napoléon 1er le 14 octobre 1806 à Iéna, avait mis seulement 7 ans pour recouvrer sa force vitale et la résolution de se battre ; le 16 mars 1813, la Prusse déclarait la guerre à la France ; au contraire, le *traité de Locarno* (16 octobre 1925) qui fut signé 7 ans après l'armistice de novembre 1918, fut pour l'Allemagne, non un sursaut d'orgueil, mais la reconnaissance de son asservissement.

g) – Certains ont cru voir dans le 2^{ème} volume de *Mein Kampf* (1926) l'annonce des massacres de Juifs à partir de 1942 par le gaz toxique zyklon B ; en réalité, en 1926, Hitler se contentait d'accuser douze mille Hébreux d'être responsables de la mort de centaines de milliers de soldats allemands par les gaz de combat pendant

la Grande Guerre ; alors qu'il combattait sur le front Ouest avec le 16^{ème} régiment d'infanterie bavarois près d'Ypres, en Flandre occidentale (Belgique), Hitler lui-même avait été touché, notamment aux yeux, par les gaz de combat qu'utilisèrent les Alliés (gaz moutarde - C₄H₈Cl₂S) et il avait été rendu aveugle temporairement ; Hitler avait fini la guerre hospitalisé à Pasewalk (Poméranie occidentale) pour se remettre de ses blessures dues au gaz.

h) – Hitler considérait les grévistes allemands, qu'il qualifiait de marxistes et qu'il assimilait aux Juifs, comme l'ennemi intérieur qui empêcha, en 1926, l'Allemagne de s'opposer à l'occupation française de la Ruhr.

i) – Le Parti National-Socialiste promettait d'assurer au peuple allemand le territoire qui lui revenait en ce monde dans l'Est de l'Allemagne (Pologne, Ukraine et Russie) ; Hitler n'envisageait aucune revendication territoriale à l'Ouest ; Hitler n'envisageait pas de revendiquer pour l'Allemagne le retour aux frontières d'avant 1914 ; Hitler estimait dans *Mein Kampf* que la France ne serait à craindre que pour s'opposer à l'expansion nécessaire, même pacifique, de l'Allemagne vers la Russie et les pays limitrophes qui en dépendaient.

j) – On lit dans « *Mein Kampf* » que, les Juifs-marxistes ayant remplacé en 1918 les Allemands comme race dominante en Russie, la fin de la domination juive en Russie se ferait par la décomposition du pays ; ce serait aussi la fin de la Russie en tant qu'État ; l'Allemagne avait pour mission d'aller en Russie afin d'aider les Russes à se débarrasser des Juifs.

k) – Pour apprécier la passivité de la France et surtout de l'Angleterre devant la montée du mouvement de révolte allemand des années 1920 et 1930, il ne suffit pas de citer quelques conclusions du programme exposé par Hitler dans « *Mein Kampf* » : il faut aussi étudier les arguments qui y sont développés et qui ont amené l'auteur à formuler ses revendications.

l) – La publication en France d'une traduction en français de « *Mein Kampf* » qui faisait 687 pages, fut interdite en 1934 par décision de justice à la requête d'Adolf Hitler, peut-être pour occulter les ambitions militaires de l'Allemagne ; la publication d'une traduction épurée (347 pages seulement au lieu de 687) fut autorisée par Hitler en 1938 ; à partir de l'occupation de la France par les Allemands en juin 1940, les ouvrages publiant des extraits non autorisés de *Mein Kampf* furent interdits.

m) – Depuis la fin de la guerre (1945) la traduction intégrale en français de *Mein Kampf* peut être vendue en France sans que l'État de Bavière, détenteur des droits, ne s'y oppose ; aujourd'hui, la publication du livre « *Mein Kampf-Mon Combat* » (Nouvelles Éditions Latines) n'est autorisée en France qu'à la condition qu'il soit augmenté d'un texte additionnel de 8 pages rappelant les horreurs de la guerre et mentionnant la loi française n° 72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme.

n) – Le « *livre-programme* » de Hitler, *Mein Kampf*, appelait explicitement à des guerres de conquête et de réhabilitation afin de rétablir la race aryenne-allemande dans ses droits et de lui restituer son honneur bafoué par Clemenceau et Wilson.

i) L'Allemagne moderne est née de la *guerre*, grâce aux victoires prussiennes contre l'Autriche en 1866 (Sadowa) puis contre la France en 1870 (Sedan) par l'unification des peuples d'expression allemande, avec la proclamation de l'*Empire allemand* le 18 janvier 1871 à Versailles, autour de la Prusse réputée belliciste.

ii) Au XVIII^{ème} siècle, les États-Unis d'Amérique étaient nés de la *liberté* obtenue après la Guerre d'Indépendance (1775-1783) contre l'Angleterre, par le Traité de Paris du 3 septembre 1783.

- ii)** L'Union Soviétique était née de la *paix* obtenue par les révolutionnaires russes contre l'Allemagne avec le Traité de Brest-Litovsk du 3 mars 1918.
- o)** – C'est ainsi que le symbole des États-Unis est la *liberté*, que celui de l'URSS était la *paix* et que celui de l'Allemagne jusqu'en 1945, a été la *guerre*.
- p)** – « *Mein Kampf* » livre les motivations et explique la politique intérieure et étrangère de l'Allemagne entre 1933 et 1945, après la nomination régulière, le 30 janvier 1933, d'Adolf Hitler (1889-1945) au poste de Chancelier par le Generalfeldmarschall-Président de la République allemande Paul von Hindenburg (1847-1934).
- q)** – Les arguments développés en 1925-1926 dans le programmatique « *Mein Kampf* » étaient triviaux depuis plusieurs années en Allemagne ; le côté populiste du livre et l'énorme succès du parti national-socialiste des années 1930, notamment dans le Sud de l'Allemagne, s'expliquent précisément dans ce qu'ils rejoignaient les préoccupations d'un très grand nombre d'Allemands paisibles.
- r)** – L'œuvre « *Mein Kampf* » est désormais dans le domaine public ; ses droits d'auteur ont été détenus par le Land allemand de la Bavière depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'en 2016, par la volonté des Alliés ; le Land de Bavière détient toujours les droits moraux du livre.
- 2 –

Meirieu (Monseigneur –) : L'abbé Marie-Julien Meirieu (1800-1884), évêque de Digne dans les Alpes-de-Haute-Provence (actuellement *Digne-les-Bains*) de 1849 à 1880, était un passionné d'astronomie ; il a inventé et mis au point un astrolabe universel.

Remarque : Avant Monseigneur Meirieu, un autre astronome célèbre, Pierre Gassendi (1592-1655) a également vécu à Digne ; il a été prévôt du chapitre de la cathédrale de Digne.

Meistre : On appelle *mât de meistre* ou *arbre de meistre* le plus grand des deux mâts d'une galère.

Remarque : On écrit aussi *mestre*.

Méjanne (en anglais « *fore sail* ») : Ancien nom de la voile de misaine.

Mélancolie : Dépression psychique douloureuse, suspension de l'intérêt pour le monde extérieur, perte de la capacité d'aimer, inhibition de toute activité et diminution du sentiment d'estime de soi qui se manifeste par des auto-reproches et des auto-injures et qui va jusqu'à l'attente délirante du châtement.

Remarque : Freud appelle *deuil* un état psychique qui présenterait les mêmes traits que la mélancolie, sauf la diminution du sentiment d'estime de soi.

[Voir le mot *Deuil*].

Mélange : 1 – Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble.

Exemples : Le mélange de plusieurs vins ; un mélange de toutes sortes de gens.

2 – Plusieurs pièces de prose ou de poésie, que l'on recueille en un même volume.

Remarque : Il s'emploie communément au pluriel.

Exemples : Mélanges de littérature ; mélanges historiques ; mélanges de plusieurs pièces de vers.

3 – Accouplement de plusieurs animaux de différentes espèces.

Remarque : Le mélange d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas.

4 – [*En peinture*] Union de plusieurs couleurs, dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre.

Exemple : Un peintre qui entend bien le mélange des couleurs.

Mélanger : Faire un mélange d'une chose avec une autre, ou de plusieurs choses ensemble.

Exemples : Mélanger les couleurs, les mélanger avec art ; ce cabaretier mélange son vin.

Mélasse : Sirop qui est le résidu du sucre après le raffinage.

Mêler : Brouiller ensemble plusieurs choses.

Exemples : Mêler des grains ensemble ; mêler des drogues ; mêler des couleurs ; mêler l'eau avec le vin ; mêler l'or avec l'argent ; mêler diverses sortes de fleurs dans un bouquet ; mêler du cuivre dans de l'argent ; la Marne mêle ses eaux avec celles de la Seine ; j'ai mêlé mes livres, mes papiers, en sorte que je ne puis plus trouver ce que je cherche.

Remarques : **a)** – On dit « *mêler les cartes* » ou simplement « *mêler* » pour dire *battre les cartes*.

Exemples : Mêlez les cartes ; c'est à vous à mêler.

c) – [Au figuré et familier] On dit aussi « *mêler les cartes* » pour dire embrouiller les affaires.

Exemple : Il a bien mêlé les cartes.

d) – On dit « *mêler une serrure* » pour dire fausser quelque pièce, quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clef ne puisse ouvrir.

e) – On dit « *se mêler de quelque chose* » pour dire s'occuper de choses qui ne sont pas de la profession qu'on a embrassée.

Exemples : Il est médecin et il se mêle de médailles ; il est homme de guerre et il se mêle de peindre ; mêlez-vous de votre métier.

e) – On dit aussi « *se mêler de quelque chose* » pour dire en prendre soin.

Exemples : Il a toujours réussi dans toutes les choses dont il s'est mêlé ; je ne me mêlerai plus de vos affaires.

Mêler (Se –) : S'entremettre, s'ingérer mal-à-propos.

Exemples : Il se mêle toujours de ce qui ne le regarde pas ; de quoi vous mêlez-vous ? ne vous mêlez pas de ce qui me regarde, mêlez-vous de vos affaires.

Remarque : On dit d'une chose qu'il n'est pas possible de faire, qu'« *elle se fera si le diable s'en mêle* » ; et d'une chose qui aura lieu malgré tous les obstacles : « *cela se fera, quand le diable s'en mêlera* ».

Mélèze : Arbre résineux, haut comme le sapin.

Remarques : **a)** – Le mélèze perd ses aiguilles chaque année, à l'automne, toutes en même temps.

b) – Le mélèze est une espèce pionnière, c'est-à-dire qu'il peut pousser là où la forêt n'existe pas encore.

Mélis : Nom donné à certaines qualités de fortes toiles à voile tissées en France (notamment à Angers, Rennes ou Strasbourg).

Remarques : **a)** – On distingue le *mélis* simple et le *mélis* double : le *mélis* simple est à quatre fils de trame, le *mélis* double à six fils de trame.

b) – Les toiles de *mélis* n'ont que 21 pouces de laize.

c) – On ne doit pas confondre *mélis* et « *métis* » ; le « *métis* » est une toile dont la trame est de lin et la chaîne de coton.

Mélisse : Plante dont on distingue principalement deux espèces :

The Theory of a 'French Air menace

i) la mélisse ordinaire, appelée autrement *citronnelle* parce que ses feuilles ont une odeur de citron ;

ii) la mélisse des bois.

Mélodie : Suite de sons d'où résulte un chant agréable.

Remarque : *Mélodie* est opposé à *harmonie* en ce que *mélodie* ne signifie que

l'heureux arrangement des sons qu'on entend successivement dans un même air chanté par une même personne, ou joué sur un même instrument, au lieu qu'harmonie signifie l'accord de plusieurs parties que l'on entend en même temps.

Mélopée : C'est ainsi qu'on nommait la déclamation notée des anciens.

Remarque : Il signifie originairement la composition du chant.

Melpomène (en grec : *Μελπομένη* ; en latin : *Melpōmēnē*) : Muse de la tragédie et de la poésie lyrique quand elle est associée à Dionysos (en grec : *Διώνυσος*).

Remarques : **a)** – Dans la mythologie grecque, les Muses sont les neuf filles de Zeus et de Mnémosyne.

b) – Les neuf Muses sont les médiatrices entre les dieux et les poètes ou autres créateurs intellectuels.

[Voir le mot *Muse*].

Melquiades : Voir l'expression *Cargo 92*.

Melquiades-Ville de Nantes : Voir l'expression *Cargo 92*.

Meltems : Vents du nord soufflant en mer Égée, de mai à septembre, par périodes de deux à quatre jours.

Remarques : **a)** – Ces vents forts soufflent surtout pendant la journée avec un maximum de force vers 14 heures ; ils mollissent brusquement après le coucher du Soleil et reprennent à nouveau le lendemain matin au lever du Soleil.

b) – Les vents étésiens les plus forts se rencontrent dans le voisinage des Cyclades, au sud de la mer Égée.

Membrane : **1** – Mince couche de matière souple plus ou moins poreuse et perméable qui sépare deux milieux.

2 – Partie mince, souple, déliée et nerveuse du corps de l'animal, servant d'enveloppe à d'autres parties.

Exemples : Les fibres d'une membrane ; la membrane qui enveloppe le muscle.

Membre : **1** – En *construction navale transversale* on appelle *membre* une pièce de charpente reposant sur la quille et sur laquelle sont fixés les bordés et les vaigrages.

Un *membre* (ou *couple*) est composée de deux demi-couples symétriques.

Remarque : Les mots *membre* et *couple* sont quelquefois utilisés l'un pour l'autre, surtout pour de petits navires ou pour des embarcations ; on dit aussi quelquefois *membrure* ; mais le mot exact est *couple*.

2 – En *construction longitudinale*, les *membres* sont des pièces de charpente qui s'étendent de l'avant à l'arrière et sur lesquelles sont fixés les bordés et les vaigrages.

Remarques : **a)** – Certains gros navires transporteurs de vrac liquide ou solide sont de construction longitudinale et peuvent subir des mouvements de torsion importants sans risquer de se rompre.

b) – Sur un navire de construction longitudinale, les pousseurs d'assistance doivent se placer en des endroits renforcés, habituellement repérés par des marques peintes sur la coque, avant d'exercer leur action, afin d'éviter tout enfoncement du bordé.

Membre : Partie extérieure du corps de l'animal, distinguée de toutes les autres par quelque fonction particulière.

Remarques : **a)** – Il ne se dit pas de la tête mais il se dit principalement des bras, des jambes, des cuisses, des pieds, des mains.

b) – On appelle *membre viril* la partie de l'homme qui sert à la génération.

Membre : On appelle *membres* les parties d'un corps politique, ou d'un État, d'une Compagnie, etc.

Exemples : Le Canton de Zurich est le premier membre du Corps Helvétique ; les membres d'une Compagnie.

Membrure (en anglais « *ribs* », « *frame* ») : **1** – On dit *la membrure* pour désigner l'ensemble des couples du navire.

2 – La coque d'un navire se divise en trois parties, de l'arrière vers l'avant :

i) la séparation de la partie arrière et de la partie médiane est un plan perpendiculaire à la quille qui rase la face arrière de l'estain et des allonges de cornière ;

ii) la séparation de la partie médiane et de la partie avant est un plan perpendiculaire à la quille qui rase la face avant des coltis ;

iii) la partie médiane qui comprend toute la membrure s'appelle *maîtresse-partie*.

3 – On divise le navire, et donc la membrure, en deux parties égales et symétriques par rapport à un plan vertical passant par l'axe de la quille :

i) la partie droite en regardant l'avant du navire s'appelle *tribord*,

ii) la partie gauche s'appelle *bâbord*.

Membrure première (Construction à –) : Type de construction des carènes commençant par la mise en place de la membrure ; ensuite vient la pose du bordé.

Remarques : **a)** – La construction navale à franc-bord « *membrure première* » repose sur l'emploi du maître-gabarit, de la tablette et du trébuchet.

b) – On dit « *construction sur squelette* » ou « *à franc-bord membrure première* » par opposition à « *construction en coquille* » ou « *bordé premier* ».

Mémento : [*Familier*] Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose.

Exemple : J'ai mis un memento sur mon bureau.

Remarque : Mémento est tiré du grec μέμνημαι qui signifie « *se souvenir* » par l'intermédiaire du latin memento qui est l'impératif présent du verbe mēmīni signifiant « *avoir à l'esprit* ».

Mémoire : **1** – Écrit fait, soit pour faire ressouvenir de quelque chose, soit pour donner des instructions sur quelque affaire.

Exemples : Mémoire instructif ; dresser un mémoire ; mémoire exact ; faire un mémoire pour une affaire.

2 – On dit en termes de comptabilité « *pour mémoire* » et on écrit ces mots à côté de certains articles qui sont seulement mentionnés sans être portés en ligne de compte mais qui seront examinés à part.

3 – Il se prend aussi pour un état sommaire.

Exemples : Mémoire de frais, de dépens ; arrêter un mémoire.

4 – *Mémoires*, au pluriel, se dit des relations de faits ou d'événements particuliers dont l'auteur a été le témoin, écrites pour servir à l'Histoire.

Remarques : **a)** – On entend parfois par *mémoire* une caricature de la science historique ; n'importe qui peut écrire ses mémoires, seul l'historien écrit l'Histoire. [Voir le mot *Histoire*].

b) – Par un décret du Président du Conseil des ministres René Pleven (1901-1993) du 17 décembre 1951 (sous la IV^{ème} République) le *Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale* (CHSGM) avait regroupé la « *Commission d'Histoire de l'Occupation et de la Libération de la France* » (CHOLF) fondée en octobre 1944 et le « *Comité d'Histoire de la Guerre* » (CHG) fondé en juin 1945.

c) – Le *Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale* (CHSGM) fut, à l'origine, un organisme interministériel rattaché à la Présidence du Conseil qui regroupait des représentants de onze ministères ; le premier secrétaire général du CHSGM fut le professeur et historien Henri Michel (1907-1986), adhérent à la

SFIO (*Section française de l'Internationale ouvrière*).

d) – Le *Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale* décida, dès 1951, d'interroger dès que possible les témoins survivants de l'Occupation et de la Résistance, pour préserver la « *mémoire* » des années 1939-1945.

e) – Contrairement aux principes admis par toutes les Écoles historiques, le CHSGM a voulu donner un sens à l'effondrement incompréhensible de l'Armée française en juin 1940, puis à l'occupation du pays par les Allemands sans attendre l'apaisement des passions ni la déclassification totale des archives de la Seconde Guerre Mondiale (qui ne se fit qu'en décembre 2015).

e) – Le CHSGM prétendait écrire, dès les années 1950, une *histoire définitive* de la période qui allait de l'invasion de la France par la Wehrmacht (en 1940) à l'invasion de la France et de l'Allemagne par les armées des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (en 1944-1945).

f) – Les témoins oculaires, notamment français, qui n'avaient pas fait une « *bonne guerre* », soit ne furent délibérément pas interrogés, soit ne révélèrent pas ce qu'ils savaient par peur de représailles terribles et arbitraires, en tout cas imprévisibles, en provenance d'un bord ou de l'autre.

g) – Les affirmations de certains témoins oculaires qui avaient été « *du bon côté* » furent, soit exagérées afin d'obtenir pour eux-mêmes ou leurs proches des avantages matériels (pensions) ou honorifiques (grades militaires, médailles), soit fausses pour occulter des comportements crapuleux ou délictueux, voire simplement peu flatteurs ou contraires à l'image qu'ils voulaient donner d'eux-mêmes, ou qui pouvaient être une source d'incompréhension lorsqu'il s'agissait de leurs rapports avec le pouvoir français en place pendant l'occupation allemande.

h) – Le cloisonnement des réseaux, la clandestinité nécessaire pour les actions de résistance et la rivalité entre les différentes organisations, rend difficiles les recoupements des déclarations, en l'absence de preuves formelles.

i) – Après la fin des hostilités, les anciens résistants évitèrent de dévoiler certaines informations infamantes en leur possession, qui pouvaient même concerner des personnes appartenant à d'autres organisations ou à d'autres réseaux de résistants, car elles auraient pu discréditer l'ensemble de la Résistance.

Mémoire : 1 – Faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses ; faculté de rappeler les idées et la notion des objets ou des événements.

Remarques : **a)** – Dans le cerveau, l'hippocampe (centre de la mémoire) est proche de l'amygdale (impliquée dans la reconnaissance et l'évaluation des émotions ainsi que dans l'apprentissage associatif).

b) – La mémoire explicite donne accès aux savoirs intérieurs conscients pour les utiliser ou pour les transmettre.

c) – La mémoire implicite donne accès aux savoirs intérieurs non conscients pour les utiliser.

d) – Nos capteurs sensoriels génèrent des émotions qui alimentent notre mémoire implicite.

e) – La mémoire est discontinue : certains faits, certaines scènes dont nous avons été les acteurs ou les témoins continuent à exister intensément dans notre esprit, alors que d'autres s'estompent ou en disparaissent complètement.

f) – La force du souvenir des faits dont on a été le témoin ou des situations que l'on a vécues est à l'échelle, non seulement des émotions, mais aussi des préoccupations que nous avons au moment où ces faits se sont produits ou lorsque ces situations se sont présentées et de l'ambiance environnementale à l'époque où ces faits et ces situations ont eu lieu.

g) – La reprogrammation épigénétique participe à la mémorisation des souvenirs

au même titre que le renforcement des connexions synaptiques.

[Voir les mots *Émotion*, *Épigénétique* et l'expression *Implicite (Mémoire –)*].

2 – La mémoire explicite est épisodique ou sémantique :

i) La *mémoire épisodique* conserve les souvenirs précis des événements passés tels que nous les avons vécus, dans leur contexte y compris émotionnel.

Remarque : La *mémoire épisodique* est purement personnelle.

ii) La *mémoire sémantique* conserve l'interprétation générale que l'on a faite de ses propres expériences, ou ce que les autres nous en ont appris : elle est faite de connaissances générales, abstraites et conceptuelles, parfois fantasmatiques, transmises, enseignées, acquises par l'étude ou par l'apprentissage et utilisables immédiatement, sans vérification de leur pertinence, lorsque les mêmes prémices semblent se présenter.

Remarques : **a)** – La *mémoire sémantique* relève d'un fond commun technique ou culturel ; c'est la mémoire collective propre à un groupe de personnes, à un peuple.

b) – Les traditions, le savoir-faire collectif d'une corporation, relèvent de la mémoire sémantique.

c) – La démence sémantique fait perdre le sens des mots ; le nom et la notion de chaque chose échappent aux patients atteints de cette affection.

d) – Les atteintes au système sémantique se traduisent par un appauvrissement culturel ou professionnel.

e) – Les patients atteints de démence sémantique ont conscience de leur trouble et tentent de noter sur un calepin les noms et les concepts qui risquent de leur échapper.

f) – Le sommeil est nécessaire à la consolidation des souvenirs et à l'organisation des connaissances en schémas qui en facilitent le rappel.

g) – Un manque de sommeil prolongé provoque des troubles de la mémoire sémantique.

h) – Les révisions d'examens pendant les nuits qui précèdent les examens peuvent faire oublier, par manque de sommeil, des connaissances acquises pendant l'année ou lors des années précédentes et qui étaient bien assimilées.

i) – Plusieurs nuits consécutives sans sommeil réduisent les compétences habituelles d'un opérateur expérimenté et ordinairement habile.

j) – La démence épisodique *précoce*, qui a été décrite par le docteur Alzheimer, au contraire de la démence sémantique, touche au début davantage les souvenirs épisodiques et elle épargne momentanément les savoirs anciens et la mémoire consolidée.

k) – Les patients atteints de *démence épisodique* (état décrit par Alzheimer) n'ont pas toujours conscience de leur trouble.

3 – Le cerveau conserve une trace biologique de la mémoire des stimulations sensorielles ou des événements vécus sous la forme d'un apport de myéline dans les axones de certains neurones, ou dans les synapses qui relient ces neurones et qui facilitent la transmission des messages.

Remarques : **a)** – La trace biologique de la mémoire d'un événement est d'autant plus marquée que l'émotion liée à un événement unique a été grande, ou que le même événement s'est reproduit un grand nombre de fois.

b) – La trace biologique de la mémoire est à la base de l'acquisition par la pratique de connaissances immédiates et spontanées.

c) – Une stimulation sensorielle fortuite peut rappeler soudainement en mémoire (consciemment ou inconsciemment) un événement ancien lié à une stimulation comparable et cela d'autant plus sûrement qu'une charge émotionnelle importante

s'était attachée à cet événement ancien ; c'est le phénomène d'*amorçage*.

d) – Pour être efficaces, la *simulation électronique* ou toute sorte de substituts virtuels visant à remplacer la pratique en vue d'acquérir de l'expérience, doivent tromper l'esprit et lui donner l'illusion qu'il est dans le monde réel afin de générer des émotions fortes qui aideront à réagir efficacement lorsque la même situation se reproduira exactement.

e) – Les substituts virtuels d'opérations physiques qui ne donnent pas l'illusion que l'on est dans le monde réel aident à comprendre la logique qui sous-tend ces opérations et à généraliser des modes opératoires pour des situations différentes mais comparables.

4 – La mémoire humaine est par essence très sélective.

Remarques : **a)** – Un événement riche en émotions ne s'oublie pas.

b) – La mémoire affective est la plus fidèle.

c) – La mémoire émotionnelle se nourrit des sens et elle peut être rappelée soudainement par certaines stimulations sensorielles sous la forme d'actions impulsives appropriées.

5 – La mémoire n'est jamais impartiale.

Remarque : Personne ne peut prétendre être toujours objectif car notre inconscient inhibe le souvenir de certains faits dont nous avons été le témoin, ou falsifie involontairement certains détails pour faire apparaître une action passée telle que nous aurions souhaité qu'elle se fût déroulée ou telle qu'une personne influente suggère qu'elle a eu lieu.

6 – La mémoire de chaque membre d'un groupe fournit un témoignage qui participera à la formation de la mémoire collective du groupe.

Remarque : La formation et l'entretien de la mémoire et de la compétence collectives d'un groupe suppose que la communication entre les membres du groupe soit organisée à cet effet et qu'elle soit effective.

7 – La *mémoire historique* réinvente le passé pour l'adapter à la culture ou aux préoccupations du lieu et du moment, souvent avec un peu d'émotion et de prosélytisme.

Remarques : **a)** – La *mémoire historique* est parfois imposée, sous la forme d'un dogme, par l'autorité détentrice du pouvoir économique, policier, civil, militaire ou moral.

b) – À la différence de l'*histoire* qui est de nature scientifique et que l'on peut contester par essence, la *mémoire* est de nature émotionnelle et elle ne peut pas être contredite sans susciter des mouvements d'agression de la part de ceux dont les sentiments sont contrariés.

c) – La mémoire officielle, cette tyrannie du passé imposée par la hiérarchie, cette dictature du souvenir conventionnel qui résiste à l'analyse historique, est souvent arrangée et parfois très fausse.

[Voir les mots *Histoire* et *Mémoire*].

8 – On entend parfois par *mémoire* une tradition tirée de l'évocation d'événements passés, ou inventée par quelques meneurs astucieux et convaincants en vue de fabriquer une *fiction* flatteuse à l'égard de quelques uns, ou pouvant même servir les intérêts particuliers de tel ou tel ; cette fiction est admise comme *véridique* par des groupes de personnes engagées à leur suite ; elle est quelquefois imposée à tous par la loi avec un label du type « *histoire officielle* ».

Remarque : Il existe un mot synonyme de l'expression « *histoire officielle* », c'est « *propagande* ».

9 – On appelle *mémoire* l'état des sommes d'argent qui restent dues à un marchand, à un entrepreneur, à un artisan, etc. ou des dettes que l'on reporte.

Remarque : C'est en ce sens que, pour reporter une somme d'une page à une autre

d'un état, les comptables écrivent « *pour mémoire* » en tête de colonne.

10 – *Mémoire* est le nom d'une déesse de la mythologie grecque que l'on nomme aussi *Mnémosyne* (en grec Μνημοσύνη) et qui est la mère des neuf Muses.

Remarque : Les neuf Muses qui président aux arts libéraux sont :

- i)** *Calliope*, qui a une belle voix, muse de l'éloquence et de la poésie épique ;
- ii)** *Clio*, qui est célèbre, la muse de l'histoire ;
- iii)** *Érato*, l'aimable, muse de la poésie lyrique et chorale ;
- iv)** *Euterpe*, la toute réjouissante, la muse de la musique ;
- v)** *Melpomène*, la chanteuse, la muse de la tragédie et de la poésie sérieuse ;
- vi)** *Polymnie*, celle qui dit de nombreux hymnes, la muse de la rhétorique ;
- vii)** *Terpsichore*, la danseuse de charme, muse de la danse et du chant choral ;
- viii)** *Thalie*, la florissante, la muse de la comédie ;
- ix)** *Uranie*, la céleste, la muse de l'astronomie.

[Voir le mot *Apollon*].

10 – Les souvenirs ne correspondent pas à un lieu unique dans le cerveau, mais ils mettent en jeu de nombreuses et vastes régions corticales interconnectées.

Remarques : **a)** – L'acquisition et la conservation des souvenirs semblent localisées dans les synapses qui relient les neurones dans le cerveau.

b) – La mémoire est du temps mais elle est étrangère au temps qui passe.

11 – La *mémoire collective* d'un groupe guide chaque membre du groupe vers la meilleure solution lorsqu'il est confronté à un problème.

Remarque : Les rituels sociaux font partie de la mémoire collective.

Mémoire à long terme : La mémoire à long terme se divise en :

- i)** une *mémoire épisodique* qui nous permet de nous rappeler notre propre passé en le replaçant dans son contexte ;
- ii)** une *mémoire sémantique* qui concerne les connaissances générales étrangères à l'histoire personnelle et qui permet d'interpréter nos expériences ;
- iii)** une *mémoire procédurale* qui assure la coordination motrice et organise nos comportements pour réaliser des actions non conscientes comme aller à bicyclette, nager, observer la hauteur du Soleil dans la lunette du sextant, etc.

Remarques : **a)** – La mémoire à long terme est associée aux émotions à condition que le poids de la mémoire épisodique et le poids de la mémoire sémantique s'équilibrent.

b) – La *mémoire épisodique* et la *mémoire sémantique* reposent sur la verbalisation, au contraire de la *mémoire procédurale* qui est, en principe, implicite (non verbale).

Mémoire associative : 1 – Lorsque deux stimulations sensorielles interviennent simultanément, elles seront dans l'avenir associées plus ou moins étroitement, c'est-à-dire que la reproduction de l'une des deux stimulations provoquera probablement le souvenir de la seconde.

Remarques : **a)** – On dit que le souvenir de l'une amorce le souvenir de l'autre.

b) – L'amygdale, en avant de l'hippocampe dans le cerveau, est concernée par la mémoire associative.

2 – Nous apprenons sous la forme de successions de structures élémentaires associées juxtaposées.

Remarques : **a)** – L'ordre dans lequel les souvenirs se fixent dans la mémoire et le délai au bout duquel ils le font est important pour le rappel.

b) – La mémoire auto-associative peut stocker des séquences de structures en ajoutant une action retardatrice à la contre-réaction ; ce délai permet de présenter à la mémoire auto-associative une succession de structures dont elle pourra se

souvenir ; lorsqu'une partie de la séquence d'une structure est représentée à la mémoire, celle-ci va se souvenir automatiquement du reste de la structure.

Mémoire automatique : La *mémoire automatique* permet d'adapter instantanément son comportement à la situation où l'on se trouve, lorsque cette situation rappelle une ou plusieurs expériences passées.

Remarques : **a)** – La mémoire automatique est non consciente.

b) – Le danger de la mémoire automatique est de se laisser emporter par des habitudes fortes, mais qu'il faudrait inhiber dans le cas présent.

Exemple : Le courant n'est pas toujours « *de flot* » pendant le montant dans le coureau de La Pallice.

c) – La *mémoire automatique* ressemble plus à une *réponse préétablie* [c'est-à-dire une *instruction*] à un groupe de stimulations perçues à notre insu, qu'à une *représentation* de la situation actuelle appelant une réponse élaborée conforme à nos souvenirs.

Mémoire confisquée : Après chaque crise politique grave, les hommes au pouvoir *confisquent la parole* des témoins de certains événements parce que la divulgation de la vérité jetterait le trouble dans les certitudes officielles.

Exemples : Les déportés de 1944 ; les harkis après 1962 ; les jeunes Français appelés ou rappelés en Algérie entre 1954 et 1962 pour y « *maintenir la paix* ».

Remarque : Beaucoup de ceux qui étaient au pouvoir en France sous l'occupation allemande (1940-1944) sont restés au pouvoir après l'invasion anglo-américaine de la France en 1944 ; ils eurent, eux et leurs amis, pendant des décennies, les moyens matériels, moraux ou judiciaires d'empêcher de s'exprimer ceux qui avaient été les témoins de leurs turpitudes et de leurs compromissions avec l'occupant.

Mémoire déclarative : La *mémoire déclarative* concerne les souvenirs qui se rapportent à des connaissances générales ou culturelles.

Remarques : **a)** – La mémoire déclarative est explicite ; le rappel des informations présentes en mémoire déclarative à long terme est conscient et intentionnel et les souvenirs peuvent être formulés de manière explicite.

b) – La mémoire déclarative est d'abord rappelée sous forme analogique.

c) – Les souvenirs de faits, de perceptions sensorielles sont stockées à proximité des zones cérébrales où leur perception a été traitée.

Exemples : La mémoire des stimuli visuels se situe à proximité des aires visuelles.

d) – Un souvenir est la reconstruction, dans le cerveau, des stimuli originaux ; le souvenir d'une perception visuelle est reconstruit dans une aire visuelle, à partir d'éléments vus dans le passé, consciemment ou inconsciemment et mémorisés individuellement.

e) – Nous mélangeons souvent inconsciemment avec bonheur des expériences différentes pour en recombinaison les fragments et les adapter aux particularités de la situation présente.

f) – La reconstruction d'un souvenir peut être polluée par l'imagination et l'on obtient alors de *faux-souvenirs* qui seront défendus ardemment et de bonne foi.

[Voir les expressions *Explicite (Mémoire –)* et *Implicite (Mémoire –)*].

Mémoire des odeurs : **1** – Parmi les différentes mémoires sensorielles, la mémoire des odeurs est, chronologiquement, l'une des premières à se manifester chez le nourrisson.

2 – La mémoire des odeurs est précise et fiable.

Remarques : **a)** – L'odeur de la terre, spécifique à chaque pays, se reconnaît plus de 24 heures avant d'arriver à Ceylan ou à Tahiti.

b) – Embarqué comme pilote sur le « *Horncap* » qui arrivait à La Pallice, je n'ai d'abord pas reconnu les courbes intérieures de l'« *Aquilon* » des Messageries

Maritimes sur lequel j'avais navigué pendant six mois une dizaine d'années auparavant ; mais juste avant d'ouvrir la porte de la timonerie, j'avais identifié l'odeur caractéristique de l'ancien « *Aquilon* » qui avait été vendu en 1981 et qui était devenu le « *Horncap* ».

Mémoire des sens : La perception sensorielle est la première manière de saisir par l'entendement la réalité du monde qui nous entoure.

Remarques : **a)** – Nos sens saisissent à chaque instant un nombre considérable d'informations.

b) – Notre cerveau extrait de toutes ces informations une vision d'ensemble (en allemand : *Gestalt*) du monde qui nous entoure, mais également une foule de détails d'une grande précision ; une petite partie de tous ces détails sont perçus consciemment et sont retenus par la mémoire explicite ; tout le reste est, en principe, stocké dans la mémoire implicite et ne peut être utilisé ultérieurement qu'inconsciemment, lorsqu'un événement qui rappelle la perception sensorielle originelle survient et déclenche une action : on dit que ce nouvel événement amorce un rappel.

c) – Le cerveau analyse inconsciemment, rapproche, trie les informations sensorielles non conscientes, élimine surtout certaines d'entre elles qu'il sait inappropriées et il intègre toutes ces sensations dans la mémoire implicite.

d) – Avec l'expérience et la répétition des opérations, le cerveau devient progressivement très attentif à certaines perceptions sensorielles qui déclencheront des réactions réflexes et il laisse de côté certaines autres.

e) – Des biais d'interprétation surviennent lorsqu'un individu ne sait pas expliquer rationnellement ce qu'il a pu observer consciemment et s'il apprécie mal le degré d'importance relative des différentes informations sensorielles qui lui sont accessibles.

f) – Le manoeuvrier qualifié et expérimenté guette et discerne dans le fouillis de l'environnement sensible, les quelques informations sensorielles qui décideront de la réussite de l'opération en cours.

Mémoire de travail : Mémoire active temporairement, qui permet de combiner et de retenir des informations fugitives.

Remarques : **a)** – La *mémoire de travail* permet de faire la synthèse de différentes connaissances disparates acquises ou de les trier, de les classer, de les ordonner, de les organiser.

b) – La *mémoire de travail* est une mémoire à court terme, c'est-à-dire que, sauf rafraîchissement de la mémoire, les informations qu'elle contient sont oubliées rapidement.

c) – La *mémoire de travail* a une *capacité limitée* : pour la plupart d'entre nous, le nombre des informations différentes qui peuvent être retenues simultanément dans cette mémoire active est voisin de sept ; ces sept informations peuvent ensuite être regroupées et mémorisées ensemble sous la forme d'une *entité nouvelle* dans la mémoire de travail ; les entités nouvelles pourront être retenues, en tant que telles, en un nombre voisin de sept ; nous pourrions toujours avoir accès directement aux sept informations élémentaires qui composent chacune des entités nouvelles... et ainsi de suite.

d) – Les informations élémentaires peuvent aussi être mémorisées individuellement dans la mémoire à long terme.

e) – La *mémoire de travail* (qui garde les informations pendant une durée de l'ordre de la minute) se situe entre la mémoire sensorielle (de l'ordre de la seconde) et la mémoire à long terme (qui garde les informations accessibles plus ou moins aléatoirement et de façon quasi permanente).

f) – La *mémoire de travail* permet de se souvenir du début de la phrase que l'on vient de lire pendant qu'on en lit la fin, puis de faire le lien avec les phrases précédentes, à condition de lire vite ; elle permet de comprendre ce que l'on lit, de raisonner et d'apprendre.

g) – La *mémoire de travail* nous permet de conserver à l'esprit les informations relatives à une tâche, tout en exerçant une autre activité.

Mémoire émotionnelle : Les *souvenirs émotionnels* sont liés à des expériences vécues très riches en surprises, en peurs ou en satisfactions, mais oubliées ; ce sont des souvenirs très enracinés qui ne s'effacent pas et qui reviennent spontanément en mémoire lorsque l'on éprouve à peu près les mêmes émotions.

Remarques : **a)** – Les émotions éprouvées intensément facilitent la mémorisation des procédures qui les ont suscitées.

b) – La mémoire émotionnelle est celle qui permet à l'homme ou à l'animal de se souvenir tout particulièrement d'événements à fort contenu émotionnel qu'il a vécus.

c) – Le rappel de souvenirs émotionnels liés à une opération oubliée, déclenché inconsciemment par des perceptions générant les mêmes émotions, peut réactiver automatiquement les réflexes opérationnels qui leur sont liés et provoquer une réaction parfois vive : un mouvement, une immobilisation ou une action.

d) – Il n'est pas nécessaire que la procédure qui a provoqué une émotion intense se soit répétée pour que le souvenir implicite de cette émotion puisse amorcer, en cas de besoin, le rappel des circonstances oubliées qui l'avaient provoquée.

Exemple : Une manœuvre périlleuse réussie d'extrême justesse, même si l'on n'en a conservé aucun souvenir conscient, facilite la réussite future de manœuvres semblables.

e) – La répétition de situations provoquant des émotions marquantes (peur, satisfaction, etc.) aboutit au conditionnement de l'individu qui associera systématiquement une émotion et une action réflexe données (behaviorisme).

f) – Si deux événements non liés sont survenus simultanément à plusieurs reprises et si l'un de ces événements provoque chez un individu une émotion forte (peur, satisfaction, dépit, colère, enthousiasme, etc.) l'individu aura une action réflexe liée à ce premier événement dès que l'autre événement surviendra, même s'il survient seul et d'une manière fortuite : c'est le réflexe conditionnel décrit par le médecin et physiologiste russe Ivan Petrovitch Pavlov (1849-1936), lauréat en 1904 du prix Nobel de physiologie ou de médecine, en reconnaissance de son travail sur la physiologie de la digestion.

g) – Les travaux de Pavlov ont porté sur les « *réflexes conditionnels* » et non pas sur les « *réflexes conditionnés* » !

h) – On utilise couramment l'expression « *réflexe de Pavlov* » pour qualifier le comportement de quelqu'un qui a réagi de façon instinctive à une situation, comme le chien de Pavlov, plutôt que d'employer son esprit critique.

Mémoire (Enregistrement des souvenirs dans la –) : Nos souvenirs culturels ou généraux (*mémoire sémantique*) et nos souvenirs personnels datés et localisés (*mémoire épisodique*) après qu'ils ont été analysés très brièvement (en une fraction de seconde) et enregistrés dans notre mémoire à court terme (*mémoire de travail*) sont effacés au bout de quelques dizaines de secondes.

Remarque : Pour pouvoir être rappelés ultérieurement, nos souvenirs enregistrés dans la mémoire à court terme doivent avoir été enregistrés dans la mémoire à long terme dans un court espace de temps d'environ une demi-minute.

[Voir l'expression *Mémoire (Rappel des souvenirs enregistrés dans la –)*].

Mémoire épisodique : La *mémoire épisodique* se rapporte au déroulement des faits que nous avons vécus ; elle permet de se souvenir des événements vécus, dans leur contexte.

Remarques : **a)** – La *mémoire épisodique* retient le déroulement des actions par types, sans nécessairement pouvoir citer les noms qui sont liés à chacune d'entre elles.

b) – L'acquisition de connaissances théoriques capables de les expliquer permet d'améliorer le classement des événements par types et de retenir leurs déroulements par types d'événements.

c) – Chaque nouvelle action renforce la mémorisation du déroulement d'actions du même type.

d) – La mémoire épisodique est qualifiée d'auto-noétique car elle implique la conscience que le sujet a de sa propre histoire.

[Voir le mot *Noétique*].

e) – La mémoire épisodique est un sous-système de la mémoire à long terme ; elle se décompose en mémoire *factuelle* et mémoire *contextuelle*.

f) – Les souvenirs de la mémoire épisodique sont implicites ; il n'y a pas d'effort à faire pour mémoriser les événements autobiographiques que vise la mémoire épisodique ; leur rappel est favorisé par un amorçage au moyen du rappel d'un événement élémentaire.

Mémoire et apprentissage : On entend par apprentissage la perception et la *mémorisation* :

i) des actions entreprises,

ii) des résultats escomptés,

iii) puis des résultats obtenus,

iv) dans un environnement donné.

Remarque : Sans mémoire, l'apprentissage serait une perpétuelle redécouverte.

Mémoire et conscience : 1 – La *mémoire explicite* retient, entre autres, ce que nos sens ont perçu consciemment.

Remarques : **a)** – Ce que nous avons perçu par nos sens est mémorisé pendant un temps très court dans le registre de la mémoire sensorielle pour une utilisation immédiate et elle est ensuite stockée dans la mémoire à long terme.

b) – Les décisions que nous avons prises de manière réfléchie au cours d'une manœuvre, en fonction de notre expérience, de nos connaissances théoriques et de nos perceptions sensorielles, sont inscrites dans la mémoire explicite, dans le registre de la mémoire épisodique ou dans celui de la mémoire procédurale, selon les circonstances.

2 – La *mémoire implicite* retient ce que nos sens ont perçu inconsciemment.

Remarques : **a)** – Tout ce que nos sens perçoivent au cours d'une manœuvre, sans que l'on n'en ait conscience et sans qu'on en ait tenu compte dans notre réflexion, est inscrit dans la mémoire à long terme du registre procédural et peut être rappelé inconsciemment sous la forme d'une sorte d'intuition.

b) – L'intuition permet au manœuvrier de prendre des décisions rapides et adéquates en cas de surprise au cours d'une opération.

c) – La pertinence des intuitions d'un manœuvrier confirmé résulte, à la fois, de l'observation attentive d'un grand nombre d'opérations semblables pendant une longue durée et de connaissances théoriques structurées permettant d'en interpréter le déroulement normal et les péripéties éventuelles.

[Voir le mot *Intuition*].

Mémoire et histoire : 1 – La mémoire et l'histoire visent l'une et l'autre à décrire le passé de manière à le rendre compréhensible et intelligible.

Remarques : **a)** – L'histoire se passe de toute transcendance et n'admet pas de

dogmes.

b) – L'écriture de l'histoire et l'interprétation historique des événements sont réservés aux historiens.

c) – Les historiens examinent avec attention les motifs qui entraînent des différences d'interprétation d'événements connus.

d) – La *mémoire* est souvent guidée par un fil conducteur de nature personnelle ou culturelle et elle est défendue avec un zèle de prosélyte.

e) – La *mémoire* mêle les émotions aux événements.

f) – On entend parfois par « *mémoire* » la *mémoire collective* d'un groupe telle que ceux qui l'évoquent voudraient qu'elle soit admise et partagée par tous.

g) – Les instructions données par des hommes politiques ou par des fonctionnaires de l'Éducation nationale au sujet de l'interprétation de certains faits du passé relèvent de la *mémoire* plus que de l'*histoire*.

[Voir les mots *Histoire* et *Mémoire*].

2 – La mémoire retient objectivement les faits et les événements que l'on a observés ou que l'on nous a rapportés de source sûre ; l'historien inclut ces faits et ces événements dans un « *contexte historique* ».

Remarque : C'est l'étude et la connaissance des *conséquences* des faits et des événements qui leur donne un sens et qui transforme la mémoire en histoire.

3 – Les *historiens* exposent les faits en citant leurs sources afin de permettre aux lecteurs qui le souhaiteraient, de les vérifier ; ils rappellent particulièrement certains faits qu'ils ont choisis pour expliquer l'enchaînement des événements, en laissant dans l'ombre d'autres faits qui leur semblent moins importants : c'est cela, le caractère *scientifique* et donc *contestable* de l'Histoire, c'est-à-dire que chacun est en droit de *contester* les affirmations d'un historien :

i) s'il découvre des preuves du contraire,

ii) ou s'il met en avant des faits connus et avérés, mais non pris en compte, qui permettent d'aboutir à des conclusions différentes,

iii) ou si l'historien n'a pas apporté de preuves convaincantes à ses assertions.

Remarque : Le hasard permet parfois à un chercheur ou à un esprit curieux de rapprocher des faits que les historiens expliquent habituellement indépendamment les uns des autres.

4 – Les *gardiens de la mémoire* suscitent et font vivre des émotions : c'est le domaine de la littérature et du cinéma de fiction, ou des « *reconstitutions* » plus ou moins fidèles, parfois imaginaires, parfois qualifiées abusivement d'historiques.

Remarques : **a)** – On appelle « *devoir de mémoire* » la volonté de susciter des émotions chez le plus grand nombre en rappelant des faits anciens souvent très malheureux et en insistant sur leur caractère exemplaire, dans le but avoué d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

b) – L'année 2014 a été l'occasion de commémorer, en présence d'acteurs, ou de témoins encore vivants, ou de personnes proches des acteurs, les différents épisodes de la libération de la France de l'occupation allemande en 1944, soixante-dix ans plus tôt.

c) – Quelques Anglais sont venus à Moussey et à La Petite Raon (département des Vosges) pour honorer, le 8 septembre 2014, la mémoire des parachutistes des forces spéciales britanniques (SAS) tués en 1944 dans les vallées proches des cols du Hantz et du Donon, en zone alors occupée, à quelques kilomètres de l'Alsace annexée à l'Allemagne.

d) – Deux semaines plus tard, le 24 septembre 2014, les autorités locales françaises se recueillirent pour commémorer, comme chaque année, la tragique déportation en Allemagne, quelques semaines avant la libération de Senones, de

plusieurs centaines d'hommes de la vallée.

e) – Interrogés par quelques jeunes curieux, que ces deux commémorations successives étonnaient, ceux qui connurent la Libération racontèrent les faits tels qu'ils les avaient vécus, *faisant le lien* entre les deux événements :

i) Pendant l'été 1944, des Anglais infiltrés en Lorraine et des francs-tireurs français fréquentaient les cafés, fumaient du tabac anglais au vu et au su des soldats allemands âgés et en petit nombre qui occupaient les villages ; ces terroristes *réquisitionnaient* ce dont ils avaient besoin, circulaient parfois à bord de Jeeps de fabrication américaine qui avaient été parachutées dans la région ; ils agissaient en zone encore occupée comme s'ils étaient dans un pays conquis ; la population française les hébergeait et les soutenait ; ils disposaient d'armes qui leur avaient été parachutées par des avions anglais.

ii) Le massif des Vosges représentait le dernier rempart des frontières naturelles du Reich allemand.

iii) Pendant l'été 1944, des francs-tireurs français défilèrent avec des drapeaux dans les rues de la principale ville de la vallée du Rabodeau occupée, Senones, malgré les mises en garde des habitants.

iv) Les Allemands laissèrent faire les Anglais et les francs-tireurs français pendant un certain temps mais, lorsque les Américains atteignirent le col de la Chipotte à une trentaine de kilomètre de là, des militaires aguerris se présentèrent dans la vallée en nombre suffisant pour remettre de l'ordre et éviter un soulèvement général de la population française, dans leur dos, au moment de l'attaque américaine :

v) Le 18 août 1944, 44 hommes de Moussey furent déportés au camp alsacien de Schirmeck, puis devinrent des « *nuit et brouillard* », des sortes de « *non individus* » et 36 d'entre eux ne revinrent pas ;

[Voir l'expression *Nuit et brouillard*].

vi) Rappelons que c'est dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944 que l'ancien maire de La Rochelle, Léonce Vieljeux, qui était lui-même interné au camp de sûreté de Vorbruck-Schirmeck comme membre du réseau de résistance Alliance, fut transféré du camp de Schirmeck au camp de concentration voisin de Natzweiler et exécuté à la mitrailleuse ; son cadavre fut aussitôt incinéré.

[Voir *Léonce Vieljeux*].

vii) Le 24 septembre, les Allemands rassemblèrent les habitants des 6 villages de la haute vallée du Rabodeau (Belval, La Petite Raon, Le Puid, Le Saulcy, Le Vermont, Moussey) ; ils libérèrent les femmes et les enfants au bout de quelques heures, mais 453 hommes furent déportés préventivement, notamment à Dachau et 317 d'entre eux ne revinrent jamais.

viii) Le 6 octobre, 384 hommes de Senones et de Vieux-Moulin furent envoyés au camp de Schirmeck et 260 d'entre eux ne revinrent pas.

ix) Après plusieurs semaines d'arrêt au pied de la chaîne des Vosges en attente de ravitaillement, notamment d'essence, les Alliés se remirent en route vers l'Allemagne ; la 100^{ème} division américaine occupa la vallée du Rabodeau à partir du 22 novembre 1944.

f) – *Historiquement* la déportation de ces civils français des vallées vosgiennes par l'armée d'occupation allemande n'a pas le caractère arbitraire et exceptionnel, voire barbare, que la *mémoire collective* manipulée par la propagande lui prête parfois.

[Voir le mot *Mémoire*].

g) – Beaucoup de ceux qui luttèrent contre l'ennemi allemand furent déportés ; ceux qui sont revenus des camps ont subi des pressions inouïes de la part de ceux

qui étaient restés au pays (vivant parfois en bons termes avec l'occupant !) et qui occupèrent après la guerre des postes de responsabilités, pour ne jamais faire état de ce qu'ils savaient.

h) – Quelques années pluThe Theory of a 'French Air menaces tôt, entre les deux guerres, dans les années 1923-1925, les forces armées françaises d'occupation en Allemagne avaient, elles aussi, agi de façon très cruelle contre les francs-tireurs allemands de la Ruhr.

i) – Des années plus tard, les militaires français réprimèrent avec beaucoup de rigueur et parfois de cruauté les résistances locales au Vietnam (dans les années 1940 et 1950) ou en Algérie (dans les années 1950 et 1960) alors que la France n'était pas dans une situation aussi désespérée que celle de l'Allemagne en 1944.

Mémoire et instinct : L'instinct de chacun est enregistré, de naissance, dans sa *mémoire implicite*.

Remarques : **a)** – L'instinct est un sentiment et un comportement étranger à toute réflexion, que la nature a donné aux animaux pour leur faire connaître et chercher ce qui leur est bon et éviter ce qui leur est nuisible.

b) – L'instinct oriente le comportement individuel et social des animaux vers la recherche :

i) d'abord de la perpétuation de l'espèce,

ii) ensuite du maintien de l'existence personnelle de chacun.

c) – L'apprentissage, chez tout animal, se fait à son insu par la mémorisation non consciente de son environnement et le souvenir des conséquences de son propre comportement.

d) – L'*habituation* qui amène à ignorer des perceptions sensorielles sans importance est le contraire de la *sensibilisation* qui amène au renforcement de la réaction adaptée en cas de répétition d'une menace déjouée.

e) – La principale amélioration de l'instinct des animaux domestiqués est la possibilité d'inhiber, par l'habituation, certaines craintes innées infondées.

Exemple : Un bon chien de chasse a appris à ne pas avoir peur des coups de fusil.

f) – Un animal domestique est celui qui a subi, grâce à d'habiles sélections courant sur plusieurs dizaines de générations, une transformation génétique qui lui permet, d'instinct, d'être familier à l'homme.

g) – L'instinct est, pour l'homme, le premier mouvement qui précède la réflexion.

h) – L'éducation des enfants, qui précède chronologiquement l'instruction, consiste à guider leur instinct, parfois à le renforcer, parfois à l'inhiber, pour développer chez eux les valeurs morales propres à leur groupe.

Mémoire et souvenirs : Un souvenir est l'impression consciente que la mémoire conserve de quelque chose, la pensée par laquelle nous nous rappelons quelque chose.

Remarques : **a)** – Les souvenirs sont enregistrés dans la *mémoire explicite*.

b) – La mémoire explicite est la mémoire des souvenirs.

c) – La mémoire implicite est une mémoire sans souvenirs.

c) – Les rappels du passé sont souvent déclenchés par une stimulation sensorielle (vue, odorat, ouïe, etc.) qui permet de percevoir un élément d'amorçage dans l'environnement, consciemment ou inconsciemment selon qu'il s'agit de mémoire explicite ou implicite.

Mémoire explicite : La mémoire explicite, ou mémoire déclarative, permet de retrouver sous une forme claire et détaillée, lorsque l'on en a besoin, les souvenirs qui y sont emmagasinés.

[Voir l'expression *Explicite (Mémoire –)*].

Mémoire implicite : **1** – Synonyme de *mémoire non-consciente*.

Remarques : **a)** – Le rappel d'événements mémorisés dans la *mémoire implicite*

est souvent déclenché par un effet d’amorçage, c’est-à-dire par la perception, souvent inconsciente, de circonstances particulières qui ont un rapport avec les événements rappelés.

b) – La mémoire implicite permet de s’accommoder des conditions actuelles si l’on a déjà été placé dans la même situation, même si l’on ne s’en souvient pas, à condition d’être capable d’inhiber les appréhensions injustifiées.

c) – Des traces mnésiques qui ne sont pas directement accessibles à la conscience peuvent se manifester opportunément au cours d’une opération de pilotage, à notre grand étonnement, sous la forme de décisions réflexes appropriées.
[Voir le mot *Réflexe*].

d) – Des souvenirs implicites peuvent se manifester involontairement lorsque nous en avons besoin pour effectuer certaines tâches de façon automatique, ou lorsqu’ils ont été associés à certains souvenirs épisodiques que le hasard vient de rappeler à notre conscience.

e) – La mémoire implicite est souvent plus performante si l’on ne se rappelle pas comment on l’a acquise.

f) – Des décisions conscientes peuvent être largement influencées par des souvenirs implicites formés lors d’événements comparables.

Exemple : Si un pilote de port doit donner dans l’urgence des ordres à la barre ou à la machine à un équipage français, il peut parfois les formuler en anglais si ce même pilote a vécu, dans le passé, une situation quasi identique sur un navire où l’on communiquait en anglais.

g) – Des souvenirs oubliés peuvent devenir des souvenirs explicites si des événements qui leur étaient liés se reproduisent à l’identique.

Exemple : À plusieurs reprises, une odeur caractéristique perçue dans les coursives ou les escaliers qui mènent à la passerelle de navires dont le nom n’avait pas attiré notre attention parce qu’ils avaient changé de nom, de pavillon, de couleur de coque ou de cheminée, nous a fait reconnaître des navires sur lesquels nous avons vécu, dans le passé, des événements particuliers.

[Voir les expressions *Mémoire non-consciente*, *Mémoire des odeurs* et *Implicite (Mémoire –)*].

2 – Mémoire d’expériences oubliées.

Remarques : **a)** – Le souvenir oublié d’expériences passées ressurgit spontanément lorsque le praticien a reconnu inconsciemment ou croit reconnaître une situation comparable.

b) – Cependant, un manque ou une insuffisance de connaissances théoriques peuvent biaiser l’interprétation de la situation actuelle et suggérer une ressemblance avec des situations passées, quand il n’y a que des coïncidences fortuites et aucune similitude.

3 – Savoir-faire acquis par l’apprentissage (en anglais « *know how* »).

Remarques : **a)** – Les connaissances inculquées pendant un stage pratique sous la forme de slogans ou de formules brèves et frappantes proposés par l’instructeur reviendront dans la mémoire consciente de l’élève, avec les mots exacts qu’il avait entendus pendant l’apprentissage, lorsqu’il reconnaîtra ou croira reconnaître la même situation : énoncer de mémoire et tout haut ces slogans, ces formules brèves, c’est ce qu’on appelle « *réciter son cours* ».

b) – Pour bien se faire comprendre, pour bien en parler, l’instructeur doit avoir déjà rencontré personnellement et maîtrisé la situation qu’il évoque : le stagiaire qui y sera confronté personnellement pour la première fois en manœuvre aura l’impression d’avoir lui-même déjà rencontré la situation.

4 – Compétence acquise par la pratique, c’est-à-dire par la méthode des essais et erreurs et par la force de l’habitude.

Remarques : a) – Les manœuvres routinières ont l’avantage de libérer l’attention du manœuvrier et de lui faire apparaître clairement ce qui diffère, même très légèrement, d’autres manœuvres en principe identiques ; il peut ainsi concentrer son attention « *sur le fer qui loche* ».

[Voir le mot *Locher*].

b) – L’échange d’informations entre les pilotes d’un même port, concernant les manœuvres passées vécues par les uns ou par les autres, permet de renforcer le savoir-faire collectif et d’améliorer les compétences personnelles de chacun des membres du groupe.

c) – Les échanges d’informations entre manœuvriers expérimentés se font souvent à mots couverts et c’est le ton employé, plus que les détails techniques, qui donnent du sens à ces échanges.

d) – L’abandon forcé des routines acquises, par exemple à la suite d’une obstruction accidentelle, perturbe fortement le savoir-faire et le savoir-être.

5 – Souvenirs émotionnels non conscients liés à des expériences vécues très riches en surprise, en peur ou en satisfaction, mais oubliées.

Remarques : a) – Les émotions éprouvées intensément facilitent la mémorisation des procédures qui les ont suscitées.

b) – Le rappel de souvenirs émotionnels anciens, déclenché inconsciemment, peut favoriser des souvenirs opérationnels qui semblaient oubliés et qui leur sont liés.

c) – Il n’est pas nécessaire que la procédure qui a provoqué une émotion intense se soit répétée pour que le souvenir implicite de cette émotion puisse amorcer, en cas de besoin, le rappel des circonstances oubliées qui l’avaient provoquée.

Exemple : Une manœuvre périlleuse réussie d’extrême justesse, même si l’on n’en a conservé aucun souvenir conscient, facilite la réussite future de manœuvres semblables.

d) – La réussite d’un stage dans un simulateur électronique de manœuvres de navires dépend en partie des *émotions* que les stagiaires ont éprouvées, notamment par l’ambiance *menaçante* que l’instructeur a pu susciter en proposant des situations visiblement difficiles à gérer.

e) – La réussite d’un stage de manœuvres de navires sur des modèles réduits navigables dépend avant tout de la *compréhension* des phénomènes physiques que l’on a pu *observer*.

6 – Environnement perçu sans y avoir prêté attention.

Remarques : a) – Une modification de l’environnement habituel, à laquelle nous n’avons pas prêté attention mais que notre inconscient a perçue, peut perturber le déroulement d’une opération triviale.

b) – La perception consciente d’une modification dans un environnement qui nous est implicitement familier, mais que nous n’avons pas l’habitude d’observer en détail, peut entraîner une interrogation et un relâchement de l’attention qu’exigerait la réussite d’une manœuvre délicate.

c) – Nous avons noté à plusieurs reprises que, d’une part, chaque pilote d’un même port ne formule pas de la même façon les ordres donnés au même remorqueur pour obtenir le même résultat, selon qu’il a reconnu que son capitaine est Pierre ou Paul ; d’autre part, pour un même ordre, le capitaine du remorqueur dosera différemment son effort de traction en fonction du pilote : ce sont des détails que l’on observe de l’extérieur mais dont, ni les pilotes, ni les capitaines de remorqueurs et encore moins les capitaines des navires assistés n’ont conscience dans le cours d’une manœuvre.

7 – Perception non verbale, qualitative, analogique (mais pas quantifiée) des paramètres et des variables d’une opération.

Remarques : a) – Avant la généralisation des systèmes de navigation par satellites,

la vitesse des navires qui s'approchaient des ouvrages portuaires était difficilement quantifiable de manière certaine pour des raisons liées au caractère transitoire des différentes phases de la manœuvre.

b) – La connaissance de la valeur numérique exacte de la vitesse-fond d'un navire fournie par le système américain GPS ne se substitue pas à l'évaluation analogique de sa vitesse-surface par l'observation de la vague d'étrave du remorqueur qui le suit, car la capacité de manœuvre du convoi dépend de sa vitesse-surface mais pas de sa vitesse-fond.

c) – La mémoire globale de la hauteur de la vague d'étrave des remorqueurs d'assistance qui marchaient à côté du navire à partir du « *Lavardin* » et jusqu'au port de La Pallice, lors des manœuvres passées et selon les types des navires, permet au manœuvrier expérimenté de savoir, à l'œil, si la vitesse d'approche est convenable.

d) – Lorsqu'elles sont disponibles, les valeurs numériques à adopter *a priori* pour un navire de 15 000 à 50 000 tonnes qui entre à La Pallice sont de 12 nœuds à la bouée de « *Chauveau* », 8 nœuds à la tourelle du « *Lavardin* » et 5 nœuds à la bouée de la « *Marie-Anne* ».

Mémoire musicale : Un musicien retient mieux une nouvelle mélodie qu'il a jouée que celle qu'il a seulement entendue le même nombre de fois.

Remarques : **a)** – Le *cortex cérébral moteur* a une influence sur la mémorisation.

b) – L'émotion que ressent le musicien en *interprétant* une œuvre qu'il aime est une autre cause de bonne mémorisation.

Mémoire non-consciente : Le concept de la *mémoire non-consciente* exprime que certains détails d'événements du passé qui ont échappé à notre conscience peuvent avoir des conséquences, à notre insu, sur ce que l'on fait.

Remarques : **a)** – L'utilité de l'expérience acquise par un praticien expérimenté est en grande partie liée à la mémoire non-consciente ; l'expert ne cherche pas nécessairement à savoir pourquoi il a telle ou telle attitude dans un cas donné, ni pourquoi il réagit de telle ou telle façon à une stimulation d'un certain type et il n'a pas besoin d'établir de liens entre certaines situations vécues dans le passé, qu'il croit avoir oubliées et l'état présent.

b) – La mémoire non-consciente est une *mémoire implicite*.

c) – La mémoire implicite associe des idées présentant un lien sémantique, fonctionnel ou temporel.

d) – Le *langage parlé* est un exemple d'emploi de la mémoire non-consciente : le locuteur a souvent plus conscience de ce qu'il désire communiquer que de la forme qu'il emploie (sauf à « *s'écouter parler* ») et l'auditeur entend ce que l'on lui raconte sans prendre garde à la forme, sauf s'il est surpris par des expressions non conformes à l'usage ; de même, l'écriture d'un texte ne devient consciente et susceptible de retarder la saisie du sens, que si sa forme est défectueuse ou très inhabituelle pour le lecteur.

Mémoire non-déclarative : La mémoire non-déclarative n'est pas activée consciemment.

Remarques : **a)** – La mémoire non-déclarative est une *mémoire implicite*.

b) – La mémoire procédurale qui confère des habiletés motrices (la pratique de la godille) ou perceptives (l'observation de la hauteur des astres au sextant) s'acquiert par la seule pratique et est sanctionnée par la valeur du résultat obtenu.

Mémoire perceptive : La mémoire perceptive retient, d'une part les informations sensorielles, mais aussi les messages subliminaux que savent nous envoyer à notre insu les publicitaires et autres manipulateurs.

Remarque : La mémoire perceptive interprète ensemble les informations provenant des cinq sens.

Mémoire procédurale : La mémoire procédurale concerne les faits et les gestes à exécuter pour réaliser une activité quelconque.

Remarques : **a)** – La mémoire procédurale est en grande partie implicite (non-consciente).

b) – La mémoire procédurale s’acquiert par un apprentissage progressif, par la méthode des essais et erreurs.

Exemple : Après quelques années de pratique, le pilote du port enchaîne les différentes étapes de la présentation d’un navire dans un sas de manière non consciente : avant de donner les ordres à la barre et à la machine, un manœuvrier expérimenté ne cherche pas à chiffrer la masse d’inertie ou le moment d’inertie du navire qu’il conduit et qui déterminent l’importance relative de l’accélération linéaire du centre de masse du navire [par rapport aux ouvrages portuaires] et de l’accélération angulaire de la ligne de quille [autour du centre de masse du navire].

[Voir les expressions *Mémoire non-déclarative*, *Mémoire non-consciente*].

Mémoire (Rappel des souvenirs enregistrés dans la –) : **1** – Dans la *mémoire déclarative à long terme* le rappel des souvenirs est conscient et ces souvenirs peuvent être verbalisés.

2 – Dans la *mémoire procédurale à long terme*, le souvenir des gestes et des mouvements nécessaires pour réaliser une opération technique donnée est d’autant plus facile à rappeler que la même opération a été répétée un grand nombre de fois.

Remarque : Le souvenir de ces gestes et de ces mouvements est souvent inconscient et les détails de son acquisition peuvent avoir été oubliés.

[Voir l’expression *Mémoire (Enregistrement des souvenirs dans la –)*].

Mémoire relationnelle : **1** – La mémoire relationnelle est faite de codes et de rituels.

Remarque : La mémoire relationnelle résulte de l’apprentissage depuis le plus jeune âge des codes sociaux et des rituels de comportement ou de communication du groupe auquel on appartient.

2 – L’attachement aux autres personnes résulte de la représentation qu’on se fait de soi-même en relation avec les autres.

3 – Une communication non verbale de nature émotionnelle avec les autres membres d’un groupe alimente la mémoire collective qui permet l’intégration.

Remarque : Le ton que l’on emploie est souvent plus efficace que les paroles pour transmettre des émotions.

Mémoire sémantique : La *mémoire sémantique* rassemble toutes les connaissances acquises et accessibles concernant la culture ou les connaissances générales.

Remarques : **a)** – La mémoire sémantique est déclarative et explicite ; le rappel des souvenirs est conscient et intentionnel et la réponse peut être exprimée de façon claire et intelligible.

b) – La mémoire sémantique est un sous-système de la mémoire procédurale.
[Voir l’expression *Mémoire procédurale*].

Mémoire sensorielle : La *mémoire sensorielle* conserve pendant une durée très brève les informations captées par nos sens (notamment la *vue*, l’*ouïe* et l’*odorat*).

[Voir l’expression *Mémoire de travail*].

Remarques : **a)** – Chaque information peut avoir été :

i) cherchée délibérément,

ii) obtenue par hasard,

iii) acquise sans que nous en ayons conscience.

b) – Les informations captées par nos sens passent ensuite du registre sensoriel dans la mémoire de travail, puis éventuellement dans la mémoire à long terme :

- i) dans le registre de la *mémoire procédurale* si nous n'en avons pas eu conscience,
- ii) dans le registre de la *mémoire implicite* si nous en avons eu conscience, surtout si nous en avons tenu compte avant de prendre des décisions.

Mémoire spatiale : 1 – La *mémoire spatiale* enregistre la localisation géographique et l'orientation relative des repères spatiaux d'un lieu fréquenté pour nous permettre de déterminer où nous sommes, de savoir où nous allons et comment nous y rendre.

Remarque : Un pilote de La Rochelle acquiert la mémoire spatiale de l'avant-port de La Pallice en dirigeant de nombreuses manœuvres à bord de navires venant de la mer pour accoster au quai Modéré Lombard, ou aux quais de Chef-de-Baie, ou dans le bassin à flot de La Pallice.

2 – L'orientation spatiale quand on se déplace dans un lieu familier est meilleure si l'on a déjà fait exactement le même trajet à plusieurs reprises.

Remarque : Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la mémoire spatiale des digues de l'avant port de La Pallice, telles qu'elle apparaissent quand on vient de la bouée de Chauveau et du Lavardin, n'est pas transposable à un mouvement du poste n°1 du Môle d'Escale vers l'avant-port de La Pallice ; lorsque nous avons été requis pour assister des capitaines pour cette manœuvre qui semble facile mais qui est assez inhabituelle, après avoir quitté le quai Est du Môle d'Escale nous avons d'abord fait route en direction de la bouée de « *Chauveau* » jusqu'à la bouée de la « *Marie-Anne* », puis nous avons fait demi-tour pour gouverner sur le phare rouge de la digue Nord de La Pallice, comme nous en avons l'habitude, comme nous l'avons fait des centaines de fois.

3 – La mémoire spatiale sur un trajet que nous avons l'habitude de parcourir à une certaine vitesse est perturbée si l'on fait le même trajet à des vitesses différentes.

Menace : 1 – Parole ou geste dont on se sert pour faire connaître et faire craindre à quelqu'un le mal qu'on lui prépare :

2 – Une menace peut être un péril ou un danger :

i) Le *péril* s'entend de ce qui concerne les biens, la santé ou l'existence.

ii) Le *danger* s'entend de ce qui peut entraîner la perte de sa propre liberté par la soumission non désirée à une autorité.

Remarque : « *Danger* » est tiré du verbe latin *dōmīnor* qui signifie *être maître, dominer, commander*.

Menace (French –) : Sentiment de vulnérabilité éprouvé dans les années 1920, face à la France, par les forces armées britanniques en raison de la « *règle de dix ans* » (the *Ten Year Rule*).

Remarques : **a)** – La *règle de dix ans* adoptée en août 1919 par le Royaume-Uni conjecturait que l'Empire britannique ne serait ni engagé dans un conflit majeur, ni obligé d'envoyer un corps expéditionnaire outremer dans les dix prochaines années.

b) – La *règle de dix ans* fut invoquée pour réduire les budgets militaires et utiliser les économies ainsi réalisées pour augmenter les dépenses sociales.

c) – Le budget de l'armée de terre fut réduit à partir de 1922, ceux de l'aviation et de la marine en 1925-1926

Menace (Opération –) : **1** – Coup de main manqué des Britanniques contre le port français de Dakar, au Sénégal (Afrique-Occidentale française) du 23 au 26 septembre 1940.

Remarque : En mettant la main sur Dakar, les Britanniques espéraient sécuriser l'acheminement vers l'Égypte de leur matériel, notamment les avions, pour la défense du canal de Suez ; en traversant le continent africain à partir de leur colonie du Ghana, ils évitaient de passer par la Méditerranée, alors dominée par

les forces de l'Axe (Allemands et Italiens) sans avoir à faire le tour de l'Afrique par le Sud.

2 – Une armée navale britannique, la « *Force M* », composée des cuirassés « *HMS Barham* » et « *HMS Resolution* », des croiseurs « *HMS Cornwall* », « *HMS Cumberland* », « *HMS Devonshire* », « *HMAS Australia* », « *HMS Delhi* », « *HMS Dragon* », du porte-avions « *HMS Ark Royal* » et de divers petits bâtiments de guerre ou de transport, fit route de Scapa Flow et de différents ports de Grande-Bretagne, ou encore de Gibraltar, vers le Sénégal.

Remarques : a) – La « *Force M* » était accompagnée par quelques petits bâtiments de guerre français qui avaient appareillé des ports français de la Manche ou de l'Atlantique pour rallier les ports anglais en juin 1940, au moment de la débâcle franco-anglaise face à l'avancée allemande ; ces bâtiments qui portaient les couleurs de la France étaient armés par des marins français déserteurs, affiliés à la prétendue « *France libre* ».

b) – Le dispositif naval était commandé par l'amiral britannique John Henry Dacres Cunningham (1885-1962).

c) – Les forces terrestres qui avaient embarqué au Royaume-Uni à bord de navires civils de transports de troupes et qui devaient débarquer à Dakar, étaient composées d'une part de 4 270 Britanniques et d'autre part de 2 400 Français engagés comme mercenaires au service des Britanniques.

d) – Les forces terrestres étaient commandées par le général britannique Edward Spears (1886-1974) de l'*Intelligence Service*, le fameux officier traitant de Charles De Gaulle, qui l'avait exfiltré de Bordeaux le 17 juin 1940 avec l'avion personnel de Churchill.

e) – Contrairement à la propagande fallacieuse et constante de certains, De Gaulle (1890-1970) n'était pas général en septembre 1940 ; c'est de manière illégitime et avec la complicité du Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill (1874-1965) que De Gaulle portait un uniforme de général de brigade français au moment de l'*Opération Menace* (septembre 1940).

f) – [Journal officiel de la République française du 24 juin 1940] « *Par décision ministérielle du 22 juin 1940, la promotion au grade de général de brigade à titre temporaire de M. le colonel d'infanterie breveté De Gaulle (Charles-André-Joseph-Marie) est annulée* ».

g) – Le Président Albert Lebrun (1871-1950, X1890) qui avait été élu Président de la République française le 10 mai 1932 et qui fut réélu au premier tour le 5 avril 1939, signa le 23 juin 1940 le décret de mise à la retraite du colonel De Gaulle : « *M. le colonel d'infanterie breveté De Gaulle (Charles-André-Joseph-Marie) est admis d'office à la retraite, par mesure de discipline* ».

h) – Le colonel à la retraite Charles De Gaulle fit la traversée Liverpool-Dakar (31 août-23 septembre 1940) sur le paquebot *Westernland* » de la *Holland America Line*, réquisitionné comme transport de troupes ; l'amiral Cunningham demanda à De Gaulle de le rejoindre sur le cuirassé « *HMS Barham* », le 25 septembre 1940 en fin d'après-midi, lorsqu'il fut évident que l'expédition britannique contre Dakar était un échec.

3 – Les militaires français présents à Dakar en septembre 1940 firent leur devoir et ils empêchèrent leurs anciens alliés britanniques et leurs anciens camarades français de débarquer au Sénégal.

Remarques : a) – Les bombardements britanniques du 24 septembre 1940 sur Dakar firent 84 morts et 197 blessés dans la population civile.

b) – La loyauté des défenseurs des colonies françaises face aux agressions britanniques était de nature à rassurer les Allemands au sujet du respect par la France des clauses de la Convention d'Armistice qu'elle avait signée.

c) – Après l'échec du débarquement à Dakar en AOF (Afrique-Occidentale française), les Britanniques se dirigèrent vers le Gabon en AEF (Afrique-Équatoriale française) ; Libreville tomba le 10 novembre 1940 et Port-Gentil le 12 novembre 1940 ; les Anglais et leurs supplétifs français devinrent alors les maîtres du Gabon.

b) – Au cours des combats du 9 novembre devant Libreville, l'avisos colonial français « *Savorgnan de Brazza* » de la « *Force M* » britannique détruisit l'avisos colonial français « *Bougainville* » des forces de défense du Gabon ; c'est ainsi que le premier bâtiment détruit par les FNFL (Forces navales françaises libres) battait pavillon français.

Ménade : 1 – [*Familier*] Femme qui se laisse emporter par ses passions.

Remarque : La Lune (en grec Μήνη) était, dans l'Antiquité, la déesse qui présidait aux maladies des femmes.

2 – [*Mythologie ancienne*] Les Grecs appelaient *ménades* des femmes possédées qui célébraient les fêtes de Dionysos (en grec Διόνυσος) et qui personnifiaient les esprits orgiaques de la nature.

Exemples : Une ménade échevelée ; les fureurs des ménades.

Remarques : **a)** – Les *ménades* des Grecs correspondent aux *bacchantes* des Romains ; Dionysos, chez les Grecs, correspond à Bacchus chez les Romains.

b) – Les *ménades* étaient couronnées de feuilles de lierre, portaient un thyrses (grand bâton évoquant un sceptre), étaient vêtues d'une nébride (peau de bête) et étaient ivres en permanence.

c) – Les *ménades* à moitié dénudées formaient, avec les satyres, la tête du cortège dionysiaque ; Dionysos suivait sur un char tiré par des lynx.

[Voir le mot *Satyre*].

d) – Lors des fêtes en l'honneur de Dionysos, des phallus, ordinairement de pierre, étaient portés en procession.

e) – Un cortège dionysiaque qui parcourait les rues avec une gaîté bruyante en dansant, chantant et criant, se disait θιάσος en grec ancien (*thiase* en français).

Ménage : 1 – Gouvernement domestique et tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille.

Remarques : **a)** – On dit familièrement « *mettre une fille en ménage* » pour dire *la marier*.

Exemple : Cette fille est trop jeune pour la mettre en ménage, pour être mise en ménage.

b) – On dit d'un mari et d'une femme, qu'ils *font bon ménage*, mauvais ménage, pour dire qu'ils vivent en *bonne intelligence*, en mauvaise intelligence.

c) – *Ménage* se prend aussi collectivement pour toutes les personnes dont une famille est composée.

Exemple : Il y a trois ou quatre *ménages* logés dans cette maison.

2 – Ménage, signifie encore, épargne, économie, conduite que l'on tient dans l'administration de son bien.

Exemples : Il entend bien le ménage ; il vit avec grand ménage ; il vit de ménage (c'est-à-dire de ses économies).

3 – Domaine, exploitation agricole.

Ménager : Qui entend le ménage, l'épargne, l'économie.

Exemples : C'est un homme fort ménager, une femme fort ménagère ; les jeunes gens ne sont guère ménagers, ne sont pas assez ménagers.

Ménager : Exploitant d'un domaine agricole.

- Ménager : 1** – User d'économie dans l'administration de son bien, le dépenser avec prudence, avec circonspection.
- 2** – [Au figuré] On dit :
- i)** ménager ses forces, ménager sa santé, ménager ses amis, son crédit, pour dire en user avec circonspection, avec prudence.
 - ii)** Ménager des troupes, pour dire prendre garde de ne les pas fatiguer inutilement, de ne les pas exposer mal-à-propos.
 - iii)** Ménager ses chevaux, pour dire être attentif à ne point leur faire faire de trop longues traites.
- 3** – *Ménager les intérêts de quelqu'un* signifie avoir soin de les conserver ; *ménager quelqu'un* signifie prendre garde à ne rien faire dont il puisse se plaindre ou s'offenser.
- 4** – On dit « *se ménager* » pour dire *avoir soin de sa personne*, de sa santé.
Exemples : Cet homme se ménage beaucoup ; vous n'êtes pas encore bien guéri et si vous ne vous ménagez pas, vous retombez malade.
- 5** – On dit « *ménager ses paroles* » pour dire *parler peu* ; on dit « *ménager les termes* » pour dire *parler avec une grande circonspection*.
Remarque : On dit qu'il faut parler peu et après les autres et encore faut-il que ce soit pour dire quelque chose.
- 6** – On dit qu'un homme *ménage bien sa voix* pour dire qu'il la conduit bien, qu'il chante avec justesse et avec méthode, qu'il tire de sa voix tout ce qu'il en peut tirer.
Remarque : On dit à peu près dans le même sens, qu'un poète a *bien ménagé tous les incidents* d'une pièce de théâtre.
- 7** – Procurer.
Exemples : Ménager une entrevue ; je lui ai ménagé une pension.
- Ménagerie : 1** – [Vieilli] Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc.
- 2** – [Vieilli] Dans les maisons des princes, on appelait *ménagerie* le lieu où ils tenaient des animaux étrangers et rares.
Exemple : La ménagerie de Versailles.
Remarque : On dit aujourd'hui *jardin zoologique*.
- 3** – Parc sécurisé accompagnant un cirque, où l'on montre au public des animaux sauvages en captivité.
- Ménagerie** : Appellation familière d'une série de navires-écoles de la Marine nationale portant des noms d'animaux sauvages : *Léopard, Panthère, Jaguar, Lynx, Guépard, Chacal, Tigre, Lion*.
Remarque : Ces navires légers, dotés de deux hélices, de deux gouvernails et d'un propulseur d'étrave sont faciles à manœuvrer, quoique un peu volages.
- Mendeleïev : 1** – Dmitri Ivanovitch Mendeleïev (1834-1907) était un chimiste russe.
- 2** – Mendeleïev a publié en 1869 un tableau de classification périodique des éléments chimiques connus, qui laissait des places pour les éléments pas encore découverts à son époque.
[Voir le mot *Élément*].
Remarque : L'arrangement des éléments chimiques dans le tableau périodique selon leur masse atomique permet de prévoir les propriétés d'éléments qui n'ont pas encore été découverts.
- Mendiant : 1** – Celui qui fait profession de mendier.
- 2** – On appelle religieux mendiants, ceux qui vivent de quête, d'aumônes.
Exemples : Les Capucins sont mendiants ; les Minimes sont mendiants.

Mendiants : Quatre fruits secs (figues, avelines, raisins, amandes) que l'on mange pendant le carême, que l'on sert dans un même plat et dont les couleurs rappellent celles des habits de quatre ordres mendiants :

i) Les *Jacobins*, ou Frères Prêcheurs, ou religieux de l'ordre des Dominicains, ainsi appelés parce qu'ils s'implantèrent à Paris, en 1217, *rue Saint-Jacques*, dans un couvent placé sous le patronage de l'apôtre Jacques.

Un deuxième couvent de Jacobins s'implanta, en 1611, *rue Saint-Honoré* à Paris, dans lequel s'installa en 1789 la *Société des amis de la Constitution*, plus connue ensuite sous le nom de *Club des Jacobins*.

Les Jacobins portent un habit de couleur blanche, composé de trois pièces : une tunique serrée par une ceinture de cuir, un scapulaire et un capuce.

ii) Les *Cordeliers*, ou Franciscains, qui portent sur leur robe de bure grise, une grosse corde armée de nœuds de distance en distance.

iii) Les *Augustins*, clercs réguliers qui vivent selon les principes définis par un texte d'Augustin d'Hippone (354-430) et appelé *Règle de saint Augustin*. On appelle *Augustins déchaussés*, ou Petits Pères, des ermites vivant selon la Règle de saint Augustin mais qui se distinguaient des Grands Augustins par le fait qu'ils marchaient pieds nus dans des sandales.

Les *Augustins déchaussés*, dits « *Petits-Pères* », assurèrent le service de l'église *Notre-Dame des Victoires* à Paris, que Louis XIII fonda le 9 décembre 1629 en action de grâce de l'aide que lui avait apporté la Vierge Marie pour obtenir la reddition sans conditions, le 28 octobre 1628, de la ville de La Rochelle qu'il assiégeait depuis le 10 septembre 1627.

Les Augustins portent un habit de couleur noire.

iv) Les frères *Carmes*, ou religieux contemplatifs et apostoliques de l'ordre des Carmes, fondé sur le Mont Carmel à la fin du XII^{ème} siècle.

Les Carmes portent un habit de couleur brune.

Remarques : a) – On dit « *une assiette des quatre mendiants* » ou simplement « *une assiette de mendiants* » : les figues sèches grises pour les Cordeliers, les avelines brunes pour les Carmes, les raisins secs noirs pour les Augustins et les amandes blanches pour les Jacobins.

b) – L'aveline est une espèce de grosse noisette.

Mendier : 1 – Demander l'aumône.

Exemples : Il mendie son pain ; être réduit à mendier.

2 – Rechercher avec empressement et avec quelque sorte de bassesse.

Exemples : Mendier des lettres de recommandation ; il va mendier les suffrages des uns et des autres.

Mendole : Poisson de la Méditerranée, encore appelé nommé *cagarel* ou *suscle*.

Remarques : a) – Il est large, court, et il a la tête pointue et plate.

b) – La mendole est blanche en hiver et au printemps ; en été, elle a des taches bleues sur la tête et sur le dos, et une grande tache noirâtre aux deux côtés du corps.

Menée : Pratique secrète et malveillante pour faire réussir quelque dessein.

Exemple : J'ai découvert ses menées

Mener : 1 – Conduire, guider quelqu'un vers une autre personne, l'accompagner jusqu'à un lieu.

Remarques : a) – Le mot *mener* est tiré du verbe latin *mīnor* qui signifie *menacer*.

b) – *Mener* a d'abord signifié *crier sur le bétail* pour le faire avancer.

c) – Le verbe *mener* s'applique principalement dans le cas d'être vivants capables de se déplacer par la volonté de l'homme.

2 – [*Familier*] Faire agir quelqu'un à sa guise ; gouverner quelqu'un, le diriger.

3 – Conduire un animal dans une direction donnée ; faire avancer un animal en

dirigeant ses mouvements.

4 – Diriger, entraîner un groupe de personnes en marchant à leur tête.

Exemples : Le capitaine mène sa compagnie ; mener des gens à la guerre ; mener au combat ; mener à l'assaut.

Remarques : **a)** – On dit mener des troupes à *la boucherie* pour dire les exposer à un péril évident.

b) – Mener, se dit aussi des animaux et signifie les *conduire*.

Exemples : Mener les bêtes aux champs ; mener paître des vaches ; mener les chevaux boire, les mener à l'abreuvoir ; mener les chevaux au marché ; mener des chiens en laisse.

c) – Il se dit aussi des voitures, comme les véhicules automobiles, les charrettes, les bateaux, etc.

Exemples : Mener une charrette ; mener la charrue ; mener une auto ; mener le camion ; mener un bateau ; mener une barque.

[Voir le mot *Voiture*].

5 – Conduire par force en quelque endroit.

Exemples : Mener en prison ; on le menait au supplice ; on le menait pendre ; mener des captifs en triomphe.

6 – [*Par extension et au figuré*] Prendre la direction et la maîtrise d'une affaire et en assurer le déroulement comme on l'entend.

7 – Amuser et entretenir de paroles, d'espérances.

Exemples : Il y a six mois que vous me menez sans que je voie aucun effet de vos promesses ; il le mène de jour en jour ; je ne veux plus me laisser mener de la sorte ; mener en bateau.

8 – [*Familier*] On dit « *mener grand deuil de quelque chose* » pour dire *en être fort attristé*.

9 – [*Au figuré*] Mener, se dit pour diriger.

Exemples : Mener la maison, mener le négoce, mener le ménage.

Remarque : On dit dans le même sens, mener une affaire, un procès, une négociation.

Ménétrier : [*Vieilli*] Joueur de violon.

Remarques : **a)** – Ce mot signifiait autrefois toute sorte de joueurs d'instruments, surtout quand ils jouaient pour faire danser.

b) – Ce mot se prend aujourd'hui en raillerie.

Meneur : **1** – Synonyme de *guide* d'une réunion d'être vivants.

Remarques : **a)** – Les périodiques satiriques français, dans les années 1960, appelaient le Président Charles De Gaulle (1890-1970) « *le Guide* ».

b) – Meneur se dit *Führer en allemand* ; *Duce* en italien ; *Caudillo* en espagnol.

2 – Le meneur joue un rôle considérable à la tête d'une foule.

Remarques : **a)** – Une foule cherche d'instinct un meneur, un chef et elle se place spontanément sous son autorité lorsqu'elle l'a trouvé.

b) – Le rôle du meneur de foules a été théorisé par Gustave Le Bon (1841-1931).

c) – Le rôle de meneur, qui était celui du Führer Adolf Hitler (1889-1945) en Allemagne dans les années 1930 et 1940, a été interprété en France avec talent par Emmanuel Macron (né en 1977) pendant la campagne présidentielle de 2017.

3 – Les véritables meneurs (hommes ou femmes) apparaissent à la foule comme des gens d'action affichant des convictions fortes et une volonté durable plus que comme des gens de pensée.

Remarques : **a)** – La foule des indécis écoute ceux qui affichent une volonté forte.

b) – Les meneurs efficaces savent susciter des émotions et des rêves dans la foule plus qu'ils ne flattent ses bas instincts.

c) – La volonté forte et persistante du meneur arrive à surmonter beaucoup d'oppositions.

4 – Pour obtenir l'adhésion d'une foule, il faut dire et répéter des affirmations simples, sans se préoccuper de les justifier par des raisonnements ou par des preuves.

Remarques : a) – Plus une affirmation est concise, dépourvue de démonstration et de preuves, plus elle aura d'autorité.

b) – Dans le cas d'un discours s'adressant à un public non ciblé, on peut craindre que les mêmes arguments n'aient pas la même force probante pour tous et que les uns et les autres ne se laissent pas convaincre par les mêmes raisonnements.

c) – Pour être acceptées comme des vérités démontrées et s'incruster dans l'inconscient, les affirmations doivent être répétées dans les mêmes termes aussi souvent que possible.

Menhir : Mot breton signifiant « *Pierre haute* ».

Remarques : a) – Menhir est tiré des mots bretons « *men* » qui signifie *Pierre* et « *hir* » qui signifie *long*.

b) – Les Bretons emploient plutôt les mots « *peulven* » qui signifie *le pieu sacré* ou « *men sao* » qui signifie littéralement *la Pierre levée*.

Ménianthe : Plante qui croît dans les marais.

Remarques : a) – Ses feuilles sont portées trois à trois sur une queue et ses fleurs sont d'une pièce.

b) – Le Ménianthe est regardé comme un remède spécifique contre le scorbut et contre quelques autres maladies chroniques.

c) – On l'appelle aussi trèfle d'eau.

Ménil : [Vielli] Vieux mot qui signifiait *habitation, village, hameau* et qui entre dans la composition de beaucoup de noms de lieu.

Exemples : Ménilmontant ; Blancménil ; Ménil-de-Senones.

Ménille (en anglais « *hand clamp* », « *cleat* ») : **1** – Taquet évidé sur une grande longueur, qu'on fixe au piston d'une petite pompe pour y passer la main et mettre en mouvement le piston.

2 – Il existe également des *ménilles* à la poignée des avirons de galères.

Menisque : Verre optique convexe d'un côté, et concave de l'autre.

Ménologe : Sorte de martyrologe ou calendrier de l'Église grecque, divisé en douze parties pour les douze mois de l'année.

[Voir le mot *Martyrologe*].

Menottes : Anneaux de fer ou liens de corde qu'on met aux poignets des personnes dont on veut s'assurer.

Exemples : On lui a mis les menottes ; ôtez les menottes à ce prisonnier.

Mense : Ce mot signifie proprement *table où l'on mange*.

Remarques : a) – Mense est tiré du latin *mēnsa* qui signifie *table pour les repas* ou, par extension, *nourriture, plats, repas*.

b) – En réalité, il n'a point d'usage dans ce sens et on ne s'en sert que dans les expressions suivantes :

i) la mense abbatiale, qui signifie le revenu qui est dans le partage de l'abbé ;

ii) la mense conventuelle, qui signifie le revenu qui est dans le partage des religieux ;

iii) la mense commune, qui signifie le revenu dont l'abbé et les religieux jouissent en commun.

Exemples : Cette terre, cette rente est de la mense abbatiale ; les religieux réformés ont réuni les offices claustraux à la mense conventuelle ; cela revient à

la mense commune, est de la mense commune ; l'abbé et les religieux font mense commune.

Mensonge : 1 – Discours avancé contraire la vérité, avec dessein de tromper.

Remarques : a) – Si quelqu'un dit un mensonge, c'est-à-dire une chose qui n'est pas, ou le contraire de ce qui est, il trahit les fonctions du langage et il est périlleux de le croire.

b) – Ce que l'on comprend, si c'est un mensonge, est pire que l'ignorance car cela amène à considérer comme noir ce qui est blanc, ou court ce qui est long [D'après Swift, dans *Gulliver*].

c) – Dans le langage de l'Écriture, on appelle *Diable*, *l'esprit de mensonge*, *le père du mensonge*.

[Voir le mot *Mentir*].

d) – Pour un enfant qui n'a pas encore atteint « l'âge de raison » (7 ans) on parle d'*imagination* plus que de mensonge ou de post-vérité.

[Voir le mot *Post-vérité*].

2 – [Au figuré] Erreur, vanité, illusion.

Exemples : Le monde n'est qu'illusion et que mensonge.

Remarque : On dit que « tous songes sont mensonges » pour dire qu'il ne faut avoir aucun égard aux prétendus pronostics des songes.

Menstrue : [Terme de chimie] Liquide propre à dissoudre les corps solides, à en tirer les teintures, les parties les plus subtiles et les plus essentielles.

Remarque : L'eau régale est la menstrue de l'or.

Menterie : Discours par lequel on donne pour vrai ce qu'on sait être faux.

Remarque : Menterie, est d'un style plus familier que mensonge, et on ne dira pas : « le Démon est le père de la menterie » mais on dit « est le père du mensonge ».

Menthe : Plante labiée et odoriférante.

Remarques : a) – Il y en a un grand nombre d'espèces.

b) – Les jardiniers donnent le nom de *baume* à la plus commune de ces espèces et ils la cultivent parce qu'elle entre dans les salades.

c) – La menthe en général est chaude et apéritive, elle fortifie la tête, le cœur et l'estomac.

Mentir : 1 – Tenir un discours contraire à la vérité, avec l'intention de tromper.

Remarque : L'usage du grand monde donne de l'aisance aux gens « comme il faut » pour leur permettre de mentir sans qu'il y paraisse [D'après Beaumarchais, dans « Le Mariage de Figaro », Acte II, scène 24].

2 – Il est très difficile de mentir.

Remarques : a) – Il n'est pas facile de mentir aux gens sans bénéficier de l'appui d'un système coercitif très puissant.

b) – Même un homme politique aussi chevronné que Jérôme Cahuzac (né en 1952) n'a pas pu continuer à mentir effrontément sur un sujet futile dont tout le monde se moquait, à savoir le placement de ses économies dans des paradis fiscaux ; même des hommes politiques aussi puissants que Richard Nixon (1913-1994) ou Bill Clinton (né en 1946) ont dû avouer qu'ils avaient fait des petits mensonges : Cahuzac et Nixon ont dû cesser leurs activités politiques contre leur gré, ce qui leur a peut-être causé un peu (ou beaucoup) de peine, mais cela n'a eu d'incidence ni sur le chômage dans leurs pays, ni sur les déficits publics ; Clinton s'en est mieux tiré, à tous points de vue !

[Voir le mot *Mensonge*].

- Mentor** (en anglais « *coach* ») : On appelle *mentor* un conseiller avisé et expérimenté qui sert de guide à une personne jeune ou qui débute dans un emploi ou une fonction.
Remarques : a) – Dans l'épopée l'« *Odyssée* » attribuée à l'aède grec Homère (fin du VIII^{ème} siècle av. J.-C.) *Mentor* (en grec Μέντωρ) un habitant d'Ithaque, était le plus fidèle ami d'Ulysse, le roi d'Ithaque.
b) – Mentor fut le précepteur de Télémaque, le fils d'Ulysse et de Pénélope.
c) – Avant de partir pour Troie, Ulysse confia à Mentor l'éducation de Télémaque, ainsi que la gestion de ses biens.
d) – Dans le roman « *Les aventures de Télémaque* » de Fénelon (1699) Mentor escorte Télémaque partout où il va et il le conseille habilement pour tout ce qu'il fait.
e) – D'après Fénelon, sous les traits de Mentor c'est la déesse Minerve (la divine vierge *Athéna* pour les Grecs) qui a guidé et aidé Télémaque.
f) – Le nom propre *Mentor* est devenu appellatif ; il se dit de celui qui sert de conseil, de guide et comme de gouverneur à quelqu'un.
Exemple : Il aurait besoin d'un *mentor*.
- Menu : 1** – Les *menues voiles* d'un navire (en anglais « *light sails* », « *upper sails* ») sont les perroquets et les voiles plus petites ; elles sont confectionnées dans une toile plus fine que les voiles inférieures.
Remarque : Menu en ce sens est tiré du latin *mīnūtus* qui signifie *petit*.
2 – La *menue mâture* d'un navire comprend les mâts de perroquet et de cacatois, ainsi que leurs vergues et les accessoires en bois de ces mâts et de ces vergues.
3 – Le *menu cordage* est celui qui est employé aux bras, aux drisses et aux manœuvres courantes de petit diamètre.
- Menuaille : 1** – Quantité de petits poissons.
Exemple : On a mis dans cette matelote beaucoup de menuaille.
2 – [*Familier*] Quantité de petites monnaies.
3 – [*Par extension*] On le dit aussi, familièrement, de toutes sortes de petites choses qu'on met au rebut.
Exemple : Que voulez-vous faire de cette menuaille ?
- Menuiserie : 1** – L'art du menuisier.
Exemples : Il entend bien la menuiserie ; je lui ferai apprendre la menuiserie ; ouvrages de menuiserie.
2 – Les ouvrages que fait un menuisier.
Exemples : Lambris de menuiserie ; voilà une belle menuiserie.
- Menuisier** : Artisan qui travaille le bois pour des ouvrages qui servent au-dedans des maisons comme portes, parquets, armoires, tables, lambris, etc.
Exemples : Maître menuisier ; excellent menuisier.
Remarque : Il est plus facile pour un menuisier de faire de la charpente que pour un charpentier de faire de la menuiserie.
- Méphitique** : Qui a une qualité malfaisante et souvent meurtrière.
Remarques : a) – Il ne se dit que des exhalaisons et des fluides que la chimie a nommés gaz.
Exemple : Vapeur méphitique, air méphitique.
b) – Mephitis était une déesse romaine mineure ; Mephitis était la déesse de l'air corrompu, des gaz toxiques émis par le sol dans les marais et des vapeurs volcaniques.
- Méprendre (Se –)** : Se tromper, se mécompter, prendre une chose pour une autre.
Exemple : Je ne me suis jamais mépris au jugement que j'ai fait de cet homme ; je ne vous devais que cette somme, nous nous sommes mépris ; je crains que vous

ne vous mépreniez.

Remarque : Le verbe méprendre s'emploie toujours avec le pronom personnel.

Mépris : Sentiment par lequel on juge une personne, une chose indigne d'égard, d'estime, d'attention.

Remarque : On dit parfois : « *la familiarité engendre le mépris* ».

Mépris (Au –) : Façon de parler, dont on se sert pour dire « au préjudice », « sans avoir égard ». *Exemple* : Il a fait cela au mépris des lois, au mépris de sa parole.

Méprise : Inadvertance, erreur, faute de celui qui se méprend.

Exemples : Grande, lourde méprise ; méprise grossière ; cela a été fait par méprise.

Mépriser : Avoir du mépris pour une personne, pour une chose, en faire peu d'estime.

Mer (en anglais « *sea* ») : **1** – Vaste étendue d'eau salée recouvrant la majeure partie de la surface de la Terre et qui s'étend entre les continents.

Remarques : **a)** – La haute mer (en anglais « *high seas* ») désigne les océans et les mers au-delà de la ligne de côtes, par opposition aux eaux attenantes (en anglais « *waters connected* ») qui sont les eaux intérieures en communication avec la mer (lacs, étangs, rivières, fleuves et canaux) et qui sont navigables.

b) – Le mot *mer* est parfois employé comme synonyme de marée.

Exemples : La pleine mer ; la mer monte.

c) – Le mot *mer* est parfois employé comme synonyme de lame.

Exemples : Un coup de mer.

d) – Mettre le grand canot d'un navire à la mer, c'est débarquer ce canot et l'amener à flotter.

e) – On dit absolument « *mettre à la mer* » pour dire *faire partir un navire*.

f) – On appelle « *coup de mer* » une tempête de peu de durée ; il se dit aussi d'une vague exceptionnellement haute.

g) – On appelle « *pleine mer* » ou « haute mer » la partie de la mer qui est éloignée des rivages.

h) – « *Bras de mer* » se dit d'une partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

i) – Certaines gens facétieux proposent, comme étymologie du mot anglais *sea* qui signifie *mer*, un mot grec qui signifie *secouer*.

[Voir l'expression *Sept mers*].

2 – On appelle *mer* une jarre, ou autre vase de terre, dans lequel on jette une certaine quantité de vin que l'on entretient et renouvelle à mesuré qu'on y puise.

Mercantile : [*Vieilli*] Relatif au commerce ; qui concerne le commerce.

2 – [*Péjoratif*] Qui cherche à faire de l'argent de tout ; qui est dominé par l'appât du gain.

Remarque : L'adjectif *mercantile* est utilisé pour qualifier une activité économique qui procure des profits souvent importants à certains malins, sans contrepartie équitable pour les autres parties prenantes.

Mercantilisme : Doctrine économique des xvi^{ème} et xvii^{ème} siècles préconisant l'accroissement des réserves de l'État en métaux précieux, notamment par le développement des activités économiques et des exportations et par l'adoption de mesures protectionnistes.

Mercator : **1** – *Mercator* est le nom d'usage sous lequel est connu le mathématicien et cartographe flamand *Gehard Kremer* (1512-1594).

2 – Mercator a, entre autres, édité un *atlas* des cartes de Ptolémée.

Remarque : C'était à l'occasion d'une mise à jour de l'atlas de Ptolémée, où devaient figurer les terres nouvellement découvertes depuis 1492 par Christophe

Colomb, que les géographes du Gymnase vosgien (*Gymnasium Vosagense*) de Saint-Dié en Lorraine (actuellement une sous-préfecture du département des Vosges) ont inventé en 1507 le nom *America* pour désigner l'actuelle Amérique du Sud.

[Voir l'expression *Gymnase vosgien*].

3 – Mercator est surtout célèbre parce qu'il a réalisé un canevas qui permettait de représenter par une droite sur une surface plane l'image d'une ligne courbe formant à la surface d'une sphère un angle constant avec tous les méridiens.

Remarque : On dit que la « *projection de Mercator* » est *conforme* parce qu'elle conserve les angles.

4 – Mercator (mort en 1594) ne pouvait connaître ni le *calcul différentiel* qui fut inventé séparément par l'Anglais Isaac Newton (1643-1727) et le Saxon Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) en 1676, ni les *logarithmes* qui furent inventés par John Napier, dit Jean Neper (1550-1617), ni le *calcul intégral* qui est utilisé pour tracer les cartes marines dites « *de Mercator* ».

5 – La carte publiée par Mercator lui-même était très perfectible ; les intervalles entre les parallèles n'avaient pas été calculés ; ils avaient probablement été obtenus par des constructions géométriques astucieuses comme on aimait en faire à cette époque, ou encore à partir des tracés relevés sur un globe terrestre de grand diamètre.

6 – C'est l'Anglais *Édouard Wright* (1561-1615) qui a le premier réalisé l'écartement progressif des parallèles, pas encore en utilisant une solution rigoureuse, mais avec une approximation suffisante pour les besoins pratiques de la navigation.

Remarque : *Wright* a clairement énoncé les propriétés fondamentales de la carte de Mercator : la similitude des *petites figures* et la conservation des angles.

7 – *Wright* permit aux navigateurs de résoudre sur la carte marine de Mercator le *problème de l'estime* qui permet d'obtenir la distance loxodromique exacte parcourue à route constante : on construit sur l'échelle des longitudes de la carte un triangle rectangle déterminé par le chemin en latitude entre le point de départ (dont la latitude est φ_D) et le point d'arrivée (de latitude φ_A) sachant que l'angle de route par rapport au Nord est R_v : l'hypoténuse du triangle représente la distance loxodromique m cherchée :

$$\varphi_A - \varphi_D = m \cos R_v$$

8 – La principale propriété de la carte marine dite de Mercator est d'être *conforme* ou de conserver les angles, c'est-à-dire qu'un angle relevé sur la Terre est représenté par un angle égal sur la carte : en chaque point de la carte, le rapport de la longueur d'une minute de degré de latitude à la longueur d'une minute de degré de longitude est le même que sur la Terre.

9 – Pour la deuxième édition de sa carte en 1610, *Édouard Wright* prit la peine de calculer les longueurs de toutes les minutes du méridien de la carte jusqu'à la latitude de $89^\circ 59'$ avec des erreurs négligeables jusqu'à la latitude de 70° (il avait pour cela calculé les sécantes jusqu'à la quatrième décimale).

10 – L'Anglais Gunter, professeur au Collège de Gresham à Londres, a proposé en 1623 une méthode par la latitude moyenne ; cette méthode commode et ne nécessitant pas le recours aux latitudes croissantes est encore utilisée et elle est considérée comme une méthode de bonne approximation pour les courtes distances (inférieures à 300 milles).

11 – Vers 1645, Henry Bond fit savoir qu'il avait découvert, on ne sait comment, que les résultats de *Wright* étaient proportionnels aux logarithmes népériens L des tangentes des demi-latitudes augmentées de 45° :

$$L(\varphi) = \text{Log tg}(\varphi/2 + 45)$$

Cette fonction L est la « *variable de Mercator* » encore appelée la « *latitude croissante* » de φ ; elle donne la distance à l'Équateur terrestre du parallèle de latitude φ et elle s'exprime en minutes de degré d'Équateur.

12 – Pour calculer la route R_V , ou angle de rumb qui permet d'aller d'un point de départ D (latitude φ_D et longitude L_D), à un point d'arrivée A (latitude φ_A et longitude L_A), on utilise la relation suivante :

$$\tan R_V = (G_D - G_A) / (L(\varphi_D) - L(\varphi_A))$$

13 – Le mathématicien et astronome anglais Edmond Halley (1656-1742) remarqua en 1695 que la projection stéréographique d'une loxodromie sur l'Équateur était une spirale logarithmique ; il en a tiré la justification de l'équation de la courbe loxodromique.

Fonction $\lambda = L(\varphi)$ [fonction *latitude croissante*].

14 – Édouard Wright avait montré que la distance sur la carte d'un parallèle de latitude géographique φ est égale à la somme des longueurs calculées selon sa méthode de toutes les minutes de latitude entre l'Équateur et le parallèle de latitude φ .

15 – Le mathématicien anglais Roger Cotes (1682-1716), en 1714, a amélioré la démonstration de Halley en la simplifiant ; connaissant les logarithmes et le calcul intégral, il a choisi des longueurs élémentaires $d\varphi$ beaucoup plus petites qu'une minute de degré ; la latitude croissante $\lambda = L(\varphi)$ est alors la somme, dans l'intervalle compris entre 0 et φ , de tous les $d\lambda = d\varphi / \cos \varphi$.

$$\lambda = L(\varphi) = \int d\varphi / \cos \varphi = \text{Log tg}(\varphi/2 + 45^\circ)$$

[Voir *Loxodromie*].

Mercator (Projection de –) : **1** – Dans une projection de Mercator, la surface quasi-sphérique de la Terre est projetée sur un cylindre circonscrit à l'Équateur terrestre ; l'axe du cylindre est confondu avec la ligne des pôles de la sphère terrestre.

Remarque : On évitera de dire que le cylindre de projection est *tangent* à l'Équateur ; si c'était le cas, le cylindre serait extérieur à l'Équateur car, par définition, deux lignes tangentes n'ont qu'un seul point en commun ; en réalité toute la ligne représentant l'Équateur est commune avec un cercle du cylindre sur lequel on effectue la projection.

2 – L'Équateur terrestre, qui est un grand cercle et les petits cercles terrestres parallèles à l'Équateur que l'on appelle parallèles, sont représentés sur la carte de Mercator par des droites parallèles (lignes horizontales si le Nord est en haut).

3 – Les méridiens terrestres, qui sont des grands cercles, sont représentés sur la carte de Mercator par des droites parallèles, perpendiculaires à l'équateur et aux parallèles (et donc verticales si le Nord est en haut) ; les minutes de longitude sur la carte sont égales, quel que soit le parallèle, contrairement aux minutes de longitude sur la Terre qui vont en diminuant au fur et à mesure que le parallèle considéré est éloigné de l'Équateur ; sur la Terre, les méridiens se rapprochent les uns des autres, jusqu'à se rejoindre au pôle.

4 – En chaque point de la carte de Mercator, le rapport d'un élément de méridien à un élément de parallèle est le même que sur la Terre ; les minutes de latitude sur un méridien de la carte sont de plus en plus grandes, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'Équateur ; ce n'est pas le cas pour les minutes de latitude sur la Terre où les minutes de latitude sont toutes égales sur le méridien terrestre, de l'Équateur au pôle (à l'aplatissement de la Terre près).

[Voir l'expression *Aplatissement de la Terre*].

- Mercenaire** : **1** – Se dit du travail qui se fait seulement pour le gain et pour le salaire.
2 – On dit, qu'un homme *est mercenaire*, qu'il a *l'âme mercenaire*, pour dire qu'il se laisse aisément corrompre par l'intérêt, qu'on lui fait faire tout ce qu'on veut pour de l'argent.
3 – On appelle *troupes mercenaires*, des troupes étrangères dont on achète le service, à la différence de l'armée nationale qui se bat par conviction, pour le bien de la nation.
- Mercurie** : **1** – Ensemble des petits articles, comme le fil, les aiguilles, les boutons, les rubans, etc., qui servent à la confection des vêtements, aux travaux de couture, de broderie, de tapisserie.
2 – [*Par métonymie*] Magasin où s'exerce le commerce de la mercerie.
3 – [*Anciennement*] Commerce des merciers qui formaient le troisième des six corps de marchands.
[Voir l'expression *Marchands (Six corps de –)*].
Remarque : La mercerie comprenait autrefois, entre autres, le commerce des métaux et des armes, des pierres précieuses et des bijoux, des peaux, des étoffes, des objets d'ameublement, et enfin des rubans, dentelles, passementerie qui formaient la *menue mercerie*.
4 – [*Anciennement*] Toute sorte de marchandises, dont les marchands merciers faisaient trafic.
Remarque : On dit dans ce sens, *épicerie*.
- Mercerisage** : **1** – Opération visant à donner aux fils ou aux étoffes de coton un aspect brillant et soyeux.
2 – Le *mercerisage* consiste à immerger des écheveaux de coton, à la température ambiante, dans une solution de soude caustique ou d'ammoniaque.
3 – Les fibres de coton qui sont naturellement vrillées le sont nettement moins après le traitement et elles deviennent alors plus brillantes, plus douces et plus faciles à teindre.
Remarques : **a)** – Le *mercerisage* a tendance à rétrécir les étoffes ; c'est pour cette raison que l'on choisit habituellement de *merceriser* le coton à l'état de fil en écheveau ; pour *merceriser* des étoffes, on les étire pendant l'opération de *mercerisage* et pendant le rinçage à l'eau qui suit.
b) – L'opération du *mercerisage* tire son nom de *John Mercer* (1791-1866) l'ingénieur britannique qui inventa le procédé en 1844.
c) – Le coton *mercerisé* est également appelé *coton perlé*.
d) – On appelle *fil d'Écosse* un assemblage par retordage de fils de coton à longues fibres et très fins, ayant subi un double *mercerisage*.
e) – La taille des fibres de coton varie entre 1 et 4 cm selon les espèces et les conditions de culture du cotonnier ; plus la fibre est longue, plus il est facile de la transformer en fil ; les fibres les plus longues sont également les plus fines.
Remarque : Les fibres du coton d'Égypte ont la réputation d'être particulièrement longues ; le coton d'Égypte permet d'obtenir des étoffes fines et serrées.
- Mercerisé** : Se dit d'un coton qui a subi l'opération de *mercerisage*.
[Voir le mot *Mercerisage*].
- Merchadier** : Synonyme archaïque de *marchand*.
Remarque : Mercier est un autre synonyme archaïque de *marchand*.
- Merci** : **1** – [*Vieilli*] Miséricorde.
Remarque : Le mot *merci* dans ce sens n'est plus guère d'usage que dans l'expression « *je vous crie merci* » qui se dit dans le style familier pour dire *je vous demande grâce*.
2 – On dit « *être à la merci de quelqu'un* » pour dire être à sa discrétion.

Exemple : Être à la merci du vainqueur.

Remarque : On dit dans une acception à peu près semblable, *être à la merci des flots* ; être exposé à la *merci des vents, de la tempête*, etc.

3 – On appelle *Ordre de la Merci* ou *Ordre de Notre-Dame de la Merci* un ordre de religieux institué pour racheter les esclaves chrétiens captifs des mahométans.

4 – Merci signifie aussi « remerciement ».

Remarques : **a)** – En ce sens, *merci* est masculin et ne s'emploie guère que dans les phrases suivantes : « *grand merci* » qui est une façon de parler dont on se sert dans le style familier pour dire « *je vous rends grâce* ».

Exemples : Vous me donnez cela, *grand merci*, Monsieur ; il ne m'en a pas seulement dit *grand merci*.

b) – L'expression « *grand merci* » s'emploie aussi substantivement dans le même sens.

Exemples : Cela vaut bien un grand merci ; ce tableau ne m'a coûté qu'un grand merci.

c) – Le mot *merci* n'a point de pluriel ; en cas de besoin, on emploie le mot *remerciements*.

Mercier : **1** – Aujourd'hui, personne qui tient une mercerie, qui vend des articles de mercerie.

2 – Naguère, marchand appartenant au corps de la mercerie.

[Voir le mot *Mercerie* et l'expression *Marchands (Six corps de –)*].

Remarque : La corporation des merciers était divisée en vingt classes.

3 – Jadis, on appelait merciers les marchands ambulants, les marchands forains.

Remarque : Les merciers étaient souvent considérés comme des voleurs.

Mer croisée : **1** – Le phénomène de la *mer croisée* résulte habituellement de la superposition d'une houle née d'un vent ayant cessé de souffler et de la mer du vent actuel qui souffle dans une autre direction.

2 – La saute de vent qui accompagne le passage d'un front froid peut créer une situation de mer croisée.

3 – L'arrivée d'un front froid est souvent annoncée par des cellules orageuses qui couvrent une grande partie de l'horizon et qui peuvent générer des mers croisées.

Remarques : **a)** – Le *risque* de la navigation ou du séjour dans une *mer croisée* est de rencontrer une *vague singulière* exceptionnellement haute et abrupte, ou un groupe de deux ou trois vagues exceptionnelles par leur hauteur élevée et par leurs crêtes très rapprochées ; ces vagues peuvent faire chavirer un navire qui leur présente le flanc.

b) – Les vagues exceptionnelles naissent de la résonance singulière d'ondes de surface d'origines différentes qui forment la mer croisée.

Mercure : **1** – Dieu du commerce et de l'éloquence dans la mythologie romaine.

Remarque : Le *Mercur*e des Romains est l'équivalent de l'*Hermès* des Grecs.

2 – *Mercur*e était le messager des dieux auprès des mortels et le patron des voyageurs et des filous.

3 – *Mercur*e était chargé du soin de conduire les âmes des morts dans les enfers.

4 – Synonyme de *messager*.

Remarque : *Mercur*e est le titre d'un certain nombre de titres de presse ; il figure dans le nom de plusieurs maisons d'édition (par exemple, le *Mercur*e de France).

Mercure : **1** – Planète du système solaire la plus voisine du Soleil, difficile à observer.

1 – *Mercur*e n'a pas d'atmosphère.

3 – Diamètre équatorial de *Mercur*e : 4 850 kilomètres ; aplatissement quasi nul ; densité moyenne 5,3 tonnes par mètre-cube ; rotation en 59 jours sidéraux.

Mercure : **1** – Métal liquide à la température ambiante.

Remarque : Le mercure est quelquefois appelé « *vif argent* ».

2 – Le mercure est un contaminant mortel, même à faibles doses.

Remarques : a) – L’empoisonnement au mercure est incurable.

b) – Le mercure est indestructible.

c) – Le mercure était présent partout : dans les boîtes à pizza, sur le maïs destiné à faire du popcorn dans les fours à micro-ondes, dans les déchets électroniques, dans certains masques, etc.

3 – La Convention internationale de Minamata (Japon) sur le mercure, déposée auprès du Secrétaire général de l’ONU, vise à réduire la pollution par le mercure et par ses dérivés.

Remarques : a) –

b) – Le texte de la Convention a fait l’objet d’un accord le 19 janvier 2013, à Genève (Suisse) entre les représentants de 137 pays.

c) – La Convention prévoyait l’interdiction des nouvelles mines de mercure avant 2020 et l’arrêt progressif des mines de mercure existantes, ainsi que l’interdiction de l’utilisation de nombreux produits et procédés qui émettent, rejettent ou utilisent du mercure.

La Convention internationale sur le mercure devait entrer en vigueur après que 50 États l’auraient signée et ratifiée.

d) – La Convention internationale de Minamata sur le mercure est entrée en vigueur le 16 août 2017.

e) – L’accord régit l’ensemble du cycle de vie du mercure, de la mine au stockage.

[Voir le mot *Pinard*].

Mercuriale : 1 – Sous l’Ancien Régime, assemblée du Parlement qui se tenait le premier mercredi d’après la saint-Martin et le premier mercredi d’après la semaine de Pâques, et dans laquelle le Premier Président, ou le Procureur Général, ou l’un des Avocats Généraux parlaient contre les abus et les désordres qu’ils avaient remarqués dans l’administration de la Justice.

Remarque : On célèbre la saint Martin le 11 novembre.

2 – Il se prend aussi pour les discours que le Premier Président, le Procureur Général, ou l’un des Avocats Généraux font ce jour-là sur ce sujet.

3 – [Au figuré] Réprimande qu’on fait à quelqu’un.

Exemples : On lui a fait une bonne *mercuriale*, une rude *mercuriale*.

Merdaille : [Populaire et méprisant] Troupe de petits enfants.

Exemple : Faites taire cette *merdaille*.

Merde : Voir les mots *Foire*, *Quièvre-court*.

Merde-d’oie : Couleur entre le vert et le jaune.

Exemple : Un taffetas *merde-d’oie*.

Mer de La Rochelle : Appellation ancienne (XIV^e siècle) de l’Océan Atlantique, de même que l’on disait Mer d’Angleterre pour la Manche d’Angleterre (*English Chanel*).

Mer des Pertuis : Appellation de l’ensemble formé par le Pertuis Breton et le Pertuis d’Antioche, entre les côtes continentales des départements de la Vendée ou de la Charente-Maritime et les îles de Ré ou d’Oleron, c’est-à-dire à l’Est d’une ligne brisée allant de la pointe d’Arvert à la pointe du Grouin du Cou, en passant par les pointes de Chassiron et des Baleines.

Mer du Sud : 1 – C’est la Mer Méditerranée que l’on appelle « *la mer du Sud* ».

2 – C’est l’Océan Pacifique que l’on appelle « *les mers du Sud* ».

Mère : 1 – Femme qui a mis un enfant au monde.

2 – *Mère* se dit aussi des femelles des animaux, lorsqu’elles ont des petits.

3 – [Au figuré] *Mère* se prend quelquefois pour *cause*.

Exemples : L'ambition est la *mère* de tous les désordres ; l'oisiveté est *mère* de tous vices ; la défiance est la *mère* de la sûreté.

4 – [*Terme relatif*] La *belle-mère* est, à l'égard des *enfants*, la femme que leur père a épousée après la mort de leur mère ; à l'égard d'un *gendre*, c'est la mère de sa femme ; et à l'égard d'une *bru*, c'est la mère de son mari.

Mère d'un astrolabe : On appelle *mère d'un astrolabe* la partie en creux du corps de l'astrolabe sur laquelle on place le tympan, ou sur laquelle on empile les différents tympan.

Remarque : La *mère de l'astrolabe* est souvent directement gravée comme un tympan pour une latitude donnée.

Mère patrie : C'est l'État, le Pays qui a fondé une colonie et qui la gouverne.

Remarque : C'est la traduction du mot *métropole*, tiré du grec μητρόπολις qui signifie *ville-mère* ou *ville qui a fondé ou colonisé d'autres villes* et dont on se sert au même sens.

Méridien (en anglais « *meridian* ») : **1** – On appelle *plan méridien* d'un lieu de la Terre un plan comprenant le lieu lui-même, le zénith et le nadir du lieu, le centre de la Terre, les pôles terrestre et l'axe autour duquel la Terre accomplit sa révolution diurne.

Remarques : **a)** – Le plan méridien d'un lieu est le plan vertical Nord-Sud passant par ce lieu.

b) – Le nombre des plans méridiens de la sphère terrestre est infini.

2 – On appelle *méridien*, *méridien terrestre* ou ligne méridienne, le grand cercle qui est l'intersection d'un plan méridien et de la surface de la Terre.

3 – Pour les *astronomes*, un méridien terrestre est un *cercle complet*.

Remarques : **a)** – Le méridien terrestre d'un lieu est un grand cercle de la sphère terrestre passant par ce lieu et par les deux pôles du monde ; il est perpendiculaire à l'Équateur et à tous les parallèles.

b) – Les astres visibles en un lieu se lèvent à l'Est et se couchent à l'Ouest : on constate que les astres sont au plus haut dans le ciel (on dit qu'ils « *culminent* ») quand ils passent la ligne méridienne de la sphère locale (le méridien du lieu d'observation).

4 – Pour les *géographes*, un méridien terrestre est un *demi-cercle* compris entre le pôle Nord et le pôle Sud de la Terre.

Remarques : **a)** – Le méridien supérieur d'un lieu est le demi-cercle de la sphère terrestre passant par ce lieu et compris entre les pôles qui contient à la fois le zénith et le pôle élevé du lieu.

b) – Le méridien inférieur d'un lieu est le demi-cercle de la sphère terrestre compris entre les pôles, qui contient le nadir et le pôle abaissé de ce lieu.

c) – Le choix d'un méridien origine des longitudes sur la sphère terrestre est arbitraire.

d) – Le méridien origine adopté actuellement par la France est un méridien appelé « *méridien international* » ; il est situé très près du méridien de Greenwich.

e) – La longitude d'un point ou d'un lieu quelconque de la Terre, est l'arc de l'Équateur compris entre le méridien origine et le méridien de ce point ou de ce lieu.

f) – La différence en longitudes de deux points ou de deux lieux quelconques de la Terre, est égal à l'arc mesuré sur l'Équateur entre les méridiens de ces deux points ou de ces deux lieux.

g) – La latitude d'un point ou d'un lieu quelconque de la Terre, se compte sur le méridien de ce point ou de ce lieu à partir de l'Équateur.

Remarque : La latitude s'étend de 0° à l'Équateur jusqu'à 90° au pôle.

Méridien céleste : Le méridien céleste d'un lieu est le demi-grand cercle de la sphère céleste contenant les deux pôles célestes et le zénith du lieu.

Remarque : Par extension, le méridien céleste d'un lieu est le demi-plan contenant ce demi-grand cercle.

Méridien de Greenwich : 1 – Le méridien de Greenwich est le méridien terrestre passant par l'observatoire de Greenwich.

[Voir le mot *Méridien*].

2 – Le méridien de Greenwich a été choisi comme le méridien origine des longitudes, lors de la *Conférence internationale du méridien* qui s'est tenue à Washington du 1er octobre au 1er novembre 1884 et qui réunissait 25 pays : Allemagne, Autriche-Hongrie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Hawaï, Italie, Japon, Liberia, Mexique, Paraguay, Pays-Bas, Russie, République dominicaine, Salvador, Suisse, Suède, Turquie et Venezuela.

Remarques : **a)** – La France a adopté le méridien de Greenwich et le système des fuseaux horaires basés sur le méridien de Greenwich le 9 mars 1911 ; pour ne pas citer le mot *Greenwich*, l'heure légale en France était « *l'heure de temps moyen de l'observatoire de Paris retardée de 9 minutes et 21 secondes* ».

b) – En compensation de l'abandon par les Français du méridien de Paris comme méridien origine, les Anglais s'engagèrent à adopter le système métrique, qui est devenu le Système International des mesures (SI).

c) – Les Français utilisèrent les longitudes à partir du méridien de Greenwich qu'il appelèrent astucieusement « *méridien international* » ou « *méridien origine* », puis ils abandonnèrent le méridien de Paris comme méridien origine des longitudes sur les cartes qu'ils éditaient.

d) – Les Anglais n'ont pas adopté le système métrique comme ils s'y étaient engagés.

e) – Le *système impérial de poids et mesures* traditionnellement en usage en Angleterre était obligatoire depuis 1824, par une loi du Parlement de Westminster.

f) – Au Royaume-Uni, le système métrique fut autorisé mais facultatif en 1864.

g) – Le ministre du Commerce, Douglas James, annonça en mai 1965 que les Anglais allaient abandonner le système impérial pour passer au système international d'unités (autrement dit, le système métrique, mais sans le nommer !).

3 – Le méridien de Greenwich est maintenant remplacé, en tant que méridien origine, par le méridien terrestre origine dont la position est légèrement variable et qui est très voisin du méridien de Greenwich.

Méridien magnétique : Un méridien dit magnétique est celui qui passe par le pôle magnétique.

Méridienne (en anglais « *meridian line* ») : **1** – La méridienne géographique est l'intersection du plan méridien avec la surface de la Terre ; c'est une ligne qui va du Nord au Sud, à la *surface* de la Terre, et qui passe par l'observateur.

2 – On appelle hauteur méridienne, ou *méridienne*, la hauteur d'un astre au moment de son passage au méridien mobile du navire ; l'heure de la méridienne est très voisine de l'heure de la culmination maximum, mais les deux ne sont pas nécessairement confondues.

3 – La hauteur méridienne du Soleil permet, par un calcul simple, de connaître la latitude du navire, puisque l'angle horaire local est nul.

4 – La hauteur méridienne du Soleil est habituellement jugée essentielle pour la détermination de la latitude du « *point de midi* », lorsque l'on ne compte que sur les observations astronomiques pour connaître sa position à la mer.

Remarque : Si l'on a observé la hauteur « **h** » du bord inférieur du Soleil à l'heure calculée du passage du Soleil au méridien estimé du navire, « **ds** » étant la correction du demi-diamètre apparent fourni par la table de correction ad hoc,

« **D** » la déclinaison du Soleil, la latitude « **f** » du navire est :

$$f = p/2 + D - (h + dS)$$

5 – On trace plusieurs *méridiennes* sur les cadrans solaires afin que l'ombre d'un style, ou gnomon, y indique l'heure du midi vrai en ce lieu selon l'*équation du temps*.

Méridienne (Faire la –) : L'expression familière « *faire la méridienne* » signifie *dormir incontinent après le dîner*.

[Voir le mot *Incontinent*].

Méridien origine : 1 – Méridien utilisé par les géographes comme origine pour compter les longitudes sur l'Équateur des autres méridiens terrestres.

[Voir le mot *Méridien*].

2 – Le méridien origine choisi par Louis XIII en 1634, et imposé comme tel à tous les cartographes français. était le méridien de la pointe la plus occidentale de l'Île de Fer, dans les Îles Canaries, en Atlantique.

Remarque : C'est Claude Ptolémée, un mathématicien, astronome et géographe grec vivant à Alexandrie en Égypte qui, au cours du II^{ème} siècle après Jésus-Christ, décida le premier de placer le méridien origine sur l'île de Fer, ou île Ferro (en espagnol *Hierro*) parce que cette île se trouvait à l'Ouest de toutes les terres connues à cette époque.

3 – Par la suite, ce furent le méridien de Paris, puis celui de Greenwich qui servirent de méridien origine pour les cartes françaises.

Remarques : **a)** – Le méridien de Greenwich est situé à 2° 20' 14'' (ou 9 m et 21 s) à l'Ouest de celui de Paris.

b) – Il est nécessaire qu'il y ait un observatoire astronomique sur le méridien origine.

c) – Le premier almanach céleste établi à l'observatoire de Greenwich anglais est dû à Neville Maskelyne, en 1767, en exploitant les observations de ses quatre prédécesseurs.

d) – L'observatoire de Greenwich sur la rive droite de la Tamise, en aval de Londres, a été créé le 22 juin 1675 par le roi d'Angleterre Charles II dans le but précis de trouver une solution au problème du calcul des longitudes pour les navires en mer hors de vue de la terre ; il a été transféré en 1946 dans le Sussex, à *Herttmoncew Castle*.

4 – Le méridien de Greenwich a été préféré au méridien de l'Observatoire de Paris comme méridien international par la Conférence Internationale du Méridien qui s'est tenue à Washington en 1884, à la majorité des 25 pays participants.

Remarques : **a)** – La délégation française avait proposé d'adopter le méridien « *neutre* » de l'île de Fer aux Canaries, ni français ni britannique ; le Brésil, la République Dominicaine et la France votèrent pour le méridien de l'île de Fer.

b) – Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les cartes françaises rapportaient leurs échelles de longitudes uniquement au méridien de Paris.

c) – Le temps civil de Paris, devenu le temps légal pour toute la France métropolitaine en 1891, a été abandonné en 1911 quand la France intégra le système international des fuseaux horaires adopté en 1884 et basé sur le méridien de Greenwich.

5 – Entre la guerre de 1914-1918 et l'adoption du format international, le Service Hydrographique français a longtemps fait figurer sur les cartes qu'il publiait, deux échelles de longitudes, rapportées l'une au méridien de Paris, l'autre au méridien de Greenwich.

Remarque : Certaines cartes publiées par le Service hydrographique et océanographique de la marine français (SHOM) qui étaient encore en service

lorsque nous avons commencé à naviguer, dans les années 1960 et 1970, portaient les deux échelles de longitudes ; quelques unes portaient même une troisième échelle basée sur le méridien de l'île de Fer.

6 – Les cartes internationales publiées actuellement par le SHOM ne portent que des échelles de longitudes rapportées au méridien de Greenwich.

7 – Actuellement, le *méridien origine* international se déplace très légèrement d'un côté et de l'autre du méridien de l'ancien observatoire de Greenwich, pour suivre l'évolution des mouvements relatifs de la Terre et du Soleil ; il est défini conventionnellement par les coordonnées de points de la surface de la Terre.

Remarque : La différence entre les longitudes rapportées au méridien de Greenwich et celles rapportées au méridien de Paris ou à un autre méridien n'a rien à voir avec les différences de coordonnées attribuées à un même lieu terrestre dans des systèmes géodésiques différents (par exemple WGS84 et ED50).

[Voir le mot *Greenwich*, l'expression *Système géodésique* et le sigle *GMT*].

Méridien terrestre d'un lieu : Le méridien terrestre d'un lieu est le demi-grand cercle de la sphère céleste géocentrique contenant les pôles terrestres et dont le demi-plan passe par le point considéré.

Méridional (en anglais « *south* ») : Du côté du midi.

Mérite : Ce qui rend digne d'estime.

Merlan : Poisson de mer dont la chair est extrêmement légère.

Merlin (en anglais « *marline* ») : **1** – Petit cordage en chanvre constitué par deux ou trois fils à caret de premier brin commis ensemble ; sa circonférence est d'environ 5 à 7 millimètres, son diamètre de 4 à 5 millimètres.

Remarques : **a)** – La fabrication du merlin ressemble à celles du lusin ou du bitord.

b) – Le merlin s'ourdit ordinairement sur une longueur de 30 brasses ou de 50 mètres, parfois de 65 mètres.

c) – Le merlin sert à arrêter l'extrémité des gros cordages, ou à *coudre les ralingues* sur les voiles principales des grands voiliers.

d) – Le merlin sert aussi pour de petits amarrages.

e) – On goudronne souvent le merlin, mais on garde blanc celui qui servira à nouer les cordages de manœuvre qui sont eux-mêmes non goudronnés.

f) – Le **fil à caret** est le constituant de base des cordages ; il est obtenu par filage ; le fil à caret est tortillé de gauche à droite (le fil à caret est tortillé en S).

g) – Le **fil à voile** est un fil retord constitué de 2 fils à caret (le fil à voile est commis en Z).

h) – Le **bitord** est formé de 2 fils à caret de deuxième brin commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le **bitord** est commis en Z).

i) – Le **lusin** est composé de 2 fils à caret de premier brin tordus ensemble ; le lusin est un véritable fil retord : le tortillement du lusin est fait dans le même sens que celui des fils à caret qui le composent (le lusin est commis en S).

j) – Le **merlin** est composé de 3 fils à caret de premier brin commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le merlin est commis en Z).

k) – Le **toron** est un cordon constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le toron est commise en Z).

l) – L'**aussière** est constituée de trois torons commis ensemble ; le tortillement de l'aussière est fait dans le sens opposé à celui des torons qui le composent ; les aussières à quatre torons possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas

s'aplatir quand elles sont sous tension (l'aussière est commise en S) ; le tortillement des fils de caret et celui des torons est fait simultanément par la machine à corder dans le corderie.

m) – Le **grelin** est constitué de 3 aussières commises ensemble ; le tortillement du grelin est dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le grelin est commis en Z).

n) – Le **câblot** est un petit grelin constitué de 3 aussières de petite circonférence commises ensemble ; le tortillement du câblot est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le câblot est commis en Z).

2 – Long marteau dont les cuisiniers se servent pour tuer les animaux embarqués vivants.

3 – Sorte de hache en fer dont le côté non coupant est carré et peut s'utiliser comme une masse.

[Voir les mots *Caret, Commettre, Tortiller*].

Merliner (en anglais « *to marl* ») : **1** – Fourrer avec du merlin.

2 – *Merliner* une voile ou une ralingue, c'est les coudre l'une à l'autre avec du merlin, et à l'aide d'aiguilles dites à *merliner*.

Remarque : Les points des voiles sont toujours *merlinées*.

Merlin (Jacques –) : Jacques Merlin (1566-1620) fut un pasteur protestant de La Rochelle.

Remarque : Il a laissé deux *diaires* sur l'histoire de La Rochelle.

Merlon : [*Terme de fortification*] La partie du parapet entre deux embrasures.

Merluce : Sorte de morue sèche.

Remarque : On appelle « *une poignée de merluce* » : deux merluches jointes ensemble.

Merrain (en anglais « *timber for casks* ») : **1** – Bois de chêne fendu en menues planches et dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux et autres ouvrages.

2 – On appelle *merrain* le bois des douelles et des fonds des futailles.

Remarques : **a)** – Celui des douelles est le *merrain de longailles*.

b) – Celui des fonds est le *merrain de fonçailles* ou d'enfonçure.

Mers-el-Kébir : *Mers el-Kébir* est situé à 7 km au Nord-Ouest d'Oran, en Algérie ; port militaire depuis des siècles, *Mers el-Kébir* était devenue une grande base navale française par une décision du 12 avril 1939.

[Voir l'expression *Mers el-Kébir (Attaque de –)*].

Remarque : La Marine française a évacué totalement la base de Mers El-Kébir le 31 janvier 1968, plus de 5 ans après l'indépendance de l'Algérie (5 juillet 1962).

Mers el-Kébir (Attaque perfide de – par la Royal Navy aux ordres de Winston Churchill en juillet 1940) : **1** – Après la signature de l'armistice entre le gouvernement français et le gouvernement allemand (22 juin 1940) la flotte française s'était réfugiée, soit dans les ports de la Grande-Bretagne, soit dans le port de Toulon (en France non occupée) soit dans les ports français (Mers el-Kébir) ou anglais (Alexandrie) d'Afrique du Nord, donc à l'abri de la convoitise éventuelle des ennemis allemands et italiens.

[Voir le mot *Catapult*].

2 – Début juillet 1940, l'escadre française appelée *Force de Raid* était au mouillage dans le port français de *Mers el-Kébir* près de la ville d'Oran, en Algérie et elle était en cours de désarmement, conformément aux conditions d'armistice ; cette force comprenait 4 cuirassés (*Dunkerque, Strasbourg, Provence, Bretagne*) 1 transport d'hydravions (*Commandant-Teste*) et 6 contre-torpilleurs (*Mogador, Volta, Terrible, Lynx, Tigre, Kersaint*) ; la Force de Raid avait quitté Brest pour la Méditerranée en avril 1940 (pour Toulon puis Mers El-

Kébir).

3 – Le 3 juillet 1940, une escadre anglaise (il s'agit de la *Force H*) croise au large de Mers el-Kébir sous les ordres de l'amiral James F. Somerville (1882-1949) ; dans la matinée, le vice-amiral d'escadre français Marcel Gensoul (1880-1973) qui commande la *Force de Raid* française reçoit un ultimatum de l'amiral anglais Somerville, le sommant de se rallier aux forces britanniques ou de se saborder, faute de quoi il emploiera la force.

À 17h30 et après plusieurs navettes entre la *Force de Raid* française et la *Force H* anglaise, le commandant Cedric Swinton Holland (1889-1950), négociateur britannique auprès de l'amiral Gensoul, quitte définitivement le *Dunkerque*.

Le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) fait alors envoyer à Somerville le message suivant : « *Nettoyez au plus vite* » !

4 – À 17h55, l'ordre d'ouvrir le feu est donné par le cuirassé *H.M.S. Hood* qui porte la marque de l'amiral Somerville.

Les canons de 380 mm et de 406 mm des Britanniques tirent sur la flotte française sans défense, confinée dans le port de Mers el-Kébir.

5 – Trois jours plus tard, le 6 juillet 1940, les avions torpilleurs du porte-avions anglais *Ark Royal* reviennent pour achever le *Dunkerque*, ajoutant encore une centaine de victimes aux morts et disparus du 3 juillet 1940.

6 – Le bilan total se monte à 1297 morts ou disparus et 350 blessés parmi les Français, des centaines de veuves en France et des milliers d'orphelins.

Remarques : a) – Les britanniques n'eurent aucune perte.

b) – Les Japonais agiront avec la même trahison, le 7 décembre 1941, contre la base navale américaine de Pearl-Harbour située sur l'île d'Oahu de l'archipel de Hawaï (ou *îles Sandwich*) au milieu de l'Océan Pacifique Nord.

7 – Il a fallu attendre l'ouverture des archives anglo-saxonnes pour vérifier, sans contestations possibles, que Churchill a été le seul commanditaire de l'attaque de *Mers el-Kébir*.

Remarque : En instrumentant son cabinet de guerre, Churchill s'est octroyé le droit de provoquer le massacre de marins qui étaient jusqu'alors ses alliés.

8 – Cet épisode est le prolongement de la politique étrangère erratique menée par le Royaume-Uni entre les deux guerres, au hasard des changements démocratiques de son Gouvernement : le drame de Mers el-Kébir suit l'*accord naval anglo-germanique bilatéral* du 18 juin 1935 et les *accords de Munich* imposés à la France par le Royaume-Uni en septembre 1938.

9 – L'agression de Mers el-Kébir s'inscrit dans le cadre de l'opération « *Catapult* » ; l'opération *Catapult* visa également tous les bâtiments de guerre ou les navires civils français réfugiés dans les ports anglais (principalement à Liverpool et Portsmouth en Angleterre ou à Alexandrie en Égypte) tous étaient pourtant à l'abri d'une attaque allemande.

10 – Nommé Premier ministre depuis peu (10 mai 1940) Winston Churchill devait conforter sa position contestée dans son propre parti : le ministre des Affaires Étrangères, Lord Halifax (1881-1959), qui avait refusé la charge de Premier ministre que lui avait proposée par le roi Georges VI (1895-1952) parce qu'un lord ne pouvait pas être Premier ministre, paraissait tenté par les offres de paix de l'Allemagne pour le bien du Royaume-Uni qui n'avait pas de véritables motifs de guerre et qui n'était pas prêt à soutenir une guerre contre l'Allemagne.

Remarques : a) – Lord Halifax fut une personnalité politique majeure de la Grande-Bretagne dans les années 1930 et l'un des architectes de la politique de la paix en Europe entre les deux guerres (en anglais « *appeasement* »).

b) – Lord Halifax avait été pressenti pour devenir Premier ministre le 10 mai 1940, après la démission pour raison de santé de Neville Chamberlain (1869-

1940) ; Lord Halifax ayant refusé la charge, le roi d'Angleterre George VI (1895-1952) la proposa à Winston Churchill (1874-1965) qui l'accepta et qui resta Premier ministre pendant plus de 5 ans, jusqu'à la fin de la guerre ; Churchill fut remplacé le 26 juillet 1945 au 10, Downing Street, par Clement Attlee (1883-1967).

11 – En juillet 1940, les ambitions autistiques de Churchill d'entrer dans l'Histoire comme un *homme politique éminent* étaient menacées par la possibilité d'un renversement du Gouvernement britannique ; l'agressivité suicidaire de Winston Churchill ne faisait pas l'unanimité dans son propre parti.

Remarques : a) – La victoire navale que Winston Churchill a obtenue à Mers el-Kébir contre la flotte du Maréchal Pétain correspond peut-être, dans ses fantasmes de Premier ministre d'exception, à celle que William Pitt (1759-1806) a obtenue à Trafalgar contre la flotte de Napoléon, le 21 octobre 1805.

b) – Churchill croyait peut-être devoir se racheter de l'opération qu'il avait suscitée contre la presqu'île de Gallipoli, à l'entrée des Dardanelles, pendant la Guerre mondiale de 1914-1918 et alors qu'il était premier lord de l'Amirauté ; cette opération de Gallipoli contre les Ottomans alliés des Allemands, trop ambitieuse et mal préparée, avait été un échec coûteux en vies humaines françaises, britanniques, australiennes et néo-zélandaises ; contrairement à Gallipoli, à Mers el-Kébir, les Britanniques ne subirent aucune perte.

[Voir le mot *Gallipoli*].

c) – Winston Leonard Spencer-Churchill redevint Premier ministre du Royaume-Uni du 26 octobre 1951 au 6 avril 1955, sous le roi Georges VI (1895-1952) puis sous la reine Elisabeth II (née en 1926).

[Voir *Churchill (Winston –)*].

12 – L'attaque de *Mers el-Kébir* témoigna de la volonté de Churchill d'asseoir son autorité au Royaume-Uni en imposant définitivement le silence au « *camp de la paix* » (en anglais « *the appeasers* ») tout en apportant aux Américains et au monde entier la preuve de la détermination inébranlable du Premier ministre du Royaume-Uni de poursuivre la guerre.

13 – Mais en ne suivant pas l'avis de son Amirauté et en provoquant une guerre larvée avec la France, Churchill a porté une atteinte grave à la cause alliée.

14 – Dans cette affaire, le Premier ministre anglais Winston Churchill a agi avec les marins français comme le Président français Nicolas Sarkozy (né en 1955) agit avec le Président libyen Mouammar Kadhafi (1942-2011) : en leur témoignant de l'amitié un jour puis, peu après, en les assassinant dans leur propre pays, sans déclaration de guerre, par des cuirassés et des avions pour l'un, par des « *forces spéciales* » et des avions pour l'autre.

Remarques : a) – Le jour même de l'attaque de Mers el-Kébir (3 juillet 1940) l'amiral britannique sir Andrew Browne Cunningham (1883-1963) avait réussi, malgré les pressions de Churchill depuis Londres, à négocier, sans employer la force, épouse amiral un accord avec l'amiral français René-Émile Godfroy (1885-1981) qui commandait la *Force X* française repliée à Alexandrie (base anglaise en Égypte) depuis le 24 mai 1940.

b) – La *Force X* était une escadre française composée du cuirassé *Lorraine*, des croiseurs *Duquesne*, *Suffren*, *Tourville*, *Duguay-Trouin*, des torpilleurs *Basque*, *Forbin*, *Le Fortuné* et du sous-marin *Protée*.

c) – Certains ont prétendu que les amiraux anglais *Cunningham* et français *Godfroy* étaient des beaux-frères.

d) – Sir Andrew Cunningham sera nommé *Admiral of the Fleet* le 21 janvier 1943 et il fut *First Sea Lord* du 15 octobre 1943 au 24 mai 1946 ; il dirigea les forces

maritimes alliées durant les grands débarquements en Europe occidentale.

e) – Jusqu'à sa mort, l'amiral Sir Andrew Browne Cunningham n'a jamais changé d'opinion sur l'opération *Catapult* et sur l'attaque de Mers el-Kébir, qu'il a appelée une opération *inepte* sur le plan stratégique, *déshonorante* sur le plan moral et *dangereuse* sur le plan diplomatique.

f) – Peu de temps après la signature le 3 septembre 1943 à Cassibile d'un armistice séparé entre l'Italie et les Anglo-Américains, le cuirassé italien « *Roma* » (241 m de long, 44 050 tonnes en charge, 9 canons de 381 mm) fut coulé le 9 septembre 1943 vers 16 heures, en Mer Méditerranée, par une série de bombes radioguidées et autopropulsées de type *Ruhrsthal SD 1400* (connues sous le nom de Fritz X) lancées par une escadrille de bombardiers allemands *Dornier Do 217* qui étaient partis de l'aéroport d'Istres-Marseille ; à la demande des Italiens, la signature de l'armistice est restée très secrète jusqu'au 8 septembre 1943 ; les marins Italiens ne cherchèrent pas à riposter contre l'attaque aérienne du 9 septembre 1943 car, pour eux, les Allemands n'étaient pas encore des ennemis ; le « *Roma* » avait appareillé de La Spezia pour Malte, en formation avec ses frères de chantier les cuirassés « *Italia* » et « *Vittorio Veneto* » et une escorte de torpilleurs ; ils avaient été rejoints plus tard par 3 croiseurs italiens ; il y eut 1 352 morts sur le « *Roma* », dont l'amiral Carlo Bergamini (1888-1943) qui commandait la Marine italienne depuis le 5 mars 1943.

Mervault : Pierre Mervault (1607-1675) est l'auteur du « *Journal du dernier siège de La Rochelle* » [le grand siège de 1627-1628] qu'il vécut.

Merveille : 1 – Chose qui cause de l'admiration.

Remarque : Les Anciens appelaient « *les sept merveilles du monde* » :

- i)** Les murailles et les *jardins suspendus de Babylone*, faits par Sémiramis ; Babylone, sur les rives de l'Euphrate, était une ville de Mésopotamie, actuellement en Irak ;
- ii)** Les *pyramides d'Égypte* ;
- iii)** Le *phare d'Alexandrie*, en Égypte ;
- iv)** Le *tombeau* que la reine Artémise (morte en 351 av. J.-C.) fit élever à Halicarnasse pour son frère *Mausole* qu'elle avait épousé ; le Perse Mausole (mort en 353 av. J.-C.) fut roi de la Carie (en Asie Mineure) ; Halicarnasse était la capitale de la Carie ;
- v)** Le *temple de Diane à Éphèse*, en Asie Mineure (actuelle Turquie) ;
- vi)** Le *temple de Jupiter olympien à Pise*, en Élide, dans le Péloponèse ;
- vii)** Le *colosse de Rhodes* ; Rhodes est une île grecque du Dodécanèse, au Sud-Est de la Mer Égée, proche de la côte turque (18 km).

2 – Le poète provençal Frédéric Mistral (1830-1914) inventa le prénom féminin *Mirèio* (en provençal) ou *Mireille* (en français) qui signifie « *merveille* » pour l'héroïne éponyme de son œuvre majeure écrite en langue provençale, « *Mirèio* », qui lui valut d'être lauréat du prix Nobel de Littérature en 1904.

Merveilleux : Admirable, surprenant, étonnant, qui est digne d'admiration, qui cause de l'admiration.

Merveilleux du Vignaux : Nom de plusieurs officiers généraux de marine français originaires de Vendée ou Charente-Maritime :

- i)** Vice-amiral Jean Marie Benjamin Gaston Merveilleux du Vignaux (1865-1930)
- ii)** Contre-amiral Gabriel Marie Jean Merveilleux du Vignaux (1897-1964) ;
- iii)** Amiral Michel Merveilleux du Vignaux (né en 1932), ancien président de la SNSM ;
- iv)** Vice-amiral d'escadre Régis Merveilleux du Vignaux (1933-2016) ;

- v) Vice-amiral Bernard Merveilleux du Vignaux (Né en 1950) ;
- vi) Capitaine de vaisseau Paul Merveilleux du Vignaux (Né en 1977), commandant de la frégate multi-missions (FREMM) Auvergne, à compter du 29 juillet 2020.

Remarque : Un établissement scolaire privé (collège) porte le nom « *Collège Amiral* » au Château d'Olonne (Vendée) en hommage à l'amiral Jean Merveilleux du Vignaux (1865-1930) fondateur de l'« *Abri du Marin* » aux Sables d'Olonne.

Mésaise : Synonyme de malaise.

Mésalliance : Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure.

Mésaventure : Accident malheureux.

Mésolithique : Période préhistorique (de 10 000 à 5 000 avant J.-C.) qui succéda au paléolithique et qui précéda le néolithique.

Remarque : Le mésolithique a été marqué par d'importants changements environnementaux et socioculturels.

Mesquin : Chiche ; qui fait une dépense fort au-dessous de son bien et de sa condition.

Messageries Maritimes : Voir *Compagnie des Messageries Maritimes*.

Messer : [Vielli] Synonyme de *messire*.

Mestre : **1** – Le *mestre*, ou l'*arbre de mestre* était le grand mât des galères.

Remarques : **a)** – On écrit *mestre* ou *meister*.

b) – C'était aussi le nom donné au grand mât de certains navires du Levant.

2 – Nom de la grand voile d'une tartane.

Remarque : La *voile de mestre* doit être confectionnée dans les meilleures conditions possibles pour l'allure du plus près ; la partie avant de sa surface doit être parfaitement tendue ; la tension doit diminuer progressivement d'avant en arrière, de manière que la chute arrière soit un peu lâche ; toute la partie de la surface voisine de l'envergure doit aussi être très tendue, afin que le vent n'y soit pas arrêté.

[Appellation utilisée en Méditerranée].

Mesurable : Qui se peut mesurer.

Remarque : L'infini n'est pas mesurable.

Mesurage : **1** – Action de mesurer une surface, une longueur, un volume.

Remarques : **a)** – Le mesurage de la jauge d'un navire s'appelle le jaugeage.

b) – Le jaugeage des navires a pour objet la détermination de leur tonnage à partir de leur volume intérieur.

c) – Depuis le 1er janvier 2013, le jaugeage des navires de mer est confié à la direction des Affaires maritimes.

d) – Le centre de sécurité des navires est en charge du jaugeage et de la délivrance du certificat national de jaugeage des navires d'une longueur inférieure à 15 mètres.

e) – Les sociétés de classification auxquelles le jaugeage est délégué sont seules habilitées à jauger :

i) les navires d'une longueur supérieure ou égale à 15 mètres ;

ii) les navires de toute taille pour la délivrance des titres de jauge des canaux de Panama et Suez.

[Voir le mot *Jaugeage*].

2 – Le résultat de cette action.

3 – Action par laquelle on examine si la mesure est bonne.

4 – [Vielli] Droit seigneurial levé sur chaque mesure de produit agricole, en

particulier sur les grains.

Exemple : Le mesurage du blé.

Mesure : La mesure, en *musique* ou en *chant*, est la répartition des temps forts et des temps faibles.

Mesure : **1** – La mesure est ce qui sert de règle pour déterminer une quantité ou une grandeur.

Remarques : **a)** – Le choix d'une échelle (l'origine de la mesure) et le pas (une unité de mesure) constituent la première étape de la mesure.

b) – Le mètre-cube, le setier sont des mesures de blé ou d'autres solides en vrac ; le litre, la bouteille, la demi-bouteille, la pinte, la chopine, la fillette, le demi-setier, sont des mesures de vin ou d'autres liquides ; le mètre est la mesure habituelle des longueurs ; le pied est une mesure parfois utilisée pour évaluer l'enfoncement des navires dans l'eau ; le kilomètre, le mille sont des mesures itinéraires ; le volt est la mesure de la tension électrique ; la seconde d'heure, le jour, l'année sont des mesures du temps.

[Voir le mot *Mille*].

c) – On dit, qu'il ne faut point avoir *deux poids et deux mesures*, pour dire qu'il faut juger de tout par les mêmes règles et sans partialité.

d) – On dit que le *mouvement* est la *mesure du temps* qui passe.

e) – Certaines mesures s'additionnent (longueur, surface, volume, durée) et d'autres mesures ne s'additionnent pas (température, acidité, intensité sonore).

f) – Les mesures de certaines grandeurs imprécises sont dites des *indices* (indices de l'espérance de vie, de la dépréciation du papier monnaie, du PIB ou produit intérieur brut)

2 – Synonyme de dimension.

Exemple : Prendre les mesures d'un navire afin de déterminer sa jauge.

3 – [Au figuré] Précautions et moyens qu'on prend pour arriver au but qu'on se propose.

Exemple : Prendre les mesures qui permettent de réduire le roulis pendant le repas des passagers de première classe.

Remarques : **a)** – L'expression « *au fur et à mesure* » est équivalente à l'expression « *à mesure que* ».

b) – L'expression « *outré mesure* » est équivalente à l'expression « *avec excès* ».

Mesurer : **1** – Déterminer une quantité avec une mesure, chercher à connaître une quantité par le moyen d'une mesure.

[Voir le mot *Mesure*].

2 – Mesurer, c'est comparer l'objet à mesurer à un objet connu de même type.

Remarques : **a)** – Le type s'appelle la « *dimension* ».

b) – L'objet connu s'appelle « *l'unité* ».

c) – Le résultat de la comparaison s'appelle « *la mesure* ».

3 – [Au figuré] Proportionner.

Exemple : Mesurer sa dépense à son revenu.

Métabolisme : Ensemble des processus par lesquels un organisme vivant transforme les aliments en énergie et en réserves énergétiques pour une utilisation ultérieure.

Remarques : **a)** – Le moment des prises de nourriture, et la régularité circadienne des prises de nourriture sont aussi importants pour le processus de stockage des réserves, et donc pour la prise de poids des individus, que la nature des aliments consommés.

b) – On a observé un lien entre l'indice de masse corporelle et le décalage habituel des heures du coucher et du lever, les jours de travail ou les jours de repos de fin de semaine ; la perturbation des rythmes circadiens contribue à la prise de poids.

c) – L'heure de la journée à laquelle on administre des remèdes à des malades a

une grande influence sur l'efficacité de ces médicaments et, éventuellement, sur la gravité des effets secondaires indésirables.

d) – On appelle *chronothérapie* l'administration des médicaments à certains moments choisis du cycle journalier.

Métacentre transversal (en anglais, « *metacenter* ») : **1** – On appelle métacentre transversal d'un navire, à un instant donné et pour une inclinaison latérale passagère donnée (gîte à partir du repos en position droite) le point de rencontre :

i) de la résultante des poussées hydrostatiques appliquées sur l'ensemble de la carène (force ou poussée d'Archimède) à cette inclinaison,

ii) avec le plan de symétrie longitudinal du navire (plan vertical du navire sans gîte au repos, qui comprend le centre de gravité du navire).

Remarques : a) – La résultante des poussées hydrostatiques exercées sur la carène est appliquée au *centre de carène C* du navire.

b) – Le *centre de carène C* est le barycentre (ou centre de gravité) du *volume de remplacement* de la carène (après que le navire aurait été soudainement retiré de l'eau) si ce *volume de remplacement* était rempli de l'eau qui entourait le navire et qui le faisait flotter.

c) – Pour chaque inclinaison, la carène prend une nouvelle forme, la distribution des forces de poussée hydrostatique est modifiée et le centre de carène prend une nouvelle position.

d) – La résultante du poids du navire et de tous les poids embarqués sur le navire est appliquée au *centre de gravité G* du navire, ou barycentre, ou centre de masse pesante du navire et de sa cargaison.

e) – Le centre de gravité (ou centre de masse pesante) d'un navire est le point situé à l'intérieur du navire qui donnerait au navire le même enfoncement dans l'eau si le poids du navire et tous les poids qui sont à bord y étaient concentrés.

f) – Le métacentre est ainsi appelé parce que, s'il n'a pas d'existence concrète, il a cependant une position précise pour chaque inclinaison du navire par rapport à la verticale du lieu : le métacentre permet de calculer rigoureusement ou de déterminer par une méthode empirique les propriétés de flottabilité et de stabilité du navire dans chaque situation.

[Voir l'expression *Courbe métacentrique*].

g) – Le préfixe « *méta* » est emprunté du grec μετά qui signifie *au milieu, parmi*, avec un sens de dépassement de ce qu'exprime le radical.

2 – [En hydrostatique] Le métacentre transversal d'un navire est un point conceptuel qui permet d'évaluer la stabilité transversale du navire.

Remarques : a) – Le métacentre transversal est un point imaginaire **m** par lequel passe l'axe horizontal de rotation du navire s'il est soumis au roulis ou à la gîte par une cause extérieure.

[Voir l'expression *Métacentre transversal*].

b) – Le métacentre transversal **m**, ou point métacentrique transversal d'un navire à la gîte, est le point d'intersection de la verticale élevée du centre de carène **C** avec un plan parallèle au plan de symétrie et passant par le centre de gravité **G** (ou centre de masse pesante).

c) – Si le centre de carène **C** et le centre de gravité **G** sont ensemble dans le plan de symétrie du navire, on détermine la position du point métacentrique transversal **m** en écartant très légèrement le navire de sa position droite, c'est-à-dire qu'on lui donne une très faible inclinaison θ : le métacentre du navire droit (*métacentre initial*) est très voisin de l'intersection du plan de symétrie du navire et de la verticale élevée du centre de carène lorsque le navire a une gîte d'angle θ .

d) – La *stabilité transversale* est la propriété que possède un navire de revenir à la

position droite après qu'il en a été écarté temporairement pour une cause quelconque.

Métacentre transversal (Utilisation du –) : 1 – En stabilité du navire, on appelle *métacentre transversal* **m** d'un navire stoppé sur l'eau et qui a une inclinaison (*gîte*) d'angle θ , le point d'intersection des résultantes des forces de poussée hydrostatiques qui s'exerceraient sur les différents centres de carène **C** du navire pour d'autres inclinaisons très voisines de l'angle θ .

Remarques : a) – Le centre de carène **C** du navire pour une inclinaison θ donnée est le barycentre du volume défini par la carène du navire et le plan de la flottaison pour l'inclinaison θ .

b) – On appelle *métacentre initial* celui qui correspond à l'angle θ .

c) – En général, le métacentre initial est celui du repos, navire droit (*gîte* nulle, angle θ égal à zéro).

d) – Pour naviguer en sécurité avec une inclinaison transversale θ (*gîte*), les forces de poussée appliquées sur le centre de carène **C** doivent tendre à redresser le navire en cas de modification accidentelle de l'angle θ par une cause extérieure (perturbation due à la houle, aux lames de la mer, etc.) ; la rotation qui en est la conséquence se fait autour d'un axe horizontal passant par le métacentre transversal du navire.

e) – Le centre de masse **G** est le centre de masse pesante (centre de gravité) de l'ensemble du navire (avec l'Équipage, les passagers et leurs bagages, tous les approvisionnements, les existants en combustible, en eau douce, en eau de mer de lestage, ainsi que la cargaison).

f) – La position du centre de masse **G** est calculée pour chaque nouvelle situation :

i) après l'embarquement ou le débarquement des passagers,

ii) après le chargement ou le déchargement de marchandises,

iii) après un embarquement de vivres, de munitions de bouche ou de guerre,

iv) après un embarquement, un débarquement ou le *mouvement d'une capacité du navire à une autre* de combustible, d'eau douce ou d'eau de mer de lestage,

v) ou après une voie d'eau.

g) – La position du métacentre **m** est connue à partir des documents qui sont toujours fournis par le chantier de construction du navire.

2 – On définit la *résultante* des forces de poussée appliquées à l'ensemble de la carène pour une inclinaison (*gîte*) donnée θ , comme étant :

i) une force verticale

ii) dirigée vers le haut

ii) qui s'applique au centre de carène **C** correspondant à cette inclinaison θ .

Remarque : En cas d'inclinaison transversale passagère (*gîte*) sous l'effet d'une perturbation extérieure, la flottaison du navire et la forme de la carène sont modifiés ; le centre de carène du navire s'est déplacé mais la position du centre de masse du navire (son centre de gravité) est inchangée.

3 – Le *métacentre* d'un navire en équilibre *stable* est toujours **au-dessus** du centre de gravité (**G**), alors que le *centre de carène* (**C**) peut être au-dessus ou au-dessous du centre de gravité.

Remarque : De même qu'il y a un métacentre transversal **m** (pour le roulis) il y a un métacentre longitudinal **M** (pour le tangage).

4 – La stabilité transversale du navire est d'autant plus grande que la distance entre le métacentre transversal **m** et le centre de masse **G** est grande (à condition évidemment que le métacentre **m** soit au-dessus du centre de masse **G**).

5 – L'élévation du métacentre transversal **m** dépend des formes de la carène ; le

métacentre d'un navire droit (*métacentre initial*) est d'autant plus élevé que le demi-volume de sa carène qui s'enfonce augmente et que le demi-volume qui s'élève diminue quand le navire s'incline (prend un peu de gîte) ; c'est ce qui détermine la *stabilité de forme*.

Remarque : Plus le *métacentre transversal* **m** sera haut, plus la *stabilité de forme* sera grande et plus le navire reviendra facilement vers sa position initiale en cas de roulis du navire, ou en cas de gîte due à une perturbation temporaire.

6 – L'abaissement du centre de masse dépend de la répartition des masses à bord du navire ; le centre de masse pesante (*centre de gravité*) est d'autant plus bas que le navire est chargé dans les fonds ; c'est ce qui détermine la *stabilité de poids*.

Remarque : Plus le *centre de masse* **G** sera bas, plus la *stabilité de poids* sera grande, et plus le navire reviendra facilement vers sa position initiale en cas de roulis du navire ou en cas de gîte due à une perturbation temporaire.

Métacentrique : Qui concerne le métacentre.

Métacentrique (Courbe –) : La courbe métacentrique est la réunion des métacentres correspondant à toutes les inclinaisons possibles.
[Voir le mot *Métacentre*].

Métacentrique (Hauteur –) : Distance h du métacentre initial **M** au centre de gravité **G** du navire.

Remarque : La hauteur métacentrique $h = GM$ caractérise la stabilité du navire.

Métacentrique (Rayon –) : Distance du métacentre **M** au centre de poussée **C**.

Remarque : Le centre de poussée **C** est le centre de gravité du volume d'eau occupé par la carène du navire.

Métachronisme : Espèce d'anachronisme qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui auquel il est arrivé.

Métaconnaissance : Connaissance générale permettant d'acquérir des connaissances ordinaires.

Métafram : Alliage poreux de cuivre-plomb-étain (bronze fritté, $CuPb_{20}Sn_5$) que l'on imprègne d'huile de graissage et que l'on emploie pour fabriquer des coussinets auto-lubrifiants.

Métairie : Terres agricoles louées à un métayer, avec les logements et autres bâtiments nécessaires pour les faire valoir ; le propriétaire des terres peut financer les moyens de production (en partie ou entièrement : matériel agricole, semences, etc.) ; le métayer doit rendre au propriétaire une fraction, déterminée par le contrat de métayage, des produits obtenus : grains, lait, têtes de bétail, etc.

Métal : 1 – [Pour l'Académie française] Un métal est un corps simple, le plus souvent ductile et malléable, généralement bon conducteur de la chaleur et de l'électricité.

Remarques : **a)** – La ductilité est la propriété de s'étirer sans se rompre.

b) – Les métaux forment la plus grande partie des cases du tableau périodique des éléments chimiques.

c) – Un métal lourd est un métal de masse atomique élevée.

2 – [Pour un physicien] Un métal est un cristal formé d'atomes d'un même élément, qui mettent en commun les électrons de leur couche externe.

Remarques : **a)** – Un métal est un réseau cristallin d'ions positifs baignés dans une nuée d'électrons presque libres.

b) – C'est cette nuée d'électrons négatifs peu liés aux ions positifs qui explique la plupart des propriétés physiques des métaux.

3 – [Pour un chimiste] Un métal est un élément chimique qui a tendance à perdre facilement des électrons de sa couche externe.

Remarques : **a)** – Les électrons de la couche externe d'un atome de métal font partie de l'assemblage dans lequel cet atome est lié à des molécules organiques.

b) – Le nombre d'électrons perdus par un atome de métal par rapport à son état électriquement neutre définit l'état d'oxydation de cet atome.

c) – Les atomes métalliques absorbent et réémettent des radiations de longueurs d'onde particulières liées à leur état d'oxydation : le spectre d'absorption ou de réémission constitue la signature de l'état d'oxydation du métal.

4 – L'alchimie avait pour objet de *transmuter* chaque métal en un métal plus noble pour aboutir au métal le plus noble de tous, qui est l'or.

Remarques : a) – Les Anciens connaissaient sept métaux : dans l'ordre de noblesse décroissant, l'*or*, l'*argent*, le *fer*, le *cuivre*, l'*étain*, le *mercure*, et le *plomb* ; les Anciens imaginaient les métaux comme des végétaux qui pousseraient dans la terre à partir du rayonnement de la planète associée à chacun d'eux.

b) – Le grand savant anglais Isaac Newton (1643-1727) a étudié l'alchimie et la transmutation des métaux ; il a laissé une centaine de manuscrits pour exposer les résultats de ses travaux sur ce sujet.

5 – Pour les Chinois, le métal le plus noble, l'or, devait pouvoir être transformé en une liqueur susceptible de conférer l'immortalité à celui qui la boirait.

Remarque : L'or était le métal divin.

6 – Pour les alchimistes arabes et les alchimistes européens de la Renaissance, chaque métal était associé à un élément complémentaire.

Exemple : Le mercure était associé au non-métal soufre.

Métalepse : [*En rhétorique*] Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent.

Exemples : « *Il a vécu* » pour *il est mort* : c'est l'antécédent pour le conséquent ; « *nous le pleurons* » pour *il est mort* : c'est le conséquent pour l'antécédent.

Métalloïde : 1 – On appelle métalloïdes certains corps chimiques simples.

2 – Les métalloïdes sont le *bore*, le *silicium*, le *germanium*, l'*arsenic*, l'*antimoine*, le *tellure*, et l'*astate*.

Remarques : a) – Généralement, les oxydes de métalloïdes sont amphotères, alors que les oxydes des métaux sont basiques et les oxydes des non-métaux sont acides.

b) – Les métalloïdes se comportent pour la plupart comme des semi-conducteurs.

c) – Les métalloïdes forment, à la droite du tableau périodique des éléments dit « *de Mendeleïev* » une bande oblique entre les métaux (*aluminium*, *gallium*, *indium*, *étain*, *thallium*, *plomb*, *bismuth*, *polonium*, *ununtrium*, *flérovium*, *ununpentium* et *livermorium*) et les non-métaux (*carbone*, *azote*, *oxygène*, *phosphore*, *soufre* et *sélénium*).

d) – Les métalloïdes regroupaient à l'origine tous les éléments non métalliques (*non-métaux*, *halogènes* et *gaz rares*).

Métal magnétique : 1 – Les métaux magnétiques employés dans les fabrications électriques comprennent les *aciers doux*, les *fers forgés*, les *fontes* et les *aciers durs*.

2 – On utilise des aciers forgés et des aciers doux coulés pour fabriquer les carcasses magnétiques.

Remarques : a) – À l'état de tôles, les aciers doux sont employés pour la construction des noyaux d'induit et les transformateurs.

b) – Les métaux magnétiques doivent toujours avoir été refroidis assez lentement, ou recuits à température suffisante (au-dessus de 850°C) pour que le métal ait subi toutes les transformations nécessaires.

3 – Les fers forgés et les aciers doux employés pour la fabrication des masses polaires doivent contenir :

- i)** de la *ferrite* en abondance, avec des grains polyédriques très développés,
- ii)** un peu de *perlite*, celle-ci étant localisée dans les joints des grains.

Remarques : a) – L'*austénite*, qui n'est pas magnétique, ne doit pas s'y rencontrer.

b) – De la *cémentite* indép

Remarque : endante indiquerait un excès de carbone.

c) – La présence de *martensite* serait l'indice d'un refroidissement trop rapide ou d'un recuit insuffisant.

d) – Le nickel se dissout dans la *ferrite* en abaissant la perméabilité.

e) – Le nickel réduit la taille des polyèdres de *ferrite*.

f) – Le silicium et l'aluminium augmentent la grosseur des grains de *ferrite*.

4 – Les fontes magnétiques doivent comporter de la *perlite* et de la *cémentite* indépendante.

Remarque : Les fontes magnétiques ne doivent présenter ni *graphite*, ni *martensite*.

5 – Dans les aciers pour aimants, on doit trouver avant la trempe des grains de *ferrite* très petits ; après une trempe au-dessus de 850°C on aperçoit de la *martensite* formant de très petits triangles en raison de la forte teneur en carbone.

Remarque : Une trempe incomplète dans un acier à aimants se reconnaît à la présence de la *perlite* en très grandes quantités.

Métal Muntz : Voir l'expression *Muntz (Métal –)*.

Métal (Non –) : Corps pur qui n'est ni un métal (*fer, aluminium, cuivre, argent, or, nickel, cobalt, mercure, métaux rares*) ni un halogène (*fluor, chlore, brome, iode et astate*) ni un gaz rare (ou gaz noble : *hélium, néon, argon, krypton, xénon, radon*) et probablement l'*élément 118* ou *ununoctium*).

Remarque : On entend par non-métaux : l'*hydrogène, le carbone, l'azote, l'oxygène, le phosphore, le soufre et le sélénium*.

[Voir l'expression *Métaux rares*].

Métamorphose : 1 – Transformation, changement d'une forme en une autre.

Exemple : La *métamorphose* de *Daphné* en *laurier* ; les *métamorphoses* d'une chenille en *nympe* et de la *nympe* en *papillon*.

Remarque : La plupart des *métamorphoses* cachent des sens allégoriques.

2 – [Au figuré] Changement extraordinaire dans la fortune, dans l'état, dans le caractère des particuliers.

Exemple : Cet homme autrefois si emporté, est devenu doux et modéré : voilà une grande *métamorphose*.

Métamorphoser : Changer d'une forme en une autre.

Remarque : L'arrivée du pilote à la timonerie du navire qui achève sa traversée *métamorphose* le capitaine en lui enlevant un fardeau des épaules.

Métaphore : [En rhétorique] Espèce de comparaison par laquelle on transporte un mot de son sens propre et naturel dans un autre sens.

Exemple : Homère appelle les rois *pasteurs des peuples*.

Métaphysique : 1 – Science qui traite des premiers principes de nos connaissances, des idées universelles, des êtres spirituels.

Remarques : a) – La connaissance *métaphysique* est *abstraite* et *spéculative*.

b) – La certitude *métaphysique* est fondée sur l'évidence [d'après *René Descartes* (1596-1650)].

c) – La *métaphysique* recherche un *commun distinct* dans des événements apparemment étrangers [d'après *Tristan Garcia* (né en 1981)].

d) – La *métaphysique* fait apparaître des *invariants* dans les faits physiques.

e) – La *connaissance scientifique* ne peut atteindre que les *rappports entre les choses*.

f) – Il n'est pas nécessaire de savoir définir la nature des choses que l'on mesure.

2 – *Métaphysique* signifie quelquefois *abstrait* absolument.

Exemple : Ce que vous nous dites là est bien métaphysique.

Métaplasme : Changement qui se fait dans un mot, en retranchant, en ajoutant ou en changeant phonétiquement une lettre ou une syllabe.

Exemples : On dit par métaplasme « *malgré lui, malgré ses dents* » au lieu de « *malgré lui, malgré ses aidants* » ; l'inspecteur de police Alexandre-Benoît Bérurier, l'un des héros des romans « *San Antonio* » de Frédéric Dard (1921-2000), dit « *lycée de Versailles* » au lieu de « *vice versa* ».

Métastase : 1 – Transport d'une maladie, qui se fait d'une partie du corps dans une autre.

2 – [*Au figuré*] Changement extraordinaire dans la fortune, dans l'état, dans le caractère des particuliers.

Métatarse : La partie du pied qui est entre le cou-de-pied et les orteils.

Métathèse : Figure de grammaire chez les Grecs et les Latins, qui consiste dans la transposition d'une lettre.

Métaux rares : Les *métaux rares* forment un groupe d'éléments chimiques aux propriétés voisines, composé du scandium, de l'yttrium et des quinze lanthanides.

Remarque : On les appelle aussi *terres rares*.

[Voir l'expression *Terres rares* et les mots *Yttrium*, *Scandium* et *Lanthanide*].

Métayage : 1 – Le *métayage* est un mode de *tenure rurale* fréquent dans l'Ouest de la France.

Remarque : L'*exploitant* de la métairie est un *métayer*.

2 – Le *propriétaire* du bien foncier (*métairie*) apporte le bétail et les semences.

3 – Le *métayer* apporte des outils, éventuellement un train de labour ou un tracteur agricole et il fournit sa force de travail.

4 – Dans le bail ordinaire de métayage à *mi-fruit* tous les profits sont partagés par moitiés : une moitié pour le propriétaire, l'autre moitié pour le métayer.

Remarque : Parfois, le propriétaire ne prend que le tiers ou le quart des profits lorsque le bien foncier a été revalorisé par le métayer, par exemple par le défrichement d'une surface inculte.

[Voir le mot *Tenure*].

Métayer : Celui ou celle qui fait valoir une terre qui ne lui appartient pas et qui rend au propriétaire une partie du produit réalisé.

Remarque : Métayer se confond (à tort) en quelques endroits avec le *fermier*, qui fait lui aussi valoir des terres qui ne sont pas à lui, mais qu'il afferme en argent.

[Voir le mot *Affermer*].

Méteil : Froment et seigle mêlés ensemble.

Remarque : On appelle *passé-méteil* le blé dans lequel il y a deux tiers de froment contre un tiers de seigle.

Métempsycose : 1 – La métempsycose est la doctrine de la transmigration des âmes.

Remarque : La question de la transmigration de l'âme après la mort n'est pas plus ardue que celle de l'apparition de l'âme entre la conception et la naissance.

2 – Passage d'une âme dans un corps autre que celui qu'elle animait, après que celui-ci est mort.

Remarque : Le philosophe présocratique grec Pythagore (580-495 av. J.-C.) a soutenu l'opinion de la métempsycose.

3 – [*Au pluriel*] Incarnations successives d'une âme après la mort.

Météore : 1 – On appelle *météore* tout corps ou tout phénomène en relation avec l'atmosphère terrestre.

Exemple : L'orage est un météore imprévisible et violent.

Remarque : Les météores se passent et apparaissent entre les régions supérieures

de l'atmosphère et la surface de la Terre.

2 – On appelle aussi *météores* différents états de l'atmosphère :

i) *météores aériens*, les vents ;

ii) *météores aqueux*, la pluie, la grêle, la neige, la rosée, le givre, la brume ;

iii) *météores ignés*, les feux follets, les éclairs, le tonnerre, les étoiles filantes ;

iv) *météores lumineux*, les arcs-en-ciel, les parhélies, les aurores boréales ou australes.

Météorite : Corps solide naturel arrivant de l'espace et parvenant sur la surface terrestre après avoir traversé l'atmosphère terrestre.

Météorologie (en anglais « *meteorology* ») : Discipline scientifique interdisciplinaire qui vise à comprendre les phénomènes atmosphériques à l'aide des sciences physique, chimique et mathématique, à partir des mesures de pressions et de températures effectuées systématiquement en altitude ou au sol sur de vastes territoires.

La science de la météorologie étudie les phénomènes atmosphériques ou météores ; elle permet d'effectuer des prévisions vérifiables du temps qu'il fera en un lieu donné et dans les heures ou les jours qui suivent.

Remarques : **a)** – Les météores concernés sont des phénomènes qui apparaissent dans l'atmosphère terrestre.

b) – Les météores pris en compte comprennent notamment les vents, les précipitations de pluie, de grêle ou de neige, les orages, les tempêtes et les ouragans, typhons ou cyclones.

c) – Les lois météorologiques sont de nature statistique.

d) – La prévision météorologique est un terme *flou* et il convient de contrôler les indications des bulletins météorologiques officiels par l'examen de cartes d'analyse qui représentent notamment l'évolution des fronts ; si l'on se trouve à terre, on se fie à l'*apparence du temps* à dire d'expert, dans le lieu de référence. [Voir l'expression *Apparence du temps*].

e) – On appelle *météorologie* l'étude des variables dynamiques de l'atmosphère.

f) – On appelle *climatologie* l'étude des variables statiques de l'atmosphère.

Météorologique : Qui concerne les météores.

Remarque : Il se dit des observations que font les physiciens météorologues sur les degrés du froid, du chaud, sur les vents, la quantité de pluie, et autres objets semblables, pendant le cours d'une année ou des temps plus ou moins longs.

Exemple : Observations météorologiques.

Météorologiques (Conditions –) : Certaines conditions météorologiques augmentent les risques d'accidents, en mer (abordages) comme sur la route :

i) La brume épaisse en mer modifie la perception des risques d'abordage et est une source de fatigue qui peut diminuer la vigilance.

ii) Un froid humide est éprouvant pour les veilleurs et diminue leur vigilance.

iii) La grande chaleur réduit l'attention des veilleurs et des conducteurs des véhicules terrestres ou des navires.

iv) La soif par temps chaud peut entraîner la consommation de boissons telles que la bière qui réduisent la concentration.

Météorologiques (Prévisions –) : **1** – Annonce des conditions météorologiques que l'on rencontrera dans les heures ou les jours qui viennent, à partir d'une étude fondée sur des modèles scientifiques, sur d'innombrables observations et sur des calculs.

Remarques : **a)** – Pour prévoir les conditions de temps et de courant qu'il va rencontrer autour du môle d'escale et devant l'avant-port dans les heures qui suivent, le pilote de La Pallice prend évidemment connaissance des prévisions diffusées par les services météorologiques français ou anglais mais, pour plus de certitude, il leur adjoint l'interprétation rigoureuse des observations qu'il a pu

faire au cours des dernières heures en mettant lui-même le nez dehors et en déchiffrant une ou plusieurs cartes d'analyse météorologique.

[Voir l'expression *Apparence du temps*].

b) – Vouloir prévoir le temps qu'il va faire par quelques observations du dernier moment, ou par la constatation sommaire de quelques phénomènes, c'est tomber de la prévision dans la vaticination, dans la prophétie mystique.

2 – La qualité des prévisions météorologiques dépend de la commodité des méthodes et de la facilité à les mettre en œuvre.

Remarques : a) – L'École météorologique norvégienne de Bergen a mis au point, à partir de 1923, l'une des premières méthodes rigoureuses de prévision météorologique dans les climats tempérés.

On l'appelle la *théorie norvégienne des fronts*.

[Voir le mot *Climat*].

b) – Les méthodes employées actuellement par les organismes officiels emploient des algorithmes très puissants et traitent un nombre incroyablement élevé de variables et de paramètres ; la prise en compte de toutes les interactions qui peuvent se produire entre les petites mailles élémentaires dont on découpe par la pensée l'ensemble de l'atmosphère, demande des capacités de calcul considérables et demande les ordinateurs les plus puissants que l'on puisse imaginer.

[Voir le mot *Variable*].

3 – La méthode norvégienne de prévision du temps dans nos climats tempérés s'attache d'abord à comprendre les lois générales de la circulation atmosphérique dans toute l'étendue de la troposphère, c'est-à-dire entre le sol et la tropopause, à savoir dans les 10 premiers kilomètres à partir du sol.

Remarques : a) – La *troposphère* est la couche atmosphérique qui s'étend du sol à une altitude d'environ 10 000 mètres ; dans la troposphère, la température décroît avec l'altitude à raison d'environ 1K en moyenne tous les 180 mètres parce que, dans la troposphère, l'atmosphère est chauffée par le bas, par transfert de chaleur depuis le sol (la surface continentale ou océanique).

b) – On observe des *gradients verticaux* de température négatifs dans la troposphère, jusqu'à la barrière constituée par la tropopause.

c) – Les *gradients horizontaux* de température dans la troposphère augmentent avec l'altitude jusqu'à la tropopause : ils sont à l'origine des déplacements d'air que l'on appelle les vents.

d) – Les vents les plus violents de la basse atmosphère (troposphère) se situent à la limite de la tropopause, à une altitude de l'ordre de 10 kilomètres : ce sont les *courants-jets* bien connus des aviateurs longs-courriers.

e) – La *tropopause* est la couche intermédiaire qui sépare la troposphère de la stratosphère, à une altitude d'environ 10 kilomètres pour les climats tempérés, 16 kilomètres au-dessus des régions équatoriales ou 8 kilomètres au-dessus des régions polaires ; l'altitude de la tropopause varie avec la température moyenne dans la troposphère et c'est pour cette raison qu'elle est plus élevée en région polaire qu'aux tropiques ; elle est également plus élevée l'été que l'hiver ; l'épaisseur de la tropopause est de l'ordre du kilomètre.

f) – Le gradient vertical de température dans la tropopause devient soudainement beaucoup plus faible que dans la troposphère, jusqu'à s'annuler et c'est ce qui caractérise de la tropopause ; après que l'on a dépassé la tropopause, dans laquelle la température est stable malgré la variation d'altitude, le gradient vertical de température devient positif : les gradients de température verticaux sont positifs dans la stratosphère.

g) – La *stratosphère* est la couche atmosphérique comprise entre les altitudes

d'environ 12 et 50 kilomètres, variables avec la température du sol, c'est-à-dire avec la latitude et avec la saison ; dans la stratosphère (au-dessus de la tropopause) la température croît avec l'altitude en raison de l'absorption du rayonnement ultraviolet du Soleil par l'ozone présent dans la stratosphère ; la couche atmosphérique qui se trouve au-dessus de la stratosphère est appelée la mésosphère et elle s'étend entre environ 50 et 80 kilomètres au-dessus du sol ; c'est dans la *mésopause*, qui sépare la mésosphère de la thermosphère à une altitude d'environ 600 kilomètres, que l'on mesure les températures la plus basses de l'atmosphère (-80°C).

h) – Situation des différentes couches de l'atmosphère terrestre :

<i>Nom de la couche</i>	<i>Limite inférieure</i>	<i>Limite supérieure</i>
Exosphère	600 km	5 000 km
Thermosphère	90 km	600 km
Mésopause	80 km	90 km
Mésosphère	50 km	80 km
Stratosphère	12 km	50 km
Stratopause	10 km	12 km
Troposphère	Sol	10 km

4 – La méthode norvégienne étudie ensuite les *accidents* à savoir les *perturbations* (encore appelées dépressions, ou cyclones, ou typhons, ou ouragans) de cette circulation atmosphérique dans la troposphère (c'est-à-dire dans la plus basse couche de l'atmosphère).

Remarques : a) – C'est l'observation et l'interprétation des perturbations de la circulation atmosphérique dans la basse atmosphère qui constituent la base des prévisions météorologiques.

b) – Une perturbation, ou *dépression atmosphérique*, est constituée d'une masse d'air chaud entourée par des masses d'air plus froides ; la masse d'air chaud et les masses d'air froid sont toutes en contact avec le sol.

c) – On appelle communément *apparence du temps* les conséquences de ces perturbations (direction et force du vent, état de la mer, précipitations, brume, etc.) que l'on peut prévoir localement en tenant compte principalement de ses propres observations (évolution et état de la pression atmosphérique, direction et force du vent, aspect du ciel, surcote ou décote du niveau de la mer et retard éventuel du plein par rapport aux prévisions de la marée astronomique, etc.).

d) – Les véritables *prévisions météorologiques* diffusées continuellement par les services spécialisés de l'État sont le résultat de l'interprétation rigoureuse, grâce à des algorithmes très compliqués et au moyen d'une puissance de calcul incroyable, d'un nombre immense d'observations météorologiques effectuées par des stations spécialisées réparties sur une grande partie de la Terre.

5 – L'origine des perturbations doit être recherchée dans les différences de températures des différentes masses d'air qui se déplacent à la surface de la Terre.

Remarques : a) – On appelle *masse d'air* un volume d'air atmosphérique homogène, au contour fermé et quasi-étanche, qui possède une température et un taux d'humidité constants à altitude égale ; la pression et la température à l'intérieur d'une masse d'air peuvent varier automatiquement avec l'altitude si la masse d'air a un développement vertical important ; les échanges de matière entre des masses d'air voisines sont infimes : les masses d'air ne se mélangent pas.

b) – Les différentes masses d’air se sont formées à différentes latitudes, dans des zones géographiques où la circulation atmosphérique est lente, au-dessus des océans ou des continents et elles acquièrent leurs caractéristiques de température et d’humidité relative au contact du sol ; les masses d’air sont chauffées ou refroidies au contact du sol ; le sol (l’eau de la mer humide ou la terre sèche) est chauffé directement par le rayonnement du Soleil.

c) – La zone de rencontre de deux masses d’air de températures et d’humidités relatives différentes s’appelle un *front*.

d) – Un *front* est une surface de discontinuité thermique séparant deux masses d’air d’origines différentes, non miscibles, de températures et humidités relatives différentes.

6 – Il existe, dans l’hémisphère Nord, une surface de discontinuité particulière qui sépare l’air froid venant du Nord (l’air polaire) et l’air chaud venant du Sud (l’air tropical) ; cette surface appelée *front polaire* est inclinée en pente très douce (environ 1/100) du Pôle vers l’Équateur (c’est-à-dire du Nord vers le Sud) de telle sorte que l’air chaud (plus léger) recouvre l’air froid (plus dense) ; le front polaire coupe la surface de la Terre (le sol) suivant une ligne ondulée, qui oscille entre les 40^{ème} et 60^{ème} degrés de latitude.

Remarques : a) – Pour fixer les idées, le Fort Boyard de la télévision, situé entre l’Île d’Oleron et l’Île d’Aix, est situé exactement sur le 46^{ème} parallèle.

b) – Le front polaire constitue la plus importante des surfaces de discontinuité thermique du climat tempéré ; ses ondulations, variables dans le temps, sont à l’origine de la plupart des principales grandes perturbations atmosphériques (perturbations-mères).

c) – Les ondulations d’une surface de discontinuité (par exemple le front polaire) se traduisent par la pénétration de vagues d’air chaud et humide dans l’air froid plus dense ; les vagues d’air chaud se développent dans l’air froid et engendrent des conflits de masses d’air appelées dépressions ; à partir de ce moment se créent des mouvements relatifs entre ces masses d’air de températures et humidités différentes.

d) – On dit qu’un *conflit* survient lorsque des éléments, des forces antagonistes entrent en contact et cherchent à s’évincer.

e) – Très souvent, plusieurs dépressions se forment simultanément le long d’un front, notamment du front polaire ; elles constituent une *famille de dépressions* ; leur nombre est fréquemment de 4 à 6 et les dernières sont plus au Sud que les premières ; les dernières dépressions sont en général moins creuses que les premières.

f) – Il est rare que les premières dépressions d’une famille traversent la France : elles passent habituellement beaucoup plus au Nord, entre l’Islande et l’Écosse ; les dépressions-filles, celles qui se forment par régénération des premières, souvent très violentes, peuvent intéresser le Nord de la France et parfois, s’étendre sur toute l’Europe occidentale, jusqu’à la Méditerranée ; de même pour les dernières perturbations de la famille.

g) – Quand toutes les dépressions sont passées, l’air polaire s’étend sur l’Europe ; la pression atmosphérique est élevée : on est dans un « *anti-cyclone* » ; on observe du beau temps jusqu’à ce qu’une nouvelle série d’ondulations du front polaire crée une nouvelle famille de dépressions.

7 – Considérons une dépression isolée correspondant au modèle frontal idéal du Norvégien Wilhelm Bjerknes (1862-1951), entre sa naissance et sa mort :

i) La formation d’une dépression suppose qu’une masse d’air tropical chaud (peu dense) soit entourée de masses d’air polaire froid (plus dense) ;

ii) l’air chaud qui se trouve encore près du sol a tendance à s’élever en

glissant sur les fronts (les surfaces de séparation des masses d'air froid et d'air chaud) ;

iii) l'air chaud finit par se retrouver au-dessus des masses d'air froid qui l'entourent ;

iv) après qu'une partie de l'air chaud s'est élevée au-dessus des masses d'air froid, il se forme au niveau du sol un appel d'air ; l'air chaud qui est parti du centre de la perturbation, en créant une dépression (c'est-à-dire un vide partiel) est remplacé par l'air polaire qui se trouve dans les masses d'air froid ;

v) le tourbillon constitué par la montée de l'air chaud et par son remplacement par l'air froid accroît la chute de la pression atmosphérique en son centre ;

vi) la dépression se creuse (la pression au sol diminue) en fonction du débit d'air chaud qui est mis en mouvement par convection dans l'atmosphère ;

vii) le déplacement vers le centre de la dépression de l'air froid de remplacement constitue le vent que l'on observe à l'approche d'une dépression, pendant qu'elle passe et après qu'elle est passée ;

viii) sous nos climats, les dépressions ont tendance à se déplacer vers l'Est, selon la règle énoncée par le Français Gustave Coriolis (1792-1843) ;

ix) La dépression possède, à l'origine, une réserve d'énergie caractérisée par la différence des températures entre les masses d'air qui la constituent ;

x) Pendant que l'air tropical chaud s'élève, sa pression locale diminue et sa température baisse ;

xi) La réserve d'énergie du système se dissipe sous la forme d'énergie cinétique (les vents) et par les changements d'état endothermiques de la vapeur d'eau présente dans l'air pendant qu'il s'élève (passage de l'état gazeux à l'état liquide puis éventuellement à l'état solide) provoquant la formation de nuages et la précipitation d'eau liquide (pluie) ou éventuellement de neige.

xii) Au bout d'un certain temps, l'équilibre thermodynamique finit par se rétablir au fur et à mesure que la dépression se comble (la pression locale augmente) et après que le conflit des masses d'air a disparu, la dépression meurt ; un tourbillon résiduel d'air à température sensiblement homogène continue à se déplacer sous l'effet des courants généraux de l'atmosphère (d'Ouest en Est) jusqu'à disparaître complètement.

8 – Plus la différence de température initiale entre les masses d'air chaude et froides est grande, plus l'énergie disponible est considérable et plus la dépression générera des vents violents.

9 – Lorsque la dépression est jeune, elle possède un secteur chaud largement ouvert vers le Sud ; le front de discontinuité thermique comprend deux parties :

i) sur l'avant (dans le sens de la marche de la dépression) une surface étanche de discontinuité thermique sépare l'air froid de l'air chaud : c'est ce que l'on appelle le *front chaud* ;

ii) une autre surface de discontinuité thermique étanche sépare l'air chaud de l'air froid revenu par l'arrière et au niveau du sol pour remplacer l'air chaud qui s'est élevé : c'est ce que l'on appelle le *front froid*.

Remarques : a) – Les deux fronts (chaud et froid) se rejoignent et se confondent au centre de la dépression.

b) – Le front chaud a une pente très faible sur l'horizontale, de l'ordre de 1/200.

c) – Le front froid a une pente sur l'horizontale plus forte, de l'ordre de 1/20.

10 – Au moment de la formation de la dépression et pendant qu'elle est encore jeune (pendant environ une journée) les isobares dans le secteur chaud (au Sud de

la dépression) sont sensiblement rectilignes et parallèles à la direction du déplacement de la dépression ; au franchissement des fronts, on observe un brusque changement de direction des isobares ; les isobares entourent la zone centrale de la dépression par le Nord.

Remarques : a) – Au début, l'air tropical entre dans la dépression par le côté ouvert (Sud) ; l'air polaire entre dans la dépression par la base des trois autres côtés (Est, Nord et Ouest).

b) – L'air chaud tendant à s'élever en glissant sur les surfaces de séparation des masses d'air, l'air froid afflue constamment dans les couches inférieures de la dépression.

c) – Le secteur chaud (au Sud) délimité par les fronts chaud et froid tend à s'étrangler à la base (au niveau du sol).

d) – Le tourbillon d'air froid entrant acquiert une vitesse de plus en plus grande et la dépression se creuse dans sa partie centrale (la pression de l'air atmosphérique chute au milieu de la dépression).

11 – Au niveau de la mer, l'ouverture du secteur chaud (au Sud) se réduit progressivement (en quelques jours) ; le front froid et le front chaud finissent par venir en contact l'un avec l'autre sur une longueur plus ou moins grande ; le secteur chaud finit par se trouver détaché de la masse d'air tropical qui l'alimentait : on dit que la dépression est *sécluse*.

12 – Lorsque la dépression parvient à l'âge adulte, l'entrée d'air froid continue ; les deux masses d'air froid (de l'avant à l'Est et de l'arrière à l'Ouest) se rejoignent et viennent au contact, séparées par une surface de discontinuité quasi-étanche.

Remarques : a) – Lorsque la masse d'air chaud ne touche plus le sol, on dit que la dépression entre dans la phase d'*occlusion* et le nouveau front correspondant (en altitude) s'appelle un *front occlus* ; le front occlus ne descend pas jusqu'au sol ; les deux masses d'air polaire qui étaient chacune d'un côté de la masse d'air tropical sont en général à des températures différentes ; la masse d'air plus froid se glisse sous la masse d'air moins froid ; la surface de discontinuité entre les deux masses d'airs polaires froids crée un conflit de masses d'air peu énergique et donnant lieu à des manifestations moins spectaculaires que lorsque la masse d'air tropical chaud était opposée à l'une ou à l'autre des masses d'air polaire.

b) – La masse d'air chaud d'origine est alors située au-dessus des deux masses d'air froid et il ne cherche plus à s'élever.

c) – Les grosses dépressions océaniques de nos climats, qui ont pris naissance au-dessus de l'Atlantique Nord, ont tendance à disparaître au-dessus de l'Europe occidentale ou de la Russie.

13 – Au stade de la *dépression sécluse*, lorsque la masse d'air chaud de la dépression vient de se détacher de sa source d'air tropical, il peut subsister entre les deux fronts froids une poche d'air chaud ; cette poche d'air chaud peut donner naissance à une nouvelle dépression qui, au sol, se situe dans le Sud de la dépression originale.

Remarques : a) – C'est ce qu'on appelle la *régénération par la racine*.

b) – Les deux masses d'air froid, de l'avant et de l'arrière, ne sont souvent pas à la même température.

14 – L'ondulation éventuelle du nouveau front froid qui prolonge vers le bas le front occlus, peut donner naissance à une nouvelle perturbation, moins creuse que la dépression originale (ou dépression-mère, ou *perturbation-mère*).

Remarque : On appelle ces nouvelles perturbations des *perturbations-filles* par rapport aux *perturbation-mère* qui leur ont donné naissance.

15 – Les nuages se forment lorsque de l'air atmosphérique humide se refroidit, souvent dans un courant qui s'élève en altitude : à la nouvelle température (plus basse en raison du gradient vertical négatif des températures dans la troposphère) et à la nouvelle pression (plus faible en raison de l'élévation en altitude) la vapeur d'eau présente dans l'air se condense en gouttelettes d'eau liquide, ou se transforme directement en glace (selon la température locale).

Remarque : La condensation endothermique (c'est-à-dire accompagnée d'une absorption de chaleur) de la vapeur d'eau présente dans l'air absorbe de l'énergie thermique et par conséquent abaisse encore plus la température locale, accélérant la condensation de la vapeur d'eau présente dans la masse d'air ou favorisant la formation de glace.

16 – À l'avant d'une perturbation, la masse d'air chaud a un mouvement ascendant de pente très faible (0,5 pour 100) par glissement sur le front chaud : les nuages qui se forment ont un grand développement horizontal.

Remarques : **a)** – Un front est la *surface* qui sépare deux masses d'air ; sur les cartes dessinées à partir des analyses météorologiques, on représente l'intersection des fronts avec le sol par des *lignes* traditionnellement rouges (fronts chauds) ou bleues (fronts froids).

b) – La plus grande partie de l'humidité de la masse d'air chaud (air tropical) qui glisse sur le front chaud se condense rapidement et forme des nuages épais, un peu en avant du front chaud ; puis, au fur et à mesure que l'air chaud s'élève en glissant sur le front chaud, on trouve successivement un voile d'altostratus, des cirrostratus producteur du halo qui annonce l'arrivée de la perturbation et enfin des cirrus épars tout à l'avant du système dépressionnaire.

17 – Plus en arrière, la masse d'air chaud a un mouvement ascendant par glissement sur le front froid qui a une pente (5 pour 100) plus forte que le front chaud ; l'air chaud et humide étant soulevé brusquement, les nuages qui se forment ont un fort développement vertical.

18 – Enfin, tout à l'arrière de la dépression, l'air chaud glisse en descendant sur le front froid vers le centre de la perturbation, pour remplacer l'air chaud qui s'est élevé sur le front chaud, à l'avant de la dépression.

Remarque : Il n'y a pas de condensation donc pas de nuages dans la masse d'air chaud à l'arrière de la dépression.

19 – À l'arrière du système dépressionnaire, les couches inférieures de la masse d'air froid qui se trouve sous le front froid se réchauffent au contact du sol et il y a formation de courants ascendants, avec des tourbillons, qui donnent naissance à des cumulonimbus : c'est le ciel de traîne avec des grains et des orages.

Remarque : Au passage d'une dépression, sous nos climats, il pleut en l'avant de la ligne rouge du front chaud et à l'arrière de la ligne bleue du front froid.

20 – À mesure que la dépression approche, la pression atmosphérique baisse ; la baisse est d'autant plus sensible que l'air chaud gagne les couches plus basses, donc plus denses.

Remarque : La baisse la plus rapide se produit juste avant le passage du front chaud, c'est-à-dire au passage du front chaud ; elle coïncide avec l'arrivée des nuages les plus denses et avec la pluie la plus abondante.

21 – La pression atmosphérique reste constante au passage du front chaud.

Remarque : On entend par *passage du front chaud* en un lieu donné, le moment où la surface de séparation des masses d'air froid (en avant de la dépression) et d'air chaud (au centre de la dépression) est en contact avec le sol en ce lieu.

22 – La pression atmosphérique remonte brusquement à l'arrivée de l'air polaire en arrière du front froid (surface de séparation des masses d'air chaud au centre de la dépression et d'air froid en arrière de la dépression).

23 – Les fronts, surtout les fronts froids, correspondent à des sautes brusques dans la direction des vents.

Remarques : a) – Lorsque le retour d’air froid polaire sur l’arrière de la dépression est particulièrement violent, les isobares prennent une forme caractéristique en « V », et l’on observe une ligne de grains.

b) – Dans le cas d’une dépression importante, le front froid n’est presque jamais unique, mais on observe les passages successifs de fronts froids secondaires accompagnés à chaque fois d’une rotation des vents, d’une hausse de la pression atmosphérique et d’une baisse de la température ; ces fronts froids gardent une individualité marquée et ils se propagent sans modifications pendant une durée variable entre un et plusieurs jours ; leur vitesse de déplacement est de l’ordre de 40 km/h.

23 – Les manifestations météorologiques au sol sont certainement les conséquences des phénomènes de circulation atmosphériques aux altitudes comprises entre 3 et 8 kilomètres.

Métèque : 1 – [*Terme d’Antiquité*] Étranger résidant dans une ville grecque sans avoir les droits d’un citoyen.

Remarques : a) – Métèque est tiré du grec μέτοικος qui signifie « *qui émigre* », « *qui vient s’établir quelque part* ».

b) – [À Athènes] Étranger venant s’installer dans la cité, moyennant une redevance.

c) – Les métèques étaient des hommes libres.

d) – Vers 300 av. J.-C., il y avait, à Athènes, 21 000 citoyens, 10 000 métèques et 400 000 esclaves.

e) – Les métèques d’Athènes pouvaient être des réfugiés politiques d’autres cités ; ou encore des artisans et des commerçants venus exercer des industries délaissées par les Athéniens.

f) – Les métèques ne pouvaient posséder ni maisons, ni terres à Athènes.

g) – Les métèques participaient comme fantassins aux opérations militaires engagées par la cité, mais ils ne participaient ni à l’assemblée du peuple (en grec ἐκκλησία), ni à la gestion des affaires de la cité.

2 – [*Par extension*] Étranger domicilié dans l’État ou dans la cité, protégé par la loi et soumis, d’une façon générale, aux mêmes obligations militaires et fiscales que les citoyens, sans être admis, toutefois, à la citoyenneté.

3 – [*Par extension et péjoratif*] Personne, souvent étrangère, dont l’aspect exotique, l’allure, le comportement n’inspirent pas confiance.

Méthode : 1 – Manière de dire ou de faire quelque chose avec un certain ordre et conformément à certains principes.

2 – Ensemble de démarches que suit l’esprit pour découvrir et démontrer la vérité.

Remarque : On distingue la méthode déductive (établissement de liens entre les causes et les effets, entre les principes et les conséquences) de la méthode inductive (établissement de règles, découverte de lois scientifiques par la généralisation des observations).

3 – Ensemble de démarches raisonnées, suivies pour parvenir à un but.

4 – *Méthode* se dit aussi pour signifier simplement un *usage*, une *coutume*, une *habitude*.

Exemples : Il ne salue jamais le premier, c’est sa méthode ; chacun a sa méthode ; cet homme a une étrange méthode.

Méthodologie : Étude des méthodes de recherche et d’analyse propres à une science, à une discipline.

Remarque : Le mot *méthodologie* ne doit pas être employé comme synonyme de *méthode*.

Méticuleux : Susceptible de petites craintes.

Exemple : La faiblesse de sa santé le rend méticuleux.

Métier : **1** – Profession d'un art mécanique.

2 – *Métier* signifie aussi l'assemblée, la compagnie des gens d'un corps qui exercent un même métier.

Remarques : **a**) – *Métier* est l'ancien nom des groupements professionnels que l'on a appelés *corporations* à partir du XVIII^e siècle et que l'on appelle parfois aujourd'hui *syndicats professionnels*, à ceci près que ceux qui exerçaient une *profession* étaient obligés d'adhérer au *métier*, plus tard à la *corporation*, alors que chacun aujourd'hui, en France, est libre d'adhérer au syndicat professionnel de son choix, ou de n'adhérer à aucun syndicat et que le pluralisme syndical est de règle ; cette liberté syndicale est d'ordre public.

b) – Les métiers libres ou réglés étaient jadis contrôlés par les municipalités qui pouvaient en établir les statuts et les règlements et les faire surveiller par la police locale.

c) – Les *métiers réglés* n'avaient pas le capacité de plaider ; les immeubles qu'ils occupaient ne leur appartenaient pas.

d) – Pour entrer dans un *métier réglé*, il suffisait d'être admis et inscrit par les échevins de la ville.

e) – Les métiers, corporations ou autres groupements professionnels ont été interdits par la loi Isaac Le Chapelier (1754-1794) du 14 juin 1791 ; la loi Le Chapelier a été abrogée en deux temps : d'abord par la loi Émile Ollivier (1825-1913) du 25 mai 1864 qui abolit le délit de coalition, puis par la loi du 21 mars 1884 relative aux syndicats professionnels, dite loi Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904).

3 – Les *métiers jurés* avaient leur propre personnalité juridique.

Remarques : **a**) – Leurs membres étaient égaux entre eux et ils prêtaient serment.

b) – Les membres jurés élisaient chaque année des jurandes pour défendre les intérêts du métier tout au long de l'année.

c) – Tous les membres jurés se réunissaient pour établir leurs statuts, leurs règlements et leur budget et pour traiter de leurs intérêts collectifs.

d) – Chaque métier déterminait les conditions d'accès à la maîtrise : apprentissage, éventuellement tour de France, chef-d'œuvre réalisé personnellement par l'aspirant, etc.

e) – L'autorité de tutelle reconnaissait les métiers jurés en approuvant leurs statuts.

f) – Les maîtres-jurés exerçaient le monopole de leur art dans les limites d'un territoire déterminé.

4 – Par l'Édit de février 1776, le ministre libéral Turgot (1727-1781) avait déjà supprimé les métiers ou corporations qu'il jugeait trop préoccupés par la recherche de leurs intérêts propres au détriment de l'intérêt général.

Remarque : Cette mesure a coûté sa place de ministre à Turgot.

5 – Par l'Édit d'août 1776, le ministre Maurepas (1701-1781) rétablit les métiers et réduit leur nombre.

6 – L'Assemblée Constituante supprima les métiers, confréries, corporations, etc. par la loi du 14 juin 1791, dite loi Le Chapelier.

7 – La loi Ollivier du 25 mai 1864, qui abrogeait la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, supprima pratiquement les sanctions applicables en cas de reconstitution des coalitions, des métiers ou des corporations.

Remarques : **a**) – La première profession à reconstituer des groupements

professionnels (les *syndicats professionnels* visés par le livre 1er de la deuxième partie du Code du Travail) fut celle des boulangers.

b) – Des syndicats de pilotes-lamaneurs se formèrent dans certains ports entre 1864 et 1884.

8 – La loi du 22 mars 1884, dite loi Waldeck-Rousseau autorisa la constitution de *syndicats professionnels* entre des personnes exerçant le même métier ou des métiers connexes ; les syndicats professionnels ont *exclusivement* pour objet l'étude et la *défense des droits* ainsi que des *intérêts matériels et moraux*, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts.

Remarques : a) – Contrairement aux *métiers* de l'Ancien Régime, il y a, en droit, la *liberté syndicale* en France et le pluralisme syndical est, en principe, la règle ; la liberté d'adhérer au syndicat professionnel de son choix ou de n'adhérer à aucun syndicat est garanti par le préambule de la Constitution de la IV^{ème} République (27 octobre 1946), qui a été repris par la Constitution actuellement en vigueur de la V^{ème} République (4 octobre 1958).

b) – Chacun peut adhérer au syndicat de son choix ou n'adhérer à aucun syndicat.

c) – Chacun peut se retirer à tout moment du syndicat auquel il adhère, même en présence de clauses contraires (Code du Travail Art. L2141-1 et Article L2141-3).

d) – La loi du 22 mars 1884 sur les syndicats professionnels a été introduite (avec ses modifications ultérieures) dans le Code du Travail.

9 – Les syndicats professionnels peuvent se regrouper en fédérations de syndicats (par exemples une Fédération de syndicats de la métallurgie, une fédération de syndicats de pilotes-lamaneurs) et les fédérations peuvent se regrouper en confédérations (par exemple la Confédération Générale du Travail - CGT).

Remarques : a) – La Fédération des syndicats de pilotes-lamaneurs a été fondée au Havre en 1901 et elle est autonome, c'est-à-dire qu'elle n'est affiliée à aucune confédération.

b) – Actuellement (2021) il n'y a ni pluralisme syndical, ni véritable liberté syndicale chez les pilotes en France : tous les pilotes commissionnés pour un parcours ou pour un port donné sont affiliés à un syndicat unique et tous les syndicats de pilotes sont affiliés à une même fédération de syndicats de pilotes.

c) – La réglementation actuelle du pilotage est un frein à toute évolution dans ce domaine.

d) – La même « *unité syndicale* » se retrouve, de fait, dans d'autres professions portuaires : les ouvriers dockers de chaque port appartiennent souvent à un même syndicat qui est traditionnellement affilié à la Fédération CGT des Ports et Docks.

e) – Le taux de syndicalisation dans la Marine Marchande française au long cours est traditionnellement faible : c'est en partie la conséquence de l'éparpillement des marins qui passent leur vie, soit en mer et dans les ports étrangers, soit en congé éparpillés dans leurs foyers ; cela explique en grande partie la dévalorisation relative de la profession de marin.

[Voir l'expression *Syndicat professionnel*].

Métis : 1 – On appelle ainsi un homme né d'un Européen et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une Européenne.

2 – Il se dit aussi des chiens qui sont engendrés de deux races, comme d'un mâtin et d'une levrette, d'une épagneule et d'un barbet.

Exemple : Ce chien n'est pas franc lévrier, il est métis ; c'est un métis.

Métonomiasie : Changement de *nom propre* par la voie de la traduction servile.

Exemple : La branche anglaise de la maison allemande *Battenberg* a choisi en 1917 de prendre le nom *Mountbatten* ; c'était au cours de la guerre de 1914 qui opposait l'Angleterre à l'Allemagne.

Remarque : *Mountbatten* est la traduction servile en anglais de l'allemand *Battenberg*.

Métonymie : Figure de rhétorique par laquelle on met la *cause* pour l'effet, le *sujet* pour l'attribut, le *contenant* pour le contenu, la *partie* pour le tout, etc.

Exemple : « Cette obscure clarté qui tombe des étoiles, enfin avec le flux nous fait voir *trente voiles* », au lieu de « trente *vaisseaux* à voiles ».

[Corneille, *Le Cid*, acte IV, scène 3].

Remarque : La scène se passe à Séville, en Andalousie (Espagne) ; le marnage peut atteindre 2 mètres à Cadix.

Métoposcopie : Art de conjecturer par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à quelqu'un.

Remarque : La *métoposcopie* n'est qu'une pratique chimérique.

Mètre : **1** – Unité de longueur de base du système international.

Remarque : Le mètre était l'unité principale des mesures républicaines.

[Voir le mot *Quadrant*].

2 – À l'origine, le mètre a été choisi comme étant la longueur de la dix millionième partie de l'arc du méridien terrestre compris entre le Pôle boréal et l'Équateur.

Remarques : **a)** – Le mètre était, à l'origine, l'unité principale des mesures républicaines.

b) – Le mètre républicain était équivalent à trois pieds et onze lignes et demie.

3 – Pour obtenir l'équivalence du mètre avec les unités de mesure des longueurs de l'ancien régime, Pierre-François Méchain et Jean-Baptiste-Joseph Delambre ont mesuré par triangulation, entre juin 1792 et juin 1799, la distance de Dunkerque à Barcelone.

Remarque : La longueur du mètre retenue a été de 3 pieds et 11 296 lignes de la toise du Pérou, à la température de 16 degrés un quart.

4 – La longueur officielle du mètre, aujourd'hui, est indépendante des dimensions terrestres.

Remarques : **a)** – En 1889 le Bureau des poids et mesures a défini le mètre comme étant la distance entre deux points sur une barre en alliage de platine et d'iridium ; cette barre est conservée à Sèvres, en France.

b) – En 1960, la 11ème Conférence générale des poids et mesures (CGPM) a défini le mètre comme égal à 1 650 765,73 longueurs d'onde d'une radiation orangée émise par l'isotope 86 du krypton.

c) – Depuis 1983, le mètre est la distance parcourue par la lumière dans le vide en 1/299 792 458 secondes.

Remarque : Étant admis que la vitesse de la lumière dans le vide est la même en tout point de l'Univers et dans toutes les directions, cette définition est universelle.

Mètre : **1** – [En versification] Mot qui signifie *pied*, qui est caractérisé par un nombre de syllabes et par la longueur de ces syllabes, comme le dactyle, le spondée, etc.

Remarques : **a)** – On appelle *dactyle*, en parlant de la poésie grecque ou latine, un pied de vers qui est de trois syllabes, dont la première est longue et les deux autres sont brèves.

b) – On appelle *spondée*, en parlant de la poésie grecque ou latine, un pied de vers qui est composé de deux syllabes longues.

c) – Le vers hexamètre est composé de dactyles et de spondées.

2 – [Par extension] Il signifie aussi *vers*.

Métrète : Mesure ancienne pour les liquides, la même que l'amphore.

Métrie : Fonction définissant la distance des éléments d'un ensemble.

Remarque : Un ensemble muni d'une distance est un *espace métrique*.

Métrologie : **1** – Science de la mesure.

2 – Mesurer, c'est comparer une grandeur avec un étalon-unité.

3 – Le système d'unités en vigueur aujourd'hui est le système international (SI) adopté par une majorité d'États en 1960 et régulièrement amélioré.

Remarques : **a)** – En France, ce sont les métrologues du Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) qui fixent les étalons de référence et s'assurent que les mesures scientifiques et commerciales sont justes.

b) – Le Laboratoire National de métrologie et d'Essais est un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) placé sous la responsabilité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance en charge de l'industrie.

c) – Les 7 unités fondamentales servant d'étalons dans le système international sont aujourd'hui : le mètre, le kilogramme, la seconde, l'ampère, le candela, le kelvin et la mole.

Métromane : Celui qui a la manie de faire des vers.

[Voir le mot *Mètre*].

Métropole : **1** – [Dans l'Empire romain] Ville capitale administrative d'une province.

2 – Ville avec siège archiépiscopal où réside un métropolitain.

Exemples : Rouen est la métropole de la Normandie ; Paris, Reims, Bordeaux, Toulouse sont des métropoles.

3 – Ville principale d'un pays, d'une province ou d'une région.

4 – [Par extension] Ville dont le rayonnement et l'influence lui font jouer le rôle de capitale.

5 – On donne aussi le nom de *Métropole* à un État, relativement aux colonies qu'il a établies dans une autre région.

Remarque : Les colons ont besoin de la protection de leur Métropole.

Métropolitain : **1** – [Adjectif] Archiépiscopal.

Exemple : Église métropolitaine.

2 – [Substantif] Archevêque placé à la tête d'une province ecclésiastique.

Métropolitain : **1** – [Adjectif] Considéré comme la métropole par opposition aux colonies, départements ou territoires d'outre-mer.

Exemples : La France métropolitaine et les départements et territoires d'outre-mer ; la France métropolitaine comprend la France continentale et les départements de la *Corse-du-Sud* (chef-lieu Ajaccio) et de la *Haute-Corse* (chef-lieu Bastia).

2 – [Adjectif] Qui ressortit à la métropole.

Exemple : Le littoral métropolitain.

3 – [Adjectif] Qui habite la métropole ou en est originaire.

Métropolitain : Appellation usuelle du réseau ferré urbain desservant l'agglomération parisienne.

Remarques : **a)** – On dit souvent *métro* [en abrégé].

b) – Paris est la métropole de la France.

Mets : **1** – Chacun des aliments apprêtés et envoyés par la cuisine pour composer un repas.

Exemples : Mets simple, frugal ; servir des mets rares, délicats ; la variété des mets.

Remarque : Mets est tiré du latin *mittere* qui signifie « envoyer ».

2 – [Au pluriel] Ce mot se dit généralement de tout ce qu'on sert sur la table pour manger.

Mettable : Qu'on peut mettre.

Remarque : On dit qu'un habit, que du linge, qu'un manteau n'est pas mettable, qu'il n'est plus mettable, pour dire qu'on ne peut plus le mettre parce qu'il est trop vieux, parce qu'il est mal fait, ou parce qu'il est hors de mode.

Mettre (en anglais « **to bring** », « **to put** », « **to set** », « **to get** ») : Verbe utilisé dans de nombreuses expressions :

i) Mettre *un navire à l'eau* (en anglais « **to launch a ship** ») c'est le lancer dans l'eau après qu'il a été achevé sur une cale de construction.

ii) Mettre *un navire à flot* (en anglais « **to bring a ship afloat** ») c'est le retirer du fond où il est échoué pour le faire flotter.

iii) Mettre *un navire en état* (en anglais « **to fit a ship** ») c'est le réparer.

iv) Mettre *sous voiles*, mettre *dehors*, mettre *en mer* (en anglais « **to put at sea** ») c'est quitter le port ou la rade et faire voile vers sa destination.

v) Se mettre *au plain* (en anglais « **to run aground** ») c'est se jeter volontairement à la côte pour une cause urgente.

vi) Mettre *le cap à telle aire-de-vent* (en anglais « **to lay the head to such a point** ») c'est orienter la ligne de quille vers cette direction.

vii) Mettre *ses voiles à porter* (en anglais « **to fill the sails** ») c'est les orienter de manière à ce que le vent les remplisse.

viii) Mettre *ses voiles à culer* (en anglais « **to back the sails** ») c'est les masquer ou les coiffer.

ix) Mettre *ses voiles vent dessus*, *vent dedans* (en anglais « **to bring to** ») c'est les disposer pour que le navire soit en panne.

[Voir le mot *Panne*].

x) Mettre *à l'autre bord* (en anglais « **to tack about** », « **to veer about** ») c'est virer de bord.

xi) Mettre *à sec* (en anglais « **to send under bare poles** ») c'est serrer toutes ses voiles pour naviguer à mâts et à cordes.

xii) Mettre *à la cape* (en anglais « **to lye to** ») c'est prendre la position de la cape.

[Voir le mot *Cape*].

xiii) Mettre *un canot à la mer* (en anglais « **to hoist a boat out** ») c'est affaler un canot du bord à l'eau pour s'en servir.

xiv) Mettre *une ancre parée à mouiller* (en anglais « **to set an anchor ready** ») c'est la dessaisir, ôter les stoppeurs de la chaîne, serrer le frein du guindeau et débrayer les couronnes de Barbotin ; pour mouiller l'ancre il suffira de desserrer le frein du guindeau

Remarques : **a)** – Sur certains navires modernes où l'ancre reste parfois coincée dans son écubier, on dévire la chaîne (en anglais « **to walk back** ») de quelque mètres : on utilise le guindeau pour retenir la chaîne pendant qu'on ébranle l'ancre coincée en lui donnant des coups de masse jusqu'à ce qu'elle se libère de l'écubier.

b) – Autrefois, sur les bâtiments à voiles où l'ancre à jas était retenue au bossoir au poste de mer, pour mettre une ancre *parée à mouiller* (ou *en mouillage*) on la dessaisissait puis on la retenait suspendue sur la serre-bosse et la bosse de bout ; on prenait ensuite la bitture.

xv) Mettre *à l'ancre* (en anglais « **to anchor** ») c'est mouiller.

On dit aussi (rarement) mettre *sur le fer*.

xvi) Mettre *son pavillon sur un bâtiment*, pour un officier supérieur ou un officier général, c'est placer le signe de son commandement sur un bâtiment ou y embarquer.

Mettre à la cape : Voir le mot *Cape*.

Mettre au point : **1** – Mettre au point un instrument d'optique (on dit parfois *mettre à son point de vue* ou, simplement, *à son point*) c'est allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait, entre l'objectif et l'oculaire, la distance nécessaire pour voir distinctement l'objet vers lequel est pointé l'instrument.

Exemples : La mise au point de jumelles, de la lunette d'un sextant, d'un microscope, d'un appareil photographique.

2 – Mettre au point un prototype, c'est procéder à sa confection et à son achèvement.

3 – Mettre au point, faire la mise au point d'un appareil, d'une machine, c'est les mettre dans de bonnes conditions de fonctionnement.

Exemples : Mettre au point un moteur, mettre au point un radar (on dit aussi *régler le radar*).

4 – Mettre au point, apporter une mise au point, c'est fournir un éclaircissement, une précision visant à rectifier une erreur d'interprétation.

Mettre la barre à bâbord : En français, mettre la barre à bâbord, c'est mettre la barre du gouvernail à bâbord, c'est-à-dire le safran à tribord, ce qui fait généralement venir l'avant du navire sur *tribord* s'il a de l'erre en avant machine stoppée, ou si sa machine est en avant.

Remarque : À la passerelle des navires français (contrairement aux navires anglais) si l'on désire que l'étrave vienne sur tribord alors que la machine est en avant, on dit « *la barre à droite* » !

Mettre la barre à droite : En français, *mettre la barre à droite*, c'est mettre la barre du gouvernail à bâbord, c'est-à-dire que le safran sera orienté à tribord, ce qui fait généralement venir l'avant du navire sur *tribord* s'il a de l'erre en avant machine stoppée, ou si sa machine est en avant.

Mettre la barre à gauche : En français, *mettre la barre à gauche*, c'est mettre la barre du gouvernail à tribord, c'est-à-dire que le safran sera orienté à bâbord, ce qui fait généralement venir l'avant du navire sur *bâbord* s'il a de l'erre en avant machine stoppée, ou si sa machine est en avant.

Mettre la barre à tribord : En français, mettre la barre à tribord, c'est mettre la barre du gouvernail à tribord, c'est-à-dire le safran à bâbord, ce qui fait généralement venir l'avant du navire sur *bâbord* s'il a de l'erre en avant machine stoppée, ou si sa machine est en avant.

Remarque : À la passerelle des navires français (contrairement aux navires d'autres nationalités, notamment anglais) si l'on désire que l'étrave vienne sur bâbord alors que la machine est en avant, on dit « *la barre à gauche* » !

Mettre en panne (en anglais « *bringing to* », « *stoccado* ») : **1** – Manœuvre qui a pour objet d'arrêter un navire sous voiles de manière qu'il qu'il n'ait aucun mouvement dans le sens de sa quille et qu'il dérive le moins possible.

Remarques : **a)** – Être en panne, c'est la situation de ce navire lorsqu'il se trouve arrêté par l'effet de cette manœuvre.

b) – La manœuvre la plus généralement usitée sur les navires à voiles qui le peuvent par construction consiste à ne conserver que les huniers dehors, le petit foc, la brigantine, à masquer le grand hunier et à mettre la barre du gouvernail dessous.

c) – On *met en panne* pour chercher à sauver un homme tombé à la mer, pour attendre une embarcation, pour mettre à la mer ou pour hisser une chaloupe ou un canot, pour ne pas dépasser un point voulu lorsqu'on atterrit, etc.

d) – Lorsqu'on met en panne près d'une terre ou d'un danger, il est important d'y

mettre sur le bord qui permettra le mieux de prendre le large pour le cas où, sous l'effet du courant ou pour toute autre cause, il deviendrait urgent de faire route afin de s'éloigner de cette terre ou de ce danger.

e) – Le vaisseau de 74 canons « *Desaix* » fit naufrage à Saint-Domingue en 1802 pour ne pas avoir eu la prudence de prendre la panne, le cap au large, en attendant un pilote devant le cap Français.

f) – Lorsque la brise est très fraîche, on est quelquefois forcé d'amener un peu le hunier coiffé pour moins fatiguer son mât et même d'arrêter le navire en prenant la cape au lieu de la panne.

g) – Si on met en panne sans aucune voile et en se tenant travers au vent par le seul effet de la barre du gouvernail mise dessous, la panne s'appelle alors « *panne sèche* » ; dans les autres cas, on la nomme « *panne courante* ».

Mettre sous voiles (en anglais « *to set sails* », « *to sail for* ») : Un bâtiment met sous voiles, ou à la voile, ou fait voile lorsqu'il appareille ou qu'il part.

Mettre sur la peau de bouc : Demande par un supérieur d'une punition à l'encontre d'un marin.

Meuble : « Le mot « *meuble* » employé seul dans les dispositions de la loi ou de l'homme, sans autre addition ni désignation, ne comprend pas l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées ; il ne comprend pas aussi ce qui fait l'objet d'un commerce. »
[Art. 533 Code civil].

Meubles (Biens –) : « Sont meubles par leur nature les biens qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre. »

[Art. 528 Code civil].

Remarque : Les animaux ne sont plus considérés par le code civil comme des *biens meubles* depuis le mardi 15 avril 2014 : ce sont maintenant des *êtres vivants et sensibles*.

[Amendement au Code civil de la Chambre des députés].

Meuil : Synonyme de *mulet* (poisson de mer).

[Voir le mot *Mulet*].

Meuille : Synonyme de *mulet* (poisson de mer).

[Voir le mot *Mulet*].

Meunerie : Autrefois, la meunerie était un atelier spécialisé dans la confection du biscuit de mer.

Meyer : Le commandant Hubert Meyer (1899-1978) est intervenu auprès de l'amiral allemand Ernst Schirlitz (1893-1978) à la fin de la Seconde Guerre mondiale pour éviter les destructions inutiles dans la poche de La Rochelle.

Remarques : **a)** – Le commandant Meyer a réussi à éviter que les Allemands ne détruisent les constructions civiles, les monuments historiques et les ouvrages portuaires de La Rochelle, qui a été un camp retranché allemand jusqu'à la reddition de l'Allemagne, le 8 mai 1945.

b) – L'amiral Schirlitz signa l'acte de capitulation de la place de La Rochelle le 9 mai 1945.

c) – Hubert Meyer n'a pas pu empêcher les avions-bombardiers Anglo-Américains de raser la ville de Royan qui n'avait aucune valeur militaire.

Mi (en anglais « *half* ») : Nom de nombre ; ce mot utilisé dans de nombreuses expressions signifie *milieu* ou *moitié*.

i) Mi-mât : un hunier est amené à mi-mât quand on l'a disposé au milieu du mât de hune.

ii) Mi-canal : un navire navigue à mi-canal quand il parcourt ce canal en son

milieu.

iii) Mi-marée : on remonte une rivière à mi-marée quand on se présente à son embouchure à la moitié de la marée montante.

Miasmes : Corpuscules viciés et morbifiques, microbes qui émanent d'un corps affecté de quelque maladie contagieuse ou dont l'air est infecté pendant un certains temps.

Exemples : Miasmes varioliques, pestilentiels

Micellaire : Relatif aux micelles.

Remarque : La lotion appelée *eau micellaire* que l'on emploie en cosmétique est une suspension de micelles dans l'eau ; les micelles sont censées capter les impuretés, notamment graisseuses, et les conserver dans la lotion.

Micelle : Particule solide en suspension dans une solution colloïdale.

[Voir les mots *Micellaire*, *Colloïde*, *Émulsion*, *Liniment*].

Remarque : Le mot *micelle* est tiré du latin *mīca* qui signifie *parcelle*, *miette*.

Miche : Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins une livre et quelquefois deux.

Michelson et Morley : Les célèbres expériences d'interférométrie que Albert Michelson et Edward Morley ont menées de 1881 à 1887 n'ont pas permis de mettre en évidence un mouvement relatif de la Terre par rapport à l'éther ; l'éther était un fluide hypothétique qui, d'après certains, emplissait l'espace et permettait la propagation de la lumière ; les mêmes considéraient que l'éther était un repère absolu dans lequel se déplaçaient les astres.

Remarque : L'éther était le siège des prétendus *tourbillons* de Descartes.

Mickey : Unité de longueur valant chure à la moitié de la marée montante.

Miasmes : Corpuscules viciés et morbifiques qui émanent d'un corps affecté de quelque maladie contagieuse, ou dont l'air est infecté dans certains temps.

Exemples : Miasmes varioliques, pestilentiels

Micellaire : Relatif aux micelles.

Remarque : La lotion appelée *eau micellaire* que l'on emploie en cosmétique est une suspension de micelles dans l'eau ; les micelles sont censées capter les impuretés, notamment graisseuses, et les conserver dans la lotion.

Micelle : Particule solide en suspension dans une solution colloïdale.

[Voir les mots *Micellaire*, *Colloïde*, *Émulsion*, *Liniment*].

Remarque : Le mot *micelle* est tiré du latin *mīca* qui signifie *parcelle*, *miette*.

Michau (Code –) : Voir l'expression *Code Michau*.

Miche : Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins une livre et quelquefois deux.

Micmac : [*Familier*] Intrigue, manigance, pratique secrète dans quelque mauvaise vue.

Micocoulier (en provençal : « *falabreguié* ») : Arbre grand et rameux.

Remarques : **a)** – Ses feuilles sont semblables à celles de l'orme, mais plus longues et plus pointues.

b) – Il porte des baies semblables à des cerises, mais plus petites, appelées micocoule (en provençal : « *falabrego* »).

Micro : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻⁶ fois** cette unité (*symbole* : **μ**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Micro-climat : [*Familier*] Territoire terrestre limité dans lequel les conditions atmosphériques de température, d'humidité et de précipitations sont favorables à la croissance de certaines plantes.

Remarque : Les plantes qui poussent naturellement dans un micro-climat sont les plantes endémiques de ce territoire.

Microcosme : 1 – Petit monde.

2 – Le monde en abrégé.

Remarques : **a)** – Des philosophes anciens ont dit que l'homme était un microcosme.

b) – *Microcosme* et *mégacosme* étaient, au Moyen Âge, les signes cabalistiques des chercheurs de la pierre philosophale.

Micrographie : Description des parties et des propriétés des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours d'un microscope.

Micromètre : Instrument d'optique servant à mesurer les petits angles.

Remarques : **a)** – Le micromètre est assez précis pour déterminer à la mer la distance d'un autre bâtiment : soit pour le suivre dans une ligne de file, soit pour régler la hausse de ses propres canons s'il faut le combattre.

b) – On dit aussi (familièrement) *couillomètre*.

c) – On emploie aussi le micromètre pour des opérations de géodésie.

d) – Le *micromètre* sert à mesurer les diamètres des astres, ou de très petites distances entre ces astres.

e) – Le *micromètre* a été inventé par l'astronome et géographe français Alexis-Marie Rochon (1741-1817), dit l'Abbé Rochon.

f) – Un micromètre amélioré en 1840 par le grand savant-ingénieur français (et homme politique éminent sous la II^{ème} République) François Arago (1786-1853) est appelé *micromètre d'Arago*, ou *micromètre oculaire à grossissement variable*.

Micromètre : Sous-multiple du mètre valant 10^{-6} mètre (symbole μ).

Remarque : On dit aussi *micron*.

Micron : Unité de longueur valant 1 micromètre, soit 10^{-6} mètre (symbole μ).

Microscope : On appelle ainsi un instrument optique qui grossit tellement les objets, par la disposition des lentilles au travers desquels on les regarde, qu'on en distingue aisément jusqu'aux plus petites parties.

Remarque : Les microscopes optiques peuvent obtenir des grossissements allant jusqu'à 2 000 fois.

[Voir l'expression *Microscope électronique*].

Microscope électronique : Type de microscope qui utilise un faisceau d'électrons pour illuminer un échantillon et en créer une image très agrandie.

Remarques : **a)** – Les microscopes électroniques ont un pouvoir de résolution supérieur aux microscopes optiques qui utilisent des rayonnements électromagnétiques visibles.

b) – Les microscopes électroniques peuvent obtenir des grossissements allant jusqu'à 5 millions de fois.

c) – Le très fort grossissement des microscopes électroniques est dû au fait que la longueur d'onde d'un électron est beaucoup plus petite que celle d'un photon.

d) – Le premier microscope électronique a été inventé et mis au point en Allemagne au début des années 1930 par Ernst Ruska (1906-1988).

Microsievert : Unité de mesure de la radioactivité.

Remarques : **a)** – Le risque de cancer augmente de manière importante chez quelqu'un qui a reçu un total de 100 millisieverts.

b) – À Mururoa, le 2 juillet 1966, l'explosion de la bombe française Aldébaran a généré 120 000 microsieverts par heure.

c) – À Fukushima, le 15 mars 2011, une fuite de matières radioactives a généré

11 930 microsieverts par heure.

[Voir l'expression *Accident nucléaire*].

Microsoft : Entreprise américaine fondée en 1975 par Bill Gates (né en 1955) et Paul Allen (1953-2018) pour vendre et commercialiser des systèmes d'exploitation pour calculateurs électroniques et des programmes informatiques.

Remarques : **a)** – Les calculateurs électroniques sont maintenant appelés *ordinateurs* en français (en anglais : « **digital electronic computer** »).

b) – Le mot « *ordinateur* », qui a été forgé en 1955 par le professeur Jacques Perret (1906-1992), titulaire de la chaire de philologie latine à la Sorbonne, pour le compte de la société américaine IBM (*International Business Machines Corporation*) n'a pas été déposé.

Midi (en anglais : « **south** ») : Le midi est le point de l'horizon qui est coupé par le méridien du lieu, et qui se trouve toujours du côté du pôle austral sous nos latitudes, et sous toutes les latitudes au nord du tropique du Cancer (23° 27' N).

Remarque : Le mot *midi* est employé à terre dans ce sens ; les marins se servent du mot *sud* plutôt que du mot *midi* pour indiquer cette direction.

Midi (en anglais « **midday** », « **noon** ») : **1** – L'heure de midi se détermine, en mer, par l'observation de la hauteur méridienne du Soleil au moyen d'un instrument à réflexion (sextant) : c'est le « *midi vrai* » ou *midi réel*.

2 – Quand le temps est couvert et que l'observation du Soleil à midi est impossible, l'heure de midi est calculée avec la montre à partir du midi précédent, mais pour avoir l'heure du midi vrai, il faut faire la correction en longitude depuis le midi de la veille à raison d'une heure par 15° d'écart de longitude : c'est le « *midi estimé* ».

Remarque : On peut déterminer l'heure du bord quand le temps le permet, à n'importe quel moment de la journée, par un calcul d'angle horaire.

3 – Le journée à bord des navires se compte de *midi* à *midi*, de même que la journée des astronomes.

Remarque : La journée civile se compte de minuit à minuit.

Midi (Point de –) : Voir l'expression *Point de midi*.

Midship : Désignation familière des aspirants.

Remarque : L'appellation officielle des aspirants est « *Monsieur* » ou « *Madame* ».

Mie : Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes.

Miel : Suc doux que les abeilles font du nectar qu'elles recueillent dans les fleurs ou du miellat qu'elles récoltent sur les feuilles des plantes.

Miellat :

Mièvre : [*Familier*] Il se dit d'un enfant vif, remuant, et un peu malicieux.

Mignard : [*Familier*] Qui présente un mélange de gentillesse et d'afféterie.

Exemples : Sourire mignard ; parler mignard ; manières mignardes.

Mignardise : **1** – [*Familier*] Délicatesse.

Remarque : En ce sens il ne se dit guère au singulier, que de la délicatesse des traits du visage.

Exemple : La mignardise de ses traits.

2 – [*Au pluriel*] On appelle *mignardises* un assortiment de petites pâtisseries habituellement servies en dehors des repas, par exemple avec le café.

Mignonette : **1** – Petit flacon servant à contenir des liqueurs alcoolisées.

2 – Poivre concassé en morceaux plus petits qu'à l'ordinaire.

3 – Sorte de dentelle légère.

4 – Sorte de petits œillets dont on garnit les plates-bandes.

Migraine : Douleur qui occupe une moitié de la tête.

Migration : Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de population.

Mijoté (Plat –) : Appellation traditionnelle des plats cuits à petit feu (environ 65°C) que l'on qualifie globalement aujourd'hui de « *cuisine basse température* ».

Remarque : La blanquette de veau est un exemple de la *cuisine basse température* ou des *plats mijotés*.

Mil : Nombre cardinal *mille* au singulier.

Remarques : **a)** – Mil est une orthographe correcte et admise, mais archaïque et peu usitée, du nombre cardinal *mille* au singulier.

b) – Le pluriel de *mil* (en latin *mīllē*) est *mille* (en latin *mīllia*).

[Voir le mot *Mille*].

c) – « Dans la supputation ordinaire des années entre les années 1000 et 1999, quand *mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on met toujours « **mil** » ; ainsi on écrit, *l'an mil sept cent*, non pas « *l'an mille sept cent* » [D'après le Dictionnaire de l'Académie française, 5^{ème} édition – 1798].

d) – Mais on écrira qu'Émmanuel Macron a été élu Président de la République en l'an *deux mille dix-sept*.

Mil : Unité de longueur valant 1/1000^{ème} de pouce anglais, soit 25,4 micromètre (symbole **mil**).

Remarque : On dit aussi *thou*.

Mil : Sorte de grain fort petit.

Remarque : On dit aussi *millet*.

Milankovitch : **1** – Milutin Milanković (1879-1958) est un astronome, ingénieur, géophysicien et climatologue serbe, né en Croatie.

Remarques : **a)** – Milankovitch est considéré comme l'un des plus importants savants de tous les temps dans le domaine des géosciences ou sciences de la Terre ; il a écrit en 1912 un article en serbe intitulé « *Contribution à la théorie mathématique du climat* ».

b) – Milankovitch a eu l'intuition, pendant la Première Guerre Mondiale, que les variations saisonnières et latitudinales de l'énergie solaire reçue par la Terre sont la cause des changements à moyen terme de la température atmosphérique (que l'on appelle communément aujourd'hui, par métonymie, *changements climatiques*) ; en 1920, il publie en français un livre faisant le point sur ses recherches « *Théorie mathématique des phénomènes thermiques produits par la radiation solaire* » ; ses recherches ont fait apparaître une nette corrélation entre l'insolation dans l'hémisphère Nord et les périodes glaciaires.

c) – Milankovitch publie en 1941 la « *Théorie astronomique du climat* » qui met en évidence l'existence de *cycles* pour l'ensoleillement global de la Terre et leur corrélation avec certaines observations astronomiques.

d) – Milankovitch résume l'ensemble de son œuvre dans sa *théorie astronomique des paléoclimats* ; il a le caractère cyclique des variations générales des conditions atmosphériques au cours des temps géologiques depuis le début des périodes glaciaires du Pléistocène (2,6 millions d'années à 11 700 ans avant aujourd'hui) ; il montre par des calculs mathématiques poussés que l'énergie radiative reçue par la Terre en provenance de l'espace (essentiellement du Soleil) est quantitativement affectée de variations à long terme, corrélées à celles de l'orbite de la Terre autour du Soleil et de ses paramètres de rotation ; les variations de la température atmosphérique constatées correspondent aux

quantités nettes d'énergie reçue.

e) – Les petites variations de l'inclinaison de l'axe de la Terre et les petits changements orbitaux provoqués par l'attraction gravitationnelle des autres planètes du système solaire agissent les uns sur les autres de différentes manières, chacun avec sa propre échelle de temps mais chacun avec régularité ; il est donc possible de modéliser leurs actions respectives et de calculer les résultats de ces actions sur les variations climatiques pendant de longues périodes.

f) – Les plus grosses planètes du système solaire, Jupiter et Saturne sont les principales causes de perturbations des mouvements orbitaux de la Terre et par suite, des variations de l'énergie radiative reçue par la Terre ; les déformations de l'orbite terrestre modifient l'intensité du rayonnement solaire reçu sur la Terre.

g) – Les diagrammes et les tables de Milankovitch, calculés à la main, ont été créés entre les deux guerres à partir des positions des astres du Système solaire pendant les 650 000 dernières années ; ils sont encore employés aujourd'hui.

h) – Milankovitch a conclu, à partir des variations de l'orbite de la Terre et des paramètres de la rotation terrestre (inclinaison, excentricité de l'orbite, précession et nutation) à l'existence de deux cycles longs de glaciation de 413 000 ans et 100 000 ans, et deux cycles courts de 40 000 ans et 21 000 ans ; la dernière grande glaciation, la glaciation de Würm, a débuté il y a 125 000 ans et elle a connu son maximum il y a 18 000 ans : les températures étaient inférieures d'environ quatre degrés à celles d'aujourd'hui ; la fin de cette dernière grande glaciation a eu lieu il y a plus de 11 400 ans,

i) – L'examen des indicateurs climatiques provenant de carottes réalisées à partir de 1976 dans des sédiments océaniques profonds confirment les prédictions de Milankovitch et sa corrélation aux cycles de changements environnementaux observés sur la Terre.

j) – Les variations orbitales demeurent le mécanisme le plus parfaitement connu parmi les causes du changement climatique sur des échelles de temps de dizaines de milliers d'années et elles sont de loin la cause directe la plus évidente des variations d'insolation de la Terre.

k) – D'après les cycles de Milankovitch, on peut s'attendre à un retour d'une glaciation dans quelques dizaines de milliers d'années.

l) – Les cycles climatiques de Milankovitch ont été clairement validés par la communauté scientifique dans les années 1970.

m) – Le nom Milanković est habituellement francisé sous la forme *Milankovitch*.

2 – Les **paramètres de Milankovitch** qui caractérisent l'orbite terrestre et l'inclinaison de l'axe des pôles sur l'Écliptique, sont :

i) *L'obliquité de la Terre*, qui est l'inclinaison de l'axe des pôles de la Terre par rapport au plan de l'Écliptique ; cet angle qui est noté ϵ est actuellement de $23^{\circ}27'$; il varie de 22° à $24^{\circ}30'$ avec une périodicité de 41.000 ans ; il détermine la position des tropiques (leur latitude est égale à l'obliquité) et les contrastes saisonniers (avec une obliquité nulle, il n'y aurait plus de saisons).

ii) *L'excentricité de l'orbite terrestre* ; l'orbite terrestre est une ellipse dont le barycentre du système Soleil-Terre est l'un des foyers ; l'excentricité de l'orbite terrestre, notée e varie de 0 à 0,058 ; plus l'excentricité est importante, plus l'orbite est aplatie ; l'excentricité de l'orbite terrestre varie selon plusieurs cycles dont les périodes se chiffrent en centaine de milliers d'année ; sa double périodicité est 413 000 ans et 100 000 ans ; actuellement elle est de $e = 0.017$; lorsque l'excentricité de l'orbite est élevée, certaines saisons sont plus longues ; si l'excentricité est nulle, l'orbite est un cercle et toutes les saisons ont la même durée.

iii) *La précession des Équinoxes* ; l'axe de rotation de la Terre décrit un cône

dans le sens des aiguilles d'une montre ; sa périodicité est double, 23 000 ans et 19 000 ans ; la précession détermine la position de la Terre sur son orbite lors des Équinoxes ; lorsque l'excentricité de l'orbite terrestre est importante, c'est la précession qui détermine quelles saisons vont durer le plus longtemps.

3 – La théorie climatique de Milankovitch a permis de calculer que les latitudes moyennes de l'hémisphère Nord ont connu des minimums d'insolation il y a 23.000, 72.000 et 116.000 ans ; pendant ces périodes, la neige accumulée pendant l'hiver ne fondait pas en été, provoquant une augmentation de l'albédo (ou pouvoir réfléchissant terrestre) et accentuant le refroidissement de la Terre ; la masse de toute cette neige pesait sur les continents où elle était tombée ; les continents s'enfoncèrent dans le magma terrestre sur lequel ils reposent ; l'évaporation de l'eau de mer qui s'est retrouvée retenue sur les continents sous la forme de neige a provoqué une baisse d'environ 130 mètres du niveau moyen des océans.

Remarque : Les progrès de la paléoclimatologie ont permis de confirmer dans les années 1970 que les paramètres orbitaux de Milankovitch et les « *paramètres climatiques* » déduits des carottages profonds dans les océans présentent les mêmes périodicités, ne contredisant pas la théorie climatique de Milankovitch.

4 – Le modèle de Milankovitch ne suffit pas à expliquer les variations de la température atmosphérique moyenne sur la Terre :

i) un maximum de surface des taches solaires, signe d'une très forte activité radiative du Soleil, est suivie de l'augmentation de la chaleur du Soleil reçue sur la Terre ; l'hémisphère solaire dans lequel apparaissent ces taches a également une relation avec la valeur du flux thermique arrivant sur la Terre ; le rythme des variations de l'activité solaire suit des périodes imbriquées de 11 ans, de 22 ans, de 55 ans et d'environ 80 ans.

ii) Une éruption volcanique, comme celle du Laki (Islande) qui commença le 8 juin 1783 et qui projeta pendant 2 ans des milliards de mètres-cubes de gaz et de poussières dans le ciel de l'Europe, entraîne nécessairement un refroidissement durable de l'atmosphère terrestre en augmentant l'albédo et en arrêtant les rayons du Soleil avant qu'ils n'atteignent la surface de la Terre.

Milice : Troupe composée de civils, des bourgeois et des paysans, à qui l'on fait prendre les armes en certaines occasions.

Exemple : Lever des milices.

Remarque : Il se dit par opposition à troupes réglées ou régulières.

Milicien : Homme appartenant à la milice.

Milieu : **1** – Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités.

2 – [*Par extension*] Tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités.

Remarque : On dit, qu'une langue de terre s'avance au milieu de la mer pour dire qu'elle entre bien avant dans la mer, et qu'un bras de mer s'avance au milieu des terres pour dire qu'il entre bien avant dans les terres.

3 – Il se dit aussi quelquefois en parlant des choses qui regardent purement le temps.

Exemples : Vers le milieu de la nuit ; sur le milieu du jour ; être au milieu de l'été, de l'hiver, etc. signifient être dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver, etc.

4 – Il se dit aussi des ouvrages prononcés ou écrits, par rapport à leur commencement et à leur fin.

Exemples : Il fut interrompu au milieu de son discours ; le milieu du livre.

5 – Tout corps, soit solide, soit fluide qui peut être traversé par la lumière ou par un autre corps.

Exemples : La lumière se réfracte en passant d'un milieu dans un autre.

6 – Le fluide qui environne les corps.

Exemples : L'air est le milieu dans lequel nous vivons ; l'eau est le milieu qu'habitent les poissons.

7 – [*Populaire*] Synonyme de *pègre*.

Milieu de la vergue : Le milieu, ou le centre, ou le fond de la vergue est la partie sur laquelle se frappent les drisses, suspentes, racages de la vergue.

Remarque : Le diamètre de la vergue est souvent plus fort au milieu qu'aux extrémités.

Milieu (Tirant d'eau –) : L'échelle des tirants d'eau milieu est gravée et peinte sur la carène du navire à mi-distance entre les perpendiculaires avant et arrière et il indique l'enfoncement dans l'eau de cette partie du navire.

Remarques : **a)** – Si l'enfoncement à l'échelle de tirant d'eau milieu est inférieur à la moyenne de ceux de l'avant et de l'arrière, on dit que le navire a de l'arc.

b) – Si l'enfoncement à l'échelle de tirant d'eau milieu est supérieur à la moyenne de ceux de l'avant et de l'arrière, on dit que le navire a du contre-arc.

c) – Si l'enfoncement à l'échelle de tirant d'eau milieu est égal à la moyenne de ceux de l'avant et de l'arrière, on dit que le navire n'a pas d'arc (ni de contre-arc).

Militaire (en anglais « *military* », « *his Majesty's* ») : **1** – Qui concerne la guerre.

Exemples : L'art militaire ; la discipline militaire ; la vertu militaire ; des exploits militaires ; les grades militaires ; une récompense militaire.

Remarque : On dit malicieusement que la médecine militaire est à la Médecine ce que le musique militaire est à la Musique.

2 – Personne membre d'une armée.

Remarques : **a)** – Les militaires victorieux sont *a priori* au-dessus des lois.

b) – Les militaires vaincus seront jugés et probablement déclarés coupables, en raison d'une antique croyance en l'*ordalie* et parce que, comme le dit le fabuliste : « *la raison du plus fort est toujours la meilleure* ».

c) – L'astronome suisse Fritz Zwicky (1898-1974) qualifiait les militaires de *larbins des politiques*.

3 – La « *Marine militaire* » est la « *Marine de guerre* » ; on dit aussi « *Marine de l'État* » ; elle dépend de l'autorité politique de l'État qui recrute ses Équipages, qui assure son financement et qui lui donne des ordres.

Remarques : **a)** – Les *corsaires* arment des navires appartenant à des civils ; en temps de guerre, ils sont commissionnés par l'autorité politique de leur État pour armer en guerre afin d'attaquer le trafic commercial ennemi et si possible, de capturer des navires ennemis chargés de marchandises pour les conduire dans un port ami ; les corsaires se défrayent et trouvent des bénéfices par la vente des prises faites à l'ennemi.

b) – Les Équipages des navires corsaires sont des marins civils qui se trouvent sans emploi et sans solde, en raison de l'interdiction ou de l'impossibilité temporaires, en temps de guerre, d'armer et d'exploiter les navires de commerce ou de pêche.

Millarès : **1** – Appellation courante des dirhems d'argent de forme carrée, frappés par la dynastie des Almohades au Maghreb et en Espagne, aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles de notre ère (jusqu'en 1269).

Remarques : **a)** – Les dirhems ou dirhams d'argent appelés couramment millarès étaient à l'origine des pièces carrées ou en forme de losanges ; puis de pièces rondes ont été frappées dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle.

b) – Les pièces arabes connues sous l'appellation de millarès sont pour la plupart anonymes ; elles ont été frappées sans nom de prince, après Yaqub Yusuf (1163-1184) et en majorité sans nom d'atelier ; aucune ne porte de date.

2 – Millarès est l'appellation de ces imitations de dirhems d'argent arabes, qui furent fabriquées dans le monde chrétien (Espagne, France, Italie) à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle .

Remarques : a) – Des princes chrétiens et même des évêques frappèrent des millarès d'argent portant le nom de Mahomet : Jacques 1^{er} d'Aragon (1208-1276) fit frapper à Montpellier, à partir de 1262, des millarès d'argent pesant 1,36 g au lieu de 1,5 g pour les dirhems d'argent frappés par le calife de la dynastie almohade Abd al-Mu'min (1130-1163)

b) – Les millarès furent ainsi appelés parce qu'ils valaient le millième d'une livre d'or.

c) – Certains de ces millarès frappés dans le monde chrétien présentent des fautes de frappe manifestant une méconnaissance de l'arabe.

Mille : (en anglais « *ne thousand* ») : **1** – Adjectif numéral *cardinal* égal au cube de dix (10³) dans un système numéral de base 10.

Exemples : Mil mètres ou mille mètres, deux mille mètres, cent mille mètres.

Remarque : L'adjectif *mille* (ou *mil*) a la même forme au masculin et au féminin.

2 – Adjectif numéral *ordinal* égal au cube de dix (10³) dans un système numéral de base 10.

Exemples : L'an mil ; l'an deux mille ; l'an deux mille quatorze.

Remarques : a) – En latin, *millia* est le pluriel de *millē*.

b) – Le latin accepte les écritures *mīlīa* ou *millīa* (avec 1 ou 2 « l ») pour le pluriel de *millē*.

c) – La forme *milīa* (avec 1 seul « l ») a donné le pluriel anglais *mile*, qui est invariable.

d) – La forme *millīa* (avec 2 « l ») a donné le pluriel français *mille*, qui est invariable (trois mille mètres, cent mille pas).

e) – Le mot français *mil* est une forme archaïque, aujourd'hui assez peu utilisée, du *singulier* de mille, tirée du mot latin *singulier* *millē*.

f) – Dans la supputation ordinaire des années, quand mille est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on doit mettre « *mil* » ; ainsi on écrit l'an mil sept cent, et non pas l'an *mille* sept cent.

g) – Les mots *mil* et *mille* ne prennent pas la marque du pluriel ; le mot *cent* (de « l'an mille sept cent ») reste invariable car *mille sept cent* est un nombre ordinal (la mille sept-centième année de l'ère).

h) – On dit et on écrit « l'an *mil* » ; « l'an *mil* neuf cent quarante cinq » ; mais « l'an deux *mille* dix-huit »).

[Voir le mot *Mil* et l'expression *Mille marin (international)*].

Mille : Mesure itinéraire antique, utilisée par les Romains, correspondant à mille double pas (en latin *millē passūs*).

Remarques : a) – Le double pas (en latin *passūs*) de 5 pieds romains ou 1,472 m est égal à deux enjambées ; l'enjambée (en latin *grādūs*) vaut 73,6 cm.

b) – Le mille romain est égal à 1472 m.

c) – Le mille italique est une autre mesure itinéraire antique utilisée par les Romains ; le mille italique est égal à 1852 m.

d) – Le *mille* antique a été adopté sous le même nom, après adaptation, par différents peuples européens au fil des conquêtes de Rome, avec des valeurs différentes.

[Voir les expressions *Mille romain*, *Mille italique*].

Mille : (en anglais « *mile* ») : Espace de chemin, contenant environ mille pas géométriques, ce qui fait, selon les pays, environ le tiers de la lieue commune.

Remarque : Il est à remarquer que le mille est plus long ou plus court, selon les divers pays.

[Voir le mot *Poste*].

Mille américain (en anglais « *statute mile* ») : Unité de distance itinéraire égale à 5 280 pieds américains, soit 1 609,347 219 mètres.

Mille anglais (en anglais « *mile* ») : Unité de distance itinéraire égale à 1760 yards, encore utilisée dans certaines circonstances au Royaume-Uni ou dans ses anciennes colonies.

i) Un mille anglais vaut 1 609,3149 mètres.

ii) Un kilomètre vaut 0,62138 mille anglais.

iii) Un myriamètre (10 000 mètres) vaut 6,2138 milles anglais.

Remarque : **Origin of « mile »** : English *mile* (old english *mīl*) derives from latin *mīllia*, properly the plural of *mīlle*, a thousand as quantity ; especially elliptical for *mīllia passum*, a thousand of paces.

Mille arabe : Ancienne unité de distance itinéraire valant 1952 mètres.

Mille d'Autriche : Ancienne unité de distance itinéraire valant 7586 mètres.

Mille de Bade : Ancienne unité de distance valant 8888 mètres.

Mille de Prusse : Ancienne unité de distance itinéraire valant 7533 mètres.

Mille géographique : Espace de chemin contenant environ mille pas géométriques.

Remarques : **a)** – Il est à remarquer que le mille était plus long ou plus court, selon les divers pays : le mille de France valait un peu plus du tiers de la lieue commune ; le mille d'Allemagne équivalait à près de deux lieues de France.

b) – On utilise encore cette mesure (mille géographique anglais) en Angleterre.

Mille germanique : Unité de distance itinéraire valant 4 milles italiques.

Remarque : Il y a 4 milles italiques dans un mille germaniques.

Mille hébraïque : Unité de distance valant environ 666 mètres.

Mille italique : **1** – On appelle *mille italique* une unité de distance itinéraire qui était utilisée dans l'Antiquité au Nord de l'actuelle Italie et dans le Sud de l'actuelle France (alors province romaine).

Remarque : Le mot mille (dans *mille italique*) prend la marque du pluriel.

2 – Quatre *milles italiques* valent cinq milles romain.

3 – Un mille *romain* fait 8 stades de 625 pieds, soit 1482 mètres.

Remarque : Le stade romain équivaut à 185,25 m.

4 – Un mille italique fait 10 stades romains.

5 – Un mille *italique* fait **1852** mètres.

Remarques : **a)** – Il y a 60 milles italiques dans le premier degré depuis l'Équateur, ou 15 milles germaniques, ou 20 lieues marines françaises.

b) – Il y a 3 milles italiques dans une lieue marine et 4 milles italiques dans une lieue germanique.

c) – Le mille italique a la même longueur que la *valeur moyenne de la minute* de degré de latitude de la Terre, elle-même égale **par définition** à 1 852 m .

d) – La lieue marine (20 lieues marines au degré de latitude) utilisée jadis dans la marine du Ponant était équivalente à 3 milles italiques utilisés dans la marine du Levant.

e) – L'unité de distance itinéraire adoptée dans l'ensemble de la Marine française a été celle du Levant : le *mille*, qui vaut un tiers de lieue marine ou 1 852 mètres.

f) – Le *mille marin* étant la seule unité autorisée en France à porter le nom de

mille, il n'y a pas lieu (il est interdit !) de préciser « *mille marin* » ou « *mille nautique* » ; on doit dire « *mille* » simplement.

Mille marin anglais (en anglais « *nautical mile (Admiralty)* ») : Le mille marin anglais, différent du mille marin international, a une longueur de 6080 ft = 1853,184 m.
Remarque : La précision de la mesure de la minute de degré de latitude retenue par les Anglais est insuffisante pour s'approcher de la valeur exacte du mille marin international.
[Voir l'expression *Mille marin (international)*].

Mille marin international (en anglais « *international nautical mile* ») : **1** – Le mot *mille*, ou l'expression *mille marin* recouvrent deux procédés différents d'évaluer la distance entre deux points de la surface du globe de la Terre :

i) Une **distance angulaire**, mesurée en degrés et minutes de degré à partir du centre de la Terre.

Remarques : **a)** – L'angle d'une minute de degré sous-tend une longueur appelée « *mille* » à la surface du globe de la Terre, variable selon la latitude en raison de l'aplatissement de la Terre.

b) – Les calculs nautiques aboutissent à des résultats exprimés en minutes de degré, conventionnellement appelées *milles marins* ou *milles*.

ii) Une **distance itinéraire**, mesurée en milles au moyen d'une chaîne d'arpenteur (ou d'un outil comparable) à la surface du globe de la Terre.

Remarques : **a)** – À côté du *mille marin international* il a existé un grand nombre d'unités de mesure des longueurs, toutes appelées « *milles* » et dont les valeurs exprimées en mètres sont différentes.

b) – Certaines unités de longueur appelées *milles* (en anglais : « *miles* ») de valeurs (exprimées en mètres) différentes de celle du mille marin international, sont encore en usage en dehors de la France.

2 – On appelle *mille marin international*, la longueur moyenne d'un arc de grand cercle à la surface de la Terre sous-tendu par un angle d'une minute de degré vu du centre de la Terre.

[Voir le mot *Minute*].

Remarques : **a)** – Les marins emploient le mot *mille* (absolument) pour dire « *mille marin* ».

b) – Le mot mille dans cette acception prend la marque du pluriel.

Exemple : La portée des feux de tête de mât est de 6 milles.

c) – Les militaires français de la Marine Nationale, par imitation de l'expression américaine « *nautical mile* », disent « *nautique* » à la place de *mille marin* ; ils réservent le mot « *mille* », en abréviation, pour dire « *mille mètres* ».

Exemples : La bouée est à 1 nautique signifie qu'elle se trouve à une distance de 1,852 km ; la pointe est à 3 mille signifie que nous nous trouvons à une distance de 3 km de la pointe.

3 – Le *mille marin* est, depuis des siècles, l'unité de longueur couramment utilisée pour mesurer les distances parcourues en mer et maintenant, également en vol dans les airs pour les aéronefs.

Remarques : **a)** – L'usage d'un mille moyen de 1852 mètres, appelé *mille marin international*, a été autorisé en France pour la navigation aérienne ou maritime, par le décret n°61-501 du 3 mai 1961 relatif aux unités de mesure et au contrôle des instruments de mesure.

b) – Le mille marin étant la seule unité de longueur autorisée en France à porter le nom de mille, il n'y a pas lieu de préciser, en français, qu'il s'agit de *mille marin* : on dit seulement « *mille* ».

c) – Les militaires utilisent un substantif « *mille* » pour signifier « *mille mètre* »

et disent par exemple « *cinq mille* » pour *cinq kilomètres* : il s'agit d'un jargon militaire franco-américain propre à la Marine Nationale ; de même les marins militaires disent, dans leur jargon, « *un nautique* » à la place de « *un mille* ». [Voir les mots *Jargon* et *Nautique*].

4 – Définition du mille marin – Décret du 4 décembre 1975 :

« Le mille marin correspond à la *longueur moyenne* de deux points de la surface de la Terre qui ont même longitude et dont les latitudes diffèrent d'un angle de une minute de degré ; sa valeur est fixée arbitrairement à 1852 mètres. »

« Son emploi est autorisé seulement pour exprimer des distances en navigation maritime et aérienne. »

5 – Origine du mot mille dans l'expression « mille marin » :

i) Le père Fournier (1595-1652), hydrographe, écrivait en 1647 dans son ouvrage « *Hydrographie* » (page 552 de la première édition) que les marins de Méditerranée comptent soixante mille doubles-pas de 5 pieds dans un degré de latitude.

Il y a donc 1 000 doubles-pas (*un mil* ou *un millier de pas*) dans une minute de degré de latitude mesurée sur un méridien.

ii) Le Père Samson Le Cordier (1647-1709), hydrographe dieppois, écrivait dans son ouvrage « *Instruction des Pilotes* » (page 159 de la deuxième édition revue par son fils Jacques) qu'en Angleterre et dans le Nord ou l'Ouest de la France, on comptait 20 lieues marines dans un degré de latitude, et qu'en Italie ou dans le Sud de la France (jusqu'à Lyon) on y comptait 60 000 doubles-pas géométriques.

Remarque : Il y a, soit 20 lieues marines, soit 60 mille doubles-pas dans un degré de latitude mesuré sur un méridien (le méridien est un grand cercle de la Terre et tous les méridiens ont la même circonférence, contrairement aux parallèles qui sont des petits cercles, tous de rayons et de circonférences différents).

6 – Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, un tiers de lieue marine dans le Nord de la France correspondait donc, pour le Sud de la France, à mille pas géométriques et dans les deux cas, à une minute de degré de latitude (mesurée sur un méridien).

La lieue marine est une unité abandonnée au profit d'un millier de pas géométriques (doubles-pas) pour mesurer les longueurs à la surface de la Terre. Au lieu de dire « *dix mille pas géométriques* », les marins ont pris l'habitude de simplifier et de dire : « *dix milles* » (avec la marque du pluriel à *mille*) ; au lieu de dire : « *trois mille pas géométriques* » ils disent : « *trois milles* » ; au lieu de dire : « *mille pas géométriques* » ils disent : « *un mille* » etc.

7 – La valeur moyenne, en mètres, de la longueur du mille à la surface de la Terre est le quotient de 10 mégamètres (longueur *a priori* du quart de la circonférence de la Terre) par 5 400 (nombre de minutes de degré dans un angle de 90°) soit 1851,851 m.

Remarque : Il s'agit d'une valeur moyenne car, en raison du bourrelet équatorial, la longueur d'un degré de latitude à l'Équateur est plus grande que celle d'un degré de latitude vers les pôles.

[Voir le mot *Mètre* et l'expression *Aplatissement de la Terre*].

8 – Mille marin international :

Depuis 1929, la longueur du *mille marin international* est arrondie à 1852 mètres.

Remarque : De nombreux concepts ou objets étaient désignés, jadis, par des mots différents selon que l'on naviguait au Ponant (*dans le Nord ou l'Ouest de la France, à savoir en Mer du Nord, en Manche, en Atlantique*) ou au Levant (*dans le Sud de la France, en mer Méditerranée*) ; après l'unification des marines et l'embarquement des gens de mer, indifféremment, au Ponant ou au Levant, certains mots ont été oubliés et supplantés par le mot concurrent :

- i) Le mot *Maître* du Ponant a fait oublier le mot *Patron* du Levant pour désigner officiellement celui qui commande un petit navire (en anglais « **master** ») ;
- ii) Le mot *Touline* (tiré de l'expression anglaise « **tow line** » qui signifie *remorque*) utilisé au Ponant a souvent remplacé le mot *Mandeur* du Levant, même à Marseille, pour désigner un *lance-amarres* (en anglais « **heaving line** ») ;
- iii) Le mot *Paquebot* du Ponant a fait oublier le mot *Courrier* du Levant pour désigner un navire qui transporte la poste (en anglais « **mail ship** ») ;
- iv) L'expression *Long Cours* du Levant (cf. l'italien *corso*) a remplacé l'expression « *Long Voiage* » (long voyage) du Ponant (en anglais « **sailing in distant seas** ») ;
- v) Le mot *Mille* du Levant a fait oublier le mot *Lieue* du Ponant pour définir une unité de mesure itinéraire liée à la circonférence de la Terre ; dans toute la marine française on a maintenant abandonné la *lieue marine* du Ponant (un vingtième du degré de latitude) et on n'utilise plus que le *mille* (en américain « **nautical mile** ») du Levant, tiré de l'expression *mille pas géométriques*, qui est équivalent à un soixantième de degré de latitude (une minute de degré de latitude).

[Voir le mot *Aplatissement* et l'expression *Mille marin (anglais)*].

Mille pour les civils (Le –) : 1 – Pour exprimer les mesures itinéraires, les marins français utilisaient jadis,

- i) au Ponant : la lieue marine (20 lieues au degré de latitude),
- ii) au Levant : le mille italique (égal à 10 stades romains ou grecs).

2 – En mars 1791, une commission révolutionnaire *ad hoc* missionnée par l'Académie des Sciences a **défini le mètre** comme la dix millionième partie du quart du méridien terrestre.

Remarque : La lieue marine du Ponant est donc égale, par définition, à :
$$10\,000\text{ km} / 90 / 20 = 5,555\text{ km} = 3 \times 1,852\text{ km}.$$

3 – Le stade valant 185,2 m [d'après *Christian Goudineau* (1939-2018)], le *mille italique* de 10 stades vaut 1,852 km, soit un tiers de lieue marine.

Remarque : Le *mille romain* de 8 stades vaut 1,4815 km.

4 – La lieue marine correspond à 3 minutes de degré sur un grand cercle de la Terre ; le mille italique à 1 minute de degré.

Remarque : Pour cette fois, l'appellation du Levant (mille) a supplanté celle du Ponant (lieue marine) pour tous les marins français.

5 – Le père jésuite Georges Fournier (1595-1652), hydrographe, écrivait en 1647 dans son ouvrage « *Hydrographie* » que les marins de Méditerranée comptaient 60 000 doubles-pas de 5 pieds dans un degré de latitude mesuré sur un méridien, c'est-à-dire qu'il y a **mille** doubles-pas dans une minute de degré de latitude.

6 – Le Père Samson Le Cordier (1647-1709), hydrographe dieppois, écrivait dans son ouvrage « *Instruction des Pilotes* » qu'en Angleterre et dans le Nord ou l'Ouest de la France, on comptait 20 lieues marines dans un degré de latitude et qu'en Italie ou dans le Sud de la France (jusqu'à Lyon) on y comptait 60 000 doubles-pas géométriques, soit **mille** doubles-pas dans une minute de degré.
[Voir l'expression *Pas géométrique*].

7 – *Officiellement*, l'unité géométrique *mille marin* correspond à la *longueur moyenne* de deux points de la surface de la Terre qui ont même longitude et dont les latitudes diffèrent d'un angle de une minute de degré ; sa valeur est fixée arbitrairement à 1852 mètres. [Art. 4 – Décret n° 75-1200 du 4 décembre 1975].

Remarques : **a)** – Le mille marin étant la seule unité de longueur autorisée en France à porter le nom de mille [Art. 1 et Art. 4 – Décret n° 61-501 du 3 mai

1961] il n'y a pas lieu de préciser, en français, qu'il s'agit de *mille marin* : on dit seulement « *mille* ».

b) – L'emploi de l'unité de distance *mille* n'est autorisé que pour exprimer des distances en navigation maritime ou aérienne.

8 – Il n'existe pas de symbole international pour le mille ; on utilise couramment le symbole de la minute de degré ; ainsi une distance de trois milles s'écrit en abrégé « **3'** ».

9 – Dans le jargon militaire américano-français, « *nautique* » signifie mille (marin) et « *mille* » signifie kilomètre ; pour un détecteur de la Marine nationale, une distance de 3 mille est égale à 3 kilomètres.

Remarque : Les marins français de l'OTAN emploient l'adjectif cardinal « *mille* » comme le faisaient les marins français du Levant de l'Ancien Régime ; mais aujourd'hui, l'expression « 3 mille » employée absolument signifie 3000 mètres ; jadis, c'était 3000 doubles-pas.

Mille radar : Dans certains contextes, on utilise une unité appelée *mille radar* dont la longueur est équivalente à 2000 yards américains, soit 1828,77 mètres.

Remarque : Le mille radar est une unité de longueur utilisée par la *marine militaire* des États-Unis d'Amérique et par celles qui sont dans sa mouvance, y compris la Marine Nationale française.

Mille romain : Ancienne unité de distance valant 1000 pas romains standards.

Remarques : **a)** – Le *mille romain* vaut 8 stades romains.

b) – Le pas romain standard (de 2 enjambées) vaut 1,472 mètres ; le stade romain de 125 pas romains vaut 184 mètres ; le *mille romain* vaut 1472 mètres.

c) – Le *mille italique* vaut 10 stades romains de 185,2 mètres, soit 1852 m.

d) – Dans les Gaules sous domination romaine, il y avait deux unités de mesures itinéraires gauloises : le mille romain de 1000 pas (environ 756 toises soit 1470 mètres) et la lieue gauloise de 1500 pas (environ 1104 toises, soit 2147 mètres).

e) – En Gaule, on comptait les distances terrestres par *milles* au Sud de Lyon et par *lieues* au Nord de Lyon.

Millet : Sorte de grain fort petit.

Remarque : On dit aussi *mil*.

Milli : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻³ fois** cette unité (*symbole du préfixe signifiant le multiplicateur 10⁻³ : m*).

Exemple : Un millilitre s'écrit : **1 ml**

Remarque : S'il s'agit de l'unité de *masse* du système international (le *kilogramme*) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité *gramme*.

[Voir les expressions *multiples et sous-multiples décimaux* et *unités de mesure actuellement réglementaires*].

Milliaire : [*Jadis*] Bornes disposées sur les grands chemins, éloignées d'un mille l'une de l'autre.

Remarques : **a)** – À Paris, le premier milliaire commençait au parvis de Notre-Dame ; à Rome, il se comptait de la *colonne rostrale* érigée sur le forum, vers 36 av. J.-C., par *Caius Octavius* (le futur empereur *Auguste* né en 63 av. J.-C., mort en 14 ap. J.-C.).

b) – À Paris, l'origine des distances kilométriques vers les provinces est toujours le parvis de Notre-Dame.

Milliard : Mille fois un million ; ou dix fois cent millions.

Millième : L'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties.

Millier : Nom singulier à usage collectif contenant mille.

Millimètre : Mesure de longueur qui est la millième partie du mètre.

Remarque : Le millimètre remplace la ligne, et il vaut à-peu-près une demi-ligne.

Millionième : Nombre d'ordre qui complète le nombre d'un million.

Millionnaire : Millionnaire se dit de personnes extrêmement riches.

Remarque : On dit milliardaire quand on parle de personnes encore plus riches.

Milord : **1** – Appellation en usage en Angleterre et qui signifie *monseigneur*.

[Voir le mot *Lord*].

2 – [*Populaire*] Homme riche

Mime : Espèce de comédie chez les Romains, où l'on se permettait l'imitation libre et indécente des discours et des actions d'un particulier.

Remarque : Les acteurs de ces sortes de pièces portaient aussi le nom de mimes.

Minage : [*Vieilli*] Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendent au marché.

Minahouet (en anglais « *burton* », « *heaver* ») : **1** – Planchette étroite qui peut remplacer la mailloche à fourrer pour un petit filin.

Remarques : **a)** – On fait sonner le « *t* » final de « *minahouet* » comme pour les mots « *canot* », « *bout* », « *équipet* », « *lent* », « *tout* », etc.

b) – Si l'on doit fourrer un gros cordage, on emploie une *mailloche*.

[Voir le mot *Mailloche*].

2 – Petit appareil frappé sur les *rides* des haubans de hune et de perroquet d'un petit navire, à l'effet de les raidir.

Minaret : Tour construite en forme de clocher chez les mahométans, d'où l'on annonce les heures et d'où l'on appelle les fidèles à la prière.

Mine : L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne et principalement du visage.

Exemples : Méchante mine ; grande mine ; petite mine ; mine fière.

Remarque : On dit qu'un homme a une *bonne mine*, une *mauvaise mine*, qu'il a bonne mine, mauvaise mine, pour dire qu'il a l'air d'être en bonne ou en mauvaise santé.

Mine : Monnaie ancienne qui, chez les Grecs, valait cent drachmes.

Exemple : Une mine Attique.

Mine : Munition de guerre employée sur terre ou en mer et destinée à exploser automatiquement au passage d'une personne, d'un véhicule terrestre ou d'un navire qui s'en approche.

Mine : **1** – Ancienne unité française de volume utilisée pour les grains et les matières sèches et variant entre 75 et 150 litres environ, selon les villes.

2 – Une mine de Paris valait la moitié d'un setier, soit 6 boisseaux, ou 20/9^{ème} de pied cube, ou 3840 pouces cubes, ou 76,172 litres.

Mine : **1** – Lieu d'où l'on extrait dans le sol les métaux, les minéraux et quelques pierres précieuses.

Exemples : Une mine d'or ; une mine d'argent ; une mine de cuivre, d'étain, de charbon de terre (houille) ; une mine de diamants.

2 – On appelle *mine de plomb*, ou plombagine, la pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb.

Exemple : Dessiner à la mine de plomb, ou simplement, à la mine.

Mine : Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, sous un roc, etc. pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon.

Remarques : **a)** – On appelle *le puits de la mine* l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de la mine qu'on veut faire, et avant que de travailler à la mine.

b) – On appelle *la chambre de la mine* le lieu où l'on charge la mine en poudre à canon.

c) – On appelle *le saucisson de la mine* la mèche qui est enfermée dans de la toile

et qui est disposée pour mettre le feu à la mine.

d) – On appelle *l'entonnoir de la mine* le trou que laisse la mine quand elle a sauté.

Mine : 1 – Lieu dans le sol où l'on trouve les métaux, les minéraux ou les combinaisons chimiques qui en contiennent, ou encore des pierres précieuses.

Exemples : Une mine d'or ; une mine d'argent ; une mine de cuivre, d'étain, de charbon de terre, etc. ; une mine de diamants ; une mine de rubis ; une mine profonde, riche, pauvre ; la mine à ciel ouvert de Decazeville ; travailler aux mines ; travailler à la mine d'uranium.

2 – On appelle également *mine* les métaux et minéraux encore mêlés avec la terre et avec la pierre de la mine.

Exemples : Voilà de la mine d'or, de la mine d'argent, de la mine de cuivre.

Remarques : **a)** – On dit *du minerai* lorsqu'il s'agit d'un métal combiné chimiquement avec des substances étrangères.

[Voir le mot *Minerai*].

b) – On ne dit point du minerai d'or, du minerai de cuivre mais de la mine d'or, de la mine de cuivre.

Mine limpet : Type de *mines marines* posées en général par des nageurs de combat sur la coque métallique des navires ennemis et qui y reste collée grâce à un aimant.

Remarques : **a)** – Les *mines limpets* utilisées par les Britanniques pendant la Seconde Guerre mondiale contenaient 4 kg d'explosif.

b) – La *mine limpet* possède un compartiment creux qui lui donne une certaine flottabilité pour la manipuler plus facilement sous l'eau.

c) – Elle est munie d'un puissant aimant et elle possède un dispositif anti-manipulation qui la fait exploser si on cherche à la retirer de sa cible.

d) – La *mine limpet* peut être munie d'un dispositif à retardement, mis en œuvre par une petite hélice qui tourne avec la vitesse, pour la faire exploser après que le bateau a parcouru une certaine distance ; cela permet, soit de couler le navire par grand fonds, soit de rendre une passe innavigable, en tout cas de rendre plus difficile l'explication du naufrage.

e) – La *mine limpet* tire son nom de sa ressemblance avec la *patelle* (en anglais « *limpet* »), un petit gastéropode marin à coquille conique, encore appelé *bernique* ou *bernicle* et qui vit collé sur les rochers du littoral.

f) – Des terroristes français utilisèrent deux *mines limpets* en 1985 pour détruire le navire « *Rainbow Warrior* » de l'ONG internationale *Green Peace*, dans le port d'Auckland en Nouvelle-Zélande ; il y eut un mort.

[Voir les expressions *Rainbow Warrior (Attentat contre le –)* et *Frankton (Opération –)*].

Minerai : Synonyme de *mine*, dans le sens où il signifie un métal combiné chimiquement avec des substances étrangères.

Remarque : Il semble que ce mot se soit introduit pour éviter l'équivoque que pourrait produire le mot *mine*, qui en métallurgie a deux acceptions.

[Voir le mot *Mine*].

Minerve : Nom d'un torpilleur sous-marin d'attaque français (S647) de 800 t à propulsion diesel-électrique de la classe *Daphné*, perdu accidentellement le 27 janvier 1968, par 2000 m de profondeur avec 52 hommes à bord, à l'issue d'une MEC (Mise En Condition opérationnelle) au Sud-Est du cap Sicié, à environ 25 milles de Toulon.

Remarques : **a)** – Le torpilleur sous-marin français « *Eurydice* » (S644) à propulsion diesel-électrique disparut à son tour le 4 mars 1970 près du cap Camarat, au Sud de Saint-Tropez.

b) – L'« *Eurydice* » a implosé avec 57 hommes à bord, par 750 m de profondeur.

c) – L'une des hypothèses avancées pour expliquer ces 2 naufrages serait un mauvais fonctionnement des schnorchels, par ailleurs observé sans conséquences trop funestes sur d'autres bâtiments du type « *Daphné* », notamment sur la « *Flore* » (S645) le 19 février 1971 en Méditerranée, voire sur la « *Galathée* » (S646) à la suite d'un abordage à la sortie de Toulon, le 20 août 1970.
[Voir le mot *Schnorchel*].

Mineure (Lieu –) ou (Mille –) : Voir le mot *Lieu*.

Minihi : En Bretagne, circonscription religieuse jouissant du droit d'asile et bénéficiant d'un certain nombre d'exemptions et de franchises vis-à-vis des pouvoirs laïcs.

Remarques : a) – *Minihi* est la contraction des mots bretons « *menech* » et « *ty* » qui signifie *maison des moines*, ou *monastère*.

b) – Selon l'écrivain Ernest Renan (1823-1892) on appelait *minihi*, jadis, en Bretagne, un cercle sacré d'une ou deux lieues qui entourait un monastère et qui jouissait des plus précieuses immunités.

c) – Tous les sept ans au mois de juillet, à l'occasion du *pardon de saint Ronan*, une procession fait le tour du *minihi* de Locronan ; cette procession est appelée la *tro-meny (tro minihy)*, c'est-à-dire « *le tour de l'asile* » ; on dit *Tromenie*, en français actuel.

[Voir le mot *Troménie*].

Minimes (Les –) : Voir l'expression *Les Minimes (Port de plaisance des –)*.

Minimum de Dalton : Le *minimum de Dalton* est une période de faible activité solaire qui s'est étalée des années 1790 à 1830.

Remarques : a) – Le *minimum de Dalton* est ainsi nommé en l'honneur du météorologiste anglais John Dalton (1766-1844).

b) – Le *minimum de Dalton* coïncide avec une période froide : on a observé une baisse des températures moyennes de 2 °C durant plus de 20 ans.

c) – L'année sans été de 1816 suivit l'éruption volcanique du Tambora, en Indonésie, le 5 avril 1815 ; il eu lieu pendant le *minimum de Dalton*, mais la cause précise de la baisse des températures en 1816 n'est pas bien connue.

Minimum de Maunder : 1 – Le *minimum de Maunder* correspond à l'époque 1645-1715 durant laquelle l'activité magnétique solaire et le nombre de taches à la surface du Soleil ont été particulièrement et exceptionnellement faibles.

[Voir les expressions *Cycle solaire* et *Taches solaires*].

2 – Le *minimum de Maunder* correspond à l'observation, dans l'hémisphère Nord, de températures anormalement basses : cette période a été appelée « *le petit âge glaciaire* ».

[Voir l'expression *Petit âge glaciaire*].

3 – Les observations du Soleil par Giovanni Domenico Cassini (1625-1712, dit Jean-Dominique Cassini) à l'observatoire de Paris, assisté de Jean-Felix Picard (1620-1682, dit l'abbé Picard) et de Philippe de la Hire (1640-1718) ou par Johannes Hevelius (1611-1687) à l'observatoire de Dantzic (Gdańsk en polonais, Danzig en allemand) ont mis en évidence un nombre exceptionnellement faible de taches solaires pendant toute cette période.

Minium : Matière rouge qui se fait avec une chaux de plomb réverbérée au feu.

Remarques : a) – La peinture au minium protège le fer de l'oxydation et prévient la formation de la rouille.

b) – La peinture au minium de plomb, naguère très employée, est aujourd'hui interdite car elle est nocive et provoque le *saturnisme* ou intoxication par le plomb.

- Minix** : Système d'exploitation réduit, écrit par l'Américain Andrew Stuart Tanenbaum (né en 1944) comme un clone d'Unix, à des fins pédagogiques.
Remarques : **a)** – Le système d'exploitation Minix était volontairement limité afin que les étudiants d'Andy Tanenbaum puissent l'étudier complètement en un semestre.
b) – Minix a servi de base à Linus Torvalds (né en 1969) pour écrire le noyau Linux des distributions Ubuntu, Mint, etc.
c) – Andy Tanenbaum enseigne les systèmes d'exploitation à l'université libre d'Amsterdam (en néerlandais « Vrije Universiteit Amsterdam »).
- Minois, Minot** (en anglais « *tack piece* », « *bumkin* ») : Arc-boutant solidement fixé sur chaque joue du navire et qui sort de la poulaine en faisant un angle d'un peu plus de trois quarts ou rums avec le plan diamétral du navire.
Remarques : **a)** – Le minot est appuyé par des sortes de haubans et de sous-barbes.
b) – Le minot sert pour le retour de l'amure de misaine.
c) – On dit indifféremment *minot*, *minois*, *pistolet d'amure* ou *porte-lof*.
- Minot** : Ancienne unité française de volume utilisée pour les matières sèches.
Un minot valait 3 boisseaux, ou 10/9 ème de pied cube, ou 1920 pouces cubes, ou 38,086 litres.
- Minot** : Synonyme de *minois* ou de *pistolet d'amure*.
[Voir le mot *Minois*].
- Minuscule** : **1** – [En parlant d'une lettre, d'un caractère d'imprimerie] Petit et de forme particulière, par opposition à *capitale*, *majuscule*.
Remarque : Un caractère d'imprimerie minuscule est encore appelé *petite lettre* ou « *bas de casse* ».
2 – [Par extension] Très petit.
3 – [Au figuré] Petit, de moindre importance.
Exemple : « *La première gorgée de bière et autres plaisirs minuscules* » par Philippe Delerm (né en 1950).
- Minute** : **1** – Petite portion d'une unité de base sexagésimale.
i) On appelle « *minute d'heure* » une petite portion de *temps* faisant la soixantième partie d'une heure de temps ; il y a 24 heures de temps dans un jour vrai ou dans un jour moyen.
ii) On appelle également « *minute d'heure* » une petite portion d'*angle* faisant la soixantième partie d'un angle de 1 heure ; il y a 24 heures dans le cercle.
iii) On appelle « *minute de degré* » une petite portion d'*angle* faisant la soixantième partie de chaque degré d'un cercle ; il y a 360 degrés dans le cercle.
iv) On appelle également « *minute de degré* » une petite portion de *temps* faisant la 60 x 360 = 21 600 ème partie d'une journée ; il y a 360 degrés dans un jour sidéral.
Remarques : **a)** – Minute est tiré de la forme féminine *mīnūta* du latin *mīnūtus* qui signifie *petit*, *menu*.
b) – Le mot latin *mīnūtus* est le participe passé du verbe *mīnūō* qui signifie *diminuer*, *rendre plus petit*.
2 – Le mot *minute* est l'équivalent consacré de l'expression « *sous-multiple d'une unité de mesure sexagésimale* » ; il est à rapprocher du mot « *minuscule* ».
Exemples : La minute d'heure est le sous-multiple de l'unité heure ; la seconde d'heure est le sous-multiple de l'unité minute d'heure ou le sous-sous-multiple de l'unité heure ; de même, la minute de degré est le sous-multiple de l'unité degré ; la seconde de degré est le sous-multiple de l'unité minute de degré ou le sous-

sous-multiple de l'unité degré.

Remarques : a) – La minute est l'inverse du multiple lorsqu'il s'agit d'une unité sexagésimale : l'heure est le multiple de la minute d'heure et la minute d'heure est le multiple de la seconde d'heure ; le degré est le multiple de la minute de degré et la minute de degré est le multiple de la seconde de degré, etc.

b) – On utilise principalement les minutes de l'unité « *degré* » et les minutes de l'unité « *heure* ».

3 – L'usage est d'abrégé les expressions suivantes :

i) « *minute première de ...* » (c'est-à-dire *sous multiple de...*) en « **minute** »,

ii) « *minute seconde de ...* » (*sous-sous-multiple de...*) en « **seconde** »,

iii) « *minute tierce de ...* » (*sous-sous-sous-multiple de...*) en « **tierce** », etc.

Remarques : a) – On évitera d'utiliser des expressions telles que « *minute de temps* » ou « *minute d'angle* » qui n'ont guère de sens car « *le temps* » ou « *un angle* » ne sont pas des unités de mesure.

b) – On se souviendra que, selon nos cours de *Cosmographie*, certains angles se mesurent indifféremment, soit en degrés, soit en heures ; 24 heures sont équivalentes à 360 degrés ou à 2π radians ; un angle d'une heure est donc équivalent à quinze degrés.

c) – En cosmographie, l'angle appelé *ascension droite* d'un astre, qui est l'une des deux coordonnées équatoriales de cet astre (l'autre étant sa déclinaison), s'exprime traditionnellement en *heures* et *minutes d'heure*.

i) L'heure d'ascension droite est une unité de mesure d'angle et elle est équivalente à $360/24 = 15$ degrés d'ascension droite.

ii) La *minute* d'ascension droite est une unité de mesure d'angle et elle est équivalente à $15 \text{ degrés} / 60 = 1/4$ de degré ou *15 minutes de degré*.

iii) La *seconde* d'ascension droite est une unité de mesure d'angle et elle est équivalente à $1/4$ de minute de degré ou à *15 secondes de degré*.

iv) La *tierce* d'ascension droite est une unité de mesure d'angle et elle est équivalente à $1/4$ de seconde de degré ou à *15 tierces de degré*.

d) – En un lieu et à un moment donnés, le *temps sidéral* (qui est l'angle horaire du point vernal) s'exprime traditionnellement en degrés et minutes de degré et non en heures et minutes d'heure comme le *temps solaire* (qui est l'angle horaire du Soleil).

Minute (en anglais « *watch glass* ») : Sablier réglé sur la durée d'une minute d'heure en temps moyen.

Remarque : Il existe aussi des sabliers *demi-minute* et *quart-de-minute* comme il existe des sabliers de *30 minutes* appelés *horloges* ou des sabliers de *15 minutes* utilisés pendant les combats, en remplacement des sabliers de *30 minutes*.

Minute : 1 – Original d'un acte officiel, écrit souvent en *petits caractères*, de présentation parfois imparfaite et qui sert de base pour la rédaction des expéditions de l'acte.

Remarque : L'expédition de l'acte écrite en gros caractères (autrefois sur parchemin, aujourd'hui sur papier) s'appelle la *grosse*.

[Voir les mots *Greffier*, *Minuscule*].

2 – Document original, élaboré de façon précise, de présentation parfois imparfaite, servant de base pour la publication d'une carte.

Exemples : Minute topographique ; minute hydrographique.

Remarque : Les minutes des cartes marines sont à une échelle immense ; elles sont très détaillées ; les sondes y sont marquées avec profusion tout le long des côtes jusqu'à 500 mètres de profondeur.

Minutier : Registre contenant les minutes notariales.

Remarques : a) – La loi du 14 mars 1928 permet aux notaires français de déposer

aux Archives nationales (pour Paris) ou aux Archives départementales (pour la Province) les parties les plus anciennes de leur minutier.

b) – On appelle *minutier* (ou *minutier central*) le local affecté au dépôt des archives notariales qui comptent plus de 125 ans de date, afin d'assurer leur conservation effective et leur utilisation historique.

Mirage (en anglais « *looming* », « *illusion of sight at sea* ») : Phénomène d'optique que l'on attribue à la réfraction de la lumière dans les basses couches de l'atmosphère, par l'effet duquel les objets à l'horizon et même un peu au-dessus de l'horizon paraissent plus grands, surtout dans le sens de leur hauteur, que lorsqu'ils sont à une hauteur au-dessus de l'horizon supérieure à 15°.
[Voir le mot *Mirement*].

Miramar : Le mot *miramar* vient de la langue espagnole et signifie « *vue sur la mer* » ou « *qui regarde la mer* ».

Remarque : Certaines villes, certains quartiers de villes, certains établissements hôteliers portent le nom de *Miramar*.

Mireille : Prénom féminin créé par Frédéric Mistral (1830-1914, lauréat du prix Nobel de littérature en 1904) à partir du nom commun provençal *meraviho* (en français « *merveille* ») pour l'héroïne de son poème épique *Mirèio* (en français *Mireille*) qu'il écrivit en langue provençale et qu'il publia en 1859.

Remarques : **a)** – En 1914, l'année de la mort de Frédéric Mistral, 604 petites filles ont reçu à la naissance le prénom de *Mireille* en France.

b) – Le grand poète romantique et romancier français Alphonse de Lamartine (1790-1869) compara Frédéric Mistral à Homère après avoir pris connaissance du poème épique *Mireille*.

c) – Lamartine n'avait parlé, jusqu'à l'âge de 12 ans, que le patois latin de sa montagne bourguignonne, à la frontière de la Savoie ; plus tard, il vécut plusieurs années en Italie ; il maîtrisait suffisamment les langues romanes pour apprécier le texte en provençal de « *Mirèio* ».

d) – Le compositeur français Charles Gounod (1818-1893, grand prix de Rome en 1839) et le librettiste Michel Carré (1821-1872) transformèrent en 1864 cette épopée en un opéra en 5 actes très fameux.

Mirement (en anglais « *towerings* », « *illusion by terrestrial refraction effect* ») : Vision exceptionnelle, en mer, d'objets éloignés que la courbure de la Terre empêche habituellement de voir directement.

Exemple : Dans certaines conditions de température, on peut apercevoir la flottaison de navires dont on verrait à peine le couronnement par un temps ordinaire ; ces navires sont dits être en mirement.

Remarque : Le *mirement* est attribué à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère près de la surface de la mer.

[Voir le mot *Mirage*].

Misaine : On appelle ainsi le phare qui est entre le beaupré et le grand mât d'un vaisseau.
[Voir le mot *Phare*].

Exemple : Le mât de misaine est le bas-mât du phare de misaine.

Remarque : Quand on dit simplement « *la misaine* » on entend la voile du mât de misaine, c'est-à-dire la voile du bas-mât du phare de misaine.

[Voir le mot *Phare*].

Misaine (Mât de –) (en anglais « *fore mast* ») : **1** – Le plus en avant des bas-mâts verticaux sur les bâtiments qui en ont plusieurs et dont le pied repose sur l'avant de la quille et près du brion.

Remarque : Le mât de misaine sur les navires français est celui de l'avant ; le

mizzena sur les navires italiens est le mât du milieu ; le *mizzen mast* sur les navires britanniques est le mât de l'arrière.

2 – À bord des grands bâtiments, le *mât de misaine* est d'assemblage.

3 – [Par extension] On donne souvent la dénomination de *mât de misaine* à toute la mâture supportée par ce mât, lui-même compris.

4 – La qualification de *misaine* se donne à la plupart des objets de ce mât dont les équivalents peuvent également se retrouver au grand mât ou au mât d'artimon.

Remarque : L'expression anglaise « **mizzen mast** » signifie, en français, « *mât d'artimon* » ; cette expression est ce que l'on appelle un *faux-ami*.

Misaine (Voile de –) (en anglais « *fore sail* ») : 1 – Basse voile carrée du mât de misaine sur les bâtiments à traits carrés.

Remarques : **a)** – L'angle inférieur du côté du vent est appelé *point d'amure* et il est fixé au bout du minot (ou pistolet) lorsque l'on est sous l'allure du plus près.

b) – L'angle inférieur du côté sous le vent est appelé *point d'écoute* et il est fixé contre le bord et au dehors, à l'arrière du passavant de sous le vent.

c) – Contrairement aux autres voiles dites carrées, la misaine a moins de bordure que d'envergure en raison du peu de place qui existe entre le mât de misaine et les minots.

d) – La misaine est, de toutes les voiles, celle qui sert le plus souvent et elle est presque toujours établie.

2 – Basse voile aurique des goélettes, portée par la corne du mât de misaine : elle est lacée à ce mât ou y tient par des cercles.

Remarque : La basse voile carrée qu'on peut envergurer sur la vergue de misaine des goélettes, s'appelle *fortune* ; la fortune correspond à la misaine sur un phare carré et elle n'est utilisée qu'au vent arrière.

3 – Voile du mât de misaine dans les bateaux et canots.

4 – On appelle *misaine goélette* des bâtiments carrés la voile aurique de leur mât de misaine.

Remarque : On dit *misaine carrée*, *misaine goélette*, *misaine latine*, *misaine à livarde*, *misaine en houari*, etc. suivant le genre de la voile portée par ce bas-mât.

Miscible : Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose.

Exemple : L'huile n'est point miscible avec l'eau.

Mise en train : On appelle mise en train d'un moteur à vapeur alternatif (machine à vapeur alternative) le dispositif qui déplace les tiroirs de distribution de vapeur au moment de la mise en route de l'appareil moteur.

Mise hors : Frais engagés pour l'armement d'un navire.

Remarque : La valeur du navire comprend non seulement la valeur réelle du corps, mais encore celle des agrès, les dépenses de radoub, les munitions de bouche et de guerre, les avances payées à l'Équipage, et généralement tous les frais engagés pour la mise hors.

Miséréré : Miséréré se dit de l'espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume cinquantième.

Exemple : Je reviendrai dans un miséréré ; nous arriverons au prochain point tournant dans un miséréré.

Miséricorde : 1 – Vertu qui porte les hommes à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager.

2 – [Par extension] Disposition bienveillante qui incline à l'indulgence, pousse à épargner ceux que l'on devrait châtier ou que l'on tient à sa merci ; la grâce, le pardon qu'on leur accorde.

3 – [Vieilli] Petit poignard que l'on utilisait pour donner le coup de grâce à une ennemi vieilli.

4 – [*Par extension*] Pièce qui fait saillie sous l'abattant d'une stalle d'église, qui apparaît lorsque l'abattant est relevé, et sur lequel l'occupant de la stalle peut s'appuyer discrètement durant les parties de l'office où il doit se tenir debout.

Miséricorde (Ancre de –) : [*Vieilli*] Ancien nom de la *maîtresse-ancre*, qui était l'ancre la plus forte du navire.

Remarques : **a)** – L'ancre de miséricorde qui servait d'ultime secours était entreposée à fond de cale, au centre, pour des raisons de stabilité transversale.

b) – On disait parfois *ancre de salut*, *ancre de maître*.

c) – En Méditerranée, on écrivait aussi *ancre de mestre*.

d) – Sur les grands navires d'aujourd'hui, toutes les ancres sont égales en masse et en force, et l'on n'y a plus de maîtresse ancre.

Mistic : **1** – Espèce de chasse-marée à antennes, du port d'environ 80 tonneaux, en service dans la Mer Méditerranée, particulièrement sur les côtes d'Espagne ou du Levant.

2 – Il y a des mistics dont le grand-mât est à pible ; le mât de misaine, incliné vers l'avant, porte une voile à antenne ; le mât d'artimon a une voile à antenne et un hunier volant sans vergue barrée et dont les écoutes vont en bas.

Mistigri : **1** – Surnom familial du chat.

2 – Valet de trèfle dans les jeux de cartes, surtout quand il est accompagné de deux cartes de même couleur.

Mistral (en anglais « *north-west wind* ») : **1** – Vent du Nord, sec et froid, soufflant dans la direction de la vallée du fleuve Rhône au sud de Lyon, vers le Golfe du Lion.

Remarques : **a)** – Le mistral est accéléré dans la vallée encaissée du Rhône.

b) – Le mot *mistral* vient de l'occitan *maestral* qui signifie *vent maître*.

[Voir le mot *Maëstral*].

2 – Lorsqu'il atteint la côte varoise ou la Corse, le mistral est devenu un vent d'Ouest.

3 – On peut s'attendre à observer le mistral en Provence après le passage d'une perturbation pluvieuse au Nord, alors qu'en Provence le temps est sec et ensoleillé.

Mistral (Frédéric –) : **1** – Le poète provençal Frédéric Mistral (8 septembre 1830 - 25 mars 1914) est né et mort à Maillane (Bouches-du-Rhône).

Remarques : **a)** – Frédéric Mistral a reçu le prix Nobel de littérature en 1904 pour son œuvre majeure, le poème épique *Mirèio* (en français *Mireille*) écrit en langue provençale.

b) – Le poème épique *Mirèio* a été traduit du provençal en français par Frédéric Mistral lui-même.

2 – Mistral a été le chantre de l'indépendance de la Provence et surtout de la sauvegarde du provençal, « *première langue littéraire de l'Europe civilisée* ».

[Voir le mot *Félibrige*].

Remarques : **a)** – Les prénoms du poète poète *Frédéric Mistral* étaient, dans l'ordre, Joseph-Étienne Frédéric.

b) – Mistral a reçu l'aide du grand poète français Alphonse de Lamartine (1790-1869) qui comprenait le provençal, pour se faire connaître.

3 – La Chilienne **Gabriela Mistral** (1889-1957) a reçu le Prix Nobel de littérature en 1945 pour la première partie de son œuvre poétique : *Sonetos de la muerte* (1914), *Desolación* (1922), *Ternura* (1924), *Tala* (1938).

Remarques : **a)** – Gabriela Mistral est un pseudonyme ; le nom véritable de la lauréate du Prix Nobel de littérature en 1945 était *Lucila Godoy y Alcayaga*.

b) – Les œuvres poétiques complètes de Gabriela Mistral ont été publiées en 1958.

- Mitaine : 1** – Gant où la main entre toute entière sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, hors pour le pouce.
2 – On appelle aussi *mitaines* une sorte de *petits gants de femme* qui couvrent le dessus des doigts mais qui laissent libres les bouts des doigts.
- Mite : 1** – Larve d'insectes, surtout de papillons nocturnes du genre teigne, qui rongent les étoffes de laine, de soie ou d'autres textiles provenant d'animaux.
2 – Nom vulgaire de plusieurs espèces d'arachnides voisines des acares.
Exemples : Mites de la farine, du fromage.
- Mithraïsme** : Religion à mystères de type initiatique diffusée dans tout l'Empire romain en même temps que le christianisme au début de notre ère.
Remarques : **a)** – Il existe de nombreuses ressemblances entre les deux religions (mithraïsme et christianisme) ; le mithraïsme n'a pas de supports écrits connus contrairement au christianisme qui fait référence à la fois à une doctrine écrite (Actes des Apôtres, enseignement des Pères de l'Église) et à la Bible juive (Ancien Testament) complétée par les Évangiles.
b) – Le culte de Mithra s'exerçait dans des excavations souterraines ou dans des bâtiments obscurs ; la salle principale était prolongée par un chœur où l'on trouvait l'autel des sacrifices et une représentation de Mithra tuant un taureau.
c) – Le mithraïsme a été interdit en 391 ap J.-C. dans tout l'Empire romain, en même temps que toutes les religions non chrétiennes, par l'empereur Théodose (347-395) qui avait pris le parti du christianisme et qui ordonna de détruire tous les lieux de culte non-chrétiens ou de les transformer en temples chrétiens.
d) – Le mithraïsme est le culte de Mithra ; apparu au II^{ème} siècle avant notre ère en Perse, il pourrait interpréter le mouvement des astres et le cycle des saisons ; à la fin de son passage sur terre, Mithra fut enlevé dans les cieux par Apollon à l'issue d'un repas.
e) – Des êtres appartenant à la tradition mithraïste sont encore aujourd'hui présents dans le ciel sous la forme de constellations : le Taureau d'abord, puis le Bélier, le Chien, le Serpent, le Scorpion, le Lion, le Corbeau, etc. ; jusque vers 2000 ans avant notre ère, l'Équinoxe de printemps se situait lorsque le Soleil était dans la constellation du *Taureau* ; aujourd'hui, il se situe dans la constellation du *Bélier*.
f) – À l'origine, le rite mithraïste rappelait le passage de la civilisation nomade à la civilisation sédentaire vers 2500 ans avant notre ère, avec la transformation du sang des bêtes du troupeau en blé du pain.
g) – Plutarque (46-125 de notre ère) rapporta que, en l'an 67 avant notre ère, des pirates de Cilicie célébraient Mithra par des rites secrets ; la Cilicie a pour capitale Tarse : c'était le pays de saint Paul (supplicié à Rome vers 68 ap. J.-C.) ; Paul de Tarse est reconnu comme l'inventeur et l'organisateur du culte chrétien ; c'est à Tarse que fut fondée la première église chrétienne d'Asie Mineure.
- Mithridate** : Espèce de thériaque, d'électuaire composé de substances aromatiques, d'opium, etc., que l'on dit être de l'invention de Mithridate et auquel on attribue des vertus d'antidote ou de préservatif contre les poisons.
Remarque : [Au figuré et familier] On appelle *vendeur de mithridate* un charlatan, un homme qui parle avec ostentation, qui promet beaucoup et qui ne tient rien.
- Mitiger : 1** – Adoucir, rendre plus aisé à supporter.
Exemple : Cela a besoin d'être mitigé, comme étant d'une pratique trop difficile.
Remarque : On dit aussi mitiger une loi, un jugement, une peine.
Exemple : Morale mitigée, c'est-à-dire morale relâchée.
2 – Rendre quelque chose moins intense, moins vif, moins dur.
Exemple : Mitiger la douleur.

3 – Rendre quelqu'un moins entier, moins vif, moins rigoureux.

Exemple : L'expérience mitigera ce caractère absolu.

Miton : Sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras.

Miton mitaine : Se dit de tout remède qui ne fait ni bien ni mal.

Exemple : De l'onguent miton mitaine.

Mitonner : **1** – Il se dit propre ment du pain que l'on met dans un plat avec du bouillon, pour le faire tremper longtemps sur le feu avant que de dresser le potage.

Exemples : Le potage mitonne ; il faut le laisser mitonner quelque temps ; faire mitonner la soupe.

[Voir les mots *Potage, Soupe*].

2 – [*Familier*] Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne.

Exemples : Il a une femme qui a un grand soin de lui, et qui le mitonne extrêmement ; c'est un homme qui aime à se mitonner ; il aime qu'on le mitonne.

3 – [*Au figuré et familier*] On dit *mitonner une affaire* pour dire la disposer et la préparer doucement pour la faire réussir quand il en sera temps.

Mitose : Processus de division cellulaire qui permet d'obtenir, à partir d'une cellule-mère, deux cellules-filles identiques.

Mitoyen : **1** – On dit *cloison mitoyenne* d'une cloison qui est commune à deux compartiments, à deux pièces, à deux chambres et qui les sépare.

2 – [*Au figuré*] On appelle *avis mitoyen* un avis qui s'éloigne des extrémités de deux avis opposés, et qui tient un peu de l'un et de l'autre.

Remarques : **a)** – On dit aussi *parti mitoyen*, ou *il a pris un parti mitoyen*.

b) – Souvent les partis mitoyens sont les plus mauvais en affaire.

Mitraillades : Supplice imaginé sous le gouvernement révolutionnaire, mis principalement en usage dans la commune de Lyon.

Remarque : Des canons chargés à mitraille tiraient sur des citoyens liés et garrottés; et ceux qu'ils ne faisaient que blesser étaient assassinés à coups de sabre.

Mitraille (en anglais « *case shot* », « *grape shot* », « *langrel* », « *langrage* ») : **1** – Réunion de balles ou de biscayens.

[Voir le mot *Biscayen*].

2 – Il y a deux sortes de mitraille : la mitraille en grappes de raisin et la mitraille en boîtes.

3 – La grappe de mitraille est constituée de balles montées sur un plateau circulaire en fer forgé, que traverse en son milieu une tige en fer rivée en dessous ; les balles disposées par couches sont maintenues par un sac en toile entouré d'un transfilage.

4 – La boîte à mitraille est un cylindre en fer blanc plein de balles, fermé, et ayant d'un côté un culot plat en fer monté sur un sabot en bois ; elle est employée dans les obusiers en bronze servant à l'armement des embarcations.

5 – Il se dit aussi de toute sorte de vieux morceaux de cuivre, et pareillement de toute sorte de vieux clous et de vieux fers, dont on charge quelquefois le canon.

6 – [*Nom singulier à sens collectif*] Toute sorte de petites marchandises de vieille quincaillerie.

7 – Il se dit encore de la basse monnaie.

Exemples : Il ne m'a payé qu'en mitraille.

Mitre : **1** – Ornement de tête que les évêques, les abbés réguliers et quelques chefs de chapitre portent à l'église, quand ils officient en habits pontificaux.

2 – On appelle *mitre* des écrans qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée, pour améliorer le tirage et l'empêcher de fumer.

Mixte : 1 – Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres.

2 – Un bâtiment mixte *voile-vapeur* peut fonctionner simultanément ou alternativement à la voile ou à l'aide d'une machine.

3 – Un « *paquebot mixte* » transporte, en plus de la poste, des passagers et certaines marchandises en vrac, en caisses, en conteneurs ou en conditionnements divers.

Remarques : a) – Le « *Gallieni* » des Messageries Maritimes (115,3 m de longueur) sur lequel nous étions embarqué de juin à octobre 1966, était un paquebot chargé du service postal des TAAF (Terres Australes et Antarctiques Françaises).

b) – Le « *Gallieni* » pouvait embarquer, en plus de la poste, 36 passagers en cabines et 350 en entreponts.

4 – Un « *cargo mixte* » transporte des marchandises et peut embarquer plus de 12 passagers

Remarques : a) – Au-delà de 12 passagers, il doit y avoir un infirmier à bord ; à partir de 100 passagers, la présence d'un médecin est obligatoire.

b) – Un navire de charge (en anglais « *cargo boat* ») ne peut embarquer davantage que 12 passagers.

Mizar : Étoile du timon du Chariot (constellation de la Grande Ourse) qui forme, avec l'étoile Alcor, une paire discernable lorsque l'on possède une très bonne vue.

Remarque : L'écart angulaire entre Mizar et Alcor est de 11 secondes de degré.

Mizotte : 1 – Zone frontalière parfois marécageuse comprise entre les vases et les rives d'un estuaire, notamment en rivière de Marans (ou *Sèvre Niortaise*).

Remarques : a) – Un pré mizotte, ou une mizotte, est un pré salé que la mer peut recouvrir à la marée haute, les jours de syzygie.

b) – Les mizottes sont remarquables par la présence de plantes résistant à la fois aux eaux salées et aux eaux douces.

2 – Dans la baie de l'Aiguillon, mizotte est le nom local de la pulcinele, sorte d'herbe ressemblant au chiendent mais en moins ligneux.

Remarque : Les oies sauvages sont friandes de la pulcinele.

MMSI : 1 – Le MMSI (*Maritime Mobile Service Identity*) est un code de *neuf chiffres* que l'ANFR (Agence nationale des fréquences) en France, attribue à un navire exploitant des équipements radio dotés de l'Appel Sélectif Numérique (ASN) – *Digital Selective Calling (DSC)* en anglais.

Remarques : a) – MMSI signifie, en français : « *identité du service mobile maritime* ».

b) – L'Agence nationale des fréquences est un établissement public administratif créé par la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, avec pour mission la gestion du spectre radioélectrique en France.

c) – L'Agence nationale des fréquences (ANFR) gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France.

d) – L'Agence nationale des fréquences autorise également toutes les implantations de sites d'émission de puissance supérieure à 5 watts sur le territoire et s'assure du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

e) – L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs.

f) – L'Agence nationale des fréquences a son siège à Maisons-Alfort et possède six services régionaux (Donges, Toulouse, Aix-Marseille, Lyon, Nancy et

Villejuif), deux pôles techniques (Brest et Saint-Dié-des-Vosges), une antenne à Boulogne et quatre antennes dans les Dom-Com (Nouvelle-Calédonie, Réunion-Mayotte, Antilles-Guyanes et Polynésie française).

2 – Le numéro MMSI est le code qui sert à appeler personnellement, sur le canal 70, un navire ou une station côtière équipés d'un contrôleur ASN ; le numéro MMSI sert également à communiquer avec l'INMARSAT - B - C et - M.
Remarque : Le numéro MMSI permet une identification sûre du navire par les centres de secours, tout spécialement en cas de détresse.

3 – Les trois premiers chiffres du code MMSI d'un navire représentent sa nationalité : c'est les MID (*Maritime Identification Digit*) ; les MID assignés à la France métropolitaine sont les nombres 226, 227 et 228.

4 – Un code MMSI est propre à un navire ; il figure sur sa licence radio et sur le matériel du navire utilisant ce code ; par exemple, une balise de détresse ne peut être transférée d'un navire à un autre, sauf à en faire changer le code MMSI.

5 – Tous les équipements à bord acceptant une programmation MMSI doivent être codés avec le même MMSI (VHF ASN, balise Cospas Sarsat, AIS, BLU, etc.).

Sur la plupart des VHF ASN, l'utilisateur doit programmer lui-même le code MMSI à l'aide d'un menu spécifique.

Il importe de vérifier, avant d'effectuer l'ultime validation, que le code MMSI affiché correspond bien au code MMSI indiqué sur la licence du navire ; si le MMSI programmé et validé n'est pas correct, il sera nécessaire de rapporter l'appareil à un distributeur agréé pour le modifier.

Remarque : Lors d'un appel de détresse, les identifiants radio-maritimes (code MMSI et indicatif d'appel) permettent d'identifier le navire et éventuellement sa position s'il possède un matériel pouvant transmettre ses coordonnées géographiques

MMSI de groupe : Si des navires ont un même MMSI de groupe (un numéro commençant par zéro) chaque récepteur radio des navires du groupe recevra les appels adressés à ce groupe en plus des appels adressés à son propre MMSI.

MSI : Sigle de l'expression anglaise *Maritime Safety Information*.

Mobile : **1** – Qui se meut, ou qui peut être mû.

Exemple : Cette roue n'est pas assez mobile.

Remarque : Certaines fêtes de l'année sont appelées *fêtes mobiles* parce que le jour de leur célébration change tous les ans, selon la différence des lunaisons.

Exemples : Pâque, la Pentecôte, l'Ascension, etc. sont des fêtes mobiles.

2 – En mécanique, on dit *le mobile* pour dire le corps qui est mû.

3 – Les anciens astronomes, qui plaçaient la Terre au centre de l'Univers, appelaient *premier mobile* un ciel qui envelopperait et qui ferait mouvoir tous les autres cieux.

4 – On dit aussi *l'intérêt est le mobile de la plupart des hommes* et *l'argent est le mobile universel*.

Mode : **1** – Usage passager qui dépend du goût et du caprice.

Exemples : Nouvelle mode ; mode ridicule, extravagante ; ce n'est plus la mode ; se mettre à la mode ; un habit à la mode, une étoffe à la mode ; c'est un mot qui est fort à la mode ; être esclave de la mode ; les caprices, les bizarreries de la mode.

2 – On dit *modes*, au pluriel, pour signifier les ajustements, les parures à la mode.

Exemple : Marchande de modes.

3 – [*Terme de Philosophie*] Manière d'être.

Remarque : Les divers arrangements des parties d'un corps en sont des modes.

4 – [*En logique*] On dit *modes* des arguments pour signifier les différentes manières de disposer les propositions d'un syllogisme par rapport à la quantité et à la qualité.

5 – [*En grammaire*] Manière de conjuguer les verbes en envisageant la manière d'être qu'ils expriment sous différents points de vue, indépendamment des temps et des personnes.

Remarque : Il y a cinq modes dans chaque verbe régulier : l'indicatif, l'impératif, l'optatif, le subjonctif et l'infinitif.

6 – [*En musique*] On appelle mode le ton dans lequel une pièce de musique est composée ; il est déterminé ordinairement par la *note finale* qu'on appelle, pour cette raison, la *tonique*.

Exemples : On dit le mode *do-mi-la* pour dire le mode dont la note « *la* » est la tonique ; on appelle mode majeur celui où la tierce au-dessus de la tonique est majeure ; et mode mineur celui où la tierce au-dessus de la tonique est mineure.

Remarques : **a)** – Comme la gamme est composée de douze demi-tons, dont chacun peut être la tonique d'un mode, il s'ensuit qu'il y a vingt-quatre modes en tout, douze majeurs et douze mineurs.

b) – On appelle, dans le plain-chant, *mode authentique* celui où la quarte de la tonique est au grave et la quinte à l'aigu ; et *mode plagal* celui où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave.

Modèle (en anglais « *model* », « *mould* », « *pattern* ») : **1** – Exemple, patron artificiel en relief avec toutes les proportions, soit d'une coque de navire, soit d'une statue, soit de quelque autre ouvrage de sculpture, d'architecture, d'après lequel on travaille ensuite pour exécuter ce qu'on s'est proposé.

Exemples : Modèle de chantier d'un vaisseau de 74 ; le modèle d'une frégate ; modèle en grand ; modèle en petit ; modèle de bois, de cire, de plâtre, de terre ; le modèle d'une statue.

Remarque : Un modèle fait pour la construction d'un navire s'appelle un *gabarit*.

2 – Parmi les peintres et les sculpteurs, on appelle *modèle* tous les objets d'imitation que ces artistes se proposent.

Remarques : **a)** – La Nature est le modèle des arts.

b) – On appelle aussi *modèle*, un homme, une femme d'après lesquels les artistes dessinent, peignent ou sculptent.

Exemples : « *Être fait comme un modèle* » signifie être très bien fait, avoir toutes les parties du corps dans des proportions régulières, élégantes et conformes aux canons de la beauté ; *poser le modèle* c'est mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter.

3 – [*Au figuré*] Modèle se dit aussi tant des ouvrages d'esprit, que des actions morales, et il signifie « *exemple qu'il faut suivre* ».

Exemples : Homère et Virgile sont de beaux *modèles* de poètes ; formez-vous sur ce modèle ; ayez ce modèle devant les yeux ; cela vous servira de modèle ; la vie de cet homme est un modèle de vertu.

4 – Description fondée sur des concepts (masse, surface, volume, orientation, force, trajectoire, etc.), en général dotée d'un formalisme mathématique (un ensemble de lois) et capable de prédictions qualitatives et quantitatives sur le résultat à attendre de telle ou telle expérience ou situation physique.

Remarques : **a)** – On emploie habituellement le mot *modèle* pour signifier « *modèle de raisonnement* ».

b) – Un *modèle de raisonnement* utilise souvent des êtres mathématiques.

c) – Utiliser un *modèle de raisonnement* pour représenter un objet ou une procédure s'appelle *modéliser*.

d) – On parle de *modèle*, en science, chaque fois qu'il y a renvoi d'une réalité

concrète à une réalité idéale avec exploitation de leurs analogies descriptives. [Voir l'expression *Modèle mathématique*].

5 – Système physique, mathématique ou logique représentant les structures essentielles d'une réalité et permettant d'en comprendre le fonctionnement.

Remarques : a) – La simulation à partir d'un modèle est une sorte d'expérimentation de la réalité.

b) – Les modèles, en ce sens, sont accessibles à chacun à condition de se concentrer et d'être guidé par les connaissances collectives accumulées et transmises, par exemple, par les anciens de la profession qui possèdent le savoir, ou encore accessibles dans les manuels techniques.

c) – Notre cerveau dispose de *modèles innés* de représentation mentale, capables d'arranger les perceptions d'êtres abstraits sans faire appel à des connaissances en mathématiques.

6 – Le recours à des modèles mathématiques est nécessaire lorsque certaines mesures directes sont inenvisageables.

Exemple : On utilise couramment des modèles mathématiques pour la détermination de certaines grandeurs astronomiques (distances ou masses d'astres).

Remarques : a) – L'introduction de modèles mathématiques, lorsque les mesures directes sont impossibles, nécessite de disposer de représentations théoriques fiables.

b) – L'intuition choisit le modèle à adopter, l'observation conforte le choix.

c) – Les mesures indirectes dépendent de modèles construits à partir d'hypothèses approximatives qui pourront un jour apparaître non pertinentes et elles sont basées sur des mesures directes accessibles mais parfois peu précises.

7 – On appelle modèles de bateaux, parfois maquettes (statiques ou navigantes) des imitations à une petite échelle d'objets quelconques relatifs à la marine : navires, machines à mâter, embarcations, etc.

Remarques : a) – Les *modèles d'arsenaux* « *d'époque* » que l'on peut voir au Musée de la Marine de Rochefort sont authentiques ; ce sont de véritables représentations à échelle réduite, sans modifications ultérieures ni prétendues améliorations, des bâtiments qui ont été construits dans ce grand arsenal.

b) – Une *maquette* est une représentation extrêmement précise et très fidèle d'un navire, construite à partir des plans et de tous les documents d'époque.

c) – Les maquettes peuvent être statiques, ou quelquefois navigantes.

d) – Un *bateau-jouet* fait apparaître une certaine ressemblance avec une classe de navires, mais sans en représenter aucun, même pas celui dont il porte le nom.

e) – L'Amiral François-Edmond Pâris (1808-1893) a fait réaliser toute une collection de représentations réduites des différents bateaux du monde : ces représentations sont exposées au Musée de la Marine de Paris.

f) – Certains modèles d'arsenaux du Musée de la Marine de Paris ont été restaurés, et quelquefois modifiés, à l'époque (1871) où l'Amiral Pâris était responsable du Musée National de la Marine.

Modèle américain (en anglais « *American way of life* ») : Idéologie imposée au Monde entier par les États-Unis d'Amérique depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Remarques : a) – Le *modèle américain* est parfois différent de la réalité, dans l'esprit des étrangers, notamment en ce qui concerne la politique intérieure (les libertés, la ségrégation raciale) ou la politique étrangère des États-Unis d'Amérique (en matières d'impérialisme, de refus du colonialisme, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, etc.).

b) – Le modèle américain, par essence individualiste et libéral, s'oppose aux modèles socialistes.

c) – De la même manière, le *modèle français* qu’imaginent les habitants des anciennes colonies françaises d’Afrique est souvent différent de la réalité qui les attend s’ils viennent habiter en France.

Modèle dynamique : 1 – Objet paramétrique permettant de représenter symboliquement l’évolution d’un système matériel en fonction de variables dynamiques indépendantes.

Remarque : Un modèle dynamique permet de décrire l’état du système à chaque instant passé, présent ou futur.

2 – Un modèle dynamique permet de prédire les interactions du système avec l’extérieur du système.

Remarques : a) – Un modèle dynamique, même déterministe, ne garantit pas l’exactitude des prédictions si les conditions initiales ou si les variables statiques (paramètres) ne sont pas connues avec précision.

b) – Un modèle dynamique déterministe peut devenir chaotique à moyen terme (quelques centaines de millions d’années pour les planètes du système solaires).

Modèle mathématique : 1 – Système associant les mathématiques et la technologie, permettant parfois d’augmenter considérablement l’efficacité des opérateurs dans différents domaines d’activités, à partir d’algorithmes de simulation.

[Voir le mot *Modélisation*].

Remarques : a) – Un modèle est la représentation abstraite et nécessairement simplifiée d’un processus quelconque ; les modèles peuvent être introduits dans des programmes informatiques sous la forme d’algorithmes liés à des bases de données ; le modèle mathématique prédit des réponses « *probablement* » et « *approximativement* » correctes à partir d’hypothèses scientifiques plus ou moins fiables, en utilisant des données et des faits connus.

[Voir les mots *Processus*, *Protocole*].

b) – Nos propres réflexions sont la mise en œuvre, par notre cerveau, de modèles internes dans le but de prendre des décisions.

c) – La réponse d’un modèle mathématique est habituellement celle d’un algorithme mis en œuvre par un *calculateur numérique électronique* (en anglais : « *electronic digital computer* ») :

i) c’est un « *ordinateur* » selon l’appellation d’IBM-France depuis 1955 ;

ii) une sorte de « *deus ordinator* » comme disait (en latin) le Dominicain Saint Thomas d’Aquin (1225-1274), à propos de l’entendement de Dieu ;

iii) un « *deus ordinator* » qui, comme disait saint Augustin (354-430) en parlant de Dieu, possède une mémoire infinie, met en ordre et règle tout dans le monde.

[Voir le mot *Ordinateur*].

d) – Une bonne analyse du problème à résoudre permet d’écrire l’algorithme qui donnera la bonne solution ; une mauvaise analyse aboutit à un mauvais algorithme ; la tentation, en cas de non-concordance entre les prévisions du modèle et les observations réalisées lors d’une expérience réelle, est de modifier l’algorithme en ajoutant des corrections jusqu’à ce que le modèle fonctionne ; si le modèle modifié ne fonctionne pas pour une autre expérience, le fait d’ajouter de nouvelles corrections jusqu’à ce que le modèle fonctionne, mais sans retirer les corrections précédentes, aboutit à un résultat peu fiable qui dépasse certainement l’entendement du concepteur initial de l’algorithme.

e) – Un modèle mathématique remplace le fonctionnement réel du phénomène physique par le traitement abstrait des informations qui le décrivent :

i) parfois, le temps de calcul est disjoint des phénomènes physiques et les traitements peuvent, selon les cas, être accélérés (prédiction des marées

océaniques) ou ralentis (interactions moléculaires) à volonté.

ii) dans d'autres cas, le calcul doit se faire en *temps réel*, c'est-à-dire que le traitement d'une séquence ne doit réellement pas dépasser le temps imparti par le modèle parce que son résultat est utilisé dans la séquence suivante : le temps réel s'impose dans les simulateurs de manœuvre.

f) – Certains modèles mathématiques produisent inmanquablement des analyses erronées mais continuent pourtant à être utilisés par certaines administrations sans qu'il soit possible, pour les administrés, de les faire modifier ou écarter, malgré les preuves apportées de dysfonctionnements inadmissibles : on dit que c'est la faute de l'ordinateur, du « *deus ordinator* » et personne n'y peut rien.

g) – Les modèles mathématiques les plus contestés sont souvent protégés par des secrets commerciaux et les algorithmes qu'ils utilisent sont opaques ou cachés ; certaines autorités de fait exigent que l'on ait une confiance absolue en ces algorithmes.

h) – Natixis, la banque d'investissement de la BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne) créée en 2006 et spécialisée dans la gestion d'actifs et de fortune, intégrée depuis 2010 au calcul de l'indice CAC 40, a justifié en décembre 2018 une perte de 260 millions d'euros en Asie par une *stratégie de couverture déficiente*, étant données les conditions de marché : en clair, elle avait adopté un modèle mathématique défectueux pour couvrir ses produits dérivés actions en Corée du Sud ; le titre de Natixis a aussitôt décroché à la bourse de Paris.

2 – Certains modèles mathématiques qui simulent des situations vécues, prévues ou imaginées, peuvent aider à comprendre les phénomènes réels, à les expliquer ou à les prévoir, sous réserve de vérifier leur bon fonctionnement dans des cas connus.

Remarques : a) – Les modèles mathématiques sont sensés pouvoir remplacer avantageusement d'autres moyens empiriques couramment utilisés pour observer, classer ou choisir, mais les modèles ne surpassent pas le jugement qu'un expert peut porter dans son domaine de compétence, même si un observateur moins qualifié attribue les succès de l'expert à une quelconque intuition occulte ou à la chance ; la supériorité éventuelle de l'expert sur le modèle vient en grande partie de sa capacité à inhiber certaines informations redondantes ou inutiles dans tel cas particulier et à traiter les exceptions.

i) En cas de crevaison, le système automatique de surveillance de la pression des pneumatiques d'une voiture de tourisme pose le problème : « *nous sommes dans un véhicule à n roues dans lequel $n = 4$* » ; sans minimiser l'utilité d'un tel système pour de nombreux conducteurs, nous savons qu'un expert saura dire directement, à partir des réactions de sa voiture, que telle roue est dégonflée, même si elle n'est pas complètement à plat.

ii) Un pilote de rivière expérimenté aura senti que son navire s'écarte ou va s'écarter de sa trajectoire optimale avant de pouvoir le détecter sur la carte électronique du système de navigation couplé au dispositif de localisation très précis qui équipe le navire ; le système de navigation-localisation apporte les précisions chiffrées qui permettront de remplir un éventuel rapport de non-conformité.

b) – La valeur d'un modèle mathématique dépend d'abord de la pertinence et de la qualité du *cahier des charges* que le donneur d'ordres a établi et communiqué à l'analyste programmeur (associé, salarié ou sous-traitant) chargé d'écrire l'algorithme ; la valeur d'un modèle dépend également des choix plus ou moins judicieux et des priorités de l'analyste programmeur ; les analystes programmeurs sont faillibles et ils sont susceptibles d'entretenir des préjugés ou de se laisser entraîner par des partis pris biaisés ; les préjugés humains se retrouvent

naturellement dans la technologie informatique des modèles mathématiques.

c) – Le principal risque d’erreur en sortie pour un modèle mathématique convenablement programmé est d’avoir enregistré, dans sa base de connaissances, des données approchées et erronées ou même des valeurs volontairement falsifiées, truquées et biaisées à un niveau ou à un autre.

d) – Un modèle mathématique aide à établir des probabilités ; un modèle mathématique ne prédit pas un résultat réel mais il fournit des abstractions utilisables dans le calcul des probabilités.

e) – La prévision obtenue au moyen d’un modèle mathématique devrait toujours être accompagnée de la fourchette des résultats possibles (niveau d’approximation du résultat) et du degré de confiance à donner à cette fourchette des possibles (quantification de la probabilité).

3 – Le *couplage* entre un modèle mathématique et son système physique de référence permet, à la fois :

i) de vérifier la pertinence du modèle et

ii) de surveiller le bon fonctionnement du système réel.

Remarque : Le couplage permet de mesurer en continu l’écart entre le résultat de la simulation et la réponse du système.

Exemple : La juxtaposition de la courbe des hauteurs du marégraphe et de la courbe des prévisions de marées par le modèle harmonique permet de connaître *la décote ou la surcote* de la marée réelle, ainsi que *l’avance ou le retard* de l’heure de la pleine mer sur la prévision astronomique.

4 – Si l’on veut concevoir un modèle mathématique prédictif pour un phénomène physique donné, on donne un poids et une valeur à chaque *variable statique* du projet (les paramètres) et un poids à chaque *variable dynamique* (les variables) ; puis on assemble paramètres et variables et on les combine dans un algorithme tiré de l’analyse dimensionnelle du phénomène ; le modèle mathématique basé sur cet algorithme permettra de résoudre les problèmes prédictifs propres à ce phénomène.

Remarques : **a)** – Les modèles mathématiques cherchent à reproduire le passé en supposant que les mêmes causes auront les mêmes effets.

b) – Les meilleurs modèles mathématiques alimentent leurs moteurs statistiques avec des quantités suffisantes d’informations pour obtenir des prédictions avec des probabilités fiables ; chaque introduction de nouvelles informations dans l’algorithme permet d’améliorer les performances et la fiabilité du modèle.

c) – Les calculateurs électroniques les plus puissants servent à mettre au point puis à exploiter des modèles mathématiques complexes et compliqués : c’est le cas des calculateurs utilisés en mécanique des fluides, par exemple pour les prévisions météorologiques ou pour définir la forme de la carène d’un navire ou le profil d’une aile d’avion.

d) – Pour évaluer un modèle mathématique, on compare les prévisions du modèle aux résultats observés en vraie grandeur ; la mise au point d’un modèle mathématique consiste à modifier les algorithmes qui le sous-tendent jusqu’à ce que le modèle tombe juste dans tous les types de configurations prévisibles, même en cas d’irrégularités difficilement prévisibles, voire d’anomalies rares ou de ce que les fonds d’investissements spéculatifs appellent les *désordres* du monde réel.

5 – L’analyste-programmeur qui produit un modèle mathématique a un objectif public et officiel mais il peut aussi prendre en compte des préoccupations ou des motivations secrètes personnelles ou imposées discrètement par le donneur d’ordre.

Remarques : **a)** – La non prise en compte de certaines données, délibérément écartées pour une raison ou pour une autre, peut biaiser le résultat d’un modèle

mathématique.

b) – Les modèles mathématiques les moins sincères sont aussi les plus opaques.

Modeler : 1 – [*Terme de Sculpture*] Imiter quelque objet en terre molle, ou en cire, ou en plâtre.

Remarque : La terre molle et pâteuse lorsqu'on la travaille, a la propriété de durcir après qu'elle a été travaillée ; on utilise aussi des pâtes en matériaux de synthèse appelées également *pâtes à modeler*.

2 – Modeler, c'est aussi faire la représentation d'un grand ouvrage qu'on projette.

3 – Modeler, c'est décrire au moyen d'un programme informatique appelé *modeleur*, les formes dans le volume d'un objet pris comme modèle, tel qu'une carène de navire.

Remarque : Le modeleur permet de représenter le modèle au moyen d'une imprimante en 2 dimensions ou en 3 dimensions.

Modèle standard : Ensemble des lois de la physique fondamentale vérifiées par l'expérience.

Modéliser : 1 – Modéliser, c'est modeler au moyen d'un *modèle mathématique*.

2 – Modéliser permet de comprendre un phénomène et de l'interpréter, souvent d'aider à la prise de décisions lorsque ce phénomène peut être représenté par un modèle mathématique suffisamment complet, valable et éprouvé.

3 – Modéliser, c'est aussi se projeter dans des situations possibles.

Remarque : La simulation a valeur d'expérimentation dans ces situations.

Modélisation : 1 – La modélisation est la représentation simulée d'un phénomène physique au moyen de relations mathématiques.

Remarques : **a)** – Les spécialistes de la modélisation cherchent à représenter fidèlement la réalité au moyen d'algorithmes, mais une simulation n'est jamais la réalité.

b) – Les modèles obtenus permettent une sorte de comparaison entre plusieurs actions possibles et servent ainsi d'aides à la décision.

2 – L'une des limites de la modélisation est l'*effet de seuil* dont l'apparition est parfois difficile à prévoir dans la réalité et à transcrire en langage mathématique.

Remarque : Le modèle utilisé par un simulateur de manœuvres de navires a ses propres règles en ce qui concerne les variations de certaines grandeurs ; dans le cas d'un navire réel, lorsque l'une de ces grandeurs atteint une valeur critique, il peut survenir brusquement un renversement remarquable de certains effets, dont l'anticipation est souvent décisive pour la réussite de la manœuvre ; le modèle mathématique peut avancer ou retarder le moment critique et fausser le résultat de la simulation.

Exemple : Dans des parages exposés au vent et où l'on subit un courant traversier, la vitesse de rencontre d'un navire en diminution d'allure avec la couche superficielle de l'eau peut passer brutalement d'un bord à l'autre de l'étrave après que sa vitesse est passée au-dessous d'une certaine valeur critique, ou lorsque le cap du navire est modifié, ou si le clair sous quille diminue, ou si la direction ou la vitesse du courant change, ou si le navire se trouve tout-à-coup abrité du vent : la résultante des forces transversales exercées sur le navire, qui le faisait dériver d'un côté, le fait soudainement dériver vers l'autre côté sans que l'observation de la trace du navire sur la carte électronique ait pu le laisser prévoir : c'est un effet de seuil prévisible mais qui peut surprendre.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

Modérateur : Celui ou celle qui a la direction de quelque chose.

Remarques : **a)** – Le terme *modérateur* est surtout d'usage dans le style soutenu.

Exemples : L'esprit modérateur du monde ; Dieu est le modérateur de l'Univers.

b) – Il y avait à Lacédémone (Λακεδαίμων, ancien nom de Sparte, en Grèce antique) des *modérateurs de la jeunesse*.

c) – Celui qui dirige un forum de discussions sur le réseau internet est appelé le *modérateur*.

Modulation d'amplitude - MA (en anglais « *amplitude modulation - AM* ») : 1 – En modulation d'amplitude, l'onde porteuse est émise avec une fréquence constante ; son niveau (amplitude) est modulé selon le rythme du signal contenant l'information.

Le microphone module l'amplitude du signal des deux côtés de l'onde porteuse ; la fréquence du signal est fixe ; chacune des bandes latérales contient l'information.

Remarque : La modulation d'amplitude à double bande n'est plus utilisée dans le trafic mobile maritime depuis 1982.

2 – On utilise maintenant la modulation d'amplitude à *bande latérale unique* (BLU) afin de réduire l'encombrement des ondes et d'améliorer le rendement de l'émetteur : on réduit ou on supprime la bande inférieure de la porteuse et on ne transmet que la bande supérieure (en anglais « *upper side band - USB* »).

3 – On utilise la BLU en radiotéléphonie dans les longueurs d'ondes décamétriques ou hectométriques.

Remarque : La BLU modifie un peu les voix et les sons en général.

Modulation de fréquence - MF (en anglais « *frequency modulation - FM* ») : 1 – En modulation de fréquence (MF) l'onde porteuse est émise avec un niveau (amplitude) constant ; sa fréquence est modulée selon le rythme du signal contenant l'information.

2 – La modulation de fréquence occupe plus de place dans le spectre des ondes que la BLU en modulation d'amplitude mais la qualité de la réception est bien meilleure ; de plus, elle est quasi-insensible aux parasites d'origine atmosphérique.

3 – On utilise la modulation de fréquence en ondes métriques (VHF) pour la transmission des conversations radiophoniques maritimes à courte portée.

Remarque : Le niveau du signal en modulation de fréquence étant quasi-constant en cas de réception d'une conversation, on installe sur les récepteurs un dispositif anti-bruits parasites (en anglais *squelch*) qui règle le niveau minimum pour lequel un signal reçu ou un signal parasite peut être transmis par le haut-parleur ; ce dispositif permet d'éliminer le souffle en l'absence de réception de communications.

Modulation de phase (en anglais « *phase modulation* ») : En modulation de phase, l'onde porteuse est émise avec un niveau (amplitude) constant ; sa phase est décalée au même rythme que le signal qui porte l'information.

Remarque : On utilise la modulation de phase en ondes métriques (VHF) pour la transmission de l'appel numérique sélectif (ASN).

Module d'élasticité : Le module d'élasticité définit le rapport d'une contrainte à la déformation élastique entraînée par cette contrainte.

Remarques : a) – L'unité du module d'élasticité est le pascal (Pa) mais en réalité, on utilise habituellement un multiple du Pa : le MPa ou le GPa.

b) – Une déformation est une grandeur sans dimensions.

c) – Le module d'élasticité est aussi appelé *module élastique*.

d) – Pour une contrainte donnée, un corps ayant un haut module d'élasticité se déforme moins qu'un corps ayant un moyen ou un faible module d'élasticité.

e) – Le module d'élasticité longitudinale en traction, ou module de traction, est encore appelé *module de Young*.

f) – Le physicien britannique Thomas Young (1773-1829) a observé que la déformation (allongement relatif) d'un matériau soumis à une force de traction est

proportionnel à la contrainte de traction tant que la limite d'élasticité du matériau n'a pas été dépassée.

g) – Un matériau dont le module de Young est très élevé est dit rigide.

h) – La *rigidité* caractérise un matériau.

i) – La *raideur* se dit d'un objet fini et elle dépend à la fois de la rigidité du matériau et du rapport de la section à la longueur de l'objet.

Module (Haut –) : L'expression « *haut module* » est l'abréviation de « *haut module d'élasticité* ».

Remarque : Une fibre *haut module* possède une rigidité très élevée.

[Voir l'expression *Module d'élasticité*].

Modulo : Synonyme de « *mesure* ».

Remarques : **a)** – Le mot latin *mōdūlus* (*mōdūlo* au datif) a été utilisé par Carl Friedrich Gauss (1777-1855) ; en latin, *mōdūlus* signifie « *mesure* » (Gauss écrivait en latin).

b) – L'expression « *a est congru à b modulo n* » signifie que « *a* est conforme à *b* à la mesure de *n* ».

c) – Le mot latin « *rēsīdūum* » désigne « *ce qui reste* ».

[Voir les mots *Congruence*, *Modulo*].

Modulor : La technique du « *modulor* » qu'inventa en 1945 l'architecte suisse Charles-Édouard Jeanneret-Gris (1887-1965) plus connu sous le pseudonyme de *Le Corbusier*, est basée sur des mesures harmoniques applicables universellement à l'architecture et à la mécanique, basées sur la taille moyenne de l'homme qui est de 1,83 mètre en hauteur.

Remarque : Le verbe latin *mōdūlor* signifie « *je mesure* », « *je régularise* ».

[Voir le mot *Modulo*].

Moellon : Pierre cassée employée pour monter les murs des maisons, qu'on recouvre de mortier ou de plâtre.

Remarques : **a)** – Les moellons s'opposent aux *pierres de taille* qui sont taillées sur toutes leurs faces suivant des dimensions et des formes déterminées.

b) – Un moellon qui a deux faces ou parements à découvert et dont la largeur tient toute l'épaisseur d'un mur s'appelle un *parpaing*.

c) – Une pierre de taille dont la largeur tient toute l'épaisseur d'un mur s'appelle également un *parpaing*.

Mœurs : **1** – Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie.

Remarque : On dit qu'un homme *a des mœurs*, pour dire qu'il a de bonnes mœurs ; et qu'il *n'a point de mœurs*, pour dire qu'il en a de mauvaises.

2 – Mœurs se prend aussi pour la manière de vivre, pour les inclinations, les coutumes, les façons de faire et les lois particulières de chaque nation.

Remarque : On dit qu'une chose est ou qu'elle n'est pas *dans les mœurs* de quelqu'un, d'une nation, pour dire qu'elle est ou qu'elle n'est pas conforme à ses usages.

Mohatra : Se dit d'un contrat ou d'un marché usuraire par lequel un marchand vend très cher et à crédit, ce qu'il rachète aussitôt à très vil prix, mais argent comptant.

Moinard : **1** – Auguste Moinard (1878-1952) était un industriel de la chimie implanté près du port de La Pallice, à La Rochelle.

2 – Conseiller municipal de La Rochelle à partir de 1930, adjoint au maire en 1935, arrêté en 1944 par les Allemands qui le soupçonnaient d'appartenir au réseau Alliance, il échappa au sort du maire Léonce Vieljeux.

Remarque : Léonce Vieljeux (1865-1944), ancien maire de La Rochelle

(Charente-Maritime), qui avait appartenu au réseau de résistance Alliance, fut arrêté par la police allemande à La Rochelle le 14 mars 1944 ; il a été envoyé au camp de redressement de La Broque-Schirmeck (Bas-Rhin) le 29 avril 1944 ; Léonce Vieljeux fut transféré au camp de concentration de Natzweiler (aujourd'hui *Natzwiller*, dans le Bas-Rhin) dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944 avec 106 autres détenus du réseau Alliance ; tous furent exécutés immédiatement, probablement d'une balle dans la nuque ; leurs cadavres furent incinérés sur place ; le camp de Natzweiler, qui avait été évacué par les Allemands au début de septembre 1944, a été investi et occupé par la 6ème armée américaine le 23 novembre 1944, sans rencontrer d'opposition.

3 – Maire de La Rochelle de 1947 à 1951, Auguste Moinard s'opposa au « *projet Le Corbusier* » pour la reconstruction des quartiers de Laleu et de Saint-Maurice qui avaient beaucoup souffert des bombardements anglo-américains, malgré leur faible implication dans le conflit si ce n'est leur relative proximité du port de La Pallice.

[Voir le mot *Modulor*].

Moindre action (Principe de –) : « Lorsqu'il arrive quelque changement dans la Nature, la *quantité d'action* employée pour ce changement est toujours la plus petite qu'il soit possible ».

Remarques : **a)** – L'*action* est proportionnelle au produit de la masse par la vitesse et par l'espace parcouru.

b) – Autrement dit : l'*action* est la sommation le long du trajet parcouru par un système matériel de la différence entre l'énergie cinétique et l'énergie potentielle.

c) – Le principe de moindre action, découvert intuitivement et énoncé par le philosophe, astronome et naturaliste français Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1698-1759) est employé en mécanique classique pour étudier les trajectoires et les états des systèmes matériels.

d) – Le philosophe et mathématicien allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) contesta à Maupertuis la primauté de la découverte du principe de moindre action comme il contesta au philosophe, mathématicien, astronome et alchimiste anglais Isaac Newton (1643-1727) celle du calcul infinitésimal.

e) – La chute libre d'un corps est l'exemple type de la transformation de l'énergie potentielle en énergie cinétique ; le ralentissement et l'arrêt au sommet de sa course d'un corps lancé verticalement vers le haut est un exemple de la transformation inverse.

f) – Le mathématicien, physicien, astronome et savant universel franco-italien Joseph-Louis Lagrange (1736-1813) donna en 1756 au *principe de moindre action* une expression mathématique rigoureuse indépendante de toute considération métaphysique.

g) – Aujourd'hui, la plupart des équations fondamentales de la physique peuvent être formulées à partir du principe de moindre action, non seulement en mécanique classique mais aussi en électromagnétisme, en relativité générale ou en théorie quantique des champs.

h) – Le principe de la *moindre quantité d'action* est l'un des concepts de base de la mécanique quantique.

[Voir le mot *Maupertuis*].

Moine : On appelle *moine* une masse à la tête à peu près pointue d'un côté, qui sert à enfoncer les chevilles à tête perdue.

Moine : Religieux qui a renoncé au monde pour vivre sous une règle spirituelle.

Remarques : **a)** – Le mot *moine* vient du grec $\mu\omicron\nu\omicron\varsigma$ qui signifie solitaire, isolé.

b) – Le religieux qui vit seul est un *anachorète*.

c) – Le religieux qui vit en communauté est un *cénobite*.

d) – L'équivalent féminin de moine est *moniale*.

Moineau : 1 – René Moineau (1887-1948) est un ingénieur français diplômé de l'Institut d'électrotechnique et de mécanique de Nancy.

Remarques : a) – Cet institut est devenu, en 1948, l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy (ENSEM Nancy).

b) – Depuis 2012, l'ENSEM Nancy est une composante de l'*Université de Lorraine*.

2 – Moineau construisit des planeurs en 1909 et il passa le brevet de pilote de ballon libre.

3 – René Moineau entra comme ingénieur dessinateur dans la société de Louis Charles Breguet (1880-1955) à Villacoublay en janvier 1911 puis, ayant obtenu son brevet de pilote d'avions à l'été 1911, il devint pilote d'essai pour Breguet.

4 – Mobilisé comme pilote d'aéronautique militaire pendant la guerre de 1914, il participa à des missions de reconnaissance pour l'infanterie.

5 – Moineau construisit en 1915, à Vélizy, un biplan biplace à hélice arrière propulsive ; il s'associa ensuite aux établissements Salmson pour produire, à partir de 1915, 150 exemplaires d'un biplan Salmson-Moineau, biplace, d'une envergure de 17 mètres mais qui manquait de vitesse et qui se révéla assez fragile.

5 – De 1918 à 1948, René Moineau déposa plus de cinquante brevets, dont une quinzaine concernaient directement l'aéronautique, les autres étant liés à la mécanique des fluides, aux pompes et aux compresseurs utilisés par l'aéronautique.

6 – Moineau s'intéressa aux voilures tournantes et il déposa plusieurs brevets avant la Seconde Guerre mondiale pour ce qui allait devenir l'hélicoptère.

7 – René Moineau inventa, vers 1930, un nouveau système de pompe volumétrique très innovant, sur le principe d'un rotor excentré en tire-bouchons, confectionné en inox, qui tourne dans une chemise en élastomère creusée en double hélice ; cette pompe connaît encore un grand succès industriel, notamment dans la marine, dans l'industrie alimentaire et dans l'industrie pétrolière et gazière.

[Voir l'expression *Pompe à vis excentrée*].

8 – Il fonda en 1932 la société PCM (Pompe, Compresseur, Mécanique) et il vendit ses licences à plusieurs sociétés étrangères, dont *Mono Pumps* (UK) ou *Moyno Pump* (Robbin & Meyers, USA).

Moineau (Pompe –) : Voir le mot *Moineau* et l'expression *Pompe à vis excentrée*.

Moins-disant : 1 – Se dit du fournisseur de services ou de matériel qui a répondu à un appel d'offres en déclarant le prix le moins élevé.

Remarque : Le prix déclaré d'un travail futur ou d'une fourniture est un élément parmi d'autres pour choisir un prestataire ou un fournisseur ; ne considérer que cet aspect des choses est à peu près aussi pertinent que de s'attacher au signe astrologique du signataire de la soumission.

2 – Si l'on accorde par principe la préférence au moins-disant, ce n'est pas nécessairement le meilleur spécialiste, l'entreprise la plus compétente ou l'équipe la plus expérimentée qui remportera le marché ; la société ou l'artisan qui propose le devis le moins cher et qui promet d'expédier le travail le plus rapidement, peut économiser beaucoup de dépenses par rapport à tel autre qui choisit des fournitures de meilleure qualité et de plus grande longévité, mieux adaptées à l'usage qui sera fait de la commande, ou qui prévoit des techniques de montage permettant un entretien plus facile et moins coûteux du matériel ou de la

construction, ou encore qui sera disponible pour effectuer le service après-vente pendant toute la durée de vie de l'équipement ou des travaux commandés et qui mettra à disposition un personnel familiarisé avec le matériel.

Remarques : a) – Sauf dans le cas où l'appel d'offre a été rédigé ou supervisé par un donneur d'ordre compétent, qui a su prévoir et préciser tous les détails de la fourniture demandée et qui a envisagé tous les dépassements de prix possibles pour des prestations non comprises dans le marché initial mais qui s'avèreraient nécessaires, la *coutume du moins-disant* est à l'origine de beaucoup de déboires car la satisfaction à long terme justifie souvent un surcoût à l'achat.

b) – La *tyrannie du moins-disant* donne une bonne conscience au responsable du budget qui, en diminuant les dépenses immédiates de l'entreprise, croit avoir tout fait pour en optimiser les profits à long terme, oubliant l'adage « *les économies coûtent cher !* ».

Mois civil : Période de temps qui correspond à une des douze divisions de l'année civile.

Remarque : Les *mois civils* comportent 30 ou 31 jours civils, à l'exception du mois de février qui en a 28 (ou 29 lors d'une année bissextile).

[Voir les expressions *Jour civil*, *Année bissextile*].

Moise (en anglais « *cross beam* », « *cross tree* ») : **1** – [*Terme de construction*] Pièce de bois qui sert à lier ensemble d'autres pièces, placée transversalement à d'autres de plus grande longueur afin de maintenir leur écartement.

Remarques : a) – On met des moises à divers points des bigues d'une machine à mâter.

b) – Le mot *moise* est tiré du latin *mēnsa* qui signifie *table*, *comptoir*.

2 – [*Terme de charpente*] La moise désigne toute pièce de bois jumelle qui sert à entretenir plusieurs autres pièces d'un assemblage de charpente et qui, à cet effet, sont entaillées ou délardées pour les accoler.

Exemples : i) Moise en jambette : Petite moise pendante qui sert à lier un arbalétrier avec une décharge.

ii) Moise de décharge : Longue moise posée obliquement, et qui supporte un poinçon.

iii) Moise de palée ; Moise qui est posée en travers les pieux d'une digue pour les entretenir.

iv) Moise de tête ou brise glace : Moise posée obliquement sur la tête des pieux.

Remarque : Les moises sont posées, soit d'équerre, soit obliquement.

Moiser : Lier par des moises.

[Voir le mot *Moise*].

Mois lunaire : Espace de temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à une autre.

Remarque : La durée d'un *mois lunaire* varie selon les points de vue :

i) Mois lunaire *anomalistique* : 27,55455 jours, soit : 27 j 13 h 18 mn et 33,1 s.

ii) Mois lunaire *draconitique* : 27,212221 jours, soit : 27 j 05 h 05 mn et 36 s.

iii) Mois lunaire *sidéral* : 27,3216609 jours, soit : 27 j 7 h 43 mn et 11,3 s.

iv) Mois lunaire *synodique* : 29,5305881 jours, soit : 29 j 12 h 44 mn et 2,8 s.

[Voir les expressions correspondantes].

Mois lunaire anomalistique : Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la Lune au périégée de son orbite.

Remarques : a) – La durée du *mois anomalistique* de la Lune est de 27,55455 jours, soit 27 jours 13 heures 18 minutes et 33,1 secondes.

b) – Le mois anomalistique est plus long que le mois sidéral.

Mois lunaire draconitique : Espace de temps compris entre un passage de la Lune au nœud ascendant (ou descendant) et le passage suivant.

Remarque : La durée du *mois draconitique* de la Lune est de 27,212221 jours, soit : 27 jours 05 heures 05 minutes et 36 secondes

Mois lunaire sidéral : Espace de temps mis par la Lune pour se retrouver dans une position identique par rapport à une étoile donnée.

Remarque : La durée du *mois sidéral* de la Lune est de 27,3216609 jours, soit 27 jours 7 heures 43 minutes et 11,3 secondes.

Mois lunaire synodique : Espace de temps compris entre deux nouvelles lunes consécutives, encore appelé *période synodique de la Lune, mois lunaire* ou *lunaison*.

Remarques : **a)** – Le *mois synodique* de la Lune est le temps que la Lune met pour présenter la même face en direction du Soleil : c'est la durée d'une journée lunaire et c'est la durée du cycle complet des phases de la Lune.

b) – La durée du *mois synodique* de la Lune est de 29,5305881 jours, soit : 29 jours 12 heures 44 minutes et 2,8 secondes.

c) – La différence entre le *mois sidéral* et le *mois synodique* de la Lune vient du fait que, pendant que la Lune tourne autour de la Terre, la Terre s'est elle-même déplacée par rapport au Soleil.

d) – La Lune prend du retard par rapport au Soleil dans le ciel terrestre.
[Voir l'expression *Mois lunaire sidéral*].

Mole : 1 – On appelle mole la *quantité de matière* d'un système contenant autant d'entités élémentaires qu'il y a d'atomes dans 0,012 kilogramme de carbone-12.

Remarques : **a)** – Il existe un nombre fixe et déterminé d'atomes de carbone-12 dans une mole de carbone-12.

b) – La masse d'une mole de carbone-12 est égale à 12 grammes.

2 – Une mole correspond à un nombre fixe et déterminé d'atomes, de molécules, d'ions, etc., donc la masse d'une mole varie selon la nature de l'élément chimique qui la compose.

3 – Le Comité international des poids et mesures (CIPM) cherche à rendre la définition de la mole indépendante de celle du kilogramme qui, actuellement, n'est pas entièrement satisfaisante.

[Voir le mot *Masse*].

4 – Le Comité international des poids et mesures (CIPM) désire également rendre plus familière la différence entre la *masse* et la *quantité de matière*.

5 – Le savant français Jean Perrin a montré en 1909 que la constante d'Avogadro représente le nombre d'atomes, de molécules ou d'autres particules dans un mole de n'importe quelle substance.

Remarque : La valeur de la constante d'Avogadro actuellement retenue est égale à $6,02214 \times 10^{23}$ avec un niveau d'incertitude de 3×10^{-8} assez proche de l'objectif à atteindre pour toutes les unités de mesure qui est un niveau d'incertitude de 2×10^{-8} .

5 – Une nouvelle définition de la mole sera probablement adoptée à la prochaine Conférence générale des Poids et Mesures qui rassemblera les métrologistes du monde entier à Paris en 2018.

Remarque : La nouvelle définition de la mole sera basée sur la valeur de la constante d'Avogadro.

Môle (en anglais « *mole* ») : **1** – Sorte de jetée de pierres ou de digue en maçonnerie s'avancant à l'entrée d'un port ou d'un havre, pour le rendre meilleur et pour mettre les navires plus en sûreté et qui, par sa solidité, est susceptible de résister longtemps à l'action répétée des vents et de la mer.

2 – Levée de terre dressée au-dessus du niveau d'une terre de peu d'élévation, contre l'envahissement de l'eau de quelque rivière ou de la mer.

Molécule : 1 – Petite masse d'un corps.

Exemples : Les molécules de l'air ; les molécules du sang ; une molécule d'eau.

Remarque : Le mot molécule est tiré du latin *mōlēs* qui signifie *masse* et il a été formé sur le modèle du mot *corpuscule*.

2 – Partie très petite d'un corps.

3 – [*Chimie*] La plus petite partie d'un corps pur (simple ou composé) qui soit capable d'exister à l'état libre et dans laquelle soient conservées la composition et les propriétés chimiques caractéristiques du corps.

4 – [*Biologie*] Partie réputée active d'un médicament.

Remarque : À la différence des médecins homéopathes, qui soignent les malades, le *credo* des médecins dits « *classiques* » qui soignent les maladies est : « à chaque symptôme sa molécule ».

Môle d'escale : 1 – Le môle d'escale de La Pallice a été construit dans les années 1930 et achevé en 1938 ; il fut mis en service juste avant la Seconde Guerre Mondiale : il devait permettre l'accostage des paquebots d'Amérique du Sud ou d'Afrique, qui étaient devenus depuis quelques années trop larges et trop longs pour entrer dans le bassin de La Pallice et qui devaient mouiller sur rade et faire transférer, entre la terre et le bord, la poste et les passagers par des embarcations de service.

Remarques : **a)** – Le front d'accostage, à l'Est du môle d'escale, était orienté au 007° du monde, et sa longueur était de 280 mètres ; la profondeur dans la souille était de 10,5 mètres au-dessous du zéro des cartes.

b) – Le môle lui-même avait 60 mètres de largeur ; il était relié au continent par un pont routier et ferroviaire de 1120 mètres de long, appelé *viaduc Christian Mörch*.

c) – Le premier paquebot à accoster au môle d'escale fut le « *Thysville* » de pavillon belge.

d) – La gare maritime du môle d'escale ne fut achevée qu'en 1951 et elle cessa d'être utilisée en 1966 en raison du remplacement des paquebots subventionnés par des avions pour le transport de la poste.

[Voir le mot *Paquebot*].

e) – Bien que le service des paquebots ait cessé, le môle de La Pallice a conservé l'appellation de « *môle d'escale* ».

f) – Le môle est redevenu un *môle d'escale* pour les navires à passagers qui s'arrêtent par dizaines, chaque année, à La Rochelle.

2 – L'agrandissement du môle, commencé en 1966, a porté la superficie du terre-plein de 1,6 à 6,8 hectares.

Le nombre des postes à quai a été porté à six : trois à l'Est (postes 1,2 et 3) deux à l'Ouest (postes 5 et 6) et un au Sud (poste 4) ; l'orientation des nouveaux postes 3, 5 et 6 est 008°, alors que l'orientation des anciens postes 1 et 2 est restée 007°.

3 – Un appontement permettant de recevoir des navires-citernes a été construit dans les années 1970 dans le prolongement du quai Ouest, au Sud du môle d'escale ; il a été mis en service en 1979 et il permet de recevoir simultanément deux navires, l'un à l'Ouest et l'autre à l'Est ; des pipelines relient l'appontement aux réservoirs des dépôts de produits pétroliers de La Pallice (essence, gazole) ; un réservoir sur le môle d'escale permet de recevoir de l'acide débarqué au poste Est de l'appontement.

Mole (Masse –) : Voir l'expression *Masse molaire*.

Moler en poupe (en anglais « *to sail large* ») : Moler en poupe, c'est faire vent arrière.

Remarque : C'est une expression employée en Méditerranée.

Molester : Vexer, tourmenter en quelque manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal-à-propos.

Exemples : Molester quelqu'un en lui suscitant des procès ; il les a fort molestés par ses chicanes.

Molette (en anglais « *whirl* ») : Petit cylindre armé d'un crochet, où l'on accroche le bout du fil de caret que l'on a commencé à fabriquer.

Remarques : **a)** – Curle est synonyme de molette.

b) – Molette et curle sont des termes de corderie.

Molle mer (en anglais « *slack water* ») : Synonyme de mer étale.

Remarque : Le mot anglais *slack* se traduit en français par mou, calme, relâché.

Mollet : Qui a une mollesse agréable et douce au toucher.

Exemples : Des coussins bien mollets ; un lit mollet ; une étoffe douce et mollette.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme qui marche encore avec peine après une attaque de goutte, qu'il a *les pieds mollets*.

b) – Il y a une sorte de petit pain blanc qu'on appelle *pain mollet*.

c) – Un *œuf mollet* a une consistance molle ; il est plus ferme qu'un œuf à la coque mais moins qu'un œuf dur ;

d) – On dit le *mollet de la jambe*, pour dire le gras de la jambe.

[*Il est substantif dans cette phrase*].

e) – Mollet est un diminutif de *mou*.

Mollet : Petite frange qu'on met aux lits, aux sièges, etc.

Exemples : Mollet d'or et d'argent ; mollet de laine ; mollet de soie et de laine.

Molleton : Étoffe de laine très douce et très mollette.

Exemples : Une chemise de molleton ; une veste doublée de molleton ; acheter du molleton.

Mollier (Diagramme entropique de –) : **1** – Le diagramme représentant l'*enthalpie* en fonction de l'*entropie* de la vapeur d'eau et proposé par le professeur, physicien et ingénieur allemand *Richard Mollier* (1863-1935) permet de suivre l'évolution des « *grandeurs d'état* » de la vapeur d'eau : *pression, température, entropie, enthalpie, titre* et les points des *changements d'état* vapeur saturée-vapeur surchauffée sèche.

Remarque : Le diagramme de Mollier permet de suivre très précisément et dans le détail, les conditions de fonctionnement des installations de turbines à vapeur à partir des instruments de contrôle répartis sur les collecteurs de vapeur de l'installation (thermomètres et manomètres).

2 – Les *ordonnées* du diagramme de Mollier représentent la chaleur totale, ou *enthalpie* λ .

Remarques : **a)** – L'*enthalpie* est la somme de l'énergie interne nécessaire pour créer un système, et du travail que ce système doit exercer contre la pression extérieure pour occuper son volume.

b) – L'unité de mesure de l'*enthalpie* est le *joule* (J).

c) – L'*enthalpie* λ est une *fonction d'état extensive*.

d) – L'*enthalpie* massique est la somme de l'énergie interne et de l'énergie élastique d'une unité de masse.

3 – Les *abscisses* du diagramme de Mollier représentent l'*entropie* **S**.

Remarques : **a)** – L'*entropie* **S** caractérise le degré de désorganisation d'un système et elle est égale au produit de la *constante de Boltzmann* **k** par le logarithme décimal des probabilités de microétats possibles pour un macroétat donné **log W**.

b) – L'unité de mesure de l'*entropie* est le *joule par kelvin* (J/K).

c) – L'entropie est une *fonction d'état extensive* introduite en 1865 par *Rudolf Clausius* (1822-1888) d'après les travaux de *Sadi Carnot* (1796-1832) qui aboutirent au deuxième principe de la thermodynamique.

d) – Le physicien autrichien *Ludwig Eduard Boltzmann* (1844-1906) est l'initiateur de la physique statistique.

e) – Le symbole **W** qui mesure la *probabilité* des microétats possibles vient du mot allemand *Wahrscheinlichkeit* qui signifie « *probabilité* »

4 – Sur le diagramme de Mollier, une opération adiabatique est figurée par une droite isentropique parallèle à l'axe des enthalpies.

5 – Les courbes des *pressions constantes* sont orientées de la gauche en bas, vers la droite en haut.

6 – Les courbes des *titres constants* sont orientées du haut à gauche, vers le bas à droite.

Remarques : a) – Le titre **x = 1** est celui d'une *vapeur d'eau saturée sèche*.

b) – La courbe représentant le *titre unité (x = 1)* sépare la zone de la *vapeur saturée* (au-dessous) de la zone de la *vapeur surchauffée* (au-dessus).

7 – Les courbes des *températures constantes* sont représentées par des droites horizontales dans la zone de la vapeur saturée, et par des droites légèrement montantes de gauche à droite dans la zone de la vapeur surchauffée.

Mollière : Sorte de terre grasse et marécageuse dans laquelle les chevaux et les voitures sont en danger d'enfoncer.

Exemple : Son cheval s'est abattu dans une mollière.

Mollir (en anglais « *to fall calm* », « *to becalm* », « *to lull* », « *to slacken* », « *to ease away* ») : **1** – Devenir mou.

2 – [Au figuré] Manquer de force.

3 – Le vent *mollit* quand il diminue de force (en anglais « *to decrease* »).

4 – *Mollir* une amarre, un câble, une manœuvre, c'est les lâcher un peu pour qu'il y ait moins de raideur ou de tension (en anglais « *to slack* »).

5 – *Mollir* la barre, c'est diminuer l'angle de barre (en anglais « *to ease the helm* »).

Molüe : Ancienne appellation de la *morue*.

Moment : Instant ou temps fort court ; petite partie du temps.

Exemples : Le moment de la conception ; le moment de la mort ; le dernier moment ; attendez un moment, attendez-moi pendant quelques moments, et par ellipse, attendez-moi quelques moments ; je reviens dans un moment. ; il n'a plus qu'un moment à vivre. ; il est arrivé trop tard d'un moment.

Remarque : On dit « *à tout moment* », « *à tous moments* » pour dire sans cesse, à toute heure.

Exemple : Je crois à tout moment le voir et l'entendre.

Monachisme : État, institution monastique.

Remarques : a) – Saint Pacôme (292-348) et ses disciples posèrent les préceptes de la vie commune des moines en Égypte et ils sont considérés comme étant à l'origine du monachisme.

b) – Saint Martin de Tours (316-397) et saint Césaire d'Arles (470-543) introduisirent le monachisme en Gaule ; saint Césaire fonda le premier monastère de femmes en Occident en 507.

Monade : Terme dont se servent les *Léibnitiens* pour désigner un être simple et sans parties dont ils croient que tous les êtres sont composés.

Remarque : Un *Léibnitien* est un adepte de la philosophie du Saxon Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

b) – La monade teilhardienne, à la différence de la monade leibnizienne, est ouverte au Cosmos et n'est pas réglée par une harmonie préétablie.

c) – Pierre Theilard de Chardin (1881-1955) était un savant paléontologue français, prêtre appartenant à la Société de Jésus.

Monarchie : 1 – Le gouvernement d'un État, régi par un seul chef.

Remarque : La monarchie est opposée à la démocratie.

2 – Il signifie aussi un grand État gouverné par un monarque.

Monarchie de Juillet : 1 – On appelle « *Monarchie de Juillet* » le régime politique français qui remplaça le régime de la *Restauration* (1814-1830) après les émeutes des 27, 28 et 29 juillet 1830 (3 journées appelées « les *Journées de Juillet 1830* » ou encore « les 3 *Glorieuses* ») ; la *Monarchie de Juillet* s'acheva en 1848 par une révolution, l'abdication de Louis-Philippe et l'institution de la Deuxième République (1848-1852).

2 – Louis-Philippe d'Orléans (1773-1850) de la branche cadette de la Maison de Bourbon, devint « le *roi des Français Louis-Philippe 1er* » en 1830 par la grâce d'une charte valant constitution.

Remarque : Louis XVIII et Charles X (qui avaient régné pendant la *Restauration*, respectivement de 1814 à 1824 et de 1824 à 1830) étaient les frères de Louis XVI (le dernier roi de l'Ancien Régime, qui fut guillotiné le 21 janvier 1793).

3 – *Louis-Philippe 1er* remplaça le *roi de France Charles X* (1757-1836) qui avait abdicqué le 2 août 1830 au profit de son petit-fils Henri d'Artois (1820-1883) alors âgé de 10 ans, comte de Chambord, duc de Bordeaux, héritier légitime (selon la prétendue « *loi salique* ») et que l'on aurait appelé « *Henri V* » s'il avait régné.

Remarques : **a)** – Henri d'Artois était le fils de Charles-Ferdinand d'Artois, le duc de Berry (1778-1820) qui avait été assassiné dans la nuit du 13 au 14 février 1820 par le bonapartiste Louis-Pierre Louvel.

b) – Les efforts que fit la duchesse de Berry, notamment dans l'Ouest de la France en 1832 pour faire valoir les droits de son fils Henri d'Artois sur le trône de France, ont été racontés dans un « *roman historique* » d'Alexandre Dumas, publié en 1858 sous le titre « *Les Louves de Mâchecoul* ».

c) – Les partisans d'Henri d'Artois s'appelaient entre eux les « *légitimistes* » et ils s'opposèrent aux prétendus « *usurpateurs* » Louis-Philippe 1er d'Orléans puis Napoléon III.

d) – La *maison d'Orléans* est issue du frère de Louis XIV, Philippe de France (1640-1701), célèbre pour ses amours homosexuelles.

e) – Le chef de la maison d'Orléans porte le titre de courtoisie de « *Comte de Paris* » ; ce fut Henri d'Orléans (1908-1999) entre 1940 et 1999, puis son fils Henri d'Orléans (1933-2019) entre 1999 et 2019 ; c'est actuellement Jean D'Orléans (né en 1965).

f) – Le petit fils de Charles X, Henri d'Artois (1844-1883), comte de Chambord, n'eut pas de descendance.

g) – Le prétendant au trône de France que soutiennent actuellement les *légitimistes* est *Louis de Bourbon*, duc d'Anjou (né en Espagne le 25 avril 1974).

h) – Louis de Bourbon est un descendant de Philippe de France, duc d'Anjou (né en 1683 à Versailles, dans le château de son grand-père Louis XIV) qui fut légataire universel de Charles II d'Espagne (1661-1700) et devint roi d'Espagne en 1700 sous l'appellation de Philippe V d'Espagne, après une guerre (appelée *Guerre de Succession d'Espagne*) conclue par le Traité d'Utrecht qui, par ailleurs, donna Gibraltar à l'Angleterre.

i) – Philippe v abdiqua le 10 janvier 1724 en faveur de son fils *Louis 1er* d'Espagne (né le 30 septembre 1707 – mort de la variole le 31 août 1724).

j) – Philippe v régna à nouveau de 1724 jusqu'à sa mort le 9 juillet 1746 à Madrid.

Monarchie élective : Une monarchie élective est un type de monarchie où le monarque accède au trône par une élection.

Remarque : Le contraire de la monarchie élective est la monarchie héréditaire.

Monarchie élective en France : Le régime politique de principe en France, jusqu'à la mort de Philippe II (1165-1223), a été la monarchie élective ; à partir du 14 juillet 1223, avec l'avènement du fils de Philippe II, Louis VIII (1187-1226), la monarchie héréditaire obtint le statut de *coutume officielle* en France ; ce statut dura jusqu'à l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793).

Monarchie héréditaire en France : 1 – La noblesse du royaume de France avait élu le Comte de Paris, Hugues Capet (939-996) comme le nouveau roi de France le 1er juillet 987.

Remarques : **a)** – Hugues Capet fut ensuite *sacré* roi de France à Noyon.

b) – Les Carolingiens avaient jusqu'alors été rois de père en fils ; à la mort de chaque roi, son royaume était partagé entre ses fils survivants.

c) – Hugues Capet était abbé de Saint-Martin de Tours : son surnom de Capet ferait référence à la cape de saint Martin qui était conservée dans ce monastère.

2 – Désirant rétablir l'hérédité monarchique en France contre la volonté de ses pairs, et conserver l'unité du royaume, Hugues Capet proposa de sacrer son fils aîné *Robert* (972-1031) en qualité de futur roi, pour prévenir le cas où il lui arriverait un malheur à la guerre.

Remarques : **a)** – À peine élu, Hugues Capet devait se rendre en Catalogne pour lutter contre les Mahométans.

b) – Ayant été sacré le 25 décembre 987 à Orléans, Robert le Pieux, fils aîné de Hugues Capet, devait nécessairement être couronné roi à la mort de son père, sans guerre de succession et sans nouvelle élection.

c) – Devenu roi couronné (*rex coronatus*) à la mort d'Hugues Capet en 996, Robert le Pieux fit à son tour sacrer son fils aîné Hugues en 1017, puis son deuxième fils Henri (1008-1060) après le décès de Hugues en 1027, en qualité de roi désigné (*rex designatus*) ; Henri 1er régna de 1031 à 1060.

d) – Jusqu'à Philippe-Auguste (1165-1223) il y eut deux rois de France, l'un en fonction et l'autre en attente ; puis la monarchie devint strictement héréditaire jusqu'à Charles X ().

e) – La *Guerre de Cent Ans* entre les rois de France et d'Angleterre successifs fut une suite de guerres de succession pour la couronne de France : les pairs de France refusaient que les rois d'Angleterre portent également la couronne de France qui semblait pourtant leur revenir de droit, en raison de l'hérédité de la charge ; les pairs de France justifiaient ce refus par l'application (probablement illégitime et en tout cas illégale) d'un article particulier d'une certaine *loi salique* qui, pour le reste, était tombée en désuétude depuis longtemps ; l'article invoqué visait expressément la transmission des biens fonciers, mais pas celle de la royauté : la royauté était en principe élective chez les Francs.

[Voir l'expression *Loi salique*].

Monarque : Celui qui a seul l'autorité souveraine dans un grand État.

Monastique : Qui est relatif ou propre à l'état de moine, de moniale.

Exemples : Les ordres monastiques ; règle monastique.

[Voir les mots *Moine*, *Moniale*, *Monachisme*].

Mond : Sigle d'une expression anglaise qui signifie « *dynamique newtonienne modifiée* ».

Mondain : **1** – Qui aime les vanités du monde.

2 – Qui se ressent des vanités du monde.

Exemple : Sa parure est trop mondaine.

Remarque : À l'origine, *mondain* était formellement opposé à *chrétien* et ne se disait guère hors des sermons et des livres de dévotion.

Exemple : Le passage d'une vie mondaine à une vie chrétienne est rare et difficile.

3 – Celui qui est attaché aux choses vaines et passagères du monde.

Exemple : Les mondains ne veulent pas entendre parler de pénitence.

Monde (en anglais « *world* ») : **1** – Synonyme de *Terre* (la planète Terre).

2 – [Vieilli] L'univers, les galaxies, les étoiles, le ciel et la terre et tout ce qui y est compris.

Exemples : Dieu a créé le monde, a tiré le monde du néant ; la création du monde ; la fin du monde.

Remarque : Accepter le concept de *fin du Monde* sans prendre en compte la présence de la Terre dans le Système solaire et dans l'Univers, sous entend habituellement que l'on adhère à la vision géocentrique des créationnistes.

Monde (en anglais « *crew* », « *hands* ») : Synonyme d'Équipage ou de partie d'Équipage dans les phrases suivantes ou équivalentes : « *envoyer du monde à bord d'un autre bâtiment* », « *tout le monde en haut* » (en anglais « *all hands high* »).

Remarque : « *Faire passer du monde sur le bord* », en abrégé « *sur le bord* » est une expression consacrée pour indiquer que l'on envoie quelques hommes le long de l'échelle lorsque arrive à bord un officier ou un personnage de distinction, et plutôt pour l'honorer que pour l'aider à embarquer.

Monde [adjectif] : Synonyme de « *pur* » dans l'Écriture sainte.

Remarques : **a)** – Les *animaux mondes* sont ceux dont la loi des Juifs permet l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas, par opposition aux *animaux immondes*.

b) – Dans cette acception, l'adjectif *monde* est usité seulement en style de l'Écriture sainte.

[Voir le verbe *Monder*].

c) – Le contraire de monde est *immonde*.

Monder : Débarrasser des produits nobles des matières hétérogènes, inutiles, telles que les coques, les pellicules, etc.

Exemples : Monder des amandes, c'est les débarrasser de leur coque dure et de la petite pellicule brune qui les recouvre, après les avoir sorties de leur écale verte ; monder de l'orge, c'est ôter la petite peau qui couvre les grains ; monder l'osier, c'est ébourgeonner des branches d'osier.

[Voir l'adjectif *Monde*].

Mondialisation : Concrétisation des aspirations de l'impérialisme américain.

[Voir le mot *Impérialisme*].

Mondifier [En *chirurgie*] : Nettoyer, déterger.

Exemples : Mondifier un ulcère ; mondifier une plaie.

Mondrain (en anglais « *little hill* ») : Monticule, petit morne, élévation un peu marquée sur une côte généralement plate.

Moneta : La *déesse Junon* de la mythologie romaine a été surnommée Mōnēta pour avoir prévenu les Romains qu'un tremblement de terre allait survenir.

Remarques : **a)** – Le nom Mōnēta est tiré du verbe latin mōnēo qui signifie *avertir*, *exhorter*, *faire songer à quelque chose*, *donner des avertissements*, *éclairer*, ou encore *instruire*, *prédire*, *annoncer*.

b) – La déesse Junon était la mère de Muses.

[Voir le mot *Muses*].

c) – Un atelier de fabrication de pièces de monnaie étant proche du temple de Junon à Rome, les pièces qui y étaient frappées étaient appelées Mōnēta ; ce mot a été déformé en *monnaie*, et l'adjectif correspondant est *monétaire*.

Moniale : Religieuse qui a renoncé au monde pour vivre sous une règle spirituelle.

Remarques : **a)** – La moniale a décidé de rester célibataire.

b) – La moniale qui vit seule est une religieuse *anachorète*.

c) – La moniale qui vit en communauté est une religieuse *cénobite*.

d) – Le mot *moniale* vient du grec μοναχί qui signifie *religieuse*.

e) – L'équivalent masculin de moniale est *moine*.

Monitoire : **1** – Lettre de l'official d'un évêque ou d'un autre prélat ayant juridiction, pour obliger, par censures ecclésiastiques, tous ceux qui ont quelque connaissance d'un crime, ou de quelque autre fait dont on cherche l'éclaircissement, de venir à révélation.

Remarques : **a)** – L'official ou vicaire judiciaire est un juge ecclésiastique qui, de nos jours, exerce ses fonctions au nom de l'évêque diocésain ; un official peut être établi pour un ou plusieurs diocèses.

b) – Par le monitoire, le juge ecclésiastique somme les fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler au juge séculier ce dont ils ont connaissance qui peut éclairer la justice sur certains faits criminels ou de dénoncer certains faits répréhensibles.

2 – Citation à comparaître devant un tribunal ecclésiastique sous peine d'excommunication.

Monitoring : Mot anglais signifiant « *contrôle* ».

[Voir le mot *Contrôle*].

Monnaie : **1** – Mesure commune des valeurs.

Remarques : **a)** – La grande valeur des monnaies d'or et d'argent, sous un faible volume et pour un poids réduit, en ont fait un bon instrument du transport des richesses.

b) – La monnaie est une réserve de valeur.

c) – La monnaie est aujourd'hui massivement dématérialisée.

2 – Instrument universel d'échanges et de paiements.

[Voir le mot *Moneta*].

Remarques : **a)** – On appelle monnaie toutes sortes de *pièces* d'or et d'argent (ou de quelque autre métal) servant au commerce, battues par une autorité souveraine et marquées au coin d'un prince ou d'un État souverain.

Exemples : Batre monnaie ; avoir droit de batre monnaie ; fausse monnaie ; de la monnaie de cuivre, de billon ; monnaie forte, monnaie faible ou légère.

b) – La monnaie a été instituée pour la facilité du commerce ; l'or et l'argent ont pu jouer le rôle de monnaie en raison de leur rareté, de leur homogénéité et de leur inaltérabilité dans le temps.

c) – Le cuivre, le bronze (alliage de cuivre et d'étain), le billon (alliage de cuivre et d'argent) ont servi de monnaie pour l'usage quotidien.

d) – Le *pouvoir libérateur* de la monnaie est sa capacité à éteindre les dettes et les obligations.

e) – Une monnaie s'apprécie par la persistance de sa valeur.

3 – Monnaie se prend aussi pour le lieu d'une ville où l'on bat la monnaie.

Exemple : Porter des lingots à la *monnaie* pour y être convertis en espèces.

[Voir le mot *Espèce*].

Remarques : **a)** – La *Monnaie de La Rochelle* qui ouvrait dans l'actuelle rue de la

Monnaie (dans le prolongement, à l'Ouest, de la rue Saint-Jean-du-Pérot) a été transformée en un *hôtel de tourisme* appelé astucieusement « *hôtel de la Monnaie* », derrière la Tour de la Lanterne, à quelques pas du Vieux Port.

b) – On appelle *la monnaie des médailles* le lieu où l'on frappe les jetons, les médailles.

4 – *Monnaie* se prend plus particulièrement pour les petites espèces d'argent, de cuivre ou de billon.

Remarque : On dit *petite monnaie* pour les pièces de peu de valeur.

5 – La monnaie de compte est l'*unité de compte* pour la comptabilité.

Monnaie de compte : **1** – Sous l'Ancien Régime, la monnaie de compte était une monnaie utilisée pour les contrats et la comptabilité.

2 – Sous l'Ancien Régime, la monnaie de compte était utilisée comme référence pour les transactions commerciales.

Remarques : **a)** – L'unité de la monnaie de compte était la livre : d'abord la livre parisis, puis la livre tournois à partir du XIII^{ème} siècle (sous saint Louis).

b) – La livre tournois comprenait 20 sous tournois ou 240 deniers tournois (un sou était égal à 12 deniers).

c) – La livre parisis valait 25 sous tournois.

3 – La monnaie de compte a été supprimée par l'ordonnance de septembre 1577.

Remarque : L'écu a remplacé la livre tournois pour la comptabilité.

[Voir l'expression *Monnaie réelle*].

4 – L'édit de septembre 1602 a rétabli la monnaie de compte.

Remarques : **a)** – La livre tournois qui valait 17,96 grammes d'argent fin en 1513 ne valait plus que 10,98 grammes d'argent fin en 1602 ; et 8,69 grammes en 1636.

b) – De 1733 à la Révolution, la valeur de la livre tournois était 4,5 g d'or fin.

Monnaie réelle : **1** – La monnaie réelle est employée pour les paiements.

2 – La monnaie réelle est constituée de pièces dont la valeur est déterminée par :

- i)** la *nature de l'alliage*, c'est-à-dire l'*aloi* en deniers pour l'argent (l'argent pur est de 12 deniers) ou le *titre* en carats pour l'or (l'or pur est de 24 carats) ;
- ii)** la *taille*, c'est-à-dire le nombre de pièces frappées par unité de poids ;
- iii)** le *cours*, qui est la valeur légale de la pièce en unités de monnaie de compte.

3 – Les premières pièces de *billon* en cuivre pur ont été frappées en 1578.

[Voir le mot *Billon*].

4 – Principales pièces de monnaie frappées sous l'Ancien Régime :

i) *Pièces en or* : Écu (1475) ; Henri (1549) ; Louis (1641) ; Lis (1651).

ii) *Pièces en argent* : Teston (1513) ; Franc (1577) ; Écu (1641) ; Lis (1651).

iii) *Billons en cuivre* : Denier (1577) ; Liard (1654) ; Sou (1674).

5 – Après 1733 et l'épisode du système de Law, le *louis* s'est stabilisé à 24 livres et l'écu à 6 livres de monnaie de compte.

Remarque : Le coût des guerres de Louis XIV entraîna, entre 1689 et 1715, 43 mutations monétaires, 36 variations de l'alliage et 5 rappels obligatoires des pièces pour les refondre.

Mono (Pompe –) : Voir le mot *Moineau* et l'expression *Pompe à vis excentrée*.

Monofilament : On appelle mono-filament un élément de cordage de section circulaire et provenant habituellement de l'industrie chimique.

Remarques : **a)** – Un cordage synthétique peut être constitué d'un seul élément ou de plusieurs éléments commis, câblés ou tressés ensemble.

b) – Le fil de pêche sont souvent mono-filament.

Monopole : Situation économique qui se caractérise par l'interdiction d'offrir une prestation ou de produire, d'importer, d'exporter, de vendre un produit si l'on ne remplit pas certaines conditions définies réglementairement.

Remarque : Les professions réglementées comme les pilotes de port ou de rivière, les médecins, les pharmaciens, les avocats jouissent d'un monopole.

Monothéisme : Croyance en un dieu unique et personnel.

Remarques : **a)** – Le pharaon Akhenaton (1364-1336 av. Jésus-Christ) introduisit le monothéisme en Égypte en imposant le seul Dieu *Aton* en remplacement du polythéisme antérieur ; mais les Égyptiens recommencèrent à vénérer plusieurs dieux aussitôt après la mort d'Akhenaton.

b) – Depuis Abraham (vers 1500 av. Jésus-Christ) les Juifs croient en un Dieu unique et ils se considèrent comme son peuple, ses enfants, à l'exclusion de toutes les autres races.

c) – Les judéo-chrétiens et les mahométans reconnaissent le Dieu unique des Juifs et ils considèrent que les goïls peuvent, comme les Juifs, être les enfants de ce Dieu.

d) – On oppose généralement monothéisme, polythéisme et panthéisme.

e) – Les Grecs et les Romains professaient le panthéisme.

f) – Jusqu'à l'encyclique « *Laudatio si* » du pape François (24 mai 2015) sur la préservation de la Nature, l'Église catholique considérait les tenants de l'*écologie* comme des panthéistes qui voient dans la Nature la présence universelle de Dieu.

Monothélisme : Le *monothélisme* est la doctrine qui prétendait que Jésus-Christ n'avait qu'une seule volonté, la volonté divine, même s'il avait deux natures (humaine et divine).

Remarque : Le sixième concile œcuménique, qui se réunit à Constantinople en 680 à la demande de l'empereur byzantin Constantin Ier (668-685) condamna le monothélisme.

Monoxyle : Une pirogue est dite *monoxyle* lorsqu'elle est creusée dans le tronc d'un seul arbre.

Monsieur : 1 – Appellation officielle des aspirants dans la Marine.

Remarque : Les aspirants ont l'uniforme des officiers subalternes ; ils portent sur les manches et sur les pattes d'épaules, un galon doré masqué de place en place par des broderies bleues que l'on appelle familièrement « *des sabords* ».

2 – Appellation des officiers, quel que soit leur grade, suivie obligatoirement du nom de famille.

Remarques : **a)** – Lorsqu'on ne connaît pas ou que l'on ne précise pas le nom de famille, l'appellation est « *Lieutenant* » pour les Enseignes de Vaisseau (de 1ère ou de 2ème classe), « *Capitaine* » pour les Lieutenants de Vaisseau,

« *Commandant* » pour les Capitaines de Corvette, les Capitaines de Frégate et les Capitaines de Vaisseau, « *Amiral* » pour tous les Officiers Généraux.

b) – Lorsqu'un officier commande une unité, on l'appelle « *Commandant* » même si son grade est lieutenant de vaisseau ou enseigne de vaisseau, ou même s'il est officier marinier.

3 – L'appellation des médecins militaires est *Monsieur le Médecin* ou *Madame le Médecin* ; l'appellation des commissaires est *Monsieur le Commissaire* ou *Madame le Commissaire*.

Monson : Voir le mot *Mousson*.

Montagnard : [*Époque révolutionnaire*] Membre siégeant à la Montagne dans la Convention nationale.

[Voir le mot *Montagne*].

Montagne : Nom donné au groupe de députés qui, dans la *Convention nationale* qui gouverna la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795, se tenaient sur les gradins les

plus élevés de la salle de réunion, professaient les opinions les plus avancées et se déclaraient pour les mesures les plus révolutionnaires.

Remarques : a) – Le parti opposé fut, par la raison contraire, appelé le *Marais* ou la *Plaine*.

b) – La Convention nationale avait été élue au suffrage universel masculin pour donner une constitution à la France, après le renvoi du *roi des Français* Louis XVI (qui avait conduit la nation à la banqueroute) et l'abolition du régime des rois en France, le 21 septembre 1792.

c) – Pour être électeur, il fallait alors être Français de sexe masculin, être âgé de vingt et un ans, être domicilié depuis un an, vivre de son revenu et du produit de son travail et ne pas être en état de domesticité.

d) – Pour être député ou électeur à la Convention nationale, il fallait, en outre, être âgé de vingt-cinq ans au moins.

Montant (en anglais « *rising water* », « *flowing water* ») : **1** – Le montant de l'eau est la période de la marée pendant laquelle le niveau de l'eau monte.

2 – C'est aussi l'intervalle de temps entre la basse mer et la pleine mer qui la suit.
Synonymes : Marée montante, montée, flux.

Montant (en anglais « *stachion* », « *iron crane* », « *braket* ») : **1** – Les montants de poupe sont des bois droits placés debout à la poupe et dans sa charpente.

2 – Les montants de voûte sont des bois courbes placés debout dans la charpente du navire, à l'arrière.

3 – Les montants de batayole, de bittes ou autres sont des pièces de fer ou de bois placées debout sous les batayoles ou aux bittes.

Montcalm : 1 – Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, seigneur de Candiac, Tournemine, Vestric, Saint-Julien et Arpaon, baron de Gabriac, est né le 28 février 1712 au château de Candiac, près de Nîmes.

Remarque : Il appartenait à une famille ancienne et distinguée de la noblesse de robe qui s'était tournée au XVII^e siècle vers la carrière militaire.

2 – À l'âge de 9 ans, Louis-Joseph de Montcalm reçut une commission d'enseigne dans le régiment de Hainaut et huit ans plus tard, une commission de capitaine dans le même régiment.

3 – En 1732, à l'âge de 20 ans, Montcalm débuta une carrière militaire, d'abord en Rhénanie et ensuite dans la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) où il subit sa première blessure au siège de Prague en 1741.

4 – Il acheta la charge de colonel du régiment d'Auxerrois en 1743 et devint Chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1744.

Remarques : a) – Il fut à nouveau blessé au cours de la bataille de Plaisance, en Italie (16 juin 1746) au cours de la guerre de Succession d'Autriche et son régiment fut anéanti.

b) – Il fut blessé une troisième fois au cours de la bataille du col de l'Assiette (19 juillet 1747) dans les Alpes italiennes.

5 – Montcalm eut cinq enfants, deux garçons (Louis et Gilbert-François-Déodat) et trois filles (Angélique-Louise-Thérèse, Marie-Antoinette et Hélène-Félicité) de son mariage en 1736 avec Angélique Louise Talon de Boulay (1715-1788).

6 – En 1755, il reçut le commandement des troupes qui combattaient en Nouvelle-France (Canada) et il fut nommé maréchal de camp.

Remarques : a) – Montcalm appareilla de Brest le 3 avril 1756 en compagnie du comte Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811) et d'un état-major comprenant le chevalier François Gaston de Lévis (1719-1787) et le colonel François Charles de Bourlamaque (1716-1764).

b) – Il arriva à Québec le 13 mai.

7 – Le gouverneur de la Nouvelle France, Philippe de Rigaud de Vaudreuil (1650-1725) préconisait une guerre de harcèlement en utilisant les milices canadiennes et les tribus indiennes ralliées, l'utilisation de *troupes supplétives* étant déjà un apanage bien français.

Remarque : Montcalm concentra ses offensives sur les forts, renonçant aux coups de main et délaissant les alliés indiens ; il ne disposait pour cela que de quelques milliers d'hommes tandis que William Pitt (1708-1778) pouvait en aligner des dizaines de milliers, venus de Grande-Bretagne et des colonies anglaises d'Amérique.

8 – Dès son arrivée, Montcalm attaqua le fort Oswego, sur la rive Sud du lac Ontario, pour protéger Fort-Niagara et Fort-Duquesne.

Remarques : **a)** – La prise du fort Oswego (14 août 1756) permit de faire 1700 prisonniers, de saisir les 121 canons du fort et de capturer de nombreux navires.

b) – Les Français appelèrent ce fort le *Fort Chouaguen*.

9 – Au début de 1757, Vaudreuil demanda à Montcalm de prendre le fort William Henry, défendu par 2 500 hommes sous le commandement du colonel George Monro (1700-1757).

Le 6 août, Montcalm fit creuser une tranchée pour mettre ses huit pièces d'artillerie à tir courbe à portée du fort ; après 3 jours de bombardement intensif, la garnison anglaise se rendit et elle put se retirer avec les honneurs, c'est-à-dire avec armes et bagages ; en contrepartie ils s'engagèrent à ne pas combattre les Français pendant 18 mois et à rendre tous leurs prisonniers.

Remarques : **a)** – Les troupes supplétives indiennes se livrèrent à des exactions, tuant de nombreux Anglais et faisant 500 prisonniers.

b) – Montcalm fit cesser le massacre et rendit la liberté à 400 captifs, les autres étant libérés plus tard contre rançon.

c) – Les Anglais refusèrent ensuite les termes de leur capitulation, privant ainsi Montcalm des fruits de sa victoire.

d) – La bataille de Fort William Henry a été racontée par James Fenimore Cooper (1789-1851) dans son roman *The Last of the Mohicans* (en français « *Le Dernier des Mohicans* »).

10 – En 1758, les Anglais engagèrent contre la Nouvelle-France 6 000 Anglais et 9 000 colons américains sous les ordres du major général James Abercromby (1706-1781).

Montcalm disposait de 3 600 hommes dont 400 miliciens Canadiens et Indiens pour arrêter l'offensive anglaise à Fort-Carillon.

Remarques : **a)** – Le 8 juillet 1758, un peu après midi, les anglais en habits rouges montèrent à l'assaut au son des fifres et des cornemuses, sur le terrain que Montcalm avait choisi.

b) – À sept heures du soir, l'armée anglaise s'enfuit en désordre, poursuivi par les tirailleurs français.

c) – Les Anglais comptèrent 1 944 morts et blessés alors que le camp français n'en déplorait que 377.

11 – Les Anglais pouvaient encore aligner 30 000 hommes de troupes régulières face à seulement 7 400 Français.

Remarques : **a)** – Montcalm demanda à resserrer la ligne de front par l'abandon de la vallée de l'Ohio et des avants-postes des lacs Ontario et Champlain.

b) – Il voulait aussi l'incorporation de 3 000 colons et que l'on proposât des pourparlers de paix aux Anglais, mais il ne fut pas écouté.

12 – En mai 1759, vingt navires français arrivèrent en Nouvelle-France avec une poignée d'officiers et 331 recrues ; les Anglais reçurent 8 500 hommes sous le commandement du général James Wolfe (1727-1759).

13 – Les Anglais enlevèrent un à un tous les forts qui protégeaient les principales villes (Montréal, Québec et Trois-Rivières).

14 – Le 20 juin 1759, une armée anglaise de 40 000 hommes appuyée par 150 bâtiments de guerre commença le siège de Québec, défendue par 6 000 soldats.

Remarques : a) – Le général James Wolfe lança l'attaque le 31 juillet, mais les assaillants furent repoussés avec de lourdes pertes ; d'autres assauts infructueux suivirent pendant tout le mois d'août.

b) – Dans la nuit du 12 au 13 septembre, 5 000 soldats anglais escaladèrent un promontoire situé en amont de la ville et le reste des troupes se massa dans les plaines d'Abraham, à moins d'un mille de la ville de Québec.

c) – Montcalm tenta une attaque contre l'ennemi ; une fusillade anglaise nourrie faucha des centaines de Français et de Canadiens ; pendant la retraite vers la ville, il fut touché par une balle, juste avant de franchir, l'un des derniers, la porte Saint-Louis.

d) – Le général Anglais James Wolfe a été lui aussi mortellement blessé.

15 – Montcalm est mort le 13 septembre, à cinq heures du matin.

16 – La ville de Québec se rendit aux Anglais le 18 septembre.

17 – Montréal, dernière ville encore française, encerclée par 11 000 anglais, se rendit le 8 septembre 1760

18 – Le 10 février 1763, Louis xv (1710-1774) céda la Nouvelle-France aux Anglais par le *Traité de Paris* qui mettait un terme à la *guerre de Sept Ans* contre l'Angleterre et le Portugal.

Montcornet (Coup de main de –) : 1 – Attaque dirigée contre le nœud de communication de Montcornet (Aisne), le 17 mai 1940, pendant l'invasion de la France par l'armée allemande (10 mai 1940 – 25 juin 1940).

Remarque : Montcornet formait un saillant dans la ligne de front.

2 – La quatrième division cuirassée française en cours de formation, encore incomplète, reçut l'ordre le 15 mai 1940, d'attaquer le saillant de Montcornet pour permettre à la 6^{ème} armée française du général Robert-Auguste Touchon (1878-1960) de prendre sa place dans le front défensif sur l'Aisne et sur l'Ailette.

Remarques : a) – Le colonel Charles De Gaulle (1890-1970) avait été désigné le 26 avril 1940 pour prendre le commandement de la quatrième division cuirassée (4^{ème} DCr) à compter du 11 mai 1940.

b) – Le front sur l'Aisne et sur l'Ailette devait barrer la route de Paris aux Allemands.

c) – La 4^{ème} division cuirassée comprenait près de 5 000 hommes et sa dotation normale était de 66 chars lourds B1bis (31,5 tonnes, 28 km/h sur route, autonomie 150 km, armé de 1 canon de 75 mm, 1 canon de 47 mm), 14 chars moyens Renault D2 (19,8 tonnes, 23 km/h sur route, autonomie 100 km, 1 canon de 47 mm), 40 chars Somua S35, 40 chars Hotchkiss H35 et 135 chars légers Renault R35 (11 tonnes, 20 km/h sur route, autonomie 140 km, 1 canon de 37 mm).

d) – L'instruction des effectifs de la division n'était pas achevée.

e) – La quatrième division cuirassée s'est mise en route à 4 heures du matin le 17 mai 1940.

3 – La colonne de gauche détruisit un petit convoi allemand (1 automitrailleuse, 18 camions, 2 canons de 105 mm) ; elle tua 23 Allemands et elle captura 33 prisonniers ; elle fit demi-tour à 11 heures pour rejoindre le reste de la division à Bucy-lès-Pierrepont, afin de ravitailler en essence.

4 – La colonne de droite se dirigea directement vers Montcornet ; vers midi, les chars légers Renault R35 furent attaqués par des canons anti-chars Pak-36 (Panzerabwehrkanone modèle 36, tirant des obus de 37 mm) ; neuf Renault R35

ont été détruits par la Pak ou par des blindés allemands ; les autres se replièrent pour ravitailler en essence et en munitions.

5 – À 15 heures, les chars légers Renault R35 repartent vers Montcornet ; ils réduisent quelques poches allemandes à Clermont-les-Fermes ; arrivés sur les hauteurs de Montcornet, ils tirent sur des camions et sur des motocyclistes allemands qui circulent sur les routes de Marle ou de Lislet à Montcornet ; ils repoussent les contre-attaques de quelques blindés allemands isolés ; l'infanterie du 4^{ème} bataillon de chasseurs portés arrive alors pour occuper le terrain.

6 – À 16 heures, les chars lourds B1bis qui avaient dû attendre leurs camions de ravitaillement, repartaient pour effectuer un court bombardement visant Montcornet ; seuls 10 chars étaient en état de combattre ; ils prirent pour cible par erreur La-Ville-aux-Bois qu'ils avaient confondue avec Montcornet car, ne disposant pas de cartes détaillées du pays, ils utilisaient l'almanach des Postes pour se repérer ; le clocher de l'église de La-Ville-aux-Bois reçut des obus.

7 – Quatre canons anti-aériens de 88 mm de la Flak (*Fliegerabwehrkanone*) disposés en position anti-chars détruisirent 2 chars moyens Renault D2 et 2 chars lourds B1bis ; le commandant Bescond (1894-1940), qui avait abandonné son char lourd B1bis en panne et qui était dans l'un des 2 B1bis détruits par la Flak, trouva la mort à 18h15, le 17 mai 1940, à La Ville-aux-Bois-lès-Dizy (Aisne).

8 – Vers 18h30, des bombardiers en piqué allemands, en allemand « *Stukas* » (abréviation de *Sturzkampfflugzeug*), détruisirent un char moyen D2 et deux chars lourds B1 bis.

9 – Vers 21 heures, un autre char lourd B1 bis tomba en panne d'essence ; il fut abandonné au lever du jour.

10 – À l'occasion du coup de main de Montcornet du 17 mai 1940, les Français perdirent 29 hommes (tués, blessés ou disparus) et les Allemands une centaine ; les Français perdirent 23 chars blindés sur les 85 engagés par la division mais les Allemands ne perdirent aucun char blindé ; les camions de ravitaillement des 1^{ère} Panzerdivision du Generalmajor Friedrich Kirchner (1885-1960) et 10^{ème} Panzerdivision du Generalleutnant Ferdinand Friedrich Schaal (1889-1962) continuèrent à circuler et à traverser Montcornet pour soutenir l'avance de la Heer allemande.

11 – Le lendemain, le colonel De Gaulle tenta une nouvelle attaque avec un renfort d'artillerie et de nouveaux chars blindés B1bis en direction de Crécy-sur-Serre (Aisne) ; ce mouvement n'eut pas de résultat utile ; le général d'armée Alphonse-Joseph Georges (1875-1951), adjoint du généralissime Maurice Gustave Gamelin (1872-1958), lui donna l'ordre de ne pas poursuivre et de se préparer pour de nouveaux combats ; ce fut Abbeville (27 mai - 4 juin 1940).

Monte-Carlo : Nom choisi en l'honneur du prince Charles III de Monaco pour la nouvelle ville construite dans les années 1860-1880 en principauté, sur le plateau des Spéluges.
Remarque : Le casino de Monte-Carlo et son théâtre sont entourés d'hôtels de luxe où aiment à se retrouver les personnages célèbres des arts ou de la politique.

Montego Bay (Accords de –) : La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer CNUDM (en anglais *United Nations Convention on the Law Of the Sea* UNCLOS) signée à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982, est entrée en vigueur le 16 novembre 1994 après ratification ou adhésion de 60 États.
Remarque : La Convention de Montego Bay ajoute 4 zones (eaux archipélagiques, zone économique exclusive, fond des mers, détroits navigables) à la Convention de Genève de 1958 qui définissait les règles de délimitation des eaux territoriales dans le compartimentage des mers et des océans (zone contiguë, zone de la haute mer, zone du plateau continental).

Monter (en anglais « *to erect* », « *to raise* », « *to get up* », « *to flow* ») : **1** – Monter signifie assembler, réunir.

Remarques : a) – On monte une quille, une arcasse, des couples ou une autre forte pièce de construction, c'est-à-dire qu'on établit à leur place respective une quille, une arcasse, des couples, etc.

b) – Lorsque les couples sont placés sur la quille, on dit que le bâtiment est monté en bois tors.

2 – Monter ou remonter une rivière, c'est manœuvrer son navire pour s'approcher de sa source en surmontant la résistance que peut opposer le courant.

3 – On monte un gouvernail lorsqu'on le suspend à sa place, dans les ferrures de l'étambot.

4 – La mer monte quand il y a flot.

5 – Le vent monte ou remonte quand il se rapproche du Nord.

6 – Un navire monte bien sur la lame quand il se comporte bien par une grosse mer debout et qu'il navigue alors sans trop fatiguer, en traversant les lames ou en passant par dessus.

[Voir le mot *Lame*].

7 – Faire monter le monde, c'est faire transporter l'Équipage sur le pont, sur les ponts supérieurs ou sur les vergues d'un navire à voiles, ou à tout autre point élevé du navire.

Montespan : 1 – Françoise de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, est née le 5 octobre 1640 à Lussac-les-Châteaux, en Poitou.

Remarques : a) – Entrée à la cour en 1660 au service d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans et belle-sœur de Louis XIV (1638-1715), Françoise de Rochechouart était connue sous le nom de *Mademoiselle de Tonnay-Charente*.

b) – Sa sœur aînée, Gabrielle (1633-1693) était connue sous le nom de *Mademoiselle de Mortemart* ; cela permettait de les différencier.

c) – Leur père Gabriel, marquis de Rochechouart (1600-1675) était issu d'une branche cadette de la Maison de Rochechouart ; sous le règne d'Henri IV (1553-1610) il passa une grande partie de son enfance à partager ses jeux avec le dauphin Louis (1601-1643) ; après qu'il fut sacré roi sous le nom de Louis XIII en 1610, à l'âge de 8 ans, le même Louis le nomma en 1630 « *premier gentilhomme de la chambre du roi* ».

d) – Le marquis de Rochechouart fut fait chevalier des « *Ordres du Roi* » en 1633 : les *Ordres du Roi* étaient l'*Ordre de Saint-Michel* créé en 1469 par Louis XI (1423-1483) et l'*Ordre du Saint-Esprit* fondé en 1578 par Henri III (1551-1589).

e) – Érigé duc et pair de France en 1650, Gabriel de Rochechouart a été fait *Prince de Tonnay-Charente* à la fin de l'année 1650, par la volonté du roi Louis XIV ; à sa mort, son fils Louis-Victor de Rochechouart (1636-1688) est devenu le *second Prince de Tonnay-Charente*.

2 – Par son mariage en 1663 avec Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, Françoise de Rochechouart est devenue la *Marquise Athénaïs de Montespan*.

Remarques : a) – Le marquis et la marquise de Montespan eurent ensemble une fille, Marie-Christine (1663-1675) et un fils, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin (1665-1736), marquis d'Antin, de Gondrin et de Montespan (1701) puis duc d'Antin (1711).

b) – Le duc Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin fut directeur général des Bâtiments du roi de 1708 à 1736, après Jules Hardouin-Mansart (1646-1708).

3 – La marquise de Montespan, maîtresse du roi Louis XIV depuis mai 1667

(officiellement en 1670) devint la favorite en titre de Louis XIV en 1674, en remplacement de Mademoiselle de La Vallière ; leur relation dura une dizaine d'années ; le mari Louis-Henri de Montespan fit un scandale à la Cour lorsqu'il apprit son infortune ; il fut d'abord enfermé au Fort-l'Évêque, puis exilé dans ses terres en Gascogne.

Remarques : a) – Six des sept enfants nés de la relation de la Montespan avec Louis XIV ont été légitimés :

i) Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine (1670-1736) qui épousera Marie-Angélique de Bourbon-Condé.

ii) Louis-César de Bourbon, comte de Vexin (1672-1683) qui sera abbé de Saint-Germain-des-Prés.

iii) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse (1678-1737) qui deviendra gouverneur de Bretagne.

iv) Louise-Françoise de Bourbon, Mademoiselle de Nantes (1673-1743) qui épousera Louis III de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, 6ème prince de Condé.

v) Louise-Marie-Anne de Bourbon, Mademoiselle de Tours (1674-1681).

vi) Françoise-Marie de Bourbon, la seconde Mademoiselle de Blois (1677-1749) qui épousera Philippe, duc d'Orléans, le futur Régent ; Françoise de Rochecouart sera ainsi arrière-grand-mère du roi des Français Louis-Philippe.

4 – Françoise de Rochecouart de Mortemart, marquise de Montespan, est décédée le 27 mai 1707 lors d'une cure à Bourbon-l'Archambault dans la province du Bourbonnais (actuel département de l'Allier).

Mont-joie : 1 – On appelait ainsi autrefois un monceau de pierres jetées confusément à terre les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire ou de quelque autre événement considérable.

Remarque : L'expression *mont-joie* est une déformation de l'ancienne appellation païenne *Mont de Jupiter* qui désignait jadis une côte ou une colline considérées comme magiques.

2 – « *Mont-joie !* » était un cri de guerre usité autrefois par les Français dans les batailles.

Exemples : « *Mont-joie Saint-Denis !* », ou « *Mont-joie Notre-Dame !* » étaient des cris d'entraînement des rois de France, quand ils s'élançaient sus à l'ennemi à la tête de leurs armées.

Montmirail : Guillaume de Montmirail fut le premier maire de La Rochelle, en 1199.

Remarques : a) – Aliénor d'Aquitaine (1122-1204) renouvela en 1199 la charte de commune octroyée en 1137 à La Rochelle par son père, le duc d'Aquitaine Guillaume X (1099-1137) ; Aliénor, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers, concéda également à La Rochelle des pouvoirs politiques et judiciaires étendus.

b) – Des chartes de communes furent accordées ou confirmées, à cette époque, à plusieurs villes en vue de les soustraire à la domination des nobliaux locaux.

Montmorency (Henri II de –) : Henri II de Montmorency (1595-1632), le fils du connétable de France, Henri I de Montmorency (1534-1614) reçut les charges d'amiral de France et de Bretagne en 1612, à l'âge de 17 ans, de Guyenne en 1613 puis du Languedoc ; il fut élevé à la dignité de maréchal de France en 1630.

Remarques : a) – L'Amiral Henri II de Montmorency réalisa dans la marine l'œuvre modernisatrice qui fut attribuée au cardinal de Richelieu (1585-1642), le ministre de Louis XIII (1601-1643) ; les nouvelles dispositions firent l'objet des ordonnances sur les marines de guerre et de commerce de Jean-Baptiste Colbert

(1619-1683) ministre de Louis XIV (1638-1715).

b) – Le cardinal de Richelieu était jaloux de l'activité remarquable de Henri de Montmorency et envieux des revenus de sa charge d'Amiral.

c) – En 1626, Richelieu poussa Henri de Montmorency à la démission de sa charge d'Amiral de France, contre un dédommagement de 1 200 000 livres.

d) – Richelieu fit supprimer la charge d'amiral de France et se fit nommer en 1627 « *grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France* » qui était une charge très lucrative.

[Voir le mot *Connétable*].

e) – Condamné à mort pour crime de lèse-majesté, Henri II de Montmorency fut exécuté à Toulouse le 30 octobre 1632 ; il avait intrigué contre Richelieu avec le frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans (1608-1660).

f) – Richelieu récupéra à son profit les charges d'Amiral de Guyenne et d'Amiral du Languedoc ; les biens confisqués de Montmorency furent attribués à la Maison de Condé, une branche cadette de la Maison capétienne de Bourbon.

g) – Au début du XVI^e siècle, la Maison de Montmorency était la famille la plus puissante du royaume ; la branche aînée des Montmorency s'éteignit avec l'exécution du duc Henri II de Montmorency ; les guerres de religion (1562-1598) permirent l'ascension de la Maison de Guise, qui devint à son tour la famille la plus puissante du royaume.

h) – Avec une flotte louée aux Anglais et aux Hollandais, faute de navires français en nombre suffisant, Henri de Montmorency battit la flotte de l'amiral rochelais Jean Guiton (1585-1654) et de Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise (1583-1642), le 18 septembre 1625 au large de l'Île de Ré, soit deux ans avant le Grand Siècle de La Rochelle (10 septembre 1627 - 28 octobre 1628).

Montre (en anglais « *watch* ») : **1** – Terme générique employé pour désigner les instruments d'horlogerie qui servent à mesurer le temps.

2 – Petite horloge portative.

Remarques : **a)** – Une *montre de gousset* se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage, d'abord placée sous l'aisselle, elle est maintenant en dedans de la ceinture de la culotte ou sur le devant du gilet ou de la veste.

b) – Une *montre-bracelet* se porte au poignet, fixée sur un bracelet.

c) – Une *montre murale* se fixe au mur d'une pièce ou d'un compartiment, pour être à la vue de tous ceux qui sont dans la pièce ou le compartiment.

d) – Une *montre de parquet* est une horloge dont le mécanisme et les aiguilles enfermés dans un meuble posé sur le parquet.

3 – Cadran d'un appareil de mesure (manomètre, vacuomètre, thermomètre, etc.) disposé derrière un verre.

4 – Boîte vitrée dans laquelle les orfèvres, les bijoutiers mettent leur marchandise.

5 – Ce qu'un fournisseur montre pour faire juger du reste.

Remarque : Montre, en ce sens, est synonyme d'échantillon.

6 – [*Vieilli*] Revue qui se fait d'une armée, d'un régiment ou de quelque compagnie de soldats.

Exemple : Le régiment a fait montre devant le colonel.

7 – [*Vieilli*] La paye qui se donne aux soldats tous les mois, lorsqu'on leur fait faire montre.

Exemples : Il a reçu sa montre ; on leur a payé trois montres ; il leur est dû cinq ou six montres.

8 – On dit de certaines choses, qu'elles ne sont que pour la montre, c'est-à-dire pour l'apparence.

Remarques : **a)** – On dit « *belle montre, peu de rapport* » pour dire que la

personne ou la chose dont on parle a beaucoup d'apparence et peu de solidité et que l'effet ne répond pas aux apparences.

b) – [Au figuré] On dit *faire montre de son esprit*, faire montre d'érudition pour dire en faire étalage, en faire parade.

Montre-bracelet : Petite horloge portative qui se porte au poignet.

Montre de torpilleur : **1** – La montre de torpilleur est utilisée pour mesurer le temps entre le lancement d'une torpille de combat, armée et l'explosion qui survient lorsque la torpille atteint son but.

Remarque : Connaissant la vitesse de la torpille, le temps du parcours permet de connaître la distance de la cible.

2 – La montre de torpilleur est un chronomètre de la taille d'une grosse montre de poche, munie d'une trotteuse qui avance par sauts de 1/5 ème de seconde.

Remarque : Pendant la Première Guerre Mondiale, les sous-marinières allemands inventèrent la montre-bracelet pour garder à la vue, tout en conservant leurs mains levées sur la commande du périscope, la montre qui leur servait à mesurer le temps entre le lancement d'une torpille et l'instant où elle atteignait son but.

3 – Comme les chronomètres de marine, les montres de torpilleurs à ressort doivent être remontées chaque jour à la même heure.

Remarque : La marche journalière dépend un peu de l'état de tension du ressort.

Montre marine (en anglais « *time keeper* », « *time piece* ») : **1** – Instrument d'horlogerie de haute technologie et de très grande précision, indispensable lorsque l'on compte sur les observations astronomiques pour connaître sa position à la mer.

Remarques : **a)** – La précision de la montre conditionne l'exactitude de la longitude.

b) – Les montres marines portent aussi le nom de *chronomètres*, d'*horloges marines*, de *montres* ou de *garde-temps*.

c) – L'idée d'appliquer les montres marines à la détermination de la longitude en mer remonte à 1520 ou 1530 ; mais l'imperfection des montres de cette époque ne permettait pas de les employer avec satisfaction à cet effet.

2 – Une *montre marine* est une grosse montre à secondes d'une marche très régulière ; les montres marines sont enfermées dans des boîtes capitonnées où elles sont suspendues à la cardan, comme la boussole dans le compas.

3 – On détermine régulièrement l'état absolu de chaque montre marine en prenant des tops horaires par radio ; puis on le note, ainsi que sa marche diurne, dans un carnet que l'on laisse dans l'habitacle.

4 – Les montres marines sont sous la surveillance d'un officier du bâtiment qui est chargé de tout ce qui les concerne.

Remarques : **a)** – Un bâtiment a jusqu'à trois montres marines : si l'une est défectueuse, les deux autres permettront de s'en rendre compte.

b) – L'officier chargé des montres doit dresser un tableau de la comparaison de ces montres à midi de chaque jour.

MOOC : **1** – Acronyme de l'expression anglaise « *massive open online course* ».

2 – Les MOOCs sont des cours dispensés gratuitement sur internet par des universités ou des grandes écoles de différents pays.

Remarque : Les MOOCs sont ouverts à tout le monde, ils sont gratuits, sans engagement, mais pour l'instant (2018) non-diplômants.

Moque : Appellation familière de toutes sortes de récipients de réemploi servant à des usages variés (ancienne boîte de conserve, pot à peinture vidé de son contenu et réutilisé, etc.).

Moque (en anglais « *dead block* », « *dead eye* ») : Bloc de bois à peu près lenticulaire, cannelé sur l'épaisseur de son contour pour recevoir une estrope et évidé à jour dans sa partie centrale ; des cannelures sont pratiquées dans l'épaisseur du contour intérieur pour guider les rides.

Remarques : **a)** – Une moque est une espèce de moufle percée en son milieu et qui ne porte point de rouet.

b) – La moque est, comme le cap de mouton, une sorte de poulie sans réa.

c) – À la différence d'un cap de mouton qui est percé de plusieurs trous dans son épaisseur et par lesquels passent les rides, une moque est percée d'un grand trou et les rides passent sur de simples rainures.

d) – On se sert de moques pour rider ou tendre les étais de bas mâts : deux moques sont alors estropées, l'une à l'extrémité inférieure de l'étau, l'autre à l'extrémité supérieure de son collier ; une ride passant par les cannelures de la partie évidée de chacune des deux moques sert à opérer la tension.

e) – On utilise habituellement des moques pour tendre les étais, mais on utilise des caps de mouton pour tendre les haubans ou les galhaubans.

[Voir les mots *Cap de mouton*, *Hauban*, *Galhauban*, *Ride*, *Poulie*, *Réa*, *Estrope*].

Moque gougée : Bloc de bois évidé à jour dans sa partie centrale, et cannelé sur l'épaisseur de son contour extérieur pour recevoir une estrope ; des cannelures sont pratiquées dans l'épaisseur du contour intérieur pour guider le passage des rides à l'intérieur de l'évidement.

[Voir les mots *Moque*, *Cannelure*, *Ride*, *Estrope*].

Moque à rouet : Grosse poulie, courte et épaisse.

Remarque : Dans les grandes dimensions de poulies, on se sert souvent du mot *rouet* au lieu de *réa*.

[Voir les mots *Poulie*, *Rouet*, *Réa*].

Morillon : Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre ; elle porte un anneau qui entre dans la serrure et dans lequel passe le pêne.

Moral : **1** – Qui relève de la pensée, des facultés intellectuelles ou psychiques, par opposition à *matériel*, *physique*, *corporel*.

Exemples : Force morale ; réconfort moral ; cause morale ; preuve morale.

2 – Qui concerne l'étude des mœurs.

Exemple : Les œuvres morales du Grec Plutarque (45-120 après J.-C.).

3 – Qui a rapport au bien et au mal, aux principes qui gouvernent nos actes.

Remarques : **a)** – « *Ordre moral* » se dit par référence à la politique menée sous la présidence du maréchal Patrice de Mac-Mahon (de 1875 à 1879), qui relevait d'une idéologie prétendant régenter les comportements individuels après la défaite de 1870 contre la Prusse.

b) – Le même *ordre moral* est revenu à l'honneur avec le Gouvernement du maréchal Pétain (1856-1951) après la défaite de 1940 contre l'Allemagne.

c) – Mais selon le Président de la République Française Emmanuel Macron (né en 1977) dans une interview au « *Dauphiné Libéré* » du 12 février 2020 : « *l'ordre républicain n'est pas l'ordre moral* » [avant la prochaine défaite contre (?)].

4 – [Par extension] Qui est conforme aux bonnes mœurs, à la morale.

Morale : **1** – La *morale* est la doctrine des mœurs.

[Voir le mot *Éthique*].

Exemple : « *La Morale* » d'Aristote (384-322 av. J.-C.).

Remarque : Pour Confucius (551-479 av. J.-C.) la loi morale doit diriger l'action des hommes sur la Terre, sans violence et sans heurt, comme l'étoile polaire au ciel, sans violence et sans heurt, rythme la marche harmonieuse des étoiles.

2 – On appelle *morale* un ensemble de règles de vie :

i) soit personnelles,

ii) soit collectives et conventionnelles, plus ou moins arbitraires, propres à une époque et à une société données.

Remarques : a) – La morale personnelle repose sur deux motivations parfois en conflit l’une avec l’autre :

i) l’*émotion* : une morale inconsciente, intuitive, impérieuse et contraignante ;

ii) la *raison* : une morale consciente et attentive aux conséquences lointaines.

b) – Les règles de la morale collective sont souvent *imposées* par la société sous une forme ou sous une autre.

3 – L’acceptation par chacun des membres d’un groupe des principes d’une même morale est la condition et la promesse d’une coexistence paisible entre eux.

4 – Le besoin d’une morale est universel et semble inné.

Remarques : a) – Certains prétendent que la morale à laquelle ils ont choisi de se soumettre personnellement est universelle et doit être admise par tous les peuples de la Terre.

b) – Pour d’autres, au contraire, la morale est un ensemble de règles de vie qu’ils trouvent excellentes et impératives pour les autres, inapplicables à eux-mêmes.

c) – Le philosophe prussien Emmanuel Kant (1724-1804), fondateur du criticisme et de l’idéalisme transcendantal, admet sans démonstration l’existence immanente de « *lois morales* » : selon son apophtegme célèbre, les deux plus belles choses qui soient au monde sont le ciel étoilé au-dessus de sa tête et la loi morale au fond de nos cœurs.

d) – Pour le philosophe allemand Arthur Schopenhauer (1788--1860) la *vertu* est souvent appréhendée comme étant davantage un « *moyen* » qu’une « *fin* ».

e) – Le mot « *morale* » pris avec une épithète défavorable désigne des doctrines plus ou moins nuisibles aux bonnes mœurs ou à celles que l’on admet comme telles.

Exemple : Une morale dépravée.

f) – Certaines lois d’un État, qui peuvent être considérées par certains comme immorales, sont néanmoins impératives aux yeux de la Justice de cet État ; les ressortissants de cet État qui les auront appliquées seront sévèrement punis par la Justice d’un autre État qui aura la puissance militaire suffisante pour imposer d’autres lois, parfois *ad hoc*, et même parfois rétro-actives.

g) – « *Faire la morale* » à quelqu’un, c’est réprimander sa conduite en raison de nos propres convictions.

h) – Le *conte moral* fait passer le précepte avec lui [*d’après Jean de La Fontaine (1621-1695)*].

i) – Les *religions* donnent aux hommes la perspective d’une récompense *personnelle* et *individuelle* dans l’au-delà, s’ils ont respecté ici-bas certaines règles de la morale.

j) – La *sincérité*, l’*honnêteté*, la *fidélité*, la *rigueur* et la *franchise* sont des valeurs morales habituellement prônées par les religions ; mais, pour cette raison, elles sont considérées comme *dépassées* par les libres-penseurs.

k) – Ceux qui commettent des actes contraires à la morale sont appelés des *dépravés* ; selon les pays et les époques, les relations homosexuelles, les relations sexuelles avec des mineurs, les relations incestueuses, les relations sexuelles extraconjugales sont ou ne sont pas des actes de dépravation ou de débauche.

l) – On appelle *morale mitigée* une morale relâchée.

m) – La *niche fiscale* promise par le candidat Hollande, puis accordée par le gouvernement Ayrault, avec la complicité du Parlement (loi du 18 mai 2013) aux ménages homosexuels sous l’appellation de *mariage pour tous*, est considérée par un petit nombre de citoyens comme adaptée à l’évolution des mœurs et comme un

progrès social.

n) – L'autorisation d'émettre des chèques sans provision ou la dépenalisation des dépassements de la vitesse maximum autorisée sur les routes correspondraient également à l'évolution actuelle des mœurs et seraient considérées par un très grand nombre de citoyens distraits ou d'automobilistes pressés comme des « *avancées sociales* ».

o) – Ceux qui contestent les *règles de la morale* par conviction, par laxisme ou par dépravation combattent ce qu'il appellent un « *retour à l'ordre moral* ».

p) – La morale catholique de la fin de l'Ancien Régime a été progressivement remplacée par une morale maçonnique, avec ce qu'il est convenu d'appeler le « *Siècle des Lumières* ».

q) – Depuis des millénaires, les *sages* ont dénoncé et dénoncent, dans toutes les langues de la Terre, un « *siècle corrompu* », une « *jeunesse dépravée* », la « *dégradation des mœurs* » et « *l'abandon des règles de la morale* ».

r) – Depuis des millénaires, les *sages* expliquent les catastrophes naturelles comme une punition surnaturelle après l'abandon par les hommes des règles de la morale :

- i)** jadis dans la Bible hébraïque, avec les 10 châtiments infligées par Dieu aux Égyptiens pour convaincre Pharaon de laisser partir les descendants d'Israël,
- ii)** ou la destruction par une pluie de soufre et de feu des villes de Sodome, de Gomorrhe d'Admah et Zéboïm (aux alentours de la Mer Morte) en raison de leurs énormes péchés,
- iii)** ou encore aujourd'hui, par le chœur des dirigeants politiques des principaux États de la Terre (Conférence climat 2015 – COP21 à Paris) qui perpétuent la tradition de la *théologie métaphorique* en invoquant une couverture scientifique.

Moralité : Caractère moral d'une personne : ses mœurs, ses principes, etc.

Moralité : Réflexion morale.

Morbifique : Qui cause la maladie.

Morceau : **1** – Partie séparée d'un corps solide et continu.

Exemples : Un morceau d'étoffe, un morceau de bois, etc. ; couper par morceaux ; mettre en morceaux.

Remarque : *Morceau* désigne particulièrement une portion séparée d'une chose solide et bonne à manger.

Exemples : Un morceau de pain, de viande.

2 – Portion, partie non séparée d'un corps solide et continu.

Exemple : Morceau de terre.

3 – *Morceau* se dit aussi des parties d'un ouvrage d'esprit.

Exemple : Il y a de beaux morceaux dans ce poème.

4 – *Morceau* se prend quelquefois pour une pièce entière qui ne fait point partie d'un tout, et alors il ne se dit que des ouvrages de la main ou des productions de l'esprit.

Exemples : Le Panthéon est un beau morceau d'architecture ; voilà un beau morceau de sculpture, de peinture, d'orfèvrerie, etc. ; cette élégie, cette églogue, sont de beaux morceaux de poésie ; ce motet est un beau morceau de musique.

Mörch (Christian –) : Christian Mörch (1861-1941) fut président de la Chambre de Commerce de La Rochelle de 1907 à sa mort en 1941.

Remarque : Christian Mörch a été à l'origine de la construction du Môle d'Escale de La Pallice, destiné à recevoir à quai les paquebots d'Amérique du Sud trop larges pour entrer dans le bassin à flot de La Pallice.

Mörch (Wladimir –) : Pierre Armand Wladimir Mörch (1832-1894) contribua à la création du port en eau profonde de La Pallice pendant son mandat de président de la Chambre de Commerce de La Rochelle (de 1881 à 1891).

Mordal (Jacques –) : Pseudonyme de l'écrivain français et médecin de la Marine Hervé Cras (1910-1980).

Remarque : Principales œuvres écrites :

- *Ceux du Jaguar*, 1940 ;
- *La 2^{ème} Division de contre-torpilleurs à Dunkerque*, 1942 ;
- *La Campagne de Norvège*, 1949 ;
- *À la poursuite du Bismarck*, 1948 ;
- *La Bataille de Dunkerque*, 1948 ;
- *Bir Hakeim*, 1951 ;
- *La Bataille de Casablanca*, 1952 ;
- *Les Canadiens à Dieppe*, 1952 ;
- *La Tragique destinée du Scharnhorst*, 1952 ;
- *Marine Indochine*, 1953 ;
- *Cassino*, 1953 ;
- *Les Forces maritimes du Nord*, 1955 ;
- *Connaissez-vous Jean Bart ?*, 1956 ;
- *La Marine à l'épreuve*, 1956 ;
- *La bataille de Dakar*, 1956 ;
- *La Marine française pendant la Seconde Guerre mondiale*, 1958 ;
- *L'Armistice en juin 1940 et la crise franco-britannique*, 1959 ;
- *Histoires de la flotte française de combat*, 1959 ;
- *Vingt-cinq siècles de guerre sur mer*, 1959 ;
- *Narvik*, 1960 ;
- *La Bataille de France*, 1964 ;
- *Le drame de l'Invincible Armada*, 1964 ;
- *Les Poches de l'Atlantique*, 1965 ;
- *La Guerre a commencé en Pologne*, 1968 ;
- *Versailles où la paix impossible*, 1970 ;
- *La Marine en bois*, 1978.

[Voir Cras Hervé].

Mordoré : Couleur brune mêlée de rouge.

Mordre : 1 – Synonyme de *s'engager, se prendre*.

Exemples : a) – On dit que la toile se mord, ou qu'elle est mordue, quand elle s'engage dans le réa d'une poulie.

b) – On dit d'un cordage qu'il mord quand on le vire sur une poupée de treuil, de guindeau ou de cabestan, si une partie de ce cordage se trouve engagée sous d'autres tours qui la serrent, et que le cordage se trouve bloqué ou risque d'être bloqué, en tout cas qu'il faille le dévirer pour le rendre clair avant de reprendre la tension.

2 – Une ancre mord le fond quand la patte d'une ancre à jas, ou les deux pattes d'une ancre à pattes articulées, s'y sont enfoncées de manière à immobiliser l'ancre malgré l'effort du câble.

3 – On dit que le vent mord au Nord lorsque, après avoir soufflé du Sud-Ouest ou du Sud-Est, il tend à passer de l'Ouest ou de l'Est vers le Nord.

More : Orthographe alternative vieillie de *maure*.

[Voir le mot *Maure*].

Moreau : Il se dit en parlant d'un cheval qui a le poil extrêmement noir.

- Morfil : 1** – Sur le fil d'un instrument tranchant, on appelle morfil les barbes ou aspérités métalliques irrégulières qui diminuent la précision du tranchant.
Remarque : Les petites parties d'acier presque imperceptibles, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, d'un outil tranchant, etc. lorsqu'on les a passés sur la meule, doivent être enlevées pour que l'on puisse se servir utilement du couteau, du rasoir ou de l'outil.
2 – Nom donné aux dents ou aux défenses qui ont été séparées de l'animal mais qui n'ont pas encore été travaillées (défenses d'éléphant, dent de narval).
[Voir le mot *Ivoire*].
Exemple : On tirait beaucoup de *morfil* des côtes de Guinée.
- Morgue : 1** – Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder fixement pour les reconnaître ensuite.
2 – On appelle aussi *morgue* un endroit où les cadavres non identifiés dont la Justice se saisit, sont exposés à la vue du public afin qu'on les puisse reconnaître.
Exemple : On a porté ce cadavre à la morgue.
Remarque : En ce sens, on dit aussi *basse geôle*.
- Morguer** : Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant.
- Moricaud** : [*Familier*] Qui a le teint de couleur brune.
Exemple : C'est un moricaud, un gros moricaud ; une petite moricaude qui ne déplaît pas.
- Moricq** : Ancien petit port de commerce vendéen accessible par un canal débouchant dans la Baie de l'Aiguillon.
Remarque : On dit aussi *Port-Moricq*.
- Morigéner : 1** – Former les mœurs, instruire aux bonnes mœurs.
Exemple : Un père est bien condamnable quand il n'a pas soin de bien morigéner ses enfants.
Remarques : **a)** – On dit aussi *éduquer*.
b) – L'éducation est aujourd'hui dévolue au *ministère de l'instruction* cher à Jules Ferry (1832-1893) dont on a changé le nom en *ministère de l'éducation*.
2 – Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir.
Exemple : Si vous manquez à votre devoir, je saurai bien vous morigéner.
3 – [*Par extension*] Adresser des réprimandes à quelqu'un.
Remarque : Se morigéner, c'est s'accuser soi-même et se promettre de se corriger.
- Morin : 1** – Le chantier Jean Morin a lancé en 1963 à Bordeaux la série de dériveurs **470** en matériaux composites (architecte André Cornu) ; il a ensuite construit quelques petits habitables.
- Morion** : [*Vieilli*] Punition dont on se servait autrefois à l'égard des soldats, en les frappant sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde ou avec la crosse d'un mousquet.
2 – Pièce de l'armure de l'ancienne chevalerie : sorte d'armure de tête plus légère que le casque.
- Morne** : Adjectif utilisé pour qualifier un temps obscur et couvert.
- Morne** (en anglais « *mountain* », « *steep hill* », en espagnol « *morron* ») : Nom donné aux petites montagnes escarpées près de la côte, aux Antilles françaises.
- Mornet** (en anglais « *little mountain* ») : Petit morne.
- Morose** : Chagrin, difficile, bizarre.
Exemples : C'est un homme très morose ; un caractère morose.
- Mornifle** : [*Populaire*] Coup de la main sur le visage.
Remarque : Il lui a donné une mornifle.

Morpion : Sorte d'insecte, de vermine, qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil, notamment le pubis, qui se communique le plus souvent par la cohabitation avec une personne infectée.

Mors : Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc.

Remarques : **a)** – Il se dit en particulier de la pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner.

b) – On dit qu'un cheval *prend le mors aux dents* pour dire que sa bouche est tellement échauffée qu'elle est absolument insensible et qu'il s'emporte sans que le cavalier ou le cocher puisse le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet sur les barres que si le cheval le tenait serré entre les dents.

c) – [Familier] On dit de ceux qui, ayant été dans l'indolence ou dans le désordre, prennent tout d'un coup la résolution de se corriger et qui l'effectuent, qu'ils ont *pris le mors aux dents*.

Exemple : Ce jeune homme était paresseux, il a pris le mors aux dents, il travaille fort bien.

Morse : Code inventé en 1832 pour la télégraphie, qui permet de coder les lettres de l'alphabet ou les chiffres, afin de les transmettre à distance au moyen de signaux sonores ou lumineux.

Le code morse utilise des signes brefs ou longs ; chaque lettre ou chaque chiffre est représenté par un groupe de un à cinq signes.

Les signes brefs sont représentés, lorsqu'on les écrit, par des *points* (•) ; ils sont désignés familièrement, lorsque l'on en parle, par « *ti* ».

Les signes longs par des *traits* (—) ou par « *ta* ».

Exemple : La lettre « **A** » est représentée par un point et un trait : (• —) et on dit : « *ti ta* ».

Conventions de cadence :

Le rythme élémentaire est donné par la durée du « *ti* » (un point).

Un « *ta* » (un trait) est conventionnellement 3 fois plus long qu'un « *ti* ».

L'espace entre les « *ti* » ou « *ta* » de la même lettre a la longueur d'un « *ti* ».

L'espace entre les lettres d'un mot a pour longueur un « *ta* » (3 « *ti* »).

L'espace entre les mots est d'au moins 5 « *ti* » (l'idéal est de 7 « *ti* »).

Code morse international avec la prononciation officielle des lettres :

A	: • —	Alpha
B	: — • • •	Bravo
C	: — • — •	Charlie
D	: — • • •	Delta
E	: •	Echo
F	: • • — •	Fox trot
G	: — — •	Golf
H	: • • • •	Hôtel
I	: • •	India
J	: • — — —	Juliet
K	: — • — •	Kilo
L	: • — • •	Lima
M	: — —	Mike
N	: — •	November
O	: — — —	Oscar
P	: • — — •	Papa
Q	: — — • —	Quebec
R	: • — •	Romeo

S : · · ·	Sierra
T : –	Tango
U : · · –	Uniform
V : · · · –	Victor
W : · – –	Whisky
X : – · · –	X-ray
Y : – · – –	Yankee
Z : – – · ·	Zulu
1 : · – – – –	One
2 : · · – – –	Two
3 : · · · – –	Three
4 : · · · · –	Four
5 : · · · · ·	Five
6 : – · · · ·	Six
7 : – – · · ·	Seven
8 : – – – · ·	Eight
9 : – – – – ·	Nine
0 : – – – – –	Zero

Remarques : a) – L'Américain Samuel Finley Breese Morse (1791-1872) a été l'inventeur du code alphabétique qui porte son nom, à moins que ce ne soit son assistant, l'Américain Alfred Lewis Vail (1807-1859).

b) – Les anglais disent "dots" and "dashes" à la place de « points » et « traits », ou encore "dits" and "dahs" à la place de « ti » et « ta ».

c) – L'utilisation mondiale de l'alphabet Morse a conduit au développement de codes spéciaux pour certains caractères, par exemple les caractères accentués.

d) – Le signal d'attaque d'une station se fait par le signal suivant :
« ti / ta / ti / ta / ti / ta / ti / ta /// ta /// ti / ta /// ti / ta ».

e) – Une succession d'impulsions courtes (points ou « ti ») signifie qu'il y a eu une erreur d'émission.

f) – La succession régulière et continue de 3 points, 3 traits et 3 points (en clair : SOS SOS SOS ...) est un signal international de détresse qui ne peut être utilisé qu'en cas de détresse réelle.

Ce groupement a été choisi comme signal de détresse en raison de la facilité que l'on a pour le reconnaître.

Des anglais (malins) ont trouvé une signification tirée par les cheveux à ce signal, pour servir de moyen mnémotechnique, à savoir "Save Our Souls" (en français « sauvez nos âmes »).

[Voir le mot Scott].

Mort : Cessation de la vie.

Remarque : On dit « mourir de sa belle mort » pour dire mourir de sa mort naturelle par opposition à une mort violente ou à une mort accidentelle.

Mort : 1 – Un tour mort (en anglais « *clove hitch* ») est le tour que l'on fait avec un cordage autour d'une bitte, d'un taquet, d'un point résistant afin de retenir ce cordage par le frottement, lorsqu'il vient à forcer, soit en agissant à la main sur le courant de ce cordage, soit par l'effet du simple frottement en multipliant les tours, ou en faisant amarrage par-dessus le tour mort.

2 – On appelle eaux mortes celles qui enveloppent et qui semblent accompagner la partie supérieure de l'arrière de la carène, lorsque le navire est en marche.

Morte eau (en anglais « *neep tide* ») : Période à faible marnage lors des quarts de lune.

Remarques : a) – Les marées de mortes-eaux correspondent aux quadratures de la Lune et du Soleil, c'est-à-dire aux premiers et derniers quartiers de lune.

[Voir le mot *Quadrature*].

b) – Les marées de mortes-eaux sont des marées de faible marnage.

c) – Les plus faibles marnages s’observent, à La Rochelle, environ un jour et demi après les quadratures.

[Voir le mot *Marnage* et l’expression *Vive-eau*].

d) – On évitera d’employer l’expression « *marée de faible coefficient* » au lieu de *marée de morte eau*, surtout si on n’a qu’une idée imprécise de la signification du mot « *coefficient* » dans l’annuaire des marées du SHOM.

Mortaise (en anglais « *mortiss* », « *joint* ») : **1** – Ouverture de forme carrée ou rectangulaire pratiquée dans une pièce de bois pour servir à joindre les pièces qui s’enchevêtrent l’une dans l’autre.

2 – Ouverture dans la caisse d’une poulie pour laisser passer les cordages.

3 – Ouverture carrée dans la tête du gouvernail pour recevoir la barre du gouvernail.

4 – Ouvertures carrées pratiquées dans la tête du cabestan pour recevoir les barres du cabestan.

5 – Ouvertures carrées pratiquées dans les caisses des mâts pour le passage de leurs clés.

Mortier (en anglais « *sea mortar* ») : **1** – Pièce d’artillerie plus courte qu’une caronade, qui repose sur un crapaud et dont l’usage est de lancer des bombes.

2 – Le mortier est toujours pinté très haut pour que la bombe puisse retomber paraboliquement sur la cible que l’on veut atteindre ; la bombe doit éclater au moment où elle touche la cible.

3 – Un mortier de 32 centimètres pointé sous un angle de 45° envoie une bombe de 75 kilogrammes à plus de 3 kilomètres avec une charge de poudre de 5,4 kg.

Remarque : Pour des charges de poudre de 0,5 kg, 1 kg ou 1,5 kg, la portée est de 380 mètres, 820 mètres et 1 120 mètres respectivement, pour un angle de 45°.

Mortifère : Qui cause la mort.

Mortifier : **1** – Faire que de la viande devienne plus tendre.

Exemples : Mettre de la viande à l’air pour la mortifier ; le grand air mortifie la viande ; cette perdrix n’est pas encore assez mortifiée ; la viande se mortifie difficilement dans un temps froid.

2 – [*Par extension*] Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités.

3 – [*Au figuré*] Causer du chagrin à quelqu’un et lui faire de la peine par quelque réprimande ou par quelque procédé dur et fâcheux.

Exemples : Ce refus me mortifierait beaucoup ; la disgrâce qui lui est arrivée l’a extrêmement mortifié.

Mort (Peine de –) (en anglais « *death* ») : **1** – La mort était une peine afflictive selon le décret du 22 août 1790.

2 – La peine de mort ne pouvait être infligée qu’en vertu d’un jugement et ne pouvait être exécutée qu’après que le jugement eut été soumis à l’approbation du souverain qui pouvait accorder une grâce.

3 – Le condamné à la peine de mort était fusillé lorsqu’il s’agissait d’un délit justifiable des tribunaux maritimes.

4 – Dans la Marine, les crimes qui entraînaient la peine de mort étaient, entre autres :

i) avoir frappé son supérieur ;

ii) avoir, par une conduite lâche, ou par des discours séditieux et répétés, produit dans l’Équipage un découragement marqué ;

iii) avoir abandonné volontairement la conduite d’un convoi dont on était

chargé ;

iv) avoir désobéi aux ordres ou aux signaux du commandant de l'armée, en présence de l'ennemi ;

v) avoir abandonné volontairement une mission que l'on avait reçue ;

vi) avoir, *lorsqu'on commande un bâtiment*, perdu ce bâtiment volontairement ; ou, après la perte de son bâtiment, ne pas l'avoir quitté le dernier ; ou avoir abandonné le commandement de son bâtiment pendant le combat pour se cacher ; ou en avoir fait amener le pavillon, lorsqu'on pouvait le défendre.

5 – Jusqu'au XVII^e siècle, un pilote qui perdait volontairement un bâtiment était passible de la peine de mort.

Mortuaire : Appartenant au service funèbre, à la pompe funèbre.

Exemple : Un drap mortuaire.

Remarque : On appelle *registre mortuaire* le registre qui se tient des personnes qui meurent et *extrait mortuaire* l'extrait qu'on tire de ces sortes de registres.

Morue : Poisson de mer, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve.

Remarques : **a)** – On appelle *poignée de morues* deux morues jointes ensemble.

b) – Les morues sont débarquées à terre pour sécher sur les grèves avant d'être rembarquées et salées.

c) – Les meilleures morues sont les mâles, mais il s'en trouve et s'en prend fort peu ; on les appelle des languis ; les membres d'Équipage les mettaient de côté sans leur coffre, au milieu de leur linge, pour les vendre au détail.

d) – La morue verte est seulement salée et elle reste moite.

MOSFET : Voir l'expression *Transistor à effet de champ*.

MQTT : Sigle de l'expression anglaise « *Message Queuing Telemetry Transport* ».

Remarque : MQTT est un protocole de messagerie basé sur le protocole TCP/IP, dans lequel les diffuseurs ne destinent pas les messages à des destinataires précis, mais à des catégories de personnes susceptibles d'être intéressées, sans savoir qui en prendra connaissance ; de leur côté, les destinataires s'abonnent aux catégories de messages qui les intéressent et ils ne reçoivent que ceux qui correspondent à leur abonnement, sans savoir s'il y en aura.

Mosquée : Lieu où les Mahométans s'assemblent pour entendre le prêche de l'imam et faire leurs prières.

Mot (en anglais « *word* ») : Groupe de sons ou de lettres formant une unité de sens.

Remarques : **a)** – Les mots peuvent être, pour chacun et avec le temps qui passe, surchargés de sens en même temps que d'émotions ; certains mots peuvent même recevoir des significations parasites erronées.

[Voir les mots *Bout*, *Paquebot*, *Sillage*].

b) – La pauvreté du langage peut se traduire par un décalage entre le sens conventionnel de chaque mot, tel qu'il est défini par l'Académie française et l'interprétation que nous en avons ; si chacun improvise une interprétation différente pour un même mot, il y aura nécessairement des imprécisions, des confusions, des inexactitudes, des malentendus dans les échanges, voire des conflits entre des personnes que rien n'oppose.

Moteur : **1** – Celui qui donne le mouvement.

Remarque : Il se dit aussi dans le moral.

Exemple : Il fut le principal moteur de cette conjuration.

2 – Ce qui cause le mouvement.

Moteur (Appareil –) : Voir l'expression *Appareil moteur*.

Motif : Ce qui meut et porte à faire quelque chose.

Remarque : On appelle *motif de crédibilité* ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives.

Exemple : Si ce n'est pas une preuve convaincante, c'est au moins un motif de crédibilité.

Motion : 1 – [Vieilli] Synonyme d'impulsion.

2 – Mettre en mouvement, action de mouvoir.

Remarques : a) – Une motion naturelle s'exerce en vertu d'une nécessité constitutive.

b) – Une motion volontaire s'exerce par une décision libre.

3 – [Psychanalyse] Une motion pulsionnelle est une pulsion considérée sous son aspect dynamique.

4 – Proposition faite par quelqu'un dans une assemblée délibérante pour y faire décider quelque chose.

Remarque : Ce mot a été adopté de l'anglais.

Remarques : a) – Une *motion de censure* est une motion par laquelle l'assemblée législative met en cause la responsabilité du gouvernement.

b) – Une *motion préjudicielle* est une motion consistant, soit à empêcher la discussion d'une question irrecevable, soit à subordonner cette discussion au règlement d'une autre plus importante.

c) – Une *motion d'ordre* est une motion ayant pour objet l'ordre de la discussion.

Motiver : Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration.

Exemples : Motiver un arrêt ; il ne motive jamais son avis.

Motogodille : 1 – Machine posé sur le tableau arrière d'une embarcation, comprenant un moteur au-dessus du tableau, un arbre d'hélice et une hélice tournant dans l'eau.

2 – Le moteur est articulé sur un support vertical de manière à l'orienter de bâbord à tribord par l'arrière afin de pouvoir orienter la poussée de l'hélice d'un bord ou de l'autre, mais toujours vers l'arrière.

3 – L'ensemble moteur-arbre-hélice peut basculer d'un seul bloc sur un axe horizontal pour lever l'hélice et ne pas crocher le fond quand l'embarcation navigue dans des parages de peu de profondeur, ou même pour mettre l'arbre presque à l'horizontale lorsque l'embarcation doit être échouée ou sortie de l'eau.

4 – Lorsque l'arbre est vertical ou à peu près vertical en marche ordinaire, un système de renvoi d'angle à la base de l'arbre permet d'installer l'hélice sur un axe horizontal perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à l'arbre.

Remarques : a) – Au lieu de *motogodille*, on dit habituellement *moteur hors-bord* pour désigner l'ensemble du moteur, de l'arbre et de l'hélice.

b) – Le nom « *Motogodille* » est déposé et s'applique surtout à des appareils dont l'arbre est très long et est tenu presque à l'horizontale en fonctionnement normal, l'axe de l'hélice étant dans le prolongement de l'arbre (donc sans renvoi d'angle).

Mot-valise : On appelle ainsi un mot souvent utilisé par les uns ou par les autres avec des significations différentes, sans que personne n'essaie de savoir ce que les autres interlocuteurs peuvent entendre par ce mot.

Mou (en anglais « *untight* » « *light* », « *slack* ») : 1 – Un cordage *a du mou* quand il n'est pas tendu ; donner du mou à un cordage, c'est en diminuer la tension en filant un peu de longueur ; il y a du mou dans la chaîne d'ancre quand elle ne force pas et que, par son seul poids, elle fait une courbe en entrant dans l'eau.

2 – *Embraquer le mou* d'un cordage, c'est faire effort sur ce cordage, soit à la main, soit avec un treuil, un cabestan ou le guindeau, pour le raidir davantage.

3 – Un *vent mou* est un vent faible.

4 – On dit « *molle mer* » de la mer étale, lorsqu'elle est haute et qu'elle n'a pas

encore commencé à baisser.

5 – La *vase molle* est de mauvaise tenue pour le mouillage.

6 – Un *navire est mou* quand il a tendance à faire de fréquentes arrivées plutôt qu'à rester le cap en route, en raison de sa construction ou de l'arrimage de son chargement ; on dit aussi que ce navire ne tient pas bien le vent.

MOU : Acronyme de l'expression anglaise « *Memorandum of understanding* » qui signifie *mémorandum d'entente*, ou protocole d'entente.

Remarques : **a)** – Un *mémorandum d'entente* est un document décrivant un accord ou une convention bilatérale ou multilatérale.

b) – En droit international public, un *mémorandum d'entente* est considéré comme un traité.

c) – En droit privé, un *mémorandum d'entente* peut être considéré comme une lettre d'intention, c'est-à-dire un engagement d'honneur.

Mouchard : [*Familier*] Enregistreur de cap.

Remarques : **a)** – Le *mouchard* permet de surveiller, après coup, la façon plus ou moins efficace et l'attention avec lesquelles l'homme de barre s'acquitte de sa tâche pendant son quart.

b) – La plume du mouchard enregistre sur une feuille de papier le cap du navire en fonction du temps qui passe.

c) – D'autres appareils comparables permettent de contrôler, après coup, d'autres grandeurs physiques : la pression ou la température de la vapeur surchauffée dans une installation à vapeur, la pression de balayage ou de suralimentation d'un moteur diesel.

Mouche (en anglais « *advice boat* ») : Petit bâtiment de guerre que l'on appelle ainsi lorsqu'il est chargé par l'amiral commandant une armée d'éclairer la marche de cette armée, ou de surveiller les mouvements de l'ennemi et d'en rendre compte à l'amiral.

Mouche (Bateau –) : Petit bateau à passagers omnibus naviguant sur la Saône ou sur le Rhône et basé à Lyon dans le quartier de la Mouche.

Remarque : On utilise le même nom pour désigner des bateaux à passagers basés près du pont de l'Alma, à Paris, et qui sont employés pour promener les touristes sur la Seine.

Moucher : Presser les narines l'une après l'autre et souffler par le nez dans un mouchoir pour faire sortir les superfluités, les humeurs qui sont tombées dans le nez.

Moucher : Moucher se dit d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, pour dire ôter le bout du lumignon lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, le flambeau de bien éclairer.

Moucher (en anglais « *to freshen* » « *to make even* ») : Moucher le chanvre, un cordage ou une pièce de bois, c'est en couper l'extrémité pour l'égaliser ou pour en enlever les parties dégradées.

Remarque : On utilise aussi le verbe « *rafraîchir* ».

Moucheter : Moucheter un croc, c'est fixer un amarrage à l'ouverture d'un croc ordinaire, ou serrer avec un amarrage les deux parties d'un croc à ciseau, avec pour effet d'empêcher la poulie, l'organeau ou le maillon qui est capelé dans le croc de se décrocher, c'est-à-dire de décapeler du croc.

Mouchettes : Instrument avec quoi l'on mouche les chandelles, les bougies.

Exemples : Mouchettes d'argent ; apportez les mouchettes ; une paire de mouchettes.

Mouchoir : Linge dont on se sert pour se moucher.

Remarque : On utilise également des mouchoirs en papier absorbant, à usage unique.

Mouchoir : **1** – Nom des plus grands bordages de tour qui se placent à la fesse d'un navire.

Remarque : Ces bordages vont en diminuant de largeur depuis le point où ils sont cloués sur le côté du navire jusqu'à la lisse d'hourdi où ils se terminent ; l'extrémité qui touche à cette lisse se termine en sifflet.

2 – Pièce de toile entrant dans la fabrication du taillemer, au sommet de l'angle formé par ses branches.

Remarque : On l'appelle aussi « *tambour* ».

3 – Les mouchoirs d'étambrai sont des grains d'orge qui servent à garnir les mâts aux étambrais lorsque ceux-ci sont percés octogonalement.

Remarque : Les mouchoirs de cabestan sont des grains d'orge qui remplissent les intervalles entre les taquets des cabestans.

[Voir l'expression *Grain d'orge*].

Mouchure (en anglais « *taken out parts* ») : Parties enlevées à l'extrémité d'un paquet de chanvre, d'un cordage, d'une pièce de bois lorsqu'on les mouche.

[Voir le mot *Moucher*].

Mouclade : L'une des façons traditionnelles de préparer les moules en Aunis et en Saintonge.

Ingrédients :

- i)** 3 kg de moules,
- ii)** ¼ de litre de vin blanc sec,
- iii)** 1 oignon blanc,
- iv)** 50 g de beurre,
- v)** ¼ de litre de crème fraîche,
- vi)** 2 œufs,
- vii)** sel, poivre.

Préparation :

- i)** gratter et nettoyer les moules ;
- ii)** dans un grand faitout, faire revenir l'oignon émincé dans le beurre, ajouter le vin et les moules ;
- iii)** cuire à couvert pendant environ 5 minutes en remuant plusieurs fois, jusqu'à ce que les moules soient toutes ouvertes ;
- iv)** égoutter les moules et réserver le jus ;
- xv)** garder une seule coquille de chaque moule et jeter la coquille vide ;
- vi)** disposer les coquilles pleines sur un plat allant au four, côte à côte, bien serrées ;
- vii)** *préparer la migaine* : mélanger les œufs entiers, la crème fraîche, le poivre, le sel dans une casserole et ajouter le jus des moules réservé : fouetter sur feu doux pendant 2 minutes jusqu'à ce que cette *migaine* soit onctueuse ;
- viii)** napper les moules de cette préparation et faire gratiner 5 minutes sous la salamandre ou sous le gril du four ; parsemer de persil ciselé et servir chaud.

Remarque : Certains ajoutent une cuillerée de curry à la *migaine*, d'autres ne veulent surtout pas en entendre parler !

Mouette : Oiseau de mer.

Mouette de Sabine : **1** – Oiseau de mer.

2 – Les *mouettes de Sabine* se reproduisent en Amérique du Nord.

3 – Elles traversent l'océan atlantique et passent en migration le long du golfe de Gascogne au mois d'août ; il est rare qu'on puisse les observer sur nos côtes ; mais on peut les observer du 15 août au 20 septembre au plateau de Rochebonne.

Mouette tridactyle : 1 – Oiseau de mer.

2 – La *mouette tridactyle* est un oiseau nicheur à la période de la reproduction, comme les guillemots.

Remarque : Elle aménage un petit nid dans la paroi de la falaise.

3 – Elle n'est présente sur le littoral de Charente-Maritime que pendant la période de reproduction.

Remarque : En dehors de cette période, après que les petits ont quitté le nid, les parents quittent également le nid dans la falaise.

4 – En dehors de la période de reproduction, la mouette tridactyle ne se pose pas à terre, seulement sur l'eau, dans la zone poissonneuse qui se trouve à la limite du plateau continental.

5 – Pendant les tempêtes on peut l'observer près des côtes, mais elle reste dans l'eau, en bord de côte.

Remarque : Il y a une assez forte mortalité naturelle des mouettes tridactyles pendant les tempêtes.

6 – Jusqu'au milieu des années 1990, la mouette tridactyle nichait sur les phares de l'île de Ré.

7 – Pendant le premier hiver, le plumage juvénile des mouettes tridactyles est blanc avec une bande noire à l'avant de l'aile et le bout de la queue noire, comme les juvéniles des cormorans, des mouettes ou de certains autres oiseaux marins.

8 – Les mouettes tridactyles se reproduisent dans une zone étendue qui va des Pertuis charentais jusqu'au Spitzberg.

9 – Elles s'adaptent aux proies qui se présentent et vont parfois les chercher très loin en mer.

Moufette : 1 – Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les souterrains des mines.

Remarque : On dit aussi *mofette*.

2 – Il se dit en général de toutes les exhalaisons dangereuses, ou même parfois simplement répugnantes.

Remarque : Des mégisseries qui dégageaient de odeurs répugnantes étaient établies à Paris, *rue Mouffetard* (dans l'actuel 5^{ème} arrondissement).

Mouffetard : Voir le mot *Moufette*.

Moufle : Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a que le pouce de séparé et où tout le reste de la main est ensemble.

Moufle : On appelle moufle tout ce qui est fait comme pour faire une poulie, quoiqu'il n'y en ait pas, que ce soit des pièces de bois, de fer ou autres choses qui se lient ensemble avec des chevilles ou des boulons.

Moufle de poulie : 1 – Morceau de bois où la poulie, c'est-à-dire le rouet, est emboîtée.

[Voir l'expression *Caisse de poulie*].

2 – Assemblage de plusieurs poulies, par le moyen desquelles on multiplie la force mouvante.

Mouflée (Poulie –) : On appelle poulie mouflée une poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

Mouillage (en anglais « *anchoring place* », « *anchoring* », « *anchorage* ») : 1 – On appelle *mouillage* un lieu convenable pour tenir un navire à l'ancre.

Remarque : On dit aussi « *point de mouillage* ».

2 – Le mouillage est également la *manœuvre* par laquelle un navire gagne ce lieu, laisse tomber une ou plusieurs ancres dans la mer, laisse filer la chaîne qui retient chaque ancre jusqu'à ce que les pattes des ancres crochent dans le fond et que leurs masses ainsi que la masse des chaînes élongées au fond de la mer suffisent pour retenir le navire à cette position, même en cas de vent violent ou de fort

courant.

Remarques : a) – Une seule ancre suffit le plus souvent, de nos jours, pour retenir les navires au mouillage dans les rades abritées.

b) – Jadis, lorsque les navires affourchaient systématiquement parce que les ancres étaient de moins bonne tenue, que les câbles d'ancre étaient des câbles en chanvre ou des grelins et non des câbles-chaînes, lorsque l'on ne mouillait qu'une seule ancre on disait que l'on avait mouillé « *un pied d'ancre* » [au lieu « *des deux pieds* » quand on mouillait les deux ancres des bossoirs].

[Voir le mot *Affourcher* et l'expression *Mouiller en patte d'oie*].

3 – Les lignes de mouillage.

Tout navire doit être pourvu de deux lignes de mouillage, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par l'autorité compétente, suivant la navigation envisagée.

i) Sur les navires de *longueur égale ou supérieure à 35 mètres* les deux lignes de mouillage sont à poste avec leurs ancres parées à mouiller ; elles disposent d'un moyen de saisissage et d'un moyen de freinage appropriés.

ii) Sur les navires de *longueur inférieure à 35 mètres*, une des lignes de mouillage doit comporter une ancre à poste, parée à mouiller, et un dispositif de freinage approprié ; cette première ligne de mouillage doit être en chaîne pour les navires de longueur égale ou supérieure à 24 mètres ; sur les navires de longueur inférieure à 24 mètres, elle peut être constituée par une chaîne d'au moins 20 mètres et un câblot d'au moins 100 mètres. La deuxième ligne de mouillage et son ancre sont disposées sur l'avant du navire ; cette deuxième ligne de mouillage doit être constituée d'une chaîne d'au moins 20 mètres et d'un câblot.

[Voir le mot *Câblot*].

iii) Pour les vedettes de surveillance, d'assistance et de sauvetage, s'il existe deux installations de propulsion complètement indépendantes, une seule ligne de mouillage est requise.

iv) La manille de fixation de la chaîne sur l'ancre doit toujours être d'une taille supérieure au diamètre de la chaîne (*exemple* : manille de 14 pour chaîne de 12).

v) Tout dispositif d'amarrage reliant l'organeau de l'ancre et la chaîne doit être sécurisé avec un fil d'acier inoxydable ; ce fil doit être vérifié et remplacé à temps.

vi) La chaîne est toujours en *acier galvanisé* ; certains inox sont capables de résister à la corrosion en milieu marin, mais ils sont trop cassants pour faire des chaînes de mouillage convenables si elles doivent être soumises à des efforts de traction soudains et répétés.

vii) Un câblot en polyamide (nylon) a une masse volumique supérieure à celle de l'eau et il ne flotte pas : c'est un avantage pour une ligne de mouillage ; de plus, le polyamide (nylon) est très élastique et il amortit les efforts transmis par la ligne de mouillage entre l'ancre et le navire.

viii) La longueur d'un *maillon* de chaîne est, en principe, voisine de 30 mètres ; en réalité, la longueur des maillons à bord des navires de mer est comprise entre 25 mètres et 50 mètres. Les longueurs de maillon les plus fréquemment rencontrées sont 28 m, 30 m et 33 m. Les navires de mer ont souvent entre huit et onze maillons de chaîne pour chaque ligne de mouillage.

ix) La grosseur de la chaîne est déterminée par les caractéristiques du navire qui sont résumées par son *nombre d'armement*.

4 – Lorsque la ligne utilisée par un petit bateau pour son mouillage comprend une chaîne et un câblot, le poids du câblot sur son avant est plus faible que celui d'une chaîne et le risque, pour le bateau, de sancir au mouillage est réduit.

[Voir les mots *Câblot*, *Sancir*].

5 – La longueur convenable de la ligne de mouillage dépend de la force du vent ou du courant, de la grosseur du câble ou de la chaîne et de la nature du fond de la mer.

Remarques : a) – On estimait, du temps de la marine à voiles, qu’il fallait mouiller une longueur de câble égale à trois fois la hauteur d’eau que l’on avait mesurée au point de mouillage.

b) – La forme et la tenue des ancres ont changé ; la nature des câbles d’ancre a évolué ; mais cet adage de *trois fois la hauteur d’eau* se répète toujours, de bistrot en bistrot, de ponton en ponton, de passerelle en passerelle comme un commandement et sans se soucier de la nature du fond.

6 – Si la masse de la chaîne suffit à assurer une bonne pénétration des pattes de l’ancre dans un fond de bonne tenue, comme dans le coureau de La Pallice, un maillon de chaîne à l’eau peut suffire pour retenir un navire de 80 000 tonnes ; mais si le fond est fait de banche dure, les frottements de la chaîne sur le fond doivent s’ajouter à ceux de l’ancre pour retenir le navire, et sept ou huit maillons ne seront peut-être pas de trop.

Remarques : a) – On admet souvent, dans les revues spécialisées, que la longueur totale de la ligne de mouillage d’un petit bateau de plaisance doit être au moins cinq fois la longueur du bateau : cela ne veut pas dire qu’il faille mettre à l’eau, à chaque fois que l’on prend un mouillage, toute sa ligne de mouillage.

b) – La manière de prendre le mouillage est aussi importante que le nombre de maillons de la ligne de mouillage que l’on laisse filer : au moment de mouiller, le navire doit avoir une toute petite vitesse par rapport au fond de la mer, en avant ou en arrière mais de préférence en arrière ; la chaîne ou le câble d’ancre doit pouvoir filer librement ; avant de considérer que le mouillage est bien pris, que le navire est convenablement mouillé, on doit vérifier que le navire *a fait tête* dans la direction de l’ancre, que la câble de l’ancre s’est raidi puis qu’il a molli parce que l’élasticité de la ligne de mouillage a rappelé le navire vers l’ancre, ce qui est l’assurance que les pattes de l’ancre ont croché dans le fond de la mer.

c) – On peut penser que le mouillage n’est pas bien pris, que l’ancre chasse et donc qu’elle ne retient pas le navire, si l’on ressent des séries de secousses dans le câble de l’ancre.

d) – À l’époque de la Marine à voiles, les instructions ministérielles prescrivaient d’utiliser une longueur de câble égale à trois fois la hauteur d’eau observée au point de mouillage ; ce rapport de 3:1 peut servir de base de réflexion, mais nous avons vu des navires porte-barges (en anglais « *Lighter aboard ship* » - LASH) tenir parfaitement le mouillage à 0,5 mille dans le Sud du Môle d’Escale de La Pallice, avec un seul maillon de chaîne à l’eau, malgré un courant de flot de syzygie renforcé par des vents de Sud-Est.

e) – Lorsque l’on craint que l’ancre n’entraîne la chaîne avec une trop grande vitesse pour pouvoir la stopper en freinant la couronne de Barbotin (par exemple par des grands fonds) on peut *dévirer la chaîne* jusqu’à ce qu’elle touche le fond, c’est-à-dire qu’on laisse la couronne de Barbotin embrayée et que l’on fait tourner le moteur électrique dans le sens opposé au sens utilisé pour virer l’ancre.

f) – L’un des rares types de reproches que des capitaines de navires astreints à l’obligation du pilotage osent faire publiquement contre tel ou tel pilote de port, c’est que ce pilote ne maîtrise pas l’opération du mouillage, ou qu’il a bâclé une prise de mouillage ; un autre type de reproche et c’est encore plus grave, est qu’après avoir quitté son propre mouillage, il est passé sur l’avant et très près de l’étrave d’un autre navire au mouillage avant d’avoir pris sa vitesse : le même vent ou le même courant qui raidit la ligne de mouillage de l’autre navire aura

tendance à rapprocher les deux navires sans qu'il soit possible d'éviter une situation très rapprochée et peut-être un abordage.

[Voir les mots *Ancre*, *Câble*, *Chaîne*, *Mouiller*, et l'expression *Tenue du mouillage*].

Mouillage avec affourchage : 1 – Situation où les deux ancres de bossoir sont mouillées de telle sorte que leurs câbles font entre eux un angle d'environ $\pi / 9$ (40 degrés).

Remarques : a) – Si les deux câbles d'ancre (câbles-chaînes) sortent chacun de leur écubier, ils risquent de faire des tours qui seront difficiles à défaire après quelques changements dans la direction du vent, ou après quelques renverses de courant.

b) – Pour éviter les tours dans la chaîne en cas d'affourchage, on fixe les deux chaînes à une maille d'affourchage en dehors du navire ; la maille d'affourchage est retenue au navire par une seule chaîne, si possible par l'intermédiaire d'un émerillon.

2 – Prise du mouillage :

Après avoir mouillé la première ancre, le navire devire son câble à la demande pendant qu'il place son étrave au point où il devra mouiller sa seconde ancre ; les longueurs des deux câbles seront ensuite réglées pour obtenir le bon angle entre eux (environ 40° ou $\pi / 9$).

3 – Avantages de l'affourchage par rapport au mouillage sur une seule ancre :

La zone d'évitage est réduite par rapport au cercle d'évitage d'un navire mouillé sur une seule ancre : le navire occupe ainsi moins de place, dans la zone de mouillage, au milieu des autres navires mouillés ou à proximité de la terre.

Remarque : Si un coup de vent se lève dans la direction de l'une des ancres, on arrivera à mettre les ancres en barbe en filant la chaîne qui travaille (Voir l'expression *Mouillage en barbe*).

4 – Inconvénients de l'affourchage :

Lorsqu'on est affourché, les chaînes ne sont pas dans la direction du vent et elles travaillent mal en cas de fort vent, sauf si les longueurs de chaînes sont telles que le navire est exactement sur la ligne droite qui joint les deux ancres et n'est retenu que par une seule ancre ; dans ce cas, par petits fonds et si la longueur de la chaîne est égale à la distance qui sépare les ancres, le navire risque de heurter la seconde ancre, à la basse mer.

Remarque : Si les deux ancres sont affourchées de telle sorte qu'elles travaillent également avec le vent dominant, leur tenue équivaut à la tenue d'une seule ancre dont la chaîne aurait moitié moins de longueur que chacune des deux autres, et la force exercée par le poids des deux chaînes qui rappellent ensemble surcharge l'avant du navire.

Mouillage en barbe : 1 – Situation où deux ancres de bossoir sont mouillées en ligne, leurs câbles-chaînes respectifs ayant des longueurs inégales et travaillant tous les deux dans la même direction, souvent à peu près dans la même direction que la quille du navire.

2 – Prise du mouillage :

Après avoir mouillé la première ancre, le navire file un peu de chaîne en dérivant sous la force du vent ou du courant, puis il mouille la seconde ancre ; il file alors les deux chaînes du même mouvement.

3 – Avantage du mouillage en barbe par rapport au mouillage sur une seule ancre :

Le mouillage en barbe de deux ancres peu écartées permet d'augmenter la retenue du navire lorsque le vent ou le courant sont violents dans la direction qui passe par les deux ancres.

4 – Inconvénient du mouillage en barbe :

Le mouillage en barbe ne convient pas si la direction du vent et celle du courant sont différentes, ou si ces directions sont amenées à changer : dans ce cas, le mouillage sur une seule ancre offre une meilleure tenue.

Mouillage en patte d'oie : Voir l'expression *Mouiller en patte d'oie*.

Mouillage sur une seule ancre : 1 – Le navire est mouillé sur une seule ancre lorsqu'il n'est retenu que par l'une de ses ancres de l'avant et qu'il a conservé l'autre ancre au poste de mer.

2 – Avantages du mouillage sur une seule ancre :

i) On est plus en sûreté sur une seule ancre qu'en étant affourché, puisque le navire est toujours évité dans la sens de la chaîne, quelles que soient les directions du vent ou du courant.

ii) Lorsqu'on est obligé de mouiller une deuxième ancre parce que la force exercée sur la chaîne est trop forte, les chaînes resteront claires ; les deux ancres seront alors mouillées en barbe.

3 – Inconvénients du mouillage sur une seule ancre :

i) La tenue sur une seule ancre est plus faible que si l'on est mouillé en barbe.

ii) Si l'ancre chasse, si le câble-chaîne se rompt, le navire qui est mouillé sur une seule ancre part à la dérive.

[Voir l'expression *Mouillage en barbe*].

Mouillage (Tenue du –) : Voir l'expression *Tenue du mouillage*.

Mouillé (Être –) : Se dit d'un navire qui a jeté son ancre à la mer, afin de demeurer dans cet endroit autant que la nécessité le requiert.

Mouiller (en anglais « *to anchor* », « *to come to anchor* », « *to cast anchor* », « *to let go the anchor* », « *to moor* ») : **1** – Mouiller une ancre, c'est laisser tomber cette ancre pour qu'elle croche le fond et pour qu'elle exerce une résistance suffisante sur la ligne de mouillage pour arrêter et retenir le navire.

2 – Mouiller un navire, c'est amarrer ce navire au lieu du mouillage, après avoir accompli les manœuvres nécessaires pour arriver à ce lieu.

3 – Mouiller une ancre, c'est laisser tomber cette ancre pour qu'elle morde le fond et offre la résistance voulue.

Remarque : L'opération contraire de *mouiller une ancre* s'appelle *remonter le mouillage*.

4 – Il y a deux façons de mouiller une ancre : avec de l'erre en avant ou avec de l'erre en arrière (par rapport au fond) ; dans les deux cas, la vitesse sur le fond doit être très faible, mais pas nulle.

Remarque : Il faut éviter de mouiller lorsque le navire est stoppé sur le fond car la chaîne formerait, dans ce cas, un tas sur l'ancre et l'ancre ne crocherait pas.

5 – Procédure pour mouiller l'ancre :

i) Choisir un endroit pour mouiller dans des fonds de bonne tenue ; les pattes de l'ancre doivent pouvoir s'enfoncer dans le sol sans toutefois se trouver engagées dans des anfractuosités rocheuses.

ii) Veiller à ce que le cercle d'évitage soit clair des cercles d'évitages des navires déjà mouillés et qu'il soit libre d'obstructions.

iii) Serrer le frein de la couronne de Barbotin, enlever les stoppeurs de la chaîne et vérifier que la couronne de Barbotin n'est pas embrayée.

iv) À l'endroit choisi pour mouiller, si le cap du navire (de préférence bout au vent et au courant) et sa vitesse sur le fond (moins de 1 nœud pour un petit navire) sont convenables, desserrer le frein de la couronne de Barbotin pour laisser descendre l'ancre et le nombre prévu de maillons de chaîne.

v) Le navire ne doit pas être stoppé sur le fond, mais sa vitesse doit être très

faible et adaptée au déplacement du navire ; on mouille habituellement avec un tout petit peu d'erre en arrière, mais on peut mouiller avec de l'erre en avant.

Remarque : Un bon moyen de savoir si l'on a de l'erre en arrière, en l'absence de courant, est d'arriver à vitesse modérée en avant, machine stoppée ; quand on met la machine en arrière il se forme des remous derrière le navire, puis ces remous se rapprochent du navire : lorsque les remous ont remonté le navire jusqu'à la timonerie, on peut considérer que le navire a atteint l'erre suffisante en arrière pour que le mouillage soit réussi.

vi) Dès que l'ancre est partie vers le fond : noter l'heure, la position la plus exacte possible et le cap du navire ; c'est le *point de mouillage*.

vii) Dès que l'ancre est partie vers le fond, montrer les marques de mouillage prescrites par le RIPAM : de nuit, un ou deux feux blancs visibles sur tout l'horizon, selon la longueur du navire ; de jour, une boule noire près de l'étrave.

viii) Connaissant la longueur de chaîne filée, la position du point de mouillage et la distance à l'écubier de l'antenne du radar ou du taximètre qui ont servi à relever cette position, on pourra tracer sur la carte le cercle d'évitement du navire.

ix) L'homme de l'avant rend compte à la passerelle du passage de chaque maillon de chaîne, par l'interphone ou par radio ; de plus, il fait tinter la cloche de mouillage (un coup au passage du premier maillon, deux coups au deuxième, et autant de coups que le rang du maillon qui vient de passer).

x) L'homme de l'avant informe la passerelle de la direction d'où rappelle la chaîne, si elle force ou si elle est molle, jusqu'à ce que la longueur de chaîne prévue soit atteinte, soit au guindeau, soit à la surface de l'eau, selon l'habitude du navire.

xi) Si la chaîne s'arrête trop tôt, ou si elle force exagérément, il conviendra de mettre quelques tours d'hélice dans un sens ou dans l'autre.

xii) Lorsque la longueur de chaîne prévue est mouillée, et après avoir serré le frein de la couronne de Barbotin, on attend que la chaîne raidisse, qu'elle attire l'étrave du navire dans la direction d'où elle rappelle, puis qu'elle redevienne molle : on dit alors que le navire *a fait tête sur son ancre*. On est alors quasi-certain que l'ancre a bien croché.

xiii) Mettre en place les stoppeurs sur la chaîne, ou quelque dispositif analogue (*bosse* ou « *smit bracket* » par exemple) selon le type et les dimensions du navire.

xiv) À partir de ce moment, on peut considérer que le mouillage est bon, et il ne restera plus qu'à vérifier, régulièrement, que la position du navire reste à l'intérieur du cercle de mouillage.

xv) Le cercle de mouillage tracé sur la carte marine (ou sur un plan) est centré à l'endroit où l'ancre est tombée, et son rayon est égal à la longueur de chaîne mise à l'eau augmentée de la distance de la passerelle de navigation au guindeau.

xvi) On cherchera à terre des alignements sensibles, pour chaque cap que prendra le navire selon les vents et selon l'heure de la marée ; ces alignements ne seront pas dépassés si l'ancre ne chasse pas.

Remarque : Ces alignements sont appelés des alignements de garde (c'est l'expression consacrée).

6 – « *Mouiller avec sa quille* » ou « *Avoir mouillé avec sa quille* » sont des expressions familières et un peu moqueuses qui signifient « *être échoué accidentellement* ».

Mouiller à la voile : C'est lorsqu'on jette l'ancre dans le temps que le navire a encore des voiles au vent.

Exemple : Ne mouillez pas à la voile !

Mouiller en catastrophe : **1** – Un événement soudain, imprévu et brutal peut bouleverser la manœuvre en cours et nécessiter l'arrêt immédiat du navire : c'est le mouillage en catastrophe, que l'on décide sous la menace d'un danger imminent, en toute hâte, en prenant des risques et donc sans garantie de réussite.

[Voir le mot *Risque*].

2 – La force exercée sur la ligne de mouillage doit, pendant toute la durée de la manœuvre et jusqu'à l'immobilisation complète du navire, rester au-dessous de la charge de rupture de la chaîne et ne pas dépasser la résistance du guindeau.

Remarques : **a)** – Pour la tenue de l'ancre, la nature du fond a une plus grande importance que la hauteur d'eau à l'endroit où l'on mouille : dans tout le port de La Pallice, à l'intérieur des digues ou autour du môle d'escale, sauf dans le bassin à flot et quelles que soient les dimensions du navire ou à peu près, un maillon à draguer ralentit, sans casser la chaîne, un navire qui file 4 à 5 nœuds ; après que la vitesse est réduite, on arrête le navire en filant à la demande un demi-maillon ou un maillon supplémentaire.

b) – Avant le rescindement de la jetée Sud de l'ancien avant-port de La Pallice, les navires qui franchissaient les jetées pour entrer dans l'avant-port devaient obligatoirement s'arrêter avant de percuter les bacs accostés aux embarcadères, chargés de passagers ; il y avait environ 500 m entre la jetée Nord et les bacs ; sur les navires de 150 mètres de longueur ou davantage, il fallait non seulement mettre la machine en arrière tout mais aussi mouiller systématiquement une ancre avec un maillon de chaîne dès que le remorqueur de l'arrière s'était retourné pour se mettre dans l'axe ; il fallait une certaine vitesse pour franchir les jetées sans les toucher avec deux remorqueurs et du courant et du vent traversiers car il n'y avait que 75 m d'espace entre les jetées.

c) – Avec un maillon à l'eau, si le navire est stoppé dans l'avant-port de La Pallice ou autour du môle d'escale, il n'est souvent plus possible de repartir en mettant la machine en avant sans avoir reviré l'ancre ; au contraire, dans le bassin à flot, il faut au moins deux maillons pour s'aider d'une ancre.

d) – Les pilotes du port de Marseille-Fos colportent une interprétation fautive d'un événement survenu le 1er février 1977 au pétrolier sous pavillon libérien « *Licorne-Océane* » de la *Compagnie des Messageries Maritimes*, commandant Barral, à son entrée à pleine charge au terminal pétrolier de Fos-sur-Mer.

Le « *Licorne-Océane* » avait une longueur de 348 m, une largeur de 51,8 m, un tirant d'eau supérieur à 22 m, une capacité de chargement de 382 000 m³ et un port en lourd maximum de 290 767 tonnes.

Rappelons que la *Compagnie des Messageries Maritimes* a officiellement cessé d'exister le 21 février 1977.

On peut lire dans l'excellent « *Traité de Manœuvre* » d'Hervé Baudu (Infomer 2015) page 30 :

« *Pour l'anecdote, on peut citer le cas d'un pétrolier de 300 000 tonnes qui, alors qu'il était en approche du port de Fos-sur-Mer, a perdu l'usage de tous ses moyens de gouverne et de propulsion et a néanmoins réussi à casser son erre et à éviter tout accident aux conséquences graves en utilisant ses ancres* ».

J'étais officier-mécanicien de quart dans le PC-machine du « *Licorne-Océane* » lorsque l'événement s'est produit ; ce navire ne possédait qu'une seule chaudière ; le circuit d'alimentation en eau de la chaudière est devenu soudainement défaillant à l'appareillage du mouillage d'attente, lorsque la passerelle a demandé des changements d'allure trop rapides ; passer instantanément d'avant toute à stop

ou d'arrière toute à stop est une erreur stupide et inutile ; lorsque la vanne alimentaire de la chaudière se fermait complètement, la turbo-pompe alimentaire en service désamorçait et s'arrêtait en survitesse, puis la deuxième pareillement ; il suffisait que quelqu'un reste près des pompes alimentaires pour les réarmer en cas de déclenchement intempestif et tout restait maîtrisé ; nous avons donc repris les commandes des turbines de propulsion dans le PC-machine pour être prévenus à coup sûr des manœuvres brutales et pour pouvoir ainsi réarmer sans délai les sécurités des turbo-pompes alimentaires en cas de besoin ; le commandant et le pilote paniquèrent et prirent la décision de retourner au mouillage sans que nous n'en soyons informés dans la machine ; ils mirent la machine en arrière tout, puis ils laissèrent la machine en arrière tout pendant que le monde s'affairait sur le pont.

Puisque l'allure de l'hélice était constante, il ne se passait rien d'anormal dans le circuit alimentaire et nous n'imaginions pas alors que nous débarquerions avec un jour de retard.

Nous avons appris par la suite que des remorqueurs portuaires étaient venus assister le « *Licorne-Océane* » pour regagner le mouillage d'attente.

Une fois sur rade, nous avons fait diligence pour découvrir le défaut et nous avons fini par nous apercevoir que la recirculation vers la bêche se faisait parfois quelques secondes après la fermeture de la vanne alimentaire ; le relais électronique qui commandait l'ouverture de la vanne de recirculation était devenu un peu paresseux à cause d'un contact doré avachi ; si l'ordre d'ouverture de la recirculation était retardé en raison des vibrations dues à la cavitation de l'hélice lors des sollicitations extrêmes, les pompes alimentaires (120 tonnes d'eau par heure à 80 bars de pression) se désamorçaient, entraînant une survitesse des turbines à vapeur d'entraînement qui n'avaient plus de couple résistant en opposition.

Nous avons changé le relais défectueux et nous avons accosté le lendemain ; la recherche de la panne n'était pas simple car la vanne de recirculation était, d'une part, située plusieurs ponts au-dessus des pompes alimentaires et d'autre part, hors de la vue de la vanne alimentaire ; de plus il s'agissait d'un retard de seulement quelques fractions de seconde ou de quelques secondes.

Le « *Licorne-Océane* » n'a jamais perdu ses moyens de propulsion ce jour-là et encore moins de gouverne et si le navire a réussi à casser son erre, c'est parce que la vapeur a toujours été introduite, registre ouvert en grand, dans la turbine de marche arrière ; il aurait certainement été impossible d'arrêter le navire qui filait environ cinq nœuds avec seulement les ancres.

Mouiller en patte d'oie (en anglais « *to moor with three anchors ahead* ») : Mouiller en patte d'oie, c'est mouiller sur trois ancres en éventail à la proue du navire, l'ancre du milieu à égale distance angulaire de chacune des deux autres et avec à peu près la même longueur de câble ou de chaîne, en sorte que les trois ancres soient disposées en triangle ; les directions des câbles ou câbles-chaînes divergent sur l'avant, le câble du milieu étant dans la direction de la ligne de quille.

[Voir le mot *Mouiller* et l'expression *Patte d'oie*].

Remarques : **a)** – Les chaînes des trois ancres forment les doigts de la patte de l'oie.

b) – À strictement parler, les deux branches extrêmes de la patte d'oie devraient faire entre elles un angle de $\pi/9$ ou 40° .

c) – Certains disent faussement « *affourcher en patte d'oie* » lorsque l'on mouille trois ancres de proue dans des directions différentes, au lieu de « *mouiller en patte d'oie* ».

Exemple : « *N'ayant que deux ancres d'affourche, l'une à tribord, l'autre à*

bâbord, le navire ne pouvait affourcher en patte d'oie, ce qui le désarmait un peu devant certains vents. (Victor Hugo, « *Les travailleurs de la mer* », page 67).

d) – *Affourcher*, c'est mouiller avec deux ancres dont les câbles forment une fourche à partir de l'avant du navire ; les deux branches de la fourche devraient faire entre elles un angle de $\pi / 9$ ou 40° .

[Voir le mot *Fourche*].

Mouiller les voiles : Mouiller les voiles, c'est jeter de l'eau de mer dessus par temps sec pour les empeser afin que, devenant plus épaisses, elles tiennent mieux le vent.

Remarques : **a)** – On les arrose avec la lance d'incendie lorsqu'on en dispose.

b) – Mouiller les voiles rend le tissu plus serré et le vent passe moins à travers les interstices des fils.

c) – On ne mouille les voiles que si elles ont été fabriquées avec un textile naturel (chanvre ou coton).

Mouiller par la quille : On dit par plaisanterie qu'un navire a mouillé par la quille quand il a échoué accidentellement, ce qui lui fait donner de la quille à terre.

Mouiller pour éviter : Si l'on doit éviter un navire pour venir *bout au vent* ou *bout au courant* en manœuvre de port ou en rivière, on peut se préparer à mouiller une ancre avec une petite longueur de chaîne en fonction de la nature du fond (à La Pallice, environ un maillon au guindeau, même sur un gros navire) ; c'est une précaution nécessaire et ce sera souvent une aide très utile.

Remarques : **a)** – Si l'on doit éviter un gros navire dans une zone confinée, les remorqueurs ou les propulseurs transversaux avant et arrière sont parfois insuffisants en force, en cas de vent ou de courant violents.

b) – Les remorqueurs, même très puissants, ne peuvent pas toujours rattraper une manœuvre de port mal engagée.

[Voir les mots *Éviter*, *Évitage*, *Parages*, *Maillon*, *Mouiller*, *Rivière*].

c) – Au moment où l'ancre sera mouillée, c'est-à-dire lorsqu'on desserrera le frein du guindeau et que l'ancre quittera l'écubier (sur un gros navire) ou qu'elle sera jetée à la mer (sur un petit bateau), l'étrave du navire devra avoir une vitesse aussi réduite que possible par rapport au fond mais pas nulle.

d) – Pour éviter en espace confiné et venir *bout au vent* ou *au courant* en mouillant, on utilise de préférence l'ancre qui sera à l'extérieur de la giration de manière à ce que la chaîne passe sous la coque du navire au début de l'évitage : l'angle que fera la chaîne et la verge de l'ancre avec la surface du fond sera ainsi réduit au début de la giration, les pattes de l'ancre pénétreront plus facilement dans le sol au fond de la mer et le mouillage aura une meilleure tenue lorsque le navire se tiendra en travers au vent ou au courant.

e) – La chaîne se dégagera de dessous l'étrave en fin d'évitage et l'ancre sera alors facilement remontée après que, la verge étant redressée, les pattes de l'ancre s'arracheront du fond.

f) – Si l'on désire éviter un navire dans un espace confiné avec un vent fort soufflant de l'arrière du travers, on cherchera à recevoir le vent par l'arrière et à réduire la vitesse-fond autant que l'on pourra avant de mouiller, afin que les pattes de l'ancre crochent sans rebondir et que l'ancre ne glisse pas sur le fond.

g) – Si l'on se trouve accidentellement *travers au vent* dans un espace confiné au moment où l'on n'a plus de vitesse-surface en avant et pas encore de vitesse-surface en arrière, le navire prendra très vite une grande vitesse en travers, qu'il sera très difficile de casser avant de percuter le rivage ou un quai même en mouillant, car l'ancre ne crochera pas.

h) – Lorsque la place n'est pas comptée au moment de l'évitage, le simple poids de l'ancre et d'un maillon de chaîne suffisent souvent, par leur simple frottement

sur le fond de la mer, du bassin ou de la rivière, à faire éviter un navire qui se présentait avec le vent de l'arrière ou presque de l'arrière, ou un navire qui navigue dans une rivière avec le courant de l'arrière.

i) – Dans presque tous les cas, la longueur de chaîne à prévoir dans le port de La Pallice, à l'intérieur des digues ou à l'extérieur, pour manœuvrer dans de mauvaises conditions de vent ou de courant et sans assistance extérieure, est de *un maillon au guindeau*, sauf dans le *bassin à flot* où, pour venir cap à la sortie en cas de fort vent de Sud-Ouest ou Ouest, il faut mettre deux maillons à l'eau.

Mouiller un pied d'ancre : 1 – *Mouiller un pied d'ancre*, ou *jeter un pied d'ancre*, c'est se tenir momentanément au mouillage sur *une seule ancre* et « *comme en passant* » ; on dit aussi qu'on est mouillé *sur un seul pied*, ou qu'on est *sur un pied*.

2 – Cette expression prenait toute sa valeur à une époque où l'on mouillait habituellement sur deux ancres, car les ancres et les câbles d'ancre ne permettaient pas une aussi bonne tenue que ceux que l'on utilise actuellement.

Remarques : a) – Dans l'expression *mouiller un pied d'ancre*, le mot *pied* renvoie aux deux pieds d'un homme qui se tient debout normalement.

b) – L'expression *mouiller un pied d'ancre* rappelle cette injonction populaire que l'on fait, dans certains milieux, à celui qui veut quitter le bistrot aussitôt après qu'il a fini son premier verre d'apéritif ; on lui dit alors « *il ne faut pas partir sur un pied* ».

Mouillette : On appelle ainsi les morceaux de pain longs et minces avec lesquels on mange les œufs à la coque.

Mouilleur : 1 – Dispositif permettant, au moment de mouiller l'ancre, après le desserrage du frein et la libération des bossés ou des saisines, d'assurer une retenue temporaire de la chaîne, largable instantanément ; le mouilleur facilite et accélère l'opération de mouillage.

2 – On passe une petite chaîne dans l'organeau de l'ancre : l'une de ses extrémités est liée au pont par l'intermédiaire d'un ridoir formant tendeur ; l'autre s'accroche à un mécanisme à levier qui permet des déclenchements instantanés sous tension.

Remarque : Le mouilleur permet également de bien saisir l'organeau de l'ancre à la mer pour empêcher l'ancre de battre dans l'écubier.

Mouillure : Action de mouiller, ou état de ce qui est mouillé.

Remarque : La mouillure de la marchandise par la buée d'une cale non ventilée n'est pas un cas de force majeure.

Moule (en anglais « *bold* ») : Petit morceau de bois de forme cylindrique qui sert aux pêcheurs à faire ou à réparer les mailles d'un filet.

Moule : 1 – Mollusque bivalve, acéphale et comestible.

Remarque : Le *pinnothère* est une sorte de petit crabe qui vit en commensal de la moule, inoffensif pour la moule, que l'on trouve parfois à l'intérieur de la coquille de la moule.

[Voir le mot *Pinnothère*].

2 – Les moules sont élevées par des conchyliculteurs appelés mytiliculteurs, soit sur des bouchots établis dans les estuaires de certaines rivières, soit en pleine mer sur des filières suspendues à des flotteurs dans des sortes de grandes « *fermes marines* » dangereuses pour la navigation.

Remarques : a) – Les moules se préparent sous forme de marinière, en mouclade, en éclade et de différentes autres façons.

b) – Autrefois, on disait *moucle*.

Moule : Cercle de fer de six pieds et demi de circonférence, servant à mesurer les volumes de bois de chauffage à Paris.

Remarques : a) – On emplissait ce cercle de bûches de la dimension convenable et on obtenait un *moule de bois*.

b) – Le bois de chauffage mesuré de cette façon s'appelait *bois de moule*.

c) – Les bûches de plus petit diamètre étaient dénommées *bois de corde* à cause de la façon dont on mesurait les volumes : on utilisait une corde pour tracer sur le sol un carré de huit pieds de côté et on remplissait ce carré avec des bûches en position debout.

d) – Les bûches ayant 4 pieds de haut, une corde de bois de chauffage correspondait à 256 pieds cube, soit 7,25 mètres cubes.

e) – Après 1641, la mesure de compte du bois de chauffage est restée la corde, mais pour mesurer les volumes on utilisait un carré fait de madriers de quatre pieds de côté que l'on remplissait de bûches ; on appelait cette quantité de bois une *demi-corde*.

Moulinage : Le *moulinage de la soie* est la torsion du fil de soie visant à en augmenter la solidité.

Mourgon (en anglais « *ducking man* ») : Plongeur, homme dont la profession est de plonger pour visiter les carènes et travailler au sauvetage d'objets submergés.

Mousmé : [*Familier*] Jeune fille, jeune femme.

Remarques : a) – Ce mot était employé par les habitués des lignes d'Extrême-Orient à l'époque où les navires de commerce faisaient de longues escales dans les ports de déchargement ou de chargement, notamment au Japon.

b) – Le mot *mousmé* est emprunté d'un mot japonais de même sens.

Mousquet : 1 – Ancienne arme à feu portative de calibre plus considérable que celui de l'arquebuse, en usage chez les Espagnols aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, introduite en France vers 1600.

[Voir le mot *Arquebuse*].

Remarques : a) – Le nom de mousquet est tiré de l'espagnol *mochetta* qui signifie *petite mouche* à cause de la grosseur des balles qu'elle tirait.

b) – Recevoir un coup de mousquet, c'est recevoir la balle sortie du mousquet.

c) – On dit qu'un homme crèvera comme un vieux mousquet ou qu'il a crevé comme un vieux mousquet, pour dire qu'il mourra ou qu'il est mort de trop boire, de trop manger ou en général d'excès et de débauche.

d) – Pour tirer avec le mousquet, on appuyait le fût de l'arme sur une fourche piquée en terre.

e) – Il y avait des mousquets à mèche et des mousquets à rouet.

f) – L'infanterie française se servait de mousquets du calibre 20 à 22 à la livre sur les champs de bataille et de mousquets de 12 à 16 pour la défense des places.

g) – Le mousqueton était un petit mousquet à rouet, en usage dans la cavalerie.

h) – La *pistole* était un petit mousquet à rouet monté sur un fût sans crosse, qui se tirait à bras tendu et dont le canon avait le diamètre d'une pièce de monnaie d'une pistole.

i) – Le pistolet était une petite pistole.

2 – Pour tirer avec le *mousquet à mèche*, on tenait une mèche allumée entre les mâchoires d'une espèce de bascule appelée serpent ; un petit ressort tenait le serpent éloigné du bassinet ; on forçait le serpent à s'approcher du bassinet à l'aide d'un levier qu'on pressait avec le doigt ; la mèche allumée communiquait le feu à l'amorce.

[Voir le mot *Fusil*].

3 – Pour le *mousquet à rouet* la mise à feu se faisait au moyen d'un rouet d'acier appelé *fusil* qui frappait un silex pour provoquer une étincelle.

Remarque : Le mousquet dont la mise à feu est obtenue au moyen d'un fusil est

appelé aussi *mousquet à fusil* ou simplement *fusil*.
[Voir le mot *Fusil*].

Mousquetade : Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment par un corps de gens armés.

Exemples : On a entendu une vive mousquetade ; nous avons essuyé une mousquetade de quelques braconniers.

Mousquetaire : **1** – Soldat à pied qui portait le mousquet.

2 – Sous l’Ancien Régime, on appelait aussi *mousquetaires* les soldats qui formaient les deux compagnies à cheval créées en 1622 par Louis XIII (1601-1643) et connues sous ce nom dans la maison du roi.

Remarques : **a)** – Les mousquetaires de la première compagnie, ou mousquetaires gris, étaient ainsi nommés à cause de la couleur de leurs chevaux.

b) – Les mousquetaires de la seconde compagnie, ou mousquetaires noirs, étaient ainsi nommés en raison de la couleur de leurs chevaux.

c) – « *Les Trois Mousquetaires* » est l’un des plus célèbres romans d’Alexandre Dumas père (1802-1870) initialement publié en feuilleton dans le journal « *Le Siècle* », de mars à juillet 1844.

d) – Les quatre mousquetaires du roi de France Louis XIII et de son ministre le cardinal de Richelieu (1585-1642), héros des trois romans de cape et d’épée de Dumas père intitulés « *Les Trois Mousquetaires* », « *Vingt Ans après* » et « *Le Vicomte de Bragelonne* » ont pour noms :

i) Charles de Batz de Castelmoré, dit *d’Artagnan*, né vers 1615 au château de Castelmoré en Gascogne.

ii) Armand de Sillègue d’Athos d’Hauteville, dit *Athos*, né en 1615 en Béarn.

iii) Isaac de Portau, dit *Porthos*, né le 2 février 1617 à Pau, en Béarn.

iv) *Aramis* est un personnage de fiction créé par Dumas, inspiré de Henri d’Aramitz, né vers 1620 en Béarn, cousin du comte de Tréville (1598-1672) qui était le capitaine des Mousquetaires de la Garde du Roi.

Mousqueterie : Décharge de plusieurs mousquets ou fusils tirés en même temps par un corps de troupes.

Mousqueton (en anglais « *short musket* ») : Sorte de fusil dont le canon est plus court que celui des fusils ordinaires et le calibre gros comme celui d’un mousquet.

Moussaillon (en anglais « *wreckerd sailor boy* ») : Se dit d’un mousse petit et de faible constitution ; se dit aussi, en mauvaise part, d’un mauvais jeune marin.

Mousse physique extinctrice bas foisonnement : **1** – On appelle *mousse* une dispersion de *bulles de gaz* dans un liquide ou dans un solide.

Remarque : Chaque bulle de la mousse est constituée par une atmosphère gazeuse de volume variable, emprisonnée dans une enveloppe liquide plus ou moins sphérique.

2 – La *mousse physique extinctrice bas foisonnement* produite avec de l’eau de mer au moyen d’un canon à mousse Hélimousse ou au moyen d’une lance à mousse Hélimousse portative (distribués par la Société **R. Pons** à 10200 Fontaine) est à la fois une mousse à air et une mousse mécanique.

Remarques : **a)** – C’est une *mousse à air* parce qu’elle est composée de très nombreuses petites bulles d’air incluses dans un écoulement d’eau de mer.

b) – C’est une *mousse mécanique* parce qu’elle est préparée par un phénomène purement mécanique et non pas par une réaction chimique.

c) – La formation des bulles d’air n’est possible que lorsque la tension superficielle de l’eau est inférieure à un certain seuil ; pour obtenir la tension superficielle convenable on ajoute à l’eau, au fur et à mesure qu’elle est refoulée

vers la lance à mousse, une solution aqueuse saponifiante appelée *liquide émulseur* ou *agent moussant*, qui permet de diminuer la tension superficielle de l'eau.

d) – L'enveloppe des bulles d'air est une mince pellicule d'eau de mer retenant, de chaque côté, une couche mono-moléculaire d'agent moussant.

e) – L'introduction du liquide émulseur dans l'eau de mer se fait au moyen d'un appareil appelé *pré-mélangeur* (ou *proportionneur*, ou encore *hydro-injecteur*) ; le mélange de l'eau de mer et du liquide émulseur s'appelle la *solution moussante*.

f) – Le liquide émulseur est conservé dans des bidons de 25 litres ; il est aspiré dans le pré-mélangeur par le débit d'eau de mer sous pression au moyen d'un tuyau flexible que l'on introduit dans le bidon et qui arrive au col de la tuyère du pré-mélangeur.

g) – La production de la mousse se fait dans la *lance à mousse* : l'air extérieur est aspiré à travers des événements pratiqués dans le corps de la lance et il est mélangé avec la solution moussante sous pression (eau de mer + liquide émulseur).

Mousse physique = eau de mer + liquide émulseur + air

Mousse : Le *mousse* (en anglais « *sailor boy* », « *yunker* ») est une personne âgée de 14 à 16 ans qui a suivi une courte formation à l'école maritime et qui est embarquée pour apprendre le métier de marin.

Remarques : **a)** – Le *mousse* est appelé à devenir *novice* à l'âge de 16 ans puis *matelot léger* (service pont) ou *nettoyeur* (service machine) à 18 ans.

b) – On n'embarque pratiquement plus de mousses sur les navires de commerce français.

c) – On appelle parfois affectueusement *mousses* les jeunes employés des commerces ou des entreprises à orientation maritime.

d) – La dénomination de *mousse* se donnait quelquefois à l'employé des bagnes qui était chargé de fouiller les forçats.

Mousson (en anglais « *monsoon* ») : **1** – Vent saisonnier dû à un déséquilibre thermique de l'atmosphère, selon un rythme annuel et qui concerne des continents entiers et les océans voisins.

Remarques : **a)** – La mousson s'observe particulièrement en Asie méridionale et orientale.

b) – La mousson souffle dans les mers de l'Inde et les parages avoisinants pendant six mois du Sud-Ouest, pendant six autres mois du Nord-Est.

c) – La mousson du Sud-Ouest dure environ du 15 avril au 15 octobre ; la mousson du Nord-Est dure du 15 octobre au 15 avril.

d) – Le renversement d'une mousson à l'autre est ordinairement marqué par du mauvais temps et parfois des typhons.

e) – La mousson du Sud-Ouest s'étend de l'Équateur jusqu'au Japon et de la côte d'Afrique aux Philippines ; elle est ressentie jusqu'au détroit de Torrès.

Pendant la mousson du Sud-Ouest, on observe des vents de Sud-Sud-Ouest dans le Canal de Mozambique et des vents de Sud-Est entre la côte d'Afrique et l'Australie, aux latitudes comprises entre l'Équateur et le parallèle 11° Sud.

f) – La mousson de Nord-Est souffle habituellement avec moins de force que la mousson de Sud-Ouest ; la mousson du Nord-Est n'est régulière que dans la mer de Java et vers la Nouvelle-Guinée.

g) – Dans le golfe du Bengale et la mer de Chine, les moussons sont des vents violents (surtout celle de Sud-Ouest) ; les navires à voiles ne peuvent pas remonter la mousson de Sud-Ouest pour aller de Chine vers les détroits des îles de la Sonde ; on peut remonter à la voile la mousson de Nord-Est en longeant les côtes de Bornéo, de Palawan et des Philippines.

- h)** – En Asie, la saison de la mousson de Nord-Est est la plus agréable et la plus saine ; celle de la mousson de Sud-Ouest apporte des pluies et elle est accompagnée par des fortes chaleurs malsaines.
- i)** – Le mot *mousson* est tiré d'un mot arabe prononcé « *mawsin* » qui signifie « *vent saisonnier* » ou « *vent régulier* ».
- j)** – Dans l'Océan Indien, la *mousson* désigne la saison favorable pour faire route de la mer d'Arabie vers le golfe du Bengale, en profitant des vents soufflant du Sud-Ouest vers le Nord-Est.
- k)** – On dit et on écrit aussi *monson* ou *mouson*.
- 2** – La mousson indienne surgit, chaque année, lorsque la température de l'air atmosphérique, au printemps, augmente plus rapidement au-dessus de l'Inde qu'au-dessus de l'Océan Indien.
- Remarques : a)* – L'air échauffé au-dessus de l'Inde s'élève ; puis il est remplacé horizontalement par de l'air maritime plus froid et plus lourd provenant de l'Océan sous la forme de vents de Sud à Sud-Ouest ; cet air océanique transporte de l'humidité sous la forme de vapeur d'eau qui se condensera pour provoquer des précipitations très importantes : c'est la mousson humide.
- b)** – La mousson humide s'établit brusquement le long des rivages de l'Inde, en quelques jours.
- Pendant tout l'été, la terre surchauffée du Nord de l'Inde crée une zone dépressionnaire qui provoque un flux d'air océanique très humide, de secteur Sud à Sud-Ouest.
- c)** – L'arrivée d'air chargé d'humidité sur la côte Nord-Est de l'Inde provoque la formation de tempêtes tropicales se déplaçant vers le Bangladesh ou le Népal.
- d)** – La saison de la mousson humide et des tempêtes tropicales commence au début du mois de juin dans le Nord-Est de l'Inde et au Bangladesh, à la mi-juin au Népal et à la fin de juin dans l'Ouest de l'Inde.
- e)** – Dans les contreforts de l'Himalaya, des précipitations diluviennes concernent les régions situées jusque vers 3000 mètres d'altitude, qui sont couvertes de forêts tropicales ; si l'on s'élève au-dessus de 3500 mètres, on découvre brusquement la sécheresse des déserts d'altitude.
- 3** – En hiver, les étendues glacées de Sibérie créent une zone de hautes pressions qui déclenche une mousson de secteur Nord-Est, c'est la mousson sèche. La mousson sèche pénètre profondément en Océan Indien, traverse l'Équateur puis s'infléchit sur sa gauche.
- Remarques : a)* – On appelle également mousson la saison durant laquelle les précipitations sont très fortes et où le vent souffle de la mer dans le Sud-Ouest de l'Inde.
- b)** – La mousson modifie les conditions de navigation dans l'Océan Indien et la force de la mousson est la grande préoccupation des capitaines en provenance du canal de Suez, qui arrivent au Cap Gardafui.
- c)** – Le mot mousson vient d'un mot arabe qui signifie *saison* ; il désigne le régime de vents du Sud-Ouest que rencontraient en été les navigateurs en mer d'Oman et dans le golfe du Bengale.
- d)** – Quand on parle de « *la mousson* » il s'agit habituellement de la mousson d'été qui est favorable aux voyages à la voile d'Arabie vers l'Inde et qui est la saison des pluies en Inde.
- e)** – Le phénomène de la mousson s'observe également en Afrique tropicale de l'hémisphère Nord, dans le golfe de Guinée, en Afrique australe, au Sud-Est des États-Unis d'Amérique ou en Australie.
- f)** – Au cours du printemps boréal, les eaux du golfe de Guinée se refroidissent sous l'effet des alizés de Sud-Est venant de l'hémisphère Sud ; après avoir

traversé l'Équateur, les vents s'orientent au Sud-Ouest et apportent un flux d'air froid et humide sur le continent africain.

g) – L'air frais et humide provenant du golfe de Guinée et les alizés provenant de l'Atlantique Nord et de la Méditerranée sont attirés par la dépression provoquée par la présence d'air chaud et sec au-dessus du Sahara ; ils se rencontrent dans une zone de convergence, appelée *front intertropical*, à la latitude de 20 ° Nord.

h) – Pendant l'été boréal, le continent africain dans l'hémisphère Nord se réchauffe davantage que les eaux du golfe de Guinée ; une sorte de brise de mer à grande échelle entraîne un flux de Sud-Ouest d'air océanique humide plus froid que le sol du continent.

i) – En remontant vers le Nord-Est, le flux d'air marin rencontre au nord du Sahel un flux d'air chaud et sec en provenance du Sahara ; des pluies de mousson s'observent dans la zone où les deux masses d'air se mélangent.

Moustaches (en anglais « *standing lifts* ») : **1** – Sortes de suspentes fixes de la *civadière*.

2 – Les moustaches consistent en deux branches de cordage garnies de petits caps de moutons ou de cosses qui partent du mât et correspondent à d'autres caps de moutons ou cosses fixés vers la partie centrale d'une vergue.

Remarques : **a)** – Une ride opère la jonction de ces caps de moutons ou cosses.

b) – Les vergues barrées étaient d'abord soutenues par des moustaches, puis elles l'ont été par une suspente.

c) – On appelle *vergue sèche* ou *vergue barrée* celle qui ne porte pas de voile enverguée.

[Voir le mot *Martingale* et l'expression *Haubans de martingale*].

Moustique : Petit insecte volant, dont la piqûre est douloureuse et qui laisse sur la peau une tache semblable à celles du pourpre.

Remarques : **a)** – Le nom savant du moustique est *culicidé*.

b) – Les moustiques *anophèles* sont les vecteurs du paludisme.

c) – Les moustiques *aèdes* sont les vecteurs de la dengue, du chikungunya ou de la fièvre jaune.

d) – Les moustiques les plus dangereux sont également les plus pourchassés par l'homme au moyen d'insecticides, afin de les éliminer ; ces moustiques développent alors des résistances aux insecticides, de génération en génération, par mutation des récepteurs de leur système nerveux central ou par la génération d'enzymes capables de dégrader l'insecticide et de le rendre inopérant.

Moût : Vin doux et nouvellement fait.

Remarque : Boire du moût.

Moutarde : Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût ou avec du vinaigre.

Moutier : **1** – Église.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en cette phrase « *mener au moutier* », en parlant d'une fille qu'on mène à l'église pour la marier.

2 – [*Familier*] Moutier se dit aussi dans le sens primitif de *monastère*.

Exemples : On l'a fait rentrer dans son moutier ; un échappé du moutier.

Remarque : On dit « *il faut laisser le moutier où il est* » pour dire qu'il ne faut rien changer aux usages reçus.

Mouton : **1** – Bélier châtré que l'on engraisse.

2 – On comprend quelquefois sous le nom de *moutons*, les béliers, les brebis, les agneaux quand ils sont en troupe.

Remarque : Un troupeau de moutons ; garder les moutons.

3 – Mouton se dit aussi de la *peau de mouton* préparée.

4 – Espèce de gros billot de bois armé de fer, ou masse métallique que l'on élève

et que l'on laisse aussitôt tomber sur les pieux que l'on désire enfoncer dans le sol.

Exemple : On a enfoncé ces pieux jusqu'à refus de *mouton*.

5 – On appelle aussi *mouton* la grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue.

6 – [*Familier*] On appelle dans les prisons *un mouton* un homme aposté pour tâcher de découvrir le secret d'un prisonnier et le redire.

Exemple : On a mis près de lui un mouton, pour le faire jaser.

7 – On dit proverbialement « *revenons à nos moutons* » pour dire *repretons le discours* que nous avons quitté, ou qui a été interrompu.

Remarque : Cette expression fait allusion à la comédie du xv^{ème} siècle « *La Farce du Maître Pathelin* » et à une audience judiciaire où le défendeur

Guillaume confond deux affaires en cours : l'une concerne l'achat d'un drap par Pathelin qui n'en a pas payé le prix, l'autre un vol de moutons à ses dépens par le berger Thibault ; alors que Guillaume mélange le drap et les moutons, le juge lui demande fermement de revenir à l'affaire des moutons.

8 – On dit communément que *le peuple fait comme les moutons* pour dire qu'il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils voient qu'un autre mouton a passé.

9 – **Fable du mouton** :

« *Les moutons vont à l'abattoir, ils ne disent rien, eux, et ils n'espèrent rien.*

Mais, du moins, ils ne votent pas pour le boucher qui les tuera, ni pour le bourgeois qui les mangera. ; plus bête que les bêtes, plus moutonnier que les moutons, l'électeur nomme son boucher et choisit son bourgeois ; il a fait des révolutions pour conquérir ce droit ». Octave Mirbeau (1848-1917).

Moutons (en anglais « *foam* », « *froth of the seas* ») : 1 – Nom donné à l'écume blanche qui se forme à la tête des lames, quand la mer est agitée (force 4) ou forte (force 5).

Remarque : En mer, on définit la force 3 par l'apparition de quelques moutons à la crête des vagues ; quand le vent atteint la force 4, les moutons sur la surface de la mer sont franchement nombreux ; la force 7 se caractérise par le déferlement de l'écume qui se forme à la crête des vagues.

Mouvance : 1 – En féodalité, dépendance d'un fief, d'une terre qui relève d'un autre fief ou d'une autre terre.

Exemples : **a)** – Le Dauphiné, avant d'être rattaché au royaume de France, était une *mouvance* de l'Empire germanique, ou *dans la mouvance* de l'Empire.

b) – Le *Barrois mouvant* était rattaché au royaume de France et non pas au duché de Bar.

c) – La mouvance désignait l'ensemble des fiefs et arrière-fiefs soumis à l'hommage au roi ; elle se distinguait ainsi des biens tenus en propre par le roi et qui formaient le *domaine royal*.

2 – Un État est dans la mouvance d'un autre État lorsqu'il est soumis plus ou moins volontairement à cet autre État, soit pour des raisons idéologiques, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons militaires ; l'état dominateur est appelé une « *grande puissance* ».

Exemples : La France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Pologne sont dans la mouvance des États-Unis d'Amérique depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Remarque : Lorsque certains habitants de l'État soumis se révoltent avec violence contre l'État dominant, on les appelle des *terroristes* ou des *résistants* selon le point de vue duquel on se place : les communistes français étaient des terroristes du point de vue des Allemands dominateurs en France entre 1940 et 1944 ; on les a appelés des *résistants* après que les armées anglo-américaines eurent envahi la France et chassé les Allemands du territoire français ; les terroristes algériens des

années 1954 à 1962 sont soudainement devenus des héros après les accords d'Évian du 18 mars 1962 et la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie (3 juillet 1962) par le Président de la République française Charles De Gaulle (1890-1970).

Mouvant : 1 – Se dit des sables et des terres dont le fond n'est pas stable et solide, et où l'on enfonce aisément quand on y marche.

Exemple : Il y a dans cette rivière des *sables mouvants*.

2 – Qui a la capacité de mouvoir.

Remarque : En ce sens il n'est guère d'usage qu'en cette expression « *force mouvante* » qui se dit de la force qui cause un mouvement, et de l'instrument mécanique qui aide, qui augmente cette force.

3 – Il se dit des terres qui relèvent d'un fief.

Exemples : Fief mouvant d'un autre ; le Barrois mouvant ; la Flandre était autrefois mouvante de la Couronne de France

Mouvement : 1 – Manœuvre effectuée par un navire pour se déplacer d'un poste à un autre dans le même port.

Remarque : Un mouvement effectué le long d'un même quai, sans dépassement d'un autre navire, se dit un *déhalage simple*.

2 – Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre.

Exemples : Mouvement lent, rapide, violent ; mouvement circulaire ; mouvement oblique.

Remarques : **a)** – Trois variables d'état suffisent à décrire le mouvement stabilisé d'un navire du point de vue cinématique :

i) la position de son centre de masse ;

ii) La vitesse de translation de son centre de masse ;

iii) La vitesse de rotation de sa ligne de quille.

b) – Du point de vue dynamique, le mouvement d'un navire est un phénomène complexe qui relève de l'holisme.

[Voir le mot *Holisme*].

3 – Agitation, fermentation dans les esprits, petites émeutes qui annoncent une disposition au trouble, à la révolte.

Exemples : Il y a des mouvements dans cette province ; on annonce un mouvement dans Paris ; des mouvements populaires ; des mouvements sociaux.

Mouvement brownien : Voir l'expression *Brownien (Mouvement –)*.

Mouvement diurne : 1 – Mouvement journalier des astres tel qu'on peut l'observer d'un point de la surface de la Terre.

Remarques : **a)** – Les étoiles du ciel nocturne semblent animées d'un mouvement commun qui les porte de l'orient (Est) vers l'occident (Ouest).

b) – Les étoiles conservent, dans leurs mouvements, leurs positions relatives ; l'invariabilité des positions relatives des étoiles fait que les figures qu'elles forment dans le ciel nocturne conservent toujours à peu près le même aspect.

[Voir l'expression *Propre (Mouvement – d'une étoile)*].

c) – L'angle formé par les rayons visuels menés de l'œil de l'observateur à deux étoiles quelconques, que l'on nomme leur *distance angulaire*, est resté quasi-invariable depuis les observations de l'astronome et géographe grec Hipparque de Rhodes (190 av. J.-C. - 120 av. J.-C.) il y a 21 siècles.

d) – Les planètes, au contraire des étoiles, tout en obéissant au mouvement commun, semblent posséder, en outre, un mouvement propre en vertu duquel elles occupent successivement différentes positions par rapport aux étoiles.

2 – Mouvement commun qui semble entraîner tous les astres autour du lieu de l'observation, c'est-à-dire sur la sphère locale.

Remarques : a) – Les étoiles décrivent, sur la sphère locale, des cercles parallèles.

b) – Ces cercles sont décrits par les étoiles d'un mouvement uniforme.

3 – La période du mouvement des étoiles est de *un jour sidéral*.

Remarque : Le jour sidéral se divise en 24 heures sidérales ; l'heure sidérale se divise en 60 minutes sidérales ; etc.

Mouvement képlérien : 1 – Mouvement relatif d'un corps ponctuel M autour d'un corps ponctuel central O, la masse de M étant faible devant celle de O, les seules forces en présence étant les attractions newtoniennes entre M et O.

Remarque : En mécanique céleste, le mouvement *képlérien* correspond à une description du mouvement d'un astre par rapport à un autre respectant les trois lois de Kepler.

2 – Dans un mouvement *képlérien*, l'orbite de M est une conique de foyer O.

Mouvement propre d'une étoile : Mouvement apparent dont est animée une étoile et qui fait varier sa position en ascension droite et en déclinaison avec le temps.

[Voir l'expression *Propre (Mouvement – d'une étoile)*].

Moyen : 1 – Médiocre, qui est de médiocre grandeur.

2 – Ce qui est entre deux extrémités.

s : a) – On dit « *moyen justicier* », « *moyenne justice* » par comparaison à la haute et à la basse justice.

b) – On appelle *auteurs du moyen âge* les auteurs qui ont écrit depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la renaissance des lettres.

c) – On appelle aussi *auteurs de la moyenne latinité* les auteurs qui ont écrit depuis environ le temps de Sévère jusque vers la décadence de l'empire romain.

3 – On appelle « *temps moyen* » le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les vingt-quatre heures le Soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent.

Exemples : a) – Temps moyen se dit par opposition à *temps vrai* ou *temps réel* qui est le temps calculé suivant l'heure où le Soleil doit se trouver véritablement au méridien un peu plus de vingt-quatre heures avant, ou un peu plus de vingt-quatre heures après l'instant qu'il y était la veille.

b) – Il y a peu de jours dans l'année où le temps moyen s'accorde avec le temps vrai.

Moyen : 1 – Ce qui sert pour parvenir à quelque fin.

2 – Il signifie quelquefois le pouvoir, la faculté de faire quelque chose.

Exemples : Je vous prie de faire cela, si vous en avez le moyen ; je ne puis lui rien donner, je n'en ai pas le moyen.

Remarque : On dit « *il n'y a pas moyen de faire cela* » pour dire que la chose dont on parle ne se peut faire.

3 – Moyens, au pluriel, signifie quelquefois : *richesses, commodités, concours extérieurs* pour effectuer une action.

Moyenâgeux : Voir le mot *Médiéval*.

Moyen parallèle (en anglais « *middle latitude* ») : Petit cercle de la Terre parallèle à l'Équateur et qui passe par la latitude du point du méridien qui tient le milieu entre deux points donnés de ce même méridien.

Remarque : On se sert parfois de la latitude du *moyen parallèle* pour effectuer un calcul simplifié de l'estime sans utiliser les latitudes croissantes, avec une approximation suffisante lorsque la distance parcourue est inférieure à 375 milles. [Voir le mot *Estime* et l'expression *Moyen parallèle*].

Moyen (Tirant d'eau –) : Le tirant d'eau moyen d'un navire qui fait route, ou l'enfoncement moyen d'un navire au repos, est la moyenne arithmétique des tirants d'eau avant et

arrière.

Exemples : a) – Le tirant d'eau ou l'enfoncement médian est le tirant d'eau ou l'enfoncement du navire dans l'eau, lu sur l'échelle de tirant d'eau milieu.

b) – Le tirant d'eau moyen est différent du tirant d'eau médian lorsque le navire a de l'arc ou du contre-arc.

c) – L'échelle de tirant d'eau milieu est peinte sur la carène du navire à mi-distance entre les perpendiculaires avant et arrière.

Moyeu : 1 – Cette partie du milieu d'une roue où s'emboîtent les rayons, et dans le creux de laquelle entre l'essieu.

2 – Synonyme de *jaune* d'un œuf.

Remarques : a) – Il y a des œufs qui ont deux moyeux.

b) – On emploie ordinairement l'expression *jaune d'œuf*.

Moyno (Pompe –) : Voir le mot *Moineau* et l'expression *Pompe à vis excentrée*.

Mozarabe : Nom qu'on donnait aux chrétiens d'Espagne d'origine mauresque ou sarrasine.

MQTT : 1 – Protocole permettant la communication entre des appareils qui utilisent des langages, des systèmes d'exploitation et des technologies différents.

Remarques : a) – MQTT est le sigle de l'expression anglaise « *Message Queuing Telemetry Transport* ».

b) – Le protocole MQTT a été créé en 1999 par le Britannique Andy Stanford-Clark et l'Américain Arlen Nipper d'IBM.

2 – MQTT a un rôle important dans l'Internet des objets (IoT).

Remarques : a) – MQTT est un protocole standardisé reposant sur TCP/IP ; il permet à des clients de publier ou de s'abonner à des messages d'information.

b) – Les clients communiquent avec un serveur (en anglais « *broker* »).

c) – MQTT reçoit toutes les informations qui ont été publiées par chacun des clients et il les transmet aussitôt à tous les clients abonnés.

3 – Chaque processus MQTT se divise en :

i) connexion ;

ii) authentification ;

iii) communication ;

iv) terminaison.

Remarques : a) – MQTT utilise une faible bande passante.

b) – Le protocole MQTT chiffre ses messages selon le protocole SSL/TLS.

c) – Le message lui-même ne doit pas dépasser 256 Mo.

4 – Le niveau de QoS (qualité de service) de chaque transmission dépend à la fois :

i) du niveau de qualité défini par l'expéditeur du message ;

ii) du niveau de qualité qui avait été défini par l'abonné qui reçoit le message, au moment de sa démarche d'abonnement.

Remarques : a) – Si le client qui reçoit le message a défini une QoS (qualité de service) inférieure à celle de l'émetteur du message, le serveur transmet le message avec la QoS inférieure.

b) – Le client qui reçoit un message peut choisir le niveau de service qui correspond à la fois à la fiabilité de son réseau et à sa logique d'application.

4 – Il existe plusieurs types de serveurs :

i) ActiveMQ ;

ii) JoramMQ ;

iii) Mosquitto ;

iv) RabbitMQ.

Remarques : a) – Mosquitto est le plus utilisé pour les projets ESP8266 (Arduino et Raspberry).

b) – Mosquitto est disponible avec tous les systèmes d'exploitation (MacOS, Windows XP-10, Linux).

5 – On peut installer MQTT sur un Raspberry Pi de deux façons :

i) En lançant le Pi depuis le terminal d'un ordinateur, après avoir branché le clavier, la souris et l'écran du Pi ;

ii) Depuis le terminal d'un ordinateur, en utilisant putty (SSH) et en accédant au Root.

MRCC : Sigle de l'expression anglaise *Maritime Rescue Co-ordination Centre* (en français : « *centre de coordination basé à terre et chargé du sauvetage en mer* »).

Remarques : **a)** – Toutes les alertes de détresse, tous les appels de détresse, tous les messages de détresse transmis par le réseau Inmarsat ou reçus par les stations terrestres et les stations côtières sont retransmis à un centre de coordination MRCC.

b) – Il y a 5 MRCC en France métropolitaine :

i) MRCC Corsen

Tél : 33 2 98 89 31 31 – corsen.mrcc@developpement-durable.gouv.fr

ii) MRCC Etel

Tél : 33 2 97 55 35 35 – etel.mrcc@developpement-durable.gouv.fr

iii) MRCC Gris-Nez (Cospas-Sarsat SPOC)

Tél : 33 3 21 87 21 87 – gris-nez.mrcc@developpement-durable.gouv.fr

iv) MRCC Jobourg

Tél : 33 2 33 52 16 16 – jobourg.mrcc@developpement-durable.gouv.fr

v) MRCC La Garde

Tél : 33 4 94 61 16 16 – lagarde.mrcc@developpement-durable.gouv.fr

c) – Le CROSS Gris-Nez a été désigné *point de contact français* pour les MRCC étrangers.

d) – Étant également désigné National « *SAR Point Of Contact* » (SPOC) pour le traitement des balises Cospas-Sarsat, le SPOC Gris-Nez reçoit les alertes provenant des navires français naviguant partout dans le monde et il en assure le traitement.

e) – Pour ces raisons, c'est le CROSS Gris-Nez qui organiserait l'assistance à un navire français en détresse dans l'Atlantique-Sud ou ailleurs dans le monde, à l'exception des eaux territoriales françaises.

f) – Afin d'améliorer son action auprès des plaisanciers en détresse, le SPOC Gris-Nez propose à tous les plaisanciers une fiche de *déclaration de traversée* à remplir avant le départ qui a pour objet de réunir les informations essentielles permettant d'accélérer les recherches lors d'une inquiétude signalée ou lors des opérations de sauvetage si un message de détresse a été émis durant un voyage autour du monde, une navigation transocéanique ou une navigation en région polaire ; cette fiche est disponible en téléchargement sur le site internet du SPOC Gris-Nez.

g) – Cette possibilité de déclaration de traversée au SPOC Gris-Nez ne concerne que les bateaux sous pavillon français équipés de balises Cospas-Sarsat encodées avec un MMSI commençant par 227,228 ou 229 (code pays de la France métropolitaine) car le CROSS Gris-Nez ne reçoit les messages de détresse que de ces seules balises ; les messages de détresse émis par les balises ayant d'autres codes sont reçus par les MRCC des autres départements ou territoires d'Outre-Mer (Cross Antilles-Guyane, Papeete, Réunion...) ou par des MRCC de pays étrangers.

M/S : Sigle de l'expression anglaise « *Motor Ship* » qui signifie *navire à moteur*.

Remarque : Les Français utilisent parfois des sigles anglais pour désigner des navires sous pavillon français : **S/S Normandie** (pour « *Steam Ship Normandie* »)

qui signifie « *navire à vapeur Normandie* » ; **M/S Korrigan** (pour « *Motor Ship Korrigan* ») ou **M/V Korrigan** (pour « *Motor Vessel Korrigan* ») qui signifient « *navire à moteurs Korrigan* » (après que ses deux groupes turbo réducteurs à vapeur eurent été remplacée par deux moteurs diesel en 1981) ; etc.

MSI : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Maritime Safety Information*.

2 – Informations relatives à la sécurité maritime ou aux prévisions météorologiques et messages urgents concernant la navigation maritime.

Muable : Inconstant, sujet au changement.

Exemples : Le vent est bien muable aujourd'hui ; il n'y a rien de certain en ce monde, tout est muable.

Mucher : Synonyme de *Cacher*.

Mucilage : Substance présente dans certains végétaux, qui gonfle au contact de l'eau et produit une matière visqueuse comparable à de la gelée.

Remarque : On rencontre parfois ce genre de matière visqueuse à l'intérieur des circuits d'eau de mer dans les pays tropicaux.

Mufti : Nom du chef de la religion mahométane.

Remarque : Il est le souverain interprète de la Loi.

Muge : Synonyme de *mulet* (poisson de mer).

[Voir le mot *Mulet*].

Remarque : On donne le nom de *muge volant* au faucon de mer qui a près des ouïes de très longues nageoires en forme d'ailes.

Mugir : 1 – Il se dit proprement du cri des taureaux, des bœufs et des vaches.

2 – [Au figuré] Il se dit du bruit que font les flots de la mer quand ils sont agités.

Exemples : On entendait mugir les flots.

3 – [Au figuré] Bruit que font certaines machines ou certains appareils.

Exemples : La sirène mugit.

[Voir le mot *Rugir*].

Muid : 1 – Ancienne unité française de *volume* utilisée pour mesurer les *liquides*, les *grains* et pour plusieurs autres matières comme le *sel*, le *charbon*, le *plâtre*, la *chaux*, etc. et qui est de différente grandeur selon les différents pays.

Remarque : Un muid de Paris valait 288 pintes, 8 pieds cubes, ou 274,218 litres.

2 – Ancienne unité française de *volume* utilisée pour les *matières sèches* (les *grains*, le *sel*, le *charbon*, le *plâtre*, la *chaux*, etc.).

Remarques : **a)** – Un muid de Paris valait 144 boisseaux, ou 480 / 9 èmes de pied cube, ou 90 216 pouces cubes, ou 18,28116 hectolitres.

b) – Si le muid de Paris contenait en principe 144 boisseaux pour les mesures de blé, d'orge, de fèves, de chaux et d'autres denrées similaires, le muid d'avoine contenait 288 boisseaux et le muid de plâtre ne contenait que 72 boisseaux (soit 36 sacs de 2 boisseaux).

c) – Avant la Révolution et l'adoption du système métrique, les unités de volume des différentes villes du royaume étaient souvent différentes de celles de Paris :

Le muid de de Rouen contenait 12 setiers de Rouen, mais 14 setiers de Paris.

Le muid d'Orléans équivalait à 30 boisseaux de Paris (soit 2,5 setiers de Paris) ou 5 boisseaux de Bordeaux.

Le muid du Berry faisait 21 boisseaux, avec 16 boisseaux pour un setier.

Mulâtre : [Vielli] Appellation de l'enfant d'un homme blanc et d'une femme noire.

Remarques : **a)** – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme mulâtre est appelé un quarteron.

b) – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme quarterone est appelé un

ochavon.

c) – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme ochavone est un blanc.

Mulet : Ferrure de pivot placée sur une vergue qui peut ainsi tourner autour d'un boulon fixé sur un cercle du mât.

Remarques : a) – Le *mulet* remplace la drosse d'une basse vergue.

b) – On dit que le *mulet* est une drosse en fer.

[Voir le mot Drosse].

c) – Autres appellations : muge, meuil, meuille.

Mulette : 1 – Nom d'un bâtiment portugais à fond plat, très tonturé et bas de l'arrière, monté par huit à dix hommes qui y font la pêche à la drague.

[Voir le mot *Tonture*].

2 – Il n'y a qu'un mât qui est fort penché sur l'avant, et portant une voile latine.

3 – On y voit en outre un bout dehors à chaque extrémité, sur lesquels on établit, pour mieux dériver, jusqu'à une douzaine de voiles supplémentaires taillées comme des focs.

Multimètre : 1 – Appareil de mesure et de test polyvalent qui permet de connaître :

i) d'une part, les caractéristiques des composants : continuité, impédance (résistance, inductance, capacité) ;

ii) d'autre part, les états des circuits électriques ou électroniques en fonctionnement : tension, intensité, fréquence, température, amplification, etc.

2 – Le multimètre permet de contrôler, en cas de dysfonctionnement d'un appareil électrique ou électronique, si les valeurs effectives des grandeurs mesurables sont conformes aux valeurs attendues, afin d'établir un diagnostic.

3 – Les principales caractéristiques d'un bon multimètre d'usage courant sont :

i) Sélection automatique de l'échelle de mesures (en anglais « *auto-range* ») ;

ii) Mémorisation automatique et affichage de la valeur extrême détectée pendant une période de mesures (en anglais « *auto-hold* ») ;

iii) Conformité à la norme de sécurité CAT II pour les tensions moyennes, ou CAT III pour les tensions les plus fortes supportées par le multimètre ;

iv) Présence d'un fusible sur le circuit de mesure des intensités, notamment pour les faibles courants.

v) Présence de bornes différentes pour les mesures, d'une part de tension et de résistance, d'autre part d'intensité.

vi) Possibilité de mesures de tensions de 200 mV à 1000 V (continu ou alternatif).

vii) Présence éventuelle d'une pince ampérométrique ou d'une prise pour adapter une pince ampérométrique

Multimodalité : Utilisation successive de plusieurs modes de transport : terrestre (route ou rail), fluvial, maritime, etc.

Multiples et sous-multiples décimaux : Les multiples et sous-multiples décimaux des unités du système international (SI) sont :

10^{24} – *nom* : yotta – *symbole* : Y ;

10^{21} – *nom* : zetta – *symbole* : Z ;

10^{18} – *nom* : exa – *symbole* : E ;

10^{15} – *nom* : peta – *symbole* : P ;

10^{12} – *nom* : tera – *symbole* : T ;

10^9 – *nom* : giga – *symbole* : G ;

10^6 – *nom* : mega – *symbole* : M ;

10^3 – *nom* : kilo – *symbole* : k ;

10^2 – *nom* : hecto – *symbole* : h ;

10^1 – *nom* : deca – *symbole* : da ;
 10^{-1} – *nom* : déci – *symbole* : d ;
 10^{-2} – *nom* : centi – *symbole* : c ;
 10^{-3} – *nom* : milli – *symbole* : m ;
 10^{-6} – *nom* : micro – *symbole* : μ ;
 10^{-9} – *nom* : nano – *symbole* : n ;
 10^{-12} – *nom* : pico – *symbole* : p ;
 10^{-15} – *nom* : femto – *symbole* : f ;
 10^{-18} – *nom* : atto – *symbole* : a ;
 10^{-21} – *nom* : zepto – *symbole* : z ;
 10^{-24} – *nom* : yocto – *symbole* : y.

[Voir l'expression *unités de mesure actuellement réglementaires*].

Multiplier : Opération par laquelle on joint ensemble des éléments semblables.

Remarque : Les premières multiplications s'appliquaient à des longueurs ; on choisissait une longueur de référence (longueur unité) au moyen d'une corde non extensible et non élastique et on faisait une marque à chaque bord de la longueur unité (par exemple un nœud) ; après avoir étendu la corde entière sur la longueur à mesurer, et repéré les points de la corde qui correspondent aux deux bouts de la pièce, on pliait la corde à la mesure de la longueur unité : il ne restait plus qu'à compter le nombre de plis obtenus entre les repères correspondant aux deux bouts de la pièce.

Munich (Accords de –) : Voir l'expression *Accords de Munich*.

Munition : 1 – [*Vieilli*] Approvisionnement en vivres et en armes d'une place forte, d'une armée.

Remarque : On distingue les munitions de guerre et les munitions de bouche.

2 – Explosifs et projectiles, en particulier ceux qui sont nécessaires au chargement des armes à feu.

3 – [*Par analogie*] Provisions.

Munitions navales (en anglais « *naval ammunition* ») : Objets de toute espèce emmagasinés dans les arsenaux militaires, dans les chantiers navals, ou tenus à disposition par les avitailleurs pour être embarqués sur les bâtiments de l'État ou sur les navires civils.

Remarque : Les munitions navales se classent en :

i) Munitions ordinaires ou *générales*, qui sont les bois ou les tôles et cornières de construction, les éléments de mâture, les cordages, les toiles à voiles et tous les objets servant à la construction, à l'armement, à l'équipement des navires.

ii) Les *munitions de guerre* qui sont les bouches à feu, leurs affûts et ustensiles, les boulets, bombes, obus, torpilles et autres projectiles, la poudre, les armes portatives, les armes blanches, etc.

iii) Les munitions de bouche ou *vivres* qui sont les farines, biscuits, salaisons, produits congelés, viandes, poissons, œufs, légumes, fruits, vins, spiritueux, boissons et autres objets servant à la nourriture ou à ce qui s'y rattache.

Muntz (Métal –) : **1** – Le *métal Muntz* est un bronze formé d'environ 60 pour 100 de cuivre et 40 pour 100 de zinc, avec des traces de fer.

Remarques : **a)** – George Frederick Muntz (1794-1857) était un industriel anglais ; il représenta Birmingham au Parlement de Londres de 1840 à sa mort.

b) – La famille Muntz arriva de France en Angleterre au moment de la Révolution française.

2 – Le *métal Muntz* a d'abord été employé pour remplacer, aux deux-tiers du prix, les feuilles de *cuivre pur* que l'on utilisait comme revêtement anti-salissures sur les carènes des navires en bois à partir de 1761 en Angleterre (frégate « *Alarm* »)

et à partir de 1778 en France (frégate « *Iphigénie* »).

Remarques : **a)** – Le revêtement en *cuivre* ou en *métal Muntz* d'une carène de navire pour éviter les salissures s'appelle *doublage* de la carène.

b) – Le doublage en cuivre de la carène d'un vaisseau de 74 canons dans les années 1780 nécessitait 14 tonnes de cuivre.

3 – Le *métal Muntz* a également été employé pour faire des tubes de chaudières ou de la boulonnerie.

Remarque : Par souci d'économie ou en raison de pénurie, certains constructeurs d'automobiles ont employé imprudemment du métal Muntz à forte teneur en fer pendant et aussitôt après la Seconde Guerre mondiale, pour les tuyaux de liquide de freins.

Muraille (en anglais « *wall* », « *side* », « *scantling* ») : On appelle *muraille* la partie droite de la coque du navire qui s'étend verticalement entre l'avant et l'arrière, de la flottaison jusqu'au plat-bord de chaque côté.

Murène : Poisson de mer qui ressemble beaucoup à une anguille.

Remarques : **a)** – La murène n'a point d'écaillés ; sa peau est de couleur noirâtre, parsemée de taches blanchâtres.

b) – La murène pèse jusqu'à dix livres.

Murex : Mot emprunté du latin, dont on se sert pour désigner différentes espèces de coquillages hérissés de pointes.

Remarques : **a)** – Le mot latin *mūrex* signifie : soit un rocher ou un caillou pointu, soit un assemblage de pointes de fer formant chausse-trape, soit le coquillage appelé murex dont on tirait la pourpre, soit la couleur *pourpre* elle-même.

b) – On ne connaît plus l'espèce de *murex* d'où les Anciens tiraient la pourpre.

Murmure : **1** – Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps.

2 – Le bruit et les plaintes que font des personnes mécontentes.

3 – Le bruit que font les eaux en coulant doucement.

4 – Le bruit que fait le vent quand il agite doucement les feuilles des arbres.

Murmurer : **1** – Faire du bruit en se plaignant sourdement sans éclater.

2 – [*Familier*] Le bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle.

Exemples : Cela n'est pas bien assuré, mais on en murmure ; on commence à en murmurer, dans deux jours en en parlera tout haut.

3 – Il se dit aussi des eaux et des vents.

Exemples : Un ruisseau qui murmure sur les cailloux ; le vent murmure dans les feuillages.

Musard : [*Familier*] Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses.

Musarder : [*Familier*] Perdre son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses.

Remarque : À la différence de musarder, *glander* c'est effectuer un vrai travail, mais un travail inutile.

[Voir le mot *Glander*].

Muscade : Noix produite par un arbre tropical appelé muscadier, haut de 10 à 15 mètres.

Remarques : **a)** – La noix de muscade est originaire de l'archipel des Moluques, en Indonésie.

b) – la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, société capitaliste fondée en 1602 et basée à Batavia (île de Java) eut longtemps le monopole du commerce de la noix de muscade en Asie et en Europe.

c) – Le muscadier a ensuite été implanté dans l'île de France (actuelle île Maurice), aux Antilles, en Inde, au Guatemala, etc.

d) – La noix de muscade est une épice aux propriétés multiples : antiseptique,

antiparasitaire, antalgique, analgésique, sédative, tonique, neurotonique, carminative, utérotonique, emménagogue.

e) – La noix de muscade est prescrite en petites quantités, notamment en cas d'atonie digestive, de diarrhées, de parasitose intestinale, de rhumatisme aigu, de rhumatisme chronique, d'entorse, de courbatures, d'asthénie.

f) – La noix de muscade a des effets psychotropes se traduisant par une sédation intensive, l'altération de la parole et du fonctionnement psychomoteur ; à dose élevée, elle provoque des états psychédéliques et sensoriels, accompagnés par un sommeil profond proche de l'état comateux et qui peut durer jusqu'à une quinzaine d'heures.

g) – Le safrole contenu dans la noix de muscade est toxique pour le foie et cancérigène aux doses psychoactives.

f) – L'ingestion de 20 grammes de noix de muscade est mortelle.

Muscadet : Vin blanc produit sur la rive gauche de la Loire, en aval de l'ancien péage de Champtocé, sur la Loire, à la frontière franco-bretonne.

Remarques : **a)** – N'ayant pas à acquitter les droits du péage de Champtocé, dont l'assiette était le nombre de tonneaux, le vin de Muscadet pouvait être plus léger que les vins d'Anjou et être proposé à l'exportation à un coût raisonnable.

b) – Gilles de Rais (1405-1440), le compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui connut la même infortune que Jeanne mais qui, lui, n'a pas été réhabilité par l'Église catholique, tirait de grands profits du péage de Champtocé.

c) – Lorsque nous étions à l'École Nationale de la Marine Marchande de Nantes (Hydro-Nantes) dans les années 1960, le muscadet se commandait en fillettes, aux beaux jours, dans les innombrables bars du *quai de la Fosse*, entre l'Hydro et la ville ou la gare de Nantes.

d) – La *fillette* est une bouteille en verre d'une capacité de 37,5 centilitres.

Muse : Voir le mot *Muses*.

Muse : Commencement du rut des cerfs.

Remarque : La muse des cerfs dure cinq ou six jours, pendant lesquels ils ne font que marcher, mettre le nez à terre et sentir par où les chiens ont passé.

Museau : **1** – La partie de la tête du chien et de quelques autres animaux qui comprend la gueule et le nez.

2 – [*Populaire*] Il se dit quelquefois des personnes.

Exemple : Qu'avait-elle à faire d'aller montrer son museau ?

Remarque : On dit d'une jolie fille qu'elle a un joli museau, que c'est un joli petit museau.

Muselier (Amiral –) : Le vice-amiral Émile Henri Muselier (1882-1965) a adhéré dès juin 1940 aux forces armées françaises dissidentes établies en Angleterre sous l'autorité du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) et connues sous l'appellation de « *France libre* ».

Remarques : **a)** – Muselier fut enseigne de vaisseau en 1904, lieutenant de vaisseau en 1912, capitaine de corvette en juillet 1918, capitaine de frégate en 1922, capitaine de vaisseau en 1926, contre-amiral en 1933 et vice-amiral le 10 octobre 1939 ; il a notamment été attaché aux cabinets des Présidents du Conseil Paul Painlevé (1863-1933) et Georges Clemenceau (1841-1929) pendant la Première Guerre Mondiale, major général de la 4^{ème} région maritime à Bizerte (Tunisie) en 1933, commandant de la marine et du secteur de défense de la ville de Marseille en 1938 ; il a commandé à la mer le torpilleur « *Ouragan* » en 1925, le croiseur cuirassé « *Ernest Renan* » en 1927, les cuirassés « *Voltaire* » en 1930 et « *Bretagne* » en 1931.

b) – Muselier a été révoqué et mis à la retraite d'office le 21 novembre 1939,

officiellement par mesure disciplinaire pour malversations financières, peut-être en raison de son opposition à son ancien condisciple de l'École Navale, l'amiral de la flotte François Darlan (1881-1942) qui exerçait les fonctions de chef d'état-major des Forces maritimes françaises depuis le 25 juin 1939 ; de mars à juin 1940, Muselier travailla comme ingénieur dans une entreprise réquisitionnée par le ministère de l'Air et de l'Armement.

c) – Après avoir fui les Allemands qui entraient dans Paris le 14 juin 1940 et après avoir gagné Marseille en 9 jours, Muselier appareilla de Marseille à bord du charbonnier anglais « *Cydonia* » en direction de Gibraltar ; ayant rallié à lui plusieurs navires français désireux de poursuivre la guerre sous les ordres et sous la dépendance des Britanniques, il gagna Londres en hydravion ; le 30 juin 1940, il rencontra à Londres un ancien militaire français banni pour désobéissance, insubordination et désertion mais qui deviendra célèbre, l'ancien général de brigade à titre provisoire Charles De Gaulle (1890-1970) qui avait été mis à la retraite d'office le 22 juin 1940 avec le grade de colonel d'infanterie breveté par décret du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) ; Charles De Gaulle était le protégé du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965) ; le 1er juillet 1940, Muselier devint le premier commandant des *forces maritimes françaises restées libres quelles qu'elles soient et quel que soit l'endroit où elles se trouvaient* avec le titre de « *commandant des Forces navales françaises libres* » ; il a été remplacé dans cette fonction en avril 1942 par le contre-amiral Philippe Auboyneau (1899-1961).

[Voir le mot *Quiévre-court*].

d) – C'est l'amiral Muselier qui, le 3 juillet 1940, proposa la *croix d'Anjou*, ou *croix de Jérusalem* à deux traverses de longueurs inégales, également dite « *croix de Lorraine* », comme emblème de la « *France libre* » ; la croix de Lorraine avait été, après 1871, le symbole de ralliement des Français d'Alsace et de Moselle qui refusaient l'annexion de leurs départements par l'Allemagne, après le traité de paix qui mettait fin à la guerre franco-allemande de 1870-1871 et qui fut signé entre la France et l'Allemagne à Francfort-sur-le-Main le 10 mai 1871.

e) – Muselier fut condamné le 23 octobre 1940 par le Tribunal Maritime de Toulon à la peine de mort et à la confiscation de ses biens pour avoir tenté de soulever la Syrie contre la France et de la rallier au mouvement gaulliste.

f) – L'amiral Muselier fut appréhendé le 2 janvier 1941 à Londres par des inspecteurs de Scotland Yard, conduit à la prison de Pentonville puis transféré à la prison de Brixton : l'amiral Muselier était soupçonné d'avoir communiqué au Gouvernement français les plans de l'opération de Dakar (23 septembre 1940) et d'avoir, moyennant finances, fait obstacle au recrutement de marins pour la « *France libre* » ; il fut libéré le 10 janvier 1941 après que De Gaulle fut intervenu en sa faveur et que les lettres qui l'accablaient se furent révélés fausses.

g) – L'amiral Muselier fut déchu de la nationalité française le 2 février 1941 par décret du Gouvernement français, en application de la loi du 23 juillet 1940 relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français ayant quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 pour se rendre à l'étranger sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente ou sans motif légitime [J.O. du 24 juillet 1940, p. 4569].

h) – Le 18 décembre 1941, le général De Gaulle demanda à l'amiral Muselier de rallier le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon à la « *France libre* », ce qui fut fait par le plébiscite qu'il y organisa le 24 décembre 1941 ; il existait une crainte que l'Angleterre ou le Canada mette la main sur ce territoire français, comme le Japon le fit pour le Vietnam un peu plus tard.

i) – Rentré à Londres le 28 février 1942, Muselier dut démissionner de ses

fonctions dans la « *France libre* » en raison du manquement à la parole donnée par De Gaulle aux États-Unis de ne pas intervenir sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon ; sa démission fut acceptée le 4 mars 1942.

j) – Le 1er juin 1943, Muselier fut nommé adjoint du général d'armée Henri Giraud (1879-1949) commandant en chef civil et militaire d'Alger ; il manifesta à cette époque une certaine opposition à De Gaulle, en raison de divergences politiques.

k) – En septembre 1944, l'amiral Muselier fut nommé Chef de la délégation navale aux Affaires allemandes.

l) – Muselier fut une nouvelle fois mis à la retraite le 1er février 1945.

m) – Muselier est resté salarié comme ingénieur-conseil d'une société industrielle (la maison Laignel) jusqu'en 1960.

n) – Au début de sa carrière, après son retour de Chine en 1909, l'enseigne de vaisseau Muselier avait présenté des signes de faiblesse physique ; plus tard, dans les années 1930, il connut de nouveau des problèmes physiques et nerveux.

o) – Un blâme avait été infligé au capitaine de corvette Muselier le 2 août 1920 pour l'affaire d'Otchakow, à l'embouchure du Dniépr, où une série d'imprudences avec l'avis « *Scarpe* » coûta la vie à cinq de ses hommes et mit à mal les accords passés entre les autorités soviétiques et françaises.

p) – En juillet 1927, la police de Toulon avait effectué une saisie d'opium au domicile que le capitaine de vaisseau Muselier partageait avec sa maîtresse.

Muses : Pour les Grecs et les Romains, les *Muses* étaient les déesses qui présidaient aux arts libéraux, principalement à l'éloquence et à la poésie.

Remarques : **a)** – Les Muses étaient les filles de Zeus/Jupiter et de Mnémosyne.

b) – Les Muses étaient au nombre de neuf.

c) – Les 9 Muses de la mythologie avaient pour noms :

i) *Calliope* (en grec Καλλιόπη) muse de l'éloquence et de la poésie épique ;

ii) *Clio* (en grec Κλειώ) muse de l'épopée et de l'histoire ;

iii) *Érato* (en grec Ἐρατώ) muse de la poésie lyrique et de la chorale ;

iv) *Euterpe* (en grec Εὐτέρπη) muse de la musique à danser ;

v) *Melpomène* (en grec Μελπομένη) muse du chant et de la tragédie ;

vi) *Polymnie* (en grec Πολυμνία) muse de la pantomime et de la rhétorique ;

vii) *Terpsichore* (en grec Τερψιχόρη) muse de la danse et du chant choral ;

viii) *Thalie* (en grec Θάλεια) muse de la poésie pastorale et de la comédie ;

ix) *Uranie* (en grec Οὐρανία) muse de l'astronomie et de l'astrologie.

[Voir les mots *Apollon*, *Moneta*].

d) – Aujourd'hui, Muse ne se dit ordinairement que par rapport à la poésie.

Exemple : C'est dans ce sens qu'en parlant des ouvrages poétiques d'un auteur, on dit que ce sont les fruits de sa Muse, ou que l'on dit de celui qui pratique la poésie qu'il *taquine la muse*.

Musette : **1** – Sorte d'instrument de musique champêtre auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et qui se baisse par le mouvement du bras.

Exemples : Jouer de la musette ; danser au son de la musette.

2 – Petit sac ressemblant au soufflet de l'instrument de musique appelé musette.

Museum : **1** – Temple des Muses.

2 – Endroit consacré aux études.

Remarques : **a)** – Le premier *museum* a été édifié à Alexandrie, en Égypte ; il était dédié à l'accès libre et gratuit au savoir antérieur et il était un lieu de fabrication des connaissances nouvelles.

b) – L'appellation grecque était μουσεῖον.

3 – Musée, bibliothèque, académie.

Musico : Lieu mal famé où les matelots vont boire, fumer, se réjouir et se débaucher avec des femmes légères.

Remarque : On parle de *musicos* principalement aux Pays-Bas.

Musique : **1** – Combinaison harmonieuse ou expressive de sons.

Remarque : On dit que la musique adoucit les mœurs.

2 – Art de s'exprimer par les sons suivant des règles variables selon les époques et les civilisations.

Remarque : Le philosophe grec Pythagore (580-495 av. J) appelait *musique des sphères* la gamme musicale composée des notes qu'engendrent les diverses planètes en tournant autour du Soleil.

3 – Notation écrite d'une œuvre musicale ; partition.

4 – Ensemble d'instrumentistes.

Musoir : Extrémité, souvent légèrement inclinée, d'une jetée ou d'une digue.

Musse : [*Dialecte poitevin*] Petit passage ; trou de souris.

Remarques : **a)** – Dans le marais breton, en Vendée, on appelle *petite musse*, un passage étroit dans une haie.

b) – Maumusson est un « *mauvais petit passage* » entre la pointe Sud-Est de l'île d'Oleron et le Nord de la presqu'île d'Arvert, en Charente-Maritime.

Musser (Se –) : [*Vieilli*] Se cacher.

Remarques : **a)** – On dit *musser* ou *se musser*.

b) – [*Familier*] On dit « *à musse-pot* » pour dire *en cachette*.

Musulman : **1** – Mot couramment employé à la place de *mahométan* ; il signifie *croyant*, fidèle [*à la religion de Mahomet*].

Remarque : Le nom musulman vient d'un mot arabe qui se prononce *muslim* et qui signifie « *soumis* » [aux prescriptions du Coran].

2 – Dénomination que prennent les Mahométans et qui s'étend à tout ce qui concerne leur religion.

Exemples : Les rites musulmans ; la religion musulmane.

Remarques : **a)** – Il se prend aussi substantivement.

Exemple : Un bon Musulman.

b) – La Cour d'appel d'Alger a statué, en 1903, qu'en Algérie « *le terme Musulman n'a pas un sens purement confessionnel, mais qu'il s'applique au contraire à l'ensemble des individus d'origine musulmane qui, n'ayant point été admis au droit de cité, ont nécessairement conservé leur statut personnel musulman, sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils appartiennent ou non au culte mahométan* ».

c) – En Algérie, entre 1830 et 1962, l'administration coloniale française a souvent utilisé indifféremment les mots *Indigènes* ou *Musulmans* pour les différencier des Juifs, des Européens ou des descendants d'Européens qui y résidaient.

3 – [*Par extension*] Synonyme de *mahométan*, il signifie « *relatif à la religion de Mahomet* » ou « *qui est un adepte de la religion de Mahomet* ».

Exemples : Le calendrier musulman ; une fête musulmane.

4 – [*Par extension*] Qui professe la religion islamique.

Exemple : Les Musulmans des Républiques anciennement soviétiques de l'Asie centrale sont en majorité *sunnites*.

Mutatis mutandis : Locution latine signifiant « *ce qui doit être changé ayant été changé* ».

Remarque : Cette expression est employée pour signifier que certains changements nécessaires ont été effectués.

Exemples : Le législateur a repris *mutatis mutandis* des textes anciens sur le même sujet ; ce principe s'applique également *mutatis mutandis* à d'autres domaines.

Mutineries de 1917 : Séries de mutineries dans les armées russe, française, italienne, allemande, ou autrichienne ; les mutins russes, seuls, réussirent à renverser le régime en place et à obtenir l'arrêt des combats pour leur pays.

Remarque : Les civils allemands, dont 400 000 avaient péri de malnutrition, demandèrent également en 1917 l'arrêt de la guerre et la paix ; ils ne les obtiendront qu'à la fin de 1918.

M/V : Sigle de l'expression anglaise « *motor vessel* » qui signifie *navire à moteur*.

Myéline : La myéline est la matière grasse qui enveloppe les fibres nerveuses ; sa présence et sa qualité sont déterminantes pour la bonne transmission des messages à l'intérieur du cerveau et entre le cerveau et les muscles ou les différents organes du corps.

Remarques : **a)** – La myéline contient 70 pour 100 de lipides, dont du cholestérol, des phospholipides et des glycolipides ; les 30 pour 100 restants sont des protéines.

b) – La myéline est un bon isolant électrique et elle facilite la transmission de l'influx nerveux ; un déficit en cholestérol dans l'organisme peut entraîner une diminution des facultés intellectuelles et physiques.

Myofibrillaire : Les protéines myofibrillaires de la chair des poissons assurent la contraction des fibres musculaires.

Remarques : **a)** – À la différence de la viande d'agneau, de bœuf ou de porc, les myofibrilles de la chair de poisson ne sont pas enveloppées par des membranes.

b) – L'actine et la myosine sont des protéines myofibrillaires.

c) – La myosine chauffée dans un milieu aqueux donne un gel .

d) – L'actine seule ne gélifie pas, mais son incorporation à une préparation de myosine augmente la rigidité du gel.

Myriamètre : Unité de longueur égale à 10 000 mètres ou 10 kilomètres.

Mysticisme : **1** – Doctrine qui affirme la possibilité d'une union immédiate et intuitive de l'esprit humain et de la divinité, constituant une forme supérieure de connaissance.

Remarque : Le soufisme est une forme de mysticisme.

2 – Croyance, pensée fondée sur l'intuition, sur une spiritualité exaltée.

Exemple : Donner, verser dans le mysticisme.

Mystifier : **1** – Abuser de la crédulité de quelqu'un pour s'amuser à ses dépens.

2 – [*Par extension*] Tromper, abuser quelqu'un en déguisant la réalité.

Exemple : Il a mystifié ses électeurs par de vaines promesses.

Mystre : Unité de volume dont les Grecs se servaient pour les liquides, équivalente à 2 cuillères.

Remarques : **a)** – Il y avait le grand et le petit *mystre* (en grec $\mu\upsilon\sigma\tau\rho\nu$).

i) Le *grand mystre* valait 0,0153 litre ;

ii) Le *petit mystre* valait 0,0115 litre.

b) – Le *mystre* grec valait un quart de cyathe (en grec $\kappa\upsilon\alpha\theta\omicron\varsigma$).

c) – Le *cŷāthus* romain, sorte de gobelet de contenance équivalente à celle du $\kappa\upsilon\alpha\theta\omicron\varsigma$ grec, valait un douzième de sextārius, soit environ 0,045 litre.

d) – Le sextārius romain (en français *setier*), qui était la sixième partie du congĭus ou *conge romain* (environ 3,23 litres), ou la moitié du mōdĭus romain, valait environ 0,54 litre.

Mythe : **1** – Explication du monde ou de phénomènes complexes par le biais d'allégories, parfois d'un récit épique mettant en scène des êtres fabuleux ou même surnaturels, tels que les saints du paradis ou les dieux de la mythologie.

Exemples : Le mythe des voix de Jeanne d'Arc ; le mythe de Sisyphe, fils d'Eole (dieu du vent) et de Méropé (fille d'Atlas) [*Pour avoir trahi Zeus et les dieux de l'Olympe, Sisyphe fut condamné à rouler un énorme rocher en haut d'une montagne, qui retombait à chaque fois de l'autre côté et que Sisyphe devait*

ramener de nouveau au sommet].

Remarque : Mythe est tiré du grec μῦθος qui signifie légende, fable, apologue.

2 – Récit relatant des faits imaginaires non consignés par l'histoire, transmis par la tradition et mettant en scène des êtres représentant symboliquement des forces physiques, des généralités d'ordre philosophique, métaphysique ou social.

Exemple : Le mythe de la survivance du roi Arthur.

3 – Évocation légendaire relatant des faits ou mentionnant des personnages ayant une réalité historique, mais transformés par la légende.

Exemples : Mythe napoléonien ; mythe gaullien ; mythe de la Résistance.

4 – Représentation traditionnelle, idéalisée et parfois fausse, concernant un fait, un homme, une idée et à laquelle des individus isolés ou des groupes conforment leur manière de penser, leur comportement.

Exemple : Le mythe de la galanterie française.

5 – Fruit de l'imagination qui donne confiance et incite à l'action.

Exemple : Le mythe des lendemains qui chantent.

6 – Besoin métaphysique.

Exemple : Le mythe du progrès.

Mythe : 1 – Récit fabuleux, transmis d'abord par la tradition orale, qui possède en général un sens allégorique.

Remarques : **a)** – Les mythes se veulent souvent fondateurs d'une société nouvelle, souvent à partir de phénomènes surnaturels ou quasi surnaturels ; ils font intervenir des personnages imaginaires ou exceptionnels.

b) – Une *légende* est un mythe basé sur des faits historiques ; elle est transmise par écrit et elle est destinée à être lue publiquement pour l'édification des auditeurs.

c) – Un *conte* est un joli récit mythique, portant sur des faits imaginaires ou très enjolivés.

d) – Un *roman* est un récit assez long destiné à être lu, racontant des événements imaginés par l'auteur ; un roman historique mêle à la fiction des personnages ou des événements ayant existé et connus.

e) – Une *épopée* est le récit mythique des aventures d'un personnage héroïque ou d'un peuple ; l'épopée est destinée à être récitée ou chantée ; l'épopée est traditionnellement écrite en vers pour faciliter sa mémorisation.

f) – Les mythes sont des explications de la condition humaine.

2 – Représentation qu'un groupe d'individus se fait d'une période, d'un événement, d'une idée, d'un individu, etc.

Exemples : Le mythe de Jeanne d'Arc (ou mythe johannique) ; le mythe De Gaulle ; le mythe napoléonien ; le mythe de Mélusine ; le mythe du roi Arthur.

Remarques : **a)** – Les mythes décrivent la façon dont ceux qui y croient perçoivent le passé.

b) – Un mythe représente la réalité telle qu'on l'imagine, mais ce n'est pas la réalité.

c) – L'ensemble des mythes partagés constitue la mémoire collective ; les nouveaux arrivants dans une communauté, qui possèdent leurs propres mythes, ne partagent pas nécessairement les mythes du pays où ils s'insèrent.

d) – Les nouveaux immigrants seront considérés comme *assimilés* lorsqu'ils auront accepté tous les mythes du pays dans lequel ils s'intègrent, en remplacement de ceux qu'ils apportèrent de leur pays d'origine.

3 – Le mythe appartient à la fable ; il est l'expression allégorique d'une idée abstraite vraie ou fausse qu'il serait absurde de prendre à la lettre ; le mythe relate parfois des faits ou mentionne des personnages ayant eu une réalité historique ; mais dans ce cas, ces faits ou ces personnages ont été transformés par la légende.

Exemples : Le *mythe* de la grandeur de Napoléon occulte le fait qu'il a laissé la

France en 1815 plus faible et plus pauvre que lorsqu'il l'a prise sous sa domination en 1799 et il oublie la loi du 20 mai 1802 qui a rétabli l'esclavage et la traite des Noirs (abolis définitivement en 1794 par la Convention) dans certaines colonies françaises.

[Voir le mot *Fable*].

Remarques : a) – Le mythe est une évocation relatant des faits ou mentionnant des personnages ayant eu une réalité historique, mais transformés par la légende ; le symbole, au contraire, appartient à la science et il sert à représenter une chose concrète.

b) – Les personnages mythiques ont souvent écrit eux-mêmes leur propre hagiographie ou l'ont suscitée auprès de leurs sympathisants proches.

Exemples : Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) ; Napoléon Bonaparte (1769-1821) ; Georges Clemenceau (1841-1929) ; Winston Churchill (1874-1965) ; Charles De Gaulle (1890-1970).

c) – L'hagiographie de certains personnages mythiques a parfois été réalisée par ceux qui y trouvaient leur intérêt.

Exemples : Jésus de Nazareth (7 av. J.-C. - 30 ap. J.-C.) ; Jeanne d'Arc (1412-1431) ; tous les saints du paradis.

d) – Certains personnages sont devenus des mythes après avoir suscité des émotions très fortes, souvent liées à la peur.

Exemples : Horatio Nelson (1758-1805) ; Napoléon Bonaparte (1769-1821) ; Adolf Hitler (1889-1945).

e) – Le symbole a pour caractère de n'être jamais tout à fait arbitraire.

4 – Évocation d'un fait, de faits, d'une époque, d'un homme ou d'une idée qui détermine le comportement et les règles de pensée d'individus isolés ou d'une communauté (église).

[Voir le mot *Église*].

Remarques : a) – Selon l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926) le **mythe gaulliste** de l'inexistence du régime de Vichy est le plus respectable de tous ceux qui sont nés après la Seconde Guerre Mondiale, mais il n'est pas conforme à ce que lui-même sait de la réalité historique pour avoir vécu cette période entre les âges de 13 ans et 18 ans ; Giscard a assisté à l'arrivée du général De Gaulle à Paris en 1944, à son discours à l'Hôtel de Ville et il dit avoir été traumatisé quand il l'a entendu dire que les Parisiens s'étaient libérés seuls ; il s'est demandé sur le champ pourquoi De Gaulle avait dit cela ; l'expérience qu'il venait de vivre dans Paris au milieu de ses camarades résistants lui prouvait que les Parisiens auraient été écrasés sans l'arrivée des Alliés ; cette affirmation de De Gaulle l'a angoissé ; il a vu se former immédiatement des interprétations inexacts de l'histoire ; Giscard a participé à la libération de Paris et il est ensuite parti avec la Première Armée sur le front ; c'est alors qu'il a vu des résistants se déclarer à l'arrière, que des récits inexacts se sont multipliés, que des carrières brillantes en ont parfois résulté. [Interview publiée par le journal « *Le Monde* » daté du 28 octobre 1997, au moment du procès pour complicité de crimes contre l'humanité commis pendant la Guerre de son ministre du Budget, ancien Préfet de police de Paris sous De Gaulle, Maurice Papon (1910-2007)].

b) – Si l'on en croit le Président Giscard d'Estaing, le **mythe gaulliste** reposerait moitié sur la propagande, moitié sur des « *fakes news* », comme on dit.

c) – Le **mythe du réchauffement climatique** a été introduit dans la grande politique en 1988 par le Premier ministre britannique Margaret Thatcher (1925-2013) pour faire accepter par son opinion publique sa politique de fermeture des mines de charbon au Royaume-Uni, puis dans la politique internationale en 1990 après un discours à la tribune de l'ONU sur le sujet en novembre 1989 ; en 2003,

la même Margaret Thatcher backtracked on her climate advocacy, calling *climate activism* a "*marvelous excuse for supra-national socialism*".

[Voir l'expression *Races (Le mythe des cinq –)*].

5 – Construction purement intellectuelle destinée à inciter à l'action.

Remarques : a) – Le mythe est alors un modèle parfait censé représenter les aspirations fondamentales, les prétendus besoins métaphysiques de l'humanité.

b) – On retrouve les mêmes mythes ou des mythes semblables chez des groupes humains qui n'ont jamais eu de contacts entre eux.

Mythologie : 1 – Ensemble des mythes propres à un peuple, à un pays ou aux adeptes d'une religion.

2 – Histoire des personnages divins du polythéisme.

Remarque : On dit elliptiquement « *la mythologie* » lorsqu'il s'agit des mythologies grecque ou romaine.

3 – Connaissance, explication des mystères et des récits du paganisme.

Remarque : À la différence de la science qui suscite des questions et y répond, la mythologie ne fait que fournir des réponses et n'admet ni les questions ni la contestation.

4 – Science ou explication de la Fable et de ses allégories.

Mytiliculture : 1 – Élevage des moules.

Remarque : La conchyliculture est l'élevage des coquillages en général ; l'ostréculture est l'élevage des huîtres.

2 – L'élevage des moules se fait :

i) soit sur des rangées de pieux généralement en chêne enfoncés verticalement dans le fond de la mer dans des parages de peu de profondeur (un ensemble de ces pieux disposés en deux lignes légèrement convergentes s'appelle un *bouchot*) ; les moules ainsi élevées sont dites « moules de bouchots ».

Les bouchots découvrent en grande partie ou complètement à marée basse, selon l'âge de la lune.

ii) soit sur des cordes verticales suspendues à des longs cordages horizontaux maintenus à la surface de la mer grâce à des flotteurs (un groupe de ces cordages, habituellement parallèles, constitue une zone de *filières*) ; les moules ainsi élevées sont dites « moules de filières ».

Remarque : Comme les écluses à poissons autour des îles de Ré ou d'Oleron, et comme d'autres pêcheries, les filières à moules du Pertuis Breton ou du Pertuis d'Antioche représentent des dangers pour la navigation, notamment dans la brume ; leur balisage est assez relâché et, de nuit, assez peu visible devant les feux de terre.

Mytiliculture en baie de l'Aiguillon : 1 – La légende attribue à l'Irlandais Patrick Walton, qui fit naufrage au XI^{ème} siècle à une demi-lieue d'Esnandes, le début de la culture des moules dans la baie de l'Aiguillon.

2 – Pour se nourrir, Patrick Walton aurait planté des pieux au milieu des vases de l'estuaire de la Sèvre Niortaise (baie de l'Aiguillon) pour y fixer des filets, afin d'attraper les oiseaux qui volent de nuit au ras de l'eau.

Remarques : a) – Le nom de ce type de filets, *allouret*, aurait été formé à partir des mots anglais « *allow* » qui signifie *nuit* et « *ret* » qui signifie *filet*.

b) – Walton fabriqua un *acon* pour tendre ses filets ; l'*acon* est une sorte de toue longue de 2 à 3 mètres, large de 50 centimètres, que l'on fait glisser sur la vase ; pour le diriger, on s'agenouille dans l'*acon* sur une jambe en laissant l'autre, chaussée d'une longue botte, en dehors du bateau pour servir à la fois de pigouille et de gouvernail.

c) – On dit *acon* ou *pousse-pied* ; en réalité, l'*acon* ne fait qu'effleurer la vase en

laissant une trace à la surface de la vase, laissant transparaître un peu d'eau.

d) – Le pauvre Walton n'aurait pas eu beaucoup de succès avec ses filets pour attraper des oiseaux.

e) – Mais du frai de moules se fixa sur ces allourets lorsqu'ils étaient immergés à marée haute ; les coquillages issus de ce frai grossissaient lorsqu'ils étaient dans l'eau et ils restaient accrochés aux filets quand ils étaient sortis de l'eau avec le baissant.

f) – Les moules qui s'étaient accrochées aux allourets grossissaient davantage que celles que l'on pouvait ramasser sur le littoral et elles étaient de meilleure qualité organoleptique, comme on dit aujourd'hui (aspect visuel et goût).

3 – C'est ce Patrick Walton qui aurait eu l'idée d'élever des moules sur des bouchots dans l'estuaire de la Sèvre Niortaise, afin d'obtenir des moules de culture de qualité supérieure ; de nombreux bouchots sont encore aujourd'hui exploités par les mytiliculteurs de Charron, d'Esnandes et d'autres communes littorales.

Remarques : **a)** – Un bouchot forme une sorte de triangle isocèle d'angle au sommet très aigu ; les deux côtés égaux ont une longueur qui varie entre 200 m et 1 km.

b) – Chacun des deux côtés du bouchot est constitué de nombreux pieux enfoncés dans la vase en ligne droite ; les pieux ont environ 3 mètres de hauteur ; ils sont espacés de 2 mètres en deux mètres ; les pieux sont reliés entre eux par des fascines formant des clayonnages.

c) – Le frai des moules vient spontanément se fixer sur les fascines.

d) – Le mot bouchot aurait été formé à partir des mots anglais « *bout* » qui signifie *clôture* et « *choat* » qui signifie *bois*.

e) – Les deux lignes de pieux sont assez écartées l'une de l'autre du côté de la rivière (à l'amont) et elles se rejoignent presque du côté du large (à l'aval).

f) – L'extrémité la plus étroite du bouchot, située à l'aval (vers le large) est fermée par un filet qui arrête les poissons pendant le reflux de la mer (jusant). [Voir le mot *Bouchot*].

g) – Le bouchot est ainsi à la fois un parc à moules et une pêcherie.

h) – Les exploitants des bouchots sont appelés des *bouchoteurs*.

3 – Les petites moules écloses au printemps portent le nom de *semences* ; elles ne sont guère plus grosses que des lentilles jusqu'à fin mai ; à partir de cette époque, elles grossissent rapidement et en juillet elles atteignent la taille d'un haricot, elles prennent le nom de *renouvellement* et peuvent être transplantées.

Remarques : **a)** – Pour transplanter les petites moules, on les détache, au bas d'eau, des clayonnages les plus au large et on les place dans des poches faites de vieux filets que l'on fixe sur des clayonnages moins avancés en mer ; les jeunes moules se répandent tout autour de la poche et s'attachent à l'aide de filaments appelés *byssus*.

b) – À mesure que les moules grossissent, on les éclaircit pour leur donner plus d'espace et on les repique de plus en plus près du rivage.

c) – On plante sur les pieux les plus près du rivage les moules qui ont atteint la taille marchande, c'est-à-dire vendable.

d) – C'est là que se fait la récolte.

Nabab : En Inde, les nababs étaient des sortes de princes supérieurs aux nobles ; l'empereur mogol leur conférait une grande puissance civile et militaire ; ils avaient le droit de battre monnaie, de lever des troupes, etc.

Remarque : L'Empereur, pour honorer Dupleix, qui était le gouverneur français de Pondichéry, le créa Nabab ; il lui fit présent d'un territoire qui devint sa Nababie.

Nababie : **1** – La dignité de Nabab.

2 – Le territoire soumis à sa puissance.

Nabi : Personnage exalté, par référence aux prétendus prophètes qui, selon la Bible, se manifestèrent à l'époque du juge et prophète Samuel et des deux premiers rois d'Israël (Saül et David).

Nable (en anglais « *boat's dale* ») : Trou percé de part en part dans le fond d'une embarcation ou au plus bas d'un compartiment d'un bateau et permettant, quand le bateau est au sec, de vider complètement par gravité cette embarcation ou ce compartiment de l'eau ou des effluents qui peuvent s'y trouver.

Remarques : **a)** – Avant de remettre l'embarcation ou le navire à l'eau, on bouche ces nables au moyen de bouchons habituellement vissés dans les nables et appelés « *tapons de nables* » ou « *bouchons de nables* ».

b) – On bouche également le nable lorsqu'une embarcation en bois est sortie de l'eau si l'on désire verser de l'eau au dedans pour empêcher les bordages de trop se retirer en séchant.

Nabot (en anglais « *manille* ») : Sorte d'anneau qui sert à lier les différentes parties d'un câble-chaîne.

NACA : **1** – Acronyme de l'organisme américain *National Advisory Committee for Aeronautics* fondé en mars 1915 dans le but de coordonner la recherche en aéronautique.

2 – Le NACA étudia les performances d'un grand nombre de profils aérodynamiques.

3 – Le NACA est devenu la NASA en octobre 1958.

Remarque : Un très grand nombre de profils ont été étudiés par le NACA dans des souffleries, entre les deux guerres, dans les mêmes conditions de Reynolds que des ailes d'hélices marines dans l'eau et les résultats de ces études sont parfois transposables aux hélices de navires.

Nacarat : Qui est d'un rouge clair, entre le rouge-cerise et le rose.

Remarque : Le nacarat tire sur le rouge de la nacre de perle.

Nacelle : Espèce de petit bateau qui n'a ni mâât ni voile.

Exemples : Nacelle de pêcheur ; il passa l'eau dans une nacelle.

Nacre : Coquille lisse d'une couleur mêlée d'argent et d'un rouge tendre, au-dedans de laquelle se trouvent ordinairement les perles.

Nadir (en anglais « *nadir* ») : **1** – Point où la verticale prolongée dans la direction des jambes d'un observateur debout touche le globe terrestre.

Remarque : Le mot *nadir* est tiré de l'arabe.

2 – En parlant de l'horizon rationnel d'un lieu, le nadir est le point inférieur d'une ligne droite qui serait perpendiculaire à cet horizon et qui passerait par son centre.

Remarque : L'opposé du nadir est le *zénith*.

NAG : Acronyme de *noyau actif de galaxie*.

Remarque : Un *noyau actif de galaxie* est beaucoup plus lumineux que la galaxie qui l'héberge.

Nage (en anglais « *rowing* ») : **1** – Action exercée par des chaloupiers ou des canotiers sur les avirons d'une embarcation pour lui donner de la vitesse.

Remarques : **a)** – Il y a deux sortes de nage :

i) avec les avirons montés en pointe, ou

ii) avec les avirons montés à couple.

b) – Les bancs de nage sont les bancs sur lesquels les chaloupiers ou les canotiers sont assis.

c) – S'il s'agit d'un bateau ponté ou d'un navire mis en mouvement par des avirons, on ne se sert pas du mot *nage*, mais on dit que ce bateau ou ce navire va

à l'aviron.

2 – L'expression *à la nage* signifie *en nageant*.

Exemples : Il passa la rivière *à la nage* ; il s'est sauvé *à la nage*.

Remarques : **a)** – On dit « *à nage pataud* » en parlant d'un chien qu'on a jeté à l'eau.

b) – On dit par plaisanterie d'un homme qui est tombé dans l'eau et qui se débat pour en sortir, le voilà *à nage pataud*.

3 – [*Familier*] On dit qu'un homme, qu'un cheval est en nage, tout en nage, pour dire, qu'il est tout trempé, tout mouillé de sueur.

Nageoire : Cette partie du poisson qui est faite en forme d'aileron et qui lui sert à nager.

Exemple : Les nageoires d'un bar.

Nager : **1** – Agir sur les avirons d'une embarcation, ou sur les rames d'un navire, pour lui donner de la vitesse (en anglais « *to row* »).

Remarques : Les ordres du patron de l'embarcation sont :

i) « *Nager partout* » se dit lorsque tous les nageurs agissent dans le même sens.

ii) « *Nager tribord* » lorsque ceux dont les avirons sont à tribord agissent seuls.

iii) « *Nager bâbord* » lorsque ceux dont les avirons sont à bâbord agissent seuls.

iv) « *Nager ensemble* » lorsque l'action des nageurs est simultanée.

v) « *Nager de long* » lorsque, en nageant, on fait parcourir le plus grand espace possible à la pelle de l'aviron.

vi) « *Nager à l'embellie* », « *nager à la lame* » lorsque l'on profite des moments favorables entre deux fortes lames pour opérer le plus d'effort.

vii) « *Nager à culer* » lorsqu'on scie avec les avirons, c'est-à-dire que leur effet consiste à faire marcher par la poupe.

b) – Si l'impulsion est produite sur une embarcation par l'effet d'un seul aviron placé et agissant immédiatement à l'arrière de cette embarcation, on ne se sert pas du verbe *nager* pour exprimer cette action, mais du verbe *godiller*.

c) – « *Nager un navire* » c'est lui donner un mouvement au moyen d'embarcations mues par des avirons qui entraînent ce navire à la remorque derrière elles.

2 – Soutenir son propre corps et avancer dans l'eau au moyen de mouvements coordonnés des bras et des jambes (en anglais « *to swim* »).

Nageur (en anglais « *rower* ») : Se dit d'un rameur, c'est-à-dire d'un homme maniant un aviron pour imprimer un mouvement à une embarcation au moyen de cet aviron.

Remarques : **a)** – Dans une embarcation, les nageurs sont assis sur des bancs transversaux dits *bancs de nage* ; ils ont les pieds appuyés sur des barres en bois transversales appelées *marche-pieds*.

b) – Le visage des nageurs est tourné vers la poupe de l'embarcation.

c) – Les nageurs agissent sur leurs avirons d'abord en étendant leurs bras devant eux : ils plongent ensuite les pelles des avirons dans l'eau par le tranchant, jusqu'à ce qu'elles soient cachées sous la surface et alors ils font effort en ramenant leurs bras à eux, les pelles des avirons restant à peu près verticales sous la surface de l'eau.

d) – Les pelles des avirons sont tenues à plat hors de l'eau lorsque les nageurs étendent de nouveau leurs bras devant eux pour commencer un autre temps de nage.

Naguère : Il y a peu de temps ; depuis peu.

[Voir les mots *Jadis* et *Autrefois*].

Naïade : Divinité que les Anciens croyaient présider aux fontaines et aux rivières.

Exemple : La plus belle des Naïades.

Naïf : **1** – Naturel, sans fard, sans artifice.

Exemple : Une beauté naïve.

Remarque : En ce sens, il n'est guère d'usage qu'en poésie et en style poétique.

2 – Qui représente bien la vérité, qui imite bien la nature.

Exemple : Une peinture naïve.

3 – Qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié.

Exemple : Il a des manières naïves et agréables.

4 – Quand il se dit d'une personne, il signifie « *qui dit sa pensée ingénument et sans détour* ».

Exemple : C'est l'homme le plus naïf du monde.

5 – Il se dit quelquefois en parlant des défauts et signifie *qui est trop ingénu dans sa simplicité*.

Exemple : Un amour-propre naïf ; une vanité naïve.

Naïveté : **1** – Ingénuité, simplicité d'une personne qui laisse voir ses opinions et ses sentiments à découvert.

Exemples : La naïveté des paysans ; la naïveté d'un jeune enfant.

2 – Il se prend aussi pour cette grâce et cette simplicité naturelle avec laquelle une chose est exprimée, ou représentée selon la vérité et la vraisemblance.

Exemple : Cela est dépeint avec une naïveté et une vérité admirables.

3 – Il signifie aussi une simplicité naïve.

Exemple : Excusez la naïveté de ce garçon.

4 – Il se dit encore des propos ou expressions qui échappent par ignorance.

Exemple : Les jeunes personnes sont sujettes à dire des naïvetés.

Nano : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻⁹ fois** cette unité (*symbole* : **n**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Nanomatériau : Matériau employé sous la forme de nanoparticules.

[Voir le mot *Nanoparticule*].

Nanoparticule : Particule matérielle dont le diamètre nominal est inférieur à 10⁻⁷ mètre, soit 100 nm.

Remarques : **a)** – Les nanoparticules, dont l'emploi est de plus en plus fréquent et qui permettent d'obtenir des résultats époustouflants dans des domaines variés, est un danger potentiel très préoccupant pour la santé humaine et une source de pollution pour l'environnement, sans que tous les périls qu'elles peuvent générer ne soient encore clairement identifiés.

b) – Les propriétés physiques et chimiques des nanoparticules diffèrent de celles des mêmes matériaux en quantités pondérales.

c) – Des molécules toxiques et génotoxiques à doses pondérables peuvent se montrer aussi toxiques et génotoxiques et parfois davantage, sous la forme nanoparticulaire ; on sait maintenant que ce n'est pas toujours la quantité qui fait le poison.

d) – Des nanoparticules de *dioxyde de titane* TiO₂ (code E171) sont employées couramment comme colorant dans les desserts glacés ou pour faire briller les bonbons et autres confiseries.

e) – Selon l'*Institut national de la recherche agronomique* (INRA) des rats soumis à une exposition orale au dioxyde de titane ont développé des lésions

précancéreuses du côlon chez 40 pour 100 des animaux exposés ; chez l'animal, le dioxyde de titane pénètre la paroi de l'intestin, franchit la barrière intestinale, passe dans le sang et se retrouve dans l'organisme, notamment dans le foie ; des rats ayant absorbé la fraction nanoparticulaire de l'additif E171 (dioxyde de titane) ont souffert de troubles du système immunitaire avec inflammation de la muqueuse du côlon ; tous ces résultats ont été publiés dans *Scientific Reports* le 20 janvier 2017.

f) – En *Europe*, la présence de nanoparticules utilisées comme ingrédients dans l'alimentation nécessite un étiquetage informatif depuis le 13 décembre 2014 (règlement 1169/2011, modifié, du *Parlement européen* concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, dit *règlement sur l'étiquetage*).

g) – En *France*, la *Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes* (DGCCRF) a publié en novembre 2017 un compte-rendu partiel de sa première campagne d'analyses sur les nano-ingrédients alimentaires, qui confirme que l'on trouve des structures nanoparticulaires dans de nombreux aliments sans que l'étiquetage ne mentionne leur présence.

Nantir : 1 – Donner des gages pour assurance d'une dette.

Exemple : Cet homme ne prête point si on ne le nantit pas auparavant.

2 – [*Familier*] Se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution.

Exemple : Je me suis nanti d'un bon manteau contre la pluie.

Remarque : On dit ainsi cet homme a perdu sa place, mais il s'est bien nanti.

Nantissement : Ce que l'on donne à un créancier pour sûreté de son dû.

Remarque : On appelait pays de nantissement un lieu où la coutume voulait que pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fasse inscrire sa créance sur le registre public.

Napalm : Agent incendiaire fait d'essence gélifiée, inventé à l'Université Harvard (USA) en juillet 1942 par le chimiste américain Louis Frederick Fieser (1899-1977) utilisé par l'US Army dans des lance-flammes ou pour faire des bombes employées par l'US Air Force ; le napalm est une arme chimique aujourd'hui interdite.

Remarques : **a)** – Lors de l'explosion d'une bombe au napalm, l'essence gélifiée se pulvérise en gouttelettes ardentes qui adhèrent aux vêtements, aux corps, au matériel et les font brûler.

b) – Le napalm brûle à haute température et il entraîne par contact des blessures extrêmement graves, en général des brûlures de troisième et quatrième degrés.

c) – La combustion du napalm dégage du monoxyde de carbone (CO), un poison mortel qui atteint les personnes se trouvant en plein air comme celles qui sont dans les bâtiments proches.

d) – Le napalm a été l'une des armes les plus puissantes utilisées contre les Japonais dans le Pacifique pendant la Seconde Guerre Mondiale, puis en Corée (1950-1953) et jusqu'en 1973 au Viet-Nam.

e) – Le bombardement de Tokyo le 9 mars 1945 fit 84 000 morts et 90 000 blessés dans la population civile.

f) – Le général français Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952), haut commissaire commandant en chef en Indochine et commandant en chef du corps expéditionnaire français en Extrême-Orient de décembre 1950 à novembre 1951, a donné l'ordre d'utiliser le napalm en janvier 1951 à Vĩnh Yên au Tonkin, dans le delta du Fleuve Rouge, contre les combattants viet-minhs du général vietnamien Vo Nguyễn Giap (1911-2013).

Le napalm avait déjà été utilisé en Indochine en février 1950 à Pho Lu ; il le sera encore en décembre 1951 - janvier 1952 à la bataille de la Rivière Noire puis à Diên Biên Phu (novembre 1953 - 7 mai 1954).

g) – En Algérie, le napalm fut utilisé en décembre 1954 pour l'opération Aloès, en janvier 1955 pour l'opération Véronique, pour l'opération Ariane et surtout du 6 février 1959 au 6 avril 1961 pour l'exécution du plan Challe.

h) – En Tunisie, l'armée française a utilisé le napalm le 22 juillet 1961 contre des civils tunisiens dans une zone urbanisée de Bizerte.

i) – La France est, depuis 1993, partie à la Convention du 10 avril 1981 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, entrée en vigueur le 29 avril 1997.

j) – Le mot *napalm* est issu de la contraction des mots *naphtalène* et *palmitate*.

Napée : [*Dans la mythologie romaine*] Divinité inférieure de sexe féminin, qui réside dans les vallons boisés.

Remarques : **a)** – Le latin *Nāpæa* désigne les nymphes des bois et des vallées.

b) – Le latin *Nāpæa* est tiré du grec *ναπαῖα* qui signifie « *qui réside dans les vallons boisés* ».

Napier (John –) : Voir *Neper (Jean –)*.

Naphte : Espèce particulière de *bitume*, très volatil et très inflammable, dont on faisait autrefois certaine sorte de feux d'artifice qu'on appelait *feux grégeois* et qu'on ne pouvait éteindre avec l'eau.

Napoléon Bonaparte : **1** – Napoléon Bonaparte (1769-1821), de son vrai nom *Napoléon Buonaparte* fut un général français d'origine génoise, né à Ajaccio en Corse ; ce fut un petit dictateur (5 pieds et 2 pouces) raciste et sanguinaire ; il réussit à prendre le pouvoir en France par la corruption et les intrigues et il provoqua la mort et la désolation dans toute l'Europe continentale, de Gibraltar à Moscou.

Remarques : **a)** – Napoléon est né français le 15 août 1769, neuf mois après que la République de Gênes eut cédé à la France l'exercice de fait de la souveraineté (et non la souveraineté de droit) sur la Corse par un Traité signé le 15 mai 1768 à Versailles, afin d'y rétablir l'ordre et la tranquillité ; selon les termes du traité, la France se chargeait de pacifier l'île et elle pourrait garder la souveraineté sur la Corse si, au bout de 10 ans, la République de Gênes ne remboursait pas les dépenses militaires et administratives que la France engageait dans l'île, d'une valeur annuelle d'environ 200 000 livres tournois.

b) – Aucun traité définitif de cession de la souveraineté sur la Corse n'a jamais été signé par la République de Gênes ; au contraire, la République de Gênes a demandé par deux fois à l'exécutif français la rétrocession de la Corse, contre le paiement de trente millions de livres tournois en compensation des sommes investies par la France.

c) – La Corse a été réunie à la France par un décret adopté par l'Assemblée nationale constituante le 30 novembre 1789 et sanctionné par Louis XVI (1754-1793) par une lettre patente de janvier 1790, malgré les protestations de la République de Gênes.

d) – Napoléon Bonaparte et de nombreux autres Corses firent une carrière dans les armées françaises ; depuis plus de deux siècles, les Corses, les Bretons et les Antillais seront largement représentés dans les administrations françaises ou des entreprises qui leur offrent des emplois loin de chez eux (armée, compagnies républicaines de Sécurité, douanes, Marine militaire, marine marchande).

e) – Acteur cabotin d'un long et macabre jeu de rôles, Napoléon Bonaparte créa à bon compte un certain nombre de hochets, notamment la Légion d'honneur qu'il distribua à ceux qui pouvaient lui être utiles, à ceux qui lui avaient été utiles et pouvaient le redevenir, ou à ceux dont il voulait acheter les consciences.

f) – Napoléon Bonaparte a réussi à surmonter ses opinions personnelles afin de gagner des partisans pour les utiliser à son profit.

2 – Après s'être couronné et après avoir couronné son épouse du moment, Joséphine de Beauharnais (1763-1814) Napoléon Bonaparte se fit *sacrer* empereur des Français par le pape Pie VII (1742-1823) le 2 décembre 1804 en l'église cathédrale Notre-Dame de Paris.

[Voir le mot *Sacrer*].

Remarque : Après que le sénatus-consulte du 4 mai 1804 eut proclamé le consul à vie Napoléon Bonaparte, empereur des Français sous le nom de Napoléon 1er, le peuple français plébiscita l'hérédité de la dignité impériale par 3 521 675 votes favorables sur 3 524 254 suffrages exprimés !

3 – Général efficace et compétent, Napoléon Bonaparte remporta de nombreuses batailles contre les armées de la plupart des autres États européens ; il est connu pour avoir fait assassiner des soldats ennemis qui s'étaient rendus, ou pour avoir livré des villes, après qu'elles s'étaient rendues et qu'elles avaient déposé les armes, au pillage de ses soldats (Jaffa, en Palestine, est la plus célèbre des villes que le général Bonaparte livra au pillage et aux violences de ses soldats ; il y fit fusiller les soldats turcs qui avaient déposé les armes et qui s'étaient constitués prisonniers parce qu'il n'avait pas la possibilité de les emmener avec lui pour le reste de sa campagne).

Remarques : **a)** – Le trait le plus spectaculaire du génie napoléonien fut le pouvoir de découvrir, invariablement, derrière les signes, les réalités ; une idée n'a de valeur que comme une image ou un raccourci représentant des faits concrets.

b) – N'ayant pas de but à atteindre, mais cherchant uniquement l'enrichissement personnel et la gloire, un maximum de gloire, il ne pouvait être arrêté dans sa fuite en avant que par une défaite totale.

c) – Ses principales défaites sur mer furent Aboukir (1er et 2 août 1801) et Trafalgar (21 octobre 1805).

d) – Sa première défaite personnelle sur terre fut Vertières (18 novembre 1803) et la dernière est Waterloo (18 juin 1815).

[Voir les mots *Aboukir*, *Trafalgar*, *Vertières*, *Waterloo*, *De Gaulle*].

4 – Selon l'expression consacrée, Napoléon Bonaparte ne possédait *que ses bottes et son manteau* lorsqu'il s'est marié, mais il est rapidement devenu, lui-même et chaque membre de sa famille, immensément riche en pratiquant le pillage systématique des contrées opulentes qu'il avait conquises au nom de la France ; il attribua aux uns et aux autres de ses proches une partie des biens saisis et des bénéfices accaparés, une autre partie servit à payer ses soldats, le reste allant dans les caisses de l'État.

Remarques : **a)** – Lorsqu'il partit pour l'île de Sainte-Hélène dans l'Atlantique Sud, il laissa la France à peu près dans les frontières où il l'avait trouvée en arrivant mais appauvrie, privée d'un grand nombre d'hommes tués à la guerre et souffrant d'un grave déficit démographique dû à l'absence des pères de famille.

b) – Le génie de Talleyrand (1754-1838) put obtenir du Congrès de Vienne (18 septembre 1814 - 9 juin 1815) que la France continuât à être considérée en Europe comme une grande puissance lorsqu'elle revint, comme avant la Révolution ou à peu près, sous la domination des Bourbons.

c) – Selon des tests ADN réalisés en 2014, l'empereur Napoléon III qui naquit le 20 avril 1808 de la reine Hortense (épouse du frère de Napoléon Bonaparte) ne serait pas apparenté par les hommes à Napoléon 1er.

5 – Napoléon Bonaparte était résolument esclavagiste.

Remarques : **a)** – L'esclavage des noirs avait été aboli dans les colonies françaises par la Convention Nationale le 16 pluviôse de l'an II (décret n°2262 du 4 février 1794).

b) – Bonaparte fit rétablir l'esclavage en Amérique et dans l'Océan Indien, ainsi que la traite des Noirs entre l'Afrique et les colonies d'Amérique : Napoléon Bonaparte entendait favoriser le commerce entre la métropole et les colonies américaines et rendre leur prospérité aux villes portuaires qui avaient vécu jusqu'à la Révolution grâce à l'exploitation des colonies avec des esclaves originaires d'Afrique.

c) – Par le décret-loi du 20 mai 1802 relatif à la traite des noirs et au régime des colonies, Bonaparte asservit à nouveau 750 000 citoyens français : il s'agissait d'anciens esclaves noirs qui avaient été déclarés officiellement citoyens français libres par la Convention.

d) – Bonaparte fit exterminer sauvagement (noyade, gazage, pendaison, strangulation, torture, etc.) des dizaines de milliers d'habitants des colonies d'Amérique (notamment en Guadeloupe) qui avaient refusé de redevenir esclaves.

e) – La réduction en esclavage et la déportation des populations civiles constituent des *crimes contre l'humanité* imprescriptibles (loi 2001-434 du 2 mai 2001, dite *loi Taubira*) : la décence demanderait que l'on débaptise la Place Napoléon de La Roche-sur-Yon, le navire de la SNCM du même nom et partout en France, tout ce qui rappelle la mémoire de Napoléon 1er en vue de lui faire honneur.

6 – Comme d'autres criminels connus favorablement (Jules César, Winston Churchill, etc.) Napoléon a réussi, par ses propres écrits et par les écrits de ceux qu'il a compromis ou qu'il a subjugués, à imposer à une postérité peu curieuse une légende flatteuse pour lui.

Remarque : Certains en France, en Angleterre ou ailleurs, n'hésitent pas à glorifier Napoléon Bonaparte et à le donner en exemple.

7 – Le Président américain *Dwight Eisenhower* (1890-1969), nommé en 1942 commandant en chef des forces américaines en Europe, ancien général en chef des forces armées anglo-américaines qui débarquèrent en Afrique du Nord en novembre 1942 (opération Torch) sur le continent européen (Sicile et Italie en 1943, Normandie en 1944) et qui, avec l'Armée Rouge, amenèrent l'armée allemande à capituler le 7 juin 1945 à Reims, le 8 juin à Berlin-Karlshorst (9 juin, heure de Moscou), faisait remarquer que la réputation de brillant stratège qu'avait Napoléon Bonaparte subissait une sorte d'éclipse quand on considérait qu'il avait presque toujours combattu contre des coalitions et par suite, contre des commandements divisés et des intérêts multiples.

Remarques : **a)** – Les seules exceptions furent la campagne d'Espagne et la bataille de Waterloo où les combats ont été menés par l'Anglais Arthur Wellesley, 1er comte, ensuite marquis puis duc de *Wellington* (1769-1852) seul ou avec une coalition placée sous son autorité : dans les deux cas, l'Angleterre gagna (et les Français furent vaincus).

b) – On donne couragement comme explications à ces défaites, afin d'excuser Napoléon et pour ne pas ternir sa réputation de génial militaire, qu'en Espagne (de 1808 à 1813) il n'était pas présent en personne et qu'à Waterloo (18 juin 1815) il avait des problèmes de santé.

Napier : Voir *Néper*.

Nappe : **1** – Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas.

Remarques : **a)** – On dit aussi nappe de cuisine, nappe d'office, nappe de buffet.

b) – On dit « *la nappe est toujours mise dans cette maison* » pour dire qu'on y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne.

c) – On dit « *mettre la nappe* » pour dire recevoir des gens chez soi à dîner ou à souper.

2 – On appelle *nappe d'eau* une chute d'eau qui tombe en manière de nappe.

Naqueter : [*Vielli et familier*] Attendre servilement à la porte de quelqu'un.

Exemple : Il a naqueté longtemps.

Remarque : Naqueter vient de naquet, vieux mot qui signifiait *pauvre valet*.

Narcisse : [*Familier*] En parlant d'un homme amoureux de sa figure, on dit que c'est un beau Narcisse.

Remarques : **a)** – Dans la mythologie grecque, le chasseur *Narcisse* est devenu amoureux exclusif de son reflet dans l'eau d'une source ; désespéré par cet amour sans espoir, il se suicida en plongeant un poignard dans sa poitrine ; son sang qui s'écoulait sur la terre fut changé en la fleur blanche et rouge qui porte son nom.

b) – On cultive la plante appelée *narcisse* dans les jardins, à cause de la beauté de sa fleur.

c) – *Jonquille* et *narcisse* sont les noms vernaculaires employés pour désigner toutes les plantes des espèces du genre *Narcissus*, appartenant à la famille des *Amaryllidaceæ*, dans l'ordre des *Asparagales*.

Narcissisme : **1** – Admiration outrancière de soi-même.

Remarques : **a)** – Le personnage masculin de la mythologie grecque *Narcisse* (en grec *Νάρκισσος*) a été chanté par le poète latin Ovide (43 avant J.-C. - 18 après J.-C.) dans *les Métamorphoses*.

b) – D'une grande beauté et d'un caractère fier, insensible à l'amour des autres, Narcisse repoussa de nombreux prétendants ou prétendantes.

c) – Narcisse tomba amoureux du reflet de son image qu'il aperçut dans l'eau d'une source, alors qu'il s'abreuvait à une source après une dure journée de chasse.

d) – Désespéré de ne jamais réussir à saisir sa propre image, Narcisse finit par mourir de cette passion qu'il ne put assouvir.

e) – Après qu'il eut plongé un poignard dans sa poitrine, son sang s'écoula sur la terre et aussitôt surgit un narcisse blanc à corolle rouge.

f) – Ce mythe peut être à l'origine de l'appellation de cette fleur du printemps.

g) – Certains prétendent, comme le Grec Pausanias (II^{ème} siècle avant J.-C.), que cette fleur à bulbe d'origine persane portait ce nom avant la naissance du héros grec Narcisse.

2 – Le *narcissisme* est un concentré d'égotisme, d'égoïsme et d'égoïsme.

[Voir ces mots].

Narcotique : Qui assouplit.

Exemple : Remède narcotique.

Narguer : Braver avec mépris.

Narguilé : **1** – Pipe orientale dont la fumée après avoir traversé un vase rempli d'eau parfumée est aspirée par le fumeur au moyen d'un long tuyau flexible, parfois terminé par un bout d'ambre.

2 – *Narguilé* est le nom que les scaphandriers donnent au tube souple qui les relie à la surface et qui leur fournit l'air dont ils ont besoin pour respirer au fond de l'eau.

Narquois : Homme fin, subtil, rusé et qui se plaît à tromper les autres.

Narration : Récit historique ou oratoire.

Exemples : Cicéron, Démosthène, excellaient dans la narration.

Narrer : Raconter.

Exemple : L'une des premières qualités d'un historien est de bien narrer.

Narval : **1** – Cétacé encore appelé *narwal* ou *licorne de mer*.

2 – Les narvals mâles portent une grande dent en ivoire en forme de rostre.

3 – Les narvals n'étaient capturés, au XIX^{ème} siècle, qu'occasionnellement ; ils

avaient une nage trop rapide pour être recherchés systématiquement.

4 – Les narvals peuvent représenter des périls mortels pour les petits navires naviguant en pleine mer.

Exemple : Le grand-père paternel du poète français Victor Hugo (1802-1885), Jean-François Trébuchet (1731-1783), était en mer en plein Océan Atlantique, le 25 mai 1772 à bord de la « Sèvre » qu'il commandait, lorsque, en pleine nuit, le navire fut attaqué par un narval, cétacé des mers du Nord, appelé aussi licorne de la mer ; de son espadon, le narval perça à deux reprises les flancs du bâtiment qui fut un moment un moment en péril de couler ; aidé par les marins du navire anglais « Anna », le capitaine Jean-François Trébuchet parvint à maîtriser la double voie d'eau causé par le cétacé.

« Parti de Saint-Marc, Ile Saint-Domingue, le 17 mai 1772, Jean-François Trébuchet qui commandait le navire « La Sèvre » de Nantes, sentit le 25 du même mois, à 11 heures du soir, par 25° de latitude Nord et 302° 37' de longitude (par rapport au méridien de Ténériffe, Îles Canaries) une secousse qui lui fit croire, ainsi qu'à son Équipage, que son navire avait touché sur quelque vigie.

Aussitôt, il sonda à la poupe et trouva beaucoup d'eau, ce qui causa une alarme générale.

Le jour venu, on examina le dehors du navire et l'on aperçut du côté du bâbord un poisson monstrueux, qui paraissait avoir 30 à 40 pieds de long, attaché au corps du navire à quelques pieds au-dessus de la quille.

Sans perdre de temps, le capitaine Trébuchet fit saisir ce poisson avec un fort cordage, sur lequel on frappa un palan et il fit virer dessus par 30 hommes ; mais, quelque effort que l'on fit, on ne put réussir à l'arracher.

Alors le capitaine prit le parti d'arriver sur un navire qu'il avait sous le vent à la distance de 3 lieues, en lui faisant signal d'incommodité ; il s'approcha de lui et le reconnut pour Anglais.

Le capitaine anglais Smith, commandant le navire « Anna », répondit à ses désirs en lui envoyant un canot de 3 hommes.

On cintra le poisson et on travailla de nouveau à virer dessus avec une partie des gens de l'équipage, l'autre étant occupée à pomper sans relâche l'eau qui entrait vivement par l'endroit où l'animal était attaché.

Il fallut cependant abandonner la pompe pour mettre tout le monde sur les palans et enfin, on réussit à rompre le poisson au ras du corps du navire.

Cette opération terminée, on s'aperçut que le navire ne faisait plus autant d'eau.

Néanmoins, le capitaine Trébuchet, ayant 30 passagers à son bord, craignait que la voie d'eau n'augmentât et ne mit son navire en danger de périr ; mais le capitaine Smith s'offrit de lui-même de l'observer d'assez près pour le secourir, s'il était besoin et même de l'accompagner jusqu'à Nantes.

Lorsque le jour parut, le monstre n'était plus qu'une masse informe, déjà déchirée par les requins qui l'entouraient ; on n'osa même pas faire descendre des plongeurs pour visiter la voie d'eau, de crainte qu'ils ne fussent dévorés.

Le lendemain, les plongeurs descendirent et constatèrent que le navire était percé à 4 pieds au-dessus de la quille.

Le trou était bouché par une espèce de corne.

On remplit de boules de suif, mêlées de cendre, le vide de cette corne.

La voie d'eau diminua alors et le capitaine Trébuchet, rassuré alors, engagea le capitaine anglais Smith à faire route pour sa destination.

Après la décharge du navire « La Sèvre », on trouva cette corne qui avait 32 pouces de longueur et 6 ½ de circonférence au gros bout. »

Narvik 1940 : 1 – Confrontation armée entre l'Allemagne et les alliés franco-anglais, visant à permettre (pour l'Allemagne) ou à interdire (pour la France et l'Angleterre) l'accès des Allemands au minerai de fer suédois.

Remarques : a) – Le minerai de fer suédois était nécessaire à l'effort de guerre allemand.

b) – Le minerai de fer suédois pouvait être exporté, en été, de Suède en Allemagne directement par la Mer Baltique mais, en hiver, lorsque la Mer Baltique était prise par les glaces, le fer suédois devait passer par les ports norvégiens de la Mer du Nord qui étaient toujours libres de glace, notamment par Narvik.

c) – Les Allemands apprirent, en janvier 1940, l'existence de plans franco-anglais d'occupation de la Norvège en vue de leur couper la route du fer suédois ; les Allemands retardèrent jusqu'au 10 mai 1940 le début de leur offensive contre les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et la France afin de sécuriser d'abord leurs approvisionnements en fer.

d) – L'Angleterre, suivie de la France, avaient déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

2 – Les Allemands débarquèrent en Norvège les 8 et 9 avril 1940, sans opposition.

3 – Un corps expéditionnaire franco-britannique débarqua à Namsos, en Norvège, le 19 mai 1940 afin d'occuper Narvik et d'empêcher les Allemands de charger le fer suédois dans ce port.

Remarques : a) – Narvik fut pris par les alliés franco-britanniques le 28 mai 1940.

b) – Le Président du Conseil français Paul Reynaud (1878-1966) déclara aussitôt au Sénat : « *La route permanente du fer est définitivement coupée* ».

c) – Le corps expéditionnaire franco-britannique rembarqua le 8 juin 1940 en raison du succès de l'offensive allemande en France ; les troupes allemandes atteignirent la Seine à Rouen le 9 juin 1940 et Paris, déclarée ville ouverte, tomba sans combattre le 14 juin 1940, Brest le 20 juin, La Rochelle le 23 juin, Bordeaux le 24 juin 1940 ; certains Français revenant de Narvik restèrent au Royaume-Uni, d'autres rentrèrent en France.

d) – Les Allemands rouvrirent alors la route du fer suédois par Narvik et la Mer du Nord, comme avant la gesticulation franco-britannique.

4 – Le Konteradmiral Karl Dönitz (1891-1980) avait ordonné, le 5 février 1940, de prévoir des barrages de sous-marins en mer du Nord pour protéger les débarquements allemands en Scandinavie, notamment en Norvège.

Remarques : a) – En mars 1940, tous les sous-marins allemands qui opéraient en Atlantique contre le commerce maritime anglais furent rappelés en Mer du Nord (*Operationsbefehl Hartmut*).

b) – En avril 1940, toute la flotte de guerre allemande devait se tenir prête à protéger les transports de troupes qui feraient route le long de la côte norvégienne, du Skagerrak à Narvik, pour l'invasion de la Norvège (opération Weserübung).

c) – Les sous-marins allemands allaient ainsi avoir l'occasion de mettre en application en Mer du Nord, contre les bâtiments de guerre britanniques, la technique d'attaque en meute à laquelle ils avaient été préparés avant la guerre.

d) – Les sous-marins allemands disponibles, encore peu nombreux à ce moment de la guerre, furent répartis en Mer du Nord en deux groupes :

i) le premier, composé de 6 sous-marins océaniques, devait rester au Nord-Est des îles Shetland (archipel subarctique au nord des Orcades, entre l'Océan Atlantique et la Mer du Nord, au Sud-Est des îles Féroé et à l'Ouest de la

Norvège) pour arrêter l'escadre anglaise lorsqu'elle ferait route vers Narvik ;
ii) le second groupe, formé de 3 sous-marins plus petits, resterait en patrouille en vue de terre près de Scapa Flow (archipel des Orcades, au Nord de l'Écosse).

e) – Plus tard, lorsqu'il apparut que l'Angleterre de Winston Churchill (1874-1965) était vraiment déterminée à poursuivre la guerre jusqu'au dernier souffle, l'Allemagne augmenta considérablement le nombre des mises en chantier de sous-marins océaniques.

f) – Un nombre anormal de torpilles G7a T1 lancées par des sous-marins allemands contre des bâtiments de guerre britanniques en avril 1940 se révélèrent défectueuses ; leur système de mise à feu par inertie ne fonctionnait pas correctement ; les 2 torpilles lancées de 900 yards par le U-47 de Günther Prien (1908-1941) sur le cuirassé britannique « *HMS Warspite* » de la Home Fleet, dans la nuit du 12 au 13 avril 1940, n'explosèrent pas ; sur 22 lancements de torpilles, 9 connurent des mises à feu prématurées.

g) – Déjà, le 30 octobre 1939, trois torpilles lancées par l'U.56 touchèrent le cuirassé « *HMS Nelson* » de la Home Fleet, en Mer du Nord, sans succès : deux se brisèrent et la troisième n'explosa pas.

h) – Le système de mise à feu de type AZ des torpilles des sous-marins allemands se révéla peu fiable ; il avait été adopté en temps de paix, après deux essais seulement, essais d'ailleurs peu satisfaisants ; ce système de mise à feu dut être remplacé d'urgence par un modèle plus simple, dans lequel le percuteur transmettait le choc d'avant en arrière et pas d'arrière en avant comme dans le modèle à inertie.

NASA : 1 – Acronyme de l'agence gouvernementale américaine *National Aeronautics and Space Administration* chargée de la majeure partie du programme spatial civil américain.

2 – La NASA a remplacé le NACA en 1958, après le lancement en 1957 du premier satellite artificiel de la Terre, qui était soviétique.
[Voir le mot *NACA*].

3 – Les Soviétiques furent les premiers à envoyer un homme dans l'espace, Youri Alexeïevitch Gagarine (1934-1968) le 12 avril 1961, mais ce furent des Américains de la Nasa qui, les premiers, mirent le pied sur la Lune : *Neil Armstrong* (1930-2012) et *Eldwin Aldrin* (né en 1930) se posèrent et marchèrent sur la Lune le 20 juillet 1969).

Nasi (en hébreu : « נָשִׂי ») : **1** – [Vieilli] Appellation du président du Sanhédrin, chez les anciens Juifs.

Remarques : a) – Le *Sanhédrin* était le Conseil suprême traditionnel des Juifs ; il était placé sous l'autorité du grand-prêtre ; il siégeait normalement à Jérusalem.

b) – Le *Sanhédrin* était doté de pouvoirs politiques, religieux et judiciaires.

c) – Le mot *sanhédrin* est tiré du grec συνέδριον qui signifie « *assemblée siégeant* ».

2 – Titre hébreu correspondant à « *prince* » (hébreu biblique) ou « *président* » (hébreu moderne).

3 – Titre du Président de l'État d'Israël ou du Président de la Cour Suprême de l'État d'Israël.

Nasiller : Parler du nez.

Nasse (en anglais : « *fishing basket* ») : **1** – Engin de pêche en osier ressemblant à une sorte de panier.

2 – Les nasses, suivant leurs types, ciblent les céphalopodes (poulpes, seiches et calamars) ou les poissons de roche.

3 – On dispose un appât à l'intérieur de la nasse.

4 – La forme du goulot laisse entrer les prises mais les empêche de ressortir.

Natif : 1 – Il ne se dit qu'en parlant de la ville, du lieu où l'on a pris naissance.

Exemples : Il est natif de Paris ; natif de Lyon.

2 – On dit aussi « *de l'or natif* », « *de l'argent natif* » pour dire de l'or, de l'argent qui a été tiré de la terre tout formé, et non dans l'état de mine.

[Voir le mot *Mine*].

Nation : 1 – Réunion d'hommes (de sexes masculin ou féminin, de tous âges) habitant un même territoire, soumis à une même autorité, qui vivent sous les mêmes lois, dont les ancêtres ont depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la *même race*.

Remarques : **a)** – Par extension, on appelle *nation de marins* un pays dont tous les habitants sont informés des choses de la mer, s'y intéressent et n'hésitent pas à embarquer sur des navires de mer par nécessité ou pour le plaisir.

Exemple : Les Anglais forment une *nation de marins*.

b) – L'association de 7 poètes en langue provençale appelée *Félibrige*, à laquelle a appartenu en qualité de membre-fondateur le poète lauréat du Prix Nobel de littérature 1904 Frédéric Mistral (1830-1914), a pour objectif de conserver à la nation provençale « *sa langue, son caractère, sa liberté d'allure, son honneur et sa hauteur d'intelligence* ».

[Voir les mots *Mistral*, *Félibrige*].

c) – L'ancienne Université de Paris était formée de *quatre nations* : France, Picardie, Normandie et Germanie.

d) – Le *Collège des Quatre Nations* a été fondé grâce à la fortune que légua le Cardinal Jules Mazarin (1602-1661) prince-évêque de Metz (1652-1658) puis ministre d'État pendant la régence d'Anne d'Autriche ; le *Collège des Quatre Nations* devait permettre à 60 gentilshommes de recevoir une instruction gratuite ; ces étudiants étaient originaires de certains territoires récemment soumis à l'obéissance du roi de France par les *Traités de Westphalie* (24 octobre 1648) qui terminèrent la guerre de Trente Ans (1618-1648) ou par le *Traité des Pyrénées* (7 novembre 1659) qui termina la guerre franco-espagnole (1635-1659).

i) *Nation flamande* : 20 étudiants pour l'*Artois*, les *Flandres*, le *Hainaut* et le *Luxembourg* ;

ii) *Nation allemande* : 15 étudiants pour l'*Alsace* et les autres territoires germaniques ;

iii) *Nation italienne* : 15 étudiants pour *Pignerol* (dans le Piémont Italien) et les *États pontificaux* ;

iv) *Nation espagnole* : 10 étudiants pour le *Roussillon*, le *Conflent* et la *Cerdagne*.

Mazarin légua l'ensemble de ses ouvrages écrits à la bibliothèque du *Collège des Quatre Nations* qui prit le nom de *bibliothèque Mazarine* et qui devait être ouverte à tous les gens de lettres deux fois par semaine.

L'ancien *Collège des Quatre Nations* abrite aujourd'hui le siège de l'Institut de France, quai Conti à Paris, qui est composé de cinq académies :

i) Académie française,

ii) Académie des inscriptions et belles-lettres,

iii) Académie des sciences,

iv) Académie des beaux arts,

v) Académie des sciences morales et politiques.

e) – Les *quatre nations* des Îles Britanniques sont :

- i)** l'Angleterre,
 - ii)** l'Écosse,
 - iii)** le *Pays de Galles*,
 - iv)** l'Irlande.
- f)** – Le tournoi de rugby des *six nations* oppose entre elles les équipes :
- i)** d'Angleterre,
 - ii)** d'Écosse,
 - iii)** du Pays de Galles,
 - iv)** d'Irlande,
 - v)** de France,
 - vi)** d'Italie.

2 – [*Par extension*] Ensemble des personnes formant la population d'un État déterminé, soumises à la même autorité politique souveraine, bénéficiant des mêmes droits et contraints aux mêmes devoirs.

Remarques : **a)** – À la différence de la Patrie, la *Nation* telle qu'on l'entend depuis les Traités de paix imposés après la Grande Guerre de 1914-1918 par les Franco-Anglo-Américains :

- i)** à Versailles (signé le 28 juin 1919) pour l'Allemagne,
- ii)** à Saint-Germain-en-Laye (signé le 10 septembre 1919) pour l'Autriche,
- iii)** à Trianon (signé le 4 juin 1920) pour la Hongrie,
- iv)** à Neuilly (signé le 27 novembre 1919) pour la Bulgarie,
- v)** à Sèvres (signé le 10 août 1920) pour l'Empire ottoman,

oublie le passé et ne considère que le présent et l'avenir : l'intérêt de chaque Nation est *en principe* l'intérêt propre des individus qui bénéficient de la nationalité et aussi celui de leurs descendants, ainsi que celui des autres membres de la nation nés étrangers mais qui seront naturalisés ; en réalité, la nouvelle acception du concept de nation prend *principalement* en compte les intérêts économiques et politiques présents et futurs des puissances victorieuses de 1918. [Voir les mots *Patrie*, *Apatride*, *État*].

b) – Tous les Français, sans condition d'âge, qui en font la demande se voient délivrer une carte *nationale* d'identité française.

[*Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité*].

c) – Curieusement, le 23 février 2015 au dîner annuel du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) à Paris, auquel il était invité es-qualité, le Président de la République François Hollande (né en 1954) a distingué les « Français de souche », les « Juifs » et les « musulmans ».

d) – Le CRIF (littéralement Conseil représentatif des Israélites de France) devenu *Conseil Représentatif des Institutions Juives de France* est un lobby culturel affilié au *Congrès juif mondial* (en anglais « **World Jewish Congress** »).

e) – Le *Congrès juif mondial*, fondé à Genève en 1936, a son siège à New-York et il a pour but d'être le bras diplomatique du *peuple juif*.

f) – De son côté, le *Consistoire central israélite de France* est une institution religieuse chargée depuis le décret du 17 mars 1808 d'organiser le culte hébraïque en France « *afin d'assimiler les Juifs à la nation française* ».

3 – À la différence de la Nation, l'État se caractérise par les droits des individus qui se placent sous ses lois notamment pour la protection de la propriété.

4 – [*Par extension*] Nation se dit aussi de l'ensemble des citoyens considérés comme un corps social distinct des individus ou du Gouvernement.

Exemples : S'adresser, en appeler à la nation ; demander des sacrifices à la nation.

Remarque : L'expression « *la nation en armes* » s'applique à l'organisation de la défense nationale fondée sur le concours actif de chaque citoyen.

5 – Le roi des Francs Philippe II (dit Philippe-Auguste, 1165-1223) est parfois

considéré comme l'inventeur de la nation française, car il mit un terme à l'époque féodale en France.

Remarques : a) – Le morcellement féodal de l'Europe s'est considérablement développé à la fin du règne du roi des Francs Charlemagne (mort en 814).

b) – Philippe-Auguste avait été sacré roi des Francs le 1er novembre 1179 à Reims, dans sa quatorzième année, du vivant de son père Louis VII (1120-1180, premier époux d'Aliénor d'Aquitaine) ; Philippe-Auguste fut acclamé roi de France à la mort de Louis VII le 18 septembre 1180.

c) – Le Capétien Philippe-Auguste fit la guerre successivement à trois rois d'Angleterre de la dynastie Plantagenêt : à Henri II (1133-1189), second époux d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), puis aux deux fils que Henri II eut d'Aliénor d'Aquitaine : Richard Cœur de Lion (1157-1199) et Jean sans Terre (1167-1216).

d) – À l'avènement de Philippe-Auguste sur le trône de France (18 septembre 1180) le domaine royal consistait en un petit territoire autour de la ville de Bourges en plus de l'Île de France.

e) – Philippe-Auguste voulait enlever aux Plantagenêts la souveraineté sur les provinces qu'ils possédaient en France par mariage, par héritage ou par conquête, à savoir : la Normandie, l'Aquitaine et une grande partie de la France actuelle ; les possessions des Plantagenêts sur le continent couvraient plus de la moitié occidentale de la France actuelle.

f) – Le propre fils du roi de France Philippe-Auguste, Louis de France (1187-1226, futur roi de France Louis VIII) fut acclamé roi d'Angleterre le 2 juin 1216 à Londres par les barons anglais qui voulaient destituer leur monarque Jean sans Terre pour indignité ; à la mort de Jean sans Terre, qui survint 5 mois plus tard (le 19 octobre 1216) Louis de France n'avait pas encore été couronné roi d'Angleterre ; c'était 6 ans avant qu'il ne soit sacré roi de France, à Reims, sous le nom de Louis VIII (6 août 1223).

g) – Par le traité de Lambeth du 11 septembre 1217, le Capétien Louis de France renonça à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre au profit de son cousin germain par alliance, le Plantagenêt Henri III (1207-1272), fils de Jean sans Terre.

h) – Aliénor d'Aquitaine, épouse du roi d'Angleterre Henri II (1133-1189), était la grand-mère à la fois :

i) de Blanche de Castille (1188-1252) qui épousa le futur roi de France Louis VIII, le fils de Philippe-Auguste.

ii) du Plantagenêt Henri, fils de Jean sans Terre et futur roi d'Angleterre Henri III.

La reine d'Angleterre Aliénor d'Aquitaine était la mère de la reine de Castille Aliénor d'Angleterre (1162-1214) et la grand-mère de la reine de France Blanche de Castille (1188-1252).

Le roi de France *Saint Louis* était le fils du roi de France Louis VIII ; par sa mère Blanche de Castille, il était l'arrière petit-fils de la duchesse d'Aquitaine et reine d'Angleterre Aliénor d'Aquitaine et du roi d'Angleterre Henri II, ainsi que le petit-fils du roi de Castille et de Tolède Alphonse VIII (1155-1214).

Nationalité (en anglais : « *nationality* ») : La nationalité d'un navire exprime, en principe, l'origine de ce navire.

Remarques : a) – Les navires arborent le pavillon de leur nationalité.

b) – Pour un navire de commerce français, la reconnaissance de la nationalité française s'appelle la *francisation*.

[Voir le mot *Francisation*].

National-socialisme (en allemand : « *Nationalsozialismus* ») : **1** – Idéologie développée en Allemagne dans les années 1920-1930 sous l'influence de la « *Société Thulé* » (en allemand « *Thule-Gesellschaft* ») elle-même étant une branche de la société secrète « *ordre des Germains* » (en allemand « *Germanenorden* ») qui avait été fondée à Leipzig en mars 1912 par l'anti-sémite Theodor Fritsch (1852-1933) ; la Société Thulé était établie à Munich (Bavière).

2 – Le National-Socialisme, fondé à Munich, exaltait l'identité de la collectivité allemande et la tradition patriotique ; il rejetait toute ingérence étrangère, soit dans les modes de pensée ou les modes de vie du peuple allemand, soit dans la législation allemande.

[Voir l'expression *Programme en 25 points* et le mot *Germanenorden*].

3 – Le chef (Führer) du Parti National-socialiste fut Adolf Hitler (1889-1945).

Remarques : a) – Adolf Hitler naquit autrichien, devint apatriote puis fut naturalisé allemand le 26 février 1932 pour être admis à se présenter comme candidat du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*) aux élections présidentielles allemandes des 13 mars et 10 avril 1932.

b) – Le maréchal Paul von Hindenburg (1847-1934) fut élu président le 10 avril 1932 ; Hindenburg nomma Adolf Hitler chancelier du Reich le 30 janvier 1933.

4 – Hitler obtint les pleins pouvoirs après la mort d'Hindenburg (le 2 août 1934) et il les garda jusqu'à sa disparition le 30 avril 1945.

Remarques : a) – Les nazis levaient le bras droit, main tendue paume vers le bas pour saluer, pour se faire reconnaître, ou pendant qu'ils défilaient en processions dans les rues des villes allemandes.

b) – Les communistes, leurs opposants, défilaient en levant le bras droit mais ils gardaient le poing fermé.

c) – En 1930, deux cents mille jeunes hommes vêtus de chemises brunes, répartis en « *sections d'assaut* » formèrent la milice du Parti nazi ; ils se battaient contre les communistes, eux aussi très nombreux, pour prendre le contrôle des rues ; les journaux du lundi matin faisaient régulièrement état de morts et de blessés dans les bagarres de rue qui avaient eu lieu pendant le week-end ; au cours de l'année 1931, il y eut cinq mille cinq cents morts ou blessés parmi les *Sections d'Assaut*, cent quatre-vingt cinq morts et neuf mille cinq cents blessés chez les *Communistes* : c'était une guerre idéologique, une véritable guerre civile.

d) – Le Parti national-socialiste disposait de huit mille dollars par jour pour sa propagande et pour payer la milice si nécessaire ; des milliers de jeunes chômeurs étaient volontaires pour entrer dans la *milice brune*, bénévolement ou en échange d'un uniforme, pour avoir accès à des clubs ou pour obtenir de la nourriture ; ils étaient assurés en cas d'accident ou de décès.

5 – Dès le début, les Prussiens protestants considérèrent le *National-Socialisme*, avec une certaine condescendance, comme un mouvement *catholique* et *austro-bavarois*.

6 – Le peuple allemand, dans son ensemble (Allemands et Autrichiens) s'était senti maltraité et spolié par les vainqueurs de la guerre de 1914-1918, notamment la France, qui imposèrent :

i) le Traité de *Versailles* du 28 juin 1919 à l'Allemagne,

ii) le Traité de *Saint-Germain-en-Laye* du 10 septembre 1919 à l'Autriche.

Remarques : a) – Le sentiment d'isolement et d'injustice qu'éprouvèrent les populations d'expression germanique d'Allemagne ou d'Autriche, ainsi que les minorités d'expression germanique de Tchécoslovaquie, facilita la propagation des idées raciales des vieilles ligues pangermanistes ; les Allemands avaient été exclus des négociations qui aboutirent au Traité de Versailles ; de même, les Autrichiens avaient été exclus des négociations qui aboutirent au Traité de Saint-

Germain-en-Laye

b) – Le *national-socialisme* était un projet politique intermédiaire mais inconciliable, entre l'individualisme idéologique américain, le pragmatisme britannique et l'égalitarisme des communistes ; il ne s'accommodait pas avec l'universalisme généreux et maçonnique de la France des Lumières.

c) – Le 30 janvier 1933, Adolf Hitler (1889-1945) qui était depuis 1923 le chef du Parti national-socialiste et qui était soutenu par les industriels allemands anti-communistes, était nommé chancelier d'Allemagne par le Président de la République allemande, le maréchal Paul Von Hindenburg (1847-1934), conformément à la Constitution allemande promulguée le 11 août 1919 et dite *Constitution de Weimar*.

d) – Le 28 février 1933, le lendemain de l'incendie du Reichstag (immédiatement attribué aux communistes) le Président Hindenburg suspendit la liberté de la Presse, la liberté d'association et la liberté de réunion par une ordonnance visant à prévenir les actes de violence communistes qui menaçaient la sécurité de l'État. L'ordonnance de 28 février 1933 autorisait les immixtions dans le secret des lettres de la poste, du télégraphe ou du téléphone, les visites domiciliaires, les saisies, les restrictions de propriété même au delà des limites jusqu'alors fixées par la loi, comme le fit le « *USA Patriot Act* » aux États-Unis d'Amérique, après les frappes aériennes d'Al Qaïda sur le *Tours Jumelles* (en anglais « *Twin towers* ») du *World Trade Center* de la ville de New-York, le 11 septembre 2001 ; le « *USA Patriot Act* » voté par le Congrès des États-Unis d'Amérique a été promulguée le 26 octobre 2001 par le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush (né en 1946).

e) – Une loi visant à « *remédier à la détresse du peuple et du Reich* » fut adoptée au Reichstag le 23 mars 1933, pour une durée renouvelable de 4 ans, par 444 voix contre 94 : cette loi autorisait le chancelier Hitler à promulguer des textes à portée législative sans consulter le Parlement, c'est-à-dire à gouverner par décrets ; Hitler obtenait les pleins pouvoirs.

Les 26 députés sociaux-démocrates et les 80 députés communistes ne prirent pas part au vote : ils étaient, soit en fuite, soit enfermés depuis le 22 mars au camp de concentration de Dachau qui venait d'ouvrir à 20 kilomètres de Munich !

Article 1er : « *Les lois du Reich peuvent être promulguées par le gouvernement du Reich.* »

Article 3 : « *Les lois du Reich promulguées par le gouvernement du Reich sont signées par le chancelier du Reich et publiées par le Journal officiel du Reich.* »

Article 4 : « *Les accords à objet législatif conclus par le Reich avec des États étrangers ne nécessitent aucune approbation des instances législatives.* »

Cette loi qui conférait les pleins pouvoirs à Hitler pour 4 ans fut promulguée par le Président Hindenburg le 24 mars 1933 conformément à la Constitution adoptée le 31 juillet 1919 à Weimar pour le Reich allemand par l'Assemblée nationale constituante allemande et promulguée à Schwarzbourog le 11 août 1919 ; elle fut reconduite en 1937 et en 1939, puis elle acquit une validité illimitée en 1943 pendant l'état de guerre.

Elle ne fut abrogée que le 20 septembre 1945.

La promulgation des lois par le gouvernement ne sortait pas du cadre de la Constitution de Weimar : cette possibilité avait déjà été largement utilisée depuis 1919 ; elle devint la règle à partir de 1933.

La constitution de Weimar, imposée par les vainqueurs de 1918 et qui avait été copiée sur celle de la III^{ème} République française, se trouvait écartée au profit

d'un autre régime plus en accord avec le *génie allemand* : le troisième Reich.

f) – La loi du 14 juillet 1933 n'autorisa qu'un seul parti politique en Allemagne : le parti ouvrier allemand national-socialiste (familièrement : le *parti nazi*).

La loi du 1er décembre 1933 confondit l'État et le Parti national-socialiste.

g) – Le Président Hindenburg mourut d'un cancer du poumon le 2 août 1934.

Le *référendum populaire* du 19 août 1934 autorisa Hitler, avec 89 p.100 des voix, à cumuler les fonctions de Président du Reich et de Chancelier du Reich ; il continua à être appelé le « *Führer* », ce qui signifie le « *Guide* » ou le « *Chef* ».

h) – L'arrivée au pouvoir de Hitler fut facilitée et aidée financièrement par des industriels allemands et par des financiers germano-anglo-américains, voire français qui craignaient de voir le communisme se propager de l'URSS vers l'Europe de l'Ouest.

Le gouvernement anglais rendit hommage au parti national-socialiste allemand d'avoir établi un barrage entre le communisme de l'URSS et l'Europe occidentale capitaliste.

i) – Le Parti national-socialiste estimait que la *race germano-nordique* devait être protégée sans relâche : qu'il n'y avait pas lieu d'avoir aucun égard pour les individus étrangers qui menaçaient la culture et l'existence même du peuple allemand.

Le chancelier Hitler, qui avait les pleins pouvoirs depuis le 23 mars 1933, promulgua en avril 1933 une loi excluant les non-aryens de la fonction publique, puis les lois raciales dites « *de Nuremberg* » (septembre 1935) qui visaient à protéger le sang allemand et l'honneur allemand en interdisant les mariages ou les relations extra-conjugales entre aryens et non-aryens.

j) – Les lois raciales allemandes des années 1930 sont comparables aux lois de *ségrégation raciale* qui furent encore en vigueur aux États-Unis d'Amérique dans les années 1960, ou dans les départements français d'Algérie jusqu'en 1962, ou en Afrique du sud jusqu'en 1991, ou en Inde et ailleurs encore récemment.

En 2012, l'ONU a observé qu'il existait un système de *ségrégation raciale* dans les territoires palestiniens de Cisjordanie occupés par l'État d'Israël ; en 2012, on comptait plusieurs dizaines de loi discriminatoires à l'encontre de la minorité palestinienne d'Israël ; en 2013, le parc d'attraction israélien « *Superland* » à Rishon Letzion réservait certains jours aux Juifs israéliens et d'autres aux Arabes israéliens.

k) – Après 1933, des catégories de personnes perçues comme menaçantes pour le peuple allemand (francs-maçons, communistes et autres opposants politiques, délinquants sexuels, handicapés, personnes de couleur, Juifs, Tziganes, etc.) furent traitées très durement en Allemagne et un grand nombre d'indésirables furent tués délibérément et systématiquement à partir de 1942, notamment les invalides.

l) – Certains caractères spécifiques de la « *race aryenne* » étaient peu évidents et l'application des lois raciales a parfois été arbitraire.

Ceux qui furent considérés comme « *non-aryens* » par l'administration allemande dans les années 1930 (avant le début de la guerre de 1939-1945) éprouvèrent le même sentiment d'injustice que ceux qui étaient encore considérés comme « *colored* » aux États-Unis ou « *non white* » en Afrique du Sud, longtemps après la fin de la guerre de 1939-1945.

m) – Contrairement au Communisme ou au Christianisme, le National-socialisme, comme le Judaïsme, n'avait pas vocation à devenir universel ; National-socialisme et Judaïsme ne valent que par et pour la race qui leur ont donné naissance.

Les impérialistes américains Wilson en 1917-1918, puis Roosevelt de 1942 à 1945, exprimèrent leur volonté d'imposer à l'Allemagne, après l'avoir vaincue,

d'une part la « *civilisation* » individualiste américaine (on n'ose pas dire la « *culture* ») qui est conforme à l'idéologie maçonnique et d'autre part, le « *capitalisme libéral* ».

n) – Le mouvement nationaliste turc des « *Loups-gris* » semble avoir profité, dans les années 1970-1980, de l'assistance des *services secrets occidentaux*, notamment américains, pour lutter contre le socialisme international et l'impérialisme soviétique, comme le mouvement nationaliste allemand des « *Nazis* » avait pu en profiter dans les années 1930.

Nativité : 1 – Naissance.

2 – [*En astrologie*] L'état et la disposition du ciel et des astres au moment de la naissance de quelqu'un.

Exemples : Les astrologues ont fait le thème de sa *nativité* ; dresser une *nativité*.

Natte (en anglais : « *mat* ») : **1** – Nom donné aux *paillets* et aux *sangles* qu'on place en divers endroits de la mâture et du gréement que l'on veut garantir de l'usure entraînée par des frottements.

2 – Tissu ou entrelacement de joncs, de roseaux, de bambous ou de plantes semblables.

Remarques : **a)** – On utilise des nattes pour essayer ses souliers ou ses bottes salis par la neige ou par la boue.

b) – Les voiles des jonques traditionnelles chinoises sont en nattes.

c) – Une natte est faite en principe de cordons formés par trois brins entrelacés, que l'on coud ensemble.

Naturalibus (In) : [*Familier*] Expression latine signifiant « *dans l'état de nudité* ».

Exemple : Il m'a surpris *in naturalibus*.

Remarque : *Naturalibus* est l'ablatif pluriel du nom latin *nātūrālis* qui signifie « *de naissance* ».

Naturaliser : Donner à un étranger les droits et les privilèges dont les naturels du pays jouissent.

Naturalisme : **1** – Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle.

Exemple : Le naturalisme d'un prétendu prodige.

2 – Le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe.

Exemple : Le naturalisme de Straton de Lampsaque (338-269 av. J.-C.) adepte du platonisme qui sépare l'âme du corps.

Naturaliste : Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des plantes, des minéraux, des animaux, etc.

Remarque : Les navires armés au XVIII^{ème} siècle pour des expéditions de découverte et d'exploration de terres lointaines embarquaient des naturalistes.

Nature : **1** – Ordre établi dans l'Univers, et suivant lequel toutes choses ont leur commencement, leur progrès et leur fin.

Exemple : Pénétrer dans les secrets de la nature ; la nature est admirable jusque dans les moindres choses ; les lois de la nature ; les merveilles de la nature.

Remarque : D'après Épicure, dans la « *Lettre à Pythoclès* », « *il ne faut pas pratiquer l'étude de la nature en s'appuyant sur des principes vides et des décrets de loi, mais comme le réclame ce qui apparaît* ».

2 – La puissance, la force active qui a établi cet ordre et qui le conserve suivant de certaines lois.

Exemple : La nature ne fait rien en vain.

3 – Ensemble de tous les êtres qui composent l'Univers.

Remarques : **a)** – La nature veille à la conservation des espèces par la reproduction, entre eux, des individus de la même espèce.

b) – C'est en ce sens que l'on considère comme *contre-nature* certaines pratiques

sexuelles infécondes.

4 – Sorte de constitution morale qui nous fait discerner le bien et le mal, plus par sentiment que par raison.

Remarque : La nature nous donne les premières notions du juste et de l'injuste.

5 – Ensemble des propriétés qu'un être vivant tient de sa naissance.

Exemple : La nature commence à s'affaiblir en lui.

6 – Le principe intrinsèque des opérations de chaque être, pour la propriété de chaque être particulier.

Exemples : Telle est la nature du feu. Il est de la nature de l'aimant, de...

7 – Le mouvement par lequel l'homme est porté vers les choses qui peuvent contribuer à sa conservation.

Exemples : Il faut donner quelque chose à la nature ; contenter la nature ; suivre l'instinct de la nature.

8 – Complexion, tempérament.

Exemples : Il est bilieux, mélancolique de nature, de sa nature.

9 – Une certaine disposition et inclination de l'âme.

Exemples : Une nature heureuse ; nature perverse ; il est enclin de sa nature à un tel vice.

10 – Sorte, espèce.

Exemples : Je n'ai point vu d'arbres de cette nature ; qui a jamais vu des affaires de telle nature? J'aimerais mieux une autre nature de biens, de rentes ; pour frustrer ses héritiers de son bien, il l'a changé de nature.

11 – On dit « *payer en nature* » pour dire *payer avec les productions naturelles* du sol.

Exemple : Une rente seigneuriale payable en nature.

12 – Ensemble de la réalité matérielle considérée comme indépendante de l'activité et de l'histoire humaines.

13 – Ensemble de l'univers, en tant qu'il est le lieu, la source et le résultat de phénomènes matériels.

Exemple : Les lois de la nature.

Remarque : Depuis l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) la physique, se délivrant peu à peu des explications vagues introduites par le Français Descartes, comme elle s'était débarrassée des absurdités scolastiques, n'est plus que l'art d'interroger la nature par des expériences pour chercher à en déduire ensuite, par le calcul, des faits plus généraux.

14 – Réalité sensible constituant l'objet ou le point de départ des œuvres artistiques.

Exemple : Peindre d'après nature.

Naturel : 1 – Qui appartient à la nature ; qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire de la nature telle qu'on peut l'observer sans les artifices de la technologie.

Exemples : La loi naturelle ; les lumières naturelles ; les forces naturelles ; le cours, l'ordre, l'état naturel des choses ; les causes naturelles ; les facultés naturelles ; les besoins naturels ; les sentiments naturels ; l'étude de l'histoire naturelle.

Remarque : L'état naturel d'un moteur est la panne

2 – Un savoir *naturel* s'acquiert par la simple observation de la nature.

Remarques : **a)** – *Naturel* est ici l'opposé de *surnaturel*, de *fabuleux*, de *théologique*.

b) – La physique a pour objet les corps naturels.

c) – Le philosophe anglais Isaac Newton (1642-1727) a intitulé « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » (en français « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* ») l'ouvrage fondateur de la mécanique classique, publié en

1687 en latin, qui ne fait appel ni à des considérations religieuses, ni à aucunes superstitions.

3 – Est naturel ce qui n'a pas été frelaté.

Exemple : Un *vin naturel* est celui dont les moûts n'ont pas été frelatés par l'ajout de levures industrielles pour provoquer la fermentation, ni par des produits de l'industrie chimique pour arrêter cette fermentation.

Un vin naturel ne contient pas de produits susceptibles d'en modifier le goût.

Un vin naturel ne contient pas de produits de conservation.

Remarques : **a)** – Les baies de raisin employées pour produire un vin naturel doivent avoir conservé des levures sur leur peau pour que le moût fermente sans adjonction de levures industrielles, et les vignes qui les produisent doivent avoir échappé aux traitements anti-fongiques, même dits « *biologiques* » comme peut l'être une pulvérisation de bouillie bordelaise.

b) – Le vin de messe doit être un vin naturel, ce qui écarte de l'office divin la plupart des plus grands crus mis sur le marché.

4 – Naturel se dit par opposition à factice, artificiel.

Exemple : Des cheveux naturels, par opposition à une perruque ; des cheveux de couleur naturelle, par opposition aux cheveux teints ; de la soie naturelle, par opposition à la rayonne, ou soie artificielle.

5 – « *Au naturel* » se dit de la façon la plus simple, lorsque l'on parle de l'apprêt de certains aliments.

Exemple : Du thon au naturel a été préparé sans sauce, ni huile.

6 – Qui est sans affectation dans ses sentiments, dans ses manières.

Exemple : Cet enfant est naturel.

Remarque : Rien n'empêche tant d'être naturel que l'envie de le paraître. [D'après François de La Rochefoucauld (1613-1680)].

7 – Qui se fait en conséquence d'habitudes.

Exemple : Il lui est naturel de marcher vite.

8 – Amour entre les père et mère et leurs enfants.

Exemple : Des enfants ingrats et sans naturel.

9 – Enfant naturel se dit d'un enfant né hors mariage légitime.

10 – En grammaire, l'*ordre naturel* des mots est celui dans lequel ils sont rangés conformément à la suite et à la dépendance de nos idées, par opposition à une inversion de mots.

11 – En musique, une *note naturelle* est une note qui n'est affectée ni d'un dièse, ni d'un bémol.

Naturel : **1** – Un « *naturel* » ans un pays est une personne originaire de ce pays.

2 – Les *sujets naturels* d'un souverain sont ceux qui sont nés dans ses États.

Naturel (en anglais : « *direct* ») : En tactique navale, l'*ordre naturel* ou *direct* est celui dans lequel les vaisseaux font route en suivant celui d'entre eux qui est désigné par l'amiral pour être leur matelot d'avant ou pour le précéder.

Remarque : Dans l'*ordre renversé*, chaque vaisseau est suivi par son matelot, et la queue de la ligne devient la tête et réciproquement.

Natzwiller (Camp de concentration de –) : **1** – Le KL (*Konzentrations Lager*) de Natzwiller, près de Schirmeck, a été le seul camp de concentration allemand établi sur l'actuel territoire français (dans le département du Bas-Rhin, en Alsace).

Remarques : **a)** – Le camp fut établi à l'origine pour extraire le granit rose d'une carrière toute proche, dont la qualité était recherchée pour la construction de monuments dans le Reich.

b) – De nombreux détenus périrent à la suite de maladies, par épuisement, ou furent tués en cherchant à s'évader ; en cas de punition individuelle ou collective,

les détenus étaient pendus, fusillés, exécutés d'une balle dans la tête, ou se voyaient imposer le suicide au moyen de la corde que les gardiens leur remettaient.

c) – Pour des raisons prophylactiques, les cadavres des détenus du camp décédés pour différentes causes étaient brûlés dans l'incinérateur du camp qui provenait des abattoirs de Villerupt (Meurthe-et-Moselle) ; les cendres des défunts étaient recueillies dans des urnes en terre et ces urnes pouvaient être expédiées aux familles qui les demandaient.

d) – La plupart des anciens baraquements du camp ont été détruits après la guerre mais on a conservé et entretenu, pour témoigner de la réalité des camps :

i) un dortoir de détenus,

ii) un bâtiment administratif qui servit également d'infirmierie,

iii) les installations de crémation des cadavres,

iv) les miradors et les clôtures

v) ainsi que d'autres installations de l'époque du camp, qui permettent aux visiteurs du XXI^{ème} siècle d'imaginer ce qui a pu s'y passer entre sa construction en 1941 et l'arrivée des Américains qui l'ouvrirent en 1944.

2 – Les effectifs du camp de Natzwiller, tous masculins, comprenaient les détenus du camp principal (*Hauptlager*) ou camp-souche (*Stammlager*) et plusieurs dizaines d'équipes (*Kommandos*) de travailleurs extérieurs qui, surtout à partir de 1943, furent mis à la disposition d'entreprises allemandes participant à l'effort de guerre, en Alsace et en Moselle annexées, en pays de Bade ou au Württemberg.

Remarques : **a)** – Environ 3 500 détenus attachés au camp de Natzwiller furent affectés, d'avril à septembre 1944, au sous-camp n°22 de Thyl, près de Longwy en Meurthe-et-Moselle, à proximité de la frontière luxembourgeoise.

b) – L'usine de Thyl était enfouie à plus de 100 mètres sous terre, dans l'ancienne mine de fer du Tiercelet.

c) – Des jeunes français du « STO » (*Service du Travail Obligatoire*) et des prisonniers de guerre de différentes nationalités étaient employés dans cette usine depuis août 1943 par Ferdinand Porsche (1875-1951) directeur de la firme Wolskswagen et concepteur de la célèbre « *Coccinelle* », pour fabriquer, notamment, du matériel aéronautique.

d) – Ferdinand Porsche est né en Autriche, à *Maffersdorf*, dans les Sudètes ; Maffersdorf est devenue la ville tchécoslovaque de *Vratislavice nad Nisou* après le démantèlement de l'Empire austro-hongrois ; Ferdinand Porsche abandonna la nationalité tchécoslovaque en 1935 pour devenir allemand ; il adhéra au parti national-socialiste en 1937 ; il a obtenu le grade de SS-Oberführer dans la Schutzstaffel.

e) – Ferdinand Porsche a participé à la conception du char « *Tigre* » et du chasseur de chars « *Elefant* » .

f) – C'est son petit-fils, Ferdinand Alexander Porsche (1935-2012, surnommé *Butzi*) qui a conçu la célèbre voiture de sport *Porsche 911*, commercialisée à partir de 1964.

g) – Certains détenus détachés de Natzwiller restaient constamment dans les souterrains ; d'autres résidaient dans le « *camp de travail ERZ* » à Thyl ; ils se levaient à 4 heures du matin, se rendaient à l'appel puis faisaient le trajet à pied jusqu'à l'usine en costume rayé, chargés chacun d'une grosse pierre.

h) – L'usine a fabriqué des pièces pour les bombardiers *Junkers Ju 88*, des cellules pour les intercepteurs en bois *Focke Wulf 154 Moskito* ; elle aurait dû fabriquer des bombes volantes *Vergeltungswaffe* (« *armes de représailles* » connues sous l'appellation de V1) mais la production n'avait pas commencé au moment de l'évacuation de l'usine, entre le 1er et le 3 septembre 1944, juste avant

l'arrivée des Américains à Thyl.

3 – Lorsque les Américains approchèrent de Natzwiller en 1944, les gardiens et les détenus du camp-souche se déplacèrent vers des camps annexes, de l'autre côté du Rhin.

4 – Le camp de concentration (*Konzentrationslager*) de Natzwiller et le camp de sûreté (*Sicherungslager*) de Vorbrück-Schirmeck, implantés en Alsace tout près de la frontière avec la Lorraine, devaient permettre d'éviter aux détenus politiques (*Häftling*) français d'être dirigés vers des camps en Allemagne ou en Pologne.

Remarque : Ces camps ont également vu passer des ressortissants polonais, norvégiens, néerlandais, belges, luxembourgeois ou allemands.

5 – Le camp de concentration de Natzwiller a comporté une section « *NN* » (en allemand « *Nacht und Nebel* » c'est-à-dire « *nuit et brouillard* » ou en latin « *Nōmēn Nesciō* » qui veut dire à peu près « *dont on a supprimé ou oublié le nom* »).

Remarque : Les prisonniers « *NN* », communistes ou non, allemands ou étrangers, avaient été capturés pour leur activité contre le régime allemand au pouvoir (national-socialiste) et ils étaient qualifiés de *terroristes* ; ils perdaient leur identité ; leur famille perdait leur trace et ils n'avaient aucune chance d'être libérés.

6 – Un petit bâtiment annexe du camp de Natzwiller, encore visible en dehors de l'enceinte du camp, a été utilisé par la faculté de médecine de l'Université de Strasbourg (*Reichuniversität*) pour pratiquer sur des détenus, notamment des Tziganes en provenance d'autres camps, des essais sur l'efficacité des gaz de combat, ou pour la mise au point de traitements et de vaccins contre des maladies telles que le typhus ou la fièvre jaune et dont les germes pathogènes étaient inoculés, pour l'expérience, à des hommes bien-portants ; ce bâtiment annexe a servi également pour des recherches anthropométriques sur les différences entre les races et pour des expérimentations chirurgicales ou médicales.

Remarques : **a)** – Le poids de certains détenus privés de nourriture était mesuré régulièrement jusqu'à leur mort.

b) – Les *ressources humaines* (comme l'on dit aujourd'hui) qui servirent à ces travaux prétendument scientifiques n'en ressortissaient pas vivantes ; certains cadavres contagieux étaient dissous dans l'acide, les autres étaient incinérés dans le camp principal.

c) – Contrairement à l'« *information* » diffusée en boucle sur la chaîne de radio « *France-Info* » à l'occasion de la visite du Président de la République François Hollande au camp de Natzwiller le 26 avril 2015, la quasi-totalité des 22 000 déportés qui y sont morts en détention entre 1941 et 1944 n'étaient pas juifs et ils n'ont pas été « *gazés* » dans la petite chambre d'expérimentation des gaz toxiques voisine du camp ; elle n'aurait pas permis un usage aussi intensif.

7 – Pendant la guerre, lorsque l'Alsace était allemande, on écrivait « *Natzweiler* » et non Natzwiller.

Remarques : **a)** – Léonce Vieljeux, qui fut maire de La Rochelle de 1930 jusqu'à sa destitution administrative le 22 septembre 1940, et qui était le président de la Compagnie de navigation Delmas-Vieljeux, a été exécuté dans l'enceinte du camp de Natzwiller le 2 septembre 1944 ainsi que l'ingénieur Joseph Camaret, directeur des Chantiers Navals Delmas à La Pallice et d'autres résistants rochelais du réseau Alliance.

[Voir Léonce Vieljeux et Alliance (Réseau –)].

b) – Les membres du réseau Alliance ont été détenus dans le camp de Vorbrück-Schirmeck presque depuis leur arrestation ; ils furent transférés au camp de Natzwiller pour y être exécutés dans la nuit du 1er au 2 septembre 1944, juste

avant l'arrivée des Américains à Schirmeck.

c) – Le 12 janvier 1953, le président Rosambert du tribunal militaire permanent de la VI^{ème} région militaire à Metz rappela au *SS-Hauptsturmführer Karl Buck* (le terrible commandant à la jambe de bois du *Sicherungslager Vorbrück-Schirmeck*) qu'il avait fait lire aux membres du réseau *Alliance*, avant leur transfert au camp de Natzwiller pour y être tués, le récit de leur prochaine exécution imprimé par avance dans un journal local.

d) – Le *Konzentrationslager Natzweiler* avait été ouvert en 1941 dans l'actuelle commune de Natzwiller (Bas-Rhin), près de l'hôtel de *Struthof* où logèrent les premiers bâtisseurs du camp (300 prisonniers allemands) et leurs gardiens. Certains ont rapproché ou confondu le nom de l'hôtel *Struthof* à Natzwiller et le paronyme plus connu de la ville polonaise de *Stutthof* (*Sztutowo* en polonais) proche de la ville de Dantzig (*Gdansk* en polonais) au bord de la Mer Baltique, où avait été créé un camp de concentration dès 1939 ; le camp de *Stutthof* fut libéré par l'Armée Rouge de l'Union Soviétique le 10 mai 1945.

e) – Le nom usuel de l'ancien *KL Natzweiler* est devenu, après la guerre, camp de *Natzwiller-Struthof*, ou même (aujourd'hui) « *camp du Struthof* » !

f) – Les habitants de Natzwiller ne cherchent apparemment pas à associer le nom de leur sympathique commune à ce camp de concentration de sinistre mémoire qu'ils appellent « *camp du Struthof* ».

8 – Les installations du camp de Natzweiler furent délibérément détruites par le feu le 29 mars 1954 en présence du préfet du Bas-Rhin, Paul Demange (1906-1970), ancien résistant déporté au camp de Neuengamme, sur la rivière Elbe.

Remarque : Quatre baraques du camp de Natzweiler furent conservées comme témoins de l'histoire, dont celle qui abritait les fours crématoires.

Naufrage (en anglais : « *shipwreck*») : **1** – Perte d'un navire jeté à la côte, ou brisé sur un danger ou un écueil quelconques.

[Voir les mots *Danger*, *Écueil*].

Remarques : **a)** – La plupart des navires qui font naufrage se perdent par l'imprudence, par l'incapacité, par l'inexpérience, voire par l'intempérance du capitaine ou de l'officier à qui le capitaine a fait confiance pour le suppléer dans la conduite du navire.

b) – Les naufrages résultent souvent du trop peu de soin ou d'attention portés dans la direction de la route, surtout lors de l'atterrissage ou dans le voisinage des terres.

c) – La confiance excessive dans les informations produites avec un nombre considérable de décimales par les appareils de navigation modernes et le manque de préparation des opérateurs actuels à évaluer la vraisemblance du résultat obtenu, peuvent causer une mauvaise réaction, ou une absence de réaction du personnel de veille à la passerelle en cas de dysfonctionnement, même minime, d'un appareil électronique, malgré la redondance réglementaire des appareils de navigation, ou peut-être même à cause de cette redondance et de la grande quantité de cadrans analogiques ou d'afficheurs numériques qu'il faut surveiller sans arrêt.

d) – La pratique habituelle de la règle à calculs, avant l'apparition des calculettes électroniques, nous avait appris à évaluer spontanément le nombre des chiffres significatifs et l'ordre de grandeur des résultats attendus.

e) – Le mot *naufrage* est tiré du latin *naufrāgĭum* qui signifie *naufrage*, *ruine*, *perte*, *destruction* et, qui a lui-même été formé à partir des mots *nāvis* qui signifie *navire*, *bâtiment* et *frangĕre* qui signifie *briser*, *rompre*, *fracasser*, *mettre en pièces*.

f) – L'expression « *faire naufrage au port* » signifie faire naufrage en entrant dans le port.

2 – [*Par extension*] Perte d'un navire coulé en pleine mer à la suite d'un abordage, d'un événement de guerre, ou en raison d'un désarrimage de cargaison ou encore à cause d'une avarie majeure à la coque du navire liée à un mauvais chargement.

Remarque : La surveillance des innombrables appareils de navigation se fait au détriment de la veille extérieure ; d'après les rapports d'expertises du bureau d'enquête après accidents, une veille extérieure attentive aurait pu éviter certains naufrages.

Naufragé (en anglais : « *shipwrecked man*») : On donne le nom de naufragés aux hommes dont le navire a fait naufrage.

Remarque : Un membre de l'Équipage ou un passager qui est tombé accidentellement à la mer n'est pas un *naufragé* : c'est un « *homme à la mer* ».

Naufragé (Récupération d'un –) : Un naufragé qui a été recueilli par un canot de sauvetage doit être couvert pour ne pas souffrir d'hypothermie ; s'il n'est pas à l'abri à l'intérieur du canot, il doit en plus porter un vêtement à flottabilité intégrée (VFI) ou un gilet de sauvetage et être attaché au canot pour ne pas se retrouver projeté à la mer.

[Voir le sigle *VFI*].

Naulage : 1 – Prix que l'on paie pour prendre passage sur un navire ou pour faire transporter ses marchandises.

Remarques : **a)** – On dit plutôt *nolis*.

b) – *Nolis* se dit en Méditerranée et est synonyme de *fret*.

[Voir les mots *Nolis* et *Fret*].

2 – On appelle *naulage* le prix que les passagers payent au capitaine du navire sur lequel ils embarquent pour une traversée ou un voyage en mer.

3 – On appelle *naulage* ce que l'on paye à un batelier pour traverser une rivière.

Remarques : **a)** – C'est en ce sens qu'on appelle *naulage* le droit que les Anciens croyaient qu'il fallait payer à Caron pour traverser le Styx dans sa barque afin d'arriver aux Enfers, le royaume d'Hadès où les âmes des morts sont jugées par Minos (fils de Zeus et d'Europe, roi légendaire de Crète), Rhadamanthe (fils de Zeus et d'Europe, frère de Minos) et Éaque (roi des Myrmidons).

b) – Seuls les morts qui ont été mis dans une tombe ont le droit de passer sur l'autre rive du Styx pour pénétrer dans le royaume d'Hadès.

Naumachie : 1 – Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome.

2 – Le lieu où se donnait ce spectacle.

Exemple : On voit encore les ruines d'une naumachie à la maison de campagne d'Adrien.

Nausée : Envie de vomir.

Naute : Synonyme de *navigateur*.

Nautilé : Coquillage de mer univalve.

Remarque : On lui a donné ce nom, parce que l'animal conduit sa coquille à la surface de la mer comme une barque, à l'aide d'une sorte de voile formée par une membrane.

Nautilus (en anglais : « *nautilus*») : On donne quelquefois le nom de *nautilus* ou de *nautilé* aux navires destinés à naviguer sous l'eau, ou entre deux eaux.

Nautique (en anglais : « *nautical*») : **1** – Qui appartient à la navigation.

Exemple : Calculs nautiques ; cartes nautiques.

Remarque : On dit aussi cartes marines.

2 – S'emploie quand il s'agit de science ou de matériel scientifique destiné à la marine.

Exemples : Astronomie nautique, éphémérides nautiques, instrument nautique.

Nautique : Équivalent de *mille marin*.

Remarques : **a)** – Le nom « *nautique* » dans ce sens, vient de l'expression anglaise (américaine) « *nautical mile* ».

b) – English « *mile* » derives from latin « *mīlia* » (a thousand as quantity) especially elliptical for « *mīlia passum* », (*a thousand of paces*).

c) – Dans la Marine nationale française, les militaires ont l'habitude de dire : « *un mille* » à la place de « mille mètres » ; et au lieu de « mille marin » ils disent : « *un nautique* » ; le qualificatif anglais « *nautical* » est ainsi remplacé en français par le substantif « *nautique* » ; le nom « *nautique* » en remplacement de « *mille* » doit être évité en dehors du contexte « *Marine Nationale* ».

[Voir l'expression *Mille marin*].

d) – Fournier, *hydrographe du roi à Dieppe*, écrivait en 1647 dans son ouvrage « *Hydrographie* » (*page 552 de la première édition*) que les marins en Méditerranée comptaient soixante mille pas de 5 pieds dans un degré de latitude, soit mille pas dans une minute de degré.

e) – Dans l'« **Instruction des Pilotes** » du Dieppois Le Cordier, autre *hydrographe du roi*, on lit à peu près ce qui suit (*page 159, édition de 1734*) :

« Un degré est une portion de la circonférence d'un cercle, dont le total fait 360 degrés ; il y a 60 minutes dans chaque degré.

« En Espagne, on compte 17 lieues et demie dans un degré de latitude.

« En Hollande, on compte 15 lieues dans un degré de latitude.

« En Angleterre et dans le nord de la France, on compte 20 lieues marines dans un degré de latitude, et donc 3 minutes de degré dans une lieue.

« En Italie et dans le Sud de la France [*en fait, jusqu'à Lyon*] on compte

« 60 000 pas géométriques dans un degré de latitude et par conséquent,

« il y a 1 000 pas géométriques dans une minute de degré de latitude. »

La *lieue* est une mesure itinéraire celtique ; sa longueur est variable.

Le *pas géométrique italien*, ou *pas romain*, vaut deux enjambées.

Le *degré de latitude* est mesuré sur un méridien ; sa longueur sur la Terre est constante, quelle que soit la latitude, si l'on considère que le méridien est un grand cercle sans tenir compte de l'aplatissement de la Terre aux pôles.

f) – Jusqu'au XIX^{ème} siècle, **le tiers d'une lieue marine** (au Nord de la France) et **mille pas géométriques** (unité utilisée au Sud de la France) étaient des distances itinéraires équivalentes ; elles correspondent, l'une et l'autre, à une distance angulaire d'**une minute de degré de latitude**.

g) – On a oublié la *lieue marine* du Ponant (3 minutes de degré de latitude) et l'on a retenu, partout en France, l'expression *mille pas* du Levant (1 minute de degré de latitude).

h) – Les marins français ont pris l'habitude (pour simplifier) de dire « *mille* » à la place de « *mille pas* » ; au lieu de dire *quatre mille pas géométriques* ou *quatre mille pas* ils disent, absolument, « *quatre mille* » ; et parfois « *quatre milles marins* » avec la marque du pluriel à *milles*.

i) – Dans la Marine nationale, depuis que la France est entrée dans le dispositif militaire américain (NATO), si quelqu'un dit « *quatre mille* » il faut entendre « *quatre mille mètres* » ; et pour « *quatre mille pas* », le même dira maintenant « *quatre nautiques* » et non plus « *quatre milles [marins]* ».

Nautonier : Celui qui conduit un navire, une barque.

Remarques : **a)** – Il est principalement d'usage en poésie.

b) – Les poètes disent « *le nautonier des sombres bords* » pour dire *Caron*, qui conduit la barque qui fait traverser le Styx aux défunts.

Navaid : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Navigational Aid*.

2 – En cartographie électronique, on entend par *navaid*, ou aides à la navigation, toutes les informations relatives à la navigation (balisage, marques et amers remarquables, feux et signaux de brume, etc.).

Remarque : Par extension on y inclut les renseignements relatifs aux ouvrages portuaires, aux zones de mouillage, et toute information pouvant concerner la sécurité de la navigation.

Naval (en anglais : « *naval* ») : **1** – S'emploie pour qualifier ce qui est du ressort de la marine, qui a rapport à la navigation et surtout ce qui concerne la marine de guerre.

Exemples : Forces navales, tactique navale, armée navale, combat naval.

Remarque : L'adjectif *naval* ne s'emploie habituellement pas au masculin pluriel : on préférera l'expression « *combats sur mer* » à « *combats navals* ».

2 – L'*École Navale* aujourd'hui basée à Lanvéoc-Poulmic (Finistère) forme les futurs officiers de la Marine nationale française.

2 – Le mot *Navale*, employé seul, est l'abréviation de l'École de Santé Navale.

Navalais : Médecin de la Marine provenant de l'ancienne École de Santé Navale de Bordeaux.

Remarque : Les officiers provenant de l'École Navale sont les « *Bordaches* ».

Navarin (Bataille navale de – en 1827) : 1 – La baie de Navarin se trouve dans l'ouest du Péloponnèse (le Péloponnèse est la grosse presque île située au Sud de la Grèce continentale).

2 – Les Grecs préparaient depuis la fin du XVIII^{ème} siècle un soulèvement national contre l'occupant turc ; ce soulèvement fut déclenché le 15 mars 1821 sur la côte Nord du Péloponnèse.

3 – L'indépendance de la Grèce allait rompre l'équilibre européen établi au Congrès de Vienne (1er novembre 1814 - 9 juin 1815) par la Sainte-Alliance (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Empire russe, royaume de Prusse et Empire d'Autriche) à laquelle se joignirent le Royaume de France, les États Pontificaux, le Royaume de Sardaigne, la République de Gênes, le Royaume de Suède et la Confédération des XXII cantons suisses.

4 – Les Grecs proclamèrent unilatéralement leur indépendance en janvier 1822.

5 – La Russie, l'Angleterre et la France voulaient toutes les trois être présentes en Méditerranée orientale, afin de ne pas laisser le champ libre aux deux autres puissances.

6 – La bataille de Navarin s'est déroulée le 20 octobre 1827 entre une flotte ottomane composée de navires turcs, égyptiens, algériens et tunisiens et des forces navales d'une coalition formée par les Russes, les Anglais et les Français.

Remarques : **a)** – Tous les navires ottomans étaient mouillés et embossés dans la baie.

b) – La plupart des navires des puissances de l'Ouest étaient mouillés à proximité sans être embossés : ils avaient une marge de manœuvre réduite, mais ils pouvaient tirer leurs bordées des deux côtés, parfois en même temps ; de plus, en jouant sur la longueur des câbles des ancres, ils réussirent à tourner sur place pour changer leurs angles de tir.

c) – Des petits navires occidentaux (*Dartmouth*, *Rose*, *Brisk*, *Philomel* et *Mosquito* pour les Anglais, *Alcyone* et *Daphné* pour les Français) eurent la charge de neutraliser les brûlots ; ils ne mouillèrent pas pour pouvoir se rendre partout où une attaque se produirait.

d) – La flotte alliée russo-anglo-française détruisit une soixantaine de navires ottomans sans perdre un seul navire.

7 – Les Ottomans comptèrent environ 6 000 morts et 4 000 blessés ; parmi les alliés, les Russes eurent 59 morts et 137 blessés, les Anglais 75 morts et 197 blessés, les Français 40 morts et 141 blessés.

8 – La bataille de Navarin fut une étape décisive pour l'indépendance de la Grèce, mais l'effet ne fut pas immédiat.

9 – La bataille de Navarin a facilité l'invasion de l'Algérie par la France en 1830.

Remarques : a) – En raison des lourdes pertes subies à la bataille de Navarin, le nombre des navires de guerre algériens était devenu insuffisant pour protéger les côtes de l'Algérie d'un débarquement français.

b) – L'incapacité des Turcs à faire la police dans leurs possessions de la Méditerranée occidentale et à faire cesser la piraterie algérienne en Méditerranée, a été l'une des causes de l'attaque d'Alger par les Français.

c) – L'élément déclencheur de l'expédition d'Alger de 1830 a été le soufflet donné le 30 avril 1827 par le dey d'Alger Hussein Pacha (1764-1838), f avec son éventail en plumes de paon, au consul du roi de France Pierre Deval (1758-1829).

Navarre : Ancien royaume réparti au Nord et au Sud des Pyrénées, coupé en deux en 1521 : le Nord, ou Basse-Navarre, passait sous la domination de la famille d'Albret ; le Sud demeurait sous l'autorité des rois catholiques.

Remarques : a) – Le titre de « *rois catholiques* » ou « *rois très catholiques* » a été accordé en compensation par le pape Alexandre VI (1431-1503) à Isabelle 1^{ère} de Castille (1451-1504) et à Ferdinand II d'Aragon (1452-1516) puis à leurs successeurs, après l'octroi du titre de « *roi très chrétien* » aux rois de France.

b) – La Basse-Navarre fut rattachée au royaume de France sous Louis XIII (1601-1643) en 1620.

2 – Le prince du sang de la famille des Bourbons, Henri III de Navarre (1553-1610), fils de Jeanne d'Albret (1528-1572) et roi de Navarre depuis 1572, devint Henri IV roi de France en 1589 après l'assassinat de son beau-frère Henri III (1551-1589) qui fut le dernier roi de France de la famille de Valois.

Remarques : a) – Henri III de Valois, qui régnait sur la France depuis la mort de son frère Charles IX (1550-1574) fut assassiné par Jacques Clément (1567-1589) le 2 août 1589, alors qu'il était sur la chaise percée dans son château de Saint-Cloud.

b) – Jacques Clément était un *frère lai* du couvent des Dominicains de la route de Saint Jacques de Compostelle (ce couvent était situé à l'emplacement du carrefour actuel des rues Saint-Jacques et Soufflot, dans l'actuel 5^{ème} arrondissement de Paris).

c) – Henri III a été assassiné pendant la 8^{ème} des guerres dites « *de religion* ».

d) – Henri III était l'ennemi à abattre pour les catholiques intégristes du royaume de France, réunis dans le parti de la Sainte-Ligue.

e) – Henri III avait été chassé de Paris le 13 mai 1588 par le soulèvement populaire connu sous l'appellation de « *Journée des Barricades* » et qui avait commencé le 12 mai 1588 ; des barrages furent élevés, d'abord place Maubert (actuel 5^{ème} arrondissement) puis en d'autres endroits de Paris ; ils employaient beaucoup de barriques, d'où le nom de *barricades* ; c'était la première fois que les Parisiens érigeaient des barrages dans les rues et sur les places pour défendre leurs privilèges.

f) – Les ligueurs furent soutenus contre Henri III par le « *roi catholique* » Philippe II (1527-1598) fils aîné et successeur de Charles Quint (1500-1558) ; Philippe II procurait soldats et subsides au duc de Guise et à la Ligue ; des troupes

espagnoles étaient présentes dans Paris : le Parti de la Ligue était soutenu par l'Étranger espagnol, comme le Parti bourguignon avait été soutenu par l'Étranger anglais à l'époque de Jeanne d'Arc (1429).

g) – Au même moment, l'Espagne s'opposait également à l'Angleterre ; l'*Invincible Armada* espagnole appareilla le 29 mai 1588 pour débarquer des troupes sur la côte Sud de l'Angleterre ; cette prétendue *Invincible Armada* fut détruite par le mauvais temps en août 1588.

h) – Réfugié au château de Plessis-les-Tours, Henri III avait conclu le 30 avril 1589 une alliance avec son beau-frère et lointain cousin, Henri de Bourbon ; Henri de Bourbon était alors *roi de Navarre* sous le nom de Henri III ; c'était un familier de La Rochelle, qu'il visitait souvent ; Henri de Bourbon, roi de Navarre, était devenu le chef du Parti protestant sous la tutelle de Coligny et il disposait de dizaines de milliers de soldats.

i) – Henri de Bourbon était devenu le premier prince dans l'ordre de succession au royaume de France après la mort de François de Valois (né *Hercule* de Valois) duc d'Anjou et d'Alençon (1555-1584) le petit frère de Henri III et le dernier fils de Henri II et de Catherine de Médicis ; Henri de Bourbon (1553-1610) succéda à Henri III comme roi de France sous le nom de Henri IV.

j) – Henri III avait fait assassiner Henri le Balafré, duc de Guise, chef du parti d'opposition (la Ligue) aux États généraux de Blois, le 23 décembre 1588.

k) – Henri III était menacé d'excommunication depuis le 5 mai 1589 par le pape Sixte Quint (1521-1590) pour avoir fait assassiner Louis de Lorraine (1555-1588), cardinal de Guise et frère de Henri le Balafré, aux États généraux de Blois le 25 décembre 1588 et pour s'être allié militairement avec le Protestant Henri de Bourbon (futur roi de France Henri IV).

l) – Les professeurs de théologie de la Sorbonne, sortes de *mollahs* de l'époque, qui représentaient la plus haute autorité religieuse du royaume de France, avaient délié le Peuple de l'obligation d'obéissance au roi Henri III et ils avaient lancé un genre de *fatwa* pour assassiner Henri III.

m) – Jacques Clément assassina le roi Henri III à Saint-Cloud le 2 août 1589 par conviction religieuse et pour venger le duc de Guise, alors que les armées alliées du roi de France Henri III et du roi de Navarre Henri de Bourbon s'apprêtaient à reprendre Paris qui était alors tenue par les Ligueurs et par les Espagnols.

n) – Le pape Sixte Quint poussa les théologiens de la Sorbonne à s'opposer au couronnement de Henri de Bourbon, même s'il se convertissait au catholicisme parce qu'il craignait un « *danger de feintise et de perfidie* » ; Henri de Bourbon avait été excommunié en 1585 ; Henri de Bourbon abjura le protestantisme et adopta la religion catholique le 25 juillet 1593 ; sacré roi de France à Chartres le 27 février 1594, il entra dans Paris le 22 mars 1594, cinq ans après la mort de son prédécesseur Henri III ; le pape Clément VIII (1536-1605) lui donna l'absolution le 15 septembre 1595.

o) – Les 6 décrets connus sous l'appellation d'« *Édit de Nantes* » et qui facilitèrent la vie des Protestants, furent donnés le 13 avril 1598.

3 – Le roi Henri IV était, par son père Antoine de Bourbon (1518-1562), le petit fils d'Isabelle de Beauvais (1436-1474) dame de La Roche-sur-Yon et il descendait en ligne directe du roi de France Louis IX (1214-1270) dit Saint Louis, en 10^{ème} génération par les mâles.

Remarques : **a)** – Antoine de Bourbon (1518-1562) père de Henri de Bourbon, était un descendant en 8^{ème} génération de Robert de France (1256-1317), comte

de Clermont en Beauvaisis, seigneur de Bourbon et sixième fils de Saint Louis.

b) – Henri IV sera, lui aussi, assassiné par Ravailac (1577-1610) à l'occasion d'un embouteillage dans la rue de la Ferronnerie à Paris, le 14 mai 1610, alors qu'il se rendait chez son ami et ministre Sully : à l'époque de son assassinat, Henri IV préparait une offensive contre l'Espagne catholique.

c) – Le roi de France et de Navarre Henri IV (1553-1610) maintint en 1607 la séparation historique entre ses royaumes de Navarre et de France.

d) – Louis XIII (1601-1643), le fils de Henri IV, réunit définitivement en 1620 la Basse-Navarre et le Béarn ; la basse-Navarre était ainsi incorporée dans le royaume de France.

Navée : [Vielli] Charge d'un bateau.

Exemple : Il est arrivé au port deux navées de tuiles.

Navarin (Bataille navale de –) :

Navette (en anglais : « *long block* ») : Nom d'une sorte de poulie simple, longue, dont tout le corps n'est pas estropé, qui servait pour les balancines de la vergue barrée.

Navette : Synonyme de *colza*.

Navette : Petit vase de cuivre, d'argent, etc. fait en forme de petit navire, dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs.

Navette : **1** – Instrument de tisserand qui sert à porter et à faire courir les fils horizontaux (c'est-à-dire dans le sens de la largeur du tissu) qu'on nomme *trame*, entre les fils verticaux (dans le sens de la longueur, parallèles à la lisière) qu'on nomme *chaîne*, dans le métier à tisser pour faire de la toile, de la serge, du drap et autres choses semblables.

2 – [Au figuré] On dit *faire la navette*, ou *faire faire la navette* pour dire faire beaucoup d'allées et venues, ou en faire faire à d'autres.

Navigable (en anglais : « *navigable* ») : S'emploie pour qualifier les lieux où l'on peut naviguer.

Exemples : Cette mer est pleine d'écueils, elle n'est pas navigable ; ce fleuve est navigable dès sa source ; une rivière navigable ; canaux navigables.

Remarque : On distingue les mers ou les rivières qui sont navigables pour telles ou telles catégories de navires ou de bateaux mais pas pour les autres.

Navigateur (en anglais : « *sailor* », « *seafaring man* », « *navigator* ») : **1** – Le mot *navigateur* s'entend en général de tout homme voyageant sur mer.

2 – *Navigateur* se dit parfois plus restrictivement d'un marin instruit, d'un homme ayant rapporté de ses voyages sur mer de grands résultats scientifiques.

Navigation (en anglais : « *sailing* », « *navigation* », « *hydrographia* ») : **1** – Voyage sur mer.

Remarque : On dit qu'une navigation a été heureuse, belle, difficile, courte ou dangereuse.

2 – Science permettant de déterminer et de connaître la position d'un navire à la mer.

Remarques : **a)** – On distingue la *navigation côtière* dite « *au cabotage* » où l'on détermine la position du navire en observant les côtes de *cap en cap* (en occitan : « *cabo* ») et la *navigation hauturière* où l'on détermine la position du navire grâce à l'observation de la *hauteur* des astres.

b) – La navigation hauturière se dit aussi la navigation *au long cours* (vocabulaire du Levant) ou la navigation *de long voyage* (vocabulaire du Ponant).

3 – Administrativement, le mot « *navigation* » signifie « *services à la mer* ».

Remarque : Avoir tant d'années, tant de mois de navigation, c'est avoir servi sur des navires à la mer pendant autant de temps ; les temps de congé, d'attente, de conduite, de missions à terre n'y sont pas inclus.

Navigation astronomique : 1 – Synonyme de *navigation hauturière*, qui se fait en réduisant les hauteurs observées des astres.

Remarque : Observer la hauteur des astres, avec une précision courante de l'ordre du dixième de minute de degré, nécessite un long apprentissage à la mer.

2 – La navigation astronomique est l'art de déterminer sa position à la mer à partir de l'observation quasi simultanée de la hauteur de différents astres au-dessus de l'horizon.

Remarque : La meilleure position obtenue par la navigation astronomique est entachée d'une incertitude de l'ordre du mille de 1852 mètres.

3 – La navigation astronomique nécessite de connaître avec précision l'heure qu'il était au méridien origine (en général le temps universel, quelquefois le temps sidéral) au moment de l'observation.

Remarque : Une erreur de 4 secondes d'heure sur l'instant de l'observation peut entraîner une erreur en longitude d'une minute de degré.

Navigation au bornage (en anglais : « *limited coasting trade* ») : [Vielli] Navigation faite par une embarcation jaugeant 25 tonneaux au plus, avec faculté d'escales intermédiaires entre le port d'attache de cette embarcation et un autre point déterminé mais qui n'en devait pas être distant de plus de quinze lieues marines (c'est-à-dire 45 milles).

Remarque : La navigation au bornage était réglée par un décret du 20 mars 1852.

Navigation au long cours : Voir l'expression *Long Cours*.

Navigation côtière : 1 – Science permettant de connaître sa position à la mer en utilisant les *relèvements au compas* et les *alignements* d'amers à terre, les marques flottantes et en utilisant le plomb de sonde pour trouver le *brassage* et la *nature* du fond.

2 – Actuellement, on utilise également les relèvements et les distances observés avec un radar ou les relèvements des radio-phares en utilisant un radio-goniomètre.

Navigation hauturière : Science permettant de connaître sa position à la mer par l'observation puis la réduction de la *hauteur* des astres.

Remarque : Le mot « *hauturier* » vient de ce que l'on mesure la « *hauteur* » des astres (Soleil, Lune, planètes, étoiles) pour déterminer sa position.

Naviguer (en anglais : « *to sail* », « *to navigate* », « *to trade* ») : **1** – Voyager, aller sur mer ou sur les grandes rivières et même commercer par mer.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme navigue pour l'État, à la pêche ou au commerce selon qu'il est embarqué sur un bâtiment de guerre, sur un bateau de pêche ou sur un navire de commerce.

b) – Un marin navigue à la part, au voyage ou au mois selon son contrat d'engagement.

2 – Naviguer se dit de la façon dont un pilote conduit un navire.

Exemple : On dit qu'un pilote navigue bien s'il manœuvre avec prudence et talent.

3 – Naviguer, pour un navire, c'est la façon dont il se comporte à la mer.

Exemple : Un navire navigue bien s'il a les qualités nécessaires pour surmonter les obstacles qu'il rencontre, qu'il répond bien à sa barre et que ses mouvements sont doux et prévisibles.

4 – Naviguer une chaloupe, c'est la faire avancer avec les rames.

5 – On dit qu'on navigue à *tant de quarts* pour exprimer qu'entre la direction de notre route et la direction du vent il y a autant de rumbes de 11,25 degrés.

Remarque : La direction de la route suivie est différente du cap du navire ; la différence angulaire est la *dérive*.

6 – Naviguer à la sonde signifie qu'on utilise la ligne de sonde ou un sondeur électrique pour vérifier l'estime.

Navion (en anglais « *WIG* », « *Wing In Ground effect* ») : Le terme *navion*, contraction de l'expression « *navire-avion* », désigne un engin multimodal à portance aérodynamique dont le principal mode d'exploitation est le vol en effet de sol (à proximité de la surface).

[RIPAM, règle 3 - m].

Remarque : Le terme *navion* est l'appellation originale d'un prototype à effet de sol construit en 1996.

Navire (en anglais « *vessel* », « *ship* », « *sail* ») : **1** – Selon le *règlement international pour prévenir les abordages en mer* (RIPAM), le terme « *navire* » désigne tout engin ou tout appareil de quelque nature que ce soit, y compris les engins sans tirant d'eau, les navions et les hydravions, utilisés ou susceptibles d'être utilisés comme moyens de transport sur l'eau.

[Voir le mot *Navion* et le sigle *RIPAM*].

Remarques : **a)** – Le sens du mot *navire* peut être différent dans d'autres contextes ; certains textes législatifs ou réglementaires ont leur propre définition du mot *navire*.

b) – Le mot *navire* était autrefois du genre féminin ; il est aujourd'hui du genre masculin en français, à l'exception du *navire des Argonautes* qui reste du genre féminin ; on dit « *la navire Argo* ».

2 – On emploie les mots « *navire* » et « *bâtiment* » presque indifféremment ; cependant on emploie le mot *navire* quand il s'agit d'un sujet ou d'un point théorique, scientifique ou très général.

Exemples : On dit ainsi théorie du navire, centre de gravité du navire, qualités nautiques du navire, route du navire, formes du navire.

3 – On emploie de préférence le mot *navire* lorsqu'il s'agit de la marine marchande ou de constructions de petites dimensions.

Remarque : On dit *bâtiment* s'il s'agit d'un navire de guerre moderne à propulsion mécanique ; mais on dit *vaisseau*, *frégate*, *corvette*, etc., selon son gréement s'il est question d'un navire de guerre à voiles de jadis.

Exemples : On dit « *navire de commerce* » ou « *petit navire* ».

4 – Chaque navire doit avoir un nom qui le distingue des autres bâtiments de mer.

Remarque : Les marques extérieures d'identité doivent être portées sur le navire dans les conditions définies par l'autorité administrative.

5 – Pour un *manœuvrier*, le concept « *navire* » se résume :

i) à son centre de masse,

ii) à sa ligne de quille,

iii) à une enveloppe théorique correspondant au *contour* du navire,

iv) à un déplacement (masse d'inertie) et

v) à un moment d'inertie.

Remarques : **a)** – Le *centre de masse* est le point matériel fictif situé à l'intérieur du navire, qui aurait la même mouvement si toute la masse du navire (et de sa cargaison) y était concentrée et si toutes les forces exercées sur la navire y étaient appliquées (chaque force conserve son module, sa direction et son sens, mais son point d'application est transféré au centre de masse).

b) – La *ligne de quille* est une droite à peu près horizontale, appartenant au plan de symétrie longitudinale du navire, située à une profondeur sous la surface de la mer égale à l'enfoncement du navire au repos (ou au tirant d'eau du navire en route).

c) – La *forme géométrique* du contour immergé du navire (la carène) détermine les coefficients de forme C_x , C_y et C_m qui permettent de calculer :

i) pour C_x : le module de la somme des *forces longitudinales horizontales* appliquées au centre de masse,

- ii)** pour C_y : le module de la somme des *forces transversales horizontales* appliquées au centre de masse,
 - iii)** pour C_m : le moment du *couple de rotation horizontale* autour de la verticale du centre de masse du navire,
- du fait de l'écoulement de l'eau le long de la carène
- d)** – Le *contour du navire* doit constamment rester suffisamment éloigné du rivage, de tous les ouvrages portuaires, des autres navires pour ne pas les aborder ; il ne doit pas s'approcher du fond de la mer pour ne pas talonner ni s'échouer.
 - e)** – Chaque *force* appliquée au navire tend :
 - i)** à modifier le mouvement du centre de masse du navire, longitudinalement et transversalement,
 - ii)** à modifier l'orientation (par rapport au Nord) de la ligne de quille du navire (son cap) sauf si la ligne d'action de cette force passe par la verticale du centre de masse du navire.
 - f)** – La *modification du mouvement* du centre de masse du navire, du fait de l'ensemble des forces appliquées au navire, dépend de la *masse d'inertie* du navire (la *masse d'inertie* du navire s'oppose à toute variation de la vitesse linéaire).
 - g)** – La *modification du cap* du navire par l'ensemble des forces appliquées au navire qui ne passent pas par la verticale de son centre de masse, dépend du *moment d'inertie* du navire (le *moment d'inertie* du navire s'oppose à toute variation de la vitesse angulaire de la ligne de quille).
 - h)** – La *masse d'inertie* d'un navire donné varie d'une manœuvre à l'autre en fonction de la quantité de chargement transportée.
 - i)** – Le *moment d'inertie* d'un navire donné varie d'une manœuvre à l'autre en fonction de l'arrimage du chargement à bord du navire.
[Voir le mot *Arrimage*].

Navire à capacité de manœuvre restreinte (en anglais « *vessel restricted in her ability to maneuver* ») : Selon le RIPAM, l'expression « *navire à capacité de manœuvre restreinte* » désigne tout navire dont la capacité à manœuvrer conformément au règlement est limitée de par la nature de ses travaux, et qui ne peut par conséquent pas s'écarter de la route d'un autre navire.

Remarques : a) – Les marques spéciales d'un *navire à capacité de manœuvre restreinte* sont :

– de jour, à l'endroit le plus visible, trois marques superposées, les marques supérieure et inférieure étant des boules, celle du milieu un bicône.

– de nuit, à l'endroit le plus visible, trois feux superposés visibles sur tout l'horizon, les feux supérieur et inférieur étant rouges et le feu du milieu blanc.

b) – De nuit, lorsqu'il a de l'erre, un *navire à capacité de manœuvre restreinte* doit porter, outre les trois feux rouges ou blanc superposés visibles sur tout l'horizon, des feux de côté et un feu de poupe.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire à l'aviron (en anglais « *vessel under oars* ») : Navire propulsé uniquement au moyen d'avirons.

Remarque : De nuit, un navire à l'aviron peut montrer les feux prescrits pour les navires à voile mais, s'il ne le fait pas, il doit être prêt à montrer immédiatement, pour prévenir un abordage, une lampe électrique ou un fanal allumé à feu blanc.

Navire à passagers : Selon la définition donnée par l'article 3 de la Convention internationale de Londres de 1929 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer « *un navire est considéré comme un navire à passagers s'il transporte plus de 12 passagers* ».

Remarques : a) – Est considéré comme *passager* celui qui n'est pas membre de l'Équipage et qui paie un fret supérieur pour le transport de sa propre personne

que pour les bagages ou les marchandises qui l'accompagnent.

b) – Un membre d'Équipage est quelqu'un qui est lié au capitaine ou à l'armateur par un contrat de travail et qui est inscrit sur le rôle d'Équipage du navire.

c) – Une personne qui paie un fret supérieur pour ses marchandises que pour sa propre personne est un subrécargue.

d) – Les paquebots qui transportent la poste sont souvent de gros navires confortables, souvent rapides et ils partent nécessairement du port de tête de ligne, ou des différents ports touchés pendant le voyage, à des dates connues à l'avance et qui figurent sur un programme de navigation public : toutes ces caractéristiques font qu'ils sont recherchés par les passagers qui désirent effectuer des traversées entre les ports de la ligne ; les paquebots sont habituellement aussi des navires à passagers.

e) – Si un navire à passagers ne transporte pas la poste, ce n'est pas un paquebot. [Voir les mots *Passager*, *Paquebot*].

Navire à propulsion mécanique (en anglais « *power-driven vessel* ») : Selon le *règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)*, l'expression « *navire à propulsion mécanique* » désigne tout navire mû par une machine.

Remarques : **a)** – Les marques de nuit d'un *navire à propulsion mécanique* sont :

i) un feu de tête de mât à l'avant ;

ii) un second feu de tête de mât, à l'arrière du premier et plus haut que celui-ci ; toutefois, les navires de longueur inférieure à 50 mètres ne sont pas tenus de montrer ce feu, mais ils peuvent le faire ;

iii) des feux de côté ;

iv) un feu de poupe.

[Voir les expressions *Feu de tête de mât*, *Feu de côté*, *Feu de poupe*].

b) – Un navire à voiles qui utilise sa machine est considéré comme un navire à propulsion mécanique : de nuit, il montre les feux d'un navire à propulsion mécanique ; de jour, il montre, à l'endroit le plus visible, un cône noir pointe en bas.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire à voile (en anglais « *sailing vessel* ») : Selon le *RIPAM*, l'expression « *navire à voile* » désigne tout navire marchant à la voile, même s'il possède une machine propulsive, à condition toutefois que celle-ci ne soit pas utilisée.

Remarques : **a)** – Un navire à voiles qui fait route doit montrer, de nuit :

i) des feux de côté ;

ii) un feu de poupe.

b) – En plus des feux prescrits, un navire à voile faisant route peut montrer, de nuit, au sommet ou à la partie supérieure du mât, à l'endroit où ils sont le plus apparents, des feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant rouge et le feu inférieur vert.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire-citernes (en anglais « *tanker* ») : Navire dont les cales, appelées citernes, ne sont pourvues que de petites ouvertures situées au plafond, afin de permettre leur inspection et leur entretien ; des collecteurs débouchant dans les fonds permettent d'emplir ou de vider les citernes.

Remarque : Les navires-citernes sont désignés en fonction des produits qu'ils peuvent transporter, par exemple :

i) *Pétrolier* : transport de pétrole brut ;

ii) *Chimiquier* : transport de produits liquides de l'industrie chimique, notamment huile, engrais liquide, essence, gazole, carburacteur ; transport de produits chimiques purs (acides) ;

iii) Pinardier : transport de vin en vrac ;

iv) Méthanier : transport de gaz naturel liquéfié (méthane) ;

v) Gazier : transport de gaz de pétrole liquéfié (butane, méthane, ammoniac).

Navire de charge : Tout navire qui ne transporte pas plus de douze passagers.

[Division 151 - Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires].

Navire de guerre (en anglais « *military vessel* ») : L'expression « *navire de guerre* » s'applique à tout navire appartenant à un gouvernement et utilisé par lui à des fins militaires ; cette expression inclut les navires armés des gardes côtes et les navires destinés à l'entraînement naval, mais exclut les navires auxiliaires tels que navire-citernes, transporteur de munitions, navire de réfrigération, navire de réparation, ravitailleur ou navire utilisé exclusivement pour le transport d'approvisionnements militaires.

Navire de ligne (en anglais « *ship of the line* ») :

Navire de pêche : Navire utilisé pour la capture du poisson ou d'autres ressources vivantes de la mer.

[Division 151 - Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires].

Navire en fer (en anglais « *iron ship* ») : : Un navire ou un bâtiment en fer est celui dont la coque est en très grande partie construite en fer.

Remarque : La construction en fer a permis de fabriquer des navires plus longs, pour une même largeur, que les navires en bois ; les navires en fer ont assez de solidité pour avoir jusqu'à huit ou dix fois plus de longueur que de largeur, sans subir à la mer aucunes déliaisons ni déformations inquiétantes.

Navire en train d'effectuer des opérations de déminage (en anglais « *vessel engaged in mineclearance operations* ») : Selon le RIPAM, l'expression « *Navire en train d'effectuer des opérations de déminage* » désigne un navire à propulsion mécanique qui est en train de désamorcer ou de détruire des mines en mer et qui, pour cette raison, peut difficilement changer de position ou modifier sa route.
Remarques : **a)** – Un navire effectuant des opérations de déminage doit montrer, outre les feux prescrits pour les navires à propulsion mécanique :

i) de jour, trois boules ;

ii) de nuit, trois feux verts visibles sur tout l'horizon.

b) – Il doit montrer un de ces feux ou marques à proximité de la tête du mât de misaine et un de ces feux ou marques à chaque extrémité de la vergue de misaine.

c) – Ces feux ou marques indiquent qu'il est dangereux pour un autre navire de s'approcher à moins de 1000 mètres du navire qui effectue le déminage.

[Voir le sigle RIPAM].

Navire en train de pêcher (en anglais « *vessel engaged in fishing* ») : Selon le RIPAM, l'expression « *navire en train de pêcher* » désigne tout navire qui pêche avec des filets, lignes, chaluts ou autres engins de pêche réduisant sa capacité de manœuvre.

Remarques : **a)** – Un navire en train de chaluter, c'est-à-dire de tirer dans l'eau un chalut ou autre engin de pêche, doit montrer, de nuit :

i) deux feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant vert et le feu inférieur blanc ;

ii) un feu de tête de mât disposé à une hauteur supérieure à celle du feu vert visible sur tout l'horizon et à l'arrière de celui-ci ; les navires de longueur inférieure à 50 mètres ne sont pas tenus de montrer ce feu, mais ils peuvent le faire ;

iii) lorsqu'il a de l'erre, outre les feux prescrits aux alinéas i) et ii), des feux de côté et un feu de poupe.

- b)** – Un navire en train de chaluter, c'est-à-dire de tirer dans l'eau un chalut ou autre engin de pêche, doit montrer, de jour, une marque formée de deux cônes superposés réunis par la pointe.
- c)** – Un navire en train de pêcher, autre qu'un navire en train de chaluter, doit montrer, *de nuit* :
- i)** deux feux superposés visibles sur tout l'horizon, le feu supérieur étant rouge et le feu inférieur blanc ;
 - ii)** si son engin de pêche est déployé sur une distance horizontale supérieure à 150 mètres à partir du navire, un feu blanc visible sur tout l'horizon ou un cône, la pointe en haut, dans l'alignement de l'engin.
- d)** – Un navire en train de pêcher, autre qu'un navire en train de chaluter, doit montrer, *de jour* :
- i)** une marque formée de deux cônes superposés réunis par la pointe et,
 - ii)** si son engin de pêche est déployé sur une distance horizontale supérieure à 150 mètres à partir du navire, un cône, la pointe en haut, dans l'alignement de l'engin.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire handicapé par son tirant d'eau (en anglais « *vessel constrained by her draft* ») : Selon le *RIPAM*, l'expression « *navire handicapé par son tirant d'eau* » désigne tout navire à propulsion mécanique qui, en raison de son tirant d'eau et de la profondeur et de la largeur disponibles des eaux navigables, peut difficilement modifier sa route.

Remarque : Les marques spéciales facultatives d'un *navire handicapé par son tirant d'eau* sont :

- i)** de jour, à l'endroit le plus visible, une marque cylindrique.
- ii)** de nuit, à l'endroit le plus visible, trois feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire-hôpital : Voir l'expression *Hôpital (Navire –)*.

Navire qui n'est pas maître de sa manœuvre (en anglais « *vessel not under command* ») : Selon le *RIPAM*, l'expression « *navire qui n'est pas maître de sa manœuvre* » désigne un navire qui, en raison de circonstances exceptionnelles, n'est pas en mesure de manœuvrer conformément au règlement et ne peut donc pas s'écarter de la route d'un autre navire.

Remarques : **a)** – Les marques spéciales d'un *navire qui n'est pas maître de sa manœuvre* sont :

- i)** de jour, à l'endroit le plus visible, deux boules ou marques analogues superposées ;
- ii)** de nuit, à l'endroit le plus visible, deux feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon.

b) – De nuit, lorsqu'il a de l'erre, un *navire qui n'est pas maître de sa manœuvre* doit porter, outre les deux feux rouges superposés visibles sur tout l'horizon, des feux de côté et un feu de poupe.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Navire (Saisie du –) : **1** – Tout navire doit être pourvu d'un tableau sommaire des inscriptions hypothécaires à jour à la date de son départ.

2 – Lorsqu'il est avisé d'une *saisie* par la notification de la décision qui l'a autorisée, le Service du port refuse l'autorisation de départ du navire.

[Voir l'expression *Saisie de navire*].

3 – La *saisie conservatoire* est autorisée par ordonnance rendue sur requête par le président du tribunal de commerce ou, à défaut, par le juge d'instance.

L'autorisation d'une saisie conservatoire peut être accordée dès lors qu'il est justifié d'une créance paraissant fondée dans son principe.

La saisie conservatoire empêche le départ du navire ; elle ne porte aucune atteinte aux droits du propriétaire.

[Voir l'expression *Saisie conservatoire*].

4 – Le commandement d'une *saisie-exécution* est fait à la personne du propriétaire ou à son domicile.

Le commandement se périmé par dix jours.

La saisie est faite par huissier.

L'huissier énonce dans son procès-verbal :

- i)** Les nom, profession et demeure du créancier pour qui il agit ;
- ii)** Le titre exécutoire en vertu duquel il procède ;
- iii)** La somme dont il poursuit le paiement ;
- iv)** La date du commandement à payer ;
- v)** L'élection de domicile faite par le créancier dans le lieu où siège le tribunal devant lequel la vente doit être poursuivie et dans le lieu où le navire est amarré ;
- vi)** Le nom du propriétaire ;
- vii)** Les nom, espèce, tonnage et nationalité du bâtiment.

Il fait l'énonciation et la description des chaloupes, canots, agrès et autres apparaux du navire, provisions et soutes.

Il établit un gardien.

Remarques : a) – Le procès-verbal de saisie est notifié au service du port ainsi qu'au consul de l'État dont le navire bat pavillon.

b) – Il ne peut être procédé à la saisie-exécution que vingt-quatre heures après le commandement de payer.

[Voir l'expression *Saisie-exécution*].

Navire sec : On appelle « *navire sec* » un navire à bord duquel la consommation des boissons alcoolisées est absolument prohibée.

Navisphère : Instrument de navigation en forme de boule de carton fort, mobile sur son pied, représentant la sphère céleste et portant, imprimés, les étoiles fixes avec leurs noms, les noms des constellations, l'Équateur céleste, l'Écliptique ; la navisphère permet de déterminer, pour une latitude et une longitude données, la hauteur et l'azimut des étoiles aux heures des crépuscules du matin ou du soir.

Remarques : a) – On peut marquer au crayon papier les positions dans le ciel des planètes et de la Lune.

b) – Les marins peuvent préparer leurs observations avant que l'heure ne soit favorable à la mesure des hauteurs au moyen du sextant (étoiles ou planètes visibles en même temps que l'horizon) ; la navisphère permet de choisir des étoiles de première ou de deuxième grandeur, à des hauteurs convenables, régulièrement réparties en azimuts ; en calant le sextant sur la hauteur mesurée et en le dirigeant dans l'azimut relevé sur la navisphère, l'étoile recherchée apparaît dans la lunette du sextant, même si elle n'est pas visible à l'œil nu et si les alignements des étoiles qui permettraient de la repérer dans le ciel ne sont plus (crépuscule du matin) ou pas encore (crépuscule du soir) visibles.

c) – Les tables américaines HO249 remplacent avantageusement les navisphères.

d) – Les nombreux navires anciennement soviétiques en escale à La Pallice, qui portaient des pavillons russes, ukrainiens, lituaniens, etc., proposaient à la vente des navisphères russes à l'état neuf pour des sommes dérisoires dans les années 1992 et suivantes, après la Perestroïka et l'éclatement de l'Union soviétique.

Navrer : 1 – [Vieilli] Blesser, faire une grande plaie.

Exemple : Navrer mortellement.

2 – [Au figuré] On dit « j'en ai le cœur navré » et quelquefois, absolument, « j'en suis navré » pour dire *j'en suis extrêmement affligé*

NAVSTAR–GPS : Sigle de l'expression anglaise *NAVigation System with Time And Ranging – Global Positioning System*.

C'est le premier des systèmes de navigation par satellites de la génération actuelle à avoir été mis en service.

Il permet de calculer la position de n'importe quel observateur à terre, en mer ou en l'air : latitude, longitude et altitude par rapport à un géoïde de référence, avec une précision centimétrique ; de plus, il indique la vitesse instantanée de cet observateur par rapport à la Terre et il fournit l'heure avec une précision de 10^{-11} seconde.

Récepteur embarqué :

L'appareil embarqué sur le navire est muni d'un clavier de commande et d'un écran d'affichage ; il permet de :

– Recevoir, par l'intermédiaire d'une antenne extérieure, les messages émis par plusieurs satellites tournant autour de la Terre en orbites basses ;

– Interpréter ces messages, grâce à un programme informatique, et calculer la position de l'antenne par rapport au géoïde de référence ;

– Afficher la latitude, la longitude, l'altitude et la vitesse de l'antenne par rapport au géoïde, ainsi que l'instant correspondant, avec une précision meilleure que le dixième de seconde ;

– Transmettre ces mêmes informations aux appareils de navigation du navire : le radar, le lecteur de carte électronique (par exemple *MaxSea*, *NavScan* ou *Lowrance*), l'AIS (*Automatic Identification System*) le système GMDSS (*Global Maritime Distress and Safety System*).

Remarques : a – Financé par le Pentagone (le ministère de la guerre américain) le système Navstar-GPS a été conçu à partir de 1973.

Il a été mis en service au profit des forces armées des États-Unis d'Amérique.

Pendant les premières années, les usagers civils ou les étrangers pouvaient également recevoir et exploiter les messages du Navstar-GPS ; mais ces messages étaient volontairement dégradés et ils ne garantissaient pas une précision horizontale meilleure que 200 mètres.

Depuis le début de la première guerre contre l'Irak et jusqu'à aujourd'hui, le signal GPS public n'est plus dégradé : au début il s'agissait de permettre aux combattants de la coalition, qui allaient envahir l'Irak, d'utiliser des appareils civils car il n'y avait pas assez d'appareils militaires disponibles.

b – Actuellement, on distingue la précision PPS (*Precise Positioning Service*) réservée aux utilisateurs autorisés par le Pentagone et la précision SPS (*Standard Positioning Service*) accessible à tous les usagers.

La traversée de l'ionosphère représente la cause principale d'incertitude sur la position GPS obtenue uniquement à partir du code C/A ; pour obtenir une précision de quelques mètres, il est nécessaire d'exploiter les paramètres de modélisation ionosphérique et troposphérique contenus dans le message transmis par les satellites.

c – Le système géodésique de référence pour les cartes est le WGS84 (*World Geodetic System 1984*) ; la précision des cartes WGS84 est de l'ordre du décimètre.

d – La constellation normale est composée de 24 satellites ; en réalité ils sont plus nombreux, actuellement 28 répartis dans 6 plans orbitaux inclinés entre eux de 60° .

L'altitude des orbites est 20 180 km : la période de révolution 11h 58mn 00s.

e) – Les satellites émettent des messages dans deux bandes de fréquences L1 et L2.

Les messages sont modulés par deux types de codes PRN (*Pseudo Random Noise*), ou codes pseudo-aléatoires : C/A (*Coarse Acquisition*) sur L1 et P/Y (*Precision secure*) sur L1 et sur L2.

Les informations transmises par la bande L2 permettent de calculer les corrections ionosphériques qui peuvent atteindre 40 mètres dans le calcul des pseudo-distances. La combinaison des informations transmises par les bandes L1 et L2 permet de connaître les effets de la réfraction causée par la présence d'électrons libres dans l'ionosphère.

f) – Les militaires peuvent utiliser le code crypté P/Y (10 fois plus précis que le code C/A) émis sur L1 et sur L2 par les satellites lancés depuis le 31 janvier 1994. Les utilisateurs non autorisés n'ont pas accès au code P/Y de L1.

g) – L'échelle de temps est *UTC* (en français *TUC* : Temps Universel Compensé). [Voir le sigle *GPS*].

Navtex (en anglais « *navtex* ») : Système automatique pour la transmission aux navires d'informations de sécurité maritime, d'avertissements de navigation ou de météorologie et d'informations urgentes.

Nawatechnologies : La société industrielle Nawatechnologies, basée dans la région d'Aix-en-Provence, étudie et met au point des électrodes innovantes pour fabriquer des accumulateurs électriques qui permettront de stocker une très grande énergie et qui se rechargeront très rapidement.

Remarques : **a)** – Les accumulateurs Nawa se rechargent mille fois plus vite que ceux au lithium, supportent un million de cycles, ne risquent pas de surchauffer et ont un coût relativement modéré.

b) – Les premiers accumulateurs Nawa pourraient être commercialisés en 2021.

Nazi : **1** – Qui est relatif au parti national-socialiste allemand des années 1930 et 1940.

Exemples : Le régime nazi, la propagande nazie.

2 – Qui a appartenu au parti national-socialiste allemand des années 1930 et 1940.

Exemples : Un nazi ; les nazis ; un dignitaire nazi.

Remarque : Le mot « *nazi* » remplace couramment, aujourd'hui, le mot *naziste*.

Nazisme (en allemand « *Nazismus* ») : Nom donné à l'idéologie que le parti national-socialiste imposa par la persuasion ou par la force en Allemagne à partir des années 1920, avec le soutien financier des capitalistes allemands, européens ou américains qui appréciaient son opposition résolue à l'idéologie communiste.

[Voir le mot *Idéologie*].

Remarques : **a)** – Le « *nazisme* » est généralement considéré, en France, comme le véritable coupable et le seul responsable du déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale et de toutes les atrocités qui ont été commises de part et d'autres entre 1939 et 1945.

b) – Après toute guerre, le perdant est toujours considéré comme le méchant et le vainqueur comme le gentil.

[Voir le mot *Ordalie*].

c) – Après avoir été définitivement vaincu par l'Anglais Arthur Wellesley, duc Wellington (1769-1852) à Waterloo le 18 juin 1815, le général corse Bonaparte (1769-1821), qui avait abdiqué de ses prérogatives impériales le 22 juin 1815 pour éviter que la Chambre des représentants ne prononce sa déchéance, fut condamné à l'exil perpétuel sur un île perdue de l'Atlantique Sud (Sainte-Hélène) ; le Parlement britannique l'accusait d'avoir déstabilisé l'Europe et d'avoir porté atteinte aux intérêts matériels de nombreux soi-disant « *nobles* ».

d) – Le « *militarisme prussien* » avait été considéré comme le véritable coupable et le seul responsable du déclenchement de la Première Guerre Mondiale.

[Voir l'Art. 231 du *Traité de Versailles* du 28 juin 1919].

e) – Le « *nazisme* » ne se réduit pas à l'ostracisme contre les Communistes et à l'élimination programmée des handicapés, des déviants et des peuples considérés comme inférieurs (Tziganes, Juifs) en Allemagne jusqu'en 1945, de même que la « *démocratie* » ne se réduit pas à l'ostracisme contre les Communistes aux États-Unis d'Amérique et à la ségrégation raciale jusqu'en 1967, à l'Apartheid en Afrique du Sud jusqu'en 1991 et aux lois raciales encore en vigueur en Israël.

Naziste : 1 – [Vieilli] Membre du parti national-socialiste allemand des années 1930 et 1940.

2 – Qui caractérise le parti national-socialiste allemand des années 1930 et 1940 en ce qui concerne sa doctrine, son organisation, ses activités ou qui s'en inspire.

Remarque : Le mot *naziste* couramment employé au début des années 1930 est aujourd'hui presque toujours remplacé par le mot « *nazi* », soit comme adjectif, soit comme nom.

NBC : Sigle signifiant « *Nucléaire, Bactériologique et Chimique* ».

Remarque : Le sigle NBC se rapporte à la *guerre NBC* à l'équipement de *protection NBC* etc.

Néant : 1 – Rien.

2 – Absence, soit relative, soit absolue, d'être ou de réalité.

3 – Ce qui précédait la création biblique.

Nébuleuse : 1 – Vaste nuage de gaz et de poussières qui se trouve dans l'espace interstellaire.

2 – Agglomération d'étoiles, de gaz, de poussières dans l'espace intergalactique.

Exemples : La nébuleuse d'Andromède ; nébuleuse spirale.

Nébuleux : 1 – Obscurci par les nuages ou le brouillard.

2 – [Par analogie] Qui a l'aspect d'un nuage ou de ce qui est couvert d'un nuage.

3 – [Par extension] Dont le contour est flou, vague, imprécis.

4 – [Au figuré] Qui manque de clarté, est peu compréhensible.

Nébulosité : 1 – On appelle *nébulosité* la fraction du ciel couverte de nuages.

Remarque : La nébulosité est exprimée en octas, ou huitièmes de ciel ; la nébulosité va de 0/8 pour un ciel clair (pas de nuages) à 8/8 pour un ciel couvert (toute la voûte céleste est emplie de nuages).

2 – Brume diffuse, nuage léger.

3 – Au sens figuré, la nébulosité est ce qui rend confus, vague, peu intelligible.

Remarques : a) – La nébulosité qui peut entourer, dans notre esprit, le sens d'un mot ou d'une expression retire à ce mot ou à cette expression une partie de sa valeur ; lorsque la nébulosité qui obscurcit le sens d'un autre mot, de signification voisine ou opposée, se superpose à la nébulosité du premier mot ou de la première expression, le sens de ce mot ou de cette expression peut s'éloigner ou s'opposer au sens qui est consacré par le bon usage.

Cette confusion entre les sens de mots différents par associations d'idées est à la base de beaucoup de jeux de mots.

b) – Des expressions comme *été météorologique* (mi-mai à mi-août), *été astronomique* (du 22 juin au 22 septembre), *Été de la Saint-Denis* (vers la mi-octobre), *Été de la Saint-Martin* (vers la mi-novembre) ou *Été Indien* (vers la mi-décembre) ne sont pas toujours bien déterminées dans les esprits ; certains présentateurs du Journal Télévisé n'hésitent pas à parler d'« été indien » dès le mois d'août, avec près de 5 mois d'avance, lorsqu'un jour ou deux de beau temps chaud succèdent à quelques jours de temps maussade et relativement froid.

c) – La caractéristique commune des mots *genre* (grammatical) et *sexe* (des

personnes), qui tous les deux peuvent être qualifiés de masculins ou féminins, a permis le pitoyable jeu de mots qui a vidé le mariage civil de toute signification, sous prétexte de considérations privées (le Code civil ne tenait compte, jusqu'ici, ni de l'amour, ni d'aucun autre sentiment, mais de la volonté de renouveler les générations autrement que par l'immigration).

d) – Tout le monde a souri quand quelqu'un a dit que « l'angle droit bout à 90°C ».

e) – Le mot *climat* et l'expression *conditions météorologiques* sont couramment employés l'un pour l'autre : on notera cependant que le climat est caractérisé par l'inclinaison du Soleil sur l'horizon à midi, mesurée en *degrés*, et que la température de l'atmosphère se mesure également en *degrés* (Celsius).

Ce jeu de mots malheureux et toujours involontaire, a conduit nos « responsables » politiques, depuis Margaret Thatcher (et son fameux discours du 27 septembre 1988 visant à fermer les mines de charbon du Pays de Galles) à formuler des spéculations hasardeuses et anti-scientifiques, car invérifiables même à moyen terme.

Le réchauffement climatique va bientôt rejoindre les pluies acides de 1987 dans les oubliettes de l'Histoire ; avant Maggie Thatcher et ses mineurs, ma grand-mère attribuait les dérèglements climatiques aux premières locomotives à charbon (avant la guerre de 1914-1918) ; ma mère aux premiers avions à hélice (avant la guerre de 1939-1940) puis, après la guerre, aux avions à réaction ; nous-mêmes aux bombes atomiques A et H que la France faisait exploser dans l'atmosphère au Sahara (février 60 - avril 61), puis à Mururoa ou à Fangataufa (juillet 66 - septembre 74) !

Nec plus ultra : L'expression latine *nēc plūs ultrā* signifie aujourd'hui « *il n'y a pas mieux* ».

Remarque : Selon la mythologie grecque, après que le héros Hercule eut détaché le continent Afrique du continent Europe en formant le détroit de Gibraltar (lors de l'accomplissement du dixième de ses douze travaux), il grava l'expression « *nēc plūs ultrā* » sur les colonnes qui bordent ce détroit, pour signifier qu'il ne fallait pas aller plus loin parce que l'au-delà était inconnu et rempli de périls.

Nef : [Vieilli] Synonyme de *navire*.

Néfastes : **1** – [Terme d'Antiquité] On distinguait par ce nom, dans le calendrier romain, des jours consacrés au repos et dans lesquels il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques.

Remarques : **a)** – *Jours néfastes* est synonyme de *jours défendus*.

b) – Le mot latin *nēfas* signifie *contraire à la volonté divine, aux lois religieuses*.

c) – L'expression « *jour néfaste* » est le contraire de *jour de fête, jour faste*.

[Voir le mot *Faste*].

2 – Néfastes désignait également à Rome les jours des fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles, et les jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction et regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain.

Exemple : L'anniversaire de la journée d'Allia ou celui de la bataille de Cannes étaient des jours néfastes.

Remarque : Les Gaulois de la tribu des Senons, sous le commandement du général Brennus, avaient vaincu les six légions romaines déployées au bord de la rivière Allia, à 15 km de Rome, en 387 avant J.-C. ; la ville fut mise à feu et à sang et les sénateurs furent massacrés ; les Gaulois acceptèrent de se retirer au bout de 7 mois, contre d'une rançon de plus de 320 kg d'or.

Négatif (Résultat de recherche –) : Un travail de recherche de qualité, qui aboutit à démontrer que l'hypothèse de départ est fautive, aboutit à un résultat de recherche négatif.

Remarques : a) – Des résultats de recherche qui ne valident pas l'hypothèse de départ font avancer les connaissances.

b) – La publication des études négatives permet d'orienter les études ultérieures sur des sujets comparables.

c) – La difficulté de publier un résultat négatif peut inciter certains chercheurs en manque de notoriété à frauder en modifiant un peu leurs résultats afin de publier plus facilement.

Négligence : Nonchalance, faute de soin et d'application.

Exemples : Grande négligence ; extrême négligence ; négligence punissable ; quelle négligence ! Vit-on jamais telle négligence ? Il y a en cela de la négligence de votre part.

Nègre : Nom qu'on donnait à tous les esclaves noirs employés aux travaux des colonies.

Exemples : Il a cent nègres dans son habitation ; la traite des nègres.

Remarque : [Familier] On dit *traiter quelqu'un comme un nègre*, pour dire traiter quelqu'un avec beaucoup de dureté et de mépris.

Négrier (en anglais « *slave trader* », « *guinea man* ») : Un *navire négrier* est un navire disposé pour faire la traite, c'est-à-dire le commerce des esclaves noirs sur la côte d'Afrique où il y eut, jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, des marchés spécialisés dans le trafic d'êtres humains.

Remarques : a) – Les navires négriers avaient de vastes chaudières pour la cuisine, un entrepont dégagé pour y loger des centaines de captifs.

b) – Les navires qui faisaient le commerce des esclaves noirs après l'interdiction de la traite étaient de bons voiliers pour échapper aux croiseurs qui luttèrent contre la traite des noirs.

c) – Le pont qui recouvrait l'emplacement destiné aux esclaves était quelquefois percé de trous appelés meurtrières, qui permettaient de tirer sur eux au moyen d'armes à feu en cas de révolte.

d) – Les équipages des navires négriers risquaient leur vie à chaque traversée car les esclaves étaient persuadés qu'on les transportait pour les manger à l'arrivée.

Néié : « *Être néié* » se dit de celui qui cherche à effectuer une observation astronomique et qui ne trouve pas l'horizon avec l'instrument (sextant) dont il se sert parce que l'horizon est brumailleux.

Remarque : S'il arrive que l'on ne puisse pas distinguer la ligne d'horizon depuis l'aileron de passerelle à 20 ou 30 mètres au-dessus du niveau de la mer, par exemple en Manche ou en Mer du Nord et que l'on doive observer le Soleil ou les étoiles au moyen du sextant pour connaître sa position à la mer, il est parfois possible d'obtenir un horizon satisfaisant en observant depuis le pont principal.

Nelson : 1 – *Lord Horatio Nelson*, marin de la *British Royal Navy* est né le 29 septembre 1758 à Burnham Thorpe ; il est mort le 21 octobre 1805, à 47 ans, à la suite de la bataille du cap de Trafalgar.

2 – *Perte d'un œil* : Le 12 juillet 1794, au cours d'un engagement en Corse après l'évacuation de Toulon, Nelson reçut à la face des éclats de mortier provenant d'un tir ennemi ; trois mois plus tard, il fit établir deux certificats constatant la *perte de la vision de son œil droit*

3 – *Perte d'un bras* : En août 1797, un tir de mousquet lui ayant causé des fractures multiples à l'humérus au cours de la bataille de Santa Cruz de Ténériffe (îles Canaries) il est *amputé d'une partie du bras droit*.

4 – *Bataille d'Aboukir* (en anglais « *battle of the Nile* ») : Après de vaines tentatives pour localiser la flotte qui portait Napoléon vers l'Égypte, Nelson surprit l'escadre française au mouillage en baie d'Aboukir le 1er août 1798 ; la bataille d'Aboukir fut une grande victoire pour Nelson : la flotte française a été

détruite ou capturée, hormis deux navires de ligne et deux frégates qui réussirent à s'échapper ; privée de sa flotte, l'armée d'Orient était prisonnière de l'Égypte.

Remarques : a) – À cette occasion, Nelson fut fait « *Baron Nelson du Nil* ».

b) – Le général Bonaparte (1769-1821) s'enfuit le 23 août 1799 à bord de la frégate « *Muiron* » jusqu'en France, laissant son armée diminuée et en mauvais état sanitaire au commandement de son adjoint, le général Jean-Baptiste Kléber (1753-1800), un peu de la même manière que Charles De Gaulle déserta de Bordeaux en Angleterre le 17 juin 1940 à bord de l'avion personnel du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965), après qu'il eut compris que le gouvernement de Paul Reynaud (1878-1966) auquel il avait appartenu pendant un peu plus d'une semaine n'avait pas réussi à empêcher les Allemands d'occuper la France et surtout parce qu'il n'avait pas été appelé dans le gouvernement présidé par le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) que le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) venait de nommer le 16 juin 1940.

5 – Bataille de Trafalgar : Vers 11 h 45, le 21 octobre 1805, Nelson fit hisser le signal naval le plus célèbre de l'histoire britannique, qui déclencha la bataille du cap de Trafalgar (en Atlantique, au Nord-Ouest du détroit de Gibraltar) entre les forces navales britanniques et les forces navales franco-espagnoles.

Remarques : a) – Les 27 vaisseaux britanniques disposaient de 2200 canons et de caronades, contre 2600 canons pour les 33 vaisseaux franco-espagnols.

b) – La bataille de Trafalgar fut une victoire pour les Britanniques : 21 navires capturés, un coulé, 7 000 prisonniers et plus de 3 000 morts et blessés dans l'armée navale force franco-espagnole et environ 1 500 morts et blessés pour les Britanniques.

c) – Comme l'a si intelligemment observé le général Dwight Eisenhower (1890-1969) la victoire de Nelson à Trafalgar, comme celles de Wellington en Espagne et à Waterloo, comme les nombreuses victoires du général Bonaparte, ont vu la défaite de coalitions sous commandement multiple et le succès du commandement unique.

6 – Mort de Nelson : Nelson est mort au cours de la bataille de Trafalgar, vers treize heures le 21 octobre 1805, sur le pont du « *Victory* », touché par un tireur placé dans la mâture du vaisseau de 74 canons français « *Redoutable* » qui était à une distance de 50 pieds.

Remarques : a) – Au cours de la bataille de Trafalgar, il a suffi d'une seule balle à Robert Guillemard, fusilier d'origine provençale, pour mettre un terme à la carrière prestigieuse et à la vie d'un des plus grands marins de tous les temps : l'Amiral britannique *Horatio Nelson*.

b) – La balle pénétra par l'épaule gauche, fractura l'acromion, la seconde et la troisième côte, traversa le poumon puis sectionna une branche de l'artère pulmonaire et écrasa la moelle à la hauteur de la 6^{ème} vertèbre dorsale.

c) – L'important hémothorax causé par la lésion artérielle provoqua sa mort.

7 – Ramené à Londres dans un baril de rhum comme cela se faisait pour la conservation des cadavres avant les chambres froides, le cadavre de Nelson fut embaumé et enterré à Westminster Abbey après une cérémonie de funérailles d'une ampleur exceptionnelle.

8 – La tunique qu'il portait au moment de sa mort, avec le trou sanguinolent causé par la balle qui lui fut fatale, est visible en plusieurs endroits à Londres, notamment au musée de Westminster Abbey et au musée de l'observatoire de Greenwich.

9 – Nelson exerce encore une véritable fascination sur le peuple anglais.

Remarques : a) – Le nombre des livres publiés à son sujet et disponibles à la vente dans les librairies de Londres n'est peut-être dépassé que par ceux qui

concernent le général corse Napoléon Bonaparte (1769-1821), qui fut l'empereur des Français Napoléon 1er, du 18 mai 1804 au 6 avril 1814 et du 20 mars au 22 juin 1815.

b) – Napoléon 1er fascine toujours les Anglais !
[Voir le mot *Trafalgar*].

NEMEDRI : Acronyme de l'expression anglaise *Northern European and Mediterranean Routing Instructions*.

Remarques : **a)** – Les routes NEMEDRI utilisaient des chenaux dragués et en principe sûrs entre des champs de mines mouillées en mer pendant la Seconde Guerre Mondiale.

b) – Les NEMEDRI ont été publiés jusque dans les années 1970.

Néo-colonialisme : On appelle *néo-colonialisme* ou *néocolonialisme* la domination et l'exploitation économique d'un pays décolonisé par les entreprises de l'ancien État colonisateur.

Remarques : **a)** – La puissance politique et militaire de l'État colonisateur est remplacée par les puissances de l'argent du même État.

b) – L'État néo-colonisateur met à la tête de l'État néo-colonisé un homme politique qui lui est favorable ; il lui procure une aisance financière enviable et une illusion de pouvoir et il met à sa disposition une force armée pour le maintenir au pouvoir, sous le couvert d'un accord irréprochable d'assistance d'État à État.

Néographe : Qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage.

Exemple : Écrivain néographe.

Remarque : Il se prend d'ordinaire substantivement.

Exemple : Les néographes ont quelquefois de bonnes raisons à donner.

Néographisme : Manière d'orthographier contraire à l'usage actuel.

Remarque : Le néographisme peut avoir des inconvénients, mais il peut aussi être très utile s'il est raisonné dans ses principes et circonspect dans ses changements.

Néolithique : Période préhistorique (de 6000 à 2000 avant J.-C.) à partir de laquelle les sociétés de chasseurs-cueilleurs passèrent à une économie de production (élevage, agriculture) qui s'accompagna de la production de récipients en céramique.

Néologie : Mot qui signifie proprement invention, usage, emploi de termes nouveaux.

Remarques : **a)** – [Par extension] On se sert du mot néologie pour désigner l'emploi des mots anciens dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire.

b) – La néologie ou l'art de faire, d'employer des mots nouveaux, demande beaucoup de goût et de discrétion.

Néologisme : **1** – Mot nouveau ou extension du sens d'un mot ancien.

Remarques : **a)** – On s'en sert pour signifier l'habitude de se servir de termes nouveaux, ou d'employer les mots reçus dans des significations détournées.

b) – Ce mot (néologisme) se prend presque toujours en mauvaise part et il désigne une affectation vicieuse et fréquente en ce genre.

c) – La néologie est un art, le néologisme est un abus.

[Voir le mot *Néologie*].

2 – L'Académie ne donne entrée, parmi les mots techniques, qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant et peuvent donc être tenus pour réellement usuels.

3 – L'Académie ne fait place aux mots étrangers qu'autant qu'ils sont vraiment installés dans l'usage, et qu'il n'existe pas déjà un honnête mot français pour désigner la même chose ou exprimer la même idée.

Remarque : Beaucoup de néologismes ne doivent leur apparition qu'à l'ignorance ou à l'oubli de bons termes existant depuis fort longtemps dans la langue française ; ces néologismes ne seront pas acceptés par l'Académie française. [Voir l'expression *Académie française*].

Néoménie : 1 – [*Terme d'Astronomie*] Nouvelle lune.

Remarques : **a)** – Conjonction de la Lune et du Soleil, la Lune étant dans la direction du Soleil ; le Soleil, la Lune et la Terre sont alignés ou à peu près alignés, dans cet ordre ; c'est la *nouvelle lune*.

b) – Néoménie est tiré du grec νεομηνία qui signifie *nouvelle lune* ; l'expression νεομηνία signifie *commencement d'un mois lunaire*.

c) – Le mot *néoménie* ne s'emploie que *théoriquement parlant* ; dans la vie courante, on utilise l'expression « *nouvelle lune* ».

2 – La Lune et le Soleil ont alors la même longitude écliptique et ils se lèvent ou se couchent à peu près en même temps.

Remarque : Le temps écoulé depuis la néoménie est appelé l'*âge de la Lune*.

3 – Dans la Grèce antique, la *néoménie* (du grec ancien νεομηνία qui signifie *nouvelle lune*) était le premier jour du mois athénien.

Remarque : Le mot *néoménie* désigne la fête que l'on célébrait jadis à chaque renouvellement de lune.

Néophyte : Marin n'ayant jamais passé la *ligne équatoriale*.

[Voir le mot *Équateur*].

Néper (Jean –) : Théologien, physicien, astronome et mathématicien écossais (1550-1617) connu pour avoir popularisé la notation du point séparateur disposé entre la partie entière et de la partie fractionnaire d'un nombre en écriture décimale, mais surtout pour avoir inventé les logarithmes afin de simplifier et de rendre plus rapides les calculs des astronomes, des géographes ou des marins en remplaçant les multiplications par des additions, les divisions par des soustractions, les élévations à une puissance par des multiplications et les extractions de racines par des divisions.

[Voir l'expression *Latitude croissante*].

Remarques : **a)** – Les britanniques écrivent *John Napier*.

b) – *Jean Néper* est la graphie adoptée en France au lieu de John Napier pour que les Français prononcent le nom de ce savant à peu près comme les Écossais.

c) – Symétriquement, les Britanniques ont modifié la graphie du mot français « *malle* » qu'ils ont adopté, mais ils l'écrivent « *mail* » pour qu'on le prononce de la même façon en anglais et en français.

[Voir le mot *Mail*].

Néper : Unité d'expression du rapport de deux puissances P1 et P2, représentée par le demi-logarithme naturel (ou népérien) du rapport P1/ P2.

Remarques : **a)** – Le symbole du *néper* est Np.

b) – Le *néper* est cohérent avec le système international d'unités (SI) mais n'a pas encore été adopté par la Conférence générale comme unité SI.

c) – On utilise les logarithmes naturels (log_e) pour obtenir les valeurs numériques des grandeurs exprimées en népers (Np).

$$X_{Np} = \log_e (P1/ P2)$$

$$1 \text{ Np} = 8,69 \text{ dB}$$

Népotisme : 1 – Terme emprunté de l'italien, qui se dit de l'autorité que les neveux d'un pape ont eue quelquefois dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle.

Remarques : **a)** – *Népotisme* vient du latin nēpōs qui signifie :

- i)** soit *descendant, postérité, petit-fils, neveu,*
- ii)** soit *dissipateur, prodigue.*
- b)** – Le mot italien *nipote* signifie *neveu, petit-fils.*
- c)** – Le mot napolitain *nepote* signifie *neveu.*

2 – [Par extension] Tendence à accorder des avantages aux membres de sa famille, à ses amis ou à ses relations indépendamment de leur valeur réelle ou de leurs compétences.

Neptune : Dieu de la mer, dans la mythologie romaine.

Remarques : **a)** – Dans la mythologie romaine, Neptune était le frère de Jupiter et de Pluton.

b) – Les Neptunales (en latin : « *Neptūnālīa* ») les 23 et 24 juillet, étaient des célébrations festives et champêtres du dieu Neptune.

c) – Des représentants burlesques de Neptune et de son épouse Amphitrite président aux cérémonies de passage de la *ligne équatoriale*.

d) – Neptune correspond à Poséidon (Ποσειδών) dans la mythologie grecque.

e) – Comme Poséidon, Neptune est habituellement représenté nu avec une grande barbe, tenant un trident à la main, souvent sur un char marin traîné par quatre dauphins.

Néréides : [Mythologie] Divinités fabuleuses que l'on disait habiter dans la mer.

Nerf (en anglais « *strengthening line* ») : Nom donné à un bout de ligne qui parcourt la bande de la chute arrière d'une voile latine pour la fortifier.

Nérite : Coquillage univalve.

Remarque : Il y a plusieurs espèces de *nérites* ; la plupart vivent dans la mer et quelques-unes dans l'eau douce.

Nervure : Partie saillante d'une moulure.

Neuf sœurs : **1** – Les mythiques « *neuf sœurs* » sont les filles de Mnémosyne et Zeus.

Remarques : **a)** – Dans la mythologie grecque, Mnémosyne, fille d'Ouranos et de Gaïa [le ciel et la Terre] est la déesse de la mémoire.

b) – Mnémosyne donna un nom à chaque chose, et c'est ce qui permit de penser et de communiquer avec les autres.

c) – De son union avec Zeus, Mnémosyne donna le jour à 9 filles, les 9 muses.

d) – Les 9 muses ont pour noms :

i) *Calliope*, muse de l'éloquence et de la poésie épique ;

ii) *Clio*, muse de l'épopée et de l'histoire ;

iii) *Érato*, muse de la poésie lyrique et de la chorale ;

iv) *Euterpe*, muse de la musique à danser.

v) *Melpomène*, muse du chant et de la tragédie ;

vi) *Polymnie*, muse de la pantomime et de la rhétorique ;

vii) *Terpsichore*, muse de la danse et du chant choral ;

viii) *Thalie*, muse de la poésie pastorale et de la comédie ;

ix) *Uranie*, muse de l'astronomie et de l'astrologie.

e) – Apollon est qualifié de *musagète*, c'est-à-dire « *celui qui conduit les muses* ».

f) – Au XIX^{ème} siècle, Apollon symbolisa en France la *raison*, la *clarté* et l'*ordre*, qui étaient considérés comme des caractéristiques de l'« *esprit grec* ».

[Voir les mots *Apollon*, *Permesse*].

2 – La loge maçonnique française des *Neuf Sœurs*, fondée en 1776 à Paris par l'astronome Jérôme de Lalande, eut successivement comme vénérables l'homme politique américain Benjamin Franklin (1706-1790) de 1779 à 1781, le général Adrien-Nicolas Piédefer marquis de La Salle (1735-1818) de 1781 à 1783, le juriste rochelais Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Dupaty (1746-1788) en 1784 ;

le philosophe français François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) fut membre honoraire de la loge en 1778 ; l'officier de marine écossais John Paul Jones (1747-1792), les hommes politiques américains, Pères fondateurs des États-Unis d'Amérique et futurs Présidents des États-Unis Thomas Jefferson (1743-1826) ou John Adams (1735-1826) ont appartenu à la loge des Neuf Sœurs.

Remarques : a) – La loge des Neuf Sœurs se voulait inspirée par les 9 Muses.

b) – La loge des Neuf Sœurs eut une influence certaine sur l'issue de la Guerre d'Indépendance américaine en suscitant le soutien actif de la France aux Insurgents.

Neuromythe : Opinion non prouvée concernant le cerveau, exprimée dans un langage neuroscientifique mais qui n'a qu'une apparence de savoir scientifique.

Remarque : Les *neuromythes* sont basés sur des simplifications non pertinentes et sur l'ignorance du sens réel des mots employés.

b) – Certains de ces mythes sont entretenus dans un but mercantile,, notamment pour occuper le marché du soutien scolaire.

c) – Les vulgarisateurs scientifiques manquent parfois des connaissances nécessaires pour instruire leurs auditeurs ou leurs lecteurs ; c'est l'*éducation* qui doit faire prendre conscience aux élèves que la connaissance scientifique est plus exigeante que l'opinion ou la croyance.

d) – L'*éducation* doit toujours précéder l'*instruction*.

e) – L'*instruction* précède la formation qui doit aboutir à la qualification des opérateurs-praticiens.

Neurones-miroirs : **1** – Dispositif neurologique permettant à l'homme de comprendre ce qu'il observe ; la compréhension se base sur la représentation des buts et des intentions et non sur les conséquences observées.

2 – Les neurones-miroirs nous permettent de comprendre les actions d'autrui en les reproduisant mentalement et en leur associant des motivations.

3 – Ces neurones peuvent parfois nous tromper et l'on parle alors de biais de raisonnement.

Remarques : a) – Nous cherchons naturellement les raisons qui ont motivé les actions d'autrui.

b) – Les neurones-miroirs ont été découverts chez le macaque en 1996 par Giacomo Rizzolatti, neurologue de l'Université de Parme (Italie).

Rizzolatti et son équipe ont découvert que certains neurones du cortex moteur du macaque, qui sont activés quand il exécute une action, sont également activés s'il observe un autre macaque exécuter la même action sans que lui-même n'effectue réellement d'action similaire.

c) – La seule observation visuelle sans implication du système moteur ne donne qu'une description des aspects visibles du mouvement, sans informer sur ce que signifie réellement cette action ; cette information ne peut être obtenue que si l'action observée est transcrite dans le système moteur de l'observateur. La propriété des neurones miroirs est de projeter la description de l'action, élaborée dans les aires visuelles complexes, vers les zones motrices.

d) – L'activation du circuit miroir est essentielle pour donner à l'observateur une compréhension réelle et personnelle de l'action qu'il voit.

Neurosyphilis : Atteinte neurologique de la syphilis à tous les stades.

Remarques : a) – La neurosyphilis correspond à la dissémination du tréponème au système nerveux.

b) – Les symptômes les plus fréquents sont des troubles psychiatriques, des troubles du comportement, des troubles cognitifs, des troubles proprioceptifs.

c) – La neurosyphilis entraîne progressivement une paralysie générale.

d) – La neurosyphilis se soigne au moyen de médicaments antibiotiques.

e) – Le général Maurice Gamelin (1872-1958) qui prépara l'armée française à partir de 1931 et qui exerçait les fonctions de généralissime au début de la Seconde Guerre Mondiale aurait été atteint de neurosyphilis depuis 1930.

Neurre (en anglais « *herring fishing vessel* ») : Petit navire hollandais principalement employé à la pêche du hareng.

Neutralité (en anglais « *neutrality* ») : La neutralité consiste, pour les États qui ne sont pas en guerre, à observer strictement les devoirs que la guerre leur impose à l'égard des puissances belligérantes.

Neutre (en anglais « *neutral* », « *neutral vessel* ») : **1** – En période de conflit armé entre plusieurs puissances, un bâtiment neutre, un neutre est un bâtiment d'une nation qui est en état de paix avec chacune de ces puissances.

2 – Le pavillon d'un État neutre est un *pavillon neutre*.

Remarques : **a)** – Un neutre est tenu à une exacte impartialité envers les belligérants, c'est-à-dire qu'il doit s'abstenir d'introduire, pendant la guerre et dans ses rapports avec l'un des belligérants, des innovations ou de lui procurer des avantages qui, en lui étant favorables, tourneraient au détriment de ses ennemis.

b) – Les neutres ont le droit de continuer toute espèce de relations pacifiques et notamment le commerce maritime avec les puissances belligérantes, tout autant qu'ils ne favorisent aucunes d'entre elles en ce qui a directement rapport à la guerre.

Newcastlemax : Se dit d'un navire transporteur de charbon dont la largeur de 47 mètres est égale au maximum autorisé pour entrer dans le port de Newcastle.

Remarque : Un charbonnier Newcastlemax a un port en lourd d'environ 180 000 tonnes.

Newcomb (Équation de –) : **1** – L'équation de l'astronome, économiste, statisticien et mathématicien américain d'origine canadienne Simon Newcomb (1835-1909) relie la longitude moyenne du Soleil et le temps.

Remarques : **a)** – L'équation de Newcomb est l'expression mathématique de données expérimentales.

b) – Newcomb a été le directeur du Nautical Almanac Office.

c) – Newcomb a lancé un programme de recalcul des principales constantes astronomiques à partir de données obtenues à l'Observatoire de Paris juste avant les troubles de la Commune.

d) – Newcomb a entrepris de déterminer très précisément la vitesse de la lumière pour établir les valeurs de nombreuses constantes astronomiques.

[Voir l'expression *Benford (Loi de –)*].

2 – L'équation de Newcomb permet de calculer, à partir des mesures de la longitude moyenne du Soleil, les durées écoulées depuis le 31 décembre 1899 à midi (temps civil).

Newton : **1** – Isaac Newton (1642-1727) fut un philosophe, mathématicien et alchimiste anglais.

2 – Il publia en 1687 un ouvrage de mécanique très innovant, écrit en latin, intitulé « *Philosophiæ Naturalis Principia Mathematica* » (en français *Principes mathématiques des sciences naturelles*).

3 – Cette somme énonce les lois de la *mécanique classique* ainsi que la loi de l'attraction universelle ; elle donne une explication rationnelle du phénomène des marées océaniques.

Remarque : La seule traduction complète en français des « *Principia* » de Newton a été faite par l'amie de Voltaire, la Marquise Émilie du Châtelet (ou *Gabrielle Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet*) qui était une philosophe et

mathématicienne française.

[Voir l'expression *Calcul différentiel*].

4 – Newton a mis au point la méthode des fluxions pour résoudre le problème du calcul différentiel et intégral.

Remarque : La paternité du calcul intégral et différentiel a été à l'origine d'une brouille entre l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) et l'Allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

Newton : 1 – Le newton est l'unité de force du système international (symbole N).

Remarque : L'unité de force *newton* se prononce « *neu-ton* » en français.

2 – Le newton est la force capable de communiquer à une masse de 1 kilogramme une accélération de 1 mètre-par-seconde-par-seconde.

Remarque : Le nom de cette unité de force s'écrit (**newton**) avec une *initiale minuscule* comme toutes les unités des grandeurs physiques ; son symbole est une lettre *majuscule* (**N**) car cette unité porte le nom d'une personne.

Newtonien (Fluide –) : Voir l'expression *Fluide newtonien*.

Newton (Loi de –) : Deux points matériels A et B de masses respectives **m** et **m'**, situés à la distance **r** l'un de l'autre, exercent l'un sur l'autre une force de gravitation, dirigée suivant AB, directement proportionnelle aux masses et inversement proportionnelle au carré de la distance qui les sépare.

C'est la loi de la *gravitation universelle* ou loi de Newton.

Remarques : **a)** – La loi de Newton montre que les corps tournant autour du Soleil décrivent des courbes planes et que la nature de la courbe dépend des conditions initiales (position et vitesse) ; pour les planètes, la courbe est une ellipse dont l'un des foyers est situé dans le Soleil ; pour certaines comètes, on peut avoir des trajectoires paraboliques ou hyperboliques.

b) – Les planètes sont maintenues sur leur orbite « *autour du Soleil* » par une force qui s'exerce à distance, de nature attractive.

c) – En réalité, le Soleil et chaque planète du système solaire, pris isolément, tournent en orbite, l'un et l'autre, autour du barycentre du système formé par le Soleil et cette planète ; la masse du Soleil est tellement supérieure à la masse de chaque planète que ce barycentre est situé à l'intérieur du Soleil, mais pas exactement en son centre.

d) – En plus de l'attraction du Soleil, toutes les planètes du système solaire s'attirent les unes les autres et les résultats de toutes ces attractions forment ce que l'on appelle des perturbations qui peuvent modifier légèrement la trajectoire de chacune d'elles.

Nez : Le nez d'un navire est l'extrémité avant, la proue, le cap de ce navire (en anglais « **head** »).

Remarques : **a)** – On dit qu'un navire est *sur le nez* quand il est trop chargé sur l'avant (en anglais « **too much by the head** »).

b) – Dans le Nord de la France, le mot *nez* est parfois employé à la place de *cap* dont il est le synonyme.

Exemples : Gris-Nez, Blanc-Nez dans le département du Pas-de-Calais.

NFS : Sigle de l'expression « *Niveau de Formation Supérieure* ».

Remarque : Dans la Marine Nationale, l'examen du NFS comprend 3 types d'épreuves (militaires, maritimes, générales et professionnelles) ; la note obtenue est prise en compte pour choisir ceux qui seront admis au cours du *Brevet Supérieur* et pour le renouvellement des *contrats d'engagement*.

Niais : 1 – Il ne se dit au propre que des oiseaux de fauconnerie, que l'on prend dans le nid et qui n'en étaient pas encore sortis.

2 – [Au figuré] Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde.

Exemples : Un garçon niais ; il est encore tout niais ; il a l'air niais ; il m'a dit cela d'un ton niais.

Niche : [*Familier*] Tour de malice ou d'espièglerie que l'on fait à quelqu'un.

Exemple : Faire une niche à quelqu'un.

Remarque : On appelle *niche fiscale* une astuce légale permettant à certains de payer moins d'impôts que ceux qui ne sont pas autorisés à en profiter, ou que ceux, moins malins, qui auraient pu mais qui n'ont pas cherché à en profiter.

Niche : **1** – Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue.

2 – Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit, ou dans un jardin pour s'y retirer en particulier.

Nichet : Œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

Nicolas (Saint –) : **1** – Saint Nicolas (né vers 265, décédé le 6 décembre 341) a été évêque de Myre, en Lycie (Asie Mineure).

Remarque : Saint Nicolas est particulièrement vénéré par les marins.

2 – Nicolas participa activement au concile œcuménique de Nicée, réuni par l'empereur Constantin en 325, qui définit les termes du *Credo* et qui condamna l'*arianisme* comme étant une hérésie.

3 – Nicolas fut jeté en prison et les attributs de sa charge lui furent retirés après qu'il eut souffleté *Arius* qui contestait la nature divine de Jésus-Christ au cours de discussions théologiques.

4 – On attribua à Saint Nicolas, de son vivant, puis aussitôt après sa mort, un grand nombre de miracles.

5 – Le cercueil de Saint Nicolas fut enlevé de son tombeau de Myre par des marins de Venise, Gênes et Bari, 16 ans après que les Turcs mahométans eurent envahi l'Asie Mineure en 1071 ; ils le débarquèrent le 9 mai 1087 à Bari, dans les Pouilles au sud de l'Italie, pour être conservé dans une basilique construite à cet effet.

Remarque : Les Turcs du XXI^{ème} siècle demandent la restitution du corps de Saint Nicolas et son retour à Myre.

6 – Saint Nicolas est le saint patron du duché de Lorraine depuis 1120.

Le duc René II (1451-1508) donna officiellement à Saint Nicolas le titre de patron de la Lorraine après la bataille de Nancy du 5 janvier 1477 où il vainquit Charles le Téméraire.

Le pape Innocent X le confirma en 1657.

Remarques : **a)** – Vers 1088, le chevalier Aubert de Varengeville, en retour de croisade, obtint à Bari une phalange d'un doigt de Saint Nicolas ; il l'apporta en Lorraine et la déposa dans un sanctuaire que l'on construisit à Port, devant Varangéville, pour y entreposer la précieuse relique.

La première chapelle attira des pèlerins porteurs d'offrandes ; elle a été remplacée par une basilique (appelée « la *Grande Église* »).

b) – Les marchands qui rejoignirent les pèlerins contribuèrent à la prospérité de la nouvelle ville de Saint-Nicolas-de-Port, qui devint au XVI^{ème} siècle l'une des plus fameuses foires d'Europe.

c) – Saint-Nicolas-de-Port est situé entre Nancy et Lunéville, rive gauche de la Meurthe, vis-à-vis de Varangéville.

d) – En 1635, malheureusement, pendant la Guerre de Trente ans, la Grande Église fut pillée et incendiée par les troupes de Louis XIII et Richelieu.

e) – Le titre officiel de *basilique* a été attribué à la Grande Église de Saint-Nicolas-de-Port le 25 juin 1950, par le pape Pie XII.

f) – À la fin du XX^{ème} siècle, le legs de 13 millions d'euros d'une riche

Américaine, Mrs. Camille Croué, permit de restaurer la Grande Église (de 1983 à 2003).

g) – Le plus célèbre des miracles de Saint Nicolas est celui qui permit au roi de France Louis IX (Saint Louis) et à la reine Marguerite de Provence de survivre en 1254 à une tempête épouvantable qu'ils affrontèrent en mer pendant la traversée d'Acres aux Salins-d'Hyères, au retour de la septième croisade.

La reine offrit en *ex-voto* une nef d'argent richement décorée à l'église de Saint-Nicolas-de-Port.

h) – Un autre miracle attribué à Saint Nicolas est celui des trois petits enfants tués et mis au saloir par un boucher cruel, que le saint évêque ressuscita.

i) – Dans certaines versions de la légende, les enfants sont remplacés par trois jeunes clercs tonsurés.

7 – Saint Nicolas est le patron des voyageurs par mer ou par terre.

Remarque : Avant d'entamer sa vie publique, Jeanne d'Arc, vint en pèlerinage à l'ermitage de Saint-Nicolas-de-Sepfonds, à une lieue au Nord-Ouest de

Vaucouleurs, pour implorer l'assistance du grand Saint Nicolas,

Jeanne vint se recueillir, en 1429, devant la phalange de Saint Nicolas à Saint-Nicolas-de-Port, avant de traverser à cheval les territoires de la Bourgogne

hostiles aux Armagnacs, et de rejoindre Charles de Valois, comte de Ponthieu, fils du défunt roi de France Charles VI, le futur Charles VII.

8 – Saint Nicolas est l'un des saints patrons protecteurs des marins, avec notamment le chef des apôtres, Saint Pierre.

9 – Le quartier que l'on trouve à main droite en entrant dans un certain nombre de ports (La Rochelle, Marseille) est appelé « *quartier Saint-Nicolas* » ; à main gauche, en entrant dans ces ports, on trouve le « *quartier Saint-Jean* ».

[Voir *Tour Saint-Nicolas*].

10 – Saint Nicolas est devenu le protecteur des prisonniers, après la *praxis* des stratélates Neponien, Ursos et Herpylien en 332.

Remarque : On entend par « *praxis* » l'action, l'activité, en tant qu'elle est dirigée vers une fin, qu'elle s'exerce en un projet organisé.

11 – Le 6 décembre de chaque année, le jour où l'on fête Saint Nicolas, les enfants sages de l'Est ou du Nord de la France attendent les cadeaux que le grand Saint est censé leur apporter.

[Voir *Noël (Père –)* et *Fouettard (Père –)*].

Nicopolis : La bataille de Nicopolis (25 septembre 1396) opposa le sultan ottoman Bajazet 1er au prince Stefan Lazarević de Serbie, après deux semaines de siège de la place forte de Nicopolis qui est située sur la rive droite du Danube, dans l'actuelle Bulgarie, au cours d'une croisade contre les mahométans conduite par Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, avec la participation d'un contingent franco-bourguignon commandé par Jean sans Peur (24 ans).

Remarques : **a)** – La bataille de Nicopolis constitue une étape importante et décisive dans la conquête des Balkans par les Ottomans, qui occupèrent la Thrace et asservirent la Bulgarie et la Serbie.

b) – Le contingent franco-bourguignon était fort de plusieurs milliers de chevaliers.

c) – Après une action courageuse mais imprudente, les Franco-Bourguignons furent isolés des Hongrois et capturés ; les chevaliers de haute naissance furent faits prisonniers pour être échangés contre des rançons et emmenés en Anatolie ; tous les autres furent tués le lendemain de la bataille.

d) – Jean de Vienne (1341-1396), nommé amiral de France en 1373 par Charles V, organisateur de la Marine française, fut tué pendant le siège de Nicopolis.

- e)** – Le duc de Bourgogne Philippe le Hardi (1342-1404), fils de feu le roi de France Jean le Bon (1319-1364), frère de feu le roi de France Charles V (1338-1380) et oncle du roi de France régnant Charles VI (1368-1422) dut payer une rançon de 100 000 florins pour la libération de son fils Jean sans Peur (1371-1419) qui avait été fait prisonnier à cette bataille.
- f)** – Grâce aux chroniques de Jean Froissart, qui glorifièrent l'action héroïque des croisés, la défaite de Nicopolis est devenue, après le retour de Jean sans Peur en France en janvier 1398, une sorte d'élément fondateur du pouvoir et de la richesse des ducs de Bourgogne, la manifestation du prestige et de la noblesse de la cour de Bourgogne ; le duché cherchait à devenir un État souverain, émancipé du royaume de France.
- g)** – Depuis 1393, le prince Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, avait un rôle éminent en sa qualité d'oncle du roi Charles VI dans le Conseil de régence présidé par la reine Isabeau de Bavière ; le roi Charles VI était atteint d'une maladie mentale invalidante ; le prince Louis, duc d'Orléans, frère du roi, participait également au Conseil de régence.
- h)** – La rivalité entre la maison de Bourgogne et la maison d'Orléans, va se transformer, à partir de 1407, en une guerre civile appelée *guerre des Bourguignons et des Armagnacs* ; l'épopée johannique (1429) participera à la victoire des Armagnacs ; la guerre entre Bourguignons et Armagnacs ne cessa qu'en 1435 avec le Traité d'Arras qui reconnaissait la quasi-indépendance de la Bourgogne : le duc de Bourgogne restait vassal du roi de France mais il était dispensé de lui rendre personnellement hommage.
- i)** – Par le traité d'Arras (21 septembre 1435) le duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467) reconnaissait la légitimité de Charles VII (1403-1461) comme roi de France.
- j)** – Le prince serbe Stefan Lazarević, de son côté, épousa la fille de Bajazet et s'allia à lui pour la suite.

Nid : Espèce de petit logement que les oiseaux se font pour y pondre, pour y faire éclore leurs petits, et les y élever.

Remarque : On appelle *aire*, le nid de l'aigle et des autres oiseaux de proie.

Nid de corbeau : Sorte de tonneau installé en haut du mât de misaine, dans lequel l'homme de vigie fait la veille à la mer.

Remarque : Le tonneau a remplacé un simple cercle de fer supportant un bout de toile à voile ; il offre une meilleure protection contre le vent, l'humidité et le froid à l'homme de vigie.

[Voir le mot *Vigie*].

Nidoreux : Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé et d'œufs couvis.

Remarque : Un œuf couvi est un œuf gâté parce qu'il a été couvé ou parce qu'il a été conservé trop longtemps.

Nielle : **1** – On appelle *nielles* des taches noires de moisissures qui apparaissent sur la toile des voiles et qui en réduisent la valeur.

2 – On appelle *un nielle* un ornement ou une figure que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre liquéfiés.

3 – La *nielle* est une maladie des grains qui convertit le blé, l'orge, l'avoine en une poussière noirâtre et qui est produite par des champignons parasites.

Remarque : Pour éviter la *nielle*, on brasse les grains qui sont stockés dans les silos en béton.

Nieller : Gâter par la nielle.

Exemple : Le temps à niellé les blés.

Niellure : Action de la nielle sur les céréales.

Nier : Dire qu'une chose n'est pas vraie.

Exemples : Nier les faits ; nier l'évidence ; nier les allégations de la partie adverse.

Nigaud : [*Familier*] Sot et niais.

Exemple : Que cet homme est nigaud !

Nigritie : Ancien nom donné par les Européens à une région d'Afrique correspondant aux territoires allant du Niger et du Mali actuels jusqu'au Soudan actuel.

Remarques : **a)** – Ce territoire qui s'étend du bassin du Nil supérieur à l'Est, jusqu'à l'Océan Atlantique à l'Ouest, couvre une grande partie de l'Afrique subsaharienne

b) – Les Africains nomment cette région *Takrou* ; les arabes la nomment *bilâd as-sûdân*, littéralement « *le pays des noirs* »

Nigroil : Poisson de mer, ainsi nommé, parce que ses yeux sont grands et noirs.

Remarques : **a)** – Le *nigroil* est bon à manger.

b) – Il est fort commun à Livourne, à Rome et à Naples.

Nihonium : Élément chimique de numéro atomique 113 dans la classification des corps simples.

Remarques : **a)** – L'existence du *nihonium* (symbole Nh) avait été prédite par le chimiste russe Dmitri Mendeleïev (1834-1907) sous le nom de *éka-thallium*.

b) – Trois atomes de *nihonium* ont été créés par une équipe japonaise du Riken, près de Tokyo, après 553 jours de bombardement d'atomes de zinc sur une cible de bismuth.

c) – L'élément 113 avait d'abord été appelé *ununtrium* ; l'UICPA (Union internationale de chimie pure et appliquée) a décidé de le nommer *nihonium*.

d) – Le nom *nihonium* fait référence à « *Nihon* », l'un des deux noms du Japon en Japonais.

Nimbe : **1** – Cercle de lumière stylisé que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

[Voir le mot *Cercle*].

Remarques : **a)** – On appelle *nimbe carré* un attribut utilisé pour représenter des personnages élevés en dignité et encore vivants (papes, empereurs, rois).

b) – On appelle *nimbe crucifère* un cercle dans lequel s'inscrit une croix et qui est réservé au Christ.

c) – On appelle *nimbe rayonné* un disque appliqué aux dieux antiques.

d) – Le nimbe rayonné indiquait une représentation du dieu Apollon ou de la déesse Diane de la mythologie.

2 – Cercle qui figure autour de la tête de certains empereurs (principalement ceux du Bas-Empire) sur les médailles gravées à leur effigie.

3 – Halo, zone lumineuse qui entoure une personne ou une chose.

Nippe : [*Vieilli*] Il se dit tant des habits que des meubles et de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure.

Remarque : Son usage le plus ordinaire est au pluriel.

Exemples : Il a de belles nippes, de bonnes nippes ; il n'y a que de vieilles nippes dans cet inventaire.

Nipper : [*Vieilli*] Fournir de nippes.

Exemple : Son père l'a bien nippé en la mariant.

Nique : [*Familier*] Signe de mépris ou de moquerie.

Remarque : Il n'est en usage qu'en cette phrase : « *faire la nique* » qui veut dire *se moquer* de quelqu'un, de quelque chose comme ne s'en souciant point.

Exemples : Faire la nique à quelqu'un ; ce philosophe fait la nique à la fortune et aux richesses.

Nisanne : Racine médicinale de la Chine, extrêmement prisée par les Chinois.

Remarque : Son principal usage est de lutter contre les évanouissements.

Nitinol : Alliage de nickel et de titane.

Remarques : **a)** – Le nitinol est un matériau à mémoire de forme et qui possède une très grande élasticité.

b) – La mémoire de forme est la capacité d'un matériau à retrouver spontanément sa forme initiale après une déformation mécanique.

c) – Le *nitinol* est employé notamment pour la fabrication des montures de lunettes ou des mini-ressorts artériels (*stents*).

d) – Les propriétés de l'alliage nickel-titane en pourcentages égaux (le *nitinol*) ont été découvertes en 1962 au Naval Ordnance Laboratory (NOL) qui était un centre de recherches technologiques de l'U.S. Navy établi dans le Maryland.

e) – Le nom *nitinol* est formé des deux premières lettres des métaux qui le composent (*Ni* pour nickel et *Ti* pour titane) suivies des initiales du centre de recherche qui en a découvert les propriétés (*NOL*).

Nitre : [Vieilli] Synonyme de *salpêtre*.

Nitrocellulose : La nitrocellulose est un ester inorganique de cellulose, c'est-à-dire un polymère artificiel dérivé de la cellulose par réaction avec un acide inorganique.

Remarques : **a)** – La cellulose est le composant principal de la paroi des végétaux.

b) – La *nitrocellulose* résulte de la réaction des fonctions alcool de la cellulose dans un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique.

c) – Le *mononitrate* est soluble dans un mélange 2/3-1/3 d'éther sulfurique et d'alcool éthylique : la solution est appelée *collodion*.

[Voir le mot *Collodion*].

d) – Le *dinitrate* et le *trinitrate* sont solubles dans l'acétone.

e) – La *nitrocellulose* est très instable en présence de traces d'acide nitrique ; elle doit être conservée dans l'eau.

f) – La *nitrocellulose* sous forme de collodion est utilisée comme composant de la pâte de bois ; le collodion durcit à l'air libre.

g) – La *nitrocellulose* a été employée pour fabriquer la *poudre à canon sans fumée*, ou poudre B, jusqu'à l'invention de la dynamite par Alfred Nobel (1833-1896) ; la dynamite a remplacé la poudre B dans les munitions de guerre.

h) – Le *celluloïd* est un mélange de nitrocellulose et de camphre ; le *celluloïd* est employé pour les balles de tennis de table.

Niveau : Instrument de géodésie par le moyen duquel on voit si un plan, un terrain est uni et horizontal, ou on détermine de combien un point de la surface de la Terre est plus haut ou plus bas qu'un autre.

Niveau (Au – de) : 1 – L'expression « *au niveau de* » signifie « à la hauteur de » ; elle décrit la position dans l'espace de deux choses l'une par rapport à l'autre.

Exemples : Une brèche est apparue au niveau de la ligne de flottaison ; le pont du navire parvient au niveau du quai.

2 – Au sens figuré, « *au niveau de ...* » signifie « à la latitude de ... ».

Exemple : L'expression « *le Maori a coulé en Atlantique le 9 novembre 1971 au niveau de La Rochelle* » signifie qu'il était à peu près à la latitude de La Rochelle au moment du naufrage.

Niveau de la mer (en anglais « *sea level* ») : **1** – Hauteur de la mer mesurée au moyen d'un marégraphe par rapport à une référence verticale connue.

Remarques : **a)** – Les fluctuations des niveaux moyens annuels sont telles que la

tendance ne peut être détectée que si la durée des observations est voisine du siècle ; en France, seuls les sites de Brest et de Marseille possèdent les données requises pour détecter une tendance à long terme du niveau de la mer.

b) – L'élévation du niveau moyen de 1,2 mm par an à Brest était déjà observé avant le début de l'ère industrielle et ne présente pas d'accélération perceptible, ce qui semble exclure l'influence de l'activité industrielle.

c) – À Marseille, on a constaté une diminution sensible du niveau de la mer depuis le début des années 1960, peut-être liée à une augmentation de la densité de la Méditerranée.

d) – Les glaciers qui recouvrirent l'Europe dans des périodes préhistoriques extrêmement froides, avant de fondre avec le réchauffement de la Terre, sont la cause du mouvement vertical alternatif de la plaque continentale ; la période de ces rebonds se compte en siècles ; nous sommes aujourd'hui dans une phase d'élévation du fond de la mer sur la façade atlantique.

e) – Après une longue période d'enregistrements continus, le marégraphe de *La Pallice* indique une *baisse annuelle* du niveau de la mer de 2,7 millimètres.

2 – Habituellement, sur nos côtes, la référence verticale pour mesurer la hauteur de la mer est rapportée au nivellement moyen de la France.

Remarques : a) – À La Rochelle, le zéro NGF 1969 est situé à 3,504 m au-dessus du zéro hydrographique (zéro des cartes marines).

b) – On lit le niveau réel de la mer, à un instant donné, sur les échelles de marée installées dans les ports.

c) – Le dimanche 28 février 2010, jour de la tempête Xynthia, la hauteur de l'annuaire pour la pleine mer du matin à La Pallice était de 6,50 m ; la pression atmosphérique était très basse et les vents de secteur Sud ont atteint 160 km/h ; l'arrivée de l'onde de la tempête a coïncidé avec l'heure du plein ; on a observé une surcote de 1,75 m au marégraphe du sas de La Pallice, à 04h25, au moment de la pleine mer.

Niveau Leneveu : Le *niveau Leneveu* est constitué de deux vases cylindriques en verre, réunis par leurs bases au moyen d'un tuyau souple ; les vases sont enfermés dans des gaines métalliques graduées et ajourées afin de laisser voir le niveau de l'eau ; les gaines métalliques sont fixées sur des socles pour se tenir verticalement.

Remarques : a) – On emplit d'eau, et souvent d'eau colorée, les deux vases et le tuyau.

b) – Des petites réglettes cylindriques pouvant coulisser dans le couvercle des gaines métalliques, et que l'on peut amener à toucher le liquide, servent de faces de repère pour vérifier les niveaux.

c) – Un petit niveau à bulle circulaire, fixé à la base de chaque gaine métallique, sert à vérifier sa verticalité.

d) – Les *niveaux Leneveu* étaient fabriqués à Paris par H. Morin, 11 rue Dulong.

Niveau moyen de la marée : 1 – Niveau résultant d'une opération de filtrage numérique des mesures de hauteurs d'eau pour une certaine période et dans un lieu donné.

Remarque : Cette opération consiste à éliminer des hauteurs d'eau observées d'une part, les *composantes périodiques* de la marée et d'autre part, les *perturbations* dues aux conditions atmosphérique (force du vent, pression atmosphérique, ondes de tempête éventuelles).

[Voir l'expression *Niveau de la mer*].

2 – Le niveau de la mer en un lieu donné oscille autour d'une position moyenne appelée *niveau moyen*.

3 – Les niveaux moyens journaliers, mensuels, annuels, etc. sont obtenus en effectuant les moyennes de ces quantités.

i) Le niveau moyen journalier est la moyenne des hauteurs de la journée.

ii) Le niveau moyen mensuel est la moyenne des hauteurs du mois.

iii) Le niveau moyen annuel est la moyenne des hauteurs de l'année.

Remarque : On appelle *niveau de mi-marée* la moyenne des niveaux d'une pleine mer et d'une basse mer consécutives.

Niveau moyen de la mer : 1 – Les premières études scientifiques de la marée à Brest, au début du XVIII^{ème} siècle, ont consisté en l'observation de la hauteur d'eau sur une échelle de marée, pendant un espace de trois ans (1714-1717).

2 – Des observations systématiques ont été réalisées à Brest depuis le début du XIX^{ème} siècle.

Remarques : **a)** – Nous possédons une série d'enregistrements automatiques de la hauteur de la mer à Brest, presque sans interruptions, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle effectués au moyen du marégraphe à flotteur de l'ingénieur hydrographe français du Dépôt des cartes et plans de la Marine, Antoine Marie Rémi Chazallon (1802-1872).

b) – Les données ainsi recueillies permettent de suivre l'évolution du niveau moyen de la mer à la pointe de Bretagne.

3 – On constate une élévation continue du niveau moyen de la mer à Brest au cours des trois cents dernières années et il semble que cette évolution ne soit pas terminée.

Remarques : **a)** – Les causes anthropiques de l'élévation du niveau des mers sont actuellement probablement surestimées.

b) – Le niveau moyen de la mer s'est élevé d'environ 120 mètres dans les 18 000 dernières années ; depuis un siècle, il s'élève en moyenne de 1 à 3 mm par an.

c) – La proportion des terres émergées dépend de la répartition dans la croûte terrestre des plaques océaniques et continentales de densités différentes, et donc d'enfoncements différents dans le magma terrestre en fusion.

d) – Le poids des glaces sur le continent européen pendant l'ère glaciaire enfonçait l'ensemble du continent ; la fonte des glaces a permis son relèvement, mais des mouvements alternatifs d'élévations puis d'enfoncements de période très longue a alors débuté et il n'est pas terminé.

e) – L'élévation du niveau des mers n'est pas identique selon les lieux.

f) – Le marégraphe de *La Pallice* indique, sur plusieurs dizaines d'années, une *baisse annuelle* moyenne du niveau de la mer de 2,7 millimètres.

Niveau de la mer (en anglais « *sea level* ») : **1** – Hauteur de la mer mesurée au moyen d'un marégraphe par rapport à une référence verticale connue.

2 – Habituellement, sur nos côtes, cette référence est rapportée au nivellement moyen de la France.

Remarque : On lit le niveau réel de la mer, à un instant donné, sur les échelles de marée installées dans les ports.

Niveau moyen de la marée : 1 – Niveau résultant d'une opération de filtrage numérique ; cette opération consiste à éliminer de la hauteur d'eau observée les composantes périodiques de la marée et les perturbations dues aux conditions atmosphérique (force du vent, pression atmosphérique, ondes de tempête éventuelles).

2 – Les niveaux moyens journaliers, mensuels, annuels, etc. sont obtenus en effectuant les moyennes de ces quantités sur de longues périodes.

Niveler : Mesurer avec le niveau, au niveau.

Exemple : Niveler une avenue, une allée.

Remarque : On nivelle la rivière depuis un tel endroit jusqu'à un tel autre, pour savoir combien elle a de pente.

Niveler : 1 – Mettre de niveau, égaliser.

2 – Ce mot était employé lors de la Révolution d'Angleterre, sous Cromwel, par des fanatiques qui voulaient mettre de niveau, égaliser toutes les fortunes, et se partager les terres.

Nivellement : Action de niveler.

Exemples : Travailler au nivellement d'un aqueduc ; pratiquer le nivellement par le bas.

NMEA : 1 – Sigle de l'expression anglaise *National Marine Electronics Association*.

2 – Protocole de communication en réseau à grande vitesse conçu spécialement pour les navires.

Remarque : Il peut accepter jusqu'à 50 périphériques possédant 254 adresses chacun et des transferts de données jusqu'à 250 Kb/s.

NOAA : 1 – Sigle de l'expression anglaise *National Oceanic and Atmospheric Administration*.

2 – Administration américaine chargée des océans, de la météorologie et de la climatologie.

Remarque : Le NOAA correspond à la fois au SHOM français et à Météo France ; le service cartographique dépend de l'Office of Coast Survey ; l'océanographie et la navigation dépendent du National Ocean Service.

Nobiliaire : Catalogue des maisons nobles.

Noble : 1 – Qui par le droit de sa naissance [*la race*], ou par les lettres du prince, est d'un rang au-dessus du tiers ordre de l'État.

Exemples : Il est noble par sa naissance, noble de naissance ; noble d'extraction. [Voir le mot *Roturier*].

2 – Il se prend quelquefois plus particulièrement pour celui qui est noble par lettres et non de *race*.

Remarques : **a)** – L'adage « *tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme* » signifie que le prince fait des nobles, mais que c'est le sang [*la race*] qui fait des gentilshommes.

b) – Jean d'Ormesson a dit que « *la noblesse est comme la syphilis, quand on l'a dans le sang on ne peut l'en débarrasser* ».

3 – Les biens tenus en fief sont nécessairement des *biens nobles*.

Noblesse : 1 – Rang et qualité de ceux qui étaient élevés au-dessus des roturiers, soit par la naissance [*la race*] soit par la lettre du prince donnée à l'un des ancêtres du noble si la noblesse conférée était héréditaire, soit encore par une lettre du prince donnée à un nouveau noble.

Remarques : **a)** – Les rois vendirent des terres nobles en plus ou moins grand nombre à des roturiers pécunieux, afin de trouver une partie des ressources qui leur manquaient pour financer leurs guerres de conquêtes ou pour satisfaire leur bon plaisir.

b) – L'attribution d'une terre à un noble avait pu transformer celle-ci en terre noble ; en revanche, l'attribution d'une terre noble à un roturier ne peut donner à celui-ci, ou à sa famille, qu'une apparence de noblesse... et une particule (une « *micro-particule* » comme on dit quand on parle de *pollution* atmosphérique).

c) – Les cessions de terres nobles étaient certifiées par des titres que l'on appelait astucieusement « *lettres de noblesses* » ; les lettres de noblesse étaient jalousement conservées par leurs destinataires et lorsque cette noblesse était héréditaire, par tous leurs descendants.

2 – Noblesse est aussi un terme collectif qui signifie tout le corps des gentilshommes ; en ce sens il ne se dit jamais sans article.

Exemples : Les trois États du Royaume sont le Clergé, *la Noblesse* et le Tiers-

État ; les Cahiers de la Noblesse ; la Chambre de la Noblesse ; le Corps de la Noblesse ; il se tint une assemblée de la Noblesse ; la Noblesse française.

Remarques : a) – Sous l'Ancien Régime, la noblesse conférait des *privileges* à ceux qui pouvaient *prouver* leur état par la présentation de titres.

b) – Si la noblesse conférait des *droits*, elle apportait également des *devoirs* et des *empêchements*.

3 – La noblesse, à l'origine, était le privilège d'une race particulière (souvent germanique) ; la noblesse était alors strictement héréditaire et elle excluait les mésalliances.

Remarques : a) – La perception de la Noblesse comme une *caste*, avec ses rites partagés et non plus comme le résultat d'une filiation individuelle, date du xv^{ème} siècle.

b) – On a distingué la *haute noblesse* qui était la partie de la noblesse qui avait le plus d'illustration ou d'ancienneté et la *petite noblesse* qui en avait moins.

c) – On appelle quelquefois *ancienne noblesse* celle qui existait en France avant la Révolution de 1789 et *nouvelle noblesse* celle qui a été créée depuis, notamment par Napoléon.

d) – Certains essaient de se faire passer pour nobles sans en avoir la qualité ; la *qualification abrégée* de ceux qui cherchent à se joindre aux nobles, mais qui demeurent *sans* titre de *noblesse*, est « *s. nob.* », que l'on prononce « *snob* ».

4 – Après la défaillance des Romains, les peuplades celtes qui habitaient au Nord et l'Ouest des Alpes, des deux côtés du Rhin, acceptèrent que les Francs les protègent des autres barbares ; ce furent Clovis, puis Charlemagne dont l'Empire s'étendait de l'Océan Atlantique aux Carpates ; la noblesse correspondait alors à une race bien définie, la *race franque*.

Remarque : Le mot *race* a acquis récemment en France une surcharge émotive et sulfureuse qu'il ne possédait pas au Moyen Âge, ni sous la III^{ème} République.

5 – Avec les siècles, les princes de tous les États européens continuèrent à se marier entre personnes possédant le maximum de sang noble ; ils accordèrent cependant à d'autres personnes des titres de noblesse honorifiques en récompense de services rendus ou contre des deniers.

On distingue ainsi :

i) La noblesse d'*extraction* : celle dont l'origine est très ancienne.

ii) La noblesse d'*épée* : celle qui est regardée comme acquise l'épée à la main.

iii) La noblesse *militaire* : celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades militaires.

iv) La noblesse de *robe* ou d'*office* : celle que conférait l'achat et la possession de certains offices de judicature.

v) La noblesse de *finance* : noblesse que l'on obtenait en achetant certains titres de propriété terrienne.

Remarque : Le proverbe « *Noblesse vient de vertu* » signifie qu'un homme ne devrait être considéré comme étant au-dessus des autres que par la vertu et le mérite et non par sa seule filiation ni par sa richesse.

[Voir le mot *Vertu*].

6 – [Au figuré] Noblesse signifie : *grandeur*, *élévation* ou *dignité* en parlant soit des personnes, soit des animaux, soit des choses.

7 – L'attribution d'un titre de noblesse à un roturier s'accompagne d'une terre : dans ce cas, la noblesse est attachée à la terre et non aux personnes.

Remarque : Une terre qui ne confère pas la noblesse est appelée une « *terre en roture* ».

[Voir le mot *Roture*].

8 – Depuis Constantin 1er (272-337) dans l'Empire romain ou Clovis (466-511) en Gaule et cela pendant des siècles, la noblesse héréditaire et la hiérarchie chrétienne se soutinrent mutuellement pour conserver *ensemble* les pouvoirs temporel et spirituel.

Noce : 1 – Mariage.

Exemple : « *Les noces de Figaro* » [*opera buffa* en 4 actes de Wolfgang Amadeus Mozart (1756-1791) sur un livret en italien de Lorenzo da Ponte (1749-1838)].

Remarque : En ce sens, noces ne se dit qu'au pluriel.

2 – Le festin, la danse et les autres réjouissances qui accompagnent le mariage.

Exemples : Faire la noce ; la noce a duré 3 jours.

Remarque : En ce sens il se dit au singulier aussi bien qu'au pluriel.

3 – *Noce* se dit aussi quelquefois pour signifier toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce.

Exemple : Après le dîner, toute la noce alla à l'opéra.

Nocher : *Nocher un couteau*, c'est lui faire perdre son tranchant, notamment lorsque l'objet que l'on coupe est posé sur un support très dur.

Remarque : Nocher, en ce sens, se rencontre dans le *dialecte cauchois*.

Nocher (en anglais « *master* », « *boatswain* ») : **1** – Terme encore employé en Méditerranée au XIX^{ème} siècle comme synonyme de sous-patron ou de contre-maître.

Remarque : D'après l'*Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681* :

i) Le *contre-maître* ou *nocher* devait faire gréer le navire et avant de faire voile, il devait vérifier qu'il était suffisamment garni de cordages, poulies, voiles et de tout les appareils nécessaires pour le voyage.

ii) Lors du départ, il surveillait le guindage [*relevage*] de l'ancre.

iii) Pendant le voyage il devait visiter chaque jour toutes les manœuvres hautes et basses.

iv) En arrivant au port, il devait faire préparer les câbles et les ancres, amarrer le navire, ferler les voiles et dresser les vergues.

[Voir le mot *Contremaître*].

2 – [*Vieilli*] Synonyme de *pilote hauturier*, c'est-à-dire le membre de l'Équipage qui était responsable de la navigation et qui déterminait la position du navire notamment par l'observation de la *hauteur* des astres.

3 – [*En langage poétique*] Celui qui gouverne, qui conduit un navire.

Noctambule : Celui qui marche la nuit en dormant.

Noctiluque : Se dit des corps qui donnent de la lumière la nuit.

Remarques : **a)** – Le plancton est parfois noctiluque, dans la houache, dans les mers chaudes ; on dit aussi qu'il a des propriétés bioluminescentes ou qu'il est fluorescent ou phosphorescent, c'est-à-dire que de l'énergie chimique est convertie en énergie lumineuse.

b) – La *fluorescence* est la propriété que possèdent certains corps d'émettre de la lumière sous l'action d'un rayonnement.

c) – La *phosphorescence* est la propriété que possèdent certaines substances d'émettre, quand elles ont été soumises à un rayonnement ou à une action mécanique, une lumière qui persiste après la fin de l'excitation

Nocturlabe (en anglais « *nocturnal* ») : Ancien instrument d'astronomie nautique qui permettait de trouver la correction à ajouter ou retrancher à la hauteur mesurée de l'étoile polaire, pour déterminer directement la latitude d'un bâtiment à la mer.

Remarque : On se servait du nocturlabe pour connaître, à toute heure de la nuit, combien l'étoile du Nord était plus haute ou plus basse que le pôle Nord.

Nocturne : Qui arrive durant la nuit.

Remarque : On n'emploie l'expression « *assemblée nocturne* » que lorsqu'il s'agit d'assemblées illicites qui se font la nuit.

Nodus : Mot latin qui a passé dans la langue française pour signifier une tumeur dure et indolente qui vient sur les os du corps humain.

Exemple : Il a un *nodus* au doigt.

Noël : 1 – Fête de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Remarque : On appelle communément « *la bûche de Noël* » une grosse bûche qu'on met au feu au soir de la veille de Noël, afin qu'elle tienne le feu jusqu'au retour de la messe de minuit et pendant la collation qui suit.

2 – Noël se dit aussi d'un *cantique spirituel* fait en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur, où ce mot de Noël est souvent employé.

Exemples : Un beau Noël ; chanter des Noël.

3 – Le jour de Noël est un jour chômé même dans les États laïcs comme la France, même par les travailleurs les plus anti-cléricaux, même par ceux qui s'opposent le plus vigoureusement à l'installation de crèches de Noël dans les mairies pour des raisons dogmatiques.

Noël : Célébration de la naissance de Jésus-Christ.

Cette naissance se commémore le 25 décembre de chaque année.

[Voir le mot *Saturnales*].

Noël (Père –) : **1** – Substitution civile de *Saint Nicolas* aux États-Unis d'Amérique à partir du milieu du XIX^e siècle.

Remarques : **a)** – Les Protestants américains répugnaient à honorer Saint Nicolas, l'ancien évêque de Myre.

b) – Les Américains donnent au Père Noël le nom de *Santa Claus*, c'est-à-dire Saint Nicolas.

2 – Le dessinateur publicitaire américain Haddon Sundblomm (1899-1976) avait illustré une réclame pour la boisson Coca-Cola intitulée « *La soif ne connaît pas de saison* » avec des représentations chaleureuses du Père Noël .

Remarque : Habillé aux couleurs de la firme, de blanc et de rouge, le Père Noël figura sur des dizaines d'affiches différentes vantant les bienfaits du Coca-Cola entre 1930 et 1960.

3 – Coca-Cola et le Père Noël arrivèrent ensemble en France et en Europe avec les soldats de l'armée d'occupation américaine en 1944-45.

4 – Le succès de la si jolie mélodie « *Petit Papa Noël* » chantée par Tino Rossi dans les années 1950, a contribué à rendre le Père Noël très populaire en France.

5 – Dans notre petite enfance, en Vendée où il n'était pas encore question de Père Noël, c'était le *petit Jésus* qui, le matin de Noël, mettait des jouets et des friandises dans les souliers astiqués des enfants sages.

[Voir *Fouettard (Père –)* et *Nicolas (Saint –)*].

Noether (Emmy –) : Amalie Emmy Noether (1882-1935) était une mathématicienne allemande spécialiste d'algèbre abstraite et de physique théorique.

Noether (Théorème de –) : **1** – Le *théorème de Noether* exprime l'équivalence qui existe entre les lois de conservation et l'invariance du lagrangien d'un système par certaines transformations (appelées *symétries*) des coordonnées.

Remarques : **a)** – Ce théorème a été qualifié par Albert Einstein (1879-1955) de « *monument de la pensée mathématique* » dans une lettre envoyée à l'éminent mathématicien allemand David Hilbert (1862-1943) en vue de soutenir la carrière de la mathématicienne Emmy Noether.

b) – Le *théorème de Noether* est très utilisé aujourd'hui en physique théorique, où

tout phénomène étudié est abordé, chaque fois que possible, en matière de symétrie d'espace, de charges électriques et de temps.

2 – Énoncé du *théorème de Noether* :

« À toute transformation infinitésimale qui laisse invariante l'intégrale d'action correspond une grandeur qui se conserve. »

Remarques : a) – Un autre énoncé équivalent est :

« À toute transformation infinitésimale qui laisse le Lagrangien d'un système invariant à une dérivée temporelle totale près, correspond une grandeur physique conservée. »

b) – Les mot *invariance* ou *invariant* traduisent le fait que les lois de la physique ne changent pas lorsqu'une expérience subit la transformation correspondante et donc, qu'il n'y a pas de référence absolue pour mener une telle expérience.

c) – Le *théorème de Noether* vaut aussi en théorie des champs classique ; le lagrangien est alors remplacé par une densité lagrangienne ; la densité lagrangienne dépend de champs plutôt que de variables dynamiques, mais la formulation du *théorème de Noether* reste sensiblement la même

d) – Exemples d'invariants :

<i>Propriétés du système physique</i>	<i>Symétrie</i>	<i>Invariant</i>
Espace homogène	Invariance par translation dans l'espace	Impulsion
Espace isotrope	Invariance par rotation dans l'espace	Moment cinétique

Noétique : La noétique est la science de la *connaissance*.

Remarques : a) – *Noétique* vient du mot grec νόος qui signifie intelligence, esprit, pensée.

b) – La mémoire auto-noétique implique la conscience que le sujet a de son propre passé ; elle permet à chacun d'évoquer consciemment son passé personnel, de replacer ses expériences passées dans leur contexte.

c) – Le Russe Vladimir Ivanovitch Vernadski (1863-1945) a forgé le mot « *noosphère* » sur le modèle des mots *géosphère*, *biosphère*, *exosphère*, etc., pour définir une couche de faible épaisseur qui entourerait la Terre et qui agglomérerait la conscience et la capacité qu'a l'humanité de penser.

d) – La *géosphère* est la Terre ; la *biosphère* est la couche du vivant qui entoure la Terre ; l'*exosphère* est la dernière couche de l'atmosphère terrestre, au-dessus de la thermosphère.

e) – Le prêtre français Pierre Teilhard de Chardin (1881-1955) de la Société de Jésus, chercheur paléontologue, théologien et philosophe, a développé le concept de *noosphère* dans un essai philosophique posthume : « le *Phénomène humain* », publié en 1955 aux Éditions du Seuil.

Nœud : Noyau dur dans le bois de l'arbre, au point d'attache d'une branche.

Remarque : Il faut refuser les bordages qui contiennent des nœuds, surtout s'ils doivent recouvrir l'extérieur des membrures du navire (le franc-bord).

Nœud (en anglais « *knot* ») : 1 – Division de la ligne de loch : la ligne de loch est marquée par des nœuds espacés de 45 ou 46 pieds (environ 15 mètres).

2 – Si l'on utilise un sablier de 30 secondes (la 120^{ème} partie d'une heure) pour apprécier la vitesse d'un navire à la mer, la distance théorique entre les nœuds devrait être la 120^{ème} partie de la longueur d'un mille marin, soit 15,40 mètres ; en pratique, elle est inférieure.

- 3** – Les vitesses des navires ne sont normalement pas exprimées en vitesses itinéraires (ni « *lieues marines par heure* », ni « *lieues terrestres par heure* », ni « *milles marins par heure* », ni « *kilomètres à l'heure* », ni « *mètres par seconde* »).
- 4** – La mesure de la vitesse d'un navire à la mer s'exprime en vitesse angulaire (le *degrés-par-heure* ou son sous-multiple sexagésimal la *minute-de-degré-par-heure*).
- 5** – L'*unité de mesure* de la distance parcourue par un navire, mesurée sur la carte marine à l'aide d'un compas à pointes sèches, ou calculée à l'aide des formules de la trigonométrie sphérique, est traditionnellement la *minute de degré de méridien terrestre par heure*.
- 6** – Par tradition, on dit habituellement « *nœuds* » à la place de « *minutes de degré parcourus par heure* » ou de « *milles par heure* ».
[Voir le mot *loch*].
- 7** – On appelle *nœud* l'unité de vitesse qui correspond à la vitesse angulaire d'une *minute de degré de grand cercle par heure* ; une vitesse d'un nœud est équivalente à un mille marin par heure.
- 8** – Le nombre de nœuds filés en 30 secondes, c'est-à-dire pendant la 120^{ème} partie d'une heure, correspond à la vitesse du navire exprimée en milles par heure.
- 9** – Les sabliers anglais étaient de 28 secondes mais la distance entre les nœuds des lochs anglais était plus courte que celle des lochs français : les vitesses exprimées en nœuds étaient donc quasi-identiques.
- Remarques : a)* – En employant des sabliers de 30 secondes, avec des divisions de la ligne de loch trop courtes, la vitesse estimée est trop grande ; mais si le sablier n'est plus que de 25 ou 26 secondes, parce que les grains sont usés, l'erreur se trouve en partie rectifiée (les grains s'usent vite, surtout s'ils proviennent de coquilles d'œufs pilées).
- b)** – Il est important que les bâtiments qui naviguent en escadre utilisent la même mesure de la vitesse ; c'est pour cette raison que certains ministres de la marine ont fixé réglementairement la distance qui sépare les nœuds des lignes de loch.
- c)** – En 1781, l'hydrographe Gaigneur écrivit que la majorité des navigateurs s'écartent de la division absolue de la ligne de loch, qui doit être de 47 pieds et 6 pouces entre les nœuds, et que chaque pilote la modifie selon ses préjugés : certains adoptent 42 pieds 6 pouces, d'autres 43, 44 ou 45 pieds ; Verdun de la Crène, Pingré ou Borda conseillèrent d'adopter 45 pieds (14,62 mètres) car il est nécessaire de diminuer un peu la longueur par rapport à la longueur exacte tirée du mille, pour tenir compte de l'entraînement du flotteur par le bâtiment.
- d)** – En raison de la forme de la Terre, aplatie aux pôles, renflée à l'Équateur, une minute de degré intercepte des arcs de longueurs différentes, mesurés à la surface de la mer, pour des latitudes différentes.
- e)** – Des distances égales (en minutes de degré) parcourues en mer dans deux parages situés à des latitudes différentes, peuvent correspondre à des longueurs (en kilomètres) légèrement différentes : un navire naviguant près de l'Équateur, et dont la vitesse est exprimée en minutes par heure, parcourt en un temps donné une plus grande distance en kilomètres que s'il naviguait à la même vitesse (en minutes par heure) en Mer du Nord ; mais comme la viscosité de l'eau chaude près de l'Équateur est inférieure à celle que l'on rencontre dans les eaux froides de la mer du Nord, les distances en minutes par heure parcourues à la même allure de la machine seront comparables.
- f)** – Par métonymie, on appelle nœud une longueur égale à la cent-vingtième partie d'un mille marin ; c'est pour cela que certains bons auteurs ont pu employer

l'expression « *nœuds par heure* » pour exprimer des vitesses.

g) – Cependant, l'usage de l'expression « *nœuds par heure* » doit être évité.

Nœud : 1 – L'un des points où le grand cercle que le Soleil décrit sur la sphère céleste (l'écliptique) coupe l'Équateur céleste ; lorsqu'il arrive à l'un de ces points d'intersection, le Soleil passe au-dessus de l'Équateur (de l'hémisphère Sud à l'hémisphère Nord) et lorsqu'il arrive à l'autre il passe dessous (de l'hémisphère Nord à l'hémisphère Sud) : le premier est appelé ***nœud ascendant*** et le deuxième est appelé ***nœud descendant***.

Remarque : Le premier *nœud* est le *point Vernal* (γ) et le Soleil s'y trouve à l'instant du printemps de l'hémisphère Nord.

2 – On appelle aussi *nœuds* les deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'une planète.

Exemples : Les *nœuds* de la Lune ; les *nœuds* de Jupiter.

Nœud (en anglais « ***knot*** ») : Enlacement fait de quelque chose de pliant, comme ruban, soie, fil, corde, etc. dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant.

Remarques : **a)** – La pratique des nœuds de cordages s'appelle le *matelotage*.

b) – Un *bon nœud* tient pendant que l'on compte sur lui, mais on peut le défaire facilement lorsqu'on n'en a plus besoin.

c) – On appelle *amaricandage* ou *amaricandement* un assemblage de nœuds dont la plus grande partie est inutile.

d) – On appelle *nœud coulant*, un nœud qui se serre ou se desserre sans se dénouer.

Nœud de chaise (en anglais « ***bowline*** ») : Nœud très utilisé, que l'on fait lorsque l'on veut obtenir rapidement une boucle ou un œil au bout d'un cordage ; on doit savoir le faire avec les mains derrière le dos, ou par devant mais les yeux fermés.

Remarques : **a)** – Les nœuds de chaise sont faciles et rapides à faire ; ils ont une très bonne résistance et ils se défont facilement lorsqu'on n'en a plus l'utilité.

b) – On est quelquefois amené à laisser des nœuds de chaise au bout des cordages.

c) – L'adage que l'on enseigne pour faire un nœud de chaise parle :

i) d'un serpent,

ii) d'un puits,

iii) d'un arbre.

Le serpent sort du puits, fait le tour de l'arbre puis rentre dans le puits.

Nœud de main : On appelle *nœud de main* une sorte de nœud qui ne nécessite pas le décommettage des torons des cordages qu'on réunit.

Nœuds ascendant et descendant : 1 – En cosmographie, le nœud ascendant et le nœud descendant représentent les points où l'orbite d'un corps céleste coupe un plan de référence.

2 – Lorsqu'on parle d'une planète du système solaire, c'est en général le plan de l'Écliptique qui sert de plan de référence ; s'il s'agit d'un satellite, on se sert plutôt du plan de l'Équateur de la planète autour de laquelle il gravite.

3 – Pour la Lune, on appelle *nœud ascendant* et *nœud descendant* les points d'intersection de son orbite avec l'Écliptique.

Remarques : **a)** – Après que la Lune a passé son nœud ascendant, sa déclinaison augmente jusqu'à atteindre 5,9° *au-dessus* du plan de l'orbite de la Terre autour du Soleil.

b) – Après que la Lune a passé son nœud descendant, sa déclinaison augmente jusqu'à atteindre 5,9° *au-dessous* du plan de l'orbite de la Terre autour du Soleil.

Noguette : Nom d'une cloche que le corsaire malouin Duguay-Trouin rapporta en 1712 à Saint-Malo de son expédition punitive à Rio-de-Janeiro (Brésil).

[Voir *Duguay-Trouin*].

Remarques : a) – La cloche *Noguette* était installée sur la Grande-Porte de Saint-Malo jusqu'en 1793, date à laquelle le clocher de la Grande-Porte a été remplacé par un canon de 24 livres.

b) – La cloche *Noguette* a ensuite été installée dans le clocher de la cathédrale Saint-Vincent.

c) – En réalité, le nom de cette cloche était « *Noguet* » mais le « *t* » final se fait claquer, comme souvent en breton (cf. canot, bout, tout, lent, etc.) et on l'écrit maintenant *Noguette*.

d) – Les *noguets* sont des coureurs de nuit qui bravent le guet.

e) – De 1155 à 1770, les 24 chiens du guet de Saint-Malo, des grands dogues, étaient lâchés à dix heures du soir sur la grève qui entourait la ville.

f) – Le soir, les 10 coups de la cloche *Noguette* informaient les habitants que les portes de la ville se fermaient et que les chiens étaient lâchés autour de la ville.

g) – Le matin, une trompette avertissait les habitants que les chiens du guet étaient rentrés et que les portes de la ville étaient rouvertes.

h) – Les chiens du guet de Saint-Malo étaient entretenus grâce à un impôt appelé « *droit de chiennage* ».

i) – La cloche *Noguette* continue de sonner à dix heures du soir, dans la tour de la cathédrale, pour rappeler cette ancienne coutume.

Noie-chien (en anglais « *little skiff* ») : Appellation un peu méprisante d'un petit esquif.

Noilly Prat : Le « *Noilly Prat* » est un vermouth créé en 1813 par Joseph Noilly, à Marseillan (Hérault).

[Voir le mot *Vermouth*].

Remarques : a) – Les différentes recettes de Noilly Prat sont :

i) « *Étiquette dorée* », la recette originelle de 1813 (*Original Dry*) qui a des prédominances de camomille et de coriandre.

ii) « *Étiquette rouge* », créée en 1956, qui possède des arômes de clous de girofle, de noix de muscade et d'écorce de quinquina.

iii) « *Ambré* », créée en 1956, avec des goûts de vanille, de cannelle, d'écorces d'oranges amères.

iv) « *Extra dry* », créée pour les cocktails comme le *Dry martini Cocktail* ; il est d'aspect clair et développe des arômes de plantes et de camomille, avec des notes florales.

b) – Louis Noilly (1801-1865), fils de Joseph Noilly, fonda une société de production de vermouth à Marseillan, dans l'Hérault, en 1843 ; il confia la direction de l'entreprise à Claudius Prat (1824-1859) qui, l'année suivante, devint son gendre.

Noir (en anglais « *tarred* ») : Quand il s'agit de cordages en fibres végétales, l'adjectif « *noir* » s'applique à ceux qui ont été imbibés ou enduits de goudron, par opposition à « *blanc* » qui s'applique à ceux qui n'en sont ni imbibés, ni enduits.

Remarque : Les cordages en fibres synthétiques n'étant jamais enduits de goudron, on n'emploie pas les qualificatifs *noir* ou *blanc* en ce sens lorsqu'il s'agit de cordages synthétiques.

Noir de fumée : On appelle *noir de fumée* une suie très noire et légère que donne la combustion de la *poix-résine* (ou *résine de térébenthine*, ou *résine de conifère*).

Remarque : Le noir de fumée entrait dans les compositions avec lesquelles on peignait ou enduisait diverses parties des navires à voiles, de la mâture au gréement.

Noire : [*Terme de musique*] Note qui exprime une valeur double de la croche et de la moitié d'une blanche.

Noise : [*Familier*] Querelle, dispute.

Exemples : Chercher des noises ; chercher noise ; être en noise ; avoir noise avec quelqu'un ; apaiser une noise ; être victime de noises.

Remarques : **a)** – Chercher des noises à quelqu'un à propos de quelque chose, c'est chercher querelle à quelqu'un.

b) – On ne dit pas « *il y a une noise dans la rue* » mais « *il y a une querelle* ».

c) – Un *chercheur de noise* est un querelleur.

d) – Noise a d'abord signifié *bruit, tapage, tumulte*.

e) – Noise pourrait être tiré du grec ναυτία qui a donné *nausée* dans le sens de *mal de mer*, envie de vomir ou encore chagrin, affliction, ennui.

Noisetier : Arbre qui porte des noisettes et qu'on appelle autrement *coudrier*.

Noix (en anglais « **hound** ») : **1** – Épaulement qu'on laisse à la tête des mâts supérieurs, au commencement du ton de ces mâts, pour supporter les barres ou pour servir d'arrêt aux capelages comme dans les mâts dits à *pible*.

Remarque : Dans les mâts de petites dimensions, les noix sont percées d'un clan pour la drisse.

[Voir les mots *Clan*, *Pible* et *Ton*].

2 – La *noix* d'un cabestan en est la partie qui reçoit les barres que l'on utilise pour mettre en rotation le cabestan.

Nolis (en anglais « **freight** ») : Synonyme de *fret* ou de *prix du louage* d'un vaisseau, d'une barque, etc.

Exemple : J'ai payé tant pour le nolis de ce navire.

Remarques : **a)** – Le mot *nolis* était traditionnellement employé en Méditerranée à la place de *fret*.

b) – On appelle *naulage* ce que l'on paye à un batelier pour traverser une rivière.

c) – Les anciens appelaient *naulage* le viatique qu'il fallait payer à Caron pour traverser le Styx dans sa barque.

Nolisement (en anglais « **chartering** ») : Synonyme d'*affrètement*.

Remarques : **a)** – Le mot *nolisement* est traditionnellement employé en Méditerranée et le mot *affrètement* au Ponant (Atlantique, Manche, Mer du Nord).

b) – Nolisement est tiré du grec ναῦλον qui signifie *fret, prix du passage d'une personne ou d'une marchandise sur un navire, frais de transport par mer*.

Noliser (en anglais « **to freight** ») : Synonyme de *fréter*.

Remarque : Le mot *noliser* est traditionnellement employé en Méditerranée et le mot *fréter* au Ponant.

[Voir le mot *Nolisement*].

Nom : Le terme dont on a accoutumé de se servir pour désigner chaque personne, chaque chose.

Remarques : **a)** – À Macondo, « *le monde était si récent que beaucoup de choses n'avaient pas encore de nom et pour les mentionner, il fallait les montrer du doigt* » [d'après le colombien Gabriel Garcia Marquez (1927-2014), prix Nobel de littérature 1982, dans le roman « *Cent ans de solitude* »].

b) – Pour le poète allemand Goethe (1749-1832) les noms sont *bruit et fumée* (en allemand « **Name ist Schall und Rauch** ») [*Faust* (Acte I, Scène 16)].

c) – Certains prétendent que le langage a été inventé par les marins au long-cours ; ces téméraires avaient été obligés de donner un nom aux objets qu'à terre ils montraient du doigt et qui avaient disparu à leur vue, pour pouvoir les évoquer et être compris par tous les membres de l'expédition ; il en est resté un langage maritime conceptuel et complet.

d) – Sur un navire à voiles, mais aussi sur un bateau à rames ou à moteur, chaque corde à un nom et, pour éviter toute confusion, on n'emploie jamais le mot générique « *corde* » mais le nom approprié :

i) selon son mode de fabrication, si la corde n'a pas encore reçu d'affectation précise (lusin, merlin, aussière, grelin, câblot, tresse, etc.) ou

ii) selon son emploi (amarre, bosse, remorque, drisse, étai, cargue, etc.).

Nomarque : Dans l'antiquité égyptienne, les *nomarques* étaient les fonctionnaires qui administraient les nomes (provinces) au nom du pharaon.

[Voir le mot *Nome*].

Nombre d'armement : 1 – Le nombre d'armement (*NA*) d'un navire détermine les caractéristiques d'un certain nombre d'appareils, par exemple le ou les guindeaux, le nombre et la masse des ancres, la dimension des lignes de mouillage, etc.

2 – Le nombre d'armement d'un navire donné est calculé par une formule réglementaire, en fonction notamment de :

– L (longueur du navire) ;

– B (largeur du navire) ;

– C (creux du navire) ;

– h_c (distance entre la flottaison réglementaire et le livet de pont) ;

– S (surface frontale réelle de la façade) ;

– α (angle d'inclinaison de la façade) ;

– A (surface latérale de la coque et des superstructures).

Nombre d'or (Φ) : On appelle *nombre d'or* (noté Φ) un nombre irrationnel, sans dimensions, égal au rapport de deux grandeurs inégales de mêmes dimensions, une grande et une petite, telles que le rapport de la grande (**a**) à la petite (**b**) soit égal au rapport de la somme des deux (**a + b**) à la grande (**a**) :

$$\Phi = a / b = (a + b) / a$$

$$\Phi = (1 + \sqrt{5}) / 2 = 1,618\dots$$

La valeur approchée du nombre d'or est $\Phi = 1.6180339887498948482045868$

Remarques : a) – Le symbole du nombre d'or est la lettre grecque Φ en hommage au sculpteur grec *Phidias* qui fit usage de cette proportion harmonieuse dans le Parthénon d'Athènes.

b) – Le *nombre d'or* Φ est aussi appelé « *proportion d'or* » (en anglais « *golden mean* »), « *proportion transcendente* », « *nombre divin* », « *divine proportion* ».

c) – Les *cartes bancaires* ou les *cartes vitales* sont des rectangles d'or, c'est-à-dire que leur longueur et leur largeur sont dans le rapport Φ .

d) – La division *par extrême et moyenne raison* est une application ancienne de la divine proportion et du nombre d'or Φ .

e) – Une droite est divisée en moyenne et extrême raison quand la longueur totale de la droite est dans le même rapport avec la grande partie que la grande partie avec la petite.

f) – Même si l'on prétend communément que le *nombre d'or* n'a pas à être à l'origine des œuvres d'art, on constate qu'on le retrouve souvent, si on le cherche, dans les plus belles créations.

Nombre d'or (en anglais « *golden number* ») : **1** – Le *nombre d'or* (de 1 à 19) est le rang de l'année dans un cycle de 235 lunaisons.

2 – Le nombre d'or exprime le nombre d'années qui se sont écoulées depuis la première année du *cycle lunaire* ou *cycle d'or* en cours.

3 – L'année qui précéda la première année de l'ère chrétienne fut la première du premier cycle lunaire, c'est-à-dire que l'an 1 de notre ère est l'origine des cycles et

son rang est 2.

4 – On dit que c'est Méton, un astronome grec du v^e siècle avant notre ère, qui a défini le système mettant en évidence une période commune de 19 ans entre les révolutions du Soleil et de la Lune ; cette période est appelée *cycle lunaire* ou *cycle de Méton*.

5 – Le *nombre d'or* d'une année marque la position de cette année dans le cycle d'or qui compte 19 années :

i) Le reste de la division du millésime d'une année par onze est le nombre d'or de l'année.

ii) Le produit du nombre d'or par onze est l'*épacte*, qui correspond à l'avance de la nouvelle lune sur le début de l'année solaire.

6 – Le *nombre d'or* est utilisé dans le *comput julien* du calcul de la date de Pâques et il est remplacé par l'*épacte* dans le *comput grégorien*.

Remarques : a) – Le nombre de 1 à 19 qui correspond au numéro d'ordre de chacune des années du cycle lunaire est appelé *nombre d'or* car ce nombre était gravé en caractères en or, chaque année, sur un monument de l'*agora*, à Athènes et dans les principales villes de la Grèce antique.

b) – Plus tard, des procédés de calcul rapide du nombre d'or ont été mis au point par les hommes d'Église, afin de déterminer une date commune à toute la chrétienté pour la célébration de Pâques ; le concile de Nicée avait décidé que l'on ferait cette célébration le dimanche qui suivrait immédiatement la pleine Lune qui elle même suivait l'équinoxe de printemps.

Calcul du nombre d'or :

i) Il faut ajouter *un* à l'année proposée et diviser cette somme par 19, le restant de la division sera le *nombre d'or* ; s'il ne reste rien, le nombre d'or sera 19.

Pour trouver le nombre d'or de 2013 : on ajoute 1 à 2013 ($2013 + 1 = 2014$) ; le résultat de la division de 2014 par 19 est 106 et le reste est 0 : le nombre d'or de l'année 2013 est donc 19.

Pour trouver le nombre d'or de 2014 : on ajoute 1 à 2014 ($2014 + 1 = 2015$) ; le résultat de la division de 2015 par 19 est 106 et le reste est 1 : le nombre d'or de l'année 2014 est donc 1.

ii) Le calcul du nombre d'or ne dépend que de l'année ; il est donc valable dans le calendrier julien ou dans le calendrier grégorien.

Le nombre d'or commence en mars de l'année jusqu'à fin février de l'année suivante.

Soit m l'année :

La division $(m + 1) / 19$ ne donne pas toujours un quotient sans reste.

Le nombre d'or n est le reste de la division de $(m + 1)$ par 19.

Si $n = 0$, on prend $n = 19$ comme nombre d'or.

Autrement dit :

Il faut ajouter 1 à l'année proposée et diviser la somme par 19 ; le restant de la division sera le nombre d'or et, s'il ne reste rien, le nombre d'or sera 19.

Exemple : Quel est le nombre d'or de 2008 ?

Le reste de 2009 par 19 est 14, donc le nombre d'or de 2008 est 14.

c) – De nos jours, au XXI^e siècle, le *nombre d'or* de l'année figure sur le calendrier des Postes de chaque année au-dessous de la colonne du mois de février.

Nome : 1 – Mot emprunté du grec νομός qui signifie *division de territoire, province, district, région*.

Remarque : Les mots grecs νομός (*division de territoire*) et νόμος (*règle, loi*,

usage ayant force de loi) ne sont pas accentués de la même manière.

2 – En Égypte, préfecture, gouvernement, suivant une ancienne division du pays à l'époque des Pharaons.

Remarque : L'Égypte fut divisée par Sésostris 1er (en fonction de 1962 à 1928 av. J.-C.), fils du fondateur de la XII^e ème dynastie, Amenemhat (en fonction de 1991 à 1962 av. J.-C.), en trente-six nomes.

Nome : 1 – [*Terme d'Antiquité*] Sorte de poème ancien qui se chantait en l'honneur d'Apollon, comme le *dithyrambe* (en grec διθύραμβος) se chantait en l'honneur de Dionysos/Bacchus.

Remarques : **a)** – Apollon (en grec Απόλλων) était le dieu grec des arts, du chant, de la musique, de la beauté masculine, de la poésie et de la lumière ; il était le conducteur des neuf muses.

b) – Dionysos (en grec Διόνυσος) était le dieu grec de la vigne, du vin et de ses excès, de la folie et la démesure.

c) – Bacchus est l'équivalent romain du dieu grec Dionysos.

2 – [*Terme d'Antiquité*] Chant assujéti à certaines règles (cadence, mélodie) auxquelles il n'était pas permis de manquer en changeant à son gré, par exemple le ton de la voix ou celui des cordes de l'instrument.

Remarques : **a)** – Les mots grecs νομός (*division de territoire*) et νόμος (loi, usage ayant force de loi) ne sont pas accentués de la même manière.

[Voir le mot *Nomie*].

b) – Le mot νόμος signifie particulièrement « *mode musical strictement codifié* ».

c) – Les *nomes grecs* empruntaient leur dénomination :

i) de certains peuples (nome éolien, nome béotien, etc.),

ii) de la nature du rythme (nome orthien, nome trochaïque),

iii) de leur inventeur (nome hiéracien, nome polymnestan),

iv) de leur sujet (nome pythique),

v) de leur mode (nome aigu, nome grave).

Nomenclature binominale : 1 – Système de classification inventé par le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778), où chaque espèce vivante se voit attribuer une appellation univoque composé :

i) d'un nom *générique* (le genre),

ii) d'une épithète *spécifique* qui désigne l'espèce au sein du genre.

Remarques : **a)** – Le nom est le plus souvent en latin.

b) – La connaissance scientifique nécessite de nommer les choses.

c) – La taxonomie (ou taxinomie) est la science des lois et des principes de la classification des organismes vivants.

2 – Les noms binominaux s'écrivent en italique.

Remarques : **a)** – Le genre prend une majuscule.

b) – L'épithète spécifique commence par une minuscule.

3 – Le nom qui suit le genre et l'espèce est celui du naturaliste qui a nommé et décrit l'espèce.

Remarque : La lettre L majuscule à la fin du nom binominal d'une espèce signifie que c'est Linné lui-même qui a décrit l'espèce.

4 – L'année où a été publiée ou validée la diagnose suit parfois le nom du naturaliste.

Exemple : *Homo sapiens*, Linné, 1758.

Nomie : Mot tiré du grec νόμος qui signifie *règle, loi, usage*.

Remarque : Le radical « *nomie* » est entré dans la composition de plusieurs mots français tels qu'*astronomie, agronomie*, etc.

[Voir le mot *Nome*].

- Nominatif** : [*Terme de grammaire*] **1** – C'est le nom tel qu'il est, avant que d'être décliné dans les langues qui ont des cas.
2 – En français, il se dit du nom qui, dans l'ordre naturel, précède le verbe, ce qu'on appelle en logique le sujet de la proposition.
Remarque : Dans cette phrase : « *le père aime le fils* », c'est « *le père* » qui est le nominatif ; et dans cette autre : « *le fils aime le père* » c'est « *le fils* » qui est le nominatif.
- Nomination** : **1** – Action de nommer à quelque bénéfice, à quelque charge.
Exemple : Il a été pourvu sur la nomination du roi ; il a eu la nomination du roi.
2 – Droit de nommer à un bénéfice, à une charge.
Remarque : Le roi a la nomination de tous les bénéfices consistoriaux, et le pape en a la collation.
3 – Promotion de celui qui a été nommé à un bénéfice, à une charge.
Exemple : Je ne l'ai point encore vu depuis sa nomination à l'évêché, c'est-à-dire depuis qu'il a été nommé à l'évêché.
- Nominaux** : On a donné ce nom à ceux des scolastiques qui étaient opposés aux *réalistes*.
[Voir le mot *Réalistes*].
- Nommer** : **1** – Donner, imposer un nom.
2 – *Nommer* se dit aussi dans le sens de *déclarer*.
Exemple : Nommer un ambassadeur.
- Noms (Transcription des –)** : Pour assurer la transcription des noms nouveaux ou des noms propres d'une langue dans une autre, on peut :
- i)** Choisir une *traduction servile* de la première langue dans la deuxième.
Exemple : La famille royale anglaise a choisi, pendant la Première Guerre Mondiale qui opposait le Royaume-Uni à l'Empire allemand, de transformer son nom allemand *Battenberg* en sa traduction en anglais *Mountbatten*.
 - ii)** Choisir une adaptation phonétique.
Exemple : L'expression « *la malle des lettres et des dépêches* » est devenue en anglais *the mail* ; l'expression anglaise « *the mole skin* » (en français *la peau de taupe*) est devenue en français *molesquine*.
- Nonagénaire** : Il n'est guère d'usage qu'en parlant de l'âge des hommes : on dit qu'un homme est nonagénaire pour dire qu'il a quatre-vingt-dix ans.
- Nonagésime** : Terme en usage en astronomie ou en cosmographie pour désigner le point de l'écliptique qui est éloigné de 90 degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon.
Exemples : Le *nonagésime degré* ou, simplement, le *nonagésime*.
- Nonante** : On se sert du terme *nonante* dans l'arithmétique pour dire un nombre composé de neuf dizaines, mais dans le discours ordinaire on dit toujours « *quatre-vingt-dix* ».
- Nonante (Quart de –)** : On appelle *quart de nonante*, un instrument qui représente un secteur d'un *quart de cercle* divisé en 90 degrés.
- Nonce** : **1** – Prélat que le pape envoie en ambassade.
Exemple : Le nonce du pape en France.
2 – On appelait *nonces*, en Pologne, les députés que la noblesse des petites diètes envoyait à la grande diète pour composer la Chambre de la noblesse.
- Nonchalance** : Négligence, manque de soin.
Exemple : Il a laissé périr toutes ses affaires par sa nonchalance.
- Nonchalant** : Négligent qui, par paresse, par mollesse, ne se donne pas les soins qu'il devrait.
- Nonciature** : L'emploi, la charge de nonce.
Exemple : Le pape a nommé un tel prélat à la nonciature de France.

None : Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte.

Exemples : Où en êtes-vous de votre bréviaire ? j'en suis à none.

Remarque : Après none, on dit vêpres.

[Voir l'expression *Canoniales (Heures –)*].

Nonidi : Neuvième jour de la décade dans la division de l'année républicaine.

Nonius : Nom occasionnel du *vernier*, petite portion de règle divisée en degrés et minutes que porte le pied de l'alidade d'un instrument de mesure d'angles et qui sert, par juxtaposition avec les graduations du limbe, à apprécier les minutes de degré et quelquefois les fractions de minute de degré sur la graduation du limbe.

Remarques : **a)** – On trouve des *verniers* (ou *nonius*) sur les sextants, etc., pour la mesure des angles et aussi sur les pieds à coulisse pour la mesure des longueurs.

b) – Petrus Nonius avait mis au point une version primitive du vernier, d'où l'usage occasionnel du mot « *nonius* » pour désigner le vernier.

c) – *Petrus Nonius* est la forme latinisée du nom du mathématicien, géomètre (c'est-à-dire cartographe) et astronome portugais Pedro Nuñez (1502-1578).

[Voir les mots *Limbe, Vernier*].

Non linéarité : Voir l'expression *Linéarité (non –)*.

Nonobstant : Malgré, sans avoir égard.

Exemple : Il a été obligé de payer, nonobstant l'appel.

Nonuple : Qui contient neuf fois.

Non-usage : Cessation d'usage.

Remarque : Les lois s'abolissent souvent par le non-usage.

Non-valeur : **1** – Manque de valeur en une terre, en un investissement ou en un placement qui ne rapporte pas ce qu'il devrait rapporter.

2 – En matière de finances publiques, on appelle *non-valeurs* certaines parties des impositions espérées qu'on n'a pu lever.

Non-violence : **1** – Orientation morale visant à régler les différences d'opinions ou de croyances pacifiquement et paisiblement.

2 – Les règles de la non-violence sont :

i) Écouter ou lire, et chercher à comprendre ce que disent ou écrivent, ce qu'ont dit ou écrit effectivement les autres, en ne posant des questions que si les circonstances le permettent ;

ii) Respecter sincèrement et admettre les avis et les croyances des autres sans renoncer nécessairement à ses propres avis ou croyances ;

iii) Ne pas céder à la peur, de quelque nature qu'elle soit, de manière impulsive ;

iv) Chercher le dialogue et des relations harmonieuses avec ceux qui semblent avoir des positions différentes des siennes sur quelques points particuliers ;

v) Chercher les points qui rapprochent, sans occulter ceux qui éloignent.

Non-vue : Terme dont on se sert pour dire que la brume est si épaisse qu'on ne peut avoir connaissance par la vue du parage où l'on est.

Exemple : Nous fûmes en risque de périr par *non-vue* en arrivant au port.

Noosphère : Voir le mot *Noétique*.

Nord (en anglais « *north* », « *northward* », « *northerly* ») : **1** – Le Nord est l'un des 4 points principaux, ou cardinaux de l'horizon, ainsi que de la boussole.

Exemples : L'Étoile du Nord ; l'aiguille aimantée se tourne toujours vers le Nord.

Remarques : **a)** – Les marins écrivent le Nord et les autres points cardinaux avec une lettre capitale initiale.

b) – En abrégé, on écrit « *N* » pour *Nord*.

2 – Le Nord est le *septentrion* ; c'est la partie du monde qui est opposée au midi.

Remarques : a) – On dit *faire le Nord* pour dire faire route au Nord.

b) – On repère le Nord à partir du midi parce que la direction du midi est directement accessible aux sens, par l'observation de l'ombre du gnomon au moment de l'élévation maximum du Soleil.

3 – On appelle *pôle Nord* celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique et qui est opposé au Sud.

4 – On appelle *degrés de latitude Nord* ceux qui vont de l'Équateur au pôle septentrional.

5 – On dit aussi, absolument, *le Nord*, pour dire le vent du Nord.

Exemple : Le Nord est le plus froid de tous les vents.

Nordet : Direction du Nord-Est, notamment en parlant de la direction d'où souffle le vent.

Remarque : On dit aussi « *vent d'amont* » en Manche ou en Atlantique pour dire *vent de Nordet*.

Nories Nautical Tables : Tables de navigation anglaises regroupées dans un volume.

Remarque : Ce recueil de tables était très utilisé par les marins de nombreux pays avant la généralisation de la navigation satellitaire ; il est encore publié.

Normal : 1 – Perpendiculaire menée en un point d'une courbe à la tangente correspondante.

Remarque : Normal est tiré du latin *normālis* qui signifie « *fait à l'équerre, avec l'équerre* ».

2 – Perpendiculaire menée en un point d'une surface au plan tangent correspondant.

3 – On appelle *courbe normale* ou *courbe de Gauss* la loi mathématique mise à jour par la courbe de fréquences de caractéristiques humaines, physiques ou mentales dans une population et qui démontre statistiquement que toutes les valeurs moyennes sont très fréquentes à l'opposé des extrêmes qui sont rares.

4 – [*Météorologie*] On appelle *mesure normale* la moyenne des mesures effectuées pendant une durée de 30 années consécutives.

Exemple : La température normale saisonnière.

5 – Qui est conforme à l'état le plus fréquent, le plus habituel, qui est dépourvu de tout caractère exceptionnel.

Normalité : 1 – Conformité à la norme.

Remarque : La recherche continuelle de la normalité est contraire à l'esprit de la recherche scientifique.

2 – Conformité à l'opinion dominante.

Remarques : a) – La normalité est un critère d'acceptation ou d'exclusion.

b) – La recherche effrénée de la normalité aboutit, par définition, à la médiocrité. [Voir les mots *Norme*, *Médiocrité*].

Normands : 1 – Peuple des côtes de la mer du Nord et de la mer Baltique, on les a appelés : Normands, Scandinaves ou Varègues.

2 – Navigateurs déterminés, ils se sont montrés sur toutes les mers et sont connus pour leurs pillages et leurs massacres.

3 – Les Normands rançonnèrent les Slaves du nord en 859 après J.C., à Novgorod et autour du lac Ilmen ; de 860 à 862 après J.C., ils essayèrent de nouveau mais furent chassés sans rien obtenir.

4 – Les Normands fréquentèrent et pillèrent les rivages et les fleuves européens (en Atlantique et en Méditerranée) jusqu'à la Sicile où ils s'établirent.

Normatif (Discours –) : On entend par *discours normatif* les déclarations verbales ou écrites par lesquelles les verdicts sont rendus, celles par lesquelles sont proclamés les

résultats des délibérations de juges, de jurés ou d'arbitres, les textes contenus dans de différents codes, les déclarations morales, les expressions et formules de politesse, celles par lesquelles les autorisations, les permissions, les obligations, les interdictions, les habilitations et les ordres sont donnés, etc.

Remarques : a) – Les discours normatifs, ou déontiques, font partie de la vie de tous les jours.

b) – Le normatif, ou déontique, est à distinguer de l'indicatif et de l'impératif.

c) – Les jugements *déontiques* utilisent les auxiliaires *devoir* et *pouvoir*.

d) – Les jugements *impératifs* signifient des ordres.

e) – Les jugements *indicatifs* constatent, décrivent, expliquent.

f) – Le caractère *déontique* (normatif) *impératif* ou *indicatif* d'un énoncé dépend de la projection psychologique, de l'expérience et de l'usage quotidien du langage de celui qui l'entend, plus que de la forme lexicale.

Normalisation : Ensemble de techniques qui ont pour objet de définir les produits ou les méthodes de fabrication aptes à satisfaire des besoins spécifiés.

Remarques : a) – L'Association française de normalisation (abrégiée Afnor ou AFNOR) est l'organisation française qui représente la France auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Comité européen de normalisation (CEN).

b) – L'Association française de normalisation a été créée en 1926 ; elle est habilitée depuis le 10 janvier 1939 à délivrer la marque nationale NF de conformité aux normes.

c) – La marque NF n'est pas une marque commerciale ; c'est une marque collective de certification attestant de la conformité du produit ou du service à des caractéristiques de sécurité et de qualité.

d) – La Marque UL-EU est une marque de certification volontaire et paneuropéenne d'*Underwriters Laboratories* qui s'applique à tous les appareils électriques ou électroniques et à leurs composants, chaque fois qu'il existe une norme EN.

e) – Le marquage CE a été créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique européenne.

f) – Le marquage CE n'est pas une marque de certification ; c'est un marquage réglementaire créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique européenne mais qui n'implique pas que le produit ait été fabriqué dans l'Union européenne.

g) – Le marquage CE est obligatoire pour tous les produits couverts par un ou plusieurs textes réglementaires européens (directives ou règlements) qui le prévoient explicitement ; il est interdit pour les produits qui ne sont pas couverts par ces directives.

h) – Le marquage CE confère aux produits concernés le droit de libre circulation sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Norme : Les trois principaux types de normes sont :

- i)** les règles,
- ii)** les prescriptions,
- iii)** les directives.

Noroît : Direction du Nord-Ouest, notamment en parlant de la direction d'où souffle le vent.

Nostalgie : [*Pathologie*] Mal du pays ; dépérissement causé par un désir violent de retourner dans son pays.

Notaire : 1 – Officier public ayant pouvoir de dresser des actes et des contrats authentiques.

Remarque : « Les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent donner le caractère

d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions » [Article 1er de l'ordonnance n° 45-2590 du 2 novembre 1945 relative au statut du notariat].

2 – Le notaire reçoit et rédige les contrats, les obligations, les testaments, les transactions et autres actes volontaires.

[Voir le mot *Tabellion*].

Notation polonaise inversée (en anglais « *Reverse Polish Notation – RPN* ») : Appellation de la notation préfixée, l'un des protocoles utilisés pour saisir une succession de nombres servant d'opérateurs dans un calculateur électronique.

Remarques : **a)** – Dans la notation polonaise inversée, les opérandes des formules mathématiques sont saisis avant les opérateurs.

b) – La notation polonaise inversée a été inventée en 1920 par le Polonais Jan Łukaciewicz (1878-1956) et elle est appelée ainsi en son honneur.

c) – La notation polonaise inversée permet d'éviter les parenthèses dans la saisie et de faire apparaître les résultats intermédiaires : elle se rapproche des routines du calcul mental.

d) – Les calculatrices Hewlett-Packard, depuis 1972 et le langage de description de page PostScript (mis au point par la société californienne Adobe) utilisent la notation polonaise inversée.

e) – Les trois notations d'opérateurs binaires en mathématiques sont les notations infixée (ou infixe), préfixée (ou préfixe) et postfixée (ou postfixe) ; elles se distinguent par la position relative que prennent les opérateurs et les opérandes.

Notice : Terme qui est en usage pour parler de certains traités qui sont faits pour donner une connaissance particulière du fonctionnement d'un appareil ou d'une installation.

Notice : Abréviation de l'expression anglaise « *notice of readiness* » qui désigne l'avis de mise à disposition d'un navire affrété.

Remarque : Le mot *notice* est souvent employé dans ce sens par les marins et les affréteurs français.

Exemples : Il a envoyé sa notice à quinze heures ; le décompte des jours de planche pour le chargement commence avec l'envoi de la notice à l'arrivée sur rade.

Notifier : Faire savoir dans les formes juridiques, dans les formes reçues.

Exemple : On lui notifia qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures.

Notion : 1 – Idée qui se forme dans l'esprit.

Exemples : Notion claire, distincte, certaine ; notion confuse ; notion imparfaite.

2 – Idée que l'on se fait d'une chose.

3 – On appelle *notions* les connaissances acquises de quelque chose.

Remarques : **a)** – À la différence du *savoir* qui s'acquiert par l'étude approfondie et par la pratique assidue, les *notions* représentent souvent un demi-savoir, c'est-à-dire des connaissances incomplètes en étendue ou en profondeur.

b) – Le mot *notions* dans cette acception s'utilise habituellement au pluriel.

[Voir le mot *Idée*].

Notoire : Évident, manifeste.

Exemple : Le fait est notoire.

Notoriété : Évidence d'une chose de fait généralement reconnue.

Exemple : Cela est de notoriété publique.

Noue : 1 – Tuile faite en canal pour l'égout des eaux.

Exemple : Les noues d'une lucarne.

2 – *Noue* se dit encore d'une terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

Nouer : Lier en faisant un nœud ; faire un nœud à quelque chose.

Nouet : Linge noué, dans lequel on a mis quelque drogue, quelque poudre pour la faire tremper ou bouillir.

Exemple : Mettre un nouet de fines herbes dans une sauce.

Nouveux : Il se dit seulement du bois qui a des nœuds.

Remarque : Le bois nouveau est impropre à la construction navale.

Nougaro : L'auteur-compositeur-interprète et poète français Claude Nougaro (1929-2004) écrivit et chanta une chanson dont les paroles évoquent la Compagnie des Messageries Maritimes :

Je lance une bouteille à la mer, Messageries maritimes.

Je lance une bouteille à la mer, une bouteille de gin.

La bouteille, je l'ai bue et mon divan chavire.

Je lance une bouteille à la mer... Hic !

Dans la bouteille j'ai mis un message de détresse, un papier où j'ai écrit :

S. O. Hic !

Et je l'ai lancée à bâbord de mon divan qui tangué...

Je lance une bouteille à la mort. Hop !

Je lance deux bouteilles à la mer, Messageries maritimes.

Si la première se perd, la deuxième j'imagine,

Ira au gré des flots verts, en Amer... hic!

À moins qu'elle n'aille à l'envers. Bof!

Et puis tiens ! Je me lance à la mer, Messageries posthumes

Et puis tiens ! Je me lance à la mer... tume.

Je termine mon histoire d'alcool... hic !

La mer, c'est pas la mer à boire... Plouf!

Nougat : **1** – Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

Remarque : Il n'a point de pluriel.

2 – Confiserie à base de blanc d'œuf, de miel et d'amandes.

Remarques : **a)** – Le nougat peut être blanc (avec blanc d'œuf monté en neige) ou noir (sans blanc d'œuf) ; sa pâte peut être tendre ou dure.

b) – Le nougat contient parfois du en remplacement total ou partiel du miel, des fruits à coque ou des fruits secs, entiers, cassés ou moulus (amandes, pistaches, noix, etc.) et des parfums.

c) – La pâte du nougat est généralement posée entre deux feuilles de pain azyme.

Nourrain : Petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler.

Remarque : Il est synonyme d'*alevin*.

Nourrice : Petit réservoir.

Nouveau : Qui commence d'être ou de paraître.

Remarque : On dit *nouveau* devant un nom masculin qui commence par une consonne ou un **h aspiré**, mais on dit *nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou un **h muet**.

Exemples : Un nouveau jour, le nouvel an ; vin nouveau ; livre nouveau ; nouveau dessin.

Nouvel an : On dit *le jour de l'an* pour le premier jour de chaque nouvel an.

Remarques : **a)** – Anciennement, en France, l'année commençait le dimanche de Pâques.

b) – Charles IX, par l'ordonnance de Roussillon du mois de janvier 1563, ordonna que l'année commencerait au premier janvier.

c) – Cette ordonnance ne fut enregistrée au Parlement de Paris que le 19

décembre 1564.

d) – Le premier janvier qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565.

e) – Dans la chancellerie de Paris, on commença à compter 1566 le premier janvier suivant.

f) – Au Parlement de Paris et dans tout son ressort, on ne compta 1566 que le 14 avril, le dimanche de Pâques.

g) – Enfin, le premier janvier suivant, on compta dans toute la France 1567, et l'on a toujours continué depuis.

Nouvelle lune (en anglais « *new moon* ») : **1** – Instant où la Lune est sur l'alignement, ou le plus près de l'alignement Terre-Soleil au cours de la lunaison, entre le Soleil et la Terre ; la Lune présente alors sa face obscure vers la Terre ; elle se lève et se couche presque en même temps que le Soleil ; si, en plus, la Lune se trouve proche de l'écliptique, certains observateurs terrestres peuvent parfois voir une éclipse de Soleil.

2 – L'instant de chaque nouvelle lune marque le début d'un nouveau cycle appelé *mois lunaire*.

Remarques : a) – La période des quelques jours qui précèdent la nouvelle lune est appelée la *vieille lune* ; les jours qui suivent sont ceux de la *jeune lune*.

b) – Le bois *coupé en vieille lune* vieillit mieux que s'il avait été coupé en pleine lune ou même en jeune lune.

Nouvelles : L'expression « *les nouvelles* » était l'abréviation traditionnelle de l'expression « *les nouvelles informations* ».

Remarques : a) – On ne dit plus « *les nouvelles* » mais plutôt « *les informations* ».

b) – Les *informations* diffusées en continu par les organes de radiodiffusion ou de télévision spécialisés sont rarement des *nouvelles* informations.

Novateur : Est *novateur* celui qui développe une pensée différente, qui prend le risque de la mettre en œuvre et qui y parvient.

Novice (en anglais « *sea boy* », « *ship's boy* », « *youunker* », « *apprentice* ») : Le novice est une personne âgée de 16 à 18 ans, qui a suivi une formation à l'école maritime et qui est embarquée pour apprendre le métier de marin.

i) Le novice pont est appelé à devenir matelot léger, puis matelot.

ii) Le novice machine est appelé à devenir nettoyeur, chauffeur, graisseur ou ouvrier mécanicien.

iii) Le novice polyvalent deviendra, à 18 ans, un marin polyvalent (pont et machine).

iv) Le novice AD SG deviendra garçon de cabine, garçon de cuisine, ou occupera un autre poste dans le service général (hôtel-restaurant).

Noyale (en anglais « *Britanny's sail cloth* ») : Sorte de toile à voile fabriquée en Bretagne.

Noyau de condensation : Un noyau de condensation est une particule hygroscopique (qui absorbe l'humidité de l'air) de l'ordre du micromètre, en suspension dans la troposphère (couche atmosphérique d'environ 10 km à partir du sol) et sur laquelle la vapeur d'eau contenue dans l'air se dépose pour former une gouttelette d'eau ou un cristal de glace.

Remarques : a) – Dans une atmosphère pure où il n'y aurait ni poussières, ni spores, ni pollens, ni grains de sable ou de poussière, ni ions il faudrait atteindre un niveau de *sursaturation* de 500 p. 100 avant que la vapeur d'eau ne forme des gouttes, à cause de la tension superficielle de l'eau.

b) – Les spores des champignons jouent le rôle de noyaux de condensation et de cristallisation de l'eau dans l'atmosphère, pour former des nuages d'eau ou de

glace à partir de la vapeur d'eau atmosphérique.

c) – Le pied (sporophore) d'un bolet arrivé à maturité peut libérer jusqu'à 30 000 spores par seconde ; les spores sont impliquées dans la dispersion et la survie de l'espèce.

d) – Un mètre-cube d'air atmosphérique peut contenir entre 1 000 et 10 000 spores de champignons en suspension.

e) – On estime à 50 millions de tonnes la masse de spores de champignons libérée chaque année dans l'atmosphère terrestre.

- Noyer : 1** – Noyer la terre, noyer un navire, c'est les perdre progressivement de vue en commençant par leur base au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, à cause de la rotondité de la Terre (en anglais « *to drop* », « *to lay* », « *to lose sight of* »).
- 2** – Autrefois, on noyait un navire lorsqu'on y faisait pénétrer assez d'eau pour le couler dans le port à la pleine mer suivante, à l'effet de faire périr les insectes ou autres animaux incommodes et destructeurs qui pouvaient s'y trouver.
- 3** – « *Noyer son fort* » sur un navire à la coque frégatée, c'est immerger la partie la plus large de la coque (en anglais « *her extreme breadth too low* »).
- 4** – « *Noyer ses marques* » c'est embarquer trop de marchandises sur son navire et voir ses marques de franc-bord au-dessous de la surface de l'eau (en anglais « *over flowed* »).

NSA : Sigle de la *National Security Agency*.

La NSA est une agence américaine d'interception des messages privés, disposant de moyens matériels et financiers très élevés.

Le rôle de la NSA est d'intercepter les messages des ennemis de l'Union, et aussi ceux des concurrents industriels ou commerciaux des entreprises américaines.

Remarques : **a)** – Tous les pays cherchent à intercepter les communications privées ou secrètes de leurs ressortissants et de ceux des autres pays amis ou ennemis, mais peu disposent de la technologie et des moyens financiers permettant d'y arriver.

b) – Il existe des moyens techniques permettant de protéger assez convenablement le secret de ses propres communications ; ces moyens sont coûteux et surtout contraignants ; ceux qui ne les utilisent pas crient au scandale lorsque quelqu'un cherche à écouter leurs communications transmises en clair, ou avec un brouillage insuffisant.

c) – Tous les codes secrets peuvent être découverts avec de la persévérance ; la mise en œuvre d'un cryptage efficace pour la protection du secret des transmissions demande de bonnes connaissances en informatique et en mathématiques,

[Voir les sigles *CIA, DEA, TIA, FBI*].

NSDAP : Sigle du *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* qui est le Parti national-socialiste des travailleurs allemands.

Remarques : **a)** – Le NSDAP a été fondé en 1920 et a été dissout en 1945.

b) – Le Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) est connu sous les appellations de *parti national-socialiste* ou de *parti nazi*.

Nuage : 1 – Un nuage est un amas de gouttelettes d'eau ou de cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère.

Remarque : L'atmosphère terrestre est composée d'air (oxygène, azote, gaz rares), d'eau en phases gazeuse (vapeur) liquide ou solide (glace), de dioxyde de carbone (gaz carbonique – CO₂) et d'une multitude de polluants, gazeux ou solides, soit minéraux (sable, poussières), soit organiques inertes (suies, chaînes carbonées) ou organiques vivants (graines, bactéries).

2 – Les nuages résultent habituellement de la condensation en altitude de l'eau

présente dans l'atmosphère sous forme de vapeur, lorsque celle-ci se refroidit par suite d'un mouvement ascendant ou pour toute autre raison.

Remarque : Au-dessous de 0°C, les gouttelettes d'eau peuvent, soit rester en phase liquide (on dit alors qu'elles sont en surfusion) soit se transformer en cristaux de glace.

3 – Lorsque l'air humide se refroidit, son *humidité relative* augmente ; à partir et au-dessous d'une certaine température appelée *point de rosée*, le mélange est saturé de vapeur d'eau et une partie de celle-ci se transforme en gouttelettes ; cette transformation physique (appelée *condensation*) libère une certaine quantité de chaleur (appelée *chaleur latente de condensation*) dans l'atmosphère.

4 – L'air non saturé en humidité et qui monte voit sa pression diminuer (on dit qu'il *se détend*) et sa température diminuer d'environ 1 degré pour 100 mètre d'élévation.

Remarque : Si, pour cette nouvelle pression et cette nouvelle température, la vapeur d'eau contenue dans l'air a commencé à condenser, la diminution de la température n'est plus que d'environ 0,6 degré pour 100 mètre d'élévation.

5 – Un nuage est un milieu en constante évolution ; certaines gouttelettes s'évaporent, d'autres se forment par condensation de la vapeur d'eau présente ; certaines sont échauffées, d'autres sont refroidies.

6 – Les fines gouttelettes d'eau condensée en suspension dans l'air peuvent s'élever par rapport à leurs voisines qui sont plus froides, ou se regrouper en grosses gouttes, en flocons ou en petits glaçons qui tomberont par gravité et qui formeront la pluie, la neige ou la grêle.

7 – Classes de nuages :

Les nuages sont traditionnellement classés et nommés selon l'altitude de leur base au-dessus du sol, selon leur aspect, selon leur développement vertical ou horizontal.

i) Les nuages de type *cirrus* (*cirrus* signifie *cheveu bouclé* en latin) :

Les cirrus sont des nuages élevés (plus de 5000 mètres en régions tempérées). Il sont habituellement visibles en avant d'une dépression.

ii) Les nuages de type *stratus* :

Les stratus sont des nuages développés en strates horizontales.

Ils sont visibles au début du passage de la dépression.

iii) Les nuages de type *cumulus* (*cumulus* signifie *amoncellement* en latin) :

Les cumulus sont des nuages à développement vertical.

Les cumulus de mauvais temps sont visibles surtout au moment du passage et à la fin de la dépression.

On rencontre également des cumulus de beau temps, de couleur blanche dans le ciel bleu, à développement vertical modéré.

iv) Les nuages de type *altus* – (*alto* signifie *élevé* en latin) :

Le préfixe alto signifie que le nuage a sa base à une altitude moyennement élevée (entre 2000 et 5000 mètres).

v) Les nuages de type *nimbus* – (*nimbus* signifie *pluie* en latin) :

Le préfixe alto signifie que le nuage est porteur de pluie.

8 – On distingue :

i) Les *nuages de convection* (cumulus, cumulonimbus) qui sont des nuages à développement vertical important ; ils se forment lorsqu'une mer chaude, ou la terre après avoir été longtemps exposée au Soleil, réchauffe la base d'une masse d'air humide.

Remarque : Des courants ascendants, parfois très considérables, caractérisent ces nuages.

ii) Les *nuages d'ascendance synoptique* (nimbostratus, altostratus,

cirrostratus) qui sont formés par la détente lente mais continue d'une masse d'air humide amenée à s'élever par la rencontre d'une masse d'air frontale plus dense.

iii) Les *nuages orographiques* qui se forment lorsqu'une masse d'air en mouvement est contrainte de s'élever sur un relief terrestre.

Remarque : Un nuage de ce type reste comme accroché au point le plus élevé de ce relief.

9 – Racines latines et équivalent français du vocabulaire des nuages :

- *Altus* : haut, élevé.
- *Cirrus* : cheveu bouclé naturellement.
- *Cūmūlus* : amas, monceau.
- *Mamma* : sein, mamelle.
- *Nimbus* : nuage de pluie, tempête, orage.
- *Strātum* : couverture, coussin, matelas.

Nuages (Classification simplifiée des –) : 1 – Les quatre familles définissent l'altitude de la base des nuages au-dessus du sol :

- i)** *Supérieur* : entre 5 et 13 kilomètres.
- ii)** *Moyen* : entre 2 et 7 kilomètres.
- iii)** *Inférieur* : entre le sol et 2 kilomètres.
- iv)** *À grand développement vertical* : du sol jusqu'à 13 kilomètres.

2 – On distingue trois formes générales de nuages dans une famille donnée :

- i)** *En amas*.
- ii)** *En couches*.
- iii)** *En voile*.

3 – Chacun des dix genres de nuages caractérise à la fois l'une des 4 familles et l'une des 3 formes :

- i)** *Cirrus (Ci)* : nuage supérieur en forme de voile.
- ii)** *Cirrocumulus (Cc)* : nuage supérieur en amas.
- iii)** *Cirrostratus (Cs)* : nuage supérieur en couches.
- iv)** *Alto cumulus (Ac)* : nuage moyen en amas.
- v)** *Altostratus (As)* : nuage moyen en couches.
- vi)** *Stratocumulus (Sc)* : nuage inférieur en amas, formé par turbulence.
- vii)** *Cumulus (Cu)* : nuage inférieur en amas, formé par convection.
- viii)** *Stratus (St)* : nuage inférieur en couche.
- ix)** *Cumulonimbus (Cb)* : nuage à grand développement vertical, en amas.
- x)** *Nimbostratus (Cn)* : nuage à grand développement vertical, en couches.

4 – En plus des 10 genres de nuages, *quatorze espèces* permettent une description plus précise de l'aspect particulier de chaque nuage :

- i)** *fibratus (fib)* : fibreux ;
- ii)** *uncinus (unc)* : en crochet ;
- iii)** *spissatus (spi)* : épaissi ;
- iv)** *castellanus (cas)* : crénelé ;
- v)** *floccus (flo)* : floconneux ;
- vi)** *stratiformis (str)* : en nappe ;
- vii)** *nebulosus (neb)* : nébuleux ;
- viii)** *lenticularis (len)* : lenticulaire ;
- ix)** *fractus (fra)* : fractionné ;
- x)** *humilis (hum)* : bas ;
- xi)** *mediocris (med)* : moyen ;
- xii)** *congestus (con)* : enflé ;
- xiii)** *calvus (cal)* : lisse, chauve ;
- xiv)** *capillatus (fib)* : chevelu.

5 – Les *neuf sous-espèces* précisent la disposition des différentes parties du nuage, ainsi que sa transparence au Soleil ou à la Lune :

- i) intortus (in)** : tordu, tressé ;
- ii) vertebratus (ve)** : vertébré ;
- iii) undulatus (un)** : ondulé, en vagues ;
- iv) radiatus (ra)** : rayonnant ;
- v) lacunosus (la)** : percé ;
- vi) duplicatus (du)** : double ;
- vii) translucidus (tr)** : translucide ;
- viii) perlucidus (pe)** : transpercé par le jour ;
- ix) opacus (fib)** : opaque.

6 – *Neuf formes particulières* complètent la description des nuages :

- i) incus (inc)** : enclume ;
- ii) mamma (mam)** : mamelle ;
- iii) virga (vir)** : virgule, bâton ;
- iv) praecipitatio (pra)** : chute ;
- v) arcus (arc)** : arc ;
- vi) tuba (tub)** : tube ;
- vii) pileus (pil)** : coiffe ;
- viii) velum (vel)** : voile ;
- ix) pannus (pan)** : lambeau.

[Voir l'article suivant : *Nuages (Classification détaillée des –)*].

Nuages (Classification détaillée des –) : La classification internationale des nuages est publiée par l'Organisation Météorologique Mondiale dans l'Atlas International des Nuages ; cette classification est régulièrement mise à jour.

[Voir aussi l'article précédent : *Nuages (Classification des –)*].

Les météorologues du XXI^{ème} siècle classent les nuages de la même manière que les botanistes classent les plantes : par familles, genres, espèces, sous-espèces et formes particulières.

Remarque : Comme pour la botanique, tous les noms ou adjectifs concernant les nuages sont *latins*.

1 – Les *4 familles* de nuages se définissent par l'altitude de leur base ; dans nos régions tempérées :

i) Les nuages *supérieurs* ont leur base entre 5 et 13 kilomètres au-dessus du sol.

Ces nuages sont formés d'eau à l'état solide (glace).

Leurs noms commencent par « *cirr* » : cirrus, cirrocumulus, cirrostratus.

ii) Les nuages *moyens* ont leur base entre 2 et 7 kilomètres au-dessus du sol. Ils sont dans une zone où la température descend souvent au-dessous de 0°C. Ces nuages sont formés d'un mélange de micro-gouttelettes d'eau en phase liquide, souvent en surfusion, et de cristaux de glace.

Leurs noms commencent par « *alto* » : altocumulus, altostratus.

iii) Les nuages *inférieurs* ont leur base entre le sol et 2 kilomètres au-dessus du sol.

Ces nuages sont formés uniquement de micro-gouttelettes d'eau en phase liquide.

Leurs noms n'ont pas de préfixe normalisé : cumulus, stratus, stratocumulus.

iv) Les nuages à *grand développement vertical* couvrent à eux seuls deux ou trois des familles ci-dessus ; ils peuvent, par exemple, aller du sol jusqu'à une altitude de 13 kilomètres.

Leur base est plus élevée en été qu'en hiver.

Leurs noms contiennent tous l'élément lexical « *nimb* » qui fait référence aux précipitations qui les accompagnent : cumulonimbus, nimbostratus.

2 – On distingue 3 formes générales de nuages dans une famille donnée :

i) Les nuages *en amas*.

Leurs noms se terminent par « *cumulus* » : cumulus, cirrocumulus, altocumulus, stratocumulus ou, exceptionnellement, commencent par « *cumulus* » : cumulonimbus [nuages de pluie à fort développement vertical].

ii) Les nuages *en couches*.

Leurs noms se terminent par « *stratus* » : cirrostratus, altostratus, stratus, nimbostratus.

iii) Les nuages en forme de *voile*.

Les nuages en voile appartiennent à la famille des nuages supérieurs.

Leurs noms commencent tous par « *cirrus* » ou « *cirro* » : cirrus, cirrocumulus, cirrostratus.

3 – Chacun des 10 genres de nuages caractérise à la fois l'une des 4 familles et l'une des 3 formes :

i) *Cirrus* (abréviation : **Ci**) : nuage supérieur en forme de voile.

Nuage blanc isolé, fait de filaments, de flocons ou de bandes blanches ; leur aspect est brillant et soyeux.

Les cirrus sont composés uniquement par des cristaux de glace.

ii) *Cirrocumulus* (abréviation : **Cc**) : nuage supérieur en amas.

Nuage composé d'éléments semblables en forme de grains disposés régulièrement.

Les cirrocumulus sont constitués de très petits cristaux de glace et parfois de gouttelettes d'eau en surfusion.

iii) *Cirrostratus* (abréviation : **Cs**) : nuage supérieur en couches.

Nuage translucide blanchâtre, filamenteux ou lisse comme s'il s'agissait d'une brume d'altitude ; les cirrostratus emplissent soit une partie du ciel, soit la totalité.

Ils laissent souvent deviner le Soleil ou la Lune au centre de grands halos.

Les cirrostratus sont constitués exclusivement de cristaux de glace.

iv) *Altocumulus* (abréviation : **Ac**) : nuage moyen en amas.

Nuage étendu en nappe blanche ou grise de moutons ou de rouleaux parfois fusionnés, souvent diffus et laissant apparaître des ombres.

Les altocumulus sont constitués de cristaux de glace et de micro-gouttelettes d'eau en surfusion.

v) *Altostratus* (abréviation : **As**) : nuage moyen en couches.

Nuage étendu en nappe bleutée ou grise d'apparence fibreuse ou unie, recouvrant une partie ou la totalité du ciel.

Le nuage est assez mince pour laisser voir le Soleil au centre d'une couronne, comme à travers un verre dépoli.

Les altostratus sont constitués de cristaux de glace et de gouttelettes d'eau.

vi) *Stratocumulus* (abréviation : **Sc**) : nuage inférieur en amas, formé par turbulence.

Nuage formant des taches ou des nappes grises ou blanches montrant des parties sombres.

On peut souvent distinguer des moutons ou des rouleaux, parfois fusionnés, d'un diamètre apparent de deux à dix fois le diamètre du Soleil ou de la Lune.

Les stratocumulus sont constitués de gouttelettes d'eau à des températures positives, parfois mêlées à des gouttelettes d'eau en surfusion.

vii) *Cumulus* (abréviation : **Cu**) : nuage inférieur en amas, formé par convection.

Nuage isolé, épais et bien délimité, à développement vertical et à base horizontale ; la partie supérieure rappelle souvent la pomme d'un chou-fleur. Les parties éclairées par le Soleil sont très blanches ; la base est sombre. Les cumulus sont parfois effilochés.

Les cumulus sont constitués de micro-gouttelettes d'eau à températures positives.

viii) Stratus (abréviation : **St**) : nuage inférieur en couche.

Nuage gris en couche continue avec une base homogène, pouvant produire des averses de pluie, de neige ou de grésil.

Lorsque le soleil apparaît à travers un stratus, son bord est net.

Les stratus sont constitués de micro-gouttelettes d'eau à températures positives.

ix) Cumulonimbus (abréviation : **Cb**) : nuage à grand développement vertical, en amas.

Nuage massif et épais à très fort développement vertical, ressemblant à une haute montagne.

La limite supérieure d'un cumulonimbus est aplatie, souvent nette, parfois fibreuse ; elle prend parfois la forme d'une enclume.

Sous la base d'un cumulonimbus, des nuages effilochés peuvent se faire absorber par le nuage principal.

Les cumulonimbus sont souvent accompagnés de précipitations violentes ; il s'agit souvent d'averses accompagnées d'arcs-en-ciel.

Les cumulonimbus sont constitués de gouttelettes d'eau à des températures positives, de gouttelettes d'eau en surfusion et de cristaux de glace.

x) Nimbostratus (abréviation : **Cc**) : nuage à grand développement vertical, en couches.

Nuage gris très sombre en couche épaisse ; le Soleil reste invisible.

Sous la base d'un nimbostratus, des nuages isolés et effilochés peuvent se faire absorber par le nuage principal.

Les nimbostratus produisent de la pluie en petite quantité ou de la neige pendant de longues durées.

Les nimbostratus sont constitués de gouttelettes d'eau à des températures positives, de gouttelettes d'eau en surfusion et de cristaux de glace.

4 – En plus des 10 genres de nuages, **quatorze espèces** permettent une description plus précise de l'aspect particulier de chaque nuage :

i) Fibratus (abréviation : **fib**) ; en français : *fibreuse*.

Espèce de cirrus ou de cirrostratus isolé ou en voile fin, constitué de filaments droits, plus ou moins réguliers, mais jamais en forme de crochets.

ii) Uncinus (abréviation : **unc**) ; en français : *en crochet*.

Espèce de cirrus en forme de crochets ou de virgules ; la partie supérieure du nuage n'est pas enflée.

iii) Spissatus (abréviation : **spi**) ; en français : *épaissi*.

Espèce de cirrus très épais, apparaissant gris lorsqu'il est devant le Soleil.

iv) Castellanus (abréviation : **cas**) ; en français : *crénelé*.

Espèce de nuage (des genres cirrus, cirrocumulus, altocumulus ou stratocumulus) montrant à sa partie supérieure des sortes de croissances ressemblant à des tourelles crénelées reliées par leurs bases.

v) Floccus (abréviation : **flo**) ; en français : *floconneux*.

Espèce de nuage (des genres cirrus, cirrocumulus ou altocumulus) en forme de flocons ou de boules de coton ressemblant à de petits cumulus, avec une base un peu frangée produisant des structures de type *virga*.

vi) Stratiformis (abréviation : **str**) ; en français : *en nappe*.

Espèce de nuage (des genres cirrocumulus, stratocumulus ou altocumulus) étalé en bande ou en nappe.

vii) Nebulosus (abréviation : **neb**) ; en français : *nébuleux*.

Espèce de nuage (des genres cirrostratus ou stratus) en forme de voile ou de couche, sans parties distinctes.

viii) Lenticularis (abréviation : **len**) ; en français : *lenticulaire*.

Espèce de nuage (des genres cirrocumulus, stratocumulus ou altocumulus) en forme de lentille ou d'amande, souvent très allongé et sans contour net.

Des lenticularis se forment souvent au-dessus des îles ou au-dessus des reliefs.

ix) Fractus (abréviation : **fra**) ; en français : *fractionné*.

Espèce de nuage (des genres cumulus ou stratus) en forme de flocons irréguliers, aux contours nettement effilochés.

x) Humilis (abréviation : **hum**) ; en français : *bas*.

Espèce de nuage (du genre cumulus) peu étendu en hauteur et d'aspect aplati.

xi) Mediocris (abréviation : **med**) ; en français : *moyen*.

Espèce de nuage (du genre cumulus) moyennement étendu en hauteur, dont la partie supérieure présente des rosettes de petite taille.

xii) Congestus (abréviation : **con**) ; en français : *enflé*.

Espèce de nuage (du genre cumulus) bien développé et souvent très haut ; sa partie supérieure ressemble souvent à un chou-fleur.

xiii) Calvus (abréviation : **cal**) ; en français : *lisse, chauve*.

Espèce de nuage (du genre cumulonimbus) composé d'une masse blanche avec des stries verticales, ; certaines rosettes sommitales commencent à perdre leur contour renflé, sans qu'apparaissent encore des surfaces lisses du genre cirrus.

xiv) Capillatus (fib) ; en français : *chevelu*.

Espèce de nuage (du genre cumulonimbus) présentant dans sa partie supérieure des formations lisses du genre cirrus en forme d'enclume, d'aspect fibreux ou strié ; les cumulonimbus *capillatus* sont accompagnés d'orages, d'averses violentes avec rafales de vent, et parfois de grêle.

5 – *Neuf sous-espèces* précisent la disposition des différentes parties du nuage, ainsi que sa transparence au Soleil ou à la Lune :

i) Intortus (abréviation : **in**) ; en français : *tortu, tressé*.

Sous-espèce de nuages (du genre cirrus) dont les cheveux sont irrégulièrement courbes et paraissent entremêlés.

ii) Vertebratus (abréviation : **ve**) ; en français : *vertébré*.

Sous-espèce de nuages (du genre cirrus) dont l'arrangement rappelle une colonne vertébrale et des côtes ou une arête de poisson.

iii) Undulatus (abréviation : **un**) ; en français : *ondulé, en vagues*.

Sous-espèce de nuages (des genres cirrocumulus, cirrostratus, stratocumulus, stratus ou altocumulus) en flocons ou en vagues.

iv) Radiatus (abréviation : **ra**) ; en français : *rayonnant*.

Sous-espèce de nuages (des genres cumulus, altostratus, stratocumulus, cirrus ou altocumulus) ordonnés en bandes ou en stries parallèles qui, avec la perspective, semblent convergentes.

v) Lacunosus (abréviation : **la**) ; en français : *percé*.

Sous-espèce de nuage (des genres cirrocumulus, stratocumulus ou altocumulus) formant une couche assez mince et percée plus ou moins régulièrement de trous ronds aux bords éfilochés ; l'aspect du nuage rappelle un rayon à miel ou un filet.

vi) Duplicatus (abréviation : **du**) ; en français : *double*.

Sous-espèce de nuages (des genres cirrus, cirrostratus, stratocumulus, altostratus ou altocumulus) en couches superposées et parfois fusionnées.

vii) Translucidus (abréviation : **tr**) ; en français : *translucide*.

Sous-espèce de nuages (des genres altocumulus, altostratus, stratocumulus ou stratus) en nappes suffisamment translucides pour laisser voir la position du Soleil ou de la Lune.

viii) Perlucidus (abréviation : **pe**) ; en français : *transpercé par le jour*.

Sous-espèce de nuages (des genres altocumulus ou stratocumulus) en nappes laissant apparaître de petits espaces vides à travers lesquels on peut voir du ciel bleu, le Soleil, la Lune ou des nuages plus élevés.

ix) Opacus (abréviation : **fib**) ; en français : *opaque*.

Sous-espèce de nuages (des genres altocumulus, altostratus, stratocumulus ou stratus) en nappes si opaques que le Soleil ou de la Lune sont totalement invisibles.

6 – Neuf formes particulières complètent la description des nuages :

i) Incus (abréviation : **inc**) ; en français : *enclume*.

Forme particulière d'un nuage (du genre cumulonimbus) dont la partie supérieure est étalée en forme d'enclume ; son aspect est lisse, fibreux ou strié.

ii) Mamma (abréviation : **mam**) ; en français : *mamelle*.

Forme particulière d'un nuage (des genres cirrus, cirrocumulus, nimbostratus, cumulonimbus, stratocumulus, altostratus ou altocumulus) qui possède des renflements en forme de sacs tombant sous sa base.

iii) Virga (abréviation : **vir**) ; en français : *virgule, bâton*.

Caractère particulier d'un nuage (des genres cumulus, cirrocumulus, nimbostratus, cumulonimbus, stratocumulus, altostratus ou altocumulus) d'où tombent des précipitations qui n'atteignent pas le sol.

iv) Praecipitatio (abréviation : **pra**) ; en français : *chute*.

Caractère particulier d'un nuage (des genres cumulus, stratus, nimbostratus, cumulonimbus, stratocumulus ou altostratus) d'où tombent des précipitations qui atteignent le sol.

v) Arcus (abréviation : **arc**) ; en français : *arc*.

Forme particulière d'un nuage (du genre cumulonimbus) présentant à sa base un rouleau horizontal épais au bord plus ou moins effiloché.

vi) Tuba (abréviation : **tub**) ; en français : *tube*.

Caractère particulier d'un nuage (du genre cumulonimbus, rarement du genre cumulus) ayant sous sa base une colonne ou un cône tourbillonnant.

vii) Pileus (abréviation : **pil**) ; en français : *coiffe*.

Forme particulière d'un nuage (du genre cumulonimbus) présentant à son sommet un autre nuage de faible étendue apparaissant sous le forme d'une coiffe ou d'une casquette.

On peut parfois voir plusieurs *pileus* superposés.

viii) Velum (abréviation : **vel**) ; en français : *voile*.

Caractère particulier d'un nuage (du genre cumulonimbus ou cumulus) présentant à son sommet, ou au-dessus de son sommet, un autre nuage en forme de voile de grande étendue.

ix) Pannus (abréviation : **pan**) ; en français : *lambeau*.

Caractère particulier d'un nuage (des genres altostratus, cumulus, cumulonimbus ou nimbostratus) sous lequel apparaissent des lambeaux nuageux formant parfois une couche homogène.

Nuages (Formation des –) : 1 – Les nuages se forment par condensation de la vapeur d'eau présente dans l'atmosphère ; tant que l'eau est en phase gazeuse, elle est transparente, claire et limpide et elle est invisible.

Remarques : a) – La condensation liquide est le passage de l'état gazeux à l'état liquide.

b) – La condensation solide est le passage direct de l'état gazeux à l'état solide, sans passer par l'état liquide.

c) – La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère peut se solidifier directement au contact de noyaux de congélation si la température est inférieure à 0°C.

d) – Les *noyaux de congélation* sont des particules microscopiques invisibles à l'œil nu ; on dit parfois *particules fines*.

2 – L'atmosphère terrestre contient :

i) de l'air standard, c'est-à-dire un mélange d'oxygène, d'azote et de gaz rares ;

ii) de la vapeur d'eau ;

iii) du gaz carbonique (dioxyde de carbone – CO₂) ;

iv) d'autres gaz encore, dont les fameux gaz composés de chlore et de fluor qui étaient naguère utilisés dans les machines frigorifiques ;

v) des particules inertes minérales ou organiques, enlevées au sol par le vent et qui restent en suspension en altitude avant de redescendre sur terre, parfois à des milliers de kilomètres de distance, spontanément ou avec les précipitations ;

vi) des bactéries en très grand nombre, qui participent à la dégradation et à la transformation chimique de certaines molécules présentes en suspension dans l'atmosphère ;

vii) des acides organiques et des sels provenant du métabolisme de ces bactéries ;

viii) des spores de champignons, des levures, des graines que le vent peut transporter sur des milliers de kilomètres.

Remarques : a) – L'air représente la majeure partie de l'atmosphère.

b) – Quand on parle de l'air atmosphérique, on entend souvent non seulement l'air standard, mais aussi les différents gaz et les particules solides qui y sont en suspension.

c) – L'activité humaine participe à la pollution de l'atmosphère par des particules et des gaz au même titre que les éruptions volcaniques, les feux de forêt spontanés, la flore ou la faune sauvage, les transports de sable en altitude par le vent (par exemple depuis le Sahara, par dessus la Mer Méditerranée jusqu'à Paris ou par dessus l'Océan Atlantique jusqu'aux Îles Canaries, etc.).

3 – La pression dans un petit volume d'atmosphère représente le poids de la colonne d'air et d'eau liquide ou de glace qui pèse au-dessus de lui ; la température dans ce petit volume représente l'agitation moléculaire qui y règne, comme à l'intérieur de tout fluide.

4 – Un volume d'air qui se réchauffe voit son agitation interne s'accroître et son volume augmenter ; la masse totale étant restée constante, sa masse volumique diminue et ce volume d'air a tendance à s'élever à travers les autres volumes d'air dont la température et la masse volumique sont restées inchangées.

Remarque : Après que le rayonnement solaire a chauffé la terre ou la mer, l'air qui s'est réchauffé à son contact est soumis à un flux ascendant à travers l'air qui n'a pas été chauffé ; il est remplacé par l'air qui se trouvait à côté de lui à la même altitude, ce qui entraîne un vent horizontal à la surface de la terre ou de la mer. [Voir l'expression *Brise thermique*].

5 – Les volumes d'air concernés par ces flux ascendants ont des diamètres unitaires de quelques centaines de mètres ; ils s'élèvent les uns après les autres à la

vitesse de 6 à 10 nœuds.

Remarques : a) – Lorsqu'un tel volume d'air s'élève dans l'atmosphère, sa pression interne tend à baisser parce que la colonne au-dessus de lui est moins haute ; sa température tend à baisser, parce que l'agitation moléculaire diminue.

b) – La baisse de la température de l'air qui s'élève est d'environ 1°C par tranche de 100 mètres ; cette baisse de température tombe à 0,5° C par tranche de 100 mètres après qu'une partie de la vapeur d'eau a commencé à condenser.

6 – Lorsque la température de l'air descend au-dessous d'une température critique appelée *point de rosée*, une partie de la vapeur d'eau qu'il contient condense, formant des gouttelettes d'eau qui restent en suspension dans l'atmosphère.

[Voir les mots *Atmosphère*, *Critique*].

7 – On appelle tension superficielle d'une gouttelette la pression appliquée à sa surface par l'air qui l'entoure.

Remarques : a) – La tension superficielle tend à réduire le volume des gouttelettes.

b) – La tension superficielle augmente la pression à l'intérieur des gouttelettes d'eau en suspension dans l'atmosphère.

c) – Il en résulte un déséquilibre à l'intérieur de chaque gouttelette et de la vapeur d'eau s'en échappe ; les gouttelettes rapetissent puis disparaissent, mais d'autres se forment avec la même vapeur d'eau, en présence des aérosols qui existent en très grande quantité dans l'atmosphère.

8 – Les aérosols sont des particules solides, inertes ou chimiquement actives (sels, acides), ou des micro-organismes vivants.

Remarques : a) – Les aérosols ont la propriété d'attirer l'eau qui se trouve autour d'eux en phase vapeur ou en phase liquide.

b) – Les aérosols présents dans l'atmosphère constituent des noyaux de condensation de la vapeur d'eau et l'on observe la formation de gouttelettes d'eau liquide autour d'eux ; le pouvoir d'attraction sur l'eau de certains aérosols étant supérieur aux effets de la tension de surface, les gouttes deviennent stables et leur taille augmente ; lorsqu'elles sont devenues assez grosses et assez nombreuses, elles forment des nuages.

c) – Les nuages peuvent contenir des micro-gouttelettes d'eau en surfusion, c'est-à-dire en phase liquide à des températures inférieures à 0°C (on a pu ainsi observer dans les nuages de l'eau en surfusion à des températures inférieures à -30°C).

d) – Certains types de nuages contiennent nécessairement des gouttelettes d'eau en surfusion.

e) – La *précondensation* est la formation directe de gouttelettes d'eau liquide autour de noyaux de condensation dans un air humide : on observe alors de la brume au sol ou des nuages dans le ciel si cela se produit en altitude.

f) – Les *gouttelettes* d'eau transparentes qui se trouvent dans les nuages sont rendues visibles aux observateurs terrestres grâce à la diffusion de la lumière solaire qui les atteint.

g) – La diffusion de la lumière est la déviation dans toutes les directions d'une partie de la lumière solaire qui atteint la surface extérieure des micro-gouttelettes du nuage.

h) – À contre-jour, un nuage composé d'une multitude de micro-gouttelettes d'eau est très lumineux et donne l'apparence d'une masse uniforme continue.

i) – Les micro-gouttelettes deviennent visibles lorsque leur diamètre dépasse 0,5 µm (la longueur d'onde de la lumière visible).

Nuaison (en anglais « *steady wind* », « *wind set in* ») : On appelle « *nuaison* » une période prolongée pendant laquelle le vent est établi à souffler de la même direction avec

la même force (quinze jours, vingt jours ou au-delà).

Exemples : On dit ainsi « *une bonne nuaison* », ou « *une nuaison de vents d'Est* », ou « *une nuaison de vents d'amont* ».

Nucléaire (Accident –) : L'exploitant d'un navire nucléaire est responsable de plein droit et à l'exclusion de toute autre personne des dommages nucléaires dus à un accident nucléaire.

[*Loi n°65-956 du 12 novembre 1965 sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires.*]

Remarques : **a)** – Est considéré comme *exploitant* la personne autorisée par l'État du pavillon à exploiter un navire nucléaire, ou l'État qui exploite un tel navire.

b) – Est un *navire nucléaire* tout navire pourvu d'une installation de production d'énergie qui utilise ou est destinée à utiliser un réacteur nucléaire comme source d'énergie, que ce soit pour la propulsion ou à toute autre fin.

c) – Est un *dommage nucléaire* tout dommage qui provient en tout ou en partie des propriétés radioactives du combustible nucléaire ou de celles de produits ou déchets radioactifs de ce navire.

[Voir les expressions *Palomares (Accident nucléaire de –)* et *Accident nucléaire*].

Nue : Synonyme de *nuage*.

Remarques : **a)** – On dit élever une personne, une action, *jusqu'aux nues* pour dire *la louer excessivement*.

b) – On dit *tomber des nues*, pour dire *être extrêmement surpris* et étonné.

Nuée : 1 – Synonyme de *nuage*.

Exemples : Il pleuvra furieusement à l'endroit où cette nuée crèvera ; il faut laisser passer la nuée ; se mettre à couvert de la nuée ; le vent chasse la nuée.

2 – [*Au figuré*] On dit qu'une nuée se forme, que la nuée crèvera pour dire qu'une conspiration, qu'une punition, qu'une vengeance, etc., se prépare et qu'elle est près d'éclater.

Exemples : On ne sait où la nuée crèvera ; l'ennemi menaçait plusieurs provinces, mais enfin la nuée a crevé sur celle qui s'y attendait le moins.

3 – [*Au figuré*] Multitude de personnes, d'oiseaux ou d'animaux qui vont par troupes.

Exemples : Il vint une nuée de barbares qui désolèrent tout le pays ; on vit une nuée de corbeaux, de cailles, etc. ; une nuée de sauterelles.

Nuer : Assortir des couleurs dans des ouvrages de laine ou de soie, de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair.

Remarque : Nuer signifie la même chose que *nuancer* et ne se dit que des ouvrages de laine ou de soie.

Nuire : Faire tort, porter dommage, faire obstacle, empêcher, incommoder.

Nuit : L'espace de temps où le Soleil est sous notre horizon.

Nuitamment : De nuit ; pendant la nuit.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en parlant d'une mauvaise action faite de nuit.

Exemples : Un assassinat, un vol commis *nuitamment*.

b) – On emploie l'expression « *de nuit* » dans les autres cas.

Nuit de Cristal : On évoque sous cette appellation des attaques concertées contre des Juifs et contre des intérêts juifs qui eurent lieu dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 sur tout le territoire du Reich allemand.

Remarques : **a)** – Une centaine de Juifs furent assassinés en Allemagne, deux cents synagogues furent détruites, 7 500 commerces ou entreprises appartenant à

des Juifs furent saccagés.

b) – Le pogrom de la Nuit de Cristal en Allemagne fut déclenchée par un attentat perpétré 3 jours plus tôt à Paris, le 7 novembre 1938, contre le diplomate allemand Ernst Eduard vom Rath (1909-1938), troisième secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris ; Ernst vom Rath succomba à ses blessures (2 balles de pistolet calibre 6,35) le 9 novembre à 16h30 ; l'auteur de l'attentat était un jeune Juif polonais (17 ans) Herschel Grynszpan (1921-1945), né le 28 mars 1921 à Hanovre en Allemagne, récemment immigré en Belgique puis en France.

c) – La très célèbre journaliste américaine Dorothy Thompson (1893-1961), l'un des pionniers de l'animation radio, correspondante de l'« *International Herald Tribune* » et du « *New York Post* », parvint, grâce à ses chroniques sur la radio américaine « *National Broadcasting Company* » à lever \$ 40 000 pour financer les frais de justice du terroriste Herschel Grynszpan ; le fameux avocat corse Vincent de Moro-Giafferri (1878-1956) du Barreau de Paris, accepta de défendre Grynszpan ; le procès prévu en septembre 1939 fut ajourné en raison de la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne (3 septembre 1939) puisque la partie civile était allemande ; livré aux Allemands en juillet 1940, Grynszpan est probablement mort au camp de concentration d'Oranienbourg-Sachsenhausen.

d) – Lors de l'instruction de son procès, le jeune Herschel Grynszpan évoqua une liaison amoureuse avec le diplomate allemand, qui aurait mal tourné.

Nuit des longs couteaux (en allemand « *Röhm-Putsch* ») : Dans la nuit du 29 au 30 juin 1934, de nombreux gêneurs ou opposants aux dirigeants du Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (NSDAP, le parti « naziste » au pouvoir) furent assassinés dans toute l'Allemagne, notamment à Berlin et à Munich, par des membres de la *Schutzstaffel* (les SS).

Remarques : **a)** – Les assassinats perpétrés par les Nazis en Allemagne, au sein de leur propre mouvement et connus comme le phénomène de la « *nuit des longs couteaux* », se produisirent entre le vendredi 29 juin 1934 et le lundi 2 juillet 1934 ; le nombre des victimes est inconnu mais il serait compris entre 100 et 400. Le nombre officiel, en 1934, était de 83.

D'autres opposants furent internés dans des camps de concentration.

La « *Nuit des Longs Couteaux* » montra à tous les Allemands que personne n'était à l'abri des arrêts discrétionnaires du nouveau pouvoir.

[Voir le mot *Homosexualité*].

b) – Le General der Infanterie Kurt von Schleicher (1882-1934), qui avait été ministre de la défense du gouvernement von Papen, puis avait été chancelier du Reich entre novembre 1932 et janvier 1933, fut abattu le 30 juin 1934, ainsi que son épouse, dans leur villa de Neubabelsberg à Postdam.

c) – La loi rétroactive du 3 juillet 1934, dite « *Loi relative aux mesures d'auto-défense de l'État* » disposa que les meurtres de la « *nuit des longs couteaux* » devaient être considérés comme légaux.

d) – Adolf Hitler (1889-1945), qui était soutenu par le NSDAP, avait été nommé Chancelier du Reich le 30 janvier 1933 par le Président de la République Paul von Hindenburg (1847-1934), conformément à la Constitution allemande promulguée le 11 août 1919 et appelée familièrement *Constitution de Weimar* ; Hitler deviendra Führer du Reich allemand le 2 août 1934, à la mort du maréchal Hindenburg.

e) – La purge effectuée au cours de l'épisode dit la « *Nuit des Longs Couteaux* » permit à Hitler de débarrasser le mouvement naziste de sa composante populiste représentée par Ernst Röhm (1887-1934) et les autres responsables de la SA, qui souhaitaient que la révolution politique fût suivie par une révolution sociale.

f) – La SA de Ernst Röhm, forte de 4 millions d'hommes, était responsable de

multiples actions violentes dans le pays auxquelles Hitler devait mettre un terme s'il voulait conserver la confiance du Président Paul von Hindenburg, la bienveillance de l'Armée et l'aide de la bourgeoisie ; Ernst Röhm lui-même était devenu, par ses ambitions personnelles, une menace pour l'avenir politique d'Adolf Hitler.

g) – La « *Nuit des Longs Couteaux* » scella pour quelques années l'alliance d'Hitler avec les milieux de la grande bourgeoisie et avec la haute hiérarchie de l'armée car Hitler apparaissait comme le garant de l'ordre public.

h) – Le président Paul von Hindenburg télégraphia à Hitler à propos de la « *Nuit des Longs Couteaux* » : « *Dans les rapports qui m'ont été présentés, il apparaît que grâce à la fermeté de votre décision et grâce au courage dont vous avez fait preuve, payant de votre propre personne, les tentatives de haute trahison ont été étouffées. Vous avez sauvé le peuple allemand d'un grave danger. Je veux vous exprimer mes profonds remerciements et toute ma reconnaissance* ».

i) – Le général Werner von Blomberg (1878-1946), ministre de la Défense, un proche de Hindenburg, proclama le 1er juillet 1934 : « *Avec le coup d'œil d'un soldat et avec un courage qui sera cité en exemple, le Führer a lui-même attaqué et a anéanti les traîtres et les rebelles. L'Armée, qui porte les armes pour toute la nation et qui demeure éloignée des luttes politiques, remerciera le Führer en lui étant dévouée et fidèle* ».

j) – À l'issue de la « *Nuit des Longs Couteaux* », sur décision de l'État-Major militaire allemand, les soldats allemands durent prêter serment à la personne du Führer Adolf Hitler.

Nuit et brouillard : – Le décret « *Nacht und Nebel* » (en français : « *Nuit et brouillard* ») signé le 7 décembre 1941 par le *Generalfeldmarschall* le général Wilhelm Keitel (1882-1946) chef de l'*Oberkommando der Wehrmacht* (en français « *Haut Commandement des forces armées allemandes* ») durcissait la répression du terrorisme dans les pays occupés par la Wehrmacht.

Remarques : **a)** – Il fallait pouvoir diminuer les effectifs des troupes d'occupation dans les pays envahis, pour transférer les unités libérées sur le nouveau front de l'Est.

b) – L'appellation « *Nacht und Nebel* » est le nom de code des « *Richtlinien für die Verfolgung von Straftaten gegen das Reich oder die Besatzungsmacht in den besetzten Gebieten* » (en français : les « *directives sur la poursuite pour infractions contre le Reich ou contre les forces d'occupation dans les territoires occupés* »).

2 – Dans le même ordre d'idées, les militaires eurent l'ordre de tuer les membres de la population locale qui participaient au combat des *terroristes* (ou *partisans*) ou qui les soutenaient, en application du « *décret sur l'exercice de la juridiction militaire et des mesures spéciales concernant les troupes* » signé le 13 mai 1941 par le général Keitel.

3 – Le « *Kommissarbefehl* » (en français : « *ordre sur les commissaires* ») signé le 6 juin 1941 par le *Generaloberst* Alfred Jodl (1890-1946) en prévision de l'opération Barbarossa (22 juin 1941), incitait les membres de l'armée allemande à fusiller sans jugement les *Commissaires politiques* de l'Armée Rouge, afin d'écourter la guerre contre l'URSS à venir.

[Voir le mot *Barbarossa*].

4 – En application du décret « *Nacht und Nebel* » du 7 décembre 1941, tous ceux qui représentaient un danger pour la sécurité de l'armée d'occupation allemande (saboteurs, résistants, opposants ou réfractaires à la politique ou aux méthodes du Troisième Reich) dans les pays occupés pouvaient être déportés en Allemagne et disparaître dans le plus grand secret.

Remarque : L'article 10 de la Convention d'armistice signée le 22 juin 1940 par les représentants des Gouvernements français et allemand à Rethondes, prévoyait que « *le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière. Le gouvernement français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français et veillera à ce que ni des armes ni des équipements quelconques, ni navires, avions, etc., ne soient transférés en Angleterre ou à l'étranger. Le gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme des francs-tireurs* ».

5 – Le décret « *Nacht und Nebel* » disposait que :

- i)** Ne seront jugés dans les pays occupés que les crimes à coup sûr justiciables de la peine de mort et à condition que celle-ci puisse être appliquée dans un délai inférieur ou égal à huit jours ;
- ii)** les inculpés qui ne rempliraient pas ces deux conditions seront déportés en Allemagne sous le secret absolu ; ils seront isolés du monde et seront, soit jugés en Allemagne, soit internés dans un camp ;
- iii)** la seule réponse à faire à des organismes étrangers ou allemands qui poseraient des questions sur ces disparus est : « *l'état de la procédure ne permet de donner aucune information* ».

Remarques : **a)** – Les détenus marqués « *NN* » qui survécurent n'eurent connaissance de leur statut qu'après la guerre.

b) – Tous les déportés n'étaient pas « *NN* » mais tous les « *NN* » étaient déportés.

c) – Les déportés « *NN* » n'étaient pas tous condamnés à mort.

d) – Les détenus « *NN* » en fin de peine restaient internés dans les camps, sans spécification de durée.

e) – Dès l'arrivée d'un détenu « *NN* » dans un camp, des lettres NN de couleur rouge ou jaune selon les catégories, étaient peintes sur ses vêtements ; il subissait particulièrement les sévices des gardiens SS ou des kapos.

f) – L'expression « *bei Nacht und Nebel* », en français « *à la faveur de la nuit* » était une expression allemande courante.

g) – Les deux lettres NN forment également le sigle de l'expression latine *nōmēn nesciō* qui signifie « *je ne sais pas son nom* », que l'on emploie pour parler d'une personne non définie ou dont on veut taire l'identité.

Nul : 1 – Aucun, pas un.

Exemples : Nul homme ; nul de tous ceux qui y ont été n'en est revenu. ; nul n'en sera excepté ; il n'a nulle raison ; je n'en ai nulle connaissance.

2 – Qui n'est d'aucune valeur.

Remarque : Il se dit d'un contrat, d'un testament, ou autre acte.

Exemples : Ce testament est nul dans le fond et dans la forme ; je le ferai déclarer nul ; cette clause le rend nul.

3 – [Au figuré] On dit « *son crédit est nul, son talent est nul* » pour dire qu'il n'a point de crédit, point de talent.

4 – [Au figuré] On dit « *c'est un homme nul* » pour dire que c'est un homme sans mérite, sans qualité, sans considération, qui n'est propre à rien.

Nulle : Caractère qui ne signifie rien et qu'on emploie dans les messages en chiffre pour les rendre plus difficiles à déchiffrer.

Exemples : Cette lettre a donné bien de la peine à déchiffrer à cause des nulles ; ne vous arrêtez pas à ce caractère-là, c'est une nulle.

Nullité : 1 – Vice, défaut qui rend un acte judiciaire nul, de nulle valeur.

Exemples : Je vous ferai voir la nullité de cet acte ; moyens de nullité ; nullité essentielle ; nullité dans la forme ; il y a plusieurs nullités dans ce testament ; à peine de nullité.

2 – [*Familier*] On dit « *cet homme est d'une parfaite nullité* » pour dire qu'il est absolument nul.

Nûment : 1 – Sans déguisement.

Exemple : Je vous dirai nûment la vérité.

2 – On disait qu'un fief relevait *nûment* de la couronne ou d'une telle seigneurie, pour dire qu'il était mouvant immédiatement du roi ou d'une telle seigneurie.

Exemple : Les pairies de France relevaient nûment de la couronne.

Numéraire : 1 – Monnaie *métallique* (métaux de moindre valeur) par opposition à la monnaie d'or ou d'argent.

Remarque : Il ne se dit que de la valeur fictive des espèces.

Exemple : L'écu est de trois livres, valeur numéraire.

2 – Toute monnaie ayant cours légal.

Remarque : On dit substantivement *le numéraire* pour dire la quantité d'argent monnayé.

3 – La locution « *en numéraire* » est équivalente à « *en espèces* ».

Numérique : 1 – Se dit par opposition à *analogique* du codage, du stockage, de la transmission d'informations ou de grandeurs physiques sous forme de chiffres ou de signaux à valeur *discrète* (ou *discontinue*).

2 – Se dit de la représentation d'informations, de données sous forme de chiffres.

Exemple : Affichage numérique.

Remarque : Certains emplois (à tort) l'équivalent anglais « *digital* » au lieu du mot français *numérique*.

Exemple : Affichage *digital*.

Numérique (Activité –) : Toute activité numérique repose sur une numérisation de données.

Exemples : Photo numérique, musique numérique.

Remarque : Une machine informatique traite automatiquement les informations numérisées qu'on lui fournit, selon des algorithmes écrits par des programmeurs dans un langage compréhensible par la machine.

Numérisation : Transformation de données en un fichier numérique pouvant être interprété par un dispositif informatique.

Remarque : La numérisation du *son* comporte l'échantillonnage, la quantification et l'encodage.

Numéro : Se dit du nombre qui sert à reconnaître ce qui est coté, étiqueté.

Nuncupatif : Se dit d'un testament fait de vive voix et non rédigé par écrit.

Nundinales : Nom que les Romains donnaient aux huit premières lettres de l'alphabet qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année, de même que nos lettres dominicales.

Remarque : Il y avait tous les ans une *nundinale* qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf jours en neuf jours.

Nungesser : 1 – Charles Nungesser (1892-1927) ancien officier de hussards et aviateur, fut l'un des as de la chasse aérienne durant la Première Guerre Mondiale (45 victoires homologuées contre des aviateurs ennemis allemands).

2 – Il tenta en mai 1927 de traverser l'Atlantique d'Ouest en Est, avec le capitaine au long-cours et aviateur confirmé François Coli (1881-1927) ; leur avion, « *l'Oiseau Blanc* » avait un train roulant spécial qui devait leur permettre de décoller et qu'ils pouvaient larguer une fois en l'air pour alléger l'avion.

Remarque : L'*Oiseau Blanc* était un avion bi-plan construit en bois de type Levasseur PL.8 ; sa longueur était de 9,75 m ; son envergure de 14,60 m ; sa hauteur 3,89 m ; son hélice avait 3,80 mètres de diamètre ; il était équipé d'un moteur Lorraine 12 cylindres en W de 450 chevaux ; ses 3 réservoirs pouvaient contenir ensemble 4 025 litres d'essence ; sa masse à vide était de 1 905 kg et sa masse maximum au décollage de 5030kg ; il avait besoin d'une piste de 900 mètres pour s'arracher ; à la vitesse de croisière de 185 km/h, son autonomie était de 42 heures ; il pouvait amerrir grâce à son fuselage élargi et renforcé.

3 – L'*Oiseau Blanc* décolla le 8 mai 1927, à 05h18, de l'aéroport du Bourget, à 13 km au Nord-Est de Paris, avec une masse de 4 864 kg ; il emportait 3 800 litres d'essence pour une autonomie de 40 heures ; il largua son train d'atterrissage à Gonesse, passa à Étretat (Seine-Inférieure) à 06h48, près de l'île de Wight à 07h45, et à Carrigaholt (sur la côte Ouest de l'Irlande) un peu après 11 heures mais ensuite il n'a plus jamais été vu avec une certitude absolue.

Remarques : **a)** – Un monument stylisé, édifié sur la falaise Nord d'Étretat, rappelle que c'est à cet endroit que l'*Oiseau Blanc* a été vu de façon certaine pour la dernière fois, quand il quitta la France en route vers l'Irlande et New-York.

b) – Comme souvent lorsqu'on ne sait pas, des rumeurs ont circulé, plus ou moins crédibles : l'*Oiseau Blanc* aurait été vu quand il a survolé l'Irlande ; il aurait été vu par des pêcheurs à son passage à Saint-Pierre-et-Miquelon ; il aurait peut-être été abattu par erreur dans les eaux canadiennes, mais ce dernier point est douteux et peu vraisemblable.

c) – On suppose, depuis 2017, que l'« *Oiseau Blanc* », à court d'essence, se serait abîmé en mer près de Saint-Pierre-et-Miquelon le 9 mai 1927 après avoir rencontré des conditions météorologiques plus mauvaises que prévu.

Nuraghe : Les nuraghes sont des tours en forme de cônes tronqués, de différentes dimensions, que l'on trouve en Sardaigne et qui remontent à l'âge de bronze moyen.

Remarque : Il subsiste environ 7 000 nuraghes en Sardaigne.

Nuremberg (Traité de –) : Par le Traité de Nuremberg du 26 août 1542, l'empereur du Saint-Empire romain germanique Charles Quint (1500-1558) confirma au duc Antoine de Lorraine (1489-1544), souverain des duchés de Lorraine et de Bar, que la Lorraine était un État indépendant, *libre et non incorporable* vis-à-vis du Saint-Empire.

Remarque : La Lorraine restait cependant *sous la protection* du Saint-Empire, c'est-à-dire dans sa zone d'influence, dans sa mouvance.

Nuremberg (Tribunal de –) : **1** – Le Tribunal militaire international de Nuremberg est un tribunal d'exception, réuni en Allemagne du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946 à Nuremberg (alors en zone d'occupation américaine) par les Américains, les Russes et les Anglais, pour condamner les dirigeants du Reich allemand qu'ils avaient amenés à capituler le 8 mai 1945, après que le Royaume-Uni eut déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Remarque : La condamnation à mort de plusieurs dirigeants allemands en 1946, au nom de lois rétroactives, permettait de justifier les tueries de civils effectuées par les avions bombardiers anglo-américains sur le continent, notamment dans les années 1943 à 1945.

2 – Les quatre chefs d'accusation furent : complot, crimes contre la paix, crimes de guerre, et crimes contre l'humanité.

3 – Douze dirigeants allemands furent condamnés à mort par pendaison :

i) L'Allemand **Martin Bormann** (1900-1945) conseiller de Hitler (condamné par contumace) et probablement mort pendant la bataille de Berlin le 1er mai 1945.

ii) L'Allemand **Hans Frank** (1900-1946) avocat de Hitler, Reichsleiter du Parti national-socialiste, gouverneur général des provinces polonaises occupées par l'Allemagne à partir de septembre 1939, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

iii) L'Allemand **Wilhelm Frick** (1877-1946) Reichsleiter du Parti national-socialiste, gouverneur du protectorat de Bohême-Moravie de 1943 à 1945, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

iv) L'Allemand **Hermann Göring** (1893-1946) Reichsmarschall, ministre de l'aviation du Reich allemand, se suicida au cyanure juste avant son exécution.

v) L'Allemand **Alfred Jodl** (1890-1946) Generaloberst, chef de l'état-major de la conduite des opérations militaires au Haut Commandement de la Wehrmacht (OKW) de septembre 1939 à mai 1945, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

vi) L'Autrichien **Ernst Kaltenbrunner** (1903-1946) Obergruppenführer dans l'Allgemeine SS en Autriche de 1938 à 1943, puis directeur du RSHA après l'assassinat de Reinhard Heydrich (1904-1942), fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

[Voir le signe *Sipo-SD*].

vii) L'Allemand **Wilhelm Keitel** (1882-1946) Generalfeldmarschall, chef de l'Oberkommando der Wehrmacht (OKW) de 1938 à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, l'un des instigateurs et le signataire du décret *Nacht und Nebel* (nuit et brouillard) du 7 décembre 1941, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

Remarques : a) – Keitel signa, le 13 mai 1941, un décret donnant l'ordre aux militaires de tuer la population locale qui participerait au combat des terroristes civils (partisans) ou qui aurait eu l'intention de le faire et ceci pendant le combat ou au cours de leur fuite.

b) – Keitel signa, le 6 juin 1941, l'*ordre sur les commissaires* qui autorisait les militaires allemands à fusiller sans jugement les commissaires politiques de l'Armée Rouge.

viii) L'Allemand **Joachim von Ribbentrop** (1893-1946) ministre des Affaires Étrangères du Reich allemand de 1938 à 1945, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

ix) L'Allemand **Alfred Rosenberg** (1893-1946) l'un des théoriciens du nazisme, ministre du Reich aux Territoires occupés de l'Est, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

x) L'Allemand **Ernst Friedrich Christoph Sauckel** (1894-1946) nommé plénipotentiaire général pour l'emploi de la main-d'œuvre le 21 mars 1942, organisateur des déportations de travailleurs des pays occupés vers l'Allemagne, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

xi) L'Autrichien **Arthur Seyß-Inquart** (1892-1946) favorisa l'Anschluß en 1938, Gruppenführer SS, fut nommé gouverneur des Pays-Bas pendant la Seconde Guerre Mondiale, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

xii) L'Allemand **Julius Streicher** (1885-1946) éditeur antisémite, directeur de l'hebdomadaire antisémite et anti-capitaliste *Der Stürmer* de 1923 à 1945, fut exécuté par pendaison le 16 octobre 1946.

4 – Sept dirigeants allemands furent condamnés à des peines d'emprisonnement à la prison de Spandau, un quartier de Berlin en secteur d'occupation britannique.

i) L'Allemand **Karl Dönitz** (1891-1980) Großadmiral qu'Adolf Hitler (1889-1945) désigna par testament comme son successeur éventuel à la tête du Troisième Reich, succéda au début de 1943 au grand-amiral Erich Raeder (1876-1960) à la tête de la Kriegsmarine et jusqu'à la reddition, fut président

du *Reich* pendant vingt-trois jours du 1er mai 1945 au 23 mai 1945, fut condamné pour crimes de guerre à une peine d'emprisonnement de dix ans pour sa participation comme *Befehlshaber der Unterseeboote* (commandant en chef des sous-marins) entre 1939 et 1943, à la guerre sous-marine illimitée menée par l'Allemagne ; son temps de détention préventive (un an et quatre mois) ne fut pas décompté ; Dönitz reprocha aux autorités de l'Allemagne fédérale de n'avoir rien fait pour lui obtenir une libération anticipée.

ii) L'Allemand **Walther Emanuel Funk** (1890-1960) ministre de l'Économie (1938-1945) et Président de la Reichsbank (1939-1945), jugé coupable d'avoir accepté dans les coffres de la Reichsbank l'or extorqué par les SS aux déportés, fut condamné à la peine d'emprisonnement à perpétuité mais fut libéré pour raisons de santé en 1957.

iii) L'Allemand **Rudolf Hess** (1894-1987) *Stellvertreter des Führers* (adjoint du Führer en tant que *chef de la chancellerie du Parti national-socialiste*, NSDAP) fut le compagnon d'Adolf Hitler depuis 1921 ; il a été emprisonné avec lui à la suite du putsch de la Brasserie à Munich (8 novembre 1923) ; parvenu secrètement en Écosse en mai 1941, probablement afin de proposer un traité de paix au Royaume-Uni en prévision de l'Opération Barbarossa (22 juin 1941) sa démarche ne fut pas prise au sérieux par les Britanniques ; il fut arrêté et maintenu en détention jusqu'à la fin de la guerre ; transféré à Nuremberg pour être jugé, il a été reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement à vie ; il s'est suicidé en 1987, à l'âge de 93 ans, après quarante-six années de détention.

iv) L'Allemand **Konstantin von Neurath** (1873-1956) ministre des Affaires étrangères du Reich de 1932 à 1938, organisa le retrait allemand de la Société des Nations en 1933 sous la pression des militaires, négocia avec les Anglais pour l'Allemagne le traité naval bilatéral germano-britannique le 18 juin 1935 et la réoccupation, le 7 mars 1936, de la Rhénanie démilitarisée par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 ; il a été évincé de la totalité de ses fonctions en 1943, à l'âge de 70 ans, en raison de son manque d'efficacité ; il est reconnu coupable et condamné à une peine de prison de quinze ans ; il a été libéré pour raisons de santé en 1954 et il décéda deux ans plus tard.

v) L'Allemand **Erich Raeder** (1876-1960) Großadmiral en 1939, commandant en chef de la Marine allemande jusqu'à son remplacement au début de l'année 1943 par Karl Dönitz, fut condamné à une peine d'emprisonnement à vie ; il a été libéré en 1955, à près de quatre-vingts ans, pour raisons médicales.

vi) L'Allemand **Baldur von Schirach** (1907-1974) nommé le 30 octobre 1931 chef des Hitlerjugend (Jeunesses hitlériennes) travailla d'arrache-pied pour inculquer à la jeunesse allemande les idéaux nazis ; à partir du 25 mars 1939, l'adhésion aux Jeunesses hitlériennes devint obligatoire pour les jeunes voulant pratiquer des activités sportives ou aller à l'école ; les Jeunesses hitlériennes regroupèrent alors douze millions de jeunes ; il a été écarté des Jeunesses hitlériennes et nommé en 1940 gouverneur de la région de Vienne et commissaire du Reich à la défense civile de Vienne ; il a été condamné à vingt ans de prison pour sa participation aux déportations des Juifs d'Autriche ; il est sorti de prison le 30 septembre 1966, malade et prématurément vieilli ; il mourut dans son sommeil à l'âge de 67 ans.

vii) L'Allemand **Albert Speer** (1905-1981) architecte proche de Hitler, successeur de Fritz Todt (1891-1942) au ministère de l'armement et des munitions en février 1942, devint en 1943 ministre de l'Armement et de la Production de guerre ; Speer augmenta considérablement la production,

malgré les intenses bombardements aériens anglo-américains, en centralisant la gestion de la production de guerre dans son ministère ; il eut le génie de faire superviser chaque département de production par des experts plutôt que par des administrateurs ; la production de *chars* augmenta en 1943 de plus de 100 p. 100, celle d'*avions* pour la Luftwaffe de 80 p. 100 et le temps de construction des *sous-marins* pour la Kriegsmarine passa d'un an à deux mois ; Speer a été condamné à une peine d'emprisonnement de 20 ans pour avoir employé la main d'œuvre des camps de concentration ; libéré en 1966, il mourut en 1981 alors qu'il était en déplacement à Londres.

3 – Trois dirigeants allemands furent acquittés.

i) L'Allemand **Hans Georg Fritzsche** (1900-1953) journaliste, qui s'était rendu aux Soviétiques à Berlin, fut d'abord conduit à Moscou pour y être interrogé, puis fut jugé et acquitté à Nuremberg de toutes les charges retenues (crimes de guerres, crimes contre l'humanité, crimes contre la paix).

Remarque : Fritzsche fut ensuite jugé par un tribunal de dénazification d'Allemagne de l'Ouest et il a été condamné à neuf ans de prison ; il a été libéré en 1950 et il mourut d'un cancer en 1953.

ii) L'Allemand **Franz Joseph Hermann Michaël Maria von Papen** (1879-1969) diplomate, ancien chancelier du Reich en 1932, aida Adolf Hitler à accéder au pouvoir, mais se retrouva marginalisé après 1934 à des postes d'ambassadeur ; jugé non coupable à Nuremberg, il fut condamné en 1946 à huit ans de travaux forcés par un tribunal de dénazification, avant d'être relaxé en appel en 1949.

iii) L'Allemand **Hjalmar Schacht** (1877-1970) banquier et économiste, créateur du *rentenmark* le 1er décembre 1923 puis du *reichsmark* le 30 août 1924 en remplacement du *papiermark* de juillet 1914, président de la Reichsbank de 1924 à 1930 puis de 1933 à 1939, ministre de l'Économie de 1934 à 1937, ministre des finances et conseiller de Hitler de 1933 à 1943, fut acquitté à Nuremberg

Nurse : Appellation des animatrices chargées de la garde des jeunes enfants sur les paquebots, notamment sur ceux des Messageries Maritimes.

Nutation : 1 – [Terme d'astronomie] Balancement.

2 – La nutation de l'axe de la Terre se dit du balancement de cet axe pour s'approcher et s'éloigner alternativement de quelques secondes de degré du plan de l'Écliptique.

Remarques : a) – Le mouvement de nutation de la Terre est lié à l'action gravitationnelle de la Lune ; la nutation de la Terre est une suite d'oscillations de son axe de rotation par rapport à l'Écliptique, de période 18,6 ans, dues à la perturbation par le Soleil de l'orbite de la Lune autour de la Terre.

b) – La nutation entraîne une ondulation de l'axe des pôles de période 6798,4 jours (environ 18,6 années) et d'amplitude 0,0025 degré, soit 9,21 secondes de degré.

c) – La nutation a été mise en évidence en 1748 par l'astronome britannique James Bradley (1693-1762), après qu'il eut observé le phénomène durant un cycle complet de 18,6 ans.

d) – *Nutation* vient du latin *nūtātīō* qui signifie : *léger balancement, oscillation*.

e) – La nutation se superpose à la *précession des équinoxes*.

f) – Le phénomène de la *précession des équinoxes* est dû aux forces de marée exercées sur le bourrelet équatorial de la Terre par la Lune et le Soleil ; elle se transmet à l'axe de rotation de la Terre qu'elle incite à décrire une espèce de spirale dont la période correspond à environ 25 760 ans.

[Voir l'expression *Précession des équinoxes*].

3 – Pour des raisons pratiques, on peut scinder la nutation en deux composantes, l'une parallèle et l'autre perpendiculaire à l'écliptique :

i) La composante parallèle à l'écliptique, notée $\Delta\psi$, est appelée nutation en longitude ; elle affecte la longitude écliptique de tous les corps célestes.

ii) La composante perpendiculaire à l'écliptique, notée $\Delta\varepsilon$, est appelée nutation en obliquité ; elle affecte l'obliquité de l'Équateur sur l'Écliptique.

Remarque : La nutation n'affecte pas la latitude écliptique des astres.

4 – La nutation se manifeste par un déplacement des points équinoxiaux de la Terre d'une valeur totale de 34" et d'une période de 18,6 ans.

Remarque : La période fondamentale de la nutation est celle de la rotation des nœuds de la Lune (environ 18,6 années) ; elle n'a aucun lien avec la Saros.

[Voir l'expression *Précession-nutation*].

Nutum (Ad –) : Locution latine signifiant « *par suite de* » utilisée dans l'expression « *révocable ad nutum* » pour qualifier une personne qui peut être révoquée par la simple volonté de celui qui l'a nommée à un poste, ou qui l'a chargée d'une mission, au simple motif que la confiance n'existe plus entre les deux parties.

Nyctalope : 1 – Personne ou animal qui voit dans l'obscurité.

Remarques : **a)** – Les chats sont des animaux nyctalopes.

b) – *Nyctalope* est tiré du grec νυκτάλωψ qui signifie *qui ne voit que dans la nuit*.

2 – Celui qui voit mieux la nuit que le jour.

Nyctalopie : Faculté de voir dans l'obscurité propre à certaines personnes atteintes de troubles de la vue.

Remarques : **a)** – *Nyctalopie* peut signifier, selon les cas, « *faculté de bien voir la nuit* » ou quelquefois « *mauvaise vue de jour* ».

b) – *Nyctalopie* est tiré du grec νυκταλωπία qui signifie *maladie des yeux qui fait qu'on ne voit que pendant la nuit* .

Nycthémère : 1 – Période de vingt-quatre heures consécutives qui séparent deux levers de Soleil consécutifs ou deux couchers de Soleil consécutifs et, par extension, à deux passages consécutifs du Soleil au méridien supérieur du lieu.

2 – Cycle physiologique de vingt-quatre heures consécutives comprenant, pour l'homme, une période de veille et une période de sommeil correspondant à un jour et à une nuit.

Nylon : 1 – Le nylon est l'une des fibres synthétiques les plus résistantes et les plus faciles à trouver.

2 – La fibre appelée *nylon* est fabriquée à partir de résine polyamide.

3 – Une amarre en nylon coule dans l'eau de mer car sa densité est de 1.14.

4 – Lorsque le nylon est mouillé, sa *résistance à la rupture* diminue légèrement.

5 – Le nylon est *élastique* ; il peut s'allonger de 17 p.100 sous une charge égale à 20 p.100 de sa résistance à la rupture.

6 – Le nylon résiste aussi bien aux *tensions* habituelles causées par la houle (étirement et détente) qu'aux *chocs* (secousses violentes et soudaines) susceptibles d'affecter un mouillage ou une remorque par mauvais temps.

7 – Le nylon est *durable* ; il résiste à l'usure de surface et à l'abrasion interne causées par les torsions et l'étirement ; il résiste aussi au vieillissement et se détériore peu lorsqu'il est exposé au Soleil.

8 – L'immersion prolongée du nylon dans l'eau de mer a cependant tendance à le *raidir* un peu.

9 – *Nylon* est l'appellation donnée par la firme Du Pont à une matière plastique de type polyamide utilisable comme fibre textile et commercialisée en 1938.

10 – Chimiquement, le nylon est un *polymère de condensation*, fait d'un très

grand nombre de molécules liées entre elles par des liaisons *amide* qui forment une très longue chaîne.

11 – Tous les polyamides sont nommés en fonction du nombre d'atomes de carbone présents dans leur monomère : le nylon est appelé *nylon 6-6* car de part et d'autre du groupement amide se trouvent six atomes de carbone (dont l'un est compris dans la fonction amide).

Remarques : a) – Une *amine* est un composé organique dérivé de l'ammoniac dont certains atomes d'hydrogène ont été remplacés par un groupement carboné ; si l'un des atomes de carbone liés à l'atome d'azote fait partie d'un groupe carbonyle, on obtient un *amide*.

b) – Le *nylon* a été inventé le 28 février 1935 par le chimiste américain Wallace Hume Carothers (1896-1937) qui travaillait pour la firme chimique américaine Du Pont de Nemours.

c) – Le mot *nylon* n'a pas été déposé comme une marque commerciale ; son utilisation est libre.

Nymphe : Le pénultième degré de la métamorphose de certains insectes (*coléoptères*) entre la larve et le stade final (ou *imago*).

Nymphe : Dans la mythologie gréco-romaine, les nymphes étaient des divinités subalternes associées à la nature, de sexe féminin, jeunes et belles ; elles habitaient la mer, les rivières, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies.

Remarques : a) – Les nymphes étaient réputées pour leurs nombreuses aventures amoureuses.

b) – On dit d'une jeune personne qui a une taille élégante et légère, qu'elle a une *taille de nymphe*.

c) – Nymphe se dit *nympha* en latin ou *νύμφη* en grec.

Nymphéas : Nom scientifique du nénufar blanc.

Remarques : a) – On appelle « *Les Nymphéas* » une suite de 250 peintures à l'huile de Claude Monet (1840-1926) exécutées à Giverny (Eure) de 1897 à 1926 pendant les 31 dernières années de sa vie.

b) – Ces peintures représentent le bassin de nénufars du jardin de fleurs de Monet à Giverny.

c) – Claude Monet est l'un des fondateurs du mouvement pictural appelé l'impressionnisme, qui comprend Camille Pissarro (1830-1903), Armand Guillaumin (1841-1927), Auguste Renoir (1841-1919), Paul Cézanne (1839-1906), Alfred Sisley (1839-1899), Frédéric Bazille (1841-1870), Edgar Degas (1834-1917), Gustave Caillebotte (1848-1894).

d) – Des *Nymphéas* sont exposées à Paris au *musée national de l'Orangerie*, au *musée Marmottan Monet* et au *musée d'Orsay* ainsi que dans les principaux musées du monde.

e) – Soixante tableaux représentant des *Nymphéas*, venus du monde entier, ont été réunis en 1999 au musée national de l'Orangerie, pour une exposition spéciale.

f) – Le nom *nymphéas* est tiré du latin *nymphæa* ou du grec *νυμφαία*.

Obédience : 1 – Obéissance.

Remarque : Il se dit spécialement en parlant des religieux.

2 – Ordre, congé par écrit qu'un supérieur donne à un religieux pour aller en quelque endroit, pour passer d'un couvent à un autre.

3 – On appelait *pays d'obédience* les pays où le pape nommait aux bénéfices ou dans lesquels il exerçait une juridiction plus étendue que dans les autres.

Remarque : Dans cette acception, on dit que l'Allemagne était un pays d'obédience, que la Bretagne était un pays d'obédience.

Obéir : 1 – Se soumettre à la volonté, aux ordres de quelqu'un et les exécuter.

Remarques : a) – On dit *obéir à la force*, *obéir à la nécessité*, pour dire faire ce que la force, la nécessité contraignent de faire.

b) – [Au figuré] On dit qu'il faut que les *passions obéissent à la raison*, pour dire qu'il faut que les passions soient soumises, soient assujetties à la raison.

2 – Être sujet d'un prince, d'un État.

Exemples : Les provinces qui obéissent au roi ; les peuples qui obéissaient à l'Empire Romain.

Remarque : En ce sens, il ne se dit point des personnes particulières mais seulement des peuples, des provinces, des villes.

3 – En parlant d'un cheval qui se laisse manier aisément, on dit qu'il *obéit bien à l'éperon*, à la main.

Remarque : De même, on dit qu'un navire *obéit bien à la barre*.

[Voir l'expression *Obéir à la barre*].

Obéir à la barre : [Au figuré] Un navire obéit bien à sa barre si, quand on donne un petit angle de barre, le navire vient facilement du bord où on a mis la barre et si, lorsqu'on a remis la barre à zéro, le navire arrête facilement son embardée sans qu'il soit besoin de beaucoup rencontrer la barre.

Remarque : Pratiquement, on dit qu'un navire obéit à sa barre si l'on arrive aisément à faire venir son cap du bon côté de sa route-surface ; le bon côté est celui vers lequel on désire venir.

Obélisque : Espèce de pyramide à quatre faces, étroite et longue, élevée pour servir de monument public.

Remarques : a) – De nombreux obélisques ont été apportés d'Égypte en Europe.

b) – Obélisque est tiré du grec *ὀβελίσκος* qui signifie *petite broche à rôtir*.

Obérer : Endetter.

Exemples : Il a fort obéré sa maison ; cet homme est fort obéré.

Obione : Arbrisseau halophyte du genre *Halimione*, formant une touffe compacte et fleurissant en été, possédant un tronc ligneux à la base, des tiges couchées, très rameuses avec des rameaux redressés, un feuillage blanc-argenté et donnant des fleurs jaunâtres.

Remarques : a) – Il colonise le sommet des vases salées mobiles envahies régulièrement par la marée ou la base des prés salés.

b) – Halophyte signifie qu'il est adapté aux milieux salés ou par extension aux milieux à pression osmotique importante.

c) – L'obione est comestible cru ou cuit ; cru, il a un goût salé et une texture croquante ; ses fleurs charnues ont une saveur salée agréable et elles peuvent être ajoutées crues dans les salades.

d) – On l'appelle aussi *obione faux-pourpier*.

Obit : 1 – Nom donné aux messes anniversaires qui se disent pour les morts.

2 – Émolument produit par l'obit.

Objectif : Verre d'une lunette d'approche destiné à être tourné du côté de l'*objet* que l'on veut observer.

Remarque : Le verre qui est destiné à être placé du côté de l'œil de l'observateur est appelé *oculaire*.

[Voir le mot *Oculaire*].

Objection : Difficulté qu'on oppose à une proposition.

Exemples : Cette objection est forte, est bien fondée, est sans réplique, est nulle, est pressante, est subtile, est spécieuse, est ingénieuse, est insoluble ; faire une

objection ; résoudre une objection ; répondre à une objection ; insister sur une objection ; il n'y a pas d'objection à cela.

Objet : 1 – Tout ce qui s'offre à la vue.

2 – [*Par extension*] Il se dit aussi de tout ce qui touche, de tout ce qui affecte les sens.

Exemples : Les couleurs sont les objets de la vue ; le son est l'objet de l'ouïe ; les saveurs sont l'objet du goût ; les odeurs sont l'objet de l'odorat.

3 – Objet signifie aussi le but, la fin qu'on se propose.

Exemples : Cet homme n'a pour objet que la gloire, que sa fortune, que son intérêt ; la poésie a pour objet de plaire et d'instruire ; l'objet de ma remarque.

4 – Il se dit aussi de tout ce qui est considéré comme la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une passion, d'une action.

Exemples : Être l'objet de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, du mépris ; objet de pitié ; l'objet de son amour, de sa passion.

Oblat : 1 – Autrefois, enfant donné à quelque monastère.

Remarque : Oblat est tiré du latin *oblātio* qui signifie *action d'offrir, de donner volontairement*.

2 – Moine laïque que le roi mettait dans une abbaye de sa nomination (abbaye royale).

3 – [*Par extension*] Ancien soldat qui, ne pouvant plus servir à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale.

[Voir le mot *Nomination*].

Remarques : **a)** – On l'appelait autrement *moine-lai*.

b) – L'entretien de ces oblats était pris sur le bénéfice accordé à l'abbaye ou au prieuré.

Oblation : 1 – Action par laquelle on offre quelque chose à la divinité.

2 – Chose offerte à la divinité.

Obligation : 1 – Ce qui oblige ; toute espèce d'engagement où l'on est par rapport à différents devoirs qui regardent les mœurs, la loi civile, un contrat souscrit ou une convention par lesquels on s'est engagé librement .

Exemples : Une obligation d'honneur ; les obligations d'un père envers ses enfants.

2 – Lien de reconnaissance pour quelque service, pour quelque plaisir.

3 – Lien de droit qui astreint une personne envers une autre à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose.

Exemples : Les obligations du vendeur et de l'acheteur ; de l'assureur et de l'assuré.

4 – Titre qui représente des capitaux prêtés ; titre de créance sur l'émetteur d'une opération financière.

Remarques : **a)** – Une obligation donne droit au paiement d'un intérêt et au remboursement complet de la créance à l'échéance.

b) – Les obligations sont cessibles sur un marché qui fixe leur cours.

Obligations particulières de l'assuré : 1 – L'assuré doit faire une déclaration sincère et véritable, informer l'assureur de toute modification en cours de contrat, et plus généralement informer l'assureur de tout ce qui peut lui permettre d'apprécier le risque réel.

2 – L'assuré doit apporter les soins raisonnables à tout ce qui est relatif au navire et à la marchandise.

3 – L'assuré doit contribuer au sauvetage des objets assurés et prendre toutes mesures conservatoires de ses droits contre les tiers responsables. Il est responsable envers l'assureur du dommage causé par l'inexécution de cette

obligation par sa faute ou sa négligence.

4 – L'assuré doit payer la prime d'assurance (la prime est acquise à l'assureur dès que le risque a commencé à courir).

5 – L'assuré doit informer sans délai l'assureur des sinistres survenus.

Obliger : 1 – Lier quelqu'un par un acte en vertu duquel on puisse l'appeler en justice s'il n'exécute la chose à laquelle il s'est engagé.

2 – Porter, exciter, engager à faire quelque chose.

Exemple : L'envie de réussir l'a obligé d'étudier.

3 – Rendre service, faire plaisir.

Remarque : Dans cette acception, il n'est jamais suivi de la préposition « à ».

Oblique (en anglais « *slant* », « *slanting* ») : 1 – Qui s'écarte plus ou moins de la verticale.

2 – Qui s'écarte plus ou moins de la perpendiculaire à une ligne ou à un plan défini.

Exemple : Une ligne oblique fait un angle aigu avec la ligne principale.

3 – Qui est indirect.

Remarque : Oblique est parfois remplacé en ce sens par l'anglicisme « *collatéral* » (*exemple* : des dégâts *collatéraux* pour des dégâts *obliques*)

4 – Oblique se dit de la marche d'un navire qui, courant sous quelque rumb intermédiaire entre les points cardinaux, fait un angle avec le méridien et change à chaque instant à la fois de latitude et de longitude.

Remarques : **a)** – Rumb est synonyme de loxodromie.

b) – Le mot loxodromie a été formé à partir des mots grecs λοξός [*oblique*] et δρόμος [*route*].

[Voir le mot *Loxodromie*].

5 – Pour un navire à voiles, une *route oblique* est celle qui se fait sous les allures du grand largue, du largue, du près ou du plus près, et où il y a de la *dérive*.

Remarques : **a)** – Dans le cas d'une route oblique, le plan des voiles carrées est plus ou moins obliqué par rapport au plan transversal du navire.

b) – À la différence d'une route oblique, la *route directe* est celle qui se fait sans dérive, et plus particulièrement sous l'allure du vent arrière.

6 – La *marche oblique* est la situation d'un navire dont la ligne de quille, autrement dit le cap, fait un angle aigu avec sa route-surface ; dans la marche oblique, le navire rencontre l'eau de biais.

Remarque : La marche oblique n'est pas une situation d'équilibre des forces hydrodynamiques.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

7 – Un navire est en situation de *marche oblique* lorsque sa ligne de quille (son cap) fait un certain angle, appelé *angle de dérive*, avec sa route-surface.

Remarques : **a)** – Un navire qui fait route en situation de marche oblique tend :

i) à être déporté transversalement et

ii) à pivoter autour de son centre de masse, dans le sens où se trouve son cap par rapport à la route surface, jusqu'à ce que la ligne de quille soit perpendiculaire, ou à peu près perpendiculaire à la route-surface (position d'équilibre stable).

b) – l'action sur la barre permet de réduire l'angle de dérive et de ramener le cap au même rumb que la route-surface, c'est à dire en position d'équilibre hydrodynamique (position d'équilibre instable).

8 – [*Vieilli*] Un *port oblique* est un port secondaire qui dépend d'un chef-lieu d'arrondissement maritime.

Remarque : On dit aujourd'hui *port secondaire*, ou port de *second ordre*.

Exemple : Saint-Martin-de-Ré était naguère un *port oblique* de Rochefort d'un

point de vue administratif ; c'est maintenant un *port rattaché* à La Rochelle pour ce qui concerne les prédictions des marées.

9 – Un *homme oblique* est une personne qui manque de franchise.

Obliquement : 1 – Dans une position oblique, dans une direction diagonale ; de biais.

2 – [Au figuré] D'une manière détournée, indirecte, peu franche.

Exemple : Faire obliquement allusion à quelqu'un.

Obliquité de l'écliptique : 1 – L'obliquité de l'écliptique est l'angle de 23°27' environ que le plan de l'écliptique fait avec le plan de l'Équateur céleste.

Remarques : a) – Le plan de l'Équateur céleste est également celui de l'Équateur terrestre

b) – On distingue l'*obliquité moyenne* (angle de l'Écliptique et de l'Équateur moyen) et l'*obliquité vraie* (angle de l'Écliptique et de l'Équateur instantané).

c) – L'adjectif « *moyenne* » signifie que l'on n'a pas tenu compte de la correction pour la nutation.

2 – La détermination de la valeur de l'obliquité de l'Écliptique est l'un des plus anciens problèmes auxquels ont été confrontés les astronomes.

Remarques : a) – Ératosthène, 250 ans avant Jésus-Christ, avait trouvé 23° 50' ; Albategnius en 880 après Jésus-Christ a trouvé 23° 35' 40"; Tycho Brahé en 1587 a trouvé 23° 31' 30".

b) – L'obliquité de l'Écliptique admise aujourd'hui est d'environ 23° 27'.

3 – Euler et Laplace ont expliqué la diminution de l'obliquité de l'Écliptique par l'attraction mutuelle de toutes les planètes du système solaire dont les orbites, diversement inclinées, cherchent naturellement à venir dans un même plan.

4 – Laplace a déduit par le calcul que la variation de l'obliquité de l'Écliptique doit être périodique ; le Soleil, après s'être écarté de l'Équateur, s'en rapprocherait ; mais l'obliquité de l'écliptique ne peut varier que de 2 à 3 degrés.

Oblong : Qui est beaucoup plus long que large.

OBO : Sigle de l'expression anglaise « *ore/bulk/oil carrier* » qui désigne un *navire polyvalent minéralier/vraquier/pétrolier* c'est-à-dire qui peut transporter successivement du minerai, d'autres marchandises en vrac, ou du pétrole liquide.

Obole : 1 – À Athènes, petite pièce de monnaie, dont les six faisaient une drachme attique.

2 – Ancienne petite monnaie de cuivre valant la moitié d'un denier tournois.

3 – L'*obole* était aussi un petit poids qui valait douze grains.

Obreptice : 1 – Se dit des grâces, des privilèges, etc., obtenus frauduleusement en taisant une vérité qui aurait dû être exprimée.

2 – On dit de même *privilège obreptice*, *lettre obreptice*, *provisions obreptices*, lorsqu'ils ont été obtenus en *cachant* une information importante qui pouvait empêcher de les obtenir.

Remarque : Les grâces, les privilèges... *subreptices*, en revanche, sont ceux qui ont été obtenus sur l'exposé d'un *fait faux*.

[Voir les mots *Obreption*, *Subreption*].

Obrepticement : D'une manière obreptice.

Obreption : Réticence d'un fait *vrai* qui aurait dû être exposé et qui rend les lettres obreptices.

Remarque : On appelle moyens d'obreption et de subreption, les moyens par lesquels on prouve que des lettres sont obreptices ou subreptices, pour en obtenir la nullité.

Obscène : Qui blesse la pudeur.

Obscur : 1 – Sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé.

2 – On dit qu'il fait obscur en quelque endroit pour dire, qu'on n'y voit pas bien clair, que le lieu n'est guère éclairé.

Exemples : Compartiment obscur ; cale obscure.

3 – On dit *il fait obscur, le temps est obscur* pour dire que le ciel est bas, que l'air est obscur.

4 – En termes de peinture, on appelle clair-obscur, l'imitation de l'effet que produit la lumière en répandant des jours sur les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre celles qu'elle ne frappe pas.

Remarques : **a)** – C'est à l'aide du clair-obscur qu'on fait sentir le relief des objets peints sur une surface plate.

b) – Le clair-obscur est la principale source de l'illusion de la peinture.

c) – Clair-obscur signifie aussi ce qui est peint sans mélange d'autres couleurs que du blanc et du noir, ou du blanc avec une seule couleur, comme les camaïeux.

5 – [Au figuré] On appelle *obscur*, ce qui n'est pas bien clair, bien intelligible dans un discours, dans un livre, etc.

Exemples : Discours obscur ; livre fort obscur ; passage obscur ; terme obscur.

6 – [Au figuré] On disait que les oracles étaient obscurs pour dire qu'ils ne s'expliquaient pas nettement.

Obscurantisme : **1** – Croyance en l'impuissance de l'homme, perçu comme une créature déchue.

2 – Pratiquer l'obscurantisme, c'est accepter ce que l'on prétend être l'*ordre des choses* et refuser de chercher les causes premières des phénomènes accessibles aux sens.

3 – L'attitude obscurantiste s'oppose à la science.

Exemples : **a)** – Les faits qui s'opposent manifestement à certaines croyances plus ou moins curieuses ou même extravagantes, ou à des certitudes indémontrables, sont niés ou considérés comme des illusions par l'obscurantisme.

b) – L'obscurantisme est anti-scientifique ; il admet des explications arbitraires où se mêlent l'intervention imprévisible de prétendues forces surnaturelles et des affirmations mystificatrices sur le pouvoir de certaines incantations ou pratiques rituelles.

[Voir les expressions *Obstination dans l'erreur, Ordre des choses*].

Obsécration : On donnait ce nom chez les Romains à des prières publiques, ordonnées pour apaiser les dieux.

[Voir le mot *Rogations*].

Exemples : **a)** – Elles étaient d'usage lorsque la République était affligée de quelques maux.

b) – Des prières publiques furent organisées en France selon le rite de l'Église catholique romaine au printemps 1940, en présence des membres les plus éminents du gouvernement français, lorsque les armées françaises étaient incapables de freiner la progression des armées allemandes.

Obsèques : Funérailles accompagnées de pompe et de cérémonie.

Exemples : J'ai assisté à ses obsèques ; on lui fit de magnifiques obsèques.

Observateur géocentrique : Observateur imaginaire qui se tiendrait au centre géométrique de la Terre, perpendiculairement à l'horizon rationnel d'un observateur réel situé à la surface de la Terre.

Remarques : **a)** – Cette expression est utilisée en cosmographie.

b) – Les prévisions et les observations de positions des astres sont rapportées, par commodité, au centre de la Terre.

c) – Des corrections, notamment de parallaxe pour les objets proches (le Soleil, les planètes du système solaires ou les satellites de la Terre) corrigent en hauteurs géocentriques les hauteurs observées depuis la surface de la Terre.

d) – On appelle *horizon rationnel* d'un observateur situé à la surface de la Terre, le plan qui comprend le centre de la Terre et qui est perpendiculaire au rayon

joignant le centre de la Terre au point où se trouve l'observateur.

e) – L'*horizon rationnel* sert de référence pour le *calcul* des hauteurs des astres au point de la surface de la Terre où l'observateur estime se trouver ; le point estimé utilisé pour les calculs est déterminé par la latitude et la longitude géocentriques.

f) – On appelle *horizon sensible* d'un observateur à la surface de la Terre, le plan tangent à la Terre et perpendiculaire à la verticale (repérée au fil à plomb) au point où se trouve l'observateur.

g) – L'*horizon sensible* sert de référence pour l'*observation* au sextant de la hauteur vraie des astres dans le ciel.

h) – Le point d'étoiles est reporté sur la carte marine par une latitude et une longitude dans le système géodésique de la carte (ED50, WGS84, etc.).

i) – En raison de la forme de la Terre (aplatie aux pôles) et à cause de la répartition non homogène des masses au-dessous de la croûte terrestre, la verticale en un point de la surface de la Terre ne passe pas nécessairement par son centre ; par conséquent, l'horizon rationnel d'un observateur n'est pas toujours parallèle à son horizon sensible.

Observation (en anglais « *surveying* », « *observation* ») : **1** – L'observation est l'action de regarder attentivement une scène, un événement, un objet, sans intention de les modifier, mais en vue de les comprendre et d'en tirer le meilleur parti.

Remarque : Normalement, le cerveau anticipe le déroulement logique des actions ; le regard assure au bon moment la collecte des informations nécessaires.

2 – Pour observer, le regard commence par effectuer une saccade oculaire autour de la direction probable de ce qu'il recherche, puis il se fixe lorsqu'il l'a atteint.

3 – La connaissance de ce qu'il convient d'observer et la manière d'en tirer parti s'apprennent par la théorie.

Remarque : L'étude théorique permet d'analyser l'action et de porter le regard au bon moment vers les différents points et dans un ordre logique ; la théorie permet de reconnaître à l'avance une situation semblable à d'autres que l'on a déjà pu observer.

4 – Bien observer, c'est *simplifier* la scène en sélectionnant ce qui est *pertinent* pour anticiper la suite de l'action.

La pertinence et la rapidité de l'*observation* s'acquièrent par la pratique : le cortex préfrontal est sollicité pendant l'apprentissage, mais après quelques actions similaires, le cortex préfrontal n'intervient plus car il est remplacé par d'autres structures cérébrales plus rapides (frontales, sous-corticales,...) dont le rôle est de mémoriser les classes d'actions semblables et de restituer inconsciemment leur déroulement ; le cortex préfrontal est ainsi libéré pour remarquer ce qui ne va pas comme il conviendrait.

Exemples : **a)** – Les premières fois où l'on entre sa voiture dans un garage, que ce soit parce que la voiture est neuve ou parce que l'on n'est pas habitué à ce garage, nous faisons très attention à ne rien toucher ; dans ce cas, le cortex préfrontal est très sollicité par la manœuvre et tout le reste de l'environnement passe inaperçu. Au contraire, lorsque l'on est très habitué à cette manœuvre, le cortex préfrontal libéré remarque immédiatement ce qui peut surgir de nouveau ou d'anormal dans l'environnement.

b) – C'est la même chose à la mer pour une manœuvre inhabituelle que l'on a préparée consciencieusement : on observe les amers que l'on avait repérés sur la carte, on fait attention aux mouvements de translation et de rotation de son navire, mais on n'a parfois pas vu le navire qui arrive de tribord et à qui on devrait laisser le passage !

c) – C'est encore à peu près la même chose pour l'entrée dans un sas d'un navire piloté : si le pilote demande au capitaine grec d'un navire dont la largeur est juste

inférieure à celle du sas de faire disposer une amarre de l'avant à chaque coin de l'entrée, il sera accaparé par la manœuvre de ses hommes et il ne proférera pas ces exclamations et ces mises en garde qui sont de nature à déconcentrer le pilote ; de son côté, le pilote n'aura pas à réfléchir pour comprendre ce qu'il lui raconte, et il gardera l'esprit libre pour voir à temps ce qui ne se présenterait pas comme d'habitude et pour anticiper une correction adaptée.

5 – L'ancrage du regard sur un point extérieur bien choisi, assez éloigné, est la meilleure façon de percevoir les mouvements de translation en observant le défilement plus ou moins rapide des ouvrages proches.

La pratique permet à l'œil de poursuivre automatiquement ces points remarquables dans un paysage confus et, en libérant l'esprit de leur observation consciente, de pouvoir l'utiliser à d'autres tâches.

Les mouvements de rotation des navires sont souvent plus faciles à remarquer que les translations.

Exemples : a) – Avant de sortir du bassin de La Pallice, au moment de la présentation vers l'entrée du sas, l'*observation* du phare rouge de la digue nord de l'avant-port, au loin, presque dans l'axe au 265° du sas, permet de déceler un mouvement nord-sud ou sud-nord alors que le navire est encore assez éloigné de l'entrée du sas pour pouvoir continuer et ne pas avoir à recommencer la présentation ; en cas de mouvement de translation vers le nord, on voit le coin nord du sas s'approcher du phare rouge et le coin sud s'en éloigner.

En cas de translation résiduelle vers le nord, lorsque le navire arrive sur l'axe du sas et qu'il fait route pour sortir du bassin, on observe en outre que le cap du navire a tendance à venir vers le sud.

b) – Si un navire qui vient du quai sud du bassin à flot de La Pallice se prépare à entrer dans le sas, le mouvement résiduel vers le nord est habituel mais il demeure imperceptible jusqu'à ce que sa passerelle soit à 150 ou 200 mètres de l'entrée du sas.

Le pilote est à la passerelle pour permettre au capitaine d'anticiper l'évidence. Le réflexe biaisé du capitaine qui voit son étrave venir sur bâbord est de mettre son propulseur d'étrave vers tribord, ce qui accentue la dérive vers le nord ; la bonne manœuvre, celle que lui conseillera le pilote pour arrêter l'embarquée sur bâbord, est de mettre la barre à droite, ce qui a pour effet d'arrêter l'embarquée sur bâbord et en même temps de réduire la translation vers le nord qui provoquait l'embarquée.

c) – À l'entrée dans l'avant-port de La Pallice en venant de la mer, lorsque l'on est entre le môle d'escale et les digues de l'avant port, l'*observation* de l'alignement des bollards du quai Modéré Lombard permet de savoir si le navire dérive éventuellement vers le nord ou vers le sud, à condition que le navire se présente de bonne heure sur cet alignement et s'y tienne un moment, le cap presque sur le feu rouge.

6 – L'observation d'un astre ou d'un amer est l'action de l'observer soit pour en conclure la hauteur, l'amplitude ou l'azimut, soit pour mesurer la distance angulaire entre cet astre ou cet amer et un autre.

Remarque : Faire une observation ou observer, c'est se servir d'un instrument propre à faire des observations nautiques.

7 – Un bâtiment d'observation est celui qui est chargé par un amiral d'observer de près, de suivre tous les mouvements d'un ennemi qui est en présence, et d'en rendre compte soit par signaux, soit par un rapport oral ou écrit, soit par radio.

Quelquefois on envoie un bâtiment d'observation dans un parage déterminé ou devant un port ennemi afin de remplir une mission analogue.

Remarque : Si le bâtiment est détaché pour éclairer l'armée navale en navigant sur son avant ou sur ses ailes, on l'appelle un *éclaireur* (en anglais « *scout* »).

Observation astronomique : 1 – On appelle *observation astronomique* la mesure de la hauteur d'un astre au-dessus de l'horizon, à un instant connu, au moyen d'un sextant.

2 – Une observation astronomique permet de tracer sur la carte une droite de hauteur représentant l'ensemble des points où l'on est susceptible de se trouver.

3 – Si l'on observe plusieurs astres, les *droites de hauteur* correspondant à ces différentes observations se coupent à peu près au point où l'on se trouve très probablement.

4 – Connaissant, par le calcul, la hauteur de l'astre pour la position estimée à l'instant de l'observation (c'est la hauteur estimée) on compare cette hauteur estimée à la hauteur vraie (on obtient la hauteur vraie en corrigeant des erreurs instrumentales ou d'origine atmosphérique la hauteur observée) : la différence entre la hauteur estimée et la hauteur vraie est appelée *intercept* i ($i = h_v - h_e$). L'intercept permet de tracer sur la carte, à partir du point estimé, une droite de hauteur perpendiculaire à la direction dans laquelle on a observé l'astre ; cette direction est mesurée à l'aide d'une alidade ou est déterminée par le calcul. La distance de la droite de hauteur au point estimé est égale à l'intercept.

La position observée est située sur la droite de hauteur.

Remarques : **a)** – La procédure décrite ici est la méthode la plus utilisée ; on l'appelle méthode du point rapproché, ou méthode du vertical estimé, ou droite de Marcq Saint-Hilaire.

b) – Les valeurs de toutes les grandeurs sont exprimées en degrés, en minutes de degrés et dixièmes de minutes de degrés.

5 – Si l'on observe plusieurs astres, les *droites de hauteur* correspondant à ces différentes observations concourent à peu près au point où l'on se trouve très probablement.

Remarques : **a)** – L'espace inscrit à l'intérieur de l'ensemble des droites de hauteur s'appelle un *chapeau*.

b) – Dans certains cas où la distance zénithale de l'astre est très faible, on trace la courbe de hauteur à la place de la tangente à la courbe (c'est cette tangente que l'on appelle droite de hauteur).

c) – La précision dans la mesure des hauteurs des astres au moyen du sextant s'acquiert par une longue pratique ; une erreur d'une minute de degré sur la hauteur de l'astre peut correspondre à une distance d'un mille à la mer ; une erreur d'une seconde d'heure sur l'instant de l'observation peut correspondre à plus de 400 mètres de distance à la mer.

d) – Une fois acquise, l'habileté acquise par une longue pratique du sextant ne se perd pas.

Observatoire : 1 – Un observatoire est un lieu d'observation.

2 – Un *observatoire astronomique* est un lieu doté d'instruments scientifiques, notamment des lunettes astronomiques ou des télescopes, destinés à l'observation des astres dans le ciel nocturne.

3 – Un *observatoire météorologique* est un lieu doté d'instruments scientifiques, notamment de thermomètres sec et humide, d'un pluviomètre, d'un barographe, destinés à l'observation des données météorologiques ; on dit aussi *station météorologique* lorsque des personnes y assurent une permanence.

Observatoire de marée : Site d'observation de la marée incluant un appareil enregistreur appelé marégraphe, une échelle de marée et des repères de nivellement placés à proximité.

Observatoire de Paris : L'Observatoire astronomique de Paris à été fondé en 1667.

Remarque : Il est implanté sur trois sites : Paris (75014) Meudon (92195) et Nançay (18330).

Observé (en anglais « *observed* », « *by observation*») : Lorsque la longitude ou la position du point d'un bâtiment ou d'un lieu proviennent de calculs fondés sur l'observation des astres, on dit « *la longitude observée* » ou « *le point observé* ».

Remarque : La longitude ou le point sont dits estimés lorsque les calculs se basent sur l'estime.

Observer (en anglais « *to survey* », « *to observe*») : **1** – Regarder, considérer avec application, avec étude.

Remarque : En ce sens il se dit particulièrement des choses de la nature.

Exemples : Observer un alignement de garde pour surveiller la bonne tenue du mouillage ; observer le cours des astres ; observer le changement du temps ; observer le vol des oiseaux ; les astronomes observent les comètes, les éclipses ; on a observé des taches dans le soleil ; observer le flux et reflux de la mer.

2 – À la mer, ce mot peut s'appliquer :

i) À la surveillance du plan d'eau qu'un bâtiment doit exercer lorsqu'il a reçu mission à cet effet.

ii) À l'observation d'astres pour déterminer la variation du compas ou la position du bâtiment.

iii) Faire la veille, c'est *observer* attentivement et continuellement la mer jusqu'à la ligne d'horizon afin d'appliquer sans délai les règles internationales pour prévenir les abordages.

Remarque : La surveillance de la mer et de l'horizon que l'on exerce au bossoir, ou de la dunette d'un voilier, ou de la passerelle de navigation d'un bâtiment à vapeur pour éviter les abordages avec d'autres bâtiments ou pour reconnaître des amers à terre, s'appelle « *faire la veille* ».

Observer : Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, par quelque règle.

Exemple : Observer le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ; observer les lois, les coutumes.

Obsolescence : Diminution de la valeur d'un investissement due, non au temps et à l'usage, mais au progrès technique espéré ou constaté, et à l'apparition promise ou avérée de produits de remplacement plus ou moins innovants.

Remarques : **a)** – Un produit est dit *obsolescent* lorsque son utilisateur le jette avant qu'il ne soit usé, ou parce qu'il ne trouve plus de pièces détachées à un prix acceptable pour le réparer.

b) – En France, toutes les pièces de rechange doivent être tenues à la disposition de la clientèle pendant les dix ans qui suivent la commercialisation d'un appareil.

c) – Un produit qui durerait indéfiniment conduirait à une saturation du marché et à la fin de sa production.

On appelle obsolescence programmée un modèle fondé sur le renouvellement prématuré des produits, c'est-à-dire alors qu'ils auraient pu rendre exactement les mêmes services que ceux qui les ont remplacés ; l'un des exemples les plus flagrants concerne les logiciels de bureautique qui sont remplacés sous la pression des éditeurs sans que toutes leurs capacités n'aient été exploitées par leurs utilisateurs (incompatibilité avec les nouveaux systèmes d'exploitation).

Obsolète (en anglais « *obsolete* ») : Dépassé, désuet, périmé.

Obstination : Attachement opiniâtre à une idée, à un sentiment.

Remarque : Contrairement à *persévérance* que l'on considère comme une qualité, « *obstination* » peut s'employer en mauvaise part.

- Obstination dans l'erreur : 1** – Nos impulsions (c'est-à-dire nos réflexes, nos intuitions, nos émotions, nos sentiments) devraient être modulées par des raisonnements rationnels ; en réalité, ces impulsions s'accordent souvent avec nos vieilles croyances.
- 2** – Nos convictions s'appuient souvent, non sur des preuves, mais sur des souvenirs approximatifs.
- 3** – Celui qui ne « sent » pas ce qu'on lui raconte et qui pourtant est évident suivra son sentiment sans s'interroger ni chercher à comprendre ; si son sentiment est biaisé, il sera dans l'erreur.
- Remarque* : On ne vérifie pas « ce que l'on sent » parce que l'on est persuadé que c'est inutile.
- 4** – Les séances d'instruction ou de formation nous poussent, lorsqu'on y participe, à admettre le bien fondé des nouvelles procédures proposées ; mais, dans l'action réelle, très souvent, nous suivons strictement nos convictions antérieures avec l'excuse sans appel que « c'est pareil ! ».
- Remarques* : **a)** – Tout se passe comme si notre cerveau avait déjà pris sa décision à notre insu, plusieurs secondes avant que nous ne décidions d'agir.
- b)** – À confiance égale entre l'instructeur qui est en train d'expliquer de façon pourtant convaincante, ou qui montre une procédure nouvelle qui fonctionne et qui est d'un usage courant, et le camarade qui chuchote que ce que l'on faisait avant était mieux, c'est ce dernier que l'on croira et, si en agissant comme on en a l'habitude le résultat espéré n'est pas atteint, l'intime conviction sera que si l'on avait agi comme le demandait l'instructeur « cela aurait été pire ».
- c)** – Dans l'action, entre un vieux préjugé et une connaissance acquise en séance « de formation », c'est souvent la mémoire de la connaissance récemment acquise qui s'efface, et le vieux préjugé, voire un vieux fantasme qui s'impose.
- d)** – Le choix de *privilegier les croyances* aux dépens de la *connaissance* est à la base de la constitution des différentes sectes : le moteur de l'action, dans ce cas, est la conviction que le groupe d'initiés auquel nous appartenons, la secte, a raison, et qu'il n'est pas possible de mettre en doute son dogme ; donc ceux qui expriment un propos différent, fût-il parfaitement défendable, ont nécessairement tort.
- e)** – Au contraire, le choix de *privilegier les connaissances* aux croyances est à la base des différentes sciences : le critère déterminant de la nature scientifique d'une proposition est qu'elle est contestable, donc qu'elle peut être prouvée à tout moment ; mais, si la proposition contraire est un jour rigoureusement démontrée, la première proposition doit être abandonnée, quels que soient le nombre et la qualité de ceux qui la soutiennent encore.
- [Voir le mot *Formation*].

Obstiné : Se dit d'un mal qu'on ne peut faire cesser.

Exemple : Un coup de vent obstiné.

Obtenir : 1 – Faire en sorte par prières, par persuasion, par sollicitations auprès de quelqu'un, qu'il accorde ce qu'on lui demande.

2 – On dit *obtenir quelque chose* pour dire parvenir à un effet, à un résultat.

Exemple : J'ai obtenu en battant en arrière que le cap vienne sur tribord.

Obtus : 1 – Se dit d'un angle plus grand qu'un angle droit.

Exemple : Angle obtus.

2 – [Au figuré] On dit qu'un homme a l'*esprit obtus* pour dire qu'il n'a pas l'esprit pénétrant, qu'il a peine à concevoir.

Obus (en anglais « *howitzer bullet* ») : **1** – Projectile creux contenant une substance explosive.

2 – À la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, deux écoles coexistaient pour la fabrication des obus :

i) L'école *française* préconisait un projectile massif, à parois épaisses, capable de perforer une cuirasse mais à volume intérieur assez faible, ce qui limitait la quantité d'explosif que l'on pouvait y loger.

L'explosion était retardée jusqu'à ce que l'obus ait pénétré dans l'intérieur du navire ennemi.

L'explosion projetait un petit nombre de gros éclats.

ii) L'école *anglaise* préconisait au contraire un projectile à parois juste assez fortes pour éviter une explosion prématurée ; la chambre intérieure était très grande et la charge d'explosif emportée importante.

L'explosion survenait au moindre choc.

L'explosion projetait un grand nombre de petits éclats.

Remarques : a) – À la bataille de Tsushima (27 et 28 mai 1905) les Russes de l'amiral Zinovi Petrovitch Rojestvenski (1848-1909) avaient des obus du premier type (*parois épaisses*) et les Japonais de l'amiral Tōgō Heihachirō (1848-1934) des obus du second type (*fortes charges d'explosifs*).

b) – La charge intérieure des obus japonais était sept fois supérieure à celle des obus russes ; de plus, les Japonais utilisèrent ce jour là un nouveau type d'explosif très puissant, la *shimosa*.

c) – Les japonais de l'amiral Togo remportèrent une très grande victoire ces jours-là dans le détroit de Tsushima qui sépare la Corée du Japon.

[Voir le mot *Tsushima*].

3 – Un obus contenant 64 balles de pistolet et 90 grammes de poudre a été introduit dans la Marine française par une décision ministérielle prise en septembre 1854 ; il était destiné à prolonger les effets du tir à mitrailles au-delà des distances où l'action des boîtes à balles cesse d'être efficace.

Obusier (en anglais « *howitzer* ») : **1** – Sorte de bouche à feu jadis en usage dans la Marine et dont l'âme ou chambrée est terminée à l'intérieur par une chambre.

2 – L'obusier diffère des canons ou des pierriers qui ne sont pas chambrés.

3 – Dans un obusier ou un canon obusier, la chambre est cylindrique et elle se raccorde avec l'âme au moyen d'un tronc de cône.

Remarques : a) – Dans les caronades, dont la chambre est cylindrique, la chambre se raccorde avec l'âme au moyen d'une fraction de surface sphérique.

b) – Les obusiers de 22 centimètres ne lançaient que des obus et de la mitraille ; les obusiers de 15 et ceux de 12 étaient employés pour l'armement des chaloupes et des grands canots des bâtiments de guerre.

c) – On classe les *espingoles* parmi les obusiers.

2 – On appelle *obusier de montagne* un obusier dont l'âme n'a que 12 centimètres de calibre et qui était destiné à armer des embarcations légères ou à servir comme artillerie de campagne lors d'un débarquement ; il lançait des obus ou de la mitraille.

Obvier : Prendre les mesures nécessaires pour prévenir, pour empêcher un mal, un accident fâcheux.

Exemple : On ne saurait obvier à tous les inconvénients.

Remarque : Le verbe *obvier* est toujours suivi de la préposition « à ».

Occase (en anglais « *westerly* ») : **1** – Qui se rapporte à l'Ouest, au couchant.

2 – En astronomie ou en navigation, l'*amplitude occase* est l'arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son coucher et le point cardinal Ouest.

Remarques : a) – Le mot latin *occāsūs* signifie « *coucher* » [d'un astre].

b) – Le mot *occase* ne s'emploie guère qu'en parlant de l'*amplitude* du Soleil à son coucher.

[Voir les mots *Amplitude*, *Ortive*].

Occasion : 1 – Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires propres pour quelque chose.

2 – Ce qui donne lieu à quelque chose.

Exemple : Faire la peinture de la coque à l'occasion d'une escale.

Remarque : On ne doit pas employer le mot *opportunité* au lieu d'*occasion*.

Occident (en anglais « *west* ») : **1** – L'Occident est celui des quatre points cardinaux de l'horizon qui est situé à une distance horizontale de 90 degrés (ou $\pi / 2$ ou un quart de cercle) soit du septentrion (le Nord), soit du midi (le Sud) et du côté où a lieu le coucher des astres.

[Voir le mot *Cardinal*].

Remarque : Les marins se servent rarement de ce mot et ils disent l'*Ouest* au lieu de l'*Occident*.

2 – L'*Occident* se dit de l'ensemble des nations dans la mouvance des États-Unis d'Amérique, et des USA eux-mêmes par opposition à la Russie et aux États dans la mouvance de la Russie, ou même, de nos jours, aux États musulmans qui sont réputés être « *du Sud* ».

Remarques : **a)** – On dit aussi « *le monde libre* » en référence à l'acte fondateur des USA qui avait été la *libération* des 13 colonies anglaises d'Amérique.

b) – L'indépendance américaine a été déclarée le 4 juillet 1776 par le *Second Congrès* continental formé des délégués des 13 colonies anglaises d'Amérique qui siégèrent en Pennsylvanie du 10 mai 1775 au 1er mars 1781 ; l'Angleterre admit l'indépendance des États-Unis d'Amérique par le Traité signé à Paris le 3 septembre 1783.

c) – De son côté, l'Union Soviétique se considérait comme « *le monde de la paix* » car l'acte fondateur de l'URSS avait été le cessez-le-feu de novembre 1917 entre la Russie et l'Allemagne, voulu par Lénine pour consolider son pouvoir, suivi de l'armistice du 15 décembre 1917 et de la *paix de Brest-Litvosk* (3 mars 1918).

d) – Les pays africains et d'autres pays supposés sous-développés, sont dits *États du Sud*.

Occidental (en anglais « *westerly* ») : Qui se trouve du côté de l'Occident.

Remarque : Les marins emploient rarement cet adjectif ; il le remplacent par le mot « *Ouest* » pris adjectivement comme dans l'expression « *longitude Ouest* », ou encore par l'adjectif « *occase* » quand il s'agit de l'amplitude du Soleil à son lever et qu'il s'agit de déterminer la variation du compas.

Occiput : Le derrière de la tête.

Occire : [Vieilli] Tuer.

Occision : [Vieilli] Tuerie.

Occultation (en anglais « *occultation* ») : En *astronomie*, on appelle *occultation* le passage d'un astre derrière un autre qui le cache momentanément à la vue de certains observateurs terrestres.

Remarques : **a)** – Pour un observateur terrestre, les occultations d'étoiles ou de planètes sont presque toujours des occultations par la Lune.

b) – Ce que l'on appelle *éclipse de Soleil* est en réalité une occultation du Soleil par la Lune.

c) – Une *éclipse de Soleil* peut être partielle ou totale, selon qu'une partie seulement, ou que toute la surface du Soleil est momentanément invisible (occultée).

d) – Pour qu’il y ait occultation totale d’un astre par un autre, il faut que l’astre qui masque soit d’un diamètre apparent supérieur à celui de l’astre masqué.

e) – L’inclinaison de l’orbite lunaire varie entre 5° 00’ et 5° 18’ sur l’écliptique (moyenne 5° 09’) ; pour qu’un astre soit occulté par la Lune, il faut donc qu’il soit situé près de l’écliptique.

f) – Compte-tenu du demi-diamètre apparent de la Lune (16’ 45’’) et de la parallaxe maximum (1° 01’ 30’’) la distance d’un astre à l’écliptique ne doit pas dépasser 6° 36’ de part ou d’autre, pour être occulté par la Lune ; les étoiles de première grandeur concernées sont α *Taureau* (Aldébaran), α *Lion* (Régulus), α *Vierge* (l’Épi) et α *Scorpion* (Antarès).

Occultations (Feu à –) : Feu périodique dont la durée de lumière à chaque période est supérieure à la durée d’obscurité.

Occulte : Caché.

Exemples : Cause occulte ; sciences occultes.

Occupant : Qui occupe, qui s'empare, qui se saisit, qui se met en possession.

Remarque : Occupant se dit particulièrement dans le cas d’une présence hostile.

Exemple : Les Allemands présents en France entre 1940 et 1944 étaient des occupants (la France leur avait déclaré la guerre le 3 septembre 1939, donc ils étaient les ennemis des Français) ; les Américains qui les ont remplacés à partir de 1944 étaient des libérateurs (ennemis des Allemands, ils étaient nécessairement les amis des Français, même s’ils ont détruit beaucoup plus de villes et d’usines françaises que les Allemands et si leurs bombardiers ont tué un grand nombre de civils français).

Occupation : **1** – Emploi, affaire à laquelle on est occupé.

2 – Occupation, se dit aussi en termes de droit, pour *habitation*, le fait d’habiter.

3 – Avec une majuscule, *Occupation* fait référence à la période comprise entre 1940 et 1945 pendant laquelle les forces armées allemandes ont séjourné en France aux frais des Français.

Remarques : **a)** – Le traumatisme de « *l’Occupation* » allemande occupe encore profondément la vie publique en France, plus de 70 ans après que l’invasion anglo-américaine de la France repoussa les Allemands de l’autre côté du Rhin.

b) – La défaite imprévue, incompréhensible et extrêmement humiliante de l’Armée française face à la Wehrmacht en mai et juin 1940 est toujours occultée, au XXI^{ème} siècle, dans la conscience collective des Français, par le souvenir idéalisé et enjolivé de la Résistance à l’Occupation allemande.

Occupation de la Ruhr : **1** – L’Allemagne vaincue en 1918 avait été contrainte par le traité de Versailles du 28 juin 1919 à payer aux vainqueurs 132 milliards de marks-or et à livrer des biens en nature au titre des « *réparations* » en contrepartie des destructions subies notamment dans le Nord de la France et en Belgique.

Remarques : **a)** – Le versement par l’Allemagne des « *réparations* » aux pays vainqueurs avait pris du retard.

b) – Le deuxième gouvernement Poincaré (1860-1934) décida de se saisir de « *gages productifs* » allemands en occupant militairement la Ruhr, région la plus industrielle de l’Allemagne ; le gouvernement belge envoya également des troupes.

2 – Le 13 janvier 1923, 47 000 soldats français et belges entrèrent dans la Ruhr, occupèrent les principales villes industrielles et les puits de charbon ; l’armée s’empara des chemins de fer locaux, remplaçant les cheminots allemands par des cheminots français ou belges.

Remarques : **a)** – La Résistance nationale allemande, organisée autour des anciens corps francs d’extrême droite qui avaient participé à l’écrasement de la révolution

ouvrière de 1919, se lança dans des attaques contre les troupes d'occupation franco-belges et commit des sabotages et d'autres actes terroristes.

b) – En représailles, les Français emprisonnèrent des industriels comme Gustav Krupp von Bohlen und Halbach (1870-1950), exécutèrent des résistants soupçonnés d'espionnage ou de sabotage comme Albert Leo Schlageter (1894-1923), tirèrent sur des civils qui manifestaient contre la vie chère et le chômage : il y eut 130 tués pendant la période d'occupation française.

c) – Des soldats français refusèrent de tirer sur les civils allemands qui manifestaient ; certains même les rejoignirent dans les manifestations, chantant L'« *Internationale* »

3 – La Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique craignirent que la France ne fonde une nouvelle puissance industrielle placée sous son protectorat et regroupant la Moselle (annexée en 1919), la Rhénanie (déjà occupée) et la Ruhr ; redoutant une concurrence pour leurs industries, la Grande-Bretagne et les États-Unis firent pression sur la France pour qu'elle retire ses troupes de la Ruhr, puis pour qu'elle évacue la Rhénanie avant même que l'Allemagne ne soit disposée à s'acquitter des réparations qu'elle devait à la France et à la Belgique.

Occuper : 1 – Tenir, remplir.

Remarque : Il ne se dit au propre que d'un espace de lieu ou de temps.

Exemples : Cela occupe trop de place, trop de volume, trop de surface ; la mer a occupé les plus belles années de ma vie.

2 – Occuper signifie, en termes de guerre, se saisir, s'emparer d'un poste.

Exemples : Nos troupes occupèrent les hauteurs ; les soldats français et belges occupèrent la Ruhr entre le 11 janvier 1923 et le 25 août 1925 pour faire pression sur l'Allemagne, afin d'obtenir le paiement des réparations imposées par le Traité de Versailles du 28 juin 1919.

Occurrence : 1 – Événement fortuit, occasion.

Remarque : L'expression « *en l'occurrence* » signifie « *en la circonstance* ».

2 – Apparition d'une unité lexicale dans un discours.

Exemple : Relever les occurrences d'un mot dans un texte.

3 – Rencontre de deux fêtes tombant le même jour.

Océanide : Dans la mythologie grecque, on appelait *Océanides* des nymphes aquatiques mais non marines.

Remarque : Les Néréïdes, au contraire, étaient des nymphes marines.

[Voir le mot *Nymphe*].

Océanite tempête : 1 – Oiseau de mer.

2 – L'*océanite tempête* a la taille d'un gros pigeon ; on le rencontre principalement en pleine mer.

3 – Il fait son nid dans un terrier.

4 – L'*océanite tempête* ramasse des débris marins pour se nourrir et se nourrit aussi de plancton.

Océan (en anglais « *ocean* ») : **1** – L'Océan est la grande mer qui environne toute la Terre et sur laquelle s'effectue la navigation maritime proprement dite.

Remarque : Les eaux océaniques recouvrent environ 70 pour 100 de la surface du globe ; leur masse totale représente environ 0,02 pour 100 de la masse de la Terre.

2 – On appelle *océan* une subdivision majeure de la mer : les géographes distinguent l'*Océan Atlantique* ou Occidental, l'*Océan Pacifique* ou Mer du Sud, l'*Océan Indien* ou Mer des Indes, l'*Océan Septentrional*, ou Boréal, ou Glacial, ou Hyperboréen etc.

3 – Dans la Marine française, on appelait *marins de l'Océan* ceux qui étaient levés

dans les ports baignés par l'Océan Atlantique, la Manche ou Mer du Nord afin de les distinguer de ceux de la Mer Méditerranée.

Ochavon : Appellation de l'enfant d'un homme blanc et d'une femme quarterone.

Remarques : **a)** – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme noire est appelé un mulâtre.

b) – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme mulâtre est appelé un quarteron.

c) – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme quarterone est appelé un ochavon.

d) – L'enfant d'un homme blanc et d'une femme ochavone est un blanc.

[Voir le mot *Quarteron*].

Ocre : Terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

Exemples : Broyer de l'ocre ; peint jaune d'ocre ; jaune comme de l'ocre.

Remarques : **a)** – Quand l'ocre jaune est calciné, on en fait une couleur rouge.

[Voir l'expression *Teinter les voiles*].

b) – Ocre est tiré du grec ὄχρα qui signifie *terre jaune*.

Octaam : Acronyme de *Officier du corps technique et administratif des Affaires maritimes*.

Octam : Acronyme de *Officier du corps technique et administratif de la Marine*.

Les *octam* sont des officier de la Marine spécialistes de l'administration et du soutien des forces navales, experts dans les domaines de la gestion et de la logistique.

Les grades et appellations des Octam sont :

i) *Officier de 3ème classe* (abréviation CR3) ; équivalent enseigne de vaisseau de 2ème classe ; appellation *lieutenant* ;

ii) *Officier de 2ème classe* (abréviation CR2) ; équivalent enseigne de vaisseau de 1ère classe ; appellation *lieutenant* ;

iii) *Officier de 1ère classe* (abréviation CR1) ; équivalent lieutenant de vaisseau ; appellation *capitaine* ;

iv) *Officier principal* (abréviation CRP) ; équivalent capitaine de corvette ; appellation *commandant* ;

v) *Officier en chef 2ème classe* (abréviation CRC2) ; équivalent capitaine de frégate ; appellation *commandant* ;

vi) *Officier en chef 1ère classe* (abréviation CRC1) ; équivalent capitaine de vaisseau ; appellation *commandant*.

Octant (en anglais « *octant* », « *Hadley's quadrant* ») : Instrument à réflexion dont l'arc est la huitième partie de la circonférence du cercle et dont on faisait usage en mer avant l'apparition du sextant, principalement pour observer la hauteur des astres.

Remarques : **a)** – C'est Hadley qui inventa l'octant en 1731.

b) – L'arc d'un sextant est la sixième partie de la circonférence du cercle.

Octave : **1** – Huitième [*nombre ordinal*].

Remarque : Octave est tiré du latin octāvus qui signifie *huitième*.

2 – Système de mesure de *base huit* en usage conjointement avec le système de *base douze* (système duodécimal) jusqu'à la loi du 4 juillet 1837, c'est-à-dire avant que l'usage du système métrique décimal, qui était jusqu'alors recommandé, ne soit rendu obligatoire.

Remarques : **a)** – Dans les mesures des poids pharmaceutiques, le *grain* était jadis une mesure très employée ; le *scrupule* contient 24 grains ; le nombre 24 est à la fois un multiple de 12 (base du système duodécimal) et de 8 (représentatif de l'octave) ; le gros, multiple du scrupule, contient 72 grains ; l'once vaut 8 gros et le gros est donc égal, à la fois, à une octave d'once et à 24 scrupules.

b) – Le débit au poids des remèdes pharmaceutiques était basé sur l'once ; un poids d'un once équivalait au poids d'une masse de 32 grammes.

c) – Dans le système de l’octave pour les poids, 8 onces faisaient un marc ou une demi-livre ; 16 onces faisaient une livre, dite poids de marc.

d) – Lorsque le système métrique a été adopté en France, le poids d’une once a couramment été arrondi à celui d’une masse de 30 g ; un poids d’une once et demie à celui d’une masse de 45 g ; 2 onces à 60 g ; 3 onces à 90 g, etc.

e) – La goulotterie, c’est-à-dire le flaconnage spécifiquement pharmaceutique, est basée, en ce qui concerne les masses, sur les multiples de l’once : 45 g, 60 g, 90 g, 125 g, 150 g, 180 g, 210 arrondi à 200 g ; le flacon de 4 grammes correspond à un octave de l’once de 32 g ; le flacon de 8 g à deux octaves d’once ; sachant qu’un millilitre d’eau a une masse de 1 gramme, les graduations des flacons sont maintenant indiquées en millilitres d’eau.

[Voir le mot *Goulotterie*].

3 – Mesure anglo-saxonne utilisée pour les tonneaux à whisky, qui vaut selon les sources entre 10 et 16 gallons (46 à 73 litres).

4 – Huitième jour après certaines fêtes où l’on célèbre l’office ou la mémoire de cette fête.

Exemple : Le jour de l’octave du Saint-Sacrement.

Remarque : Le dimanche de Quasimodo (une semaine après le dimanche de Pâques) est l’octave de Pâques.

5 – Période de huit jours complets, semaine liturgique faisant suite à chacune des grandes fêtes liturgiques chrétiennes et durant laquelle on continue de solenniser cette fête (en faisant office ou mémoire de cette fête).

Remarque : Avant 1955, on distinguait :

i) les octaves privilégiées de premier ordre (Pâques, Pentecôte),

ii) les octaves privilégiées de deuxième ordre (Nativité, Ascension, Sacré-Cœur),

iii) les octaves privilégiées communes, simples.

6 – [*Musique*] Intervalle parfait (le plus grand des intervalles simples), extrémités comprises, de huit degrés conjoints de l’échelle diatonique, soit cinq tons et deux demi-tons diatoniques; intervalle de deux fréquences dont l’une est le double de l’autre.

7 – Petite flûte sonnante à l’octave supérieure de la flûte ordinaire.

8 – [*Musique*] Huitième degré (en montant ou en descendant) de l’échelle diatonique ; son, note portant le même nom que la tonique correspondante, mais située une octave plus haut ou plus bas.

9 – [*Escrime*] Huitième parade, l’épée étant dans la ligne du dehors, la pointe en bas, le poignet en supination.

[Voir le mot *Supination*].

Octavemètre : [*Sur un réacteur nucléaire*] Appareil indiquant la *croissance* de la population neutronique en octaves par minute.

Remarques : **a)** – Pendant toute la montée en puissance (divergence) d’un réacteur nucléaire, la quantité de fissions augmente exponentiellement ; on dit que le réacteur est en état surcritique.

b) – Pendant la montée en puissance du réacteur (divergence, état de surcriticité) l’évolution du niveau neutronique en fonction du temps suit une loi exponentielle.

c) – Pour mesurer l’état de surcriticité, on mesure la vitesse logarithmique de croissance de la population neutronique du réacteur, c’est-à-dire qu’on surveille la *dérivée logarithmique* du signal de niveau neutronique.

d) – Pour mesurer cet état, on peut évaluer, entre autres :

i) le temps de doublement (temps nécessaire pour que le niveau neutronique soit doublé) ;

ii) la vitesse de croissance de la population neutronique en décades par minute

(multiplication par dix de la population neutronique) ;

iii) la vitesse de croissance de la population neutronique en octaves par minute (multiplication par huit de la population neutronique).

e) – Lorsque le réacteur atteint la puissance requise, on met fin à la divergence, c'est-à-dire que l'on garde la population de neutrons constante en absorbant les neutrons excédentaires, par exemple en immergeant des barres en argent-indium-cadmium ; lorsque le réacteur est en fonctionnement normal, on dit qu'il est en état *critique*.

[Voir le mot *Divergence*].

Oculaire : Dans une lunette d'approche, ou dans tout autre appareil optique, l'oculaire (ou verre oculaire) est la lentille qui se trouve du côté où l'on place l'œil.

Remarques : **a)** – L'oculaire concentre vers l'œil les rayons lumineux provenant de l'objet observé et captés par l'objectif.

b) – La lentille qui se trouve de l'autre côté est l'objectif.

[Voir le mot *Objectif*].

Ode : **1** – [*Chez les Anciens Grecs ou Romains*] Poème lyrique, c'est-à-dire fait pour être chanté.

2 – Poème divisé par strophes ou stances de même mesure et de même nombre de vers.

Odéon (ou **Odeum**) : Édifice public, espèce de théâtre que le stratège, orateur et homme d'État athénien Périclès (496-429 av. J.-C.) avait fait bâtir en 443 av. J.-C. dans la ville d'Athènes ; il était destiné principalement aux exercices de chant et il était affecté également à divers services publics.

Remarques : **a)** – Le nom grec ὀδεῖον signifie *petit théâtre*.

b) – Plusieurs théâtres anciens ou modernes ont reçu le nom d'Odéon en Europe, dont le théâtre de l'*Odéon-Théâtre de l'Europe* à Paris VI^{ème}, construit sur les plans de Marie-Joseph Peyre (1730-1785) pour l'extérieur et de Charles De Wailly (1730-1798) pour l'intérieur, afin d'accueillir la troupe du Théâtre-Français.

c) – Le théâtre de l'*Odéon* à Paris a été inauguré par la reine de France Marie-Antoinette (1755-1793) le 9 avril 1782.

d) – L'*Odéon-Théâtre de l'Europe* de Paris est un théâtre à l'italienne : la scène est de forme cubique ; la salle est disposée en demi-cercle et elle est pourvue d'un parterre (ou orchestre) pourvu de bancs.

e) – L'*Odéon-Théâtre de l'Europe* est depuis 1971 l'un des cinq *théâtres nationaux* en France.

Odeur : **1** – Senteur.

2 – [*Au figuré*] On dit qu'un homme est en bonne odeur ou en mauvaise odeur, pour dire que cet homme est en bonne réputation ou en mauvaise réputation.

3 – [*Par extension*] On dit d'une personne qui, ayant vécu saintement est morte de même, qu'elle est *morte en odeur de sainteté*.

Remarque : L'odeur de sainteté a un caractère miraculeux et fait penser à des fleurs telles que des roses ou des violettes.

Odieux : **1** – Qui excite la haine [*En parlant des personnes*].

Remarque : Odieux est tiré du mot latin *ōdium* qui signifie *haine* [éprouvée par quelqu'un] ou *aversion* [contre quelqu'un ou quelque chose].

2 – [*Par exagération*] Extrêmement déplaisant.

3 – [*Par extension*] Qui excite la haine [*En parlant des choses*].

Odomètre : Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture.

Remarque : Pour la mesure du chemin fait à pied, on dit aussi *pédomètre*.

Œcuménique : 1 – Qui appartient à toute la Terre habitée et connue.

Remarque : Œcuménique est tiré du mot grec οἰκουμένη qui signifie « *la Terre habitée* ».

2 – Mondial ; universel.

Remarques : **a)** – Un concile œcuménique se dit d'un concile pour lequel tous les évêques de la chrétienté ont été convoqués et auquel ils participent, par opposition à un concile national ou à un concile régional.

b) – Le 2^{ème} concile œcuménique du Vatican, appelé « *Vatican II* », ouvert le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII (1881-1963) et terminé le 8 décembre 1965 sous le pontificat de Paul VI (1897-1978) a été le 21^{ème} concile œcuménique de l'Église catholique et il a réuni 2 450 pères conciliaires (des évêques et des supérieurs d'ordres religieux masculins) en présence de très nombreux experts. [Voir le mot *Concile*].

c) – La réunion des dirigeants *locaux* de plusieurs religions (le rabbin, le curé, l'imam et les pasteurs des différentes Églises réformées d'une ville ou d'un pays) a un caractère *local* ; il n'y a pas lieu de parler d'*œcuménisme* à son propos.

d) – Certains appelèrent abusivement et improprement « *œcuménisme* », à la fin du XIX^{ème} siècle, un mouvement interconfessionnel qui tendait à promouvoir des actions communes entre les divers courants du christianisme, en dépit de leurs différences doctrinales, avec pour objectif l'*unité visible* des chrétiens.

e) – Le Suédois Nathan Söderblom (1866-1931) et l'Américain John Mott (1865-1955) qui furent très impliqués dans ce prétendu « *mouvement œcuménique* » qui était en réalité un mouvement unioniste interconfessionnel, reçurent l'un et l'autre le prix Nobel de la paix, respectivement en 1930 et en 1946 pour leurs efforts en vue de la paix mondiale.

f) – Il ne faut pas confondre *œcuménisme* (universalité) avec *synchrétisme* (mélange d'opinions et égalité de toutes les religions) ou *panthéisme* (doctrine d'après laquelle toute chose est en Dieu et Dieu est en tout).

[Voir le mot *Synchrétisme*].

Œil (en anglais « *eye* », « *hole* » « *gap slit* », « *hole* ») : **1** – On appelle *œils* des sortes de trous, de bagues, de boucles, de ganses ou d'anneaux.

Remarque : On dit indifféremment *œil* ou *œillet*.

2 – On appelait *œil de la civadière* un trou pratiqué à chaque point de cette voile pour qu'elle laisse s'écouler l'eau qu'elle pouvait prendre ou ramasser lorsqu'elle était établie.

3 – Un *œil de pie* est un petit trou percé dans les voiles aux bandes de ris, près des ralingues d'envergure, et en d'autres endroits pour y passer des garcettes, des rabans ou des bagues.

4 – L'*œil* ou l'*œillet* d'une ancre est le trou de la verge par où passe la cigale.

5 – L'*œil* d'un projectile creux creux est l'ouverture de ce projectile.

6 – On appelle *œil de perdrix* le pavillon employé pour faire des signaux dont le milieu est un petit carré bleu entouré de bandes blanches, et celles-ci de bandes aurore.

Remarque : On appelle encore *œil de perdrix* un point que l'on trouve parfois dans un nœud d'arbre et qui est de couleur plus foncée que le nœud.

7 – On appelle *œil de bœuf* le pavillon employé pour faire des signaux dont le milieu est un petit carré rouge entouré de bandes blanches, et celles-ci de bandes bleues.

Remarques : **a)** – On appelle encore *œil de bœuf* une rosace en fil sur une voile.

b) – On appelle aussi *œil de bœuf* un grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et qui, quoique de peu d'apparence, est parfois dangereux.

Œil de cigale : Perçage effectué dans la culasse d'une ancre (à l'extrémité haute de la verge de l'ancre) destiné à recevoir la cigale (ou organeau) de l'ancre.

Remarque : La cigale, encore appelée organeau, est l'anneau par lequel on soulève l'ancre.

Œil de culasse : Perçage effectué dans la culasse d'une ancre à jas (à l'extrémité haute de la verge de l'ancre) destiné à recevoir le jas de l'ancre..

Remarque : L'œil de culasse a un diamètre un peu supérieur au diamètre du jas car le jas doit pouvoir coulisser dans le trou pour être rabattu le long de la verge quand l'ancre est mise à plat sur le pont à son poste de mer.

Œil épissé : Confection d'un œil épissé au bout d'une aussière en trois.

[Voir le mot *Aussière*].

1 – On choisit de préférence de l'aussière souple, mais dense.

2 – Entourer l'aussière à une vingtaine de centimètres de son extrémité avec quelques tours de ruban adhésif ou de fil à voiles.

3 – Décommettre l'aussière jusqu'au ruban adhésif ou le fil à voiles.

Remarque : Si les torons ont tendance à s'effiloche et si l'aussière est en matière synthétique, faire fondre les extrémités des torons avec un fer à souder ou un briquet ; si l'aussière est en chanvre, entourer l'extrémité de chaque toron avec un petit morceau de ruban adhésif.

4 – Replier le bout de l'aussière jusqu'à ce que les tours de ruban adhésif ou de fil à voiles soit au contact de l'aussière en formant un œil de la dimension voulue.

Remarque : Les torons décommis doivent être parallèles aux torons de l'aussière, et pas perpendiculaires.

5 – Poser l'un des torons décommis sur l'aussière, les deux autres de part et d'autre.

Remarque : Pour faciliter le commencement de l'épissure et le passage du premier brin, on peut nouer les deux brins libres sous l'aussière le temps de glisser le premier brin sous un toron de l'aussière.

6 – Passer le brin libre sous un toron de l'aussière.

Remarques : **a)** – Une légère torsion de l'aussière permet d'écarter les torons pour faciliter le passage du brin.

b) – Il faut s'efforcer de tenir le brin que l'on passe bien tortillé, en le serrant entre deux doigts.

c) – Si ce brin n'est pas bien tortillé après être passé sous le toron, le retordre avant de continuer car ensuite on ne pourra plus le reprendre afin d'avoir une épissure propre.

7 – Passer les deux autres brins comme ils se présentent, de manière à avoir un chevauchement harmonieux et régulier des trois brins dessus-dessous les 3 torons de l'aussière.

Remarques : **a)** – À la fin de la première passe, bien tendre l'ensemble ; les trois brins doivent sortir de l'aussière en étant bien tiercés, c'est-à-dire qu'ils doivent former entre eux des angles de 120°.

b) – Après la première passe, on peut enlever les tours de ruban adhésif ou de fil à voiles qui deviennent inutiles.

8 – Continuer le passage des brins un à un dans le même ordre, en veillant à ce que chaque brin passe par-dessus un toron avant de passer par-dessous le suivant.

Remarques : **a)** – Tendre tous les brins à la fin de chaque passe, en veillant à ce qu'ils restent bien tortillés et qu'ils sortent toujours bien tiercés.

b) – Trois passes suffisent pour obtenir une bonne résistance de l'œil ; on peut aussi faire quatre passes.

9 – Exercer une légère tension sur l'œil, puis tordre fermement l'aussière à

l'endroit de l'épissure.

Remarque : On peut faire rouler l'épissure sur le sol avec la semelle, deux ou trois fois dans un sens et dans l'autre.

10 – Couper l'excédent de longueur des brins au ras des torons de l'aussière.

Remarques : **a)** – Si l'aussière est en matériau synthétique, faire fondre l'extrémité des torons avec un fer à souder ou un briquet pour éviter leur effilochage.

b) – Si l'aussière est en chanvre, faire une surliure pour arrêter l'extrémité des brins.

Œil de pie : Les *œils de pie* sont des trous ronds pratiqués dans le doublage et dans les bandes de ris pour le passage des garcettes, des cabillots des fonds, des pattes, etc., lorsque l'on prend un ris.

Œillade : **1** – Coup d'œil plus ou moins furtif et complice.

2 – Clin d'œil à l'adresse de quelqu'un, constituant un appel, une invite amoureuse.

Œillet (en anglais « *eye* », « *hole* » « *cringle* ») : **1** – Petit anneau en ligne ou en corde, qui sert à protéger le bord des trous qu'on perce dans les voiles pour y passer certaines cordes ou amarrages.

2 – Œillet s'entend aussi du *trou* lui-même, lorsqu'il est garni de son œillet et prêt à servir.

3 – On appelle *œillet* la ganse de l'estrope d'une poulie.

4 – L'*œillet* est la boucle que l'on fait à l'extrémité d'un étai, d'une tournevire, etc.

5 – Les *chevilles à œillet* ont une tête percée d'un trou qui sert à y passer ou fixer divers objets.

6 – Les *œillets* portent des noms divers, suivant leurs emplois ; ainsi dit-on œillet d'*envergure*, de *ris*, de *fond*, de *patte de palanquin*, etc.

Remarques : **a)** – Les bords des œillets peuvent être renforcés par des bagues en métal (laiton ou acier).

b) – Les *aiguilles à œillets* sont des aiguilles très longues et très fortes que les voiliers emploient pour border les œils ou les œillets.

c) – Le mot *œillet* est quelquefois employé comme synonyme d'*œil*.

Œilleton : Renfort composé de deux disques en cuivre appareillés, que l'on assemble à force par sertissage après les avoir posés l'un et l'autre de chaque côté d'une voile ou d'une tente, afin de confectionner un trou renforcé appelé *œil de pie*.

Remarques : **a)** – Les œils de pie confectionnés dans les bandes de ris des voiles permettent de passer les rabans de ris.

b) – Les œils de pie confectionnés dans les tentes servent à fixer les tentes.

Œuf : **1** – Première cellule d'un être vivant à reproduction sexuée, résultant de la fusion de deux cellules reproductrices (mâle et femelle).

Remarques : **a)** – On appelle également œuf cette même cellule ayant subi des divisions.

b) – On appelle *œuf vierge* une cellule reproductrice femelle avant sa fécondation.

2 – Cellule reproductrice femelle ayant subi des divisions dans le cas d'une reproduction haploïde.

Exemples : Une cellule destinée à recevoir un *œuf* de faux bourdon (abeille mâle) est plus gros qu'une cellule d'abeille ouvrière mais plus petit qu'une cellule royale.

[Voir le mot *Haploïde*].

Œuvé : [En parlant d'un poisson femelle] Qui contient des œufs.

Exemples : Hareng œuvé ; carpe, truite œuvée.

Œuvre : 1 – Ce qui est fait, ce qui est produit par quelque agent, et qui subsiste après l'action.
2 – Œuvre se dit aussi des productions d'esprit, des pièces qu'un auteur compose, soit en prose, soit en vers ; dans cette acception, il n'est en usage qu'au pluriel.
Exemples : Œuvres poétiques ; œuvres morales ; œuvres mêlées ; œuvres posthumes ; les œuvres de Platon, d'Aristote, de Cicéron ; les œuvres de saint Thomas ; les œuvres de Corneille, de Racine, de Molière.
3 – Œuvre se dit encore de toute sorte d'action morale, et principalement par rapport au salut.
Exemples : Chacun sera jugé *selon ses œuvres*, selon ses bonnes ou mauvaises œuvres ; œuvre méritoire ; vous avez fait une *bonne œuvre* ; œuvre de charité.

Œuvre : Synonyme de *fabrique*.

Remarque : En ce sens il se dit généralement de tous les fonds et revenus qui sont affectés à la fabrique et à l'entretien d'une église.

Exemples : L'œuvre de telle paroisse est fort riche ; il a donné tant à l'œuvre.
[Voir le mot *Fabrique*].

Œuvre de marée : On appelle *œuvre de marée* les travaux de radoub sur la carène que l'on peut faire depuis que la mer se retire du point où le navire est échoué jusqu'au retour du flot au même point.

Œuvre (Grand –) : *Grand œuvre* est synonyme de *Pierre philosophale*.

Œuvres mortes (en anglais « *dead work* », « *free board* ») : **1** – Parties extérieures du navire qui sont émergées lorsque le navire flotte et est à pleine charge.

[Voir les expressions *Œuvres vives* et *Exposant de charge*].

2 – Sur les navires en bois, on appelle *œuvres mortes* le radoub à la partie du navire qui surmonte et paraît hors de l'eau.

Remarque : Les apprentis charpentiers peuvent travailler aux œuvres mortes.

Œuvres vives (en anglais « *quick work* ») : **1** – Parties extérieures du navire qui sont immergées lorsque le navire flotte et est à pleine charge.

Remarque : La partie de la carène qui est immergée quand le navire est à pleine charge, mais qui est hors de l'eau quand il est complètement léger est appelée l'exposant de charge.

[Voir les expressions *Œuvres mortes* et *Exposant de charge*].

2 – Sur les navires en bois, on appelle *œuvres vives* ou *œuvres de marée* le radoub ou calfat qu'on donne à la partie du navire qui cale dans l'eau lorsqu'il navigue.

Remarque : Seuls les charpentiers expérimentés peuvent travailler aux œuvres vives.

Offendre : [Vielli] **1** – Agir mal, se comporter mal.

2 – Offenser ; offusquer.

3 – Offendre est le contraire de *défendre*.

Remarques : **a)** – *Offendre quelqu'un*, c'est attaquer quelqu'un, faire du tort à quelqu'un, nuire à quelqu'un.

b) – On dit aussi *offenser* ou *insulter quelqu'un*.

c) – *Offendre quelque chose*, c'est porter atteinte à quelque chose.

d) – On dit aussi *offenser* ou *insulter quelque chose*.

Office (en anglais « *pantry* ») : Pièce annexe du carré ou de la salle à manger d'un grand bâtiment, dans laquelle on lave et on range la vaisselle, où l'on trouve des tables chauffantes, des réchauds, des réfrigérateurs et des congélateurs et où le personnel-restaurant met une dernière main à la présentation des plats.

Officier (en anglais « *officer* ») : **1** – L'état de l'officier comprend deux aspects : le grade et l'emploi.

i) Le *grade* ne peut se perdre que par un jugement ; le grade acquis, consacré par un brevet, est une véritable propriété de son titulaire.

ii) L'*emploi* est à l'entière disposition de l'État ou de l'employeur civil dans les limites, éventuellement, du statut légal ou du contrat de travail.

Remarques : a) – L'*officier commandant* (appelé « *le commandant* ») exerce le commandement d'un ou de plusieurs bâtiments ; jadis, le *lieutenant* remplaçait le commandant lorsque celui-ci était empêché, autrement dit, le lieutenant « *tenait lieu* » de commandant ; maintenant, l'*officier en second* est nommé pour assister et remplacer au besoin le commandant (dans la Marine militaire on appelle l'officier en second « *commandant en second* » s'il a le grade de capitaine de corvette ou de capitaine de frégate) ; l'officier de manœuvre est l'officier du bord chargé par le commandant de diriger la manœuvre du bâtiment, sous sa surveillance, toutes les fois qu'il s'agit de manœuvres particulières telles que des manœuvres de port, de ravitaillements à la mer, etc. ; les officiers chefs de quart sont chargés, à tour de rôle, pendant leur quart, du service du bâtiment à la mer ; l'officier de garde est chargé du service du bâtiment au mouillage en rade ou à quai.

b) – Les officiers d'ordonnance sont attachés à la maison militaire du souverain, des princes ou, selon la cas, du Président de la République, ou encore sont attachés aux officiers généraux ; les officiers majors ou officiers de la Majorité sont attachés à l'État-Major d'un amiral commandant, ou d'un préfet maritime ou d'un major général ; les officiers de port sont chargés de seconder les capitaines de port dans leurs fonctions.

c) – Sur les bâtiments de guerre, en dehors de l'officier commandant et de l'officier en second, les officiers dirigent chacun le service correspondant à sa spécialité : transmissions, armes anti-sous-marines, artillerie (canons et missiles), énergie-propulsion, etc., ou sont adjoints au chef du service.

2 – Dans la Marine marchande, le mot « *officier* » désigne le second capitaine, les lieutenants, le chef mécanicien, les seconds-mécaniciens [*maintenant appelés : second, troisième, quatrième mécaniciens*], les radiotélégraphistes ayant rang d'officier, les commissaires, les médecins, les marins titulaires du diplôme d'élève officier de la marine marchande ou du brevet d'élève officier mécanicien et embarqués comme élèves officiers, ainsi que toutes personnes portées comme officiers sur le rôle d'équipage ou qui sont susceptibles d'être embarqués comme tels. [*Code disciplinaire et pénal de la marine marchande*].

3 – Dans la marine militaire, le mot « *officier* » désigne principalement les titulaires des grades d'Enseigne de Vaisseau de 2ème classe, Enseigne de Vaisseau de 1ère classe, Lieutenant de Vaisseau, Capitaine de Corvette, Capitaine de Frégate, Capitaine de Vaisseau, Contre-Amiral, Vice-Amiral, Amiral.

Remarque : Les Enseignes de Vaisseau de 2ème classe, les Enseignes de Vaisseau de 1ère classe et les Lieutenants de Vaisseau sont des *officiers subalterne*.

Les Capitaines de Corvette, Capitaines de Frégate et Capitaines de Vaisseau sont des *officiers supérieurs*.

Les Contre-Amiraux, Vice-Amiraux et Amiraux sont des *officiers généraux*.

4 – Dans la marine militaire, certains grades d'officiers sont attribués à des éléments sortis du rang des Équipages de la flotte.

Remarque : Les grades des « *Officiers des Équipages* » (en anglais « **warrant officers** ») sont :

i) Officier des Équipages de 3ème classe, correspondant à enseigne de vaisseau de deuxième classe ;

ii) Officier des Équipages de 2ème classe, correspondant à enseigne de

vaisseau de première classe ;

iii) Officier des Équipages de 3ème classe, correspondant à lieutenant de vaisseau ;

iv) Officier des Équipages principal, correspondant à capitaine de corvette;

v) Officier des Équipages en chef de 2ème classe, correspondant à capitaine de frégate ;

vi) Officier des Équipages en chef de 1ère classe, correspondant à capitaine de vaisseau.

Remarque : Les officier des Équipages, contrairement aux officiers issus de l'École Navale, ne portent pas l'ancre sur l'épaulette.

Les Contre-Amiraux, Vice-Amiraux et Amiraux sont des officiers généraux.

5 – Dans la marine militaire, il y avait autrefois les officiers militaires appartenant au corps des officiers de vaisseaux (officiers amiraux ou généraux, officiers supérieurs et officiers subalternes) ou aux corps organisés de la Marine, et les officiers civils tels que les officiers du service de Santé, ceux du Commissariat, ceux des Services Administratifs de la Marine.

6 – Dans la marine militaire, on distinguait autrefois les officiers auxiliaires qui ne recevaient une solde que lorsqu'ils étaient employés à bord des bâtiments de l'État (on les appelait « officiers non entretenus » ou « officiers bleus ») et d'autres officiers, dits officiers entretenus, qui faisaient partie des cadres de la Marine, étaient titulaires d'un brevet et ne cessaient pas d'être officiers de l'État en débarquant d'un bâtiment de la Marine militaire.

Officier de la Marine Marchande : Nom d'un brevet de la marine marchande décerné à des marins ayant réussi un concours qui leur a permis de suivre 3 années de cours à terre, et réunissant 10 mois de navigation en qualité d'élève, alternativement dans les services du pont ou de la machine, après avoir obtenu le diplôme d'élève-officier à la fin de la troisième année de scolarité.

Officier de la Marine : Les Officiers *de la Marine* sont partagés entre les officiers des armes et les officiers des services.

i) Les officiers des *armes* comprennent : les Officiers de Marine et les Officiers spécialisés de la Marine.

ii) Les officiers des *services* comprennent : les Commissaires de la Marine, les Administrateurs des Affaires Maritimes, les Professeurs de l'Enseignement Maritime, les Ingénieurs des Travaux Maritimes, les membres du Corps Technique et Administratif de la Marine, les membres du Corps Technique et Administratif des Affaires Maritimes et les Ingénieurs des Études et Techniques de Travaux Maritimes.

Officier de liaison (en anglais « *liaison officer* ») : Officier désigné par l'Autorité maritime militaire du lieu pour faciliter l'escale d'un bâtiment militaire appartenant à une Marine étrangère.

Officier de Marine : 1 – L'un des deux corps d'officiers de l'armée de mer (Marine Nationale).

2 – Les Officiers de Marine sont des officiers généralistes destinés à exercer des fonctions de commandement et de direction de l'ensemble des activités de la Marine Nationale.

3 – Les Officiers de Marine sont recrutés directement par le concours d'entrée à l'École Navale, par des concours internes ou par la filière « officiers sous contrat initial long ».

4 – Il y a des officiers de carrière et des officiers contractuels.

Officier du corps technique et administratif de la Marine : Voir le sigle *Octam*.

Officier général : Catégorie supérieure des grades d'officiers.

Les grades d'officiers généraux de la Marine sont :

- i) *Contre-Amiral* ; insignes 2 étoiles, appellation « amiral ».
- ii) *Vice-Amiral* ; insignes 3 étoiles, appellation « amiral ».
- iii) *Vice-Amiral d'Escadre* ; insignes 4 étoiles, appellation « amiral ».
- iv) *Amiral* ; insignes 5 étoiles, appellation « amiral ».

Officier-marinier (en anglais « *petty officer* ») : **1** – Désignation des sous-officiers de la Marine Nationale.

Remarque : Dans la Marine militaire, l'expression « *officier-marinier* » désigne les titulaires des grades de Second-Maître, Maître, Maître Principal et Major.

2 – Les officiers-marinières sont placés au-dessus des exécutants mais au-dessous des officiers du corps de commandement.

Remarques : **a)** – Aux XVI^{ème}, XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle, on les appelait *officiers de maistrance* ou *bas-officiers*.

b) – L'ordonnance de 1786 a remplacé l'appellation de *bas-officier* par celle d'*officier-marinier*.

Officier marinier supérieur : Officier marinier des grades de Premier-Maître, Maître Principal ou Major.

Officier Mécanicien de 1ère Classe (OM1) : Ancien brevet de la marine marchande.

Officier Mécanicien de 2ème Classe (OM2) : Ancien brevet de la marine marchande.

Officier Mécanicien de 3ème Classe (OM3) : Ancien brevet de la marine marchande.

Officier Radio de 1ère Classe (OR1) : Ancien brevet de la marine marchande.

Officier Radio de 2ème Classe (OR2) : Ancien brevet de la marine marchande.

Officier Radio-Électronicien : 1 – Ancienne spécialité de la marine marchande française créée en 1904 et supprimée en 1977.

2 – Le *radio-télégraphiste* (plus tard *officier radio-électricien*, puis *officier radio-électronicien*) encore appelé *Marconi*, était à bord des navires de commerce le représentant officiel de l'administration des télécommunications (naguère les PTT) mais il était engagé par l'armateur ; il était soumis aux règles, notamment de secret et de confidentialité, de l'Autorité internationale des télécommunications.

3 – Le brevet d'officier radio était garanti à la fois par l'administration des Télécommunications et par celle de la Marine marchande.

4 – L'officier radio était devenu un *marin*, comme les mécaniciens le sont eux-mêmes devenus après que les navires eurent reçu des machines de propulsion.

5 – Le rôle commercial de l'officier radio était d'assurer les communications entre le navire et la terre, soit en phonie, soit en graphie (morse).

6 – L'officier radio avait un rôle dans la sécurité de la navigation : il devait faire une veille attentive pour entendre les messages de détresse éventuels émis par d'autres navires afin que ceux-ci puissent être secourus.

7 – Lorsque la fonction d'officier radio sur les navires de commerce a été supprimée, beaucoup de ceux qui avaient navigué dans cette fonction et qui étaient brevetés se sont reconvertis comme officiers techniciens.

[Voir *Marconi*].

Officier spécialisé de la Marine : L'un des deux corps d'officier des armes de la Marine.

Remarques : **a)** – Les officiers spécialisés de la Marine sont recrutés par concours interne ou sur dossier.

b) – Les officiers spécialisés de la Marine reçoivent une instruction poussée dans un domaine particulier ; ils sont appelés à exercer des responsabilités dans leur domaine de compétence.

c) – Les officiers spécialisés de la Marine servent en qualité d'officier de carrière ou d'officier sous contrat.

Officier subalterne : Première catégorie des grades d'officiers.

Remarque : Les grades d'officiers subalternes sont :

i) *Enseigne de Vaisseau de 2ème classe* ; insignes 1 galon doré, appellation « lieutenant ».

ii) *Enseigne de Vaisseau de 1ère classe* ; insignes 2 galons dorés, appellation « lieutenant ».

iii) *Lieutenant de Vaisseau* ; insigne 3 galons dorés, appellation « capitaine ».

Officier supérieur : Officier de l'un des grades intermédiaires entre les grades d'officiers subalternes et les grades d'officiers généraux.

Remarque : Les grades d'officiers supérieurs sont :

i) *Capitaine de corvette* ; insignes 4 galons dorés, appellation « commandant ».

ii) *Capitaine de Frégate* ; insignes 5 galons panachés (3 galons dorés et 2 galons argentés intercalés), appellation « commandant ».

iii) *Capitaine de Vaisseau* ; insigne 5 galons dorés, appellation « commandant ».

Officier Technicien de la Marine marchande :

Offshore : Qui concerne l'exploitation en haute mer d'un gisement de pétrole ou de gaz.

Remarque : On dira mieux : *en mer* ; *en pleine mer* ou *en haute mer*.

Offusqué : 1 – Être offusqué, c'est être empêché, à la fois, de voir et d'être vu.

Exemple : Ce bâtiment est offusqué par les maisons voisines.

2 – [Au figuré] Être offusqué, c'est être surpassé par quelqu'un.

Exemple : Il se sent offusqué.

Offusquer : 1 – Empêcher de voir ou d'être vu.

Exemples : Les nuages offusquent le Soleil, offusquent le jour ; ôtez-vous de devant moi, vous m'offusquez la vue.

2 – Empêcher, à la fois, de voir ou d'être vu.

Exemple : Ces arbres offusquent votre maison, c'est-à-dire qu'ils empêchent qu'on ne puisse voir la maison et que de la maison on ne puisse voir les environs.

3 – Empêcher de voir en éblouissant ; éblouir.

Exemple : Le soleil m'offusque les yeux.

Remarque : [Au figuré] On dit que les vapeurs du vin *offusquent le cerveau*, que les passions *offusquent la raison*, pour dire que les vapeurs du vin troublent le cerveau, que les passions troublent la raison.

4 – [Au figuré] Donner de l'ombrage, déplaire.

Exemples : Qu'est-ce qui vous offusque en cela ? Cet homme l'offusquait depuis longtemps ; cet homme est né jaloux, tout l'offusque.

5 – [Au figuré] Offusquer signifie aussi la crainte d'être surpassé.

Exemple : Cet artiste a un rival qui l'offusque.

Ogive : 1 – [En architecture] Chacun des arcs en nervure qui, allant d'un point d'appui à un autre, soutiennent une voûte en passant par son milieu.

2 – [Par analogie] Sur certains objets, et notamment des projectiles, extrémité dont le profil évoque l'arc d'ogive.

Exemples : L'ogive d'un obus ; une ogive nucléaire.

OHI (en anglais « **IHO** ») : Sigle de l'expression *Organisation hydrographique internationale* (en anglais « **International Hydrographic Organisation** »).

[Voir le sigle *IHO*].

- Ohm : 1** – Georg Simon Ohm (1789-1854) obtint un doctorat de mathématiques à l'université bavaroise d'Erlangen en 1811 ; puis il étudia l'électricité et le magnétisme.
2 – Il publia en 1825 un article dans lequel il annonçait avoir établi une relation mathématique entre la chute de la force électro-magnétique dans un fil conducteur et la longueur de ce fil.
3 – Ohm présenta en 1827 une théorie innovante de l'électricité dans une publication intitulée *Die galvanische Kette, mathematisch bearbeitet* (Étude mathématique du circuit galvanique).

Remarque : C'est Ohm qui inventa le concept de *résistance interne* d'une pile.

Oie : Oiseau palmipède de la famille des Anatidés, au corps massif, au long cou, au plumage blanc ou gris.

Remarques : **a)** – L'oie cacarde, criaille, siffle.

b) – L'oie sauvage est migratrice.

c) – Tableau des différentes oies :

<i>Nom commun</i>	<i>Nom latin</i>	<i>Longueur</i>	<i>Envergure</i>
Oie de la Taïga	<i>Anser [fabalis] fabalis</i>	69-88 cm	140-174 cm
Oie de la toundra	<i>Anser [fabalis] serrirostris</i>	69-88 cm	140-174 cm
Oie à bec court	<i>Anser [fabalis] brachyrhynchus</i>	74-84 cm	149-168 cm
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	74-84 cm	149-168 cm
Oie rieuse	<i>Anser [albifrons] albifrons</i>	64-78 cm	130-160 cm
Oie naine	<i>Anser [albifrons] erythropus</i>	56-66 cm	120-142 cm

Oiseau (en anglais « *bird* ») : Vertébré ovipare homéotherme, muni d'un bec, dont le corps est recouvert de plumes et dont les membres antérieurs sont des ailes permettant généralement le vol, et dont les membres postérieurs sont des pattes.

Remarque : L'expression « à vol d'oiseau » signifie « en ligne droite ».

Oiseau Beligou : Oiseau de malheur.

[Voir le mot *Beligou*].

Oiseau Blanc : Nom de l'avion de Nungesser et Coli.

[Voir le mot *Nungesser*].

Oiseaux pélagiques : 1 – Oiseaux vivant en mer.

2 – Pour vivre en mer, les oiseaux ont besoin d'adaptations physiologiques bien précises : les oiseaux pélagiques ont pour particularités de présenter un corps en fuseau qui favorise l'aérodynamisme et l'hydrodynamisme, des glandes à sel pour excréter le sel qui provient des aliments tirés de la mer et qui sont salés, et souvent des narines tubulaires au-dessus du bec pour rejeter des petits cristaux de sel, parce que le sel à trop forte dose est nocif pour l'organisme.

3 – Les oiseaux pélagiques sont de très bons nageurs ; comme les mammifères marins, quand ils plongent, l'irrigation sanguine est concentrée dans les organes vitaux parce qu'ils font de grandes apnées.

4 – Ce sont des oiseaux très libres ; ils sont de grands voyageurs, ils parcourent de grandes distances.

5 – Les oiseaux marins sont de bons planeurs ; ils utilisent peu leurs ailes.

Ils ont souvent un mode de vie grégaire ; certains peuvent former des colonies gigantesques.

6 – Ils vivent très longtemps ; les albatros peuvent atteindre l'âge de 60 à 80 ans ; quelques puffins de chez nous peuvent vivre 50 ans. En comparaison, un rouge-gorge ou une hirondelle vit en moyenne 5 ans. Par ailleurs, la maturité sexuelle des oiseaux marins est très tardive, souvent 7 à 10 ans pour les espèces européennes, 10 à 15 ans pour les grands oiseaux de l'hémisphère sud, notamment les albatros (Notons que le rouge-gorge et la mésange sont capables de se

reproduire à moins d'un an).

Remarques : a) – Le plus souvent, les oiseaux pélagiques ne connaissent pas de dimorphisme sexuel : le plumage est identique pour les mâles et les femelles. Les mâles sont toutefois un tout petit peu plus gros que les femelles.

b) – Notons encore que les mésanges bleues mâles ont un plumage d'un bleu plus brillant et plus coloré que les femelles ; ou que chez les rapaces, on a souvent un dimorphisme sexuel important : le mâle peut être gris et la femelle marron.

c) – Les femelles des espèces qui nichent dans l'herbe ont un plumage terne pour ne pas attirer l'attention, mais les espèces d'oiseaux qui nichent cachés dans des cavités n'ont pas de plumage de camouflage.

Oisif : 1 – Qui ne fait rien ; qui n'a point d'occupation.

2 – Il se dit aussi de certaines choses, pour marquer qu'on n'en fait point d'usage.

Exemple : La valeur est oisive pendant la paix.

Remarque : En ce sens on dit « *laisser son argent oisif* » pour dire *laisser son argent sans le faire profiter*.

OKW : Sigle de l'expression *Oberkommando der Wehrmacht* qui désignait, pendant la Seconde Guerre Mondiale (entre 1935 et 1945) le grand État-Major de la *Wehrmacht*, l'armée allemande.

Remarque : La *Wehrmacht* allemande était composée de la *Heer* (armée de terre), de la *Kriegsmarine* (marine de guerre) et de la *Luftwaffe* (armée de l'air).

Old alliance : Voir l'expression *auld alliance*.

Oléagineux : Ce qui est de substance huileuse.

Exemple : Graines oléagineuses.

Oleron : Île de Charente-Maritime fermant, à l'Ouest, le Pertuis d'Antioche.

Remarques : a) – Sidoine Apollinaire (430-486) [en latin *Caius Sollius Apollinaris Sidonius*] la nommait *Olarīōn*.

b) – Avant lui, Pline (23 ap. J.-C. - 79 ap. J.-C.) [en latin *Gaius Plinius Secundus*] la nommait *Uliārōs*.

c) – Au XVIII^{ème} siècle, on écrivait Olleron.

d) – Le nom latin *ōlūs* (génitif *ōlēris*) signifie « *légume* » ; le verbe latin *ōlērō* signifie « *je sème des légumes* ».

Oleron (Rôles d' –) : Voir l'expression *Rôles d'Oleron*.

Olfactif : Relatif à l'odorat ; qui concerne l'odorat.

Remarque : On appelle *organe olfactif* l'ensemble des éléments qui permettent l'exercice de l'odorat.

[Voir le mot *Voméronasal*].

Olibrius : [*Familier*] Pédant ; celui qui fait l'entendu.

Oligarchie : Gouvernement politique, où l'autorité souveraine est entre les mains d'un très petit nombre de personnes.

Remarque : L'aristocratie dégénère quelquefois en oligarchie.

Olim : Adverbe signifant « *autrefois* ».

Remarques : a) – Le mot *olim* est utilisé comme un substantif pluriel pour désigner les anciens registres du Parlement.

Exemples : Les registres *olim* ; consulter les *olim*.

b) – Les *olim* furent commencés en 1313 sous Philippe IV (dit Philippe le Bel, 1268-1314) par Jean de Montluçon (dit Montluc) greffier du Parlement, qui transcrivit les arrêts du Parlement rendus depuis 1254, c'est-à-dire depuis Louis IX (dit saint Louis, 1214-1270).

c) – On appelle *Olim* les quatre premiers registres du Parlement de Paris qui

consignent les arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Louis IX (1214-1270), Philippe III le Hardi (1245-1285), Philippe IV le Bel (1268-1314), Louis X le Hutin (1289-1316) et Philippe V le Long (1293-1322).

d) – L’adverbe latin *olim* signifie « *de longue date* », « *depuis longtemps* » « *d’ordinaire* ».

Olinde : Sorte de lame d’épée très fine et de qualité supérieure.

Remarques : **a)** – Les *olindes* viennent de la ville côtière d’Olinda, au Nord de la ville de Recife, dans l’État du Pernambouc, au Brésil.

b) – Olinda a été la capitale portugaise du Pernambouc jusque vers 1630, avant que les Hollandais ne choisissent Recife pour la remplacer comme capitale.

Olinder : [*Familier*] Tirer l’épée pour se battre.

Exemple : C’est un homme qui ne cherche qu’à olinder.

Olindeur : [*Familier*] Bréteur, ferrailleur, qui aime à olinder.

Olivâtre : Qui est de couleur d’olive, jaune et basané.

Remarque : Il n’est guère d’usage qu’en parlant de la couleur de la peau.

Exemple : Il a le teint olivâtre, le visage olivâtre.

Olive (Poulie à –) (en anglais « *olive block* ») : Sorte de poulie employée pour l’artillerie, et ainsi nommée en raison de sa forme allongée.

Remarque : La caisse en est façonnée au tour ; elle est plus épaisse et plus forte qu’une poulie ordinaire.

Oloffée (en anglais « *coming to* ou *up* », « *yaw tu the luff* ») : Pour un navire faisant route, l’oloffée est un mouvement de rotation autour de l’axe vertical passant par son centre de masse, lorsque l’angle sa ligne de quille avec la direction du vent devient moins ouvert.

Remarques : **a)** – On ne dit, en pratique, que l’on a fait une *oloffée* que si l’on est sous une allure comprise entre le largue et le plus près ; dans les autres cas, on dit que l’on est *venu au vent* de tant de quarts ou de degrés.

b) – On écrit également « *oloffée* » ou « *auloffée* ».

[Voir le mot *Auloffée* et l’expression *Rencontrez la barre* !].

Olographe (Testament –) : Testament écrit tout entier de la main du testateur.

Olonne (Toile d’ –) (en anglais « *olonne sail cloth* ») : Sorte de toile à voile ainsi nommée parce qu’elle était autrefois fabriquée en assez grande quantité à Olonne (dans le Bas-Poitou) et dans ses environs.

Olonne (Us et coutumes d’ –) : **1** – Ce travail privé peu connu, consacré au droit maritime local, a été rédigé aux Sables d’Olonne au début du XVII^e siècle ; il traite en détails des expéditions pour la pêche et le commerce des morues ; il a été publié par J.M.Pardessus : « *Collections de lois maritimes antérieures au XVIII^e ème siècle* », tome vu , pages 546 à 581, d’après un exemplaire appartenant à M. de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller à la Cour de Poitiers.

Remarque : Le port des Sables d’Olonne a été fondé en 1218 par Savary de Mauléon, pour remplacer celui de Talmont, envasé.

Le port des Sables d’Olonne a été entouré de remparts en 1472, mais les Sables d’Olonne n’ont été érigés en paroisse qu’en 1622.

La Chaume, la cité voisine et rivale, remonte aux débuts de l’ère chrétienne.

La Chaume était originellement peuplée de Basques.

2 – Us et coutumes d’Olonne.

Première partie .

I . Pour bastir un navire. — Un maistre ne doit entreprendre de faire bastir un navire s’il n’est assuré de ses consorts et parprenans, lesquels seront bourgeois et

habitans des Sables et non autres, si ce n'est qu'il aye les moyens de le faire bastir seul à ses despens. Et, pour commencer ledit vaisseau, faut faire marché au forestier, qui sera du pays et non d'autres, à moins que quelque foerestier forain aye du bois en ce lieu, car cela causeroit du retardement audit maistre ; lequel bois sera de chesne et de longueur convenable, laquelle longueur et grosseur sera spécifiée par le marché qu'ils passeront par écrit, devant nottaires, par lequel sera aussi fixé le temps de la livraison d'iceluy, après laquelle livraison ledit maistre pourra advertir sesdits bourgeois, afin qu'ils l'assistent à faire marché aux charpentiers, lequel marché il ne fera qu'en la présence desdits bourgeois ou après leur expresse permission.

II. Pour faire eslection d'un maistre charpentier. — Le maistre ne pourra choisir un maistre charpentier pour bastir ledit vaisseau, si ce n'est par l'accord de ses bourgeois ou après leur en avoir donné avis, afin qu'ils sachent s'il est à leur gré ; et cela fait, et qu'ils auront déclaré vouloir se servir de celui qu'il aura choisi, il pourra le prendre et faire marché avec luy et au valet et aprentif qu'il pourra amener, lequel aprentif ne recevra que demie journée des charpentiers qui travailleront audit navire : et outre, luy sera deffandu de travailler à la flore d'iceluy, ains seulement fera conin chantreau et quelque pièce de gros bois, duquel la mise aura esté mise, comme encore à esboucher, suivant la coutume de nos anciens qui l'ont ainsi pratiquée de tout temps.

III. Pour les simples charpentiers. — Et au regard des simples charpentiers, ils auront 20 sols par chacun au tout au plus, ensemble du brevage et non du vin pur, comme porte la coutume de nos anciens, lequel leur sera donné par un garçon qu'aura le maistre, afin que lesdits charpentiers ne se débauchent pas pour aller au cabaret ; et s'il y en avoit quelqu'un qui laissast le travail pour y aller sans la permission du maistre, sera sa journée perdue pour luy, aussi bien que celles de ceux qui quitteront ledit navire pour aller travailler ailleurs, sans la permission dudit maistre, sans qu'ils les lui puissent demander ; mais si, en cas de nécessité, il luy fallait aller travailler à la flore de quelque navire, qui fust à la barre ou sur les roches de ce lieu, en ce cas, ledit charpentier de navire demandé par iceluy maistre y pourra aller sans contredit. Et si par hasard il arrive accident à quelqu'un desdits charpentiers de se couper au matin, lui sera néanmoins sa journée payée entièrement ; comme aussi, suivant la coutume ancienne, quelque maistre convie un charpentier le dimanche ou autre jour, en faisant marché avec luy, et par après que ledit charpentier n'accomplisse la promesse qu'il luy aura faite de travailler en son navire, en ce cas, il sera obligé de payer audit maistre toute la despense qu'il aura faite pour le convier.

IV. Pour faire marché au forger. — Un maistre ne doit faire marché au forger que par l'avis de ses bourgeois, lequel marché ledit maistre escrira à la tête du papier dudit forger et les datera des jour et an qu'il l'arrestera, et specifiera par iceluy que tout le fer qui sera employé pour la servitude sera fer d'Espagne et non autre. Et après qu'il sera spécifié, si ledit forger en employoit d'autre pour ledit navire, comme fer de Flandre et autre vieille ferraille, en ce cas, ledit marché demeurera nul et de nul effet, si mieux ledit forger n'ayme perdre le tiers du prix d'iceluy, ou sinon ledit maistre pourra faire marché nouveau avec un autre, lequel s'obligera de limer les tarières et vrilles des charpentiers, ensemble de leur faire mèches, comme encore de racomoder les autres oustis desdits charpentiers desquels ils se servent pour travailler audit navire et ceux desquels ils tapent les chevilles de fer d'iceluy ; comme encore qu'au cas qu'ils se rompent, il les fera à ses despens, et pour ce sera donné audit forger, outre le

prix dudit marché, la somme de 10 livres, et après qu'il aura fourny de routes les ferrures necessaires audit navire, baillera gratuitement, pour la servitude d'iceluy, deux fuzils à tirer feu, deux chandeliers à picquet, deux golfets, deux deandepomme, suivant la coustume. Fera aussi le maistre dudit navire peser devant luy le fer que fournira ledit forgeur, et pour le faire, en son absence, aura un homme, dans lequel il aura confiance, lequel arrestera iceluy sur le papier où sera inséré ledit marché, et au-dessous d'iceluy.

V. Pour faire marché au cloustier. — Pareillement le maistre ne pourra faire marché au cloustier qu'avec ses bourgeois, lequel marché il écrira sur le papier dudit cloustier, comme est dit au chapitre précédent, auparavant quoi il doit, devant sesdits bourgeois, faire espreuve des cloux de carreaux double caravelle, et demie caravelle, afin de savoir s'ils sont de bon fer d'Espagne ; car c'est une chose de très-grande importance audits bourgeois, à cause de la perte que cela causeroit audit navire, la monstre desquels cloux ledit maistre emportera chez lui ; et si ledit cloustier emploie d'autre fer que celui qui aura esté spécifié, par ledit marché, pour faire les cloux dudit navire, et que ledit fer ne fust propre pour iceux faire de pareille longueur et grosseur que ceux pris pour la monstre, laquelle sera d'un carteron seulement, en ce cas sera loisible audit maistre et i bourgeois de faire tout ainsi qu'il est dit au chapitre précédent. Fera ledit maistre compter un millier desdits cloux de chaque façon qu'il fera porter au magasin des charpentiers, et le restant d'iceux sera enlevé de la boutique dudit cloustier par un homme qui sçaura escrire, afin qu'il arreste combien il en prendra à chaque fois, à défaut du maistre, et que par ce moyen l'équité soit gardée.

VI. Pour achepter marchandises, bray, gouldron et autres choses. — Le maistre ne pourra acheter aux boutiques, bray, estoupes, fer ni gouldron, qu'il n'y ait quelqu'un de ses forgerons avec luy, ny pareillement aucune pièce de toile pour faire voisle audit navire, s'il n'est assisté de quelqu'un comme dit est, et du maistre tailleur d'icelles, afin de sçavoir combien de pièces ou d'aulnes il en faut, et s'il y a aucun desdits bourgeois qui aye quelqu'une desdites marchandises à vendre qui soient bonnes et marchandes, et qui ne soient à plus haut prix que celle des autres marchands, en ce cas, après en avoir fait rapport aux autres intéressés audit navire, et qu'ils lui auront donné ordre d'en prendre, en ce cas il le pourra faire facilement et exactement afin de tenir fidèle compte à ses autres bourgeois.

VII. Pour quelque accident qui peut arriver pendant la construction d'un navire. — Si pendant la construction dudit navire, l'un des bourgeois y intéressé vint à dessedder, ses héritiers ne sont tenus d'entretenir la sossietté et communauté s'il ne leur plaist : mais le maistre d'iceluy est tenu d'en chercher un autre, qui y rentre au lieu du deffunt, et rendre à ses héritiers ce qu'il pourroit avoir fourni de son vivant ; après quoy ledit navire estant à l'eau et hors de charpantier, ledit maistre aura un mémoire de tous les frais faits, pendant le bastiment d'iceluy, comme journées de charpantiers, vin et brevage beu à son astelier, et autres menues avaries, qu'il fera apparoir ausdits bourgeois ; et alors il pourra leur demander des mathelots, afin que chacun en fournisse, pour la part qu'il sera fondé audit navire, à la réserve d'un contre-maistre et un dégolleur que ledit maistre donnera, par l'advis de sesdits bourgeois. Et quant auxdits mathelots demandés pour iceux bourgeois, ne pourront estre mis hors dudit navire pour un voyage, s'ils ont aydé à le garnir, à moins qu'il n'y ait cause légitime, auquel cas ils pourront estre laissés et les bourgeois obligés à en donner d'autres en leurs places, ensemble quatre vaslets pour le service dudit navire, afin qu'ils gardent du feu à bord et y couchent la nuit quand il sera au port de ce lieu, comme aussi pour

l'amarrer, si besoin est ; et les parties desquels valets seront et appartiendront aux bourgeois qui les auront à leur service, lesquels seront aussi obligés de leur payer salaire, comme ils en seront accordés avec eux, soit par voyage ou par année, comme encore à leur fournir garniture convenable, pour la pescherie. Seront aussi obligés lesdits serviteurs de rendre chacun au logis de son maître le restant des habits qui leur auront été fournis en l'estat qu'ils seront au retour de leur voyage, et, à faute de ce, lesdits bourgeois pourront rabattre chacun à son serviteur la somme de 6 livres. Et lors que ledit maistre sera de retour de son voyage, et aura fait décharge de son poisson en Portugal, et qu'ensuite il frette et charge son navire de marchandises, en ce cas, il baillera à chacun des serviteurs desdits bourgeois la somme de 7 livres, sur et en déduction de leurs services.

VIII. Pour achepter la garniture d'un navire. — Le maistre ne pourra faire achapt d'un mas, pour garnir son navire, si ses bourgeois ne sont avec lui et un maistre charpentier pour en faire visite : comme aussi ne doit faire marché d'iceux qu'à la preuve à huit pands, et si le marchand ne les vouloit vendre à cette condition, et qu'on fust contraint de les achepter n'en ayant d'autres, on peut les prendre ; mais s'ils se trouvent pourris par le dedans, après les avoir charpentés, en ce cas, ledit marchand sera obligé de les prendre tout aussi bien que s'il les avoit vendus à la preuve, s'ils ne peuvent servir à d'autres non plus qu'au vaisseau pour lequel ils auront été destinés ; car nul n'ajette telles marchandises, quand elles sont pourries, puisque sont elles qui sont le seul subject que ledit navire vogue d'autant plus ; que si lesdits mas, étant pourris comme dit est, venoient à casser, cela seroit capable de faire périr tout l'esquipage d'iceluy. Et au cas que ledit marchand vende lesdits mas, il sera obligé de donner la garniture d'iceux entièrement, ensemble deux perches d'artimon, deux expars pour une eschelle, après quoi si ledit maistre fait marché à un charpentier, pour mettre lesdits mas en estat de servir, soit à travers ou à journée, il ne luy donnera les coupeaux d'iceux, à cause que cela obligeroit peut-être ledit charpentier à gaster quelqu'un desdits mas, et ainsi ledit maistre et bourgeois seroient obligés de payer ladite garniture entière, ayant fait tel marché contre la coutume.

IX. Pour choisir un cordier. — Les bourgeois et le maistre du navire choisit un cordier en ce lieu, qui soit de bonne foy, si faire se peut, lequel aura égard à ne mouiller le fil de chanvre duquel il voudra faire câble. Après qu'il sera fillé, et si l'on s'apperçoit qu'il aye mouillé ledit fil, en ce cas on luy pourra demander qu'il aye à en fournir d'autre, après quoy, on lui laissera ledit fil, et sera condamné à l'amende de dix écus, applicable à l'église de ce lieu pour une moitié, et l'autre moitié à l'hospital et pain des pauvres.

X. Pour fournir vituailles. — Et après que ledit maistre aura fait aprestre ledit navire, il pourra dire à ses bourgeois qu'ils luy fournissent de pain, vin, sel, bois, et généralement de tout ce qu'il convient audit navire pour le mettre hors, et, en cas que quelqu'un desdits bourgeois delaye de la faire, ses cooparsonniers pourront prendre argent à la grosse, afin de fournir par ce moyen des victuailles qu'il conviendra, pour la part qu'il sera fondé audit navire, lequel argent et proffits d'icelle sera payé au marchand qui l'aura donné, au risque, après retour dudit navire et les comptes d'iceluy, auquel compte le maistre dudit navire retiendra par ses mains ledit argent emprunté, qu'il paiera à la décharge des bourgeois qui l'auront prise, et retirera l'obligation qu'ils pourront avoir consenti pour ce sujet, laquelle argent il retiendra comme dit est, préférablement à toute autre debte.

XI. Pour fournir de mémoire, pour le maistre du navire. — Le navire estant prest trois jours, premier que faire voisle, le maistre fournira de son mémoire, afin de sçavoir ce qu'il aura cousté, s'il est neuf ; comme aussi chaque bourgeois celuy des avances qu'ils auront faictes, afin que le compte du tout se fasse ensemblement en cedit lieu, et que celuy qui aura le plus fourny soit remboursé par ses cooparsonniers, sans estre obligé d'espérer le retour dudit navire. Comme aussi ledit maistre aura soing de faire payer premier que partir et sortir ledit vaisseau les passe-ports 5 sous par thonneau et chaloupe de sortie, puisque c'est une chose qu'il emploie dans son mémoire. Et s'il y a quelque bourgeois qui soit redevable desdites avaries et qui ne les aye payées, et qu'on fasse appeler le maistre dudit vaisseau pardevant le juge de l'admirauté pour les payer, la femme dudit maistre pourra prendre delays pour sondit mary, jusqu'à son retour, et s'il se fait quelques frais contre ledit maistre, pour raison de ce, il les pourra prendre à son retour, estant aux comptes ensemble, la somme de laquelle on lui aura fait demande, faute auxdits bourgeois de l'avoir payée, lesquelles sommes sront préférables à tout autre deub.

XII. L'ordre qu'il faut tenir pour payer ceux à qui les propriétaires doivent. — Lesdits comptes se faisant pour sçavoir à combien ils peuvent se monter, l'un des bourgeois tiendra la copie dudit compte, la marge duquel sera signée et paraphée de celuy qui aura pris à payer l'article tout droit vis-à-vis de son nom, afin que si ledit article n'estoit payé, on puisse avoir recours à celuy qui l'aura pris sur son compte, pour l'empescher de troubler la sossieté par procèz ; et, après ledit compte arrêté, s'il survient quelque differand sur l'estat d'iceluy, on pourra avoir recours à trois bourgeois du lieu, gens à ce connoisseurs, qui auront pratiqué la marine et les coustumes du lieu, lesquels en dessideront.

XIII. Pour vendre une partie d'un navire, un parsonnier préférable à un autre. — Nul bourgeois ne pourra vendre sa part dudit navire à aucun forain, ains seront toujours ses cooparsonniers préférables pour l'achepter. Et combien qu'il y eust acte de vente d'icelle, passé entre ledit bourgeois et forain, neantmoins sesdits cooparsonniers pourront le faire estimer par gens à ce connoissans, qui ne seront parens ni alliez d'aucuns d'eux, mais seulement seront bourgeois de ce lieu, et ne seront aussi inthéressés audit navire. Ensuite de quoi ils le pourront prendre au prix de l'estimation qui sera faite par lesdits bourgeois, préférablement et nonobstant ledit acte de vente, laquelle estimation ils paieront audit vendeur, et ce fait, pourront, si bon leur semble, aproprier quelque particulier de ladite portion de navire, lequel leur paiera ce qu'ils auront déboursé pour l'achapt d'iceluy, après quoy il aura pareil pouvoir qu'avoit ledit bourgeois vendeur, et pourra mestre tel nombre de vaslets que sadite proportion lui permettra, et des mathelots pareillement, qui est un compagnon par huictième, suivant la coustume de ce lieu, et outre payera la moitié du service d'un vaslet qu'il lui convient payer, à cause que ladite huictenne ne permet pas qu'on en mette un par chacune.

XIV. Un maistre ne peut vendre ni engager son navire. — Le maistre ne pourra vendre ni engager son navire, estant en voyage, ni sa part mesme, sans expresse procuration de ses bourgeois, non plus qu'aucun des apparaux d'iceluy, si ce n'est en cas de nécessité qu'il ne puisse trouver argent, par lettre de change, sur quelqu'un de ses bourgeois ou autre personne, afin de faire sa despense, auquel cas il le pourra faire, par le conseil de sesdits bourgeois et compagnons de son bord qu'il connoistra gens d'esprit.

XV. Pour relâcher estant à la grande mer. — Le maistre estant à la grande mer, en son navire, ne pourra relâcher que premier il ne face assembler son contre-

maistre et toute son équipage, desquels il prendra conseil, et après leur avis ; et que tous lesdits mathelots soient d'un sentiment et le contre-maistre d'un autre, en ce cas ledit maistre doit plustot suivre celui de son contre-maistre que de ses mathelots, puisque c'est sa seconde personne, et c'est à eux deux que la charge entière dudit navire est délaissée.

XVI. L'ordre qu'il faut tenir, étant arrivé à Terre-Neufve. — Estant ledit maistre arrivé au bancq de Terre-Neufve, il doit suivre l'ordre que luy auroient donné ses bourgeois, premier que partir de ce lieu, soit de demeurer au grand bancq ou bature, autrement appelé petit bancq, et y employer son sel, si faire se peut, et n'en partir que par nécessité de vituaille. Et, estant arrivé là, si quelque mathelot ne veut pescher par le commandement du maistre, en ce cas ledit maistre doit appeler tous ses compagnons, et devant eux faire correction à celui qui sera reffusant ; que s'il ne veut travailler selon sa force, qu'au retour de voyage il ne lui sera baillé que demie part, pour avoir fait le cart et manœuvré les voisles.

XVII. L'ordre qu'il faut tenir pour la descharge des mourues. — Le maistre doit ponctuellement suivre l'ordre que ses bourgeois lui auront baillé, pour le lieu de sa descharge, soit à Nantes, Boiurdeaux, Rochelle, Havre-de-Grâce ou Portugal, et y estant arrivé, doit les en avertir, soit par un homme exprès ou par missive, par laquelle il spécifiera combien il a aporté de milliers de mourues, et ce qu'il a vendu le millier, particulièrement au Havre-de-Grâce ou Saint-Malo, et ne recevra ledit maistre son argent pour l'ambarquer dans son navire ; ains prendre lettre de change adressante à l'un desdits bourgeois en ce lieu, crainte des accidans qui pourroient survenir par mer, qui tireroient les choses en grande longueur, et leur apporteroient notable préjudice. Et après que l'un desdits bourgeois aura receu ladite lettre de change, il la présentera à celui auquel elle sera adressée, afin de tirer paiement de luy, après lequel fait il ne doit détourner ladite argent pour payer les parties qu'il pourroit devoir : ains aussitost l'arrivée dudit navire, qui sera trois jours après, le maistre fera assembler tous ses bourgeois et mathelots, auxquels et à son contre-maistre, il fera voir le mémoire des avaries faictes au lieu de descharge, afin que lesdits mathelots soient tesmoins de la vérité, comme aussi celui du courlatier, qui sera signé et paraphé de sa main. Ne prendra ledit maistre pour son chapeau que la somme de 20 livres, et ce fait, raporterà les 60 livres qui lui seront données par le marchand achepteur, en faveur du marché, à la sossieté, pour estre partagées suivant la coustume de ce lieu.

XVIII. Pour quelque accident, en sortant du port des Sables. — Si en sortant ledit navire du havre de ce lieu, il se trouve que quelque vaslet se soit enallé et que l'on face le voyage quoy qu'il soit de moins en l'équipage, le bourgeois à qui il appartiendra sera obligé, pour lever sa partie, de raporter ce qui restera audit vaslet, afin d'estre partagé comme le reste. Et si ledit vaslet est demeuré malade et que ledit bourgeois ne lui aye rien fourny, en ce cas il sera obligé de raporter aux comptes de 40 livres, pour être partagées comme il est dit. Comme aussi, si un compagnon, après avoir travaillé audit navire, tombe malade, et qu'il soit prest à faire voisle, l'on en pourra mestre un autre à sa place, qui s'obligera de luy payer, pour récompense de son travail, la somme de 20 livres. Et au cas que quelque compagnon s'ennalle à terre, sans la permission du maistre, pour voir sa femme, et que, par malice, desbauche ou yvrognerie, il ne retourne à bord, en ce cas il ne luy sera rien donné au retour du voyage. Mais s'il advint que par malheur qu'il meure quelque compagnon audit navire ou qu'il tumbé hord d'iceluy, sera sa vefve ou héritiers payés de sa partie entièrement, ainsi que s'il avoit

travaillé pendant tout le cours dudit voyage, car c'est la coutume ancienne de ce lieu.

XIX. Pour demander un contre-maître, estant accordé, ne peut s'en dédire. —

Le maître, après avoir demandé un contre-maître ou un degolleur et estant accordé de prix avec eux, il ne pourra en demander d'autres, à leur préjudice, à moins que de payer leur voyage, ny ledit contre-maître pareillement, sous peine de d'hommages et inthérests. Et au cas aussi que ledit contre-maître et degolleur le facent pour aller en d'autres navires, on pourra faire deffense au maître avec lequel ils seront entrepris de les emmener. Et s'il le fait au préjudice desdites deffenses, il sera condamné envers les bourgeois du navire où ils se seront d'abord entrepris en leurs d'hommages et inthérests, pour raison du retardement par luy causé au voyage de leur navire. Mais au cas que ledit contre-maître trovast autre condition meilleure ou poir aller maître, comme aussi quelques compagnons pour aller contre-maître, en ce cas ils pourront quitter ledit maître et son navire, et accepter lesdites conditions cy-dessus. Ne pourra aussi le maître quitter un compagnon qu'il aura demandé, s'il n'y a cause légitime, jusqu'au retour de vyage, car c'est notre coutume ordinaire.

XX. Maître ne doit abandonner son navire. — Le maître ne doit abandonner son vaisseau aux ennemis que par force, et au cas qu'il l'échoue à terre, il ne le doit non plus laisser ; ains doit rester dans iceluy pour donner courage à ses mathelots afin qu'ils se deffendent pour sauver leur bien ; et s'il remarque qu'il y en ait quelqu'un qui face le lasche, il ne le doit souffrir naviguer dans son vaisseau. Mais si c'est le maître dudit navire qui face le poltron et l'abandonne, ses mathelots en doivent faire rapport aux bourgeois, afin qu'ils le mettent hors de leurdit navire, comme indigne d'en avoir la direction.

XXI. Comment les bourgeois élisent un maître. — S'il est question aux bourgeois de choisir un maître, ils ne doivent tirer aux billets pur cela ; ains doivent en dénommer quatre, afin que d'iceux ils en prennent le plus capable : car s'ils tiroient aux billets, celui à qui la direction arriveroit en donneroit peut-être un qui ne seroit capable de telle charge. Et au cas que celui qu'ils auront choisi malverse dans son voyage, en tel cas il sera possible de le mettre hors dudit navire, quand bien même il y seroit inthéressé.

XXII. Navire perdu à la coste ; ce que doivent faire les mathelots. — Si par accident l'on pert ledit navire, les mathelots qui seront dans iceluy sont obligés d'aider à en sauver les débris, comme aussi le maître à les nourrir pendant ledit sauvage. Et après leur donnera congé par écrit, si bon lui semble, afin qu'ils facent paraistre aux bourgeois dudit navire qu'ils n'ont quitté ledit maître sans sa permission, lequel maître retiendra toujours avec lui son contre-maître, afin qu'il soit tesmoing de ce qui se sauvera dudit débris et en face fidel rapport aux bourgeois. Et si ledit navire se pert proche de ce lieu, le maître d'iceluy pourra faire charger dans une barque ce qui se sauvera, lequel sauvage lesdits bourgeois feront estimer, ensuite de quoy chacun encherra, et celui qui en voudra donner le plus le pourra prendre, sauf à descompter des avaries et frais faits par ledit maître, tant pour le faire sauver que charroyer, lesquels frais seront pris sur le prix de ladite vente.

XXIII. Navire amarré au quays ; ce que doit faire le maître. — Le navire estant amarré au quays, le maître d'iceluy doit avoir soing de faire mettre des deffenses le long du bord de chaque coste, afin qu'il ne face d'hommage à d'autre ; et s'il y en a quelqu'un qui n'aye desdites deffenses et qu'il vienne à d'hommage à un autre, en ce cas les bourgeois d'iceluy seront obligés payer ledit

d'hommage, ainsi que dit est. Et s'il y a aussi quelque navire qui rompe son câble ou greslin la nuit, sans qu'on y puisse apporter remède, et par ce moyen qu'il rompe quelque vergue ou mas de parocquet, il ne sera tenu que pour la moitié du d'hommage suivant l'estimation, comme dit est.

XXIV. *Domage que quelque navire se fait sur une ancre, qui est en l'achenal ; qui le doit payer.* — Le maistre doit avoir soing de faire porter une ancre derrière son navire, quand il sera au quays, lequel pourra seulement demeurer deux marées amarré sur une autre ; et après lesdites deux marées passées, s'il n'est sorty, il faut derechef qu'il porte une ancre derrière lui pour s'amarrer, comme aussi que ledit ancre aye une orin et boye, et qu'il soit hors de l'achenal. Et si par négligence l'on ne porte pas ledit ancre hors de l'achenal, et que quelque navire touche dessus et se face d'hommage, ledit maistre en sera responsable en privé nom : comme aussi si quelque navire, sortant ou entrant dans le havre, touche sur une ancre qui n'aye point d'orin et qui soye hors dudit achenal, en tel cas il participera au d'hommage qui surviendra, tant audit ancre que navire.

XXV. *Navire entrant dans le havre, par la force de tempeste ; s'il rompt quelque chose.* — Si un navire entrant dans le havre, par force de empeste, rompt quelque vergue qui soit longée comme elle doit estre, ou bien quelque câble ou greslin, ou quelque hune du mast d'arrière, fronteau et terme, les bourgeois dudit navire seront obligés d'en payer la moitié. Mais si la journée il rompt quelque câble ou greslin par faute de compagnons ou serviteurs à bord pour les larguer, il ne sera rien payé, mais pour ce qui est des vergues et autres manufactures de charpentage, en payeront la moitié les bourgeois, suivant la coutume.

XXVI. *Navire qui veut sortir, prévoyant ce qu'il faut.* — Un navire qui veut faire voisle de ce lieu doit larguer le câble et greslin derrière, afin de ne perdre sa marée pour force, ce qui est de grande conséquence. Et pour ce faire doit le maistre entrer à bord de celui à qui le câble appartient, afin d'obvier au dommage qui pourroit survenir. Et si ledit navire ne sort pas et qu'il reste en l'achenal plus de deux marées, et par ce moyen que quelque navire entrant ou sortant luy rompt quelque chose, il ne payera rien du dommage, puisqu'il n'est pas dans l'endroit qu'il faut ; pendant lesquelles deux marées ledit maistre pourra amarer sur quelque autre navire, comme dit est, sans en estre empesché.

XXVII. *Navire pour lever la flore, de combien éloigné des autres.* — Le maistre ayant son navire prêt à lever la flore doit le placer en un lieu éloigné de vingt ou vingt-cinq brasses des autres, et avoir tousjours un mathelot sur le bord qui aye quelque vieille pièce de voile mouillée pour esteindre le feu, s'il montoit en haut. Et doit estre ledit navire au hege accoustumé pour faire telle besogne, et non en autre endroit, sous peine de l'amende accoustumée estre payée en tel cas, laquelle il ne pourra passer en avarie à ses bourgeois, puisque c'est par sa faute ; comme encore, s'il ne fait remplir la fosse où il aura mis ledit navire, après ladite flore levée, payera pareillement ladite amende.

XXVIII. *Navire estant à la rade.* — Le navire estant à l'ancre à la rade, le maistre d'iceluy ne le doit abandonner, si ce n'est pour quelque nécessité particulière ou qu'il lui manque quelque chose, auquel cas il pourra y aller, et même avec lui son contre-maistre et quelqu'un de ses compagnons, pour apporter ce qu'il aura oublié. Et en cas que quelqu'un desdits mariniers qu'il aura mené manque à retourner audit navire, son voyage sera perdu pour luy, aussi bien que

ceux des compagnons qui iront à terre, sans le consentement du maistre, si ledit navire fait voisle.

XXIX. Navire estant commandé par un autre de venir à son bord ; ce qu'il doit faire. — Si le maistre estant à la mer fait rencontre de quelque navire, de quelque qualité qu'il soit, il doit s'éloigner de lui, autant qu'il pourra, sans en attendre aucun, et aura ledit maistre un compagnon au mâs devant de son navire, qui fera guet. Mais si ledit maistre ne peut éviter la rencontre de son ennemy, et qu'il lui fasse commandement de porter ses papiers à bord de son navire, en cas lesit maistre ne doit y aller, mais doit envoyer son contre-maistre avec son passe-port et congé qu'il aura pris au lieu d'où il aura party, sans montrer sa charte-partie et cognoissemens, si ce n'est par force. Il faut aussi que les compagnons qui assisteront ledit contre-maistre soient gens fidelles et secrets, et qu'ils ne soient yvrongnes.

XXX. Navire de retour de Terre-Neufve en quelque endroit ; comment se doit comporter le maistre. — Le navire estant de retour de Terre-Neufve, en quelque endroit, le maistre d'iceluy, après avoir fait descharger son poisson, sort du Havre-de-Grâce, Saint-Maslo, Nantes, Bourdeaux, Rochelle ou Saint-Sébastien, ne le doit abandonner ny freter, que premier il n'ait donné avis à ses bourgeois, s'il trouvent ledit fret à propos, lequel avis il leur donnera par une missive, dans laquelle il déclarera combien on luy veut donner pour son dit fret, afin que lesdits bourgeois puissent y adosser et mettre ordre au compte de l'argent provenu du voyage de Terre-Neufve, et à l'argent qu'ils auront pris à la grosse adventure, pour ledit voyage de Terre-Neufve, après quoy qu'il aura reçu l'ordre desdits bourgeois, il pourra accepter ledit fret et non autrement, sous peine des d'hommages et inthérests desdits bourgeois.

XXXI. Navire qui prend fret en Portugal, ayant vendu son poisson ; comment il faut agir pour son argent. — Si le maistre fait sa descharge en Portugal, et que les bourgeois d'iceluy ayent baillé ordre au maistre d'y aller et de freter, après ladite descharge, en ce cas il le pourra faire, et s'ils ne lui avoient donné ordre de prendre le fret, il ne pourra aussi le faire, mais seulement prendre lettre de change de son argent provenu de la vente dudit poisson, et s'il ne peut facilement en trouver, il pourra de son dit argent acheter castonnade ou quelque autre marchandise, pour le compte desdits bourgeois et toute l'esquipage dudit navire, à faute de quoy, s'il passe l'ordre desdits bourgeois, il sera tenu de leurs d'hommages et inthérests.

XXXII. Navire en Espagne, Portugal ; le maistre fera sa despense à bord. — Le maistre estant en Portugal fera sa despense à bord de son navire avec son esquipage, si ce n'est par nécessité de vituailles. Ne couchera aussi ledit maistre à terre, ains à son bord, afin que ses compagnons suivent son exemple, auxquels il fera exactement faire leur devoir. Et si quelqu'un desdits mathelots y allait coucher sans occasion, le maistre dudit navire lui doit faire correction à son retour, afin qu'il n'aye plus à ce faire, et que s'il luy advient il le mettra à terre, aussi-tost qu'il sera de retour aux Sables. Comme aussi, s'il y a quelqu'un desdits mathelots qui ne face son devoir, quand ils feront la descharge de leur poisson ou lesteront ledit navire, ledit maistre prendra un homme en sa place, quoy qu'il couste, lequel il fera payer de son travail sur la partie de celui qui aura désobéy.

XXXIII. Maistre fretant son navire, après avoir deschargé sa mourue, est obligé de compter à ses compagnons le provenu d'icelle. — Le maistre fretant son navire, après avoir deschargé sa mourue, est obligé de compter à ses compagnons du provenu d'icelle, pour leur faire sçavoir combien ils font par

partie, et ledit compte fait, il l'arestera sur son papier, pour le faire voir à ses bourgeois. Et si quelqu'un de ses mathelots luy demande quelque argent pour remplir son coffre de marchandise, particulièrement il luy en pourra bailler, et non autrement. Et quand à l'esgard du maistre, il ne pourra employer aucune argent en marchandise pour charger en son navire, si ce n'est pour tous les bourgeois et compagnons, et s'il le fait, sera obligé de les rapporter à toute la communauté, comme dit est, puisqu'il a son chapeau, suivant la coustume ordinaire.

XXXIV. Maistre ayant freté son navire, après la descharge faite, compte avec ses compagnons. — Le maistre ayant freté son navire, après la descharge de son poisson, et fait compte avec ses compagnons, en Portugal, Havre-de-Grâce ou autre endroit, s'ils luy demandent de l'argent, il ne leur en doit donner qu'à proportion du quart de leur voyage ; le restant duquel sera mis à la masse pour estre baillé au marchand fretteur, afin qu'elle risque, et par ce moyen en avoir du proffit ; car, si les compagnons prenoient chacun leur partie, ladite masse seroit moindre du tiers, et ainsi il n'y auroit pas tant de proffit.

XXXV. Maistre, après avoir freté, doit faire visite de ses vituailles. — Le maistre doit, après avoir fait compte et freté comme dit est, faire visite de ses vituailles, s'il en a beaucoup, lesquelles il fera estimer, afin de tenir compte de la vente d'icelle à ses bourgeois, puisque le voyage a changé. Et fournira chaque compagnon la part des despens qu'il conviendra faire, pendant ledit voyage de fret, dans lequel lesdits bourgeois et compagnons seront fondés pour une tierce partie, après les avaries levées. Toutefois lesdits bourgeois et compagnons profiteront davantage si leur argent a risqué, et si l'argent desdits compagnons est pareille en nombre que celle desdits bourgeois, elle profitera d'autant qu'eux.

XXXVI. Un mathelot, après s'être obligé à un maistre, pourra laisser. — Un compagnon marinier, après s'estre entrepris avec un maistre, ne porra laisser son navire, pendant le voyage qu'il aura entrepris soit à fret ou autrement, si ce n'est par le consentement dudit maistre, ou quelque maladie luy survienne pendant ledit voyage ; et s'il le fait sans ce que dit dessus, il ne luy sera rien donné de sa partie, ni pareillement aucune argent pour le conduire. Mais si c'est ledit maistre qui le mette hors dudit navire, par quelque raison, il sera obligé de luy payer ce qui luy pourra appartenir, pour sa partie, suivant les comptes qu'ils auront faits du gain dudit navire, comme encore de luy donner un billet, comme quoy il l'a envoyé. Si pendant le voyage quelque compagnon tire aucun des canons sans le consentement du maistre, ledit maistre luy fera payer aux comptes qui se feront devant les bourgeois, suivant le prix de chacun coup.

XXXVII. Maistre estant en les pays estrangers pourra prendre des passagers. — Le maistre estant en pays estranger à freter son navire ou le charger de marchandise, s'il trouve des passagers, qui demandent passage, en ce cas il leur pourra donner, et l'argent qui proviendra de leurdit passage sera également partagée, sçavoir moitié aux bourgeois et moitié aux compagnons. Mais si ledit maistre ou quelqu'un desdits compagnons loue sa chambre auxdits passagers, et qu'ils luy paye quelque chose, pour sadite chambre et sa paillasse, ce sera pour luy entièrement, et ne sera obligé d'en rapporter aucune chose avec l'argent que lesdits passagers auront payés, pour leurdit passage, qui sera seulement partagée comme dit est.

XXXVIII. Navire freté surpris, en quelque rade, de tempeste, coupe ses mas, laissant caller. — Si le maistre estant freté fait séjour en quelque rade, et qu'il soit surpris de mauvais temps, qui l'oblige à couper quelque mas, ou qu'il perde

quelque autre ou câble, il sera fait estimation desdites choses perdues ou coupées, le prix desquelles sera le premier pris et levé, suivant ladite estimation, sur le profit qui se pourra faire pendant ledit voyage de marchandise. Si ledit mas coupe, se rompt et casse, par force de voiles mises au vent craint d'eschouer à quelque terre ou pour le sauver de navire de guerre, en ce cas, il sera aussi payé sur la tierce partie du profit, comme dit est, et au cas qu'il se rompe et casse, sans aucune occasion, sera perdu pour les bourgeois.

XXXIX. Si, par mauvais temps, le navire appareillant d'une rade est contrainct d'y laisser son ancre et câble, et que ledit ancre aye bon orin, boye ou surnouë, et soit marqué des deux noms du maistre, et qu'au retour dudit navire à ladite rade lesdites choses ne se rencontrent, en ce cas elles seront mises en avaries. Comme aussi si l'on coupe ledit câble, pour sauver ledit navire, il sera payé comme dit est ; et s'il advient qu'il faille mouiller ledit ancre en quelque port ou rade, et qu'on ne l'amarre au grand mas, si le câble fille par bout, par faute de l'avoir amarré, comme dit est, les marchands fretteurs ne seront obligés d'en payer aucune chose, ains seront les compagnons dudit navire obligés d'en payer le tiers, puisque ce sont eux qui en sont sujets ; mais s'il rompt par vieillesse ou qu'il soit de mauvais chanvre, il ne sera rien payé pour iceluy, ains pour ledit ancre seulement.

XL. Navire de retour de Terre-Neufve, s'il ne trouve à vendre son poisson, les mathelots obligés à conduire le poisson. — Le navire estant de retour du voyage de Terre-Neufve en ce lieu, s'il ne se treouve marchands pour achepter le poisson qu'il aura aporté, les compagnons d'iceluy seront obligés d'aider à conduire ledit poisson en Espagne ou Portugal, suivant l'ordre de leurs bourgeois. Et, au cas que lesdits mathelots ne le peuvent faire, lesdits bourgeois en pourront prendre d'autres à leur place, auxquels ils payeront au retour du navire la somme à laquelle ils seront accordés avec eux, sur les parties desdits mathelots refusans, lesquels ne seront en droit de partager ladite mourue, quand bien mesme il y aurait quelqu'un des bourgeois de leur sentiment, à moins que la plus grande partie d'yeux ne le vouleust ainsi.

XLI. Propriétaires d'un navire obligés à advertir ceux de qui ils tiennent de l'argent au risque, entreprenant un voyage. — Ayant ajourné ledit navire en ce lieu des Sables, près des vituailles, et sauvé iceluy pour le mettre hors, les bourgeois y inthéressés qui auront argent, dès le voyage précédent, au risque sur les portions qu'ils y seront fondés, seront obligés d'avertir le marchand duquel ils tiendront ledit argent, afin de sçavoir de luy s'il le veut risquer, et luy donneront avis du changement dudit voyage vingt-quatre heures auparavant que ledit navire face voisle, et au cas qu'ils ne le facent et que leurdit navire vienne à se perdre, ils seront obligés de payer audit marchand l'argent qu'ils auront de luy avec les profits, ainsi que s'il estoit venu à profit.

XLII. Si un navire se pert, allant à la descharge, les mathelots qui n'ont voulu le conduire, punition. — Si par malheur un navire se pert en allant au lieu destiné pour la vente de sa mouruë, les compagnons qui n'ont voulu ayder à l'y conduire ne pourront demander aucune chose au maistre, ni aux bourgeois, pareillement de la pescherie qu'ils auront faite de ladite, à cause qu'il n'y a rien de cogneu entre lesdits bourgeois et eux, jusqu'à ce que le navire aye fait descharge de son poisson et entrepris un autre voyage. Mais si ledit navire vient à bon port et vend le poisson, le maistre sera obligé de tenir compte à sesdits compagnons, après qu'il aura satisfait ceux qu'il aura pris pour luy aider à conduire ledit navire au lieu de descharge, de ce qu'il leur aura promis.

XLIII. Maître ayant donné quelque argent aux mathelots peut le retenir par ses mains. — Le maître ayant pris ou donné argent à quelque compagnon sur son voyage peut, aux comptes dudit navire, le retenir par ses mains avec les profits. Et s'il y a aussi quelque bourgeois qui lui en ait donné, et qu'il veuille la retenir avec les profits d'icelle aux comptes, ledit bourgeois et maître ne seront préférables l'un à l'autre ; ains doivent partager moitié par moitié, au cas qu'il n'y en ait suffisamment pour les payer tous deux, et pour ce obvier au différend, qui pourroit survenir entr'eux

XLIV. Maître ne doit s'obliger pour un mathelot, tout au plus que 60 livres. — Un maître ne doit s'obliger pour un compagnon entrepris pour le voyage de Terre-Neufve, de plus grande somme que celle de 60 livres, et, pour un bourgeois, que des deux-tiers que peut valoir son navire ou sa part d'yceluy, et ne le doit encore faire qu'il n'aye procuration dudit bourgeois. Et, aussitôt le retour dudit navire, ledit maître aura soing de faire payer ledit argent à celui duquel il l'aura emprunté, et de retirer l'obligation qu'il pourra avoir consenty, ou, s'il n'a consenty, fera rayer son papier, car le voyage peut changer, et par ce moyen ledit maître demeureroit obligé de la somme empruntée, quoyqu'il eust passé ladite obligation par vertu de procuration, puisque c'est luy qui a reçu ladite argent, et ainsy il doit prendre garde à ce que dessus.

XLV. Maître ne doit se déposséder que de la moitié de l'argent de ses mathelots. — Le maître ne doit se desposséder que de la moitié de l'argent de ses compagnons, soit pour employer au paiement de quelque obligation qu'il pourra avoir consenty ou autre debte passive, si ce n'est pour payer l'argent qu'il aura à risque, auquel cas il pourra s'en déposséder entièrement, puisque c'est ledit argent de risque qui est la seule cause que lesdits compagnons font le voyage. Mais s'il n'a point d'argent à la grosse et qu'il ne doive que quelque une desdites debtes obligatoires ou passives, en ce cas ledit maître ne doit se desposséder que de la moitié de son dit voyage, comme dit est, et luy réserver l'autre moitié, afin qu'il puisse se garnir pour un autre voyage, et par ce moyen s'acquitter peu à peu de ce qu'il pourra devoir à ses créanciers.

XLVI. Maître arrivé au lieu de descharge ; ce qu'il peut donner aux vaslets. — Le maître estant arrivé au lieu de descharge, pour faire vente de son poisson, pourra donner à quelque vaslet de son bord argent, s'il en a besoin, si son maître luy a donné ordre de luy en bailler. Et quoyqu'il ne lui aye baillé permission de ce faire, néantmoing, s'il croit que ledit bourgeois luy en reste de son salaire, en ce cas il luy en pourra donner, et ce jusques à la somme de 3 livres seulement, et s'il lui en donne d'avantage, et qu'il aye pris son dit salaire et s'en aille, en ce cas ce qu'il luy aura donné de plus sera perdu pour luy.

XLVII. Navire de retour de descharge ; ce que doit faire le maître. — Le navire estant de retour de son voyage, en ce lieu, après qu'il aura vendu sa mouruë, le maître dudit navire aura soing de faire partager en ce lieu les langues d'icelles, par moitié, comme aussi le rebut de ladite mouruë, par tiers, aussi bien que les huisles.

XLVIII. Navire de quatre-vingts thonneaux doit estre avoir vituailles pour six mois. — Les bourgeois d'un navire de quatre-vingts thonneaux doivent luy fournir suffisamment de vituailles pour six mois du moins de pescheries, sçavoir, trois quintaux de pain à chaque homme et du reste à proportion, comme bon vin, corde de pescherie, plomb, planche de sapin, panier, mane, chandelle, bidon, plat de bois et coffineau, car c'est ce qui s'appelle vituailles, aussi bien que sel, petits courbatons, bigoches, et autres choses nécessaires pour ledit voyage.

XLIX. Navire qui est venu, n'ayant sa charge, faute de vituailles estant gastées ; si ceux qui ont de l'argent à la grosse payeront proffits entiers. Ouy.

— Si ledit navire emporté manque desdites vituailles, par l'avarice de quelques bourgeois qui n'en fournissent convenablement pour faire le voyage, pour sa part seulement, afin de mettre son navire hors, à meilleur prix, et que par faute desdites vituailles ledit navire ne demeure les six mois cy-dessus en pescherie, ou que ce soit le pain qui l'en aye empesché, pour estre mal boulangé, en ce cas lesdits bourgeois, s'ils n'ont d'argent à la grosse, ne pourront prétendre aucune diminution des proffits d'icelle, ains seront obligés de les payer entièrement, tout ainsi que si ledit navire avoit fait sa pescherie entière.

L. Navire faisant grand eaux, causant la perte du pain, pour ce, ne faisant sa pesche, faut estimer la perte . — Si par malheur et force de tempeste le navire fait grand eau, et qu'elle cause la perte du pain et sel dudit navire, et empesche iceluy, par ce moyen, de faire pescherie et l'oblige à venir, il faudra pourvoir d'estimateurs pour faire estimation de la perte, tant desdites vituailles que dudit navire et appareux, afin de sçavoir à combien elle se peut monter, et qu'on la fasse courir au sol la livre, et , par ce moyen, que ceux qui auront donné argent à la grosse y participent, et se fera le tout fidèlement et en conscience, par gens de marine à ce cognoissans.

LI. Navire abordé par un autre, estant sur le bancq de nuict, qui payera le d'hommage ? — Estant le navire, sur le bancq de Terre-Neufve, les voisles hautes, si quelqu'autre navire l'aborde de nuict et lui montre du feu, afin que le matin il void le d'hommage qu'il luy aura fait et luy fournisse de ce qui lui sera nécessaire pour le racommoder, sans que de ce qu'il luy fournira il luy puisse rien demander. Et même, en cas de péril de l'équipage, mettra le bateau hors pour les sauver et luy fournira des vituailles, combien qu'il voudra faire se deust perdre. Et au cas qu'ils ne le facent, seront obligés de répondre de l'esquipage dudit navire perdu ; mais, en faisant ce que dessus, ils ne seront obligés de payer aucune chose dudit d'hommage, d'autant que c'est un accident de mer.

LII. Navire à qui manquera quelque chose peut emprunter. Comment il faut agir. — Si, estant à Terre-Neufve, sur le bancq, il y a quelque navire qui manque de vituailles, comme pain, vin, plomb, bigoche pour pescher le poisson, et qu'il face rencontre de quelque autre navire qui aye fait sa pescherie, le maistre pourra emprunter de luy ce qu'il luy faudra, que le maistre du navire qui fera sa pescherie ne fera difficulté de luy donner, sans préjudice à ses bourgeois, en prenant un billet du maistre emprunteur de ce qu'il luy donnera, pour les payer ou rendre au retour dudit voyage, au prix du lieu.

LIII. Navire qui vient à virer, en le havre, ayant ses vituailles ; quelle part doivent payer les mathelots. — Le navire estant en ce lieu à s'apprester pour le voyage de Terre-Neufve, qui aura esté entrepris par les bourgeois d'iceluy ou la majeure partie d'iceux, après que les mathelots qui seront entrepris pour y faire voyage auront pris les vituailles et mis à bord, s'il vient à virer et que lesdites vituailles se perdent, elles seront comptées aux avaries, sçavoir, le tiers aux mathelots et les deux tiers aux bourgeois, puisque ce sont eux qui ont causé la perte par leur manque de soing, sans que les marchands qui auront baillé argent à la grosse soient obligés d'y participer.

LIV. Navires qui ont enlevé la flore et pris du sel ; si le sel se perd par faute des mathelots d'avoir pompé, qui doit payer ? — Après que le navire aura levé la flore, s'il n'a du lest, le maistre d'iceluy pourra prendre son sel, lequel luy servira, en ce rencontre ; et, après avoir pris ledit sel, si ledit navire fait de l'eau par faute

aux compagnons de le soigner et taster à la pompe, et qu'elle cause la perdition dudit sel, en ce cas elle sera mise en avarie, afin que chacun desdits mathelots participe, pour sa part, et les bourgeois, pour la leur, sans que l'argent à la grosse y participe.

LV. Perte de vituailles ; on puis prendre à la grosse, pour la part des mathelots.

— Et après la perte desdites vituailles, s'il ne se rencontre aucun bourgeois qui veuille faire avance du tiers d'argent qu'il convient aus dits compagnons, pour avoir autant desdites vituailles qu'il s'en est perdu, lesdits bourgeois pourront en prendre, pour lesdits mathelots, à la grosse, sur leur voyage, qu'ils auront soing de payer avec la proffit, à leur retour, préférablement à toute autre dette, sur les parties desdits mathelots.

LVI. Navire tout prest avitaillé, pour sortir du havre, venant à emplir d'eau, qui fait la perte ? — Le navire estant prest, après avoir pris toutes ses vituailles et ce qui luy est nécessaire pour son voyage, si par malheur, que Dieu le veuille, ledit navire amplit d'eau et qu'elle gaste lesdites vituailles, les mathelots entrepris dans iceluy ne seront obligés de parriciper à la perte d'icelles, puisque c'est ledit navire qui est le sujet de ladite perte. N'y participeront pareillement les marchands qui auront donné argent à la grosse, d'autant qu'il ne courre risque de leurdit argent qu'après que ledit navire est hors de ce lieu ou quoy que ce soit du havre, mais seulement lesdits bourgeois doivent regaler la perte desdites vituailles sur eux, à raison des portions que chacun sera fondé audit navire.

LVII. Navire qui perd un grand d'eau, faute à un bourgeois de fournir ce qui est nécessaire, comment on doit agir contre le délinquant. — Si le navire est prest à partir, et qu'il en soit empesché par le manque de quelque bourgeois, qui n'ait fourni de ses vituailles, et que le grand d'eau se perde à cause de lui, on pourra protester à l'encontre de luy le retardement du voyage dudit navire, comme aussi, s'il arrivoit quelque accident à iceluy navire, on luy fera payer, puisque c'est lui qui en est le sujet.

LVIII. Navire pris par le roy, tout avitaillé, comment on doit égaler la perte ? — Le navire estant prest à partir pour le voyage de Terre-Neufve, si le Roy, par son autorité, le prend pour servir en son armée, et par ce moyen que les vituailles d'iceluy seront perdues, les bourgeois dudit navire doivent faire estimer la perte du tout, afin que ceux qui auront donné argent à la grosse y participent, pour leur part, au sol la livre, à raison de ladite estimation, laquelle sera faite par les bourgeois du lieu et non par les propriétaires.

LIX. Navire pris par le roy, après la descharge, comment on doit agir avec ceux qui ont donné argent à la grosse. — Si le navire est pris, après la descharge de son poisson faicte, pour servir dans les armées navalles du roy, il faudra que l'argent à la grosse donnée par les marchands risque sur la quille d'iceluy, après avoir payé la moitié du proffit et principal. Et, au regard de ceux qui auront passé obligation au proffit desdits marchands de l'argent qu'ils auront pris d'eux à la grosse, ne seront recevables à faire ce que dessus, ains doivent satisfaire et payer le contenu en ladite obligation, puisqu'ils ne peuvent deroger au contenu d'icelle.

LX. Navire rachepté des ennemis faut l'estimer, estant arrivé en ce lieu. — Le navire estant pris des ennemis de l'Estat, et que les propriétaires le facent rachepter de leurs mains, après qu'il sedra arrivé en ce lieu, lesdits bourgeois le doivent faire estimer, avec ses aparaux, par des bourgeois de cedit lieu, comme aussi tous les frais, risques et avaries faites pour sa recherche. Et s'il se trouve

quelque chose à regretter, cela se fera un sol la livre, mais ceux qui auront consenty obligation, comme dit est ci-dessus, ne pourront préjudicier à icelle.

LXI. Bourgeois qui ne veut contribuer au rachapt d'un navire, comment il faut agir. — Et s'il y a quelques bourgeois ou maistre propriétaires dudit navire qui ne voulessent contribuer au rachapt d'iceluy, on pourra l'y contraindre par justice, si mieux il n'ayme renoncer à son droict, en faveur de qui bon luy semblera. Toutefois lesdits bourgeois devroient estre préférés à celuy à qui il aura rétrocédé sadite portion, en luy payant le prix de la vente qu'il luy en aura faicte. Mais s'il n'est en bonne intelligence avec sesdits comparsonniers et qu'il ne veille leur céder sadite portion aux conditions cy-dessus, il la pourra vendrfe à qui bon luy semblera, puisque c'est son bien.

LXII. Maistre qui rachepte son navire doit visiter tout. — Le maistre auquel l'on donnera charge de faire le rachapt dudit navire, estant arrivé au lieu où les ennemis l'auront mené, doit premier que faire marché et arrester le prix du rachapt d'iceluy, visiter la garniture et aparaux d'iceluy, comme câble, ancre, voile, et généralement tout ce qui en dépend, et en faire inventaire, lequel il enverra à ses bourgeois, si faire se peut, ou sinon verra l'ordre qu'il luy auront baillé pour ledit rachapt, lequel ordre il ne doit passer.

LXIII. Navire arrivé en ce lieu, venant d'estre rachepté, le maistre doit. — Et après cela faict, et que ledit navire sera arrivé en ce lieu, le maistre doit faire appercevoir à ses bourgeois ledit inventaire, l'achapt d'iceluy, fraits et avaries qu'il aura faicts, tant pour aller que pour retourner, vituailles acheptées, chaloupes payées pour avoir sorty ledit navire, et ce qu'il aura donné aux maistres de celles qui l'auront entré dans le havre de cedit lieu. Et après tout cela fait, lesdits bourgeois feront faire ladite estimation par des bourgeois de cedit lieu, ainsi qu'il est convenu à l'article précédent, afin de faire la compensation mentionnée audit chapitre, et que chaque inthéressé aye ce qui lui appartient.

LXIV. Maistre qui fera le rachapt d'un navire, à qui on aura promis la navigation, ce qu'il doit faire. — Le maistre qui ira faire le rachapt dudit navire pris par les ennemis doit premièrement sçavoir s'il aura la navigation d'iceluy, pour toujours, en bien faisant, ou pour quelque voyage qu'il fera limiter, par acte passé devant nottaire, entre luy et ses bourgeois, afin qu'après avoir travaillé on ne les mette hors dudit navire.

LXV. Navire sortant du havre doivent y assister quelques propriétaires. — Le maistre ne mettra point son navire hors du havre de ce lieu qu'il n'y ait quelqu'un de ses bourgeois avec luy, qui sera tesmoing de ses actions, lequel fera voir au maistre qu'il n'est commandeur et directeur d'iceluy qu'en temps qu'il est hors. Et en useront encore ainsi les bourgeois, quand il faudra entrer ledit navire ; mais s'ils ne veullent se trouver à l'amenage d'iceluy, ils donneront pouvoir audit maistre de le mettre hors, et au cas qu'ils ne le facent, il ne le mettra hors du havre.

LXVI. Navire estant en rade, surpris de mauvais temps, le maistre peut lever l'ancre et aller. — Le navire estant à la rade de ce lieu à faire quelque séjour, s'il luy arrive mauvais temps, le maistre pourra faire lever l'ancre et appareiller, sans aller à terre prendre congé de ses bourgeois afin d'aller à Terre-Neufve, ou sinon entrera dans le havre, sans apporter aucun retardement, en cette occasion.

LXVII. Navire estant de retour de voyage, le maistre ne doit, estant en rade, coucher à terre. — Le navire estant arrivé à la rade de ce lieu, de retour de son voyage, le maistre di'icluy ne le doit laisser pour aller coucher à terre, ny

pareillement aucun de ses compagnons, sous peine de répondre des accidens qui pourroient lui arriver, et aux marchands qui seront dans iceluy et d'estre pivé de jamais les commander, et ledit compagnon d'y naviguer.

LXVIII. *Mathelot qui n'accompagne son navire à descharger son poisson, ce qu'on luy fera payer.* — Le navire estant de retour de Terre-Neufve, en la rade de ce lieu, s'il faict voisle pour Nantes, Rochelle, Bourdeaux ou Saint-Sébastien, afin d'y vendre sa mouruë, et que quelque compagnon laisse ledit navire et n'aille dans iceluy, pour ayder à descharger sadite mouruë, luy sera rabatu, sur sondit voyage, la somme de 10 livres, qui reviendra à la communauté, en cas que ledit maistre n'aye pris un autre compagnon en sa place.

LXIX. *Mathelot venant malade du mal de la terre ne payera rien, encore qu'il ne conduise le navire.* — Le navire estant ded retour de son voyage de Terre-Neufve, s'il y a quelque compagnon malade du mal de la terre, dans iceluy, il sera mené à son logis, et quoyqu'il n'aye aidé à conduire ledit navire et aydé à descharger la mouruë qui sera dedans, il ne luy sera rien rabatu sur son voyage, puisque c'est la maladie qui l'a empêché de faire ce qu'il estoit obligé, et ains sera excusé, aussi bien que les autres compagnons, quand il leur en arrivera autant.

LXX. *Navire qui a la majeure partie de son poisson gasté, comment doit faire le maistre.* — Le navire ayant déchargé sa mouruë, soit à Nantes, la Rochelle, Bourdeaux, ou Havre de Grasce, après icelle deschargée, s'il se trouve que la majeure partie d'icelle soit pourrie ou gastée et que cela empêche les marchands achepteurs de payer le prix d'icelle entièrement, le maistre dudit navire ne doit tenter procez contre lesdits marchands ; ains doit plustot s'accorder avec eux amablement, à moins que ses bourgeois ne le vouleussent, à cause du retardement que ledit procez causeroit au voyage dudit navire ; mais si lesdits bourgeois luy en donnoient ordre, il le pourra faire, par leur advis et conduite.

LXXI. *Maistre ne doit faire présent de mouruë à personne, en particulier .* — Le maistre estant de retour de voyage de Terre-Neufve ne doit apporter à aucun de ses bourgfeois baricque de mouruë salée coupée par morceau, quelque recommandation qui luy en ait été faite. Mais quand ledit navire sera de retour de sondit voyage, lesdits bourgeois pourront prendre de la mouruë ce que bon leur semblera, sans toutes fois faire préjudice du reste.

LXXII. *Maistre ne doit laisser choisir aucun cent de mouruë, pour qui que ce soit.* — Ne doit le maistre du navire souffrir, en deschargeant sa mouruë au lieu qu'elle aura été vendue, que l'on en choisisse aucun cent, sur toute la charge d'icelle, soit pour les bourgeois ou pour les mariniers, à cause du préjudice que cela feroit au marchand achepteur. Et si ledit maistre le souffre en son navire, il en sra responsable, s'il y a quelque réfaction envers ledit marchand et bourgeois, qui n'ont jamais souffert pratiquer cela dans leur vaisseau.

LXXIII. *Maistre ne doit employer argent de la communauté à son profit.* — Le maistre ne doit, après avoir vendu sa mouruë et receu son argent, l'employer à son profit particulier, en aucune marchandise, sans exprès pouvoir de quelqu'un de ses bourgeois qui répondra au cas que lesdites marchandises acheptées viennent à se perdre. Néantmoins il faudra toujours que ledit maistre en tient compte ausdits bourgeois qui n'auront consenty ledit achat. Et aussi ledit maistre ne doit employer ledit argent en marchandise que pour personne bien assurée, afin d'estre payé, au cas advenant.

LXXIV. *Maistre qui recevant l'argent faux, provenant des marchandises, ne le doit perdre.* — Si le maistre du navire ou quelqu'un de ses bourgeois est employé

pour recevoir l'argent provenuë de la vente du poisson dudit navire, et qu'il reçoive quelque pièce fausse, sans l'avoir aperçue, elle ne doit lui estre laissée sur son compte, puisqu'il a travaillé de bonne foy pour tous lesdits bourgeois et sans récompense. Mais si c'est le courlatier qui aye receu ladite pièce, elle doit lui estre rabattuë sur ce qu'on luy aura promis, car c'est à luy à prendre garde à la réception qu'il fera dudit argent, puisqu'il est payé pour cela.

LXXV. *Quelque personne ayant receu quelque argent faux, au compte du navire, doit le manifester.* — En faisant les comptes dudit navire, s'il y a quelque bourgeois ou compagnon qui reçoivent quelque argent fausse, sur ce qu'il pourra revenir, il doit incontinent la mettre sur la table dudit compte, afin d'en avoir d'autre et que celui qui se trouvera faux soit passé en avarie, car ce ne seroit pas juste qu'il n'y eut qu'un seul qui supportas la perte entière, ains faut qu'ils y participent tous entièrement.

LXXVI. *Compte fait, le maistre doit présenter les avaries.* — Après ledit compte fait, le maistre dudit navire doit présenter à ses bourgeois le mémoire des avaries dudit navire, comme passe-port, cinq sols par thonneau et chaloupe de sortie et entrée dudit navire, comme encore unguent fourny par le chirurgien et argent qu'il aura pris en sa poche du provenu dudit voyage. Et ce fait, seront lesdites avaries payées communément par lesdits bourgeois, ensemble le pot de vin dudit maistère, incontinent après ledit compte examiné.

LXXVII. *Compte fait, ceux qui auront argent à la grosse doivent payer les profits.* — Incontinent ledit compte fait, ceux qui auront argent à la grosse doivent en payer le profit au marchand qui leur aura donné. Et si ledit marchand prend ledit profit, sans demander son principal, cela est un préjugé qu'il veut le risquer sur le voyage qui s'entreprendra pour la Terre-Neufve. Mais si ledit navire entreprend autre voyage, les bourgeois d'iceluy doivent en donner avis audit marchand, afin de sçavoir de luy s'il veut risquer son principal.

LXXVIII. *Entrepreneur et changeant de voyage, on doit en avertir ceux de qui on tient argent à la grosse.* — Ayant le navire entrepris autre voyage, soit pour Esturie ou autre endroit, les bourgeois qui auront argent au risque, sur le voyage de Terre-Neufve, doivent donner avis à celui duquel ils auront ledit argent du changement dudit voyage, et sçavoir de luy combien il devra en avoir pour cent. Et au cas que lesdits bourgeois ne le fassent et que leur navire vienne à se perdre, ils seront toujours obligés de payer ledit argent à celui de qui ils le tiendront, ainsi que si ledit navire estoit venu à profit.

LXXIX. *Navire qui retourne mouruë, faut la partager.* — Le navire étant de retour de descharger sa mouruë, soit de Nantes, Bourdeaux, Rochelle ou Saint-Sébastien, et aye apporté quelque millier de mouruë qui ne soit bien conditionnée, en tel cas, s'il ne la trouve à la vendre, elle doit estre partagée entre tous lesdits bourgeois et mathelots, sans que cela puisse empêcher de faire les comptes du provenu de ladite mouruë, non plus que si elle n'estoit partagée, afin que chacun sache ce qu'il aura gagné.

LXXX. *Navire chargé de poissons, les mathelots ne seront reçus à partager.* — Le navire étant de retour de son voyage chargé de mouruë, s'il entre dans le havre de ce lieu, pour vendre son poisson, et qu'il ne trouve marchand, en ce cas les mathelots dudit navire ne seront recevables à vouloir séparer icelle, mais seulement seront obligés de la conduire au lieu où les bourgeois auront résolu qu'elle le soit. Et, au cas que ladite mouruë vienne à se perdre, en allant au lieu de descharge, en ce cas lesdits compagnons ne pourront prétendre autre chose contre

lesdits bourgeois, pour raison de ce, car ils sont toujours obligés de subir aux commandemens de leurs bourgeois.

LXXXI. Et au cas que quelqu'un des bourgeois ou compagnons qui ira vendre la mouruë dudit navire ne trouvast argent comptant d'icelle, et qu'il la luy fallust trotquer pour du vin, bled ou autre marchandise, en ce cas ledit bourgeois ou compagnon sera obligé de le faire, selon la portion qu'il sera fondé audit navire ou marchandise, et en avoir les risques, comme aussi de tenir compte desdites marchandises aux autres bourgeois et compagnons fidèlement.

Deuxième partie .

Chapitres concernant l'usage qu'il convient observer pour le voyage de Terre-Neufve, au poisson secq, quoy qu'il soit peu pratiqué en ce lieu.

I . *On doit bien et convenablement apprester le navire.* — L'on doit apprester le navire bien et convenablement, pour faire voisle, au mois de janvier ou février, pour le plus tard, afin de faire voyage au poisson secq, et le tout selon la grandeur du vaisseau. Comme aussi, on doit préparer un nombre de chaloupes suffisantes, avec des rets, pour pescher la boiste, et des cordes et plomb suffisamment pour ledit voyage.

II . *On doit faire choix d'un maistre.* — Les bourgeois dudit navire, premier que mettre hors, doivent faire choix d'un bon maistre de grave, qui soit bien expert au métier, afin qu'il commande à faire préparer et mettre en état le poisson, avec lequel ils feront marché, afin de sçavoir combien ils luy donneront pour son voyage et pot de vin, mais il faut que ce soit un homme diligent à travailler, lequel ne soit yvrongne ni paresseux.

III . *Navire arrivé au lieu de la pescherie.* — Estant arrivé au lieu de la pescherie, le maistre du navire fera travailler à son estat et cabanne, suivant l'avis du maistre de grave, qui cognoistra le lieu le plus propre pour icelle faire et sescher ledit poisson. Comme aussi prendra garde à tout ce qui se fera, soit à mettre ladite mouruë en pille ou autrement.

IV . *Maistre doit faire préparer les chaloupes.* — Après avoir préparé le tout, tant grave que cabanne, on pourra faire préparer les chaloupes de pescherie, comme celles qu'on trouve audit lieu, et cela fait, le maistre dudit navire baillera à ceux avec lesquels il aura fait marché leur bossouin et choses nécessaires ausdites chaloupes, équipages de mas, voisles, cableaux, grapin, panier à mettre pain et baril de vin, afin qu'il ne manque rien ausdites chaloupes.

V . *Maistre de chaloupe doit avoir soing.* — Les maistres de chaloupe auront soing très-particulier de coudre les voiles desdites chaloupes, si besoin est, et les faire galefreter, soit à la flore ou autre endroit. Comme aussi, quand ils seront à la mer, de faire pescher les mathelots qui seront dans icelles, et leur conserver les vituailles qui luy auront esté données par le maistre du navire.

VI . *Maistre de chaloupe ne faisant son devoir.* — Si le maistre de chaloupe ne fait son devoir, néglige de pescher et aille manger les vituailles qui luy auront esté données, en cagnard, et par ce moyen qu'il n'apporte point de poisson, le maistre du navire luy fera correction du peu de soing qu'il a, et après cela, si ledit maistre de chaloupe retourne à faire telle chose, ledit maistre de navire pourra le mestre hors de sa chaloupe, et, en son lieu, en mettra un autre, qui sera capable de la gouverner, et luy sera rabatu, sur son voyage, l'argent qu'il aura pris pour ladite charge, lequel argent sdera donné à celui qui l'entreprendra, s'il fait mieux son devoir que l'autre.

VII . *Matelots de chaloupes doivent, etc.* — Et, à l'esgard des compagnons de chaloupes, seront obligés d'obéir au maistre d'icelles ainsi qu'au maistre du navire, soit à pescher ou à faire autre chose qu'il luy commandera. Et, au cas que quelqu'un desdits compagnons ne voulust pescher, le maistre de ladite chaloupe en fera sa plainte au maistre dudit navire, lequel à l'instant le mettra à porter le boyard, et en son lieu donnera un autre compagnon audit maistre de chaloupe.

VIII . *Maistre de grave tombant malade.* — Si par accident le maistre de grave tombe malade et que quelque compagnon du navire entreprenne de faire sa charge pour faire et préparer le poisson, on le pourra mettre en la place de l'autre et le payer tout ainsi, au cas que celui qui sera tombé malade n'ait commencé ladite charge ; mais s'il l'a commencée, on payera celui qui la continuera, à raison du poisson qu'il fera, lequel ne pourra prétendre ny demander aucune chose à l'autre, ny au maistre du navire pareillement, après son payement.

IX . *Maistre doit conserver grand poisson.* — Le maistre doit avoir soing, pendant le temps de la pescherie, de faire conserver le grand poisson qui n'est propre à faire seicher, afin de le faire saler et arrimer dans son bord, pour luy servir de lest quand il aura fait sa pescherie. Comme aussi de faire bien accomoder la fustaille, pour y mettre les huisles dudit poisson, afin qu'elles ne se respindent et gastent le poisson, car cela causeroit la perte entière d'iceluy.

X . *Mathelot ne faisant son devoir.* — Si, pendant la pescherie, il y a quelque compagnon qui ne vueille travailler et faire son devoir comme les autres, le maistre doit faire apeller tous lesdits compagons ensemble, et, devant eux, luy faire correction que s'il ne fait son devoir et manque à travailler selon sa force, il ne luy sera point donné de partie, ains seulement sera payé l'argent qu'il aura pris à la grosse sur son voyage.

XI . *Maistre doit, après la pescherie, etc.* — La pescherie estant faicte, le maistre du navire doit faire aprester iceluy et surtout le bien lester, et y embarquer force branches de menu bois, pour mettre au long du bord, afin de conserver le poisson de l'humidité de la mer ; comme aussi de faire embarquer le grand poisson salé, s'il y en a, afin de servir de lest. Et, après tout cela faict, il pourra faire voisle et aller au lieu qui luy aura esté indiqué par ses bourgeois.

XII . *Maistre doit suivre les ordres du bourgeois.* — Le maistre doit suivre les ordres de ses bourgeois, soit pour faire descharge en France, Espagne ou Portugal, comme est dit aux précédents chapitres. Et, au cas qu'il ne le face, sera responsable des d'hommages-inthérests que pourront souffrir les bourgeois pour raison de l'argent par eux pris à la grosse, à moins que ce ne soit le mauvais temps qui l'en empesche ou quelque navire de guerre, auquel cas il peut aller où la nécessité le contrainct.

XIII . *Navire arrivé du lieu de descharge, maistre doit, etc.* — Estant le navire arrivé en Espagne ou Portugal, le maistre d'iceluy doit s'enquérir de quelque fidèle courlatier, qui soit homme de bien et de conscience, afin qu'il luy face payer tout ce qui le doit estre, sans en oublier aucune chose, pour obvier à procès. Et, cela faict, ledit maistre doit s'enquérir audit courlatier s'il peut vendre son poisson, soit en gros ou en détail.

XIV . *Maistre ne doit vendre.* — Le maistre ne doit vende ladite mouruë parée, qu'il ne soit accompagné de son contre-maistre ou de quelque compagnon le plus expert de son navire, si tant est qu'il la vende en gros, et ne doit prendre pour chapeau tout au plus que trente livres. Et s'il faut de nécessité qu'il la vende à quintal au poix et la mette en long, en ce cas, il fera des compagnons les plus

fidelles de son bord pour luy aider, lesquels ne seront débauchés, ne yvrongnes, qui tiendront fidel compte de ce qui se vendra tous les jours, au maistre dudit navire.

XV . Maistre qui aura vendu son poisson en gros ou détail. — Après que le maistre aura vendu ladite mouruë, soit en gros ou en détail, il fera voir à ses compagnons combien il en aura livré de quintal, par son papier, sur lequel il aura arrêté ladite vente ; comme aussi, combien il aura tiré d'argent net, afin que chaque compagnon sache combien il pourra faire par partie. Et sera le tout arrêté, pour faire veoir ausdits compagnons, au compte deffinitif, qui se fera devant eux et lesdits bourgeois.

XVI . Maistre qui vend en Espagne, Portugal, etc. doit chercher lettre d'eschange. — Si ledit maistre fait sa descharge en Espagne ou Portugal, il est obligé de chercher quelque lettre de change de son argent, si faire se peut ; et au cas qu'il n'en puisse trouver, il la risquera secrètement dans son bord, afin qu'il n'y ait aucuns mathelots, valets ni garçons qui le sachent, et particulièrement aucun valet breton ou autre estranger, crainte d'accident.

XVII . Maistre qui ne trouve à vendre. — Si le maistre ne trouve, longtemps après son arrivée, à vendre sa mouruë, il pourra congédier une partie de ses compagnons et leur donner quelque argent, pour se conduire, avec un congé de sa main. Et retiendra l'autre partie desdits compagnons qu'il jugera les plus utiles, pour luy ayder à ramener son vaisseau en ce lieu. Après lequel arrivé, il pourra, en faisant les comptes d'iceluy, passer l'argent qu'il aura donné ausdits mathelots, pour leur despense en avaries, afin qu'elle soit régallée sur toute la communauté.

XVIII . Maistre qui demeure longtemps au lieu de descharge. — S'il est question de demeurer longtemps au lieu où on fera descharge, et qu'il fallust faire de grands fraits pour la subsistance de l'esquipage, en ce cas le maistre pourra ramener son navire et laisser quelque homme d'honneur de son equipage, dans lequel lui et ses compagnons auront confiance, lequel vendra le restant de la mouruë dudit navire. Mais il faut surtout que ledit homme ne soit ivrongne, ne joueur de cartes, car c'est une chose de grande importance.

XIX . Homme qu'on aura laissé pour vendre, ayant vendu. — L'homme qu'on aura laissé en Portugal ou Espagne, après qu'il aura vendu le restant de ladite mouruë et receu son argent, doit chercher quelque lettre de change dudit argent et l'apporter avec luy, ou sinon le risquera dans le bastiment où il prendra passage secrètement, afin qu'aucun mathelot dudit bastiment ne le sache. Et, après son arrivée en ce lieu, rendra fidelle compte de ce qu'il aura fait dudit poisson.

XX . Homme de retour en ce lieu, avec son argent, doit, etc. — Estant ledit homme de retour en ce lieu, avec argent ou lettre de change, payable aux bourgeois, il doit rendre compte au maistre du navire qui luy aura donné commission de vendre le restant de la mouruë, et luy faire voir combien il en aura tiré, en argent ou lettre de change, le tout en présence des bourgeois et des compagnons, qui auront cognoissance de ce quy a resté et demeuré ès mains.

XXI . Maistre qui a receu son argent provenant, etc. — Le maistre, après avoir receu tout l'argent provenu de la vente de son poisson, doit en advertir ses bourgeois, et leur desclarer qu'il est prest de leur rendre compte et leur donner jour, pour cet effet, et aux compagnons pareillement, à leur commodité. Et estant avec lesdits bourgeois à procedder audit compte, il leur fera veoir le papier d'iceux, en présence desdits compagnons, qui seront tesmoings de ce qui sera fait.

XXII . *Maistre qui trouve manque à son compte doit, etc.* — Et s'il se trouvoit qu'il y eust du manque ausdits comptes et qu'il ne fust véritable et conforme à celui qui aura esté fait en Espagne ou Portugal, en présence des compagnons, le maistre sera obligé de le rendre conforme à celui qui aura esté arrêté audit lieu d'Espagne, ou bien de desclarer ce qu'il aura fait de ladite argent, laquelle, ne se trouvant pas, luy sera rabatue sur le provenu de son voyage, et après cela les bourgeois dudit navire le pourront mettre hors comme indigne et incapable d'avoir la direction de ce qui leur appartient.

XXIII . *Maistre qui a fait compte obligé.* — Le compte estant fait, le maistre est obligé de fournir nau bourgeois inventaire de tous les appareils qui ont resté dudit voyage, comme grapins, voisles de chaloupe, chaloupes, rets, cordes, plomb, bigoche, compas, horloge, chaudière, plus hache et autres ferremens, et le nombre du tout, afin qu'il soit conservé pour un autre voyage ?

XXIV . *Maistre doit faire coucher un homme dans le navire.* — Et au regard du navire, le maistre fera coucher un vaslet à bord d'iceluy, afin de garder aux marées, pour larguer le câble, avoir soing d'amarrer ledit navire, si besoin est, comme aussi pour advertir s'il y a de l'eau dedans, afin de faire taster à la pompe ; lequel vaslet gardera du feu la nuit, et ira manger par semaine chez chacun desdits bourgeois, sinon luy sera fourny, par le maistre dudit vaisseau, 35 sols par semaine, lesquels il passera en avarie.

XXV . *Argent provenant du voyage, si les bourgeois avoient fourny, etc.* — Et à l'égard de l'argent provenu du voyage, si les bourgeois avoient fourny et avancé argent, sur iceluy ou bien sur les parties des compagnons, ils le pourront retenir par leurs mains, préférablement à toute autre debte, comme dit est aux chapitres concernant le voyage de Terre-Neufve, puisque c'est ledit argent qui a obligé lesdits compagnons à faire ledit voyage. Et, au cas que ce soit le maistre dudit navire qui soit chargé du provenu dudit voyage, il pourra retenir sans arrest l'argent donné par lesdits bourgeois audits compagnons, aussi bien qu'eux-mesmes.

XXVI . *Maistre ou bourgeois ayant pris argent à la grosse.* — Si le maistre ou quelque bourgeois du navire avoit pris argent à la grosse, pour luy et ses bourgeois, ensuite de leur procuration, et eust passé et consenty obligation d'icelle, en son nom, il pourra, aux comptes du provenu du navire, retenir ledit argent et proffits, préférablement à toute autre debte, afin de payer le marchand duquel il aura pris ledit argent du contenu en l'obligation qu'il aura consenty à son profit. Après quoi et qu'il aura payé ladite somme par luy prise à la grosse, il rapportera à ses bourgeois l'obligation qu'il aura retirée, ou bien la quittance dudit marchand.

XXVII . *Mathelot quittant le navire sans congé ; punition.* — Un compagnon estant arrivé au lieu de descharge, soit en Portugal ou Espagne, après avoir aydé à descharger ledit navire, s'il s'en va d'iceluy et le quitte sans la permission du maistre, ledit maistre, à son retour en ce lieu, ne lui donnera que les deux tiers de sa partie, et l'autre tiers le retiendra par ses mains, afin d'en payer les bourgeois ou marchands desquels il aura pris agent à la grosse, ensemble le compagnon qu'il aura pris pour ayder à ramener son navire en ce lieu, au lieu de celui qui se sera absanté.

XXVIII . *Maistre, avant de partie du lieu de descharge, doit, etc.* — Le maistre, premier que partir du lieu où il aura fait descharge, doit retirer tous ses papiers des mains du courlatier, ensemble le compte dudit courlatier, écrit et signé de sa

main, avec toutes les despèches du lieu, et l'état des marchandises qu'il aura chargé en sondit navire, compris encore les passe-ports et autres acquits, sans rien oublier.

Troisième partie .

Et quand au voyage de marchandise qu'on entreprend journellement en ce lieu des Sables, selon les us et coutumes dudit lieu.

I . *Entreprenant un voyage de marchandise, on doit, etc.* — Il faut que ceux qui entreprendront de faire voyage de marchandise facent élection d'un maistre qui soit capable de régir et conduire leur vaisseau, comme encore qu'il sache lire, écrire et l'arithmétique ; lequel maistre, par le conseil de ses bourgeois, fera aussi élection d'un contre-maistre, qui soit homme d'honneur et aye connoissance des terres, tant d'Espagne que Portugal, isles, destroits et autres lieux.

II . *Maistre doit demander des mathelots.* — Cela fait, ledit maistre demandera aussi des compagnons à ses bourgeois, lesquels à l'instant lui indiqueront, chacun pour sa part, comme dit est aux articles précédents, qui seront fidelles, bons compagnons et soldats pour la deffense de leur bien, lesquels ne seront yvrongnes, querelleurs, faiseurs de noise ne contestation. Et au cas que ledit maistre les congneust pour tels, il doit en advertir ses bourgeois, et leur desclarer qu'il ne veut point d'eux, à cause de la conséquence et perte que cela causeroit pendant le voyage.

III . *Mathelots demandés par le maistre doivent, etc.* — Tous les compagnons estant demandés par ledit maistre, suivant l'ordre qu'il aura de ses bourgeois, il fera aprester le navire, lequel sera mis en état de servir, marchant aux frais desdits bourgeois, jusqu'à ce qu'il faille prendre quelques marchandises, auquel temps lesdits compagnons seront fondés, pour la tierce partie de la despense faite de bouche, suif, chandelle, plat de bois et autres menus ustancilles nécessaires pour ledit voyage.

IV . *Mathelots doivent fournir chacun leurs despens.* — Par le coutume ancienne, chacun desdits compagnons est obligé de fournir, pour ses despens, la somme de 30, 40 ou 50 livres, pour le plus, et les bourgeois chacun pareille somme pour leurs vaslets, ès mains du maistre, qui en laissera la distribution à quelque compagnon de bord, qu'il jugera capable de l'avoir, lequel l'employera au payement des vituailles qu'il conviendra pour ledit voyage, desquelles il fera un mémoire, afin de le faire voir ausdits bourgeois et compagnons, qui, par ce moyen, sçauront en quoy il aura employé ledit argent.

V . *Chaque mathelot donnera à la bourse.* — Chaque compagnon donnera, pour entrer au gros de la grande bourse, la somme de 300 livres, et les bourgeois à proportion, selon les parties qu'ils seront fondés audit navire, toutes lesquelles sommes seront mises ès mains du maistre, afin qu'il les employe en la quargaison.

VI . *Bourgeois obligés à fournir un bateau.* — Seront obligés, lesdits bourgeois, de fournir un bateau à leur navire, à leurs frais et despens, balles, poudre, mèche, et quatre mousquets ou mousquetons, pour leurs vaslets. Fera le maistre exacte visite, si tous les mathelots ont apporté chacun leur mousquet et bandolière à bord, et s'ils sont bien en estat. Et, s'il y en a quelqu'un qui aye manqué d'aporter le sien, ledit maistre le mettra à terre, ou bien luy en acheptera un à ses fraits.

VII . *Maistre doit prendre sezs papiers, despèches, acquits de marchandises.* — Le maistre, après avoir fait cette visite et pris tous ses papiers, despèches, acquits de marchandises qu'il chargera en son navire, passe-port et autre descharge,

comme aussi le congé de ses bourgeois et leur avoir communiqué l'état du voyage qu'il entreprendra, pour sçavoir s'ils le trouvent bon ; en ce cas, s'ils le jugent pour leur profit, ledit maistre pourra disposer de leur navire et marchandises comme bon luy semblera, et fera voisle au plustost.

VIII . Maistre doit, deux jours après, faire voisle. — Cela fait, deux jours après que ledit navire sera hors du havre de ce lieu et aura fait voisle, le maistre d'iceluy doit appeler ses compagnons et apporter tous ses papiers devant eux, ensemble l'argent qu'il aura dans son navire, afin de leur faire apparoir à combien revient la charge dudit vaisseau, combien d'avaries il y a sur ladite charge, combien il reste dudit argent, et à combien se peut monter la quargaison, comme encore en quoy ledit argent a esté employé, ce qui se verra par ses papiers. Comme aussi le compagnon à qui le maistre aura donné la disposition dudit argent fournira son mémoire de ce qu'il en aura déboursé, pour faire les vituailles dudit navire, et en quoy il l'aura employé.

IX . Matehlots ne doivent quitter le navire. — Les compagnons qui seront demandés par le maistre, pour aller au voyage de marchandise, pourront quitter ny abandonner son vaisseau, sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est le cas où le maistre frete son navire pour le voyage de long cours, qui veut dire voyage des Indes- Orientales ou Occidentales, et ainsi lesdits compagnons le pourront quitter, et ne seront obligés d'y demeurer s'ils ne veulent.

X . Maistre aura soing de faire monter au mas pour découvrir. — Le maistre aura soing tous les jours de faire monter un compagnon à la faix du mas, afin de faire garde, lequel demeurera un reloye tout au plus, et faudra que ceux qui feront garde au quart changent tous les reloyes. Comme aussi ledit maistre fera visiter tous les canons, afin de sçavoir s'ils sont bien montés, fera gresser les roues d'iceux et charger lesdits canons devant luy, par quelque compagnon de son bord, qui en aura l'expérience ; car c'est une chose de grande importance. Prendra aussi esgard, ledit maistre, si les mousquets desdits compagnons et vaslets sont bien en estat, et en chargera demie douzaine qu'il mettra dans sa chambre, afin que, s'il venoit quelque chaloupe, il la puisse faire alarguer.

XI . Maistre ne doit attendre aucun navire par la mer. — Le maistre ne doit attendre aucun vaisseau, s'il en rencontre par mer en son chemin, ains au contraire, il évitera leur compagnie. Et si par hasard il en rencontroit quelqu'un qui luy fist commandement d'aller à bord avec son bateau, s'il a force égale, il ne doit le faire, mais plustost se mettre en deffense. Et s'il void que ledit navire soit de beaucoup plus fort que le sien, il mettra son bateau hors et dans iceluy fort peu de ses mathelots et son contre-maistre, qu'il enverra à bord de l'ennemy, pendant qu'il sera en son navire à le préparer.

XII . Suite du précédent. — Le navire ne doit attendre aucun vaisseau, comme dit est, quelque signal qu'il luy face, par guindant voisle, caller voisle, mettre pavillon bas, et lui tesmoigner de quelle nation il est. Ains fera tousjours sa route et chemin pour éviter leur rencontre ; comme aussi changera de route, si besoing est.

XIII . Navire rencontrant vaisseau de guerre. — Si, par accident, il rencontre quelque navire de guerre ennemy, et qu'il faille se battre pour deffendre son bien, en tel cas le maistre dudit navire le fera aprester pour le mettre en combat, et après toutes choses prestes, il fera venir son contre-maistre et tous ses compagnons, auxquels il remontrera l'estat où ils seront, et leur commandera aussi de se bien deffendre pour résister à leur ennemy, comme aussi leur desclarera

qu'il est résolu de ce faire, et que s'il arrivoit à mourir en ce rencontre, ils eussent à obéyr à son contre-maistre tout ainsi qu'à luy-mesme, puisqu'il laisse la direction à sondit contre-maistre de son vaisseau après sa mort.

XIV . Mathelots resoleus de se deffendre, estropiés, récompensés. — Après que ledit maistre aura fait résoudre à ses mathelots à se bien deffendre, tant pour avoir leur libertré que sauver leur bien, il promettra à chacun de ceux qui, par accident, pourront estre estropiés de bras ou de jambe, la somme de cent escus, qu'il elur donnera au retour dudit navire en ce lieu, laquelle somme il lèvera préférablement à toutes autres, et les employera pour avarie sur tous les bourgeois dudit navire.

XV . Navire poursuivy de navire de guerre ne doit eschouer. — Si le navire est poursuivy de navire de guerre, le maistre ne le doit faire eschouer jusques à terre, ains seulement doit mouiller l'ancre et prendre une roye pour mettre sous le câble mouillé ; comme encore fera mettre tous les canons du costé des ennemis, et son bateau ou chaloupe de celuy de la terre, et un greslin dans iceluy, afin de lui faire porter, et retiendra avec lui audit vaisseau son contre-maistre, quelques compagnns et vaslets dans lesquels il aura confiance ; ne laissera autres à son bord aucune nation, soubz prétexte de le vouloir secourir et son navire, dans lequel ils pourroient par après se rendre maistres, et en chasser l'esquipage.

XVI . Navire prest d'eschouer. — Si par mal-heur ledit navire est pressé d'eschouer, il ne le faut néanmoins abandonner qu'à l'extrémité et porter à terre le greslin qui sera dans ledit batteau ou chaloupe, afin de virer le navire dudit costé de la terre tant que l'on pourra ; et même, s'ils sont poursuivy comme dit est, et obligés d'abandonner ledit navire, premier que le faire, il faudra le crever et couper les câbles d'iceluy qui sont du costé de la mer, afin que les ennemis ne s'en servent.

XVII . Navire eschoué et perdu. — Estant le navire eschoué et perdu, et les mariniers hors d'espérance de le pouvoir sauver, après que les ennemis l'auront abandonné, le maistre d'iceluy en fera tirer les garnitures et généralement tout ce qui lui appartient, préférablement à toute autre marchandise qu'il y pourroit avoir mise, et après cela sauvé, fera aussi sauver les marchandises dudit navire.

XVIII . Navire rompeu, aparaux et marchandises sauvés. — Le navire estant rompeu et les marchandises et aparaux d'iceluy sauvés, le maistre fera conduire lesdits aparaux et marchandises à la plus proche ville du lieu de la perte dudit navire, avec l'ayde des mariniers qu'il aura retenus pour les sauver, lesquels seront nourris et défrayés, aussi bien que ledit maistre, sur lesdits marchandises et aparaux. Et pareillement sera donné de l'argent provenu desdites marchandises aux autres compagnons que ledit maistre aura congédié, afin de les conduire.

XIX . Suite du précédent. — Le maistre, ayant fait porter lesdites marchandises sauvées à la plus proche ville, comme dit est, se retirera par devers ses marchands facteurs, lesquels il advertira du naufrage dudit vaisseau et sauvage desdites marchandises, au cas qu'il y en ait de sauvées, desquelles il prendra attestation du consul, s'il y en a un, ou de quelque honnête marchand, lequel se chargera desdites marchandises sauvées, afin qu'elles ne s'esgarent, et, par ce moyen, que ledit maistre en puisse rendre fidèle compte à sesdits marchands freteurs.

XX . Marchandises pour le compte du maistre ; mathelots obligés. — Si les marchandises qui sont audit vaisseau sont pour le compte du maistre, les compagnons seront obligés de rester à sauver lesdites marchandises, si faire se peut, comme estant inthéressés dans icelles ; lesquels compagnons ledit maistre

sera obligé faire nourrir sur lesdites marchandises ou aparaux dudit navire, et si ledit maistre n'a besoing d'eux entièrement, il en pourra congédier une partie, auxquels il donnera quelque argent pour payer la despense qu'ils feront par le chemin, et retiendra son contre-maistre avec luy, lequel sera tesmoing de ce qui se fera aux bourgeois dudit navire.

XXI . Maistre doit avoir un papier de compte des marchandises. — Le maistre aura un papier de compte des marchandises et aparaux qu'il aura vendu, qui se seront sauvés dudit navire perdu, laquelle vente se fera en bonne forme signée du consul du lieu de la nation française, et d'autres marchands de la même nation, afin de justifier ce qu'il aura sauvé, et en rendre fidèle compte aux bourgeois d'iceluy.

XXII . Navire arrivé à bon port, le maistre doit, etc. — Le maistree estant arrivé à bon port, pour vendre la marchandise dont il sera chargé, premier que faire la descharge d'icelle, la maistre du navire doit sçavoir la coustume du lieu, ce qu'il faut payer, et à qui il faut parler, pour avoir la permission des bureaux du lieu, et, pour ce faire, aura le courlatier avec luy ou quelqu'un de sa part.

XXIII . Suite de l'article précédent. — Après avoir expédié et sorti d'affaires avec eux du bureau, tant pour l'entrée que pour la sortie, ledit maistre s'assistera de son contre-maistre, et ira veoir les marchands pur vendre la marchandise qu'il aura dans son bord, ce qu'il ne fera s'il n'a ledit contre-maistre avec luyou quelque compagnon du navire.

XXIV . Mouruë vendue, maistre doit, etc. — La marchandise estant vendue et livrée, le maistre et contre-maistre du navire lèveront la grosse du marché, qu'il auront passé devant nottaires, et iront trouver leur marchand pour avoir payement d'icelles, lequel ne se fera qu'en présence de l'un et de l'autre, ensemble du courlatier, qui sera obligé de fournir audit maistre un compte de sa main, signé de luy, tant de ce qui luy aura esté payé qu'aux bureaux et autres endroits, comme dit est.

XXV . Maistre, ayant receu son argent, doit, etc. — Le maistre, ayant receu son payement, sera obligé de faire veoir son compte et celuy qui luy aura esté donné par le courlatier à ses compagnons ; après quoy il leur aussi veoir combien il aura tiré d'argent net de sa marchandise, toutes avaries payées, afin de le faire veoir à ses bourgeois et d'en mieux souvenir, et ainsi, cela estant fait, il arrestera ledit compte sur son papier.

XXVI . Maistre et compagnons doivent prendre conseil. — Ledit maistre et compagnons doivent prendre conseil les uns des autres s'il sera expédiant de prendre des marchandises pour leur compte ou de prêter, afin de sçavoir le plus avantageux proffit pur eux ; et après que ledit maistre sçaura le sentiment de ses compagnons, il pourra faire ce qui aura esté par eux conclu et arresté.

XXVII . Suite du précédent. — Après que le maistre aura pris conseil de ses compagnons, il suivra l'ordre de la plus grande partie d'iceux, et au cas qu'il y ait un bon contre-maistre, qu'il sçoit homme d'esprit, lequel ne soit du sentiment desdits compagnons, en ce cas ledit maistre pourra suivre celuy dudit contre-maistre, s'il le trouve à propos, et commander à ses mathelots de le suivre, ainsi que luy, à quoy faire ils seront obligés.

XXVIII . Suite. — Si l'on trouve à propos, par le conseil du contre-maistre, de freter ledit navire en quelque port, le maistre d'iceluy pourra aller à terre, s'il void que ce soit un port de sûreté. Et, au cas que le navire soit à la rade, il laissera dans

iceluy son contre-maistre, et mènera seulement avec luy, lors qu'il ira à terre, un de ses compagnons, le mieux entendu au négoce, lequel sera tesmoing et fera raport aux compagnons du bord de la bonne foy dudit maistre et de ce qui ce sera fait.

XXIX . Maistre convenu du fret avec son marchand. — Le maistre ayant convenu du fret avec son marchand, soit par thonneau, par mois ou à travers ; si c'est par thonneau, il fera spécifier de quelle sorte de marchandise il est, afin de sçavoir si les marchandises seront pesantes, comme fer, sel, barille, salicot, soude et aleun ; ou si ces marchandises sont légères, comme layne, coton en balle, mouruë sesche, cercle, vin, sucre en caisse, mal propres à faire arimage, et prendra conseil de ses compagnons combien il en pourra ranger dans son navire, et combien ledit navire en pourra porter.

XXX . Suite. — Le maistre ayant convenu avec son marchand des marchandises qu'il chargera dans son bord, alors il pourra aller passer la charte-partie, accompagné de son contre-maistre ou de quelqu'un de ses compagnons, ensemble du courlatier. Et après icelle passée, si elle est escripte en espagnol, portugais, ou autres langues qu'il n'entende pas, il en demandera copie au nottaire ou tabellion qui l'aura passé, laquelle fera translater en français premier que signer, afin de sçavoir ce qu'elle contient, et, cela fait, en donnera lecture à ses compagnons. Et au cas qu'elle se trouve faite dans les formes, il pourra aller la signer, accompagné de son contre-maistre.

XXXI . Maistre fera limiter le temps de charger et de descharger. — Le maistre fera limiter le temps qu'il conviendra, tant à charger que descharger lesdites marchandises, par la charte-partie qu'il passera, par laquelle il sera dit qu'au cas qu'il demeure plus de temps que celui spécifié, qu'il en sera payé par ledit marchand, outre le prix qu'il s'obligera payer, pour ledit fret, à raison d'iceluy, et du temps qu'il aura demeuré de plus, lequel marchand s'y obligera. Comme encore ledit maistre fera employer dans icelle en quel temps il aura payement de son fret, et en quelle espèce de monnoye il lui sera fait, et outre que ledit marchand payera les deux tiers des avaries qui se trouveront à la fin du voyage, suivant coustumes anciennes du pays.

XXXII . Maistre fera tenir son navire prest au jour. — Le maistre fera tenir son navire prest au jour qu'il aura promis, et, lors de l'embarquement des marchandises, il fera tenir son contre-maistre assidu pour faire extract de celles qui seront chargées audit navire, ensemble pour faire marque d'icelles, ainsi qu'elles seront vis-à-vis l'endroit qu'il les arrestera, afin que, lorsqu'on signera le connoissement, il ne soit contenu dans iceux plus de marchandises qu'il en aura esté chargé audit navire.

XXXIII . Navire chargé de marchandises. — Après que le navire aura chargé sesdites marchandises selon sa compettante charge, le maistre et contre-maistre feront visite de leur mémoire desdites marchandises chargées, afin de veoir si leurs papiers, tant à l'un qu'à l'autre, sont conformes et semblables, et s'il n'y a rien de plus ou de moins sur l'un que sur l'autre, et cela fait, ils iront signer les connoissemens et reconnoissances.

XXXIV . Suite du précédent. — Sitost que ledit navire sera chargé, et que le maistre d'iceluy aura pris ses despesches de son marchand, faudra aussi qu'il prenne ses passe-ports, congé du lieu où il sera et lettre de vente, si c'est pour descharger aux lieux qui ont droit de visite, afin que rien ne manque pour éviter les mouvemens qui pourroient arriver, s'il falloit relaisser dans lesdits lieux.

XXXV . Navire à la voisle, maistre doit, etc. — Quand le navire sera à la voisle, le maistre et contre-maistre feront appeler les compagnons d'iceluy, auxquels ils produiront tous leurs mémoires et papiers, afin qu'ils voient les avaries, tant des commissions, courtage, entrée, sortie et despens faits au lieu de descharge dudit poisson, lesquels mémoires seront veus et visités par tous lesdits compagnons, et après fera ledit maistre en leur présence desduction, sur la recepte d'argent dudit fret, de la mise en despence que ledit navire aura faits et qu'il aura convenu faire au lieu de descharge desdites marchandises, laquelle il arrestera sur son papier relié, ensemble le jour que ledit compte se sera fait, et le fera signer à sesdits compagnons, afin de le faire veoir aux bourgeois dudit navire à son retour en ce lieu, et, par ce moyen, il ne sera touché au prix de la vente de leur.

XXXVI . Navire arrivé au lieu de descharge, maistre fera, etc. — Le navire estant arrivé au lieu qu'il faudra descharger, le maistre d'iceluy fera desclaration au bureau dudit lieu, s'il y en a d'étably, accompagné de son contre-maistre et courlatier qui sçaura la coustume du pays, afin de n'estre surpris ; après quoy il mettra sondit navire au lieu propre et accoustumé de faire descharge, et à l'instant ira trouver le marchand à qui sera son adresse, auquel il donnera avis de l'arrivée de ses marchandises, afin qu'il se prépare pour les recevoir, et au cas qu'il ne vouleust le faire, faudra le faire sommer par justice, et protester du retardement et séjour qu'on fera de plus que celuy porté par la charte-partie.

XXXVII . Deschargeant les marchandises, s'il s'en trouve de mouillées. — En deschargeant lesdites marchandises dudit navire, s'il se trouve quelque d'icelles mouillée, il la faut mettre à part, et faire visiter par personnes qui soient capables de connoistre de telle chose, afin qu'ils évalluent la perte d'icelle, laquelle sera deffalquée par ledit maistre, sur le fret d'iceluy pour éviter à procès, et aux frais qu'il conviendrait faire pour nourrir l'équipage dudit navire.

XXXVIII . Marchandises livrées. — Après que le maistre aura livré lesdites marchandises à leur adresse, conformément à ses connoissemens, et que le marchand freteur luy aura fait son payement, suivant la charte-partie passée entr'eux, en présence de son contre-maistre et de quelqu'un de ses compagnons qu'il mènera avec luy, afin qu'ils voient ce qui se fera et en donner avis aux autres compagnons dudit navire, il sera fait ce qui est contenu aux chapitres cy-dessous.

XXXIX . Charge de navire estant de bled venant à s'enfler. — Si la charge dudit navire es de bled, et qu'il vienne à enfler pendant le voyage, en ce cas, après que le marchand freteur aura esté satisfait de celuy qu'il aura chargé audit navire, s'il s'en trouve de reste, on sera obligé de lui rendre, pourveu qu'il paye à l'advantage de ce qu'il aura promis pour le fret dudit vaisseau. Et, quand ce sera à charger ledit bled, il faut que ledit maistre aye un homme entendu à le mesurer ; car, en cas que le compte dudit marchand ne se trouvast, il feroit payer ce qui manqueroit dudit bled, à pareille raison qu'il le vendroit au lieu de descharge.

XL . Maistre ayant fait descharger. — Le maistre ayant fait descharger les marchandises de son navire, après avoir esté payé du fret d'iceluy par son marchand freteur, il doit luy fournir le mémoire des avaries dudit navire, afin qu'il paye les deux tiers d'icelles, conformément à la charte-partie qu'ils auront passée, lesquelles consistent en suif, passe-port, acquits des droits dudit lieu, chaloupe payée, pilotage des ports et havres, et entrées des rivières, visite, poudre à saluer navire de guerre, présent fait par force à quelque capitaine d'iceux ou à quelque gouverneur.

XXI . *Maistre estant payé par son marchand.* — Après que ledit maistre aura esté payé par son marchand fretteur, pour raison dudit fret, pris ses despèches de luy et ses passe-ports au bureau, il mettra ledit argent en quelque lieu de son bord fait exprès, afin qu'elle ne puisse estre en butte à chacun de son bord, et particulièrement aux vaslets, si faire se peut, et par ce moyen pourveoir aux inconvénians qui pourroient arriver en tel cas.

XXII . *Navire chargé de sucre, canelle, clou, etc. n'est permis.* — Le navire estant chargé de marchandises, comme sucre, canelle, cloux de girofle, tabac de Bresil, vin d'Espagne, et autre drogues qui se puissent consommer, comme escorce de citron ou confiture, ne sera permis au maistre dudit navire, ny à aucun compagnon du bord d'y toucher, ny en prendre, sous quelque pretexte que ce soit ; et, au cas que quelqu'un desdits compagnons soit assez hardi pour le faire, après la peine portée par la coustume de nos antiens, qui disent, en pareil cas, que le mathelot qui commettra telle chose sera obligé de faire estimer et esvaluer ce qu'il aura pris desdites marchandises, ou les payera au prix qu'elles se vendront au lieu de descharge ; c'est pourquoi, en ce cas, il doit observer la coustume.

XXIII . *Mathelot en particulier ne doit faire trafic.* — Ne sera aussi permis à aucun compagnon de faire traficq de marchandises, s'il n'est commun au profit de la grande bourse. Comme aussi sera enjoint, par les bourgeois, au maistre de ne consentir tels trafics en son vaisseau, sous peine d'en respondre et de payer, en privé nom, le profit qui en pourroit venir à la communauté, à moins que ce ne soit quelques marchandises que lesdits compagnons portent pour entretenir leur beuvette seulement.

XXIV . *Maistre ne doit donner argent aux mathelots.* — Le maistre ne doit donner argent au contre-maistre et compagnons pour faire achapt de marchandises, afin de les charger dans son navire, sous prétexte qu'il ne le fust convenablement selon son port ; car cela causeroit de la jalousie entre lesdits compagnons, et les empescheroit d'avoir soing dudit navire, mais seulement de leur traficq particulier, qui feroit préjudice à la communauté.

XXV . *Maistre doit donner argent également aux mathelots.* — Le maistre ne doit bailler argent à ses compagnons que esgalement, et si quelqu'un n'en veut prendre, il ne doit l'y forcer. Et, lorsqu'il voudra donner ledit argent, il faut que ce soit au matin, afin que chacun d'eux sache ce qu'il recevra. Et faut que ledit maistre couche incontinent par escript ce qu'il leur donnera sur son papier, lequel il datera du jour et an, et spécifiera par iceluy les espèces de monnoyes qu'il leur donnera, afin que sondit papier soit en bonne forme pour présenter à ses bourgeois à son retour.

XXVI . *Maistre ne doit prester argent.* — Le maistre ne doit prester aucun argent provenu du fret du vaisseau, ny pareillement le principal d'iceluy, à quelque compagnon que ce soit, si ce n'est à personne de laquelle il verra apparemment pouvoir la retirer ; car si ledit argent venoit à se perdre, ledit maistre seroit obligé d'en respondre et la faire bonne en privé nom.

XXVII . *Maistre ne doit faire présent particulier.* — Le maistre ne doit faire présent particulier à aucun bourgeois de ce qu'il aura achepté pour eux, ains seulement doit faire esgalité entr'eux, selon les portions qu'ils seront fondés audit navire, en leur présence ou de quelque personne de leur part, afin que chacun d'eux reçoive son droit, suivant la coustume ordinaire de cedit lieu des Sables.

XXVIII . *Navire venant vuide au país, mathelots n'estant freté.* — Et si ledit navire venoit vuide au pays, et qu'il y eust quelque compagnon qui mist du fruit

dans iceluy, ne doit souffrir ledit maistre qu'il le face, si ce n'est conjointement avec celuy des bourgeois ; car, au cas que ledit fruit vint à pourrir et à perdre, il se trouveroit que ce seroit celuy desdits bourgeois, et non celuy des compagnons, et ainsi il faut qu'il soit à commun, afin de partager le tout également, sçavoir, le tiers aux compagnons, et les deux tiers auxdits bourgeois, et non autrement.

XLIX . S'il se rencontre quelque passager qui paye quelque chose pour son passage, comme il a été dit au précédent chapitre, concernant le voyage de Terre-Neufve, le maistre doit rapporter ledit argent aux comptes pour estre partagé par partie, sans qu'il puisse apporter aucun proffit à ceux qui en auront audit navire au tiers de proffit.

L . Maistre, de retour, ne doit s'aproprier. — Si le maistre frette son navire et que le marchand fretteur face quelque présent qui soit de valeur, audit maistre, comme quelque paveillon de soye ou vaisselle d'argent, ledit maistre la doit rapporter à la communauté des bourgeois, et quand audit paveillon, il doit demeurer pour la servitude dudit navire, sans que le maistre puisse s'en aproprier, quelque raison qu'il puisse aléguer.

LI . Le maistre ne doit, estant de retour de son voyage, s'aproprier d'aucune chose du navire, soit de lopin de vieille voisle, cordages, poudre, plomb, balles à mousquet, papier à gargoche, cloux, ne d'autres ustansilles, ains au contraire doit faire fidel inventaire du tout, duquel il fera deux copies, l'une pour luy et l'autre pour ses bourgeois, afin que, lors qu'on apretera ledit vaisseau, le tout se puisse trouver, suivant l'inventaire qu'il en aura fait.

LII . Maistre ayant presté ou vendu des aparaux doit tenir compte. — Si ledit maistre a presté quelques aparaux dudit navire pendant le voyage, ou les aye vendus, il doit tenir compte à ses bourgeois de l'argent provenant de ladite vente, sans en rien céler, et en cas qu'il les aye prestés comme dit est, il doit aussi en advertir lesdits bourgeois, afin qu'ils les retirent ; après quoy il demeurera deschargé.

LIII . Mathelots, après avoir travaillé, s'en allant à la guere de son gré. — S'il arrivoit que quelque mathelot, après avoyr aydé à garnir un navire, s'en vouleût aller de son gré à la guerre, il ne luy sera rien donné pour le travail qu'il pourroit avoir fait. Et si ledit mathelot estoit pris de force pour le service du roy à la guerre, et qu'il eust travaillé comme dit est, il n'aura pareillement aucun droit de demander son travail, d'autant qu'on ne le met pas hors dudit navire par le gré des bourgeois ny du maistre, et ainsi il ne doit rien y avoir de son travail. Toutefois, si par puissance majeure l'on soit contraint à lui payer ses journées, elles seront réglées à dix sols par jour, à cause qu'il a esté nourry audit travail, et on ne nly doit payer que quinze jours ou trois semaines tout au plus, qui est le temps que l'on emploist pour aprester un navire dans ce lieu des Sables.

LIV . Serviteur, après avoir fait voyage et payé, gardant le navire, doit estre nourry. — Si pareillement un vaslet, après avoir fait voyage, aye esté payé de son service pendant iceluy, et qu'il aye aye demeuré à garder le bord dudit navire, en attendant le voyage à venir, il sera nourry aux frais communs des bourgeois, comme dit est, ou sinon on luy donnera cinq sols par jour ; et si ledit vaisseau s'en va à la guerre ou qu'il soit pris de force pur le service du roy, l'on ne sera obligé de luy donner aucune chose, à cause qu'il est accueilly par voyage, et que ledit voyage ne se doit payer qu'au retour dudit navire : et partant, ne luy sera rien donné, comme dit est. Et au cas que ledit navire se perde à la coste ou autrement, on sera obligé de lui payer moitié de son voyage seulement ; mais s'il a receu

d'avance le tout, il sera perdu pour le maistre dudit valet, sans pouvoir luy en faire aucune demande.

Quatrième partie .

Chapitres concernans le règlement qu'il faut observer pour prester et rendre les choses qui regardent et servent à la marine.

I . *Premièrement, qui aura emprunté batteau.* — Premièrement, celui qui aura emprunté un batteau pour son service, soit pour lester ou porter autre chose, le doit rendre en pareil estat qu'il l'aura emprunté, et rendant ledit batteau, le doit faire veoir aux propriétaires d'iceluy, afin qu'il ayent soing de le faire amarer ; autrement et à faute de ce faire, si ledit batteau se perd par faute de n'avoir adverty le maistre ou celui qui en aura la charge, et luy avoir fait veoir, en ce cas il doit estre payé, suivant l'évaluation qui en sera faicte par gens à ce connoissans.

II . *Bateau ou chaloupe loués, on doit.* — Si on loue un batteau ou chaloupe, particulièrement pour délester du lest, le maistre doit prendre garde à ne le faire trop charger, et au cas que ledit batteau soit trop chargé et se perde, ledit maistre le doit payer. Et outre, si ledit batteau loué aille à fond faute de faire eau, en ce cas, il sera perdu pour celui qui l'aura loué.

III . *Bateau ou chaloupe se rompant, estant empruntés.* — Si un batteau ou chaloupe presté, travaillant d'iceux, se rompt quelque carreau ou bordage, celui qui l'aura emprunté le doit faire racommer à ses despens tout ainsi qu'on luy aura presté, et ensuite le fera veoir au propriétaire et luy demandera s'il est comptant dudit raccommodage qui lui aura esté fait.

IV . *Suite du précédent.* — Si quelqu'un a emprunté un batteau ou chaloupe pour porter câble ou autre, et que ledit batteau se rompt quelque bord ou se crève, celui qui l'aura emprunté doit le faire racommer et galfreter ; comme encore luy fera faire ce qui sera nécessaire, après quoy il le rendra aux propriétaires, auxquels il le fera voir, comme dit est.

V . *Câble emprunté se doit prendre en présence.* — Si quelqu'un emprunte un câble, il ne le doit prendre, s'il n'a quelqu'un de ses parsonniers avec luy et un cordier, afin de faire veoir et sçavoir la grosseur et pesanteur d'iceluy. Et si le propriétaire est comptant que l'estimation en soit faicte par ledit cordier, ou qu'il consante que ce servant dudit câble, on luy en rende un de mesme grosseur et longueur, qui soit d'une mesme chanvre avec gouldron, on suivra son santiment ; car c'est ce qui se doit pratiquer en ce cas.

VI . *Suite du précédent.* — Si l'on a besoing d'un câble, et qu'il ne s'en trouve que de vieux qui ayent servy, on prendra un cordier avec deux bourgeois, qui seront gens à ce connoissans et de mestier, desquels les propriétaires se seront accordés par l'estimation, qui en feront visite et prix ; après quoy on pourra prendre ledit câble. Les bourgeois ou le maistre, qui prendra iceluy, donnera promesse au propriétaire de luy payer en son nom et non autrement ; car telle est la coustume de ce lieu.

VII . *Greslin emprunté, ne doit sans permission.* — Si quelqu'un emprunte un greslin de quelque navire, le maistre d'iceluy ne le doit prester sans permission de ses bourgeois. Et si ledit greslin est emprunté pour touer un navire dans le port, lors qu'on rendra ledit greslin, le maistre dudit greslin le fera visiter par un cordier, et au cas qu'il se trouve quelque d'hommage, celui qui l'aura emprunté en fera faire un de mesme façon et pareille grosseur. Mais si ledit greslin avoit

servy, en ce cas ledit cordier l'estimera et demeurera à celui qui l'aura emprunté. Et si l'on fait un greslin neuf, il sera estimé, et le surplus qu'il voudra par-dessus l'autre sera délivré par le presteur à celui qui aura emprunté, afin que le tout soit fait selon l'équité.

VIII . Emprunter câble ou greslin, pour tirer navire de la coste. — Si l'on emprunte un câble ou greslin, pour tirer un navire de la coste, on le doit faire peser, s'il est neuf, et, s'il est vieux, on le doit faire estimer, ainsi qu'il est dit au précédent chapitre ; car, après qu'un câble ou greslin auroit travaillé à tirer un navire de la coste ou de sur les roches, combien qu'il n'aparoisse d'aucun d'hommage, toutefois il ne laisseroit pas d'estre corrompu comme estant difficile à veoir. Et ainsi celui qui aura travaillé ledit câvble le doit payer, et non le d'hommage, lequel ne se peut veoir ny connoistre ; car telle est la coustume.

IX . Suite du précédent. — Nul ne doit prester oussière pour master mas de navire, comme aussi pour passer en caliorne, pour tirer navire de la coste ou de sur les roches, que premier il ne le face visiter et estimer, afin qu'il luy en soit payé la juste valleur, si mieux celui qui l'empruntera n'ayme luy en faire faire une pareille, comme dit est au chapitre précédent.

X . Emprunter un ancre, on doit rendre. — Si quelqu'un emprunte un ancre, il le doit rendre en pareil estat qu'il l'aura emprunté à celui qui luy aura presté. Et, si ledit ancre se rompt, il sera obligé d'en rendre un pareil et de mesme pesanteur à celui qui luy aura presté, au choix dudit presteur, car telle est la coustume.

XI . Suite du chapitre précédent. — Si quelqu'un emprunte un ancre, et pendant qu'il s'en servira, s'il se rencontre que ledit ancre face quelque effort ou se rompt l'une de ses pates, il sera obligé de la faire dresser ou mettre une pate, au cas qu'il y en ait une rompue. Mais quoyqu'il l'aye fait accommoder, si le proprietaire ne le veut prendre, celui qui l'aura emprunté sera obligé luy payer la juste valeur d'iceluy.

XII . Emprunter voiles, doivent estre estimées. — Si quelque maistre de navire, par mauvais temps, pert les voiles d'iceluy, et qu'il rencontre quelque autre navire qui luy preste quelque jut de voisle ou quelque voisle particulière, premier que prendre lesdites voiles il les doit faire estimer par les deux contre-maistres du pilote, afin que ladite estimation faite desdites voisles et cordages, s'il y en a, les deux maistres prendront chacun un mémoire des choses données et datté de pareil jour et prix, afin d'estre payé d'icelles par ledit maistre, auquel il aura recours et non à autres.

XIII . Navire estant en pescherie perdant cordes doit emprunter des autres. — Si quelque navire estant en pescherie de mouruë, sur le bancq, pert quelque corde, plomb ou bigoche, et qu'il n'aye pas fait sa pescherie, il doit chercher quelque navire qui aye fait pescherie ou qui soit avancé en icelle, auquel il pourra demander assistance de ce qui luy sera besoin, lequel ne luy doit reffuser, en payant le juste prix d'icelles.

XIV . Navires à qui le pain manque doivent chercher navires et en quester. — Si quelque navire, estant en pescherie sur le bancq, et manque de pain, et qu'il l'aye perdu, ou se soit en ce cas, il pourra faire recherche de plusieurs navires auxquels il en demandera à chacun trois quintal, aux uns plus, aux autres moins, conforme qu'ils seront avancés en leur pescherie, lesquelles choses ils ne refuseront, afin d'éviter à la perte qu'il pourroit arriver audit navire. Et le tout sera payé par ledit maistre, à son retour, préférablement à toute autre debte, s'il y en avoit.

XV . Navire, estant à la mer, ayant rompeu quelques mas, on peut en emprunter. — Un maistre estant à la mer, et ayant rompeu quelques mas ou vergues, pourra en emprunter de quelque autre navire auquel il les rendra, estant de retour au pays, en pareil estat qu'il les aura empruntés. Et, en cas qu'il les ait charpentés à son service, il les doit payer, suivant l'estimation d'icelles, fait par gens à ce connoissant.

XVI . Empruntant un mas, pour mettre navire à l'eau, fera prix d'iceluy. — Si un bourgeois ou maistre emprunte un mas, pour mettre un navire neuf à l'eau, premier que les prendre, il les fera veoir au vendeur et fera prix d'iceux. Et lors il les pourra prendre et faire enlever, pour son service, et si, par advenant, ils le rompent audit travail, il les faudra payer, suivant l'évaluation d'iceux, et les pièces demeureront au payeur.

XVII . Empruntant au magasin d'un marchand, bois pour mettre un navire à l'eau, en présence d'un charpentier. — Si un maistre ou un bourgeois va à un chapy de charpentier, emprunter bois pour mettre un navire neuf à l'eau, il ne doit prendre lesdits bois qu'en présence d'un charpentier ou du maistre à qu'il appartiendra et le fera marquer, s'il ne l'est, de la marque du maistre. Comme aussi fera arrester combien il y en a de pièces, et quelles elles sont, et le prix de chacune. Après quoy ledit maistre prendra un mémoire conforme à celui du charpentier, datté de mesme datte, afin de rendre lesdites pièces, conformément audit mémoire, ou payer le juste prix d'icelles.

XVIII . Maistre du navire neuf doit avoir soing de rendre les choses empruntées. — Le maistre du navire neuf, après s'estre servy dudit bois, le rendra luy-même, ainsi qu'il l'aura emprunté, et fera advertir le charpentier du maistre dudit bois, auquel il fera veoir toutes lesdites pièces, selon son mémoire et la marque d'icelle. Et, s'il y en a quelque pièce de moins ou rompues, il doit payer sans contredit.

XIX . Suite du précédent. — Si pendant la construction dudit navire il a esté emprunté quelque pot à bray ou chaudière à gouldron, après s'estre servy desdites chaudières et pot, il les faut rendre au propriétaire, et en faire visite en sa présence. Et s'il s'en trouve quelque une rompue, il la faudra payer, selon l'estimation qui en sera faite à celui qui les aura prestés. Toutes fois demeureront lesdites chaudières et pot au payeur.

XX . Empruntant ferrement, comme grandes haches, grande tarière, etc., s'ils se rompent, doivent. — Si quelqu'un emprunte ferrement, comme grande hache, faillet, grande tarière, tranche marteau ou autre sorte, s'ils rompent, on les doit faire raccomoder, et si le presteur n'en est comptant, on doit payer la juste valeur d'iceux, et ils demeureront au payeur.

Olympe : Nom d'une montagne mythique entre la Thessalie et la Macédoine (au centre de la Grèce continentale).

Remarques : **a)** – Le mont Olympe, en grec ancien Ὀλυμπος, est la plus haute montagne de la Grèce ; le Pic Mytikas (Panthéon des dieux) culmine à 2 917 m, le pic Stefani (Trône de Zeus) à 2912 mètres.

b) – Le mont Olympe était le séjour des dieux de la mythologie grecque.

Olympiade : **1** – Espace de quatre ans, à commencer d'une célébration des Jeux Olympiques à la suivante.

2 – Les anciens Grecs comptaient le temps qui passe en cycles de 4 années (appelés *olympiades*) de la même manière que les Celtes le comptaient en cycles de 5 années (appelés *lustres*).

Remarque : Alexandre commença à régner la première année de la cent onzième olympiade.

3 – L'origine de la datation par olympiades remonte à l'année 776 avant J.-C.

Remarque : Le mot *olympiade* ne doit **jamais** être utilisé pour parler de la *célébration* ou de la tenue des jeux olympique, ni d'aucune manifestation sportive, ni d'aucun challenge ou défi.

[Voir le mot *Challenge*].

Olympie : Sanctuaire grec dédié au dieu Zeus, situé dans la plaine de l'Élide au pied du mont Cronion dans le Péloponnèse.

Remarque : Les *jeux olympiques* de l'Antiquité étaient ainsi nommés parce qu'on les célébrait auprès du sanctuaire d'Olympie, tous les quatre ans, à partir de 776 avant Jésus-Christ.

Olympiens : Nom que l'on donnait, dans l'Antiquité, à un ensemble de douze divinités, à savoir : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus.

Remarque : Il y avait à Athènes un autel consacré aux *dieux olympiens*.

OMAN (Observateur à moment angulaire nul) (en anglais « *ZAMO (Zero angular momentum observer)* ») : Observateur associé à un repère sans rotation.

Remarque : La référence d'absence de rotation peut être la direction d'un quasar ou l'indication d'un compas gyroscopique.

[Voir le mot *Repos*].

OMBO : Sigle de l'expression anglaise « *one man bridge operation* » qui caractérise la veille à la mer effectuée par un officier tout seul à la passerelle de navigation.

Ombrageux : **1** – Il se dit des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur et à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté quand ils voient soit leur *ombre*, soit (par extension) quelque objet qui les surprend.

2 – [Au figuré] Il se dit des hommes qui prennent trop légèrement des soupçons, de l'ombrage sur les choses qui les regardent ou qui les intéressent.

Exemples : C'est un homme fort ombrageux ; un esprit ombrageux.

OMCI (en anglais « *IMCO* ») : Acronyme de « Organisation maritime consultative intergouvernementale ».

i) L'O.M.C.I. a été fondée en 1948 par le Comité économique et social de l'O.N.U. pour étudier « *la création d'une organisation intergouvernementale des transports maritimes* ».

ii) L'O.M.C.I. n'a commencé à agir que le 17 mars 1958, lorsque le traité qui lui donnait naissance est entré en vigueur.

iii) L'O.M.C.I. a essentiellement limité son action au secteur de la sécurité maritime ; ses recommandations ont été suivies par les gouvernements des nations maritimes.

iv) L'OMCI est devenue OMI [*Organisation maritime internationale*] (en anglais « *IMO* ») en mai 1982.

Oméga : Ancien système de navigation radio-électronique mondial utilisant les ondes longues émises par 9 émetteurs répartis sur la Terre.

Remarques : **a)** – La station française était à l'Île de La Réunion, dans l'Océan Indien.

b) – Mis au point dans les années 1960, il a été a été remplacé par le système GPS.

Remarque : L'utilisation du système de navigation Oméga nécessitait des corrections fastidieuses que l'on trouvait dans des gros volumes publiés par l'administration chargée du système.

Omettre : Manquer volontairement ou involontairement à faire ou à dire ce qu'on pouvait ou devait faire ou dire.

OMI (en anglais « *IMO : International Maritime Organization* ») : 1 – Sigle de « *Organisation maritime internationale* ».

[Voir l'expression *Organisation maritime internationale*].

Remarques : **a)** – L'O.M.I. a remplacé l'OMCI en mai 1982.

b) – Le siège de l'O.M.I. est à Londres.

c) – L'O.M.I. est composée d'une Assemblée, d'un Conseil, d'un Secrétariat et de comités : Comité de la sécurité maritime, Comité juridique, Comité de la protection du milieu marin, Comité de la coopération technique, Comité de la simplification des formalités ; les comités sont divisés en commissions de travail.

d) – Les comités et sous-comités sont responsables de la réalisation des travaux de l'OMI et édictent à cet effet des règles auxquelles les États Membres doivent se conformer.

e) – Les langues officielles de l'OMI sont le français et l'anglais.

f) – Des membres de l'AFCAN font partie de la délégation française à l'OMI en tant que conseillers techniques et ils participent aux comités (sécurité, formation, environnement), aux sous-comités de la sécurité maritime (navigation, marchandises dangereuses) et aux groupes de travail qui y sont créés.

[Voir l'acronyme *AFCAN*].

2 – Principales conventions internationales de l'OMCI et de l'OMI :

i) Convention *Solas* (sauvegarde de la vie humaine en mer) ;

ii) Convention internationale de 1966 sur les *lignes de charge* ;

iii) Convention internationale de 1969 sur le *jaugeage des navires* ;

iv) Convention *Marpol* (Pollution marine) ;

v) Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM 1972) ;

vi) Convention *SAR* (Recherche et sauvetage en mer) ;

vii) Convention de Londres de 1972 contre la *pollution des mers résultant de l'immersion de déchets* ;

viii) Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de *pollution par les hydrocarbures* (dite OPRC).

Omission : Action d'omettre, c'est-à-dire de manquer à faire ou à dire quelque chose.

Remarques : **a)** – L'omission d'un principe mène à l'erreur [*Pascal*].

b) – Les *péchés d'omission* consistent à ne pas faire les bonnes œuvres auxquelles on est obligé, par opposition aux *péchés de commission*.

[Voir le mot *Commission*].

c) – « *Omettre ce à quoi on est obligé, et commettre ce qu'on ne doit pas faire est une même chose* » [D'après le cardinal de Richelieu, dans le dernier chapitre de son « *Testament politique* »].

Omnibus : 1 – Voiture routière publique à usage collectif, qui suit un trajet déterminé à l'intérieur d'une agglomération, qui prend ou dépose à des arrêts convenus tous les voyageurs qui se présentent et qui paient un prix modique pour le transport de leur personne.

[Voir le mot *Voiture*].

Remarques : **a)** – Les omnibus s'opposent aux moyens de transport privés.

b) – Le mot *omnibus* est souvent abrégé en « *bus* ».

c) – Jadis hippomobiles, les omnibus actuels sont automobiles.

d) – L'expression « *omnibus automobile* » est souvent abrégée en *autobus*.

2 – Voiture ou train de voitures ferroviaires desservant tous les arrêts, toutes les

stations, toutes les haltes ou toutes les gares de son parcours, selon un horaire établi à l'avance, qui prend tous les voyageurs qui se présentent.

Onagre : 1 – Ancienne machine de guerre pour jeter des pierres.

2 – Âne sauvage.

Exemple : Les onagres du désert.

Onanisme : 1 – Pratique masculine solitaire conduisant à l'orgasme.

2 – Émission volontaire de sperme hors copulation.

Onc : [Vieilli] Jamais.

Remarques : a) – On écrit aussi *oncques* ou *onques*.

b) – Onc, onques ou oncque ne s'emploient plus que par affectation d'archaïsme.

Once : L'once est une unité de masse ; c'est parfois une unité de volume pour les liquides.

Remarques : a) – L'unité de masse *once* est habituellement la douzième partie, parfois la seizième partie de la livre.

La livre romaine est de douze onces.

Il y a huit onces au marc.

Il y a huit gros à l'once.

b) – Le mot latin *ūncĭa* signifie « la douzième partie d'un tout ».

c) – L'once *de Paris* était une unité de masse en usage en France jusqu'en 1794 ; l'once *de Paris* valait un seizième de la livre de Paris, ou 24 deniers ou 30,5941 g.

d) – L'once *troy* vaut 31,1034768 grammes, habituellement arrondi à 31,10 g. [Voir l'expression *Once troy*].

e) – L'once anglaise *avoidupoids* (symbole **oz av**) vaut 28,349 grammes. [Voir l'expression *Once avoidupoids*].

f) – L'once anglo-saxonne pour mesurer les volumes liquides (symbole **fl oz**) vaut :

i) dans le système d'unités anglais (impérial) : 28,413 millilitres ;

ii) dans le système d'unités américain : 29,573 millilitres.

g) – On dit familièrement, qu'un homme n'a *pas une once de jugement*, une once de sens commun, une once de bon sens, pour dire qu'il n'en a point du tout.

Once avoidupoids : L'once *avoidupoids* (symbole **oz av**) est une unité de masse anglo-saxonne qui vaut 28,349 grammes.

L'once *avoidupoids* est égale à un seizième d'une livre dans le Système d'unités *avoidupoids* qui est encore utilisé dans les pays du Commonwealth et aux États-Unis d'Amérique.

Once liquide : L'once *liquide* (symbole **fl oz**) est une unité de volume anglo-saxonne dont la valeur est :

i) 28,413 millilitres dans le Système d'unités impérial (anglais) ;

ii) 29,573 millilitres dans le Système d'unités américain.

Once troy : L'once *troy* (symbole **oz t**) est une mesure de masse anglaise qui vaut 31,1034768 grammes.

Remarques : a) – L'once *troy* est encore utilisée exprimer la masse des médicaments et des métaux précieux comme l'or, l'argent, le platine, le palladium.

b) – On donne régulièrement à la télévision française le prix de l'once *d'or fin* : il s'agit de l'once *troy* de 31,10 grammes.

c) – L'once *troy* tire l'affixe de son nom de la ville actuellement française de Troyes en Champagne où se tenaient au Moyen Âge de grandes foires de commerce, notamment de tissus.

d) – L'once *troy* vaut un douzième de la *livre troy*.

Oncial : Qui est de la hauteur d'un pouce.

Exemple : Les caractères onciaux, les lettres onciales sont des majuscules au tracé

arrondi, de la hauteur d'un pouce, souvent réservées aux têtes de chapitre et aux titres.

Remarque : Le pouce est une ancienne unité de longueur valant le douzième du pied, soit environ 27 millimètres.

Oncle : Le frère du père ou de la mère.

Exemples : Oncle paternel ; oncle maternel ; l'oncle et le neveu, l'oncle et la nièce.

Remarques : **a)** – On appelle *grand-oncle* le frère du grand-père ou de la grand-mère.

Exemples : Son grand-oncle du côté paternel, du côté maternel.

b) – On appelle *oncle à la mode de Bretagne* le cousin germain du père ou de la mère.

Exemple : Mon père et lui étaient cousins germains, par conséquent il est mon oncle à la mode de Bretagne.

Oncques : Voir le mot *Onc*.

Onctueux : Qui est d'une substance grasse et huileuse.

Remarque : On parle de *graissage onctueux* lorsque le graissage se fait au moyen de graisse ou d'huile qui adhère aux parties en mouvement, par opposition au graissage sous pression dans lequel de l'huile est mise en pression par une pompe, en général volumétrique ; dans le graissage sous pression, l'huile est conduite jusqu'aux points à graisser par un tuyau ou par un canal ménagé dans le bâti ou dans les pièces de la machine.

Onde : **1** – Soulèvement périodique de l'eau en surface.

Remarques : **a)** – On appelle *onde* la légère vibration qui apparaît à la surface de la mer lorsqu'elle se soulève et se creuse faiblement sous l'action d'un léger vent bien établi.

b) – L'onde résulte d'un transport d'énergie mais pas d'un transport de matière.

c) – Après que la direction d'où souffle le vent a changé, on peut observer plusieurs ondes croisées qui se combinent à la surface de la mer.

2 – [Au pluriel] Ce qui est fait en figure d'onde.

Exemples : Joint à ondes ; tracer des ondes ; des cheveux en ondes ; les ondes spirales des colonnes torses.

Remarques : **a)** – Les *joints à ondes*, comme les soufflets, permettent d'absorber de légers écarts entre les pièces de confection ou les pièces mécaniques qu'ils joignent et relient, ou encore entre des tronçons de collecteurs soumis à des forts gradients de température et à de fortes dilatations.

b) – Un *joint à ondes* est obtenu par *formage* (par exemple le forgeage) alors qu'un *soufflet* est obtenu par *assemblage* (par exemple le soudage ou la couture).

Onde principale de la marée : **1** – L'onde principale de la marée océanique observée sur les côtes françaises de l'Océan Atlantique ou de la Manche de Bretagne provient de l'hémisphère sud et remonte vers le nord par l'Océan Atlantique à la vitesse moyenne d'environ 190 m/sec (680 km/h).

Remarque : La célérité de l'onde-marée est proportionnelle à la profondeur ; l'onde est considérablement ralentie quand elle remonte la Manche, d'Ouessant à Calais.

2 – La rotation de la Terre, l'obstacle des continents, les différentes oscillations constructives ou destructives dues aux différentes réflexions sur les continents déterminent l'emplacement des lignes cotidales et des points amphidromiques.

Remarques : **a)** – Les *lignes cotidales* joignent les lieux géographiques où la pleine mer se produit en même temps.

b) – On appelle *points amphidromiques*, les points géographiques où le marnage

est nul.

3 – En Manche, on compte environ 30 minutes de retard entre le passage de l'onde principale de la marée à Ouessant et son passage à Dunkerque.

Onde de tempête : Élévation prononcée du niveau de l'eau associée au passage d'une tempête.

Cette élévation est :

i) d'une part, le résultat de la dénivellation due au vent et l'effet des basses pressions sur la hauteur de la marée près du centre de la dépression.

ii) d'autre part, la longue onde de surface qui accompagne une dépression qui se déplace au-dessus de la surface de l'eau.

iii) enfin, le grossissement de l'onde de tempête lorsqu'elle arrive près du rivage, en raison de la présence des petits fonds.

[Voir l'expression *Marée de tempête*].

Ondée : Grosse pluie qui vient tout-à-coup, et qui ne dure pas longtemps.

Ondin : 1 – *Ondin* et *ondine* sont les noms que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires qui habitent les eaux.

Exemple : La Lorelei était une *ondine* qui attirait par son chant les bateliers du Rhin.

2 – On appelle parfois *ondines* de jeunes baigneuses, de jeunes nageuses.

Ondulation : Mouvement d'un liquide qui se creuse et se gonfle alternativement.

Exemple : Les ondulations des vagues de la mer.

Remarque : Dans le cas d'ondulations des vagues de la mer qui se propagent sur une grande distance, il y a un transfert d'énergie mais pas de transport de matière ; la matière y a un mouvement circulaire d'axe horizontal perpendiculaire au sens de propagation des ondulations et de rayon comparable à la distance entre les crêtes.

Ondulatoire : Qui se propage sous la forme d'ondes.

Ondulé : 1 – Dont la surface présente des ondulations.

Exemple : Une chevelure ondulée.

2 – Qui présente une alternance régulière de reliefs et de creux, formant comme des cannelures.

Exemple : Du carton ondulé.

Onduleur : Appareil qui permet de transformer du courant continu en courant alternatif.

Onéreux : 1 – Qui se fait à prix d'argent, qui impose des frais.

Exemple : Il était logé à titre onéreux.

Remarque : Le contraire d'*onéreux*, dans ce sens, est *gracieux* ou à titre *gratuit*.

2 – Coûteux, dispendieux, qui exige beaucoup d'argent.

Exemple : Un projet onéreux ; le séjour dans cette ville est onéreux.

3 – [*Vieilli*] Qui est à charge, qui est incommode.

Onglée : Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid.

Onglet : 1 – Assemblage de deux pièces de bois qui se touchent par deux angles en biseau à 45°.

Remarque : On dit d'un assemblage de deux pièces de bois qu'il est taillé *en onglet* si les deux pièces sont à angle droit, ou *en sifflet* si elles sont dans le prolongement l'une de l'autre.

2 – Bande de papier ou de parchemin que l'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des estampes, des cartes, des feuilles blanches, etc.

3 – Morceau de viande découpé dans les muscles piliers du diaphragme.

Remarques : a) – L'onglet est une viande à griller goûteuse et très appréciée.

b) – L'onglet se présente sous la forme de deux morceaux allongés et accolés.

4 – Lamelle ou pointe de matière dure, fixée à un anneau porté au doigt, avec laquelle on pince les cordes de certains instruments de musique.

5 – Portion d'une sphère, d'un cylindre ou d'un cône comprise entre deux plans passant par l'axe.

Onglette : Petit burin utilisé par les graveurs.

Onguent : 1 – Médicament de consistance plus molle que dure, qu'on étend sur du linge, sur du papier, etc. et qu'on applique ensuite extérieurement pour guérir les plaies, les tumeurs, etc.

2 – Autrefois on se servait du mot d'*onguent* pour signifier les drogues aromatiques et les essences dont on se parfumait et dont on embaumait les morts.
Remarque : C'est dans cette acception que les anciennes traductions de l'Écriture sainte disent que Marie de Magdala versa une boîte d'onguent sur les pieds de Jésus, ou que les trois Marie apportèrent des onguents précieux pour embaumer son corps.

Onirique : 1 – Qui est relatif au rêve, qui caractérise le rêve.

Exemples : Activité onirique ; délire onirique.

2 – [*Par extension*] Qui évoque le rêve par son caractère étrange, irréel.

Exemple : Les rives oniriques de la Charente, à marée basse, une nuit de pleine lune, rappellent l'acte blanc d'un ballet romantique.

Onirocritie : Explication des songes.

Onomastique : 1 – Qui concerne les noms propres.

Exemple : Étude onomastique.

2 – Branche de la lexicologie qui étudie l'origine et la formation des noms propres.

Onomatopée : Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie.

Exemple : Le mot *tic-tac* est formé par onomatopée.

Onques : Voir le mot *Onc*.

Ontogenèse : 1 – Ensemble des étapes qui permettent à un être vivant d'acquies sa maturité.

Remarque : L'ontogenèse s'intéresse à l'individu depuis sa conception jusqu'à sa mort, en passant éventuellement par son statut d'adulte.

2 – Développement psychologique de l'individu, depuis sa naissance et jusqu'à son âge mûr.

Remarques : **a)** – On distingue l'*ontogenèse* qui s'intéresse à l'évolution d'un individu particulier, de la *phylogenèse* qui s'intéresse à l'évolution de l'espèce à laquelle cet individu appartient.

b) – Certains ont prétendu que chaque individu, dans son développement entre sa conception et l'âge adulte, repasse par tous les stades de comportement qu'ont eu ses ancêtres, c'est-à-dire que les différentes étapes de son ontogenèse correspondent à différents caractères ancestraux et apparaissent comme une *récapitulation* accélérée de l'histoire de l'espèce à laquelle il appartient.

c) – Certains gènes s'expriment dans un environnement donné alors que d'autres ne le font pas.

d) – La plasticité cérébrale de l'homme le rend un peu moins dépendant de son déterminisme génétique que la plupart des animaux et un peu plus dépendant de son environnement.

Ontologie : 1 – Science de l'être en général.

2 – L'*ontologie* étudie les propriétés générales des êtres.

Remarques : **a)** – L'ontologie est une des parties de la métaphysique.

b) – En philosophie, l'*ontologie* qui a pour objet *l'être en tant qu'être* tel qu'on peut l'observer, s'oppose à l'*épistémologie* qui est *ce que l'on peut dire des choses*, par exemple l'examen critique de leurs interactions avec l'environnement.

c) – L'*éthologie* étudie le comportement des animaux.

Exemple : L'éthologue autrichien Konrad Lorenz (1903-1989), lauréat du prix Nobel de physiologie ou médecine en 1973, spécialiste des oies cendrées, a montré que dans les 36 premières heures qui suivent l'éclosion d'un oison, seule sa mère peut avoir apposé son odeur sur lui, sinon elle ne le reconnaît pas.

d) – L'*ethnologie* étudie la société et la culture des différents groupes humains, des différentes ethnies.

d) – L'*étiologie* cherche à comprendre les causes des maladies.

ONU : Sigle de l'« *Organisation des Nations Unies* ».

[Voir l'expression *Organisation des Nations Unies*].

Onyx : Espèce d'agate très fine, qui présente des couches parallèles de différentes couleurs.

Remarque : On fait des camées en onyx

Oolites : Pierres composées de petites coquilles pétrifiées, qui ressemblent à des œufs de poisson.

OPA90 : Sigle de l'expression américaine « *Oil Pollution Act of 1990* » qui vise à empêcher ou à réprimer la pollution par les hydrocarbures dans les eaux américaines.

Opéra : **1** – Pièce de théâtre en musique.

Remarque : On appelle *grand opéra*, ou *opéra sérieux* un opéra à sujet tragique.

2 – Œuvre dramatique lyrique entièrement chantée, interprétée avec accompagnement d'orchestre et mêlée éventuellement de ballets.

3 – Représentation d'un opéra.

Exemple : Aller à l'opéra.

4 – [Avec une majuscule] Théâtre où l'on joue des opéras.

Exemples : L'Opéra Bastille ; l'Opéra Garnier.

Remarque : On y donne différents autres spectacles, de danse notamment.

Opération Barbarossa : Voir le mot *Barbarossa*.

Opération cognitive : **1** – Une opération cognitive est une action matérielle intériorisée sous la forme d'une représentation mentale.

2 – Une opération cognitive peut être concrète ou formelle.

Remarques : **a)** – Une opération concrète revient à classer, à sérier, à dénombrer, à décomposer, à réassembler les objets de la réalité visible.

b) – Par rapport à une opération concrète, une opération formelle est passée du concret à l'abstrait, du réel au possible ; l'opération formelle est capable de prévoir des conséquences à long terme, de résoudre les problèmes de manière systématique, de formuler des hypothèses détachées du monde connu.

c) – Les jeunes enfants (entre 6 ans et 12 ans) ne sont capables que d'opérations concrètes ; en grandissant (à partir de 12 ans et au-delà) ils font des opérations formelles en plus des opérations concrètes.

Opération Catapult : **1** – Opération militaire combinée voulue et ordonnée par Churchill, visant à capturer la flotte française au profit de la Royal Navy en juillet 1940.

2 – Les Anglais ont utilisé la perfidie et la *force* pour ce faire, notamment à Plymouth ou à Portsmouth en Angleterre (les 2 et 3 juillet 1940 – 3 morts et de nombreux captifs français envoyés dans des camps de concentration britanniques) ou à Mers el-Kébir (près d'Oran en Algérie, le 3 juillet 1940 – 1 297 marins français désarmés furent tués et de nombreux blessés) ou la *persuasion* à Alexandrie (4 juillet 1940).

[Voir les mots *Churchill*, *Mers el-Kébir*].

Opiat : **1** – Sorte d'électuaire ou d'onguent, d'une consistance un peu molle et dans lequel il entre divers ingrédients.

2 – Pâte dont on se sert pour nettoyer les dents (synonyme de *pâte dentifrice*).

Opilation : [En terme de médecine] Synonyme d'obstruction.

Opiler : [Terme de médecine] Boucher, causer obstruction dans les vaisseaux et dans les conduits du dedans du corps d'une personne ou d'un animal.
[Voir le mot *Désopiler*].

Opinel : Fabricant français de couteaux de poche pliables, au manche généralement en bois.
Remarques : **a)** – Le couteau Opinel a été inventé en 1890 par le Savoyard Joseph Opinel (1872-1960) alors âgé de 18 ans.
b) – La « *main couronnée* » du duché de Savoie, qui est gravée sur toutes les lames des couteaux Opinel, a été déposée en 1909.
c) – La virole tournante de sécurité (appelée « *virobloc* ») qui empêche la lame de se refermer inopinément, a été inventée en 1955 ; depuis 2000, la même virole empêche également la lame de s'ouvrir accidentellement quand le couteau est fermé.
d) – Le siège social de la société (depuis 2003) et l'usine de fabrication (construite à partir de 1973) sont aujourd'hui à Chambéry (département de la Savoie).
e) – Depuis mars 2016, une filiale est implantée à Chicago (Illinois, USA).
f) – L'usine de Chambéry fabrique près de 5 millions de couteaux par an, dont près de la moitié sont exportés.

Opiner : **1** – Dire son avis dans une assemblée, sur une chose qu'on a mise en délibération.
2 – [Familier] On dit *opiner du bonnet* pour dire être de l'avis des autres, sans y rien ajouter ni diminuer.
Remarque : Cela se dit parce que, selon l'usage, un juge ne fait qu'ôter son bonnet sans rien dire lorsqu'il est de même sentiment que ceux qui ont parlé avant lui.
Exemple : L'affaire était si claire, qu'après que le rapporteur eut dit son avis, tous les juges n'opinèrent que du bonnet.

Opiniâtre : Obstiné, entêté, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté.
Remarques : **a)** – On dit un *combat opiniâtre* pour dire un combat soutenu longtemps et avec vigueur de part et d'autre.
b) – On dit un *travail opiniâtre* pour dire un travail où l'on persiste malgré la difficulté.
c) – On dit aussi un *mal opiniâtre*, une fièvre, un rhume opiniâtre, etc. pour dire un mal, une fièvre, un rhume, etc. qui dure longtemps, qui résiste aux remèdes, et dont on a peine à guérir.

Opiniâtré : Obstination, trop grand attachement à son opinion, à sa volonté.

Opinion : **1** – Sentiment qu'on se forme des choses.
Exemples : C'est votre opinion, ce n'est pas la mienne ; je ne suis pas de cette opinion.
Remarques : **a)** – Une opinion se forme à partir de la mémoire et d'une sensation.
b) – En principe, les opinions sont libres en France.
c) – On dit l'*opinion publique*, l'*opinion générale* et simplement l'« *opinion* » pour signifier *ce que* les citoyens (le public) sont *censés penser* sur quelque chose à partir de sondages d'opinion ou, quelquefois, du seul point de vue du journaliste, de l'intellectuel ou de l'homme politique qui ont perçu cette « *opinion publique* » par un *micro-trottoir* ou en écoutant les consommateurs du « *Café du Commerce* » ou du « *Café des Sports* ».
2 – Connaissance douteuse, qui n'est pas sans apparence et sans fondement, mais qui n'a point de certitude.
Remarques : **a)** – Pour Aristote, l'*opinion* se fonde sur des prémisses probables, tandis que la *démonstration* repose sur des prémisses indubitables.
b) – Une opinion fautive, un biais, une erreur de jugement résultent de

l'association inappropriée d'une sensation et d'une pensée.

3 – Jugement qu'on porte d'une personne ou d'une chose.

Exemples : Il a bonne opinion de lui-même ; j'ai une grande opinion de cet homme ; quelle opinion avez-vous de cette affaire ? J'ai opinion que telle chose arrivera.

4 – Croyance probable.

Remarques : **a)** – La démonstration engendre la science mais l'argument probable, voire vraisemblable engendre l'opinion.

b) – On dit « *c'est une affaire d'opinion* » pour dire *c'est une chose sur laquelle chacun peut penser comme il lui plaît*.

c) – On dit « *c'est une opinion* » pour dire *c'est une assertion qui n'est pas sûre*. [Voir le mot *Croyance*].

5 – Avis de celui qui opine sur quelque affaire mise en délibération.

Exemples : Recueillir les opinions ; il y avait trois opinions ; les opinions sont partagées.

Opium : Suc de pavot, qui a une qualité narcotique et soporative.

Remarques : **a)** – Est narcotique ce qui assoupit.

b) – Assoupir, c'est endormir à demi, causer une disposition prochaine au sommeil.

c) – Est *soporatif* ce qui a la force, la vertu d'endormir.

Oppidum : Dans la Rome antique, nom donné aux enceintes fortifiées établies sur de hauteurs.

Remarques : **a)** – Se dit notamment des citadelles gauloises.

Exemples : Les oppidums de Gergovie, d'Alésia.

b) – Le mot d'origine gauloise qui signifie une *ville haute* est « *tonnay* ».

Exemples : Tonnay-Charente, Tonnay-Boutonne, qui signifie villes hautes construites au-dessus de Charente, de Boutonne.

c) – Charente est la ville qui a donné son nom à la rivière de Charente ; Boutonne est la ville qui a donné son nom à la rivière de Boutonne, comme Marans, Rouen, Bordeaux sont les villes qui ont donné leur nom aux rivières de Marans (la Sèvre-Niortaise), de Rouen (La Seine), de Bordeaux (la Garonne ou la Gironde).

c) – L'équivalent grec du latin *oppidum* est ἀκρόπολις (*l'acropole, la ville haute*).

Opportun : **1** – Qui se produit à propos, qui convient au temps, au lieu et aux circonstances.

Exemples : Son intervention est opportune ; il ne me paraît pas opportun de suivre son conseil ; attendre, choisir le moment opportun.

Remarque : L'expression « *vous serez avisé en temps opportun* » signifie *en temps utile, le moment venu*.

2 – Qui convient au bon déroulement de quelque chose.

Remarques : **a)** – Opportun, en ce sens, est synonyme de *convenable, favorable, propice, approprié à, bon pour, utile, avantageux*.

b) – Le mot *opportun* est tiré des mots latins « *portūs* » qui désigne le *port* vers lequel le navire se dirige et « *ōb* » employé pour « *ad* » dans le sens de *vers*, avec l'idée de *mouvement* ; *opportun* s'appliquait, à l'origine, au vent favorable pour gagner rapidement le port de destination.

Opportunisme : **1** – [*En politique*] Ligne de conduite politique dans laquelle la tactique se détermine d'après les circonstances, en transigeant, si nécessaire, avec les principes annoncés.

2 – [*Péjoratif*] Aptitude à saisir toutes les occasions avantageuses.

Opportuniste : [*Généralement péjoratif*] Personne qui sait utiliser les circonstances à son avantage et mettre à profit les occasions favorables, souvent au détriment des autres et en général sans avoir eu la moindre influence sur le cours des choses.

Remarques : **a)** – L'opportuniste agit en fonction des circonstances et sait

exploiter les occasions.

b) – Pour l'opportuniste, *l'occasion fait le larron*.

c) – Edgar Faure (1809-1988) qui avait des capacités intellectuelles hors du commun, se prétendait réaliste ; il n'était qu'opportuniste ; Edgar Faure disait que *ce n'est pas la girouette qui tourne, mais le vent* ; c'était un politicien inconstant et opportuniste, sans conviction politique affirmée ; il fut plusieurs fois ministre sous les IV^{ème} et V^{ème} républiques, 2 fois Président du Conseil sous la IV^{ème} (1 mois en 1952, puis 11 mois en 1955-56) et Président de l'Assemblée Nationale de 1973 à 1978.

[Voir le mot *Opportun* pour ce qui concerne le vent].

d) – Comme ministre des finances et des affaires économiques, Edgar Faure fit voter l'introduction de la TVA en France (loi du 10 avril 1954) et comme Président du Conseil (20 janvier 1952-8 mars 1952) il prépara l'indépendance sans drames de la Tunisie et du Maroc.

e) – Comme ministre de l'Éducation nationale, Edgar Faure fit voter la *loi d'orientation de l'enseignement supérieur* du 12 novembre 1968, qui marqua une rupture dans l'enseignement en France et qui était censée faire des universités de véritables établissements autonomes et pluridisciplinaires : les universités furent chargées de déterminer leurs statuts et leurs structures interne ; elles jouirent de l'autonomie pédagogique (contenu des programmes d'enseignement, programmes de recherche, méthodes pédagogiques, modalités de contrôle des connaissances) ; cependant, des prescriptions incluses dans la loi et les décrets d'application restreignirent l'autonomie statutaire ; des diplômes nationaux continuèrent d'être délivrés, dont les conditions d'obtention restèrent de la compétence du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; la loi a introduit le principe de la pluridisciplinarité des universités, de manière à mettre fin au cloisonnement des anciennes facultés.

L'enseignement supérieur est resté divisé en deux ensembles distincts : d'un côté les *grandes écoles* formant les cadres supérieurs de la Nation qui étaient dotées de prérogatives importantes, de l'autre, les *universités*.

Opportunité : **1** – Caractère de ce qui est opportun, qui se produit à propos, qui convient au temps, au lieu, aux circonstances.

[Voir le mot *Opportun*].

Exemples : Discuter l'opportunité d'une décision, d'une démarche ; l'opportunité d'une mesure.

2 – [Par *métonymie*] Occasion ou circonstance favorable.

Remarques : **a)** – Avoir le sens de l'opportunité, c'est ne pas hésiter sur la conduite à tenir en toute situation.

b) – Une occasion qui n'est pas nettement favorable n'est pas une opportunité : c'est une *simple occasion*.

c) – C'est à tort que le terme *opportunité* est parfois substitué fautivement à *occasion* dans tous ses emplois.

Exemples : On ne doit pas dire « je me réjouis d'avoir l'opportunité de vous rencontrer » mais « je me réjouis d'avoir l'**occasion** de vous rencontrer ».

Opposant : **1** – Qui s'oppose par les voies légales ou par forme judiciaire à l'exécution de quelque acte.

Exemple : Il y a eu plusieurs *opposants* à cette délibération.

2 – Se dit d'une personne ou d'un groupe de personnes qui s'oppose à une décision, à une mesure, qui combat une opinion, un courant d'idées.

Opposer : **1** – Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre.

Exemple : Opposer une digue à l'impétuosité de la mer.

Remarques : a) – Il se dit aussi des personnes.

Exemple : On lui opposa un sérieux concurrent.

b) – Il se dit, au figuré, des choses et des personnes dont on se sert pour en combattre, pour en détruire d'autres.

Exemples : Opposer la force à la force ; opposer l'autorité d'Aristote à celle de Platon ; opposer Platon à Aristote.

2 – Mettre une chose vis-à-vis d'une autre.

Exemple : La porte opposée ; la rive opposée.

3 – Mettre en comparaison, en parallèle.

Exemple : Quel orateur avons-nous aujourd'hui qu'on puisse opposer à Cicéron, à Démosthène ?

4 – *Opposer* s'emploie aussi avec le pronom personnel et signifie *être contraire*, se rendre contraire.

Exemple : Il s'est toujours opposé à accoster le côté Est du môle d'escale de La Pallice, cap au Nord, avec le flot.

Opposition : 1 – En astronomie, on appelle *opposition* la situation dans laquelle deux ou plusieurs corps célestes ont des longitudes célestes géocentriques ou des ascensions droites différentes de 180°.

Remarques : a) – L'*opposition* est le contraire de la *conjonction* dans laquelle les longitudes géocentriques sont égales..

b) – On appelle *syzygie* la situation d'*opposition* ou de *conjonction* du Soleil et de la Lune par rapport à la Terre.

2 – Le jour de la pleine lune, le Soleil et la Lune sont en *opposition*.

3 – Aux alentours des jours d'*opposition*, on observe des marées de vives-eaux.

Remarque :

d) – Aux alentours des jours de *conjonction de la Lune et du Soleil* on observe des marées de vives-eaux ; les plus grandes marées sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche se produisent environ un jour et demi après les *oppositions* ou les *conjonctions*.

[Voir les mots *Syzygie*, *Conjonction*].

Opprimer : Accabler par violence, par autorité.

Opprobre : Ignominie, honte, affront.

Remarque : On dit qu'un homme est l'opprobre de sa maison, de sa nation, du genre humain, pour dire qu'il fait honte à sa maison, à sa nation, au genre humain.

Optatif : Mode personnel associé au verbe, qui sert à exprimer le souhait et qui est distingué du subjonctif dans certaines langues.

Remarque : Ce mode manque à la langue française et il ne s'exprime que par le subjonctif.

Opter : 1 – Choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble.

2 – Il se dit aussi en parlant d'une seule chose qu'on est maître de prendre ou de ne pas prendre.

Opticien : 1 – Personne qui fabrique, qui adapte, qui vend des instruments d'optique et en particulier, des verres ou des lentilles destinés à corriger la vue.

2 – Savant qui sait, qui enseigne l'optique, qui est versé dans l'optique.

3 – Scientifique qui se consacre à l'étude de l'optique.

Exemple : Christian Huygens (1629-1695) fut un grand opticien néerlandais.

Optimisation stochastique : Recherche des meilleures conditions d'utilisation, de fonctionnement, de rendement d'un système lorsqu'il existe une incertitude sur certaines données.

[Voir le mot *Stochastique*].

Remarques : a) – Le modélisateur n’a qu’une connaissance imparfaite de certaines données relatives au système considéré ou à son évolution.

b) – Les valeurs des données incertaines obéissent à des lois de probabilité.

c) – Un *processus stochastique* relève du domaine de l'aléatoire, du calcul des probabilités.

d) – Une *variable stochastique* est une variable dont la valeur est une probabilité attachée à un ensemble d'éventualités complémentaires, c'est-à-dire dont l'une exclut les autres.

Optimiser : Porter à son plus haut degré d'efficacité.

Exemple : Optimiser l'organisation du travail dans une entreprise.

Remarques : a) – Avant de chercher à optimiser, il faut identifier et définir un objectif à atteindre.

b) – On préférera utiliser le verbe *améliorer* ou l'expression *utiliser au mieux*.

Optimisme : 1 – L'*optimisme* est un système de philosophie difficile à pratiquer où l'on enseigne que Dieu a fait les choses suivant la perfection de ses idées, c'est-à-dire le mieux, et que notre monde est le meilleur des mondes possibles.

Remarque : L'optimisme est de combat ; le pessimisme est naturel.

2 – Dans le langage ordinaire, l'*optimisme* est la tendance à voir tout en beau.

Remarque : L'optimiste est toujours heureux ; il est content quand il pleut car, selon l'adage, après la pluie il y a le beau temps !

3 – L'*optimisme* est un style d'interprétation des événements.

Remarques : a) – Un *optimiste* s'attribue les réussites ; inversement un pessimiste s'attribue les échecs.

b) – Un *optimiste* cherche naturellement à faire le décompte de ses réussites ; un pessimiste se rappelle ses échecs.

Option : Pouvoir, faculté, action d'opter.

Option [Opérations financières] : Les *options*, ou *billets à effet*, sont des promesses d'opérations financières qui décrivent un produit et en fixent le prix plus ou moins longtemps avant que la transaction ne se réalise.

Optique : Science des phénomènes liés à la lumière et à la vision.

Remarques : a) – L'optique se divise en plusieurs branches, de l'optique géométrique du lycée à l'optique quantique qui quantifie l'interaction entre la lumière et la matière.

b) – En optique quantique, la lumière est constituée de *corpuscules* (les photons) qui interagissent avec la matière, mais cette lumière se propage comme une *onde*.

c) – Les électrons (matière) et les photons (lumière) relèvent l'un et l'autre de l'optique quantique.

Opulence : Grande richesse, abondance de biens.

Exemple : Vivre dans l'opulence.

Opuscule : Petit ouvrage en matière de science ou de littérature,

Or : Métal jaune, le plus précieux, le plus parfait, le plus ductile de tous.

Remarque : On appelle or à 24 carats de l'or entièrement pur ; l'or à 20 carats est un alliage d'or qui contient cinq sixièmes d'or et un sixième d'un autre métal.

[Voir l'expression *Veau d'or*].

Oracle : 1 – Réponse de la divinité à la personne qui la consulte.

2 – [Par *métonymie*] Divinité consultée.

3 – [Par *extension*] Personnalité religieuse qui consulte la divinité et qui transmet ses réponses.

Orage (en anglais « storm ») : **1** – L'orage est un *météore* imprévisible et violent.

2 – L'orage est caractérisé par des rafales de vent accompagnées par le bruit du

tonnerre, par des éclairs et habituellement par de fortes chutes de pluie ou de grêle.

3 – Les orages se produisent dans des masses d'air humide et instable ; on les rencontrent habituellement sous les cumulonimbus.

4 – Les cumulonimbus peuvent former des barrages de plusieurs centaines de kilomètres de largeur, ou se grouper en amas.

5 – À l'intérieur d'un cumulonimbus, l'air chaud de la base est aspiré par un violent courant ascendant sur une hauteur de plusieurs kilomètres.

6 – On peut relever à l'intérieur d'un cumulonimbus des différences de potentiel de plusieurs milliers de volts et observer des décharges entre des parties portées à des potentiels différents, ou entre le nuage et la terre ou la mer.

7 – Les courants d'air froid descendants entraînés par les précipitations s'éloignent horizontalement du nuage en arrivant au sol, s'écoulent près de la surface de la mer et peuvent former, en avant de la cellule orageuse, un front de rafales à une distance de 10 à 15 milles.

Remarque : Le front de rafales est marqué par une hausse brutale de la pression atmosphérique et par des rafales de vent pouvant atteindre 50 nœuds avec des changements brusques de direction.

8 – L'air chaud ascendant qui alimente le cumulonimbus est aspiré au-dessus de l'air froid descendant, à partir du front de rafale.

9 – Une *cellule orageuse* a un diamètre de 1 à 5 milles et une durée de vie moyenne d'environ 1 heure.

Oraison : Invocation adressée à Dieu ou aux saints.

Remarque : En cas de décès d'un passager ou d'un membre de l'Équipage à bord pendant une longue traversée, s'il s'avère nécessaire d'immerger le cadavre, le capitaine du navire récite habituellement une oraison au moment où la dépouille est lancée à la mer.

Oratoire (Salle de l') : La *salle de l'Oratoire* à La Rochelle est le nom actuel de l'ancienne chapelle Sainte-Marguerite.

Remarques : **a)** – La salle de l'Oratoire est située rue Albert 1^{er}.

b) – La salle de l'Oratoire est ainsi nommée car les prêtres qui la desservait, lorsque survint la Révolution de 1789, appartenaient à l'*ordre de l'Oratoire*.

c) – L'ordre de l'Oratoire est une congrégation d'ecclésiastiques établie en France par le Cardinal de Bérulle, au commencement du dix-septième siècle.

d) – La salle de l'Oratoire est aujourd'hui une salle municipale utilisée pour des fêtes, des réunions, des banquets, etc.

e) – Entré en vainqueur dans La Rochelle le 1er novembre 1628 après un long siège (10 septembre 1627 - 28 octobre 1628) qui fit près de 30 000 morts du côté des assiégés protestants, le Cardinal de Richelieu, évêque de Luçon et Premier ministre du royaume de France, assista le matin à la messe dans la chapelle Sainte-Marguerite (actuelle salle de l'Oratoire) et, l'après-midi, il y était au côté du roi Louis XIII lors du *Te Deum* qui célébrait la victoire de Louis XIII et la défaite de La Rochelle.

[Voir *Te Deum*].

f) – Pour commémorer sa victoire contre La Rochelle, qu'il attribua à l'intervention de la Sainte-Vierge, Louis XIII décida en 1430 de rendre férié et chômé le 15 août de chaque année, jour de la célébration de l'assomption de la Vierge Marie.

g) – Le 15-Août est encore férié en France au XXI^{ème} siècle, même à La Rochelle, alors que c'est un jour ouvré dans les autres pays de la Chrétienté, même en Espagne.

Orbe : 1 – Espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours.

Exemples : L'orbe de Saturne ; l'orbe de Vénus.

Remarque : Les astronomes appellent le chemin que la Terre fait tous les ans autour du Soleil, « *le grand orbe de la Terre* », ou simplement « *le grand orbe* ».

2 – [En poésie] Orbe se dit quelquefois pour *globe*, en parlant des corps célestes.

Orbe : On appelle « *coup orbe* » un coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une grande contusion, une grande meurtrissure.

Orbulaire : Qui est rond, qui va en rond.

Exemples : Figure orbulaire ; mouvement orbulaire.

Orbite : 1 – [En astronomie] On appelle orbite la *trajectoire* que décrit dans l'espace un corps céleste par son mouvement propre.

2 – [En anatomie] On appelle *orbite de l'œil* la cavité dans laquelle l'œil est placé.

Orbite apparente du Soleil autour de la Terre : 1 – L'orbite apparente du Soleil autour de la Terre n'est pas un cercle mais une ellipse : ainsi la vitesse apparente du Soleil par rapport à la sphère céleste va varier selon sa position sur l'écliptique (sa trajectoire dans le ciel).

2 – Le Soleil réel passe au méridien d'un lieu donné, selon l'époque de l'année, soit en avance par rapport à sa position moyenne, soit en retard.

Remarques : a) – La position moyenne du Soleil est celle d'un astre fictif, le *Soleil moyen* qui, vu du centre de la Terre, décrirait l'écliptique avec une vitesse angulaire moyenne pendant toute l'année.

b) – L'angle au pôle du Soleil moyen ainsi défini constitue le temps moyen indiqué par nos montres,

3 – Pour que les jours aient la même durée et donc que les différentes heures soient égales entre elles, on détermine une position moyenne imaginaire du Soleil qui décrit l'écliptique à vitesse régulière.

Remarque : C'est la position du Soleil moyen (par opposition au Soleil vrai) dans le ciel qui a défini le Temps en usage jusque dans les années 1970.

4 – La définition officielle de cette échelle de temps était : « le temps en usage en France est le temps moyen de Paris retardé de 9 minutes 21 secondes et augmenté de douze heures [c'est la définition du Temps Universel international] et augmenté, de plus, de deux heures en été ou d'une heure en hiver [c'est l'heure d'été ou l'heure d'hiver] ».

Remarques : a) – Par rapport aux étoiles lointaines, les centres de la Terre et du Soleil sont en orbite autour du *barycentre* du système Terre-Soleil, qui se trouve d'ailleurs beaucoup plus proche du centre du Soleil que de celui de la Terre en raison de leurs masses respectives ; le *barycentre* du système Terre-Soleil se situe à l'intérieur du Soleil.

b) – Il est donc aussi faux, et par ailleurs aussi exact, de prétendre que le Soleil tourne autour de la Terre que de dire que la Terre tourne autour du Soleil.

c) – Pour un observateur placé au centre du Soleil, la Terre tourne autour du Soleil d'une manière irrégulière ; et pour un observateur placé au centre de la Terre, le Soleil tourne autour de la Terre d'une manière irrégulière.

Orbite de la Terre autour du Soleil : 1 – L'orbite de la Terre autour du Soleil est une ellipse dont le Soleil occupe l'un des foyers.

Remarque : En réalité, la Terre et le Soleil sont en orbite autour du *barycentre* du système Soleil-Terre ; mais en raison de leurs masses respectives, ce barycentre est situé à l'intérieur du Soleil.

2 – L'excentricité de l'ellipse décrite par la Terre autour du Soleil est faible, c'est-à-dire que l'orbite de la Terre autour du Soleil est assez proche d'un cercle.

3 – Le caractère elliptique des orbites planétaires a été découvert par l'astronome

Johannes Kepler (1571-1630).

Remarque : Kepler énonça trois lois décrivant approximativement le déplacement de la Terre et les déplacements des autres planètes sur leurs orbites autour du Soleil en exploitant les observations des positions des planètes très précises effectuées par l'astronome danois Tycho Brahe (1546-1601).

4 – Loi des aires : Si « S » est le centre du Soleil et « T » celui de la Terre, la surface balayée par le rayon *ST* est proportionnelle au temps.

Remarques : **a)** – En d'autres termes, la surface balayée par le rayon *ST* est constante pour un espace de temps donné.

b) – La Terre se déplace d'autant plus lentement qu'elle est loin du centre du Soleil (grand rayon *ST*) et d'autant plus vite qu'elle en est proche (petit rayon *ST*).

c) – La Terre atteint son point le plus proche du Soleil (périhélie) vers le 2 janvier, et son point le plus éloigné (aphélie) vers le 2 juillet.

Orchestre : 1 – C'était, dans le théâtre des Grecs le lieu où l'on dansait.

2 – C'était, dans le théâtre des Romains, le lieu où se plaçaient les sénateurs.

3 – C'est aujourd'hui le lieu où l'on place la symphonie et qui sépare le théâtre du parterre.

Remarque : Il se dit aussi de la réunion de tous les musiciens.

Exemple : Un orchestre bien composé.

Ordalie : 1 – Forme de procédure judiciaire également appelée *jugement de Dieu* qui, au terme d'un combat organisé à cet effet, ou d'une autre épreuve physique décidant de son sort, désignait le vainqueur comme le dépositaire du bon droit et justifiait le paiement éventuel de réparations par le vaincu.

Remarques : **a)** – Des combats singuliers supposés devoir être arbitrés par le destin opposèrent jadis des chefs de guerre en remplacement de la bataille entre leurs armées.

b) – Au Moyen Âge, l'épreuve de l'*ordalie* était couramment utilisée par l'autorité judiciaire pour établir l'innocence ou la culpabilité des parties.

c) – Le duel judiciaire était une ordalie bilatérale.

d) – Le concile de Valence de 855 condamna les duels judiciaires ; Philippe IV le Bel (1268-1314) interdit en principe les duels judiciaires.

e) – Le dernier duel judiciaire eut lieu le 10 juillet 1547 à Saint-Germain-en-Laye et il opposa Guy Chabot de Saint-Gelais, baron de Jarnac (1514-1584) à François de Vivonne, seigneur de La Châtaigneraie (1520-1547), ami du roi Henri II (1519-1559) ; Jarnac défendait son honneur contre le roi, pour un différend qui remontait à l'époque de François 1er (1494-1547) quand Henri était encore le Dauphin ; François 1er était mort le 31 mars 1547 ; le roi ne pouvant participer à un duel, Henri II était représenté par le redoutable bretteur Vivonne ; contre toute attente, Jarnac porta un coup fatal au jarret de la jambe droite de Vivonne ; Vivonne mourut de sa blessure et de honte quelques jours plus tard.

f) – L'*ordalie de la croix* consistait, pour les personnes impliquées, à être ligotées à des poteaux et à tenir les bras levés à l'horizontale ; le premier à baisser les bras était déclaré vaincu, d'où l'expression « *baisser les bras* » qui signifie *renoncer à lutter* et reconnaître le bien-fondé de la prétention de l'adversaire.

g) – Dans l'*ordalie du fromage*, on gavait l'accusé de fromage et de pain ; s'il s'étouffait, il était reconnu coupable, d'où l'expression « *rester en travers de la gorge* » qui signifie reconnaître contre son gré la prétention de l'adversaire.

h) – À la valeur surnaturelle et magique de l'ordalie de l'Antiquité, s'est substitué au Moyen Âge, un prétendu caractère religieux : certains l'appelaient faussement « *le jugement de Dieu* ».

i) – Le Concile de Latran (1215) a interdit l'ordalie, en principe dans toute la chrétienté ; l'Église condamne ainsi l'ordalie sous la forme d'une épreuve physique et dénie clairement la pertinence de son résultat.

j) – La Sainte Inquisition interdisait absolument l'ordalie, qu'elle avait remplacée par l'épreuve de la *question* : le condamné à la question qui avouait mourait quand même, mais il était censé s'être racheter, sauver son âme et éviter l'enfer.

k) – Saint Louis (1214-1270) a interdit l'ordalie en France en 1258.

2 – À l'issue de nombreuses guerres entre nations, le vainqueur a déclaré le vaincu responsable du déclenchement de la guerre et il a exigé de lui le paiement de réparations.

Remarque : Ce fut le cas, naguère, des vainqueurs de la guerre de 1870-1871 entre la Prusse et la France (5 milliards de francs-or que la France paya) puis des vainqueurs de la guerre de 1914-1918 qui opposa la France, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique d'une part, et les Puissances centrales de l'autre (les fameuse « *réparations* » que l'Allemagne ne paya que partiellement !).

Ordinaire : 1 – Qui est dans l'ordre commun, qui a coutume de se faire, qui arrive communément, dont on se sert communément.

2 – Médiocre, vulgaire.

Exemples : C'est un homme fort ordinaire ; esprit ordinaire.

3 – On appelait *question ordinaire* la torture la moins rude qu'on donnait à un accusé pour lui faire dire la vérité.

4 – Ce qu'on a accoutumé de servir pour le repas.

Exemples : Il a toujours un bon ordinaire ; un petit ordinaire ; si vous voulez manger chez moi, vous aurez mon ordinaire ; ordinaire bourgeois.

Remarque : On appelle *vin d'ordinaire* le vin du buffet qu'on sert dans le cours du repas, pour le distinguer de celui qu'on sert sur la table.

5 – Ordinaire se dit de l'évêque diocésain.

Exemples : Il s'est pourvu par devant l'ordinaire ; il a pris son visa de l'ordinaire ; il a été pourvu par l'ordinaire ; un chapitre, un monastère soumis à l'ordinaire, exempt de l'ordinaire.

6 – Ordinaire se dit aussi du courrier qui part et qui arrive à certains jours précis.

Exemples : L'ordinaire de Lyon ; je vous écrirai par le premier ordinaire.

[Voir le mot *Ordinaire*].

7 – Il se dit aussi du jour où ce courrier part ou arrive.

Exemples : Je vous écrirai au premier ordinaire ; il s'est passé trois ordinaires sans que j'aie eu de vos nouvelles.

Ordinaire (Manœuvre –) : Une manœuvre ordinaire se déroule de manière habituelle ; elle ne s'écarte pas de la pratique courante.

Remarque : Une manœuvre qui n'est *pas ordinaire* pour certains peut être *possible* et *extraordinaire* pour ceux-ci, mais *ordinaire* pour d'autres ; ou encore être strictement *impossible...* jusqu'à preuve du contraire !

Ordinateur (En anglais « *computer* ») : Machine électronique permettant de lire des instructions, d'exécuter des opérations logiques ou arithmétiques programmées et de fournir les résultats de ses calculs.

Remarques : **a)** – Le mathématicien et physicien américano-hongrois John Von Neumann (1903-1957) a donné en juin 1945 les bases de l'architecture utilisée dans la quasi totalité des ordinateurs actuels.

b) – Interrogé par François Girard, responsable en France de la communication de la société IBM, afin de former un équivalent français au mot « *computer* » qui était utilisé au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, le professeur Jacques Perret (1906-1992) titulaire de la chaire de philologie latine à la Sorbonne,

répondit en 1955 (lettre du 16 avril 1955) que l'on pourrait choisir parmi les mots ou expressions suivants : *ordinateur*, *ordinateur*, *systèmeur*, *combineur* et surtout *ordinateur électronique*.

c) – Le professeur Perret souligna :

i) que le mot *ordinateur* est correctement formé, qu'il désignait jadis, dans le rituel chrétien, celui qui procède à des ordinations et qui règle le cérémonial, qu'il fut employé par Diderot et qu'il se trouve dans le dictionnaire de Littré comme adjectif désignant Dieu qui met de l'ordre dans le monde, le deus ordinator

ii) que le mot *systèmeur* est un néologisme et que le concept système est inadapté,

iii) que le mot *combineur* a l'inconvénient du sens péjoratif de « combine »,

iv) que *synthétiseur* n'est pas un mot assez neuf pour désigner un objet spécifique, déterminé comme un *ordinateur*,

v) que le mot *ordinateur* serait parfaitement possible et aurait même l'avantage de séparer plus encore cette machine du vocabulaire de la théologie.

d) – La société IBM France retint le mot *ordinateur* en 1955, ne le breveta pas et le laissa dans le domaine public ; peut-être ce mot n'était-il pas brevetable ? [Voir le sigle *IBM*].

e) – Le mot « *ordinateur* » est maintenant toujours utilisé en français pour traduire l'expression anglaise « *digital electronic computer* » et cela depuis les années 1960, en remplacement de l'expression *ordinateur électronique numérique* utilisé jusqu'alors.

f) – Le mot *ordinateur* fait un peu référence au « deus ordinator » des chrétiens du Moyen Âge, qui met en ordre et qui règle tout dans le monde.

g) – Le Berbère saint Augustin (354-430), évêque d'Hippone (actuellement Annaba en Algérie), l'un des quatre Pères de l'Église et l'un des 36 docteurs de l'Église, qualifiait Dieu de *naturarum omnium iustissimus ordinator*, c'est-à-dire « ordonnateur très juste du cours de toutes choses ».

h) – Le Dominicain saint Thomas d'Aquin (1225-1274), docteur de l'Église, appelait *deus ordinator* l'entendement de Dieu qui possède une mémoire infinie.

i) – Le mot latin *ordinator* signifie, d'après Gaffiot, « celui qui met en ordre, qui règle » ou (selon Senèque) « celui qui instruit un procès ».

j) – On appelait « *calculatrices* » et non ordinateurs les calculateurs électroniques qui géraient le fonctionnement de la machine des navires polythermes Oyonnax (lancé en 1965) et Aquilon (lancé en 1968) des Messageries Maritimes ; ces navires possédaient également des enregistreurs automatiques de mesures et de défauts ; il n'y avait plus de quart à la machine, pendant les traversées, à bord de ces navires dits « automatisés ».

k) – Sur les navires de charge de la classe précédente de la même Compagnie, non automatisés et dépourvus d'ordinateurs / calculatrices : les « *Var* », « *Vienne* » et « *Vaucluse* » (lancés en 1964) dont le moteur de propulsion Sulzer était commandé de la timonerie, l'officier mécanicien faisait le quart à la mer dans un poste climatisé installé dans le compartiment machine ; des pupitres et des armoires regroupaient dans le poste de contrôle et de commande de la machine, tous les instruments de contrôle et de commande du moteur principal et des groupes électrogènes ; des voyants lumineux ou des indicateurs analogiques indiquaient les niveaux hauts dans les puisards ou les existants dans les différentes capacités ; la mise en service et l'arrêt des différentes pompes de transfert ou d'assèchement, ainsi que l'ouverture ou la fermeture des sectionnements des

circuits de tuyautages étaient commandés par des boutons « *tourner-pousser-lumineux* » (TPL).

Ordonnances concernant la construction et l’emménagement des vaisseaux du roi :

1 – Ordonnance de 1689 (Colbert et Seignelay) donnant suite au règlement de 1674.

2 – Ordonnance de 1757 (Choiseul) et « *Traité de construction des navires* » de Duhamel du Monceau (1758).

3 – Ordonnance de 1786 (Castries).

4 – Ordonnance de 1837.

Remarques : a) – Les *ordonnances* fixèrent, dans les moindres détails, toutes les dimensions du navire en fonction de sa classe et de son rang, celles de toutes les pièces de bois, de tous les cordages, de tous les appareils.

b) – Les choix n’étaient jamais laissés à l’appréciation du constructeur.

c) – Toutes les dimensions d’un navire donné, de sa mâture, de son gréement, se déduisaient, soit de la longueur du premier pont, soit de la valeur du maître bau.

d) – Le poids de tout ce qui entrait dans la construction d’un vaisseau, les dimensions et les proportions des coques ou du gréement étaient indiqués très précisément afin que tous les navires du même rang et de la même classe marchent pareillement dans les vagues et aient le même comportement en manœuvre.

Ordonnance de 1543 : Ordonnance du roi de France Henri II (1519-1559) sur l’Amirauté.

Ordonnance du 15 juillet 1551 : Ordonnance du roi de France Henri II (1519-1559).

1 – Le roi Henri II avait résolu d’entretenir une armée de galères pour défendre les lieux et places maritimes du royaume, mais aussi pour attaquer l’ennemi espagnol ou anglais ; les galères étaient basées à Nantes pour le Ponant et à Marseille pour le Levant.

Remarques : a) – Les capitaines et les Équipages des galères étaient toujours parés à appareiller, sans dépasser le délai qui serait éventuellement nécessaire pour conduire les chiourmes d’une mer à l’autre.

b) – Il y avait 30 galères armées au Levant et 10 galères au Ponant ; on y ajoutait une division d’environ 10 galères en réserve pour chaque escadre ; en cas d’urgence, on pouvait réunir 42 galères au Levant et 20 galères au Ponant.

c) – Une division de nefes homogènes avait été formée au Ponant avec les 2 nefes laissées par François 1er : la « *Maîtresse* » et la « *Cardinale* » auxquelles s’ajoutaient quatre vaisseaux neufs sortis en mars 1549 : « *L’Hermine* », « *Henri le Grand* », « *Le Normand* » et « *La Négresse* ».

d) – Les galions « *Saint-Jean* », « *Saint-Jacques* » et « *Saint-André* » ainsi que les grosses nefes « *Chériffe* » et « *Fécampoise* » restaient en Normandie.

e) – Une escadre de 20 croiseurs du type *roberge* (en anglais « *row barge* ») allant à la voile et à l’aviron, construits en 1548-1550, était armée au Ponant en soutien des bateaux ronds.

[Voir le mot *Roberge*].

2 – Henri II institua un secrétariat d’État avec pour attribution l’administration des affaires maritimes et militaires.

Remarques : a) – Les vaisseaux ronds (nefes, galions) étaient entretenus à forfait par leurs capitaines, moyennant une allocation proportionnelle au tonnage ; ils devaient être prêts à appareiller à la première réquisition et ils subissaient chaque trimestre l’inspection d’un délégué de l’Amiral.

b) – Lorsqu’elles n’étaient pas embarquées, les chiourmes étaient employées aux fortifications du littoral ; les forçats étaient protégés contre les sévices arbitraires

par l'ordonnance royale du 15 juillet 1551.

c) – L'ordonnance obligeait chaque capitaine à embarquer au moment d'entrer en campagne, en sus de l'Équipage du temps de paix, un *pilote* (hauturier), deux *conseillers*, un *bombardier* et son aide, huit *nochers*, dix *soldats*, quatorze *officiers*, vingt *hommes de cap* (ou *hommes de bossoir* qui faisaient la veille).

3 – L'ordonnance de 1551 de Henri II institua l'Inscription Maritime et les Gardes de la Marine, un siècle et demi avant la grande Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681, attribuée à Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) ; Colbert fut le secrétaire d'État de la Marine de 1669 à 1683, sous Louis XIV (1638-1715).

Remarques : a) – Le recensement des matelots par toute la côte méditerranéenne, de Narbonne à Antibes, devait fournir en temps de paix, moyennant une pension pour les entretenir, des hommes prêts à marcher au moindre signal ; le nombre de ces hommes mobilisables en Provence atteignait presque le nombre de 3 000 en 1647.

b) – Dès 1552, deux cents gentilshommes firent une croisière d'un an « *pour leur plaisir et sans aucune solde* » dans le but d'apprendre le métier d'officier de marine.

[Voir l'expression *Pilotage (Droit du –) 1584 : Édit de Henri III*].

Ordonnance du 20 juillet 1557 : Ordonnance du roi de France Henri II (1519-1559) sur le fait de la Marine et de l'Amirauté.

Ordonnance du 9 août 1944 : Ordonnance déclarant que les actes législatifs ou réglementaires pris postérieurement au 16 juin 1940 par le Gouvernement français et les arrêtés pris pour leur exécution étaient nuls ; l'ordonnance a été signée le 9 août 1944, à Alger, par « *De Gaulle* » (sans indication de sa qualité) ; De Gaulle s'était auto-proclamé en 1940 « *chef de la France libre* », avec le seul soutien du Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965).

Remarques : a) – Le général de brigade Charles De Gaulle (1890-1970) avait appartenu pendant un peu plus d'une semaine (du 6 juin au 16 juin 1940) au Gouvernement Reynaud (qui démissionna le 16 juin 1940), en qualité de Sous-secrétaire d'État chargé de la Défense nationale et de la Guerre ; De Gaulle n'a pas été appelé à participer au nouveau gouvernement formé par Philippe Pétain ; il en a ressenti une grande frustration et comme une injustice en raison de la haute idée qu'il avait de lui-même, selon ses écrits, depuis l'enfance.

b) – Le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) avait remis la démission de son gouvernement le 16 juin 1940, à Bordeaux, au Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) ; le Président Lebrun chargea le vice-président du gouvernement démissionnaire, le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) de former le nouveau gouvernement, conformément aux lois constitutionnelles de 1875.

c) – Les lois constitutionnelles de 1875, qui établirent la III^{ème} République, étaient des lois de compromis entre une majorité monarchiste divisée et une forte minorité républicaine ; elles instituèrent un régime qui semblait provisoire et qui dura 65 ans, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale.

d) – Comme le Premier Empire en juin 1815 ou le Second Empire en août 1870, la III^{ème} République n'a pas réussi à empêcher les Allemands d'envahir et d'occuper militairement une grande partie de la France en juin 1940.

e) – Recruté, par défaut, comme homme de paille pour représenter la France par le Premier ministre du Royaume-Uni Winston Churchill, De Gaulle appela les militaires français à la sédition le 18 juin 1940 et les jours suivants, depuis Londres, au moyen de la radio d'État britannique BBC ; Churchill n'avait pas

réussi à convaincre Georges Mendel (1885-1944) ou quelque autre homme politique d'envergure de trahir la France.

Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681 : Louis XIV (1638-1715) souhaite « *procurer à ses sujets l'abondance par la facilité et l'augmentation du commerce, qui est l'une des principales sources de félicité des peuples* » ; comme le commerce qui se fait par mer est le plus considérable, Louis XIV avait déjà pris soin d'enrichir les côtes qui environnaient ses États de nombre de havres et de vaisseaux pour la sûreté et la commodité des navigateurs qui abordaient de toutes parts dans les ports du royaume.

Mais parce qu'il n'est pas moins nécessaire d'affermir le commerce par de bonnes lois, que de le rendre libre et commode par la bonté des ports et par la force des armes et que les ordonnances déjà en usage ou le droit romain ne contenaient que très peu de dispositions pour la décision des différends qui naissent entre les négociants et les gens de mer, Louis XIV a estimé que pour ne rien laisser à désirer au bien de la navigation et du commerce, il était important de fixer la jurisprudence des contrats maritimes, jusqu'alors incertaine, de régler la juridiction des officiers de l'Amirauté et les principaux devoirs des gens de mer et d'établir une bonne police dans les ports, côtes et rades qui sont dans l'étendue de sa domination ; c'est pour ces raisons que fut écrite la très fameuse Ordonnance touchant la Marine d'août 1681 à laquelle Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) a prêté la main.

Livre Ier. - Des officiers de l'amirauté et de leur juridiction.

Titre Ier. - De l'amiral.

Titre II. - De la compétence des juges de l'amirauté.

Titre III. - Des lieutenants, conseillers, avocats et procureurs du roi aux sièges de l'amirauté.

Titre IV. - Du greffier.

Titre V. - Des huissiers audienciers, visiteurs et autres sergents de l'amirauté.

Titre VI. - Du receveur de l'amiral.

Titre VII. - Des interprètes, et des courtiers conducteurs des maîtres de navires.

Titre VIII. - Du professeur d'hydrographie.

Titre IX. - Des consuls de la nation française dans les pays étrangers.

Titre X. - Des congés et rapports.

Titre XI. - Des ajournements et délais.

Titre XII. - Des prescriptions et fins de non-recevoir.

Titre XIII. - Des jugements et de leur exécution.

Titre XIV. - De la saisie et vente des vaisseaux, et de la distribution du prix.

Livre II. - Des gens et des bâtiments de mer.

Titre Ier. - Du capitaine, maistre ou patron.

Titre II. - De l'aumônier.

Titre III. - De l'écrivain.

Titre IV. - Du pilote [*hauturier*].

Titre V.- Du contre-maître ou nocher.

Titre VI. - Du chirurgien.

Titre VII. - Des matelots.

Titre VIII. - Des propriétaires des navires.

Titre IX. - Des charpentiers et calfateurs.

Titre X. - Des navires et autres bâtiments de mer.

Livre III. - Des contrats maritimes.

Titre Ier. - Des chartes-parties, affrètements ou nolisements.

Titre II. Des connaissements ou polices de chargement.

Titre III. - Du fret ou nolis.

Titre IV. - De l'engagement et des loyers des matelots.

Titre V. Des contrats à grosse aventure, ou à retour de voyage.

Titre VI. - Des assurances.

Titre VII. - Des avaries.

Titre VIII. - Du jet et de la contribution.

Titre IX. - Des prises.

Titre X. - Des lettres de marque ou de représailles.

Titre XI. - Des testamens et de la succession de ceux qui meurent en mer.

Livre IV - De la police des ports, côtes, rades et rivages de la mer.

Titre Ier. - Des ports et des havres.

Titre III. - Des pilotes lamaneurs ou locmans.

Titre IV. - Du lestage et du délestage.

Titre V. - Des capitaines gardes-côtes.

Titre VI. - Des personnes sujettes au guet de la mer.

Titre VII. - Du rivage de la mer.

Titre VIII. - Des rades.

Titre IX. - Des naufrages, bris, et échouements.

Titre X. De la coupe du varecq, sar ou goémon.

Livre V. - De la pêche qui se fait en mer.

Titre I. - De la liberté de la pêche.

Titre II. - Des diverses espèces de rets ou filets.

Titre III. - Des parcs et pêcheries.

Titres IV. - Des madragues et bordigues.

Titre V. - De la pêche du hareng.

Titre VI. - De la pêche des morues.

Titre VII. - Des poissons royaux.

Titre VIII. - Des pêcheurs.

Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681 (Texte) : D'après la « *Collection de Lois Maritimes* » (tome quatrième) de Jean-Marie Pardessus (1772-1853).

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre :

A tous presens et à venir, Salut.

Après les diverses Ordonnances que Nous avons faites pour regler par de bonnes Loix l'Administration de la Justice et de nos Finances, et après la Paix glorieuse dont il a plu à Dieu de couronner nos dernieres Victoires, Nous avons crû que pour achever le bonheur de nos Sujets il ne restoit plus qu'à leur procurer l'abondance par la facilité et l'augmentation du Commerce, qui est l'une des principales sources de félicité des Peuples.

Et comme celuy qui se fait par Mer est le plus considérable, Nous avons pris soin d'enrichir les Costes qui environnent nos Estats de nombre de Havres et de Vaisseaux pour la seureté et la commodité des Navigateurs, qui abordent à présent de toutes parts dans les Ports de nostre Royaume.

Mais parce qu'il n'est pas moins necessaire d'affermir le Commerce par de bonnes Loix, que de le rendre libre et commode par la bonté des Ports et par la force de nos Armes, et que nos Ordonnances, celles de nos Predecesseurs, ni le Droit Romain ne contiennent que très-peu de dispositions pour la décision des differens qui naissent entre les Négocians et les Gens de Mer, Nous avons estimé que pour ne rien laisser à desirer au Bien de la Navigation et du Commerce, il estoit important de fixer la Jurisprudence des Contrats Maritimes, jusques à present incertaine, de regler la Jurisdiction des Officiers de l'Admirauté et les principaux

devoirs des Gens de Mer, et d'establiir une bonne Police dans les Ports, Costes et Rades qui sont dans l'estenduë de nostre Domination.

À ces causes, de l'avis de nostre Conseil, et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons, ordonnons, et Nous plaist ce qui ensuit :

Livre Ier - Des Officiers de l'Amirauté et de leur Jurisdiction.

Titre Ier - De l'Admiral.

Art. Ier. La Justice sera renduë au nom de l'Admiral dans tous les Sieges de l'Admirauté.

II. La nomination aux Offices de Lieutenans, Conseillers, de nos Advocats et Procureurs, et de Greffiers, Huissiers et Sergens aux Sieges generaux et particuliers de l'Admirauté, appartiendra à l'Admiral ; sans toutesfois qu'ils puissent exercer qu'après qu'ils lui auront obtenu nos Lettre de Provision.

III. Luy appartiendra aussi de donner les Congez, Passeports, Commissions et Sauf-conduits aux Capitaines et Maistres de Vaisseaux équipéz en Guerre ou Marchandise.

IV. Pourra establiir le nombre necessaire d'Interpretes et des Maistres de Quay dans les Ports : Et où il n'y aura pas lieu d'establiir des Maistres de Quay, commettra, si besoin est, des personnes capables pour veiller au lestage et delestage des Bâtimens de Mer, et à l'entretien des Feux, Tonnes et Balises.

V. Visitera, ou fera visiter par telles personnes qu'il voudra les Ports, Costes et Rades de Nostre Royaume.

VI. Commandera la principale de nos Armées Navales, suivant les ordres que Nous luy en donnerons.

VII. Le Vaisseau que l'Admiral montera, portera le Pavillon quarré blanc au grand Mast et les quatre Fanaux.

VIII. Lors qu'il sera prez de nostre Personne, les Ordres que Nous enverrons à nos Armées Navales luy seront communiquez.

IX. Le dixième de toutes les prises faites en Mer ou sur les Grèves, sous Commission et Pavillon de France, appartiendra à l'Admiral, avec le dixième des Rançons.

X. Luy appartiendront aussi toutes les Amendes adjudgées aux Sieges particuliers, et la moitié de celles qui seront prononcées aux Tables de Marbre.

XI. Jouïra des Droits d'Ancrage, Tonnes et Balises, et du tiers des effets tirez du fond de la Mer, ou jettez par le flot à Terre, dans les cas prescrits par la présente Ordonnance.

XII. Pourra establiir en chaque sSiege d'Admirauté un Procureur ou Receveur, pour la délivrance des Congez et la perception de ses Droits.

XIII. Faisons défenses à tous Gouverneurs de nos Provinces, Lieutenans Generaux, Gouverneurs particuliers de Places, et autres Officiers de Guerre, de donner aucuns Congez, Passeports et Sauf-conduits pour aller en Mer ; Et à tous Gentilshommes et Seigneurs de se dire et qualifier Admiraux dans leurs Teres, d'exiger sous ce pretexte aucun Droit, et de rien entreprendre sur la Charge d'Admiral.

XIV. Declarons au surplus que Nous nous sommes reservé le choix et la provision des Vice-Admiraux, Lieutenans Generaux, et Chefs d'Escadre ; des Capitaines, Lieutenans, Enseignes et Pilotes de nos Vaisseaux, Frégates et Brûlots, des Capitaines et Officiers des Ports et Gardes-Costes, des Intendants, Commissaires,

contrôleurs généraux et particuliers, Garde-Magazins, et généralement de tous autres Officiers de Guerre et de Finance, ayans employ et fonction dans la Marine ; Ensemble tout ce qui peut concerner les constructions et radoubs de nos Vaisseaux, l'achat de toute sorte de Marchandises et munitions pour les Magazins et armemens de Mer : et l'arresté des États de toutes les dépenses faites par les Trésoriers de la Marine.

Titre II - De la compétence des Juges de l'Amirauté.

Art. Ier. Les Juges de l'Amirauté connoissent privativement à tous autres, et entre toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, mesme privilégiées, François et Etrangers, tant en demandant que défendant, de tout ce qui concerne la construction, les agrès et apparaux, armement, avictaillement et équipement, vente et adjudication des Vaisseaux.

II. Declarons de leur compétence toutes actions qui procedent de chartes-parties, affrettemens ou nolissemens, connoissemens ou polices de chargement, fret ou nolis, engagement et loyer de Matelots, et des victuailles qui leur seront fournies pour leur nourriture par ordre du Maître pendant l'équipement des Vaisseaux ; ensemble des Polices d'assurance, Obligations à la grosse aventure ou à retour de voyage, Et généralement de tous Contrats concernans le commerce de la Mer, nonobstant toutes sousmissions et privileges à ce contraires.

III. Connoissent aussi des prises faites en Mer, des bris, naufrages et eschouemens ; du jet et de la contribution, des avaries et dommages arrivez aux Vaisseaux et aux Marchandises de leur chargement ; ensemble des Inventaires et delivrance des effets delaissez dans les Vaisseaux par ceux qui meurent en Mer.

IV. Auront encore la connoissance des droits de congé, tiers, dixième, balise, ancrage et autres appartenans à l'Admiral ; ensemble de ceux qui seront levez ou pretendus par les Seigneurs ou autres particuliers voisins de la Mer, sur les pescheries ou poissons, et sur les Marchandises ou Vaisseaux sortans des Ports, ou y entrans.

V. La connoissance de la pesche qui se fait en Mer, dans les Estangs salez et aux embouchures des Rivieres, leur appartiendra ; comme aussi celle des Parcs et Pescheries, de la qualité des Rets et Filets, et des ventes et achats de Poisson dans les Bateaux, ou sur les Grèves, Ports et Havres.

VI. Connoissent pareillement des dommages causez par les Bâtimens de mer aux pescheries construites, mesme dans les Rivieres navigables et de ceux que les Bâtimens en recevront ; ensemble des chemins destinez pour le halage des Vaisseaux venans de la Mer, s'il n'y a Reglement, Titre, ou possession contraire.

VII. Connoissent encore des dommages faits aux quais Quais, Dignes, Jettées, Palissades, et autres Ouvrages faits contre la violence de la mer, et veilleront à ce que les Ports et Rades soient conservez dans leur profondeur et netteté.

VIII. Feront la levée des Corps noyez et dresseront Procez verbal de l'estat des Cadavres trouvez en Mer, sur les Grèves, ou dans les Ports ; mesme de la submersion des Gens de Mer estans à la conduite de leurs Bâtimens dans les Rivieres navigables.

IX. Assisteront aux Montres et Reveuës des Habitans des Paroisses sujettes au Guet de la Mer, et connoissent de tous differens qui naistront à l'occasion du Guet ; comme aussi des delits qui seront commis par ceux qui feront la Garde des Costes, tant qu'ils seront sous les armes.

X. Connoistront pareillement des Pirateries, et de pillages et desertions des équipages, et generally de tous crimes et délits commis sur la Mer, ses Ports, Havres et Rivages.

XI. Recevront les Maistres des Métiers de Charpentier de Navire, Calfateur, Cordier, Trevier, Voilier et autres Ouvriers travaillans seulement à la construction des Bâtimens de Mer et de leurs agrez et apparaux dans les lieux où il y aura Maîtrise ; et connoistront des malversations par eux commises dans leur Art.

XII. Les Remissions accordées aux Roturiers pour crimes dont la connoissance appartient aux Officiers de l'Amirauté seront adressées et jugées ez Sieges d'Admirauté ressortissans nüement en nos Cours de Parlement.

XIII. Les Officiers des Sieges Generaux de l'Admirauté aux tables de Marbre connoistront en première instance des Matieres tant civiles que Criminelles contenües en la presente Ordonnance, quand il n'y aura pas de Sieges particuliers dans le lieu de leur établissement ; et par appel hors les cas où il escherroit peine afflictive, auquel cas sera nostre Ordonnance de 1670 exécutées.

XIV. Pourront évoquer des Juges inférieurs les causes qui excéderont la valeur de trois mille livres, lorsqu'ils seront saisis de la matiere par l'appel de quelque appointment ou interlocutoire donné en première instance.

XV. Faisons défendes à tous prevosts, Chastelins, Viguiers, Baillifs, Senéchaux, Presidiaux et autres Juges ordinaires, Juges Consuls et de soumissions, aux Gens tenans les Requestes de nostre Hostel et du Palais, et à nostre grand Conseil, de prendre aucune connoissance des cas cy-dessus, circonstances et dépendances ; et à nos Cours de Parlement d'en connoistre en premiers instance ; mesme à tous Négocians, Mariniers et autres d'y proceder pour raison de ce, à peine d'amende arbitraire.

Titre III - Des Lieutenans, Conseillers, Avocats & Procureurs du Roi aux sièges de l'Admirauté.

Art. Ier. Les Lieutenans, Conseillers et nos Advocats et Procureurs aux Sieges generaux et particuliers de l'Admirauté ne pourront estre receus qu'ils ne soient graduez, n'ayent frequenté le Barreau pendant le temps porté par nos Ordonnances, et ne soient âgés, sçavoir les Lieutenans des Sieges Generaux de vingt-sept ans, et ceux des autres Sieges, et nos Advocats et Procureurs de vingt-cinq.

II. Les Lieutenans Generaux et Particuliers, les Conseillers et nos Advocats et Procureurs ez Sieges ressortissans nüement en nos Cours, seront receus en nos Cours de Parlement, et les Lieutenans et nos Advocats et Procureurs aux Sieges particuliers, seront receus an ceux des Tables de Marbre.

III. Auront les Lieutenans, Conseillers et nos Advocats et Procureurs aux Tables de Marbre, leurs causes commises aux Requestes du Palais de nos Cours de Parlement dans le ressort desquelles ils se trouveront établis ; et ceux des Sieges particuliers devant nos Baillifs et Seneschaux ; et pourront comme les autres Juges Royaux mettre à execution les arrests de nos Cours de Parlement, et toutes Commissions de Chancellerie concernant les affaires de leur competence.

IV. Les Lieutenans Particuliers tiendront les Audiences et feront tous Actes requis et necessaires, en cas d'absence, maladie, ou recusation des Lieutenans generaux ou principaux, lesquels ne pourront commettre des Advocats pour faire les fonctions de leurs Charge au préjudice des Lieutenans Particuliers ou Conseillers.

V. Nos Procureurs aux Sièges d'Admirauté seront tenus de faire incessamment la recherche et poursuite des délits de leur competence, et d'en donner avis à nos

Procureurs Generaux, à peine de suspension de leurs Charges pour la premiere fois, et de privation en cas de recidive.

VI. Prendront conclusions en toutes affaires où Nous, l'Admiral, le Public, les Mineurs ou les Absens auront interest ; et seront en cas de besoin appellez comme graduez au jugement des autres affaires préférablement aux Advocats et Praticiens des lieux.

VII. Seront tenus de dreser chacun mois un Estat des appellations qui leur auront esté signifiées, des Jugemens ausquels Nous, l'Admiral, ou le public auront interest, lequel Estat ils enverront incessamment à nostre Procureur aux Sieges et Cours où elles ressortiront, avec un memoire instructif.

VIII. Auront quatre registres, dont le premier contiendra leurs conclusions tant preparatoires que definitives ; le deuxième, l'estat de tous les eschoüemens, bris, naufrages, et generalement de toutes espaves trouvées en Mer ou sur les Grèves, ensemble des ventes, adjudications ou mainlevées, et des frais faits à l'occasion des naufrages ; le troisième, le Rolle des amendes adjudgées sur leurs conclusions, l'estat de Titres à eux communiquez concernant les droits d'Ancrage, Pesches, Varecq et autres, les oppositions formées entre leurs mains, et les assignations données aux Estrangers ; et le quatrième contiendra les dénonciations qu'ils feront signer aux dénonciateurs, s'ils sçavent signer, sinon à leurs Procureurs.

IX. Faisons défenses à tous Officiers d'Amirauté d'exiger des Pescheurs, Mariniers et Marchands du Poisson ou autres Marchandises, mesme d'en recevoir sous pretexte de payement de leurs droits, à peine d'interdiction, et de cinq cens livres d'amende.

X. Leur faisons pareillement défenses de prendre directement ou indirectement par eux ou par personnes interposées, aucune part ni interest dans les droits de Tonne, Balises, Ancrage et autres dont la connoissance leur appartient, à peine de privation de leurs charges, et de mille livres d'amende.

Titre IV - Du Greffier.

Art. Ier. Les Greffiers ses Sieges generaux et particuliers seront âgés de vingt-cinq ans, et reçus après information de leur vie, murs et religion.

II. Avant que les Greffiers puissent faire aucun exercice du Greffe, il sera fait par le Lieutenant en presence de nos Procureurs ou Advocat, inventaire ou recolement de tous les registres, minutes et papiers qui se trouveront au Greffe.

III. Les minutes des Procez verbaux, Inventaires, Enquestes, Informations Recolemens, Declarations, et autres semblables Actes, seront escrits par les Greffiers ou par leurs Commis qui auront Serment à Justice, et ne pourront les Greffiers s'en dessaisir que par Ordonnance du Juge, à peine d'amende arbitraire et des dommages et interests des parties, mesme d'interdiction.

IV. Seront tenus d'escrire au pied des Expéditions qu'ils desliveront les espices et vacations de Officiers et les droits du Greffe, à peine de restitution du double et de cinquante livres d'amende.

V. Enjoignons au Greffier d'avoir sept registres cotez et paraphez en chacun feuillet par le Juge, et d'y escrire tous les Actes de suite sans y laisser aucun blanc, à peine de cinq cens livres d'amende et de punition exemplaire, s'il y eschet.

VI. Le premier servira pour les causes d'Audience ; et le second pour les jugemens rendus sur procez par escrit.

VII. Le troisième servira pour l'enregistrement des Edits, Declarations, Ordonnances, Arrests, Provisions, Commissions et Installations d'Officiers,

Receptions des Maistres et Pilotes, et des Titres de ceux qui pretendent quelques droits sur les Vaisseaux, Marchandises et Pescheres.

VIII. Le quatrième contiendra les Congez, et le cinquième les Rapports des Capitaines et Maistres de NAVIRES ? ENSEMBLE LES Declarations des prises, naufrages, et espaves de Mer, et tous les Actes faits en conséquence.

IX. Le sixième servira pour le dépost de tous les procez qui seront produits, et de tout ce qui sera consigné au Greffe.

X. Et le septième contiendra le Rolle des Maistres, Matelots, Pescheurs et Mariniers estans dans le ressort du Siege, avec le nombre, port, et fabrique des Vaisseaux appartenans aux Bourgeois demeurans dans son estenduë.

XI. Faisons défenses au Greffier de communiquer les chartes-parties, connoissemens, lettres d'adresse, et autres papiers trouvez dans les Vaisseaux pris ou eschoüez, ni les Procez verbaux, Informations, Interrogatoires, et autres procedures et instructions secrettes concernant les prises et eschoüemens, si ce n'est par Ordonnance du Juge, à peine de trois cens livres d'amende et des dommages et interests des parties, mesme d'estre procedé extraordinairement contre eux.

XII. Seront tenus d'envoyer au commencement de chacune année au Greffe des Jurisdictions où ressortissent les appellations de leurs Sieges, l'Extrait de leurs Registres criminels, et d'en donner avis à nos Procureurs.

XIII. Seront pareillement tenus de deslivrer au Receveur de l'Admiral tous les six mois le Rolle des amendes qui auront esté adjugées au Siege.

XIV. Le Greffier sera aussi tenu de mettre dans le lieu le plus apparent du Greffe un Tableau dans lequel seront escrits les droits de chaque expedition.

XV. Les Greffiers sortans d'exercice et leurs Veuves et heritiers seront tenus à l'avenir de remettre au Greffe leurs registres et Minutes avec les autres papiers dont ils auront esté chargez, à quoy faire ils pourront estre contraints par toutes voyes, mesme par corps.

Titre . - Des huissiers Audienciers, visiteurs & autres Sergents de l'Amirauté.

Art. Ier. Les Huissiers Audienciers, Visiteurs et autres Sergens de l'Admirauté ne pourront estre receus qu'ils ne soient âgés de vingt-cinq ans, et n'ayent esté examinez sur les Articles de l'Ordonnance concernant les fonctions de leurs Charges, information prealablement faite de leurs vie, murs et religion, et seront tenus de donner caution de trois cens livres qui sera receüe avec nostre Procureur pardevant le Lieutenant.

II. Les Huissiers Visiteurs feront incessamment la visite des Vaisseaux lors de leur arrivée et de leur despart, et en deslivreront leur procez verbaux aux Maistres, à peine de tous dépends, dommages et interests procedans du retardement.

III. Observeront, en faisant leur visite, de quelles marchandises les Vaisseaux sont chargez, quel est leur équipage, quels passagers ils nennent ; et feront mention dans leurs procez verbaux du jour de l'arrivée ou départ du Bâtiment, et de ce qui leur aura esté payé pour leur salaire.

IV. Tiendront un Registre cotté et parafé en chaque page par le Lieutenant du Siege, dans lequel sera fait mention sommaire du contenu aux procez verbaux de visite ; et le Registre sera clos par le Juge à la fin de chacune année.

V. S'opposeront au transport des Marchandises depredees ou de contrebande, les saisiront et en feront raport au Juge, à peine de trois cens livres d'amende et de punition exemplaire.

VI. Empeschent les Maistres de faire voile sans congé de l'Admiral bien et deüement enregistré, et de descharger aucune Marchandise s'ils n'ont fait leur rapport.

VII. Les Maistres, Capitaines et Patrons seront tenus de souffrir la visite de leurs Bâtimens, à peine d'amende arbitraire.

Titre VI - Du Receveur de l'Amiral.

Art. Ier. Le Receveur de l'Admiral sera tenu de faire enregistrer sa Commission au Greffe du Siege de l'Admirauté où il sera estably, et d'y prester serment.

II. Il sera aussi tenu d'avoir un Registre cotté et parafé par le Juge, dans lequel il enregistrera les congez.

III. Le Receveur sera appellé, à le diligence de nostre Procureur, à la confection de l'Inventaire des effets sauvez des naufrages ou pris sur nos ennemis, sans qu'il puisse pretendre aucun droit pour son assistance.

IV. Luy seront communiquées les Requestes à fin de main-levée des effets sauvez des naufrages ou provenus des prises, et toutes autres ausquelles l'Admiral aura interest.

V. Enjoignons au Receveur de l'Admiral de tenir son Bureau ouvert, et d'y este chaque jour pour la delivrance des Congez et Passeports, depuis huit heures du matin jusqu'à onze ; et depuis deux heures après midy jusques à cinq, et d'escrire au bas de chaque Congé qu'il délivrera, ce qu'il aura receu, à peine de cinquante livres d'amende au profit de l'Hospital du lieu de son établissement.

Titre VII - Des Interpretes, & des Courtiers conducteurs des maîtres de Navires.

Art. Ier. Les Interpretes ne pourront faire fonction de leurs Commissions qu'elles n'ayent esté enregistrées au Siege de leur établissement, et qu'ils n'ayent fait experience de leur capacité et presté serment devant le Lieutenant du Siege.

II. Interpreteront dans les Sieges d'Admirauté privativement à tous autres les Declarations, chartes-parties, connoissemens, contrats et tous Actes dont la traduction sera nécessaire.

III. Serviront aussi de Truchement à tous Estrangers, tant Maistres de Navires que Marchands, équipages de Vaisseaux et autres personnes de mer.

IV. Les Traductions ne feront foy que lors que les parties auront convenu d'Interprete, ou qu'ils auront esté nommez par les Juges.

V. Les interpretes convenus ou nommez se chargeront au Greffe des pieces dont la traduction sera ordonnée après qu'elles auront esté parafées par le juge, et seront tenus de les rapporter avec les traductions dans le temps qui leur sera prescrit, sans qu'ils puissent exiger ni prendre plus grands salaires que ceux qui leur seront taxés.

VI. Pourront aussi servir de Facteurs aux Marchands Estrangers dans les affaires de leur commerce.

VII. Aucun ne pourra faire fonction de Courtier Conducteur de Maistres de Navire, qu'il n'ait esté immatriculé au Greffe de l'Admirauté sur l'attestation que quatre notables Marchands du lieu donneront de sa capacité et probité.

VIII. Les Interpretes et Courtiers auront un Registre cotté et parafé en tous les feüillets par le Lieutenant de l'Admirauté, dans lequel ils escriront les noms des Maistres et des Navires pur lesquels ils seront employez, le jour de leur arrivée, le port et la cargaison des Vaisseaux, avec l'estat des droits et des avaries qui auront esté payés, et des salaires qu'ils auront receus, à peine d'interdiction ; et sera le tout arresté et signé sur le Registre par les Maistres.

IX. Faisons défenses aux Interpretes et Courtiers d'employer dans leurs estats autres ni pus grands droits que ceux qu'ils auront effectivement payez, et de faire payer ou souffrir estre payé par les Maistres qu'ils conduiront, autre chose que les droits legitiment deüs, mesme sous pretexte de gratification, à peine de restitution e d'amende arbitraire.

X. Seront tenus de fournir pour les Maistres qui les employeront les Declarations necessaires aux Greffes et Bureaux establis pour les recevoir, à peine de respondre en leur nom des condamnations qui interviendront contre les Maistres faute d'y avoir satisfait.

XI. Faisons en outre defenses, à peine de trente livres d'amende, aux courtiers et Interpretes d'aller au devant des Vaisseaux, soit aux Rades, soit dans les canaux eu Rivieres navigables, pour s'attirer les Maistres, Capitaines ou Marchands, qui pourront choisir ceux que bon leur semblera.

XII. Feront residence dans les lieux de leur etablissement, à peine de privation de leur Commission.

XIII. Les Interpretes et Courtiers ne pourront faire aucun négoce pour le compte, ni mesme achepter aucune chose des Maistres qu'ils serviront, à peine de confiscation des Marchandises et d'amende arbitraire.

XIV. Les Maistres et Marchands qui voudront agir par eux-mesmes ne seront tenus de se servir d'Interpretes ni de Courtiers.

XV. Faisons défenses aux Courtiers et Interpretes de mettre prix aux Marchandises et denrées qui arrivent au port de leur residence, à peine de punition exemplaire.

Titre VIII - Du Professeur d'Hydrographie.

Art. Ier. Voulons que dans les Villes Maritimes les plus considerables de nostre Royaume il y ait des Professeurs d'Hydrographie pour enseigner publiquement la Navigation.

II. Les Professeurs d'Hydrographie sçaurons dessigner, et l'enseigneront à leurs Escoliers pour les rendre capables de figurer les Ports, Costes, Montagnes, Arbres, Tours et autres choses servant de marques aux Havres et Rades, et de faire les Cartes des Terres qu'ils découvriront.

III. Tiendront quatre jours au moins de chaque semaine leurs Ecoles ouvertes, dans lesquelles ils auront des Cartes, Routiers, Globes, Spheres, Boussoles, Arbalestes, Astrolabes et les autres Instrumens et Livres necessaires à leur Art.

IV. les Directeurs des Hospitaux des Villes où il y aura Escole d'Hydrographie seront tenus d'y envoyer estudier annuellement deux ou trois enfans qui s'y trouveront renfermez, et de leur fournir les Livres et Instrumens necessaires pour apprendre la Navigation.

V. Les Professeurs d'Hydrographie examineront avec soin les Journaux de Navigation déposez au Greffe de l'Admirauté du lieu de leur etablissement, et les corrigeront en presence des Pilotes qui auront erré dans leur route.

VI. Ne pourront retenir plus d'un mois les Journaux qui leur seront communiquez par les Greffiers, ausquels nous enjoignons de le faire sans frais à peine d'interdiction.

VII. Declarons les Professeurs d'Hydrographie enseignans actuellement, exempts de Guet et de Garde, Tutelle, Curatelle et de toutes autres Charges publiques.

VIII. Leur faisons défenses de s'absenter des lieux de leur établissement sans congé de l'Admiral, ou des Maires et Eschevins qui les gageront, à peine de privation de leurs appointemens.

Titre IX - Des Consuls de la nation Françoisse dans les pays étrangers.

Art. Ier. Aucun ne pourra se dire Consul de la Nation Françoisse dans les Pays Estrangers sans avoir Commission de Nous, qui ne sera accordée qu'à ceux qui auront l'âge de trente ans.

II. Le Consulat venant à vacquer, le plus ancien des Deputez de la Nation qui se trouvera en exercice fera la fonction de Consul jusqu'à ce que qu'il y ait esté par Nous pourveu.

III. Celuy qui aura obtenu nos Lettres de Consul dans les Villes et Places de Commerce des Estats du Grand Seigneur appellées Eschelles du Levant et autres lieux de la Mediterranée en fera faire la publication en l'assemblée des Marchands du lieu de son établissement, et l'enregistrement en la Chancellerie du Consulat et aux Greffes tant de l'Admirauté que de la Chambre de Commerce de Marseille, et prestera le serment suivant l'adresse portée par s "es Provisions.

IV. Enjoignons aux Consuls d'appeler aux assemblées qu'ils convoqueront pour les affaires generales du commerce et de la Nation, tous les Marchands, Capitaines et Patrons François estant sur les lieux, lesquels seront obligez d'y assister à peine d'amende arbitraire applicable au rachapt des Captifs.

V. Les Artisans establis dans les Eschelles ni les Matelots ne seront admis aux assemblées.

VI. les resolutions de la Nation seront signées de ceux qui y auront assisté, et executées sur les mandemens du Consul.

VII. Les Deputez de la Nation seront tenus après leur temps expiré, de rendre compte au Consul du maniemet qu'ils auront eu des deniers et affaires communes en presence des Deputez nouvellement esleûs, et des plus anciens Negocians.

VIII. Le Consul envoyera de trois mois en trois mois au Lieutenant de l'Admirauté et aux Deputez du commerce de Marseille, copie des deliberations prises dans les assemblées, et des comptes rendus par les Deputez de la Nation, pour estre communiquez aux Eschevins, et par eux et les Deputez du commerce débatus si besoin est.

IX. Les Consuls tiendront bon et fidelle memoire des affaires importantes de leur Consulat, et l'enverront tous les ans au Secretaire d'Etat, ayant le département de la Marine.

X. Faisons défenses aux Consuls d'emprunter au nom de la Nation aucunes sommes de deniers des Turcs, Mores, Juifs ou autres sous quelque pretexte que ce puisse estre, et mesme de cottiser ceux de la Nation si ce n'est par deliberation commune qui en contiendra les causes et la necessité, à peine de payer en leur nom.

XI. Leur défendons en outre, à peine de concussion, de lever plus grands droits que ceux qui leur seront attribuez, et d'en exiger aucun des Maistres et Patrons de Navires qui mouïlleron dans les Ports et Rades de leur établissement sans y charger ni descharger aucunes Marchandises.

XII. Et quant à la Jurisdiction tant en matiere Civile que Criminelle, les Consuls se conformeront à l'usage at aux Capitulations faites avec les Souverains des lieux de leur établissement.

XIII. Les jugemens des Consuls seront executez par provision en matier Civile en donnant caution, et definitivement et sans appel en matiere Criminelle quand il n'escherra peine afflictive, le tout pourveu qu'ils soient donnez avec les Deputez et quatre Notables de la Nation.

XIV. Et où il escherroit peine afflictive, ils instruiront le procez et l'envoyeront avec l'accusé dans le premier Vaisseau de nos Sujets faisant son retour en nostre Royaume, pour estre jugez par les Officiers de l'Admirauté du pmier Port où le Vaisseau fera sa descharge.

XV. Pourront aussi les Consuls après information faite et par l'avis des Deputez de la Nation, faire sortir des lieux de leur etablissement les François de vie et conduite scandaleuse. Enjoignons à tous Capitaines et Maistres de les embarquer sur les ordres des Consuls, à peine de cinq cens livres d'amende applicable au rachapt des Captifs.

XVI. Les Consuls commettront tant à l'exercice de la Chancellerie que pour l'execution de leurs jugemens et des autres Actes de Justice telles personnes qu'ils en jugeront capables, ausquelles ils feront prester le serment, et dont ils demeureront civilement responsables.

XVII. Les droits de Actes et Expeditons de la Chancellerie seront par eux reglez de l'avis des Deputez de la Nation Française et des plus anciens Marchands, le Tableau en sera mis au lieu le plus apparent de la Chancellerie, et l'Extrait en sera envoyé incessamment par chaque Consul au Lieutenant de l'Admirauté et aux Deputez du commerce de Marseille.

XVIII. Les appellations des jugemens des Consuls establis tant aux Eschelles du Levant qu'aux Costes d'Afrique et de Barbarie, ressortiront au Parlement d'Aix ; et toutes les autres au Parlement le plus proche du Consulat où les Sentences auront esté rendües.

XIX. En cas de contestation entre les Consuls et les Negocians tant aux Escheles du Levant qu'aux Costes d'Afrique et de Barbarie pour leurs affaires particulieres, les parties se pourvoyront au Siege de l'Amirauté de Marseille.

XX. Le Consul sera tenu de faire l'Inventaire des biens et effets de ceux qui decederont sans heritiers sur les lieux, ensemble des effets sauvez des naufrages, dont il chargera le Chancelier au pied de l'Inventaire en presence de deux notables Marchands qui le signeront.

XXI. Si toutesfois le défunt avoit constitué un Procureur pour receüillir ses effets, ou s'il se presente un Commissionnaire porteur du connoissement des Marchandises sauvées, les effets leur seront remis.

XXII. Sera tenu le Consul d'envoyer incessamment copie de l'Inventaire des biens du decedé et des effets sauvez des naufrages aux Officiers de l'Admirauté et aux Deputez du Commerce de Marseille, ausquels Nous enjoignons d'en avertir les Intereszez.

XXIII. Tous Actes expediez dans les Pays Estrangers où il y aura des Cobsuls ne feront aucune foy en France, s'ils ne sont par eux legalisez.

XXIV. Les Testamens receus par le Chancelier dans l'estendué du Consulat en presence du Consul et de deux tesmoins et signez d'eux, seront reputez solemnels.

XXV. Les Polices d'asseurances, les Obligations à grosse aventure ou à retour de voyage, et tous autres Contrats maritimes, pourront estre passez en la Chancellerie du Consulat en presence de deux tesmoins qui signeront.

XXVI. Le Chancelier aura un Registre cotté et parafé en chaque feüillet par le Consul et par le plus ancien des Deputez de la Nation sur lequel il escrira toutes

les délibérations et les Actes du Consulat, enregistrera les Polices d'assurances, les Obligations et Contrats qu'il recevra, les connoissemens ou polices de chargement qui seront déposés en ses mains par les Mariniers et Passagers, l'arresté des comptes des Deputés de la Nation, et les Testamens et Inventaires des effets délaissés par les défunts ou sauvés des naufrages, et généralement les Actes et procédures qu'il fera en qualité de Chancelier.

XXVII. Les Maîtres qui aborderont les Ports où il y a des Consuls de la Nation Française, seront tenus, en arrivant, de leur représenter leurs Congés, de faire rapport de leurs voyages, et de prendre d'eux, en partant, un certificat du temps de leur arrivée et départ, et de l'état et qualité de leur chargement.

Titre X - Des Congés & Rapports.

Art. Ier. Aucun Vaisseau ne sortira des Ports de notre Royaume pour aller en Mer, sans congé de l'Admiral enregistré au Greffe de l'Admirauté du lieu de son départ, à peine de confiscation.

II. Ne seront néanmoins les Maîtres tenus de prendre aucun Congé pour retourner au Port de leur demeure, s'il est situé dans le ressort de l'Admirauté où ils auront fait leur décharge.

III. Le Congé contiendra le nom du Maître, celui du Vaisseau, son Port et sa charge, le lieu de son départ et celui de sa destination.

IV. Tous maîtres et Capitaines de Navires seront tenus de faire leur rapport au Lieutenant de l'Admirauté vingt-quatre heures après leur arrivée au port, à peine d'amende arbitraire.

V. Le Maître faisant son rapport, représentera son Congé, et déclarera le lieu et le temps de son départ, le port et le chargement de son Navire, la route qu'il aura tenuë, les hazards qu'il aura courus, les desordres arrivés dans son Vaisseau, et toutes les circonstances considérables de son voyage.

VI. Si pendant le voyage il est obligé de relâcher en quelque Port, il déclarera au Lieutenant de l'Admirauté du lieu la cause de son relâchement, et lui représentera son Congé, sans être tenu d'en prendre un autre pour se remettre en Mer.

VII. La vérification des rapports pourra être faite par la déposition des gens de l'équipage, sans préjudice des autres preuves.

VIII. Les Officiers de l'Admirauté ne pourront contraindre les Maîtres de vérifier leurs rapports ; mais les rapports non vérifiés ne feront point de foi pour la décharge des Maîtres.

IX. Faisons défenses aux Maîtres de décharger aucunes Marchandises après leur arrivée avant que d'avoir fait leur rapport, si ce n'est en cas de péril imminent, à peine de punition corporelle contre les Maîtres, et de confiscation de Marchandises contre les Marchands qui auront fait la décharge.

X. Les Greffes d'Admirauté seront ouverts en tout temps depuis huit heures jusques à onze du matin, et depuis deux heures après midi jusques à six pour l'enregistrement des Congés et la réception des Rapports.

Titre XI - Des Ajournements & délais.

Art. Ier. Tous Exploits donnés aux Maîtres et Mariniers dans le Vaisseau pendant le voyage seront valables comme s'ils estoient faits à domicile.

II. Aux affaires où il y aura des Étrangers ou Forains parties, et en celles qui concerneront les agrez, victuailles, équipages, et radoubs des Vaisseaux prêts à faire voile et autres matières provisoires, les Assignations seront données de jour

à jour, et d'heure à autre, sans qu'il soit besoin de Commission du Juge, et pourra estre le défaut jugé sur-le-champ.

III. Les Juges d'Admirauté en premiere instance tiendront le Siege pour les affaires ordinaires trois jours la semaine, et pour les causes provisoires et celles des Forains et Estrangeres de jour en jour et d'heure à autre ; et pourront les parties plaider en personne sans estre obligées de se servir du ministere d'Advocats ni de Procureurs.

Titre XII - Des prescriptions & fins de non-recevoir.

Art. Ier. Les Maistres et Patrons ne pourront par quelque temps que ced soit prescrire le Vaisseau contre les propriétaires qui les auront établis.

II. Ne pourront aussi faire aucune demande pour leur fret, ni les Officiers, Matelots et autres gens de l'équipage pour leurs gages et loyers un an après le voyage fini.

III. Ceux qui auront fourni les bois et autres choses necessaires à la construction, équipement et avictuaillement des Vaisseaux, ni les Charpentiers, Calfateurs et autres ouvriers employez à la fabrique et radoub, ne pourront faire aucune demande pour le prix de leur Marchandise, ni pour leurs peines et salaires après un an, à compter, à l'égard des Marchands, du jour de la délivrance de leur Marchandise, et pour les Ouvriers, du jour que leurs ouvrages auront esté receus.

IV. Ne seront non plus receües aucunes actions contre les Maistres, Patrons ou Capitaines, en délivrance de Marchandise chargée dans leur Vaisseau un an après le voyage accomply.

V. Le Marchand ne sera recevable à former aucune demande contre le Maiste ni contre ses assureurs pour dommage arrivé à sa marchandise, après l'avoir receüe sans protestation, ni le Maistre à tenter aucune action pour avaries contre le Marchand, après qu'il aura receu sonfret sans avoir protesté de sa part.

VI. Les protestations n'auront aucun effet si dans le mois elles ne sont suivies d'une demande en Justice.

VII. Le Maistre ne sera aussi redevable, après la délivrance des Marchandises, à alleguer d'autres cas fortuits que ceux mentionnez dans son rapport.

VIII. Toute demande pour raison d'abordage sera formée vingt-quatre heures après le dommage receu, si l'accident arrive dans un Port, Havre ou autre lieu où le Maistre puisse agir.

Les taverniers n'auront aucune action pour la nourriture fournie aux Matelots, si ce n'a esté par l'ordre du Maistre, et en ce cas ils en feront la demande dans l'an et jour, après lequel ils n'y seront plus receus.

X. Les prescriptions cy-dessus n'auront lieu lors qu'il y aura Cédule, Obligation, Arresté de Compte, ou Interpellation judiciaire.

Titre XIII - Des Jugemens & de leur exécution.

Art. Ier. Tous jugemens des Sieges particuliers de l'Admirauté qui n'excéderont la somme de cinquante livres, et ceux des Sieges generaux ez Tables de Marbre qui n'excederont cent cinquante livres, seront executez definitivement et sans appel.

II. Les jugemens definitifs concernans les droits de congé et autres appartenans à l'Admiral seront executez par provision à la caution juratoire du Receveur.

III. Seront aussi les Sentences concernant la restitution des choses depredees ou pillées dans les naufrages executées nonobstant l'appel, en donnant caution.

IV. les jugemens donnez en matiere de ventes et achats de Vaisseaux, fret ou nolis, engagement ou loyers de Matelots, assûrance, grosses aventures, ou autres

Contrats concernans le commerce et la pesche de la mer, seront exezcutoires par corps.

VI. Permettons en outre aux parties de s'obliger par corps en tous Contrats Maritimes, aux Notaires d'en inserer la clause dans ceux qu'ils recevront, et aux Huissiers d'emprisonner en vertu de la soumission, sans qu'il soit besoin de jugement.

VII. Sera au surplus nostre Ordonnance de mil six cens soixante-sept executée selon sa forme et teneur.

Titre XIV - De la saisie & vente des vaisseaux, & de la distribution du prix.

Art. Ier. Tous Navires et autres Vaisseaux pourront estre saisis et decretez par autorité de Justice, et seront tous Privileges et hipoteques purgez par le decret, qui sera fait en la forme cy après.

II. Le Sergent, après avoir fait commandement de payer, procedera par saisie du Vaisseau, declarera par son Procez verbal le nom du Maistre, celui du Bâtiment et son Port, ensemble le lieu où il sera amarré, fera Inventaire des agrez, utenciles, armes et munitions, et y establira un Gardien solvable.

III. Le Procez verbal sera signifié au domicile du saisi, s'il en a dans le ressort, avec assignation pour voir proceder à la vente ; et s'il n'a domicile dans le ressort, la signification sra faite et l'assignation donnée au Maistre ; et si le saisi est Estranger et hors du Royaume, le tout sera signifié à nostre Procureur, qui sera tenu d'en donner incessamment avis à nostre Procureur General.

IV. Les criées et publications seront faites ensuite par trois Dimanches consecutifs à l'issue de la Messe Paroissiale du lieu où le Vaisseau sera amarré, et les affiches seront apposées le lendemain de chaque criée au grand Mast, sur le Quay, à la principale porte de l'Eglise et de l'auditoire de l'Admirauté, et aux autres lieux accoustumez.

V. Les Publications et Affiches declareront aussi le nom du Vaisseau saisi et son Port, et le lieu où il sera gisant ou flottant ; et indiqueront les jours d'audience ausquels les encheres auront esté remises.

VI. Il sera procedé à la réception des premieres encheres, incontinent après la premiere criée, au jour désigné par l'Affiche ; et le Juge continüera de les recevoir après chaque criée, de huitaine en huitaine, à un jour certain et limité.

VII. Après la troisième criée, l'adjudication sera faite par le Juge, au plus offrant et dernier encherrisseur, sans autre formalité.

VIII. Pourra toutesfois le Juge accorder une ou deux remises, qui seront publiées et affichées comme les precedentes.

IX. L'adjudication des Barques, Chaloupes et autres Bâtimens du port de dix Tonneaux et au dessous, sera faite à l'Audience, après trois publications seulement sur le Quay à trois divers jours ouvrables consecutifs, pourveu qu'il y ait huit jours francs entre la saisie et la vente.

X. Les adjudicataires seront tenus, dans les vingt-quatre heures de leur adjudication, d'en payer le prix, sinon de le consigner entre les mains d'un notable Bourgeois ou au Greffe de l'Admirauté, sans frais ; et le temps passé, ils y seront contraints par corps, et le Vaisseau sera publié de nouveau à l'issue de la Messe Paroissiale, et adjudgé trois jours après leur folle enchere.

XI. Les oppositions à fin de distraire seront formées au Greffe avant l'adjudication, après laquelle elles seront converties en opposition pour deniers.

XII. Les opposans à fin de distraire seront tenus de bailler leurs moyens d'opposition dans trois jours après qu'elle aura été formée, pour y défendre dans le même delay, et ensuite estre la cause portée à l'Audience sur un simple Acte.

XIII. La Maistrise du Vaisseau ne pourra estre saisie ni vendüe, ni aucune opposition à fin de distraction ou de charge estre receuë pour raison de ce ; et pourront les adjudicataires en disposer, sauf au Maistre à se pourvoir our son dedommagement, si aucun luy est deü, contre ceux qui l'auront préposé.

XIV. Les oppositions pour deniers ne pourront estre receuës trois jours après l'adjudication.

XV. Les creanciers opposans seront tenus, trois jours après la sommation qui leur en sera faite, de donner leurs causes d'opposition, et de produire les titres de leur creance au Greffe, pour y répondre trois jours après, et ensuite estre procedé à la distribution du prix.

XVI. Les loyers de Matelots employez au dernier voyage seront payez par preference à tous creanciers ; après eux, les opposans pour deniers prestez pour les necessitez du Navire pendant le voyage ; ensuite, ceux qui auront presté pour radoub, victuailles et équipement avant le départ ; en quatrième lieu, les Marchands Chargeurs ; le tout, par concurrence entre les creanciers estans en mesme degré de privilege. Et quant aux creanciers Chirographaires et autres non privilegiez, ils seront payez suivant les Lois et Coûtumes des lieux où l'adjudication aura été faite.

XVII. Si le Navire vendu n'a point encore fait de voyage, le Vendeur, les Charpentiers, Calfateurs et autres ouvriers employez à la construction, ensemble les créanciers pour les bois, cordages, et autres choses fournies pour le bâtiment, seront payez par preference à tous créanciers et par concurrence entr'eux.

XVIII. Les interessez au Navire dont on saisira quelque portion, lorsqu'il sera prest à faire voile, pourront le faire naviger, en donnant caution jusques à concurrence de l'estimation qui sera faite de la portion saisie.

XIX. Pourront aussi les Interessez faire assûrer la portion saisie et prendre deniers à grosse aventure pour le coust de l'assûrance, dont ils seront remboursez, par preference, sur le profit du retour.

Livre II - Des Gens et des Bâtiments de Mer.

Titre Ier - Du Capitaine, Maistre ou Patron.

Art. Ier. Aucun ne pourra cy-après estre receu Capitaine, Maistre ou Patron de Navire, qu'il n'ait navigé pendant cinq ans, et n'ait esté examiné publiquement sur le fait de la navigation et trouvé capable par deux anciens Maistres, en presence des Officiers de l'Admirauté et du Professeur d'Hydrographie, s'il y en a dans le lieu.

II. Defendons à tous Mariniers de monter aucun Bâtiment en qualité de Maistres, et à tous proprietaires d'en establir sur leurs Vaisseaux, qu'ils n'ayent esté receus en la maniere cy-dessus, à peine de trois cens livres d'amende contre chacun des contrevenans.

III. Ceux qui se trouveront Maistres lors de la publication des Presentes, ne seront neantmoins tenus de subir aucun examen.

IV. celui qui aura esté receu Pilote et qui aura navigé en cette qualité pendant deux années pourra aussi estre estably Maistre, sans subir aucun examen, ni prendre aucun Acte au Siege de l'Admirauté.

- V. Appartiendra au Maître de faire l'équipage du Vaisseau, et de choisir et louer les Pilote, Contre-maître, Matelots et Compagnons ; ce qu'il fera neantmoins de concert avec les propriétaires, lorsqu'il sera dans le lieu de leur demeure.
- VI. Dans les lieux où il y aura des pauvres enfermez, les Maîtres en faisant leur équipage seront tenus d'y prendre les garçons dont ils auront besoin pour servir de Mousles dans leurs Vaisseaux.
- VII. le Maître qui débauchera un matelot engagé à un autre Maître sera condamné en cent livres d'amende, applicable moitié à l'Admiral, et moitié au premier Maître, lequel reprendra le Matelot, si bon luy semble.
- VIII. Il verra, avant que de faire voile, si le Vaisseau est bien lesté et chargé, fourny d'Anchres, agrez et appareils, et de toutes choses necessaires pour le voyage.
- IX. Demeurera responsable de toutes les Marchandises chargées sur son Bâtiment, dont il sera tenu de rendre compte, sur le pied des connoissemens.
- X. Sera tenu d'avoir un registre ou Journal cotté et parafé en chaque feüillet par l'un des principaux Interessez au Bâtiment, sur lequel il écrira le jour qu'il aura esté estably Maître, le nom des Officiers et Matelots de l'équipage, le prix et les conditions de leur engagement, les payemens qu'il leur fera, sa recepte et sa despense concernant le Navire, et generalement tout ce qui regarde le fait de sa Charge, ou pour raison de quoy il aura quelque compte à rendre, ou quelque demande à faire.
- XI. Si toutesfois il y avoit dans le Navire un Escrivain chargé, du consentement du Maître en sera dispensé.
- XII. Faisons défenses aux Maîtres et Patrons de charger aucunes marchandises sur le Tillac de leurs Vaisseaux, sans l'ordre ou consentement des Marchands, à peine de respondre en leur nom de tout le dommage qui en pourroit arriver.
- XIII. les Maîtres seront tenus, sous peine d'amende arbitraire, d'estre en personne dans leur Bâtiment lors qu'ils sortiront de quelque Port, Havre ou Riviere.
- XIV. Défendons d'arrester pour dettes civiles les Maîtres, Patrons, Pilotes et Matelots, estans à bord pour faire voile, si ce n'est pour les dettes qu'ils auront contractées pour le voyage.
- XV. Le Maître, avant que de faire voile, prendra l'avis des Pilote, Contre-maître et autres principaux de l'équipage.
- XVI. Sera tenu, avant que de se mettre en Mer, de donner au Greffe de l'Admirauté du lieu de son départ, les noms, surnoms et demeure des gens de son équipage, des Passagers et des Engagez pour les Isles ; et de déclarer à son retour ceux qu'il aura ramenez, et les lieux où il aura laissez les autres.
- XVII. Ne pourra, dans le lieu de la demeure des propriétaires, faire travailler au radoub du navire, achepter voiles, cordages, ou autres choses pour le Bâtiment, ni prendre pour cet effet argent sur le Corps du Vaisseau, si ce n'est de leur consentement, à peine de payer en son nom.
- XVIII. Si toutesfois le Navire estoit affreté du consentement des propriétaires, et qu'aucuns d'eux fissent refus de contribuer aux frais necessaires pour mettre le Bâtiment dehors, le Maître pourra en ce cas emprunter à grosse aventure pour le compte et sur la part des refusans, vingt-quatre heures après leur avoir fait sommation par escrit de fournir leur portion.
- XIX. Pourra aussi pendant le cours de son voyage prendre deniers sur le corps et quille du Vaisseau, pour radoubs, victuailles et autres necessitez du Bâtiment ; mesme mettre des appareils en gage ou vendre des Marchandises de son

chargement, à condition d'en payer le prix sur le pied que le reste sera vendu : le tout par l'avis des Contre-maître et Pilote, qui attesteront sur le Journal la nécessité de l'emprunt et de la vente et la qualité de l'employ ; sans qu'en aucun cas il puisse vendre le Vaisseau qu'en vertu de procuration speciale des propriétaires.

XX. Le Maître qui aura pris, sans nécessité, de l'argent sur le corps, avituaillement ou équipement du Vaisseau, vendu des Marchandises, engagé des appareaux ou employé dans ses memoires des avaries et despenses supposées, sera tenu de payer en son nom, déclaré indigne de Maîtrise, et banny du Port de sa demeure ordinaire.

XXI. Les Maîtres fretez pour faire un voyage seront tenus de l'achever, à peine des dommages et interets des Propriétaires et Marchands, et d'estre procédé extraordinairement contre eux, s'il y eschet.

XXII. Pourront par l'avis des Pilote et Contre-maître faire donner la cale, mettre à la boucle et punir d'autres semblables peines les Matelots mutins, yvrognes et desobeissans, et ceux qui maltraiteront leurs camarades, ou commettront d'autres semblables fautes ou delits dans le cours de leur voyage.

XXIII. Et pour ceux qui seront prevenus de meurtres, assassinats, blasphêmes ou autres crimes capitaux commis en Mer, les Maître, Contre-maître, et Quartier-maître seront tenus, à peine de cent livres d'amende solidaire, d'informer contre eux, de se saisir de leur personne, de faire les procedures urgentes et necessaires pour l'instruction de leur procez, et de les remettre avec les coupables entre les mains des Officiers de l'Admirauté du lieu de la charge ou descharge du Vaisseau, dans nostre Royaume.

XXIV. Défendons aux Maîtres, à peine de punitionexemplaire d'entrer sans nécessité dans aucun Havre Estranger ; et en cas qu'ils y fussent poussez par la tempeste ou chassés par les Pirates, ils seront tenus d'en partir et de faire voile au premier temps propre.

XXV. Enjoignons à tous Maîtres et Capitaines qui feront des voyages de long cours, d'assembler chaque jour à l'heure de midy et toutes les fois qu'il sera nécessaire, les Pilotes, Contre-maîtres, et autres qu'ils jugeront experts au fait de la navigation ; et de conferer avec eux sur les hauteurs prises, les routes faites et à faire, et sur leur estime.

XXVI. Leur faisons defenses d'abandonner leur Bâtiment pendant le voyage, pour quelque danger que ce soit, sans l'avis des principaux Officiers et Matelots ; et en ce cas, ils seront tenus de suver avec eux l'argent, et ce qu'ils pourront des Marchandises les plus pretieuses de leur chargement, à peine d'en répondre en leur nom et de punition corporelle.

XXVII. Si les effets ainsi tirez du Vaisseau sont perdus par quelque cas fortuit, le Maître en demeurera déchargé.

XXVIII. Les Maîtres et Patrons qui navigent à profit commun ne pourront faire aucun negoce separé, pour leur compte particulier, à peine de confiscation de leurs Marchandises au profit des autres Interessez.

XXIX. Leur faisons défenses d'emprunter pour leur voyage plus grande somme de deniers que celle qui leur sera nécessaire pour le fond de leur chargement, à peine de privation de la Maîtrise et de leur part au profit.

XXX. Seront tenus, sous pareille peine, de donner avant leur départ, aux propriétaires du Bâtiment, un compte signé d'eux, contenant l'estat et le prix des

Marchandises de leur chargement, les sommes par eux empruntées, et les noms et demeures des presteurs.

XXXI. Si les victuailles du Vaisseau manquent dans le voyage, le Maistre pourra contraindre ceux qui auront des vivres en particulier, de les mettre en commun, à la charge de leur en payer le prix.

XXXII. Défendons à tous Maistres de revendre les victuailles de leur Vaisseau, et de les divertir ou receler, à peine de punition corporelle.

XXXIII. Pourront neantmoins, par l'avis et deliberation des Officiers du bord, en vendre aux Navires qu'ils trouveront en pleine Mer dans une nécessité pressante de vivres, pourveu qu'il leur en reste suffisamment pour leur voyage, et à la charge d'en tenir compte aux propriétaires.

XXXIV. Au retour des voyages, le reste des victuailles et munitions sera consigné par le Maistre entre les mains des propriétaires.

XXXV. Si le Maistre fait fausse route, commet quelque larcin, souffre qu'il en soit fait dans son bord, ou donne frauduleusement lieu à l'altercation ou confiscation des Marchandises ou du Vaisseau, il sera puny corporellement.

XXXVI. Le Maistre qui sera convaincu d'avoir livré aux Ennemis, ou malicieusement fait échoïer ou perir son Vaisseau, sera puny du dernier supplice.

Titre II - De l'Aumosnier.

Art. Ier. Dans les Navires qui feront des voyages de long cours, il y aura un Prestre approuvé de son Evesque diocezain, ou de son Superieur (s'il est Religieux), pour servir d'Aumosnier.

II. L'Aumosnier sera estably par le Maistre, du consentement des propriétaires Catholiques ; sans que ceux de la Religion Pretendüe Reformée puissent opiner au choix de l'Aumosnier.

III. Il celebrera la Messe, du moins les Festes et Dimanches, administrera les Sacremens à ceux du vaisseau, et fera tous les jours matin et soir la prière publique, où chacun sera tenu d'assister, s'il n'a empeschement legitime.

IV. Defendons, sous peine de la vie, à tous Propriétaires, Marchands, Passagers, Mariniers et autres de quelque Religion qu'ils soient, qui se trouveront dans les Vaisseaux, d'apporter aucun trouble à l'exercice de la Religion Catholique ; et leur enjoignons de porter honneur et reverence à l'Aumosnier, à peine de punition exemplaire.

Titre III - De l'Ecrivain.

Art. Ier. L'Ecrivain sera tenu d'avoir un Registre ou Journal, cotté et parafé en chaque page par le Lieutenant de l'Admirauté, ou par deux des principaux propriétaires du Navire.

II. Il écrira dans son Registre les agrez et apparaux, armes, munitions et victuailles du Vaisseau, les Marchandises qui seront chargées et déchargées, le nom des Passagers, le fret ou nolis par eux deû, le Rolle des gens de l'équipage, avec leurs gages et loyers, le nom de cuex qui decederont dans le voyage, le jour de leur deceds et, s'il est possible, la qualité de leur maladie et le genre de leur mort, les achats qui seront faits pour le Navire depuis le départ, et generalement tout ce qui concernera la despense du voyage.

III. Il y écrira pareillement toutes les deliberations qui seront prises dans le Navire, et le nom de ceux qui auront opiné ; lesquels il fera signer, s'ils le peuvent, sinon, il fera mention de l'empeschement.

IV. Veillera à la distribution et conservation des vivres, et écrira sur son Registre ce qui en sera achepté pendant le voyage, et mis entre les mains du despensier, auquel il en fera rendre compte de huitaine en huitaine.

V. Luy donnons pouvoir de recevoir les Testamens de ceux qui decederont sur le Vaisseau pendant le voyage, de faire l'Inventaire des biens par eux delaissez dans le Navire, et d'y servir de Greffier aux Procez Criminels.

VI. Le Registre de l'Ecrivain fera foy en Justice, luy defendons, sous peine de la vie, d'y escrire chose contraire à la verité.

VII. Les connoissemens que l'Ecrivain signera pour ses parents seront parafez en Païs estranger par le Consul, et en France par l'un des principaux proprietaires du Navire, à peine de nullité.

III. L'escrivain ne pourra quitter le Vaisseau que le voyage entrepris n'ait esté achevé ; à peine de perte de ses gages et d'amende arbitraire.

IX. Vingt-quatre heures après le voyage finy, il sera tenu de remettre au greffe de l'Admirauté les minutes des Inventaires, Informations et Yestamens faits dans le voyage, à quoy il pourra estre contraint par corps.

Titre IV - Du Pilote.

Art. Ier. Aucun ne sera receu Pilote, et n'en pourra faire les fonctions, qu'il n'ait fait plusieurs voyages en Mer, et qu'il n'ait esté examiné sur le fait de la Navigation, et trouvé capable et experimenté par le Professeur d'Hydrographie, deux anciens Pilotes, et deux Maistres de Navire, en présence des Officiers de l'Admirauté.

II. Celuy qui voudra se faire recevoir Pilote sera tenu, pour prouver ses voyages en Mer, d'en représenter les Journaux lors de son examen.

III. Le Pilote commandera à la route, et se fournira de Cartes, Routiers, Arbalestres, Astrolabes, et de tous les Livres et Instrumens nécessaires à son art.

IV. Dans les voyages de long cours, il aura deux papiers Journaux. Sur le premier il écrira les changemens de routes et de vents, les jours et heures des changemens, les lieuës qu'il estimera avoir avancé sur chacun, les reductions en latitude et longitude, les variations de l'aiguille, ensemble les sondes et terres qu'il aura reconnuës ; et sur l'autre, il mettra de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures au net, les routes, longitudes et latitudes déduites, les latitudes observées, avec tout ce qu'il aura découvert de remarquable dans le cours de sa navigation.

V. Luy enjoignons en outre de mettre, au retour des voyages de long cours, copie de son Journal au Greffe de l'Admirauté, et d'en prendre Certificat du Greffier, à peine de cinquante livres d'amende ; et sera le Certificat délivré sans frais.

VI. Au défaut d'Ecrivain, le Pilote sera tenu, quand il en sera rerquis par le Maistre, de recevoir par estat les marchandises dans le bord ; et de faire l'Inventaire des biens et effets de ceux qui decederont sur les Vaisseaux, qu'il fera signer par le Maistre, et par deux des principaux de l'équipage.

VII. Le Pilote qui par ignorance ou negligence aura fait perir un Bâtiment sera condamné en cent livres d'amende et privé pour toujourns de l'exercice du Pilotage, sans préjudice des dommages et interests des parties ; et s'il l'a fait par malice, il sera puny de mort.

VIII. Faisons défenses aux Maistres de Navires de forcer les Pilotes de passer en des lieux dangereux, et de faire des routes contre leur gré ; et en cas de contrariété d'avis, ils se regleront par celuy des principaux de l'équipage.

Titre V - Du Contre-maître ou Nocher.

Art. Ier. Le Contre-mâitre ou Nocher aura soin de faire agréer le Vaisseau ; et avant que de faire voile, il verra s'il est suffisamment garny de cordages, poulies, voiles, et de tout les appaareux necessaires pour le voyage.

II. Lors du départ, il verra lever l'anchre ; et pendant le voyage il visitera chaque jour toutes les Manuvres hautes et basses ; et s'il y remarque quelque défaut, il en donnera avis au Maistre.

III. Il executera et fera executer dans le Vaisseau, tant de jour que de nuit, les ordres du Maistre.

IV. En arrivant au Port, il fera preparer les cables et anchres, et amarrer le Vaisseau, frester les voiles et dresser les vergues.

V. En cas de maladie ou absence du Maistre, le Contre-maistre commandera en sa place.

Titre VI - Du Chirurgien.

Art. Ier. Dans chaque Navire, mesme dans les Vaisseaux pescheurs faisant voyage de long cours, il y aura un ou deux Chirugiens, eu égard à la qualité des voyages et au nombre de personnes.

II. Aucun ne sera receu pour servir en qualité de Chirurgien dans les Navires, qu'il n'ait esté examiné et trouvé capable par deux Maistres Chirugiens, qui en donneront leur attestation.

III. Les propriétaires des Navires seront tenus de fournir le coffre du Chirurgien garny de drogues, onguens, medicamens et autres choses necessaires pour le pensement des malades pendant le voyage ; et le Chirurgien, les instrumens de sa profession.

IV. Le coffre sera visité par le plus ancien Maistre Chirurgien du lieu, et par le plus ancien Apoticaire, autre neantmoins que celui qui aura fourni les drogues.

V. Les Chirugiens seront tenus de faire faire la visite de leur coffre, trois jours au moins avant que de faire voile ; et les Maistres Chirugiens et Apoticaire, d'y proceder vingt-quatre heures après qu'ils en auront esté requis, à peine de trente livres d'amende et des interests du retardement.

VI. Faisons défenses aux Maistres, à peine de cinquante livres d'amende, de recevoir aucun Chirurgien pour servir dans leur Vaisseau, sans avoir copie en bonne forme des attestations de sa capacité et de l'estat de son coffre.

VII. Enjoignons aux Chirugiens des Navires, en cas qu'ils découvrent quelque maladie contagieuse, d'en advertir promptement le Maistre, afin d'y pourvoir suivant l'exigence du cas.

VIII. Leur faisons défenses de rien exiger, ni de rien recevoir des Mariniers et Soldats malades ou blessez au service du Navire, à peine de restitution et d'amende arbitraire.

IX. Ne pourra le Chirurgien quitter le Vaisseau dans lequel il sera engagé, que le voyage entrepris n'ait esté achevé ; à peine de perte de ses gages, cent livres d'amende, et de pareille somme d'interest envers le Maistre.

Titre VII - Des Matelots.

Art. Ier. Les Matelots seront tenus de se rendre aux jours et lieux assignez, pour charger les vivres, équiper le Navire, et faire voile.

II. Le Matelot engagé pour un voyage ne pourra quitter sans congé par escrit, jusques à ce qu'il soit achevé, et que le Vaisseau soit amarré à Quay, et entièrement deschargé.

III. Si le Matelot quitte le Maistre sans Congé par escrit avant le voyage commencé, il pourra estre pris et arrêté en quelque lieu qu'il soit trouvé, et contraint par corps de rendre ce qu'il aura receu et de servir autant de temps qu'il s'y estoit obligé, sans loyer ny recompense ; et s'il quitte après le voyage commencé, il sera puny corporellement.

IV. Si toutesfois après l'arrivée et descharge du Vaisseau au Port de sa destination, le Maistre ou Patron, au lieu de faire son retour, le frete ou charge pour aller ailleurs, le Matelot pourra quitter, si bon luy semble, s'il n'est autrement porté par son engagement.

V. Depuis que le Vaisseau aura esté chargé, les Matelots ne pourront quitter le bord sans Congé du Maistre ; à peine de cent sols d'amende, mesme de punition corporelle en cas de recidive.

VI. Faisons défenses à tous Mariniers et Matelots de prendre du pain et autres victuailles, et de tirer aucun breuvage, sans la permission du Maistre ou despensier preposé pour la distribution des vivres, à peine de perte d'un mois de leurs loyers, et de plus grande punition s'il y eschet.

VII. Le Matelot ou autre qui aura fait couler les breuvages, perdre le pain, fait faire eau au Navire, excité sedition pour rompre le voyage, ou frappé le Maistre, les armes à la main, sera puny de mort.

VIII. Le Matelot qui dormira estant de garde ou faisant le quart sera mis aux fers pendant quinzaine ; et celuy de l'équipage qui le trouvera endormi, sans en donner avis au Maistre, sera condamné en cent sols d'amende.

IX. Le Marinier qui abandonnera le Maistre et la défense du Vaisseau dans le combat sera puny corporellement.

X. Défendons à toutes personnes de lever, dans l'estenduë de nostre Royaume, Terres et Païs de nostre obeïssance, aucuns Matelots pour les armemens et équipemens estrangers ; et à nos Sujets de s'y engager sans nostre permission, à peine de punition exemplaire.

Titre VIII - Des Propriétaires des Navires.

Art. Ier. Pourront nos Sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, faire construire ou achepter des Navires, les équiper pour eux, les freter à d'autres, et faire le commerce de la Mer par eux ou par personnes interposées, sans que, pour raison de ce, les Gentilshommes soient reputez faire acte dérogeant à la Noblesse, pourveu toutesfois qu'ils ne vendent point en détail.

II. Les propriétaires de Navires seront responsables des faits du Maistre ; mais ils en demeureront déchargez, en abandonnant leur Bâtiment et le Fret.

III. Ne seront toutesfois les propriétaires des Navires équippez en guerre, responsables des delits et déprédations commises en Mer par les gens de guerre estans sur leurs Vaisseaux, ou par les équipages, sinon jusques à concurrence de la somme pour laquelle ils auront donné caution ; si ce n'est qu'ils en soient participans ou complices.

IV. Pourront tous propriétaires de Navires congédier le Maistre en le remboursant, s'il le requiert, de la part qu'il aura au Vaisseau, au dire des gens à ce connoisans.

V. En tout ce qui concerne l'interest commun des propriétaires, l'avis du plus grand nombre sera suivy ; et sera réputé le plus grand nombre, celuy des Intereszez qui auront la plus grande part du Vaisseau.

VI. Aucun ne pourra contraindre son Associé de procéder à la licitation d'un Navire commun, si ce n'est que les avis soient également partagés sur l'entreprise de quelque voyage.

Titre IX - Des Charpentiers et Calfateurs.

Art. Ier. Les Métiers de Charpentier, Calfateur et perceur de Navires, pourront être cy-après exercés par une même personne, nonobstant tous Règlements ou Statuts contraires.

II. En chaque Port, ceux qui exerceront les Métiers de Charpentier et Calfateur s'assembleront annuellement pour élire deux Jurez ou Prudhommes.

III. Les Jurez ou Prudhommes feront de jour à autre visite des Ouvrages, et Rapport à Justice des abus et malfaçons qu'ils reconnoîtront dans les constructions, radoub, et calfat des Bâtimens.

IV. Ceux qui auront deux ou plusieurs Apprentifs, dans les lieux où il y aura des enfans renfermez, seront tenus d'en prendre un de l'Hospital, auquel les Directeurs fourniront les Outils, Nourriture et Vestemens nécessaires.

V. L'Apprentif tiré de l'Hospital sera tenu, après deux années d'apprentissage, de servir son Maître pendant un an, en qualité de Compagnon, sans autre salaire que sa nourriture.

VI. Les Apprentifs ne seront tenus de prêter aucun serment en Justice pour entrer en apprentissage, de payer aucun droit, ni de faire aucun banquet ; faisons défenses d'en exiger d'eux, à peine d'amende arbitraire et de restitution du quadruple.

VII. Ceux qui voudront faire radouber des Vaisseaux pourront se servir d'ouvriers forains, et faire, si bon leur semble, visiter l'ouvrage par les Jurez du lieu.

Titre X - Des Navires et autres Bâtimens de Mer.

Art. Ier. Tous Navires et autres Bâtimens de Mer seront réputés meubles, et ne seront sujets à retrait lignager, ni à aucuns droits seigneuriaux.

II. Seront néanmoins tous Vaisseaux affectés aux dettes du Vendeur, jusques à ce qu'ils aient fait un voyage en Mer sous le nom et aux risques du nouvel acquereur ; si ce n'est qu'ils aient été vendus par décret.

III. La vente d'un Vaisseau étant en voyage, ou faite sous sein privé, ne pourra préjudicier aux créanciers du vendeur.

IV. Tous Navires seront jaugez, incontinent après leur construction, par les Gardes-Jurez ou Prudhommes du Métier de Charpentier ; qui donneront leur attestation du port du Bâtiment, laquelle sera enregistrée au Greffe de l'Admirauté.

V. Pour connoître le port et la capacité d'un Vaisseau, et en régler la jauge, le fond de cale, qui est le lieu de la charge, sera mesuré, à raison de quarante-deux pieds cubes pour tonneau de Mer.

VI. Seront tenus les Officiers de l'Admirauté, à peine d'interdiction de leur charge, de faire tous les ans, au mois de Decembre, un estat de tous les Vaisseaux appartenans aux Bourgeois de leur ressort, qui contiendra leur port, âge, qualité et fabrique, avec le nom des propriétaires, et de l'envoyer au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine.

Livre III. - Des contrats Maritimes.

Titre Ier - Des Chartes-parties, Affretemens ou Nolissemens.

Art. Ier. Toute convention pour le loïage d'un Vaisseau, appelée Charte-partie, affretement ou nolissement, sera redigée par escrit, et passée entre les Marchands et le Maistre ou les propriétaires du Bâtiment.

II. Le Maistre sera tenu de suivre l'avis des propriétaires du Vaisseau, quand il l'affretera dans le lieu de leur demeure.

III. La Charte-partie contiendra le nom et le port du Vaisseau, le nom du Maistre et celui de l'Affreteur, le lieu et le temps de la charge et descharge, le prix du fret ou nolis, avec les intrests des retardemens et sejours ; et il sera loisible aux parties d'y adjoûter les autres conditions dont elles seront convenuës.

IV. Le temps de la charge et descharge des Marchandises sera réglé suivant l'usage des lieux où elle se fera, s'il n'est point fixé par la Charte-partie.

V. Si le Navire est freté au mois, et que le temps du fret ne soit point aussi réglé par la Charte-partie, il ne courra que du jour que le Vaisseau fera voile.

VI. Celui qui, après sommation par escrit de satisfaire au Contrat, refusera, ou sera en demeure de l'exécuter, sera tenu des dommages et interests.

VII. Si toutesfois avant le départ du Vaisseau, il arrive interdiction de commerce par guerre, represailles ou autrement, avec le Païs pour lequel il estoit destiné ; la Charte-partie sera resoluë sans dommages et interests de part ni d'autre, et payera le Marchand les frais de la charge et descharge de ses Marchandises ; mais si c'est avec autre Païs, la Charte-partie subsistera en son entier.

VIII. Si les Ports sont seulement fermerz, ou les Vaisseaux arrestez pour un temps, par force majeure, la Charte-partie subsistera aussi en son entier, et le Maistre et le Marchand seront reciproquement tenus d'attendre l'ouverture des Ports, et la liberté des Vaisseaux, sans dommages et interests de part ni d'autre.

IX. Pourra néantmoins le Marchand, pendant les temps de la fermeture des Ports ou de l'arrest, faire descharger sa Marchandise à ses frais, à condition de la recharger, ou d'indemniser le Maistre.

X. Le Maistre sera tenu d'avoir dans son Vaisseau, pendant son voyage, la Charte-partie et les autres pieces justificatives de son chargement.

XI. Le Navire, ses agrez et appareaux, le fret et les Marchandises chargées, seront respectivement affectez aux conventions de la Charte-partie.

Titre II - Des Connoissemens ou Polices de Chargement.

Art. Ier. Les Connoissemens, Polices de Chargement ou reconnoissances des Marchandises chargées dans le Vaisseau, seront signées par le Maistre, ou par l'Escrivain du Bâtiment.

II. Les Connoissemens contiendront la qualité, quantité et marque des Marchandises, le nom du Chargeur et de celui auquel elles doivent estre consignées, les lieux du départ et de la descharge, le nom du Maistre et celui du Vaisseau, avec le prix du fret.

III. Chaque Connoissement sera fait triple. L'un demeurera au Chargeur ; l'autre sera envoyé à celui auquel les Marchandises doivent estre consignées ; et le troisième sera mis entre les mains du Maistre ou de l'Escrivain.

IV. vingt-quatre heures après que le Vaisseau aura esté chargé, les Marchands seront tenus de présenter au Maistre les Connoissemens pour les signer, et de luy fournir les acquits de leurs marchandises, à peine de payer l'interest du retardement.

V. Les Facteurs, Commissionnaires et autres qui recevront les Marchandises mentionnées dans les Connoissemens ou Chartes-parties, seront tenus d'en donner

le receu aux Maistres qui le demanderont, à peine de tous dépens, dommages et interests, mesme de ceux de retardement.

VI. En cas de diversité entre les Connoissemens d'une mesme Marchandise, celui qui sera entre les mains du Maistre fera foy, s'il est remply de la main du Marchand, ou de celle de son Commissionnaire ; et celui qui sera entre les mains du Marchand sera suivi, s'il est remply de la main du Maistre.

Titre III - Du Fret ou Nolis.

Art. Ier. Le loyer des Vaisseaux, appellé Fret ou Nolis, sera réglé par la Charte-partie, ou par le Connoissement ; soit que les Bâtimens ayent esté loüez en entier ou pour partie, au voyage ou au mois, avec désignation ou sans désignation de portée, au Tonneau, au Quintal ou à cueillette, et en quelqu'autre manière que ce puisse estre.

II. Si le Vaisseau est loüé en entier, et que l'Affreteur ne luy donne pas toute sa charge, le Maistre ne pourra, sans son consentement, prendre d'autres Marchandises pour l'achever, ni sans luy tenir compte du fret.

III. Le Marchand qui n'aura pas chargé la quantité de Marchandises portée par la Charte-partie ne laissera pas d' "en payer le fret, comme si le tout avoit esté chargé ; et s'il en charge plus, il payera le fret de l'excédant.

IV. Le Maistre qui aura déclaré son Vaisseau d'un plus grand port qu'il n'est sera tenu des dommages et interests du Marchand.

V. Ne sera réputé y avoir erreur en la declaration de la portée du Vaisseau, si elle n'est au-dessus du quarantième.

VI. Si le Vaisseau est chargé à cueillette, ou au Quintal ou Tonneau, le Marchand qui voudra retirer ses Marchandises avant le départ du Vaisseau pourra les faire descharger à ses frais, en payant la moitié du fret.

VII. Le Maistre pourra aussi descharger à terre, les Marchandises trouvées dans son Vaisseau, qui ne luy auront pas esté déclarées ; ou en prendre le fret, au plus haut prix qui sera payé pour Marchandises de pareille qualité.

VIII. Le Marchand qui retirera ses Marchandises pendant le voyage ne laissera pas d'en payer le fret entier, pourveu qu'il ne les retire point par le fait du Maistre.

IX. Si le Navire est arrêté pendant sa route, ou au lieu de sa descharge, par le fait du Marchand affreteur ; ou si le Vaisseau ayant esté affreté allant et venant, il est contraint de faire son retour lege ; l'interest du retardement et le fret entier seront deûs au Maistre.

X. Le Maistre sera aussi tenu des dommages et interests de l'Affreteur, au dire de gens à ce connoissans, si par son fait le Vaisseau estoit arrêté ou retardé au lieu de sa descharge, ou pendant sa route.

XI. Si le Maistre est contraint de faire radouber son Vaisseau pendant le voyage, le Chargfeur sera tenu d'attendre ou de payer le fret entier ; et en cas que le Vaisseau ne puisse estre racommodé, le Maistre sera obligé d'en loüer incessamment un autre : et s'il n'en peut trouver, il sera seulement payé de son fret, à proportion de ce que le voyage sera avancé.

XII. Si toutesfois le Marchand prouvoit que lors que le Vaisseau a fait voile, il estoit incapable de naviguer, le Maistre perdra son fret, et répondra des dommages et interests du Marchand.

XIII. Le Maistre sera payé du fret des Marchandises qui auront esté jettées à la Mer pour le salut commun ; à la charge de la contribution.

XIV. Le Fret sera pareillement deû, pour les Marchandises que le Maistre aura esté contraint de vendre pour victuailles, radoub et autres necessitez pressantes, en tenant par luy compte de leur valeur, au prix que le reste sera vendu au lieu de leur descharge.

XV. S'il arrive interdiction de commerce avec le País pour lequel le Vaisseau est en route, et qu'il soit obligé de revenir avec son chargement, il ne sera deû au Maistre que le fret de l'allert ; quand mesme le Navire auroit esté affreté allant et venant.

XVI. Si le Vaisseau est arrêté par ordre souverain, dans le cours de son voyage, il ne sera deû ni fret pour le temps de sa detention, s'il est affreté au mois, ni augmentation de fret, s'il est loué au voyage ; mais la nourriture et les loyers des matelots, pendant le temps de la detention, seront reputez avarie.

XVII. En cas que le denommé au connoissement refuse de recevoir les Marchandises, le Maistre pourra par autorité de Justice en faire vendre pour le payement de son fret, et déposer le reste dans un Magazin.

XVIII. Il n'est deû aucun fret des Marchandises perduës par naufrage ou eschoüement, pillées par les pirates, ou prises par les ennemis ; et sera tenu le Maistre, en ce cas, de restituer ce qui luy en aura esté avancé, s'il n'y a convention contraire.

XIX. Si le Navire et les Marchandises sont rachetées, le Maistre sera payé de son fret jusques au lieu de la prise ; mesme de son fret entier, s'il les conduit au lieu de leur destination, en contribuant au rachapt.

XX. Le contribution pour le rachapt se fera sur le prix courant des Marchandises au lieu de leur descharge, déduction faite des frais ; et sur le total du Navire et du fret, déduction faite des victuailles consumées et des avances faites aux Matelots ; lesquels contribueront aussi à la descharge du fret, à proportion de ce qui leur restera deû de leurs loyers.

XXI. Le Maistre serra aussi payé du fret des Marchandises sauvées du naufrage, en les conduisant au lieu de leur destination.

XXII. S'il ne peut trouver de Vaisseau pour conduire les Marchandises sauvées, il sera payé du fret, à proportion seulement du voyage avancé.

XXIII. Le Maistre ne pourra retenir la Marchandise dans son Vaisseau faute de payement de son fret : mais il pourra, dans le temps de la descharge, s'opposer au transport, ou la faire saisir, mesme dans les alleges ou gabarres.

XXIV. Le Maistre sera preferé pour son fret, sur les Marchandises de son chargement, tant qu'elles seront dans le Vaisseau, sur des gabarres, ou sur le quay ; et mesme pendant quinzaine après la délivrance, pourveu quelles n'ayent point passé entre les mains d'un tiers.

XXV. Ne pourront les Marchands obliger le Maistre de prendre pour son fret les Marchandises diminuées de prix, gastées ou empirées par leur vice propre, ou par cas fortuit.

XXVI. Si toutesfois les Marchandises mises en futailles, comme vin, huile, miel et autres liqueurs, ont tellement coulé que les futailles soient vuides ou presque vuides, les Marchands Chargeurs les pourront abandonner pour le fret.

XXVII. Faisons défenses à tous Courtiers et autres, de sous-freter les Navires à plus haut prix que celuy porté par le premier Contrat ; à peine de cent livres d'amende, et de plus grande punition, s'il y eschet.

XXVIII. Pourra néantmoins l'Affreteur prendre à son profit le fret de quelques Marchandises, pour achever la charge du Navire, qu'il aura entièrement affreté.

Titre IV - De l'Engagement & des Loyers des Matelots.

Art. Ier. Les conventions des Maistres avec les gens de leur équipage dseront rédigées par escrit, et en contiendront toutes les conditions ; soit qu'ils s'engagent au mois ou au voyage, soit au profit ou au fret ; sinon les Matelots en seront crus à leur serment.

II. Les Matelots ne pourront charger aucune Marchandise pour leur compte, sous pretexte de portée ni autrement, sans en payer le fret, s'il n'en est fait mention dans leur engagement.

III. Si le voyage est rompu par le fait des propriétaires, Maistres, ou Marchands, avant le départ du Vaisseau, les Matelots loüez au voyage seront payez des journées par eux employées à équiper le Navire, et d'un quart de leur loyer ; et ceux engagez au mois seront payez à proportion, eu égard à la durée ordinaire du voyage. Mais si la rupture arrive après le voyage commencé, les Matelots loüez au voyage seront payez de leurs loyers en entier, et ceux loüez au mois, des loyers deûs pour le temps qu'ils auront servy, et pour celuy qui leur sera necessaire à s'en retourner au lieu du départ du Vaisseau ; et les uns et les autres seront en outre payez de leur nourriture jusques au mesme lieu.

IV. En cas d'interdiction de commerce avec le lieu de la destination du Vaisseau, avant le voyage commencé, il ne sera deû aucuns loyers aux Matelots engagez au voyage ou au mois, et ils seront seulement payez des journées par eux employées à équiper le Bâtiment : et si c'est pendant le voyage, ils seront payés à proportion du temps qu'ils auront servy.

V. Si le Vaisseau est arrêté par ordre souverain, avant le voyage commencé, il ne sera deû aux Matelots, que les journées employées à équiper le Navire. Mais si c'est pendant le cours du voyage, le loyer des Matelots engagez au mois courra pour moitié pendant le temps de l'arrest ; et celuy des Matelots engagez au Voyage sera payé aux termes de leur engagement.

VI. En cas que le voyage soit prolongé, les loyers des Matelots, loüez au voyage, seront augmentez à proportion ; et si la descharge se fit volontairement, en un lieu plus proche que celuy designé par l'affretement, il ne leur en sera fait aucune diminution. Mais s'ils sont loüez au mois, ils seront en l'un et l'autre cas payez pour le temps qu'ils auront servy.

VII. Et quant aux Matelots et aautres gens de l'équipage allant au profit et au fret, ils ne pourront pretendre journées ni dommagement, en cas que le voyage soit rompu, retardé, prolongé par force majeure, soit avant ou depuis le départ du Vaisseau. Mais si la rupture, le retardement, ou la prolongation arrive par le fait des Marchands Chargeurs, ils auront part aux dommages et interests qui seront adjugez au Maistre ; lequel aussi bien que les propriétaires seront tenus de ceux des Matelots, si l'empeschement arrive par leur fait.

VIII. En cas de prise, bris et naufrage avec perte entiere du Vaisseau et des Marchandises, les Matelots ne pourront pretendre aucuns loyers, et ne seront neantmoins tenus de restituer ce qui leur aura esté avancé.

IX. Si quelque partie du Vaisseau est sauvée, les Matelots engagez au voyage ou au mois seront payez de leurs loyers escheus, sur les débris qu'ils auront sauvez ; et s'il n'y a que des Marchandises sauvées, les Matelots, mesme ceux engagez au fret, seront payez de leurs loyers par le Maistre à proportion du fret qu'il recevra ; et de quelque maniere qu'ils soient loüez, ils seront en outre payez des journées par eux employées à sauver les débris et les effets naufragez.

X. Si le Maistre congedie le Matelot, sans cause valable, avant le voyage commencé, il luy payera le tiers de ses loyers ; et le total, si c'est pendant le

voyage, avec les frais de son retour, sans les pouvoir passer en compte aux propriétaires du Bâtiment.

XI. Le Matelot qui sera blessé au service du Navire, ou qui tombera malade pendant le voyage, sera payé de ses loyers, et pensé aux dépens du Navire. Et s'il est blessé en combattant contre les ennemis ou les pirates, il sera pensé aux dépens du Navire et de la cargaison.

XII. Mais s'il est blessé à terre, y estant descendu sans Congé, il ne sera point pensé aux dépens du Navire ni des Marchandises ; et il pourra estre congedié, sans pouvoir pretendre que ses loyers à proportion du temps qu'il aura servy.

XIII. Les heritiers du Matelot engagé par mois qui decedera pendant le voyage seront payez des loyers jusques au jour de son deceds.

XIV La moitié des loyers du Matelot engagé par voyage sera deüe s'il meurt en allant, et le total si c'est au retour ; et s'il navigeois au fret ou au profit, sa part estiere sera acquise à ses héritiers, pourveu que le Navire arrive à bon port.

XV. Les loyers du Matelot tué en défendant le Navire seront entierement payez comme s'il avoit servy tout le voyage, pourveu que le Navire arrive à bon port.

XVI. Les Matelots pris dans le Navire et faits esclaves ne pourront rien pretendre contre les Maistres, les Proprietaires ni les Marchands pour le payement de leur rachapt.

XVII. Mais si aucun d'eux est pris, estant envoyé en Mer ou à terre pour le service du Navire, son rachapt sera payé aux dépens du Navire ; et si c'est pour le Navire et la cargaison, il sera payé aux dépens de tous les deux, pourveu qu'ils arrivent à bon port : le tout neantmoins jusques à concurrence de trois cens livres, sans prejudice de ses loyers.

XVIII. Le regalement des sommes destinées au rachapt des Matelots sera fait à la diligence du Maistre, incontinent après l'arrivée du Vaisseau ; et les deniers seront déposez entre les mains du principal interessé, qui seera tenu de les employer incessamment au rachapt, à peine du quadruple au profit des Matelots détenus.

XIX. Le Navire et le fret demeureront specialement affectez aux loyers des Matelots.

XX. Les loyers des Matelots ne contribueront à aucunes avaries, si ce n'est pour le rachapt du Navire.

XXI. Ce qui est ordonné par le present Titre touchant les loyers, pensement et rachapt des Matelots, aura lieu pour les Officiers et autres gens de l'équipage.

Titre V - Des Contrats à grosse aventure, ou à retour de voyage.

Art. Ier. Les Contrats à grosse aventure, autrement dits Contrats à la grosse ou à retour de voyage, pourront estre faits pardevant Notaires, ou sous signature privée.

II. L'argent à la grosse pourra estre donné sur le corps et quille du Vaisseau, ses agrez et apparaux, armement et victuailles, conjointement ou séparément, et sur le tout ou partie de son chargement, pour un voyage entier, ou pour un temps limité.

III. Faisons défenses de prendre deniers à la grosse sur le corps et quille du Navire, ou sur les Marchandises de son chargement, au delà de leur valeur, à peine d'estre contraint, en cas de fraude, au payement des sommes entieres, nonobstant la perte ou prise du Vaisseau.

IV. Défendons aussi sous pareille peine, de prendre deniers sur le fret à faire par le Vaisseau, et sur le profit esperé des Marchandises, mesme sur les loyers des

Matelots, si ce n'est en présence et du consentement du Maître, et au dessous de la moitié du loyer.

V. Faisons en outre défenses à toutes personnes de donner de l'argent à la grosse, aux Matelots sur leurs loyers ou voyages, sinon en présence et du consentement du Maître, à peine de confiscation du prest, et de cinquante livres d'amende.

VI. Les Maîtres demeureront responsables en leur nom du total des sommes prises de leur consentement par les Matelots, si elles excèdent la moitié de leurs loyers ; et ce nonobstant la perte ou prise du Vaisseau.

VII. Le Navire, ses agrez et apparaux, armement et victuailles, masme le fret, seront affectez par privilege au principal et interest de l'argent donné sur le corps et quille du Vaisseau pour les necessitez du voyage ; et le chargement au paiement des deniers pris pour le faire.

VIII. Ceux qui donneront deniers à la grosse au Maître dans le lieu de la demeure des Propriétaires, sans leur consentement, n'auront hypothèque ni privilege que sur la portion que le Maître pourra avoir au Vaisseau et au fret, quoy que les Contrats fussent causez pour radoub ou victuailles du Bâtiment.

IX. Seront toutesfois affectées aux deniers pris par les Maîtres, pour radoub et victuailles, les parts et portions des propriétaires qui auront refusé de fournir leur contingente pour mettre le Bâtiment en estat.

X. Les deniers laissez par renouvellement ou continuation n'entreront point en concurrence avec les deniers actuellement fournis pour le mesme voyage.

XI. Tous Contrats à la grosse demeureront nuls par la perte entiere des effets sur lesquels on aura presté, pourveu qu'elle arrive par cas fortuit, dans le temps et dans les lieux des risques.

XII. Ne sera réputé cas fortuit tout ce qui arrive par le vice propre de la chose, ou par le fait des Propriétaires, Maîtres ou Marchands Chargeurs, s'il n'est autrement porté par la convention.

XIII. Si le temps des risques n'est point réglé par le Contrat, il courra à l'égard du Vaisseau, ses agrez, apparaux et victuailles, du jour qu'il aura fait voile jusques à ce qu'il soit ancré au port de sa destination et amaré à quay ; et quant aux Marchandises, si tôt qu'elles auront esté chargées dans le Vaisseau, ou dans des gabarres pour les y porter, jusques à ce qu'elles soient délivrées à terre.

XIV. Le Chargeur qui aura pris de l'argent à la grosse sur Marchandise ne sera point liberé par la perte du navire et de son chargement, s'il ne justifie qu'il y avoit, pour son compte, des effets jusques à concurrence de pareille somme.

XV. Si toutesfois celui qui a pris deniers à la grosse justifie n'avoir pu charger des effets pour la valeur des sommes prises à la grosse, le Contrat, en cas de perte, sera diminué à proportion de la valeur des effets chargez, et ne subsistera que pour le surplus ; dont le preneur payera le change, suivant le cours de la place où le Contrat aura esté passé, jusqu'à l'actuel paiement du principal. Et si le Navire arrive à bon port, ne sera aussi deû que le change, et non le profit maritime de ce qui excedera la valeur des effets chargez.

XVI. Les donneurs à la grosse contribueront, à la descharge des preneurs, aux grosses avaries ; comme rachapts, compositions, jets, masts et cordages coupez pour le salut commun du Navire et des Marchandises ; et non aux simples avaries ou dommages particuliers qui leur pourroient arriver, s'il n'y a convention contraire.

XVII. Seront toutesfois, en cas de naufrage, les Contrats à la grosse reduits à la valeur des effets sauvez.

XVIII. S'il y a Contrat à la grosse, et assurance sur un mesme chargement, le donneur sera preferé aux assureurs sur les effets sauvez du naufrage pour son capital seulement.

Titre VI - Des Assurances.

Art. Ier. Permettons à tous nos Sujets, mesme aux Estrangers d'assûrer et faire assûrer dans l'estenduë de nostre royaume, les Navires, Marchandises et autres effets qui seront transportez par Mer et rivieres navigables ; et aux assûreurs de stipuler un prix, pour lequel ils prendront le peril sur eux.

II. Le Contract appellé Police d'assûrance sera redigé par escrit, et pourra estre fait sous signature privée.

III. La Police contiendra le nom et le domicile de celui qui se fait assûrer ; sa qualité de Proprietaire ou de Commissionnaire ; les effets sur lesquels l'assûrance sera faite ; le nom du Navire et du Maistre, celui du lieu où les Marchandises auront esté ou devront estre chargées, du Havre d'où le Vaisseau devra partir ou sera party, des Ports où il devra charger ou descharger, et de tous ceux où il devra entrer ; le temps auquel les risques commenceront et finiront ; les sommes qu'on entend assûrer ; la prime ou coust de l'assûrance ; la soûmission des parties aux arbitres, en cas de contestation ; et generalement, toutes les autres conditions dont elles voudront convenir.

IV. Pourront toutesfois les chargemens qui seront faits pour l'Europe, aux Eschelles du Levant, aux costes d'Afrique, et aux autres parties du monde, estre assûrez sur quelque Navire qu'ils puissent estre, sans designation du Maistre ni du Vaisseau ; pourveu que celui à qui ils devront estre consignez soit dénommé dans la police.

V. Si la police ne regle point le temps des risques, elles commenceront et finiront dans le temps réglé pour les Contrats à la grosse par l'Article treize du Titre precedent.

VI. La prime, ou coust de l'assûrance, sera payée en son entier lors de la signature de la police. Mais si l'assûrance est faite sur Marchandises pour l'aller et le retour, et que le Vaisseau estant parvenu au lieu de sa destination il ne se fasse point de retour, l'assûreur sera tenu de rendre le tiers de la prime, s'il n'y a stipulation contraire.

VII. Les assûrances pourront estre faites sur le corps et quille du Vaisseau, vuide ou chargé, avant ou pendant le voyage, sur les victuailles et sur les Marchandises, conjointement ou séparement, chargées en vaisseau armé ou non armé, seul ou accompagné, pour l'envoy ou pour le retour ; pour un voyage entier, ou pour un temps limité.

VIII. Si l'assûrance est faite sur le corps et quille du Vaisseau, ses agrez, appaux, armement, et victuailles, ou sur une portion, l'estimation es sera faite par la police, sauf à l'assûreur, en cas de fraude, de faire proceder à nouvelle estimation.

IX. Tous Navigateurs, Passagers et autres, pourront faire assûrer la liberté de leurs personnes ; et en ce cas, les polices contiendront le nom, le Païs, la demeure, l'âge et la qualité de celui qui se fait assûrer ; le nom du Navire, du Havre d'où il doit partir, et celui de son dernier reste ; la somme qui sera payée en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du retour ; à qui les deniers en seront fournis, et sous quelle peine.

X. Défendons de faire aucune assûrance sur la vie des personnes.

XI. Pourront neantmoins ceux qui racheteront les captifs, faire assûrer sur les personnes qu'ils tireront d'esclavage, le prix du rachat ; que les assûeurs seront tenus de payer, si le rachepté, faisant son retour, est repris, tué, noyé ; ou s'il perit par autre voye que par la mort naturelle.

XII. Les femmes pourront valablement s'obliger et aliener leurs biens dotaux, pour tirer leur mary d'esclavage.

XIII. Celuy qui, au refus de la femme, et par autorité de justice, aura presté deniers pour le rachat de l'esclave, sera preferé à la femme sur les biens du mary ; sauf pour la repetition de la dot.

XIV. Pourront aussi les mineurs, par avis de leurs parens, contracter semblables obligations pour tirer leur père d'esclavage, sans qu'ils puissent estre restituez.

XV. Les Propriétaires des navires ni les Maistres ne pourront faire assûrer le fret à faire de leurs Bâtimens ; les Marchands, le profit esperé de leurs Marchandises ; ni les gens de Mer, leurs loyers.

XVI. Faisons defenses à ceux qui prendront deniers à la grosse, de les faire assûrer ; à peine de nullité de l'assûrance, et de punition corporelle.

XVII. Défendons aussi sous pareille peine de nullité, aux donneurs à la grosse, de faire assûrer le profit des sommes qu'ils auront données.

XVIII. Les assûrez courront toujours risque du dixiesme des effets qu'ils auront chargez, s'il n'y a declaration expresse dans la police qu'ils entendent faire assûrer le total.

XIX. Et si les assûrez sont dans le Vaisseau, ou qu'ils en soient les Propriétaires, ils ne laisseront pas de courir risque du dixiesme, encore qu'ils ayent déclaré faire assûrer le total.

XX. Il sera loisible aux assûeurs de faire réassûrer par d'autres les effets qu'ils auront assûrez ; et aux assûrez, de faire assurer le coust de l'assûrance, et la solvabilité des assûeurs.

XXI. Les primes des reassûrances pourront estre moindres ou plus fortes que celles des assûrances.

XXII. Defendons de faire assûrer ou reassûrer des effets au delà de leur valeur, par une ou plusieurs polices ; à peine de nullité de l'assûrance et de confiscation des Marchandises.

XXIII. Si toutesfois il se trouve une police faite sans fraude, qui excede la valeur des effets chargez, elle subsistera jusques à concurrence de leur estimation ; et en cas de perte les assûeurs en seront tenus, chacun à proportion des sommes par eux assûrées ; comme aussi de rendre la prime du surplus, à la réserve du demy pour cent.

XXIV. Et s'il y a plusieurs polices aussi faites sans fraudes, et que la premiere monte à la valeur des effets chargez, elle subsistera seule ; et les autres assûeurs sortiront de l'assûrance, et rendront aussi la prime ; à la réserve du demy pour cent.

XXV. En cas que la première police ne monte à la valeur des effets chargez, les assûeurs de la seconde répondront du surplus ; et s'il y a des effets chargez pour le contenu aux assûrances, en cas de perte d'une partie, elle sera payée par les assûeurs y dénommez, au marc la livre de leur interest.

XXVI. Seront aux risques des assûeurs, toutes pertes et dommages qui arriveront sur mer par tempeste, naufrages, echouemens, abordages, changemens de route,

de voyage ou de Vaisseau, jet, feu, prise, pillage, arrest du Prince, declaration de guerre, represailles, et generalement toutes autres fortunes de mer.

XXVII. Si toutesfois le changement de route, de voyage, ou de Vaisseau arrive par ordre de l'assûré, sans le consentement des assûreurs, ils seront deschargez des risques, ce qui aura pareillement lieu en toutes autres pertes et dommages qui arriveront par le fait ou la faute des assûrez ; sans que les assûreurs soient tenus de restituer la prime, s'ils ont commencé à courir les risques.

XXVIII. Ne seront aussi tenus les assûreurs, de porter les pertes et dommages arrivez aux Vaisseaux et Marchandises par la faute des Maistres et Mariniers, si par la police il ne sont chargez de la baraterie du Patron.

XXIX. Les déchets, diminutions et pertes qui arrivent par le vice propre de la chose, ne tomberont point sur les assûreurs.

XXX. Ne seront aussi tenus des pilotages, toüages, lamanages, des droits de congé, visite, rapports, et d'anchrages, ni de tous autres imposez sur les navires et marchandises.

XXXI. Il sera fait désignation dans la police, des Marchandises sujettes à coulage ; sinon, les assûreurs ne répondront point des dommages qui pourront arriver par tempeste ; si ce n'est que l'assurance soit faite sur retour des Pais étrangers.

XXXII. Si l'assûrance est faite divisément sur plusieurs Vaisseaux désignez et que la charge entiere soit mise sur un seul, l'assûreur ne courra risque que de la somme qu'il aura assûrée sur le Bâtiment qui aura receu le chargement, quand même tous les Vaisseaux designez viendroient à perir ; et il rendra la prime du surplus, à la reserve du demy pour cent.

XXXIII. Lors que les Maistres et Patrons auront la liberté de toucher en différens ports ou eschelles, les assûreurs ne courront les risques des effets qui seront à terre, quoy que destinez pour le chargement qu'ils auront assûré et que le Vaisseau soit au Port pour le prendre, s'il n'y en a convention expresse par la police.

XXXIV. Si l'assûrance est faite pour un temps limité, sans désignation de voyage, l'assûreur sera libre après l'expiration du temps ; et pourra l'assûré faire assurer le nouveau risque.

XXXV. Mais si le voyage est designé par la police, l'assûreur courra les risques du voyage entier, à condition toutesfois que si sa durée excède le temps limité, la prime sera augmentée à proportion, sans que l'assûreur soit tenu d'en rien restituer, si le voyage dure moins.

XXXVI. Les assûreurs seront deschargez des risques et n,e laisseront de gagner la prime, si l'assûré, sans leur consentement, envoie le Vaisseau en un lieu plus éloigné que celui designé par la police, quoy que sur la mesme route ; mais l'assûrance aura son effet entier, si le voyage est seulement racourcy.

XXXVII. Si la voyage est entierement rompu avant le départ du Vaisseau, mesme par le fait des assûrez, l'assûrance demeurera pareillement nulle, et l'assûreur restituëra la prime à la reserve du demy pour cent.

XXXVIII. Declarons nulles les assûrances faites après la perte ou l'arrivée des choses assûrées, si l'assûré en sçavoit ou pouvoit sçavoir la perte, ou l'assûreur l'arrivée, avant la signature de la police.

XXXIX. L'assûré sera presumé avoir sceû la perte, et l'assûreur l'arrivée des choses assûrées, s'il se trouve que de l'endroit de la perte ou de l'abord du Vaisseau, la nouvelle en ait pû estre portée avant la signature de la police, dans le

lieu où elle a été passée, en comptant une lieuë et demie pour heure ; sans prejudice des autres preuves qui pourront estre rapportées.

XL. Si toutesfois l'assûrance est faite sur bonnes ou mauvaises nouvelles, elle subsistera ; s'il n'est verifié par autre preuve que celle de la lieuë et demie pour heure, que l'assûré sçavoit la perte, ou l'assûreur l'arrivée du vaisseau avant la signature de la police.

XLI. En cas de preuve contre l'assûré, il sera tenu de restituer à l'assûreur ce qu'il aura receu, et de luy payer double prime ; et si elle est faite contre l'assûreur, il sera pareillement condamné à la restitution de la prime, et d'en payer le double à l'assûré.

XLII. Lors que l'assûré aura eû avis de la perte du Vaisseau ou des Marchandises assûrées, de l'Arrest de Prince, et d'autres accidens estans aux risques des assûreurs, il sera tenu de leur faire incontinent signifier, ou à celui qui aura signé pour eux l'assûrance ; avec protestation de faire son delaissement en temps et lieu.

XLIII. Pourra neantmoins l'assûré au lieu de protestation, faire en même temps son delaissement, avec sommation aux assûreurs de payer les sommes assûrées dans le temps porté par la Police.

XLIV. Si le temps du payement n'est point réglé par la police, l'assûreur sera tenu de payer l'assûrance, trois mois après la signification du delaissement.

XLV. En cas de naufrage ou eschouement, l'assûré pourra travailler au recouvrement des effets naufragez ; sans préjudice du delaissement qu'il pourra faire en temps et lieu, et du remboursement de ses frais, dont il sera creû sur son affirmation, jusques à concurrence de la valeur des effets recouvez.

XLVI. No pourra le delaissement estre fait qu'en cas de prise, naufrage, bris, échouement, arrest du Prince, ou perte entiere des effets asurez ; et tous autres dommages ne seront reputez qu'avarie, qui sera réglée entre les assûreurs et les assûrez, à proportion de leurs interests.

XLVII. On ne pourra faire delaissement d'une partie et retenir l'autre ; ni aucune demande d'avarie si elle n'excede un pour cent.

XLVIII. Les delaissemens, et toutes demandes en execution de la police, seront faites aux assûreurs, dans six semaines après la nouvelle des pertes arrivées aux Costes de la mesme Province où l'assûrance aura été faite : et pour celles qui arriveront en une autre Province de nostre Royaume, dans trois mois ; pour les Costes de Hollande, Flandre, ou Angleterre, dans quatre mois ; pour celles d'Espagne, Italie, Portugal, Barbarie, Moscovie ou Norvêgue, dans un an ; et pour les Costes de l'Amérique, Bresil, Guinée et autres Païs plus éloignez, dans deux ans : et le temps passé, les assûrez ne seront plus recevables en leur demande.

XLIX. En cas d'arrest de Prince, le delaissement ne pourra estre fait qu'après six mois, si les effets sont arrestez en Europe ou Barbarie ; et après un an, si c'est en Païs plus éloigné ; le tout à compter du jour de la signification de l'Arrest aux assûreurs : et ne courra, en ce cas, la fin de non-recevoir portée par l'Article precedent contre les assûrez, que du jour qu'ils auront pû agir.

L. Si toutesfois les Marchandises arrestées sont perissables, le delaissement pourra estre fait après six semaines, si elles sont arrestées en Europe ou en Barbarie ; et après trois mois, si c'est en pays plus éloigné ; à compter aussi du jour de la signification de l'Arrest aux assûreurs.

LI. Les assûrez seront tenus, pendant les delais portez par les deux Articles precedens, de faire toutes diligences pour obtenir main-levée des effets arrestez ; et pourront les assûreurs les faire de leur chef, si bon leur semble.

LII. Si le Vaisseau estoit arrêté en vertu de nos ordres, dans un des Ports de nostre Royaume, avant le voyage commencé, les assûrez ne pourront à cause de l'Arrest faire l'abandon de leurs effets aux assûeurs.

LIII. L'assûré sera tenu, en faisant son délaisssement, de déclarer toutes les assurances qu'il aura fait faire, et l'argent qu'il aura pris à la grosse sur les effets assûrez ; à peine d'estre privé de l'effet des assurances.

LIV. Si l'assûré a recelé des assurances ou des Contrats à la grosse, et qu'avec celles qu'il aura déclarées, elles excèdent la valeur des effets assûrez, il sera privé de l'effet des assurances, et tenu de payer les sommes empruntées, nonobstant la perte ou prise du Vaisseau.

LV. Et s'il poursuit le payement des sommes assûrées au delà de la valeur de ses effets, il sera en outre puny exemplairement.

LVI. Les assûeurs sur le chargement ne pourront estre contraints au payement des sommes par eux assûrées que jusques à concurrence de la valeur des effets dont l'assûré justifiera le chargement et la perte.

LVII. Les actes justificatifs du chargement et de la perte des effets assûrez, seront signifiez aux assûeurs, incontinent après le délaissement, et avant qu'ils puissent estre poursuivis pour le payement des sommes assûrées.

LVIII. Si neantmoins l'assûré ne reçoit aucune nouvelle de son Navire, il pourra, après l'an expiré, (à compter du jour du départ pour les voyages ordinaires), et prés deux ans (pour ceux de Long-cours) faire son délaissement aux assûeurs, et leur demander payement, sans qu'il soit besoin d'aucune attestation de la perte.

LIX. Les voyages de France en Moscovie, Groenland, Canada, aux Bancs et Isles de Terre-neuve, et autres costes et Isles de l'Amerique, au Cap-vert, costes de Guinee ; et tous autres qui se feront au delà du Tropique, seront reputez voyages de Long-cours.

LX. Après le délaissement signifié, les effets assûrez appartiendront à l'assûeur, qui ne pourra, sous pretexte du retour du Vaisseau, se dispenser de payer les sommes assûrées.

LXI. L'Assûeur sera receu à faire preuve contraire aux attestations, et cependant condamné par provision au payement des sommes assûrées, en baillant caution par l'assûré.

LXII. le Maistre qui aura fait assûrer des Marchandises chargées dans son Vaisseau pour son compte sera tenu, en cas de perte, d'en justifier l'achapt, et d'en fournir un connoissement signé de l'Ecrivain et du Pilote.

LXIII. Tous Mariniers et autres, qui rapporteront des païs estrangers, des Marchandises qu'ils auront fait assûrer en France, seront tenus d'en laisser un connoissement entre les mains du Consul ou de son Chancelier, s'il y a Consulat dans le lieu du chargement, sinon, entre les mains d'un notable Marchand de la nation Française.

LXIV. La valeur des Marchandises sera justifiée par livres ou factures ; sinon, l'estimation en sera faite suivant le prix courant au temps et lieu du chargement, y compris tous droits et frais faits jusques à bord ; si ce n'est qu'elles soient estimées par la police.

LXV. Si l'assurance est faite sur le retour d'un païs où le commerce ne se fait que par troc, l'estimation des Marchandises de rapport sera faite sur le pied de la valeur de celles données en eschange, et des frais faits pour le transport.

LXVI. En cas de prise, les assûrez pourront rachepter leurs effets sans attendre l'ordre des assûreurs, s'ils n'ont pû leur en donner avis ; à condition toutesfois de les avertir ensuite par escrit, de la composition qui aura esté faite.

LXVII. Les assûreurs pourront prendre la composition à leur profit, à proportion de leur interest ; et en ce cas ils seront tenus d'en faire leur declaration sur le champ, de contribuer actuellement au payement du rachat ; et de courir les risques du retour, sinon de payer les sommes par eux assûrées, sans qu'ils puissent rien pretendre aux effets racheptez.

LXVIII. Faisons défenses à tous Greffiers de police, Commis de Chambres d'assûrances, Notaires, Courtiers et Censaulx de faire signer des polices où il y ait aucun blanc, à peine de tous dommages et interests ; comme aussi d'en faire aucunes dans lesquelles ils soient interessez directement ou indirectement par eux, ou par personnes interposées, et de prendre transports des droits des assûrez, à peine de cinq cens livres d'amende pour la premiere fois, et de destitution en cas de recidive, sans que les peines puissent estre moderées.

LXIX. Leur enjoignons, sous pareilles peines, d'avoir un registre parafé en châque feüillet par le Lieutenant de l'Admirauté, et d'y enregistrer toutes les polices qu'ils dresseront.

LXX. Lorsque la police contiendra sousmission à l'arbitrage, et que l'une des parties demandera d'estre renvoyée devant les arbitres avant aucune contestation en cause, l'autre partie sera tenue d'en convenir, sinon le Juge en nommera pour le refusant.

LXXI. Huitaine après la nomination d'arbitres, les parties produiront enre leurs mains ; et dans la huitaine suivante, sera donnée Sentence contradictoire ou par défaut sur ce qui se trouvera pardevers eux.

LXXII. Les Sentences arbitrales seront homologuées au siege d'Admirauté dans le ressort duquel elles auront estées renduës ; défendons au Juge de prendre sous ce pretexte aucune connaissance du fond, à peine de nullité et de tous dépens, dommages et interests des parties.

LXXIII. L'Appel des Sentences arbitrales et d'homologation ressortira en nos Cours de Parlement ; et ne pourra estre receu que la peine portée par la sousmission n'ait esté payée.

LXXIV. Lezs Sentences arbitrales seront executoires, nonobstant l'appel, en donnant caution pardevant les Juges qui les auront homologuées.

Titre VII - Des Avaries.

Art. Ier. Toute despense extraordinaire qui se fera pour les Navires et Marchandises conjointement ou separément, et tout dommage qui leur arrivera depuis leur charge et départ jusques à leur retour et descharge, seront reputez avaries.

II. Les despenses extraordinaires pour le bâtiment seul, ou pour les Marchandises seulement, et le dommage qui leur arrive en particulier, sont avaries simples et particulieres ; et les despenses extraordinaires faites, et le dommage souffert pour le bien et salut commun des Marchandises et du Vaisseau, sont avaries grosses et communes.

III. Les avaries simples seront supportées et payées par la chose qui aura souffert le dommage ou causé la despense, et les grosses ou communes tomberont tant sur le Vaisseau que sur les Marchandises, et seront regalées sur le tout au sol la livre.

IV La perte des cables, anchres, voiles, masts et cordages causée par tempeste ou autre fortune de Mer ; et le dommage arrivé aux Marchandises par la faute du

Maistre ou de l'équipage, ou pour n'avoir pas bien fermé les escoutilles, amarré le Vaisseau, fourny de bons guindages et cordages, ou autrement, sont avaries simples qui tomberont sur le Maistre, le Navire et le fret.

V. Les dommages arrivez aux Marchandises par leur vice propre, par tempeste, prise, naufrages, ou échoüement ; les frais faits pour les sauver et les droits, impositions et coûtumes, sont aussi avaries simples pour le compte de Propriétaires.

VI. Les choses données par composition aux Pirates pour le rachat du Navire et des Marchandises, celles jettées dans la Mer, les cables et masts rompus ou coupez, les anchres et autres effets abandonnez pour le salut commun, le dommage fait aux Marchandises restées dans le Navire en faisant le jet, les pensements et nourriture du Matelot blessé en défendant le Navire, et les frais de la descharge pour entrer dans un Havre ou dans une Riviere, ou pour remettre à flot un Vaisseau, sont avaries grosses ou communes.

VII. La nourriture et les loyers des Matelots d'un Navire arrêté en voyage par ordre du Souverain seront aussi reputez avaries grosses, si le Vaisseau est loüé par mois ; et s'il est loüé au voyage, ils seront portez par le Vaisseau seul, comme avaries simples.

VIII. Les lamanages, toüages, pilotages pour entrer dans les Havres ou Rivieres, ou pour en sortir, sont menues avaries ; qui se payeront un tiers par le Navire, et les deux autres tiers par les Marchandises.

IX. Les droits de congé, visite, rapport, tonnes, balises et anchrages ne seront reputez Avaries, mais seront acquittez par les Maistres.

X. En cas d'abordage de Vaisseaux, le dommage sera payé également par les Navires qui l'auront fait et souffert, soit en route, en rade ou au port.

XI. Si toutesfois l'abordage avoit esté fait par la faute de l'un des Maistres, le dommage sera reparé par celuy qui l'aura causé.

Titre VIII - Du Jet et de la Contribution.

Art. Ier. Si par tempeste, ou par chasse d'ennemis ou de pirates, le Maistre se croit obligé de jeter en Mer partie de son chargement, de couper ou forcer ses masts, ou d'abandonner ses anchres, il en prendra l'avis des Marchands et des Principaux de l'équipage.

II. S'il y a diversite d'avis, celuy du Maistre et de l'équipage sera suivi.

III. Les ustenciles du Vaisseau et autres choses les moins nécessaires, les plus pesantes et de moindre prix, seront jettées les premieres ; et ensuite les Marchandises du premier pont ; le tout neantmoins au choix du Capitaine et par l'avis de l'équipage.

IV. L'Ecrivain ou celuy qui en fera la fonction escrira sur son Registre, le plûtost qu'il luy sera possible, la deliberation ; la fera signer à ceux qui auront opiné, sinon fera mention de la raison pour laquelle ils n'auront pas signé ; et tiendra memoire, autant que faire se pourra, des choses jettées et endommagées.

V. Au premier port où le Navire abordera, le Maistre declarera pardevant le Juge de l'Admirauté, s'il y en a, sinon devant le Juge ordinaire, la cause pour laquelle il aura fait le jet, coupé ou forcé ses masts, ou abandonné sesq anchres ; et si c'est en País estrange qu'il aborde, il fera sa declaration devant le Consul de la Nation François.

VI. L'estat des pertes et dommages sera fait à la diligence du Maistre, dans le lieu de la descharge du Bâtiment ; et les Marchandises jettées et sauvées seront estimées suivant le prix courant dans le mesme lieu.

- VII. La repartition pour le paiement des pertes et dommages sera faite sur les effets sauvez et jettez, et sur moitié du Navire et du fret, au marc la livre de leur valeur.
- VIII. Pour juger de la qualité des effets jettez à la Mer, les connoissemens seront representez ; mesme les factures, s'il y en a.
- IX Si la qualité de quelques Marchandises a esté deguisée par les connoissemens, et qu'elles se trouvent de plus grande valeur qu'elles ne paroissent par la declaration du Marchand Chargeur, elles contribueront, en cas qu'elles soient sauvées, sur le pied de leur veritable valeur ; et si elles sont perdües, elles ne seront payées que sur le pied du connoissement.
- X. Si au contraire les Marchandises se trouvent d'une qualité moins précieuse, et qu'elles soient sauvées, elles contribueront, sur le ped de la declaration ; et si elles sont jettées ou endommagées, elles ne seront payées que sur le pied de leur valeur.
- XI. Les munitions de guerre et de bouche, ni les loyers et hardes des Matelots, ne contribüeront point au jet ; et neantmoins ce qui en sera jetté sera payé par contribution sur tous les autres effets.
- XII. Les effets dont il n'y aura pas de connoissement ne seront point payez s'ils sont jettez ; et s'ils sont sauvez, ils ne laisseront pas de contribuer.
- XIII. Ne pourra estre aussi demandé contribution, pour le payement des effets qui estoient sur le tillac, s'ils sont jettez ou endommagez par le jet, sauf au propriétaire son recours contre le Maistre ; et ils contribueront, neantmoins, s'ils sont sauvez.
- XIV. Ne sera fait non plus aucune contribution pour raison du dommage arrivé au Bâtiment, s'il n'a esté fait exprez pour faciliter le jet.
- XV. Si le jet ne sauve le Navire il n'y aura lieu à aucune contribution, et les Marchandises qui pourront estre sauvées du Naufrage ne seront point tenuës du payement ni desdommagement de celles qui auront esté jettées ou endommagées.
- XVI. Mais si le Navire ayant esté sauvé par le Jet et continüant sa Route vient à se perdre, les effets sauvez du Naufrage contribüeront au Jet sur le pied de leur valeur en l'estat qu'ils se trouveront, déduction faite des frais de sauvement.
- XVII. Les effets jettez ne contribuëront en aucun cas au payement des dommages arrivez depuis le jet aux Marchandises sauvées, ni les Marchandises au payement du Vaisseau perdu ou brisé.
- XVIII. Si toutesfois le Vaisseau a esté ouvert par deliberation des Principaux de l'Equipage, et des Marchands si aucuns y a, pour en tirer les Marchandises, elles contribüeront en ce cas à la reparation du dommage fait au Bâtiment pour les en oster.
- XIXW. En cas de perte des Marchandises mises dans les Barques pour allegger le Vaisseau entrant en quelque Port ou Riviere, la repartition s'en fera sur le Navire et son chargement entier.
- XX. Mais si le Vaisseau perit avec le reste de son chargement, il n'en sera fait aucune repartition sur les Marchandises mises dans les Alleges, quoy qu'elles arrivent à bon port.
- XXI. Si aucuns des contribüables refusent de payer leurs parts, le Maistre pourra pour seureté de la contribution retenir, mesme faire vendre par autorité de Justice des Marchandises jusques à concurrence de leur portion.
- XXII. Si les effets jettez sont recouvez par les Proprietaires depuis la repartition, ils seront tenus de rapporter au Maistre et aux autres Interessez ce qu'ils auront

receus dans la contribution, deduction faite du dommage qui leur aura esté causé par le jet, et des frais du recouvrement.

Titre IX - Des Prises.

Art. Ier. Aucun ne pourra Armer Vaisseau en Guerre sans Commission de l'Admiral.

II. Celuy qui aura obtenu Commission pour équiper un Vaisseau en Guerre sera tenu de la faire enregistrer au Greffe de l'Admirauté du lieu où il fera armement, et de donner caution de la somme de quinze mille livres, qui sera receuë par le Lieutenant en presence de nostre Procureur.

III. Défendons à tous nos Sujets de prendre Commission d'aucuns Roys, Princes, ou Estats estrangers, pour armer des vaisseaux en guerre et courir la Mer sous leur Banniere, si ce n'est par nostre permission, à peine d'estre traitez comme Pirates.

IV. Seront de bonne prise tous Vaisseaux appartenans à nos ennemis, ou commandez par des Pirates, fourbans et autres gens courans la Mer sans Commission d'aucun Prince, ni Estat souverain.

V. Tout Vaisseau combattant sous autre Pavillon que celui de l'Estat dont il a Commission, ou ayant Commissions de deux differens Princes ou Estats, sera aussi de bonne prise ; et s'il est Armé en Guerre, les Capitaines et Officiers seront punis comme Pirates.

VI. Seront encore de bonne prise les Vaisseaux avec leur chargement, dans lesquels il ne sera trouvé chartes-parties, connoissemens, ni factures : Faisons deffenses à tous Capitaines, Officiers et Equipages des Vaisseaux preneurs de les soustraire, à peine de punition corporelle.

VII. Tous Navires qui se trouveront chargez d'effets appartenans à nos ennemys, et les Marchandises de nos Sujets ou Alliez qui se trouveront dans un Navire ennemy, seront pareillement de bonne prise.

VIII. Si aucun Navire de nos Sujets est repris sur nos ennemis, après qu'il aura demeuré entre leurs mains pendant vingt-quatre heures, la prise en sera bonne ; et si elle est faite avant les vingt-quatre heures, il sera restitué au propriétaire avec tout ce qui estoit dedans, à la reserve du tiers qui sera donné au Navire qui aura fait la recousse.

XI. Les Armes, Poudres, Boulets, et autres munitions de Guerre, mesme les Chevaux et équipage qui seront transportez pour le service de nos ennemis, seront confisquez en quelque Vaisseau qu'ils soient trouvez, et à quelque personne qu'ils appartiennent, soit de nos Sujets ou Alliez.

XII. Tout Vaisseau qui refusera d'amener ses voiles après la semonce qui luy en aura esté faite par nos Vaisseaux, ou ceux de nos Sujets armez en Guerre, pourra y estre contraint par Artillerie ou autrement ; et en cas de resistance et de combat, il sera de bonne prise.

XIII. Defendons à tous Capitaines de Vaisseaux armez en guerre d'arrester ceux de nos Sujets, Amis, ou alliez qui auront amené leurs voiles, et représenté leur charte-partie ou police de chargement, et d'y prendre ou souffrir estre pris aucune chose, à peine de la vie.

XIV. Aucuns Vaisseaux pris par Capitaines ayans Commission estrangere ne pourront demeurer plus de vingt-quatre heures dans nos Ports et Havres, s'ils n'y sont retenus par la tempeste, ou si la prise n'a esté faite sur nos ennemis.

XV. Si dans les prises amenées dans nos Ports par les Navires de Guerre armez sous Commission estrangere il se trouve des Marchandises qui soient à nos Sujets ou Alliez, celles de nos Sujets leur seront renduës, et les autres ne pourront estre

mises en Magasin, ni acheptées par aucune personne sous quelque pretexte que ce puisse estre.

XVI. Aussi-tost que les Capitaines des Vaisseaux armez en Guerre se seront rendus maistres de quelques Navires, ils se saisiront des Congez, Passe-ports, Lettres de Mer, Chartes-parties, connoissemens, et de tous autres papiers concernant la charge et destination du Vaisseau, ensemble les Coffres, Armoires et Chambres, et feront fermer les Escoutilles et autres lieux où il y aura des Marchandises.

XVII. Enjoignons aux Capitaines qui auront fait quelque prise, de l'amener ou envoyer avec les prisonniers au Port où ils auront armé, à peine de perte de leur droit et d'amende arbitraire ; si ce n'est qu'ils fussent forcez par la tempeste ou par les ennemis de relâcher en quelque autre Port, auquel cas ils seront tenus d'en donner incessamment avis aux interessez à l'armement.

XVIII. Faisons defences à peine de vie à tous Chefs, Soldats et Matelots de couler à fond les Vaisseaux pris, et de descendre les Prisonniers en des Isles ou Costes esloignées pour celer la prise.

XIX. Et où les preneurs, ne pouvans se charger du Vaisseau pris ni de l'équipage, enleveroient seulement les Marchandises ou relâcheroient le tout par composition, ils seront tenus de se saisir des papiers, et d'amener au moins les deux principaux Officiers du Vaisseau pris, à peine d'estre privez de ce qui leur pourroit appartenir en la prise, mesme de punition corporelle s'il y eschet.

XX. Defendons de faire aucune ouverture des Coffres, Balots, Sacs, Pipes, Bariques, Tonneaux et Armoires ; de transporter ni vendre aucune Marchandise de la prise ; et à toutes personnes s'en achepter ou receler jusques à ce que la prise ait été jugée, ou qu'il ait esté ordonné par Justice, à peine de restitution du quadruple et de punition corporelle.

XXI. Aussi-tost que la prise aura esté amenée en quelques Rades ou Ports de nostre Royaume, le Capitaine qui l'aura faite, s'il y est en personne, sinon celui qu'il en aura chargé, sera tenu de faire son rapport aux Officiers de l'Admirauté, de leur représenter et mettre entre les mains les Papiers et Prisonniers, et de leur déclarer le jour et l'heure que le Vaisseau aura esté pris, en quel lieu, ou à quelle hauteur, si le Capitaine a fait refus d'amener les voiles, ou de faire voir sa Commission ou son Congé, s'il a attaqué, ou s'il s'est défendu, quel Pavillon il portoit, et les autres circonstances de la prise et de son voyage.

XXII. Après la Declaration receuë, les Officiers de l'Admirauté se transporteront incessamment sur le Vaisseau pris, soit qu'il soit mouillé en Rade, ou qu'il soit entré dans le Port ; dresseront procez verbal de la quantité et qualité des Marchandises, et de l'estat auquel ils trouveront les Chambres, Armoires, Escoutilles, et fond de cale du Vaisseau, qu'ils feront ensuite fermer et sceller du Sceau de l'Admirauté ; et ils y establiront des Gardes pour veiller à la conservation du scellé, et pour empêcher le divertissement des effets.

XXIII. Le Procés verbal des Officiers de l'Admirauté sera fait en présence du Capitaine ou Maistre du Vaisseau pris, et s'il est absent, en la présence des deux principaux Officiers ou Matelots de son Equipage, ensemble du Capitaine ou autre Officier du Vaisseau preneur, et mesme des Reclamateurs s'il s'en presente.

XXIV. Les Officiers de l'Admirauté entendront sur le fait de la prise le Maistre ou Commandant du Vaisseau pris, et les principaux de son équipage, mesme quelques Officiers et Matelots du Vaisseau preneur, s'il est besoin.

XXV. Si le vaisseau est amené sans prisonnier, chartes-parties, ni connoissement, les Officiers, Soldats et Equipage de celui qui l'aura pris seront séparément

examinez sur les circonstances de la prise, et pourquoi le Navire a este amené sans prisonniers, et seront le Vaisseau et les Marchandises visitées par Experts, pour connoistre, s'il se peut, sur qui la prise aura esté faite.

XXVI. Si par la déposition de l'Equipage, et la visite du Vaisseau et des marchandises, on ne peut découvrir sur qui la prise aura esté faite, le tout sera inventorié, apretié, et mis mis sous bonne et seure garde, pour estre restitué à qui il appartiendra, s'il est reclamé dans l'an et jour, si non partagé comme espave de Mer également entre Nous, l'Admiral et les armateurs.

XXVII. S'il est necessaire, avant le Jugement de la prise, de tirer les Marchandises du Vaisseau pour en empescher le déperissement, il en sera fait Inventaire en présence de nostre Procureur et des parties interessées, qui le signeront si elles peuvent signer, pour ensuite estre mises sous la garde d'une personne solvable, ou dans des Magazins fermans à trois clefs differentes, dont l'une sera delivrée aux Armateurs, l'autre au Receveur de l'Admiral, et la troisième aux Reclamateurs, si aucun se presente, sinon à nostre Procureur.

XXVIII. Les Marchandises qui ne pourront estre conservées seront vendues sur la requisition des parties interessées, et adjudgées au plus offrant en presence de nostre Procureur à l'issuë de l'Audience après trois remises d'encheres de trois jours en trois jours, les proclamations prealablement faites, et affiches mises en la maniere accoustumée.

XXIX. Le prix de la vente sera mis entre les mains d'un Bourgeois solvable, pour estre délivrée, après le Jugement de la prise, à qui il appartiendra.

XXX. Enjoignons aux Officiers de l'Admirauté de proceder incessamment à l'exécution des arrests et Jugeens qui interviendront sur le fait des prises, et de faire faire incontinent et sans delay la delivrance des Vaisseaux, Marchandises et effets, dont la main-levée sera ordonnée, à peine d'interdiction, de cinq cens livres d'amende, et de tous dépens, dommages et interests.

XXXI. Sera prise avant partage la somme à laquelle se trouveront monter les frais du déchargement, et de la garde du Vaisseau et des Marchandises, suivant l'Estat qui en sera arrêté par le Lieutenant de l'Admirauté en présence de nostre Procureur et des Interessez.

XXXII. Après les distractions cy-dessus, le dixième de la prise sera délivré à l'Admiral, et les frais de Justice seront pris sur le restant, qui sera ensuite partagé entre les Interessez conformément aux conditions de leur Société.

XXXIII. S'il n'y a aucun contract de Societé, les deux tiers appartiendront à ceux qui auront fourny le Vaisseau avec les Munitions, Armement et Victuailles, et l'autre aux Officiers, Matelots et Soldats.

XXXIV. Faisons defence aux Officiers de l'Admirauté de se rendre adjudicataires directement ou indirectement des Vaisseaux, Marchandises, et autres effets provenans des prises, à peine de confiscation, quinze cens livres d'amende, et d'interdiction de leur Charge.

Titre X - Des Lettres de Marque ou de Représailles.

Art. Ier. Ceux de nos Sujets dont les Vaisseaux ou autres effets auront esté pris ou arrestez hors le fait de la guerre par les Sujets des autres Estats seront tenus, avant que d'avoir recours à nos Lettres de Représailles, de faire informer de la detention de leurs effets pardevant le plus prochain Juge de l'Admirauté du lieu de leur descente, et d'en faire l'estimation par Experts nommez d'office, entre les mains desquels ils mettront les charte-parties, connoissemens, et autres pieces justificatives de l'estat et qualité du Vaisseau.

II. Sur l'information faite, et le Procès verbal justificatif de la valeur des effets pris et retenus, pourront nos Sujets se retirer pardevant Nous pour obtenir nos Lettres de Represailles, qui ne leur seront neantmoins accordées qu'après avoir fait faire par nos Ambassadeurs les Instances en la forme et dans le temps portez par les Traitez faits avec les Estats et Princes dont les Sujets auront fait les déprédations.

III. Les Lettres de Represailles feront mention de la valeur des effets retenus ou enlevés, orteront permission d'arrester et saisir ceux des Sujets de l'Estat qui aura refusé de faire restituer les choses retenues, et regleront le temps pendant lequel elles sont valables.

IV. Les impetrans des Lettres de Represailles seront tenus de les faire enregistrer au Greffe de l'Admirauté du lieu où ils feront leur Armement, et de donner caution jusques à concurrence de moitié de la valeur des effets depredez pardevant les Officiers du mesme Siege.

V. Les prises faites en Mer en vertu de nos Lettres de represailles seront amenées, instruites et jugées en la mesme forme et maniere que celles qui auront esté faites sur nos Ennemis.

VI. Si la prise est declarée bonne, la vente en sera faite pardevant le Juge de l'Admirauté, et le prix en sera délivré aux impetrans sur-estant moins ou jusques à concurrence de la somme pour laquelle les Lettres auront esté accordées, et le surplus demeurera déposé au Greffe pour estree restitué à qui il appartiendra.

VII. Les impetrans seront tenus, en recevant leurs deniers, d'endosser les Lettres de Represailles des sommes qu'ils auront receuës, et d'en donner bonne et valable décharge, qui sera déposée au Greffe de l'Admirauté pour demeurer jointe à la procedure.

VIII. Si l'exposé des Lettres ne se trouve pas veritable, les impetrans seront condamnés aux dommages et interests des propriétaires des effets saisis, et à la restitution du quadruple des sommes qu'ils auront receuës.

Titre XI - Des Testamens et de la Succession de ceux qui meurent en Mer.

Art. Ier. Les Testamens faits sur Mer par ceux qui decederont dans les voyages seront reputés valables, s'ils sont écrits et signés de la main du Testateur, ou reçus par l'Ecrivain du Vaisseau en presence de trois témoins qui signeront avec le Testateur ; et si le Testateur ne peut ou ne sçait signer, il sera fait mention de la cause pour laquelle il n'aura pas signé.

II. Aucun ne pourra par Testament reçu par l'Ecrivain disposer que les effets qu'il aura dans le vaisseau, et des gagesz qui luy seront deûs.

III. Ne pourront les mesmes dispositions valoir au profit des Officiers du vaisseau, s'ils ne sont parents du Testateur.

IV. Incontinent après le decès de ceux qui mourront sur Mer, l'Ecrivain fera l'Inventaire des effets par eux délaissés dans le Vaisseau en presence des parens, s'il y en a, sinon de deux témoins qui signeront, et à la diligence du Maistre.

V. Le Maistre demeurera chargé des effets du défunt, et sera tenu après son retour de les remettre avec l'Inventaire entre les mains des heritiers, legataires, ou autres qu'il appartiendra.

VI. Si les effets délaissés par ceux qui n'auront point testé sont chargés pour les Pays estrangers, le Maistre pourra les negocier et en rapporter le provenu au retour, auquel cas, outre son fret, il sera payé de sa provision.

VII. Pourra aussi vendre les hardes et meubles des Mariniers et Passagers, les faire apporter pour cet effet au pied du Mast, et les délivrer au plus offrant, dont sera tenu estat par l'Ecrivain, et compté par le Maistre.

VIII. Faisons defences, à peine de punition exemplaire, à tous Officiers de Guerre et de Justice établis dans les Isles et Païs de nostre obeïssance, de se saisir des effets des Mariniers et Passagers decedez sur les Vaisseaux, et d'en empêcher la disposition, ou le transport, sous quelque pretexte que ce soit.

IX. Les hardes des Mariniers ou Passageres decedez sans heritiers et sans avoir testé seront employées à faire prier Dieu pour eux ; et de leurs autres effets estans sur le Vaisseau, il en sera délivré un tiers au receveur de nostre Domaine, un tiers à l'Admiral, et l'autre tiers à l'Hospital du lieu où le Navire fera son retour, les dettes du défunt préalablement payées sur le tout.

X. Le partage cy-dessus ordonné ne pourra estre fait quaprés l'an et jour, à compter du retour du vaisseau, pendant lequel les effets seront déposez entre les mains d'un Bourgeois solvable.

XI. Si les effets delaissez ne peuvent estre conservez pendant l'an et jour sans diminution considérable, ils seront vendus par autorité des Officiers de l'Admirauté, et le prix déposé comme dessus.

Livre IV - De la Police des Ports, Côtes, Rades et Rivages de la Mer.

Titre Ier - Des Ports et des Havres.

Art. Ier. Les Ports et Havres seront entretenus dans leur profondeur et netteté ; Faisons defences d'y jetter aucunes immondices, à peine de dix livres d'amende, payables par les Maistres pour leurs valets, mesme par les peres & meres pour leurs enfans.

II. - Il y aura toujours des Matelots à bord des Navires éstans dans le Port, pour faciliter le passage des Vaisseaux entrans et sortans, larguer les amares, et faire toutes les manuvres nécessaires, à peine de cinquante livres d'amende contre les Maistres et Patrons.

III. Ne pourront les Mariniers amarer leurs Vaisseaux qu'aux anneaux et pieux destinez à cet effet, à peine d'amende arbitraire.

IV. Les Vaisseaux dont les Maistres auront les premiers fait leur rapport, seront les premiers rangez à quai, d'où ils seront obligez de se retirer incontinent après leur descharge.

V. Les Maistres et Patrons de Navires qui voudront se tenir sur leurs Anchres dans les Ports, seront obligez d'y attacher hoirin, bouée ou gaviteau pour les marquer, à peine de cinquante livres d'amende, et de reparer tout le dommage qui en arrivera.

VI. Ceux qui auront des Poudres dans leurs Navires seront tenus aussi, à peine de cinquante livres d'amende, de les faire porter à terre incontinent après leur arrivée, sans qu'ils puissent les remettre dans leur Vaisseau qu'après qu'il sera sorty du Port.

VII. Les Marchands, Facteurs et Commissionnaires, ne pourront laisser sur les Quais leurs Marchandises plus de trois jours, après lesquels elles seront enlevées à la diligence du Maistre de Quai, où y en aura d'estably, sinon de nos Procureurs aux Sieges de l'Admirauté, et aux despens des Propriétaires, lesquels seront en outre condamnez en amende arbitraire.

VIII. Il y aura dans chaque Port et Havre des lieux destinez, tant pour travailler aux radoubs et calfats des Vaisseaux, que pour goudronner les cordages ; à l'effet dequoy les feux necessaires seront allumez à cent pieds au moins de distance de

tous autres Bâtiments, et à vingt pieds des Quais, à peine de cinquante livres d'amende, et de plus grande en cas de recidive.

IX. Les Maistres et Propriétaires des navires estans dans les Ports où il y a flux et reflux seront tenus, sous les mesmes peines, d'avoir tousjours deux poinçons d'eau sur le tillac de leur Vaisseau, pendant qu'on en chauffera les soutes ; et dans les Ports d'où la Mer ne se retire point d'estre munis de sasses ou pelles creuses propres à tirer l'eau.

X. Il y aura pareillement des places destinées pour les Bâtiments en charge, et d'autres pour ceux qui seront deschargez, comme aussi pour rompre et dépecer les vieux Bâtiments, et pour en construire de nouveaux.

XI. Les Propriétaires des vieux Bâtiments hors d'estat de naviger, seront tenus de les rompre et d'en enlever incessamment les débris, à peine de confiscation et de cinquante livres d'amende, applicable à la reparation des Quais, Dignes et jettées.

XII. Seront tenus sous pareille peine de cinquante livres d'amende, ceux qui feront fosses dans les Ports pour travailler au radoub de leurs Navires, de les remplir vingt-quatre heures après que leurs Bâtiments en seront dehors.

XIII. Enjoignons aux Maçons et autres employez aux réparations des Murailles, Dignes et jettées des Canaux, Havres et Bassins, d'enlever les décombres et faire place nette incontinent après les ouvrages finis, à peine d'amende arbitraire, et d'y estre pourveu à leurs frais.

XIV. Faisons defences à toutes personnes de porter ou allumer, pendant la nuit, du feu dans les navires estans dans les Bassins et Havres, sinon en cas de nécessité pressante, et en la presence ou par la permission du Maistre de Quay.

XV. Enjoignons tres-expressément aux Hosteliers, Cabaretiers, Vendeurs de Tabac, Cidre, Biere et Eau-de-vie, ayans maisons et cabarets sur les quais, de les fermer avant la nuit ; et leur defendons d'y recevoir et d'en laisser sortir qui que ce soit avant le jour, à peine de cinquante livres d'amende pour la premiere fois, et en cas de recidive d'être expulsez du lieu.

XVI. Celui qui aura dérobé des cordages, ferrailles ou utenciles des Vaisseaux estans dans les Ports, sera fletry d'un fer chaud portant la figure d'une Anchre, et banny à perpetuité du lieu où il aura commis le delit ; et s'il arrive perte du Bâtiment, ou mort d'homme pour avoir coupé ou volé les Cables, il sera puny du dernier supplice.

XVII. Faisons defences à toutes personnes d'achepter des Matelots et Compagnons de Batteau, des Cordages, Ferrailles et autres utenciles de Navires, à peine de punition corporelle.

XVIII. Faisons aussi defences, sous mesme peine à toutes personnes de faire ou vendre des estoupes de vieux Cordages de Vaisseaux, si ce n'est par ordre des Maistres ou Propriétaires des Navires, lesquels pourront seulement debiter celles qui proviendront de leurs Bâtiments.

XIX. Défendons à peine de concussion de lever aucuns Droits de Coustume, Quayage, Balisage, Lestage, Delestage, et Ancrage, qu'ils ne soient inscrits dans une pancarte approuvée par les Officiers de l'Admirauté et affichée dans l'endroit le plus apparent du Port.

XX. Les Pieux, Boucles et Anneaux destinez pour l'amarage des Vaisseaux, et les Quays construits pour la charge et descharge des Marchandises, seront entretenus des deniers communs des Villes, et les Maires et Eschevins obligez d'y tenir la main à peine d'en répondre en leur nom.

XXI. Seront neantmoins tenus des reparations et entretiens des Quays, Boucles et Anneaux, ceux qui joiissent des Droits de Coustume ou Quayage sur les Ports et Havres, à peine de privation de leurs droits, qui seront appliquez au restablissement des ruines qui s'y trouveront.

XXII. Enjoignons aux Maires, Eschevins, Scindics, Jurats, Capitouls, et Consuls des Villes dont les esgouts ont leur descharge dans les Ports et Havres, de les faire incessamment garnir de grilles de fer, et aux Officiers d'Admirauté d'y tenir la main, à peine d'en répondre en leurs noms.

XXIII. N'entendons toutesfois par la présente Ordonnance faire prejudice aux Reglemens particuliers faits pour la police d'aucuns Ports qui se trouveront deüement autorisez, ni aux Jurats, Eschevins et autres Juges qui en auront la connoissance ; à l'effet dequoy les Reglemens et les Pieces justificatives de leur competence seront par eux mises entre les mains du Secretaire d'Etat ayant le département de la Marine, six mois après la publication de la présente Ordonnance, faute de quoy elle sera exécutée à leur égard selon sa forme et teneur.

Titre II - Du Maistre de Quay.

Art. Ier. Le maistre de Quay prestera Serment entre les mains du Lieutenant, et fera enregistrer sa Commission au Greffe de l'Admirauté du lieu de son establissement.

II. Il aura soin de faire ranger et amarrer les Vaisseaux dans le Port ; veillera à tout ce qui concerne la Police des Quays, Ports et Havres, et fera donner pour raison de ce toutes assignations necessaires.

III. Sera tenu, au défaut du Capitaine du Port, lorsqu'il y aura de nos Vaisseaux dans le Havre, de faire les rondes necessaires autour des Bassins, et de coucher toutes les nuits à bord de l'Admiral.

IV. Empeschera qu'il soit fait de jour ou de nuit aucun feu dans les Navires, Barques et Bateaux, et autres Bâtimens marchands anchrez ou amarrez dans le Port, quand il y aura de nos Vaisseaux.

V. Indiquera les lieux propres pour chauffer les Bâtimens, goudronner les Cordages, travailler aux Radoubs et Calfats, et pour lester et délester les Vaisseaux ; et il aura besoin de poser et entretenir les feux, balises, tonnes ou bouées aux endroits nécessaires suivant l'usage et la disposition des lieux.

VI. Luy enjoignons de visiter une fois le mois, et toutes les fois qu'il y aura eû tempeste, les passages ordinaires des Vaisseaux, pour reconnoistre si les fonds n'ont point changé, et d'en faire son rapport à l'Admirauté, à peine de cinquante livres d'amende pour la première fois, et de destitution en cas de recidive.

VII. Il pourra couper, en cas de nécessité, les amarres que les Maistres ou autres estans dans les Vaisseaux refuseront de larguer, après les injonctions verbales qu'il leur en aura faites et réitérées.

Titre III - Des Pilotes Lamaneurs ou Locmans.

Art. Ier. Dans les Ports où il sera necessaire d'establir des Pilotes, Locmans ou Lamaneurs pour conduire les Vaisseaux à l'entrée et sortie des Ports et des Rivières Navigables, le nombre en sera réglé par les Officiers de l'Admirauté, de l'avis des Eschevins et des plus notables Bourgeois.

II. Aucun ne pourra faire les fonctions de lamaneur, qu'il ne soit âgé de vingt-cinq ans, et n'ait esté receu pardevant les Officiers de l'Admirauté, après avoir esté examiné en leur présence et celle de deux Eschevins ou notables Bourgeois, par deux anciens Lamaneurs, et deux anciens Maistres de Navires.

- III. Le Lamanieur sera examiné sur la connoissance et experience qu'il doit avoir des Manœuvres et fabrique des Vaisseaux, ensemble des cours et marées, des bancs, courans, escueils et autres empeschemens qui peuvent rendre difficiles l'entrée et sortie des Rivières, Ports et Havres du lieu de son établissement.
- IV. Les Lamanieurs seront obligez de tenir tousjours leurs Chaloupes garnies d'Anchres et Avirons, et d'estre en estat d'aller au secours des Vaisseaux au premier ordre ou signal, à peine de dix livres d'amende, et de plus grande peine s'il y eschet.
- V. Faisons defences, sous peine de punition corporelle, à tous Mariniers qui ne seront point reçus Pilotes Lamanieurs, de se presenter pour conduire les Vaisseaux à l'entrée et sortie des Ports et Rivières.
- VI. Pourront toutefois les Maistres de Navires, au défaut de Pilotes Lamanieurs, se servir de Pescheurs pour les piloter.
- VII. Si le Lamanieur se presente au Maistre qui aura un Pescheur à bord avant que les lieux dangereux soient passez, il sera receu, et le salaire du Pescheur sera déduit sur celui du Lamanieur.
- IX. Le Lamanieur qui entreprendra, estant yvre, de piloter un Vaisseau, sera condamné en cent sols d'amende, et interdit pour un mois du pilotage.
- IX. Enjoignons aux Lamanieurs de piloter les Bâtimens qui se presenteront les premiers, et leur défendons de préférer les plus esloignez aux plus proches, à peine de vingt-cinq livres d'amende.
- X. Leur faisons aussi defences d'aller plus loing que les Rades au devant des Vaisseaux qui voudront entrer dans les Ports et Havres, de monter dans les Navires contre le gré des Maistres, et de quitter les Bâtimens qui entreront qu'ils ne soient anchrez ou amarrez au Port, et ceux qui sortiront, qu'ils ne soient en pleine Mer, à peine de perte de leur salaire, et de trente livres d'amende.
- XI. Le Maistre du Navire sera tenu aussi-tost que le Pilote Lamanieur sera à bord du Vaisseau, de luy declarer combien son bâtiment tire d'eau, à peine de vingt-cinq livres d'amende au profit du Lamanieur pour chacun pied recelé.
- X. Sera fait en chaque Port par le Lieutenant de l'Admirauté, à la diligence de notre Procureur, et de l'avis des Eschevins, ou de deux notables Bourgeois, un Reglement du salaire des Lamanieurs, qui sera escrit dans un Tableau, mis au Greffe et affiché sur la Quay.
- XIII. Ne pourront les Lamanieurs et Mariniers exiger plus grandes sommes que celles portées au Reglement, sous peine de punition corporelle, si ce n'est en temps de tourmente et de peril évident ; auquel cas leur sera fait taxe particulière par les Officiers de l'Admirauté, de l'avis de deux marchands, eû esgard au travail qu'ils auront fait, et au danger qu'ils auront couru.
- XIV. Declarons nulles toutes promesses faites aux Lamanieurs et autres Mariniers, dans le danger du naufrage.
- XV. Enjoignons aux Lamanieurs de visiter journellement les Rades des lieux où ils sont établis, de lever les Anchres qui y auront esté laissées, et d'en faire vingt-quatre heures après, leur déclaration au Greffe de l'Admirauté.
- XVI. S'ils reconnoissent quelques changemens dans les fonds et passages ordinaires des Vaisseaux, et que les tonnes ou balises ne soient pas bien placées, ils seront tenus, à peine de dix livres d'amende, d'en donner avis aux Officiers de l'Admirauté et au Maistre de Quay.
- XVII. Il sera libre aux Maistres et Capitaines des Navires François et Estrangers, de prendre tel Lamanieur que bon leur semblera pour entrer dans les Ports et

Havres ; sans que pour en sortir, ils puissent être contraints de se servir de ceux qui les auront fait entrer.

XVIII. Les lamaneurs qui par ignorance auront fait eschoüer un Bâtiment, seront condamnés au foüet, et privés pour jamais du pilotage ; et à l'esgard de celui qui aura malicieusement jetté un Navire sur un Banc ou Rocher, ou à la Coste, il sera puny du dernier supplice, et son corps attaché à un Mast planté près du lieu du naufrage.

Titre IV - Du lestage & délestage.

Art. Ier. Tous Capitaines ou Maistres de Navires venans de la Mer, seront tenus, en faisant leur rapport aux Officiers de l'Admirauté, de déclarer la quantité de Lest qu'ils auront dans leur bord, à peine de vingt livres d'amende.

II. Les Scindics et Eschevins des Villes et Communautéz seront tenus de designer, et mesme de fournir, si besoin est, les lieux ou emplacements necessaires et suffisans pour recevoir le Lest, en sorte qu'il ne puisse estre emporté par la Mer.

III. Après le Delestage des Bâtiments, les Maistres de Bateaux ou Gabarres qui y auront esté employez, seront tenus, à peine de trois livres d'amende, de faire leur declaration aux Officiers de l'Admirauté, de la quantité de tonneaux qui en auront esté tirez.

IV. Tous Bâtimens embarquans ou déchargeans du Lest auront une voile qui tiendra aux bords tant du Vaisseau que de la Gabarre, à peine de cinquante livres d'amende solidaire contre les Maistres des Navires et Gabarres.

V. Tous Mariniers pourront être employés au Lestage et Delestage des Vaisseaux, avec les gens de l'Equipage.

VI. Faisons defences à tous Capitaines et Maistres de Navires de jeter leur Lest dans les Ports, Canaux, Bassins et Rades, à peine de cinq cens livres d'amende pour la première fois, et de saisie et confiscation de leurs Bâtimens, en cas de récidive ; et aux Delesteurs de le porter ailleurs que dans les lieux à ce destinez, à peine de punition corporelle.

VII. Faisons aussi defences, sous pareilles peines, aux Capitaines et Maistres de Navires de Delester leurs Bâtimens ; et aux Maistres et Patrons de Gabarres ou Bateaux lesteurs, de travailler au Lestage ou Delestage d'aucuns Vaisseaux pendant la nuit.

VIII. Enjoignons au Maistre de Quay de tenir la main à ce que le Lestage ou Delestage des Vaisseaux soit fait conformément à la présente Ordonnance, à peine d'en respondre en son nom, et d'amende arbitraire.

Titre V - Des Capitaines Gardecostes.

Art. Ier. Les Capitaines Gardecostes, leurs Lieutenans et Enseignes, presteront Serment devant l'Admiral ou ses Lieutenans aux Sieges dans le destroit desquels ils seront establis, et y feront enregistrer leurs Lettres.

II. Chaque Capitainerie sera composée d'un certain nombre de Paroisses, dont les Habitans seront sujets au guet de la Mer.

III. Les capitaines Gardecostes feront la montre et reveuë des Habitans des Paroisses sujettes au guet de la Mer, dans l'estenduë de leurs Capitaineries, le premier jour du mois de May de chaque annéez, en présence des Officiers de l'Admirauté, qui en garderont le Controlle dans leur Greffe.

IV. Il y aura dans l'estenduë de chaque Capitainerie un Clerc du Guet, qui sera commis par l'Admiral ou ses Lieutenans, tant pour advertir les Habitans sujets au

Guet de se trouver aux reveuës et de monter la Garde, que pour tenir Registre des défailans.

V. Faisons très-expresses inhibitions et defences à tous Capitaines Gardescostes, de prendre aucune connoissance des bris, naufrages, eschoümens, espaves et varechs, et de s'emparer des effets en provenans ; à peine de suspension de leurs Chargfes, de restitution du quadruple pour la premiere fois, et de punition exemplaire en cas de recidive.

VI. Les Capitaines Gardescostes, leurs Lieutenans et Enseignes jouïront de l'exemption du Ban et Ariereban.

Titre VI - Des personnes sujettes au Guet de la Mer.

Art. Ier. Les Habitans des Parroisses sujettes au Guet de la Mer seront tenus de faire la garde sur la Coste, quand elle sera commandée ; à peine de trrente sols d'amende contre le défailant pour la premiere fois, et d'amende arbitraire pour la seconde.

II. N'entendons toutesfois comprendre les Habitans des Parroisses qui doivent le guet és Villes, Châteaux et Places fortes scituées sur la Mer, lesquels seront tenus de l'y faire, et non sur la Coste.

III. Le Lieutenant de l'Admirauté jugera les amendes sur le rapport du Clerc du Guet, lequel en fera la recette ; et les deniers seront appliquez à la diligence de nostre Procureur, aux reparations du Corps de Garde.

IV. Le Clerc du Guet sera tenu, à peine de destitution, de mettre de six mois en six mois au Greffe de l'Admirauté, un Rolle des amendes payées, et de celles qui resteront à payer.

V. Le Signal se fera de jour par fumée, et de nuit par feu.

VI. Les Habitans des Parroisses sujettes au Guet de la Mer seront tenus d'avoir en tout temps dans leurs maisons, chacun un mousquet ou fusil, une espée, une demie livre de poudre, et deux livres de bales, à peine de cent sols d'amende.

VII. Faisons defences à tous Huissiers de saisir pour dettes, mesme pour deniers Royaux, les armes et munitions cy-dessus, à peine de cinquante livres d'amende ; en laquelle, en cas de contravention, ils seront condamnez par les Officiers de l'Admirauté, bien que les Actes et Jugemens en vertu desquels les saisies auront esté faites ayent esté donnez par d'autres Juges, auxquels Nous en interdisons la connoissance.

Titre VII - Du Rivage de la Mer.

Art. Ier. Sera réputé Bord et Rivage de la Mer, tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes, et jusques où le grand flot de Mars se peut estendre sur les greves.

II. Faisons defences à toutes personnes de bâtir sur les rivages de la mer, d'y planter aucuns pieux, ni faire aucuns ouvrages qui puissent porter préjudice à la Navigation, à peine de démolition des ouvrages, de confiscation des materiaux, et d'amende arbitraire.

Titre VIII - Des Rades.

Art. Ier. Voulons que les Rades soient libres à tous Vaisseaux de nos Sujets et Alliez, dans l'estenduë de nostre Domination ? Faisons defences à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre, de leur apporter aucun trouble et empeschement, à peine de punition corporelle.

II. Enjoignons aux Maistres et Capitaines de Navires qui seront forcez par la Tempeste de couper leurs Cables et de laisser quelques Anchres dans les Rades,

d'y mettre des hoirins, bouées ou gaviteaux, à peine de perte de leurs Anchres, qui appartiendront à ceux qui les auront peschées, et d'amende arbitraire.

III. Les Maistres de Navires venant prendre Rade mouïlleront à telle distance les uns des autres, que les Anchres et Cables ne puissent se mesler et porter dommage, à peine d'en respondre, et d'amende arbitraire.

IV. Lorsqu'il y aura plusieurs Bâtimens en mesme Rade, celuy qui se trouvera le plus avancé vers l'eau sera tenu d'avoir pendant la nuit le feu au fanal pour avertir les Vaisseaux venans de la Mer.

V. Quand un Vaisseau en Rade voudra faire voile pendant la nuit, le Maistre sera tenu, dès le jour precedent, de se mettre en lieu propre pour sortir, sans aborder ou faire dommage à aucuns de ceux qui seront en mesme Rade, à peine de tous despens, dommages et interests, et d'amende arbitraire.

Titre IX - Des Naufrages, Bris, et Eschoüemens.

Art. Ier. Declarons que Nous avons mis et mettons sous nostre Protection et Sauvegarde les Vaisseaux, leur Equipage et chargement qui auront esté jettez par la tempeste sur les Costes de nostre Royaume, ou qui autrement y auront eschoüé ; et generally tout ce qui sera eschapé du naufrage.

II. Enjoignons à nos Sujets de faire tout devoir pour secourir les personnes qu'ils verront dans le danger du naufrage. Voulons que ceux qui auront attenté à leurs vies et biens, soient punis de mort, sans qu'il leur en puisse estre accordé aucune grace ; laquelle dès à present Nous avons déclaré nulle, et defendons à tous Juges d'y avoir aucun esgard.

III. Les Seigneurs et Habitans des Parroisses voisines de la Mer, incontinent après les naufrages et Eschoüemens arrivez le long de leurs Territoires, seront tenus d'en avertir les Officiers de l'Admirauté dans le destroit de laquelle les Parroisses se trouveront assises ; et à cet effet commettront, au commencement de chacune année, une ou plusieurs personnes pour y veiller, à peine de respondre du pillage qui pourroit arriver.

IV. Seront en outre tenus, en attendant l'arrivée des Officiers, de travailler incessamment à sauver les effets provenans des Naufrages et Eschoüemens, et d'en empescher le pillage ; à peine aussi de respondre en leurs noms de toutes pertes et dommages, dont ils ne pourront estre deschargez qu'en representant les coupables, ou en les indiquant et produisant des tesmoins à Justice.

V. Faisons defences aux particuliers employez au sauvement et à tous autres, de porter dans leurs maisons, ni ailleurs qu'aux lieux à cet effet destinez sur les Dunes, Grèves, ou Falaises, et de receler aucune portion des biens et Marchandises des Vaisseaux eschoüez ou naufragez ; comme aussi de rompre les Coffres, ouvrir les Balots et couper les cordages ou mâtures, à peine de restitution du quadruple, et de punition corporelle.

VI. Incontinent après l'avis receu, les Officiers se transporteront au lieu du naufrage, feront travailler incessamment à sauver les effets, se saisiront des chartes-parties et autres papiers et enseignemens du Vaisseau eschoüé, recevront les déclarations des Maistres, Pilotes et autres personnes de l'Equipage, dresseront procez verbal de l'estat du navire, feront inventaire des Marchandises sauvées, les feront transporter et mettre en Magazin ou lieu de seureté, informeront des pillages, et feront le procez aux coupables ; à peine d'interdiction de leurs Charges, et de respondre en leurs noms de toutes pertes et dommages envers les interessez.

VII. Les Voituriers, Chartiers et Mariniers, seront tenus de se transporter avec chevaux, harnois et Bateaux au lieu du naufrage, à la première sommation qui leur en sera faite de la part des Officiers de l'Admirauté, ou des intéressés au naufrage, à peine de vingt-cinq livres d'amende contre chacun des refusans.

VIII. Les travailleurs seront employés par marée ou journée, et il en sera tenu un Rolle, dont l'appel sera fait au commencement et à la fin de chaque jour ; sans qu'aucun autre puisse, après l'arrivée des Officiers, s'immiscer au travail, que ceux qui seront par eux choisis, à peine du fouët.

IX. sera pareillement tenu état par les mêmes Officiers, des voitures qui seront faites pour porter les effets sauvés dans les Magazins ; et sera donné au Voiturier, en partant du lieu du naufrage, un billet de sa charge, lequel il mettra entre les mains du Gardien.

X. Le Gardien tiendra État ou Contrôle de ce qui sera apporté par chaque Voiturier.

XI. Après le transport fait au Magasin, des Marchandises sauvées, il sera par les Officiers procédé à la reconnaissance et vérification, tant sur les Inventaires faits au lieu de l'eschoüement, que sur les billets fournis aux Voituriers, et sur le contrôle dressé par le gardien ; et ensuite, sera fait taxe raisonnable aux Ouvriers pour leurs salaires, sur les états de leur travail.

XII. Les procès verbaux de reconnaissance des effets sauvés seront faits en présence du Maître, si aucun y a, sinon du plus apparent de l'Equipage ; et signés de luy et du Gardien, lequel en demeurera chargé.

XIII. S'il ne se présente point de réclamateur dans le mois, après que les effets auront été sauvés, il sera procédé par les Officiers à la vente de quelques Marchandises des plus périssables ; et les deniers en provenans seront employés au paiement des salaires des Ouvriers, dont sera dressé procès verbal.

XIV. Si les Marchandises déposées au Magasin se trouvent gastées, le Gardien sera tenu, après visite et par permission des Officiers, d'y faire travailler par gens à ce connoissans, pour les remettre en état autant que faire se pourra.

XV. En cas que le dommage soit tel qu'il ne puisse être réparé, ni les Marchandises gardées sans perte considérable, les officiers de l'Admirauté seront tenus de les faire vendre, et de mettre les deniers en main sûre, dont ils demeureront responsables.

XVI. Défendons aux Officiers de l'Admirauté de se rendre directement ou indirectement adjudicataires des marchandises, à peine de restitution du quadruple et de privation de leurs Charges.

XVII. Si, lors de l'Eschoüement, les Propriétaires ou Commissionnaires auxquels les Marchandises sont adressées par les connoissemens, ou ceux qui les auront chargées, se présentent pour y mettre ordre eux mêmes ; enjoignons aux Officiers de l'Admirauté de se retirer, et de leur laisser la liberté entière d'y pourvoir.

XVIII. Voulons néanmoins que les Juges de l'Admirauté s'informent de la cause du naufrage ou eschoüement, de la Nation du Maître et des Mariniers, de la qualité des Vaisseaux et Marchandises, et à qui elles appartiennent ; et en cas que l'Eschoüement fust volontaire, que les Vaisseaux fussent ennemis ou Pirates, ou que les Marchandises fussent de contrebande, qu'ils s'assurent des hommes, Vaisseaux et Marchandises.

XIX. Enjoignons à tous ceux qui auront tiré du fond de la Mer, ou trouvé sur les flots, des effets procédans de Jet, Bris, ou Naufrage, de les mettre en sûreté ; et

vingt-quatre heures après, au plus tard, d'en faire leur déclaration aux Officiers de l'Admirauté, dans le destroit de laquelle ils auront abordé, à peine d'estre punis comme receleurs.

XX. En joignons aussi, sous les mesmes peines, à ceux qui auront trouvé sur les Greves et Rivages de la Mer quelques effets eschouez, ou jettez par le flot, de faire semblable declaration dans pareil temps ; soit que les effets soient du crû de la Mer, ou qu'il procedent de Bris, Naufrages, et Eschoüemens.

XXI. Les effets procedans des Naufrages et Eschoüemens, trouvez en Mer ou sur les Grèves, seront incessamment proclamez aux Prosnes des Parroisses du Port et de la Ville maritime la plus prochaine, à la diligence de nostre Procureur au Siege de l'Admirauté.

XXII. Les billets de proclamation contiendront la qualité des effets, le lieu et le temps ausquel ils auront esté trouvez ; et les Curez seront tenus d'en faire la publication, à peine de saisie de leur temporel.

XXIII. Les chartes-parties, connoissemens et autres escrits en langue estrangere, trouvez parmy les effets, seront aussi, à la diligence de nos Procureurs, communiquez, aux Consuls des Nations et aux Interpretes ; ausquels nous enjoignons d'en donner avis aux personnes interessées et aux Magistrats des lieux y designez.

XXIV. Les Vaisseaux eschoüez, et les Marchandises et autres effets provenans des bris et Naufrages trouvez en Mer ou sur les Grèves, pourront estre reclamez dans l'an et jour de la publication qui en aura esté faite ; et ils seront rendus aux Proprietaires ou à leurs Commissionnaires, en payant les frais faits pour les sauver.

XXV. Les Proprietaires seront tenus de justifier leur droit par connoissemens, polices de chargement, factures et autres semblables pieces ; et les Commissionnaires, en outre, leur qualité, par un pouvoir suffisant.

XXVI. Si les Vaisseaux et effets eschoüez ou trouvez sur le rivage ne sont point reclamez dans l'an et jour, ils seront partagez également entre Nous (ou les Seigneurs ausquels Nous aurons cédé nostre droit) et l'Admiral ; les frais du sauvement et de Justice prealablement pris sur le tout.

XXVII. Si toutesfois les effets naufragez ont esté trouvez en pleine Mer, ou tirez de son fond, la roisieme partie en sera delivrée incessamment et sans frais, en espece ou en deniers, à ceux qui les auront sauvez ; et les autres deux tiers seront deposez pour estre rendus aux Proprietaires, s'ils les reclament dans le temps cy-dessus ; apres lequel ils seront partagez esgalement entre Nous et l'Admiral, les frais de Justice préalablement pris sur les deux tiers.

XXVIII. Les Anchres tirées du fond de la Mer, qui ne seront point reclamées dans deux mois après la declaration qui en aura esté faite, appartiendront entierement à ceux qui les auront peschées.

XXIX. Les choses du crû de la Mer, comme Ambre, Corail, Poissons à lard, et autres semblables qui n'auront appartenu à personne, demeureront aussi entierement à ceux qui les auront tirées du fond de la Mer, ou peschées sur les flots ; et s'ils les ont trouvées sur les Grèves, ils n'en auront que le tiers, et les deux autres seront partagez entre Nous, ou à ceux à qui nous aurons donné nostre droit, et l'Admiral.

XXX. Faisons defences à tous Seigneurs particuliers et Officiers de Guerre ou de Justice, de prendre aucune connoissance des Bris et Eschoüemens, de s'en attribuer aucuns droits à cause de leurs Terres, Offices, ou Commissions, et d'y

troubler les Officiers de l'Admirauté, à peine de la privation de leurs Fiefs, Offices et Employs ; et à tous Soldats et Cavaliers de courir aux Naufrages, à peine de vie.

XXXI. Seront neantmoins les Gouverneurs des Places, et Commandans des Garnisons des Villes et lieux maritimes, tenus de donner main-forte aux Officiers de l'Admirauté et aux interessez dans les Naufrages, quand ils seront par eux requis ; et d'envoyer pour cet effet des Officiers et Soldats, dont ils responderont.

XXXII. Enjoignons à ceux qui trouveront sur les Grèves des corps noyez, de les mettre en lieu d'où le flot ne les puisse emporter, et d'en donner incontinent avis aux Officiers de l'Admirauté, ausquels ils feront rapport des choses trouvées sur les Cadavres ; leur défendons de les dépouïller ou enfoïir dans les sables, à peine de punition corporelle.

XXXIII. Aussi-tost après l'avis receu, les Officiers se transporteront sur les lieux, pour dresser procès verbal de l'estat du cadavre, et des choses trouvées avec le corps.

XXXIV. Les Curez seront tenus d'inhummer les Cadavres dans le Cimetiere de leur Parroisse, s'il est reconnu que les Personnes fussent de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine ; à quoi faire ils seront contraints par saisie de leur temporel.

XXXV. Les vestemens trouvez sur le Cadavre seront délivrez à ceux qui l'auront tiré sur les Grèves et transporté au Cimetiere.

XXXVI. S'il se trouve sur le Cadavre argent monnoyé, bagues, ou autre chose de prix, le tout sera déposé au Greffe de l'Admirauté, pour estre rendu à ceux à qui il appartiendra, s'il est reclamé dans l'an et jour ; sinon il sera partagé egalement entre Nous, l'Admiral, et celui qui l'aura trouvé, les frais de Justice et de l'inhumation préalablement pris.

XXXVII. N'entendons par la présente Ordonnance faire prejudice au droit de Varech attribué par la Coûtume de Normandie aux Seigneurs des Fiefs voisins de la Mer, en satisfaisant par eux aux charges y portées.

XXXVIII. Leur faisons toutesfois defences de faire transporter les choses eschoüées dans leurs maisons, avant l'arrivée des Officiers de l'Admirauté, et jusques à ce qu'elles ayent esté par eux veuës et inventoriées ; à peine de rspondre de tout le chargement, et de déchéance de leur droit.

XXXIX. Les Officiers de l'Admirauté établis sur les Costes de Normandie, après l'Inventaire des effets sauvez, en chargeront les Seigneurs des fiefs, ou personnes solvables en leur absence, à peine d'en respondre en leurs noms.

XL. Le salaire des Ouvriers employés à sauver et transporter les effets naufragez chez le Seigneur sera taxé et payé en la maniere prescrite par les articles XI et XIII du present Titre ; sans que les Officiers d'Admirauté puissent taxer aucune chose aux Seigneurs pour droit de sauvement, vacations ou journées par eux pretenduës employées à la garde du Varech. Faisons defences aux Seigneurs de rien exiger sous ce prétexte ; à peine du quadruple, de quinze cens livres d'amende et de privation de leurs droits.

XLI. Ne pourront les Seigneurs, sous pretexte de leur droit de Varech, empescher les Maistres de se servir de leur Equipage pour aller leurs Bâtimens eschoüiez et les remettre à flot ; ni les forcer de se servir de leurs Valets et Vassaux, sous pareille peine de quinze cens livres d'amende, et de perte de leur droit.

XLII. Ne pourront non plus les Riverains, sous pretexte du mesme droit de Varech, pretendre aucune part aux effets trouvez sur les flots ou peschez en pleine

Mer, et amenez sur les Grèves, à l'endroit de leurs Seigneureries ; ni sur les poissons gras et autres, qui y seront conduits et chassés par l'industrie des Pêcheurs.

XLIII. Les Seigneurs des Fiefs seront tenus, six mois après la publication des présentes, de faire borner entr'eux, du côté de la Mer, leurs Terres qui aboutissent sur les Grèves, à peine de dommages et intérêts de qui il appartiendra.

XLIV. Seront punis de mort les Seigneurs des Fiefs voisins de la Mer, et tous autres qui auront forcé les Pilotes ou Locmans de faire eschouer les Navires aux Costes qui joignent leurs Terres, pour en profiter, sous prétexte de droit de Varech ou autre, tel qu'il puisse estre.

XLV. Ceux qui allumeront la nuit des feux trompeurs sur les Grèves de la Mer et dans les lieux perilleux, pour y attirer et faire perdre les Navires, seront aussi punis de mort, et leurs corps attachés à un Mast planté aux lieux où ils auront fait les feux.

Titre X - De la coupe du Varecq, ou Vraicq, Sar ou Goüesmon.

Art. Ier. Les Habitans des Parroisses scituées sur les Costes de la Mer s'assembleront le premier Dimanche du mois de Janvier de chacune année, a l'issuë de la Messe Parroissiale, pour regler les jours ausquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appellée Varech ou Vraicq, Sar ou Goüesmon, croissant en Mer à l'endroit de leur Territoire.

II. L'assemblée sera convoquée par les Scindics, Marguilliers, ou Trésoriers de la Parroisse ; et le Résultat en sera publié et affiché à la principale porte de l'église à leur diligence, à peine de dix livres d'amende.

III. Faisons defences aux Habitans de couper les Vraicqs de nuit et hors le temps reglez par la delibération de leur Communauté, de les cueillir ailleurs que dans l'estenduë des Costes de leurs Parroisses, et de les vendre aux Forains, ou porter sur d'autres Territoires ; à peine de cinquantier livres d'amende, et de confiscation des chevaux et harnois.

IV. Faisons aussi defences à tous Seigneurs des Fiefs voisins de lma Mer, de s'approprier aucune portion des Rochers où croist le Varech, d'empescher leurs Vassaux de l'enlever dans le temps que la coupe es sera ouverte, d'exiger aucune chose pour leur en accordes la liberté, et d'en donner la permission à d'autres, à peine de concussion.

V. Permettons neantmoins à toutes personnes de prendre indifferemment, en tout temps et en tous lieux, les Vraicqs jettez par les flots sur les Grèves, et de les transporter où bon leur semblera.

Livre V - De la Pesche qui se fait en mer.

Titre I - De la Liberté de la Pesche.

Art. Ier. Declarons la Pesche de la Mer libre et commune à tous nos Sujets, ausquels nous permettons de la faire tant en pleine Mer que sur les Grèves, avec les Filets et Engins permis par la presente Ordonnance.

II. Nos Sujets qui iront faire la pesche des Molües, Harengs et Maquereaux sur les Costes d'Islande, Escosse, Angleterre et de l'Amérique, et sur le banc de Terre-neuve, et generalement dans toutes les Mers où elle peut se faire, seront tenus de prendre un congé de l'Admiral pour chaque voyage.

III. Et quant à nos Sujets qui feront la Pesche du Poisson frais, avec Bateaux portans Mast, Voiles et Gouvernail, ils seront seulement tenus de prendre un congé par chacun an ; sans qu'ils soient obligez de faire aucun rapport à leur retour, si ce n'est qu'ils ayent trouvé quelques débris, veu quelque Flote, ou fait

quelque rencontre considerable à la Mer, dont ils feront leur declaration aux Officiers de l'Admirauté, qui la recevront sans aucuns frais.

Titre II - Des diverses especes de Rets ou Filets.

Art. Ier - Les Pescheurs pourront se servir des Rets ou Filets appellez Folles, Dreiges, Tramaux, ou Tramaillades, et autres mentionnez en la presente Ordonnance, dans le temps et en la maniere cy-après réglée.

II. Les Folles auront leurs mailles de cinq pouces en quarré, et elles ne pourront estre laissées à la Mer plus de deux jours, à peine de confiscation et de vingt-cinq livres d'amende.

III. Ceux qui pescheront avec les Folles seront tenus d'estre tousjours sur leurs Filets, tant qu'ils seront à la Mer, pour les visiter de temps en temps et de marée à autre, s'ils n'en sont empeschez par la Tempeste ou par les ennemis.

IV. Les rets de la Dreige auront les mailles d'un pouce neuf ligne en quarre, et les trameaux ou hameaux, qui sont attachez des deux costez du Filet, auront les leurs de neuf pouces en quarré ; sans qu'ils puissent estre chargez de plus d'une livre et demie de plomb par brasse, sous les peines cy-dessus ordonnées.

V. Permettons toutesfois de faire la Pesche des Vives avec des mailles de treize lignes en quarré, depuis le quinze Février jusques au quinze Avril seulement.

VI. Les Pescheurs qui voudront pescher pendant la nuit seront tenus de montrer trois différentes fois un feu, dans le temps qu'ils mettront leurs Filets à la Mer ; à peine de cinquante livres d'amende, et de reparation de toutes pertes et dommages qui en pourroient arriver.

VII. Si les Filets d'un Bateau dreigeur sont arrestez et retenus par quelques Anchres, Rochers ou autre chose semblable, en sorte qu'il ne puisse dériver, l'Equipage sera tenu, sous les mesmes peines, de montrer pendant la nuit un feu, tant que le Bateau demeurera sur le lieu où ses filets seront attachez.

VIII. Les mailles des Filets appellez Picots seront de pareille grandeur que celles de la Dreige, et seront chargez d'un quarteron de plomb au plus par brasse. Défendons de se servir, pour battre l'eau, de perches ferrées ou pointuës, à peine de dix livres d'amende.

IX. Faisons defences aux Pescheurs, qui arriveront à la Mer, de se mettre et jeter leurs Filets en lieux où ils puissent nuire à ceux qui se seront trouvez les premiers sur le lieu de la pesche, ou qui l'auront desja commencée, à peine de tous despens, dommages et interests, et de cinquante livres d'amende.

X. Faisons encore defences, sous pareilles peines, à tous Pescheurs qui se trouveront dans une Flote de Pescheurs, de quitter leur rumb ou rang pour se placer ailleurs, après que les Pescheurs de la Flote auront mis leurs Filets à la Mer.

XI. Permettons de faire la pesche de la Sardine, avec des rets ayant des mailles de quatre lignes en quarré et au dessus.

XII. Faisons defebces aux Pescheurs d'employer de la Resure pour attirer la Sardine, et à tous Marchands d'en vendre qu'elle n'ait esté visitée et trouvée bonne ; à peine de trois cens livres d'amende.

XIII. Défendons de faire la pesche du Ganguy et du Bregin, et celle du Marquesequé ou du Nonnat, pendant les mois de Mars, Avril et May ; à peine de confiscation des Filets et Bateaux, et de cinquante livres d'amende.

XIV. Défendons aussi, sous mesmes peines, de pescher pendant les mesmes mois, avec Bouliers, à deux cens brasses prés des embouchûres des Estangs et Rivières.

XV. Faisons en outre defences aux Pescheurs qui se servent d'engins appelez Fichures, de prendre les Poissons enfermez dans les Bastudes ou autres Filets tendus dans les Estangs salez ; à peine de punition corporelle.

XVI. Il y aura tousjours au Greffe de chaque Siege d'Admirauté, un modele des mailles de chaque espece de Filets, dont les Pescheurs demeurans dans l'estenduë de la Jurisdiction se serviront pour faire leur pesche tant en mer que sur les Grèves. Enjoignons à nos Procureurs de tenir soigneusement la main à l'exécution du present Article, à peine de respondre des contraventions en leur nom.

Titre III - Des Parcs et Pescheries.

Art. Ier. Permettons de tendre sur les Greves de la Mer, et aux Bayes et embouchures des Rivieres navigables, des Filets appelez hauts et bas Parcs, Ravoirs, Courtines, et Venets, de la qualité et en la maniere prescrite par les Articles suivans.

II. Les mailles des bas Parcs, Ravoirs, Courtines, et Venets auront deux pouces en quarré ; et ils seront attachez à des pieux plantez à cet effet dans les sables, sur lesquels le Rets sera tendu, sans qu'il puisse estre enfoüy.

III. Les mailles des hauts Parcs auront un pouce, ou neuf lignes au moins en quarré ; et ils seront tendus en telle sorte, que le bas du Filet ne touche point aux sables, et qu'il en soit esloigné de trois pouces au moins.

IV. Les Parcs dans la construction desquels il entrera bois ou pierre seront démolis, à la réserve de ceux bâtis avant l'année mil cinq cent quarente-quatre, dans la jouissance desquels les possesseurs seront maintenus conformément aux Articles 84 et 85 de l'Ordonnance du mois de Mars 1584, pourveu qu'ils soient construits en la maniere cy-après.

V. Les Parcs de pierre seront construits de pierres rangées en forme de demy cercle, et eslevez à la hauteur de quatre pieds au plus, sans chaux, ciment ni maçonnerie, et ils auront dans le fond, du costé de la Mer, une ouverture de deux pieds de largeur, qui ne sera fermée que d'une grille de bois ayant des trous en forme de mailles, d'un pouce au moins en quarré, depuis Pasques jusques à la Saint Remy.

VI. Les Parcs appelez Bouchots seront construits de bois entrelassez, comme clayes, et auront dans le fond, du costé de la Mer, une ouverture de pareille grandeur de deux pieds, qui ne pourra estre formée de Filets, grilles de bois, paniers ni autre chose, depuis le premier May jusques au dernier Aoust.

VII. Et pour les Parcs de Bois et de Filets, ils seront faits de simples clayes d'un pied et demy de hauteur, ausquelles seront attachez des Filets ayans les mailles d'un pouce en quarré ; et les clayes auront dans le fond du costé de la Mer, une ouverture aussi de deux pieds, qui ne pourra estre fermée que d'un Filet, dont les mailles seront de deux pouces en quarré depuis Pasques jusques à la Saint Remy, et d'un pouce au moins depuis la Saint Remy jusques à Pasques.

VIII. Faisons defences à toutes personnes de quelque qualité et conditin qu'elles puissent estre, de bâtir cy-après sur les Grèves de la Mer aucuns Parcs, dans la construction desquels il entre bois ou pierre ; à peine de trois cens livres d'amende, et de démolition des Parcs à leurs frais.

IX. Faisons aussi defences aux Seigneurs des fiefs voisins de la Mer et à tous autres, de lever aucun droit en deniers ou en especes, sur les Parcs et Pescheries, et sur les Pesches qui se font en Mer ou sur les Grèves ; et de s'attribuer aucune estenduë de Mer pour y pescher à l'exclusion d'autres, sinon en vertu d'aveus et dénombremens receus en nos Chambres des Comptes avant l'année 1544, ou de

concession en bonne forme ; à peine de restitution du quadruple de ce qu'ils auront exigé et de quinze cens livres d'amende.

X. Faisons pareillement defences à tous Gouverneurs, Officiers et Soldats des Isles et des Forts, Villes et Châteaux construits sur le Rivage de la Mer, d'apporter aucun obstacle à la Pesche dans le voisinage de leurs Places, et d'exiger des Pescheurs argent ou poisson pour la leur permettre ; à peine contre les Officiers de perte de leurs emplys, et contre les Soldats de punition corporelle.

XI. Les Parcs et Bouchots qui se trouveront construits à l'embouchûre des Rivieres navigables ou sur les Grèves de la Mer, à deux cens brasses du passage ordinaire des Vaisseaux et au dessus, seront démolis aux frais des Proprietaires.

XII. Faisons defences à tous ceux qui font leur pesche avec des Guideaux, de les tendre dans le passage ordinaire des Vaisseaux, ni à deux cens brasses prés ; à peine de saisie et confiscation des Filets, de cinquante livrs d'amende, et de reparation des pertes et dommages que les Guideaux auront causez.

XIII. Ordonnons que les pieux pour tendre les Guideaux qui se trouveront plantez dans le passage des Vaisseaux, ou à deux cens brasses prés, seront arrachez quinzaine après la publication de la présente Ordonnance, aux frais des proprietaires, et à la diligence de nos Procureurs en chacun Siege, à peine d'interdiction de leurs charges.

XIV. Voulons que le proces soit fait et parfait à ceux qui replanteront des pieux aux mesmes lieux d'où ils auront esté arrachez en execution de la presente Ordonnance, et que les delinquans soient condamnez au fouët.

XV. Les Pescheurs dont les pieux ou Guuideaux auront esté ostez comme nuisibles à la navigation, ou les Pescheries démolies, seront deschargez de toutes rentes et redevances qu'ils pouvoient devoir pour raison de ce à nostre Domaine, ou à quelques Seigneurs particuliers ; ausquels Nous faisons defences, ainsi qu'à nos Receveurs, d'en exiger le payement, à peine de concussion.

XVI. Faisons aussi defences à toutes personnes de se servir de Bouteux ou Bout-de-quivres, ruches, panniers, et autres engins pour prendre Crevetes, Grenades ou Salicots, depuis le premier Mars jusques au dernier du mois de May ; et de pescher en aucune saison de l'année avec colerets, seynes ou autres semblables Filets qui se traisnent sur les Grèves de la Mer, à peine d'amende arbitraire, sisie et confiscation des Filets pour la premiere fois, et de punition corporelle en cas de récidive.

XVII. Défendons en outre de faire Parcs, Ravoirs et Venets, dont les mailles soient de moindre grandeur que celles cy-dessus, et de faire des seynes et colerets, en vendre, ou receler, à peine de vingt-cinq livres d'amende.

XVIII. Faisons pareillement defences, et sous les mesmes peines, de dreiger dans des mouslieres, d'en racler les fonds avec cousteaux et autres semblables ferremens, d'arracher le fray des mousles, et d'enlever celles qui ne sont pas encore en estat d'estre peschées.

XIX. Declarons les peres et meres responsables des amendes encouruës par leurs enfans, et les Maistres, de celles ausquelles leurs Valets et Domestiques auront esté condamnez, pour contravention aux articles du present titre.

XX. Permettons aux Officiers d'Admirauté d'appliquer le tiers des amendes au payement des frais faits pour parvenir aux condamnations.

XXI. Leur enjoignons de faire brûler toutes les Seynes, Colerets, et autres Filets qui ne seront de la qualité portée par la presente Ordonnance ; à l'effet de quoy ils seront tenus, à peine d'interdiction de leurs Charges, de faire de mois en mois leur

visite des Costes, et de temps en temps la perquisition dans les maisons des Pescheurs et autres Riverains de la mer.

Titres IV - Des Madragues et Bordigues.

Art. Ier. Faisons defences à toutes personnes de poser en mer des Madragues ou Filets à pescher des Thons, et d'y construire des Bordigues, sans nostre expresse permission ; à peine de confiscation et de trois mille livres d'amende.

II. Ceux qui auront obtenu de Nous les Lettres necessaires pour l'establissement de quelque Madrague ou Bordigue seront tenus de les faire enregistrer au Greffe de l'Admirauté dans le destroit de laquelle ils devront faire leur Pesche.

III. Enjoignons aux proprietaires de Madragues, de mettre sur les extremitez les plus aancées en mer, des Hoirins, Bouées ou Gaviteaux, à peine des dommages qui arriveront faute de l'avoir fait, et de privation de leurs droits.

IV. Faisons aussi defences, sous les mesmes peines, de placer aucune Madrague ou Bordigue dans les Ports et autres lieux où ils puissent nuire à la Navigation, et d'y laisser, en levant leur Madrague, les Pierres ou Baudes qui y estoient attachées.

V. Ne pourront les Capitaines de Madragues, oster la liberté aux autres Pescheurs, de tendre Thonnaires ou Combrieries, et de pescher dans le voisinage de la Madrague, pourveu qu'ils ne l'approchent point plus près de deux milles du costé du Levant et abord des Thons.

VI. Les proprietaires et Fermiers des Bordigues seront tenus d'en curer annuellement les Fosses et Canaux, chacun à l'endroit et dans l'estenduë de leur Bordigue, en sorte qu'il y ait en tous temps quatre pieds d'eau au moins, à peine de trois cens livres d'amende et d'y estre mis Ouvriers à leurs frais.

VII. Leur faisons defences, sous mesme peine de trois cens livres d'amende, de fermer leurs Bordigues depuis le premier Mars jusques au dernier de Juin ; enjoignons aux Officiers de l'Admirauté de les faire ouvrir pendant ce temps, à peine de suspension de leurs Charges.

VIII. Ne pourront les Proprietaires ou Fermiers pretendre aucuns despens, dommages et interests contre les Mariniers dont les Bateaux auront abordé leurs Bordigues, s'ils ne justifient que l'abordage a esté fait par leur faute ou malice.

Titre V - De la Pesche du Hareng.

Art. Ier. Les Mailles des Rets ou Aplets pour faire la Pesche du Hareng auront un pouce en quarré, sans que les Pescheurs y en puissent employer d'autres, ni se servir des mesmes Filets pour d'autres Pesches, à peine de cinquante livres d'amende et de confiscation des Filets.

II. Lorsqu'un Equipage mettra ses filets à la Mer pour faire la Pesche du Hareng, il sera tenu de les jetter dans une distance de cent brasses au moins des autres Bateaux, et d'avoir deux feux hauts, l'un sur l'avant, et l'autre sur l'arriere de son Bâtiment, sous pareille peine de cinquante livres d'amende, et de reparation de toutes pertes, dommages et interests resultans des abordages qui pourroient arriver, à faute de Feu.

III. Chaque Equipage, après ses Filets jettez à la Mer, sera obligé, sous les mesmes peines, de garder un Feu sur l'arriere de son Bateau, et d'aller à la dérive le mesme bord au vent que les autres Pescheurs.

IV. Enjoignons sous pareilles peines aux Maistres de Barques, qui pendant la nuit voudront s'arrester et jetter l'Anchre, de se retirer si loin du lieu où se fait la Pesche, qu'il n'en puisse arriver dommage aux Barques et Bateaux estans à la dérive.

V. Lorsqu'un Equipage sera forcé par quelque accident de cesser sa Pesche ou de mouïller l'Anchre, il sera tenu de mon,trer un Feu par trois différentes fois ; la première, lorsqu'il commencera à tirer ses Filets ; la seconde, quand ils seront à moitié levez ; et la troisième, après les avoir entierement tirez, et alors il jettera son Feu à la Mer.

VI. Si les Filets sont arrestez à la Mer, l'Equipage ne jettera son troisième Feu ; mais il sera tenu d'en montrer un quatrième, et d'en garder deux jusques à ce que les Filets soient degagez.

VII. Faisons defences, à peine de punition corporelle, à tous Pescheurs de montrer des Feux sans necessité, ni autrement que dans les temps et en la maniere cy-dessus prescrite.

VIII. Si la plus grande partie des Pescheurs d'une Flotte cesse de pescher, et mouïlle l'Anchre, les autres seront tenus de faire de mesme ; à peine de reparation de tout le dommage, et d'amende arbitraire.

Titre VI - De la Pesche des Moluës.

Art. Ier. Quand nos Sujets iront faire la Pesche des Molües aux Costes de l'Isle de Terre-neuve, le premier qui arrivera ou enverra sa Chaloupe au Havre appellé du Petit Maistre aura le choix et prendra l'estenduë du Galet qui luy sera necessaire, et mettra au lieu dit l'Eschaffeau du Croc, une affiche signée de luy, contenant le jour de son arrivée, et le nom du Havre qu'il aura choisi.

II. Tous les Maistres qui arriveront ensuite, seront tenus d'aller ou envoyer successivement à l'Eschaffeau du Croc, et d'ecrire sur la mesme Affiche le jour de leur arrivée, le nombre de leurs Matelots, et les Havres et Galets qu'ils auront choisis à proportion de la grandeur de leur Vaisseau et de leur Equipage.

III. Le Capitaine arrivé le premier fera garder l'affiche par un des hommes de son Equipage, qu'il laissera sur le lieu jusques à ce que tous les Maistres y ayent escrit leur déclaration, qui sera mise ensuite entre ses ains.

IV. Faisons defences à tous Maistres et Mariniers de s'establir en aucuns Havres, ou s'accomoder d'aucuns Galets, sans en faire leur declaration en la forme cy-dessus, et de troubler aucuns Maistres dans le choix qu'ils auront fait, à peine de cinq cens livres d'amende.

V. le premier de nos Sujets qui arrivera aussi avec son Vaisseau en la Baye de Canada pour y faire la pesche des Moluës sera la Maistre du Galet pour y prendre la place qui luy sera nécessaire, mesme pour y marquer successivement à ceux qui viendront après luy celles dont ils auront besoin, eû esgard à la grandeur de leur Vaisseau et au nombre de Gens dont ils seront équipez.

VI. Faisons defences au Gouverneur ou Capitaine de la Coste depuis le Cap des Roziers jusques au Cap d'Espoir, et à tous autres, sous peine de desobeissance, de troubler le premier Maistre arrivant dans la baye, au choix et en la distribution des Places sur le Galet.

VII. Faisons aussi defences, sous peine de cinq cens livres d'amende, aux Maistres et Equipages des Vaisseaux qui arriveront, tant aux Costes de Terre-neuve qu'en la Baye de Canada, de jeter le Lest dans le Havre, de s'empare des Sels et Huiles qui s'y trouveront, et de rompre, transporter ou brûler les Eschaffaux lesquels appartiendront aux Maistres qui auront fait choix des Havres ou Galets sur lesquels ils auront esté laissez.

VIII. Leur défendons pareillement de s'emparer des Chaloupes eschoüées sur le galet, ou laissées dans la petite Riviere de la Baye des Moluës, sans un pouvoir

spécial des Propriétaires des Chaloupes, à peine d'en payer le prix et de 50 livres d'amende.

IX. Si toutesfois les Propriétaires des Chaloupes ne s'en servent ou n'en ont point disposé, ceux qui en auront besoin pourront, par la permission du Capitaine le premier arrivé, s'en servir pour faire leur Pesche, à condition d'en payer à leur retour les loyers aux Propriétaires.

X. Le Capitaine ou Maistre qui se saisira de quelques Chaloupes sera tenu de mettre entre les mains du Maistre qui luy en aura donné la permission, ou en son absence en celles du Capitaine estably sur le Galet voisin, un Estat contenant le nombre des Chaloupes, avec sa soumission d'en payer le loyer ; mesme de les remettre au Propriétaire, s'il arrive à la Coste, et à tout autre ayant pouvoir de luy.

XI. Sera aussi tenu, après sa Pesche, de remettre en lieu de seureté les Chaloupes, et d'en tirer certificat du mesme Capitaine, s'il est sur le lieu, sinon d'en prendre attestation d'un autre estant encore à la Coste.

XII. Enjoignons au Capitaine du premier Navire arrivé aux Costes de Terre-neuve ou dans la Baye de Canada, de dresser Procez verbal de toutes les contraventions aux Articles cy-dessus, de le signer et faire signer par les principaux Officiers de son Equipage, et de le remettre à son retour entre les mains des juges de l'Admirauté pour y estre pourveu.

XIII. Déclarons à tous Maistres de Navires, faisant la Pesche des Moluës sur le Banc de terre-neuve ou dans la Baye de Canada, de faire voile pendant la nuit, à peine de payer le dommage qu'ils pourroient causer en cas qu'ils abordent quelque Vaisseau, quinze cens livres d'amende, et de punition corporelle s'il arrive perte d'Homme dans l'abordage.

Titre VII - Des Poissons Royaux.

Art. Ier. Declarons les Dauphins, Esturgeons, Saumons et Truites, estre Poissons Royaux, et en cete qualité Nous appartenir, quand ils sont trouvez eschoüez sur le bord de la Mer, en payant les Salaires de ceux qui les auront rencontrés et mis en lieu de seureté.

II. Les Baleines, Marsoins, Veaux de Mer, Thons, Souffleurs, et autres Poissons à Lard, eschoüez et trouvez sur les Grèves de la Mer, seront partagez comme Espaves, et tout ainsi que les autres effets eschoüez.

III. Lorsque les Poissons Royaux et à Lard auront esté pris en pleine Mer, ils appartiendront à ceux qui les auront peschez, sans que nos Receveurs, ni les Seigneurs particuliers et leurs Fermiers y puissent pretendre aucun droit, sous quelque pretexte que ce soit.

Titre VIII - Des Pescheurs.

Art. Ier. Trois mois après la publication de la presente Ordonnance, il sera fait par le Lieutenant de l'Admirauté, à la diligence de nostre Procureur en chaque Siege, une Liste des Pescheurs allans à la Mer, de l'âge de dix-huit ans et au dessus, demeurans dans l'estenduë de leur ressort ; dans laquelle seront spécifiés le nom, l'âge et la demeure de chaque Pescheur, et la Qualité de la Pesche dont il se mesle.

II. Les deux plus anciens Maistres Pescheurs de chaque Parroisse seront tenus, au premier jour de Caresme de chaque année, d'envoyer au Greffe du Siege de l'Admirauté dans le ressort duquel ils seront demeurans, un Rolle de tous ceux de leur Parroisse, de l'âge de dix-huit ans et au dessus, qui se mesleront d'aller à la Mer pour pescher, à peine de dix livres d'amende solidaire contre les anciens Maistres.

III. Chaque Maître de bateaux Pescheurs sera aussi tenu, sous psine de dix livres d'amende, de mettre au Greffe de l'Admirauté en prenant son Congé, une liste de ceux qui composent son Equipage, contenant leur nom, âge et demeure.

IV. Les Pescheurs de châce Port ou Parroisse où il y aura huit Maistres et au dessus éliront annuellement l'un d'entre eux pour Garde Juré de leur Communauté, lequel prestera serment pardevant les Officiers de l'Admirauté, fera journellement visite des Filets, et rapport aux Officiers des abus et contraventions à la présente Ordonnance, à peine d'amende arbitraire.

V. S'il y a moins de huit Maistres dans quelque Port ou Parroisse, ils seront tenus d'en convoquer des Parroisses voisines, ou de se joindre avec eux pour procéder à l'eslection du Juré, laquelle se fera sans frais, présens ni festins, à peine de vingt livres d'amende contre chacun contrevenant.

VI. Dans les lieux où il y a des Prud'hommes, les Pescheurs s'assembleront annuellement pour les élire pardevant les Officiers de l'Admirauté, qui recevront le serment de ceux qui seront nommez, et entendront sans frais les Comptes des deniers de leur Communauté.

Voulons que la présente Ordonnance soit gardée et observée dans nostre Royaume, Terres et Païs de nostre obeïssance ; abrogeons toutes Ordonnances, Coûtumes, Loix, Statuts, Reglemens, Stils et Usages, contraires aux dispositions y contenuës. Si Donnons en mandement à nos amez et féaux les Gens tenant nos Cours de Parlement, Officiers des Sieges Generaux et Particuliers de l'Admirauté, et tous autres qu'il appartiendra. Que ces présentes ils gardent, observent et entretiennent, fassent lire, publier, enregistrer, observer et entretenir : Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, Nous y avons fait mettre nostre Scel.

Donné à Fontainebleau au mois d'Aoust, l'An de Grace mil six cens quatre-vingt-un, et de nostre Regne le treente-neufième.

Signé LOUIS.

Et plus bas : Par le Roy, Colbert.

Ordre (en anglais « *order* », « *line* ») : En tactique navale, on appelle ordre la disposition des vaisseaux d'une armée navale qui, d'après les signaux et les intentions de l'amiral, prennent place entre eux suivant les règles de cette tactique et selon les l'ordre prescrit par l'amiral.

Ordre d'allumage dans un moteur : L'ordre d'allumage des cylindres d'un moteur thermique (diesel ou essence) de quatre cylindres est habituellement 1 – 3 – 4 – 2.

Remarque : Le cylindre n°1 est ordinairement celui qui se trouve du côté du volant-moteur.

Ordre de grandeur : Un ordre de grandeur est une différence d'un facteur 10.

Remarque : Deux ordres de grandeur correspondent à un facteur 100 ; trois ordres de grandeur correspondent à un facteur 1000.

Ordre de Saint-Michel : L'ordre de Saint-Michel est un ordre de chevalerie fondé le 1er août 1469 par le roi de France Louis XI (1423-1483) sous le nom d'« *Ordre et aimable compagnie de monsieur saint Michel* ».

Remarques : **a)** – Les membres de l'ordre de Saint-Michel se disaient « *chevaliers de l'ordre du roi* », alors que les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit s'intitulaient « *chevaliers des ordres du roi* ».

b) – Le siège de l'ordre était établi à l'abbaye du Mont-Saint-Miche, sur l'îlot du même nom situé près du Cotentin.

c) – L'archange saint Michel a été le saint patron du royaume de France jusqu'à la

consécration du royaume à Notre Dame, par l'édit signé et publié le 10 février 1638 par roi Louis XIII (1601-1643).

d) – Louis XIII avait fait du chantage à la divinité en faisant un vœu solennel à la Vierge, le 26 octobre 1632 à Toulouse, afin d'obtenir le fils qui lui succéderait sur le trône de France ; Louis XIV naquit le 5 septembre 1638

Ordre des choses : État naturel du Monde.

Remarque : Pratiquer l'*obscurantisme*, c'est se contenter de l'ordre apparent des choses et refuser de chercher les causes réelles et souvent accessibles aux sens, des phénomènes.

Ordre du Saint-Esprit : 1 – L'« *ordre et milice du benoît Saint-Esprit* » a été fondé en 1578

par le roi de France Henri III (1551-1589) en souvenir de son élection au trône de Pologne (1573) et de son accession au trône de France (1574) qui toutes les deux eurent lieu au moment de la fête de la Pentecôte.

Remarques : **a)** – L'ordre du Saint-Esprit fut, pendant les deux siècles et demi de son existence, l'ordre de chevalerie le plus prestigieux de la monarchie française.

b) – Un impôt spécifique appelé *marc d'or* fut instauré pour subvenir aux besoins de l'ordre.

2 – Le siège de l'ordre se trouvait au couvent des Grands Augustins à Paris.

Remarque : Le couvent des Grands Augustins se trouvait jusqu'à la Révolution à l'emplacement de l'actuelle *École nationale supérieure des beaux arts* dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, rive gauche de la Seine.

3 – Les chevaliers, au nombre de cent, étaient choisis parmi la plus haute noblesse du royaume.

Remarques : **a)** – Sauf de rares exceptions, il fallait justifier de quatre quartiers de noblesse pour être reçu dans l'ordre du Saint-Esprit.

b) – Certains monarques étrangers catholiques, orthodoxes ou anglicans, furent faits chevaliers dans l'ordre du Saint-Esprit.

4 – Les huit commandeurs étaient des ecclésiastiques : à l'origine quatre cardinaux ou archevêques et quatre évêques.

5 – Tous les chevaliers du Saint-Esprit, à l'exception des ecclésiastiques, devaient avoir été faits chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant leur réception dans l'ordre du Saint-Esprit.

Remarques : **a)** – Ceux qui devaient recevoir les insignes de l'ordre du Saint-Esprit et qui n'étaient pas encore reçus dans l'ordre de Saint-Michel recevaient les deux ordres du roi à suivre.

b) – Lorsque l'on disait absolument que quelqu'un était « *titulaire des deux ordres* », ou qu'il était « *titulaire des ordres royaux* » cela signifiait qu'il était porteur des insignes de l'ordre de *Saint-Michel* et de ceux de l'ordre du *Saint-Esprit*.

6 – L'insigne de l'ordre du Saint-Esprit représentait une colombe, symbole du Saint-Esprit.

7 – Supprimé en 1791, l'ordre du Saint Esprit a été rétabli en 1814 puis fut définitivement aboli en 1830 par Louis-Philippe, roi des Français de 1830 à 1848.

8 – L'ancien trésor de l'ordre a été versé au musée du Louvre où il est maintenant exposé.

Remarques : **a)** – Les adeptes de la Religion chrétienne réformée (les papistes disaient : « la *Religion Prétendue Réformée* » – la RPR) des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles [c'est-à-dire les Protestants comme on dit maintenant] adoptèrent parfois, pour se faire reconnaître *discrètement*, une médaille ou une broche représentant la colombe (symbole de l'Esprit Saint) qui ressemble à la médaille de l'ordre du Saint-Esprit.

- b)** – Certains protestants continuent de porter la colombe en pendentif.
- c)** – Le portrait en pied du roi Henri IV (1553-1610) qui se trouvait dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de La Rochelle, avant l'incendie du 28 juin 2013, montre sur la poitrine du « *Bon Ami des Rochelais* » les insignes de Grand Maître de l'ordre du Saint-Esprit, qui comprend la colombe.
- d)** – Contrairement à ce que certains visiteurs purent imaginer, il ne s'agit en aucune façon d'un quelconque signe protestant qui aurait témoigné de son appartenance épisodique à la Religion réformée.

Ordres à la barre : 1 – En France, les *ordres à la barre* utilisent les mots « *gauche* » et « *droite* » pour faire venir le navire respectivement vers *bâbord* ou vers *tribord* ; les Italiens font de même dans leur langue.

2 – Les Anglais, au contraire, utilisent les mots « *port* » [qui signifie « *bâbord* »] (et non pas « *left* » qui signifie « *gauche* ») et « *starboard* » [qui signifie « *tribord* »] (et non pas « *right* » qui signifie « *droite* ») pour faire venir le navire respectivement vers *bâbord* ou vers *tribord* .

Remarque : Les Espagnols et les Portugais disent également l'équivalent dans leur langue de « *bâbord* » et « *tribord* » au lieu de *gauche* et *droite* lorsqu'ils donnent des ordres à la barre.

3 – Les ordres à la barre en français « *à gauche 5* » (ou « *la barre à gauche 5* »), « *à gauche 10* », « *à gauche 15* », « *à gauche 20* », « *à gauche tout* » demandent à l'homme de barre de mettre le safran du gouvernail respectivement à 5°, 10°, 15°, 20°, 33° sur *bâbord* ; de même, es ordres « *à droite 5* », « *à droite 10* », « *à droite 15* », « *à droite 20* », « *à droite tout* » (ou « *la barre à droite tout* ») demandent à l'homme de barre de mettre le safran du gouvernail respectivement à 5°, 10°, 15°, 20°, 33° sur *tribord*.

4 – L'ordre « *zéro la barre* » demande de mettre le safran du gouvernail dans l'axe longitudinal du navire.

5 – L'ordre « *comme ça* » demande à l'homme de barre de gouverner désormais au degré où à l'aire de vent qu'il lisait sur la rose du compas au moment où il a reçu cet ordre.

6 – L'ordre « *laissez venir* » demande à l'homme de barre de ne pas contrarier l'embarquée en cours.

7 – L'ordre « *rencontrez* » demande à l'homme de barre de mettre le safran du gouvernail du côté opposé à celui de l'embarquée que subit le navire pour contrarier, ralentir et peut-être stopper la giration.

8 – Les ordres « *gouvernez 10 à gauche* » ou « *gouvernez 5 à droite* » demandent à l'homme de barre de gouverner respectivement 10° plus à gauche ou 5° plus à droite que le cap actuel.

9 – L'ordre « *sans venir à gauche* » interdit à l'homme de barre de gouverner plus à gauche que le cap qu'il a reçu pour consigne de suivre, mais des lans ou des embarquées sur *tribord* sont possibles ; c'est le contraire pour l'ordre « *sans venir à droite* ».

10 – Lorsque l'homme de barre a reçu un ordre de barre, il doit répéter immédiatement l'ordre dans les mêmes termes :
Par exemple, s'il reçoit l'ordre « *gouvernez au 270* », il répète aussitôt, très fort pour que tout le monde l'entende : « *gouvernez au 270* » (« *270* » est dit « *deux cent-soixante-dix* » en français et non « *deux-sept-zéro* ») ; lorsque le cap du navire est stabilisé au 270°, l'homme de barre dit très fort « *le cap est au 270* ». De même, s'il reçoit l'ordre « *à droite vingt* », il répète aussitôt, très fort pour que tout le monde l'entende : « *à droite vingt* » ; et lorsque la barre est disposée à droite vingt, l'homme de barre dit très fort « *la barre est à droite vingt* ».

11 – Lorsqu'on lui demande « *où est le cap ?* » ou encore « *le cap ?* », l'homme de barre répond « *le cap est au 235* » s'il lit 235 vis-à-vis de la graduation noire que l'on appelle *cap du compas* [voir l'expression *Cap du compas*].

Dans le cas où un cap lui a été ordonné précédemment, il répond « *en route* » si la graduation de la rose qui se trouve vis-à-vis du cap du compas correspond à l'ordre reçu précédemment ; il répondra « *dix à droite* » ou « *cinq à gauche* » selon que la graduation de la rose qui se trouve vis-à-vis du cap du compas est *dix degrés* au-dessus ou *cinq degrés* au-dessous de la valeur de l'ordre de barre reçu précédemment.

12 – Sur les navires français, les caps sont exprimés de la même manière que dans le langage courant :

– *par exemple*, pour venir au 340° on dira « *gouvernez au trois cent quarante* » et **non pas** « *gouvernez au trois-quatre-zéro* » comme on le ferait sur certains navires étrangers, en « *langage seaspeak* » ;

– *autre exemple*, pour venir au 015° on dira « *gouvernez au quinze* » et **non pas** « *gouvernez au zéro-un -cinq* » ni « *gouvernez au zéro-quinze* ».

Remarques : a) – Il est possible que, sur certains navires où l'on imite les Américains pour une raison ou pour une autre, on dise « *gouvernez au zéro-un-cinq* ».

b) – C'est ce que l'on l'entend parfois dans la version française de films étrangers mettant en action des marins et des navires et dont les dialogues ont été mal traduits.

13 – En France, l'ordre « *à bâbord dix* » est l'équivalent de « *à droite dix* » et il n'est utilisé que sur les navires à barre franche.

Remarque : On n'utilise pas les mots *bâbord* et *tribord* sur les navires à barre à roue et à servo-moteur pour donner les ordres de barre, afin d'éviter les erreurs.

14 – Le « *t* » final du mot « *tout* » dans « *à gauche tout* » ou « *à droite tout* » se fait claquer comme dans *avant tout*, *arrière tout*, *avant lent*, *arrière lent*, *canot*, *équipet* ou *bout*.

Ordres à la machine : 1 –Équivalences des ordres à la machine en *anglais* (international) et en *français* (dans les marines civiles et militaires lorsque les membres d'équipage sont d'expression française : France, Belgique, Canada, certains pays africains, etc.) :

2 – Stop :

– « *stop* » = *stop*, ou *stoppe !*, ou *stoppez !* ;

– « *stop engine* » = *stoppez la machine* ;

– « *stop port engine* » = *stoppez la machine bâbord*, ou *stoppez bâbord* ;

– « *stop starboard engine* » = *stoppez la machine tribord*, ou *stoppez tribord* ;

– « *stop both engines* » = *stoppez partout*, ou *stoppez les deux machines* ;

– « *minimum ahead* » = *en avant minimum* (dans le cas d'une hélice à calage variable, afin que le safran du gouvernail reste dans l'écoulement de l'eau malgré la vitesse-surface résiduelle du navire, et que le navire obéisse à sa barre).

Remarques : a) – Si un navire a une vitesse-surface *en avant* et si son hélice propulsive est à calage variable, lorsque l'on cale l'hélice au cran zéro, celle-ci se comporte comme une hélice à ailes fixes qui tournerait en arrière ; dans ce cas, aucun écoulement provenant de l'hélice n'atteint le safran du gouvernail et le navire est alors presque toujours ingouvernable avec la barre.

b) – Une hélice à calage variable est une hélice à ailes orientables ; c'est l'orientation, ou calage par rapport à une référence fixe liée au navire, qui.

c) – Le cran zéro d'une hélice à calage variable correspond à l'absence de poussée

lorsque le navire est *stoppé sur l'eau*.

3 – **En avant** :

- « dead slow ahead » = *en avant très lent* ;
- « dead slow ahead port engine » = *machine bâbord en avant très lent* ou *en avant très lent bâbord* ;
- « dead slow ahead starboard engine » = *machine tribord en avant très lent* ou *en avant très lent tribord* ;
- « dead slow ahead both engines » ou « dead slow ahead together » = *en avant très lent les deux machines* ;
- « slow ahead » = *en avant lent* ;
- « half ahead » = *en avant demi* ;
- « full ahead manœuvring speed » = *en avant tout de manœuvre* (dans ce cas, il n'y a pas de préavis avant de pouvoir modifier l'allure de la machine) ;
- « full ahead » = *en avant tout* ou *en route libre* (dans ce cas, il faudra souvent donner un préavis de 5, 15 ou 20 minutes selon le navire, avant de pouvoir manœuvrer, ceci pour éviter les contraintes thermiques excessives dans le moteur).
- « emergency full ahead » = *en avant tout exceptionnel*, sans respecter les programmes de montée en allure (parce que le quai approche à toute vitesse !).

Remarques : a) – Lorsqu'il n'y a pas de confusion possible en manœuvre de port, on dit « *full ahead* » = *en avant tout* au lieu de « *full ahead manoeuvring speed* » = *en avant tout de manœuvre*.

b) – Pour passer d'« *avant tout de manœuvre* » à « *avant tout en route libre* » sans faire de mal au moteur de propulsion, il est habituellement nécessaire d'enclencher une programmation automatique de montée en allure ou de suivre un abaque représentant des intervalles de temps et des allures à ne pas dépasser avant l'expiration de chacun de ces intervalles de temps ; par exemple, pour passer de 80 tours/minute (avant tout de manœuvre) à 115 tours par minute (en route libre) il peut être prescrit par le constructeur du moteur de compter en tout, **par exemple**, 1 heure et 40 minutes.

c) – Il en va presque de même pour la descente en allure : il peut être nécessaire de respecter des paliers et de compter, **par exemple**, 45 minutes entre « *avant tout en route libre* (115 t/mn) » et « *avant tout de manœuvre* (80 t/mn) ».

c) – Pour changer le sens de rotation de l'hélice, ou pour changer la poussée de l'hélice d'avant en arrière ou d'arrière en avant, il faut toujours passer par « **stop** ».

4 – **En arrière** :

- « dead slow astern » = *en arrière très lent* ;
- « slow astern » = *en arrière lent* ;
- « half astern » = *en arrière demi* ;
- « full astern » = *en arrière tout* ;
- « maximum full astern » (ou *emergency full astern*) = *en arrière exceptionnel* (parce que le quai approche à toute vitesse !).

[Voir l'expression *Commandements à une machine à vapeur*].

5 – On fait habituellement claquer le « **t** » final des mots « **tout** » et « **lent** » dans « *avant tout* » ou « *arrière tout* », « *avant lent* » ou « *arrière lent* » comme dans les expressions à *gauche tout*, à *droite tout* ou dans les mots *canot*, *équipet*, *bout*.

Remarques : a) – Les ordres écrits sur certains télégraphes entre la timonerie et la machine le sont parfois au féminin : « *lente* » ou « *demie* » ou « *toute* ».

b) – L'écriture « *demie* » (au féminin) est indéfendable car dans l'expression « *demi-vitesse* », le mot *demi* est invariable.

c) – Certains disaient « *avant lentement* » pour *avant lent*, ou « *avant demi-*

vitesse » pour *avant demi* et « avant toute vitesse » pour *avant tout* afin de se faire mieux entendre, malgré le bruit de la pluie et du vent sur les passerelles découvertes d'autrefois et beaucoup continuent à s'exprimer ainsi en raison du bruit généré par les communications radiophoniques incessantes dans les abris de navigation couverts et fermés d'aujourd'hui.

d) – En catalan, comme en breton, on fait couramment sonner la dernière lettre des mots lorsque cette lettre est une consonne ; les marins catalans ont été nombreux à naviguer en Méditerranée, ou les bretons en Atlantique et en Manche et ils ont influencé durablement la prononciation des mots du vocabulaire maritime.

Ordres du roi : Voir les expressions *Roi (Ordres du –)* et *Ordre du Saint-Esprit*.

Ordure : **1** – Il se dit de tout ce qui rend un appartement, une cour, sale et malpropre.

Exemples : Balayez cette chambre, elle est toute pleine d'ordures ; jeter des ordures.

Remarque : On dit « *jeter quelque chose aux ordures* » pour dire « *mettre avec les ordures* ».

2 – [*Vieilli*] Il se dit des excréments et des autres impuretés du corps.

Exemples : Cette plaie, cet apostume a bien suppuré, a bien jeté de l'ordure ; ce chien a fait là son ordure.

3 – [*Vieilli*] Terme général qui se dit de la poussière, du duvet, de la paille, et de toutes les petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles, etc.

4 – [*Au figuré*] Turpitude dans les actions, corruption honteuse dans les mœurs.

Exemples : Cet homme n'est pas innocent, il y a bien de l'ordure en son fait ; ne parlez point de cela, il ne faut pas remuer cette ordure.

5 – [*Au figuré et familier*] Il se dit aussi pour signifier *des paroles obscènes*.

Exemples : C'est un homme qui se plaît à dire des ordures, qui aime les ordures ; vous dites là une ordure.

Oreille (en anglais « *fluke* », « *kevel* ») : **1** – Les oreilles d'une ancre sont les parties saillantes des pattes de cette ancre, et qui servent à la maintenir à la même place du fond.

2 – Sur un navire ne disposant pas de l'air conditionné, on appelle *oreille d'âne* une visière en tôle galvanisée, sorte de déflecteur arrondi que l'on place à peu près verticalement à l'extérieur du navire, dans les pays chauds, à travers le hublot ouvert de sa cabine, la partie concave tournée dans la direction du vent relatif, afin de faire entrer de l'air extérieur et d'améliorer le confort dans la cabine sans utiliser de ventilateur mécanique.

Remarque : Si le vent vient de l'arrière et qu'il est plus rapide que le navire, on tourne la partie concave de l'oreille d'âne vers l'arrière.

3 – On donne le nom d'*oreilles d'âne* à de forts taquets à deux têtes, fixés contre la muraille des gaillards, pour y tourner de fortes manœuvres ou pour y amarrer des aussières et grelins servant d'amarres.

Remarque : De telles oreilles d'âne peuvent être installées de part et d'autre d'un chaumard ouvert dans le pavois, à en touche les bords avant et arrière, afin de pouvoir y capeler l'œil d'une bosse d'embarcation ou d'y tourner une amarre.

Oreille de lièvre : Une voile en oreilles de lièvre est une voile latine ou à tiers point.

Oreille de mer : Nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la classe des univalves, à cause de la grande ressemblance qu'il a par sa forme avec l'*oreille* de l'homme.

Remarques : **a)** – On ne le trouve en France que sur les côtes de Bretagne.

b) – Il se tient fortement cramponné contre les rochers à fleur d'eau à la manière des lepas.

c) – Sa coquille est percée de sept trous pour l'ordinaire.

d) – Tant qu'il est jeune il y en a moins, mais à mesure que la coquille augmente, il se forme un nouveau trou.

Oreille d'or : Appellation familière d'un *détecteur-écouteur de sous-marins* breveté, c'est-à-dire un analyste en bruits et environnement acoustique (DEASM).

Remarque : Les DEASM sont capables d'identifier l'origine des bruits reçus à bord de leur bâtiment, par exemple le type de poisson qui nage seul ou en banc dans la mer, ou surtout la nature et le type du navire qui navigue à proximité, éventuellement le navire exact, par son nom, s'il a déjà entendu un enregistrement de la signature acoustique individuelle de ce navire, avec ses caractéristiques propres.

Oreiller (en anglais « *cross chock* », « *strengthening piece* ») : Sorte de renfort en bois servant à fortifier des pièces de construction composées de deux parties dans un navire en bois : varangues, fourcats, barre d'arcaste, etc.

Orfèvre : Personne qui fabrique ou qui vend des objets d'ornement, de la vaisselle et des parures en métaux précieux (or, argent).

Remarques : **a)** – L'expression « *être orfèvre en la matière* » signifie *faire preuve d'une grande habileté* en quelque domaine.

b) – L'expression « *vous êtes orfèvre Monsieur Josse* » se dit, par allusion à une réplique de la comédie-ballet « *L'amour médecin* » de Molière, à une personne dont les conseils sont intéressés.

Orfraie : Nom usuel de l'aigle marin à queue blanche, ou pygargue.

Remarques : **a)** – L'orfraie est un oiseau nocturne, que le peuple croit de mauvais augure.

[Voir le mot *Pygargue* et l'expression *Beligou (Oiseau –)*].

Remarque : Le cri de l'*effraie* étant strident et fort désagréable, on dit, par confusion entre les deux paronymes *orfraie* et *effraie*, « *pousser des cris d'orfraie* » pour dire *protester avec véhémence*.

Organdi : Mousseline de coton fine et légère, à laquelle on donne un fort apprêt.

Remarques : **a)** – L'organdi était jadis importé des Indes.

b) – L'organdi et l'organza sont deux étoffes similaires, mais si l'organdi est en coton, l'organza est en soie ou en tissu synthétique.

c) – L'organdi et l'organza sont maintenant fabriqués en France dans les mêmes fabriques que la mousseline.

d) – L'organdi n'est plus utilisé dans les costumes de danse car il est fragile et cassant ; l'organza, en revanche, est toujours employé pour confectionner les tutus des danseuses romantiques.

e) – L'organdi (en coton très fin) est quelquefois employé pour le linge de table.

Organe : Élément constitutif d'un tout, remplissant une ou plusieurs fonctions déterminées.

Organeau (en anglais « *iron ring* », « *fasting ring* », « *hank* ») : **1** – Anneau de fer où l'on attache un câble.

Remarques : **a)** – L'organeau d'une ancre à jas est un gros anneau qui traverse l'œil percé à l'extrémité de la verge, du côté opposé à celui des pattes et auquel on amarre le *câble de l'ancre*.

[Voir le mot *Câble*].

b) – On dit aussi parfois *Arganeau*.

c) – L'organeau de l'ancre est aussi appelé *cigale*.

[Voir le mot *Cigale*].

d) – Si le *câble de l'ancre* est un câble-chaîne, on dit « *la chaîne de l'ancre* ».

2 – L'organeau d'un coffre ou d'une bouée de mouillage est un gros œil que l'on trouve au centre de la face supérieure du coffre ou de la bouée et dans lequel on

passé en double, ou auquel on maille les grelins, les aussières, les fils d'acier ou les chaînes qui servent à amarrer les navires à ce coffre ou à cette bouée.

3 – On appelle *organeaux* les grosses boucles en fer scellées ou établies dans les quais afin de servir de points fixes pour l'amarrage des grelins, des fils d'acier, des aussières, des tresses, etc. des navires qui accostent et s'amarrent à ces quais.

4 – Anneau de la chaîne des forçats.

Organisation des Nations Unies (en anglais « *United Nation Organisation* ») : **1** – L'organisation des Nations Unies a été fondée à New-York le 26 juin 1945 en remplacement de la Société des Nations.

[Voir l'expression *Société des Nations*].

Remarques : **a)** – L'organisation est souvent désignée par son acronyme ONU (en anglais « *UNO* »).

b) – L'ONU a son siège à New-York (États-Unis d'Amérique).

c) – Les attributions et les règles de fonctionnement de l'ONU figurent dans sa charte.

d) – Les principales missions de l'ONU sont :

i) Maintenir la paix et la sécurité dans le monde ;

ii) Développer des relations amicales entre les nations ;

iii) Réaliser la coopération internationale sur tous les sujets (y compris l'environnement) ;

iv) Encourager le respect des Droits de l'Homme.

2 – L'ONU est le dépositaire des Traités internationaux.

Remarques : **a)** – L'ONU est le cadre producteur de la légalité internationale.

b) – Les décisions de l'ONU s'appellent des *résolutions*.

3 – L'ONU est l'autorité qui légitime l'usage de la force entre les différentes nations.

Remarques : **a)** – L'ONU mandate, en cas de besoin, des militaires de différentes nations pour remplir à chaque fois une mission précise.

b) – Les soldats mandatés par l'ONU portent des coiffures de couleur bleu clair.

c) – Les membres des formations militaires mandatées par l'ONU sont appelés familièrement les « *Casques Bleus* ».

d) – En 2015, l'ONU mandatait environ 100 000 hommes en uniforme (10 pour 100 de policiers, 90 pour 100 de militaires) pour maintenir la paix sur 16 théâtres de conflits avérés ou potentiels, pour un coût annuel d'environ 9 milliards de dollars américains.

e) – Les véhicules des formations militaires mandatées par l'ONU sont peints en blanc et portent en surcharge, très visibles, les lettres « *UNO* » de couleur bleue.

f) – Le drapeau de l'ONU est de couleur bleu clair et porte en surcharge un globe terrestre stylisé de couleur blanche.

4 – L'ONU est représentée par son *Secrétaire général*.

Remarque : Plus de 40 000 fonctionnaires de différentes nationalités travaillent sous l'autorité du Secrétaire Général de l'ONU.

5 – L'ONU est dirigée par le Conseil de Sécurité composé de 5 membres permanents (Chine, États-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Russie).

6 – L'Assemblée générale de l'ONU, qui décide des résolutions, comprend les représentants des 193 membres de l'organisation.

Remarques : **a)** – La voix de chacun des 193 États a la même valeur que celles des autres.

b) – Les 5 membres permanents du Conseil de Sécurité (Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) ont le pouvoir de s'opposer aux décisions ou aux résolutions de l'Assemblée générale : on dit qu'ils ont un droit de veto.

c) – Les États-Unis d'Amérique sont assez puissants pour ne pas consulter l'ONU avant d'agresser d'autres pays, lorsqu'ils redoutent que l'Assemblée générale ne leur donne pas un mandat *ad hoc*.

Remarque : Les États-Unis d'Amérique n'avaient pas sollicité l'avis de l'ONU avant d'envahir l'Irak en mars 2003 pour y tuer des militaires mal équipés, pour tout casser et pour assassiner ou estropier des milliers de civils paisibles et innocents (hommes, femmes et enfants) joliment appelés « *victimes collatérales* » pour se donner bonne conscience.

Organisation maritime internationale : 1 – Organisation internationale chargée d'élaborer des dispositions relatives à la sécurité en mer.

[Voir le sigle *OMI*].

2 – L'Organisation maritime consultative internationale (OMCI), en anglais « *Inter-Governmental Maritime Consultative Organization* » (*IMCO*), a été créée le 6 mars 1948 par une conférence internationale ouverte à Genève en février 1948 et elle est entrée en vigueur le 17 mars 1958.

L'OMCI est devenue l'*Organisation maritime internationale* (OMI), en anglais « *International Maritime Organization* » (*IMO*)

Remarques : a) – Les principaux buts de l'Organisation (Art. 1) sont :

i) d'instituer un système de collaboration entre les gouvernements dans le domaine de la réglementation et des usages gouvernementaux ayant trait aux questions techniques de toutes sortes qui intéressent la navigation commerciale internationale,

ii) d'encourager et de faciliter l'adoption générale de normes aussi élevées que possible en ce qui concerne la sécurité maritime, l'efficacité de la navigation, la prévention de la pollution des mers par les navires et la lutte contre cette pollution,

iii) de traiter des questions administratives et juridiques liées aux objectifs énoncés dans le présent article.

b) – L'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté et fait ratifier par les États membres une quarantaine de conventions ou de protocoles et plus de 800 recueils de règles, de codes et de recommandations.

c) – Le siège de l'Organisation est établi à Londres.

d) – Tous les États peuvent devenir membres de l'Organisation.

e) – L'Organisation comprend :

i) une Assemblée composée de tous les membres,

ii) un Conseil composé de quarante membres élus par l'Assemblée,

iii) un Comité de la sécurité maritime composé de tous les membres,

iv) un Comité juridique composé de tous les membres,

v) un Comité de la protection du milieu marin composé de tous les membres,

vi) un Comité de la coopération technique composé de tous les membres et tels organes subsidiaires que l'Organisation estimerait à tout moment nécessaire de créer,

vii) un Secrétariat comprenant le Secrétaire général ainsi que les autres membres du personnel que peut exiger l'Organisation.

f) – Les textes proposés par l'OMI aux États membres sont préparés par des comités ou sous-comités.

g) – Conventions de l'Organisation Maritime Internationale – OMI.

<i>Date convention ou protocole</i>	<i>Titre de la convention ou objet du protocole</i>
2012	Protocole du Cap, modifiant la Convention internationale de Torremolinos

<i>Date convention ou protocole</i>	<i>Titre de la convention ou objet du protocole</i>
	(1977) sur la sécurité des navires de pêche.
2010	Protocole modifiant la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.
2009	Convention de Hong-Kong - Convention internationale pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.
2007	Convention de Nairobi - Convention internationale sur l'enlèvement des épaves.
2004	Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires.
2001	Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute.
2001	AFS - Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires.
2000	OPRC-HNS - Protocole sur la préparation, la lutte et la coopération contre les événements de pollution par les substances nocives et potentiellement dangereuses.
1996	Protocole modifiant la Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes.
1996	SNPD - Convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.
1995	STCW-F - Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille
1993	Protocole de Torremolinos modifiant la Convention internationale de Torremolinos (1977) sur la sécurité des navires de pêche.
1992	Protocole modifiant la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures
1990	OPRC - Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures.
1989	Salvage - Convention internationale de 1989 sur l'assistance.
1988	SOLAS – Vise la protection de la vie humaine en réglementant les aspects de sécurité de la construction des navires, y compris les règles sur la navigation, la prévention des incendies et la prévention de la pollution. Elle modifie la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de 1974, y compris ses protocoles de 1978 et 1988
1988	Protocole modifiant la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge. Elle concerne les limites de charge pour empêcher une surcharge qui se solderait par des accidents. Les dispositions relatives aux accidents sont les mêmes que celles qui relèvent de la Convention SOLAS.
1988	SUA - Convention de 1988 pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime. Elle a élaboré des mesures pour empêcher des actes illicites qui menacent la sécurité des navires et celle des passagers et des équipages.
1979	SAR - Convention internationale de 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes . Jette les bases techniques et juridiques d'un plan international de

<i>Date convention ou protocole</i>	<i>Titre de la convention ou objet du protocole</i>
	recherche et de sauvetage qui facilite la coopération dans le domaine des opérations de sauvetage.
1978	STCW - Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, élaborée conjointement par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'OMI. Cette convention inclut des aspects de la protection de l'environnement ainsi que de la sauvegarde des vies et des biens.
1977	SFV - Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche. La Convention internationale de Torremolinos a été modifiée par le Protocole de Torremolinos de 1993, puis par l'Accord du Cap de 2012 sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Torremolinos de 1993, relatif à la Convention internationale de Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche.
1976	IMMARSAT - Convention portant création en 1976 de l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites. Cette convention améliore les communications maritimes et contribue ainsi à améliorer les communications en cas de détresse et de sécurité de vie en mer (safety of life at sea communications), l'efficacité et la gestion des navires, les services publics de correspondance maritime et les moyens de radio détermination.
1976	LLMC - Convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes.
1976	IMSO - Convention portant création de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites.
1974	SOLAS - Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.
1974	PAL 1974 - Convention d'Athènes relative au transport par mer de passagers et de leurs bagages.
1973	MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. [Convention modifiée par les Protocoles de 1978 et de 1997].
1973	Protocole sur les emménagements à bord des navires à passagers qui effectuent des transports spéciaux.
1972	CSC - Convention internationale sur la sécurité des conteneurs.
1972	COLREG - Convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer. Contient la plupart des règles de navigation, s'appliquant à tous les navires en haute mer et dans toutes les eaux y reliées qui sont navigables par les navires.
1972	Convention de Londres - Convention internationale sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.
1971	Nuclear 1971 - Convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires
1971	STP - Accord sur les navires à passagers qui effectuent des transports spéciaux.
1971	FUND - Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Fournit une indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures dans la mesure où la protection conférée par la Convention de 1969 sur la responsabilité civile est insuffisante.

Date convention ou protocole	Titre de la convention ou objet du protocole
1969	Jaugeage 1969 - Convention internationale sur le jaugeage des navires.
1969	CLC - Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Requiert une assurance complète pour tous les navires qui entrent dans les ports des États membres, y compris les navires en visite qui ne battent pas pavillon d'un État membre.
1966	LL - Convention internationale sur les lignes de charge.
1965	FAL - Convention visant à faciliter le trafic maritime international. Empêche les retards inutiles du trafic maritime grâce à l'uniformité des formalités de procédure.
1954	OILPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures Elle interdit le rejet délibéré de mélanges d'hydrocarbures dans une zone désignée.

Organisation sioniste mondiale : Structure probablement supranationale, qui finance en partie l'implantation de colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés par l'État d'Israël depuis la guerre de 1967.

Remarques : **a)** – L'Organisation sioniste mondiale est très discrète dans sa composition et dans son fonctionnement ; le quotidien « *Le Figaro* » (du groupe Dassault) du 15 mai 2015 parle d'« *opacité* ».

b) – Le Président de l'Organisation sioniste mondiale est Avraham Duvdevani depuis 2010.

c) – L'Organisation sioniste, créée le 3 septembre 1897 par Theodor Herzl (1860-1904) lors du premier congrès sioniste qui s'est tenu à Bâle en Suisse, a pris le nom d'Organisation sioniste mondiale en 1960.

d) – La Communauté internationale voit dans la poursuite de la colonisation des « *Territoires occupés* » par les Israéliens en cis-Jordanie un obstacle à la paix au Proche-Orient et une source de tension entre les pays mahométans d'une part, les États-Unis d'Amérique et les pays dans la mouvance des États-Unis (dont la France) d'autre part.

[Voir le mot *Mouvance*].

e) – Les dirigeants palestiniens voient dans la poursuite de la colonisation des territoires palestiniens un obstacle à la reprise des négociations de paix avec l'État d'Israël.

f) – L'ensemble des implantations de colonies israéliennes dans les Territoires palestiniens est condamné (par principe) par le droit international.

g) – Les règles du fonctionnement démocratique de l'État d'Israël obligèrent le chef du gouvernement hébreu, Bényamin Nétanyahou, à faire alliance avec le parti d'extrême droite « *Foyer juif* » de Naftali Bennett après les élections législatives du 17 mars 2015 et à lui confier le contrôle des principaux leviers de régulation du développement des implantations juives dans les Territoires occupés par Israël depuis 1967.

h) – Le *Foyer juif* a également obtenu la haute main sur l'administration civile des Territoires occupés et sur la Division de la colonisation au sein de l'Organisation sioniste mondiale.

[Voir les mots *Sionisme*, *Sioniste*].

- Organza** : Sorte de mousseline transparente de soie ou de tissu synthétique et ressemblant à l'organdi, plus résistante que l'organdi.
Remarque : L'organdi est en coton.
[Voir le mot *Organdi*].
Remarques : **a)** – L'organza présente un aspect brillant, résistant et volumineux.
b) – L'ancienne ville d'*Ourganda* au Turkménistan, qui semble avoir donné son nom à l'organdi et à l'organza, était un lieu de négoce entre les Arabes et les Chinois sur la « *route de la soie* » ; *Ourganda* s'appelait aussi *Ourguentch*.
c) – L'ancienne ville d'*Ourganda* ou d'*Ourguentch* est située à environ 150 km de l'actuelle ville d'*Ourguentch*.
d) – Pendant la période soviétique, l'actuelle ville d'*Ourguentch* s'appelait *Kounia-Ourguentch*.
e) – En russe, *Kounia-Ourguentch* signifie « *Nouvelle Ourguentch* ».
- Orgies** : Cérémonies religieuses en l'honneur du dieu Bacchus.
[Voir le mot *Bacchus*].
- Orgue** (en anglais « *dale* », « *tub* ») : **1** – Synonyme de tuyau.
Remarque : Le mot latin *orgānum* signifie *instrument* (en général).
2 – Dans la marine, on appelle *orgue* un tube ou tuyau en plomb par lequel l'eau se dirige du dalot d'un pont supérieur vers celui d'un pont inférieur pour se rendre à la mer.
Remarque : Ces tuyaux sont appliqués contre la muraille du navire, à l'intérieur.
- Orgueil** : **1** – Estime souvent *exagérée* de soi-même, grande confiance en soi qui fait que l'on est persuadé (abusivement ou non) de sa propre excellence, que l'on se juge supérieur aux autres.
Remarque : En ce sens, l'orgueil s'oppose à la *fierté*, qui est une satisfaction d'amour-propre *complètement fondée* et habituellement moins ostentatoire que l'orgueil.
2 – Suffisance, morgue, superbe.
Exemple : L'orgueil des princes.
3 – Le premier des sept péchés capitaux.
Remarque : Les sept péchés capitaux sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la colère, la luxure, la paresse et la gourmandise.
4 – [*Par extension*] Fierté, sentiment noble inspiré par une juste confiance, par l'estime légitime de soi ou des autres.
Exemples : Orgueil maternel ; orgueil national ; noble, respectable orgueil.
Remarque : [*Par extension*] Être l'orgueil de quelqu'un, c'est être pour quelqu'un une satisfaction d'amour-propre, un sujet de fierté, légitime ou non.
5 – [*Par analogie*] Aspect imposant, majesté de quelque chose.
Exemple : L'orgueil des palais.
6 – [*Par métonymie*] Grosse cale de pierre ou de bois servant de point d'appui à un levier.
- Orgues** : Instrument de musique à vent, composé de divers tuyaux (ou *orgues*) de différentes longueurs, de différents diamètres, d'un ou de plusieurs claviers et de soufflets qui fournissent le vent.
- Orichalque** : Alliage métallique connu des Grecs et des Romains, d'une composition analogue à celle du laiton (principalement cuivre et zinc).
- Orient** (en anglais « *east* ») : **1** – L'*Orient* est le point de l'horizon qui est situé à 90 degrés, soit du septentrion (c'est-à-dire du Nord), soit du midi (c'est-à-dire du Sud) et du côté où a lieu le lever des astres.
Remarque : Les quatre points cardinaux sont l'Orient, le Midi, l'Occident et le

Septentrion ; autrement dit : Est, Sud, Ouest et Nord.

2 – L'Orient est celui des quatre points cardinaux où le Soleil se lève à l'Équinoxe.

Remarques : a) – Les marins disent l'*Est* au lieu de l'*Orient*.

b) – Les marins écrivent l'*Est* avec une capitale initiale, comme les noms des autres points cardinaux (Nord, Sud ou Ouest).

c) – On appelle *commerce d'Orient*, ou d'Extrême-Orient, le commerce qui se fait dans l'Asie orientale par l'Océan Indien (des Indes au Japon).

d) – On appelle *commerce du Levant*, ou du Proche-Orient, celui qui se fait dans l'Asie occidentale par la Méditerranée (de la Turquie à l'Égypte).

Oriental (en anglais « *easterly* ») : Du côté de l'*orient*.

Remarque : Les marins se servent rarement de cet adjectif ; ils le remplacent par le mot *Est* qu'ils emploient alors adjectivement.

Orientation : 1 – Art de déterminer sa position par rapport à l'un des points cardinaux de l'horizon.

Remarques : a) – À l'origine, l'*orientation* se disait de la disposition par rapport à l'*Orient*, c'est-à-dire l'Est, d'où le mot « *orientation* ».

b) – Le mot *orientation* vient des époques antérieures au xv^e siècle où l'on plaçait l'Orient en haut sur les représentations la Terre.

[Voir le mot *Oriente* et les expressions *Carte T/O*, *Point cardinal*].

c) – L'Est est la direction du Soleil levant ; c'est aussi la direction du tombeau du Christ vers lequel sont tournées les églises chrétiennes.

d) – La porte du Temple de Salomon regardait vers l'Orient, car c'est de l'Est que venait la gloire du Dieu d'Israël (Ezéchiel XLIII - 1 & 2).

e) – Les temples des Grecs, des Romains, des Chinois étaient dirigés vers l'Orient.

f) – L'Est la direction du Bien, par opposition à l'Ouest qui représente le Mal.

[Voir l'expression *Ouest (À l'–)*].

2 – De nos jours, l'orientation des cartes ou des plans se fait habituellement par rapport au Nord, souvent en plaçant le Nord en haut.

3 – Jusqu'à la carte T/O comprise, l'orientation des cartes était telle que l'Est était représenté en haut.

Remarque : L'Est est la direction du Soleil levant, la direction de Jérusalem ; l'Est était considéré, en Europe, comme la direction du supposé Paradis Terrestre.

Orientation (en anglais « *trimming* », « *close hauling* ») : En parlant des *vergues* ou des *voiles*, l'*orientation* est l'acte de les disposer pour recevoir le vent en conséquence de la route qu'on doit suivre, et de la direction qu'a alors le vent apparent par rapport à la ligne de quille.

Remarques : a) – L'*orientation* d'une vergue, c'est sa position dans le plan horizontal par rapport à la direction du vent.

b) – L'*orientation* des vergues se fait au moyen de *bras* qui sont formés habituellement d'une pantoire et d'un palan qui permet de multiplier l'effort exercé par l'équipage.

c) – L'une des extrémités de la pantoire est fixée à la vergue et l'autre extrémité est maillée à la poulie haute du palan.

d) – Les bras des basses vergues et des huniers (fixes et volants) ont leur point fixe et leur cabillot d'amarrage sur une lisse du navire, en dehors des pavois.

e) – Les autres vergues les ont sur un râtelier au pied du mât.

f) – Pour conduire les bras à ces points fixes, on les fait passer par un certain nombre de *poulies de retour* maillées en des points convenables.

Orientation sexuelle : Nouvelle dénomination de ce que l'on appelait naguère les « *fantasmes érotiques* ».

Remarque : L'expression « *orientation sexuelle* » a été formée récemment, en

même temps que s'opérait la dépenalisation de certaines déviances sexuelles, dans le but de justifier et parfois de faire l'apologie, au nom de la *liberté*, de certaines pratiques sexuelles jusqu'alors condamnées par la morale et punissables par les tribunaux.

Orientement (en anglais « *trimming* », « *close hauling* ») : **1** – État de ce qui est orienté.

2 – Résultat de l'orientation, en parlant des vergues et des voiles.

Remarques : **a)** – L'*orientation* est l'*action* de disposer la voilure.

b) – L'*orientation* est le *résultat* obtenu.

c) – On dit que tel *orientation* convient à telle allure.

Orienter : **1** – Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'Orient (l'Est) et, par conséquent, par rapport aux trois autres points cardinaux dont le Nord.

[Voir le mot *Orientation*].

Remarques : **a)** – Les cartes marines sont habituellement orientées le *Septentrion* (le Nord du monde) vers le haut.

b) – Jusqu'au xv^e siècle, les représentations planes de la Terre étaient disposées avec l'*Orient* (ou le *Levant*, ou l'*Est*) vers le haut [d'où le mot « *orienter* »].

c) – Selon les besoins des utilisateurs, les représentations planes de la Terre peuvent être dessinées avec n'importe quelle direction dirigée vers le haut : par exemple celle qui permet d'optimiser l'utilisation de la feuille qui reçoit un plan, ou la même orientation que celle d'un chenal d'accès qu'elle représente, ou même l'axe variable d'une rivière.

2 – Orienter un plan, une carte, c'est y placer la rose des vents pour faire connaître la position relative des objets représentés sur ce plan ou cette carte.

Remarque : Si l'on ne fait pas figurer de rose des vents sur la carte ou le plan, on précise dans un cartouche « *Nord en haut* » ou, si ce n'est pas le cas, on fait figurer dans un endroit visible une petite flèche indiquant la direction et le sens du Nord.

Orienter (en anglais « *to trim* », « *to close haul* ») : Orienter les vergues, les voiles c'est les brasser, les disposer pour que le vent les frappe de la manière la plus convenable, la plus avantageuse par rapport à l'allure sous laquelle on est et particulièrement quand on est au plus près.

[Voir les mots *Orientation*, *Orientement*].

Remarques : **a)** – Les voiles sont bien (ou mal) orientées quand elles sont (ou ne sont pas) brassées comme il convient ; on dit encore, dans le même sens, que le navire est bien (ou mal) orienté.

b) – On oriente quelquefois partout à la fois lorsque le navire est en marche, mais dans la pratique, on oriente le phare de l'avant séparément et ensuite on manœuvre le phare d'artimon avec le grand phare.

[Voir le mot *Phare*].

c) – Orienter une vergue ou une voile, c'est aussi lui donner un certain *angle horizontal* avec la direction du vent de façon que son action soit la plus favorable pour l'évolution que l'on veut réaliser.

Orienter (S' –) (en anglais « *to find out the ship's place* ») : S'orienter, c'est rapporter la position de la ligne de quille de son navire par rapport à l'aiguille aimantée de la boussole ou par rapport à la rose du compas, à des relèvements, à des points de l'horizon ou à des données astronomiques.

Remarque : Lors d'un atterrissage, on oriente son navire ou *on s'oriente* en s'assurant de l'identité des vues de côtes, des caps, des amers, des îles, des

montagnes et de tous objets remarquables, en combinant toutes ces données avec le brassage rapporté par la sonde que l'on compare aux indications de la carte.

Orifice : 1 – Ouverture qui sert d'entrée ou de sortie à certaines parties du dedans du corps de l'animal.

2 – [*Par extension*] Ouverture plus ou moins étroite qui conduit à quelque cavité.

Oriflamme : Étendard que les anciens rois de France faisaient porter quand ils allaient à la guerre.

Remarque : a) – En dehors des temps de guerre, l'oriflamme était conservé dans la basilique de Saint-Denis.

b) – L'oriflamme avait un prétendu *pouvoir magique* et sa présence sur le champ de bataille était censée garantir la victoire aux armées du roi de France.

Original : Qui est la source et l'origine de ce qui a été publié, d'après quoi on a copié, emprunté, répété, qui a servi de modèle et qui n'en a point eu.

Origine : 1 – Principe, commencement ; première apparition ou première manifestation.

2 – Point de départ de quelque chose ; source, provenance.

3 – Famille, milieu social, ascendance, extraction de quelqu'un.

4 – Ensemble de circonstances qui expliquent l'origine de quelque chose.

Remarque : Ce que l'on appelle *origine* est souvent la *connaissance ultime* en arrière, plutôt que la véritable origine.

Origine des temps : 1 – En 1984 l'origine des temps, ou *époque standard*, a été fixée au 1er janvier 2000 à 12 heures ; elle correspond à la date julienne 2 451 545.0 et elle est désignée par J 2000.0 ou par J 2000.

2 – Par définition, le début d'une année julienne est séparé de l'époque standard J 2000.0 par un nombre entier d'années juliennes.

Remarques : a) – L'initiale « *B* » appliquée à la définition d'une époque standard correspond à l'*année besselienne* d'une durée égale à celle d'une année tropique et commençant quand le Soleil a une ascension droite d'exactly 280 degrés.

L'initiale « *J* » correspond à une *année julienne* d'une durée égale à 365,25 jours exactement (31 557 600 secondes) et commençant à midi le 1er janvier de l'année de référence : l'*époque standard* notée J 2000.0 commence à midi le 1er janvier 2000 (dans le temps atomique international).

b) – L'époque standard J 2000.0 a été précédée par les époques standard B 1950.0, B 1900.0 et B 1875.0.

c) – L'époque J 2000.0 correspond à l'époque B 2000.00127751.

[Voir le mot *Époque* et les expressions *Année besselienne*, *Année julienne*].

Orin (en anglais « *buoy rope* ») : **1** – Filin, câble ou cordage dont l'un des bouts est frappé à un objet au fond l'eau, et dont l'autre bout est aiguilleté à une bouée servant à repérer la position de l'objet immergé.

Remarque : En cas d'appareillage précipité d'un navire au mouillage sur rade, si l'on est obligé de filer la chaîne par le bout en laissant l'ancre au fond, on prend la précaution d'amarrer une bouée à la chaîne de mouillage par un orin d'une longueur supérieure à la hauteur d'eau pour faciliter son repérage puis son repêchage.

2 – Cordage, câble amarré sur un corps mort au fond de l'eau et servant à retenir une bouée en position.

3 – Cordage amarré en sautoir à la croisée de l'ancre que l'on va mouiller par un bout, et dont l'autre bout est aiguilleté à une bouée.

Remarques : a) – La bouée permet de connaître la position de l'extrémité du mouillage afin qu'un autre navire ne vienne y engager son propre mouillage.

b) – Lorsque l'on prévoit de relever une ancre à jas au moyen d'une embarcation, on saisit l'orin à son organeau et on le fixe, dans son cours, à divers points de la verge et à la croisée de l'ancre pour faciliter le relevage.

c) – L'orin peut servir à relever l'ancre en halant dessus quand le câble de l'ancre est rompu ; on dit alors que l'on a relevé l'ancre « *par les cheveux* ».

4 – On nomme également *orin* un bout de ligne ou de cordage qui sert à prévenir la perte d'un objet susceptible de tomber, et à retenir cet objet.

Exemple : On tient son couteau amarré à son cou avec un *orin de couteau*.

Oringuer (en anglais « *to haul the buoy rope* ») : Oringuer une ancre, c'est haler ou faire force sur son orin, dans le but de placer les pattes de l'ancre en position de mordre le fond si elles n'y étaient pas quand l'ancre est tombée.

Orion : Nom d'une constellation du ciel d'hiver qui, sous nos climats, commence à briller à l'Est au mois de décembre.

Remarques : **a)** – Des deux étoiles de première grandeur de la constellation d'Orion, *Rigel* dont le nom commence par un R (comme rouge) est bleue, et *Bételgeuse*, dont le nom commence par un B (comme bleu) est rouge.

b) – Le *baudrier* d'Orion est un *alignement serré* de 3 étoiles très remarquable et facilement identifiable ; cet alignement est encore appelé « *les Mages* ».

Oripeau : Lame de cuivre très mince, polie et brillante, qui de loin a l'éclat de l'or.

Remarques : **a)** – On dit généralement de toute étoffe en broderie qui est de faux or ou de faux argent, et au figuré d'une ancienne étoffe ou d'un vieux vêtement dont l'or est passé, ce n'est que de l'oripeau.

b) – [Au figuré et familier] Il se dit aussi de tout ce qui n'a que de faux brillants.

Exemple : Il y a là bien de l'oripeau.

Orle (en anglais « *edging* ») : **1** – En parlant d'une voile, c'est ce que l'on nomme aussi une gaine, c'est-à-dire un ourlet large et plat fait sur le pourtour de la voile en repliant la toile sur elle-même afin de la fortifier sous le merlin qui sert à coudre les ralingues.

2 – En terme de blason, pièce honorable qui est faite en forme de bordure mais qui ne touche pas les bords de l'écu.

Exemple : Il porte de sable à l'orle d'or ; huit tours en orle.

Orme : Grand arbre qu'on plante ordinairement pour faire des avenues aux grandes maisons de campagne et des allées dans les jardins.

Remarques : **a)** – Le bois d'orme est très dur et peu cassant.

b) – Avant de pouvoir disposer de matériaux de synthèse pour cela, on fabriquait en bois d'orme les diabolos (deux cônes opposés par le sommet) que montrent les chalutiers en opération de pêche.

Ormeau : Mollusque à coquille unique vivant dans les eaux relativement froides de la Bretagne

Remarques : **a)** – Nous avons trouvé des ormeaux de grandes dimensions sur les grèves à marée de Bluff, face à l'île Steward, à l'extrême sud de l'île du Sud de la Nouvelle-Zélande.

b) – Le ramassage ou la pêche des ormeaux en France sont très réglementés.

c) – La plupart des ormeaux consommés en France, même sur les plus grandes tables étoilées, proviennent de fermes aquacoles.

d) – La nacre de la coquille des ormeaux est composée principalement d'aragonite, une forme de carbonate de calcium ; les cristaux d'aragonite sont organisés selon des orientations multiples et croisées qui empêchent la propagation des petites fissures qui pourraient se produire.

Orne : Nom vulgaire du frêne-orne, espèce d'arbre qui produit un peu de manne.

Ornithologie : 1 – La partie de l'Histoire Naturelle qui concerne les oiseaux.

2 – Ouvrage, traité fait sur cette matière.

Ornithomance : Divination par le vol des oiseaux.

Remarque : On dit ornithomance ou ornithomancie

Orographique : Se dit d'un nuage qui se forme au-dessus d'une montagne dans certaines conditions d'instabilité atmosphérique.

Remarques : a) – En s'élevant sur le flanc, puis au-dessus de la montagne, la masse d'air se refroidit par détente adiabatique et, lorsque l'air est suffisamment froid pour atteindre la saturation, la vapeur d'eau qu'il contient se condense.

b) – On parle d'*instabilité atmosphérique* lorsqu'une masse d'air chaud se trouve au-dessous d'une masse d'air plus froid : l'air chaud tend à s'élever au-dessus de l'air plus froid, parfois en le contournant, mais souvent en le traversant, en se mêlant en partie à lui et en le réchauffant ; l'air chaud entraîne l'air froid vers le haut en tourbillons plus ou moins marqués.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

Orque : Épaulard.

Orsa : Acronyme de l'expression : « *Officier de Réserve en Situation d'Activité* ».

Orse : 1 – Terme de la marine du Levant qui signifie le côté de la main gauche quand on est tourné vers l'avant.

Remarques : a) – Au Ponant, on dit *bâbord* au lieu de *orse*.

b) – Au Levant, on appelle *poge* d'un navire, le côté de la main droite quand on est tourné vers l'avant ; au Ponant, on dit *tribord* au lieu de *poge*.

[Voir le mot *Poge*].

2 – [*Vieilli*] Synonyme de *lof* (mot utilisé en Méditerranée).

Remarque : Au Levant, *orse* était un terme de commandement pour dire « *au lof* » quand on avait besoin de serrer et de tenir le vent.

[Voir le mot *Lof*].

Orser : [*Vieilli*] Pour un navire à voiles, *orser* c'était aller contre le vent, aller à vent contraire au moyen de rames.

Remarque : Ce terme n'était en usage que chez les Provençaux.

Ort (Peser –) : [*Vieilli*] « *Peser ort* » signifie *peser avec l'emballage*.

Orthodoxe : Conforme à la droite et saine opinion du moment, en matière de religion.

Exemples : Un chrétien orthodoxe ; un juif orthodoxe.

Remarque : Radical, en matière de religion, signifie la conformité avec la doctrine initiale.

Orthodromie (en anglais « *great circle sailing* ») : **1** – L'orthodromie est le trajet le plus court pour aller d'un point à un autre à la surface de la Terre : c'est un arc de grand cercle de la Terre.

Remarques : a) – Par commodité, les navires suivent habituellement des routes loxodromiques, c'est-à-dire qu'ils adoptent un cap constant pour aller du point de départ au point d'arrivée.

b) – C'est toujours le cas lorsque la distance à parcourir est suffisamment courte pour que la différence des distances entre la loxodromie et l'orthodromie soit négligeable, eu égard à la précision avec laquelle un navire peut suivre une trajectoire strictement linéaire, sans lans et sans dérive.

[Voir le mot *Lan*].

2 – Un navire qui parcourt un arc de grand cercle sur le globe terrestre suit une route appelée *orthodromie*.

Remarque : L'angle de route (et par conséquent le *cap*) d'un navire qui suit une orthodromie varie entre le point de départ et le point d'arrivée, sauf si le navire

décrit l'Équateur ou un méridien ; dans ces deux cas, il conserve un angle de route constant, respectivement Est ou Ouest, et Nord ou Sud.

3 – La navigation sur de longues distances par l'arc de grand cercle conduit, en général, à calculer plusieurs *routes loxodromiques* que le navire suivra d'un point tournant (en anglais « **way point** ») au point tournant suivant, à mesure qu'il progresse entre le point de départ et le point d'arrivée.

Remarque : Les méridiens et l'Équateur sont appelés *rumb droits*, ou routes orthodromiques, ou *orthodromies*, parce que les méridiens et l'Équateur étant des cercles majeurs (grands cercles de la Terre) un navire qui les suit sur une longue distance tient le chemin et la route la plus courte qu'il puisse tenir, de même que celui qui suit une ligne droite à la mer, sur une distance assez courte pour considérer avec une approximation suffisante que la mer est une surface plate. [Voir les mots *Route*, *Rumb* et l'expression *Point tournant*].

Orthographe : **1** – À la fin du XIX^e siècle, les Français avaient une supériorité incontestable sur les autres peuples en ce qui concernait l'écriture ; plus des deux-tiers des copies de dictée du certificat d'études étaient sans fautes.

Remarque : L'expression « *sans fautes* » prend un « *s* » final à « *fautes* » car la règle est d'écrire au pluriel un mot employé sans article et précédé de la préposition « *sans* » quand il s'écrit au pluriel si l'on utilise la préposition « *avec* » à la place de « *sans* » ; c'est la logique qui permet de déterminer le nombre du nom qui suit la préposition « *sans* » : lorsqu'il y a des fautes dans une dictée, celles-ci sont malheureusement multiples et on écrit « *avec fautes* » ou « *sans fautes* ».

2 – L'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme a évalué, dans son rapport de 2005, que 9 pour 100 de la population française âgée de 18 à 65 ans était illettrée.

Ortive (en anglais « *easterly* ») : **1** – Qui se rapporte au matin.

Remarque : On ne se sert de cet adjectif qu'en parlant de l'amplitude.

2 – En cosmographie, l'*amplitude ortive* est l'arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son lever et le point cardinal Est.

Remarque : Le mot latin *ortūs* signifie « *lever* » d'un astre.

[Voir les mots *Occase*, *Héliciaque*].

Ortolan : Petit oiseau de passage, d'un goût exquis et délicat.

Orviétan : Espèce de thériaque, de contre-poison.

Remarque : Le premier orviétan fut fait à Orviète, ville d'Italie.

Oscar : Appellation familière du mannequin flottant que l'on jette à la mer pour effectuer un exercice de repêchage d'homme tombé à la mer.

Remarque : Le pavillon du code international signalant qu'un homme est tombé accidentellement à la mer est le pavillon « *O* » que l'on appelle conventionnellement « *Oscar* ».

Oscillation : **1** – Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en sens contraires.

2 – Mouvement d'un corps qui se déplace alternativement de part et d'autre d'une position d'équilibre.

Remarques : **a)** – Les déplacements du corps peuvent être plus ou moins réguliers.

b) – L'*oscillation simple* est le parcours qui sépare deux passages successifs par le point d'équilibre, quel que soit le sens du passage.

c) – L'*oscillation double* est le parcours qui sépare deux passages par le point d'équilibre dans le même sens.

d) – Une *oscillation forcée* est entretenue périodiquement.

[Voir l'expression *Oscillation forcée*].

3 – Mouvement ondulatoire agitant un corps qui ne se déplace pas.

Exemples : L'oscillation de la mer.

Remarque : Le phénomène des marées, comme la houle, est un déplacement d'énergie sans transport important de matière, qui se traduit par une oscillation verticale de la surface de la mer.

4 – [Acoustique] Variation, généralement en fonction du temps, de la valeur d'une grandeur par rapport à un niveau de référence.

5 – [Par analogie] Variation entre des valeurs extrêmes.

Remarque : Synonyme de *fluctuation*.

Oscillation forcée : Lorsqu'un mouvement d'oscillations est entretenu périodiquement, on dit que les oscillations sont *forcées*, par opposition au régime *libre* où les mouvements ne sont pas entretenus périodiquement.

Remarque : Les harmoniques de l'onde de marée sont des oscillations forcées.

Osculateur (Élément –) : **1** – Deux courbes sont dites osculatrices si elles ont, autour d'un point, plus de deux points confondus communs ; elles ont alors même centre de courbure en ce point.

2 – On appelle *élément osculateur* l'un des éléments elliptiques caractérisant le mouvement que prendrait un corps céleste à un instant donné si, à partir de cet instant, toutes les forces perturbatrices disparaissaient.

Remarque : L'orbite réelle d'un astre, à un instant donné, est tangente à l'orbite osculatrice de cet astre à cet instant.

Oser : **1** – Avoir la hardiesse, l'audace de faire, de dire quelque chose.

2 – Entreprendre hardiment.

Osier : Arbrisseau dont la feuille ressemble à celle du saule, et dont les jets ou scions sont fort pliants et propres à lier quelque chose.

Remarque : Les branches d'osier sont employées pour faire des paniers et tous objets de vannerie.

OSF : Sigle de l'expression *Optronic Secteur Frontal*.

Remarques : **a)** – Il s'agit d'une sorte de radar passif, c'est-à-dire qui n'émet aucun rayonnement mais qui exploite, pour la reconnaissance des cibles, les réflexions des ondes émises par des émetteurs tiers.

[Voir l'expression *Radar passif*].

b) – Des OSF équipent les avions Rafale et se substituent aux radars actifs lorsqu'il faut faire preuve de discrétion électronique.

OSI (Modèle –) : **1** – Le *modèle OSI* est un ensemble de normes de communication entre ordinateurs qui a été adopté par l'ISO ; il date de 1984 et a été modifié en 1994.

Remarques : **a)** – OSI est l'acronyme de l'expression anglaise *Open Systems Interconnection*.

b) – ISO est l'acronyme de l'expression anglaise *International Organization for Standardization* (en français : *Organisation Internationale de Normalisation*).

2 – La norme complète d'OSI (de référence ISO 7498) est globalement intitulée « modèle basique de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts ».

Remarque : La norme est composée de 4 parties :

i) Modèle de base (ref. 7498-1) ;

ii) Architecture de sécurité (réf. 7498-2) ;

iii) Dénomination et adressage (réf. 7498-3) ;

iv) Cadre général de gestion (réf. 7498-4).

3 – Le modèle OSI comporte sept couches superposées (de haut en bas) :

i) Couche application (n° 7) : Point d'accès de l'application aux services du réseau [*norme Web*] ;

ii) Couche présentation (n° 6) : Chiffrement et déchiffrement des données, conversion des données machine en données exploitables par n'importe quelle autre machine ; conversion des données en chaînes d'octets [*normes HTML / XML*] ;

iii) Couche session (n° 5) : Communication des objets connectés (interhost), gestion des sessions entre les différentes applications en cours d'exécution ; synchronisation [*normes HTTP / HTTPS*] ;

iv) Couche transport (n° 4) : Connexions de bout en bout pour le transport des informations ; contrôle des flux [*norme TCP*] ;

v) Couche réseau (n° 3) : Parcours des informations et adressage logique dans le réseau Internet ; routage et adressage des paquets d'informations [*norme IP*] ;

vi) Couche liaison de données (n° 2) : Adressage physique (adresses MAC et LLC) ; gestion des communications entre machines connectées directement ou par l'intermédiaire d'un concentrateur [*normes Ethernet / x DSL*] ;

vii) Couche physique (n° 1) : Transmission des signaux sous forme binaire, numérique ou analogique [*normes RJ45 / RJ11 / RJ12 / câble catégories 5 et plus*].

Remarques : a) – Dans le modèle OSI, l'émetteur utilise les couches dans l'ordre 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 ; le récepteur dans l'ordre 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

b) – Les quatre couches inférieures sont orientées communication et correspondent au matériel et au système d'exploitation.

c) – Les trois couches supérieures sont orientées application et correspondent à des bibliothèques ou à des programmes spécifiques.

4 – La norme TCP/IP de communication entre ordinateurs, qui date de 1976, ne comporte que 4 couches :

i) Application ;

ii) Transport [*norme TCP*] ;

iii) Internet [*norme IP*] ;

iv) Accès réseau.

Remarques : a) – Le modèle TCP/IP est le modèle habituel du réseau Internet ; le modèle OSI, plus rigoureux que le modèle TCP/IP, est utilisé pour des applications critiques ou pour sa qualité de service.

b) – Lorsque le modèle OSI a été proposé après une période excessivement longue de mise au point, les universités américaines et les centres de recherche utilisaient déjà TCP/IP (lié à UNIX BSD) et l'industrie qui avait investi dans le modèle TCP/IP n'a pas voulu investir immédiatement dans le modèle OSI, moins simple à implémenter et plus lent.

c) – Le modèle OSI a également été concurrencé par d'autres systèmes tels que WAP (*Wireless Application Protocol*) apparu en France en 1999 pour la téléphonie mobile, GSM (*Global System for Mobile Communications*) dit 2G, UMTS (*Universal Mobile Telecommunications System*) dit 3G, LTE-Advanced (*Long Term Evolution*) dit 4G et bientôt la 5G (en 2020) pour la téléphonie mobile et l'Internet des objets.

Ossifrage : Nom du grand aigle de mer.

Remarques : a) – Il a six à sept pieds d'envergure.

b) – Son plumage est varié de blanc, mêlé de brun et de couleur de rouille.

Ost : [Vielli] Armée royale médiévale composée des comtes et des barons, tous vassaux du roi et de leurs gens.

Remarques : a) – Le service d'ost était l'obligation faite au vassal d'aider son seigneur suzerain par les armes.

- b)** – *Crier l'ost* c'était, pour le roi, convoquer ses vassaux pour ce service.
- c)** – L'*ost* était la guerre que l'on faisait pour son suzerain, par opposition à la *chevauchie* qui était une expédition privée.
- d)** – La vassalité avait ceci de paradoxal que les comtes et les barons de l'*ost* étaient obligés de soutenir le roi, leur suzerain, par les armes, pourvu qu'ils fussent, tous ensemble, librement consentants.
- e)** – En servant le roi par les armes, les comtes et les barons de l'*ost* ne se trouvaient ni soumis à la discipline d'une armée comme on l'entend aujourd'hui, ni couverts par l'impunité du soldat contemporain, face à la rancœur et à la vengeance de l'ennemi.
- f)** – Les comtes et les barons conservaient une grande autonomie avec leur suite pendant la bataille et ils pouvaient éventuellement mettre leur suzerain en danger en ne le suivant pas : c'est ce qui est arrivé à Pavie, le 24 février 1525, lorsque le roi de France François 1er (1494-1547) fut capturé par l'Empereur Charles Quint (1500-1558) du Saint Empire romain germanique ; pour sa libération, François 1er dut restituer le duché de Bourgogne et le comté du Charolais à Charles Quint (Traité de Madrid du 14 janvier 1526).
- g)** – Les comtes et les barons disposaient d'une grande marge de manœuvre vis-à-vis du roi, dans laquelle se glissaient des possibilités de trahison ou de double jeu. [Voir le mot *Bannière*].

Oste (en anglais « *brace* ») : C'est le nom donné aux bras dans les navires à antennes.

Ostenseur : Règle pouvant pivoter sur l'axe central d'un astrolabe, et qui permet de connaître, en fonction de l'heure calée sur le limbe, la position dans le ciel du Soleil ou d'une étoile figurant sur l'araignée.

Remarque : L'ostenseur permet de déterminer la position dans le ciel d'un astre qui ne figure pas sur l'araignée, à l'aide de son repère de déclinaison.

Ostensible : Qui peut être montré.

Exemple : On lui donna une instruction *ostensible* et une instruction *secrète*.

Ostéopathe : Personne qui pratique la méthode thérapeutique de l'ostéopathie.

Ostéopathie : **1** – Toute affection des os.

Remarque : Ostéopathie est tiré des mots grecs ὀστέον qui signifie « os » et πάθος qui signifie « ce qu'on éprouve »

2 – Méthode thérapeutique qui repose sur la manipulation des vertèbres ou des articulations.

[Voir le mot *Chiropracteur*].

Ostracé : Il se dit des produits de la mer qui sont couverts de deux ou de plusieurs écailles dures, à la différence des testacés qui n'en ont qu'une.

Exemples : Le genre ostracé ; l'huître, la moule, sont ostracées.

Remarque : Ostracé est tiré du grec ὄστρακον qui signifie *coquille*.

Ostracisme : Mot tiré du grec, qui désigne une loi en vertu de laquelle les Athéniens bannissaient pour dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant, ou leurs services rendaient suspects à la jalousie républicaine.

Remarques : **a)** – Les suffrages se donnaient par bulletins et ces bulletins avaient originellement été des tessons semblables à des coquilles (en grec ὄστρακον) sur lesquels on inscrivait le nom de ceux qu'on bannissait.

b) – L'ostracisme n'était pas une peine infamante.

Ostracite : Coquille d'huître pétrifiée.

Ostrelin : Nom qu'on a parfois donné aux peuples vivant dans l'orient de l'Angleterre et particulièrement aux habitants des villes hanséatiques.

- Ostrogoths** (ou *Goths d'Orient*) : **1** – On appelle Ostrogoths ceux des Goths qui, au cours de leur migration, avaient pu traverser le Dniepr avant la destruction du pont et qui sont passés sur sa rive gauche (rive orientale).
Remarque : Le Goths qui sont restés sur la rive occidentale, parce que le pont avait été détruit avant leur passage, sont appelés Goths de l'Ouest, ou Wisigoths.
- 2** – Au IV^e siècle, le royaume ostrogoth s'étendait du Don à la Thèss et de la mer Noire à la Baltique.
- 3** – Les Ostrogoths en ont été chassés vers l'Ouest par les Huns en 374.
[Voir les mots *Goths*, *Wisigoths*].
- Otage** : **1** – Sûreté que l'on donne à des ennemis ou à des alliés pour l'exécution de quelque promesse, en remettant entre leurs mains une ou plusieurs personnes.
Remarques : **a)** – Le mot « *otage* » vient de la contraction des mots « *ost* » qui signifie ennemi et « *gage* », comme si l'on disait « *ostgage* » [D'après Jean Nicot dans le « *Thresor de la langue françoise* » - 1606]: l'*otage* est la personne qui est donnée, livrée, remise [*baillée*] à l'ennemi de guerre comme assurance [*sûreté*] de l'engagement, de la promesse, de la parole, du serment de celui qui la livre comme gage militaire ; en cas de parjure, l'otage aura la tête tranchée.
b) – Il ne se dit proprement qu'en parlant d'affaires d'État.
- 2** – Places, villes qu'on donne à ceux d'un parti ennemi pour garantie d'un traité, d'un armistice.
- 3** – Pendant l'Occupation allemande (1940-1944), les Français qui se faisaient prendre par la police française à circuler après l'heure du couvre-feu étaient arrêtés et conduits au poste de police ; ils pouvaient être livrés comme *otages* aux Allemands en *garantie* de la recherche des coupables d'actes de terrorisme commis par la Résistance : si les coupables des attentats perpétrés contre des Allemands n'étaient pas livrés, les otages français pouvaient être exécutés par l'ennemi allemand.
- 4** – Les otages éponymes du « *Cours des 50 otages* » de Nantes, dont le jeune lycéen Guy Môquet (1924-1941) alors âgé de 17 ans, ont été choisis par les autorités françaises sur des critères inavouables, puis livrés aux Allemands pour garantir la promesse qu'elles leur livreraient rapidement les meurtriers d'un officier allemand, le *Feldkommandant* Karl Hotz (1877-1941) qui commandait les troupes d'occupation de la Loire-Inférieure et qui avait été assassiné le 20 octobre 1941 par trois résistants communistes.
Remarque : **a)** – Les meurtriers n'ont pas été trouvés ni livrés et 48 des 50 otages ont été fusillés le 22 octobre 1941 à Nantes, à Châteaubriant ou à Paris.
b) – Le jeune Guy Môquet avait été arrêté à Paris, sur dénonciation, par trois inspecteurs français de la Brigade spéciale de répression anticommuniste formée en application du décret-loi du 26 septembre 1938 ; ce décret, signé par le Président du Conseil Édouard Daladier (1884-1970) avait dissout le Parti communiste français en raison de son soutien au Pacte germano-soviétique du 23 août 1939 et pour avoir approuvé publiquement l'invasion de la Pologne par l'Armée rouge le 17 septembre 1939.
- c)** – Décret-loi du 26 septembre 1939 prononçant la dissolution des organisations communistes :
- Article premier.* Est interdite, sous quelque forme qu'elle se présente, toute activité ayant directement ou indirectement pour objet de propager les mots d'ordre émanant ou relevant de la Troisième internationale communiste ou d'organismes contrôlés en fait par cette Troisième internationale.
- Art. 2.* Sont dissous de plein droit le parti communiste (SFIC), toute association, toute organisation ou tout groupement de fait qui s'y rattachent et tous ceux qui,

affiliés ou non à ce parti, se conforment dans l'exercice de leur activité, à des mots d'ordre relevant de la Troisième internationale communiste ou d'organismes contrôlés en fait par cette Troisième internationale.

Art. 3. Sont interdites la publication, la circulation, la distribution, la mise en vente, l'exposition aux regards du public et la détention en vue de la distribution, de l'offre, de la vente ou de l'exposition des écrits, périodiques ou non, des dessins et, d'une façon générale, de tout matériel de diffusion tendant à propager les mots d'ordre de la Troisième internationale ou des organismes qui s'y rattachent.

Art. 4. Sans préjudice de l'application du décret du 29 juillet 1939 relatif à la sûreté extérieure de l'État, les infractions au présent décret sont punies d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 100 à 5 000 fr. Les peines prévues à l'article 42 du code pénal pourront être prononcées par le tribunal.

d) – Guy Môquet avait été choisi comme otage parce qu'il était le fils du cheminot et ancien député communiste de la Seine, Prosper Môquet (1897-1986) alors déporté en Algérie ; Guy Môquet a été fusillé le 22 octobre 1941, avec 26 autres otages, au camp de Choisel, à Châteaubriant (Loire-Inférieure).

e) – Le père de Guy Môquet, Prosper Môquet, avait été arrêté le 8 octobre 1939 et déchu de son mandat de député le 21 janvier 1940 ; condamné à cinq ans de prison le 3 avril 1940 par le tribunal militaire de Paris, avec 35 autres de ses camarades communistes, Prosper Môquet fut déporté en mars 1941 avec les 26 autres députés du « *Chemin de l'Honneur* » au bagne de la Maison-Carrée, dans la banlieue d'Alger ; il fut libéré en février 1943 après l'invasion de l'Algérie par les Anglo-Américains ; Prosper Môquet fut député de l'Yonne d'octobre 1945 à avril 1951.

5 – C'est porter atteinte à la mémoire des véritables otages que d'appeler « *otages* » n'importe quel malheureux qui, sans avoir été livré par des autorités légitimes, a été retenu par un groupe de brigands pour obtenir une rançon, ou par des terroristes étrangers en représailles de provocations ou d'exactions commises dans leur pays : on doit continuer à les appeler des *captifs*, comme on l'a toujours fait dans le passé.

6 – La procédure du *rachat des captifs* faisait l'objet, sous l'Ancien Régime, d'ordonnances ou d'édits royaux qui prévoyaient notamment les cas où des pirates barbaresques arraisonnaient un navire en mer et le détournaient vers Alger, ou accostaient près d'une ville pour y capturer des habitants et les emmener en Algérie ; les *captifs* étaient considérés par les pirates comme des esclaves pouvant être vendus aux enchères s'ils n'avaient pas été *rachetés* par leur famille ou par leurs proches.

Le Guidon de la mer.

Chapitre vi - Des Rachapts ou Compositions.

i. Les navires et marchandises estant depredees par pillars ou escumeurs de mer, soy disant amis, confederés, ou ennemis declarez, l'on a coustume de poursuivre le rachapt, ou faire composition.

iii. S'il n'y a assurance faite, le marchand chargeur sera tenu d'accepter et payer les lettres d'eschange qui pour ce seront remises sur luy.

[Si un captif, pour retrouver sa liberté et celles du navire et des autres captifs, a donné une lettre de change au pirate (écumeur des mers) qui l'a capturé, le chargeur est obligé de l'honorer et de payer son dû à ce pirate barbaresque (i.e. arabe) lorsqu'il se présentera à lui avec la lettre dûment signée, que ce soit à La Rochelle, à Lyon, à Troyes ou ailleurs].

Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681.

Titre vi - Des Assurances.

ix. Tous Navigateurs, Passagers et autres, pourront faire assûrer la liberté de leurs personnes ; et en ce cas, les polices contiendront le nom, le Païs, la

demeure, l'âge et la qualité de celui qui se fait assurer ; le nom du Navire, du Havre d'où il doit partir, et celui de son dernier reste ; la somme qui sera payée en cas de prise, tant pour la rançon que pour les frais du retour ; à qui les deniers en seront fournis, et sous quelle peine.

x. Défendons de faire aucune assurance sur la vie des personnes.

xi. Pourront neantmoins ceux qui racheteront les **captifs**, faire assurer sur les personnes qu'ils tireront d'esclavage, le prix du rachapt ; que les assureurs seront tenus de payer, si le rachepté, faisant son retour, est repris, tué, noyé ; ou s'il perit par autre voye que par la mort naturelle.

xii. Les femmes pourront valablement s'obliger et aliéner leurs biens dotaux, pour tirer leur mary d'esclavage.

xiii. Celui qui, au refus de la femme, et par autorité de justice, aura presté deniers pour le rachapt de l'esclave, sera préféré à la femme sur les biens du mary ; sauf pour la repetition de la dot.

xiv. Pourront aussi les mineurs, par avis de leurs parens, contracter semblables obligations pour tirer leur père d'esclavage, sans qu'ils puissent estre restituez.

7 – Le roi de France Jean II le Bon (1319-1364) fut fait prisonnier par le roi d'Angleterre Edouard III (1312-1677) à Poitiers, le 19 septembre 1356.

Après la ratification du « *Traité de Brétigny* » à Calais, le 24 octobre 1360,

Édouard III accepta de libérer Jean le Bon à condition qu'il lui donne comme **otages** (en garantie du paiement intégral de la rançon de trois millions d'écus que Edouard III exigeait) deux de ses fils, Louis, duc d'Anjou () et Philippe, duc de Berry (), son propre frère Philippe d'Orléans (), deux princes du sang, un nombre considérable de seigneurs et deux bourgeois de chacune des principales villes du royaume de France.

Le roi Jean le Bon rentra à Paris le 8 juillet 1360.

Son fils Louis, duc d'Anjou, s'étant évadé, Jean le Bon décida de se constituer prisonnier par respect pour la parole donnée ; il s'embarqua pour Londres le 3 janvier 1364 ; il y mourut le 8 avril 1364.

Remarque : a) – Par le traité de Brétigny (8 mai 1360) Jean le Bon céda une grande partie de l'Ouest de la France au roi d'Angleterre (dont le Poitou, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, l'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge) ainsi que Calais et le Ponthieu et quelques autres villes.

En échange, Edouard III renonçait à la Normandie, à la Touraine, à l'Anjou et au Maine, ainsi qu'à la suzeraineté de la Bretagne ; il convint de ne plus revendiquer le trône de France et il renonça à afficher les lys capétiens sur ses armoiries.

[Voir le mot *Brétigny*].

b) – À la mort du roi de France Charles VI le 21 octobre 1422, le Plantagenêt Henri VI, né le 6 décembre 1421 et qui était déjà roi d'Angleterre, qui avait été choisi comme héritier par son grand-père Charles VI (Traité de Troyes du 21 mai 1420) fut spolié du royaume de France par son oncle Charles de Valois, soi-disant dauphin mais qui avait été déshérité pour indignité par feu son père Charles VI.

c) – Charles de Valois fut couronné roi de France à Reims le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc.

d) – Le Valois Charles VII était soutenu dans le Sud de la France par le parti des Armagnacs ; le Plantagenêt Henri VI, neveu de Charles VII, était soutenu dans le Nord et dans l'Est de la France par le parti des Bourguignons.

[Voir les entrées *Jeanne d'Arc*].

e) – Les rois d'Angleterre prirent le titre de *rois de France* jusqu'au Traité d'Amiens du 25 mars 1802.

f) – Les successeurs de Charles VII sur le trône de France se firent appeler les

« *rois très chrétiens* ».

g) – Les rois d'Espagne étaient appelés les « *rois catholiques* ».

Ôter : 1 – Tirer une chose de la place où elle est.

2 – Prendre, enlever, retirer.

3 – Supprimer, faire disparaître, faire cesser, enlever quelque chose qui incommode.

Remarque : Se dit aussi des choses morales ou intellectuelles..

Otolithe : 1 – On appelle *otolithe* une concrétion minérale nacrée de carbonate de calcium, disposée dans une masse gélatineuse et se trouvant dans le système vestibulaire de l'oreille interne des vertébrés.

Remarque : On dit également *otolithe* (pierre d'oreille) ou *statoconie* (poussière d'équilibre) ou *otoconie* (poussière d'oreille).

2 – Chez l'homme, les otolithes (deux par oreille) sont solidaires de la *membrane otoconiale* qui transmet des informations de mouvements à des cellules sensorielles *ciliées* dans le vestibule de l'oreille ; chaque cellule est sensible à un mouvement particulier de la membrane :

i) Lorsque la tête change de position par rapport à la verticale, la membrane otoconiale continue d'appuyer sur le sommet des cils alors que la base des cils, solidaire de la tête, a déjà changé de position ; l'inclinaison des cils est détectée par les cellules sensorielles du mouvement qui transmettent l'information au cerveau, ce qui permet de stabiliser le regard et de déclencher les réflexes posturaux adaptés pour maintenir l'équilibre.

ii) Lorsque la tête subit une accélération linéaire, la base des cils est entraînée plus rapidement que leur sommet en raison de la masse d'inertie des otolithes ; l'inclinaison des cils informe de l'accélération subie.

Remarques : **a)** – Chez l'homme, les otolithes mesurent de 5 à 20 microns de longueur ; chez certains poissons, il atteint plusieurs centimètres.

iii) Un blocage accidentel des otolithes, qui se seraient incrustées dans la cupule du canal semi-circulaire, peut provoquer des vertiges pendant quelques secondes après que la tête a tourné dans un sens donné ; pour guérir le patient, il suffit en général de placer sa tête dans la position déclenchante et de la faire tourner brusquement de l'autre côté.

2 – Chez les poissons osseux, les otolithes sont au nombre de six (3 par oreille) : deux gros (*sagittæ*) deux moyens (*lapilli*) et deux petits (*asterici*) ; chacun d'eux est enfermé dans un sac.

3 – Chez les poissons, les otolithes sont constitués de cristaux d'aragonite disposés en cercles concentriques, alternativement clairs et foncés à la manière des troncs d'arbres (les cercles clairs correspondent aux étés) et ils sont enrobés dans une matrice fibreuse appelée otoline, de composition proche de celle de la kératine. La face extérieure des otolithes des poissons est concave, la face intérieure est convexe et elle est creusée d'un sillon dont la forme diffère avec les espèces.

4 – Chez les poissons, les otolithes ont une structure lamellaire ; leur composition, leur structure et les cernes de croissance témoignent de tous les événements marquants de la vie de chaque poisson depuis sa naissance.

Remarque : Les otolithes résistent à l'attaque des enzymes digestives des poissons prédateurs ; l'observation du contenu de leur estomac permet de connaître leur régime alimentaire (espèces et âges).

5 – Les larves de poissons possèdent déjà leurs otolithes à l'éclosion, qui grossissent ensuite jusqu'à atteindre plusieurs centimètres à l'âge adulte, selon les espèces.

Remarque : Des marques très fines déposées quotidiennement sur les otolithes des

larves de poissons, visibles au microscope, permettent de connaître précisément leur âge et leurs conditions de vie.

6 – Ce sont les otocithes qui permettent aux maigres de *gronder* dans l'eau en période de reproduction (avril-mai).

[Voir le mot *Maigre*].

Ottoman : 1 – L'Empire ottoman a été fondé en Anatolie (actuelle partie asiatique de la Turquie) en 1299 et il a complètement disparu avec la proclamation par Mustapha Kemal de la République laïque de Turquie (29 octobre 1923).

2 – À l'époque de Soliman le Magnifique (1494-1566) l'Empire Ottoman s'étendait de Vienne (en Autriche) à Bakou (sur la Mer Caspienne) et d'Aden (Océan Indien) à Tlemcen (à la frontière entre l'Algérie et le Maroc) ; l'Empire Ottoman à son apogée possédait la côte Nord-Est de la Mer Adriatique, toute la Mer Égée, les trois quarts des côtes de la Mer Méditerranée, les trois-quarts de la mer Rouge, tout le tour de la Mer Noire et les côtes occidentales de la Mer Caspienne et du Golfe Persique.

3 – Les Ottomans se croyaient au XVI^{ème} siècle une vocation à devenir les maîtres du Monde et ils cherchaient à imposer partout leur manière de vivre, comme Rome jadis, ou comme les États-Unis d'Amérique aujourd'hui ; la défaite des Ottomans à la bataille navale de Lépante (1571) face à L'Espagne, à Malte, aux États Pontificaux et à Venise marqua la fin de l'expansion de l'Empire Ottoman ; l'échec du siège de Vienne (1683) fut le début de son affaiblissement.

Ouache (ou Houache) : Voir le mot *Houache*.

Remarque : On écrit aussi *ouaiche*.

Ouaiche : Voir les mots *Ouache* et *Houache*.

Ouaille : Synonyme vieilli de *brebis*.

Remarque : Ouaille est tiré du mot grec *ōiç* qui signifie *brebis* et qui a donné également le latin *ōvis* de même sens.

Ouais : [*Familier*] Interjection qui marque de la surprise.

Remarque : On ne doit pas employer l'interjection « *ouais* » à la place de la particule d'affirmation « *oui* ».

Ouate : Espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire et que l'on met entre deux étoffes.

Remarque : Il y a aussi de la ouate de soie.

Oubli : 1 – Action d'inhiber des souvenirs.

Remarques : **a)** – L'oubli est le refus de penser consciemment à certains épisodes ou à certains faits dont on a eu connaissance dans le passé.

b) – L'éducation, puis l'instruction apprennent à oublier de façon sélective et appropriée.

c) – Certains souvenirs sont de nature à ralentir ou même parfois à empêcher l'action ; leur oubli est de nature libérer l'esprit d'une anxiété paralysante.

d) – Il est probable que tout ce que l'on a oublié concernant un sujet est quand même pris en compte inconsciemment sous la forme de repères lorsque l'on agit machinalement (par exemple quand on fait passer les jetées de l'avant-port à un navire pour la cinq centième fois, ou lorsqu'on entre sa voiture dans son garage).

2 – L'oubli est un souvenir effacé ; c'est parfois la trace fugitive d'un souvenir que nous nous cachons.

Remarques : **a)** – L'oubli peut être un effacement des traces.

b) – Ce peut être un simple défaut d'ajustement de l'image présente à l'empreinte du passé.

3 – L'oubli peut être total ou partiel.

Remarque : a) – Un exemple d'*oubli partiel* est l'incapacité où l'on se trouve parfois de se rappeler le nom d'une personne que l'on connaît bien : on dit qu'on a ce nom « *sur le bout de la langue* » ; il resurgira soudain dans notre esprit après un effort de recherche à partir de faits ou de noms de personnes associés, ou même quelque temps plus tard sans que l'on y fasse attention.

b) – Dans un *oubli partiel*, une partie du souvenir peut être remplacée involontairement par de faux-souvenirs, parce que notre éducation et notre expérience auraient voulu que les choses se fussent déroulées de manière différente de ce qu'elles furent dans la réalité ; certains appellent cela de l'*affabulation*, alors qu'il s'agit d'un discours moral.

c) – Des corrections inconscientes concernant des circonstances parfois importantes d'événements vécus, falsifiant le souvenir d'opérations partiellement manquées, participent de ce que l'on appelle l'*expérience* ; ces souvenirs rectifiés permettent de ne pas reproduire les erreurs que l'on avait commises dans l'action réelle, ou que l'on avait vu commettre par d'autres ; ces modifications correctives involontaires naissent de dénis suggérés ou imposés par la compétence et l'expérience du sujet.

d) – Des souvenirs conscients et complets ayant quelque rapport avec des souvenirs partiellement oubliés peuvent amorcer leur retour complet et conscient en mémoire.

e) – L'oubli partiel laisse parfois en mémoire des bribes de souvenirs qui permettent de reconstituer une histoire *plausible* mais inexacte.

4 – Un événement marqué par la surprise et une forte émotion ne s'oublie pas complètement avec le temps qui passe : un signe rappelant cet événement en déclenche brusquement le souvenir complet et provoque éventuellement une action spontanée appropriée.

5 – Certaines compétences pratiques ayant demandé un long apprentissage ne s'oublient pas, même en l'absence prolongée de pratique.

Exemples : L'usage d'une bicyclette sur la route ; l'utilisation d'un sextant pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon ; la pratique de la godille. [Voir le mot *Amnésie*].

Oublie : Sorte de pâtisserie qui est fort mince, de figure ronde et que l'on cuit entre deux fers.

Ouessant (Batailles d' –) : 1 – La *première* bataille d'Ouessant (27 juillet 1778) opposa, à 100 milles dans l'Ouest d'Ouessant, l'armée navale française commandée par *Louis Guillouet d'Orvilliers* (1710-1792) à la flotte anglaise du vice-amiral *Augustus Keppel* (1725-1786).

Remarque : Les Anglais considèrent que ce fut un échec pour eux et Keppel passa en cour martiale mais il fut acquitté.

2 – La *deuxième* bataille d'Ouessant (12 décembre 1781) opposa pendant la guerre d'indépendance américaine, à 150 milles dans le Sud-Ouest d'Ouessant, l'escorte commandée par *Luc Urbain du Bouëxic de Guichen* (1712-1790) d'un convoi de 100 voiles parti de Brest à destination des Antilles, à l'escadre anglaise commandée par *Richard Kempenfelt* (1718-1792) et chargée de l'intercepter ; seuls quelques transports parvinrent aux Antilles, les autres étant capturés ou ayant rejoint les ports français.

Remarque : a) – Cet épisode de la guerre des convois entre la France et l'Angleterre survint après la victoire des armées franco-américaines de Jean-Baptiste de Vimeur, comte de Rochambeau (1725-1807), de Gilbert du Motier, marquis de La Fayette (1757-1834) et de *George Washington* (1732-1799) sur les Anglais de *Cornwallis* (1738-1805) à Yorktown (19 octobre 1791, après 21 jours de combat) dans la baie de la Chesapeake

b) – La dispersion du convoi de navires de transport gêna considérablement l'action dans la mer des Antilles de l'amiral français *François Joseph Paul, marquis de Tilly et comte de Grasse* (1722-1788) : de Grasse fut capturé peu de temps après à la bataille des Saintes (9 au 12 avril 1782) sur le vaisseau de 104 canons « *Ville de Paris* » après qu'il eut épuisé toutes ses munitions par l'amiral anglais *George Rodney* (1718-1792).

3 – La *troisième* bataille d'Ouessant (en anglais « *the glorious first of june* ») opposa, à 400 milles dans l'Ouest d'Ouessant, du 10 au 13 prairial de l'an II de la République (28 mai au 1er juin 1794) une escadre française commandée par *Louis Thomas Villaret de Joyeuse* (1748-1812) qui était chargée de la protection d'un convoi de navires de charge transportant du blé acheté aux États-Unis d'Amérique et destiné à la France, à une escadre anglaise commandée par *Richard Howe* (1726-1799) qui participait au blocus des ports français.

Remarque : Les Français perdirent 7 vaisseaux coulés ou capturés et les Anglais aucun, mais le convoi de blé américain atteignit la France et, selon l'expression consacrée, il « *sauva la Révolution* ».

[Voir le nom de navire « *Vengeur du Peuple* » et l'expression « *Glorious First of June* »].

Ouest (en anglais « *west* », « *westward* », « *westerly* », « *western* ») : **1** – L'un des quatre points cardinaux ou principaux de l'horizon.

Remarque : **a)** – L'Ouest géographique se trouve à 90 degrés soit du Nord, soit du Sud, et du côté de l'horizon où a lieu le coucher des astres.

b) – Les marins mette habituellement une capitale initiale au mot Ouest et aux trois autres directions principales (Nord, Est et Sud).

c) – En abrégé, pour éviter les confusions avec le chiffre zéro, on utilise souvent la première lettre (**W**) du mot anglais équivalent (*West*).

2 – *Ouest* est le nom par lequel les marins désignent habituellement l'*occident*.

Remarque : Le mot *Ouest* s'utilise aussi comme un adjectif.

3 – Direction du Soleil couchant.

Remarque : Sur la rose du compas graduée en degrés de zéro à 360 dans le sens habituel des aiguilles d'une montre, le Nord correspond à zéro ou à 360 degrés, l'Est à 90 degrés, le Sud à 180 degrés et l'*Ouest* à 270 degrés.

Ouest (À l'–) : « *Aller à l'ouest* » (en anglais « *to go west* ») c'est aller à la malemort, aller en enfer.

Remarques : **a)** – Les premières représentations planes de la Terre plaçaient le **Ouest (À l'–)** paradis en haut, à l'Est ; l'enfer en bas, à l'Ouest ; le Nord était donc à gauche et le Sud à droite.

b) – « *Être à l'ouest* » se dit de quelqu'un qui est dans un état anormal de fatigue, d'inattention, d'absence mentale.

c) – L'Est géographique représente l'origine des choses ; c'est le côté du Soleil levant, la direction du Bien.

La ville de Jérusalem (Palestine) est à peu près dans l'*Est* de La Rochelle.

d) – L'*Ouest* est le symbole de la fin des choses ; c'est le côté du Soleil couchant, du mal, de la maladie, de la mort.

e) – La ville de New-York (USA) est à peu près dans l'*Ouest* de La Rochelle.

En latin, *mālum* signifie « le mal » et *mālum* signifie « la pomme ».

La ville de New-York (USA) a pour symbole la *pomme* (*mālum*).

En faisant un peu de mauvais esprit, et en jouant sur les différents sens du mot latin *malum*, on peut dire que New-York est le symbole du *mal* (*mālum*).

« **Où est le cap ?** » (en anglais « *how is the wind* », « *how is the wind* ») : **1** – Si le navire est *au mouillage*, cette question signifie : quelle est la direction de la quille du navire

par rapport à la ligne Nord-Sud de la boussole ?

Remarque : Pour y répondre, il faut regarder dans l'habitacle du compas quelle graduation de la rose de la boussole se trouve vis-à-vis de la marque noire à l'intérieur de l'habitacle du compas, sur sa paroi avant, et dite « *cap du compas* ». [Voir l'expression *Cap du compas*].

2 – Si le navire est *en marche*, cette question signifie : quelle est le cap ou quel est l'air-de-vent que suit le navire ?

Pour y répondre, le timonier doit regarder, dans l'habitacle du compas, à quel air-de-vent ou à quelle graduation de la boussole répond, à ce moment, le cap du compas.

Remarques : **a)** – Cette interrogation « *où est le cap ?* » est adressée au timonier par l'officier de quart lorsque pour une cause quelconque, il lui semble que le navire ne gouverne pas à l'air-de-vent prescrit.

b) – L'officier de quart en train de relever le gisement d'un amer ou d'un astre au moyen d'un taximètre pose la question « *où est le cap ?* » ou seulement « *le cap ?* » afin de pouvoir déterminer l'azimut de cet amer ou de cet astre en additionnant le *gisement* relevé au taximètre, le *cap* du navire au moment exact où il a effectué le relèvement et la variation du compas de route à ce cap ; l'homme de barre répond par exemple, selon les cas : « *en route* », ou « *cinq à gauche* » [du cap prescrit] ou « *dix à droite* » [du cap prescrit].

c) – Le cap du compas ne correspond pas nécessairement à la route suivie.

Oui : Particule d'affirmation.

Remarque : Il est opposé à non.

Ouïcou : Boisson fabriquée jadis en Amérique, que l'on consommait quand le vin manquait ; elle était faite de manioc, de patates, de bananes, et de cannes de sucre.

Ouïe : Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons.

Remarque : Il ne se dit qu'au singulier.

Ouïes : [Toujours au pluriel] Il ne se dit qu'en parlant des poissons et signifie certaines parties de la tête qui leur servent à la respiration.

Ouragan (en anglais « *hurricane* ») : **1** – Perturbation très considérable de l'atmosphère, accompagnée de pluie, de grêle, souvent de tonnerre et de vent de force 12 sur l'échelle de Beaufort (vitesse supérieure à 64 nœuds dans les rafales).

Remarque : Une vitesse de 64 nœuds correspond 33 mètres-par-seconde ou environ 120 kilomètres à l'heure.

2 – Les ouragans diffèrent des tempêtes ordinaires en ce qu'ils sont sujets à des sautes de vent impétueuses, tourbillonnantes, spontanées ; le vent agit souvent de haut en bas avec une incidence horizontale de 8 à 10 degrés.

3 – À la différence des tempêtes ordinaires, les ouragans ne durent souvent qu'un seul jour.

4 – On voit les ouragans se former dans les zones intertropicales lorsqu'un vent périodique, comme une mousson, arrive à l'époque de son changement ou lorsqu'un vent constant, tel que les vents alizés, s'est interrompu momentanément pour faire face à un vent accidentel de sens opposé : le retour au cours régulier du temps peut donner lieu à un ouragan.

Remarque : Lorsque peu avant le moment où l'alizé reprend son cours régulier on entend gronder le tonnerre, c'est un signe presque certain que ce rétablissement s'opérera sans qu'il y ait d'ouragan.

5 – L'immense tourbillon vertical, ou à peu près vertical, que l'on appelle *ouragan* s'avance sur l'horizon dans une direction quelconque ; l'ouragan a un côté dit *maniable* et un côté réputé très *dangereux*.

- i)** Un navire à voiles qui se trouve dans le côté dangereux doit prendre la cape et laisser passer l'ouragan sous les amures du bord où le vent montre de la disposition à adonner.
- ii)** Un navire à voiles qui se trouve dans le côté maniable peut mettre en fuite, mais si la violence du vent l'y oblige, il essaiera de prendre la cape comme s'il était dans le côté dangereux.
- 6** – Les ouragans peuvent s'annoncer de manières différentes selon les lieux :
- i)** Dans l'Océan Indien au Sud de l'Équateur, à l'île Maurice ou à l'île de la Réunion, l'approche d'un ouragan s'annonce par des nuages au coucher du Soleil, d'une couleur rouge tranchée qui se reflète sur tous les objets et les présente rougis, depuis le rouge pâle jusqu'au rouge très foncé ; la mer est agitée, houleuse et souvent elle va dans un sens contraire au vent.
- ii)** Dans le golfe du Bengale, l'horizon présente une teinte rouge de sang au coucher du Soleil ; de petits nuages parcourent le ciel avec rapidité ; les vents sautent d'un point à un autre.
- iii)** Sur les côtes du Mexique, les ouragans sont annoncés au coucher du Soleil par de gros nuages blancs qui se changent en nuages déchirés, dentelés et d'un rouge foncé.
- iv)** Dans les mers de Chine, à l'approche d'un ouragan (là-bas, on l'appelle un *typhon*) le coucher du Soleil est extrêmement rouge, on voit des nuages épars, des arcs-en-ciel fréquents ; on entend des bruits inattendus par intervalles ; l'atmosphère est remarquablement claire ; il y a de gros nuages de mauvaise apparence et du tonnerre ; les vents sont plus variables que d'ordinaire.
- 7** – Une longue houle assez creuse précède souvent les ouragans alors que le vent est encore très faible ; cette houle a été formée dans l'ouragan et elle possède la vitesse de propagation d'une énergie à la surface de la mer, sans transfert de matière, à la manière de l'onde de marée, alors que l'ouragan lui-même se propage seulement à la vitesse du déplacement des masses d'air et d'eau qui le composent.
- 8** – À l'approche d'un ouragan, dans les lieux où la marée océanique se fait sentir, la pleine mer subit un retard considérable mais, lorsqu'elle se produit, sa hauteur dépasse la hauteur prédite par l'annuaire.

Ourdir (en anglais « *to warp* ») : **1** – Élonger les torons ou les fils de caret servant à former un cordage.

[Voir le mot *Commettage*].

2 – Ourdir des fils de caret pour obtenir un cordage commis en aussière de trois torons consiste à :

- i)** préparer un nombre de fils de caret proportionné à la grosseur que doit avoir le cordage fini,
- ii)** étendre les fils de caret dans des directions parallèles,
- iii)** répartir les fils de caret en trois faisceaux de grosseurs égales,
- iv)** donner à tous les fils de caret une longueur convenable relativement à celle qu'on veut donner à la pièce de cordage,
- v)** donner aux faisceaux un égal degré de tension.

Remarque : a) – Pour fabriquer manuellement un cordage en aussière à trois torons, on commence par ourdir les fils de caret dont on a fait trois faisceaux ou *longis* ; on tord ensuite les trois faisceaux au moyen de manivelles pour en faire trois torons ; enfin, on laisse le cordage se commettre tout seul par réaction à la torsion des torons.

b) – Pour ourdir les fils d'un faisceau, on dispose le nombre voulu de tourets chargés de fils ; on saisit le bout de fil qui se présente sur chaque touret et on fait passer les fils tous ensemble à travers un anneau métallique ; on assemble ensuite les bouts des fils par un nœud et on tire le faisceau par ce nœud ; on fait déviter

les tourets jusqu'à atteindre le chantier de la machine à corder.

c) – Jadis, dans certaines corderies, pour étendre les fils rapidement on se servait de chevaux qu'on attelait aux faisceaux de fils.

d) – Chacun des 3 faisceaux de fils est attaché par chaque bout à une manivelle : il y a donc en tout 6 manivelles, 3 à chaque bout, qui seront actionnées, chacune par un homme ou par deux hommes.

e) – Les 3 faisceaux reposent dans toute leur longueur sur des chevalets pour les obliger à rester presque horizontaux.

f) – La perfection du cordage dépend de l'égalité des longueur des fils de caret dans chaque faisceau et d'une égale tension des 3 faisceaux avant de commencer à tordre les torons.

g) – Le degré de tortillement ou de commettage d'une aussière se mesure à la réduction de longueur qu'elle a subi une fois finie, par rapport à la longueur qu'avaient les faisceaux avant de commencer à tourner les manivelles.

h) – Les fils de caret se raccourcissent quand on les tord pour donner aux torons le degré d'élasticité nécessaire pour les commettre ; on compte le raccourcissement sur la longueur des fils ourdis et non sur la longueur de la pièce commise.

i) – Si l'on veut obtenir une corde de sept brasses et qu'on ourdit les fils à douze brasses, on dit que cette corde a été commise à cinq douzièmes.

j) – Si l'on veut obtenir une corde de huit brasses et qu'on ourdit les fils à douze brasses, on dit que cette corde a été commise au tiers.

k) – Selon l'usage ordinaire, on commet les cordes au tiers pour obtenir à la fois une bonne résistance à la rupture par la traction et une masse linéaire convenable.

l) – On compte toujours le raccourcissement des cordes sur la longueur des fils ourdis et non sur la longueur de la pièce commise.

m) – Le raccourcissement d'un cordage par le commettage s'accompagne d'une augmentation de sa grosseur.

n) – La grosseur d'un cordage fini se mesure traditionnellement par sa circonférence, quelquefois par son diamètre.

3 – Pour ourdir un câble, un grelin ou un câblot, on s'assure que les torons (ce sont habituellement des aussières) sont d'une grosseur et d'une longueur proportionnées à la grosseur et à la longueur du cordage fini, qu'ils sont dans un degré de torsion pareil et qu'ils ont la même tension après qu'ils ont été assujettis par une de leur extrémité aux manivelles du chantier et par l'autre extrémité aux manivelles du carré.

4 – Les fils de caret (pour une aussière) ou les torons (pour un câble, un grelin ou un câblot) sont étendus en les tirant de dessus leurs tourets, directement ou à l'aide de crocs dits *crocs à ourdir*.

Remarque : Les torons d'un câble, d'un grelin ou d'un câblot sont eux-mêmes des aussières d'une grosseur en relation avec la grosseur du cordage fini.

5 – Pour commettre un câble devant avoir 120 brasses de longueur, l'ourdissage de ses torons va jusqu'à 186 brasses ; pour une aussière de même longueur (120 brasses) l'ourdissage des fils de caret sera de 170 à 175 brasses.

Remarques : **a)** – [Pour une brasse de 1,62 mètre] 120 brasses correspondent à 195 mètres ; 175 brasses à 284 mètres ; 186 brasses à 301 mètres.

b) – [Pour une brasse de 1,95 mètre] 120 brasses correspondent à 234 mètres ; 175 brasses à 341 mètres ; 186 brasses à 363 mètres.

c) – [Pour une brasse de 2 mètres] 120 brasses correspondent à 240 mètres ; 175 brasses à 350 mètres ; 186 brasses à 372 mètres.

[Voir le mot *Brasse*].

6 – Ourdir l'osier, c'est le tresser autour d'un moule pour en faire un ouvrage.

7 – Synonyme de *tisser*.

Remarque : a) – Ourdir la chaîne d'une toile, c'est disposer parallèlement les uns aux autres, sur une machine appelée ourdissoir, tous les fils qui doivent constituer la chaîne de la toile avant de la monter sur le métier à tisser.

b) – Ourdir la trame d'une toile, c'est faire passer avec la navette le fil de la trame au travers des fils de la chaîne convenablement disposés.

Ourdissage : 1 – Action d'ourdir.

2 – Opération qui consiste à former la chaîne d'une étoffe en disposant parallèlement un certain nombre de fils d'égale longueur ; façon donnée à l'ouvrage que l'on a ainsi préparé en vue du tissage ; manière dont on ourdit la chaîne.

3 – Préparation des fils de caret pour commettre une aussière ; préparation des torons pour commettre un câblot, un grelin ou un câble.

Ourgeau : Synonyme de barre du gouvernail (mot utilisé en Méditerranée).

Remarque : On dit également *ourgeou*, *arjaud*.

Ourlet : Repli cousu ou collé sur le bord d'une étoffe pour empêcher qu'elle ne s'effile ou pour en renforcer les lisières.

Ours : 1 – Grand mammifère plantigrade.

Remarques : a) – Les trois espèces d'ours les plus répandues sont : l'ours brun d'Europe, l'ours noir d'Amérique et l'ours blanc de l'océan glacial.

b) – *Plantigrade* signifie « *qui marche sur la plante des pieds* » par opposition à *digitigrade* qui signifie « *qui marche sur les doigts seulement* ».

2 – Au XIX^{ème} siècle, les ours blancs étaient chassés sur la banquise pour leur fourrure par les baleiniers.

3 – Les adultes étaient tués à la lance sur la glace, ou au fusil lorsqu'ils étaient dans l'eau.

4 – Certains oursons étaient capturés vivants pour être vendus à des forains montreurs d'ours.

Ourse : La *Grande Ourse* et la *Petite Ourse* sont des constellations du ciel boréal.

Remarque : L'étoile α *Petite Ourse* est connue sous l'appellation d'*Étoile Polaire*.

Ourse (en anglais « *vang* », « *mizen bowline* », « *mizen boom* ») : **1** – Manœuvre ou cordage qui sert à mouvoir l'extrémité inférieure d'une antenne ; il y a deux ourses, une pour chaque bord.

Remarques : a) – Antenne est le nom donné aux vergues des voiles latines.

b) – Les antennes des voiles latines sont toujours longues, formées de plusieurs pièces d'assemblage et assez minces aux deux bouts ; l'un de ces bouts s'apique tout en bas et l'autre est relevé vers l'arrière du mât.

2 – Vergue inclinée de l'arrière vers l'avant, et portée par la partie supérieure du mât d'artimon, au-dessous de sa hune.

Remarques : a) – On envergue l'artimon sur l'extrémité supérieure de l'*ourse* (qui s'élève en arrière de la hune d'artimon) ; l'extrémité inférieure, qui descend obliquement sur l'avant du mât d'artimon jusqu'à 2 mètres environ du pont, sert à orienter la partie supérieure à l'aide de bras ou de palans.

b) – Une corne d'artimon peut remplacer l'*ourse* avec beaucoup d'avantages.

Oursin : Genre de zoophyte à coquille hérissée de pointes, de la classe des échinodermes et vivant au fond de la mer.

Remarque : La chair des oursins, de couleur orange, est comestible et est très appréciée, notamment par les habitants des côtes méditerranéennes.

Oursin : Peau d'ours garnie de son poil.

Remarque : On appelait *bonnet d'oursin* la coiffure des anciens grenadiers.

- Ousseau** : Petit réservoir où l'on recueille l'eau que fait une embarcation par ses bordages, ainsi que l'eau de pluie, et dans lequel on plonge un seau pour rejeter cette eau à la mer.
Remarque : On dit également *oussas*, *ousset*, *oussec*, *ossec*, *payol*, *sentine*.
[Voir le mot *Sentine*].
- Oustachi** : Membre d'une société nationaliste croate, fondée entre les deux guerres mondiales pour combattre la prééminence de la Serbie au sein de la Yougoslavie, et qui détint le pouvoir à partir de 1941 dans l'État croate créé par les Allemands.
Remarque : Les *oustachis* fomentèrent l'attentat de Marseille qui, en 1934, coûta la vie au roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie et au ministre français des Affaires étrangères, Louis Barthou.
- Outil** : Tout objet dont on se sert pour effectuer un travail manuel ou mécanique, accomplir une tâche déterminée ou en faciliter l'exécution.
- Outilsage** : Ensemble des instruments permettant de faire, de fabriquer, de réparer ou de procéder à des diagnostics et de résoudre des problèmes matériels de tous ordres (machines, installations, etc.).
Remarques : **a)** – Le soin apporté à la conservation de son outillage est un critère évident de la conscience professionnelle et de l'efficacité d'un travailleur intellectuel (stylo, ordinateur, crayons, gomme, photocopieur, etc.) ou manuel (tournevis, appareillage de contrôle, clés, épissoirs, couteaux de cuisine, etc.).
b) – On notera que, dans l'exemple de la compétition automobile, l'outillage est un bien d'investissement que l'on conserve de saison en saison, alors que les voitures (prototypes, formules 1) qui coûtent beaucoup plus cher (!) sont à ranger dans la rubrique des « *consommables* ».
- Outre-mer** : **1** – Au delà de la mer.
2 – Les pays que l'on rejoint par bateau, par opposition à ceux que l'on peut atteindre par la route.
Remarque : L'expression *outre-mer* a d'abord été employée pour désigner la Palestine que les Croisés rejoignaient par bateau au départ des ports de Méditerranée, ou même des ports français de la côte atlantique pour des raisons de sécurité.
- Ouvert** (en anglais « *mouth* », « *entrance* », « *inlet* ») : L'ouvert d'un port, d'une rivière, est l'entrée, l'embouchure de ce port, de cette rivière.
Remarque : On dit d'un navire qui se présente devant un port qu'il est à l'ouvert de ce port (en anglais « *open with the harbour* »).
Inversement, lorsqu'en rade on est placé de manière à voir la pleine mer ou le large, on dit que l'on est à l'ouvert de la mer (en anglais « *open with the sea* »).
- Ouvert** (en anglais « *open* ») : **1** – Une rade *ouverte* est celle où les vents soufflent, sans obstacles ou sans interposition de terres ou d'abris.
Remarque : On dit qu'une rade est ouverte de telle à telle direction, ou à tel air-de-vent.
2 – Un navire *ouvert* est celui pour lequel l'élévation des murailles et des bastingages n'est pas suffisante, et sur le pont duquel le vent et les lames arrivent avec trop de facilité.
3 – Lorsqu'un bateau n'est pas ponté, on dit indifféremment qu'il est *non-ponté*, qu'il est *ouvert* ou qu'il est *découvert*.
4 – Une voile *ouverte* est celle qui est brassée sous le vent.
5 – Lorsque l'on dit que *deux amers* d'un alignement sont *ouverts* d'une voile, de deux voiles, on entend par là que la distance angulaire qui semble exister entre eux serait telle qu'une voile ou deux voiles placées entre ces deux amers paraîtraient remplir cette même distance angulaire.

6 – On dit que l'on fait l'ouverture des batteries d'un bâtiment en construction lorsqu'on ouvre ou perce les sabords, ou qu'on rectifie les ouvertures ou vides laissés à cet effet.

Ouverture (Lisses d' –) : Les lisses d'ouverture sont les planches que l'on cloue provisoirement pour maintenir l'écartement voulu entre les branches des couples d'un navire pendant sa construction.

Ouvrage : 1 – Ce qui est produit par l'ouvrier.

2 – Ouvrage se dit aussi des productions de l'esprit.

Exemples : L'Énéide de Virgile est un très bel ouvrage ; cet auteur va donner ses ouvrages au public ; ouvrages posthumes.

3 – Ouvrage, est aussi un terme de fortification, qui signifie toute sorte de travaux avancés au-dehors d'une place, et destinés à la fortifier.

Exemples : Ouvrage à corne ; ouvrage à couronne ; ouvrage couronné ; ouvrages extérieurs.

Ouvrages (Maîtres d' –) : Dans les arsenaux, les maîtres d'ouvrage sont les maîtres-forgerons, les maîtres-pouleurs, etc.

Ouvre l'œil devant ! (en anglais « *look out afore* ») : Ordre ou avertissement proféré à haute voix, pendant la nuit, et qui s'adresse aux hommes placés au bossoir ou sur l'aileron de la passerelle, afin qu'ils veillent bien à ce qui peut se présenter à leur vue comme dangers, écueils, vigies, terres, navires, etc.

Ouvrier (en anglais « *workman* », « *journeyman* ») : **1** – Nom donné aux hommes exerçant en général une profession manuelle, moyennant un salaire déterminé.

2 – Sur un navire de commerce, les ouvriers-mécaniciens sont des mécaniciens confirmés qui travaillent à la journée et ne font pas le quart dans la machine.

Ouvrir (en anglais « *to open* » *Traité sur la roulette*, « *to haul up* ») : **1** – Ouvrir une batterie, c'est en ouvrir les mantelets de sabords.

2 – Ouvrir un port (en anglais « *to take away the embargo* ») c'est permettre l'entrée de ce port après une défense faite d'y entrer.

C'est aussi en dégager l'entrée lorsqu'elle a été obstruée ou entravée par des chaînes, des estacades, etc.

3 – Ouvrir deux amers signifie se diriger ou gouverner de manière à ce que ces deux amers ne se confondent plus à l'œil et que la distance angulaire entre eux augmente.

4 – Ouvrir une voile c'est la brasser sous le vent, c'est-à-dire de sorte que sa vergue ait, vers l'avant, une direction plus rapprochée qu'auparavant du plan vertical passant par sa quille.

Ouzbek : 1 – Relatif à l'Ouzbékistan.

2 – Personne qui est originaire de l'Ouzbékistan ou qui a la nationalité de ce pays.

3 – L'ouzbek est la langue du groupe turc qui est parlée en Ouzbékistan.

Ouzo : Anisette grecque, servie allongée d'eau en apéritif.

[Voir le mot *Raki*].

Ovale : Qui est de forme arrondie et oblongue, évoquant celle d'un œuf.

Ovalisation : Imperfection d'une pièce mécanique cylindrique dont la section intérieure est ou tend à devenir ovale, provenant notamment d'un défaut d'usage ou d'un phénomène d'usure.

Exemples : Ovalisation des cylindres d'un moteur ; ovalisation du canon d'une arme à feu.

Ovation : 1 – Espèce de petit triomphe.

Remarques : a) – Chez les Romains, pour une ovation le triomphateur entrait dans

Rome à pied ou à cheval et il sacrifiait une brebis (en latin *ovis*) en action de grâce.

b) – Dans un grand triomphe, le triomphateur entrainait dans Rome sur un char et il sacrifiait un taureau.

[Voir le mot *Triomphe*].

2 – Ensemble d'acclamations, de marques bruyantes d'enthousiasme qui accueillent un personnage ou un groupe de personnes à qui l'on rend hommage ou que l'on désire honorer.

Exemple : Le public fit une ovation aux joueurs.

Overdose : Anglicisme quelquefois utilisé à la place du mot français *surdose*.

Remarques : **a)** – Il s'agit habituellement de la prise en quantité excessive d'un stupéfiant ou d'une substance psychotrope qui provoque des troubles si graves qu'ils peuvent conduire à la mort.

b) – Le mot *overdose* est à bannir lorsque l'on s'exprime en français.

Ovibos : Autre appellation du bœuf musqué.

Ovin : Relatif au mouton.

Ovipare : Se dit des animaux dont la femelle pond des œufs.

Remarque : Les tortues, les oiseaux, la plupart des poissons sont ovipares.

Ovisme : Théorie biologique à peu près abandonnée (en 2013) selon laquelle le gamète femelle, ou ovule, possède seul tous les caractères héréditaires du futur individu, le gamète mâle, ou spermatozoïde, ne servant qu'à stimuler son développement.

Remarques : **a)** – L'*ovisme* s'oppose au *spermatisme*, théorie qui, au contraire, attribue à l'homme la transmission de tous les caractères héréditaires.

b) – L'*ovisme*, le *spermatisme*, le *créationisme*, etc. sont des théories minoritaires qui se veulent scientifiques (et sont donc *contestables*) et qui peuvent séduire, pendant une période plus ou moins longue, quelques groupes de personnes parfois assez influentes pour imposer par la loi leur adoption obligatoire dans un pays.

Ovni : **1** – Acronyme d'*objet volant non identifié*.

2 – Objet ou phénomène aérien insolite qui, à en croire certaines personnes, prouverait l'existence d'autres mondes habités.

Remarque : Les « soucoupes volantes » sont classées parmi les ovnis.

Ovoïde : **1** – Qui est en forme d'œuf.

Exemples ; Un crâne ovoïde ; un fruit ovoïde.

2 – Un ovoïde est un corps solide présentant une forme d'œuf.

Ovovivipare : Se dit des animaux dont les œufs se développent et éclosent à l'intérieur du corps de la femelle.

Remarque : La vipère, certains poissons sont ovovivipares

Ovule : Gamète femelle qui, après fécondation, devient embryon.

Remarques : **a)** – L'ovule est fécondé par un spermatozoïde.

b) – On dit aussi, improprement, œuf vierge.

c) – L'abeille mâle, ou faux-bourdon (en anglais « *drone* ») est issue d'un œuf non fécondé.

Oxford : Toile de coton à grain très apparent.

Oxydrique : Se dit d'un mélange gazeux d'*oxygène* et d'*hydrogène*, dont la combustion permet d'obtenir des températures très élevées.

Remarque : Une soudure *oxydrique* est réalisée avec un chalumeau oxydrique.

Oxyacétylénique : **1** – Se dit d'un mélange gazeux d'*oxygène* et d'*acétylène*, dont la combustion permet d'obtenir des températures très élevées.

Exemples ; Un mélange oxyacétylénique.

2 – [Par métonymie] Un chalumeau *oxyacétylénique* est un chalumeau qui fonctionne en brûlant de l'oxygène et de l'acétylène.

Oxycrat (en anglais « *oxycrate* ») : Mélange d'eau et de vinaigre couramment utilisé comme breuvage dans la Grèce antique, ou comme potion pharmaceutique pour le traitement de maladies inflammatoires et bileuses.

Remarques : a) – À l'époque de la marine de guerre à voiles, l'*oxycrat* était donné comme rafraîchissement aux Équipages, ou employé pour rafraîchir les bouches à feu pendant le combat.

b) – En français, le « t » final de *oxycrat* ne se fait normalement pas entendre ; mais les bretons le feront sonner comme pour les mots *canot*, *bout*, *équipet*, *tout* ou *lent*.

c) – Le mot grec ὄξυκρατόν (mélange d'eau et de vinaigre) qui a donné *oxycrat* est formé des mots ὄξυς qui signifie *piquant* et κράτος qui signifie *force*.

Oxydable : Qui peut être oxydé.

Oxydant : Qui a la propriété d'oxyder.

Oxydation : 1 – Combinaison avec l'oxygène.

Remarques : a) – L'oxydation des métaux provoque leur corrosion.

b) – On appelle « *oxydation anodique* » l'électrolyse qui permet de protéger certains métaux de la corrosion en les recouvrant d'une couche d'oxyde.

c) – L'oxydation du chrome protège de la rouille les alliages d'acier comprenant au moins 12 pour 100 de chrome et que l'on appelle « *aciers inoxydables* ».

2 – L'oxydation d'un corps est la perte d'électrons de ce corps sous l'action d'un autre corps capable de les fixer.

Remarques : a) – Oxydation et réduction sont couplées en une réaction d'oxydoréduction.

b) – La combustion est une réaction d'*oxydation exothermique* (c'est-à-dire qui produit de la chaleur).

Oxygène : Corps simple, gazeux, inodore, incolore, qui constitue environ un cinquième de l'air atmosphérique.

Remarques : a) – Le symbole de l'oxygène est « **O** ».

b) – Son numéro atomique est 8.

c) – Sa masse atomique est 16.

Oxymore : Figure par laquelle on allie de façon inattendue deux termes qui s'excluent ordinairement.

Exemple : « *Obscure clarté* » est un célèbre oxymore que l'on trouve dans la tragédie « *Le Cid* » de Pierre Corneille (1606-1684) à l'acte IV, scène 3 :

« *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles* »

« *Enfin avec le flux nous fait voir trente voiles* ».

Dans cet exemple, l'oxymore se trouve dans *obscur clarté* car, a priori, on considère que ce qui est clair n'est pas obscur ; mais ici, la clarté des étoiles permet à un œil exercé de distinguer la flotte qui arrive dans l'obscurité de la nuit.

Remarques : a) – L'oxymore associe souvent un nom avec un adjectif ; mais l'oxymore peut s'appliquer à d'autres groupes de mots, par exemple un nom et un complément du nom, un nom et un adverbe, etc.

b) – L'oxymore est le contraire du pléonasme.

[Voir le mot *Pléonasme*].

c) – À la différence de l'oxymore, l'*antithèse* ne consiste pas à accoler deux termes contraires l'un à l'autre mais elle allie deux propositions ou deux groupes de mots opposés l'un à l'autre pour faire ressortir un contraste, par exemple entre

une situation et un état.

On trouve dans le roman épistolaire « *Les lettres Persanes* » (1721) de Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu (1689-1755), l'*antithèse* suivante (lettre 161 de la concubine Roxane à Usbek son maître) :

« *Non, j'ai pu vivre dans la servitude, mais j'ai toujours été libre.* »

Roxane exprime ici qu'elle est restée intérieurement libre, que son esprit s'est toujours tenu dans l'indépendance malgré son enfermement dans le sérail d'Ispahan ; elle annonce qu'elle se suicide par le poison, pour se délivrer définitivement de la servitude.

Oxysaccarum : Mélange de sucre et de vinaigre, dont il résulte une sorte de sirop.

Oyat : 1 – L'oyat (*ammophila arenaria*) est une graminée vivace adaptée à la sécheresse et au système racinaire très profond, que l'on plante sur les rivages de l'océan pour fixer les dunes de sable.

2 – Les oyats ont permis la stabilisation du littoral atlantique des Landes de Gascogne.

3 – L'oyat supporte une faible teneur en sel dans le sol.

4 – Ses tiges raides peuvent dépasser un mètre de hauteur.

5 – Les feuilles vert-grisâtre sont pointues, effilées, et leurs bords sont enroulés.

6 – Des fleurs jaunes apparaissent en mai ; les fruits mûrissent en août.

7 – Les rhizomes peuvent s'étendre sur de grandes distances sous la surface des dunes ; des morceaux de rhizome peuvent être emportés par la mer et déposés plus loin où ils s'enracineront si les conditions leur sont favorables ; les morceaux de rhizome peuvent reprendre vie après un séjour dans l'eau de mer de plus d'un mois.

8 – Les stolons enterrés peuvent s'enraciner et former de nouveaux pieds d'oyats.

Remarque : Oyat est synonyme de *gourbet*.

Oz : Le symbole **oz** désigne l'unité de masse ou de volume *once*.

[Voir le mot *Once*].

Ozone : Gaz de couleur bleue, à l'odeur pénétrante, dont la molécule est constituée de trois atomes d'oxygène.

Remarques : **a)** – La couche d'ozone stratosphérique absorbe une grande quantité d'ultraviolets en provenance du Soleil.

b) – On appelle *trou de la couche d'ozone*, réduction momentanée ou permanente de la concentration d'ozone dans la stratosphère.

P & I Clubs : 1 – Les *P & I Clubs* (*Protection and Indemnity Clubs*) sont des mutuelles d'armateurs créées en Angleterre à partir du milieu du XIX^{ème} siècle afin de couvrir la responsabilité civile des armateurs et des affréteurs de navires pour les risques que les assureurs traditionnels dits « à primes fixes » ne garantissaient pas.

2 – Les premiers risques garantis concernèrent les pertes de vies humaines, pour lesquelles la responsabilité du transporteur était *illimitée*, mais les risques assurables limités à la valeur du navire et du fret.

3 – Actuellement, les P & I Clubs peuvent garantir le paiement des amendes dues par les capitaines ou les armateurs alors qu'il est interdit, en France, de se substituer à celui qui est condamné à une amende pour en effectuer le paiement ; et les amendes pour des faits de pollution du milieu naturel, même purement accidentels, sont exorbitantes !

4 – Le paiement de la cotisation peut se faire soit avec un acompte en cours d'année, et une régularisation deux ou trois ans plus tard, lorsque tous les comptes ont été arrêtés ; soit par des appels à cotisation périodiques, proportionnellement au tonnage enregistré de chaque adhérent, pour permettre le règlement des litiges.

5 – Dès la deuxième année, les cotisations de chaque adhérent tiennent compte de

ses résultats propres.

6 – Les contrats d'assurance P & I sont renouvelés chaque année le 20 février, date qui, historiquement, marquait le début de la reprise de la navigation en mer Baltique.

7 – Au début de chaque exercice, le conseil d'administration du P & I Club, constitué des principaux armateurs, se réunit pour décider du montant des primes ; le paiement des primes appelé à titre provisionnel se monte à environ 80 % du total des sinistres payés au cours de l'année précédente.

Si cette somme s'avère insuffisante à la fin de l'exercice, il est procédé à un appel du complément des primes pour clore les comptes.

Enfin, si nécessaire, il est procédé à un rappel de cotisations, deux ou trois ans plus tard, en fonction du montant des sinistres survenus au titre de l'exercice considéré.

En cas de sinistralité moindre, le surplus des cotisations perçues initialement alimente le fonds de réserve du Club.

8 – La mutualité à l'intérieur de chaque Club est complétée par une mutualité inter-Clubs :

9 – Plusieurs clubs britanniques sont regroupés en un « *London Group Pool* » : ils représentent environ les trois-quarts du tonnage mondial.

Treize des principaux P & I Clubs sont regroupés au sein de l'*International Group of P & I Clubs* dont le siège social est situé à Londres.

Remarque : Mais il existe des clubs indépendants.

10 – Les risques garantis par chaque club sont à peu près les mêmes ; ils sont définis par douze règles (en anglais « *rules* »).

1ère règle : Dommages-intérêts ou indemnité en cas de responsabilité pour décès, accident de personne ou maladie.

2ème règle : Frais d'hôpitaux, de funérailles, de rapatriement de membres d'équipage ou de clandestins, remboursement de leurs effets disparus.

3ème règle : Frais de sauvetage de vies humaines réclamées à l'armateur non recouvrables par la police corps.

4ème règle : Dommages par suite de collision ou de pollution.

5ème règle : Pertes ou dommages au cours de remorquages portuaires.

6ème règle : Responsabilité pour des engins loués (manutention, travaux en cale sèche, etc.).

7ème règle : Dégagement, signalisation, enlèvement d'épave.

8ème règle : Frais de quarantaine en cas d'épidémies.

9ème règle : Responsabilité à l'égard de la marchandise transportée.

10ème et 11ème règles : Parts d'avaries communes de la cargaison et du navire qui ne sont pas couverts par la police corps.

12ème règle : Amendes pénales et frais. (Les amendes pour *marques noyées* sont exclues.)

11 – La *règle omnibus* permet au Comité du Club d'indemniser une dépense qui n'a pas été expressément prévue, mais qu'il estime, de façon totalement discrétionnaire, entrer dans le cadre des activités du Club.

12 – L'adhérent doit apporter un soin extrême à éviter les dépenses dont le remboursement est prévu par les règles, en effectuant les opérations d'entretien et en approvisionnant les navires selon les bons usages, et en employant de capitaines et des équipages qualifiés.

13 – Les adhérents doivent souscrire des assurances pour un capital garanti et des franchises conformes aux usages ; ils ne peuvent demander aux Clubs les franchises qu'ils ont acceptées en souscrivant les polices corps.

14 – Sont exclus des garanties concernant les marchandises transportées, les conséquences :

- i)** de l'acceptation d'un connaissement net, alors que l'on savait que la marchandise était endommagée ;
- ii)** d'une quantité de marchandise sciemment déclarée fausse ;
- iii)** d'un connaissement avec fausse date ;
- iv)** d'un transport illégal de marchandises en pontée ;
- v)** de l'utilisation d'un navire rayé d'une société de classification ;
- vi)** de la livraison des marchandises dans un port autre que le port désigné ;
- vii)** du retard ou de la défaillance au port de chargement.

Pacfi : Synonyme de *basse voile*.

[Voir l'expression *Voiles (Basses –)*].

Remarques : **a)** – Le *grand pacfi* est est la grand voile, c'est-à-dire la plus basse voile qui est au grand mât.

b) – Le *petit pacfi* ou *pacfi de bourcet* est la voile de misaine.

c) – Être aux deux pacfis, c'est naviguer avec les deux basses voiles, c'est-à-dire la grand voile et la misaine.

Pacha : **1** – Appellation familière et affectueuse du commandant d'un navire de commerce ou d'un bâtiment de guerre, lorsqu'on parle de lui en son absence.

Exemples : Le *pacha* est descendu à terre ; la chambre du *pacha*.

2 – [*Vieilli*] Dans l'Empire ottoman, gouverneur d'une province.

Remarque : Le rang des pachas était indiqué par le nombre de queues de cheval ornant la lance qu'on portait devant eux.

Exemple : Pacha à trois queues.

3 – [*Vieilli*] Représentant du sultan dans une ville.

4 – [*Vieilli*] En Turquie, jusqu'en 1923, puis dans diverses provinces ottomanes du Proche-Orient et de tout le pourtour méditerranéen, titre honorifique postposé au nom propre, conféré à de hauts dignitaires civils et militaires ainsi que, plus rarement, à des fonctionnaires étrangers (par exemple des officiers ou des savants européens) au service de ces pays.

Remarque : Le 5 juin 1879, l'égyptologue français François-Auguste *Mariette* (1821-1881) a reçu du khédivé d'Égypte et du Soudan Ismaïl Pacha (1830-1895) le titre de *pacha* et il s'est ensuite fait appeler *Mariette-Pacha*.

5 – [*Par analogie et familier*] Personne qui se laisse servir et vit dans le luxe.

Exemple : Mener une vie de *pacha*.

Pachalik : Division administrative de l'Empire ottoman soumise au gouvernement d'un pacha.

Pachyderme : **1** – Mammifère herbivore non ruminant à la peau très épaisse, à la taille massive et aux pieds pourvus de sabots.

Remarque : Le rhinocéros, l'hippopotame, l'éléphant sont des pachydermes.

2 – [*Au figuré*] Personne lourdaude.

Exemples : Une allure, une démarche de pachyderme.

Pacificateur : **1** – Personne qui pacifie une région, un pays en guerre ou en révolte.

Exemple : Le général Lazare Hoche (1768-1797) fut surnommé le « *pacificateur de la Vendée* » après qu'il eut désarmé systématiquement les terroristes des côtes de l'Océan en 1795-1796 et rétabli la discipline.

2 – [*Par extension*] Personne qui apaise les dissensions, ramène la paix.

Exemples : Il est intervenu dans cette affaire en pacificateur ; un rôle pacificateur ; une influence pacificatrice.

Pacifisme : Doctrine de ceux qui écartent tout recours à la guerre, même en cas de menace ou d'agression.

Remarque : Entre les deux guerres mondiales, le pacifisme s'est nourri du souvenir des horreurs de la guerre de 1914-1918.

Pack : Dans les régions polaires, vaste ensemble de blocs de glace dérivants, soudés ou non entre eux, détachés de la banquise.

Remarque : Le *pack*, à certaines périodes de l'année, interdit la navigation.

Packet boat : Expression anglaise qui désigne un navire transportant la malle des lettres entre deux pays (Angleterre et France, Angleterre et Belgique, Angleterre et Espagne). [Voir le mot *Paquebot* et l'expression *Steam packet*].

Pacotille (en anglais « *private goods* ») : **1** – Terme de commerce maritime par lequel on entend une certaine quantité de marchandises particulières, ordinairement d'un petit volume, embarquées par l'un des membres d'Équipage sur un navire, ou même par un passager, afin d'en faire commerce à son compte et sans payer de fret. [Voir le mot *Fret*].

2 – Marchandises acquises par le marin dans les ports d'escale, en principe pour son compte personnel et que l'armateur accepte de transporter sans percevoir de fret.

Remarque : Le marin déclarera sa pacotille au bureau des douanes du port de son débarquement et il paiera les droits et taxes réglementaires.

3 – [*Par extension*] Assortiment de marchandises qu'on ne savait débiter en Europe et qu'on troquait dans les pays lointains.

4 – [*Péjoratif*] Marchandise de qualité inférieure.

Exemple : Des bijoux de pacotille.

Pacotilleur : Intermédiaire qui se charge de dédouaner dans les ports la *pacotille* ou les souvenirs que les marins rapportent des pays lointains et qu'ils désirent débarquer pour leur compte personnel.

Remarques : **a)** – Malgré la commission que le *pacotilleur* ne manque pas de prélever s'il veut vivre de son industrie, les frais à payer par le marin au *pacotilleur* sont considérablement plus bas, s'il passe par le *pacotilleur*, que les droits de douane qu'il paierait s'il présentait lui-même sa pacotille au bureau des douanes.

b) – Il n'y a pas de *pacotilleurs* dans tous les ports.

c) – Nous avons connu, dans les années 1960, un maître d'hôtel chinois qui avait fait venir un *pacotilleur* de Marseille pour l'aider à dédouaner, à Bordeaux, la pacotille qu'il avait achetée à Singapour : il avait de quoi remplir un wagon de la SNCF, plus un camion, et il lui restait de quoi emplir sa Peugeot 404 familiale ! Ses proches possédaient un réseau de restaurants chinois à Paris et dans le midi ; il ne naviguait pas surtout pour la solde, mais son service à bord était irréprochable.

Il était prévu, au commencement du voyage, que le bateau ferait escale à Marseille au retour d'Extrême-Orient, mais l'escale de Marseille ayant été supprimée, la première escale en France a été Bordeaux.

[Voir le mot *Pacotille*].

Pacquage : Action de pacquer le poisson salé.

[Voir le mot *Paquer*].

Pacquer : Disposer le poisson salé par couches, dans un baril, pour son transport.

Exemple : Pacquer des morues.

Pacquet : Ancien nom français de la *malle des lettres*.

[Voir le mot *Paquet*].

Pacta conventa : **1** – L'expression latine *pacta conventa*, consacrée par l'usage, désigna entre **1573** (élection d'Henri de Valois) et **1768** (sous Stanislas II, beau-père du roi de

France Louis xv), les conventions que le roi de Pologne qui venait d'être élu et la Nation polonaise s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir.

Exemple : Signer les *pacta conventa*.

Remarques : **a)** – Henri de Valois (1551-1589) le dernier fils du roi de France Henri II (1519-1559) a été élu roi de Pologne le 11 mai 1573 et couronné roi de Pologne le 21 février 1574 en la cathédrale du Wawel (ou basilique-cathédrale Saints-Stanislas-et-Venceslas de Cracovie) ; il a ensuite été sacré roi de France en la cathédrale de Reims le 13 février 1575 sous le nom de Henri III, ; il a été assassiné le 2 août 1589.

b) – On a fait des *pacta conventa* en Pologne entre 1573 et 1768 mais aussi en Croatie de 1102 à 1526.

c) – Le nom latin pactum signifie *convention*, *accord* et le verbe latin convēnīre signifie *être l'objet d'un accord* ; au pluriel, l'expression latine *pacta conventa* signifie « *engagements convenus* ».

2 – [Au figuré] Alliance, accord entre deux ou plusieurs personnes.

Pacte : 1 – Convention, accord entre des États, des parties, généralement accompagnés d'actes publics et scellés dans des conditions de solennité particulières.

Exemples : Pacte de Varsovie ; Pacte Atlantique ; pacte de non-agression ; pacte secret.

2 – Alliance, accord entre deux ou plusieurs personnes.

Exemple : Signer un pacte avec le diable.

3 – Convention.

Exemples : Il y a pacte entre eux ; c'est un pacte exprès ; un pacte tacite ; faire un pacte.

Pacte à quatre : Pacte d'entente et de collaboration signé à Rome le 7 juin 1933 par l'Italie, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne.

[Voir le mot *Collaboration*].

Pacte de Chaumont : Par le pacte signé à Chaumont (Haute-Marne, France) le 1er mars 1814 pour une durée de 20 ans, à l'initiative du secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères Robert Stewart viscount Castlereagh (1769-1822), les quatre principales nations de la sixième coalition contre la France s'interdisaient toute paix séparée.

Remarques : **a)** – Les parties prenantes (Autriche, Prusse, Russie, Royaume-Uni) s'engageaient à ne signer aucune paix, convention ou traité séparé avec la France et elles s'engageaient à continuer le combat jusqu'à la victoire finale contre le général Bonaparte (1769-1821).

b) – Le beau-père de Napoléon Bonaparte, l'empereur d'Autriche François 1er (1768-1835) était à ce moment-là tenté par un retrait de la coalition.

c) – Le ministre britannique Castlereagh avait contribué violemment en 1813 et 1814 à soulever l'Europe entière contre le général français Napoléon Bonaparte.

d) – Sept coalitions furent formées par les monarchies européennes contre la France révolutionnaire puis napoléonienne entre 1792 et 1815 ; elles visèrent d'abord à stopper l'expansion des idées révolutionnaires françaises vers les autres nations européennes ; elles eurent ensuite pour but de déposer l'empereur Napoléon 1er ; toutes visaient à rétablir la dynastie des Bourbons en la personne de Louis XVIII (1755-1824) sur le trône de France :

i) Première coalition (1792-1797) formée par la Grande-Bretagne, la Sardaigne, l'Espagne, la Sicile (Naples), la Prusse, l'Autriche, les Provinces-Unies, le Portugal ;

ii) Deuxième coalition (1798-1800) formée par la Grande-Bretagne, l'Empire ottoman, la Russie, les deux Siciles, l'Autriche ;

- iii) Troisième coalition** (1805) le Royaume-Uni, la Russie, l'Autriche, la Suède ;
 - iv) Quatrième coalition** (1806-1807) le Royaume-Uni, la Russie, la Suède, la Prusse ;
 - v) Cinquième coalition** (1809) formée par le Royaume-Uni, l'Autriche ;
 - vi) Sixième coalition** (1812-1814) formée par le Royaume-Uni, la Russie, la Prusse, la Suède, l'Autriche ;
 - vii) Septième coalition** (1815) pendant le Congrès de Vienne, formée par le Royaume-Uni, la Russie, la Prusse, la Suède, l'Espagne, l'Autriche, les Pays-Bas et certains États allemands.
- e)** – La Grande-Bretagne (devenu le *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande* le 1er janvier 1801) participa largement au financement des guerres contre la France, à défaut de toujours fournir des contingents de soldats aussi nombreux que ceux des autres coalisés.
- f)** – L'empereur des Français Napoléon 1er abdiqua le 6 avril 1814 et fut contraint de s'exiler à l'île d'Elbe, conformément au traité de Fontainebleau qu'il ratifia le 11 avril 1814 ; Napoléon fit ses adieux à la « *Vieille Garde* » (unité d'élite de la Garde impériale) le 20 avril 1814 à Fontainebleau.
- g)** – Le Congrès de Vienne (Autriche) qui réunit du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815 les représentants diplomatiques des grandes puissances européennes, dont :
- i)** Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838) communément nommé Talleyrand, pour la France,
 - ii)** Klemens Wenzel, prince de Metternich (1773-1859) communément nommé Metternich, pour l'Autriche,
 - iii)** Robert Stewart viscount Castlereagh (1769-1822) communément nommé Castlereagh, puis le maréchal Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1852), pour le Royaume-Uni,
 - iv)** Friedrich Wilhelm Christian Karl Ferdinand Freiherr von Humboldt (1767-1835) communément nommé Wilhelm von Humboldt, pour la Prusse,
 - v)** Alexandre Pavlovitch Romanov (1777-1825) communément nommé l'Empereur Alexandre 1er, pour la Russie,
 - vi)** etc.,
- avait pour but de redéfinir les frontières de l'Europe après la chute de l'empereur Napoléon 1er et d'entourer la France d'États-tampons destinés à empêcher toute reprise de la politique expansionniste des rois de France de l'Ancien Régime ou de l'empereur des Français Napoléon 1er.
- h)** – Après son retour de l'île d'Elbe en France le 1er mars 1815 et après la « *période des cent jours* » (20 mars-22 juin 1815) le général Bonaparte vaincu par le maréchal anglais Wellington le 18 juin 1815 à Waterloo, fut contraint d'abdiquer par ses maréchaux ; le traité de Paris (30 mai 1815) qui entendait préserver la France et l'Europe des convulsions qui les avaient menacées par l'initiative de Napoléon Bonaparte, ramena la France à ses frontières de 1790 ; le général Bonaparte qui s'était volontairement livré aux Anglais en rade de l'île d'Aix le samedi 15 juillet 1815 pour échapper aux troupes de Louis XVIII, fut exilé dans l'île de Sainte-Hélène, en Atlantique Sud, sous la surveillance des Britanniques ; il y décéda le 5 mai 1821.

Pactes de garantie mutuelle : 1 – Le *protocole de Genève de 1924* pour le règlement pacifique des différends internationaux, adopté le 1er octobre 1924 par résolution de l'Assemblée de la Société des Nations (SDN), rapprochait les points de vue anglais (Ramsay Mac Donald) et français (Édouard Herriot) et il aboutissait à une démarche obligatoire en vue d'empêcher la violence : *arbitrage, sécurité,*

désarmement, dans cet ordre.

Remarque : Le protocole de Genève de 1924, comme l'avait déjà fait le projet d'assistance mutuelle de 1923, admettait l'existence d'*accords particuliers* qu'il considérait comme des moyens d'exécution, des sortes de *corollaires*.

2 – Le protocole de Genève de 1924 énumérait les devoirs imposés aux membres de la SDN, et les sanctions économiques et militaires applicables aux agresseurs éventuels.

Remarque : Le protocole de Genève de 1924 définissait le terme « *agresseur* ».

3 – Les rédacteurs du protocole de Genève de 1924 espéraient l'approbation immédiate des États ; mais le projet de protocole proposé n'a pas recueilli le nombre suffisant de ratifications pour être adopté et entrer en vigueur, et il a été rejeté.

Remarques : **a)** – Les discours si persuasifs soient-ils, les conventions si juridiques soient-elles, peuvent convaincre une réunion d'hommes compétents et bien informés, mais non, d'un seul coup, tous les gouvernements (*décrets*) tous les parlements (*lois*) ou tous les peuples (*référendums*) des États qu'ils représentent.

b) – Le texte définitif des grandes lois internationales est habituellement élaboré à la suite d'approximations successives : il faut d'abord créer entre les peuples un état de compréhension mutuelle, et concilier les oppositions de leurs tempéraments intellectuels.

c) – Le caractère d'universalité, la rigueur et la logique des obligations contenues dans le protocole de 1924 pouvaient séduire les esprits latins ou slaves, qui aiment partir de principes abstraits et conclure du général au particulier (en anglais : « *top down* ») ; le génie anglo-saxon, au contraire, aime à s'élever des cas particuliers et concrets à l'universel (en anglais : « *bottom up* »), et il répugne aux principes trop généraux tant qu'il ne distingue pas les faits sur lesquels ils reposent logiquement.

d) – Les premiers préfèrent les voies de l'analyse ; les seconds celles de la synthèse.

e) – Le caractère universel du protocole de Genève de 1924 répugnait aux Anglais et s'accordait mal avec l'organisation dispersée de l'empire britannique.

f) – La *conférence du désarmement* prévue par le protocole de 1924 n'ayant pas été acceptée, sa préparation par le Conseil avait donc dû être ajournée.

4 – Mais d'autres négociations s'ouvrirent en 1924 entre les puissances les plus directement intéressées au problème de la sécurité : il s'agissait principalement de l'Allemagne et des États qui entouraient l'Allemagne.

Remarques : **a)** – Des négociations particulières aboutirent à lier certaines des nations membres de la SDN par des obligations analogues à celles qu'avait prévues le protocole de Genève de 1924, mais de manière plus restreinte.

b) – Les ententes régionales partielles conclues en octobre 1925, à l'issue de la Conférence de Locarno, furent de diverses sortes :

i) les unes avaient pour objet d'assurer le maintien des frontières existantes, et elles laissaient en dehors les États avec lesquels des conflits de frontières étaient vraisemblables.

ii) D'autres, comme le *Pacte Rhénan*, englobaient les États entre lesquels pourraient surgir des difficultés frontalières ou d'autres natures.

[Voir le mot *Locarno*].

c) – La France avait collaboré passionnément au protocole de Genève de 1924 ; Édouard Herriot avait alors accepté solennellement l'arbitrage obligatoire pour tous les différends sans exception, avec la garantie qu'offre la Société des Nations.

d) – Les États-Unis d'Amérique, dont les dirigeants étaient à l'origine de la Société des Nations, n'ont jamais accepté de liens officiels avec elle : c'est le

destin des traités conclus avec les démocraties représentatives, dont les négociateurs délégués imposent aux autres parties leurs exigences, et dont les parlements ne ratifient pas les traités après qu'ils ont été signés par les délégués.

e) – Les États-Unis d'Amérique réussirent à trouver, à partir de 1867, les conditions d'une paix durable entre leurs différents États, sous l'autorité purement morale de leur Cour Suprême, après quatre années d'une guerre civile cruelle.

Paction : Synonyme de *pacte*.

Exemples : Paction secrète ; paction illicite.

Padine : Algue brune, commune en Méditerranée, dont les thalles aplatis en lames se déploient largement en éventail.

Padou : Ruban tissu moitié de fil et moitié de soie.

Remarque : Le *padou* est ainsi appelé parce que les premiers rubans de cette sorte qui parurent en France, venaient de Padoue, ville d'Italie.

Exemple : Il ne faut pas du ruban de soie, il ne faut que du *padou* pour border cette étoffe.

Pafi (en anglais « *main and fore sails* ») : Nom donné aux basses voiles d'un grand navire

Remarques : **a)** – La grand voile est le grand *pafi*, la misaine est le petit *pafi*.

b) – On dit *pafi* ou *pacfi*.

Pagaie : Voir le mot *Pagaye*.

Pagaille : [*Familier*] Grand désordre, confusion.

Exemple : Semer, mettre la pagaille.

[Voir l'expression *Pagale (En –)*].

Pagale (En –) (en anglais « *quick* », « *quickly* », « *disorderly* ») : [*Familier*] Sorte d'adverbe qui signifie « *précipitamment* » ou « *en désordre* ».

Remarques : **a)** – *Mouiller en pagale* c'est mouiller à l'improviste, avec précipitation.

b) – Quand on mouille en pagale, on court le risque que l'ancre ne croche pas, parfois que toute la chaîne recouvre l'ancre au lieu d'être élongée sur le fond.

c) – [*Familier*] On dit parfois à tort, avec le même sens de grand désordre, *pagaille* au lieu de *pagale*.

Exemples : Quelle pagaille ! Semer, mettre la pagaie.

Pagaye (en anglais « *paddle* ») : **1** – Rame dont se servent les Indiens pour faire aller leurs pirogues.

Remarques : **a)** – La pagaye est une sorte de rame courte, à large pelle, en usage pour les canoës ou les pirogues.

b) – On écrit *pagaye* ou *pagaie*.

2 – La pelle en est de formes très variées, mais le plus souvent ovale et ayant un manche auquel elle est fixée.

3 – La pagaye diffère de l'aviron en ce que l'aviron s'applique à un point fixe de l'embarcation, tandis que la pagaye se trouve entièrement mobile, étant appuyée contre une main du pagayeur pendant que son autre main tire en saisissant le manche près de la pelle.

Remarque : L'effet de la pagaye est plus considérable que celui de l'aviron, mais sa manœuvre exige plus de force et fatigue davantage que l'aviron.

Pagayeur (en anglais « *paddler* ») : **1** – Nom donné aux hommes qui impriment un mouvement à une embarcation au moyen de pagayes.

2 – Les pagayeurs sont assis aux extrémités des bancs de l'embarcation et ils regardent l'avant.

3 – Un seul pagayeur assis à l'arrière d'un canoë ou d'une pirogue et donnant

alternativement un coup de pagaye à tribord et un à bâbord, peut suffire pour faire marcher et pour diriger son embarcation.

Page : 1 – Chacun des côtés d'une feuille de papier, de parchemin, de vélin, etc., servant à l'écriture, au dessin ou à l'impression.

Remarque : L'un des côtés est la *grande page*, l'autre côté est la *petite page*.

2 – [Par extension] La feuille elle-même, comprenant le recto et le verso.

3 – Il se prend quelquefois pour l'écriture contenue dans la page même.

Pagel : Genre de poissons de la famille des Sparidés, communs dans les mers chaudes et tempérées, et dont la chair est appréciée.

Remarque : On dit également *pagel* ou *pageot*.

Pagel (Coefficient –) : 1 – Le coefficient Pagel p est la variation de l'angle au pôle pour une variation de + 1' dans la latitude.

2 – La table xxxiii de Friocourt donne la valeur absolue du coefficient Pagel exprimée en minutes de degré, en fonction de la latitude de l'observateur et de l'azimut de l'astre.

Remarque : La même table permet d'obtenir une valeur approchée de l'azimut vrai d'un astre quand on a préalablement calculé le coefficient Pagel p ; l'azimut se compte du pôle élevé si p est positif, et du pôle abaissé si p est négatif.

[Voir les mots *Friocourt*, *Minute*].

Pagne : Sur plusieurs continents, vêtement traditionnel de certaines populations, constitué d'une pièce d'étoffe ou de matière végétale tressée, de cuir, etc., que l'on noue ou accroche à la taille.

Pagnon : Drap noir très fin, fabriqué à Sedan, auquel on a donné le nom du fabriquant.

Pagode : Temple d'Extrême-Orient richement décoré, dont le toit est souvent formé de plusieurs parties superposées.

Pagre : Poisson marin à la chair estimée, appartenant à la famille des Sparidés.

Pagure : Crustacé décapode à l'abdomen mou, qui se loge dans la coquille vide d'un gastéropode.

Remarques : **a)** – Le pagure doit changer de coquille à chaque mue.

b) – Le pagure est vulgairement appelé *bernard-l'ermite*.

Pagus : 1 – Circonscription gallo-romaine.

2 – À la tête du pagus se trouvait un comte.

Remarques : **a)** – Pagus a donné *pays*.

b) – Le pagus a été remplacé par le *comté*.

Paillard : Adonné à l'impudicité.

Remarque : Les gens bien élevés évitent d'utiliser ce mot en public.

Paillardise : Goût, habitude de l'impudicité.

Remarque : Les gens bien élevés évitent d'utiliser ce mot en public.

Paillasse 1 – Amas de paille enfermé dans de la toile, pour servir de matelas à un lit.

2 – La toile où la paille est enfermée.

Paillasse : Nom d'un bateleur de la foire, dont le rôle est d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse des danseurs et sauteurs.

Paille : Le tuyau et l'épi du blé, du seigle, de l'orge, quand le grain en est dehors.

Remarques : **a)** – On appelle *homme de paille*, un homme de néant, de nulle considération; et cela se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt.

b) – Lorsqu'un bataillon a fait l'exercice, on dit aux soldats : « à la paille » pour dire *allez vous reposer, allez à vos besoins* ; on dit que des soldats vont à la paille

pour dire qu'ils vont au dépôt de la paille, pour en avoir leur provision.

c) – [Au figuré et familier] On dit d'un homme qui est dans un lieu où il a toutes ses commodités, qu'il est *dans la paille jusqu'au ventre* ; et cela se disait principalement des gens de guerre en campagne.

d) – On dit proverbialement *cheval de paille, cheval de bataille* pour dire que la paille est pour les chevaux une bonne nourriture, qui entretient leur vigueur.

e) – On dit *tirer à la courte paille* pour dire *tirer au sort avec des brins de paille* de longueurs inégales que l'on a réuni en un paquet et dont on présente seulement la partie haute : le vainqueur est celui qui a tiré le brin le plus court.

f) – On dit proverbialement, en parlant d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait, « *tout y va, la paille et le blé* ».

g) – [Populaire] On dit proverbialement d'un homme qui, en peu de temps, s'est fort enrichi dans quelque emploi, dans quelque commission, qu'il *a bien mis de la paille dans ses souliers*.

g) – En parlant d'un homme qui se ruine, on dit qu'il *mourra sur la paille*.

h) – On dit, pour exagérer la misère de quelqu'un, qu'il *couche sur la paille*, qu'il *est à la paille*, qu'on l'a *mis à la paille*.

Paille (en anglais « *long bolt* », « *long pin* ») : Sorte de longue cheville en fer, ayant une tête et servant à différents usages.

Paille : Défaut de liaison que l'on peut parfois observer après la fusion dans les métaux ou le verre.

Remarque : On dit aussi qu'il y a *une paille dans un diamant, qu'un diamant a une paille*, lorsqu'il y a un défaut qui en diminue l'éclat.

Exemple : Ce diamant est d'une très-belle eau, c'est dommage qu'il y ait une paille.

Paille de bitte : Longue cheville en fer amovible que l'on passe dans un trou pratiqué à la tête d'une bitte, pour empêcher un câble de se décapeler par-dessus cette bitte.
[Voir le mot *Bitte*].

Paille-en-cul : **1** – Synonyme des noms de voiles *Flèche-en-cul* ou *Tapercul*.

Remarque : On dit aussi *paille en queue* ou *fétu en cul*.

2 – Oiseau marin des régions tropicales dont la queue porte deux longues plumes rectrices.

Remarque : On dit aussi *Phaéton*.

Pailler : **1** – La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains.

2 – [Au figuré] On dit qu'un homme est sur son pailler, quand il est en un lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier.

Paillet (en anglais « *mat* », « *paunch* », « *panch* ») : **1** – Un paillet est une sorte de *natte* ou de *baderne* confectionnée au moyen de torons de fils de caret tressés ensemble, et ordinairement plus longue que large.

Remarque : Les paillets sont traditionnellement confectionnés en chanvre.

2 – Les paillets lardés sont garnis de petits bouts de bitord passés dans l'épaisseur du paillet, qu'on laisse déborder sur la surface supérieure du paillet où ils forment une sorte de peluche qui les rend plus épais, plus mous et plus durables.

Remarque : On utilise un paillet lardé, parfois enduit de suif, pour diminuer la résistance de frottement de l'aviron sur la toletière, surtout lorsque les avirons sont longs.

3 – Les paillets servent à protéger les mâts et les vergues contre le ragage et réduit l'usure due aux frottements.

4 – On dispose des paillets devant les portes qui donnent à l'intérieur des emménagements, pour essuyer la neige qui colle aux chaussures avant d'entrer.

5 – Les paillets sont souvent confectionnés à la main en utilisant de vieux morceaux de cordage usagé.

Remarque : On utilise de grandes badernes que l'on appelle *paillets* pour aveugler des voies d'eau dans la coque du navire ; le paillet décrit pour cet usage par l'amiral russe *Makaroff* est célèbre.

[Voir le mot *Baderne* et l'expression *Bonnette lardée*].

Paillet : Se dit que du vin rouge, lorsqu'il est peu chargé de couleur.

Exemple : Du vin paillet.

Remarque : Le vin rosé se garde mieux que le paillet.

Pailler : 1 – La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains.

2 – [*Au figuré*] On dit qu'un homme est sur son pailler, quand il est en un lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier.

Paillet (en anglais « *bread room* ») : Nom donné à la soute à biscuits sur les galères.

Pain : 1 – Aliment fait de farine pétrie, fermentée et cuite au four.

Remarques : **a)** – Le pain est resté pendant longtemps l'aliment le plus ordinaire des peuples de l'Europe.

b) – On dit proverbialement d'un homme qui mange seul ce qu'il a, et qui n'en fait part à personne, qu'il *mange son pain dans sa poche* ; et l'on dit au contraire d'un homme généreux, qu'il *ne mange pas son pain dans sa poche*.

c) – On dit communément qu'un homme a *mangé du pain d'un autre*, pour dire qu'il a été son domestique.

Exemple : Il a *mangé de mon pain* dix ans durant.

d) – On dit d'un fainéant, qu'il *ne vaut pas le pain qu'il mange*.

e) – On dit d'un homme qui a été à son aise et qui n'y est plus, qu'il a *mangé son pain blanc le premier*.

f) – On dit proverbialement « *long comme un jour sans pain* » pour dire *fort long*, *fort ennuyeux*.

g) – On dit proverbialement « *liberté et pain cuit* » pour dire qu'on est heureux quand on a de quoi vivre sans dépendre d'autrui.

h) – On dit qu'un homme a *mangé du pain du roi*, pour dire qu'il a été en prison, ou aux galères.

2 – On appelle *pain bénit* du pain qui est béni avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue à la grand messe dans les églises paroissiales.

3 – On appelle *pain des anges*, ou *pain d'ange*, le pain sans levain qui sert à fabriquer les hosties, et dont on donne les brisures aux enfants comme friandises.

4 – Le terme « *pain quotidien* » est employé dans l'expression « *donnez-nous notre pain quotidien* » de l'oraison dominicale.

Remarques : **a)** – Certains entendent par cette expression la *nourriture* de chaque jour, et d'autres les *besoins* journaliers.

b) – Dans le style familier, on appelle *pain quotidien* ce que l'on fait presque tous les jours.

Exemples : Ils passent leur vie à jouer, c'est leur *pain quotidien* ; il médite de tout le monde, c'est son *pain quotidien*.

4 – On appelle *pain d'épice* certain pain qui est fait avec de la farine de seigle, de l'écume de sucre, du miel, des épices, etc.

5 – [*Par analogie*] Masse de matière moulée ou façonnée comme un pain.

Exemples : Un pain d'explosif, un pain de sucre, un pain de cire, un pain de savon.

Painlevé : 1 – Paul Painlevé (1863-1933), ancien élève de l'École Normale Supérieure de Paris, (agrégation de mathématiques en 1886, doctorat de mathématiques en 1887), professeur à la Sorbonne, à l'École Normale Supérieure, au Collège de France et à l'École Polytechnique, président de l'Académie des Sciences en 1918, fut un

grand savant français, un philosophe et un homme politique de gauche (parti républicain-socialiste) de très grande valeur qui accéda à de très hautes fonctions (de nombreuses fois député, ministre de l'Instruction, ministre des Finances, ministre de la Guerre ou Président du Conseil des ministres).

Remarques : a) – Paul Painlevé fut *Président de la Chambre* des députés du 9 juin 1924 au 21 avril 1925.

b) – *Président du Conseil* des ministres [équivalent de *Premier ministre*, sous la III^{ème} République] du 12 septembre 1917 au 13 novembre 1917 et du 17 avril 1925 au 22 novembre 1925.

c) – *Ministre de l'Instruction* publique et des Inventions intéressant la Défense Nationale du 29 octobre 1916 au 12 décembre 1916.

d) – *Ministre de la Guerre* du 20 mars 1917 au 13 novembre 1917 et du 17 avril 1925 au 29 octobre 1925.

e) – *Ministre des Finances* du 29 octobre 1925 au 28 novembre 1925.

f) – Paul Painlevé fit partie, comme *ministre de la guerre*, de tous les ministères qui se succédèrent du 28 novembre 1925 au 3 novembre 1929, à l'exception du dixième ministère Briand (23 juin-19 juillet 1926).

2 – En mathématiques, Paul Painlevé se consacra à la théorie des fonctions analytiques ; il fut un spécialiste des fonctions de variables complexes et des équations différentielles ; comme physicien, il appliqua aux navires et aux aéronefs ses découvertes en mécanique des fluides (hydrodynamique et aérodynamique) ; il fut l'un des tout premiers théoriciens dans le domaine du vol des engins plus lourds que l'air.

Remarques : a) – Reçu en 1883, à 20 ans, à l'École Normale Supérieure, agrégé de mathématiques en 1886, docteur ès-sciences avec une thèse sur *les lignes singulières des fonctions analytiques* soutenue le 10 juin 1887, Paul Painlevé fut d'abord nommé professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Lille ; titulaire du grand prix de l'Académie des Sciences, il fut nommé maître de conférences et professeur adjoint à la Sorbonne de Paris en 1892 ; il fut lauréat de l'Institut en 1894, avec le prix Bordin pour la mécanique ; dans le cadre de ses recherches en mécanique des fluides, il publia en 1895 « *Intégration des équations de la mécanique* » qui portait sur *les systèmes d'équations différentielles et leurs singularités, les fonctions elliptiques et l'analyse complexe* ; répétiteur à l'École Polytechnique en janvier 1896 ; professeur suppléant au Collège de France en novembre 1896 ; il fut à nouveau lauréat de l'Institut en décembre 1896 avec le prix Poncelet pour les mathématiques et la mécanique ; il établit en 1897 une typologie des équations différentielles du deuxième ordre avec Émile Picard.

b) – Painlevé passa l'année 1886 à l'université de Göttingen, en Basse-Saxe, l'une des plus célèbres universités d'Allemagne, où il suivit les cours des mathématiciens allemands Felix Klein (1849-1925) et Hermann Schwarz (1843-1921) afin de préparer sa thèse de doctorat ; il en revint avec une bonne connaissance de l'Allemagne et des Allemands.

c) – Il fut admis en décembre 1900 à l'Académie des Sciences de Paris puis, dans les années qui suivirent, il fut élu membre des Académies de Stockholm, d'Upsal, de Bologne, entre autres.

d) – Professeur de mathématiques générales à la Faculté des Sciences de Paris en juillet 1903, il fut chargé des cours de mécanique et de machines à l'École Polytechnique de Paris en 1904.

e) – Il contribua à la fondation de la nouvelle *École supérieure de l'aéronautique* qu'il anima.

3 – La thèse de doctorat de Painlevé « *Sur les lignes singulières des fonctions*

analytiques » a porté sur cette propriété remarquable qu'il suffit de connaître les singularités d'une fonction quelconque pour être renseigné sur la totalité de cette fonction.

[Voir l'expression *Analytique (Fonction –)*].

Remarques : a) – Paul Painlevé s'est occupé plus particulièrement, pour sa thèse de doctorat, des fonctions qui ont des lignes entières de points particuliers.

b) – Painlevé généralisait et prolongeait, en utilisant la théorie des fonctions de variables imaginaires, les conclusions du célèbre mémoire « *Sur les courbes définies par des équations différentielles* » de son professeur le grand savant français Henri Poincaré (1854-1912).

c) – Painlevé résolut le problème ardu des équations différentielles du second ordre dans lesquelles la dérivée seconde de la fonction inconnue est donnée à la fois par une fonction rationnelle de la dérivée première, par une fonction algébrique de l'inconnue et par une fonction analytique de la variable indépendante.

Une telle équation est de la forme :

$$y'' = f(x, y, y')$$

Pour résoudre ces équations qui avaient jusque là résisté aux plus grands mathématiciens tels que Picard ou Poincaré, il introduisit de nouvelles fonctions transcendentes que l'on appelle *fonctions de Painlevé*.

d) – Sur l'invitation des mathématiciens suédois, Painlevé professa pendant un semestre, en 1895, à l'Université de Stockholm, des leçons sur *la théorie analytique des équations différentielles*.

e) – La même année, il professa à la Sorbonne des leçons sur les *frottements* où il exposait des idées novatrices.

f) – En astronomie, Painlevé a appliqué les résultats de ses travaux au problème des *trois corps* qui avait déjà été pratiquement résolu par Henri Poincaré ; il montra comment on doit procéder pour prévoir, à partir des conditions initiales, si l'éventualité de chocs entre deux ou trois astres doit ou non être prise en compte.

g) – Les travaux scientifiques de Painlevé ont été prolongés par ses élèves Boutroux, Chazy, Gambier, Garnier.

4 – Painlevé s'intéressa, avant la Première Guerre Mondiale, à la théorie électromagnétique de la lumière et à ses prolongements pratiques sous la forme de la télégraphie ou de la téléphonie sans fil et de la télévision.

5 – Painlevé étudia les lois fondamentales de l'*aérodynamique* ; il créa la mécanique de l'aviation et il fut le premier à enseigner l'*aérodynamique* à l'École Supérieure d'Aéronautique, de 1909 à 1914.

Remarques : a) – Il fut Président de la Commission de navigation aérienne du Ministère des Travaux publics et vice-président de la Ligue nationale aérienne.

b) – Élu député de Paris en 1910, il fit voter les premiers crédits pour que soit développée l'aéronautique militaire dont il pressentit très tôt l'essor illimité ; il avait prévu toute l'importance que prendrait l'aviation dans les guerres futures.

6 – Painlevé joignait des applications pratiques aux études théoriques : il fut délégué en 1908 par l'Académie des Sciences à la tête d'une commission chargée de suivre à Auvours, près du Mans, les essais de célèbres aviateurs américains, les frères *Orville Wright* (1871-1948) et *Wilburg Wright* (1867-1912).

Remarques : a) – Après qu'Orville Wright se fut brisé les jambes dans un accident dû à la rupture d'une hélice et dans lequel son passager fut tué, Paul Painlevé prit place le 11 octobre 1908 à côté de l'autre frère Wright, Wilburg Wright, pour un vol au-dessus d'Auvours dans la machine *Flyer* en toile et en sapin d'Amérique de Wilburg Wright ; ensemble, ils s'approprièrent le record de distance et de durée de vol à deux (une heure et dix minutes).

c) – Le 28 octobre 1908, Painlevé volait avec Henri Farman (1874-1958) à Mourmelon, sur un biplan *Voisin* en vue de comparer les deux machines alors en concurrence, celle du Français Voisin et celle des Américains Wright.

d) – Les avions Voisin furent fabriqués à Billancourt, rue de la Ferme, jusqu'en 1908 puis quai du Point-du-Jour jusqu'aux inondations de 1910.

e) – L'une des différences entre l'appareil des frères Wright et celui de Voisin concernait la stabilité au tangage et au roulis :

i) l'appareil biplan *Flyer* à 1 moteur et 2 hélices des frères Wright utilisait, pour s'opposer au tangage, principalement deux petits plans horizontaux mobiles à l'avant, qui servaient également lorsque l'on désirait modifier l'assiette de l'avion ; leur manœuvre était délicate.

Le pilote pouvait gauchir l'extrémité des ailes pour contrer le roulis.

ii) L'appareil biplan *Voisin* à 1 hélice piloté par Farman possédait une stabilité intrinsèquement automatique au tangage et au roulis grâce à une longue queue cellulaire et à un cloisonnement vertical longitudinal entre les deux plans principaux.

Ses ailes étaient rigides et non pas fléchissables.

Le petit plan horizontal mobile de l'avant ne servait qu'à modifier l'assiette de l'avion en vol.

f) – Le biplan *Voisin* de Farman était plus facile à conduire que le *Flyer* de Wright.

g) – L'efficacité du *Flyer* des frères Wright était supérieure à celle du *Voisin* en ce qu'il était moins lourd, qu'il prenait plus rapidement de l'altitude, que ses virages étaient plus courts, que sa traînée était plus faible et donc qu'il pouvait avoir un moteur moins puissant (20 chevaux au lieu de 40).

h) – Le *Flyer* atteignait 60 km/h et le *Voisin* 70 km/h.

i) – Au cours de la Grande Guerre, un autre appareil construit par les frères Voisin, le « *Goliath* », fut l'un des meilleurs avions de l'armée française.

j) – Painlevé créa en 1909 le premier cours universitaire de *mécanique des fluides* appliqué à l'aéronautique.

7 – Painlevé a été amené à s'engager en politique à l'occasion du premier procès de l'*Affaire Dreyfus*, auquel il fut mêlé par la « *pièce secrète n° 96* » qu'il savait mensongère : il s'agissait de déclarations que le mathématicien Jacques Hadamard (1865-1963), cousin d'Alfred Dreyfus (1859-1935), lui aurait faites et qu'il aurait répétées au général Charles-Arthur Gonse (1838-1917) ; les propos qu'on lui prêtait étaient inexacts.

Remarques : **a)** – Painlevé fut alors convaincu de l'innocence du capitaine Dreyfus, ou au moins que les arguments utilisés pour démontrer sa culpabilité n'étaient pas recevables.

b) – Par la suite, il prit part aux campagnes poursuivies à travers toute la France en faveur de l'école laïque, pour la séparation de l'Église et de l'État et pour toutes les grandes réformes républicaines de l'époque.

c) – Painlevé s'engagea publiquement à plusieurs reprises sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, pour défendre une « *justice intégrale* » contre la justice codifiée, procédurière, dont les rites compliqués servent si souvent de refuge à l'*iniquité* et que l'on qualifie de *justice légale* : par exemple, en 1904, il défendit les ouvriers syndiqués d'une usine de tissage de Neuville qui des patrons enrichis acculaient à choisir entre la baisse du salaire et le licenciement et qui furent emprisonnés à la suite d'une grève et sous le prétexte fallacieux de l'incendie d'une maison.

8 – En 1910, Painlevé fut élu député du cinquième arrondissement de Paris (quartier des Grandes Écoles) sous l'étiquette « *républicain-socialiste* ».

9 – Paul Painlevé fut le rapporteur à la Chambre des députés, en 1910 puis en 1911, du budget de la Marine pour respectivement les années 1912 et 1913 : les problèmes à résoudre étaient multiples et complexes et notamment se posait déjà la question cruciale du choix entre l'*armement*, le *blindage* et la *vitesse* des bâtiments de surface ; par ailleurs, fallait-il développer l'arme sous-marine, promouvoir une aéronautique navale dépendant de la Marine, concentrer la flotte ou la répartir entre les littoraux susceptibles d'être attaqués, tout cela sans dépasser un budget nécessairement limité.

Remarques : a) – Painlevé prit publiquement position contre la doctrine passée du département de la Marine dans un article intitulé « *Notre Flotte* » et publié dans le quotidien « *Le Matin* » du 24 septembre 1910 ; il fustigeait l'incohérence des choix antérieurs de la direction de la Marine et exposait son propre point de vue.

b) – La France dépensait alors 400 millions pour sa marine de guerre et elle entretenait six arsenaux alors que l'Allemagne dépensait 600 millions avec deux arsenaux ; en poursuivant l'entretien d'une flotte homogène sur tout le littoral, en se fiant à de vieilles habitudes, nous risquions de n'être prêts nulle part ; son slogan était : *mieux vaut ne pas armer que mal armer* ; il soulignait qu'une marine de guerre qui n'est pas construite et répartie d'après un plan prémédité est une force illusoire.

c) – Après la guerre de 1870, la France avait choisi la multiplication des torpilleurs de surface (en anglais « *torpedo boats* ») qui visaient à compenser l'insuffisance numérique de nos escadres : les Anglais ripostèrent par la construction de puissants contre-torpilleurs (en anglais « *french torpedo boats destroyers* ») très rapides ; le petit torpilleur de surface français, arme de beau temps, condamné à être foudroyé aussitôt qu'aperçu, cessa alors d'être un épouvantail pour les Britanniques.

d) – Après la guerre de 1870, nos arsenaux construisirent des croiseurs destinés à la guerre de course : ils devaient couler les navires de charge ennemis.

e) – Pour Painlevé, au contraire, la principale mission de la Flotte était la maîtrise absolue de la Méditerranée occidentale, entre l'Algérie et la France, afin qu'en cas de conflit avec l'Allemagne, les troupes d'Algérie puissent venir immédiatement en métropole, en renfort sur la frontière de l'Est, notamment le dix-neuvième corps composé de troupes entraînées et aguerries, ainsi que des troupes africaines susceptibles de compenser le déficit de la natalité en France ; la maîtrise de la Méditerranée permettrait également d'envoyer de métropole en Algérie des troupes de seconde ligne pour réprimer rapidement une éventuelle insurrection arabe en Algérie : pour ces raisons, toute la flotte de haut bord devait être en permanence concentrée en Méditerranée ; elle devait contrebalancer les flottes italienne et autrichienne réunies ; elle devait être munie de l'artillerie la plus puissante et la plus efficace et être mobile entre Toulon et Bizerte (Tunisie). La France n'avait pas les moyens de posséder une flotte supérieure aux forces réunies de la Triple Alliance, qui serait capable, à la fois, de tenir tête à partir de Brest à la flotte allemande et à partir de Toulon aux flottes autrichienne et italienne.

Paul Painlevé partageait la doctrine de l'amiral américain Alfred T. Mahan (1840-1914) qui affirmait, en janvier 1911, qu'une flotte divisée en tronçons était « *une flotte gratuitement affaiblie et livrée à la défaite* ».

[Voir le mot *Mahan*].

À l'occasion de la revue navale de 1911, alors que la guerre contre l'Allemagne semblait inévitable et que les intérêts de clocher faisaient provisoirement silence, tous les Français, même les Bretons et les Normands, pensèrent que la flotte était à sa place à Toulon ; son rôle, au début de la guerre, serait de rendre la

Méditerranée assez sûre pour permettre le transport par mer, d'Algérie en France, des soldats du contingent issus des colonies africaines.

Même en cas de guerre contre la seule Allemagne, c'est dans la Méditerranée que devait se tenir la flotte, au moins au début des hostilités.

Le département de la Marine entra dans les vues du rapporteur du budget Painlevé et le ministre de la Marine Théophile Delcassé (1852-1923) déclara le 13 février 1912 à la tribune de la Chambre des députés que l'objectif prioritaire de la Marine était d'assurer les liaisons entre la France et l'Algérie et que les torpilleurs de surface ou les torpilleurs sous-marins se verraient confier le soin de tenir à distance, à eux seuls, les bâtiments ennemis qui s'approcheraient des côtes métropolitaines de l'Atlantique et de la Manche.

C'est ainsi que le nouveau bassin de La Pallice, à La Rochelle, devint une base de torpilleurs de surface et de torpilleurs submersibles (les sous-marins).

Pour l'Angleterre, les zones maritimes dont la domination revêtait un caractère de nécessité impérieuse étaient la Méditerranée orientale (pour protéger le canal de Suez) et la Mer du Nord ; pour la France, c'était la Mer Méditerranée occidentale pour protéger les lignes entre la France et l'Algérie.

À partir du 15 octobre 1912, la 3ème escadre de ligne jusqu'alors basée à Brest avec une division de croiseurs cuirassés rejoignit, à Toulon, les 1ère et 2ème escadres de ligne et la première escadre légère, de manière à concentrer en Méditerranée la plus grande partie des forces navales du pays avant l'ouverture envisagée d'hostilités contre la Triplice (Allemagne, Autriche-Hongrie et Italie).

Le programme naval en cours de réalisation en 1912 devait donner un total de 28 cuirassés, dont 4 de remplacement ; c'était beaucoup moins que l'Angleterre ou que l'Allemagne.

f) – Dans son rapport pour le budget de la Marine de 1912, Painlevé jeta un cri d'alarme : les bâtiments de combat français en service ou en construction, comparés à leurs contemporains de l'étranger, avaient une vitesse moindre, une artillerie moins puissante et des torpilles moins offensives.

Le problème principal était celui de l'artillerie : Painlevé réclamait, pour les cuirassés de la classe « *Jean-Bart* », des canons de 340 mm au minimum et si possible, d'un calibre supérieur en remplacement des canons de 305 mm.

Painlevé voulait améliorer la *vitesse d'ensemble* que pouvait atteindre une escadre sans se disloquer et augmenter les rayons d'action sans ravitaillement des bâtiments, car ce sont des conditions indispensables pour chercher et trouver l'ennemi à la mer puis pour le forcer au combat.

g) – Painlevé demanda que le nombre des contre-torpilleurs passât de 52 à 70 et que l'on construisit des navires rapides pour les accompagner, les escorter et les défendre.

h) – Painlevé voulait développer largement et sans délai l'*arme sous-marine* que la France avait créée et mise au point malgré les sceptiques et que l'Allemagne, comme l'Angleterre, avaient également adoptée ; les *torpilleurs submersibles* ou *torpilleurs sous-marins*, encore appelés en abrégé *submersibles* ou *sous-marins*, devaient aider les torpilleurs de surface et les défenses terrestres à protéger les côtes de l'Atlantique et de la Manche contre des débarquements ennemis.

Comparés aux torpilleurs de surface, finalement très décevants, les torpilleurs sous-marins étaient en ce temps-là invisibles, indétectables et quasi-invulnérables dès qu'ils étaient en plongée ; la France avait construit des submersibles de 400 t à propulsion par moteurs thermiques, capables de parcourir des milliers de milles avec des vitesses voisines de celles des bâtiments de surface ; les torpilles qui constituaient leur armement avait des facultés de puissance, de portée, de dirigabilité prodigieuses.

Il fallait améliorer les torpilles et surtout augmenter considérablement leur vitesse, malgré le coût élevé des recherches.

i) – Dans un article du journal « *Le Matin* » du 24 septembre 1910, Painlevé prévoyait qu'en cas de conflit les flottilles d'aéroplanes dont l'amiral Auguste Boué de Lapeyrère (1852-1924) avait doté la Marine, pourraient renseigner les chefs des secteurs côtiers de la présence de navires ennemis afin de les faire détruire par les *torpilleurs submersibles* présents près des côtes.

L'industrie française avait inventé et créé, pour le plus lourd que l'air, le moteur à explosion ultra-léger.

Painlevé a été un théoricien du vol du plus lourd que l'air depuis 1903 et un technicien précurseur dans le domaine de l'aviation ; il était normal qu'il préconise, comme rapporteur du budget 1912 de la Marine, l'adaptation de cette arme nouvelle aux besoins de la défense maritime, en liaison avec les bâtiments de la flotte, malgré les hésitations du Département de la Marine : Painlevé réclamait la création, dans le Nord, de deux escadrilles d'aéroplanes. Painlevé mettait en avant les limites du concours que les croiseurs cuirassés ou les escadrilles de contre-torpilleurs peuvent apporter, seuls, aux sous-marins pour acquérir leurs cibles : les croiseurs cuirassés français étaient trop lents et trop faiblement armés face aux croiseurs cuirassés étrangers ; les contre-torpilleurs français étaient moins nombreux et moins armés que ceux des étrangers.

j) – Painlevé demanda pour le programme naval de 1913 une augmentation du budget de la Marine de mille cinq cents millions à deux milliards de francs.

Il fustigeait les travaux coûteux réalisés dans les ports secondaires, ainsi que le coût final des économies consenties dans les précédents budgets comme par exemple le cas des formes de radoub à Brest ou à Bizerte, qu'il fallut élargir à grands frais à peine terminées parce que les plans en avaient été trop timides.

k) – Painlevé concluait que les accords de désarmement ne peuvent intervenir qu'en cas de quasi égalité des forces en présence et qu'autrement, c'est le parti le plus fort qui imposera le désarmement durable au plus faible après l'avoir désarmé.

10 – Au sujet de l'armée de terre, Painlevé fit de nombreuses propositions au Parlement sur l'idée que les progrès de la science et de l'industrie modifieraient considérablement les conditions d'une guerre.

Remarques : **a)** – Dans une *interview* du *Monde Illustré* du 24 février 1912, le député Painlevé prévoyait qu'une guerre entre deux grandes nations occidentales entraînerait une conflagration générale en Europe entre des forces immenses et presque égales.

b) – À l'occasion d'un *discours* prononcé à Médan en octobre 1912, pour le dixième anniversaire de la mort d'Émile Zola (1840-1902), Painlevé prédisait que la politique à la fois mesquine, rusée et rapace que pratiquaient les grandes puissances, l'enchevêtrement international des forces de l'argent et le malaise des classes laborieuses cherchant à s'unir pour résister à cette formidable oppression, allaient faire trébucher le vieux monde dans le sang.

Il préconisait de combattre les doctrines et les actes jugés néfastes ou dangereux, mais sans jamais les calomnier, sans les travestir, sans les étouffer par le silence. Dans le même discours, il disait redouter que la guerre ne vienne des Balkans, où des peuples étaient en train de secouer le joug des vieilles tyrannies en appelant à l'aide : il notait que certains hommes d'État gardaient le silence, mais que d'autres disaient : « *voilà le taux de l'emprunt que je vous impose et voilà les garanties que j'exige ; à vous de choisir entre ces conditions ou la fin de votre nation* ».

c) – Painlevé réussit avec beaucoup de difficultés, en 1913, à faire abaisser de 21 ans à 20 ans l'âge de la conscription : cette disposition finalement adoptée

entraînait la présence sous les drapeaux d'une classe supplémentaire jusqu'en octobre 1915 ; grâce à cette mesure, l'armée française disposa d'une classe supplémentaire sous les drapeaux le jour de la déclaration de guerre de 1914.

11 – Au début de la guerre, en septembre 1914, lors de la ruée de la 1^{ère} armée allemande du général Alexander Heinrich Von Kluck (1846-1934) vers la Seine inférieure en traversant la Belgique neutre, le député Painlevé obtint que Paris menacé ne soit pas évacué et que sa défense soit organisée... contrairement à ce qui se passera en 1940 ; en mai 1940, le généralissime français Maxime Weygand (1867-1965) craignit un soulèvement ouvrier comparable à celui de la *Commune de Paris* en 1871 et déclara Paris « *ville ouverte* ».

Remarques : a) – On peut comparer le savant normalien Paul Painlevé au polytechnicien Charles de Freycinet (1828-1923) qui délaissa la mécanique pour la défense nationale dans le gouvernement Gambetta de 1870-1871, ou au mathématicien Lazare Carnot (1753-1823), élève de Gaspard Monge (1746-1818) et brillant ingénieur, quittant les mathématiques et la thermodynamique pour organiser la victoire en qualité de délégué aux armées du Comité de salut public en 1793, puis comme ministre de la guerre en 1800.

b) – À la déclaration de guerre en 1914, le député Paul Painlevé présidait la Commission de la Marine de guerre et la Commission supérieure des Inventions.

12 – Paul Painlevé entra en octobre 1915 dans le quatrième ministère d'Aristide Briand (1862-1932) comme ministre *de l'Instruction publique et des Inventions intéressant la Défense Nationale* : s'inspirant des idées de la Convention Nationale en guerre contre les Prussiens et les Autrichiens, il mobilisa tous les savants et les scientifiques pour inventer et mettre au point de nouveaux appareils aériens de protection et d'attaque, des bombes d'avions à air liquide, des canons de tranchées, des grenades à fusil, des appareils de communications sans fil par l'air ou par le sol, des gaz asphyxiants, une protection collective contre les gaz asphyxiants, des procédés perfectionnés de vaccination, etc.

Remarques : a) – Painlevé était également membre du *Cabinet de guerre*.

b) – On lui doit personnellement la mise au point de deux techniques nouvelles qui exigèrent de longues recherches théoriques et de longues expérimentations :

i) l'une pour repérer la distance des batteries de canons ennemies par le son ;

ii) l'autre pour repérer les sous-marins en plongée, en utilisant les ultra-sons.

13 – Paul Painlevé succéda à Hubert Lyautey (1854-1934), le 20 mars 1917, comme ministre de la Guerre du cinquième gouvernement d'Alexandre Ribot (1842-1923).

Remarques : a) – Le ministre de la Guerre Paul Painlevé décida, en 1917, de concentrer l'effort industriel de la Nation à la fois sur l'artillerie lourde, sur les obus à gaz de combat, sur l'aviation militaire et sur les chars d'assaut ; le financement et la réalisation de ce programme permirent la victoire finale en novembre 1918.

b) – Après l'*échec manifeste* de l'offensive « *ambitieuse* » préparée par le général Joseph Joffre (1852-1931) depuis plus d'un an, qui fut déclenchée le 16 avril 1917 par son successeur le général Robert Nivelle (1856-1924) sous la pression du Président de la République Raymond Poincaré (1860-1934) et du Président du Conseil Alexandre Ribot (1842-1923), Paul Painlevé, ministre de la Guerre désavoué par l'ensemble du 5^{ème} gouvernement Ribot, dont le ministre des colonies André Maginot (1877-1932), un proche du Président de la République Raymond Poincaré, plaça le général Pétain au-dessus du général Nivelle en le nommant chef d'État-Major général (28 avril 1917) puis il remplaça le général Robert Nivelle par le général Philippe Pétain (1856-1951) à la tête des armées françaises (15 mai 1917) ; le général Ferdinand Foch (1851-1929) devenait chef

d'état-major général, au poste qui avait été créé pour le général Philippe Pétain le 28 avril 1917.

L'allié britannique, inquiet du déroulement de l'offensive du Chemin des Dames, approuva discrètement mais franchement la mise à l'écart du général Robert Nivelle et son remplacement par Philippe Pétain à la tête des armées françaises. Le général Pétain prit la tête du Grand Quartier Général français le 15 mai 1917 au moment où éclatèrent les premières mutineries dans l'armée française.

Les tribunaux militaires prononcèrent 3 427 condamnations dont 554 à mort ; 43 mutins furent exécutés.

c) – Selon le code maritime, le commandant qui perdait un bâtiment de guerre passait nécessairement devant un Conseil pour être, selon les cas, condamné ou félicité ; rien de pareil n'existait dans l'armée de terre pour permettre au général Nivelle de s'expliquer ; il était arrivé plusieurs fois, depuis le début de la guerre, qu'après une opération malheureuse, le chef qui avait averti du péril et qui avait néanmoins été contraint de conduire l'opération, avait été sacrifié sans pouvoir se faire entendre et qu'au contraire, celui qui en avait donné l'ordre était récompensé ; la recherche de boucs émissaires était encore systématique dans l'armée française.

d) – La nomination du général Philippe Pétain à la tête de l'Armée française en remplacement de Robert Nivelle, contre l'avis du Président de la République Raymond Poincaré mais avec, cette fois, l'accord du Président du Conseil Alexandre Ribot, sous la pression des Chambres (Chambre des députés et Sénat) et de la presse, était liée à une identité de vues du général Pétain avec le ministre de la Guerre Paul Painlevé sur la façon de conduire la guerre, sur les buts à atteindre en poursuivant la guerre et sur la possibilité éventuelle d'obtenir les mêmes résultats par la négociation, ce qui pourrait mettre fin aux combats sans attendre, sans humilier l'adversaire et en évitant de le pousser à prendre sa revanche dans un proche avenir.

Les buts de guerre devaient être définis avec précision et partagés avec les alliés britannique, russe et italien, afin qu'aucun d'eux, surtout l'allié britannique, ne fasse de paix séparée avec l'Allemagne ou l'Autriche-Hongrie.

e) – Dès 1916, puis en 1917, quelques hommes politiques français d'envergure à la tête desquels se trouvait Aristide Briand, qui fut Président du Conseil de ministres du 29 octobre 1915 au 17 mars 1917, cherchèrent :

i) à trouver une solution politique négociable aux problèmes qui se posaient entre la France et l'Allemagne,

ii) à définir clairement des buts de guerre communs à tous les alliés pour servir de base à des négociations de paix entre les deux camps.

Plusieurs pays :

i) l'Autriche-Hongrie par conviction,

ii) l'Angleterre au hasard des renversements de majorité au Parlement britannique ou si l'Allemagne libérait la Belgique,

pouvaient être tentés de conclure des paix séparées.

f) – Le ministre de la Guerre Paul Painlevé s'employa avec le généralissime Philippe Pétain :

i) à écarter les risques de soulèvements des soldats français semblables aux mutineries de *soldats russes* qui se produisirent sur le front oriental (le front germano-russe) en février puis en juillet 1917 ou de *soldats allemands* sur le front occidental (en France) en novembre 1918,

ii) à remettre de l'ordre dans l'armée française,

iii) à rétablir la confiance perdue en l'Autorité militaire, sans brutalités, après

la déception et la lassitude éprouvées par les hommes en raison de l'échec de l'offensive meurtrière Poincaré-Nivelle au Chemin des Dames.

g) – Paul Painlevé, ministre de la guerre du 5^{ème} gouvernement d'Alexandre Ribot (1842-1923) avait succédé au général Hubert Lyautey (1854-1934) le 20 mars 1917 ; Paul Painlevé expliqua sa politique devant la Chambre des députés le 7 juillet 1917 : il n'accepterait plus les plans ambitieux et téméraires dont les apparences grandioses dissimulaient mal le vide et l'impréparation ; il voulait rassurer les soldats sur le front ; le Gouvernement était décidé à demander plus à la technique et moins à la poitrine des soldats ; l'outillage de guerre et l'artillerie lourde devaient être l'élément essentiel de la victoire.

Au nom du Gouvernement, Paul Painlevé donnait à la Chambre des députés l'assurance que la France serait en état de concilier son effort militaire et son effort économique.

Paul Painlevé se félicitait que le général Pétain fut le chef clairvoyant, résolu et sage qu'il fallait pour conduire la nouvelle doctrine militaire adoptée par le Gouvernement, puisqu'il était reconnu, depuis longtemps, comme le protagoniste de cette méthode ; malgré l'ampleur de sa tâche de généralissime, il avait déjà pris le temps de se pencher, pour les régler, sur les problèmes des permissions plus longues, du transport des permissionnaires plus rapide, de l'amélioration de la nourriture, de l'hygiène, de la protection contre l'alcoolisme, du confort des cantonnements.

Paul Painlevé renvoya les agriculteurs mobilisés de la classe 1880 en temps utile dans leurs exploitations, afin de soulager les vieillards, les femmes et les enfants qui avaient assuré les récoltes depuis trois ans.

Sa prudence et son choix d'attendre l'engagement des troupes américaines sur le front pour reprendre l'offensive étaient interprétés par ses opposants, dont le Président de la République Raymond Poincaré, comme des signes de faiblesse et même de défaitisme.

Paul Painlevé se réjouissait qu'au nom de la France il avait réussi à convaincre les États-Unis d'Amérique de s'engager militairement et de ne pas laisser « *la France ressembler à un bûcher splendide qui illuminerait le monde en se consumant* ».

L'impérialisme américain, qui allait sortir conforté et renforcé du conflit, au détriment des nations européennes, allait venir se confronter, en Europe, à l'impérialisme germanique.

En juin 1917, quand le général américain John Pershing (1860-1948) arriva à Paris en éclaireur, le ministre de la Guerre français Paul Painlevé lui demanda de transmettre au Président américain Woodrow Wilson (1856-1924) sa requête de porter à un million le nombre de soldats américains prêts à combattre en France en juillet 1918.

Pour le transport des troupes américaines à travers l'Océan Atlantique, Paul Painlevé fit prévaloir, avec l'accord du ministre de la Marine, l'amiral Lucien Lacaze (1860-1955), la méthode des convois escortés par des contre-torpilleurs plutôt que celle des navires isolés.

« *Née de la Liberté*, avait dit le Président Wilson, *la puissance des États-Unis restait au service de la liberté* » ; en effet, « *la liberté* » est le mythe fondateur des USA, à savoir la révolte (1775-1783) des *insurgents* contre les taxes indues imposées par le colonisateur anglais, de même que « *la paix* » serait le mythe fondateur de l'URSS, à savoir le refus de la population russe, en 1917, de se faire tuer dans la guerre que le *Tsar* de Russie Nikolaï Alexandrovitch Romanov (1868-1918) menait contre son parent, le *Kaiser* allemand Frédéric Guillaume Victor Albert de Hohenzollern (1859-1941).

L'impératrice de Russie Alexandra Feodorovna Romanova (1872-1918), l'épouse

de l'empereur de Russie (*Tsar de toutes les Russies*) Nicolas II, était la cousine germaine à la fois de l'empereur allemand (*Deutscher Kaiser*) Guillaume II et du roi d'Angleterre George V (1865-1936) ; la reine d'Angleterre Victoria (1819-1901) était leur grand mère commune.

Lorsque Paul Painlevé prononça un discours le 7 juillet 1917 à la Chambre des députés, alors que les premières troupes américaines venaient de débarquer en France, il exposa sa conviction que la *propagande gouvernementale* devait convaincre les soldats du front qu'ils se battaient pour sauver la *civilisation* contre la *barbarie*, pour le *droit* et pour la *liberté*, mais pas pour satisfaire l'ambition impérialiste des gouvernants ou des puissances de l'argent ; et il fallait leur montrer le contraste entre l'accroissement constant, continu des forces alliées et l'affaiblissement constant, continu des forces ennemies.

h) – Pour l'heure, il ne s'agissait pas d'espérer, il s'agissait de se battre.

La France avait résisté victorieusement à l'agression allemande depuis trois ans, malgré que la frontière entre la France et la Belgique avait été tracée arbitrairement et artificiellement pour préparer l'invasion de la France par ses ennemis germano-autrichien qui l'avaient battue militairement deux fois, d'abord à la *Conférence de Vienne* (1815) après la chute de l'empereur *Napoléon 1er* (1769-1821), puis par le Traité de *Francfort-sur-le-Main* (1871) après la chute de l'empereur *Napoléon III* (1808-1873).

i) – Finalement, le ministre de la Guerre Paul Painlevé organisa techniquement et prépara matériellement la victoire alliée de 1918 comme Lazare Carnot (1753-1823) l'avait fait pour les victoires françaises de la Révolution, du Consulat et de l'Empire ou comme le général d'armée américain (5 étoiles) George Marshall (1880-1959) le fera pour la victoire américaine de 1945 contre l'Allemagne et contre le Japon.

j) – Depuis décembre 1915, la crainte d'une trahison de roi Constantin de Grèce (1868-1923) entravait tous les mouvements et tous les projets de l'armée française d'Orient.

Le roi de Grèce, ou *roi des Hellènes* Constantin 1er (1868-1923) était soupçonné d'aider l'empereur d'Allemagne Guillaume II (1859-1941) dont il avait épousé la sœur, Sophie de Prusse (1870-1932).

Jusqu'en juin 1917, les circonstances n'avaient pas permis aux différents Alliés de s'entendre contre ce péril.

Le ministre de la Guerre français Paul Painlevé décida seul, contre l'avis des Anglais, de déposer le roi Constantin 1er ; le fils de Constantin, Alexandre (1893-1920) lui succéda le 12 juin 1917 sur le trône de la Grèce ; l'entrée en guerre de la Grèce aux côtés de l'Entente libéra l'armée française d'Orient et hâta l'écroulement des empires centraux sur le front balkanique ; Constantin 1er, en exil en Suisse, considéra qu'il n'avait pas abdicqué et que son fils Alexandre assurait la régence. Constatant la réussite de cette opération à haut risque, le Premier ministre anglais David Lloyd George (1863-1945) déclara à propos de Painlevé : « *c'est l'homme le plus énergique de toute la guerre* ».

14 – Paul Painlevé devint Président du Conseil en septembre 1917 ; il conservait la direction du Ministère de la Guerre.

Remarques : a) – Le nouveau Président du Conseil Paul Painlevé exposa, le 13 septembre 1917, les revendications de la France après la victoire :

i) La désannexion de l'Alsace-Lorraine ;

ii) La réparation des préjudices et des ruines causés par l'ennemi ;

iii) La conclusion d'une paix qui ne soit pas une *paix de contrainte* et de violence, qui ne renferme pas en elle-même le germe de guerres prochaines ;

- iv) Une paix juste où aucun peuple puissant ou faible, ne soit opprimé ;
- v) Une paix où des garanties efficaces protégeraient la société des nations contre l'agression de l'une d'entre elles.

Painlevé promettait que tant que ces buts ne seraient pas atteints, la France continuerait à se battre contre l'Allemagne.

b) – Painlevé rencontra le Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1942) à Boulogne-sur-Mer le 21 septembre 1917, afin d'obtenir que l'Angleterre s'engage à ne pas conclure de paix séparée avec l'Allemagne avant le retour de l'Alsace-Lorraine dans la République française, même si la Belgique était libérée et retrouvait une indépendance entière ; Lloyd George en fit la promesse publiquement à son retour en Angleterre.

c) – Painlevé décida en octobre 1917, avec l'accord du général Philippe Pétain (commandant en chef des armées françaises) de prélever sur le front occidental six des meilleures divisions françaises pour les engager sur le *front italien* après que les Austro-Allemands eurent réussi à mettre en œuvre contre les Italiens à Caporetto (24 octobre - 9 novembre 1917) ce que l'on appellera plus tard la *Blitzkrieg* avec le succès que l'on sait : une percée de 100 kilomètres en direction de Venise.

[Voir le mot *Blitzkrieg*].

Dans l'heure où le sort de la bataille de Caporetto fut connu à Paris, sans même attendre aucun appel des Italiens, Painlevé téléphona à Pétain : « *Combien pouvez-vous envoyer de divisions en Italie ?* » Pétain répondit : « *Six divisions* » ; à la question « *Quand peuvent-elles partir ?* », Pétain répondit « *Dès que j'en aurai reçu l'ordre* » ; alors Painlevé dit : « *Je vous le donne* ».

Painlevé invita le général Foch à partir sans délai pour le Grand Quartier Général italien et il persuada l'État-Major Britannique d'expédier au-delà des Alpes cinq divisions anglaises aussitôt après le départ des divisions françaises.

Le front italien fut rétabli et consolidé.

b) – La convention de Rapallo du 5 novembre 1917 entre les gouvernements français, anglais et italien, aussitôt approuvée par les États-Unis, créa un Comité de guerre interallié à Versailles qui prit le nom de *Conseil supérieur de guerre* et un *État-Major interallié permanent* afin de faciliter la coordination des opérations militaires des alliés.

Le *Conseil* avait pour objet, non pas de diriger dans le détail les opérations militaires, mais de définir la politique générale de la guerre et les plans généraux des alliés en les adaptant aux ressources et aux moyens dont ils disposaient ; le *Conseil* comprenait deux représentants de chaque gouvernement (français, anglais et italien) et il se réunissait en principe deux fois par mois ; l'*État-Major interallié permanent* était son organe central de renseignements et son conseiller technique. Painlevé imposa le général Foch à la tête de cet État-Major interallié ; Foch était chargé du commandement direct d'une réserve générale de divisions alliées.

L'accord n'avait pas encore pu se faire sur une désignation d'un commandement unique pour toutes les armées alliées.

c) – La coopération industrielle franco-britannique et les décisions de fabrication de matériel de guerre visaient à ce que tout soit prêt pour reprendre l'offensive sur le front occidental en *juillet 1918*, lorsque le million d'hommes promis par Wilson le 2 avril 1917 seraient prêts à se battre :

- i) L'armée française commanda 2 500 petits *tanks* livrables en juillet 1918, afin de surmonter l'obstacle des mitrailleuses légères allemandes qui avaient pu briser l'attaque française du 16 avril 1917 ; cette offensive appelée « *offensive Nivelle* » ou « *offensive Poincaré-Nivelle* » ou encore « *bataille*

du *Chemin des Dames* » (16 avril 1917-24 octobre 1917) avait été voulue par le Président de la République Raymond Poincaré ;

ii) 500 autres *tanks* furent commandés pour septembre 1918 ; le Président du Conseil Paul Painlevé avait vivement recommandé au Grand Quartier Général l'emploi des *tanks* pour préserver la vie des soldats ; le généralissime Philippe Pétain partageait la même préoccupation.

iii) Le nombre des pièces d'artillerie lourde mobiles devait doubler avant juillet 1918 ;

iv) L'augmentation de la production française d'avions de chasse et d'avions de bombardement devait assurer, en juillet 1918, une supériorité absolue sur l'ennemi dont les capacités industrielles étaient réduites par l'embargo et le blocus des Alliés ;

v) La production massive d'obus à l'ypérite (gaz moutarde) semblables à ceux que l'ennemi avait utilisés à Verdun, devait permettre de réduire la durée des préparations de sept jours à trois heures et d'introduire réellement la surprise dans les offensives.

[Voir le mot *Ypérite*].

vi) Des obus fumigènes en grand nombre, destinés à masquer l'avance des chars d'assaut (*tanks*), furent également commandés pour juillet 1918.

d) – Painlevé perdit la Présidence du Conseil le 13 novembre 1917 lorsque le soutien des radicaux lui manqua à la Chambre des députés après que Joseph Caillaux (1863-1944) eut été mis en minorité au congrès du parti radical du 27 octobre 1917 et aussi en raison du durcissement des Socialistes français en faveur d'une paix blanche avec l'Allemagne, après la révolution russe du 7 novembre 1917.

e) – Lorsque Painlevé fut remplacé à la charge de Président du Conseil par le Vendéen Georges Clemenceau (1841-1929) le 16 novembre 1917, la France pouvait espérer la victoire finale à moyen terme avec un maximum de sérénité.

f) – Par la *Convention de Londres* du 4 septembre 1914, les Britanniques, les Russes et les Français s'étaient engagés mutuellement à ne pas conclure de paix séparée au cours de la guerre qui commençait ; les 3 gouvernements convinrent que, lorsqu'il y aurait lieu de discuter les termes de la paix, aucune des puissances alliées ne pourrait poser de conditions de paix sans accord préalable avec chacun des autres alliés.

g) – L'Autriche-Hongrie avait déclaré la guerre à la Serbie le 28 juillet 1914 ; la Russie, alliée de la Serbie, avait mobilisé le 30 juillet 1914 ; l'Autriche-Hongrie avait mobilisé dans la nuit du 30 juillet au 1er août 1914 ; l'Allemagne, alliée de l'Autriche-Hongrie et la France alliée de la Russie avaient mobilisé le 1er août 1914 ; l'Allemagne avait déclaré la guerre à la Russie le 1er août 1914 et à la France le 3 août 1914 parce que la France était alliée à la Russie ; le Royaume-Uni avait déclaré la guerre à l'Allemagne le 4 août 1914 parce que l'Allemagne avait envahi la Belgique le même jour ; l'Autriche-Hongrie avait déclaré la guerre à la Russie et la Serbie avait déclaré la guerre à l'Allemagne le 6 août 1914 ; la France avait déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie le 11 août 1914 ; le Royaume-Uni avait déclaré la guerre à l'Autriche-Hongrie le 13 août 1914.

h) – Après l'abdication du Tsar de Russie Nicolas II (1868-1918) le 15 mars 1917, la *Révolution d'Octobre* en Russie (7 novembre 1917) et le décret de paix du Congrès des Soviets (8 novembre 1917) la France se retrouvait quasi seule au côté du Royaume-Uni face aux Empires centraux menés par l'Empire allemand, malgré les déclarations de guerre de l'Italie à l'Autriche-Hongrie (24 mai 1915) et à l'Allemagne (27 août 1916) et malgré la reconnaissance par le Congrès américain, le 6 avril 1917, de l'état de guerre entre les États-Unis et l'Allemagne.

i) – Le 12 novembre 1917, la veille du jour où il quittait la Présidence du Conseil, Paul Painlevé obtint du Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1945), à son retour de Rapallo (Italie), l'engagement définitif que le Royaume-Uni ne poserait pas les armes tant que l'Alsace et la Moselle ne seraient pas redevenues intégralement françaises, même si l'Allemagne libérait la Belgique.

j) – En novembre 1917, tous les organismes militaires, économiques, diplomatiques de la France étaient réglés sur le même rythme : ils étaient orientés vers la même époque, juillet 1918, qui devait entamer la marche inexorable vers la victoire finale des alliés (principalement la France, le Royaume-Uni, l'Italie, et les États-Unis d'Amérique) contre les Puissances Centrales (principalement les empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie).

k) – Contrairement à son successeur Georges Clemenceau, Paul Painlevé n'excluait pas le retour à la paix par la négociation et la conciliation avec l'ennemi, de concert avec le Royaume-Uni et la Belgique, si les buts de guerre qu'il s'était fixés étaient atteints par ce moyen, à savoir le retour de l'Alsace et de la Moselle dans la République française, la libération du Nord de la France et l'indépendance de la Belgique.

l) – Les buts de guerre de Painlevé étaient quasi impossibles à atteindre en 1917 en raison de l'intransigeance du pouvoir politique allemand et surtout celle du chef du Grand État-Major Paul von Hindenburg (1847-1934) et du général en chef Erich Ludendorff (1865-1937) ; cette intransigeance était apparue lors de négociations secrètes entre les représentants des parties ennemies ; les chefs militaires qui jouaient un grand rôle sur la scène politique prussienne puis allemande depuis Frédéric le Grand (1712-1786) n'admettaient aucune rectification des frontières du Reich, notamment en Alsace.

16 – Élu président du Conseil de l'Observatoire de Paris en 1918, président de l'Académie des sciences en 1919, Paul Painlevé, qui était de gauche, se retrouva député de l'opposition après les législatives de novembre 1919 qui élurent la célèbre « *Chambre bleu-horizon* » (couleur de l'uniforme des très nombreux anciens combattants qui y siégeaient) politiquement très à droite.

Remarque : L'ingénieur Paul Painlevé fut chargé par le gouvernement de Pékin de la réorganisation des chemins de fer chinois, de juin à septembre 1922.

17 – En France, Paul Painlevé prit la tête d'une vigoureuse campagne d'opposition à la politique du *Bloc National*, la coalition de droite et d'extrême droite au pouvoir de 1919 à 1924, soutenue par la *Chambre bleu horizon* ; Painlevé devint, avec un autre universitaire, l'agrégé de lettres Édouard Herriot (1872-1957) de près de dix ans son cadet, membre du Parti Radical, l'un des chefs de la gauche républicaine (Cartel des Gauches) ; Édouard Herriot avait fait ses études au lycée de La Roche-sur-Yon, puis à Louis-le-Grand à Paris et enfin à l'École Normale Supérieure ; il a été reçu premier à l'agrégation en 1894 ; Édouard Herriot soutint le capitaine Alfred Dreyfus (1859-1935) en 1894, comme le fit Paul Painlevé.

Remarques : **a)** – La gestion de la victoire de 1918 et l'application des dispositions du Traité de paix de 1919 *dépassaient la mesure des intelligences humaines* selon le mot d'Aristide Briand ; en effet, il fallait concilier :

i) la sûreté de la France, enclavée entre l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, toutes trois potentiellement hostiles ; cette sûreté devait être absolue, malgré le désarmement auquel aspiraient les peuples ;

[Voir les mots *Sûreté* et *Sécurité*].

ii) le recouvrement des réparations que l'Allemagne vaincue devait à la France, jugées légitimes et nécessaires au redressement du Pays, mais sans entretenir un climat de guerre éternelle avec l'Allemagne ;

iii) le vide immense laissé à l'Est de l'Europe par la disparition de toute

- activité dans la Russie affamée ;
- iv)** l'endettement de la France, notamment vis-à-vis d'investisseurs privés aux États-Unis d'Amérique ;
 - v)** la nécessité de redonner leur plein essor aux forces économiques de la France, à son organisation scientifique et industrielle malgré les déficits en cerveaux et en bras causés par les pertes de vies humaines entre 1914 et 1918 ;
 - vi)** la prise en compte des destructions subies par les provinces du Nord et de l'Est du pays, entre 1914 et 1918 ;
 - vii)** le tarissement des marchés à l'exportation, lié à l'appauvrissement des pays traditionnellement acheteurs de biens français, dont l'Allemagne ;
 - viii)** les revendications des classes laborieuses, sacrifiées dans les tranchées et tentées par le mouvement international et supranational de revendications initié en Russie ;
 - ix)** la politique de strict isolement des États-Unis d'Amérique ;
 - x)** la méfiance de l'Angleterre vis-à-vis de la France, son empressement à ne pas laisser la France profiter de la défaite allemande pour prendre une position dominante en Europe continentale, sa volonté de reprendre au plus vite les échanges commerciaux avec une Allemagne appauvrie et manquant de bras, mais dont l'outil industriel était presque intact ;
 - xi)** les sentiments de frustration et de spoliation éprouvés par les Allemands vis-à-vis du « *Diktat* » de Versailles ; les Allemands disaient qu'ils n'avaient pas été vaincus par les armes, mais qu'ils avaient été trahis par les membres allemands de redoutables groupes de pression internationaux [*qu'aujourd'hui il serait malséant de nommer*] ; la revanche des Allemands ne pourrait avoir lieu qu'après qu'ils se seraient débarrassés des traîtres : en effet, après la cessation des hostilités en novembre 1918, les armées allemandes avaient repassé le Rhin en bon ordre, avec leurs fusils et leurs canons et sous le commandement de leurs officiers ; ils furent accueillis en Allemagne comme des triomphateurs, en tout cas comme ayant bien fait leur devoir.
- b)** – Tout le monde, en France, parlait d'*Union nationale* depuis juillet 1914, mais ceux qui en avaient le plus parlé sont ceux qui la pratiquèrent le moins.
- c)** – Paul Painlevé s'élevait à la fois *contre le terrorisme bolchevique* qui aspirait à une révolution brutale et *contre la domination* de cette oligarchie ploutocratique toute puissante qu'il appelait la « *tyrannie des appétits satisfaits* » et dont les bénéficiaires se seraient contentés d'une stagnation paisible.
- 18** – Painlevé participa au *Bloc des Gauches* qui s'opposa au *Bloc national* (de droite) lorsque celui-ci arriva au pouvoir.
- Remarques :* **a)** – La gauche reprochait à la droite sa mégalomanie hargneuse et verbale, sa confusion entre *patriotisme* et *suspicion systématique de l'étranger*, un isolement complet de la France en Europe et dans le monde, face à une Allemagne à laquelle elle ne laissait d'autre issue que la revanche.
- b)** – Alors que l'armée française était la plus puissante du globe, la gauche voulait ardemment, selon l'expression de Michelet, que la France *déclarât la paix au monde* dès que serait extirpé, jusque dans ses racines, le *militarisme allemand*.
- c)** – Le désarmement intégral et sans camouflage de l'Allemagne, malgré son refus d'accepter définitivement la perte de la Prusse occidentale et d'une partie de la Haute-Silésie et malgré la bienveillance anglaise en faveur de l'Allemagne sur ce point, devait permettre à la France de désarmer elle-même en toute sécurité.
- d)** – Paul Painlevé approuvait les *accords de coopération avec l'Allemagne* signés à Wiesbaden, qui seuls devaient permettre le paiement des réparations que l'Allemagne devait à la France sans recourir au servage, c'est-à-dire au travail

forcé sous la menace de la violence.

e) – Par ailleurs, il n'admettait pas que l'envoi urgent de bateaux de blé aux Russes qui mourraient de faim par millions, soit conditionné au remboursement préalable par les Soviétiques des emprunts que la Russie des Tsars avait contractés auprès des épargnants Français, ces fameux « *emprunts russes* » dont nos grands-parents nous ont montré les titres de propriété qui ne valaient plus rien et qui ne valent toujours rien.

f) – Painlevé dénonça la politique économique du Bloc National qu'il accusait de protéger le luxe insolent de fortunes trop rapidement acquises par les profiteurs de la grande guerre (1914-1918) au lieu de préparer l'avenir en mettant en œuvre tous les moyens de production, en perfectionnant l'outillage industriel, en développant les laboratoires et l'enseignement scientifique ou technique, en acceptant provisoirement une inflation fiduciaire maîtrisée, c'est-à-dire un budget en déficit alors que le remboursement de la dette de guerre aux créanciers américains n'était pas couvert par le versement des réparations allemandes.

19 – Après une éclipse politique jusqu'au triomphe du Bloc des Gauches aux élections législatives des 11 et 25 mai 1924 (329 députés sur 552) Paul Painlevé fut élu président de la Chambre des députés le 9 juin 1924.

Remarques : a) – Le Bloc des Gauches était formé de radicaux, de radicaux-socialistes, de républicains-socialistes, de socialistes (SFIO) et de communistes.

b) – Après la démission en juin 1924 du Président de la République Alexandre Millerand (1859-1943), les modérés du Sénat et les droites des deux chambres assurèrent l'élection à la présidence de la République du président du Sénat Gaston Doumergue (1863-1937) par 515 voix contre 309 au président de la Chambre des députés, Paul Painlevé.

c) – Le programme de la gauche élue prévoyait la consolidation de la paix et de la liberté, par opposition aux visées impérialistes et militaristes de la droite défaite dans les urnes, ainsi que la consolidation du budget par la confiance, l'ordre et la stabilité.

20 – Painlevé fut réélu président de la Chambre des députés en janvier 1925. Après la chute du ministère Herriot, le 10 avril 1925, il accepta de former le nouveau cabinet et il prit pour lui le portefeuille de la Guerre.

Remarques : a) – Les préoccupations principales du moment étaient :

i) la *sécurité de la France* qu'il fallait préserver malgré le mauvais traité de paix signé à Versailles le 28 juin 1919 entre les Alliés (Clemenceau et Wilson) et l'Allemagne.

Paul Painlevé présida, en septembre 1925, la sixième Assemblée de la Société des Nations (SDN) à Genève.

[Voir l'expression *Pactes de garantie mutuelle*].

ii) l'*équilibre financier* du pays qui se ressentait encore de l'effort de guerre : le poids du remboursement des dettes interalliées (dettes de la France à l'Amérique) n'était pas compensé par les indemnités que les Allemands devaient payer, mais qu'ils ne payaient pas ; l'ampleur de la dette flottante et l'accumulation de bons à court terme ou à très court terme représentaient un danger pour la stabilité du franc ;

iii) le refus par la Grande-Bretagne, le 12 mars 1925, de ratifier le Protocole de Genève d'octobre 1924 pour le règlement pacifique des différends internationaux ; ce refus imprévu amena à promouvoir une politique d'ententes régionales partielles, de pactes de garantie mutuelle.

Le ministre des Affaires étrangères français Aristide Briand (1862-1932) s'efforça d'aboutir avec son homologue allemand Gustav Stresemann (1878-1929) à une entente directe avec l'Allemagne, sous la garantie des grandes

puissances et de la Société des Nations.

Les négociations engagées par Briand et Stresemann conduisirent à des accords de pactes partiels, paraphés à Locarno le 16 octobre 1925 et signés à Londres en décembre 1925 ; les « *accords de Locarno* » ont été l'œuvre du Président du Conseil Paul Painlevé, en plein accord avec le ministre des Affaires Étrangères Aristide Briand.

iv) la guerre du Rif dans le protectorat français du Maroc.

Le Maroc tout entier était sous la *souveraineté de droit* du Sultan de Fez et l'autorité de la France ne s'exerçait dans sa zone que par délégation, en vertu d'un traité ; la zone où l'Espagne exerçait la sienne avait été délimitée par un accord franco-espagnol ratifié par une convention internationale.

Les montagnards du Rif avaient l'habitude de venir, chaque année, acheter du blé aux laboureurs de la vallée de l'Ouerga, parfois pour piller les récoltes.

L'oued Ouerga se trouve à cinquante kilomètres au Nord de Fez.

Les 11 et 21 décembre 1924, le Maréchal Lyautey (1854-1934) avait averti le gouvernement français que les menaces riffaines se précisaient et qu'elles risquaient d'être appuyées par des effectifs nombreux ; il demandait des renforts pour le printemps 1925.

Le Président du Conseil Paul Painlevé envoya les renforts demandés le 17 avril 1925, dès que son gouvernement fut formé, ainsi que des avions et de l'artillerie lourde.

Fin avril 1925, Abdelkrim (1882-1963) franchissait l'Ouerga avec quelques uns des montagnards de la zone espagnole du Rif qui n'avaient jamais été soumis à l'autorité du sultan de Fez et il tenta de traverser la plaine fertile et ouverte qui s'étend entre l'Ouerga et Fez ; Lyautey dut les combattre pour leur barrer la route de la *citée sainte de Fez* et les empêcher de répandre au Maroc le fanatisme islamique ; il les refoula de l'autre côté de la frontière qui sépare la zone française de la zone espagnole ; la frontière s'étendait sur 400 kilomètres ; les Riffins étaient au nombre de 120 000, tous des tireurs émérites.

Le 18 juillet 1925, les gouvernements français et espagnol déclarèrent conjointement proposer l'autonomie aux tribus riffaines et djebella intéressées.

Abdelkrim refusa l'autonomie ; il exigeait l'indépendance absolue du Rif.

- 21** – Le ministère Painlevé se disloqua en octobre 1925 sur une question financière ; chargé à nouveau de former le gouvernement, Paul Painlevé prit lui-même la charge des finances.
- 22** – Le deuxième ministère Painlevé fut renversé de cinq voix à la Chambre des députés, en novembre 1925, au cours de la discussion des projets financiers.
- 23** – Paul Painlevé fit ensuite partie, comme ministre de la guerre, de tous les ministères qui se succédèrent du 28 novembre 1925 au 3 novembre 1929, sauf du dixième ministère Briand (23 juin-19 juillet 1926) :
- i)** huitième cabinet Briand, du 28 novembre 1925 au 9 mars 1926 ;
 - ii)** neuvième cabinet Briand, du 9 mars 1926 au 23 juin 1926 ;
 - iii)** deuxième cabinet Herriot, du 19 juillet 1926 au 23 juillet 1926 ;
 - iv)** quatrième cabinet Poincaré, du 23 juillet 1926 au 11 novembre 1928 ;
 - v)** cinquième cabinet Poincaré, du 11 novembre 1928 au 29 juillet 1929 ;
 - vi)** onzième cabinet Briand, du 29 juillet 1929 au 3 novembre 1929.
- 24** – Le 27 mai 1927, Paul Painlevé, qui avait été l'un des pionniers de l'aviation civile ou militaire, accueillit au ministère de la Guerre l'Américain Charles Lindbergh (1902-1974) qui avait effectué la première traversée de l'Océan Atlantique dans le sens Est-Ouest, de New York-Long Island à Paris-Le Bourget,

en solitaire et sans escale, les 20 et 21 mai 1927 ; il avait mis 33 heures et 30 minutes, sur le « *Spirit of Saint Louis* », un avion monoplan spécialement conçu pour cet exploit historique : masse 2 330 kg, moteur de 223 chevaux, vitesse maximum 210 km/h ; il faisait 14 m d'envergure et 8,4 m de longueur. Lindbergh remportait le prix « *Orteig* » qui se montait à \$ 25 000.

25 – Le ministre de la Guerre Painlevé fut à l'origine de la loi du 31 mars 1928 portant sur la réduction du service militaire à une année, qui prit effet à partir du contingent levé en octobre 1929.

Remarques : a) – La réforme qui était à l'étude depuis 5 ans devait respecter le principe d'une armée nationale composée de tous les citoyens en état de porter les armes.

b) – Grâce à cette réduction de la durée du service militaire, les techniciens, les scientifiques et les chercheurs interrompaient leur travail et leurs recherches pendant moins longtemps, à un âge où l'intelligence est pleinement assimilatrice et où les jeunes hommes s'initient à un métier ou à une carrière.

c) – La réduction du temps de service actif apportait à la nation un grand bénéfice économique en augmentant la production de richesses.

d) – La réduction du temps de service actif de dix-huit mois à une année était un signe que jamais la France ne prendrait l'initiative de recourir à la guerre ; Paul Painlevé rêvait de l'époque où la seule pensée d'une guerre entre deux nations européennes apparaîtrait comme aussi invraisemblable qu'entre deux États de la grande Amérique.

e) – En signant le pacte Briand-Kellogg, le Président américain avait proclamé que ce pacte ne saurait dispenser une nation du devoir de se protéger elle-même.

f) – À quelques uns de ses compatriotes britanniques qui s'indignaient des armements considérables qu'entretenait la France, Winston Churchill (1874-1965) répondit en 1929 que, sans mettre en doute la bonne foi de l'Allemagne, « *si les Français désarmaient complètement, se plaçant par conséquent dans une situation sans défense, [il n'était] pas sûr, mais pas du tout, que la paix de l'Europe serait rétablie sur des bases plus sûres et plus solides* ».

g) – Pour réduire la durée du service militaire de dix-huit mois à un an, il avait fallu satisfaire plusieurs conditions jugées nécessaires :

i) constituer des forces nord-africaines (100 000 hommes) et coloniales (100 000 hommes également) capables de maintenir la paix et la sécurité dans la France d'outre-mer ;

ii) recruter de nombreux sous-officiers de carrière ;

iii) repasser l'âge d'incorporation des appelés à 21 ans, ce qui correspondait aux recommandations des médecins et des hygiénistes, mais surtout ce qui permettrait de traverser la chute brusque des effectifs des classes 1936-1940, qui correspondaient au manque de naissances pendant les années de guerre, en appelant à la fois les jeunes gens de 21 ans et ceux de 20 ans.

h) – Paul Painlevé estimait nécessaire de réduire le rôle du contingent, de diminuer le nombre des appelés sous les drapeaux et d'augmenter l'importance de l'Armée de métier :

i) aucun appelé du contingent ne participait plus au maintien de l'ordre en Syrie en 1929.

ii) il n'y avait que 72 000 militaires de carrière en 1923 ; et ce nombre avait encore diminué jusqu'en 1926.

iii) le nombre de 107 000 militaires de métier fut atteint en 1930.

i) – Le texte de l'essai « *Vers l'Armée de métier* » de Charles De Gaulle a d'abord été publié le 10 mai 1933 sous la forme d'un article dans la « *Revue politique et parlementaire* » ; un tiré à part de l'article, sous la forme d'une plaquette in-8 de

16 pages, fut proposée à la vente par la *Revue politique et parlementaire* en 1933. Le texte a ensuite été publié en 1934 sous forme d'un livre par les Éditions Berger-Levrault à Paris.

[Voir *Gaulle (Général Charles De –)*].

26 – À propos de l'*organisation défensive* de la frontière orientale de la France, deux écoles s'opposèrent entre les deux guerres sur des questions de principe ; cependant, les deux écoles jugeaient nécessaire d'opposer immédiatement un feu continu à un agresseur éventuel :

i) la première école, dite *Hotchkiss* [du nom d'un fabricant français de mitrailleuses] préconisait un équipement léger le long de la frontière, avec des routes, des voies ferrées, des dépôts de matériel et de munitions, des réseaux de téléphonie et de télégraphie enterrés, des installations de TSF, la préparation de lignes de combat, d'emplacements pouvant recevoir des batteries de canons mais sans édifier de fortifications en temps de paix, sauf quelques ouvrages légers en des points essentiels.

ii) la seconde, dite *Vauban* [du nom du fameux ingénieur militaire de Louis XIV] proposait, en outre, de hérissier les secteurs les plus sensibles de la frontière d'ouvrages puissants, bétonnés, enterrés, prolongés loin en arrière dans des communications souterraines, pourvus de mitrailleuses, de lance-bombes, d'artillerie de flanquement et d'artillerie à longue portée sous coupoles et tourelles cuirassées ; ces forts seraient assez rapprochés pour interdire le passage à des contingents nombreux d'une armée ennemie et à leurs convois.

Remarques : **a)** – L'organisation de la frontière devait :

i) empêcher l'ennemi de troubler, dès les premiers jours et avant qu'elle ne soit achevée, la mobilisation de l'armée ;

ii) protéger les populations et les territoires attenants à la frontière.

b) – Dans le cas d'une *agression inattendue* par un adversaire [allemand !] qui prétendrait mettre le monde « *devant le fait accompli* », c'est du jour au lendemain que les soldats devraient défendre la ligne attaquée contre un ennemi qui aurait choisi l'heure et le lieu, entraîné et sélectionné ses unités combattantes, accumulé secrètement ses moyens : le développement colossal des ponts routiers et des voies ferrées sur le Rhin, de tous les moyens de transport à travers la Rhénanie, des camps d'aviation sur la rive gauche du Rhin, rendait matériellement réalisable une telle agression.

c) – De 1920 à 1927, différentes commissions et le Conseil Supérieur de la Guerre firent des études approfondies sur l'organisation des diverses parties de la frontière et l'adoption des ouvrages à construire ; jusqu'en 1927, la situation financière de la France ne permettait pas de financer un dispositif fixe de protection des frontières Nord et Est.

d) – Paul Painlevé créa la Commission de Défense des Frontières (CDF) qui devait définir le tracé, les formes générales et l'organisation des ouvrages fortifiés qui permettraient de résister à une attaque surprise de la part de l'Allemagne, pendant le temps nécessaire pour que les renforts venus d'Algérie et les réservistes mobilisés rallient le front.

e) – La frontière orientale de la France, de Dunkerque à Nice, fut divisée en 25 secteurs ; chaque secteur posséderait des fortifications dont l'efficacité serait en rapport avec le risque estimé d'attaque-surprise.

f) – En cas d'invasion de la Belgique par l'armée allemande, la première ligne de défense ne pouvait être la frontière avec la Belgique, qui était indéfendable.

g) – À la Conférence de Vienne en 1815, les vainqueurs de Napoléon 1er s'étaient arrangés pour que la frontière entre la France et la Belgique soit indéfendable ; au

Traité de Francfort-sur-le-Main en 1871, les vainqueurs de Napoléon III s'étaient assurés que cela continuerait : depuis l'accord franco-belge de 1920, il était entendu qu'en cas d'attaque de l'Allemagne par la Belgique, l'armée française avancerait en territoire belge.

h) – En cas de tentative d'invasion du Luxembourg, la protection de Longwy supposait un établissement répondant immédiatement à cette attaque.

i) – La place de Strasbourg étant indéfendable contre l'artillerie moderne et contre l'aviation, la défense du Rhin devait être assurée par une suite de petits travaux longeant le fleuve et s'adaptant aux terrains lagunaires du Ried.

j) – La frontière Nord de l'Alsace et de la Lorraine était ouverte et presque sans obstacles ; à proximité étaient accumulées des usines et des richesses industrielles considérables ayant une importance considérable pour la défense nationale : sur ce secteur plus que sur aucun autre, il fallait qu'un agresseur soit arrêté net.

k) – Sur la frontière du Sud-Est, les travaux les plus urgents consistaient à compléter la défense de Nice.

l) – La loi-programme de construction des fortifications du Nord et de l'Est qui devaient retarder l'invasion de la France en cas d'agression des Allemands, fut préparée par Paul Painlevé ; c'est André Maginot (1877-1932), grand blessé de la guerre de 1914-1918 qui présenta la loi-programme au Parlement ; la loi fut votée le 14 janvier 1930 ; les travaux commencèrent aussitôt et ils devaient durer 5 ans.

m) – La ligne de fortifications du Nord et de l'Est, appelée familièrement « *ligne Maginot* », remplaçait le système de fortifications *Séré de Rivières* construit entre 1874 et 1885 et qui s'étendait en métropole de Dunkerque à Menton, mais qui était devenu obsolète à la fin du XIX^e siècle en raison de l'augmentation de l'efficacité de l'artillerie.

n) – Dans l'expression « *ligne Maginot* » utilisée par la presse à partir de 1935, le nom de Maginot évoquait le crédit accordé à l'homme politique estimé qui avait porté le projet devant les parlementaires et le mot *ligne* était de nature à laisser entendre (abusivement !) qu'il s'agissait d'une ligne de défense ininterrompue. [Voir l'expression *Maginot (Ligne –)*].

o) – Après la déclaration de neutralité de la Belgique, en 1936, la France décida par courtoisie de laisser sa frontière Nord sans fortifications.

27 – Painlevé avait une puissance de travail exceptionnelle ; il pouvait mener de front les tâches les plus diverses ; en 1923, alors qu'il était député, une chaire de mécanique des fluides fut créée à la Sorbonne pour favoriser les progrès de l'aéronautique ; l'opinion unanime des techniciens et des savants désigna Paul Painlevé, qui avait été l'un des pionniers de l'aviation, comme le titulaire nécessaire de ce nouvel enseignement ; Paul Painlevé accepta cette charge supplémentaire et pendant l'hiver 1924-1925, en même temps qu'il présidait les séances de la Chambre des députés, il fit un cours dans lequel les ingénieurs d'aéronautique trouvèrent l'exposé de faits et de méthodes qui devaient les aider à résoudre les problèmes difficiles qui se posaient dans la construction des avions, notamment en ce qui concernait la forme et le profil des ailes.

28 – En 1927, Painlevé reçut le titre de *docteur honoris causa* de Cambridge ; au cours du voyage qu'il accomplit en Angleterre à cette occasion, il fit deux importantes conférences, l'une à Cambridge, qui avait un caractère purement mathématique, l'autre à Londres, le 15 novembre 1927, devant la « *Royal Institution of Great Britain* » sur les « *conceptions modernes de la matière et la science classique* ».

[Voir l'expression *Matière (Les conceptions de la –)*].

29 – Paul Painlevé reçut des funérailles nationales le 4 novembre 1933 ; il est inhumé au Panthéon.

Remarque : Georges Clemenceau, qui était décédé le 24 novembre 1929, avait exigé par testament du 28 mai 1929 d’être inhumé près de son père, à Mouchamps (Vendée), dans la plus stricte intimité (« *ni manifestation, ni invitations, ni cérémonie* »).

Pair : 1 – Personne de même condition, de même rang ou de même fonction.

Exemple : Être jugé par ses pairs.

2 – Sous l’Ancien Régime, titre porté par les grands vassaux de la Couronne de France, puis par les seigneurs de terres érigées en *pairies* et qui avaient droit de séance au Parlement (à partir du XVI^e siècle, ce titre surtout honorifique ne fut accordé qu’à des ducs).

Remarques : **a)** – Sous Philippe Auguste, il y avait en tout douze pairs de France : six pairs ecclésiastiques et six pairs laïcs.

b) – L’archevêque de Reims était le premier duc et pair.

3 – En France, de 1814 à 1848, on appelait *pair* un membre de la haute assemblée législative nommée *Chambre des pairs*.

Remarque : La Chambre des pairs prenait le nom de *Cour des pairs* lorsqu’elle se réunissait pour connaître des accusations de complot, de haute trahison, d’atteinte à la sûreté de l’État ou de toute accusation portée contre l’un de ses membres.

4 – On appelle *pair* un membre de la Chambre haute de la Grande-Bretagne que les Anglais appellent *House of lords*.

Remarque : L’expression anglaise « *House of lords* » se traduisait naguère en français par « *Chambre des seigneurs* » mais on dit plutôt, aujourd’hui « *Chambre des pairs* » ou « *Chambre des lords* ».

Pair : 1 – Être ou objet égal, semblable, pareil à un autre.

Remarque : Dans ce sens, *pair* est surtout employé dans des locutions.

Exemples : « *Hors pair* » : supérieur à tout autre ; « *aller de pair avec quelqu’un* » : être sur un pied d’égalité avec lui.

2 – [*Finances*] Égalité de change, établie en référence à un même étalon, de deux monnaies de pays différents.

Remarque : On faisait jadis le change au pair en se fondant sur le poids d’or fin que contenaient légalement deux monnaies.

3 – [*Bourse*] Valeur nominale d’une action, d’une obligation, fixée lors de son émission.

Exemple : Action, obligation émise ou remboursée *au pair*, dont le prix d’émission ou de remboursement est égal à la valeur nominale.

Pair : 1 – [*Arithmétique*] Se dit de tout nombre qui peut se diviser exactement par deux.

Exemples : Deux, quatre, six, mille sont des nombres pairs.

Remarque : La somme, la différence ou la multiplication de deux nombres pairs est toujours un nombre pair.

2 – Qui est représenté par un nombre pair, qui porte un nombre pair.

Exemples : Numéro pair ; jours pairs.

Remarque : À bord d’un navire, les cabines, les embarcations de sauvetage, les capacités, tout ce qui peut se trouver d’un bord ou de l’autre, portent des numéros pairs si elles se situent dans la moitié bâbord et des numéros impairs si elles se trouvent dans la moitié tribord du navire.

Paire : 1 – Ensemble constitué de deux choses de même espèce, identiques ou symétriques, qui vont nécessairement ou ordinairement ensemble.

Exemples : Une paire de gants, de bas, de souliers, de boucles d’oreille ; une paire de draps ; une paire de claques.

2 – Il se dit encore de certaines choses assorties de toutes leurs pièces.

Exemples : Une paire d'armes ; trois paires d'habits.

3 – [*Par extension*] Objet unique, mais composé essentiellement de deux pièces semblables ou symétriques et indissociables.

Exemples : Une paire de jumelles ; une paire de bittes d'amarrage ; une paire de ciseaux ; une paire de gants ; une paire de chaussettes.

4 – Deux animaux de la même espèce, que l'on vend ensemble ou qui travaillent ensemble.

Exemple : Une paire de bœufs, accoutumés à être attachés sous le même joug.

Remarques : **a)** – S'il s'agit de deux animaux, le mâle et la femelle destinés à la reproduction, on utilise plutôt le mot *couple* (au masculin) et on dit : « *un couple de pigeons* », « *un couple de tourterelles* ».

b) – S'il s'agit de deux objets ordinaires, on utilise le mot *couple* (au féminin) et on dit par exemple « *une couple d'heures* ».

c) – Dans l'Est de la France, certains utilisent l'expression « *une paire de* » [sur le modèle d'une expression allemande] pour exprimer *un grand nombre* de quelques choses.

Exemple : L'expression « *une paire de jours* » signifie alors *un grand espace de temps* d'une durée non déterminée.

Pairement : Terme d'arithmétique qui n'est guère d'usage que dans cette phrase « *nombre pairement pair* » pour dire un nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair, ou ce qui revient au même, un nombre qui peut se diviser par quatre, c'est-à-dire, en quatre parties égales.

Remarque : Huit, douze, seize, etc. sont des nombres pairement pairs.

Pairie : [*Jadis*] Dignité de *pair*, qui est attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne.

Remarques : **a)** – On appelait *pairies femelles* celles qui passaient aux femmes.

b) – Il y avait aussi quelques terres qui jouissaient du titre de *pairies* parce que leurs appellations en ressortissaient au Parlement de Paris.

Exemple : Cette terre a été érigée en pairie, à la charge que le seigneur dédommagera la juridiction d'où elle relevait.

Paisible : **1** – Qui est doux, calme et pacifique.

2 – Qui ne trouble pas la paix.

3 – Où règne le silence, qui est éloigné du bruit.

Remarque : On appelle *lieux paisibles* les lieux où il n'y a point de bruit, où l'on est en paix.

Exemples : Bois paisibles ; forêts paisibles.

4 – Qui n'est pas inquiété, pas troublé ; qui jouit de la paix intérieure.

Exemple : L'âme paisible du sage.

Remarque : [*Par métonymie*] On dit un visage paisible, des traits paisibles ; un sourire paisible.

5 – Qui n'est pas agité, qui est calme et tranquille.

Exemples : Mener une vie paisible ; un sommeil paisible.

6 – *Paisible* se dit d'un citoyen (dans le cas d'une république), d'un sujet (dans le cas d'une monarchie) ou d'un navire appartenant à une nation neutre et qui ne prend pas parti pour l'un des belligérants dans un conflit.

Exemple : Un navire paisible.

7 – On appelle *paisible possesseur* celui à qui nul ne conteste la possession de son bien, qui n'est point inquiété, point troublé dans la possession d'un bien.

Exemple : Paisible possesseur d'une terre, d'un héritage.

Paisiblement : Sans agitation ni inquiétude.

Exemple : Jouir paisiblement de sa retraite.

Paix : 1 – L'état d'un peuple qui n'est point en guerre.

2 – Dans les relations entre nations, la paix est l'état résultant d'une concertation entre des pays qui vise à créer un ordre international excluant le recours à la guerre.

Remarque : On appelle *paix armée* l'état des nations qui, sans être en guerre, se tiennent militairement prêtes à combattre.

3 – Paix, absolument dit, signifie quelquefois *traité de paix*.

Exemples : Paix avantageuse, glorieuse ; bonne paix ; paix honteuse ; négocier une paix ; les conditions de la paix.

Remarque : La paix est aussi l'accord qui décide le retour à l'état de concorde et de tranquillité par la cessation d'un conflit.

Exemple : La paix bâclée de Versailles, le 28 juin 1919.

4 – Paix, se dit aussi de la concorde et de la tranquillité qui sont dans les familles, dans des communautés, à l'intérieur d'un État, entre les divers groupes d'une société ; entre des personnes.

Exemples : Troubler la paix publique ; ramener la paix dans un pays, une nation.

Remarques : **a)** – On appelle *paix sociale* l'absence de conflits dans la société.

b) – On a appelé *paix scolaire* l'accord qui mit fin au conflit entre l'école confessionnelle et l'école laïque.

c) – On dit de deux personnes qui étaient brouillées ensemble et qui se sont réconciliées, qu'elles ont *fait la paix*.

Paix d'Amiens : La paix signée à Amiens le 4 germinal an x (25 mars 1802) par le Français Joseph Bonaparte (1768-1894, frère du Premier consul de la République française, Napoléon Bonaparte) et le ministre plénipotentiaire britannique Lord Cornwallis (1738-1805) mettait un terme à dix années de guerre entre la France et le Royaume-Uni.

Remarques : **a)** – Joseph Bonaparte avait déjà signé le traité de Mortefontaine avec les États-Unis d'Amérique (en 1800) et la Paix de Lunéville avec l'Autriche, le 20 pluviôse an xi (9 février 1801).

b) – Après la signature de la Paix d'Amiens, qui n'était pas un traité commercial, la France a poursuivi sa politique économique protectionniste au détriment des débouchés industriels ou des importations agricoles du Royaume-Uni ; la France trouva de nouveaux débouchés pour ses exportations auprès des anciens clients du Royaume-Uni.

c) – La France profita de la paix avec l'Angleterre pour poursuivre sa politique d'annexions en Europe : annexion du Piémont à la France le 11 septembre 1802, invasion des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla le 9 octobre 1802, prise par les Français de la majorité des dix électeurs de la nouvelle Allemagne avec le recès de l'Empire du 23 février 1803.

d) – La France n'a pas évacué la Hollande, contrairement à ses engagements pris par le traité de Campo-Formio du 9 février 1801 ; de son côté, l'Angleterre n'a pas évacué Malte comme elle s'y était engagée par la Paix d'Amiens.

e) – La paix d'Amiens fut rompue par la déclaration de guerre du Royaume-Uni à la France le 23 mai 1803 ; la paix d'Amiens n'avait duré que 13 mois.

f) – Le gouvernement britannique avait déjà fait saisir, à partir du 18 mai 1803, sans déclaration de guerre, tous les navires français et hollandais à sa portée et il avait confisqué les marchandises qu'ils transportaient.

g) – En représailles, la France avait arrêté tous les sujets britanniques qui se trouvaient en France ou en Italie.

h) – L’armée française occupa le royaume de Hanovre, propriété personnelle du roi de Grande-Bretagne et d’Irlande, George III (1738-1820) de la maison de Hanovre, à partir du 27 mai 1803.

i) – Napoléon Bonaparte, qui s’était fait proclamer empereur des Français par le Sénat et qui avait été sacré Empereur par le pape Pie VII le 18 mai 1804, avait fondé le royaume d’Italie, s’était nommé roi d’Italie le 17 mars 1805 et se couronna roi d’Italie le 26 mai 1805 à Milan ; la transformation de la république d’Italie en royaume et l’annexion de la République ligurienne contrariaient les intérêts de l’Autriche.

j) – La guerre s’étendit à toute l’Europe en 1805 par la formation de la *Troisième Coalition* entre la Russie, l’Autriche, et la Suède de Gustave IV (1778-1837) contre la France de l’empereur Napoléon 1er (1769-1821), avec une forte participation financière du Royaume-Uni de William Pitt le Jeune (1759-1806).

j) – Le but de William Pitt, en finançant la coalition contre la France, était d’écarter la menace d’invasion de l’Angleterre par les troupes françaises qui se trouvèrent rassemblées de 1803 à 1805 à Boulogne-sur-mer.

Paix séparée : Paix signée entre deux ennemis sans que cela n’engage leurs alliés respectifs pour la continuation du conflit en cours.

Remarques : **a)** – Le 4 septembre 1914, la France, l’Angleterre et la Russie signèrent, à Londres, un engagement à ne pas conclure de *paix séparée* au cours de la guerre qui avait été déclarée :

i) par l’Empire allemand à l’Empire russe le 1er août 1914 et à la France le 3 août 1914,

ii) puis par le Royaume-Uni à l’Empire allemand le 4 août 1914.

b) – Le Président du Conseil des ministres français Paul Painlevé (1863-1933) rencontra le Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1945) le 21 septembre 1917 à Boulogne-sur-Mer, afin d’obtenir que l’Angleterre s’engage à ne pas conclure de *paix séparée* avec l’Allemagne avant le retour de l’Alsace-Lorraine dans la République française, même si la Belgique était libérée et retrouvait une indépendance entière ; Lloyd George en fit la promesse publiquement à son retour en Angleterre ; il la renouvela le 12 novembre 1917, au retour du Conseil supérieur de guerre interallié de Rapallo (7 novembre 1917) dont la finalité était d’assurer une meilleure coordination de l’effort militaire sur le front occidental.

c) – L’article 4 du traité franco-polonais du 4 septembre 1939 (le lendemain de la déclaration de guerre de la France à l’Allemagne et 4 jours après l’invasion de la Pologne par l’Allemagne) stipula que les parties contractantes ne concluraient pas d’armistice ou de traité de paix, que d’un commun accord ; une clause identique figurait à l’article 7 de l’accord anglo-polonais du 25 août 1939 (deux jours après le pacte Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939 et une semaine avant l’invasion de la Pologne par l’Allemagne).

d) – Paul Reynaud (1878-1966) qui avait été nommé Président du Conseil des ministres français le 22 mars 1940, se serait engagé le 28 mars 1940 vis-à-vis de la Grande-Bretagne de ne pas signer de *paix séparée* avec l’Allemagne ; Paul Reynaud laissa entendre au Gouvernement britannique, les 26 et 31 mai 1940, que la France serait peut-être amenée à demander un armistice.

e) – Le sous-secrétaire d’État à la Guerre Charles De Gaulle partit à Londres le 9 juin 1940, accompagné de son aide de camp le lieutenant Geoffroy Chodron de Courcel (1912-1992) et de Roland Jacquin de Margerie (1899-1990), chef du cabinet diplomatique du Président du Conseil, avec pour mission de demander à Churchill :

- i)** de faire revenir en France les avions de chasse de la RAF comme convenu,
- ii)** de renvoyer sur le continent les soldats anglais évacués en Angleterre par Dunkerque,
- iii)** de mettre à la disposition du Gouvernement français 500 000 tonnes de navires de charge pour projeter en Afrique, si nécessaire, les hommes politiques français, les soldats disponibles et le matériel qui pourrait être sauvé.

Churchill refusa tout car il ne croyait pas à la possibilité d'un redressement militaire de la France ; l'union stratégique était rompue entre la France et le Royaume-Uni.

f) – En réponse à l'appel du Président du Conseil Paul Reynaud au Président Roosevelt (1882-1945), l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en France William C. Bullitt (1891-1967) fit savoir, le 10 juin 1940, que les États-Unis n'interviendraient pas contre l'Allemagne.

g) – L'Italie déclara la guerre à la France le 10 juin 1940.

h) – Le chef du Gouvernement français, Paul Reynaud, informa le Premier ministre britannique Winston Churchill, le 13 juin 1940 à Tours, que la France allait être dans l'obligation de faire cesser la bataille de France puis, par un télégramme du 15 juin 1940, qu'elle allait demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice.

i) – Le 13 juin 1940, lors d'une conférence à la préfecture de Tours qui réunissait le Président du Conseil français Paul Reynaud, le Premier ministre britannique Winston Churchill ainsi que plusieurs ministres des deux gouvernements et à laquelle assista le général De Gaulle, Paul Reynaud demanda si, malgré l'accord du 28 mars 1940 entre lui-même et le prédécesseur de Churchill qui excluait toute suspension d'armes séparée, l'Angleterre accepterait que la France demandât à l'ennemi quelles seraient, pour elle-même, les conditions d'un armistice ; Churchill exprima une compréhension apitoyée et il affirma que, même si la France était acculée et la laissait seule, l'Angleterre se battrait jusqu'au bout, n'importe comment, n'importe où.

j) – Selon De Gaulle, Churchill marchandait alors son renoncement à cet accord du 28 mars 1940 contre des garanties quant au sort des bâtiments de la flotte française, qui ne devaient en aucun cas tomber dans les mains des Allemands ou des Italiens ; cela lui fut promis ; de plus, en cas de cessation des combats, la France devrait livrer à l'Angleterre les 400 aviateurs allemands qu'elle détenait en captivité.

k) – Le 15 juin 1940, De Gaulle qui rejoignait à Brest le contre-torpilleur français « *Milan* » pour traverser la Manche de Brest à Plymouth, dépassa entre Rennes et Brest les derniers convois du British Expeditionary Force (BEF), qui allaient s'embarquer pour retourner chez eux.

l) – Le 16 juin 1940 au soir, revenu à Bordeaux avec un avion que Churchill avait mis à sa disposition, De Gaulle apprit que le Gouvernement Paul Reynaud avait démissionné et que lui, Charles De Gaulle, ne faisait pas partie du nouveau Gouvernement ; dépité, il décida de désertir et de retourner à Londres le lendemain matin (17 juin) par le même avion, avec son aide de camp de Courcel ; l'officier traitant britannique de De Gaulle, le général Spears (1886-1974), prit le même avion.

m) – Le 18 juin 1940, Churchill « *autorisa* » De Gaulle à appeler au moyen de la BBC (radio d'État britannique) tous les militaires français à désertir et à le rejoindre à Londres, pour continuer le combat aux ordres de l'Angleterre.

n) – Un décret signé à Bordeaux le 23 juin 1940 par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) admit d'office à faire valoir ses droits à la retraite, par

mesure de discipline, le *colonel d'infanterie* breveté d'État-Major De Gaulle (Charles, André, Joseph, Marie) ; Charles De Gaulle allait avoir 50 ans ; Adolf Hitler avait 51 ans ; Winston Churchill 65 ans ; le Maréchal Pétain 84 ans.

o) – Des armistices furent signés le 22 juin 1940 avec l'Allemagne et le 24 juin 1940 avec l'Italie ; le cessez-le-feu entra en vigueur le 25 juin 1940 à 00h35 sur tous les fronts.

Pal : Pieu, pièce de bois, de métal, longue et aiguisée à un bout.

Remarques : **a)** – Le *supplice du pal* consiste à enfoncer par le fondement un pieu dans le corps d'un condamné.

b) – Le pluriel de « *pal* » est *paux* ou *pals*.

Palade (en anglais « *stroke of an oar* ») : En Méditerranée, on nomme *palade* chaque coup d'aviron que donne un rameur.

Paladin : Appellation, dans les chansons de geste et les romans de chevalerie, des principaux seigneurs et pairs qui suivaient Charlemagne (742-814) à la guerre.

Exemple : Le paladin Roland (décédé le 15 août 778).

Remarques : **a)** – Au Moyen Âge, on appelait paladin un chevalier qui courait le monde en quête d'aventures, déployant bravoure, loyauté et générosité.

b) – En parlant de quelqu'un qui veut passer pour brave et pour galant, on dit que *c'est un vrai paladin*.

Palais : **1** – Vaste demeure urbaine d'un souverain, d'un prince, d'un chef d'État et par extension, d'un évêque, d'un haut dignitaire de l'Église.

Exemples : Le Louvre a longtemps été le palais des rois de France ; les palais pontificaux du Vatican, à Rome ; palais épiscopal ; le palais des Doges, à Venise ; le palais ducal de Nancy.

Remarques : **a)** – Un palais se trouve en ville, par opposition à un château qui est une demeure située à la campagne.

b) – Le mot « *palais* » est tiré du nom de la colline de Rome appelée *Pālātium* où s'élevait la demeure d'Auguste, né Gaius Octavius Thurinus en 63 av. J.-C., empereur à partir de 27 av. J.-C. et mort en 14 apr. J.-C. ; c'est là qu'habitèrent tous les empereurs romains qui lui succédèrent.

c) – Dès l'époque impériale, le mot latin *pālātium* fut employé comme nom commun, au sens de « *palais* ».

2 – Ancienne résidence royale ou seigneuriale transformée en musée ou abritant divers services et dont le nom s'est conservé.

Exemple : Le palais du Louvre.

Remarques : **a)** – On appelle *palais nationaux* des édifices monumentaux appartenant au domaine public de l'État.

b) – Le *palais de l'Élysée* a été bâti à partir de 1718 par Armand-Claude Mollet (1660-1742) pour Louis-Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Évreux et de Tancarville (1674-1753) ; l'hôtel d'Évreux est devenu la résidence du Président de la République sous la II^{ème} République (1848-1852) puis à partir de 1873 sous les III^{ème} (1870-1940), IV^{ème} (1946-1958) et V^{ème} République (à partir de 1958).

c) – Le *Palais-Royal* a été construit pour le ministre de Louis XIII (1601-1643), Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642) ; le « *Palais-Cardinal* » comme on l'appelait alors, est aujourd'hui le siège du Conseil d'État et de diverses administrations.

d) – Le *palais Mazarin*, bâti en 1635 par l'architecte français Jean Thiriot (1590-1649) pour Charles Duret, seigneur de Chevry (1564-1636), a été acquis inachevé en 1641 par l'Intendant des finances Jacques Tubœuf (1606-1670) ; Tubœuf le fit

terminer puis le loua et le vendit à Giulio Raimondo Mazzarino (1602-1661), *alias* le *cardinal Mazarin* qui fut ministre d'État de 1643 à 1661 après la mort de Richelieu (1585-1642) sous les rois Louis XIII (1601-1643) et Louis XIV (1638-1715) ; à la mort de Mazarin, le palais revint à son neveu Philippe Mancini, duc de Nevers (1641-1707) ; l'hôtel de Chevry, devenu hôtel Tubeuf, puis palais Mazarin après agrandissement et enfin hôtel de Nevers, fut le siège de la *Compagnie française pour le commerce des Indes orientales* créée par Colbert en 1664 ; le *palais Mazarin* est aujourd'hui le siège de la Bibliothèque Nationale.

e) – Le *palais Bourbon* fut construit au XVIII^{ème} siècle pour Louise-Françoise de Bourbon (1673-1743), fille naturelle de Louis XIV (1638-1715) et de madame de Montespan (1640-1707) ; bien qu'adultérine, mais richement dotée par le roi son père, Louise-Françoise de Bourbon fut l'épouse légitime du duc Louis III de Bourbon-Condé (1668-1710), prince du sang ; le *palais Bourbon* est aujourd'hui le siège de l'Assemblée nationale.

f) – Le *palais du Luxembourg*, construit pour Marie de Médicis (1575-1642), épouse de Henri IV (1553-1610), est aujourd'hui le siège du Sénat.

g) – Le *palais des Papes*, à Avignon, abrite des musées et des expositions.

3 – [*Par extension*] Vaste édifice conçu pour accueillir le public à l'occasion de manifestations culturelles, de rassemblements.

Exemples : Le Palais de la Découverte, à Paris ; le palais des sports, des expositions, des congrès.

Remarques : **a)** – Le *palais Garnier* est l'opéra construit à Paris par Charles Garnier (1825-1898) ; il fut inauguré en 1875.

b) – Le *Grand Palais* et le *Petit Palais* furent construits à Paris pour l'Exposition universelle de 1900 et ils servent aujourd'hui à organiser des salons ou à présenter des expositions.

c) – Le *palais de Chaillot*, construit en 1937 sur la colline de Chaillot, abrite aujourd'hui un théâtre et des musées .

3 – Le *palais de justice* ou, absolument, le palais ou le Palais, est l'édifice public où siègent les tribunaux établis dans une ville.

Exemple : Le palais de justice de Rouen est l'un des plus beaux monuments français.

Remarques : **a)** – On appelle *gens de palais*, les juges, avocats, avoués, huissiers, greffiers.

b) – [*Par métonymie*] Ensemble des magistrats et officiers ministériels de toutes les chambres qui siègent au palais de justice.

Exemple : « Le Palais pense que... ».

c) – [*Au figuré*] La profession d'avocat.

Exemple : Se destiner au Palais.

Palamente (en anglais « *oars of a galley* ») : Collection de tous les avirons d'une galère.

Remarque : Armer la palamente, c'est armer tous les avirons d'une galère.

Palan (en anglais « *tackle* », « *burton* », « *haliard* ») : **1** – Appareil funiculaire démultiplicateur (appelé *mouffle* en mécanique) composé de deux poulies à un ou plusieurs réas et d'un cordage, dont on se sert pour soulever ou déplacer de lourds fardeaux ou pour raidir des cordages.

Remarques : **a)** – On emploie un palan lorsqu'il y a lieu d'augmenter la capacité de traction ou de levage.

b) – Les palans de charge servent à l'embarquement de la cargaison.

c) – On emploie un palan d'amure pour raidir l'amure d'une voile.

d) – On emploie un palan d'écoute pour raidir l'écoute d'une voile.

2 – Le cordage passant par les réas des poulies d'un palan porte le nom de *garant*.

Remarques : a) – La poulie dans laquelle le garant pénètre en premier lieu est la poulie supérieure, l'autre poulie est la poulie inférieure (même si le palan est en position horizontale).

b) – Chacune des parties du garant comprise entre les poulies s'appelle un brin.

c) – Le dernier brin qui est fixé sur la caisse de l'une des poulies est le *dormant*.

d) – Le brin extérieur sur lequel on agit pour manœuvrer le palan est appelé le *courant*, ou parfois simplement le garant.

3 – On distingue, selon les types des poulies et le point de fixation du dormant :

i) le *palan à deux brins* : deux poulies simples ; le dormant est fixé à la poulie supérieure ;

ii) le *palan à trois brins* : la poulie supérieure double et la poulie inférieure simple ; le dormant est fixé à la poulie inférieure ;

iii) le *palan à quatre brins* : deux poulies doubles ; le dormant est fixé à la poulie supérieure ;

iv) etc.

Remarque : On appelle *caliorne* un palan de fort échantillonnage composé de deux poulies triples ou d'une poulie double et une poulie triple.

[Voir les mots *Caliorne*, *Cartahu*, *Bredindin*].

Palan de bout de vergue : Les palans de bout de vergue sont disposés à demeure à chaque bout de la vergue de misaine ou de la grand vergue ; la poulie supérieure est une poulie à violon, la poulie inférieure est une poulie simple ; les palans sont soutenus à l'aide de suspensoirs ou d'étriers dont l'un est amarré sur la poulie à violon, l'autre sur la pointe du croc de la poulie inférieure.

Palan à croc : Une poulie double est amarrée à un point fixe ; le dormant du cordage (garant ou cartahu) est fixé à une poulie simple dont il forme l'estrope, puis il va jusqu'au premier réa de la poulie double, revient vers le réa de la poulie simple, repart vers le second réa de la poulie double et devient le courant sur lequel on fait l'effort.

Palanche : Pièce de bois incurvée et entaillée qui permet de porter sur les épaules deux fardeaux (par exemple deux seaux) suspendus chacun à l'une des extrémités.

Palan de garde : 1 – Palan servant à tenir la corne d'une voile goélette quand la voile est carguée.

Remarque : On appelle *palans de garde* les bras de la corne de la brigantine.

2 – Palan servant à immobiliser une corne de charge en opération de chargement ou de déchargement de marchandises.

Remarque : Les *palans de garde* servent à retenir les cornes de charge, soit parallèlement à la ligne de quille, soit dans une direction oblique à la quille.

Palan de roulis (en anglais « **rolling tackle** ») : Les *palans de roulis* servent à retenir une vergue, bâbord et tribord, vers son mât et l'empêcher de se balancer au roulis.

Remarque : Les *palans de roulis* sont toujours en place ; quand on oriente une vergue, on mollit son palan de roulis du vent et on le raidit bien quand la vergue est orientée.

Palan de tangage : On emploie un *palan de tangage* quand on met un canot à la mer pour atténuer les secousses que lui donne le tangage pendant cette opération.

Palan de traversière : Palan frappé à la tête du bonhomme de traversière, qui sert à crocher la patte d'en dedans de l'ancre à jas pendant qu'on la remet au poste de mer après l'avoir remontée.

Palangre (en anglais « **fishing line** ») : **1** – Les palangres sont des engins de pêche dormants.

2 – Une palangre est constituée d'une ligne principale qui porte des avançons de quelques décimètres de long, espacés d'un mètre ou deux ; les avançons portent des *hameçons* ou *ains*.

3 – La longueur totale de la ligne principale peut varier de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres, et le nombre d'hameçons peut atteindre plusieurs milliers.

4 – La longueur des avançons ou bas de ligne doit être inférieure à la moitié de la distance séparant, sur la ligne-mère, deux amarrages consécutifs d'avançons, pour éviter que deux avançons voisins ne se mêlent ; leur résistance à la rupture sera inférieure à celle de la ligne-mère et au moins égale à deux fois le poids de la prise attendue.

5 – Les orins qui servent de liaison entre les bouées et les extrémités de la ligne-mère ou, dans le cas des lignes calées, entre les bouées et les ancres ou autres mouillages, sont en matériau plus résistant que la ligne-mère.

6 – Le filage de la palangre se fait dans le sens du courant, en ligne droite ou en ligne brisée, mais de façon à toujours maintenir un certain angle entre le cap et le courant pour ne pas mêler la ligne-mère aux avançons.

Remarque : Le virage commence, en général, par la dernière extrémité filée ; habituellement, le relevage de la ligne s'effectue par le côté vers l'avant ou, parfois, tout à l'avant.

7 – Les palangres sont mouillées pour quelques heures seulement, afin d'éviter la mort du poisson et une baisse de sa valeur : dans la majorité des cas les prises arrivent vivantes à bord.

8 – Suivant les espèces recherchées, la palangre peut être immergée à différentes profondeurs: palangre de fond, palangre à proximité du fond (zone démersale), palangre de surface, palangre en pleine eau (pélagique).

Remarques : **a)** – Les palangres dormantes sont en général tenues par des corps morts signalés chacun par un drapeau à la surface de l'eau.

b) – Les palangres de fond sont lestées avec du plomb.

c) – Les palangres pélagiques restent retenues par le navire.

b) – Les palangres dérivantes restent en surface et servent à pêcher le thon.

e) – Les palangres sont rangées à bord du palangrier, en attendant d'être mises à l'eau, dans des caisses qui contiennent les cordes au fond et les hameçons en périphérie de la caisse, piqués dans des plaques de liège.

[Voir les mots *Avançon*, *Orin*].

Palangrotte : **1** – Les palangrottes sont des engins de pêche à main utilisés principalement en Méditerranée.

2 – Une palangrotte est constituée d'une ligne principale qui porte plusieurs avançons ; chaque avançon est terminé par un hameçon.

[Voir le mot *Avançon*].

Palanquée : **1** – Ensemble des marchandises soulevées en une fois à l'aide d'un palan, d'un mât de charge, d'une grue.

2 – [*Par extension et familier*] Grande quantité.

Exemple : Nous avons encore reçu toute une palanquée de critiques.

Remarque : Les adeptes des sports sous-marins appelle « *palanquée* » l'ensemble des nageurs qui forment momentanément un groupe ou qui participent ensemble à quelque activité.

Palanquer (en anglais « *to bowse* », « *to set up* », « *to run out* ») : **1** – Palanquer, c'est se servir de palans pour embarquer des fardeaux dans un navire ou pour les débarquer.

2 – Palanquer, c'est agir avec un ou plusieurs palans à l'effet de produire un effort.

Exemples : Palanquer un canon au sabord, c'est le mettre au sabord ou en batterie au moyen de ses palans de côté.

Palanquin : Petit palan qui sert à lever de médiocres fardeaux.

Remarque : Il y en a des simples et des doubles.

Palanquin (en anglais « *burton* », « *tackle* ») : **1** – *Palanquin* est un diminutif de *palan* et désigne un *petit palan*.

2 – Les palanquins de ris (en anglais « *reef tackles* ») sont frappés sur une itague passant par un clan à chaque bout d'une vergue de hune ; fixés sur les ralingues de chute des huniers ou des basses voiles, à l'empointure de la bande de ris la plus basse de la voile portée par cette vergue, ils servent à prendre des ris ou à enverguer ces voiles.

Remarques : **a)** – Les manœuvres courantes de bout de vergue, ordinairement doubles, qui servent à hâler vers les bouts des vergues les cosses d'empointure de ris ou les cosses d'envergure, passent par des palanquins.

b) – Les *palanquins de ris* sont souvent appelés « *palanquins* » simplement ; ils peuvent servir d'écoutes de perroquet.

3 – Quand on prend des ris, ces cordages et poulies servent à raidir les ralingues de chute vers les bouts de la vergue et à hisser le bord la bande de ris, afin d'alléger la toile pour permettre aux hommes qui sont sur la vergue de prendre les ris plus facilement.

Remarque : En pesant sur les palanquins, on rapproche les extrémités des filières de ris de la vergue et on peut les amarrer solidement sur la vergue par une empointure.

4 – Quand on envergue la voile, les palanquins servent à raidir la têtère le long de la vergue.

5 – On appelle également *palanquins* les petits palans d'itague des mantelets de sabords ; l'itague d'un mantelet de sabord y est fixée par une fourche ou par une patte d'oie et elle entre à bord en simple par un trou percé au-dessus du mantelet.

Remarque : Ces *palanquins* de sabords et cette *itague* servent à relever les mantelets pour ouvrir les sabords afin de laisser entrer le jour et l'air dans les batteries.

[Voir le mot *Itague*.

Palanquin : Sorte de chaise portative, dont les personnes considérables se servaient dans les Indes pour aller d'un lieu à un autre, en se faisant porter sur les épaules des hommes.

Exemple : Se faire porter dans un palanquin.

Palanquin (Bande de –) : Voir l'expression *Bande de palanquin*.

Palardeau : **1** – Tampon qui sert à boucher les écubiers.

2 – Bout de planche de bois que le calfateur couvre de goudron et de bourre pour boucher un trou qui s'est fait dans un bordage.

Palastre : Boîte de fer qui fait la partie extérieure d'une serrure, et sur laquelle les parties intérieures sont montées.

Palatale : Il se dit des consonnes produites par les mouvements de la langue qui va toucher le palais.

Remarque : « *d* », « *t* », « *l* », « *n* », « *r* », sont des consonnes palatales.

Palatin : Titre de dignité, qui a diverses significations selon les différents pays où il était en usage.

i) En *Allemagne*, on appelait *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, l'électeur laïque qui avait ses états sur le Rhin ; ce titre passait à tous ceux de la même maison, qu'on appelait la *maison palatine*.

ii) En *Hongrie*, on appelait *palatin* le vice-roi de Hongrie.

iii) En *Pologne*, on donnait le titre de *palatin* au gouverneur de chaque province, et l'on appelait sa femme, la *palatine*.

Exemple : Le *palatin* de Posnanie.

Palatinat : 1 – La dignité de palatin.

Remarque : Le palatinat est une dignité ancienne dans la maison de Bavière.

2 – On appelle aussi palatinat le pays qui est sous la domination de l'électeur palatin : le palatinat du Rhin ; les villes du palatinat ; le haut palatinat ou palatinat de Bavière.

Remarque : En Pologne, on appelle palatinat chaque province de la Pologne.

Exemple : Le palatinat de Cracovie.

Pale (en anglais « *blade* », « *wash* ») : **1** – Chacune des parties d'une *hélice* qui, tournant autour d'un axe, assure le brassage d'un fluide.

2 – Chacune des planchettes fixées à une *roue*, qui reçoivent l'impulsion de l'eau (cas de la roue d'un moulin de marée ou de rivière) ou qui, mues par la machine d'un bateau, en assurent la propulsion.

3 – Partie plate à l'extrémité d'une *rame*, d'une pagaie, d'un aviron, qui entre dans l'eau.

Remarque : On dit aussi *pelle* de la pagaie, de la rame ou de l'aviron.

Pale : On appelle *pale* le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

Pale : Sorte de petite vanne qui sert à ouvrir ou à fermer le bief d'un moulin, la chaussée d'un étang, un réservoir, une écluse ou toute autre retenue d'eau, selon qu'on veut lâcher les eaux ou les retenir.

Pale : Carton carré garni ordinairement de toile blanche, et servant à couvrir le calice quand on dit la messe.

Remarque : On écrit *pale* ou *palle*.

[Voir le mot *Palle*].

Pâle : **1** – Blême, qui est de couleur tirant sur le blanc.

Remarque : En ce sens il ne se dit guère que des personnes, soit qu'elles aient naturellement cette couleur, ou qu'elle leur vienne par accident.

2 – On dit, que Le Soleil est pâle, pour dire, qu'il paraît d'une couleur blafarde.

3 – Pâle, se dit aussi de la Lune, et de toute sorte de lumière lorsqu'elle est faible et blafarde.

Exemple : Cela ne jette qu'une lumière pâle.

4 – On appelle poétiquement « *les pâles ombres* » les âmes des morts.

5 – Pâle, se dit aussi des couleurs, pour dire, qu'elles sont déchargées, qu'elles ne sont pas vives.

Exemple : Un bleu pâle ; du jaune pâle.

Paléage : 1 – [*Vieilli*] Action de décharger les grains, les sels et autres marchandises qui se remuent à la pelle.

2 – Obligation pour l'Équipage de décharger les marchandises qui se remuent à la pelle.

Remarque : Les membres de l'Équipage n'ont point de salaire pour le paléage et le manéage, mais ils en ont pour le guindage et le remuage.

Palée : Rangée de pieux fichés dans le sol et destinés à former une digue, à soutenir des terres, un ouvrage de maçonnerie ou de charpente.

Palefrenier : Valet qui panse les chevaux.

Palefroi : [*Vieilli*] On appelait ainsi jadis les chevaux qui servaient ordinairement aux dames, avant qu'on eût l'usage des carrosses.

Palémon : Nom de la crevette rose communément appelée *bouquet*.

Remarque : *Palémon* est un personnage qui, dans la mythologie grecque, est changé en dieu marin.

Paléocène : Qui date du début de l'ère tertiaire.

Remarque : Le paléocène est la première époque du paléogène.

Paléogène : Relatif à la première période de l'ère tertiaire.

Remarques : **a)** – Le paléogène comprend le paléocène, l'éocène et l'oligocène.

b) – On dit aussi *nummulitique*.

Paléogéographie : Géographie des océans et des continents tels qu'ils se présentaient aux temps géologiques.

Paléographie : Science du déchiffrement et de l'interprétation des écritures anciennes trouvées sur les manuscrits, les chartes, les diplômes et les sceaux, par opposition à l'*épigraphie*, science des inscriptions sur un support de pierre ou de métal.

Palestine : Région historique du Proche-Orient.

Remarques : **a)** – Comme le Liban, la Palestine appartient historiquement à la Syrie.

b) – L'Évangile selon Saint Luc (chapitre 2, verset 2) rappelle qu'à l'époque de la naissance de Jésus-le-Christ, Quirinius était le gouverneur de la Syrie.

c) – Le recensement ordonné par Jules César (110 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) eut lieu en l'an -2 de notre ère (décompte des historiens) ; selon les Évangiles, Jésus est né alors que ses parents étaient venus se faire recenser en Judée ; Jésus serait ainsi né à Bethléem en l'an -2 de notre ère.

d) – Certains auteurs pensent que Jésus serait né avant le 3 avril de l'an 4 avant notre ère.

e) – Josèphe a rapporté que Quirinus, gouverneur de la Syrie, vint en Judée, province à laquelle son autorité s'étendait ; il y ordonna un impôt ; cela provoqua un début de révolte ; cette révolte aurait eu lieu en l'an 6 de notre ère.

[Voir l'expression *Résolution 181*].

Palestine : Caractère d'imprimerie qui est entre le gros-parangon et le petit-canon.

Palestre : Dans l'Antiquité grecque ou romaine, lieu public où les garçons et les hommes se formaient aux différents exercices du corps, en particulier : la lutte, le pugilat, la course, le saut et le lancer du disque ; ils s'y s'adonnaient aussi à des exercices de l'esprit : art oratoire, philosophie, grammaire.

Palet : **1** – Pierre plate et ronde avec laquelle on joue en la jetant en l'air, pour la placer le plus près qu'on peut d'un but qu'on a marqué.

Remarques : **a)** – Les pierres plates sont souvent remplacées par des rondelles de fontes ou de caoutchouc dur marquées d'un chiffre sur l'une des faces, afin de retrouver, à la fin du jeu, celui qui l'a lancée.

b) – Les jeux de boules sont remplacés par des jeux de palets sur les navires, pour s'adapter au roulis et au tangage.

2 – [Par *métonymie*] Le jeu lui-même.

Exemple : Jouer au palet.

Palet : Petit gâteau sec, plat et rond.

Exemples : Des palets aux amandes ; palets bretons.

Paletot : Vêtement droit, généralement assez court et s'ouvrant par devant, que les matelots portent par-dessus leurs autres vêtements.

Palette : **1** – Objet ou partie d'un objet de forme plate, mince et allongée.

Remarque : On appelle palette le morceau de viande qui recouvre l'omoplate du porc ou du mouton.

2 – Synonyme d'*aube*, lorsqu'il est question d'une roue à aubes fixes et plates. [Voir le mot *Aube*].

- Palétuvier** : Plante tropicale amphibie, principal constituant des mangroves, qui contribue à fixer la vase par ses racines.
- Pali** : Langue indo-aryenne ancienne, proche du sanscrit, et qui est encore aujourd'hui la langue sacrée du bouddhisme dans le sud de l'Inde.
- Palicot** : Petit parc circulaire que les pêcheurs établissent provisoirement dans les dieux situés près de la côte, sur les bancs et les hauts-fonds où il découvrent des congrégations ou rendez-vous de poissons.
- Palier** : Dans une machine, pièce fixe servant de support et de guide à une pièce tournante d'une machine ou à un arbre de transmission d'un mouvement de rotation.
Exemples : Les paliers de l'arbre d'hélice ; les paliers du rotor de la turbine à vapeur ; les paliers du moteur électrique ; les paliers du compresseur frigorifique.
Remarques : **a)** – Le moteur *Rush* produit par Simca et qui fut monté sur les *Arondes P60* à partir de 1961, fut le premier moteur à essence à quatre cylindres de grande diffusion dont le vilebrequin reposait sur cinq paliers.
b) – Le moteur *Rush* était une évolution du moteur *Flash* monté sur les *Arondes 300* depuis 1956, et du moteur *Flash spécial* apparu en 1958 avec l'*Aronde Monthéry* ; les moteurs *Flash* et *Flash spécial* n'avaient que 3 paliers.
- Palier** : **1** – Plate-forme aménagée entre deux volées d'un escalier, en haut d'un perron, etc., qui est propre à se reposer et qu'on appelle aussi pour cela *un repos*.
2 – [*Par analogie*] Section horizontale d'une voie de communication, entre deux déclivités.
Remarque : Les sections qui présentent une déclivité par rapport à l'horizontale sont appelées des *côtes* sur les routes, ou de *rampes* s'il s'agit de voies ferrées.
- Palier** : Chacune des étapes qu'on marque dans un mouvement ascendant ou descendant.
Remarque : La remontée d'un plongeur sous-marin s'effectue par *paliers*, c'est à dire qu'il respecte des temps de pause incontournables que l'on appelle *paliers de décompression* à certaines distances précises de la surface de l'eau, afin de réduire le taux d'azote (ou éventuellement d'hélium) dans le sang ; les distances à la surface et les durées des paliers de décompression dépendent de la profondeur maximum atteinte par le plongeur au cours de cette plongée et du temps passé sous l'eau ; le dernier palier est souvent effectué à 5 mètres sous la surface de l'eau.
- Palifier** : Renforcer la résistance d'un sol à l'aide de pilotis, en vue d'une construction.
- Palikare** : **1** – Sous la domination ottomane, entre le XV^{ème} et le XIX^{ème} siècles, mercenaire grec ou albanais appartenant à une des bandes mises par leur chef au service des pachas turcs.
2 – Pendant la guerre de l'indépendance grecque, entre 1821 et 1828, nom donné aux miliciens grecs ou albanais qui combattaient les Turcs.
- Palilalie** : Répétition pathologique des mêmes mots, repris de la fin d'une phrase.
- Palimpseste** : **1** – Manuscrit sur parchemin ou sur papier dont on a fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau.
Remarque : Au Moyen Âge, la rareté du parchemin rendit commun l'usage des palimpsestes.
2 – [*Au figuré*] Nom donné par les critiques littéraires au modèle caché dont ils décèlent l'influence dans une œuvre.
- Palingénésie** : **1** – Renaissance, résurrection d'un être après une mort réelle ou symbolique.
Exemple : La palingénésie du phénix.
2 – Interprétation selon laquelle les progrès de l'histoire sont inséparables du retour d'événements ou de types sociaux antérieurs.

- Palinod** : Au Moyen Âge, poème écrit en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge et présenté aux académies littéraires de Rouen, Dieppe et Caen, qui décernaient chaque année un prix à la meilleure pièce.
Remarques : **a)** – On appelait *palinods* des concours organisés en vue de décerner ce prix.
b) – Le dogme de l'Immaculée Conception a été proclamé le 8 décembre 1854 par le pape Pie IX (1792-1878) à travers la bulle « *Ineffabilis Deus* », mettant un terme à un désaccord entre les Franciscains qui étaient favorables à l'Immaculée Conception et les Dominicains qui n'étaient pas du même avis sur ce point.
c) – Le 25 mars 1858, la Vierge Marie est venue en personne à Lourdes pour confirmer à Bernadette Soubirous (1844-1879), dans la grotte de Massabielle, qu'elle était bien l'Immaculée Conception.
- Palinodie** : **1** – Rétractation, désaveu de ce que l'on a pu dire ou faire.
2 – Changement d'opinion, d'attitude.
Exemple : Ses éternelles palinodies l'ont discrédité.
- Palimpseste** : **1** – Manuscrit sur parchemin ou sur papier dont on a fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau.
Remarque : Au Moyen Âge, la rareté du parchemin rendit commun l'usage des palimpsestes.
2 – [Au figuré] Nom donné par les critiques littéraires au modèle caché dont ils décèlent l'influence dans une œuvre.
- Palis** : **1** – Synonyme de *petit pieu*.
Exemples : Un jardin clos de palis ; un bois entouré de palis.
2 – Lieu entouré de palis.
- Palissade** : **1** – Barrière faite de palis, de pieux accolés ou de planches jointives, ordinairement fichés en terre pour protéger ou défendre un terrain ou une construction.
Exemple : Masquer un chantier par une palissade.
2 – Suite de charmes, de buis, de thuyas ou d'autres arbres plantés à la ligne, dont les branches qu'on laisse croître dès le pied font une espèce de mur de verdure que l'on taille de temps en temps.
Remarque : Les charmes ont l'avantage de conserver leurs feuilles fanées sur leurs branches pendant tout l'hiver ; les buis et les thuyas ont des feuilles persistantes.
3 – Clôture de palis plantés en terre pour la défense d'un poste, ou de quelques dehors d'une place de guerre.
- Palissandre** : Bois exotique précieux très veiné, utilisé en ébénisterie et en marqueterie, dont la couleur peut varier du brun clair au brun-violet, du rose au rouge, avec des nuances de jaune et de noir.
Remarque : Le plus beau palissandre est celui qui a le plus de veines.
- Palisser** : Terme dont les jardiniers se servent pour dire *attacher* le long des murailles d'un jardin, les branches des arbres fruitiers par le moyen d'un treillage ou de quelque autre chose pour le cultiver en espalier.
- Palladium** : **1** – Ce qu'un peuple considère comme assurant sa survie.
2 – Ce qui assure la sauvegarde d'une société, d'une institution, d'une valeur.
Remarque : Le mot *palladium* vient du grec *παλλάδιον* qui désignait la statue de Pallas (*Minerve* pour les Romains) que les Troyens croyaient tombée du ciel et qu'ils tenaient pour le gage de la sauvegarde et de la conservation de leur cité.
- Palladium** : Corps simple, métal blanc qui possède à un très haut degré l'aptitude à retenir l'hydrogène et qui fond vers 1 550 °C (symbole Pd ; numéro atomique 46 ; masse atomique 106,4).
Remarques : **a)** – Le palladium est difficile à fondre, mais il est très malléable.

b) – Le nom *palladium* de cet élément chimique vient de la petite planète *Pallas* découverte par Olbers en 1802.

c) – Le palladium est l'un des métaux qu'on trouve sous forme d'alliage naturel dans les minerais de platine.

d) – Le *palladium* était une statue de *Pallas*, protectrice de la ville de Troie (en Asie Mineure, actuelle Turquie).

Pallas : Nom grec de la déesse des Romains *Minerve*.

Remarques : **a)** – Le *hibou* est parfois appelé « oiseau de *Pallas* » ou « oiseau de *Minerve* ».

b) – L'*olivier* est parfois appelé « arbre de *Pallas* » ou « arbre de *Minerve* ».

c) – Le *palladium* était une statue de *Pallas*, protectrice de la ville de Troie (en Asie Mineure, actuelle Turquie).

Palle : Navire en usage sur la côte de Malabar ; il tire peu d'eau et il a beaucoup d'élancement ; sa voilure est installée sur un, deux ou trois mâts verticaux selon la grandeur du navire.

Remarques : **a)** – Les grosses palles portent des canons en batterie.

b) – Les pirates d'Angria font la course sur des palles.

Palle : La palle est une pièce de toile blanche de lin ou de chanvre, fixée sur un carton de forme carrée, qui sert à couvrir le calice et la patène pendant la messe.

Remarque : On écrit *pale* ou *palle*.

Palléal : Relatif au manteau des mollusques.

Remarque : La cavité *palléale* contient les organes respiratoires des mollusques.

Palles : Banc rocheux au sud de l'île d'Aix.

Remarque : Le banc des Palles est balisé par une bouée cardinale Nord lumineuse.

Palliatif : **1** – Moyen qui permet d'éviter provisoirement un mal ou d'en atténuer les conséquences, mais sans le supprimer.

2 – Qui a la vertu de calmer ou de soulager momentanément.

Pallice (Mouillage en –) : Selon les Instructions Nautiques de 1873, c'est-à-dire avant la construction du pont de l'île de Ré et celle du môle d'escale, on appelait « mouillage en *Pallice* » un mouillage sûr, sous l'abri de la pointe Est l'Île de Ré (pointe de Sablanceaux).

Remarques : **a)** – Les plus grands fonds (13 mètres) se tenaient dans l'Est et à moins de un demi-mille du fort de Sablanceaux, là où a été construit le môle d'escale.

b) – On trouve 8 mètres d'eau à un demi-mille dans le Nord-Est de la pointe de Sablanceaux : le phare de Chauveau se relève alors en dehors et à toucher la redoute de Sablanceaux, et le clocher de Sainte-Marie au-dessus de celui de Rivedoux.

c) – Les navires venant du Pertuis d'Antioche mouillaient sur l'alignement de la tour du Lavardin par le Fort-Boyard, lorsque la tour Richelieu était masquée par la pointe de Chef-de-Baie.

d) – On avait un mouillage pour petits navires en dehors des courants, par trois mètres de fond, lorsque la tour du Lavardin disparaissait juste derrière la pointe de Sablanceaux.

e) – En l'absence de vent, la vitesse maximum du jusant a lieu une heure avant la basse mer ; la renverse du courant de jusant en flot a lieu environ 20 minutes après la basse mer.

f) – On disait « coureau de l'île de Ré » ou « *Pallice* ».

Pallier : 1 – Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise.

Remarques : a) – *Pallier* est tiré du latin *palliāre* qui signifie « cacher », « couvrir d'un manteau », lui-même tiré de *pallium* qui signifie « manteau ».

b) – *Pallier* est un verbe transitif et la construction « *pallier à* » est fautive.

2 – Dissimuler une chose fâcheuse, l'excuser ou lui donner une apparence favorable.

Exemples : Il essaie de pallier sa faute ; il pallie son ignorance par des airs entendus ; il n'allégua que de mauvaises raisons pour pallier ce qu'il avait fait.

3 – [*Par extension*] Remédier à un mal de manière provisoire ou partielle, ou en apparence seulement.

Exemple : Il pallie le mauvais état de ses affaires par des emprunts.

4 – [*En médecine*] Supprimer ou atténuer les symptômes d'un mal sans le guérir.

Exemple : Pallier le mal, pour dire *ne le guérir qu'en apparence*.

Pallium : 1 – Sorte de manteau constitué d'une pièce de laine que les Grecs portaient par-dessus leur tunique et qui fut adopté par les Romains à partir de l'Empire.

2 – Ornement sacerdotal fait de laine blanche, semé de six croix noires et béni par le pape ; le pape l'envoie aux archevêques pour marque de leur dignité.

Palmage (en anglais « *palming* ») : **1** – Mesurage, appréciation en palmes des divers diamètres d'un mât, en particulier du plus grand de ces diamètres.

[Voir le mot *Palme*].

2 – Travail par lequel on réduit une pièce de mâture ébauchée aux dimensions en grosseur et à la forme qu'elle doit avoir.

Palmaire : Qui se rapporte à la paume de la main.

Palmarès : 1 – Liste des lauréats d'une distribution de prix ou de récompenses.

2 – Liste des victoires, des succès remportés par quelqu'un ou par une institution.

Palme (en anglais « *palm* ») : Ancienne unité de mesure que l'on utilisait pour exprimer la grosseur des mâts.

Remarques : a) – Un mât de 24 palmes a son plus gros diamètre égal à 24 palmes.

b) – La palme vaut 13 lignes (29 millimètres) de longueur.

c) – Dans l'Antiquité, la palme grecque valait le sixième d'une coudée.

Palme : Étendue de la main.

Remarques : a) – Il fallait quatre palmes et quatre-cinquièmes pour faire une aune à Paris.

b) – On utilisait jadis en France le grand palme et le petit palme.

c) – Le grand palme et le petit palme partageaient le pied en deux parties inégales.

d) – Le grand palme était la longueur de la main, il valait douze doigts ou neuf pouces du roi.

e) – Le petit palme valait quatre doigts ou trois pouces.

Palme : Espèce de mesure de longueur jadis commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main. *Remarques : a)* – Le palme n'était pas le même dans toutes les villes d'Italie.

b) – Le palme de Rome était de huit pouces et trois lignes et demie, ou de douze doigts, ou de trois quarts de pied, ou de la moitié d'une coudée.

c) – Le palme de Naples était de huit pouces et sept lignes

d) – Le palme de Gênes était de neuf pouces et deux lignes

e) – Le palme grec était de quatre doigts, ou le sixième d'une coudée grecque.

Palme : Branche de palmier.

Remarques : a) – La palme est le symbole de la victoire.

b) – Dans cette dernière acception, on dit qu'un homme a remporté la palme, pour dire, qu'il a remporté la victoire, et cela se dit tant des avantages qu'on remporte

dans un combat, que de ceux qu'on remporte dans une dispute et dans quelque contestation que ce soit.

Palme : 1 – Membrane qui réunit les phalanges des pattes des animaux dits palmipèdes et dont ils se servent pour s'avancer dans l'eau.

2 – Patte palmée de certains oiseaux.

Remarque : On dit que les chiens de races Terre-Neuve ou Retriever-Labrador ont les pattes palmées, ce qui leur confère une aptitude particulière à nager.

3 – Accessoire de caoutchouc dont la forme rappelle celle d'une patte palmée, et que les nageurs ou les plongeurs mettent à leurs pieds pour évoluer plus vite dans l'eau.

4 – Nom de certains roseaux dont les feuilles servent à confectionner des cordages.

Palmé : Dont la forme évoque celle d'une main ouverte.

Palmer (en anglais « *to palm* ») : **1** – Palmer un mât, c'est le mesurer ou en apprécier la grosseur en palmes.

2 – Réduire une pièce de mâture aux dimensions en grosseur et à la forme qu'elle doit avoir.

Remarque : Avant de palmer un mât, particulièrement un mât d'assemblage, il faut d'abord lui donner la figure octogonale, puis successivement celle dont le contour est un polygone de 16 puis de 32 côtés ; après quoi on peut facilement arriver à la figure de la circonférence du cercle.

Palmer [*La terminaison « -er » se prononce ère*] : Nom d'un instrument de précision permettant de mesurer des épaisseurs ou des diamètres extérieurs au centième de millimètre près.

Palmette : Petit ornement en forme de palme.

Palmipède : 1 – Qui a les pattes palmées.

Exemples : Un oiseau palmipède.

2 – [*Vieilli*] Ordre dans lequel on regroupait naguère tous les oiseaux ayant les pattes palmées.

Remarque : On classait la mouette, le canard, l'oie, le pélican parmi les *Palmipèdes*.

Palmite : Nom que l'on donne à la moelle des palmiers.

Remarque : C'est une substance blanche comme du lait caillé, fort tendre et d'un goût doux et agréable.

Palmure : Membrane reliant les doigts de certains vertébrés.

Palomares (Accident nucléaire de –) : **1** – Chute accidentelle, en temps de paix, de quatre bombes H thermonucléaires de type MK 28, transportées par un bombardier stratégique B-52 G de l'US Air Force, le 17 janvier 1966 au-dessus de Palomares, sur la rive de la Mer Méditerranée, dans la province d'Almeria, en Andalousie, au Sud-Est de l'Espagne.

Remarques : **a)** – Comme d'habitude, le *département de la Défense des États-Unis* (en anglais : « *the United States Department of Defense* ») a commencé par nier avoir perdu des bombes thermonucléaires.

b) – Un accident nucléaire comparable impliquant un autre bombardier B-52 G Stratofortress a eu lieu à Thulé, Groenland, le 21 janvier 1968 ; le bombardier transportait, lui aussi, quatre bombes à hydrogène lorsqu'il s'écrasa sur la banquise ; la neige contaminée par les substances radio-actives fut envoyée aux États-Unis d'Amérique.

2 – *Circonstances de l'accident de Palomares* : Au cours d'un ravitaillement de carburant en vol, l'avion bombardier B-52G du Strategic Air Command américain

est entré en collision avec l'avion ravitailleur KC-135 Stratotanker de l'US Air Force, à 9 450 mètres d'altitude au-dessus de la Mer Méditerranée, près des côtes espagnoles, à proximité du village de Palomares, dans la commune de Cuevas del Almanzora.

Remarques : a) – Les deux avions ont été détruits.

b) – Les quatre hommes de l'Équipage du ravitailleur périrent dans l'incendie de leur avion ; trois des sept membres d'Équipage du bombardier périrent dans l'accident, les quatre autres réussirent à sauter en parachute.

c) – Deux des quatre bombes H que transportait le bombardier, dont les parachutes ne se sont pas déployés, ont été détruites en touchant le sol à grande vitesse près du village de Palomares, avec dispersion de matières radioactives (plutonium) sur des centaines d'hectares de terres agricoles.

d) – Une bombe, dont le parachute de secours s'est déployé, s'est posée sur la côte près de Palomares et elle a été récupérée intacte.

e) – La quatrième bombe s'est abîmée en mer et elle n'a été récupérée que trois mois après l'accident.

f) – Après l'accident, les explosifs non atomiques ont explosé, mais pas les engins nucléaires ; pourtant, deux détonateurs avaient été activés.

g) – La ville espagnole de *Cuevas del Almanzora* est jumelée avec la ville française de *Saintes*, en Charente-Maritime.

3 – Conséquences : Une partie de la côte méditerranéenne espagnole dans la province d'Almería est toujours inconstructible, en raison de la radio-activité résiduelle : le taux d'*américium* est largement supérieur au maximum admissible.

Remarques : a) – Les explosifs conventionnels des deux bombes qui furent détruites au moment de l'impact au sol explosèrent, projetant du plutonium et de l'uranium enrichi sur plusieurs centaines d'hectares.

b) – Près de 3 000 hommes et 38 bâtiments de l'US Navy cherchèrent la quatrième bombe tombée à la mer pendant 80 jours ; le sous-marin « *Alvin* » de l'US Navy, spécialisé dans les recherches abyssales, retrouva la bombe à près de 900 mètres de profondeur, à 8 km de la côte.

c) – Dans une première opération de décontamination en 1966, 1 400 tonnes de terre contaminée furent expédiées aux États-Unis pour y être stockées en attendant d'être décontaminées, sous le regard des caméras de télévision.

d) – Sur les 714 personnes suivies jusqu'en 1988, 124 avaient un taux de plutonium dans les urines supérieur au minimum détectable.

e) – Les États-Unis d'Amérique s'engagèrent le 19 octobre 2015, par la signature du Secrétaire d'État John Forbes Kerry (né en 1943), à prélever 50 000 m³ de terre contaminée pour les expédier sur le sol américain par voie maritime ; cette terre contaminée y est encore entreposée en attente de traitement.

[Voir les expressions *Accident nucléaire* et *Nucléaire (Accident –)*].

Palombe : Nom donné au pigeon ramier dans le Sud-Ouest de la France.

Palonne (en anglais « *strop* ») : **1** – Cordage fait d'étope et employé dans les corderies pour le commettage des aussières ou des câbles ; sa longueur est d'environ 7 mètres et sa grosseur de 25 centimètres en circonférence.

2 – On attache une *palonne* par son milieu à la traverse postérieure de la traîne et à la hauteur des montants.

3 – Une seconde *palonne* est attachée à peu près de la même façon et les deux bouts de ces palonnes enveloppent le cordage que l'on confectionne, dans le sens du commettage, par plusieurs tours serrés.

4 – Quand le traîne entre en mouvement, le cordage glisse entre les tours des *palonnes* mais éprouve un frottement qui sert à modérer à la demande la vitesse

de la traîne ou du coche qu'elle porte.

5 – La marche du cochoir n'est diminuée à l'aide de palonnes que lorsque le cordage a une grosseur supérieure à 8 centimètres de circonférence.

Remarque : On donne parfois aux *palonnes* le nom d'*élingues*.

[Voir les mots *Cochoir*, *Élingue*].

Palonnier : 1 – Sur un appareil de levage, le palonnier est un dispositif qui permet de répartir l'effort à exercer sur la charge à soulever entre deux points.

2 – [*Aéronautique*] Barre horizontale, articulée sur un pivot, qui commande le gouvernail de direction d'un avion et que le pilote manœuvre avec les pieds.

3 – Barre transversale reliée à la caisse d'une voiture hippomobile ou d'une machine agricole à traction animale, aux extrémités de laquelle, en l'absence de brancards, on attache les traits.

Palourde : Nom usuel de plusieurs coquillages marins bivalves comestibles, de dimensions modestes, qui se consomment crus ou cuits.

Remarque : En Méditerranée, la palourde est appelée « *clovisse* ».

Palpable : 1 – Qu'on peut palper, qui se fait sentir au toucher.

Exemples : Une grosseur, une tumeur palpables.

2 – [*Au figuré*] Qui est immédiatement perceptible, sensible.

Exemple : L'écriture sainte, en parlant des ténèbres d'Égypte, dit qu'elles étaient *palpables* pour en marquer l'épaisseur et l'obscurité.

Remarque : L'emploi du mot *palpable* dans cette acception, quoique admis par l'Académie depuis plus de deux siècles, est assez hardi.

3 – [*Par extension*] Qui est évident, tangible, très clair.

Exemples : Une différence palpable ; la déception était palpable.

Palpation : 1 – Méthode d'exploration clinique consistant à palper telle ou telle partie du corps pour apprécier l'état des organes et pour détecter la présence d'anomalies ou de formations pathologiques.

2 – Méthode manuelle d'investigation employée par la police pour rechercher des objets ou des substances sur le corps d'un suspect sans défaire ses vêtements.

Palpe : Appendice mobile situé, en nombre pair, autour de la bouche de certains annélides, des lamellibranches et des arthropodes.

Exemples : Les palpés labiaux de l'huître, de la moule.

Palper : Palper l'eau, c'est laisser tomber et tenir dans l'eau la pelle des avirons d'une embarcation, sans nager ni scier.

Palper : Toucher avec la main, les doigts, doucement, à plusieurs reprises et en pressant légèrement.

Remarque : On palpe la bielle d'une machine à vapeur alternative en fonctionnement pour déceler un éventuel échauffement anormal.

Palpeur : Dispositif servant à effectuer des mesures, des contrôles, et permettant la régulation automatique de certaines opérations.

Palpitation : Battement, mouvement déréglé et inégal du cœur.

Palplanche : 1 – Plaque épaisse, grossièrement équarrie, irrégulière, utilisée dans les soutènements, les échafaudages ou servant au boisage des galeries et puits de mine.

2 – [*Par extension*] Chacune des poutres de bois, de béton ou de métal taillées en pointe qui, enfoncées dans le sol et emboîtées bord à bord entre les pilotis, forment une cloison étanche, permettant notamment de construire des ouvrages provisoires de retenue des eaux, en mer, en rivière ou dans les ports.

3 – [*Aujourd'hui*] Poutres métalliques emboîtées bord à bord, pouvant former un mur de retenue dans la construction d'un quai, ou un batardeau provisoire pour la

remise en état d'un bassin de radoub, d'une écluse, etc.

4 – [*Sylviculture*] Synonyme de *dosse*, planche que l'on détache d'une grume en début ou en fin de sciage et dont la face externe bombée reste recouverte d'écorce. [Voir le mot *Grume*].

Paltoquet [*Familier*] : **1** – Homme malappris, grossier.

2 – Personne insignifiante et prétentieuse.

Palud [*Vieilli*] : Synonyme de « *marais* ».

Remarque : On dit aussi « *palude* ».

Paludéen : **1** – Relatif aux marais.

2 – Relatif au paludisme.

Remarque : Fièvre paludéenne est un synonyme ancien de *paludisme*.

Paludier : Celui qui exploite un marais salant.

Paludine : Mollusque gastéropode vivipare qui vit dans les étangs et les marais.

Paludisme : Maladie parasitaire qui se caractérise par des accès périodiques de forte fièvre.

Remarques : **a)** – Le paludisme est dû à des hématozoaires inoculés par la piqûre d'anophèles femelles infestées.

b) – Le paludisme sévit surtout dans les régions intertropicales.

c) – On rencontre parfois l'abréviation familière « *palu* ».

d) – Certains appellent amicalement « *palu breton* » les tremblements de la main que l'on observe chez certains alcooliques.

Palus : **1** – Nom donné dans le Sud-Ouest de la France aux terres d'alluvion du fond des vallées ou aux anciens marais littoraux asséchés, généralement plantés de vignobles.

Remarque : Palus se prononce dans ce cas *palu*.

2 – [*Vieilli*] : Synonyme de « *marais* ».

Remarque : « *Palus Méotide* » ou au pluriel, « *Palus Méotides* » est une ancienne appellation de la mer d'Azov.

Palustre : **1** – Relatif aux marais.

2 – [*Vieilli*] Relatif au paludisme.

Exemple : Accès palustre.

Palynologie : Science qui étudie les pollens et les spores des espèces végétales actuelles ou fossiles.

Pamban-manché : Nom donné à des sortes de pirogues très allongées de la côte de Malabar, dans le Sud-Ouest de la péninsule indienne (entre le territoire de Goa au Nord et le cap Comorin au Sud) ; elles peuvent atteindre la longueur de 20 mètres.

Remarques : **a)** – Ces pirogues se meuvent à l'aide de pagaies jusqu'à une vitesse de 8 nœuds et elles servent au transport des passagers, particulièrement sur les lacs et les rivières.

b) – Elles sont tellement légères que les rameurs peuvent les transporter à bras pour franchir les hauts-fonds.

c) – On les appelle aussi *serpents* ou *bateaux-serpents* en raison de leur finesse et parce qu'elles ont parfois, dans leur marche, des ondulations comme les serpents.

Pâmer : **1** – [*Vieilli*] « *Pâmer* » ou « *se pâmer* », c'est *s'évanouir*.

Exemples : Pâmer ou se pâmer de douleur.

2 – [*Au figuré*] Être sous le coup d'une sensation ou d'une émotion si forte qu'elle fait presque défaillir.

Exemples : Se pâmer d'aise ; se pâmer d'admiration devant un tableau ; se pâmer de rire ; il n'y a pas de quoi se pâmer.

Pâmoison : **1** – [*Vieilli*] Défaillance, évanouissement.

Exemple : Tomber en pâmoison.

2 – [Au figuré] Être, tomber en pâmoison, c'est être sous le coup d'une très vive admiration, éprouver une sorte de ravissement.

Pampa : Nom que l'on donne aux vastes plaines de l'Argentine, de l'Uruguay.

Remarque : On distingue la pampa orientale, ou humide, immense prairie couverte d'herbes hautes, et la pampa occidentale, ou sèche, dont la végétation est celle de la steppe.

[Voir le mot *Pampero*].

Pampero : Nom donné à certains vents violents et froids qui soufflent de l'Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest sur les côtes du Paraguay et de l'Argentine, particulièrement à l'embouchure du Rio de la Plata.

Remarques : **a)** – Les *pamperos* se font sentir d'avril à novembre.

b) – Les *pamperos* prennent leur nom des plaines immenses appelées *pampas*, qui commencent aux cordillères puis s'étendent en pente douce jusqu'aux rivages de la mer, et que ces vents parcourent dans toute leur étendue.

c) – Le ciel est pur pendant la durée de ces vents, mais ils sont annoncés par de fortes brises du Sud-Est et de l'Est et par de fortes pluies.

Pamphile : 1 – On appelle *pamphile* une sorte de navire léger et rapide que l'on construisait au III^e siècle sur la côte sud de l'Asie Mineure.

Remarque : Les *pamphiles* servirent aux pirates et aux contrebandiers de cette partie de l'Empire romain.

2 – On a utilisé des *pamphiles* jusqu'au XVI^e siècle dans les expéditions maritimes pour les opérations commerciales ou pour les communications pressées.

3 – *Pamphile* était un disciple de Platon et il a été le maître d'Épicure dans l'île de Samos.

4 – Le « *Cordonnier Pamphyle* » est le titre d'une chanson paillardes de Corps de Garde ou de Carabins.

Pamphilie (en grec « Παμφυλία ») : Région du sud de l'Asie Mineure, bordée par la Mer Égée au sud, située entre la Lycie et la Phrygie à l'ouest, la Cilicie à l'est, la Galatie et la Cappadoce au nord.

Remarques : **a)** – La Pamphylie a été conquise par Alexandre le Grand en 334 avant Jésus-Christ ; à sa mort, elle fut intégrée au royaume séleucide ; en 188 avant Jésus-Christ, elle appartient à Pergame ; en 133, elle est dans l'Empire romain et les habitants parlent le grec.

b) – En 1380, elle passe sous la domination ottomane et devient musulmane : les habitants se mirent à parler le turc.

c) – Quelques villages de pêcheurs de la côte restèrent grecs jusqu'en 1923 ; puis leurs habitants furent expulsés vers la Grèce.

d) – La Pamphilie est maintenant une province turque touristique.

e) – La côte sud, donnant sur la Mer Égée, a la forme d'une vaste baie appelée baie d'Adalia, et jadis Mer de Pamphilie.

f) – Le nom de Pamphilie vint de ce qu'un grand nombre de peuples (*fuloj* veut dire *tribu*) choisirent de s'installer sur ce territoire dont la bande côtière est très fertile : Mopsopus ou les Grecs Amphylocus et Calchas (d'après Hérodote) s'y portèrent avec leurs gens après la Guerre de Troie ; au temps de Saint Paul, les habitants étaient en majorité d'origine sémitique.

g) – Le Livre des Actes, dans le Nouveau Testament, rapporte que les apôtres Paul et Barnabé s'arrêtèrent à Perge, en Pamphilie, à l'aller et au retour de leur premier voyage (Ac 13-13) et qu'ils embarquèrent à Attalie pour retourner à Antioche, en Syrie (Ac 14-24).

h) – Les Pamphiliens fournirent à Xerxès 30 vaisseaux armés à la manière des

Grecs.

i) – Le géographe Strabon plaçait en Pamphlie les villes de Olbie, Phasélis, Thebes, Lyrnessus, Attalie, Perge (sur les rives du fleuve Cestrus), Aspende (sur les rives du fleuve Eurymédon), Petnelissus, Side (sur les rives du fleuve Mélas), et Ptolémaïde.

j) – On écrit pareillement Pamphlie ou Pamphylie.

Pamphlet : 1 – Mot anglais qui signifie *brochure*.

2 – Écrit court.

Remarques : a) – Le mot *pamphlet* s'est appliqué, depuis le XVII^e siècle, à des petits ouvrages de circonstance d'un ton vif et mordant, n'hésitant pas à recourir aux attaques personnelles.

Exemple : Les pamphlets de Voltaire.

b) – Le *pamphlet* est devenu un *genre* de la littérature polémique.

c) – « *Pamphilus de amore* » est le titre d'une comédie élégiaque en 780 vers latins du XII^e siècle, probablement composée en France, dans laquelle Pamphilus, un jeune homme pauvre, aime une jeune fille riche, sa voisine Galatée.

e) – La comédie « *Pamphilus de amore* » a inspiré le poème en 21 780 vers octosyllabiques, écrit en ancien français et intitulé « *Le roman de la rose* », commencé vers 1230 par Guillaume de Lorris (1200-1238) et terminé vers 1270 par Jean de Meung (1240-1305).

d) – Pamphilus est le nom d'un disciple de Platon qui fut le maître d'Épicure.

Pan (en anglais « *flat front* ») : **1** – Tout ou partie d'une surface plane, dans une construction.

Exemples : a) – La tempête a arraché un grand *pan* du roof.

b) – [*Par analogie*] Un *pan* de ciel bleu ; un *pan* de montagne.

c) – [*Au figuré*] Des *pans* entiers de l'histoire de France.

2 – Un des côtés, une des faces d'un objet polyédrique.

3 – La face d'une pièce de bois, dans le sens de la longueur.

4 – La partie tombante ou flottante d'un vêtement, d'une étoffe.

Panacée : 1 – Élixir de longue vie, remède universel dont la quête constituait l'un des deux objets du grand œuvre.

2 – Nom donné jadis à certains remèdes qui passaient pour être efficaces contre toute maladie ou tout symptôme.

3 – [*Par extension*] Solution, remède à toutes choses.

Remarque : *Panacée* contient déjà l'idée d'*universalité* : l'expression « *panacée universelle* » constitue un pléonasme.

Panache : 1 – Faisceau de plumes ou d'autres choses légères qui, étant liées par le bas et voltigeant par le haut, forment une espèce de bouquet.

2 – Buffon écrivit : « *Quand l'hypocrisie a perdu le masque de la honte, il reste le panache de l'orgueil* ».

Remarque : Cette citation s'applique dans des compétitions de tous ordres :

i) Les Français peuvent gagner sans rougir un match de football en ayant marqué un but de la main ; en revanche, quand il s'agit de conquérir un marché, il veulent le faire *avec panache* et, s'ils parviennent obtenir ce marché, il leur faut susciter l'admiration des étrangers et la reconnaissance de leurs concitoyens.

ii) Les Anglais, au contraire, qui sont les descendants des Saintongeais, des Angevins ou des Aquitains, veulent gagner *avec panache* dans les compétitions sportives ; mais dans les compétitions économiques il n'ont que des intérêts, ceux qu'ils convoitent avec obstination ou ceux qu'ils désirent ardemment préserver.

3 – « À l'honneur » est l'expression consacrée pour qualifier une manœuvre réussie *avec panache*, c'est-à-dire avec *bravitude*, comme on dit en Poitou-Charentes ! mais en prenant des risques inutiles.
[Voir le mot *Risque*].

Panaché : Où se mélangent plusieurs éléments, plusieurs ingrédients, plusieurs couleurs.

Remarques : **a)** – Les *capitaines de frégate* portent sur le bas des manches, sur les épaulettes et sur la casquette cinq galons panachés de couleurs or et argent, c'est-à-dire que ces galons sont alternativement jaunes et blancs.

b) – Pour parler d'un capitaine de frégate on dit familièrement « *un cinq panaché* » comme on dit « *un cinq galons* » quand on parle d'un capitaine de vaisseau.

Panacher : Mélanger des éléments divers, composer un assortiment.

Panade : **1** – Sorte de soupe épaisse faite avec des croûtes de pain, du sel, du beurre et un jaune d'œuf, longtemps mitonnés dans un bouillon.

Remarque : L'expression populaire « *être dans la panade* » signifie être dans une situation très difficile, une gêne extrême.

2 – Les cuisiniers appellent *panade* un appareil à base de farine utilisé pour lier certaines farces ou pour faire des quenelles lyonnaises.

Remarques : **a)** – La panade est ce que l'on obtient au premier temps de confection de la pâte à choux, avant d'y mettre les œufs.

b) – La panade peut être faite de pain trempé dans du lait, ou une pâte faite de farine et d'eau bouillante ou de lait chaud.

Panage : **1** – Action de faire pâturer des porcs en forêt.

Remarque : Les porcs cherchent et mangent des glands, des faînes.

2 – Droit que l'on payait au seigneur du lieu, au Moyen Âge, et ensuite au propriétaire d'une forêt, pour avoir la permission d'y faire pâturer des porcs.

Panais : **1** – Plante de la famille des ombellifères, à feuilles très découpées et à fleurs généralement jaunes, dont une espèce comestible est cultivée pour sa racine charnue d'un blanc jaunâtre, très odorante et d'une saveur douce.

2 – [*Par métonymie*] Cette racine elle-même.

Panama : **1** – Chapeau d'été pour homme, souple et léger, tressé avec la feuille d'un latanier d'Amérique centrale et exporté à partir de la ville de Panama.

2 – [*Par extension*] Tout chapeau de paille tressée.

Panama (Canal de –) : **1** – Canal reliant les océans Pacifique et Atlantique à travers l'isthme de Panama, en Amérique Centrale.

2 – Ouvert en 1914, le canal de Panama a une longueur de 79,6 kilomètres.

3 – Le canal comporte plusieurs systèmes d'écluses qui permettent d'élever les navires du niveau de l'Océan Atlantique jusqu'au lac de Gatún (26 m au-dessus du niveau de la mer) puis de redescendre jusqu'au niveau de l'Océan Pacifique.

4 – Depuis son ouverture, les dimensions des navires admis à franchir les écluses du canal et le lac de Gatún sont limitées à :

– longueur hors tout : 294,1 mètres (965 pieds) ;

– largeur hors tout : 32,3 mètres (106 pieds) ;

– tirant d'eau : 12,0 mètres (39,5 pieds) en eau douce tropicale ;

– tirant d'air : 57,91 mètres (190 pieds),

ce qui correspond à un port en lourd d'environ 65 000 tonnes.

Remarques : **a)** – La surface de l'eau est plus élevée d'environ un pied du côté de l'Océan Pacifique que du côté de l'Océan Atlantique.

b) – Le canal est orienté NW-SE en raison de l'orientation NE-SW de l'isthme de Panama à l'endroit du canal ; contrairement à ce que l'on pourrait penser si l'on

n'a pas une carte de détail sous les yeux, un navire qui traverse le canal de Panama pour aller de l'Océan Atlantique (Panama City) vers l'Océan Pacifique (Balboa) fait une route Ouest-Est.

5 – Des travaux importants, qui doivent se terminer en 2016 et devraient coûter environ sept milliards de dollars américains, vont permettre d'augmenter les dimensions des navires pouvant emprunter le canal.

Remarques : a) – Les nouvelles écluses mesureront chacune 427 mètres de long sur 55 mètres de large avec une profondeur d'eau de 18,3 mètres, contre 304,8 mètres de long sur 33,5 mètres de large et 12,8 mètres de profondeur pour celles qui sont actuellement en service.

b) – Le canal de Panama sera accessible aux porte-conteneurs de 13 000 EVP à partir de 2016, contre 5 000 EVP avant les travaux d'agrandissement.

Panamax : 1 – On appelle *Panamax* un navire dont l'une des dimensions atteint la valeur maximale définie par l'Autorité du Canal de Panamá.

Remarques : a) – Dimensions maximales des navires pouvant naviguer dans le canal de Panama :

i) longueur hors tout : 294,1 mètres (965 pieds) ;

ii) largeur hors tout : 32,3 mètres (106 pieds) ;

iii) tirant d'eau : 12,0 mètres (39,5 pieds) en eau douce tropicale ;

iv) tirant d'air : 57,91 mètres (190 pieds),

ce qui correspond à un port en lourd d'environ 65 000 tonnes.

b) – Les dimensions des écluses du canal de Panama sont :

longueur 320,0 mètres, largeur 33,53 mètres et profondeur 29,5 mètres.

c) – La dimension utilisable dans chaque chambre d'écluse est de 304,8 mètres ; la profondeur utilisable varie, mais la profondeur minimale de 12,55 mètres se situe dans la partie sud des écluses de Pedro Miguel.

d) – *Panamax* est le nom qu'ont porté, suivi d'un second nom apposé à sa suite, les navires d'une Compagnie de navigation qui avait fait construire des navires aussi gros que possible, spécialisés dans le commerce entre les ports américains de l'Océan Atlantique et ceux de l'Océan Pacifique, et qui utilisaient le canal de Panama.

d) – Le premier navire français à franchir le canal de Panama a été le paquebot « *El Kantara* » des *Messageries Maritimes* qui inaugurait en 1919 la ligne autour du monde.

2 – Une dérogation peut être accordée à un navire dont la longueur hors-tout est supérieure à la longueur maximum autorisée, en tenant compte de la forme de ses superstructures.

Remarque : Le navire le plus long à avoir transité est le « *San Juan Prospector* » (maintenant « *Marcona Prospector* ») un OBO de 296,57 mètres (973 pieds) de long et 32,3 mètres de large.

3 – Un navire d'une largeur de 32,61 m (107 pieds) peut exceptionnellement être autorisé à passer, avec cependant des contraintes supplémentaires liées à son tirant d'eau.

Remarque : Les navires les plus larges ayant transité sont les deux cuirassés américains de la classe *North Carolina* d'une largeur de 33,025 mètres (108 pieds et 3,875 pouces) : l'« *USS North Carolina* » (BB-55) et l'« *USS Washington* » (BB-56).

4 – Le tirant d'eau maximum admissible peut être réduit pendant la saison sèche, en fonction de la hauteur d'eau dans le lac de Gatún.

5 – C'est le Pont des Amériques, dans la partie orientale du canal, construit en 1962 au-dessus de l'entrée du canal, du côté de l'Océan Pacifique, qui limite le tirant d'air admissible : l'espace disponible sous le pont est de 61,3 m à marée

basse.

Remarques : a) – Un navire ayant un tirant d'air jusqu'à 62,5 mètres peut passer au moment de la basse mer sous le Pont des Amériques, s'il a obtenu une autorisation spéciale de l'Autorité du canal.

b) – La hauteur libre sous le Pont Centenaire, qui a été ouvert en 2004 à 15 km au Nord du Pont des Amériques, est de 80 mètres.

Panaméricain : Qui concerne le continent américain dans son entier.

Exemple : La route panaméricaine ou, la panaméricaine, traverse le continent américain du Nord au Sud, de l'Alaska à la Terre de Feu.

Panaméricanisme : Doctrine politique visant à renforcer la solidarité politique et économique entre les pays du Nouveau Monde.

Remarque : Le *panaméricanisme* a été initié par les Américains du Sud avant d'inspirer la doctrine de *Monroe*.

Panarabe : Qui est relatif à l'ensemble des pays arabes ou au panarabisme.

Panarabisme : 1 – Doctrine politique qui vise à réunir tous les pays de *langue arabe* en une vaste communauté.

2 – Mouvement inspiré de cette doctrine.

[Voir le mot *Pangermanisme*].

Panaris : Infection purulente aiguë d'un doigt, superficielle ou profonde.

Panasiatique : Qui concerne l'Asie dans son ensemble.

Panatela : Cigare de havane, mince et très long.

Panathénées : Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de la déesse Athéna.

Remarques : a) – La déesse Athéna était la protectrice d'Athènes.

b) – Les *grandes panathénées* avaient lieu tous les quatre ans.

c) – Les *petites panathénées* étaient annuelles.

d) – L'ensemble du monde grec était convié aux grandes panathénées

Pan-bagnat : Pain rond fendu en deux, imbibé d'huile d'olive et garni de tomates, oignons, poivrons, olives noires, anchois et œufs durs.

Remarques : a) – « *Bagnat* » signifie « *trempe* » en provençal.

b) – La principale caractéristique du *pan-bagnat* est que le pain a été *imbibé* d'huile d'olive.

Panda : Nom usuel donné à deux mammifères vivant dans les forêts de bambous de la Chine et du Népal :

i) Le *grand panda* ou *panda géant* ressemble à un ours à épaisse fourrure noire et blanche.

Remarque : Le grand panda se nourrit presque exclusivement de pousses de bambou.

ii) Le *petit panda* ou *panda doré* est un animal arboricole et nocturne qui ressemble à un raton laveur ; sa fourrure est brun-roux et il possède une longue queue touffue annelée de jaune.

Pandectes : Recueil de prescriptions, de décisions s données par les anciens jurisconsultes romains auxquelles Justinien, qui les fit compiler, donna force de loi.

Remarques : a) – *Pandectes* est un nom féminin pluriel.

b) – On dit aussi *le digeste*.

[Voir le mot *Digeste*].

Pandémie : Épidémie qui touche la population de tout un continent, voire du monde entier.

Remarque : Le rapprochement du mot *pandémie* et de son quasi-homonyme *pandémonium* accentue le caractère redoutable de la *pandémie*.

[Voir le mot *Pandémonium*].

Pandémonium : 1 – Lieu que l'on suppose être la capitale de l'enfer, où Satan convoque le conseil des démons.

Remarque : Pandémonium est tiré des mots grecs πᾶν (neutre de πᾶς) qui signifie *tout* et δαίμων qui signifie *mauvais ange, démon*.

2 – [Au figuré] L'expression « *c'est un pandémonium, un vrai pandémonium* » se dit d'une réunion de mauvais esprits, de gens qui ne s'assemblent que pour faire le mal.

3 – [Par affaiblissement] Se dit d'une assemblée où règnent l'agitation, le vacarme.

Pandiculation : Mouvement réflexe qui consiste à étendre les bras vers le haut, tout en renversant la tête et le tronc en arrière et en allongeant les jambes.

Remarque : Les pandiculations sont presque toujours accompagnées de bâillements et ont lieu ordinairement lorsqu'on est très fatigué ou près de céder au sommeil.

Pandit : Titre honorifique donné en Inde à certaines personnalités, en particulier aux érudits de la caste des brahmanes, détenteurs du savoir traditionnel transmis en sanscrit et dans les langues anciennes apparentées.

Exemple : Le pandit Nehru (1889-1964).

Pandore (en grec « Πανδώρα ») : Pandore est le nom de la femme que Zeus envoya aux hommes pour sanctionner le larcin du Titan Prométhée.

Remarques : **a)** – Prométhée avait dérobé le feu sacré de l'Olympe pour en faire don aux humains.

b) – Héphaïstos (le Vulcain des Romains) avait créé Pandore, la première femme mortelle, du limon de la terre ; la vierge Athéna lui donna la vie ; les autres dieux la dotèrent de toutes les autres fonctions.

c) – Zeus donna à Pandore une boîte qui contenait tous les maux qui peuvent frapper les humains, avec pour consigne de ne pas l'ouvrir ; Pandore ne put s'empêcher de soulever le couvercle pour regarder ce qu'il y avait à l'intérieur ; tous les malheurs qui y étaient enfermés s'en échappèrent et se répandirent parmi les hommes : les maladies, les intempéries, la haine, la peur, le mensonge, etc.

b) – La mythologie grecque considérait qu'à l'origine les hommes étaient capables de discerner le bien du mal aussi bien que les dieux ; mais la première femme de l'histoire, Pandore, ayant par sa curiosité jeté la guerre et la calomnie sur l'humanité, les peuples de l'Antiquité durent organiser une justice pour essayer de connaître le vrai, afin de prononcer le juste.

d) – [Au figuré] L'expression *boîte de Pandore* désigne ce qui est la source de beaucoup de maux.

e) – [Par extension] Ouvrir la boîte de Pandore, c'est provoquer des malheurs par une action malheureuse.

2 – [Familier et ironique] Gendarme.

Remarques : **a)** – Pandore était le nom de l'un des deux personnages d'une chanson de Gustave Nadaud (1820-1893) : « *Les Deux Gendarmes* ».

b) – Texte de la chanson de Gustave Nadaud :

*Deux gendarmes un beau dimanche
Chevauchaient le long d'un sentier
L'un portant la sardine blanche
L'autre le jaune baudrier
Le premier dit d'un ton sonore :
- Le temps est beau pour la saison
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison !*

*Phébus au bout de sa carrière
Put encore les apercevoir
Le brigadier d'une voix claire
Troubla le silence du soir :
- Vois, dit-il, le soleil qui dore
Les nuages à l'horizon
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison !*

*Ah ! C'est un métier difficile
Garantir la propriété
Défendre les champs et la ville
Du vol et de l'iniquité
Pourtant l'épouse que j'adore
Repose seule à la maison
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison !*

*Il me souvient de ma jeunesse
Le temps passé ne revient pas
J'avais une folle maîtresse
Pleine de mérite et d'appâts
Mais le cœur, pourquoi je l'ignore
Aime à changer de garnison
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison !*

*La gloire, c'est une couronne
Fait de roses et de lauriers
J'ai servi Vénus et Bellone
Je suis époux et brigadier
Mais je poursuis ce météore
Qui vers Colchos guidait Jason
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison !*

*Puis ils rêvèrent en silence
On n'entendit plus que le pas
Des chevaux marchant en cadence
Le brigadier ne parlait pas
Mais quand revint le pâle aurore
On entendit un vague son
- Brigadier, répondit Pandore
Brigadier, vous avez raison*

c) – Par moquerie, certains surnomment parfois les gendarmes : « *les pandores* ».

d) – Lorsque des *gendarmes maritimes* viennent faire une enquête à bord d'un bâtiment de guerre sur un sujet donné, ils ne trouvent pas nécessairement ce qu'ils étaient venus chercher, mais ils découvrent souvent des choses qui étaient jusque-là dissimulées ; en fin de compte, ils recueillent presque toujours des renseignements décisifs permettant de résoudre de vieilles affaires en suspens.

Pandour : 1 – Au XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle, nom donné aux soldats irréguliers de l'armée hongroise, puis à des mercenaires croates, serbes ou roumains au service de l'Autriche, qui se distinguèrent par leur cruauté et leurs exactions.

Remarque : Pandour est la ville de Hongrie où fut levée la première troupe de ces

soldats.

2 – [*Par analogie*] Homme de guerre brutal et indiscipliné ; soudard.

3 – [*Par extension*] Se dit d'une personne aux manières rudes et grossières.

Panégyrique : 1 – Discours public fait à la louange d'une personne, d'une cité, d'une nation, etc.

2 – [*Par extension*] Éloge oral ou écrit, enthousiaste et sans réserve, d'une personne.

Panel : Groupe de personnes sélectionnées pour constituer un échantillon représentatif stable faisant l'objet d'enquêtes périodiques.

Remarque : Le mot *panel* ne doit être employé qu'en parlant de sondages d'opinion.

Paner : Enrober un mets de chapelure, avant de le faire frire, sauter ou griller.

Exemples : Paner des pieds de porc ; escalope panée ; poisson pané.

Panérée : Tout ce qu'un panier peut contenir, autant qu'il en peut tenir dans un panier.

Remarque : Il n'a guère d'usage qu'en parlant des fruits.

Exemple : Une *panérée* de raisins.

Paneton : Petit panier sans anse, doublé de toile à l'intérieur, dans lequel les boulangers mettent la quantité de pâte nécessaire pour le pain.

Remarque : On écrit également « *panneton* ».

[Voir le mot *Panneton*].

Paneuropéen : Qui concerne l'ensemble des pays européens.

2 – Qui prône une union étroite entre les États du continent européen.

Remarques : **a)** – Le terme *paneuropéen* a été particulièrement employé entre les deux guerres mondiales.

b) – Après la Seconde Guerre mondiale, la construction européenne a repris l'idée paneuropéenne

Pangermanisme : 1 – Mouvement apparu au début du XIX^{ème} siècle après les guerres

napoléoniennes, poursuivi au XX^{ème} siècle après la guerre de 1914-1918, favorable à l'union politique et économique de tous les *peuples d'expression allemande* issus de l'ancien *Saint-Empire romain germanique*, au nom d'un héritage racial, historique et linguistique commun.

Remarques : **a)** – C'est le général français Napoléon Bonaparte (1769-1821) qui mit fin au Saint-Empire romain germanique ; il avait pris lui-même le titre d'Empereur en 1804.

b) – Le 6 août 1806, l'empereur François II (1768-1835) abandonna sa qualité d'empereur des Romains et dissout le Saint-Empire romain germanique, déliant les Allemands du serment de fidélité à sa personne, conformément aux dispositions du traité de Presbourg (aujourd'hui Bratislava) du 26 décembre 1805. Le traité a été signé par les empereurs Napoléon 1er pour la France et François 1er pour l'Autriche, après les défaites autrichiennes à Ulm (16-19 octobre 1805) et Austerlitz (2 décembre 1805).

c) – Le général Bonaparte maintint dans l'Empire français les provinces du Saint-Empire déjà rattachées à la France par la République ; il détacha du Saint-Empire les provinces occidentales de langue allemande et les transforma en duchés et en royaumes souverains dans la mouvance de la France, regroupés dans la Confédération du Rhin.

c) – Le général Bonaparte créa l'Empire d'Autriche avec les parties orientales du Saint-Empire.

2 – Mouvement qui s'en réclame.

3 – [*Par extension*] Mouvement apparu au début du XX^{ème} siècle (après la guerre

de 1914-1918) favorable à l'expansion territoriale de l'Allemagne, principalement en Europe orientale (Pologne et Ukraine) afin d'obtenir l'*espace vital* (en allemand « *Lebensraum* ») qui lui apparaissait nécessaire et de former le « *Grand Reich germanique* » (en Allemand : « *Großgermanisches Reich* »).

Remarque : Le grand Reich germanique avait pour mission de reconstituer le Saint-Empire romain germanique.

[Voir le mot *Panslavisme*].

Panhellénisme : **1** – Doctrine visant à réunir tous les Grecs en une seule nation.

2 – Mouvement qui se développa particulièrement après l'indépendance de la Grèce en 1829, visant à rassembler tous les Grecs des Balkans et de l'Asie Mineure (actuelle Turquie) continentaux ou insulaires.

Panier : **1** – Objet, ustensile aux parois rigides et habituellement plus ou moins ajourées, muni d'une anse ou de poignées, qui sert à contenir, à transporter des marchandises, des provisions, voire des animaux.

[Voir les mots *Paneton*, *Panière*].

2 – Ustensile de ménage fait d'osier, de jonc, etc. et ainsi nommé parce qu'autrefois il servait principalement à y mettre du pain.

Panière : Grande corbeille à deux anses.

Panifiable : Dont on peut faire du pain.

Remarque : Certaines farines, qui ne contiennent pas de gluten, ne sont pas panifiables.

Panique : **1** – Relatif au dieu *Pan* ou aux forces mystérieuses de la nature.

Remarques : **a**) – Le mot *panique* est emprunté au mot grec πανικός qui signifie « du dieu Pan ».

b) – *Pan* était le dieu des bergers, dans la mythologie grecque : il naquit en Arcadie (en grec : « Ἄρκαδία ») ; il est le fils d'Hermès et d'une nymphe.

c) – *Pan* était laid, car il portait des cornes et des pieds de chèvre ; sa mère, horrifiée de l'apparence de son fils, s'enfuit aussitôt après avoir accouché.

d) – Dans la mythologie grecque, Hermès (le père de Pan) était le fils de Zeus et de Maïa (la fille du titan Atlas) ; Hermès était le messager des dieux de l'Olympe, le protecteur des voyageurs, des commerçants, des voleurs et des troupeaux ; c'est lui qui conduisait les morts vers les Enfers.

2 – Frayeur intense, soudaine et irraisonnée, souvent collective.

Exemple : Terreur panique, qui signifie une frayeur subite et sans fondement.

3 – Une terreur panique est une terreur subite et sans fondement, qui entraîne une sorte de paralysie et qui empêche toute action.

Remarques : **a**) – À l'origine, la *terreur panique* était provoquée, dit-on, par la vue du dieu Pan ; elle pouvait même survenir à la seule évocation de son nom.

b) – Cette terreur s'apparente à celle que certains esprits faibles éprouvent, de nos jours, à l'évocation du nom de la *bête à oreilles* (le lapin).

c) – Dans la mythologie grecque, le dieu *Pan* était le dieu des bergers, des troupeaux et des pâturages ; on dit qu'il dirigeait la danse des nymphes à l'aide de la *syringe*, sa flûte si particulière à sept tuyaux.

d) – Dieu de la puissance sexuelle et toujours amoureux, *Pan* était réputé pour poursuivre assidûment et indifféremment les jolies jeunes filles et les beaux jeunes garçons dans les champs, les herbages ou les forêts.

e) – Certains attribuaient au dieu *Pan* tous les bruits inquiétants entendus dans les montagnes ou les vallées.

Paniquer : **1** – Perdre la raison soudainement, sans raisons objectives.

[Voir le mot *Panique*].

Remarque : On dit parfois de celui qui panique et qui a des réactions inappropriées qu'il a « *perdu la tramontane* ».

[Voir le mot *Tramontane*].

2 – Ne pas pouvoir classer et hiérarchiser les informations sensorielles qui parviennent au cerveau, ni les utiliser pour agir conformément à ce que l'on sait faire, à ce que l'on devrait faire.

Remarques : **a)** – L'anxiété fait paniquer le manœuvrier en détournant son attention et en perturbant sa perception des événements ; cette panique le fait douter des mesures à prendre.

b) – Un pilote anxieux anticipe avec excès la manœuvre en cours et ne remarque pas certaines informations qui sont cruciales pour la suite de l'opération.

c) – L'anxiété peut être liée à des émotions négatives que l'on ne surmonte pas : c'est ce qui arrive lorsqu'on est obsédé par la confrontation avec ses camarades ou avec des concurrents.

d) – L'*angoisse devant l'inconnu*, qui peut survenir lorsque le manœuvrier ne fait pas de lien entre la manœuvre qui se présente et les manœuvres comparables qu'il a déjà vues dans le passé, est un obstacle physique à l'action malgré des compétences suffisantes.

[Voir le mot *Angoisse*].

e) – Un déficit de compréhension de ce qui se passe, lié à un bagage théorique insuffisant en mécanique générale ou en mécanique des fluides, l'ignorance de ce qu'il est important d'observer pour réussir, sont de nature à faire paniquer le manœuvrier si l'opération en cours prend une tournure qu'il n'attendait pas.

Panislamisme : **1** – Doctrine visant à unir tous les peuples qui se réclament de la religion de Mahomet en une seule communauté politique.

2 – Mouvement qui s'en inspire.

Panka : Sorte d'écran suspendu au plafond que l'on manœuvre à l'aide de cordes pour ventiler une pièce.

Panne : Bande de nuages au-dessus de l'horizon.

Panne : **1** – Étoffe de soie, de laine, de coton, travaillée comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés.

2 – En héraldique : *fourrure*.

3 – Graisse épaisse qui se trouve sous la peau du porc et de quelques autres animaux, principalement à l'abdomen.

Remarque : On utilise la panne de porc pour faire du saindoux.

Panne : **1** – Interruption, ralentissement.

2 – Terme de marine qui n'est d'usage qu'en ces phrases : mettre en panne, se tenir en panne, rester en panne, être en panne, ce qui se dit d'un navire qui dispose ses voiles de manière à ne pas continuer de faire route.

Panne (en anglais « *bringing to* », « *stoccado* ») : **1** – On appelle *panne* la manœuvre qui a pour objet d'arrêter un navire sous voiles, de manière qu'il ne continue pas de faire route et qu'il dérive le moins possible.

Exemple : Dès qu'on aperçut les ennemis, on mit en panne pour les attendre.

Remarques : **a)** – Mettre en panne, pour un voilier, par gros temps, c'est disposer ses voiles en les laissant battre de façon à dériver lentement.

Exemple : Se tenir en panne.

b) – [*Par extension*] On dit d'une troupe qui se tient immobile devant l'ennemi, qu'elle est restée en panne.

c) – [*Au figuré*] On dit de quelqu'un qui suspend toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable, qu'il reste en panne, qu'il se tient en

panne.

2 – On dit qu'un navire à voiles a *pris la panne* ou qu'il a *mis en panne* lorsqu'il se trouve arrêté par l'effet de cette manœuvre.

[Voir les expressions *Panne (En –)*, *Panne (En fausse –)*, *Panne (Mettre en –)*].

Remarques : a) – La manœuvre la plus généralement usitée de mettre en panne consiste à ne conserver dehors que les huniers, le petit foc et la brigantine, à masquer le grand hunier et à mettre la barre du gouvernail dessous.

b) – On *met en panne* pour chercher à sauver un homme tombé à la mer, pour attendre un navire ou une embarcation, pour mettre à la mer ou pour hisser une chaloupe ou un canot, pour ne pas dépasser un point voulu quand on atterrit, ou encore pour prendre un pilote-lamaneur à l'arrivée devant le port de destination.

c) – Lorsqu'on met en panne près d'une terre ou d'un danger, il est important d'y mettre en ayant l'amure sur le bord qui permet le mieux de prendre le large, pour le cas où il deviendrait urgent de faire route pour s'éloigner de cette terre ou de ce danger.

d) – Lorsque la brise est très fraîche, on est quelquefois forcé d'amener un peu le hunier coiffé pour moins fatiguer son mât, et même parfois de prendre la cape plutôt que la panne, lorsqu'il y a un risque de briser le mât.

[Voir le mot *Cape*].

e) – Si l'on met en panne *sans aucune voile* et en se tenant en travers au vent par le seul effet de la barre du gouvernail mise dessous, la panne s'appelle *panne sèche* ; dans les autres cas, c'est une *panne courante*.

3 – Interruption, ralentissement du fonctionnement d'une machine.

4 – Impossibilité accidentelle et momentanée de fonctionner, en parlant d'une machine, d'un mécanisme, d'un moteur, d'un appareil.

Remarque : Certain esprits malicieux disent que « *la panne est l'état naturel d'un moteur* ».

Panne : 1 – Partie chauffante en cuivre d'un fer à souder.

2 – Partie de la masse métallique d'un marteau opposée à la tête.

Exemple : Frapper de panne.

Panne : [*En charpente*] Pièce de bois ou de métal placée horizontalement sur deux fermes de charpente, entre la poutre faîtière et la sablière, pour supporter le milieu des chevrons.

Panneau (en anglais « *hatch* », « *cover of a hatchway* ») : **1** – Élément de grande dimension et de faible épaisseur utilisé pour remplir temporairement ou recouvrir une surface.

2 – Fermeture en bois de grande épaisseur, ou en métal, ouvrant ou obturant et rendant étanche une ouverture telle qu'une écoutille, une ouverture de cale sur le pont ; lorsqu'ils sont ouverts, les panneaux de cale permettent de charger les marchandises dans la cale ou de les décharger ; lorsqu'ils sont fermés, les panneaux de cale empêchent la pluie, les embruns, les lames de pénétrer dans la cale.

Remarques : a) – Des boucles de fer sont parfois installées sur les panneaux pour les mettre en place ou pour les retirer.

b) – Les panneaux de cale ou d'entrepont en bois sont parfois divisés en éléments de petite taille que l'on peut manipuler à deux ; ces panneaux sont alors recouverts d'un ou de deux prélaris s'ils sont exposés à la mer et aux intempéries.

c) – Les panneaux de cale ou d'entrepont en métal sont souvent aménagés pour être ouverts ou fermés mécaniquement au moyen de dispositifs électriques ou hydrauliques.

d) – Sur les navires à château milieu, le *panneau de la cale quatre* était, traditionnellement, le lieu discret où se donnaient rendez-vous, le soir, les

matelots avinés qui avaient entre eux un problème à régler au moyen de leurs poings.

[Voir l'expression *MacGrégor (Panneaux –)*].

3 – [Par métonymie] On appelle parfois *panneau* l'écoutille elle-même, ou l'ouverture d'une cale.

4 – [Par métonymie] Ouverture circulaire par laquelle on pénètre dans un sous-marin lorsqu'il est en surface, que l'on ferme et que l'on rend étanche avant de plonger.

5 – Plaque de bois ou de métal, pièce de toile tendue sur un cadre ou tout autre dispositif servant de support à diverses indications, informations.

Exemple : Panneau d'affichage.

6 – Filet employé à terre pour prendre des lièvres, des lapins, etc.

Exemple : Tendre un panneau, des panneaux.

7 – [Au figuré] On dit *tendre un panneau à quelqu'un* pour dire lui tendre un piège pour lui faire faire quelque faute, pour le faire tomber dans quelque inconvénient.

8 – [Au figuré] On dit *donner dans le panneau* pour dire se laisser tromper, attraper.

Exemple : C'est un homme à donner dans tous les panneaux qu'on lui tendra.

9 – On appelle *panneau* chacun des deux coussinets, ou chacune des rembourrures qu'on met aux côtés d'une selle pour empêcher que le cheval ne se blesse.

Exemples : Il faut mettre, il faut attacher des panneaux à cette selle ; rembourrer des panneaux ; cambrer les panneaux d'une selle.

Panne (En –) : **1** – Mettre en panne, prendre la panne pour un navire à voiles, signifie maintenir le navire stationnaire en faisant agir une voile en sens contraire d'une autre voile, par exemple si le vent agit dans un sens sur le petit hunier, on le fait agir dans le sens contraire sur le grand hunier.

2 – *Bouter le vent en penne* [en panne] c'est quand un navire à voiles allant à la bouline prend le vent trop de bout [de l'avant], de sorte que le vent boute la voile contre le mat et la serre si fort contre celui-ci que si on veut l'amener on n'y arrive pas.

Remarques : **a)** – Panne, en ce sens, est une altération du mot *penne* ou *pene* désignant la plus longue pièce d'une vergue latine, qui s'amincit vers l'extrémité ; Rabelais (1494-1553) écrivait *pane* pour adapter sa graphie à la prononciation du mot *pene* par mes Méditerranéens.

b) – *Mettre en panne* c'est orienter les vergues d'un navire à voiles de manière à arrêter sa marche.

c) – La *panne sèche*, c'est lorsqu'il n'y a plus de voiles au vent.

Panne (En fausse –) : Un voilier aurique ou marconi vent arrière se trouve sur la fausse panne quand il fait une embardée et que le vent vient du côté où se trouve la grand voile.

Remarque : Dans cette situation, la grand voile risque d'empanner ; si on ne veut pas empanner, on doit alors revenir vers la position vent arrière.

Panne (Être en –) : Être en panne, c'est ne pas tenir ni prendre le vent.

Panne (Mettre en –) : **1** – Mettre un navire à voiles en panne c'est disposer ses voiles de manière à prendre le vent sans que le navire ne fasse pas de chemin.

Remarque : On met un navire à voiles en panne si l'on désire lui faire prendre de la gîte afin d'étancher une voie d'eau qui se trouve au vent.

2 – Mettre en panne, se tenir en panne, rester en panne, être en panne se dit d'un navire à voiles qui dispose ses voiles de manière à ne pas continuer de faire route.

Exemple : Dès qu'on aperçut les ennemis, on mit en panne pour les attendre.

3 – [Par extension] On dit d'une troupe qui se tient immobile devant l'ennemi,

qu'elle est restée en panne.

3 – [Au figuré] On dit de quelqu'un qui suspend toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable, qu'il reste en panne, qu'il se tient en panne.

Pannequet : Crêpe garnie d'une préparation salée ou sucrée, que l'on roule ou que l'on plie en quatre avant de la passer au four.

Exemple : Pannequets aux champignons, au fromage ; pannequet à la frangipane.

Panneton : Partie d'une clef à tige qui entre dans la serrure et fait mouvoir le pêne.

Remarque : Chaque panneton possède un profil et des découpes caractéristiques. [Voir le mot *Paneton*].

Panoplie : Panneau fixé verticalement contre un mur ou sur une cloison et destiné à recevoir des outils sur des supports dédiés.

Exemples : Remettre une clé, une pince, un tournevis en panoplie.

Remarque : On dessine parfois sur le panneau le contour de chaque outil tel qu'il apparaîtra lorsqu'il sera remis à sa place.

Panorama : Paysage de vaste étendue que l'on découvre depuis une hauteur.

Pan Pan : 1 – Signal radio-téléphonique international d'urgence précédant un message exprimant une inquiétude ou une alerte.

2 – Ce signal indique que la station émettrice a un message très urgent à transmettre relatif à la sécurité d'un navire, d'un aéronef ou d'un autre moyen de transport, ou à la sécurité d'une personne.

3 – Il se prononce « panne-panne ».

4 – L'expression *Pan Pan* doit être dite trois fois de suite avant d'émettre le message d'urgence proprement dit.

Remarque : Le mot *Pan* est une déformation du mot français « panne ».

Pansement : 1 – Action de panser une plaie, une blessure.

2 – [Par métonymie] Bande, gaze, compresse adhésive, etc., utilisées à cet effet.

Panser : 1 – Prodiguer des soins à quelqu'un.

2 – Appliquer un linge, une compresse, une bande adhésive sur une plaie, une blessure pour la protéger ou la soigner.

3 – Donner les soins nécessaires à un animal, spécialement à un cheval, en le brossant, l'étrillant, etc.

Panslavisme : Mouvement né dans la première moitié du XIX^e siècle, qui prônait, au nom d'un héritage historique et linguistique commun, l'union des peuples slaves.

Remarque : Le panslavisme fut invoqué jadis par la Russie pour se poser en protecteur des peuples slaves des Balkans.

Panspermie : 1 – Processus par lequel la vie serait transmise d'un astre à l'autre par la migration de micro-organismes.

2 – Théorie qui attribue l'origine de la vie sur Terre à un tel phénomène.

Pansu : 1 – Qui a un gros ventre.

Exemple : Un homme court et pansu.

2 – [Par analogie] Qui présente un renflement.

Exemples : Bouteille pansue ; coque pansue.

Pantalon : 1 – Culottes que portait le clown *Pantalone* de la *Commedia dell'arte* à partir du XVI^e siècle en Italie ; ces culottes couvraient les membres inférieurs jusqu'aux chevilles.

Remarque : Les culottes que portaient habituellement les hommes de cette époque et qui les couvraient depuis la ceinture jusqu'aux genoux, s'appelaient des *hauts de chausses*.

2 – Culottes longues descendant jusqu'au cou de pied et ressemblant aux culottes de *Pantalone*, adoptées d'abord par les occidentaux, puis par le monde entier (les hommes, les enfants et certaines femmes portent des pantalons).

Remarques : a) – Il est fautif d'utiliser les expressions « *pantalon de golf* » ou « *pantalon de cheval* » pour évoquer une « *culotte de golf* » ou une « *culotte de cheval* ».

b) – Le mot « *pantacourt* » qui désigne une culotte descendant jusqu'au-dessous des genoux, procède d'un jeu de mot plaisant.

Pantaquières : Voir le mot *Pantochère*.

Pantenne (En –) (en anglais « *disorderly* ») : **1** – Sorte d'adverbe qui signifie « *en désordre* » ou « *en état de délabrement* ».

[Voir les expressions *En gavauche* et *En pagale*].

2 – Les vergues sont apiquées *en pantenne* quand elles sont apiquées à contre les unes des autres, c'est-à-dire que les vergues d'un mât sont brassées d'un bord et celles du mât voisin le sont de l'autre bord.

Remarques : a) – Apiquer les vergues *en pantenne* est un signe de deuil ; simultanément, on met le pavillon national en berne ou on le hisse à mi-mât.

[Voir les mots *Berne*, *Deuil*].

b) – On écrit *pantenne* ou *pantène*.

Panthéisme : **1** – Doctrine qui pose l'identité substantielle de Dieu et du monde ; d'après cette doctrine, toute chose est en Dieu et Dieu est en tout.

Remarque : Le panthéisme de Spinoza conçoit Dieu comme ne faisant qu'un avec la nature, substance éternelle et infinie dont tous les êtres sont des modes.

2 – [*Par extension*] Attitude d'esprit qui exalte la nature en lui attribuant un caractère divin et qui voit la divinité partout à l'œuvre dans la Nature.

Panthéon : **1** – Temple consacré par les Grecs et les Romains à tous les dieux.

Remarque : Le Panthéon de Rome, temple circulaire surmonté d'un dôme, a été élevé par Agrippa au milieu du Champ de Mars.

2 – [*Par métonymie*] L'ensemble des divinités dont une religion célèbre le culte.

Exemples : Le panthéon grec, égyptien ; le panthéon védique ; les dieux du panthéon germanique.

3 – [*Par analogie*] Monument destiné à honorer la mémoire des grands hommes d'une nation.

Exemples : Le panthéon royal de l'Escorial, à 45 km au Nord-Ouest de Madrid ; le Panthéon de Paris ou, simplement, « *le Panthéon* ».

Remarques : a) – Voltaire a été inhumé au Panthéon de Paris le 11 juillet 1791.

b) – François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) est le plus ancien hôte du Panthéon.

3 – [*Par extension et au figuré*] Ensemble des personnages qui se sont illustrés dans les lettres, les arts ou les sciences d'un pays.

Exemple : Le panthéon littéraire.

Pantin : Figurine de carton ou de bois, dont on fait mouvoir les membres au moyen d'un fil.

Pantochères : Ce sont des cordages de moyenne grosseur qui font un entrelacement entre les haubans de tribord et ceux de bâbord, pour les tenir plus raides et plus fermes, et pour assurer le mât dans une tempête, surtout lorsque les rides des haubans ont molli.

Remarques : a) – Les *pantochères* traversent les haubans d'un bord à l'autre.

b) – On écrit *pantochères* ou *pantaquières*.

[Voir le mot *Ride*].

Pantocrator : Le *Christ Pantocrator* est un Christ en gloire, c'est-à-dire une représentation de Jésus-Christ imaginé dans son corps glorieux à la fin des temps, après le Jugement dernier, par opposition aux représentations plus habituelles du Christ, soit enfant dans les bras de sa mère la Sainte-Vierge, soit à l'agonie sur la croix.

Remarques : **a)** – Les représentations du *Christ Pantocrator* sont fréquentes dans l'art religieux byzantin, sous la forme de fresques ou de mosaïques.

b) – L'adjectif grec παντοκράτωρ signifie *tout puissant*.

Pantographe : **1** – Instrument dont les tiges articulées permettent de reproduire facilement des plans, des dessins à une échelle différente.

2 – [*Par analogie*] Dispositif articulé, installé sur le toit des motrices électriques, qui leur permet de capter le courant fourni par la caténaire.

Pantoire (en anglais « *pendent* », « *winding tackle* ») : **1** – Fort bout de cordage, de fil d'acier ou de filin mixte, capelé en tête de mât et tombant le long de ce mât, terminé par un œillet garni d'une boucle en fer pour servir à recevoir le croc d'une caliorne, d'une candelette ou d'un palan.

Remarques : **a)** – On nomme souvent *pendeurs* les pantoires qui ont une direction verticale ou à peu près verticale ; on dit toujours *pantoires* lorsqu'elles ont une direction horizontale ou à peu près horizontale.

b) – On appelle *pendeurs de candelettes* des pantoires suspendues en tête du mât de hune et qui servent à rider les haubans de hune.

c) – On ne doit pas confondre les pots *penture*, *pendeur* et *pantoire*.

[Voir les mots *Pendeur* et *Penture*].

2 – On voit aussi des pantoires en d'autres endroits du navire, pour des usages comparables d'intermédiaires entre des points fixes et des cordages.

Remarques : **a)** – Des pantoires sont fixées au bout des vergues : des poulies sont estropées à leur extrémité libre pour recevoir les bras qui servent à orienter les vergues.

b) – Des pantoires de redresse sont capelées aux mâts d'un ponton d'abattage : on y capelle les palans de redresse qui servent à remettre droit un navire qui a été abattu en carène.

3 – Dans le cas d'un remorqueur qui assiste un autre navire, la remorque est terminée à un bout par une pantoire dont l'œil est capelé à bord du navire remorqué ; la pantoire permet d'éviter les dommages que la remorque proprement dite pourrait subir sur des portages à angles vifs à bord du navire remorqué.

Remarque : On termine parfois la remorque, *du côté du navire remorqué*, par deux pantoires disposées *en fourche* d'un bord et de l'autre de l'étrave, de façon à former entre elles un angle d'environ $\pi/9$ (soit 40°) ; ce montage permet de limiter les embardées intempestives du navire remorqué.

[Voir le mot *Fourche* et l'expression *Patte d'oie*].

Pantoire à cosse :

Pantoquière (en anglais « *cross tackle* ») : Combinaison de palans simples servant à brider les haubans après qu'il ont pris du mou, lorsque le mauvais temps empêche de les rider.

Remarques : **a)** – Cet assemblage de palans employés sous les trélingages permet de rapprocher les haubans d'un bord de ceux de l'autre.

b) – C'est une sorte de faux trélingage.

Pantoufle : **1** – Chaussure d'intérieur en tissu ou en cuir souple, sans tige et le plus souvent à semelle plate, que l'on met pour être plus à l'aise.

2 – [*Familier*] Dédit qui doit être versé à l'État par un élève issu de l'École polytechnique ou de certaines autres grandes écoles pour rembourser ses frais d'études, s'il quitte la fonction publique pour faire carrière dans le secteur privé

avant la fin de son engagement.

Remarque : En faisant un jeu de mots, on dit alors qu'il passe de la botte à la pantoufle.

Pantoufler : [*Familier*] En parlant d'un ancien élève d'une grande école de l'État ou d'un haut fonctionnaire, quitter le service public pour faire carrière dans le secteur privé.

Panzer : 1 – Appellation des chars blindés de combat allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Exemple : Une division de panzers.

Remarque : On use souvent de la forme allemande *Panzerdivision* au lieu de « *division de panzers* ».

[Voir le mot *Tank*].

2 – Certains ont attribué *faussement* la victoire de l'armée allemande sur l'armée française, en mai et juin 1940, à la supériorité en nombre et en qualité du matériel mécanique allemand.

Remarques : **a)** – Les Allemands utilisèrent leur chars en formations nombreuses, sous l'autorité d'un chef qui les accompagnait dans un *char de commandement* et qui était en liaison radio permanente avec tous les chars de son groupe, ainsi qu'avec sa hiérarchie militaire, avec l'artillerie et surtout avec l'aviation ; c'est cette *organisation tactique* qui leur permit d'aller des Ardennes à Bordeaux, puis aux Pyrénées en quelques semaines, avec des chars légers et rapides, quoique moins armés et moins protégés que les plus gros chars français de type B.

b) – De leur côté, les chars français combattaient le plus souvent en soutien de l'infanterie, en petits groupes séparés et sans commandement d'ensemble ; ils n'eurent pratiquement jamais l'occasion de faire usage de leur puissance de feu supérieure.

c) – En réalité, lorsque la Grande-Bretagne entraîna la France dans un conflit armé contre l'Allemagne, le 3 septembre 1939, l'Allemagne n'était pas prête du point de vue matériel ; la France, au contraire, disposait d'un matériel de bonne qualité et en quantité suffisante, sauf en ce qui concerne les avions de chasse mais elle pensait pouvoir compter sur les chasseurs de son allié britannique.

d) – L'armée française ne disposait pas d'une doctrine ambitieuse, ni même de doctrine claire ; les chefs français, qui avaient acquis une haute idée d'eux-mêmes à l'issue de la Première Guerre Mondiale, se croyaient supérieurs aux Allemands ; ils pensaient pouvoir recommencer avec succès une guerre défensive comme en 1914, en cas d'attaque offensive allemande.

e) – La France n'avait pas de buts de guerre évidents et moralement, elle n'était pas prête à se battre, au contraire de l'Allemagne qui était très motivée pour prendre sa revanche sur la France et abolir le Traité de Versailles qui lui avait été imposé par la France et les États-Unis sans négociations.

f) – Moins nombreux que les chars français, les chars d'origine allemande étaient inférieurs pour le blindage ou pour l'armement à la plupart des chars français de même catégorie et surtout aux chars T26 ou T34 soviétiques.

g) – Le canon de 37 mm des Panzer III était insuffisant contre le blindage des chars anglais Matilda II (blindage de 70 mm), même à bout portant, ou contre les chars français Somua à plus de 200 mètres de distance.

h) – Les handicaps des chars allemands face aux chars soviétiques apparurent en Espagne en 1936 (Panzer I contre T26) et surtout pendant la guerre contre l'Union Soviétique, à partir du 22 juin 1941 (Panzer III ou Panzer IV contre T34).

i) – La vitesse importante des chars légers allemands et la radio qui les liait entre eux, furent en revanche des avantages importants pour leur utilisation dans la *Blitzkrieg* (guerre éclair) en Pologne, en France ou en Union Soviétique.

[Voir le mot *Blitzkrieg*].

3 – Les Allemands étudièrent et mirent au point clandestinement des prototypes de chars d'assaut dès 1932.

Remarques : a) – Les premiers prototypes de chars allemands, en 1932, furent appelés, en fonction de leur taille, *Leichttraktors* (c'est-à-dire tracteurs agricoles légers) pour les futurs Panzer I ou Panzer II ou *Grosstraktors* (c'est-à-dire gros tracteurs agricoles) pour les futurs Panzer III afin de ne pas trop attirer l'attention des observateurs militaires étrangers.

b) – Après qu'ils eurent pris unilatéralement, en 1935, la décision de ne plus tenir compte de la disposition du Traité de Versailles de 1919 qui les engageait, vis-à-vis de la France, à ne pas posséder de chars d'assaut, les Allemands ne cachèrent plus l'existence de leur arme blindée.

4 – Les Panzer I (5,4 tonnes) à partir de 1935 et les Panzer II (8,9 tonnes, 1 canon de 20 mm et 1 mitrailleuse) à partir de l'Anschluss (1938), étaient légers et rapides (40 à plus de 50 km/h selon la série) mais ils étaient relativement peu protégés (blindage de 14,5 à 30 mm) et peu armés ; ils avaient à peu près la longueur d'une grosse berline de 2020 ; les Panzer I étaient en fait de simples auto-mitrailleuses et les Panzer II des engins de reconnaissance.

Remarque : Des canons anti-aériens de 88 mm, utilisés comme canons anti-chars, furent affectés à chaque compagnie de chars légers Panzer I ou Panzer II pour compenser leur faible armement et quelques chars moyens ou lourds furent souvent mêlés aux chars légers pour les appuyer face à des ennemis mieux armés.

5 – Les chars moyens Panzer III prévus pour lutter contre les chars ennemis, ou *Panzer IV* utilisés pour appuyer l'infanterie ou les chars légers, étaient mieux protégés et mieux armés que les chars légers Panzer I ou Panzer II ; les équipages comprenaient un chef de char qui était parfois également tireur au canon, un approvisionneur de munitions qui était également opérateur radio, et un conducteur ; les chars allemands étaient tous équipés de la radio, contrairement à la plupart des chars français.

Remarques : a) – Les chars Panzer III (configuration du printemps 1940) avaient une masse d'environ 23 tonnes, un blindage de 30 mm sur l'avant ; ils possédaient un canon de 37 mm et de mitrailleuses ; les chars Panzer III à partir de l'été 1940 furent dotés d'un canon court de 50 mm puis d'un canon long de 50 mm ; les exemplaires plus anciens reçurent un canon de 50 mm à l'occasion des révisions périodiques.

b) – Les chars Panzer IV possédaient un obusier court de 75 mm pour le soutien de l'infanterie ; leur masse était de 25 tonnes ; à l'été 1942, le blindage des Panzer IV fut porté à 50 mm sur les côtés et à 80 mm à l'avant ; de plus, ils furent dotés d'un canon long de 75 mm ; la largeur des chenilles a été augmentée.

6 – Près de 300 chars légers tchécoslovaques Skoda de type 35 (10,5 tonnes) furent saisis et incorporés dans la Panzerwaffe allemande, en mars 1939, après l'annexion de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne ; les chars légers tchécoslovaques type LT vz 35 étaient plutôt meilleurs que les chars légers allemands Panzer I ou Panzer II ; d'autres chars tchécoslovaques, du type 38, qui étaient en début de production au moment de l'invasion pacifique de la Tchécoslovaquie (15 mars 1939), furent mis en service à partir de mai 1939 au nombre de 325 dans la Wehrmacht ; ils étaient comparables aux chars moyens *Panzer III* allemands (en blindage et armement, mais surtout en fiabilité) ; régulièrement améliorés, les chars de type 38 furent ensuite produits par des

usines tchécoslovaques (CDK à Prague) ou allemandes (BMW à Munich), pendant toute la guerre, pour l'armée allemande.

Remarques : a) – Les chars légers tchécoslovaques de type LT vz. 35 fabriqués par Škoda Holding, possédaient un blindage de 25 mm ; ils étaient armés de deux mitrailleuses et d'un canon Škoda de 37 mm ; leur vitesse sur route était de 35 km/h ; l'armée allemande utilisa jusqu'en 1942 en Russie, des chars de fabrication tchécoslovaque LT vz 35, qu'ils appelaient Pz 35 (t).

b) – Les chars moyens d'origine tchécoslovaques de type LT vz. 38 de CDK (*Českomoravská-Kolben-Daněk*) que les Allemands appelaient Pz 38 (t) avaient une masse de 10,5 tonnes, un blindage de 25 mm sur la partie frontale et de 15 mm sur les côtés, un canon Škoda de 37 mm, 2 mitrailleuses de 7,92 mm ; avec un moteur à essence de 125 chevaux, ils pouvaient atteindre près de 50 km/h sur route et 20 km/h en tout-terrain ; ils étaient munis de 2 antennes radio, l'une de portée 5 km, l'autre utilisée au combat et d'une portée de 1 km ; de caractéristiques honorables mais pas exceptionnelles, ces chars étaient particulièrement fiables, notamment en ce qui concerne les suspensions.

c) – La Tchécoslovaquie avait commandé 150 chars LT vz. 38 pour son armée, en août 1938 ; ils n'avaient pas encore été livrés en mars 1939, lorsque la Wehrmacht entra dans Prague et envahit pacifiquement la Bohême-Moravie.

d) – Le 10 mai 1940, la Wehrmacht disposait de 260 chars de type Pz 38 (t) d'origine tchécoslovaque pour la campagne de France ; les chars Pz 38 (t), de caractéristiques honorables mais pas exceptionnelles, étaient particulièrement fiables, notamment en ce qui concerne leurs suspensions ou leurs transmissions.

e) – Contrairement aux chars allemands Panzer III ou Panzer IV qui étaient en construction soudée, les chars d'origine tchécoslovaque Pz 35 (t) ou Pz 38 (t) étaient en construction rivetée et les rivets sautaient au moment des impacts d'obus sur le blindage, blessant l'Équipage à l'intérieur du char.

f) – Les chars de type Pz 38 (t) combattirent dans la Wehrmacht jusqu'à la fin de la guerre, en 1945.

g) – Des châssis de chars tchécoslovaques Pz 38 (t) furent utilisés par les Allemands comme plateformes automotrices d'artillerie (*Sturmgeschütz*) qui portèrent des canons de 75 mm allemands ou de 76,2 mm soviétiques (de récupération) et devenir des chasseurs de chars (*Marder III*), comme avant eux des châssis de chars français Lorraine déclassés (*Marder I*) ou de chars allemands Panzer II déclassés (*Marder II*) ; les Allemands mirent en service environ 3 500 *Marder III* équipés de canons d'assaut, anti-chars, anti-aériens de différents calibres ou d'obusiers.

h) – Au total, 1 414 chars de type Pz 38 (t) furent produits et en tout, 6 600 engins de la famille LT vz. 38 furent livrés à la Wehrmacht de 1939 à 1945. Des chars ou des châssis dérivés du char tchécoslovaque LT vz. 38 restèrent en service dans différentes armées en Europe ou en Amérique du Sud jusque dans les années 1970.

i) – En 1938, la Bohême et la Moravie (anciennes provinces de l'Empire austro-hongrois qui avait été démantelé en 1919 par le Traité de Versailles) disposaient de l'une des plus importantes industries métallurgiques du monde ; la firme tchécoslovaque Škoda, qui possédait des usines à Pilsen, était un très important producteur d'armes, d'une taille comparable à celle du conglomérat allemand Krupp.

j) – La Tchécoslovaquie était une création du Traité de Versailles de 1919, voulue par la France ; son existence était depuis lors contestée par l'Allemagne ; en 1938, l'armée tchécoslovaque, avec 30 divisions en cas de mobilisation (soit 1,2 million

de soldats) dont 4 divisions rapides composées de chars, d'infanterie portée, de cavalerie puissamment armée ainsi que d'une artillerie anti-chars et antiaérienne, aurait pu menacer l'Allemagne à sa frontière orientale en cas de conflit avec la France ; l'Allemagne disposait de 50 divisions en 1938.

k) – La France dénonça unilatéralement à Munich, en septembre 1938, sous la pression anglaise, le traité bilatéral franco-tchécoslovaque de coopération militaire ; la Tchécoslovaquie abandonnée à son sort fut démantelée et c'est ainsi que la Wehrmacht entra pacifiquement dans Prague le 15 mars 1939 ; le soutien de l'excellente armée tchécoslovaque avec 30 divisions, plus que la Belgique (11 divisions) ou que le Royaume-Uni (9 divisions peu entraînées sur le continent en 1940) aurait peut-être permis à nos pères ou grands-pères de ne pas subir la déroute militaire qu'ils connurent en mai et juin 1940.

7 – Lorsque les Allemands envahirent la Pologne en septembre 1939, ils utilisèrent, en plus de leurs propres chars, 112 chars tchécoslovaques de type 35 et 78 chars tchécoslovaques de type 38.

Remarques : a) – Environ 400 chars de types Panzer I ou Panzer II furent détruits ou tombèrent en panne et furent déclassés pendant la campagne de Pologne.

b) – La Pologne était une création du Traité de Versailles de 1919 ; elle était formée d'anciens territoires allemands ou russes et pour cette raison, son existence était contestée par les Allemands et par les Soviétiques qui voulaient récupérer leurs terres, de la même manière que les Français avaient voulu, en 1919, récupérer l'Alsace et la Moselle devenues allemandes par le Traité de Francfort-sur-le-Main de 1871.

8 – Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939, entraînant la France avec elle, l'armée allemande disposait de 1 445 Panzer I, de 1 223 Panzer II, de 98 Panzer III, de 211 Panzer IV, de 202 chars tchécoslovaques de type 35 (t) et de 78 chars tchécoslovaques de type 38 (t).

[Chiffres cités par la revue « *Batailles* » - Hors-série n°2 - mars 2015].

Remarques : a) – Au début de l'offensive allemande à l'Ouest, le 10 mai 1940, les Allemands disposaient de 2 439 chars, dont un grand nombre de chars légers.

b) – En mai 1940, au début de la bataille de France, les Allemands disposaient de : 523 Panzer I ; 955 Panzer II ; 349 Panzer III ; 290 Panzer IV ; 128 chars tchécoslovaques de types 35 (t) et 200 de types 38 (t).

c) – Matériellement et tactiquement, les Allemands avaient l'expérience de l'utilisation des chars légers et rapides pour dépasser et contourner l'infanterie ennemie ; ils l'avaient acquise, d'abord en Espagne pour soutenir le putsch militaire mené par les 3 généraux Francisco Franco (1892-1975), Emilio Mola (1887-1937) et Gonzalo Queipo de Llano (1875-1951) contre les Républicains, puis en Pologne à partir du 1er septembre 1939.

d) – Le 10 mai 1940, la division blindée du général Rommel (7. Panzerdivision) disposait de 218 chars, dont 37 Panzer I, 72 Panzer II, 23 Panzer IV et 86 chars d'origine tchécoslovaque type 38 (t).

e) – Tous les chars allemands disposaient de la radio pour les communications avec leur chef d'unité, contrairement aux chars français qui étaient peu nombreux à en être équipés, parce qu'ils n'étaient pas appelés à combattre en formations ; la radio représenta un avantage déterminant pour les Allemands par rapport aux Français pendant les quelques batailles de chars de la campagne de France en 1940 et elle fut décisive pour la réussite de la « *guerre-éclair* ».

f) – À la fin de la campagne de France, au printemps 1940, les Allemands avaient perdu environ la moitié de leurs chars, soit au combat, soit à la suite d'avaries mécaniques.

9 – Lorsque l'Allemagne envahit l'Union Soviétique à partir du 22 juin 1941, la Wehrmacht disposait de 877 Panzer I, de 1 074 Panzer II, de 1090 Panzer III et de six divisions blindées (7^{ème}, 8^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 22^{ème}) équipées de chars tchécoslovaques du type Pz 35 (t) et surtout, du type Pz 38 (t) ; les chars les plus puissants étaient les Panzer IV.

10 – Le prototype du char allemand Panzer V - « Panther » a été mis à l'étude après les confrontations décevantes de l'automne 1941 entre les chars allemands Panzer III ou Panzer IV et les chars soviétiques T34 ; les chars allemands Panzer III et Panzer IV possédaient un blindage moins efficace, un canon moins puissant et des chenilles moins larges que les chars russes ; ils n'étaient pas adaptés à la guerre dans les brouillards d'Ukraine et de Russie ou dans la neige.

Remarques : a) – Les premiers exemplaires de démonstration de chars « Panther » furent prêts en 1942, pour l'anniversaire du chancelier Hitler (20 juin).

b) – Les premiers « Panther » opérationnels sortirent d'usine à l'hiver 1942.

c) – Le « Panther » avait une masse de 44 tonnes (le double de celle d'un Panzer IV) un blindage frontal de 80 mm d'épaisseur, incliné pour que les obus ricochent dessus sans le perforer, un canon de 75 mm très long ; avec un moteur de 230 ch leur vitesse atteignait 45 km/h.

d) – Les premiers chars Panzer V - « Panther » furent affectés à la première division blindée de la Wehrmacht, à la première division blindée de la Waffen SS « *Leibstandarte Adolf Hitler* » et à la deuxième division blindée de la Waffen SS « *Das Reich* ».

e) – Au déclenchement de l'offensive contre Koursk (opération « *Zitadelle* ») le 5 juillet 1943, les chars « Panther » manquaient encore de fiabilité et ils avaient beaucoup de défauts mécaniques ; de plus, le commandement et les Équipages n'étaient pas prêts pour exploiter ce nouveau matériel.

f) – Après avoir corrigé ses défauts de jeunesse, le char allemand Panzer V - « Panther » a probablement été le meilleur char de combat de la Seconde Guerre Mondiale.

g) – Sur le front de l'Est à partir de 1943, les chars allemands « Panther » étaient supérieurs aux chars soviétiques T34 qu'ils pouvaient détruire à distance sans craindre leur riposte.

h) – Sur le front de l'Ouest en 1944-1945, les Américains s'aperçurent qu'il fallait en moyenne cinq chars américains « Sherman » (30 tonnes) pour vaincre un char allemand « Panther » (45 tonnes).

i) – Le char de type « Panther II » projeté en 1943 n'a jamais été fabriqué.

11 – Le char lourd allemand Panzer VI - « Tiger I », de conception plus ancienne que le Panzer V - « Panther », était la réponse allemande à l'infériorité des Panzer III ou Panzer IV face au char français B1bis ou au char britannique « Matilda » en 1940, notamment en ce qui concernait le blindage, mais leur fabrication ne commença qu'en 1942.

Remarques : a) – Les chars « Tiger I » étaient équipés du redoutable canon de 88 mm allemand ; ils étaient protégés par des blindages de 62, 82 et 102 mm ; leur consommation approchait 800 litres aux 100 kilomètres.

b) – Quelques chars « Tiger I » furent livrés au front et engagés à Leningrad en août 1942, mais sans convaincre en raison de la nature du terrain.

c) – Les chars allemands « Tiger I » étaient beaucoup plus redoutables et moins vulnérables que les chars T34 soviétiques, dans un rapport de 20 à 30 pour 1.

12 – Le char lourd allemand « Tiger II » est né de la volonté de disposer d'un canon capable de percer les cuirasses des nouveaux chars soviétiques ; son canon de 88 mm pouvait percer un blindage de 150 mm à une distance de 2000 m, avec une précision de tir remarquable en raison de l'excellente qualité des fameuses optiques allemandes ; malgré une masse de plus de 68 tonnes, sa vitesse dépassait 40 km/h sur route pour une consommation de 750 litres d'essence aux 100 km ; son blindage était de 150 mm incliné de 50° à l'avant et de 80 mm incliné à 25° sur les côtés.

Remarques : a) – La production des « Tiger II » débuta en janvier 1944 et se poursuivit jusqu'en mars 1945.

b) – Au total, 492 chars « Tiger II » furent produits.

c) – De nombreux chars « Tiger II » subirent des pannes liées au sabotage délibéré d'ouvriers issus des camps de concentration, des camps de prisonniers ou du service du travail obligatoire (STO) imposé dans les pays occupés.

Paon : Grand oiseau de la famille des phasianidés, dont le mâle a un plumage chatoyant, une petite aigrette sur la tête, et une longue queue dont les plumes ocellées peuvent se dresser en éventail.

Remarque : Le paon criaille.

Papaye : Fruit du papayer, de couleur jaune orangé, renfermant de nombreuses graines, à la chair sucrée et parfumée.

Papayer : Arbre exotique dont l'aspect rappelle le palmier, qui produit la papaye et dont on extrait la papaine.

Pape : 1 – Titre porté par l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre et chef de l'Église catholique romaine.

Remarque : Le *pape noir* est l'appellation donnée parfois au général des Jésuites.

2 – [*Au figuré et familier*] Se dit d'une personne qui jouit d'une autorité morale sans partage au sein d'une école littéraire ou artistique, d'un mouvement de pensée.

Exemple : Les adversaires d'André Breton l'appelèrent le *pape du surréalisme*.

Pape : « *Le pape* » est le surnom donné à l'amiral commandant l'École Navale.

Remarques : a) – Le surnom du commandant adjoint de l'École Navale est « *la veuve* ».

b) – L'École Navale est implantée à Lanvéoc en presqu'île de Crozon, face à Brest ; les élèves qui ont réussi le concours d'entrée à l'École Navale sont destinés à devenir des officiers de marine.

Papegai : 1 – [*Vieilli*] Perroquet.

2 – [*Par analogie*] Oiseau de carton ou de bois peint placé au bout d'une perche pour servir de cible au tir à l'arc ou à l'arbalète.

Papelard : 1 – [*Familier et vieilli*] Injure signifiant hypocrite, jésuite, faux dévot.

2 – Personne hypocrite, sournoise.

3 – Qui dénote la fausseté, l'hypocrisie.

Exemples : Un air papelard ; un ton papelard ; mine papelarde.

Papelard : 1 – [*Populaire*] Papier, feuille manuscrite ou imprimée.

2 – [*Argot de la presse*] Article de journal.

Remarque : Les journalistes emploient plutôt le mot « *papier* » pour désigner un article de presse.

Paperasse : 1 – Vieux papier, écrit qu'on juge sans valeur.

Remarque : Paperasse, en ce sens, est le plus souvent employé au pluriel.

Exemples : Mettre au panier, jeter au feu un tas de paperasses ; un bureau envahi

de paperasses.

2 – [Au singulier, avec un sens collectif] Les documents, formulaires, pièces nécessaires à la constitution d'un dossier, à l'accomplissement d'un acte administratif.

Exemple : Dans la marine marchande, lire et remplir la paperasse est devenu la principale occupation du capitaine.

Paperasserie : 1 – Grande quantité de papiers, amas de documents sans intérêt, d'écrits sans valeur.

2 – Multiplication abusive, complication inutile des formalités administratives.

Paperole (en anglais « *post it* ») : Ajout rédigé sur un papier collé à un manuscrit.

Remarques : a) – Les manuscrits de Marcel Proust sont couverts de papiers portant ses corrections et que l'on a appelés « *paperoles* ».

b) – On écrit aussi *paperolle*.

Papier : 1 – Matière à base de cellulose obtenue à partir de fibres végétales diverses que l'on réduit en pâte, puis que l'on étend, que l'on fait sécher et que l'on débite par feuilles.

2 – Morceau, fragment, feuille de cette matière.

Remarques : a) – Il est inapproprié d'utiliser le mot *papier* pour désigner un objet qui n'est pas fait dans cette matière.

Exemple : L'expression « *papier d'aluminium* » est aussi incongrue que « *fil de fer en cuivre* » ou même « *titulaire remplaçant* ».

b) – Le Dictionnaire admet cependant les expressions « *papier d'aluminium* », « *papier d'étain* » ou « *papier d'argent* » par analogie avec le papier en feuilles.

[*Journal officiel (Documents administratifs) du vendredi 28 avril 2006, page 37*].

3 – Le mot *papier* désigne souvent une feuille de papier sur laquelle figure un texte imprimé ou manuscrit.

Remarques : a) – On appelle *papier timbré* une pièce administrative qui porte un ou plusieurs timbres officiels et dont l'emploi est obligatoire pour certains actes, par opposition à *papier libre*, non revêtu de timbres fiscaux.

b) – L'expression « *sur le papier* » se dit de ce qui n'est pas encore effectif, pas encore réalisé, de ce qui n'existe qu'à l'état de projet, de supposition.

Exemples : Sur le papier, le budget était en équilibre ; sur le papier, l'équipe de France est championne du monde.

Papier de doublage (en anglais « *sheathing paper* ») : Sorte de papier gris que l'on a placé quelquefois sous le doublage en cuivre des coques en bois.

Remarque : Le papier et le feutre de doublage ont rapidement été abandonnés au profit d'un bon *couroi* que l'on mettait sur les bordages de la carène avant d'y appliquer le cuivre.

[Voir le mot *Couroi*].

Papiers de bord : Documents réglementaires conservés à bord par le capitaine d'un navire ou le commandant de bord d'un avion.

[Voir l'expression *Papiers du navire*].

Remarque : [Par analogie] On appelle « *papiers d'un véhicule* » la carte grise et le certificat d'assurance.

Papiers du navire (en anglais « *ship's book* », « *bills and papers* ») : 1 – Documents officiels délivrés par les différentes administrations (Affaires maritimes, Douanes, société de classification) prévus par la législation ou la réglementation et devant être à bord du navire lorsque le navire appareille, ainsi que certains documents concernant la cargaison ou les passagers et certains journaux remplis à bord.

Remarques : a) – On dit « *papiers du navire* » ou « *papiers du bord* ».

b) – En cas de naufrage, le Capitaine est tenu de sauver les *papiers du bord*.
c) – « Est puni de deux ans d'emprisonnement le fait, pour tout capitaine, avant d'abandonner son navire, de négliger d'organiser le sauvetage de l'équipage et des passagers et de sauver les *papiers de bord*, les dépêches postales et les marchandises les plus précieuses de la cargaison. » [Art. L5263-3 Code des Transports].

2 – Le capitaine est tenu d'avoir à bord :

- i)** L'acte de francisation ;
- ii)** Le rôle d'équipage ;
- iii)** Les chartes-parties, connaissements et tous documents commerciaux ;
- iv)** Les titres de sécurité ou autres attestations réglementaires des visites prescrites ;
- v)** Les différents journaux réglementaires (journal de mer, livre de loch, carnet de passerelle, casernet de la machine, journal radio, etc.) ;
- vi)** Les manifestes et autres documents de douane concernant le navire et sa cargaison ;
- vii)** Tous autres documents prescrits par les règlements.

Papillon (en anglais « *sky scraper* », « *sail set above a royal sail* ») : Synonyme de contre-cacatois ou de cacatois volant, voile légère hissée au-dessus du cacatois et de même forme que lui.

Papillon : 1 – Écrou à ailettes qu'on serre et desserre à la main.

2 – Dispositif composé d'un opercule circulaire pouvant pivoter autour d'un axe dans un orifice d'environ le même diamètre, qui sert à régler le débit d'un fluide dans un tuyautage, une machine, un moteur.

Exemple : Papillon de carburateur ; vanne à papillon.

Remarque : Dans certaines installations, le papillon en position fermée est parfaitement étanche et empêche complètement le passage du fluide.

Papillon : Dans l'espace des phases, un système chaotique possède la *forme en aile de papillon* de l'attracteur étrange de Lorenz.

Remarques : **a)** – On appelle *attracteur étrange* une figure dans l'espace représentant le comportement d'un système dynamique.

b) – L'attraction des trajectoires autour de l'attracteur est liée au caractère chaotique du système réel.

Papillon (Effet –) : Sorte de *comptine plaisante* récitée pour présenter, pour tenter d'expliquer et pour faire admettre le chaos : on prétend ainsi que la façon qu'aurait un papillon en Amérique du Sud de battre des ailes, pourrait décider de la survenue, ou non, d'un cyclone aux États-Unis d'Amérique.

Remarque : Dans « *La science et l'hypothèse* », Henri Poincaré (1854-1912) écrivait en 1902 : « Une cause très petite qui nous échappe détermine un effet considérable que nous ne pouvons pas ne pas voir ; nous disons alors que cet effet est dû au hasard.

« Si nous connaissions exactement les lois de la Nature et la situation de l'Univers à l'instant initial, nous pourrions prédire exactement la situation de ce même univers à un instant ultérieur.

« Mais, lors même que les lois naturelles n'auraient plus de secrets pour nous, nous ne pourrions connaître la situation initiale qu'approximativement ; si cela nous permet de prévoir la situation ultérieure avec la même approximation, c'est tout ce qu'il nous faut ; nous disons que le phénomène a été prévu, qu'il est régi par des lois.

« Mais il n'en est pas toujours ainsi, il peut arriver que de petites différences dans les conditions initiales en engendrent de très grandes dans les

phénomènes « *finaux* ; une petite erreur sur les premières produirait une erreur énorme sur les « *derniers*. »

« *Un dixième de degré centigrade en plus ou en moins en un point quelconque de la surface terrestre, le cyclone éclate ici et non pas là et il étend ses ravages sur des contrées qu'il aurait épargnées* ».

[Voir le mot *Papillon*].

Papillon (Faire –) (en anglais « *to butterfly* ») : Changer souvent de partenaire pour des jeux sexuels.

Papillonacé : [Botanique] **1** – Qui est pourvu de cinq pétales inégaux, et dont l'aspect rappelle les ailes d'un papillon en vol.

Exemple : Corolle papilionacée ; fleur papilionacée.

2 – [Nom féminin pluriel] Les *Papilionacées* sont une sous-famille des légumineuses qui portent de telles fleurs et dont les fruits sont des gousses bivalves.

Exemple : Le haricot, le trèfle, la luzerne font partie des Papilionacées.

3 – [Au singulier] Le lupin est une papilionacée.

Papillonage : Méthode employée pour immobiliser par rapport au fond de la mer un engin flottant en utilisant plusieurs lignes de mouillage réparties tout autour de l'engin.

Papillonner : Répartir des lignes de mouillage tout autour d'une plateforme, d'un radeau, d'un engin flottant de travaux sous-marins, etc., pour l'immobiliser par rapport au fond de la mer.

Papillonner : **1** – Battre, palpiter, s'agiter comme les ailes d'un papillon.

Exemple : Ses paupières papillonèrent.

2 – [Au figuré] En parlant des relations amoureuses, papillonner c'est passer d'un partenaire à l'autre sans se fixer.

Papillote : **1** – [Vieilli] Morceau de papier sur lequel on enroule une mèche de cheveux pour la mettre en boucle, la faire friser.

Remarque : On dit « *être en papillotes* », « *avoir la tête en papillotes* » pour dire avoir les cheveux sous des papillotes.

2 – Enveloppe faite d'une feuille de papier huilé, de papier sulfurisé, d'une feuille d'aluminium dans laquelle on fait cuire un poisson, une viande, parfois des légumes.

Papillotement : Éparpillement de points lumineux vifs et instables, scintillement qui trouble et fatigue la vue.

Exemple : Le papillotement de la lumière du Soleil sur la mer, quand on a une joie brisée (force 4 sur l'échelle de Beaufort).

Papilloter : **1** – Mettre en boucles, friser des cheveux au moyen de papillotes.

2 – [En cuisine] Mettre en papillote un poisson, une viande avant de les faire cuire.

Exemple : Papilloter un saumon.

3 – En parlant des yeux, être agité d'un mouvement involontaire qui empêche de fixer les objets.

4 – [Par métonymie] Ciller, cligner des paupières sous l'effet d'une lumière trop vive ou intermittente.

Exemple : Ses yeux papillotaient.

5 – En parlant de la lumière, d'objets lumineux, de couleurs, avoir des reflets changeants qui troublent la vue ; scintiller.

Remarque : [Par extension] On dit que *l'image du téléviseur papillote* pour dire qu'elle saute, qu'elle manque de netteté.

- Papiste** : Terme polémique utilisé principalement par les chrétiens d'autres confessions pour désigner les catholiques romains.
- Papoter** : [*Familier*] Échanger des propos futiles, de peu d'importance.
Remarque : Il est normal et même utile que la pilote papote avec le capitaine pendant les manœuvres de port ; cela ne perturbe pas l'attention du pilote sur ce qui est important et c'est de nature à rassurer le capitaine et à l'empêcher de déconcentrer le pilote par des observations saugrenues.
- Papou** : Relatif aux habitants de la Nouvelle-Guinée.
Remarques : **a)** – Le mot *papou* vient du malais *papuwah* qui signifie *crépu*.
b) – La Nouvelle-Guinée et ses îles côtières forment aujourd'hui l'État de *Papouasie-Nouvelle-Guinée* dont la capitale est Port Moresby.
- Papouille** : Chatouillement, caresse indiscreète.
Exemple : Faire des papouilles à une passagère consentante au bar des premières classes.
- Papyrus** : Plante qui croît en Égypte, le long du Nil.
Remarques : **a)** – Le papyrus est une plante herbacée vivace de la famille des Cypéracées, qui pousse dans les marécages ; ses longues tiges nues, de section triangulaire, sont remplies de moelle et portent à leur sommet des touffes de feuilles lancéolées et des fleurs regroupées en ombelles.
b) – Sa tige est formée de plusieurs lames minces, concentriques, qui se détachent aisément les unes des autres pour former des bandelettes pouvant servir de support à l'écriture, au dessin.
c) – On se servait autrefois de rouleaux de papyrus pour écrire de manière plus pratique et plus économique que sur le bois ou la pierre ; c'est de là que sont venus les mot *papier* ou *rôle*.
d) – L'atmosphère chaude et sèche de l'Égypte se prête bien à la conservation des écrits sur papyrus.
e) – Le papyrus se rencontre à l'état sauvage en Égypte sur les bords du Nil, en Éthiopie, au Soudan et en Sicile.
- Paprika** : **1** – Variété de piment rouge, réduit en poudre, que l'on utilise comme condiment.
2 – [*Vieilli*] Sorte de potage au poivre.
- Pâque** : Fête solennelle célébrée tous les ans par les *Juifs*, le quatorzième jour de la lune qui suit l'équinoxe du printemps, en mémoire de la sortie de leurs ancêtres de l'Égypte où, d'après la tradition, ils étaient exploités et incompris ; les Juifs se rendirent, sous la direction du prophète Moïse, dans le pays que leur Dieu *Yahvé* leur avait promis.
Remarques : **a)** – Chaque année, les chrétiens commémorent la crucifixion et la résurrection de Jésus le Nazaréen ; ils considèrent ce Jésus comme le Messie promis aux Juifs ; la crucifixion et la résurrection eurent lieu à Jérusalem au moment de la Pâque juive ; pendant la semaine qui précède la commémoration de la résurrection de Jésus (dite « *semaine sainte* ») et la semaine qui suit (dite « *semaine de Pâques* ») les chrétiens organisent plusieurs célébrations dites *fêtes pascales*.
b) – C'est à cette occasion que l'on se souhaite de « *joyeuses fêtes* » [de Pâques]... mais pas au moment de la fête de Noël !
c) – Naguère encore, à la fin de l'année civile, les chrétiens se souhaitaient « un *joyeux Noël* et une *bonne [nouvelle] année* ».
d) – Jadis, les Romains organisaient *des fêtes* à la fin du mois de décembre en l'honneur du dieu Saturne, à l'occasion desquelles ils s'offraient de menus cadeaux ; ils appelaient ces jours de fête « *les Saturnales* ».

e) – La formule rituelle et conviviale « *joyeuses fêtes* » utilisée couramment de nos jours à la fin de l'année doit se référer aux *saturnales romaines*, plus profanes que chrétiennes.

[Voir les expressions *Pâques (dimanche de –)*, *Pâques closes*, *Pâques fleuries*, *Pâques (Faire ses –)*].

Paquebot (en anglais « *packet* », « *packet boat* », « *steam packet* », « *mail ship* ») : Paquebot ou anciennement paquet-bot, est un synonyme de *navire postal*.

[Voir les mots *Bot*, *Paquet*, *Paquet-bot*].

Remarques : a) – Un *navire postal* est un bâtiment marchand bien, d'abord à voiles, plus tard à propulsion mécanique, qui effectue le service des dépêches postales d'un port à un autre, directement ou en touchant sur sa route aux points les plus importants à des dates connues à l'avance.

b) – Navire postal se dit en latin *tābellārīa nāvīs*, littéralement *navire des lettres*.

c) – Navire postal se dit en anglais *mail ship* ; mail se dit par altération de l'expression française *malle des lettres*.

d) – Un navire à passagers spécialisé dans les croisières n'est pas un paquebot.

2 – Les paquebots avaient le monopole du transport des dépêches par mer.

Remarques : a) – D'après Aubin (1701) : un paquebot « *est un bateau qui porte les lettres d'Angleterre en France et de France en Angleterre, savoir de Douvres à Calais ; il y a aussi des packet-bots qui portent les lettres d'Angleterre en Hollande ou, plus loin, d'Angleterre en Espagne.* »

b) – Un pli postal était nommé, en français, jadis *packet* ou *pacquet* et naguère *paquet*.

[Voir les mots *Pli* et *Paquet-bot*].

c) – Lorsqu'une partie du courrier transocéanique a pu être transporté par avion, on a fait la distinction entre le *courrier aérien* et le *courrier de surface* ; quand cette distinction a été supprimée parce que tout le courrier intercontinental était transporté par avion, l'État français informa (21 février 1974) les compagnies qui exploitaient des paquebots, que la subvention de fonctionnement qu'il versait ne se justifiait plus et qu'elle serait supprimée ; ce fut la fin des paquebots.

3 – Le mot français *paquebot* correspond à l'expression anglaise « *packet boat* » ou à l'expression française « *paquet-bot* ».

Remarques : a) – Lorsque les paquebots ont abandonné la voile pour adopter la propulsion à la vapeur on a d'abord utilisé, en France comme en Angleterre, l'expression « *steam packet* » avant de reprendre en France le mot « *paquebot* » par contraction de l'expression « *paquet boat* ».

b) – En français, le mot *paquebot* que l'on utilise en Manche et en Atlantique est équivalent au mot « *courrier* » utilisé en Méditerranée ou au mot « *malle* » qui signifie *malle des lettres* et qui est utilisé en Manche et en Mer du Nord pour les navires qui portent le courrier d'un côté de la Manche à l'autre.

4 – Les Anglais nous ont emprunté le mot *malle* qu'ils écrivent « *mail* » mais qu'ils prononcent à peu près comme nous, les Français, prononçons le mot « *malle* ».

Remarques : a) – Le navire postal *Queen Elizabeth 2* [« *QE2* »] qui a fait pendant près de 40 ans (mai 1969 – novembre 2008) le service postal et le transport des passagers entre Southampton et New-York était appelé « **RMS QE2** » ce qui signifie « *Royal Mail Ship* « *Queen Elizabeth* » (*deuxième du nom*) ».

[Voir le mot *Pli*].

b) – De même, le fameux « **RMS Titanic** » de la *White Star Line*, qui sombra le 15 avril 1912 en Atlantique Nord lors de son voyage inaugural, était un **RMS** c'est-à-dire un *Royal Mail Ship* [en français, un navire postal, un paquebot...].

5 – Les services postaux des compagnies exploitant des paquebots selon un

contrat passé entre la Compagnie et l'État, étaient habituellement subventionnées par les États ; il était interdit de transporter certaines marchandises, notamment en vrac, sur les navires subventionnés afin de ne pas faire une concurrence déloyale aux transporteurs de marchandises par mer qui n'étaient pas subventionnés.

Remarque : En France, les « *Messageries Maritimes* », comme la « *Compagnie Générale Transatlantique* » exploitaient deux types de navires :

i) Des navires postaux subventionnés (appelés *courriers* au Levant ou *paquebots* au Ponant) exploités sous les termes d'une convention, d'un contrat passé avec l'État français pour le transport de la poste ;

ii) Des navires de charge qui n'étaient pas subventionnés et qui transportaient des marchandises diverses ou des marchandises en vrac aux conditions du marché.

6 – Outre la *malle des lettres et des plis*, les paquebots étaient autorisés à transporter des passagers payants avec leurs bagages ; ils pouvaient charger certaines marchandises de grande valeur (Arrêt du 28 juin 1783 de Louis XVI - article 2).

[Voir aussi le mot *Pli*].

7 – Une loi de mai 1835 établit un service de navires postaux (paquebots) entre la France et les ports méditerranéens du Levant.

Remarques : **a)** – Dix paquebots à vapeur assimilés aux bâtiments de la Marine royale furent d'abord exploités, à perte, directement par l'État.

b) – Ce service fut un succès technique ; la régularité des départs et des arrivées était remarquable.

c) – En 1850, 14 paquebots desservaient trois lignes en Méditerranée :

i) Marseille, Malte, Alexandrie et Beyrouth ;

ii) Marseille, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine et Malte ;

iii) Marseille, Malte, Le Pirée et Istanbul.

8 – Une compagnie de navigation commerciale *subventionnée* prit en charge le service postal vers les ports du Levant au départ de Marseille, à partir de 1851, ce furent les « *Messageries Impériales* » après l'avènement de l'empereur Napoléon III, puis la « *Compagnie des Messageries Maritimes* » après la capture à Sedan (2 septembre 1870) de l'empereur Napoléon III (1808-1873) et la capitulation de l'armée qu'il commandait ; l'empereur Napoléon III avait imprudemment déclaré (19 juillet 1870) la guerre au roi de Prusse Guillaume de Hohenzollern (1797-1888).

Remarques : **a)** – Les *paquebots* subventionnés des services contractuels des Messageries Maritimes ne transportaient pas de marchandises en vrac ou en balles, pour ne pas léser les intérêts des compagnies de navigation privées ; il ne prenaient, en plus des dépêches postales, que des passagers avec leurs bagages et quelques marchandises de grande valeur.

b) – Les *paquebots mixtes* étaient autorisés à charger des marchandises dans leurs cales en plus de la poste.

9 – La marche rapide et les horaires réguliers des paquebots les ont fait *préférer* à tout autre moyen de transport de passagers par mer ; leur intérieur richement décoré présentait aux passagers de 1^{ère} classe tout le luxe, tout le confort et toutes les commodités de la vie urbaine ; les salons ornés de dorures, de glaces, de boiseries étaient plus brillants que les cafés qui attiraient la foule dans les villes-capitales.

10 – Les grands paquebots pouvaient parcourir des distances plus considérables, avec une vitesse plus importante et une plus grande régularité en cas de mauvais temps que les petits navires et ils pouvaient prendre, en plus de la poste, un grand

nombre de passagers.

Remarques : a) – Certains navires, appelés *paquebots mixtes*, furent autorisés à transporter des marchandises au même titre que les *cargo-boats*, en plus de la poste, des marchandises de valeurs (les « valeurs ») et des passagers.

b) – Dans un rapport écrit en français par l'Agent général des Messageries Maritimes à Shang-Hai, qui concernait le service des dépêches pour la Chine pendant l'année 1880, les navires de la P & O britannique (*Péninsular and Oriental Steam Navigation Company*) étaient appelés « *les malles anglaises* » et les navires français des Messageries Maritimes « *nos paquebots* ».

c) – Les dépêches, les plis, les lettres et les colis postaux sont maintenant acheminés outre-mer par la voie aérienne ; la poste n'est plus transportée par mer, sauf très exceptionnellement et les États ne subventionnent pratiquement plus de navires pour assurer le service postal : en France, il n'existe plus que quelques *paquebots côtiers* qui font le service des îles proches du continent telles que : Sein, Ouessant, Groix, Houat, Yeu.

d) – La fin des versements, par les États, des subventions pour le transport transocéanique de la poste par voie de surface a mis un terme à l'exploitation des paquebots ; leur transformation en navires de croisières n'a été possible économiquement que pour certains d'entre eux et à certaines conditions.

e) – En France, le paquebot « *France* » de la Compagnie Générale Transatlantique a été désarmé en 1974.

[Voir l'expression *Paquebot transatlantique*].

f) – Certains journalistes, quelques organisateurs de voyages ou autres terriens appellent *paquebot* n'importe quel grand navire à passagers, même s'il n'assure pas de service postal ; de même que d'autres appellent *vapeur* n'importe quel navire à propulsion mécanique, même s'il est équipé d'un moteur diesel ou d'une turbine à gaz ; d'autres encore appellent « *frégates* » les porte-hélicoptères d'assaut de la Marine nationale de type BPC « *Mistral* » de 21 300 tonnes.

[Voir le quotidien « *Le Parisien* » du 4 septembre 2014, à propos de l'embargo sur les ventes d'armes à la Russie].

g) – Il est fautif et en tout cas *abusif* d'utiliser le mot « *paquebots* » pour parler des *navires à passagers* qui sillonnent aujourd'hui les mers dans le but de promener, de port en port, cent, ou mille, ou cinq mille touristes ou davantage, mais sans assurer le service de la poste : leur appellation administrative est « *navires à passagers* ».

[Voir le mot *Paquet* et l'expression *Démence sémantique*].

h) – De même, un grand navire très rapide destiné à transporter exclusivement des conteneurs s'appelle un *porte-conteneurs* et non un *paquebot* s'il ne transporte pas la poste, ni un *vapeur* s'il est à moteur, ni un *pétrolier* (même s'il utilise des produits pétroliers pour alimenter ses chaudières ou ses moteurs diesel).

i) – De la même manière qu'on n'empêchera jamais quelques Rochelais, qui pourtant sont persuadés de ne rien ignorer des choses de la mer, d'affirmer que les pilotes du port de La Pallice sont des hommes qui montent sur les remorqueurs pour guider les gros navires !

11 – Les paquebots répondaient à un cahier des charges précis qui leur imposait des formes effilées pour obtenir une grande vitesse mais qui l'empêchaient de charger un grand volume de marchandises ; la vitesse imposée par le contrat avec l'État entraînait une très grosse consommation de charbon ou de mazout et les dates de départ imposées ne permettaient pas d'attendre que les marchandises remplissent les cales ; les différentes escales étaient fixées par le cahier des charges, même si elles n'étaient pas rentables commercialement.

Remarques : a) – Toutes ces contraintes contractuelles justifiaient une subvention

de fonctionnement et d'investissements de l'État, afin d'équilibrer les comptes des compagnies soumissionnaires.

Exemple : La couverture du déficit d'exploitation de la « *Société des services contractuels des Messagerie Maritimes* » était discutée, chaque année, à la Chambre ; en 1933, l'excédent des dépenses des services contractuels des Messagerie Maritimes, que l'État a couvert suivant la convention, s'élevait à 252 861 709 francs.

b) – La « *Société des services contractuels des Messagerie Maritimes* » était une organisation fondée sur le système de la régie intéressée ; elle était chargée d'assurer le service de lignes d'intérêt public ; elle était distincte de la « *Compagnie des Messageries Maritimes* » qui, elle, n'était pas subventionnée par l'État.

Paquebots : 1 – La principale raison d'être des *paquebots*, qui est à l'origine de leurs diverses appellations :

i) Paquebot (ou *packet-boat*) en Atlantique et en Manche,

ii) Malle [*des lettres*] en Manche et en Mer du Nord,

iii) Courrier en Méditerranée,

fut toujours le transport de la poste, des plis, de la malle des lettres et des paquets.

2 – Les premiers paquebots français desservant les colonies d'Amérique au départ de Rochefort, en 1763 sous le roi Louis xv (1710-1774), étaient financés par « l'État ».

3 – Pour que le service postal maritime puisse être privatisé, l'État a été contraint de le subventionner car ce service en lui-même n'était pas rentable pour une entreprise d'armement privée.

Remarques : a) – Un *contrat* fixait les obligations de l'armateur des navires postaux (appelés, selon les régions, paquebots, malles ou courriers) d'une part, le montant de la subvention de fonctionnement que lui versait l'État d'autre part ; l'État a financé la construction de quelques navires postaux.

b) – Un armateur qui exploitait des navires postaux et des navires purement commerciaux faisait la distinction entre ses navires de commerce et ses navires postaux subventionnés ; les navires subventionnés formaient le *service contractuel* de cet armement.

c) – Pour ne pas fausser la concurrence entre les transporteurs subventionnés et les transporteurs non-subventionnés, les paquebots subventionnés n'étaient pas autorisés à prendre des chargements en vrac ou en tonneaux ; ils pouvaient seulement charger des objets de grande valeur (parfums, vin logé en bouteilles, vêtements de haute couture).

d) – Les paquebots étaient des navires rapides, qui partaient et arrivaient à des dates fixées longtemps à l'avance ; ils correspondaient aux attentes des voyageurs qui recherchaient des moyens de passage sûrs, confortables et rapides ; pour attirer les passagers de première classe qui étaient prêts à payer un très bon prix, les armateurs ont rivalisé de luxe et de confort dans l'aménagement de leurs paquebots.

Remarque : Les salons du paquebot « *Champollion* » des Messageries Maritime, qui s'est perdu le 22 décembre 1952 dans un naufrage à Beyrouth, étaient décorés avec de véritables antiquités égyptiennes, dont des sarcophages.

4 – Lorsque l'Administration des Postes a supprimé le *courrier de surface* pour la plupart des destinations outre-mer et que toutes les lettres, tous les colis ont été acheminés par des avions, la subvention pour les navires postaux n'avait plus de raison d'être et elle a été supprimée au milieu des années 1970 ; les contrats qui liaient les armateurs à l'État pour ces destinations ont alors été résiliés ou n'ont pas été reconduits s'il arrivaient à échéance.

Remarque : À la fin des contrats pour le transport de la poste, les compagnies qui exploitaient des services contractuels (notamment la Compagnie Générale Transatlantique et les Messageries Maritimes) n'eurent d'autres choix que de vendre leurs paquebots sur le marché de l'occasion ; certains de ces paquebots ont été transformés en navires de croisières, d'autre en transports des pèlerins d'Afrique du Nord ou d'Indonésie vers La Mecque ; les paquebots inutilisés qui ne trouvaient pas preneur, souvent très âgés, furent *ferrailés* (démolis).

Paquebots transatlantiques : 1 – Le premier service français de *paquebots subventionnés* a été institué par une ordonnance du roi Louis xv du 31 juillet 1763 qui portait « *règlement au sujet des paquebots destinés à la correspondance des colonies* ».

Remarques : **a)** – C'était un service d'État basé à Rochefort : 9 corvettes-paquebots commandées par des lieutenants de vaisseaux partaient le 10^{ème} jour de chaque mois pour se rendre en droiture à Cayenne, en Guyane, puis à la Martinique et de là, à Saint-Domingue ; ils devaient transporter en premier lieu les ordres et messages du roi et de ses officiers, mais les habitants du royaume et des colonies pouvaient les utiliser pour leurs lettres ; ces paquebots acceptaient, en dehors des passagers officiels, des passagers privés.

b) – La première corvette-paquebot, appelée « *Le Petit-Saint-Esprit* » fut expédiée de Rochefort aux colonies le 10 août 1763.

c) – La liste des bâtiments affectés pour le service postal des colonies (les paquebots) a été établie le 10 février 1764 : elle comprenait 9 corvettes portant de 12 à 18 canons : « *La Comtesse de Gramont* », « *La Calypso* », « *L'Isis* », « *La Bergère* », « *L'Ambition* », « *Le-Petit-Saint-Esprit* », « *La Sylphide* », « *L'Angélique* » et « *Le Petit-Mars* » ; il y avait également 4 senaous et 13 flûtes de 250 à 700 tonneaux ; la plupart de ces bâtiments avaient été construits entre 1756 et 1761 et les autres étaient, en 1764, en achèvement.

d) – Ces paquebots étaient entretenus dans le port de guerre de Rochefort et gréés aux frais de la Marine lorsqu'il s'agissait de les armer pour le service des colonies.

e) – L'arrêt du Conseil du Roi du 6 août 1773 pourvut le négociant de Rochefort nommé La Garosse d'un privilège pour le transport des lettres et paquets aux colonies ; La Garosse établit des bureaux de correspondance maritime à Paris, Bordeaux, Lorient, dans les colonies d'Amérique et dans celles situées au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

f) – Les bâtiments destinés au service de la correspondance (paquebots) devaient partir exclusivement de Bordeaux ou de Lorient.

g) – Le taux du fret était stipulé chaque année.

h) – Le soumissionnaire payait le prix des bâtiments, l'équipement, les gages de l'Équipage et le traitement des officiers ainsi que les vivres ; il devait entretenir des logements propres et commodes pour les officiers militaires et les civils qu'il plaisait au roi d'envoyer dans les colonies ou d'en rappeler.

i) – Dès que des émigrés français se furent installés en Amérique ou dans les Antilles comme colons, ils eurent besoin d'échanger des plis, des lettres avec leurs familles, leurs amis, leurs commettants, leurs correspondants restés en Europe : ils s'adressèrent pour cela aux capitaines des navires marchands qui faisaient les voyages d'Amérique et ils leur remettaient directement leurs lettres.

j) – Pendant longtemps, jusqu'à la Révolution française, le service postal fut gratuit, mais il n'y avait pas de contrôles ni aucune garantie que les lettres n'allaient pas être jetées à la mer par l'Équipage, surtout si le navire de commerce qui les transportait était arraisonné par un bâtiment de guerre étranger.

k) – Les Chambres de commerce répugnaient à abandonner leurs prérogatives en acceptant la main-mise sur le service de la poste par un particulier qui en aurait

acheté le privilège,.

l) – La Chambre de Commerce de Guyenne (Bordeaux) demanda le 29 avril 1738 au secrétaire d'État à la Marine de Louis xv (1710-1774), Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas (1701-1781) d'exiger des capitaines qui prenaient en charge (bénévolement et gratuitement !) les sacs de lettres cachetés et paraphés (les mêmes cachets et paraphes figuraient sur le journal du navire) qu'ils les remettent au terme de leur traversée, contre une décharge, à un greffier commis pour cette tâche qui distribuerait les lettres à leurs destinataires ; au retour en France, les capitaines remettraient les sacs des lettres au bureau de la poste avant de faire leur déclaration à l'Amirauté.

m) – Le règlement du 16 février 1756 disposait que les maîtres de navires, barques, galiotes ou chaloupes étaient tenus aussitôt leur arrivée dans les ports de porter ou envoyer dans les bureaux des postes des lieux où ils étaient arrivés, toutes les lettres, paquets et papiers dont ils avaient été chargés.

n) – En raison de la guerre avec l'Angleterre, la Chambre de Commerce de Guyenne écrivit, le 24 mars 1759, au secrétaire d'État à de la Marine Nicolas-René Berryer (1703-1762) pour demander, sans succès, l'établissement d'un service de corvettes postales qui partiraient chaque mois pour les colonies d'Amérique ; les chambres de commerce de La Rochelle, Nantes, Bayonne, Saint-Malo, Le Havre, Rouen et Marseille se joignirent à cette supplique ; la décision demandée aurait été l'organisation d'un service postal regroupant à Paris les lettres pour les colonies d'Amérique, qui seraient acheminées ensuite des ports de Hollande vers l'île hollandaise de Saint-Eustache aux Antilles, d'où elles passeraient à Saint-Domingue par des bâtiments français, fins voiliers, entretenus aux frais du roi Louis xv.

o) – La Chambre de Commerce de Guyenne demanda le 17 juillet 1762 au secrétaire d'État à la Marine de la Marine, Étienne-François de Choiseul-Beaupré-Stainville, duc de Choiseul (1719-1785) d'améliorer la distribution des lettres provenant des colonies en ouvrant le bureau de poste à Bordeaux 24 heures sur 24, car des navires arrivaient de nuit.

2 – Les premiers *paquebots transatlantiques* français de la ligne des États-Unis d'Amérique ont été institués le 23 juin 1783 par un arrêt fait en Conseil d'État, Sa Majesté Louis xvi (1754-1793) y étant ; l'arrêt portait « *établissement de paquebots pour communiquer avec les États-Unis de l'Amérique* ».

Remarques : **a)** – Un règlement du 5 juillet 1783 spécifiait dans le détail ce qui était relatif au service de la poste aux lettres.

b) – L'armement des paquebots de la ligne des États-Unis d'Amérique fut attribué au banquier Barthélémy Jean Louis Le Coulteux de la Noraye (1752-1799), secrétaire de la chambre et du cabinet du roi.

c) – Les paquebots partaient de Lorient, où les lettres devaient être adressées ; ils desservait le colonies françaises d'Amérique et les États américains.

d) – À bord des paquebots, les lettres simples, les plis, les lettres doubles, les lettres avec enveloppe étaient renfermés dans une *malle* fermée à clé, alors qu'à bord des navires de charge, les lettres étaient mises dans un *sac* cacheté.

e) – Le prix du passage des personnes et le fret des marchandises transportées par les paquebots était plus élevé que ceux du commerce pour ne pas fausser la concurrence.

f) – La *paix de Versailles*, qui mit un terme à la guerre de l'Indépendance de l'Amérique, a été signée un peu plus tard : le 3 septembre 1783.

g) – Extraits de l'arrêt du 23 juin 1783 de Louis xvi :

« *Il sera établi et entretenu au Port-Louis un nombre suffisant de bâtimens*

appartenans à Sa Majesté, pour qu'il en parte régulièrement un le mardi de la troisième semaine de chaque mois et ce, à commencer du mois de septembre prochain.

« Ne pourront être chargées à fret dans lesdits paquebots, aucunes marchandises en balles ou en futailles : Veut Sa Majesté qu'il ne puisse y être embarqué que les objets ci-après mentionnés :

« 1° La malle des lettres,

« 2° Les passagers qui voudront profiter de cette voie pour se rendre de France en Amérique, ou d'Amérique en France,

« 3° Les malles desdits passagers, dont le nombre sera fixé à trois du poids de deux cents livres au plus chacune, pour ceux nourris à la table des capitaines ; et à une seule pour les passagers nourris des vivres de la cale.

« 4° Des ouvrages de mode, des vêtements faits pour hommes et pour femmes, des vins et liqueurs en bouteilles et autres effets précieux. »

3 – Le « *SS France* » a été le dernier paquebot transatlantique subventionné par l'État français ; il a été mis en chantier en octobre 1957, pendant la présidence de René Coty (1882-1962) ; il a été lancé le 11 mai 1960 à Saint-Nazaire, sa marraine était Yvonne De Gaulle (1900-1979), épouse de Charles De Gaulle (1890-1970) qui était le Président de la République à l'époque du lancement. *Remarques : a* – Le paquebot « *France* » a été mis en service en janvier 1962 sur la ligne Le Havre New-York ; pour son dernier voyage en provenance de New-York, il a connu une mutinerie à l'arrivée au Havre le 11 septembre 1974, suivie d'une grève de l'Équipage avec occupation du navire sur rade du Havre.

b – Le « *France* » n'a accosté au Havre, au poste 2 du quai *Joannes Couvert*, que le 9 octobre 1974.

c – Retiré du service, il a été déhalé du quai *Joannes Couvert* vers le canal maritime de Tancarville, le 12 décembre 1974.

5 – Le service postal entre la France et les États-Unis d'Amérique est maintenant entièrement assuré par la voie aérienne ; la subvention pour l'acheminement du courrier par voie de surface n'est donc plus justifiée.

Remarques : a – L'armateur de l'ancien paquebot *France*, la CGM (*Compagnie Générale Maritime*, anciennement *Compagnie Générale Transatlantique*), était incapable de poursuivre l'exploitation du *France* comme navire de croisière, parce que ce n'était pas son métier.

b – Le « *France* » a été vendu en octobre 1977 par la CGM à l'homme d'affaires saoudien Akram Ojeh (1918-1991).

c – Il a été revendu à l'armateur norvégien Knut Kloster (1929-2020) de la *Norwegian Caribbean Line* en juin 1979 et fut rebaptisé *Norway* ; le navire à passagers *Norway* appareilla du Havre le 18 août 1979 pour Bremerhaven, en Allemagne.

d – Après 32 semaines de transformations, il effectua des croisières aux Caraïbes, à partir de Miami, de juin 1980 à mai 2003.

e – C'est sous le nom de « *Norway* », avec 2 ponts supplémentaires au-dessus du château et une coque bleue, qu'il a fait escale au môle d'escale de La Pallice, le 31 juillet 1998.

f – Vendu à un ferrailleur et rebaptisé « *Blue Lady* » en 2006, l'ancien « *France* » a été démantelé en Inde en 2009, au chantier d'Alang.

Pâques closes : On appelle ainsi le dimanche de *quasimodo*, le deuxième dimanche de Pâques, le dimanche qui suit immédiatement le dimanche de Pâques et qui marque la fin des fêtes pascales ; c'est le jour où s'achève l'octave de Pâques.

Remarque : Le nom *quasimodo* est la contraction des deux premiers mots de l'introït, en latin, du dimanche qui suit le dimanche de Pâques : « *Quasi modo*

geniti infantis, alleluia : rationabiles, sine dolo lac concupiscite » qui signifie « Comme des enfants nouveaux-nés, alléluia, en vrais spirituels, soyez avides de lait ».

Pâques (Dimanche de –) : 1 – Célébration annuelle par les *chrétiens* de la résurrection du Juif Jésus de Nazareth, trois jours après qu’il eut subi le supplice de la crucifixion, qu’il mourut et fut mis au tombeau.

2 – Cette célébration a toujours lieu un dimanche et la période qui court jusqu’au samedi qui suit est la semaine de Pâques : on désigne ainsi par *semaine pascale* le dimanche de Pâques, le lundi de Pâques, le mardi de Pâques, etc. jusqu’au samedi de Pâques.

3 – La méthode de fixation actuelle de la date du dimanche de Pâques est celle définie en 325 lors du Concile de Nicée : « *Pâques est le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune qui atteint cet âge au 21 mars ou immédiatement après* ».

Remarques : a) – Le quatorzième jour de la lune est le jour de la *pleine lune* et le 21 mars correspond à la date de l’*équinoxe* de printemps.

b) – La date du dimanche de Pâques varie entre le 22 mars et le 25 avril.

4 – *Méthode pratique pour déterminer la date (jour et mois) du dimanche de Pâques d’une année x :*

1 – Diviser **x** par **19** ; noter le reste **a** de la division ;

2 – Diviser **x** par **100** ; noter le quotient **b** et le reste **c** de la division ;

3 – Diviser **b** par **4** ; noter le quotient **d** et le reste **e** de la division ;

4 – Diviser **(b + 8)** par **25** ; noter le quotient **f** de la division ;

5 – Diviser **(b – f + 1)** par **3** ; noter le quotient **g** de la division ;

6 – Diviser **(19 a + b – d – g + 15)** par **30** ; noter le reste **h** de la division ;

7 – Diviser **c** par **4** ; noter le quotient **i** et le reste **k** de la division ;

8 – Diviser **(32 + 2e + 2i – h – k)** par **7** ; noter le reste **q** de la division ;

9 – Diviser **(a + 11h + 22q)** par **451** ; noter le quotient **m** de la division ;

10 – Diviser **(h + q – 7m + 114)** par **31** ; noter le quotient **n** et le reste **p**.

On obtient alors :

n = numéro du mois (3 = mars ; ou 4 = avril) ;

p + 1 = quantième du mois où tombe le dimanche de Pâques.

5 – *Formule arithmétique exposée par Carl Friedrich Gauss en 1800 pour déterminer la date (jour et mois) du dimanche de Pâques :*

[D’après la revue *Tangente* n° 149 de décembre 2012].

Posons $r = (19m \bmod 19 + 24) \bmod 30$

et $t = (2m \bmod 4 + 4m \bmod 7 + 6r) \bmod 7$

Si $r + t \leq 9$, le dimanche de Pâques tombe le $(r + 22)$ mars ;

si $r + t \geq 10$, elle se situe le $(r + t - 9)$ avril.

Cependant, si $r = 29$, il faut le remplacer par 28 et si $r = 28$ et $m = \bmod 19 > 10$, il faut poser $R = 27$.

[Voir les mots *Congruence* et *Modulo*].

Exemple pour l’année 2013 :

Comme $2013 = 105 \times 19 + 18$

on obtient $r = (19 \times 18 + 24) \bmod 30 = 366 \bmod 30 = 6$

et $t = (2 \times 1 + 4 \times 4 + -6 \times 6 + 5) \bmod 7 = 59 \bmod 7 = 3$

Ainsi, $r + t = 9$ et donc, en 2013, le dimanche de Pâques tombe le 31 mars.

Pâques (Faire ses –) : 1 – On dit au féminin et au pluriel « *faire ses Pâques* » pour dire faire ses dévotions, communier un des jours de la quinzaine de Pâques.

Remarques : a) – On appelle la *quinzaine de Pâques* tout le temps qui est entre le dimanche des rameaux et celui de quasimodo inclusivement.

- b)** – Tout catholique est tenu de communier à sa paroisse dans la quinzaine de Pâques.
- c)** – On appelle *œufs de Pâques* des œufs de poule teints en rouge, ou des œufs en chocolat qu'il est d'usage de vendre dans le temps de Pâques.
- d)** – On appelle *œufs de Pâques* des présents qu'on fait vers le temps de Pâques à des enfants, à des employés, à des ouvriers.
- Exemples* : Je lui ai donné ses *œufs de Pâques*
- 2** – On utilise parfois improprement l'expression « *faire ses Pâques* » pour dire simplement *faire ses dévotions et communier*, soit à Noël, soit à la Pentecôte ou à quelque jour que ce soit, indépendamment de la fête de Pâques.

- Pâques fleuries** : **1** – C'est le nom que porte le *sixième dimanche de Carême* ou *dimanche des Rameaux*, qui est le premier jour de la *semaine sainte* ou *semaine majeure*.
- 2** – Il prend son nom de la *procession des Rameaux* qui précède la messe de ce dit dimanche ; cette procession est elle-même précédée de la bénédiction solennelle des rameaux.
- Remarque* : Les rameaux sont des branches d'un arbre quelconque : palmier ou olivier dans les régions qui les produisent, buis, laurier, petit-houx, etc., dans les autres régions.
- 3** – La procession des Rameaux est une représentation commémorative de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans la ville sainte de Jérusalem pour la célébration de la Pâque juive, une semaine avant sa résurrection d'entre les morts. Les rameaux ainsi bénis sont ensuite conservés dans les maisons chrétiennes comme des objets sanctifiés.
- 4** – On utilise les cendres provenant de la combustion des rameaux bénis pour la célébration pénitentielle du premier jour du Carême de l'année suivante ; ce jour est appelé *mercredi des cendres* et il fait suite au *mardi-gras*.
- Remarques* : **a)** – Les *Pâques fleuries* sont ce que l'on appelle maintenant le *dimanche des rameaux*.
- b)** – Le Carême dure 40 jours et se termine le dimanche de Pâques ; par conséquent, le premier jour du Carême tombe toujours un mercredi (le *mercredi des cendres*).
- c)** – La veille du mercredi des cendres est appelée *mardi gras* et ce jour-là, on prépare traditionnellement des crêpes et des beignets.

Paquet : Ensemble de données numériques constituant un message ou une partie de message, organisées selon une disposition déterminée (protocole) par le mode de transmission et acheminées comme un tout.

- Paquet** : **1** – Objet ou assemblage d'objets enveloppés ensemble, notamment en vue d'un transport, d'une expédition.
- Exemples* : Faire, défaire un paquet ; expédier un paquet par la poste ; un paquet de journaux, de factures ; un paquet-cadeau.
- Remarques* : **a)** – Un paquet est un fardeau qu'on porte avec soi sur le chemin.
- b)** – [*Par extension*] Bagage du soldat (on dit aussi *paquetage*).
- c)** – Faire ses paquets, c'est se préparer à quitter un lieu en emportant ses bagages ; ou plier bagage après avoir été congédié (aujourd'hui, on dit plus couramment *faire ses cartons, sa malle, ses malles ou ses valises*).
- 2** – Emballage contenant une quantité déterminée de marchandise.
- Exemples* : Un paquet de bonbons, de biscuits ; un paquet de thé, de cigarettes.
- Remarque* : Paquet désigne aussi le contenu de cet emballage.
- Exemple* : Un paquet de café de 500 grammes.
- 3** – [*Vieilli*] Ensemble de lettres, de dépêches enfermées sous une même enveloppe et destinées à un même destinataire.

[Voir le mot *Pli*].

Exemples : Un paquet de lettres ; j'ai reçu mon paquet ; charger quelqu'un d'un paquet ; le paquet d'un tel ; le courrier qui portait le paquet du roi, le paquet de la cour.

Remarques : **a)** – On dit maintenant « le courrier d'un tel ».

b) – [*Vieilli*] Paquet se prend quelquefois pour toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier.

Exemples : Le paquet d'Angleterre ; le paquet d'Espagne ; je te prie de mettre mes lettres au même paquet.

4 – Le *courrier* lui-même.

[Voir le mot *Courrier*].

Remarques : **a)** – Le mot « *pacquet* » (français ancien) a donné les mots *paquet* en français contemporain, *pak* en néerlandais ou *packet* en anglais.

b) – Le mot anglais *packet* a donné « *packet boat* » en anglais puis « *paquebot* » en français (c'est-à-dire « *navire qui transporte le paquet des dépêches et des plis* » ou « *malle des lettres et des paquets* »).

[Voir le mot *Paquet-bot*].

5 – [*Vieilli*] On appelle *paquets cachetés* des ordres secrets ou des instructions secrètes remis au commandant d'un bâtiment et qu'il ne peut décacheter qu'en des cas indiqués.

6 – Depuis le XVIII^{ème} siècle (1735) l'Académie des sciences reçoit en dépôt des enveloppes appelées « *pacquets* » ou « *paquets cachetés* » contenant, chacune, une invention, une innovation ou une réflexion originale signées par leurs auteurs et ayant une valeur scientifique aux yeux des déposants.

Remarques : **a)** – Ces dépôts étaient à l'origine destinés à protéger les inventeurs des contrefaçons ou des procédés concurrents ; depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, les dépôts de « *paquets* » ne protègent plus les inventions si un brevet n'a pas été demandé et obtenu.

b) – Aujourd'hui, on utilise le mot « *pli* » au lieu de *paquet* ou de *pacquet*.

[Voir le mot *Pli*].

Paquet-bot (en anglais « *mail ship* ») : [*Vieilli*] On appelait « *paquet-bots* » les bâtiments à voiles qui passaient et repassaient d'Angleterre en France, ou en Hollande, ou ailleurs pour porter les lettres.

[Voir les mots *Bot*, *Paquet*, *Paquebot*].

Remarques : **a)** – On prononce « *paquebot* » sans faire claquer le « *t* » final.

b) – Lorsque ces navires ont reçu des machines à vapeur au XIX^{ème} siècle, on les a d'abord appelés « *steam-packet* ».

c) – Depuis le début du XX^{ème} siècle on dit et on écrit *paquebot* en un seul mot, même si le navire est équipé d'une machine à vapeur ou d'un moteur.

d) – Pour traduire le mot français *paquebot*, les Anglais utilisent l'expression « *mail ship* » qui signifie « navire qui transporte la *malle* des lettres et des paquets » et ils prononcent le mot « *mail* » exactement comme les Français prononcent le mot français « *malle* » d'où il est tiré.

Exemples : L'expression « *RMS Queen Elizabeth 2* » signifie *royal mail ship* « *Queen Elisabeth* », deuxième navire à porter le nom.

e) – Pour des raisons de ponctualité et de rapidité, et afin de rentabiliser ces navires malgré la subvention gouvernementale, les paquebots embarquent des passagers payants, en plus de la poste qui justifie la subvention.

Paquet de mer : On appelle *paquet de mer* une portion considérable de lame ou de vague qui, dans un mauvais temps, embarque par-dessus bord et cause quelquefois de grands dommages.

- Paquet (En –)** (en anglais « **quick** », « **quickly** », « **disorderly** ») : Sorte d'adverbe qui signifie vite, promptement, avec précipitation, voire *sans soins ni précautions*.
Remarques : a) – On dit que l'on « *serre une voile en paquet* » quand on la serre précipitamment, sans aucune recherche, en s'attachant à la soustraire le plus tôt possible à l'action du vent.
b) – On dit que l'on a « *mouillé en paquet* » lorsque l'on a jeté ou laissé tomber l'ancre sans que le navire n'ait erre et que toute la chaîne est tombée en tas sur l'ancre, au lieu de s'élonger sur le fond.
[Voir les mots *Serrer, Élonger, Allonger* et l'expression *Tenue du mouillage*].
- Pâquis : 1** – [Vieilli] Lieu où le gibier vient se nourrir.
Remarque : On dit plutôt *gagnage*.
2 – [Par extension] Pâturage.
- Par** (en anglais « **by** », « **on** », « **athwart** ») : **1** – Préposition souvent employée avec diverses indications de position :
- i)** Un objet est vu ou relevé par le travers, par la hanche, lorsqu'il est dans la direction du travers, de la hanche.
 - ii)** Deux objets, deux amers sont l'un par l'autre lorsqu'ils sont dans le même alignement, tous les deux, avec l'œil de l'observateur.
Remarque : On nomme en premier celui des deux amers qui est le plus éloigné, comme si l'on sous-entendait que celui-ci *est masqué* « par » le plus proche.
 - iii)** Être par tant de degrés de longitude, par tant de brasses d'eau, c'est se trouver sur un point où l'on compte cette longitude, où se trouve cette profondeur d'eau.
- 2** – Par introduit un complément donnant une indication de temps :
- i)** Désignant une période, une durée.
Exemples : Par le passé ; par la suite.
 - ii)** Considéré relativement aux circonstances, aux conditions atmosphériques.
Exemples : Par une nuit sans lune ; par gros temps ; par forte brise.
 - iii)** Avec une valeur distributive.
Exemples : Le Soleil franchit la ligne équatoriale deux fois par an ; une vitesse d'un nœud correspond à un mille par heure.
 - iv)** Au pluriel, pour indiquer la répétition.
Exemples : Par moments, ; par intervalles.
- Parabase** : [Antiquité grecque] Partie de la comédie où l'auteur, par la voix du coryphée, s'adressait directement aux spectateurs.
Exemple : Les parabases des comédies d'Aristophane (445-380 av. J.-C.).
- Parabellum** : Nom déposé d'un modèle de pistolet automatique à chargement par court recul du canon, qui fut notamment en usage dans les armées allemandes durant la Première Guerre mondiale.
Remarque : On dit « *9 mm parabellum* » pour désigner des munitions créées pour ces pistolets et encore utilisées aujourd'hui.
- Parabole : 1** – Brève allégorie qui renferme un enseignement moral.
Remarque : Les proverbes de Salomon, roi d'Israël (décédé en 931 av. J.-C.) sont quelquefois appelés *les paraboles de Salomon*.
2 – Similitude et allégorie sous laquelle on enveloppe quelque vérité importante.
Remarques : a) – [Au figuré] Parler par paraboles, c'est s'exprimer de façon obscure, sibylline.
b) – L'utilisation fréquente des paraboles est le propre de ceux qui ne disent pas ce qu'ils pensent vraiment et qui aiment à le cacher.

- Parabole** : Courbe plane, définie comme le lieu géométrique des points équidistants d'un point fixe appelé « *foyer* » et d'une droite fixe appelée « *directrice* ».
Remarques : **a)** – La parabole est une conique, c'est-à-dire l'intersection d'un cône et d'un plan ; la parabole possède un axe de symétrie mais aucun point de symétrie.
b) – Un projectile inerte lancé à l'oblique dans l'air, qui ne serait pas soumis à la résistance de l'air, décrirait une parabole avant de retomber en mer ou sur la terre.
- Paraboloïde** : Surface définie par une équation du second degré, telle que les sections parallèles aux plans formés par l'axe vertical et l'un des axes horizontaux du repère orthonormé sont des paraboles.
Remarques : **a)** – Un *paraboloïde de révolution* est une surface obtenue par la rotation d'une parabole autour de son axe.
b) – Les sections planes horizontales d'un *paraboloïde de révolution* sont des cercles.
c) – Un *paraboloïde elliptique* est engendré par une ellipse dont les extrémités d'un des diamètres décrivent une parabole.
- Parcel** (en anglais « *rocky shoal* ») : Sorte de récif s'élevant presque jusqu'à la surface de la mer, dont les parties supérieures paraissent quelquefois à la basse mer.
Remarques : **a)** – Les *paracels* sont formés de sécrétions madréporiques ; ils constituent comme une digue sous-marine qui brise la violence des lames du large.
b) – Il est assez fréquent d'y trouver des ouvertures qui présentent des passes pour les navires ; ils laissent entre eux et les terres qu'ils avoisinent, un intervalle plus ou moins considérable qui peut servir de rade ou de port, car il est assez fréquent d'y trouver des ouvertures qui présentent des passes pour les navires.
c) – On en voit principalement dans les mers qui avoisinent Madagascar et dans l'Océanie.
d) – On dit également : *paracel, pracel* ou *placel*.
- Paracétamol** : Médicament utilisé pour ses propriétés antalgiques et fébrifuges.
- Parachèvement** : **1** – Action de mener à son complet achèvement, à sa pleine réalisation.
2 – Le résultat de cette action.
Exemple : Les jardins de Versailles furent le parachèvement de l'art de André Le Nôtre (1613-1700).
- Parachever** : **1** – Achever avec un soin particulier, mettre la dernière main à...
2 – [*Familier*] Il a la même signification qu'*achever*.
- Parachute** : **1** – Équipement constitué d'une voilure reliée par des suspentes à un harnais et dont le déploiement, offrant une résistance à l'air, ralentit la chute d'une personne qui saute ou du matériel qu'on largue d'un avion.
Remarque : Parachute de queue, qui se déploie à l'arrière d'un avion pour ralentir sa vitesse à l'appontage ou à l'atterrissage.
2 – Dispositif de sûreté destiné à enrayer la chute d'un ascenseur en cas de rupture des câbles ou d'avarie au système de régulation de l'ascenseur.
- Paraclet** : Consolateur.
Remarques : **a)** – Paraclet est tiré du grec παράκλητος qui signifie *avocat, défenseur, consolateur*.
b) – *Paraclet* est l'une des appellations du Saint-Esprit pour les Chrétiens.
- Paracloses** (en anglais « *limber boards* ») : Vaigres, planches ou plaques recouvrant le canal des *anguillers* et qu'on laisse volants ou mobiles pour qu'on puisse visiter et nettoyer ce canal.
Remarques : **a)** – Le canal des *anguillers* recueille les eaux de cale dans le fond

du navire.

b) – Lorsqu'on se dispense d'établir ce canal, les vaigres qui serviraient de *paracloses* sont fixées comme leurs voisines.

c) – Les *paracloses* sont posées à fond de cale sur des pièces de construction appelées *vitonnières*.

d) – On dit *paraclose*, *pareclose* ou *parclose*.

[Voir le mot *Parcloses*].

Parade : 1 – Action de montrer avec ostentation et sans retenue les qualités que l'on possède, d'en faire étalage.

Exemple : [En parlant d'une galère] Nage de parade.

Remarque : Le mot latin *pārāda* signifie tente dressée sur une barque.

2 – Manifestation destinée à frapper l'esprit des spectateurs.

Remarque : Au cirque, on appelle *Grande Parade* le défilé qui réunit tous les artistes de la troupe, qui clôt la représentation.

Paradigme : 1 – Ensemble des représentations admises à un moment donné de l'histoire des sciences, qui orientent le choix des problèmes à résoudre et la manière de les appréhender.

Exemple : Le paradigme newtonien ; le paradigme « *temps réel* » est une durée.

Remarques : **a)** – Le paradigme est un modèle qui renvoie à une structure.

b) – C'est le philosophe et historien des sciences américain Thomas Samuel Kuhn (1922-1996) qui a introduit la notion de *paradigme* en sciences, qui a mis en évidence les changements brutaux de paradigmes (en anglais « *paradigm shift* ») et les révolutions scientifiques.

2 – Dans la philosophie de Platon, un paradigme est un exemple, un *modèle* idéal qu'imitent les réalités sensibles.

Remarque : Le mot grec *παράδειγμα* signifie *modèle*, *exemple*.

3 – Ensemble des formes fléchies d'un mot pris comme modèle de déclinaison, de conjugaison.

Exemples : « *Rōsa, rōsam* » (nominatif et accusatif) est le paradigme des noms latins de la première déclinaison ; la conjugaison du verbe *aimer* est le paradigme de la première conjugaison des verbes français.

4 – Ensemble des éléments d'un mot ou d'une phrase susceptibles de commuter, que l'on peut faire varier en les substituant l'un à l'autre dans un contexte donné.

Exemples : Le paradigme des déterminants, c'est-à-dire les articles, adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis, etc.

Paradis : 1 – Synonyme de *darse*.

Remarque : Le mot *paradis*, en ce sens, est employé surtout en Méditerranée.

[Voir le mot *Darse*].

2 – [Vieilli] Enfoncement, arrière-port retiré où les navires étaient amarrés plus en sûreté que dans le grand port.

Remarque : On appelait cet arrière-port le *paradis* à Calais, le *bassin* au Havre ou à Dieppe, la *chambre* à Brest, le *réduit* à Ostie (le port de Rome), les *maisons* à Populonium.

3 – Grand parc, chez les anciens Perses.

Remarque : Le mot *paradis* est tiré d'un mot persan qui signifie *jardin du seigneur*.

4 – Séjour délicieux.

Exemple : La Nouvelle-Zélande est une sorte de *paradis* pour le navigateur au long-cours qui y fait des escales.

5 – Pour les chrétiens, le paradis est le lieu où résident :

- i)** les anges de Dieu,
- ii)** Dieu lui-même,
- ii)** les âmes des bons chrétiens après leur mort et leurs corps après le Jugement dernier.

Remarques : a) – Après le Jugement Dernier, qui surviendra à la fin des temps, les justes séjourneront au *paradis* pour l'Éternité, avec leur corps de chair.

b) – Le *paradis* se trouverait « *au ciel* », au-dessus de nos têtes.

c) – Après le Jugement Dernier, les méchants séjourneront dans le feu de l'*enfer* pour l'Éternité, avec leur corps de chair.

d) – L'*enfer* se trouverait « *sous terre* » au-dessous de nos pieds.

6 – Lieu où les mahométans fidèles et méritants jouiront, après leur mort, de toutes sortes de plaisirs.

Paradis terrestre : Jardin des délices où, d'après la Bible hébraïque, Dieu mit le premier homme (Adam) et la première femme (Ève).

[*Genèse, chapitres 2 et 3*].

Remarques : a) – Le jardin merveilleux où la Genèse place l'histoire d'Adam et Ève est souvent appelé le *jardin d'Éden*.

b) – Le mot hébreu *Éden* signifie *délice*.

c) – À l'époque du premier voyage vers l'Amérique (1492) de Christophe Colomb (1451-1506), on considérait que le paradis terrestre était le pays du « *Prêtre Jean* » et du « *Grand Vizir* », les endroits où l'on pouvait acheter des épices (poivre, cannelle, muscade, etc.) très recherchées en Europe.

d) – La *tradition* plaçait le Paradis terrestre à l'extrême Orient des terres émergées, au Japon ou en Chine ; sachant que la Terre est ronde et les techniques de la navigation permettant les navigations trans-océaniques, Christophe Colomb fut mandaté par les rois catholiques : Isabelle 1^{ère} de Castille (1451-1504) et Ferdinand II d'Aragon (1452-1516), pour reconnaître le Paradis terrestre et le pays du « *Prêtre Jean* », que l'on imaginait à une distance raisonnable dans l'Ouest des Açores ; en réalité la distance était très sous-estimée.

e) – Colomb cherchait une route maritime directe en partant vers l'Ouest, c'est-à-dire en traversant l'Océan Atlantique, pour aller en Chine et au Japon car on ne pouvait plus atteindre le pays des épices par la route terrestre ; la traditionnelle route de la soie et des épices traversait des pays dominés par les Mahométans, hostiles aux Chrétiens ; par ailleurs, les Hollandais dominaient la route maritime par l'Est, qui passait par le Sud de l'Afrique et traversait l'Océan Indien.

f) – Colomb appareilla de Palos de la Frontera, en Andalousie, le 3 août 1492 pour son premier voyage vers le Nouveau Monde ; les Mahométans venaient d'être chassés de Grenade (2 janvier 1492) ; Grenade était le dernier bastion occupé par les Mahométans dans la péninsule ibérique ; la prise de Grenade marqua la fin de la *Reconquista* par les Rois catholiques.

Parados : [*Terme de fortifications*] Terrassement élevé pour protéger les défenseurs d'une place forte contre les tirs ennemis de revers.

Paradoxal : Contraire à l'opinion commune.

Remarque : On qualifie d'*existence paradoxale* celle de certaines personnes dont on ne connaît pas les ressources, ordinairement nulles, et qui cependant vivent dans l'aisance.

Paradoxal (Sommeil –) : Phase du sommeil pendant laquelle le dormeur présente une activité cérébrale semblable à celle de l'état de veille.

Remarque : L'activité onirique a lieu durant les phases de sommeil paradoxal.

Paradoxe : 1 – Opinion contraire à l'opinion commune ou à la vraisemblance.

2 – Proposition vérifiable mais s'écartant de l'opinion commune ou heurtant le

sens commun.

Remarque : Le mot grec παράδοξος signifie *chose contraire à l'attente, qui heurte l'opinion commune, étrange, bizarre*.

3 – Proposition qui, énonçant son propre contraire, paraît à la fois vraie et fausse.

4 – Raisonement dont la conclusion contredit les prémisses, ou qui engendre deux conclusions contradictoires.

Exemple : Le paradoxe du menteur : celui qui affirme qu'il ment atteste la fausseté de son affirmation, car s'il ne ment pas il dit un mensonge et s'il ment vraiment, c'est qu'il dit la vérité.

Paradoxe des jumeaux : Expérience de pensée qui illustre la prédiction relativiste concernant la désynchronisation des horloges, lorsque l'une de ces horloges est en mouvement par rapport à l'autre.

Remarques : **a)** – C'est le physicien français Paul Langevin (1872-1946) qui eut l'idée du paradoxe des jumeaux en 1911.

b) – *Paradoxe des jumeaux [mouvement simple]* : Si l'un des jumeaux reste sur la Terre et que le second effectue un aller-retour en l'absence de gravitation, à son retour, les deux jumeaux auront des âges différents.

c) – *Paradoxe des jumeaux [gravitation]* : Si les deux jumeaux ont séjourné dans des régions où les champs gravitationnels sont différents, leurs âges diffèrent.

d) – *Paradoxe des jumeaux [effet Sagnac]* : Après que deux jumeaux auront effectué un tour complet à même vitesse, mais en sens inverse, sur un disque en rotation, ils auront des âges différents.

Paradoxe des tortues : Si deux tortues effectuent un tour complet à même vitesse mais en sens contraire sur un disque en rotation, elles ne reviennent pas à leur point de départ au même instant.

Remarque : Le paradoxe des tortues est connu sous l'appellation d'*effet Sagnac*. [Voir les expressions *Sagnac (Effet –)* et *Paradoxe des jumeaux*].

Parafe : Voir le mot *paraphe*.

Paraffine : **1** – Dénomination de chacun des hydrocarbures saturés.

Remarque : On dit plutôt *alcane*.

2 – Substance blanche, translucide et inodore, constituée d'un mélange d'hydrocarbures saturés et utilisée notamment dans la fabrication des bougies et de certains emballages.

Exemple : On verse sur la confiture mise en pots une couche de paraffine qui la protège de la moisissure.

Remarque : Paraffine est emprunté de l'allemand « *Paraffin* », lui-même tiré de l'expression latine *parvum adfinis*, proprement « *qui a peu d'affinités* » parce que cette substance se combine difficilement avec d'autres.

Parafoudre : Appareil servant à protéger les installations électriques contre les effets de la foudre ou, par extension, de tout phénomène de surtension électrique.

Parage : **1** – [Très vieilli] Extraction, origine.

Exemple : « *De haut parage* » signifiait *de haute naissance*, de prétendu *haut lignage*.

2 – [À l'époque de la féodalité] Partage d'un fief entre les cohéritiers d'un vassal, dont l'aîné seul prêtait foi et hommage au seigneur et assurait la totalité des obligations envers lui.

Remarques : **a)** – La *tenure en parage* était fréquente en Angleterre, ainsi qu'en Normandie avant que les *Capétiens* ne la confisque à leur profit aux dépens des *Plantagenêts*.

b) – Le roi de France de la dynastie capétienne Philippe Auguste (1165-1223)

prescrivit la suppression du parage dans tout le royaume de France, y compris dans les anciennes possessions des Plantagenêts sur le continent qu'il avait accaparées par la force.

- Parage** (en anglais « *space of the sea* ») : **1** – [Vielli] Lieu d'escale ou de relâche des navires.
Remarques : a) – Le mot *parage* est tiré du mot provençal *parage* ou du mot occitan « *paratge* » qui signifie *s'arrêter, protéger*.
b) – Le mot espagnol *parar* signifie « *s'arrêter* ».
- 2** – [Surtout au pluriel] On appelle *parages* un espace de mer proche des côtes et accessible à la navigation.
Exemples : Les parages de l'île de Sein sont particulièrement dangereux ; il fait bon croiser à la vue de Belle-Île et de l'île d'Yeu, c'est un bon parage pour croiser quand on est sur un navire qui veut entrer dans un port de Bretagne, de Poitou, d'Aunis ou de Saintonge.
Remarque : [Par extension] Les parages d'un lieu sont les abords immédiats, les environs de ce lieu.
Exemple : Il suffit de mouiller un maillon au guindeau pour manœuvrer sans l'assistance de remorqueurs dans les parages du môle d'escale de La Pallice, car le fond de vase y est de très bonne tenue.
- Parage** : Action de guider un grutier lorsque la charge qu'il doit soulever ou celle qu'il doit déposer dans la cale est hors de sa vue.
- Parage** (en anglais « *dubbing* ») : On entend par *parage* le surfaçage que les charpentiers donnent aux faces de la membrure pour que les bordages et les vaigres s'y appliquent bien.
- Paraglacs** (en anglais « *fender for ice* ») : Sorte d'éperon de circonstance qu'on établit sur l'avant d'un navire au mouillage, à l'effet de garantir l'étrave et la chaîne de mouillage du contact ou du choc des glaces qui peuvent être charriées par le courant.
- Paragoge** : [Vielli] Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot.
Exemples : Les graphies « *jusques* » ou « *avecque* » sont des paragoges employées pour répondre aux nécessités métriques.
- Paragraphe** : Subdivision d'un texte en prose, marquée par un alinéa ou un retour à la ligne, qui souligne les différentes étapes d'une argumentation, la progression d'un récit, d'une description.
Exemples : Le premier, le second paragraphe d'un chapitre ; numéroter les paragraphes d'un traité, d'un contrat.
- Paragraphe (Navire –)** : Navire de dimensions aussi grandes qu'admises pour bénéficier de certains avantages législatifs ou réglementaires concernant notamment la fiscalité ou des obligations d'armement.
- Paraguante** : Une *paraguante* est un cadeau fait en reconnaissance de quelque service.
Remarque : Mot tiré de l'expression espagnole « *dar para guantes* », littéralement *donner pour acheter des gants*, équivalent de « *donner un pourboire* ».
- Paraître** : **1** – Devenir visible, poindre, apparaître ; commencer de se manifester.
Exemples : La côte paraît à l'horizon ; l'aube, le jour paraît.
2 – [En parlant d'un écrit] Être publié, mis en vente, livré au public.
Remarques : a) – Dans ce sens, paraître s'emploie avec l'auxiliaire avoir si l'on veut présenter l'action, avec l'auxiliaire être si l'on veut davantage insister sur son résultat.
Exemples : Ce journal a paru malgré la censure ; la troisième livraison de ce recueil est enfin parue.
b) – Faire paraître, c'est publier.

Exemples : Faire paraître une annonce, un article dans un journal.

3 – [*En parlant d'une personne*] Se présenter, se montrer ; assister à, comparaître.

Exemples : Paraître en public ; ce personnage ne paraît pas au troisième acte ; paraître devant un tribunal, devant ses juges, devant Dieu ; un témoin qui paraît à la barre.

Remarques : **a)** – Aux temps composés, *paraître* en ce sens s'emploie toujours avec l'auxiliaire avoir.

Exemple : Il n'a pas paru à la réunion.

b) – L'expression « *paraître à son avantage* » signifie *se montrer sous son meilleur jour*.

4 – [*Pris absolument, en parlant d'une personne*] Briller, se donner une apparence flatteuse, se faire apprécier, remarquer.

Exemples : Il cherche toujours à paraître ; vouloir paraître ; l'art de paraître.

5 – [*Suivi d'un attribut ou d'un complément*] Se présenter sous tel ou tel aspect ; sembler, donner l'impression d'être, avoir l'apparence de.

Exemples : Paraître triste, ému, enchanté ; il me paraît honnête homme ; il paraît ivre ; le bidel paraît plus sévère qu'il ne l'est en réalité ; la manœuvre paraît faisable ; le temps paraît s'améliorer ; ce liston blanc fait paraître le navire plus long ; ces raisons paraissent bonnes ; cela paraît incroyable ; elle paraît avoir vingt ans ; elle paraît vingt ans ; le capitaine a cinquante ans, il en paraît trente.

Remarques : **a)** – Les expressions « *il paraît que* », « *il paraîtrait que* » signifient « *on dit que* », « *certain prétendent que* », « *d'après ce que l'on peut en savoir* ». [Voir le mot *Apparence*].

b) – L'expression familière « *à ce qu'il paraît* » signifie « *à ce que l'on dit* », « *d'après ce qu'on rapporte* ».

Parallactique : **1** – Qui se rapporte à la parallaxe.

Remarque : On appelle *angle parallactique* l'angle de la parallaxe.

2 – Un triangle parallactique est formé par les côtés de l'angle de la parallaxe et par le rayon de la Terre.

3 – Dans le triangle sphérique ayant pour sommets :

i) un *astre* à un instant donné,

ii) le *zénith* du lieu d'observation, et

iii) le *pôle* du plan de l'Équateur, ou le pôle du plan de l'écliptique,

l'angle ayant l'astre pour sommet est appelé *angle parallactique*.

4 – Une *lunette parallactique* est animée d'un mouvement de rotation autour d'un axe parallèle à l'axe du monde, ce qui permet à l'astronome d'observer un astre sans que le mouvement diurne de la Terre le fasse sortir du champ de vision.

Remarque : Une lunette parallactique suit le *changement* d'orientation des astres dû au mouvement diurne.

Parallaxe (en anglais « *parallax* ») : **1** – Angle formé par le rayon visuel mené d'un point de la surface de la Terre à un astre, avec le rayon mené du centre de la Terre à cet astre.

Remarques : **a)** – La *parallaxe* mesure la différence entre la position d'un astre tel qu'il est vu par un observateur à la surface de la Terre et la position que le même astre aurait s'il était vu du centre de la Terre.

b) – On appelle *parallaxe diurne* l'angle sous lequel serait vu, d'un astre du système solaire, le rayon de la Terre.

c) – On appelle *parallaxe annuelle* l'angle sous lequel serait vu, d'une étoile éloignée, la moitié du grand axe de l'orbite décrite par la Terre autour du Soleil.

2 – Pour un observateur situé à la surface de la Terre, la *parallaxe* d'un astre du système solaire est l'angle sous lequel on verrait, de cet astre, le rayon terrestre qui aboutit au lieu où se trouve l'observateur.

Remarques : a) – Cette parallaxe varie au cours de la rotation de la Terre et elle est maximale quand l'astre est à l'horizon : c'est la *parallaxe horizontale*.

b) – Si, en outre, l'observateur se trouve sur la ligne équatoriale, c'est la *parallaxe horizontale équatoriale*.

3 – La parallaxe d'un astre est la différence de hauteur de cet astre, soit observée de la surface de la Terre comme cela a lieu, soit observée comme cela devrait être, du centre de la Terre qui est le point commun auquel on doit rapporter toutes les observations astronomiques faites à sa surface.

Remarques : a) – La parallaxe est nulle pour un astre ayant 90° de hauteur.

b) – La parallaxe est la plus forte possible quand l'astre a une hauteur de 0°, qu'il est dans le plan de l'horizon, sur la ligne d'horizon : c'est la parallaxe horizontale.

c) – La parallaxe d'un astre situé entre l'horizon et le zénith s'appelle parallaxe de hauteur et elle décroît à mesure que l'astre s'élève en hauteur.

d) – La parallaxe horizontale équatoriale de la Lune varie d'environ 53'55" à 61'23" ; sa moyenne est 57'39" ; celle des planètes les plus rapprochées n'excède pas 40" ; celle du Soleil, à cause de sa grande distance, est beaucoup plus petite et elle varie moins ; on l'évalue habituellement à 8"42" ; la parallaxe des étoiles est négligeable à cause de leur éloignement considérable.

4 – La parallaxe dont on tient compte pour corriger la hauteur d'un astre observée à la mer est l'angle formé par le rayon visuel de l'astre mené du lieu de l'observation avec le rayon mené simultanément du centre de la Terre à cet astre.

Remarques : a) – La parallaxe rend compte de l'écart entre la position d'un astre tel qu'il est vu par un observateur terrestre et celle qu'il aurait s'il était vu du centre de la Terre.

b) – Parallaxe est tiré du mot grec παράλλαξις qui signifie « *petit changement* ».

5 – On appelle également *parallaxe* d'un corps du système solaire la différence entre les directions apparentes de ce corps lorsqu'un observateur passe d'un point de la Terre à un autre.

Remarques : a) – Cette parallaxe est aussi l'angle sous lequel est vu, de cet astre, le segment de droite joignant ces deux points.

b) – Si l'on connaît la parallaxe d'un corps du système solaire observé de deux points de la Terre et la distance qui sépare ces deux points, il est possible de déterminer la distance de ce corps céleste à la Terre.

6 – La verticale en un lieu de la surface de l'ellipsoïde terrestre ne passe pas nécessairement par le centre de la Terre.

Remarques : a) – L'horizon rationnel, perpendiculaire au rayon terrestre qui joint le centre de la Terre à l'observateur, n'est pas parallèle à l'horizon sensible de l'observateur ; l'horizon sensible de l'observateur est tangent à l'ellipsoïde terrestre au lieu où se trouve l'observateur.

b) – En raison de la non-rotundité de la Terre, la hauteur (par rapport à l'horizon rationnel) d'une étoile très éloignée que mesurerait un observateur situé au centre de la Terre est différente de la hauteur (par rapport à l'horizon sensible) que peut mesurer un observateur situé à la surface de l'ellipsoïde terrestre ; la différence dépend de la latitude de l'observateur.

Parallaxe (Correction de la – du sextant) :

Parallaxe (Erreur de –) : On appelle *erreur de parallaxe* l'erreur de lecture due à la position de l'observateur par rapport à la graduation d'un instrument d'optique ou de mesure.

Parallèle (en anglais « *parallel* », « *parallel circle to the equator* ») : **1** – Un parallèle est un cercle de la sphère terrestre parallèle à l'Équateur.

Remarques : a) – Un *cercle* est une *surface plane* limitée par une ligne courbe

appelée circonférence ; tous les points de la circonférence sont à égale distance du centre du cercle.

b) – L'Équateur lui-même est un *cercle* ; sa circonférence s'appelle la *ligne équatoriale* ; le plan qui passe par la ligne équatoriale est le *plan de l'Équateur*.

2 – Les parallèles diminuent en grandeur à mesure que l'on approche des pôles.

Remarques : a) – Un même nombre de lieues marines courues sur l'Équateur ou sur un parallèle qui en est rapproché correspond à un plus grand nombre de degrés de longitude que lorsqu'elles sont courues sur un parallèle plus éloigné de l'Équateur.

b) – Les *lieues* parcourues sur l'Équateur ou sur un grand cercle de la Terre sont des *lieues majeures*, et il y en a 20 au degré ; les lieues parcourues sur un parallèle qui est éloigné de l'Équateur sont des *lieues mineures* et il y en a moins de 20 par degré de ce parallèle.

c) – Dans le calcul du chemin parcouru par un navire à des latitudes moyennes ou élevées, il faut réduire le nombre des lieues mineures parcourues en nombre de lieues majeures, c'est-à-dire trouver quel est le nombre de lieues ou de milles compris dans l'arc de l'Équateur correspondant à l'arc du parallèle qui a été parcouru : on y parvient à l'aide d'une opération trigonométrique, ou par une méthode graphique, ou en se servant du quartier dit de réduction.

d) – Une *lieue marine* est la vingtième partie d'un degré de grand cercle de la Terre ; la longueur d'une *lieue marine* est, en moyenne, de 2 851 toises (d'après des mesures rigoureuses et précises de la longueur du méridien terrestre) ou de 5,555 kilomètres (par définition, puisque l'on a admis pour établir la longueur du mètre que la circonférence de la Terre est de 40 000 kilomètres).

3 – Les parallèles prennent la qualification de la latitude par laquelle ils se trouvent.

Remarques : a) – On dit que l'on est sur le parallèle de telle île, de tel cap, de tel lieu lorsqu'on se trouve à la latitude de cette île, de ce cap, de ce lieu ; dans ce cas, on dit également que l'on est à la *hauteur* de cette île, de ce cap, de ce lieu, puisque la latitude d'un lieu égale à est la hauteur du pôle élevé en ce lieu et, approximativement, à la hauteur de l'étoile « *a petite ourse* » (étoile polaire).

b) – Le parallèle moyen (en anglais « *middle latitude* ») entre deux parallèles est celui qui tient le milieu entre ces deux parallèles situés, l'un plus au Nord, l'autre plus au Sud.

Parallélépipède : Polyèdre dont les six faces sont des parallélogrammes.

Remarques : a) – Les faces opposées d'un parallélépipède sont égales et parallèles entre elles.

b) – Dans un parallélépipède droit, les faces latérales sont perpendiculaires au plan de la base.

c) – Un parallélépipède rectangle est un parallélépipède droit dont la base est un rectangle.

d) – On dit et on écrit *parallélépipède* ou *parallélipipède*.

Paralittéraire : **1** – Se dit de travaux liés à la parution d'écrits ne relevant pas de la création littéraire.

2 – Se dit d'ouvrages sans finalité pratique technique ou utilitaire, qui ne peuvent cependant accéder au statut d'œuvre artistique ou intellectuelle et qui sont *présumés* répondre à l'attente du grand nombre.

Remarques : a) – On désigne aussi parfois ces ouvrages sous le nom de paralittérature.

b) – Les romans dits « *de gare* » sont considérés comme des œuvres paralittéraires.

c) – Certaines séries d'émissions télévisées relèvent de la même finalité et ne sont ni des œuvres artistiques, ni des œuvres intellectuelles.

Parallélogramme : Quadrilatère dont les côtés opposés sont égaux et parallèles.

Exemples : Le losange, le rectangle et le carré sont des parallélogrammes.

Paralogisme : Raisonnement *faux* dont l'erreur, à la différence du sophisme, n'apparaît pas à son auteur.

Paramagnétique : Se dit d'un corps qui acquiert une aimantation faible et de même sens que le champ magnétique auquel il est soumis.

Paramagnétisme : Propriété que possède la matière de développer un faible champ magnétique, de même sens que celui auquel elle est soumise.

Paramédical : Se dit des activités en rapport avec les soins de santé qui ne relèvent pas des attributions du corps médical.

Exemples : Les infirmiers, les diététiciens, les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes exercent des professions paramédicales.

Paramètre : **1** – Dans une fonction ou une équation mathématique, élément variable autre que les inconnues, auquel on peut attribuer une valeur quelconque, qui détermine une forme particulière de la fonction ou de l'équation sans en modifier la nature.

Remarques : **a)** – Les paramètres se répartissent en *paramètres statiques* appelés ordinairement « *paramètres* » et en *paramètres dynamiques* appelés ordinairement « *variables* ».

b) – Les paramètres dynamiques d'un système (les *variables*) sont classés en :
i) *variables indépendantes* dont on peut choisir la valeur ou dont la valeur est déterminée indépendamment du système et
ii) en *variables dépendantes* dont la valeur dépend à chaque instant des paramètres statiques et de la valeur des variables indépendantes du système.

2 – Dans une formule ou une équation de physique, quantité constante à laquelle on peut assigner une valeur quelconque, dans les limites imposées par la nature du phénomène étudié.

3 – Variable informatique dont la valeur n'est déterminée par le système qu'au moment de l'exécution de l'application ou du programme.

4 – Chacune des données qu'il faut prendre en compte pour expliquer un phénomène, évaluer une situation.

Exemples : La pression et la température sont deux paramètres qui déterminent l'état d'un fluide ; les paramètres bactériologiques, physico-chimiques d'une eau ; les paramètres biologiques du sang.

[Voir l'expression *Analyse dimensionnelle*].

5 – Grandeur mesurable qui permet de présenter les caractéristiques d'un ensemble statistique, d'une série.

Exemples : La moyenne arithmétique et la médiane sont deux paramètres qui servent à apprécier l'ordre de grandeur des observations statistiques ; l'écart type, la variance sont des paramètres de dispersion.

Paramétrique (Houle –) : **1** – La houle paramétrique est un modèle théorique de houle.

2 – La représentation paramétrique de la houle est possible parce que les vagues sont des ondes qui se déplacent à la surface de la mer ; si la profondeur de la mer est suffisante, chaque particule d'eau parcourt un trajet périodique à peu près circulaire.

3 – La houle est une oscillation *verticale* due à la gravité.

4 – La propagation de la houle est *horizontale* à la surface libre de la mer : la houle se propage à une vitesse voisine de la racine carrée du produit de g (l'accélération de la pesanteur) par λ (la longueur d'onde de la houle).

5 – La houle est une propagation d'énergie, mais il n'y a pas de transfert de matière sur de longues distances.

6 – Il existe plusieurs représentations paramétriques (donc mathématiques) de la houle :

i) Le modèle de Fournier-Reeves est valable pour une grande profondeur de la mer : la longueur d'onde dépend de la profondeur et pour prendre en compte les variations de la profondeur le long du trajet parcouru par la vague, Fournier et Reeves considèrent la variation de la longueur d'onde depuis le large.

ii) Le modèle de houle irrotationnelle de Stokes est utilisable lorsque la profondeur de la mer est supérieure à la moitié de la longueur d'onde.

iii) Le modèle de Biesel est utilisable lorsque la profondeur est inférieure à la moitié de la longueur d'onde et jusqu'au point de déferlement de la vague ; ce modèle prend en compte les modifications de l'amplitude des vagues causées par le changement de vitesse des particules à leur arrivée sur le rivage.

À l'arrivée près du rivage, les mouvements circulaires des particules qui caractérisent la houle se transforment pour devenir des ellipses orientées dans la direction de la pente ; la vitesse des vagues ralentit en raison des frottements sur le fond ; en revanche, la période reste constante.

Remarque : Lorsque la houle arrive près du rivage, sa période reste constante mais la distance entre les crêtes diminue en même temps que les fonds remontent.

Paramétrique (Roulis –) : Voir l'expression *roulis paramétrique*.

Paramilitaire : Qui, en marge des forces armées régulières d'un pays, dispose d'une organisation, d'un équipement militaires.

Paramount clause [*Expression anglaise*] : 1 – Dans un contrat de transport de marchandises, la « loi d'autonomie » (en anglais : « *paramount clause* ») a vocation à déterminer la loi applicable en cas de litige.

2 – La loi d'autonomie (clause *paramount*) est une clause dérogatoire au droit commun ; cette clause doit être connue et acceptée par les différentes parties.

3 – La signature du chargeur apposée sur un connaissement où figure en caractères lisibles et individualisés la *clause paramount* constitue une preuve suffisante de son acceptation.

4 – Les Règles de Visby ayant été ratifiées par la France, un juge français reconnaîtra la validité d'une clause *paramount* y faisant référence, même dans le cas où ces Règles n'étaient pas *a priori* applicables.

5 – La France n'a pas ratifié les Règles de Hambourg, donc un juge français ne reconnaît pas *a priori* les Règles de Hambourg comme une Convention internationale applicable ; mais si une *règle paramount* renvoie à ces Règles, il la considère comme étant la volonté des parties et il applique ces Règles.

Remarque : Les *Règles de Hambourg* sont particulièrement favorables aux chargeurs et aux destinataires et moins favorables aux transporteurs que les Règles de Visby.

Parangon : 1 – [*Vieilli*] Comparaison.

Exemple : Mettre en parangon.

2 – Modèle, type accompli, illustration parfaite.

Exemple : Un parangon de vertu.

Parangonner : Assembler des caractères de corps différents, des signes algébriques, etc., de manière qu'ils s'alignent régulièrement.

- Paranoïa** : Altération des facultés mentales caractérisée par le développement d'un délire d'interprétation à tendance égocentrique, fondé notamment sur la certitude d'avoir raison contre tous ou d'être victime d'une persécution.
- Paranoïaque** : 1 – Qui est relatif à la paranoïa ou en présente les caractères.
Remarque : Une psychose paranoïaque est caractérisée par une méfiance agressive, une altération du jugement et une surestimation de soi.
2 – [*Par métonymie*] Dont le désordre mental relève de la paranoïa.
Exemple : Personnalité paranoïaque.
3 – [*Par affaiblissement*] Qui manifeste une méfiance ou une susceptibilité sans fondement.
- Paranormal** : 1 – Un événement qui survient sans qu'il n'existe de relation identifiée et reproductible entre ses causes supposées et sa manifestation est dit *phénomène paranormal*.
2 – Les phénomènes paranormaux ne peuvent pas être expliqués par les connaissances scientifiques actuelles.
- Paraos** : Petit navire gréé comme les jonques, faisant le cabotage sur les côtes de la Chine ou de la Cochinchine ; leurs voiles sont en nattes comme celles des jonques, mais elles sont lacées au mât.
- Parapet** : 1 – [*Terme de fortification*] Massif de terre ou de maçonnerie qui surmonte un rempart ou une tranchée et les protège du feu de l'ennemi.
2 – Mur à hauteur d'appui, élevé sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'une route de montagne, etc., pour servir de garde-fou.
Remarque : Sur un navire, on parle de *rambarde*.
[Voir le mot *Rambarde*].
- Paraphe** : 1 – Marque faite d'un ou plusieurs traits, que l'on ajoute à sa signature pour l'orner ou pour en rendre l'imitation plus difficile.
2 – Signature simplifiée, souvent réduite aux seules initiales, que l'on porte en marge d'un texte pour en approuver les corrections.
3 – Signature apposée sur chaque page d'un acte officiel folioté pour l'authentifier.
Remarque : On a écrit aussi parfois *parafe*.
- Parapher** : Revêtir de son paraphe ; marquer d'un paraphe.
- Parapheur** : Chemise rigide à volets multiples entre lesquels on insère des lettres pour les présenter à la signature.
- Paraphrase** : 1 – Développement explicatif d'un texte qui en expose et commente les idées.
2 – [*Péjoratif*] Commentaire verbeux et diffus d'un texte, qui le répète sans l'éclairer.
- Paraphraser** : 1 – Éclairer, servir l'intelligence d'un texte en le commentant, en en présentant les idées sous une autre forme.
2 – [*Péjoratif*] Développer longuement un commentaire, un exposé, sur un texte dont on reprend les termes sans rien y apporter de nouveau.
Remarque : Pour expliquer un texte, il faut éviter de le paraphraser.
- Paraphrénie** : État psychopathologique caractérisé par un délire chronique, sans atteinte des capacités intellectuelles et dans lequel l'adaptation au réel peut être préservée.
- Paraplégie** : Paralysie des membres inférieurs et, parfois, des muscles abdominaux et du diaphragme, généralement causée par une lésion de la moelle épinière.
- Parasange** : Mesure itinéraire grecque.
Remarques : **a**) – La parasange (en grec « παρασαγγης ») valait environ 5 km.

b) – La parasange était à l'origine une mesure itinéraire des anciens Perses qui valait 30 stades (environ 6 km).

Parascalme (Barque de –) : La barque dite « *de parascalme* » était la plus grande des embarcations d'un vaisseau.

Remarque : En cas de besoin, elle pouvait remorquer le vaisseau à force de rame.

Parascève : [Vieilli] Autre appellation du *Vendredi saint*.

Parascolaire : Qui, sans relever des activités ou des programmes scolaires, en constitue le prolongement ou le complément.

Exemple : Activités parascolaires.

[Voir le mot *Périscolaire*].

Parasélène (en anglais « *paraselene* ») : Sorte de météore qui consiste dans un cercle lumineux que l'on voit quelquefois autour de la Lune.

Remarque : On dit aussi « *halo centré sur la Lune* ».

Parasismique : Conçu pour résister aux effets d'un séisme.

Exemple : Construction parasismique.

Remarque : [Par métonymie] Dans les pays menacés par des tremblements de terre, les bâtiments, les ouvrages d'art doivent être édifiés selon des *normes parasismiques*.

Parasite : 1 – [Dans l'antiquité] Celui qui était admis à la table d'un riche personnage et qui devait le divertir durant les repas.

Remarque : Le mot parasite vient du grec παράσιτος qui signifie « *commensal* ».

2 – Écornifleur, celui qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui.

3 – Personne qui vit aux dépens d'autrui.

[Voir le mot *Commensal*].

Remarque : Le Président des États-Unis d'Amérique Barack Obama (né en 1961), dans une interview à la revue « *The Atlantic* » du 10 mars 2016, a qualifié l'ex-Président français Sarkozy (né en 1955) de *parasite* (en américain « *free rider* ») à propos de l'intervention occidentale inter-alliée de 2011 en Libye qui mena à l'assassinat du Président libyen déchu Mouammar Kadhafi (1942-2011) : selon Obama, si Sarkozy a pu claiçonner et se glorifier des bons résultats obtenus par les avions français en Libye, c'est parce que les Américains y avaient préalablement détruit toutes les défenses anti-aériennes.

4 – Qui vient s'ajouter à quelque chose, qui s'y développe en nuisant à la cohérence du tout, à l'équilibre de l'ensemble.

5 – Organisme qui vit et se développe au détriment de l'hôte sur lequel il s'est fixé.

Exemples : Le ténia, les ascaris sont des animaux parasites.

6 – Qui se nourrit au détriment d'organismes encore vivants sur lesquels il se fixe.

Remarque : À la différence des parasites, les *saprophytes* se nourrissent de matières organiques mortes.

[Voir le mot *Saprophyte*].

7 – [Au pluriel] Perturbations dans la réception des signaux radioélectriques, qui dégradent la qualité de reproduction des images et du son.

Exemple : Bruits parasites.

8 – [Adjectif] Qui vient s'ajouter à quelque chose, qui s'y développe en nuisant à la cohérence du tout, à l'équilibre de l'ensemble.

Parasitisme : 1 – Condition, état de celui qui vit aux dépens d'autrui.

2 – Mode de vie d'un organisme qui se développe au détriment d'un autre, appartenant à une espèce différente.

3 – Pathologie caractérisée par la présence de parasites dans certains tissus ou

organes.

Exemple : Le parasitisme intestinal.

Paratonnerre (en anglais « *conductor* ») : **1** – Verge métallique placée sur l'extrémité des mâts des navires en bois et communiquant électriquement avec la mer au moyen d'une corde en fils de cuivre, ordinairement lovée dans les haubans et qui, dans les temps orageux, est déployée et se plonge dans la mer jusqu'à une profondeur de quatre à cinq mètres ; on lui donne une grosseur d'au moins 15 millimètres.

Remarque : Cette corde porte à bord le nom de « *chaîne du paratonnerre* ».

2 – Lorsqu'un nuage chargé d'électricité passe dans le voisinage de la pointe qui termine un paratonnerre, il se trouve électrisé par influence ; l'électricité de même polarité s'accumule vers la pointe, et celle de polarité opposée descend le long de la chaîne jusque dans la mer.

L'électricité du nuage est conduite à la mer par la chaîne du paratonnerre sans faire de dégâts au navire.

3 – Lorsque la pointe est en fer, on la dore pour la préserver de l'oxydation ; lorsqu'elle est en cuivre, on soude à l'argent une boule de platine à son extrémité.

4 – La pointe doit être aussi haute que possible : elle protège dans un rayon égal à quatre fois sa hauteur.

Remarque : L'idée première des paratonnerres revient à l'Américain Franklin dans les années 1760.

Parc (en anglais « *pen* », « *garlant* », « *warren* ») : **1** – Espace compris entre les deux grandes rues d'un bâtiment à voiles, et au milieu duquel se logeaient à la mer la chaloupe et d'autres embarcations.

On établissait souvent sous ces embarcations, et à côté, des compartiments à claires-voies pour y enfermer des animaux vivants ; on disait alors *parc aux moutons*, *parc aux cochons*, etc. ; on y mettait aussi des cages à poules.

2 – On appelait parc à boulets un petit espace pris sur le pont, enfermé par de grosses tringles en bois, ou l'on mettait des boulets pour le service courant d'une batterie.

3 – On donne le nom de *parc* ou de pêcherie à des enceintes que l'on établit dans l'eau pour y garder ou y prendre des poissons ; ces parcs sont en pierre, en pieux, en osier selon les cas, et ils ont des formes très variées suivant leur destination et les localités.

4 – Les *parcs à huîtres* sont des installations littorales ou de pleine mer où l'on pratique l'élevage des huîtres.

Remarque : Les claires à huîtres sont des petits bassins en terre communiquant avec la mer au moyen de portes en fer grillées ou garnies de vannes ou d'écluses et dans lesquels on laisse les huîtres de taille commerciale un certain temps pour les affiner.

Parc à boulets : On appelait *parc à boulets*, à bord d'un bâtiment de guerre à voiles, une fosse où l'on mettait les boulets nécessaires au service des batteries pensant sa campagne.

Remarques : **a)** – Le parc à boulets était établi en arrière du tambour de la grande archipompe, à le toucher.

b) – On divisait le parc à boulet en plusieurs compartiments, pour mettre dans chaque séparation les boulets de même calibre.

c) – On mettait au fond du parc à boulets des corps mous pour éviter à la carlingue et au fond du bâtiment les secousses qu'ils auraient reçues de la chute des boulets quand on les y jetait lors de l'armement du bâtiment.

Parcelle : **1** – Très petite partie de quelque chose, petit fragment.

Exemple : Une parcelle de mica.

2 – [Au figuré] Petite quantité.

Exemples : Il n'y a pas dans tout ce qu'il dit la plus petite parcelle de bon sens ; il ne renoncera pas à la moindre parcelle de pouvoir.

3 – Pièce de terre d'un seul tenant, appartenant à un même propriétaire et constituant l'unité cadastrale.

Exemples : Mettre une parcelle en culture ; une parcelle de blé, de vigne ; regroupement de parcelles ; vendre un lot en parcelles.

Parcimonie : 1 – [Vieilli] Épargne.

2 – [Par extension] Épargne minutieuse et mesquine, qui cherche à éviter les plus petites dépenses.

3 – La locution adverbiale « avec parcimonie » signifie « chichement ».

Parclose : Baguette maintenant une vitre dans la feuillure d'un châssis.

Parcloses : Planches qu'on met à fond de cales sur les pièces de bois nommées vitonnières.

Remarque : Ces planches sont mobiles et elles se lèvent quand on veut voir si rien n'empêche le cours des eaux qui doivent aller à l'archipompe ou à un puisard dans lequel la pompe de cale peut aspirer.

[Voir aussi le mot *Paraclose*].

Parçonner : Celui qui partage un bien avec d'autres [Mot vieilli].

Remarque : Les bourgeois co-propriétaires d'un navire étaient les *parçonners* les uns des autres.

Parcourir : *Parcourir les coutures* et changer les étoupes, c'est les visiter pour calfater où il en est besoin.

Parcourir : 1 – Aller d'un bout à l'autre, courir çà et là.

Exemples : Il a parcouru toute l'Asie ; il a parcouru toutes les mers ; il a parcouru toute la Province ; j'ai parcouru toute la ville pour le retrouver ; le Soleil parcourt le Zodiaque en un an.

2 – Passer légèrement la vue sur quelque chose.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant des livres, des ouvrages d'esprit, des papiers sur lesquels on jette les yeux en passant.

Exemples : J'ai parcouru tous ces livres-là en peu de temps ; il parcourut en moins de rien toutes les chartes, tous les titres de cette maison.

3 – En parlant d'un homme qui, en entrant dans une assemblée, jette les yeux sur toutes les personnes qui la composent, on dit qu'il a parcouru des yeux toute l'assemblée.

Pardessus : 1 – Jean-Marie Pardessus (1772-1853) fut professeur de droit commercial à la faculté de Paris.

2 – Pardessus fut maire de Blois en 1806, député du Loir-et-Cher au Corps législatif (Constitution du 22 frimaire an VIII), député du grand collège de Loir-et-Cher en 1815 (au retour des Bourbons) député du grand collège des Bouches-du-Rhône en 1824, 1827 et 1830.

3 – Pardessus fut conseiller à la Cour de cassation en 1821.

4 – Pardessus publia notamment :

i) Un « *Traité des servitudes* » (1806)

ii) Un « *Traité du contrat et des lettres de change* » (1809, 2 volumes)

iii) Un « *Cours de droit commercial* » (1813-1817, 4 volumes)

iv) La « *Collection des lois maritimes antérieures au dix-huitième siècle* » (1828-1845, en 6 volumes)

v) Un « *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique* » (1834)

vi) « *Sur l'origine, du droit coutumier en France* » (1839)

vii) « Us et coutumes de la mer » (1847, 2 volumes)

viii) « Les diplômes mérovingiens » (Tomes I et II, 1843-1846)

ix) La « Table chronologique des Chartes et diplômes » (Tomes IV, V et VI).

Remarque : Le tome XXI des « *Ordonnances des rois de France* » est une bonne édition de la Loi salique (1843)

Paréage : 1 – [Terme de *Jurisprudence féodale*] Égalité de droit et de possession que deux seigneurs ont par indivis dans une même terre.

Remarques : **a)** – Ce terme est principalement employé lorsqu'on parle de certains domaines dont la seigneurie appartient par indivis au Roi et à l'Évêque.

Exemple : La Principauté d'Andorre est sous l'autorité de deux princes es-qualité : l'évêque d'Urgell et le Président de la République française.

[Voir le mot *Prince*].

b) – On écrit *paréage* ou *pariage*.

[Voir le mot *Pariage*].

2 – Convention par laquelle un seigneur, se plaçant sous la protection d'un seigneur plus puissant, reconnaissait à celui-ci la jouissance de la moitié des revenus de sa seigneurie et la possession indivise de la moitié de ses terres.

Pare-à-virer (en anglais « *ready about* ») : Ordre que l'on donne à bord d'un navire à voiles pour que tout le monde se tienne à son poste afin de *virer de bord* vent devant ; on doit disposer toutes les cordes ou manœuvres telles que bras, écoutes de basses voiles, boulines, etc., qu'il sera nécessaire de faire agir, sans entraves ni obstacles, lors des commandements qui suivront.

Remarques : **a)** – Si l'on devait virer vent arrière, on dirait « *pare-à-virer lof pour lof !* ».

b) – L'expression populaire « *donner un pare-à-virer* » signifie : « *donner une gifle* » ; ou bien, en langage soutenu : « *donner un soufflet* » ; et enfin, en langage vulgaire : « *foutre une baffe* ».

c) – L'expression « *parez à virer* » concerne la ligne de mouillage ; elle ordonne à l'équipe de manœuvre de la plage avant (ou du gaillard d'avant) d'engager les clabots de l'arbre du guindeau dans la couronne de barbotin, de desserrer le frein de la couronne de barbotin et de se tenir prêt à hisser la chaîne de l'ancre lorsque l'ordre lui en sera donné.

d) – On dit clabot ou crabot.

Pareclose : Voir le mot *Paraclose*.

Pardessus : Manteau que les hommes portent par-dessus d'autres vêtements pour se protéger du froid.

Parégorique : 1 – [Vieilli] Il se dit des remèdes qui calment, qui adoucissent, qui apaisent les douleurs.

Remarques : **a)** – L'*élixir parégorique* est une teinture d'opium qui a été utilisée pour traiter la diarrhée.

b) – On prête au *pastis pur* des propriétés comparables à celles de l'élixir parégorique pharmaceutique.

c) – Parégorique est tiré du grec *παρηγορικός* qui signifie *propre à consoler*, *propre à soulager* [un malade], *propre à adoucir*, à *calmer* [en parlant de remèdes].

2 – Aujourd'hui, on dit plutôt *antalgique*.

Remarque : Parégorique est un synonyme vieilli d'*antalgique*.

Pare-étincelles : 1 – Capuchon de toile métallique dont on coiffe les cheminées des chaudières des navires à vapeur ou celles des moteurs des navires diesel, pour éviter les projections sur les ponts d'étincelles ou de matières enflammées.

2 – Treillis métallique ou plaque de tôle que l'on place devant la cheminée dans un logement, pour arrêter les étincelles et les éclats de matières enflammées.

Remarque : On dit aussi *pare-feu* ou *garde-feu*.

Pare-feu : Synonyme de *pare-étincelles*.

Paréidolie : 1 – Capacité du cerveau humain à déceler de l'information cachée ou inconnue dans des structures aléatoires.

Remarques : a) – Le cerveau a tendance à structurer en objets connus l'environnement perçu par l'œil.

b) – La *pareidolie* est un phénomène psychologique, initié par un stimulus sensoriel (souvent visuel ou auditif) vague et indéterminé, plus ou moins perçu comme reconnaissable.

c) – La *pareidolie* permet de créer un niveau d'information non déductible des éléments déjà connus.

d) – La *pareidolie* est à l'origine de ces *faux souvenirs* qui permettent de se sortir de situations nouvelles et difficiles, à condition d'y avoir été préparé par l'expérience de situations un peu comparables.

[Voir l'expression *Compétence émotionnelle*].

d) – Le mot *pareidolie* est tiré des mots grecs παρά qui exprime un *point de départ* (sans mouvement) et εἶδωλον qui signifie *image, spectre*.

2 – La *paréidolie* associe des éléments clairement identifiables et appartenant à des catégories déjà connues, à des stimulus visuels informes et ambigus.

3 – La *paréidolie* est la capacité de chacun à voir et à percevoir, parfois inconsciemment et sans avoir eu à fixer son attention sur les détails, ce que ses connaissances et son expérience l'ont préparé à voir ou à percevoir.

Remarque : La *paréidolie* ne procède pas d'une illusion d'optique.

Pareil : 1 – Qui présente les mêmes caractères qu'une ou plusieurs personnes ou choses, qui leur est semblable, identique.

Exemple : Ces deux navires sont pareils.

2 – Qui est de même nature, de même espèce qu'une personne, un fait, un phénomène auxquels on fait implicitement référence.

Exemple : Rien de pareil ne s'était produit depuis longtemps.

Remarque : Avec une valeur laudative ou, au contraire, dépréciative.

Exemples : Voilà longtemps que je n'avais goûté pareille joie, contemplé un pareil spectacle ; qu'ai-je fait pour mériter pareil sort ?

3 – Les expressions dites sur un ton péremptoire : « *c'est pareil* » ou « *c'est pas pareil* » (sic) signifient que l'interlocuteur ne sait et ne veut rien savoir sur l'objet de la discussion et qu'il ne démordra pas de son point de vue insoutenable.

Parélie : Voir le mot *Parhélie*.

Pare manœuvres ! (en anglais « *clear off the ropes* ! ») : Commandement pour qu'après l'exécution d'une manœuvre toutes les cordes qui ont servi à son accomplissement soient amarrées, pliées ou lovées avec soin, de manière à tenir le moins d'espace possible, à être toujours séparées distinctement afin de pouvoir être facilement reprises pour recommencer à manœuvrer.

Remarque : Cette mesure est tellement indispensable qu'à bord d'un navire bien tenu elle est exécutée sans qu'il y ait lieu d'en faire le commandement.

Parement : 1 – Surface apparente d'un ouvrage.

2 – Face apparente d'un matériau de construction.

Exemple : Le parement d'un parpaing.

[Voir le mot *Parpaing*].

3 – Face apparente, généralement ouvragée, d'un panneau.

Exemple : Porte à deux parements.

Parement : 1 – On appelle *parements d'uniforme* des bandes de velours placées au-dessous des galons des officiers de la Marine des corps assimilés, sur les bas des manches des vestons et des manteaux ou sur les pattes et manchons d'épaules.

Remarque : La couleur du parement est distincte pour chaque corps assimilé :

- i)** les administrateurs des Affaires maritimes portent les galons de leur grade sur des parements de couleur gris cendré (on dit familièrement gris souris) ;
- ii)** les médecins sur des parements cramoisi ;
- iii)** les chirurgiens-dentistes sur des parements violet-prune ;
- iv)** les pharmaciens-chimistes sur des parements verts ;
- v)** les vétérinaires biologistes sur des parements grenat ;
- vi)** les ingénieurs-mécaniciens sur des parements violets (corps supprimé) ;
- vii)** les commissaires de la marine sur des parements brun loutre ;
- viii)** les professeurs de l'enseignement maritime sur des parements pensée ;
- ix)** les Ingénieurs des études et techniques de travaux maritimes sur des parements gris perle ;
- x)** les officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes, les officiers du corps technique et administratif de la Marine et les chefs de musique sur des parements bleu azur ;
- xi)** les officiers des Équipages (avant 1975) sur des parements bleu marine ;
- xii)** les officiers techniciens de la Marine sur des parements bleu outre-mer.
- xiii)** les officiers de la poste navale sur des parements blancs.

2 – [*Liturgie catholique*] Étoffe que l'on place sur le devant d'un autel, et dont la couleur varie selon le temps liturgique.

Exemples : Parement d'autel ; un parement en velours, en broderie ; le parement violet de l'office des morts.

Parementure : Bande de tissu qui garnit les revers d'une veste ou d'un manteau et se prolonge jusqu'au bas du vêtement.

Parémiologie : Étude des proverbes.

Remarque : Mot tiré du grec παροιμία qui signifie *proverbe*.

Parénèse : [*Vieilli*] Discours moral, exhortation à la vertu.

Parénétique : [*Vieilli*] Relatif à l'exhortation morale.

Exemple : Un discours parénétiq

Remarque : Mot tiré du grec παραινέσις qui signifie *exhortation, encouragement*.

Parent : 1 – Le père ou la mère, ceux à qui l'on doit d'être né.

2 – Toute personne à qui l'on est lié par le sang, par la naissance ; membre d'une même famille.

Remarque : « *Parent proche* » se dit des frères, des sœurs et des cousins germains, par opposition à *parent éloigné*.

Parenté : 1 – Synonyme de *consanguinité*.

2 – Lien unissant deux ou plusieurs personnes du fait de la naissance.

Exemples : Degré de parenté ; proche parenté ; une parenté en ligne directe.

3 – [*Par métonymie*] Ensemble des parents et alliés d'une personne.

Exemples : Il a reçu à dîner *toute sa parenté* (en ce sens, on dit aussi *parentèle*) ; parenté collatérale, qui unit divers membres d'une famille ayant un ancêtre commun.

4 – [*Au figuré*] Rapport entre deux ou plusieurs choses fondé sur une communauté d'origine, de nature ; affinité, analogie, ressemblance que l'on constate entre deux

êtres ou deux choses.

Exemple : Parenté entre deux moteurs.

Parentèle : Ensemble des parents d'une personne.

Remarque : On dit aussi *parenté*.

Parenthèse : **1** – Propos incident qui interrompt le cours d'une phrase pour en préciser ou en atténuer le sens.

Exemples : Une longue parenthèse ; évitez les parenthèses ! parenthèse explicative.

2 – [*Par extension*] Développement annexe, digression.

Exemples : Je fais une brève parenthèse pour vous rapporter ses propos ; j'en ai terminé avec cette parenthèse.

3 – [*Au figuré*] Période formant un moment à part dans le cours régulier d'une existence.

Exemple : Les deux années qu'il passa à l'étranger furent une brève parenthèse dans sa vie.

4 – [*Typographie*] Chacun des deux signes en forme d'arc de cercle () entre lesquels on place un tel énoncé.

Exemples : Parenthèse ouvrante, fermante ; mettre un mot entre parenthèses.

5 – [*Mathématique*] Chacun des deux signes qui isolent une expression algébrique et indiquent qu'une même opération doit s'appliquer à cette expression tout entière.

Paréo : Vêtement traditionnel tahitien, constitué d'une pièce d'étoffe aux couleurs vives qui se noue autour des hanches (pour les garçons) ou de la poitrine (pour les filles).

Parer : Guider, par le geste ou par la voix, un grutier qui charge ou décharge un navire, afin qu'il puisse diriger son croc à l'intérieur de la cale, même si ce croc est caché à sa vue.

Parer (en anglais « *to fend off* », « *to go a loft from* », « *to avoid* », « *to get clear* », « *to dub* », « *to get ready* », « *to clear* ») : **1** – Parer, c'est être dégagé de toute obligation ou de toute entrave et être prêt à continuer.

Remarque : On dit *paré à continuer* ; *paré à virer* ; *ancres parées à mouiller*.

2 – *Parer un cap*, c'est l'avoir doublé avec quelque difficulté.

[Voir l'expression *Parer un danger*].

3 – On a *paré un navire*, *paré un abordage*, lorsque la possibilité d'une situation très rapprochée n'existe plus et que le risque de situation très rapprochée ou de collision qui existaient avec ce navire est écarté.

4 – Faire *parer une manœuvre*, un cordage, un palan, une vergue, c'est les dégager de ce qui pouvait les retenir ou les entraver et les mettre en situation de pouvoir être utilisés selon leur destination.

5 – Apprêter, rendre propre à un usage.

Exemples : Parer un câble, une ancre, c'est les préparer.

Remarque : « *Pare à virer* », « *pare à mouiller* » sont des commandements qui appellent l'équipage à se tenir prêt à virer, à mouiller l'ancre.

6 – « *Parer à* » signifie « *se préparer à* », mais aussi : « *se prémunir contre* », « *se protéger* », « *se garantir de* » ou « *remédier à* ».

Exemple : « *Parer au grain* » signifie *se garantir* contre les effets du grain à venir.

Parer : Éviter, esquiver, détourner.

Exemples : Parer un coup ; parer une attaque.

Parer à : **1** – Se prémunir contre, se protéger, se garantir de.

Exemples : Parer au danger ; parer à une situation difficile ; parer à toute

éventualité ; parer au pire.

2 – Remédier à.

Exemples : Il faut parer à cet inconvénient ; parer au grain.

Remarque : Parer au plus pressé, c'est s'occuper d'abord de ce qui semble le plus urgent, le plus important.

Parer à mouiller : Les ancres sont *parées à mouiller* quand, après avoir serré les freins des couronnes de Barbotin, les ancres sont dessaisies, les stoppeurs des chaînes sont enlevés, les couronnes de Barbotin sont débrayées de l'arbre du guindeau.

Remarques : **a)** – Il suffira ensuite de desserrer le frein de la couronne de Barbotin pour qu'une ancre *parée à mouiller* tombe au fond de la mer par gravité (c'est-à-dire sous l'effet de son propre poids) ; on dit ensuite que l'on a mouillé telle ancre, *tant de maillons à l'eau*, ou *tant de maillons à l'écubier*, ou *tant de maillons au guindeau*.

b) – Si l'on a laissé tomber l'ancre bâbord, on dit que l'on a *mouillé bâbord* ; et si c'est l'ancre tribord, on dit que l'on a *mouillé tribord*.

c) – Si l'on désire dévirer la chaîne (en anglais « *to walk backt* ») pour descendre l'ancre à une certaine profondeur, par exemple pour « *faire peneau* », on ne serre pas le frein du guindeau et on ne débraye pas la couronne de Barbotin ; on dévirera la chaîne en faisant tourner le moteur du guindeau dans le sens opposé au sens adopté pour virer l'ancre.

[Voir l'expression *Peneau (Faire –)*].

Parère : Certificat que délivrent des hommes de loi, des commerçants ou des représentants d'organismes professionnels, pour faire la preuve en justice de l'existence d'un usage en un lieu déterminé.

Parer un danger : Parer un danger c'est, après s'en être approché, avoir navigué à bonne distance du danger et être en train de s'en éloigner en ayant surmonté une difficulté quelconque.

Remarques : **a)** – On dit *doubler un danger* lorsqu'il n'y a pas eu de difficulté à le faire.

b) – On dit « *arrondir un danger* », ou *donner du tour à un danger* lorsque l'on contourne ce danger sans s'en approcher, en changeant de route progressivement pour rester à bonne distance des hauts fonds qui peuvent l'entourer.

[Voir le mot *Danger*].

Parère : Certificat que délivrent des hommes de loi, des commerçants ou des représentants d'organismes professionnels pour faire la preuve en justice de l'existence d'un usage en un lieu déterminé.

Paresse : **1** – Disposition qui porte une personne à éviter l'effort, le travail, à négliger de remplir ses obligations, à se complaire dans l'oisiveté.

2 – Lenteur anormale dans le fonctionnement d'un organe.

Exemples : Paresse intestinale ; paresse d'un servo-moteur.

Paresseux (en anglais « *lazy* ») : **1** – En parlant des personnes, paresseux désigne celui qui est naturellement enclin à éviter le travail, l'effort, à ne pas se donner de la peine.

2 – [*Par extension*] Celui qui se refuse ou tarde à faire ce qui est nécessaire ou prescrit, qui est sans ardeur physique ou intellectuelle, qui tarde à se lever le matin.

3 – En parlant d'un appareil mécanique, pneumatique, électrique ou électronique, ou d'un organe de commande qui tarde à faire ce que l'on attend de lui, par nature ou en raison de son vieillissement.

Exemple : *Paresseux* se dit d'un servo-moteur pneumatique dont les joints ne sont plus étanches, et qui manœuvre l'organe mécanique auquel il est attaché avec du

retard sur ce que l'on attend de lui parce que, en raison de fuites entre les tiges et les joints, les pressions d'air tardent à s'établir.

Paresthésie : Trouble de la sensibilité qui consiste en la perception de sensations anormales, telles que picotements, fourmillements, brûlures, etc., en l'absence de toute excitation extérieure.

Pareur : 1 – Ouvrier docker qui se tient en haut du panneau d'une cale de navire pour guider le grutier, par les gestes ou par la voix, lorsque celui-ci ne voit plus la charge qu'il déplace parce qu'elle est cachée à sa vue dans la cale.

2 – Ouvrier, ouvrière qui donne le dernier apprêt à un ouvrage, qui le finit.

Parez à mouiller ! (en anglais « *stand by the bower* ») : Ordre que l'on donne à l'équipe de manœuvre de la plage avant :

i) de serrer les freins des ancres,

ii) de dessaisir les ancres,

iii) d'enlever les stoppeurs,

iv) de vérifier que les couronnes de Barbotin sont débrayées afin qu'au moment où l'ordre de mouiller telle ancre sera donné, il suffira d'en desserrer le frein et cette ancre tombera au fond de la mer par son propre poids.

Remarques : a) – La réponse de la plage avant, lorsque l'ordre aura été exécuté, sera : « *les ancres sont parées à mouiller* » ou « *les deux ancres sont parées à mouiller* » ou « *l'ancre de tel bord est parée à mouiller* ».

b) – Lorsque l'on donne l'ordre de se préparer à mouiller, on dit plus souvent « *Pare-à-mouiller !* » que « *Parez-à-mouiller !* » même si les personnes se vousoient habituellement.

c) – Sur certains navires, parce que l'on a un doute sur la probabilité que l'ancre se dégage seule de son poste de mer dans l'écubier et qu'elle tombe au fond de la mer aussitôt que l'on aura desserré le frein, on doit dévirer quelques mètres de chaîne au moyen du guindeau avant d'être paré à mouiller : après que l'ancre est en pendant sous l'écubier et au-dessus de l'eau, on resserre le frein, on débraye le guindeau et l'on annonce que *l'ancre est parée à mouiller*.

Parfaire : 1 – Porter une chose à son plus haut point d'achèvement, à son plein accomplissement, la faire tendre à sa perfection.

Exemples : Parfaire son œuvre, son ouvrage, parfaire le travail ; parfaire son éducation ; il a parfait son vocabulaire en conversant ; ce musicien parfait son jeu.

2 – Parfaire un paiement, c'est compléter ce qui a déjà été versé pour parvenir au montant dû, pour obtenir le parfait paiement.

Parfait : 1 – Qui réalise pleinement un type, présente tous les caractères propres à une catégorie, à une espèce.

2 – Qui est accompli en son genre.

Parfait : [En grec ancien] Temps de la conjugaison qui exprime le résultat actuel d'une action passée.

Parfait : [En cuisine] Entremets glacé à base de crème fraîche, souvent servi moulé en forme de pain de sucre.

Exemple : Parfait au café.

Parfait (Nombre –) : On appelle « *nombre parfait* » un nombre égal à la somme de ses facteurs.

Exemple : Le nombre 6 est *parfait* parce que ses facteurs étant 1, 2 et 3, on obtient à la fois la somme $1 + 2 + 3 = 6$ et le produit $1 \times 2 \times 3 = 6$.

Parfiler : Défaire fil à fil ; effiler un tissu.

Parfois : 1 – De temps à autre, quelquefois.

Exemple : Il neige parfois dans ces contrées ; ma mémoire me trahit parfois.

Remarque : *Parfois* ne doit en aucun cas être remplacé par « *des fois* ».

2 – En certaines circonstances, dans certains cas, à l'occasion.

Exemple : Il est dur, parfois cruel.

Parhélie : Synonyme de *halo* autour du Soleil.

Parisien : 1 – Relatif à la ville de Paris, à sa région, à ses habitants.

Exemples : Le Bassin parisien ; la banlieue parisienne ; les transports parisiens.

Remarque : On appelle pain parisien un pain de quatre cents grammes, de même forme que la baguette.

2 – Personne qui habite Paris ou qui y est née.

3 – Qui est caractéristique des habitants de Paris, des défauts ou des qualités qu'on leur prête et du statut de capitale de la ville.

Exemples : Esprit parisien ; un événement bien parisien.

Remarque : « *La Vie parisienne* » est le titre d'un opéra bouffe (1866) de Jacques Offenbach (1819-1880) sur un livret de Henri Meilhac (1830-1897) et Ludovic Halévy (1834-1908).

Parisis : Se dit de la monnaie frappée à Paris, de l'avènement d'Hugues Capet (941-996) au règne de Louis XII (1462-1515) et qui était plus forte d'un quart que celle que l'on frappait à Tours.

Exemples : Denier, sou, livre parisis.

Remarques : **a)** – La livre parisis subsista comme monnaie de compte jusqu'au règne de Louis XIV (1638-1715)

b) – La monnaie frappée à Tours était dite *tournois*.

Exemple : Livre tournois.

Paritaire : Se dit d'une assemblée, d'une commission où les représentants des parties en présence sont en nombre égal.

Exemple : Une commission paritaire réunissant des employeurs et des salariés.

Parité : 1 – Égalité, similitude exacte entre des êtres, des objets de même qualité, de même nature.

Remarque : La parité de deux monnaies est le fait qu'elles ont une valeur égale ou qu'elles sont liées par un change constant.

2 – [*Par extension*] Au sein d'une association, d'une organisation, d'un système politique, égalité du nombre des représentants de diverses catégories.

Exemple : Parité des délégués syndicaux et des représentants patronaux.

Remarque : La parité entre hommes et femmes sur les listes présentées aux élections est de règle dans de nombreux pays.

Parjure : 1 – Personne qui fait un faux serment, qui viole son serment, qui manque à la parole donnée.

Remarque : Le maréchal Michel Ney (1769-1815) qui se rallia à Napoléon 1er (1769-1821) alors qu'il avait juré de le ramener dans une cage de fer, fut condamné comme parjure en 1815.

2 – Faux serment ou violation de serment.

Exemple : Commettre un parjure.

Remarque : Ne pas respecter la neutralité à laquelle on s'était engagé est un véritable parjure.

Parjurer (Se –) : Faire un faux serment ; violer son serment.

Exemple : Il s'est parjuré devant le juge signifie qu'il a prêté en justice un serment mensonger.

Parka : Longue veste imperméable, ample et pourvue d'une capuche.

Exemples : Parka doublée, fourrée, matelassée.

Parkérisation : Traitement chimique par lequel on obtient le dépôt d'une couche de phosphate sur la surface des métaux ferreux, afin de les protéger contre l'oxydation.
Remarque : Parkérisation est emprunté de l'anglais des États-Unis *parkerizing* du nom de la firme qui introduisit ce procédé, la *Parker Rust Proof Company of America*.

Parkériser : Protéger un métal de l'oxydation par la méthode de la parkérisation.

Exemple : Tube d'acier parkérisé.

[Voir le mot *Parkérisation*].

Paria : Dénomination des individus de la classe inférieure en Inde.

Remarque : Les *lascars*, ou marins de la côte de Coromandel étaient des *parias*.

Pariage : 1 – Entreprise dans laquelle des copropriétaires (appelés « *pariers* ») possèdent des parts (appelées « *uchaux* »)

Remarques : **a)** – Au Moyen Âge, les *pariages* permettaient notamment la propriété collective des héritages dans le midi de la France de droit romain, où l'on ne connaissait pas le droit d'aînesse.

b) – Les parts sont librement cessibles et la responsabilité des *pariers* ne peut être engagée au-delà de leur apport initial.

c) – On écrit *pariage* ou *paréage*.

[Voir les mots *Paréage*, *Parier*].

2 – Convention par laquelle un seigneur, se plaçant sous la protection d'un seigneur plus puissant, reconnaissait à celui-ci la jouissance de la moitié des revenus de sa seigneurie et la possession indivise de la moitié de ses terres.

Exemple : Le *pariage* d'Andorre, dans lequel le Président de la République française est l'héritier du comte de Foix par l'intermédiaire du roi de Navarre devenu roi de France sous le nom de Henri IV.

Parian : Porcelaine imitant le marbre de grain très fin, d'un blanc très pur et d'une grande transparence que l'on extrait des carrières de l'île grecque de Paros dans les Cyclades ; le *parian* peut être utilisé pour reproduire des œuvres d'art.

Paridé : Famille de passereaux vivant dans les régions boisées d'Eurasie et d'Amérique du Nord, communément appelés *mésanges*.

Remarque : La *mésange charbonnière* est un *paridé*.

Parier : Synonyme de copropriétaire d'une entreprise collective appelée autrefois « *pariage* ».

[Voir les mots *Pariage*, *Parprenant*].

Parier : 1 – Mettre une somme dans un pari.

2 – Convenir d'un enjeu pour soutenir, contre une ou plusieurs personnes, ce que l'on croit vrai ou probable.

Exemples : Chacun a parié cent euros ; ils ont parié un bon dîner sur le résultat de l'élection.

Remarque : Parier à coup sûr, c'est parier dans des conditions telles qu'on est assuré de gagner.

Parlement : 1 – À l'origine, le *parlement* était une réunion où le roi *parlait* avec les barons du royaume pour demander leur accord avant de prendre certaines décisions.

Remarques : **a)** – Les Anglais inventèrent le nom de *parlement* et ils adoptèrent le concept sous Henri III (1207-1272).

b) – Le *parlement* d'Angleterre était une assemblée convoquée par ordre du roi d'Angleterre, composée des Pairs ecclésiastiques et séculiers, et des Députés des provinces et des villes.

c) – Sur le continent, Charlemagne tint plusieurs assemblées répondant au concept de *parlement*.

2 – Du XIII^e siècle à la Révolution, en France, les *parlements* étaient des cours

souveraines de justice qui connaissaient en dernier ressort des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies et autres juridictions inférieures de leur ressort, et qui enregistraient divers textes à caractère législatif afin qu'ils fussent applicables dans l'étendue de leur juridiction.

Remarques : a) – Les édits, déclarations, lettres patentes et autres ordonnances du roi, s'enregistraient au Parlement.

b) – L'étendue de la juridiction du Parlement de Paris s'étendait jusqu'en Aunis et en Saintonge.

c) – On appelait l'ouverture du Parlement, la première assemblée du Parlement après la Saint-Martin (le 11 novembre).

3 – Sous la monarchie constitutionnelle, nom donné, à l'imitation de l'Angleterre, aux assemblées qui partageaient la puissance législative avec le souverain.

4 – En France, depuis l'instauration de la République, institution composée de deux assemblées élues délibérantes qui votent les lois, les budgets et contrôlent le pouvoir exécutif.

Remarques : a) – Sous la v^{ème} République, le Parlement est constitué de l'Assemblée nationale qui se réunit au *Palais Bourbon* et du Sénat qui se réunit au *Palais du Luxembourg* à Paris.

b) – Le Parlement peut être réuni en congrès à Versailles en vue de réviser la Constitution.

5 – Dans les régimes représentatifs, organe constitué d'une ou de plusieurs assemblées délibérantes exerçant le pouvoir législatif.

Remarques : a) – Le Parlement européen est une assemblée qui réunit les représentants des pays membres de l'Union européenne .

b) – Depuis 1979, les membres du Parlement européens sont élus au suffrage universel direct.

c) – Le Parlement européen dispose de compétences et de pouvoirs pour traiter des intérêts de l'Union.

Parlementaire : 1 – Qui appartient ou se rapporte au Parlement, aux membres des assemblées législatives.

Remarque : On appelle *majorité parlementaire*, le parti, le groupe, la coalition qui détient la majorité au Parlement ou, dans l'usage courant en France, à l'Assemblée nationale.

2 – Membre du Parlement.

3 – [*Par extension*] On appelle régime parlementaire un régime politique où les pouvoirs exécutif et législatif sont distincts mais peuvent agir l'un sur l'autre, le gouvernement étant responsable devant le Parlement et le Parlement pouvant être dissous par le pouvoir exécutif.

Remarques : a) – En France, la v^{ème} République est un régime parlementaire.

b) – Le régime politique du Royaume-Uni est une monarchie parlementaire.

Parlementaire : 1 – [*Vieilli*] On appelle *bâtiment parlementaire*, ou simplement, *un parlementaire*, un bâtiment qu'on envoie porter des paroles à une flotte, ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre.

2 – En temps de guerre, on appelle *parlementaires* les personnes que l'un des belligérants envoie à l'adversaire pour porter des propositions ou pour y répondre.

Parlementer : Cela se dit des personnes qui écoutent les propositions qu'on leur fait pour les amener à quelque composition.

Parloir : Dans certains établissements fermés, lieu où sont admis les visiteurs et où ceux-ci peuvent s'entretenir avec les personnes qui y sont retenues.

Exemple : Le parloir du lazaret.

Parlote : [*Familier et péjoratif*] Conversation insignifiante et qui se prolonge à l'excès.

Parnasse : Montagne de Phocide, où Apollon passait, aux yeux des anciens Grecs, pour séjourner en compagnie des neuf Muses, filles de Mémoire.

Paroi : **1** – Mur, muraille.

2 – Surface qui constitue la limite entre l'intérieur et l'extérieur d'un objet creux.

3 – Ce qui s'élève presque verticalement et à une grande hauteur.

Exemples : Paroi rocheuse ; paroi de glace.

Paroisse : **1** – Circonscription ecclésiastique.

Remarques : **a)** – Les habitants d'une même paroisse sont soumis, pour le spirituel, à la conduite d'un curé.

b) – Le mot paroisse est tiré du grec πάροικος qui signifie *voisin, qui demeure à proximité*.

c) – Le mot grec παροικία signifie *diocèse ou établissement en pays étranger*.

2 – La *paroisse* désigne à la fois une aire géographique et tous les habitants de ce territoire.

Remarques : **a)** – Dire de quelqu'un « *qu'il n'est pas de la même paroisse* » signifie qu'il n'est pas du même pays.

b) – [*Au figuré*] Dire de quelque chose « *que ce n'est pas de la même paroisse* » signifie que c'est dépareillé par rapport à d'autres choses semblables que l'on a sous les yeux ou dont il est question.

3 – Paroisse signifie aussi *l'église* de la paroisse.

Exemples : Il est allé à la messe à sa paroisse ; le clocher de la paroisse.

4 – Jusqu'à la Révolution française de 1789, les *paroisses* étaient, en France, des circonscriptions administratives ; le curé remplissait les fonctions d'officier d'état civil : il enregistrait les naissances, les mariages ou les décès sur les registres paroissiaux.

5 – Les paroisses et les curés ont été remplacés, lorsque l'on a mis en place l'administration civile, par respectivement les *communes* et les *maires*.

Remarque : Les mots *paroisse, économie, village, œcuménique* ont tous la même racine grecque : οἶκος qui signifie *maison, temple ou tombeau*.

Paroissien : Habitant d'une paroisse.

[Voir le mot *Paroisse*.

Parole : **1** – Un simple mot prononcé.

2 – Mot ou suite de mots dont on use pour faire comprendre ce que l'on ressent ou pour exprimer sa pensée.

Remarque : La parole, en ce sens, est ou prononcée ou écrite.

3 – Suite de mots considérés par rapport aux idées, aux sentiments qu'ils expriment.

Remarques : **a)** – *Avoir la parole* dans une assemblée, c'est c'est avoir le droit de parler, conformément au règlement.

b) – *Prendre la parole*, c'est commencer à parler dans un entretien, devant une assemblée, etc.

c) – *Couper la parole* à quelqu'un, c'est l'interrompre dans son discours, le réduire à l'impossibilité de répondre.

d) – C'est par la parole maintes fois répétée que le savoir se transmet.

[Voir le mot *Sentence*].

4 – Ce qui caractérisa la démocratie d'Athènes, à partir des années 510 et 500 avant J.-C., c'est que tous les citoyens âgés d'au moins 18 ans pouvaient *prendre la parole* dans les assemblées ; cette *liberté* d'intervenir pour exprimer sa pensée avant les votes était considérée comme un signe d'*égalité* entre les citoyens.

Remarque : La *liberté* de parole et l'*égalité* entre la parole des uns et celle des

autres sont, encore aujourd'hui, à la racine des diverses libertés politiques.

5 – Si un discours isolé peut être volontairement trompeur, ou accidentellement mal compris, l'affrontement de deux thèses qui donnent côte à côte des arguments à peser en faveur de l'une ou de l'autre, est un instrument de progrès.

Paronomase : Figure qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent.

Remarque : Il y a une paronomase dans des phrases comme : « *ils donnent à la vanité ce que nous donnons à la vérité* » ou « *qui se ressemble s'assemble* ».

Paronyme : Se dit de mots dont la prononciation ou la graphie se ressemblent, mais dont l'origine et le sens sont différents.

Exemples : « Bailler » et « bâiller », « chasse » et « châsse », « percepteur » et « précepteur », « conjecture » et « conjoncture », « sceptre » et « spectre » sont des paronymes.

Parousie : Pour les juifs historiques et pour les adeptes d'autres religions issues de la religion juive (dont les chrétiens) la *parousie* sera l'avènement glorieux du Christ [*en grec*] ou du Messie [*en hébreu*] à la fin des temps, qui coïncidera avec le jugement des vivants et des morts (le Jugement dernier).

Exemples : **a)** – Depuis le Concile de Constantinople (mai à juillet 381), qui fut le deuxième concile œcuménique après celui de Nicée (juin à août 325), les chrétiens sont tenus de croire qu'à la fin des temps (la fin du monde) les morts reviendront à la vie avec leur corps charnel pour entendre le Jugement dernier (la *parousie*) qui décidera de l'affectation de chacun au Ciel ou à l'Enfer : cette résurrection est un article de foi et cela se récite dans la prière du *credo*.

b) – Le Dominicain italien Saint Thomas d'Aquin (1225-1274), éminent théologien, docteur de l'Église, l'un des principaux maîtres de la philosophie scolastique s'était posé la question mais est mort avant d'avoir résolu le problème de savoir si, le jour du Jugement dernier, les femmes reviendront à la vie avec un sexe masculin, qui est le sexe parfait, ou avec un sexe de femme.

Paroxysme : **1** – Moment où les symptômes d'une maladie ou d'un état morbide sont le plus aigus.

Exemple : Il est au paroxysme de la maladie, de la fièvre.

2 – [Au figuré] Le paroxysme de la colère, de la passion.

3 – [Par analogie] Moment de plus grande intensité d'un phénomène.

Exemples : L'épidémie, la bataille, la tempête était à son paroxysme.

Remarque : On appelle paroxysme volcanique, paroxysme tectonique, la phase la plus violente d'une éruption volcanique, d'un mouvement tectonique.

Paroxyton : **1** – Se dit d'un mot grec qui porte l'accent aigu sur l'avant-dernière syllabe.

2 – [Par extension] Se dit aussi, dans les autres langues, de tout mot accentué sur la pénultième syllabe.

Parpailot : **1** – Terme polémique appliqué aux calvinistes au temps de la Réforme protestante.

2 – [Par extension] Appellation familière et ironique des protestants.

Parpaing : **1** – Pierre de taille ou moellon qui a deux faces ou parements à découvert et qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

2 – [Par extension] Élément parallélépipédique préfabriqué en aggloméré, en béton, etc., plein ou creux, utilisé pour construire un mur et dont la plus petite dimension est celle de l'épaisseur du mur.

3 – Pierre qu'on place sous un pan de bois pour l'isoler du sol et de l'humidité.

Parprenant : Mot d'ancien français signifiant « *copropriétaire* ».

Remarque : Dans les contrats de construction des navires, les noms des *parprenants* sont tous cités.

Parque : Chacune des trois déesses de la mythologie romaine qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes.

Remarques : **a)** – Les Parques symbolisent l'évolution de l'univers.

b) – Les trois *Parques* (en latin *Parcae*), filles de Jupiter, avaient pour noms *Clotho*, *Lachésis* et *Atropos*.

c) – Les trois *Parques* romaines correspondent aux trois *Moires* grecques (*Clotho*, *Lachésis* et *Atropos*), aux trois *Nornes* scandinaves (*Urd*, *Verdandi* et *Skuld*), aux trois *Maries* de l'Évangile ou des Saintes-Maries-de-la-Mer (*Marie-Madeleine*, *Marie Salomé* et *Marie Jacobé*).

d) – Le mot latin *Parca* signifie « *le Destin* ».

Parquet : **1** – Petite enceinte.

Exemple : On appelle *parquet d'élevage* des volailles, du gibier un terrain clôturé à l'intérieur d'un parc.

2 – Partie délimitée à l'intérieur d'un édifice.

Remarques : **a)** – Le *parquet d'une salle de théâtre* est situé entre la fosse d'orchestre et le parterre ; on dit aussi l'*orchestre*.

b) – Le *parquet d'une salle d'audience* est la partie de la salle comprise entre l'endroit où *siègent* les juges et le *barreau* où se tiennent les avocats.

3 – [*Par extension*] *Parquet* désigne le ministère public et, par extension, l'ensemble des magistrats exerçant auprès des juridictions les fonctions du ministère public. *Parquet de la Cour de cassation* ; le *parquet de Paris* ; communiquer, déférer au *parquet*.

Remarque : On dit les *magistrats du parquet*, qui sont chargés de requérir l'application de la loi (on dit aussi les magistrats *debout*, la magistrature *debout*) par opposition aux *magistrats assis* (on dit aussi les magistrats du *siège*, la magistrature *assise*).

4 – [*Par analogie*] Le *parquet des huissiers* est le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges, et le *parquet des agents de change* est l'enceinte dans la Bourse où se réunissaient les agents de change pour négocier les valeurs.

Parquet : **1** – Assemblage de lames ou de planches de bois fixées sur des solives, qui forme le plancher inférieur d'une pièce.

[Voir les mots *Plancher*, *Plafond*].

2 – [*Par extension*] Assemblage de panneaux pré-assemblés et collés, qui forme le plancher d'une pièce.

Parquet (en anglais « *manger board* », « *garlant* », « *shot locker* ») : **1** – Un *parquet de chargement* est un compartiment qui peut être établi dans la cale d'un navire pour y charger du grain en grenier.

Remarque : Une marchandise chargée *en grenier* (en anglais « *laden in bulk* ») est une marchandise chargée en vrac.

2 – Jadis, un *parquet de carène* était un compartiment établi vers la muraille d'un navire, destiné à recevoir du lest quand on voulait abattre ce navire en carène.

Parquet machine : Assemblage de plaques de fer formant une plate-forme, dans le compartiment des machines.

Remarque : Il y a plusieurs *parquets* dans une machine : le *parquet inférieur*, où se situait l'appareil de manœuvre de la machine lorsqu'on manœuvrait le moteur ou les turbines sur place ; un ou plusieurs *parquets intermédiaires* ; le *parquet supérieur*, qui peut être le *parquet des culasses* sur un navire à moteur ; etc.

Parrain : **1** – Dans certains ordres honorifiques, celui qui reçoit une personne, qui lui remet les insignes de l'ordre.

2 – Chacun des deux membres de l'Académie française qui accompagnent le récipiendaire le jour de son installation en séance privée, puis de sa réception en

séance publique.

3 – [*Anciennement*] Chevalier qui présentait un novice à sa réception dans la chevalerie.

4 – Celui qui, avec la marraine, tient un enfant sur les fonts baptismaux et s'engage à veiller sur son éducation religieuse.

Remarques : **a)** – Se dit aussi de celui qui présente un adulte au sacrement du baptême.

b) – L'enfant ou l'adulte baptisé est le *filleul* du parrain.

5 – [*Par analogie*] On appelle *parrain* celui qui préside au lancement d'un navire.

Remarque : Ce rôle est habituellement tenu par une femme que l'on appelle la marraine du navire ; la marraine est traditionnellement chargée de briser une bouteille de champagne sur le coque du navire, juste avant qu'il ne s'élançe vers l'eau.

Parsec : Unité de longueur utilisée en astronomie et valant 3,26 années-lumière.

Remarque : Le mot est formé des premières syllabes de *parallaxe* et de *seconde*.

Parseinte (en anglais « *parcelling* ») : Limande trempée dans du brai bouillant pour être appliquée sur des coutures afin d'y retenir l'étoupe.

Remarque : On maintient quelquefois la parseinte à l'extérieur par une bande de plomb clouée par dessus.

Parsi : Adepte de la *religion de Zoroastre* (ou *mazdéisme*), vivant en Inde et descendant des anciens Perses qui avaient fui l'Iran après sa conquête par les musulmans.

[Voir le mot *Zoroastre*].

Remarque : On dit *parsi* ou *parse*.

Parsonnier : [*Vieilli*] On appelait *parsonniers* les bourgeois qui avaient engagé des fonds dans une expédition maritime, en communauté avec d'autres et qui avaient part à la propriété d'un navire.

Remarques : **a)** – On disait aussi *participis*.

b) – Dans les « *us et coutumes des Sables d'Olonne* » (début du XVII^e siècle) les *parsonniers* ou copropriétaires d'un navire, ou ceux qui en financent la construction, sont appelés *bourgeois, consorts* ou *parprenants*.

[Voir le mot *Bomerie*].

Part : **1** – Partie d'un ensemble que l'on divise entre plusieurs personnes pour donner son dû à chacun.

2 – [*Par extension*] Dans un sens très général, désigne aussi toute partie d'un ensemble quelconque.

Part : **1** – Naviguer *à la part* (en anglais « *share* ») s'entend des conditions contractuelles par lesquelles le capitaine et les membres de l'Équipage ne reçoivent pas une solde fixe, mais seulement la *ration* et une *portion convenue* appelée *part* des recettes de l'expédition (à savoir le fret d'un navire de commerce, le produit de la vente du poisson d'un bateau de pêche, les prises d'un bâtiment corsaire, etc.) déduction faite des dépenses engagées pour l'expédition et de la rémunération du propriétaire du navire.

Remarques : **a)** – Jadis, au pilotage, le pilote recevait 3 parts et chaque matelot du canot recevait une part.

[Voir les mots *Canot, Vedette*].

b) – Aujourd'hui, lorsque le service des pilotes d'un port s'effectue au tour de liste et que les salaires de pilotes sont mis en commun, on dit d'un pilote accompli qu'il est un pilote à 3 parts, d'un pilote débutant qu'il est un pilote à 1 part, ou à 2,25 parts, etc., selon les dispositions du règlement intérieur financier local.

2 – [*Vieilli*] On appelait *part de prise* (en anglais « *prise money* ») sur un

bâtiment corsaire, la portion déterminée qui revenait à chacun sur le produit d'une prise, c'est-à-dire sur le bâtiment capturé et sur ses marchandises.

Part : Prendre en bonne part ou en mauvaise part, c'est soit trouver bon soit trouver mauvais ; ou encore, c'est interpréter en bien ou en mal.

Exemples : Il a pris en bonne part votre remarque ; prendre un propos en mauvaise part.

Part : Portion de l'étendue, lieu, endroit [Synonyme de *parage*].

Exemples : Aller quelque part ; je vous suivrai en quelque part du monde que vous alliez ; il est parti autre part [*ailleurs*] ; on a beau chercher, on ne le trouve nulle part ; j'ai lu cela quelque part [*dans quelque écrit*].

Part : L'enfant dont une femme vient d'accoucher.

Remarques : **a)** – On appelle *supposition de part* le fait d'attribuer un enfant à une femme qui n'en est pas la mère.

b) – *Substitution de part*, la substitution d'un nouveau-né à un autre.

c) – *Suppression de part*, le fait de faire disparaître toutes les preuves de l'existence d'un enfant.

d) – *Confusion de part*, l'incertitude quant à la paternité d'un enfant.

e) – On appelle *parturiente* la femme qui est en train d'accoucher.

f) – Chez les mammifères, la *parturition* est l'ensemble des phénomènes qui aboutissent à l'expulsion du fœtus (on parle communément d'« *accouchement* » pour la femme et de « *mise bas* » pour les animaux).

Partager l'avantage du vent : Partager l'avantage du vent, c'est louvoyer sur le même rumb de vent que celui à qui on veut gagner le vent, et ne pouvoir réussir à le gagner, quoique sans le perdre, c'est-à-dire sans tomber sous le vent, mais se maintenir.

Exemple : Notre vaisseau ne pouvant mettre la frégate à vau le vent de lui, tâcha du moins d'en partager l'avantage.

[Voir l'expression *Vau le vent*].

Partager le vent : Prendre le vent en plusieurs bordées égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Partance (en anglais « *setting to sail* », « *departure* ») : **1** – Synonyme de départ d'un navire, d'une flotte.

Exemples : Jour de partance ; tirer le coup [*de canon*] de partance.

Remarques : **a)** – Être de partance, c'est être en état de partir.

b) – Lâcher le canon de partance ou de retraite, c'est le signal quand il faut partir.

2 – On appelle *partance* le temps que l'on part de quelque lieu.

Remarques : **a)** – Un bâtiment *en partance* est celui qui est sur le point de son départ, ou dont tous les préparatifs ont été faits pour son départ.

Exemples : Un paquebot, une malle en partance ; un navire à passagers en partance.

b) – Un navire *en partance* peut arborer en tête de mât le pavillon « *P* », blanc entouré d'une bande bleue (pavillon « *papa* » du code international).

3 – Le *coup de canon de partance* (en anglais « *sailing gun* ») était celui que l'on tirait (à poudre) pour appeler les retardataires et pour avertir les autres bâtiments sur rade que le navire allait appareiller.

Remarque : Le coup de canon de partance de jadis est quelquefois remplacé par un son long émis par le sifflet du navire ; en réalité c'est l'essai réglementaire du sifflet comme de tous les appareils nécessaires à la navigation.

4 – Le *point de partance* est le point que l'on porte sur la carte après le départ, avant de perdre la terre de vue.

Remarque : C'est à partir de cet instant que l'on porte dans le *livre de loch* (ou dans le *casernet* de la passerelle) la route suivie ainsi que tout ce qui pourra servir

à faire apprécier la position du navire sur le globe pendant toute la durée de la navigation.

Partant : Par conséquent.

Exemples : Partant de là... ; vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé ; reçu tant, payé tant, et partant quitte.

Partement : Synonyme de *partance*.

Remarque : C'est le lieu de partance d'un navire.

Parthénogenèse : Mode particulier de reproduction de nombreux invertébrés et de certains végétaux, qui aboutit à la formation d'un nouvel organisme à partir d'un ovule non fécondé.

Remarques : **a)** – Les abeilles mâles ou faux-bourçons (en anglais « **drones** ») naissent d'un ovule non fécondé, à la différence des femelles (reine et ouvrières) qui naissent d'un ovule fécondé.

b) – Les abeilles mâles sont haploïdes ; les abeilles femelles sont diploïdes.

c) – *Parthénogenèse* est tiré des mots grecs παρθένος qui signifie *vierge* et γένεσις qui signifie *génération*.

d) – On écrit *parthénogenèse* ou *parthénogénèse*.

Parthénon : Nom du temple de la déesse Athéna (en grec Ἀθηνᾶ) à Athènes, sur l'Acropole.

[Voir le nom *Athéna*].

Remarques : **a)** – Athéna est la déesse grecque de la sagesse, de la stratégie guerrière (donc de la guerre), de la justice et du combat mais aussi la déesse protectrice de la cité d'Athènes ; elle est la fille de Zeus et de Métis.

b) – Parthénon (en grec Παρθενών qui signifie « *appartement des jeunes filles* ») fait référence à la virginité d'Athéna.

c) – Le Parthénon d'Athènes est aussi célèbre que le Panthéon de Rome.

d) – Panthéon est formé du préfixe grec πᾶν (neutre de πᾶς) qui signifie « *tous* » et du génitif pluriel θεῶν du nom grec θεός qui signifie « *dieu* ».

Parthes : Autre appellation des Perses, utilisée par les Romains.

Remarques : **a)** – Le rēgnum parthīcum (*royaume des Parthes*) de l'époque romaine se situait là où se trouvent aujourd'hui la Syrie, l'Irak et l'Iran ; on y retrouvera peut-être bientôt un califat salafiste indépendant (État islamique en Irak et au Levant) reconnu par les grandes nations... ou peut-être pas, car les intérêts financiers des Anglo-Américains dans cette région productrice de pétrole et la proximité de l'État d'Israël peuvent gêner son institution.

[Voir le mot *Salafisme*].

b) – La tribu des Parthes appartenait à la *Confédération Dahes* apparentée aux *Scythes*.

[Voir le mot *Dahes*].

c) – Les cavaliers parthes sont encore particulièrement renommés et ils étaient redoutés par les Romains.

[Voir le mot *Flèche*].

d) – L'appellation *Parthes* proviendrait d'un mot iranien signifiant *combattant* ou *cavalier*.

e) – Les Parthes sont habituellement assimilés aux *Parni* ou *Parnes*.

f) – Les Parthes ont été soumis par les Sassanides en 224 après Jésus-Christ.

Parti : **1** – Groupe de personnes adoptant une même opinion, tenant une même conduite, unies contre d'autres qui ont des intérêts différents.

Exemples : Un puissant parti ; il est dans le bon parti ; être dans le mauvais parti ; le parti de la Ligue, fondé à Péronne le 5 juin 1576, avait pour but de combattre l'expansion de la religion calviniste ; le parti des Guelfes, qui soutenait la

suprématie du pape en Italie sur celle de l'empereur germanique à la fin du Moyen Âge ; le parti des Gibelins, qui soutenait la suprématie de l'empereur germanique. [Voir l'expression *Parti politique*].

2 – [*Vieilli*] Troupe de gens de guerre que l'on détache pour battre la campagne, reconnaître l'ennemi, faire des prisonniers, etc.

Exemples : Un parti d'infanterie, de cavalerie ; un parti des nôtres est tombé dans une embuscade.

3 – Réunion de personnes se constituant en organisation pour soutenir, en quelque domaine, une même position et mener une action commune.

Exemples : *Parti politique*, organisé en vue de la conquête et de l'exercice du pouvoir ; les partis d'opposition.

Remarque : « *Parti croupion* » se dit familièrement d'un parti sans détermination.

4 – [*Absolument*] « *Le parti* » se dit de l'organisation politique à laquelle on adhère, dont on est membre.

Remarque : S'est employé spécialement par les membres du parti communiste et par leurs compagnons de route et il s'écrivait alors avec une *majuscule initiale*.

Exemples : Adhérer au Parti ; être exclu du Parti ; les *Partis frères*, nom qui fut donné aux partis communistes d'autres pays.

5 – Résolution, détermination.

Exemples : C'est le parti qu'il faut prendre ; il sait bien prendre son parti dans l'occasion.

[Voir l'expression *Parti pris*].

Remarque : [*Par extension*] « *Prendre son parti de* » signifie *se résigner à*.

Exemples : Prendre son parti d'une défaite ; il n'a pu obtenir ce qu'il désirait, mais il en a pris son parti.

6 – Parti se dit aussi d'une personne à marier et considérée soit par rapport à la naissance, soit par rapport aux biens de la fortune.

Exemples : On les marie ensemble, ce sont deux bons partis ; il est d'une grande naissance, fils unique, et très riche, c'est un excellent parti.

7 – Profession, genre de vie, emploi.

Exemples : Il a pris le parti de l'Église, le parti de l'épée, le parti des armes, le parti de la robe.

Partialité : Disposition à montrer, au mépris de la justice ou de l'équité, une préférence ou une prévention marquée à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose.

Partibus (In –) : Voir l'expression *In partibus*.

Particularisme : **1** – Sentiment, attitude d'une population qui, à l'intérieur d'une communauté nationale, est soucieuse de conserver ses traditions, ses usages, ses lois propres, ou qui revendique une certaine autonomie politique.

Exemples : Particularisme culturel, linguistique, ethnique ; particularisme breton.

2 – Doctrine enseignant que Jésus-Christ est mort pour les élus, les « *justes* », et non pour les hommes en général.

Remarque : L'Église catholique a condamné les jansénistes pour *particularisme*.

Particule : **1** – Très petite partie, infime parcelle d'un corps.

Exemple : Des particules de calcaire en suspension dans l'eau.

2 – Élément constitutif de la matière ou de l'énergie.

Exemples : Les photons, les protons, les neutrons, les électrons sont des particules élémentaires.

3 – Terme général désignant de petits mots invariables, ordinairement d'une seule syllabe, qui servent à établir des rapports grammaticaux, à préciser ou à modifier le sens d'autres mots.

Exemples : Les prépositions « *de* », « *par* », les conjonctions « *et* », « *ou* », « *ni* »,

« *que* » sont des particules.

4 – En grammaire, particule se dit d'éléments qui ne peuvent être employés seuls et qui s'unissent à un radical pour le modifier et former un seul mot avec lui.

Exemples : « *Re* » dans « *refaire* », « *inter* » dans « *interposer* » sont des particules.

5 – On appelle *particule nobiliaire* ou *la particule* ou simplement *particule* l'une des prépositions « *de* », « *de la* », « *du* », « *des* » qui précède un nom patronymique et qui, sans être nécessairement une marque de noblesse, précède ou complète le nom de beaucoup de familles nobles.

Remarque : Certains noms, notamment dans le Nord de la France, commencent par le mot « *De* », qui n'est pas une particule, séparé du reste du patronyme ; on l'écrit avec un « *D* » initial en majuscule, en tant que lettre initiale d'un nom propre.

Partie : 1 – Les Parties à une Convention ou à un Traité sont les États qui y sont intéressés et que leurs plénipotentiaires ont signé, par opposition aux États qui y sont demeurés étrangers et que l'on dénomme des « *tiers* ».

Remarque : Traditionnellement, les États qui concluent un traité se désignent pompeusement par l'appellation : « *les Hautes Parties Contractantes* ».

2 – Les *Parties belligérantes* sont les États qui s'affrontent dans une guerre.

Partiel : 1 – Qui ne constitue qu'une partie d'un tout.

Remarque : Un *examen partiel* ou, elliptiquement, *un partiel* est un examen passé au cours de l'année universitaire qui ne portent que sur une partie du programme.

2 – Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie.

Exemples : Éclipse partielle de Soleil, de Lune.

3 – On appelle *dérivée partielle* la dérivée d'une fonction à plusieurs variables par rapport à une seule de ces variables.

Parti politique : 1 – Un parti politique est un appareil destiné à exercer une pression collective sur la pensée de chacun de ses membres et sur le libre arbitre de ceux qui déclarent le soutenir par leurs suffrages.

Remarques : **a)** – La pression collective est exercée par la propagande ; le but de la propagande est de persuader et non pas d'expliquer ou d'instruire.

b) – « *Les partis sont des organismes publiquement, officiellement constitués de manière à tuer dans les âmes le sens de la vérité et de la justice* » d'après Simone Weil (1909-1943) dans « *Note sur la suppression générale des partis politiques* ».

2 – Tous les partis politiques sont égaux par le vague de leur doctrine.

Remarques : **a)** – Un parti est en principe un instrument pour servir une certaine conception du bien public ; cela est vrai même de ceux qui sont liés aux intérêts d'une catégorie sociale.

b) – En réalité, peu d'hommes politiques seraient capables de faire un exposé exhaustif, clair et précis des buts et de la doctrine de son propre parti ; il pourra sans doute exprimer quelques bonnes intentions acceptables par tous, parfois deux ou trois mesures qui seront contestées par les partis adverses.

c) – Un homme a rarement une doctrine ; une collectivité n'en a jamais.

d) – Sa propre existence est habituellement la seule fin d'un parti politique, fût-il fondé pour soutenir l'ambition d'un homme de grande valeur.

3 – Un parti politique est une machine à fabriquer de la passion collective.

Remarques : **a)** – La passion collective est l'unique énergie dont disposent les partis pour la propagande extérieure et pour la pression exercée sur l'âme de chaque membre.

b) – Ce mouvement violent de l'âme, que l'on appelle *passion*, est le mobile habituel des honnêtes gens qui viennent de commettre un crime.

4 – Par un retournement de la relation entre fin et moyen, l'obsession d'un parti politique est sa propre croissance, sans aucune limite.

Remarques : a) – La prise de position politicienne, qui oblige à raisonner selon la loi du pour ou du contre, se substitue à l'exercice de la pensée rationnelle chez les électeurs.

b) – D'après Simone Weil (1909-1943) « *les partis politiques sont des organismes publiquement, officiellement constitués de manière à tuer dans les âmes le sens de la vérité et de la justice* ».

c) – Simone Weil écrivit aussi, à propos des partis politiques, que « *si l'on confiait au diable l'organisation de la vie publique, il ne pourrait rien imaginer de plus ingénieux* ».

d) – Toujours selon Simone Weil, « *le système des partis politiques est un mécanisme par la vertu duquel, dans toute l'étendue d'un pays, pas un esprit ne donne son attention à l'effort de discerner, dans les affaires publiques, le bien, la justice, la vérité, l'utilité publique* ».

e) – Le système des partis politiques était proscrit par les révolutionnaires de 1789 comme contraire à leur conception de la démocratie ; le club des Jacobins, puis le régime de la Terreur vinrent à bout de ces bonnes dispositions, jusqu'à mettre au pouvoir un tyran corse avide et sanguinaire.

f) – Le *totalitarisme politique*, cette volonté d'écraser tous les autres partis par le nombre de ses adhérents, de ses sympathisants et de ses élus (selon la formule célèbre « *un parti au pouvoir, tous les autres en prison* ») est le péché originel du système des partis politiques en Europe continentale.

5 – Si l'on reconnaît qu'il y a une vérité, il n'est permis de penser que ce qui est vrai et on pense alors telle chose parce que l'évidence oblige à penser telle chose.

Remarques : a) – S'en remettre à un parti politique pour décider ce que l'on doit penser, c'est reconnaître que l'on n'est pas en mesure de discerner ce qui est vrai et bon pour le bien public.

b) – L'éducation et l'instruction de chaque électeur sont les conditions nécessaires pour prétendre à un régime démocratique.

5 – S'il est nécessaire d'appartenir à un parti politique pour prendre part efficacement aux affaires publiques, cette nécessité est un mal et il faut y mettre fin en supprimant les partis.

Remarques : a) – Le mécanisme d'oppression spirituelle et mentale propre aux partis a été introduit dans l'histoire par l'Église catholique dans sa lutte contre les hérésies.

b) – Un fidèle (c'est-à-dire un *croyant*) accepte, sans les étudier, tous les articles dits « *de foi stricte* » ; il se soumet inconditionnellement à l'autorité d'où elles émanent pour adhérer à des affirmations qu'il ne connaît pas, qu'il ne comprend pas ; le mobile de la pensée est la conformité avec le dogme, avec un enseignement établi d'avance sous la seule autorité de l'Église et susceptible d'être remis en cause et contredit par la même autorité de l'Église, après que les dépositaires de cette autorité auront été remplacés.

c) – Chaque parti politique est une petite Église profane armée de la menace d'excommunication (selon Simone Weil).

d) – Ceux qui adhèrent à un parti politique parce qu'ils ont aperçu dans l'action et la propagande de ce parti des choses qui leur ont paru justes et bonnes acceptent, par le fait même, d'autres positions qu'ils ignorent : ils soumettent alors leur pensée à l'autorité du parti et, quand ils connaîtront ces positions, ils les admettront sans examen.

Parti pris : Décision prise d'avance, opinion préconçue.

Exemples : Avoir des partis pris ; raisonner, juger sans parti pris ; être de parti

pris.

Remarque : « *Parti* » signifie alors *résolution*, *détermination* que chacun adopte pour sa part.

Partir au lof : Tendence quasi-irrésistible pour un navire à changer de cap et à venir vers la direction d'où souffle le vent.

Partisan : 1 – Personne qui soutient un parti, se déclare en faveur de quelqu'un, en épouse la cause et en prend la défense.

2 – [*Par extension*] Personne qui prend parti pour une idée, une doctrine.

Remarques : **a)** – Le partisan d'un *mouvement* est celui qui se déclare d'accord sur ses buts ; le *membre*, celui qui combat pour lui.

b) – Le devoir de la propagande est de recruter des partisans.

c) – Le partisan est appelé à devenir *membre* du mouvement.

d) – Le but des dirigeants du mouvement est de gagner des *membres* actifs.

3 – Officier ou soldat de troupes *irrégulières* qui s'engage volontairement dans la lutte armée pour défendre le cause du Parti ou d'un parti.

[Voir le mot *Parti*].

Exemples : Dans l'Italie du XIX^e siècle, les partisans conduits par Garibaldi étaient surnommés les *Chemises rouges*.

Remarques : **a)** – En temps de guerre, un civil pris les armes à la main est passible de la peine de mort.

b) – Les services étrangers qui soutiennent les partisans les appellent des *résistants*.

c) – Les adversaires des partisans les appellent des *terroristes*.

d) – On appelait *francs-tireurs et partisans* ou par abréviation **F.T.P.**, les membres d'une organisation française de résistance à l'occupation allemande, créée par la direction du Parti communiste français après le déclenchement par l'Allemagne de l'opération Barbarossa (22 juin 1941); l'opération Barbarossa visait à anéantir le Parti communiste en Russie soviétique.

4 – [*Sous l'Ancien Régime*] Financier appelé aussi *traitant* à qui le roi accordait, par traité ou « parti », le droit de lever un impôt à son profit contre le versement d'une somme fixe.

Partisan (Chant des –) : La musique du « *Chant des partisans* » a été composée et les paroles en ont été écrites en russe par Anna Marly en 1942.

Remarques : **a)** – Née à Petrograd en octobre 1917 pendant la Révolution russe, Anna Betoulinski de son vrai nom, arriva en France en 1920 ; son père avait été fusillé en 1918 par les Bolcheviques ; réfugiée en France, Anna Marly fut Miss Europe 1937 ; elle devint danseuse dans la fameuse troupe des « Ballets Russes » de Serge de Diaghilev (1872-1929) puis chanteuse de cabaret ; en 1941, Anna Marly rejoignit Londres et entra dans le corps des volontaires de la France libre ; elle revint en France après la guerre, puis émigra aux États-Unis d'Amérique en 1947 ; Anna Marly est morte en 2006 à Palmer, en Alaska (USA) ; elle a été inhumée au *Pioneer Cemetery* de Palmer.

b) – Pendant les guerres napoléoniennes, lors de la sixième coalition qui regroupait le Royaume-Uni et l'Empire russe contre la France (1812-1814), le trisaïeul de Anna Marly, le général comte Matveï Ivanovitch Platov (1753-1818), Ataman des cosaques du Don, à la tête des Cosaques de la deuxième armée de l'Ouest, avait fait reculer la « *Grande Armée* » du général français Napoléon Bonaparte à la bataille de la Berezina (novembre 1812).

c) – Invitée en 1943 au Petit Club français, à Saint James Place à Londres, par Henri Frenay (1905-1988, cofondateur du réseau Combat), elle y a fredonné ce chant qu'elle avait écrit russe pour célébrer les partisans russes de Smolensk ; il y

avait là des résistants français dont le journaliste et romancier juif français Joseph Kessel (1898-1979) qui comprenait parfaitement le russe et son neveu, l'écrivain et homme politique français Maurice Druon (1918-2009).

d) – Les paroles de ce chant ont été traduites du russe en français en 1943 par Joseph Kessel et Maurice Druon, tous les deux d'origine russe.

e) – À partir du 17 mai 1943, le « *Chant des partisans* » en français servit de générique à l'émission de propagande anglaise « *Honneur et Patrie* » diffusée en français sur les ondes courtes par la radio d'État britannique BBC.

f) – Le « *Chant des partisans* » devint l'hymne de la Résistance française contre l'occupation allemande de 1943 à la fin de la Seconde Guerre mondiale :

*Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme.
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et les larmes.
Montez de la mine, descendez des collines, camarades !
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades.
Ohé, les tueurs à la balle et au couteau, tuez vite !
Ohé, saboteur, attention à ton fardeau : dynamite...
C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères.
La haine à nos troussees et la faim qui nous pousse, la misère.
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves.
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève...
Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe.
Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.
Chantez, compagnons, dans la nuit la Liberté nous écoute...
Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh oh...*

g) – Le « *Chant des partisans* » a souvent été diffusé sans les paroles, juste sifflé, car la mélodie traversait alors mieux le brouillage allemand.

h) – Les premières mesures sifflées du « *Chant des partisans* » devinrent, dans le maquis, un signal de ralliement, de reconnaissance.

i) – Le « *Chant des partisans* » a été enseigné aux écoliers français après 1945, au même titre que « *La Marseillaise* » ou « *Le chant du départ* ».

Parturiente : Femme qui est en train d'accoucher.

Parturition : Chez les mammifères, ensemble des phénomènes qui aboutissent à l'expulsion du fœtus.

Remarque : On parle communément d'« *accouchement* » pour la femme et de « *mise bas* » pour les femelles des animaux.

Parulie : Abcès qui se forme dans la gencive.

Parvenir : Arriver au terme d'un déplacement ; atteindre un endroit déterminé.

Exemples : Parvenir à destination, à bon port.

Parvenu : [*Péjoratif*] Personne qui s'est élevée au-dessus de sa condition première sans avoir acquis l'esprit et les manières de son nouvel état.

Exemples : L'insolence d'un parvenu ; des manières de parvenu.

Parvis : 1 – Espace ménagé devant le grand portail d'une église, d'une église cathédrale, d'une basilique et délimité à l'origine par un muret ou par une grille.

Remarque : Dans l'Église primitive, les catéchumènes se tenaient, durant les offices, sur les parvis des basiliques.

2 – Place située devant la façade d’une église, d’une église cathédrale.

Exemple : Le parvis de Notre-Dame ou le parvis Notre-Dame.

3 – [*Par extension*] Espace ouvert, aménagé devant un bâtiment public et généralement réservé aux piétons. Le parvis de marbre de l’hôtel de ville ; le parvis de la gare ; le parvis dallé du palais de l’Institut.

Pas : Synonyme de *détroit* entre deux terres.

Exemple : Le *Pas-de-Calais* entre Calais (en France) et Douvres (en Angleterre).

Pas (en anglais « *pace* ») : Ancienne unité de longueur française valant 2 ½ pieds, soit 0,762 m.

Remarques : **a)** – Le pas commun vaut deux pieds.

b) – Le pas géométrique vaut cinq pieds.

c) – Le mille d’Italie est de mille pas géométriques.

d) – La lieue de France est de trois mille pas.

e) – La lieue d’Allemagne est de quatre mille pas.

Pas : 1 – Chacun des mouvements accomplis par une personne qui met un pied devant l’autre pour marcher.

2 – Un pas s’entend parfois de la distance parcourue en *une enjambée*, mais c’est le plus souvent de la distance parcourue en *deux enjambées*.

Remarques : **a)** – On dit parfois *double-pas* pour un pas de *deux enjambées*.

b) – Un mille est la distance correspondant à mille *pas de deux enjambées*.

[Voir l’expression *Pas géométrique*].

3 – Distance mesurée le long d’une génératrice, entre deux spires consécutives d’une hélice géométrique.

Remarques : **a)** – En mécanique, on appelle *pas* la distance entre deux éléments : le pas d’une vis filetée est la distance de crête à crête du filetage, mesurée parallèlement à l’axe d’une vis ou d’un écrou.

b) – Le pas d’un engrenage est la longueur de l’arc de la circonférence primitive qui comprend une dent et un creux.

c) – Le pas moyen d’une hélice marine est la distance théorique qu’une hélice ferait parcourir à un navire à chaque rotation complète de ses ailes si l’hélice pouvait se mouvoir dans un milieu solide.

d) – En réalité, le principe de fonctionnement d’une hélice marine est complètement étranger à cette description qui correspond à une vis dans un écrou.

e) – Il est abusif d’utiliser l’expression « *hélice à pas variable* » pour désigner une hélice à ailes orientables, c’est-à-dire pour laquelle le *calage* des ailes est *variable* mais où le *pas géométrique* de chaque aile est *invariable*.

4 – Lieu de passage resserré.

Exemple : Le *Pas-de-Calais*.

5 – On appelle *pas de tir* un lieu d’où s’effectuent les lancements de missiles ou d’engins spatiaux.

Exemples : Le pas de tir du Centre d’essais des Landes pour la mise au point de missiles balistiques destinés aux sous-marins nucléaires lanceurs d’engins ; le pas de tir des fusées *Ariane* à Kourou, en Guyane.

6 – La plus lente des allures naturelles d’un cheval.

Remarques : **a)** – Les allures du cheval sont « *au pas* », « *au trop* » ou « *au galop* ».

b) – Une voiture hippomobile *roule au pas* lorsque le cheval marche au pas.

c) – [*Par extension*] On dit qu’une voiture automobile *roule au pas* lorsqu’elle roule très lentement.

7 – Allure qu’adopte une troupe en marche selon les ordres qu’elle reçoit.

Remarque : Une troupe marche au pas quand tous les hommes avancent leur pied

gauche en même temps, puis le pied droit en même temps, à rythme constant.
Exemples : Pas cadencé ; pas accéléré ; pas de charge (allure très rapide).

Pas au vent ! (en anglais « *not nearer* ») : Commandement pour interdire au timonier de gouverner au vent du point du compas où est le cap au moment où l'ordre est donné.

Remarques : **a)** – Le timonier doit être très attentif à défier tous les lans au vent, et s'il ne peut éviter le navire de lancer, il doit s'attacher à ce que ce soit plutôt sous le vent qu'au vent.

b) – On dit également « *Pas au vent !* » ou « *Pas plus au vent !* ».

c) – On emploie parfois le mot « *point* » comme les Anglais, à la place des mots habituels *rumb* ou *quart*.

Pascal : Qui se rapporte à la pâque juive ou à la fête chrétienne de Pâques.

Exemples : *Cycle pascal*, cycle liturgique qui va du mercredi des Cendres au dimanche de la Pentecôte ; *temps pascal*, les cinquante jours qui s'écoulent du dimanche de Pâques au dimanche de Pentecôte et pendant lesquels on célèbre la résurrection du Christ.

Pascal : Le philosophe Blaise Pascal ()

Pascal : Unité légale de pression.

Remarques : **a)** – Le symbole du pascal est **Pa**.

b) – L'ancienne unité de pression, le *bar*, vaut 10 000 pascals.

Pas de clerc : [*Familier*] On dit « *un pas de clerc* » pour qualifier une faute grossière, une bévue commise par ignorance et manque d'expérience.

Pas de danse : **1** – Chacun des mouvements de pied établis par la tradition pour l'exécution d'une danse, d'un ballet, d'une œuvre chorégraphique.

2 – [*Par extension*] Partie, fragment d'un ballet qui n'est exécuté que par un ou quelques danseurs et non par l'ensemble du corps de ballet.

Exemples : Pas seul ; pas de deux, de trois, de quatre, etc., exécuté par deux, trois, quatre danseurs, etc.

Pas-de-porte : **1** – Somme que doit acquitter un locataire soit au propriétaire, soit au locataire précédent dans le cas d'une cession de bail, pour obtenir la jouissance d'un local commercial.

2 – [*Par métonymie*] Ce local commercial lui-même.

Exemple : Un pas-de-porte à louer.

Pas de tir : **1** – [*Sports*] Emplacement à partir duquel on vise et tire sur la cible.

2 – [*Par analogie*] Zone d'où s'effectue le lancement des missiles ou des engins spatiaux.

Pas d'hélice : Distance théorique qu'une hélice imaginaire, dont les ailes auraient un pas constant dans la largeur et dans la longueur et dont le pas serait égal au pas moyen de l'hélice considérée, parcourrait à chaque rotation complète dans un milieu permettant d'éviter tout glissement.

[Voir l'expression *Pas d'une hélice géométrique*].

Pas d'une chaîne de mouillage : Le pas d'une chaîne de mouillage est égal au double de la longueur *intérieure* d'un maille de cette chaîne.

Remarque : Le pas de la chaîne de mouillage doit être adapté à l'engrènement de la couronne de Barbotin du guindeau.

Pas d'une hélice : **1** – [*En mathématiques*] Le pas d'une hélice géométrique est la distance, mesurée le long d'une génératrice, qui sépare deux spires consécutives.

2 – [*Par extension*] On appelle pas de vis, pas d'écrou, la distance qui sépare deux filets consécutifs d'une vis, d'un écrou le long d'une génératrice.

3 – [*Par extension*] On appelle *pas d'une hélice* de navire ou d'avion la distance théorique qu'une hélice ferait parcourir à ce navire ou à cet avion à chaque rotation complète de l'hélice si l'hélice avançait par la pensée dans un milieu qui permettrait d'éviter tout glissement de l'hélice.

Remarques : a) – En réalité, le pas de chaque aile d'une d'hélice de navire ou d'avion est variable dans sa longueur et aussi dans sa largeur, pour optimiser l'écoulement de l'eau ou de l'air à travers le disque d'hélice.

b) – L'image naïve de l'hélice marine qui avance dans l'eau comme une vis avance dans le bois est incompatible avec la réalité des phénomènes physiques que l'on peut observer dans un cas ou dans l'autre.

Pas (Effet de –) [*D'une hélice de navire*] : Voir l'expression *Effet de pas*.

Pas géométrique : 1 – Le *pas géométrique* est équivalent à un double pas, ou à deux enjambées et il vaut cinq pieds.

Remarques : a) – Le pas romain *simple* (en latin *grādūs*) valait 2 ½ pieds, soit 0,744 mètre ; le pas romain *double* (en latin *passūs*) valait 5 pieds (1,489 mètre).

b) – On compte un millier de pas géométriques (doubles-pas romains) dans un mille romain ; le mille romain vaut 1 489 mètres.

c) – En abrégé, on dit « *un mille* » à la place de *un mille de pas* ou *un millier de pas* pour servir d'unité itinéraire.

d) – Quatre milles italiques sont équivalents à cinq milles romain ; un mille romain vaut 1482 mètres, donc un mille italique fait 1852 mètres

e) – Jadis, dans la marine du Sud de la France (le Levant) on utilisait le *mille italique* dont la valeur est d'environ le 1/60^{ème} d'un degré de latitude, mesurée sur un méridien, soit une minute de degré d'un grand cercle de la Terre.

f) – Le *mille italique* équivalent à une minute de degré du Levant est plus pratique que la lieue marine de 3 minutes de degré du Ponant : on a adopté, en France, le nom « *mille* » plutôt que l'expression « *tiers de lieue marine* » pour désigner la longueur d'une minute de degré d'un grand cercle de la Terre (Équateur, méridien, orthodromie, etc.).

g) – Sachant que le quart du méridien terrestre vaut, par définition, 10 000 km (décision du 26 mars 1791 de la commission révolutionnaire *ad hoc*) un degré de méridien a une longueur de 111,111 kilomètres, une lieue marine est égale à 5555,55 mètres et une minute de degré de méridien vaut 1851,1851 m, soit la valeur du mille italique.

h) – La commission révolutionnaire du mètre instituée le 16 février 1791, composée de Borda, Condorcet, Laplace, Lagrange et Monge, avait pour mission de définir une unité de longueur, *le mètre* qui, dans sa détermination, ne renfermerait rien ni d'arbitraire, ni de particulier à la morphologie d'aucune personne, ni à la situation d'aucun peuple sur le globe ; de plus, le mètre devait être mesurable en utilisant l'écartement des mains de l'homme.

i) – Deux missions dirigées respectivement par Pierre-François Mechain (1744-1804) et Jean-Baptiste Delambre (1749-1822). furent chargées d'établir la correspondance entre les anciennes unités de longueur (en particulier la toise du Châtelet) et la nouvelle, le mètre.

j) – Dans l'expression « *quart du méridien terrestre* », le méridien est celui des astronomes, qui est un cercle complet passant par les pôles.

k) – Aujourd'hui, on entend par *méridien géographique* un demi cercle de la Terre allant d'un pôle à l'autre.

2 – La zone des *cinquante pas géométriques* dans les départements des Antilles ou à La Réunion s'étend de la limite des plus hautes mers jusqu'à une distance de 50 pas géométriques (81,20 mètres) vers l'intérieur des terres.

Remarques : a) – Il s’agit ici de l’ancien *pas géométrique* de deux enjambées qui valait 5 pieds de 0,3248 mètres, soit 1,624 mètre.

b) – La « *loi Littoral* » du 3 janvier 1986 a intégré la zone des cinquante pas géométriques au Domaine Public Maritime (inaliénable et imprescriptible) permettant ainsi la sauvegarde de la bande littorale et son affectation obligatoire à un usage public.

c) – Toutefois, le décret d’application du 13 octobre 1989 relatif à la zone des 50 pas a permis à l’État de céder à des particuliers certains terrains occupés sans titre et dont l’occupation immémorable était pourtant légitime.

d) – Le législateur a prévu de confier au *Conservatoire de l’espace littoral et des rivages lacustres* l’administration des zones naturelles de la bande des cinquante pas géométriques en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à la Réunion et à Mayotte (lois du 30 juillet 1996 et du 27 février 2002).

e) – Art. L. 5111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques : « La zone comprise entre la limite du rivage de la mer et la limite supérieure de la zone dite des cinquante pas géométriques définie à l’article L. 5111-2 fait partie du domaine public maritime de l’État ».

f) – Art. L. 5111- 2 du Code général de la propriété des personnes publiques : « La réserve domaniale dite des cinquante pas géométriques est constituée par une bande de terrain délimitée dans les départements de La Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique ; elle présente dans le département de la Guyane une largeur de 81,20 mètres comptée à partir de la limite du rivage de la mer tel qu’il a été délimité en application de la législation et de la réglementation en vigueur à la date de cette délimitation ».

g) – La réserve des cinquante pas existait déjà avant que le Roi de France ne réunisse les îles des Antilles à son Domaine en 1674.

h) – Selon un rapport daté du 8 février 1674 du gouverneur des îles d’Amérique Jean-Charles de Baas-Castelmore (décédé en 1677) à son ministre Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), les concessions n’étaient accordées aux habitants des îles qu’à condition qu’elles commencent à 50 pas du bord de la mer ; cette ceinture intérieure qui fait le contour de l’île ne peut être donnée en propre à aucun habitant :

i) il s’agit d’abord de rendre plus difficile l’abord des îles ailleurs que dans les rades où les bords sont bâtis, car 50 pas de terre en bois debout très épais et difficiles à percer est un grand empêchement contre les descentes de l’ennemi ;

ii) ensuite les 50 pas sont réservés pour y faire des fortifications, en cas de nécessité, afin de s’opposer aux descentes des ennemis dans les îles ; cette bande de terre est réservée pour ne rien prendre sur celle des habitants qui autrement auraient pu demander des dédommagements en cas de construction de fortifications ;

iii) de plus, cette réserve est faite afin que chacun ait un passage libre au long de la mer, car sans cela, les habitants l’auraient empêché par des clôtures ;

iv) les capitaines des navires qui viennent aux îles peuvent couper du bois dans les 50 pas du roi, pour leur nécessité n’ont pour tout bien que leurs outils pour gagner leur vie ;

v) enfin, on attribue gratuitement aux artisans des terres dans cette bande côtière pour y bâtir leurs maisons, car n’ont pour tout bien que leurs outils pour gagner leur vie et ils n’ont aucun fonds pour acheter des habitations ; mais c’est toujours à condition que, si le roi a besoin du fonds sur lequel ils ont bâti, ils transporteront ailleurs leurs bâtiments.

Remarques : a) – Les pêcheurs, les maçons, les charpentiers et autres personnes nécessaires au maintien des colonies sont logés sur ces 50 pas.

b) – Par le décret du 30 juin 1955, les cinquante pas géométriques perdirent leur caractère d'inaliénabilité.

c) – La « loi littoral » n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, a remplacé les cinquante pas géométriques dans le domaine public maritime, sauf quelques exceptions.

Pas maître de sa manœuvre : Voir l'expression « *Manœuvre (Pas maître de sa –)* ».

Pas romain : **1** – Le pas romain simple (en latin grādūs) vaut 2½ pieds.

2 – Le pas romain double (en latin passūs) vaut 5 pieds ou 1,482 mètre.

Remarque : Le mille romain vaut 1 000 pas doubles, ou 1 482 mètres.

Pasquin : Personnage comique.

Remarques : a) – Il y avait autrefois, à Rome, une vieille statue mutilée appelée Pasquin.

b) – Pasquin avait la réputation d'être un méchant diseur de bons mots, un bouffon.

Pasquinade : Raillerie satirique.

Passable : Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce.

Passacaille : Air à danser.

Remarque : On appelle ainsi une espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire.

Passage (en anglais « *passage* ») : **1** – Franchissement d'un seuil, d'une limite, d'un obstacle, permettant de passer d'un lieu à un autre.

Exemples : Le passage d'une rivière, d'un détroit, d'un bras de mer, d'une mer, d'un océan, d'un col ; un passage à gué ; le passage de la Mer Rouge ; le passage des Alpes par Hannibal.

Remarque : On appelle « *passage de la ligne* » le franchissement de la *ligne équatoriale* (intersection du plan de l'Équateur et de la surface de la Terre).

2 – Évolution d'un état à un autre.

Exemples : Le passage de l'eau de l'état liquide à l'état solide dans la chaudière ; passage du jour à la nuit ; le passage du Second Empire à la III^{ème} République ; passage du franc à l'euro (le passage à l'euro).

3 – Le fait, pour quelqu'un ou quelque chose, de passer par un lieu au cours d'un déplacement ; moment où l'on passe en ce lieu.

Exemples : Le passage des troupes, d'une armée ; les pillards ont tout brûlé sur leur passage ; les fidèles se découvrent au passage de la procession ; attendre le passage du peloton, des coureurs ; je l'ai rencontré lors de son passage à Paris ; le passage de l'autobus, du train ; un passage à niveau.

Remarques : a) – On appelle *passage* le déplacement qu'opèrent, au cours de la migration saisonnière, certains oiseaux ou certains poissons.

Exemples : Le passage des ramiers, des palombes ; des bécasses ; le passage des saumons.

b) – Le passage de certains oiseaux qui migrent ou qui se déplacent pour se nourrir ou s'abriter s'appelle parfois *la passée*.

Exemple : L'heure de la passée.

c) – « *Faire un passage* » pour un aéronef, c'est survoler à basse altitude un point déterminé.

d) – On appelle *passage* le phénomène au cours duquel un observateur terrestre voit un astre se projeter sur le disque d'un autre.

Exemple : Le passage de la planète Vénus devant le Soleil.

4 – On appelle *passage* le fret que le passager paie pour son séjour à bord des navires du commerce (y compris les *navires de croisière*) ou des navires postaux (courriers, malles, paquebots) ; le *passage* couvre son voyage, son couchage, sa nourriture et le port de ses bagages.

Remarque : Le titre qui certifie le paiement du passage s'appelle le *billet de passage*.

5 – On appelle *bateau de passage* celui qui est destiné à faire franchir de courtes distances, moyennant une somme convenue et déterminée.

Remarque : On l'appelle aussi *bac* ou *bachot*.

6 – Lieu où l'on passe.

7 – Voie, chemin qui permet de se rendre d'un point à un autre, de franchir un obstacle.

Exemples : Un passage large, facile, étroit, encaissé, difficile ; le passage étroit et acore de la tête d'Aceh, au Nord de l'île de Sumatra (Indonésie).

8 – Ruelle étroite, galerie commerciale souvent couverte et réservée aux piétons.

Exemples : Passage public, privé ; un passage réservé aux riverains ; un passage bordé de boutiques ; le *passage Pommeraye* à Nantes (Loire-Atlantique) ; à Lyon, les passages entre les maisons sont appelés *traboules*.

9 – Fragment de texte, d'œuvre littéraire ou musicale que l'on distingue de l'ensemble.

Exemples : On trouve dans ce texte quelques passages intéressants ; un passage narratif, descriptif ; citer, commenter un passage de l'Écriture sainte ; dans cet opéra, il y a de fort beaux passages.

Passage au méridien : Le passage d'un astre au méridien est le moment où cet astre a le même azimut que le méridien supérieur du lieu de l'observateur.

Remarque : L'heure du passage au méridien est l'ascension droite de l'astre ; elle est comptée en temps sidéral ; le temps sidéral en un lieu quelconque est égal à 0 heure 0 minute 0,0 seconde quand le point vernal (ou point origine des ascensions droites) passe au méridien de ce lieu.

Passage de la ligne : Le passage de la ligne se dit du moment où un navire change d'hémisphère et franchit la *ligne équatoriale*.

Remarques : **a)** – Le franchissement de la ligne équatoriale (on dit aussi *le passage de la ligne* ou *le passage de l'Équateur*) donne lieu à bord de la plupart des navires à une cérémonie burlesque au cours de laquelle les néophytes (ceux qui n'ont jamais changé d'hémisphère) sont « *initiés* » par des anciens qui se sont déguisés en divinités marines.

b) – Le franchissement d'une ligne de tropique (Cancer ou Capricorne) ou d'un cercle polaire (Nord ou Sud) peut également donner lieu à une célébration.

Passage (Contrat de –) : En droit français, le *contrat de passage* ne s'applique qu'à un voyageur qui bénéficie d'une prestation dont l'objet principal est un voyage par mer ; il ne s'applique ni au transport bénévole de personnes (cas des plaisanciers) ni aux passagers clandestins, mais il s'applique aux transports effectués à titre gratuit par une entreprise de transports maritimes.

[Loi n°66-420 du 18 juin 1966 – Article 34].

Passage des poudres : Sur les bâtiments de guerre, on appelle *passage des poudres* le service organisé pour que les gargousses soient délivrées des soutes et portées avec célérité mais sans confusion aux chargeurs des bouches à feu.

Passager : **1** – Qui ne fait que passer en un lieu.

Exemples : Un hôte passager ; une tornade passagère ; les passagers de première classe.

2 – Qui est de peu de durée.

Exemples : Un succès passager ; malaise passager ; une crise passagère.

3 – Celui qui ne voyage à bord d'un navire, d'un bateau ou d'un aéronef que pour aller d'un lieu à un autre ou pour passer d'un lieu à un autre, en *franchissant* un seuil, une limite, un obstacle, un bras de mer ou le lit d'une rivière.

Exemples : Un navire à *passagers*, par opposition à un navire de charge ; il y a sur ce navire cent hommes d'équipage et cinq cents passagers ; un passager de pont, d'entrepont, de cabine ; un passager clandestin ; l'Équipage et les passagers d'un avion.

Remarques : **a)** – Un paquebot, paquet-bot, courrier, malle ou navire postal (en anglais « *mail ship* ») est un navire qui transporte les plis et les dépêches pour franchir un bras de mer, une mer, un océan, etc. ; les navires postaux prennent habituellement des *passagers* car ils sont de grande taille pour être rapides, ils partent et arrivent ponctuellement dans des ports bien définis à des dates fixées longtemps à l'avance.

b) – Depuis que la totalité des plis, des dépêches, des lettres et des colis sont acheminés outre-mer par avions et non plus par voie de surface, les grands navires construits pour recevoir des passagers et qui proposent des croisières aux *retraités* et aux *congés payés* ne sont pas appelés des paquebots mais des « *navires à passagers* ».

[Voir le mot *Paquebot*].

c) – S'il s'agit d'un bateau ou d'un navire que l'on fait pour franchir une rivière ou un bras de mer (bac, transbordeur) on parle également de *passagers*.

d) – S'il s'agit d'un *coche d'eau* que l'on emprunte pour voyager d'une ville à une autre d'aval en amont ou d'amont en aval sur la même rivière, on parle de *voyageurs*.

e) – [*Pare extension*] S'il s'agit d'un transport collectif par la route, on appelle un peu abusivement les voyageurs, des *passagers* ; le code des transport parle de *personnes transportées*.

Exemples : Les droits des passagers voyageant en autocar s'appliquent essentiellement aux trajets réguliers longue distance ; certains des droits des passagers s'appliquent à tous les services réguliers ; le port de la ceinture est obligatoire pour tous, sur tous les trajets, pour le conducteur et pour les passagers d'un véhicule automobile, en ville comme en rase campagne.

f) – S'il s'agit d'une voiture légère automobile, les personnes transportées sont des passagers : le siège de droite à l'avant d'une voiture à conduite à gauche, est le « *siège du passager* ».

g) – S'il s'agit d'un transport par le rail, on ne parle pas de passagers mais de *voyageurs*.

Exemples : Un train de voyageurs, par opposition à un train de marchandises ; une voiture à voyageurs ; le bâtiment des voyageurs attaché à une gare ; modèle réduit de voiture de voyageurs à l'échelle HO.

[Voir le mot *Gare*].

Passager (en anglais « *passenger* ») : **1** – Un passager s'entend de toute personne qui prend passage à bord d'un navire autre que :

i) le capitaine et les membres de l'équipage ou les autres personnes employées ou occupées en quelque qualité que ce soit à bord d'un navire et pour les besoins de ce navire,

ii) les enfants de moins d'un an,

iii) les subrécargues qui voyagent avec leurs marchandises et qui paient davantage de fret pour leurs marchandises transportées que de fret pour leur propre personne.

Remarque : Le prix que paye un passager est assimilé au fret.

[Art. L.5114-10 du Code des Transports].

[Voir le mot *Fret*].

2 – Les passagers d'un navire sont en général ceux qui sont embarqués, soit pour faire un voyage d'agrément, soit pour aller vaquer à leurs affaires au lieu de leur destination.

Remarques : a) – Le terme « *passager* » désigne, outre les voyageurs qui s'obligent à acquitter le prix du passage, toute personne qui se trouve à bord du navire pour quelque cause que ce soit, hormis les gens de mer.

[Art. L. 5511-5 et L. 5421-1 du Code des Transports].

b) – Les passagers sont soumis à l'autorité du capitaine et aux règlements généraux du navire, mais ils ne font aucun service.

c) – Les droits et les devoirs des passagers sont inscrits sur leur billet de passage, conformément aux dispositions des lois ou décrets nationaux et à celles des Conventions internationales (cf. la Convention d'Athènes).

3 – « On appelle *passager* tout homme qui paie fret pour sa personne et ses effets qui ne sont point marchandises, et quiconque porte moins de dix quintaux doit payer fret de sa personne : celui qui paie un fret moindre de vingt besans ne peut être appelé marchand » – *Consulat de la mer* (1494) – Chapitre LXVIII.

Remarques : a) – Une personne qui paye pour le passage de ses marchandises un fret supérieur à celui qu'il paie pour le passage de sa propre personne est appelé un *subrécargue* (en anglais « *supercargo* »).

b) – On emploie le mot « *passager* » pour le transport commercial des personnes par voie aérienne ou maritime ; on utilise de préférence le mot « *voyageur* » pour le transport commercial des personnes par la route, par le chemin d'eau ou par le chemin de fer.

[Voir les mots *Fret*, *Besan*, *Subrécargue* et les expressions *Chemin d'eau*, *Consulat de la mer*].

Passagèrement : De façon fugace ; pour peu de temps.

Exemple : Il est passagèrement indisposé.

Passagers (Navire à –) : Voir l'expression *Navire à passagers*.

Passant : 1 – Très fréquenté ; où passe beaucoup de monde ; où la circulation est intense.

Exemple : Rue passante.

2 – Personne qui passe à pied dans une rue, dans un chemin.

Exemples : Observer les passants ; ses cris ameutèrent les passants.

3 – Anneau de cuir, de tissu, de métal qui sert à maintenir l'extrémité libre d'une ceinture, d'une courroie après qu'elle a passé dans la boucle.

4 – [*Par analogie*] Chacune des petites bandes de tissu cousues sur un vêtement, sur une toile afin d'y faire passer une ceinture, une sangle, un cordage.

Passation : 1 – Action de passer un acte, une convention, etc., de l'établir dans les formes requises.

Exemples : La passation d'un contrat d'assurance ; la passation d'un ordre en Bourse.

2 – [*En comptabilité*] Passation d'écriture, action de passer une écriture, d'enregistrer une opération dans un livre comptable.

3 – Action de remettre, de transmettre.

Exemple : La passation du quart.

Remarque : La locution « *passation des pouvoirs* » désigne l'acte par lequel le titulaire d'une fonction en transmet l'exercice à son successeur.

Exemple : Cérémonie de passation des pouvoirs.

- Passavant** (en anglais « *gangway* ») : **1** – Chacune des deux parties latérales du pont d'un navire qui permettent de passer sur les côtés d'une superstructure.
2 – Sur les grands voiliers, on appelait passavants la partie du pont du navire située entre les deux gaillards et de chaque côté le long du bordé ; chaque passavant était large de 2 à 3 mètres ; c'est par eux que l'on communiquait entre la gaillard d'arrière ou la dunette et le gaillard d'avant.
Remarque : Sur les navire où le pont n'était pas plein, l'espace vide compris entre les deux passavants (celui de bâbord et celui de tribord) était appelé l'*ouverture du parc*.
[Voir le mot *Parc*].
3 – Passerelle légère surélevée, aménagée pour circuler entre l'avant à l'arrière d'un navire ou de passer d'une superstructure à une autre sans être mouillé par les lames.
Remarques : **a)** – Des passavants amovibles sont installés pour circuler sur les ponts au-dessus des marchandises chargées en pontée.
b) – Sur les navires-citernes qui naviguent en charge avec un franc-bord très faible, un passavant surélevé au-dessus du pont exposé permet de se rendre du château au gaillard d'avant ou à la dunette du navire sans être mouillé par les vagues.
- Passavant** : Document délivré par l'administration des Contributions indirectes, qui autorise le libre transport de marchandises qui ont déjà payé les droits, ou qui en sont exemptes.
[Voir le mot *Congé*].
- Passe** (en anglais « *streight* », « *inlet* », « *outlet* », « *channel* », « *passing* ») : **1** – On donne le nom de *passse* à une sorte de canal de mer étroit mais navigable, que l'on trouve entre deux terres, entre deux caps, entre deux rochers ou autres points semblables très rapprochés et par où les navires peuvent passer sans échouer.
Remarques : **a)** – Donner dans une *passse*, c'est y entrer ; sortir d'une *passse*, c'est la quitter.
b) – [Au figuré] Sortir d'une mauvaise passe, c'est en avoir terminé avec des difficultés inattendues et exceptionnelles.
2 – Les *passes* d'un cordage sont les bouts des torons de ce cordage qui sont décommis et qui sont destinés à s'entrelacer pour faire une épissure ou pour confectionner un œil.
3 – Chaque tour d'un amarrage ou d'une liure s'appelle une *passse*.
- Passe algérienne** : [Vieilli] Nom donné au *tribut annuel* qui était payé, jusqu'au XIX^{ème} siècle, par les nations maritimes de l'Europe, même les plus puissantes, pour se racheter de la piraterie des navires barbaresques de la Méditerranée.
Remarques : **a)** – La conquête de l'Algérie, à partir de 1830, a affranchi l'Europe de cette exaction.
b) – Un tribu analogue, appelé *bref de sauveté*, avait été exigé jusqu'au XVI^{ème} siècle des navires qui partaient de La Rochelle pour l'Angleterre ou pour les ports de la Hanse Teutonique, afin de se libérer des pilleurs d'épaves si ces navires venaient à faire naufrage sur les côtes des provinces du Trégor ou du Léon, dans le duché de Bretagne.
c) – Le *Trégor* (en breton « *Bro-Dreger* ») était l'une des neuf provinces bretonnes entre la Manche au Nord, les monts d'Arrée au Sud, le Léon à l'Ouest et le pays de Saint-Brieuc à l'Est ; les principales villes sont Morlaix, Perros-Guirec, Guingamp, Tréguier (la capitale de l'ancienne région).
d) – Le Léon (en breton « *Bro-Leon* ») était l'une des neuf provinces bretonnes,

au Nord-Ouest de l'actuel département du Finistère, entre Lannion et Chateaulin ; la principale ville est Brest (la capitale de l'ancienne région).

- Passe-appareil** (en anglais « *leading rope* ») : Petit cordage qui sert à soulever et à introduire les garants des caliornes et autres fortes poulies dans leurs réas.
- Passe-balle** : Cercle en métal garni d'un manche et servant à vérifier le calibre d'un projectile.
Remarque : On dit également une *lunette*.
- Passe-bande (Filtre –)** : On appelle *filtre passe-bande* un filtre électrique qui ne laisse passer que les oscillations d'une fréquence comprise entre deux valeurs, lesquelles constituent les limites inférieure et supérieure d'une zone appelée bande passante.
- Passé de caisse** : Somme attribuée à un caissier pour couvrir de possibles erreurs de caisse.
Remarque : En ce sens, *passé* signifie *ce qui dépasse*, ce qui excède.
- Passé-debout** : [*Vieilli*] Dispense de l'octroi, accordée par les autorités municipales aux négociants qui ne faisaient que traverser une ville avec leurs marchandises.
- Passé-droit** : **1** – Avantage, privilège qu'on accorde à quelqu'un en contrevenant à une loi, à un règlement ou à l'usage ordinaire.
Exemples : Bénéficiaire d'un passé-droit ; accorder des passés-droits.
2 – Injustice que l'on commet à l'égard d'une personne en lui préférant, pour un grade, un emploi ou une récompense, une personne moins fondée qu'elle à l'obtenir.
- Passé du monde sur le bord !** (en anglais « *man the side !* ») : Commandement à certains hommes désignés de se placer le long de l'échelle par laquelle on monte d'une embarcation à bord, ou par laquelle on descend du bord dans cette embarcation, soit comme déférence honorifique, soit pour présenter les tireveilles aux officiers et autres personnes qui ont droit à cet égard.
Remarques : **a)** – Le plus souvent l'ordre est donné par un coup de sifflet.
b) – En réalité, le factionnaire de garde à la coupée utilise souvent le sifflet pendant que les officiers ou les personnes qui ont droit à cet égard montent à bord ou quittent le bord, sans provoquer d'action spéciale de la part de quiconque à bord.
c) – De même, on utilise l'expression « *passé du monde à la pompe* » pour faire fonctionner une pompe de cale à bringuebale.
- Passée** : **1** – Passage de certains oiseaux qui migrent ou qui se déplacent pour se nourrir ou s'abriter.
2 – Moment de la journée où a lieu ce passage.
3 – [*Souvent au pluriel*] Sentier tracé et fréquenté par le gibier.
Exemple : Les *passées* du cerf, du daim.
Remarque : On dit aussi la *coulée*.
- Passéisme** : État d'esprit d'une personne, d'un groupe social que l'on juge exagérément attachés à des valeurs morales, à des usages, à des conceptions du passé.
- Passéiste** : Qui s'oppose aux idées et aux usages du présent au nom d'une vision idéalisée du passé.
Exemples : [*Par métonymie*] Une conception passéiste de la société ; cet ouvrage offre une image passéiste du monde paysan.
- Passé-lacet** : Grosse aiguille à pointe émoussée à l'aide de laquelle on introduit un lacet ou un cordon dans un œillet, dans une coulisse, etc.
- Passement** : Tissu plat et un peu large de fil d'or, de soie, de laine, etc. qu'on met par ornement sur des habits et sur des meubles.
- Passé-montagne** : Bonnet de tricot qui couvre entièrement la tête et une partie du visage.

- Passé (Nœud de –)** : Terme générique par lequel on entend les sortes de nœuds dans lesquels les torons du cordage sont décommis.
- Passé-partout** (en anglais « *saw for the ice* ») : **1** – Scie avec laquelle on fend et sépare la glace qui peut entourer le navire.
2 – Grande scie à bois, à lame large et souple, dépourvue de cadre, munie d'une poignée à chaque extrémité et dont l'usage requiert deux personnes.
- Passé-partout** : **1** – Clef qui permet d'ouvrir les serrures différentes de plusieurs portes dans un même navire, dans une même maison.
Exemple : Les garçons de cabine disposent de passé-partout pour ouvrir les portes de toutes les cabines dont ils ont la charge.
Remarque : En abrégé, on dit *un passé* pour *un passé-partout*.
2 – Clef commune à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte.
Exemple : Cette porte ne ferme qu'au loquet, tous ceux de la maison ont leur passé-partout.
3 – En termes de gravure et d'imprimerie, on appelle passé-partout une gravure dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre pièce gravée ou une lettre.
4 – [Au figuré] Qui convient à tous les usages, à toutes les situations. Une tenue passé-partout ; des expressions passé-partout.
5 – Encadrement de papier ou de carton dans lequel on glisse un dessin, une gravure, une photographie.
6 – [Vieilli] En imprimerie, ornement de bois ou de fonte dont le centre était évidé pour recevoir une lettre ou un motif.
- Passé-plat** : Guichet ménagé à travers une cloison séparant une salle à manger d'une cuisine, qui permet de passer les plats, les assiettes d'une pièce à l'autre.
Remarque : Lorsque le guichet donne sur le plateau d'une nacelle qui peut se déplacer verticalement vers un local situé au-dessus ou au-dessous, on parle de *monte-plat*.
- Passépoil** : **1** – Liséré bordant les coutures de certains uniformes et dont la couleur, contrastant avec celle de l'étoffe, sert de signe distinctif à un corps de fonctionnaires civils ou militaires.
2 – Bande étroite d'étoffe ou de cuir prise dans une couture de manière à former une garniture, un liséré, et qui sert d'ornement.
- Passéport** : **1** – Document délivré par l'État qui, certifiant l'identité, la nationalité et le domicile de son titulaire, permet à celui-ci de pénétrer dans un pays étranger.
Remarques : **a)** – En ce sens, *port* signifie « *passage* », « *chemin* ».
b) – Un passéport biométrique est muni d'une puce électronique contenant des données physiques de son détenteur.
2 – Un *passéport diplomatique* est délivré aux agents des missions diplomatiques, à certains fonctionnaires internationaux et à de hautes personnalités, et qui permet à son titulaire de franchir les frontières sans être astreint à toutes les formalités de douane.
Remarques : **a)** – *Demander ses passéports* se dit d'un ambassadeur qui, pour signifier le désaccord de son gouvernement avec celui auprès duquel il est accrédité, fait connaître son intention de quitter le pays.
b) – *Recevoir ses passéports* se dit lorsqu'un ambassadeur se voit signifier son congé par le gouvernement du pays où il exerce ses fonctions.
3 – Un *passéport de service* est délivré par un État aux personnes envoyées en mission à l'étranger sans qu'elles bénéficient du statut de diplomate.
4 – [Au figuré et familier] Ce qui donne la possibilité d'accéder à certains lieux, avantages, fonctions.

Passer : Le verbe *passer* exprime une idée de mouvement, de déplacement dans l'espace avec le franchissement d'un obstacle.

Passer (en anglais « *to pass* », « *to go to* », « *to overtake* », « *to come* », « *to reeve* ») : 1 –

Traverser un lieu pour aller d'un point à un autre.

Exemple : Passer la Seine ; passer en Angleterre.

2 – Franchir une limite, un seuil, un obstacle.

Exemples : Passer un pont ; passer une rivière à gué ; passer un détroit ; passer la frontière ; passer la barre.

Remarques : **a)** – Passer un cap, c'est le doubler.

b) – [Au figuré] Dépasser un point critique, franchir une étape importante.

Exemple : Passer le cap de la cinquantaine.

c) – Passer au vent, c'est laisser sous le vent un cap, un écueil, un autre navire.

d) – Passer à la poupe d'un autre navire, ranger de près l'arrière de cet autre navire.

[Voir le mot *Ranger*].

3 – Le verbe *passer* est employé dans la Marine de diverses manières :

i) Passer *les manœuvres* d'un navire, c'est en disposer les cordages courants et les introduire dans diverses sortes de poulies, de conduites, etc., afin de les faire parvenir aux points ou aux lieux les plus convenables pour le gréement, pour l'installation, pour la manœuvre de ce navire.

Ces cordages sont bien ou mal passés lorsqu'ils remplissent bien ou mal leur objet.

ii) Passer un cordage, une voile *à contre*, c'est lorsqu'ils arrivent à produire un effet contraire à l'effet habituel.

iii) Passer *la tournevire*, c'est l'élonger, bâbord et tribord, sur le pont où se trouvent les écubiers ; l'un des bouts se rend sur l'avant du mât de misaine, l'autre est garni de quatre ou cinq tours au cabestan et va se réunir au premier bout, par un amarrage appelé *mariage*.

iv) Passer *les torons* d'un cordage décommis, c'est les introduire dans un autre cordage ou à l'autre bout du même cordage pour les épisser ensemble.

v) Passer *par-dessus bord*, c'est tomber à la mer.

vi) Passer *par-dessus le bord*, c'est embarquer illégalement ou par tolérance quelqu'un ou quelque chose.

vii) Passer *sur un haut-fond*, c'est traverser l'espace de mer qui recouvre ce haut-fond.

viii) Passer *au vent*, ou *sous le vent*, ou *de l'avant*, ou *de l'arrière* d'un bâtiment, c'est combiner sa route pour passer plus ou moins près de ce bâtiment et dans l'une de ces directions par rapport à cet autre bâtiment.

ix) Passer *au large* ou *passer au vent* d'un cap, d'un écueil, d'un autre navire, c'est *laisser sous le vent* ce cap, cet écueil, cet autre navire.

x) Passer *sous l'étrave*, *sous le beaupré* ou *à la poupe* d'un autre navire, c'est ranger de très près, soit l'avant, soit l'arrière de cet autre navire.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on passe *à poupe* ou *à la poupe*, c'est ordinairement pour une communication verbale.

b) – On dit, en revanche, *laisser* un navire *sur tribord*, *sur bâbord*, *sur l'arrière* lorsque l'on considère la direction par rapport à son propre bâtiment.

xi) Passer du monde sur le bord : voir l'expression « *Passe du monde sur le bord !* ».

xii) Passer la remorque, c'est établir la remorque entre le navire remorqueur et le navire remorqué.

xiii) Passer une amarre à terre, c'est envoyer un bout de l'amarre à terre, à l'aide d'un lance-amarres ou au moyen d'un canot ; si ce bout est terminé par

un œil, on capelle cet œil sur un croc, un bollard, une bitte, un canon, etc. ; si ce bout est libre, on le tourne sur une paire de bittes si l'amarre est grosse ou rigide, sinon on entoure une bitte ou un canon avec l'amarre en spires très rapprochées, si le diamètre de cette bitte ou de ce canon est assez gros.

xiv) Quand il s'agit du sablier qui mesure le temps qui passe, on dit que ce sablier *passé pour deux, pour trois*, etc., lorsqu'il est en mesure de se vider pour la deuxième fois, pour la troisième fois, etc. depuis le commencement du quart.

Remarques : a) – Le sablier qui mesure le temps qui passe pendant le quart à la mer se vide en 30 minutes ; à chaque fois que l'on chavire le sablier qui vient de se vider pour qu'il se vid(e à nouveau, on pique la cloche selon un code convenu (au moins pendant le jour) et on enfonce une pinoche dans le trou du renard qui correspond au chemin que l'on a parcouru pendant la demi-heure qui vient de s'écouler.

[Voir les mots *Chavirer, Renard*].

b) – Le sablier qui mesure le temps qui passe pendant le quart à la mer s'appelle une *horloge*.

[Voir le mot *Horloge*].

c) – L'espace de temps qui sépare deux retournements du sablier s'appelle « *un tour d'horloge* » ; en principe, un tour d'horloge dure une demi-heure.

d) – Au combat, on utilise souvent un sablier de 15 minutes.

[Voir les mots *Quart, Sablier* et l'expression *Piquer les heures*].

Passerelle : Pont relativement étroit qui sert aux piétons.

Passerelle de navigation (en anglais « *navigation bridge* ») : Partie des superstructures d'un navire qui abrite la barre, la commande de la machine et les appareils de navigation et où se tiennent l'officier de quart et le personnel de veille.

Remarques : a) – Sur les navires à roues à aubes latérales, une passerelle reliait les sommets des coffres qui protégeaient les deux roues ; c'est sur cette passerelle que se tenait le personnel de veille à la mer.

b) – Si le personnel de conduite et de veille était resté sur la dunette, comme à bord des voiliers, les coffres des roues leur auraient masqué la vue sur l'avant du navire.

c) – Lorsque les navires à propulsion mécanique ont été équipés d'hélices de propulsion à l'arrière, en remplacement des roues latérales, certains ont repris la veille sur la dunette (comme cela se faisait sur les voiliers) et d'autres ont installé une passerelle de veille et de navigation au tiers avant, comme sur les navires à roues ; cette dernière disposition est alors devenue habituelle jusqu'à l'apparition, dans les années 1960, des navires à emménagements « *tout à l'arrière* ».

d) – En souvenir de l'origine de l'appellation *passerelle de navigation*, on continue à dire « *sur la passerelle* » et non pas « *dans la passerelle* » ; mais on dira que l'on est ou que l'on va « *dans l'abri de navigation* ».

Passeresse (en anglais « *brail* ») : **1** – Moyen ou petit cordage employé comme supplément aux cargues d'une voile, comme la brigantine, l'artimon ou certaines voiles d'étai, pour bien serrer la voile contre le mât, lorsque le vent est très frais.

2 – C'est aussi le nom que l'on donne au petit cordage avec lequel on prend le ris des basses voiles, quand leurs bandes de ris ne sont pas garnies de garcettes.

[Voir les mots *Ris, Garcette*].

3 – Le mot *passeresse* est synonyme de *lacet*.

[Voir le mot *Lacet* (petit cordage)].

Passe-vogue (en anglais « *hard rowing* ») : Effort extraordinaire des rameurs pour augmenter la vitesse d'une embarcation ou d'un bâtiment à rames.

Passé-vogue ! : Ordre aux rameurs de redoubler de force sur leurs avirons.

Passé-volant (en anglais « *false muster* », « *sham gun* ») : Individu figurant par fraude sur un rôle d'Équipage mais qui n'est pas à bord, pour profiter de ses rations alimentaires aux dépens de l'État ou des armateurs.

Remarque : Certains se font inscrire sur le rôle d'équipage d'un navire à bord duquel ils n'embarquent pas, en vue d'obtenir injustement les annuités de navigation qui permettent de transformer un diplôme en brevet, ou pour acquérir le nombre de mois de navigation exigé pour se présenter à un concours ou pour s'inscrire à un cours dans une école de la Marine marchande.

Passif : [*En comptabilité*] Ensemble des dettes et des charges, évaluables en deniers, qui grèvent un patrimoine ou une universalité juridique.

Remarque : Le total des dettes passives figure dans la colonne de droite du bilan. [Voir les mots *Bilan*, *Actif*].

Passim : Ça et là, en plusieurs endroits.

Remarque : S'emploie après une référence bibliographique pour renvoyer, sans les préciser, à divers passages du texte.

Exemples : « *Page douze et passim* » qui signifie « *notamment en page douze, mais aussi ailleurs* ».

Passion : 1 – Le fait de souffrir.

Remarques : **a)** – La passion du Christ ou, absolument et avec une majuscule « *la Passion* » se rapporte aux souffrances endurées par le Christ, de son agonie au jardin des Oliviers à sa mort sur la croix.

b) – Dans le calendrier liturgique, la *semaine de la Passion* est celle qui précède la Semaine sainte.

Remarque : Le premier dimanche de la Passion ou, simplement, *le dimanche de la Passion* est le dimanche qui ouvre cette semaine ; le deuxième dimanche de la Passion est le dimanche des Rameaux, à savoir le dimanche qui précède le dimanche de Pâques.

2 – Mouvement violent de l'âme.

Exemples : L'amour, la haine, la colère sont des passions.

Remarque : Selon Épicure, la colère est le propre des faibles et le sage ne connaît ni la pitié, ni la haine, ni la colère.

3 – On entend par *passion amoureuse*, ou simplement *passion* un amour violent et exclusif pour une personne.

4 – Passion se dit également d'une inclination violente pour quelque chose.

Exemple : La passion du jeu.

5 – Passion s'entend aussi d'une opinion, d'un jugement qui ne sont pas dictés par la raison.

Exemples : Les passions politiques, religieuses ; cet orateur déchaîne les passions ; s'élever au-dessus des passions.

Remarque : Les émotions sont le complément des passions.

Passivation : Traitement qui consiste à provoquer la formation, à la surface d'un métal, d'une couche de sel ou d'oxyde pour le protéger de la corrosion.

Exemples : La passivation du zinc par galvanisation ; le chromage et l'étamage sont des techniques de passivation de l'acier.

Passivation des aciers inoxydables : 1 – La passivation de l'*acier inoxydable* est l'oxydation du chrome contenu dans l'alliage ; elle se réalise automatiquement en quelques heures par simple exposition à l'air.

Remarques : **a)** – On appelle « *acier inoxydable* » un acier allié comprenant au moins 10 pour 100 de chrome.

b) – L'oxyde de chrome qui se forme à sa surface (la *passivation*) protège le fer contenu dans l'*acier inoxydable* de l'oxydation (rouille).

2 – Une bonne passivation est nécessaire pour protéger l'acier inoxydable sous peine de voir des parties de l'alliage rouiller et se creuser jusqu'à présenter des cavités ou amorcer des cassures.

3 – La passivation est accélérée par un traitement à l'*acide nitrique* ou avec une *pâte nitrique* : elle est alors presque instantanée.

Remarque : Les pâtes nitriques sont appelées *pâtes à décaper*, ou *pâtes à décontaminer* ou encore *pâtes à passiver*.

4 – La *pâte Dincox 10* d'Ugine, employée pour décontaminer, *passiver* et entretenir l'acier inoxydable, est à base d'*acide phosphorique* ; elle se présente sous la forme d'une matière bleutée assez épaisse.

Remarques : **a)** – On l'applique sans frotter sur l'alliage contaminé.

b) – Cette pâte enlève les taches de rouille provenant du contact d'objets rouillés ou de l'oxydation superficielle de l'acier inoxydable, après soudage par exemple.

c) – On en utilise environ 180 grammes par mètre carré.

Pastègue : 1 – Poulie de retour.

[Voir le mot *Retour*].

Remarque : On écrit et on dit aussi : *pastèque*, *pataque* ou *patesque*.

2 – Synonyme de *galoche* ou de *poulie coupée*.

[Voir le mot *Galoche*].

3 – Faux haubans que l'on met sous les estropes de pataras pour soutenir les bas-haubans pendant le mauvais temps, ou pour remplacer ceux qui viennent de casser.

Pastel : 1 – Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées à l'origine soit avec du blanc de plomb, soit avec de la céruse ou du talc, et incorporées avec une eau de gomme.

2 – Teinture bleue foncée tirée des feuilles de la *guède*.

Remarques : **a)** – La *guède* est une plante herbacée bisannuelle à petites fleurs jaunes, que l'on cultivait dans des sols riches en Normandie, en Picardie, dans les Cévennes et dans le midi de la France.

b) – Les guèdes étaient transformés en petits pains appelés coques (ou coquaignes) avant de devenir le pastel ; de ce mot on a, dit-on, tiré le mot « *cocagne* » pour désigner le pays où l'on produisait le pastel.

c) – Le bleu-pastel se vendait très cher aux teinturiers et cela permettait aux producteurs de guède ou de pastel de vivre avec une certaine aisance ; leur pays, qualifié de *pays de cocagne*, était considéré comme un pays de rêve que l'on enviait.

d) – Les importations d'Afrique ou d'Asie de l'indigo, un pigment bleu foncé obtenu à partir de plantes appelées indigotiers et qui permet d'obtenir une teinture comparable à la teinture au pastel mais à un prix inférieur, firent concurrence au pastel.

e) – La synthèse de l'*indigotine* par l'Allemand Adolf von Baeyer (1835-1917) en 1878 fit la fortune de Baeyer et ruina complètement les producteurs de pastel.

f) – Baeyer fut lauréat du prix Nobel de chimie en 1905.

Pastenague : Raie à queue longue et venimeuse.

Remarque : Le mot provençal *pastenago*, du latin *pastināca* qui signifie *panais*, *carotte*, a d'abord désigné le légume carotte ; il s'applique également à ce poisson *pastenague* dont la queue porte un aiguillon en forme de carotte.

Pastèque : 1 – Plante de la famille des cucurbitacées, que l'on cultive dans les régions méditerranéennes pour ses fruits comestibles à la pulpe rouge très rafraîchissante.

2 – [*Par métonymie*] Le fruit lui-même.

Pasteurisation : Procédé de conservation de certains aliments consistant à les chauffer rapidement sans les faire bouillir, puis à les refroidir brusquement pour détruire les bactéries pathogènes.

Exemples : Pasteurisation du lait, de la bière.

Remarques : **a)** – Le mot *pasteurisation* est tiré du nom du biologiste français, Louis Pasteur (1822-1895).

b) – Pour pasteuriser le lait, on le chauffe entre 80 et 95 °C au bain-marie, puis on le refroidit en moyenne à 13°C, parfois à une température plus basse en été.

c) – Le procédé de conservation des aliments par élévation de la température en vue de tuer les germes pathogènes (*appertisation*) a été mis au point en 1795 par le confiseur français Nicolas Appert (1749-1841) qui l'appliqua au lait, au vin et à la bière.

d) – Appert chauffait au bain-marie, au-dessus de 100 °C, les aliments logés dans des bouteilles en verre à large col emplies à ras-bord et fermées hermétiquement par des bouchons en liège, pendant une durée variable selon les denrées ; il détruisait ou inactivait ainsi les micro-organismes susceptibles de les altérer ; la conservation dans des récipients étanches empêchait les recontaminations par l'air ambiant.

e) – Appert créa à Massy la première usine de conserves du monde en 1802 ; il finit par devenir fournisseur d'aliments en conserves pour la Marine française, malgré la réticence des amiraux.

f) – L'appertisation conservait le goût des aliments et elle ne détruisait pas la vitamine C, ce qui évitait au marins d'attraper le scorbut.

g) – Appert refusa de breveter sa découverte afin d'en faire profiter l'humanité ; il publia en 1811 un fascicule expliquant dans les détails son procédé pour conserver pendant plusieurs années à température ambiante toutes substances animales ou végétales.

h) – Appert inventa également : le bouillon en tablettes ; un procédé de clarification des boissons fermentées ; le lait concentré ; la « *pasteurisation* » du lait (qui pouvait ensuite se garder pendant deux semaines en plein été).

i) – Des Britanniques brevetèrent le procédé d'appertisation ; ils utilisèrent des boîtes en fer blanc qui permettaient de conserver de plus grandes quantités d'aliments que les bouteilles en verre.

j) – Nicolas Appert mourut à 91 ans, veuf et sans enfants, ruiné par la concurrence anglaise ; il fut inhumé dans la fosse commune de Massy (dans l'actuel département de l'Essonne).

Pastiche : **1** – Ouvrage ou partie d'un ouvrage *imitant* la manière, le style d'un artiste ou d'un écrivain, par jeu ou dans une intention parodique.

2 – Ensemble des procédés mis en œuvre dans ce genre d'*imitation*.

3 – [*Par extension*] Ouvrage, objet *imité* du ton et du style d'une époque.

4 – [*Par extension*] Comportement *copié* sur une institution.

Pastis : **1** – Boisson alcoolisée parfumée avec de l'anis et d'autres aromates, qui se consomme étendue d'eau.

2 – Pâtisserie du Sud-Ouest de la France, parfumée à l'anis et à l'armagnac.

3 – [*Au figuré et familier*] Affaire embrouillée, situation confuse et fâcheuse.

Pat : [*Au jeu d'échecs*] **1** – Se dit du roi lorsqu'il ne peut plus être déplacé sans être mis en échec.

Exemple : Votre roi est pat.

2 – [*Par métonymie*] Se dit du joueur dont le roi se trouve dans cette position.

Exemple : Faire pat son adversaire.

Remarque : Le pat entraîne la nullité de la partie.

Patac : Petite monnaie des régions méditerranéennes en billon.

[Voir le mot *Billon*].

Remarques : **a)** – On a frappé à Marseille, au XVI^e siècle, 244 800 pièces de 1 *patac* en billon au titre de 70 ‰ d'argent, mesurant 16,5 millimètres de diamètre.

Patache (en anglais « *tender* », « *custom-house surveying vessel* ») : **1** – [Vieilli] Petit bâtiment appartenant au service de la douane, qui se porte et se tient à l'entrée des rivières, des baies et sur les côtes ; il visite les navires du commerce, laisse des gardes à bord quand cela est nécessaire ; il doit empêcher le commerce des interlopes et toute espèce de fraude.

Remarques : **a)** – Selon le juriconsulte bordelais Étienne Cleirac (1583-1657) le nom *patache* est eut-être tiré du latin *pyctas* (grec πύκτης) qui signifie *athlète qui combat à coups de poings*.

b) – Le mouillage de la *Patache*, près du bois de Trousse-Chemise dans l'Île de Ré, est un petit espace de mer à l'entrée du Fier d'Ars où la profondeur est suffisante pour qu'un petit navire reste au mouillage sans s'échouer à la basse mer ; le bateau des douanes qui surveillait le commerce du sel en provenance des marais salants d'Ars-en-Ré et des Portes-en-Ré, venait y mouiller en station.

2 – Vieux navire approprié pour la police d'un arsenal.

3 – [Vieilli] Embarcation légère, qui était employée au service des grands navires.

4 – [Vieilli] Petit bateau servant au transport des marchandises et des passagers dans les estuaires et sur certaines rivières.

5 – [Par analogie ; vieilli] Diligence, voiture publique mal suspendue dans laquelle on voyageait à peu de frais.

Patache d'avis : [Jadis] Petit navire qui portait les paquets à l'armée navale.

Remarques : **a)** – On entend ici par *paquet* l'ensemble des lettres et des dépêches destinées à un même destinataire ou portées par le même courrier.

b) – On dit *patache d'avis* ou *frégate d'avis*.

Patachon : **1** – [Vieilli] Conducteur de *patache*.

2 – Ne s'emploie plus aujourd'hui que dans l'expression familière « *mener une vie de patachon* » qui signifie *mener une vie désordonnée, dissipée*.

Patamar : Navire à fonds plats de la côte de Malabar (Inde), dont la quille concave n'a que la moitié de la longueur totale du navire, et forme un crochet sur l'avant.

i) L'étrave en est très allongée et le tirant d'eau y est plus fort à l'avant qu'à l'arrière.

ii) Le maître-bau y est sur l'arrière.

iii) Leur longueur est de 20 à 25 mètres et le maître-bau a de 5 à 6 mètres.

iv) Les bordages en sont assemblés à écart double et garnis de ouate de coton ; des clous courbes percent deux bordages voisins dans le sens de leur épaisseur, et ce n'est que lorsque le navire est presque fini que les bordages sont cloués aux membres.

v) Ce sont des caboteurs qui ont une grande durée de vie, qui portent jusqu'à 200 tonneaux, et qui marchent assez bien.

vi) On y voit deux mâts tenus à la manière arabe, s'inclinant de 20° à 25° sur l'avant ; le plus petit est derrière ; les voiles sont presque triangulaires, tant la ralingue de l'avant est courte.

vii) La grand vergue est plus longue que le navire.

Remarques : **a)** – Les *patamars* sont montés par des musulmans arabes ou indiens.

b) – Pendant la mousson de Sud-Ouest, ils entrent et restent dans les rivières.

'Pataphysique : 1 – Science extravagante des solutions imaginaires imaginée et exposée par Alfred Jarry (1873-1907).

2 – La '*pataphysique* consiste à déconstruire ce qui apparaît comme réel et à expliquer les phénomènes observés d'une façon absurde.

Remarque : La '*pataphysique* parodie de façon burlesque les principes et les énoncés de la métaphysique.

3 – Le '*pataphysicien* se contente de *solutions particulières*, sans rechercher aucune théorie scientifique générale.

4 – La '*pataphysique* s'intéresse aux exceptions, puisque c'est l'anomalie qui fait avancer les idées.

Remarques : **a)** – Alfred Jarry a présenté son œuvre majeure (« *Ubu roi* ») en 1894 ; il a collaboré au *Mercure de France*, à la *Revue Blanche*, et à d'autres publications littéraires, artistiques ou philosophiques.

b) – Le nom « '*pataphysique* » se distingue de l'adjectif *pataphysique* par l'apostrophe qui le précède.

c) – L'adjectif *pataphysique* désigne ce qui se rapporte à cette science et, par extension, tout ce qui est loufoque, farfelu.

d) – Alfred Jarry a été l'un des inspireurs de la virtualité des objets, du théâtre de l'absurde et du surréalisme.

e) – Le *Collège de 'Pataphysique*, fondé en 1948, se définit comme une *Société de recherches savantes et inutiles* ; il publie une revue : « *Viridis candela* » ; l'adresse de son site officiel est www.college-de-pataphysique.fr.

Pataquès : 1 – Faute de liaison dans la prononciation.

Exemple : « *Il a huit-z-enfants* » est un pataquès.

2 – [*Par extension*] Faute grossière de langage.

3 – [*Par analogie*] Se dit pour qualifier une faute de tact, un impair.

Exemples : Quel pataquès ! Il en a fait tout un pataquès, toute une affaire.

Pataras (en anglais « *swifter* ») : **1** – Le pataras est un cordage fixé au faîte d'un mât et rappelant vers l'arrière par un système de palans ; il sert à le maintenir en position et parfois à lui donner de l'arc pour modifier la forme de la chute de la grand voile.

Remarques : **a)** – Le *pataras* est une sorte de *galhauban supplémentaire*, qui se fixe sur un chouque.

[Voir l'expression *Mât à brisures*].

b) – Les *pataras* sont aussi appelés *faux haubans* ou *haubans de fortune*.

2 – On utilise des *pataras* quand les haubans sont vieux, ou pendant un mauvais temps, ou pour un abattage en carène.

3 – Sur un navire à un seul mât, si la grand voile est ramassée sur la bôme et que les voiles de l'avant sont établies, on utilise parfois un *pataras* reliant la tête de mât au tableau arrière (ou deux *pataras*, un de chaque bord) pour aider à rappeler le mât vers l'arrière.

Remarque : Sur un voilier petit ou moyen, ce *pataras* est parfois établi à poste fixe.

Patarasse (en anglais « *horsing iron* ») : **1** – Outil en fer ayant d'un côté la forme d'un coin, et de l'autre une tête sur laquelle on frappe à coups de masse.

2 – La *patarasse* possède un manche qu'un homme tient à deux mains : il met le coin dans une couture de bordage ; un autre homme frappe sur la tête de l'outil pour ouvrir la couture afin d'y introduire de l'étoupe.

Remarques : **a)** – On emploie un fer dit « *à maillet* » à la place d'une *patarasse* pour les coutures des bordages qui ont moins de 12 centimètres d'épaisseur.

b) – Il y a des *patarasses* dites cannelées, qui possèdent une cannelure dans toute

la largeur du côté opposé à la tête, destinée à retenir l'étope que l'on veut enfoncer ; grâce à cette cannelure, l'étope s'introduit dans les coutures sans être coupée.

c) – Les *patarasses* ressemblent à des merlins.

Patarasser (en anglais « *to caulk* ») : Se servir de la patarasse.

Remarques : a) – Lorsque c'est pour faire entrer de l'étope dans les coutures des bordages, on se sert de la patarasse cannelée.

b) – Entre les bordages de préceinte d'un grand bâtiment, on introduit jusqu'à sept cordons d'étope qu'on y fait pénétrer, successivement, les uns après les autres.

Patard : 1 – Synonyme de *petite monnaie*.

Exemples : Je n'en donnerais pas un patard ; cela ne vaut pas un patard.

Remarque : On dit d'une personne très pauvre, qu'elle n'a pas un patard.

2 – Pièce de monnaie des papes d'Avignon (1309 à 1376).

Remarques : a) – Le patard valait un double.

b) – Le double valait 2 deniers.

c) – Six doubles faisaient un sou.

3 – Petite monnaie frappée depuis le xv^e siècle en Flandre.

4 – Ancienne monnaie de faible valeur, ayant eu cours en Provence à partir de Louis XI (1423-1483).

Pataud : Nom que les Vendéens royalistes donnaient aux Républicains, par altération de *patriote*, pendant la terrible répression génocide des années 1793 et suivantes.

Pataud : 1 – Jeune chien qui a de grosses pattes.

Remarque : Patault était le nom donné à un chien dans un mystère du Moyen Âge.

2 – [*Par analogie*] Personne aux manières gauches et maladroit.

3 – [*Au figuré et familier*] Personne à l'esprit lent, dépourvu de finesse.

4 – Pendant les guerres de Vendée, les rebelles appelaient *Patauds* les Républicains qui les combattaient, par altération de *patriote*.

Patauger : 1 – Marcher dans une eau bourbeuse, sur un sol détrempé.

Exemples : Patauger dans l'eau, dans la boue ; les enfants pataugent dans les flaques.

2 – [*Au figuré et familier*] S'embarrasser dans un raisonnement, dans un discours, dans une affaire.

Exemples : Il patauge dans sa démonstration ; les enquêteurs pataugent.

Patay : 1 – Bataille conduite les compagnons de Jeanne d'Arc (1412-1431) contre les Anglais de John Talbot (1384-1453) ; ce fut la première grande victoire française en rase campagne au cours d'une bataille rangée depuis le début de la Guerre de Cent Ans.

2 – Le 18 juin 1429, Jeanne et ses compagnons battirent les Anglais à *Patay* (actuel département du Loiret).

Remarques : a) – L'armée de la Lorraine Jeanne d'Arc était financée par la duchesse d'Anjou et du Maine (Yolande d'Aragon, 1380-1442).

b) – Yolande d'Aragon était la veuve du petit-fils du roi de France Jean II le Bon (1319-1364) ; elle était la mère de Marie d'Anjou (1404-1463) qui épousa le Valois Charles de Ponthieu (1403-1461), le futur roi de France Charles VII.

c) – Yolande d'Aragon était la mère de René d'Anjou (1409-1480) connu sous l'appellation « *le bon roi René* », qui était duc de Bar, duc de Lorraine (le pays de Jeanne d'Arc) ; René d'Anjou était le frère de la reine de France Marie d'Anjou et le beau-frère de Charles de Ponthieu (futur roi Charles VII).

d) – Les duchés d'Anjou du Maine et d'Anjou étaient convoités par l'Anglais John Talbot pour le compte des Plantagenêts qui les avaient jadis possédés.

e) – Les Plantagenêts rois d'Angleterre Henri v (1386-1422) et Henri vi (1421-1471) qui disputèrent la couronne de France au Valois Charles vii étaient les descendants et les héritiers légitimes de Henri ii (1133-1189) comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie (au Nord de l'Anjou) et de son épouse Aliénor (1122-1204) duchesse d'Aquitaine (au Sud de l'Anjou).

f) – Les Plantagenêts qui régnèrent sur l'Angleterre de 1154 à 1485 étaient les descendants de Geoffroy v Plantagenêt (1113-1151) comte d'Anjou et du Maine et de son épouse Mathilde l'Emperesse (1102-1167) duchesse de Normandie et héritière légitime de la couronne d'Angleterre par son père ; leur fils Henri régna sur l'Angleterre de 1154 à 1189 sous le nom de Henri ii ; le roi d'Angleterre Henri ii était comte d'Anjou et du Maine par son père, duc de Normandie par sa mère et duc d'Aquitaine par son mariage avec Aliénor.

3 – La bataille de Patay commença le 18 juin 1429 à 14 heures ; les Français étaient commandés par Jean d'Orléans, comte de Dunois (1402-1468), par Jean de Valois, duc d'Alençon (1409-1476) et par Gilles de Montmorency-Laval, baron de Retz, dit Gilles de Rais (1404-1440), futur maréchal de France [en 1429] ; la mythique Jeanne d'Arc (1412-1431) était présente ; les Anglais étaient commandés par sir John Fastolf (1378-1459) et par John Talbot, comte de Shrewsbury (1384-1453).

4 – La position défensive habituelle des terribles archers du Corps gallois des *Long Bow* comprenait des épieux acérés fichés en terre devant leurs batteries, afin d'arrêter les charges de la cavalerie ennemie et de ralentir suffisamment les assaillants à pied pour avoir le temps de les éliminer avec leurs flèches. [Voir le mot *Arbalète*].

5 – Ce jour-là, avant qu'ils n'aient eu le temps d'achever la préparation de leur position défensive, les archers anglais abattirent un cerf qui courait devant eux dans un herbage ; les cris de joie qu'ils poussèrent révélèrent leur position aux éclaireurs français.

6 – Les archers britanniques étaient peu protégés individuellement et ils étaient très vulnérables dans une lutte au corps à corps ; ils furent rapidement mis hors d'état de combattre.

7 – Les Anglais perdirent ce jour-là 2 000 morts et 400 prisonniers dont Talbot ; les pertes françaises furent minimes.

Remarques : a) – La date du 18 juin devrait faire l'objet en France, chaque année, d'une commémoration de la victoire de Patay en 1429.

b) – La date du 18 juin est importante pour une autre raison en Angleterre ; les Anglais commémorent, ce jour-là, la bataille du 18 juin 1815 à *Waterloo* et la fin heureuse de la dernière des funestes guerres d'Empire ; la victoire de l'Anglais Arthur Wellesley duc de Wellington (1769-1852) et du Prussien Gebhard Leberecht von Blücher (1742-1819) permit de mettre définitivement le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) hors d'état de nuire en l'isolant, sous bonne garde, dans une île anglaise de l'Atlantique-Sud (île de Sainte-Hélène).

c) – Certains, en France, célèbrent chaque année à la date du 18 juin le souvenir d'une *série de discours* qu'un ancien et éphémère sous-secrétaire d'État du gouvernement Paul Reynaud fit en juin 1940 au micro de l'organe de propagande britannique BBC (British Broadcasting Corporation) avec l'accord intéressé du Premier ministre anglais Winston Churchill, pendant les jours qui précédèrent et qui suivirent la signature de l'armistice franco-allemand (22 juin 1940).

d) – L'orateur se présentait ainsi : « *Moi, général De Gaulle !* ».

Il invitait les militaires des trois armes (Armée de Terre, Marine de Guerre et Armée de l'Air) à trahir le Gouvernement français, à se mutiner et à le rejoindre à

Londres pour poursuivre le combat contre l'Allemagne sous l'autorité des Anglais. L'idée était intéressante (pour Churchill) car les soldats français qui venaient de se battre avec tant de vaillance, d'abnégation et de courage dans l'Est et le Nord de la France en mai et juin 40, pouvaient être redoutables s'ils étaient bien commandés.

e) – Cette série de discours est connue sous le nom d'« *appel du 18 juin* ».

f) – Le 18 juin 1935, c'est-à-dire cinq ans exactement *avant* l'« *appel* » de De Gaulle et 120 ans exactement *après* Waterloo, le ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni *Samuel Hoare* et le représentant du troisième Reich allemand *Johachim Von Ribbentrop* avaient conclu un accord historique (et contraire aux intérêts de la France) par lequel l'Angleterre autorisait l'Allemagne à réarmer sur mer, jusqu'à un niveau équivalent à celui de la Marine française.

g) – Le Traité de Versailles de 1919 avait limité le tonnage autorisé de la marine de guerre allemande à 144 000 tonnes ; par l'*accord naval* bilatéral *anglo-allemand* du 18 juin 1935 (en anglais : « *Anglo-German Naval Agreement* ») auquel la France n'a pas été associée, la limite était portée à 420 000 tonnes. [Voir l'expression *Accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935*].

Patch : Petite pièce de tissu adhésif imprégnée d'une substance médicamenteuse, que l'on colle sur la peau et qui permet la diffusion du produit dans l'organisme.

Patchouli : Plante aromatique de la famille des Lamiacées, provenant des régions tropicales d'Asie (Indonésie, Philippines) ou d'Océanie.

Remarques : **a)** – Le nom scientifique est *Pogostemon cablin*.

b) – Le patchouli est cultivé pour l'huile essentielle produite à partir de ses feuilles, qui est utilisée en parfumerie et en cosmétologie.

Patchwork : Assemblage de morceaux de tissus différents.

Remarques : **a)** – Le costume d'Arlequin était une sorte de *patchwork*, assemblé à partir de restes dépareillés par sa mère qui n'avait pas les moyens d'acheter une pièce de tissu de grandeur suffisante pour lui confectionner un costume.

b) – Le mot anglais « *patch* » signifie pièce, morceau.

Pâte : 1 – Préparation à base de farine délayée avec de l'eau ou du lait, parfois additionnée d'autres ingrédients, comme du levain, de la levure, des œufs, du beurre, du saindoux, de la margarine ou du sucre, et qui, travaillée de diverses façons, sert à faire du pain, de la pâtisserie.

Exemples : Pâte brisée ; pâte feuilletée, sablée, briochée ; de la pâte à pain, à tarte ; pâte à crêpes ; pâte à choux.

2 – [*Par analogie*] Préparation de consistance épaisse, à base de sucre et parfois de fruits.

Exemples : Pâte d'amande ; pâte de guimauve ; pâte à tartiner ; pâte de fruits.

3 – On appelle *pâtes* ou *pâtes alimentaires* des produits de diverses formes, confectionnés avec de la semoule de blé dur et de l'eau et que l'on fait cuire dans l'eau bouillante.

Exemples : Pâtes italiennes ; pâtes à potage.

Remarque : Si l'on y adjoint des œufs, on parle de nouilles.

Exemple : Nouilles alsaciennes.

4 – Masse obtenue par la transformation du caillé, qui constitue le fromage et sur laquelle se forme la croûte.

Exemples : Fromage à pâte fraîche, molle, cuite, pressée ; une pâte persillée.

5 – Préparation de composition variée, de consistance épaisse et molle, qui sert à divers usages.

Exemple : Pâte dentifrice.

Remarques : **a)** – On appelle pâte à bois une sorte de mastic composé de sciure de bois et de colle forte, servant à boucher les trous ou les fentes des pièces de bois.

b) – On appelle pâte à sel une pâte faite de farine détrempée et de sel, qui sert aux jeux de modelage et qui durcit à la cuisson.

6 – La pâte à papier est une matière élaborée avec la cellulose obtenue à partir de fibres végétales diverses, qui sert à la fabrication du papier.

Remarques : a) – La pâte à papier se présente sous la forme de feuilles regroupée dans des fardeaux cubiques d'environ un mètre-cube.

b) – Le port de commerce de La Pallice est spécialisé depuis longtemps dans l'importation de pâte à papier en provenance notamment d'Amérique du Nord ou du Sud et des pays du Nord de l'Europe.

Pâté : Préparation culinaire composée d'un hachis de viande ou de poisson entouré de pâte et cuite au four.

Exemples : Pâté de perdrix, de lièvre ; petit pâté ; pâté en croûte.

Pâtée : 1 – Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux.

2 – Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques.

Patelin : [*Familier*] Homme souple et artificieux, qui par des manières flatteuses et insinuanes, fait venir les autres à ses fins.

Exemples : C'est un patelin, un vrai patelin, un grand patelin, un maître patelin ; ton patelin ; air patelin ; voix pateline ; manières patelines.

Remarque : Ce terme est pris d'une vieille comédie, dans laquelle on introduit un homme de ce caractère, sous le nom de Patelin.

Patelin : [*Familier*] Village, localité de peu d'importance.

Exemples : Il s'est enterré dans le patelin où il est né ; revenir au patelin.

Patène : Objet sacré de la liturgie catholique en forme de disque qui sert, durant la messe, à couvrir le calice et à recevoir l'hostie.

Patenôte : 1 – Nom que l'on donnait autrefois à la prière des Chrétiens « *Notre Père* ».

Remarque : Patrenostre, qui a donné *patenôte*, est la forme francisée des deux premiers mots de la prière latine *pătēr nostĕr*.

2 – [*Par extension, familier et ironique*] Toute autre prière ou suite de prières, récitée de façon mécanique.

Exemples : Dire ses patenôtres ; marmonner des patenôtres.

3 – [*Par métonymie*] Se disait familièrement des grains du chapelet, parce qu'on l'égrenait en disant ses prières.

4 – [*En décoration*] Désigne, par analogie, un ornement composé d'une suite de petits grains ronds ou ovales.

Patente (en anglais « *patent* ») : **1** – Certificat de santé délivré aux navires en partance d'un port par le comité de santé ou par l'autorité du port.

Remarques : a) – La patente de santé atteste le port de provenance du navire et constate l'état sanitaire de ce port.

b) – La *patente nette* est celle qui atteste qu'un navire est parti d'un pays non infecté, et qu'il est à l'abri de toute suspicion ; la *patente brute* est celle qui atteste le contraire, c'est-à-dire que le navire arrive d'un pays où régnait, à l'époque de son appareillage, une maladie contagieuse ; la *patente suspecte* quand le navire a relâché dans un port, ou a communiqué en mer avec un ou plusieurs bâtiments dont l'état sanitaire n'était pas suffisamment constaté.

c) – La patente du dernier port touché est exigée par les autorités locales avant d'autoriser un navire à avoir aucune communication avec la terre.

2 – Contribution annuelle que payait autrefois au gouvernement toute personne qui faisait un commerce ou qui exerçait une industrie imposable.

3 – Pièce déclarant la nature ou la qualité des marchandises.

4 – [*Vieilli en français*] Brevet accordé aux inventeurs, aux auteurs de nouvelles découvertes, pour leur en assurer la propriété et l'exercice exclusif pendant un certain temps.

Remarque : On l'appelle plutôt *brevet d'invention*.

5 – Sous l'Ancien Régime, lettre, commission ou diplôme accordés par le souverain, par des corps, par des universités ; en ce sens, il s'emploie au singulier ou au pluriel.

Remarque : Les *lettres patentes* étaient des lettres publiques et ouvertes, par opposition aux *lettres de cachet* qui étaient secrètes et cachetées.

Patenté : 1 – Assujetti à la patente.

Exemples : Commerçant patenté ; profession patentée.

2 – [*Au figuré, familier et ironique*] Se dit d'une personne qui se pose en spécialiste d'un sujet, en défenseur d'une cause.

Exemple : Le défenseur patenté d'une théorie, d'une idée.

3 – [*Au figuré*] Manifeste, confirmé.

Exemple : Un escroc, un menteur patenté.

Patère : 1 – Support en forme de disque, de boule, de crochet que l'on fixe au mur, à une porte pour y suspendre des vêtements.

Exemples : Accrocher son manteau, son chapeau à une patère.

2 – Pièce de forme similaire qui sert à maintenir les embrasses d'un rideau.

Exemples : Une patère de bois, de bronze.

Paternalisme : Autorité de type paternel qu'exerce un patron, un chef d'entreprise sur ses ouvriers ou ses employés en adoptant des mesures sociales souvent généreuses

Pâteux : Qui a la consistance épaisse et molle d'une pâte.

Pathétique : 1 – Propre à susciter une vive émotion et à exciter les passions.

Exemples : Discours pathétique ; narration pathétique.

Remarques : **a)** – On appelle preuve pathétique, en rhétorique, une preuve qui repose sur les émotions que l'orateur éveille chez l'auditoire pour emporter son adhésion.

b) – [*Par métonymie*] Un orateur pathétique.

c) – Pathétique est tiré du grec παθητικός qui signifie *émouvant*.

2 – Qui provoque la pitié, la compassion.

Exemples : Une scène, un dénouement pathétique ; une voix aux accents pathétiques ; la « *Sonate pathétique* » ou la « *Pathétique* » de Beethoven.

3 – [*Au figuré et familier*] Pitoyable, désastreux.

Pathogène : Qui produit ou est de nature à produire une maladie.

Remarque : L'amiante qui est employé pour isoler les collecteurs de vapeur des installations à turbines, ou les collecteurs d'échappement des moteurs, est pathogène et peut provoquer, chez les mécaniciens navigants, des cancers de l'appareil respiratoire.

Pathologie : 1 – Partie de la médecine traitant de la nature, des causes et symptômes des maladies.

Remarque : La *pathologie externe* étudie les affections relevant de la chirurgie, par opposition à la *pathologie interne* qui étudie celles qui relèvent d'un traitement médical.

2 – [*Par métonymie*] Maladie ou ensemble de maladies considérées dans leurs manifestations et leurs effets morbides.

Pathos : 1 – Partie de la rhétorique qui traite des moyens propres à émouvoir, par opposition à l'*ithos*, qui traite des mœurs.

Remarque : Pathos est tiré du mot grec πάθος qui désigne *ce que l'on a éprouvé*, la passion, l'impression vive, l'émotion par opposition à *ce que l'on a fait*.

2 – Emphase qu'on met dans un discours, dans une œuvre littéraire.

Exemple : Un rapport de mer qui verse dans le pathos.

3 – Chaleur affectée et déplacée dans un discours ou dans un ouvrage.

Remarque : Pathos, en cette acception, ne s'emploie guère qu'en conversation et en mauvaise part.

Patibulaire : 1 – Qui se rapporte au gibet.

Exemple : La haute justice patibulaire.

Remarque : On appelait *fourches patibulaires* un gibet à plusieurs piliers que le roi et les seigneurs hauts justiciers avaient seuls le droit d'élever.

2 – [*Par extension et familier*] Patibulaire se dit en parlant d'une personne qui suscite la méfiance par son aspect peu recommandable, qui a la mine, la physionomie d'un méchant homme, d'un homme qui mérite d'être pendu et qu'on soupçonne d'être capable des pires forfaits.

Exemple : Un individu patibulaire.

Remarques : **a)** – Une figure patibulaire, une mine patibulaire, un air patibulaire attirent la méfiance.

b) – [*Populaire*] On parle parfois de « *délit de sale gueule* » pour qualifier la méfiance suscitée par l'aspect *dit patibulaire* de certaines personnes.

Patience : 1 – Disposition morale qui fait supporter l'adversité, les maux, les douleurs, les injures, les incommodités et les désagréments avec modération et sans murmurer.

2 – Trait de caractère qui porte à ne pas s'irriter des défauts, des humeurs d'autrui.

3 – Constance dans l'action, persévérance à poursuivre un dessein, une entreprise en dépit des obstacles.

4 – Attitude qui consiste à attendre tranquillement, sans irritation, quelqu'un ou quelque chose qui tarde à venir.

Patient : 1 – Qui supporte avec patience le fait d'autrui et particulièrement les malheurs, les vicissitudes et ce qui peut irriter chez autrui.

Remarques : **a)** – Patient se dit par opposition à agent.

b) – Ainsi, on dit *l'agent* et le *patient* pour signifier la *cause* qui opère (l'agent) et le *sujet* sur lequel elle opère (le patient).

2 – Capable de persévérance, d'opiniâtreté.

3 – [*Vieilli*] Condamné à mort qu'on mène au supplice.

4 – Personne qui consulte un médecin.

Exemples : Visiter ses patients ; ausculter un patient, une patiente.

Patin : 1 – [*Anciennement*] Chaussure à semelle très épaisse que les femmes portaient pour paraître plus grandes ou pour se protéger de l'humidité ou de la boue.

2 – [*Par métonymie*] La semelle elle-même.

3 – Sorte de semelle métallique.

Remarques : **a)** – On appelle *patin à glace* une semelle portant sous elle et longitudinalement une lame affûtée ; on fixe le *patin à glace* à des chaussures montantes pour évoluer sur la glace

b) – [*Par métonymie*] Chaussure montante munie d'une lame longitudinale sous la semelle.

Exemples : Louer des patins à glace ; faire du patin sur un lac gelé.

c) – [*Par extension*] Les patins d'une luge, d'un bobsleigh, etc.

Exemple : Un traîneau monté sur patins.

Patin : 1 – Petite embarcation de sport composée de deux flotteurs parallèles, portant une voile sans bôme et qui n'a ni foc, ni gouvernail.

2 – À l'origine, le *patin* (appelé *patinador* en espagnol) était un petit ponton en bois étroit et très léger, constitué de deux flotteurs identiques reliés par quatre traverses.

3 – Propulsés par des pagayes, les *patins* ont d'abord servi de plongeurs mobiles pour les baigneurs citadins, à la fin du XIX^{ème} siècle, sur la côte catalane.

4 – À partir de 1925, des membres des clubs nautiques de Barcelone et de Badalona ont équipé certains d'entre eux d'une voile.

5 – Les patins de Barcelone mesuraient 5 mètres de long, ceux de Badalona, 6 mètres.

6 – Les *patins* à voile d'origine étaient de construction classique, bordés en contreplaqué d'okoumé sur membrures.

Remarque : Depuis 1981, on trouve des mâts en aluminium et depuis 2005, des coques en polyester.

7 – Les *patins* actuels ont une longueur de 5,60 mètres et une largeur de 1,45 mètre ; leur mât haubané a une hauteur de 6,35 mètres.

Remarque : Depuis 1968 on propose des patins de 3,98 mètres pour les jeunes pratiquants.

8 – Les patins n'ont qu'une seule voile triangulaire sans bôme, pas de foc, pas de gouvernail.

9 – Les patins modernes ont des flotteurs en forme de V profond pour diminuer leur dérive au près ou par vent de travers.

10 – Pour lofer, le plaisancier se déplace vers l'avant du bateau ; pour abattre, il se déplace vers l'arrière.

11 – Les *patins* sont sûrs, même avec un bon vent ; ils sont très maniables et plus rapides que les dériveurs de même longueur.

Remarque : En cas de chavirement accidentel, une personne seule peut les remettre à l'endroit sur leurs deux flotteurs.

Patinage : Action de tourner à vide par manque d'adhérence.

Exemple : Le patinage d'un embrayage est le fait qu'il n'engrène pas bien, à cause de l'usure ou d'une malfaçon.

Patine : Couche verdâtre d'hydrocarbonate de cuivre, qui se forme avec le temps sur des objets de cuivre ou de bronze.

Remarque : On dit aussi *vert-de-gris*.

Patins (en anglais « *kevel heads* », « *brakets* ») : Extrémités de quelques allonges prolongées d'environ 40 centimètres au-dessus du plat-bord, pour faire l'office d'oreilles d'âne.

Remarque : Sur les grands navires, on les appelle *apotureaux* ; sur les petits navires, on les nomme *jambettes*.

Patio : 1 – Cour intérieure, dallée et généralement entourée d'arcades, des demeures de style espagnol.

Remarque : Patio est tiré d'un mot espagnol du XV^{ème} siècle et se prononce *pattio* plutôt que *passio*.

2 – [Par extension] Cour intérieure d'une maison ou d'un immeuble.

Exemple : La fontaine d'un patio.

Pâtis : Lande, friche où l'on fait paître le bétail.

Remarque : Le pâturage diffère du pâtis en ce que *pâturage* indique quelque chose de meilleur que pâtis.

Exemple : Ce n'était qu'un pâtis, j'en ai fait un pâturage.

Pâtisserie : 1 – Confection des gâteaux.

Remarque : Un gâteau est un mets composé de pâte, d'un appareil ou d'une

garniture et qui est cuit au four.

2 – [*Par métonymie*] Les gâteaux eux-mêmes.

3 – [*Par analogie*] Ornement de stuc que l'on applique sur un plafond, une muraille, une corniche.

Patito : Amoureux transi.

Patmar : 1 – Acronyme de *Patrouille maritime*.

2 – [*Par extension*] Appellation familière des aéronefs qui effectuent des patrouilles maritimes.

Patois : 1 – Langage du peuple et des paysans, particulier à chaque Province.

Remarque : [*Par extension*] On donne aussi quelquefois le nom de *patois* à certaines façons de parler qui échappent parfois, souvent même aux gens de province, quelque soin qu'ils prennent pour s'en défaire.

Exemple : Cela est du patois.

2 – Variété d'un dialecte qui n'est parlée que dans une contrée de faible étendue, le plus souvent rurale.

Remarque : Le provençal, le catalan, le breton sont de langues et non des patois. [Voir le mot *Dialecte*].

Patouillard : 1 – [*Familier*] Se dit d'un bateau qui cogne sous l'effet du ressac, ou qui passe mal à la lame.

2 – [*Par extension*] Équipier maladroit.

Patouille : 1 – Eau boueuse.

2 – [*Familier et populaire*] L'eau de mer, surtout dans les ports.

Exemple : Tomber à la patouille.

Patouiller : [*Familier*] Patauger, piétiner dans la boue.

Patouilleux (en anglais « *rough* ») : Une mer patouilleuse est celle dont les lames sont courtes et agitées en diverses directions et en divers sens.

Patraque : [*Familier*] Machine usée, ou mal faite et de peu de valeur.

Exemple : Cette montre n'est qu'une patraque, une vieille patraque.

Remarques : **a)** – [*Familier*] Il se dit aussi d'une voiture et même d'une maison.

b) – [*Au figuré et familier*] Personne faible et usée.

Exemple : Il devient patraque.

Pâtre : Celui qui garde des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc.

Patriarcat : 1 – Dignité des évêques que l'on appelle *patriarches*.

[Voir le mot *Patriarche*].

2 – Étendue de pays soumise à un patriarche.

3 – Durée de l'autorité d'un patriarche.

4 – Forme d'organisation sociale traditionnelle, fondée sur la filiation en ligne paternelle et où l'autorité politique, sociale et religieuse est détenue par le père de famille.

Remarque : Dans ce sens, *patriarcat* s'oppose à *matriarcat*.

Patriarche : 1 – Titre donné aux évêques titulaires de Jérusalem, Antioche, Tripoli, Byzance et Rome.

2 – L'appellation de patriarche a été conférée depuis le iv^{ème} siècle (7 mai 541) aux titulaires des cinq sièges épiscopaux de Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem.

Remarques : **a)** – Le titre de *patriarche œcuménique* est donné au patriarche de Constantinople, auquel est reconnue une primauté d'honneur au sein des Églises orthodoxes.

b) – Dans le cadre du système ecclésiastique de l'empereur Justinien (527-565)

le pape de Rome était considéré comme « *Patriarche d'Occident* » à côté des quatre patriarches orientaux de Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem.

c) – C'est en 642 que le titre de « *Patriarche d'Occident* » fut utilisé pour la première fois par le pape d'origine grecque Théodore Ier (642-649).

Le titre a été ensuite rarement utilisé.

Il apparaît pour la première fois dans l'Annuaire Pontifical en 1863, en lien avec les nombreux titres du pape.

d) – Le IV^{ème} concile œcuménique de Constantinople (869-870) le IV^{ème} concile œcuménique du Latran (1215) et le concile œcuménique de Florence (1439) ont placé le pape en tête de la liste des cinq patriarches.

e) – Dans l'*annuario pontificio* de 1863, l'évêque de Rome (le pape Pie IX) était qualifié de « *vicair de Jésus-Christ, successeur du prince des apôtres, pontife suprême de l'Église universelle, patriarche d'Occident, primat d'Italie, archevêque et métropolitain de la province romaine et souverain des domaines temporels de la Sainte-Église romaine* ».

f) – L'Annuaire Pontifical de 2005 énumérait les 9 titres de Jean-Paul II :

- i)** *Évêque de Rome,*
- ii)** *Vicaire de Jésus-Christ,*
- iii)** *Successeur du Prince des Apôtres,*
- iv)** *Souverain pontife de l'Église universelle,*
- v)** *Patriarche d'Occident,*
- vi)** *Primat d'Italie,*
- vii)** *Archevêque et métropolitain de la province romaine,*
- viii)** *Souverain de l'État de la Cité du Vatican,*
- ix)** *Serviteur des serviteurs de Dieu.*

Jean-Paul II (1920-2005) a été élu pape le 16 octobre 1978 et il a été pape jusqu'à sa mort le 2 avril 2005 ; il a été canonisé le 27 avril 2014.

g) – Le pape Benoît XVI renonça en 2006 au titre de *patriarche d'Occident* qu'il portait en sa qualité d'évêque de Rome ; depuis l'année 320, l'église cathédrale de l'évêché de Rome est l'archibasilique *Saint-Jean-de-Latran*, dont le titre exact est *basilique du Très-Saint-Sauveur et des saints Jean Baptiste et Jean l'Évangéliste*. [Voir le mot *Cathédrale*].

Benoît XVI (né en 1927) a été élu pape le 19 avril 2005 et il a été pape jusqu'à sa renonciation le 28 février 2013.

h) – L'Annuaire Pontifical de 2006 énumérait les 8 titres de Benoît XVI :

- i)** *Évêque de Rome,*
- ii)** *Vicaire de Jésus-Christ,*
- iii)** *Successeur du Prince des Apôtres,*
- iv)** *Souverain pontife de l'Église universelle,*
- v)** *Primat d'Italie,*
- vi)** *Archevêque et métropolitain de la province romaine,*
- vii)** *Souverain de l'État de la Cité du Vatican,*
- viii)** *Serviteur des serviteurs de Dieu.*

i) – L'Annuaire Pontifical de 2020 a déclassé 7 des 8 titres du pape vers la rubrique « *titres historiques* » ; le pape François (né en 1936) est seulement déclaré *Évêque de Rome* ; il a été élu pape le 13 mars 2013.

2 – Nom donné dans l'Ancien Testament des Chrétiens à des personnages d'une grande longévité et qui eurent une nombreuse descendance.

Remarques : a) – Le mot « *patriarche* » dérivé du grec πατριάρχης qui signifie

« *chef de famille* » n'est pas utilisé dans la Torah ou Bible hébraïque.

b) – Les *patriarches bibliques* sont tous de la même souche ; ils descendent tous d'Adam en ligne directe.

c) – Adam vécut 930 ans ; son fils Seth vécut 912 ans ; son fils Énos vécut 905 ans ; son fils Kénaan vécut 910 ans ; ... ; Abraham vécut 175 ans ; son fils d'Isaac vécut 180 ans ; son fils Jacob vécut 147 ans ; son fils Judah vécut 110 ans ; ... ; David vécut 70 ans ; son fils Salomon vécut 39 ans ; etc.

d) – On entend par « *les douze patriarches* » les douze fils de Jacob/Israël qui engendrèrent les douze *tribus d'Israël*(: Ruben, Siméon, Lévi, Judah, Issachar, Zebulon, Dan, Naphtali, Gad, Asher, Joseph et Benjamin.

e) – On appelle « *tombeau des Patriarches* » un complexe de grottes situé à Hébron, en Cisjordanie, dans lesquelles la tradition enseigne que reposent les cadavres d'Adam et d'Ève, d'Abraham et de Sarah, d'Isaac et de Rébecca, de Jacob et de Léa ; le monument en pierres de taille élevé par Hérode le Grand autour des grottes fut transformé en église au temps des croisades, puis en mosquée [*la mosquée d'Abraham*] ; une synagogue en occupe actuellement les trois-cinquièmes, les deux cinquièmes restant servant de mosquée.

Patricien : 1 – Les Romains appelaient *patriciens* ceux qui étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus.

Remarques : a) – Romulus, désigné par le ciel comme le fondateur et le premier roi de la future cité de Rome, traça un sillon dans la terre sur le mont Palatin pour marquer l'enceinte de la ville nouvelle, en l'an 753 avant Jésus-Christ.

b) – Un sarcophage en tuf, qui pourrait être celui de Romulus, a été découvert le 21 février 2020 sur le site du Forum de Rome, sous l'ancien Capitole.

c) – Lorsqu'il s'agit, soit des frères jumeaux Romulus et Rémus, soit de la fameuse louve qui les aurait allaités et de la fondation de Rome, il est difficile de séparer la part de la légende de celle de l'histoire.

2 – Le patricien romain était un citoyen membre d'une *gens* et il appartenait, par sa naissance, à la classe sociale la plus élevée à laquelle étaient réservées toutes les magistratures jusqu'au v^e siècle avant Jésus-Christ.

Remarques : a) – Lorsqu'il s'agit de l'Antiquité romaine, on appelle *gens* une grande famille comprenant tous les descendants d'un même ancêtre plus ou moins mythique, qui est caractérisée par un nom, un culte et des usages communs.

Exemples : La gens Julia ; la gens Appia.

b) – L'institution du Sénat romain a été créée par le fondateur et premier roi de Rome, Romulus lui-même ; les cent membres qui composèrent le Sénat d'origine étaient appelés *pātrēs* (pères ou représentants) des *gēntēs* (les premières grandes familles romaines) ; leurs descendants furent appelés *pātrīcīi* (patriciens).

Patrie : 1 – La *Patrie* d'une personne est le pays, l'État où cette personne est née, dans lesquels sont nés, ont vécu son père et ses ancêtres.

Remarques : a) – La patrie de quelqu'un est la *terre de ses pères*, de ses grands-pères et de leurs propres ancêtres.

b) – Les féministes ne manqueront pas, dans un avenir proche, de contester la première strophe de l'hymne national « *La Marseillaise* » qui fait appel à la « *Patrie* », qu'ils imagineront être le pays des ancêtres masculins.

c) – « *La Lorraine est pour moi plus que mon pays, c'est la pays de mon père ; tout ce qui vient d'elle m'est doux !* »

[D'après Victor Hugo, né en 1802 à Nancy].

« *La patrie est faite de plus de morts que de vivants.* »

[D'après Raymond Poincaré, né en 1860 à Bar-le-Duc].

d) – Avant de passer sous le joug de la France, officiellement le 23 février 1766,

pratiquement en 1737, le duché de Lorraine était un État indépendant et souverain situé depuis l'an 1047 entre le Royaume de France et le Saint Empire Romain Germanique.

e) – La diète d'Empire de 1542 avait confirmé que la Lorraine était « *libre et non incorporable* ».

f) – À l'époque où on l'enseignait encore l'« *histoire* » dans les écoles françaises, l'*histoire de France* était l'histoire de Paris.

2 – « On appelle *Patrie* un territoire où sont établis des hommes et des femmes, leurs enfants, leurs parents et leurs grands-parents s'ils sont encore en vie, tous liés par le sentiment d'une même origine, d'un destin partagé, unis par les traditions, les coutumes, les modes de pensée, les modes de vie et d'expression qui constituent leur *patrimoine* collectif ».

[D'après le *Journal officiel de la République française, documents administratifs, fascicule n°10 du 4 octobre 2006, page 41*].

Remarques : **a)** – On emploie l'expression « *mère-patrie* » pour marquer l'attachement au pays où l'on est né et d'où nos ancêtres sont originaires.

b) – Dans la République française, c'est-à-dire depuis que les mouvements intellectuels maçonniques ont amené et soutenu la « *République des Lumières* », de la même façon que l'Église catholique romaine avait soutenu les *rois de France*, le sentiment d'*appartenance au roi*, d'être les sujets du roi et les enfants de Dieu (« *ŭtrīquē fīdēlis* » c'est-à-dire « *fidèle à l'un et à l'autre* » comme disaient les royalistes vendéens de 1793) a été remplacé par le *patriotisme*.

c) – Chaque roi de France était couramment le fils d'une femme étrangère, le petit-fils de deux femmes étrangères et d'un homme étranger ; la notion de patriotisme leur était étrangère.

d) – Les présidents de la République élus par les Français ou les Premiers ministres nommés par les Présidents, lorsque leurs parents sont étrangers (ce qui ne retire rien à leur valeur) sont peu crédibles quand ils font l'éloge de la « *Patrie* », ne serait-ce que lorsqu'ils chantent les paroles de notre hymne national.

[Voir le mot *Valeur*].

e) – Sur le revers de l'étendard ou du drapeau des régiments français sont inscrits les mots « *Honneur et Patrie* » ; évidemment l'étendard de la Légion étrangère porte les mots « *Honneur et Fidélité* » puisque, par définition, les hommes qui le composent ne sont pas issus de familles françaises.

3 – Pour nos parents, la Patrie était le pays de nos grands-parents ; pour nous-mêmes, la Patrie est le pays de nos parents et de nos grands-parents ; pour nos enfants la Patrie est notre propre pays : c'est toujours la même Patrie, la France.

Remarques : **a)** – Comme nos aïeux, comme nos grands-pères et comme nos pères avant nous, nous acceptons volontiers de nous sacrifier pour notre Patrie, c'est-à-dire pour nos parents s'ils sont encore en vie, pour nos enfants et nos petits-enfants, comme nos arrière-grands-pères nos grands-pères n'ont pas hésité à se sacrifier et à périr pour nous pendant la première guerre mondiale, et nos grands-pères ou nos pères pendant la seconde.

b) – Le renouvellement des générations, en France, se fait maintenant en grande partie par l'immigration étrangère, puis par la naturalisation des immigrés ; c'est un choix respectable, qui coïncide avec l'abandon de la politique familiale si chère à feu Michel Debré (1912-1996).

c) – Comme nos grands-pères et comme nos pères avant nous, nous acceptons volontiers, et avec courage, de mourir à la guerre pour notre Patrie ; mais voulons-nous tomber sous les balles de nos ennemis, si nous avons le ressentiment que nous mourrons pour le bien des enfants de ces mêmes ennemis ; leurs enfants

qui, après avoir immigré en France et avoir été naturalisés, deviendront français comme nos propres enfants ?

d) – Beaucoup de nos parents, de nos oncles, de nos frères, de nos cousins, de nos amis sont morts en Algérie dans les années 1950 et 1960, tués par les *indigènes*, comme on disait, que le gouvernement français de l'époque méprisait ; beaucoup de ces *indigènes* sont les grands-parents ou les parents des nouveaux Français « *issus de l'immigration* » qui bénéficient aujourd'hui des largesses de la République et qui adaptent chez nous leur propre civilisation : la responsabilité en incombe aux dirigeants politiques de la IV^{ème} République française (Mitterrand et les autres) qui crurent pouvoir régler par une répression dite « *de pacification* », mais qui fut une véritable guerre ! des problèmes mal posés qu'il était impossible de régler par la force.

e) – Avant 1792 nos ancêtres mourraient à la guerre, certains « *malgré eux* » parce que enrôlés de force, certains pour la solde, tous pour la *gloire des généraux* et pour le profit des petits ou des grands *chefs de guerre* ou pour le bon plaisir des *Princes* ou des *Premiers ministres*.

f) – Le 11 juillet 1792, pour faire face à l'invasion de la France par des armées étrangères, l'Assemblée législative décréta la Patrie en danger et décida la levée de 50 000 hommes.

g) – De 1792 à 1918 nos aïeux, nos arrière-grands-pères et nos grands-pères moururent à la guerre « *pour la Patrie* », pour la grandeur de la France.

h) – Depuis 1939, les différentes guerres auxquelles notre pays a participé dans la mouvance d'autres puissances (Royaume-Uni ou États-Unis d'Amérique) n'ont fait qu'abaisser le rang de notre Patrie dans le monde, hélas ! sans espoir raisonnable d'un retour au rang de grande puissance.

i) – À la différence de la Patrie, la *Nation* telle qu'on l'entend couramment, oublie le passé et ne considère que le présent et l'avenir.

j) – L'intérêt de la *Nation* est notre propre intérêt et celui de nos enfants et petits-enfants ; c'est aussi celui de nos compatriotes, ou encore l'avenir de ceux qui viennent d'acquérir la *nationalité* française ou des étrangers qui obtiendront un jour ou l'autre la *nationalité* française.

4 – La *patrie* est le corollaire de la famille.

Patrimoine : 1 – Ensemble des biens que l'on hérite de ses ascendants ou que l'on constitue pour le transmettre à ses descendants.

2 – [*Par extension*] Ensemble des biens, des richesses matérielles ou immatérielles qui appartiennent à une communauté, à une nation et qui constituent un héritage commun.

Remarque : La notion de *patrimoine national* est due à l'abbé Grégoire. [Voir *Abbé Grégoire*].

3 – [*Au figuré*] On dit de ce qui constitue le revenu ordinaire et naturel d'un homme, que c'est son patrimoine.

Exemple : Les jeunes dissipateurs sont le patrimoine des usuriers.

4 – En biologie, on appelle *patrimoine génétique* l'ensemble du matériel génétique à partir duquel s'expriment les caractères propres à chaque individu ou à chaque espèce et qui est transmis de génération en génération.

Patriot Act : 1 – Loi américaine de circonstance *contournant* les « *Droits de l'Homme* » et portant atteinte pour une durée indéterminée aux libertés individuelles des Américains aux États-Unis d'Amérique, ou des non-Américains partout dans le monde.

Remarques : a) – C'est grâce à la destruction des tours jumelles de New-York par des frappes d'avions civils détournés en vol au nom de l'organisation Al Qaïda,

que cette loi insupportable a pu être votée par le Congrès des États-Unis d'Amérique et qu'elle fut promulguée par le Président George W. Bush (né en 1946) le 26 octobre 2001.

b) – Le 28 février 1933, grâce à l'incendie du Reichstag attribué officiellement au Parti communiste allemand, le Président Paul von Hindenburg (1847-1934) avait, de la même manière, suspendu les libertés en Allemagne, au bonheur du Parti national-socialiste alors au pouvoir.

2 – La loi *USA Patriot Act* contient des dispositions visant à améliorer la sécurité des États-Unis, la protection des Américains, l'aide aux victimes d'actes terroristes et à lutter contre le blanchiment de l'argent sale ainsi qu'à protéger les frontières.

3 – La loi *USA Patriot Act* autorise les services de sécurité intérieurs ou extérieurs américains (FBI, CIA, NSA, USA Army, etc.) :

i) à accéder sans même solliciter l'autorisation préalable de la Justice, et sans en informer les personnes concernées, à tout ce qui concerne la vie privée, notamment les données informatiques détenues par des administrations, par des particuliers, par des associations ou des entreprises, à croiser, à comparer et à exploiter les renseignements qu'ils collectent.

ii) à mettre sur écoute secrète tout appareil de communication utilisé par toute personne en rapport, de près ou de loin, avec un « *préssumé terroriste* » (sic).

iii) à installer un logiciel de surveillance nommé *Carnivore* chez les fournisseurs d'accès à Internet, afin de surveiller les messages électroniques et pour conserver les traces de la navigation sur la toile d'araignée (en anglais « *web* ») de toute personne *suspectée* de contacts avec une puissance étrangère.

iv) la loi *USA Patriot Act* prévoit également que toute intrusion non-autorisée dans un système informatique pourra être assimilé à un « *acte terroriste* ».

3 – La loi *USA Patriot Act* autorise la détention sans limite de temps et sans inculpation de toute personne *soupçonnée* de projet terroriste.

Remarques : a) – Les ennemis visés sont, en priorité, les mahométans (qualifiés de djihadistes, c'est-à-dire disposés à défendre l'Islam lorsqu'il est attaqué).

b) – Les Américains utilisent le terme « *terroristes* » pour désigner ceux que vise la loi *USA Patriot Act* ; ils utilisèrent le même terme pour désigner les Résistants communistes pendant la guerre du Vietnam (1965-1975) ; les Allemands l'utilisèrent entre 1940 et 1945 pour désigner les *Résistants* en France occupée.

c) – Une loi comparable à la loi *USA Patriot Act* de 2001 avait été promulguée en Allemagne le 14 octobre 1933, avec à peu près les mêmes buts ; cette loi permettait la détention de n'importe quelle personne aussi longtemps que les autorités de police allemandes l'estimaient nécessaire, et sans qu'aucun jugement ne soit prévu.

c) – Les ennemis publics visés en Allemagne étaient alors en priorité les communistes allemands.

4 – La loi *USA Patriot Act* autorise les perquisitions menées en l'absence de la personne perquisitionnée, même dans le cas de simples délits.

5 – La loi *USA Patriot Act* prévue en 2001 pour 4 ans a été renouvelée par des votes du Congrès des États-Unis d'Amérique le 2 mars 2006 (promulgation le 9 mars 2006 signée par George W. Bush) et le 26 mai 2011 (promulgation sous la présidence de Barack Obama).

Remarques : a) – Le ressentiment d'une « *menace islamiste* » permet de combler le vide qu'avait laissé l'atténuation, avec l'effondrement de l'Empire soviétique, de cette obsession de la menace communiste qui faisait partie, depuis des décennies, du génie américain.

b) – Aucune activité n'est exclue du champ d'investigation des « *organismes de*

sécurité » américains par la loi *USA Patriot Act*, dans une atmosphère de psychose entretenue par la presse où la sécurité est devenue prioritaire, devant la liberté, violant au moins six des 27 amendements ratifiés de la Constitution américaine.

La menace islamiste est ressentie avec une intensité comparable dans les États de la mouvance des États-Unis d'Amérique, dont la France.

c) – La présence des forces armées américaines dans les pays mahométans ou sur les mers qui les entourent, les actes hostiles qu'elle commettent contre certains partis de ces pays et le soutien politique de la diplomatie américaine à d'autres, présagent la continuation de la menace islamiste et éventuellement des actes hostiles contre les intérêts américains dans ces parties du monde, ou peut-être sur le territoire de l'Union.

d) – Les révélations, en 2013, de l'informaticien Edward Snowden, un ancien employé de la CIA et de la NSA, ont dévoilé le rôle des agences de renseignements américaines (NSA, CIA, FBI) britannique (GCHQ) canadienne (CSEC) australienne (DSD) ou néo-zélandaise (GCSB) qui est d'espionner dans des proportions jusqu'alors inimaginables, les communications privées du monde entier ; la mainmise de l'administration américaine sur les géants de l'Internet et son pouvoir illimité, sans contre-pouvoir, ont montré au monde entier les excès que l'on peut commettre au nom de la recherche de la sécurité intérieure d'un État.

Patriote : 1 – Personne qui aime sa patrie et qui s'attache sans réserves à lui être utile, à la servir et à la défendre.

Remarque : Sous la III^e République, la « *Ligue des patriotes* » était une association fondée par Paul Déroulède en 1882 et visant à rassembler les partisans d'une revanche militaire sur l'Allemagne après la défaite de 1870 pour obtenir le retour des anciens départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle dans la République française.

2 – Sous la Révolution, on appelait *Patriotes* les partisans de la liberté et de l'émancipation des habitants historiques du Pays, et du rejet des Aristocrates issus d'envahisseurs germaniques, notamment francs.

Remarque : L'Autrichienne Marie-Antoinette, sœur de l'Empereur d'Autriche, épouse de Louis Capet (le roi Louis XVI) cristallisa le rejet et la haine des oppresseurs germaniques.

3 – [*Vieilli*] Synonyme de *compatriote*.

Patriotisme : 1 – Attachement à sa patrie, le pays de ses ancêtres.

Remarque : Le civisme est le sentiment qui fait les bons citoyens ; il est plus large que le patriotisme.

[Voir les mots *Patrie*, *Civisme*].

2 – Amour de sa patrie, désir ardent de servir le pays de ses ancêtres, qui porte à en défendre les valeurs morales traditionnelles, à en préserver l'intégrité et les institutions.

Remarques : **a)** – Le mot *patriotisme*, qui vise ceux qui sont nés dans un même pays et dont les pères et tous les ancêtres sont du pays, est plus restrictif que le mot *civisme*.

b) – Le mot *patriotisme* est parfois confondu, à tort, avec le mot français *nationalisme* qui concerne à la fois ceux dont la famille habite le pays depuis toujours, et les immigrés nés à l'étranger qui viennent d'obtenir la nationalité du pays.

c) – Le *civisme*, qui est le dévouement au gouvernement établi, concerne tous ceux qui habitent le pays et en ont la citoyenneté.

d) – Les renversements d'alliances entre les pays, la conclusion de nouvelles

alliances, l'abandon récent de la souveraineté économique, monétaire ou politique de notre pays au profit de « *l'Europe* » obscurcissent le sentiment de patriotisme.

e) – Les pays artificiellement nouveaux qui furent découpés dans le territoire de l'Empire Ottoman après la Première Guerre Mondiale, tels que la Syrie ou l'Irak, regroupent des ethnies rivales, hostiles, parfois ennemies de longue date, sous la domination d'une minorité soutenue par les Anglais, puis par les Américains ou les Russes après que les Anglais eurent perdu leur influence traditionnelle dans la région pour avoir suscité, déclenché et conduit aveuglement, de 1939 à 1945, une guerre mondiale évitable.

Il est exclu que tous les ressortissants de pays tels que la Syrie ou l'Irak puissent éprouver un sentiment patriotique sincère et spontané à la vue de leur pavillon ou de leur drapeau.

L'invasion allemande de l'Union Soviétique (opération *Barberousse* à partir de décembre 1941) a suscité un sursaut de patriotisme parmi les différents peuples de l'Union, qui furent tous également méprisés par l'envahisseur allemand et qui ne purent attendre d'amélioration de leur condition que du pouvoir central de l'Empire soviétique dirigé par le *camarade* Staline.

f) – Le patriotisme est quelquefois remplacé, faute de mieux, par un chauvinisme féroce et de mauvaise foi, qui se manifeste spectaculairement à l'occasion de certaines compétitions sportives.

g) – Le refus viscéral de la différence engendre la *peur* des étrangers (*xénophobie*) ou même la *haine* des étrangers reconnus comme tels et le rejet de nos propres concitoyens appartenant à des « *minorités visibles* », ou que l'on *soupçonne* d'appartenir à des *minorités* plus ou moins secrètes.

Patrociner : [*Familier*] Parler longuement et jusqu'à importuner, en vue de persuader.

Remarques : **a)** – l se joint ordinairement au verbe prêcher.

Exemples : Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira ; vous aurez beau prêcher et patrociner.

b) – Patrociner est tiré de l'expression latine *pătrōcīnārī sībī* qui signifie *se justifier*.

Patron : **1** – Protecteur surnaturel.

Remarques : **a)** – On appelle « *saint patron* » [ou simplement *patron*] le saint dont une personne a reçu le nom au baptême, ou à qui une église est consacrée, ou sous la protection de qui sont placés une communauté, une confrérie, une ville, un pays.

b) – Saint Éloi, évêque de Noyon (588-660) est le saint patron des orfèvres et des mécaniciens ; dans la Marine comme à terre, le service des mécaniciens est réduit le jour de la fête de saint Éloi (le 1er décembre) afin de leur permettre de célébrer cette fête dignement.

c) – Saint Rémi, évêque de Reims (437-533), saint Denis, évêque de Lutèce/Paris (martyrisé vers 250) et saint Martin, évêque de Tours (316-397) sont les trois patrons de la France ; la sainte Vierge, sainte Jeanne d'Arc (1412-1431) et sainte Thérèse de Lisieux (1873-1897) sont les trois patronnes de la France ; sainte Geneviève (420-500) est la patronne de Paris.

d) – Le maréchal Ferdinand Foch (1851-1929) a retardé la signature de l'armistice de la Première Guerre Mondiale au 11 novembre 1918 parce que le 11 novembre est la date de la célébration du saint patron de la France, *saint Martin* ; en réalité, il lui a rendu un bien mauvais service puisque personne ne sait plus, aujourd'hui, que le 11 novembre est le jour de la fête de saint Martin !

2 – Patron se dit aussi en parlant d'un prince, d'un ministre, d'un puissant auquel on s'attache, et sous la protection duquel on se met pour faire sa fortune, pour

avoir de l'appui.

3 – [*Jadis*] Patron signifiait le prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice.

Exemples : Patron ecclésiastique ; patron laïque ; il est le patron de ce bénéfice.

4 – [*Au figuré*] On dit de celui qui a le plus de crédit dans une société, dans une compagnie, dans une affaire, qu'il est le *patron de la barque*.

5 – [*Familier*] On dit du maître d'une maison et, par extension, d'un homme qui a tout pouvoir dans une maison, qu'il est le *patron de la case*.

Patron (en anglais « *skipper* », « *master* », « *bargeman* », « *cockswain* ») : **1** – Marin du commerce ou de la pêche qui commande un bâtiment de petites dimensions à la pêche ou au cabotage.

Remarques : **a**) – On dit *patron* d'un navire de pêche, *patron* d'un petit remorqueur, *patron* d'un vedette à passagers, *patron* d'un canot.

[Voir les mots *Canot* et *Vedette*].

b) – On dit aussi *patron* d'un bateau de plaisance, mais on emploie le mot anglais « *skipper* » pour désigner celui qui commande un bateau de plaisance sans être titulaire d'aucun brevet de commandement délivré par la Marine marchande, notamment s'il s'agit d'un voilier.

c) – Pour les navires de grandes dimensions, on dit « *capitaine* », quel que soit son brevet ; par exemple, *capitaine* de remorqueur (breveté « *capitaine 200 UMS* »), *capitaine* de porte-conteneurs (breveté « *capitaine tous navires* »), *capitaine* de navire à passagers (breveté « *capitaine au long-cours* »), etc.

c) – Pour les bâtiments de la Marine Nationale, on dit « *commandant* », quel que soit son grade ; par exemple, *commandant* de remorqueur, *commandant* de porte-conteneurs.

2 – [*Jadis*] On appelait *patron* ou *maître* d'un navire marchand, d'une galère, d'une barque, etc., celui qui commandait aux matelots du navire, de la galère, de la barque et qui avait soin de ce qui regardait le service et la manœuvre du bâtiment.

Remarque : Le mot *patron* est d'origine méditerranéenne (le Levant) ; c'est l'équivalent du mot *maître* qui est originaire du Ponant (Manche ou Atlantique).

[Voir le mot *Maître*].

3 – Appellation alternative des maîtres et des premiers-maîtres dans la Marine Nationale.

Remarque : On dit plutôt *patron* à Toulon et *maître* à Brest.

[Voir le mot *Maître*].

4 – Appellation de l'officier marinier ou du matelot de confiance qui commande les matelots ou marins d'une des embarcations d'un navire ; il y tient souvent la barre du gouvernail et il est chargé du soin des objets de l'armement de l'embarcation.

5 – Personne qui dirige une petite entreprise artisanale ou commerciale, un commerce dont elle est le plus souvent propriétaire.

Remarque : On appelle *grands patrons* les dirigeants des plus grandes entreprises, par opposition aux *petits patrons*, dirigeants des entreprises petites ou moyennes.

6 – Employeur.

Remarque : L'*État-patron* se dit de l'État lorsqu'il est l'employeur unique ou prépondérant d'une catégorie d'employés.

7 – [*Familier*] *Patron* désigne, dans une entreprise ou un établissement, un organisme, un service, la personne qui figure au sommet d'une hiérarchie.

Exemples : La secrétaire du patron ; il a été convoqué par le patron.

8 – [*Par analogie*] En médecine et dans le domaine scientifique, professeur qui assure la direction d'un service, d'un laboratoire ; professeur d'université qui

exerce une autorité sur les travaux des chercheurs.

Exemples : Le patron du service de cardiologie ; un grand patron ; un patron de thèse.

Patron au bornage : Ancien brevet qui permettait de commander à la mer les navires qui pratiquaient le cabotage.

[Voir les mots *Bornage, Cabotage*].

Patron de pêche : Marin titulaire d'un brevet lui permettant d'exercer les fonctions de capitaine sur les navires armés à la pêche au large et celles de second sur les navires armés à la grande pêche.

Patronage : **1** – [*Vieilli*] Le droit qu'un prélat ou un seigneur laïc a de nommer à un bénéfice.

Exemples : Ce bénéfice est en patronage ecclésiastique, en patronage laïque ; sa terre lui donne les droits de patronage sur cette chapelle.

Remarque : Patronner quelqu'un dans le monde, c'est l'aider à s'y faire admettre.

2 – Protection d'un saint ou d'une sainte.

Exemples : Une chapelle placée sous le patronage de saint Pierre ; une congrégation placée sous le patronage de saint François d'Assise.

3 – Protection, appui accordé par une personne influente.

Exemples : Le patronage d'un ministre ; le patronage d'un député ; se ranger sous le patronage de quelqu'un.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, la dédicace d'un livre était un moyen d'obtenir le patronage d'un grand personnage.

4 – [*Par extension*] Soutien moral officiellement apporté à une personne, une manifestation ou une organisation.

Exemples : Cérémonie placée sous le haut patronage du président de la République, du ministère de la Culture ; comité de patronage d'un festival, d'une publication scientifique.

5 – [*Par analogie*] Secours, aide matérielle et morale que des associations apportent à des personnes démunies. Œuvre de patronage des orphelins ; société de patronage.

6 – [*Par extension*] Association de bienfaisance, qui propose à des enfants ou des adolescents, durant leur loisir, des activités éducatives, sportives, etc.

Exemple : Patronage paroissial.

7 – [*Par métonymie*] Le lieu où cette association exerce son action.

Exemple : Passer le mercredi au patronage.

Patronat : Ensemble des patrons, des chefs d'entreprise, des employeurs d'une région ou d'un pays.

Remarque : Le *grand patronat* est l'ensemble des patrons des grandes entreprises.

Patronne (Galère –) : Voir l'expression *Galère patronne*.

Patronner : **1** – Accorder sa protection, son appui à quelqu'un.

Exemple : Son député l'a longtemps patronné.

Remarque : Patronner quelqu'un dans le monde, c'est l'aider à s'y faire admettre.

2 – [*Par extension*] Apporter publiquement un soutien moral à une manifestation, une organisation.

Remarque : À la différence de patronner, *parrainer* implique également un soutien matériel.

Patronyme : Nom de famille transmis par le père.

Remarques : **a)** – On dit aussi *nom patronymique*.

b) – Un nom transmis par la mère est un *matronyme*, ou *nom matronymique*.

Patrouille : **1** – Mission de surveillance, de renseignement ou de liaison confiée à un petit groupe d'agents de la force publique, de soldats.

2 – La marche que le guet fait dans la ville pendant la nuit, pour la sûreté des habitants.

3 – La marche qu'une escouade de soldats fait pendant la nuit, soit au-dehors des remparts pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi, soit au dedans de la place pour empêcher les désordres.

4 – On appelle aussi *patrouille* l'escouade du guet, d'agents de la force publique ou de soldats qui fait la patrouille.

Exemple : Se faire surprendre par la patrouille.

5 – [*Par analogie*] Dans divers organismes publics, petit groupe d'agents de l'État à qui sont confiées des missions ponctuelles de surveillance, d'observation et de protection de certains espaces et sites naturels.

Exemples : Une patrouille d'agents de l'Office national des forêts ; une patrouille de pompiers.

Remarque : La *Patrouille internationale des glaces* est l'organisme de surveillance des icebergs sur les routes de navigation de l'Atlantique Nord.

6 – Dans certains mouvements de jeunesse, subdivision d'une troupe d'éclaireurs (en anglais « *scouts* »).

Patrouille maritime : Recherche, détection et éventuellement destruction des bâtiments ennemis en mer ; la patrouille maritime est assurée par des avions à grand rayon d'action portant des armes contre les bâtiments de surface et contre les sous-marins en plongée.

Remarques : **a)** – En 2016 pour la France, la patrouille maritime est assurée par des *Atlantique*.

b) – Les avions de patrouille maritime peuvent participer à la recherche des naufragés en mer ; ils disposent de matériel d'assistance qu'ils peuvent larguer à proximité des naufragés.

Patrouiller : **1** – [*Vieilli*] Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse avec les mains, les pieds ou autrement.

Exemple : Des enfants qui patrouillent dans les rues, dans le ruisseau.

2 – [*Familier*] Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gêner, les déranger en les maniant.

Exemples : Un cuisinier qui patrouille des viandes ; qui est-ce qui a patrouillé tous ces fruits-là ?

3 – [*Terme de guerre*] Faire la patrouille ; aller en patrouille.

Patrouilleur : Navire de faible tonnage ou aéronef qui effectue des missions de reconnaissance et de surveillance.

Patte : **1** – Chacun des membres ou appendices pairs des animaux, qui supportent le corps et servent à la locomotion et à la préhension.

Remarque : On désigne traditionnellement la patte d'un cheval par le terme de *jambe*.

2 – [*Par extension et familier*] Main, pied ou jambe de l'homme.

Exemples : Ôtez vos pattes de là ! Bas les pattes !

Remarques : **a)** – Marcher à quatre pattes, c'est marcher en prenant appui sur les mains et sur les pieds ou les genoux.

b) – Tirer, traîner la patte, c'est accomplir une tâche en manifestant beaucoup de mauvaise volonté.

c) – Être court sur pattes, c'est avoir les jambes courtes.

3 – [*Par analogie*] S'emploie pour désigner, dans certains domaines spécialisés, des objets dont la forme rappelle celle d'une patte d'animal.

Exemple : On appelle *patte d'épaule* une petite bande d'étoffe cousue sur l'épaule des uniformes pour recevoir les insignes de grade.

- Patte** (en anglais « *cringle* », « *palme* », « *fluke* », « *claw* ») : **1** – En voilerie, anneau en corde qu'on frappe en certains endroits des ralingues, tout autour d'une voile.
Remarques : **a)** – On la fait avec un toron ou un filin recordé sur lui-même.
b) – On en fait un grand usage en voilerie et on les désigne par le nom de leur emploi : pattes de ris, pattes d'empointures de ris, pattes des palanquins, patte d'envergure, patte de bosse, pattes de bouline, pattes de cargues, etc.
c) – Les pattes de boulines, les pattes des cargues, les pattes de ris, etc. sont des petites boucles en filin épissées sur les ralingues des voiles et où l'on frappe ensuite les branches des boulines, les cargues, les palanquins, etc.
- 2** – Les pattes d'une voile sont des morceaux carrés de toile à voile que l'on applique au bord des voiles ou près des ralingues, pour fortifier ces voiles à l'endroit où les pattes de bouline et autres doivent faire effort. Un *pataras* est un galhauban qui se fixe sur un chouque.
- 3** – Lorsqu'une *patte* est à la fois maintenue ouverte et protégée contre l'usure par une cosse intérieure en métal, dont elle devient alors l'estrope, on la nomme *patte à cosse*.
- 4** – Les *pattes d'oie* sont des cordages qui se terminent par *trois branches* pour agir sur trois points à la fois d'un autre cordage ou d'un objet sur lequel on les fixe.
Remarque : Si le cordage se termine par *deux branches*, on parle de *fourche* ; si le cordage se termine par *quatre branches* ou davantage, on parle d'*araignée*.
- 5** – Mouiller en *patte d'oie*, c'est lorsque l'on mouille sur *trois* ancrés et que les directions des *trois* lignes de mouillage divergent de l'avant.
Remarque : Affourcher, c'est mouiller sur *deux* lignes de mouillage et *deux* ancrés de l'avant.
- 6** – Les pattes d'élingue sont des crocs de fer larges et plats qui se trouvent au bout de certaines élingues dites « *à pattes* », à l'effet de hisser les futailles moyennes en s'accrochant aux rebords que les douelles font en dehors des fonds de ces futailles.
- 7** – Une patte de loup est une sorte d'assemblage de pièces de bois à adents saillants et rentrants.
- 8** – La patte d'un *anspect* (ou d'une *barre d'anspect*) est la garniture en fer du gros bout de cet anspect.
[Voir le mot *Anspect*].
- 9** – Les *pattes* (ou les bras) d'une ancre à jas en sont les parties recourbées en forme de bras qui sont à l'extrémité de la verge de cette ancre, et de chaque côté du diamant.
- 10** – Les ancres modernes ont des *pattes articulées* autour d'un axe perpendiculaire à la verge et passant par le diamant, de manière à crocher plus facilement et plus sûrement dans le fond de la mer.
- Patte de l'ancre** (en anglais « ») : On appelle pattes d'une ancre les pièces triangulaires qui terminent les bras de l'ancre et servent à crocher le fond.
- Patte de lapin** : Rouleau à peinture de petites dimensions utilisé sur les navires pour les finitions des emménagements, des roofs et des coursives extérieures ou intérieures mises en peinture.
- Patte-d'oie** : **1** – On appelle *patte d'oie* un cordage se terminant à une extrémité par trois branches, ou par un ensemble de trois cordages destinés à agir sur trois points à la fois d'un autre cordage, ou sur trois points d'un objet sur lequel on les frappe.
Remarques : **a)** – Les trois cordages qui sont issus d'un même point, ou les trois branches terminant un cordage utilisé pour agir en patte d'oie, rappellent les traces laissées par les pattes d'une oie dans un sol meuble.

b) – Lorsqu'il y a deux branches, on dit « *un double* » si les deux branches sont parallèles ; on dit « *une fourche* » si elles divergent parce que ces deux branches sont semblables aux traces d'un *animal à pied fourchu* comme un cochon ou un bouc ; ou encore semblable au pied du diable ou d'un homme méchant et dangereux que l'on dit être fourchu ; de même que la langue du serpent ou celle d'un homme qui ne dit pas la vérité est fourchue.

c) – Si un navire remorqueur utilise deux remorques ou deux branches de remorque issues du même point pour remorquer un autre navire, on parle de *remorquage en arbalète* ; l'autre navire capelle ou tourne les deux remorques d'un côté et de l'autre de son étrave (remorqueur de devant) ou de sa poupe (remorqueur de derrière).

d) – Lorsqu'il y a quatre branches ou davantage, on dit « *une araignée* » comme, par exemple, les araignées qui soutiennent un hamac par ses extrémités.

2 – L'expression « *patte-d'oie* » s'emploie pour désigner une figure comprenant toujours un groupe de **3** lignes, de **3** branches, de **3** câbles ou de **3** cordages qui se rejoignent en un point (un nœud, un anneau ou une manille) ; à ce point on fixe, on amarre ou on maille une ligne, un câble ou un cordage dans la même direction que celle de la branche médiane du groupe de 3 branches, mais dans le sens opposé.

Remarque : À strictement parler, les deux branches extrêmes du groupe de trois qui forment la patte d'oie devraient faire entre elles un angle de $\pi / 9$ (40°).

3 – « *Mouiller en patte-d'oie* » (en anglais « **to moor with three anchors ahead** ») c'est mouiller sur trois ancres de l'avant.

Remarques : **a)** – Mouiller sur deux ancres de l'avant c'est « *affourcher* » ou « *mouiller en fourche* » (en anglais « **to moor across** »).

b) – Certains disent « *affourcher en patte d'oie* » au lieu de « *mouiller en patte d'oie* » lorsque l'on mouille trois ancres de proue dans des directions différentes. *Exemple* : « *N'ayant que deux ancres d'affourche, l'une à tribord, l'autre à bâbord, le navire ne pouvait affourcher en patte d'oie, ce qui le désarmait un peu devant certains vents.* (Victor Hugo, « *Les travailleurs de la mer* », page 67).

[Voir le mot *Affourcher*].

4 – On dit aussi que l'on « *donne une remorque en patte-d'oie* » quand on amarre, au moyen d'une manille à l'extrémité de la remorque, du côté du navire remorqué, deux pantoires qui formeront entre elles un angle d'environ $\pi / 9$ (ou 40°) après qu'elles auront été capelées ou tournées, l'une d'un bord du navire remorqué, la seconde de l'autre bord ; une vérine (en anglais « **pass-rope** ») ou une petite touline (en anglais « **tow-line** ») est également fixée à la manille et elle forme le *doigt médian* de la patte de l'oie ; cette vérine ou cette touline permet à l'équipage du navire remorqué de hâler la remorque pour donner du mou dans les deux pantoires, le temps qu'il faut pour capeler leurs œils à bord ou pour les larguer.

Remarques : **a)** – Il est abusif d'employer l'expression « *patte-d'oie* » lorsqu'il n'y a que 2 brins ; une telle figure ressemblerait davantage à une *patte de grue* ou à un *pied de cochon* (le cochon a un sabot fendu en deux) qu'à une *patte-d'oie* (l'oie a trois doigts à chaque patte) ; on emploie alors l'expression « *en fourche* ». [Voir les mots *Araignée*, *Fourche*, *Pedigree*].

b) – De même, on appelle *patte d'oie* l'embranchement où une route se divise en trois routes, les deux routes extrêmes formant un angle aigu ; et on appelle *fourche* l'embranchement où une route se divise en deux routes qui forment entre elles un angle aigu ; de nombreux lieux-dits dans la campagne, ou des quartiers dans les villes, prennent ces appellations pour ces raisons : « *La Patte d'oie* » ou « *Les Quatre Chemins de l'oie* » ; ou « *La Fourche* ».

c) – On appelle *patte d'oie*, chez les *Compagnons du Devoir*, tout assemblage de trois pièces concourant sur un élément de charpente.

d) – On appelle également *patte d'oie* toute marque reprenant le symbole des trois doigts de la patte d'une oie, que l'on peut utiliser pour repérer les différents éléments d'un assemblage, ou pour effectuer le mariage de pièces de charpente ou de construction.

Pattemouille : Linge humide que l'on place entre le fer et le tissu, lors du repassage ou de l'apprêt des étoffes particulièrement fragiles.

Patte-pelu : [Vielli] Personne qui arrive sournoisement à ses fins sous des apparences de douceur et de civilité.

Remarques : **a)** – La Fontaine, dans la fable « *Le Chat et le Renard* » qualifie ces deux animaux de *patte-pelus*.

« *Le Chat et le Renard, comme beaux petits saints,*

« *S'en allaient en pèlerinage.*

« *C'étaient deux vrais Tartufs, deux archipatelins,*

« *Deux francs Patte-pelus qui, des frais du voyage,*

« *Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage,*

« *S'indemnisait à qui mieux mieux. »*

b) – On peut employer la forme féminine *patte-pelue* pour parler d'un homme aussi bien que d'une femme.

Paturon : Partie inférieure de la jambe du cheval, qui est comprise entre le boulet et la couronne.

Paucité : Faible quantité, petit nombre.

Exemples : Paucité de ressources ; paucité de moyens.

Paulette : **1** – Instaurée en France le 12 décembre 1604 à l'initiative de Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641) grand voyer de France, sous le règne du Bourbon Henri IV (1553-1610), la *paulette* était un droit annuel versé par les bénéficiaires des offices de justice et de finance ; ce droit se montait alors à un soixantième de la valeur de la charge.

2 – Le privilège de la *paulette* a facilité et officialisé la possibilité d'hériter des offices au lieu de devoir les acheter ; le roi s'attachait ainsi des dynasties de fonctionnaires dévoués.

3 – Sous l'ancien régime, contrairement aux commissions qui étaient délivrées par le ministre et qui étaient gratuites, mais qui pouvaient être retirées à tout moment à leurs titulaires (des commissaires), un office appartenait personnellement, et jusqu'à sa mort, à son titulaire (un officier) qui l'avait acheté au roi.

4 – Avant la *paulette*, un office retournait au roi à la mort de l'officier titulaire et le roi pouvait le revendre à quelqu'un d'autre ; mais l'officier pouvait céder sa charge à un tiers, contre le paiement au roi d'une taxe de résiliation et à la condition que l'officier survive 40 jours à l'acte de résiliation.

5 – La *paulette* versée chaque année supprimait la clause des 40 jours et permettait à l'officier de transmettre directement sa charge à la personne de son choix, souvent à un descendant.

6 – Les députés de la noblesse aux États Généraux de 1614 demandèrent, sans succès, l'abolition de la *paulette*.

7 – Pendant la régence d'Anne d'Autriche (1601-1666) la fille incestueuse du roi d'Espagne Felipe III (1578-1621) et de sa cousine Marguerite d'Autriche-Styrie (1584-1611), la veuve du roi de France Louis XIII (1601-1643) et la mère de Louis XIV (1638-1715) un projet de son ministre tout puissant, le Franco-Italien

Giulio Mazarini (1602-1661) dit Jules Mazarin, qui visait à *modifier la paulette*, fut l'une des causes de la *Fronde* (1648-1652) ; ce projet de Mazarin devait permettre de mieux remplir les caisses du royaume vidées par les guerres ruineuses de Louis XIII (roi de France de 1610 à 1643) et de son principal ministre Armand Jean du Plessis de Richelieu, dit le cardinal de Richelieu (1585-1642).

8 – Un édit de 1771, sous Louis XV (1710-1774), porta le montant annuel de la paulette au centième de la valeur de l'office.

Remarque : La paulette tire son nom de *Charles Paulet*, secrétaire de la chambre du roi et premier fermier de cet impôt en 1604.

9 – La paulette fut abolie en 1789.

Paulienne (Action –) : **1** – [*Droit romain*] Action en réparation de préjudice intentée par un créancier contre un débiteur frauduleux.

2 – [*Droit civil*] Action révocatoire par laquelle un créancier fait annuler les actes d'un débiteur qui ont été accomplis à l'encontre de ses droits et qui lui portent préjudice.

Paume (en anglais « *palm* ») : Ancienne unité de longueur valant 3 pouces, soit 76,2 mm.

Paume : **1** – Face interne de la main, comprise entre le poignet et la naissance des doigts.

Remarque : La paume de la main est marquée par des lignes qu'interprètent à leur manière les chiromanciens.

2 – [*Par analogie*] Assemblage de deux pièces de bois, le plus souvent de pièces de charpente, par un tenon à un seul arasement et une mortaise ouverte.

Exemples : Enture en paume de deux chevrons, de deux pannes.

Paume (Jeu de –) : Jeu qui fut très en vogue en France au XVI^e et au XVII^e siècles où les joueurs, placés de chaque côté d'une corde ou d'un filet, se renvoyaient une balle, à l'origine avec la paume de la main, plus tard avec une raquette ou un battoir, selon des règles bien précises.

Remarques : **a**) – Le jeu de paume est l'ancêtre du tennis et des autres jeux de raquettes.

b) – Par un acte appelé par la suite « *le serment du Jeu de paume* » les députés du Tiers État s'engagèrent, le 20 juin 1789, dans la salle du Jeu de paume de Versailles, à ne pas se séparer sans avoir donné une Constitution à la France.

Paumelle (en anglais « *palm* ») : **1** – Espèce de gant en cuir réduit à la paume de la main, qui permet de ne pas se blesser quand on pousse les aiguilles à voile ; la paumelle est renforcée par une plaque de métal garnie d'empreintes tenant lieu de *dé à coudre* pour caler dans la paume de la main l'extrémité de l'aiguille sur laquelle on doit faire effort.

Remarque : Une *paumelle* s'ajuste à la main qui doit l'utiliser : on la trempe dans l'eau bouillante, puis on la serre sur la paume de la main dont elle prend durablement la forme.

2 – Petite pièce de fer articulée sur un gond, et dont le plat est fixé sur le châssis d'un battant de porte ou de volet, pour en assurer l'ouverture et la fermeture.

Paumoyer (en anglais « *to underrun* », « *to handle* ») : **1** – Haler un cordage en le faisant passer d'une main à l'autre, main sur main.

2 – [*Par extension*] *Paumoyer* une embarcation, c'est la déhaler en faisant passer d'une main à l'autre la bosse de l'embarcation ou toute autre amarre capelée à terre ou sur un navire et tenue à la main à bord de l'embarcation.

3 – *Paumoyer* le câble d'une ancre mouillée, c'est le visiter en le plaçant sur le davier d'une chaloupe qui se hale vers cette ancre en faisant effort sur le câble.

Remarque : On *paumoie* tout autre cordage dans un but analogue et d'une manière semblable, c'est-à-dire par l'effet direct des mains.

4 – *Se paumoyer*, c'est se hisser à la force des mains le long d'un cordage qui est en direction verticale ou à peu près.

5 – Dans des travaux de voilerie *paumoyer* c'est coudre en s'aidant d'une paumelle.

[Voir le mot *Paumelle*].

Paupiette : Fine tranche de viande de veau garnie d'un hachis, puis roulée et ficelée.

Remarques : **a)** – On dit *alouette sans tête* s'il s'agit de viande de bœuf au lieu de viande de veau.

b) – [Par analogie] On dit *paupiette de sole*, de saumon.

Pause : **1** – Suspension, interruption momentanée de l'action, de la tâche qu'on est en train d'accomplir.

Exemple : S'accorder une pause d'un quart d'heure.

2 – Arrêt provisoire de l'action entreprise.

3 – [Familier] En composition, suivi d'un substantif qui désigne ce à quoi on consacre cette interruption.

Exemples : Pause-café ; pause-cigarette ; pause-déjeuner.

Pauvreté : **1** – État d'une personne dont les ressources ne couvrent pas les besoins ou fournissent à peine au nécessaire.

2 – Indigence, absence de biens, de fortune, manque des choses nécessaires à la vie .

Exemples : Grande pauvreté ; une affreuse pauvreté ; tomber dans une extrême pauvreté ; connaître la pauvreté ; une pauvreté digne, cachée.

3 – État de celui qui dépend d'autrui pour ce qui est nécessaire.

Remarque : L'expression « *pauvreté n'est pas vice* » signifie que même si l'on est pauvre, on n'est pas nécessairement malhonnête homme.

4 – État de ce qui est insuffisant.

Exemples : Pauvreté du sol, du terrain.

5 – Manque d'abondance.

Exemples : Pauvreté des récoltes, des ressources naturelles.

6 – [Dans le domaine intellectuel et moral] Médiocrité, défaut de force, d'originalité, d'intérêt.

Remarque : On dit « *la pauvreté du langage* » dans le même sens qu'on dit qu'une langue est corrompue, dégénérée, c'est-à-dire que les mots, l'idiome et la façon de parler dont se sert le locuteur témoignent d'une instruction insuffisante.

Exemples : La pauvreté du langage limite la pensée et s'accompagne de la confusion des idées ; l'abondance des mots couvre mal la pauvreté de la pensée ; pauvreté du style, de l'inspiration, de l'esprit.

6 – [Familier] Pauvreté se dit encore de certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait.

Exemples : Il n'a dit que des pauvretés ; c'est un grand diseur de pauvretés ; quelle pauvreté!

Pavane : **1** – Danse à deux temps, de caractère grave et majestueux, qui fut en vogue aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles.

Remarques : **a)** – La *pavane* était généralement suivie d'une danse plus rapide, comme la gaillarde.

b) – *Pavane* est emprunté de l'italien dialectal *pavana* ou « *danse de Pava* » ; *Pava* est le nom dialectal de *Padova* (Padoue).

2 – Air de musique sur lequel on exécutait cette danse.

Exemple : Jouer une *pavane*.

3 – [Par extension] Composition musicale inspirée de cette forme, dans la

musique du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle.

Exemples : Une pavane de Gabriel Fauré, de Maurice Ravel.

Pavaner (Se –) : **1** – Parader en faisant valoir sa prestance, sa parure.

Remarque : Se pavaner vient de *pavane*.

2 – [Au figuré] Montrer une satisfaction vaniteuse.

Pavesade : **1** – Rangée de boucliers, appelés « *pavois* », que l'on disposait sur les côtés d'une galère pour protéger les combattants.

Remarque : On dit aussi *Pavois*.

2 – [Par extension] Toile ou tissu que l'on tendait autour des bords d'une galère le jour d'un combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se passait sur le pont.

Pavillon : **1** – Espèce de logement portatif en coutil, qui servait autrefois au campement des gens de guerre, fait en carré ou en rond et qui se terminait en pointe par en haut, à la différence des tentes qui sont plus longues que larges et dont le haut est fait en forme de toit.

2 – Dais garni de tentures, de draperies.

Exemple : Pavillon de lit.

3 – Bâtiment isolé ou partie de bâtiment se distinguant par sa hauteur, sa décoration, etc., qui est ordinairement de plan carré et dont la forme évoque celle d'un pavillon de l'armée.

4 – [Par extension] Se dit aussi de certains bâtiments légers, ou de ceux qui sont construits à titre provisoire.

Remarque : On appelle *pavillon de verdure*, dans un jardin, un abri recouvert de plantes grimpantes.

5 – Maison individuelle construite à la périphérie d'une ville.

Exemple : Pavillon de banlieue.

6 – Bandeau de tôle, de bois, etc., qui dissimule les lames d'une jalousie, d'un store, lorsqu'ils sont relevés.

7 – La partie supérieure de la carrosserie d'un véhicule, qu'on appelle couramment toit.

Exemples : Le pavillon d'une locomotive, d'une voiture automobile.

8 – Une des trois enceintes d'un champ de courses qui sont ouvertes au public.

9 – Extrémité évasée de divers ustensiles.

Exemples : Le pavillon d'un porte-voix, d'un entonnoir.

Pavillon (en anglais « *flag* », « *ensign* », « *jack* ») : **1** – Pièce d'étoffe, sorte de drapeau ou d'étendard de forme rectangulaire ou carrée, qui porte le long d'un de ses petits côtés, appelé guindant (vertical) une gaine et une petite ralingue en corde débordant aux deux bouts ; cette petite ralingue sert à fixer le pavillon à la drisse avec laquelle on le hisse, afin de le faire flotter dans son sens vertical.

[Voir les mots *Guindant*, *Guinder*].

Remarques : **a** – À la différence du pavillon, le drapeau est emmanché sur une hampe.

b – Dans la Marine, on évite d'utiliser le mot *drapeau* (on dit *pavillon*) de la même façon que l'on n'utilise pas le mot *brouillard* (on dit *brume épaisse*) ni le mot *fleuve* (on dit *rivière de...*) ni [par une sorte de superstition stérile] le mot *lapin* (on dit *bête à oreille* ou *lapereau*).

2 – Les pavillons sont en étamine ou en textile synthétique (tergal) ; il y en a de différentes couleurs ; lorsque ces couleurs figurent les couleurs nationales, le pavillon est dit *pavillon national*.

Remarques : **a** – Le côté d'un pavillon qui est dans le sens du mât ou de la drisse en est le *guindant* ; l'autre côté s'appelle le *battant*.

- b)** – Lorsqu'il est dit simplement « *le pavillon* », ou « *les couleurs* », il est entendu qu'il s'agit du *pavillon national* ; le *pavillon national* se hisse à la corne d'artimon ou, à défaut, à la gaule d'enseigne que l'on nomme aussi *mât de pavillon* ou *bâton de pavillon* : c'est un petit mât placé à la poupe, au milieu du couronnement.
- c)** – À la mer, sur les navires à propulsion mécanique, le *pavillon national* est parfois hissé sur un mât placé dans le plan médian du navire, sur l'arrière du massif où se trouve la passerelle ou l'abri de navigation.
- d)** – Pour la France, le plus grand *pavillon national* qu'un navire puisse arboré (la *grande enseigne*) a la même longueur que le maître-bau et les deux tiers de cette dimension en hauteur ; selon les circonstances et le temps, on le remplace par un moyen ou un petit pavillon ; le *moyen pavillon* a les deux tiers des dimensions de la grande enseigne et le *petit pavillon* n'en a que le quart.
- e)** – En aucun cas le *pavillon national* ne doit toucher la surface de la mer.
- f)** – Il y a aussi des bâtons ou *mâts de pavillon* à bord des embarcations pour porter des pavillons ou des signes distinctifs.
- g)** – Un pavillon national dont le guindant est de même longueur que le battant, c'est-à-dire ayant la forme d'un carré de 3 mètres de côté ou même moins, s'appelle pavillon carré ou *pavillon de commandement* : il sert de signe distinctif pour les navires et les canots où se trouvent des *officiers généraux* (amiraux).
- h)** – Le *pavillon de beaupré* est aussi un pavillon national, mais plus petit que le pavillon ordinaire ; on le hisse le dimanche et les jours de fête au-dessus du beaupré, sur un petit mât ou bâton qui y est fixé et que l'on nomme *mât de pavillon de beaupré*.
- i)** – Sur les navires qui n'ont pas de mât de beaupré, le *mât de pavillon de beaupré* se fixe à la proue (à l'extrême avant du navire).
- j)** – D'autres pavillons de couleurs variées sont employés pour faire des signaux selon un code international ; il y en a qui représentent chacun une lettre, d'autres un chiffre ; les arrangements de pavillons du code international ont des significations codées que l'on connaît en consultant l'album du code des pavillons.
- k)** – On appelle *pavillons étrangers* les pavillons nationaux des bâtiments étrangers ou les pavillons de puissances étrangères ; les *pavillons neutres* sont les pavillons nationaux des bâtiments de puissances neutres dans un conflit.
- k)** – On appelle *pavillon de courtoisie* le pavillon national du pays étranger dans lequel un navire fait escale ; il se hisse au mât de misaine, à tribord.

3 – Le pavillon de l'Europe :

i) Dès sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a été conscient de la nécessité de donner à l'Europe un symbole, un emblème : drapeau ou pavillon, auquel les peuples européens puissent s'identifier.

ii) Le 25 octobre 1955, l'Assemblée parlementaire a choisi à l'unanimité un emblème d'azur portant une couronne de douze étoiles d'or ; ce symbole des douze étoiles d'or faisait explicitement référence à l'Apocalypse de Jean que l'on trouve dans le Nouveau Testament de la Bible.

Remarque : La réalisation de la bannière européenne est revenue au peintre strasbourgeois Arsène Heitz (1908-1989), agent du Conseil de l'Europe, qui affirma s'être inspiré de la vision de Jean, dans l'Apocalypse, d'une femme revêtue du Soleil, ayant la Lune sous les pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête.

La même auréole de la vierge se trouve au sommet d'un vitrail de la cathédrale de Strasbourg, créé par le maître-verrier Max Ingrand, en remplacement d'une œuvre détruite en 1944 par un bombardement anglo-américain.

iii) Le battant du *pavillon européen* a une fois et demie la longueur du guindant.

iv) Les douze étoiles d'or s'alignent régulièrement le long d'un cercle non apparent, dont le centre est situé au point de rencontre des diagonales du rectangle ; le rayon de ce cercle est égal au tiers de la hauteur du guindant.

v) Chacune des étoiles à cinq branches est construite dans un cercle non apparent, dont le rayon est égal à un dix-huitième de la hauteur du guindant. Toutes les étoiles sont disposées verticalement, c'est-à-dire avec une branche dirigée vers le haut et deux branches s'appuyant sur une ligne non apparente, perpendiculaire à la drisse ou à la hampe.

Les étoiles sont disposées comme les heures sur le cadran d'une montre ; leur nombre est invariable.

vi) Les couleurs du pavillon européen sont le *Pantone Reflex Blue* pour la surface du rectangle et le *Pantone Yellow* pour les étoiles (la gamme internationale de teintes *Pantone* est très répandue et elle est facile à consulter).

vii) Le Comité européen des ministres adopta cet emblème pour l'Europe le 8 décembre 1955.

viii) L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir les autres organisations européennes adopter ce symbole européen pour ne pas mettre en cause, par des emblèmes distincts, la complémentarité, la solidarité et le sentiment d'unité de l'« *Europe démocratique* ».

ix) C'est le Parlement européen qui a pris l'initiative de l'usage d'un emblème pour la *Communauté européenne*.

x) Une proposition de résolution fut présentée à cet effet dès 1979, à la suite des premières élections du Parlement au suffrage universel direct.

xi) Dans une résolution adoptée en avril 1983, le Parlement a préconisé que l'emblème communautaire soit celui créé par le Conseil de l'Europe en 1955.

xii) Le Conseil européen a souligné, en juin 1984, lors de sa réunion de Fontainebleau, la nécessité de promouvoir l'identité et l'image de l'Europe auprès des citoyens et dans le monde.

xiii) Par la suite, le Conseil européen a approuvé, lors de sa réunion de Milan, en juin 1985, la proposition du *comité Adonnino* visant l'adoption d'un drapeau par la Communauté.

xix) Le Conseil de l'Europe ayant marqué son accord pour l'utilisation par la Communauté de l'emblème européen qui avait été retenu en 1955, les institutions communautaires l'ont introduit au début de 1986.

xx) Le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne et l'Union européenne (depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht) sont représentés par le drapeau ou le pavillon européen ; celui-ci est devenu le symbole par excellence de l'identité européenne et de l'Europe unie.

xxi) À la différence de la bannière des États-Unis d'Amérique, pour laquelle le nombre des étoiles est toujours égal au nombre des États de l'Union américaine, le nombre des étoiles qui figurent sur le pavillon européen est égal à douze, quel que soit le nombre des nations de l'Union européenne.

4 – *Le pavillon français* :

i) Le pavillon national utilisé par les navires français (marine nationale depuis le 15 février 1794) est maintenant formé de trois bandes verticales de largeurs inégales : 30% pour la bande bleue, 33% pour la bande blanche et 37% pour la bande rouge, afin que ces bandes apparaissent de largeurs égales par effet

optique dans le vent.

ii) Le rapport entre le guindant et le battant est de 2/3.

Remarque : a) – Il existe 16 tailles de pavillons pour la Marine ; les dimensions finies des pavillons sont :

Pavillon n°1 – guindant : 20,00 mètres,

battant : 30,00 mètres (bleu 9,00 m ; blanc 9,90 m ; rouge 11,10 m) ;

Pavillon n°9 – guindant : 4,00 mètres,

battant : 6,00 mètres (bleu 1,80 m ; blanc 1,98 m ; rouge 2,22 m) ;

Pavillon n°10 – guindant : 3,00 mètres

battant : 4,50 mètres (bleu 1,35 m ; blanc 1,48 m ; rouge 1,67 m) ;

Pavillon n°12 – guindant : 2,00 mètres,

battant : 3,00 mètres (bleu 0,90 m ; blanc 0,99 m ; rouge 1,11 m) ;

Pavillon n°13 – guindant : 1,50 mètre,

battant : 2,25 mètres (bleu 0,68 m ; blanc 0,74 m ; rouge 0,83 m) ;

Pavillon n°14 – guindant : 1,00 mètre,

battant : 1,50 mètre (bleu 0,45 m ; blanc 0,49 m ; rouge 0,56 m) ;

Pavillon n°15 – guindant : 0,75 mètre,

battant : 1,12 mètre (bleu 0,34 m ; blanc 0,37 m ; rouge 0,41 m) ;

Pavillon n°16 – guindant : 0,50 mètre,

battant : 0,75 mètre (bleu 0,22 m ; blanc 0,25 m ; rouge 0,28 m).

b) – Le battant du pavillon d'une embarcation ne doit pas dépasser le dixième de la longueur de l'embarcation, et le pavillon ne doit jamais toucher l'eau : le pavillon national d'un bateau de 15 mètres de long, comme une vedette de première classe (V1-NG) de la SNSM, ne doit pas dépasser la taille n°13 et, dans ce cas, il doit être disposé de telle façon que le bas du guindant (côté drisse) soit à plus de 1,50 m au-dessus de l'eau.

c) – Le pavillon national doit toujours être *le plus grand* de tous les pavillons visibles.

d) – Les trois bandes verticales (bleue, blanche et rouge) des drapeaux ou des pavillons nationaux français utilisés en dehors de la marine ont, en principe, toutes la même largeur (33 %, 33 %, 33%).

e) – Le pavillon français que l'on fait flotter pour les grandes occasions sous l'arc de Triomphe, place de l'Étoile à Paris, est un pavillon n°1 de la Marine.

f) – Le bleu des pavillons de la Marine (bleu azur) est un peu plus foncé que celui des drapeaux ou des pavillons utilisés à terre (bleu national) ; dans tous les cas, le rouge doit être vif.

5 – Des pavillons spéciaux servent à indiquer :

i) pour les navires de commerce, la compagnie de navigation à laquelle le navire appartient,

ii) pour les bâtiments de guerre, la qualité de l'officier qui le commande.

6 – Des pavillons spéciaux servent à faire des signaux ; ils sont utilisés soit seuls, soit en groupes de plusieurs pavillons les uns au-dessus des autres, sur la même drisse.

Remarques : a) – Un navire participant à des opérations de plongée qui ne peut, en raison de ses dimensions, montrer deux boules superposés pour indiquer le côté où se trouve l'obstruction, doit montrer une reproduction rigide d'au moins un mètre de hauteur du pavillon « **A** » du Code international de signaux.

b) – Un navire faisant des opérations de manutention ou de transfert de produits dangereux doit montrer le pavillon « **B** » du Code international de signaux.

c) – Un pavillon amiral signale la présence d'un amiral sur un bâtiment.

Pavillon (Assurer son –) : Assurer son pavillon, pour un bâtiment de guerre, c'est tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation.

Pavillonnerie : 1 – Atelier où l'on confectionne les pavillons, les flammes, etc.

2 – À bord d'un navire, local où sont entreposés les pavillons et, par extension, les signaux à vue.

Pavillon (Police du –) : Décret du 19 août 1929, modifié par le décret du 24 novembre 1934.

Article premier – Dans les ports et rades, les capitaines des navires françaises de commerce, de pêche ou de plaisance sont tenus d'arborer le pavillon national :

i) Les dimanches, jours fériés et fêtes légales ;

ii) Dans toutes les circonstances intéressant notamment la police des eaux et rades et la police de la navigation maritime dans lesquelles l'ordre leur en sera donné.

Article 2 – A la mer, les capitaines des navires sont tenus d'arborer le pavillon national :

i) À l'entrée ou à la sortie d'un port ;

ii) Sur toute réquisition d'un bâtiment de guerre français ou étranger.

Article 3 – Le pavillon national est porté à la poupe ou à la corne d'artimon.

Article 6 – Le petit et le grand pavois comportent des pavillons nationaux hissés en tête de chaque mât.

Pavois : 1 – Grand bouclier, ovale ou rectangulaire, en usage chez les Francs.

Remarques : a) – Lorsqu'un roi franc était élu par les guerriers nobles, il était hissé sur le pavois et promené aux yeux de son armée.

b) – Le mot pavois est issu, par l'intermédiaire de l'italien *pavese* qui signifie « bouclier », du latin *pavensis*, « [objet] de Pavie », cette ville étant réputée pour la qualité des armes que l'on y fabriquait, au même titre que Tolède en Espagne ou Sheffield en Angleterre.

2 – Ensemble des boucliers des membres des Équipages des drakkars des Vikings, disposés à toucher au-dessus de la coque de l'avant à l'arrière, pour leur servir de protection sur les côtés.

Remarque : De là vient l'usage d'appeler *pavois*, sur les navires, toute protection disposée ou construite au-dessus des ponts exposés aux lames et aux embruns.

Pavois (en anglais « *waist cloths* », « *top armour* », « *garter cloths* ») : **1** – Bordages cloués sur les allonges ou sur des jambettes, plus haut que le pont principal et éventuellement, que les ponts des gaillards ou de la dunette, pour servir de protection contre les lames et les embruns.

Remarque : a) – Sur les navires en métal, le pavois est fait de tôles soudées ou fixées d'une autre façon sur les jambettes au-dessus d'un pont exposé.

b) – Sur les navires en acier ou en aluminium, les éléments du pavois dans la longueur possèdent parfois des joints glissants entre eux et non des soudures, afin d'absorber les déformations du pont principal dans la mer de l'avant.

2 – *Autrefois* : ensemble des boucliers ornés des armoiries des chevaliers présents à bord, disposés debout de chaque côté du navire à la limite extérieure du pont supérieur.

Remarque : Le mot pavois, qui désigne à l'origine un grand bouclier ovale ou rectangulaire, est tiré du latin *pavensis* qui signifie « de Pavie », cette ville étant réputée pour la qualité des armes que l'on y fabriquait.

3 – *Aujourd'hui* : Partie du bordé située au-dessus du pont.

4 – Muraille légère et volante, en bois ou en toile.

Remarque : On en met souvent au-dessus des plats-bords des petits bâtiments pour les garantir de la mer.

5 – *Grand pavois* : Suite de *pavillons*, *flammes*, *guidons*, *triangles* amarrés les uns aux autres, dans un ordre conventionnel, en suivant l'étai et l'entremise.

[Voir l'expression *Grand pavois*].

6 – *Petit pavois* : Pavillon national arboré en tête de chaque mât, y compris le mât de pavillon à l'arrière et le mât de beaupré ou, s'il n'y a pas de mât de beaupré, sur un mâtereau disposé à l'avant du navire au-dessus de l'étrave.

7 – On appelle *pavois* des bandes de drap bleu doublé en grosse toile, de 1 mètre environ de largeur, et ayant des bordures rouges et jaunes et quelquefois des emblèmes de mêmes couleurs, servant à cacher le pont à la vue de l'extérieur.

Remarques : **a)** – On fixe des œillets aux lisières des pavois pour pouvoir les suspendre.

b) – On plaçait des pavois, les jours de fêtes et les dimanches, comme ornements sur les côtés des bâtiments de guerre, en arrière des frontons de hune, etc.

c) – On n'en place plus, aujourd'hui, que comme toiles de courtoisie sur les côtés des échelles de coupée ou des plançons que l'on utilise pour monter à bord.

Pavois (Grand –) : Voir l'expression *Grand pavois*.

Pavois (Petit –) : Voir l'expression *Petit pavois*.

Pavoisement : **1** – Action d'orner de pavois, de drapeaux, de guirlandes, etc.

2 – Résultat de cette action.

Exemple : Le pavoisement des navires.

Pavoiser (en anglais « *to spread the waist cloths* », « *to dress* ») : **1** – Autrefois, pavoiser un bâtiment, c'était étendre sur ses pavois des *bandes de drap bleu de 1 mètre environ de largeur* en guise d'ornement.

2 – Aujourd'hui, pavoiser un bâtiment, c'est disposer des pavillons au bout des mâts (*petit pavois*) et parfois de l'avant à l'arrière du bâtiment, sur l'étau et horizontalement entre les mâts, selon un ordre conventionnel (*grand pavois*).

Remarque : On arbore le grand pavois pour certaines fêtes ou comme marque d'honneur dans un port étranger, et seulement au mouillage.

Pavot : Plante dicotylédone herbacée, annuelle ou vivace, de la famille des *papavéracées*, aux grandes fleurs solitaires à quatre pétales vivement colorés.

Remarques : **a)** – Le *coquelicot* est une espèce de pavot.

b) – Le *pavot blanc*, ou *pavot somnifère* est celui d'où l'on extrait l'opium.

Payer : On dit qu'une pièce de construction ou d'accastillage *paie pour une autre* lorsqu'elle a un excédent qui remplace le trop peu d'une autre pièce assemblée avec la première.

Payer : **1** – Acquitter, verser une somme dont on est redevable.

2 – Récompenser une personne, lui montrer de la reconnaissance pour ce qu'elle a fait.

Payol : **1** – Plancher d'une embarcation.

[Voir les mots *Plancher* et *Plafond*].

Remarques : **a)** – Payol est un mot d'origine méditerranéenne.

b) – Payol est aussi employé comme synonyme d'*ousseau*.

[Voir les mots *Oousseau*, *Plafond*].

2 – Plancher en bois au fond d'une cale à marchandises.

Remarque : Sur un navire en métal, un *payol* en bois évite aux marchandises chargées à fond de cale d'être mouillées par la condensation qui se forme lorsque l'air chaud et humide de la cale entre en contact avec les tôles froides du fond de la cale après que le navire est passé des mers chaudes dans des mers froides.

Pays : **1** – Partie d'un territoire qu'on distingue en raison de particularités géographiques, administratives, historiques, humaines, etc.

Remarques : **a)** – Le mot pays est alors précisé par un complément de nom, un adjectif.

Exemples : Le pays d'Aunis ; le pays de Caux ; le pays de Retz.

- b)** – Le mot pays est tiré du latin *pāgus* qui signifie, en Italie ou en Provence : *bourg, village* ou en Gaule et en Germanie : *canton, district*.
- 2** – Territoire délimité par des frontières, sur lequel s'étend une même autorité politique et qui abrite une population constituée en nation.
Exemple : Les pays d'Europe.
- 3** – [*Par extension*] L'État institué sur ce territoire.
Exemple : Le gouvernement du pays.
- 4** – [*Par extension et familier*] Agglomération quelconque, ville, village.
Exemple : Habiter un petit pays.
- 5** – [*Par métonymie*] L'ensemble des habitants de cette agglomération.
Exemple : Tout le pays accourut sur les lieux du drame.
- 6** – Pour un individu, le territoire sur lequel il est né, qui lui a donné sa nationalité ou, simplement, la contrée, la région, la localité où il est né, qu'il habite.
Exemples : Aimer, défendre son pays ; mourir pour son pays ; quitter son pays natal, le pays de son enfance ; le mal du pays.
- 7** – Vaste étendue de terre.
Remarque : Voir du pays, c'est voyager.
- 8** – Région, contrée.
Exemples : Bon pays ; pays de chasse ; pays de bois ; pays montagneux ; pays marécageux ; méchant pays ; beau pays ; les pays étrangers ; dans les pays lointains ; pays ruiné ; pays désolé.
Remarques : **a)** – On appelle la campagne *plat-pays* par opposition aux lieux fortifiés.
b) – On dit *pays plat* par opposition à pays montagneux.
- 9** – Patrie, lieu de la naissance.
Remarques : **a)** – Il s'entend quelquefois de tout l'État dans lequel on est né, quelquefois de la province, de la contrée, ou de la ville.
Exemples : Pays natal ; pays étranger ; la France est mon pays ; mourir pour le salut de son pays, pour la gloire de son pays ; aimer son pays ; l'amour ,du pays ; défendre son pays ; il n'est jamais sorti de son pays.
b) – On dit que « *nul n'est prophète en son pays* » pour dire que quelque mérite qu'on ait, on est moins considéré par ceux de sa nation et de sa famille, que par les étrangers.
- 10** – En France, on appelait « *Pays d'États* » les provinces où les impositions se faisaient par l'assemblée des États, « *Pays d'Élection* » celles où il y avait des généralités et des élections établies et « *Pays d'Obédience* » les provinces où le pape nommait à certains bénéfices.
- 11** – En France, on appelait *pays conquis* les conquêtes faites par la France depuis le règne de Louis XIII (1601-1643).
- 12** – En France, on appelait « *Pays Coutumiers* », ceux où l'on suivait une coutume provinciale et locale et « *Pays de Droit Écrit* » celui où l'on suivait le droit romain.
- 13** – On dit *vin de pays* pour dire du vin cueilli dans le canton.
Remarque : Cela se dit d'un vin qui n'est pas de la première qualité ni d'un vignoble fameux.

Pays : 1 – Personne qui, relativement à une ou plusieurs autres, est originaire du même village ou de la même région.

Exemple : C'est un de mes *pays*.

Remarque : S'il s'agit d'une femme, on dit *payse*.

Exemple : Il a épousé une *payse*.

2 – [*Populaire*] Quelquefois, en adressant la parole à un homme de son pays, on

l'appelle « *pays* ».

Exemple : Ho! pays, où vas-tu?

Paysage : 1 – Étendue d'un territoire que l'œil peut embrasser, que l'on voit d'un seul aspect.

2 – Ensemble de phénomènes, combinaison d'éléments, de faits qui s'offre à l'observation, à la réflexion.

Exemple : Le pilote remarque inconsciemment ce qui a pu changer dans le paysage de sa zone de compétence.

Paysan : Celui qui est de la campagne et qui vit de son travail de la terre, de la culture des végétaux, de l'élevage animal, etc.

Remarques : **a)** – On emploie plus volontiers les termes d'*agriculteur* ou d'*exploitant agricole*.

b) – Les paysans ne sont pas assez instruits pour *raisonner faux*.

c) – Montesquieu (1689-1755) disait, de son côté, que les paysans « *ne sont pas assez savants pour réfléchir de travers* ».

d) – Le métier de paysan a été ignominieusement et injustement dévalorisé en France par le pouvoir politique et par de *prétendus intellectuels* entre le début de l'ère industrielle et les événements de mai 1968.

Peak : Autre appellation de la *corne* d'une voile aurique.

Peak avant : Capacité située entre l'étrave d'un navire et sa cloison d'abordage.

Remarque : On peut emplir avec de l'eau de mer ou vider le peak avant à volonté pour modifier l'assiette du navire.

Péage : 1 – [*Jadis*] Lieu de passage ouvrant droit à l'acquittement d'un paiement en deniers par toute personne qui s'y présentait, ou au prélèvement d'une partie de la marchandise transportée.

Remarques : **a)** – Le bénéficiaire de ce droit seigneurial s'était habituellement engagé à fournir un service tel que l'entretien d'un chemin, le curage d'une rivière ou la protection des usagers contre les brigands.

b) – Le paiement du péage autorisait les personnes, les animaux, les marchandises, les navires à passer sur un chemin, un pont, une rivière.

c) – Les droits de péage, très nombreux au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, furent abolis de droit en 1793.

2 – [*Actuellement*] Droit qui se lève pour un passage.

Exemple : Percevoir le péage ; payer le péage.

3 – Redevance exigée pour user d'un bien public : ouvrage d'art, voie de communication, rivière, canal, etc., qui est destinée au financement et à l'entretien de cet ouvrage.

Exemples : Route, autoroute, tunnel, pont à péage ; percevoir un péage au passage d'une écluse ; acquitter le péage dans un port ; stationnement à péage ou stationnement payant ; poste, barrière de péage.

4 – [*Par métonymie*] Lieu où l'on doit acquitter un tel droit.

5 – Droit qui se lève pour un passage.

Exemple : S'arrêter au péage.

Remarque : Le nom de certaines localités, comme « Bourg-de-Péage » dans la Drôme, rappelle qu'autrefois un péage y était établi.

Péage (Droit de –) : Taxe perçue par le bénéficiaire d'un péage et acquittée par tous ceux qui s'y présentent.

Remarques : **a)** – Les droits de péage de l'ancien régime sur les fleuves et les rivières ont souvent eu de l'influence sur l'économie des régions situées en amont.

Exemple : Le péage de Champtocé, sur la Loire, constitue la limite entre les petits vins (muscadet ou gros-plant) qui pouvaient être transportés par voie d'eau sans

avoir à supporter de péage et les grands vins de la Loire qui en supportaient, non en fonction de leur valeur marchande, mais proportionnellement au volume.

b) – Les droits de péage d'ancien régime sur les fleuves, les rivières, les canaux et ailleurs ont été supprimés le 15 mars 1790, en même temps que les autres droits féodaux.

c) – La loi 55-435 du 18 avril 1955 « *portant statut des autoroutes* » a établi le principe des droits de péage sur les autoroutes françaises.

d) – La première autoroute française, à l'étude depuis 1927, déclarée d'utilité publique le 4 mai 1935, avait été ouverte à la circulation le 9 juin 1946 : ce fut l'autoroute de Normandie, habituellement appelée *autoroute de l'Ouest* qui reliait Paris à Rouen ; cette autoroute était entièrement gratuite, financée entièrement sur des fonds d'État.

e) – L'*autoroute de l'Ouest* est devenue l'autoroute A13 ; elle relie Paris à Caen, en passant à 15 km au Sud de Rouen ; sa longueur est de 225 km ; elle est aujourd'hui à péage et elle est gérée par la *Société des autoroutes Paris-Normandie* (SAPN) qui est une filiale de la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) ; la SANEF est la propriété du groupe espagnol *Abertis Infraestructuras* depuis le 14 décembre 2006.

e) – La première autoroute française à péage avait été ouverte en 1961 : c'était l'Autoroute de l'Estérel (elle est incluse dans l'actuelle autoroute A8).

f) – Les *droits de péage* des autoroutes françaises privatisées sont perçus par les concessionnaires des autoroutes pour entretenir le réseau et pour rémunérer le capital engagé.

Péan : 1 – Chant choral d'allégresse et de reconnaissance honorant le dieu grec des arts, du chant, de la musique, de la beauté masculine, de la poésie et de la lumière Apollon (en grec « Ἀπόλλων »).

Remarques : a) – Péan (en grec « Παιάν ») est l'un des noms d'Apollon.

b) – Apollon est le conducteur des neuf muses (Apollon musagète).

c) – Apollon est également le dieu des purifications et de la guérison, mais il peut aussi apporter la peste par son arc.

d) – Apollon est l'un des principaux dieux capables de divination ; il était consulté, entre autres, à Delphes (en Grèce continentale) où il rendait ses oracles par la Pythie.

2 – [*Par extension*] Chant accompagnant des libations dans les festins et célébrant le dieu guérisseur Apollon ou un autre dieu, ou un héros, ou une victoire.

Remarque : [Au figuré] Entonner, chanter le péan, c'est chanter, crier victoire.

3 – Genre poétique inspiré de ces chants.

Exemple : Pindare, en grec « Πίνδαρος » (518-438 av. J.-C.) l'un des plus célèbres poètes lyriques grecs, composa des péans.

4 – [*Au figuré*] Entonner, chanter le péan, c'est chanter, crier victoire.

Pearl Harbor : Base navale américaine établie dans une baie peu profonde de la côte Sud de l'île d'Oahu, dans l'archipel américain d'Hawaï, à 15 kilomètres dans l'Ouest de la capitale Honolulu.

Pearl Harbor (Attaque de – par les Japonais) : Le 7 décembre 1941, des forces navales japonaises (27 sous-marins et 423 avions transportés par 6 porte-avions) attaquèrent la base de Pearl Harbor dans l'île d'Oahu (archipel américain d'Hawaï) sans véritablement de déclaration de guerre préalable.

Remarques : a) – Des avions de l'US Air Force au sol et des bâtiments de l'US Navy au mouillage dans le port furent détruits ; ce fut le premier combat de la guerre de 1941-1945 entre les États-Unis d'Amérique et l'Empire japonais.

b) – Les Américains perdirent, ce jour-là, 8 cuirassés, 3 croiseurs, 3 destroyers,

4 bâtiments auxiliaires et 188 avions ; les japonais perdirent 29 avions.

c) – Les Britanniques, sur ordre de Winston Churchill (1874-1965) avaient agi avec la même trahison, le 3 juillet 1940, contre des bâtiments de guerre français désarmés, amarrés dans la base française de Mers El-Kébir, en Algérie ; cette agression britannique contre la base navale française de *Mers el-Kébir* avait fait 1295 morts français ; l'agression japonaise contre la base navale américaine de *Pearl Harbor* fit 2 403 morts américains.

[Voir *Mers El-Kébir*].

d) – Le *destroyer* américain de 95,8 m de long « *USS Ward* » avait repéré, le matin même du jour de l'attaque de Pearl Harbor, le kiosque d'un petit sous-marin japonais qui allait entrer dans la base américaine, armé de deux torpilles ; le « *USS Ward* » détruisit au canon le sous-marin japonais à 06h45, environ une heure avant le début de l'attaque de la base américaine de Pearl Harbor par les avions torpilleurs japonais.

e) – La base américaine de Pearl Harbor ne fut pas mise en alerte après l'action de guerre du « *USS Ward* ».

f) – Après l'entrée en guerre forcée de l'URSS contre les forces de l'Axe (opération Barbarossa, le 22 juin 1941) les États-Unis d'Amérique ne pouvaient pas laisser les Russes communistes vaincre seuls l'Allemagne et devenir les maîtres de l'Europe continentale.

g) – Avec l'entrée en guerre des USA contre le Japon, le 7 décembre 1941, qui avait les apparences d'une agression japonaise, l'opinion publique américaine était prête à soutenir l'effort de guerre de l'Amérique contre l'Allemagne ou au moins à ne pas s'y opposer.

h) – Après la déclaration de guerre de l'Allemagne aux États-Unis d'Amérique, le 11 décembre 1941, la priorité américaine fut la guerre en Europe.

2 – L'attaque de la base navale américaine de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, par des avions et des sous-marins Japonais, a obligé les nombreux isolationnistes américains à accepter l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique.

Peau : 1 – Membrane souple et résistante qui enveloppe le corps de nombreux animaux et de l'homme.

Remarque : Chez les vertébrés, organe externe du corps, constitué de deux couches, l'une superficielle appelée épiderme, l'autre épaisse et profonde appelée derme, qui reposent sur l'hypoderme, tissu conjonctif sous-cutané riche en graisse.

2 – Désigne plus particulièrement la couche superficielle de cet organe, l'épiderme, lorsqu'on parle de l'homme.

3 – Dépouille de l'animal, séparée du corps, et que diverses opérations permettent de conserver, de transformer, de façonner.

5 – Le cuir, la fourrure ainsi obtenus.

Exemples : Une peau d'ours, de renard, de lion, de tigre ; des hommes vêtus de peaux de bêtes ; corroyer, tanner, maroquiner, chamoiser une peau.

6 – Enveloppe, plus ou moins épaisse, de certains légumes et fruits comestibles.

7 – [*Par analogie*] Pellicule qui se forme sur les substances liquides et onctueuses laissées au contact de l'air, du fait de l'évaporation du solvant.

Exemples : La peau du lait ; il y a une peau sur ce reste de peinture.

Peau de bouc : Voir l'expression *Mettre sur la peau de bouc*.

Peau de pêche : Étoffe fabriquée à partir de soie ou de microfibres, à laquelle on donne par effet mécanique ou chimique un toucher doux, un aspect duveteux.

Peau de veau (en anglais « *calf leather* ») : La *peau de veau* préparée en forme de basane est placée en certains endroits du navire et du gréement pour les garantir de divers

frottements.

Remarque : La peau de veau ainsi utilisée est alors comprise sous la dénomination de *cuir vert*.

Peau d'orange : **1** – Aspect irrégulier, grumeleux, que prend l'épiderme humain du fait d'une induration du tissu sous-cutané.

2 – Peau d'ange se disait d'une étoffe dans laquelle il entrait de la soie ; c'est aujourd'hui une marque commerciale désignant un crêpe de satin souple et brillant.

3 – [Se dit aussi de l'aspect défectueux que prend une surface peinte.

Peaufiner : **1** – [*Vieilli*] Nettoyer une surface avec une peau de chamois.

2 – [*Par extension*] Nettoyer avec minutie.

3 – [*Au figuré*] Apporter tous ses soins à l'exécution, à la finition d'un travail, d'un ouvrage.

Remarque : On dit aussi *parfaire*, *figoler*.

Peautré : [*En héraldique*] Il se dit des poissons dont la queue est d'un émail différent de celui du corps.

Exemple : Dauphin d'azur peautré d'or.

Peautre : [*Populaire*] Vieux mot qui n'est plus en usage qu'en cette phrase : « *envoyer quelqu'un au peautre* » ou « *aux peautres* » pour dire *le chasser, le brusquer pour le congédier*.

Remarques : **a)** – Certains emploient vulgairement, dans le même sens, l'expression ressemblante « *envoyer aux pelotes* ».

b) – Le mot *peautre* signifiait mauvais lit, grabat.

Pécaïre : Exclamation en usage en Provence, marquant l'étonnement, l'affliction, la compassion.

Remarques : **a)** – On dit aussi *péchère* ou *peuchère*.

b) – Le mot provençal *pechiere* signifie « *pêcheur* ».

Pec (Hareng –) : Un hareng pec est un hareng en caque fraîchement salé.

Exemple : Manger un *hareng pec*.

[Voir le mot *Caque*].

Pécan : Fruit oléagineux du pacanier, dont l'amande, ovale et plate, est comestible.

Exemple : Glace aux noix de pécan.

Peccable : [*Vieilli*] Qui est capable de pécher.

Exemple : Tout homme est peccable.

Remarque : Le contraire de *peccable* est *impeccable*.

Peccadille : [*Familier*] Ce mot ne se dit guère qu'en plaisanterie, pour signifier un *péché léger*, sans gravité, une faute légère.

Peccamineux : De l'ordre du péché.

Exemples : Acte peccamineux ; pensée peccamineuse.

Peccata : [*Populaire*] Appellation d'un âne dans les combats publics d'animaux.

Pechblende : Oxyde naturel d'uranium se présentant souvent en concrétions de couleur grise ou noire à l'éclat terne.

Remarques : **a)** – La pechblende est le principal minerai d'uranium.

b) – Pierre et Marie Curie découvrirent le radium à partir de la pechblende.

Pêche (en anglais « *fishing* ») : **1** – La pêche est l'opération de prendre du poisson ou des crustacés au moyen de lignes, au moyen de filets tirés, de filets dérivants, de filets retenus au fond de la mer, de nasses ou de casiers posés au fond de la mer, à la main au au fusil lance-harpon en plongée, etc.

Remarque : La pêche aux explosifs est prohibée, qui consiste à faire exploser

dans l'eau une grenade et à ramasser les poissons morts qui remontent à la surface.

2 – La pêche est aussi le résultat de cette opération.

Remarque : On dit que l'on a fait une *bonne pêche* lorsque l'on a capturé beaucoup de poissons, ou lorsque l'on a capturé des poissons qui se vendent à un bon prix.

3 – Les *pêches maritimes* sont divisées en deux catégories :

i) La *grande pêche*, ou pêche au large, ou pêche dans des parages éloignés, telle que la pêche de la morue à Terre-Neuve, celle de la baleine qui se pratiquait dans les mers du Sud ou celles qui se pratiquent dans l'Océan Indien, pour lesquelles on arme des bâtiments dont certains sont d'assez grandes dimensions ;

ii) La *petite pêche*, ou pêche côtière, qui se fait sur les côtes au moyen de bateaux de pêche d'une longueur comprise en général entre 10 et 20 mètres ; cette pêche est régie par des règlements particuliers visant à restreindre les époques ou saisons de pêche, à empêcher une trop grande destruction de la ressource en poissons et à favoriser leur reproduction, et à établir les droits et les devoirs des pêcheurs et les relations qu'ils doivent observer entre eux.

Remarques : a) – Des traités internationaux ayant valeur de *conventions* limitent les quantités de certaines espèces de poissons que chaque nation peut capturer, ou interdisent momentanément la pêche de certains poissons.

b) – On parle également de pêche lorsqu'il s'agit de la capture de certains coquillages, comme la coquille saint-jacques.

c) – Certains crustacés (crabes, langoustes, homards) sont capturés au moyen de nasses ou de casiers laissés au fond de la mer et garni d'appâts ; ces casiers sont relevés périodiquement et vidés par les pêcheurs qui les rejoignent en bateau.

4 – Les *pêches fluviales* sont celles qui se pratiquent dans les fleuves, rivières, étangs, etc.

Remarque : La pêche de la civelle dans la Seudre, la rivière de Charente ou la rivière de Marans (Sèvre-Niortaise) sont très réglementées afin de préserver la ressource en anguilles.

5 – La *pêche* est normalement pratiquée par des marins professionnels sur des navires munis d'un rôle d'Équipage ; les marins de plaisance peuvent également pêcher du poisson, mais le nombre d'engins de pêche qu'il peuvent posséder à bord de leur bateau leur est compté.

6 – La *pêche à pied* se pratique sur l'estran par des pêcheurs professionnels ou par des pêcheurs amateurs à la basse mer.

7 – La *pêche* des crevettes se pratique à l'aide de filets que le pêcheur pousse devant lui sur les fonds en principe sablonneux.

8 – Des *pêcheries* établies près des côtes ou dans les estuaires (écluses à poissons de l'Île de Ré, bouchots dans l'estuaire de la rivière de Marans, etc.) permettent de capturer aux alentours de la basse mer les poissons qui ont été retenus au moyen de dispositifs adaptés pendant le baissant de la mer.

Remarque : Les pieux des bouchots sont également utilisés pour l'élevage des moules.

9 – Pêcher lorsque la pêche est interdite, ou pêcher dans des conditions illégales, est appelé *braconner*.

Péché : 1 – Faute contre la loi de Dieu ; transgression de la loi divine telle qu'elle est enseignée par la religion.

Remarque : Le *péché solitaire* est l'appellation consacrée de la masturbation par ceux qui condamnent cette pratique.

2 – Selon l'Ancien Testament, le péché de chacun des membres du peuple de Dieu retombe sur tous.

Remarques : a) – Pour l’Ancien Testament, le peuple de Dieu est composé des descendants d’Israël.

b) – Pour se faire remettre leurs péchés, les Juifs chargeaient symboliquement un animal, connu sous le nom de *bouc émissaire*, de tous les péchés des descendants d’Israël, puis ils le lâchaient dans le désert.

3 – Pour le Nouveau Testament, Jésus-Christ a souffert et est mort sur la croix pour racheter les péchés, notamment futurs, de tous les hommes.

Remarques : a) – Selon la théologie chrétienne, chaque chrétien doit faire l’aveu, confesser, remettre ses propres fautes à un prêtre habilité à les entendre ; le prêtre pardonne les péchés au nom de Dieu par une formule canonique d’absolution.

b) – Chaque chrétien ne répond devant Dieu que de ses propres péchés.

4 – [*Familier*] On appelle *péché mignon* quelque mauvaise habitude à laquelle on est sujet, et dont on ne veut pas se défaire.

Exemple : La paresse est son péché mignon.

Pêche miraculeuse : D’après le Nouveau Testament (Jn 21 ; 1-11) le patron d’un canot de pêche du lac de Génésareth (ou lac de Tibériade), Simon (que l’on appelle maintenant Pierre) assisté de Jacques et Jean (les fils de Zébédée) n’avait rien pêché de toute la nuit ; au matin, il prit *153 poissons* dans son filet à l’endroit que venait de lui indiquer Jésus ; pour remonter le filet surchargé, il dut se faire aider par Thomas (surnommé Didyme), Nathanaël (de Cana, en Galilée) et deux autres disciples de Jésus qui étaient dans un autre canot.

Remarque : 153 est la somme des nombres de 1 à 17 (17 est un nombre magique).
 $153 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 15 + 16 + 17$

Pêcher : 1 – Prendre, capturer du poisson, en le tirant hors de l’eau à la main ou, plus souvent, à l’aide de divers engins.

2 – Capturer, ramasser dans l’eau ou sur le littoral un animal aquatique autre que le poisson.

Exemples : Pêcher des grenouilles dans une mare, des écrevisses dans un ruisseau ; pêcher des coquillages, des crevettes ; pêcher des homards au casier.

3 – [*Par extension*] Tirer hors de l’eau.

Exemples : Pêcher des débris de bois ; pêcher un corps-mort.

Pêcher : 1 – [*Dans la tradition judéo-chrétienne*] Offenser Dieu et désobéir à sa volonté en transgressant ses commandements ou les commandements de l’Église.

2 – [*Au figuré*] « *Pêcher contre quelque chose* » c’est manquer à une règle sociale, esthétique, à une obligation, etc.

Exemples : Pêcher contre la bienséance, contre les convenances ; pêcher contre le bon sens, contre la logique ; pêcher contre les règles de l’art.

Pêchère : Exclamation en usage en Provence, marquant l’étonnement, l’affliction, la compassion.

Remarques : a) – On dit aussi *pécaïre* ou *peuchère*.

b) – Le mot provençal *pechiere* signifie « *pêcheur* ».

Pêcherie : Installation en mer ou en rivière destinée à attraper des poissons ou des coquillages.

Remarque : Les principales pêcheries en pleine mer dans les Pertuis charentais sont :

i) des *écluses à poissons* sur le littoral des île de Ré et d’Oleron,

ii) des *bouchots* faits de pieux en bois plantés dans le fond de la mer pour élever des moules, principalement dans l’estuaire de la rivière de Marans (la Sèvre Niortaise),

iii) des *filières à moules* suspendues à des cordages soutenus par des bouées en pleine mer dans le Pertuis Breton,

iv) des *parcs à huîtres* découvrant à la basse mer et submergés à la haute mer

sur tout le littoral de îles et du continent, et dans les estuaires,
v) des *parcs à huîtres* immergés en pleine mer dans le Pertuis d'Antioche.

- Pêcheur : 1** – Le pêcheur est celui qui s'adonne à la pêche du poisson de mer ou de rivière.
Remarque : On distingue les pêcheurs professionnels qui sont enregistrés et qui possèdent une licence de pêche, et les pêcheurs amateurs qui n'ont pas le droit de vendre les poissons qu'ils ont capturés et dont la quantité de poissons capturés peut être limitée.
- 2** – On donne le nom de *bateau de pêcheur*, ou de *bateau de pêche*, ou simplement de *pêcheur* à un bateau armé à la pêche et destiné à la pêche du poisson en mer.
Remarque : Si le navire est spécialement préparé et équipé pour la pêche à la baleine, on l'appelle *baleinier* ; s'il l'est pour la pêche de la morue, on l'appelle *terre-neuvier* ou *terre-neuva* ; s'il pose des casiers dans la mer on l'appelle *caseyeur* ; s'il utilise des lignes flottantes, on l'appelle *fileyeur* ; s'il est gréé pour la pêche des langoustes, on l'appelle *langoustier* ; certains bateaux de type *courau* utilisés pour la petite pêche en Gironde ou dans les pertuis charentais sont désignés par leur type (*courau*) et ceux qui les montent sont des courauleurs. [Voir les mots *Courau*, *Coureau*].
- Pécheur** : [Dans la tradition judéo-chrétienne] Celui qui commet des péchés, qui vit dans l'état de péché.
[Voir le mot *Péché*].
Exemples : Nous sommes tous pécheurs ; pécheur endurci, impénitent ; pécheur repentant.
Remarques : **a)** – Les expressions « *la pécheresse de l'Évangile* », « *la pécheresse repentie* » désignent Marie-Madeleine.
b) – L'expression « *Dieu ne veut pas la mort du pécheur* » signifie qu'il faut être indulgent pour la faiblesse humaine.
- Peck** : Le *peck* est une mesure de volume anglaise égale à 2 gallons et valant 9,086 9159 litre.
[Voir le mot *Gallon*].
- Pécore** : [Familier] Terme injurieux qui signifie une *personne stupide*.
Exemples : C'est une grosse pécore, une vraie pécore.
- Pécque** : [Familier] Terme injurieux qui ne se dit que d'une femme sotte et impertinente, qui fait l'entendue.
Exemples : C'est une pecque ; c'est une pecque provinciale.
- Pecten** : Nom scientifique du genre de mollusques bivalves couramment appelé *peigne*.
Remarque : Le mot latin *pecten* signifie *peigne*.
- Pectine** : Constituant glucidique de la paroi des cellules végétales, qui forme un mucilage chez certains fruits charnus parvenus à maturité et qui est utilisé comme gélifiant dans l'industrie alimentaire et pharmaceutique.
Exemples : La pectine des coings, des pommes.
- Pectiné** : Se dit d'un organe formé d'éléments ou de lamelles dont la disposition évoque les dents d'un peigne.
Exemples : Les rameaux pectinés du sapin ; les branchies pectinées de la moule.
- Péculat** : Vol des deniers publics fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration.
Exemples : Le crime de péculat ; être accusé de péculat.
- Pécule : 1** – Ce que celui qui est sous la puissance d'autrui a acquis par son industrie, par son travail et par son épargne et dont il lui est permis de disposer.
Exemples : Il avait acquis un petit pécule ; il a disposé de son pécule ; il est défendu à la plupart des moines d'avoir un pécule.
- 2** – [Au sens premier] Bien amassé par un esclave.

Remarques : a) – Pécule est tiré du latin *pēcūlium* qui signifie *petit bien amassé par l'esclave* (gratifications, épargne, etc.).

b) – Par l'édit du 3 juillet 1315, le Capétien Louis X le Hutin (1289-1316), roi de France du 29 novembre 1314 au 5 juin 1316, abolit l'esclavage dans le royaume de France ; le roi qui avait besoin de revenus, réforma le servage ; il affirma que « *selon le droit de nature, chacun doit naître franc* » ; et puisque tous les hommes naissent libres, il déclara que les serfs de France étaient libérés, bien que chaque serf dût acheter sa liberté ; une commission établie pour effectuer la réforme établit le *peculium* ou la valeur de chaque serf ; pour les serfs appartenant directement au roi, tout le *peculium* revenait à la couronne ; pour les serfs appartenant à des sujets du roi, le montant devait être partagé entre la couronne et le seigneur féodal concerné ; le roi déclara que les biens des serfs qui n'étaient pas prêts à payer la somme demandée seraient saisis ; tous les profits récoltés servirent à payer l'expédition militaire en Flandre.

3 – Réserve pécuniaire constituée au profit d'une personne qui, en raison d'une situation juridique particulière, ne peut disposer des revenus de son travail.

Exemple : Pécule d'un enfant mineur.

Remarque : Le pécule d'un détenu est la rémunération qui lui est allouée pour le travail qu'il effectue dans l'établissement pénitentiaire.

4 – Petite somme d'argent économisée peu à peu.

Exemple : Son maigre pécule a bien vite fondu.

5 – [*Par analogie*] Somme versée par l'administration à un militaire de carrière quittant l'armée sans avoir acquis des droits à une pension de retraite immédiate.

Pécune : [*Vielli*] Argent comptant.

Exemple : Disette de pécune.

Remarque : Pécune est emprunté du latin *pēcūnĭa* « *avoir en bétail ; fortune qui résulte du bétail* » lui-même tiré de *pēcūs* qui signifie *troupeau, bétail*.

Pécuniaire : Qui a rapport à l'argent.

Exemples : Embarras, soucis pécuniaires ; avantages, intérêts pécuniaires.

Remarque : On appelle *peine pécuniaire*, sanction pécuniaire, la somme d'argent que la justice condamne un justiciable à payer en réparation d'un acte délictueux.

Pécunieux : [*Vielli et familier*] Qui dispose de beaucoup d'argent comptant.

Exemple : Il possède quelques biens, mais n'est guère pécunieux.

Pédagogie : 1 – Méthode et technique d'enseignement, d'instruction ou d'éducation des enfants, qui tient compte de la psychologie et de la physiologie enfantines.

b) – Certains utilisent abusivement le mot « *pédagogie* » à la place d'*éducation* ou d'*instruction* lorsqu'il s'agit d'adultes.

[Voir les mots *Didactique, Pédagogique*].

2 – Ensemble de procédés employés pour instruire les enfants et les former en fonction de certaines fins morales et sociales.

3 – Discipline théorique visant à définir des méthodes d'enseignement, à déterminer de nouvelles pratiques éducatives visant les enfants.

Exemples : Pédagogie des langues vivantes, des mathématiques ; pédagogie active, directive ; pédagogie par objectifs.

4 – Qualité d'une personne qui sait intéresser et former les esprits des enfants, qui est apte à transmettre son savoir, à faire acquérir des connaissances aux enfants.

Exemples : Avoir de la pédagogie ; manquer de pédagogie.

[Voir le mot *Pédologie*].

Pédagogie intuitive : Sorte de pédagogie qui s'adresse *aux sens* de préférence à la mémoire ou à la réflexion.

Pédagogique : Qui a rapport à l'instruction et à l'éducation des enfants.

Remarques : **a)** – « *Pédagogie* » est emprunté au grec παιδαγωγέω signifiant « *diriger ou instruire des enfants* », lui-même tiré du mot παιδίον qui signifie « *petit enfant de moins de 7 ans* » ou du mot παῖς dont le génitif est παῖδος et qui signifie « *fil* » ou « *fil* » (avec un lien de parenté) ou « *jeune serviteur* » et du verbe grec ἄγειν qui signifie *conduire*.

b) – Certains utilisent abusivement le mot « *pédagogique* » à la place de *didactique* quand il s'agit d'éducation ou d'instruction et qu'il s'agit d'adultes. [Voir le mot *Didactique*].

Pédagogue : Celui qui a la charge de l'éducation et de l'instruction des enfants.

Remarques : **a)** – « *Pédagogue* » est emprunté au grec παιδαγωγός par l'intermédiaire du latin pædāgōgŏum qui signifie « *esclave accompagnant les enfants à l'école* » ou « *précepteur* ».

b) – Le *métèque* Aristote (il venait de Stagiros, en Macédoine), cet immense philosophe (qui fut le disciple de Platon, à Athènes, pendant plus de vingt ans) fut, entre autres, l'inventeur de la logique ; il fut, à la demande du roi de Macédoine Philippe II (382-336 av. J.-C.) le précepteur (παιδαγωγός) de son fils, le futur Alexandre le Grand (356-323 av. J.-C.).

[Voir le mot *Pédagogique*].

c) – Un professeur d'université n'est pas à proprement parler un *pédagogue*, car son enseignement ne s'adresse pas à des enfants mais à de jeunes adultes.

d) – Celui, celle qui transmet un savoir, qui dispense la connaissance d'une discipline, d'une science, d'un art est appelé un *professeur* : c'est un *pédagogue* s'il s'adresse à des enfants, qu'il soit efficace ou pas.

[Voir le mot *Professeur*].

Pédale : **1** – Gros tuyau d'orgue, qu'on fait jouer avec le pied.

Exemple : Un jeu de pédales.

2 – Les touches actionnant les pédales se nomment aussi pédales.

Remarque : D'autres instruments de musique ont aussi des pédales qui, étant actionnées avec le pied, servent à faire les dièses et les bémols accidentels.

Exemples : Pédale de harpe, chacun des sept leviers placés sur le socle de l'instrument et qu'on actionne avec le pied pour obtenir des altérations chromatiques ; pédales d'un piano, les leviers placés en dessous de la caisse et qui, actionnés avec le pied, modifient les sonorités de l'instrument ; pédale forte ou pédale de résonance, qui permet aux cordes de résonner librement ; pédale douce ou sourdine, qui maintient les étouffoirs sur les cordes pour atténuer le son.

Pédale : **1** – Levier manœuvré par le pied, permettant de transmettre une commande à un organe mécanique ou électrique.

Exemples : Pédale d'accélérateur, de frein, d'embrayage d'un véhicule automobile ; interrupteur électrique à pédale ; machine à coudre de voilier à pédale.

Remarque : [Par extension] On appelle aussi *pédale* un levier actionné avec la main que l'on trouve sur certains combinés radiophoniques et que l'on presse pour passer en mode émission.

2 – Morceau plat de bois, de métal que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer à un mécanisme un mouvement de rotation ou de translation.

Exemples : La pédale d'un tour de potier, d'une meule de rémouleur ; les pédales d'un métier à tisser ; pédale d'une machine à coudre.

3 – Chacune des plaques rectangulaires fixées à l'extrémité des manivelles d'un cycle et sur lesquelles on appuie avec les pieds pour le faire avancer ou pour provoquer la rotation et l'allumage du moteur.

Exemples : Les pédales d'une bicyclette, d'une motocyclette ; donner un coup de pédale ; se mettre debout sur les pédales.

Remarque : [Par extension] Se dit aussi de dispositifs comparables adaptés à d'autres véhicules.

Exemples : Voiture d'enfant à pédales ; un *pédalo* est une embarcation dont l'appareil de propulsion (hélice ou roue à palettes) est entraîné par des pédales.

4 – [Vulgaire et péjoratif] Homme attiré par des personnes de son sexe pour des relations amoureuses.

Remarque : Il s'agit ici d'une altération du mot *pédéraste* employé faussement.

Pédalo : Embarcation légère à deux flotteurs qu'on fait avancer en pédalant pour actionner une roue à aubes ou une hélice.

Remarque : L'expression plaisante et moqueuse de « *capitaine de pédalo* » utilisée par Jean-Luc Mélenchon (né le 19 août 1951) dans un entretien publié par le « *Journal du Dimanche* » du 13 novembre 2011, était désobligeante à l'égard du candidat à l'élection présidentielle de 2012, François Hollande (né le 12 août 1954) ; cette boutade n'a pas porté chance au candidat Mélenchon qui n'a pas été admis à se présenter au second tour des élections présidentielles de 2012, contrairement à M. Hollande qui fut élu Président de la République le 6 mai 2012 avec 51,64 pour 100 des suffrages exprimés, face au Président sortant Nicolas Sarkozy de Nagy-Bocsa (né le 28 janvier 1955).

Pédant : **1** – Terme injurieux dont on se sert pour parler avec mépris de l'état de ceux qui enseignent les enfants.

Exemples : Un pédant de collège ; les pédants ont gâté cet enfant.

2 – Celui qui affecte hors de propos de paraître savant, ou qui parle avec un air trop décisif.

3 – Celui qui affecte trop d'exactitude, trop de sévérité dans des bagatelles et qui veut assujettir les autres à ses règles.

Pédantesque : Qui veut faire montre de la supériorité de son esprit, de son savoir.

Pédéraste : **1** – Homme attiré sexuellement par les jeunes enfants, particulièrement les petits garçons et qui entretient ou qui a déjà eu un commerce charnel (consenti ou non) avec l'un ou plusieurs d'entre eux.

2 – [Par une extension abusive] Homme ayant eu ou cherchant à avoir des relations homosexuelles.

Pédiatrie : Branche de la médecine consacrée à l'enfant, à son développement, à ses maladies, de la naissance jusqu'à la fin de l'adolescence.

Exemple : Le service de pédiatrie d'un hôpital.

Pedibus : À toute vitesse.

Remarques : **a)** – L'expression latine « *pedibus* » est équivalente à l'expression française « avec le vent en poupe ».

b) – « *Pedibus* » est l'abréviation de l'expression latine « *pedibus æquis* » qui signifie littéralement « avec les deux écoutes également raidies », c'est-à-dire à pleine voile, vent arrière, avec un maximum de vitesse.

c) – Pour dire « à pleine voile » c'est-à-dire « à toute vitesse », Cicéron disait « *pedibus æquis* » (avec les deux écoutes de la voile réglées à la même tension) [Epistulæ ad Atticum 16, 6].

Ovide disait « *pede æquo* » (l'une et l'autre des écoutes de la voile ayant la même raideur) [Fasti 3, 565].

d) – Le nom latin *pēs* comme le nom grec *πούς* signifient *écoute* [d'une voile] ; l'adjectif latin *æquus* signifie *favorable, avantageux* ou encore *égal* [par comparaison].

e) – Le latin *pēs* comme le grec *πούς* ont donné le mot français « *point* » qui désigne l'un des différents angles d'une voile ; les points sont formés par la rencontre de deux ralingues.

f) – Pour exprimer la même chose [*le vent arrière*] Virgile écrivait « *sēnsīt æquātis classem prōcēdere vēlis* ».

g) – Le nom latin *classis* signifie *flotte* ; *vēlum* signifie *voile* ; le verbe *æquō* (participe passé *æquātum*) signifie *rendre égal* ; le verbe *sentīō* (parfait *sēnsī*) signifie percevoir par les sens.

Pédicellaire : Appendice préhensile des oursins et des étoiles de mer, terminé par une petite pince, qui se trouve entre les piquants du tégument et leur permet de se saisir d'algues et d'animaux microscopiques.

Pédicule : 1 – Structure étroite et allongée reliant une partie du corps ou un organe au reste de l'organisme, ou réunissant deux parties d'un organe.

Exemples : Le pédicule de l'abdomen d'une fourmi, d'une guêpe.

Remarque : On appelle pédicules vertébraux de petites colonnes osseuses situées de part et d'autre du trou vertébral et reliant les parties ventrale et dorsale d'une vertèbre.

2 – Petit pilier qui supporte un élément unique, par exemple un bénitier.

Pédiculose : Affection cutanée due à la piqûre des poux.

Exemples : Pédiculose du cuir chevelu, du corps.

Remarque : On appelle pédiculose ano-génitale ou *phthiriose* une pédiculose due au pou du pubis [ou *morpion*].

Pédieux : Se dit, chez les mollusques, de certains organes localisés dans le pied.

Exemple : Ganglions pédieux.

Pedigree : 1 – Mot anglais désignant le document sur lequel sont consignées la filiation et l'ascendance d'un animal domestique de race reconnue.

Remarque : Le mot anglais *pedigree* qui signifie « *généalogie* » est tiré de l'expression française « *pied de grue* » parce que les trois traits (un vertical au milieu et deux obliques) utilisés pour indiquer les successions dans les relevés généalogiques sont semblables aux traces de pattes de cet oiseau (la grue). [Voir le mot *Fourche* et l'expression *Patte d'oie*].

2 – [Au figuré] Avoir un beau pedigree universitaire, scientifique, c'est avoir une série de titres, de références.

Pédogenèse : Chez certaines espèces animales, mode de reproduction d'individus n'ayant pas atteint l'âge adulte.

Pédogenèse : Processus de formation et d'évolution des sols soumis à l'action combinée des événements météorologiques et de la végétation qui désagrègent la roche mère.

Pédologie : Étude de la morphologie des sols, de leur formation et de leur évolution, en fonction de leurs caractéristiques physiques, chimiques et biologiques.

Remarque : La pédologie a de nombreuses applications pratiques en agronomie et en sylviculture.

Pédologie : Étude de l'enfant dans tous les aspects et les caractères qui le différencient de l'adulte.

Remarque : On écrit parfois *paidologie*.

[Voir le mot *Pédagogie*].

Pédomètre : Synonyme d'odomètre.

[Voir le mot *Odomètre*].

Pédoncule : Axe portant une fleur solitaire, un fruit ou les pédicelles d'une inflorescence.

Exemple : Les pédoncules d'une grappe.

- Remarques : a)* – Le pédoncule d'une fleur ou pédoncule floral, s'appelle sa tige.
b) – Le pédoncule d'une cerise s'appelle sa queue.
c) – Les glands des *chênes pédonculés* sont tenus par des pédoncules.

Pédro : Dans la Marine Nationale, *Pedro* est l'appellation familière de l'hélicoptère de sauvetage qui se tient en l'air à proximité d'un porte-aéronefs pendant les opérations de catapultage ou d'appontage.

Pedum : Bâton, recourbé à une extrémité, servant de houlette aux bergers.

Pégase : 1 – Cheval fabuleux auquel les anciens ont donné des ailes et qui, selon les récits de la mythologie, d'un coup de pied fit jaillir sur l'Hélicon la source Hippocrène.

Remarques : a) – On dit que les Muses se réunissaient pour chanter et danser près de la source Hippocrène.

b) – *Pégase* est le symbole de l'inspiration poétique dans des expressions poétiques faisant référence à cette légende.

Exemples : « *Monter sur Pégase* », « *enfourcher Pégase* » c'est s'adonner à la poésie.

2 – *Pégase* est le nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

Remarques : a) – Le point vernal (point γ) qui est le point d'intersection de l'Équateur céleste et de l'Écliptique et que franchit le Soleil au moment de l'équinoxe de printemps, se trouve dans la constellation de Pégase.

Pegmatite : Roche magmatique, le plus souvent de composition minéralogique proche d'un granit, dont les cristaux bien formés sont de grande taille.

Remarques : a) – Les pegmatites contiennent des minéraux comme le quartz, le feldspath, le mica.

b) – Dans les pegmatites graphiques, les minéraux de quartz et de feldspath s'interpénètrent, présentant en section des signes évoquant des caractères d'écriture.

Pègre : 1 – Terme collectif désignant ceux qui vivent de trafics illicites, de vols, d'escroqueries, considérés comme formant une sorte de catégorie au sein de la société.

Exemple : Appartenir à la pègre.

Remarques : a) – On dit la *basse pègre* pour désigner les petits truands, par opposition à la *haute pègre*, plus organisée et dont les activités délictueuses ou criminelles mettent en jeu d'importants intérêts.

b) – La pègre d'origine corse est régulièrement dénoncée par la télévision française comme ayant permis à certains partis politiques anti-communistes français d'obtenir par la force, la terreur et la contrainte des sièges électifs, particulièrement dans le Sud-Est de la France, mais aussi au niveau national grâce aux profits illégaux générés par la prostitution, par les casinos, par les trafics internationaux de drogue, grâce à la bienveillance des Services secrets américains et malgré la lutte anti-corruption ou anti-drogues d'autres administrations américaines.

[Cf. la série de 3 émissions de la chaîne Arte intitulée « *Mafia et République* » et diffusée le mardi 7 février 2017 : **1** - Naissance d'un pouvoir invisible (1929-1945) à 20h50 ; **2** - Au service de la France (1945-1975) à 21h50 ; **3** - La République gangrenée (1975-2016) à 22h55.

c) – Des membres d'Équipage des navires de la Compagnie des Messageries Maritimes ont parfois été pris par les douanes pour avoir transporté, de Saïgon à Marseille, de l'opium ou son sous-produit, la morphine ; les laboratoires clandestins de la pègre établis dans le région de Marseille transformaient la morphine de couleur marron en héroïne de couleur blanche pour alimenter le marché français et surtout, le gros marché américain de consommateurs d'héroïne.

d) – Avant 1899, le commerce de l'opium en Indochine avait été affermé à des

sociétés privées, notamment chinoises ; pendant son séjour en Indochine, dont il fut le gouverneur général de 1896 à 1902, Paul Doumer (1857-1932) instaura en février 1899 une régie pour l'achat et l'exploitation de l'opium ; l'opium était récolté par des montagnards, les Hmongs, qui vivaient au Haut-Tonkin ou au Laos ; ils furent encouragés par les autorités françaises à cultiver le pavot.

e) – Paul Doumer fut sénateur de la Corse de 1912 à 1931, puis il devint Président de la République le 13 mai 1931 ; il fut blessé à Paris, le 6 mai 1932 à 15h10, par 3 coups de pistolet tirés par un immigré russe, Pavel Timofeïevitch Gorgoulov, dit Paul Gorgulov (1895-1932) qui était un activiste anti-communiste ; le Président Paul Doumer est mort le 7 mai 1932 des suites des blessures par balles que lui avait faites Gorgulov ; Paul Gorgulov était arrivé à Paris en 1930 ; il vécut quelques mois dans le midi de la France, avant de faire l'objet d'un arrêté d'expulsion pour exercice illégal de la médecine ; il bénéficia alors d'un permis de séjour à Monaco où il résida jusqu'au 4 mai 1932.

f) – L'épouse de Paul Doumer, Blanche Doumer (1859-1933), qui refusa que la dépouille de son mari entre au Panthéon, fut elle-même renversée par une voiture automobile moins d'une année plus tard ; elle périt de ses blessures le 4 avril 1933 dans une clinique de Paris.

h) – Les fonds récoltés par les trois nouvelles régies indochinoises de l'opium, du sel et des alcools, permirent le développement de la colonie et le remboursement des emprunts contractés pour effectuer certaines infrastructures déjà réalisées, notamment le réseau ferré ; depuis 1881, l'opium brut récolté était transformé à Saïgon en opium prêt à fumer ; le monopole d'État sur l'opium perdura jusqu'après la Seconde Guerre mondiale.

i) – L'opium est récolté sous forme d'un latex secrété par les canaux lactifères des capsules du pavot blanc ; le latex du pavot blanc peut contenir 20 pour 100 de morphine ; on récolte l'opium brut par des incisions des capsules ; l'opium brut a la même consistance que le miel dans la ruche et une couleur jaune à marron ; l'opium brut n'est pas utilisable tel quel : il doit être raffiné pour développer ses arômes et éliminer les déchets ; l'opium prêt à être consommé prend le nom de « *chandoo* » ; l'opium est un euphorisant comme la morphine, la codéine, la coca ou la cocaïne, qui inhibent toute émotivité et empêchent la perception du monde extérieur ; de plus, le fumeur d'opium ne peut pas résister à un besoin irrépressible d'augmenter sans cesse, jour après jour, le nombre des pipes d'opium qu'il fume.

j) – L'opium, ou son sous-produit, la morphine-base qui étaient exportés illégalement d'Indochine en Europe, passaient souvent par le port de Marseille ; ce trafic dura presque jusqu'à la chute de Saïgon en avril 1975 ; l'opium et la morphine étaient transformés en héroïne puis vendus aux États-Unis d'Amérique ; plusieurs laboratoires clandestins de la région marseillaise, qui traitaient également l'opium ou la morphine en provenance du Proche-Orient, furent démantelés en 1972-1973 après l'élection de Georges Pompidou à la Présidence de la République Française.

k) – Des laboratoires clandestins de remplacement furent alors implantés en Sicile.

l) – Le nom de la *morphine* lui vient du dieu Morphée de la mythologie grecque ; Morphée (Μορφεύς) le dieu des rêves psychédéliques est le fils des dieux de la nuit (Νύξ) et du sommeil (ΰπνος).

m) – La morphine a été employée pour soulager la douleur des blessés de la guerre de Sécession américaine (1861-1865) ou de la Première Guerre Mondiale (1914-1918).

n) – L'héroïne a été synthétisée pour la première fois à partir de la morphine par le chimiste allemand Dreiser en 1874 ; l'héroïne a un pouvoir analgésique trois

fois plus important que la morphine ; l'héroïne a été utilisée à partir de 1898 comme analgésique principal dans les cas de tuberculoses incurables.

o) – Le nom d'héroïne vient du mot allemand « *heroisch* » qui signifie *très efficace*.

p) – La morphine a été synthétisée pour la première fois en 1952 ; la morphine de synthèse coûte plus cher que la morphine provenant du pavot.

2 – [Par extension] On appelle *pègre* les éléments douteux d'une corporation, d'une catégorie professionnelle.

Pègue : Synonyme de colle.

Remarque : Mot tiré de l'occitan *pega*, employé dans le midi de la France (Roussillon, Languedoc, Provence).

Pehlvi : Langue du groupe iranien parlée en Perse sous l'Empire sassanide, de 226 à 641 après Jésus-Christ.

Remarques : **a)** – On dit aussi langage « *moyen perse* ».

b) – Le *pehlvi* nous est connu par des écrits officiels, des manuscrits zoroastriens et manichéens.

PEI : Dans la Marine nationale, sigle d'une *Période d'Entretien Intermédiaire* entre les IPER et les IEI.

Remarque : Pendant une PEI, le délai d'appareillage du bâtiment est, au plus, de 72 heures.

[Voir les sigles *IPER* et *IEI*].

Peignage (en anglais « *hatcheling* ») : **1** – Le *peignage* consiste à faire passer à plusieurs reprises des fibres textiles livrées en balles (par exemple de chanvre) sur des peignes métalliques à dents de plus en plus serrées, qui les séparent en fibres de plus en plus fines et les nettoient de leurs impuretés.

Exemples : Peignage du chanvre pour en faire des cordages ; peignage du coton, du lin pour en faire de la toile à voiles ; peignage de la laine pour en faire des cabans, des capotes, des matelas.

Remarques : **a)** – On effectue le peignage du chanvre en le passant, après qu'il a été affiné et espadé, sur un peigne de fer supporté par une traverse en bois.

b) – L'opération de peignage du chanvre qui se pratique dans les ateliers de corderie a pour objet de séparer les divers brins de chanvre les uns des autres ainsi que de l'étaupe.

c) – L'étaupe est constituée des déchets du peignage.

2 – Au cours de l'opération de peignage, les fibres sont séparées en catégories selon leur longueur.

Remarques : **a)** – Les fibres les plus longues sont les meilleures pour la confection des filins les plus solides ; on les dit *de premier brin*.

b) – Les fibres moins longues, dites *de second brin*, servent à confectionner des cordages de diamètre plus petit ou de qualité inférieure, par exemple le *bitord*.

c) – Le déchet forme l'étaupe.

d) – Les bonnes fibres qui ont été obtenues par le peignage des balles de matière brute sont filées pour obtenir des fils de caret.

[Voir le mot *Filage* et l'expression *Fil de caret*].

Peigne (en anglais « *brake* ») : **1** – Instrument de buis, de corne, de plastique, qui est taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête.

2 – Outil comportant une série de dents, de pointes métalliques montées sur un support et qui, selon les métiers, sert à démêler, à inciser, à étaler diverses substances.

3 – Instrument de fer dont se servent les cardeurs et les tisserands pour apprêter la laine, le chanvre ou le lin.

4 – Dans les ateliers traditionnels de corderie, un peigne était un morceau de bois en forme de traverse, qui était hérissé de longues pointes d'acier comme une carde.

5 – On appelle *peigne d'acier* un élément affûté servant à fileter des pièces au tour.

Remarque : On emploie une *filière à peignes* dans certaines opérations d'usinage.

6 – On appelle « *peigne à coller* » un outil denté permettant d'étaler la colle sur des surfaces lisses.

Peigne : Nom usuel du *Pecten*, genre de mollusques bivalves à la coquille côtelée, possédant une valve bombée et une valve plate.

Remarques : **a)** – Les peignes progressent dans l'eau en ouvrant et en refermant les valves de leur coquille.

b) – Plusieurs espèces de peignes sont comestibles, comme le pétoncle et la coquille Saint-Jacques.

Peigner (en anglais « *to hatchel* ») : **1** – Démêler, arranger les cheveux, les poils, etc. avec un peigne.

Exemples : Peigner ses cheveux ; peigner une perruque ; peigner sa barbe ; se peigner ; peigner le crin des chevaux.

2 – Peigner les bouts d'un toron ou d'un cordage, c'est les détortiller et en gratter le chanvre avec un couteau, pour le nettoyer, l'effiler et le préparer à être introduit dans les entrelacements d'une épissure, ou à être saisi en queue de rat.

3 – Peigner le chanvre, c'est lui faire subir l'opération du peignage.

[Voir le mot *Peignage*].

Peindre (en anglais « *to paint* », « *to daub* ») : Appliquer de la peinture.

Remarques : **a)** – L'entretien régulier des peintures des navires construits en métaux ferreux permet à leurs coques et à leurs emménagements de se maintenir en bon état de conservation, malgré les attaques de l'eau de mer et des intempéries.

b) – Piquage de la rouille, grattage de la vieille peinture, potassage et rinçage du navire, puis mise en peinture de tout ce qui était en métal ferreux constituait l'activité habituelle de la « *bordée du milieu* » à la mer sur les navires jusque dans les années 1970.

c) – On disait au jeune appelé, dans la Marine nationale, qu'il faut saluer tout ce qui bouge et peindre tout ce qui ne bouge pas.

d) – On dit indifféremment *peindre* un navire ou le *peinturer*.

Peine (en anglais « *pain* », « *punishment* ») : **1** – On appelle *peine* le résultat de la condamnation d'un prévenu qui s'est rendu coupable d'un délit ou d'un crime prévu par les règlements maritimes.

2 – Les *peines de discipline*, pour les officiers, sont les arrêts, la prison, la suspension de fonction.

Les *peines de discipline* pour les officiers mariniers et les matelots, sont le retranchement de la ration de vin ou de spiritueux, les fers sous le gaillard et la prison ; ces peines ne peuvent être être étendues à plus de trois jours consécutifs.

3 – Les *peines afflictives* pour les officiers sont la suspension de solde et d'emploi, la réduction d'un grade, la prison, à être déchu d'un commandement, à être renvoyés du service ou cassés, et la peine de mort.

Les *peines afflictives* pour les officiers mariniers et les matelots, sont les coups de corde, la prison ou les fers pendant plus de trois jours, la réduction de grade ou de solde, la calle, la bouline, les galères ou travaux forcés, la mort.

Remarque : Les coups de corde, la calle et la boulines ont été supprimés en 1848

et ont été remplacés par le cachot ou la prison pendant une durée comprise entre quatre jours et un mois

Peine de mort : La peine de mort a été abolie en France le 18 septembre 1981.

Remarques : **a)** – En 2016, la peine capitale est encore en vigueur dans certains États des États-Unis d'Amérique.

Le Maryland y est devenu, en 2013, le 18ème État à abolir la peine de mort, après le Connecticut, l'Illinois, New York, le New Jersey et le Nouveau-Mexique.

Les révélations de nombreuses erreurs judiciaires survenues après l'exécution du condamné ont été des raisons déterminantes pour l'abolition de la peine de mort dans ces États.

b) – Il y a eu 39 exécutions capitales aux États-Unis d'Amérique en 2013, 43 en 2012 et 2011, 46 en 2011, 52 en 2010 et un record de 98 en 1999.

Les 39 exécutions de 2013 ont été faites dans 9 États du sud de l'Union.

c) – Le 1er avril 2013, plus de 3 000 condamnés à mort attendaient d'être exécutés aux États-Unis d'Amérique.

d) – La peine de mort est appliquée de façon parfois inhumaine dans certains États de l'Union américaine : l'injection intraveineuse d'un mélange de *midazolam* et d'*hydromorphone*, le 16 janvier 2014 à Lucasville, dans l'Ohio, entraîna pour Dennis McGuire, 53 ans, une agonie cruelle et très douloureuse de vingt-quatre minutes.

e) – Les États-Unis d'Amérique sont régulièrement condamnés par les instances internationales de défense des *droits de l'homme* pour ces raisons.

f) – Les deux frères Leon Brown et Henry Lee McCollum furent condamnés à mort en 1984 pour le viol et le meurtre, en 1983, de Sabrina Buie, 11 ans, dans la petite ville de Red Springs en Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique) à la suite d'aveux obtenus par la police au bout de cinq heures d'interrogatoire intense.

Leur peine fut ensuite commuée en détention à vie.

Grâce à la ténacité de leur avocat, les analyses ADN pratiquées en 2014 sur des scellés les ont innocentés et ont confondu un voisin de la petite fille qui était en 2014 emprisonné pour le viol et le meurtre d'une jeune fille de 18 ans commis un mois après la mort de Sabrina Buie, dans la même localité, mais qui n'avait jamais été interrogé sur l'assassinat de Sabrina Buie.

Leon Brown (46 ans) et Henry Lee McCollum (50 ans) furent libérés après trois décennies d'emprisonnement, dont un an dans le couloir de la mort.

g) – L'organisation *Innocence Project* estime à 317 le nombre de condamnés qui ont fini par être innocentés aux États-Unis d'Amérique par des tests ADN ; dix-huit d'entre eux avaient été condamnés à mort.

Peiner : **1** – Fournir beaucoup d'efforts.

Exemples : Les chevaux de halage peinaient beaucoup à remonter le courant ; les soutiers et les chauffeurs des navires à charbon peinaient beaucoup pendant le passage de la Mer Rouge ; le moteur du navire peine dans la tempête.

2 – Affliger, attrister ; causer du chagrin, de l'inquiétude à quelqu'un.

Exemples : Cette nouvelle nous a peiné ; je suis peiné de l'apprendre.

Peines disciplinaires applicables au pilote : La loi de 1928 sur le pilotage dans les eaux maritimes (Art. 14) prévoit quatre peines disciplinaires pour sanctionner les fautes professionnelles du pilote :

i) la réprimande,

ii) le blâme,

iii) la suspension temporaire de l'exercice des fonctions,

iv) la révocation.

Remarques : a) – Le chef du service de pilotage prononce directement et sans réserve la *réprimande* et le *blâme* ; il prononce également la *suspension de l'exercice des fonctions* pour une durée maximum de 10 jours, mais, dans ce cas, sa décision doit être approuvée par le directeur de l'Inscription maritime [ou par le directeur régional des Affaires maritimes depuis la suppression de l'Inscription maritime en 1966] ; seul, le ministre [ou le Préfet de Région, depuis les lois Defferre de 1982 concernant la décentralisation] peut suspendre le pilote de ses fonctions pendant plus de 10 jours ou le *révoquer*.

b) – Contrairement au projet de loi du gouvernement, le législateur de 1928 n'a pas voulu que l'*avertissement* figure parmi les peines disciplinaires encourues par les pilotes.

[Voir le *Journal officiel des débats au Sénat*].

Peinture : 1 – Substance contenant des pigments colorants, plus ou moins épaisse et fluide, qu'on applique en couche sur des surfaces, des objets pour les protéger, les orner.

2 – Action de peindre ; résultat de cette action.

Remarque : L'adage bien connu dans la marine « *peinture sur merde égale propreté* » signifie qu'une couche de peinture sur des surfaces rouillées donne, pour un temps, à la carène ou aux superstructures d'un navire, une impression de bon entretien.

Peinture bleu charrette : 1 – D'origine provençale, la *peinture charrette* doit sa couleur bleue au pastel qui a un pouvoir répulsif vis-à-vis des moustiques et des mouches.

Remarques : a) – Les paysans utilisaient cette peinture bleue pour leur charrette (d'où l'appellation de cette peinture) ou pour les boiseries de leurs bâtiments.

b) – Cette peinture est écologique.

2 – La peinture charrette est composée de blanc de Meudon, de chaux aérienne, de fromage blanc égoutté, de bleu de pastel, d'huile de table et d'eau.

Remarque : Les feuilles de la plante appelée *Isatis Tinctoria* sont pressées et façonnées à la main pour former des boules appelées cocagnes ; les cocagnes donnent aux tissus une couleur bleue très recherchée.

[Voir le mot *Pastel*].

Peinturer : 1 – Rehausser de couleurs.

Remarque : On dit aussi *coloriser*.

2 – Couvrir d'une couche de peinture d'une seule couleur.

Remarques : a) – Peinturer est synonyme de peindre dans ce sens.

b) – Peindre est davantage utilisé que peinturer dans ce sens.

Peinture suédoise : 1 – La peinture suédoise traditionnelle protège durablement les murs extérieurs des maisons en bois, en rendant le bois imputrescible.

Remarques : a) – La peinture suédoise utilise un pigment particulier, le rouge de Falun, qui est un résidu de mines de cuivre.

b) – Ce pigment, de couleur rouge, est un oxyde de fer renfermant du zinc, du cuivre et du plomb, qui lui confèrent ses remarquables propriétés bactéricides, fongicides et siccatives.

c) – On peut utiliser d'autres pigments, par exemple l'ocre de la ville de Roussillon (Vaucluse) qui est naturellement jaune mais qui devient rouge après cuisson, ou des ocres provenant d'autres régions, ou encore des sels issus de l'industrie chimique, de toutes sortes de couleurs.

2 – La peinture suédoise est composée de farine de froment ou de seigle, d'eau, de terre colorante (ocre, jaune, rouge, etc.) de sulfate de fer, d'huile de lin et de savon noir.

Remarques : a) – La base de la peinture suédoise est une colle obtenue en portant à ébullition de la farine ordinaire riche en gluten et de l'eau.

b) – La farine est à la fois le liant et l'émulsifiant : elle stabilise le mélange d'huile de lin et d'eau qui, par nature, ne sont pas miscibles.

c) – On ne met pas de sulfate de fer si la peinture est appliquée à l'intérieur.

3 – La peinture suédoise appliquée sur un bois brut en extérieur tient sans problèmes pendant au moins 5 ans, à condition peut-être de ne pas être exposée aux embruns salins des bords de mer.

Remarques : a) – La peinture suédoise est écologique.

b) – Il est prudent de rafraîchir cette peinture tous les deux ans en bord de mer.

c) – Ne formant pas de cloques, il suffit de bien laver les pièces avant de passer une couche de peinture de rafraîchissement.

Péjoratif : Se dit d'un terme, d'une expression qu'on emploie pour parler d'une personne ou d'une chose avec une nuance dépréciative, qui implique un jugement défavorable.

Remarques : a) – Les suffixes « -asse », « -ard » ont généralement une valeur péjorative.

b) – Des mots comme « *antiquaille* » ou « *crétin* » ont pris au cours des siècles un sens péjoratif qu'ils n'avaient pas à l'origine.

Pelade : Sorte de maladie qui fait tomber les poils et les cheveux.

Exemple : Avoir la pelade.

Pelage : 1 – La couleur du poil de certains animaux, comme des chevaux, des vaches, des cerfs.

Exemple : Le pelage des cerfs est blond, fauve, brun ou moucheté.

2 – Le poil d'un animal, considéré dans son aspect.

Exemples : Le pelage du loup, du tigre, de la panthère.

Remarque : Le pelage de certains mammifères porte parfois un nom particulier, comme « *robe* », « *livrée* », « *toison* ».

3 – Opération de mégisserie consistant à ôter des peaux des animaux le poil, la laine.

4 – Action d'enlever la peau des fruits, des légumes.

Remarque : Le pelage s'effectue mécaniquement dans les conserveries.

5 – Écorçage des arbres.

Pélagianisme : Doctrine du moine breton *Pélagé* (350-420) et de ses sectateurs, réduisant le rôle de la grâce et exaltant la puissance du libre arbitre qui donne à l'homme le pouvoir d'observer la loi divine et d'assurer son salut par ses seuls mérites.

Remarques : a) – Le *pélagianisme*, qui allait à l'encontre du dogme du péché originel, fut combattu par saint Augustin, déclaré comme hérétique par le 16^{ème} concile de Carthage en 418 et condamné en 421 par le concile d'Éphèse.

b) – Pour le philosophe algérien, théologien chrétien et docteur de l'Église saint Augustin d'Hippone (354-430), le salut est un don entièrement gratuit de Dieu.

c) – Le *semi-pélagianisme* qui voit dans le commencement de la conversion et du salut l'œuvre du libre arbitre de l'homme et non un don de la grâce divine fut à son tour condamné par le second concile d'Orange en 529.

Pélagien : Voir le mot *Pélagique*.

Pélagique : 1 – Est *pélagique* ce qui se rapporte à la haute mer.

Remarques : a) – Le mot *pélagique* est tiré du mot grec *πελάγιος* qui signifie « *de la haute mer* ».

[Voir les mots *Filet*, *Palangre*].

b) – On distingue :

i) L'espace *épipélagique* (de la surface à 200 mètres sous la surface de la mer) ; cet espace, où la lumière est suffisante pour permettre la photosynthèse est aussi appelé *zone euphotique* car la plupart des plantes et des animaux de la mer vivent dans cette zone.

ii) L'espace *mésopélagique* (entre 200 et 1000 mètres) ; cet espace est aussi appelé *zone aphotique*, car la lumière y est insuffisante pour la photosynthèse.

iii) L'espace *bathypélagique* (entre 1000 et 4000 mètres).

iv) L'espace *abyssopélagique* (de 4000 mètres jusqu'à la croûte océanique).

v) L'espace *hadopélagique* (dans les failles océaniques, jusqu'à 15 000 m).

2 – On appelle pélagique un animal ou un végétal qui ne vit pas sur le fond mais qui nage et qui flotte en pleine mer, par opposition à *benthique* (qui vit au fond).
Exemples : Le hareng, la sardine, le maquereau sont des espèces pélagiques ; le plancton est constitué de micro-organismes pélagiques.

3 – [*Par métonymie*] On appelle pêche pélagique, la pêche au grand large.

4 – [*Par extension*] Pélagique se dit d'une roche sédimentaire issue de dépôts ne contenant que des fossiles de tels organismes.

Remarque : On a dit aussi *pélagien*.

Pélagos : Ensemble des organismes pélagiques.

Remarque : Le pélagos comprend en particulier le plancton.

[Voir le mot *Pélagique*].

Peler : **1** – Ôter le poil.

Exemple : Mettre un cochon de lait dans de l'eau bouillante pour le peler.

2 – [*Par extension*] En parlant du corps des animaux, on dit *peler* quand la première superficie de la peau s'en détache.

Exemple : Tout le dos m'a pelé à la suite de ce coup de soleil.

3 – [*Par analogie*] Ôter la peau d'un fruit, ôter l'écorce d'un arbre.

Exemples : Peler une poire, peler une pomme ; les lapins, durant les neiges, pèlent les jeunes arbres.

Pèlerin : **1** – Celui qui, par piété, fait un voyage à un lieu de dévotion.

Remarques : **a)** – On dit un pèlerin *de Rome*, un pèlerin de Jérusalem, un pèlerin de Saint-Jacques, etc. pour dire un *pèlerin qui va à Rome*, à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle, etc., ou qui en revient.

b) – Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ont pour emblème une coquille.

2 – [*Par extension*] Personne qui voyage pour servir une cause.

Exemple : Un pèlerin de la paix.

Pèlerinage : **1** – Le voyage que fait un pèlerin.

Exemples : Aller en pèlerinage ; il a fait un long pèlerinage ; il a fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

2 – Le lieu où un pèlerin va en dévotion.

Remarque : On dit par exemple, dans cette acception : Notre-Dame de Lorette est un des plus fameux pèlerinages de la chrétienté.

Pélican : **1** – Oiseau aquatique qui a au bas du cou et entre les clavicles une ouverture qui est un

faux œsophage, par le moyen duquel il retire de son estomac avec son bec les aliments qu'il a pris, lorsqu'ils sont à demi digérés, et en nourrit ses petits.

Remarque : C'est ce qui a fait dire qu'il se saignait pour leur conserver la vie, et a fait prendre le pélican pour le symbole de l'amour paternel.

2 – Instrument de chirurgie qui sert à arracher les dents.

Pelin : Les tanneurs appellent *pelin* l'eau préparée avec de la chaux qui leur sert à peler le cuir, les peaux.

[Voir le mot *Plamer*].

Pelis : Laine que les mégissiers arrachent à l'aide de la chaux sur le cadavre des moutons tués.

Remarque : Le pelis est une laine de mauvaise qualité.

Pelisse : 1 – Robe, manteau ou mantelet doublé d'une fourrure.

Remarque : Pelisse est tiré du latin *pellīcēus* qui signifie *fait de peau, de fourrure*.

2 – Veste d'ornement garnie de fourrure, à manches tombantes, attachée à l'épaule gauche sur le dolman par un cordon.

Pellagre : Affection due à une carence en vitamine PP (ou niacine, ou acide nicotinique ou vitamine B3) qui se manifeste par des lésions de la peau et des muqueuses ou par des troubles digestifs, neurologiques et psychiatriques.

Remarques : **a)** – La *pellagre* est une maladie due à l'apport ou à la synthèse insuffisante de niacine : au début, on observe des insomnies, une perte d'appétit, de la fatigue, des troubles de mémoire et de concentration, puis apparaissent des plaques plus foncées que la couleur de la peau sur les régions exposées au Soleil, qui démangent, qui gonflent et, parfois deviennent, dures et le siège de vésicules ; par la suite, les muqueuses de la bouche, de la langue ou de l'estomac sont atteintes, le malade souffre d'anémie et il est sujet aux hallucinations.

b) – La *pellagre* est endémique parmi les populations qui se nourrissent presque uniquement de maïs, sans apport de protéines animales.

c) – La *pellagre*, si elle n'est pas traitée, provoque la cachexie, voire la mort.

d) – La *cachexie* est un état dans lequel l'habitude du corps est manifestement altérée.

e) – L'abréviation PP de la vitamine PP signifie « *pellagra preventiva* ».

f) – La vitamine PP (vitamine B3 ou niacine) se trouve dans la viande (volaille, foie de bœuf, d'agneau), les poisson gras (thon, saumon), le lait, les œufs.

g) – La niacine intervient dans le métabolisme des lipides.

h) – Une carence de niacine est nocif.

i) – Un excès de niacine est nocif.

Pelle : On appelle *pelle* un bout de ligne utilisé par les pêcheurs pour attacher un hameçon, l'hameçon étant placé au bout de la *pelle*.

Remarques : **a)** – La *pelle* (ou *avançon*) est en chanvre retors et poli, câblé en 2 torons d'une longueur de 90 centimètres environ.

b) – Les pelles sont fixées au *califet* par des émerillons.

[Voir les mots *Califet* et *Émerillon*].

Pelle (en anglais « *wash* », « *blade* ») : **1** – Extrémité plate et large d'un aviron.

Remarques : **a)** – Les rameurs la font pénétrer dans l'eau par le côté de l'épaisseur.

b) – Ils agissent ensuite pour que la partie plate éprouve dans l'eau une résistance qui leur sert à donner de la vitesse à leur bateau.

2 – Pelle est quelquefois employé comme synonyme d'*aube* dans une roue à aubes.

Pelle : Instrument de fer ou de bois, large et plat, qui a un long manche et dont on se sert à divers usages.

Exemples : Pelle de feu ; pelle de four ; pelle à feu ; pelle de jardin.

Remarque : On dit qu'un homme *remue l'argent à la pelle* pour dire, qu'il a beaucoup d'argent.

Péломètre : Appareil permettant de mesurer la densité des vases contenue dans l'eau, la turbidité d'une rivière.

Remarques : **a)** – Anatole Bouquet de la Grye (1827-1909) mit au point un *péломètre*.

b) – *Péломètre* est tiré des mots grecs *πελλός* ou *πελός* qui signifie « *de couleur sombre* » et *μέτρον* qui signifie « *mesure* ».

Péloponnèse (Guerre du –) : 1 – Conflit armé entre Athènes et Sparte pour l'hégémonie du monde grec ; ce conflit dura de 431 à 404 avant J.-C.

Remarque : Athènes menait la Ligue de Délos qui regroupait des cités réparties sur tout le pourtour de la Mer Égée ; Sparte menait la Ligue du Péloponnèse qui regroupait les cités de la presqu'île éponyme.

2 – La guerre du Péloponnèse concerna toute la Mer Égée et la Mer Ionienne ; elle s'étendit jusqu'en Sicile et se déroula en trois phases :

i) de 431 (conflit entre Athènes et les villes de Mégare et de Corinthe) à 421 (paix de Nicias) ; ce fut une période indécise ;

ii) de 415 (expédition des Athéniens en Sicile) à 413 (écrasement de l'armée et de la flotte athéniennes près de Syracuse) ;

iii) De 413 à 404 ; après quelques succès d'Alcibiade et la victoire navale des Athéniens aux Arginuses (406) la flotte athénienne fut anéantie à l'embouchure de l'Aigos-Potamos (405) ; en 404, Sparte assiégea et mit Athènes à sac.

3 – La Ligue de Délos avait été constituée à partir de 478 avant J.-C., initialement pour résister aux Perses à l'issue des guerres médiques (499-479) :

Remarques : **a)** – Le 29 septembre 480, la flotte de la coalition grecque avait battu la flotte perse, pourtant supérieure en nombre, à Salamine ; ce fut le tournant de la seconde guerre médique : le roi des Perses, Xerxès 1er (519-465) se retira à Suse ; la victoire navale des Grecs au Cap Mycale puis la prise de Sestos mirent un terme aux guerres médiques et marquèrent le début de l'époque classique en Grèce.

Athènes était la cité-mère de la Ligue de Délos, c'est-à-dire qu'elle recevait des tributs de ses cités vassales réparties sur tous les rivages de la Mer Égée et de la Mer Ionienne, contre la promesse qu'elle les défendrait militairement en cas de besoin.

b) – La Ligue de Délos et la Ligue du Péloponnèse se trouvèrent officiellement constituées après le Traité de 446 qui mit fin à un premier conflit entre Athènes et Sparte, lié à la volonté d'Athènes de dominer le centre et le nord de la Grèce.

4 – Au début de la guerre du Péloponnèse (431) Athènes était ce que l'on a appelé une *thalassocratie*.

Remarques : **a)** – Thémistocle (524-459) avait utilisé les revenus des mines d'argent du Laurion pour construire, à partir de 483, une très grande flotte de guerre permanente, et il construisit un port fortifié au Pirée.

b) – En 431, Mégare et Corinthe, en conflit avec Athènes, demandèrent l'assistance de Sparte et de la Ligue du Péloponnèse.

c) – En 431, Athènes armait sur mer 300 trières et Sparte n'en possédait pratiquement aucune ; mais Sparte disposait de l'armée de terre la plus nombreuse et la mieux entraînée (40 000 hommes contre 25 000 à la Ligue de Délos).

5 – En 429, 20 navires athéniens remportèrent la bataille navale de Naupacte contre 47 navires corinthiens.

6 – Les Grecs furent victimes, entre 430 et 425 av. J.-C., d'une épidémie de typhus qui fit périr 4 400 hoplites, 300 cavaliers et le généralissime Périclès lui-même en 429.

Remarque : La paix de Nicias (421) entre Athènes et Sparte n'engagea ni Corinthe ni la Béotie.

7 – En 415, les Athéniens et leurs alliés de la Ligue de Délos engagèrent une action contre Syracuse (en Sicile) pour soutenir la cité de Ségeste attaquée par Syracuse ; les Athéniens furent défaits en août 413 à Épiphonès, en Sicile ; ils perdirent 200 navires et 40 000 hommes ; le général athénien Nicias (470-413 av. J.-C.) fut tué et 10 000 hoplites de la Ligue de Délos furent faits prisonniers par

Syracuse, puis enfermés ou vendus comme esclaves.

Remarque : Sparte reprit ses attaques contre Athènes à partir de 413 ; les 20 000 esclaves des mines d'argent et d'étain du Laurion se libérèrent, interrompant la production.

8 – Athènes reconstruisit sa flotte sous l'impulsion d'Alcibiade et remporta des victoires navales à Cynossema et à Abydos en 411, puis à Cysique en 410.

9 – Le général athénien Antiochos fut défait sur terre à Notion en 406 par Callicratidas.

10 – La flotte d'Athènes battit celle de Sparte en 406 à la bataille navale des Arginususes, au sud de l'île de Lesbos.

11 – Finalement, Athènes se trouva encerclée par la terre et par la mer en 404, et Archinos dut s'avouer vaincu ; ce fut la fin de la guerre du Péloponnèse.

12 – La *guerre du Péloponnèse* mit un terme à la période de paix de 50 ans que l'on appelle *pentécontaétie*, qui courait depuis la fin de la seconde guerre médique (479 avant J.- C.) et qui correspond à l'âge d'or de la cité d'Athènes.

Remarques : **a**) – Périclès (495-429 avant J.- C.) avait choisi de détourner l'argent et l'or destinés à financer la défense des cités de la Ligue de Délos pour embellir Athènes ; il a notamment fait bâtir le 3ème Parthénon (celui dont on voit encore les restes sur l'acropole d'Athènes) entre 447 et 438, soit en une dizaine d'années, pour abriter le trésor de la cité d'Athènes et l'argent de la Ligue de Délos.

b) – Le trésor de Délos avait été transporté à Athènes en 454.

Délos est une petite île (moins de 4 kilomètres carrés) maintenant inhabitée, mais qui a connu, au vième siècle avant J.- C., un rôle économique important et un grand rayonnement religieux.

Délos se trouve à côté de Mykonos, dans l'archipel des Cyclades en Mer Égée, près de l'actuelle côte de la Turquie.

c) – Périclès est mort en 429 avant de voir les Athéniens défaits par Sparte en 404.

d) – La guerre du Péloponnèse a été décrite de façon merveilleuse par l'historien grec Thucydide (460-395 avant J.- C.) si cher au cœur de la normalienne et professeur au Collège de France Jacqueline de Romilly (1913-2010).

Pelote : Espèce de boule que l'on forme avec du petit cordage, du fil, de la laine ou de la soie, etc., en les roulant sur eux-mêmes.

Peloter : **1** – [*Vieilli*] Au jeu de paume, se renvoyer la balle sans compter les points, sans engager une partie réglée, afin de s'échauffer ou pour s'entraîner.

[Voir l'expression *Paume (jeu de –)*].

Remarque : « *Peloter en attendant partie* » se dit pour *faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux*.

2 – [*Au figuré*] Flatter quelqu'un pour en obtenir des faveurs.

3 – [*Populaire*] Caresser à la dérobée, de manière suggestive, sans espoir d'aller plus loin.

Exemples : Il aime à peloter les femmes ; elle cherche à se faire peloter.

Peloton : **1** – Petite pelote.

Remarque : Un peloton de fil à voile est formé en enroulant le fil sur lui-même.

2 – [*Par analogie*] Un peloton de graisse est une petite masse de graisse formant comme une boule.

3 – [*Par extension*] Petit nombre de personnes réunies en un groupe.

Exemples : Un peloton de cyclistes ; les curieux s'assemblèrent sur la place par pelotons.

Remarque : Être dans le peloton de tête, de queue, c'est figurer parmi les meilleurs, les moins bons de sa catégorie ou de ceux à qui on peut être comparé.

Exemple : Cet élève est dans le peloton de tête de son cours.

4 – Unité élémentaire constituée d'un petit nombre de soldats de certaines armes et qui constitue la subdivision d'une compagnie, d'un escadron, ou qui peut être formée à l'occasion d'une mission particulière.

Pelouse : Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

Exemple : Se promener sur une pelouse ; jouer au ballon sur la pelouse.

Remarque : Pelouse est tiré du latin *pīlōsus* par l'intermédiaire du provençal *pelouso* ; gazon est tiré du francique *wasen*.

[Voir le mot *Gazon*].

Peluche : **1** – Étoffe de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton, dont le poil est long d'un côté.

Exemples : Une couverture de peluche ; un manteau doublé de peluche.

Remarque : On écrit quelquefois *pluche*.

2 – [*Par extension*] Objet fabriqué avec de la peluche.

Exemples : Un ours de bébé en peluche.

Pelucher : Il se dit d'une étoffe, d'un ouvrage textile qui, par l'usage ou par le frottement, a le défaut de se couvrir de *poils* qui se dégagent du tissu.

Exemples : Cette amarre commencent à pelucher ; cette étoffe peluchera bientôt.

Remarque : Enlever les peluches s'appelle *éplucher*.

Penau (Faire –) : Voir l'expression *Peneau (faire –)*.

Penaud : Qui demeure embarrassé ou honteux à la suite d'une déception, d'un échec, d'une bétise.

Exemple : Cette déconvenue l'a laissé tout penaud.

Pencher : **1** – *Pencher quelque chose* c'est l'incliner vers le bas de quelque côté, la mettre hors d'aplomb.

2 – *Se pencher* c'est incliner le haut du corps.

3 – *Se pencher sur* c'est considérer avec attention, examiner.

4 – *Pencher* c'est être hors de son aplomb, être dans une position oblique par rapport à l'horizontale ou à la verticale.

5 – *Pencher pour* c'est être enclin, porté à préférer une chose à une autre.

6 – *Pencher* se dit quelquefois d'un navire sous voiles qui donne plus ou moins de bande (en anglais « **to have a list** »).

Remarque : On dit plutôt *avoir de la gîte*.

7 – *Pencher* se dit également en parlant des mâts ou autres objets qui devraient être placés verticalement ou à peu près et qui s'inclinent d'un côté ou de l'autre.

Exemple : Le mât penche du côté où il va tomber.

Pendeur : **1** – Quasi-synonyme de *pantoire*, mais un *pendeur* est vertical, ou à peu près vertical, alors qu'une *pantoire* est horizontale, ou à peu près horizontale.

[voir le mot *Pantoire*].

2 – On appelle *pendeur* un bout de corde moyennement longue, à laquelle est attachée une poulie pour passer une manœuvre ; on a ainsi :

i) La suspente de vergue de hunier fixe.

[Voir l'expression *Hunier volant*].

ii) Les *pendeurs* de bras, qui sont frappés aux bouts des vergues et où les bras sont passés.

iii) Les *pendeurs* de balancines, qui sont passés à la tête du grand mât et du mât de misaine, qui pendent sous les hunes et où sont passées les balancines.

iv) Les *pendeurs* d'écoutes de civadière.

v) Les *pendeurs* de caliorne, qui servent à tenir les poulies de caliorne du grand mât et du mât de misaine et qui sont frappés et passés comme ceux des

balancines.

vi) Les pendeurs de palans qui tiennent les poulies où sont passés les palans du grand mât et du mât de misaine.

3 – Nom de la ligne de mouillage des ancrages à poste fixe (les coffres) entre (à sa partie supérieure) l'émerillon qui se trouve sous le coffre, et (à sa partie inférieure) la plaque d'affourchage (en cas d'utilisation de plusieurs points d'ancrage au fond de la mer) ou le crapaud (dans le cas d'un seul point d'ancrage).

Remarques : a) – Dans ce sens, *pendeur* est synonyme d'*itague*.

b) – On ne doit pas confondre les pots *penture*, *pendeur* et *pantoire*.

[Voir les mots *Penture* et *Pantoire*].

Pendille : 1 – Filin rattachant une ancre ou un corps-mort mouillés au fond de l'eau, à la bouée qui les signale.

Remarque : Dans ce sens, on dit plutôt *orin*.

2 – Filin amarré au bout libre d'une amarre et dont l'autre bout est frappé sur une ancre ou sur un corps mort mouillés au fond de l'eau.

Remarques : a) – La pendille est choisie en matériau plus dense que l'eau ; sinon, elle est lestée sur toute sa longueur pour ne pas engager les hélices ou le gouvernail du navire qui va utiliser l'amarre ou qui l'a utilisée et qui vient de la larguer.

b) – Lorsque l'amarre n'est pas utilisée, le bout libre de la pendille est amarré à un flotteur (petite bouée) ou à terre.

[Voir l'expression *Pendille (Amarrage sur –)*].

Pendille (Amarrage sur –) : 1 – Dans l'amarrage sur pendille le navire amarré est perpendiculaire au quai ou au ponton.

Remarques : a) – La proue (ou la poupe) du navire est amarrée directement au quai ; la poupe (respectivement la proue) est tenue par une amarre du large, habituellement fixée à un corps mort mouillé à bonne distance du quai.

b) – L'extrémité de l'amarre du large est prolongée par une *pendille* en cordage lesté dont l'extrémité libre peut être mise à terre lorsque l'amarre n'est pas utilisée.

c) – L'amarre du large et la pendille sont suffisamment lestées pour ne pas engager l'hélice d'un navire qui vient s'amarrer ou qui vient d'appareiller.

d) – Jusqu'aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les navires s'amarraient en pendille, perpendiculairement au quai (c'était le cas à La Rochelle pour ceux qui entraient dans le havre).

e) – Dans les ports du Levant (Palestine, Liban, Syrie...) les navires s'amarraient parallèlement au quai : ils mettaient un côté contre le quai et on disait qu'ils *accostaient* le quai.

f) – Dans les ports du Levant, les membres de l'Équipage et les ouvriers dockers pouvaient descendre sur le quai et remonter à bord en utilisant, non pas une planche à l'étrave comme en Europe, mais une *échelle* disposée du pont ou de la coupée du navire, sur le quai.

[Voir le mot *Coupée*].

g) – Les ports du Levant étaient connus sous l'appellation « *Échelles du Levant* ».

2 – Le navire qui arrive pour s'amarrer en pendille amarre d'abord celle de ses extrémités (l'avant ou l'arrière) qui donne sur le quai au moyen d'une ou, plus souvent, de deux amarres en fourche, puis il embraque sur la pendille jusqu'à attraper l'amarre du large qui maintiendra son autre extrémité (l'arrière ou l'avant).

Remarques : a) – On double parfois l'amarre du large en utilisant deux amarres en fourche avec un corps mort et une pendille par amarre.

b) – Jusqu'à la mise en service du pont de l'île de Ré, la vedette rapide des pilotes

de La Pallice était amarrée en double pendille avec l'étrave sur le ponton d'accostage des bacs de l'île de Ré ; les pendilles des amarres de l'avant étaient frappées sur le ponton des bacs, les pendilles des amarres de l'arrière étaient frappées sur des bouées ; la vedette étant armée par un seul homme, l'opération d'amarrage et même l'appareillage étaient assez risqués mais il n'y a jamais eu d'accident.

Pendiller : [*Familier*] Pendre, suspendu en l'air en étant exposé au vent et se balancer en étant agité par le vent ou par le roulis.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant des choses viles ou de peu de conséquence.

Exemples : Du linge, des vêtements qui pendillent aux rambardes ; un lance-amarre qui pendille au chaumard.

Pendre : Attacher une personne, un bête, une chose en haut par une de ses parties, de manière qu'elle ne touche point en bas.

Exemples : Pendre de la viande au croc ; se pendre par les mains à un arbre ; pendre quelqu'un par les aisselles pour lui donner l'estrapade.

Pendule : **1** – Dispositif constitué d'une ligne souple ou d'une tige habituellement rectiligne, portant à l'une de ses extrémités une masse pesante, et pouvant osciller librement autour de son autre extrémité.

2 – La période d'oscillation d'un pendule dépend de la pesanteur et de la longueur de la ligne ou de la tige, mais pas de la masse suspendue à son extrémité libre.

3 – En 1672 : Jean Richer découvrit que le pendule battant la seconde est plus court de 3 mm à Cayenne qu'à Paris ; il en a déduit que la Terre n'est pas sphérique.

Remarque : Ce n'est qu'un siècle plus tard que la valeur de son aplatissement sera déterminée après des expéditions scientifiques au Pérou et en Laponnie visant à mesurer à quelle longueur de la surface de la Terre correspond un arc d'une minute de degré (un mille marin) près de l'Équateur ou près du cercle polaire Nord.

[Voir l'expression *Aplatissement de la Terre*].

Pêne : Morceau de fer long et de section souvent rectangulaire, dont le bout sort de la serrure ou du verrou dont il fait partie, que l'on actionne pour le faire entrer dans la gâche ou l'en faire sortir, selon que l'on veut fermer ou ouvrir une porte, une armoire, un coffre, etc.

Remarques : **a)** – On distingue le pêne dormant, qui ne peut être manœuvré qu'à l'aide d'une clef, le pêne à demi-tour ou à ressort, dont l'extrémité est taillée en biseau et que l'on peut manœuvrer à l'aide d'une poignée.

b) – Les portes munies d'une serrure avec un pêne à ressort peuvent être fermées d'une simple poussée.

Peneau (Ancre en –) (en anglais « *cockbill* ») : Ancre disposée en pendant sous le bossoir, ou sous l'écubier et parée à être mouillée ; elle est parfois immergée de quelques mètres sous la surface de l'eau.

Remarque : Afin d'être plus réactifs certains navires russes (avant la généralisation des radars sur les passerelles) naviguaient parfois en Mer Baltique, par temps de brume, avec une *ancre en peneau* à cinq ou dix mètres sous la surface.

Si le navire désirait éviter une situation très rapprochée avec un autre navire dont il venait d'entendre le signal sonore, ou avec un autre navire qu'il venait d'apercevoir, le balancement de l'ancre au bout de sa chaîne retenait par inertie l'étrave après que la barre avait été mise toute d'un bord ; cela augmentait l'angle

de marche oblique (entre la route-surface et le cap du navire) et la vitesse du navire diminuait plus promptement.

Peneau (Faire –) (en anglais « *backing of an anchor* ») : *Faire peneau* ou *faire penau* c'est dévire la chaîne de l'ancre, l'ancre restant en suspension et la chaîne étant retenue par son frein, la bordée du gaillard étant parée à laisser l'ancre aller au fond.

Remarques : a) – On « *fait peneau* » lorsque, en venant du large, on désire mouiller une ancre à la limite des grands fonds presque accores ; avant d'arriver, on dévire la touée de chaîne voulue, l'ancre restant en pendant au bout de sa chaîne et on approche doucement du point de mouillage ; lorsque l'ancre a croché le fond, il ne reste plus qu'à régler la longueur de chaîne permettant une bonne tenue du mouillage.

b) – Lorsque la zone de mouillage est très petite, entre les grands fonds et la côte, on dévire la chaîne (en anglais « *walk back* ») d'une longueur égale à la sonde que l'on prévoit trouver au point de mouillage et on avance prudemment ; l'ancre crochera le fond dès que la sonde sera égale à la longueur de chaîne dévirée, après que le fond aura remonté.

c) – On *fait peneau* pour mouiller à l'île de La Réunion, où les fonds remontent très rapidement.

Pénétration (en anglais « *imprégnation* ») : Lorsqu'il s'agit de traitement du bois, le mot *pénétration* s'emploie souvent au lieu d'*imprégnation*.

Pénétrer : 1 – Entrer bien avant dans une chose, dans ce qui la constitue, parvenir à l'intérieur.

Exemples : La lumière pénètre le cristal, le verre ; l'humidité a pénétré les murs, les vêtements ; un maquis épineux est difficile à pénétrer ; des idées nouvelles pénètrent peu à peu les esprits ; la pluie et le froid l'ont pénétré jusqu'à la moelle ; un sentiment d'abandon le pénétra.

2 – Parvenir à connaître, à comprendre quelque chose, en acquérir la connaissance profonde et intime.

Exemples : Pénétrer un mystère, une énigme ; pénétrer le sens caché d'un texte ; pénétrer les desseins, les intentions de quelqu'un.

3 – Entrer dans quelque chose en traversant ce qui fait obstacle.

Exemples : La balle a pénétré dans la cuisse, jusqu'à l'os ; faire pénétrer une vis dans le bois, une cheville dans une cloison ; il faut appliquer plusieurs couches d'huile de lin pour qu'elle pénètre bien dans le bois.

4 – En parlant d'êtres vivants, c'est entrer dans un lieu, s'y engager, s'y introduire.

Exemples : Pénétrer dans les eaux territoriales d'un pays ; pénétrer dans une ville, une maison, dans l'enceinte d'une propriété ; pénétrer par effraction chez quelqu'un ; les Grecs d'Ulysse pénétrèrent par la ruse à l'intérieur de Troie ; les joueurs viennent de pénétrer sur le terrain ; le renard a pénétré cette nuit dans le poulailler.

Pénibilité : Condition créée par le caractère éprouvant, la difficulté d'un travail ou d'un emploi.

Exemples : Évaluer la pénibilité des tâches ; la pénibilité du travail dans la mine.

Pénible : 1 – Qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit, qui cause de la peine.

Exemples : Une situation pénible ; un spectacle pénible ; de pénibles souvenirs.

2 – [*Familier*] Se dit d'une personne difficile à supporter, agaçante.

Exemples : Un enfant pénible ; les *Bordaches* qui débarquent de « *la Jeanne* » sont pénibles jusqu'à ce qu'ils soient promus lieutenants de vaisseau.

3 – Qui exige un effort, qui est source de fatigue.

Exemples : Le quart au parquet inférieur dans la machine en Mer Rouge est

particulièrement pénible ; quand les navires n'étaient pas climatisés, les voyages sur la ligne de l'Inde étaient pénibles.

Péniblement : 1 – Avec peine, avec effort ou difficulté.

Exemples : Marcher, respirer péniblement ; déchiffrer péniblement une partition.

2 – [*Familier*] Tout juste.

Exemple : La conférence a péniblement réuni une trentaine de participants.

Péniche : Bateau de *navigation intérieure* sur les lacs ou étangs, les fleuves, les rivières et les canaux.

Péniche (en anglais « *sharp bottomed boat* ») : 1 – Grand bateau à fond plat, utilisé pour le transport des marchandises sur les rivières, les fleuves et les canaux.

Exemples : Péniche automotrice ; train de péniches ; halier une péniche.

2 – On appelle « *péniche de débarquement* » un navire à fond plat permettant de débarquer sur une plage ou sur un rivage des troupes et du matériel.

3 – On appelle « *péniche* » un bateau de mer fin, léger, en général bordé à clin, plus propre à aller à la voile qu'à l'aviron.

Remarque : Dans la flottille de Boulogne que, sous Napoléon 1er, les Français ont préparée pour envahir l'Angleterre, il y avait des bateaux fins appelés *péniches de flottille*, ou simplement *péniches*, qui étaient classés comme bateaux de troisième classe.

4 – Les péniches de guerre étaient divisées en deux classes :

i) Les *péniches* de première classe avaient 20 mètres de longueur, 3 mètres de largeur et un peu plus de 1,5 mètres de tirant d'eau à l'arrière ; elles étaient gréées en lougre et montaient 40 avirons ; elles portaient 40 perriers, un canon de calibre 4 à l'arrière, un obusier de 16 centimètres devant et un mortier de 22 centimètres.

Remarque : Cinq marins formaient l'équipage des péniches de première classe ; ils étaient aidés pour la manœuvre et la mise en œuvre des pièces d'artillerie par les soldats montés à bord en vue du débarquement.

ii) Les *péniches* de seconde classe étaient un peu moins grandes.

Remarque : On comptait environ 400 péniches des deux classes dans la flottille de Boulogne.

Pénicilline : Antibiotique produit par une moisissure du genre *penicillium*.

Remarques : **a)** – L'Écossais Alexander Fleming (1881-1955) découvrit la pénicilline en 1928 ; il l'isola à partir du champignon *penicillium notatum*.

b) – Alexander Fleming recommandait de ne pas utiliser les antibiotiques sans raison et en dehors d'un diagnostic certain, de ne jamais en utiliser trop peu, ou pendant une période trop courte, car il s'était rendu compte que c'est précisément dans de telles circonstances que se développe la résistance des bactéries aux antibiotiques.

c) – La pénicilline fut le premier traitement efficace contre la syphilis.

d) – Alexander Fleming partagea le prix Nobel 1945 de physiologie ou médecine avec l'Australien Howard Walter Florey (1898-1968) et le Juif britannique d'origine allemande Ernst Boris Chain (1906-1979).

e) – Alexander Fleming fut un franc-maçon très actif ; il a été :

i) Vénérable Maître puis secrétaire de la *London Scottish Rifles Lodge* ;

ii) Vénérable Maître puis secrétaire de la *Sancta Maria Lodge* ;

iii) Vénérable Maître et plus tard trésorier de la *Misericordia Lodge* ;

iv) Dignitaire de la *Grande Loge unie d'Angleterre* ;

v) Membre d'honneur de la *Grande Loge de New York* aux États-Unis d'Amérique.

e) – Le médecin militaire français Ernest Duchesne (1874-1912) avait observé et expliqué dans sa thèse de doctorat du 1er décembre 1897, sous la direction du professeur de microbiologie Gabriel Roux (1853-1914), que les moisissures de *penicillium glaucum* pouvaient neutraliser la prolifération des bactéries, empêcher le développement d'infections bactériennes et assurer la survie des organismes infectés ; Gabriel Roux avait lui-même expérimenté sur des animaux (des cobayes) ses découvertes concernant le pouvoir antibiotique du pénicillium et les résultats qu'il obtint furent très encourageants ; mais, faute de moyens financiers, les recherches de Gabriel Roux et d'Ernest Duchesne ne furent pas poursuivies et elles n'ont pas abouti à des applications utiles à l'hygiène prophylactique et à la thérapeutique humaine.

Pénien : Qui appartient ou qui se rapporte au pénis.

Remarque : On appelle *étui pénien* le fourreau qui entoure le pénis des hommes chez certains peuples d'Afrique, d'Amérique du Sud ou de Mélanésie.

Pénil : Nom donné à la saillie charnue du pubis de la femme.

Remarque : On dit aussi *mont de Vénus*.

Péninsulaire : **1** – Qui forme une péninsule.

2 – Relatif à une péninsule.

Exemple : Des *populations pénières*, qui habitent une péninsule.

Péninsule : Vaste étendue de terre qui s'avance dans la mer et n'est reliée au continent que par un côté.

Exemples : La péninsule armoricaine ; la péninsule scandinave, balkanique ; la péninsule italienne.

Remarque : On entend par *péninsule Ibérique*, l'ensemble formé par l'Espagne et le Portugal.

Pénitence : **1** – Regret amer d'avoir offensé Dieu et volonté de ne plus retomber dans ses péchés ; repentir suivi d'expiation.

2 – [Au figuré] Peine qu'on inflige à quelqu'un pour sanctionner une faute.

Exemple : Mettre un enfant en pénitence.

Pénitencier : [Vieilli] Établissement de détention, situé le plus souvent dans les colonies, où étaient envoyés les condamnés aux travaux forcés.

Remarques : **a)** – On dit aussi *bagne*.

b) – De nombreux prisonniers étaient regroupés au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré avant leur déportation outre-mer.

Pénitencier (Navire –) : [Vieilli] Navire à bord duquel on emmenait les condamnés aux travaux forcés vers les établissements pénitentiaires d'outre-mer.

Pénitentiaire : Relatif à la prison. Régime, système pénitentiaire ; établissement pénitentiaire.

Penmar'ch : Nom de la péninsule fermant la baie d'Audierne, dans le sud du pays bigouden.

Remarques : **a)** – *Penmar'ch* signifie « tête de cheval » en breton.

b) – Penmar'ch a connu une période de grande prospérité aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles.

c) – L'ensemble portuaire actuel de la péninsule est formé de Saint-Guérolé, de Saint-Pierre et de Kéridy.

d) – La pointe de Penmar'ch porte le phare d'Eckmülh.

Penne : Chacune des grandes plumes des ailes et de la queue d'un oiseau.

Exemple : Les pennes d'un faucon.

Remarque : Les pennes des ailes sont appelées *rémites*, celles de la queue sont appelées *rectrices*.

Penne (en anglais « *peek* », « *upper end of a lateen yard* ») : **1** – Bout supérieur de l'antenne d'une voile latine.
2 – Faire la penne, c'est apiquer l'antenne de manière que sa partie inférieure soit appliquée au mât.

Remarque : On peut alors faire monter un homme en vigie à la penne.

3 – On donne également le nom de penne à des flocons de laine brute dont on garnit, quelquefois, le haut de l'étrave et d'autres parties du navire.

Pennon (en anglais « *dog vane* ») : **1** – Morceau de matière très légère (bout de laine, morceau de ruban) retenu par une extrémité de sa longueur et pouvant flotter dans la direction et le sens de l'écoulement de l'air à cet endroit.

Remarques : **a)** – L'écoulement de l'air est perturbé par la présence d'un navire et de son gréement ; en particulier, il contourne la surface des voiles.

b) – Des pennons habilement placés dans la voilure permettent de savoir si l'écoulement de l'air autour des voiles permet ou non d'obtenir la meilleure efficacité dans les circonstances actuelles.

c) – On place des pennons pour servir de girouettes en tête de mât et à mi-hauban des bateaux à voiles, qui indiquent la direction du vent apparent.

d) – On écrit aussi *penon*.

2 – À bord des bâtiments à pible, on donne le nom de *pennon* à la vergue du tréou.

[Voir les mots *Pible*, *Tréou*].

3 – Au Moyen Âge, le pennon était l'étendard à une ou plusieurs pointes, ou le drapeau triangulaire que les *chevaliers* portaient au bout de leur lance.

Remarques : **a)** – Le chevalier qui devenait *seigneur banneret* ne portait plus un pennon au bout de sa lance, mais il avait le droit de lever une bannière.

b) – L'expression « *faire de pennon bannière* », qui évoque la promotion du rang de chevalier à celui de seigneur banneret, signifie *monter en dignité*.

Penny : **1** – La centième partie de la livre sterling.

Exemples : Deux livres cinquante pence ; une pièce de un penny, de dix pence.

Remarque : Le penny valait naguère le douzième d'un shilling.

2 – [Par métonymie] Pièce valant la centième partie de la livre sterling.

Exemples : Un penny ; dix pennys, dix pièces de un penny.

Remarque : L'expression familière « *ça ne vaut pas un penny* » signifie *cela n'a aucune valeur*.

Pénombre : **1** – [Astronomie] Zone intermédiaire entre l'ombre et la lumière, qui résulte de l'interception partielle par un corps opaque des rayons d'une source lumineuse d'une certaine étendue.

Remarque : Au cours de ses éclipses, la Lune s'obscurcit peu à peu à mesure qu'elle entre dans la pénombre de la Terre.

2 – [Par extension] Demi-jour ; faible clarté.

Exemples : La pénombre du soir ; une pièce plongée dans la pénombre.

3 – [Au figuré] Malgré ses mérites, elle reste dans la pénombre.

Pensable : **1** – Que l'on peut concevoir, saisir par la pensée.

2 – [Par extension et familier] Que l'on peut imaginer, croire, admettre, surtout dans des tournures négatives.

Exemples : Ce qui lui est arrivé est à peine pensable ; il n'est pas pensable de se conduire ainsi.

Pense-bête : [Familier] Signe, marque, objet destiné à rappeler ce que l'on doit faire.

Pensée : **1** – [Au singulier] Activité de l'esprit ; exercice de l'intelligence.

Exemples : Le siège de la pensée ; la pensée est l'essence de l'esprit ; la pensée

réflexive est propre à l'homme ; le cheminement de la pensée ; fixer sa pensée sur un objet ; l'expression de la pensée ; un mode de pensée ; l'élévation de la pensée.

2 – [Par métonymie] L'esprit, l'intelligence.

Exemples : Sa pensée vagabonde, sa pensée est ailleurs ; chasser une idée de sa pensée.

Remarque : « *Le souhait est le père de la pensée* » [d'après Shakespeare, dans la pièce « *Henry IV* »].

3 – Action de concevoir, de juger, de raisonner, de peser intellectuellement.

Remarques : **a)** – La pensée est la capacité à imaginer des nuances entre des extrêmes, puis à les combiner pour se faire une opinion que l'on confrontera à la réalité.

b) – Celui qui pense peu se trompe beaucoup.

4 – [Au singulier] Manière dont s'exerce l'activité de l'esprit.

Exemples : Sa pensée est rigoureuse, désordonnée ; avoir la pensée claire ; pensée intuitive, discursive, logique, dialectique.

Remarque : On appelle pensée métaphysique, scientifique, mathématique celle qui use des modes de raisonnement propres à ces disciplines.

5 – Opinion personnelle ; avis ; ce qu'on croit.

Exemples : Je serais fâché que vous eussiez de moi cette pensée ; déguiser sa pensée ; parler contre sa pensée ; dire librement, franchement sa pensée ; dire tout haut sa pensée.

Remarques : **a)** – L'expression « *dire à quelqu'un le fond de sa pensée* » signifie lui faire connaître son avis sans détour.

b) – Chaque pensée est liée à une action ou à une représentation.

c) – La pensée n'est limitée que par le vocabulaire dont on dispose.

6 – Idée ; réflexion considérée selon son contenu intellectuel, moral ou affectif ; objet de réflexion.

Exemples : Une pensée juste, fautive ; une pensée profonde, subtile ; pensée neuve, originale, triviale, creuse ; une pensée obsédante, saugrenue ; formuler sa pensée, expliquer ses pensées ; ses paroles ont dépassé sa pensée ; le cours, le fil de ses pensées ; lire dans les pensées de quelqu'un ; il est hanté par la pensée de la mort ; nous nous réjouissons à la pensée de vous revoir ; elle souriait à cette seule pensée.

Remarque : La pensée immatérielle est mise en œuvre par le cerveau matériel.

7 – Intention, projet que l'on a formé.

Exemples : Des pensées de vengeance, des pensées meurtrières ; loin de moi la pensée de vous offenser ; je vous adresse cette invitation dans la pensée de vous être agréable.

Remarques : **a)** – Une « *arrière-pensée* » est une pensée que l'on tient secrète.

b) – On appelle aussi « *arrière-pensée* » le mobile véritable mais caché d'une action, d'un comportement ou d'une entreprise.

c) – L'expression « *une pensée de derrière la tête* » signifie une *arrière-pensée*.

d) – L'expression « *être animé de mauvaises pensées* » signifie avoir de *mauvaises intentions*.

8 – Ce que l'on garde en mémoire, et dont on conserve le souvenir.

Remarque : La pensée intérieure courbe les épaules et incline le front des grands hommes qu'elle habite [d'après Paul Painlevé (1863-1933), à propos de Henri Poincaré (1854-1912)].

9 – Maxime, sentence, expression dense et concise d'une réflexion.

Exemple : On appelle « *Les Pensées de Pascal* » la compilation de centaines de notes écrites par le mathématicien, physicien, inventeur, philosophe, moraliste et théologien français Blaise Pascal (1623-1662) ; ces notes ont été découvertes

après sa mort et furent publiées la première fois en 1670 sous la forme d'un essai.
Remarque : « La pensée n'est qu'un éclair entre deux longues nuits, mais c'est cet éclair qui est tout » [*Aphorisme de Henri Poincaré* (1854-1912)].

Pensée scientifique : 1 – La pensée scientifique est l'interprétation de faits expérimentaux en utilisant les modes de raisonnement propres à la science.

2 – La pensée scientifique se distingue d'une pensée non scientifique (ou pensée commune) en ce que la science a pour idéal d'écarter toute part de subjectivité dans son contenu.

Remarques : **a)** – Le scientifique *fait* la science.

b) – Le savant *sait* la science.

c) – Le cheminement de la pensée scientifique n'est pas entièrement logique ; l'élaboration d'une théorie fertile est subtile et il est difficile d'en saisir toutes les étapes.

Penser : 1 – Concevoir, juger, raisonner, se représenter le monde au-delà des apparences.

[Voir le mot *Apparence*].

Remarque : Penser juste, c'est résister à ses automatismes cognitifs ; c'est inhiber les heuristiques biaisées, les croyances non justifiées par les prémisses, les syllogismes crédibles mais non valides pour activer des règles logiques et des algorithmes exacts.

2 – Avoir une opinion.

Exemple : Je pense comme vous.

3 – Avoir l'esprit occupé par quelque chose ou quelqu'un.

Exemples : Penser à la mort ; plus j'y pense, plus je suis persuadé qu'il a commis une erreur ; ne penser qu'à soi, penser aux autres ; il ne pense qu'à s'amuser.

4 – Avoir une intention, former un projet.

Exemples : Je n'ai jamais pensé à vous nuire ; il faut maintenant penser à rentrer ; il pense au Sénat, à la députation.

Remarque : Penser à mal, c'est avoir une intention mauvaise.

Exemple : Il avait agi sans penser à mal.

5 – Embrasser par la pensée, concevoir.

Exemples : Penser une œuvre ; l'architecte a pensé l'édifice en fonction des contraintes du terrain.

6 – Avoir pour opinion, juger, estimer ; croire, supposer.

Exemples : C'est un homme qui ne dit jamais ce qu'il pense ; j'espère qu'il ne pense pas ce qu'il dit ; il dit les choses comme il les pense.

7 – Avoir l'intention de ; vouloir.

Exemples : J'avais pensé venir hier, mais j'ai été empêché ; il pense bientôt déménager ; que pensez-vous faire ?

7 – Être sur le point de ; faillir.

Exemple : J'ai pensé mourir.

Pension d'ancienneté : Dans la marine, on appelle *pension d'ancienneté* la somme viagère qui est versée par l'ÉNIM aux marins du commerce ou de la pêche qui justifient d'un certain temps de service à la mer, en principe lorsqu'ils ont atteint l'âge de 55 ans.

Remarques : **a)** – La pension d'ancienneté est versée chaque mois et elle est calculée selon la catégorie dans laquelle le marin a effectué la fin de son service, en fonction du nombre total de trimestres de service validés.

b) – Le nombre maximum d'annuités servant au calcul de la pension est de 37,5 ; les années supplémentaires ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension ; chaque année de service validée donne droit à 2 pour 100 du salaire forfaitaire de la catégorie retenue pour la liquidation de la pension.

c) – Les marins peuvent demander à toucher leur pension à partir de 50 ans mais,

dans ce cas, le temps de service pris en compte est plafonné à 25 annuités.

d) – Sauf si les *conventions collectives* spécifiées dans leur contrat d'engagement s'y opposent, les marins peuvent continuer à naviguer au commerce où à la pêche après 55 ans, percevoir leur solde normalement et toucher, en plus, une pension d'ancienneté qui prend en compte toutes les annuités de service qu'ils avaient acquises au moment de la liquidation de leur pension ; ils continuent en ce cas à cotiser à la caisse de pensions de l'ÉNIM, mais sans augmentation du nombre d'annuités servant à calculer le montant de leur pension.

e) – Les pilotes-lamaneurs (c'est-à-dire les pilotes qui assistent les capitaines à l'entrée ou à la sortie des ports ou des rivières) ne sont pas liés par des conventions collectives ; comme les autres marins du commerce, ils ont la possibilité de liquider leur pension d'ancienneté lorsqu'ils atteignent l'âge de 55 ans ; ceux qui ne réunissent pas au moins 150 trimestres (37,5 annuités) de cotisation à l'ÉNIM à l'âge de 55 ans peuvent attendre le temps qu'il faut avant de demander cette liquidation afin d'obtenir la meilleure pension possible ; certains pilotes choisissent de continuer à piloter après la liquidation de leur pension si leur condition physique le leur permet ; ils perçoivent alors leur pension d'ancienneté en plus de leurs appointements de pilote ; statistiquement, les pilotes-lamaneurs demandent à mettre un terme à leurs fonctions de pilote à l'âge moyen de 58 ans.

f) – Une décision d'inaptitude physique ou mentale, prise par le médecin des gens de mer à l'issue de la visite médicale que chaque marin doit passer chaque année, est la seule contrainte, avec certaines sanctions disciplinaires, qui peut obliger, contre son gré, un pilote de port ou de rivière à mettre un terme à ses fonctions. [Voir l'expression *Pension des gens de mer*].

Pension des gens de mer : 1 – Le principe de verser une pension aux gens de mer hors d'état de subvenir à leurs besoins a été institué par l'édit de Louis XIV pris à Nancy le 22 septembre 1673.

Remarques : a) – La caisse qui versait ces pensions était alimentée par un prélèvement sur toutes les soldes de la *marine royale* (des officiers généraux aux mousques).

b) – À partir de 1703, la retenue à la source fut également effectuée sur les *prises des corsaires*, puis en 1709 on l'élargit encore aux rémunérations des marins au commerce et à la pêche.

c) – L'édit de mars 1713 fixa la retenue à 6 deniers par livre (soit 2,5 %) pour la course et la marine de commerce, tandis que ce prélèvement restait à 4 deniers par livre (1,67 %) pour la marine de guerre.

2 – Sous le règne de Louis XVI, le Maréchal de Castrie étant secrétaire d'État à la Marine, l'ordonnance du 31 octobre 1784 a institué un régime de *pensions d'ancienneté* pour les gens de mer.

Remarques : a) – À partir de l'âge de 60 ans et jusqu'à leur mort, tous les gens de mer qui comptaient au moins dix ans de navigation, soit au commerce, soit à la pêche, soit au pilotage, et trois ans sur les vaisseaux du roi, percevaient une pension, qu'ils continuent à naviguer ou non.

b) – Cette pension était versée par l'*Établissement des Invalides de la Marine*.

c) – Les bénéficiaires étaient appelés *demi-soldiers* ; ils recevaient en réalité le tiers de la solde qu'il avaient touchée à leur dernier enrôlement dans la marine royale.

d) – Des demi-soldes (*pensions d'invalidité*) étaient également attribuées sans condition d'âge aux estropiés et aux invalides hors d'état de travailler en raison de leurs blessures ou de la maladie.

e) – Tous les marins pensionnés formaient la catégorie des « *hors service* » (en abrégé, les **HS**) ; les noms des HS étaient regroupés sur un rôle spécial et ces marins n'étaient jamais appelés pour servir sur les vaisseaux du roi, mais ils pouvaient continuer à naviguer au commerce ou à la pêche.

3 – Par le décret du 7 janvier 1791, sous l'Assemblée Constituante, la pension fut acquise à 55 ans.

Remarques : a) – La pension restait le tiers de la dernière solde dans la marine de l'État ; elle constituait un complément de ressource pour ceux qui naviguaient encore au cabotage, à la pêche côtière ou au pilotage.

b) – La caisse versait un secours en cas de blessure, de mutilation ou d'infirmité.

c) – Les veuves touchaient une pension de réversion égale à la moitié de la pension de leur mari.

4 – Avec la loi du 3 brumaire an iv (25 octobre 1795), sous le Directoire, les inscrits maritimes étaient répartis dans 4 rôles : célibataires, veufs sans enfant, mariés sans enfant, pères de famille ; le deuxième rôle était appelé quand le premier était complètement embarqué au service du roi, puis le troisième et enfin le quatrième.

Remarque : La pension d'ancienneté était acquise à 50 ans, en même temps que le marin était sorti des rôles mobilisables pour être inscrit sur le rôle des HS (*hors-service*).

5 – En 1856, après la guerre de Crimée, les marins réunissant vingt-cinq ans de service dans la marine de l'État avaient droit à une pension forfaitaire complète.

Remarques : a) – Les inscrits de la marine de commerce et de pêche ayant effectué 300 mois de navigation effective touchaient une pension dite demi-solde (elle correspondait à la moitié de la pension des marins de l'État).

b) – En 1881, cette pension se montait, pour les matelots, à 204 francs (« *francs-or* ») par an : cela représentait environ le tiers de ce que pouvait gagner un matelot au long cours en activité.

c) – À l'âge de 50 ans, les marins devenaient des *HS (hors service)* mais ils continuaient souvent à naviguer.

d) – La Caisse des Invalides prélevait 3,5 % sur les salaires des inscrits maritimes et demandait une cotisation équivalente aux armateurs.

e) – Les *inscrits maritimes* étaient alors les seuls travailleurs manuels à bénéficier de ce genre de dispositions.

f) – Rappelons que l'on appelle *travailleur manuel* un intellectuel qui sait aussi se servir de ses mains.

6 – Après la guerre de 1870 et le Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871), alors que la Caisse des Invalides avait pu apporter gracieusement 2 milliards de francs-or au gouvernement français pour le paiement des 5 milliards exigées par la Prusse au titre des réparations de guerre, la loi a stipulé que la Caisse ne pouvait plus faire de bénéfice ni de déficit ; en cas d'excédent, cet excédent était versé au budget de l'État ; en cas de déficit, ce déficit était comblé par le budget de l'État.

Remarques : a) – D'autres lois de la République ont ensuite périodiquement confirmé cette disposition.

b) – La loi de finances pour 2017 prévoit un ratio subvention sur prestations de 79,5 % pour le régime spécial des marins (ÉNIM).

c) – La masse des pensions ÉNIM qui était de 1 083 M€ en 2014, devrait être de 991 M€ en 2020 et de 848 M€ en 2030.

7 – Depuis la réforme de 1947 de l'ÉNIM (Établissement National des Invalides de la Marine) le nombre d'annuités de cotisations pris en compte pour le calcul de la pension des inscrits maritimes qui liquident leur pension entre 50 et 55 ans, est

limité à 25.

8 – Le maximum de la pension est acquis au bout de 37,5 annuités de cotisations (en 2017) et il est égal à 75 pour 100 du salaire forfaitaire de la catégorie ÉNIM retenue.

Remarque : L'assiette des retenues sur salaires et des cotisations patronales, ainsi que la base de calcul des pensions des marins, sont un *salaire forfaitaire ÉNIM* fixé par décret, souvent très inférieur aux salaires effectifs d'activité.

9 – Le régime de l'Inscription maritime a été supprimé en 1965 (loi du 8 juillet 1965) mais le régime spécial des pensions des gens de mer qui en était la contrepartie n'a pas été modifié.

Pension des officiers de la Marine nationale : **1** – Les *pensions de retraite* des officiers de marine ne leur sont accordées que s'ils réunissent 25 années de service ; dans ce cas, ils ont droit au minimum de la pension de leur grade.
2 – Lorsqu'ils ont 45 ans de service, soit effectifs, soit en cumulant les bénéfices de campagnes ou autres (aéronautique navale, par exemple) ils en ont le maximum.
3 – Lorsqu'ils ont entre 25 et 45 ans de service, ils reçoivent une partie proportionnelle entre le minimum et le maximum.
4 – Les pensions de réforme des officiers de marine se règlent aussi sur le temps de service accompli.
5 – Les officiers de marine qui perçoivent une pension de retraite peuvent la cumuler avec la rémunération d'un activité autre qu'un emploi dans la fonction publique.

Pensionnat : **1** – Établissement d'enseignement privé où les élèves sont nourris et logés.

Exemple : Pensionnat de jeunes filles.

2 – [*Par métonymie*] L'ensemble des élèves de cet établissement.

Pensionné : Qui reçoit une pension.

Pensionné de la Marine : Marin ayant liquidé sa pension d'ancienneté vis-à-vis de l'ÉNIM (Établissement National des Invalides de la Marine).

[Voir les expressions *Pension des gens de mer* et *Établissement National des Invalides de la Marine*].

Pensum : **1** – Tâche quotidienne.

Remarques : **a)** – Le mot latin pēnsūm désigne le *poids* de laine que devait filer quotidiennement un esclave.

b) – Le mot pēnsūm est lui-même le participe passé de pendēre qui signifie « peser ».

2 – [*Par extension*] Travail ennuyeux, que l'on fait à contrecœur.

Exemple : La rédaction de ce rapport est pour lui un vrai pensum.

3 – Tâche supplémentaire imposée comme punition à un élève.

Exemple : Le professeur lui a donné en pensum, pour pensum des lignes à copier.

Pentacrine : Invertébré marin appartenant à l'embranchement des Échinodermes, fixé sur les fonds à de grandes profondeurs ou dans des eaux littorales calmes.

Remarque : Les colonies de pentacrine constituent de véritables prairies animales.

Pentadécagone : Polygone à quinze angles et quinze côtés.

Pentaèdre : Polyèdre à cinq faces.

Pentagone : Polygone à cinq angles et cinq côtés.

Remarque : Un pentagone régulier est celui dont les angles et les côtés sont égaux entre eux.

- Pentagone : 1** – Le « *Pentagone* » est l'appellation familière du bâtiment pentagonal qui abrite, à Washington, les services du secrétariat à la Défense et de l'État-major général des armées des États-Unis.
2 – [*Par métonymie*] Ces services eux-mêmes.
- Pentamère** : Se dit d'un organisme ou d'un organe qui présente cinq éléments semblables répartis en rayons autour d'un axe.
Remarque : Les étoiles de mer, les oursins sont pentamères.
- Pentateuque** : L'ensemble formé par les cinq premiers livres de la Bible (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome).
- Pente : 1** – Inclinaison, obliquité par rapport au plan de l'horizon.
Exemples : Une faible pente, une forte pente ; une pente insensible, raide ; une rue en pente.
2 – Surface inclinée.
Exemples : La pente de la colline ; des vignobles cultivés sur les basses pentes de la vallée du Rhône ; remonte-pente ; dévaler, gravir la pente ; la pente du toit ; une toiture à deux pentes.
3 – [*En mathématique*] On appelle *pente d'une droite* la tangente de l'angle que forme cette droite avec sa projection orthogonale sur un plan horizontal.
Exemple : Dans l'équation $y = ax + b$ d'une droite en repère orthonormé, a représente la pente de la droite.
Remarque : La pente de 100 pour 100 correspond à un angle de 45° [$\text{tg } 45^\circ = 1$].
3 – [*En topographie*] Une pente de 5 %, de 10 % est celle, dont la dénivelée, rapportée à une distance horizontale de cent mètres, est de cinq, de dix mètres.
Remarque : On appelle *pente continentale* la partie des fonds sous-marins qui constitue le rebord du plateau continental
- Pentecôte : 1** – [*Dans la religion hébraïque de Moïse*] Fête célébrée cinquante jours après la Pâque, pour commémorer le don des tables de la loi à Moïse et qui marquait à l'origine le début des moissons.
Remarque : L'époque du prophète Moïse correspond au passage du peuple hébreu de la condition d'éleveur nomade à celle de cultivateur sédentaire.
2 – [*Dans les religions judéo-chrétiennes*] Le jour où le Saint-Esprit est descendu, sous forme de langues de feu, sur les apôtres réunis au Cénacle, le jour de la fête hébraïque de la Pentecôte qui suivit la Résurrection.
3 – [*Dans les religions judéo-chrétiennes*] Fête célébrée le cinquantième jour (ou 7 semaines complètes) après le dimanche de Pâques, en mémoire de ce prodige.
4 – [*Par métonymie*] Œuvre d'art représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.
Exemples : La « *Pentecôte* » de Titien, de Rubens.
- Pentecôtisme : 1** – Vaste courant religieux issu du méthodisme, qui est apparu aux États-Unis au début du xx^{ème} siècle et dont la spiritualité est fondée sur la recherche des charismes de l'Esprit-Saint, tels que les dons de guérison, de prophétie, de glossolalie.
Remarques : **a)** – Le pentecôtisme est à l'origine du « *renouveau charismatique* » qui s'est développé dans différentes Églises chrétiennes.
b) – Du fait de leur prosélytisme, le pentecôtisme nord-américain comme le baptisme connaissent une grande expansion en Amérique latine, en Afrique et même dans une partie de l'Europe.
2 – L'ensemble des Églises protestantes nées du courant pentecôtiste et les mouvements religieux qui s'y rattachent.

Pentose : Sucre simple dont la molécule comprend cinq atomes de carbone.

Remarque : On trouve des pentoses dans les acides ribonucléique (A.R.N.) et désoxyribonucléique (A.D.N.) intervenant dans la réplication cellulaire.

Pentrite : Explosif nitré à forte brisance.

Remarques : **a)** – *Pentrite* est la forme abrégée de *pentaérythritol*, le corps chimique dont cette substance est tirée.

b) – Le pentrite est constitué par du tétranitrate de pentaérythritol.

c) – Le tétranitrate de pentaérythritol, ou PETN, est un des composants utilisés dans la fabrication du Semtex, un puissant explosif inventé et fabriqué à Brno, en Tchécoslovaquie à la fin des années 1960 (Brno est maintenant en République tchèque).

d) – Environ 250 grammes de Semtex sont suffisants pour détruire une bonne partie du fuselage d'un avion de grande taille.

Penture (en anglais « *hinge* », « *googing* ») : On appelle *penture* une pièce de ferrure composée d'une longue bande de métal munie d'un œil à son extrémité :

i) des pentures sont clouées sur le plan du *safran* d'un gouvernail,

ii) des pentures sont clouées sur le *mantelet* des sabords de batterie en bois,

iii) des pentures sont fixées transversalement sur le plat d'un battant de porte, de fenêtre, de volet, à terre ou à bord des navires,

iv) des pentures sont parfois clouées en remplacement des charnières sur le couvercle d'un coffre, sur les portes d'un meuble.

Remarques : **a)** – On engage les œils des pentures sur des gonds pour permettre au *safran* au *mantelet*, à la *porte*, à la *fenêtre*, au *volet*, etc., de faire leur rotation.

b) – Les pentures de gouvernail sont posées sur des sortes de gonds appelés *aiguillots* fixés à l'étambot ; les pentures de gouvernail sont souvent doubles (une de chaque côté, qui partagent le même œil et le même aiguillot) et elles sont alors appelées *fémelots*.

c) – Les pentures des sabords de batterie sont fixées en haut des mantelets des sabords ; s'il s'agit de mantelets brisés, on trouve des pentures en haut du demi-mantelet supérieur et d'autres pentures au bas du demi-mantelet inférieur.

d) – Les pentures de portes, de fenêtres, de volets battants, etc. peuvent être droites ou d'équerre ; elles sont articulées sur des gonds.

e) – Les pentures sont parfois employées comme motifs d'ornementation pour des coffres, pour des meubles.

f) – On ne doit pas confondre les mots *penture*, *pendeur* et *pantoire*.

[Voir les mots *Pendeur* et *Pantoire*].

Péon : Membre de l'équipe d'un matador qui l'accompagne à pied, par opposition au picador, à cheval.

Péotte : Grande barque qui a été en usage sur la mer Adriatique.

Exemple : Une péotte vénitienne.

Remarque : Péotte est emprunté du vénitien *peota*, qui avait le sens de « *pilote* », puis de « *barque* ».

Pépie : Pellicule épaisse qui recouvre la langue des jeunes volatiles atteints de certaines maladies, particulièrement les poules et qui les empêche de boire, de se nourrir et de faire leur cri ordinaire.

Exemples : Une poule qui a la pépie ; arracher la pépie, ôter la pépie à une poule.

Remarques : **a)** – [Populaire et au figuré] On dit d'un homme qui boit volontiers qu'il n'a pas la pépie.

b) – [Populaire et au figuré] Avoir la pépie c'est avoir très soif, comme si l'on avait été empêché de boire.

c) – [Populaire et au figuré] On dit d'une personne babillarde, qu'elle n'a point la pépie.

Pépin : 1 – Semence qui se trouve au centre de certaines baies, de certains fruits tels que le raisin, les tomates, les citrons, etc.

2 – Chacune des graines de quelques fruits dont l'ensemble correspond au noyau des drupes (poire, pomme).

3 – [Au figuré et familier] Difficulté, ennui imprévu.

Exemple : Il m'arrive un gros pépin.

Pépin : Synonyme de *parapluie*.

Remarques : a) – Cet usage du mot *pépin* est tiré du nom d'un personnage du vaudeville grivois en un acte « *Romainville ou la Promenade du dimanche* » écrit par les auteurs dramatiques français Sewrin (1771-1853) et Chazet (1774-1844) et créé le 30 novembre 1807 au *Théâtre des Variétés*, boulevard Montmartre à Paris ; le personnage Pépin entrait en scène muni d'un énorme parapluie.

b) – Sewrin est le pseudonyme de Charles-Augustin Bassompierre (1771-1853), un auteur dramatique et goguettier français ; il a écrit notamment des opéras, des pièces de théâtre.

[Voir le mot *Goguettes*].

c) – René André Polydore Balthazar Alissan de Chazet était un auteur dramatique, poète et romancier français ; il a écrit 436 pièces.

Peptide : Un peptide est un polymère constitué d'acides aminés reliés entre eux.

Percalé : Toile de coton, d'un tissu très fin, ras et serré.

Exemples : Une chemise, un mouchoir de percale ; des rideaux de percale ; une voile en percale.

Percaline : Toile de coton légère et lustrée, dont on fait essentiellement des doublures.

Exemple : Une robe doublée de percaline.

Perçage (en anglais « *boring* ») : Dans la construction des navires en bois, on appelle *perçage* le travail qui a pour objet l'ouverture de tous les trous dans lesquels de longues chevilles en métal ou en bois sont introduites et fixées aux différentes parties du navire, pour l'assujettissement et la liaison de sa coque.

Remarques : a) – Ces ouvertures ou trous sont pratiqués à l'aide de longues tarières.

b) – Il y a des tarières de perçage qui ont plus de 4 mètres de longueur.

Perce : Action de percer.

Remarque : La locution adverbiale « *en perce* » signifie que l'on a mis un fût ou un tonneau en perce, en y a pratiquant une ouverture pour en tirer le vin ou l'alcool qu'il contient.

Perce-bois : Nom donné à diverses espèces animales, insectes, mollusques, etc., qui creusent des galeries dans le bois.

Remarque : Le *taret* est un *perce-bois* : le *taret* est un mollusque marin lamelibranche, bivalve, au corps vermiforme, qui creuse des galeries dans les bois immergés ; le taret flotte dans les couches supérieures des eaux ; il se fixe sur les morceaux de bois qu'il rencontre (pilotis dans un port, carène de navire, etc.) il y pénètre par un petit trou qu'il pratique à la surface, il s'y développe et il y creuse à l'aide de ses mandibules en forme de tarières, une galerie intérieure de plus en plus large dans le sens des fibres du bois.

Perception : 1 – Acte par lequel un sujet se forme une *représentation mentale* d'un objet appréhendé par ses sens.

Remarques : a) – Cette représentation n'est, à chaque fois, que l'une de celles qui sont possibles.

b) – Chacun sélectionne ce qu'il a envie de voir en fonction de son expérience et de ses intérêts du moment ; c'est cette représentation qu'il retiendra.

c) – La perception d'une scène est propre à chacun, en fonction de ses connaissances et de ses préoccupations : deux ou trois personnes assistant à la même scène pourront percevoir chacune un déroulement différent.

d) – Les yeux de tous ceux qui ont reçu la même instruction et qui ont subi le même entraînement devraient décrypter l'environnement de la même façon.

e) – Le physiologiste et physicien prussien Hermann von Helmholtz (1821-1894) a montré que la perception fait appel à des inférences inconscientes ; ce que nous avons conscience de percevoir est le résultat d'un traitement inconscient par nos facultés cérébrales qui interprètent et transforment les données sensorielles partielles ou imparfaites dont nous disposons en informations statistiquement très probables.

[Voir le mot *Inférence*].

f) – Hermann von Helmholtz fut un scientifique polyvalent : thermodynamicien (spécialiste de la conservation de l'énergie) électro-dynamicien (bobines de Helmholtz pour la création de champs magnétiques homogènes) mathématicien (topologie pour les lignes de champs dans sa théorie des tourbillons) géométricien (rapports des géométries non euclidiennes avec la physique) astrophysicien (avec Kelvin, théorie de l'énergie des étoiles par contraction gravitationnelle) acousticien (explication mécanique de l'audition avec le résonateur de Helmholtz qui absorbe les sons d'une plage de fréquences donnée au moyen d'une membrane d'air oscillante) opticien (inventeur de l'ophtalmoscope pour l'observation de l'intérieur de l'œil).

2 – Action de saisir, d'appréhender par l'esprit, des faits, une action.

Remarques : a) – La perception complète d'une action en cours suppose que l'on sache y déceler des relations ; cela permet d'anticiper et de préparer ses organes sensoriels pour percevoir la suite, par exemple dans le cas d'un chenilage par temps brumeux, en dirigeant son regard dans la direction où devrait apparaître la prochaine bouée et en se préparant simultanément à entendre le signal de brume de la bouée si la visibilité est très réduite.

b) – La perception est plus qu'une somme de sensations élémentaires, c'est une sensation globale, de même que le sixième sens est la somme des « *cinq sens* ».

c) – Des modèles internes inconscients, innés, structurés et dotés de nombreuses possibilités non affectées, sont à notre disposition depuis notre naissance ; certains de ces modèles n'attendent encore que l'expérience de la vie pour être activés.

3 – La *perception sensorielle* est la rencontre d'une information sensorielle et de connaissances déjà acquises et ayant un rapport avec cette information.

Remarques : a) – Le choix inconscient des perceptions sensorielles que nous prenons en compte dépend de nos intentions, de nos connaissances théoriques et de nos expériences passées.

b) – L'attention s'adapte à nos besoins et à nos attentes pour percevoir et appréhender, dans ce qui est observable, les informations dont on croit avoir besoin, en inhibant les autres.

c) – Lorsque nos connaissances sont insuffisantes pour exploiter une information sensorielle, nous pouvons, selon les circonstances, l'inhiber complètement, éprouver un malaise ou nous satisfaire d'une interprétation fantaisiste.

4 – Les perceptions recherchées inconsciemment par le cerveau du manœuvrier dépendent à la fois de la manœuvre à exécuter, des manœuvres qu'il a pu observer ou dont on lui a rendu compte, des manœuvres qu'il a dirigées dans le passé, surtout de celles où il a rencontré des difficultés et un peu aussi de ses propres connaissances théoriques.

Exemples : Le cerveau exercé du pilote perçoit à l'œil nu, bien que la visibilité soit réduite par la brume, la petite bouée que le capitaine étranger a détectée sur l'écran de son radar mais qu'il ne verra que lorsque le navire s'en sera approché ; il n'y a pas de commentaires à faire, c'est comme cela !

De même, en cours de chenalage, le pilote apercevra la bouée suivante avant l'Équipage du bateau sur lequel il a embarqué, même si à ce moment-là il parlait du prochain match de rugby « *France - Galles* » avec un capitaine gallois sur l'aileron de la passerelle.

Perception mentale : Action de saisir, d'appréhender des faits par l'esprit, à partir d'informations sensorielles (acquises par les sens) et de leur donner une signification utile grâce à ses capacités cognitives.

Remarque : La perception peut être :

i) soit consciente,

ii) soit inconsciente (ou implicite, ou subliminale).

Perception visuelle : 1 – Le cerveau dispose de fonctions spécialisées qui permettent de détecter visuellement et très rapidement l'aspect principal et caractéristique d'une scène en tenant compte du contexte : c'est le *coup d'œil* du manœuvrier expérimenté.

2 – Un œil exercé analyse tardivement et plus lentement les détails peu pertinents ou peu importants dans la situation du moment ; ces détails qui ne sont parfois pas reconnus de façon consciente, ont néanmoins été enregistrés dans la mémoire ; ils serviront inconsciemment pour traiter convenablement des situations comparables ; ils pourront parfois être rappelés ultérieurement pour servir explicitement.

3 – Un profane s'attache à des détails insignifiants qui l'empêchent de percevoir ce qui est important.

Remarques : **a)** – Un pilote expérimenté qui utilise exceptionnellement un simulateur électronique de manœuvres de navires reproduisant sa zone de compétence doit faire preuve d'un peu d'imagination et de beaucoup de réflexion pour associer les situations réelles définies par le donneur d'ordre et qui lui sont familières, aux situations fictives rendues sur les écrans par les programmeurs.

b) – Des détails de l'environnement représentés de façon très précise sur les écrans du simulateur, mais qui ne reproduisent pas exactement la réalité floutée telle qu'elle est perçue habituellement, peuvent perturber et déconcentrer un manœuvrier familier du paysage réel.

[Voir l'expression *Coup d'œil*].

4 – Un lecteur rapide ne relève pas les erreurs de frappe contenues dans le texte qu'il lit, surtout si ces erreurs ne concernent ni le début ni la fin des mots ; il percevra pourtant toute la signification du texte.

Remarques : **a)** – On peut dire que c'est par des *biais de perception*, par le fait d'*illusions d'optique* qu'il rectifie inconsciemment les mots écorchés et qu'il les lit tels qu'ils auraient dû être écrits.

b) – Il est très difficile pour le rédacteur d'un texte de corriger les fautes de frappe qu'il a pu commettre car, à chaque relecture, il est emporté par le sens général des phrases qu'il vient de dactylographier et même en les relisant plusieurs fois, il ne verra pas certaines petites erreurs qui s'y sont glissées et qui sauteraient aux yeux d'un correcteur compétent.

Percer (en anglais « *to bore* », « *to scuttle* », « *to pierce* ») : Mot utilisé à l'époque de la marine à voile pour indiquer que l'on pratiquait des ouvertures appelées *sabords* dans le bordé d'un bâtiment de guerre en bois, afin de pouvoir faire saillir les bouches à feu des batteries.

Remarques : **a)** – Les sabords des différents ponts étaient disposés « *en*

échiquier », c'est-à-dire en quinconce.

b) – En dehors des postes de combat, les sabords étaient fermés à la mer par des mantelets, surtout ceux des ponts inférieurs du bord sous le vent, pour éviter l'invasion par l'eau de mer lorsque le navire prenait de la gîte.

c) – On disait qu'un vaisseau était percé en tout pour 74, pour 80 ou pour 110 canons ; ou encore qu'il était percé 14 et 15, c'est-à-dire qu'il portait, de chaque bord, 14 canons à la batterie basse et 15 canons à la batterie haute.
[Voir le mot *Sabord*].

Perch : Ancienne unité de longueur anglaise égale à 5,5 yards.

Une *perch* vaut 5,02911 mètres.

Remarque : On dit indifféremment *pole* ou *perch*.

Perche : **1** – Ancienne unité de longueur française qui valait de 18 à 22 pieds du roi, selon les provinces.

Remarque : Selon l'Ordonnance, la perche pour mesurer les bois est de vingt-deux pieds.

2 – Ancienne mesure agraire qui valait un centième d'arpent.

Remarque : Il y a cent perches carrées ans un arpent.

Perche : **1** – Long bâton mince pouvant servir à manœuvrer une barque dans une rivière ou dans des parages de faible profondeur.

Remarque : Dans les marais du Bas-Poitou (marais breton au Nord de la Vendée et marais poitevin au Sud de la Vendée) on dit *pigouille*.

2 – Long bâton mince servant à marquer les rives d'une rivière ou les hauts-fonds.

Remarque : Des perches servent à marquer les passages entre les tables en métal qui portent les poches d'huîtres, pour les signaler à mi-marée ou à la pleine mer.

Perche : Poisson d'eau douce, dont la chair est blanche et ferme et qui a sur le dos une manière de crête fort piquante.

Perchoir : **1** – Endroit où perchent les oiseaux.

Exemple : La buse chasse à l'affût depuis son perchoir.

2 – Dispositif constitué le plus souvent de barres étagées, construit pour faire percher des oiseaux.

Exemple : Installer des perchoirs dans une volière.

Remarque : Le perchoir des oiseaux de basse-cour est aussi appelé *juchoir*.

3 – [Par analogie et familier] Tribune élevée où siège le président de l'Assemblée nationale ou, à défaut, le président de séance.

4 – [Par métonymie] La présidence de l'Assemblée nationale.

Exemple : Être candidat au *perchoir*.

Perciforme : Les Perciformes forment un ordre de poissons osseux appartenant au super-ordre des téléostéens.

Remarques : **a)** – On dit également ordre des Percomorphes ou des Acanthoptes.

b) – L'ordre des Perciformes comprend plus de 7 000 espèces de poissons répertoriées, de formes différentes et de tailles allant de 7 mm à 5 m de longueur, vivant dans presque tous les milieux aquatiques.

c) – L'ordre des Perciformes comprend notamment la perche (qui a donné le nom de l'ordre), le sandre, le mérou, l'ombrine, la dorade, le rouget, le mulot ou muge, le maquereau.

Perclus : Qui éprouve de grandes difficultés à se mouvoir.

Exemple : Un vieil homme perclus.

Remarques : **a)** – On dit que l'on est *perclus de rhumatismes* lorsque l'on éprouve beaucoup de rhumatismes invalidants.

b) – [Par exagération] Être perclus de fatigue.

c) – [Par exagération] Être perclus de douleur.

Percolateur : Appareil qui sert à préparer du café par un système de circulation lente d'eau et de vapeur sous pression, à travers une épaisseur de grains de café moulus assez finement.

Percolation : Circulation lente d'un liquide à travers une substance poreuse.

Exemple : La percolation de l'eau de pluie dans la craie.

Percussion : **1** – Action de frapper, de heurter brutalement.

Exemple : Des palplanches enfoncées par percussion hydraulique.

2 – Choc ainsi produit.

Exemple : Perceuse à percussion.

Percuter : **1** – Frapper, heurter violemment, donner à quelque chose un coup sec, brutal.

Exemple : Le navire a percuté le quai ; une météorite a percuté la Terre ; le chien du revolver vient percuter la cartouche.

2 – [En médecine] Frapper une partie du corps d'un patient pour reconnaître, grâce aux sons produits, la consistance d'un organe sous-jacent ou pour apprécier les réflexes, lorsqu'il s'agit des tendons des muscles.

Percuteur (en anglais « *hammer to fire a gun* », « *lock* ») : Le percuteur est une sorte de marteau en métal qui sert à mettre le feu à la charge de poudre d'une bouche à feu en frappant sur l'étoupille qui set d'amorce, et en l'embrasant par percussion.

Remarque : Le percuteur a remplacé, pour embraser la charge des bouches à feu, les platines qui, elles-mêmes, avaient remplacé les boutefeux.

Perdant (en anglais « *ebb* », « *falling* ») : **1** – Le « *perdant de l'eau* » c'est la période de chaque marée pendant laquelle le niveau de l'eau baisse.

Synonymes : Jusant, marée descendante, baissée, reflux.

2 – Le « *perdant des marées* » ou le « *perdant de la marée* » est la période pendant laquelle la hauteur de chaque pleine mer est plus faible que celle qui l'a précédée.

Per diem : Expression latine employée pour désigner les *indemnités journalières* de mission.

Remarques : **a)** – On écrit « *per diem* » ou « *perdieme* ».

b) – Le mot latin *dies* signifie *jour civil de vingt-quatre heures*.

Perdition : **1** – Dépravation, ruine morale.

Remarque : Un *lieu de perdition* est un lieu de débauche.

2 – [Religion] État d'une personne qui s'éloigne par ses péchés des voies du salut éternel.

Exemples : La perdition éternelle ; être dans la voie de la perdition, dans un état de perdition ; les sentiers, les chemins de la perdition ; il va à sa perdition ; une œuvre de perdition.

Remarque : Les expressions « *enfant de perdition* », « *le fils de perdition* » ou « *le fils de la perdition* » (en grec ὁ υἱὸς τῆς ἀπωλείας) désignent l'apôtre Judas dans certaines traductions de l'Évangile de saint Jean [Jn 17 :12].

3 – Perte, ruine matérielle.

Remarque : En parlant d'un navire, *être en perdition* (en anglais « *danger of shipwreck* ») c'est être en grand péril de sombrer, de faire naufrage.

Perdre (en anglais « *to ebb* », « *to fall* », « *to spend* », « *to lose* », « *to be outsailed* », « *to fall to leeward* ») : **1** – On dit que la *mer perd* quand elle descend par l'effet du jusant.

2 – On dit que les *marées perdent* quand le niveau de l'eau diminue d'une pleine mer à la suivante.

3 – Un navire *perd sur un autre* navire qui le suit quand la distance entre les deux navires diminue.

- 4** – Un navire *perd* quand, sous l'effet du courant contraire qu'il rencontre, il recule sur le fond au lieu d'avancer.
- 5** – Un navire *perd au vent* par rapport à un autre navire s'il ne tient pas le vent aussi bien que lui, ou s'il dérive plus vite que cet autre navire.
- 6** – Un navire *perd par rapport au vent* s'il a plus de deux quarts de dérive et s'il tombe sous le vent de la perpendiculaire au lit du vent.
- 7** – *Perdre ses voiles*, ses mâts, son gouvernail se disent quand les voiles sont emportées, les mâts sont abattus, le gouvernail est démonté par l'effet du vent, du mauvais temps ou tout autre.
- 8** – *Perdre son ancre* se dit lorsque le câble de l'ancre se casse, se rompt pendant que le navire est au mouillage et qu'on ne peut pas retrouver l'ancre.
- 9** – Perdre des conteneurs, des marchandises en pontée, c'est lorsque ces conteneurs ou ces marchandises sont emportés par dessus bord par le mauvais temps, ou tombent à la mer après avoir été désarrimées par le roulis.
- 10** – *Perdre des effluents* ou des hydrocarbures, c'est laisser s'échapper, ou rejeter à la mer ces produits, par accident ou volontairement, et laisser voir des traces d'hydrocarbures dans les remous que laisse le navire derrière lui.
- 11** – Le capitaine ou le patron qui commande un navire *perd son navire* ou a perdu son navire lorsque ce navire fait ou a fait naufrage pendant qu'il le commandait.
- 12** – Un pilote *perd un navire* lorsque ce navire fait naufrage pendant qu'il était en opération à bord de ce navire, soit à la suite d'une manœuvre inadaptée, soit parce qu'une manœuvre n'a pas pu être menée à bien en raison des circonstances.
- Remarques : a)* – En réalité, jusqu'à preuve du contraire, c'est le capitaine qui porte la responsabilité des accidents qui peuvent survenir au cours des manœuvres portuaire ou des manœuvre en rivière.
- b)** – En France, le capitaine est tenu de conduire personnellement son navire à l'entrée et à la sortie des ports, rades, canaux et rivières ; la présence, même réglementaire, d'un pilote à bord ne fait pas cesser cette obligation.
[Décret n°69-679 du 19 juin 1969 - J.O. 22 juin 1969].
- c)** – Le pilote donne des informations statistiques conformes à son expérience ; il ne peut pas garantir absolument la pleine réussite d'une manœuvre particulière.
- 13** – *Perdre la terre de vue*, ou *perdre terre* c'est s'éloigner assez de la côte pour ne plus la voir.
- 14** – *Perdre la sonde* ou *perdre le fond*, c'est atteindre des parages où la profondeur de la mer est trop grande pour que la sonde à main atteigne le fond de la mer ou pour que le sondeur à ultra-sons reçoive le retour du signal qu'il a émis.
- 15** – En ravitaillement à la mer, en navigation en convoi ou en ligne de file en escadre, « *perdre cinq* » ou « *gagner dix* », c'est réduire ou augmenter temporairement l'allure de la machine pour être en retard ou pour être en avance de la distance parcourue théoriquement pendant cet espace de temps, par rapport à la position que l'on aurait occupée sans cette modification.
- Remarques : a)* – Le retard ou l'avance obtenus correspondent à la distance que l'on parcourait en cinq secondes (*perdre cinq* ou *gagner cinq*) ou en dix secondes (*perdre dix* ou *gagner dix*) avant de modifier temporairement l'allure de la machine.
- b)** – L'appareil mis au point par le lieutenant de vaisseau André-Jules Valessie (1827-1908) et appelé « *compteur différentiel de Valessie* » permet de reprendre l'allure initiale de la machine et la vitesse correspondante aussitôt après que la distance que l'on désirait perdre ou gagner a été exactement perdue ou gagnée.
- c)** – Le *compteur différentiel de Valessie* fut présenté en 1868 à l'exposition de Paris.

d) – Valessie un prix et une médaille sur un rapport très élogieux du fameux ingénieur du génie maritime Stanislas-Charles-Henri-Laurent Dupuy-Delôme (1816-1885), ancien élève de l'École polytechnique ; Dupuy-Delôme devint vice-président de la Compagnie des Messageries Impériales en 1869 ; il dirigea pendant 16 ans la *Compagnie des Messageries Maritimes* et les *Forges et Chantiers de la Méditerranée* (chantiers navals de La Ciotat et de *La Seyne-sur-mer*).

16 – On dit « *perdre la tramontane* » lorsqu'on ne peut plus voir l'étoile polaire parce que l'on navigue dans des latitudes trop australes, ou lorsque la tempête agite tellement un navire qu'on ne peut plus s'aider de la boussole.

[Voir le mot *Tramontane*].

17 – [Au figuré] On dit qu'un homme « *a perdu la tramontane* » pour dire que, moralement, il ne sait plus où il en est, il ne sait plus où il est.

Perdre : 1 – Être vaincu en quelque chose par un autre ; avoir du désavantage contre quelqu'un en quelque chose.

Exemples : Perdre une gageure, un défi ; perdre la partie ; perdre une bataille. ; perdre la bataille ; perdre un procès.

2 – *Perdre* se dit au sens de diminuer de valeur ou de profit.

Remarque : On dit qu'un marchand *perd sur ses étoffes* pour dire qu'il les vend moins cher qu'il ne les a achetées ; on dit qu'il *perd dans son commerce* pour dire qu'il y souffre beaucoup de dommage, de préjudice.

Perdreau : Perdrix de l'année, qui n'a pas encore sa juste grosseur.

Remarques : **a)** – [Au figuré] On dit « *à la saint Rémi, tous les perdreaux sont perdrix* » pour dire que quelqu'un ou que quelque chose a changé de condition avec le temps qui a passé.

c) – La saint Rémi se célèbre :

i) le 15 janvier, *jour de sa naissance*, au propre de France ;

ii) le 1er octobre (*jour de la translation de ses reliques*) au propre du diocèse de Reims.

d) – [Au figuré et familier] L'expression « *ce n'est pas un perdreau de l'année* » se dit plaisamment d'une personne d'âge mûr qui joue les jeunesses, ou que l'on tend à prendre pour plus jeune qu'elle n'est, ou pour souligner son comportement responsable.

Perdre (Se –) (en anglais « *to shipwreck* », « *to be wrecked* », « *to be lost* ») : **1** – En parlant d'un navire, *se perdre* c'est sombrer, faire naufrage sur un rocher, sur une côte, sur un rivage, sur un écueil ou sur un danger quelconque.

[Voir le mot *Danger*].

Remarques : **a)** – On dit d'un navire qu'on remarque faisant une mauvaise manœuvre, ou suivant une mauvaise route près d'un danger, qu'il *va se perdre* s'il ne cherche pas ou s'il n'arrive pas à changer ses dispositions ou sa route.

b) – On le dit aussi lorsque le navire est maîtrisé par le mauvais temps ou le courant et qu'il est porté, malgré lui, à la côte ou sur un danger.

2 – Disparaître, cesser d'être perceptible.

Exemple : Le sommet de la mâture se perd dans la brume.

3 – [Par extension] Cesser d'exister.

Exemples : Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ; cet usage se perd peu à peu ; des petits métiers qui se perdent ; des connaissances collectives qui se perdent ; la tradition s'en est perdue ; le sens premier de ce mot s'est perdu.

Perdrix : Oiseau de la grosseur à peu près d'un gros pigeon et qui est un excellent gibier.

Perdu : 1 – Ce dont on est définitivement privé.

2 – L'expression « *perdu corps et biens* » est utilisée pour un navire dont le corps

et les facultés ont disparu dans la mer et ne sont pas récupérables.

Remarques : a) – Dans cette expression, on entend par « *corps* » la *partie principale* du navire.

b) – L'Équipage fait partie du corps du navire.

c) – On entend par « *facultés* » les marchandises transportées.

3 – Est perdu ce que l'on n'a pas mis à profit, que l'on a gaspillé ou mal employé.

Exemples : a) – Le temps perdu.

b) – Encore un jour de perdu !

4 – Est perdu ce que l'on a égaré ou qui s'est égaré.

Exemples : a) – Objets perdus.

b) – Un chien perdu.

5 – Est perdu ce que l'on n'a pas remporté ou qui se solde par un échec.

Exemples : a) – La partie est perdue d'avance.

b) – Une cause perdue est une cause vouée à l'échec.

6 – [*Au sens moral*] Ruiné, discrédité, corrompu.

Exemples : Un homme perdu de réputation.

Remarque : On dit « une fille perdue » pour parler d'une prostituée.

Perdu (À fonds –) : Les expressions « *à fonds perdu* » ou « *mettre de l'argent à fonds perdu* », signifient que l'on a placé son argent de telle sorte qu'on s'est dépouillé entièrement du principal, et qu'on ne se réserve que les intérêts des fonds placés jusqu'à la fin de ses jours.

Perdue (À tête –) : Une cheville à tête perdue (en anglais « *brad* ») est celle qui est assez enfoncée pour que sa tête soit en dedans d'un bordage ; le trou par lequel la tête a passé est alors rempli de brai sec.

Remarque : On le dit aussi d'un clou, d'une pointe, etc.

Perdues (À pierres –) : Faire des fondations *à pierres perdues*, c'est jeter des pierres sans ordre dans un endroit déterminé pour servir de fondement.

Remarque : Les fondations du célèbre Fort Boyard, dans le Pertuis d'Antioche sur le 46^{ème} parallèle, ont été faites à pierres perdues.

Perdurer : 1 – [*Vieilli*] Durer éternellement.

2 – [*Par affaiblissement*] Durer longtemps, se perpétuer.

Exemples : Une situation, un conflit qui perdure ; leur amitié a perduré malgré l'éloignement.

Perdus (Enfants –) : À la guerre, on appelle *enfants perdus* les soldats que l'on détache pour donner à la tête des troupes, dans un lieu extrêmement avancé.

Exemple : Il combattit à la tête des enfants perdus.

Père : 1 – Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants.

2 – Homme qui tient le rôle d'un père, qui se comporte comme un père.

Exemple : On appelle « père nourricier » un homme qui élève un enfant dont il n'est pas le père biologique.

Remarque : Les fidèles de la religion catholique appellent père le prêtre qui exerce son apostolat dans une paroisse ou dans une association ; on dit aussi abbé, qui provient de l'araméen, avec le sens de père.

3 – En parlant d'animaux domestiques, on donne le nom de *père* à un mâle qui a eu un petit, des petits.

4 – [*Au figuré*] Inventeur, créateur ; fondateur.

Exemple : On appelle « pères fondateurs » ceux qui sont à l'origine d'une constitution ou d'une construction associative ou politique.

Remarque : Le diable est parfois appelé « le père du mensonge » par allusion à une formule du Nouveau Testament.

5 – Ascendant, à quelque degré de parenté que ce soit ; le fondateur d'une lignée.

Exemples : **a)** – La religion de ses pères.

b) – La terre de ses pères.

6 – Le mot père désigne familièrement un homme d'un certain âge, que l'on traite généralement avec une affectueuse bonhomie, parfois avec une légère condescendance.

Exemples : **a)** – Le père Grandet (héros d'un roman d'Honoré de Balzac).

b) – Le père Ubu.

c) – Le père Bugeaud, académicien et général français, célèbre pour sa casquette.

d) – Le Père la Victoire (surnom de Georges Clemenceau après la signature de l'armistice qui mit un terme à la Grande Guerre).

e) – Le Père Noël.

7 – On appelle « Père spirituel » un directeur de conscience ou une personne qui exerce une forte influence morale sur une ou plusieurs autres personnes.

Exemples : **a)** – François de Sales fut le père spirituel de Jeanne de Chantal.

b) – Montaigne fut un père spirituel pour Marie de Gournay.

c) – « *Le petit père des peuples* » est le surnom donné à Staline.

d) – Traditionnellement, les conscrits désignaient familièrement leur colonel comme le *père du régiment*.

8 – On appelle Pères de l'Église les théologiens les plus éminents de l'Église catholique ancienne.

Remarques : **a)** – Le pape Jean-Paul II (1920-2005) écrivait, en 1980, que les Pères de l'Église sont des théologiens de l'Antiquité qui, par la force de leur foi, par l'élévation et la fécondité de leur doctrine, ont donné à l'Église une vigueur nouvelle et un nouvel essor ; ils ont édifié les premières structures de l'Église.

b) – On a commencé à utiliser le titre de « *Pères* » au pluriel au IV^{ème} siècle, pour désigner les participants aux premiers conciles.

c) – Le nom de « *Pères de l'Église* » a été donné aux participants du synode de Latran (du 5 au 31 octobre 649) par le moine et théologien byzantin Maxime le Confesseur (580-662) lorsqu'il a traduit en grec les actes du dit synode.

d) – Ce n'est pas un individu mais la communauté de l'Église qui choisit dans son héritage les doctrines et les personnages à qui il est juste d'attribuer le titre de « *Père de l'Église* » ; outre le fait qu'ils ont été cités par les générations postérieures, leurs arguments ont été reçus et confirmés par des conciles.

e) – Le Père de l'Église Saint Hilaire de Poitiers (315-367) a été le champion, en Occident, de la lutte contre l'arianisme ; il écrivit notamment un *Commentaire sur Matthieu* et un traité *Sur la Trinité* (en douze volumes) qui ouvrait la voie aux écrits du Père de l'Église saint Augustin (354-430), évêque d'Hippone en Algérie.

Pérégrin : Dans l'Antiquité romaine, on appelait *pérégrin* un étranger de condition libre, qui résidait sur le territoire de Rome mais qui ne disposait ni de la citoyenneté romaine ni du statut juridique des Latins.

Exemples : **a)** – En 212 après J.-C., un édit de l'empereur Caracalla (188-217) octroya le droit de cité et la citoyenneté romaine aux *pérégrins* et à tous les hommes libres de l'Empire romain.

b) – Pérégrin est tiré du latin *pĕrĕgrīnus* qui signifie *étranger*.

Pérégrination : **1** – [Vielli] Voyage dans un pays lointain.

Remarque : Pérégrination est tiré du latin *pĕrĕgrīnātīō* qui signifie *voyage à l'étranger*.

2 – [Au pluriel] On entend par *pérégrinations* des allées et venues ou des déplacements longs et compliqués.

[Voir le mot *Pérégrin*].

Pérégriner : Voyager au gré de sa fantaisie.

Remarque : Pérégriner est tiré du latin *pĕrĕgrīnārī* qui signifie *voyager à l'étranger, en pays étranger*.

Pérégrinité : État de celui qui est étranger dans un Pays.

Exemples : **a)** – On appelle *vice de pérégrinité* l'incapacité résultant de la qualité d'étranger.

b) – Pérégrinité est tiré du latin *pĕrĕgrīnītās* qui signifie *condition d'étranger*.

Péremption : **1** – Anéantissement d'un acte ou perte d'un droit qui résulte de l'expiration d'un délai déterminé, ou du non-exercice de ce droit pendant un certain temps.

Exemples : La péremption d'un passeport ; la péremption d'un permis de construire.

Remarque : Une instance périmée est une instance périe, faute d'avoir été suivie pendant un certain temps limité ; il y a alors une péremption d'instance.

2 – [*Par extension*] La date de péremption est la date au-delà de laquelle un produit ne doit plus être utilisé ou consommé.

Exemples : La date de péremption d'un médicament ; la date de péremption d'une bouteille de lait ; la date de péremption d'une fusée de détresse.

Péremptoire : **1** – Relatif à la péremption.

Exemple : Exception péremptoire : qui se fonde sur l'expiration du délai de péremption.

2 – Qui est décisif ; contre quoi il n'y a rien à alléguer, à objecter, à répliquer.

Exemples : Preuve péremptoire ; réponse péremptoire.

3 – [*Par extension*] Qui n'admet pas la réplique, la contradiction.

Exemples : Un ton péremptoire ; faire connaître une décision de façon péremptoire.

[Voir le mot *Édicter*].

Pérennant : Se dit des organes d'une plante qui résistent plusieurs années aux rigueurs du climat.

Exemple : Les rhizomes, les bulbes, les tubercules sont pérennants.

Pérenne : Qui dure toujours, ou très longtemps.

Exemple : Source *pérenne* : une source qui ne tarit jamais.

Remarque : Pérenne est tiré du latin *pĕrennis* qui signifie « *qui dure toute*

l'année, permanent », lui-même composé à l'aide de *pĕr* « *pendant* » et *annus* « *année* »

Pérennisation : Action de pérenniser ; résultat de cette action.

Pérenniser : **1** – Perpétuer.

2 – Assurer à quelque chose une durée indéfinie.

Exemple : Pérenniser l'abolition de la peine de mort par la ratification d'un traité international.

3 – Rendre permanent.

Exemple : Pérenniser l'interdiction de mouiller dans le port.

Pérennité : Caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps.

Exemple : La pérennité d'une institution.

Père Noël : Voir *Noël (Père -)*.

Péréquation : Répartition de certains revenus ou de certaines charges, visant à assurer l'équité entre certaines personnes ou entre certains groupements.

Perfectible : Qui peut devenir meilleur ; qui peut être amélioré.

Exemples : L'homme est un être perfectible ; ce texte de loi est perfectible.

Perfectif : Se dit des verbes dont le sens implique que l'action s'achève dans le moment même où elle s'accomplit.

Exemples : « Naître », « mourir », « entrer », « sortir » sont des verbes perfectifs.

Remarques : **a)** – « Chercher » est un imperfectif et « trouver » un perfectif.

b) – Dans la phrase « elle prit son sac et sortit », le verbe « prendre » a une valeur perfective.

Perfection : **1** – Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre ; état de ce qui ne présente aucun défaut.

Remarque : En ce sens ce mot n'a point de pluriel.

2 – [Par affaiblissement]. Excellence relative.

Exemples : Avoir le goût de la perfection ; il a atteint dans son domaine un certain degré de perfection ; Racine a porté la tragédie à sa perfection.

3 – [Par métonymie et familièrement] Personne ou chose qui possède toutes les qualités que l'on attend d'elle, qui est parfaite en son genre.

Exemple : Cette secrétaire est une perfection !

4 – Perfection se prend quelquefois dans le sens d'achèvement.

Exemple : Il faut encore six mois pour porter ce bâtiment à sa perfection.

Perfectionner : **1** – Faire progresser, améliorer la qualité de quelque chose.

Exemples : Perfectionner une science, une méthode d'analyse ; James Watt a perfectionné la machine à vapeur.

2 – Faire des progrès, porter ses qualités à un plus haut niveau.

Exemples : Se perfectionner dans une discipline ; se perfectionner par l'étude, par le travail.

Perfectionnisme : Inclination, propension excessives à rechercher la perfection.

Remarques : **a)** – Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

b) – À la fin des années 1930, la multiplicité des organes de décision, les contrôles croisés, la référence naturelle à l'exemple de la guerre précédente (1914-1918), le manque d'autorité de la Direction de fabrication d'armements (DFA) et le défaut de coordination des besoins exprimés par les directions d'armes ou de services amena les directions d'armes, dans un souci louable d'arriver à la perfection, à demander aux industriels des améliorations constantes pour du matériel dont la construction en série avait commencé et dont certaines caractéristiques avaient déjà été plusieurs fois modifiées depuis la sortie des premiers exemplaires.

c) – L'indécision de l'État-Major de l'Armée concernant les besoins, en fonction du niveau progressif de réarmement du principal ennemi désigné de la France (l'Allemagne) allongea les études et retarda la livraison des armes aux unités combattantes.

d) – Certains systèmes d'armes définis dans leurs grandes lignes depuis plusieurs années, mais dont l'étude détaillée n'était pas encore terminée, n'étaient pas encore réalisés au moment de la déclaration de guerre de 1939 parce que les commandes n'avaient pas été transmises aux fabricants ; même après leur nationalisation, les usines d'armement qui attendaient les ordres de la hiérarchie militaire n'avaient pas les moyens financiers de renouveler leur outillage de précision, et ne recrutaient pas le personnel qualifié nécessaire à la production, tant qu'elles n'étaient pas certaines qu'elles seraient retenues pour la fabrication de telles ou telles armes.

e) – Concernant les blindés, l'infanterie et la cavalerie utilisaient chacune ses propres chars ; mais elles avaient des regards différents sur leur utilisation ; elles exigèrent donc l'une et l'autre des gammes différentes ; la cavalerie exigeait de ses engins blindés des vitesses plus importantes, l'infanterie une protection et une

puissance de feu supérieures ; la fusion des gammes n'a pas été exigée par le commandement et les blindés en service en 1940 dans l'armée française étaient, pour des raisons de recherche continue de la perfection, de grande qualité mais de types trop variés, et cela ne facilita pas l'entretien périodique ni la gestion des pièces détachées, et entraîna des contraintes pour le ravitaillement en essence ou en munitions d'engins qui n'avaient pas les mêmes exigences mais qui étaient appelés à combattre sur les mêmes fronts.

f) – L'infanterie considérait ses chars comme les accompagnateurs des fantassins ou des voltigeurs ; selon la décision ministérielle du 2 avril 1926, on distinguait :

i) les *chars légers* simples et robustes, faciles à construire et bon marché, qui ne dépassaient pas 12 tonnes, dépourvus de radio, commandés et en grandes séries et qui pouvaient être servis par des hommes du contingent formés rapidement et sommairement ;

ii) les *chars de bataille*, d'une masse de 20 tonnes, très mobiles et dotés de la radio, capables d'attaquer les chars adverses ; il s'agit de chars D2, B ou B1 dont la production est malheureusement très lente ;

iii) les *chars lourds* dont la masse pouvait atteindre 70 tonnes, d'une capacité de franchissement de 4,50 mètres et qui étaient fortement armés (un canon de 155 mm) ; ils devaient être utilisés pour appuyer la progression de l'infanterie ; mais en raison de la difficulté à trouver le modèle parfait, aucune commande de séries de chars lourds n'avaient pas été passées à l'industrie à la déclaration de guerre, en septembre 1939.

g) – La cavalerie désirait utiliser la « *cavalerie blindée* » comme elle utilisait la *cavalerie à cheval*, soit pour faire des reconnaissances et des découvertes, soit pour porter l'attaque et combattre sur l'arrière de l'ennemi (ce que l'on a appelé la *guerre-éclair*)

[Voir le mot *Blitzkrieg*].

La cavalerie exigea à la fois des automitrailleuses de découverte, des automitrailleuses de combat, des chars de combat (après 1935), des voitures chenillées pour dragons portés.

Une telle exigence était l'expression du perfectionnisme de l'État-Major de l'Armée et des différentes directions, mais elle entraîna la construction de petites séries de nombreux modèles d'engins blindés et motorisés.

La mise en service de grandes unités de cavalerie blindée a été ralentie par la dispersion des commandes et l'impossibilité pour l'industrie de suivre un programme d'armements trop ambitieux.

Perfide : Déloyal ; qui trahit sa parole, manque à sa foi, fait montre de malignité et de duplicité.

Remarques : **a)** – Les Français donnent à l'Angleterre et au peuple anglais, qu'ils accusent de déloyauté, le surnom de « *la perfide Albion* ».

b) – On dit *Albion* en raison de la blancheur des falaises que l'on voit en approchant de Douvres, quand on arrive de France en Angleterre par le Pas-de-Calais, en bateau ou en avion.

c) – En réalité, le mot *perfide* est souvent inapproprié en ce qui concerne les Anglais : en affaires ou en sport, où ils n'éprouvent jamais de sentiments, les Anglais ne sont ni perfides, ni arrogants ; en affaires, les Anglais n'ont que des intérêts et c'est ce qui épate les Français ; en sport, les Anglais n'ont que des ambitions ; en revanche, en affaires ou en sport, les Français cherchent d'abord les honneurs.

Perforation : **1** – Action de percer de part en part.

2 – Résultat de cette action.

Perforer : Percer de part en part ; pratiquer un trou débouchant.

Exemple : Des feuilles perforées ; un blindage perforé.

Performance : 1 – Résultat obtenu par un sportif, par une équipe.

Remarque : Les sportifs sont classés en diverses catégories selon leurs performances.

2 – Exploit, prouesse.

Remarque : La mise en fonctionnement de ce bouilleur constitue une performance technique.

3 – [*Le plus souvent au pluriel*] Ensemble des caractéristiques techniques d'un véhicule, d'une machine, correspondant à ses capacités maximales.

Exemple : Les performances d'une vedette rapide.

4 – Dans l'art contemporain, événement artistique associant diverses formes d'expression et dont le déroulement en présence d'un public constitue l'œuvre elle-même.

Performant : Qui est capable de performances élevées.

Exemples : Machine performante ; ordinateur performant ; entreprise performante.

Remarque : L'emploi de ce mot en parlant de personnes est fautif ; on utilisera de préférence le mot « efficace ».

Pergélisol : Dans les régions arctiques et subarctiques, la partie du sol qui reste gelée en permanence.

Remarque : On dit aussi *Permagel* ou *Permafrost*.

Péri : [Mythologie] 1 – [*Au masculin*] Bon génie qui, dans les contes persans, joue le rôle attribué aux fées dans les contes européens.

Remarque : Le *djinn*, au contraire du *péri*, est toujours un mauvais esprit, un mauvais démon, dans les contes arabo-persans.

[Voir le mot *Djinn*].

2 – [*Au féminin*] Génie féminin, dans les croyances populaires et les contes arabo-persans ; la *péri* est l'équivalent d'une *fée* de chez nous.

Remarques : **a)** – Le mot *péri* en persan, signifie « ailé ».

b) – La *péri* est l'équivalent féminin du *djinn* masculin.

Périastre : 1 – [*En astronomie*] Sur une l'orbite elliptique que parcourt un corps ou un objet céleste en orbite autour d'un corps central, le *périastre* est le point de l'ellipse le plus proche du foyer de l'ellipse (le corps central est au foyer de l'ellipse).

2 – La position du *périastre* est l'un des éléments elliptiques usuels.

3 – Le *périastre* est appelé *périgée* lorsque le corps central est la Terre ; on l'appelle *périhélie* lorsque le corps central est le Soleil.

Péricarde : Capsule membraneuse qui sert d'enveloppe au cœur, et le met à l'abri des épanchements qui viennent à se faire dans la poitrine, tels que ceux du sang, de la lymphe, etc.

Péricarpe : Partie du fruit qui entoure et protège la graine.

Remarques : **a)** – Le péricarpe est sec ou charnu.

b) – Le péricarpe se compose :

i) de l'endocarpe,

ii) du mésocarpe

iii) de l'épicarpe.

[Voir les mots *Zeste*, *Ziste*].

Périclitter : Être en péril ; aller à sa ruine ; se dégrader.

Remarque : Il ne se dit guère que des choses.

Exemples : Cette affaire périlclite ; notre argent est en de mauvaises mains, il périlclite ; sa santé périlclite.

Péricope : Passage extrait de la Bible pour l'usage liturgique et présentant une certaine unité.
[Voir le mot *Périscope*].

Périgée (en anglais « *perigee* ») : Le point de l'orbite de la Lune, ou d'un satellite artificiel gravitant autour de la Terre, où ce corps se trouve à la plus petite distance de la Terre.

Remarques : **a)** – À son périgée, la Lune présente son diamètre apparent maximal.

b) – Le mot *périgée* s'applique aussi au mouvement apparent du Soleil autour de la Terre.

c) – Le Soleil est à son périgée au début de janvier et à son apogée au début de juillet.

d) – Le point *opposé du périgée* sur l'orbite d'un objet céleste gravitant autour de la Terre est l'*apogée*.

[Voir le mot *Apogée*].

Périgée du Soleil (en anglais « *perigee* ») : Point de l'orbite de la Terre autour du Soleil le plus voisin du foyer où se trouve le Soleil.

Remarque : On dit que le Soleil est à son apogée au début de juillet et à son périgée au début de janvier.

[Voir le mot *Périhélie*].

Périégèse : Description géographique détaillée pour servir de guide aux voyageurs et contenant de multiples renseignements sur les lieux traversés.

Exemple : La « *Périégèse de la Grèce* » de Pausanias (II^e ème siècle de notre ère).

Périégète : Auteur d'une périégèse.

Exemple : Denys le périégète (II^e ème siècle de notre ère).

Périhélie (en anglais « *perihelium* ») : Point de l'orbite d'une planète ou d'une comète où elle est le plus près du Soleil.

Remarques : **a)** – Les comètes deviennent observables au voisinage de leur périhélie.

b) – Le périhélie de la Terre est souvent appelé *périgée du Soleil*.

[Voir les mots *Périgée*, *Aphélie* et l'expression *Périgée du Soleil*].

Péri-informatique : Qui se rapporte aux installations périphériques d'un ordinateur.

Remarque : L'imprimante, le clavier, la souris sont des éléments du matériel péri-informatique.

Péril : **1** – Ce qui menace les biens, la santé ou l'existence.

Remarque : Le *péril* est également une épreuve que l'on peut surmonter par sa propre action.

2 – Le *péril* est un *état* où quelque chose de fâcheux et d'*identifié* est à craindre si l'on ne fait pas ce qu'il convient de faire pour l'éviter.

Remarque : Lorsque le *péril* concerne l'échouement d'un navire à la côte ou sur des brisants, on dit plutôt *danger*.

[Voir le mot *Danger*].

3 – Si un *péril* n'est que redouté et qu'il dépende du *hasard*, on parle de « *risque* ».

[Voir le mot *Risque*].

4 – On appelle *périls de mer*, *périls de la mer*, l'ensemble des sinistres d'origine naturelle qui menacent les marins et leur navire quand ils prennent la mer.

Remarques : **a)** – « *Saint Michel au péril de la mer* » est l'appellation du saint patron du Mont-Saint-Michel [*l'archange saint Michel*].

b) – En ce sens, la réalisation d'un *péril* est une *calamité* plus qu'une catastrophe.

5 – L'expression « *il y a péril en la demeure* » signifie que l'on va subir un préjudice si l'on tarde à prendre des mesures pour faire cesser la menace.

Remarque : Cette expression « *en la demeure* » signifie « *si l'on attend sans rien entreprendre* » ou « *avec retardement* ».

6 – L'expression « *la montée des périls* » a été employée après la fin des hostilités de la Seconde Guerre Mondiale pour désigner *a posteriori* les circonstances qui, croit-on, avaient annoncé à la fin des années 1930 une grave crise en Europe et un conflit inéluctable entre la France et l'Allemagne.

Remarque : Cette expression est couramment employée pour *évoquer* les signes avant-coureurs de la Seconde Guerre Mondiale :

i) détermination et concentration des pouvoirs d'un côté (Allemagne et Italie) où l'instabilité sociale qui suivit la Première Guerre Mondiale avait entraîné l'instauration de pouvoirs autoritaires ;

ii) indécision et incertitude du pouvoir de l'autre (France et Royaume-Uni) en raison de l'instabilité politique liée au hasard des élections au Parlement ou des alliances politiciennes à la Chambre basse dans ces pays réputés « *démocratiques* » [*L'un est une république, l'autre est une monarchie*].

7 – Épreuve, situation dans lesquelles on est exposé à une menace grave et identifiée.

Exemples : Être en péril de mort, en grand péril ; mettre sa vie en péril ; au péril de ma tranquillité, de ma liberté, de ma vie, c'est-à-dire en prenant le risque de les perdre.

Remarques : **a)** – Une espèce animale ou végétale en péril est celle qui est menacée de disparaître.

b) – L'expression *chef-d'œuvre en péril* s'emploie pour parler des témoignages remarquables du passé qui risquent de disparaître ou d'être dénaturés.

Périmé : **1** – Qui n'a plus cours ; dont la validité est expirée.

Exemple : Un certificat périmé.

2 – Qui est tombé en désuétude, qui a été remplacé.

Exemples : Une carte marine périmée ; des Instructions Nautiques périmées.

Remarque : Il est dangereux de naviguer avec des documents nautiques périmés.

Périmériser : **1** – Devenir caduc.

2 – Perdre de son effet, de ses qualités.

Périmètre : **1** – La ligne qui délimite une surface plane ; la longueur de cette ligne.

Exemples : **a)** – Le périmètre d'un carré.

b) – Le périmètre d'un cercle.

2 – Surface, aire qui s'étend autour d'un point donné, d'un édifice, qui entoure un lieu déterminé.

Exemples : **a)** – Il a toujours été interdit de construire dans un certain *périmètre* autour des forts ou des places fortes.

b) – Mettre en place un *périmètre de sécurité* après un accident.

c) – « *Dans un périmètre de trois kilomètres autour de la ville* » : dans un rayon de trois kilomètres.

3 – Espace délimité à l'intérieur duquel s'applique une réglementation.

Exemples : **a)** – *Périmètre protégé* ou *périmètre de protection* : espace entourant un monument, un site dont on veut préserver l'intégrité ou la beauté.

b) – *Périmètre sensible* : zone protégée par un régime de sauvegarde.

Périnatal : Qui se rapporte à la période s'étendant de la vingt-huitième semaine de gestation au septième jour après la naissance d'un enfant.

Exemple : Médecine périnatale.

Périnée : Région constituant le plancher du bassin et comprenant l'anus et les organes génitaux externes.

Remarque : On dit aussi *région périnéale* ou *plancher pelvien*.

Période : 1 – Révolution qui se renouvelle régulièrement.

Exemple : La période d'un feu.

2 – Se dit du cours que fait un astre pour revenir au même point d'où il était parti.

Exemples : Le soleil fait sa période en trois cents soixante-cinq jours, et près de six heures ; la lune fait sa période en vingt-neuf jours et demi.

3 – On donne aussi le nom de *période* à d'autres espaces de temps, fixes et déterminés.

Remarques : **a)** – C'est dans cette acception qu'on dit la *période attique*, la *période calippique*.

b) – *Période* se dit encore de la révolution d'une fièvre intermittente dont les accès reviennent en des temps réglés, et qui sont séparés par des intervalles où la température corporelle est normale.

Exemple : La *fièvre quarte* est une fièvre paludéenne qui se caractérise par la survenue d'un à trois épisodes d'hyperthermie chaque quatrième jour.

4 – Temps prescrit, durée prévue pour l'accomplissement de certains actes.

Exemples : *Période électorale*, comprise entre la convocation des électeurs et la tenue du scrutin, au cours de laquelle les candidats peuvent faire campagne ; *période militaire* ou, simplement, *période*, temps pendant lequel les réservistes sont rappelés pour compléter leur instruction, participer à des manœuvres, etc. ; *période constitutive*, durée légale prévue pour constituer une société anonyme ; *période suspecte*, qui précède un jugement prononçant le règlement judiciaire ou la liquidation des biens d'une société, et pendant laquelle les actes de cette société peuvent être annulés par l'autorité judiciaire.

5 – *Période* se dit aussi d'une phrase composée de plusieurs membres, dont la réunion forme un sens complet.

Remarque : La période carrée est proprement une phrase composée de quatre membres presque égaux donnant une impression d'équilibre et d'unité, mais on appelle *période carrée* toute période conçue en termes bien arrangés.

6 – [Vieilli] Le mot *période* s'emploie au genre masculin lorsqu'il s'agit d'un espace de temps vague.

Exemples : Dans un certain période de temps ; dans un court période.

7 – [Vieilli] Le mot *période* s'emploie au genre masculin pour dire le point où une personne, une chose est arrivée.

Exemples : Cet homme est au dernier période de sa vie, pour dire *dans les derniers temps de sa vie* ; Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut période.

Période : 1 – Espace de temps pris comme étape d'une évolution, ou comme moment d'une durée plus vaste.

Remarques : **a)** – On appelle période julienne un espace de temps qui enferme sept mille neuf cents quatre-vingts ans, résultat de la multiplication du cycle solaire [qui est de vingt-huit ans] du cycle lunaire [qui est de dix-neuf] et de l'indiction [qui est de quinze].

b) – Le Français d'origine italienne *Joseph Scaliger* (1540-1609) est l'inventeur de la *période julienne*.

c) – Un espace de temps considéré exclusivement sous le rapport des événements qui s'y déroulent ou des caractères qui lui sont propres est appelé une *époque*.

2 – Espace de temps *par référence* à des événements historiques, littéraires, etc.

Exemples : **a)** – La période hellénistique.

b) – La période gallo-romaine.

c) – La période révolutionnaire.

3 – Temps prescrit, durée prévue pour l'accomplissement de certains actes.

Exemples : **a)** – *Période électorale*, comprise entre la convocation des électeurs et la tenue du scrutin, et au cours de laquelle les candidats peuvent faire campagne.

b) – *Période militaire* ou, simplement, *période*, temps pendant lequel les réservistes sont rappelés pour compléter leur instruction, participer à des exercices, etc.

c) – *Période suspecte*, qui précède un jugement prononçant le règlement judiciaire ou la liquidation des biens d'une société, et pendant laquelle les actes de cette société peuvent être annulés par l'autorité judiciaire.

4 – Chacun des intervalles de temps, généralement égaux, séparant les apparitions d'un même phénomène.

Exemple : On appelle *période de révolution* ou simplement *période*, le laps de temps séparant deux passages consécutifs d'un astre en un point donné de son orbite apparente, par opposition à *époque* qui désigne un moment particulier.

5 – Espace de temps qui sépare deux passages successifs d'un système oscillant ou d'un phénomène vibratoire par le même état.

Exemples : **a)** – Période d'une onde.

b) – Période d'un pendule.

c) – Période d'un courant alternatif.

Remarque : La *fréquence* d'un phénomène physique périodique est l'inverse de sa période.

6 – Chacune des lignes horizontales du tableau de classification des éléments chimiques, dont l'origine est attribuée au chimiste russe Dmitri Mendeleïev (1834-1907), représente une *période*.

Remarques : **a)** – Ce tableau met en évidence la périodicité des propriétés chimiques des différents corps purs selon leur numéro atomique ; les éléments, lorsqu'ils sont disposés selon leur masse atomique, montrent une périodicité apparente de leurs propriétés, et les corps dont les propriétés chimiques sont comparables forment un même groupe.

b) – Le tableau de classification des éléments chimiques compte 7 périodes (7 lignes) et 18 groupes (18 colonnes).

c) – Les propriétés chimiques d'un élément qui ne serait pas encore découvert peuvent être prévues à partir de la position que sa masse atomique lui confère dans le tableau de classification.

d) – L'élément du dernier groupe (dans la dernière colonne du tableau) de chaque *période* est toujours un gaz rare (hélium, néon, argon, krypton, xénon, radon).

e) – Les 15 corps appartenant à la famille des *lanthanides* (dont le lanthane, le cérium, le néodyme, etc.) sont regroupés dans la case correspondant à la 3^{ème} colonne (ou 3^{ème} groupe) de la 6^{ème} ligne (ou 6^{ème} période).

f) – Les 15 corps appartenant à la famille des *actinides* (dont l'actinium, le thorium, l'uranium, le plutonium, etc.) sont regroupés dans la case correspondant à la 3^{ème} colonne (ou 3^{ème} groupe) de la 7^{ème} ligne (ou 7^{ème} période).

Période julienne : Système chronologique qui numérote les jours, sans discontinuer, depuis le 1^{er} janvier de l'année – 4712 (4713 avant J.-C.) à 12 heures.

Remarque : Le Français d'origine italienne *Joseph Scaliger* (1540-1609) est l'inventeur de la *période julienne*.

Période sothiaque : Période de 1460 ans au terme de laquelle le nouvel an du calendrier civil égyptien, à l'époque des pharaons, revenait à la même date sidérale.

Remarques : a) – Chaque année, le début de l'inondation du delta du Nil coïncidait avec le lever héliaque de l'étoile Sothis (encore appelée *Sirius* ou *la Canicule*).

b) – Les années où le nouvel an coïncidait avec le début de l'inondation du delta du Nil étaient considérées par les Égyptiens comme étant extrêmement bénéfiques.

Périodicité : Caractère de ce qui se reproduit ou revient à intervalles plus ou moins réguliers.

Exemples : La périodicité des marées (12h25mn) ; la périodicité de la comète de Halley (76 ans).

Périodique : 1 – Qui revient, qui se reproduit à intervalles déterminés et généralement réguliers.

Exemples : Le mouvement périodique des planètes autour du Soleil ; la révolution périodique de la Lune autour de la Terre ; le retour périodique des saisons, des travaux agricoles ; la presse périodique, par opposition à la presse quotidienne.

2 – [Par métonymie] Un train périodique, qui ne circule qu'à certaines saisons.

3 – Une fonction périodique reprend la même valeur lorsqu'on ajoute à la variable une quantité fixe ou un multiple de celle-ci.

Exemple : Les fonctions sinus et cosinus sont des fonctions périodiques.

4 – Périodique se dit d'un système oscillant, d'un phénomène vibratoire qui connaît des états similaires à intervalles réguliers.

Exemple : Une onde est un phénomène périodique.

5 – Dans la poésie grecque ou latine, on appelle vers périodiques des vers composé d'une alternance de dactyles et de spondées.

Péριοeciens : On donne ce nom aux peuples qui habitent sous le même parallèle.

Périoste : Membrane fine et très sensible qui couvre presque tous les os.

Péripatéticien : 1 – Adepte de la philosophie d'Aristote.

2 – Relatif à la doctrine philosophique d'Aristote ; qui suit cette doctrine.

Remarque : On dit plutôt aujourd'hui *Aristotélicien*.

3 – [Par extension et familièrement] Une péripatéticienne est une prostituée qui arpente les rues à la recherche de clients ; on dit aussi « une professionnelle ».

Péripétie : 1 – Changement subit et imprévu d'une fortune bonne ou mauvaise en une autre toute contraire

2 – Dans une œuvre théâtrale, l'événement ultime qui provoque le dénouement.

Remarque : Dans « la Poétique » Aristote définit la péripétie comme une des deux formes amenant le dénouement, l'autre étant la reconnaissance.

3 – Dans une œuvre narrative, circonstance imprévue, fait inattendu qui modifie totalement la situation du héros.

4 – [Par extension] Événement imprévu qui modifie le cours d'une action, change le déroulement des choses.

Remarque : Il est fautif d'utiliser le mot péripétie pour qualifier un incident mineur.

Périphérie : 1 – Ligne qui détermine le contour d'une figure, d'une surface curviligne ; surface extérieure qui délimite un volume.

Exemples : La périphérie d'un cercle, d'une sphère.

2 – [Par extension] Région proche de la limite extérieure, du pourtour d'un objet, d'un corps, d'un ensemble.

Exemple : La périphérie d'une ville, c'est l'ensemble des quartiers situés aux abords de la ville.

Périphérique : 1 – Qui se situe aux limites d'un objet, d'un corps, d'un ensemble.

Exemple : Le boulevard périphérique ou, substantivement, le périphérique, voie de circulation rapide réservée aux véhicules et qui fait le tour d'une ville.

2 – Se dit d'un dispositif distinct de l'unité centrale d'un ordinateur, mais qui lui est relié et assure une fonction spécifique.

Exemple : Des unités périphériques.

[*Substantivement, au masculin*] L'imprimante est un périphérique de l'ordinateur.

Périphrase : Circonlocution ; tour dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres.

Périple (en anglais « *round trip* », « *sailing round a sea* ») : 1 – Voyage circulaire accompli par quelque moyen que ce soit.

Remarque : Il est abusif d'employer le mot *périple* pour désigner tout voyage de longue durée qui ne se termine pas au point du départ.

2 – Voyage maritime d'exploration autour d'une mer en suivant les côtes qui ceignent cette mer.

3 – Navigation autour d'une île ou d'un continent en suivant les côtes qui le bordent.

Exemple : Le périple de l'amiral carthaginois Hannon le long des côtes de l'Afrique.

4 – [*Par métonymie*] Récit retraçant un tel voyage.

Périr (en anglais « *to be lost* », « *to be all wrecked* ») : 1 – Prendre fin.

Exemple : Le monde périra par le feu.

Remarque : Périr signifie aussi, *faire une fin malheureuse, violente*.

2 – Faire naufrage.

Remarques : **a)** – *Périr* se dit d'un navire qui est en train de se détruire et de se démolir dans un naufrage, ou qui sombre en mer et dont la perte sera complète.

b) – On dit d'un navire qui a péri en mer ou à la côte qu'il s'est perdu.

[Voir le mot *Perdu*].

c) – *Périr corps et biens*, pour un navire, c'est s'abîmer en mer avec sa cargaison. [Voir le mot *Corps*].

3 – Trouver la mort, en particulier dans des circonstances violentes ou dramatiques.

Exemples : Périr en mer ; périr au combat.

Périsciens : On donne ce nom aux habitants des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année, c'est-à-dire où le Soleil est toujours au-dessus de l'horizon.

Périscolaire : Se dit d'activités qui, sans constituer un enseignement, favorisent et complètent la formation de l'élève.

[Voir le mot *Parascolaire*].

Périscope : Instrument d'optique permettant à un observateur, par un système de lentilles et de prismes à réflexion totale, de voir par-dessus un obstacle.

Exemples : Le périscope d'un sous-marin, d'un char ; le périscope a été utilisé par les combattants des tranchées pendant la Première Guerre mondiale pour observer l'ennemi sans se découvrir à sa vue ; les badauds qui n'ont pas pu s'approcher du premier rang observent avec des périscoptes la revue du 14-Juillet sur les Champs-Élysées.

Remarques : **a)** – Le périscope d'un sous-marin est un tube vertical coulissant et équipé d'un système optique avec renvoi à 90 degrés au-dessus de la surface de la mer, que les membres des Équipes des sous-marins en plongée peu profonde utilisent pour observer les navires de surface naviguant à proximité et éventuellement les avions.

b) – Lorsqu'un sous-marin est immergé de manière à pouvoir observer au-dessus de la surface de la mer au moyen d'un périscope, on dit qu'il est en *plongée*

périscopique.

c) – *Périscopie* est tiré du grec περισκοπειν qui signifie *regarder autour*, de tous les côtés.

[Voir le mot *Périscopique*].

Périscopique : Relatif au périscope.

Remarque : Pour un sous-marin, l'*immersion périscopique* est une immersion à faible profondeur qui permet d'observer au moyen du périscope les autres usagers qui se trouvent à ce moment-là au-dessus de la surface de la mer.

[Voir le mot *Périscopie*].

Périssable : **1** – Qui est appelé à disparaître ; qui a une existence éphémère.

2 – Qui ne se conserve pas longtemps dans son état initial, qui s'altère rapidement.

Remarques : **a)** – On appelle *consommables* les biens qui perdent leur valeur comptable à la première utilisation.

b) – Les biens *consommables* s'opposent aux biens d'*investissement* dont la valeur comptable diminue chaque année de la valeur d'une annuité d'amortissement.

c) – Le prix d'achat d'un *bien consommable* est imputé à l'exercice de l'année d'acquisition.

d) – Le prix d'achat d'un *bien d'investissement* est avancé l'année d'acquisition mais, en comptabilité, il est réparti sur les exercices des années d'usage.

Périssoire : Embarcation longue et étroite, à fond plat, qui se manœuvre à l'aide d'une pagaie double.

Remarque : Le mot périssoire est dérivé de périr, en raison de l'instabilité de cette embarcation.

Perle : **1** – Substance dure, ordinairement blanche et ronde, qui est employée en joaillerie ; c'est une concrétion de nacre qui se forme dans le manteau de certains mollusques en réaction à la présence d'un corps étranger ou à une blessure.

Remarques : **a)** – On appelle *perles fines* les véritables perles ; *perles fausses* les perles contrefaites comme sont celles que l'on contrefait à Paris, à Venise, etc. ; *perles d'élevage* de véritables perles que l'on obtient artificiellement après avoir introduit un grain de sable à l'intérieur d'un coquillage tel qu'une huître perlière.

b) – On appelle *gris de perle* ou, en apposition, *gris perle*, un gris très clair.

c) – On appelle *blanc de perle* le nitrate basique de bismuth.

2 – [*Par analogie*] Petite boule percée d'un trou, destinée à divers usages.

Exemples : Un collier de perles d'ambre, de bois ; un rideau de perles.

3 – Goutte d'un liquide.

Exemples : Une perle de mercure ; des perles de rosée ; des perles de sueur, de sang.

Remarque : Faire la perle, se dit du sucre lorsque, durant la cuisson, il forme de petites gouttes.

4 – [*Au figuré*] Chose ou personne qui surpasse les autres dans un domaine précis, qui est d'une qualité rare.

Exemples : Ce tableau est la perle de sa collection ; cette cuisinière est une perle.

5 – [*Ironique et familier*] On qualifie parfois de *perle* une erreur surprenante et ridicule qu'on relève dans les propos, dans les écrits de quelqu'un.

Exemple : La copie de cet élève est remplie de perles.

Perle : En termes d'imprimerie, *perle* est le plus petit de tous les caractères.

Remarque : Il est de très peu d'usage, aussi bien que la *parisienne* (ou *sédanoise*) qui le suit immédiatement.

Perler : En parlant d'un liquide, perler c'est former des petites gouttes.

Exemples : La sueur perlait à son front ; la buée de cale perle sur la paroi intérieure de la cale.

Perlite : La perlite est la phase eutectoïde du mélange fer-carbone.

[Voir le mot *Eutectique*].

Remarques : **a)** – La température de transformation liquide-solide de la perlite est de 727 ° C.

b) – Vue à la lumière oblique, la perlite a l'aspect nacré de la perle.

c) – La perlite est un agrégat de 11 p 100 de cémentite et de 89 p 100 de ferrite ; sa structure est habituellement formée de lamelles courbes alternées de cémentite et de ferrite.

d) – Si le refroidissement de la fonte en fusion est rapide il se forme de la perlite et on obtient de la fonte blanche.

e) – La présence de manganèse dans la fonte retarde la décomposition de la cémentite en fer et en carbone et favorise la formation de fonte blanche.

f) – Si le refroidissement de la fonte en fusion est lent, on obtient de la fonte grise qui est un mélange eutectoïde à 0,69 p 100 de carbone, composé de graphite et de ferrite à 0,02 p 100 en masse de carbone, et dont la température de transformation liquide -solide est de 738°C.

g) – La présence de silicium, de cuivre ou de nickel dans la fonte retarde la formation de graphite et favorise la production de la fonte grise.

Permanence : **1** – Durée constante de quelque chose.

2 – État d'une assemblée, etc. qui est constamment en activité, en fonction.

Permanence de l'objet : Mécanisme psychologique nous incitant à admettre qu'un objet qui vient de disparaître de notre vue peut continuer à exister.

Remarque : La permanence de l'objet est le principe fondamental de la construction mentale du réel.

Perméable : Il se dit principalement des corps à travers lesquels la lumière, l'air ou d'autres fluides peuvent passer.

Exemples : Le verre, l'eau, sont perméables à la lumière.

Permesse : Nom du fleuve mythique sur la rive duquel se situe la demeure des Muses.

[Voir le mot *Apollon*].

Permettre : **1** – Donner liberté, pouvoir de faire, de dire.

Exemples : Il n'a fait que ce que la loi lui permettait ; le Code civil ne permet aux enfants qu'à un certain âge de se marier sans le consentement de leurs parents.

Remarque : On dit quelquefois « *permettre une chose* » pour dire en permettre l'usage.

Exemple : Son médecin lui a permis le vin.

2 – Tolérer.

Exemples : Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher.

Permutation : **1** – Échange.

Remarque : Il se dit en parlant de l'échange d'un bénéfice contre un autre.

2 – Il se dit aussi dans le calcul des *combinaisons*, on parlant des différentes manières dont plusieurs choses prises ensemble peuvent être disposées entre elles.

Exemple : Les trois lettres **a**, **b**, **c**, sont susceptibles de six permutations, à savoir : abc, acb, bac, bca, cab, cba.

Pernicieux : Qui nuit à la santé du corps ou de l'esprit, qui peut causer un grand préjudice.

Exemples : **a)** – Les effets pernicieux du tabac ou de l'alcool.

b) – Un conseil pernicieux, sournois, perfide ; un ouvrage pernicieux pour la jeunesse.

Péronisme : Nom donné à l'idéologie, dite « *justicialisme* » et au système politique autoritaire qui prétendait concilier capitalisme et communisme, en s'appuyant sur le syndicalisme populaire, que mirent en place en Argentine à partir de 1946 le général Juan Perón et ses partisans.

Péronnelle : Jeune femme sotte et bavarde.

Remarque : Péronnelle était le nom de l'héroïne d'une chanson du xv^e siècle, qu'on a rapproché de *péroner* qui est une forme régionale de *bavarder*, et de *pironnelle* qui signifie « *toupie* » puis « *jeune écervelée* ».

Péroraison : Dernière partie, conclusion d'un discours, où l'on utilise les moyens les plus forts, propres à marquer l'esprit de l'auditoire.

Remarque : Les péroraisons de Cicéron constituent le modèle du genre.

Pérorer : Parler longuement avec emphase et prétention.

Pérot : Arbre, baliveau qui a deux fois l'âge de la coupe du bois.

Exemples : **a)** – Si les arbres sont abattus tous les vingt-cinq ans, un pérot a cinquante ans au moment de sa coupe.

b) – Le mot « *pérot* » est dérivé de père, parce que l'on considère cet arbre par rapport aux autres comme un père par rapport à la génération suivante.

Pérou : [Vieilli] Fortune, trésor.

Remarque : Ne s'emploie plus guère en ce sens que dans l'expression « *ce n'est pas le pérou* » qui signifie *cela n'est pas grand chose*.

Peroxyde : Composé dans lequel un élément est combiné avec une quantité d'oxygène plus importante que dans l'oxyde le plus courant formé avec le même élément.

Exemples : Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) ; peroxyde de sodium, de zinc.

Remarque : En médecine, les peroxydes sont utilisés pour leurs propriétés antiseptiques et cicatrisantes.

Perpendiculaire (en anglais « *perpendicular line* ») : **1** – Se dit de lignes ou de surfaces qui forment entre elles un angle de 90°.

Remarque : Les lignes peuvent être droites ou courbes, les surfaces peuvent être planes ou courbes.

2 – La *perpendiculaire à la route* (en anglais « *line upon line* ») est la ligne qui coupe à angle droit la direction de la route d'un navire.

3 – La *perpendiculaire du vent* (en anglais « *line right across the wind* ») est la direction qui forme un angle droit avec celle du vent observé.

Remarques : **a)** – On dit aussi le travers.

b) – [Vieilli] La ligne de bataille formée sur cette ligne s'appelle « *ligne de bataille sur la perpendiculaire* ».

4 – Synonyme de *vertical* en opposition à ce qui est habituellement horizontal.

Exemples : Une écriture *perpendiculaire* ; les écritures chinoise et japonaise sont perpendiculaires.

Remarques : **a)** – Les perpendiculaires avant et arrière d'un navire à un instant donné sont des lignes verticales abaissées des deux extrémités avant et arrière de la surface de flottaison (sur l'étrave et près de l'étambot).

b) – Les perpendiculaires avant et arrière des caractéristiques générales d'un navire sont les perpendiculaires qui correspondent à sa flottaison en charge : ce sont les droites perpendiculaires à la surface de flottaison qui passent respectivement par l'extrême avant et par l'extrême arrière de la ligne de flottaison du navire.

5 – Qui forme un angle droit avec le plan de l'horizon astronomique.

Remarque : Perpendiculaire, dans ce sens, est synonyme de *vertical*.

Exemple : Le fil à plomb est perpendiculaire.

6 – La locution adverbiale « à la *perpendiculaire* » signifie *en formant un angle droit*.

Exemple : Les deux avenues se coupent à la *perpendiculaire*.

Perpendiculaire milieu : Ligne droite perpendiculaire au plan de flottaison élevée à égale distance des perpendiculaires avant et arrière.

Perpendiculaire arrière : Ligne droite élevée à l'intersection de la face arrière de l'étambot et du plan de flottaison.

Perpendiculaire avant : Ligne droite élevée à l'intersection de la face avant de l'étrave et du plan de flottaison.

Perpendiculaires (Longueur entre –) : La longueur entre perpendiculaires d'un navire est sa longueur de coque à la flottaison.

Remarques : **a)** – Les *perpendiculaires* avant et arrière du navire sont appelées ainsi parce qu'elles sont perpendiculaires au plan de flottaison, à la surface de l'eau.

b) – La *perpendiculaire avant* est la ligne droite élevée à l'intersection de la face avant de l'étrave et du plan de flottaison.

c) – La *perpendiculaire arrière* est la ligne droite élevée à l'intersection de la face arrière de l'étambot et du plan de flottaison.

d) – La longueur entre perpendiculaires se prend lorsque le navire est à son enfoncement à pleine charge.

e) – La *perpendiculaire milieu* est la ligne droite perpendiculaire au plan de flottaison élevée à égale distance des perpendiculaires avant et arrière.

f) – La longueur entre perpendiculaires diffère de la *longueur hors tout* qui est la distance entre les extrémités avant et arrière du navire, de l'étrave au couronnement.

Perpétrer : 1 – Exécuter, commettre un acte délictueux ou criminel.

Exemples : Perpétrer un forfait ; le meurtre fut perpétré avec une rare violence. [Voir les mots *Crime, Délit*].

2 – [Par extension] Commettre un acte jugé répréhensible.

Exemple : Perpétrer une vengeance.

Perpétuel : 1 – Qui ne connaîtra ni fin ni interruption, qui ne cessera jamais.

Remarques : **a)** – On appelle *calendrier perpétuel* un dispositif qui permet de retrouver ou de prévoir le calendrier d'une année quelconque.

b) – On appelle *paix perpétuelle*, une situation politique idéale de paix entre les nations, telle qu'envisagée par divers penseurs et philosophes au cours de l'histoire.

c) – Le philosophe allemand Kant publia un « *Projet de paix perpétuelle* » en 1795.

d) – À la différence de ce qui est *perpétuel*, qui n'a pas de fin mais qui a eu un commencement, ce qui est éternel n'a ni commencement ni fin.

2 – Qui durera sans interruption pendant une période longue et dont la fin n'est pas déterminée.

Exemples : **i)** Le droit de propriété est perpétuel.

ii) On appelle *rente perpétuelle*, une rente versée par l'État et constituant la rémunération d'un emprunt dont la date de remboursement n'est pas fixée.

3 – Se dit de ce qui dure toute la vie d'un homme.

Exemples : **i)** Une dignité, une fonction perpétuelle.

ii) Être condamné à la réclusion perpétuelle.

iii) Les *vœux perpétuels* engagent pour la vie entière celui qui les prononce.

4 – En parlant d'une personne, celui qui remplit à vie une charge, une fonction.
Exemple : Le Secrétaire *perpétuel* de l'Académie française.

Perpétuité : Caractère de ce qui ne se termine jamais, de ce qui n'a pas de fin.

Remarque : La perpétuité a un commencement, alors que l'éternité est ce qui dure toujours, qui n'a ni commencement ni fin.

Perpignage (en anglais « *setting of the frames* ») : **1** – Opération par laquelle on fixe en position voulue l'arcaste et les couples d'un navire en construction.

Remarque : Le balancement, qui précède le perpignage, consiste à placer les couples de manière que leur gabariage soit divisé en deux parties symétriques par le plan diamétral du navire.

[Voir les mots *Balancement*, *Gabariage*].

2 – Le *perpignage* a pour objet de s'assurer que le plan du gabariage est perpendiculaire à la face supérieure de la quille, ou de placer les couples pour qu'il en soit ainsi.

Remarque : Ces opérations se pratiquent traditionnellement au moyen d'un fil à plomb.

Perpigner (en anglais « *to set the frames* ») : Perpigner les couples d'un navire c'est les fixer en position perpendiculaire à la face supérieure de la quille, ou s'assurer qu'ils sont ainsi placés.

Remarque : *Perpigner* est tantôt une opération, tantôt une vérification.

Perplexe : **1** – Qui est dans une grande incertitude, dans une irrésolution pénible de qu'il doit faire.

2 – Ce qui cause de la perplexité, de l'irrésolution.

Exemple : Situation perplexe ; le cas était perplexe.

Perplexité : **1** – État de celui qui ne sait que penser.

2 – Irrésolution fâcheuse, incertitude, embarras où se trouve une personne qui ne sait quel parti prendre.

Perquisition : **1** – [*En terme de procédure judiciaire*] Investigation effectuée sur ordre de l'autorité compétente dans un lieu clos, notamment au domicile d'une personne poursuivie ou soupçonnée, afin d'y rechercher des éléments susceptibles de faire avancer une enquête.

2 – [*Par extension*] Fouille effectuée par une autorité quelconque, dans un lieu clos.

3 – [*Vieilli*] Recherche exacte que l'on fait de quelque chose.

Exemple : Après une longue perquisition, j'ai trouvé le titre dont j'avais besoin.

Perré : Revêtement en pierres sèches ou maçonnées qui renforce et protège un talus, un musoir, les abords d'un pont, etc. pour les protéger des glissements de terrain ou des affouillements dus à l'eau.

Père Bugeaud : Voir *Bugeaud (Maréchal Thomas Robert –)*.

Père Ubu : Personnage principal d'une pièce d'Alfred Jarry (1873-1907) intitulée « *Ubu Roi* » et jouée pour la première fois en privé en 1894, en public en 1896.

Remarques : **a)** – Dans son ouvrage posthume « *Gestes et opinions du docteur Faustroll, pataphysicien* », Alfred Jarry définit la 'Pataphysique comme la science des solutions imaginaires qui accorde symboliquement aux linéaments les propriétés des objets décrits par leur virtualité.

b) – On appelle *linéament* l'ensemble des lignes essentielles caractérisant l'aspect général d'un être, d'un objet.

c) – Le *Collège de 'Pataphysique*, qui constitue une société de recherches savantes et inutiles, a été fondé 1948 ; ses activités publiques ont été interrompues de 1975 à 2000.

d) – Le *Collège de Pataphysique* édite depuis 1950 une revue trimestrielle intitulée « *Viridis Candela* ».

Perreyer : Installer un *perré*.

Perrier (en anglais « *swivel gun* ») : **1** – Petit canon en bronze et d'une livre de balle pour calibre.

2 – Le *perrier* est ordinairement monté sur un chandelier surmonté d'une sorte de fourchette en fer, qu'on introduit dans les montants de la dunette, des gaillards, des hunes ou des embarcations.

Remarques : **a)** – Quelquefois le *perrier* se manœuvre sur un affût à coulisse.

b) – Les munitions des *perriers* pour les hunes et les embarcations sont placés dans des barils à bourse ou dans des caisses.

3 – L'armement d'un *perrier* se compose d'un chef de pièce et d'un chargeur.

4 – Le *perrier* a été abandonné pour le service de la flotte par une circulaire ministérielle du 13 juillet 1854.

5 – On ne doit pas confondre le *perrier* et le *pierrier*.

[Voir le mot *Pierrier*].

Perrière : Machine de guerre à bascule et contrepoids, utilisée au Moyen Âge pour lancer des projectiles de pierre sur l'ennemi.

Perron : Entrée d'une demeure, d'un édifice formée de plusieurs marches et d'un palier sur lequel s'ouvrent une ou plusieurs portes.

Perroquet : **1** – Oiseau grimpeur de la famille des *psittacidés*, au plumage souvent bigarré, doté d'un bec recourbé, de courtes pattes aux doigts préhensiles et dont certaines espèces peuvent imiter la parole humaine.

[Voir le mot *Psittacisme*].

Remarque : On appelle « *vert perroquet* » une couleur verte vive et criarde.

2 – Perroquet de mer est le nom usuel d'un oiseau appelé macareux.

[Voir le mot *Macareux*].

3 – [Par analogie] On appelle *perroquets de mer* certains poissons, comme le *labre*, en raison de ses couleurs intenses, ou le *scare*, qui possède une sorte de bec comparable à celui d'un perroquet et qui est aussi appelé Poisson-perroquet.

Perroquet (Mât de –) : **1** – Les mâts de perroquet se placent dans le prolongement et au-dessus des mâts de hune.

2 – Le mât du petit perroquet est au-dessus du mât de misaine, le mât du grand perroquet est au-dessus du grand mât.

Remarques : **a)** – Le mât de perroquet de fougue surmonte le mât d'artimon.

b) – Le *mât de perruche* est le mât qui se trouve au-dessus du mât de perroquet de fougue.

[Voir l'expression *Perroquet de fougue*].

Perroquet (Voile de –) (en anglais « *top gallant sail* ») : **1** – Voile carrée de toile légère qui surmonte un hunier.

Remarques : **a)** – Les *voiles de perroquet* sont fragiles et doivent être manœuvrées avec vigilance et précaution.

b) – Les cordages utilisés pour la manœuvre et le jeu des *perroquets* sont les deux écoutes, deux cargue-points, une cargue-fond à patte d'oie, deux boulines, deux balancines, une drisse et deux bras.

c) – Les *perroquets* des grands navires ont souvent une bande de ris.

2 – Le *grand perroquet* (en anglais « *main top gallant sail* ») surmonte le grand hunier ; le *petit perroquet* (en anglais « *fore top gallant sail* ») surmonte le petit hunier ; on appelle *perroquet de fougue* la voile carrée portée par le mât qui surmonte le mât d'artimon et, par métonymie, l'ensemble composé par le mât, la

vergue, le gréement et la voile ; la voile qui surmonte le *perroquet de fougue* s'appelle perruche (en anglais « *mizen top gallant sail* ») ; on appelle *perroquet de beaupré* une voile carrée que l'on hissait sur un petit mât au bout du beaupré. [Voir le mot *Beaupré* et l'expression *Perroquet de fougue*].

Remarques : a) – La vergue qui porte un perroquet s'appelle vergue de perroquet : vergue de grand perroquet, vergue de petit perroquet, vergue de perruche.

b) – Le mât qui surmonte chacun des mâts de hune porte le même nom que la vergue qu'il supporte : mât de grand perroquet, mât de petit perroquet, mât de perruche.

3 – Quand les perroquets sont installés pour rester habituellement en place, on dit qu'ils sont gréés ; s'ils ne s'installent que provisoirement on les qualifie de *volants*.

Perroquet de fougue (en anglais « *mizen top sail* ») : Le perroquet de fougue est le nom que l'on donne au hunier porté par le mât qui surmonte le mât d'artimon.

Remarque : a) – [Par métonymie] On appelle *perroquet de fougue* l'ensemble composé par le mât, la vergue, le gréement et la voile.

b) – On appelle *perruche* la voile qui surmonte le perroquet de fougue au phare d'artimon.

[Voir le mot *Perroquet*].

Perrotine (La –) : La Perrotine est un lieu-dit de la commune de Saint-Georges d'Oleron, dans l'île d'Oleron (Charente-Maritime).

Remarque : Le port de Boyardville est implanté à la Perrotine.

Perrotine (Chenal de la –) : Chenal débouchant sur la côte Est de l'Île d'Oleron : il conduit au port de Boyardville.

Remarques : a) – Le port de Boyardville ouvre sur la rive droite du chenal.

b) – Hiver comme été, le chenal de la Perrotine vit au rythme tranquille des marées et des bateaux qui viennent accoster.

c) – L'été, pêcheurs et plaisanciers se côtoient, sous le regard des badauds ou de celui des enfants qui pêchent à la balance sur les quais.

Perruche : 1 – Voile haute, carrée, qui se hisse au-dessus du perroquet de fougue, lequel est en fait le hunier du mât d'artimon.

Remarque : « *Perruche* » est l'appellation habituelle du « *perroquet d'artimon* ».

2 – Le *mât de perruche* est la prolongation vers le haut du mât d'artimon et du mât qui porte le perroquet de fougue ; il porte la voile appelée *perruche*.

[Voir l'expression *Perroquet de fougue*].

Perruche : 1 – Petit perroquet.

2 – *Perruche* se dit aussi communément, pour signifier la femelle du perroquet.

Perruque : 1 – Coiffure de faux cheveux.

2 – Petit travail (sculpture, modélisme, chaudronnerie, matelotage, etc.) exécuté à bord par le marin avec les outils du navire (poste à souder, tour) pour être apporté à son domicile lorsqu'il débarque, ou pour être vendu à son seul profit aux escales.

Remarques : a) – La perruque peut être faite en utilisant des rebuts trouvés à bord, quelquefois en utilisant les consommables du navire (cordages, planches de bois, peinture, barres de fer, oxygène, acétylène, etc.).

b) – L'expression *faire de la perruque* vient des salons de coiffure, lorsque les employés ramassaient les cheveux tombés sur le sol et, au lieu de les jeter, les récupéraient et les utilisaient pour confectionner des perruques qu'ils vendaient à leur profit.

Pers : D'une teinte où le bleu domine, souvent intermédiaire entre le bleu et le vert.

Exemple : Une étoffe de couleur perse.

Remarque : L'adjectif *pers* s'emploie surtout pour qualifier la couleur des yeux.

Exemple : Athéna est appelée « *la déesse aux yeux pers* » par Homère.

Persan : [Adjectif] Relatif à la Perse, considérée dans la période s'étendant de la conquête arabe (au VII^{ème} siècle) jusqu'en 1935, date à laquelle ce pays prit le nom d'Iran.
[Voir le mot *Perse*].

Perse : [Adjectif] Relatif à la Perse ancienne, fondée par Cyrus.

Remarques : **a)** – Le territoire de la Perse ancienne correspond à peu près à celui de l'Iran actuel.

b) – Les deux guerres médiques (490-479 avant J.-C.) opposèrent les Grecs et les Perses.

c) – L'empire des Mèdes englobait les Perses jusqu'à ce que le Perse Cyrus, le fondateur de l'empire achéménide, renverse et succède, vers 560 avant J.-C., à son grand-Père le Mède Astyage, ou à son oncle le Mède Astyage II.

d) – L'empire perse fut conquis par Alexandre (336-323 avant J.-C.) au IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ.

[Voir le mot *Persan*].

Perse : Ancien empire d'Asie, dans l'Est de la Mésopotamie, gouverné par la dynastie des Achéménides.

Remarques : **a)** – Le territoire de la Perse ancienne correspond à peu près à celui de l'Iran actuel, entre le Golfe Persique au Sud et la Mer Caspienne au Nord.

b) – La religion des Perses était le Mazdéisme, du nom de leur Dieu unique (*Mazda* dans la langue perse) ; le Mazdéisme est aussi appelé Zoroastrisme, du nom du prophète Zoroastre (encore appelé Zarathoustra) qui vécut au VII^{ème} siècle avant Jésus-Christ.

c) – Après qu'il eut pris Babylone (en Mésopotamie, l'actuel Irak), le roi Cyrus, mort en 531 avant Jésus-Christ, fondateur de la dynastie perse des Achéménides, permit aux Hébreux déportés à Babylone qui le désiraient de retourner dans leur pays d'origine (devenu la province perse de Judée) et d'y reconstruire le temple de Jérusalem (538 avant J.-C.).

d) – Esther, le personnage biblique féminin de la tribu de Benjamin que les Juifs célèbrent lors de la fête de *Pourim*, épousa *Assuérus* (520-466 avant J.-C.) ; *Assuérus* [*alias* Xerxès] le roi perse qui mena la deuxième guerre médique, était le fils de Darius (550-486 avant J.-C.) et le petit-fils de Cyrus.

e) – L'Islam chiite est la religion de la plupart des habitants de la Perse, puis de l'Iran, depuis la dynastie des Safavides au XVII^{ème} siècle.

Perse : Toile de coton glacé à motif floral, d'abord peint puis imprimé ; à l'origine, la perse était importée d'Inde, puis elle fut fabriquée en Europe à partir du XVIII^{ème} siècle.

Remarque : On dit une *perse* ou une *indienne*.

[Voir le mot *Indienne*].

Persécuter : **1** – Tourmenter sans relâche par des actes injustes et cruels, par des poursuites violentes et réitérées.

2 – Poursuivre avec acharnement.

3 – [*Par exagération*] Harceler, importuner sans cesse par des demandes, des exigences répétées.

Persécution : Poursuite injuste, violente, acharnée, vexation infligée ou subie.

Exemples : Subir des persécutions politiques, des persécutions raciales.

Remarque : On appelle « *délire de persécution* », « *manie de la persécution* », « *folie de persécution* » un délire dans lequel le sujet se croit victime d'attaques, de poursuites, de comportements d'autrui visant à lui nuire.

[Voir le mot *Délire*].

Persée : Nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

Persel : Sel dérivant d'un peroxyde.

Exemple : Le permanganate de potassium est un *persel*.

Persévérance : **1** – Action de persévérer, résultat de cette action.

Exemples : Persévérance dans le bien ; faire preuve d'une persévérance louable ; il a obtenu cet emploi grâce à sa persévérance, à force de persévérance ; être récompensé de sa persévérance.

2 – Qualité de celui qui s'attache avec détermination et constance à mener à bien ce qu'il a résolu.

Remarque : Contrairement à la *persévérance* que l'on considère comme une qualité, la « *obstination* » peut s'employer en mauvaise part.

[Voir le mot *Obstination*].

3 – Qualité de ce qui dure, de ce qui persiste.

Exemple : La persévérance de son ressentiment.

Persévérer : **1** – Persister, continuer à faire toujours une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, une résolution, une manière d'être ou d'agir.

Exemples : Persévérer dans l'effort ; persévérer dans l'erreur, dans le vice.

2 – Poursuivre durablement et avec ténacité ce qu'on a entrepris.

Remarque : On emploie plutôt *persévérer* pour marquer la constance et la patience dans l'effort, et *persister* pour souligner la fermeté, l'énergie dans la résolution.

3 – Durer, se prolonger.

Exemple : Le froid persévéra plusieurs semaines.

Persia : **1** – Le « *RMS Persia* » était un paquebot à vapeur de la « *Peninsular and Oriental Steam Navigation Company* » (P & O) britannique, long de 152 mètres, affecté à la ligne Londres-Bombay.

Remarques : **a)** – Le sigle anglais « RMS » est équivalent au mot français « *paquebot* ».

b) – Le sigle anglais « RMS », qui signifie « *Royal Mail Ship* », est le préfixe accolé à partir de 1850 aux noms des navires des compagnies privées britanniques sous contrat avec la Couronne et subventionnés pour transporter la poste britannique de surface sur toutes les mers du monde.

2 – Le fameux sous-marinier allemand Max Valentiner (1883-1949), qui commandait le torpilleur sous-marin U-38 basé à Kotor, au Montenegro, coula le « *Persia* » en Méditerranée orientale le 30 décembre 1915, alors que le paquebot faisait route vers l'Inde avec 519 passagers ; 343 d'entre eux périrent noyés ; l'U-38 n'avait pas averti le paquebot qu'il allait le torpiller, ce qui lui aurait permis de mettre tous ses canots à l'eau et d'évacuer ses passagers ; l'U-38 n'a pas non plus participé aux recherches des survivants, ce qui évidemment aurait été prendre de gros risques de représailles contre le commandant Valentiner et contre son Équipage.

Remarques : **a)** – En récompense de cette prouesse, Max Valentiner reçut en Prusse la croix de chevalier et les épées de l'ordre royal de Hohenzollern (*Hausorden von Hohenzollern*) le 14 mai 1916.

b) – Le paquebot « *Persia* » transportait de l'or et des pierres précieuses en grandes quantités pour le Maharaja de Kapurthala, Jagatjit Singh Sahib Bahadur (1872-1949).

c) – Après la guerre, les Allemands vaincus refusèrent de livrer Max Valentiner aux Anglais qui le réclamaient pour le juger comme criminel de guerre.

d) – Max Valentiner changea de nom pendant une période assez longue pour se faire oublier, puis il passa le reste de ses jours paisiblement en Allemagne ; il

dirigea la *U-Boots-Abnahmekommission* (Commission d'homologation des sous-marins) pour le secteur de Kiel-Danzig, de janvier 1940 à mars 1945.

e) – Le cousin de Max Valentiner, l'Oberleutnant zur See Hans Valentiner (1888-1917), qui commandait le sous-marin UB-56, coula le vapeur « *Maine* » en Manche le 21 novembre 1917 à 10h20 du soir ; le « *Maine* », qui appartenait à l'Administration des Chemins de fer de l'État Français et que commandait notre grand-père Augustin Mallet (1870-1917), avait été réquisitionné à Dieppe le 4 septembre 1914 ; il était affrété par l'*Amirauté du Royaume-Uni* (charte-partie du 2 janvier 1915) ; le « *Maine* » transportait, ce jour-là, 522 tonnes de munitions de Newhaven à Dieppe, destinées au corps expéditionnaire britannique (*British Expeditionary Force*) qui participait aux combats en France et en Belgique ; sur les 35 hommes embarqués sur le « *Maine* », il n'y eut qu'un seul survivant, le maître d'Équipage Lesné, qui dormait toujours avec sa ceinture de sauvetage car il avait déjà été torpillé deux fois depuis le début de la guerre, d'abord avec le dragueur auxiliaire « *Auvergne* », puis le 24 mars 1916 avec le paquebot « *Sussex* » ; le torpillage sans avertissement du « *Sussex* », qui fit cinquante victimes dont des Américains, justifia la rupture des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et l'empire d'Allemagne ; le torpillage du « *Sussex* », venant après celui du « *Lusitania* » de la Cunard (240 m) par l'U-39, le 7 mai 1915, qui avait fait 1200 morts dont 128 Américains, entraîna la déclaration de guerre du Congrès américain à l'Allemagne, le 6 avril 1917.

e) – L'épave du cargo-boat « *Maine* » n'a été repérée qu'en 2007, près de la pointe d'Ailly (Seine-Maritime) par des plongeurs de l'association dieppoise « *Les corsaires d'Ango* » qui étaient à sa recherche depuis plusieurs années.

f) – Le UB-56 coula le 19 décembre 1917 avec son commandant Hans Valentiner et tout son Équipage, par l'explosion d'une mine près du Cap Gris-Nez, dans le Pas-de-Calais.

[Voir le mot *Lancastria*].

Persienne : Sorte de contrevent muni de lames disposées en abat-jour, afin de filtrer la lumière tout en laissant passer l'air.

[Voir l'expression *Claire-voie*]

Persifler : **1** – Tourner quelqu'un ou quelque chose en ridicule avec une apparence d'aménité.

Exemples : Il a cruellement persiflé son rival ; la malheureuse ne s'est pas aperçue qu'on la persiflait.

2 – Parler avec ironie, en raillant.

Exemple : On ne sait que penser de ce qu'il dit, il persifle sans cesse.

Persique : **1** – Synonyme vieilli de Perse.

Exemple : Les guerres persiques (on dit plutôt les *guerres médiques*).

2 – Le *Golfe Persique*, au Nord-Est de l'océan Indien, est entouré par les Émirats Arabes Unis, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Irak et l'Iran.

Remarque : La communication du Golfe Persique avec l'Océan Indien se fait par le détroit d'Ormuz.

3 – On appelle « *ordre persique* » un ordre architectural proche de l'ordre dorique, dans lequel le fût de la colonne est remplacé par des représentations de captifs qui supportent l'entablement.

Persistance : Le fait pour une chose de durer, de continuer à se manifester.

Exemples : La *persistance* du mauvais temps.

Remarque : On appelle *persistance des impressions optiques* le fait qu'une image se maintienne une fraction de seconde sur la rétine pendant qu'une nouvelle image se forme.

Persister : 1 – Tenir ferme, s’obstiner dans son sentiment, s’arrêter à une façon d’être ou d’agir en dépit des résistances rencontrées.

Remarques : a) – On emploie plutôt *persister* pour souligner la fermeté, l’énergie dans la résolution et *persévérer* pour marquer la constance et la patience dans l’effort.

b) – La formule « *lecture faite, persiste et signe* » clôt habituellement un procès-verbal ou une déclaration faite à une autorité judiciaire ou policière.

2 – Durer, continuer à se manifester.

Exemple : Le froid devrait persister jusqu’à la fin de la semaine ; l’amélioration du temps, le beau temps persiste ; il persiste un certain mécontentement dans l’Équipage.

Persona grata [*Expression latine*] : **1** – Se dit d’un agent diplomatique agréé par l’État auprès duquel il est accrédité.

Remarques : a) – Cette locution latine signifie « *personne qui est la bienvenue* ».

b) – On dit au contraire « *persona non grata* » lorsqu’un agent diplomatique est refusé, refoulé.

2 – [*Par extension*] Se dit d’une personne qui est volontiers accueillie dans un milieu officiel ou fermé, qui y a ses entrées.

Personnage : 1 – Être fictif d’une œuvre théâtrale, incarné sur scène par un acteur.

2 – [*Par extension*] Le rôle joué par cet acteur.

Remarque : Le mot latin *persōna* signifie d’abord « *masque* », puis « *rôle* » [*dans une pièce de théâtre*] et enfin « *caractère* ».

3 – [*Par analogie*] Comportement que l’on adopte devant autrui pour donner de soi une certaine image différente de ce qu’on est vraiment.

Exemples : a) – Se fabriquer un personnage.

b) – Il a si bien joué son personnage qu’il a dupé tout le monde.

4 – [*Au figuré*] Personne qui se distingue par son importance sociale, sa fonction, sa notoriété, etc.

Exemples : Un haut personnage ; un personnage officiel.

Personnalité : 1 – Ensemble des traits distinctifs qui composent le caractère propre d’une personne.

Remarques : a) – Avoir une *forte personnalité*, c’est être doté d’un tempérament affirmé.

b) – Le mot *personnalité* est du genre grammatical féminin, comme le mot *personne*, que la personne concernée soit un homme ou une femme.

c) – Le mot *personnalité* ne prend pas la marque du féminin lorsqu’il désigne une femme (on n’écrit jamais « *une personnalité* »).

2 – Personne qui sort de l’ordinaire en se signalant par des traits remarquables, par l’importance de sa position sociale ou de ses fonctions.

Exemple : Une personnalité politique.

3 – On appelle *personnalité juridique* ou, simplement, *personnalité*, la capacité des personnes physiques ou morales (on parle dans ce cas de *personnalité morale*) à être titulaires de droits et assujetties à des obligations.

4 – [*Péjorativement*] Défaut de celui qui n’est occupé que de soi et de ses intérêts.

Personne : 1 – Être humain, homme ou femme.

Remarque : « *L’animal est une personne : pour nos sœurs et frères les bêtes* » est le titre provocateur d’un ouvrage publié chez Fayard, en octobre 2014, par le journaliste et romancier franco-américain Franz-Olivier Giesbert (né en 1949).

2 – Individu en tant qu’être physique singulier.

Exemple : Attenter à la *personne* du capitaine.

3 – Être singulier universel, conscient de lui-même, doué de raison et de volonté.

Exemple : L'assistance aux *personnes* en péril en mer est obligatoire et gratuite.

4 – Individu reconnu comme acteur libre et responsable, sujet de droits et de devoirs.

Remarque : On dit aussi dans ce sens « *personne physique* ».

5 – [*Par analogie*] On appelle *personne morale* un groupement d'individus ou de biens possédant, en raison de ses droits actifs ou passifs, une existence civile distincte.

Remarque : On dit aussi parfois « *personne civile* ».

6 – [*Par extension*] La notion floue de *personne* qui mêle des êtres humains à des entités abstraites (par exemple, des sociétés ou des entreprises sont réputées être des « *personnes morales* ») semble pouvoir s'appliquer à des algorithmes capables d'une sorte d'autonomie et aux ordinateurs qui les mettent en jeu.

Remarques : **a)** – De même que les antispécistes prétendent effacer les différences entre les humains et les animaux, les pro-intelligence artificielle prétendent effacer toutes différences entre les humains et les simulations censées les imiter avant de les remplacer.

b) – Certains envisagent de donner des droits et une nationalité à certains robots.

7 – [*Grammaire*] Catégorie morphologique marquée par des variations de désinences ou de radicaux, qui permet de différencier dans toute situation d'énonciation celui qui parle, celui à qui l'on parle et celui ou ce dont on parle.

Remarque : Dans la langue française, la personne affecte les verbes, les pronoms personnels et possessifs, et les déterminants possessifs.

Personne : **1** – [*Avec une valeur positive*] Quelqu'un, qui que ce soit.

2 – [*Avec une valeur négative*] Aucun individu, pas un.

Remarque : *Personne avec une valeur négative* s'emploie avec « *ne* » ou « *ni* » mais sans « *pas* » ou « *point* ».

Personnel : **1** – Ensemble des personnes exerçant une même profession ou appartenant à un même corps.

Remarques : **a)** – Le nom « *personnel* » est un nom collectif singulier qui désigne toujours un ensemble d'individus ; il n'est donc acceptable au pluriel que si l'on veut désigner plusieurs catégories distinctes d'individus, par exemple les personnels civil et militaire des armées. [D'après le *Dictionnaire de l'Académie française, 9^{ème} édition, 2011*].

b) – Les quatre catégories de personnel travaillant au service du pilotage sont :

i) les pilotes (tous les pilotes en situation d'activité) ;

ii) le personnel marin (les équipages des bateaux porte-pilotes) ;

iii) le personnel aérien (les équipages des hélicoptères éventuels) ;

iv) le personnel sédentaire (les personnes qui travaillent au bureau du pilotage, dans les services administratif ou technique).

c) – On ne dit pas « *les personnels de l'agence* », mais « *les membres du personnel de l'agence* ».

d) – « *Personnel* » n'est pas l'équivalent masculin du mot féminin « *personne* » : on ne dit pas « *trois personnels de la machine* » mais « *trois mécaniciens* » ou « *trois membres du personnel de la machine* ».

2 – Ensemble des personnes travaillant dans une même entreprise, un même service.

Remarques : **a)** – Une entreprise, un service sont ordinairement divisés en trois parties distinctes :

i) le *personnel*, c'est-à-dire les hommes et les femmes dépendant de cette entreprise ou attachés à ce service,

ii) le *matériel*, c'est-à-dire les machines ou autres biens d'investissement

nécessaires aux besoins de l'entreprise et les produits consommables mis à la disposition de ces hommes et de ces femmes pour répondre à toutes les exigences du service,

iii) les *stocks*.

b) – La faible considération des actionnaires pour les salariés a conduit à mettre au même niveau d'importance le personnel et le matériel ; le dirigeant que l'on appelait traditionnellement *chef du personnel* a reçu un nouveau nom : *directeur des ressources humaine (DRH)*.

3 – On entend parfois par « le *personnel* » l'ensemble des employés ou des ouvriers d'une entreprise, par opposition aux *cadres*.

4 – On appelle « *personnel d'une maison* » ou « *personnel de maison* » l'ensemble des personnes employées par un particulier ou par des particuliers pour assurer les tâches domestiques.

Perspective : 1 – Partie de l'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent, soit pour la figure, soit pour la couleur.

Remarque : On appelle :

i) *perspective linéaire*, celle qui se fait par les lignes seules ;

ii) *perspective aérienne*, celle qui se fait par la dégradation des couleurs.

2 – Mode de représentation sur une surface plane d'objets en trois dimensions que l'on utilise en géométrie, en architecture, en peinture et qui permet de reproduire la perception visuelle qu'un observateur, placé en un point donné, aurait de ces objets dans l'espace.

Perspice : Qui fait preuve d'un esprit pénétrant, perçoit et découvre ce qui échappe à d'autres.

Perspécacité : 1 – Pénétration d'esprit qui fait apercevoir avec justesse et profondeur des choses difficiles à connaître.

2 – Qualité d'une personne douée d'un esprit vif et pénétrant.

Exemples : Témoigner d'une perspicacité hors du commun ; un défaut de perspicacité.

Remarque : Une perspicacité excessive ressemble à l'incompétence.

Persuader : Porter quelqu'un à croire en quelque chose ; le décider à faire quelque chose.

Remarque : La *rhétorique* est l'art de persuader.

Persuasion : 1 – Action d'emporter l'adhésion de quelqu'un, de le gagner à ses vues en lui inspirant confiance.

Exemples : Avoir une grande force de persuasion, des talents de persuasion. User de divers moyens de persuasion.

2 – [*Par métonymie*] Intime conviction, certitude.

Exemple : Elle agit par persuasion, non par caprice.

Persulfure : Sulfure qui est plus riche en soufre que les sulfures normaux.

Exemples : Persulfure d'hydrogène ; persulfure de potassium.

Remarque : On dit aujourd'hui, de préférence, *polysulfure*.

Perte : 1 – Privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode, qu'on avait.

Exemples : Une perte d'argent ; une perte sèche, qui n'est compensée par aucune recette ; la perte de son permis de conduire après le retrait de tous ses points.

2 – Le fait de perdre quelqu'un ou quelque chose ; d'être privé de ce que l'on possédait ou de ce dont on avait la jouissance, par sa disparition ou sa destruction.

Exemples : Les pertes humaines d'un naufrage ; la perte de ses papiers.

3 – Le fait de perdre quelqu'un ou quelque chose, d'en être privé par une atteinte de l'intégrité physique ou mentale.

Exemples : La perte d'une jambe ; la perte de la vue, de l'ouïe ; la perte du sommeil.

4 – Le fait de laisser échapper ce dont on disposait parce qu'on l'a égaré.

Exemple : Faire une déclaration de perte.

5 – Le fait de laisser échapper ce dont on disposait parce qu'on n'a pu le conserver, le retenir.

Exemples : Une perte de vitesse ; une perte de vapeur par une soupape de sûreté non étanche.

6 – Le fait de laisser échapper ce dont on disposait par un mauvais emploi, un gaspillage.

Exemple : La perte de place par un mauvais arrimage.

[Voir le mot *Arrimage*].

7 – Le fait de ne pas l'emporter sur un adversaire.

Exemple : La perte d'un procès.

8 – Ruine, anéantissement.

Exemple : La perte d'un navire par naufrage

Pertinence : Qualité de ce qui est adapté à son objet, de ce qui témoigne d'une juste appréciation.

Exemples : La pertinence d'un écrit, d'un discours, d'une décision ; intervenir avec pertinence.

Remarque : La pertinence d'une preuve est le rapport qui doit exister entre celle-ci et le fait à prouver, pour qu'elle soit jugée recevable.

Pertinent : **1** – Qui convient parfaitement à son objet.

Exemples : Raisons pertinentes.

2 – Qui témoigne d'une grande justesse d'esprit.

Exemples : Remarque, critique pertinente ; avancer des arguments pertinents ; une analyse pertinente de la situation.

3 – Qui se rapporte exactement à la question, au fond de la cause.

Exemples : Moyens pertinents et admissibles ; faits pertinents ; articles pertinents.

Pertuis (en anglais « *narrow channel* », « *straits* ») : **1** – Ouverture pratiquée à une digue, à un ouvrage maritime ou fluvial pour permettre le passage des bateaux.

2 – Nom donné à un endroit resserré, un étranglement dans une rivière, un canal ou une voie d'accès et où l'on peut établir un barrage mobile pour retenir l'eau (planches, portes manœuvrables, bateau-porte).

3 – Passage resserré mais navigable entre des îles, entre une île et le continent, entre des dangers, etc.

Exemple : Le pertuis d'Antioche, situé entre l'île d'Oleron, l'île de Ré et le continent (département de la Charente-Maritime).

Remarques : **a**) – Lorsque l'on dit « *les Pertuis charentais* » ou « *les Pertuis* », il s'agit toujours des détroits situés entre les îles de Ré ou d'Oleron et les côtes de Vendée ou de Charente-Maritime (le pertuis de Maumusson ; le pertuis d'Antioche ; le pertuis Breton).

b) – De même, lorsque l'on dit « *Les Coureaux* », il s'agit des détroits situés entre l'île de Groix, l'île d'Houat, l'île de Hœdic ou Belle-Île et le continent (la côte de Bretagne).

4 – *Pertuis* désigne aussi parfois les passages resserrés d'une rivière, d'un cours d'eau.

Exemple : Les pertuis de la Seine.

5 – [*Vieilli*] Trou, ouverture.

Exemple : Un pertuis dans une haie.

Pertuis charentais : Les trois pertuis charentais sont :

i) Le *Pertuis d'Antioche*, entre les îles de Ré et d'Oleron ;

ii) Le *Pertuis Breton*, entre l'Île de Ré et la côte vendéenne ;

iii) Le *Pertuis de Maumusson*, entre l'île d'Oleron et la Pointe d'Arvert.

Remarques : a) – Le passage par le *Pertuis de Maumusson* est délicat et doit être bien préparé.

b) – Quand on emploie l'expression « *les Pertuis* », on parle des Pertuis charentais.

c) – Quand on emploie l'expression « *les Coureaux* » on parle de la mer qui sépare l'île de Groix du continent (département du Morbihan).

Pertuis (Pilotage dans les – charentais) : Voir *Station de pilotage des Pertuis*.

Pertuisane : 1 – Ancienne arme dont le fer présente une pointe à la partie supérieure, et sur les côtés des pointes et des crocs.

2 – Arme proche de la hallebarde, dont la hampe porte un fer large à la base et qui est terminée par une pointe aiguë.

[Voir le mot *Hallebarde*].

Remarques : a) – L'usage de la pertuisane se répandit en France à la fin du xv^{ème} siècle et il se prolongea jusqu'au xviii^{ème} siècle.

b) – Les Cent-Suisses, des gardes qui protégeaient la famille royale de France, portaient la pertuisane.

3 – Longue pique dont étaient armés les gardes-chiourmes sur les galères.

Pertuisannier (en anglais « *galley serjeant* ») : Nom donné aux garde-chiourmes, et qui provenait de la pertuisane, ou longue pique dont ils étaient armés.

Perturbateur : Un *perturbateur* est un phénomène de très faible amplitude, ou une substance à très faible dosage, qui peuvent déclencher des effets très importants.

Exemples : a) – En *mécanique*, une petite action perturbatrice trouble la régularité d'un mouvement : une petite vague, une saute de vent, sont des perturbateurs qui font faire des embardées aux navires, mais leurs effets peuvent être annulés par la chaîne de régulation de cap (l'homme de barre ou le pilote automatique).

b) – En *astronomie*, une force perturbatrice est une force qui modifie les effets d'une autre force, plus importante.

c) – En *météorologie*, on dit en plaisantant (à moitié) qu'un battement d'ailes d'un papillon peut déclencher un cyclone à des centaines de kilomètres de distance.

d) – En *physiologie*, les perturbateurs endocriniens (par exemple le bisphénol A, le DDT, certains phtalates, etc.) dérèglent le système hormonal naturel des insectes (abeilles), des animaux et certainement des humains ; la dose nuisible de chacun de ces perturbateurs endocriniens est d'autant plus infinitésimale que plusieurs d'entre eux sont présents ensemble.

e) – Certains de ces perturbateurs ont été interdits, malgré les services parfois inestimables qu'ils rendaient (DDT, bisphénol A) mais d'autres sont toujours utilisés à cause de la puissance de certains groupes de pression.

f) – La demande de rejet systématique des perturbateurs endocriniens, qui agissent certainement à très petites doses, s'oppose au vieil adage « *c'est la dose qui fait le poison* » !

[Voir l'expression *Perturbateur endocrinien*].

Perturbateur endocrinien : 1 – On appelle *perturbateurs endocriniens* certains produits de l'industrie chimique présents dans des milliers de produits courants, du plastique aux pesticides, des biscuits à apéritif aux boissons gazeuses en passant par les cosmétiques ou le dentifrice, qui ont un effet délétère sur le système hormonal de l'homme ou des animaux et peut-être des végétaux.

[Voir le mot *Perturbateur*].

Remarques : a) – Les perturbateurs endocriniens peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine, notamment sur la croissance, le sommeil, la circulation sanguine et sur le bon fonctionnement des différents organes internes ou appareils physiologiques.

b) – Certains perturbateurs endocriniens imitent et amplifient l'action des hormones naturellement présentes dans l'organisme ; d'autres les bloquent ou les altèrent.

c) – L'obésité de certaines personnes est attribuée, en guise d'excuse, à un dérèglement hormonal comme s'il s'agissait d'une fatalité ; le dérèglement hormonal est, en partie au moins, la conséquence de l'ingestion des perturbateurs endocriniens présents dans certains produits alimentaires préparés industriellement.

2 – Ces perturbateurs toxiques passent dans le corps par tous les moyens : lait maternel, cordon ombilical, ongles (vernis), alimentation naturelle (pesticides), eau de boisson prélevée dans les rivières ou dans les nappes phréatiques polluées.

Remarque : Les traitements de l'eau potable suppriment rarement les antibiotiques, qui peuvent provenir des déjections des animaux traités par des produits vétérinaires, ou les perturbateurs endocriniens de toutes sortes.

3 – Des chercheurs britanniques ont observé que des perturbateurs endocriniens présents à très faible dose dans des cours d'eau peuvent entraîner la production de protéines femelles chez des poissons mâles.

4 – Chez l'homme, les perturbateurs endocriniens peuvent provoquer une malformation du pénis ou le cancer des testicules chez les garçons, le cancer du sein ou des désordres ovariens chez les filles.

5 – Selon une étude réalisée en 2014 par des chercheurs français sur des rats, une exposition à faible dose au bisphénol A, lors de la grossesse et de l'allaitement, peut accroître le risque d'intolérance alimentaire une fois adulte ; ils ont relevé que le bisphénol A avait des effets plus puissants sur le système immunitaire à la faible dose de 5 microgrammes par kilogramme de masse corporelle qu'à celle dix fois plus importante (50 microgrammes par kilogramme de masse corporelle), contrairement à l'adage attribué à Paracelce (1493-1541) « *Tout est poison, rien n'est poison : c'est la dose qui fait le poison* » : ainsi, de faibles doses peuvent avoir un effet néfaste plus marqué que des doses moyennes.

Remarques : a) – Les lobbies qui défendent les intérêts de l'industrie alimentaire utilisent les mêmes méthodes violentes de désinformation du public ou de pression sur les décideurs politiques que les manufacturiers de tabac utilisaient dans la seconde moitié du xx^{ème} siècle : disqualification des travaux des chercheurs, moquerie des scientifiques, accusation de visées politiques, évocation de prétendus doutes scientifiques, demande de nouvelles études d'impact, etc.

b) – Les industriels affirment que pour juger de la dangerosité des perturbateurs endocriniens, leur puissance et leur taux sont les seuls indicateurs valables ; au contraire, de nombreux chercheurs estiment que la dangerosité n'est pas une affaire de seuil.

c) – Les interdictions motivées d'employer des perturbateurs endocriniens sont presque toujours assorties de dérogations pour des *usages spécifiques* qui permettent la production et la commercialisation de molécules de synthèse dangereuses pour la santé des hommes.

Perturbation : 1 – Trouble, émotion de l'âme à l'occasion de quelque mouvement qui se passe dans le corps.

2 – Trouble, dérèglement qui altère le bon fonctionnement d'un *mécanisme*, d'un *système*, d'un *ensemble organisé*.

3 – [*En météorologie*] On appelle *perturbation* l'état dynamique d'un système local où des masses d'air se trouvent en situation d'instabilité parce que les plus denses d'entre elles se retrouvent au-dessus des moins denses, ou que des gradients de pression génèrent des déplacements d'air horizontaux et verticaux entre des masses voisines, accompagnés de changements d'état de l'eau présente dans certaines d'entre elles et parfois de précipitations.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

4 – [*En astronomie*] On appelle *perturbation* la modification du mouvement de rotation d'un corps céleste autour d'un autre en raison de l'attraction mutuelle entre les astres du même système.

Perturbation atmosphérique : 1 – [*En météorologie*] On appelle *perturbation* la rupture de l'état d'équilibre de l'atmosphère.

Exemples : a) – L'atmosphère est composé de masses d'air aux contours bien délimités, qui ont des températures ou des pressions différentes et qui se mélangent difficilement.

b) – Les échanges de température se font facilement du sol à la masse d'air, mais très peu d'une masse d'air à une autre ; une masse d'air voit sa température monter lorsqu'elle est en contact avec un sol chaud et sa température diminuer au contact d'un sol froid.

c) – La pression d'une masse d'air qui se réchauffe augmente ; le volume de cette masse d'air a tendance à augmenter : on dit que l'air se détend et il exerce une pression sur les masses d'air voisines.

d) – La pression d'une masse d'air qui se refroidit diminue ; le volume de cette masse d'air a tendance à diminuer : on dit qu'elle se contracte.

e) – Les différentes masses d'air se déplacent horizontalement au gré des pressions des autres masses d'air qui les entourent au même niveau ; la surface de séparation de deux masses d'air d'états différents se nomme un *front*.

f) – L'ordonnement *stable* des masses d'air est tel que les masses d'air chaud sont au-dessus des masses d'air froid car, à pression égale, les masses d'air froid ont une masse volumique plus élevée que les masses d'air chaud.

g) – Si une masse d'air chaud vient à se trouver au-dessous d'une masse d'air froid, la masse d'air chaud se divise en bulles chaudes qui s'élèvent en traversant la masse d'air froid : nous sommes alors dans une *situation instable* ; on a une *perturbation atmosphérique*.

h) – De même, si deux masses d'air contiguës d'états différents sont soumises à des forces de pressions extérieures de même direction, ou à peu près de même direction mais de sens opposés de la part d'autres masses d'air, ces deux masses d'air contiguës d'états différents se mêlent et l'on dit, là aussi, que l'on a une *perturbation atmosphérique*.

2 – Aux *latitudes tempérées*, le terme *perturbation* se rapporte à des changements observés localement de la température et de l'humidité de l'air atmosphérique, accompagnées de variations de la pression au sol.

Remarque : Le mot *perturbation* englobe couramment un ensemble comprenant un front chaud et un front froid, accompagné par un système nuageux typique.

3 – Aux *latitudes intertropicales*, le terme *perturbation* se rapporte à des variations de la pression ; il désigne des talwegs ou des dépressions entraînant du mauvais temps.

Perturbation atmosphérique en région tempérée : 1 – Formation de la perturbation :

A – À l'origine d'une dépression en région tempérée, une masse d'air chaud et humide en provenance d'une région chaude, éventuellement tropicale, arrive au contact d'une masse d'air froid.

i) La masse d'air chaud ne se mélange pas immédiatement à l'air froid mais tend à y faire sa place : une bulle d'air chaud se forme dans la masse d'air froid à partir du sol et dans les basses couches de l'atmosphère.

ii) Un volume d'air chaud étant plus léger que le même volume d'air froid, l'air chaud a tendance à s'élever au milieu de l'air froid et à perturber l'atmosphère ; en s'élevant, l'air se refroidit et la vapeur d'eau qu'il contient se condense pour former des nuages : on dit que l'arrivée d'air chaud a créé une *perturbation* locale.

iii) Les surfaces de séparation air chaud-l'air froid prennent le nom de *fronts*.

iv) Si, en un point de la surface de la Terre, une masse d'air est remplacée par une masse d'air plus chaud, on dit qu'un *front chaud* est en train de passer en ce point ; de même, si l'air chaud est remplacé par de l'air plus froid, on a un *front froid*.

v) Notons que l'atmosphère a un mouvement général d'Ouest en Est par rapport à la surface de la Terre, en raison de la rotation de la Terre et de la viscosité de l'air.

vi) On observe habituellement un front chaud dans l'ouest de la masse d'air chaud et un front froid dans l'est de la masse d'air chaud.

vii) Les fronts sont inclinés de telle sorte que l'air chaud, plus léger, soit au-dessus de l'air froid qui est plus lourd à volume égal.

viii) Les fronts subsisteront tant que la masse d'air chaud ne se sera pas mélangée intimement à l'air froid, ou que l'air chaud ne se sera pas élevé en laissant sa place au sol à l'air froid environnant.

ix) Si la dépression est alimentée en air chaud, on peut observer rapidement une violente tempête.

B – Formation d'une dépression sur une ondulation de front.

i) Un front froid ou chaud lié à une dépression ancienne ondule lorsque les masses d'air ont des vitesses différentes d'une part ou de l'autre du front.

ii) L'air chaud pénètre à l'intérieur de la masse d'air froid sous la forme d'une bulle qui déforme la surface du front.

iii) La partie avant devient front chaud et la partie arrière devient front froid.

iv) L'air chaud s'étend au-dessus de l'air froid qui est plus dense ; on observe une baisse de pression et la formation de nuages.

v) Une telle dépression formée sur une ondulation d'un front peut être de petite étendue mais très profonde, et provoquer une grosse tempête.

C – Formation d'une dépression par regroupement de cumulonimbus.

Si des cumulonimbus se regroupent dans une masse d'air froid, on observe un fort mouvement ascendant tourbillonnaire et une dépression se forme.

2 – Structure d'une perturbation :

i) Lorsqu'une perturbation s'est formée en région tempérée, on observe un front chaud à l'avant et un front froid à l'arrière, et une zone d'air chaud entre les deux.

ii) La perturbation se déplace dans le sens des isobares.

iii) Après un certain temps d'ascendance de l'air chaud, le front froid rattrape le front chaud et l'air chaud (souvent d'origine tropicale) forme une occlusion en altitude : on observe alors habituellement de fortes perturbations.

iv) La vitesse de la dépression diminue et la perturbation prend de l'avance sur le centre dépressionnaire.

v) La dépression peut alors, soit se régénérer, soit se combler.

Groupes de perturbations :

Aux latitudes tempérées, les perturbations se regroupent en familles de quatre ou cinq qui se succèdent à un ou deux jours d'intervalle.

3 – Système nuageux associé :

L'ascension de l'air chaud relativement léger le long des surfaces des fronts provoque sa détente, donc son refroidissement, et la condensation de la vapeur d'eau qu'il contient en gouttelettes susceptibles de former des gouttes puis de générer des précipitations au sol.

Les gouttes d'eau s'organisent dans l'atmosphère en un système nuageux caractérisé :

i) À l'avant du front chaud, des nuages élevés.

ii) Le corps de la perturbation est une zone de pluie où les nuages sont de plus en plus bas.

iii) Au sud du centre de la perturbation (cas de l'hémisphère Nord) le secteur froid (en avant du front chaud) est recouvert de nuages bas, avec des perturbations faibles et continues ; le secteur chaud (en arrière du front chaud) est une zone de bruine continue.

La masse d'air est stable dans cette zone, parce que l'air froid est au-dessous de l'air chaud.

iv) Au nord du centre de la perturbation (cas de l'hémisphère Nord) on observe de fortes pluies.

v) À l'arrière du front froid, la traîne est caractérisée par une alternance d'éclaircies et d'averses avec des nuages cumuliformes.

La visibilité est excellente.

La masse d'air est instable dans cette zone, parce que l'air froid est au-dessus de l'air chaud qui est plus léger et qui a tendance à s'élever.

vi) Les deux systèmes nuageux de l'avant et de l'arrière de la perturbation sont séparés par un ciel clair ou peu nuageux.

4 – Signes annonciateurs d'une perturbation :

L'arrivée d'une perturbation en région tempérée est annoncée par les phénomènes suivants :

i) Le vent s'oriente progressivement vers le sud (cas de l'hémisphère nord) en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ii) Apparition de nuages élevés en griffes (cirrus ou cirrostratus).

iii) Chute de la pression atmosphérique lue sur le baromètre.

Remarque : Pris isolément, chacun de ces signes n'est pas suffisant pour prédire de façon certaine l'arrivée d'une perturbation aux latitudes tempérées, mais leur réunion peut en donner à l'observateur une quasi-certitude.

5 – Racines latines du vocabulaire des nuages :

i) *Altus* : haut, élevé.

ii) *Cirrus* : cheveu bouclé naturellement.

iii) *Cumulus* : amas, monceau.

iv) *Mamma* : sein, mamelle.

v) *Nimbus* : nuage de pluie, tempête, orage.

vi) *Stratum* : couverture, coussin, matelas.

Perturbation atmosphérique en région tropicale : En région tropicale, les perturbations atmosphériques peuvent donner naissance à des cyclones tropicaux très violents.

Remarques : **a)** – En Océan Indien, les tempêtes équivalentes aux cyclones de l'Atlantique sont appelées des Typhons.

b) – Les cyclones tropicaux nécessitent des manœuvres particulières pour éviter les régions où les vents sont les plus violents.

Pervers : 1 – Méchant, dépravé.

2 – Qui est enclin à faire et à encourager le mal, souvent par des moyens obliques et détournés.

Exemples : Un être pervers ; avoir des sentiments pervers, un esprit pervers ; une doctrine perverse ; subir des influences perverses.

3 – Qui tire une jouissance de l'angoisse, de l'inquiétude, de la souffrance de l'autre.

Remarque : Selon la théorie freudienne, la sexualité de l'enfant est caractérisée par une « *disposition perverse polymorphe* ».

4 – [*Par extension*] On appelle *effet pervers* la conséquence imprévue et pernicieuse d'un acte, d'un événement.

Exemples : Les effets pervers d'une bonne idée, d'une bonne réforme.

Perversion : 1 – Action de pervertir, de corrompre.

Exemples : La perversion des valeurs ; la perversion du goût, de l'odorat.

2 – Changement du bien en mal, en matière de morale.

3 – Le résultat de cette action.

Exemple : Le luxe conduit à la perversion des mœurs.

Remarque : En psychologie, on dit que la perversion est acquise dans l'enfance alors que la psychopathie est structurelle et de naissance.

[Voir les mots *Psychologie* et *Psychopathie*].

4 – Déviation constante du comportement sexuel de l'adulte.

Remarque : Le sadisme, le masochisme, la nécrophilie, la pédophilie figurent parmi les perversions les plus graves.

Pervertir : 1 – Détourner du bien par volonté de corrompre.

2 – [*Par extension*] Altérer, dénaturer quelque chose.

Exemples : Pervertir l'ordre des choses, l'ordre de la nature ; pervertir un système politique.

Remarque : Pervertir le sens d'un texte, d'un passage, c'est lui donner une signification qui n'est pas la sienne.

Pesage : 1 – On appelle *pesage d'un navire* l'action entreprise pour déterminer le poids d'un navire ou pour en connaître le *déplacement*, c'est-à-dire la masse pesante.

2 – Pour *peser* un navire on commence par relever le niveau de l'eau sur chacune des échelles d'enfoncement (ou échelles de tirants d'eau) de l'avant et de l'arrière, ainsi que sur celle du milieu (pour apprécier un éventuel arc ou contre-arc de la coque).

3 – On cherche ensuite dans les documents du navire le volume de carène correspondant à l'*enfoncement* du navire observé au repos (on dit communément *les tirants d'eau*).

4 – Connaissant la masse volumique de l'eau, que l'on détermine à l'aide d'un aréomètre, on calcule la masse de l'eau qui remplacerait la carène si on enlevait soudainement le navire ; cette masse est égale à la masse totale du navire.

Remarque : Il s'agit ici d'une application du principe d'Archimède.

Pesamment : 1 – D'une manière pesante, lourdement.

2 – Se déplacer *pesamment*, c'est se déplacer en donnant l'impression d'être très lourd.

3 – Se laisser choir *pesamment* sur une chaise, c'est se laisser choir d'un seul coup et de tout son poids.

4 – On dit qu'un navire a heurté le quai *pesamment*, ou lourdement, pour dire que le navire n'a pas été renvoyé par le quai après qu'il l'a heurté, mais qu'il est resté collé contre lui en subissant vraisemblablement un enfoncement de sa coque.

Pesant (en anglais « *heavy* », « *hard* ») : **1** – Qui pèse, qui est lourd.

Remarque : Pesant est alors opposé à léger.

Exemple : Un grain est pesant, un vent est pesant pour un *navire à voiles* donné quand leur violence le fait gîter outre-mesure, ou s'il y a un risque d'avaries pour

sa mâture ou sa voilure.

2 – La mer est pesante quand la lame retombe sur elle-même avec fracas.

3 – Un navire est pesant lorsqu'il a des formes trop renflées, ou qu'en général il marche mal ou manœuvre mal aisément.

Remarques : a) – Un navire à propulsion mécanique de grande largeur navigue mieux et en principe, il change de cap plus facilement qu'un navire de même longueur mais plus étroit.

b) – L'inertie d'un navire est égale à son déplacement, c'est-à-dire à la masse d'eau qui remplirait le volume immergé de sa carène.

c) – Un navire à propulsion mécanique de grande largeur continue à avancer plus longtemps, après que la machine a été stoppée, qu'un navire de même longueur mais plus étroit, ou qu'un navire de même déplacement mais plus étroit, car l'inertie qui pousse un navire à avancer dépend d'un volume (puissance 3) alors que les forces de viscosité qui le freinent dépendent de la surface immergée (puissance 2).

4 – Qui a un poids, qui est soumis aux lois de la pesanteur.

Remarque : Tous les corps sont pesants.

5 – Pesant se dit aussi de ce qui est du poids réglé et ordonné par la loi.

Exemples : Écu d'or pesant ; pistole pesante ; deux mille livres d'argent pesant ; une livre pesant d'or.

6 – On dit qu'un homme *l'esprit pesant*, qu'il est d'une *conversation pesante*, pour dire qu'il a l'esprit lent et qu'il est d'une conversation lente et pénible.

7 – On dit, au même sens, un style pesant, un écrivain très pesant, un pesant érudit.

Remarque : Pesant, en ce sens, est l'opposé de la légèreté, mais il n'exclut pas la justesse.

Pesant d'or : [*Familier*] On dit quelquefois *abusivement* d'un honnête homme qui est de bonne compagnie, obligeant, officieux, et d'un commerce sûr et aisé, qu'il vaut son *pesant d'or*.

[Voir le mot *Besant*].

Pesanteur : 1 – On entend par *pesanteur*, ou pesanteur terrestre, la force d'attraction qu'exerce la masse terrestre sur tout corps en fonction inverse du carré de sa distance à la Terre.

Remarques : a) – La pesanteur est la force responsable de la chute des corps.

b) – L'accélération de la pesanteur est l'augmentation de la vitesse de tout objet en chute libre, due à l'action de la pesanteur.

c) – L'accélération de la pesanteur, notée *g*, est variable d'un point à l'autre de la surface de la Terre ; elle est en moyenne de 9,81 m/s².

d) – La 3^{ème} Conférence générale des poids et mesures (CGPM), qui s'est réunie à Paris en 1901, a adopté une *valeur normale* de l'accélération de la pesanteur *g* ($g = 9,80665 \text{ m}\cdot\text{s}^{-2}$) ; cette valeur conventionnelle de *g* servait de référence pour la définition de l'ancienne unité de force, le *kilogramme-force* (1 kgf = 9,806 65 N).

2 – Caractère de ce qui a un poids.

Exemple : La pesanteur des corps.

3 – Caractère de ce qui a un poids élevé, de ce qui pèse fortement.

Exemple : La pesanteur d'un fardeau.

Remarques : a) – On appelle *pesanteur* une sensation pénible de lourdeur, de poids dans une partie du corps.

Exemples : Pesanteur abdominale, pelvienne.

b) – On qualifie de *pesanteur* le caractère de ce qui est senti comme un poids,

et donne une sensation d'oppression, d'étouffement.

Exemple : La pesanteur de l'atmosphère.

4 – Force de gravitation exercée par un astre sur un corps quelconque.

5 – Lenteur, défaut de vivacité, de célérité, de grâce.

Exemple : Les *pesanteurs* d'une administration, d'un service, c'est-à-dire la complexité, la lenteur et la lourdeur des procédures qui entravent son bon fonctionnement.

Pèse-acide : Aréomètre servant à déterminer la concentration d'un acide dans une solution.

Pèse-alcool : Synonyme usuel d'alcoomètre.

[Voir le mot *Alcoomètre*].

Peser (en anglais « *to hang upon* », « *to pull upon* », « *to hall up* ») : **1** – *Peser sur un cordage*, c'est faire effort sur ce cordage de haut en bas.

Exemple : « *Peser sur la drisse* » c'est faire effort sur la drisse pour hisser la voile à laquelle correspond cette drisse.

Remarque : **a)** – On dit *peser sur un cordage* quand il vient d'en haut.

b) – Certains disent *peser la balancine* et non pas *peser sur la balancine*.

c) – On dit *haler un cordage* quand ce cordage vient d'en bas ou du même niveau,

d) – On dit *embraquer un cordage* lorsque l'effort à exercer est assez faible pour ne pas utiliser de palan ou de treuil.

2 – *Peser un navire*, c'est déterminer sa *masse*, qu'on appelle habituellement « *son déplacement* », dans l'état où il se trouve.

Remarque : **a)** – Pour peser un navire à flot, on relève son enfoncement aux échelles de tirant d'eau avant et arrière (et habituellement milieu) et l'on en déduit le volume immergé de la carène en consultant les documents du navire fournis par le chantier de construction.

b) – Connaissant la masse volumétrique de l'eau dans laquelle le navire flotte, on calcule la masse d'un volume d'eau égal au volume immergé de la carène (volume de remplacement) ; la masse de ce volume d'eau de *remplacement* est égale au déplacement du navire.

Peseta : Ancienne unité monétaire propre à l'Espagne.

Exemple : Un billet de mille pesetas.

Remarque : La peseta a été remplacée par l'euro.

Pesette : Petite balance de précision servant à peser les monnaies, les bijoux.

Peso : Unité monétaire de différents pays d'Amérique latine ainsi que des Philippines, qui furent colonisés par les Espagnols.

Exemples : Le peso cubain ; le peso mexicain ; le peso argentin ; le peso colombien.

Peson : **1** – Tout instrument de pesée à contrepoids ou à ressort, muni d'une échelle ou d'un cadran gradué sur lequel se déplace un index en fonction du poids de l'objet.

2 – Instrument appelé autrement *balance romaine*, ou *romaine*, duquel on se sert pour peser au lieu de balances et qui consiste en une verge de fer graduée, avec des crochets de fer et un poids attaché à un anneau qu'on fait glisser sur la verge selon la pesanteur des choses qu'on veut peser, jusqu'à obtenir l'équilibre.

Remarque : Les balances romaines permettent d'évaluer la masse des choses à bord d'un navire qui a de la gîte, ou malgré les mouvements de roulis et de tangage alors que beaucoup de balances de Roberval ou autres, seraient affolées par la situation.

Pessimisme : **1** – Doctrine selon laquelle la souffrance est attachée à l'existence humaine, et le mal régnant dans le monde, inexorable.

2 – [*Par extension*] Disposition qui porte à tout voir sous un jour défavorable, à

toujours envisager le pire ou à considérer comme acquis que les événements ne peuvent avoir qu'une issue malheureuse, que le pire est toujours sûr.

Pessimiste : Naturellement enclin à voir les choses sous un jour défavorable, à ne rien espérer de l'avenir.

Remarque : Se dit plus spécialement d'une personne qui, dans une circonstance précise, présage une issue défavorable, un échec et que les choses évolueront nécessairement défavorablement.

Peste : 1 – Maladie infectieuse, épidémique et contagieuse, potentiellement mortelle dont le bacille a été isolé en 1894 par le médecin français Alexandre Yersin (1863-1943).

Remarque : Le docteur Yersin, de l'Institut Pasteur, a navigué comme médecin sur les navires stationnaires de la Compagnie des Messageries Maritimes en Extrême-Orient, sur la ligne Saïgon-Haiphong ; il rencontra à Saïgon le médecin, toxicologue, immunologue et bactériologiste militaire français Albert Calmette (1863-1933), fondateur de l'Institut Pasteur de Saïgon, célèbre pour avoir mis au point en 1921, avec Camille Guérin (1872-1961) le BCG (Bacillum Calmette-Guérin) pour lutter contre la tuberculose.

[Voir le mot *Yersin*].

2 – Le bacille de la peste est transmis par des puces qui se développent surtout quand l'air est chaud et humide.

Remarque : Dans les villes, les puces sont souvent transportées par les rats.

3 – Dans le cas de la *peste pneumonique*, le malade meurt quelques heures après le début des symptômes.

4 – Dans le cas de la *peste bubonique*, l'incubation est de l'ordre de un jour à une semaine et le malade meurt rapidement quatre fois sur cinq.

Remarque : La peste bubonique est la forme la plus connue de la peste ; elle est caractérisée par l'apparition de bubons, le plus souvent à l'aîne, au cou et sous les aisselles.

5 – Les plus grandes épidémies de *peste* en France ont eu lieu dans la deuxième moitié du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle.

Remarques : **a)** – Les épidémies de peste ont causé, sous l'Ancien Régime, davantage de morts que les famines et les guerres.

b) – La *grande peste de Marseille*, qui dura de juin 1720 à janvier 1723, a été provoquée par la mauvaise application de la quarantaine à un navire de charge en provenance de Tripoli (Syrie) où sévissait la peste ; le « *Grand Saint-Antoine* » est arrivé le 25 mai 1720 au mouillage de Pomègues (archipel du Frioul), après une escale à Livourne (Italie), avec un chargement d'étoffes contaminées par la bactérie *Yersinia pestis*.

6 – [Au figuré] Chose funeste, pernicieuse.

Remarque : La *peste* décrite par Albert Camus dans son livre « *La Peste* » a fait dans le monde encore plus de victimes que le *Yersinia pestis* : il s'agit du désir de domination (militaire, policière, économique ou autre) de certains ambitieux sur ceux de leurs contemporains qu'ils jugent faibles, et des sanctions arbitraires ou de la répression violente des premiers sur les seconds lorsque ceux-ci ne se soumettent pas avec assez d'enthousiasme.

Pester : 1 – [Familier] Manifester vivement son agacement, son irritation contre quelqu'un ou quelque chose ; maugréer.

Exemples : Pester contre un importun, contre les retardataires ; pester entre ses dents.

2 – [Familier] Montrer par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de quelque chose.

Pestiféré : Infecté de peste.

Remarques : **a)** – Les navires en provenance des pays pestiférés sont soumis à la quarantaine dans un endroit isolé du port ou de la rade.

b) – On isolait autrefois les personnes pestiférées dans des lazarets.

[Voir le mot *Peste*].

Pestilentiel : **1** – [*Vieilli*] Qui a les caractéristiques de la peste ou d'une autre maladie infectieuse et épidémique comparable.

Exemple : Une maladie pestilentielle.

2 – Qui risque de favoriser la propagation d'une maladie grave.

Exemple : Des miasmes pestilentiels.

3 – [*Au figuré*] Qui nuit, qui est pernicieux.

Exemple : Des propos pestilentiels.

4 – [*Par extension*] Dont l'odeur est infecte, insoutenable.

Exemples : Des émanations, des effluves pestilentiels.

PET : [*En voilerie*] **1** – PET est le sigle (ou l'acronyme) de *polyéthylène téréphtalate*.

2 – Le PET est un polymère de synthèse connu sous le nom de *polyester* et utilisé pour confectionner des tissus et des cordages.

Pet : **1** – Vent qui sort du corps par derrière avec bruit ; expulsion bruyante d'un gaz intestinal.

Exemples : Faire un pet ; lâcher un pet.

Remarques : **a)** – On appelle *pet foireux* un pet qui laisse échapper des matières fécales.

b) – Avoir toujours un pet de travers, se dit de quelqu'un qui se plaint sans cesse de maux superficiels et en exagère la gravité.

[Voir les mots *Vesse*, *Foire*].

2 – Sorte de beignet fort enflé.

Exemple : Des *pets de nonne*, aussi appelés *beignets de vent* ou *soupirs de nonne*.

3 – [*Argot et populaire*] On dit « *faire le pet* » pour dire *faire le guet*.

4 – [*Argot et populaire*] On dit « *faire du pet* » pour dire *faire du vacarme, du scandale*.

Exemple : Il y a eu du pet.

Peta : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10¹⁵ fois** cette unité (*symbole* : **P**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Pétainisme : Ensemble des idées politiques et sociales prônées par le maréchal Pétain et ses partisans, entre 1940 et 1944, dans le cadre du régime de la *révolution nationale*.

Remarque : Le mot *pétainisme* est encore aujourd'hui d'un emploi délicat car, si pour certains il correspond à beaucoup de « *non-dits* » (par ignorance ou par idéologie) pour d'autres il représente une époque de « *trop-dits* ».

Pétain (Philippe –) : **1** – Militaire français, ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, maréchal de France, diplomate et homme politique.

Remarques : **a)** – Philippe Pétain (1856-1951) fait partie de ces colonels qui étaient atteints par la limite d'âge de leur grade à la déclaration de guerre en 1914 et qui furent rappelés au service actif afin de remplacer les généraux « *limogés* » pour avoir démérité au front.

b) – Le maréchal Pétain a été surnommé le « *vainqueur de Verdun* » dans le monde entier pendant la première guerre mondiale : au printemps 1916, sa volonté inébranlable et sereine, sa constance dans l'héroïsme ont brisé la ruée

formidable de l'ennemi allemand sur Verdun.

c) – Dès le mois de mai 1916, le général Pétain qui commandait la défense de Verdun à la tête du groupe des armées du Centre s'était intéressé aux *caterpillars* (en français « *chenilles* ») blindées et armées que les Anglais appelèrent des « *tanks* » ; Pétain était proche du ministre des *inventions* pour la Défense nationale, Paul Painlevé ; Painlevé et Pétain étaient membres du Conseil de guerre ; en juin 1917, Pétain étant devenu généralissime des armées françaises par la volonté de Painlevé (ministre de la Guerre de mars à novembre 1917) l'armée française faisait fabriquer par Renault trois mille petits *tanks* livrables à l'été 1918, contre l'avis de la quasi unanimité des officiers d'état-major qui ne croyaient pas à leur utilité.

[Voir l'entrée *Painlevé (Paul –)*].

d) – La polémique opposant les compétences des généraux Robert Nivelle, (X 1876) et Philippe Pétain (catholique pratiquant, neveu et petit-neveu de prêtres) qui était seulement diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (1878) prend sa source dans l'antagonisme entre les groupes de pression qui ont soutenu respectivement Paul Painlevé (favorable à Pétain) ou Georges Clemenceau.

e) – Le socialiste Paul Painlevé (1863-1933), normalien (1883-1886), agrégé de mathématiques (1886), lauréat du grand prix de mathématiques de l'Académie des sciences (1890), maître de conférences de calcul différentiel et intégral et de géométrie descriptive à l'École normale supérieure (1897), professeur de mécanique rationnelle et des machines à l'École polytechnique (1905), professeur de mécanique de l'aviation à l'École supérieure de l'aéronautique (1906), fut ministre de la Guerre du 20 mars au 13 novembre 1917, fonction qu'il cumula avec celle de Président du Conseil des ministres du 12 septembre au 13 novembre 1917 ; Paul Painlevé est inhumé au Panthéon.

f) – Le radical Georges Clemenceau (1841-1929) succéda le 16 novembre 1917 à Paul Painlevé, qui avait été mis en minorité à la Chambre des députés par le jeu des intrigues politiciennes et des promesses opportunistes faites pour obtenir un renversement des alliances entre les groupes parlementaires ; médecin (1865), journaliste jacobin, fondateur de l'hebdomadaire « *Le Travail* » (1861), fondateur du quotidien « *La Justice* » (1880), éditorialiste et rédacteur au quotidien « *L'Aurore* » (1897), fondateur et rédacteur principal de l'hebdomadaire « *Le Bloc* » (1899-1902), anticolonialiste convaincu, anticlérical acharné, bretteur invétéré (12 duels), anglophile, ancien Président du Conseil (1906-1909), Georges Clemenceau fut Président du Conseil des ministres et ministre de la Guerre du 16 novembre 1917 au 18 janvier 1920.

g) – Le général allemand Erich Ludendorff (1865-1937), général en chef de la *Deutsches Heer* de 1916 à 1918, exprima son admiration pour le merveilleux redressement moral de l'armée française que Pétain obtint en moins d'un mois ; avant que le ministre de la Guerre Paul Painlevé ne nomme (15 mai 1917) le général Philippe Pétain en remplacement du général Robert Nivelle (1856-1924) à la fonction de *commandant en chef des armées françaises*, il était arrivé qu'entre Soissons et Paris il n'y eut que deux divisions absolument sûres, c'est-à-dire dont on savait qu'elles ne se mutineraient pas.

h) – Comme généralissime, Pétain réussit à redonner confiance à l'armée française, d'abord grâce à la réputation d'humanité qu'il avait acquise auprès des soldats au début de la première bataille de Verdun (25 février-19 avril 1916) lorsqu'il commandait la défense de la place, puis en accordant plus facilement des permissions aux soldats, ou en préparant mieux les offensives, enfin en limitant le nombre des « *mutins* » choisis au hasard qui devaient être fusillés « *pour*

l'exemple » ; sur les 554 mutins condamnés à mort par les tribunaux militaires, 43 seulement furent exécutés.

i) – Lorsque Pétain fut nommé commandant en chef des armées françaises le 15 mai 1917, la seule bataille du Chemin des Dames commencée le 16 avril 1917 et arrêtée le 22 avril 1917 sur ordre du gouvernement, venait de faire un nombre considérable de morts (*pour rien !*) du côté français, dont 100 000 la première semaine ; le général Nivelle avait laissé entendre que cette offensive allait mettre fin à la guerre ; le général Pétain, au contraire, jugeait que la victoire finale contre l'Allemagne demanderait du temps, qu'il faudrait tenir le front en attendant la livraison, à l'été 1918, du matériel commandé en 1917 par le ministre de la Guerre Paul Painlevé (3 000 petits chars Renault, des canons, des munitions) et que les effectifs alliés ne pourraient pas être augmentés de façon décisive avant l'arrivée des Américains en 1919, ou au plus tôt à l'été 1918 comme promis à Paul Painlevé par le Président américain Thomas Woodrow Wilson (1856-1924). [Voir *Painlevé*].

j) – La crise des effectifs en France, à la suite des énormes pertes en hommes depuis trois ans, obligea, à la fin de 1917, à dissoudre 5 divisions et à réduire l'infanterie de chaque division de 12 à 9 bataillons, afin de garder le nombre de divisions nécessaire pour tenir le front.

Outre les pertes dans les divisions d'infanterie au combat, il fallait prélever du personnel pour permettre l'extension de certaines armes : aviation, chars, artillerie.

Il fut décidé en France que la classe 1919 serait incorporée au 1er mars 1918 pour être mise en ligne en juillet 1918.

Les Britanniques connurent la même crise des effectifs à la fin de 1917, après avoir subi de lourdes pertes (800 000 hommes) aux batailles des Flandres (du 31 juillet au 6 novembre 1917) et de Cambrai (du 20 novembre au 7 décembre 1917).

k) – Chez l'ennemi allemand, au contraire, après les armistices conclus avec la Roumanie le 9 décembre 1917 et avec la Russie le 15 décembre 1917, certaines divisions libérées à l'Est allaient être transférées vers le front occidental afin de suppléer les pertes.

Le 20 mars 1918, les Allemands alignaient 197 divisions d'infanterie sur le front Ouest contre 174 pour les alliés (99 françaises, 59 britanniques, 12 belges, 2 portugaises et 2 américaines).

l) – En attendant l'arrivée massive des Américains sur le front occidental et la livraison des chars commandés en 1917 à l'industrie française sous la présidence de Paul Painlevé, Philippe Pétain, général en chef de l'armée française, fut contraint d'adopter une tactique défensive, économe en effectifs et de laisser provisoirement l'initiative à l'ennemi.

Il y avait 350 000 soldats américains en France en mars 1918 ; il y en eut jusqu'à 2 millions en novembre 1918, soit 2 divisions en mars 1918 et 30 divisions au moment de l'armistice, le 11 novembre 1918.

m) – En menant des offensives limitées mais victorieuses, Pétain reprit lors de la *deuxième bataille de Verdun* (août-septembre 1917) tout le terrain perdu en 1916 ; il reprit la crête du Chemin des Dames (route départementale entre Laon, Soissons et Reims) lors de la *bataille de la Malmaison* (23-25 octobre 1917).

n) – Le général Pétain (Saint-Cyr 1878) avait acquis au début de la guerre une réputation de pessimiste auprès de certains généraux et de certains hommes politiques comme Clemenceau, parce qu'il n'adhérait pas à la doctrine dominante très coûteuse en vies humaines de l'« *offensive à outrance* ».

o) – Pétain refusait d'envoyer les soldats à la mort si les attaques n'étaient pas

préparées par des tirs d'artillerie et des reconnaissances aériennes ; la doctrine de l'*offensive à outrance* enseignée à l'École de Guerre de Ferdinand Foch depuis 1911 et adoptée ensuite par l'Armée française, consistait à attaquer partout où on le pouvait en cherchant le corps à corps ; le général Foch (X 1871) affirmait que « *la guerre ne connaît qu'un moyen d'arriver à ses fins, l'effusion sanglante* » ; les règlements mis en place par le général Joffre (X 1869), après sa nomination à la tête du conseil supérieur de la guerre en 1913, stipulaient que pour vaincre il fallait rompre le dispositif de combat de l'adversaire par des attaques poussées jusqu'au bout, sans arrière-pensées, au prix de sacrifices sanglants et que l'attaque impliquait de la part de tous les combattants la volonté de mettre l'ennemi hors de combat en l'abordant corps à corps à la baïonnette ; la doctrine de l'*offensive à outrance* avait montré ses limites dès le mois d'août 1914, pendant la *bataille des frontières*.

p) – Nommé le 11 juin 1917 avec effet le 15 juin à la tête des Armées françaises (généralissime) en remplacement du général Robert Nivelle (1856-1924) par le ministre de la Guerre Paul Painlevé (1863-1933), le général Pétain diffusa dès le 19 juin 1917 sa directive n°1 annonçant l'abandon de l'ancienne doctrine de rupture du front suivie d'une exploitation en profondeur, car les réserves allemandes, qui étaient considérables, réduisaient à chaque fois à néant, sur la deuxième ligne, le bénéfice espéré d'une percée éventuelle de la première ligne ennemie : les pertes françaises, dans ce cas, dépassaient toujours largement les pertes allemandes.

q) – En juin 1917, à la demande du général Philippe Pétain dès sa nomination à la tête des armées françaises, le ministre de la Guerre Paul Painlevé commanda 3 000 petits chars blindés Renault FT-17 de 6,7 tonnes, livrables à la fin de juin 1918, pour lancer la grande offensive libératrice contre l'armée allemande lorsque les Américains seraient prêts à combattre ; ces chars d'accompagnement de l'infanterie eurent une grande importance pour la victoire de novembre 1918.

r) – Pour permettre le déplacement rapide des différentes troupes vers les lieux de départ des offensives qu'il lancerait à n'importe quel endroit du front, le général Pétain organisa en arrière de la ligne de front un réseau routier sur le modèle de la « *voie sacrée* » que le capitaine Joseph Doumenc (1880-1948) avait imaginée et construite de Bar-le-Duc à Verdun et qui avait permis à l'armée française, sous le commandement du général Pétain, de remporter la fameuse bataille de Verdun (21 février-18 décembre 1916) ; des milliers de kilomètres de chemins de campagne furent transformés en routes à double sens de circulation, les routes elles-mêmes étant divisées en cantons comme les voies ferrées ; les différentes armées qui tenaient le front préparèrent des tranchées, des abris et des dépôts pour pouvoir accueillir, chacune en quelques heures, le double des effectifs qui s'y trouvaient établis, afin de pouvoir lancer simultanément avec des chances de succès, grâce au surnombre obtenu, ces attaques limitées mais nombreuses et étalées sur toute la longueur du front, qui devaient affaiblir l'armée allemande. Chaque division dut mener, chaque semaine, une attaque brusquée mais très bien préparée dans les lignes allemandes, sous la forme d'un raid de quelques minutes sans préparation d'artillerie ou d'un coup de main avec appui d'artillerie, afin de capturer des prisonniers, d'obtenir des renseignements et de saisir des documents ; les participants furent récompensés par des jours supplémentaires de permissions, par des citations ou par de l'argent.

s) – En novembre 1917, à l'hôtel Ritz de Londres, acceptant la nomination du général Foch comme chef d'état-major interallié dans l'attente du jour où l'opinion anglaise permettrait d'en faire le *chef suprême des deux armées* (française et britannique) le général Pétain fit devant le ministre de la Guerre français Paul

Painlevé et le Premier ministre britannique David Lloyd George (1863-1945) l'éloge de Foch qui pourtant accédait ainsi à un poste qu'il aurait été lui-même en droit de convoiter.

t) – En octobre 1918, Pétain préparait une grande offensive qui devait conduire les armées franco-américaines en Allemagne ; contre son avis, Foch et Clemenceau acceptèrent la demande d'armistice du Gouvernement allemand ; l'offensive aurait dû commencer le 13 novembre 1918 ; l'armistice fut signé le 11 novembre 1918, le jour de la Saint-Martin (saint patron de la France).

u) – Philippe Pétain fut élevé à la dignité de maréchal de France par décret du 21 novembre 1918 ; il reçut son bâton de maréchal à Metz, le 8 décembre 1918.

v) – Philippe Pétain fut élu en 1929 au fauteuil n°18 de l'Académie française, à la place laissée vacante par la mort du maréchal Ferdinand Foch (1851-1929).

2 – Philippe Pétain fut désigné le 16 juin 1940 par le Président Albert Lebrun (1871-1950) pour former et présider le dernier gouvernement de la III^{ème} République :

i) après que l'Angleterre eut déclaré la guerre entre la France et l'Allemagne le 3 septembre 1939,

ii) après que les 9 divisions britanniques envoyées sur le continent après la déclaration de guerre du 3 septembre 1939 et que les 3 divisions envoyées en France par la suite eurent été rappelées dans leur île par le nouveau Premier ministre anglais Winston Churchill (nommé à cette fonction le 10 mai 1940, le jour du début de l'offensive allemande contre le Benelux),

iii) après que l'Armée française fut vaincue, que toutes les villes, dont Paris, furent déclarées « villes ouvertes »,

iv) et après que l'Armée allemande eut déjà envahi la moitié de la France métropolitaine sans qu'aucune force armée ne soit plus en mesure d'arrêter ni même de ralentir sa progression.

Remarques : **a)** – Pour préserver l'honneur de l'Armée française, le général en chef Maxime Weygand (1867-1965) refusa avec véhémence, le 15 juin 1940, en présence du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), d'exécuter l'ordre du Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) de capituler ; au contraire, Weygand exigea du Président du Conseil qu'il demande sans délai à l'Allemagne les conditions d'un armistice ; pour Weygand, il appartenait aux politiques d'assumer seuls le désastre.

Le Président du Conseil Paul Reynaud avait nommé le général d'armée Maxime Weygand commandant en chef des Armées françaises le 19 mai 1940 en remplacement du général Maurice Gamelin (1872-1958) après que les Allemands eurent traversé la Meuse à Sedan (13 et 14 mai 1940) et alors que Lord Gort (1886-1946) chef du Corps expéditionnaire britannique sur le front Nord avait déjà décidé, sur l'ordre de Winston Churchill (1874-1965) de s'enfuir subrepticement par Dunkerque, en laissant un vide entre l'armée belge qui combattait à sa gauche et l'armée française qui combattait à sa droite.

b) – Le 15 juin 1940 à Bordeaux, Paul Reynaud refusa catégoriquement de demander à l'ennemi les conditions d'un armistice ; Reynaud voulait que l'armée capitule et que le Gouvernement poursuive la lutte en Afrique du Nord, à la manière de la reine Wilhelmine des Pays Bas (1880-1962) qui s'était exilée en Angleterre.

L'armée néerlandaise avait capitulé le 14 mai 1940 ; la reine Wilhelmine et le Gouvernement néerlandais avaient choisi Londres pour poursuivre le combat ; mais la reine des Pays-Bas restait reine des Pays-Bas partout où elle se trouvait, alors que le Président du Conseil français pouvait être renversé à n'importe quel

moment ; la III^{ème} République française avait changé 100 fois de Président du Conseil en 70 ans.

c) – Paul Reynaud, qui cumulait les fonctions de Président du Conseil et de ministre de la Guerre et de la Défense nationale, avait envisagé, avant le Conseil des ministres du 15 juin 1940, de remplacer le général Weygand à la tête des armées car il refusait d'exécuter son ordre de capituler ; à l'issue du Conseil des ministres, il y avait renoncé ; Paul Reynaud avait plusieurs raisons, le 16 juin 1940, de démissionner de son mandat de Président du Conseil des ministres (c'est-à-dire Chef du Gouvernement) :

i) Lui-même avait été mis en minorité par le Conseil des ministres du 15 juin à 16h15 pour son refus de demander à l'Allemagne un armistice : sur les 24 ministres appelés à s'exprimer, seuls 6 ou 8 étaient définitivement opposés à l'armistice et partisans de la capitulation afin de pouvoir ensuite continuer le combat à partir de l'Algérie, conjointement avec l'Angleterre et avec le soutien logistique des États-Unis, comme l'avaient fait les Néerlandais.

ii) En réponse au message que Paul Reynaud lui avait envoyé le 14 juin, le Président Américain Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) avait fait connaître, le 15 juin, que les Américains acceptaient de continuer à livrer du matériel de guerre et des fournitures de toute nature aux gouvernements alliés qui poursuivraient la résistance à l'offensive allemande, mais qu'il ne prenait aucun engagement d'ordre militaire car le Congrès était seul à avoir le pouvoir de prendre de tels engagements ; les Américains refusaient, dans l'immédiat, de déclarer la guerre à l'Allemagne pour soutenir la France car c'est la France qui avait déclaré la guerre à l'Allemagne.

iii) Un Conseil des ministres se réunit le 16 juin à 11 heures sans prise de décisions ; une nouvelle réunion, l'après-midi, écarta la proposition anglaise, que le sous-secrétaire d'État Charles De Gaulle téléphona de Londres vers 14 heures, d'une fusion totale des deux États (Royaume-Uni et France) en un seul État, avec fusion de leurs empires coloniaux ; c'était une idée originale de l'agent d'influence français Jean Monnet (1888-1979) et du secrétaire général du Foreign Office, Robert Vansittart (1881-1957) ; le Premier ministre fantasmé Winston Churchill finit par approuver ce projet de fusion.

iv) La comtesse Hélène de Portes (1902-1940), la maîtresse encombrante et influente de Paul Reynaud, était farouchement favorable à l'armistice.

v) Le Gouvernement Reynaud avait pour mission de faire la guerre et il ne pouvait pas continuer à gouverner s'il demandait un armistice à l'ennemi.

d) – Le 16 juin 1940, la position personnelle de chacun des 24 ministres au sujet de la demande d'armistice était à peu près connue :

i) Étaient sûrement *contre l'armistice et pour la capitulation* : Reynaud, Mandel, Monnet, Rio, Martin, Dautry, Laurent-Eynac, Campinchi, Julien, Rollin et probablement Delbos (11).

ii) Étaient *pour l'armistice* : Pétain, Chautemps, Ybarnegaray, Prouvost, Bouthillier, Pomaret, Frossard, Rivière, Chichéry (9).

iii) Les autres ministres étaient *indécis* : Queuille, Sérol, Pernot, Thellier (4).

La proposition du vice-président du Conseil, Camille Chautemps (1885-1963) de demander à l'Allemagne les conditions d'un armistice, présumant que les conditions proposées seraient inacceptables et que cela obligerait à poursuivre le combat, séduisit les ministres indécis.

Les ministres finalement favorables à l'armistice semblaient majoritaires, encore qu'il n'était pas d'usage de voter en Conseil des ministres.

e) – Le Président du Conseil des ministres Paul Reynaud remit la démission de son Gouvernement au Président de la République le 16 juin 1940 en fin d'après-

midi ; le Président de la République Albert Lebrun aurait pu alors choisir la capitulation et la poursuite du combat en Algérie en reconduisant Paul Reynaud ou en chargeant un partisan de la capitulation comme Georges Mandel (1885-1944) de former le nouveau gouvernement.

C'est la 22^{ème} fois que le Président Albert Lebrun procédait à la nomination d'un chef de gouvernement depuis sa première élection à la présidence de la République le 10 mai 1932 (8 ans) ; Philippe Pétain était le 18^{ème} Président du Conseil de ses deux septennats, certains ayant été nommés plusieurs fois.

f) – Le Président de la République Albert Lebrun préféra une demande d'armistice à une capitulation et il fit appel au Vice-Président du Conseil des ministres, Philippe Pétain, pour former le nouveau Gouvernement ; le nouveau Président du Conseil, Philippe Pétain, qui était décidé à accepter la charge, sortit aussitôt de sa poche la liste des ministres de son futur Gouvernement ; il l'avait évidemment déjà préparée ; cela se faisait sous la III^{ème} République ; Pétain étant partisan de l'armistice, les ministres qu'il avait choisis l'étaient également.

g) – Bordeaux fut déclarée ville ouverte à compter du 20 juin à 15 heures par le Gouvernement français ; la Convention d'armistice a été signée le 22 juin 1940 à 18h50 ; le 22 juin à 22h30, les Allemands décidèrent de laisser Bordeaux, où se trouvait le Gouvernement de la France, en dehors des zones de combat aussi longtemps que dureraient les négociations sur l'armistice à conclure entre le Gouvernement français et le Gouvernement italien.

h) – Ne pouvant pas compter sur l'Armée française, les plus hauts responsables de la III^{ème} République furent réduits à demander l'aide du « *Dieu de Clotilde* », comme Clovis (466-511) avant la bataille de Tolbiac en 496 (déjà contre les Alamans) mais cette fois-ci sans obtenir le même succès.

i) – On vit tous ces messieurs en costume strict dans les églises, les basiliques ou les cathédrales, assister à des cérémonies religieuses présidées par les plus hauts représentants de l'Église catholique en France : un mois plus tôt, le 19 mai 1940, le Gouvernement Reynaud s'était retrouvé dans la cathédrale Notre-Dame de Paris pour une cérémonie religieuse présidée par l'archevêque de Paris, le cardinal Emmanuel Suard (1874-1949) ; le 25 juin 1940, le Président de la République Albert Lebrun, le Président du Conseil Philippe Pétain et tout le Gouvernement français s'assemblèrent dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux avec une foule immense pour assister à un office religieux sous la présidence de l'archevêque de Bordeaux, monseigneur Feltin (1883-1975). [Voir le mot *Débâcle* et le nom *Portes (Hélène de)*].

3 – Le Président du Conseil Philippe Pétain demanda et obtint des Allemands un armistice aussi honorable que la situation militaire de la France le permettait.

Remarques : a) – L'armistice négocié par le représentant du Troisième Reich allemand, le général Wilhelm Keitel (1882-1946) et par celui du Gouvernement français, le général Charles Huntziger (1880-1941) fut signé le 22 juin 1940 en forêt de Compiègne ; il prévoyait la cessation des combats et il établissait les conditions d'occupation de la France par l'armée allemande, le sort des prisonniers, la neutralisation des forces armées françaises, le paiement par la France de compensations économiques à l'Allemagne pour l'immobilisation en France des forces allemandes d'occupation.

b) – En représailles, le *Generalfeldmarschall Keitel* sera condamné à mort au procès de Nuremberg (du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946) pour « *plan concerté ou complot et crimes contre la paix* » (sic) ; il a été exécuté par pendaison le 16 octobre 1946 ; douze inculpés furent condamnés à mort par pendaison à Nuremberg et sept autres à des peines de prison.

- c) – L'entrée en application de l'armistice entre la France et l'Allemagne ne devait se faire que six heures après la signature d'un armistice entre l'Italie et la France.
- d) – L'armistice entre l'Italie et la France a été signé le 24 juin 1940 à 18h35.
- e) – Le cessez-le-feu sur tous les fronts eut lieu le 25 juin 1940 à 00h35 (heure française).

4 – Après les armistices du 22 juin 1940 avec l'Allemagne et du 24 juin 1940 avec l'Italie, Philippe Pétain devint le *Chef de l'État* sous un régime politique adapté à la situation du pays, alors que la France était *partiellement occupée*.

Remarques : a) – La France ne fut entièrement occupée par l'armée allemande (Wehrmacht) et l'armée italienne qu'à partir du 10 novembre 1942 (opération *Anton*) après que les Américains et les Britanniques eurent débarqué au Maroc et en Algérie (opération *Torch* à partir du 8 novembre 1942).

b) – L'Assemblée nationale qui, sous la III^{ème} République, regroupait la Chambre des députés et le Sénat et qui siégea à Vichy le 10 juillet 1940 dans la légalité républicaine, a adopté et le Président de la République Albert Lebrun a promulgué une *loi constitutionnelle* qui donnait tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Président du Conseil le maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle Constitution de l'État français ; cette Constitution devait garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.

Le maréchal Pétain était chargé de conduire les réformes nécessaires pour le redressement de la France et pour la continuité des pouvoirs législatif et exécutif. [Voir le mot *Maginot* pour la liste des ministres de la Guerre des années 1930].

c) – Le 10 juillet 1940, sur les 649 votants, 569 parlementaires votèrent en faveur du projet de loi constitutionnelle (88 pour 100 des suffrages exprimés) ; quarante-vingt votèrent contre ; vingt parlementaires présents se sont abstenus.

d) – Les parlementaires communistes faisaient partie de la Section Française de l'Internationale Communiste ; ils étaient ouvertement aux ordres de Moscou, l'allié de Berlin ; ils avaient déjà été déchus, pour cette raison, de leurs mandats électifs le 21 janvier 1940 et ils ne se sont donc pas exprimés à propos des pleins pouvoirs à Pétain ; le secrétaire général du Parti Communiste Français (PCF) Maurice Thorez (1900-1964), mobilisé au 3^{ème} Régiment du Génie à Chauny (Aisne) depuis le 3 septembre, avait déserté le 26 septembre 1939 pour rejoindre Moscou en passant par la Belgique, Stockholm et Riga ; le décret-loi du 26 septembre 1939, pris à l'initiative du Président du Conseil Daladier après la signature du pacte germano-soviétique du 23 août 1939 et l'invasion de la Pologne par l'Union soviétique le 17 septembre 1939, avait dissout le Parti Communiste Français (PCF) en raison de son affiliation à la Troisième Internationale Communiste (3^{ème} IC) et parce qu'il approuvait le Pacte germano-soviétique ; le Comité central du PCF avait adopté, le 23 août 1939, une résolution intitulée « *il faut faire la paix* » ; 44 anciens députés communistes, qui avaient reconstitué un groupe appelé *groupe ouvrier et paysan français*, furent renvoyés le 5 février 1940 devant le 3^{ème} tribunal militaire de Paris pour infraction au décret de dissolution des organisations communistes ; il y avait, en outre, l'ancien Secrétaire Général du Parti Communiste, le cheminot Pierre Sémard (1887-1942) ; le procès s'ouvrit le 20 mars 1940 : les 36 prévenus présents (9 autres étaient en fuite) furent condamnés le 3 avril 1940 par le Tribunal militaire de Paris et immédiatement incarcérés parce qu'ils appelaient à la paix, qu'ils dénonçaient une guerre impérialiste et donc illégitime et qu'il soutenaient les propositions de paix qui allaient être faites à la France par l'Allemagne, grâce aux initiatives diplomatiques de l'Union soviétique : « *Cette guerre sera néfaste pour la France ; vaincus, nous serons les esclaves d'Hitler ; vainqueurs, nous serons les*

domestiques de Chamberlain » avait dit François Billoux (1903-1978) ; c'était prémonitoire, la France sera vaincue, mais au lieu de Hitler ou de Chamberlain, ce fut le duo Churchill-Roosevelt, surtout Roosevelt ; les États-Unis d'Amérique devinrent, en cinq ans, les maîtres de la France et du monde et cela pour des décennies.

e) – Tous les parlementaires de la Charente-Inférieure (les sénateurs William Bertrand, René Carré-Bonvalet, Maurice Palmade et James Sclafer ; les députés René Château, Amédée Delaunay, Jean Hay et Roger Lefèvre) votèrent la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 qui donnait les pleins pouvoirs à Pétain.

f) – 238 parlementaires sur les 907 que comptaient les deux chambres en 1939 ne participèrent pas au vote pour différentes raisons, surtout liées à la guerre.

g) – Sur les 569 parlementaires qui votèrent la loi du 10 juillet 1940 (soit 62,7 pour 100 des parlementaires appartenant aux deux chambres) 286 ont une étiquette de gauche ou de centre gauche tandis que 283 ont une étiquette de droite ou de centre droit, ou sont sans étiquette.

h) – La noble devise de la franc-maçonnerie « *liberté, égalité, fraternité* » qui avait été adoptée par la Révolution en 1793, puis par le Consulat et qui avait été reprise en 1871 par la III^{ème} République, avec le résultat que l'on avait observé en mai et juin 1940, était remplacée par « *travail, famille, patrie* » ; ce programme, joint aux principes moraux « *honneur* », « *patrie* », « *valeur* » et « *discipline* » dont les mots sont toujours gravés en lettres d'or sur les superstructures des bâtiments de la Marine de guerre française, avait pour ambition de relever le Pays.

i) – Le maréchal Pétain était un homme public de 84 ans dont tout le monde politique connaissait depuis longtemps les convictions et le caractère. [Voir le mot *Téléologie*].

j) – Le Maréchal polonais Pilsudski (1867-1935) a également été appelé « *chef de l'État* » dans son pays entre les deux guerres ; Pilsudski estimait que seul un civil, un intellectuel de mérite, pouvait être investi de la fonction de Président de la République et qu'un maréchal ne le pouvait pas ; Pilsudski, à l'époque troublée où la Pologne était placée entre une Union Soviétique conquérante et une Allemagne revancharde qui, toutes les deux, avaient des revendications sur une partie du territoire de son pays, a été traité par les *beaux esprits* de dictateur et de fasciste. 5 – Par l'acte constitutionnel n°1 du 11 juillet 1940, le Maréchal Pétain déclara assumer les fonctions de *chef de l'État français* et abrogea l'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 (Constitution de la III^{ème} République) qui disposait que « *Le Président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible.* »

Remarques : **a)** – Après avoir nommé le Maréchal Pétain (1856-1951) Président du Conseil des Ministres, le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) se retira chez son gendre à Vizille (Isère) et bien que n'ayant pas démissionné de son mandat de Président de la République, il n'exerça plus aucun exercice de pouvoir ; l'Assemblée Nationale, qui regroupait les députés et les sénateurs, fut amenée par les événements et par la situation du Pays, de voter le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain pour diriger le pays et pour écrire une nouvelle constitution.

b) – Le Maréchal Pétain prit le titre de « *Chef de l'État français* » le 11 juillet 1940.

6 – Par l'acte constitutionnel n°2 du 11 juillet 1940, le Maréchal Pétain décréta, comme il en avait le droit, que le chef de l'État français avait la plénitude du

pouvoir gouvernemental, qu'il nommait et révoquait les ministres et secrétaires d'État qui n'étaient responsables que devant lui, qu'il exerçait le pouvoir législatif en Conseil des ministres, qu'il promulguait les lois et assurait leur exécution, qu'il disposait de la force armée.

Remarques : a) – On peut dire, en utilisant le vocabulaire américain des années 2000, que le pouvoir exécutif français adopta à partir de l'été 1940 une série de « *Patriot Acts* » adaptés à la situation d'occupation étrangère de plus de la moitié du pays, à la nécessité de lutter contre les différentes sortes de terrorisme qui sévissaient dans le pays, soit d'origine intérieure, soit manipulés de l'étranger : de Londres depuis juin 1940, de Moscou également après le 22 juin 1941 et l'*Unternehmen Barbarossa* (Opération Barberousse).

b) – Lorsqu'il est revenu au pouvoir le 1er juin 1958 comme Président du Conseil des ministres, grâce au coup d'État militaire parti d'Alger le 13 mai 1958, le général De Gaulle a, lui aussi, été autorisé par le Parlement à gouverner par ordonnances pendant six mois ; plusieurs de ces ordonnances sont encore en vigueur en 2018, éventuellement modifiées ; en 1958, la France occupait l'Algérie, l'armée était inquiète mais le sol de la France n'était occupé par aucune puissance étrangère, si ce n'est par les Américains au nom de l'OTAN.

7 – Par l'acte constitutionnel n°3 du 11 juillet 1940, le Maréchal Pétain décréta que le Sénat et la Chambre des députés subsisteraient jusqu'à ce que soient formées les Assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, mais que le Sénat et la Chambre des députés existants étaient ajournés jusqu'à nouvel ordre et qu'ils ne pourraient se réunir que sur convocation du *Chef de l'État*.

Remarque : Les élections à la Chambre des Communes de Londres furent de la même manière suspendues jusqu'à la fin de la guerre ; les dernières élections générales britanniques s'étaient déroulées le 14 novembre 1935 ; les suivantes se déroulèrent le 5 juillet 1945 et le *soi-disant* homme providentiel Winston Churchill n'y a obtenu pour son Parti Conservateur que 197 élus, contre 393 pour le Parti Travailleuse de Clement Attlee (1883-1967) ; les Anglais ont viré Winston Churchill dès qu'on leur a demandé d'exprimer leur avis par le suffrage universel.

8 – Par l'acte constitutionnel n°7 du 27 janvier 1941, au Royaume-Uni, les secrétaires d'État, hauts dignitaires et hauts fonctionnaires de l'État devaient prêter serment devant le chef de l'État et ils devaient jurer fidélité à sa personne et s'engager à exercer leur charge pour le bien de l'État, selon les lois de l'honneur et de la probité.

Remarque : Les membres des deux Chambres du Parlement britannique sont encore tenus de prêter serment d'allégeance à la reine Elizabeth II ; un député ne peut pas recevoir un salaire, prendre place, parler dans les débats à la Chambre des Communes ou voter tant qu'il n'a pas prêté serment d'allégeance ; en cas de décès de la reine, tous les députés et les membres de la Chambre des Lords prêteront serment d'allégeance au nouveau souverain à la première réunion du Parlement ; les membres du pouvoir judiciaire, les agents de police, etc. ont également promis leur allégeance à la reine Elizabeth II.

9 – Par l'acte constitutionnel n°8 du 14 août 1941, nul ne pouvait être admis à servir dans l'armée s'il ne prêtait serment de fidélité au chef de l'État.

Remarque : La formule de la prestation de serment était la suivante : « *Je jure fidélité à la personne du chef de l'État, promettant de lui obéir en tout ce qu'il me commandera pour le bien du service et le succès des armes de la France.* »

10 – Par l'acte constitutionnel n°9 du 14 août 1941, nul ne pouvait exercer les fonctions de magistrat s'il ne prêtait serment de fidélité au chef de l'État.

Remarque : La formule de la prestation de serment était la suivante : « *Je jure fidélité à la personne du chef de l'État. Je jure et promets de bien et honnêtement remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat.* »

11 – Par l'acte constitutionnel n°11 du 18 avril 1942, la direction effective de la politique intérieure et extérieure de la France était assurée par le chef du gouvernement, nommé par le chef de l'État et responsable devant lui.

12 – Par l'acte constitutionnel n°12 du 17 novembre 1942, hors les lois constitutionnelles, le chef du gouvernement (Pierre Laval) pouvait, sous sa seule signature, promulguer les lois ainsi que les décrets.

13 – Appel du Maréchal Pétain du 12 novembre 1943 : « Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale m'a donné mission de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français.

« J'achève la mise au point de cette constitution. Elle concilie le principe de la souveraineté nationale et le droit de libre suffrage des citoyens avec la nécessité d'assurer la stabilité et l'autorité de l'État.

« Mais je me préoccupe de ce qu'il adviendrait si je venais à disparaître avant d'avoir accompli jusqu'au bout la tâche que la Nation m'a confiée.

« C'est le respect de la légitimité qui conditionne la stabilité d'un pays. En dehors de la légitimité, il ne peut y avoir qu'aventures, rivalités de factions, anarchie et luttes fratricides.

« J'incarne aujourd'hui la légitimité française. J'entends la conserver comme un dépôt sacré et qu'elle revienne à mon décès à l'Assemblée nationale de qui je l'ai reçue si la nouvelle constitution n'est pas ratifiée.

« Ainsi, en dépit des événements redoutables que traverse la France, le pouvoir politique sera toujours assuré conformément à la loi.

« Je ne veux pas que ma disparition ouvre une ère de désordres qui mettrait l'unité de la France en péril.

« Tel est le but de l'acte constitutionnel qui sera promulgué demain au Journal officiel.

« Français, continuons à travailler d'un même cœur à l'établissement d'un régime nouveau dont je vous indiquerai prochainement les bases et qui seul pourra rendre à la France sa grandeur. »

14 – Acte constitutionnel n° 4 *sexties* relatif à la succession du chef de l'État :

« Nous, maréchal de France, chef de l'État français, dans le cas où nous viendrions à décéder avant d'avoir pu faire ratifier par la nation la nouvelle Constitution de l'État français dont la promulgation par un ou plusieurs actes a été prévue par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, le pouvoir constituant mentionné par l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 fera retour au Sénat et à la Chambre des députés actuellement prorogés, dont la réunion constitue l'Assemblée nationale. »

54 – Le Maréchal Pétain présenta un projet de constitution le 30 janvier 1944.

Remarques : **a)** – Le Maréchal Pétain ayant été déporté hors de France par les Allemands avant que Paris ne soit libéré par les Américains, ce projet de constitution très progressiste n'a pas été soumis au vote de la représentation nationale et n'a donc pas été retenu.

[Voir l'expression *Constitution (Projet du Maréchal Pétain)*].

b) – La Constitution de la iv^{ème} République qui fut adoptée en 1944 ressemblait beaucoup à celle de la iii^{ème} République ; elle a été remplacée en 1958 par celle de la v^{ème} République.

c) – La Constitution de la v^{ème} République ressemble davantage au projet de

constitution du Maréchal Pétain qu'à la Constitution de la IV^{ème} République.

55 – Ceux qui, au XXI^{ème} siècle, emploient des expressions telles que « *relents pétainistes* », « *Pétain hante la droite française* » ou encore « *Pétain marqué au fer rouge de l'Histoire* » sans développer leur jugement, ignorent souvent ce qui s'est passé entre le 10 mai 1940 et le 22 juin 1940, ou alors ils veulent considérer qu'il ne s'agit que d'un « *détail* » de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale.

Remarques : a) – En réalité, ce n'est pas un détail et l'occultation coupable et puérile de cette catastrophe inexplicable, de ce traumatisme inoubliable, de ces six semaines surréalistes pollue encore aujourd'hui, 80 ans après les faits, la politique intérieure de la France et biaise scandaleusement l'enseignement de l'Histoire.

b) – Sous le ministère Paul Reynaud (22 mars-16 juin 1940) dont a fait partie pendant une dizaine de jours (du 6 juin au 16 juin 1940) Charles De Gaulle comme sous-secrétaire d'État à la Guerre, les Allemands envahirent la France sans rencontrer la résistance raisonnablement prévisible.

c) – Contrairement aux allégations de certains, les forces mécaniques allemandes n'étaient supérieures aux françaises, ni en nombre, ni en performances en mai 1940 ; au contraire, elles étaient inférieures, sauf peut-être en matière d'aviation, mais les forces allemandes étaient beaucoup mieux organisées.

Lors de la bataille d'Abbeville (27 mai-4 juin 1940) les forces mécaniques étaient du côté français et pas du côté allemand ; les centaines de blindés que Charles De Gaulle commandait furent tenus en échec du 28 au 31 mai 1940 par une simple division d'infanterie hippomobile, qui ne disposait pas de blindés mais seulement de canons anti-chars et anti-aériens ; la tête de pont d'Abbeville, tenue par les fantassins de la 57^{ème} division d'infanterie allemande, a résisté comme l'OKW l'avait ordonné, à la fois aux divisions cuirassées des colonels Charles De Gaulle puis Jean-Paul Perré, à la 22^{ème} division d'infanterie coloniale et aux 2^{ème} et 5^{ème} divisions légères de cavalerie qui disposaient de leurs propres blindés ; la 57.ID allemande a tenu ses positions jusqu'au déclenchement du « *Plan rouge* » (en allemand **Fall Rot**) le 5 juin 1940, qui conduisit la Wehrmacht à la frontière espagnole en moins de 3 semaines.

L'Oberkommando der Wehrmacht (OKW) a été l'organe de commandement suprême des forces armées allemandes de 1938 à 1945.

d) – Camille Chautemps (1885-1963) vice-président du cabinet Paul Reynaud (1878-1966) auquel appartenait Charles De Gaulle (1890-1970) déclara dès le matin du 16 juin 1940 que la France n'avait d'autre choix que de demander un armistice ; Philippe Pétain (1856-1951) fut appelé le lendemain par le Président de la République, Albert Lebrun (1871-1950), pour former un nouveau gouvernement en remplacement du gouvernement Reynaud démissionnaire et pour gérer au mieux les conséquences de la défaite totale de l'armée française.

e) – Lorsque le journal communiste « *L'Humanité* » (16 août 2015) reproche à Pétain sa proximité (en réalité, contrainte et forcée) avec les Allemands dans la France envahie, le journaliste qui signe l'article oublie qu'au printemps 1940 ses camarades communistes français avaient pris (délibérément ou sur instructions de Moscou) le parti de l'ennemi allemand (à cette époque l'Union soviétique était l'alliée de l'Allemagne) quand il était encore temps de combattre la Wehrmacht (la Heer, la Luftwaffe et la Kriegsmarine) ; si les parlementaires communistes n'ont pas voté les pleins pouvoirs à l'illustre Maréchal Philippe Pétain le 10 juillet 1940, c'est parce qu'ils avaient été exclus des Chambres, en vertu de la loi de déchéance du 21 janvier 1940, pour trahison en temps de guerre et qu'ils n'avaient pas été appelés à prendre part au scrutin.

f) – Il y a de l'inconscience collective et du masochisme à salir ses véritables

héros et à les rendre responsables des défaillances du pays, en l'occurrence l'imprévue et complète déroute de généraux choisis par les hommes politiques de la Troisième République, après que ces hommes politiques se furent laissés entraîner par l'Angleterre à déclarer la guerre à l'Allemagne et alors que le monde entier considérait l'Armée française comme la plus puissante du globe : plus le bouc émissaire est illustre, plus on peut le charger et plus les consciences peuvent être artificiellement libérées et apaisées pour essayer de reprendre le cours de l'« *Histoire* » là où l'on aurait voulu qu'il se figeât.

g) – Ceux qui critiquent les autres avec le plus de vigueur sont ceux qui ignorent la vérité, ou qui sont les victimes consentantes d'une propagande malveillante, ou encore qui ne voient pas où se situaient les difficultés auxquelles ont été confrontés ceux qui font l'objet de la vindicte ; ceux qui contestent le plus violemment les choix ou les résultats obtenus par d'autres parce qu'une difficulté (qu'eux-mêmes refusent de considérer) n'a pas été surmontée, considèrent qu'il y a eu une faute ; les mêmes assurent que si un événement auquel ils sont étrangers s'est bien déroulé, c'est qu'il n'y avait pas de difficultés.

h) – Si la même situation que celle qu'ils reprochent aux autres arrive à ces gens-là, ils jugent qu'ils sont les victimes de la malchance, voire d'un sortilège malfaisant jeté par une personne malveillante.

i) – Un procédé inusable pour disqualifier, dans une affaire qui nous échappe, celui qui avance des arguments dont on ne veut pas mais qu'on ne voit pas comment réfuter, est de jeter sur lui une suspicion généralisée en évoquant des faits qui pourraient le concerner mais qui sont complètement étrangers à l'affaire.

j) – L'absence de culture historique et le manque de rigueur des beaux parleurs entraîne le déversement sur notre pays d'une bouillie d'informations parcellaires, lacunaires et parfois volontairement biaisées, accompagnées d'explications obrepticement anachroniques et subrepticement idéologiques à propos des quatre ans qui suivirent la déroute de l'armée française du printemps 1940.

[Voir les mots *Obrepticement* et *Subrepticement*].

k) – D'une manière générale, c'est du *délire* de se focaliser sur un épisode, même objectivement contestable, pour conclure avec arrogance que toute une vie est mauvaise.

[Voir le mot *Délire*].

Pétanque : Sport qui consiste à lancer des boules de métal d'un diamètre déterminé, sans prendre d'élan, pour les placer le plus près possible d'une boule plus petite appelée cochonnet.

Remarque : Emprunté du provençal *petanco* de même sens, lui-même composé de « pe(d) » qui signifie *ped* et « tanco » qui signifie *pieu*, parce que l'on doit lancer la boule sans bouger les pieds.

Pétaoctet : Synonyme de 10¹⁵ octets.

Pétarade : **1** – Plusieurs pèts de suite.

Remarque : Il ne se dit guère qu'en parlant des chevaux ou d'autres animaux semblables, lorsqu'ils pètent en ruant.

Exemple : Le cheval se mit à ruer et à faire des pétarades.

2 – [*Par analogie*] Se dit d'une succession de détonations émises par le tuyau d'échappement d'un avion, d'une motocyclette ou d'une voiture à essence qui vient de réduire les gaz après avoir fait forcer son moteur, etc.

Exemples : La pétarade d'un feu d'artifice ; les pétarades d'un moteur.

Pétarader : **1** – Faire une pétarade.

Exemples : Le cheval se cabrait et pétaradait.

2 – [*Par analogie*] Faire des pétarades.

Exemples : Les motocyclettes pétaradaient bruyamment ; une vieille guimbarde pétaradante.

3 – [Au figuré] Faire sensation, faire grand bruit ; faire un bruit fracassant.

Exemple : Il a fait une entrée pétaradante sur la scène politique.

Petard ou **Pétard** : **1** – [Vielli] Sorte de machine de fer ou de fonte qui, étant chargée de poudre à canon et couverte avec un madrier, servait à enfoncer les portes d'une ville qu'on voulait surprendre.

Exemples : Charger un petard ; attacher le petard à une porte.

2 – Charge d'explosif qu'on fait éclater pour détruire un obstacle, creuser une excavation, etc.

Remarque : Des pétards de mélinite étaient utilisés comme grenades lors de la Première Guerre mondiale.

3 – Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon entourée de papier mis en plusieurs épaisseurs et très serré.

Exemples : Les pétards du 14 Juillet ; les pétards de la Saint-Sylvestre.

4 – Dispositif de sécurité placé sur un rail par un cheminot et produisant une détonation au passage d'un train attendu prochainement afin d'avertir le conducteur d'un danger sur la voie.

5 – [Familier] Cigarette de marijuana, de haschich.

Exemple : Fumer un pétard.

Pétarder : Faire sauter, détruire au moyen de pétards.

Exemple : Pétarder une porte ; pétarder un colis suspect ; pétarder une mine.

Pétase : Chapeau rond à larges bords que portaient les Grecs et les Romains pour se protéger de la pluie ou du Soleil.

Exemple : Le pétase ailé d'Hermès.

Pétasse : **1** – [Populaire] Prostituée.

2 – [Populaire] Jeune femme vulgaire, souvent idiote

Pétasser : [Familier] Raccommoder, réparer.

Remarque : Pétasser est tiré de l'occitan « *petaçar* » qui signifie *repriser*.

Pétaud : L'expression « *la cour du roi Pétaud* » désigne un lieu, un groupe, une assemblée où règne la confusion, où l'autorité du chef ne s'impose pas, où chacun veut commander, où tout le monde parle à la fois et où, par conséquent, l'entente est impossible.

Remarques : **a)** – Le basileus byzantin Alexis Commène (1058-1118) disait que « *quand les gouvernants font ce qu'ils doivent, les gouvernés ne font pas ce qu'ils veulent* ».

b) – Le nom propre *Pétaud*, dont est tiré pétaudière, pourrait être une corruption du verbe latin *pētō* qui signifie « *je demande* », « *je réclame* ».

c) – François Rabelais (1483-1553) a appelé « *roy Petault* » un paysan révolté dans le « *Tiers-Livre des faits et dits héroïques du noble Pantagruel* ».

d) – L'expression *la Cour du roi Pétaud* est le titre d'un chapitre du roman intitulé « *Joseph Balsamoc* d'Alexandre Dumas (1802-1870).

e) – L'expression *la Cour du roi Pétaud* est le nom d'un opéra de Léo Delibes (1836-1891).

Pétaudière : [Familier] Lieu où règne le désordre, où chacun veut commander sans y parvenir.

Exemple : Cette maison est une vraie pétaudière !

[Voir le mot *Pétaud*].

Petchenègues : **1** – Peuple d'origine orientale.

2 – Arrêtés pour un temps dans les plaines situées entre la Volga et le Don, les Petchenègues pénétrèrent vers 914-915 sur le territoire russe, puis ils s'établirent

à l'Ouest des cataractes du Dniepr et au Nord du delta du Danube.

3 – Igor, grand prince des Varègues-Russes de Kiev leur paya un tribut pour avoir liberté de passage sur le Dniepr.

Pet-de-nonne : Petit beignet soufflé sucré.

Péter : 1 – Faire un ou des pets.

Exemple : Quand un cheval pète en sortant de l'écurie, c'est bon signe : il marchera bien.

Remarques : a) – [Au figuré et populaire] L'expression *péter plus haut que son derrière* [ou *que son cul*] signifie avoir des prétentions supérieures à ses capacités, prendre des airs au-dessus de son état.

b) – [Au figuré et populaire] Les expressions *péter le feu, la forme, la santé* signifient déborder d'ardeur, d'entrain, d'énergie.

2 – [Familier] Rompre, se briser brutalement.

Exemple : Cette amarre risque de péter à tout moment.

Péteu : Nom du battoir en bois avec lequel les lavandières frappent le linge qu'elles ont lavé pour en chasser l'eau et la lessive, ou pour l'essorer après l'avoir rincé.

Pétiller : 1 – Éclater avec de petits craquements secs et répétés.

Exemple : Les bûches pétillent dans l'âtre.

2 – [Par extension] En parlant d'un liquide, dégager de petites bulles qui éclatent en produisant un léger bruit.

Exemples : Un crémant pétillait dans les coupes ; les eaux riches en gaz carbonique pétillent.

3 – Briller d'un éclat vif.

Exemple : Un regard qui pétille, qui pétille de gaieté.

2 – [Au figuré] Manifester un sentiment avec vivacité.

Exemples : Pétiller d'esprit, d'intelligence ; ses répliques pétillent de finesse, de drôlerie ; des yeux pétillants d'intelligence.

Petit : 1 – Qui n'atteint pas les dimensions, les mesures moyennes ou ordinaires d'un être ou d'une chose du même genre, par opposition à *grand* ou *gros* ; qui n'est pas très avancé en âge, qui n'a pas atteint son plein développement.

Exemples : Un enfant petit pour son âge ; un petit oiseau ; avoir de petits pieds, de petites mains ; un petit pain ; un *petit four* ; un *petit pain* ; une petite cuiller ; du petit bois ; prendre les petites routes ; un petit garçon, une petite fille ; un petit frère ; un navire de petit gabarit, de petit tonnage ; une arme de petit calibre ; marcher à petits pas ; boire à petites gorgées ; attendre un petit moment ; la cour des petits ; petit déjeuner ; le petit coin [*familier*, pour les *lieux d'aisance*].

2 – Dont l'intensité, la force, la qualité, la valeur est moindre que la moyenne.

Exemples : Une petite brise ; une petite pluie fine ; pousser de petits cris ; avoir une petite voix ; esquisser un petit sourire ; une petite odeur de brûlé ; les petits ruisseaux font les grandes rivières.

3 – On appelle « *infiniment petit* » ce qui est invisible à l'œil nu.

Petit : 1 – Quand il s'agit de gréement, *petit* s'applique aux mâts, vergues, voiles qui surmontent le mât de misaine.

Exemples : Petit mât de hune ; vergue du petit perroquet ; petit cacatois.

2 – On dit que la misaine est au *petit bossoir* quand son point d'amure tombe à l'appel du bossoir.

Remarque : Elle est ainsi disposée pour l'allure *grand largue*.

3 – Quand le vent a peu de force, on dit quelquefois que c'est un *petit vent* ou un *petit temps*.

Petit âge glaciaire : 1 – Période exceptionnellement froide, subie dans l'hémisphère Nord du début du XIV^{ème} siècle à la fin du XIX^{ème} siècle.

2 – Les différentes périodes de refroidissement de la Terre coïncident avec :

i) Soit la présence dans l'atmosphère de poussières ou de gaz provenant d'éruptions volcanique, par exemple celle du Samalas (en Indonésie) en 1257 ou celle du Tambora (en Indonésie) en 1815 ;

ii) Soit une diminution extrême de l'activité magnétique du Soleil, par exemple lors du minimum de Maunder (1645-1715), du minimum de Spörer (1420-1570) ou du minimum de Dalton (1790-1850) ;

iii) Soit avec l'une et l'autre.

[Voir les expressions *Taches solaires*, *Cycles solaires*].

Remarque : Les phénomènes que l'on dit être liés au réchauffement anthropique de la Terre peuvent également être :

i) soit les *conséquences* des changements de la température terrestre provoqués par d'autres causes,

ii) soit de simples *coïncidences* sans concomitance.

Petit-beurre (en anglais « *french petit beurre* ») : Petit biscuit sec rectangulaire ou carré aux bords dentelés.

Remarques : **a)** – Les « *petits beurres LU* » ou « *véritables petits beurres LU* » ont été créés en 1886 par la biscuiterie nantaise Lefèvre-Utile ; ils comprennent aujourd'hui 73,5 pour 100 de farine de froment, 13,6 pour 100 de beurre et 1,3 pour 100 de lait écrémé en poudre.

b) – Le *petit beurre LU* mesure 65 mm de long, 54 mm de large et 6,5 mm d'épaisseur ; sa masse est 8,33 g ; la surface supérieure du biscuit est lisse et possède 24 poinçons (4 lignes sur 6 colonnes) entremêlés de l'inscription « LU PETIT-BEURRE NANTES » en lettres capitales sur trois lignes ; la lettre B du Petit-Beurre est située au centre du biscuit ; le biscuit est découpé avec quatre angles en forme d'oreilles, entre lesquelles on compte quatorze petites dents sur les bords dans le sens de la longueur et dix petites dents dans celui de la largeur, soit cinquante deux dents ou oreilles au total ; il est de coutume de commencer par croquer les quatre oreilles.

c) – Le premier emporte-pièces permettant de découper la pâte sablée en forme de petits beurre LU a été mis en service le 8 septembre 1886.

d) – Louis Lefèvre déposa la marque « *Petit Beurre LU* » le 9 avril 1888 au tribunal de commerce de Nantes.

e) – S'il s'agit de biscuits secs rectangulaires ou carrés aux bords dentelés sans précision de la marque, on écrit *un petit-beurre* avec un trait d'union et au pluriel, *des petits-beurre*.

Petit bois : Pièce de bois, de métal, d'aluminium, qui, dans une fenêtre, divise la surface vitrée.

Exemple : Un châssis à petit-bois.

Petit bois (En –) : On dit qu'un navire est construit *en petit bois* quand, faute de bois de dimensions convenables, les pièces principales en sont composées d'après un système d'assemblage qui permet d'utiliser des bois de dimensions inférieures à celles qui sont ordinairement usitées.

Petit cercle : En navigation, on appelle *petit cercle* un cercle de la Terre dont le plan ne passe pas par le centre de la Terre, et qui la divise en deux parties inégales.

Remarques : **a)** – L'intersection avec une sphère quelconque d'un plan ne passant par le centre O de la sphère définit sur cette sphère un *petit cercle*.

b) – L'intersection avec une sphère de tout plan passant par le centre O de la sphère définit sur cette sphère un *grand cercle*.

c) – La ligne équatoriale et les méridiens terrestres sont des grands cercles

particuliers.

d) – Une orthodromie suit un grand cercle à la surface de de la Terre.

Petite Entente : 1 – Au mois d'août 1920, c'est-à-dire après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye (10 septembre 1919) entre les *nations victorieuses* de la Première Guerre Mondiale et l'*Autriche*, puis le traité de Trianon (4 juin 1920) entre les *nations victorieuses* et la *Hongrie*, le nouveau « *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes* » (les Slaves du Sud) et la nouvelle « *République de Tchécoslovaquie* » (les Slaves du Nord) conclurent, pour 2 ans, un accord militaire de défense.

La Roumanie (pays latin) y adhéra aussitôt.

Cet accord entre ces trois pays d'Europe orientale (Tchécoslovaquie, future Yougoslavie et Roumanie) est connu sous le nom de « *Petite Entente* » et il fut enregistré au secrétariat de la Société des Nations (SDN).

L'appellation de *Petite Entente* faisait référence à la « *Grande Entente* » ou *Triple Entente* d'avant la Grande Guerre, c'est-à-dire à l'alliance croisée entre la République française, le Royaume-Uni et l'Empire de Russie ; la *Triple Entente* était constituée par :

- i)** l'*Alliance* franco-russe du 27 décembre 1893,
- ii)** l'*Entente cordiale* franco-britannique du 8 avril 1904,
- iii)** la *Convention* anglo-russe du 31 août 1907.

Remarques : a) – Le *Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes*, constitué le 1er décembre 1918 par les Serbes de Serbie, les Serbes d'Autriche-Hongrie, les Croates et les Slovènes, incluait le Monténégro.

Les Croates et les Slovènes (catholiques) étaient établis au Nord de la Save (un affluent du Danube) ; les Serbes (orthodoxes ou mahométans) au Sud de la Save.

i) La Serbie avait obtenu son indépendance en 1830 et elle avait été reconnue comme royaume en 1880 ; en 1918, le royaume de Serbie fut le noyau de la libération de tous les Yougoslaves (littéralement *Slaves du Sud*) de la domination autrichienne et hongroise.

ii) Le roi de Serbie, Pierre 1er (1844-1921) de la dynastie Karageorgévitch, ancien élève de l'École spéciale militaire française de Saint-Cyr, ancien officier au 5^{ème} bataillon de la Légion Étrangère de l'armée française pendant la guerre de 1870 contre les Prussiens, devint le roi des *Serbes, Croates et Slovènes* en 1918 et il le resta jusqu'à sa mort (16 août 1921).

iii) Les traités de Saint-Germain-en-Laye (10 septembre 1919) et de Trianon (4 juin 1920) entérinèrent la création du nouveau Royaume triunitaire des *Serbes, Croates et Slovènes*.

iv) Le Royaume des *Serbes, Croates et Slovènes* devint le Royaume de *Yougoslavie* le 6 janvier 1929.

v) Le fils de Pierre 1er de Serbie (1844-1921), Alexandre (1888-1934) qui lui succéda, devint le roi Alexandre II des *Serbes, Croates et Slovènes* de 1921 à 1929, puis le roi Alexandre 1er de *Yougoslavie* de 1929 jusqu'à son assassinat par le nationaliste bulgare Velitchko Dimitrov Kerin, le 9 octobre 1934 à Marseille, dans un attentat où le général français Alphonse-Joseph Georges (1875-1951), qui tenta de s'interposer, fut grièvement blessé par deux balles de pistolet automatique parabellum Mauser de calibre 7.65 mm.

Plusieurs autres personnes présentes furent tuées ou blessées dans la panique qui saisit les forces de sécurité françaises placées pour protéger le convoi.

Le ministre français des Affaires étrangères, Louis Barthou (1862-1934) qui était venu accueillir le roi Alexandre 1er de *Yougoslavie* à la descente du bateau à Marseille et qui était à côté du roi dans la *Delage* découverte

officielle, fut blessé accidentellement par un tir de pistolet 8 mm de la police française et il périt faute de soins appropriés.

Le Républicain modéré Louis Barthou était un proche du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950).

La mort de Barthou fut funeste pour la France et pour l'Europe ; Barthou n'aurait pas laissé le Président du Conseil, le radical Édouard Daladier (1884-1970) abandonner à la convoitise allemande, avec beaucoup de lâcheté, la République de Tchécoslovaquie qui était liée à la France par un accord militaire réciproque.

Le radical-socialiste Georges Bonnet (1889-1973) qui fut ministre des Affaires Étrangères du 12 avril 1938 au 13 septembre 1939, était favorable à l'acceptation des *Accords* qui furent signés le 30 septembre 1938 à *Munich* par :

α) la République Française dont Édouard Daladier était Président du Conseil des ministres,

β) le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dont Neville Chamberlain (1869-1940) était Premier ministre,

γ) le III^{ème} Reich Allemand dont Adolf Hitler (1889-1945) était le Führer et

δ) le Royaume d'Italie dont Benito Mussolini (1883-1945) était le Duce.

vi) Le fils d' Alexandre 1^{er} de Yougoslavie, Pierre II (1923-1970) fut roi de Yougoslavie à l'âge de 11 ans en 1934 ; le cousin germain d'Alexandre 1^{er} de Yougoslavie, le *prince Paul* (1893-1976), fut nommé régent de Yougoslavie pendant la minorité de Pierre II.

vii) Les forces de l'Axe envahirent la Yougoslavie à partir du 3 avril 1941, après le coup d'État du roi Pierre II contre le Régent Paul ; l'Allemagne et l'Italie démembrement la Yougoslavie qui fut divisée en zone d'occupation allemande et en protectorats italien, hongrois ou bulgare ; le roi Pierre II fut contraint de s'exiler le 17 avril 1941 en Grèce, puis en Égypte, puis en Palestine et finalement à Londres avec un Gouvernement yougoslave en exil.

viii) À partir du 4 juillet 1941, après l'invasion de l'Union Soviétique par l'Allemagne (opération Barbarossa, le 22 juin 1941) une terrible guérilla opposa les Partisans communistes yougoslaves, dirigés par Josip Broz, dit *Tito* (1892-1980), à la Wehrmacht et aux Oustachis croates anti-communistes.

ix) La monarchie de Yougoslavie fut abolie en 1945 par l'Assemblée Constituante de Yougoslavie.

x) La République fédérative populaire de Yougoslavie (*Federativna Narodna Republika Jugoslavija*) fut proclamée le 29 novembre 1945 et elle était formée de six Républiques : le *Monténégro*, la *Serbie* (incluant le *Kosovo* à majorité albanaise et la *Voïvodine* à forte minorité hongroise), la *Croatie*, la *Bosnie-Herzégovine*, la *Slovénie* et la *Macédoine*.

xi) Le maréchal *Tito*, secrétaire général du Parti communiste de Yougoslavie, dirigea la Yougoslavie de 1945 jusqu'à sa mort le 4 mai 1980.

b) – La *République Tchéco-Slovaque* avait été proclamée dès le 28 octobre 1918, avant la fin de la Guerre mondiale, dans la ville de Darney (département français des Vosges) ; la Tchécoslovaquie était formée par la réunion des *Tchèques* de Bohême et de Moravie, des *Slovaques* des Tatras et des *Ruthènes* des Carpates ; le Traité de Saint-Germain-en-Laye (10 septembre 1919) qui entérina la création de la nouvelle République tchécoslovaque, débouta la *minorité allemande* des Sudètes de sa demande d'intégrer l'Allemagne ; les territoires des Sudètes furent incorporés à la Tchécoslovaquie ; il y avait plusieurs millions d'Allemands en

Tchécoslovaquie.

Les Sudètes furent plus tard rattachés à l'Allemagne, conformément aux *Accords de Munich* (30 septembre 1938).

c) – Après la guerre de Crimée et le Traité de Paris du 30 mars 1856, la Moldavie, et la Valachie étaient devenues autonomes ; elles fusionnèrent en 1859 pour former en 1881 le Royaume de Roumanie ; les Roumains avaient retrouvé le sentiment de leur valeur historique, qui remontait au deuxième siècle de l'ère chrétienne.

d) – En 1918, après les vicissitudes de la Première Guerre Mondiale, la grande Roumanie regroupa des populations roumaines précédemment dispersées dans l'ancien Empire ottoman, dans l'ancienne Autriche-Hongrie et dans l'ancien Empire russe : Moldavie, Valachie, Bessarabie, Transylvanie, Banat de Timisoara, Bucovine.

e) – Le Traité de Trianon (4 juin 1920) avait attribué la Transylvanie hongroise à la Roumanie ; de très nombreux Hongrois qui habitaient en Transylvanie devinrent des citoyens roumains ; Aristide Briand pour la France ou David Lloyd George pour le Royaume-Uni s'aperçurent, après coup, et proclamèrent haut et fort que les négociateurs du Traité de Trianon avaient été trompés et que les documents qui leur avaient été fournis étaient fallacieux, mensongers et truqués.

f) – Après la guerre de 1914-1918, les Autrichiens, les Magyars et les Allemands d'Autriche, en leur qualité de peuples vaincus, ne bénéficièrent pas du « *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* » malgré le dixième des « *14 points* » du Président américain Woodrow Wilson (1856-1924).

Les Allemands des Sudètes constituèrent une minorité en Tchécoslovaquie, de très nombreux Hongrois devinrent citoyens roumains et la partie allemande de l'Empire d'Autriche est devenue la *nouvelle Autriche* (*Österreich*) avec interdiction de se réunir à l'Allemagne (*Anschluß*) sans l'accord de la Société des Nations.

g) – En 1919-1920 la Pologne contesta à la Tchécoslovaquie le duché limitrophe de Teschen (*Cieszyn* en polonais) en Haute Silésie, qui avait été rattaché au royaume de Bohême en 1327 puis à l'empire d'Autriche en 1804 et qui avait été intégré dans la nouvelle Tchécoslovaquie ; la Conférence de Spa (5 au 16 juillet 1920) régla la question par une partition de la ville de Teschen sur le tracé de la rivière Olza (un affluent de l'Oder) ; la région de Teschen possédait une importante industrie sidérurgique ; plus tard, en octobre 1938, la Pologne profita du démantèlement de la Tchécoslovaquie consécutif aux Accords de Munich pour accaparer tout le duché de Teschen.

h) – La diplomatie française, après la *Grande Guerre* (1914-1918) visait à :

i) isoler la Russie Soviétique pour éviter la propagation du communisme ;

ii) confiner l'Allemagne et l'Autriche en les entourant par des États alliés, à savoir, du Sud au Nord : la Yougoslavie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

i) – La diplomatie britannique chercha, comme d'habitude, à empêcher la France d'être une puissance prépondérante en Europe continentale.

j) – La France et l'Angleterre cherchèrent, l'une et l'autre, à profiter de la réorganisation de l'économie des « *États-successeurs* » issus du démantèlement de l'ancienne Autriche-Hongrie ; les pays industriels (Autriche, Tchécoslovaquie), comme les pays agricoles (Roumanie, Yougoslavie) devaient trouver, d'une part des débouchés pour leurs productions après la création des barrières douanières qui n'existaient pas à l'intérieur de l'Empire austro-hongrois, d'autre part des facilités bancaires pour le renouveau de leurs industries auprès des nations victorieuses, dont la France.

2 – La Petite-Entente a été constituée définitivement le 23 avril 1921 ; c'était à l'origine une alliance dirigée exclusivement contre la Hongrie ; la Hongrie avait été malmenée par le Traité de Trianon et elle ne manquerait pas de vouloir faire réviser ce traité.

Remarques : a) – L'entente amicale entre les États des Balkans avait été prévue par le onzième des « 14 points » de Woodrow Wilson (1856-1924) ; elle devait rassembler tous les « États-successeurs » issus du démantèlement de l'ancienne Autriche-Hongrie.

b) – Cependant, en cas de conflits armés, la *Petite Entente* laissait la Roumanie seule face aux Bolcheviks, la Yougoslavie seule face à l'Italie et la Tchécoslovaquie seule face à l'Allemagne ou à la Pologne.

3 – La France, après qu'elle s'est retrouvée seule face à l'Allemagne en raison du désengagement de ses anciens alliés (Russie en 1917, États-Unis d'Amérique puis Royaume-Uni) chercha à contracter des alliances militaires avec les pays de la Petite Entente et avec la Pologne.

Remarques : a) – Les États-Unis d'Amérique désavouèrent leur Président Woodrow Wilson (1856-1924) aussitôt après qu'il eut signé le Traité de Versailles ; le Congrès américain vota contre sa ratification, le 19 novembre 1919, notamment parce qu'il refusait aux peuples vaincus (Allemands, Autrichiens, Turcs, etc.) le droit à disposer d'eux-mêmes.

b) – De son côté, l'Angleterre retourna à son insularité, occupée uniquement de tirer les meilleurs marrons du feu de la victoire de tous, notamment dans l'Orient producteur de Pétrole.

c) – Historiquement, la France aida plusieurs fois la Pologne à devenir un État indépendant : d'abord avec la constitution du *Duché de Varsovie* en 1807, grâce à Napoléon 1er ; le *Duché de Varsovie* exista jusqu'en 1813, après la Campagne de Russie de la Grande Armée ; puis avec la *Deuxième République de Pologne*, grâce à Georges Clemenceau, après l'armistice du 11 novembre 1918 ; la *Deuxième République de Pologne* exista jusqu'en septembre 1939 après les agressions coordonnées allemande et soviétique.

d) – Le Président de la République polonaise Józef Piłsudski (1867-1935) affirma en 1918 qu'« *il ne pouvait y avoir de Pologne indépendante sans Ukraine indépendante* » ; il eut l'ambition de créer une alliance rassemblant tous les États situés entre la Baltique et la Mer Noire : Lituanie, Pologne, Ukraine, Tchécoslovaquie, Roumanie.

e) – Poussée par les Alliés victorieux, la Pologne tenta en 1918-1920 de se dresser comme un boulevard entre « *l'Europe civilisée* » et la « *barbarie bolchevik* ». [Voir le mot *Boulevard*].

f) – La France envoya, en avril 1919, un groupe de 400 conseillers militaires, la *mission militaire française pour la Pologne* commandée par le général Paul Prosper Henrys (1862-1943) ; le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) et le général Maxime Weygand (1867-1965) en firent partie.

Les Anglais gesticulèrent, promirent d'envoyer des armes à la Pologne par la Baltique mais y renoncèrent en raison de l'opposition des organisations ouvrières (de gauche) dans les ports britanniques, qui soutenaient les Soviétiques ; les Anglais envoyèrent une *mission militaire britannique pour la Pologne* commandée par le général Adrian Carton de Wiart (1880-1963).

Au milieu de l'année 1920, les missions britannique et française se regroupèrent en une *mission interalliée pour la Pologne*.

g) – La France facilita le transfert en Pologne, en 1919, de l'*Armée Bleue* polonaise composée d'environ 100 000 soldats polonais ou d'origine polonaise qui avaient servi sous le commandement français pendant la Première Guerre

mondiale ; l'*armée bleue*, formée en octobre 1917 après l'écroulement de l'Empire russe, était commandée depuis juillet 1918 par le général polonais Józef Haller de Hallenburg (1873-1960) ; l'appellation « *armée bleue* » vient de la couleur *bleu horizon* de l'uniforme français que portaient les soldats.

De son côté, la Hongrie envoya en Pologne un corps de 30 000 cavaliers hongrois pour combattre les Russes..

L'Allemagne était plutôt favorable à la Russie soviétique mais elle n'avait pas encore la capacité militaire ou diplomatique d'intervenir contre la Pologne.

h) – Après plusieurs combats localisés le long des frontières entre la Pologne et la Lituanie, la Biélorussie ou l'Ukraine, en 1919-1920, la cavalerie polonaise entra dans Kiev, en Ukraine le 5 mai 1920 et elle commença à disperser les éléments bolcheviks qui avaient commencé d'y pénétrer.

Les armées des généraux russes Mikhaïl Toukhatchevsky (1893-1937), Boudienny (1883-1973) et Bzhishkyan lancèrent une contre-offensive entre Vilna (actuelle Vilnius, capitale de la Lituanie) et Lemberg (actuelle Lviv, en Ukraine occidentale) sur un front large de 500 kilomètres ; le 10 juillet 1920, l'Armée Rouge était à Sary et à Minsk, près de la frontière de la Pologne ; le 14 juillet à Vilna ; le 21 à Grodno ; le 9 août à Ostrolenka, à 100 km de Varsovie ; Varsovie était menacée.

Les Polonais se retirèrent en ligne, tous ensemble, jusqu'à la Vistule, en avant de Varsovie.

Les munitions pour les Polonais arrivaient d'Europe occidentale par le port de Dantzig, proche du front.

Les Allemands sont de cœur avec les Bolcheviks mais, sortant de la défaite de 1918, ils ne peuvent participer au conflit entre la Pologne et les Bolcheviks.

Le 15 août 1920, les généraux polonais Josef Piłduski au Sud et Władysław Eugeniusz Sikorski (1881-1943) au Nord, lancèrent une offensive hardie et déterminée vers l'Est pour encercler l'Armée Rouge ; l'Armée Rouge se délitait complètement et partit en déroute : ce fut la *victoire de Varsovie* parfois appelée le « *miracle de la Vistule* ».

Sur la première contre-attaque de Sikorsky au Nord, 30 000 Russes durent se réfugier en Prusse orientale où ils furent désarmés ; le 24 août, les Polonais avaient fait 30 000 prisonniers ; les Russes se retirèrent en perdant 100 000 hommes.

Les Russes demandèrent un armistice le 21 septembre 1920.

L'armistice entre la Pologne d'une part, la Fédération de Russie soviétique et l'Ukraine soviétique d'autre part, fut signé le 12 octobre 1920 avec un effet le 18 octobre 1920.

Le décryptage par les Polonais des communications radiographiques de l'Armée Rouge joua un grand rôle dans la victoire en 1921 des Polonais sur les Russes et les Ukrainiens ; la famine de 1921 en Ukraine et en Russie, qui fit des millions de victimes en quelques semaines, joua également un rôle.

La guerre entre les Bolcheviks et les Polonais s'acheva par la signature à Riga (Lettonie), le 18 mars 1921, d'un Traité de paix entre la Pologne, la République socialiste fédérative soviétique de Russie et la République socialiste soviétique d'Ukraine ; le Traité de Riga fut reconnu par la France en mars 1923, puis par la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis d'Amérique ; le Traité de Versailles (28 juin 1919) reconnaissait l'indépendance de la Pologne et lui avait attribué, à travers la Prusse, le *corridor de Dantzig* pour lui donner un libre accès à la Mer Baltique, conformément au 13^{ème} des « *14-Points* » de Woodrow Wilson, mais il n'avait pas clairement défini la frontière entre la Pologne et l'Ukraine ou la Russie (la future Union Soviétique) ; le Traité de Riga déplaça de

250 kilomètres vers l'Est la frontière adoptée en 1918, au profit de la Pologne et au détriment de la Biélorussie ; par ailleurs, le Traité de Riga garantissait l'indépendance des États Baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie).

Sur les 30 millions d'habitants de la Pologne en 1921 on comptait, en Galicie, 6 millions de Ruthènes ou de Russes et 3 millions de Juifs autour de Brody, dont beaucoup étaient venus de Russie après les lois russes de mai qui instituèrent une politique systématique de discrimination visant les Juifs (15 mai 1882).

La Pologne se vit alors comme la *grande puissance* capable de conduire les destinées de l'Europe orientale.

i) – La France d'Aristide Briand (1862-1932) conclut une alliance bilatérale avec la Pologne du maréchal Józef Piłsudski le 19 février 1921 à Paris ; cette alliance franco-polonaise fut complétée par une convention militaire secrète entre la France et la Pologne, signée le 21 février 1921, qui prévoyait des échanges d'informations entre les services de renseignements des deux Nations et qui visait les cas d'agression soviétique ou allemande contre l'une des deux nations signataires, avec un devoir d'assistance mutuelle ; la conclusion de l'alliance franco-polonaise joua un rôle dans les négociations russo-polonaises qui aboutirent au Traité de Riga (18 mars 1921).

La Pologne et la Roumanie, qui avaient une frontière commune, conclurent le 9 novembre 1921 un accord analogue à l'accord franco-polonais ; cet accord visait à une défense coordonnée contre une attaque des Républiques bolcheviks avec lesquelles la Pologne et la Roumanie avaient chacune une frontière commune.

Le traité qui fonda l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques) fut signé le 30 décembre 1922 par la République Socialiste Fédérative Soviétique de Russie (RSFSR), la République Socialiste Soviétique de Biélorussie, la République Socialiste Fédérative Soviétique de Transcaucasie (Arméniens, Tatars, Géorgiens) et la République Socialiste Soviétique d'Ukraine.

L'accord de 1921 entre la Pologne et la Roumanie fut renouvelé le 26 mars 1926.

j) – La France et la Tchécoslovaquie signèrent à Paris, le 25 janvier 1924, un traité d'alliance et d'amitié qui constatait l'existence d'une communauté d'intérêts entre les deux pays ; les contractants s'engageaient à se consulter et à privilégier la voie de l'arbitrage en cas de crise avec d'autres États, mais le traité enregistré à la Société des Nations le 15 mars 1924 ne contenait pas de clauses militaires ; le faible contenu de ce traité amena les diplomates britanniques et allemands à soupçonner un accord militaire secret.

k) – Plus tard, la France promit son soutien par des alliances militaires :

i) à la Tchécoslovaquie, le 16 octobre 1925, à Locarno,

ii) à la Pologne, le 16 octobre 1925, à Locarno,

iii) à la Roumanie, le 10 juin 1926, par Aristide Briand (1862-1932) et l'ambassadeur roumain à Paris Diamandi, sous la pression d'une crise ministérielle en France, après la signature à Berlin (le 24 avril 1926) d'un traité germano-russe d'amitié et de neutralité et la signature, le 16 septembre 1926, d'un accord italo-roumain entre les gouvernements de Benito Mussolini (1883-1945) et du maréchal Alexandru Averescu (1859-1938) ; l'alliance franco-roumaine entraîna les protestations de la Russie.

iv) à la Yougoslavie, le 11 novembre 1927, par Aristide Briand et le ministre yougoslave des Affaires étrangères Vojta Marinkovitch, après la signature à Tirana, le 27 novembre 1926, d'un traité italo-albanais ; l'alliance franco-yougoslave entraîna les protestations de l'Italie.

l) – Les accords franco-polonais et franco-tchécoslovaque conclus le 16 octobre 1925 à Locarno (Suisse), en marge du Pacte Rhénan, étaient étroitement liés et ils visaient à contenir les projets annoncés depuis 1912 par certains théoriciens

Allemands de s'étendre vers les terres à blé de la Bulgarie et de l'Ukraine, pour trouver l'espace vital (*Lebensraum*) dont le peuple allemand avait besoin ; les accords de la France avec la Roumanie et la Yougoslavie visaient à contenir l'expansion de l'Allemagne vers le Sud et les Détroits turcs.

m) – La Pologne resta proche de la Petite Entente jusqu'à la conclusion d'un accord de non-agression entre la Pologne et l'Allemagne, le 16 novembre 1933.

n) – Après 1919, le *boulevard* entre les *États bolcheviks* (l'URSS à partir de 1922) et le reste de l'Europe était constituée :

De la Mer Baltique (au Nord) à la Mer Noire (au Sud) par :

- i)** l'Estonie ;
- ii)** la Lettonie ;
- iii)** la Pologne ;
- iv)** la Roumanie.

[Voir le mot *Boulevard*].

o) – Après 1919, la *Pologne* était entourée par :

- i)** l'Allemagne ;
- ii)** la mer Baltique ;
- iii)** la ville libre de Dantzig ;
- iv)** la Prusse orientale (allemande) ;
- v)** la Lituanie ;
- vi)** la Lettonie ;
- vii)** la Biélorussie (russe) ;
- viii)** l'Ukraine ;
- ix)** la Roumanie ;
- x)** la Tchécoslovaquie ;
- xi)** l'Allemagne.

La *Pologne* était séparée de l'Adriatique, sur une ligne NE - SW, par :

- i)** la Tchécoslovaquie ;
- ii)** la Hongrie ou l'Autriche ;
- iii)** la Yougoslavie.

p) – Après 1919 et à l'initiative du maréchal Ferdinand Foch (1851-1929), l'*Allemagne* se trouvait encerclée, de la Mer Baltique à la Mer du Nord, par des États amis ou alliés de la France :

- i)** la Lituanie ;
- ii)** la Pologne ;
- iii)** la Tchécoslovaquie ;
- iv)** l'Autriche ;
- v)** la Suisse ;
- vi)** la France ;
- vii)** le Luxembourg ;
- viii)** la Belgique ;
- ix)** les Pays-Bas.

q) – Après 1919, la Tchécoslovaquie était entourée par :

- i)** la Pologne ;
- ii)** la Roumanie ;
- iii)** la Hongrie ;
- iv)** l'Autriche ;
- v)** l'Allemagne.

En 1919, il y avait des conflits territoriaux potentiels entre la Tchécoslovaquie et tous ses voisins, pour des raisons soit historiques, soit liées aux minorités ethniques.

r) – Après 1919, la *Turquie* était séparée de la Roumanie par la Bulgarie et la Bulgarie était séparée des États bolcheviks par la Roumanie.

s) – Après 1919, la *Grèce continentale* était entourée, d'Est en Ouest, par :

i) la Bulgarie ;

ii) la Yougoslavie ;

iii) l'Albanie.

4 – Le 17 mars 1934, l'Italie de Mussolini, l'Autriche de Dollfuss et la Hongrie de Gyula Gombos conclurent un pacte à trois, anti-allemand et anti-français.

5 – Lors de la conférence qui s'est tenue du 11 au 14 avril 1935 à Strésa, l'Italie, le Royaume-Uni et la France condamnèrent conjointement les violations allemandes du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

Remarque : Le 18 juin 1935, le même Royaume-Uni signait avec l'Allemagne un accord naval bilatéral qui violait également le Traité de Versailles du 28 juin 1919 et qui était contraire aux intérêts de la France.

6 – Le 24 juillet 1936, un accord entre l'Allemagne de Adolf Hitler et l'Italie de Benito Mussolini organisa l'envoi de forces armées en Espagne pour soutenir le coup d'État du 18 juillet 1936 du général Francisco Franco (1892-1975) qui déclencha la Guerre Civile espagnole.

7 – Les relations entre la Pologne et la France, de 1935 à 1939, furent tumultueuses et erratiques.

Remarques : **a)** – Dans la Pologne créée par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, il y avait en tout près d'un million d'habitants d'expression, de mœurs et de culture allemandes.

b) – Le plébiscite du 21 mars 1920 en Silésie, prévu par l'article 96 du Traité de Versailles, donna 60 pour 100 de voix favorables à un rattachement de la Silésie à l'Allemagne ; pour mettre fin au conflit armé qui s'ensuivit entre la Pologne et l'Allemagne, la Société des Nations décida de maintenir la Silésie en Pologne ; il subsistait une majorité très importante d'Allemands en Haute-Silésie et dans le « *corridor* » de 70 km de large arraché à l'Allemagne et donné à la Pologne pour qu'elle ait un accès à la Mer Baltique selon la volonté exprimée par le Président américain Woodrow Wilson le 10 janvier 1918 ; ce corridor séparait l'Allemagne de la ville libre de Dantzig et on l'appelait aussi le *couloir de Dantzig* ; les 900 000 Allemands de ce territoire devenu polonais durent choisir entre prendre la nationalité polonaise ou être déportés [Art. 106 du Traité de Versailles].

c) – Par la paix de Riga signée le 18 mars 1921, qui mettait un terme à 15 mois de guerre entre la Pologne d'une part, la République Socialiste Soviétique d'Ukraine et la Russie bolchevique d'autre part, la Pologne étendit son territoire très à l'Est de la ligne proposée en 1920 par le secrétaire aux Affaires étrangères britannique Lord George Curzon (1859-1925) ; grâce à sa victoire militaire face aux Soviétiques, la Pologne ajoutait à son territoire 135 000 km² de terres peuplées d'Ukrainiens ou de Russes blancs.

d) – Les frontières de la Pologne de 1921 étaient contestées par tous ses voisins : Allemands, Russes, Ukrainiens, Tchécoslovaques et Hongrois.

e) – La France et la Pologne se lièrent, d'abord par un pacte préparé par le chef de l'État polonais Józef Piłsudski (1867-1935) et le Président de la République française Alexandre Millerand (1859-1943) et signé le 19 février 1921 par les ministres des Affaires étrangères Eustachy Sapieha (1881-1963) et Aristide Briand (1862-1932), puis par le Traité franco-polonais du 16 octobre 1925 (accords de Locarno).

f) – Les alliances de Locarno (1925) entre la France et la Tchécoslovaquie et entre la France et la Pologne étaient destinées à neutraliser l'Allemagne au Nord et à l'Est en cas de conflit avec la France à l'Ouest : la Pologne avait une armée

redoutable et la Tchécoslovaquie une industrie d'armement puissante ; mais des différends territoriaux frontaliers opposaient Prague (Tchécoslovaquie) et Varsovie (Pologne) notamment *Spiš, Orava, Těšín* ; la conférence de Spa, en juillet 1920, avec le concours du Royaume-Uni et de la France, attribua les territoires contestés à la Tchécoslovaquie.

g) – La diplomatie française, qui n'avait pas de revendications territoriales, s'efforçait de préserver la paix dans le cadre du pacte de la Société des Nations, avec son principe de sécurité collective ; la Pologne, au contraire, craignait la volonté allemande de réviser le Traité de Versailles du 28 juin 1919 au détriment de la Pologne ; le 26 janvier 1934, la Pologne et l'Allemagne signèrent une *déclaration* de non-agression et d'amitié qui excluait toute alliance de la Pologne avec la France.

h) – Le maréchal Józef Piłsudski (1867-1935) pour la Pologne et le chancelier Adolf Hitler (1889-1945) pour l'Allemagne conclurent, le 26 janvier 1934, un *pacte* de non-agression qui visait à interdire pendant dix ans le recours à la force dans la résolution des conflits frontaliers et économiques entre les deux pays ; grâce à cet accord particulier, l'Allemagne put remilitariser la Rhénanie et réaliser l'Anschluss (littéralement *raccordement*, c'est-à-dire annexion) de l'Autriche, sans craindre une attaque polonaise en cas de réaction française ; la Wehrmacht entra en Rhénanie à partir du 7 mars 1936 sous le prétexte de la ratification, le 27 février 1936, par les deux chambres du Parlement français, du traité d'assistance franco-soviétique qui avait été signé à Paris le 2 mai 1935 ; la Wehrmacht pénétra en Autriche le 12 mars 1938 ; ces deux coups de force ne donnèrent lieu à aucune intervention militaire de la France.

i) – La Pologne craignait davantage le risque soviétique que le risque allemand pour son intégrité territoriale ; l'alliance franco-soviétique de 1936 éloignait la Pologne de la France et la rapprochait de l'Allemagne.

j) – L'arrivée au pouvoir en France du Front populaire en avril 1936 rapprocha encore plus la Pologne anti-soviétique de l'Allemagne anti-communiste ; les principaux responsables du Front populaire français étaient le socialiste juif Léon Blum (1872-1950), le radical-socialiste franc-maçon Camille Chautemps (1885-1963), le communiste Maurice Thorez (1900-1964) et le néo-socialiste pro-juif Marcel Déat (1894-1955) qui était un proche de Charles De Gaulle (1890-1970).

k) – Le dernier gouvernement du Front populaire (Léon Blum II) fut remplacé le 12 avril 1938 par le troisième gouvernement du radical Édouard Daladier (1884-1970).

l) – Après les accords de Munich (30 juin 1938) la Pologne et l'Allemagne annexèrent l'une et l'autre les territoires tchécoslovaques peuplés respectivement par des Polonais ou par des Allemands et qui avaient été incorporés à la nouvelle Tchécoslovaquie en 1919 lorsque disparut l'Empire austro-hongrois ; pour la Pologne, il s'agissait principalement du bassin charbonnier de *Teschen (Těšín* en tchèque, *Cieszyn* en polonais) ; pour l'Allemagne, c'était les Sudètes.

m) – L'annexion de *Těšín / Cieszyn* par la Pologne en octobre 1938, avec l'expulsion des Tchèques et des Allemands qui y résidaient, ouvrit une grave crise entre la France et la Pologne.

n) – L'ambassadeur de France à Varsovie, Léon Noël (1888-1987) suggéra de soustraire l'*obligation* d'assistance des accords passés avec la Pologne ; cette obligation inconditionnelle privait le gouvernement français de toute liberté d'appréciation le jour où la Pologne se trouverait aux prises avec l'Allemagne après avoir commis, contre la volonté de la France, des erreurs de politique extérieure entraînant un conflit ; Léon Noël rencontra à Paris, en novembre 1938, le général Maxime Weygand (1867-1965), le général Maurice Gamelin (1872-

1958), le ministre français des Affaires étrangères Georges Bonnet (1889-1973) et d'autres hommes politiques membres du Gouvernement ou susceptibles d'y entrer ; tous se dirent favorables à une révision des accords franco-Polonais ; seul, le Président du Conseil, Édouard Daladier (1884-1970) refusa de rencontrer Léon Noël ; le cabinet Daladier refusa de réviser les accords franco-polonais à la baisse et au contraire, il s'apprêtait à renforcer les engagements de la France alors que le général d'aviation français Paul Armengaud (1879-1970), qui était en mission en Pologne pour observer tout ce qui concernait les forces aériennes, estimait que la Pologne allait au suicide.

L'ambassadeur de France à Berlin, André François-Poncet (1887-1978) déplora l'aveuglement du Gouvernement français face à l'intransigeance de la Pologne et à son refus de laisser l'Armée rouge de l'Union soviétique traverser son territoire pour attaquer l'Allemagne en cas de guerre franco-allemande.

Le 6 décembre 1938, le ministre des Affaires étrangères français (anti-soviétique) Georges Bonnet (1889-1973) et le ministre des Affaires étrangères allemand, Joachim von Ribbentrop (1893-1946) signèrent à Paris un accord diplomatique, ou *pacte de non agression*, qui garantissait le respect de la frontière franco-allemande : ce fut l'accord franco-allemand ou *pacte Bonnet-Ribbentrop*.

o) – Depuis octobre 1938, l'Allemagne demandait au gouvernement polonais le rattachement de la ville libre de Dantzig à l'Allemagne et l'aménagement de voies de communication libres à travers le Poméranie polonaise entre l'Allemagne et Dantzig ; c'était pour l'Allemagne plus important que l'affaire de l'Alsace pour la France après le Traité de Francfort-sur-le Main du 10 mai 1871 ; la Pologne a toujours refusé ; poussées par l'Allemagne, les minorités allemandes vivant en Pologne et à Dantzig manifestèrent contre l'État polonais.

p) – Après l'invasion de la Bohême et de la Moravie le 15 mars 1939, puis l'annexion de fait de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, la Pologne se sentit menacée par l'Allemagne.

q) – Le 17 mars 1939, la France de Daladier et le Royaume-Uni de Chamberlain entamèrent des négociations avec l'Union soviétique pour une alliance défensive contre l'Allemagne.

r) – Le 26 mars 1939, la Pologne refusa à l'Allemagne une alliance militaire contre l'Union soviétique ; la Pologne n'avait pas de défenses naturelles sur sa frontière de plus de 1 500 kilomètres avec l'Allemagne.

s) – Depuis longtemps, le Royaume-Uni ne voyait pas d'inconvénients à ce que l'Allemagne s'étende à l'Est, renforçant la barrière anti-communiste qui protégeait l'Europe occidentale, mais les Britanniques craignirent soudain que l'Allemagne fasse la guerre à l'Ouest et non plus à l'Est comme elle l'imaginait jusqu'alors.

Le Royaume-Uni accorda, le 31 mars 1939, une garantie unilatérale à la Pologne contre l'Allemagne.

En échange, le Royaume-Uni fit pression sur la Pologne pour qu'elle ne mobilise pas ses réservistes, même après que l'Allemagne eut commencé à mobiliser les siens, afin de ne pas apparaître comme l'agresseur.

C'est pour cette raison que, le 1er septembre 1939 à 4 h 45, l'attaque allemande surprit la Pologne au début de sa mobilisation et de sa concentration ; la Pologne ne pouvait pas encore aligner plus de 17 divisions.

L'Allemagne décréta officiellement la mobilisation générale le 26 août 1939, mais elle avait déjà rappelé presque tous ses réservistes depuis plusieurs semaines. L'Allemagne disposait, pour l'agression de la Pologne, de 63 divisions de la *Heer* et de près des deux tiers des appareils de la *Luftwaffe* ; il restait 25 divisions face à l'armée française mais Gamelin ne tenta rien de sérieux pour soutenir la Pologne

après que la France eut déclaré la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939.

t) – Paris adopta la même attitude que Londres au printemps 1939, par loyauté vis-à-vis de l'allié britannique et pour éviter que la Pologne ne s'allie à l'Allemagne en cas d'attaque allemande contre la France ; car Paris souhaitait que la Pologne soutienne la France à l'Est si l'Allemagne l'attaquait, comme la Russie l'avait fait en 1914 : le Président du Conseil Édouard Daladier déclara le 13 avril 1939 que la France et la Pologne se garantissaient sans délai et directement contre toute menace directe ou indirecte portant atteinte à leurs intérêts vitaux.

u) – En avril 1939, la France et le Royaume-Uni amorcèrent un rapprochement avec l'Union soviétique contre l'Allemagne ; mais l'anti-communisme viscéral de la classe dirigeante anglaise et le refus de la Pologne et de la Roumanie de laisser passer l'Armée Rouge sur leur territoire pour atteindre l'Allemagne en cas de guerre firent échouer les négociations.

v) – Le 19 mai 1939, le général Maurice Gamelin (1872-1958), commandant en chef de l'armée française et le général Tadeusz Kasprzycki (1891-1978), ministre polonais de la guerre, signèrent une *alliance militaire* entre la France et la Pologne : dans le cas d'une attaque massive de la Pologne par l'Allemagne et si le grand État-Major général de la Pologne le demandait, la France s'engageait à déclencher des actions offensives à objectifs limités à partir du troisième jour après le jour initial de la mobilisation générale française, puis une action offensive contre l'Allemagne avec le gros de ses forces à partir du quinzième jour après le jour initial de la mobilisation générale française ; de plus, la France envisageait l'envoi en Pologne de 3 groupes d'avions *Amiot 143* de bombardement et promettait en outre des actions de bombardement aérien contre des positions allemandes à partir des bases françaises ; mais ce protocole militaire ne pouvait avoir d'effet avant qu'un accord politique entre les deux pays ne soit conclu.

w) – Le 23 mai 1939, les Britanniques promirent au chef d'État-Major polonais, le général Waław Stachiewicz (1894-1973), que les avions-bombardiers de la Royal Air Force (RAF) attaqueraient les bases aériennes et les usines d'armement allemandes si l'Allemagne attaquait la Pologne et qu'ils bombarderaient tous les objectifs allemands sans restrictions si la Luftwaffe bombardait des villages civils polonais.

Cependant, le Premier ministre britannique Neville Chamberlain tenta jusqu'en août 1939 de trouver un accord bilatéral avec le chancelier allemand Adolf Hitler. Le 15 août, l'ambassadeur de France à Berlin fit savoir au Gouvernement français que la mobilisation de l'armée allemande était pratiquement terminée ; le 21 août, qu'une grande partie de l'armée allemande était concentrée le long des frontières polonaises.

L'Allemagne exigea fermement que la Pologne lui restitue le « *corridor de Dantzig* » qui lui avait été enlevé par le « *diktat* » de Versailles du 28 juin 1919. En raison du refus polonais de satisfaire à son ultimatum, l'Allemagne fixa secrètement au 1er septembre 1939 l'attaque de la Pologne ; elle avait mobilisé ses troupes de réserve et elle avait disposé ses divisions face à la Pologne et face à la France.

[Voir l'expression *Campagne de Pologne (septembre 1939)*].

x) – Le *traité de non-agression entre l'Allemagne et l'Union soviétique* signé le 23 août 1939 à Moscou, en présence de Joseph Staline (1878-1953), par les ministres des affaires étrangères Joachim von Ribbentrop (1893-1946) pour l'Allemagne et Viatcheslav Molotov (1890-1986) pour l'Union soviétique, surprit la Pologne, la France et le Royaume-Uni ; une clause additionnelle secrète prévoyait le partage de la Pologne entre le Reich allemand et l'Union soviétique. Ribbentrop avait succédé le 4 février 1938 à Konstantin von Neurath (1873-1956)

à la tête de la diplomatie allemande et Molotov avait succédé le 3 mai 1939 au Juif Maxime Litvinov (1876-1951) à la tête de la diplomatie soviétique.

y) – En réaction au pacte Ribbentrop-Molotov, un accord politique anglo-polonais conclu le 25 août 1939 portait que le Royaume-Uni fournirait une aide militaire immédiate en cas d'attaque de la Pologne par l'Allemagne.

z) – La France et la Pologne conclurent une *alliance politique* bilatérale le 4 septembre 1939, soit le lendemain des déclarations de guerre de l'Angleterre (3 septembre 1939 à 11 h) et de la France (3 septembre 1939 à 17 h) à l'Allemagne ou encore, 3 jours après le début de l'invasion de la Pologne (par l'Ouest) par la Wehrmacht et 13 jours avant le début de l'entrée en Pologne (côté Est) de l'Armée Rouge de l'Union soviétique.

Conformément à l'accord secret annexé au pacte Ribbentrop-Molotov du 23 août 1939, l'Allemagne laissa l'Union soviétique occuper la partie orientale de la Pologne qui appartenait à la Russie avant la *Révolution d'Octobre* de 1917.

Dans son premier discours radiodiffusé depuis le début de la guerre, Winston Churchill déclara le 1er octobre 1939, avec beaucoup d'hypocrisie, que le fait pour les armées russes d'occuper la partie orientale de la Pologne était clairement nécessité par la sécurité de la Russie face à la menace nazie.

La frontière commune convenue par le pacte Molotov Ribbentrop du 23 août 1939 entre les zones d'occupation allemande et soviétique en Pologne suivait les cours des rivières Bug, Narew, Vistule et San.

Les Polonais laissèrent 694 000 prisonniers de guerre aux mains des Allemands et 217 000 aux mains des Soviétiques.

Un million et demi de Polonais en tout, civils et militaires, furent déportés en Sibérie ou au Kazakhstan ; 25 700 membres de l'élite polonaise furent assassinés d'une balle dans la nuque.

Le 3 octobre 1939, la x^{ème} armée allemande commença à quitter la Pologne pour se redéployer sur le front de l'Ouest.

Le 4 octobre 1939, Nikita Krouchtchev (1894-1971), secrétaire du parti communiste d'Ukraine, annonça la « *communisation* » de l'Est de la Pologne.

Le 11 octobre 1939, l'URSS et la Grande-Bretagne signèrent un accord commercial pour échanger du bois contre du caoutchouc et des conserves.

8 – La *Petite Entente*, qui avait constitué pour la France une alliée de substitution dans l'Est de l'Allemagne après la Révolution d'Octobre en Russie (6 novembre 1917) avait pris fin avec la signature, le 30 septembre 1938, par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie des « *accords de Munich* » ; ces accords funestes conduisirent rapidement au démantèlement de la Tchécoslovaquie.

La Tchécoslovaquie était l'État d'Europe centrale peuplé en partie d'Allemands et de Polonais que les hommes du Traité de Versailles avaient inventé « *pour garantir la paix en Europe continentale* ».

Ni la Tchécoslovaquie, ni l'Union soviétique qui était liée à la Tchécoslovaquie par un pacte défensif, comme l'était la France, n'avaient été invitée à la conférence de Munich par le duc Benito Mussolini (1883-1945).

Remarques : a) – Sir Nevile Henderson (1882-1942) qui fut l'ambassadeur du Royaume-Uni à Berlin du 28 mai 1937 jusqu'à la déclaration de guerre du Royaume-Uni au Reich allemand, le 3 septembre 1939 (à 11h15 du matin) écrivit dans ses mémoires : « *Failure of a Mission: Berlin 1937–1939* » publiées en 1940 (avant l'invasion de la France par la Wehrmacht) que le démantèlement de la Tchécoslovaquie, qu'il avait contribué à provoquer, puis la dissolution de la Petite Entente, qu'il jugeait trop liée et trop favorable à la France, avaient été des réussites de la diplomatie britannique.

[Voir *Nevile Henderson*].

b) – La France qui était censée posséder la meilleure armée du monde et que tous considéraient jusqu'alors comme la garante de la nouvelle configuration européenne, n'avait pas su faire face en 1938 à l'agression par l'Allemagne de son alliée et amie la Tchécoslovaquie ; la France perdit tout crédit militaire ou diplomatique en Europe et cela fut effectivement une victoire britannique. [Voir l'expression *Seconde Guerre mondiale*].

Pétition : Manifeste, le plus souvent collectif, exprimant une plainte, une requête, une protestation et adressé à l'autorité compétente.

Exemples : Rédiger, signer, faire circuler une pétition.

Remarque : On appelle *manifeste* une déclaration écrite solennelle dans laquelle on expose une décision, une position.

Pétition de principe : 1 – [Logique] Erreur d'un raisonnement dans lequel on tient comme acquis ce qu'il s'agit de démontrer, où l'on admet pour vraie une proposition qu'il s'agit de démontrer.

2 – Faute logique par laquelle on considère comme admis ce qui doit être démontré.

3 – [Par extension] Raisonnement *fallacieux* dans lequel la proposition qui doit être prouvée est supposée implicitement ou explicitement dans les prémisses.

Remarque : Soit la conclusion est la réécriture d'une partie des prémisses, soit les prémisses sont la conséquence de la conclusion.

Exemples : « Dieu possède toutes les perfections ; or l'existence est une perfection, donc Dieu existe » [c'est la preuve ontologique de l'existence de Dieu de Saint Anselme de Cantorbéry (1033-1109), reprise par René Descartes (1596-1650) et critiquée par Emmanuel Kant (1724-1804), dans laquelle on tient comme acquis que Dieu existe puisqu'il possède des qualités] ; « ceux qui ont avoué leur crime sont coupables, donc la justice doit les condamner » [la prémisses implicite est que les aveux (même extorqués) sont une preuve de culpabilité].

Petit foc (en anglais « *fore top stay sail* ») : Petite voile triangulaire en toile très forte, encore appelée *trinquette* ou *tourmentin*, enverguée à l'étai de misaine et utilisée à l'allure de cape.

Remarques : **a)** – Le petit foc est la voile d'étai du petit mât de hune ; sa drisse passe à la tête du petit mât de hune et elle s'amure au beaupré.

b) – Le petit-foc est une voile qu'un navire a presque toujours dehors.

Petit fond : 1 – « *Petit fond* » signifie que la mer a peu de profondeur au lieu dont on parle.

2 – [Au pluriel] L'expression « *les petits fonds* » désigne la partie inférieure du navire, juste au-dessus du fond de la carène ; les petits fonds sont souvent utilisés comme des citernes et l'on y place le combustible liquide de la machine, les réserves d'eau douce ou l'eau de mer que l'on embarque pour lester le navire.

Petit large : Allure d'un navire qui reçoit le vent entre le bon plein et le vent de travers.

Petit-nègre : [Populaire et péjoratif] Manière de parler le français incorrecte et rudimentaire, qu'on prêtait aux indigènes des anciennes colonies françaises d'Afrique dont le français n'était pas la langue maternelle.

Exemple : Parler petit-nègre.

Petit pavois : Décoration du navire consistant à hisser le pavillon national en tête de chaque mât (y compris sur un mâtereau placé à la proue, au-dessus de l'étrave) en plus du pavillon hissé chaque jour à l'arrière.

Petit-suisse : Fromage blanc de lait de vache, enrichi à la crème, non salé, de consistance onctueuse, moulé en petits cylindres enveloppés d'une bande de papier paraffiné et conditionné en boîtes de 6.

Remarques : a) – Le conditionnement en forme de cylindres de poids moyen 60 g, hauts de 5 cm, de diamètre 3 cm et l'addition de crème sont des recettes d'origine artisanale appliquées dès 1828 à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

b) – La production industrielle des petits-suisseurs a débuté en 1852 à Ferrières-en-Bray (Seine-Inférieure) à l'initiative de Charles Gervais (1826-1893).

Pétoche : [Populaire] Peur intense.

Exemple : Avoir la pétoche.

Pétoire : [Populaire] Mauvais fusil.

Exemple : Sortir une vieille pétoire.

Pétoncle : Petit mollusque bivalve comestible, à forte coquille arrondie, proche de la coquille Saint-Jacques.

Remarques : a) – Le mot *pétoncle* désigne les bivalves pectinidés autres que les coquille Saint-Jacques.

b) – Les coquillages de la famille des pectinidés, lorsqu'ils sont présentés en conserve, semi-conserve ou à l'état surgelé, doivent être commercialisés soit sous la dénomination « saint-jacques » complétée du nom scientifique de l'espèce et du pays d'origine, soit sous la dénomination « saint-jacques » complétée seulement du nom scientifique de l'espèce lorsque le pays d'origine figure déjà en caractères bien apparents sur la même face de l'étiquette que la dénomination.

[Art. 1 de l'arrêté du 26 juin 1996 relatif aux dénominations de vente admises des pectinidés].

c) – Les mentions prévues à l'article 1er peuvent être remplacées par la dénomination « pétoncle » lorsqu'il s'agit de pectinidés appartenant aux espèces *Chlamys varia* et *Chlamys opercularis* ou le terme « vanneau » lorsqu'il s'agit de l'espèce *Chlamys opercularis*.

[Art. 2 de l'arrêté du 26 juin 1996 relatif aux dénominations de vente admises des pectinidés].

d) – Le mot *pétoncle* est tiré du latin *pectuncŭlus*, qui signifie *petit peigne de mer* et qui est un diminutif de *pecten* qui signifie *petit peigne*.

e) – On prétend que le mouillage sur *le Clone* (dans le Pertuis d'Antioche) est de mauvaise tenue parce que le fond y serait recouvert de pétoncles.

Pétrarque : Poète italien (1304-1374).

Remarque : Laure de Sade (1310-1348) dite parfois *Laure de Noves* (Noves est actuellement dans le Nord des Bouches-du-Rhône) fut la muse de Pétrarque.

Pétrarquiser : Imiter la manière de Pétrarque et célébrer en vers un amour idéalisé, en recourant à des images brillantes et précieuses.

Exemples : L'art de pétrarquiser ; un sonnet pétrarquisant.

[Voir le mot *Pétrarque*].

Pétrel : Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux marins pélagiques qui viennent rarement à terre en dehors des époques de nidification.

Exemples : Le *pétrel cul-blanc* ; le *pétrel tempête* ainsi nommé parce qu'il n'approche des côtes que lors de grandes tempêtes.

[Voir le mot *Procellariiforme*].

Pétrochimie : Branche de la chimie industrielle qui produit et transforme des dérivés du pétrole brut ou du gaz naturel.

Remarque : L'essence, le gazole, le kérosène, les gaz de pétrole liquéfiés et beaucoup de matières plastiques synthétiques sont souvent issus de la pétrochimie.

Pétrole (en anglais « *oil* ») : Huile minérale provenant de gisements naturels ; on précise parfois « *pétrole brut* », également abrégé en « *brut* ».

Remarques : a) – Le mot français *pétrole* signifie littéralement *huile de terre* (par opposition à l'huile végétale) de même que la houille est appelée *charbon de terre* (par opposition au charbon de bois).

b) – Le mot *mazout* est d'origine russe et signifie *pétrole*.

c) – Le mot anglais (et *faux-ami*) « **petrol** » signifie *essence* : c'est un produit raffiné issu de l'industrie chimique, souvent à partir du pétrole (en anglais « **oil** »).

Pétrolier : Relatif au pétrole ; qui contient ou produit du pétrole.

Exemples : Un *navire-citerne* (en anglais « **tanker** ») qui transporte du pétrole brut (en anglais « **oil** ») est un navire *pétrolier* (ou un *pétrolier*) ; un *navire-citerne* qui transporte du gazole, de l'essence, du kérozène ou autres *produits pétroliers* (en anglais « **oil products** ») est un navire chimiquier (ou un chimiquier).

Pétrolier (en anglais « **crude carrier** », « **oil tanker** ») : **1** – Navire construit pour transporter du pétrole brut en vrac, chargé dans les pays producteurs de pétrole et déchargé aux terminaux pétroliers des pays consommateurs pour y être transformé en *produits pétroliers* dans des usines pétro-chimiques appelées raffineries de pétrole. [Voir le mot *Pétrole*].

Remarques : a) – Tous les *pétroliers* sont aujourd'hui des *navires-citernes* (en anglais « **tankers** »).

b) – Les gros pétroliers de port en lourd compris entre 150 000 et 320 000 tonnes sont désignés par le sigle anglais « **VLCC** » qui signifie « *very large crude carriers* ».

c) – Les très gros pétroliers de port en lourd supérieur à 320 000 tonnes sont désignés par le sigle anglais « **ULCC** » qui signifie « *ultra large crude carriers* ».

d) – Il est abusif d'appeler « *pétroliers* » les chimiquiers qui transportent vers les différents dépôts portuaires du supercarburant, du gazole ou d'autres produits, même si ces produits ont été obtenus par distillation du pétrole (en anglais « **oil products** ») dans des usines pétro-chimiques (raffineries de pétrole).

[Voir les mots *Chimiquier*, *Pétrochimie*].

e) – Il est anachronique d'appeler « *pétroliers* » les navires à vapeur qui chauffent au *mazout* pour les opposer aux navires à vapeur chauffant au *charbon*.

[Voir le mot *Mazout*].

f) – De même qu'il est anachronique d'appeler « *vapeurs* » les navires à propulsion mécanique pour les opposer aux *navires à voiles*, car aujourd'hui la plupart des navires à propulsion mécanique ont des moteurs diesel ; ou qu'il est fautif d'appeler « *paquebots* » tous les navires à passagers, même ceux qui ne transportent jamais de plis, de lettres ou de paquets-poste.

[Voir le mot *Paquebot*].

2 – Aux termes de la Convention MARPOL (Annexe 1), le nom « *pétrolier* » désigne un navire construit ou adapté principalement en vue de transporter des hydrocarbures en vrac dans ses espaces à cargaison et vise aussi les transporteurs mixtes et « *tous navires-citernes pour produits chimiques* » lorsqu'ils transportent une cargaison totale ou partielle d'hydrocarbures en vrac.

Remarques : a) – L'expression « *transporteur mixte* » désigne un navire conçu pour transporter, soit des hydrocarbures, soit des cargaisons solides en vrac.

b) – Le nom « *hydrocarbures* » désigne le pétrole sous toutes ses formes, à savoir notamment le pétrole brut, le fuel-oil, les boues, les résidus d'hydrocarbures et tous les produits raffinés de l'industrie pétrolière.

Pétrolifère : Qui contient du pétrole.

Exemples : Gisement, champ pétrolifère ; une région pétrolifère.

Pétrologie : Partie de la géologie qui recouvre la pétrographie et la pétrogenèse.

Remarque : On appelle *pétrologie endogène* l'étude des roches magmatiques ou métamorphiques, qui se sont formées dans les profondeurs de la lithosphère.

Petto (In –) : En secret ; à part soi, sans prononcer un mot.

Remarques : **a)** – En parlant d'une *décision pontificale*, en particulier de la nomination d'un cardinal, in petto signifie « *qui est déjà arrêtée secrètement par le pape, sans être encore rendue publique* ».

b) – L'expression « *in petto* » est empruntée du latin *in pectore* qui signifie « *dans l'intérieur du cœur* »

Pétulant : Vif, exubérant, plein de fougue et d'entrain, impétueux et brusque, qui a peine à se contenir.

Remarque : Il se dit des personnes

Pétun : [Vieilli] Synonyme de *tabac*.

Remarques : **a)** – On ne se sert plus guère du mot *petun* dans le discours ordinaire, si ce n'est par une espèce de dénigrement comme dans cette phrase « *c'est un preneur de petun* » ; on dit ordinairement *tabac*.

b) – Mot emprunté du tupi *petyna*, ou du guarani *pety* qui signifient « *tabac* ».

Pétuner : [Vieilli] Prendre du tabac en fumée.

Peu : **1** – En petite quantité, pas beaucoup.

Exemple : « *Parler peu, et après les autres et encore, que ce soit pour dire quelque chose.* »

Remarque : Peu est opposé à beaucoup.

2 – [Terme de géographie ou d'hydrographie] Élévation du sol.

Exemple : Le *Peu Breton* est un haut fond couvert de 3 mètres d'eau dans le Pertuis Breton, au Nord de Rivedoux-Plage.

Peuchère : Exclamation en usage en Provence, marquant l'étonnement, l'affliction, la compassion.

Remarque : On dit aussi *pécaïre* ou *péchère* dans les régions d'expression locale catalane.

Peule : Espace laissé libre entre les futailles arrimées dans la cale d'un navire.

Remarque : Dans ce cas, d'autres marchandises ou un accorage soigné peuvent empêcher les fûts de s'entrechoquer au roulis.

[Voir les mots *Accorage*, *Roulis*].

Peulven : Synonyme de *menhir*.

Remarque : *Peulven* est formé à partir des mots bretons « *peul* » (pilier) et « *men* » (pierre) ou de « *man* » (lamentation).

Peuplade : [Mot singulier collectif] **1** – Groupe humain, de faible ou de moyenne importance, dont les membres, occupant un territoire plus ou moins délimité, ont en commun des traditions et des modes de vie.

Exemple : Les incursions de peuplades germaniques dans l'Empire romain ; des peuplades africaines.

2 – Multitude d'habitants qui passent d'un pays dans un autre pour le peupler.

Exemples : Les différentes peuplades qui ont été transportées d'Europe en Amérique.

Peuple : **1** – Multitude d'hommes originaires d'un même pays, vivant sous les mêmes lois et partageant une histoire, des coutumes, une culture communes.

Remarque : On appelle « *les peuples de la mer* » les populations indo-européennes venues dans la région méditerranéenne aux XII^e et XIII^e siècles avant Jésus-Christ, qui menacèrent l'Égypte et dévastèrent l'empire hittite.

2 – Ensemble de personnes qui se sentent unies tantôt par l'histoire, tantôt par une

culture, une langue ou une religion.

Remarques : a) – Dans la tradition juive, le peuple élu, le *peuple de Dieu* de la Bible est le peuple juif.

[Voir l'expression *Juif (Peuple –)*].

b) – Dans la tradition judéo-chrétienne, le peuple saint, le peuple de Dieu ou simplement *le peuple* du Nouveau Testament, est l'ensemble des chrétiens, l'assemblée des fidèles.

c) – Dans la Venise des Doges, le *peuple* ne comprenait que les notables de la cité.

3 – [*Par extension et au figuré*] « *Peuple* » se dit d'une catégorie d'individus qui possèdent individuellement des caractères ou des intérêts communs, qui forment une sorte de société.

Exemples : Le peuple des courtisans ; le peuple des marins ; le petit peuple (*les enfants*).

Remarque : Le « *peuple de l'ombre* » se dit de ceux qui œuvrent secrètement contre le pouvoir de fait et pour le pouvoir de droit.

4 – Ensemble des citoyens ou des sujets d'un pays.

Exemples : Le peuple français ; le peuple allemand ; le peuple britannique ; l'amitié entre les peuples.

Remarques : a) – Selon la Constitution de 1958, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple constitue le principe de la République française.

b) – Le mot français « *peuple* », le mot latin « *pōpŭlus* » (dont on tire *populisme*) et le mot grec *δημος* (dont on tire *démocratie*) ont la même valeur ; chacun de ces mots désigne les habitants d'un État constitué ou d'une cité.

5 – Avec un adjectif possessif, *peuple* désigne l'ensemble des *sujets* d'un souverain, d'un roi, d'un monarque.

Exemple : « On m'élit roi, mon peuple m'aime ».

6 – [*Vieilli*] Ensemble de ceux qui, dans un État, jouissent des droits civils et politiques : il s'agit parfois des seuls chefs de famille, parfois des nationaux majeurs, parfois des nationaux majeurs de sexe masculin, etc.

Exemple : Le Sénat et le peuple romain (en latin « *senatus populusque romanus* » et en abrégé : « **SPQR** »).

7 – [*Péjoratif*] La partie de la nation jugée culturellement ou économiquement désavantagée, considérée par opposition aux classes où il y a soit plus d'aisance, soit plus d'instruction.

Exemples : Un homme, une femme, un enfant du peuple ; le bon peuple (les gens simples, les petites gens) ; le petit peuple, le menu peuple (les gens de la condition la plus modeste).

8 – Foule, multitude.

Exemple : L'expression « *il y a du peuple* » signifie « *il y a beaucoup de monde* ».

9 – [*Populaire*] « *Peuple* » signifie « *tous les autres* » avec une nuance de mépris.

Exemple : « *Se moquer, se ficher du peuple* » c'est ne faire aucun cas de ce que peuvent penser les autres.

Peuple : 1 – Anciennement, nom du peuplier.

2 – Bois blanc avec lequel on fait des voliges.

Peuples de la mer : Nom donné à des populations indo-européennes venues dans la région méditerranéenne aux XIII^e et XII^e siècles avant Jésus-Christ, qui menacèrent l'Égypte et dévastèrent l'empire hittite.

Peuplier : Arbre de la famille des Salicacées, de forme élancée, qui croît principalement dans les lieux humides ou marécageux.

Remarque : Le bois de peuplier est tendre.

- Peur : 1** – Émotion pénible que produit la vue ou la conscience d'un péril, d'un danger, d'une menace, réels ou supposés, présents ou futurs, rarement passés (peur rétroactive).
Remarques : a) – La lecture déterministe du monde dérape sur la peur.
b) – La peur peut entraîner l'inaction ; l'inaction n'écarte ni le péril ni le danger.
c) – La peur de l'avenir, comme la nostalgie du passé, empêche de vivre sereinement le présent.
d) – La peur est mauvaises conseillère : elle est l'ennemie de la sagesse.
e) – La peur suffit à provoquer des comportements égoïstes.
f) – La peur irrationnelle est appelée « *phobie* » en psychopathologie ; c'est une réaction irraisonnée d'angoisse et de répulsion suscitée de façon persistante et injustifiée, une répugnance instinctive pour un être, une chose, une situation.
[Voir le mot *Phobie*].
g) – L'empathie devient naturelle pour celui qui domine ses peurs.
- 2** – Crainte, frayeur, mouvement par lequel l'âme est excitée à éviter un objet qui lui paraît nuisible, parfois suscitée malicieusement par de mauvaises gens dans un but crapuleux.
Remarques : a) – La peur est un moyen de gouverner, exploité en France par le pouvoir politique en place (Giscard en 1978, Hollande en 2015) afin de favoriser les groupes de pression qui le financent et qui le manipulent.
b) – Maintenant que la Russie ne fait plus peur à personne, là où un repoussoir est nécessaire pour permettre à certains hommes politiques de conserver le pouvoir, la religion de Mahomet a remplacé le communisme.
c) – Le terrorisme islamique en France a débuté en 1985-1986-1987 et avait pour but de faire peur aux civils paisibles afin que ceux-ci exercent des pressions sur le pouvoir politique en place en faveur des commanditaires des attentats ; des attentats à Paris furent des ripostes aux actions de la diplomatie, de l'armée ou des industries d'armement françaises au Liban ou dans la guerre Irak-Iran.
d) – La peur que des adversaires politiques mafieux puissent détenir des dossiers compromettants sur eux suffit à neutraliser des hommes politiques de valeur.
- 3** – On qualifie parfois improprement de « *peur* » l'*angoisse* que l'on éprouve quand on se projette dans l'avenir.
[Voir le mot *Angoisse*].
- 4** – Frayeur.
Remarques : a) – La possession par un État de certaines armes est censée faire pression sur les autres États, leur faire peur afin de les dissuader de recourir à la guerre pour régler d'éventuels différends entre eux.
b) – Les Britanniques ont institué officiellement, entre les deux Guerres, un terrorisme d'État visant à éviter la guerre en suscitant la peur de représailles terribles de leur part, basées sur la possession par les Anglais d'avions bombardiers qui pouvaient impunément lâcher leurs bombes sur les populations civiles des villes, soit en France, soit en Allemagne, au hasard des vicissitudes de la politique étrangère du Royaume-Uni .
c) – Les États-Unis d'Amérique et l'Union Soviétique utilisèrent l'un et l'autre la peur atomique après la Seconde Guerre mondiale.
- Pfennig** : La centième partie du mark.
Exemple : Une pièce de dix pfennigs.
Remarque : Le mark est l'unité monétaire qui avait cours en Allemagne avant l'adoption de l'euro.
- pH** : Sigle de l'expression *potentiel hydrogène*.
[Voir l'expression *Potentiel hydrogène*].

- Phaéton** : Oiseau marin à plumage blanc vivant dans les régions tropicales et dont la queue s'orne de deux longues plumes médianes.
Remarque : On dit aussi *Paille-en-cul* ou *Paille-en-queue*.
- Phaéton** : **1** – Personnage mythologique (en grec Φαέθων), fils du Soleil (Ἥλιος) et de Clymène (Κλυμένη), qui s'empara du char de son père et qui fut foudroyé par Zeus (Ζεύς) parce que sa conduite maladroite menaçait d'embraser le Ciel et la Terre.
Remarque : Le mot grec φαέθων signifie *brillant*.
2 – Nom donné par plaisanterie à un cocher, à un charretier, par allusion à la légende de Phaéton.
- Phaéton** : Petite calèche hippomobile à deux roues, fort légère et découverte.
Remarque : C'est ce qu'on nomme aussi *cabriolet*.
- Phalarope** : **1** – Oiseau de mer.
2 – Les phalaropes à bec large (comme les phalaropes à bec étroit) se reproduisent sur les rives des lacs intérieurs en Scandinavie ou en Russie.
3 – Les phalaropes sont faciles à identifier dans les stations de lagunage au moment des tempêtes : ils tournent sur eux-mêmes pour créer des tourbillons et faire ainsi remonter le plancton ou le zoo-plancton qu'ils mangent.
4 – Le phalarope est un hivernant commun sur les côtes atlantiques.
- Phalène** : Nom que les naturalistes donnent au papillon nocturne, pour le distinguer du papillon de jour.
- Phallique** : **1** – Relatif au phallus.
[Voir le mot *Phallus*].
Exemples : Une forme phallique ; un emblème phallique ; les cultes phalliques.
2 – [En psychanalyse] Le *stade phallique*, selon le neurologue autrichien fondateur de la psycho-analyse ou psychanalyse Sigmund Freud (1856-1939) serait l'une des étapes de l'évolution psychique de l'enfant, intermédiaire entre le stade anal et le stade génital.
- Phallocratie** : Principe d'organisation sociale reposant sur la conviction de la supériorité physique, intellectuelle ou morale des hommes sur les femmes.
- Phalloïde** : Dont la forme rappelle celle d'un phallus.
Remarque : Ne s'emploie guère que dans la locution *Amanite phalloïde*.
- Phallus** : **1** – Représentation du membre viril en érection, symbole de puissance et de fécondité.
2 – Champignon basidiomycète de forme phallique, dont l'odeur est infecte.
Remarque : Le phallus dit impudique est aussi appelé *satyre puant*.
- Phanariote** : **1** – Relatif aux grandes familles grecques de l'Empire ottoman issues du quartier du Phanar.
Exemple : Les négociants phanariotes.
2 – Personne appartenant à ce groupe social.
Remarque : Les Phanariotes occupèrent de hautes fonctions au service des sultans, en particulier à la tête des provinces roumaines.
- Phanère** : Chez les vertébrés, toute production de l'épiderme constituée de *kératine*.
Remarque : Les cornes, les griffes et les ongles sont des phanères, ainsi que les poils, les plumes ou encore les écailles des reptiles.
- Phantasme** : Autre graphie de *fantasme*, utilisée particulièrement en pathologie et en psychologie.
[Voir le mot *Fantasme*].
- Pharaon** : Titre donné aux souverains de l'Égypte antique, détenteurs du pouvoir absolu.
Remarque : Les hypogées (constructions souterraines servant de sépultures) des pharaons Ramsès II et Toutankhamon se trouvent dans la *vallée des rois* en

Égypte, sur la rive occidentale du Nil, à la latitude de Thèbes (aujourd'hui Louxor).

Pharaonique : Qui évoque, par sa démesure, évoque le caractère gigantesque des édifices que firent bâtir les pharaons.

Exemple : Un projet pharaonique.

Phare ou fard ou fare : **1** – Nom donné à l'ensemble d'un mât et de son gréement (ses vergues, ses voiles, etc.).

[Voir le mot *Fard*].

Remarques : **a)** – C'est la forme des voiles qui caractérise le phare ; les phares peuvent être réputés *carrés* et porter des voiles dites carrées (c'est-à-dire rectangulaires ou trapézoïdales) ou *latins* et ne porter que des voiles triangulaires.

b) – Le *petit phare* est celui de l'avant ; il comprend le *mât de misaine* (en anglais « *fore mast* ») et son gréement.

c) – Le *grand phare* est celui du milieu ; il comprend le *grand mât* (en anglais « *main mast* ») et son gréement.

d) – Le *phare de fougue* correspond à celui de l'arrière ; il comprend le mât d'artimon (en anglais « *mizen mast* ») et son gréement.

2 – Un *phare carré* comprend des paires de vergues superposées, qui étendent les voiles entre elles pour former des surfaces pouvant pivoter autour de l'axe du mât, de part et d'autre du plan transversal passant par ce mât.

3 – Un *phare latin* comprend, soit un bas mât et un mât de flèche, soit un mât à pible, c'est-à-dire d'une seule pièce de bas en haut ; un dispositif de deux vergues axiales, appelées le *gui* à la partie basse et la *corne* à la partie haute, permettent le déplacement de la voile de part et d'autre du plan longitudinal passant par la ligne de quille du navire.

Remarques : **a)** – Le *gui* est une vergue pratiquement fixe dans le sens vertical, mais qui est susceptible de se déplacer latéralement de part et d'autre du plan longitudinal passant par la ligne de quille.

b) – Le *gui* peut être fixe ou à rouleau ; le *gui* à rouleau tourne autour de son axe pour permettre l'enroulement de la voile grâce à un dispositif de vireur.

c) – Le *gui* est maintenu par rapport au plan longitudinal du navire et maintenu en position par un *palan d'écoute* de *gui* ; dans le plan vertical, il est maintenu par deux *balancines* de *gui* et il est articulé sur le mât, soit par une *mâchoire*, soit par une ferrure appelée *vi de mulet*.

d) – Il est possible de lever ou d'abaisser la *corne* par rapport au *gui* pour modifier la surface utile la voile.

e) – La *corne* peut être calée dans une direction oblique par rapport au *gui*.

f) – La *corne* porte sur le mât par une *mâchoire* qui est manœuvrée par deux palans : un palan de mât et un palan de peak.

g) – La *mâchoire* est parfois remplacée par un *chemin de fer* ou, si la *corne* a un poste fixe, par un *vi de mulet*.

Phare (en anglais « *light house* ») : **1** – Construction élevée habituellement à terre près d'une côte, ou en mer, dont la position est reportée sur les cartes marines ; il porte à son sommet une source lumineuse plus ou moins puissante, de caractère déterminé (rythme, période, couleur unique ou couleurs variables selon les relèvements, parfois couleurs alternées pour un même relèvement, secteurs d'obscurité, secteurs intensifiés, sens de rotation, etc.) ; le phare sert de repère aux navigateurs pour déterminer leur position à la mer.

Remarques : **a)** – Si au départ du port, de jour, le marin dit qu'il passe à côté d'un *phare*, au retour, le soir après le coucher du Soleil, il dit qu'il passe près d'un *feu* ; les phares en tant que supports des feux sont décrits dans les livres d'*Instructions*

Nautiques mais leurs caractéristiques lumineuses se trouvent dans les *livres des feux*.

b) – Le support du feu peut être une tour maçonnée, une maison, un pylône, etc.

c) – Si le feu est porté par une construction à terre, ou sur une île, ou sur un rocher en mer, de jour on dit que l'on a observé un *phare*, mais de nuit que l'on a observé un *feu*.

d) – Si le feu est porté par un ponton-feu ou par un bateau-feu : de jour on dit que l'on a observé un *ponton-feu* ou un *bateau-feu* ; de nuit que l'on a observé un *feu*.

e) – Certains phares sont munis de signaux sonores qu'ils font entendre en cas de visibilité réduite (corne, sirène, etc.) ; certains servent également de radiophares circulaires ou de balises répondeuses sur l'écran du radar (RACON).

f) – Les navigateurs relèvent les radiophares au moyen de radiogoniomètres.

g) – Les navigateurs relèvent les phares ou les feux au moyen d'un taximètre et ils reportent les relèvements obtenus sur la carte marine : chaque relèvement d'un phare ou d'un feu représente le lieu géométrique des points où l'observateur pouvait se trouver au moment où il a relevait l'azimut ou le gisement du phare ou du feu.

h) – Sostrate de Cnide (fin du IV^{ème} siècle av. J.-C.), fils de Dexiphane, a bâti l'un des premiers phares maritimes du monde sous le règne du roi d'Égypte Ptolémée 1^{er} Sôter (366-283 av. J.-C.) vers l'an 295 avant notre ère, devant le havre d'Alexandrie, sur un rocher de l'île appelée Φάρος, d'où l'on a tiré le nom générique de *phare* ; c'était une tour à feu à plusieurs étages en pierres blanches, qui a été détruite en 1302 par un tremblement de terre.

Le phare d'Alexandrie portait l'inscription suivante : « *Sostrate de Cnide, fils de Dexiphane, aux dieux sauveurs de ceux qui sont sur la mer* ».

Le phare d'Alexandrie en Égypte était l'une des sept merveilles du monde antique, avec le colosse de Rhodes (île de Rhodes, dans le Dodécanèse), la pyramide de Khéops ou grande pyramide de Gizeh en Égypte, la statue de Zeus à Olympie dans le Péloponèse, les jardins suspendus de Babylone en Mésopotamie, le temple d'Artémis à Ephèse, au cœur de l'Ionie dans l'Ouest de l'actuelle Turquie et le mausolée d'Halicarnasse en Anatolie, au Sud-Ouest de l'actuelle Turquie.

i) – Le phare de Cordouan, au milieu l'entrée de la Gironde, a été mis en service en 1355, sous le règne du roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt (1312-1377).

j) – Le phare des Baleines, à la pointe Nord-Ouest de l'île de Ré, a été mis en service en 1682 et celui de Chassiron, à la pointe Nord-Ouest de l'île d'Oleron, en 1685, tous les deux sous le règne du roi de France capétien de la branche des Bourbon Louis XIV (1638-1715).

2 – La *période* du feu montré par un phare est le plus petit espace de temps au bout duquel une séquence de moments d'éclairage et d'obscurité se reproduit identique aux séquences de même durée qui l'ont précédé ou à celles qui suivront.

3 – Le caractère lumineux d'un phare, pour ce qui concerne *ses durées d'éclairage et d'obscurité*, peut être :

i) *Fixe* : L'émission de la lumière est continue du coucher au lever du Soleil ;

ii) *À éclat* : Au cours de la période, on observe un seul moment de lumière et un seul moment d'obscurité et la durée de l'éclairement est inférieure à la durée de l'obscurité ;

iii) *À éclats* : Au cours de la période, on observe plusieurs moments de lumière et plusieurs moments d'obscurité et la durée totale d'éclairement est inférieure à la durée totale d'obscurité ;

iv) *À occultation* : Au cours de la période, on observe un seul moment de

lumière et une seul moment d'obscurité et la durée totale d'éclairement est supérieure à la durée totale d'obscurité

v) À occultations : Au cours de la période, on observe plusieurs moments de lumière et plusieurs moments d'obscurité et la durée totale d'éclairement est supérieure à la durée totale d'obscurité ;

vi) Isophase : Au cours de la période, la durée totale d'éclairement est égale à la durée totale d'obscurité.

4 – Le caractère lumineux d'un phare, pour ce qui concerne la *couleur de la lumière* qu'il émet, peut être :

i) Normal : La couleur de la lumière émise est identique (par exemple blanc, rouge ou vert) quel que soit le relèvement sous lequel on relève son feu ;

ii) À secteurs : Les navigateurs observent le feu avec des couleurs différentes selon les relèvements, mais pour un relèvement donné, la couleur est constante.

Exemple : Le feu du phare du Petit-Minou, dans le Goulet de Brest, rougit lorsque son faisceau éclaire les Fillettes.

iii) Alternatif : Un navigateur peut observer successivement le feu du phare avec des couleurs différentes pour un même relèvement de ce feu.

5 – Le caractère lumineux d'un phare, en ce qui concerne l'*intensité de la lumière* qu'il émet, peut être :

i) Normal : L'intensité lumineuse pour chaque couleur de lumière est constante dans tout le secteur où elle est émise.

ii) À secteur intensifié

Exemple : Les deux feux de l'alignement de Soumard (Charente-Maritime) ont un chacun un secteur intensifié pour marquer l'alignement des deux feux, lorsque l'on fait route entre l'Île d'Aix et Fouras.

iii) Directionnel : Le feu n'est visible que lorsqu'on le relève dans une direction donnée.

6 – Un même phare peut montrer :

i) Un seul feu, possédant ses caractéristiques propres ;

ii) Un feu principal et un feu additionnel sur la même tour, le feu additionnel étant de caractéristiques lumineuses différentes et souvent de puissance moindre que celle du feu principal.

7 – Les différentes portées des phares sont :

i) La portée géographique limitée par la rotondité de la Terre et qui ne dépend que de la hauteur du phare et de l'élévation de l'œil de l'observateur.

ii) La portée lumineuse qui dépend de la puissance de l'appareil d'éclairage et des dispositifs permettant de concentrer la lumière.

Remarque : Selon la portée de la lumière (portée lumineuse) les phares sont classés en plusieurs ordres :

i) Un phare de premier ordre peut être aperçu de 45 à 55 kilomètres ;

ii) Un phare de deuxième ordre peut être aperçu de 40 kilomètres ;

iii) Un phare de troisième ordre peut être aperçu de 24 kilomètres par un observateur élevé de 4 à 5 mètres au-dessus de la mer.

8 – Le Français Augustin Fresnel (1788-1827), polytechnicien (X1804), secrétaire de la Commission des phares présidée depuis 1819 par François Arago (1786-1853), inventa et fit fabriquer la première *lentille à échelons*, dite *lentille de Fresnel*, en 1822 ; cette lentille avait une courte distance focale (92 cm) ; elle permettait d'obtenir une très grande portée lumineuse à partir d'une lampe de puissance raisonnable, sans le poids et le volume qui auraient été nécessaires pour une lentille entière de portée équivalente.

Remarques : a) – La lentille à échelons est une lentille plan-convexe découpée en sections annulaires concentriques, optimisées pour alléger l'élément ; elle utilise des tranches de sphères au lieu d'une demi-sphère complète ; la surface globale de la lentille n'est pas lisse : elle se compose de plusieurs surfaces de même courbure, séparées par des discontinuités.

b) – Le phare de Cordouan (au milieu de la Gironde, devant Royan) fonctionna avec une lentille de Fresnel dès le 20 juillet 1823 ; le phare de Cordouan eut alors une portée de 11 lieues marines (33 milles marins) alors que les phares à miroirs ne pouvaient jusque-là porter qu'à trois lieues marines (9 milles marins).

c) – La lentille des phares construits par Fresnel consistait en huit grands verres lenticulaires carrés, formant par leur réunion un prisme octogone dont le centre coïncidait avec le foyer commun des lentilles ; en ce point était placée la lumière unique qui éclairait le phare.

d) – La source lumineuse étant aux foyers des lentilles superposées, les rayons émis du phare demeuraient parallèles ; des anneaux catadioptriques ajoutés autour des lentilles permettaient de ramener encore plus de flux vers le faisceau principal.

e) – Augustin Fresnel est également célèbre pour avoir posé les bases de la théorie ondulatoire de la lumière en 1815, en opposition avec la théorie corpusculaire de Newton.

f) – Fresnel prouva que le mouvement ondulatoire de la lumière polarisée est transversal et non longitudinal (comme l'est celui du son) ainsi qu'on le croyait alors.

9 – Le rôle d'un phare n'est pas d'éclairer le chemin que doivent emprunter les navires ; en général, les phares ne servent pas non plus à guider les marins ; les navires utilisent les phares comme des repères dont ils *relèvent* les azimuts au moyen d'un compas de relèvement ; ils reportent ensuite les relèvements des différents phares ou amers sur la carte marine sous la forme de droites qui représentent, chacune, des positions possibles de l'observateur au moment des relèvements ; le point de rencontre sur la carte de toutes ces droites représente la *position observée* du navire.

Remarques : a) – Pour déterminer sur la carte marine le point où doit se trouver le navire, on trace sur la carte, au moyen d'une règle-rapporteur et d'un crayon-papier, les relèvements simultanés de plusieurs phares ou feux bien identifiés et dont les positions sont reportés sur la carte marine utilisée ; pour vérification, on contrôle que la profondeur indiquée par le sondeur au même instant correspond à la sonde portée sur la carte ; des relèvements de radiophares et des distances-radar des lignes de côtes, de pointes ou d'échos ponctuels bien identifiés permettent d'améliorer encore la confiance que l'on peut porter à la position obtenue par les relèvements des phares ou des feux.

b) – Lorsque le chapeau est un peu trop grand, la tentation est grande de modifier arbitrairement un relèvement, souvent celui dont on est le moins sûr ; le point obtenu peut être alors entaché d'une erreur importante ; on dit que l'on a « *bidonné* » le point pour *faire coller* les relèvements.

c) – Le 12 janvier 1978, peu avant minuit, revenant des Glénan et se présentant pour passer par le Raz de Sein, l'officier de veille à la passerelle de l'escorteur d'escadre français « *Duperré* », 132,8 m de long, alerta le commandant parce qu'il était perdu au milieu des cailloux ; le temps était clair et la multiplicité des feux à proximité du Raz de Sein rendait leur identification un peu délicate ; de plus, les répétiteurs du compas gyroscopique ne fonctionnant pas ce soir là, ce sont les gisements des feux qui étaient relevés ; il fallait ensuite additionner le cap du navire au gisement au moment de chaque relèvement pour obtenir l'azimut de

chaque feu.

Les positions obtenues par des relèvements simultanés de feux que l'officier de quart avait reportées sur la carte se révélèrent manifestement fausses ; ayant confondu certains feux avec d'autres, les écarts de distances entre les positions successives ne correspondaient pas aux distances parcourues à la vitesse actuelle du bâtiment ; en arrivant à la passerelle de navigation, le capitaine de frégate Jean Lauga (né en 1932) reconnut immédiatement le feu du phare de La Vieille, très haut au-dessus de l'horizon et donc très proche ; il ordonna aussitôt de mettre la barre à *droite tout* ; mais pendant l'évolution, l'arrière du bâtiment toucha les rochers de la Plate ; le « *Duperré* » subit une brèche de 35 m dans sa coque à bâbord ; les deux machines et les deux chaufferies furent envahies par l'eau de mer.

Le canot tout temps « *Patron François Hervis* » de la SNSM de l'île de Sein, 13 m de long, 2 moteurs de 140 chevaux, évacua 217 hommes de l'Équipage ; 25 hommes restèrent à bord du *Duperré* ; il n'y eut aucune victime.

Le canot « *Patron François Hervis* », construit par les chantiers Augustin Normand au Havre, qui avait été mis en service en 1961 par la SCSN, fut gravement endommagé au cours de cette évacuation et il dut être retiré du service ; il sera remplacé en janvier 1980 par le canot tout temps « *Ville de Paris* » (SNS 060) de 17,6 m de long, 2 moteurs de 380 chevaux, 18 nœuds. La SCSN (Société Centrale de Sauvetage des Naufragés) est l'ancêtre, avec les HSB (Hospitaliers Sauveteurs Bretons) de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

Les BSR (bâtiments de soutien de région) « *Chamois* » et « *Élan* », 41 m de long, 7,5 m de large, d'une puissance unitaire de 1 100 chevaux, prirent provisoirement en charge le « *Duperré* » privé de propulsion ; puis le remorqueur de la Marine Nationale « *Centaure* », 51 m de long, 4 600 chevaux, le remorqua jusqu'à Brest où il fut admis en cale sèche à 18h30 le 13 janvier 1978.

Le « *Duperré* » fut réparé en cannibalisant l'escorteur « *La Bourdonnais* » qui avait été désarmé le 29 novembre 1977 ; le « *Duperré* » reprit son service à la mer le 3 décembre 1979.

L'escorteur d'escadre « *Duperré* » (D633) avait été mis en service le 8 octobre 1957 ; il a été définitivement désarmé le 1er juin 1992 ; après avoir servi de brise-lames à Lanvéoc-Poulmic, il a rejoint en août 2006 le cimetière de navires de Landévennec, dans un méandre de l'Aulne ; la coque du « *Duperré* » a été remorquée en octobre 2014 à Gand, en Belgique, pour être démolie par le groupe franco-belge Galloo Recycling.

La ville de La Rochelle (Charente-Maritime) était la marraine de l'escorteur d'escadre « *Duperré* ».

Phare (Sens de rotation de la lanterne des –) : Il n'y a pas de sens privilégié pour la rotation des lanternes des phares.

Remarque : Parmi les trois grands phares de la Charente-Maritime, le phare des *Baleines* dans l'île de Ré et celui de *Chassiron* dans l'île d'Oleron tournent dans le sens des aiguilles d'une montre ; le phare de *La Coubre* situé sur le continent, au Nord de l'entrée en Gironde, tourne dans le sens opposé.

Pharillon (en anglais « *fishermen's fire* ») : Nom donné à un feu projetant une lumière fixe très vive et qu'allument pendant la nuit certains pêcheurs du Golfe de Gascogne ou de Méditerranée afin d'attirer le poisson.

Remarques : **a)** – On l'écrit parfois *farillon*.

b) – En Méditerranée, on l'appelle *lamparo*.

c) – Le *lamparo* traditionnel brûlait de l'acétylène qui donne une lumière très

blanche et très vive.

d) – L'appellation *lamparo* vient de l'occitan.

[Voir le mot *Lamparo*].

Pharisaïsme : Caractère des pharisiens tels qu'ils sont présentés dans les Évangiles.

Remarque : Il s'emploie péjorativement dans le discours familier pour signifier piété, vertu ostentatoires ou hypocrisie.

Pharisien : 1 – Juif appartenant à un courant spirituel particulièrement influent au début de notre ère, qui se caractérisait par la stricte observance de la loi mosaïque et par l'opposition aux Sadducéens et aux Juifs hellénisants des milieux aisés des villes.

Remarque : Selon les Évangiles, les pharisiens affectaient de se distinguer par la sainteté extérieure de leur vie.

Remarque : Ce nom se donne à titre d'injure, chez les chrétiens, à ceux qui n'ont que l'ostentation de la piété.

2 – [Par extension et péjoratif] Personne qui n'a que l'apparence de la piété, de la vertu ou qui, sûre d'elle-même, forte de ses certitudes, juge autrui avec orgueil et dureté.

Remarque : Ce nom se donne à titre d'injure, chez les chrétiens, à ceux qui n'ont que l'ostentation de la piété.

Pharmacie : 1 – L'art de préparer et de composer les remèdes.

2 – Science ayant pour objet la composition, la préparation et le contrôle des médicaments.

Remarques : **a)** – On appelle *pharmacie chimique* l'étude des substances chimiques qui entrent dans la composition des médicaments.

b) – La *pharmacie vétérinaire* concerne les soins aux animaux.

3 – Il se dit aussi du lieu où l'on prépare et où l'on conserve les *drogues*.

Remarque : Le lieu où l'on prépare, conserve et vend des médicaments ainsi que divers produits ayant trait à la santé, à l'hygiène, aux soins du corps, etc., s'appelle une officine.

4 – [Par métonymie] Assortiment de produits de premiers soins et de médicaments d'usage courant, que l'on garde chez soi ou que l'on emporte en voyage.

Exemples : Armoire, trousse à pharmacie.

Pharmacien : Personne (homme ou femme) diplômée en pharmacie, qui exerce la pharmacie.

Remarques : **a)** – Un *pharmacien biologiste* travaille dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale.

b) – On appelle *pharmacien d'officine* ou, simplement, *pharmacien*, celui qui tient une pharmacie.

Pharyngal : Une consonne pharyngale, ou une pharyngale, est une consonne dont l'articulation est réalisée par le rapprochement de la base de la langue et du pharynx.

Remarque : Les langues sémitiques, et en particulier l'arabe, comportent des consonnes pharyngales.

Phase : Terme d'astronomie qui se dit des diverses apparences de quelques planètes.

Exemples : Les phases de la Lune ; les phases de Vénus.

[Voir l'expression *Phases de la Lune*].

Phases de la Lune : Aspects successifs de la Lune observables lorsque les longitudes célestes géocentriques de la Lune et du Soleil sont égales (nouvelle lune), différent de 90° (premier quartier) de 180° (pleine lune) ou de 270° (dernier quartier).

Remarque : Explication du phénomène des phases de la Lune par Léonard de Vinci : le Soleil éclaire toujours un hémisphère de la Lune, qui n'est pas

lumineuse par elle-même ; selon l'orientation de l'hémisphère de la Lune éclairé, la Lune nous apparaît sous divers aspects ou « phases ».

Phases (Espace des –) : Voir l'expression *Espace des phases*.

Phase (Transition de –) : Voir l'expression *Transition de phase*.

Phatique : Caractère des formules visant à établir, à maintenir ou à interrompre une situation de communication.

Remarque : Les énoncés « *Capitainerie, du navire untel* », « *Allô* », « *Vous m'entendez ?* » ont une fonction phatique.

Phébé : Mot poétique employé pour désigner la Lune.

Exemple : Phébé monte à l'horizon.

Phébus : Mot poétique employé pour désigner le Soleil.

Exemple : Phébus dardait ses rayons.

Phénakistiscope : Appareil d'optique donnant l'illusion du mouvement continu à partir d'une suite d'images fixes disposées en couronne sur un disque de rotation, que l'on observe, par réflexion dans un miroir, à travers des fentes ménagées dans ce disque, ou directement à travers les fentes d'un second disque lui aussi en rotation.

Remarque : Le phénakistiscope est un des ancêtres du cinématographe.

Phénate : Sel ou ester du phénol ou d'un phénol.

Remarque : On dit aussi *phénolate*.

Phénicien : Relatif à la Phénicie ; la Phénitie est l'ancien nom de la région située le long de la côte orientale de la Méditerranée ; elle correspond à peu près à l'actuel Liban, avec des débordements sur les États actuels de Syrie et d'Israël.

Exemples : Une cité, une colonie phénicienne ; des inscriptions phéniciennes.

Remarques : **a)** – Dans l'Antiquité, la Phénicie regroupait des Cités-États assez indépendantes entre elles.

b) – Les Phéniciens étaient un peuple de navigateurs et de commerçants habiles.

c) – Le phénicien est une langue sémitique du groupe cananéen, qui était parlée en Phénicie.

d) – L'alphabet phénicien, très semblable à celui de l'hébreu ancien, est la base des caractères grecs et latins.

e) – Dans la Bible, les termes « *Phénicien* », « *Cananéen* » et « *Sidonien* » sont utilisés, à différentes époques, en rapport avec la même région

Phénicoptère : Voir le mot *Bécharu*.

Phénique (Acide –) : Acide phénique est l'ancien nom du *phénol*.

Remarques : **a)** – Le *phénol*, appelé aussi hydroxybenzène, acide phénique, ou encore acide carbolique, est composé d'un noyau phénylène et d'une fonction hydroxyle.

b) – En chimie organique, les *phénols* sont des composés chimiques aromatiques portant une fonction hydroxyle -OH.

c) – Les dérivés portant plusieurs fonctions hydroxyle sont appelés *polyphénols*.

d) – Les phénols sont des polluants de l'air, du sol ou de l'eau.

e) – De nombreuses substances phénoliques sont toxiques.

[Voir le mot *Phénol*].

Phénix : 1 – Oiseau fabuleux, unique en son espèce, qui vivait plusieurs siècles et renaissait de ses cendres après s'être immolé sur un bûcher.

Remarques : **a)** – Le phénix est un symbole de résurrection.

b) – Les anciens disaient que le phénix, après avoir vécu plusieurs siècles, amassait quantité de petits morceaux de bois aromatiques dont il faisait un bûcher,

puis qu'il allumait de ses ailes aux rayons du Soleil, et que de sa cendre il naissait un ver qui devenait ensuite phénix.

c) – On a dit que le phénix vivait en Arabie.

2 – Phénix, est le nom d'une constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats.

3 – [*Au figuré*] Personne qui excelle dans son domaine, dont le talent surpasse celui des autres.

Remarque : Dans la fable de La Fontaine « *Le Corbeau et le Renard* » la phrase « *vous êtes le phénix des hôtes de ces bois* » est le compliment fait par Renard au corbeau, en vue de lui subtiliser astucieusement son fromage.

4 – [*En botanique*] Genre de *palmiers* comprenant le dattier, et dont certaines espèces sont cultivées comme plantes ornementales.

Remarque : On écrit aussi *phœnix*.

Phénol : 1 – Corps cristallisé de couleur blanche, de formule C_6H_5OH , soluble dans l'eau et fortement toxique.

Remarque : Le phénol est utilisé en solution comme antiseptique.

[Voir l'expression *Phénique (Acide -)*].

2 – [*Par extension*] Nom générique de la série des composés organiques analogues au phénol et qui possèdent un ou plusieurs groupes hydroxydes liés à un noyau aromatique.

Remarque : Les phénols sont utilisés dans la fabrication de colorants, de matières plastiques, de résines, de colles.

Phénoménal : 1 – Relatif au phénomène ; qui est de la nature du phénomène.

Exemple : Une connaissance phénoménale.

Remarque : Kant oppose le *moi phénoménal*, c'est-à-dire le sujet connaissant tel qu'il s'apparaît à lui-même, au *moi nouménal*, transcendant à la conscience de soi.

2 – [*Familier*] Qui est extraordinaire, prodigieux, stupéfiant.

Exemples : Une vague d'une hauteur phénoménale ; ce film connaît un succès phénoménal.

Phénomène : 1 – Tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel.

Remarque : Le mot *phénomène* est emprunté du grec φαίνομένον qui signifie « *ce qui apparaît* », lui-même dérivé de φαίνω « *rendre visible* », « *faire briller* ».

2 – Tout ce qui tombe sous les sens, tous les différents effets qu'on remarque dans la nature.

Exemple : Le phénomène de la manœuvre des navires vue du quai.

Remarque : On dit « *cette cause ne satisfait pas aux phénomènes* » pour dire que *ce n'est pas celle qui les explique*.

3 – Ce qui apparaît, qui se produit, qui se manifeste et qui peut être saisi par l'expérience ou par l'observation.

Exemples : Phénomène périodique, phénomène constant ; phénomène secondaire, phénomène parasite ; des phénomènes naturels, météorologiques, physiques, chimiques, biologiques ; des phénomènes optiques, acoustiques ; analyser, interpréter un phénomène ; rechercher la cause, mesurer l'intensité, l'amplitude d'un phénomène ; mettre en évidence la corrélation entre plusieurs phénomènes.

4 – Tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral.

Exemples : Phénomène d'accoutumance, de rejet ; phénomène d'hallucination, d'autosuggestion.

Remarque : On appelle phénomène collectif ou *phénomène de foule* un ensemble des modifications qui affectent le comportement des individus lorsqu'ils sont mêlés à une foule.

5 – [*En médecine*] Tout changement, appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou une fonction.

6 – Ce qui surprend par sa nouveauté, qui est rare et surprenant, qui frappe l'imagination.

Remarques : **a)** – Se dit des personnes qui surprennent par leurs talents, leurs actions, etc.

b) – Ce que l'on voit dans le ciel ou dans l'atmosphère, qui paraît extraordinaire et qui surprend quand on n'en a pas une explication satisfaisante : par exemple les comètes, les éclipses, les trombes marines.

c) – Chose extraordinaire, ou personne remarquable en quelque point que l'on montre dans les baraques foraines pour en tirer un profit.

Phénomène naturel : Ce qui apparaît dans la Nature et peut être saisi par l'expérience ou l'observation.

Exemple : Le sur-enfoncement et le changement d'assiette d'un navire qui fait route par rapport à son enfoncement et à son assiette au repos sont des phénomènes naturels.

Remarque : Les sciences physiques expliquent et prévoient les phénomènes naturels.

Phénoménologie : Manière d'appréhender les phénomènes tels qu'ils sont donnés par l'expérience, indépendamment de tout *a priori*, de toute théorie causale et de tout jugement de valeur.

Exemple : La phénoménologie de la manœuvre des navires.

Remarque : La *phénoménologie de l'esprit*, chez Hegel, analyse les étapes par lesquelles, en partant de la perception sensible, la conscience s'élève jusqu'au savoir absolu.

Phénotype : Ensemble des caractéristiques d'un être vivant, observables à l'échelle moléculaire, cellulaire ou macroscopique, qui résulte de l'expression de ses gènes et, éventuellement, de l'influence exercée par l'environnement.

Exemple : La taille, la masse, la couleur des yeux d'un individu font partie de son phénotype.

Phényle : Radical monovalent de formule C_6H_5 qui entre dans la composition du benzène et de ses dérivés.

Phéromone : Molécule émise à dose infime par un animal, qui diffuse dans le milieu et déclenche à distance chez des individus de la même espèce une réaction ou un comportement spécifique ; la perception de phéromones particulières est nécessaire à la réalisation de certaines fonctions biologiques.

Remarques : **a)** – Les différentes phéromones émises par la reine des abeilles règlent l'activité de la ruche en fonction de leur type et de leur concentration.

b) – Chez les papillons nocturnes, les phéromones émises par les femelles déterminent l'attraction des mâles.

c) – Les cervidés marquent leur territoire par des phéromones.

[Voir le mot *Voméronasal*].

d) – Les phéromones de la peur émises par le facteur qui distribue le courrier stimulent l'agressivité des chiens qui gardent les maisons.

e) – Alors qu'une *hormone* relâchée à un endroit d'un organisme, modifie le métabolisme des cellules de cet organisme qu'elle rencontre au gré de son transport par le système circulatoire, une *phéromone*, après son transport dans l'air ou dans l'eau, modifie le métabolisme ou le comportement d'un autre organisme.

2 – Les phéromones émises par un animal sont perçues par un autre animal, de la même espèce ou d'une espèce différente, grâce à un organe ressemblant à

l'organe olfactif mais différent de l'organe olfactif, appelé organe voméronasal. [Voir le mot *Voméronasal*].

3 – Il est possible que les phéromones émises par un animal puisse être perçues par un autre animal, non seulement par l'organe voméronasal, mais aussi par un autre organe très directif, qui ressemblerait à l'organe de la vue et qui permettrait de repérer dans quelle direction exactement se trouve l'organe émetteur de la phéromone perçue ; dans ce cas, les phéromones émises pourraient conférer une certaine *aura* à l'animal émetteur de la phéromone.

Remarque : Il est d'expérience courante qu'un jeune chien peut reconnaître comme un ami avec lequel ils va chercher à jouer, un autre chien qu'il aperçoit à une distance de plusieurs centaines de mètres, même ce chien est au milieu d'autres chiens avec lesquels notre jeune chien n'aura pas envie de jouer et dont il se tiendra à distance.

Philanthrope : **1** – Celui qui par disposition et bonté naturelle est porté à aimer tous les hommes.

2 – Personne naturellement portée à aimer son prochain.

Remarque : Philanthrope se dit couramment de celui, de celle qui s'emploie à améliorer bénévolement et sans contrepartie le sort de ses semblables, qui vient en aide aux indigents, le plus souvent par des dons, par la fondation d'œuvres, d'institutions charitables, etc.

Philanthropie : Amour de l'humanité.

Remarques : **a)** – Philanthropie désigne couramment le caractère, l'attitude de celui ou de celle qui s'attache, par ses actes, à améliorer la condition de ses semblables sans rien attendre en retour.

b) – Philanthropie est tiré du grec *φιλανθρωπία* qui signifie *sentiments de bonté, d'humanité*.

Philanthropique : Ce qui n'est ni relatif, ni en relation avec aucune entreprise économique.

Remarque : On appelait naguère « *fourneau philanthropique* » un établissement de charité tel que la *soupe populaire*.

Philhellène : Volontaire étranger venu combattre aux côtés des Grecs entre 1821 et 1830, lors de la guerre d'indépendance menée par les Grecs contre l'Empire ottoman.

Remarques : **a)** – Des volontaires français se sont également battus :

i) contre les Anglais avec les *insurgents* américains, le plus célèbre d'entre eux étant le marquis de La Fayette (1757-1834) malgré l'interdiction qui lui en avait été faite par le roi Louis XVI (1754-1793) ; La Fayette partit de *Pasajes* (Espagne) le 26 avril 1777 à bord d'un sloop de 22,4 m de long appelé « *La Victoire* » qu'il avait acheté d'occasion avec l'aide d'une subvention de l'État et une cargaison de 6000 fusils ; La Fayette débarqua en Amérique le 13 juin 1777 près de *Georgetown*, en Caroline du Sud.

ii) avec les Républicains espagnols contre le fascisme dans les années 1930 ;

iii) après juin 1940, sous l'autorité des Anglais, contre les Français loyalistes et contre les Allemands ;

iv) sous l'autorité des Allemands dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, puis dans la 33. Waffen-Grenadier-Division der SS Charlemagne, dans les années 1941-1945 ;

v) dans les années 2010, avec les musulmans de l'État islamique en vue d'obtenir l'indépendance du Califat par le « *djihad* ».

b) – Les combattants qui ne sont pas mandatés par leur gouvernement légal sont des *terroristes*.

c) – Il existe de *bons terroristes* qui sont considérés comme des grands hommes et

à qui la Patrie exprime sa reconnaissance et de *mauvais terroristes* qui sont capturés, emprisonnés et parfois torturés et exécutés.

Philhellénisme : **1** – Admiration pour la civilisation de la Grèce antique.

Exemple : Le philhellénisme de Cicéron.

2 – Soutien apporté à la cause de l'indépendance grecque au XIX^e siècle.

[Voir le mot *Philhellène*].

Philippines (Marins –) : On appelle parfois « *Filipinos* » les marins recrutés dans l'archipel des *Philippines* pour naviguer sous des pavillons européens ou de libre immatriculation.

Remarques : **a)** – En français, on dit « *Philippines* ».

b) – Philippines est le nom donné en 1543 à un archipel de l'Insulinde, du nom de l'infant d'Espagne, fils aîné de Charles Quint (1500-1558), le futur roi Philippe II (1527-1598).

c) – L'archipel philippin se compose de plus de sept mille îles.

Philippique : **1** – Harangue violente et polémique de Démosthène (384-322 av. J.-C.) contre Philippe, roi de Macédoine (382-336 av. J.-C.).

2 – [*Par analogie*] Les philippiques de Cicéron (106-43 av. J.-C.) : harangues polémiques reprenant le nom des discours de Démosthène et dénonçant la politique d'Antoine (83-30 av. J.-C.).

3 – [*Par extension*] Tout discours véhément, violent et satirique, dirigé contre un adversaire précis.

Exemple : Il a prononcé une philippique contre le ministre.

Philips : **1** – La société néerlandaise « *Philips & Company* » fabriquant de matériel électrique, a été fondée à Eindhoven, aux Pays-Bas, le 15 mai 1891 par Gerard Philips et par son père Frederik Philips.

Remarques : **a)** – Gerard Philips (1858-1942) était un ancien élève de l'École Polytechnique de Delft, aux Pays-Bas ; il possédait un diplôme d'ingénieur civil, spécialisé en mécanique.

b) – Frederik Philips (1830-1900), le père de Gerard, était un négociant juif en café et tabac aux Pays-Bas et un banquier ; c'est lui qui apporta ses capitaux à la société *Philips & Company*.

c) – Frederik Philips était le cousin germain de l'économiste, sociologue, philosophe et théoricien de la révolution dont le nom est bien connu : *Karl Marx* (1818-1883) ; les mères de Frederik Philips et de Karl Marx étaient sœurs.

2 – La société « *Philips & Company* » fabriqua d'abord des ampoules d'éclairage à filament de carbone incandescent.

Remarque : Les ampoules à filament en carbone avaient été inventées en 1879. Elles étaient déjà produites par l'« *American Edison Light Company* » et par la firme allemande « *AEG* ».

3 – En 1894, après le retrait de Frederik Philips, Anton Philips (1874-1951) rejoignit son frère Gerard et se chargea de la commercialisation à l'étranger des ampoules produites par la Société *Philips*, notamment en Russie dès 1894 ou en Chine et à partir de 1910, aux États-Unis d'Amérique ; mais le marché mondial était saturé.

4 – L'ingénieur Gerard Philips abandonna alors les filaments en carbone des ampoules pour des filaments en tungstène, aux performances supérieures.

5 – À partir de 1914, en raison de la Guerre Mondiale, la Société Philips récupéra une grande partie des clients de l'Allemand AEG dans le monde.

En 1916, les sociétés *Philips* et *General Electric* se partagèrent les marchés : l'Américain prenant celui de l'Amérique du Nord, le Néerlandais ceux de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

6 – La société *Philips* vendit ses premiers téléviseurs en 1926 et ses premiers récepteurs radiophoniques en 1927.

7 – Dans les années 1930, afin de contourner les dispositifs protectionnistes, la société *Philips* délocalisa sa production dans les pays consommateurs.

8 – Lorsque Gerard Philips se retira en 1922, la société comptait 10 000 salariés ; lorsque Anton Philips se retira à son tour en 1939, elle en comptait 20 000.

Philistin : Relatif à une tribu arrivée en Palestine lors des grandes migrations des peuples de la mer et qui fut longtemps ennemie des Hébreux.

Phil(o) : Élément de composition servant à former des termes marquant l'amour, l'amitié, l'attrance ou simplement l'intérêt.

Exemple : On appelle *philatéliste* celui ou celle qui s'intéresse aux timbres-poste, les étudie, les collectionne ou en fait commerce.

Philomathique : Qui aime les sciences et s'y adonne.

Remarques : **a)** – Se dit de certaines associations cherchant à favoriser le progrès des sciences, à promouvoir l'instruction du plus grand nombre.

b) – Le mot *philomathique* vient des verbes grecs φιλεω (aimer) et μαθησασθαι (apprendre, étudier, s'instruire).

Exemple : Une société *philomathique*.

c) – Philomathique s'oppose à la paresse de ceux qui voudraient savoir mais qui ne se donnent pas la peine d'apprendre.

Philomèle : **1** – Personnage de la mythologie grecque.

Remarques : **a)** – Fille de Pandion, le cinquième roi légendaire d'Athènes et sœur de Procné, Philomèle fut changée en rossignol.

b) – Le poète latin Ovide (43 av. J.-C.-17 ap. J.-C.) a raconté l'histoire des deux sœurs *Philomèle* et *Procné* dans « *Les métamorphoses* » (en latin *Metamorphōseōn librī*)

c) – Plusieurs bâtiments de guerre français ont porté le nom de *Philomèle*.

2 – Nom poétique du rossignol.

Philosophale (Pierre –) : **1** – Substance fabuleuse que certains *alchimistes* recherchaient avec effort et que d'autres essayaient de synthétiser ; ils lui prêtaient le pouvoir de transmuter les métaux vils (notamment le plomb) en or ou en argent.

Remarque : Le grand savant anglais Isaac Newton (1643-1727) chercha lui-même à obtenir la pierre philosophale dans son officine, sans jamais y parvenir.

2 – Se dit d'une chose extrêmement rare ou entièrement chimérique que l'on poursuit inlassablement.

Exemple : Chercher la pierre philosophale.

Philosophe : **1** – Celui qui s'applique à l'étude des sciences et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et par leurs principes.

Remarques : **a)** – Pythagore est le premier d'entre les Grecs qui ait pris le nom de philosophe.

b) – Comme tous ceux à qui une certaine notoriété confère une position sociale éminente, les philosophes renommés sont sollicités pour donner leur avis sur des événements pour lesquels ils peuvent n'avoir que très peu de compétences ; les meilleurs poseront des questions pertinentes sans toutefois donner de réponses péremptoires.

2 – Dans les établissements d'enseignement, on appelle *philosophe* un lycéen ou un étudiant qui est inscrit dans une classe de philosophie.

3 – On appelle philosophe celui qui cultive la sagesse, qui conforme sa conduite à ses principes et qui travaille à fortifier son âme contre les coups du sort

Remarque : On appelle aussi *philosophe*, un homme sage qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embaras des affaires.

Philosophe : 1 – S'arrêter d'agir pour réfléchir.

2 – Traiter de questions d'ordre philosophique, les prendre pour objet de sa réflexion, de son raisonnement.

Philosophie : 1 – Science qui consiste à *connaître* les choses par leurs causes et par leurs effets.
Exemples : Étudier la philosophie ; les principes de la philosophie ; enseigner la philosophie.

Remarques : **a)** – On divise traditionnellement la philosophie en quatre parties :

- i)** la logique,
- ii)** la morale,
- iii)** la physique et
- iv)** la métaphysique.

b) – La philosophie vise à donner une explication générale des phénomènes naturels.

Exemple : Selon la théorie corpusculaire de Démocrite (460-370 av. J.-C.), reprise par Épicure (341-270 av. J.-C.) et Lucrèce (94-56 av. J.-C.)
Remarque : la nature est constituée de corpuscules en mouvement.

c) – [Par extension] La philosophie est l'ensemble des méthodes, des principes fondamentaux permettant la pratique raisonnée d'une science.

d) – [Par métonymie] Ouvrage exposant ces principes.

Exemples : La « *Philosophie botanique* » de Charles de Linné (1751) ; la « *Philosophie zoologique* » de Jean-Baptiste Lamarck (1809) ; la « *Philosophie anatomique* » d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire (1818-1822).

2 – [Anciennement] On entendait jadis par *philosophie* l'ensemble des sciences et des disciplines ayant pour objet la connaissance rationnelle de la nature.

Exemples : « *Les Principes de la philosophie* » (1647) du Français René Descartes (1596-1650) ; « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* » (1687) de l'Anglais Isaac Newton (1642-1727).

Remarques : **a)** – On entendait aussi par *philosophie* un système, une théorie visant à donner une explication générale des phénomènes naturels.

b) – [Par extension] On entendait par *philosophie* un ensemble de méthodes, de principes fondamentaux permettant la pratique raisonnée d'une science.

c) – À Athènes, le *Lycée* du Grec Platon (428-348 av. J.-C.) et l'*Académie* du Macédonien Aristote (384-322 av. J.-C.) étaient de célèbres écoles de philosophie.

3 – Étude des *principes* et du *but final* de chacune des activités humaines.

[Voir le mot *Principe*].

Remarques : **a)** – L'étude générale des procédés du raisonnement est du domaine de la *philosophie*.

b) – L'ensemble des moyens matériels et des tours de main utilisés dans une activité humaine s'appelle la *technique*.

c) – La connaissance et l'explication des moyens utilisés dans un art ou dans un métier s'appelle la *technologie*.

d) – Les règles et les préceptes qui doivent diriger l'activité libre de l'homme sont du domaine de la *philosophie*.

e) – Les vertus qui ont pour principes les seules lumières de la raison sont du domaine de la philosophie ; elles s'opposent *a priori* aux vertus révélées enseignées par la religion, quoiqu'elles puissent *in fine* les rejoindre.

f) – La *philosophie positive* bouleverse les spéculations métaphysiques ; elle se donne pour tâche de dégager les lois régissant les phénomènes naturels en écartant toute recherche des causes premières ou des causes finales des choses.

g) – Quelques années d'observations scientifiques servent mieux la pensée humaine que vingt siècles de spéculations abstraites.

h) – La recherche des *causes premières* et des *causes finales* des choses est du domaine de la *religion*.

i) – Les connaissances positives sont du domaine de la *science* ; les opinions individuelles des savants sont du domaine de la *philosophie*.

4 – La *philosophie* connaît les phénomènes extérieurs par les sensations qu'ils provoquent en nous.

Remarques : a) – On appelait naguère *philosophie* l'étude rationnelle des principes et des causes des choses, de toutes les choses : les philosophes du temps d'Aristote étaient aussi les savants de l'époque.

b) – L'étude et la connaissance des principes et des causes des choses s'appellent maintenant *la science*.

c) –

d) – La connaissance de la structure intime de la matière est aujourd'hui de la compétence de la *science*.

5 – On appelle *doctrine philosophique* un système d'idées propre à un auteur, à une école de pensée.

Exemples : La philosophie de Platon ; la philosophie d'Aristote ; la philosophie scolastique ; la philosophie de Descartes ; la philosophie de Bergson ; la philosophie kantienne ; la philosophie hégélienne ; la philosophie marxiste.

Remarques : a) – On dit « *la philosophie des Lumières* » pour parler du mouvement européen qui, au XVIII^{ème} siècle, réunit nombre d'écrivains et de penseurs qui prônaient :

i) la critique des dogmes et des principes établis,

ii) le libre exercice de la raison affranchie de tout préjugé religieux, social ou moral,

afin de favoriser le progrès et le bonheur des peuples.

b) – Locke, Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau et Kant sont les plus célèbres représentants de la *philosophie des Lumières*.

c) – L'idéal des francs-maçons actuels rejoint l'enseignement des Lumières du XVIII^{ème} siècle sur beaucoup de points.

6 – L'étude de la *philosophie* commence par la lecture des œuvres des principaux philosophes et par la comparaison de leurs doctrines respectives.

Remarque : La principale compétence du philosophe, celle qui lui confère une certaine autorité, est l'histoire de la philosophie [*D'après Tristan Garcia (né en 1981 à Toulouse)*].

7 – [*Par affaiblissement*] On appelle *philosophie* une ligne de conduite, une manière d'appréhender l'existence.

Exemple : Ne jamais renoncer, voilà sa philosophie.

Remarque : [*Par extension*] On appelle aussi *philosophie* la fermeté d'âme.

Exemples : Accepter son sort avec philosophie ; elle a appris la nouvelle avec beaucoup de philosophie ; prendre les choses comme elles viennent, avec philosophie.

8 – *Philosophie* se dit aussi d'une certaine fermeté et élévation d'esprit, par laquelle on se met au-dessus des accidents de la vie et des fausses opinions du vulgaire.

Exemple : Prendre les critiques avec philosophie.

Philosophie naturelle : Recherche des lois qui régissent les grands phénomènes observables.

Exemple : L'ouvrage écrit en latin en 1687 par l'Anglais Isaac Newton (1642-

1727) : « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » (ou en français : « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* »).

Philosophique : **1** – Relatif à la philosophie.

2 – Qui concerne les méthodes et les objets propres à la philosophie.

3 – Qui témoigne de la force d'âme et de la sérénité acquises par l'exercice de la raison.

Exemple : Un détachement philosophique.

4 – L'apprentissage de la sagesse.

Philosophique (Doctrine –) : **1** – Système d'idées propre à un auteur, à une école de pensée.

Exemples : La philosophie de Platon, d'Aristote ; la philosophie scolastique ; la philosophie de Descartes, de Bergson ; la philosophie kantienne, hégélienne ; la philosophie marxiste.

2 – [*Par extension*] Ensemble des systèmes philosophiques propres à une époque, à un pays.

Exemples : La philosophie antique, médiévale, classique, moderne, contemporaine ; la philosophie allemande ; les philosophies orientales ; la philosophie chinoise.

Remarques : **a)** – On appelle *philosophie des Lumières* un mouvement européen qui, au XVIII^{ème} siècle, réunit nombre d'écrivains et de penseurs qui prônèrent la critique des dogmes et des principes établis, le libre exercice de la raison affranchie de tout préjugé religieux, social ou moral et qui imposèrent les dogmes de la *franc-maçonnerie écossaise* comme un progrès de nature à favoriser le bonheur des peuples.

b) – Locke, Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau et Kant sont les plus célèbres représentants de la *philosophie des Lumières*.

3 – [*Par affaiblissement*] Ligne de conduite, manière d'appréhender l'existence.

Philtre : Breuvage, ou autre drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour ou, en général, à provoquer quelque passion.

Exemple : Philtre amoureux.

Phlogistique : Fluide hypothétique utilisé pour expliquer la combustion des corps.

Remarques : **a)** – Le mot *phlogistique* introduit par le chimiste allemand Georg Ernst Stahl (1659-1734) est tiré du grec φλογιστός qui signifie *inflammable*.

b) – En découvrant le rôle de l'oxygène dans la combustion, le chimiste français Lavoisier (1743-1794) réduisit à néant la théorie du phlogistique.

Phobie : **1** – Réaction irraisonnée *pathologique* d'angoisse et de répulsion, suscitée de façon persistante et injustifiée par un être vivant, un objet ou une situation.

Remarques : **a)** – La peur est une *émotion pénible et irraisonnée* que produit la vue ou la conscience d'un péril ou d'une menace, réels ou supposés.

b) – Les araignées, les serpents peuvent provoquer des *phobies* chez certains êtres humains.

Exemple : On appelle *arachnophobie* la peur malade des araignées.

2 – [*Par affaiblissement*] Aversion, répugnance irrationnelle pour un être, une chose, une situation.

Exemple : La phobie du changement, de l'inconnu ; la xénophobie.

3 – Le radical *-phobie* est utilisé pour former différents mots.

Exemples : Claustrophobie (peur de l'enfermement) ; agoraphobie (peur de la foule) ; islamophobie (peur des Mahométans) ; germanophobie (peur des Allemands) ; xénophobie (peur des étrangers en général).

Remarques : **a)** – Le mot « *phobie* » vient du grec φοβέω qui signifie *je suis effrayé*.

b) – La *peur irraisonnée* et pathologique que suscite, chez certains, la vue de

personnes d'un type particulier facilement identifiable, ou la simple conscience de leur existence, peut déclencher obliquement et quasi-automatiquement le *rejet* de ces personnes et même parfois une certaine forme de *haine* à leur rencontre.

Phocéén : 1 – Relatif à *Marseille* Celui qui habite *Marseille* (département des Bouches-du-Rhône) ou qui en est originaire.

Remarques : a) – En 546 avant Jésus-Christ, les habitants de la ville grecque de Phocée en Asie mineure, (actuelle *Foça*, dans le golfe d'Izmir) fuirent devant l'armée du Perse Cyrus le Grand (559-530 av J.-C.) ; certains s'établirent dans leur colonie de Massalia (actuellement Marseille) à proximité du delta du Rhône, d'autres à Agde (Αγαθή πόλις), etc..

b) – Il existait à l'emplacement de l'actuelle église Notre-Dame-des-Accoules, à Marseille, une source précieuse appelée *Lacydon* dont l'eau avait la réputation de ne pas se corrompre après un long voyage en mer ; la calanque du Lacydon forme l'actuel Vieux-Port de Marseille.

c) – L'actuelle église Notre-Dame-des-Accoules a été édifiée sur les ruines d'un temple romain dédié à la déesse Minerve, assimilée à la déesse grecque Athena (en grec Ἀθήνη).

d) – Le nom *Notre-Dame-des-Accoules* vient de l'expression latine *Sancta Maria ad Acuas* (en français : « *Sainte Marie de la Source* »).

e) – Dans l'Antiquité, la ville de Phocée appartenait à la dodécapole grecque d'Asie Mineure appelée Confédération ionienne, qui regroupait également Chios, Clazomènes, Colophon, Éphèse, Érythrée, Lébédos, Milet, Myonte, Priène, Samos et Yéos.

f) – Phocée avait créé des colonies sur les côtes de la Méditerranée occidentale dès 600 avant Jésus-Christ.

3 – Relatif à *Phocée*, ville de la Grèce antique, en Asie mineure (actuelle Turquie), sur le bord de la Mer Égée.

Phoenicure : Espèce de rossignol à queue rouge, qu'on appelle aussi *rossignol de muraille* parce qu'il se retire dans les trous des murailles.

Pholade : Mollusque lamelibranche marin vivant dans les trous qu'il creuse dans les rochers du bord de mer.

Remarque : La coquille du pholade est composée de cinq pièces.

Phone : Unité de mesure de la sensation sonore, qui correspond à un décibel à une fréquence de mille hertz.

Remarque : La fréquence de 1 000 Hz (mille hertz) est celle où la sensibilité de l'oreille humaine est la plus grande.

Phonème : La plus petite unité sonore dans une langue donnée, caractérisée par des traits distinctifs et qui, combinée à d'autres, sert à former des unités signifiantes telles que les morphèmes, les mots, les phrases, etc.

Remarques : a) – Le français compte trente-six phonèmes.

b) – Le mot « *houx* » ne compte qu'un seul phonème, [u] ; « *les* » en compte deux, [l] et [e] ; « *coulent* » en compte trois, [k], [u] et [l].

c) – On utilise les mêmes phonèmes pour prononcer les mots « *mère* », « *maire* » et « *mer* ».

Phoque : 1 – Mammifère amphibie de grande taille, au cou et aux membres inférieurs très courts, à la fourrure rase et aux oreilles dépourvues de pavillon, qui vit en général dans les mers septentrionales.

2 – Les phoques rampent sur la glace et sur la terre en s'aidant de leurs deux membres antérieurs, alors que les otaries se servent de leurs quatre membres pour se déplacer.

- 3 – Le phoque est long d'environ 4 pieds ; c'est un animal amphibie qui plonge dans l'eau pour attraper des poissons.
- 4 – Ses pattes de devant ressemblent à celles d'un chien ; ses pattes de derrière se terminent par deux nageoires qui peuvent s'étendre environ d'un pied.
- 5 – Sa constitution interne est celle d'un quadrupède ; son poil est ras, tacheté blanc et gris.
- 6 – Les femelles phoques viennent à l'accore des glaces, fin mars ou début avril, pour mettre bas leurs petits.
- 7 – Le bébé phoque long d'environ 2 pieds est recouvert d'un poil blanc tirant sur le jaune, assez long et ressemblant à la laine ; ce poil tombe environ 15 jours après sa naissance.
- 8 – Du 10 au 20 avril, les jeunes phoques de l'hémisphère boréal commencent à s'attrouper dans l'eau afin de suivre les phoques adultes qui vont vers le Nord.
- 9 – Lorsque ces animaux se trouvent rassemblés en grand nombre sur la glace pour se reposer, 3 ou 4 d'entre eux veillent pendant que les autres dorment ; lorsqu'ils aperçoivent un ours ou quelque autre péril, ils se mettent à crier pour éveiller les autres, et tous s'enfuient dans un trou de la glace.
- 10 – Les phoques étaient chassés sur la banquise au XIX^{ème} siècle par les Équipages des navires baleiniers opérant dans les mers arctiques, aux latitudes de 69 à 70 degrés de latitude nord.
- 11 – Les phoques adultes ou jeunes étaient naguère chassés pour leur peau et pour leur graisse.
- 12 – La période pendant laquelle les baleiniers se trouvaient dans les champs de glace correspondait à la période des naissances des bébés phoques.
[Voir *Clapmeuse*].

- Phoscar : 1** – On appelle *phoscar* un engin pyrotechnique que l'on amarre à certaines bouées-couronnes disposées tout autour du navire ; le phoscar se présente sous la forme d'une boîte de conserve cylindrique en fer, munie d'une anse soudée sur ses deux faces plates ; la boîte contient à la fois du phosphore et des pierres de carbure de calcium ; lorsqu'on lance la bouée-couronne à l'eau, l'anse qui était soudée sur les faces plates de la boîte et qui reste amarrée au navire est arrachée ; l'eau de mer entre dans la boîte par les trous laissés par l'arrachage de l'anse ; l'eau et le carbure de calcium produisent de l'acétylène ; le phosphore s'enflamme spontanément au contact de l'eau de mer, mettant le feu à l'acétylène ; le phoscar produit alors une flamme et de la fumée quand on le lance à l'eau.
Remarque : Dès que le phoscar est à la mer, de l'eau pénètre dans la boîte en fer par les deux trous créés lorsque l'anse a été arrachée.
- 2 – On amarre des *phoscars* aux bouées-couronnes que l'on lance aux personnes qui sont tombées accidentellement à la mer.
Remarque : Le *phoscar* est amarré par des bouts de ligne, d'une part par l'anse soudée sur ses deux faces planes au support fixé au navire de la bouée-couronne, d'autre part par la boîte à la bouée couronne.
- 3 – Lorsqu'on lance la bouée-couronne à la mer, elle entraîne la boîte du *phoscar* par sa masse, l'anse est arrachée et les soudures sur les faces plates de la boîte laissent deux petits trous par où l'eau de mer peut entrer dans la boîte.
- 4 – L'eau qui entre dans le *phoscar* réagit avec le carbure de calcium pour produire de l'acétylène ; le phosphore s'enflamme spontanément au contact de l'eau et il met le feu à l'acétylène qui s'échappe par les trous ; le phoscar produit une flamme et de la fumée visibles de loin, de jour comme de nuit.
Remarque : Le *phoscar* est maintenant remplacé par lampes à piles électriques, amarrée la bouée-couronne et capable de flotter ; la lampe est lestée à

une extrémité ; elle s'allume dès qu'elle se retourne à la surface de la mer ; la lampe peut se voir la nuit si l'on n'en est pas trop éloigné et si les piles ne sont pas déchargées.

Phosphatation : Traitement à l'acide phosphorique des pièces métalliques, destiné à en protéger la surface.

Remarque : La *parkérisation* est une des techniques de phosphatation.

Phosphate : 1 – Sel ou ester de l'acide phosphorique.

Exemples : Phosphate d'aluminium ; phosphate de magnésium.

2 – Roche sédimentaire, ou minéral de formation plus récente contenant du phosphore.

Exemples : L'*apatite*, la *lazulite*, la *turquoise*, l'*autunite* sont des phosphates.

3 – On appelle *phosphate naturel* une roche riche en phosphate calcique, qui sert à la fabrication d'engrais ou d'autres produits industriels.

Remarques : **a)** – Par métonymie, on appelle *phosphates* les engrais obtenus à partir de cette roche : phosphate d'ammoniaque ; phosphate de chaux.

b) – L'agriculture mondiale utilise des engrais comprenant de l'azote sous diverses formes (ammonium, nitrate, nitrite) de la potasse et du phosphore provenant du phosphate.

c) – L'utilisation de composés du phosphore en excès par les agriculteurs entraîne la présence de phosphates dans les sols et dans les cours d'eau.

d) – On appelle *eutrophysation* la croissance puis la dégradation malodorante de grandes quantités d'algues dans certains écosystèmes aquatiques, notamment les estuaires des fleuves ; elle est souvent liée à l'utilisation des engrais azotés et phosphatés par les agriculteurs, mais aussi aux déjections des animaux d'élevage rejetées sans traitements dans les cours d'eau.

4 – Le phosphate génère un trafic maritime important entre les pays producteurs et les usines de fabrication d'engrais pour l'agriculture.

Remarques : **a)** – Le Maroc détient les trois-quarts des réserves connues de phosphates et produit plus de 20 millions de tonnes par an (15 pour 100 du phosphate naturel mondial).

b) – Les réserves de phosphates marocaines sont situées pour une grande part dans l'ex-Sahara espagnol revendiqué depuis 1973 par le *Front Polisario* mais occupé par le Maroc depuis 1976.

c) – Le port de La Rochelle importe des phosphates du Maroc, de Tunisie ou d'Algérie.

Phosphater : Traiter une pièce métallique selon un procédé de phosphatation.

Phosphène : Sensation lumineuse due à une réaction de la rétine provoquée par un agent autre que la lumière, comme une compression du globe oculaire, un choc, une déchirure de la rétine.

Phosphore : 1 – Élément chimique non métallique qui existe sous plusieurs formes allotropiques.

Remarques : **a)** – Symbole P ; numéro atomique 15 ; masse atomique 30,97.

b) – Le phosphore blanc est un solide mou et translucide, luminescent dans l'obscurité par oxydation à l'oxygène de l'air, toxique et inflammable ; le phosphore blanc se conserve dans l'eau.

c) – Le phosphore rouge est un solide peu toxique et peu inflammable ; le grattoir des boîtes d'allumettes contient du phosphore rouge.

d) – Le phosphore 32 est l'un des six isotopes radioactifs du phosphore.

e) – Le phosphore est largement répandu dans la nature, sous forme de phosphates et d'*apatite*, et dans tous les êtres vivants, comme constituant des acides nucléiques.

2 – [*Vieilli*] Nom générique donné par les chimistes aux substances qui ont la propriété de luire comme du feu.

Remarques : **a)** – Il y en a de naturels et d'artificiels.

b) – Le phosphore d'urine se fait avec un sel tiré de l'urine putréfiée.

Phosphorescence (en anglais « *phosphorus* ») : **1** – Propriété que possèdent certaines substances d'émettre, quand elles ont été soumises à un rayonnement ou à une action mécanique, une lumière qui persiste après la fin de l'excitation.

2 – [*Par métonymie*] la lumière ainsi émise.

Exemples : La phosphorescence du sulfure de zinc sous l'action de rayons ultraviolets ; la phosphorescence de la luciole, du ver luisant, de certaines méduses. **3** – [*Par extension*] La phosphorescence de la mer, due à la présence d'une multitude d'organismes unicellulaires luminescents vivant en surface.

Remarques : **a)** – La mer est en état de *phosphorescence* (on dit aussi qu'elle est *phosphorescente*) lorsqu'elle présente une apparence lumineuse qui lui est particulière et que l'on observe particulièrement dans les mers chaudes.

b) – Lorsque les circonstances sont favorables, le mouvement de l'eau provoqué par le sillage du navire permet d'observer ce phénomène, d'abord près de l'étrave, puis dans la houache du navire.

c) – La phosphorescence de la mer est quelquefois tellement vive qu'elle éclaire les hauts du navire.

d) – La phosphorescence de la mer est attribuée à la présence d'une espèce de plancton luminescent vivant en surface dans les mers chaudes.

Phosphorescent : **1** – Doué de phosphorescence.

Exemple : Le sulfure de baryum est phosphorescent.

Remarque : Les yeux des chats sont phosphorescents parce qu'une partie de la choroïde, membrane qui tapisse le fond de l'œil, renvoie la lumière.

2 – Relatif à la phosphorescence.

Exemple : Une lueur phosphorescente.

Phosphoreux : Qui contient du phosphore.

Exemples : Bronze phosphoreux ; fonte phosphoreuse.

Remarque : Phosphoreux se dit d'un corps qui contient du phosphore trivalent combiné avec des atomes d'oxygène.

Exemples : Acide phosphoreux ; anhydride phosphoreux.

[Voir le mot *Phosphorique*].

Phosphorique : **1** – Qui contient du phosphore.

Exemples : Allumettes phosphoriques.

Remarques : **a)** – Se dit d'un corps qui contient du phosphore pentavalent combiné avec des atomes d'oxygène.

b) – On appelle acides phosphoriques divers oxyacides du phosphore et en particulier, l'acide de formule H_3PO_4 qui se présente sous forme de cristaux incolores.

b) – On appelle *anhydride phosphorique* une substance se présentant sous la forme d'une poudre blanche qui absorbe facilement l'eau.

[Voir le mot *Phosphoreux*].

2 – Qui appartient au phosphore, qui est de la nature du phosphore.

Exemples : Lumière phosphorique ; substance phosphorique.

Phosphorite : Roche sédimentaire riche en concrétions phosphatées, englobant souvent des débris fossilifères osseux et provenant de dépôts marins ou d'accumulations dues à la circulation des eaux dans les cavités des roches karstiques.

Exemple : Les phosphorites du Quercy.

- Photocomposition** : Technique de composition utilisant des procédés photographiques ou optoélectroniques, et permettant d'obtenir sur un film des textes destinés à l'impression.
- Photocopie** : **1** – Technique de reproduction rapide des documents, utilisant divers procédés photographiques.
[Voir le mot *Xérogaphie*].
2 – [Par métonymie] La reproduction ainsi obtenue.
Exemples : Une photocopie en noir et blanc, en couleurs.
- Photodiode** : Diode dont la conductivité varie selon l'intensité des rayons lumineux qu'elle reçoit.
- Photogénique** : **1** – Se dit, en photographie, au cinéma, de ce qui prend bien la lumière, donne des images nettes, bien contrastées.
Exemples : Une robe blanche n'est pas photogénique ; un visage photogénique.
2 – [Par extension] Qui est avantagé par la photographie.
Exemple : Un acteur photogénique.
- Photogramme** : **1** – Image obtenue directement en plaçant un objet devant ou sur une feuille de papier photographique que l'on expose à une source lumineuse.
2 – [Cinéma] Chacune des images photographiques qui composent un film.
- Photogrammétrie** : Technique permettant de déterminer la forme et les dimensions d'un objet à partir d'images, de photographies observées en stéréoscopie ; en particulier, technique de cartographie permettant de représenter les reliefs grâce à des mesures réalisées généralement à partir de photographies aériennes ou spatiales.
Remarque : Sur les cartes topographiques modernes, les courbes de niveau sont établies par photogrammétrie.
- Photographie** : **1** – Technique permettant, grâce à un dispositif optique, de fixer l'image d'une personne, d'un objet, d'une scène, d'un paysage, etc., sur une surface rendue sensible à la lumière par des procédés chimiques.
2 – [Par analogie] Technique de capture sur un support électrosensible, par un moyen optique, d'images directement enregistrées et stockées sous la forme de fichiers informatiques dans une mémoire magnétique.
Remarque : Pour regarder les images, ces fichiers doivent être traités par une imprimante informatique ou par un écran électronique.
3 – Art de celui qui met en œuvre les techniques photographiques conformément à des principes esthétiques.
Remarque : La photographie d'art ne se contente pas de reproduire le réel, elle le transfigure.
4 – [Par métonymie] Image obtenue au moyen de ces techniques.
- Photolithographie** : Technique de fabrication de circuits intégrés qui consiste à imprimer, par exposition à une source lumineuse, le schéma du circuit dans une résine photosensible recouvrant un support de silicium.
- Photoluminescence** : Propriété qu'ont certains corps de devenir lumineux sous l'action de la lumière visible ou des rayons ultraviolets.
- Photolyse** : Décomposition chimique de certains corps sous l'action de la lumière et en particulier, sous l'action des rayons solaires ultraviolets.
Remarque : Les cordages en textiles synthétiques sont sujet à subir la photolyse.
- Photomontage** : **1** – Procédé consistant à assembler différents fragments d'images photographiques sur un même support.
2 – La composition ainsi obtenue.
Remarques : **a)** – Les dadaïstes et les surréalistes ont beaucoup utilisé le photomontage.

b) – Le *dadaïsme* est un mouvement intellectuel, artistique et littéraire d'avant-garde, né dans l'arrière salle du cabaret Voltaire à Zürich (Suisse) en février 1916, à l'initiative du metteur en scène et écrivain allemand Hugo Ball (1886-1927) et de la danseuse, poète et écrivain allemande Emmy Hennings (1885-1948) sa compagne ; des intellectuels pacifistes et de nombreux artistes en exil s'y retrouvèrent tous les soirs, de février à juillet 1916, avant que l'établissement ne ferme pour tapage nocturne et désordre moral ; à l'origine, le dadaïsme voulait déconstruire, par le libre exercice de l'imagination, le monde conformiste de l'époque, prisonnier des conventions et des préjugés.

c) – Le *surréalisme* est un mouvement artistique libéré de toutes préoccupations esthétiques ou morales, défini en 1924 par André Breton (1896-1966) dans le *Manifeste du surréalisme* ; les surréalistes utilisèrent, hors le contrôle de la raison, l'ensemble des procédés de création et d'expression, notamment la peinture, la musique, le cinéma, la photographie, la littérature.

Photon : Particule associée à une onde lumineuse ou électromagnétique.

Remarque : Les photons ont une charge électrique et une masse nulles et ils se déplacent à la vitesse de la lumière.

Photophore : **1** – Lampe portative munie d'un réflecteur.

2 – Vase laissant passer la lumière, destiné à abriter une bougie ou une veilleuse.

3 – Organe luminescent de certaines espèces animales.

Exemple : Le photophore des poissons abyssaux.

Photopile : Dispositif utilisant l'effet photovoltaïque pour produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire.

Remarque : On dit aussi *pile solaire* ou *générateur photovoltaïque*.

Photosphère : Une des couches extérieures du Soleil, qui, de la Terre, constitue son contour visible, et d'où provient l'essentiel de son rayonnement.

Remarque : La photosphère est recouverte par la chromosphère.

Photosynthèse : Synthèse de substances organiques réalisée, sous l'action de la lumière, par les végétaux chlorophylliens à partir de l'eau, des sels minéraux et du dioxyde de carbone qu'ils puisent dans leur milieu naturel.

Remarque : La photosynthèse s'accompagne d'une consommation de gaz carbonique (dioxyde de carbone) et d'un dégagement d'oxygène.

Phototropisme : Mouvement d'orientation d'un organe végétal qui croît dans la direction d'une source de lumière ou dans le sens opposé.

Remarque : Le phototropisme des tiges est positif et celui des racines est négatif.

Phototypie : Procédé d'impression monochrome utilisant une plaque de verre recouverte de gélatine encrée photosensible, que l'on place sous un négatif photographique et que l'on expose à la lumière.

Remarque : Utilisée autrefois pour la production artisanale de cartes postales, la phototypie sert encore à la reproduction mécanique de qualité des photographies.

Photovoltaïque : Relatif à la conversion directe d'une énergie lumineuse en énergie électrique.

Remarque : On appelle *effet photovoltaïque* l'apparition d'une différence de potentiel à la jonction de deux semi-conducteurs, sous l'action d'un rayonnement lumineux.

Phragmite : **1** – Plante herbacée de la famille des graminées, qui croît dans les marais et dont le type le plus connu est le roseau commun.

2 – Passereau brun, au plumage rayé, qui vit dans les lieux humides.

Remarque : Le phragmite des joncs est aussi appelé *fauvette des marais*.

Phrase : **1** – Assemblage de mots sous une certaine construction.

Exemples : Phrase ordinaire, populaire ; phrase figurée, recherchée ; bonne

phrase ; mauvaise phrase ; phrase régulière, irrégulière.

Remarque : On dit d'un homme qui a une façon de parler recherchée et affectée, que *c'est un faiseur de phrases*.

2 – [Grammaire] Proposition simple ou ensemble de propositions qui présente une unité de sens.

Remarque : La phrase est délimitée à l'écrit par des signes de ponctuation forte et à l'oral par des pauses.

3 – [Musique] Partie d'une ligne mélodique, de longueur variable, qui présente une certaine unité.

3 – [Escrime] Enchaînement d'actions offensives et défensives.

Phrasé : 1 – [Élocution] Manière d'articuler les membres de phrases, de disposer et de couper les phrases.

Exemples : Le phrasé d'un orateur ; ce comédien a un phrasé remarquable.

2 – [Musique] Art de souligner, au cours de l'interprétation, le rythme et la ponctuation d'une œuvre, de faire ressortir clairement l'enchaînement des périodes et des phrases, les motifs et la façon dont ils s'articulent.

Exemples : Un phrasé ample, vigoureux, énergique ; ce violoniste, ce ténor a un beau phrasé.

Phrasier : Faiseur de phrases.

Remarque : Il ne se dit que de ceux qui parlent ou écrivent d'une manière affectée et recherchée.

Exemple : Cet écrivain, cet homme n'est qu'un phrasier.

Phrastique : Qui concerne la phrase.

Exemples : La structure phrastique d'un texte.

Phratrie : 1 – À Athènes et dans d'autres cités de l'Antiquité grecque, subdivision politique et religieuse de la tribu, composée d'un groupe de familles se réclamant d'un même ancêtre.

Remarque : Depuis les lois de Solon, une tribu à Athènes comptait trois phratries ; chaque phratrie possédait ses propres sanctuaires, dans lesquels elle honorait ses propres dieux, ainsi que ceux de la cité.

2 – Ensemble de clans qui, au sein d'une tribu, revendiquent un ancêtre commun.

Remarque : On ne doit pas confondre *phratrie* et *fratrie*, dont l'origine et la signification sont différentes.

Phréatique : 1 – On appelle *nappe phréatique* une nappe d'eau souterraine, libre et peu profonde, qui reçoit les pluies infiltrées et alimente ainsi les sources et les puits.

2 – On appelle *éruption phréatique* une éruption engendrée par la transformation en vapeur des eaux souterraines superficielles au contact d'un magma, et l'augmentation brutale de leur pression.

Remarque : L'éruption de 1902 du volcan de la montagne Pelée, en Martinique, fut précédée de plusieurs éruptions phréatiques.

Phrénologie : Théorie selon laquelle les protubérances du crâne auraient été l'indice de dispositions morales ou intellectuelles déterminées.

Remarques : **a)** – La phrénologie, élaborée par Franz Joseph Gall, était très en vogue au XIX^{ème} siècle.

b) – On doit à la phrénologie l'expression familière « *avoir la bosse des mathématiques* ».

Phrygane : Insecte aux ailes duveteuses vivant au bord des cours d'eau, et dont les larves aquatiques se protègent des prédateurs en construisant un fourreau de soie qu'elles recouvrent de brindilles, de grains de sable et d'autres débris.

Remarque : La larve de la phrygane est communément appelée *porte-bois*.

- Phrygien : 1** – Le bonnet phrygien est l’insigne de la liberté acquise depuis qu’en Phrygie les esclaves affranchis le coiffaient.
- 2** – Le bonnet phrygien se caractérise par les deux pans qui cachent les oreilles de celui qui le porte et par sa pointe qui retombe en avant.
- 3** – Le bonnet phrygien est de couleur rouge.
- Remarques : a)* – Le bonnet phrygien a été porté par les révolutionnaires français comme le symbole d’une liberté nouvellement conquise.
- b)** – Les bourgeois qui firent le Révolutions s’affranchirent de la tutelle des aristocrates.
- c)** – Louis Capet (le roi de France Louis XVI) s’affubla, pendant un temps, de ce symbole révolutionnaire de la liberté conquise.
- d)** – Marianne, symbole de la République française, est généralement représentée coiffée d’un bonnet phrygien.
- Phtaléine** : Matière colorante produite par la condensation de l’anhydride phtalique et d’un phénol.
- Remarque* : La phtaléine est un indicateur coloré, rouge en milieu basique et incolore en milieu acide ou neutre.
- Phtalique** : Se dit de certains composés qu’on obtenait initialement à partir du naphthalène et qu’on fabrique aujourd’hui à partir du xylène.
- Exemples* : Acide phtalique ; anhydride phtalique.
- Phtiriase** : Pédiculose pubienne due à la présence des parasites appelés communément morpions.
- Remarque* : On dit aussi *phtiriasis*.
- Phtiriasis** : Synonyme de *phtiriase*.
[Voir le mot *Phtiriase*].
- Phtisie** : Autre nom de la *tuberculose pulmonaire*.
- Phylactère : 1** – Toute espèce de préservatif ou de talisman que l’on porte superstitieusement pour attirer sur soi la protection ou la bienveillance des forces de l’esprit.
- 2** – Chacun des deux étuis de cuir renfermant de petits morceaux de parchemin sur lesquels ont été copiés des versets de la Bible, que les hommes de confession juive portent au bras gauche et au front pendant la prière du matin.
- Remarque* : On donnait ce nom, chez les Juifs, à de petits morceaux de peau ou de parchemin qu’ils attachaient à leurs bras ou à leur front et sur lesquels étaient écrits différents passages de l’Écriture.
- 3** – [*Par extension*] Dans un tableau, une sculpture, banderole que tiennent certains personnages et qui porte les paroles qu’ils sont censés prononcer.
- Phylarque : 1** – [*Antiquité grecque*] À Athènes et dans d’autres cités, chef d’une tribu.
- 2** – [*Par extension*] Commandant d’un des dix corps de cavalerie que les dix tribus d’Athènes devaient mettre à la disposition de la cité.
- Phyllithe** : Pierre qui porte des empreintes de feuilles.
- Phylloxéra : 1** – Genre d’insectes hémiptères parasites de certains végétaux, dont l’espèce la plus fameuse est un puceron qui s’attaque aux racines, aux tiges et aux feuilles de la vigne.
- 2** – [*Par métonymie*] Maladie de la vigne provoquée par cet insecte.
- Remarques : a)* – Apparue en France dans les années 1860, le phylloxéra ravagea les vignobles dans tout le pays.
- b)** – Les vignobles français furent restaurés au moyen de plants résistant au phylloxéra que l’on importa d’Amérique et sur lesquels on greffa les différentes variétés de cépages traditionnels français.
- c)** – Les terres à vignes d’Aunis furent en grande partie reconverties dans la

culture des céréales.

d) – On écrit *phylloxéra* ou *phylloxera*.

Phylum : Groupe d'espèces animales ou végétales qu'on suppose issues d'un ancêtre commun, à partir duquel elles se seraient progressivement différenciées au cours de leur évolution, tout en conservant le plan d'organisation ancestral.

Exemple : Le phylum des vertébrés.

Physalie (en anglais « *physalie* ») : **1** – Sorte de grande méduse des mers tempérées et chaudes, dont le corps est formé d'une large vésicule gonflée d'air qui lui sert de flotteur.

Remarques : **a)** – La physalie, communément appelée *galère portugaise*, est une espèce dangereuse pour l'homme.

b) – Les physalies sont dotées de tentacules très urticants pouvant occasionner de sérieux dommages cardiovasculaires.

2 – Les physalies sont des super-organismes formés de plusieurs colonies d'individus spécialisés dans une fonction déterminée.

Physicien : **1** – Spécialiste de la physique.

2 – [*Vieilli*] Synonyme de médecin.

3 – On appelle *école physicienne* l'ancienne école philosophique d'Ionie.

Physico-chimie : Synonyme de chimie physique.

[Voir le mot *Chimie*].

Physico-mathématique : Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques.

Remarque : L'optique est une discipline physico-mathématique.

Physiocrate : Partisan, adepte de la physiocratie.

[Voir le mot *Physiocratie*].

Remarques : **a)** – Les physiocrates de l'époque des Lumières préconisaient un gouvernement monarchique où les lois naturelles seraient respectées grâce à la liberté du commerce et à la propriété privée.

b) – Les physiocrates sont considérés comme les fondateurs de l'économie politique.

c) – François Quesnay (1694-1774) fut le chef de file de l'école française des *physiocrates*, la première école d'économie ; il fit paraître ses premiers écrits économiques dans l'Encyclopédie française de Denis Diderot (1713-1784) et de Jean Le Rond D'Alembert (1717-1783) : pour Quesnay, les lois économiques fonctionnent comme les lois physiques.

d) – En étudiant l'économie à un niveau macroéconomique, en considérant l'économie dans sa globalité et non plus comme la somme des actions d'agents individuels, Quesnay fut le précurseur des économistes Karl Marx (1818-1883) et John Maynard Keynes (1883-1946).

e) – Les physiocrates croient aux bienfaits du pouvoir individuel, jadis du roi, aujourd'hui du Président de la République (ou du Premier ministre en cas de « *cohabitation* » d'un Président de la République et d'une Assemblée nationale de tendances politiques incompatibles) et à la clairvoyance des marchés financiers.

Physiocratie : Doctrine de l'époque des Lumières selon laquelle les phénomènes économiques relèvent d'un ordre naturel dont l'homme peut découvrir les lois par la raison, et en vertu duquel la terre est la source de toutes les richesses.

Remarques : **a)** – La physiocratie inspira les *réformes libérales* du Contrôleur général des finances de Louis XVI, Turgot (1727-1781).

b) – Le ministre de Louis XVI, Turgot, voulait réduire la dette nationale et améliorer la vie du peuple en s'inspirant des axiomes de Quesnay ; devant la résistance des philosophes et du Parlement, Louis XVI le remplaça le 12 mai 1776 par Cluyn de Nuits qui annula les réformes contestées de son prédécesseur.

c) – Parmi les six décrets que Turgot présenta au Conseil du roi Louis XVI en janvier 1776 et qui furent enregistrés par le lit de justice du 12 mars 1776 (aujourd'hui on dirait « *par un 49-3* ») mais qui entraînaient le renvoi de Turgot par un roi faible et mal entouré, on retiendra le deuxième qui supprimait les *corporations* (aujourd'hui on dirait la suppression des « *syndicats* ») et le cinquième qui supprimait les *charges sur les ports*.

Physiologie : 1 – Science qui étudie le fonctionnement des organismes vivants, des organes, des tissus et des cellules qui les constituent.

Exemples : Traité, cours de physiologie ; physiologie humaine, animale, végétale.

Remarques : a) – On appelle physiologie générale, l'étude des mécanismes vitaux communs à tous les organismes.

b) – On appelle physiologie comparée, celle qui étudie le fonctionnement, et en particulier les fonctions vitales, d'organismes appartenant à divers groupes ou espèces, pour en dégager les caractères communs et les différences.

2 – [*Par analogie et vieilli*] Type d'étude qui s'attachait à décrire le fonctionnement d'un groupe social, d'un type humain, d'une institution, etc., et qui fut particulièrement en vogue au début du XIX^e siècle.

Exemple : Physiologie du bourgeois.

Remarque : L'expression « *physiologie sociale* » créée par Saint-Simon vers 1813, a été reprise par Émile Durkheim pour désigner la sociologie.

3 – [*Par métonymie*] Ouvrage présentant, parfois sur un mode plaisant, ce type d'étude.

Remarque : On publia, en France, dans les années 1840, des physiologies portant sur toutes sortes de sujets.

Exemples : Physiologie des amoureux, de l'argent, du député, de l'écolier, du diable, de la lorette ; « *Les Voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage* » de François Vidocq (1837) ; « *Physiologie de l'employé* » et « *Physiologie du rentier de Paris* » d'Honoré de Balzac (1841).

Physiologique : Qui se rapporte au fonctionnement ou au développement normal d'un organisme vivant, d'un organe, d'un tissu, d'une cellule.

Exemples : Observations, études physiologiques ; processus, mécanisme physiologique ; les besoins physiologiques.

Remarques : a) – On appelle constante physiologique, un paramètre chimique, biologique ou physique de l'organisme qui, dans des conditions normales, se maintient par autorégulation dans des limites définies.

Exemples : La glycémie de 1g par litre de sang, la température corporelle de 37 °C, le nombre de cinq millions de globules rouges par millimètre cube de sang sont des constantes physiologiques de l'homme.

b) – Le sang et la lymphe, dont la composition et les caractéristiques physico-chimiques assurent la vie de toutes les cellules, sont des liquides physiologiques de l'organisme.

c) – On appelle *hémolyse physiologique* la destruction normale des globules rouges du sang, due à leur vieillissement.

d) – On appelle *sérum physiologique* une solution isotonique.

3 – Relatif aux troubles fonctionnels, aux altérations qui se manifestent dans une situation non pathologique.

Exemple : La presbytie est une diminution physiologique du pouvoir d'accommodation de l'œil.

Remarque : On appelle *tremblement physiologique* un tremblement qui peut être déclenché par le froid, l'émotion, la fatigue, etc.

Physionomie : 1 – L'ensemble des traits, l'expression du visage, et ce qu'ils suggèrent.

Exemples : Physionomie joyeuse, expressive ; avoir la physionomie d'un honnête homme.

Remarque : En parlant d'un homme qui a une physionomie funeste, on dit qu'il a la physionomie patibulaire.

[Voir le mot *Patibulaire*].

2 – L'art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne.

Remarque : Les règles de la physionomie pour juger du caractère sont très incertaines.

3 – [*Par analogie*] Aspect particulier, trait distinctif qui donnent à une chose, à un lieu, à un événement son caractère propre.

Exemples : La physionomie d'une ville, d'un quartier ; la physionomie politique du pays.

Physionomiste : Celui qui se connaît ou prétend se connaître en physionomie.

Physique : 1 – Qui se rapporte au corps humain, à sa conformation, à son fonctionnement.

Exemples : Aspect, apparence physique ; une ressemblance physique ; les capacités, les qualités physiques ; un handicap physique ; être en bonne, en mauvaise condition physique.

2 – [*Familier*] Constitution naturelle, apparence extérieure d'une personne.

Exemples : Un physique agréable ; un physique ingrat.

Remarques : **a)** – L'expression « *il a le physique de l'emploi* » se dit d'un acteur dont l'aspect convient parfaitement au rôle qu'il joue.

b) – L'expression « *il a le physique de l'emploi* » se dit au figuré et familièrement d'une personne présentant une apparence conforme à sa condition, à son état ou à l'idée qu'on s'en fait.

Physique : 1 – Qui se rapporte au monde matériel, aux conditions et aux *lois de la nature*.

2 – Est *physique* ce qui est effectif et réel, par opposition à ce qui est moral.

3 – Les *phénomènes physiques* sont ceux qui ont lieu entre les corps visibles, à des distances appréciables, et qui n'en changent pas les caractères.

4 – Les *propriétés physiques* sont les qualités naturelles des corps qui sont perceptibles aux sens.

5 – Les *sciences physiques* sont celles qui étudient les caractères naturels des corps, les forces qui agissent sur eux et les phénomènes qui en résultent.

6 – Est physique la *science du mouvement et des actions réciproques des corps*, en tant que ces actions ne sont pas de composition ou de décomposition des corps.

Remarque : Le métier de marin embrasse de nombreuses branches de la physique : électricité, électronique, thermodynamique, dynamique, cinématique, statique, optique, mécanique des fluides, résistance des matériaux, etc.

Physique : Science expérimentale qui, par l'étude des propriétés de la matière, de l'espace et du temps, s'attache à expliquer les phénomènes naturels et à formuler les lois générales qui les régissent.

Remarques : **a)** – La physique est basée sur la quantification des grandeurs mesurables.

b) – La physique comprend des disciplines telles que l'acoustique, la mécanique, la thermodynamique, l'électricité, l'optique, le magnétisme ; la géophysique, l'astrophysique, la biophysique sont des sciences apparentées à la physique.

c) – La physique impose aux raisonnements des contraintes très fortes, qu'il s'agisse de fournir des explications ou de donner des prédictions chiffrées, car ce que l'on raconte doit correspondre, de manière incontestable, aux observations ultérieures.

Physique : [Vielli] Ensemble des disciplines qui, par l'observation des réalités naturelles, par la description et la classification des êtres vivants, s'attachent à dégager les principes et les causes de l'organisation de l'univers.

Exemples : La physique d'Aristote ; la physique corpusculaire de Démocrite, d'Épicure ; la physique d'Albert le Grand ; mouvement physique ; cause physique ; effet physique ; il n'y a point d'empêchement physique à cela.

Remarques : **a)** – On dit *impossibilité physique*, par opposition à impossibilité morale pour marquer qu'une chose est impossible selon l'ordre de la nature.

b) – On dit aussi *certitude physique*, par opposition à certitude morale.

Physique (Effet –) : Un *effet physique* doit être accessible aux sens, observable et mesurable.

Phytéléphas : Palmier dont une espèce produit des graines dont on tire l'ivoire végétal aussi appelé *corozo*.

Phytothérapie : Traitement ou prévention des maladies par les plantes.

Phytophthora : Champignon parasite de certains végétaux.

Exemple : Le mildiou de la pomme de terre est un *phytophthora*.

Phytoplancton : Plancton constitué d'organismes végétaux.

Remarques : **a)** – Le phytoplancton se compose d'algues unicellulaires comme les diatomées.

b) – Dans les océans, le phytoplancton est le premier maillon des diverses chaînes alimentaires.

Pi : On appelle « **pi** » la *constante* qui permet de calculer le périmètre d'une circonférence ou la superficie d'un cercle lorsque l'on connaît le *diamètre* de cette circonférence ou de ce cercle.

Remarques : **a)** – La constante *pi* est habituellement représentée par la lettre grecque minuscule π qui est la lettre initiale du mot περίμετρος (en français « *périmètre* », « *circonférence* », « *pourtour* »).

b) – La valeur pratique approchée de la constante π est égale à 3,1416.

c) – Une *circonférence* est une ligne ; un *cercle* est une surface limitée par une circonférence dont tous les points sont équidistants d'un point O appelé centre.

d) – Le périmètre d'un cercle de diamètre D est égale à : $\pi * D$.

e) – La surface d'un cercle de diamètre D est égale à : $\pi * D^2 / 4$.

f) – La constante π est le rapport entre la circonférence et le diamètre d'un cercle.

Piaculaire : Qui a rapport à l'expiation.

Exemple : Sacrifice piaculaire.

Piaf : [Populaire] Synonyme de *moineau*.

Piaffe : [Familier] Faste, ostentation, vaine somptuosité en habits, en meubles, en équipage, etc.

Exemple : Tout ce qu'il fait n'est que piaffe.

Piaffer : **1** – [En parlant d'un cheval] Lever en cadence les jambes opposées par la diagonale, comme au trot, mais en restant sur place.

2 – [En parlant d'un cheval] Frapper alternativement le sol avec chacun des pieds de devant, sans avancer.

3 – [Familier] En parlant d'une personne, faire piaffe.

Exemple : Il piaffait avec ses beaux habits.

4 – [Au figuré et familier] En parlant d'une personne, trépigner, piétiner nerveusement.

Exemple : Piaffer d'impatience.

Piahiap : [Anciennement] Embarcation malaise à voiles destinée à la piraterie dans le détroit de Malacca.

Remarques : **a)** – D'une longueur de 7 à 15 mètres, elle était très légère et elle

était grée à peu près comme un chasse-marée.

b) – Les *piahiaps* portaient 30 à 60 hommes qui montaient à l'abordage des navires proies.

c) – Les *piahiaps* sont aujourd'hui remplacés par des vedettes rapides motorisées.

d) – Les *piahiaps* étaient armées d'un ou deux canons suspendus par des courroies sous des potences.

Piailler : 1 – En parlant d'un oiseau, pousser des petits cris aigus et répétés.

Exemples : Les poussins, les poulets piaillent ; les oiseaux piaillaient dans les arbres.

2 – [*Par analogie*] Le bébé se mit à piailler.

3 – [*Par extension et familier*] Criailler, récriminer d'une voix aigre.

Exemple : Cet homme est insupportable, il ne fait que piailler.

Pian : Maladie tropicale contagieuse, caractérisée par des lésions cutanées et osseuses.

Remarques : **a)** – Le pian, contracté le plus souvent au cours de l'enfance, se transmet par contact direct.

b) – Le pian est sensible aux antibiotiques.

Piano : Terme de musique emprunté de l'Italien et qui signifie « *doux* ».

Piano : 1 – Instrument de musique à clavier dont les cordes, tendues sur un cadre métallique, sont frappées par des marteaux feutrés.

Remarques : **a)** – Dans un piano droit, la table d'harmonie est verticale et la caisse est rectangulaire.

b) – Dans un piano à queue, la table d'harmonie est horizontale et la caisse, qui peut avoir jusqu'à 2,75 mètres de long, a la forme d'une grande aile reposant sur trois pieds.

c) – Dans un piano mécanique, les marteaux sont actionnés par un dispositif mécanique, généralement un cylindre pourvu de pointes ou un rouleau de papier perforé.

d) – Un piano bastringue est un piano de bar à cylindre.

e) – Un piano électronique est un instrument dépourvu de cordes et de table d'harmonie, dont les sons, imitant ceux d'un piano, sont produits à partir d'un clavier au moyen d'oscillateurs.

2 – [*Par métonymie*] Technique, art de jouer du piano.

Exemples : Étudier le piano ; professeur, cours, méthode de piano.

Piano-bar : Bar où un pianiste joue une musique d'ambiance.

Pianoforte : Instrument à clavier, ancêtre du piano moderne et sur lequel, à la différence du clavecin, on peut renforcer ou adoucir le son à volonté au moyen d'une pédale.

Remarques : **a)** – On écrit *pianoforte* ou *piano-forte*.

b) – On a dit aussi *forte-piano*.

Pianoter : 1 – Jouer distraitement ou maladroitement du piano.

2 – [*Par extension et familier*] Taper avec le bout des doigts sur le clavier d'une machine, sur un objet quelconque, comme on le ferait sur un piano.

Exemple : Pianoter sur une vitre.

Piaste : Descendant des anciennes maisons de Pologne.

Remarque : Piaste est opposé à étranger.

Piastre : 1 – Monnaie ayant cours dans certains pays, dont le Vietnam.

Remarques : **a)** – On a appelé « *trafic des piastres* », « *scandale des piastres* » ou « *affaire des piastres* » une spéculation frauduleuse sur le cours des piastres indochinoises, à laquelle furent mêlés des hommes politiques français, et qui ébranla la IV^{ème} République dans les années 1950.

- i)** Le 25 décembre 1945, le ministère des finances à Paris fixa le cours officiel de la piastre indochinoise en métropole à 17 franc, soit deux fois sa valeur réelle de 8,50 francs en Indochine, en vue de favoriser les exportations de France vers ses possessions en Asie ; quelques malins obtinrent frauduleusement, en corrompant quelques employés français ou annamites à Saïgon, l'autorisation de transférer en métropole pour les y vendre 17 francs, des piastres acquises pour une valeur de 8,50 francs en Cochinchine.
- ii)** Devant le scandale de quelques fortunes malhonnêtes constituées trop rapidement, scandale dénoncé par la presse et par le livre de Jacques Despuech (un ancien fonctionnaire de l'Office des changes de Saïgon licencié dans des conditions suspectes) le gouvernement de René Mayer ramena la valeur en France de la piastre indochinoise à 10 franc le 11 mai 1953.
- iii)** Certains prétendirent que le conflit en Indochine fut prolongé pour permettre à des firmes commerciales, à des escrocs corses ou à des hommes politiques français de s'enrichir par le trafic des piastres.
- iv)** La guerre d'Indochine cessa après la publication du livre de Despuech en 1953 et à l'occasion de la défaite de l'armée française contre les terroristes du Viêt-Minh à Diên Biên Phu le 7 mai 1954.
- v)** Par la suite, les *poujadistes* firent campagne sur le thème du « *tous pourris* » et ils obtinrent un succès électoral en janvier 1956 ; Jean-Marie Le Pen fut élu député de Paris à 27 ans, le 2 janvier 1956.
- b)** – Dans les années 1960, les marins français qui prévoyaient une escale à Saïgon changeaient des dollars américains contre des piastres vietnamiennes à l'escale de Singapour, à un taux beaucoup plus avantageux que le taux officiel pratiqué au Vietnam.
- 2** – Monnaie divisionnaire valant un centième de la livre et ayant cours au Liban, en Syrie et en Égypte.
- 3** – Ancienne monnaie d'argent en usage aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui valait environ cent sous de France, et qui se fabriquait en Espagne et dans les Indes Occidentales.
- Remarques :* **a)** – Une piastre espagnole valait huit réaux.
- b)** – On appelait la piastre espagnole *piastre à colonnes*, parce que deux colonnes stylisées, symbolisant les Colonnes d'Hercule, y figuraient au revers.
- c)** – La frappe des piastres espagnoles cessa en 1825, mais elles continuèrent d'avoir cours légal aux États-Unis et au Canada jusqu'en 1860.
- d)** – La *piastre espagnole* resta longtemps une monnaie de référence du commerce international.

Piaule : [*Familier*] Vent fort.

Piaule : [*Populaire*] Chambre, logement.

Exemple : Une piaule d'étudiant.

Piaulement : **1** – Petit cri aigu d'un volatile.

2 – [*Par extension et familier*] Cri d'un animal, d'une personne qui geint.

Piauler : **1** – Il se dit du cri des petits poulets.

2 – [*Par extension et familier*] Piauler se dit aussi des enfants et des gens faibles qui se plaignent en pleurnichant.

Exemple : Cet enfant ne fait que piauler.

Pibale : **1** – Les *pibales* (autre appellation des *civelles*) sont des alevins d'anguilles d'environ 5 à 10 centimètres de longueur.

Remarque : Le mot *pibale* est un nom régional utilisé sur la côte atlantique.

2 – La pêche aux pibales est saisonnière ; elle se pratique approximativement de novembre à mars.

Remarque : Les bateaux qui pratiquent ce métier s'équipent en début de saison de deux grands filets carrés qu'ils montent verticalement à l'extérieur, sur leur arrière, un de chaque côté.

3 – La pêche aux pibales est très réglementée ; en Charente-Maritime, elle se pratique dans la partie basse des cours de la Sèvre Niortaise (du Brault à la mer), de la Charente (de Tonnay-Charente à la mer), dans la Seudre, en Gironde.

Le commerce des pibales étant lucratif, la tentation est grande pour les braconniers de les pêcher illégalement à partir des rives de la rivière.

Remarque : Les bateaux qui se livrent à la pêche à la pibale ne gênent pas le trafic commercial dans les rivières ; les navires de commerce n'ont pas assez de profondeur pour faire route près des rives, dans la partie où se pratique la pêche des pibales ; et il n'y a pas de pibales au milieu de la rivière.

4 – Une grande partie des pibales pêchées est destinée à l'exportation, notamment en Espagne pour y être consommée en friture, ou dans les pays d'Asie (Chine et Japon) pour être versée dans les bassins des fermes marines afin d'être, plus tard, consommée sous la forme d'anguilles adultes.

Pibalour : 1 – Engin de pêche utilisé dans la partie salée des étiers ou des rivières pour la pêche des alevins d'anguilles et autres poissons migrateurs ; il est composé d'un cadre rond (diamètre 1,20 m) ou d'un cadre carré (1,20 m x 1,20 m) ou d'un cadre rectangulaire (2,00 m x 0,90 m) sur lequel est fixé un filet au maillage très fin.

Remarques : **a)** – On appelle les alevins d'anguilles, des civelles ou pibales.

b) – Les civelles ou pibales arrivent de la mer des Sargasses chaque année à partir de fin octobre, remontent les rivières ou les cours d'eau, se transforment en anguilles, grossissent puis, une fois adultes, les anguilles redescendent les rivières, gagnent l'océan et retournent en mer des Sargasses pour pondre leurs œufs.

c) – La mer des Sargasses est une zone de l'Atlantique au Nord-Est des Antilles, dans le creux formé par les Amériques ; elle se caractérise par une accumulation d'algues en surface et elle a la propriété d'être une zone calme de vent ; pour ces deux raisons, les navires à voiles éprouvent des difficultés pour la traverser.

d) – La mer des Sargasses n'a pas de rivages.

e) – Les sargasses sont de très grandes algues.

2 – [*Par métonymie*] Bateau de pêche équipé de deux très larges filets verticaux à mailles très fines, disposés sur les côtés perpendiculairement au bordé, que l'on peut immerger pour pêcher les alevins d'anguilles (les pibales) et relever pour récolter ce qui a été capturé et qui est accumulé dans la *réserve* (la partie terminale du filet).

Remarques : **a)** – Les pibalours naviguent l'hiver (novembre-avril), surtout la nuit, dans les rivières d'entre Loire et Adour (Loire, Vie, Lay, Sèvre Niortaise, Charente, Seudre, Gironde, Adour) à la marée montante et à la marée haute.

b) – Les pibalours ne gênent pas le trafic commercial dans ces rivières car ils restent sur les petits fonds, près des rives, là où les navires de commerce n'ont pas assez de profondeur pour naviguer ; ils évoluent à vitesse très lente (2 à 4 nœuds de vitesse-surface) et ils redeviennent relativement manœuvrants dès qu'ils ont remonté leurs filets pour les vider.

Pible (Mâtüre à –) (en anglais « *pole masts* ») : Un *mât à pible* est construit d'une seule pièce, ou bien forme un tout continu depuis et compris les bas mâts jusqu'à ceux qui sont les plus élevés, au moyen d'assemblages qui les réunissent tous par leurs extrémités, de manière à sembler ne faire qu'une seule pièce.

Remarques : **a)** – Il n'y a ni hunes, ni barres aux mâts à *pible* mais seulement des noix ou renforts carrés pour arrêter les capelages.

b) – Jadis, la *mâtüre à pible* était courante dans les mers du Levant.

c) – L'avantage de la mâture à *pible* est que l'on peut facilement amener les voiles hautes sur l'avant des voiles inférieures, sans que l'on soit obligé de les serrer.

d) – La mâture à *pible* est maintenant la règle pour les voiliers de plaisance.

e) – Le contraire d'un mât à pible est un mât en plusieurs parties superposées.

Exemples : Un *bas-mât*, surmonté d'un *mât de hune*, lui-même surmonté d'un *mât de perroquet* ; le pied d'un mât supérieur (mât de hune ou mât de perroquet) est assemblé avec la tête du mât situé immédiatement au-dessous de lui (bas-mât ou mât de hune).

f) – Pour un grand voilier, un mât qui n'est pas à *pible* est appelé un « *mât à brisures* » ; ce mot (*brisures*) était peu employé à l'époque de l'ancienne marine à voiles car, si l'on ne précisait pas « à *pible* », il était entendu que l'on parlait d'un mât à brisure.

g) – Les mots *pible* et *peuplier* semblent avoir une même racine occitane. [Voir l'expression *Mât à brisures*].

Pibole : Instrument à vent ressemblant à une cornemuse.

Remarque : La *pibole* servait à accompagner les danseurs en France aux XVI^e et XVII^e siècles.

Pic : 1 – Sommet pointu d'une montagne.

2 – [Par *métonymie*] Cette montagne elle-même.

3 – [Au *figuré*] Sommet d'une courbe, d'un graphique qui a la forme d'une pointe et qui correspond à l'intensité maximale du phénomène enregistré.

2 – [Par *métonymie*] Cette intensité elle-même.

Exemples : Les pics d'une courbe de température ; pic de pollution atmosphérique.

Pic : Outil formé d'un fer légèrement courbé, à une ou deux pointes, éventuellement fixé à un manche, et dont on se sert pour détacher des morceaux de roche, pour creuser un sol dur, pour démolir ou briser quelque chose.

Remarque : L'assassin de Trotsky utilisa un pic à glace.

Pic : Oiseau grimpeur au bec puissant, qui martèle l'écorce des arbres pour y chercher les larves et les insectes dont il fait sa principale nourriture.

Pic (À –) (en anglais « *apeek* », « *ashort* ») : Sorte d'adverbe qui signifie en général « être dans une position verticale » ou à peu près.

Remarques : **a)** – On dit que *l'ancre est à pic* (en anglais « *up and down* ») quand on a viré la *chaîne* du mouillage de telle sorte que l'ancre touche encore le fond de la mer mais que si l'on continue à virer, elle dérape (l'ancre s'élève) ; la chaîne au sortir de l'écubier d'étrave est alors en position verticale.

b) – On est à plus ou moins *long pic* lorsque, après avoir commencé à virer la chaîne du mouillage, on s'approche plus ou moins d'être à pic.

c) – Le vent est à *pic* lorsqu'il fait calme (en anglais « *calm* ») et que la queue des girouettes qui sont destinées à en marquer la direction tombe verticalement sans flotter.

d) – Une côte est à *pic* quand la direction de la face dont on parle est verticale (en anglais « *steep* ») ou à peu près.

Pica : Unité de mesure d'origine anglo-saxonne, qui se divise en douze points et qui vaut 4,2 millimètres.

Remarques : **a)** – Le *pica* est une unité de hauteur utilisée en typographie.

b) – Le *pica* se divise en 12 points.

c) – Le mot *pica* est tiré du moyen anglais *pica* qui désignait un recueil pour l'établissement des dates des fêtes religieuses, parce que ces textes étaient imprimés dans un corps de cette hauteur.

- Pica** : **1** – Appétit dépravé, qui fait désirer et manger de la chaux, du plâtre, du charbon, etc.
2 – Ingestion de substances non comestibles, observée dans certains états pathologiques ou visant à compenser des carences alimentaires.
Exemple : La géophagie, qui consiste à manger de la terre, est une forme de pica.
Remarque : Le pica peut apparaître chez des enfants autistes ou chez des déments séniles.
- Picaillon** : **1** – Nom d'une petite monnaie de cuivre frappée au XVII^e siècle en Savoie.
2 – [*Famillier*] Pièce de monnaie ; argent.
Remarque : Mot employé le plus souvent au pluriel.
Exemple : Avoir des picaillons.
- Picaresque** (en espagnol « *picaresco* ») : **1** – Se dit de romans écrits à la première personne, dont le narrateur est le personnage principal, aventurier aux origines incertaines, souvent voleur et vagabond, multipliant les ruses pour franchir les épreuves qu'il rencontre au cours de son errance.
Remarque : La littérature picaresque est née en Espagne au XVI^e siècle.
2 – [*Par extension*] Qui rappelle le ton, la verve propres à ces romans, et offre, au fil de multiples péripéties, une peinture des mœurs de la société.
Exemple : Aventures, rencontres picaresques.
- Piccolo** : Voir le mot *Piccolo*.
- Pichenette** : Synonyme de *chiquenaude*.
- Pichet** : Pot muni d'une anse et d'un bec, destiné à contenir diverses boissons.
Remarque : Vin en pichet, vin en pot, par opposition à vin bouché, en bouteille.
- Picholine** : **1** – Olive de la plus petite espèce.
Remarque : On prononce le « *ch* » comme dans chocolat.
2 – Petite olive allongée que l'on prépare marinée ou confite et que l'on sert notamment en hors-d'œuvre.
Remarque : Les *picholines* on d'abord été des olives cueillies avant d'avoir atteint la taille normale, puis on a obtenu par sélection des olives qui restent petites.
3 – « *À la picholine* » est une préparation particulière d'olives cueillies lorsqu'elles n'ont pas encore atteint leur taille de maturité.
Remarques : **a)** – La préparation « *à la picholine* » consiste à jeter les olives vertes et pas encore mûres dans un bain de lessive de soude et d'eau (au rapport 1 à 9) pour les attendrir, puis à les rincer de nombreuses fois jusqu'à ce que l'eau de lavage ne soit plus brune ; il ne reste plus qu'à les saler et à les consommer.
b) – Dans le conte « *L'élixir du Père Gaucher* » du recueil « *Les lettres de mon moulin* », Alphonse Daudet fait état de jarres pleines d'olives à la *picholine*.
- Pickles** : Condiment composé de légumes, de fruits ou d'un mélange des deux, que l'on conserve dans un vinaigre aromatisé.
- Pico** : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻¹² fois** cette unité (*symbole* : **p**).
Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].
- Picogramme** : Mesure de masse valant un millième de milliardième de gramme (*symbole* pg).
- Picois** (en anglais « *pick-ax* ») : Sorte de pic en fer que l'on emploie pour fouiller les terres dures et rocailleuses afin d'en extraire le ballast dont on se servira pour lester le navire.

Picoler : [*Populaire*] Boire du vin, de l'alcool, souvent avec excès.

Remarque : Le verbe *picoler* est dérivé du mot populaire « *picolo* » qui signifie « *petit vin aigrelet* », lui-même emprunté de l'italien *piccolo* « *petit* ».

Picolo : Petit vin de pays.

Remarque : On écrit *picolo* ou *picollo*.

Picorée : **1** – Action d'aller en maraude pour enlever des vivres afin de se nourrir pour subsister.

Remarque : Il ne se dit proprement que des soldats en campagne ou en garnison.

2 – [*Par extension*] Maraude, petit larcin furtif.

Exemple : Picorée des écoliers ou d'autres personnes qui dérobent des fruits ou des champignons dans leurs promenades.

3 – [*Par analogie*] Se dit du butin des abeilles et d'autres animaux.

Remarque : On dit des abeilles qu'elles vont à *la picorée*.

Picorer : **1** – Aller à la picorée, aller en maraude pour enlever des choses comestibles afin de se nourrir pour subsister.

Remarque : Il ne se dit proprement que des soldats en campagne ou en garnison.

[Voir les mots *Maraude*, *Butiner*].

2 – En parlant de certains animaux, picorer c'est prendre, piquer avec son bec pour se nourrir.

Exemples : Des poules qui picorent les graines.

Remarque : [*Au figuré*] On dit des abeilles qu'elles vont *picorer* (pour *butiner*).

3 – En parlant de personnes, picorer c'est manger, prendre de petites quantités de nourriture.

Exemple : Picorer quelques fruits.

4 – [*Au figuré*] Recueillir çà et là.

Exemples : Picorer des idées, des informations dans des journaux, des revues.

Picoreur : [*Vieilli*] Soldat qui va picorer.

Picot : **1** – Petite pointe qui demeure sur du bois qui n'a pas été coupé net.

2 – [*Par analogie*] Nom donné à divers objets de forme pointue.

Exemples : Rouleau à picots ; chaîne à picots ; les picots d'une imprimante.

3 – Marteau à deux panes pointues dont se servent les carriers pour dégrader les joints de maçonnerie.

Picot : Filet servant à prendre des soles, des raies, des carrelets et autres poissons plats.

Picoter : En parlant des oiseaux, piquer à coups de bec, becqueter.

Exemples : Picoter du raisin, en manger les grains ; les grives ont picoté toutes les cerises, elles les ont emportées pour les manger.

Picoter : [*Au figuré et familier*] Attaquer souvent quelqu'un par des paroles dites avec malignité, chercher à le fâcher, à l'irriter.

Exemples : Il l'a picoté toute l'après-dîné » ; ils se picotent toujours l'un l'autre ; ils ne font que se picoter.

Picoteux : Canot des côtes de la Manche ayant environ 5 mètres de longueur et beaucoup de bau ; il est assez élevé sur l'eau.

Le picoteux est monté par deux ou trois pêcheurs ; il porte deux voiles carrées et un foc.

Picotin : **1** – Ancienne mesure de capacité d'environ deux litres et demi, utilisée essentiellement pour l'avoine que l'on donne aux chevaux.

Exemple : Ce cheval n'a pas mangé toute son avoine, il en reste dans le picotin.

Remarque : Le picotin valait un quart de boisseau.

2 – Il se dit aussi de l'avoine que contient le picotin.

Exemple : Ce cheval mange deux picotins d'avoine par jour.

Picrate : 1 – Sel de l'acide picrique.

2 – [*Populaire*] Vin de très mauvaise qualité.

Pictogramme : 1 – Dessin, figuratif ou symbolique, propre à certains systèmes d'écriture et représentant à lui seul un être, un objet, une idée ou une notion.

2 – [*Par extension*] Signe, dessin schématique et normalisé, utilisé notamment dans les lieux publics et destiné à guider, à renseigner les usagers.

Pidgin : 1 – Langue mixte, au vocabulaire restreint et à la grammaire simplifiée, née du contact de l'anglais avec diverses langues de l'Extrême-Orient et en particulier avec le chinois.

Remarque : Les pidgins se sont formés pour répondre aux besoins du commerce dans les ports de l'Asie.

2 – [*Figuré et péjoratif*] S'emploie souvent pour désigner l'anglais très simplifié utilisé comme langue internationale de communication.

Remarque : Le *seaspeak* est un *pidgin*, en premier lieu parce que sa prononciation n'est pas accentué ; c'est un *pidgin* codifié par l'OMI.

[Voir le mot *Seaspeak*].

Pie : 1 – Oiseau de plumage blanc et noir, de la grosseur d'un pigeon.

Remarque : On dit « *jaser comme une pie* », « *jaser comme une pie borgne* » pour dire *parler beaucoup*.

2 – Il existe une espèce de pie qu'on appelle *pie-grièche*, plus petite que les autres, qui est fort criarde et qui a le bec et les ongles crochus comme un oiseau de proie.

Remarque : [*Au figuré*] On appelle *pie-grièche* une femme d'humeur aigre et querelleuse.

3 – On appelle cheval pie, un cheval blanc et noir.

Remarques : **a)** – Il se dit de même d'un cheval blanc et alezan, et en général d'un cheval de deux couleurs, dont l'une est le blanc.

b) – Dans ce cas, pie est pris adjectivement.

Exemple : Il montait un cheval pie, une jument pie.

Pie : Grillade faite d'une épaule de mouton lorsque, après l'avoir mangée en partie, on en fait griller les os avec le peu de viande qui y reste.

Exemple : Faire une pie d'une épaule de mouton.

Pie : Pieux, pieuse.

Remarque : Ne s'emploie guère que dans la locution *œuvre pie* pour désigner une œuvre d'inspiration pieuse et, par extension, une action charitable.

Exemple : Faire œuvre pie.

Pièce : 1 – Partie séparée d'un corps solide et continu ; morceau d'un tout.

2 – Morceau de toile qu'on applique sur une voile pour remplacer une partie avariée que l'on a retirée.

Remarque : Si l'on recouvre la partie avariée d'une voile sans retirer la vieille toile, on dit que l'on met un placard.

3 – Une embarcation est *en pièces*, *en fagot* ou *en botte* (en anglais « *in shakes* », « *in frames* ») quand les planches qui la compose ont été démontées pour prendre moins de place sur le navire qui la porte ; elle sera remontée à son lieu de destination ou lorsqu'elle sera utilisée.

4 – Chacun des éléments de même nature d'un ensemble défini, ou chacun des éléments assortis, coordonnés d'un ensemble, d'une parure.

Exemples : Pièce de collection ; pièce d'orfèvrerie ; pièce de tissu ; pièce de monnaie, maillot de bain deux-pièces.

5 – Chacune des parties d'une maison ou d'un appartement, délimitée et isolée par des murs et des cloisons.

6 – Ouvrage de l'esprit considéré par rapport au genre auquel il appartient, mais formant un tout indépendant.

Exemples : Pièce de théâtre, pièce de musique.

7 – Document servant à établir ou à prouver la réalité d'un droit, d'un fait.

Exemples : Pièces justificatives ; pièces jointes ; pièce officielle, authentique, notariée ; pièce comptable ; pièce d'identité.

8 – Chacune des parties d'un mécanisme, d'un assemblage, d'une structure.

Exemples : Les pièces d'une montre ; les pièces d'un moteur ; changer une pièce d'une machine ; une garantie pièces et main-d'œuvre ; des pièces de rechange ; des pièces détachées.

9 – On entend par pièces d'un *jeu d'échecs* chacun des éléments qu'on déplace sur l'échiquier et, dans l'usage courant, chacune des figures (roi, dame, tour, cavalier ou fou) par opposition aux pions.

Pièce à eau ou **à vin** (en anglais « *cask* », « *pipe* » « *tun* ») : Futaille destinée à contenir de l'eau ou du vin et d'une contenance d'environ 220 litres.

Remarque : On appelle « *pièce d'une* » celle qui est de la contenance d'une barrique ou d'un quart de tonneau ; et pièces de deux, de trois, de quatre, celles qui sont de la contenance de deux, trois ou quatre barriques.

Pièce bouche : Pièce d'artillerie qui se charge par l'avant.

Pièce culasse : Pièce d'artillerie qui se charge par l'arrière.

Pièce d'artillerie (en anglais « *cannon* », « *gun* ») : Bouche à feu.

Remarques : **a)** – Celui qui est chargé de faire manœuvrer une bouche à feu est appelé « *chef de pièce* ».

b) – On dit « *pièce de trente* » pour désigner une bouche à feu dont le *calibre* est de 30 livres.

c) – Une *pièce bouche* est une pièce d'artillerie qui se charge par l'avant.

d) – Une *pièce culasse* est une pièce d'artillerie qui se charge par l'arrière.

Pièce d'assemblage : Pièce de construction d'un navire en bois faite par assemblage d'éléments.

Pièce de bois : On appelle pièce de bois, dans les arsenaux, des arbres sans écorce ni branches, simplement équarris et prêts à être employés.

Pièce de construction (en anglais « *piece* ») : Une pièce de construction est une pièce de bois travaillée pour être employée dans la construction de la coque d'un navire en bois.

Remarques : **a)** – On a ainsi les pièces de quille, de carlingue, d'étrave, etc. qui entrent dans la construction de la quille, de la carlingue, de l'étrave.

b) – S'il s'agit d'une pièce d'un navire en fer ou en acier, on dit *tronçon* ou *élément de construction*.

Pièce de cordage (en anglais « *piece* ») : On appelle « *pièce de cordage* » un cordage neuf, lové, attaché sur lui-même et qui a toute sa longueur (jadis 80 à 100 brasses selon les espèces, actuellement 200 mètres).

Remarque : Une pièce de ligne ou de cordage tel que le lusin, le merlin, le bitord est une *manoque*, grosse pelote de 30 à 60 brasses.

Pièces de liaison (en anglais « *strengthening pieces* ») : Les *pièces de liaison* sont les gouttières, les préceintes, les courbes, les hiloires ou autres servant avant tout à lier et fortifier les diverses parties d'un bâtiment.

Pièce de mâture : Une pièce de mâture est une pièce de bois travaillée pour être employée dans la mâture d'un navire en bois.

Pièces de rebut : Les pièces de rebut sont celles qui sont jugées inaptes au service dans les arsenaux.

- Pièces de tour** (en anglais « *winding butts* ») : Les *pièces de tour* sont les bordages qui s'éloignent sensiblement de la direction rectiligne, comme ceux qui revêtent les parties arrondies de la proue ou de la poupe et qui ont des formes à double courbure.
- Pied** (en anglais « *foot* ») : **1** – Chez l'homme, extrémité du membre inférieur, articulée à la jambe par la cheville, et sur laquelle le corps prend appui dans la station verticale et pour la marche.
Remarques : a) – Le *pied de l'homme* est constitué du tarse, du métatarse et des orteils.
b) – [Anciennement], Gens de pied : pions, fantassins.
2 – Chez les animaux, extrémité inférieure de la jambe ou de la patte de certains mammifères et de quelques oiseaux.
Exemples : i) *Pied* de cerf, de biche, de sanglier.
ii) Les *pieds* palmés du canard.
iii) Parer les *pieds* d'un cheval, c'est enlever avec le bouterolle la corne superflue des sabots, pour les ferrer.
iv) [Cuisine] *Pieds* de veau à la vinaigrette.
v) [Cuisine] *Pieds* et paquets marseillais : spécialité marseillaise constituée de *pieds* de porc et d'estomac de mouton, découpés et roulés en forme de petits paquets.
3 – [Vieilli] *Pieds* de mouche : écriture aux caractères menus et difficiles à lire (on dit aujourd'hui *Pattes* de mouche).
4 – Partie d'un arbre, d'une plante qui touche à la terre.
Remarques : a) – [Par métonymie] La plante elle-même.
Exemples : i) Repiquer des *pieds* de laitue.
ii) *Pied mère*, plante sélectionnée et cultivée pour la production de boutures ou de greffons.
- Pied** (en anglais « *shoe* », « *forefoot* », « *stanchion* », « *heel* ») : **1** – Ce sur quoi repose une chose, ce qui supporte le poids d'une chose.
2 – Partie la plus basse d'un relief, d'un édifice, d'une construction.
3 – On dit le *pied* d'un mât, d'une bigue, d'un mât de charge, d'une pompe, d'une épontille, d'une alonge ou de tout objet placé verticalement ou à peu près pour désigner sa partie inférieure.
Remarques : a) – Le *pied* d'un bas mât vertical est ordinairement garni d'un tenon de forme quadrangulaire.
b) – Le mât de beaupré, qui est incliné, possède aussi un tenon, mais sa face inférieure est parallèle au pont sur lequel il repose, et la face supérieure est parallèle à l'axe du mât.
c) – Le *pied* d'un mât supérieur s'appelle la caisse de ce mât.
4 – Le *pied* d'une perpendiculaire est le point où la perpendiculaire à une droite ou à un plan rencontre cette droite ou ce plan.
5 – *Mouiller un pied d'ancre*, c'est mouiller une seule ancre, par opposition à *mouiller les deux ancres de l'avant* (c'est-à-dire *affourcher* ou *mouiller sur les deux piéds*).
Remarque : Pratiquement, on n'emploie l'expression « *mouiller un pied d'ancre* » que si l'on a mis à l'eau une faible longueur de chaîne pour une brève attente sur rade, ou pour aider à une manœuvre de port.
- Pied** (en anglais « *foot* ») : **1** – Ancienne unité de longueur en usage en France, en Europe et dans le monde avant l'introduction du système métrique.
Remarques : a) – Le *pied* du roi, ancienne mesure de Paris, divisé en 12 pouces, ou 144 lignes, ou 1728 points, valait 0,324 839 432 m

Remarque : Le *pied de Paris*, ou *pied de France* a été utilisé par le service des cartes français, jusqu'à l'adoption du système métrique, pour porter les brassiages des profondeurs ou les altitudes sur les cartes marines.

2 – La longueur du pied pouvait varier d'un pays à l'autre, d'une ville à une autre :

- i) Pied de Bologne : 0,3803 m
- ii) Pied du Nord : 0,3156 m
- iii) Pied du Danemark : 0,3139 m
- iv) Pied du Rhin : 0,3138 m
- v) Pied de Londres : 0,3048 m
- vi) Pied de Suède : 0,2968 m
- vii) Pied de Burgos : 0,2786 m

Remarques : a) – Un pied anglais et égal à un tiers de yard.

b) – Le pied anglais, qui vaut 0,304 795 49 mètre, est encore utilisé en aéronautique pour mesurer l'altitude (symbole : *ft*).

c) – Le pied québécois vaut 0,324 840 6 mètre.

3 – Le pied est une ancienne mesure de longueur des Romains valant 0,296 mètre.

Remarque : Le pied romain (*pēs*) valait 4 paumes (*palmas*) ou 16 doigts (*dīgītus*).

4 – Dans un certain nombre de locutions et d'expressions, *pied* désigne une mesure approximative, une quantité indéterminée.

Exemple : Mouiller un pied d'ancre, c'est souvent mouiller juste ce qu'il faut de chaîne pour immobiliser le navire pendant quelques minutes.

Pied : On dit, en parlant d'une rivière, qu'il y a pied pour dire qu'on s'y peut tenir debout, la tête hors de l'eau.

Remarque : Au contraire, on dit *perdre pied* pour dire ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds.

Pied : Pied se dit aussi de l'endroit le plus bas d'une montagne, d'un bâtiment, d'un mur, d'une tour, etc.

Exemples : Le pied des Alpes, des Pyrénées ; il sort une source du pied de la montagne ; le pied d'un rocher ; le pied d'un phare.

Pied : Pied se dit encore en parlant de plusieurs sortes de meubles ou d'ustensiles et il signifie la partie qui sert à les soutenir.

Exemples : Le pied d'une table ; les pieds d'une chaise ; les pieds d'un lit ; le pied d'un chandelier, d'un chenet ; le pied d'un vase ; un verre cassé par le pied.

Pied (Bon –) : 1 – On dit qu'un cheval *galope sur le bon pied* pour dire qu'en galopant il lève le pied droit de devant le premier.

Remarques : a) – On dit qu'il *galope sur le mauvais pied* pour dire qu'il lève le pied gauche de devant le premier.

b) – On dit, dans le même sens, *mettre son cheval sur le bon pied*.

2 – [Au figuré] On dit que l'on a mis quelqu'un *sur le bon pied*, sur un bon pied, pour dire qu'on lui a procuré de grands avantages.

3 – [Au figuré] On dit *être sur le bon pied*, sur un bon pied, pour dire être dans un bon état, dans une situation avantageuse.

4 – [Au figuré] On dit encore « *mettre quelqu'un sur le bon pied* » pour dire qu'on l'oblige à faire son devoir, qu'on le contraint à faire ce qu'on attend raisonnablement de lui.

Pied carré : Ancienne unité de surface en usage en France avant l'introduction du système métrique.

Remarque : Le pied français valant 0,32484 mètres, un pied carré français vaut 0,105521 m².

- Pied cube** : Ancienne unité de volume en usage en France avant l'introduction du système métrique et servant à mesurer les volumes des liquides ou des matières sèches.
Remarque : Un pied cube français vaut 36 pintes, ou 27/10 ème de boisseau, ou 1728 pouces cubes, ou 34,2773 litres ou 0,0342773 m³.
- Pied d'ancre** : Mouiller un pied d'ancre, c'est mouiller une seule ancre.
Remarques : **a)** – Lorsque l'on mouille les deux ancres, on dit pareillement que l'on a mouillé *sur les deux pieds*.
b) – On utilise rarement l'expression « *mouiller un pied d'ancre* » sauf quand on mouille une ancre pour attendre l'autorisation d'entrer dans le port, si le navire est soumis à l'action du vent ou du courant et que l'on ne sait pas exactement combien de minutes l'attente durera ; ou encore quand on rend compte d'une manœuvre de port *réussie* sans assistance extérieure, et que l'on avait choisi de mouiller une ancre à draguer afin de pouvoir gouverner sans prendre de vitesse.
c) – *Mouiller un pied d'ancre*, c'est aussi mouiller juste ce qu'il faut de chaîne pour immobiliser le navire pendant quelques minutes.
- Pied de biche** : Nom donné à divers instruments ou à divers outils dont l'une des extrémités est fendue en deux parties, c'est-à-dire fourchue comme un sabot de biche.
- Pied de biche** : Sorte de galhauban de hune, qui ne part que de la hune où il a deux ou trois branches que l'on ride sur le traversin de l'arrière.
Remarque : Habituellement, ce galhauban n'est pas installé.
- Pied de bielle** : Articulation entre la bielle et le piston d'une machine qui permet de transformer le mouvement rectiligne alternatif du piston en un mouvement de rotation de l'arbre-manivelle (le vilebrequin).
Remarques : **a)** – Les premières machines à vapeur alternatives avaient l'arbre-manivelle en haut et les cylindres au-dessous : le bas de la bielle (le pied) était articulé sur le piston.
b) – On a alors pris l'habitude d'appeler *pieds de bielles* les articulations entre les bielles et les pistons.
c) – Les moteurs à essence ou à gazole actuels sont du *type inversé*, avec l'arbre manivelle sous les cylindres : le pied de bielle est en haut et la tête de bielle en bas.
- Pied de chat** : **1** – Instrument composé de plusieurs petites branches d'acier, pointues, soudées par une de leurs extrémités sur un cercle et adaptées au bout d'un manche.
2 – Le pied de chat sert à visiter et sonder les bouches à feu : on apprécie par le plus ou moins grand écartement que prennent les branches s'il existe des chambres à l'intérieur de la pièce.
Remarque : Pour faire entrer les pointes de ces branches dans la bouche à feu, on les rapproche à l'aide d'un anneau qui les embrasse et les presse à volonté.
- Pied-de-cheval** : Nom donné à une huître plate de grande taille que l'on trouve surtout dans la baie du Mont-Saint-Michel.
- Pied-de-mouche** : **1** – [En imprimerie] Signe « ¶ » naguère utilisé pour indiquer un paragraphe ou pour appeler l'attention du lecteur.
2 – En informatique : Caractère « ¶ » qui n'apparaît éventuellement qu'à l'écran, jamais en impression et qui indique un retour à la ligne.
- Pied de nez** : On dit que quelqu'un *a pied de nez* pour dire qu'il a eu la honte de n'avoir pas réussi dans ce qu'il voulait ; et qu'on *lui a fait un pied de nez* pour dire qu'on s'est moqué de lui.
Remarque : On dit en plaisantant d'un homme qui n'a pas réussi dans une affaire qu'il avait entreprise, qu'il a un pied de nez, qu'il en est sorti avec un pied de nez.

Pied de pilote (en anglais « *under keel clearance* ») : **1** – Supplément que les marins ajoutent à leur calaison afin de déterminer les profondeurs d'eau nécessaires pour naviguer en sécurité.

[Voir le mot *Calaison*].

2 – Le *pied de pilote* permet de pallier à la fois :

- i)** l'incertitude sur la *position des sondes* indiquées sur la carte,
- ii)** l'incertitude sur le *brassiage des sondes* indiquées sur la carte,
- iii)** l'incertitude sur la *position du navire* ,
- iv)** l'incertitude sur la *prévision de la hauteur* de la marée,
- v)** une *décote* éventuelle due au vent, à une onde de tempête ou à une pression atmosphérique basse,
- vi)** le *surenfoncement* observé dès que le navire prend de la vitesse.

Remarques : **a)** – Le surenfoncement que l'on constate dès que le navire a pris une certaine vitesse-surface est l'augmentation de son enfoncement par rapport à la calaison que l'on avait observée au repos.

b) – Le surenfoncement augmente avec la vitesse-surface et il peut être particulièrement considérable lorsque le clair sous quille est très réduit.

3 – [Au figuré] Dans certaines situations, même s'il ne s'agit pas de navigation, lorsque l'on prend des précautions pour éviter les risques liés à l'ignorance des conditions réelles, on dit pareillement que l'on prend un *pied de pilote* .

Remarque : Si les précautions sont manifestement démesurées, on dit que ce n'est plus un pied de pilote mais une *godasse de clown* .

Pied de vent : On appelle *pied de vent* un faisceau lumineux dans le ciel, comme une douche de lumière formée des rayons du Soleil qui passent entre les nuages à contre-jour.

Remarque : Le plus souvent, ces faisceaux lumineux partent des nuages élevés et descendent jusqu'à la mer ou à l'horizon, avec un angle apparent variable, mais ils peuvent aussi monter au ciel lorsque le Soleil est très bas.

Pied d'œuvre : Être à pied d'œuvre, c'est être disposé à commencer un travail.

Pied-droit : On appelle *pied-droit* la partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

Pied du mât : **1** – Extrémité inférieure du mât d'un navire à voiles qui repose dans la carlingue où il est implanté.

2 – Partie du mât qui est à la hauteur du pont lorsque le mât est posé sur le pont.

Pied du roi : Unité de longueur en usage en France sous l'Ancien Régime, jusqu'à l'instauration du système métrique.

Remarques : **a)** – Le pied du roi était la mesure de longueur de référence en France jusqu'à la Révolution de 1789 et il valait 325 millimètres.

b) – Cette même mesure de référence pour la longueur se retrouve, à un ou deux millimètres près, en Crète à l'époque mycénienne ainsi que dans l'ancienne Égypte.

Pied (En –) : On appelle *capitaine en pied* le capitaine titulaire d'un navire, *chef mécanicien en pied* le chef mécanicien titulaire du navire, par opposition au capitaine remplaçant ou au chef mécanicien remplaçant qui n'exercent ces fonctions que pendant les congés ou les périodes d'absence des titulaires de ces postes.

Pied (Haut le –) : **1** – [En parlant d'une monture] Ni attelé, ni monté, ni chargé.

Exemples : Cheval, mulet haut le pied.

Remarque : Une monture haut le pied est gardée en réserve pour relayer une bête fatiguée ou pour renforcer un attelage.

2 – [Par analogie, dans les chemins de fer] Motrice non attelée à un train, qui

circule isolément sur une voie ferrée.

Exemples : Locomotive, machine haut le pied.

Pied marin : On dit d'un homme qui est accoutumé à aller sur mer, et à se tenir ferme durant les mouvements de roulis, de tangage ou de pilonnement du navire, qu'il a le *pied marin*.

Pied (Plain –) : En parlant d'un bâtiment, d'un logement, on dit qu'il y a *tant de pièces de plain-pied* pour dire qu'il y a tant de pièces où l'on va de l'une à l'autre sans monter ni descendre.

Pieds devant : « *Partir les pieds devant* » c'est avoir perdu la vie.

Remarque : Les brancardiers s'arrangent toujours pour que la tête de la personne allongée sur le brancard avance la première afin que le brancardier de l'arrière puisse voir l'expression de son visage ; lorsqu'ils transportent un cadavre, les brancardiers le disposent toujours de façon que ses pieds soient en avant du sens de la marche.

Pieds noirs : Les indigènes algériens qui virent arriver en 1832 des colons européens chaussés de bottines noires les appelèrent des « *pieds noirs* ».

Remarques : **a)** – Les Algériens marchaient alors, soit pieds nus, soit chaussés de sandales ou de babouches.

b) – L'appellation de « *pieds noirs* » qui leur était restée pendant 130 ans a servi à désigner, en France, les colons algériens d'origine européenne qui retraversèrent la Mer Méditerranée du Sud au Nord après qu'ils furent chassés d'Algérie en 1962.

Piège : [*Familier*] Appellation provocatrice utilisée par les pilotes de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale pour désigner leur aéronef, notamment s'il s'agit d'un avion de chasse.

Pierraille : Amas de petites pierres.

Pierre : Corps dur et solide, que l'on trouve dans la terre et dont on se sert pour la construction des bâtiments.

Remarques : **a)** – On appelle *pierre d'évier* ou *pierre à eau* une pierre taillée pour servir à l'écoulement des eaux d'une cuisine.

b) – On appelle *pierre d'aimant* une pierre qui attire le fer.

c) – On appelle *pierre de touche* une pierre dont on se sert pour éprouver l'or et l'argent en les y frottant.

d) – On appelle *pierre ponce* une pierre extrêmement sèche, poreuse et légère, calcinée par le feu des volcans.

e) – On appelle *pierre philosophale* la prétendue transmutation des métaux en or.

Pierre : 1 – On appelle *pierres*, ou *lest en pierres* (en anglais « **stone ballast** ») la quantité de lest en petits cailloux qui entre dans la cale d'un navire pour servir à le lester.

2 – On appelle fond de pierres, ou fond pierreux (en anglais « **stony ground** ») une partie du fond de la mer où l'on ne rencontre, que des petites pierres ou des cailloux.

Pierre à eau : Évier, souvent en pierre, dans les vieilles maisons lorraines

Pierre à fusil : Petit caillou dont on se sert pour battre un fusil, afin d'obtenir l'étincelle qui allumera la charge d'une arme à feu.

Remarque : Le fusil est la petite pièce d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu et que l'on bat avec une pierre à feu pour tirer un coup.

[Voir le mot *Fusil*].

Pierre de touche : 1 – L'essai à la *pierre de touche*, ou essai au *touchau*, vise à contrôler la nature ou le titre d'une pièce en *métal précieux* ou en alliage de *métaux précieux*.

Remarque : L'essai à la *Pierre de touche* a été évoqué par *Pline l'Ancien* (23-79) dans son œuvre majeure : « *Histoire Naturelle* » (vers 77 après J.-C.).

2 – La *Pierre de touche* elle-même est souvent constituée de jaspé noir, une roche très dure d'origine sédimentaire contenant principalement de la silice.

3 – L'essai à la *Pierre de touche*, ou essai au *touchau* consiste à :

i) frotter la pièce à éprouver sur la pierre de touche, de manière à déposer sur la pierre de touche une marque correspondant à la composition de la pièce à vérifier ;

ii) frotter sur la pierre de touche un échantillon d'un métal témoin correspondant à la nature probable de la pièce à éprouver, de manière à déposer sur la pierre de touche une marque correspondant à la composition de ce métal témoin ;

iii) asperger les deux marques déposées sur la pierre de touche avec un réactif chimique correspondant au métal témoin ;

iv) si les résultats des deux réactions sont identiques, le métal à éprouver est d'une composition identique à celle du métal témoin.

Remarques : **a)** – L'essai au *touchau* se base uniquement sur des comparaisons visuelles et nécessite des techniciens très qualifiés.

b) – Les réactifs sont principalement des acides.

Exemples : Acide nitrique pour l'or ; sulfate d'argent puis acide chromique pour l'argent.

Pierre philosophale : On appelle *Pierre philosophale* la prétendue transmutation des métaux ordinaires en or.

Exemples : Il s'est ruiné à chercher la pierre philosophale ; jusqu'ici on n'a point trouvé la pierre philosophale.

Pierrier (en anglais « *pedrero* ») : **1** – [*Veilli*] Espèce de mortier très léger, en métal, qui permettait, en cas de siège, de lancer des boulets en pierre jusqu'à 200 mètres de distance.

Remarques : On ne doit pas confondre le pierrier et le *perrier*, sorte de petit canon en usage jadis dans la Marine.

[Voir le mot *Perrier*].

2 – Éboulis de pierres.

3 – Tas de pierres provenant de l'épierrement.

Piétage (en anglais « *marks* », « *marking* ») : **1** – Ensemble des divisions en pieds et fractions de pied marquées sur les échelles de tirant d'eau d'un navire.

2 – Opération qui consiste à marquer ces divisions.

Remarques : **a)** – Sur les navires de charge français, on a l'habitude de marquer les échelles de tirants d'eau en pieds et moitiés de pied d'un bord, en mètres et décimètres de l'autre côté.

b) – On marque habituellement trois échelles de tirants d'eau de chaque bord : à l'avant, à l'arrière, et au milieu du navire

Piéter (en anglais « *to mark* ») : Piéter l'étrave et l'étambot d'un navire, c'est y exécuter l'opération du piétage.

Piéton : **1** – Fantassin du Moyen Âge.

Remarque : En ce sens, il est synonyme de *pion*.

2 – Personne qui va à pied.

Remarque : Le féminin *piétonne* est rare en ce sens.

Exemples : Un passage pour piétons ; un piéton fauché par une voiture.

3 – Destiné ou réservé aux personnes à pied.

Exemples : Porte piétonne et porte cochère ; sentiers piétons et allées cavalières ; rue piétonne ; quartier piéton.

Piètre : Très médiocre ; sans valeur, sans intérêt, insignifiant.

Remarque : L'adjectif *piètre* est le plus souvent placé avant le nom qu'il qualifie.

Exemples : De piètres résultats ; un piètre avantage ; un piètre menteur.

Piette : Petit oiseau palmipède au plumage pie, du Nord de la Scandinavie, qui hiverne au bord des lacs et des étangs des régions tempérées.

Pieu (en anglais « *stake* ») : **1** – Longue pièce de bois qui est pointue par un des bouts, et dont on se sert à divers usages.

Remarque : On dit que pour tuer un vampire, et l'empêcher définitivement de nuire, il faut lui enfoncer un pieu dans le cœur.

2 – Un pieu d'amarrage est une longue pièce rigide et droite de bois, de métal, de béton, qu'on enfonce dans le sol sur le bord d'un quai afin qu'on puisse y tourner et fixer les amarres des navires qui accostent à ce quai.

Remarques : **a)** – Cette sorte d'amarrage bord à quai s'appelle « *aurail* » ou « *auray* » car il se pratique depuis fort longtemps en rivière d'Auray.

b) – L'amarrage se faisait également bord à quai dans les ports appelés *échelles du Levant* à une époque lointaine où les navires accostaient perpendiculairement au quai dans les ports européens, la proue vers la quai en Atlantique, la poupe vers le quai en Méditerranée.

[Voir l'expression *Échelles du Levant*].

3 – On peut employer pour tourner les amarres, au lieu d'un pieu, un vieux canon qui reçoit aussi le nom de pieu, ou d'autres dispositifs tels que des bollards, des bittes d'amarrage.

[Voir le mot *Bollard* et l'expression *Bitte d'amarrage*].

Pieuvre : Mollusque céphalopode marin pourvu de huit tentacules munis de ventouses, également appelé *poulpe*.

Remarques : **a)** – Pieuvre désigne surtout des poulpes de grande taille.

b) – Avec « *Les Travailleurs de la mer* » Victor Hugo a popularisé le terme normand « *pieuvre* » qui, dans l'usage courant, a souvent remplacé « *poulpe* ».

Pieuvre : Appareillage constitué de plusieurs bras, tous reliés par l'une de leurs extrémités.

Exemple : Pieuvre hydraulique pour assurer le serrage d'une culasse, composée de flexibles issus d'un répartiteur de pression et branchés chacun à la presse installée sur un tirant de fixation de la culasse.

Pignoratif : Qui est relatif à un gage.

Remarques : **a)** – Un *endossement pignoratif* transfère à l'endossataire les droits d'un créancier gagiste.

b) – Le *contrat pignoratif* qui était une forme de contrat de vente à réméré dissimulant un prêt sur gage, et qui s'apparentait à un pacte comissoire, est aujourd'hui prohibé par la loi.

Pignouf [*Populaire*] : Grossier personnage, ladre et sans manières.

Remarque : « *Pignouf* » est peut-être tiré du normand *pigner* qui signifie « *pleurer, geindre par ladrerie* ».

Pigocher [*familier*] : Fouiller avec un objet pointu.

Pigou (en anglais « *wooden candlestick* ») : Sorte de chandelier en bois ayant une douille en fer pour recevoir une chandelle et deux pointes en fer pour le piquer ou le fixer, au besoin :

i) soit le long d'une muraille en bois au moyen de l'une des pointes qui est située sur le côté ;

ii) soit sur un morceau de bois horizontal au moyen de l'autre pointe qui est située sous la douille.

Remarques : a) – On se sert du *pigou* pour s'éclairer dans la cale.

b) – On écrit *pigou* ou *picou*.

Pigoulière (en anglais « *pitch boat* ») : **1** – Chaland à fond plat portant les chaudrons dans lesquels on chauffait le brai utilisé jadis pour calfater l'extérieur des coques en bois.

Remarques : a) – Le pont de la pigoulière était nécessairement souillé de coulures de brai.

b) – On écrit *pigoulière* ou *pégoulière*.

2 – [Au figuré] Pigoulière est utilisé pour qualifier un bateau ou un endroit particulièrement sale et repoussant, ou un navire où la discipline est mal observée.

Pigoullier : Appellation familière des *goémoniers*, en Bretagne.

Pilaf : Préparation épicée, d'origine orientale, à base de riz que l'on dore puis que l'on mouille de bouillon et auquel on ajoute de la viande, du poisson ou des légumes.

Exemple : Un pilaf de poulet.

Remarques : a) – [En apposition] « *Riz pilaf* » autre appellation de la préparation.

b) – On a dit également *pilaf* ou *pilau*.

Pilastres (en anglais « *stern columns* ») : Sortes de colonnes plates en planches épaisses, contournées et sculptées, afin d'orner le pourtour de la galerie et les fausses bouteilles d'un navire en bois.

Pile : Ancienne unité française de masse.

Une pile (*dite de Charlemagne*) valait 25 livres, ou 400 onces, ou 12,2376 kg.

Pile : Avançon ou petite alonge en crin, en fil ou en laiton cordé, qu'on ajoute au bout d'une ligne de pêche et où l'on fixe l'hameçon.

Remarque : On dit et on écrit, en ce sens, *pile* ou *empile*.

Pile : 1 – Appareil, dispositif statique qui fournit de l'énergie électrique à partir d'une énergie chimique.

Remarque : La *pile voltaïque* fabriquée par Volta en 1800, est faite d'un empilement de disques de cuivre et de zinc, séparés par des rondelles de drap ou de carton imbibées d'eau acidulée conductrice.

2 – Une *pile électrique*, ou simplement une pile, est un générateur statique de tension continue formé de deux électrodes baignant dans un électrolyte.

3 – Une *pile à combustible* produit de l'électricité par réaction chimique entre, d'une part, l'hydrogène ou un autre combustible qui alimente l'anode et, d'autre part, l'air ou l'oxygène qui alimente la cathode.

Remarque : La *pile à combustible* est une source énergétique en principe non polluante.

4 – [Par analogie] On a donné le nom de *pile atomique* aux premiers réacteurs nucléaires civils constitués d'un empilement de blocs de graphite et de barres d'uranium, qui produisaient de la vapeur d'eau employée pour faire tourner des alternateurs et produire de l'électricité.

5 – On appelle *pile solaire* un dispositif utilisant l'effet photo-voltaïque pour produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire.

Remarque : On dit aussi *photopile*, pile photovoltaïque, cellule ou convertisseur photovoltaïque.

Pile : Amas de plusieurs choses entassées avec quelque ordre.

Exemple : Une pile de livres.

Pile : Un des côtés d'une pièce de monnaie, qui est celui où sont les armes du Prince ou le symbole de la République qui frappe monnaie.

Pile : 1 – [Vielli] Grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose.

2 – [Au figuré et populaire] Volée de coups.

3 – [Au figuré] Subir une sévère défaite sportive.

Exemples : Flanquer une pile à quelqu'un, c'est-à-dire le battre ; recevoir une pile, c'est être battu ; les joueurs de cette équipe ont pris une belle pile lors du dernier match.

Piler : 1 – Broyer, écraser, réduire en petits morceaux, en poudre ou en pâte quelque chose avec un pilon.

Exemples : Piler de la glace ; piler des amandes en pâte, piler du gros sel dans un mortier ; du verre pilé.

Remarque : [En Normandie] Piler les pommes ou [absolument] piler, c'est broyer les pommes à cidre pour les préparer avant de les placer dans le pressoir.

2 – [Au figuré] Piler, c'est administrer une volée de coups.

Exemple : Se faire piler par des voyous.

3 – [Par extension] Infliger une sévère défaite.

Exemple : Piler l'équipe adverse.

4 – [Au figuré] Piler, pour le conducteur d'une voiture automobile, c'est enfoncer brusquement et violemment la pédale des freins pour s'arrêter le plus vite possible.

Exemple : L'automobiliste juste devant pila au feu rouge.

Pilet : Canard sauvage de couleur grise, au long cou et à la queue effilée, qui hiverne en France.

Remarque : Le pilet mâle a la tête sombre et la poitrine blanche.

Pilier : En parlant de bittes, *pilier* est synonyme de *montant*.

Pili-pili : 1 – Petit piment rouge très fort, utilisé surtout dans des plats sénégalais et réunionnais.

2 – [Par métonymie] Sauce préparée avec ce piment.

Remarque : On l'appelle parfois « *la force* » par plaisanterie.

Pillage (en anglais « *plunder* », « *plundering* ») : Action de piller, ou le dégât qui en résulte jusqu'à une certaine somme.

Exemple : Des scènes d'émeute et de pillage.

Remarques : **a** – Le juriconsulte bordelais Étienne Cleirac (1583-1657) fixait le seuil du *pillage* à 30 livres en 1647 (« *Us et coutumes de la mer* »).

b – Au-dessus du seuil, il s'agit de *butin*.

c – Le pillage revient aux soldats ; le butin au général.

d – Bonaparte livra la vile de Jaffa, en Palestine, au pillage par ses soldats parce qu'elle s'était défendue et qu'elle avait refusé de se rendre à la première sommation ; les premiers émissaires français avaient été égorgés.

Pillard : 1 – Celui, celle qui participe à des exactions, des vols, qui s'empare du bien d'autrui en causant de nombreux dégâts.

2 – En période de disette, des abeilles pillardes pénètrent dans des ruches faibles en population pour voler les provisions qui y ont été constituées.

Piller : 1 – Mettre un lieu à sac ; emporter violemment les biens qu'il contient en causant d'importants dégâts.

2 – [Familier et par exagération] Vider entièrement.

Exemple : Les enfants ont pillé le réfrigérateur.

3 – Il se dit aussi en parlant des personnes qui abusent de leur autorité pour s'enrichir par des extorsions et des concussions, des détournements.

Exemple : Verrès pilla la province de Sicile, dont il était gouverneur.

4 – Dépouiller par des vols.

Exemples : Piller un trésor ; la statuaire de cette église a été pillée.

5 – [Au figuré] Synonyme de *plagier* ; prendre dans les ouvrages d'autrui quelque chose que l'on donne pour sien.

Exemples : Ces vers sont pillés de Racine, pillés dans Racine ; Salieri a été accusé

à tort d'avoir pillé Mozart.

6 – [*En parlant des ruches*] Voler le miel dans une ruche.

Remarques : a) – Des abeilles d'autres ruches cherchent à pénétrer dans une ruche affaiblie pour y piller les provisions ; les abeilles gardiennes de la ruche attaquée se battent contre les pillardes et il en résulte une forte mortalité dans les deux camps.

b) – En hiver, les pics-verts font des trous dans les ruches avec leur bec pour y piller le miel dans les rayons et les larves d'abeilles dans le couvain.

7 – [*Vieilli ; en parlant des chiens et de certains autres animaux*] Attaquer une personne ou un autre animal.

Exemples : Ce chien pille tous les passants ; le loup a pillé les chiens.

Pilon : Instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier.

Remarque : On dit *mettre un livre au pilon* pour dire en déchirer tous les feuillets de sorte qu'il ne puisse servir qu'aux cartonniers qui les pilent pour les réduire en pâte à papier.

Pilonnage : **1** – Action d'écraser, de broyer avec un pilon.

2 – Bombardement intensif d'une position ennemie.

Exemples : Le pilonnage d'une tranchée ennemie ; un pilonnage d'artillerie.

3 – [*Au figuré et familier*] Répétition incessante d'un message que l'on veut imprimer dans les esprits.

Exemples : Le pilonnage publicitaire ; le pilonnage médiatique.

Pilonnement : Mouvement alternatif vers le haut et vers le bas de l'ensemble du navire, selon que le navire rencontre les crêtes ou les creux des vagues, lorsque la distance entre les crêtes des vagues est égale à un multiple de la longueur du navire.

Pilonner : **1** – Écraser, broyer au moyen d'un pilon.

Remarque : Pilonner un livre, c'est le transformer en pâte à papier.

2 – Bombarder de façon intensive et sans répit.

Exemples : Pilonner les lignes ennemies ; l'aviation pilonna les ponts.

Pilori : **1** – Machine qui tournait sur un pivot et qui servait à la punition des personnes diffamées, que la justice exposait à la risée du public.

Remarque : Le pilori des Halles, à Paris, était constitué d'une tourelle que recouvrait un cercle de fer tournant sur un pivot et percé de trous où l'on passait la tête et les mains des condamnés.

2 – Pilier auquel on attachait avec des carcans des personnes condamnées à l'exposition publique.

Exemple : Ce criminel a été exposé au pilori pendant trois jours de marché.

3 – [*Par métonymie*] Cette peine elle-même.

Remarque : La peine infamante du pilori a été abolie en 1789.

Pilot (en anglais « *mooring stake* ») : Pièce en fer de fortes dimensions, introduite dans le sol du fond d'une rade, et destinée à faire l'office de corps mort pour y amarrer un bâtiment au mouillage.

Pilotage : **1** – (En anglais « *pilotage* », « *seamanship* ») Depuis la nuit des temps, le *pilotage* est la science de conduire les navires à la mer et de les rendre à telles parties du monde que l'on veut.

Remarques : a) – Le pilotage de mer comprend deux parties, qui concernent respectivement :

i) la navigation au *long-cours*, ou de long-voyage, ou encore navigation *hauturière* [c'est-à-dire en observant la hauteur des astres] ;

ii) la navigation *côtière* ou au *cabotage* [c'est-à-dire de cap en cap, de terre à terre].

- b)** – Les principaux éléments du pilotage de mer sont, selon les circonstances :
- i)** l'observation des astres (hauteur et azimut),
 - ii)** l'observation de la boussole pour suivre une route,
 - iii)** l'observation de la boussole pour relever l'azimut des amers à terre,
 - iv)** la mesure du brassiage et la connaissance de la nature du fond pour contrôler l'estime,
 - v)** l'usage des cartes marines pour porter la position et déterminer la route,
 - vi)** les corrections à apporter à la route pour rallier la destination.

2 – Jadis appelés « *lamanage* », le *pilotage de port* (en anglais « *conning*») et le *pilotage de rivière* sont aujourd'hui des services publics assurés par un personnel commissionné par l'État (les *pilotes lamaneurs*).

[Art. L.5341-1 du Code des Transports].

Remarques : a) – Les « *pilotes-lamaneurs* » (on dit aujourd'hui : « *les pilotes* ») font profiter les capitaines de leurs *connaissances statistiques* en ce qui concerne la manœuvre des navires à l'entrée, à la sortie ou à l'intérieur des ports et dans les parties maritimes des fleuves ou rivières de leur zone de compétence : le capitaine fait confiance à l'expérience aléatoire que le pilote a acquise lors de manœuvres semblables.

b) – Pour les pilotes lamaneurs, la navigation dans leur zone de compétence fait partie d'un *domaine exploré* et même approfondi par une pratique continue ; cela leur permet d'affirmer aux capitaines assistés que, d'après leur expérience, la manœuvre envisagée est possible et de prédire comment elle se déroulera.

[Voir le mot *Prédire*].

c) – En France, le pilotage de port ou de rivière est obligatoire dans certaines zones ou pour certains parcours ; certains navires sont exemptés de l'obligation de prendre un pilote, notamment en raison de leur longueur ; le capitaine d'un navire soumis à l'obligation du pilotage qui ne ferait pas appel au pilote est néanmoins tenu de lui payer le pilotage (le salaire du pilote).

[Art. R. 5341-1 et R. 5341-2 du Code des Transports].

d) – L'opération de pilotage commence à partir du moment où le pilote monte à bord *dans la limite de la station* (si le navire est en mer) ou qu'il se présente à bord (si le navire est dans le port) ; l'opération de pilotage se termine lorsque le navire est arrivé au mouillage ou à quai (navire entrant) ou à *la limite de la station* (navire sortant).

[Voir l'expression *Station de pilotage*]

e) – Les limites de la station de pilotage sont habituellement différentes des limites de la zone de pilotage obligatoire ; les points habituels d'embarquement et de débarquement des pilotes sont souvent éloignés des limites de la station.

f) – En droit anglais (*Merchant Shipping Act 1894*) le pilote est "*any person not belonging to a ship who has the conduct thereof*".

g) – Le premier rôle du *pilote-lamaneur* (pilote de port ou pilote de rivière) est d'affirmer au capitaine qui l'a appelé, après qu'il a embarqué et après que le capitaine lui a donné des indications sur les particularités de son navire, que *d'après son expérience* des navires comparables font habituellement la manœuvre projetée avec des chances raisonnables de succès.

[Art. D. 5341-13 à D. 5341-15 du Code des Transports].

h) – Si le capitaine l'y autorise, le *pilote-lamaneur* (pilote de port ou pilote de rivière) donne directement les ordres à la barre et à la machine ; il dirige les remorqueurs, commande éventuellement l'utilisation des ancres et d'une manière générale dirige la manœuvre pendant qu'il est à la passerelle de navigation.

i) – Le *pilote-lamaneur* fait la liaison entre le navire et les autorités portuaires, notamment si le capitaine ne parle pas ou ne comprend pas la langue employée.

j) – Dans tous les cas, le pilote-lamaneur rend compte sans délai à l'autorité maritime des anomalies éventuelles qu'il a pu constater dans l'environnement, des événements exceptionnels dont il a connaissance ou des insuffisances à bord du navire piloté.

k) – Le pilote est un spécialiste du mouvement des navires dans sa zone de compétence, qui prévoit l'évolution possible de la position de tel ou tel navire, de telles ou telles caractéristiques, avec le temps qui passe et en fonction des conditions de marée, de courant et de vent prévisibles.

l) – L'activité du pilote est *dynamique* et duratif, c'est-à-dire que le temps sous toutes ses formes est la variable essentielle : *position* du navire prévue dans un certain temps (anticipation), *vitesse* (dérivée de la position par rapport au temps), *accélération* (dérivée de la vitesse par rapport au temps), dynamique des forces.

3 – On entend par « *service du pilotage* », ou quelquefois par « *pilotage* » l'organisation générale de l'activité des pilotes commissionnés pour exercer leur métier dans une zone définie du domaine public maritime.

Remarques : **a)** – L'assistance apportée au capitaine d'un navire qui a régulièrement fait appel au pilote n'est pas le fait du « *service du pilotage* » ; cette assistance est fournie exclusivement par *le pilote désigné* par le tour de service, après qu'il a embarqué sur ce navire ; cette prestation est rémunérée par l'application d'un tarif public.

b) – Le prix payé par le consignataire du navire au pilote s'appelle *pilotage*, *taxe de pilotage* ou *droit de pilotage* et c'est en réalité une taxe para-fiscale.

c) – Le *service du pilotage* du port a la responsabilité d'informer l'agent ou le capitaine d'un navire attendu dans ce port des *heures possibles* et de *l'heure probable* d'embarquement du pilote pour une manœuvre immédiate.

d) – Cependant, les pronostics ou autres prévisions concernant la manœuvre d'un navire dans un port ou une rivière *n'engagent pas le service du pilotage* de ce port ou de cette rivière, même s'ils émanent d'un pilote ou du chef de pilotage de ce port ou de cette rivière et ce service prévisionnel n'est pas rémunéré.

e) – Le pilote présent à bord d'un navire à l'entrée ou à la sortie d'un port, ou pour un parcours en rivière, est seul responsable de l'exactitude et de la pertinence des informations, des pronostics, des diagnostic ou des prévisions qu'il communique au capitaine après qu'il a embarqué et qui concernent l'opération envisagée, après que le capitaine a fait connaître à ce pilote les particularités de son navire et que le pilote a évalué sommairement l'état du navire ; le capitaine est libre d'entreprendre la manœuvre ou de décider de la différer après que le pilote lui a fait savoir son avis motivé.

[Art. **D. 5341-10** et **D. 5341-16** du Code des Transports].

f) – L'ordre d'entrée des navires est de la compétence de la capitainerie du port, après consultation du service du pilotage et en fonction des demandes des agents des différents navires.

[Art. **8** du Décret n° 2009-877 du 17 juillet 2009 portant règlement général de police dans les ports maritimes de commerce et de pêche et Règlement local de la station de pilotage].

g) – Dans un port, le *bon fonctionnement* du service du pilotage tient à un fragile équilibre entre les contingences et les fantasmes ou les susceptibilités des uns et des autres (fonctionnaires de L'Équipement, représentants des capitaines ou des armateurs, remorquage, lamanage, pilotage).

4 – On entend également par *pilotage* la taxe parafiscale (c'est-à-dire le salaire dû au pilote désigné par le tour de service) obligatoirement payée par le capitaine de tout navire qui entre dans une zone où le pilotage est obligatoire, qu'il ait utilisé ou non les services du pilote, qu'il ait embarqué ou non le pilote.

Remarques : a) – Le consignataire du navire est personnellement responsable du paiement de la taxe de pilotage, des indemnités et des suppléments éventuels dus au pilote.

[Art. L.5341-5 du Code des Transports].

b) – Lorsque le service des pilotes qui ont été commissionnés pour une zone donnée se fait au tour de liste (c'est actuellement le cas général en France) toutes les taxes de pilotage perçues dans la zone sont mises en commun et elles sont réparties selon le Règlement local du service du pilotage.

[Art. L.5341-7 et L.5341-10 du Code des Transports].

c) – Le syndicat des pilotes perçoit habituellement les taxes de pilotage dues aux pilotes adhérents à ce syndicat.

Pilotage à grande distance : 1 – Le pilotage à grande distance a été institué en 1880 ; le prix du pilotage dépendait alors du lieu d'embarquement du pilote et de la distance parcourue.

Remarques : a) – Il s'agit ici des pilotes d'un port ou d'une rivière qui se présentaient à la vue des navires à destination de leur port ou de leur rivière, parfois très loin à l'extérieur de la limite de leur station.

b) – Les pilotes du Havre, par exemple, pouvaient aller chercher les navires avec leur petit cotre jusque dans l'Atlantique ; à Dunkerque aussi, la distance autorisée était très étendue ; à Bordeaux, il n'y avait aucune limite.

c) – Si cela pouvait se comprendre au temps de la navigation à voiles et au début de la navigation à vapeur, lorsque les capitaines étaient bien aises de trouver un pilote après une navigation longue et difficile, il n'y en avait pas moins là une charge considérable pour les navires en raison du tarif spécial qui était appliqué pour les grandes distances ; plus les progrès de la navigation se sont accentués, plus ce pilotage à grande distance est devenu critiquable de telle sorte qu'il a progressivement été aboli dès la fin du XIX^{ème} siècle, quelques années seulement après l'instauration de cette disposition.

2 – La loi du 28 mars 1928 sur le pilotage dans les eaux maritimes obligea les pilotes à croiser dans leur station, *sans sortir des limites de cette station*.

[Art. D. 5341-10 du Code des Transports].

Remarques : a) – Les navires qui demandent néanmoins le pilote en dehors des limites de la station sont astreints à payer un supplément de tarif très important.

b) – Les limites de la station de La Pallice sont constituées à l'Est par la côte d'Aunis, au Nord par l'île de Ré, au Sud par l'île d'Oleron et à l'Ouest par la ligne Les Baleines-Chassiron, ramenée dans les années 1980 à la ligne qui va des Baleines à Chanchardon.

c) – Depuis le désarmement du bateau stationnaire porte-pilotes « *Arméria* » (en fer) à la fin des années 1960, les pilotes de La Pallice ne restent plus en station à la mer ; ils partent du bureau du pilotage (près du sas du bassin de La Pallice) à bord de vedettes rapides pour rejoindre à proximité de la *bouée de Chauveau* les navires qui désirent entrer au port à proximité de la *bouée de Chauveau* (en principe dans un cercle de rayon un mille).

Pilotage côtier (État du – en 1707) :

[Archives nationales G//86 f^o 68 et 69].

« Toute la Marine sait que le pilotage est absolument négligé en France, que les Hollandais et les Anglais en font au contraire le sujet de leurs applications et qu'ils sont d'une régularité extrême à faire exécuter les ordonnances qu'ils ont établies sur ce fait de la navigation. En sorte que dans toutes les occasions, ils ont eu de grands avantages sur nous, soit pour entreprendre ou pour se retirer du péril où ils se sont trouvés engagés par la supériorité que les vaisseaux du Roy

ont toujours conservé sur ceux des ennemis.

« Notre ignorance sur le fait du pilotage a paru presque partout dans le premier combat de la Manche. Les Hollandais qui étaient enveloppés se tirèrent d'affaire en mouillant une ancre au moment du changement de la marée, ce que nous fîmes trop tard et quelques jours après, nous ne pûmes les suivre par crainte des bancs que les pilotes croyaient être entre l'armée du Roy et la rade où les ennemis s'étaient retirés, quoi qu'il n'y en eut aucun et que l'on pût aisément les aller brûler étant dans un cul de sac duquel ils n'auraient pu sortir.

« Je cite sur ce fait Monsieur de Righy :

« L'ignorance de nos pilotes fut cause que l'on mouilla à couvert du Raz Blanchard ensuite du combat si glorieux que venait de donner Monsieur de Tourville avec des forces très inégales, en sorte que les ancres n'ayant pu tenir à cause de la grande rapidité des courants à cet endroit qu'il fallait prévenir en mouillant plus tôt à mer étale, hors du courant de ce passage au long de la côte de France. Il s'ensuivit la perte des vaisseaux qui furent contraints d'aller mouiller à La Hougue.

« Les vaisseaux de Sa Majesté se trouvent tous les jours engagés dans des endroits difficiles et en danger de périr.

« Le « Henri » commandé par Monsieur d'Aligre, ne pouvant trouver de mouillage à la côte de France, les pilotes ne connaissant point les terres de Barfleur ni du Havre et enfin, après avoir été prêts à échouer le vaisseau, ils le mouillèrent dans la petite rade du Havre et en lieu où il devait absolument se perdre.

« La « Perle », sous Monsieur Dargini, passa pour aller à Corfou entre Pescon et Antipescon, lieu impraticable et où le seul regonflement de la mer qui était fort agitée, lui fournit assez d'eau pour sortir d'un aussi mauvais pas, Monsieur Dargini faisant gouverner lui-même sur la vue des roches qui paraissaient au fond, le pilote ayant abandonné le gouvernail.

« Le détroit de Gibraltar paraît même impraticable de nuit à nos pilotes qui ne connaissent point du tout l'étendue des bas-fonds de Tarifa, pendant que toutes les flottes ennemies le passent en tout temps, témoin la triste aventure de Monsieur de Pointy qui fut surpris au cap Carneve, les pilotes jugeant que les ennemis n'entreraient dans le détroit que de jour et que l'on avait le temps de se retirer.

« La plus grande partie de la côte de Barbarie nous est inconnue et même celle de France ; Monsieur d'Aligre perdit une frégate près de Fréjus pour cette raison.

« La plus grande partie de nos pilotes côtiers ne savent ni lire ni écrire. Il est impossible que la mémoire leur fournisse, pour retenir ce qu'ils ont remarqué grossièrement pendant plusieurs années, ni qu'ils fassent des observations justes des vues des terres et des dangers cachés, c'est tout ce qu'ils pourraient faire s'ils avaient de la théorie, ainsi ne sachant rien précisément, ils peuvent tout au plus piloter une barque, ne connaissant pas au juste la quantité et la qualité des fonds, des ports et des rades, même de Toulon, ce qui fait le grand risque où sont exposés les vaisseaux du Roy, si précieux à l'État, étant conduits par de tels pilotes, car les pilotes que l'on nomme hauturiers ne se mêlent guère des atterrages où l'on repose uniquement sur les côtiers.

Pilotage côtier (Projet d'une école pour le –) : Par le Chevalier Grenier, en 1707.

[Archives nationales G//86 f° 85].

« Après avoir fait tous mes efforts pour répondre à la confiance dont on m'a honoré en me chargeant de trouver les moyens d'assurer la navigation sur la côte

du Nord de Bretagne, je ne saurais taire une idée relative à ce projet dont l'exécution me paraît essentielle.

« Les tours, balises et autres marques qui sont placées dans les ports pour faire connaître l'entrée et la direction des passes ne peuvent être utiles qu'aux personnes initiées dans le secret de ces marques.

« Une balise, une tour peuvent être mises pour faire connaître un écueil, mais un marin d'un port étranger à celui où elle est ne sait de quel côté et à quelle distance il faut s'en approcher pour n'avoir aucun risque à courir.

« Tel marin de Saint-Malo ignore les marques de Bréhat, celui de Bréhat celles de quelque autre port ; et il en est de même du plus grand nombre, ainsi que l'expérience me l'a prouvé dans cette campagne.

« Or, les précautions que l'on prend ne pourraient être d'aucune utilité aux marins de la nation qui voudraient entrer dans un port qui ne serait pas le leur.

« Si cet ordre à établir paraît défectueux en ce point pour les gens de la nation, il ne l'est plus si l'on considère que l'ennemi est dans le même cas et qu'une issue ignorée met un frein à toute averse témérité, mais il faut travailler pour la nation et voici lequel moyen de sûreté que je crois très convenable à cet égard :

« 1° Il faut qu'il y ait dans tous les ports de commerce des pilotes jurés, comme il y en a en plusieurs.

« 2° Il faut établir de nouvelles règles parmi eux, parce que celles qui subsistent sont contraires au bien public.

« Les pilotes de ces ports absents comme présents participent aux recettes d'entrée qu'un d'eux a faites, ce qui est dégénéré en abus : la confiance où ils sont tous de partager les profits sans en avoir les peines est cause qu'ils se reposent les uns sur les autres et que des bâtiments sont en danger ou se perdent sans avoir de secours.

« 3° Je pense qu'il ne faudrait accorder de récompense qu'à celui qui aurait eu la peine et punir sévèrement ceux qui par paresse ou d'autre motif n'auraient pas secouru un bâtiment en danger de se perdre.

« La concurrence aux profits exciterait peut-être des querelles parmi ces gens-là, mais outre qu'il est des moyens de les contenir, le bien qui en résulterait doit faire disparaître cette crainte.

« De plus, la plupart des pilotes côtiers entretenus au service du roi ne connaissent que la partie de la côte de Bretagne où ils ont fait le cabotage ; en entrant dans ces ports, ils prennent tous des pilotes de ces ports afin de n'avoir pas la barque à leur charge en cas d'événement ; de là il arrive que ces hommes ignorent souvent les marques d'un port après y avoir été deux ou trois fois, je l'ai éprouvé ; cependant, ces hommes sont embarqués sur les vaisseaux du roi ; l'honneur et la réputation d'un officier sont entre leurs mains ; on ne saurait exiger d'eux d'être plus instruits, si leur intérêt personnel ne les y engage.

« 4° Afin de ne pas être exposé aux funestes effets d'une telle ignorance, je crois qu'il est nécessaire que le roi fasse construire des petits bâtiments exprès, qui soient en état de tenir la mer dans les gros temps, à une ou deux lieues des dangers et qu'on les distribue le long des côtes de Bretagne.

« Dix suffiraient sur la côte du Nord : deux au Four, deux autres à l'île de Batz, deux aux Sept-Îles, deux à Bréhat et deux à Saint-Malo.

« Ces bâtiments seraient armés par des pilotes jurés du lieu et leur grandeur serait proportionnelle au nombre de vaisseaux qui entrent dans les ports le plus à proximité, afin qu'ils puissent contenir les pilotes qui seraient nécessaires pour entrer plusieurs bâtiments à la fois sans mettre le leur dans le cas de manquer d'hommes suffisant à la manœuvre.

« 5° Chaque commerçant serait obligé de contribuer à la solde, nourriture et

entretien des hommes et du bâtiment, à proportion de quantité de navires qu'ils ont et de leurs tirants d'eau, mais ils ne paieraient aucun pilotage d'entrée ou de sortie.

« 6° Les pilotes jurés ne seraient jamais compris dans les levées de matelots que l'on ferait pour le roi ainsi qu'il est d'usage pour ceux d'aujourd'hui.

« Lorsqu'ils seraient utiles aux vaisseaux du roi, on les paierait et cet argent serait donné à ceux qui seraient à bord du bateau des pilotes et non aux absents et distribués parmi eux à proportion réglée de leur ancienneté dans cet espèce de service.

« 7° On ferait passer successivement d'un port à l'autre la moitié des pilotes jurés, afin qu'ils prissent une connaissance exacte de chaque port en particulier ; tous les trois mois, on ferait ce changement parce que ce temps doit suffire pour acquérir les connaissances nécessaires et dès qu'ils auraient parcouru la côte de Bretagne par ces différents changements, ils seraient remplacés par d'autres.

« 8° Afin de maintenir le bon ordre parmi ces gens-là et de bien les instruire, il faudrait mettre à leur tête des pilotes entretenus au service du roi et les meilleurs pilotes pratiques existant actuellement dans chaque port.

« Les certificats qui seraient donnés par eux feraient foi de l'intelligence et de la capacité du sujet ; sur ces certificats on pourrait embarquer sur les vaisseaux du roi pour pilotes côtiers et ils mériteraient alors les forts salaires qu'on donne aujourd'hui à ceux qui y sont employés.

« Cet établissement qui ne serait à charge ni au roi ni au particulier serait très avantageux à l'État ; il conserverait infailliblement une infinité d'hommes et de richesse qui disparaissent tous les jours par l'ignorance de ceux qui sont chargés de la sûreté des bâtiments qui les contiennent et il se réduit à cette maxime incontestable que « pour avoir des hommes, il faut les former ».

« Comment peut-on se flatter d'avoir de bons pilotes côtiers ? Si ce n'est en leur faisant prendre une connaissance exacte de chaque port et en mettant à leur tête des personnes capables et qui veillent attentivement à leur conduite ; je crois donc pouvoir assurer que par cet établissement on aurait une pépinière d'hommes essentiels à l'État. »

Pilotage (Droit du –) : Édît de 1584.

Édît du Roi Henri III (1551-1589) concernant les ordonnances et réglemens de la juridiction de l'Admirauté.

LXXXVI. Nul ne sera à l'advenir receu a conduire, ou estre maistre de navire, s'il n'est experimenté et examiné par deux anciens maistres, presence dudict admiral ou ses lieutenans, et deux eschevins de la ville ou notables bourgeois, du lieu ou se fera l'examen, sans que ceulx qui en ont mené et conduit soient tenus audict examen ny en prendre aucun acte, mais bien se feront enregistrer de leur jurisdiction trois mois apres la publication des presentes, ou, s'ils sont absens, apres leur retour, sans pour ce prendre aucune chose.

LXXXVII. Pareillement seront les lamaneurs reduicts en chacun port a nombre competant par l'advis desdicts eschevins, et de trois notables bourgeois, et n'y sera nul receu sans examen comme dict est, lesquels feront serment à la justice.

LXXXVIII. Ceulx qui ne seront instituez ausdictes charges ne pourront s'ingerer a conduire, faire entrer ou sortir aucun navire de nos ports et havres, sur peine de punition corporelle ; bien pourront lesdicts maistres ou pilotes prendre tel nombre de mariniers qu'ils adviseront bon pour faire les manœuvres sans que aultres que lesdicts maistres ou pilottes jurés y commandent.

LXXXIX. Deffendu sur peine de dix escus d'amende applicable comme dessus et de punition corporelle ausdicts pilottes et lamaneurs aller au devant des navires qui pretendent entrer en noz ports et havres, plus loing que la rade de la mer, ny contraindre les marchans ou maistres des navires promettre ou bailler davantage que le prix qui sera arbitré par nostredict Admiral ou ses Officiers, presence des gens à ce reconnoissans, nonobstant toutes pactions qui en pourroient avoir esté faictes au contraire, ausquelles ne voulons lesdicts juges y avoir aucun esgard.

XC. Les maistres de navires ne pourront estre contraints de prendre pilotte ou lamaneur pour entrer ou sortir hors desdicts havres si bon ne leur semble, excepté touteffois les estrangers, et ou ils en auroient pris pour entrer en iceulx, ne seront abstraits de les reprendre au sortir, ains demeurera en leur option de choisir tel qu'ils advisernt bon, sans qu'ilz soient tenus paier aucune chose à ceux qu'ils n'auront employez pour ledict faict. Et neantmoingt si ung pilotte ou lamaneur a marchandé et entrepris mettre ung navire hors ou dedans nosdicts havres, luy est deffendu de l'abandonner qu'il ne soit ancré au kay, ou que sortant il ne soit en pleine mer, et ce sur punition corporelle, et de tous les despens, dommaiges et interests, au paiement desquels ils seront contraints et par corps.

Pilotage (Droit du –) : Ordonnance d'août 1681.

Ordonnance touchant la Marine de Louis XIV (1638-1715).

Cette ordonnance est appelée « la grande ordonnance de Colbert »

LIVRE IV

De la Police des Ports, Côtes, Rades et Rivages de la Mer.

Titre III.

Des Pilotes Lamaneurs ou Locmans.

Art. Ier. Dans les Ports où il sera necessaire d'establir des pilotes, locmans ou lamaneurs pour conduire les vaisseaux à l'entrée et sortie des ports et des rivières navigables, le nombre en sera réglé par les officiers de l'Admirauté, de l'avis des eschevins et des plus notables bourgeois.

II. Aucun ne pourra faire les fonctions de lamaneur, qu'il ne soit âgé de vingt-cinq ans, et n'ait esté receu pardevant les officiers de l'Admirauté, après avoir esté examiné en leur présence et celle de deux eschevins ou notables bourgeois, par deux anciens Lamaneurs, et deux anciens maistres de Navires.

III. Le lamaneur sera examiné sur la connoissance et experience qu'il doit avoir des manœuvres et fabrique des vaisseaux, ensemble des cours et marées, des bancs, courans, escueils et autres empeschemens qui peuvent rendre difficiles l'entrée et sortie des rivières, ports et havres du lieu de son établissement.

IV. Les lamaneurs seront obligez de tenir tousjours leurs chaloupes garnies d'anchres et avirons, et d'estre en estat d'aller au secours des vaisseaux au premier ordre ou signal, à peine de dix livres d'amende, et de plus grande peine s'il y eschet.

V. Faisons defences, sous peine de punition corporelle, à tous Mariniers qui ne seront point reçus pilotes lamaneurs, de se presenter pour conduire les vaisseaux à l'entrée et sortie des ports et rivières.

VI. Pourront touteffois les maistres de navires, au défaut de pilotes lamaneurs, se servir de pescheurs pour les piloter.

VII. Si le lamaneur se presente au maistre qui aura un pescheur à bord avant que les lieux dangereux soient passez, il sera receu, et le salaire du pescheur sera déduit sur celuy du lamaneur.

IX. Le lamaneur qui entreprendra, estant yvre, de piloter un vaisseau, sera condamné en cent sols d'amende, et interdit pour un mois du pilotage.

IX. Enjoignons aux lamaneurs de piloter les bâtimens qui se presenteront les premiers, et leur défendons de préférer les plus esloignez aux plus proches, à peine de vingt-cinq livres d'amende.

X. Leur faisons aussi defences d'aller plus loing que les rades au devant des vaisseaux qui voudront entrer dans les ports et havres, de monter dans les navires contre le gré des maistres, et de quitter les bâtimens qui entreront qu'ils ne soient anchrez ou amarrez au port, et ceux qui sortiront, qu'ils ne soient en pleine mer, à peine de perte de leur salaire, et de trente livres d'amende.

XI. Le maistre du navire sera tenu aussi-tost que le pilote lamaneur sera à bord du vaisseau, de luy declarer combien son bâtiment tire d'eau, à peine de vingt-cinq livres d'amende au profit du lamaneur pour chacun pied recelé.

X. Sera fait en chaque port par le lieutenant de l'Admirauté, à la diligence de notre procureur, et de l'avis des eschevins, ou de deux notables bourgeois, un reglement du salaire des lamaneurs, qui sera escrit dans un tableau, mis au greffe et affiché sur la quay.

XIII. Ne pourront les lamaneurs et mariniers exiger plus grandes sommes que celles portées au reglement, sous peine de punition corporelle, si ce n'est en temps de tourmente et de peril évident ; auquel cas leur sera fait taxe particulière par les officiers de l'Admirauté, de l'avis de deux marchands, eû esgard au travail qu'ils auront fait, et au danger qu'ils auront couru.

XIV. Declarons nulles toutes promesses faites aux lamaneurs et autres mariniers, dans le danger du naufrage.

XV. Enjoignons aux lamaneurs de visiter journallement les rades des lieux où ils sont establis, de lever les anchres qui y auront esté laissées, et d'en faire vingt-quatre heures après, leur déclaration au greffe de l'Admirauté.

XVI. S'ils reconnoissent quelques changemens dans les fonds et passages ordinaires des vaisseaux, et que les tonnes ou balises ne soient pas bien placées, ils seront tenus, à peine de dix livres d'amende, d'en donner avis aux officiers de l'Admirauté et au maistre de quay.

XVII. Il sera libre aux maistres et capitaines des navires françois et estrangers, de prendre tel lamaneur que bon leur semblera pour entrer dans les ports et havres ; sans que pour en sortir, ils puissent être contraints de se servir de ceux qui les auront fait entrer.

XVIII. Les lamaneurs qui par ignorance auront fait eschoüer un bâtiment, seront condamnez au foüet, et privez pour jamais du pilotage ; et à l'esgard de celuy qui aura malicieusement jetté un navire sur un banc ou rocher, ou à la coste, il sera

puny du dernier supplice, et son corps attaché à un mast planté près du lieu du naufrage.

Pilotage (Droit du –) : *Règlement du 10 mars 1784 concernant la réception des pilotes lamaneurs.*

Article premier.

Le nombre des pilotes-lamaneurs ou locmans, dans chaque endroit où il sera nécessaire d'en établir pour conduire les vaisseaux à l'entrée & sortie des ports & des rivières navigables, sera réglé par les officiers de l'Amirauté, de l'avis des échevins des lieux, des syndics & directeurs des chambres de commerce dans les endroits où il y en a d'établies ; & dans ceux où il n'y en a point, des plus notables bourgeois, pris parmi les principaux armateurs & capitaines de navires.

2.

Dans les lieux où il seroit reconnu en avoir été établi plus que les besoins du commerce & de la navigation en exigent, le nombre en sera réduit à celui qui sera jugé nécessaire par lesdits échevins, syndics & directeurs des chambres du commerce & notables, à mesure qu'il viendra à vaquer quelques places ; & il ne pourra y être admis aucun nouveau sujet, jusqu'à ce que ladite réduction, s'il y a lieu, ait été effectuée.

3.

Aucuns officiers-mariniers, matelots & autres gens de mer, ne pourront à l'avenir être admis à faire les fonctions de pilotes-lamaneurs ou locmans, qu'ils ne soient âgés de trente-cinq ans, qu'ils n'aient fait deux campagnes de trois mois au moins chacune, sur les vaisseaux de Sa Majesté, & n'aient été reçus par-devant les officiers de l'Amirauté, après avoir été examinés en leur présence, & en celle de deux échevins ou principaux armateurs, par deux anciens lamaneurs & deux anciens maîtres de navires, nommés d'office par lesdits officiers de l'Amirauté.

4.

Ils seront examinés sur la connoissance & expérience qu'ils doivent avoir des manœuvres & fabriques des vaisseaux ; ensemble des cours des marées, des bancs, courans, écueils & autres empêchemens qui peuvent rendre difficiles l'entrée & la sortie des rivières, ports & havres de leur établissement.

5.

Ceux qui se présenteront pour être reçus en ladite qualité de Pilotes-lamaneurs ou locmans, seront tenus de justifier leurs services sur les Vaisseaux de Sa Majesté, par des certificats des commissaires ou autres officiers des classes de leur département ou quartier, contenant les noms des vaisseaux sur lesquels ils auront servi, celui des capitaines, leur destination, l'année & la durée de chaque campagne, en quelle qualité ils ont servi, & leur âge par des extraits baptistaires.

6.

Les lettres de réception qui leur seront expédiées par les officiers de l'Amirauté, & qui seront les seuls titres en vertu desquels ils puissent faire les fonctions de pilotes-lamaneurs ou locmans, contiendront leurs services sur les vaisseaux de Sa Majesté, les noms des vaisseaux, des capitaines, leur destination, l'année & la durée de chaque campagne, en quelle qualité, les dates des certificats qui seront rapportés pour justifier de leurs services, & celles des extraits baptistaires, en marquant les noms & les qualités des personnes qui les auront signées, à peine de nullité desdites réceptions, & de la restitution des droits perçus par les officiers des Amirautés.

7.

Les officiers des sièges d'Amirauté, ne pourront percevoir pour lesdites réceptions, autres & plus grands droits que ceux fixés par les lettres patentes du 10 janvier 1770, pour la réception des pilotes-hauturiers ; savoir :

Le lieutenant : 4.£

Le procureur de Sa Majesté : 2.£ 13.s 4.d

Le greffier : 2.£

Y compris l'expédition en parchemin, des lettres de réception, sur laquelle sera fait mention de la quotité des droits qu'il aura perçu.

8.

Défend Sa Majesté à ceux qui se feront recevoir en ladite qualité de pilotes-lamaneurs ou locmans, de payer aucuns autres droits ni rétributions, soit en nature, soit en argent, à titre de présent ou autrement, que ceux dont la susdite mention sera faite sur l'expédition qui leur sera délivrée de leurs lettres de réception ; & aux officiers de l'Amirauté d'en recevoir, sous quelque prétexte & dénomination que ce soit, à peine de concussion.

9.

Les pilotes-lamaneurs ou locmans ne pourront être reçus que par les officiers de l'Amirauté du lieu de leur demeure.

Défend Sa Majesté aux officiers des autres sièges d'Amirauté de les recevoir, à peine d'interdiction.

10.

Dans le cas où arrivant la vacance d'un place de pilote-lamaneur dans un port, il se présenterait deux sujets ayant les qualités requises pour se faire recevoir à l'effet de la remplir, ils concourront ensemble en présence des officiers de l'Amirauté, & en celle de deux échevins ou principaux armateurs ; & celui qui sera jugé avoir subi de la manière la plus satisfaisante, l'examen prescrit par l'article 3 du présent règlement, sera admis de préférence.

Veut Sa Majesté que la nomination des deux anciens lamaneurs & des deux anciens maîtres de navires, qui devront être les examinateurs, soit faite secrètement, afin que les aspirans ne puissent en avoir connoissance que lors de l'examen.

11.

Les pilotes-lamaneurs ne pourront, à peine de prison, s'écarter du lieu de leur demeure, sous quelque prétexte que ce soit, sans congés des officiers de l'Amirauté, qui ne pourront en accorder que pour des causes absolument nécessaires ; & ceux qui les auront obtenus, seront tenus, sous le même peine, d'en donner connoissance aux officiers des classes de leur département ou quartier.

12.

Ceux qui abandonneront leurs fonctions pour naviguer au petit cabotage, ou pour pratiquer les pêches au large, seront déchus de leur qualité de pilotes-lamaneurs, & en conséquence inscrits de nouveau sur la matricule des gens de mer de service, pour être commandés à leur tour pour servir sur les vaisseaux du Roi.

13.

Enjoint Sa Majesté aux commissaires & autres officiers des classes, de veiller, autant qu'il sera possible, sur la conduite des pilotes-lamaneurs ; de n'avoir aucun égard aux Lettres de réception qui leur seront présentées, si elles ne sont expédiées dans la forme prescrite par le présent règlement ; de laisser subsister sur la matricule des gens de mer de service, ceux qui en seroient pourvus ; & d'informer le secrétaire d'État au département de la Marine, de toutes les contraventions au présent règlement.

14.

Seront au surplus les autres dispositions portées, tant par le titre III du livre IV de l'ordonnance du mois d'août 1681, que par le règlement du 15 août 1725, la déclaration du 24 octobre 1743, & autres concernant la réception des Pilotes-lamaneurs ou locmans, exécutées selon leur forme & teneur, en ce qui n'y est pas dérogé par le présent.

Pilotage (Droit du –) : « Décret-loi de 1806 »

Décret impérial du 12 décembre 1806 sur les pilotes-lamaneurs.

CHAPITRE I^{ER}.

Conditions pour l'admission des pilotes-lamaneurs ; leur examen, leurs fonctions et les marques distinctives de leur état.

ARTICLE 1er.

Le ministre de la marine et des colonies fixera le nombre des pilotes-lamaneurs dans chaque port où il en existe, et dans ceux où il sera jugé nécessaire d'en établir, sur les propositions des chefs d'administration de la marine, et de l'avis des chambres de commerce.

2.

Nul ne pourra être reçu pilote-lamaneur ou locman, s'il n'est âgé de vingt-quatre ans ; s'il n'a au moins six ans de navigation, pendant lesquels il aura fait deux campagnes de trois mois au moins au service de l'État ; et s'il n'a satisfait à un examen sur la manœuvre, la connaissance des marées, des bancs, courans, écueils et autres empêchemens qui peuvent rendre difficiles l'entrée et la sortie des rivières, ports et havres du lieu de son établissement.

Les services sur les bâtimens de l'État, comme ceux sur les navires du commerce, devront être extraits des rôles d'armement, et certifiés par les administrateurs de la marine.

3.

L'examen des pilotes sera fait, en présence de l'administrateur du quartier des classes, par un officier de vaisseau ou de port, deux anciens pilotes-lamaneurs et deux capitaines du commerce, qui seront nommés par l'officier commandant du port.

Cet examen sera gratuit ; et il est défendu à ceux qui se feront recevoir pilotes-lamaneurs de payer aucun droit ni rétribution aux examinateurs, et à ceux-ci d'en recevoir, sous peine de destitution.

4.

Lorsque plusieurs marins concourront pour une place de pilote-lamaneur, celui qui sera jugé avoir subi l'examen prescrit de la manière la plus satisfaisante, sera admis de préférence.

5.

Le Ministre de la marine fera expédier une lettre d'admission à chacun des pilotes-lamaneurs admis ; cette lettre sera enregistrée au bureau de l'inscription maritime de leur résidence.

6.

Pour être reconnus en leur qualité, les pilotes porteront une petite ancre d'argent de 50 millimètres [2 pouces] à la boutonnière de leur habit ou gilet.

7.

Les fonctions des pilotes-lamaneurs exigeant un service continu, et qu'il serait dangereux d'interrompre, ils seront exempts d'être levés et commandés pour le service de l'État, et pour tout autre service personnel.

CHAPITRE II

Remplacement des pilotes.

8.

Il y aura des aspirans pilotes, dont le nombre ne pourra excéder le quart des pilotes-lamaneurs, et qui seront destinés à les seconder et à les remplacer. Les marins admis à servir en qualité d'aspirant, devront avoir subi le même examen que celui des pilotes.

9.

Tout pilote qui, par son grand âge ou ses infirmités, sera hors d'état de remplir complètement son service, sera obligé d'en prévenir l'administrateur préposé à l'inscription maritime, qui l'autorisera à s'adjoindre, s'il y a lieu, l'aspirant examiné le plus ancien, lequel sera tenu de faire le service, et de donner audit pilote le tiers des bénéfices ; et, à défaut de sa déclaration, l'administrateur du quartier maritime nommera un aspirant adjoint dans les mêmes conditions.

10.

Toute place vacante par mort ou par démission sera donnée à l'aspirant admis en cette qualité, et le plus ancien au service, lorsque sa conduite sera sans reproche.

11.

L'aspirant qui aura servi d'adjoint conservera ses droits à la première place vacante, et sera remplacé, auprès du pilote infirme, par l'aspirant admis qui viendra immédiatement après lui.

CHAPITRE III

Inspection et police des pilotes-lamaneurs.

12.

L'inspection du service des pilotes est exercée par les officiers militaires chefs des mouvemens maritimes, par les officiers préposés à la direction du pilotage, et, en l'absence de ceux-ci, par les officiers des ports du commerce. Ces derniers rendront compte du résultat de leur inspection à l'administrateur de la marine en résidence dans les ports.

13.

Lorsqu'il y aura plusieurs stations, les pilotes devront porter, dans la partie supérieure de leurs voiles, et sur les deux côtés, au-dessus de la bande du premier ris, la lettre initiale du nom de leur station, et les numéros qui leur seront indiqués par l'officier d'administration chargé de l'inscription maritime au lieu de leur résidence.

La même lettre et le même numéro seront inscrits à l'arrière de leur chaloupe.

14.

Les pilotes-lamaneurs ne pourront, sous peine de huit jours de prison, s'écarter du lieu de leur domicile ou arrondissement, sans un congé par écrit de l'officier d'administration préposé à l'inscription maritime, qui ne devra en accorder que pour les causes absolument nécessaires.

En cas de récidive, il en sera rendu compte au Ministre de la marine : il en sera de même si leur absence a excédé la durée de huit jours.

15.

Les pilotes qui abandonneront leurs fonctions pour naviguer au petit cabotage ou pour pratiquer les pêches lointaines, seront, par décision du Ministre, déchus de leur qualité de pilotes-lamaneurs, et, en conséquence, inscrits de nouveau sur la matricule des gens de mer de service : alors ils seront commandés à leur tour pour servir sur les bâtimens de l'État.

16.

Il sera tenu, au bureau de l'inscription maritime de chaque port, une matricule particulière où seront enregistrés les pilotes-lamaneurs, leur âge, la date de leur

admission comme aspirans et comme pilotes, les services signalés qu'ils auront rendus, les récompenses qui en auront été la suite, leurs manquemens, leurs fautes graves, et les punitions qu'ils auront subies ; enfin, la cessation de leurs services, soit par mort, démission ou infirmités.

17.

Le service de pilote, dans chaque station, sera fait à tour de rôle pour la sortie ; néanmoins, tout capitaine qui voudra prendre un pilote à son choix, en aura la faculté ; alors il paiera le pilotage en entier au pilote à qui revenait la conduite du navire ; et audit cas, ce dernier perdra son tour.

18.

Tout pilote, à quelque station qu'il appartienne, est tenu de faire la manœuvre convenable pour faciliter l'abordage de la chaloupe du pilote de la prochaine station par lequel il va être relevé ; il sera même tenu, lorsque le navire ne devra pas mouiller à la station où il le conduit, de faire le signal indiqué à l'article 20 du présent règlement, dès qu'il sera en vue de cette station, afin que le pilote de tour se prépare et ne retarde pas le navire.

19.

Tout pilote de tour qui ne se présentera pas vis-à-vis la station, à bord du navire qui aura fait le signal, aura perdu son tour, et le premier pilote de la même station pourra le remplacer ; à défaut, le pilote qui se trouvera à bord pourra conduire le navire à la station suivante, sans crainte d'être démonté, et il gagnera le pilotage.

20.

Le signal qui annoncera le besoin d'un pilote, sera le pavillon français à la tête du grand mât pour les bâtimens de l'État ; à la tête du mât de misaine, pour ceux du commerce ; et pour l'un et l'autre, le pavillon en berne à la poupe.

21.

Aussitôt que le pilote sera à bord d'un navire, il fera amener les pavillons ; faute de quoi, il sera tenu de payer douze francs en dédommagement à chaque pilote qui se présenterait pour aborder le navire.

22.

Si un bâtiment amené par un pilote dans un port provient de pays suspects de contagion, et que ledit bâtiment ne puisse conséquemment être admis à la libre pratique, le pilote conduira le bâtiment à l'endroit fixé pour les visites et précautions sanitaires, sans communiquer avec lui s'il est possible. Le pavillon de quarantaine sera arboré à la tête du mât d'artimon ; et si le navire n'a qu'un mât, le pavillon sera frappé sur l'étau de beaupré, et d'une manière visible.

23.

Lorsqu'un pilote aura abordé un bâtiment destiné à entrer dans un port, il lui fera arborer de suite le pavillon de sa nation, et il préviendra le capitaine qu'il doit faire éteindre tous les feux avant d'être en dedans du port. Il sera puni de huit jours de prison, si, avant de mettre un navire à quai, il ne lui a pas fait décharger ses fusils et canons, et transporter ses poudres à terre.

24.

Les pilotes-lamaneurs seront obligés de tenir toujours leurs chaloupes garnies d'avirons, voiles et ancres, et d'être en état d'aller au secours des bâtimens au premier ordre ou signal, ou lorsqu'ils les verront en danger, à peine, contre ceux qui s'y refuseraient, d'être poursuivis sur la dénonciation qui en sera faite, et d'être condamnés à un mois de prison ou à la peine d'interdiction, et même à une punition plus grave, si le cas y échet, sauf à faire taxer particulièrement, par le tribunal de commerce, leurs salaires en cas de tempête, eu égard au travail qu'ils auront fait et aux risques qu'ils auront courus.

Tout pilote qui refuserait de marcher quand il en sera requis, sera puni de quinze jours de prison, et interdit en cas de récidive.

25.

Le pilote lamaneur qui entreprendra, étant ivre, de piloter un bâtiment, sera condamné à la perte de son salaire, à un mois de prison, et destitué en cas de récidive.

Il en serait de même s'il manquait au respect que tout individu doit au capitaine qui commande.

Si le manque de respect de la part du pilote était accompagné de menaces ou de voies de fait, le pilote serait arrêté et traduit devant le tribunal compétent, pour être jugé et puni suivant la gravité des faits.

26.

Les lamaneurs doivent piloter les bâtiments qui se présentent les premiers ; et il leur est, en conséquence, défendu de préférer les plus éloignés au plus proches, à peine de 25 francs d'amende.

Émergence (Principe d' –)de. Cependant, si l'un des bâtiments en vue était en danger, les pilotes seraient tenus alors de l'aborder le premier, tout bâtiment en péril devant être secouru de préférence à tout autre.

27.

Si le pilote se présente au bâtiment qui aura un pêcheur à bord, avant que les lieux dangereux soient passés, il sera reçu, et le salaire du pêcheur sera déduit sur celui du lamaneur, eu égard à la distance du lieu que le pêcheur aura parcourue à bord du bâtiment.

28.

Tout pilote convaincu d'avoir fait quelques manœuvres tendant à blesser les intérêts des autres pilotes, ou d'avoir négligé celles dont l'omission aura produit le même effet, sera tenu de restituer ce qu'il aura perçu, et, en cas de récidive, sera puni d'un mois d'interdiction.

29.

Il est défendu à tout marin qui ne serait pas reçu pilote-lamaneur de se présenter pour conduire les navires à l'entrée et sortie des ports et rivières.

Les contrevenans seront punis, la première fois, d'une amende qui ne pourra excéder 50 francs, et de trois mois de prison ; la peine sera double en cas de récidive.

30.

Tout pilote est tenu de donner la préférence à un bâtiment de l'État, sous peine d'un mois de prison.

La même peine sera infligée à celui qui aura évité de conduire un bâtiment de l'État, lorsqu'il en aura été requis ; en cas de récidive, il sera interdit et levé comme matelot de classe inférieure, pour le service de l'armée navale.

31.

Tout pilote qui, s'étant chargé de conduire un bâtiment de l'État ou du commerce, et ayant déclaré en répondre, l'aura échoué ou perdu par négligence ou par ignorance, ou volontairement, sera jugé conformément à l'article 40 de la loi du 22 août 1790.

32.

Le capitaine du bâtiment est tenu, aussitôt que le pilote lamaneur est à son bord, de lui déclarer combien son navire tire d'eau, sous peine de répondre des évènements, s'il a recelé plus de 3 décimètres [10 pouces].

Le capitaine doit aussi faire connaître la marche du navire, ses qualités et ses défauts, afin qu'il puisse se régler pour la manœuvre.

33.

Il sera libre aux capitaines et maîtres de navires français et étrangers de prendre les pilotes-lamaneurs que bon leur semblera pour entrer dans les ports et rivières, sans que, pour sortir, ils puissent être contraints de se servir de ceux qui les auront fait entrer.

34.

Tout bâtiment entrant ou sortant d'un port, devant avoir un pilote, si un capitaine refusait d'en prendre un, il serait tenu de le payer comme s'il s'en était servi. Dans ce cas, il demeurera responsable des événemens ; et s'il perd le bâtiment, il sera jugé suivant l'article 31 du présent règlement.

Sont exceptés de l'obligation de prendre un pilote, les maîtres au grand et petit cabotage, commandant des bâtiments français au-dessous de quatre-vingts tonneaux, lorsqu'ils font habituellement la navigation de port en port, et qu'ils pratiquent l'embouchure des rivières.

Mais les propriétaires des navires chargeurs, ou tous autres intéressés, pourront contraindre les capitaines, maîtres et patrons, à prendre des pilotes, et ils auront la faculté de les poursuivre devant les tribunaux, en cas d'avaries, échouemens et naufrages occasionnés par le refus de prendre un pilote.

35.

Il est expressément défendu aux pilotes de quitter les navires qu'ils conduiront, avant qu'ils soient ancrés dans les rades ou amarrés dans les ports, ainsi que d'abandonner ceux qu'ils sortiront avant qu'ils soient en pleine mer, au-delà des dangers, à peine de la perte de leur salaires, de 30 francs d'amende, d'interdiction pendant quinze jours, et de plus forte punition s'il y a lieu.

Il est défendu aux capitaines de retenir les pilotes au-delà du passage des dangers, et aux pilotes de monter à bord contre le gré des capitaines.

36.

Tout pilote qui conduira un navire entrant sur son lest, ne souffrira pas qu'il soit mis du lest sur le pont, ni à portée d'être jeté à l'eau ; il s'opposera formellement à ce qu'il en soit versé dans les passes, rades, ports et rivières ; et s'il s'apercevait que, malgré sa défense, il en aurait été jeté à l'eau, il en rendra compte, aussitôt sa mission remplie, à l'officier militaire chef des mouvemens maritimes, à l'officier chef du pilotage, ou à l'officier de port de commerce.

Les pilotes qui négligeraient de faire de suite leurs rapports de cette contravention de la part des capitaines, seront punis de huit jours de prison ; les capitaines délinquans seront condamnés, conformément à l'article 6, titre IV, livre IV, de l'ordonnance de 1681, à une amende de 500 francs pour la première fois ; et, en cas de récidive, leurs bâtimens seront saisis et confisqués.

37.

Il est expressément enjoint aux pilotes-lamaneurs de visiter journellement les rivières, rades et entrées des ports où ils sont établis ; de lever les ancres qui y auront été laissées sans bouées ; d'en faire dans les vingt-quatre heures leur déclaration à l'officier militaire des mouvemens maritimes, au bureau du pilotage, et au capitaine de port de commerce.

38.

S'ils reconnaissent quelques changements dans les fonds et passages ordinaires des bâtimens, et que les bouées, tonnes et balises, ne soient pas bien placées, ils seront tenus de faire les déclarations prescrites par les articles 36 et 37.

39.

Les maîtres et capitaines de navires, et les pilotes qui auront été forcés par la tempête ou autre accident, de couper leurs câbles et de laisser leurs ancres en rade, seront tenus d'y attacher, si faire se peut, des orins et bouées en bon état et

capables de lever lesdites ancras, et d'en faire la déclaration prescrite par les articles 36 et 37.

Les ancras et câbles seront levés au premier temps opportun pour les pilotes, et conduits à bord des bâtimens auxquels ils appartiennent, dans le cas où il n'y aurait pas déjà été pourvu par les équipages mêmes desdits bâtimens, ou par d'autres bâtimens.

Lorsque lesdites ancras seront trouvées sans bouées, il sera payé, si le bâtiment est français, pour droit de sauvetage, le quart de la valeur desdits ancras et câbles : le sixième, si elles sont trouvées avec des bouées. Pour un bâtiment étranger, il sera payé la moitié si l'ancre est trouvée sans bouée, et le tiers si elle a une bouée : le tout au dire d'experts qui seront nommés, l'un par le chef des pilotes, et l'autre par le capitaine ou maître du bâtiment.

Si l'ancre appartient à un bâtiment de l'État, elle sera levée par les soins de l'administrateur de la marine ou du capitaine de port, et les frais de sauvetage seront payés en proportion des travaux qui auront eu lieu.

CHAPITRE IV

Des salaires des pilotes.

40.

Les pilotes ne pourront exiger une plus forte somme que celle portée au tarif dressé dans chaque port, sous peine de la restitution de la totalité du pilotage qu'ils auront reçu, d'être interdits pendant un mois ; et, en cas de récidive, ils le seront à perpétuité.

41.

Il sera dressé, dans chaque port où ce travail n'a pas encore été fait, et pour chaque station, un tarif des droits de pilotage pour les bâtimens nationaux et étrangers, conformément à la loi du 15 août 1792.

L'administration de la marine et le tribunal de commerce du lieu concourront à la rédaction de ce tarif, qui, avant d'être soumis par le Ministre de la marine et des colonies à l'approbation de Sa Majesté en Conseil d'état, devra être préalablement examiné et discuté par le conseil d'administration de la marine établi dans le chef-lieu de la préfecture maritime.

Lorsqu'il y aura lieu à modifier ces tarifs, il sera procédé de la même manière à leur révision.

Le même mode sera suivi, lorsque les préfets maritimes reconnaîtront que, pour faciliter et assurer le service du pilotage dans les ports de leur arrondissement, il est nécessaire de déterminer, par des réglemens particuliers et appropriés aux localités, les dispositions auxquelles les pilotes et les capitaines de navires devront être assujettis.

42.

Lorsque, dans un port de commerce, les armateurs et négocians voudront se réunir pour entreprendre le service du pilotage, et que les pilotes attachés à ce port consentiront à l'arrangement qui leur sera proposé, les préfets maritimes détermineront, conformément à la loi du 15 août 1792, les conditions d'après lesquelles le service du pilotage sera réglé, le nombre de chaloupes qui devra être constamment entretenu, la nature de leur armement, les salaires des pilotes, le mode de la recette des droits perçus sur les navires nationaux et étrangers, et l'inspection à laquelle le service sera soumis.

Dans ce cas, les négocians et armateurs éliront annuellement trois d'entre eux, lesquels, réunis à l'officier d'administration préposé à l'inscription maritime, et à l'officier de marine chef des mouvemens maritimes, ou à l'officier chef du

pilotage, formeront une commission administrative pour maintenir le bon ordre et la régularité dans le service du pilotage.

Tous les arrêtés de cette commission, avant d'être exécutoires, devront être soumis à l'examen de l'administrateur supérieur de la marine, lequel, lorsqu'il y aura lieu, prendra les ordres du Ministre.

Cet administrateur et les trois négocians désignés par la chambre de commerce, se réuniront pour examiner et arrêter, dans le cours du mois de janvier, les comptes de recettes et dépenses faites pendant l'année précédente par la commission administrative.

Dans les ports où le service du pilotage sera établi suivant le mode indiqué ci-dessus, il sera accordé, sur les fonds du pilotage, une solde de retraite aux pilotes que leur âge et leurs infirmités empêcheraient de continuer leurs fonctions, et qui auraient donné leur démission.

Cette solde sera réglée par la commission administrative, suivant la nature et la durée de leurs services.

Tout ou partie de cette solde sera réversible à la veuve, à titre de pension alimentaire.

43.

En cas de tempête et de péril évident, une indemnité particulière, fixée par le tribunal de commerce, sera payée par le capitaine au pilote ; elle sera réglée sur le travail et les dangers qu'il aura courus.

44.

Toutes promesses faites aux pilotes-lamaneurs et autres mariniers, dans le danger du naufrage, sont nulles.

45.

Les pilotes rendus à bord du navire pourront renvoyer de suite leurs chaloupes, à moins que le capitaine ne leur remette sur-le-champ une demande par écrit de les laisser pour le service du navire ; et, en ce cas, il sera alloué au pilote la somme portée par le tarif arrêté dans le port, pour chaque jour que la chaloupe aura été employée à ce service.

46.

Lors d'un gros temps, si la chaloupe d'un pilote, en abordant un navire à la mer, reçoit quelques avaries, elle sera réparée aux frais du navire et de la cargaison ; et il en sera de même si la chaloupe se perd en totalité.

47.

Dans tous les cas, pour que les pilotes puissent réclamer une indemnité, ils seront tenus de produire un certificat du capitaine, qui constatera la perte des chaloupes ou leurs avaries ; et si le capitaine s'y refusait, le fait sera constaté par l'enquête faite dans l'équipage du navire et celui de ladite chaloupe.

48.

Les courtiers et consignataires des navires étrangers sont responsables du paiement des droits de pilotage d'entrée et sortie.

49.

Pour assurer la perception des frais de pilotage, tout consignataire de navire sera tenu, dans les vingt-quatre heures de l'arrivée du navire à eux adressé, ou dont ils auront la consignation, de faire au bureau du pilotage, ou au bureau du capitaine de port, s'il n'y a pas de bureau de pilotage, une déclaration par écrit et signée de lui, contenant les nom, espèce, pavillon et tonnage du navire, son tirant d'eau sous charge et lège ; le nom du capitaine, maître ou patron ; le lieu d'où il a été expédié ; la date de son arrivée ; le nombre de tonneaux chargés, et s'il est arrivé en relâche, ou s'il est destiné pour le port.

Les consignataires seront tenus de faire pareille déclaration à la sortie.

CHAPITRE V

Des tribunaux compétents pour les affaires du pilotage, en matière civile, correctionnelle et criminelle.

50.

Les contestations relatives aux droits de pilotage, indemnités et salaires des pilotes, seront jugées par le tribunal de commerce du port.

Les pilotes-lamaneurs qui devront être punis par des peines correctionnelles, telles que la prison ou l'interdiction pendant moins d'un mois, seront jugés par l'officier chef des mouvements maritimes, ou par celui préposé à la direction du pilotage, et, en l'absence de ceux-ci, par l'officier du port de commerce, sous l'autorisation de l'administrateur supérieur de la marine, ou de celui préposé à l'inscription maritime.

Les délits qui devront donner lieu à des peines plus graves, à des amendes et à des peines afflictives, seront jugés par les tribunaux de police correctionnelle et les cours de justice criminelle.

51.

Lorsque les délits auront été commis à bord d'un bâtiment de l'État, ou que les faits seront, par leur nature, de la compétence de l'autorité maritime, et qu'ils intéresseront le service de la marine royale, ils seront jugés suivant les lois et règlements de la marine.

52.

Dans tous les cas comportant punition, la peine sera double lorsqu'un bâtiment de l'État aura été l'objet du délit.

53.

Le montant des amendes prononcées contre les pilotes, par quelque tribunal que ce soit, sera versé dans la caisse des invalides de la marine du port où les délits et contraventions auront lieu.

54.

Une expédition de tous les jugements prononcés contre les pilotes sera adressée à l'administrateur de la marine, dans le quartier sur les registres duquel le pilote sera inscrit, afin qu'il soit pris note sur la matricule des pilotes.

55.

Chaque pilote ou aspirant admis sera muni d'un exemplaire du présent règlement, lequel, dans chaque port, sera placardé dans le bureau de l'administrateur préposé à l'inscription maritime, dans celui du chef de pilotage et du capitaine de port.

56

Notre ministre de la justice et notre Ministre de la marine et des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Pilotage (Droit du – 1928) : *Loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes.*

Journal officiel (Lois & décrets) du 31 mars 1928, pages 3673 & 3674.

Remarques : a) – La « Loi de 1928 » est la base de la législation actuelle du pilotage et elle a été reprise quasi intégralement dans le Code des Transports.

b) – La loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes, modifiée, a été abrogée dans son ensemble le 28 octobre 2010 par l'ordonnance n°2010-1307 ; ses dispositions ont toutes été reprises dans le Code des Transports.

TITRE Ier

OBLIGATION DU PILOTAGE.

Art. 1er. - Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux.

Art. 2. - Le pilotage est obligatoire pour tous bâtiments français ou étrangers, sauf les cas visés à l'article 3 ci-après, dans les limites déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port, règlement établi suivant la procédure prévue à l'article 19 de la présente loi.

Le capitaine d'un bâtiment soumis à l'obligation du pilotage est tenu de payer le pilote, même s'il n'utilise pas ses services, quand celui-ci justifie qu'il a fait la manœuvre pour se rendre au-devant du navire.

Art. 3. - Les tarifs de pilotage continueront d'être établis d'après la jauge nette des navires.

Sauf les cas exceptionnels déterminés par les règlements locaux, sont affranchis de l'obligation de prendre un pilote les navires à voiles d'une jauge nette inférieure à 100 tonneaux et les navires à propulsion mécanique d'une jauge nette inférieure à 150 tonneaux.

Sont également affranchis de cette obligation, quel que soit leur tonnage, les bâtiments à propulsion mécanique, remorqueurs, ainsi que les porteurs, dragues, chalands, bateaux annexes, etc., affectés exclusivement à l'amélioration, à l'entretien et à la surveillance des ports et de leurs accès, ainsi que les bateaux du service des phares et balises.

Dans les ports d'accès particulièrement facile, où des licences de capitaine-pilote ont été instituées en faveur des capitaines de navires, en vertu d'actes réglementaires, ces licences pourront continuer d'être délivrées aux capitaines de navires possesseurs du brevet de capitaine au long cours, au cabotage ou de la marine marchande.

Art. 4. - Tout navire de commerce, entrant dans la zone où le pilotage est obligatoire, est tenu de faire le signal d'appel du pilote.

Tout capitaine convaincu de n'avoir pas fait le signal d'appel du pilote, ou d'avoir évité le pilote en vue, est passible du paiement du tarif maximum.

Quel que soit le tonnage des navires qui se présentent, le pilote est tenu d'assister le navire qui se présente le premier ou pour lequel ou pour lequel il est désigné par son tour de service.

Le pilotage n'est pas dû si le pilote ne s'est pas présenté.

Art. 5. - Tout capitaine a la faculté de se faire assister par un pilote de son choix appartenant à la station intéressée, mais dans ce cas il n'en doit pas moins payer suivant le tarif le salaire du pilote à qui, d'après le règlement de service établi, revenait la conduite du navire.

Art. 6. - Hors le cas de force majeure, tout pilote doit, nonobstant toute autre obligation de service, prêter d'abord son assistance au navire en danger, même s'il n'a pas été requis, du moment où il a pu constater le péril dans lequel se trouve ce navire. Le pilote a droit, dans ce cas, à une rémunération spéciale, qui, s'il y a contestation, sera fixée par le tribunal de commerce.

Art. 7. - Sauf le cas de faute lourde du pilote, les avaries survenues au bateau-pilote, au cours des opérations de pilotage, au cours des manœuvres d'embarquement ou de débarquement du pilote, sont à la charge du navire.

Art. 8. - Les courtiers et les consignataires de navires sont personnellement responsables du paiement des droits à l'entrée et à la sortie. Ils répondent également des indemnités supplémentaires dues au pilote à la condition d'en avoir été prévenus dans le délai de 72 heures après la sortie du navire.

Les courtiers et le consignataires des navires ne sont cependant tenus au règlement des droits de pilotage et autres frais que sur présentation par le service du pilotage d'un certificat dûment signé par le capitaine et constatant le service effectivement fait.

Art. 9. - Toutes contestations entre le pilote et le capitaine au sujet des salaires dus au pilote en conformité des tarifs de pilotage ou des dommages et intérêts qui peuvent être dus, de même que toutes contestations entre le pilote et le courtier ou le consignataire, sont de la compétence du tribunal de commerce.

TITRE II

DES PILOTES.

Art. 10. - Le personnel du pilotage est composé de pilotes et, s'il y a lieu, d'aspirants pilotes chargés de seconder et de remplacer les pilotes. Les pilotes et aspirants pilotes sont nommés par le ministre chargé de la marine marchande après un concours dont les conditions sont fixées pour les différentes stations par arrêté ministériel. Le nombre des aspirants pilotes ne doit pas dépasser dans chaque station le quart de l'effectif des pilotes. Dans les stations où il existe des aspirants pilotes, les nominations à l'emploi de pilote sont faites en suivant la liste par ordre d'ancienneté des aspirants.

Art. 11. - Les candidats aux fonctions de pilote ou d'aspirant pilote doivent être âgés de 24 ans au moins et de 35 ans au plus et réunir six ans de navigation dans le personnel du pont, dans la marine de l'État ou la marine marchande, dont trois ans au moins sur des navires de commerce armés au long cours, au cabotage, à la grande pêche, à la pêche au large ou au pilotage. Ils doivent satisfaire à une visite médicale destinée à constater leur aptitude à exercer ces fonctions. Dans les stations où la nécessité en est reconnue, des conditions supplémentaires de brevets et de stage de navigation sur des navires de certaines catégories peuvent être imposées aux candidats par le règlement de la station. Les concours de pilotage ont lieu sous le contrôle de l'administrateur de l'inscription maritime, devant une commission dont la composition sera fixée par un arrêté du ministre chargé de la marine marchande. Exceptionnellement, pendant une période de trois ans, à dater de la promulgation de la présente loi, la limite d'âge de 35 ans ne sera pas exigée. Les règlements locaux pourront abaisser de 35 à 30 la limite d'âge prévue aux paragraphes 1er et 4^e du présent article.

Art. 12. - À partir de l'âge de 50 ans, les pilotes et aspirants pilotes subissent tous les cinq ans jusqu'à 60 ans et tous les deux ans à partir de 60 ans, une visite médicale destinée à constater qu'ils ont conservé une aptitude suffisante à l'exercice de leur profession. Ils peuvent, en outre, quel que soit leur âge, être soumis à toute visite médicale ordonnée par le ministre chargé de la marine marchande.

Les pilotes et aspirants pilotes ont toujours le droit de demander une contre-visite.

Art. 13. - Les pilotes qui, en raison de leur âge ou d'infirmités, ne peuvent continuer à remplir leurs fonctions sont, soit sur leur demande, soit à la requête de l'administrateur de l'inscription maritime, mis à la retraite dans les conditions de l'article 24 de la présente loi et rayés des cadres. Cette mise à la retraite est prononcée par le ministre chargé de la marine marchande, après avis d'une commission locale dont la composition sera fixée par un arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Art. 14. - Les pilotes sont soumis au pouvoir disciplinaire du ministre chargé de la marine marchande.

Les peines disciplinaires sont :

- 1° La réprimande ;
- 2° Le blâme ;
- 3° La suspension temporaire de l'exercice des fonctions
- 4° La révocation.

La réprimande, le blâme et la suspension des fonctions pendant dix jours au plus sont prononcés par le chef du service de pilotage, sous réserve, en ce qui concerne la suspension, de l'approbation du directeur de l'inscription maritime. La suspension de fonctions de plus de dix jours et la révocation sont prononcées par le ministre chargé de la marine marchande.

La suspension de plus d'un mois et la révocation ne peuvent être prononcées qu'après un avis d'un conseil d'enquête constitué conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 13 décembre 1926. Le pilote doit être entendu dans ses explications et peut se faire assister d'un défenseur devant le conseil.

Art. 15. - Sans préjudice des sanctions disciplinaires, est puni d'une amende de 25 à 300 fr. et d'un emprisonnement de huit jours à trois mois ou de l'une de ces deux peines seulement :

- 1° Le pilote qui ne prête pas assistance à un bâtiment en danger, contrairement aux dispositions de l'article 6.
- 2° Le pilote qui, en état d'ivresse, aurait entrepris de conduire un bâtiment.

Art. 16. - Est puni d'une amende de 30 à 1.000 fr. et de huit à quinze jours de prison, ou de l'une de ces deux peines seulement, et du double en cas de récidive, toute personne qui, sans une commission régulière de pilote de la station, aura entrepris ou tenté d'entreprendre la conduite d'un navire en qualité de pilote commissionné.

Art. 17. - Les infractions prévues aux articles 15 et 16 ci-dessus sont de la compétence du tribunal correctionnel ; l'administrateur de l'inscription maritime ne peut saisir le procureur de la République qu'au vu d'une enquête contradictoire, effectuée par ses soins dans les conditions prévues à l'article 86 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.

Art. 18. - L'article 463 du code pénal et la loi du 26 mars 1891 sur le sursis à l'exécution de la peine sont applicables à toutes les infractions prévues par la présente loi.

Le montant des amendes prononcées par application de la présente loi est versé à la caisse des invalides de la marine.

TITRE III

ORGANISATION DES STATIONS.

Art. 19. - L'organisation administrative des stations de pilotage, ainsi que les tarifs pour la détermination des salaires des pilotes, sont déterminés, pour chaque station, par un décret rendu sur la proposition du ministre chargé de la marine marchande, après consultation d'une assemblée commerciale, composée ainsi qu'il suit et après avis de la chambre de commerce intéressée.

L'assemblée commerciale comprend :

- Le président du tribunal de commerce, président ;
- Un membre du tribunal de commerce ;
- Le président du conseil d'administration ou son délégué dans les ports autonomes et, dans les ports non autonomes, le directeur du port ou son délégué, ou l'ingénieur des ponts et chaussées qui en remplit, les fonctions ;

Un membre de la chambre de commerce ;
L'administrateur de l'inscription maritime ;
Le chef du service de pilotage ou l'officier de port en remplissant les fonctions ;
Un membre du conseil général ;
Un membre du conseil municipal ;
Deux armateurs ou leurs représentants ;
Un officier de marine ;
Deux capitaines au long cours ou de la marine marchande ou, à défaut, deux capitaines au cabotage ;
Deux pilotes de la station.

Les règlements et tarifs de pilotage applicables aux bâtiments de guerre sont, en outre, soumis pour avis au conseil de direction du port militaire, chef-lieu de l'arrondissement maritime.

Art. 20. - La direction du service du pilotage peut être confiée à des chefs et sous-chefs de pilotage nommés par arrêté du ministre chargé de la marine marchande, sur la proposition du directeur de l'inscription maritime.

Les chefs et sous-chefs du pilotage sont recrutés parmi les pilotes, en retraite ou en activité, ayant au moins dix ans d'exercice dans leurs fonctions ou parmi les capitaines au long cours ou capitaines de la marine marchande réunissant au minimum quatre ans de commandement, ou parmi les officiers de marine en retraite ou démissionnaires depuis moins de cinq ans. Ils doivent être âgés de quarante ans au moins et de cinquante-cinq ans au plus. À défaut, les capitaines au cabotage pourront être appelés à remplir les emplois de chefs et sous-chefs de pilotage.

Art. 21. - Dans les stations où il n'y a pas de chef de pilotage, le service est dirigé par les officiers ou maîtres de port.

Dans les stations de pilotage des ports militaires, la direction du service est exercée par le directeur des mouvements du port.

Art. 22. - Dans les stations où le matériel du pilotage est la propriété des pilotes, ceux-ci peuvent, dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, et ultérieurement sur l'autorisation du ministre chargé de la marine marchande, en entreprendre l'exploitation à titre collectif sous le régime des dispositions de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920. Si le matériel n'est pas la propriété des pilotes, ceux-ci auront la faculté d'en opérer le rachat dans des conditions qui seront déterminées par le ministre chargé de la marine marchande et d'en prendre la gestion conformément au paragraphe précédent.

Au cas où ce rachat ne serait pas opéré, le matériel continuerait à être exploité sous le régime de l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1806. Le règlement local déterminera alors les conditions d'exploitation et réglera la composition et les pouvoirs de la commission administrative qui sera chargée de la gestion. Dans les stations où le service se fera au tour de liste, les salaires des pilotes seront mis en commun et le règlement local déterminera les conditions de partage des salaires entre les pilotes.

Art. 23. - Dans les cas prévus au paragraphe 2 de l'article précédent, le ministre chargé de la Marine marchande conservera un droit de contrôle sur l'exploitation du matériel.

Art. 24. - Il sera créé dans chaque station une caisse destinée à servir des retraites et des secours aux pilotes et aspirants pilotes, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins.

Cette caisse sera alimentée par des retenues sur les recettes de la station, retenues fixées par le règlement.

Les pensions seront acquises, soit par ancienneté de service, soit pour incapacité résultant de blessures ou de maladies contractées dans l'exercice des fonctions.

Les secours seront attribués en cas de mort ou d'incapacité n'ouvrant pas droit à pension.

Sous réserve des droits acquis et des obligations contractées par les pilotes et aspirants pilotes sous le régime de l'article 9 du décret-loi du 12 décembre 1806, lesquels droits et obligations seront intégralement maintenus, le règlement de la station déterminera les conditions d'allocation des pensions et le régime financier de la caisse, ainsi que les mesures destinées à substituer le régime du paragraphe 1er du présent article au régime prévu à l'article 9 du décret-loi du 12 décembre 1806.

Art. 25. - Aux lieu et place des caisses de retraite et secours, pourront être établies des caisses spéciales de secours immédiat et de retraites constituées entre leurs membres par les syndicats de pilotes formés en vertu des lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920. Dans ce cas, les retenues opérées sur les recettes du pilotage seront versées à ces caisses spéciales.

Art. 26. - Les détails d'application de la présente loi aux différentes stations de pilotage seront fixées par des règlements pris en forme de décrets, conformément à l'article 19 de la présente loi.

Art. 27. - Sont abrogés le décret-loi du 12 décembre 1806, l'article 8 de la loi du 30 janvier 1893, modifié par la loi du 12 mai 1905, la loi du 17 juillet 1921 et, d'une manière générale, toutes autres dispositions législatives ou réglementaires contraires aux prescriptions de la présente loi.

Art. 28. - La présente loi est applicable à l'Algérie.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 28 mars 1928.

Instructions pour l'application de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes.

Circulaire du ministre des Travaux Publics, André TARDIEU du 19 juillet 1928

ARTICLES 22 ET 23

100. L'article 22 règle une question des plus importantes, celle du matériel.

101. Il convient de noter tout d'abord que la composition du matériel naval d'une station reste fixée obligatoirement par le règlement local. Ce matériel doit correspondre, en effet, aux besoins de la navigation et on ne peut à cet égard laisser les pilotes libres de ne posséder que le matériel qui leur plairait. Il importe, pour la bonne organisation du service, que le règlement local intervienne à cet égard de façon très précise et rien ne doit être changé sur ce point aux errements actuellement suivis.

102. Sous l'empire de l'ancienne réglementation, le matériel d'une station se trouvait soumis à l'un des régimes suivants :

1° Le matériel était la propriété collective ou individuelle des pilotes qui en assuraient eux-mêmes l'exploitation ;

2° Dans les stations où étaient appliquées les dispositions de l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1806 relatives à la bourse commune, le matériel était la propriété de la bourse commune, il était géré par la commission

administrative, et les dépenses étaient couvertes par des retenues exercées sur les recettes de la station ;

3° Entre ces deux régimes existaient des régimes intermédiaires qui participaient de l'un ou de l'autre des deux premiers, notamment en ce qui concerne la propriété ; les pilotes n'étant pas exclus de celle-ci, comme dans le régime strict de la bourse commune. Les règlements particuliers des stations fixaient à cet égard les modalités relatives tant à la propriété qu'à l'exploitation du matériel.

103. Les principes posés par la nouvelle loi sont les suivants :

L'article 22 tend tout d'abord à la suppression de toute forme d'exploitation du matériel par des organismes qui n'auraient pas un intérêt immédiat à la conservation de ce matériel, c'est-à-dire la suppression de toute gestion exercée par d'autres que les propriétaires du matériel. Il n'est pas nécessaire de développer les raisons d'ordre psychologiques qui motivent cette suppression, car la meilleure gestion est toujours celle du propriétaire. L'avant-dernier paragraphe de l'article 22 prévoit cependant l'éventualité de la continuation de l'exploitation par les commissions administratives de l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1906, en raison de l'impossibilité dans laquelle on pourra se trouver, en fait, de modifier actuellement le régime du matériel dans les stations à bourse commune. Mais ce n'est et ce ne pourra être là qu'une situation exceptionnelle et essentiellement temporaire. Au surplus, dans ce dernier cas, c'est le règlement local qui déterminera les conditions d'exploitation et règlera la composition et les pouvoirs de la commission administrative ; ce règlement devra tenir compte des nouvelles tendances de la législation sur le pilotage, et préparer, dans les stations où ce régime subsistera encore, la reprise de l'exploitation du matériel par les pilotes. La seconde réforme consiste à permettre au syndicat des pilotes d'entreprendre l'exploitation du matériel à titre collectif sous le régime de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920. Dans la circonstance, il s'agit non d'une application pure et simple de la loi sur les syndicats professionnels, modifiée en 1920, mais d'une extension des dispositions de cette loi, et notamment de celles de l'article 5, qui dispose que les syndicats peuvent acheter pour les louer, prêter ou répartir entre leurs membres tous les objets nécessaires à l'exercice de leur profession.

104. La loi de 1920 ne vise évidemment que les instruments de travail ordinaires, alors que l'article 22 de la loi du 28 mars 1928 parle d'un matériel naval, qui aura, dans certaines stations, une très grosse valeur. Mais il a paru qu'il était très intéressant d'adapter au pilotage des dispositions législatives qui permettraient aux syndicats d'intervenir dans des questions d'ordre professionnel de première importance.

105. Lorsqu'un syndicat est dissous, ses biens, aux termes de l'article 7 de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920, sont dévolus conformément aux statuts ou à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées par l'assemblée générale, mais sans pouvoir, en aucun cas, être réparti entre les membres adhérents. Il en résulte que, pratiquement, et si l'on appliquait strictement cet article 7, il n'y aurait pas intérêt pour les pilotes à ce que le syndicat d'une station fût propriétaire du matériel naval, puisqu'en cas de dissolution, ce matériel ne pourrait pas revenir aux pilotes adhérents qui auraient contribué par leurs versements aux frais d'achat comme aux dépenses d'exploitation d'un matériel souvent important, et cette solution ne serait pas équitable. Mais il n'y a que des avantages à ce que le syndicat soit le véritable exploitant ou gérant de ce matériel.

106. La situation sera la suivante du point de vue juridique. Le syndicat pourra acheter le matériel naval, sous réserve d'en transférer la propriété aux pilotes adhérents sans aucune ristourne ni bénéfice. Il pourra aussi acheter pour le compte des pilotes et en vertu d'un mandat exprès de ceux-ci, ou mieux encore, ce qui évitera des transferts inutiles de propriété, les pilotes acquerront le matériel et en seront propriétaires à titre **individuel ou collectif**, et en abandonneront la gestion au syndicat à titre collectif. Les dépenses d'exploitation incomberont au syndicat qui s'en couvrira par les versements effectués spécialement à cet effet dans sa caisse par les pilotes propriétaires.

Il va sans dire que c'est le bureau du syndicat qui aura la charge et la responsabilité de la gestion, ou encore les statuts pourront prévoir la désignation de délégués spéciaux pour cette gestion.

107. Je vous rappelle, à cette occasion, que la loi du 12 mars 1920 a donné aux syndicats la personnalité civile et qu'ils sont, par suite, aptes à faire tous actes de propriété ou de gestion.

108. L'article 22, dans son paragraphe 2, indique enfin que les pilotes pourront, lorsque le matériel ne sera pas leur propriété, en opérer le rachat dans des conditions qui seront déterminées par le ministre chargé de la marine marchande et en prendre la gestion à titre collectif par l'intermédiaire du syndicat. Il s'agit, en l'espèce, du matériel naval qui existe dans les stations à bourse commune régies par l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1806.

109. La loi prévoit, en somme, la dévolution de la propriété d'un matériel qui a été acquis sur les fonds communs, acquisition à laquelle les pilotes sont restés étrangers. C'est, dans ce cas, la caisse commune qui paraît être propriétaire. La fixation des conditions dans lesquelles pourraient s'opérer cette dévolution est des plus délicates, et, en tout cas, il m'est nécessaire, pour me permettre d'étudier cette question, d'avoir des renseignements précis sur les règles qui ont été suivies pour l'acquisition du matériel dans les stations en cause. Je vous prie, en conséquence, de m'indiquer, pour chacune des stations de votre direction qui seraient intéressées :

1° L'importance et la valeur actuelle de ce matériel ;

2° Sur quels fonds il a été acquis et comment ces fonds ont été constitués (retenues sur les recettes du pilotage, revenus du capital en réserve, etc.) ;

3° Comment sont couvertes les dépenses d'exploitation.

110. Le ministre conserve, bien entendu, dans tous les cas, un droit de contrôle sur l'exploitation du matériel (art. 23) dans les stations où le matériel aura été repris par les pilotes conformément aux dispositions de l'article 22 (§ 2).

Ce droit n'existe pas légalement dans les autres cas ; mais en fait, l'administration, qui établit les tarifs de pilotage, se trouvera toujours en droit de demander aux syndicats de pilotes des explications et des précisions sur l'exploitation du matériel, de même qu'elle pourra procéder à un examen des comptes.

111. L'article 22 prescrit, enfin, que dans les stations où le service se fera au tour de liste, les salaires des pilotes seront mis en commun et le règlement local déterminera alors les conditions de partage des salaires entre les pilotes.

112. En fait, cet article trouve surtout son application dans les stations un peu importantes. Il a pour but d'assurer une répartition équitable dans les salaires et d'éviter qu'un même pilote ne se trouve défavorisé par son tour de service et que, n'ayant à piloter que des navires de faible tonnage, il gagne beaucoup moins que ses collègues plus favorisés.

113. J'appelle toute votre attention sur cette disposition, afin que soient déterminées le plus tôt possible les conditions dans lesquelles elle doit être mise en vigueur.

114. Les propositions que vous aurez à m'adresser à ce sujet le seront après consultation des pilotes intéressés sur les prescriptions à insérer dans les règlements locaux.

ARTICLES 24 ET 25

115. Ces articles règlent la question des pensions.

116. L'article 24 substitue au régime du tiers, établi par l'article 9 du décret-loi du 12 décembre 1806, un autre régime plus moderne, et surtout plus moral. Le système du tiers, qui imposait aux adjoints la charge d'assurer la retraite des anciens pilotes tant qu'ils n'étaient pas eux-mêmes titulaires pilotes, avait créé des injustices flagrantes et de déplorables inégalités ; un aspirant pilote défavorisé pouvait être astreint à des versements considérables, portant sur de très longues périodes de temps, sans avoir la moindre garantie qu'il pourrait lui-même bénéficier plus tard d'une pension, alors qu'un autre pouvait ne rester que très peu de temps adjoint à un vieux pilote, n'effectuer que des versements très minimes et toucher, néanmoins, lui-même, des sommes importantes de son adjoint pendant de longues années. La fédération des pilotes – et c'est tout à l'honneur de ses dirigeants actuels, MM. Mas et Le Garrec – s'est rendu compte qu'un tel régime ne pouvait subsister, et elle a accepté et défendu même, contre certaines résistances individuelles ou collectives parfois très âpres, le double principe de l'égalité du droit à pension que ce soit comme pilotes titulaires ou comme aspirants pilotes, et de la dévolution aux veuves et orphelins que l'article 9 du décret-loi de 1806 sacrifiait complètement.

117. Dans le nouveau régime, les pensions des pilotes, des aspirants pilotes, de leurs veuves et de leurs orphelins seront payées par des caisses de retraite et de secours alimentées au moyen de retenues effectuées sur les recettes de la station, retenues fixées par les règlements locaux. Il n'y aura donc plus lieu d'adjoindre des aspirants pilotes aux pilotes retraités.

118. Sans attendre le vote de la loi, l'administration de la marine marchande a fait tous ses efforts pour que, dans le plus grand nombre possible de stations, se créent, d'ores et déjà, des caisses de retraites, mais, bien entendu, avec le consentement des intéressés qui, avant la loi du 28 mars 1928, était indispensable. Dans beaucoup de stations, les pilotes ont répondu à cette suggestion en organisant des caisses spéciales gérées par eux ou en concluant le partage des bénéfices avec prélèvement de parts pour le service des retraites etc.

119. Bien que la loi nouvelle prévoie la constitution de caisses dans toutes les stations, il ne sera sans doute pas possible d'appliquer cette disposition de manière uniforme en raison des différences qui existent entre les effectifs des stations et dans l'importance des recettes. Dans certaines petites stations, où il n'y a qu'un ou deux pilotes, il sera même difficile, sinon impossible de procéder à la création d'une caisse.

120. La question des retraites devra donc être étudiée pour chaque station séparément. Vous voudrez bien faire procéder d'urgence à cette étude dans les quartiers, en vue de déterminer à quels moyens financiers il y aura lieu de recourir, dans chaque cas, pour assurer sur ce point l'application de la loi. Il est entendu qu'il n'est pas question de procéder par capitalisation, c'est-à-dire d'accumuler des sommes dont les intérêts feraient face au service des retraites : il faut éviter, au contraire, de constituer des réserves de capitaux, qui

demanderaient, d'ailleurs, beaucoup de temps et des sacrifices très lourds. On aura recours, de préférence, à la procédure de la répartition annuelle, d'après les bénéfiques. Au surplus, à peu près dans chacune de vos directions, il existe déjà des stations où fonctionne un système de retraites et de secours conforme au principe de l'article 24, telles Villequier, Brest, les stations de la Loire, La Rochelle, etc., en dehors, naturellement, des stations qui sont sous le régime de l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1806. Vous y trouverez des éléments d'information très utiles.

121. Cette étude devra être faite en accord avec les pilotes intéressés et avec leurs groupements professionnels. Mais il conviendra de bien leur indiquer que la création des caisses de retraite est devenue aujourd'hui une obligation et que le règlement local fixera, même s'ils n'y consentaient pas, les conditions dans lesquelles elles seront créées. Les pilotes ont donc intérêt à faciliter l'étude qui sera entreprise dans chaque quartier en vue de ces organisations.

122. Un point reste cependant encore très délicat : ce sont les mesures transitoires à prendre pour passer de l'ancien régime de l'article 9 du décret-loi de 1806 (système de l'adjonction) au nouveau régime des caisses de retraite.

133. L'article 25 prévoit que les syndicats pourront créer et gérer eux mêmes des caisses de pensions et de secours. Cet article n'appelle pas d'observation spéciale. Il y a lieu de noter seulement que, dans ce cas, c'est aux caisses ainsi formées que viendront toutes les recettes affectées au service des pensions, qu'il s'agisse de retenues sur les recettes ou de versements opérés à titre transitoire par les adjoints actuels.

ARTICLE 26

134. D'après cet article, les détails d'application de la loi aux différentes stations seront fixés par les règlements pris en forme de décrets, dans les conditions prévues à l'article 19.

135. Le projet du gouvernement prévoyait à cet égard, l'intervention d'un règlement d'administration publique. On avait estimé qu'il y avait peut-être à recourir à un acte réglementaire général pour régler un certain nombre de questions communes à toutes les stations, du genre de celles insérées soit dans le décret-loi de 1806, soit dans les dispositions générales applicables à toutes les stations des anciens arrondissements maritimes. On peut citer comme rentrant dans cette catégorie les dispositions relatives au port d'un ancre obligatoire pour les pilotes, aux signaux distinctifs des bateaux-pilotes, etc. La commission de la marine marchande de la chambre des députés a estimé qu'un simple décret pris dans la forme des règlements locaux des stations pourrait suffire à régler tous ces détails.

136. Il y a donc lieu d'établir le texte de ce décret. Vous voudrez bien, en tenant compte des observations qui précèdent, m'adresser à cet effet des propositions sur les mesures d'ordre général qui vous paraissent devoir être prises pour l'ensemble des stations en vue de l'organisation du service et de l'application de la loi.

Travaux du Sénat - Séance du 15 mars 1928.

Journal officiel (débat) 16 mars 1928 (pages 794 à 800).

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Messieurs, le régime du pilotage dans les eaux maritimes est encore régi par un texte très ancien. Il s'agit du décret-loi du 12 décembre 1806.

Ce décret avait lui-même emprunté certaines dispositions à des édits datant du seizième siècle et surtout à la fameuse ordonnance de Colbert de 1681 sur la marine. Mais comme vous le pensez bien, depuis 1806, des modifications s'imposaient. Je ne veux pas insister. Les conditions de la navigation avaient changé, même depuis cette époque, pour la navigation à voiles et le matériel à voile. Puis est venue la navigation à vapeur et également sont intervenues d'autres circonstances sur lesquelles je ne veux pas m'appesantir.

On avait réussi cependant à faire fonctionner tant bien que mal le régime du pilotage sous l'empire du décret-loi de 1806 parce qu'il laissait la porte ouverte à certaines réglementations locales. Il est évident, messieurs, qu'un décret-loi sur le pilotage maritime ou tout autre acte législatif ne peuvent poser que des principes généraux, des obligations d'ensemble, et qu'il y a une telle différence entre les ports et les stations maritimes qu'il fallait, pour chacun d'eux, une réglementation spéciale. C'est ce qui est intervenu.

Seulement, à la longue, on a constaté que ces réglementations spéciales n'étaient pas toujours en harmonie les unes avec les autres, ni en accord complet avec les principes posés par la loi de 1806.

C'est dans ces conditions que fut entrepris l'examen de la réforme du pilotage.

Je ne veux pas remonter trop haut dans le passé ; j'indique simplement que cette réforme a pris une certaine activité depuis le début du vingtième siècle. Il y a, en effet, trente ans que la question est sur le chantier. Elle a été successivement examinée par plusieurs commissions, notamment, en 1909, par une commission extraparlementaire de la marine marchande. Mais cette commission se heurta à des objections diverses. Il en fut de même de l'examen d'une proposition élaborée plus tard par le conseil supérieur de la marine marchande.

C'est alors que le Gouvernement résolut de soumettre la question à une troisième commission extraparlementaire. Celle-ci a délibéré longuement, examinant la question sous toutes ses faces. Cette commission était présidée par notre honorable collègue, M. Farjon, que je suis heureux de voir ici. Vous pouvez penser, messieurs, qu'avec un tel président le projet fut examiné avec autant de soin que de sagesse.

(Très bien ! très bien !)

On peut dire que le projet de loi qui vous est soumis, bien qu'il ait été, dans une certaine mesure, modifié dans les détails par la Chambre des députés, est celui de cette commission extraparlementaire.

Le projet de loi maintient les principes sur lesquels était basé le décret-loi de 1806, c'est-à-dire qu'il pose des règles générales, d'ailleurs rajeunies, et qu'il laisse une plus grande latitude au Gouvernement pour intervenir dans chaque station par des décrets qui sont transformés en règlements de la station.

Il y a là des principes, messieurs, qui ont absolument été approuvés par votre commission de la marine et, d'autre part, je tiens à ajouter – car vous verrez tout à l'heure que la question a son importance – que votre commission de la marine a tenu à maintenir à l'organisation du pilotage son caractère maritime, alors qu'il avait été question, de divers côtés, de lui enlever ce caractère. Nous verrons d'ailleurs tout à l'heure que ce point a été examiné par votre commission avec la plus grande attention.

Sans vouloir entrer dans les détails – encore que je doive insister sur quelques-uns d'entre eux lorsque j'examinerai les objections faites – je me contenterai de vous dire qu'aux termes du projet de loi, le pilotage est obligatoire pour tous les navires, sauf pour les bateaux à vapeur ne dépassant pas 150 tonneaux et les bateaux à voile de 100 tonneaux et au-dessous.

Il y a également un certain nombre de petites unités qui ont été exemptées ; et les termes du projet de loi permettent de comprendre dans l'exception les remorqueurs, bateaux de petite pêche, etc.

Le pilotage est défini très nettement dans le projet de loi : c'est l'assistance donnée au capitaine par un personnel commissionné. Chaque pilote n'est commissionné qu'après un examen passé devant un jury, examen qui a d'ailleurs le caractère d'un véritable concours. Ceux qui l'ont subi sont reconnus aptes à exercer le pilotage et ils le font soit comme pilotes titulaires lorsqu'il y a des vacances, soit comme aspirants pilotes lorsqu'il n'y a pas de vacances. Mais du point de vue de la capacité et des garanties à exiger d'eux, il n'y a aucune différence.

Quel est le rôle du pilote ? Le pilote monte à bord d'un navire pour donner assistance et conseil au capitaine, mais, comme cela a toujours été, le capitaine reste maître de la manœuvre. Comme on le disait dans l'ancien temps : « *Le capitaine est le maître après Dieu* ». Toutefois il est tenu de tenir le plus grand compte de l'opinion du pilote en cas de difficulté. S'il ne le fait pas, il engage au plus haut degré sa responsabilité et celle de son armateur.

J'ajoute qu'il est très rare qu'il y ait des dissentiments entre le pilote et le capitaine. Il s'agit là d'hommes de mer qui s'entendent avec la plus grande facilité après un court échange d'observations.

Le salaire des pilotes a pour base un tarif fixé suivant la jauge nette du navire. Je reviendrai tout à l'heure sur cette question.

L'organisation des stations est réglée par le ministre chargé de la marine marchande. Toutefois, celui-ci prend l'avis d'une assemblée commerciale composée de divers éléments et qui, après mûr examen, lui indique ce qui lui semble plus favorable pour l'exercice du pilotage dans la station où siège l'assemblée commerciale, et lui fait aussi des propositions pour la fixation des tarifs.

Je passe sur les dispositions disciplinaires, sur les dispositions accessoires, et j'arrive à un dernier point qui est peut-être le plus important de la loi.

Dans le décret-loi de 1806, on s'était préoccupé de la situation du pilote atteint d'invalidité ou dans l'impossibilité de continuer ses fonctions.

Étant donné que les pilotes ne sont pas des fonctionnaires, le décret de 1806 avait imaginé la combinaison suivante. Lorsqu'un pilote est invalide ou dans l'incapacité absolue d'exercer à l'avenir ses fonctions, l'aspirant pilote qui, sur la liste des aspirants, est en tête, le remplace. Seulement, ce nouveau pilote, durant toute l'existence l'ancien pilote titulaire, était obligé de lui verser le tiers de ses appointements.

Il y avait là une idée très noble, très belle, de solidarité. À l'usage, cependant, on a reconnu que ce procédé soulevait de graves inconvénients et devenait dans l'application en quelque sorte une véritable loterie. Tantôt, en effet, le pilote titulaire invalide décédait au bout d'un an, deux ans, trois ans ; tantôt, au contraire, il subsistait plus longtemps, de telle sorte que l'aspirant pilote, appelé à le remplacer, était astreint pendant de nombreuses années au service du tiers.

Dans beaucoup de stations de pilotage, pour remédier à cet inconvénient, il avait été créé volontairement, sur l'initiative des pilotes de la station, des caisses qui servaient aux vieux pilotes une retraite. Je dois dire que s'il y avait presque unanimité parmi les pilotes, cette unanimité n'était pas tout à fait complète.

Certains pilotes prétendaient – ce qui n'était pas toujours très exact d'ailleurs – trouver plus de garanties dans le service du tiers. La commission extraparlamentaire et votre commission de la marine, ainsi que la commission de la marine marchande de la Chambre, ont examiné très attentivement la question, d'accord avec le Gouvernement, et voici le système auquel on a abouti : il sera

créé une caisse générale qui sera alimentée par des prélèvements faits sur les produits du pilotage de la station, mais comme on ne voulait pas porter atteinte aux caisses existantes, ni mêmes à celles qui pourraient se créer plus tard à l'initiative des intéressés, il a été entendu que les anciennes caisses subsisteraient, ou qu'il pourrait en être créé de nouvelles après approbation et sous la surveillance du ministre de la marine marchande.

Sur cette question du tiers, messieurs, je crois qu'en somme l'unanimité s'est faite. En effet, la commission de la marine a entendu la fédération des pilotes de France d'Algérie et des colonies, et cette fédération, sans aucune espèce de réserve, a donné à l'unanimité son assentiment au nouveau régime. Il y a eu quelques observations dont notre collègue, M. Guillemot, notamment, s'en fait l'interprète dans un amendement qu'il a déposé mais qu'il va, tout à l'heure, retirer – je crois – parce qu'il a obtenu satisfaction.

Il a demandé que les pilotes qui avaient fait le service du tiers et étaient, par conséquent, considérés comme ayant accompli leurs obligations, ne soient pas tenus dans l'avenir de faire des versements spéciaux à la caisse pour les retraites des pilotes ou des aspirants pilotes.

C'est absolument juste, et d'ailleurs la loi donne satisfaction à notre collègue, puisqu'il y a, en tête de l'article qui règle les retraites, les mots suivants : « Sous réserve des droits acquis et des obligations contractées... » Par conséquent, il n'y a là aucune espèce de difficulté. (Très bien !)

Il me reste maintenant à examiner un certain nombre d'observations qui ont été présentées à votre commission par l'union des chambres de commerce maritimes que préside notre collègue M. Chaumet, d'accord avec le comité central des armateurs.

Votre commission a entendu ces observations ; elle a ensuite entendu la fédération des pilotes dont les observations ont conclu, sans réserve, à l'adoption du projet de loi sans modifications. Après examen, elle a estimé que, s'il n'y avait pas lieu d'accueillir, sous forme d'amendement, les propositions de l'union des chambres de commerce maritime et du comité central des armateurs, il convenait cependant de donner satisfaction à un très grand nombre d'entre elles, par voie d'interprétation.

Vous comprenez bien, messieurs, que la commission, comme le Gouvernement, aurait craint, en acceptant les amendements, d'amener le renvoi du projet de loi à la Chambre et, par suite, de reculer jusqu'à une date indéterminée le vote définitif d'une réforme qui est en élaboration depuis une trentaine d'années.

Cela posé, je vais vous donner sommairement, mais complètement, l'indication des observations présentées comme projets d'amendements par l'union des chambres de commerce maritimes.

La première observation a porté sur le point suivant : il était inscrit dans le projet de loi que les pilotes auraient, entre autre obligations ressortissant de leur mission, la surveillance continue des fonds. Ce mot de « continue » a attiré l'attention de la commission de la Chambre des députés, qui a supprimé ce membre de phrase.

D'ailleurs, le Gouvernement avait déclaré que la surveillance des fonds faisant en quelque sorte, dans des conditions que nous allons voir, partie intégrante de la mission des pilotes, il n'y avait pas lieu de le maintenir dans le projet de loi.

Il convient, messieurs, de préciser comment se pose la question. Il est certain que les stations de pilotage, qui disposent souvent à cet effet d'un bateau pouvant opérer des reconnaissances, ont un rôle à jouer dans la surveillance des fonds.

Mais ces investigations ne peuvent pas être faites tous les jours. D'autre part, il est non moins certain que le pilote qui est à bord d'un navire doit, à certains moments, faire des sondages et également remarquer, au cours du trajet, du navire

qu'il pilote, les changements qui peuvent avoir été apportés par la nature à la suite de bouleversements ou par certains accidents dans les passes. C'est dans ces conditions, messieurs, que nous avons estimé qu'il aurait été peut-être dangereux de rétablir dans la loi les mots « surveillance continue des fonds ».

En effet, cela pourrait se comprendre à la rigueur par beau temps, quand le pilote n'a pas de préoccupations très graves, ou lorsqu'il ne trouve pas devant lui de courants très violents, ou enfin lorsqu'il n'est pas en présence de circonstances assez exceptionnelles qui demandent une attention spéciale.

Malheureusement, cet état de choses ne se présente pas souvent, et le pilote est fréquemment obligé de piloter dans des conditions très difficiles, de telle sorte qu'il ne peut accomplir deux tâches à la fois. Il doit se préoccuper d'abord de la conduite du navire ; la question de surveillance des fonds passe alors au second degré, et vouloir, dans les circonstances difficiles, l'obliger à penser à la fois à la surveillance continue des fonds et aussi à la conduite du navire serait, je crois, porter atteinte à sa fonction principale, qui consiste à guider le navire.

Néanmoins, il est évident, et les règlements des stations deviendront là-dessus très formels – cela existe d'ailleurs dans le règlement du premier arrondissement maritime concernant le pilotage de la Seine – que « les pilotes devront faire tout leur possible pour exercer une surveillance utile à l'ensemble du service ; ils devront en faire le rapport au chef de pilotage, et celui-ci devra en aviser le service des ponts et chaussées ».

En effet, c'est au service des ponts et chaussées qu'incombe le balisage des passes ; c'est à lui également qu'appartient le soin de mettre en état, au moyen de dragages ou par tout autres moyens, les chenaux de navigation qui se trouvent compromis pour une cause quelconque. Ces deux sortes d'investigations, soit par les ponts et chaussées, soit par le pilotage, ne sont nullement incompatibles. Il suffira que M. le ministre, qui, d'ailleurs, est à la fois chargé de la marine marchande et des travaux publics, c'est-à-dire des ports maritimes, établisse entre ces deux services une harmonie qui sera très facile à constituer. Si nous n'avons pas pu sur ce point donner satisfaction au projet d'amendement présenté par l'union des chambres de commerce maritime, je crois qu'au fond, elles pourront considérer qu'au fond, elles pourront considérer qu'elles ont satisfaction dans une mesure raisonnable.

La seconde observation a une allure plus générale. L'union des chambres de commerce maritimes et le comité central des armateurs avaient demandé d'insérer à l'article 1er une disposition qui plaçait le régime du pilotage sous l'autorité du ministre chargé de la marine marchande. Ce membre de phrase pouvait paraître inutile ou anodin. Mais il se relie à des dispositions qui figurent notamment aux articles 19 et 20, et à celui qui a trait à l'assemblée commerciale et qui tend à placer le service du pilotage sous la direction de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, du directeur du port autonome, ou du directeur de l'exploitation dans les ports non autonomes.

Votre commission a pensé qu'il avait là une question prédominante, d'un ordre psychologique en quelque sorte. Les pilotes sont avant tout des marins ayant un état d'esprit particulier, des habitudes spéciales. D'autre part, les opérations qu'ils effectuent non seulement dans les ports mais surtout à l'extérieur, sont purement maritimes.

À ces deux points de vue, nous avons estimé que le contact direct entre les pilotes et l'administration supérieure devait s'établir par l'intermédiaire d'hommes sortant de la marine, ayant une grande expérience des choses de la mer, connaissant le caractère des pilotes et sachant leur parler le langage qu'il convient. C'est le seul moyen d'éviter des difficultés et d'obtenir un bon fonctionnement du pilotage, ce

qui intéresse au premier degré la sécurité de la navigation et l'armement lui-même.

Je sais que diverses dispositions législatives ou réglementaires ont prévu que, dans certains cas, l'administration des ports autonomes pourrait être chargée de la direction du pilotage. On a même été à en conclure que, par voie de conséquence, il pourrait en être de même dans les ports non autonomes.

Mais en la circonstance, on se heurte à des textes précis. Si la loi de 1920 sur l'autonomie des ports maritimes, et surtout le règlement de 1921 qui l'a suivi, prévoient que le service du pilotage, comme d'autres services d'ailleurs, comme le service sanitaire, le service d'éclairage, le service de police, peuvent être placés dans les attributions du conseil d'administration, la loi a eu soin d'ajouter qu'il faut que l'administration du port autonome fasse une demande et en saisisse le ministre des travaux publics et de la marine marchande. Or jusqu'ici aucun port autonome n'a usé de cette faculté.

D'autre part, le règlement de 1921 ajoute qu'en ce cas le ministre, avant de prendre sa décision, doit se concerter avec les autres ministres intéressés pour déterminer les conditions dans lesquelles on peut faire passer l'organisation du pilotage dans les attribution du port autonome. Il y a donc toute une procédure qui est instituée dans la législation organique des ports autonomes.

Or, ce que demandait l'union des chambres de commerce maritimes, c'est que ce transfert fût fait *de plano* immédiatement. Cela n'est pas possible, je viens de vous dire pourquoi ; et j'ajoute que si l'union des chambres de commerce maritimes et le comité central des armateurs veulent poursuivre une réforme en ce sens, la voie ne pourrait leur être ouverte que dans une révision de la loi de 1920 sur l'autonomie des ports et une modification du règlement d'administration publique de 1921.

On me dira peut-être que ce n'est pas possible en aucune façon. J'ai eu l'honneur de rapporter devant le Sénat le projet de loi concernant l'autonomie des ports maritimes, qui attendait une solution parlementaire depuis 1886.

Une première loi votée en 1912, ne put recevoir application ; un nouveau projet de loi, voté par la Chambre des députés, vint en discussion devant le Sénat. Ce nouveau texte contenait certaines obscurités ; néanmoins, pour ne pas le renvoyer à la Chambre, pour ne pas retarder la réalisation de la réforme, la commission des travaux publics du Sénat décida, d'accord avec M. Claveille, alors ministre des travaux publics, de procéder par voie d'interprétation. Cette interprétation a d'ailleurs donné satisfaction dans une très large mesure. Il n'en reste pas moins que son texte ne peut pas être considéré comme parfait et intangible. Si, à un certain moment, une proposition de révision de cette loi de 1920 est introduite, l'union des chambres de commerce maritimes et le comité central des armateurs pourront profiter de cette occasion pour, sur le point qui nous occupe, demander les modifications qu'ils jugeraient opportunes.

La troisième observation porte, messieurs, sur une question différente.

Autrefois, il n'y avait pas, dans les stations de pilotage, un rayon d'action déterminé pour les bateaux-pilotes. Ceux du Havre, par exemple, pouvaient aller chercher les navires avec leur petit cotre jusque dans l'Atlantique. À Dunkerque aussi le rayon d'action était très étendu ; à Bordeaux surtout il n'y avait aucune limite.

Si cela pouvait se comprendre autrefois, au temps de la navigation à voiles et lorsque les capitaines étaient bien aises de trouver un pilote après une navigation longue et difficile, il n'y en avait pas moins là une charge considérable car un tarif spécial était appliqué pour les grandes distances. Plus les progrès de la navigation

se sont accentués, plus ce pilotage à grande distance est devenu critiquable, de telle sorte que, dans les règlements des stations, il a été aboli.

Mais une chose a subsisté. On a créé une zone obligatoire dans laquelle le navire est tenu de prendre le pilote, et une zone facultative où le navire a la possibilité de prendre le pilote sans y être obligé. S'il le prend dans la zone facultative, il paye naturellement plus cher que s'il le prend dans la zone obligatoire.

L'union des chambres de commerce maritimes a formulé un certain nombre de critiques. Elle a dit, notamment, que certains faits lui faisaient redouter des abus de la part de quelques pilotes, lui faisaient craindre que ceux-ci ne se tinsent de préférence dans la zone facultative, de façon que, n'étant point trouvés dans la zone obligatoire, la zone facultative devienne, en quelque sorte, obligatoire.

Votre commission s'est renseignée sur ce point et elle a reconnu que, s'il y avait eu des plaintes justifiées, elles provenaient surtout de ce fait qu'à Dunkerque, par exemple, pour des raisons nautiques, le bateau-pilote est obligé de se tenir en dehors de la zone obligatoire, près d'un écueil qui s'appelle de Dick, et d'autre part que, pour le pilotage de Brest, par exemple, les pilotes par suite de l'organisation de la station sont obligés de se tenir au nord près du passage du Four ou à l'ouest près de l'Iroise, alors que, du côté sud, de l'île de Sein, on n'en rencontre pas facilement.

Il y a là une question qui ne dépend pas de la législation générale mais qui dépend surtout d'une bonne organisation des stations et d'une question de discipline. C'est pourquoi tout en estimant parfaitement justifiées les observations de l'union des chambres de commerce maritimes, nous avons pensé que, en dehors de la loi, il pouvait leur être donné satisfaction très facilement d'ailleurs ; il suffira pour cela d'un accord entre les chefs de station et les chambres de commerce intéressées.

J'ai rappelé tout à l'heure que les tarifs de pilotage étaient fixés d'après la jauge nette du navire, celle-ci s'entendant de toutes les parties du navire commercialement utilisables, par conséquent, défalcation faite des machines, des soutes et des logements du personnel ; en face de ce mode de calcul on a présenté d'autre moyens : la jauge brute du navire qui représente la masse manœuvrable et qui, logiquement, paraîtrait devoir être acceptée puisque les salaires du pilote et les difficultés auxquelles il se heurte résultent surtout des dimensions du navire. Mais on a reconnu que l'on serait obligé, puisque actuellement tout est calculé par jauge nette, de se livrer, par catégories de navires, à une péréquation qui entraînerait des difficultés considérables.

Dans le projet de loi présenté par le Gouvernement, il était dit que la jauge nette serait maintenue provisoirement et que, dans un délai très court, la jauge brute pourrait lui être substituée. Nous avons estimé d'abord avec la commission de la Chambre, qu'il était toujours fâcheux d'avoir l'air de légiférer au provisoire, ou de fixer un délai qui pourrait être dépassé. La porte demeurera d'ailleurs toujours ouverte à une réforme, si les circonstances le demandent.

J'ajouterai que d'autres bases de calcul avaient été envisagées : le déplacement du navire, c'est-à-dire son poids, qui peut être, en théorie, considéré comme indiquant d'une façon plus complète toutes les facultés de chargement et de dimensions, mais là encore on s'est heurté à des difficultés ; on s'est heurté à l'absence des plans, que les constructeurs conservent. Et puis, le chargement est une chose essentiellement variable. Un navire arrive dans un port ; il a un déplacement déterminé ; il va vers un autre port débarquer des marchandises, son déplacement diminue. Il en reprend d'autres, son déplacement augmente. Devant ces difficultés, on a reculé.

Enfin il y avait le tirant d'eau, élément qui est considéré dans différents ports anglais, allemands, belges et hollandais ; mais il ne présentait pas un *criterium* satisfaisant. Souvent, en effet, tenant compte des difficultés d'accès de certains ports, des constructeurs s'ingénient à diminuer le tirant d'eau du navire et, pour lui conserver la même capacité, augmentent sa longueur et sa largeur.

Dans ces conditions la jauge nette, et sur ce point votre commission approuve les dispositions du projet de loi, a été maintenue comme base des tarifs de pilotage. La quatrième observation de l'union des chambres de commerce maritimes vise l'exemption de pilotage accordée aux petits voiliers et aux petits navires à vapeur. J'en ai parlé tout à l'heure.

Pour les navires de pêche, il ne faut pas oublier qu'à l'heure présente ils ont tous une jauge nette inférieure au minimum établi. Si, par extraordinaire, cette limite était dépassée, on pourrait les soumettre à une tarification infime, purement nominale. D'autre part, comme l'article porte expressément : « sauf les cas exceptionnels déterminés par les règlements locaux », ceux-ci pourront donner à l'union des chambres de commerce maritimes les satisfactions qu'elle demandait. La cinquième observation sur une très grosse question, qui a fait couler beaucoup d'encre, la licence des capitaines-pilotes. Dans les ports de Marseille et de Port-Vendres, dont les accès sont particulièrement faciles, les capitaines qui fréquentent le port d'une façon assidue peuvent être pourvus d'une licence de capitaine-pilote, qui les dispense de recourir au pilotage. L'union des chambres de commerce maritimes demande que le règlement des stations, partout où cela sera possible, favorise, si les circonstances le permettent, la délivrance de ces licences de capitaine-pilote.

À notre sens, messieurs, cette question est dominée par des considérations d'ordre public, et ne peut pas trouver sa solution dans des règlements particuliers. En effet, messieurs, – et les controverses qui ont existé sur ce point le prouvent suffisamment – lorsqu'un navire a un pilote à son bord, il y a un double contrôle, puisque le pilote est soumis à la discipline de la station.

Avec le capitaine-pilote au contraire, cette double garantie n'existe plus.

Cette question a donné lieu à plusieurs enquêtes. Je citerai notamment, celles auxquelles ont participé un membre éminent de la chambre de commerce du Havre, aujourd'hui disparu, M. Maurice Faconnet, membre de la commission extraparlamentaire de 1909, et M. Laurent-Toutin auteur de livres qui font autorité en matière de pilotage, qui se sont prononcés contre l'extension des licences. La difficulté vient de ce que, quelle que soit l'assiduité avec laquelle un navire fréquente tel port, il peut se produire pendant l'absence de ce navire un accident, il peut naître un obstacle qui ne peut être connu du capitaine. Dans ces conditions, il a semblé – tout au moins à une grande partie de ceux qui se sont occupés de la question – qu'il y avait là un véritable danger.

La commission extraparlamentaire de la marine marchande, instituée à la suite d'un vote du Sénat, et que j'ai l'honneur de présider, après un examen très attentif, s'est partagée, pour ainsi dire, en deux fractions, et c'est à une voix de majorité seulement qu'elle a donné un avis favorable au développement des licences de capitaine-pilote.

Votre commission, de son côté, a estimé que, sans trancher la question au fond, elle était d'une importance suffisante pour ne pas trouver sa place dans une loi comme celle que nous votons actuellement, et surtout dans des règlements locaux, et qu'elle pourrait faire l'objet d'un projet de loi spécial. C'est d'ailleurs, je crois, la dernière opinion de M. Leboucq, rapporteur de la commission extraparlamentaire de la marine marchande.

Cette question n'intéresse d'ailleurs pas seulement les pilotes, mais aussi les capitaines, lesquels, lorsqu'on leur octroie la licence, se trouvent obligés d'assumer une responsabilité beaucoup plus étendue que lorsqu'ils ont à côté d'eux un pilote. C'est pourquoi cette extension a soulevé des protestations de certains capitaines au long cours.

Dans ces conditions, sans méconnaître qu'il y ait peut-être quelque chose à faire, votre commission a estimé que, tout au moins sous la forme où se présente la question, elle ne pouvait pas donner satisfaction aux chambres de commerce maritimes dans un projet de loi sur le pilotage.

Une question qui a quelque connexité avec celle que je viens d'analyser est celle des pilotes de choix. Il s'agit ici de la faculté, déjà reconnue dans le décret-loi de 1806 qui permet aux armateurs ou aux représentants des compagnies de navigation de ne pas prendre le pilote qui a aperçu le premier navire si c'est à l'entrée, ou dont le tour est de prendre le navire si c'est à la sortie, mais, pour des raisons particulières, de faire appel à tel autre pilote de leur choix, soit parce qu'ils ont plus confiance en lui, soit parce qu'ils préfèrent avoir toujours recours à un pilote connaissant mieux leur matériel naval, soit pour d'autres raisons.

Personne ne conteste cette faculté d'avoir recours à des pilotes de choix. Mais, comme le décret-loi de 1806 dispose que le pilote auquel devait revenir le pilotage du navire a droit quand même au salaire qu'il aurait touché, l'union des chambres de commerce maritimes demande que ce salaire soit réduit à 50 p. 100, le service dont découle ce salaire n'ayant pas été accompli.

Mais si le salaire n'a pas été accompli, c'est parce que l'armateur ou le représentant du navire ne l'a pas voulu. On peut se demander dans ces conditions s'il est juste de priver le pilote même d'une partie du salaire qui, normalement, devait lui revenir en entier. Cette observation nous a paru d'autant plus fondée que le navire qui prend le pilote de choix ne paye pas le tarif plein à deux pilotes. Il a, en effet, en général, un abonnement avec le pilote de choix, ce qui lui permet de ne donner à celui-ci, pour chaque opération, qu'un salaire réduit.

En outre, si l'on favorisait par trop cette habitude des pilotes de choix, on arriverait à désorganiser complètement les stations. Or le pilotage est d'intérêt public.

Voilà pourquoi nous regrettons de n'avoir pu donner, sur ce point, satisfaction à l'union des chambres de commerce maritimes.

Un des points les plus importants de la loi, c'est la détermination des conditions dans lesquelles sont organisées les stations de pilotage et sont fixés les salaires des pilotes. Les tarifs de pilotage et l'organisation des stations dépendent bien entendu, de M. le ministre de la marine marchande.

Seulement M. le ministre de la marine marchande – et ceci a été admis de tout temps – doit être éclairé par certains avis.

(Très bien !)

Or, ces avis étaient principalement donnés, en vertu d'une disposition postérieure au décret-loi de 1806 et qui subsisterait dans la loi nouvelle, par ce qu'on a nommé une assemblée commerciale, assemblée présidée par le président du tribunal de commerce et comprenant des membres de la chambre de commerce ou du port autonome, des représentants des divers services intéressés. Bref, c'est, en quelque sorte, un tribunal d'arbitrage très complet contenant toutes les compétences et présentant toutes les garanties d'impartialité.

L'union des chambres de commerce maritimes, procédant toujours de l'idée générale à laquelle je faisais allusion tout à l'heure au début de mes observations, a demandé la suppression de cette assemblée commerciale et son remplacement par deux degrés de consultation : avis des chambres de commerce et avis d'un

conseil où la direction du port autonome et l'administration des ponts et chaussées auraient une sorte de prépondérance.

Votre commission n'a pas cru devoir entrer dans cette voie. Elle a estimé, en effet, que sous la présidence d'un magistrat aussi impartial que le président du tribunal de commerce (Très bien !), aussi informé, aussi au courant que lui des questions maritimes et d'abordage, véritablement il n'y avait pas lieu de toucher à l'organisation proposée. Elle vous propose donc de la maintenir.

Toutefois, il est évident qu'en présence du nouveau régime qui accorde aux pilotes certains avantages, les assemblées commerciales devront se pénétrer surtout de l'intérêt général, tout en tenant compte, dans la plus équitable mesure, de l'intérêt des pilotes. D'autre part, je ne doute pas que les pilotes agissent aussi avec sagesse, c'est-à-dire qu'ils se gardent de présenter par exemple des demandes d'augmentation de salaires qui pourraient en apparence leur être momentanément profitables mais qui, certainement, finiraient par nuire au trafic du port, dont elles augmenteraient considérablement les charges, et qui iraient à l'encontre même de l'intérêt des pilotes en tarissant la source de leurs émoluments.

Dans ces conditions, nous vous proposons, messieurs, de maintenir la disposition concernant l'assemblée commerciale.

Une autre observation de l'union des chambres de commerce maritimes concerne les avaries des bateaux-pilotes. Dans la pratique, quand un navire est signalé, le pilote s'en va à sa rencontre soit à bord de son petit cotre à voile, soit avec plusieurs de ses collègues sur un petit vapeur, et lorsqu'il l'a rejoint en pleine mer il embarque suivant les circonstances du temps et du lieu soit à l'aide d'une petite embarcation, soit bord à bord. Il peut arriver, notamment par gros temps, qu'un abordage se produise entraînant une avarie soit pour le bateau-pilote, soit pour son embarcation.

Votre commission, après avoir examiné les très justes observations de l'union des chambres de commerce maritimes, a estimé qu'on ne pouvait faire peser de ce chef sur le navire des charges excessives. En effet, dans l'exposé des motifs de l'exposé du projet de loi, il était indiqué, quand il s'agissait d'un navire à prendre au large, que du moment que le pilote l'avait aperçu et avait fait son signal, le navire était responsable de ce qui survenait, le pilote devant, à partir de ce moment, être considéré comme à son service.

C'était inadmissible, et la Chambre des députés avait eu ce même sentiment. Mais elle a introduit dans le texte de loi deux mots qui pourraient prêter à doute.

S'agissant des accidents pouvant se produire au cours des manœuvres d'embarquement ou de débarquement des pilotes, la Chambre a ajouté les mots « au cours des opérations de pilotage ». On paraissait ainsi reposer la question dans son entier, avec les exagérations que je viens de vous indiquer. Mais l'administration de la marine marchande a bien voulu me faire connaître que, loin d'avoir un sens extensif, ces mots, dans la pensée de la commission de la marine marchande de la Chambre avaient un caractère restrictif : elle avait voulu éviter de faire peser sur le navire certains dommages étrangers aux opérations d'embarquement ou de débarquement proprement dites, par exemple, ceux qui peuvent survenir lorsque le pilote regagne la terre, une fois son pilotage terminé. Dans ces conditions votre commission a estimé qu'elle n'avait aucune critique à apporter au texte, mais elle tient à dire essentiellement que, dans sa pensée, ce texte ne peut viser que les accidents qui se produisent à toute proximité du navire, en un mot dans les eaux mêmes de celui-ci et que l'on ne pourrait sans injustice étendre la responsabilité du navire au-delà de ces limites.

Dans ces conditions, nous avons, je crois, donné entièrement satisfaction aux desiderata de l'union des chambres de commerce maritimes.

J'arrive aux dernières observations. Une suppression de l'article 20 était demandée par l'union des chambres de commerce maritimes en ce qui concerne la direction du pilotage, avec substitution à cet article d'une disposition de nature toute différente. Je vous ai indiqué, en englobant cette question dans une série d'observations générales, pourquoi il ne nous a pas été possible d'entrer dans cette voie.

Reste enfin la question des décrets. Il est dit dans le projet de loi que, dans chaque station, comme cela se fait actuellement, des décrets interviendront qui seront insérés dans le règlement. L'union des chambres de commerce maritimes a demandé qu'on eût recours, non pas à un simple règlement, mais à un règlement d'administration publique.

Il nous a paru tout d'abord, messieurs, que les décrets pris par M. le ministre de la marine marchande présentaient toutes les garanties désirables et il nous a semblé qu'il était impossible de mettre aussi fréquemment en mouvement le conseil d'État. Il s'ensuivrait nécessairement d'inévitables retards, alors qu'il s'agit de questions devant être le plus souvent réglées avec rapidité.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu donner, sur ce point, satisfaction à l'union des chambres de commerce maritimes.

J'en ai fini, messieurs. Certaines observations vont naturellement se produire au cours de l'examen des articles. Nous y répondront.

En résumé, dans son ensemble, le vote du projet de loi sur le pilotage maritime va constituer un progrès considérable. Peut-on dire que ce projet de loi est parfait ? Évidemment non. D'ailleurs, il en est peu qui le soient...

M. Babin-Chevaye. Il n'y en a pas.

M. le rapporteur. Et si, dans la pratique, des difficultés étaient reconnues, on pourrait apporter sur des points de détail des modifications, mais dans l'état actuel des choses nous nous insisteront très vivement devant le Sénat pour qu'il adopte, sans modification, le projet de loi qui lui est soumis.

C'est, en réalité, une nouvelle charte, attendue depuis trop longtemps, du pilotage maritime ; elle intéresse l'ensemble du monde maritime ; elle intéresse la sécurité de la navigation et concerne, en particulier, un corps de marins qui peut être considéré comme constituant une véritable élite dans notre marine marchande française. (*Applaudissements*).

M. André Tardieu, ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. Messieurs, je voudrais remercier d'un mot l'honorable M. Brindeau de son rapport et de son intéressant exposé, qui me dispense de rien ajouter aux explications qui viennent d'être données au Sénat. Je demande à la Haute-Assemblée de bien vouloir voter ce projet, attendu par les pilotes depuis fort longtemps.

Le texte qui les régit date de 1806. Notamment au point de vue des retraites et sans léser les droits acquis, le projet apporte des garanties et une modernisation extrêmement appréciables pour eux tous. Et comme ces pilotes sont des hommes qui, par la nature de leur profession et leur caractère, méritent et possèdent l'estime de tout le monde, nous ferons œuvre utile en leur donnant cette juste satisfaction.

(*Très bien ! et applaudissements.*)

M. Babin-Chevaye. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Babin-Chevaye.

M. Babin-Chevaye. Messieurs, après le très beau discours que nous venons d'entendre et les déclarations de M. le ministre, vous me permettrez une très brève observation.

Le projet de loi qui vous est actuellement soumis, projet de loi relatif au pilotage dans les eaux maritimes, comporte des dispositions dont l'importance ne vous a pas échappé. Il s'agit de donner une forme appropriée aux conditions actuelles de la navigation, aux prescriptions de la grande ordonnance de Colbert (de 1681) sur la marine, et du décret-loi de 1806.

Le statut nouveau qui doit en résulter ne peut manquer d'avoir une grande influence sur les intérêts de l'armement et des ports et aussi de la corporation des pilotes, pour lesquels le Sénat sait que nous devons avoir la plus bienveillante sollicitude.

(Très bien !)

Aussi ce projet a-t-il fait l'objet d'une étude très approfondie de la part de la commission qui réalisa son élaboration en 1921. Ici, je suis heureux de m'associer modestement à l'hommage rendu par M. le rapporteur au très distingué et dévoué président de cette commission, notre honorable collègue, M. Farion. *(Très bien !)* L'étude a été poursuivie d'une manière très attentive de la part des commissions de la marine à la Chambre et au Sénat.

Au cours de ces examens, plusieurs observations ont été présentées par le Comité central des armateurs de France et par l'Union des chambres de commerce maritimes. Dans son très complet et lumineux travail, ainsi que dans le très beau discours que je viens d'applaudir avec vous, notre éminent rapporteur a reproduit ces observations et les a commentées en toute loyauté en exposant les motifs pour lesquels la commission n'avait pas cru devoir en adopter complètement les conclusions.

Je regrette que plusieurs de ces observations n'aient pas eu le sort qu'elles me semblaient mériter et je me serais permis de solliciter un ajournement de la discussion, pour laisser place à l'examen de divers amendements, s'il ne m'avait été objecté qu'il était de toute nécessité de ne pas provoquer, par des modifications au texte de la Chambre, le renvoi à une époque indéterminée du vote du projet, renvoi qui serait de nature à porter préjudice aux grands intérêts en cause.

Je suis donc obligé de ne pas insister, tout en renouvelant les protestations soulevées fréquemment, hélas ! à cette tribune par les voix les plus autorisées, sur cette impossibilité où nous nous trouvons trop souvent de demander des changements qui nous sembleraient désirables.

(Très bien ! très bien !)

Il ne me reste donc qu'une ressource, c'est de procéder par voie d'interprétation, c'est-à-dire de demander des explications et, au besoin, des apaisements sur divers points particuliers.

Je vous demanderai la permission de le faire à propos de certains articles, me bornant, dans la discussion générale et pour ménager les instants du Sénat, à insister seulement sur l'importance des décrets qui doivent déterminer les règlements s'appliquant à chaque station.

J'ai pleine confiance dans la sollicitude de M. le ministre et des services de la marine marchande pour étudier dans chaque région, avec les intéressés, les prescriptions qui ont un caractère local, c'est-à-dire qui doivent être adaptées spécialement aux besoins particuliers de chacune de ces régions.

(Applaudissements)

M. le président. Si personne ne demande plus la parole dans la discussion générale, je consulte le sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion du projet de loi.

(Le Sénat décide qu'il passe à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1er :

TITRE Ier

Obligation du pilotage.

« **Art. 1er.** - Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux. »

Je mets aux voix l'article 1er.

(L'article 1er est adopté.)

M. le président. « **Art. 2.** - Le pilotage est obligatoire pour tous bâtiments français ou étrangers, sauf les cas visés à l'article 3 ci-après, dans les limites déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port, règlement établi suivant la procédure prévue à l'article 19 de la présente loi. « Le capitaine d'un bâtiment soumis à l'obligation du pilotage est tenu de payer le pilote, même s'il n'utilise pas ses services, quand celui-ci justifie qu'il a fait la manœuvre pour se rendre au-devant du navire. »

M. Babin-Chevaye. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Babin-Chevaye.

M. Babin-Chevaye. Le rapporteur a bien voulu reconnaître le bien-fondé de la réclamation de l'union des chambres de commerce concernant les précautions à prendre pour réduire ou mieux supprimer les abus qui pourraient se produire si les pilotes étaient tentés de délaisser la zone obligatoire pour se tenir de préférence dans la zone facultative. M. le rapporteur conclut qu'il appartient au service du pilotage de régler la question dans les meilleures conditions, d'accord avec les chambres de commerce.

C'est ce règlement que je crois devoir signaler plus particulièrement à la vigilance des services de la marine marchande.

M. le ministre des travaux publics. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. le ministre des travaux publics. C'est très volontiers que je réponds à l'honorable M. Babin-Chevaye, d'accord avec M. le rapporteur, que toutes les instructions seront données très précisément pour que les pilotes se rendent dans la zone obligatoire, comme il convient.

M. Babin-Chevaye. Je vous remercie, M. le ministre.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

M. le président. « **Art. 3.** - Les tarifs de pilotage continueront d'être établis d'après la jauge nette des navires.

« Sauf les cas exceptionnels déterminés par les règlements locaux, sont affranchis de l'obligation de prendre un pilote les navires à voiles d'une jauge nette inférieure à 100 tonneaux et les navires à propulsion mécanique d'une jauge nette inférieure à 150 tonneaux.

« Sont également affranchis de cette obligation, quel que soit leur tonnage, les bâtiments à propulsion mécanique, remorqueurs, ainsi que les porteurs, dragues, chalands, bateaux annexes, etc., affectés exclusivement à l'amélioration, à

l'entretien et à la surveillance des ports et de leurs accès, ainsi que les bateaux du service des phares et balises.

« Dans les ports d'accès particulièrement facile, où des licences de capitaine-pilote ont été instituées en faveur des capitaines de navires, en vertu d'actes réglementaires, ces licences pourront continuer d'être délivrées aux capitaines de navires possesseurs du brevet de capitaine au long cours, au cabotage ou de la marine marchande. » - (*Adopté.*)

« **Art. 4.** - Tout navire de commerce, entrant dans la zone où le pilotage est obligatoire, est tenu de faire le signal d'appel du pilote.

« Tout capitaine convaincu de n'avoir pas fait le signal d'appel du pilote, ou d'avoir évité le pilote en vue, est passible du paiement du tarif maximum.

« Quelque soit le tonnage des navires qui se présentent, le pilote est tenu d'assister le navire qui se présente le premier ou pour lequel ou pour lequel il est désigné par son tour de service.

« Le pilotage n'est pas dû si le pilote ne s'est pas présenté. »
(*Adopté.*)

« **Art. 5.** - Tout capitaine a la faculté de se faire assister par un pilote de son choix appartenant à la station intéressée, mais dans ce cas il n'en doit pas moins payer suivant le tarif le salaire du pilote à qui, d'après le règlement de service établi, revenait la conduite du navire. »

(*Adopté.*)

« **Art. 6.** - Hors le cas de force majeure, tout pilote doit, nonobstant toute autre obligation de service, prêter d'abord son assistance au navire en danger, même s'il n'a pas été requis, du moment où il a pu constater le péril dans lequel se trouve ce navire. Le pilote a droit, dans ce cas, à une rémunération spéciale, qui, s'il y a contestation, sera fixée par le tribunal de commerce. »

(*Adopté.*)

« **Art. 7.** - Sauf le cas de faute lourde du pilote, les avaries survenues au bateau-pilote, au cours des opérations de pilotage, au cours des manœuvres d'embarquement ou de débarquement du pilote, sont à la charge du navire. »

M. Babin-Chevaye. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Babin-Chevaye.

M. Babin-Chevaye. J'ai pris note avec satisfaction de la déclaration de M. le rapporteur, concernant le caractère très restrictif qu'il convenait de donner aux dispositions de cet article.

M. le président. Il n'y a pas d'autres observations ?...

Je mets aux voix l'article 7.

(*L'article 7 est adopté.*)

M. le président. « **Art. 8.** - Les courtiers et les consignataires de navires sont personnellement responsables du paiement des droits à l'entrée et à la sortie. Ils répondent également des indemnités supplémentaires dues au pilote à la condition d'en avoir été prévenus dans le délai de 72 heures après la sortie du navire.

« Les courtiers et le consignataires des navires ne sont cependant tenus au règlement des droits de pilotage et autres frais que sur présentation par le service du pilotage d'un certificat dûment signé par le capitaine et constatant le service effectivement fait. »

(*Adopté.*)

« **Art. 9.** - Toutes contestations entre le pilote et le capitaine au sujet des salaires dus au pilote en conformité des tarifs de pilotage ou des dommages et intérêts qui peuvent être dus, de même que toutes contestations entre le pilote et le courtier ou

le consignataire, sont de la compétence du tribunal de commerce. »
(Adopté)

TITRE II

Des pilotes.

« **Art. 10.** - Le personnel du pilotage est composé de pilotes et s'il y a lieu, d'aspirants pilotes chargés de seconder et de remplacer les pilotes.

« Les pilotes et aspirants pilotes sont nommés par le ministre chargé de la marine marchande après un concours dont les conditions sont fixées pour les différentes stations par arrêté ministériel. Le nombre des aspirants pilotes ne doit pas dépasser dans chaque station le quart de l'effectif des pilotes.

« Dans les stations où il existe des aspirants pilotes, les nominations à l'emploi de pilote sont faites en suivant la liste par ordre d'ancienneté des aspirants. »

(Adopté.)

« **Art. 11.** - Les candidats aux fonctions de pilote ou d'aspirant pilote doivent être âgés de 24 ans au moins et de 35 ans au plus et réunir six ans de navigation dans le personnel du pont, dans la marine de l'État ou la marine marchande, dont trois ans au moins sur des navires de commerce armés au long cours, au cabotage, à la grande pêche, à la pêche au large ou au pilotage. Ils doivent satisfaire à une visite médicale destinée à constater leur aptitude à exercer ces fonctions.

« Dans les stations où la nécessité en est reconnue, des conditions supplémentaires de brevets et de stage de navigation sur des navires de certaines catégories peuvent être imposées aux candidats par le règlement de la station.

« Les concours de pilotage ont lieu sous le contrôle de l'administrateur de l'inscription maritime, devant une commission dont la composition sera fixée par un arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

« Exceptionnellement, pendant une période de trois ans, à dater de la promulgation de la présente loi, la limite d'âge de 35 ans ne sera pas exigée.

« Les règlements locaux pourront abaisser de 35 à 30 la limite d'âge prévue aux paragraphes 1er et 4è du présent article. »

(Adopté.)

« **Art. 12.** - À partir de l'âge de 50 ans, les pilotes et aspirants pilotes subissent tous les cinq ans jusqu'à 60 ans et tous les deux ans à partir de 60 ans, une visite médicale destinée à constater qu'ils ont conservé une aptitude suffisante à l'exercice de leur profession. Ils peuvent, en outre, quel que soit leur âge, être soumis à toute visite médicale ordonnée par le ministre chargé de la marine marchande.

« Les pilotes et aspirants pilotes ont toujours le droit de demander une contre-visite. »vaye que le plus grand compte sera tenu des questions dont il parle. À toute occasion, et plus que personne, j'ai tenu compte de l'expérience des pilotes, pour des questions qui ne les regardaient pas de façon exclusive.

En ce qui concerne la surveillance des fonds, je ferai tout le nécessaire pour assurer la liaison entre deux services qui, au moins en ce moment, sont sous la direction de la même personne. Il arrive d'ailleurs que la liaison entre les services ne soit pas toujours en raison de leur voisinage. (Sourires. - Très bien !)

M. Babin-Chevaye. J'adresse à M. le ministre deux remerciements.

M. le président. Je mets aux voix l'article 19.

(L'article 19 est adopté.)

M. le président. « **Art. 20.** - La direction du service du pilotage peut être confiée à des chefs et sous-chefs de pilotage nommés par arrêté du ministre chargé de la marine marchande, sur la proposition du directeur de l'inscription maritime.

« Les chefs et sous-chefs de pilotage sont recrutés parmi les pilotes, en retraite ou en activité, ayant au moins dix ans d'exercice dans leurs fonctions ou parmi les capitaines au long cours ou capitaines de la marine marchande réunissant au minimum quatre ans de commandement, ou parmi les officiers de marine en retraite ou démissionnaires depuis moins de cinq ans. Ils doivent être âgés de quarante ans au moins et de cinquante cinq ans au plus. À défaut, les capitaines au cabotage pourront être appelés à remplir les emplois de chefs et sous-chefs de pilotage. » (Adopté.)

« **Art. 21.** - Dans les stations où il n'y a pas de chef de pilotage, le service est dirigé par les officiers ou maîtres de port.

Dans les stations de pilotage des ports militaires, la direction du service est exercée par le directeur des mouvements du port. »

(Adopté.)

« **Art. 22.** - Dans les stations où le matériel du pilotage est la propriété des pilotes, ceux-ci peuvent, dans un délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, et ultérieurement sur l'autorisation du ministre chargé de la marine marchande, en entreprendre l'exploitation à titre collectif sous le régime des dispositions de la loi du 21 mars 1884, modifiée par la loi du 12 mars 1920.

« Si le matériel n'est pas la propriété des pilotes, ceux-ci auront la faculté d'en opérer le rachat dans des conditions qui seront déterminées par le ministre chargé de la marine marchande et d'en prendre la gestion conformément au paragraphe précédent.

« Au cas où ce rachat ne serait pas opéré, le matériel continuerait à être exploité sous le régime de l'article 42 du décret-loi du 12 décembre 1806. Le règlement local déterminera alors les conditions d'exploitation et règlera la composition et les pouvoirs de la commission administrative qui sera chargée de la gestion.

« Dans les stations où le service se fera au tour de liste, les salaires des pilotes seront mis en commun et le règlement local déterminera les conditions de partage des salaires entre les pilotes. »

(Adopté.)

« **Art. 23.** - Dans les cas prévus au paragraphe 2 de l'article précédent, le ministre chargé de la Marine marchande conservera un droit de contrôle sur l'exploitation du matériel. »

(Adopté)

« **Art. 24.** - Il sera créé dans chaque station une caisse destinée à servir des retraites et des secours aux pilotes et aspirants pilotes, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. Cette caisse sera alimentée par des retenues sur les recettes de la station, retenues fixées par le règlement.

« Les pensions seront acquises, soit par ancienneté de service, soit pour incapacité résultant de blessures ou de maladies contractées dans l'exercice des fonctions. Les secours seront attribués en cas de mort ou d'incapacité n'ouvrant pas droit à pension.

« Sous réserve des droits acquis et des obligations contractées par les pilotes et aspirants pilotes sous le régime de l'article 9 du décret-loi du 12 décembre 1806, lesquels droits et obligations seront intégralement maintenus, le règlement de la station déterminera les conditions d'allocation des pensions et le régime financier de la caisse, ainsi que les mesures destinées à substituer le régime du paragraphe

1er du présent article au régime prévu à l'article 9 du décret-loi du 12 décembre 1806. »

M. Guillemot a présenté à cet article un amendement ainsi libellé :

Ajouter à la fin du premier alinéa de cet article, la disposition suivante :

« ...et qui ne porteront pas sur le traitement des pilotes titulaires dans les ports où le décret-loi du 12 décembre 1806 est actuellement en vigueur. »

La parole est à M. Guillemot.

M. Guillemot. Je remercie M. le rapporteur des précisions qu'il [a] bien voulu nous apporter à la tribune et qui nous donnent satisfaction.

Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement est retiré.

Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix l'article 24 dont j'ai donné lecture.

(L'article 24 est adopté.)

M. le président. « **Art. 25.** - Aux lieu et place des caisses de retraite et secours, pourront être établies des caisses spéciales de secours immédiat et de retraites constituées entre leurs membres par les syndicats de pilotes formés en vertu des lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920. Dans ce cas, les retenues opérées sur les recettes du pilotage seront versées à ces caisses spéciales. »

(Adopté.)

« **Art. 26.** - Les détails d'application de la présente loi aux différentes stations de pilotage seront fixées par des règlements pris en forme de décrets, conformément à l'article 19 de la présente loi. »

(Adopté.)

« **Art. 27.** - Sont abrogés le décret-loi du 12 décembre 1806, l'article 8 de la loi du 30 janvier 1893, modifié par la loi du 12 mai 1905, la loi du 17 juillet 1921 et, d'une manière générale, toutes autres dispositions législatives ou réglementaires contraires aux prescriptions de la présente loi. » - *(Adopté.)*

« **Art. 28.** - La présente loi est applicable à l'Algérie. »

(Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

Pilotage (Droit du – 2010) : Code des transports.

Partie législative

Titre IV - Les services portuaires

Chapitre Ier – Le pilotage

Section 1 : Service de pilotage et rémunération du pilote.

Art. L. 5341-1 - Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines, par un personnel commissionné par l'État, pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports et dans les eaux maritimes des estuaires, cours d'eau et canaux mentionnées à l'article L. 5000-1.

Art. L. 5341-2 - Même s'il n'en a pas été requis et sauf le cas de force majeure, le pilote doit prêter en priorité, nonobstant toute autre obligation de service, son assistance au navire en danger, s'il constate le péril dans lequel se trouve ce navire.

Art. L. 5341-3 - Le capitaine d'un navire soumis à l'obligation du pilotage est tenu de payer le pilote, même s'il n'utilise pas ses services, quand celui-ci justifie qu'il a fait la manœuvre pour se rendre au-devant du navire.

En cas d'assistance à un navire en danger en application de l'article L. 5341-2, le pilote a droit à une rémunération spéciale.

Art. L. 5341-4 - La rémunération du pilotage n'est pas due si le pilote ne s'est pas présenté.

Art. L. 5341-5 - Si le capitaine n'acquiesce pas les droits de pilotage à l'entrée et à la sortie du port, leur règlement est à la charge du consignataire du navire mentionné à l'article L. 5413-1.

Le consignataire répond des indemnités supplémentaires dues au pilote à la condition d'en avoir été prévenu dans un délai fixé par voie réglementaire.

Il n'est tenu au règlement des droits de pilotage et autres frais que sur présentation des justificatifs par le service du pilotage.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par voie réglementaire.

Art. L. 5341-6 - Les contestations entre le pilote et le capitaine ou entre le pilote et le consignataire relatives aux rémunérations dues au pilote en conformité des tarifs de pilotage, à la fixation de la rémunération spéciale prévue par l'article L. 5341-3 ou aux dommages et intérêts éventuellement dus, sont de la compétence du tribunal de commerce.

Section 2 : Les stations de pilotage.

Art. L. 5341-7 - Le matériel du pilotage est la propriété des pilotes.

Un syndicat professionnel de pilotes peut exploiter le matériel de pilotage dans le cadre d'une station.

Dans les stations où le service se fait au tour de liste, les rémunérations des pilotes sont mises en commun.

Art. L. 5341-8 - Il est créé dans chaque station de pilotage une caisse destinée à servir des retraites complémentaires et des secours aux pilotes ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. Cette caisse est alimentée par des retenues sur les recettes de la station.

Les pensions sont acquises soit par ancienneté de service, soit par incapacité résultant de blessures ou de maladies contractées dans l'exercice des fonctions.

Les secours sont attribués en cas de mort ou d'incapacité n'ouvrant pas droit à pension.

Art. L. 5341-9 - Des caisses spéciales de secours immédiat et de retraites complémentaires, constituées entre leurs membres par les syndicats de pilotes, peuvent être établies en remplacement des caisses de retraite et secours. Dans ce cas, les retenues opérées sur les recettes du pilotage sont versées à ces caisses spéciales.

Art. L. 5341-10 - Pour l'application de la présente section, l'autorité administrative compétente de l'État détermine les stations de pilotage.

Elle prend un règlement particulier à chaque station.

Ce règlement détermine notamment :

1° Lorsque les rémunérations des pilotes sont mises en commun, les conditions de leur partage ;

2° Les taux et les conditions d'allocations des pensions, le régime financier des caisses de pensions et le montant des retenues à opérer sur les recettes de la station pour l'alimentation de ces caisses.

Section 3 : Responsabilité du pilote.

Art. L. 5341-11 - Le pilote n'est pas responsable envers les tiers des dommages causés au cours des opérations de pilotage.

Il contribue à la réparation, dans ses rapports avec l'armateur du navire piloté, si celui-ci établit que le dommage est dû à une faute du pilote.

Art. L. 5341-12 - Au cours des opérations de pilotage ou au cours des manœuvres d'embarquement et de débarquement du pilote, les accidents survenus au pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse la faute du pilote ou de l'équipage du navire dénommé « *bateau-pilote* ».

Au cours des mêmes opérations, les avaries causées au bateau-pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse la faute lourde du pilote.

Au cours des manœuvres d'embarquement et de débarquement du pilote, les accidents survenus à l'équipage du bateau-pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse la faute du pilote ou de l'équipage du bateau-pilote.

Art. L. 5341-13 - Le pilote fournit un cautionnement.

Art. L. 5341-14 - Le pilote, par l'abandon du cautionnement mentionné à l'article L. 5341-13, peut s'affranchir de la responsabilité civile résultant de l'application des dispositions des articles L. 5341-11 et L. 5341-12, sauf si sa faute est d'avoir, volontairement et dans une intention criminelle, échoué, perdu ou détruit un navire par quelque moyen que ce soit.

Art. L. 5341-15 - Le cautionnement est affecté par premier privilège à la garantie des condamnations prononcées contre le pilote pour fautes commises dans l'exercice de ses fonctions.

Le cautionnement est affecté par second privilège au remboursement des fonds prêtés pour la constitution totale ou partielle de ce cautionnement.

Art. L. 5341-16 - Les fonds constitués en cautionnement ne peuvent, pendant la durée des fonctions du pilote, être saisis pour d'autres créances que celles en faveur desquelles les dispositions de l'article L. 5341-15 instituent un privilège.

Art. L. 5341-17 - L'action née à l'occasion du pilotage se prescrit par deux ans après achèvement des opérations de pilotage.

Art. L. 5341-18 - Les modalités d'application des articles L. 5341-13 à L. 5341-16 sont fixées par voie réglementaire.

Partie réglementaire

Titre IV - Les services portuaires

Chapitre 1er - ***Le pilotage***

Section 1 : Service du pilotage et rémunération du pilote

Sous-section 1 - Le service du pilotage

Paragraphe 1 : Obligation de pilotage

Art. R. 5341-1 - Le pilotage défini par l'article L. 5341-1 est obligatoire pour tous les navires, y compris les navires de guerre, dans la zone dont les limites sont déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port, en application de l'article R. 5341-47.

Art. R. 5341-2 - Par dérogation aux dispositions de l'article R. 5341-1, sont dispensés de l'obligation de pilotage :

1° Les navires, quel que soit leur tonnage, affectés exclusivement à l'amélioration, à l'entretien et à la surveillance des ports et de leur accès ainsi qu'au sauvetage ;

2° Les navires du service des phares et balises ;

3° Les navires de guerre à l'entrée et à la sortie des ports militaires, lorsqu'ils sont appelés, pour ce faire, à pénétrer dans la zone de pilotage obligatoire d'un port non militaire ;

4° Les navires d'une longueur hors tout inférieure à un certain seuil fixé pour

chaque station, en considération des conditions locales d'exécution de l'opération de pilotage.

La décision portant fixation du seuil est prise par le préfet de région après avis de la commission locale prévue à l'article R. 5341-6 ; elle est annexée au règlement local de la station ;

5° Les navires dont le capitaine est titulaire de la licence de capitaine pilote applicable dans le port ou la partie du port considéré et délivrée selon les modalités fixées par l'article R. 5341-3.

Art. R. 5341-3 - La licence de capitaine pilote est valable pour un navire donné, en tenant compte de ses caractéristiques, de son équipement et de ses qualités manœuvrières, et pour un port ou une partie de port déterminé, en tenant compte des conditions locales de navigation et des difficultés techniques de l'opération de pilotage.

Nota : Conformément à l'annexe 1 du décret n° 2015-622 du 5 juin 2015, la commission locale (pilotage dans les eaux maritimes) est renouvelée pour une durée de cinq ans à compter du 8 juin 2015 (8 juin 2020).

Art. R. 5341-4 - Il ne peut être délivré de licence de capitaine pilote pour :

1° Un navire citerne transportant des hydrocarbures dont la liste figure à l'annexe I de la convention pour la prévention de la pollution par les navires (Marpol) ;

2° Un navire transportant des substances dangereuses ou polluantes telles que définies à l'article 1er du décret n° 84-810 du 10 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution.

Toutefois, en fonction de la configuration portuaire et de la nature du trafic, et après avis favorable de la commission locale, une dérogation peut être accordée par le préfet de département au capitaine d'un navire de soutage ou d'avitaillement remplissant les conditions énoncées à l'article R. 5341-6.

Art. R. 5341-5 - Le préfet de région fixe pour chaque port, après avis motivé de la commission locale mentionnée à l'article R. 5341-6 :

1° Les catégories et les longueurs hors tout des navires pour lesquels une licence de capitaine pilote peut être délivrée ;

2° Le nombre de touchées et leur périodicité ;

3° D'une manière générale, toutes autres mesures plus restrictives indispensables au maintien de la sécurité de la navigation dans le port.

La décision est annexée au règlement local de la station.

Art. R. 5341-6 - La licence de capitaine pilote est délivrée au capitaine ayant subi, avec succès, un examen devant une commission locale dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé de la marine marchande et réunissant les conditions suivantes :

1° Être titulaire du brevet requis pour exercer les fonctions de capitaine. Le brevet exigé d'un candidat ressortissant d'un État étranger est celui prévu par la réglementation de cet État ;

2° Être apte physiquement. Les conditions d'aptitude physique sont celles exigées des pilotes français en cours de carrière ;

3° Avoir effectué comme capitaine du navire considéré et au cours d'une période déterminée un nombre minimum de touchées ;

4° Comprendre le français et s'exprimer dans cette langue. Toutefois, en fonction de la configuration portuaire et de la nature du trafic et après avis favorable de la commission locale, qui s'assure que les candidats étrangers sont aptes à communiquer d'une manière satisfaisante avec le bureau des

officiers de port, une dérogation peut être accordée par le préfet de département.

Art. R. 5341-7 - La licence de capitaine pilote est délivrée, pour une durée de deux ans, par le préfet de département après avis de la commission locale. Elle peut être renouvelée, dans les mêmes formes mais sans examen, dès lors que toutes les conditions requises pour la délivrance demeurent réunies.

Art. R. 5341-8 - Le préfet de département peut, après avis de la commission locale :

- 1° Pour un navire donné, délivrer au second capitaine la licence de capitaine pilote, selon les mêmes critères que ceux applicables au capitaine en titre. L'utilisation de la licence de capitaine pilote est subordonnée à l'exercice de la fonction de capitaine du navire considéré ;
- 2° Étendre la validité de la licence de capitaine pilote à un ou plusieurs navires de caractéristiques comparables, en fonction, notamment, de leurs équipements de sécurité, de manœuvre et de navigation ;
- 3° Restreindre sa validité, en temps et en lieu, en fonction de considérations climatiques, de la densité du trafic, de l'état du port et de motifs de sécurité.

Art. R. 5341-9 - La licence cesse d'être valable dès que son titulaire ne remplit plus l'une des conditions fixées pour sa délivrance.

Elle peut être retirée par le préfet de département lorsque son titulaire a été condamné à une peine disciplinaire ou pénale liée à l'exercice des fonctions de marin, après avis de la commission locale, devant laquelle l'intéressé peut présenter ses observations.

Lorsque, après un accident de mer, l'enquête effectuée a mis en évidence à la charge du titulaire de la licence des faits prévus par l'article L. 5242-4, le préfet du département peut suspendre provisoirement la licence jusqu'au prononcé du jugement.

Paragraphe 2 : *Conditions d'exécution du service*

Art. D. 5341-10 - L'opération de pilotage commence à partir du moment où le pilote se présente ou monte à bord dans la limite de la station et se termine lorsque le navire est arrivé à destination, au mouillage, à quai ou à la limite de la station.

Des conseils peuvent être donnés à distance par un pilote à un capitaine, sur demande de ce dernier, pour l'aider dans la conduite de son navire en vue de Plus la fréquence est basse, moins le corps est géré par le cerveau conscient. l'embarquement du pilote au point habituel défini par les règles applicables à la station. Une aide peut également être apportée au capitaine dans les mêmes conditions après le débarquement du pilote au point habituel.

Art. D. 5341-11 - Par exception aux dispositions de l'article D. 5341-10, lorsque les conditions nautiques et météorologiques empêchent l'embarquement ou le débarquement du pilote au point habituel, une assistance, dont les modalités sont fixées par le règlement local, peut être fournie à distance par un pilote, à la demande du capitaine, afin de conseiller ce dernier avant l'embarquement effectif du pilote ou après son débarquement.

Le pilote fournissant cette assistance doit disposer des moyens lui permettant de suivre la route du navire et d'être en liaison avec celui-ci et avec la capitainerie du port ou l'autorité désignée par le commandement de la marine dans les ports militaires.

Ces autorités doivent, avant toute autorisation ou ordre de mouvement, avoir été clairement informées par le pilote des conditions, en ce qui concerne le pilotage, dans lesquelles s'effectuerait le mouvement du navire.

Art. R. 5341-12 - Tout navire astreint à l'obligation de pilotage se rendant dans un port où le pilotage est obligatoire est tenu de faire connaître son heure probable d'arrivée, vingt-quatre heures à l'avance ou au plus tard au moment où il quitte le port d'escale précédent.

Art. D. 5341-13 - Le capitaine doit faire le signal d'appel du pilote à l'entrée de la zone où le pilotage est obligatoire et le maintenir jusqu'à l'arrivée du pilote.

Art. D. 5341-14 - L'appel adressé au pilote est fait par tous moyens de communication conformément aux modalités prévues par les instructions nautiques.

Art. D. 5341-15 - Le capitaine doit faciliter l'embarquement du pilote qui se présente et lui donner tous les moyens nécessaires pour accéder à bord dans les meilleures conditions de sécurité. Une fois le pilotage accompli, il a les mêmes obligations pour le débarquement du pilote.

Art. D. 5341-16 - Le capitaine est tenu de déclarer au pilote qui monte à bord le tirant d'eau, la vitesse, les conditions d'évolution de son navire et, d'une manière générale, tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la conduite du navire. En outre, il remplit, signe et communique au pilote, pour son information, une fiche de renseignements d'un modèle prévu par arrêté du ministre chargé de la mer.

Le capitaine fait parvenir la fiche à la capitainerie du port à l'arrivée du navire.

Art. D. 5341-17 - Le capitaine doit prendre le premier pilote qui se présente ou celui qui est désigné par le tour de liste qui est établi dans chaque station.

Art. R. 5341-18 - Les navires astreints à l'obligation de pilotage sont servis dans l'ordre dans lequel ils se présentent, sous réserve qu'ils aient rempli les obligations imposées à l'article R. 5341-12.

Tout navire affranchi de l'obligation de pilotage pour l'une des raisons mentionnées à l'article R. 5341-2, et dont le capitaine a fait appel au service du pilote, est servi selon les possibilités de la station, sauf s'il est prioritaire en application des dispositions de l'article L. 5341-2.

Art. D. 5341-19 - Les moyens nautiques utilisés par les pilotes pour se rendre à bord des navires arborent les feux et marques prévues par le règlement international pour prévenir les abordages en mer.

Par ailleurs, les moyens nautiques et aériens utilisés par les pilotes pour se rendre à bord des navires portent la mention « PILOTE » inscrite sur leurs parties les plus visibles, sans préjudice des dispositions plus précises ou plus contraignantes prévues par les règlements locaux.

Art. D. 5341-20 - Les pilotes reçoivent, à bord des navires de commerce, la nourriture et le logement des officiers.

Art. D. 5341-21 - Le capitaine dont le navire doit quitter le port remet au bureau du pilotage, ou, à défaut, à la capitainerie, une demande contenant toutes les indications nécessaires pour que le pilote soit présent, en temps utile, au départ du navire.

Art. D. 5341-22 - Les pilotes rendent compte au chef du pilotage et aux divers services intéressés, en particulier la capitainerie du port, le centre de sécurité des navires des affaires maritimes et, dans les ports militaires, l'autorité portuaire de la Marine nationale :

- 1° Des renseignements contenus dans la fiche de renseignement prévue à l'article D. 5341-16, susceptibles d'entraîner des mesures particulières de la part de l'autorité portuaire ou maritime et, d'une manière générale, de l'état du navire piloté

lorsqu'il présente un risque pour les personnes à bord, la cargaison, les autres navires, les installations portuaires ou l'environnement ;

2° Des accidents ou incidents qui surviennent pendant le pilotage ;

3° Des observations qu'ils peuvent faire à l'occasion de leur service concernant l'état des fonds, du balisage et des ouvrages portuaires ;

4° Des accidents ou incidents parvenant à leur connaissance qui peuvent avoir des répercussions sur la sécurité de la navigation ou la protection de l'environnement ou l'état des ouvrages portuaires.

Le compte rendu est présenté dans les délais et les formes compatibles avec l'exploitation optimale des informations par les services intéressés. Sous réserve de l'application des règles relatives aux messages de détresse, il est transmis directement et d'urgence par voie radiotéléphonique à la capitainerie du port et, dans les ports militaires, à l'autorité désignée par le commandement de la Marine nationale, lorsque les informations reçues ou les constatations faites mettent en évidence un risque immédiat pour la sécurité. Un rapport écrit est transmis ensuite s'il y a lieu.

Art. R. 5341-23 - Tout navire dont le capitaine est titulaire d'une licence de capitaine pilote assure, lorsque l'équipement de la station de pilotage ou du port le justifie, une veille radio pendant toute la durée des opérations d'entrées ou de sorties et des mouvements qu'il effectue sans pilote.

Paragraphe 3 : Statut des pilotes

Art. R. 5341-24 - Les candidats aux fonctions de pilote doivent être âgés de vingt-quatre ans au moins et de trente-cinq ans au plus et réunir six ans de navigation effective sur des bâtiments de l'État ou dans la marine marchande, dont quatre ans au moins au service "pont" à bord de bâtiments de l'État ou de navires armés au long cours, au cabotage, à la grande pêche ou à la pêche au large.

Ils doivent satisfaire à une visite médicale d'aptitude aux fonctions de pilote dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Les brevets exigés et, le cas échéant, des conditions particulières de navigation sont fixés par le règlement local de la station.

A titre exceptionnel, et après avis de la commission locale, le règlement local peut prévoir des dérogations aux conditions d'âge et de navigation justifiées par les conditions locales du service et par les nécessités du recrutement des pilotes.

Ces conditions doivent être réunies au plus tard à la date d'ouverture du concours.

Les concours de pilotage ont lieu, sous le contrôle du directeur interrégional de la mer, devant une commission dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Cet arrêté définit également les conditions de déroulement des concours et les programmes des connaissances communes à toutes les stations, exigées des candidats. Le programme des connaissances particulières à chaque station est annexé au règlement local.

Art. R. 5341-25 - Par dérogation aux dispositions de l'article R. 5341-24, les places de pilote offertes dans les stations de pilotage peuvent être réservées et attribuées par concours spécial aux pilotes en service dans les stations où est constatée une baisse durable d'activité, sous réserve qu'ils soient âgés de moins de quarante-cinq ans à la date du concours.

Art. R. 5341-26 - Le pilote en cours de carrière subit annuellement devant le médecin des gens de mer territorialement compétent une visite médicale destinée à vérifier qu'il remplit les conditions d'aptitude physique particulières. Si à l'occasion de l'une de ces visites ou en toute autre circonstance le médecin des gens de mer décèle une cause d'inaptitude physique à la fonction, le pilote est renvoyé devant une commission locale de visite.

Le pilote peut demander à être renvoyé devant une commission de contre-visite. Au vu de l'avis formulé par la commission locale et, le cas échéant, par la commission de contre-visite, le préfet de région peut rayer le pilote des cadres. Les conditions d'aptitude physique particulières ainsi que la composition de la commission locale et de la commission de contre-visite prévues au présent article sont fixées par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Art.R. 5341-27 - Le pilote qui, en raison de son âge ou d'infirmités, ne peut continuer à remplir ses fonctions est, soit sur sa demande, soit à la requête du directeur interrégional de la mer, mis à la retraite dans les conditions prévues à l'article L. 5341-10.

Cette mise à la retraite est prononcée par le préfet de région, après avis de la commission locale de visite prévue à l'article R. 5341-26.

Art. R. 5341-28 - Lors de la nomination d'un pilote, le préfet de région lui délivre une carte d'identité professionnelle avec photographie pour lui permettre de se faire reconnaître en sa qualité.

Art. R. 5341-29 - Le pilote ne peut s'absenter de sa station ni interrompre momentanément ses fonctions sans autorisation.

Le pilote qui, sans autorisation, quitte le service pour naviguer au commerce ou à la pêche peut être déclaré démissionnaire.

Art. R. 5341-30 - Le pilote ne peut exercer la pêche à titre professionnel. Toutefois, le préfet de département peut autoriser les pilotes de certaines stations à pratiquer la pêche sur la proposition du directeur interrégional de la mer.

Art. R. 5341-31 - Quel que soit le nombre de navires en service dans une station, il est ouvert un rôle d'équipage unique sur lequel sont portés tous les pilotes, mécaniciens, matelots et mousses de la station.

Sous-section 2 - Rémunération du pilote

Paragraphe 1 : Tarifs du pilotage

Art. R. 5341-32 - Les tarifs du pilotage sont composés :

- 1° D'un tarif général applicable à tous les navires ;
- 2° Des majorations au tarif général, telles qu'elles sont prévues aux articles R.5341-34 et R. 5341-35 ;
- 3° Des réductions au tarif général ;
- 4° Des indemnités prévues par le paragraphe 2 de la présente sous-section.

Ces tarifs sont fixés par le règlement local de la station.

Le tarif général de pilotage a pour assiette le volume résultant du produit de la longueur hors tout du navire, de sa largeur maximale et de son tirant d'eau maximal d'été. Les modalités de calcul de l'assiette sont fixées par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Nota : Le texte d'application de cet article R. 5341-32 est l'arrêté du 12 octobre 1976 portant modification de l'assiette de tarification du pilotage.

Art. R. 5341-33 - Il n'est pas tenu compte pour la fixation des tarifs des investissements reconnus injustifiés.

Art. R. 5341-34 - Les navires affranchis de l'obligation du pilotage à raison de leur longueur sont soumis, au cas où ils font appel aux services d'un pilote, au

tarif général abondé d'une majoration dont le montant ne pourra excéder 50 pour 100 de ce tarif.

Art. R. 5341-35 - Tout navire dont le capitaine est convaincu de ne pas avoir annoncé l'heure probable de son arrivée paie un supplément de tarif, fixé par les règlements locaux des stations de pilotage et dont le montant ne peut pas être supérieur à 10 pour 100 du tarif normalement dû.

Art. R. 5341-36 - Les navires dont le capitaine est titulaire d'une licence de capitaine pilote ne peuvent être soumis qu'à un tarif réduit. Toutefois, ceux d'entre eux qui font appel aux services du pilote sont, à l'occasion de l'opération considérée, soumis au tarif général.

Art. R. 5341-37 - Les pilotes ne peuvent exiger une somme inférieure ou supérieure à celle qui est fixée par le tarif établi par le règlement local.

Paragraphe 2 : Indemnités de pilotage

Art. D. 5341-38 - Tout pilotage, déplacement ou retenue de nuit peut donner droit, pour le pilote, à une indemnité dont la quotité est fixée par le règlement de la station.

Art. D. 5341-39 - Tout pilote commandé ou appelé dont les services ne sont pas utilisés a droit à une indemnité spéciale fixée par le règlement local. Il en sera de même quand l'attente dépassera la durée fixée par le même règlement.

Art. D. 5341-40 - Une indemnité journalière supplémentaire dont le montant est fixé par le règlement local est due, en sus du prix du pilotage, au pilote des navires faisant l'objet d'essais ou d'expérimentations de leurs équipements.

Art. D. 5341-41 - L'indemnité journalière et la nourriture sont dues à tout pilote retenu pour cause de quarantaine ou pour toute autre cause en dehors du service normal. Toute journée commencée est due en entier.

Art. D. 5341-42 - Le pilote qui, par cas de force majeure, ne peut débarquer une fois le pilotage accompli et qui est enlevé hors de la station, a droit à une indemnité journalière et à une indemnité de route fixées par le règlement local. Si le pilote est débarqué à l'étranger, il est rapatrié aux frais du navire.

Art. D. 5341-43 - Après douze heures de présence à bord, tout pilote qui, par suite de l'état du temps ou tout autre cas de force majeure, ne peut conduire un navire à destination, a droit à une indemnité spéciale fixée par le règlement local. Le capitaine peut toutefois renvoyer le pilote en lui payant, en plus du pilotage, des frais de route fixés par le règlement local.

Les pilotes peuvent être autorisés par le règlement local à percevoir personnellement certaines indemnités.

Art. D. 5341-44 - Les consignataires de navires répondent des indemnités supplémentaires dues au pilote à la condition d'en avoir été prévenus dans le délai de soixante-douze heures après la sortie du navire.

Paragraphe 3 : Règlement de la rémunération du pilote

Art. D. 5341-45 - Le capitaine remet au pilote un certificat attestant du service fait, faute de quoi le pilote sera cru dans ses déclarations. Ce certificat est remis ensuite au consignataire du navire, après visa du chef de pilotage s'il y a lieu.

Art. D. 5341-46 - Pour les navires qui n'ont pas de consignataire, le montant de la rémunération du pilote lui est remis immédiatement.

Il peut, à la demande du pilote, être consigné d'avance entre les mains d'une personne agréée par ce pilote.

Section 2 : Les stations de pilotage

Sous-section 1 - Dispositions générales

Art. R. 5341-47 - L'organisation générale de l'ensemble des stations de pilotage est fixée par décret pris sur le rapport du ministre des ports maritimes.

Dans chaque station, les dispositions concernant les limites de la zone où le pilotage est obligatoire, l'effectif des pilotes, la composition des biens nécessaires à l'exécution du service, les tarifs et les indemnités de pilotage sont déterminés par le règlement local. Celui-ci est établi par le préfet de région, après avoir recueilli l'avis de l'assemblée commerciale mentionnée à l'article R. 5341-48.

Art. R. 5341-48 - L'assemblée commerciale est chargée de donner au préfet de région un avis motivé sur les aspects économiques du pilotage, notamment sur les conditions de service et les tarifs.

Elle est instituée pour chaque port maritime de commerce.

Il peut être constitué une assemblée unique couvrant plusieurs ports.

Art. R. 5341-49 - L'assemblée commerciale comprend les membres suivants avec voix délibérative :

- 1° Deux représentants des armateurs ;
- 2° Deux représentants des autres usagers du port ;
- 3° Deux pilotes servant le port concerné ;
- 4° Deux représentants de l'entité portuaire, à savoir :
 - a) Dans les grands ports maritimes, deux représentants du conseil de surveillance ;
 - b) Dans les ports autonomes, deux représentants du conseil d'administration ;
 - c) Dans les autres ports, un représentant du délégataire chargé de la gestion des principaux équipements portuaires et un représentant de l'autorité portuaire, ou, en l'absence de délégataire, deux représentants de l'autorité portuaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. R. 5341-50 - Sont membres de l'assemblée commerciale avec voix consultative :

- 1° Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- 2° Dans les grands ports maritimes, le président du directoire du grand port maritime ou son représentant ;
- 3° Dans les ports autonomes, le directeur du port autonome ou son représentant.

Assistent aux séances de l'assemblée commerciale avec voix consultative :

- 1° Lorsque l'ordre du jour porte sur l'examen des limites de la zone de pilotage obligatoire, le préfet maritime ou, dans les départements d'outre-mer, le préfet délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer, ou leur représentant ;
- 2° Lorsque l'ordre du jour comprend l'examen des tarifs, le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

L'assemblée commerciale peut entendre toute personne propre à éclairer ses délibérations.

Art. R. 5341-51 - Les membres ayant voix délibérative sont nommés pour trois ans par le préfet de la région dans laquelle sont situées les principales installations du port, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des ports maritimes. Un suppléant est nommé dans les mêmes conditions pour chacun de ces membres.

Lorsqu'un membre décède, démissionne ou perd la qualité pour laquelle il était désigné, il est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par un membre désigné dans les mêmes conditions.

Le mandat de membre de l'assemblée commerciale est renouvelable. Ces fonctions sont gratuites.

Toutefois, les membres de la commission peuvent être remboursés de leurs frais de transport et de séjour dans les conditions applicables aux fonctionnaires de l'État pour leurs déplacements temporaires.

Le président de l'assemblée commerciale est élu, pour la durée du mandat, parmi les membres avec voix délibérative, à la majorité des deux tiers des membres composant l'assemblée, lors de la première séance, laquelle est mise en place par le préfet de région ou son représentant.

Art. R. 5341-52 - Compte tenu des conditions locales, le préfet de la région dans laquelle se situe le siège de la station peut, après avoir recueilli l'avis favorable des assemblées commerciales concernées, procéder au regroupement de plusieurs assemblées commerciales. Le préfet de région arrête la liste des membres de la nouvelle assemblée.

Dans le cas d'un regroupement, la composition doit comprendre un nombre égal de membres avec voix délibérative, pour chacune des quatre catégories mentionnées à l'article R. 5341-49, avec un maximum de quatre membres par catégorie. Les membres ayant voix consultative ou leurs représentants assistent aux réunions de l'assemblée commerciale pour les affaires inscrites à l'ordre du jour relevant de leur compétence. Les assemblées uniques communes à plusieurs ports sont soumises aux dispositions du présent alinéa.

Art. R. 5341-53 - Un arrêté du ministre chargé des ports maritimes fixe les conditions d'organisation et de fonctionnement des assemblées commerciales.

Plus la fréquence est basse, moins le corps est géré par le cerveau conscient.

Art. R. 5341-54 - Le fonctionnement des stations de pilotage est exercé sous la tutelle du ministre chargé des ports maritimes. Celui-ci peut imposer aux stations des règles adaptées du plan comptable général.

Les stations sont tenues d'adresser au préfet de région les informations nécessaires à l'exercice des pouvoirs conférés à cette autorité par l'article R. 5341-47. Elles font également parvenir à cette autorité l'état des investissements en biens meubles et immeubles nécessaires à l'exécution du service un mois avant que le budget de la station ne soit arrêté.

Art. R. 5341-55 - Un règlement intérieur détermine les détails de fonctionnement du service dans chaque station. Il est pris par le préfet de région, après consultation du chef de pilotage et des pilotes.

Art. R. 5341-56 - Sauf les exceptions prévues par les règlements locaux, les rémunérations sont mises en commun dans les stations où le service se fait au tour de liste. Un règlement intérieur, arrêté d'accord avec les intéressés, fixe les conditions dans lesquelles sont réparties aux ayants droit les recettes du pilotage.

Sous-section 2 - Organisation des stations de pilotage

Art. R. 5341-57 - Dans les stations de pilotage des ports civils, la direction du service du pilotage est exercée par le chef du pilotage.

Le chef du pilotage est, par principe, le président du syndicat des pilotes de la station, selon des modalités déterminées par le règlement local ou le règlement intérieur de la station. Cependant, à titre exceptionnel, une personne n'occupant pas les fonctions de président du syndicat des pilotes peut être nommée chef du

pilotage par arrêté du préfet du département où se situe le siège de la station de pilotage.

Dans ce dernier cas, le chef du pilotage est nommé parmi les pilotes en retraite ou en activité, ayant au moins dix ans d'exercice dans leurs fonctions, ou, à défaut, parmi les capitaines de la marine marchande réunissant au minimum quatre ans de commandement ou les officiers de marine en retraite ou démissionnaires depuis moins de cinq ans. Il est âgé de quarante ans au moins et de cinquante-cinq ans au plus à la date de sa nomination.

Art. R. 5341-58 - Dans les stations de pilotage des ports militaires, la direction du service du pilotage est exercée par le directeur des mouvements du port.

Art. D. 5341-59 - La limite d'âge maximum est fixée à soixante-cinq ans pour les chefs de service de pilotage.

Art. D. 5341-60 - Dans les stations où il existe un chef du service du pilotage, son autorité s'exerce sur tous les détails du service. Il assure l'application des règlements, l'organisation intérieure, la répartition du travail entre les pilotes, il dirige le personnel, il règle le tour de service, autorise les absences. Il veille sur la composition, l'entretien et l'emploi du matériel de la station.

Il rend compte au directeur départemental des territoires et de la mer de tous les incidents relatifs au service. Il lui transmet d'urgence, avec son avis, les rapports des pilotes relatifs aux accidents de mer et lui signale les fautes d'ordre professionnel commises par les pilotes.

Il vérifie et vise les bons de pilotage et contrôle les services qui y sont mentionnés.

Il prend, en tant que de besoin et, s'il y a lieu, d'accord avec les pilotes, toutes les mesures conservatoires utiles dans l'intérêt de la station.

Sous-section 3 - Propriété et gestion du matériel de la station

Art. D. 5341-61 - Les pilotes sont, à titre collectif, propriétaires du matériel de la station. Les parts de propriété sont égales pour chaque pilote. Le pilote qui se retire du service ou qui est licencié perd ses droits sur le matériel et sa part lui est remboursée par son remplaçant, dans les conditions qui sont déterminées par le règlement intérieur de la station.

Art. D. 5341-62 - Les syndicats de pilotes peuvent, dans les conditions prévues par l'article L. 5341-7, entreprendre à titre collectif l'exploitation du matériel de la station, conformément aux dispositions du code du travail relatives aux syndicats professionnels. Dans ce cas, il est versé au syndicat, sur les recettes brutes de la station, les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploitation, et, en compensation des frais généraux et de gérance, une somme forfaitaire qui ne pourra excéder 2 pour 100 des recettes brutes de la station.

Sous-section 4 - Caisse de retraite et de secours

Art. D. 5341-63 - Sauf les exceptions prévues par les règlements locaux en application de l'article L. 5341-9, il est créé dans chaque station de pilotage une caisse de retraite et de secours destinée à assurer des retraites et des secours aux pilotes ainsi qu'à leurs veuves et orphelins, conformément aux dispositions de l'article L. 5341-8.

Le règlement de la caisse de retraite et de secours, pris par arrêté du préfet de région, après consultation du chef du pilotage et des pilotes, précise les règlements locaux relativement :

- 1° Au montant de la retenue à exercer sur les recettes de la station pour assurer le fonctionnement de cette caisse ;

- 2° Aux conditions d'âge et de service dans le pilotage que doivent réunir les pilotes pour avoir droit à des pensions ou à des secours ;
- 3° Aux conditions dans lesquelles des pensions ou des secours sont attribués aux veuves et aux orphelins des pilotes ;
- 4° Au taux de ces pensions et secours ;
- 5° Aux dispositions relatives à la gestion de la retenue prévue au 1°.

Sous-section 5 - Dispositions financières

Art. D. 5341-64 - Il est prélevé sur toutes les recettes brutes de la station (recettes normales, pilotage de choix et toutes autres indemnités, à l'exception des indemnités de déplacement et de nourriture) les sommes nécessaires :

- 1° Pour assurer le payement des pensions et secours ;
- 2° Pour faire face aux dépenses d'achat et d'entretien du matériel ;
- 3° Pour le payement des salaires du personnel, du loyer des locaux, des frais d'administration et, d'une manière générale, de toutes les dépenses intéressant la station à titre corporatif.

Les retenues ainsi effectuées peuvent, conformément aux articles L. 5341-7 et L. 5341-9, être versées au groupement professionnel de la station qui aura pris la charge de l'exploitation du matériel et de la constitution des caisses de retraite et de secours.

Les retenues peuvent constituer soit des sommes variables, soit un pourcentage fixé dans le règlement local ou dans le règlement intérieur de la station.

Section 3 : Responsabilité du pilote

Art. D. 5341-65 - Le cautionnement prévu à l'article L. 5341-13 peut être constitué soit en numéraire, soit en titres émis par l'État ou autres titres garantis par l'État, soit sous forme d'une garantie fournie par une banque ou une caisse privée agréée par l'État. Cet agrément est donné par le ministre chargé de la marine marchande.

Art. D. 5341-66 - Les fonds et les instruments financiers qui constituent le cautionnement sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations et soumis au régime applicable aux consignations.

Art. D. 5341-67 - Les titres émis par l'État français ou autres instruments financiers affectés au cautionnement sont évalués au cours moyen de la veille du jour où le dépôt de titres est effectué, sans toutefois que cette valeur puisse dépasser le pair.

Art. D. 5341-68 - En vue d'obtenir son agrément, la caisse privée qui constitue le cautionnement sous forme d'une garantie doit adresser au ministre chargé de la marine marchande une demande indiquant les noms des pilotes pour lesquels elle entend se porter garante ainsi que la nature et la valeur de la garantie offerte. Il peut être exigé de la caisse toutes justifications nécessaires sur la valeur de la garantie.

La garantie peut, comme le cautionnement, être constituée en numéraire ou en titres dans les conditions prévues aux articles D. 5341-65 à D. 5341-67.

Par décision motivée du ministre chargé de la marine marchande, le montant du versement peut être réduit au dixième du montant du ou des cautionnements à constituer, la caisse agréée restant toujours responsable pour la totalité des cautionnements garantis.

Dans les mêmes conditions, le ministre chargé de la marine marchande peut admettre la garantie donnée par une caisse agréée, même sans versement du dixième du montant des cautionnements garantis.

Art. D. 5341-69 - Dans les six mois de leur nomination, les pilotes doivent constituer le cautionnement prévu à l'article L. 5341-13.

Art. D. 5341-70 - Les pilotes doivent justifier de la constitution de leur cautionnement par la remise au directeur interrégional de la mer d'une pièce constatant soit le versement des fonds, soit la remise des titres, soit la garantie donnée par une caisse agréée.

Art. D. 5341-71 - Le montant du cautionnement est fixé par arrêté du ministre chargé de la marine marchande.

Art. D. 5341-72 - Le pilote qui cesse ses fonctions ne peut réclamer la restitution de son cautionnement que trois mois après la date de la décision qui l'autorise à cesser ses fonctions.

La date de la cessation de fonctions d'un pilote est affichée au bureau des affaires maritimes du quartier, siège de la station, et la déclaration en est faite, au greffe du tribunal de commerce, par le chef du quartier. Elle est affichée pendant trois mois dans le lieu de séance de ce tribunal.

Un certificat, délivré par le greffier du tribunal, constate qu'aucune opposition n'a été faite ou que les oppositions formées ont été levées.

Le tiers détenteur du cautionnement est valablement déchargé, pour le paiement qu'il a fait au pilote du montant du cautionnement, quand ce paiement a été effectué au vu du certificat prévu à l'alinéa précédent et d'une autorisation du ministre chargé de la marine marchande ou de son délégué.

La garantie donnée par une caisse agréée cesse dans les mêmes conditions.

Art. D. 5341-73 - Le privilège des créanciers de premier rang prévu au premier alinéa de l'article L. 5341-15 s'exerce par la voie de l'opposition motivée ou de la saisie-arrêt soit au greffe du tribunal de commerce du lieu de la station de pilotage, soit directement à la caisse où le cautionnement a été déposé, soit au siège de la caisse agréée qui a fourni sa garantie.

Art. D. 5341-74 - Le privilège de second rang donné au bailleur de fonds prévu au second alinéa de l'article L. 5341-15 est constaté par la déclaration faite par le bailleur de fonds entre les mains du tiers détenteur, au moment de la remise des fonds.

Cette déclaration indique le nom du pilote, le montant du cautionnement et l'affirmation du prêt au pilote avec référence, s'il y a lieu, à l'acte de prêt ou de cautionnement.

L'opposition pratiquée par les créanciers de second rang ne peut en aucun cas empêcher le paiement des intérêts du cautionnement.

Section 4 : Pilotage des bateaux

Art. D. 5341-75 - Les zones dans lesquelles le pilotage des bateaux, convois et engins flottants définis à l'article R. 4000-1 est obligatoire en application de l'article R. 5341-1 sont déterminées, dans les limites de la station de pilotage, par arrêté du préfet de région ou, lorsque les limites de la station de pilotage excèdent celles d'une circonscription administrative régionale, par arrêté conjoint des préfets de région compétents.

Art. D. 5341-76 - La définition des zones mentionnées à l'article D. 5341-75 est faite en considération :

1° Des conditions naturelles locales résultant des caractéristiques océanographiques, hydrographiques et météorologiques ;

2° Des conditions locales de la navigation maritime et fluviale, notamment de l'intensité usuelle du trafic maritime et fluvial ;

3° Des caractéristiques géométriques des bateaux et engins flottants fluviaux circulant dans les zones considérées.

Art. D. 5341-77 - Dans chacune des zones mentionnées à l'article D. 5341-75, sont affranchis de l'obligation du pilotage prévue par l'article L. 5341-1 :

1° Les bateaux et engins flottants fluviaux dont la longueur, la largeur et le tirant d'eau maximal sont inférieurs à des limites fixées, pour la zone considérée, par l'arrêté préfectoral prévu par l'article D. 5341-75 ;

2° Les bateaux et engins flottants fluviaux, définis par le même arrêté, lorsque leur conduite est assurée par un conducteur titulaire d'une licence de patron-pilote en état de validité ou assisté d'une personne possédant une telle licence ;

3° Les bateaux et engins flottants fluviaux affectés exclusivement à l'amélioration, à l'entretien ou à la surveillance des ports ou de leurs accès, quelles que soient leurs caractéristiques géométriques.

Art. D. 5341-78 - La licence de patron-pilote, mentionnée au 2° de l'article D. 5341-77, est délivrée par le préfet du département, après que le candidat a subi avec succès les épreuves d'un examen passé devant un jury.

Cette licence indique les zones, les types et caractéristiques de bateaux, d'engins flottants fluviaux et de formations en convois, pour lesquels elle est valable. Elle énonce éventuellement les restrictions auxquelles son utilisation est soumise pour des motifs de sécurité de la navigation.

Art. D. 5341-79 - Le jury mentionné à l'article D. 5341-78 se réunit sous la présidence du préfet de département du siège de la station de pilotage du port desservi ou de son représentant et comprend les membres suivants :

1° Le directeur territorial de Voies navigables de France intéressé ou son représentant ;

2° Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;

3° Le représentant de l'autorité investie du pouvoir de police portuaire ;

4° Au moins un pilote en service dans la station de pilotage, sur proposition du chef de pilotage ou, à défaut, du président du syndicat des pilotes et avis du directeur départemental des territoires et de la mer ;

5° Au moins un conducteur possédant une licence de patron-pilote d'un niveau au moins égal à celle sollicitée par les candidats, sur proposition du directeur territorial de Voies navigables de France intéressé.

Art. D. 5341-80 - Les membres du jury mentionné à l'article D. 5341-78 sont nommés par le préfet de département.

Le fonctionnement du jury est fixé par l'arrêté préfectoral mentionné à l'article D. 5341-75.

Art. D. 5341-81 - Le candidat à la licence de patron-pilote doit être âgé de vingt-et-un ans au moins et de soixante-cinq ans au plus. Il est tenu d'en justifier au moment de subir les épreuves de l'examen.

L'arrêté préfectoral mentionné à l'article D. 5341-75 peut abaisser jusqu'à dix-huit ans la limite d'âge prévue au premier alinéa du présent article pour certains types de bateaux, engins flottants fluviaux ou formations de convois, lorsque les conditions locales de navigation le justifient.

Le candidat doit avoir participé, aux côtés d'un pilote ou d'un patron-pilote, préalablement aux épreuves de l'examen, à un nombre minimum de voyages dans les zones considérées sur les types de bateaux et d'engins flottants fluviaux et sur les types et formations de convois pour lesquels la licence est demandée.

Ce nombre de voyages est fixé par le même arrêté.

Art. D. 5341-82 - La demande de licence établie par le candidat est accompagnée d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1° Copie du certificat de capacité autorisant la conduite sur les voies de navigation intérieure des bateaux et engins flottants fluviaux pour lesquels la licence est demandée ;
- 2° Relevé établi par les services des affaires maritimes ou l'autorité investie du pouvoir de police portuaire, des voyages auxquels, conformément à l'article D. 5341-81, le candidat a participé dans les zones et sur les bateaux et engins flottants fluviaux pour lesquels la licence est demandée ;
- 3° Certificat délivré depuis moins de trois mois par un médecin des gens de mer ou agréé par le service de santé des gens de mer établissant que le candidat satisfait aux normes sensorielles définies par un arrêté des ministres chargés de la marine marchande et des voies navigables.

Les contestations résultant de l'application du 3° du présent article sont soumises par le préfet de département à l'avis du médecin des gens de mer géographiquement compétent.

Art. D. 5341-83 - Lors de l'examen, le jury s'assure que le candidat possède les connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour conduire dans les zones considérées, sans l'assistance d'un pilote, les bateaux et engins flottants fluviaux dont les caractéristiques sont au moins équivalentes à celles des bateaux et engins flottants fluviaux pour lesquels la licence est demandée.

Les connaissances requises par les candidats sont fixées par l'arrêté préfectoral mentionné à l'article D. 5341-75.

Le jury s'assure, en outre, que le candidat étranger a un niveau suffisant de connaissance de la langue française lui permettant de communiquer d'une manière satisfaisante avec le représentant de l'autorité investie du pouvoir de police portuaire et les usagers du port avec lesquels il serait en rapport à l'occasion des opérations effectuées sous le couvert de la licence.

Art. D. 5341-84 - La licence de patron-pilote est délivrée pour une durée de trois ans.

A la demande du titulaire, le renouvellement est accordé par le préfet de département, qui n'est pas tenu de consulter le jury si le candidat :

- 1° remplit, à la date de demande de renouvellement, les conditions d'aptitude physique mentionnées au 3° de l'article D. 5341-82 ;
- 2° justifie avoir effectué un nombre minimal de voyages sur la zone considérée pendant la durée de validité de la dernière licence, défini par l'arrêté préfectoral mentionné à l'article D. 5341-75 ;
- 3° n'a fait l'objet d'aucune sanction ni d'aucune poursuite depuis la date de début de validité de la dernière licence pour des faits en rapport avec la conduite des bateaux fluviaux.

En cas de non-renouvellement à l'échéance de sa licence, le demandeur dispose de trois années supplémentaires pour obtenir le renouvellement de sa licence. Passé ce délai, il doit repasser l'examen prévu à l'article D. 5341-78.

Art. D. 5341-85 - Lorsqu'il est âgé de plus de soixante-cinq ans, le titulaire d'une licence de patron-pilote est tenu d'adresser chaque année au préfet un certificat médical justifiant le respect des conditions d'aptitude physique mentionnées au 3° de l'article D. 5341-82.

Si les conditions exigées pour sa délivrance cessent d'être remplies, la licence de patron-pilote peut être retirée par le préfet de département, après avis du jury, l'intéressé ayant été préalablement admis à présenter ses observations, dans les

conditions prévues par l'article 24 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les titulaires de la licence de patron-pilote peuvent, en outre, quel que soit leur âge, être soumis à toute visite médicale chez le médecin des gens de mer ordonnée par le préfet du département intéressé.

Art. D. 5341-86 - Les tarifs dus pour les opérations de pilotage des bateaux ou engins flottants fluviaux effectuées par les pilotes commissionnés conformément à l'article L. 5341-1 sont établis en fonction du volume du parallélépipède rectangle ayant :

1° Pour hauteur, le tirant d'eau maximal autorisé du bateau ou engin flottant fluvial dans les zones de pilotage considérées ;

2° Pour longueur et pour largeur, celles du rectangle circonscrit au bâtiment, mesurées hors tout.

Pour un convoi, la redevance de pilotage qui est due est la somme des redevances applicables à chacun des éléments constituant le convoi.

Les tarifs correspondants sont fixés par le règlement local de la station de pilotage, dans les conditions des articles R. 5341-47 et R. 5341-48.

Des tarifs spéciaux peuvent être établis sous forme notamment d'abonnements en fonction de la fréquence des voyages dans la zone de pilotage considérée, de tarifs particuliers pour certaines parties de la zone dans laquelle est effectué le voyage et de minima de perception.

Art. D. 5341-87 - Les bateaux et engins flottants fluviaux affranchis de l'obligation de pilotage ne sont pas soumis au tarif prévu à l'article D. 5341-86. Toutefois, ceux d'entre eux qui font appel à un pilote sont, à l'occasion de l'opération considérée, soumis au tarif prévu à l'article D. 5341-86 majoré d'un *supplément*, dont le montant, fixé par les règlements locaux, ne peut excéder 50 pour 100 de ce tarif.

Pilotage et métaconnaissances : 1 – Les métaconnaissances ou *connaissances métacognitives*, en manœuvres de port ou de rivière, permettent au pilote de *comprendre* et d'*interpréter* sans effort ce qu'il observe ou ce qu'il découvre au cours d'une manœuvre particulière dans sa zone de compétence ; ou bien, au contraire, il peut définir avec rigueur une stratégie éprouvée pour conduire avec succès toute manœuvre familière lorsqu'elle se présente.

Remarques : a) – *Comprendre*, c'est faire un lien entre la *réalité observée* et la théorie ou entre la théorie et la *pratique*.

b) – *Interpréter*, c'est donner une signification par induction à ce que l'on observe ; c'est rendre compréhensible ce qui est ardu ou compliqué.

c) – L'induction est un type de raisonnement consistant à remonter, par une suite d'opérations cognitives, des faits observés vers des propositions globales, d'un cas particulier au schéma général qui le régit : ce *schéma général* qui a vocation à se reproduire est une métaconnaissance.

d) – Une connaissance est une *information* augmentée d'une implication pratique personnelle du sujet qui connaît.

e) – Une métaconnaissance est une connaissance sur une ou sur plusieurs connaissances.

f) – Les métaconnaissances se distribuent parmi les catégories suivantes :

i) description des connaissances ;

ii) découverte de connaissances nouvelles ;

iii) indice de confiance envers les connaissances acquises ;

iv) utilisation des connaissances.

2 – L'ensemble des connaissances théoriques acquises par l'étude, augmentées des compétences pratiques accumulées par une activité continuelle, déterminent la métaconnaissance du pilote dans la zone pour laquelle il a été commissionné ; cette métaconnaissance est la raison d'être des pilotes.

[Ici, *métaconnaissance* signifie à la fois *description des connaissances* et *indice de confiance envers les connaissances acquises*].

Remarques : a) – La compétence est la capacité de porter un jugement de valeur dans un domaine dont on a des connaissances approfondies.

b) – Lorsque des robots se substitueront aux pilotes pour conduire les navires à l'entrée et à la sortie des ports ou dans les rivières, que des capteurs industriels remplaceront les capacités sensorielles des pilotes, on appellera *moteurs de recherche* l'équivalent des métaconnaissances des pilotes ; on introduira ces métaconnaissances dans la mémoire quasi illimitée des robots.

[Ici, *métaconnaissance* signifie *description des connaissances*].

3 – Les métaconnaissances occupent l'esprit du pilote sous la forme d'images mentales superposées immédiates, sans véritables projections chronologiques ni causales, dans un état modifié de conscience.

[Voir le mot *Immédiat* et l'expression *État modifié de conscience*].

Remarques : a) – Anticiper le déroulement d'une opération fait certainement appel à l'imagination ; toute la difficulté consiste à extraire du cerveau les bonnes images d'opérations passées, celles qui correspondent à la situation actuelle ; on pourra en déduire, par des voyages mentaux pas toujours conscients entre le passé, le présent et l'avenir, la suite probable de l'opération en cours, à partir de l'aboutissement des opérations passées correspondantes.

b) – La superposition de l'état présent, des prévisions pour l'avenir et des expériences passées dessine une image unique quant à son exploitation, mais multiple dans sa formation ; c'est une métaconnaissance qui se forme dans l'esprit du pilote.

[Ici, *métaconnaissance* signifie *découverte de connaissances nouvelles*].

c) – La superposition de ces états assure la continuité temporelle entre les expériences passées et les attentes du moment ; elle permettra au praticien expérimenté d'être rasséréiné en cas de concordance pendant la suite de l'opération, ou de réagir comme il convient en cas de discordance.

d) – La perception de certains stimulus par un praticien expérimenté déclenche la manifestation d'informations multiples provenant de différentes zones du cerveau reliées entre elles par de longs axones ; la transformation de ces informations en connaissances nouvelles par leur rapprochement en un réseau unique, alimente la métaconnaissance qui exploitera ces stimulus.

[Ici, *métaconnaissance* signifie *utilisation des connaissances*].

4 – L'acquisition de métaconnaissances par l'étude puis par la pratique permet ensuite à la conscience de discerner une information cruciale parmi une multitude confuse de signaux.

[Ici, *métaconnaissance* signifie *utilisation des connaissances*].

Exemples : Un marin expérimenté, à l'oreille exercée, reconnaît sans faute un appel à la VHF le concernant, même s'il se trouve plongé dans le brouhaha d'un abri de navigation peuplé de « *coiffeurs* » qui discutent par petits groupes de multiples sujets, assez fort pour couvrir ce que disent les autres et même s'ils baissent le son de la VHF « *pour ne pas être gênés* » ; de même, par temps clair, un veilleur qualifié apercevra les mâts et la cheminée d'un navire qui va apparaître à la vue dans quelques minutes, alors que sa coque se trouve encore derrière l'horizon.

Remarques : a) – La perception d'un même stimulus peut être consciente ou non ;

un stimulus perçu inconsciemment peut faire l'objet d'un traitement cognitif complet et alimenter le système de métaconnaissance comme s'il avait été perçu consciemment.

[Ici, *métaconnaissance* signifie *utilisation des connaissances*].

b) – De nombreuses informations sensorielles acquises de manière automatique, notamment des perceptions visuelles, sont traitées par les circuits neuronaux du cerveau et activent des aires corticales sans jamais devenir conscientes.

c) – Lorsqu'un stimulus nouveau, issu d'une aire locale sensorielle, est diffusé de manière inconsciente dans l'ensemble du cortex cérébral et y rencontre des représentations mentales anciennes adéquates, ils peuvent s'unir pour former des connaissances conscientes actuelles, à condition que le cerveau y ait été préparé par l'étude et la pratique.

d) – Le cerveau peut fabriquer, dans l'urgence, les faux souvenirs d'évènements qui n'ont pas eu lieu et les introduire judicieusement dans les métaconnaissances requises par la situation.

[Voir les mots *Souvenir*, *Émergence* et les expressions *Faux souvenirs*, *Souvenirs (Faux –)*, *Émergence (Principe d'–)*, *Émergence de solutions nouvelles pour problèmes nouveaux*].

Pilotage (Tarifs du –) : 1 – Les *tarifs du pilotage* sont fixés par le règlement local de la station [Code des Transports, Art. R5341-32].

2 – Les tarifs du pilotage sont composés :

- i)** D'un tarif général applicable à tous les navires ;
- ii)** Des majorations au tarif général, telles qu'elles sont prévues par le règlement local ;
- iii)** Des réductions au tarif général ;
- iv)** Des indemnités prévues par le règlement local.

Remarques : a) – Le tarif général de pilotage a pour assiette le volume résultant du produit de la longueur hors tout du navire, de sa largeur maximale et de son tirant d'eau maximal d'été.

b) – Les modalités de calcul de l'assiette sont fixées par arrêté du ministre chargé de la marine marchande (Code des Transports, Art. R5341-32).

3 – Les tarifs du pilotage permettent de faire face :

- i)** Au paiement des frais de fonctionnement (salaires des employés, charges salariales, approvisionnements, etc.) ;
- ii)** À l'amortissement des investissements reconnus justifiés (matériel naval, matériel aérien, matériel roulant, immeubles, etc.) ;
- iii)** À la masse partageable (émoluments des pilotes actifs et pensions des pilotes retraités ou ayants droit).

Pilote : 1 – Les pilotes font partie des *gens de mer* ; les pilotes lamaneurs (c'est-à-dire les pilotes de port ou les pilotes de rivière) embarquent pour de courtes périodes à bord des navires qui désirent entrer et sortir des ports, ou qui doivent naviguer en rivière quand les capitaines de ces navires ont fait appel à leurs services, que les navires soient soumis à l'*obligation de prendre un pilote* pour ce parcours ou qu'ils ne le soient pas en raison de leur longueur ou pour une autre raison.

[Voir les expressions *Station de pilotage*, *Gens de mer*, *Pilote lamaneur*].

Remarques : a) – Le pilote d'un navire fait partie des gens de mer car il exerce une activité professionnelle à bord du navire (Code des transports, Art. L.5511-1-4°) ; le pilote n'est pas un passager (Code des transports, Art. L.5511-5).

b) – Le pilote fait partie de l'Équipage du navire quand il est à bord (Code des transports, Art. L.5511-3, L.5511-1-3° et L.5511-1-4°).

c) – Aujourd'hui, le rôle du pilote, pendant une manœuvre de port ou au cours

d'un trajet en mer ou en rivière, est moins de savoir si les profondeurs sont compatibles avec la calaison du navire (cela est réglé en amont, au cours de la préparation de la traversée) que d'adopter à chaque instant une *vitesse* suffisante mais pas excessive pour que le navire reste manœuvrant dans les quelques minutes qui suivent (5 à 10 minutes ou parfois davantage) et dans la suite du parcours et qu'il puisse parer à un imprévu (rupture d'une remorque, défaillance de la machine, rencontre d'autres navires, etc.).

d) – Le rôle du pilote n'est pas de sortir le navire qu'il assiste de situations apparemment désespérées, encore que cela soit souvent dans ses compétences ; le rôle du pilote est de ne jamais mettre les navires en situations désespérées ou quasi désespérées.

e) – Le rôle du pilote est d'éviter les risques.

Un risque est la conjonction d'un *péril* et d'un *aléa*.

Le parcours d'un navire dont le capitaine a demandé un pilote comporte *a priori* de nombreux *périls* potentiels (échouements, heurts des ouvrages, abordage d'autres navires, etc.) ; le rôle du pilote consiste à rassurer le capitaine et à surmonter de façon quasi certaine tous ces périls.

Un *aléa* est parfois une incertitude due au hasard, mais c'est plus souvent la manifestation de l'ignorance ; le contraire d'un aléa est une *certitude* ; le pilote familial d'un port a des certitudes.

De son côté, le capitaine qui ne touche qu'occasionnellement ce même port a souvent besoin d'être rassuré avant de commencer la manœuvre.

Le pilote embarque sur un navire, d'abord pour faire savoir au capitaine ce qui, d'après son expérience (en anglais « *in his experience* ») est possible avec des chances raisonnables de succès et ce qui ne l'est peut-être pas ou certainement pas dans les circonstances actuelles.

f) – Un navire en manœuvre de port est nécessairement exposé à de nombreux périls.

On ne connaît pas l'avenir, mais on doit s'y préparer.

C'est parce que les capitaines ne savent pas prévoir précisément les périls qui attendent les navires à l'entrée et à la sortie des ports ou pour les parcours en rivière, que l'appel d'un pilote est obligatoire pour naviguer dans certaines zones : il s'agit de préserver la vie humaine, de protéger l'environnement et de rendre économiquement acceptables les conséquences financières des risques résiduels, s'ils se réalisent.

Le rôle du pilote est de ne tenter une manœuvre que s'il a la certitude qu'il pourra surmonter les périls les plus graves, même en cas de situations angoissantes accidentelles (rupture d'une remorque, défaillance de la machine, etc.).

[Voir le mot *Chance*].

g) – Le pilote n'a pas à être courageux et il ne doit pas être téméraire :

i) ce que certains pilotes considèrent comme du *courage* n'est souvent que le *mépris présomptueux d'un péril qu'ils mesurent mal* ;

ii) la *témérité* est l'opposé de cette *prudence raisonnée* dont doit faire preuve le pilote et dont le proverbial « *pied de pilote* » est l'archétype.

h) – Comme tous les marins, les pilotes prennent connaissance des bulletins de prévisions météorologiques diffusés par les organismes officiels français ou britanniques et ils étudient les cartes d'analyse ; mais l'*apparence du temps*, c'est-à-dire la confrontation de son expérience avec ses propres observations actuelles, permet à chaque pilote de La Pallice de *prévoir* avec une très grande certitude, en fonction de ce qu'il voit, de ce qu'il sait et de ce qu'il ressent en mettant le nez dehors, les conditions de vent et de courant qu'il rencontrera localement autour du môle d'escale ou devant les jetées dans les heures qui suivent.

Les outils technologiques, les bulletins de prévisions sont des aides dont il faut tenir compte, ils ne peuvent être prédominants ; l'expérience immatérielle du pilote reste une valeur de référence et les émotions qu'il a éprouvées au cours des manœuvres passées, qui peuvent influencer au plus haut point ses décisions, entrent difficilement dans les statistiques (en anglais « *data* ») ; le pilote expérimenté doit arriver à s'affranchir du joug de l'écran de sa tablette.

i) – Il ne suffit pas d'être bon en manœuvre pour être pilote et d'ailleurs, on ne demande pas aux candidats à la fonction de pilote d'être bons en manœuvre ; mais quand un pilote embarque sur un navire qui arrive de la mer pour aller à quai, le pilote doit pouvoir affirmer avec certitude au capitaine que, d'après son expérience (en anglais « *in his experience* ») et dans les mêmes conditions de temps et de marée, des navires semblables au sien font régulièrement (ou ne font pas) l'opération projetée avec des chances raisonnables de succès.

Il en va de même pour l'opération contraire.

j) – Si le pilote fait référence à son expérience pour garantir que la manœuvre se passera bien, il peut évidemment indiquer au capitaine, précisément et dans le détail, comment la manœuvre se déroulera ; le bon pilote est celui qui dit précisément comment la manœuvre va se passer et la manœuvre se passera exactement comme il a dit qu'elle se passerait.

En cas d'événement inattendu, sinon imprévisible, son niveau de préparation lui permet de choisir la réponse qui convient.

k) – Le pilote expérimenté devine dans le détail comment la manœuvre projetée va se passer... si le commandant le laisse faire, plus qu'il ne l'imagine.

« Un pilote est un maître ; il faut toujours le laisser faire et il faut souvent le laisser dire. »

« D'ailleurs cette espèce d'homme parle peu. »

« Faire bonne mine à mauvais jeu, c'est l'ha État modifié de conscience bitude des bons commandants. »

[D'après le poète français Victor Hugo (1802-1885) - « *Quatre-vingt-treize* »].

l) – Lorsque l'on dit que le pilote doit connaître les particularités de son port, ce n'est pas des règlements, des caractéristiques des ouvrages, des profondeurs des bassins et des atterrages qu'il s'agit : le pilote doit évidemment les connaître, mais comme n'importe quel usager du port ; les capitaines des navires qui font escale dans n'importe quel port du monde sont tenus de posséder à bord tous les documents nautiques qui concernent ce port ; en revanche, le pilote doit être capable de prédire, avant le commencement de la manœuvre, quelles seront la direction et la force du courant à chacun des points de passage et il doit pouvoir indiquer au capitaine, toujours avant d'entamer la manœuvre, à quelle distance il choisira de laisser certains points ou ouvrages remarquables et évidemment la vitesse qu'il adoptera à chaque point de passage.

m) – Le rôle du pilote de port ou de rivière n'est pas seulement technique ; le pilote doit avoir des relations constructives avec le capitaine et avec les membres de l'Équipage présents à la passerelle de navigation ; le métier de pilote est d'abord un métier de relations humaines ; le pilote est davantage un spectateur qu'un acteur de la manœuvre, sauf que pour se faire plaisir ou par conjoncture, il peut ;

i) agir directement sur les commandes de la barre, de la machine, des propulseurs transversaux du navire dont il assiste le capitaine,

ii) communiquer par radiophonie avec les autorités portuaires, les capitaines de remorqueurs et les canotiers,

iii) faire fonctionner la machine à café de la timonerie,

iv) etc.

- n)** – L'expérience du pilote permet de réduire l'*incertitude* qui hante l'esprit des capitaines lorsqu'ils doivent conduire leurs navires dans des parages confinés.
- o)** – Les qualités d'un pilote s'apprécient après la manœuvre, en fonction de la précision et de l'exactitude de ses prévisions (en anglais « *passage planning* ») et de l'élégance avec laquelle il les a communiquées au capitaine.
- p)** – L'opinion du pilote ne s'appuie ni sur une certaine vision poétique, ni sur des fantasmes, ni sur sa capacité à improviser, mais sur une somme de *connaissances collectives* :
- i)** accumulées par des générations de pilotes locaux,
 - ii)** qui lui ont été transmises au jour le jour par les pilotes plus anciens qu'il a côtoyés,
 - iii)** qu'il a pu lui-même vérifier par l'observation.
- q)** – L'intuition du pilote expérimenté, lorsque la manœuvre devient compliquée, a valeur de prédiction.
- r)** – Il n'en reste pas moins que les pilotes peuvent ressentir, après une manœuvre qu'ils savaient être particulièrement délicate mais qui a été parfaitement réussie par eux-mêmes ou par l'un de leurs camarades, la même émotion que celle qu'éprouve un connaisseur devant une œuvre artistique remarquable : pour le pilote qui a réussi l'opération, c'est un peu ce que l'on appelle familièrement un « *état de flow* ».

[Voir le mot *Flow*].

2 – Depuis toujours, les *pilotes* sont des marins chargés de la conduite des navires ; les pilotes opèrent dans les eaux maritimes.

Remarques : **a)** – Jusqu'à un peu avant la Révolution française de 1789, on distinguait traditionnellement 3 sortes de pilotes :

i) Les « *pilotes hauturiers* » qui, comme l'appellation l'indique, déterminaient la latitude du navire en observant la *hauteur* des astres et notamment celle du Soleil à midi ou celle de l'Étoile Polaire aux crépuscules du matin ou du soir ; le corps des pilotes hauturiers a été supprimé en France en 1791 ; dans la marine de commerce, les pilotes hauturiers appartenaient au navire et ils étaient inscrits sur le rôle d'Équipage.

ii) Les *pilotes côtiers*, qui déterminent la position des navires à la vue des côtes, en relevant l'azimut des phares et des amers à l'aide d'un taximètre ou d'un compas de relèvement, en notant le passage à proximité des bouées, en jetant la sonde et maintenant, en déterminant la distance des amers, des caps ou de la ligne de côtes au moyen d'un radar, ou encore en exploitant les systèmes de géolocalisation par satellites (GPS, Galileo, Glonass, etc.). Les pilotes côtiers sont des pratiques des côtes, des parages et des ports de leur zone de compétence qu'ils connaissent parfaitement.

iii) Les *pilotes lamaneurs* qui sont présents à la timonerie des navires pour assister les capitaines dans la conduite des navires, à l'entrée et à la sortie des ports ou dans la partie maritime des rivières et des canaux.

Aujourd'hui en France, « *sauf empêchement, le capitaine est tenu de conduire personnellement son navire à l'entrée et à la sortie des ports, rades, canaux et rivières ; la présence, même réglementaire, d'un pilote lamaneur à bord ne fait pas cesser cette obligation* ».

[Article 9 du décret n° 69-679 relatif à l'armement et aux ventes maritimes ; cet article n'a pas été incorporé au Code des Transports].

Les *pilotes lamaneurs* n'assistent les capitaines que dans les limites de la zone de compétence définie dans leur commission.

La *station de pilotage* pour un parcours donné est l'étendue de mer où les capitaines peuvent trouver un pilote pour ce parcours ; aujourd'hui, la plupart

des pilotes n'attendent plus les navires dans le poste d'un navire porte-pilote croisant dans les limites de la station ; ils quittent *leur poste à terre* juste à temps pour rejoindre chaque navire, par vedette rapide ou par hélicoptère, à l'endroit et au moment convenus par radio.

Les limites de chaque station de pilotage d'une part et les parcours pour lesquels le pilotage est obligatoire ou facultatif d'autre part, sont définis par le règlement local de pilotage de chaque port ou de chaque parcours pour lesquels un service de pilotage obligatoire ou facultatif a été institué par l'administration maritime.

Une indemnité ou un supplément de tarif sont dus au pilote à qui un capitaine a demandé d'embarquer à l'arrivée ou de débarquer au départ en dehors des limites de sa station.

Le *pilote lamanneur* qui est enlevé vers un autre port parce que l'état de la mer ou d'autres circonstances ne lui permettraient pas de débarquer lorsque le navire est arrivé à la limite de sa station, n'a plus de fonction à bord du navire qu'il a assisté ; il n'est pas inscrit sur le rôle d'Équipage et il devient un simple passager.

b) – Sauf s'il y a un risque de confusion, par exemple avec un pilote de mer (en anglais « *sea pilot* ») on ne précise plus « le *pilote lamanneur* » mais on dit « le *pilote* » (en anglais « *pilot* ») ; on précise parfois « le *pilote de port* » (en anglais « *dock pilot* ») ou « le *pilote de rivière* » (en anglais « *river pilot* ») lorsque l'un et l'autre embarquent simultanément ou se remplacent.

c) – Le mot « *lamanneur* » est maintenant couramment employé pour désigner les *canotiers* (en anglais « *boatmen* ») qui amarrent et démarrent les navires dans les ports ; les canotiers étaient autrefois des salariés des *pilotes lamanneurs* et on les appelait *matelots lamanneurs* ; aujourd'hui on les appelle *lamanneurs* sur les côtes de l'Océan ou de la Manche, parfois également en Méditerranée.

d) – Aujourd'hui, une association de *pilotes côtiers français* (en anglais « *deep sea pilots* » ou « *sea pilots* ») basée à Dunkerque a choisi comme raison sociale : « *Pilotes hauturiers* ».

e) – Les *pilotes de rivière* et les *pilotes de port* sont des *pilotes lamanneurs*.

f) – Les *pilotes de rivière*, les *pilotes de port* et les *pilotes de mer* (par exemple ceux qui assistent les capitaines pendant leurs traversées de port à port en Manche et en Mer du Nord) sont des *pilotes maritimes*.

g) – Le mot « *pilote* » semble tiré du grec πηδόν qui désignait, au pluriel, les deux rames servant à gouverner les navires, une de chaque côté de la poupe, avant l'adoption du gouvernail axial.

3 – Encore aujourd'hui, il ne suffit pas d'être bon en manœuvre pour être reçu pilote et d'ailleurs, on ne demande pas expressément aux candidats à la fonction de pilote d'être bons en manœuvre ; mais quand il embarque sur un navire qui arrive de la mer pour aller à quai, le pilote doit pouvoir affirmer avec certitude au capitaine que, d'après son expérience et dans les mêmes conditions de temps et de marée, des navires semblables au sien font régulièrement (ou ne font pas) l'opération projetée avec des chances raisonnables de succès.

Remarques : **a)** – Si le pilote fait référence à son expérience pour garantir que la manœuvre se passera bien, il peut évidemment indiquer au capitaine, précisément et dans le détail, comment la manœuvre envisagée se déroulera : indication et description des points de passage, des vitesses à adopter à chaque instant, etc.

b) – Le rôle du pilote pendant une manœuvre de port est moins de savoir si les profondeurs dans le port sont compatibles avec la calaison du navire (cela est réglé en amont) que d'adopter à chaque instant une vitesse suffisante pour que le bateau sur lequel il a embarqué, avec ses caractéristiques propres, reste

manœuvrant dans les quelques minutes qui suivent (5 à 10 minutes, parfois davantage) ; la vitesse adoptée doit permettre de parer à un imprévu (rupture d'une remorque, défaillance de la machine, etc.) c'est-à-dire qu'elle doit à la fois être suffisante pour parer un danger et être assez modérée pour que le navire puisse, si nécessaire, casser sa vitesse sur son ancre ou à l'aide des remorqueurs d'assistance en cas de défaut imprévu de la propulsion.

c) – Le rôle du pilote n'est pas de sortir les bateaux de situations apparemment désespérées, encore que cela soit souvent dans ses compétences ; le rôle du pilote est de ne jamais mettre les bateaux en situation désespérée.

d) – Le rôle du pilote est d'éviter les risques ; un risque est la conjonction d'un péril et d'un aléa ; un aléa est parfois une incertitude due au hasard mais c'est souvent la manifestation de l'ignorance ; le contraire d'un aléa est une certitude. Le pilote a des certitudes : ce qu'il a annoncé au capitaine se vérifier tout au long de la manœuvre.

Un navire en manœuvre de port est nécessairement exposé à de nombreux périls et c'est pour cette raison que le pilotage est obligatoire.

Le pilote doit ne tenter une manœuvre que s'il a la certitude, d'après son expérience, qu'il pourra surmonter les périls qu'il connaît, même en cas de situations inopinées (rupture d'une remorque, défaillance de la machine, etc.).

e) – Le pilote n'a pas à être courageux et il ne doit pas être téméraire.

Le courage est souvent le mépris présomptueux d'un péril qu'on mesure mal ; la témérité est l'opposé de cette *prudence raisonnée* dont le proverbial « *ped de pilote* » est l'archétype.

f) – Comme tous les marins, les pilotes lamaneurs (pilotes de port ou pilotes de rivière) prennent connaissance des bulletins de prévisions météorologiques diffusés par les organismes officiels français ou britanniques pour leur zone et ils étudient les cartes d'analyse ; mais l'apparence du temps, c'est-à-dire la confrontation de son expérience avec ses propres observations actuelles, permet à chaque pilote de prévoir avec une très grande certitude, en fonction de ce qu'il voit, de ce qu'il sait et de ce qu'il sent plus ou moins confusément, les conditions de vent et de courant qu'il rencontrera dans les heures qui suivent à proximité des ouvrages portuaires ou devant les jetées.

g) – Lorsque l'on dit que le pilote doit connaître les particularités de son port, ce n'est pas des règlements, des caractères physiques des ouvrages ou des profondeurs des atterrages, des voies d'accès, des chenaux et des bassins qu'il s'agit : le pilote doit évidemment les connaître, mais comme n'importe quel usager du port et les capitaines des navires qui font escale dans n'importe quel port du monde sont tenus de posséder à bord et de prendre connaissance de tous les documents nautiques qui concernent ce port ; le pilote doit être capable de prédire, avant le commencement de la manœuvre, quelles seront la direction et la force du courant à chacun des points de passage ; le pilote doit pouvoir indiquer au capitaine, avant de commencer la manœuvre, à quelle distance il laissera certains points ou ouvrages remarquables facilement identifiables et la vitesse qu'il adoptera à chacun de ces points de passage.

Le capitaine sera rassuré s'il peut constater par lui-même, au cours de la manœuvre, que tout se passe comme prévu et ainsi il ne distraira pas l'attention du pilote par des questions angoissées (l'angoisse est souvent contagieuse) ou des suggestions inappropriées concernant la manœuvre en cours.

h) – L'imagination crée un lien entre le présent observé, la réalité passée mémorisée et les futurs possibles.

i) – L'expérience du pilote est constituée à la fois :

- i)** des connaissances partagées de la collectivité des pilotes du lieu et
 - ii)** de ses souvenirs pratiques personnels.
- j)** – La mémoire du pilote lui permet, par des associations d'idées provenant de son expérience et de ses observations présentes, d'imaginer l'enchaînement des décisions à prendre selon un ordre causal approprié pour que la manœuvre en cours se déroule au mieux des intérêts du capitaine et du port.
[Voir l'expression *Compétence émotionnelle*].
- k)** – La mémoire est étrangère au temps qui passe ; tous les souvenirs mémorisés sont également présents ; au cours d'une opération qui lui est familière, le pilote expérimenté perçoit machinalement et sans y prêter attention, l'environnement dans son ensemble ; mais il prend conscience de manière souvent fulgurante et toujours lucide de toute *différence de détail* entre ce que ses souvenirs multiples d'opérations semblables lui permettaient d'imaginer et la réalité de la situation présente.
- l)** – Le capitaine attend du pilote qui a embarqué pour l'assister qu'il lui confirme, à chaque instant, que tout se passe conformément à son expérience, c'est-à-dire que les résultats intermédiaires qu'il observe (cap, vitesse, position, etc.) sont conformes aux étapes de l'algorithme qu'il a choisi d'appliquer en fonction de son expérience (en anglais « *in his experience* ») des nombreuses manœuvres semblables qu'il a dirigées, dont il a été le témoin, ou même que ses camarades lui ont rapportées.
[Voir le mot *Algorithme*].
- m)** – Naguère (jusqu'à la réforme du droit maritime des années 1968 et suivantes) tout capitaine devant entrer dans un port avait la faculté de se faire assister par un pilote « *de son choix* » appartenant à la station intéressée (article 5 de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes) et ce « *pilote de choix* » était le seul interlocuteur du capitaine ou de son représentant local (l'agent maritime) pour la préparation puis pour la manœuvre elle-même.
- n)** – Depuis que cette faculté a été retirée aux capitaines par le décret n° 69-515 du 19 mai 1969, le pilote qui pronostique une heure de mise à bord du pilote pour un navire attendu dans les jours qui suivent n'engage pas sa responsabilité, sauf évidemment s'il est ensuite désigné par le tour de service pour l'entrée de ce navire dans le port ; cette prestation d'information n'est d'ailleurs pas facturée.
- o)** – Le pilote de tour est le seul responsable des informations que son expérience personnelle lui permet de communiquer au capitaine du navire qu'il assiste, une fois qu'il est monté à bord.
- p)** – Il arrive fréquemment que, la veille ou l'avant-veille de l'arrivée d'un navire, l'avis d'un pilote du port soit sollicité au sujet de l'heure à laquelle l'opération d'entrée de ce navire pourra débuter.
Le pilote désigné par le tour de service pour effectuer l'opération elle-même n'est pas nécessairement celui dont l'avis avait été sollicité la veille ou l'avant-veille de l'arrivée du navire :
 - i)** Si le pilote de tour juge que l'heure indiquée la veille ou l'avant-veille par un autre pilote est déraisonnable et si, pour cette raison, il conseille au capitaine de différer l'entrée mais que ce retard a des conséquences pécuniaires pour le navire, le pilote de tour sera accusé d'être un mauvais pilote par son camarade qui avait émis un avis différent.
 - ii)** Si, au contraire, le pilote de tour accepte d'embarquer à une heure qu'il juge déraisonnable et que la manœuvre se passe mal, tout le monde lui rappellera qu'il était le seul responsable du choix d'accepter ou de refuser l'heure proposée et que, s'il jugeait la manœuvre trop périlleuse, il ne fallait

pas la faire ; le pilote qui avait programmé la manœuvre affirmera évidemment que, si c'était lui qui avait été de tour, tout se serait bien passé. Cet inconvénient lié à la suppression des « *pilotes de choix* » ne se rencontre, en réalité, qu'exceptionnellement.

q) – L'augmentation du nombre et de l'importance des procédures administratives contraignantes pour la détermination de l'heure des manœuvres ou pour la conduite des navires et les technologies numériques dites *intelligentes* supposées aider à la prise de décisions mais qui prétendent réduire la complexité de la manœuvre, ne favorisent pas la réflexion des pilotes et tendent à réduire leur comportement à une logique de pur fonctionnement ; encore un effort vers plus de dépersonnalisation et de standardisation et la fonction de pilote telle que nous l'avons connue sera supprimée ; c'est ce qu'ont toujours souhaité les armateurs.

r) – Des procédures contraignantes prescrivent les règles à appliquer, les opérations à effectuer pour accomplir une tâche donnée à partir de *signaux* transparents et univoques.

Il n'est pas toujours facile de repérer exactement les signaux évoqués par les procédures ; un minimum d'expérience est nécessaire pour interpréter les situations qui se présentent.

[Voir le mot *Signal*].

s) – Les conversations entre pilotes, lors des moments de convivialité professionnelle, sont des échanges de *signes* souvent équivoques pour les non-initiés, mais qui sont porteurs de sens pour les pilotes ; ces conversations sont par nature spécifiques, ambiguës, complexes ; des connaissances profondes s'y transmettent autant par les intonations et les non-dits que par les mots employés.

[Voir le mot *Signe*].

t) – Les idées ne se forment que dans leur milieu naturel et normal, à partir des innombrables impressions ressenties tous les jours au cours d'opérations réelles ; c'est l'expérience directe et personnelle qui donne la notion exacte et vive des choses ; lorsque c'est possible, l'échange libre de nos propres observations avec des camarades expérimentés affermit nos connaissances.

u) – Les automates d'aide à la manœuvre embarqués sur certains navires qui bénéficient des dernières technologies de traitement de l'information, sont efficaces parce qu'ils ne sont pas ralentis par la réflexion ni par l'approfondissement des causes : ils peuvent être aussi performants qu'un pilote ancien à la condition de posséder des bibliothèques de situations prévoyant tous les cas possibles et d'être capables d'acquérir de l'expérience.

Pilote (Bateau –) (en anglais « *pilot boat* ») : Le bateau-pilote, ou plus exactement le **bateau porte-pilote** est, soit un navire stationnaire, soit une excellente embarcation pontée adaptée aux conditions de mer locales, ou une vedette rapide qui permettent aux pilotes d'un port ou d'une rivière de se présenter en temps voulu le long du bord des navires qui arrivent, pour permettre au pilote de monter à bord ; de même, le *bateau porte-pilote* récupère les pilotes lorsqu'ils débarquent des navires qui quittent le port ou la rivière.

Remarques : **a)** – Un bateau-pilote de petites dimensions est appelé une *pilotine*.

b) – Certains pilotes attendent les navires sur des bateaux-pilotes stationnaires qui mouillent ou qui naviguent à faible vitesse à l'intérieur des limites de leur *station*, près de l'entrée de leur rivière ou de leur port ; jusque dans les années 1960, c'était la règle pour tous les ports de France et pour la quasi totalité des ports du monde. [Voir le mot *Station*].

c) – Les *limites de la station de pilotage* sont définies dans le règlement local ; pour La Rochelle, la limite Ouest de la station des pilotes est la ligne Chassiron-Chanchardon ; cette limite a longtemps été la ligne Chassiron-Les Baleines.

d) – La plupart des pilotes de port ou de rivière attendent aujourd'hui les navires qui se sont annoncés dans des bureaux à terre et ils appareillent du port à bord de vedettes rapides (les *pilotines*) juste à temps pour permettre aux navires annoncés d'entrer aux heures prescrites par la Capitainerie, selon les demandes des consignataires des différents navires et après concertation avec les pilotes.

e) – Depuis les années 1970, certains pilotes utilisent des hélicoptères pour se rendre à bord des navires qui arrivent ou pour revenir de ceux qui partent, afin de diminuer le coût du pilotage en réduisant considérablement le nombre des pilotes commissionnés pour un même parcours et afin d'améliorer la sûreté de la navigation dans les atterrages du port ou de la rivière ; en France, les pilotes du Havre, de la Gironde et de Dunkerque possèdent des hélicoptères.

Pilote côtier (en anglais « *coasting pilot* ») : Les *pilotes côtiers* de jadis devaient connaître exactement et par cœur les côtes, les fonds, les mouillages, les bancs, les dangers et écueils, les bouées, les marques en mer ou en rivière, les coffres, les amers et les alignements à terre, les feux, les phares et les signaux d'une côte, les abris, les embouchures des rivières, l'entrée des ports ou havres, les passes diverses qui peuvent les avoisiner, les marées, les courants et autres détails particuliers aux localités ou aux côtes de leur zone de compétence.

Remarques : a) – On disait « *pilote de la Manche* » ou « *pilote du golfe de Gascogne* » pour désigner l'un des pilotes côtiers spécialistes des côtes de la Manche (France et Angleterre) ou de celles de l'Océan Atlantique (France et Espagne).

b) – L'expression « *une mémoire de pilote* » s'applique à celui qui est entraîné à retenir par cœur une multitude de détails de toutes sortes, toujours grâce à des astuces mnémotechniques ; il s'agissait des pilotes côtiers plus que des pilotes de port ou de rivière.

c) – Certains *pilotes de mer* d'aujourd'hui (en anglais « *deep sea pilot* ») basés à Cherbourg, que les capitaines de navires de commerce prennent pour les assister de port en port pendant leur navigation en Manche et en Mer du Nord, se font appeler « *pilotes hauturiers* » (c'est le nom qu'ils ont choisi pour leur association) bien qu'ils n'observent pas la *hauteur* des astres lorsqu'ils doivent déterminer la position des navires ; ce sont en réalité des *pilotes côtiers*.

[Voir l'expression *Pilote de mer*].

Pilote de mer (en anglais « *deep sea pilot* ») : Appellation courante du *pilote côtier* que le capitaine embarque aujourd'hui, à son gré, pour l'assister pendant une traversée longue et particulièrement fatigante à proximité des côtes ou dans des mers fermées, afin de renforcer l'équipe de veille à la passerelle, notamment pendant que le capitaine lui-même se repose.

Remarques : a) – Le pilote de mer est choisi parmi les pratiques du parcours suivi ; il connaît les dernières modifications apportées dans le balisage ou les nouvelles obstructions éventuelles et il a une grande pratique des procédures pour entrer en contact avec les différentes autorités maritimes ou portuaires.

b) – Pendant certains longs trajets, lorsque les conditions sont rendues difficiles par la densité du trafic ou par les conditions atmosphériques, le *pilote de mer* peut renforcer l'équipe de veille à la passerelle pendant que le capitaine se repose après avoir veillé lui-même à la passerelle pendant plusieurs heures.

c) – Les *pilotes de mer* français qui sont basés à Dunkerque, 1 rue L'Hermite, et dont la zone de compétence couvre la Manche, la Mer du Nord jusqu'à Gotèborg, les côtes norvégiennes et les îles écossaises, ont choisi de se faire appeler « *pilotes hauturiers* » alors même qu'ils ne déterminent pas leur position par l'observation de la *hauteur des astres* et qu'ils naviguent en observant les

relèvements et distances-radar des caps, des bouées ou des bateaux-feux.

d) – Les *pilotes de mer* britanniques qui sont basés à Gravesend (Kent) sur la rive Sud de la Tamise et dont la zone de compétence couvre la Manche et la Mer du Nord, qui connaissent les dispositifs de séparation de trafic en mer, les îles britanniques et tous les ports de l'Europe du Nord, ont choisi de se faire appeler « *Deep Sea and Coastal Pilots* ».

e) – Les *pilotes de mer*, comme les pilotes de port ou de rivière, sont des *pilotes maritimes* en ce sens qu'ils opèrent dans les eaux maritimes.

Pilote de port ou **pilote de rivière** (en anglais « *harbour pilot* » ou « *river pilot* ») : **1** – Les *pilotes de port* ou *pilotes de rivière*, encore appelés *pilotes lamaneurs*, sont des marins spécialistes d'un port, d'une rivière ou d'une zone côtière délimitée, que les capitaines des navires appellent (par obligation ou par commodité) avant de pénétrer ou de manœuvrer dans la zone pour laquelle ces pilotes ont été commissionnés.

[Voir le mot *Rivière*].

L'utilité d'un pilote de port ou de rivière est triple :

- i)** la sauvegarde de la vie humaine,
- ii)** la préservation de l'environnement naturel,
- iii)** l'optimisation des escales des navires.

Le pilote n'est utile et n'a sa raison d'être que s'il a déjà fait la même manœuvre un grand nombre de fois, qu'il sait identifier les invariants remarquables dans chaque type de manœuvre ; si le pilote considérait que chaque manœuvre est toujours différente des autres et s'il devait à chaque fois réinventer toute la procédure, le capitaine ferait la manœuvre aussi bien et à moindre coût sans pilote.

Chaque pilote est nommé par le Préfet de Région, après avoir été examiné par un jury nommé par l'administration sur les connaissances livresques qu'il a acquises au cours d'une longue préparation ; s'il y a davantage de candidats que de places de pilotes à pourvoir, cet examen est un véritable concours.

Les candidats doivent être âgés de moins de 35 ans, être titulaires d'un brevet de commandement des navires de mer ; il doit justifier de 72 mois de navigation effective, dont un certain nombre dans le service du pont.

Les pilotes ne peuvent mettre fin à leurs fonctions qu'après y avoir été autorisés par le Préfet de Région.

Les pilotes retraités perçoivent des pensions viagères proportionnelles au nombre de leurs années de service en qualité de pilotes ; en cas de décès, leur conjoint touche une pension de réversion ; ces pensions sont prélevées sur les bénéficiaires des pilotes en activité.

Depuis la loi sur le pilotage de 1928, les versements des pilotes actifs au titre des pensions des pilotes retraités sont obligatoirement perçus par une caisse de pensions et de secours locale, qui est chargée de répartir leur dû à tous les ayants-droits ou ayants-cause.

Remarques : a) – L'expression « *pilotes lamaneurs* » englobe les pilotes de port et les pilotes de rivière.

b) – L'expression « *pilotes maritimes* » englobe les pilotes lamaneurs (pilotes de port et pilotes de rivière) et les pilotes de mer (en réalité des *pilotes côtiers*, même s'ils ont choisi de se faire appeler « *pilotes hauturiers* »).

2 – Ancienneté de la fonction de pilote : L'édit du mois de mars 1584 du

Capétien Henri III (de la maison de Valois) et concernant l'*Admirauté* énonçait déjà, avec la façon de s'exprimer de l'époque, à peu près la même réglementation sur le pilotage dans les ports, havres et rivières que celle qui est actuellement en

vigueur en France.

Remarque : Les expressions « *lamaneurs* » et « *pilotes lamaneurs* » englobent les pilotes de port et les pilotes de rivière.

[*Édit du mois de mars 1584*]

LXXXVII. Pareillement seront les lamaneurs reduicts en chacun port a nombre competant par l'advis desdicts eschevins, et de trois notables bourgeois, et n'y sera nul receu sans examen comme dict est, lesquels feront serment à la justice.

LXXXVIII. Ceulx qui ne seront instituez ausdictes charges ne pourront s'ingerer a conduire, faire entrer ou sortir aucun navire de nos ports et havres, sur peine de punition corporelle ; bien pourront lesdicts maistres ou pilotes prendre tel nombre de mariniers qu'ils adviseront bon pour faire les manœuvres sans que aultres que lesdicts maistres ou pilottes jurés y commandent.

LXXXIX. Deffendu sur peine de dix escus d'amende applicable comme dessus et de punition corporelle ausdicts pilottes et lamaneurs aller au devant des navires qui pretendent entrer en noz ports et havres, plus loing que la rade de la mer, ny contraindre les marchans ou maistres des navires promettre ou bailler davantage que le prix qui sera arbitré par nostredict Admiral ou ses Officiers, presence des gens à ce reconnoissans, nonobstant toutes pactions qui en pourroient avoir esté faictes au contraire, ausquelles ne voulons lesdicts juges y avoir aucun esgard.

XC. Les maistres de navires ne pourront estre contraints de prendre pilotte ou lamaneur pour entrer ou sortir hors desdicts havres si bon ne leur semble, excepté toutefois les estrangers, et ou ils en auroient pris pour entrer en iceulx, ne seront abstraits de les reprendre au sortir, ains demeurera en leur option de choisir tel qu'ils adviseront bon, sans qu'ilz soient tenus paier aucune chose à ceux qu'ils n'auront employez pour ledict faict. Et neantmoingt si ung pilotte ou lamaneur a marchandé et entrepris mettre ung navire hors ou dedans nosdicts havres, luy est deffendu de l'abandonner qu'il ne soit ancré au kay, ou que sortant il ne soit en pleine mer, et ce sur punition corporelle, et de tous les despens, dommaiges et interests, au paiement desquels ils seront contraints et par corps.

3 – Rôle du pilote : Le *pilote* (pilote de port ou pilote de rivière) est un consultant capable d'affirmer au capitaine du navire qu'il assiste que, d'après son expérience, des navires comparables au sien font régulièrement (ou ne font pas) avec des chances raisonnables de succès, des manœuvres semblables à celle qui est envisagée.

Le *pilote* indique au capitaine comment, d'après son expérience, la manœuvre se déroulera ; le capitaine commande le nombre de remorqueurs d'assistance que le pilote lui conseille ; le capitaine suit la route que lui indique le pilote ; le pilote sait la vitesse qu'il convient d'adopter à chaque moment de la manœuvre pour ne pas être surpris ensuite par une difficulté insurmontable.

Remarques : **a)** – Le Doyen Rodière (*Traité général de droit maritime – tome 1*) faisait remarquer que le législateur argentin avait été le seul à définir précisément le rôle des pilotes et à énumérer leurs obligations ; le législateur français s'y est refusé, en arguant du fait que tout le monde connaît ce rôle (*débats au Sénat préparant la loi du 28 mars 1928*) ; en réalité, l'idée qu'*untel* se fait du rôle du pilote est parfois différente de celle que *tel autre* s'en fera.

b) – Ce qui est certain, en droit français, c'est que, comme l'on dit parfois : « *le pilote ne démonte pas le capitaine* » ; comme tous les conseillers, comme tous les consultants, le pilote ne doit pas se substituer au capitaine ; mais, étant donnée la complexité des manœuvres portuaires et compte-tenu de l'impossibilité de prendre du temps pour débattre du meilleur choix, une fois que la manœuvre a commencé, l'assistance que le pilote fournit au capitaine prend d'abord la forme d'une

synthèse plus ou moins succincte de ses expériences passées dans le port ; puis, pendant le déroulement de la manœuvre, le pilote donne une succession d'indications pour la barre et la machine à exécuter sans retard ; le choix des décisions à prendre relève de la logique floue ou intuitionniste plutôt que de la logique classique.

c) – ART. 9 du décret 69-679 du 19 juin 1969 – Sauf empêchement, le capitaine est tenu de conduire personnellement son navire à l'entrée et à la sortie des ports, rades, canaux et rivières ; la présence, même réglementaire, d'un pilote à bord ne fait pas cesser cette obligation.

d) – Dans chaque port du monde, les pilotes locaux doivent savoir à tout moment observer et juger avec lucidité la situation sur le plan d'eau (par une sorte d'intuition qui est différente de celle qui permet à l'instructeur d'un simulateur électronique d'imaginer les conséquences plausibles d'une situation virtuelle) ; le rôle du pilote lamaneur (c'est-à-dire le pilote commissionné pour ce port) est de prédire avec certitude l'évolution prochaine de la situation à tout moment de la manœuvre, à partir de son expérience personnelle et de données locales dont l'importance échappe parfois au capitaine.

[Voir le mot *Holisme* et l'expression *Compétence émotionnelle*].

e) – Dans la pratique, le capitaine autorise par principe le pilote à donner directement les ordres à la barre et à la machine tout au long de la manœuvre.

f) – Curieusement, le capitaine est toujours plus épaté par le pilote qui a sorti habilement son navire d'une situation périlleuse que par celui qui a réussi à ne pas l'y mettre et qui a donné l'impression que la même manœuvre était facile.

g) – Le capitaine et le pilote sont censés avoir préparé ensemble la manœuvre avant de la commencer [Cf. la Convention « *Standards of Training, Certification and Watchkeeping for seafarers* » – STCW 95].

h) – La présentation de photographies de la même manœuvre prises sur des navires comparables, à des moments critiques convenablement choisis, permet au pilote de préparer le capitaine à inhiber ses appréhensions quand des illusions d'optique pourraient l'amener à douter de la pertinence des choix du pilote.

4 – Responsabilité du pilote : Le législateur français a laissé à la seule appréciation des juges la détermination *a posteriori* du rôle et des devoirs du pilote : la responsabilité pénale ou civile qui sera retenue contre un pilote, en cas d'événement de mer survenu pendant qu'il est à bord d'un navire pour en assister le capitaine, dépend essentiellement de la notoriété de l'avocat qui défendra les intérêts du pilote devant l'Administration ou devant l'Autorité judiciaire.

α) – *Responsabilité pénale* : La responsabilité pénale du pilote est entière. Le pilote est soumis aux dispositions du *Code disciplinaire et pénal de la Marine marchande* lorsqu'il est à bord d'un navire en ce qui concerne son comportement. Le pilote est responsable devant les juridictions pénales, comme tout citoyen, notamment en cas de pollution, même accidentelle, du milieu naturel.

Remarque : Un pilote qui est gravement mis en cause par une juridiction pénale a souvent tendance à sous-estimer l'importance de l'aide que lui apporterait un ténor du barreau qui connaît les habitudes de l'institution judiciaire.

Étant sûr de son bon droit, le pilote aura tendance à surestimer son pouvoir de persuasion vis-à-vis de personnes qui, de leur côté, croient naïvement maîtriser le langage et la réalité maritimes parce qu'ils ont fait une ou deux traversées, ou peut-être même une croisière sur la « *Jeanne d'Arc* » ! mais qui n'y entendent goutte ! Certains fonctionnaires anciens navigants, surtout ceux qui n'ont navigué que quelques mois ou même quelques années, n'ont pas une claire conscience des limites de leur expérience.

β) – *Responsabilité civile en cas de dommages matériels* : Le droit maritime

français précise de quelle façon il convient de répartir les responsabilités civiles entre le capitaine (responsabilité civile souvent entière) et le pilote (responsabilité civile toujours limitée) en cas de dommages survenus, soit au cours des opérations de pilotage, soit au cours des opérations de transfert du pilote entre le navire piloté et le bateau porte-pilote.

Dans la pratique, c'est l'assurance du navire qui couvre la plus grande partie des dommages, car il serait difficile à un assureur d'avoir une exacte appréciation des risques à couvrir pour le compte d'un pilote amené à assister les capitaines de navires de dimensions et de valeurs extrêmement différentes ; de plus, si le pilote devait payer une prime d'assurance pour garantir les dommages actuellement pris en charge par les assurances des navires, cette charge supplémentaire ne manquerait pas d'être prise en compte pour la fixation, à la hausse, des tarifs de pilotage.

i) Le pilote n'est pas responsable envers les tiers des dommages causés au cours des opérations de pilotage.

ii) Le pilote doit contribuer à la réparation, dans ses rapports avec l'armateur du navire piloté, dans la mesure où celui-ci établit que le dommage est dû à une faute du pilote (!).

iii) Au cours des opérations de pilotage ou au cours des manœuvres d'embarquement et de débarquement du pilote, les accidents survenus au pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse la *faute* du pilote ou de l'équipage du bateau porte-pilote.

iv) Au cours des mêmes opérations, les avaries causées au bateau porte-pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse une *faute lourde* du pilote.

v) Au cours des manœuvres d'embarquement et de débarquement du pilote, les accidents survenus à l'équipage du bateau-pilote sont à la charge de l'armateur du navire piloté, à moins qu'il n'établisse une *faute simple* du pilote ou de l'équipage du bateau porte-pilote.

vi) Tout pilote doit fournir un cautionnement ; le pilote, par l'abandon de ce cautionnement, peut s'affranchir de sa responsabilité civile vis-à-vis de l'armateur du navire qu'il assiste.

γ) – *Responsabilité morale* : L'organisation par la Capitainerie de l'ordre des opérations d'entrée ou de sortie des navires selon les demandes des consignataires des navires, la répartition des remorqueurs disponibles entre les différents navires, les commandes des mains de dockers, etc. ont pu être décidées longtemps à l'avance en tenant compte des impératifs nautiques communiqués par le « *bureau du pilotage* », c'est-à-dire par l'un des pilotes présents au bureau du pilotage à ce moment-là ; le pilote qui a donné un pronostic n'a pas engagé sa responsabilité ; ce service n'est d'ailleurs pas rémunéré.

δ) – *Responsabilité réelle* : Officiellement, il est de la seule responsabilité du pilote désigné par le tour de service d'indiquer au capitaine, en réalité de décider au nom du capitaine, entre quelle et quelle heure la manœuvre projetée sera possible tel jour.

Remarques : **a)** – Le pilote qui est désigné par le tour de service pour assister le capitaine d'un navire qui désire entrer au port n'est pas nécessairement celui qui a donné un avis sur cette manœuvre, plusieurs heures ou plusieurs jours avant l'arrivée du navire.

b) – Si le pilote de tour exprime un avis différent de celui qu'a déjà donné l'un de ses camarades et s'il décide de retarder l'heure de la mise à quai pour cette raison, des sommes d'argent considérables peuvent être perdues par le navire ; de plus, la planification des mouvements dans le port pourra être contrariée et d'autres

navires désirant utiliser les mêmes remorqueurs, ou devant franchir les mêmes sas aux mêmes moments, pourront eux aussi être retardés et manquer l'heure d'embauche des ouvriers dockers.

c) – En cas de réclamations, chacun des deux pilotes concernés accusera l'autre d'incompétence et c'est le pilote qui a le plus de verve, ou qui est épaulé par un réseau occulte efficace, qui aura raison en fin de compte, surtout s'il est soutenu par quelques camarades beaux-parleurs.

Au contraire, en cas de dommages survenus après que le pilote de tour a accepté à contre-cœur de commencer la manœuvre à l'heure indiquée par son camarade, tout le monde lui rappellera qu'il était de sa seule responsabilité de différer ou non l'opération.

d) – Les officiers de port que nous côtoyons et qui sont passés par Le Havre ou par d'autres grands ports à marées, ont tous vécu des expériences regrettables d'opérations avancées ou retardées tardivement, au moment de la relève des pilotes de bureau ; évidemment, ils en parlent volontiers.

e) – Ces conflits de responsabilités n'existaient pas lorsque le *pilote de choix* était le seul interlocuteur du capitaine ou de son représentant dès que le navire était annoncé, puis pendant la manœuvre ; la réforme du pilotage de 1968 a *supprimé* les pilotes de choix.

5 – Classement des pilotes : Les pilotes de port et de rivière (pilotes lamaneurs) sont distribués en *classes de pilotes* en fonction de leurs émoluments annuels : les pilotes de première classe cotisent à l'ÉNIM en 19ème catégorie ; les pilotes de deuxième classe en 18ème catégorie ; les pilotes de troisième classe en 15ème catégorie.

Remarques : **a)** – Pour ne pas froisser les susceptibilités et pour donner une apparence d'objectivité, les critères officiels avoués n'ont pas été basés sur les rémunérations des pilotes mais sur la longueur des plus gros navires fréquentant régulièrement le port (par exemple pour Dunkerque, Cherbourg, Marseille, Brest, Sète ou Le Havre) ou sur le nombre total des navires qui fréquentent le port (à Rouen, car à l'époque du classement, la longueur admissible des navires autorisés à accéder à Rouen n'était pas suffisante) ; récemment, on a ajouté comme critère le nombre des voyageurs transitant par le port (à Calais... où la plupart des voyageurs décomptés prennent place sur des navires non pilotés, car leurs capitaines sont porteurs d'une licence de capitaine-pilote !).

b) – Avant la réforme de 1966 sur le classement des pilotes, chaque pilote cotisait à l'ÉNIM en fonction de son brevet : les Capitaines au Long Cours (CLC) cotisaient à la Caisse de pensions de l'ÉNIM en 18 ème catégorie ; les Capitaines de la Marine Marchande (CMM) en 15 ème catégorie ; lorsqu'ils liquidaient leur pension après avoir atteint l'âge de 55 ans, ils percevaient une pension d'ancienneté en fonction de la catégorie dans laquelle ils avaient cotisé, proportionnelle au nombre de trimestres de cotisation.

c) – En 1966, les pilotes exigèrent de cotiser dans la même catégorie ÉNIM que les capitaines des plus gros navires qui fréquentaient leur port : pour Dunkerque, Le Havre, Cherbourg, Brest, Bordeaux, Marseille, les pilotes demandaient à cotiser en 20 ème catégorie afin d'obtenir une pension d'ancienneté en 20 ème catégorie.

Leur détermination les amena à faire grève pour obtenir satisfaction.

d) – L'Administration de la Marine Marchande proposa aux pilotes de 1ère classe de cotiser en 18 ème catégorie, quel que soit leur brevet.

e) – Pour tenter de briser leur mouvement de grève, l'administration de maritime de l'époque, qui ne manquait déjà pas d'humour, les menaça de faire intervenir à leur place les *pilotes de la Flotte* (sic) !

f) – Les pilotes de La Pallice qui, en 1966, avaient en majorité le brevet de capitaine de la marine marchande (CMM), l'un d'entre eux étant capitaine au long-cours (CLC) et un autre ayant un brevet côtier, firent grève pour soutenir la demande de classement en 20^{ème} catégorie des *pilotes de première classe*.

g) – Néanmoins, les pilotes de La Pallice (*deuxième classe*) étaient heureux de se voir accorder la 18^{ème} catégorie car ceux d'entre eux qui avaient un brevet CMM obtenaient un avantage appréciable par rapport à leur situation antérieure.

h) – Les pilotes de 1^{ère} classe (par exemple la Gironde) obtinrent finalement d'être classés en 19^{ème} catégorie au lieu de la 20^{ème} qu'on leur avait refusée ; les pilotes de 2^{ème} classe (par exemple La Pallice) en 18^{ème} catégorie et les pilotes de 3^{ème} classe (par exemple La Charente ou Les Sables d'Olonne) en 15^{ème} catégorie.

6 – Ce que les capitaines attendent des pilotes de port ou de rivière : Le pilote lamaneur (pilote de port ou pilote de rivière) doit :

i) pouvoir affirmer, à coup sûr, au capitaine que d'après son expérience des manœuvres dans ce port ou cette rivière, la manœuvre projetée est possible et qu'elle se terminera avec bonheur, ou qu'elle devrait être différée, voire annulée ;

ii) savoir décrire *dans le détail* la manœuvre prévue telle qu'elle se passera, à partir de son expérience des nombreuses manœuvres semblables qu'il a conduites dans le même port ou dans la même rivière ;

iii) comprendre la logique qui s'exprime dans la manœuvre des navires ;

iv) maîtriser un langage permettant de communiquer avec le capitaine et connaître le vocabulaire spécifique de la manœuvre des navires ;

v) communiquer en lieu et place du capitaine avec l'autorité portuaire, avec les capitaines des remorqueurs, avec les canotiers qui capelleront les amarres à terre ;

vi) déceler les éventuelles angoisses du capitaine et répondre par avance aux interrogations que tous les capitaines ne manquent pas de se poser face à l'inconnu, au fur et à mesure que le navire s'approche du quai de chargement ou de déchargement ;

vii) ne pas hésiter à dépasser la *norme*, à s'écarter du *dogme* et à faire fi du *panache* lorsqu'ils s'opposent à la nécessité ;

viii) avoir de la chance.

7 – Organisation du service des pilotes lamaneurs (pilotes de ports et pilotes de rivières) en France :

i) Le service des pilotes lamaneurs est organisé par le Préfet de Région, port par port ou rivière par rivière, sous la forme d'un service public concédé à un personnel qu'il a commissionné pour le faire.

ii) Un règlement local détermine les règles de la concurrence des pilotes entre eux ; il fixe l'effectif des pilotes ; il détermine les tarifs de la taxe de pilotage, les taux des suppléments et des indemnités allouées aux pilotes ; il prévoit quel matériel les pilotes doivent acheter ou louer et maintenir en bon état de fonctionnement afin d'effectuer leur service.

La difficulté à surmonter pour établir le règlement local est de trouver quels tarifs permettront d'attirer des candidats jeunes et compétents, puis de retenir les pilotes anciens qualifiés et capables d'offrir le meilleur service, tout en conservant un coût aussi bas que possible pour les usagers de ce service.

iii) Dans la quasi totalité des ports et des rivières, les règlements locaux organisent un tour de liste entre tous les pilotes qui ont été commissionnés pour le même parcours ou pour le même port ; c'est-à-dire que les pilotes ne choisissent pas les navires qu'ils pilotent ; de même, les capitaines ne

choisissent pas les pilotes qui vont les assister.

Lorsque le service dans un port se fait au tour de liste, les salaires de tous les pilotes de ce port sont mis en commun et l'affectation des recettes est prévue par le règlement local (Art.22 - loi 28 mars 1928 sur le pilotage maritime).

iv) Traditionnellement, le nombre des pilotes syndiqués est très élevé ; il n'y a pas de pluralisme syndical (c'est la même chose pour les ouvriers dockers, une autre profession essentielle au commerce maritime) : en 2021, tous les pilotes des ports français sont syndiqués : dans chaque port, tous les pilotes de ce port sont membres du même syndicat ; tous les syndicats de pilotes sont affiliés à la même fédération autonome, la *Fédération française des syndicats de pilotes maritimes*, fondée en 1905, qui n'appartient à aucune des confédérations nationales telles que CFDT, FO ou CGT, mais qui est membre de l'Association européenne de pilotes (EMPA) et de l'Association internationale de pilotes (IMPA).

Remarques : a) – Selon les époques, les pilotes ont cherché, alternativement, à se mettre sous la protection de l'administration, ou à se soustraire de sa tutelle et à négocier localement avec les représentants des usagers de leur port.

Le tendance actuelle penche vers l'autonomie locale.

On peut prévoir d'ici peu une évolution comparable à celle qu'a connue le pilotage dans les ports anglais.

[Voir l'expression *Trinity House*].

b) – Les pilotes pourraient se regrouper, à l'avenir, dans des structures de droit commun telles que des *Sociétés Civiles Professionnelles*.

Une société civile professionnelle (SCP) est une société créée par deux associés minimum, qui ont décidé d'exercer en commun la même activité.

Les associés d'une SCP sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société.

Notons cependant qu'une telle société ne peut être constituée qu'entre membres de professions *libérales* réglementées.

Ce type d'organisation ne serait pas en contravention avec la loi de 1928 qui interdit le régime de la *bourse commune* pour la gestion du matériel, comme l'imposait le décret-loi de 1806.

c) – Dans la pratique, on ne demande pas au pilote d'être excellent en manœuvre mais il doit être capable, d'après son expérience (en anglais « *in his experience* ») d'expliquer comment la manœuvre envisagée devrait se dérouler et de dire si des manœuvres comparables ont déjà été tentées et si elles se sont bien passées ; le pilote sait par expérience, à chaque instant de la manœuvre, quelle vitesse adopter pour ne pas être mis en difficulté par la suite.

d) – Le pilote saura dire, après coup, pourquoi une manœuvre qui aurait dû réussir s'est mal passée.

e) – Il est souvent plus facile de dire pourquoi une manœuvre qui aurait dû réussir a échoué que d'expliquer, de façon convaincante, pourquoi il faut éviter de tenter une manœuvre qui, pourtant, a réussi une fois dans le passé.

Analogie avec la circulation routière :

Imaginons que le conducteur d'une voiture ne se soit pas arrêté à un croisement de routes alors que le feu était rouge pour lui :

i) s'il a réussi à passer « *de justesse !* » entre deux voitures qui se suivaient sur l'autre route (et qu'il n'avait pas vues ou qu'il ne considérait pas comme dangereuses) il sera peut-être difficile de le convaincre qu'il faut *toujours* s'arrêter au feu rouge ;

ii) en revanche, on saura lui dire pourquoi il a percuté un véhicule qui roulait

paisiblement sur l'autre route et qui s'était engagé sur le croisement alors que le feu était vert pour lui.

f) – Il existe une différence d'appréciation subjective entre le capitaine d'un navire et le pilote qui l'assiste : le capitaine redoute les quais qui viennent méchamment vers son navire, alors que le pilote voit le navire se déplacer paisiblement entre les quais de son port.

[Voir le mot *Expérience*].

g) – L'obligation du *pilotage* dont parle la *loi du 28 mars 1928* (actuel article R.5341-1 du code des transports) peut être interprétée, soit comme l'obligation pour le pilote d'*être présent* à la passerelle du navire à côté du capitaine, soit comme l'obligation pour le capitaine de *se faire accompagner* par un pilote pour la manœuvre de son navire.

[Voir le mot *Assistance*].

h) – **Art. 1^{er} de la loi du 28 mars 1928** (abrogé) : « Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux.

Art. 2 de la loi du 28 mars 1928 (abrogé) : « Le pilotage est obligatoire pour tous bâtiments français ou étrangers, sauf les cas visés à l'article 3 ci-après, dans les limites déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port. »

i) – **Art. R.5341-1 du code des transports** : « *Le pilotage défini par l'Art. L.5341-1 est obligatoire pour tous les navires, y compris les navires de guerre, dans la zone dont les limites sont déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port* ».

j) – **Art. L.5341-1 du code des transports** : « *Le pilotage consiste dans l'assistance donnée aux capitaines, par un personnel commissionné par l'État, pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports et dans les eaux maritimes des estuaires, cours d'eau et canaux* ».

Pilote hauturier : 1 – Le *pilote hauturier* prescrivait la route du navire à la mer, il entretenait l'estime et il déterminait le *point du ciel* sous lequel il se trouvait par l'estime et par la hauteur au-dessus de l'horizon du Soleil à midi et de l'étoile polaire aux crépuscules.

Remarques : a) – Jadis, le pilote hauturier était un officier de l'Équipage qui prenait garde à la route du navire et qui le gouvernait ; il y avait trois pilotes hauturiers sur les plus grands navires ou quand il s'agissait de voyages de long cours ; sur les autres navires, il n'y avait qu'un ou deux pilotes, selon les dimensions du navire et la nature du voyage.

b) – Le pilote hauturier, comme le nom l'indique, était celui qui, dans un voyage au long cours, faisait prendre la *hauteur* ou l'élévation du pôle par le moyen de l'arbalète et de l'astrolabe.

c) – [Selon l'ordonnance de 1681, Liv. 2, Tit. 4]

« *Le pilote doit être continuellement au gouvernail et faire de temps en temps son rapport au capitaine, au sujet du parage où il croit que le vaisseau est. Il doit être instruit et expérimenté dans les cartes marines de toutes les différentes sortes, dans les tables, dans l'astronomie, dans l'usage de l'astrolabe et de l'arbalète, avoir connaissance des marées et des changements qui y arrivent selon les pays, des moussons, etc.* »

d) – [Selon l'ordonnance de 1689, Liv. 1, Tit. 5].

« *C'est le pilote qui commande dans les buches et dans les pinques et qui ordonne de jeter les filets et de les retirer. C'est lui encore qui le plus souvent tient le gouvernail.* »

e) – On appelait *buche* une espèce de petite flûte de cinquante-deux pieds de long de l'étrave à l'étambot, treize pieds six pouces de bau, huit pieds de creux et dont les Hollandais se servaient pour la pêche du hareng.

f) – On appelait *pinque* une sorte de flûte, un bâtiment de charge de la Mer du Nord, fort plat de varangue, qui avait le derrière long et élevé et qui pouvait servir à pêcher du poisson de mer.

2 – Le *pilote hauturier* était très versé dans la navigation et la cosmographie ; il tirait son nom de la *hauteur* des astres au-dessus de l'horizon, qu'il mesurait au moyen de l'arbalète ou de l'octant pour déterminer la latitude à la mer par le calcul.

Remarques : a) – Au XVIII^{ème} siècle, l'examen que devaient passer les maîtres ou patrons pour commander à la mer était le même que celui des pilotes hauturiers sur les questions de la navigation, du calcul de la route ou de la détermination de la latitude à la mer par la hauteur des astres.

b) – À partir du règne de Louis xv (1710-1774) les futurs maîtres ou capitaines étaient d'abord embarqués comme pilotes hauturiers pour remplir des fonctions correspondant à celles des actuels seconds capitaines ; lorsqu'ils avaient réuni cinq ans de navigation au commerce, s'ils avaient satisfait aux obligations militaires (deux campagnes dans la Marine de guerre) et s'ils étaient âgés d'au moins 25 ans, ils pouvaient recevoir leurs *lettres de maîtrises* et commander un navire au commerce ; ils étaient alors sortis du rôle des marins susceptibles d'être levés pour la marine militaire et ils étaient inscrits sur le rôle spécial des maîtres et patrons.

c) – L'une des 14 ordonnances royales du 1er janvier 1786, publiées sous l'impulsion du ministre de la Marine, le Maréchal Charles Eugène Gabriel de La Croix, marquis de Castries (1727-1801) en vue réorganiser la flotte de guerre, supprima les pilotes hauturiers et décida que le capitaine avait seul la responsabilité de la conduite du navire à la mer.

d) – Actuellement (XXI^{ème} siècle) les *pilotes côtiers français* (en anglais « *deep sea pilots* ») qui sont basés à Dunkerque, qui embarquent sur les navires pour assister les capitaines en Manche et en Mer du Nord, ont choisi l'appellation « *Pilotes hauturiers* » pour désigner leur association (en réalité une SCOP) ; ils embarquent ordinairement devant le port de Cherbourg au moyen de vedettes rapides, mais ils peuvent embarquer à la demande dans n'importe quel port européen ; ils débarquent en rade de Brixham ou en rade de Cherbourg ; la zone de pilotage Manche et Mer du Nord, couverte par la licence du « *Pilotage Hauturier* », inclut les côtes de France, celles des Iles Britanniques, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, de Norvège, ainsi que la côte ouest du Danemark jusqu'à une ligne Skagen (Danemark)-Vinga (Suède) qui inclut Göteborg en Suède.

Pilote lamaneur : Marin commissionné par l'État pour assister les capitaines des navires qui entrent ou qui sortent des ports et des rivières, ou qui naviguent dans ces ports ou ces rivières.

[Voir le mot *Rivière*].

Remarques : a) – Il existait, jusqu'à la Révolution française de 1789, trois sortes de pilotes :

i) les *pilotes hauturiers*, qui faisaient partie de l'Équipage du navire et qui, comme leur nom l'indique, trouvaient la position des navires par l'observation de la hauteur des astres au-dessus de l'horizon ;

ii) les *pilotes côtiers*, qui avaient une très bonne connaissance d'une portion de côte et qui assistaient les capitaines des navires qui naviguaient tout au long de cette côte ;

- ii)** les *pilotes lamaneurs*, qui étaient attachés à un port ou à une rivière, qui étaient commissionnés pour ce port ou pour cette rivière après avoir été interrogés sur leurs connaissances, qui embarquaient pour conduire les navires qui entraient ou qui sortaient de ces ports ou de ces rivières ou qui naviguaient dans ces ports ou ces rivières.
- b)** – En France, la fonction de *pilote hauturier* a été supprimée dans la Marine par une ordonnance royale du 1er janvier 1786.
- c)** – Quelques *pilotes côtiers* français offrent aujourd’hui un service facultatif, en principe au départ de Cherbourg, aux capitaines des navires qui naviguent en Manche, en Mer du Nord ou autour des Îles Britanniques ; ce sont des pilotes de mer (en anglais « **deep sea pilot** ») ; ces pilotes côtiers se font appeler « *pilotes hauturiers* » bien qu’ils n’observent pas la hauteur des astres.
- d)** – Les *pilotes lamaneurs* sont aujourd’hui, en principe, des consultants, de simples conseillers des capitaines et si, en fait, les capitaines les laissent diriger les manœuvres sans intervenir, c’est toujours la compagnie d’assurances du capitaine qui supporte les réparations lorsque le navire ou des tiers subissent des avaries en cours de manœuvre, même si un pilote était présent à la passerelle lorsque le risque s’est réalisé ; l’armateur peut se retourner ensuite contre le pilote lamaneur pour obtenir une contribution aux réparations si celui-ci a commis une faute ; le pilote lamaneur limite sa contribution à la valeur du cautionnement qu’il a constitué lorsqu’il a été commissionné.
- e)** – Lorsqu’il est question de navigation maritime ou fluviale, si l’on ne précise pas que l’on parle d’un pilote de mer (en anglais « **deep sea pilot** ») et que l’on emploie le mot « *pilote* » seul, il s’agit du *pilote lamaneur* (pilote de port, pilote de rivière).
- f)** – Lorsque les pilotes attendent les navires à bord d’un bateau porte-pilotes dans les limites de la *station* que le règlement local leur a assignée, le *poste des pilotes* est à bord du bateau stationnaire ; dans les ports où la station en mer a été supprimée et où les pilotes se rendent à bord des navires, juste à temps, au moyen de vedettes rapides, le poste des pilotes (en anglais « **pilots’ station** ») se trouve soit dans les locaux du *bureau du pilotage* (en anglais « **pilots’ office** ») soit dans un immeuble proche du lieu de stationnement des moyens navals ou aériens ; le poste des pilotes est quelquefois un véritable hôtel-restaurant.
- g)** – On ne demande pas à un pilote de port ou de rivière de sortir de situations périlleuses le navire qu’il assiste, encore que ce soit souvent dans ses compétences ; son rôle est de ne jamais laisser un navire tomber dans une situation périlleuse.
- h)** – On parle de *pilote hardi* (et ce n’est pas un compliment) à propos de celui qui entreprend des choses difficiles qu’il ne maîtrise pas entièrement, comme entrer dans un port à la mauvaise heure, s’engager dans une rivière inconnue, emprunter un passage où il n’est pas encore allé et autres choses semblables.
- i)** – On dit malicieusement que « *les bons pilotes sont à terre* » lorsqu’au cours d’une discussion de comptoir, quelqu’un qui n’a pas les compétences d’un pilote du port, se vante d’en savoir beaucoup sur les manœuvres dans ce port.

Pilote maritime : Appellation englobant, d’une part les *pilotes lamaneurs* (pilotes de port et pilotes de rivière) et d’autre part les *pilotes de mer* (en anglais « **deep sea pilots**») qui, en France, se font appeler « *Pilotes Hauturiers* » mais qui sont en réalité des *pilotes côtiers*.

Remarques : **a)** – La « *Fédération française des Pilotes maritimes* » est une fédération autonome d’associations syndicales visant à regrouper à la fois des syndicats professionnels de *pilotes lamaneurs* et un syndicat professionnel de *pilotes côtiers* (ceux qui sont basés à Dunkerque et qui se font appeler « *pilotes*

hauturiers ») ; c'est pour regrouper ces deux métiers qu'a été forgée l'expression « *Pilotes maritimes* » en remplacement de l'ancienne appellation « *Pilotes de France et des Colonies* » lorsqu'il a fallu l'abandonner après la prise d'indépendance des anciennes colonies françaises dans les années 1960. En réalité, lorsqu'il est question de *pilotage dans les eaux maritimes*, ni le pilotage, ni les pilotes ne sont maritimes ; ce sont les eaux ou la navigation qui sont maritimes, y compris dans la partie dite *maritime* des rivières (par exemple la rivière de Charente de l'embouchure jusqu'au pont de Tonnay-Charente, premier obstacle à la navigation).

Article 1^{er} de la loi du 28 mars 1928 sur le pilotage dans les eaux maritimes :

Le *pilotage* consiste dans l'assistance donnée aux capitaines par un personnel commissionné par l'État pour la conduite des navires à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports, rades et eaux maritimes des fleuves et des canaux.

Article L5000-1 du Code des Transports :

Est considérée comme maritime la navigation de surface ou sous-marine pratiquée en mer, ainsi que celle pratiquée dans les estuaires et cours d'eau en aval du premier obstacle à la navigation des navires.

b) – Quelques uns de nos jeunes camarades, qui semblent ne jamais s'être intéressés à cette sémantique, accolent maintenant systématiquement l'adjectif « *maritime* » au nom *pilote* lorsqu'il s'agit de pilotes lamaneurs, même s'il n'y a aucun risque de confusion avec des *pilotes* de bolides automobiles ou avec des *pilotes* d'aéronefs : on peut ainsi arriver à des expressions monstrueuses du genre de « *pilote maritime du grand port maritime de La Rochelle* » ; l'ancienne appellation « *pilote de La Pallice* » avait l'avantage d'être concise et précise.

c) – Lorsque des hélicoptères conduisent les pilotes lamaneurs à bord des navires qui arrivent, ou qu'ils les ramènent à terre après que les navires ont quitté le port, on précise « *pilote d'hélicoptère* » par opposition à « *pilote* » qui, employé absolument, s'applique aux *pilotes lamaneurs*.

d) – Le pilote de l'hélicoptère qui transporte les pilotes de Gironde à la bouée BXA, ou qui va les y rechercher, vole au-dessus de la mer : on peut donc l'appeler « *pilote maritime d'hélicoptère* » ; de même, les pilotes de l'hélicoptère « *Gépard Yankee* » de la flottille 35F de la Marine Nationale, qui est basé à l'aéroport de Laleu à La Rochelle et qui est appelé à faire des interventions dans les Pertuis charentais ou en Atlantique entre la Loire et les Pyrénées, sont des officiers ou des sous-officiers de la *Marine Nationale* : ce sont certainement des *pilotes maritimes* !

e) – Utiliser à chaque occasion l'appellation « *pilotes maritimes* » pour désigner les pilotes-lamaneurs, lorsque le mot « *pilote* » utilisé seul ne prête à aucune équivoque, revient à inventer et à rabâcher une expression telle que « *Capitaine au Long Cours maritime* », ce qui, en soi, peut évidemment se défendre ; dans l'appellation « *pilotes maritimes* », du sens, de la précision ont été retirés par rapport à l'expression plus précise « *pilote lamaneur* » ou au mot « *pilote* » qu'on utilisait absolument naguère.

[Voir l'expression *Long Cours*].

f) – Ceux qui ne comprennent pas ce que signifie le mot « *pilote* » employé seul lorsqu'il est question d'activité portuaire ne comprendront pas davantage ce que signifie l'expression « *pilote maritime* » ; ils demanderont : « est-ce que les *pilotes maritimes* conduisent les remorqueurs qui assistent les gros navires ? » ; ou peut-être croiront-ils que les pilotes maritimes restent « *évidemment* » dans leur pilotine pour montrer aux gros navires qu'ils précèdent, le chemin à suivre jusqu'au port.

- g)** – Et ceux qui ont appris, par leurs lectures ou par leur culture, ce qu'est un *pilote* se demanderont à quoi peut correspondre cette nouvelle « *espèce* » de marins appelés « *pilotes maritimes* » dont on leur parle.
- h)** – Victor Hugo (1802-1885) comme Guy de Maupassant (1850-1893) disaient « *pilotes* » en parlant de leurs amis pilotes-lamaneurs de Villequiers ou de Quillebeuf.
- i)** – Hugo avait une maison de famille au bord de la Seine, à Villequiers : c'est le lieu où les pilotes de Seine aval et ceux de Seine amont se relevaient entre la mer et Rouen ; les pilotes de *la Seine-amont* n'allaient jamais en mer ! c'étaient des pilotes-lamaneurs, mais étaient-ils des pilotes maritimes ? probablement autant que les pilotes de *la Seine-aval*.
- j)** – Maupassant écrivait en 1881, dans une nouvelle mettant en cause Gambetta que à Quillebeuf tout le monde était « *pilote* », que Quillebeuf était « *la patrie du pilotage* ».
- k)** – Il y a moins de précision dans l'expression « *pilote maritime* » que dans le mot « *pilote* » ou que dans l'expression « *pilote lamaneur* » car les *pilotes maritimes* comprennent à la fois les *pilotes lamaneurs* (on dit « *les pilotes* ») et les *pilotes côtiers* ou *pilotes de mer* (pour lesquels on précise « *pilotes de mer* ») ; de la précision s'est échappée et il en résulte une perte de sens.
- l)** – Il arrive que *deux ou trois pilotes maritimes* aux statuts différents embarquent simultanément sur un navire qui va appareiller, par exemple du Havre pour une traversée du Havre à Hambourg, avec des escales à Anvers au Rotterdam :
- i)** le *pilote lamaneur* de la station du Havre, qui débarquera lorsque le navire arrivera à la sortie du chenal du Havre, ou près de la bouée d'atterrissage du Havre (on dit « *le pilote du Havre* ») ;
 - ii)** le *pilote de mer* qui restera à bord jusqu'à Hambourg, y compris pendant les escales d'Anvers et de Rotterdam ;
 - iii)** éventuellement le pilote de l'Escaut, qui a fait le trajet Anvers-Le Havre en train afin de faire gagner du temps au navire en cas de cessation du pilotage à l'embouchure de l'Escaut pour cause de mauvais temps.
- m)** – Le même navire embarquera plus tard, à l'entrée comme à la sortie, un pilote lamaneur pour la rivière d'Anvers, un pilote lamaneur belge pour le port d'Anvers lui-même, un pilote lamaneur néerlandais pour le port de Rotterdam, un pilote lamaneur allemand pour la rivière de Hambourg et un autre pilote lamaneur allemand pour le port de Hambourg ; à chaque fois, on ne dira pas *pilote maritime*, mais *pilote* ou *pilote de quai* ou *pilote de rivière*.
- n)** – La loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes, le décret du 14 décembre 1929 portant application de la loi du 28 mars 1928, le décret n° 69-515 du 19 mai 1969 relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes et les articles sur le pilotage du Code des Transports (L.5341-1 à L.5341-18 et R.5341-1 à D.5341-87) en vigueur depuis 2010, utilisent toujours le mot « *pilote* » seul et ne citent jamais l'expression « *pilote maritime* ».

Pilote (Pavillons de –) : Il y a deux pavillons de pilote dans le code international des signaux :

- i)** le pavillon **G** (Golf), composé de six rayures verticales, alternativement jaunes et bleues, qui signifie que le navire qui le montre demande un pilote. (La première bande, du côté de la drisse, est de couleur jaune).
- ii)** le pavillon **H** (Hotel), blanc et rouge, qui signifie que le navire qui le montre a un pilote à bord. (La moitié qui se trouve du côté de la drisse est de couleur blanche).

Remarque : Lorsque le service du pilotage ne se fait pas au tour de liste mais que les navires sont tenus de prendre le premier pilote qui se présente, il est important qu'un navire qui se trouve dans les limites d'une station de pilotage, ou qui va y

pénétrer, fasse savoir aux pilotes de cette station qui peuvent s'en approcher dans leur bateau porte-pilote (pilotine), qu'il a déjà ou qu'il n'a pas encore un pilote de la station à bord ; depuis que les navires disposent tous de liaisons radiophoniques VHF, l'utilisation des pavillons de pilote a perdu de son utilité mais elle demeure obligatoire.

Piloter (en anglais « *to pilot* », « *to lead* », « *to con* ») : **1** – Piloter un navire, c'est assister le capitaine de ce navire à l'entrée ou à la sortie d'un port, dans un port, sur une rade ou dans les eaux maritimes d'une rivière ou d'un canal.

Remarque : Le pilote qui assiste le capitaine doit avoir été commissionné par l'État pour la conduite des navires dans ce port, ce canal ou cette rivière.

2 – [*Par extension*] Piloter un navire, c'est le faire naviguer en rivière, le long des côtes, dans les passes qui avoisinent les rades et les ports, ou dans les ports afin de le diriger jusqu'à son mouillage ou jusqu'à sa place à quai lorsqu'il arrive, ou le conduire jusqu'en dehors des passes lorsqu'il appareille.

Remarque : Piloter c'est anticiper ; c'est la *fonction proleptique* des pilotes que recherchent et apprécient les capitaines.

Pilote (Relations du – et du capitaine) : Le capitaine d'un navire qui fait appel à un pilote et le pilote qui se présente à bord de ce navire coopèrent harmonieusement et loyalement pour la réussite du passage de la mer au quai, ou inversement, en passant éventuellement par un parcours en rivière.

Remarques : **a)** – Les rôles respectifs du capitaine et du pilote sont parfaitement définis dans le droit maritime français ; le capitaine est réputé diriger personnellement la manœuvre, même si tout le monde sait que ce n'est jamais le cas ; mais c'est la compagnie d'assurance du capitaine qui prendra en charge les frais d'avaries éventuels.

b) – Le capitaine autorise habituellement le pilote à donner directement des ordres à la barre et à la machine pendant toute la durée de la traversée dans la zone de compétence du pilote.

Beaucoup de capitaines ont une anecdote à raconter au sujet d'une manœuvre, en principe « *dans un lointain pays étranger* », où ils ont dû prendre la manœuvre à leur compte car le pilote local était incompétent.

c) – Les relations entre le capitaine et le pilote ne peuvent jamais et en aucun cas être basées sur des rapports de forces ; il ne peut y avoir ni compétition, ni concurrence entre eux, mais un dialogue constructif et paisible aussitôt que le pilote arrive à la timonerie ; le pilote sait par expérience quels seront les doutes du capitaine pendant le passage (ce sont toujours les mêmes) et il indique au capitaine, avant de commencer la manœuvre, les moyens de vérifier que tout est sous contrôle.

d) – Le pilote n'a pas et ne doit pas chercher à s'imposer auprès du capitaine qui reste de droit le seul maître à bord, mais il doit pouvoir lui indiquer les meilleures conditions de passage avant de commencer : vitesse à chaque instant, distances des points intermédiaires, utilisation éventuelle des lignes de mouillage, nombre et force de traction ou puissance des remorqueurs portuaires d'assistance qu'il faudra utiliser, nombre et ordre d'envoi des amarres à terre, etc.

e) – Le capitaine est tenu d'informer spontanément le pilote de tout, après qu'il est monté à bord pour l'assister, des circonstances exceptionnelles de la manœuvre à venir : appareils en panne (sifflet, compas gyroscopique, radar, guindeau), matériel manquant (ligne de mouillage), etc.

f) – Le pilote n'a pas à argumenter pour justifier ses choix ; le jugement du capitaine pendant le déroulement de la manœuvre porte sur la justesse constatée (ou non) des prédictions du pilote, plus que sur la pertinence de ses choix qui sont

souvent l'expression de l'expérience que le pilote a acquise après une longue pratique, ou qui rendent compte des connaissances collectives accumulées par l'ensemble des pilotes du port, génération après génération, sauf à entrer dans des considérations théoriques qu'il serait trop long d'exposer pendant la manœuvre.

g) – Comme on peut le lire dans le « *Journal officiel (débat)* » du 16 mars 1928 (page 794) « *il est très rare qu'il y ait des dissentiments entre le pilote et le capitaine, car il s'agit là d'hommes de mer qui s'entendent avec la plus grande facilité après un court échange d'observations* ».

h) – Les capitaines britanniques et néerlandais sont en ceci admirables qu'ils suivent scrupuleusement les indications du pilote : les Britanniques parce qu'ils en savent assez pour faire confiance au pilote et les Néerlandais parce qu'ils anticipent la manœuvre et qu'ils comprennent ce qui va se passer.

i) – L'expérience montre que la plupart des accidents stupides et facilement évitables qui se sont produits au cours des manœuvres de port, alors même qu'un pilote est présent à bord, s'expliquent parce que le capitaine est intervenu pour contester une indication du pilote qu'il aurait été urgent d'exécuter.

Pilotin (en anglais « *apprentice to the sea service* ») : **1** – Jadis, jeune marin qui était attaché aux détails du service des pilotes hauturiers et qui, après la suppression des pilotes hauturiers survenue en 1791, le fut au service de la timonerie.

2 – Aujourd'hui, le pilotin est un jeune titulaire du baccalauréat, embarqué au pair sur le Rôle d'Équipage en 3^{ème} catégorie ÉNIM, qui s'apprête à suivre les cours d'une école de la marine marchande en vue d'obtenir un diplôme puis un brevet d'officier : le pilotin, lorsqu'il embarque pour la première fois, n'a encore aucune qualification maritime et il découvre, à la mer, la vie à bord d'un navire.

Pilotis : **1** – Ensemble des *pilots* réunis par des pièces de renfort appelées *moises*, qui sert à asseoir les fondements d'une construction bâtie sur l'eau ou dans un terrain meuble.

[Voir le mot *Pilot*].

2 – Gros pieu que l'on fait entrer avec force dans un sol mal affermi pour asseoir les fondements d'un ouvrage en maçonnerie.

3 – Ensemble des pièces de bois enfoncées dans un terrain pour le consolider et pouvoir bâtir au-dessus, principalement quand les fondations sont sous les eaux.

Remarque : La tour Saint-Nicolas, à l'entrée du port d'Aliénor à La Rochelle, a été construite sur des pilotis en chêne.

Pilule : Composition médicinale qu'on met en petites boules.

Pimbêche : [*Familier*] Terme de mépris dont on se sert en parlant d'une femme impertinente qui fait la précieuse.

PIM : **1** – Acronyme des trois groupes de qualités ou compétences qui servent à évaluer le personnel de la Marine de guerre française : *Professionnelles, Intrinsèques et Militaires*.

2 – Les notes pour chaque critère varient de – 2 à + 3 (les notes négatives sont réputées être écrites en rouge !).

3 – Les matelots, les quartiers-maîtres et les officiers-mariniers de chaque unité passent tous les ans à la Chambre devant le Commandant, le Commandant en second et le Capitaine de compagnie : il s'agit d'un entretien individuel du noté avec les notateurs, au cours duquel le marin se voit communiquer sa fiche de notation (la *Chambre* s'appelle maintenant *Commission d'harmonisation*).

4 – Les bons éléments ont un bon PIM et normalement de bonnes perspectives d'avancement.

5 – Pour les autres, les mauvaises langues disaient naguère : « *celui-ci a de tellement mauvaises notes (écrites en rouge)* » qu'il pourrait naviguer dans la

marine soviétique ».

Remarques : a) – C'était avant le démantèlement du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement prédit par Lénine de l'Union Soviétique pour 1991 ou 1992 !

b) – Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine (1870-1924) estimait, en 1917, que le Communisme serait instauré en Russie avant 75 ans ou n'arriverait jamais.

c) – Pour Lénine, le *communisme* aurait été la conjonction du socialisme et de l'électrification ; le Parti communiste de l'Union soviétique n'avait pas encore réussi à instaurer en Russie le socialisme tel qu'il avait été théorisé par Lénine, lorsque le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique Mikhaïl Gorbatchev (né en 1931) a introduit en URSS la prohibition de la vodka en 1985 (comme l'avait fait avant lui le tsar Nicolas II, en 1914, mais avec des conséquences opposées) puis la *perestroïka* entre 1985 et 1991, la *glasnost* à partir de 1986 et accepté la réunification allemande (d'octobre 1989 à octobre 1990, après la destruction du « *mur de Berlin* » en novembre 1989).

Pin : Grand arbre toujours vert qui a des feuilles longues, menues et pointues et dont on tire la résine qui produit la térébenthine.

Pinacle : 1 – La partie la plus élevée d'un édifice, d'un bâtiment, d'une construction.

Remarque : [Au figuré] Porter, élever quelqu'un au pinacle, c'est le placer au-dessus de tous les autres.

2 – Clocheton élancé, de forme conique ou pyramidale, qui sert de couronnement à un contrefort, ou qui est érigé à l'extrémité d'un fronton ou d'un gâble, dans les édifices gothiques ou de style gothique.

3 – [*Par analogie*] Bloc de rocher saillant, en forme d'aiguille.

Exemple : Les pinacles calcaires des Dolomites.

Pinacothèque : 1 – [*Dans l'Antiquité*] Galerie de tableaux ; musée.

Remarques : a) – Le mot *pinacothèque* est tiré du grec *πινακοθήκη* qui signifie dépôt de tableaux ou de cartes.

b) – La pinacothèque d'Athènes se trouvait dans une salle des Propylées, sur l'Acropole.

2 – [*Aujourd'hui*] Nom donné à des musées de peinture, plus particulièrement en Italie et en Allemagne.

Exemples : La pinacothèque du Vatican ; les pinacothèques de Munich.

Pinailleur : [*Familier*] Se montrer excessivement pointilleux sur des détails ; compliquer à l'extrême.

Pinailleur : [*Familier et péjoratif*] Qui a l'habitude d'ergoter, qui se plaît à chicaner.

Exemples : Un esprit pinailleur ; quel pinailleur !

Pinard : [*Populaire*] Appellation de tout vin rouge de qualité médiocre.

Remarques : a) – Le docteur Adolphe Pinard (1844-1934) était un obstétricien et un spécialiste de l'hygiène et de la prévention des affections pathologiques ; il eut l'idée d'ajouter du *mercure* au vin que l'on donnait aux soldats de l'Armée française pendant la Première Guerre Mondiale, afin de les protéger de certaines maladies invalidantes.

[Voir le mot *Scorbut* et l'expression *Dakin (Eau de -)*].

b) – Le goût du vin en fut altéré et les soldats qui devaient quand même boire ce breuvage l'ont appelé *pinard*, du nom de son promoteur.

c) – Le mercure est maintenant considéré comme un toxique pour l'homme et pour l'environnement, même à très faible dose.

Moralité : En médecine, *vérité* un jour, *erreur* un autre jour.

[Voir le mot *Mercur*].

d) – Le professeur Pinard assura la présidence du bureau provisoire de la

Chambre des députés en 1924, entre la défaite de la droite aux élections législatives du 11 mai 1924 et la présidence de la Chambre des députés par le Socialiste Paul Painlevé (1863-1933) du 9 juin 1924 au 21 avril 1925.

e) – Le docteur Pinard eut son nom sur les étiquettes roses des bouteilles de solution irradiée de phosphate de chaux, un liquide de couleur blanche que l'on donnait aux jeunes enfants pendant leur croissance : c'était le fameux *phosphate Pinard* que nous avons avalé dans les années 1940 et 1950.

Pinardier : Navire-citerne employé pour le transport du vin en vrac.

Remarque : Les pinardiers peuvent transporter du cognac en vrac.

Pinasse (en anglais « *pinnace* ») : **1** – Petit bateau de pêche ou quelquefois de charge, à fond plat, utilisé sur le littoral atlantique au Sud de la Loire et qui va à la voile ou à la rame.

Remarque : Les pinasses de Bayonne furent jadis appelées conques.

2 – Les pinasses ont habituellement leurs deux extrémités pointues.

Remarque : La célèbre pinasse d'Arcachon est longue, étroite, à fond plat ; son avant pointu est très relevé.

3 – On construisit autrefois en Europe des pinasses à fond plat de grande longueur, grées en goélettes ou en sloups.

4 – On a vu sur le Gange, en Inde, des pinasses luxueuses jusqu'à 26 mètres de longueur, destinées au transport jusqu'à Bénarès des passagers de qualité ; elles avaient deux mâts, dont le plus petit était derrière et des voiles à corne.

Pince (en anglais « *crow* », « *grip* », « *sharpness* », « *shar part of the prow* ») : **1** – Chez les Crustacés, partie terminale articulée d'un appendice.

Exemples : Pince d'écrevisse, de homard, de langouste, de crabe.

2 – Instrument, ustensile constitué de deux ou plusieurs branches servant à saisir, tenir, serrer, couper, etc.

Exemples : *Pinces plates*, à becs plats ; *pince coupante*, dont les becs effilés permettent de couper ; *pince universelle*, avec laquelle on peut à la fois serrer et couper ; *pince multiprise*, dont on peut régler l'écartement des branches ; *pince à dénuder*, servant à dégarnir un fil électrique de sa gaine isolante.

Remarques : **a)** – Comme c'est le cas pour d'autres objets composés de deux pièces semblables ou symétriques, on use parfois du pluriel pour désigner un seul objet : des *pinces de forgeron*.

b) – On dit parfois, dans l'usage courant : *une paire de pinces*.

3 – On appelle pince un levier en fer pointu d'un bout et en pied de chèvre de l'autre, qui était employé à bord des navires de guerre pour pour mouvoir les affûts des canons et qui est toujours employé à terre pour déplacer des objets pesants.

4 – On appelle *pince*, ou partie pincée d'un navire, la partie inférieure de ce navire, particulièrement vers l'étrave ; la largeur du navire y est particulièrement petite, comparativement à celle qui se trouve à la flottaison, ce qui lui donne, en cet endroit, une forme très aiguë ou, comme on dit dans la marine, très pincée.

5 – *Pince* est le nom d'une pièce de construction qu'on ajoute au brion en remontant jusque sous la gorgère et qu'on appelle encore *safran de l'étrave*.

Remarque : On ne la place que sur des bâtiments mous ou tenant mal le vent, ou appelés à effectuer des opérations spéciales comme le remorquage de pontons ou d'autres navires.

6 – *Pince* est parfois synonyme de *bosse* et sert à retenir un cordage pendant un peu de temps.

Pincé (en anglais « *sharp* ») : **1** – On dit qu'un navire est plus ou moins pincé lorsque la pince, ou partie pincée de ce navire, s'étend plus ou moins en remontant depuis la quille

jusque vers la flottaison, ou que ses largeurs horizontales diminuent plus rapidement depuis les environs de la flottaison jusqu'à la quille.

Remarque : Un bâtiment est d'autant plus pincé que ses varangues ont plus d'acculement.

2 – Qui marque le mécontentement, la hauteur.

Exemple : Un *air pincé* est dédaigneux ou guindé.

3 – Se dit de cordes qui sont mises en vibration par un pincement du doigt, ou par celui d'un plectre, d'un médiator, d'un sautereau.

Exemples : La harpe, la mandoline, le clavecin sont des instruments à cordes pincées.

Pinceau (en anglais « *brush* ») : **1** – Instrument composé de touffes en poils d'animaux ou en fibres synthétiques, fixées à l'extrémité d'une hampe de bois, d'un manche de métal ou de matière plastique, et que les peintres utilisent pour appliquer les couleurs.

2 – Les *pinceaux à goudronner* sont en soie de porc ou en crin coupé en brosse, et ils sont emmanchés obliquement sur un bâton d'environ 2 mètres de longueur.

Pince-balle (en anglais « *logger head* ») : Sorte de grande tenaille avec laquelle on retire un boulet rouge du feu.

Remarque : Les calfats s'en servent pour porter de tels boulets dans des baquets de brai qu'ils veulent liquéfier par ce moyen.

Pincée : Petite quantité d'une substance, que l'on peut prendre entre trois doigts (le pouce, l'index et le majeur).

Exemples : Une pincée de sel, une pincée de tabac.

Remarque : La petite quantité que l'on peut prendre entre deux doigts (le pouce et l'index) s'appelle une *prise* ; une prise est en principe une plus petite quantité qu'une pincée.

Exemples : Une prise de tabac, une prise de poivre.

Pince-fesses : [*Familier*] Réception officielle ; réunion mondaine.

Pincelier : Petit récipient à deux compartiments, dont l'un contient de l'huile ou du diluant pour mêler les couleurs et dont l'autre sert à nettoyer les pinceaux.

Pincement : **1** – Action de pincer ; résultat de cette action.

2 – Resserrement.

Exemple : Un pincement de lèvres.

3 – Diminution de la hauteur.

Exemples : **i)** Le pincement des bordages aux extrémités avant et arrière du navire est la diminution progressive de la hauteur des bordages dans leurs parties qui s'approchent de l'étrave ou du tableau arrière.

ii) On appelle *pincement discal*, la diminution de la hauteur d'un disque intervertébral.

Pince-monseigneur (en anglais « *can-o-mat* ») : Levier court à tête aplatie, permettant d'ouvrir ce qui est fermé ; par exemple, une porte fermée à clé, une caisse dont le couvercle est cloué.

Remarques : **a)** – En français, l'objet *pince-monseigneur* fait référence aux *monseigneurs* dont la qualité suffit pour obtenir un rendez-vous auprès d'une personnalité inaccessible, ou qui peuvent aider à obtenir les passe-droits et les faveurs désirées.

b) – En anglais, en revanche, le mot *can-o-mat* fait référence à un *outil de cuisine* réputé capable d'ouvrir toutes les boîtes, tous les bocaux ; en Angleterre, un personnage qui permet d'obtenir des passe-droits est parfois appelé « *can-o-mat* ».

Pince-nez : Sorte de lunettes sans branches dont les verres sont fixés à un ressort qui pince la racine du nez.

Remarque : On dit aussi *binocle* ou *lorgnon*.

Pincer : **1** – Rapprocher en serrant ; resserrer.

Exemples : Pincer les lèvres ou se pincer les lèvres pour ne pas rire ; avoir les lèvres pincées, l'air mécontent, contraint ; pincer les narines, le nez.

2 – Causer une sensation vive et mordante, douloureuse.

Exemples : La bise lui pinçait le visage ; [au figuré] le regret, le remords lui pinçait le cœur.

3 – [Au figuré et familier] Saisir, arrêter quelqu'un.

Exemples : Les policiers ont pincé le voleur ; il s'est fait pincer à la frontière.

4 – [Par affaiblissement] Surprendre quelqu'un alors qu'il commet une faute.

Pincer un élève en train de tricher.

Pincer (en anglais « *to sail clue* », « *to sharpen* ») : **1** – Pincer le vent, c'est naviguer au plus près du vent autant que possible.

2 – Pincer un bâtiment, c'est lui donner des formes ou des façons aiguës ou fines au-dessous de son plan de flottaison et d'une façon plus ou moins prononcée en descendant vers la quille.

Pinçon : **1** – Petit hématome qui apparaît sur la peau lorsqu'on a été pincé.

2 – Rebord mince, de forme triangulaire, que le maréchal-ferrant relève à la pince ou sur les côtés d'un fer à cheval, pour fixer plus solidement celui-ci ou pour protéger la corne du sabot.

Remarque : On appelle *pince* la partie antérieure du sabot d'un cheval et par métonymie, d'un fer à cheval.

Pinde : Le Pinde (en grec Πίνδος) est une montagne de Thrace qui était consacrée à Apollon et aux Muses.

Remarques : **a)** – Les Muses sont parfois appelées les *déeses du Pinde*.

b) – Les *nourrissons du Pinde* sont les poètes.

c) – On appelle *lauriers du Pinde* la renommée des poètes.

[Voir le mot *Poète*].

Pineau : **1** – Cépage blanc, ou parfois rouge, que l'on cultive dans le Val de Loire.

Remarque : On ne doit pas confondre le cépage *pineau* avec le cépage *pinot* que l'on cultive en Alsace ou ailleurs.

[Voir le mot *Pinot*].

2 – Vin de liqueur obtenu par mutage du moût avec du cognac.

Remarque : Le *pineau des Charentes* est produit dans la zone d'appellation cognac.

Pinède : Forêt ou plantation de pins.

Remarques : **a)** – Terme employé plutôt dans le Sud de la France.

b) – Le terme provençal *pinedo* est tiré du latin *pīnētum* qui signifie *forêt de pins*, *pinède*.

Pineraie : Plantation de pins.

Remarque : Terme employé dans le Nord de la France.

Pingouin : Appellation familière du personnel de l'aéronautique navale.

Remarque : L'insigne des membres du personnel de l'aéronautique naval représente une ancre ailée ; on l'appelle *pingouin*.

Pingouin : Oiseau palmipède marin, au plumage noir et blanc et au bec épais, qui vit sur les côtes de l'Atlantique Nord.

Remarques : **a)** – Le petit pingouin niche jusque sur les côtes bretonnes.

b) – Le grand pingouin, dont l'espèce s'est éteinte, était incapable de voler.

c) – Pingouin se dit parfois abusivement du manchot.
[Voir le mot *Manchot*].

Pingouin (Grand –) : Oiseau aptère vivant dans les régions froides boréales.

Remarque : Les baleiniers et les pêcheurs de morues les capturaient pour servir de réserve de viande fraîche ; leurs carcasses étaient conservées à bord dans des barils pour en extraire de l'huile.

Pingouin Torda : Oiseau de mer.

Remarques : **a)** – Le ventre du *pingouin torda* est blanc ; son dos est noir.

b) – Les *pingouins tordas* nichent sur les falaises comme les macareux ou les guillemots.

c) – Il y a très peu de *pingouins tordas* en France.

Pingre (en anglais « *ketch* », « *pingre* », « *ping* ») : Navire sans figure, sans poulaine et où la liure du beaupré se fait sur une courbe qui saille de l'avant ; l'arrière en est rond, mais le haut de la poupe en est, ordinairement, carré.

Remarque : Le pingre est un navire construit à l'économie et c'est pour cette raison qu'on appelle *pingre* (en anglais « *greedy man* ») quelqu'un d'avare jusque dans les moindres détails.

Pinkje (en anglais « *pink* ») : Grand bateau de pêche hollandais, gréé à peu près comme la cague.

[Voir le mot *Cague*].

Pinne ou **Pinne marine** : Mollusque lamellibranche des mers chaudes et tempérées, à la coquille triangulaire recouverte intérieurement de nacre, qui se fixe au fond marin par un byssus abondant.

Remarques : **a)** – La pinne marine est consommée en Corse.

b) – On tissait avec les filaments du byssus de la pinne marine une étoffe très précieuse, d'une extrême finesse, appelée *soie marine*.

Pinnipède : Les pinnipèdes sont un sous-ordre de mammifères au corps massif, adaptés à la vie aquatique marine.

Remarques : **a)** – Leurs membres ont la forme de palettes natatoires.

b) – On les trouve surtout dans les mers froides.

c) – Les Pinnipèdes regroupent les otaries, les morses et les phoques.

d) – L'éléphant de mer est un pinnipède.

Pinnothère : Sorte de petit crabe qui vit en commensal de divers lamellibranches, en particulier de la pinne marine et de la moule.

Remarques : **a)** – Le pinnothère a l'apparence d'un petit crabe et on en trouve à l'intérieur de la coquille de certaines moules.

b) – Le pinnothère se protège à l'intérieur de la coquille de la moule, sans nuire à la moule elle-même ; il peut en sortir et y rentrer à son gré lorsque la moule s'ouvre dans l'eau.

c) – La moule tolère la présence des pinnothères à l'intérieur de sa coquille.

d) – La moule qui ne se nourrit que de plancton ou de particules microscopiques en suspension dans l'eau ne peut pas manger les pinnothères.

Pinnule : Nom donné à une petite pièce de métal mince, rectangulaire et fendue verticalement en son milieu pour laisser passer les rayons visuels, ou le rayon du Soleil, ou la lumière d'une étoile ou d'une planète.

Remarques : **a)** – Deux pinnules sont élevées en opposition aux deux extrémités d'une alidade, perpendiculairement à l'alidade ; elles permettent d'effectuer des visées et de prendre des alignements.

[Voir le mot *Alidade*].

b) – Pinnule est tiré du latin *pinnŭla* qui signifie *nageoire, petite aile* par analogie de forme.

Pinot : 1 – Cépage principalement cultivé en Bourgogne, en Champagne et en Alsace.

2 – Vin issu de ce cépage.

Exemples : Pinot blanc, pinot noir, pinot gris.

Remarques : **a)** – On appelle pinot gris un cépage rouge aux raisins de couleur grise qui donne un vin blanc.

b) – On ne doit pas confondre le cépage *pinot* avec le cépage *pineau* que l'on cultive dans le Val de Loire, ni avec la préparation *pineau des Charentes* qui est un assemblage de jus de raisin et de cognac.

Pinque : Petit bâtiment à fond plat et à trois mâts gréés de voiles latines.

Remarque : Il était autrefois utilisé en Méditerranée.

Pintade : Oiseau de basse-cour de l'ordre des Galliformes, originaire d'Afrique, au plumage bleu-noir semé de petits points blancs et à la tête nue surmontée d'un casque corné.

Pinte : 1 – Mesure de capacité pour les liquides.

2 – Ancienne unité de volume utilisée pour mesurer les liquides.

3 – [*Par extension*] Récipient de cette contenance.

Exemple : Une pinte en étain.

4 – [*Par métonymie*] Le contenu de ce récipient.

Exemple : Une pinte de vin.

5 – Un pinte est égale à 48 pouces cubes ou à 1/36 ème de pied cube et vaut 0,952146 litre.

Remarques : **a)** – Une pinte équivaut à deux chopines.

b) – L'ancienne pinte de Paris valait 0,931 litre.

c) – La *pinte* anglaise (en anglais « *pint* ») est égale à 1/50 ème de pied cube anglais ou à 1/8 ème de gallon et vaut 0,567 932 243 litre.

d) – La pinte américaine vaut 1/60 ème de pied cube anglais, ou 0,47 litre.

Pinter : 1 – [*Familier*] Boire du vin, de l'alcool, avec excès.

Remarque : Être pinté, c'est être ivre.

2 – [*Forme pronominale*] Se pinter, c'est s'enivrer.

Exemple : C'est un homme qui aime à *se pinter*, à s'enivrer.

Pinyin : Système de transcription de la langue chinoise en caractères latins, fondé sur la prononciation du mandarin.

Remarque : Le *pinyin* a été officiellement adopté en 1958 par la République populaire de Chine afin de promouvoir la diffusion d'une langue parlée commune et faciliter les échanges avec l'Occident.

Exemple : « Mao Tsé-toung » s'écrit « *Mao Zedong* » en pinyin.

Pioche : Appellation familière de l'ancre.

Piocher : Puiser, prendre dans un tas, dans un ensemble.

Pion : 1 – [*Vieilli*] Soldat à pied.

Remarques : **a)** – Le mot *pion* est tiré du nom latin *pēs* qui signifie *pied*.

b) – On appelle *morpion* un petit animal qui *mord* les *pions* (qui mord les pieds).

c) – Le mot latin *pēs* signifie également *écoute* [l'écoute d'une voile].

2 – Le mot *pion* est maintenant remplacé par le mot *fantassin* pour désigner les militaires allant à pied.

Remarque : Le mot *fantassin* vient de l'italien *fantaccino*, diminutif de *fante* qui est une aphérèse de *infante*, lui-même tiré du mot latin *infans* signifiant « *enfant qui ne peut pas encore parler* ».

[Mais ce n'est pas pour cette raison que l'Armée est appelée « la Grande

Muette »].

3 – Chacune des pièces que l'on déplace conformément à une règle donnée, au jeu de dames, au jeu de go, aux échecs et dans divers autres jeux de société.

Remarque : Le mot *pion* est toujours utilisé pour désigner les huit petites pièces de chaque adversaire d'un jeu d'échecs : il y a huit pions blancs et huit pions noirs au jeu des échecs.

4 – Sobriquet donné par les écoliers à leurs maîtres d'études, à leurs surveillants qui marchent entre les rangées de pupitres.

Pioncer : [*Populaire*] Dormir d'un sommeil profond.

Pionnier : Soldat employé à des travaux de défrichage et de terrassement.

Remarque : Les pionniers de la Légion étrangère, qui portent habituellement une longue barbe, défilent avec le tablier de buffle sur le ventre et la hache sur l'épaule.

2 – [*Au figuré*] Personne qui se lance parmi les premières dans une entreprise nouvelle et ouvre la voie à d'autres.

Exemple : L'époque héroïque des pionniers de l'aviation.

Piot : [*Populaire et vieilli*] Vin, boisson.

Remarque : Rabelais, dans « *Gargantua* », utilise l'expression « *Humer le piot* » qui signifie « *boire* », « *s'enivrer* ».

Piouiou : [*Familier et vieilli*] Jeune soldat, surtout dans l'infanterie.

Pipe (en anglais « *pipe* », « *cask* », « *tun* ») : **1** – Ancienne unité française de volume dont on se servait pour mesurer les liquides, de capacité variable selon les régions.

Remarques : **a**) – Une pipe valait 432 pintes, 12 pieds cubes, 3 barriques ou un muid et demi.

b) – La pipe de Paris valait 411,327 litres.

2 – Futaille d'une contenance de trois barriques.

3 – Objet composé d'un petit fourneau dans lequel brûle du tabac ou une substance que l'on fume, et d'un tuyau par lequel on aspire la fumée.

Remarques : **a**) – La locution et expression figurée et familière « *Casser sa pipe* » signifie *mourir*.

b) – L'expression « *par tête de pipe* » signifie *par personne*.

4 – Tuyau, conduit tubulaire, parfois coudé.

Exemple : Pipe d'admission, pipe d'échappement dans un moteur thermique ; pipe de raccordement ; pipe d'alimentation d'une chaudière (collecteur d'alimentation).

Pipeau : **1** – Flûte champêtre, chalumeau.

Exemple : Le pipeau des bergers de la poésie pastorale.

2 – [*Par extension*] Nom donné à une petite flûte à bec rudimentaire destinée aux enfants.

3 – Petit instrument servant à contrefaire le cri de différents oiseaux pour les attirer.

Remarque : On dit plutôt *Appeau*.

4 – [*Familier*] L'expression « *c'est du pipeau* » signifie *ce sont des mensonges*, ce n'est pas sérieux.

Pipelet : **1** – Nom d'un concierge dans « *Les Mystères de Paris* » d'Eugène Sue.

2 – Au féminin, personne très bavarde, parfois portée aux commérages.

Exemple : Cet homme est une vraie pipelette.

Pipeline : Canalisation servant à transporter des fluides sur de longues distances.

Exemple : Oléoducs et gazoducs sont deux sortes de pipelines destinés respectivement au transport du pétrole liquide ou du gaz.

Remarques : **a**) – Les deux i de pipeline se prononcent « i » en français et non

« äi » comme en anglais.

b) – Le nom *pipeline* était du genre féminin au XIX^{ème} siècle ; il est aujourd'hui du genre masculin.

Piper : 1 – Contrefaire le cri de la chouette pour prendre les oiseaux au filet ou aux gluaux.

Exemple : Piper des oiseaux.

2 – [Au figuré] Falsifier, truquer afin de tricher au jeu.

Exemples : On a voulu me piper ; ils l'ont pipé au jeu, et lui ont gagné tout son argent.

Remarques : a) – On dit *piper des dés* pour dire préparer les dés afin de tromper au jeu.

b) – On appelle *dés pipés* des dés qu'on a préparés, qu'on a chargés d'un poids afin qu'ils retombent toujours sur la même face.

3 – [Familier] Les expressions « *ne pas piper mot* » ou absolument, « *ne pas piper* » signifient *ne rien dire, demeurer silencieux*.

Pipette : Petit tube ouvert à ses deux extrémités et servant à prélever, transvaser, décanter un liquide.

Remarque : On emploie couramment une pipette pour prélever du vin dans un tonneau : après avoir plongé la partie inférieure de la pipette dans le vin, on en bouche l'orifice supérieur ; lorsque l'on débouche l'orifice du haut, le vin s'écoule dans le verre que l'on a présenté sous l'orifice du bas.

Pipi : 1 – Urine.

2 – (Populaire) Faire pipi, c'est *uriner*.

3 – L'expression figurée et populaire « *c'est du pipi de chat* » se dit d'une boisson insipide et par extension, d'un remède sans effet, d'une chose sans valeur.

Pipistrelle : Petite chauve-souris commune en Europe, au pelage roussâtre et aux oreilles courtes.

Remarque : La pipistrelle est un animal grégaire.

Piquant : 1 – Pourvu de pointes acérées, d'épines qui entament la peau, la chair.

2 – Qui produit une sensation vive et irritante, notamment sur l'organe de l'odorat ou du goût.

Exemple : L'odeur piquante de l'ammoniac.

Pique (en anglais « *pike* ») : Arme d'abordage ; elle consiste en un long manche garni d'un fer pointu à quatre faces non évidées.

Piqué (en anglais « *worm eaten* », « *spoiled* », « *rotten* ») : **1** – Une pièce de bois, un bordage, un navire sont piqués lorsque des vers les ont attaqués et s'y sont logés en faisant des trous plus ou moins considérables.

2 – Une toile piquée est une toile avariée par des moisissures et sur laquelle on voit des taches noires qu'on nomme *nielles*.

Remarques : a) – Les alternances de pluie et des Soleil contribuent considérablement à piquer les voiles.

b) – Une voile piquée, même si elle est neuve et s'est piquée en magasin ou dans une soute, n'atteint pas au tiers de sa durée ordinaire.

c) – Une voile mouillée doit être exposée à un air sec avant d'être serrée ; elle blanchit plus vite ainsi, mais il est préférable qu'elle soit blanche que piquée ou tachetée de noir.

3 – En photographie, une image piquée, une photographie piquée, est celle qui restitue bien les détails, qui est parfaitement nette.

4 – Descente subite et presque verticale d'un avion.

Remarques : a) – Les avions de la Première Guerre Mondiale construits en bois et en toile, qui s'étaient essayés à bombarder en piqué risquaient de se désintégrer

lorsqu'ils effectuaient leur ressource, c'est-à-dire lorsqu'ils se redressaient pour remonter en chandelle après avoir largué leurs bombes en piqué ; la construction d'avions métalliques dans les années 1930 a permis de pratiquer les bombardements en piqué sans craindre la casse de l'avion ; un système automatique permettait parfois de redresser l'avion au bon moment après le largage des bombes, en cas de perte de connaissance du pilote liée à l'accélération pendant la descente en piqué.

b) – Le Junkers Ju 87 de la Luftwaffe, en service de 1937 à 1945, est le plus célèbre des *bombardiers en piqué* ; le hurlement des sirènes fixées à l'appareil avait pour but de provoquer la terreur au sol quand l'avion piquait presque à la verticale avant de larguer ses bombes avec une grande précision sur sa cible.

c) – Le mot allemand *Stuka* désigne tout avion de bombardement en piqué : *Stuka* est l'abréviation du mot *Sturzkampfflugzeug* qui est composé des mots *Sturz* (chute), *Kampf* (combat) et *Flugzeug* (avion).

Pique-nique : Repas pris en commun, souvent en plein air, pour lequel chacun paie son écot ou apporte son plat.

Piquer : 1 – Percer ou faire une empreinte au moyen d'un instrument pointu.

Remarque : Le complément du verbe désigne, soit ce que l'on perce avec l'instrument pointu, soit l'instrument que l'on enfonce par la pointe.

Exemples : Piquer la peau avec une aiguille ; piquer la fourche en terre.

2 – Frapper d'un ou de plusieurs coups.

Remarques : **a)** – Piquer les heures, c'est sonner l'heure en frappant sur la cloche autant de coups que de demi-heures écoulées depuis le début du quart.

b) – Quand on pique les heures, on regroupe les tintements par deux lorsque cela se présente.

Exemples : Une demi-heure après le début du quart, un coup ; une heure après le début du quart, deux coups rapprochés ; une heure et demie après le début du quart, deux coups rapprochés suivis d'un coup seul ; trois heures et demie après le début du quart, trois groupes de deux coups rapprochés suivis d'un coup seul.

3 – Percer la peau avec une aiguille pour faire une injection.

4 – Action d'attaque ou de défense, en parlant des insectes, des arachnides.

Exemple : Se faire piquer par un moustique.

5 – Piquer peut évoquer un mouvement brusque, rapide, dans une direction donnée.

Exemples : L'avion piqua puis se redressa.

[*Par affaiblissement*] On dit *piquer droit vers le sud*, ou *piquer au vent*.

6 – [*Par analogie*] Parsemer de petites taches, en particulier des taches de moisissure, des nielles.

Exemple : Une voile piquée.

Piquer au vent : *Piquer au vent*, *piquer dans le vent* c'est tenir le cap pour gouverner aussi près que possible de la direction d'où vient le vent afin de s'élever dans la direction du vent en profitant des risées.

Piquer des vers : Perforer, transpercer par une série de petits trous, en parlant des insectes, des vers.

Remarque : Les vers piquent un navire en bois quand ils attaquent les bordages, qu'ils y pénètrent en faisant des trous qui peuvent parfois être très profonds et occasionner des voies d'eau ; le doublage des carènes au moyen de plaques de cuivre permet notamment d'empêcher cette éventualité.

Piquer la rouille : Faire tomber la rouille d'une pièce métallique en martelant celle-ci au moyen d'un outil pointu, d'un marteau à piquer ou d'un outil pneumatique actionnant quelques dizaines de tiges d'acier.

Piquer les heures (en anglais « *to strike* ») : **1** – Frapper la cloche du navire avec son battant, en tirant sur sa corde, selon un code international précis ; ces tintements indiquent le temps qui passe aux membres de l'équipage.

[Voir les mots *Habitacle*, *Horloge* et l'expression *Tour d'horloge*].

2 – Le timonier qui tenait la barre était souvent chargé de faire tinter la cloche.

3 – Sur les navires de commerce, chacun des six quarts de veille par journée de 24 heures, dure quatre heures : de midi à quatre heures de l'après-midi ; de quatre heures à huit heures ; de huit heures à minuit ; de minuit à quatre heures du matin ; de quatre heures du matin à huit heures et de huit heures à midi.

4 – Le code des tintements couvre chacune des périodes de quatre heures correspondant aux quarts de veille à la passerelle, à partir de midi :

– Au bout d'une demi-heure, 1 coup seul (à midi ½, 4 h ½, 8 h ½, minuit ½, etc.) ;

– Au bout de la première heure, 2 coups groupés (à 1 h, 5 h, 9 h, 1 h du matin, 5 h du matin et 9 h du matin) ;

– Au bout d'une heure et demie, 2 coups groupés et 1 coup seul (à 1 h ½, etc.) ;

– Au bout de la deuxième heure, 2 groupes de 2 coups (à 2 h, 6 h, 10 h, etc.) ;

– Au bout de deux heures et demie, 2 groupes de 2 coups et 1 coup seul ;

– Au bout de la troisième heure, 3 groupes de 2 coups (à 3 h, 7 h, 11 h, 1 h du matin, 7 h du matin, 11 h du matin) ;

– Au bout de trois heures et demie, 3 fois 2 coups groupés et 1 coup seul ;

– À la fin de la quatrième heure, 4 fois 2 coups groupés (c'est la fin du quart et le début du quart suivant : à 4 h, 8 h, minuit, 4 h du matin, 8 h du matin et midi).

Remarques : a) – Certaines pendules mécaniques ou électriques que l'on rencontre encore à la passerelle de navigation de certains navires allemands piquent les heures automatiquement de cette façon.

b) – Autrefois, on faisait tinter la cloche à chaque retournement du sablier de 30 minutes, que l'on appelait *horloge* et qui mesurait le temps à bord des navires. Simultanément, on enfonçait une cheville dans un abaque en bois percé de trous, pour marquer le chemin parcouru et la route moyenne suivie pendant la demi-heure qui venait de s'écouler ; cet abaque est connu sous le nom de « *renard* ».

c) – On disait de ceux qui surestimaient volontairement le chemin parcouru pendant leur quart qu'ils « *tiraient au renard* ».

Piquer une crise : [*Populaire*] *Piquer une crise* c'est entrer dans un brusque accès de fureur.

Piquer un somme : *Piquer un somme* ou *piquer un roupillon* [*populaire*] c'est se mettre à dormir.

Piquet : Petit groupe de personnes qui restent de permanence.

Exemples : Un piquet de garde ; un piquet de grève.

Piqueté : Parsemé de petites taches, de petits points.

Exemple : Une tôle piquetée de rouille.

Piquette : **1** – Boisson alcoolisée que l'on obtient en faisant macérer dans de l'eau du marc de raisin, parfois d'autres fruits.

2 – [*Par extension*] Vin aigrelet, de mauvaise qualité.

Piquette : [*Familier*] Cuisante défaite, notamment au jeu.

Exemple : Prendre une bonne piquette au rugby.

Piqûre : **1** – Petite blessure ou légère irritation causée par un objet pointu, un animal ou un végétal qui pique.

Exemples : Une piqûre d'épine, d'aiguille. La piqûre d'une abeille, d'un scorpion, d'une vive.

Remarque : On appelle *piqûre anatomique* une infection grave qui peut survenir

chez une personne qui s'est légèrement blessée en pratiquant une autopsie.

2 – Introduction d'une aiguille dans l'organisme, le plus souvent pour faire une injection ou une ponction.

Exemples : Piqûre hypodermique, intramusculaire, intraveineuse ; une piqûre de morphine ; piqûre antitétanique.

Piqûre (en anglais « *worm eating* », « *spoiling* ») : **1** – Nom donné au trou qu'un ver de mer peut faire dans la carène d'un navire en bois, ou dans une pièce de bois quelconque qui est immergée.

2 – Dégradation d'une voile piquée par les nielles.

[Voir le mot *Nielle*].

3 – [Par analogie] Petite tache d'humidité ou de corrosion.

Exemples : Les piqûres d'une gravure, d'un miroir.

Remarque : On appelle *piqûres* de minuscules cavités qui apparaissent à la surface du métal fondu, de l'émail, du verre, d'une peinture, etc., et qui constituent des défauts.

Piqûre : Rangée de points de couture que l'on fait, généralement à la machine, pour assembler plusieurs épaisseurs de toile, d'étoffe, de cuir, ou pour réaliser un ornement.

Piranha : Poisson téléostéen carnivore, très vorace, qui vit en bancs dans les eaux douces d'Amérique du Sud.

Remarques : **a)** – Les piranhas peuvent s'attaquer à de gros mammifères, qu'ils déchiquent et dévorent.

b) – Un pêcheur à la ligne de Saint-Dié-des-Vosges s'est fait mordre à la main, en mai 2014, par un piranha qu'il avait pêché dans la Meurthe et qui avait probablement été relâché dans la nature par un collectionneur facétieux ou inconscient.

Piratage : **1** – Contrefaçon d'une œuvre ou d'une invention.

2 – Intrusion illicite dans un système informatique, pour en piller les données ou pour en perturber le fonctionnement.

Pirate : **1** – Aventurier qui se livre au brigandage sur mer, sans avoir été commissionné par une autorité politique régulière.

Remarques : **a)** – L'expédition française de 1830, puis l'occupation de l'Algérie ont mis un terme à l'activité des pirates barbaresques basés près d'Alger.

b) – À la même époque, au début du XIX^{ème} siècle, les voiliers ne pouvaient longer la côte marocaine sans risquer d'être capturés par des pirates, et les Équipages et les passagers d'être vendus comme esclaves sur les marchés maures.

c) – Autrefois, les pirates qui se faisaient prendre étaient pendus au grand mât sans autre forme de procès ; aujourd'hui, ils sont déferés devant les Tribunaux.

d) – À la différence du forban qui pille même les navires de sa nation, le pirate ne s'en prend qu'aux étrangers.

e) – Les biens repris sur les pirates sont restitués à leurs propriétaires légitimes.

f) – Le Français qui aurait obtenu une *lettre de commission* d'un gouvernement étranger pour faire la course comme un corsaire, est considéré en France comme un pirate.

2 – Membre d'un Équipage qui attaque et pille des navires marchands, qui capture les membres de l'Équipage ou les passagers d'autres navires pour les revendre comme esclaves ou pour les échanger contre des rançons.

3 – [Vieilli] Aventurier venu en Équipage par la mer, qui débarque sur des côtes paisibles ou qui remonte des rivières, qui pille les richesses qu'il peut découvrir et qui enlève certains des habitants en vue de les revendre comme esclaves.

[Voir le mot *Brigand*].

4 – Bateau utilisé par des pirates pour exercer leur industrie funeste.

5 – [Par analogie] On appelle *pirate de l'air* une personne qui s'empare d'un aéronef ou qui en prend la direction par la violence ou la menace.

6 – [Par analogie] Personne qui s'introduit, sans y avoir été autorisée, dans un système informatique pour y copier des données, ou pour en modifier des fichiers.

7 – [Par analogie] Personne qui copie une œuvre intellectuelle protégée, sans y avoir été autorisée.

Piraterie : 1 – Activité du pirate.

2 – Acte commis par un ou plusieurs pirates.

Remarque : La piraterie sur mer est l'équivalent du brigandage sur terre.

Pire : 1 – Précédé d'un article défini ou d'un adjectif possessif, l'adjectif *pire* est le superlatif de *mauvais*.

Remarque : Pire est le comparatif de supériorité de l'adjectif *mauvais*, par opposition à *meilleur* qui est le comparatif de supériorité de l'adjectif *bon*.

2 – Qui vaut moins que la personne ou la chose à laquelle on le compare ; qui est plus fâcheux, désagréable, dommageable.

Exemples : Cet hiver a été pire que le précédent ; on ne pourrait trouver un pire cavalier, un pire exemple ou, simplement, pire cavalier, pire exemple ; je le crois pire que son frère ; le remède s'est avéré pire que le mal.

Remarques : a) – On emploie aussi *plus mauvais*, notamment en parlant de réalités matérielles.

Exemple : La récolte, la qualité du vin a été plus mauvaise que celle de l'année passée.

b) – Associé à un terme évoquant une réalité fâcheuse, signifie plus important, plus fort, plus intense (en ce sens, on dit assez couramment *plus grand*).

Exemples : Il a déjà commis de pires fautes, surmonté de pires épreuves ou des épreuves pires que celle-ci ; se livrer aux pires excès ; il n'y a pas pire hypocrite que lui.

3 – Pire ne s'emploie jamais comme adverbe ; cependant, par confusion avec l'adverbe *pis*, il se rencontre dans la locution adverbiale *de pire en pire* qui se substitue parfois fautivement à *de pis en pis*.

Remarques : a) – L'usage moderne fautif tend à employer substantivement l'adjectif *le pire* à l'égal de l'adverbe *le pis*.

b) – La locution adverbiale « *le pis* » qui est conforme au génie de la langue française, ne se rencontre plus guère que dans des locutions.

[Voir le mot *Pis*].

Pirogue (en anglais « *peragua* », « *indian canoe* ») : Embarcation légère, longue et étroite, souvent creusée dans un seul tronc d'arbre au lieu d'être formée de pièces assemblées, que l'on manœuvre à la pagaie ou à la voile.

Remarque : Certaines pirogues sont pourvues d'un balancier pour assurer leur stabilité.

Pirouette : 1 – Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts.

2 – *Pirouette* se dit aussi d'un tour entier qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur un pied.

3 – On appelle encore *pirouette*, dans les manèges, une volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place.

4 – On dit d'un homme qui s'est mis à plaisanter au lieu de répondre sérieusement à une question qui lui a été posée, qu'il a *répondu par des pirouettes* ; et d'un homme qui échappe à ses créanciers par des subterfuges ou par des tours d'adresse, qu'il les paie en *pirouettes*.

Pirouetter : 1 – Faire une ou plusieurs pirouettes.

Exemple : Pirouetter sur un pied.

2 – [*Par extension*] Tourner rapidement sur soi-même.

Exemple : Le vent fit pirouetter le canot.

Pis : 1 – [*Vieilli*] Vieux mot qui désignait autrefois *la poitrine* et qui n'est d'usage qu'en cette phrase « *mettre la main au pis* », ce qui se dit d'un homme à qui l'on fait prêter serment en mettant la main sur la poitrine.

2 – Mamelles d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

Exemples : Un pis gonflé de lait ; des agneaux encore au pis (qui ne sont pas sevrés) ; des veaux de boucherie élevés au pis (sous la mère).

Remarque : On appelle *pis* une pièce de bœuf, découpée dans la partie inférieure du thorax et de l'abdomen, et comprenant la poitrine, le tendron et le flanchet.

Pis : 1 – Comparatif de supériorité de l'adverbe *mal*, par opposition à *mieux* qui est le comparatif de supériorité de l'adverbe *bien*.

Remarques : **a)** – Pis se rencontre surtout dans des locutions adverbiales.

Exemples : De pis en pis ; c'est de pis en pis chaque année ; de mal en pis.

b) – On ne doit *pas* dire « *de mal en pire* » qui confond l'adverbe (*pis*) et l'adjectif (*pire*).

Exemple : Ses affaires vont de mal en pis.

c) – *Tant pis !* se dit pour marquer son détachement, ou l'acceptation d'une situation que l'on regrette par ailleurs.

2 – D'une manière plus fâcheuse, pénible, défavorable, néfaste qu'une autre.

3 – Le *pis* superlatif de *mal*, par opposition à *mieux* superlatif de *bien*, s'emploie substantivement pour désigner ce qu'il y a de plus grave, de plus défavorable, de plus néfaste.

Exemples : Le pis qui puisse arriver ; le pis de tout.

Remarques : **a)** – Prendre, mettre les choses au pis, c'est envisager la situation dans son aspect le moins favorable, en supposant tout ce qui peut arriver de plus fâcheux.

b) – *Au pis aller* ou, simplement, *au pis*, signifie « *dans l'éventualité la plus fâcheuse* ».

c) – Dans les emplois adjectivés et substantivés, *pis* est d'usage plus ancien et plus élégant que *pire*, qui tend toutefois à le supplanter dans la langue parlée courante.

Pis-aller : Solution de dernier recours, adoptée faute de mieux.

Exemples : J'ai accepté cela comme un pis-aller ; se satisfaire d'un pis-aller.

Pisan : Relatif à la ville de Pise (Italie) ou à ses habitants.

Exemple : La carte pisane du XIII^e siècle, en réalité un portulan représentant les côtes de l'Europe depuis la Flandre jusqu'au Proche-Orient et celles du Nord de l'Afrique ; elle fut découverte à Pise, d'où son nom ; elle est conservée depuis 1839 au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France à Paris.

Pisalphate : Mélange de poix et de bitume.

Remarque : Le piasphalte naturel est un bitume mou ; il s'en trouvait en Auvergne.

Piscicole : Relatif à l'élevage des poissons.

Exemples : La production piscicole ; des étangs piscicoles.

Pisciculture : 1 – Élevage des poissons.

2 – Lieu où ils sont élevés.

Pisciforme : Qui a la forme d'un poisson.

Remarque : Le dauphin est un mammifère pisciforme.

- Piscine : 1** – Bassin où l'on se baigne, où l'on pratique la natation.
2 – Bassin rempli d'eau destiné au stockage, à la manipulation et au refroidissement de matières radioactives, qui assure la protection des personnes et l'évacuation de la chaleur.
Exemple : Piscine de désactivation, qui permet à la radioactivité de décroître progressivement.
- Piscivore** : Qui se nourrit principalement de poisson.
Remarque : Le pélican, le brochet, le phoque sont des animaux piscivores.
- Pissaladière** : Tarte, d'origine niçoise, faite d'une pâte à pain garnie d'une fondue d'oignons, d'olives noires et de filets d'anchois.
Remarque : Pissaladière est formé à partir de *pissala*, « purée d'alevins de sardines en saumure » parce qu'on en badigeonnait traditionnellement la pâte de cette tarte.
- Pisse-copie** : [*Familier et péjoratif*] Celui qui produit articles ou livres en grand nombre, sans souci de la qualité.
- Pisse-froid** : [*Familier*] Individu d'un naturel morose et peu amène, qui jette le froid autour de lui par son attitude, ses propos, ses silences.
- Pisser : 1** – Perdre un liquide qui s'écoule en abondance.
Exemple : Pisser le sang.
2 – [*Populaire*] Uriner.
Remarque : Pleuvoir comme vache qui pisse, c'est pleuvoir à verse.
- Pissette : 1** – Dans la marine, tuyau permettant de projeter de l'eau douce avec un petit débit afin de rincer les emménagements après un lavage à l'eau de mer et avant de mettre en peinture, sans épuiser les réserves du navire.
2 – Récipient muni d'un petit tuyau qui permet de projeter un jet de liquide et qui est utilisé en laboratoire.
Exemple : Une pissette d'eau distillée.
- Pistard** : Appellation du personnel « *au sol* » responsable de préparer les appareils de l'aéronautique navale ; les pistards aident les pilotes à s'installer dans les cockpits des avions de chasse.
- Pistole** : Ancienne monnaie d'or étrangère.
Exemples : *Pistole* d'or ; *pistole* d'Espagne ; *pistole* d'Italie ; *demi-pistole* ; double *pistole* ; *pistole* de poids ; *pistole* légère ; *pistole* fausse ; *pistole* douteuse ; *pistole* rognée.
Remarques : **a)** – Ordinairement, quand on disait *pistole* sans ajouter « *d'or* » on n'entendait que la valeur de dix francs.
Exemple : Un sac de cent pistoles, c'est-à-dire de mille francs.
b) – On appelle *pistole volante* une pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui l'emploie.
Exemple : Cet homme fait tant de dépenses, qu'on dirait qu'il a la *pistole volante*.
- Pistolet** : Le mot pistolet désigne divers objets de forme courbe.
i) Règle plate dont les contours arrondis permettent de dessiner diverses lignes courbes.
ii) On appelle *pistolet d'embarcation* le bossoir arrondi qui sert à suspendre les embarcations lorsqu'on les hisse ou qu'on les amène.
[Voir le mot composé *Porte-manteaux*].
- Pistolet : 1** – Arme à feu portative, à canon court et de petit calibre.
2 – [*Par analogie*] Appareil muni d'une poignée et d'une commande manuelle permettant la projection ou l'application d'un produit, d'un objet.

Exemples : Pistolet à peinture ; pistolet à colle ; pistolet à riveter ; pistolet agrafeur ; le pistolet d'une pompe à essence.

Pistolet d'amure (en anglais « *tack piece* », « *bumkin* ») : Arc-boutant solidement fixé sur chaque joue du navire, et qui sort de la poulaine en faisant un angle d'un peu plus de trois quarts ou rumb avec le plan diamétral du navire.

Remarques : **a)** – Le pistolet d'amure est appuyé par des sortes de haubans et de sous-barbes.

b) – Le pistolet d'amure sert pour le retour de l'amure de misaine.

c) – On dit indifféremment *minot*, *minois*, *pistolet d'amure* ou *porte-lof*.

[Voir le mot *Minois*].

Pistolet de galerie : On donne ce nom aux pièces de bois saillantes en arrière du plancher de la dunette d'un grand navire à voiles et sur lesquelles on cloue les planches qui couvrent la galerie de ce navire, lorsque celle-ci est extérieure.

Pistolet d'embarcation : Voir *Porte-manteaux*.

Pistolet-mitrailleur : Pistolet automatique muni d'une poignée et d'une crosse fixe ou repliable, pouvant tirer coup par coup ou par rafales, et qui se tient des deux mains.

Remarque : On dit aussi, couramment, *mitraille*.

Piston (en anglais « *sucker* ») : Organe cylindrique plein qui coulisse dans un cylindre creux et qui sert soit à comprimer un fluide, comme dans une pompe, soit à exploiter sous la forme d'un travail mécanique la force de pression d'un fluide, comme dans un moteur diesel ou à essence, ou dans une machine à vapeur alternative.

Remarque : Le cylindre creux d'une pompe alternative à piston est appelé *chopine* ou *heuse*.

Piston : **1** – [Au figuré et populaire] Protection, appui qu'une personne influente accorde à quelqu'un pour lui faire obtenir un avantage.

Exemples : Décrocher un emploi par piston ; avoir du piston [*des appuis*] ; un bon coup de piston.

Remarque : Le piston, en ce sens, est *positif*, utile et efficace si la personne qui recommande bénéficie d'une bonne réputation ; il peut aussi être *négatif*, c'est-à-dire être contre-productif dans le cas contraire.

2 – [Par extension] La personne qui accorde son soutien.

Pistou : **1** – Mortier à piler fait d'un bol et d'un pilon, utilisé par les cuisinières provençales.

Remarque : Le verbe latin *pīnsĕre* (*supin* pistum) signifie battre, frapper, piler, broyer ; le verbe latin *pīstāre* signifie piler.

[Voir le mot *Supin*].

2 – [Par métonymie] Condiment provençal fait de basilic frais, écrasé avec de l'ail et de l'huile d'olive dans un mortier à piler appelé *pistou*.

Pita : Dans la cuisine du Proche-Orient, pain rond sans levure, que l'on chauffe et dont on garnit l'intérieur de légumes ou de viande.

Pitance : **1** – [Familier] La portion de pain, vin, viande, etc., qu'on distribuait à chaque repas aux membres d'une communauté.

2 – [Familier et par plaisanterie] Nourriture nécessaire à la subsistance d'une personne ou d'un animal.

Exemples : Une maigre pitance ; avoir sa pitance assurée ; chercher sa pitance.

3 – [Familier et populaire] On dit *aller à la pitance* pour dire aller acheter les provisions nécessaires pour la subsistance du ménage.

Pitchpin : Nom donné à plusieurs espèces de pins d'Amérique du Nord dont le bois très résistant et imputrescible, de teinte jaune veinée de rouge, est employé particulièrement en menuiserie et ébénisterie.

Pite : Fibre végétale utilisée pour confectionner des cordages.

Remarque : Les cordages en *pite* flottent ; ils peuvent être utilisés comme faux bras de halage.

Pite : [*Autrefois*] Petite monnaie de cuivre valant la moitié d'une obole, ou le quart d'un denier.

Piteux : 1 – Digne de pitié, de compassion.

2 – Ce qui est propre à susciter une commisération railleuse ou méprisante.

Exemples : Faire piteuse mine, piteuse figure ; un air piteux, déconfit ; être, se sentir tout piteux.

3 – Déplorable, affligeant.

Remarque : Être *en piteux état*, c'est être en très mauvais état.

Pithiviers : Gâteau fait de pâte feuilletée fourrée de crème aux amandes, originaire de la commune de Pithiviers.

Remarque : La ville de Pithiviers est située dans le département du Loiret.

Pitié : 1 – Compassion, sentiment de douleur, de commisération pour les maux, pour les peines d'autrui.

Remarque : On dit que « *guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble* » pour dire qu'ordinairement, à la guerre, on n'est pas fort touché de pitié et que même, il est quelquefois dangereux de l'être.

2 – Détresse, situation susceptible d'inspirer de la compassion ou de la consternation.

Exemples : La grande pitié qui était au royaume de France [*paroles de Jeanne d'Arc lors de son procès*] ; c'est une pitié de voir cela ; il était si maigre que c'était pitié.

Piton (en anglais « *ring-bolt* ») : 1 – Sorte de cheville en fer dont la tête est tantôt à œil ou à croc, et tantôt ronde ou carrée.

Remarque : On en voit aux chouquets, aux affûts de canons, etc.

2 – Clou ou vis dont la tête forme un anneau ou un crochet.

Remarque : Les alpinistes plantent des pitons dans la paroi qu'ils sont en train d'escalader pour y accrocher leur corde.

3 – Pièce de fer forgé comportant une semelle sur laquelle est soudé un ressaut percé d'un trou dans lequel on peut, soit fixer un cordage, soit accrocher une poulie ou un palan directement ou par boucle interposée.

Remarque : Il existe de tels pitons, dont la semelle est soudée sur les formes arrières de la coque des navires en fer, destinés à fixer les palans de démontage de l'hélice ou du gouvernail.

4 – On appelle piton à œil, ou simplement piton, une cheville terminée par un anneau métallique soudé ou articulé auquel on fixe une poulie ou dans lequel on fait passer un cordage.

Remarque : Certains pitons sont aussi appelés *pontets*.

[Voir le mot *Pontet*].

Piton-manille : Sorte de piton qui permet de changer rapidement la brague d'un canon ou d'une caronade ; à cet effet, le piton s'ouvre et se ferme à peu près comme l'anneau dit manille d'un câble-chaîne.

Pitot : Voir le mot *Sillomètre*.

Pitre : 1 – Acteur chargé, dans une foire ou à l'entrée d'un théâtre, d'arrêter et de retenir les passants par ses bouffonneries.

2 – [*Par extension*] Personne qui amuse son entourage par des plaisanteries bouffonnes, par ses mimiques, ses grimaces.

Exemple : Faire le pitre.

Pittoresque (en anglais « *conspicuous* ») : Dont l'originalité, la singularité est frappante.

Exemple : Un amer pittoresque.

Pituite : 1 – [Vieilli] Synonyme de *flegme* ou de *lymphe*.

Remarques : **a)** – Selon l'opinion des anciens, la *pituite* est l'une des quatre humeurs fondamentales qui composeraient la masse de l'animal ; elle est froide et humide.

[Voir le mot *Flegme*].

b) – Avec la bile, l'atrabile ou bile noire, et le sang, la pituite est l'une des quatre humeurs qui, dans la classification d'Hippocrate, déterminent le tempérament.

2 – [Par extension et vieilli] Nom donné aux sécrétions visqueuses de la muqueuse nasale et des bronches.

Remarque : Avoir la pituite, c'est avoir le nez qui coule.

3 – Liquide glaireux et acide que rejettent le matin à jeun les sujets atteints de gastrite, notamment d'une gastrite d'origine alcoolique.

Pityriasis : Dermatose pouvant atteindre différentes parties du corps et qui se caractérise par une fine desquamation, parfois accompagnée d'une pigmentation particulière de la peau.

Pivot (en anglais « *pivot* ») : Support sur lequel repose en équilibre et tourne un corps.

Remarques : **a)** – La rose ou l'aiguille d'une boussole tourne sur un pivot.

b) – Les bouches à feu susceptibles de tourner sur un point de leur affût pour être pointées dans toutes les directions s'appellent pièces *sur pivot*, ou à *pivot*.

Pivoter : Tourner sur un axe.

Pivot point : Voir l'expression *Point giratoire*.

Pixel (en anglais « *dot* ») : Le plus petit élément distinctif d'une image, qui est caractérisé par une couleur et une intensité données, qui peut être enregistré par un système informatique ou qui est susceptible d'être isolé par un écran ou par une imprimante.

Remarques : **a)** – Plus la densité des pixels est élevée, plus l'image est définie.

b) – On parle de *pixels* dans les images matricielles, moins souvent dans les images vectorielles.

c) – *Pixel* est la contraction des mots anglais *picture* et *element*.

d) – L'expression française correspondant à *pixel* est « *point d'image* ».

[Voir l'expression *Point d'image*].

Pizza : Mets d'origine napolitaine, constitué d'une abaisse de pâte à pain garnie de différents ingrédients et cuite au four.

Remarque : La pizza napolitaine est garnie de tomates, de mozzarella, d'olives et d'anchois, et elle est agrémentée d'origan.

Pizzaiolo : Cuisinier spécialisé dans la confection des pizzas.

Placard : Dispositif comportant un massif en bois ou en métal rapporté sur un mât, une cloison, un bossoir, etc. de façon à permettre l'installation d'un réa.

Placard : Type de poulie plate.

Placard : 1 – [Vieilli] Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plancher.

Exemple : Il faut un placard au-dessus de cette porte.

2 – Bâti garni d'une ou de plusieurs portes, appuyé ou incorporé à une paroi, aménagé dans un recoin.

Exemples : Des placards de cuisine ; un placard à balais ; un placard à portes coulissantes.

Remarques : **a)** – On appelle *placard feint* ou *faux placard*, un lambris placé à

côté de la porte d'un vrai placard pour créer un effet de symétrie.

b) – [*Familier*] On dit avoir un squelette, un cadavre dans le placard, pour dire conserver d'inavouables secrets.

c) – [*Familier*] On dit mettre quelqu'un au placard, pour dire l'écarter d'un poste de responsabilité.

d) – [*Familier*] On dit être dans un placard doré, pour dire être privé de ses fonctions tout en continuant à bénéficier de son salaire et de nombreux avantages.

Exemple : Ce haut fonctionnaire est dans un placard doré.

2 – [*Argot*] Prison.

Exemples : Envoyer quelqu'un au placard. ; faire trois ans de placard.

Placard : 1 – Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, dans les lieux publics afin d'informer la population de quelque chose.

Exemples : Afficher un placard ; on a averti le public par un placard ; un arrêté imprimé en placard, en forme de placard.

2 – Écrit jugé injurieux ou séditieux que l'on rend public en l'appliquant aux coins de rues ou en le semant parmi le peuple.

Exemples : Afficher des placards ; semer des placards ; placards injurieux ; placards séditieux.

Remarque : L'*Affaire des Placards*, sous François 1er (1494-1547) naquit de l'affichage dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, dans Paris et jusque sur la porte de la chambre du roi, d'un violent pamphlet contre la messe écrit par le pasteur de la ville suisse de Neuchâtel, Antoine Marcourt (1485-1561) ; originaire de Lyon Antoine Marcourt fut l'un des artisans de la Réforme en France ; l'*affaire des Placards* annonçait les huit « *Guerres de Religion* » (1562-1598) qui déchirèrent la France sous les règnes de Charles IX (1560-1574), Henri III (1574-1589) et Henri IV (1589-1610).

Placard : Morceau de toile usagée qu'on applique sur une voile pour recouvrir une partie avariée sans la retirer.

Remarque : Si l'on a retiré la vieille toile, on dit que l'on a *mis une pièce*.

Placarder (en anglais « *to line* ») : Placarder une voile c'est, lorsqu'elle commence à s'user, la doubler dans les endroits les moins solides avec des morceaux de toile à voile usagée, nommés placards.

Remarque : Placarder, ne signifie jamais « *mettre au placard* » !

[Voir le mot *Placardiser*].

Placarder : Mettre, afficher un placard.

Remarques : **a)** – On dit *placarder quelqu'un* pour dire afficher contre lui un placard injurieux.

b) – [*Au figuré*] On dit d'un écrivain que les critiques ont fort attaqué : « *ils l'ont placardé de toutes les manières* ».

c) – Placarder, ne signifie jamais « *mettre au placard* » !

[Voir le mot *Placardiser*].

Placardiser : [*Familier*] Mettre au placard, mettre à l'écart.

Remarque : [*Familier*] On dit *placardiser* un salarié, un dirigeant pour dire l'écarter des responsabilités.

Place : 1 – L'espace qu'occupe ou que peut occuper un navire.

Remarque : Les places à quai sont attribuées par l'*officier de placement* du port à la demande des capitaines ou, par délégation, des consignataires des navires, en fonction des règlements du port et des impératifs commerciaux.

2 – L'espace qu'occupe ou que peut occuper une personne ; emplacement conçu pour une personne ; siège qui lui est destiné ; une place d'opéra au premier rang,

au balcon, à l'orchestre ; une salle de deux mille places.

Exemples : La place à la salle à manger ; un canapé à trois places ; réserver une place de train en première, en seconde classe ; place assise.

Remarques : **a)** – [Par métonymie] Billet, titre donnant droit à occuper tel emplacement.

Exemples : Une place de cinéma, de théâtre ; distribuer des places gratuites pour un concert.

b) – Les places de chacun à bord d'un navire sont souvent appelées des *postes*, surtout si la personne a un rôle à y jouer.

c) – Le *poste d'abandon* ou d'incendie de chacun à bord d'un navire est fixé par le rôle d'abandon ou le rôle d'incendie ; les postes de combat à bord d'un bâtiment de guerre sont fixés par le rôle de combat.

3 – Poste confié à une personne ; emploi, fonction qu'elle occupe.

Exemples : Demander, solliciter, obtenir, refuser une place ; perdre sa place ; avoir une place intéressante, une place de confiance ; chercher une place de comptable, de jardinier.

4 – On appelle *place* un espace découvert et public en ville.

Remarques : **a)** – La *place* des fiacres ou des taxis est l'endroit où stationnent les voitures hippomobiles ou automobiles avec chauffeur à l'usage du public.

[Voir les mots *Fiacre*, *Voiture*].

b) – On appelle *voiture de place* une voiture avec chauffeur à l'usage du public, stationnant sur une place découverte, par opposition à une *voiture de remise* qui est une voiture de louage avec chauffeur, stationnant dans un espace couvert.

c) – Dans les textes réglementaires, la locution « *voiture de place* » désigne une voiture de louage et aussi un taxi.

5 – Lieu public découvert et bordé de maisons ou de monuments.

Exemples : Une place plantée d'arbres, une place ornée d'une fontaine ; jouer aux boules sur la place du village ; la place de la mairie, de l'église ; la place du marché.

Remarques : **a)** – La place Vendôme, la place des Victoires ou l'actuelle place des Vosges étaient jadis nommées des *places royales* parce que s'élevait au centre la statue d'un monarque.

b) – On appelait naguère *place d'armes* un terrain où les troupes se rassemblaient pour les manœuvres et les revues ; ces anciennes places d'armes servent aujourd'hui à des cérémonies officielles ou sont employées pour garer les voitures.

6 – Place d'armes : ville frontière où se trouve le dépôt principal des vivres, des armes, des munitions, etc.

7 – Place de guerre, *place forte* ou simplement *place* : ville fortifiée, appelée à être défendue en cas d'attaque par l'ennemi, par opposition à *ville ouverte* qui n'est pas défendue pour éviter les morts civils et les dégâts au patrimoine.

Remarques : **a)** – On dit aussi *ville de garnison*.

b) – La ville de Paris a été déclarée « *ville ouverte* » en juin 1940 et elle a été occupée par les Allemands sans coup férir, contrairement à 1870 où lorsqu'elle avait été assiégée par l'armée prussienne, elle s'était défendue avec opiniâtreté.

8 – [Dans le langage de la galanterie] On dit « *se rendre maître de la place* » pour dire *triumpher* de la résistance de la personne désirée et « *rendre la place* » pour dire *céder* à des avances.

9 – La place est l'endroit où les négociants s'assemblent pour traiter de leurs affaires.

10 – [Par extension] Tout le corps des négociants et des banquiers d'une ville.

11 – [Par extension] On appelle place boursière, place financière, une ville où est

établie une bourse de commerce.

Exemples : Francfort et Tokyo sont de grandes places financières ; avoir du crédit sur la place.

Remarques : **a)** – *Place extraterritoriale*, qui permet à des agents économiques, notamment des banques, de bénéficier de conditions d'exercice particulières et avantageuses, principalement en matière de fiscalité et de contrôle des changes.

b) – *Place bancable*, qui dispose d'au moins un siège permanent de banque.

c) – Faire la place, pour les placiers, c'est démarcher les détaillants.

d) – [*Au figuré*] Être connu sur la place de Paris, sur la place de La Rochelle ou, simplement, *sur la place*, c'est y être très connu.

12 – Rang dans un classement, un concours, une compétition.

Exemple : Il a eu la première place en version latine au concours général.

Remarque : On appelle *places d'honneur* les deux ou trois places qui suivent celle du vainqueur dans une compétition.

Placebo : [*Pharmacie*] Préparation ne contenant aucune substance active, mais dont la prise a un effet bénéfique sur le patient qui la croit agissante.

Placement : **1** – Action de placer de l'argent.

2 – [*Par métonymie*] L'argent ainsi placé.

Remarques : **a)** – On appelle *placement de père de famille*, un placement dont le rendement n'est pas nécessairement très élevé, mais qui assure une valorisation régulière du capital sur le long terme, sans grande prise de risques.

b) – On appelle *placement sans risques* celui qui garantit que l'on retrouvera, à la fin du placement, au minimum la valeur du capital investi.

c) – Les placements sans risques peuvent être des investissements en emprunts d'État ou en obligations d'entreprises très bien notées.

d) – Les placements comportant des risques visent à améliorer le rendement des sommes disponibles.

Placement : **1** – Action de mettre une personne ou une chose à la place qui convient.

Remarque : Dans chaque port, l'*officier de placement* est l'officier de port responsable de l'attribution des places à quai disponibles aux navires attendus.

2 – Résultat de cette action.

Placer : **1** – Mettre une personne ou une chose à un endroit déterminé, à la place qui lui convient.

2 – Mettre quelqu'un, quelque chose dans une situation particulière.

Exemples : Les circonstances l'ont placé dans une position inconfortable ; placer quelqu'un devant le fait accompli, face à ses responsabilités ; le roi de France Louis XIII (1601-1643) a placé la France sous la protection de la Vierge Marie le 10 février 1638.

3 – Employer des fonds afin de les faire fructifier, d'en tirer des revenus.

Exemples : Placer de l'argent à la banque, en banque ; placer une forte somme sur un compte ; placer son capital dans l'immobilier, dans un portefeuille d'actions ; il a placé cent mille euros dans cette entreprise ; placer des fonds à quatre pour cent.

4 – Procurer un emploi à quelqu'un.

Exemple : Il a placé son fils chez un ami.

Placet : **1** – Requête adressée à un tribunal pour obtenir une audience.

Remarque : On dit aussi *réquisition d'audience*.

2 – Désigne également une copie intégrale de l'assignation contenant les prétentions du demandeur, remise par l'une des parties au greffe du tribunal pour que l'affaire soit mise au rôle.

Placide : 1 – Paisible, calme.

2 – Qui fait preuve, parfois jusqu'à l'excès, d'une grande douceur naturelle.

Exemples : Un homme placide ; un cheval placide.

3 – [*Par métonymie*] Un caractère, une humeur placide.

Plafond (en anglais « *bed* », « *gratings* ») : **1** – Surface plane qui forme la partie supérieure d'un édifice couvert.

2 – En architecture, on appelle *plafond* la surface plane qui forme la partie supérieure à l'intérieur des pièces d'un édifice couvert.

Remarques : a) – Le plafond d'une pièce est la surface plane ou cintrée, de plâtre ou de menuiserie, qui forme la partie supérieure de cette pièce.

b) – C'est le dessous du plancher qui sépare l'étage de cette pièce de l'étage supérieur.

c) – Paroi supérieure interne d'un lieu couvert.

Exemples : Le plafond d'une grotte, d'une mine.

3 – [*Par analogie*] On appelle *plafond nuageux* la couche nuageuse continue la plus proche du sol et qui limite le champ de vision au-dessous de cette altitude.

4 – [*Par analogie*] Le plafond est la limite supérieure, le point le plus haut que l'on puisse atteindre dans un domaine.

Exemple : Le plafond mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) est la limite supérieure de l'assiette mensuelle servant au calcul de certaines cotisations sociales (retenues sur salaires ou cotisations patronales).

5 – On appelle *plafond* (en anglais « *bed* » « *gratings* ») les planches ou la plate-forme recouvrant la partie plate ou à peu près plate du fond d'un navire en bois, ou les tôles qui forment le fond de la cale d'un navire en métal.

Remarques : a) – On donne à ce plafond des appuis ou supports suffisants pour qu'il puisse recevoir le chargement du navire.

b) – On donne également le nom de *plafond* ou de *plancher* à la plate-forme ou au caillebotis qui couvre le fond de la chambre d'une embarcation ou d'un canot. [Voir le mot *Payol*].

6 – Le *plafond* d'un bassin, d'un chenal, d'un canal, est sa plate-forme, son aire inférieure dont la distance à la surface de l'eau détermine la profondeur disponible pour la navigation.

Remarque : La largeur au plafond d'un canal est la distance entre les bases des berges du canal.

Plage : Espace de temps délimité, considéré selon la manière dont on l'emploie.

Remarque : Les plages de temps réservées aux transmissions urgentes, pendant lesquelles on doit observer le silence, sont repérées sur les montres du poste radio.

Plage (en anglais « *sea beach* », « *strand* ») : Grève, rivage bordant la mer, couvert de sable ou de galets et qui est battu par les flots, qui couvre et découvre aux marées.

Remarque : Une plage est plate et s'étend en ligne droite ou en arc fort prolongé, sans rade, port ou abri.

Plage : Surface plane et bien dégagée du pont.

Remarques : a) – Il y a habituellement, sur un navire moderne, la plage avant et la plage arrière ; parfois la plage milieu.

b) – Sur certains navires, la plage avant ou la plage arrière est couverte, ou les deux sont couvertes pour tenir l'Équipage à l'abri pendant les manœuvres.

Plage arrière : La partie dégagée du pont située tout à l'arrière du navire.

Plage avant : La partie dégagée du pont située tout à l'avant du navire.

Plaid : 1 – Grand manteau de tartan que les montagnards d'Écosse portaient roulé et noué sur l'épaule lorsqu'ils ne l'utilisaient pas.

Remarque : Les couleurs et les motifs du plaid signalaient le clan auquel appartenait celui qui le portait.

2 – Manteau de voyage sans manches et à pèlerine, en lainage d'Écosse, que l'on met par-dessus un premier manteau ou par-dessus les autres vêtements.

3 – Couverture de voyage, souvent à carreaux.

Plaider : 1 – Contester quelque chose en justice.

Exemples : Il y a dix ans qu'ils plaident l'un contre l'autre ; ils plaident pour le partage d'une succession ; il s'est ruiné à plaider.

2 – Défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant une juridiction.

Exemples : Votre avocat a fort bien plaidé ; il plaide avec chaleur, avec action, avec véhémence.

3 – Faire valoir comme moyen de défense, avancer comme argument.

Exemples : Plaider l'incompétence du tribunal, l'irrecevabilité d'une plainte ; plaider la légitime défense ; l'avocat a plaidé l'irresponsabilité de son client.

Remarque : [Au figuré] Plaider le faux pour savoir le vrai, c'est tenir à quelqu'un des propos volontairement mensongers pour l'amener à les contredire et à dévoiler, malgré lui, la vérité.

Plaidoirie : 1 – Action de plaider devant un tribunal.

Exemple : Une plaidoirie vigoureuse, émouvante, éloquente.

2 – Discours prononcé par l'avocat.

Exemples : Les plaidoiries de Démosthène, de Cicéron.

Plaidoyer : 1 – Contenu du discours prononcé à l'audience par un avocat pour défendre la cause de l'une des parties.

2 – [Au figuré] Discours ou écrit qui prend la défense d'une personne, qui soutient une idée ou une cause.

Exemple : « *Les Derniers jours d'un condamné à mort* » de Victor Hugo constituent un vigoureux plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Remarque : On appelle *plaidoyer pro domo* un discours qui vise moins à défendre une cause que les intérêts propres de celui qui le prononce.

Plain : Qui est uni, plat, sans inégalités.

Remarques : **a)** – On dit « *plaine campagne* » pour dire *rase campagne*.

Exemple : La bataille s'est donnée en plaine campagne.

b) – On appelle chambres de plain-pied des chambres qui sont dans le même étage et de même niveau.

Exemple : Les deux appartements se communiquent et l'on va de l'un à l'autre de plain-pied.

c) – [Au figuré et familier] On dit « *cela va de plain-pied* » pour dire « *cela va sans dire, sans difficultés* ».

d) – On appelle *étoffe plaine* une étoffe unie et où il n'y a nulle figure, nulle façon.

Exemples : Velours plain ; satin plain.

e) – On appelle *linge plain* le linge uni, à la différence du linge ouvré et du linge damassé dont on se sert pour la table.

Plain (en anglais « *shore* ») : Partie du rivage unie, plate, sans inégalités, qui n'est recouverte qu'à marée haute et qui est battue par les lames depuis la ligne de la basse mer jusqu'à celle de la haute mer.

[Voir le mot *Lame*].

Remarques : **a)** – *Aller au plain, se mettre au plain*, en parlant d'un bateau, c'est s'échouer, ou toucher avec le fond du navire la partie saine du rivage qui découvre à la basse mer et y reposer.

- b)** – Un navire peut se mettre volontairement au plain, de préférence au début du baissant, pour nettoyer et entretenir sa carène lorsque le fond de la mer sera découvert.
- c)** – Un navire peut se mettre volontairement au plain pour échapper à un péril.
- d)** – Il est abusif de se prétendre *au plain* alors que l'on est échoué sur des fonds qui ne découvrent jamais.
- e)** – En ancien français, le mot *plain* signifiait *plat, uni, sans obstacles*.
- f)** – Si l'on est échoué *sur des rochers*, on dit que l'on est « *sur les rochers* » ou « *à la côte* » mais pas que l'on est *au plain*.

Plain-chant : Nom donné aux chants monodiques de la liturgie romaine.

Remarques : **a)** – Le plain-chant est communément appelé *chant grégorien*.

b) – Le plain-chant est noté sur une portée de quatre lignes, en clefs d'ut et de fa.

Plaindre : **1** – Avoir pitié, avoir compassion des maux d'autrui, en être touché.

Exemple : Je plains votre malheur, votre disgrâce.

2 – On dit plaindre sa peine, ses soins, son temps, ses pas, etc. pour dire employer sa peine, ses soins, son temps, ses pas, etc. avec répugnance et à regret.

Exemples : Il ne faut point plaindre sa peine pour ses amis ; il ne plaint pas la graisse quand il entretient les cartahus.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme ne plaint point l'argent, ne plaint point la dépense pour dire qu'il aime à dépenser, qu'il dépense volontiers.

b) – On dit, qu'un homme plaint le pain à ses gens, plaint l'avoine à ses chevaux, pour dire qu'il ne donne pas suffisamment de pain à ses gens ni d'avoine à ses chevaux ; et l'on dit qu'il plaint le pain que ses gens mangent, qu'il plaint jusqu'aux habits qu'il donne à ses enfants pour dire que son avarice fait qu'il a regret aux dépenses les plus nécessaires.

3 – Se plaindre signifie *se lamenter*.

Exemple : Il est malaisé de ne se pas plaindre quand on souffre.

4 – Se plaindre signifie aussi *témoigner du mécontentement*, du chagrin contre quelqu'un.

Exemples : Il se plaint fort de vous et de la mauvaise réception que vous lui avez faite ; c'est lui-même qui s'est attiré sa disgrâce, il ne doit se plaindre de personne ; tout le monde croit être en droit de se plaindre de la fortune ; elle s'est plainte de votre conduite.

Plaine : Pendant la Révolution française, nom donné dans la Convention nationale au groupe opposé à celui qui siégeait à la Montagne, ainsi qu'à la place qu'il occupait.
[Voir le mot *Montagne*].

Plaine (en anglais « *ground left by the sea tide* ») : Synonyme de *Laisse*.
[Voir le mot *Plain*].

Plaine : Vaste étendue de terres, plate ou faiblement vallonnée.

Plaine abyssale : [*Par analogie*] Surface plane située dans les fonds océaniques à une profondeur d'environ cinq à six mille mètres.

Plaine céleste : [*Usage poétique*] Le ciel.

Remarque : On dit aussi *la plaine étoilée*.

Plaine liquide : [*Usage poétique*] La mer.

Remarque : On dit aussi *la plaine salée*.

Plaine mer : **1** – [*Usage juridique*] La mer qui s'étend au-delà des eaux territoriales.

2 – Synonyme de *haute mer*.

[Voir l'expression *Pleine mer*].

Plaisance : **1** – Plaisir, agrément.

Remarques : **a)** – Ne s'emploie que dans la locution « *de plaisance* ».

b) – Plaisance s'oppose à *utile*.

c) – Une maison de plaisance se dit d'une maison qu'on possède à la campagne pour y aller prendre l'air quelquefois et qui n'est d'aucun revenu .

2 – La navigation de plaisance est en principe une activité récréative et de loisirs.

Remarques : a) – La navigation de plaisance est la navigation pratiquée par goût, pour son propre plaisir, sans y rechercher aucun profit et sans but utilitaire.

b) – Une *embarcation de plaisance* (en anglais « *pleasure boat* », « *fancy boat* ») est un bateau de moins de 18 mètres de long que l'on emploie pour se distraire, ou pour le sport et la compétition.

c) – La *navigation de plaisance* s'oppose à la *navigation utile* c'est-à-dire à la navigation sur les navires de l'État ou des Collectivités territoriales, à la navigation au commerce, à la navigation au pilotage ou à la navigation à la pêche.

d) – Contrairement à la navigation au commerce, au pilotage ou à la pêche, on n'ouvre pas de *rôle d'Équipage* pour les navires ou les bateaux de plaisance.

Plaisancier : Celui qui pratique la navigation de plaisance.

Plaisir : **1** – Impression que fait naître ce qui plaît ; agrément que l'on trouve dans l'accomplissement de quelque chose.

Remarques : a) – Le plaisir est augmenté si l'on comprend ce que l'on est en train de faire, ce que l'on est en train de contempler ou d'écouter.

b) – L'*épicurisme*, l'*hédonisme* sont des morales qui placent le *bonheur* dans l'usage modéré des plaisirs naturels.

c) – Le *principe de plaisir* est la tendance, chez l'enfant ou chez certains êtres immatures, à rechercher ce qui peut leur procurer une satisfaction immédiate, par opposition au *principe de réalité*.

d) – La satisfaction de certains désirs, de certaines pulsions apporte plus de regrets que de plaisir.

2 – Agrément que l'on trouve dans la contemplation d'un spectacle ou d'une chose.

3 – Agrément que l'on éprouve en présence ou par la fréquentation de certaines personnes, de certains animaux.

4 – Ce qui divertit, qui distrait agréablement.

Exemple : Les plaisirs de la conversation,

5 – Service, faveur accordée à quelqu'un pour lui être agréable, pour l'obliger.

Exemple : Faire plaisir.

6 – Jouissance, satisfaction du désir.

Exemples : Plaisirs innocents, plaisirs défendus ; les plaisirs des sens, de l'esprit.

Remarques : a) – Une *marchande de plaisir* [vénérien] est une prostituée.

b) – On appelle la masturbation : le *plaisir solitaire*.

Plamée : **1** – Espèce de chaux dont les tanneurs se servent pour enlever le poil des cuirs.

Remarque : Plamée est dérivé de l'ancien verbe *plamer*.

[Voir le mot *Plamer*].

2 – On l'emploie aussi au lieu de plâtre pour bâtir en moellons.

Plamer : [Vieilli] Gonfler, amollir et dégraisser les peaux avec de la chaux.

Remarques : a) – Après que les peaux ont été pelées, on les met dans un plain neuf ; c'est celui où elles doivent plamer, c'est-à-dire s'attendrir et se dégraisser pour pouvoir être passées à l'huile.

b) – *Plamer* vient de l'ancien français *pelain* ou *pelaim* qui a donné pelage.

c) – Les tanneurs appellent *pelin* l'eau préparée avec de la chaux qui leur sert à peler le cuir, les peaux.

Plan (en anglais « *draught* ») : **1** – Représentation plane d'une petite partie de la Terre ;

l'échelle d'un *plan* est constante quelle que soit la direction et quel que soit le

point choisi.

Remarque : On dit *carte plate* ou *plan*.

[Voir l'expression *Cartes planes*].

2 – À la différence de la carte marine (dite en projection de Mercator), s'il s'agit d'un *plan* les représentations des degrés ou des minutes de latitude au Nord et au Sud de la feuille sont strictement égales, quel que soit l'écart des latitudes.

3 – On n'édite de plans que pour représenter des étendues très réduites telles qu'une baie ou les ouvrages d'un port.

Les grande étendues sont représentées sur des *cartes marines*.

Remarques : **a)** – Les plans, portulans ou autres représentations planes de la Terre ont été inventés sous l'égide de l'Infant Don Henri, dit *Henri le Navigateur* (1394-1460), le troisième fils du roi du Portugal Jean 1er (1357-1433).

b) – Auparavant, on utilisait des globes terrestres de grand rayon sur lesquels on reportait les positions, les routes suivies et les chemins parcourus.

c) – Par ailleurs, c'est également à Henri le Navigateur que l'on doit la mise au point des caravelles, ces navires qui permirent aux Portugais de longer la côte d'Afrique occidentale jusqu'à des latitudes où l'on trouvait de l'or, au-dessous de la limite du désert, au sud du Cap Vert, et d'ouvrir aux chrétiens le commerce des esclaves noirs jusqu'alors réservé aux musulmans.

d) – Une expédition conduite par Christophe Colomb traversa l'Océan Atlantique avec deux caravelles et une nef en 1492.

e) – On trouve à Nantes, Place du Commerce, devant la boutique de la *FNAC*, une statue du Prince *Henri le Navigateur* tenant un portulan dans ses mains.

Plan (en anglais « *plan* ») : Le mot plan est utilisé pour désigner des sections sans épaisseur imaginées dans un navire afin d'y tracer les projections de ses principales parties et faciliter, par là, l'intelligence ou les détails de sa construction.

Remarque : Tels sont le plan diamétral ou longitudinal, le plan transversal ou latitudinal, le plan horizontal ou de flottaison.

Plan : Un plan de barriques, un plan de gueuses, etc., est une rangée horizontale, soit de barriques, soit de gueuses, arrimées dans la cale d'un navire et remplissant la surface de la cale, tant en longueur qu'en largeur.

Remarque : Quand il y a plusieurs plans pareils, le plus bas s'appelle *premier plan*.

Planante (Coque –) : **1** – On dit qu'une coque est planante si la vitesse maximum (en nœuds) qu'elle atteint est supérieure au produit de la racine carrée de la longueur à la flottaison (exprimée en mètres) par un coefficient *k* égal à 2,7.

2 – Si la vitesse maximum atteinte correspond à un coefficient *k* compris entre 2,2 et 2,7 on dit que la coque est semi-planante.

3 – Si la vitesse maximum atteinte correspond à un coefficient *k* inférieur à 2,2 on dit que la coque est à déplacement.

Planche (en anglais « *plank* », « *board* ») : **1** – Ais, morceau de bois scié en long et qui a ordinairement un pouce d'épaisseur et un pied de largeur ; plus généralement, pièce de bois refendu et de faible épaisseur.

Exemples : Une planche de six pieds, de neuf pieds, de douze pieds de long ; planche de sapin ; planche de chêne ; planche de bois de hêtre ; scier des planches ; passer un ruisseau sur une planche.

[Voir le mot *Ais*].

2 – Autrefois, une planche de débarquement (en anglais « *gang board* ») permettait de monter à bord du navire depuis le quai, afin de coltiner les marchandises du quai au navire ou du navire sur le quai.

Remarques : **a)** – Le navire se mettait perpendiculairement au quai, l'avant vers le

quai au Ponant (La Rochelle) ou l'arrière vers le quai au Levant (Marseille).

b) – On appelait « *jours de planche* » (en anglais « *lay days*») les journées où la planche était en place et pendant lesquelles on chargeait ou déchargeait le navire.

c) – Actuellement, on appelle *jours de planche* les jours pendant lesquels le navire reste à la disposition des affréteurs ou des destinataires pour que soit chargée ou déchargée la cargaison (on dit aussi *staries* ou *estaries*) ; on dit *jours de planche*, que les ouvriers dockers embarquent par une planche, par un planchon ou par une échelle le long du bord, que les marchandises soient portées à dos d'homme ou qu'elles soient soulevées par un cartahu, une grue de terre ou un portique à conteneurs, ou même si la cargaison liquide est déchargée au moyen de pompes dans des tuyaux.

3 – Une planche en chêne, en hêtre ou autres bois durs de 27 millimètre d'épaisseur et au-delà est appelé *bordage* ; de même, une planche en sapin ou autres bois mous, quand elle a au moins 54 millimètre d'épaisseur est appelée *bordage*.

4 – Des planches de charge (en anglais « *fencing boards*») garantissent les bordages du navire contre les frottements ou les heurts de marchandises pendant le chargement ou le déchargement.

5 – Une planche de roulis est une petite planche que l'on place sur le bord d'une couchette pour empêcher une personne endormie de tomber lorsqu'il y a du roulis.

6 – La *planche du coq* est celle dont on se sert pour faire glisser à la mer le cadavre d'un homme mort à bord, si sa conservation à bord jusqu'au port n'est pas possible.

Remarque : Dans cette expression, « *coq* » est l'appellation familière du cuisinier, car, à l'origine, on employait pour cet usage cette planche qui servait habituellement à faire glisser la grande chaudière dans laquelle le cuisinier avait préparé les rations de l'Équipage, depuis les barres du foyer de la cuisine jusque sur le pont, et que l'on appelait « *planche du coq* ».

7 – Le mot planche employé adjectivement signifie *uni*.

Exemple : On dit que la mer est *planche* quand elle ne subit aucune agitation.

8 – Plaque de bois, de métal ou pierre sur laquelle on grave un texte, un dessin pour le reproduire ensuite sur du papier.

Exemple : Une planche de cuivre.

9 – [Par *métonymie*] Gravure, estampe obtenue à partir d'une planche gravée.

Exemple : Un atlas avec vingt planches.

10 – [Par *extension*] Dans un ouvrage, page essentiellement composée d'illustrations.

Planchéier : Garnir, recouvrir de planches un sol, une surface.

Plancher (en anglais « *platform* », « *bed* », « *gratings* ») : **1** – Un plancher est un ouvrage de charpente fait d'un assemblage de planches fixées sur des solives et qui, dans un bâtiment, constitue la plate-forme du rez-de-chaussée ou sépare deux étages..

Remarque : On appelle *bas-plancher*, ou souvent *plancher*, la surface qui forme le sol d'une pièce, d'un compartiment, etc. et qui repose sur des solives (sur des varangues dans un navire).

2 – [En *construction navale*] Le plancher est la partie supérieure de la séparation entre deux ponts.

Remarque : Lorsqu'il s'agit clairement de la face supérieure d'un pont sur laquelle on circule et sur laquelle on charge, on dit habituellement « *le pont* ».

3 – [En *construction navale*] Autrefois, *plancher* désignait aussi la partie inférieure des bordages qui séparent deux niveaux, que l'on appelle aujourd'hui le *plafond*.

Remarque : Lorsque le plafond dont il s'agit est clairement la partie inférieure du pont du dessus, on dit aussi « *le pont supérieur* » [par rapport au compartiment où l'on se trouve].

[Voir le mot *Plafond*].

4 – On appelle *plancher* la plate-forme inférieure des chambres, des soutes, etc.

Remarque : On appelle *parquet-machine* la plate-forme inférieure du compartiment-machine.

5 – [*Familier*] « *Plancher* » c'est être interrogé au tableau par un professeur ou par un examinateur.

Plancher : 1 – Ouvrage de charpente fait d'un assemblage de planches fixées sur des solives et qui, dans un bâtiment, constitue la plate-forme du rez-de-chaussée ou qui sépare deux étages.

Remarque : Il se dit également de la partie basse et de la partie haute d'un compartiment, d'une chambre, d'une salle, etc.

2 – [*Par extension*] Dans l'usage courant, partie supérieure de la séparation entre deux étages, qui forme le sol de l'étage supérieur.

3 – [*Par analogie*] Paroi inférieure ; sol.

Exemples : Le plancher d'un wagon, d'une voiture ; conduire le pied au plancher.

4 – En apposition, *plancher* sert à désigner la limite inférieure, le seuil au-dessous duquel on ne peut descendre.

Exemples : Une vitesse plancher.

Remarques : **a)** – On appelle *prix plancher* le prix minimal légal d'un bien ou d'un service, par opposition à *prix plafond*.

b) – Le cours plancher d'une monnaie est la valeur la plus faible que peut atteindre une monnaie avant d'être dévaluée.

Plançon : Tronc d'arbre, le plus souvent de chêne, équarri et scié en long, employé dans la construction navale comme bordage.

Plancton : Ensemble des organismes végétaux ou animaux, le plus souvent microscopiques, qui vivent dans les couches superficielles des milieux aquatiques et qui se déplacent au gré des mouvements de l'eau.

Exemples : Plancton marin ; plancton lacustre ; plancton végétal ou phytoplancton ; plancton animal ou zooplancton.

Remarque : La baleine à fanons se nourrit exclusivement de plancton.

Planchon (en anglais « *gangway* ») : Petite passerelle volante permettant d'accéder sur le pont d'un navire depuis le quai ou le rivage.

Planck : 1 – Max Planck (1858-1947) était un physicien allemand.

C'est l'un des fondateurs de la mécanique quantique.

Il reçut le Prix Nobel de physique 1918 pour ses travaux sur la théorie des *quanta*. [Voir le mot *Quantum*].

2 – La constante de Planck possède les dimensions d'une énergie multipliée par le temps.

Constante de Planck **h** :

$$h \approx 6,62606957 \times 10^{-34} \text{ J.s}$$

Constante de Dirac **ħ**, ou constante de Planck réduite (le symbole *h* est barré):

$$\hbar \approx h / 2 \pi \approx 1,054571628 \times 10^{-34} \text{ J.s}$$

3 – La distance de Planck est la plus petite longueur mesurable.

Distance de Planck d :

$$d = (\hbar * G * c^{-3})^{1/2} \approx 1,616252 \times 10^{-35} \text{ m}$$

4 – La vitesse de la lumière étant considérée comme constante et comme étant la plus grande vitesse possible, le temps de Planck est la plus petite mesure temporelle possible.

Le temps de Planck est le temps qu'il faudrait à un photon dans le vide pour parcourir une distance égale à la distance de Planck.

Temps de Planck t :

$$t = (\hbar * G * c^{-5})^{1/2} \approx 5,39121 \times 10^{-44} \text{ s}$$

5 – La masse de Planck est :

$$M = (\hbar * c * G^{-1})^{1/2} \approx 2,18 \times 10^{-8} \text{ kg}$$

Plançon (en anglais « *plank timber* ») : **1** – Tronc d'arbre, le plus souvent de chêne, équarri et scié en long, employé comme bordage.

2 – Madrier en chêne propre à être scié et débité en pièces droites pour obtenir des planches ou des bordages.

Plancton : Ensemble des organismes végétaux ou animaux, le plus souvent microscopiques, qui vivent dans les couches superficielles des milieux aquatiques et se déplacent au gré des mouvements de l'eau.

Remarques : a) – Le *plancton marin* est celui que l'on rencontre en mer.

b) – Le plancton végétal est aussi appelé *phytoplankton*.

c) – Le plancton animal est aussi appelé *zooplankton*.

d) – La baleine à fanons se nourrit exclusivement de plancton.

e) – Le mot plancton est tiré du grec *πλαγκτόν* qui signifie *errant, instable*.

Planctophage : Qui se nourrit de plancton.

Remarque : La baleine à fanons est planctophage, elle se nourrit exclusivement de plancton.

Plan de coque d'un navire : Le plan de la coque d'un navire comprend trois dessins sur une même feuille :

1 – Le *plan d'élévation* est la représentation du navire en projection latérale, l'avant vers la droite.

i) On y voit le navire tel qu'il apparaîtrait s'il était coupé suivant le plan longitudinal passant par la quille, l'étrave et l'étambot.

ii) La ligne inférieure représentant le dessous de la quille est rectiligne et inclinée en descendant de l'avant vers l'arrière.

iii) La ligne de flottaison en charge est représentée horizontale.

iv) La ligne supérieure, à peu près parallèle à la ligne des ponts, présente une concavité dirigée vers le haut que l'on appelle la *tonture*.

v) On y trouve également indiqués les détails des flancs du navire.

Remarques : a) – Le dessin est surchargé d'un quadrillage de lignes verticales ou horizontales régulièrement espacées qui permettent d'établir une correspondance entre les points de ce dessin et ceux des autres dessins représentant le navire sur la même feuille.

b) – Chaque ligne est repérée par un groupe d'un ou plusieurs chiffres ou lettres.

2 – Un deuxième dessin est placé sur la même feuille au-dessous du plan d'élévation : il montre des lignes en forme de demi-fuseau qui représentent, vues de dessus, les lignes horizontales du plan d'élévation.

Le navire étant symétrique, les courbes de bâbord et de tribord se déduisent directement les unes des autres et on ne représente que celles de tribord.

3 – Un troisième dessin, habituellement placé à gauche et en haut de la même feuille, vis à vis du plan d'élévation, indique les profils de coque correspondant aux lignes verticales du plan d'élévation.

Les profils sont représentés tels que les verraient des observateurs placés juste sur l'avant du navire pour les profils situés sur l'avant du navire, ou juste sur l'arrière du navire pour ceux de l'arrière.

Le navire étant symétrique, on fait habituellement figurer les demi-profils de l'avant à droite, et ceux de l'arrière à gauche de ce dessin.

La ligne correspondant au profil le plus large du navire enveloppe toutes les autres, vues de l'avant ou vues de l'arrière.

Remarques : a) – Comme il y a 12 pouces dans un pied, les maquettes d'arsenal étaient autrefois réalisées, soit à l'échelle 1/48 ème (1/4 de pouce par pied), soit à l'échelle 1/96 ème (1/8 de pouce par pied).

i) Le pied valait environ 33 centimètres.

ii) Le pouce valait environ 27 millimètres ; il y avait 12 pouces dans un pied.

iii) La ligne valait environ 2,25 millimètres ; il y avait 12 lignes dans un pouce.

iv) Le point valait environ 0,2 millimètre ; il y avait 12 points dans un pouce.

b) – Le maquettiste qui se lance dans la construction d'un modèle réduit de voilier ancien fera les opérations sur les longueurs comme on procède encore pour le temps, que l'on décompose en heures, minutes premières, minutes secondes et éventuellement minutes tierces : il suffit de convertir toutes les mesures dans la plus petite unité.

c) – Les maquettes d'arsenal de l'Ancien Régime étaient souvent faites avant la construction des navires qui leur servaient de modèles ; les maquettes et les plans d'origine ne sont pas toujours en totale correspondance avec les navires réellement en service dans la Marine de l'époque.

[Voir le mot *Minute*].

d) – À l'occasion de leurs refontes, après quelques dizaines d'année de service, beaucoup de navires subirent des modifications qui leur permirent de profiter des progrès de la construction navale ; une maquette réalisée aujourd'hui témoignera, au mieux, de l'aspect qu'un navire donné présentait à une date déterminée.

Plan de voilure : 1 – Un plan de voilure est une figure représentant le navire muni de son système de mâts et de voiles.

2 – On ne représente pas complètement le navire sur un plan de voilure ; il suffit d'en tracer la partie supérieure, à partir de la ligne de pont.

Plan d'urgence (en anglais « *contingency planning* ») : Procédures à appliquer en cas d'événements inattendus ou de difficultés particulières.

Plane : Outil tranchant composé d'une lame, le plus souvent cintrée, et de deux poignées sphériques, utilisé dans tous les métiers du bois pour dégrossir les pièces à usiner.

Remarque : On dit aussi « *couteau à deux manches* ».

Planète : 1 – Astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière de l'astre autour duquel elle effectue sa révolution, et qui a son mouvement propre et périodique.

Remarque : Les astres qui effectuent leur révolution autour d'une planète sont appelés des *satellites*

2 – Le système solaire comprend neuf grandes *planètes* : quatre planètes telluriques (Mercure, Vénus, la Terre, Mars), quatre planètes géantes (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) et Pluton (sur une orbite située au-delà de Neptune, elle est parfois considérée comme un astéroïde) ; les petits astéroïdes appelés *petites planètes* (sur des orbites situées entre Mars et Jupiter) ne sont pas inclus dans cette classification.

Remarques : a) – Mercure et Vénus mises à part, toutes les planètes du Système solaire sont pourvues de satellites naturels.

b) – La phrase suivante permet de se rappeler les noms et l'ordre des planètes et des astéroïdes : « **Me Voici Tout Mouillé, J'ai Suivi Une Nageuse Parisienne** », dans laquelle l'initiale de chaque mot correspond à l'initiale d'une *planète* (en allant du Soleil vers Pluton) et la virgule correspond aux *petite planètes*.

3 – Vues de la Terre, les planètes du système solaire sont situées près de l'écliptique.

4 – L'expression « *La Planète* » (absolument) désigne la *planète Terre*.

Remarques : a) – La préservation de la Planète pour les générations futures est une nécessité.

b) – Les mesures (souvent pertinentes) conseillées ou imposées pour préserver la *Planète* sont quelquefois « *justifiées* » par des explications chiffrées naïves, farfelues et anti-scientifiques parce que non-vérifiables par des protocoles expérimentaux rigoureux.

5 – Les planètes situées à l'extérieur du Système solaire sont appelées *exoplanètes*.

Planifier : Planifier, c'est ordonner les éléments qu'on maîtrise.

Planimètre : Instrument qui sert à mesurer, sur un dessin, un plan, une carte, l'aire d'une surface plane en suivant ses contours.

Planimétrie : **1** – La science ou l'art de mesurer les surfaces planes.

Remarque : Il se dit principalement par rapport aux surfaces planes terminées par des lignes droites ou par des lignes circulaires.

2 – Technique utilisée pour mesurer, sur un dessin, sur un plan, l'aire de surfaces planes.

3 – Ensemble des techniques qui permettent la représentation en projection plane des détails caractéristiques d'un terrain dont on veut lever le plan, à l'exception de son relief.

4 – [*Par métonymie*] Cette représentation elle-même.

5 – Degré de planitude d'une surface.

Exemple : La planimétrie d'une feuille de verre.

Plan incliné de traversière : Construction en saillie en dehors de la muraille pour supporter le bec de l'ancre de bossoir.

Planisphère céleste : Carte où les deux moitiés de la voûte céleste sont représentées sur une surface plane et où les constellations sont marquées.

Remarque : L'*astrolabe* est un planisphère céleste.

Planisphère terrestre : Représentation plane du globe terrestre, qui résulte d'une projection des deux hémisphères (Nord et Sud) dans un même plan.

Remarques : a) – Depuis Pierre d'Ailly (xv^e ème siècle) on place habituellement le Nord en haut des planisphères ou des cartes et non plus l'Est en haut comme sur beaucoup de représentations planes médiévales.

[Voir *Ailly (Pierre d' -)* et le mot *Projection*].

b) – La *mappemonde* un planisphère terrestre.

Plan méridien : **1** – Les étoiles du ciel nocturne atteignent leur hauteur maximum (ou *culmination*) lorsqu'elles traversent le plan méridien d'Est en Ouest, puis elles descendent vers l'horizon et elle finissent par disparaître sous l'horizon (on dit qu'elles se couchent) à l'exception des étoiles circumpolaires qui restent visibles. [Voir les mots *Culmination*, *Circumpolaire*].

Remarque : Le plan méridien contient les culminations des étoiles.

2 – Le plan méridien d'un lieu quelconque de la surface terrestre est vertical et il est orienté Nord-Sud.

Remarque : Pour déterminer l'orientation du plan méridien, on se sert d'un théodolite et on utilise la méthode des hauteurs correspondantes : le plan méridien passe par la bissectrice des deux azimuts correspondant à la même hauteur au-dessus de l'horizon d'une étoile observée avant et après sa culmination.

[Voir les mots *Théodolite*, *Culmination*].

3 – Le plan méridien d'un lieu contient l'axe du monde et la verticale du lieu : il est donc perpendiculaire, à la fois, à l'horizon du lieu et à l'Équateur.

Plantage : Charpente montée à l'extrémité d'un chantier de corderie et dont une traverse reçoit le bout des manivelles qui tordent les fils de caret dont sont composés les cordages.

Plantagenêt : **1** – Dynastie issue de Geoffroy V d'Anjou (1113-1151), surnommé Plantagenêt à cause du brin de genêt qu'il avait l'habitude de porter à son chapeau ; il fut comte d'Anjou, du Maine et de Touraine à partir de 1129 et duc de Normandie à partir de 1144.

2 – Les descendants de Geoffroy V d'Anjou devinrent rois d'Angleterre à partir de son fils Henri Plantagenêt (1133-1189) qui régna sous le nom de Henri II en 1154.

Remarques : **a)** – Henri II devint comte d'Anjou, du Maine, de Touraine en 1151, duc de Normandie en 1151, duc d'Aquitaine en 1152, roi d'Angleterre en 1154.

b) – Liste des rois d'Angleterre de la dynastie Plantagenêt (y compris ceux des maisons de Lancastre et d'York) :

<i>Noms des rois d'Angleterre de la dynastie Plantagenêt</i>	<i>Naissance</i>	<i>Décès</i>	<i>Début du règne</i>	<i>Fin du règne</i>
Henri II	1133	1189	1154	1189
Richard Cœur de Lion	1157	1199	1189	1199
Jean sans Terre	1166	1216	1199	1216
Henri III	1207	1272	1216	1272
Édouard 1er	1239	1307	1272	1307
Édouard II	1284	1327	1307	1327
Édouard III	1312	1377	1327	1377
Richard II	1367	1400	1377	1399
Henri IV (Lancastre)	1367	1413	1399	1413
Henri V (Lancastre)	1386	1422	1413	1422
Henri VI (Lancastre)	1421	1471	1422	1461
Édouard IV (York)	1442	1483	1461	1470
Édouard V (York)	1470	1483	1483	1483
Richard III (York)	1452	1485	1483	1485

Planté : Garni d'arbres, de végétaux.

Exemples : Une promenade plantée ; un versant planté de vignobles.

Remarque : Les annonceurs des agents immobiliers utilisent faussement le mot « arboré » pour dire qu'un terrain proposé à la vente est planté d'arbres.

Planté : Escapade.

Remarque : Le mot *planté*, d'origine provençale, s'applique surtout aux écoliers ou aux collégiens.

Planton : **1** – Soldat de service auprès d'un officier supérieur, chargé de porter ses ordres.

2 – Soldat qui, dans une caserne, dans une administration militaire, renseigne et oriente les visiteurs.

3 – [Par métonymie] Fonction assurée par ce soldat.

Exemple : Être de planton.

4 – [*Expression figurée et familière*] Faire le planton, c'est attendre debout, longtemps et en un même endroit.

Planure : Chacun des copeaux qui tombent d'une pièce de bois ou de métal que l'on plane.

Exemple : Utiliser des planures pour allumer le feu.

Plaque (en anglais « *plate* ») : **1** – Pièce de métal ou d'une autre matière dure, peu épaisse et de surface plane.

2 – Morceau d'une feuille de plomb que l'on garnit d'étoupe suiffée et qui se cloue, du côté de cette étoupe, sur la partie extérieure d'un bordage percé par un boulet, afin de prévenir ou d'arrêter la voie d'eau qui peut provenir de ce trou.

3 – Des plaques de cuivre étaient utilisées pour doubler la carène des navires en bois afin de prévenir l'attaque des tarets et pour réduire la salissure de la carène qui ralentit la marche des navires.

4 – Pièce, morceau de métal ou de bois qui est le support d'une inscription.

5 – On appelle plaque sensible ou plaque photographique une surface, le plus souvent de verre, recouverte d'une émulsion chimique sensible à la lumière, que l'on utilise pour réaliser clichés photographiques.

Remarque : Les plaques photographiques ont un format égal ou supérieur à 6 x 9 centimètres.

Plaque à souder Laffite : Voir l'expression *Laffite (Plaque –)*.

Plaquette : Nom d'une monnaie de billon en usage autrefois dans plusieurs pays.

[Voir le mot *Billon*].

Remarque : On dit « *cela ne vaut pas une plaquette* » pour dire *cela n'a pas de valeur*.

Plasma : **1** – Gaz partiellement ou entièrement ionisé, dont la charge électrique totale est nulle.

Remarque : Les plasmas sont constitués de particules neutres, d'ions positifs ou négatifs et d'électrons.

2 – Un *chalumeau à plasma* est un appareil dans lequel on fait passer un gaz à travers un arc électrique pour obtenir un plasma et dégager ainsi de très hautes températures susceptibles de couper du métal.

Remarque : Le gaz le plus simple est de l'air comprimé séché.

Plasmide : Molécule d'ADN non chromosomique que l'on trouve dans le cytoplasme des bactéries et des levures, et qui est capable de se répliquer de manière autonome.

Plasmifier : Transformer un gaz en plasma.

Plastic : Explosif puissant, généralement à base de *pentrite* mêlée de caoutchouc de synthèse et de plastifiant.

[Voir le mot *Pentrite*].

Remarque : À température ordinaire, le plastic est modelable à la main.

Plasticité : Qualité de ce qui est malléable.

Exemple : La plasticité de la cire.

Plastique : **1** – Qui a la capacité, le pouvoir de donner une forme.

Remarque : Les arts plastiques sont constitués de l'ensemble des arts majeurs qui s'intéressent à l'élaboration des formes (dessin, peinture, sculpture, etc.).

2 – Qui est susceptible de recevoir une forme et de la conserver ; malléable.

Exemples : L'argile est une terre plastique.

Remarque : Le contraire de plastique est *élastique*.

3 – On appelle *matière plastique* un matériau produit par synthèse et que l'on peut mouler, généralement à chaud, pour fabriquer, le plus souvent en série, divers objets de formes variées.

Remarque : On utilise souvent le substantif masculin *plastique* à la place de l'expression *matière plastique*.

Exemple : Des bouteilles en *plastique*.

4 – On utilise aussi le mot *plastique* (invariable) en apposition : des *sacs plastique* pour dire des *sacs en produits dérivés du pétrole*.

5 – On appelle *déformation plastique* d'un objet, la déformation que l'on observe sur cet objet lorsqu'il est sollicité (torsion, pliage, étirement, etc.) et qui persiste après que la sollicitation a cessé.

Remarques : **a)** – La *déformation plastique* se produit par un réarrangement de la position relative des éléments constitutifs de l'objet, notamment les molécules du métal dont il est constitué, les gouttelettes d'une émulsion ou les bulles de gaz d'une mousse.

b) – La *déformation plastique* obtenue par forgeage ou par formage (martelage, tréfilage, filage, laminage, estampage, emboutissage, etc.) permet la mise en forme de différents objets ou de pièces de mécanique et de construction.

c) – Si un objet se déforme quand on le sollicite mais qu'il reprend sa forme initiale après que la sollicitation s'est arrêtée, on parle de *déformation élastique*.

d) – Certains objets ne se déforment pas quand on les sollicite, mais ils *cassent* : on dit qu'ils sont *fragiles*.

e) – Les joints de dilatation obtenus par forgeage ou par formage sont appelés *joints à ondes*.

f) – Les joints de dilatation obtenus par soudage sont appelés *soufflets*.

Voir le mot et l'expression].

Plastrons (en anglais « *knight heads* ») : Pièces de bois appliquées à l'intérieur d'une embarcation, de chaque côté de l'étrave, comme les apôtres sur les grands navires, et qui portent le clouage des bordages inférieurs.

[Voir le mot *Apôtres*].

Plat (en anglais « *flat part* ») : **1** – Le plat d'un aviron en est la partie peu épaisse que l'on appelle sa pelle.

Remarque : Quand le patron commande « *les avirons sur le plat* », les canotiers, en les retirant de l'eau, doivent les tenir de manière que le plat de tous les avirons soit sur une même ligne horizontale.

2 – Le plat d'une varangue en est la partie plate qui repose par son milieu sur la quille.

Remarque : Si les varangues centrales et une grande partie des autres ont leur partie plate très prolongée, on dit que le navire est construit à varangues plates.

3 – En parlant des fonds d'un navire de mer ou d'un bateau de rivière, les fonds plats sont ceux des bâtiments ou de bateaux dont le plat des varangues est très prononcé.

4 – Un amarrage plat, un *nœud plat* est celui qui est formé de deux bouts de cordage croisés d'abord entre eux, et revenant ensuite sur eux-mêmes en se croisant de nouveau.

Remarque : Si les bouts ne reviennent pas dans le sens droit, le nœud est manqué, il n'a pas de solidité et il reçoit alors le nom de *nœud de vache*.

Plat (en anglais « *mess* ») : [Vielli] Un *plat* de matelots (ou autres) est une réunion de matelots (ou autres) ordinairement au nombre de sept, désignés pour recevoir leur ration en commun et pour manger ensemble.

Remarques : **a)** – On appelle *rôle de plats* l'état nominatif des marins d'un bâtiment répartis par plats.

[Voir l'expression *Chef de plat*].

b) – Aujourd'hui, les marins prennent leurs repas, individuellement, à la cafétéria.

Plat-bord (en anglais « *gunwale* », « *gunnel* ») : **1** – Ceinture de bois composée de pièces assemblées horizontalement sur le bordé de la coque du navire.

2 – Bordage horizontal qui recouvre la tête des allonges des couples, tout autour d'un navire ou d'un bateau.

Remarques : a) – Les murailles de pont des navires, la fargue des canots, les pavois quand il y en a, sont montés au-dessus des plats-bords.

b) – On donne le nom de *lisse de plat-bord* à la troisième préceinte d'un vaisseau.

Plat canaille : À l'époque où les mécaniciens faisaient le quart à la machine, le *plat canaille* était un *casse-croûte de nuit* très consistant, préparé par un graisseur (navire à moteurs) ou un chauffeur (navire à vapeur) sur le réchaud du compartiment-machine pour les mécaniciens du quart de 23 heures à 3 heures ; c'était habituellement, à la base, un plat assez roboratif.

Remarques : a) – Le nom « *plat canaille* » pourrait venir de ce qu'il comprenait souvent un *beefsteak à l'ail* et des légumes arrosés d'huile d'olive et parfumés à *l'ail* comme il se doit sur les navires armés à Marseille.

b) – Sur les paquebots des Messageries Maritimes, l'intendant fournissait ce qui servirait à préparer les repas de nuit pour les mécaniciens de quart ainsi que pour quelques passagers sélectionnés ; à 3 heures du matin, ces passagers descendaient des soirées des troisièmes ou des premières au réfectoire de l'Équipage machine ; ils étaient toujours très flattés de pouvoir partager le *plat-canaille* avec les mécaniciens du *onze à trois* et avec quelques membres de l'État-Major.

Plate (en anglais « *flat fishing boat* ») : **1** – Embarcation légère à fond très plat, marchant à l'aviron, à la godille ou à la voile, de longueur d'environ 6,50 mètres et de largeur 2 mètres.

2 – Les *plates* sont utilisées dans les parages de la mer où l'on peut rencontrer des petites profondeurs ; on en trouve dans les zones ostréicoles, et aussi dans le golfe du Morbihan.

3 – On utilise aussi des *plates* dans les canaux des marais vendéens, qui sont propulsées de l'arrière à l'aide d'une *pelle* (rame) ou au moyen d'une perche que l'on plante dans le fond du canal et que l'on appelle une *pigouille*.

Remarque : Les plates des marais étaient utilisées pour conduire la famille à la messe le dimanche et en semaine, pour conduire les bêtes d'un pré à un autre, ou pour tous les transports quand le marais était complètement inondé.

Remarques : a) – Les *plates* utilisées dans le Marais Breton (au Nord-Ouest de la Vendée, entre Challans, Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Bouin) s'appellent des *yoles*.

b) – Les plates utilisées dans le marais poitevin (au Sud-Est de la Vendée et dans les Deux-Sèvres) s'appellent des *batais*.

Plateau : **1** – Planche large et épaisse, provenant du débit d'une bille de bois.

2 – Pièce circulaire et plate entrant dans la composition de certains mécanismes ou de certaines machines.

3 – Support de bois, de métal ou d'une autre matière, muni ou non de poignées et sur lequel on apporte des boissons, des aliments ou divers objets.

Remarque : Par métonymie, on appelle *plateau-repas* un repas complet apprêté et conditionné sur un plateau, servi au cours d'un voyage ou dans certaines collectivités.

Plateau continental : Zone de très faible pente, située entre le continent et le talus continental, et dont la profondeur n'excède généralement pas deux cents mètres.

Remarque : On dit aussi *plate-forme continentale*.

Plateau correcteur : Plaque en fer placée dans le voisinage des habitacles des compas magnétiques, afin de garantir les boussoles de l'influence des fers employés à bord.

Remarques : a) – Le plateau correcteur porte également le nom de compensateur

magnétique.

b) – Aujourd'hui, on utilise des aimants artificiels à la place du plateau correcteur pour compenser les variations des compas magnétiques en fonction des caps du navire et du fer présent à bord.

c) – Pour éviter de compenser les compas magnétiques au moyen d'un plateau correcteur ou d'aimants, on a quelquefois utilisé, sur les premiers navires construits en fer, une rose graduée de façon irrégulière de façon à prendre directement en compte la différence entre l'orientation de la rose du compas de route et le nord magnétique aux différents caps du navire : certains rumb ou quarts embrassaient ainsi jusqu'à 20° de la circonférence de la rose au lieu de 11,25°.

Plate-bande (en anglais « *rails* », « *cap squares* », « *clamps* ») : **1** – Moulure plate et unie qui a plus de largeur que de saillie.

2 – On donne le nom de *plates-bandes* à la série de bordages de la poupe d'un grand bâtiment, sur lesquels s'appliquent les corniches ; ils croisent les montants de la poupe à angles droits, et ils débordent, bâbord et tribord, ceux de cornière.

Remarque : Sur les vaisseaux à deux ou trois ponts, il y a autant de *plates-bandes* semblables que de ponts, et l'on en voit une dernière qui correspond à la dunette.

2 – La *plate-bande d'un canon* est une petite bande en fer qui recouvre et maintient les tourillons de la pièce lorsqu'elle est sur son affût.

3 – On appelle *plate-bande* une petite saillie plate, plus large que haute, qui entoure certaines parties d'une *bouche à feu*.

[Voir les expressions *Plate-bande du collet*, *Plate-bande de culasse*].

Plate-bande de culasse : Saillie ou moulure qui réunit le renfort au cul de lampe d'un canon.

Plate-bande du collet : Saillie ou moulure qui entoure le canon à la partie arrière du bourrelet.

Plate-forme (en anglais « *stage* », « *bed* », « *gratings* ») : Sorte de plancher.

i) Il y en a des *fixes* telles que celles des soutes au poudres ou de la poulaine ou que celles que l'on a établi à différents niveaux dans le compartiment machine.

ii) Il y en a des *volantes* comme celles que l'on construit sur le plan le plus élevé d'une cargaison de barriques.

Plate-forme de forage : Structure posée sur le fond de la mer au moyen de pieux et servant de support aux activités de forage en mer.

Platin (en anglais « *shoal* ») : Petit banc uni qui découvre à basse mer.

Platine (en anglais « *plate* », « *spring ti fire a gun* ») : Ressort disposé à peu près comme la batterie d'un fusil et qui est destiné à être fixé au renfort de la culasse d'une bouche à feu, pour enflammer la poudre placée dans le champ de lumière de la pièce.

Remarques : **a)** – Il y a des platines à pierre ou à silex et il y en a à percussion.

b) – Dans le cas d'une platine à percussion, la charge s'enflamme par l'effet d'une capsule ou d'une étoupille.

c) – Les platines ont succédé au système de l'embrasement par le boutefeux.

Platine : Métal précieux, malléable et ductile, d'un blanc grisâtre, inaltérable à l'air.

Remarques : **a)** – Le symbole chimique du platine est : « **Pt** ».

b) – Son numéro atomique est 78.

c) – La masse atomique du platine est 195,08 ;

d) – La température de fusion du platine est de 1 772 °C.

e) – L'or blanc est un alliage d'or et de platine.

f) – Le *platine iridié* est un alliage de platine et d'iridium d'une grande dureté.

g) – Le *platine rhodié* est un alliage de platine et de rhodium.

h) – Le mot *platine* est emprunté de l'espagnol *platina*, de même sens, lui-même dérivé de *plata* qui signifie « *argent* » en raison de la ressemblance des couleurs.

Platinite : Alliage de fer et de nickel utilisé à la place du platine, en particulier pour souder du verre.

Platinoïde : 1 – Métal appartenant à la famille du platine.

Remarque : Le radium et l'iridium sont des *platinoïdes*.

2 – Alliage de cuivre, de zinc, de nickel et de tungstène que l'on utilise pour fabriquer des résistances électriques.

Platitude : Caractère de ce qui est dépourvu d'intérêt, de ce qui ne peut éveiller l'attention.

Remarque : À la différence de *bravitude*, *platitude* est accepté par l'Académie.

Platonicien : Qui se rapporte à Platon ou au platonisme.

Remarque : On appelle *solides platoniciens* les cinq polyèdres réguliers qu'étudièrent particulièrement les platoniciens (le tétraèdre, le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre et l'icosaèdre).

[Voir le mot *Platonique*].

Platonique : 1 – Qui a rapport au système du philosophe grec Platon (428-348 avant J.-C.).

Remarques : a) – Aujourd'hui, on dit plutôt *platonicien*.

[Voir le mot *Platonicien*].

b) – On appelle *année platonique* celle où l'on suppose que tous les corps célestes seront dans le même lieu où ils étaient à la Création.

2 – [*Par affaiblissement, souvent péjoratif*] Qui reste purement théorique, formel, ou que l'on sait devoir ne produire aucun effet.

Exemple : Un souhait purement platonique.

3 – On appelle *amours platoniques* des amours non fécondes, soit des amours chastes entre des personnes de sexes différents, soit des amours entre des personnes de même sexe.

Remarque : Platon plaçait la continence sexuelle comme supérieure aux relations charnelles entre hommes et femmes.

Platonisme : Pensée de Platon et de ses disciples.

Remarques : a) – Le platonisme enseigne l'immortalité de l'âme.

b) – On appelle *platonisme des Pères*, l'étude, par les Pères de l'Église, des convergences entre le platonisme et le christianisme.

Plâtre : Matériau obtenu par calcination d'une sorte de pierre appelée *gypse* qui, après cuisson au fourneau, broyage et affinage jusqu'à obtenir une poudre de couleur blanche, servira, après qu'il aura été délayé avec de l'eau, à divers usages dans le bâtiment.

Remarque : Le *gypse* est communément appelé *Pierre à plâtre* ou *plâtre cru*.

Plâtreux : Terrain mêlé d'une espèce de craie rouge.

Plausible : 1 – Admissible parce que vraisemblable.

2 – Qui a une apparence spécieuse.

Exemples : Ce qu'il dit est fort plausible ; c'est une excuse plausible ; un raisonnement plausible.

Plèbe : Dans l'Antiquité romaine, ensemble des citoyens romains n'appartenant ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers, et qui constituait la plus grande partie du peuple romain, longtemps dépourvue de droits.

Remarque : Après plusieurs siècles de lutte, la plèbe parvint à conquérir l'éligibilité à toutes les magistratures.

Plébiscite : 1 – Dans l'Antiquité romaine, sous la République, résolution votée par l'assemblée de la plèbe sur proposition d'un tribun, à la différence de la loi qui émanait de l'ensemble du peuple romain.

2 – Consultation directe de l'ensemble du corps électoral pour l'adoption ou le rejet d'une question d'ordre législatif.

Remarques : a) – Les Constitutions de l'an I et de l'an III furent adoptées par plébiscite.

b) – En ce sens, on dit aujourd'hui *Référendum*.

3 – Consultation directe du peuple sur un projet de loi, à travers laquelle le chef d'un gouvernement demande en réalité aux citoyens d'approuver sa politique ou de lui manifester sa confiance.

Remarque : Le plébiscite de 1851 entérina le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, et celui de 1852 le rétablissement de l'Empire

Plectre : Lamelle de forme ovale en écaille, en corne ou en matière synthétique, dont on se sert pour jouer de certains instruments à cordes comme la mandoline, le banjo, etc.

Remarque : On dit aussi *Médiator*.

Pléiade : 1 – Dans la mythologie grecque, on appelait *Pléiades* les sept filles d'Atlas et de Pléioné qui étaient d'une grande beauté et que Zeus changea en colombes pour qu'elles échappent au chasseur Orion qui les pourchassait depuis 5 ans.

Remarques : a) – Leurs noms sont Maïa, Alcyone, Astérope, Céléno, Électre, Taygène et Mérope.

b) – À leur mort, elles furent placées dans le ciel pour former l'*astérisme* des Pléiades.

[Voir le mot *Astérisme*].

c) – À sa mort, Orion fut aussi représenté dans le ciel, poursuivant les sept sœurs.

2 – Chacune des étoiles visibles à l'œil nu dans l'hémisphère Nord, qui forment un des groupes appelé « *les Pléiades* » de la constellation du Taureau.

Remarques : a) – En ce sens, le nom *Pléiades* prend une majuscule initiale.

b) – Les Anciens comptaient *sept Pléiades*.

3 – Par référence au groupe de sept poètes grecs qui vécurent à Alexandrie au III^e siècle avant Jésus-Christ sous le règne de Ptolémée Philadelphe, et que l'on a appelé *la Pléiade*, Ronsard donna en 1556 le nom « *La Pléiade* » au cénacle qu'il constitua avec six autres poètes français : Du Bellay, Baif, Belleau, Pontus de Tyard, Jodelle, et Peletier du Mans, remplacé après sa mort par Dorat.

Pleige : [*Vieilli*] Celui qui sert de caution.

Exemple : Il s'est offert pour *pleige* et caution dans cette affaire.

Pleiger : [*Vieilli*] Cautionner en justice.

Plein : 1 – Se dit d'un récipient qui est entièrement rempli ; qui ne peut contenir plus ; par opposition à *vide*.

Exemple : Une bouteille pleine.

2 – [*Par analogie*] Se dit d'un lieu susceptible de recevoir un nombre déterminé de personnes et dont toutes les places sont occupées.

Exemple : Ce canot est plein.

3 – Qui abonde en... ; riche en...

Exemple : Une mer pleine de poissons.

4 – Qui offre une masse homogène, sans cavité intérieure, vide, ni ouverture.

Exemple : Du bois plein, c'est-à-dire du bois compact dont le fil est serré.

5 – Qui est entier, complet ; dont rien n'est retranché.

Exemple : Un jour plein, c'est-à-dire les vingt-quatre heures qui le composent.

6 – Mettre *du vent plein la voile*, c'est gonfler les voiles.

7 – *Porter plein*, c'est gouverner sans que les voiles ne soient en état de faseyer pendant les lances ou les oloffées inévitables du navire.

8 – *Gouverner près et plein* (en anglais « **full and by** ») c'est serrer le vent, mais

avec plus de tendance à faire des lans sous le vent qu'au vent.

9 – *Porter bon plein* (en anglais « **to keep the sails full** »), c'est c'est gouverner de manière à avoir toujours du large dans les voiles.

10 – Faire le plein, c'est remplir entièrement.

Exemples : Faire le plein d'eau, de vivres ; faire le plein des capacités à mazout.

11 – Un navire est chargé en plein (en anglais « **full loaded** ») c'est-à-dire autant qu'il est possible.

12 – État de ce qui a atteint son développement maximal, son niveau le plus élevé.

Exemples : La lune est dans son plein, elle est pleine, c'est la pleine lune : on voit toute sa partie éclairée par le Soleil sous la forme d'un disque.

13 – Le plein de la marée c'est la marée haute (en anglais « **high water** »).

14 – Un navire est construit à *mailles pleines* lorsqu'il n'y a pas d'intervalles entre ces couples, ou que ces intervalles sont remplis.

15 – On tire sur un bâtiment *en plein bois* quand on fait pointer son artillerie à mi-hauteur au-dessus de la ligne de flottaison de ce bâtiment et dans le voisinage de son grand mât.

16 – On dit que deux bâtiments se sont abordés en plein lorsque l'abordage s'est fait coque contre coque et que rien n'en a atténué la violence.

17 – On dit qu'un navire s'est échoué *en plein* lorsqu'il est allé à la côte et qu'aucune manœuvre ne s'est opposée à l'échouement ou ne l'a amorti.

[Voir le mot *Plain*].

Plein bois (en anglais « **dead work** ») : [Vielli] Sur un navire en bois, on donne ce nom à la partie du navire qui est hors de l'eau et qui, sur les navires de guerre à voiles, abritait les batteries.

Pleine conscience : **1** – Synonyme de *maîtrise rationnelle, totale, juste et absolue* de nos pensées, de nos motivations et de nos actions au moment de leur réalisation.

Remarques : **a)** – La pleine conscience est l'*attention* portée sur un petit nombre de sensations de l'instant présent, ou sur l'une d'entre elles, mais également sur les conditions de leur apparition ou de leur disparition.

b) – La *pleine conscience* consiste à concentrer son attention sur la perception d'objets physiques présentement visibles ou sur l'intelligence d'objets mentaux accessibles à notre esprit ; la pleine conscience dépasse nos émotions fugitives ou poétiques ; elle ne cherche ni à retenir les sensations agréables, ni à occulter les sensations désagréables.

c) – La pleine conscience dépasse la simple méditation.

d) – L'expression française « *pleine conscience* » est tirée de l'enseignement du bouddha Siddhārtha Gautama, le chef spirituel qui vécut en Inde, aux VI^{ème} ou V^{ème} siècles avant notre ère et qui a initié les actuels mouvements bouddhistes.

e) – Le titre de *bouddha* signifie « *l'éveillé* ».

e) – La sagesse du Bouddha naît de sa bienveillance.

2 – La *pleine conscience* est la troisième forme de la sagesse.

Remarques : **a)** – La première forme de la sagesse est la vision de ce qu'est la réalité au-delà des apparences.

b) – La deuxième forme de la sagesse est la connaissance du véritable degré de réalité des phénomènes.

c) – La connaissance dépasse l'information que l'on peut obtenir au hasard des rencontres.

e) – La sagesse du Bouddha naît de ses connaissances, de sa bienveillance et de son altruisme.

Pleine lune (en anglais « *full moon* ») : On appelle pleine lune la phase pendant laquelle la Lune apparaît éclairée tout entière par le Soleil.

Remarques : a) – À la pleine lune, la Lune, la Terre et le Soleil sont alignés ou à peu près alignés et la Terre se trouve entre le Soleil et la Lune : le Soleil et la Lune sont alors *en opposition* ; on dit aussi que l'on est en *zyzygie* (du grec συζυγία qui qualifie des objets *appariés*).

b) – Les plus fortes marées, sur la côte atlantique de la France et à La Rochelle en particulier, se produisent un jour et demi après les syzygies de pleine lune ou de nouvelle lune.

c) – Les plus forts courants dans le coureau de La Pallice s'observent aux marées des syzygies de pleine lune ou de nouvelle lune, c'est-à-dire deux jours avant les plus forts marnages.

Pleine mer : 1 – Chacun des moments de la journée où le niveau de l'eau est au plus haut (en anglais « *high water* »).

Remarque : Le mot « *mer* » est souvent employé comme synonyme de « *marée* » : la *mer* est haute ou pleine à la fin du flot, puis elle commence à descendre.

2 – La pleine mer est l'état de la mer quand ses eaux atteignent leur niveau le plus élevé.

3 – La *plaine mer* est la mer qui s'étend au-delà des eaux territoriales.

[Voir les expressions *Plaine liquide*, *Plaine mer*].

Remarques : a) – On est en *plaine mer* (en anglais « *high sea* », « *deep sea* ») lorsque l'on est au large, en haute mer, en mer profonde, hors de vue des côtes.

b) – Par confusion entre les adjectifs « *plain* » et « *plein* », on écrit parfois *pleine mer* au lieu de *plaine mer* pour désigner le large, la haute mer.

c) – Le Dictionnaire (9^{ème} édition – J.O. 24 septembre 2008) précise que si, en droit, la « *plaine mer* » est celle qui s'étend au-delà des eaux territoriales, en dehors de l'usage juridique, certains écrivent *pleine mer* pour désigner la plaine mer, le large, la haute mer.

3 – L'adjectif « *hauturier* » ne signifie ni *plaine mer*, ni *pleine mer*, ni *haute mer*.

Remarques : a) – L'adjectif « *hauturier* » appliqué à la navigation s'emploie (comme le mot l'indique) quand on détermine la position du navire à la mer en relevant la *hauteur* des astres au-dessus du plan de l'horizon.

b) – Il n'y a pas de lien entre l'expression *haute mer* et l'adjectif *hauturier*, si ce n'est qu'en haute mer, c'est-à-dire *au large* et si l'on ne dispose pas de moyens électroniques de navigation, on ne peut souvent déterminer rigoureusement et avec précision sa position qu'en observant la *hauteur* des astres.

c) – Le pilotage hauturier (supprimé à la Révolution) se distingue du pilotage côtier ou du lamanage ; le *lamanage* s'entend comme étant le pilotage des navires à l'entrée ou à la sortie des ports de mer et dans la partie maritime des rivières ; le pilote lamaneur est un pratique d'une zone réduite à un port ou à une rivière ; le pilote côtier était un maître de navire qui connaissait la navigation au cabotage sur une grande étendue de côte ; de son côté, le pilote hauturier était nécessairement très instruit en mathématiques, en cosmographie et en cartographie.

d) – La fonction de pilote hauturier a été supprimée après que, pour réussir l'examen de maître ou de patron, il a fallu posséder toutes les connaissances théoriques demandées pour réussir l'examen de pilote hauturier.

Plein fouet (en anglais « *direct way* ») : Un boulet est dit atteindre un objet de plein fouet quand il parvient à cet objet sans sauts ni ricochets.

Plein la voile ! (en anglais « *keep her full !* ») : Ordre donné au timonier de ne pas chicaner le vent et d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles.

Plein poing : Un nœud dit à *plein poing* est un amarrage fait très promptement ou sans égard à la netteté de l'ouvrage, comme lorsqu'il s'agit de rejoindre au plus vite les deux bouts d'un cordage cassé dont on a un pressant besoin.

Plénier : Entier, complet.

Remarque : Le mot plénier ne s'emploie plus guère que dans quelques locutions :

i) Une *réunion plénière* est celle à laquelle participe l'ensemble des membres qui composent un corps constitué.

ii) Autrefois, la *cour plénière* était l'assemblée générale des vassaux que le roi tenait solennellement dans sa résidence.

iii) L'*adoption plénière*, par opposition à l'adoption simple, est celle par laquelle l'enfant adopté perd sa filiation d'origine au profit de celle de son parent ou de ses parents d'adoption.

iv) On appelle *indulgence plénière* la rémission complète d'une peine temporelle attachée à un péché déjà absous, accordée par l'Église catholique sous certaines conditions.

Plénipotentiaire : Envoyé, agent investi des pleins pouvoirs pour représenter un pays, un gouvernement dans la négociation et la signature d'une convention, d'un traité de paix.

Plénum : 1 – Réunion plénière d'un corps constitué.

2 – Dans les partis communistes, réunion plénière du comité central.

Pléonasme : 1 – Figure de rhétorique par laquelle on renforce volontairement le discours par l'addition de mots de même sens.

Exemple : « Je l'ai vu de mes yeux ».

Remarque : Le pléonasme est le contraire de l'oxymore.

[Voir le mot *Oxymore*].

2 – Figure de rhétorique par laquelle on ajoute des mots inutiles pour le sens d'une phrase, mais qui peuvent y mettre de la force ou de la grâce.

Remarques : **a)** – Quand les mots n'ajoutent rien, le pléonasme est vicieux.

b) – Un pléonasme vicieux est une addition inutile de termes de même sens ; il s'agit souvent d'une redondance involontaire et fâcheuse.

Exemples : « Monter en haut » ou « descendre en bas ».

c) – En réalité, *pléonasme* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part et il signifie une redondance vicieuse de paroles.

Plet (en anglais « *flake* ») : Quand un cordage est lové ou roulé sur lui-même, à même le pont ou dans un parc à amarres, si c'est un câble, un grelin, une aussière ou toute autre amarre de gros diamètre, chaque tour du cordage reçoit le nom de *plet*.

Remarques : **a)** – S'il s'agit d'un cordage de moindre dimension, on donne à ces tours le nom de *plis*.

b) – Les *plets* sont habituellement de forme ovale et ils sont de plus en plus petits de manière à ce que chaque plet formé se love à l'intérieur des plets précédents.

c) – Le mot *plet* est dérivé de *pli*.

Pléthore : 1 – Surabondance de sang ou d'une autre humeur dans tout ou partie de l'organisme.

2 – [Au figuré] Abondance excessive ; profusion.

Pléthorique : 1 – Qui est présent en trop grande quantité, en trop grand nombre ; surchargé.

Exemples : Des réserves pléthoriques de nourriture ; un effectif pléthorique.

2 – Qui est lié à l'obésité.

Exemple : Surcharge pléthorique.

Pleuronecte : Poisson téléostéen au corps aplati, couramment appelé poisson plat, qui nage sur le côté du corps opposé à celui où se trouvent leurs yeux.

Exemples : La sole, la barbue, la plie font partie des *pleuronectes*.

Remarque : Symétriques à l'état larvaire, les pleuronectes ont pendant leur croissance un des deux yeux qui migre vers l'autre.

Pleuronectidé : Poisson plat qui nage couché sur le côté gauche, dont les nageoires pectorales sont inégalement développées et dont la bouche dissymétrique possède une forte denture.

Exemples : Le flétan, la limande, le carrelet font partie des *pleuronectidés*.

Pleuvasser : [*Familier*] Pleuvoir par intermittence.

Pleuviner : [*Familier*] Pleuvoir doucement, à très fines gouttes.

Remarque : Pleuviner est synonyme de *bruiner*.

Pleuvioter : [*Familier*] Pleuvoir légèrement.

Pleuvoir : Tomber de la pluie.

Remarques : **a)** – Pleuvoir est un verbe impersonnel : on dit « *il pleut* » ; « *il commence à pleuvoir* ».

b) – L'expression « *pleuvoir de hallebardes* » (en anglais « *to rain cats and dogs* ») signifie *pleuvoir violemment*, sans discontinuer.

Plexiglas : Résine synthétique qui, sous l'effet de la chaleur, devient transparente et incassable, et sert à la fabrication de divers objets.

Exemple : Des hublots en *plexiglas*.

Remarques : **a)** – Plexiglas est un nom déposé ; il a été formé à partir du mot allemand *Glas*, qui signifie *verre*.

b) – Le « *s* » final se fait entendre, comme le « *t* » final de *canot* ou de *bout*.

Plexus : Lacis, réseau formé par plusieurs filets de nerfs, spécialement de nerfs rachidiens, ou, plus rarement, par plusieurs petits vaisseaux entrelacés et anastomosés.

Exemples : Plexus brachial ; plexus pulmonaire.

Remarque : On appelle plexus solaire ou simplement plexus, un amas de ganglions et de filets nerveux situé devant l'aorte, à la hauteur de l'estomac.

Pli : Quand un cordage est lové ou roulé sur lui-même, si c'est un cordage de faible diamètre, chaque tour du cordage reçoit le nom de *pli* (en anglais « *flake* »).

Remarque : S'il s'agit d'un câble, d'un grelin, d'une aussière, d'un cordage de gros diamètre, chaque tour de cordage reçoit le nom de *plet* (en anglais « *flake* »).

Pli : **1** – Partie d'une pièce d'étoffe, d'une feuille de papier, etc., rabattue sur elle-même et formant une double épaisseur.

Exemple : Faire un pli au bas d'un rideau.

2 – Marque que conserve une voile, un vêtement, une feuille de papier, etc., que l'on a pliés ou froissés.

3 – [*Par analogie*] Ce qui, par sa forme naturelle, rappelle le pli d'une étoffe, d'une feuille de papier.

Exemples : Le pli du bras, la saignée du bras ; le pli de l'aine ; pli anticlinal, synclinal, isoclinal (déformations, ondulations des couches de roches sédimentaires qui se sont produites sous l'action des forces tectoniques).

Pli : **1** – Feuille de papier pliée et cachetée.

[Voir le mot *Paquet*].

2 – [*Par extension*] Lettre contenue dans une enveloppe.

3 – [*Par métonymie*] L'enveloppe qui contient une ou plusieurs lettres.

Exemples : Porter, remettre un pli à son destinataire ; j'ai reçu les deux lettres sous le même pli ; un pli ministériel, une lettre ou une dépêche émanant d'un ministre ; le bureau des *plis cachetés* à l'Académie des sciences, qui recueille des documents cachetés dont les auteurs ont souhaité qu'ils ne soient ouverts qu'un siècle après leur expédition.

Remarques : **a)** – Le pli contenant les lettres a été jadis nommé *pacquet* en

français, puis *paquet*.

b) – Un pli cacheté ne doit être ouvert que dans certaines circonstances ou par le seul destinataire.

[Voir les mots *Paquet*, *Dépêche*].

4 – On dit « *sous le même pli* » en parlant de lettres et de paquets, pour dire *sous la même enveloppe* ou *dans un même paquet*.

Pli : Chacune des feuilles de bois qui composent un panneau de contreplaqué dit *multiplis*.

Pli : Ensemble des cartes jouées en un coup, que celui qui a gagné rassemble devant lui.

Exemples : Compter les plis ; faire le dernier pli.

Remarque : On dit aussi *levée*.

Pliable : **1** – [Vieilli] Que l'on peut aisément plier ; qui est flexible.

2 – Se dit d'un objet dont les différentes parties s'articulent et peuvent se rabattre les unes contre les autres.

Exemple : Parapluie *pliable*.

Remarque : On dit aussi *pliant* ou *repliable*.

Pliant : **1** – Souple, flexible, facile à plier.

Remarque : L'osier est extrêmement pliant.

2 – Dont les différents éléments sont articulés et peuvent se rabattre les uns sur les autres.

Exemple : Un mètre pliant.

Pliant (en anglais « *folding chair* ») : Siège portatif composé de deux sortes de châssis rectangulaires pouvant se replier sur eux-mêmes, au moyen de deux boulons, quand on ne s'en sert pas ; lorsque ces châssis sont écartés, ils développent un morceau de toile à voile qui est clouée dans leurs parties supérieures et dans lequel on peut s'asseoir.

Remarques : **a)** – Ces chaises pliantes sont souvent appelées des *transats*.

b) – Les chaises pliantes utilisées sur les ponts extérieurs des paquebots de la ligne Le Havre-New-York étaient appelées des *chaises transatlantiques* ou, en abrégé, des *transats*.

Plie : Poisson de mer plat de la famille des pleuronectidés, qu'on appelle aussi *carrelet*.

Remarque : La plie est un poisson consommable qui ressemble mais qui s'achète moins cher que la sole.

Plier (en anglais « *to heel* », « *to yield* », « *to furl* ») : **1** – Un navire est dit *plier* quand il porte mal la toile et qu'il *s'incline* trop sous l'effort d'un vent de côté.

2 – Un navire plie devant l'ennemi, ou sous le feu de l'ennemi, quand il cherche ou qu'il est forcé de chercher à *se retirer* du combat.

3 – Plier est synonyme de *serrer* quand il s'agit des voiles.

4 – Plier un bordage, c'est le *courber* par l'action du feu ou de la vapeur.

Plimsoll (Disque et marques de –) : **1** – Les marques représentant l'enfoncement maximum autorisé administrativement pour chaque navire, l'été, dans nos eaux, sont des traits gravés et peints sur la coque au milieu du navire, un de chaque bord que l'on appelle marques d'été ; chacun de ces traits est inscrit dans un disque appelé disque de *Plimsoll* dont il constitue le diamètre horizontal.

2 – La distance entre la ligne de pont, également peinte sur la coque, et la marque d'été détermine le franc-bord minimum admissible, en été, en région tempérée.

3 – Les autres marques de franc bord montrent les différents tirants d'eau admissibles selon les régions et selon les saisons.

4 – Les six marques sont, de haut en bas : eau douce en région tropicale, eau douce, eau de mer en région tropicale, eau de mer en été, eau de mer en hiver et eau de mer en hiver dans l'Atlantique nord.

Remarque : L'Anglais Samuel Plimsoll (1824-1898) fit adopter les marques des francs-bords admissibles par chaque navire dans les années 1874 -1876 en vue d'aider à la sauvegarde de la vie des passagers et des marins.

Ploir : **1** – Petit instrument de bois, d'ivoire ou d'une autre matière, plat et tranchant, arrondi aux deux extrémités et dont on se sert pour plier ou couper du papier.

2 – Planchette de bois ou de plastique, sur laquelle on enroule sa ligne de pêche pour la ranger.

Ploc (en anglais « *sheathing hair* ») : **1** – Composition où l'on mêle des poils de vache ou de chien et du verre pilé, puis du feutre et du goudron, que l'on mettait entre les bordages d'un navire et le doublage en bois, pour mettre sa carène à l'abri de la piquûre des vers.

Remarque : Par la suite, le doublage en bois a été abandonné au profit d'un doublage en feuilles de cuivre.

2 – Ensemble des déchets de laine, de poil qui proviennent des diverses opérations de fabrication du drap.

Ploïdie : La *ploïdie* d'une cellule caractérise le nombre d'exemplaires de chromosomes homologues qu'elle possède.

Remarque : Une cellule est *haploïde* si elle possède n chromosomes ; elle est *diploïde* si elle possède $2n$ chromosomes organisés en n paires de chromosomes homologues ; elle est *triploïde* si elle possède $3n$ chromosomes organisés en n triplets, etc.

[Voir le mot *Triploïde*].

Plomb (en anglais « *plummet* », « *lead* ») : Métal très dense et malléable, d'un gris bleuâtre, facilement fusible et résistant à la corrosion.

Remarques : **a)** – Le symbole chimique du plomb est : « **Pb** ».

b) – Son numéro atomique est 82.

c) – La masse atomique du plomb est 207,2.

d) – La température de fusion du plomb est de 327,5 °C.

e) – La galène est le principal minerai de plomb.

f) – Le *blanc de plomb*, ou *blanc de céruse*, est du carbonate basique de plomb ; on l'employait autrefois comme pigment blanc dans la fabrication des fards et des peintures (son utilisation est maintenant interdite à cause de sa grande toxicité).

g) – Les alchimistes espéraient réussir un jour à transformer le plomb en or.

Plomb : **1** – On appelle *plomb fusible* ou, simplement, *plomb*, dans un dispositif électrique, un fil ou une lamelle en plomb qui fond en cas de court-circuit ou de surintensité, servant ainsi de coupe-circuit de sécurité en cas de dysfonctionnement.

2 – Cachet que l'on utilise pour sceller une fermeture ou marquer une marchandise dont les droits ont été acquittés.

Exemple : Les plombs de l'administration des douanes.

3 – On appelait *les Plombs de Venise* ou, simplement, *les Plombs*, la prison de Venise qui avait la réputation d'être d'une chaleur insoutenable l'été, car elle était située au dernier étage du palais des Doges, juste sous la toiture de plomb.

4 – On appelait *plombs* (en anglais « *tubs* ») les divers tuyaux de dalots, de bouteilles, ou autres conduites en plomb qui existaient sur les navires en bois.

5 – Le plomb (sous la forme de plomb tétra-éthyle) a servi d'additif (sous licence Exxon-Mobile) pour augmenter l'indice d'octane de l'essence destinée aux moteurs à explosion et éviter l'auto-allumage dans le cas des fort taux de compression.

Remarques : **a)** – Les vapeurs d'échappement contenant du plomb sont toxiques et dangereuses pour la santé de ceux qui les respirent.

b) – Après que le procédé est tombé dans le domaine public, les additifs au plomb

dans l'essence ont été interdits en France en raison de leur toxicité.

c) – Lorsque l'addition de plomb tétra-éthyle, sous licence américaine, a été rendue obligatoire en France, après la Seconde Guerre mondiale, afin d'obtenir un super-carburant à fort indice d'octane, les chimistes français avaient déjà mis au point un autre procédé (non toxique) aboutissant au même résultat.

Plomb (Fil à –) : Dispositif permettant de vérifier de la verticalité d'un ouvrage.

Plombage : 1 – Action de garnir de plombs ; le résultat de cette action.

Exemple : Le plombage d'un filet de pêche.

2 – Action de sceller avec un plomb ; le résultat de cette action.

Exemple : Le plombage d'un conteneur.

Plombagine : Substance minérale noirâtre, tendre et friable, qui est faite de carbone cristallisé et presque pur.

Exemple : Des mines de crayon en plombagine (on dit aussi des *mines de graphite*).

Plomb de sonde : 1 – On appelle *plomb de sonde* une petite masse de plomb en forme de cône ou de pyramide tronqués, pointe vers le haut, possédant un anneau au sommet et un évidement sous la base.

Remarque : On dit plomb de six, de douze, de vingt-cinq de trente-six, etc., pour désigner un plomb de sonde qui pèse six, douze, vingt-cinq, trente-six livres, etc.

2 – Une ligne souple et *graduée* en continu se fixe à l'anneau et permet de connaître le brassage à l'endroit où le plomb de sonde a été plongé, c'est-à-dire la hauteur entre le plomb de sonde au moment où il touche le fond de la mer, et la graduation lue sur la ligne à la surface de la mer au même instant.

3 – On peut placer un morceau de suif dans l'évidement de la base pour remonter un échantillon du fond que le plomb aura atteint ; cet échantillon permettra de connaître la nature du fond et de la comparer avec les indications de la carte.

4 – Les sondages successifs, pratiqués à des intervalles de temps convenablement choisis, sur une route et à une vitesse déterminées, permettent à un marin pratique de la région de déterminer sa position par temps couvert et hors de la vue de la côte.

Plombée : 1 – Vérification de la verticalité d'un ouvrage à l'aide d'un fil à plomb.

Remarque : On dit aussi *Plommée*.

2 – Ensemble des plombs que l'on fixe à une ligne de pêche, à un filet de pêche pour les lester.

Plomber : 1 – Garnir avec des plombs pour lester.

Exemple : Plomber des filets de pêche.

Remarque : Le plomb d'une ligne de pêche est un poids en plomb proportionné proportionné à la grosseur et à la destination de cette ligne, afin d'en faire descendre l'hameçon plus ou moins dans l'eau.

2 – Appliquer un sceau de plomb sur un objet pour en garantir la fermeture ou sur des marchandises pour indiquer que les droits de douane ont été acquittés.

Exemple : Plomber un conteneur.

3 – On dit qu'on plombe (en anglais « *to lead* ») une planche, un bordage, un cercueil ou un autre objet quand on les double en plomb ou qu'on les recouvre de plomb.

4 – Plomber un corps, c'est le faire immerger en lui ajoutant du plomb ou avec des poids.

Remarque : C'est en ce sens qu'on dit d'un navire qu'il est bien plombé, quand il est bien chargé.

5 – Plomber un couple, c'est le présenter, l'établir sur la quille dans sa position voulue ; cette opération s'exécute au moyen d'un fil à plomb.

Plombières : Entremets glacé à base de *crème anglaise au lait d'amandes* additionnée de fruits confits parfumés au kirsch.

Remarque : Cette appellation vient du nom de la station thermale des Vosges où cette glace a été inventée et servie à Napoléon III.

Plomb (Port du –) : 1 – Port à l'embouchure du fleuve côtier « Le Gô » accessible, autour de l'heure de la pleine mer, aux petites embarcations.

2 – La rive droite appartient à la commune de Nieul-sur-mer (quartier de Lauzières) ; la rive gauche appartient à la commune de L'Houmeau.

3 – Le fond à l'extrémité de la cale est de 2,8 mètres découvrant.

Plongée : 1 – Action de s'enfoncer sous l'eau et d'y évoluer à une plus ou moins grande profondeur. *Exemple* : Une plongée en apnée, en scaphandre.

2 – Temps que dure cette immersion.

Exemple : Une plongée de dix minutes.

3 – Manœuvre par laquelle un sous-marin s'immerge ; navigation en immersion.

Plongée sous-marine : Activité professionnelle ou sportive qui consiste à évoluer sous l'eau à une certaine profondeur pour pêcher, pour explorer les fonds marins, pour effectuer des travaux sous-marins..

Plongeon : Oiseau palmipède de la taille d'un canard, au bec très pointu et au plumage noir ou gris marqué de blanc, qui vit essentiellement sur l'eau et plonge pour chasser le poisson dont il se nourrit. *Remarques* : **a)** – Les plongeurs nichent dans les lacs des régions périarctiques et, avant l'hiver, migrent vers les côtes des mers tempérées ou chaudes de l'hémisphère Nord.

b) – Le nom de cet oiseau est dérivé du mot latin *plumbum* qui signifie « plomb » parce que, lorsqu'il plonge, il disparaît sous l'eau comme s'il était lesté de plomb.

Plongeon catmarin : 1 – Oiseau de mer visible sur nos côtes.

2 – Le *plongeon catmarin* s'observe en période hivernale, soit en pleine mer, soit près du phare des Baleines mais surtout près du phare de Chassiron, tôt le matin, à l'occasion des pleines mers de syzygie, ou vers la pointe de Bonne Anse.

3 – Les *plongeurs catmarins* se reproduisent sur les berges des lacs intérieurs des pays scandinaves ; ils pénètrent à l'intérieur des terres pour se reproduire.

4 – Ils muent en août et ils perdent alors leur bande rouge du plumage nuptial ; à leur arrivée sur nos côtes d'Aunis, ils sont gris, assez ternes.

Plonger : 1 – Faire entrer, enfoncer une chose ou une personne dans l'eau ou dans un autre liquide.

2 – Entrer dans l'eau et se mouvoir, nager sous l'eau à une plus ou moins grande profondeur (en anglais « *to dive* »).

Remarque : Les pêcheurs de perles plongent en apnée, longtemps, et parfois très profondément, pour rapporter les huîtres perlières.

3 – En parlant d'un sous-marin, *plonger* c'est quitter la navigation de surface pour s'immerger et naviguer en immersion, à une plus ou moins grande profondeur.

4 – En parlant d'un navire de surface, *plonger* c'est tanguer (en anglais « *to pitch* »).

Remarque : *Plonger dans la plume*, c'est tanguer violemment dans les lames lorsque la mer est couverte d'écume.

Plongeur (en anglais « *diver* ») : Un plongeur est un homme dont la profession est de faire des séjours plus ou moins prolongés sous la surface de l'eau afin d'y travailler pour visiter ou nettoyer les hélices, la carène, etc. d'un navire, pour se livrer au

sauvetage d'objets submergés, pour installer ou réparer des installations industrielles ou autres dans la mer.

Remarques : a) – Les plongeurs peuvent être équipés de narguilés ou d'appareils respiratoires autonomes pour leur permettre d'augmenter la durée de leur séjour en immersion.

b) – Pour donner à leur organisme le temps de s'adapter à la diminution de la pression qui les entoure, les plongeurs effectuent des *paliers de décompression* lorsqu'ils remontent à la surface après être descendus à des profondeurs supérieures à cinq mètres, c'est-à-dire qu'ils attendent à des immersions données et pendant un certain nombre de minutes, en fonction de la profondeur atteinte et de la durée de la plongée.

c) – Les plongeurs équipés de scaphandres, qui effectuent des travaux de longue durée au fond de la mer, sont appelés des *scaphandriers* ou, familièrement, des « *pieds lourds* ».

Ploquer : Garnir de ploc la carène d'un navire.

Plot : Bille de bois, grume que l'on a débitée en plateaux parallèles et reconstituée en plaçant des tasseaux entre chacun des plateaux pour favoriser le séchage du bois.
[Voir les mots *Bille*, *Grume*].

Plot : Mot anglais signifiant en français « *contact* », notamment « *contact électrique* ».

Remarques : a) – Lorsqu'un navigateur utilise son radar à proximité d'un autre navire ou d'une côte, le signal électro-magnétique qu'a émis l'antenne du radar est renvoyé par cet autre navire ou par cette côte comme un écho ; l'antenne du radar capte le retour par écho du signal et à la suite d'un traitement électronique, une tache lumineuse apparaît sur l'écran du radar.

b) – Le *contact* du navigateur avec le navire-cible ou de la côte se manifeste par une tache lumineuse visible sur l'écran du radar ; on appelle cette tache lumineuse la *trace de l'écho* du navire (en anglais « *plotc* ») ou éventuellement de la côte.

c) – Les opérateurs-radar utilisent le dérivé « *plotting* » de « *plot* » pour signifier qu'ils suivent la trace d'un écho sur l'écran du radar.

Plotter : Néologisme signifiant « *noter la position relative d'un objet, ou celle de l'écho d'un objet sur un radar* » à des intervalles de temps réguliers pour déterminer la route et la vitesse relatives de l'objet.

Remarque : *Plotter* est un anglicisme qui n'a pas d'équivalent concis en français.

Plotting : Anglicisme désignant l'observation attentive de la trace d'un écho sur l'écran du radar.
[Voir les mots *Plot* et *Plottet*].

Plougastel (Drap de –) : Le « *drap de Plougastel* » ou « *plougastel* » est le drap de laine qui était employé pour confectionner les tenues d'uniforme bleu des officiers de la Marine Nationale jusqu'à la fin des années 1950 ; il a ensuite été remplacé par du serge de tergal.

Ploutocrate : [*Le plus souvent au masculin*] Individu qui tire profit de sa grande fortune pour exercer une influence, un pouvoir politiques.

Ploutocratie : État d'une société dans laquelle les plus riches exercent un pouvoir politique ou jouissent d'une influence prépondérante.

Remarque : Le mot *ploutocratie* est composé à partir des mots grecs πλοῦτος qui signifie « *richesse* » et κράτος qui signifie « *domination, puissance, autorité* ».

Pluie (en anglais « *rain* ») : Eau qui provient des nuages et qui tombe sous la forme de gouttes liquides de l'atmosphère vers le sol ou vers la mer.

Remarque : Il arrive que des gouttes de pluie se vaporisent avant d'atteindre le sol ou la mer.

Pluies acides : 1 – Précipitations humides ou retombées sèches anormalement acides susceptibles de « *détraquer le temps* ».

Remarques : a) – L'expression « *pluies acides* » a été employée et définie en 1872 par le chimiste écossais Robert Angus Smith (1818-1884) dans un ouvrage de grande valeur scientifique intitulé « *Air and Rain: the Beginnings of a Chemical Climatology* » qui traite de la « *pollution atmosphérique* ».

b) – Selon Robert Angus Smith, l'une des principales causes des pluies acides était (avant 1882 !) l'*agriculture intensive* qui utilisait des engrais comprenant des ions carbonates CO_3^{2-} , des sels d'ammonium, etc.

c) – Dans des conditions normales, le pH de l'eau de pluie se situe autour de 5,6 ; l'eau de pluie est donc naturellement légèrement acide.

d) – Le pH de l'eau de pluie peut osciller entre 3,8 et 8.

e) – On parle de *pluies acides* lorsque le pH de l'eau de pluie est inférieur à 5.

2 – Les *pluies acides* ont naguère servi de prétexte pour justifier la limitation de la vitesse des automobiles sur les routes de France.

Remarques : a) – Les gaz d'échappement des moteurs de véhicules routiers et la pollution industrielle furent rendus responsables du dépérissement des arbres dans les forêts de l'Est de la France, notamment dans le massif des Vosges, en raison de l'acidification des précipitations apportées par les vents d'ouest.

b) – En réalité, l'acidification du sol de certaines forêts était due, au moins en partie, aux nouvelles pratiques des forestiers : les anciens avaient planté, dans le massif des Vosges, des sapins noirs et quelques sapins rouges (épicéas) mêlés à des arbres à feuilles caduques (hêtres, chênes, etc.) ; beaucoup des nouvelles forêts sont au contraire plantées exclusivement de sapins rouges dont la croissance est plus rapide et, pour des commodités d'exploitation, sans y mêler de feuillus.

c) – Les épicéas rendent les terres acides, c'est bien connu depuis longtemps.

d) – Les épicéas (sapins rouges) remplacèrent largement, après la Seconde Guerre Mondiale, les sapins pectinés (sapins noirs ou sapins des Vosges) notamment parce qu'ils atteignent plus rapidement la taille commercialisable et parce que leurs jeunes plants sont moins appréciés des cervidés qui pullulent.

e) – L'expression *pluies acides* n'est plus guère utilisée.

[Voir l'expression *Réchauffement climatique*].

Plum-cake : Gâteau à la pâte épaisse fait d'une part de beurre, d'une part de sucre, de deux parts de farine, de sel et d'œufs, dans laquelle sont incorporés plusieurs variétés de raisins secs (sultanines, de Damas, de Corinthe), des écorces confites ou des fruits confits (orange, citron, angélique, cerises) et qui lève grâce à de la levure chimique.

Remarques : a) – Les maîtresses de maison britanniques servent habituellement des tranches de *plum-cake* avec le thé de cinq heures (en anglais « *five o'clock tea* »).

b) – Le rhum dans lequel les raisins secs ont macéré avant d'être incorporés dans la pâte assure au gâteau une longue conservation.

Plume : 1 – Chacun des tuyaux cornés et effilés, garnis de barbes et de duvet, qui recouvrent l'épiderme des oiseaux.

2 – Plume d'oiseau taillée en pointe à une extrémité et fendue, dont on se servait pour écrire.

Remarque : On appelait jadis *officiers de plume* les officiers des corps administratifs de la Marine, par opposition aux *officiers d'épée*.

3 – [*Par analogie*] Petite lame de métal, pointue et fendue, fixée à l'extrémité d'un porte-plume et que l'on trempe régulièrement dans l'encre, ou d'un stylographe qui possède une réserve d'encre dans son corps.

4 – Nom donné à l'écume blanche qui jaillit à la proue du navire.

Exemples : Le bateau *met le nez dans la plume*, pique du nez *dans la plume*.

5 – Plumer l'eau (rare) ou [*absolument*] plumer, c'est ramener la pelle de l'aviron en arrière en lui faisant effleurer à plat la surface de l'eau.

Plumet de pilote : Ce sont plusieurs plumes que l'on mettait dans un petit morceau de liège et qui, en voltigeant au gré du vent, faisaient connaître d'où venait le vent relatif plus précisément que les girouettes.

Plumier : Boîte, généralement oblongue, dans laquelle les écoliers rangeaient naguère leurs plumes, leurs porte-plume, où l'on met aujourd'hui des crayons, des stylos, etc.
Remarque : Le plumier en bois ou en métal de naguère est maintenant remplacé par une trousse souple.

Plum-pudding : Entremets sucré confectionné à partir de mie de pain de récupération additionnée de graisse de rognons de bœuf, d'épices, de raisins secs, pruneaux, etc., macérés dans du rhum ; on fait cuire le plum-pudding dans un bol recouvert de papier sulfurisé et enveloppé dans un linge, que l'on immerge pendant des heures dans l'eau bouillante.

Remarques : **a)** – Le plum-pudding est une spécialité britannique traditionnellement servie à Noël qui se prépare au mois de novembre car il se conserve très longtemps et se bonifie en vieillissant.

b) – Les Anglais utilisent de la graisse de rognons de bœuf pour préparer le plum-pudding parce que c'est la matière grasse la moins coûteuse, mais on peut la remplacer par du beurre, de la graisse de canard, etc.

c) – On sert souvent le plum-pudding avec de la crème anglaise à la vanille.

Plumule : Chacune des petites plumes qui forment le duvet.

Remarque : Les plumules sont utilisées pour la confection de couettes, d'édredons, de vêtements matelassés.

Pluntrage : Coutume en vigueur chez les corsaires de la Manche orientale et de la Mer du Nord (Dieppe, Boulogne, Dunkerque) à l'époque de Jean Bart (1650-1702) qui autorisait chaque marin du navire corsaire à s'approprier les biens particuliers de son homologue dans l'Équipage du navire capturé.

Exemple : Le chirurgien du navire corsaire recevait le coffre et les médicaments du chirurgien du navire capturé.

Remarques : **a)** – On ne devait pas dépouiller complètement les prisonniers.

b) – Le pluntrage du capitaine et des officiers majors du navire corsaire consistait dans les vêtements, habits, linge, argent, montres des officiers capturés ; le capitaine choisissait la montre qu'il préférait parmi celles du capitaine et des officiers du navire capturé ; les autres montres étaient partagées entre les officiers majors et le chirurgien ; le capitaine du navire corsaire pouvait prendre l'épée, les pistolets, les fusils, le couteau du capitaine capturé.

c) – Le pluntrage des officiers marinières, canonnières, charpentiers et matelots consistait souvent à se partager au prorata de leurs parts et portions respectives le produit de la vente des hamacs, coffres, sacs, linge, vêtements ayant appartenu à l'Équipage capturé.

d) – Le *pluntrage* ne devait pas dépasser, en principe, une valeur de 10 couronnes néerlandaises par matelot.

e) – Le *pluntrage*, qui était une tolérance, s'appelait aussi « *petite piraterie* ».

f) – Si la reddition du navire capturé s'était faite sans résistance, le capitaine du navire corsaire devait veiller à ce qu'aucune violence ni pillage ne se produisent.

g) – Le pluntrage pour les Équipages des navires corsaires était une compensation aux faibles soldes, aux risques encourus au moment des captures des navires ennemis et aux conditions difficiles de la vie en mer à bord d'un navire corsaire.

h) – Le pluntrage, pour les Équipages des navires corsaires, était l'équivalent des viols et du pillage que Napoléon Bonaparte laissait faire à ses soldats dans les villes qui venaient de capituler après avoir été assiégées.

Plupart (La –) : Façon de parler, qui signifie *la plus grande partie*.

Remarques : a) – Si « *la plupart* » est nominatif et régit un verbe, alors on construit le verbe au singulier s'il se rapporte à un singulier ; mais s'il se rapporte à un pluriel, alors le verbe se construit aussi au pluriel.

Exemples : La plupart du monde prétend ; la plupart du peuple voulait ; la plupart de ses amis l'abandonnèrent ; la plupart des troupes se débandèrent.

b) – Lorsque « *la plupart* » se dit absolument, alors il régit toujours le pluriel du verbe, que le substantif auquel il se rapporte soit pluriel ou non.

Exemples : Le Sénat fut partagé, la plupart voulaient que... ; la plupart furent d'avis que...

c) – On écrit aussi *la pluspart*.

Plural : 1 – Qui contient plusieurs unités.

2 – On appelle *vote plural* un mode de suffrage où plusieurs voix peuvent être attribuées, selon certaines conditions, à un même votant.

Remarques : a) – En vigueur en Belgique de 1893 à 1921, le vote plural accordait, sous certaines conditions, jusqu'à deux voix supplémentaires à divers électeurs.

b) – Action à vote plural, qui confère, lors des assemblées générales d'une société, plusieurs voix à l'actionnaire qui possède cette action.

c) – Les actions à vote plural, à l'exception de celles qui confèrent un droit de vote double récompensant la fidélité de certains actionnaires, sont interdites en France métropolitaine.

Pluralisme : Coexistence de plusieurs modes de pensée, courants ou opinions au sein d'une société, d'une collectivité, d'un système organisé.

Remarques : a) – Le *pluralisme syndical* est garanti, en France, par le préambule de la Constitution de 1958 ; il autorise chacun à adhérer au syndicat professionnel de son choix, ou à n'adhérer à aucun syndicat.

b) – Le principe de *laïcité* inscrit dans la Constitution de la France garantit le *pluralisme religieux* mais interdit à l'État de favoriser une ou plusieurs religions vis-à-vis des autres religions.

[Voir le mot *Laïcité*].

Pluriannuel : Qui dure plusieurs années ; qui couvre plusieurs années.

Pluripartisme : Par opposition à Bipartisme, coexistence, dans un système parlementaire donné, de plusieurs partis politiques.

Remarque : On dit plutôt *multipartisme*.

Plus près (en anglais « *close hauled trim* ») : Allure d'un navire qui reçoit le vent aussi près que possible de l'avant.

Remarques : a) – Le *plus près*, ou *plus près du vent*, est l'allure sous laquelle navigue un bâtiment qui veut gagner ou s'élever dans la direction du vent.

b) – Les vaisseaux de guerre à voiles pouvaient remonter au plus près du vent à environ 6 quarts (ou 6 rums, ou environ 65°) de la direction d'où soufflait le vent.

Plus-value : 1 – Augmentation de la valeur d'une propriété, d'un bien, d'un objet.

Exemples : Réaliser une forte plus-value ; une plus-value immobilière ; un impôt sur les plus-values.

2 – Excédent qui résulte de la différence entre le produit réel d'une taxe, d'un impôt, d'une opération commerciale ou boursière et le produit qu'on en attendait.

Pluton : Dans la mythologie romaine, Pluton était le dieu des Enfers.

Remarque : Son équivalent dans la mythologie grecque était *Hadès*.

Pluton : Objet gazeux du système solaire.

Remarques : **a)** – À l'époque de sa découverte par l'Américain Clyde William Tombaugh (1906-1997) le 18 février 1930, Pluton a été considéré comme la neuvième planète du système solaire.

b) – L'objet Pluton a été déclassé en *planète naine* en 2006 parce que sa force gravitationnelle n'est pas assez forte pour attirer et agglomérer les petits objets qui gravitent autour de lui ou pour les repousser.

Pluton : Masse de très grande taille, ovoïde ou en forme de lentille, constituée de roches grenues qui résultent de la lente cristallisation d'un magma dans les zones profondes de l'écorce terrestre.

Plutonisme : Théorie en vogue à la fin du XVIII^{ème} siècle, qui attribuait la formation des roches de la croûte terrestre à l'action de la chaleur souterraine et à des processus de fusion.

Plutonium : Le plutonium (Z = 94) appartient à la famille des *actinides* qui regroupe les éléments allant de l'actinide (Z = 89) au lawrencium (Z = 103).

Remarques : **a)** – Le plutonium est un élément artificiel radioactif et toxique.

b) – Le plutonium présente une très grande toxicité en cas d'ingestion, d'inhalation ou de passage transcutané en raison d'un rayonnement alpha peu pénétrant mais très ionisant.

c) – Le plutonium possède une quinzaine d'isotopes (de A= 232 à A = 246) tous radioactifs.

d) – Le symbole du plutonium est Pu.

e) – La densité du plutonium est de 19,84 ; son point de fusion est 639,4°C.

f) – Le plutonium résulte de la fission spontanée de l'uranium.

g) – Le plutonium 239 est utilisé comme combustible dans les réacteurs nucléaires et dans les bombes à fission.

h) – Le plutonium a été produit pour la première fois en 1940 à Berkeley, aux États-Unis d'Amérique.

i) – Le plutonium se forme dans les réacteurs nucléaires alimentés en uranium, à partir de l'uranium 238 ; son principal isotope, le plutonium 239, est fissile et il participe à la production d'énergie à l'intérieur même du réacteur au fur et à mesure de sa formation.

Pluvial : Relatif à la pluie ; causé, formé par la pluie.

Exemple : Les *eaux pluviales* sont les eaux de pluie.

Pluvian : Le *pluvian d'Égypte* ou, simplement, le *pluvian*, est un petit échassier au plumage noir et blanc sur le corps, gris-bleu sur les ailes, qui vit sur les bancs de sable des rivières et des lacs d'Afrique tropicale.

Remarque : Le *pluvian* est surnommé « oiseau du crocodile » ou « ami du crocodile », parce qu'il a la réputation de trouver sa nourriture dans la gueule ouverte de cet animal.

Pluvier : Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux échassiers au bec court et épais, qui nichent dans les toundras, les landes ou les zones marécageuses de l'hémisphère Nord et migrent vers le sud en hiver.

Exemples : Pluvier doré ; pluvier argenté ; pluvier guignard.

Pluvieux : 1 – Marqué par la pluie ou le risque de pluie.

Exemple : Un temps pluvieux.

2 – Qui amène la pluie.

Exemple : Le vent du sud-ouest est souvent pluvieux.

Pluviomètre : Instrument qui sert à mesurer la quantité de pluie tombée en un lieu et en un temps donnés.

Pluviométrie : **1** – Mesure du volume des précipitations en un lieu et en un temps donnés ; quantité de pluie tombée en un lieu pendant un temps déterminé.

Remarque : En ce sens, on dit aussi Pluviosité.

Exemple : La pluviométrie moyenne à Paris est de 600 millimètres par an.

2 – Étude du régime des précipitations, de leurs caractéristiques et de leur localisation.

Pluviôse : Le cinquième mois du calendrier républicain institué en 1793 et qui eut cours jusqu'au 1er janvier 1806, allant, selon les années, du 20, 21 ou 22 janvier au 18, 19 ou 20 février.

Remarque : Pluviôse suivait nivôse et précédait ventôse.

Pluviosité : Quantité de pluie tombée en un lieu donné et pendant un temps déterminé.

Remarque : On dit aussi *pluviométrie*.

PMP : Sigle se « *Puissance Maximum en temps de Paix* ».

Remarques : **a)** – À PMP, on ne dépasse pas les limites d'utilisation préconisées par le constructeur de la machine ou le Service Technique de la Marine.

b) – Des essais à PMP sont organisés régulièrement afin de vérifier les performances de l'installation de propulsion.

Pneu : [*Familier*] Bandage entourant une chambre à air, ou enveloppe de gomme gonflée d'air, que l'on fixe à la jante des roues des véhicules pour amortir les chocs et favoriser l'adhérence au sol.

Remarque : Pneu est un diminutif de pneumatique.

Pneumatique : **1** – Qui contient de l'air ; que l'on peut gonfler d'air.

Exemple : Un canot pneumatique.

2 – Relatif à l'air ou aux autres gaz.

Exemple : On appelle machine pneumatique, une machine qui permet d'aspirer l'air d'un récipient afin d'y faire le vide.

3 – Qui fonctionne grâce à l'air comprimé.

Exemples : Régulation pneumatique ; marteau pneumatique.

4 – Bandage entourant une chambre à air, ou ensemble formé par le bandage et la chambre à air, ou enveloppe à base de caoutchouc gonflée d'air que l'on fixe à la jante des roues des véhicules à 2 ou 4 roues ou davantage, pour amortir les chocs et favoriser l'adhérence au sol.

Remarques : **a)** – Les bandages pneumatiques collés aux jantes des roues ont été inventés par des Anglais en 1898 ; ils avaient pour qualité d'amortir les irrégularités de la route beaucoup mieux que les bandages pleins qui équipaient les roues des bicyclettes ou des voitures automobiles.

b) – Les bandages pneumatiques démontables ont été inventés par l'industriel Édouard Étienne Michelin (1859-1940) en 1891 pour les bicyclettes, en 1894 pour les voitures légères automobiles.

c) – Édouard Michelin disait que ses bandages pneumatiques amovibles buvaient les obstacles de la route et il le disait en latin : « *nunc est bibendum* ».

d) – Le mot *Bibendum* est devenu le slogan de la Société Édouard et André Michelin ; le symbole de la société Michelin & Cie est un personnage symbolisé par une pile de pneumatiques et appelé *Bibendum*.

Pneumocoque : Bactérie responsable de plusieurs infections des bronches et des poumons, comme les pneumonies, certaines otites et sinusites, qui sont susceptibles d'évoluer en méningite.

Exemple : Méningite à pneumocoques.

Pochard : [*Familier*] Ivrogne, individu adonné à la boisson.

Poche : **1** – Sac souple où l'on transporte, où l'on place divers objets ou substances.

Exemple : Une poche à glace, que l'on applique sur une partie du corps pour soulager une douleur.

2 – Dans les parcs à huîtres, large sac rectangulaire fait de mailles, dans lequel on enferme les naissains pour faciliter la manutention des coquillages et pour les protéger des prédateurs.

Remarque : On dit aussi *Pochon*.

3 – Sorte de sac en toile taillé en pointe disposé au fond des chaluts ou de certains filets de pêche.

Remarque : L'extrémité inférieure de la poche du chalut est fermée au moyen d'un cordage que l'on dénoue après que le chalut a été remonté à bord du chalutier et suspendu sous le portique, afin de faire descendre sur le pont tout le poisson qui a été capturé.

4 – Pièce de toile, d'étoffe, etc. cousue sur la partie intérieure ou extérieure d'un vêtement et formant un petit sac.

Exemples : Les poches d'un pantalon, d'un manteau ; la poche intérieure d'un veston ; une poche à rabat.

Remarques : **a)** – Une poche plaquée est une poche piquée à plat sur le vêtement.

b) – Une poche revolver est une poche située à l'arrière d'un pantalon.

Poche : **1** – Grosse cuiller creuse à long manche, utilisée pour servir le potage ou pour prélever et verser des liquides.

2 – Louche utilisée pour verser le caillé dans des moules afin de faire du fromage moulé à la louche.

Remarque : Le véritable camembert de Normandie est fabriqué avec du lait cru et il est *moulu à la louche* en plusieurs étapes successives.

Pocher : Cuire un aliment en le plongeant dans un liquide frémissant.

Exemple : Pocher une aile de raie.

Pochon : **1** – Sac, sachet de papier ou de matière plastique.

Exemple : Glisser ses achats dans un *pochon*.

2 – Dans les parcs à huîtres, large sac rectangulaire fait de petites mailles, dans lequel on enferme les naissains pour faciliter la manutention et la manipulation des coquillages, pour les protéger des prédateurs et pour assurer leur croissance.

Remarque : On dit aussi *Poche*.

Pochouse : Matelote bourguignonne de poissons d'eau douce au vin blanc.

Remarque : On écrit aussi *pauchouse*.

Pod :

Remarque : Voir le sigle IPS.

Podagre : Qui souffre de la goutte en quelque partie du corps, plus particulièrement aux pieds.

Remarques : **a)** – Il se dit en général d'un homme goutteux, en quelque partie du corps qu'il ait la goutte.

b) – Le roi de France Louis XVIII (1755-1824) était podagre.

c) – Napoléon 1er (1769-1821) se plaignait que ses amiraux étaient trop âgés, que c'étaient des *podagres* et que, sous son règne, il n'a jamais pu s'élever dans la marine un homme qui s'écartât de la routine et sût créer.

Podaire : Ensemble des projections orthogonales d'un point sur les différentes tangentes à une courbe donnée.

Podestat : **1** – Titre donné depuis le Moyen Âge au premier magistrat de certaines villes du Nord de l'Italie, et qui fut aussi en usage dans certaines villes de Provence.

2 – Titre porté par le maire des villes lombardes et vénitiennes soumises, après

1815, à la domination autrichienne.

3 – Dans l'Italie fasciste, magistrat placé par le gouvernement à la tête d'une commune.

Podium : 1 – Dans les amphithéâtres ou les cirques de la Rome antique, plateforme élevée d'environ six mètres au-dessus du niveau de l'arène qu'elle bordait et où se tenaient les personnes de distinction.

Remarque : À Rome, le podium était réservé à l'empereur, aux magistrats curules et aux vestales.

2 – Estrade surélevée.

Remarque : Estrade à trois niveaux où les concurrents d'une épreuve sportive arrivés en tête d'une compétition prennent place, en fonction de leur classement, pour recevoir leur récompense ; la plus haute marche du podium est réservée au vainqueur.

Podzol : Sol qui se développe sur une roche gréseuse ou sableuse et qui présente, sous l'humus, un horizon cendré formé de grains de quartz, puis un horizon de couleur rouille riche en oxydes ferriques.

Remarque : En France, les forêts de Fontainebleau et des Landes croissent sur des podzols.

PoE : [Réseau Ethernet] Dans le système **PoE** (« **Power over Ethernet** ») l'alimentation électrique des équipements tels que les téléphones IP ou les caméras de sécurité IP se fait par les câbles Ethernet RJ45 en même temps que la transmission des données.

Remarque : La longueur maximale théorique d'un bon câble Ethernet (Cat 6A, 7 ou 7A) est de 100 m ; mais en pratique, avec la dissipation du signal, la longueur maximale est entre 60 m et 80 m.

Poêle : 1 – Drap mortuaire qu'on met à l'église sur le cercueil.

Exemples : Un poêle de velours noir avec des bandes de toile d'argent, avec des croix ; un poêle de brocart d'or, bordé d'hermine.

2 – [Vieilli] Le voile qu'on tenait sur la tête des mariés durant une partie de la messe qui se disait pour la bénédiction nuptiale.

Exemple : Deux parents du marié et de la mariée tenaient les deux bouts du poêle.

Remarque : L'expression « *il a été mis sous le poêle* » se dit des enfants nés avant le mariage, qu'on a reconnus et légitimés en étendant sur eux le poêle à la cérémonie du mariage.

Exemple : On met sous le poêle les enfants nés avant le mariage, pour les reconnaître en face de l'Église.

3 – [Vieilli] Dais sous lequel on porte le *Saint-Sacrement* aux malades et dans les processions.

Remarque : On ne dit plus guère aujourd'hui que *dais*.

4 – [Vieilli] On appelait aussi *poêle* le dais qu'on présentait au roi, aux princes, aux gouverneurs de provinces, etc., lorsqu'ils faisaient leur entrée dans une ville.

Poêle : Appareil de chauffage en fonte, en fer, en faïence, etc. comportant un foyer clos dans lequel on brûle un combustible et qui dégage de la chaleur grâce au rayonnement de ses parois et du tuyau de fumée.

Poêle : 1 – Ustensile de cuisine rond ou ovale, peu profond, à bords évasés et muni d'une longue queue, dont on se sert pour cuire certains aliments.

2 – Nom donné à divers récipients servant à faire fondre des matériaux comme la graisse de baleine, la cire, l'étain, le plomb, etc.

3 – Dans les salines, récipient rempli de saumure que l'on chauffe à feu continu pour provoquer l'évaporation de l'eau et la cristallisation du sel.

Poêler : 1 – Cuire à la poêle.

Exemple : Poêler des coquilles Saint-Jacques.

2 – Cuire à feu doux, dans un récipient couvert, avec un corps gras et une garniture aromatique.

Exemple : Poêler une volaille.

Poêlon : Ustensile de cuisine plus petit et plus profond qu'une poêle, muni d'un manche et utilisé pour la cuisson de certains aliments.

Poème : 1 – Ouvrage de vaste étendue composé en vers.

2 – Pièce en vers.

3 – [*Par extension*] Pièce poétique dont la pensée scandée et l'harmonie sont libres de contraintes.

Exemples : « *Alcools* » de Guillaume Apollinaire (1880-1918) ; « *Pâques à New York* » de Blaise Cendrars (1887-1961).

Remarque : Le *calligramme* est un poème dont la disposition typographique évoque l'objet qui en constitue le thème.

4 – Poème en prose : Pièce où la phrase prend le relais du vers en conservant sa densité et où le passage à la ligne équivaut à la strophe.

Remarques : **a)** – La publication posthume du recueil « *Gaspard de la nuit* », d'Aloysius Bertrand, en 1842, marque la naissance du poème en prose.

b) – « *Le Spleen de Paris* » de Baudelaire a pour sous-titre « Petits poèmes en prose ».

c) – « *Aube* » de Rimbaud, « *Les Mûres* » de Ponge ou « *Allégeance* » de René Char sont des poèmes en prose.

5 – On appelle poème symphonique une composition orchestrale, généralement d'un seul mouvement, conçue comme l'illustration musicale d'une brève histoire d'inspiration littéraire ou philosophique.

Exemples : « *Shéhérazade* » de Nicolaï Rimski-Korsakov (1844-1908) ; « *Ainsi parlait Zarathoustra* » de Richard Strauss (1864-1949) ; « *L'Apprenti sorcier* » de Paul Dukas (1865-1935).

Remarque : Le poème symphonique est né au XIX^e siècle, à l'époque dite « romantique ».

Poésie : 1 – Expression figurée et artistique des sentiments intérieurs et des émotions intimes par l'exploitation de la multiplicité de sens des mots.

Remarques : **a)** – Horace a défini la poésie comme une « *peinture parlante* ».

b) – Pour les Grecs, la poésie était d'inspiration divine et le poète un enfant des Muses.

c) – Polymnie était la Muse de la poésie lyrique, Calliope la Muse de la poésie héroïque.

d) – En poésie, comme dans n'importe quel art, il n'y a rien à comprendre et il est vain de chercher à savoir ce que l'auteur a cherché à exprimer.

e) – La réussite d'une œuvre poétique se mesure aux émotions et aux impressions qu'elle suscite chez les lecteurs ou les auditeurs.

2 – Art du langage en vers, de ses rythmes et figures, par opposition à la prose.

Remarque : *Pégase* est le symbole de l'inspiration poétique dans les expressions poétiques faisant référence à la légende de Pégase.

Exemples : « *Monter sur Pégase* », « *enfourcher Pégase* » c'est s'adonner à la poésie.

[Voir le mot *Pégase*].

3 – [*Par métonymie*] Pièce en vers prenant place dans un ensemble.

Remarques : **a)** – Le mot « *poésie* » s'emploie couramment au singulier pour désigner un poème isolé.

Exemple : Apprendre, réciter une poésie.

b) – On dit aussi *poème* en ce sens.

c) – Le mot « *poésie* » s’emploie aussi au singulier, mais dans un sens collectif, pour désigner l’ensemble des ouvrages poétiques composés par un seul auteur ou par les poètes d’un même pays, d’une même époque, d’un même courant artistique.

Exemples : La poésie de Victor Hugo ; la poésie de Claudel ; une histoire de la poésie latine ; Georges Pompidou (1911-1974) publia aux Éditions Hachette une « *Anthologie de la poésie française* » en 1961.

4 – Ce qui, dans une œuvre d’art, un paysage, un objet, un être, suscite une émotion rare d’ordre poétique.

Exemple : La poésie des derniers tableaux de Manet.

5 – Le poète sait voir la réalité des choses au-delà du visible.

Remarques : **a)** – La poésie est l’une des racines profondes de la science qui se fait.

b) – En ce sens, le scientifique est une sorte de poète.

[Voir les mots *Scientifique*, *Savant*].

6 – La poésie est la méthode traditionnelle utilisée jadis pour se rappeler et transmettre secrètement des connaissances confidentielles.

Remarque : Le sens véritable est alors dissimulé derrière un récit vraisemblable ; la métrique permet d’aider la mémoire à retenir le récit et aide à détecter immédiatement les erreurs involontaires.

Exemple : Contrairement à l’interprétation restreinte à la Méditerranée de Victor Bérard (1864-1931) qui fait encore autorité, l’épopée grecque intitulée l’« *Odysée* » et attribuée à Homère (fin du VIII^{ème} siècle av. J.-C.) pourrait renfermer les secrets des routes maritimes de l’étain que les Grecs allaient chercher en Cornouailles ou même en Scandinavie.

Poète : 1 – Écrivain qui se consacre à la poésie, qui compose des poèmes.

Exemples : Poètes anciens et modernes ; on appelait Homère et Virgile les *princes des poètes*.

Remarque : Un poète voit quelque chose d’extraordinaire dans un objet banal et il en parle en images et en mots choisis.

[Voir le mot *Pinde*].

2 – [*Par extension*] Celui dont l’œuvre exprime ou restitue une vision poétique du monde.

Exemple : Le prélude pour piano solo « *La Cathédrale engloutie* » du compositeur français Claude Debussy (1862-1918) est l’œuvre d’un poète.

Remarque : L’expression « *on devient orateur mais on naît poète* » est attribuée à Cicéron (106 av. J.-C. - 43 av. J.-C.).

3 – [*Par affaiblissement*] Se dit d’une personne sensible à la beauté, à la poésie des choses, ou encore d’une personne rêveuse, manquant de sens concret.

Exemple : Cet homme est un poète.

Poge : Terme de la marine du Levant qui signifie le côté de la main droite quand on est tourné vers l’avant.

Remarques : **a)** – On dit *poge* ou *pouge* au Levant.

b) – On dit *tribord* au Ponant.

b) – On appelle *orse* le côté de la main gauche quand on est tourné vers l’avant, qu’on nomme *bâbord* au Ponant.

[Voir le mot *Orse*].

« **Poge !** » : Terme de commandement dont les levantins se servaient sur mer et qui signifie « *arrive tout !* ».

Remarque : L'officier prononçait ce mot : « *poge !* » quand il voulait que le timonier pousse la barre sous le vent, comme si l'on voulait faire vent arrière.

Pogrom : 1 – On a appelé *pogroms* des accès de violence populaire dirigés contre les Juifs de Russie entre 1881 et la chute du Tsar en 1917 ; des pogroms ont été perpétrés par des mouvements extrémistes dont celui des *Centuries noires* ; les pogroms de Russie s'accompagnaient parfois de pillages et de meurtres.

Exemple : Il y eut un grand *pogrom* à Odessa en 1905.

Remarques : **a)** – Le mot russe *pogrom*, de même sens, est dérivé de *grom* qui signifie « tonnerre ».

b) – On écrit *pogrom* ou *pogrome*.

2 – [*Par extension*] On appelle *pogroms* des violences tolérées par l'État du lieu et exercées dans différents pays contre certaines communautés bien identifiées.

Remarque : Le pogrom de la nuit du 9 au 10 novembre 1938 contre les Juifs d'Allemagne est appelé la « *Nuit de Cristal* » (en allemand : « *Kristalnacht* »), peut-être en raison du bruit que firent les vitrines des magasins tenus par des Juifs lorsqu'elles furent brisées par les manifestants ; ce pogrom intervint quelques heures après qu'un diplomate allemand, Ernst vom Rath (1909-1938) fut assassiné à Paris, le 7 novembre 1938, par un jeune « *Juif de l'Est* » apatride (en allemand : « *Ostjuden* »), nommé Herschel Grynszpan (1921-1945), né de parents polonais à Hanovre en Allemagne ; les mouvements anti-Juifs en Allemagne à cette époque avaient pour but de pousser les Juifs étrangers ou apatrides à émigrer hors d'Allemagne.

[Voir l'expression *Nuit de Cristal*].

POI : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Point Of Interest*.

2 – Les *POI* ont un caractère plus général que les *navaid*s qui concernent uniquement la sécurité de la navigation.

Remarque : Les informations concernant les services portuaires disponibles, les restaurants, les commerces ou les lieux touristiques incontournables d'un pays sont des *POI*.

Poids : 1 – Force d'attraction gravitationnelle exercée par la Terre sur un corps.

Remarques : **a)** – Le poids est une force et il se mesure en newtons (symbole N).

b) – Le *kilogramme-force* (parfois abrégé en *kgf* ou même en *kilogramme*) est une ancienne unité de poids qui dépend de la masse *m* du corps d'épreuve (en kg) et de l'accélération de la pesanteur *g* à l'endroit de la mesure (en m/s²).

c) – Pour les calculs d'assiette, les poids s'appliquent aux centres de gravité des différents volumes pris en compte.

d) – Le *poids du navire*, qui est compensé au repos par la poussée de l'eau sur la carène, s'applique au centre de gravité de l'ensemble du navire (avec tous ses approvisionnements) et de sa cargaison.

2 – On appelle aussi poids la mesure de cette force d'attraction gravitationnelle.

Remarques : **a)** – Le poids d'un objet, obtenu en multipliant sa masse par l'accélération gravitationnelle ($P = m * g$) varie selon la latitude, la longitude et l'altitude auxquelles il se trouve.

b) – À Paris, un objet de masse 1 kilogramme a un poids de 9,81 newtons.

3 – [*Par métonymie*] Corps métallique, de masse déterminée, servant à peser des objets sur une balance.

Remarques : **a)** – Acheter, vendre au poids, c'est acheter, vendre un objet en fonction de sa masse et non à l'unité.

b) – *Mettre tout son poids dans la balance*, c'est user de toute son influence pour obtenir gain de cause.

c) – *Peser de tout son poids* dans la résolution d'une affaire, c'est user de son

crédit, de ses facultés pour la conclure.

4 – Le poids légal d'une monnaie est la masse de métal précieux prescrite par la loi qu'il doit y avoir dans une unité de cette monnaie.

5 – On appelle *poids mort* ce qui, dans un véhicule, une machine, un mécanisme, utilise une partie du travail utile, entraînant une perte de rendement.

6 – On appelle poids lourd, un camion de plus de trois tonnes et demie.

Poids : 1 – [*Par métonymie*] Corps métallique de masse déterminée, servant à peser des objets sur une balance.

Exemples : Poids en fonte, en laiton ; un poids de cent grammes.

2 – [*Par extension*] Les poids d'une horloge, d'une pendule sont des cylindres métalliques que l'on suspend à des chaînes ou à des cordes, pour imprimer un mouvement au mécanisme.

Exemple : Remonter les poids d'une horloge comtoise.

3 – [*Au figuré*] Ce qui oppresse, embarrasse, chagrine, et constitue un souci matériel ou un fardeau moral.

Exemple : Après que le navire est arrivé dans les limites de la station de pilotage, les épaules du commandant se redressent au moment où le pilote franchit la porte de la passerelle, comme si un poids énorme venait de lui être retiré.

4 – [*Au figuré*] Importance, force, considération accordée à une chose, à une personne.

Exemples : Ces paroles auront plus de poids si elles sont dites par vous plutôt que par moi ; cela ajoute du poids à vos arguments ; un témoignage de grand poids.

Remarque : On dit « un homme de poids » pour dire un homme d'influence.

Poids de marc : 1 – Système d'unités de masse utilisé en France sous l'Ancien Régime.

2 – Les poids de marc sont organisés en une pile (dite de Charlemagne) composée d'un ensemble de pierres s'emboîtant les unes dans les autres et d'un poids total de 50 marcs, soit environ 12, 237 kilogrammes.

Remarques : **a)** – La livre des poids de marc est aussi appelée *livre de Troyes*.

b) – La *livre de Troyes* était égale à douze dixièmes de la livre carolingienne qui fut instaurée par Charlemagne en 793.

c) – La *livre de Troyes* a été adoptée ou au moins reconnue dans tout le royaume de France à partir de 1266.

d) – La *livre de Troyes* correspondait à un soixante-dixième du talent.

[Voir le mot *Talent*].

Poids mort : En *calcul d'assiette*, le poids mort d'un navire embrasse tout ce que le capitaine ne maîtrise pas : les impompables dans les fonds des cales du navire, les résidus de liquides dans les différentes capacités après déchargement ou utilisation, les multiples couches de peinture appliquées année après années sur toutes les surfaces, le bois de fardage en réserve pour un prochain chargement, le matériel accumulé dans le navire depuis sa construction et qui n'a pas été débarqué, la pacotille de l'Équipage, etc.

Poids spécifique (en anglais « *specific weight* ») : Synonyme de *poids volumique*.

[Voir l'expression *Poids volumique*].

Poids volumique (en anglais « *specific weight* ») : Poids par unité de volume d'un matériau homogène.

Remarques : **a)** – On dit parfois *poids spécifique* (traduction littérale de l'anglais *specific weight*) au lieu de poids volumique.

b) – Le poids volumique γ (en N/m³) est à la masse volumique ρ (en kg/m³) ce que le poids p (en N) est à la masse M (en kg).

c) – Le poids volumique de l'eau douce pure à la surface de la Terre est de

9 807 N/m³ à la température de 5°C.

d) – Poids volumique de l'eau pure :

Température (°C)	Poids volumique (kN/m ³)
0	9,805
3,98	9,807
10	9,804
15	9,798
20	9,789
25	9,777
30	9,765
40	9,731
50	9,690
60	9,642
70	9,589
80	9,530
90	9,467
100	9,399

d) – Poids volumique de l'air :

Température (°C)	Poids volumique (kN/m ³)
-40	14,86
-20	16,86
0	12,68
10	12,24
20	11,82
30	11,43
40	11,06
60	10,4
80	9,81
100	9,28
200	7,33

Poïétique : Ce qui existe par lui-même.

Remarques : **a)** – Pour Aristote, la science poïétique, ou science appliquée, s'oppose à la science théorique.

b) – Poïétique est tiré :

i) soit du grec ποιητικός qui signifie « *qui a la vertu de produire* » ou « *propre à fabriquer* » mais aussi « *poétique* », « *propre à la poésie* »,

ii) soit du grec ποιητικώς qui signifie « *de façon à produire* » mais aussi « *poétiquement* ».

- Poignant** : 1 – Qui provoque une souffrance physique ou morale aiguë, qui point le cœur.
2 – Qui inspire émotion et compassion.
Remarque : *Poignant* est issu du participe présent de poindre.
- Poignard** : 1 – Arme blanche à lame courte, large à la base et effilée à la pointe (en anglais « *poniard* », « *dagger* »).
2 – Pièce de tissu, en forme de pointe, ajoutée à un vêtement pour l'agrandir.
3 – Nom donné à un jeune *brochet* ou à un brochet de petite taille.
- Poignarder** : 1 – Frapper, blesser, tuer avec un poignard ou une arme similaire.
Remarque : Le dictateur romain Julius César (100 av. J.-C. – 44 av. J.-C.) périt *poignardé* par des sénateurs conjurés le jour des ides de mars en 44 av. J.-C. lors d'une réunion solennelle du Sénat, après seulement 5 années de pouvoir, parce qu'il allait se faire couronner roi pour la partie orientale de l'empire romain ; Marcus Brutus (85 av. J.C. – 42 av. J.C.) fils de l'une des maîtresses de César (Servilia) et fils adoptif de César, lui donna le vingt-quatrième et dernier coup de poignard ; lorsqu'il le vit, César lui dit en grec : « *καὶ σὺ τέκνον* » ce qui signifie « *toi aussi, mon enfant* ».
2 – [Au figuré] On utilise l'expression « *poignarder quelqu'un dans le dos* » pour signifier qu'il a été trahi au moment où il ne s'y attendait pas.
- Poignée** : 1 – Quantité que la main fermée peut contenir (en anglais « *handfull* »).
2 – Ce que l'on peut saisir avec une main.
3 – Ce que l'on saisit effectivement avec la main.
Remarque : On utilise l'expression « *une poignée de main* » pour désigner l'action par laquelle deux personnes se prennent la main en signe de salutation amicale (en anglais « *shakehand* »).
4 – Ce qui permet de saisir à la main un objet pour le soulever ou le retenir.
5 – Ce qui permet de saisir à la main, sans se brûler, un ustensile très chaud.
6 – Quand il s'agit d'un aviron, *poignée* est employé comme synonyme de *manche* (en anglais « *handle* », « *loom* »).
7 – Un petit nombre.
Exemples : L'expression « *une poignée de gens* » signifie « *quelques personnes* » ; l'expression « *une poignée de minutes* » signifie « *dans un petit moment* ».
8 – L'expression « *à poignée* » signifie « *en grande quantité* ».
Exemple : L'expression « *jeter l'argent à poignée* » signifie « *gaspiller tout son argent* ».
Remarque : On utilise l'expression « *il y avait une poignée de courant* » pour signifier qu'au cours de la manœuvre dont on parle, le courant était violent.
- Poignet** : 1 – Articulation qui joint la main à l'avant-bras.
2 – Partie du bras correspondant à cette articulation.
- Poignet** : 1 – Petite pièce d'étoffe montée transversalement, et qui termine la manche d'une chemise, d'un vêtement.
2 – [Par extension] Poignet de force : bande de cuir qui protège l'articulation du poignet (qui joint la main à l'avant-bras) pendant les exercices de force.
- Poïkilotherme** : Se dit d'un animal dont la température corporelle varie avec celle du milieu ambiant, par opposition à *homéotherme*.
Exemples : Les batraciens, les reptiles et les poissons sont des animaux *poïkilothermes*.
- Poil** : Filament riche en kératine produit par l'épiderme de l'homme et des autres mammifères, qui comporte une racine implantée sous la peau.
Remarque : Le poil est un phanère, comme l'ongle, la corne ou la griffe.

Poils : Quand on lève une ancre au moyen de son orin au lieu de virer son câble, ont dit que cette ancre a été levée par les poils (ou par les cheveux).

Poilu : 1 – Couvert de poils, velu.

Exemples : Une main, des jambes poilues.

2 – Viril.

3 – [*Par extension*] Courageux.

Remarque : Nom donné par les journalistes aux soldats français de la guerre de 1914-1918, en hommage à leur courage.

Exemple : Les poilus des tranchées.

Poincaré (Henri –) : 1 – Le Lorrain Henri Poincaré (1854-1912) fut un philosophe, un physicien et un très grand mathématicien français ; il est universellement considéré comme l'un des plus grands hommes de sciences de tous les temps, par l'étendue de ses connaissances et par le nombre de domaines dans lesquels il excella, ainsi que par les découvertes en tous genres qu'on lui doit.

2 – Henri Poincaré s'est surtout (!) attaché à l'analyse mathématique, à la mécanique analytique, à la mécanique céleste et à la gravitation universelle, à la cosmogonie, à la géodésie, à l'optique, à la thermodynamique ; il fut un grand philosophe des sciences ; il laisse une œuvre écrite considérable.

Remarques : a) – À 35 ans, Henri Poincaré remporta, grâce à des méthodes nouvelles, le prix mis au concours par le roi de Suède Oscar II (1829-1907) ; le sujet proposé aux plus grands mathématiciens du monde était « *le problème des trois corps* » jusqu'alors considéré comme insoluble.

b) – Henri Poincaré qualifia les axiomes de la géométrie de « *conventions commodes* ».

c) – Henri Poincaré conjugua le *rationalisme* qui fonde l'explication du monde sur la raison et l'*empirisme* qui tire la connaissance de l'expérience.

b) – Henri Poincaré habita, de 1887 à sa mort le 17 juillet 1912, au n° 63 de l'actuelle rue Claude Bernard à Paris v^eème, tout près de la rue d'Ulm ; nous sommes fier d'avoir demeuré (par le fait du hasard) dans le même immeuble entre 1975 et 1977.

3 – Comme il dédaignait les publications fragmentaires, la *précocité* d'Henri Poincaré n'apparut pas toujours, de son vivant, comme étant exceptionnelle.

Remarques : a) – Quelques jours avant sa mort, c'est en s'excusant qu'il a publié le résultat partiel de ses recherches sur la question de la stabilité de l'Univers ; le sujet lui semblait si important qu'il tenait à communiquer les résultats qu'il avait obtenus après des mois d'effort, afin que d'autres que lui puissent en tirer parti et s'en servir pour trouver la voie dans laquelle ils devaient se diriger.

b) – Le style des nombreux écrits que nous a laissés Henri Poincaré est fait de formules brèves, saisissantes quand on les lit ensemble, paradoxales quand on les isole ; il passe sur les détails faciles pour se concentrer sur l'essentiel.

c) – Quelques critiques superficiels lui reprochèrent d'être « *décousu* » ; la vérité, c'est que ceux qui n'ont pas une éducation scientifique convenable ne peuvent pas adhérer à sa démarche logique et rigoureuse.

4 – Henri Poincaré a été élu à l'Académie française le 5 mars 1908, au fauteuil 24 qu'avait occupé bien avant lui le fameux Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) et qui avait été laissé vacant par la mort le 6 septembre 1907 du poète français Sully Prudhomme ; Sully Prudhomme (1839-1907) fut le premier lauréat du prix Nobel de littérature en 1901.

Poincaré (Raymond –) : 1 – Le Lorrain Raymond Poincaré (1860-1934) fut Président de la République française de 1913 à 1920, pendant toute la Première Guerre mondiale.

2 – Raymond Poincaré fut Président du Conseil des ministres :

i) du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913, peu de temps avant la Première Guerre mondiale,

ii) du 15 janvier 1922 au 1er juin 1924, au début de l'occupation de la Ruhr par l'armée française (entre janvier 1923 et août 1925),

ii) du 23 juillet 1926 au 26 juillet 1929.

3 – Rappelé le 23 juillet 1926 à la présidence du Conseil, Raymond Poincaré instaura le *franc Poincaré* le 5 juin 1928 en remplacement du *franc germinal* qui avait été institué le 14 germinal an XI (4 avril 1803) par le 1er consul Napoléon Bonaparte ; le franc était dévalué des 4/5 èmes de sa valeur.

Remarques : a) – Le franc germinal valait à la fois 0,29025 grammes d'or fin et 5 grammes d'argent ; des pièces de 20 francs et 40 francs en or furent frappées sous Napoléon, d'où l'appellation familière de « *franc-or* ».

b) – Le franc Poincaré valait 0,05895 grammes d'or fin, sans référence à la valeur de l'argent.

Poinçon (en anglais « *bodkin* ») : **1** – En voilerie, outil en fer emmanché, qui a la forme d'un fuseau et qui sert, quand on ralingue, à écarter les torons pour livrer passage à l'aiguille.

Remarques : a) – La tige du poinçon peut être cylindrique ou de forme quadrangulaire ou triangulaire.

b) – Les voiliers donnent quelquefois à cet outil le nom de *marprime* (en anglais « *sailmaker's bodkin* »).

2 – Il y a deux grandeurs de poinçons :

i) la première a de 16 à 17 centimètres de long sur 12 millimètres de diamètre.

ii) la seconde a de 9 à 10 centimètres de long sur 7 millimètres de diamètre.

3 – Les pointes des poinçons sont adoucies.

4 – On emploie aussi pour certains travaux un poinçon tranchant à la pointe et qui a de 15 à 20 centimètres de long.

Poinçonner : **1** – Percer, perforer, cisailer à l'aide d'un poinçon.

2 – Marquer avec un poinçon, pour attester un contrôle ou identifier le fabricant, le créateur.

Exemples : Poinçonner de l'orfèvrerie, de la vaisselle d'argent, des bijoux.

Poindre : **1** – Naître, paraître.

Exemples : L'aurore commence à poindre ; nous partirons quand le jour poindra.

2 – En parlant de végétaux, c'est commencer à pousser, à sortir de terre.

Remarque : Vous verrez bientôt poindre les crocus.

3 – [Au figuré et littéraire] Blesser, faire souffrir.

Exemple : Ce souvenir le poignait.

Remarque : *Poindre* est un verbe intransitif défectif qui n'est guère usité qu'à l'infinitif ou à la troisième personne du singulier de l'indicatif, présent, imparfait et futur, ainsi qu'au participe présent.

Poing : Main fermée.

Point : **1** – Portion de l'espace précisément déterminée.

2 – La plus petite portion d'étendue qu'il est possible de concevoir et dont on peut déterminer l'exacte position par le calcul ou par la lecture des coordonnées.

Exemples : Les apsides sont des *points caractéristiques* d'une orbite ; le nadir, le zénith sont des *points opposés* de la sphère céleste.

Remarques : a) – On appelle *point culminant* d'un astre, sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon ; on dit aussi *culmination*.

b) – On appelle *point vernal* (point γ) un point situé à l'intersection de l'écliptique

et de l'Équateur céleste et où l'on place le Soleil sur la sphère céleste au moment de l'équinoxe de printemps.

3 – Lieu de l'espace qui, sans toujours présenter des dimensions réduites, est néanmoins précisément délimité ou déterminé ; endroit précis.

Exemples : Point de partance, point de midi, point d'arrivée, point de départ, point de ralliement, point de rencontre ; point de repère ; aller d'un point à un autre.

Point : Point est employé dans des locutions à valeur temporelle :

i) « *Le point du jour* » est le moment où le jour paraît, où le Soleil va se lever.

Exemple : Au point du jour.

ii) « *Sur le point de* » signifie *juste avant de*, en passe de.

Exemples : Sur le point de mourir, il lui a pardonné ; la révolte est sur le point d'éclater.

iii) « *À point* », « *à point nommé* » signifie *au bon moment*, au degré parfait.

Exemples : Vous arrivez à point ; ce changement vient à point nommé.

iv) « *Tout vient à point à qui sait attendre* » signifie qu'avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout.

v) « *Rien ne sert de courir, il faut partir à point* », par allusion à la fable de La Fontaine « *Le Lièvre et la Tortue* », veut dire qu'il faut se préoccuper des choses en temps voulu, et poursuivre son but sans se laisser distraire.

Point [*Couture*] : Piqûre faite dans un tissu avec une aiguille enfilée.

Exemple : Coudre à grands points.

Remarques : **a)** – Un *point d'arrêt* est celui qui est placé à l'extrémité d'une couture, pour empêcher le tissu de se déchirer.

b) – On appelle *point devant* celui que l'on fait en avant du précédent, sans revenir sur lui.

c) – On appelle *point arrière* quand on pique l'aiguille en reculant sur le point précédent, de manière à le reprendre.

d) – On dit *faire un point à une voile* pour dire la réparer sommairement.

Point [*Dans divers domaines*] : **1** – Unité d'une échelle de valeurs quelconque.

Exemple : Dire que l'indice boursier a perdu 25 points au moment de la clôture de la Bourse c'est dire que, si l'indice était égal à 5 000 points à l'ouverture, l'indice a perdu $25 / 5000 = 0,5 / 100$ (ou 0,5 %) de sa valeur pendant la séance.

2 – Unité de masse en joaillerie.

Remarque : Le point vaut un centième d'un carat.

[Voir le mot *Carat*].

3 – Unité de compte employée dans la plupart des jeux, des épreuves sportives, pour établir la marque de chacun des participants.

4 – Unité de la notation chiffrée établie pour apprécier la qualité, la compétence, le résultat d'un élève, d'un candidat à un examen.

Exemple : Obtenir dix-huit points sur vingt.

5 – Chacune des idées, des notions autour desquelles sont organisés un discours, une théorie, chacune des questions particulières que l'esprit isole pour en faire l'étude, l'analyse.

Exemples : Un point de doctrine, de dogme ; point d'honneur ; éclaircir un point de chronologie ; discuter un point de grammaire ; le point crucial d'un raisonnement ; le point litigieux d'une plaidoirie.

6 – Ce qu'il y a de plus important, d'essentiel dans une question, une difficulté.

Exemples : Il faut en venir au point ; c'est un grand point que d'avoir obtenu cela ; faire le point.

7 – Très petite figure ronde.

Exemple : Les points de la carapace d'une coccinelle.

Remarques : **a)** – Chaque face d'un dé est marquée de points.

b) – On appelle points noirs, points blancs certains comédons de la peau.

c) – Pour désigner familièrement les francs-maçons, on dit *les frères trois-points*.

d) – On appelle point tout objet qui, du fait de son éloignement, paraît de dimension réduite et de circonférence régulière.

Exemples : Un navire contrebordier, à la mer, apparaît d'abord comme un point à l'horizon ; de la Terre, une étoile a l'aspect d'un point brillant.

e) – Petite marque ronde servant de signe graphique et, en particulier, de signe de ponctuation.

Exemples : La lettre j est surmontée d'un point ; les points et les tirets de l'alphabet Morse.

f) – L'écriture Braille, pour les aveugles, utilise des points en relief.

8 – Le *point* est l'un des signes de la multiplication (.) ou, sous forme redoublée, de la division (:); le *point décimal*, dans les pays anglo-saxons, est utilisé à la place de la virgule pour la séparation décimale dans les affichages numériques.

9 – On appelle *point coté*, sur une carte topologique, un petit rond accompagné d'une indication d'altitude.

10 – Chacune des idées, des notions autour desquelles sont organisés un discours, une théorie, chacune des questions particulières que l'esprit isole pour en faire l'étude, l'analyse.

Exemples : Éclaircir un point de chronologie ; discuter un point de grammaire ; le point crucial d'un raisonnement ; le point litigieux d'une plaidoirie ; points d'accord, de désaccord, de controverse ; céder sur un point ; le point faible d'un dossier ; c'est un point secondaire, sans importance, un point de détail ; insister sur un point délicat.

11 [*Par métonymie*] – Étape du raisonnement, partie du discours.

Exemples : Le premier point d'une dissertation, d'une démonstration.

12 [*En droit*] – Un point de fait est une question qui concerne l'établissement d'un fait ; un point de droit se rapporte aux règles juridiques.

Remarque : Chaque attendu d'un jugement formule un point de fait ou un point de droit.

Point [*Grammaire*] : **1** – Le point est un signe de ponctuation forte qui marque l'achèvement de la phrase.

2 – Les points de suspension (...) montrent que la phrase est inachevée ou suggèrent un prolongement possible de la pensée, une hésitation.

3 – Le point-virgule (;) sépare des propositions unies par une idée logique, ou les parties d'une proposition lorsqu'elles sont d'une certaine étendue ou comportent déjà des virgules.

Point [*Mathématiques*] : Point, en géométrie, est ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue.

Remarques : **a)** – Les mathématiciens disent que la ligne n'est considérée que comme la trace d'un point en mouvement.

b) – Le point mathématique est l'extrémité de la ligne.

Point [*Navigation*] : **1** – On appelle *point* (en anglais « **fix** ») la position d'un navire à un instant donné, définie habituellement soit par l'intersection d'un parallèle et d'un méridien (la latitude et la longitude) soit par un relèvement, et la distance sur ce relèvement, d'un amer connu.

Remarques : **a)** – « *Faire le point* » signifie *porter la position du navire* à un instant donné sur la carte marine.

b) – Le *point* qui marque la position du navire sur la carte marine correspond au

point du ciel sous lequel le navire se trouve.

c) – La position du navire sur la carte marine est parfois marquée d'un *point* en creux fait dans le papier avec la pointe du compas.

d) – Le point déterminé à midi, heure du bord, est appelé le « *point de midi* ».

e) – Il existe plusieurs sortes de points :

i) Un *point estimé* est déduit de la navigation estimée et il n'est qu'approximatif.

ii) Un *point observé* est déterminé par la navigation astronomique, par des relèvements ou par des distances d'amers reconnus.

iii) Un *point GPS* est obtenu en lisant sur un récepteur GPS la latitude et la longitude du navire, en principe dans le système géodésique WGS84, à un instant défini par le système « GPS ».

iv) Un *point DECCA* est obtenu en lisant sur un récepteur DECCA, soit la désignation des hyperboles sur lesquelles l'antenne de réception se trouve, soit directement la latitude et la longitude du navire en clair (latitude ϕ et longitude G) si le récepteur le permet.

v) Etc.

2 – On appelle *point* l'intersection de l'un des 32 *rumb*s de la rose des vents avec la ligne d'horizon.

[Voir le mot *Rumb*].

Remarques : **a)** – L'intersection de la direction de la ligne de quille d'un navire avec la ligne d'horizon correspond au *cap* de ce navire.

[Voir le mot *Cap*].

Exemple : Pour le poète Victor Hugo, qui a beaucoup fréquenté les marins de la Normandie et notamment les pilotes de Seine et dont le grand-père Jean-François Trébuchet (1731-1783) était capitaine de navires naviguant au long cours :

« Tout marin, pour dompter les vents et les courants,

« Met tour à tour le cap sur des *points* différents,

« Et pour mieux arriver, dévie en apparence. »

[Dans le recueil « *Les Contemplations* »].

b) – On appelle :

i) points *cardinaux* (ou points *principaux*) : le Septentrion (le Nord), le Midi (le Sud), l'Orient (l'Est) et l'Occident (l'Ouest) ;

ii) points *collatéraux* : l'Orient (ou le Levant), l'Occident (ou le Couchant) ;

iii) points *verticaux* : le point du ciel qui est directement au-dessus de notre tête (le *zénith*) et celui qui est directement au-dessous de nos pieds (le *nadir*).

c) – Les marins disent :

i) Nord (en abrégé *N*) au lieu de *Septentrion*,

ii) Est (*E*) au lieu d'*Orient*,

iii) Sud (*S*) au lieu de *Midi*,

iv) Ouest (*O*) ou parfois West (*W*) au lieu d'*Occident*.

3 – On appelle *point* l'espace angulaire (ou secteur) compris entre deux *rumb*s.

Remarque : Le *point*, en ce sens, a une valeur de 11,25 degrés ou 11 degrés et 15 minutes de degré.

Point [*Optique*] : En optique, on appelle *point* l'endroit où un rayon lumineux rencontre un autre rayon ou un dioptré.

Remarque : Le foyer d'une lentille est le *point* où convergent les rayons lumineux qui la traversent.

Point [*Physique*] : Valeur particulière d'une variable dont dépend l'état d'un système matériel (variable d'état) généralement la température.

Remarques : **a)** – On appelle *points de fusion*, de *liquéfaction*, d'*ébullition*, les

températures auxquelles s'accomplissent ces transformations, à une pression donnée.

b) – On appelle *point critique* d'un corps pur la température à laquelle se fait le passage de l'état liquide à l'état gazeux et inversement, dans les conditions normales.

c) – On appelle *point de rosée* la température à laquelle apparaît la condensation de la vapeur d'eau de l'atmosphère.

d) – On appelle *point triple* la température à laquelle coexistent, en équilibre, les trois phases (liquide, solide et gazeuse) d'un même corps pur.

e) – On appelle *point eutectique* la température constante à laquelle un mélange de plusieurs corps, dans des proportions précises, se solidifie ou fond, comme c'est le cas pour un corps pur, en conservant la même composition.

Exemple : Le point eutectique d'un mélange d'étain et de plomb à 38 % de plomb correspond à la température de fusion 183 °C.

f) – On appelle *point de Curie* la température à laquelle certains corps changent de propriétés magnétiques.

g) – On appelle *point isoélectrique* ou potentiel hydrogène isoélectrique (pHi ou pi) d'une molécule, en biophysique, le pH auquel la molécule est sous forme d'ion mixte ; en physico-chimie, c'est le pH d'une solution aqueuse dans laquelle un solide existe sous un potentiel électrique neutre.

Point [Typographie] : Unité de mesure qui sert à déterminer la taille d'un caractère.

Remarques : **a)** – Le *point Didot* est l'unité typographique en vigueur en France.

b) – Douze points Didot valent un cicéro, couramment appelé « *un corps douze* » ou « *un douze* ».

c) – Un caractère d'imprimerie de *huit points Didot* est appelé couramment « *de corps huit* ».

Point [Voilerie] : **1** – En voilerie, *point* est synonyme d'angle pour les voiles.

2 – Les points sont les différents angles formés par la rencontre de deux ralingues et à partir desquels on tend la voile.

Remarques : **a)** – Le nom « *point* » est une abréviation de *point d'attache* (les angles des voiles sont les principaux points d'attache des voiles).

b) – La forme des points varie beaucoup suivant les voiles et suivant les usages locaux.

3 – Quand il s'agit d'une voile carrée, on appelle *points* les angles inférieurs de la voile : pour une basse voile, selon le bord du vent, l'un est le *point d'amure*, l'autre le *point d'écoute*.

Remarques : **a)** – Le *point d'amure* est sous le vent.

b) – Le *point d'écoute* est au vent.

4 – Quand il s'agit d'une voile carrée, on appelle les angles supérieurs de la voile des *empointures* ou des *pointures*.

5 – Pour la misaine d'un gréement carré, on appelle *points d'orientation* ou *points de la misaine* les positions principales du point d'amure de la misaine quand elle est établie et qui se rapportent aux trois allures du *plus près*, du *grand large* et du *vent arrière* :

i) pour le plus près, le point d'amure est au minot ;

ii) pour le grand large, le point d'amure est au petit bossoir, c'est-à-dire à l'appel de ce bossoir ;

iii) pour le vent arrière, les deux points d'amure et d'écoute sont à l'appel des haubans de misaine de l'avant et de chaque bord.

6 – Les trois points d'une voile triangulaire sont appelés *point de drisse*, *point d'amure* et *point d'écoute* selon la manœuvre qui est fixée à chacun de ces points.

Pointage (en anglais « *aim* », « *day's work* ») [*Ancienne marine à voiles*] : **1** – Le *pointage d'une bouche à feu* consiste à la disposer de telle sorte qu'il suffise de viser dans la mire pour que le coup atteigne le but, compte tenu de la gîte due au vent, et quels que soient les mouvements de lacet, de roulis, de pilonnement ou de tangage du navire.

Remarques : a) – Si la bouche à feu a été *bien pointée*, il faut que le chef de pièce attende, pour tirer, que le but passe par la ligne de mire du canon, au hasard des mouvements du navire, et le coup atteindra l'ennemi à coup sûr.

b) – Pointer le canon, viser le but et tirer sont trois choses différentes.

2 – Le pointage s'effectue avec le coin de mire ou avec les vis de pointage, en disposant les anspects, le coussin et les garants de côtés de la pièce qui agissent sur le bouton de cette pièce.

[Voir le mot *Anspect*].

3 – Le pointage peut se faire :

i) Soit *sans la hausse* ; dans ce cas, on vise par la ligne de mire naturelle si l'on est à la distance du *but en blanc* ; si l'ennemi est plus approché ou plus éloigné, on fait passer la ligne de mire naturelle au-dessus ou au-dessous du point que l'on veut atteindre de la quantité indiquée par le chef de batterie ; si l'ennemi est vraiment très rapproché, on pointe directement sur lui.

[Voir l'expression *But en blanc*]

ii) Soit *avec la hausse* ; dans ce cas, on place le curseur à la graduation indiquée à raison de la distance de la cible.

4 – Si la mer est grosse, on pointe la pièce de manière à apercevoir le point par lequel on doit viser lorsque le bâtiment est dans une position moyenne à ses balancements de roulis.

On établit la pièce parallèlement au pont, on attend que le roulis soit près d'amener la ligne de mire sur l'objet à battre et on fait feu un peu avant que la ligne de mire arrive sur l'objet.

Les instants favorables pour tirer sont ceux où le bâtiment ennemi se trouve sur le haut d'une lame, ou ceux où il montre son doublage en cuivre quand il est sous le vent.

Remarques : a) – Si l'on croise l'ennemi qui a de la vitesse, on doit tirer un peu avant que la ligne de mire n'arrive dans la direction du point que l'on veut atteindre, afin de compenser le déplacement relatif de la cible pendant le trajet du projectile.

b) – On doit prendre des précautions du même genre lorsqu'on est sur un bateau qui a encore de la vitesse et que l'on envoie un lance-amarres sur un bateau stoppé, pour compenser la distance longitudinale parcourue par la pomme du lance-amarre entre le moment où on la lance et le moment où elle touche l'autre bateau.

Point astronomique : Faire un point astronomique, c'est déterminer sa position à la surface de la Terre (par latitude et longitude) à partir de l'observation de plusieurs hauteurs d'astres.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

Point astronomique (Précision du –) : **1** – Le report sur une carte marine d'un excellent point (latitude ϕ et longitude G) obtenu par l'observation d'étoiles ou de planètes (on dit *point astronomique* ou *point d'étoiles*) ne correspond pas toujours à la position que l'on peut obtenir *simultanément* en relevant au compas des amers connus ou en reportant des distances-radar de côte ou de point de terre identifiés.

Remarques : a) – Les coordonnées géographiques d'un même amer (*latitude* par rapport au plan Équateur et *longitude* par rapport au plan méridien origine) changent selon que l'on utilise :

- i)** une carte tracée dans le système géodésique ED50 (European datum 1950),
- ii)** une carte tracée dans le système géodésique WGS84 (World geodetic system 1984),
- iii)** une sphère géocentrique sur laquelle les méridiens et les parallèles sont régulièrement gradués en degrés et minutes de degrés.

Exemple : À La Rochelle, on observe une différence de près d'une minute de degré sur la latitude du phare situé à l'extrémité Sud de l'apponement des navires-citernes (au Sud du môle d'escale du port de La Pallice) selon que l'on utilise l'ancienne carte ED50 ou la nouvelle carte WGS84.

b) – Le *point astronomique* ou *point d'étoiles* donne des coordonnées (latitude Φ et longitude G) *géocentriques* ; les coordonnées géocentriques d'un point de la Terre sont habituellement différentes des coordonnées du même point dans un système géodésique donné (ED 50, WGS 84, etc.).

c) – Toutes les cartes (papier ou électroniques) sont plates et aucune n'est parfaite pour représenter la surface courbe et gauche de la Terre ; on use d'artifices pour repérer le plus fidèlement possible, sur une même carte, les images de différents points de la surface de la Terre compris dans un périmètre donné ; l'ensemble de ces artifices s'appelle un *système géodésique*.

d) – Les différents ellipsoïdes correspondant aux différents systèmes géodésiques (WGS84, ED50, etc.) ne sont que des artifices de calcul qui se justifient par l'aplatissement de la Terre aux pôles, mais ils n'ont pas d'existence physique.

e) – En Europe occidentale, le point d'étoiles (Φ et G) obtenu par un observateur entraîné, qui dispose d'un bon sextant et qui a pu observer les étoiles avec une ligne d'horizon nette, est plus proche *a priori* de la position (Φ' et G') obtenue au même instant par des relèvements et distances, si ces relèvements et distances sont reportés sur une carte ED50 que s'ils sont reportés sur une carte WGS84 de même échelle et qui couvre la même zone ; le système géodésique régional ED50 utilise un ellipsoïde de référence bien adapté à l'Europe occidentale mais moins adapté à d'autres régions de la Terre, alors que l'ellipsoïde de référence du système géodésique mondial WGS84 est acceptable quelle que soit la région de la Terre ; l'ellipsoïde de référence du système géodésique régional ED50 (European Datum 1950) coïncide presque avec la surface de l'Europe occidentale.

f) – Pour le système géodésique ED50, l'ellipsoïde de référence est caractérisé par :

- i)** un demi-grand axe de : 6 378 388,0 mètres
- ii)** un demi-petit axe de : 6 356 911,9461 mètres
- iii)** une excentricité de : 0,081991890032286568138.

g) – Pour le système géodésique mondial WGS84, l'ellipsoïde est caractérisé par :

- i)** un demi-grand axe de : 6 378 137,0 mètres
- ii)** un demi-petit axe de : 6 356 752,314245 mètres
- iii)** une excentricité de : 0.081819190842964302349.

h) – Le système géodésique mondial WGS84 (World Geodetic System 1984) est utilisé *par défaut* sur tous les appareils de géolocalisation utilisant le système américain GPS (Global Positioning System).

2 – Chaque astre de la sphère céleste est repéré par le rayon issu du centre de la Terre (rayon géocentrique) qui aboutit à cet astre ; la position de l'astre dans le ciel est définie par deux angles, l'un entre son rayon géocentrique et le plan de l'Équateur céleste (déclinaison D de l'astre) l'autre entre ce même rayon et le plan

du méridien origine (ascension droite) ; la distance des étoiles du centre de la Terre est toujours tellement grande qu'on considère, en navigation maritime, qu'elle est infinie.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

Remarques : a) – On appelle *sphère céleste* une sphère de même centre que la Terre et de rayon arbitraire ; on repère les points où chaque rayon qui joint le centre de la Terre à une étoile traverse la sphère, et ces points servent à repérer les positions relatives des étoiles ; en isole, par la pensée, des regroupements d'étoiles dans le ciel, qu'on regroupe en figures fantasmagoriques appelées *constellations*.

b) – Lorsque le ciel est clair, même si l'on n'est pas un poète, on peut facilement imaginer que chaque étoile est à la même distance du centre de la Terre que toutes les autres, et qu'elles sont toutes accrochées à une sphère que l'on ne peut atteindre et que l'on appelle *sphère céleste*.

c) – Par commodité, on reporte les positions en déclinaison et en ascension droite des principaux astres sur une *sphère* en papier épais, de diamètre environ 1 pied, qui est une réduction de la sphère céleste et que l'on nomme *navisphère* ou, familièrement, *tête de veau* ; si l'on incline l'axe de rotation de la tête de veau d'un angle égal à la latitude du lieu d'observation, et qu'on l'oriente selon l'angle horaire local du moment sur le cercle gradué qui représente la ligne d'horizon, on obtient directement les positions en hauteur et en azimut des astres qu'on peut observer dans le ciel à ce moment-là.

3 – Chaque point de la surface de la Terre est repéré par le rayon issu du centre de la Terre (rayon géocentrique) qui aboutit à ce point ; la position de chaque point de la surface de la Terre est définie par deux angles, l'un entre le rayon géocentrique qui le vise et l'équateur terrestre (latitude Φ du point) l'autre entre ce rayon et le méridien origine (longitude G du point).

Remarques : a) – On appelle *sphère terrestre* relative à un observateur situé à la surface de la Terre, une sphère de même centre que la Terre et de rayon égal à la distance de l'observateur au centre de la Terre.

b) – On admet que la Terre a un rayon moyen d'environ 6 371 km, un rayon équatorial de 6 378,14 km, un rayon polaire de 6 356,8 km et que l'aplatissement de la Terre est de 0,00335.

c) – Si l'on considère que la Terre est sphérique, on représente chaque point de coordonnées angulaires Φ et G directement sur un canevas de Mercator.

d) – La projection de Mercator conserve les angles des figures après transposition des points de la sphère sur un plan.

e) – Pour tenir compte de l'aplatissement de la Terre aux pôles, les géographes considèrent habituellement que tous les points de la surface de la Terre sont l'intersection du rayon géo-centré de coordonnées angulaires Φ et G et d'un ellipsoïde de révolution géo-centré d'axes déterminés.

f) – Chaque point de la Terre *est défini* par le rayon géo-centré (c'est-à-dire issu du centre de la Terre) passant par ce point, ou par ses coordonnées géocentriques angulaires (latitude Φ et longitude G en degrés et minutes de degré).

f) – Chaque point de la Terre peut être représenté :

i) directement sur un canevas de Mercator par ses coordonnées (Φ et G),

ii) par l'intersection du rayon géocentrique passant par ce point et de l'ellipsoïde de référence du système géodésique adopté,

iii) sur la carte marine, après une transformation liée au système géodésique adopté.

4 – Le tracé de la droite de hauteur par la méthode du vertical estimé est basé sur la comparaison entre la hauteur (vraie) observée d'un astre par rapport à l'horizon

et la hauteur (estimée) de cet astre telle qu'on l'observerait si l'on était au point de la *sphère terrestre* où l'on estime se trouver au moment de l'observation.

[Voir l'expression *Cercle de hauteur*].

Remarques : a) – L'horizon de référence pour la mesure de la hauteur vraie (ou hauteur observée) est un plan tangent au géoïde ; l'angle entre le rayon terrestre qui passe par les pieds de l'observateur et la verticale au plan-horizon de l'observateur est inconnu *a priori* ; le géoïde, qui est une surface équipotentielle du champ de gravité terrestre, a plus la forme d'un « patate » que d'une sphère ou d'un ellipsoïde de révolution.

b) – L'horizon de référence du calcul de la hauteur estimée est appelé horizon rationnel ; il est perpendiculaire au rayon géo-centré passant par l'œil de l'observateur.

c) – L'une des principales sources d'erreurs systémiques concernant la droite de hauteur est l'horizon : horizon rationnel pour les calculs, horizon local pour les observations.

d) – Les horizons de référence pour observer la *hauteur vraie* d'un astre (observation) d'une part, pour calculer sa *hauteur estimée* (calculs) d'autre part, ne sont pas parallèles ; les verticales à ces deux plans de référence ne sont pas parallèles, l'une passe par le centre de la Terre, l'autre non.

5 – La position géographique d'un point de la surface de la Terre est repérée sur une carte selon le système géodésique employé pour tracer cette carte.

Remarques : a) – La position géographique estimée au moment de l'observation de la hauteur d'un astre, qui sert de base pour calculer la hauteur estimée est définie par deux angles :

i) l'un entre le plan équatorial de la Terre et le rayon géo-centré qui vise ce point (latitude)

ii) l'autre entre ce rayon géo-centré et le plan-méridien origine (longitude).

b) – D'une manière générale, pour tracer une droite de hauteur, la position estimée est reportée sur un canevas de Mercator (point estimé).

c) – Chaque droite de hauteur est tracée sur le canevas de Mercator à partir de la position estimée (point estimé).

d) – L'*intercept* d'une droite de hauteur étant très petit, on peut confondre la loxodromie et l'orthodromie lorsque l'on porte l'azimut de l'astre pour tracer la droite de hauteur.

e) – Les coordonnées géographiques (l'angle exprimant la latitude et l'angle exprimant la longitude) du point obtenu à partir des différentes droites de hauteur sont repérées sur un canevas de Mercator ; la projection de Mercator est conforme, c'est-à-dire que la transformation conserve les angles.

[Voir le mot *Mercator* et l'expression *Mercator (Projection de –)*].

6 – Un observateur :

i) qualifié,

ii) bien entraîné,

iii) disposant d'un sextant de bonne qualité (et qui n'est jamais tombé de la table à cartes à cause d'un coup de roulis),

iv) qui a sélectionné des étoiles au moyen des « *tables américaines* » intitulées « *The Sight Reduction Tables for Air Navigation* » ou de leur copie anglaise AP 3270, ou d'un dispositif informatique comparable,

v) qui a aperçu les étoiles sélectionnées dans le champ de la lunette du sextant avant qu'elles ne soient visibles à l'œil nu (le soir) ou alors qu'elles ne sont plus reconnaissables (le matin),

vi) qui a donc pu observer les étoiles peu de temps avant le coucher du Soleil, ou peu de temps avant le lever du Soleil et qui a pu disposer d'un bon horizon,

peut prendre *de façon reproductible* la hauteur des étoiles au-dessus de la ligne d'horizon avec une précision de l'ordre du dixième de minute de degré.

Remarques : a) – « *The Sight Reduction Tables for Air Navigation* » sont des tables zoniques d'origine américaine pour l'aviation, utilisables dans la marine.

b) – Le volume n°1 des « *tables américaines* » contient la hauteur (en degrés et minutes de degré) et l'azimut (en degrés) de 7 étoiles pour toutes les latitudes de la Terre (de 0 à 90 degrés, Nord et Sud) et pour le temps sidéral local (de 0 degré à 360 degrés) ; le choix des 7 étoiles est optimisé en fonction de leur magnitude, de leur hauteur et de leur répartition en azimut tout autour de l'horizon.

c) – Le temps sidéral est, à un instant et en un lieu de longitude donnée, l'angle horaire du point vernal.

d) – Le temps sidéral (exprimé en degrés) est nul lorsque le point vernal passe par le plan méridien du lieu.

e) – Les « *tables américaines* » intègrent les *coordonnées équatoriales* (ascension droite et déclinaison) des étoiles sélectionnées et il n'est pas nécessaire de connaître leur valeur ; l'*ascension droite* (angle exprimé en heures et minutes d'heures) est comptée à partir du méridien origine ; la *déclinaison* (angle exprimé en degrés et minutes de degré) est compté à partir de l'Équateur ; le volume 1er des tables américaines pour les étoiles est réédité tous les 5 ans pour tenir compte de la variation progressive des coordonnées équatoriales des différentes étoiles.

f) – Les tables américaines peuvent s'utiliser directement avec un chronomètre calé sur le temps sidéral, ou avec un chronomètre calé sur le temps moyen et des *Éphémérides Nautiques*.

g) – On utilise le volume 1er des « *tables américaines* » :

i) pour choisir les étoiles (préparation du point astronomique),

ii) pour caler le sextant avant de voir les étoiles à l'œil nu, en étant assuré de les apercevoir à coup sûr dans la lunette du sextant pendant que l'horizon est bien net et bien visible, même dans les climats tropicaux,

iii) pour déterminer la hauteur estimée (en degrés et minutes de degré) et l'azimut vrai (en degrés) de chaque étoile qui permettent de tracer les droites de hauteur après que l'on a obtenu leur hauteur vraie (observation et corrections).

h) – Le premier volume des « *tables américaines* » utilise en tout 41 étoiles, dont 19 de première grandeur (magnitude supérieure à 1,5) et 17 étoiles de deuxième grandeur ; les noms des étoiles de première grandeur sont écrits en lettres capitales.

i) – Les volumes II et III sont principalement destinés à la navigation aérienne.

7 – La réfraction de l'atmosphère et l'élévation de l'œil au-dessus de la surface de la mer justifient qu'on apporte des corrections à ces mesures pour connaître, au point d'observation, l'élévation angulaire réelle des astres par rapport au plan tangent à la surface de la mer.

Remarques : a) – Les erreurs sur les corrections apportées à plusieurs hauteurs observées dans des directions réparties sur l'horizon se compensent plutôt qu'elles ne s'additionnent.

b) – Si les tables de corrections des hauteurs diffusées par tel ou tel éditeur sont inadaptées aux conditions de l'observation, cela n'empêche pas les mesures d'être exactes au dixième de minute de degré près.

8 – Pour un même lieu de la surface de la Terre, la verticale à partir de laquelle on compte la distance zénithale vraie (observée) et la verticale à partir de laquelle on compte la distance zénithale estimée (calculée) des étoiles ne sont pas parallèles ; le zénith de l'horizon sensible n'est pas confondu avec celui de l'horizon

rationnel ; l'horizon sensible à partir duquel on observe les hauteurs vraies des astres, n'est pas parallèle à l'horizon rationnel qui sert de référence pour le calcul des hauteurs estimées.

Remarques : a) – Sauf aux pôles ou sur la ligne équatoriale, la verticale en un point de la surface d'un ellipsoïde ne passe pas par son centre géométrique.

b) – Supposons que la Terre ait exactement la forme d'un ellipsoïde de révolution : même dans ce cas, la verticale en un lieu A de la surface de la Terre ne passerait pas par le centre O de la Terre.

c) – En réalité, le géoïde (la Terre réelle) n'est pas un ellipsoïde régulier ; sa surface est gauche (on dit familièrement que la Terre est un « *patatoïde* ») ; la verticale en un point A de la surface du géoïde diverge souvent davantage du rayon géocentrique OA (qui passe par ce point A) que si la Terre était un véritable ellipsoïde.

d) – Sauf en de rares exceptions, le *rayon géocentrique* OA n'est pas perpendiculaire à la *surface de la Terre* au point A.

e) – À la mer, on entend par *horizon* d'un observateur en un point donné :

i) soit un *plan* : le plan tangent à la surface de la mer en ce point et perpendiculaire à la verticale de l'observateur,

ii) soit une *ligne* : la ligne circulaire qui limite la vue de l'observateur sur la mer, si son œil n'est pas strictement au niveau de la surface de la mer.

f) – L'*horizon sensible* ou *apparent* est celui qui est accessible par le *sens de la vue* de l'observateur ; l'horizon sensible en un point A de la surface de la mer est un plan perpendiculaire à la verticale en ce point A.

g) – La Terre n'étant pas une sphère, la verticale au point A de la surface de la mer ne passe pas strictement par le centre O de la Terre.

h) – L'*horizon rationnel* est appelé ainsi parce qu'il est fondé sur le raisonnement et non sur l'expérience sensible ; l'horizon *rationnel* (ou horizon mathématique, ou horizon astronomique) passe par le centre de la Terre.

i) – Le *rayon géocentrique* OA qui passe par un point A de la surface de la Terre est perpendiculaire à l'*horizon rationnel* du point A.

j) – Le *rayon géocentrique* OA qui passe par un point A de la Terre n'est pas perpendiculaire à l'*horizon sensible* pour un observateur qui se trouve au point A de la Terre.

k) – L'œil de l'observateur se trouve à une altitude de **m** mètres au-dessus du niveau de la mer, donc à **m** mètres au-dessus du plan tangent à la surface de la mer ; l'élévation **m** détermine la distance de la ligne de l'*horizon visible*.

l) – L'*horizon visible* est celui auquel se rapportent toutes les observations de hauteurs d'astres si fréquentes dans la navigation, et obtenues par le secours des instruments dits à réflexion tels que le sextant : ce sont des hauteurs observées qui, après corrections, deviennent des hauteurs vraies.

m) – Il est évident que, pour les calculs astronomiques, c'est à l'horizon rationnel que les hauteurs sont rapportées ; correspondant au point estimé, on les appelle des *hauteurs estimées*.

Point cardinal : Les 4 points cardinaux (Nord, Est, Sud et Ouest) sont :

i) les 2 points de rencontre du méridien du lieu avec la ligne de l'horizon apparent (points Nord et Sud) et

ii) les 2 points de rencontre du vertical perpendiculaire au méridien avec la ligne de l'horizon apparent (points Est et Ouest).

[Voir les mots *Cardinal*, *Méridien*, *Vertical* et l'expression *Horizon apparent*].

Point d'amure : **1** – On appelle *point d'amure* d'une voile carrée l'angle inférieur de la voile qui se trouve au vent et auquel on fixe l'amure.

Remarque : Pour une voile carrée ou à bourcet, l'amure est une manœuvre courante.

2 – On appelle *point d'amure* d'une voile aurique le point de jonction de la ralingue de chute avant et de la ralingue de bordure auquel on fixe l'amure.

Remarque : Pour une voile aurique ou latine, l'amure est généralement établie à poste fixe.

3 – L'*amure* (en anglais « **tack** ») est le cordage destiné à fixer le coin inférieur qui se trouve au vent d'une basse voile carrée ou à bourcet, ou l'angle inférieur à l'avant d'une voile aurique ou latine.

[Voir le mot *Amure*].

Point d'aniline (en anglais « **aniline point** ») : Température minimale, en degrés centigrades, à laquelle des volumes égaux d'aniline ($C_6H_5NH_2$) et d'un produit soumis à l'essai sont miscibles, c'est-à-dire forment une seule phase lors du mélange.

Remarques : **a)** – Dans des séries homologues, les points d'aniline augmentent avec la masse moléculaire.

b) – Les hydrocarbures aromatiques présentent les points d'aniline les plus faibles et les hydrocarbures paraffiniques les points d'aniline les plus élevés.

c) – On appelle *point d'aniline en mélange* la température minimale, en degrés centigrades, de solution en équilibre d'un mélange de deux volumes d'aniline, d'un volume du produit soumis à l'essai et d'un volume d'heptane.

d) – On appelle *point de bulle* la température relevée, en degrés centigrades, au moment où des bulles apparaissent pour la première fois au sein d'un mélange lorsque celui-ci est chauffé

Point de combustion spontanée (en anglais « **ignition point** ») : Température la plus basse à partir de laquelle un corps donné émet suffisamment de vapeurs pour former avec l'air ambiant un mélange gazeux qui entre en combustion même en l'absence de flamme nue ou d'étincelle.

Remarques : **a)** – Lorsque le corps combustible est porté à une température supérieure au *point d'inflammation spontanée* en présence d'air, il brûlera sans qu'il soit besoin de porter près de lui une flamme ou un point très chaud, c'est-à-dire que la réaction chimique de la combustion s'amorcera spontanément et s'entretiendra.

b) – Les gaz qui s'échappent d'un liquide (par exemple de l'éther ou de l'essence) ou d'un solide (par exemple le bois ou le papier) lorsqu'ils sont mélangés à l'air et qu'ils sont portés à une température supérieure à une certaine température critique :

i) soit s'enflamment spontanément, même en l'absence d'une flamme nue ou d'une étincelle, et la température critique en ce cas est appelée *point de combustion spontanée*, ou *point de feu*.

ii) soit ont besoin pour s'enflammer de la présence d'une flamme ou d'une étincelle, et la température critique en ce cas est appelée *point d'éclair*.

[Voir l'expression *Point d'éclair*].

Points d'écoutes : On appelle *points d'écoutes* les deux points de jonction des deux ralingues de chute avec la ralingue de bordure d'une voile carrée.

Remarque : C'est le point correspondant de l'arrière d'une voile aurique.

[Voir l'expression *Point d'amure*].

Point d'éclair (en anglais « **flash point** ») : Température la plus basse à partir de laquelle un corps combustible émet suffisamment de vapeur pour former avec l'air ambiant un mélange gazeux qui s'enflamme en présence d'une source suffisante de chaleur.

Remarques : **a)** – La source de chaleur peut être une flamme nue ou un corps porté à une température supérieure à la température de combustion spontanée du

corps combustible.

b) – Les corps combustibles ne brûlent pas s'ils sont en phase liquide ou solide ; ils ne s'enflamment que s'ils émettent des vapeurs, ce qui est facilement admissible pour des corps liquides ; cela n'est pas aussi évident pour des corps solides, du bois ou du papier par exemple, mais qui se produit au-dessus d'une certaine température.

c) – Pour qu'il y ait combustion, il faut habituellement réunir :

i) un comburant (souvent l'air ambiant),

ii) un combustible porté à une température suffisante pour produire des vapeurs inflammable (température égale ou supérieure au *point d'éclair*),

iii) une flamme ou un point très chaud.

d) – Les gaz qui s'échappent d'un liquide (par exemple l'essence) ou d'un solide (par exemple le bois) lorsqu'ils sont portés à une température supérieure à une température critique et qu'ils sont mélangés à l'air, s'enflamment soit présence d'une flamme nue ou d'une étincelle et c'est la température du *point d'éclair*, soit spontanément, même en l'absence d'une flamme nue ou d'une étincelle, et c'est le point de *combustion spontanée*.

[Voir l'expression *Point de combustion spontanée*].

Point de fusion (en anglais « *melting point* ») : Température à partir de laquelle un corps passe de la phase solide à la phase liquide.

Remarques : **a)** – Le point de fusion de la glace en eau liquide a été choisi pour définir la température *zéro degré centigrade*.

b) – Le point de fusion de la glace en eau liquide avait été choisi par Celsius pour définir la température *cent degrés* de son échelle *de températures* ; le point *zéro degré* de l'échelle Celsius était le point de passage de la phase *eau liquide* à la phase *vapeur d'eau*.

Point de l'horizon : **1** – On appelle « *point de l'horizon* » chacune des 32 directions issues de l'œil de l'observateur et régulièrement réparties dans le plan de l'horizon.

Remarques : **a)** – Les points de l'horizon comprennent notamment les 4 *points principaux* ou cardinaux (Nord, Est, Sud et Ouest) et les points intercalaires ; le point-origine est dirigé vers le Nord ; les points Ouest et Est sont parallèles à l'intersection du plan de l'horizon rationnel et du plan de l'Équateur.

[Voir l'expression *Horizon rationnel*].

b) – L'ordre traditionnel des points est le sens direct (du Nord vers l'Est).

c) – On dit aussi *rumb* (en anglais « *rhumb* ») ou *aire de vent*, ou *quart de vent*, ou *quart*.

d) – Les 32 vents traditionnels repérés depuis l'Antiquité sont issus chacun de l'un des 32 points de l'horizon.

e) – Deux points de l'horizon successifs forment entre eux un angle de 11,25° (ou 11°15').

f) – L'angle au centre compris entre les directions de deux points successifs est égal à 1/4 de rumb, ou à 11,25 degrés, ou à 11° 15', ou à *un quart* de la rose du compas (en anglais « *one point* »).

[Voir le mot *Rumb* et les expressions *Point cardinal*, *Dépression de l'horizon*].

g) – Les directions des 32 points de l'horizon sont gravées sur la rose du compas.

h) – Victor Hugo (1802-1885) rappela dans « *Les Contemplations* » (1856) que :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*

« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*

« *Et pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

Cela signifie que, pour atteindre sa destination par le chemin le plus court, on ne doit pas nécessairement mettre le cap dans la direction du point d'arrivée.

i) – Si, en quittant le point de départ, on met le cap en direction du point d'arrivée et qu'il y a une terre entre le point de départ et le point d'arrivée, on mettra le navire au plain sur le rivage de cette terre.

[Voir le mot *Plain*].

j) – Pour atteindre le prochain *point tournant* (en anglais « **way point** ») on doit :

i) d'abord déterminer la *route-surface* du navire pour tenir compte du *courant probable*, en effectuant une construction *vectorielle* à partir :

α) de la route-fond à suivre,

β) de la vitesse-surface du navire,

γ) de la direction et de la vitesse du courant probable,

ii) ensuite, tenir compte du *vent*, en prenant éventuellement quelques degrés de dérive pour corriger la *route-surface* du navire, ce qui donne le *cap à suivre* (la dérive se compte *sous le vent*).

k) – Le *cap à suivre* est le point de l'horizon vers lequel on oriente la ligne de quille du navire, c'est-à-dire vers lequel on dirige le cap (en anglais « **head** ») du navire.

[Voir le mot *Cap*].

2 – On appelle également *point de l'horizon* l'extrémité visible de sa direction, c'est-à-dire l'intersection de cette direction avec la ligne d'horizon.

3 – Lorsqu'on dispose d'un compas magnétique gradué en 360 degrés et bien compensé, ou d'un compas gyroscopique, on n'utilise les points de l'horizon qu'à la vue, lorsque l'on n'utilise ni l'alidade du compas ni celle d'un taximètre parce qu'une précision de l'ordre de la dizaine de degré est suffisante.

[Voir les mots *Compas*, *Boussole*, *Alidade*, *Taximètre*].

Point de midi : **1** – On fait le point à midi tous les jours à la mer ; ce point à midi, encore appelé « *point de midi* », est :

- soit *observé* (point par relèvements et distances en vue de terre, méridienne ou circumméridienne du Soleil et droites de Soleil ou de Lune de la matinée transportées, point par satellites (GPS ou autres).

- soit *estimé* à partir du point de midi de la veille, ou à partir du point d'étoiles au crépuscule de la veille au soir, ou à partir du point d'étoiles à l'aube le jour même s'il n'a pas été possible d'obtenir un point observé à midi.

Remarques : **a)** – La position du navire communiquée chaque jour aux passagers, à la Compagnie et aux autres navires de la Compagnie est celle du point de midi.

b) – Les astronomes choisissent de faire débiter la journée à midi plutôt qu'à minuit parce qu'il est facile de déterminer avec précision l'instant où le Soleil passe au méridien supérieur (à midi, heure locale).

c) – Si les astronomes choisissent de faire commencer la journée à midi plutôt qu'à minuit, c'est aussi pour ne pas changer de date pendant les séances d'observation du ciel nocturne (qui commencent avant minuit et qui se terminent après minuit).

2 – Le point que l'on porte sur la carte, tous les jours à midi, est appelé le *point d'arrivée* ; si, par la suite, on le compare au point d'arrivée du lendemain, il est devenu le *point de départ*.

Remarques : **a)** – Le point de départ ne doit pas être confondu avec un *point de partance*.

[Voir le mot *Partance*].

b) – La distance qui sépare le *point de midi* de la veille et le *point de midi* du jour est le chemin parcouru pendant les 24 heures (ou, par exemple, pendant les 23 heures si l'on a avancé les montres d'une heure parce que l'on a changé de fuseau horaire dans le sens Ouest-Est).

c) – Si l'heure de la méridienne est un peu en retard sur l'heure de midi du bord,

on attend habituellement l'heure du passage du Soleil au méridien mobile du navire pour établir le point de midi ; on utilise la hauteur du Soleil mesurée à cet instant, appelée hauteur méridienne, pour déterminer la latitude du navire à l'heure de l'observation ; un transport de la droite méridienne à la position du navire à midi permet de connaître facilement et précisément la latitude du point de midi.

d) – Si l'heure de la méridienne est très en retard sur l'heure de midi du bord, on observera des hauteurs circumméridiennes grâce auxquelles on déterminera le point de midi sans trop de retard et sans attendre l'heure de la méridienne ; on pourra communiquer aussitôt aux passagers la position du navire à midi.

Dans ce cas, l'observation de la hauteur méridienne permettra de vérifier, après coup, la latitude du point de midi.

[Voir le mot *Point* et les expressions *Point de partance* et *Prendre la hauteur du Soleil*].

e) – La journée des marins, comme la journée des astronomes, commence à midi.

f) – Le passage du Soleil au point cardinal Sud est un moment privilégié pour trouver sa latitude sans calculs compliqués ; il suffit d'observer la hauteur du Soleil à midi, de connaître la *déclinaison* du Soleil et l'*équation du temps* du jour.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

Point de mouillage : On appelle *point de mouillage*, ou quelquefois point d'ancrage, la point de la carte correspondant au lieu où l'on a mouillé l'ancre d'un bateau ou d'un navire.
Remarques : **a)** – On détermine de la façon la plus précise possible la position du navire au moment où l'ancre tombe au fond ; on note le cap du navire à cet instant et, en tenant compte de la distance de l'écubier au taximètre employé pour effectuer les relèvements d'amers à terre, ou à l'antenne du GPS, ou à l'antenne du radar, on trace sur la carte le point correspondant à la position de l'ancre au fond de la mer.

b) – On trace sur la carte un arc de cercle centré au point de mouillage (là où l'ancre a été mouillée) et de rayon égal à la somme :

i) de la longueur de chaîne à l'eau et

ii) de la distance de l'écubier à l'instrument employé pour déterminer la position au moment du mouillage (point de mouillage), à savoir le taximètre s'il s'agit de relèvements d'amers à terre, ou l'antenne de l'appareil utilisé pour faire le point par un moyen électronique (récepteur satellite ou radar) ;

La position du navire (observée avec le même instrument) après qu'il a fait tête sur sa chaîne doit se situer sur cet arc de cercle, sauf si l'ancre a chassé.

Point de non-retour (en anglais « *abort position* ») : Étape après laquelle il ne serait pas raisonnable de renoncer à une opération que l'on a commencée.

Remarque : Le point de non-retour correspond au moment où le renoncement à une opération hasardeuse serait plus coûteux que le risque encouru.

Point de partance : **1** – Le point de partance est celui que l'on porte sur la carte après le départ.
2 – Le point de partance est conclu de relèvements et éventuellement de distances de caps ou d'amers pris avant de perdre la terre de vue, pour déterminer le lieu où l'on est alors ; c'est à partir de ce moment que l'on commence à inscrire dans le casernet de la passerelle la route ainsi que tout ce qui pourra servir à faire apprécier la position du navire sur le globe pendant la durée de la navigation.

Remarque : Point de partance ne doit pas être confondu avec *point de départ*.

[Voir l'expression *Point de midi*].

Point déterminatif : Point de tangence d'une droite de hauteur et du cercle de hauteur associé.

Point d'étoiles : Désignation, sur la carte marine, du lieu où l'on sait que le navire est arrivé, grâce aux observations de hauteurs d'astres au moyen du sextant.

Remarque : Les *points d'étoiles* se font habituellement au crépuscule du matin ou au crépuscule du soir, lorsque l'horizon est bien visible et que simultanément on peut apercevoir les étoiles dans la lunette du sextant.

[Voir les expressions *Point astronomique* ; *Tables HO-249 (volume 1 - Étoiles) - Utilisation*].

Point d'image (en anglais « *pixel* ») : La plus petite surface correspondant, dans une image, à la limite de résolution d'un système d'impression ou de la représentation sur un écran.

[Voir le mot *Pixel*].

Point du jour : Le *point du jour* est le moment où le jour paraît, où le jour se lève, un peu avant le moment du lever du Soleil.

Pointe (en anglais « *head* ») : **1** – Le mot « *pointe* » est quelquefois synonyme de *cap* ou d'*étrave* du navire : on dira « *amarre de pointe* » (synonyme d'« *amarre de bout* ») pour les amarres qui partent de l'étrave vers l'avant du navire ; on dira de même *remorquage en pointe* lorsque la remorque est capelée ou tournée à l'étrave du navire remorqué ; on dit, enfin, que l'on se présente *de pointe* sur un autre navire lorsqu'on approche sa propre étrave de cet autre navire.

Remarque : Par extension, on appelle parfois [*abusivement*] « *pointes de l'arrière* » les amarres qui partent de la poupe vers l'arrière du navire.

2 – En géographie, en hydrographie ou en cartographie, le mot *pointe* est synonyme de *cap*, ou de *promontoire terrestre* s'avancant dans la mer (en anglais, « *head land* », « *fore land* »).

3 – *Pointe* est parfois synonyme de *rumb* ou de *quart*, mais seulement quand on dit qu'on *gouverne à tant de pointes* ou de *quarts* (en anglais « *point* »).

Remarque : Le mot anglais *point* se prononce à peu près comme le mot français « *pointe* »).

[Voir les mots *Quart*, *Rumb*].

4 – Des *avirons à pointe* (en anglais « *single banked oars* ») sont des avirons montés de manière qu'il n'y ait qu'un aviron et qu'un rameur sur chaque banc ; le manche d'un aviron à pointe est assez long pour que le rameur puisse s'asseoir à l'extrémité de son banc opposée au tolet de cet aviron.

5 – Les voiles en pointes sont les voiles autres que celles qui sont dites *carrées*.

[Voir l'expression *Voiles carrées*].

6 – L'expression *pointe de vent* est synonyme de *pied de vent*.

[Voir l'expression *Pied de vent*].

Pointe d'alêne : Coquillage en forme d'alêne de cordonnier, dont le nom est usité pour indiquer les fonds où ils foisonnent.

Pointer : **1** – Diriger quelque chose vers un point.

Exemple : Pointer le canon contre un bastion ; pointer une lunette, un télescope, un niveau.

2 – Diriger un instrument d'optique.

Remarque : Pointer le sextant sur une étoile, c'est observer simultanément dans la lunette du sextant l'image directe de cette étoile et l'image doublement réfléchi de l'horizon.

2 – Pointer une arme, une bouche à feu, c'est diriger cette arme vers un objectif (en anglais « *to aim* », « *to take aim* »).

Exemple : Pointer ses canons sur une ville ennemie.

3 – Pointer une carte, c'est y tracer le point du navire (en anglais « *to point* »).

4 – Pointer une voile, lorsqu'on la répare, c'est en joindre deux laizes par un simple point d'arrêt (en anglais « *to prick off* »).

5 – Pointer, se dit aussi des oiseaux qui s'élèvent vers le ciel.

Remarque : En ce sens il est neutre.

Exemple : Il y a des oiseaux qui pointent si haut, qu'on les perd de vue en un moment.

6 – Dans les chapitres de chanoines, on appelle « pointer » le fait de piquer d'un point sur une feuille les noms des chanoines présents à l'office.

7 – [*Par extension*] Pointer, c'est faire le rapprochement entre des personnes ou des objets que l'on peut voir et ceux que l'on devrait voir.

Remarque : Pointer dans les cales, c'est repérer le nombre et les marques faites sur les marchandises de la cale à leur embarquement ou à leur débarquement et les noter sur un carnet *ad hoc* afin de comparer ce qui est entré ou sorti de la cale et ce qui est écrit sur les manifestes.

Pointes (en anglais « *gores* ») : Laizes de toile taillées pour être placées dans les côtés d'une voile.

Point estimé : Voir le mot *Estimé* et l'expression *Dead reckoning*.

Pointeur : Le pointeur d'une bouche à feu est également le chef de la pièce.

Point fixe : On appelle *point fixe* un dispositif permanent, à bord ou à terre, qui sert soit à fixer une amarre, une poulie, un palan, etc., soit à guider un cordage afin de lui donner une nouvelle direction.

Remarque : Les principaux points fixes à bord sont les bittes, les chaumards, les écubiers, les boucles de pont ou les taquets de pont.

Point fixe (Traction au –) : Voir l'expression *Traction au point fixe*.

Point géodésique : Point à terre dont les coordonnées sont déterminées par la méthode de la géodésie ; cette expression désigne en particulier, dans chaque ville de France, un endroit déterminé par convention, à partir duquel sont calculées toutes les distances avec les autres villes.

Remarque : Le point géodésique de Paris se situe sur le parvis de Notre-Dame.

Point giratoire (en anglais « *turning point* ») : **1** – Le *point giratoire* d'un navire en évolution, à un instant donné, est le point de l'axe longitudinal du navire tangent à un cercle instantané de rotation.

Remarques : **a)** – L'axe longitudinal du navire est l'intersection du plan de flottaison et du plan de symétrie longitudinal du navire.

b) – Le centre des cercles instantanés de rotation est le centre de rotation du navire et notamment de son centre de gravité, à un instant donné.

2 – Le *point giratoire* est le pied de la perpendiculaire abaissée du centre instantané de rotation d'un navire sur l'axe longitudinal de ce navire.

Remarques : **a)** – Le *point giratoire* est utilisé pour la représentation cinématique des mouvements des navires ; il a un intérêt spéculatif mais, en manœuvre, il n'a pas d'utilité opérationnelle.

b) – L'expression « *point giratoire* » est due à l'amiral français Siméon Bourgois (1815-1887) qui fut un animateur de la « *Jeune École française* » ; il écrivit en 1869, dans « *La Revue Maritime* », une étude de 111 pages sur la giration des navires à vapeur, le gouvernail et le parti que l'on pouvait tirer de la très bonne manœuvrabilité, par rapport aux navires à voiles, que les navires à roues ou à hélices partageaient avec les galères de jadis pour les transformer en navires-béliers, en navires à éperon ou en navires à rostre.

[Voir l'expression *Jeune École*].

c) – Conformément à la théorie exposée dans l'ouvrage « *Nouvelles bases de tactique navale* » publié en 1864 par l'amiral russe Grigory Boutakov (1820-1882), le contre-amiral Bourgois estimait que, grâce à une vitesse et à une manœuvrabilité plus grandes qu'avec les bâtiments à voiles, détruire l'ennemi au

moyen de l'éperon d'un bâtiment à vapeur était devenu un simple problème de géométrie (ou de *cinématique* comme on dit maintenant).

d) – L'amiral russe Grigory Ivanvitch Boutakov (1820-1882) était le fils du vice-amiral Ivan Nikolaïevitch Boutakov (1776-1864) ; il était le frère de l'amiral Alexeï Ivanovitch Boutakov (1816-1869) et également le frère du contre-amiral Ivan Ivanovitch Boutakov (1822-1882).

e) – Siméon Bourgois fut l'un des pionniers français de l'hélice de propulsion marine : l'avisos « *Pélican* » d'une puissance de 480 ch, qu'il fit construire à Indret et qui fut mis à flot en 1847, effectua des essais d'hélice entre 1847 et 1849.

f) – Siméon Bourgois partagea en 1853 le *prix spécial* de l'Académie des sciences avec l'ingénieur du génie maritime (X1832) Charles Henri Moll (1815-1899) et l'ingénieur du génie maritime (X1835) Henri Dupuy de Lôme (1816-1885) pour avoir réussi à appliquer, chacun dans sa spécialité, la propulsion à vapeur à la marine de guerre : le « *Napoléon* », premier bâtiment de ligne à vapeur au monde a été lancé à Toulon en 1850 ; 78 m de long, 16,8 m de large, 8,4 m de tirant d'eau, 13,8 nd aux essais et 12,1 nd en service, 90 canons en 2 batteries, la batterie basse étant à plus de 2 mètres au-dessus de l'eau.

g) – Siméon Bourgois fut l'un des promoteurs, avec l'ingénieur Charles Brun (1821-1897), de la construction à l'arsenal de Rochefort du sous-marin à propulsion mécanique « *Plongeur* » qui fut mis à l'eau et commença ses essais en 1863.

h) – Le sous-marin français « *Plongeur* » embarquait 7 membres d'Équipage ; il déplaçait 420 tonnes, était long de 42,5 mètres et il était propulsé par un moteur à air comprimé de 60 kW qui refoulait l'air d'échappement à l'intérieur de la coque ; l'air moteur, comprimé à 12 bar, était contenu dans 23 bouteilles ; le sous-marin a été désarmé en 1867 sans jamais être entré en service ; des problèmes de stabilité n'avaient pas pu être résolus et la pression à l'intérieur du sous-marin devenait trop grande pour l'Équipage au bout de quelques minutes de fonctionnement.

i) – Un sous-marin à grand rayon d'action de 56,2 mètres de long, construit à Rochefort, mis en service en août 1914 et rattaché à la 2ème escadre légère de Cherbourg, a porté le nom d'« *Amiral Bourgois* ».

Remarque : On ne doit pas confondre les expressions *point giratoire* (en anglais « **turning point** ») et *point tournant* (en anglais « **way point** »).

[Voir l'expression *Point tournant*].

Pointilleux : 1 – Exigeant, formaliste, attaché aux détails des choses.

Exemple : Un examinateur pointilleux.

2 – [*Péjoratif*] Qui est excessivement attaché aux points de détail insignifiants.

3 – [*Vieilli*] Qui aime à contester ce que disent ou font les autres.

Exemple : Un caractère pointilleux.

Point proportionné : Voir *Proportionné (Point -)*.

Point tournant (en anglais « **way point** ») : En navigation, lieu de la traversée où l'on doit changer de route.

Remarques : **a)** – Certains logiciels de navigation embarqués, couplés à un système de positionnement par satellites ou autre, émettent une alarme sonore ou autre à l'approche d'un point tournant.

b) – On ne doit pas confondre les expressions *point tournant* (en anglais « **way point** ») et *point giratoire* (en anglais « **turning point** »).

[Voir l'expression *Point giratoire*].

Pointure : 1 – On appelle pointures les coins supérieurs d'une voile carrée, qui sont attachés à la vergue qui porte la voile.

Remarques : **a)** – On dit *pointure* ou *empointure*.

b) – Les coins inférieurs d'une voile carrée sont appelés points.

2 – On appelle *pointures de ris* les pattes ou demi-anneaux de corde qui sont attachés à chaque extrémité des bandes des ris sur les ralingues latérales d'une voile.

3 – On appelle *rabans de pointures* les cordages qui servent à lier les pointures d'une voile aux extrémités de sa vergue.

Point vélique : Le *point vélique* est un *point théorique* du plan longitudinal vertical du navire sur lequel s'appliquerait la résultante de l'ensemble des forces de pression exercées sur sa voilure et sur ses œuvres vives par un vent de travers qui ne s'écoulerait pas autour du navire.

Remarques : **a)** – L'utilité opérationnelle du *point vélique* est très faible.

b) – Par commodité, dans la réalité, l'effet observable de l'*écoulement* du vent sur un navire peut se décomposer en une force horizontale parallèle à la ligne de quille du navire et une force horizontale perpendiculaire à sa ligne de quille, toutes deux appliquées au centre de masse du navire, ainsi qu'un couple de giration autour de l'axe vertical passant par le centre de masse du navire.

c) – Chacune de ces deux forces et le moment du couple de giration dépendent des *dimensions* du navire et d'un *coefficient de forme* qui varie de manière non linéaire en fonction de l'angle formé par la direction de la ligne de quille et la direction d'où souffle le vent.

d) – Les différents *coefficients de forme* dépendent de la forme du navire, de la disposition de sa voilure, de l'enfoncement du navire dans l'eau ; ils peuvent être fournis par le chantier de construction du navire.

e) – Les *coefficients de forme* qui permettent de prédire l'action de l'écoulement du vent sur un navire sont traditionnellement appelés C_x pour la force parallèle à la ligne de quille, C_y pour la force horizontale perpendiculaire à la ligne de quille et C_m pour le couple de giration.

Point vernal : **1** – Point d'intersection de l'écliptique et de l'Équateur céleste que le Soleil franchit à l'instant de l'équinoxe de printemps de l'hémisphère nord, passant de l'hémisphère austral à l'hémisphère boréal de la sphère céleste.

2 – Le point vernal est utilisé comme point de référence du système de coordonnées équatoriales (ascension droite, déclinaison) ; il est habituellement désigné par la lettre grecque γ (gamma).

3 – Le point diamétralement opposé de l'écliptique est nommé *équinoxe d'automne*.

4 – L'espace de temps qui s'écoule entre deux passages du Soleil au point vernal correspond à une année tropique, c'est-à-dire à 365,24 jours ou encore 365 jours, 5 heures, 48 minutes et 46 secondes.

5 – Pourtant, soumis à l'influence du phénomène de la précession, la position du point vernal n'est pas fixe sur l'écliptique :

i) La *précession luni-solaire* entraîne un déplacement du point vernal de 50' 38'' par an dans le *sens rétrograde*.

ii) L'action des forces de marées exercées par les autres planètes sur la Terre, fait avancer le point vernal dans le *sens direct* de 12'' par an : c'est la *précession planétaire*.

iii) La *précession totale* du point vernal, appelée *précession des équinoxes*, est de 50' 26'' par an dans le *sens rétrograde* : c'est la somme algébrique de la *précession luni-solaire* et de la *précession planétaire*.

Point mort : Les points morts d'une pièce animée d'un mouvement alternatif sont les deux positions pour lesquelles son mouvement change de sens.

Points cardinaux : Voir l'expression *Cardinaux (Points -)*.

Points (Quatorze – de Wilson) : Les « *quatorze points* » énumérés par le président des États-Unis d'Amérique *Woodrow Wilson* (1856-1924), dans un discours prononcé le 8 janvier 1918 devant le Congrès des États-Unis, définissaient les buts de guerre des États-Unis Amérique contre l'Empire allemand ; elles servirent de base aux négociations de paix qui aboutirent aux différents traités mettant un terme à la Première Guerre mondiale.

Remarques : a) – Le discours du 8 janvier 1918 du Président américain Wilson a été écrit et prononcé sans coordination ni même consultation préalable des alliés européens de l'Amérique.

b) – Les *quatorze points* de Wilson visaient avant tout à préserver et à favoriser les intérêts matériels du capitalisme américain.

c) – Les traités de Versailles (28 juin 1919, avec l'*Allemagne*), Saint-Germain-en-Laye (10 septembre 1919, avec l'*Autriche*), Neuilly (27 novembre 1919, avec la *Bulgarie*), Trianon (4 juin 1920, qui officialisa la dislocation de la *Hongrie*), Sèvres (10 août 1920, avec l'*Empire ottoman*) ne retinrent pas toutes les idées que Wilson exposa dans ces quatorze points.

d) – Les traités de paix de 1919-1920 portaient en germes la guerre de 1939 en Europe et les conflits au Proche-Orient de la fin du xx^{ème} siècle et du début du XXI^{ème} siècle.

e) – Le Traité de Sèvres du 10 août 1920 entre les Alliés et l'Empire ottoman fut modifié et complété par un traité signé à Lausanne, le 24 juillet 1923, entre les Alliés et la nouvelle Turquie.

[Voir l'expression *Quatorze points de Wilson*].

Pointu : Type d'embarcation caractérisé par un avant et un arrière pareillement effilés.

Remarque : On trouve des *pointus* dans les ports de la Provence et du Languedoc, qui sont employés à la pêche du poisson frais.

Pointu : 1 – Dans le midi, le qualificatif *pointu* s'applique aux personnes étrangères au pays, et notamment aux Lyonnais, aux Parisiens ou aux Bretons.

2 – L'expression « *marcher pointu* » est calquée sur l'expression provençale *camina mounchu* qui signifie *marcher sur la pointe des pieds*, comme le font les femmes riches de la « *haute société* » (qui ne sont point du pays) quand les gens du pays « *marchent plat* » (*camina plat*).

3 – L'expression « *parler pointu* » (*parla pounchu*) est formée sur le même modèle et s'oppose au « *parler plat* » des gens du pays.

4 – L'une des différences les plus marquées entre le *parler pointu* et le *parler plat* apparaît dans certaines formes de phrases interrogatives, qui sont soutenues et pures en Bretagne par exemple, mais qui sont incorrectes, vulgaires ou étranges en Provence ; ou le contraire pour d'autres formes qui sont incorrectes en Bretagne, à Paris ou à Lyon, mais qui sont le bon langage de la Provence.

Ainsi, la forme interrogative directe utilisant l'inversion du sujet (sujet reporté après le verbe) ou l'utilisation de la marque verbale « *est-ce que* » pour interroger, sont normales à Paris ou en Bretagne, mais inhabituelles en Provence.

Remarques : a) – Une autre expression marquant la différence entre les gens de Provence et les Bretons est « *agué un parla adamiseli* » c'est-à-dire *parler du bout de la langue comme les demoiselles* (ou comme les Anglais !).

b) – Les gens de la haute société sont « *lei gent dou pessou* », c'est-à-dire *les gens de la pincée*, en Provence comme ailleurs en France.

c) – La Provence était considérée par ses habitants comme le pays de la démocratie, le pays de la sociabilité, par opposition aux autres régions françaises situées au nord d'Avignon, qui sont opprimées et de tradition aristocratique (c'est-à-dire que l'organisation de la vie civile y est basée sur l'existence d'une race

supérieure autorisée à gouverner que l'on appelle la race des *aristocrates*).

d) – En Lorraine, le qualificatif *pointu* s'applique aux personnes habitant « de l'autre côté » de la montagne des Vosges, notamment aux Alsaciens.

Poiré : Boisson provenant de la fermentation du jus de poires fraîches.

Exemple : Un verre de poiré.

Poise : Unité de viscosité dynamique dans l'ancien système d'unités C.G.S. [*centimètre, gramme, seconde*].

Remarques : **a)** – La poise équivaut à 0,1 pascal par seconde.

b) – Le mot *poise* est dérivé du nom d'un médecin et physicien français, Jean-Léonard-Marie Poiseuille (1799-1869), qui travailla sur la viscosité des fluides.

c) – La loi de Poiseuille, également appelée loi de Hagen-Poiseuille, décrit l'écoulement laminaire d'un liquide visqueux dans une conduite cylindrique.

Poison : Venin, suc vénéneux, drogue, composition vénéneuse.

Exemples : Poison subtil ; poison lent, dangereux, violent, mortel ; donner du poison ; prendre du poison ; ce poison lui perça les boyaux, lui brûla les entrailles ; cela empêche l'effet du poison ; il vomit tout le poison ; préparer du poison.

Remarques : **a)** – Le remède à un poison s'appelle un antidote.

b) – Il y a des poisons sans remède.

Poisse : **1** – Substance visqueuse.

2 – Misère matérielle.

Exemple : Être dans la poisse.

3 – Malchance avérée, durable.

Exemples : Quelle poisse ! La poisse le poursuit.

Remarque : Porter la poisse, c'est attirer le malheur.

Poisser : **1** – Enduire, frotter de poix.

Exemples : Poisser du fil ; poisser la coque d'un navire ; poisser un tonneau.

2 – Salir, gâter avec quelque chose de gluant, quoique ce ne soit pas de la poix.

Exemples : Il a poissé son habit ; ces confitures lui ont poissé les mains.

Poisson : **1** – Sorte de petite mesure, contenant la moitié d'un demi-setier.

Exemples : Un poisson de vin ; un poisson de lait.

Poisson : **1** – Appellation familière du sonar que remorquent les bâtiments de surface spécialisés dans la lutte anti-sous-marine.

2 – Appellation habituelle de l'hélice remorquée des *lochs Walker* ou comparables.

Poisson : **1** – Vertébré aquatique à respiration branchiale qui possède des nageoires paires et une bouche pourvue d'une mâchoire.

Remarques : **a)** – Dans les anciennes classifications, les poissons constituaient l'une des cinq classes des vertébrés.

b) – Les poissons sont des animaux généralement ovipares et hétérothermes.

2 – Les poissons vivant dans la mer sont pêchés pour servir à l'alimentation humaine.

Remarques : **a)** – Les poissons prélevés à des fins d'analyse sont souvent pollués par les résidus de mercure que les différentes industries ont rejetés dans la mer.

b) – Des études sur la pollution des poissons par le mercure ont été financées par les Japonais, les Espagnols et les Brésiliens dans leurs eaux respectives et les dosages ont montré à chaque fois d'importantes quantités de *méthylmercure* (la forme la plus toxique du mercure) à des doses préoccupantes, surtout dans la chair des poissons de la fin de la chaîne alimentaire tels que les thons, les espadons, les bars, les raies, les dorades ou les lottes.

Poisson-ballon : Voir l'expression *Lagocephalus sceleratus*.

Poissonnet : Petit poisson.

Remarque : On dit aussi *poissoncel*, *poissonneau* ou *poissonnel*.

Poissonnage : Droit perçu sur la vente du poisson.

Poissonnier : **1** – Celui ou celle qui vend du poisson, qui tient une poissonnerie.

2 – La qualité de la marchandise proposée par un poissonnier dépend moins de la proximité des lieux de pêche ou des lieux de débarquement du poisson que des exigences du consommateur final qui lui achète régulièrement son poisson.

Remarque : On trouve du très bon poisson dans quelques poissonneries ouvertes, par exemple, à Paris, à Genève, ou même à La Rochelle.

Poissons royaux : Selon l'ordonnance de Louis XIV du mois d'août 1681 touchant la marine :

i) Les dauphins, les esturgeons, les saumons et les truites, sont des poissons royaux et en cette qualité, ils appartiennent au roi quand ils sont trouvés échoués sur le bord de la mer, déduction faite des salaires de ceux qui les auront trouvés et mis en lieu de sûreté.

ii) Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons, souffleurs, et autres poissons à lard, échoués et trouvés sur les grèves de la mer, doivent être partagés comme épaves, ainsi que les autres effets échoués.

iii) Lorsque les poissons royaux et à lard auront été pris en pleine mer, ils appartiendront à ceux qui les auront pêchés sans que les receveurs royaux, ni les seigneurs particuliers ou leurs fermiers y puissent prétendre aucun droit, sous quelque prétexte que ce soit.

Poisson vert : On appelle *poisson vert* un poisson qui, après avoir été pêché, n'est pas séché mais est seulement salé et reste tout moite.

Remarque : Au contraire, un *poisson sec* a été séché et salé.

Poisson volant : Poisson des mers chaudes de longueur comprise entre 20 et 30 centimètres, vivant en groupe, dont les nageoires pectorales sont assez développées pour planer sur plusieurs mètres, après qu'il a sauté hors de l'eau afin d'échapper à un prédateur (espadon, thon).

Remarques : **a)** – Les *poissons volants* communs sont appelés *exocets*.

b) – On dit aussi *colondrini*.

c) – Le charpentier qui fait la ronde des trous de sondes à 7 heures du matin, récupère les poissons volants échoués sur les ponts pendant la nuit et il les fait préparer aussitôt pour les manger au petit déjeuner.

Poitiers (Généralité de –) : La généralité de Poitiers a été fondée par l'édit de Cognac de 1542, du roi de France Henri II (1519-1559).

Poitou : Le comté du Poitou contenait :

i) Le **Bas-Poitou**, avec La Roche-sur-Yon, Talmont, Mareuil, Vouvant, Mervent, Bressuire, Loudun, Fontenay-le-Comte, Lontaigu, Luçon ;

ii) Le **Haut Poitou**, avec le pays de Gâtine, Niort, Parthenay, Poitiers, Thouars, Moncontour, Airvault, Mirebeau, Châtellerault.

Remarques : **a)** – Le pays de Retz, en Poitou, tire vers la Bretagne.

b) – Le duché d'Angoumois, jusqu'à Saintes, tient au Périgord le long de la mer et au Pays d'Anjou vers Thouars.

Poitou-Charentes : Ancienne région de la République française, constituée de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois et d'une partie de l'ancienne province du Poitou (à l'exclusion de l'ancien Bas-Poitou, qui forme l'actuel département de la Vendée, et qui était rattaché à la Région « *Pays de Loire* »).

Remarques : **a)** – Le second mot (au pluriel) du nom composé Poitou-Charentes

signifie que cette région comprend les deux départements de la Charente-Maritime, chef-lieu La Rochelle (anciennes provinces d'Aunis et de Saintonge) et de la Charente, chef-lieu Angoulême (ancienne province d'Angoumois).

b) – La région *Poitou-Charente* est maintenant incluse dans une *grande région* appelée *Nouvelle Aquitaine*, dont la ville capitale est Bordeaux et qui comprend également les anciennes régions *Aquitaine* et *Limousin*.

c) – La région *Nouvelle Aquitaine* correspond, à peu de choses près, à l'ancienne province *Aquitaine* d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204).

Poivrière : Guérite de maçonnerie surmontée d'un toit conique et qui, placée en encorbellement à l'angle d'une enceinte fortifiée, d'un bastion ou d'un château, abritait le personnel affecté à la surveillance des abords des fortifications.

Exemple : Les poivrières des remparts de Brouage.

Poix : Matière collante et visqueuse, obtenue à partir de résine et de goudron végétal, utilisée pour coller, rendre des objets, des joints étanches.

Exemple : Calfater a carène d'un navire avec de la poix pour la rendre étanche.

Remarques : **a)** – On enduisait de poix les brins de fil de lin ou de chanvre pour les amalgamer et les rendre imputrescibles.

b) – La poix noire est issue de la combustion lente de débris de bois résineux.

c) – La poix blanche est du *galipot* filtré.

[Voir le mot *Galipot*].

d) – La poix-résine est la *colophane*.

[Voir le mot *Colophane*].

e) – La poix navale, que l'on appelle aussi *zopissa*, est une résine grasse provenant de vieux pins, dont on fait usage pour conserver les bois ou pour les courois.

[Voir le mot *Couroi*].

Polacre : Sorte de bâtiment qui va à voiles et à rames, et qui a été en usage sur la Méditerranée.

Remarques : **a)** – Des polacres construits à Martigues ou à La Ciotat au XVIII^{ème} siècle, avaient trois mâts et des voiles carrées.

b) – On dit aussi *polaque*.

[Voir le mot *Polaque*].

Polaire : Qui est auprès des pôles, qui appartient aux pôles du monde.

Exemples : Cercle polaire ; étoile polaire.

[Voir l'expression *Polaire (Étoile –)*].

Polaire (Étoile –) : **1** – On appelle *Étoile Polaire* l'étoile α de la constellation de l'Ourse (la Petite Ourse).

2 – L'étoile polaire est ainsi appelée car, vue du centre de la Terre, elle est actuellement (en 2017) à une distance angulaire du pôle Nord légèrement inférieure à 1 degré, dans la direction et dans le sens opposé à la constellation Cassiopée ; dans le ciel, l'étoile polaire, le pôle Nord et Cassiopée sont alignés dans cet ordre.

Remarques : **a)** – L'étoile polaire est exactement dans la direction du Nord du monde (ou Nord géographique) lorsque Cassiopée est au-dessus ou au-dessous d'elle.

b) – L'*Étoile Polaire* est également appelée la *Tramontane* par les marins, en tant qu'elle marque le Nord en mer.

Polaire : 1 – En mécanique des fluides (aérodynamique ou en hydrodynamique) on appelle *polaire* d'un corps profilé, ou *polaire* d'un profil donné, la courbe qui représente dans un repère plan orthonormé l'un des coefficients d'efficacité des forces aérodynamiques ou hydrodynamiques, le coefficient de traînée C_x (dans la

direction du mouvement relatif du corps profilé par rapport au fluide) en fonction d'un autre coefficient d'efficacité perpendiculaire à C_x , à savoir le coefficient de portance (C_z) ou le coefficient de dérive (C_y) lorsque l'angle d'incidence entre la ligne caractéristique du profil et la vitesse par rapport au fluide varie.

Remarques : a) – Lorsque la polaire est tracée à partir de coefficients définis dans un repère lié au mouvement relatif du corps profilé par rapport au fluide, elle est dite polaire de Gustave Eiffel.

b) – Gustave Eiffel (1832-1923) était un ingénieur français spécialiste de l'aérodynamique et un industriel en constructions métalliques.

c) – Lorsque la polaire est tracée à partir de coefficients définis dans un repère lié au corps profilé, elle est dite polaire de Otto Lilienthal.

d) – Otto Lilienthal (1848-1896) était un pionnier allemand de l'aéronautique, spécialiste des planeurs.

2 – Les polaires ont une utilité prospective.

Remarques : a) – Les polaires permettent de choisir le profil le mieux adapté au problème à résoudre.

b) –

Polaire de Gustave Eiffel : Voir le mot Polaire.

Polaire de Otto Lilienthal : Voir le mot Polaire.

Polaque : 1 – Appellation des cavaliers polonais qui servirent dans l'armée française aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Exemple : Régiment de *Polaques*.

Remarque : On dit aussi *polacre*.

[Voir le mot *Polacre*].

2 – [Familier] Polonais.

Remarque : On écrit aussi *Polack*.

Polarimètre : Instrument qui sert à mesurer la rotation du plan de polarisation de la lumière.

Polarisation : Séparation des charges électriques d'un corps, d'une solution, qui se manifeste par une différence de potentiel électrique entre les deux pôles sur lesquels ces charges se sont plus ou moins concentrées.

2 – État qui résulte de cette séparation.

3 – Au cours d'une électrolyse, concentration à la surface d'une électrode de produits résultant de la dissociation ionique de l'électrolyte, qui entraîne, au niveau de cette électrode, la formation d'une force électromotrice s'opposant au passage du courant.

Polder : Plaine conquise sur la mer, les marais ou les lacs, qui est asséchée et protégée par des digues.

Exemples : Les polders des Pays-Bas ; des polders industriels, sur lesquels sont créées de nouvelles zones industrielles.

Pole : Ancienne unité de longueur anglaise équivalente à 5,5 yards.

Une *pole* vaut 5,02911 mètres.

Remarque : On dit, en anglais, assez indifféremment *pole* ou *perch*.

Pôle : 1 – Chacun des deux points d'un astre diamétralement opposés, situés à l'intersection de la surface de cet astre et de son axe de rotation.

Exemples : Les Pôles Nord et Sud de la Terre, de la planète Mars.

2 – Les *Pôles géographiques* de la Terre sont les points de la surface de la Terre situés à 90 degrés de latitude Nord ou Sud ; ils sont équidistants de l'Équateur.

3 – [En géométrie] Point fixe d'un plan ou d'un espace, choisi comme origine ou jouant un rôle dans une transformation géométrique.

Remarques : a) – Les coordonnées polaires d'un point sont établies à partir d'un

pôle et d'un axe.

b) – On appelle *pôle d'inversion* un point utilisé pour définir une inversion.

c) – Le pôle d'une droite par rapport à une conique est le point permettant de construire une polaire.

4 – [Au figuré] Lieu qui attire des activités, où sont rassemblées des entreprises.

Exemples : Pôle universitaire, technologique ; pôle hospitalier, qui est le regroupement de plusieurs structures hospitalières ayant des missions complémentaires ; pôle de conversion, qui est une zone bénéficiant de subventions spécifiques pour des créations d'entreprise ou le reclassement des salariés.

Pôle céleste : **1** – Chacun des deux points d'intersection de la sphère céleste et du prolongement de l'axe de rotation de la Terre.

Remarque : On appelle *mouvement des Pôles célestes*, le déplacement de ces deux points sur la voûte céleste, résultant du mouvement de l'axe de rotation de la Terre.

Polémique : **1** – Querelle qui s'élève sur des questions de théologie, de politique, de littérature, etc., donnant lieu à des échanges publics suivis, à la publication d'écrits.

2 – Qui appartient à la dispute.

[Voir le mot *Dispute*].

Remarque : Il se dit aussi des disputes par écrit.

Exemples : Ouvrage polémique ; traité polémique ; style polémique ; genre polémique ; écrivain polémique.

3 – [Par affaiblissement] Controverse, vif débat.

Exemples : Cet écrivain excelle dans la polémique ; Rivarol avait le goût de la polémique ; lancer, engager une polémique.

Polémiquer : Prendre part à une polémique, en adopter le ton.

Exemple : Polémiquer à propos d'un projet de loi.

Polémiste : Celui, celle qui a le goût de la polémique et la pratique avec talent.

Exemple : Jules Barbey d'Aureville (1808-1889) fut un redoutable polémiste.

Polémologie : Étude de la guerre à la lumière des sciences sociales.

Pôles (en anglais « *poles* ») : **1** – Les Pôles de la Terre, encore appelés Pôles géographiques, sont deux points de sa surface diamétralement opposés et situés à 90° de latitude, de chaque côté de l'Équateur.

Remarques : **a)** – Le Pôle qui est à l'extrémité de notre hémisphère est le Pôle Nord, ou Pôle boréal, ou Pôle arctique, ou Pôle septentrional.

b) – Le Pôle opposé est le Pôle Sud, ou Pôle austral, ou Pôle antarctique, ou Pôle méridional.

c) – La ligne droite qui passe par ces deux Pôles (Pôle Nord et Pôle Sud) est l'axe de la Terre, c'est-à-dire l'axe autour duquel la Terre accomplit sa révolution diurne.

2 – Celui des deux Pôles qui est au-dessus de l'horizon d'un observateur s'appelle, pour lui, le Pôle élevé et l'autre est le Pôle abaissé.

Remarque : La hauteur du Pôle géographique élevé au-dessus de l'horizon est égale à la latitude du lieu d'observation.

3 – Chacun des grands cercles de la sphère céleste a également ses Pôles : tels sont les Pôles de l'écliptique.

Pôles célestes : **1** – On appelle « *Pôle céleste* » chacun des deux points d'intersection de la sphère céleste et du prolongement de l'axe de rotation de la Terre.

Remarque : On appelle *mouvement des Pôles célestes* leur déplacement sur la voûte céleste, qui résulte du mouvement de l'axe de rotation de la Terre par

rapport au plan de l'orbite terrestre dans le Système solaire.

2 – Le *Pôle céleste Nord* et *Pôle céleste Sud* sont les deux points d'intersection de la sphère céleste avec un axe dont la direction est voisine de celle de l'axe de rotation de la Terre.

Pôles du monde : 1 – On appelle *Pôles du monde* les deux points fixes de la sphère céleste autour desquels la Terre semble tourner.

2 – Le Pôle élevé est le pôle situé au-dessus de l'horizon ; le Pôle abaissé est le Pôle situé au-dessous de l'horizon.

3 – Le Pôle *boréal* (du nom de la constellation de l'Ourse) encore appelé *septentrional* (faisant référence aux sept étoiles de la constellation de l'Ourse) est le Pôle Nord ; le Pôle austral est le Pôle Sud.

Pôles du Zodiaque : Les Pôles du Zodiaque (ou de l'Écliptique) sont les points de la surface de Terre qui sont de toute part à égale distance de l'Écliptique.

Remarque : Les Pôles du Zodiaque (ou de l'Écliptique) sont les extrémités de l'axe de l'Écliptique.

Polhodie : Mouvement propre de la Terre dû à sa forme ellipsoïdale, d'amplitude de l'ordre de 10 mètres, de période 430 jours dont l'excitation est liée à des mouvements internes du magma et non à l'action de la Lune et du Soleil comme pour la nutation et la précession.

Police : 1 – Ordre, règlement établi dans une ville pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitants.

Exemples : Bonne police ; mauvaise police ; faire observer la police ; règlement de police ; exercer la police ; juge de police ; tribunal de police.

2 – Police se dit aussi de la juridiction établie pour la police.

Exemples : Commissariat de police ; inspecteur de police.

3 – On appelle police un contrat par lequel un négociant garantit des marchandises qui sont transportées par mer, moyennant une certaine somme qu'on est convenu de lui payer.

Exemples : Police de chargement ; police d'assurance.

[Voir l'expression *Police d'assurance*].

4 – Police, en termes d'imprimerie, se dit d'un état qui règle la quantité de chacun des caractères dont une fonte doit être composée.

Police correctionnelle : Partie de la police judiciaire exercée relativement aux délits sujets à la peine correctionnelle.

Police d'assurance (en anglais « *policy* », « *bill* ») : **1** – La police d'assurance est l'instrument du contrat d'assurance.

Remarques : **a)** – Le mot *police* en ce sens est dérivé de l'italien (ou lombard) *polizza* qui signifie *brevet* ou *billet à risque*, lui-même tiré du latin *pollīcītātīō* qui signifie *offre*, *proposition*, *promesse* ou encore du latin *ἄποδειξις* ou du grec *ἀπόδειξις* qui signifient *action de produire*, *de faire voir*, *preuve évidente*.

b) – Au Levant (en Méditerranée) les marins utilisent, depuis au moins le XVI^e siècle, le terme *police* pour exprimer toutes promesses ou conventions.

c) – En français, on dit *poulet* (mot de même origine) pour dire billet de galanterie, billet doux, petit mot, promesse amoureuse.

2 – La preuve du contrat d'assurance, appelée *police d'assurance*, est un acte authentique et sous seing privé ; le contrat d'assurance doit obligatoirement être porté par écrit depuis le XVI^e siècle parce qu'à l'époque, il devait être passé devant notaire ou tabellion à peine de nullité.

3 – La police d'assurance maritime n'est plus contractée devant notaire depuis l'ordonnance concernant la marine d'août 1681 de Jean-Baptiste Colbert (1619-

1683) sous Louis XIV (1638-1715).

4 – La police d'assurance est aujourd'hui établie sur un imprimé-type précisant les conclusions du contrat.

5 – La police est datée du jour de la signature par l'assureur.

6 – La police d'assurance contient :

i) La date de souscription ;

ii) Le lieu de souscription ;

iii) Le nom et le domicile de chacune des parties contractantes ;

iv) La mention éventuelle que celui qui fait assurer agit pour un tiers ;

v) La chose ou l'intérêt assuré ;

vi) Les risques assurés et les risques exclus ;

vii) Le temps et le lieu de ces risques ;

viii) La somme assurée ;

ix) Le montant de la prime, payable d'avance ;

x) La clause « à ordre » ou « au porteur » si elle a été convenue (en réalité, la police est toujours au porteur).

7 – L'assuré peut transmettre à un tiers le bénéfice de l'assurance ; mais il reste seul tenu du paiement de la prime à l'assureur.

La facilité de transmission de l'assurance est essentielle si l'on veut vendre une marchandise embarquée.

8 – S'il y a transmission en cours de contrat, le nouveau porteur n'a jamais plus de droits que le cédant n'en avait à ce moment.

9 – L'assureur n'est pas tenu de s'engager sans limite de temps ; l'article L172-1 du Code des assurances prévoit que l'assurance s'arrête si les risques n'ont pas commencé dans les deux mois de l'engagement.

Les parties peuvent convenir d'un autre délai, mais ni l'assureur ni l'assuré ne peuvent se dégager unilatéralement du contrat avant ce délai de deux mois.

10 – Les *avenants* à la police d'assurance sont des écrits postérieurs à la police ; ils prennent effet dès qu'ils sont signés.

i) Les *avenants de convention* modifient, étendent ou mettent fin avant l'échéance aux effets d'une police : ils constatent une nouvelle convention et ils régularisent souvent des accords préalables.

ii) Les *avenants documentaires* concernent les assurances des marchandises.

iii) D'autres *avenants* ont pour effet de transférer le bénéfice de l'assurance à un tiers dénommé et identifié ; ce peut être le cas à la suite de la vente d'un navire.

Police de chargement : Une police de chargement est un *connaissance*.

Police flottante : 1 – Le terme *police flottante* s'applique à certains contrats d'assurance maritime.

2 – La *police flottante* est un contrat par lequel l'assuré s'engage à déclarer à l'assureur la totalité des marchandises transportées dont il a la charge, soit comme expéditeur (*contrat CAF*), soit comme destinataire (*contrat FOB*).

3 – Il s'agit d'un contrat-cadre qui précise la nature des marchandises et la zone géographique des différents transports, pendant une période convenue.

4 – S'il n'y a pas d'expéditions maritimes, il ne se passe rien ; s'il y a des expéditions maritimes, l'assuré déclare ces expéditions et paie la prime convenue et l'assureur garantit les risques prévus par le contrat.

5 – La somme garantie par l'assureur est fixée au moment de la souscription de la police d'abonnement ; elle constitue le maximum garanti par expédition et par navire.

6 – Il peut y avoir plusieurs expéditions simultanées, donc sur plusieurs navires :

les primes sont versées par expédition.

7 – En cas de fausse déclaration ou de délai non respecté, le contrat peut être résilié sans délai par l'assureur.

8 – Les marchandises sont assurées sans interruption, en quelque endroit qu'elles se trouvent, dans les limites du voyage défini par la police.

9 – Lorsqu'une partie du voyage est effectuée par voie terrestre, fluviale ou aérienne, les règles de l'assurance maritime sont applicables à l'ensemble du voyage.

Policer : Civiliser, adoucir.

Remarque : La culture grecque a policé les Romains.

Polichinelle : Nom d'un acteur de farce du folklore napolitain, bossu par devant et par derrière, devenu un emploi de la *commedia dell'arte* à la vitalité à la fois naïve et cynique, redoutable pour la méchanceté de ses lazzi et grotesque par ses cabrioles de glouton et d'affamé sexuel.

Remarques : **a)** – On dit familièrement d'un méchant et ridicule bouffon de société, que *c'est un vrai Polichinelle*.

b) – On appelle *voix de polichinelle*, une voix dont la tonalité suraiguë, nasillarde et le timbre cassé rappellent ceux que ses interprètes prêtaient au rôle.

c) – On appelle *pratique de polichinelle* un petit instrument de métal que l'on met dans la bouche pour se donner la voix de Polichinelle.

d) – On appelle *vie de polichinelle* une existence désordonnée, sans règles.

e) – L'expression familière « *c'est un vrai polichinelle* » se dit avec mépris d'un personnage versatile et bouffon.

f) – Un *secret de polichinelle*, le *secret de polichinelle*, est une information dont on fait mystère alors que tout le monde la connaît.

g) – Le personnage de Polichinelle est apparu en France en 1571 lors des représentations devant la Cour de la *troupe des Gelosi* invitée par l'Italienne (née à Florence) *Caterina Maria Romola di Lorenzo de Medici* dite « *Catherine de Médicis* » (1519-1589) ; Catherine de Médicis fut reine de France, épouse du roi de France *Henri II* ; Catherine de Médicis fut la mère :

i) du roi de France *François II* ;

ii) du roi de France *Charles IX* ;

iii) du roi de France *Henri III* ;

iv) de la reine d'Espagne *Élisabeth de Valois* dite la reine « *Isabel de la Paz* », également reine de Sicile et de Naples, duchesse de Bourgogne, de Milan, de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg, comtesse de Flandre et comtesse palatine de Bourgogne, épouse du roi d'Espagne *Philippe II* ;

v) de la reine de France et de Navarre *Marguerite de Valois* dite « *la Reine Margot* » qui fut la première épouse du roi de France et de Navarre *Henri IV*.

Policlinique : Établissement, dépendant d'une commune, où l'on donne des soins aux malades sans les hospitaliser

Remarques : **a)** – On dit aussi *dispensaire municipal*.

b) – Ne doit pas être confondu avec *polyclinique*.

[Voir le mot *Polyclinique*].

Politesse : **1** – Manière d'être, d'agir ou de parler conforme à la civilité, à la courtoisie, au respect des usages.

Remarques : **a)** – Rendre une politesse à quelqu'un ou rendre la politesse à quelqu'un, c'est faire preuve à son égard d'autant de courtoisie qu'il en a lui-même usé.

b) – Brûler la politesse à quelqu'un, c'est le quitter brusquement, sans prendre

congé.

2 – La politesse est aussi l'ensemble des règles définissant ces usages.

3 – L'éducation de base, dans n'importe quelle communauté, devrait viser à apprendre à chacun à se situer par rapport au groupe, à en respecter les règles et les valeurs morales et à se conformer au rôle qui lui est assigné.

Remarques : a) – L'épanouissement personnel, le développement de la personnalité viennent avec l'éducation.

b) – La politesse et le *respect des parents* figurent parmi les principes que l'on enseigne aux enfants dans les écoles coraniques, à partir de 5 ans, par délégation du pouvoir paternel.

Politicien : Personne qui, par sa place et son rôle dans la vie publique, est rompue aux luttes de partis, à leurs intrigues, et qui sait attirer la confiance des électeurs.

Politicienne (Politique –) : [*Familier*] Action d'un homme politique privilégiant ses ambitions personnelles au détriment des enjeux du moment et de l'intérêt public.

Politique : 1 – [*Vielli*] Relatif à la vie d'une communauté d'hommes vivant sous les mêmes lois.

Exemple : Pour Aristote, l'homme est un animal politique.

Remarque : L'adjectif *politique* en ce sens ne s'emploie plus guère que dans l'expression *Économie politique*, science qui étudie les faits relatifs à la production et à la répartition des richesses d'une nation.

2 – Art, manière de diriger les activités d'un État en vue de défendre les *intérêts généraux* de tous les citoyens d'une république ou le *bien* d'un monarque et de ses sujets, de garantir le renouvellement des générations et de viser le bien commun des générations futures.

Exemples : Homme politique ; parti politique.

Remarques : a) – Chaque parti politique défend sa conception des droits et des devoirs de chacun, sans que l'on n'atteigne jamais l'égalité stricte et totale des citoyens ou des sujets.

b) – L'égalité revendiquée par la Constitution française et qui est inscrite sur les murs extérieurs des mairies, est l'*égalité devant la loi*, pas l'égalité stricte.

c) – En France, l'homme et la femme d'un couple marié et ceux d'un couple qui n'est pas marié, ou qui n'a pas conclu de pacte de solidarité dans les formes requises par le Code civil, ne sont pas égaux devant l'impôt sur les revenus ni sur les droits de succession en cas de décès de l'un des membres du couple, alors qu'ils participent, au même degré, au renouvellement des générations et à la production des richesses.

3 – Qui est relatif aux affaires de l'État et à leur conduite ou qui a rapport à la société organisée pour le renouvellement des générations.

4 – Ensemble des principes d'action d'un État ou d'un gouvernement qui déterminent des objectifs, de manière générale ou dans des domaines particuliers, et orientent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Exemples : La politique étrangère, extérieure d'un pays ; politique intérieure ; politique agricole, industrielle ; politique de l'emploi ; politique dirigiste, étatiste, libérale ; politique inflationniste.

Remarques : a) – On appelle politique de rigueur, d'austérité, un ensemble de mesures financières et économiques destinées à réduire la demande intérieure et à prévenir ou contrecarrer la dépréciation du papier monnaie et l'augmentation des prix à la consommation.

b) – Une politique sociale vise à améliorer les conditions de vie de la population ou à corriger les disparités entre les habitants.

c) – La politique sage et pragmatique de Richelieu lui a néanmoins permis de

s'enrichir personnellement, comme d'autres hommes politiques l'ont fait avant et après lui, tel Napoléon Bonaparte qui s'est lancé dans la politique avec seulement ses bottes et son manteau.

5 – Ensemble des affaires publiques d'un État, d'un pays.

Exemples : S'occuper de politique ; réussir en politique ; parler politique.

Remarques : **a)** – Entrer en politique, c'est embrasser une carrière publique.

b) – Faire de la politique, c'est jouer un rôle actif dans la vie publique.

c) – En ce sens, la politique est différente de la morale ou de l'éthique.

d) – Les principes sont justifiés en morale, non en politique.

6 – À la différence de « *la politique* » qui vise le bien de tous les citoyens, le *syndicalisme* ne vise à défendre que les *intérêts particuliers* des adhérents du syndicat, tels que le prévoient les statuts déposés à la mairie du siège d'un syndicat professionnel ou à la préfecture pour les autres types de syndicats.

Remarque : Les fédérations ou confédérations syndicales défendent les intérêts particuliers des adhérents des syndicats qu'elles regroupent, selon les statuts de ces fédérations ou confédérations.

7 – [*Par analogie*] Ensemble des orientations industrielles ou commerciales choisies par une entreprise ; sa stratégie.

Exemples : La politique éditoriale du journal ; la politique de développement d'un groupe industriel.

Politique (Animal –) : Selon Brigitte Bardot, un *animal politique* ne se mate pas ; il se corrompt ou il s'achète.

Remarque : Brigitte Bardot trouve d'ailleurs malveillant pour les animaux de les associer à des hommes politiques [*D'après l'interview que BB a donnée au journal « Le Parisien » pour son 80^{ème} anniversaire le 28 septembre 2014*].

Politique (Capitale –) : Ville dans laquelle se trouvent les centres de décision d'un pays, d'une région.

Exemples : Washington est la capitale politique des États-Unis d'Amérique (*United States of America*) ; le choix de Jérusalem pour y établir la capitale politique de l'État d'Israël [*« loi de Jérusalem » adoptée le 30 juillet 1980 par la Knesset*] est contesté par de nombreux autres États.

Politique (Économie –) : Science qui étudie les faits relatifs à la production et à la répartition des richesses d'une nation.

Politique (Homme –) : **1** – Celui qui propose aux électeurs un programme fondé sur des convictions personnelles inaltérables.

Remarques : **a)** – Un homme politique est habituellement dit « *de droite* » s'il envisage de renouveler les générations par une *politique familiale* ambitieuse.

b) – Un homme politique est dit « *de gauche* » s'il envisage de renouveler les générations par une *politique d'immigration* libre.

2 – [*Par dérision*] Celui qui propose un programme électoral fondé sur les résultats des sondages d'opinions.

3 – [*Par extension*] Acteur vivant dans un monde fictif mais juxtaposé au monde réel, sur lequel il pense avoir la possibilité d'agir et où des hommes, des femmes, des enfants vivent, travaillent, souffrent, et parfois même meurent malgré eux.

Remarque : D'après le professeur Yves Rocard, spécialiste des radars, père de l'Atome français et de l'ancien premier ministre Michel Rocard (1930-2016) : un homme politique est un « *personnage visant à coordonner ses compatriotes, c'est-à-dire à les paralyser et à les empêcher de travailler efficacement* ».

4 – Tout homme politique a pour principale ambition de laisser son nom à une loi. [*Voir le mot Politicien et l'expression Politique (Personnage –)*].

4 – Les hommes politiques ont toujours cherché à entretenir une certaine

proximité, une certaine familiarité et une certaine connivence avec ceux qui manipulent l'opinion ; et ceux-ci le leur rendent bien.

Remarques : a) – Sous l'Ancien Régime, en France, les princes et le clergé se soutenaient mutuellement afin de conserver leurs privilèges respectifs.

b) – Sous la République, les dirigeants politiques et les journalistes de la presse écrite, radio-diffusée ou télévisée se fréquentent assidûment : les politiques distillent des informations confidentielles à ne pas révéler, mais qui doivent servir à orienter les commentaires des journalistes ; en contre-partie, les journalistes sont bienveillants dans le choix des informations qu'ils diffusent concernant l'action ou éventuellement la vie privée de ces hommes politiques, et dans l'orientation des interprétations et des explications qui les accompagnent.

4 – Un homme politique est à la gestion de l'État ce qu'un entrepreneur est à l'entreprise : l'homme politique a des convictions qu'il expose pour attirer les suffrages de ceux qui sont séduits par son programme.

Remarques : a) – Lorsqu'un fonds de pension met un *gestionnaire administratif* à la tête d'une entreprise dont il est l'actionnaire principal, cette entreprise ne peut survivre sans acquérir plus ou moins honnêtement quelques entreprises plus petites auxquelles les banquiers frileux ont refusé les prêts nécessaires à leur survie et qui pourront ainsi obtenir les fonds nécessaires à leur développement.

b) – Un *gestionnaire administratif* cherche à réduire les déficits de l'exercice actuel en réduisant les dépenses et les investissements ; un *entrepreneur* (chef d'entreprise) ou un véritable *homme politique* (homme d'État) cherche à dégager des excédents pour les exercices à venir en prenant le risque d'investir afin d'augmenter considérablement les recettes des exercices futurs.

c) – Lorsqu'un *administrateur* a des responsabilités politiques à la tête d'un État, cet État plonge dans un déclin inexplicable qu'un homme politique courageux et prêt à prendre des risques aurait évité.

d) – Depuis de nombreuses années, d'anciens élèves de l'École Nationale d'Administration (ÉNA) sont sortis des cabinets ministériels pour devenir secrétaires d'État ou ministres, prenant la place de véritables hommes politiques dans les différents gouvernements de la France.

e) – De nombreux ministres ne sont pas capables d'imposer leurs volontés aux administrateurs inamovibles des cabinets que leur ont légués leurs prédécesseurs.

Politiquement correct : Ce que tout le monde sait être faux mais que l'on doit dire.

Politiquement incorrect : Ce que tout le monde sait mais que l'on ne doit pas dire.

Politique (Personnage –) : Homme ou femme désireux de se voir confier des responsabilités politiques.

Remarques : a) – Certains personnages politiques opportunistes ressemblent à des êtres sans mémoire qui ne peuvent se rappeler toutes les promesses contradictoires qu'ils ont faites aux électeurs.

b) – Un personnage politique plus désireux d'être élu que convaincu par un idéal, sait tourner ses discours de manière que les électeurs qui l'écoute se rappellent les promesses qu'il leur a faites, quand ils seront dans l'isolement le jour du prochain scrutin, mais qu'ils les auront oubliées d'ici à l'élection suivante.

c) – Un personnage politique ambitieux est un acteur qui récite un programme désintéressé les jours qui précèdent l'élection et qui, après qu'il a été élu, permet à certains de ses électeurs influents d'obtenir des passe-droits, à charge de retour pour les élections suivantes.

d) – Dans leurs discours, certains personnages politiques n'exposent pas de programme, mais ils récitent leur cours de sciences politiques, le complétant avec des exhortations froides ou des suppliques creuses et changeantes à l'attention de

ceux des électeurs qui les écoutent ce jour-là.

e) – Pour le musicien, auteur-compositeur américain Frank Zappa (1940-1993) les personnages politiques forment la section « *divertissement* » de la presse écrite ou audio-visuelle ; ces divertissements sont souvent financés par le « *complexe industriel, militaire et financier* ».

[Voir le mot *Personnage* et l'expression *Politique (Programme –)*].

Politique (Programme –) : 1 – Exposé de la manière dont un personnage politique ou une organisation politique voient le bien commun.

[Voir l'expression *Politique (Personnage –)*].

Remarques : a) – Un programme politique contient des promesses d'amélioration de l'existence pour certains citoyens, quelquefois au détriment d'autres.

b) – Le vrai courage politique est d'être fidèle à ses convictions, de les exposer sans ambiguïté et de les défendre avec opiniâtreté.

2 – Un programme politique est un ensemble de principes, de changements, de mesures, etc. qu'un parti ou un homme politique promet de mettre en application s'il obtient le pouvoir afin d'obtenir les suffrages des électeurs ; ou, après qu'un chef de parti est arrivé au pouvoir, ce qu'il compte améliorer afin d'obtenir le soutien de la représentation nationale.

Remarques : a) – On appelle *contrat de programme* un accord conclu entre le gouvernement d'un État et des dirigeants d'entreprises et qui permet (en principe) d'harmoniser le programme politique du gouvernement et les intérêts des actionnaires de ces entreprises.

b) – Le *Programme commun de la gauche* française a été adopté en 1972 par les représentants des partis socialiste (François Mitterrand), communiste (Georges Marchais) et radical de gauche (Robert Fabre) ; il se transforma en *union de la gauche* autour d'un projet de gouvernement ; ce « *programme commun* » permit à François Mitterrand, malgré la rupture du 14 septembre 1977, d'être élu Président de la République le 10 mai 1981 et d'être réélu 7 ans plus tard, le 8 mai 1988.

Politiquer : Raisonner sur les affaires publiques, parler de politique.

Exemple : Il aime à politiquer.

[Voir le mot *Politiser*].

Politiser : Donner un tour, un caractère politique à une affaire, à un évènement.

Exemples : Politiser un débat ; une grève fortement politisée ; des étudiants peu politisés.

[Voir le mot *Politiquer*].

Poljé : Dépression fermée à fond plat, de plus ou moins grande taille, reliée à une nappe phréatique qui peut l'inonder, se rencontrant le plus souvent dans les terrains karstiques.

Exemples : Le poljé du lac de Cernista, en Slovénie ; le lac temporaire des Rives, à 720 mètres d'altitude sur le plateau du Larzac, dans le Sud du département de l'Aveyron.

Remarque : Une région karstique est formée de calcaire ; elle est caractérisée par la prépondérance du drainage souterrain et par le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche (grottes, gouffres, résurgences, etc.).

Polka : 1 – Danse à deux temps, née en Bohême et devenue l'une des danses de salon les plus répandues au XIX^e siècle.

2 – Outil du tailleur de pierre, en forme de marteau, muni de deux panes, l'une dentelée, l'autre biseautée.

3 – On appelle *pain polka* un pain rond dont la croûte est marquée d'un quadrillage qui rappelle l'outil du même nom utilisé pour tailler la pierre..

Pollakiurie : Fréquence anormale de très courtes mictions.

Remarque : Le mot *pollakiurie* est composé à partir du grec *πολλάκις* qui signifie *souvent* et de l'élément « *-urie* » tiré du verbe grec *ούρέω* qui signifie *uriner*.

Pollen : 1 – Poudre formée de grains produits dans l'anthère des étamines chez les angiospermes et dans de simples sacs polliniques chez les gymnospermes.

Remarques : **a)** – La couleur du pollen est très variable en fonction des plantes.

b) – Les anthères libèrent le pollen, qui est ensuite dispersé par les insectes ou par le vent.

c) – Un grain de pollen est un organisme microscopique dont deux cellules sont des cellules reproductrices mâles.

d) – Lors de la pollinisation, les grains de pollen sont déposés sur le pistil d'une plante de la même famille.

e) – Les abeilles rassemblent les grains de pollen en pelotes qu'elles transporteront jusqu'à la ruche dans les corbeilles qu'elles possèdent sur les pattes arrières, pour nourrir le couvain sous la forme de pain d'abeille, ou la reine après transformation en gelée royale.

2 – Récolte du pollen : Les pelotes de pollen recueillies par les abeilles qui ont butiné les fleurs, sont très tendres et fragiles en raison de leur taux d'humidité élevé (15 p. 100).

Remarques : **a)** – Si le pollen n'est pas stocké correctement, le pollen peut perdre rapidement ses nutriments.

b) – L'apiculteur devrait donc vider les trappes à pollen plusieurs fois par jour et le mettre tout de suite en congélation.

c) – Si l'on vide les trappes à pollen des ruches que tous les 2-3 jours, le pollen ayant été longtemps exposé à de hautes températures, il va perdre quasiment toutes ses substances bénéfiques.

3 – Séchage du pollen : Pour que le pollen préserve ses nutriments essentiels, il doit être séché dans des conditions particulières, au-dessous de 40°C, de préférence 37°C.

Remarques : **a)** – Au bout de 24 heures, le niveau d'humidité du pollen récolté par les abeilles doit baisser jusqu'à 5 à 8 p.c.

b) – Ce processus requiert des séchoirs spéciaux qui permettent le contrôle de la température et de l'humidité.

c) – Il ne faut pas sécher le pollen en l'exposant au Soleil, car cela rend impossible le contrôle de la température et de l'humidité ; de plus, les insectes et micro-organismes ne tarderont pas à se régaler de ce festin de protéines.

4 – Stockage du pollen : Il faut un conditionnement scellé et un endroit de stockage frais, sec, bien ventilé et à l'abri de la lumière pour assurer une durée de conservation de 24 mois.

Remarques : **a)** – Un bon produit peut être facilement contaminé s'il n'est pas stocké correctement.

b) – On pourrait penser qu'après le séchage, le pollen se conservera toujours de manière satisfaisante ; or, les analyses chimiques et microbiologiques ont montré que de mauvaises conditions de stockage peuvent altérer la qualité du pollen.

c) – L'idéal est de le conserver en chambre froide ou de le mettre sous vide d'air.

Pollicitation : Offre de contracter qui n'a pas encore été acceptée par la partie à laquelle elle a été proposée.

Polluant : Agent physique, chimique ou biologique qui provoque une détérioration du milieu naturel.

Exemples : Les pesticides, les métaux lourds, les déchets radioactifs sont des polluants du milieu naturel.

Polluer : 1 – Profaner.

Exemple : Polluer un temple.

2 – Souiller, dégrader un lieu, un milieu naturel, par des substances polluantes.

Exemple : Les côtes ont été polluées par le déversement accidentel à la mer d'effluents mazoutiques de ce navire.

Pollueur : Se dit d'une *personne*, d'un groupe, d'un organisme qui est à l'origine d'une pollution du milieu naturel ou qui en est responsable.

Exemple : Il paraît juste que les pollueurs s'acquittent des frais de dépollution.

Pollution : 1 – Action, fait de souiller le milieu naturel avec des polluants ou des déchets.

Exemples : La *pollution* de la mer par des rejets délictueux d'effluents mazoutiques, d'ordures ménagères, d'emballages en plastique, etc.

2 – [*Par métonymie*] État de dégradation et de perturbation de l'environnement, souvent nocif à l'homme et aux autres êtres vivants.

Exemples : La *pollution* de la côte à la suite du déversement accidentel à la mer, à la suite d'un abordage ou d'un échouement, d'une cargaison d'hydrocarbures ; la *pollution* de l'eau des estuaires par les nitrates provenant de l'agriculture ; la pollution des coquillages de l'estuaire de la Gironde et du bassin de Marennes-Oleron par le plomb, l'arsenic mais surtout le cadmium provenant des rejets des usines qui travaillaient le zinc dans le bassin minier de Decazeville (Aveyron) via le Riou-Mort, le Lot, la Dordogne, la Gironde et le Pertuis de Maumusson ; des boues toxiques continuent à être charriées dans le lit de ces rivières, plusieurs dizaines d'années .

3 – [*Par extension*] On appelle *pollution lumineuse* une émission excessive de lumière sur l'avant d'un navire à la mer qui, en modifiant l'obscurité normale de la nuit, gêne la vision extérieure et empêche le personnel de quart à la passerelle de navigation d'exercer une veille efficace.

Remarque : La pollution lumineuse urbaine gêne les astronomes-amateurs lorsqu'ils observent les étoiles près des agglomérations, et elle peut perturber le métabolisme de la faune sauvage qui niche dans les villes.

Pollution alimentaire : 1 –

2 – La pollution alimentaire peut être :

i) Soit bactérienne, infectieuse ou liée à des micro-organismes pathogènes ;

ii) Soit aux additifs alimentaires et à la rémanence des produits phytosanitaires dans les fruits, les légumes ou le vin ;

iii) Soit aux résidus de médicaments vétérinaires dans la viande ou le poisson.

Remarques : **a)** – Les dangers des polluants chimiques présents dans l'alimentation humaine ne sont pas nécessairement moins grands si les doses d'additifs alimentaires ou de produits phytosanitaires sont faibles que si elles sont importantes : au contraire, des études sérieuses ont montré que des doses infinitésimales de certains composés chimiques sont parfois plus dangereuses que les doses pondérables.

b) – Les associations de plusieurs produits phytosanitaires différents ou d'additifs de synthèse dans la nourriture peuvent déclencher chez l'homme des pathologies beaucoup plus graves ou des malformations congénitales plus fréquentes que ne le ferait chaque produit pris individuellement, même en quantités pondérables.

Pollution marine et protection des oiseaux marins : 1 – Les rejets à la mer accidentels d'hydrocarbures ou de leurs dérivés, dans les estuaires ou en mer près des rivages, ont un impact sur les espèces qui se regroupent dans les vasières comme en Gironde, dans l'estuaire de la Loire, ou en Charente-Maritime dans la baie de

l'Aiguillon et dans l'estuaire de la Charente.

Remarque : Un déversement accidentel important d'hydrocarbures est survenu à Donges, dans l'estuaire de la Loire, en 2008.

2 – En cas de *pollution marine*, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) se porte partie civile pour faire reconnaître l'impact de cette pollution sur les oiseaux et obtenir réparation du préjudice.

Remarque : Depuis l'accident de l'« Erika » on peut mettre un prix sur la faune sauvage.

Polo : 1 – Sport collectif dans lequel deux équipes de quatre cavaliers tentent d'envoyer, à l'aide d'un maillet, une balle de bois dans les buts adverses.

2 – Chemise de sport que l'on enfle par la tête, au col pointu rabattu et ouvert par quelques boutons, généralement en maille de jersey et en coton.

Polochon : [*Familier*] Long coussin de forme cylindrique, occupant toute la largeur d'un lit.

Remarque : Synonyme de *traversin*.

Polonaise inversée (Notation – –) : Voir l'expression *Notation polonaise inversée*.

Poltron : Peureux, pusillanime ; couard.

Polyamide : Polymère de synthèse constitué de plusieurs fonctions amide, utilisé pour confectionner des tissus et des cordages.

Remarques : **a)** – La fibre appelée *nylon* est un polyamine.

b) – Le nom *nylon* n'a pas été déposé et n'est pas protégé.

Polyamine : Composé organique comportant plusieurs fonctions amine.

Remarques : **a)** – Les polyamines trouvées dans l'organisme humain sont en partie synthétisées par lui ou par les bactéries intestinales, ou sont absorbées avec la nourriture.

b) – La *putrescine* ou la *cadavérine*, qui sont des composés issus de la dégradation des protéines et sont responsables de l'odeur nauséabonde des cadavres animaux, sont des polyamines.

Polyandre : Qui a plusieurs époux.

Exemple : Une femme polyandre.

Remarque : [*Par métonymie*] Les sociétés polyandres des îles Marquises.

Polyandrie : 1 – État d'une femme mariée à plusieurs hommes.

Remarque : La polyandrie est un cas particulier de la polygamie.

2 – Mode d'organisation sociale reconnaissant cet état.

Polybutadiène : Polymère synthétique obtenu à partir du butadiène.

Remarque : Le polybutadiène est utilisé pour la fabrication des caoutchoucs de synthèse.

Polychète : Classe d'*annélides* vivant dans la mer ou les eaux saumâtres, dont les anneaux présentent des expansions latérales garnies de soies très nombreuses.

[Voir le mot *Annélide*].

Exemple : Des vers de sable comme l'arénicole et la sabelle font partie des polychètes.

Remarque : [*Au singulier*] Un polychète.

Polycéphale : 1 – Qui a plusieurs têtes.

Remarque : Dans la mythologie grecque, Cerbère est un monstre polycéphale.

2 – [*Au figuré*] Une direction d'entreprise polycéphale, qui possède plusieurs patrons.

Polychreste : Voir l'expression *Sel de Seignette*.

Polychrome : Peint, décoré de plusieurs couleurs.

- Polyclinique** : Établissement où sont hospitalisés des malades dont les troubles relèvent de diverses spécialités.
Remarque : Ne doit pas être confondu avec *policlinique*.
[Voir le mot *Policlinique*].
- Polycopie** : **1** – Technique de reproduction rapide d’un document par un procédé d’impression.
2 – [Par métonymie] La reproduction ainsi obtenue.
Exemple : Distribuer la polycopie d’un texte.
Remarque : On dit plutôt *polycopié*.
- Polyèdre** : Solide à plusieurs faces.
Exemples : Le cube, le tétraèdre, le dodécaèdre sont des polyèdres.
Remarque : Un angle polyèdre est formé par les faces d’un polyèdre ayant un même sommet.
- Polyester** : **1** – Polymère de synthèse utilisé pour confectionner des tissus et des cordages.
Remarque : La polyester est constitué de la succession régulière de groupements ester et il est le plus souvent obtenu par l’action d’un polyacide sur un polyalcool.
2 – [Par métonymie] Matière plastique constituée de ce polymère.
Exemple : Fibre synthétique en polyester.
Remarque : Le polyester rend les textiles plus résistants et infroissables.
3 – Le *polyester* est une appellation habituelle du *polyéthylène téréphtalate*.
[Voir l’entrée *PET*].
- Polyéther** : **1** – Polymère constitué par une succession régulière de groupements éther.
2 – [Par métonymie] Matière plastique constituée de ce polymère.
Exemple : Mousse synthétique de polyéther.
- Polyéthylène** : **1** – Polymère constitué de la succession régulière de groupements éthylène.
2 – [Par métonymie] Matière plastique constituée de ce polymère.
- Polyéthylène téréphtalate** : Voir le mot *Polyester*.
- Polygame** : Qui a plusieurs conjoints.
Exemple : Une femme polygame.
- Polygamie** : **1** – Le fait pour un homme ou pour une femme de contracter plusieurs unions.
Remarque : La polygamie, reconnue par certaines religions, fréquente dans plusieurs pays d’Asie et d’Afrique, est interdite et condamnée par la loi française.
2 – État d’un homme ou d’une femme qui a plusieurs conjoints, par opposition à Monogamie ou, couramment, à *bigamie*.
[Voir le mot *Bigamie*].
Remarques : **a)** – Le fait pour une femme de vivre avec plusieurs hommes comme mari et femme est parfois appelé *polyandrie*.
b) – Le fait pour un homme de vivre avec plusieurs femmes comme mari et femme est parfois appelé *polygynie*.
c) – L’hyperonyme de polygamie, *polygynie*, est un néologisme formé sur le modèle de son antonyme *polyandrie*.
d) – La *polygynie* et la *polyandrie* sont deux formes de *polygamie*.
3 – Mode d’organisation sociale reconnaissant la légitimité d’unions multiples, le plus souvent d’un homme avec plusieurs femmes.
Remarque : Les mormons pratiquent la polygamie.
- Polygénisme** : Théorie selon laquelle l’espèce humaine dans son ensemble dérive de types primitifs différents, par opposition à *monogénisme*.
- Polygone** : Figure plane formée par une ligne brisée fermée.
Exemple : Le triangle, l’hexagone, l’octogone sont des polygones.
Remarque : [Par analogie] On appelle *polygone des forces* la représentation

graphique, sous forme de vecteurs, des forces qui s'appliquent dans un système en équilibre.

Polygone (en anglais « *ordnance yard* ») : **1** – Dans les arsenaux, on appelle *polygone* l'établissement où les artilleurs et les canonniers s'exercent aux manœuvres des bouches à feu.

2 – On appelle également *polygones* les stands de tir que l'on trouve dans les enceintes militaires, où les hommes de toutes les spécialités s'exercent au maniement des armes légères : fusils, pistolets-mitrailleurs, pistolets.

Polygraphe : **1** – Auteur qui écrit sur beaucoup de sujets, sans en être spécialiste.

Exemple : Les encyclopédistes se firent polygraphes.

2 – [*Péjoratif*] Auteur qui écrit à tout propos.

Polymère : **1** – Les fibres biologiques (coton, chanvre, laine) ou obtenues par synthèse (polyester, nylon, polypropylène) et qui servent à confectionner des cordages ou des tissus sont des *polymères* viscoélastiques.

2 – Les fibres polymères sont constituées de longues chaînes de macro-molécules associées entre elles par des liaisons *hydrogène*.

Remarque : Les macro-molécules sont constituées par la répétition de groupes d'atomes identiques appelés *unités constitutives*.

3 – Les fibres polymères sont résistantes ou très résistantes.

4 – Lorsque une fibre polymère est étirée, les chaînes moléculaires glissent les unes sur les autres et, si des liaisons hydrogène sont rompues, la fibre s'allonge ; dès que la contrainte cesse, ces liaisons se reconstituent et la fibre reprend sa configuration initiale.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on mouille les fibres d'un polymère naturel ou artificiel, les molécules d'eau peuvent, dans certains cas, modifier l'organisation des chaînes associées ; la conséquence habituelle est un rétrécissement important (coton) ou faible (certaines fibres synthétiques).

b) – Une température élevée facilite la rupture des liaisons hydrogène et les molécules sont alors plus libres de répondre à une sollicitation mécanique par un allongement de la fibre.

Polymérisation : Processus par lequel des molécules de petite taille, appelées monomères, sont réunies par des liaisons covalentes pour donner un polymère.

Polymorphe : **1** – Qui offre des formes différentes, qui est sujet à changer de forme.

Remarque : Le récit de voyage est un genre polymorphe.

2 – Se dit d'individus qui présentent, au sein d'une même espèce, des formes différentes.

Exemple : Les abeilles d'une même colonie sont polymorphes selon leur âge.

Remarque : En ce sens, on dit aussi *hétéromorphe*.

3 – On appelle *gène polymorphe* un gène qui présente plusieurs allèles.

Remarque : On appelle *allèles* les formes diverses sous lesquelles se manifeste un certain gène.

4 – Qualificatif d'un composant chimique élémentaire qui peut, à des températures et à des pressions déterminées, se présenter sous plusieurs formes cristallines différentes.

Exemple : Le carbone, qu'on rencontre sous la forme du diamant ou du graphite, est polymorphe.

Polynésien : **1** – Relatif à la Polynésie.

Exemples : Îles polynésiennes ; l'art traditionnel polynésien ; le maori est une des langues polynésiennes.

2 – Celui qui habite la Polynésie ou en est originaire.

3 – L'une des langues parlées en Polynésie, appartenant à la famille des langues malayo-polynésiennes.

Polypropylène : 1 – Matériau synthétique de densité 0,91.

Remarque : Les amarres ou les remorques en fibres de polypropylène flottent dans l'eau de mer.

2 – Les amarres en polypropylène ont une assez bonne résistance à la rupture ; celle-ci augmente légèrement dans l'eau de mer.

3 – Les amarres en polypropylène ont une bonne élasticité.

Remarque : Les amarres ou les remorques en polypropylène peuvent s'allonger de 9 pour 100 sans subir de déformation permanente.

4 – Le polypropylène possède aussi une excellente résistance aux chocs.

5 – Le polypropylène est assez durable, sauf s'il demeure exposé au Soleil.

Polysémie : Caractère d'un mot qui présente plusieurs sens selon le contexte.

Remarques : **a)** – Le contraire de la polysémie est la *richesse* de la langue qui permet de penser, réfléchir et s'exprimer avec précision.

b) – La pauvreté du langage limite la pensée.

Exemple : La polysémie assumée du mot « *complexe* » rend contestable toute définition de ce que doit être un *système complexe*.

c) – [Par extension] La polysémie d'un texte poétique.

Polysémique : **1** – Qui présente plusieurs sens.

Remarque : Certains mots polysémiques sont employés avec des sens différents selon que l'on parle de la *translation* d'un navire à la surface de la mer, ou de la *rotation* d'un navire autour de son centre de gravité.

Exemple : La *dérive* est soit un *mouvement de translation* du navire sous l'effet du vent, soit l'*angle* entre le cap et la route-surface.

2 – Relatif à la polysémie.

Exemple : L'analyse polysémique d'une phrase.

Polystyrène : Matière plastique obtenue par polymérisation du styrène. Polystyrène expansé.

Remarques : **a)** – Le polystyrène, facile à mouler et à colorer, sert à fabriquer des articles ménagers, des jouets, des emballages.

b) – Polystyrène expansé.

Polytechnicien : Ancien élève de l'École Polytechnique.

Remarque : Pour l'écrivain et journaliste littéraire français Guy de Maupassant (1850-1893) les polytechniciens sont « *de pauvres gringalets, des petits hommes à lunettes qui semblent autant faits pour l'uniforme qu'un lapin pour dire la messe, qui marchent comme des crabes, qui ne boivent pas, qui mangent peu et qui semblent mieux aimer les équations que les belles filles* ».

[Dans la nouvelle « *Le Lit 29* » parue dans le quotidien « *Gil Blas* » en 1884].

Polytechnique : **1** – [Vielli] Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts, plusieurs sciences.

2 – Le mot « *polytechnique* » entre dans la dénomination d'établissements proposant une formation pluridisciplinaire.

Exemple : L'école polytechnique de Lausanne.

Polytechnique (École –) : École militaire française dispensant un enseignement supérieur de haut niveau scientifique et formant les futurs ingénieurs des corps de l'État ou les officiers de certaines armes.

Exemple : Sortir major de *Polytechnique* ou (familièrement) « de l'X ».

Remarque : L'École polytechnique, créée par Gaspard Monge (1746-1818) en 1794, fut dotée d'un statut militaire par Napoléon 1er (1769-1821) en 1804.

Poly-tétra-fluoro-éthylène : Produit de synthèse de l'industrie chimique connu sous le sigle PTFE ou sous la marque commerciale *teflon*®.

[Voit le mot *Teflon*®].

Polythéisme : Doctrine religieuse ou système de pensée fondés sur la croyance en la pluralité des dieux.

Exemple : Le polythéisme grec.

Remarque : On oppose généralement le monothéisme au polythéisme et au panthéisme.

Polyvalence : **1** – La *polyvalence* des officiers de la Marine marchande est une bonne idée qui a été mise à exécution en France à partir de 1966.

Remarque : Les *élèves au long-cours* et les *élèves-mécaniciens* recrutés au concours de septembre 1965 ont pu choisir la polyvalence à condition de suivre une année de rattrapage dans la spécialité qui n'était pas celle de leur choix initial.

2 – Avant cette réforme, l'étudiant qui avait été admis dans la classe d'*élève au long-cours* n'avait comme perspective que terminer capitaine au long-cours et commander un navire ; de même, l'*élève mécanicien* ne pouvait devenir, au mieux, que chef-mécanicien avec le brevet d'OM1 (officier mécanicien de première classe).

3 – Après la réforme, les officiers sont devenus « *polyvalents* » et ils ont obtenu des brevets et des compétences qui leur ont permis de remplir *alternativement* les fonctions d'officier pont ou d'officier mécanicien, puis de capitaine ou de chef-mécanicien.

4 – Les avantages de la polyvalence des officiers de la Marine Marchande sont multiples.

i) Les *armateurs* ont vu dans la polyvalence l'occasion de diminuer la masse salariale des navigants en *réduisant les effectifs* des Équipages à bord des navires et en optimisant la *gestion du personnel* dans la Compagnie.

ii) L'administration maritime y voyait un moyen de rendre le capitaine, chef de l'expédition maritime, *capable de comprendre* ce qui se passait derrière la porte de la machine.

iii) Les *officiers mécaniciens*, notamment les OM1 (officiers mécaniciens de première classe) y ont vu l'occasion d'acquérir le *diplôme d'ingénieur* après lequel ils courraient en vain depuis longtemps et la possibilité de *commander* un jour les navires.

iv) Les *officiers du pont* y ont vu, d'une part, l'intérêt personnel de se familiariser avec une *technique moderne* dans des conditions de confort qui étaient en train de s'améliorer : abandon du quart machine dans la chaleur, l'humidité, le bruit, les odeurs de FO n°2 ou d'huile chaude ; apparition des salles de commande et de contrôle de la machine insonorisées et climatisées ; installation d'enregistreurs de mesures et de défauts pour automatiser la surveillance de l'installation et faire apparaître les alarmes à la timonerie ou dans la cabine du mécanicien de service.

Remarques : **a)** – Par ailleurs, tout ce qui avait fait, depuis des siècles, la *grandeur du métier* de marin était en train de *disparaître* avec la diminution progressive du rôle commercial du capitaine, l'amélioration incroyable des moyens de radio-communications ou l'automatisation de la détermination du point à la mer (DECCA puis OMEGA et enfin GPS / GLONASS / GALILEO).

b) – La polyvalence du personnel d'exécution est apparue peu après celle des officiers.

Pomme (en anglais « *apple* ») : Sorte de fruit à pépins, de forme ronde.

Remarques : **a)** – Les pommes se récoltent à la fin de l'été et pendant tout

l'automne.

b) – La France produit, chaque année, un million et demi de tonnes de pommes.

c) – Les pommes sont conservées en chambre froide à atmosphère contrôlée, c'est-à-dire enrichie en gaz carbonique.

d) – Depuis 2005, un régulateur de croissance appelé SmartFresh permet de bloquer la production d'éthylène par les pommes, l'hormone naturelle à l'origine de leur mûrissement, afin de pouvoir les consommer à n'importe quelle époque de l'année.

e) – Cependant, les polyphénols, les molécules antioxydantes qui sont censées avoir des vertus contre les maladies cardio-vasculaires et les cancers, continuent de se dégrader dès la fin de la croissance et aussitôt après la récolte des pommes, même en atmosphère contrôlée.

f) – Il n'y a aucune obligation d'indiquer la date de la cueillette des fruits.

g) – Les pommes reçoivent jusqu'à 35 pulvérisations de produits phytosanitaires par an dans les vergers français.

h) – Il existe théoriquement une quantité résiduelle maximum de ces produits de traitement à ne pas dépasser dans les pommes ou sur leur peau.

Pomme (en anglais « *acorn* », « *truck* », « *mouse* ») : **1** – Les pommes de mâts de pavillons sont des petits blocs lenticulaires en bois, parfois cerclés en cuivre et ajustés à l'extrémité des mâts ou des bâtons de pavillon.

Remarque : On y trouve des trous garnis de réas dans lesquelles passent les drisses des pavillons.

2 – Les pommes de racage sont des petits blocs en bois presque sphériques, percés diamétralement pour recevoir le cordage appelé bâtard ; les pommes de racage font partie des racages des vergues de hune et elles facilitent les mouvements de bas en haut et de haut en bas de ces racages.

Remarque : Les pommes de racage des sortes de chapelets tenant à la vergue, après avoir embrassé le mât de cette vergue ; on intercale parfois des morceaux de bois appelés bigots entre les pommes de racage.

3 – Les pommes de conduite sont de forts margouillots que l'on place en diverses parties du gréement et qui donnent une direction convenable à des manœuvres courantes.

4 – Les pommes de tournevire, d'étai, de tireveilles, etc., sont des pelotes d'étoupe allongées qu'on fixe sur ces cordages avec du bitord et qui y forment des arrêts.

Remarque : On les appelle aussi *bourrelets* ou *boutons*.

Pomme de racage :

Pomme gougée : Une pomme gougée est une sorte de *margouillet* possédant un méplat ou une gorge latérale permettant de la bloquer sur un hauban ou sur une autre manœuvre.

Remarque : On appuie la gorge latérale ou le méplat contre le cordage, et on fixe la pomme gougée au cordage au moyen du câble d'attache qui l'entoure en passant dans son engoujure.

[Voir les mots *Margouillet*, *Engoujure*].

Pomme pourrie (en anglais « *rotten apple* », « *bad apple* ») : [*Familier*] Se dit d'un individu au comportement négatif, qui est coutumier de faits de négligence, qui montre une sous-activité chronique, qui trompe la confiance de ses partenaires et qui s'écarte des normes relationnelles habituelles par un défaut de communication, une tendance à l'intimidation et une agressivité pathologique.

Remarques : **a)** – Les individus de ce type peuvent perturber le fonctionnement des groupes dans lesquels ils ont un rôle.

b) – L'expression « *pomme pourrie* », rarement employée en français, est la transcription littérale de l'expression anglaise « *rotten apple* » qui signifie à

proprement parler *pomme pourrie* mais qui, en anglais, est couramment employée au sens figuré avec le sens du gallicisme « *brebis galeuse* », pour illustrer l'idée de perturbation que les individus qu'elle vise peuvent apporter dans une équipe.

c) – L'expression anglaise « *rotten apple* » ne rend pas l'idée de corruption, de vénalité et de perversité qui existe dans l'expression française « *tous pourris* ».

Pompage : On appelle pompage d'un système industriel ou d'une installation régulée, un phénomène d'instabilité qui intervient dans certaines conditions de contre-réactions de la grandeur de sortie sur les variables d'entrée du système ou de l'installation.

Remarque : Le pompage se traduit par des fluctuations souvent très importantes et parfois inadmissibles de la grandeur de sortie du système ou de l'installation.

Pompe : **1** – Faste, caractère de magnificence et de somptuosité que l'on donne à un événement ou à une manifestation.

2 – Cérémonial qui accompagne les funérailles.

Remarques : **a)** – On appelle *pompe funèbre* tout l'appareil d'un convoi pour porter un mort en terre et tout ce qui concerne la cérémonie d'un service funèbre solennel.

b) – Des entreprises spécialisées organisent les *pompes des obsèques*.

3 – Au début de la cérémonie du *baptême catholique*, le futur baptisé (ou ses parrain et marraine) disent la formule suivante : « *Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres* ».

Remarque : Pour un chrétien, renoncer au monde *et à ses pompes* serait renoncer aux vanités, aux fastes, aux plaisirs de l'existence qui distraient l'homme de ses devoirs.

4 – Les reportages télévisés diffusés à l'occasion de la célébration des grandes fêtes religieuses au Vatican, notamment le dimanche de Pâques, montrent la pompe, les fastes, la magnificence et la somptuosité des cérémonies.

Pompe (en anglais « *pump* ») : **1** – Machine pour élever de l'eau.

2 – Machine transformant une énergie mécanique en énergie de pression dans un fluide.

Remarque : Une pompe aspire un fluide en provoquant une dépression relative dans la capacité qui contient ce fluide, puis elle le refoule à une pression habituellement supérieure à la pression d'aspiration.

3 – Les pompes qui aspirent et refoulent de l'air sont habituellement appelées des ventilateurs ou des compresseurs.

4 – On distingue :

i) Les *pompes volumétriques* (par exemple, les pompes alternatives, les pompes à ailettes ou les pompes à engrenages) qui se démarrent obligatoirement refoulement ouvert et qui ne peuvent fonctionner que refoulement ouvert sous peine de dommages ou de destruction.

ii) Les *pompes centrifuges* dans lesquelles le fluide est entraîné par un rouet à aubes ; souvent, les pompes centrifuges qui ne sont pas en charge s'amorcent plus facilement si on les démarre refoulement fermé ; cependant, leur refroidissement s'effectuant par la circulation du fluide pompé, les pompes centrifuges ne doivent pas fonctionner longtemps avec le refoulement fermé.

Remarques : **a)** – Certaines pompes sont actionnées à la main ; d'autres sont entraînées par des moteurs électriques, par des moteurs thermiques (à gazole, à essence ou à gaz), par des turbines à vapeur, par des machines alternatives à vapeur, par des éoliennes, etc.

b) – Sur les navires, les principales pompes sont habituellement doublées et la seconde pompe peut se mettre en action automatiquement en cas de défaillance ou

d'insuffisance de performance de la première pompe (on appelle ce montage un *secours mutuel*).

c) – Les pompes diffèrent des norias et des vis d'Archimède en ce sens qu'au lieu de *transporter* un fluide, ils l'élèvent ou le transportent dans des tuyaux par l'effet des différences de pressions qu'ils créent.

d) – Certaines pompes peuvent avoir plusieurs usages, alternativement ou successivement : c'est le cas des électro-pompes d'assèchement et d'incendie (EPAI) qui peuvent, soit aspirer dans le *collecteur d'assèchement* (en anglais « *bilge* ») des cales du navire et refouler les effluents à la mer, soit aspirer à la mer et refouler dans le *collecteur d'incendie* du navire (en anglais « *fire main* »).

e) – Une pompe alternative est composée d'un cylindre creux appelé *corps de pompe* dans lequel peut se mouvoir un piston entouré d'une garniture d'étanchéité, à l'effet de produire une adhésion aussi parfaite que possible de la circonférence du piston contre la paroi intérieure du corps de pompe ; le piston reçoit, au moyen d'un levier agissant sur sa tige, un mouvement alternatif de va-et-vient.

f) – La hauteur d'aspiration d'une *pompe de surface* aspirant de l'eau, si la surface de l'eau est en communication avec l'atmosphère, ne peut strictement pas dépasser 10 mètres et 39 centimètres, sachant qu'une colonne d'eau d'une hauteur de 10,39 mètres exerce à sa base une pression d'une atmosphère ; dans la pratique, la hauteur d'aspiration d'une pompe de surface dépasse rarement 8 à 9 mètres.

g) – Le corps d'une pompe foulante est immergé dans le liquide à pomper, ou bien il est situé en dehors mais au-dessous de la surface de ce liquide ; les pompes foulantes peuvent élever les liquides à de très grandes hauteurs.

h) – Les pompes rotatives dites *pompes centrifuges* aspirent les fluides près de l'axe de rotation de leur rouet et elles le refoulent dans la volute qui ceinture le corps de pompe.

i) – On dit qu'une pompe d'assèchement est *prise* ou *chargée* lorsqu'elle commence à fonctionner.

j) – On dit que la pompe de cale du navire est *franche* :

- i)** si son débit est supérieur au débit de l'eau qui se déverse dans le navire,
- ii)** ou lorsqu'il n'y a plus d'eau à aspirer.

k) – On dit qu'une voie d'eau est franchie si le débit de la pompe d'assèchement est supérieur à celui de l'eau qui pénètre dans le navire.

l) – On dit qu'une pompe d'assèchement est *engorgée* quand il s'y est glissé quelque corps qui en entrave ou paralyse le fonctionnement.

m) – On dit qu'une pompe d'assèchement *n'est pas amorcée* ou qu'elle est *désamorcée* quand la pression à son aspiration ne descend pas au-dessous de la pression à son refoulement.

Pompe alimentaire (en anglais « *feed pump* ») : Dans une installation à vapeur, pompe qui aspire l'eau dans la bêche d'eau distillée et qui la refoule dans la chaudière à une pression supérieure à la pression de la vapeur qui s'y trouve, et avec un débit supérieur à la consommation de vapeur de toute l'installation.

Pompe à vis excentrée : 1 – Une pompe à vis excentrée, dite « *pompe Moineau* TM » consiste en un rotor hélicoïdal en acier inoxydable, usiné avec une grande précision, qui tourne à l'intérieur d'un stator doublement hélicoïdal moulé dans un élastomère résilient.

Remarques : a) – La vis a l'aspect d'un tire-bouchons, ou d'une queue de cochonnet.

b) – Le coût d'utilisation d'une pompe à vis excentrée est faible.

c) – L'inventeur de la pompe à vis excentrée ou à cavité progressive est René Moineau (1887-1948), un inventeur français notamment en mécanique des

fluides, qui fut aussi l'un des pionniers de l'aviation.

[Voir le mot *Moineau*].

d) – La variation périodique de volume d'une cavité étanche dans une machine s'appelle le *capsulisme*.

e) – Les Anglais produisent sous licence un produit similaire à la pompe à vis excentrée Moineau, sous l'appellation « *Mono pump* » ; les Américains sous l'appellation « *Moyno pump* ».

f) – *Mono pump* is built on the progressing cavity pump principle: a single helix rotor that revolves eccentrically inside a double helix stator, creating a continuously forming cavity as it rotates.

g) – Plusieurs centaines de milliers de pompes à vis excentrée du type Moineau sont fabriquées chaque année dans le monde.

2 – Les pompes à vis excentrée développées en utilisant la technologie Moineau permettent des opérations à très faible cisaillement même à des pressions élevées, pour des tâches qui requièrent un débit stable, quelle que soit la viscosité du produit ou la pression.

Remarques : a) – Parmi les avantages des pompes à cavité progressive de type *Moineau* on retiendra que :

i) Ce sont des pompes volumétriques robustes, adaptées aux produits visqueux ou aux produits fragiles et elles peuvent exceptionnellement fonctionner à sec.

ii) Ce sont des pompes auto-amorçantes à capacité d'aspiration élevée et à pression de refoulement pouvant être importante, qui peuvent fonctionner à très faible débit.

iii) Leur débit est non pulsatif.

iv) Ce débit est proportionnel à la vitesse de rotation de la vis (rotor).

v) Ces pompes sont réversibles.

vi) Leur entretien est facile.

b) – La géométrie du stator et celle du rotor sont telles qu'ils forment ensemble une double chaîne de cavités étanches en forme d'alvéoles lorsque le rotor est inséré dans le stator ; lorsque le rotor tourne à l'intérieur du stator, les alvéoles progressent en spirale le long de l'axe de la pompe, sans jamais changer de forme ni de volume ; le fluide aspiré est transféré depuis l'entrée de la pompe vers le refoulement sans subir de dégradations.

c) – Les pompes à vis excentrée Moineau sont adaptées au transfert de produits visqueux (fuel-oil, miel, etc.), abrasifs, émulsionnants ; elles peuvent faire de bonnes pompes brasseuses pour les circuits d'eau chaude, ou des pompes gaveuses à débit variable ; on les utilise parfois comme pompes de cale pour leur capacité à transférer de gros morceaux solides, à condition que ces morceaux solides puissent franchir l'espace entre le siège et le clapet des soupapes d'aspiration ; l'industrie pétrolière et gazière en utilise en grand nombre.

[Voir le mot *Pompe*].

Pompe d'assèchement (en anglais « *pump* ») : Pompe qui aspire les effluents dans le collecteur d'assèchement et qui les refoule à la mer.

Remarque : Des piquages sur le collecteur d'assèchement, que l'on peut mettre en service en cas de besoin en ouvrant une soupape, permettent d'aspirer les eaux indésirables qui se trouvent dans les différents compartiments du navire à la suite d'infiltrations, de condensation ou de voie d'eau.

Pompe d'assèchement et d'incendie (en anglais « *fire & bilge pump* ») : Pompe permettant alternativement, soit d'aspirer dans le *collecteur d'assèchement* et de refouler à la mer, soit d'aspirer à la mer et de refouler dans le *collecteur d'incendie*.

Remarques : a) – L'avantage des pompes d'assèchement et d'incendie est qu'en position assèchement on peut les amorcer en décollant l'aspiration à la mer lorsque l'amorçage sur le circuit d'assèchement est difficile.

b) – L'inconvénient d'une pompe combinée d'assèchement et d'incendie est qu'après l'avoir amorcée en ouvrant à la mer, parce que l'amorçage sur le circuit d'assèchement était difficile, et après avoir asséché le compartiment qui en avait besoin, si l'on a arrêté la pompe en laissant ouvertes à la fois les aspirations à la mer et au collecteur d'assèchement, l'eau peut monter par gravité dans le compartiment que l'on vient d'assécher.

Pompe de balayage (en anglais « *scavenge pump* ») : Encore appelée *soufflante de balayage*, la pompe de balayage, dans les moteurs marins diesel deux temps, envoie en fin de cycle dans les cylindres de l'air à une pression un peu supérieure à la pression atmosphérique pour chasser les gaz de combustion et les remplacer par de l'air frais pour le cycle suivant.

Pompe d'incendie (en anglais « *fire pump* ») : Pompe qui aspire l'eau à la mer et qui la refoule sous pression (environ 8 bars) dans le collecteur d'incendie du navire.

Remarque : Certaines pompes, dites pompes combinées ou pompes d'assèchement et d'incendie (EPAI) peuvent, soit aspirer dans la cale et refouler à la mer, soit aspirer à la mer et refouler dans le collecteur d'incendie ; il faut prêter une très grande attention à la bonne disposition des soupapes des circuits d'aspiration et de refoulement des EPAI afin de ne pas mettre inopinément en communication directe l'aspiration à la mer et l'aspiration à la cale ; si les soupapes d'aspiration à la mer et à la cale ne sont pas fermées complètement toutes les deux quand la pompe est à l'arrêt, l'eau de mer se déversera par gravité dans la cale.

Pompe de cale (en anglais « *bilge pump* ») : 1 – Pompe destinée à puiser l'eau qui a pu s'introduire dans le navire :

- i)* par infiltrations,
- ii)* par condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air humide,
- iii)* par accident, notamment dans la cale machine ou dans les cales à marchandises.

Remarque : Les puisards dans lesquels aspirent les pompes d'assèchement sont placés, de préférence, à l'arrière des cales ou des compartiments, car les navires à la mer adoptent ordinairement une assiette positive et c'est donc vers l'arrière que l'on trouve la plus grande hauteur d'eau à pomper.

2 – L'eau à pomper peut être de l'eau douce :

- i)* de l'eau provenant du déversement de caisses à eau douce ou des fuites aux raccords des collecteurs d'eau douce dans la machine,
- ii)* de l'eau provenant de la condensation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère de la machine ou de la chaufferie,
- iii)* de l'eau de pluie entrée par les ouvertures du pont et dans les cales à marchandises,
- iv)* la *buée de cale* qui est :

- α)* soit la condensation, au contact de la coque, de la vapeur d'eau présente dans l'air ambiant chaud et humide lorsque le navire a quitté les eaux tropicales pour arriver dans les eaux froides,
- β)* soit la condensation de la vapeur d'eau sur les marchandises froides lorsque de l'air chaud extérieur saturé d'humidité entre dans la cale après que le navire est arrivé dans les pays tropicaux.

3 – L'eau peut être de l'eau de mer provenant de tuyautages non étanches, de joints défectueux, de paquets de mer entrés par les ouvertures du pont dans le

mauvais temps, de voies d'eau par les ouvertures naturelles ou accidentelles de la coque.

Pompe de circulation (en anglais « *circulating pump* ») : **1** – Dans une installation à vapeur, la pompe de circulation aspire l'eau de mer nécessaire pour refroidir et condenser la vapeur d'eau qui a travaillé dans les turbines ; après avoir traversé le condenseur, l'eau de mer est refoulée à la mer à une température un peu supérieure à la température de la mer.

2 – La capacité de la pompe de circulation à refroidir toute la vapeur arrivant dans le condenseur après avoir été détendue dans les turbines, pour garder un bon vide dans le condenseur, constitue l'une des limitations du fonctionnement d'une installation à vapeur, surtout en marche arrière.

3 – Un piquage sur le tuyau d'eau de mer à la sortie du condenseur permet d'avoir de l'eau tiède dans la piscine du navire en dehors des zones tropicales.

Pompe de mer : Synonyme de *trombe marine*.

Pompe d'extraction (en anglais « *xx pump* ») : **1** – Pompe utilisée pour aspirer l'eau condensée dans le puits du condenseur et la refouler dans la bêche.

2 – La capacité de la pompe d'extraction à ne pas laisser monter le niveau de l'eau condensée dans le puits du condenseur constitue l'une des limitations du fonctionnement d'une installation à vapeur, notamment lorsque l'on utilise la turbine de marche arrière.

Pompe de transfert (en anglais « *xx pump* ») : Pompe servant à aspirer un fluide dans une capacité et à le refouler dans une autre capacité.

Remarque : Il y a des pompes de transfert de combustible (fuel-oil, diesel-oil ou gazole), de transfert d'huile de graissage machine, de transfert d'eau douce ou d'eau de mer et éventuellement, de transfert de la cargaison liquide.

Pompe Moineau : Voir *Pompe à vis excentrée*.

Pomper : **1** – Épuiser avec une pompe.

Exemple : Pomper l'eau de la cale machine.

2 – Faire agir la pompe.

Exemple : On a pompé toute la nuit pour assécher la cale machine.

Ponant (en anglais « *west* », « *west side* », « *western coasts of Europe* ») : **1** – [Vieilli] Partie de l'horizon où le Soleil se couche : c'est l'*Ouest*, le *Couchant*.

Remarques : **a**) – Ponant est synonyme de Couchant, en parlant du Soleil et des étoiles.

b) – Ponant est emprunté au provençal « *ponen* », lui-même issu du mot latin *pōnens*, participe présent du verbe « *ponēre* » qui signifie *se coucher* (en parlant des astres).

c) – En Méditerranée, on dit « *vent du Ponant* » ou elliptiquement « *Ponant* » pour dire *vent d'Ouest*.

2 – Le *Ponant* désigne, en France, les côtes de l'Océan Atlantique et de la Manche de Bretagne, par opposition au Levant qui désigne les côtes de la Mer Méditerranée.

Remarques : **a**) – On s'en servait jadis pour distinguer la marine de l'Océan (*le ponant*) de celle de la Méditerranée (*le levant*).

Exemples : L'armée navale du *Ponant* ; le vice-amiral du *Ponant* ; l'escadre du *Ponant*, par opposition à l'escadre du *Levant*.

b) – On dit aussi *la mer du Ponant* en parlant de l'Océan Atlantique et de la Manche.

Ponantais (en anglais « *western seaman* ») : Les marins français de la Méditerranée utilisaient ce terme pour désigner ceux des bords de l'Océan.

Ponceau : Couleur rouge vif *coquelicot*.

Ponce : Roche volcanique poreuse et légère.

Remarque : Les petites cavités présentes dans la ponce proviennent des bulles de gaz piégées dans le magma lors d'éruptions violentes.

Ponce (Pierre –) : Sorte de pierre extrêmement sèche, poreuse et légère que l'on utilise pour frotter ou rendre mates les matières dures.

Poncer : **1** – On dit *poncer* lorsqu'on passe la pierre ponce.

2 – Polir, rendre lisse et uni au moyen d'un matériau abrasif.

Exemple : Poncer un parquet à la toile émeri.

Remarque : Poncer un mur de plâtre avant de le peindre, c'est lisser sa surface extérieure à l'aide d'un papier de verre très fin.

Ponctualité : **1** – Exactitude à faire précisément certaines choses dans de certains temps, comme on se l'est proposé, où comme on l'a promis.

2 – Respect de l'heure.

Ponctuel : **1** – Qui fait preuve de ponctualité, est toujours à l'heure ; exact, régulier.

2 – Qui a la taille d'un point.

Exemples : Une source lumineuse ponctuelle ; une image ponctuelle, que donne d'un point une lentille convergente.

3 – Limité à un ou à quelques points, éléments ou objectifs précis.

Exemples : Faire des amendements ponctuels à un projet de loi ; une intervention ponctuelle ; ce commando a mené des actions ponctuelles en territoire ennemi.

4 – Qui envisage une action du point de vue de ses limites temporelles et non de sa durée.

Exemple : L'aspect ponctuel d'un verbe.

Remarques : **a)** – Dans la phrase « *ils vécurent en Chine de 1973 jusqu'à la naissance de leur premier enfant* », l'aspect ponctuel est marqué par le passé simple.

b) – Dans la phrase « *il dormait quand l'orage éclata* » la valeur durative de l'imparfait s'oppose à la valeur ponctuelle du passé simple.

c) – En grec ancien, l'*aoriste* est un temps ponctuel.

Pondage (en anglais « *poundage* ») : Droit établi en Angleterre sur les navires marchands, à raison de leur valeur en *livres sterling*.

Remarque : En anglais, la monnaie *livre sterling* se dit « *pound* ».

Pondérable : Dont la masse peut être déterminée par une pesée ; que l'on peut peser.

Remarque : Pondérable est tiré du latin *pondērābilis* de même sens.

Pondéreux : **1** – D'une densité très élevée ; très dense.

Exemple : Une marchandise pondéreuse.

2 – [Au pluriel] Les pondéreux sont les matériaux dont la densité est supérieure à celle de l'eau et que l'on transporte en vrac.

Exemples : Le charbon et les minerais sont des pondéreux.

Remarque : Le transport des pondéreux se fait de préférence par voie maritime, par voie fluviale ou par voie ferrée.

Pongé : Étoffe de soie souple et légère.

Exemples : Une chemise de pongé ; de la lingerie en pongé.

Ponne : Petit bâtiment de transport de la Hollande et de la Flandre.

Remarque : Le *ponne* porte un mât gréant une voile à corne et deux focs.

Pont (en anglais « *bridge* ») : Ouvrage d'art élevé d'un bord à l'autre d'un cours d'eau, d'un bras de mer, d'une dépression de terrain, d'une voie de circulation, etc., pour en permettre le franchissement.

Remarques : a) – On appelle *pont-levis* une sorte de pont qui se lève et qui s'abaisse à la demande sur l'espace à franchir ; on appelle *pont tournant* un pont dont le tablier peut pivoter autour d'un axe vertical disposé sur l'une des rives d'un cours d'eau, de manière à laisser le libre passage dans le cours d'eau ; on appelle *pont dormant* celui qui ne se lève pas et qui ne tourne pas.

b) – On appelle *pont de bateaux* un pont fait de plusieurs bateaux mis côte à côte d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, attachés ensemble et recouverts d'un plancher pour permettre le franchissement du cours d'eau.

c) – À la différence d'un pont, un *viaduc* est un ouvrage d'art routier ou ferroviaire qui passe au-dessus d'une rivière, d'un bras de mer ou de tout autre obstacle et qui présente une hauteur ou une longueur, parfois les deux, *plus grandes* que celles qu'exigerait la seule traversée de la rivière ou de la voie à franchir.

Pont (en anglais « *deck* ») : **1** – Plancher sur lequel on marche aux divers étages d'un navire et qui sert à préserver l'intérieur du navire des eaux de la pluie ou des lames de la mer.

Remarques : a) – Quand on dit « *pont* » tout court, on entend habituellement celui qui est au-dessus de l'entrepont couvert le plus élevé.

b) – Le pont principal (en anglais « *weather deck* ») est le pont continu le plus élevé qui court de l'avant à l'arrière.

c) – À bord d'un navire anglais, le mot « *bridge* » désigne la passerelle de navigation, mais *jamais* un pont.

[Voir le mot *Passerelle*].

2 – Les bordages des ponts principaux du navire reposent sur les barrots ; de même, les bordages des ponts des gaillards et de la dunette reposent sur les barrots.

Remarque : Sur les bâtiments actuels en fer, en acier ou en plastique dont les ponts sont recouverts de bois, les lames de bois sur lesquels on marche sont de simples éléments de confort.

3 – Afin de faciliter l'écoulement des eaux vers les dalots d'évacuation à la mer, les ponts présentent dans le sens longitudinal une courbure concave appelée *tonture*, et dans le sens transversal une courbure convexe appelée *bouge*.

4 – Sur les bâtiments en bois, les bordages des ponts étaient traditionnellement en chêne ou en sapin et ils étaient chevillés ou cloués sur les baux, à angles droits avec les baux ; les bordages étaient espacés de 5 à 6 millimètres et, pour empêcher le passage de l'eau, les intervalles étaient emplis de 7 ou 8 fils d'étoupe noyés dans brai chaud.

Remarques : a) – Les ponts servent à consolider la construction en maintenant les couples et les membrures.

b) – Certains des bordages du pont ont plus de hauteur que les autres et on les appelle *hiloires* ; ils sont entaillés de ce surcroît d'épaisseur sur leur face inférieure afin de recevoir les faces supérieures des baux qui les supportent.

c) – Les *surbaux* sont parfois appelés, à tort, du nom d'*hiloires*.

d) – Pour conserver leur belle couleur blanche aux bordages des ponts, on les brossait tous les matins à grande eau et on les *briquait* régulièrement, c'est-à-dire qu'on les aspergeait d'eau et qu'on les frottait avec du sable et des briques de grès.

[Voir le mot *Bordage*].

5 – Dans l'ancienne marine en bois on appelait « *vaisseau à trois ponts* » celui qui possédait trois batteries couvertes : celui qui portait l'artillerie de la batterie inférieure était le *premier pont* (en anglais « *lower deck* ») et successivement, en remontant, le *deuxième pont* (en anglais « *middle deck* ») et le *troisième pont* (en anglais « *upper deck* »).

6 – On appelle *pont volant* (en anglais « **hanging stage** ») un pont dont les bordages ne sont pas cloués ; il s'agit d'une sorte de plancher provisoire qui sert à mettre à l'abri les hommes de l'Équipage pendant qu'ils effectuent des travaux.

7 – Sur les navires à passagers, on appelle *pont sur montants* (en anglais « **spar deck** ») un pont léger, sans murailles en bord et superposé au pont principal (en anglais « **weather deck** ») qui recouvre les salons et les cabines se trouvant sur le pont principal.

Pont (en anglais « **deck** ») : Appellation de l'un des services à bord des navires à propulsion mécanique.

Remarques : a) – Le *service du pont* dans la marine de commerce est responsable de la veille et de la conduite du navire à la mer, de l'amarrage du navire au port, de la sécurité, de l'entretien de tout l'équipement situé au-dessus du pont principal et enfin, de l'arrimage, du chargement ou du déchargement de la cargaison et du saisissage ou du désaisissage des marchandises (la manutention est en principe effectuée par des ouvriers dockers rattachés aux ports de chargement ou de déchargement).

b) – Les autres services, dans la marine de commerce, sont la « *machine* » et le « *service général* » ; le service radio a été supprimé sur les navires de charge dans les années 1980.

c) – Le *service du pont*, dans la marine de guerre, est particulièrement responsable de la veille et de la conduite du bâtiment à la mer, de son mouillage ou de son amarrage au port et de l'entretien de tout l'équipement situé au-dessus du pont principal.

d) – Les principaux autres services, dans la marine de guerre, sont l'énergie-propulsion, la sécurité, la détection, les transmissions, les armes sous-marines, les fusiliers, l'artillerie, le commissariat, la santé.

e) – Sur les navires à voiles, il n'y a pas lieu de distinguer un « *service du pont* ».

Pontal (en anglais « **depth of the hold** ») : Terme utilisé en Méditerranée pour désigner le creux de la cale.

Pont aux ânes : 1 – Expression familière et figurée utilisée pour signifier qu'une chose est facile, ou qu'il s'agit d'une banalité que *tout le monde sait*.

Remarques : a) – La difficulté dont il est question est si triviale et si élémentaire qu'elle ne peut arrêter que les ignorants.

b) – L'expression fait référence au Pont-au-Double à Paris, entre le Quai de Montebello et la Place du Parvis-Notre-Dame ; ce pont fut appelé Pont-aux-Ânes parce que les ânes, inquiets, n'osaient pas le franchir seuls pour aller paître de l'autre côté, car ce pont était un pont à arche, ou *pont en dos de mulet* et que l'on ne voyait pas, en s'y engageant, ce qu'il y avait derrière le sommet de l'arche.

2 – [*Par extension*] Question rebattue, obstacle apparent qui n'en est pas un.

3 – L'expression *Pont aux ânes* a été employée pour désigner, soit la cinquième proposition des Éléments d'Euclide d'Alexandrie (vers 300 av. J.-C.), soit le théorème de Pythagore de Samos (580-495 av. J.-C.).

Remarques : a) – **Théorème de Pythagore** : Dans un triangle rectangle, le carré de la longueur de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des longueurs des deux autres côtés.

b) – **Cinquième proposition des Éléments d'Euclide (ou axiome des parallèles)** : Étant donné un point A du plan et une droite (D), il existe une et une seule droite parallèle à (D) passant par A.

Pont coupé : Voir l'expression *Coupé (Pont –)*.

Pont de franc-bord : Le pont complet le plus élevé exposé aux intempéries et à la mer qui possède des dispositifs permanents de fermeture de toutes les ouvertures situées

dans les parties découvertes et au-dessous desquelles toutes les ouvertures pratiquées dans le bordé sont munies de dispositifs permanents de fermeture étanche.

[Division 151 - Arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires].

Ponte : 1 – Dans certains jeux de hasard, celui, celle qui joue contre le banquier.

2 – [*Par extension et familier*] Personnage important, influent dans son milieu.

Exemples : Un ponté de la finance, de la presse ; un grand ponté de la médecine.

Ponté (en anglais « *decked* ») : Se dit d'un navire ou d'un bateau dont au moins la cale est couverte.

Remarque : Un bateau non ponté est dit *ouvert* ou *découvert*.

Pontée : Ensemble des marchandises arrimées sur le pont d'un navire.

Remarque : Lorsque le saisissage de la pontée et la pontée elle-même gênent le passage du personnel sur les ponts, on installe des passavants amovibles qui seront déposés avant de décharger la pontée.

Ponteau : En Méditerranée, on appelle *ponteau* un point particulier du bordé d'une galère ou d'un autre navire, situé au niveau de la face extérieure du trinquenin (bordage latéral du plancher de la couverte).

Pontée : 1 – La cargaison chargée au-dessus du pont est souvent appelée *la pontée*.

2 – Les chargements en pontée sont soumis à des règlements qui autorisent, exigent ou interdisent cette pratique, selon le contrat de chargement, selon la nature de cette cargaison ou selon la présence à bord ou à proximité d'autres cargaisons incompatibles.

Ponter (en anglais « *to deck* ») : Ponter un navire c'est en construire le pont ou les ponts, ou encore des portions de pont.

Pontet : 1 – Pièce métallique en forme de petit pont.

Remarques : a) – Le *pontet* peut être fixé par des anneaux articulés disposés à chacune de ses extrémités ; par des écrous lorsque les extrémités de ses branches sont filetés ; le *pontet* peut être soudé à une platine qui sera fixée par des vis.

b) – On appelle parfois *pontet* une sorte de piton dont l'œil est soudé à une tige filetée, ou dont l'œil est un anneau articulé à l'extrémité d'une tige filetée.

2 – Partie métallique semi-circulaire de la sous-garde d'un fusil ou d'un pistolet, qui protège la détente et prévient un déclenchement inopiné de l'arme.

Pontife : 1 – Personne sacrée qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion.

Exemple : Aaron fut le *Grand Pontife* des Hébreux.

Remarque : Dans l'Église Catholique, le mot *pontife* se dit de tous les évêques et on appelle le Pape le *Souverain Pontife*.

2 – [*Dans l'Antiquité*] Membre du collège de prêtres chargés, à Rome, de l'organisation du culte public, de l'établissement du calendrier et du règlement des litiges d'ordre religieux.

Remarques : a) – On appelait *grand pontife* le chef du collège des pontifes, qui jouissait d'une grande autorité en matière religieuse.

b) – Jules César (100 av. J.-C. - 44 av. J.-C.) fut élu *grand pontife* en 63 av. J.-C.

c) – Tous les empereurs romains, jusqu'à Gratien (359-383) ont pris le titre de *grand pontife*.

d) – On appelait *annales des pontifes* le registre dans lequel les pontifes notaient chaque année les faits prodigieux et les événements notables.

3 – [*Religion catholique*] Titre donné dès le haut Moyen Âge aux évêques.

Remarque : Le pape de Rome est appelé *souverain pontife* ou, dans les textes canoniques, le pontife romain.

4 – L'*Ordre des frères pontifes* est un ordre religieux fondé à la fin du XII^{ème}

siècle par saint Bénézet (mort en 1184), qui s'était donné pour tâche de faire passer gratuitement les rivières aux voyageurs, puis de construire des ponts et des routes.

Remarques : a) – On dit aussi *Ordre des frères du Pont*.

b) – Les *Frères pontifes* bâtirent le pont d'Avignon de 1177 à 1185 sur le Rhône, le pont du Saint-Esprit de 1265 à 1309 sur le Rhône ; ils auraient également construit le pont de la Guillotière à Lyon et un pont sur la Truyère, mis en service en 1340 ; le pont de pierre de Ratisbonne sur le Danube, construit de 1135 à 1146, avec ses 310 mètres de longueur et ses 16 arches, a pu servir de modèle au fameux pont d'Avignon de 447 mètres de long.

c) – Il ne reste du célèbre pont d'Avignon, de son vrai nom *pont Saint-Bénézet*, que 4 arches sur les 22 de l'origine ; les autres arches ont été détruites par les crues du Rhône de 1603 (2 arches), 1605 (3 arches), 1633 (2 arches) etc.

d) – Bénézet d'Avignon (1165-1184) plus connu sous le nom de *saint Bénézet*, a été à l'origine de la construction du pont d'Avignon ; jeune pâtre dans le Vivarais, il entendit une voix céleste lui enjoignant de *construire un pont sur le Rhône* ; Bénézet rencontra l'évêque d'Avignon Mgr Pontius qui accepta ; Bénézet construisit le pont d'Avignon avec un groupe d'amis à partir de 1177 ; il recueillit d'innombrables aumônes pour financer le chantier ; on raconte qu'il a opéré plusieurs miracles ; à sa mort à l'âge de 19 ans, alors que le pont d'Avignon n'était pas achevé, ses amis s'unirent pour former un ordre religieux hospitalier, les *frères pontifes* ou les *faiseurs de ponts*, dont la vocation était de récolter des fonds pour construire des ouvrages d'art dans toute l'Europe, les entretenir, héberger les maçons, ainsi que les pèlerins ; le passage des voyageurs sur les ponts construits et entretenus par l'ordre des frères pontifes était gratuit.

e) – Le nom Bénézet est un diminutif de Benoît.

Pontifical : 1 – [*Antiquité romaine*] Relatif aux pontifes ou au grand pontife.

Exemple : Le collège pontifical.

Remarque : On appelait *comices pontificaux* les comices chargés d'élire le grand pontife.

2 – [*Religion catholique*] Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque.

Exemples : Autorité pontificale ; habits, ornements pontificaux.

Remarques : a) – S'emploie surtout aujourd'hui pour désigner ce qui se rapporte au pape.

Exemple : Bulle pontificale.

b) – La *loge pontificale* est située au-dessus du portique de Saint-Pierre de Rome ; c'est la loge d'où le pape donne aux grandes occasions sa bénédiction à la ville de Rome et au monde entier (en latin « *Urbi et Orbi* »).

c) – Le dogme de l'*infaillibilité pontificale*, établi par le premier concile du Vatican de 1869-1870, affirme l'infaillibilité du pape quand il se prononce *ex cathedra* sur des questions de foi ou de morale.

d) – Les *États pontificaux*, aussi appelés *États du pape* sont des territoires sur lesquels les papes exercèrent une souveraineté temporelle de 1756 à 1870.

e) – Avignon fit partie des *États pontificaux* jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

f) – On appelait *zouaves pontificaux* des soldats appartenant à un corps de troupe français, organisé en 1860 pour assurer la défense des États pontificaux.

Pontil (en anglais « *pontil rod* ») : **1** – Petite barre de fer pleine au bout de laquelle on fixe un objet de verre en fabrication pour le travailler.

Remarque : Pour fabriquer artisanalement un objet creux en verre, on place une masse de verre chauffée jusqu'au point de fusion au bout du tuyau creux qui transmettra le souffle du verrier dans l'objet pour le creuser ; un assistant

maintient l'objet en cours de fabrication par son côté opposé au moyen d'un pontil.

2 – [Par métonymie] Petite masse de verre ramollie par la chaleur permettant de fixer l'objet en cours de fabrication à l'extrémité de cette barre.

Pontille : Barre de bois ou de fer.

Remarque : On emploie des pontilles pour servir d'épontilles.

[Voir le mot *Épontille*].

Ponton : 1 – Plate-forme flottante pouvant glisser verticalement contre des pilotis en fonction de la hauteur de la marée ou de la crue, utilisée pour différents usages en bordure de mer ou de rivière.

2 – Vaisseau désarmé et démâté, pouvant servir d'allège, de dépôt, de point d'amarrage, de brise-lames, de lieu de vie pour du personnel en attente d'affectation ou encore de prison.

3 – Sorte de pont flottant composé de deux ou plusieurs bateaux joints par des poutres et couverts de madriers, dont on se sert pour faire passer une rivière à des troupes.

Remarque : Aujourd'hui, on dit plutôt *radeau* que ponton, ou on emploie le mot anglais équivalent *catamaran*.

Ponton (en anglais « *pontoon* », « *prison-ship* ») : 1 – [Vieilli] Lorsqu'un vaisseau de guerre qui ne pouvait plus prendre la mer était aménagé pour recevoir des prisonniers de guerre, on l'appelait *ponton-prison* ou *ponton*.

2 – Jusqu'à la paix d'Amiens (25 mars 1802) et les échanges de prisonniers, ou plus tard pendant les guerres du Premier Empire, les marins français captifs des Anglais étaient enfermés dans d'anciens vaisseaux dont on avait rasé les superstructures et grillagé toutes les ouvertures ; ces anciens vaisseaux stationnaient dans les arsenaux de Chatam (sur la rivière Medway, qui se jette dans la Tamise) de Portsmouth (côte Sud de l'Angleterre) ou de Plymouth (côte Sud-Ouest de l'Angleterre) ; on les appelle « *les pontons* ».

[De sinistre mémoire pour les familles des anciens marins captifs, dont la nôtre].

Remarques : a) – À Douvres, les captifs français étaient enfermés dans des cavernes qu'ils avaient dû creuser eux-mêmes dans la falaise.

b) – Les prisonniers anglais retenus en France étaient surtout enfermés dans le Nord-Est de la France ; un petit nombre d'entre eux restèrent dans des camps à terre, à Boulogne ou à Dieppe.

c) – De 1793 à 1801, plus de 3 000 navires anglais furent capturés par des corsaires français ; 500 bateaux français furent saisis par les Anglais ; leurs Équipages furent habituellement internés sur des pontons ou à terre pour les empêcher de repartir naviguer sous pavillon français.

d) – Pendant les guerres du Premier Empire, certains prisonniers de guerre français furent enfermés à bord de pontons en Espagne.

[Voir l'expression *Paix d'Amiens*].

Pont supérieur (en anglais « *weather deck* ») : Sur un navire, le pont supérieur est le pont complet le plus élevé exposé aux intempéries et à la mer, dont toutes les ouvertures situées dans les parties exposées aux intempéries sont pourvues de dispositifs permanents de fermeture étanches et en dessous duquel toutes les ouvertures pratiquées dans les flancs du navire sont munies de dispositifs permanents de fermeture étanches aux intempéries.

Remarques : a) – Dans les cas où le pont supérieur présente des décrochements, on adopte comme pont supérieur la partie du pont inférieur exposée aux intempéries et son prolongement parallèlement à la partie supérieure de ce pont.

b) – Une interruption dans le pont supérieur qui s'étend sur toute la largeur du

navire et mesure plus d'un mètre de long est considérée comme un décrochement.

c) – S'il existe une interruption dans le pont supérieur qui ne se prolonge pas jusqu'au bordé du navire, elle doit être considérée comme une niche sous le niveau du pont supérieur.

d) – Dans le cas d'un navire qui a, dans la muraille au-dessous du pont supérieur, des ouvertures qui ne sont pas fermées mais qui forment des niches limitées par des cloisons et des ponts étanches aux intempéries, le premier pont situé au-dessous de telles ouvertures doit être considéré comme le pont supérieur.

Pont transbordeur de Martrou : 1 – Le pont transbordeur de Martrou traverse la rivière Charente entre les communes de Rochefort et Échillais.

Remarques : a) – Cinq ponts transbordeurs furent construits en France métropolitaine entre 1899 et 1910.

b) – Le pont transbordeur de Martrou, classé monument historique depuis 1976, est le seul pont transbordeur encore debout en France.

2 – Le pont transbordeur de Martrou a été inauguré le 29 juillet 1900 par Jean-Marie de Lanessan (1843-1919) ministre de la Marine et Pierre Baudin (1863-1917) ministre des Travaux Publics du gouvernement de Défense républicaine présidé par Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904), le président de la République étant Émile Loubet (1838-1929).

Remarque : Le ministre de la Marine représentait les intérêts de la Marine de Guerre qui avait besoin de pouvoir faire monter ou descendre la rivière de Charente entre Rochefort et la rade de l'île d'Aix avec des bâtiment à fort tirant d'air.

3 – Le pont transbordeur de Martrou a été construit par l'ingénieur et industriel français Ferdinand Arnodin (1845-1924), spécialiste des ponts à câbles et inventeur des ponts transbordeurs.

Remarques : a) – Ferdinand Arnodin déposa le 5 novembre 1887 un brevet pour un système de pont à transbordeur pour grands débouchés, servant à la traverse des voies maritimes.

b) – Ferdinand Arnodin utilisait les câbles en acier toronnés multicouches à torsion alternative qu'il avait inventés.

c) – Ferdinand Arnodin construisit les *ponts transbordeurs* de Bilbao-Portugalete (1893), de Rouen (1898), de Bizerte (1898), de Rochefort-Martrou (1900), de Nantes (1903), de Marseille (1905), de Newport au Pays de Galles (1906) et il commença en 1910, sans l'achever, le pont transbordeur de Bordeaux dont les piliers furent démontés en 1942.

d) – Ferdinand Arnodin construisit en outre une multitude de ponts suspendus ferroviaires ou routiers dans toute la France ; il reconstruisit en 1884 le pont de Tonnay-Charente qui avait été construit en 1842 mais dont le tablier s'était effondré le 21 août 1883 au cours d'essais de contrôle de charge.

4 – Le Pont Transbordeur du Martrou se compose principalement de deux pylônes métalliques qui supportent un tablier suspendu au moyen de câbles ; un chariot circule sur des rails fixés au tablier ; une nacelle pouvant recevoir des piétons ou quelques véhicules est suspendue sous le chariot au moyen de câbles ; la nacelle circule entre les deux rives de la rivière Charente ; la nacelle s'immobilise sur l'une des rives à la demande, pour ne pas gêner la circulation maritime sur la rivière Charente.

Remarques : a) – La distance à franchir entre Rochefort et Échillais est de 160 m.

b) – Les pylônes métalliques culminent à 66,25 m ; le tablier a une longueur de 175 m.

c) – La nacelle se trouve à environ 50 m sous le tablier ; le chariot à laquelle la nacelle est suspendue est tracté par un moteur électrique depuis 1927 ;

auparavant, c'était par une machine à vapeur.

d) – La hauteur libre au-dessous du tablier du pont transbordeur est de m.

5 – Un pont à travée levante avait été construit en 1961, juste en aval du transbordeur ; ce pont à travée levante a été remplacé en 1991 par un viaduc en béton, encore plus en aval.

Remarques : **a)** – La longueur du viaduc est de 1 132 mètres.

b) – La hauteur libre au-dessous du viaduc est de 33 mètres par rapport aux plus hautes eaux.

Pontuseau : 1 – Dans la fabrication manuelle du papier, chacune des tringles transversales qui soutiennent les fils en laiton, ou vergeures, de la forme.

Remarque : Dans les papiers vergés tels qu'on les fabriquait jusqu'au XIX^{ème} siècle, on peut distinguer l'ombre laissée par les pontuseaux.

2 – [*Par métonymie*] Nom donné à la trace verticale claire laissée, sur la feuille, par le fil de chaînette fixé à chacune de ces tringles.

3 – [*Par extension*] Dans la fabrication industrielle du papier, chacun des rouleaux qui supportent la toile à papier et facilitent, par leur mouvement, l'égouttage et la formation homogène des feuilles.

Pont volant : C'est un pont si léger qu'on ne saurait y poser de marchandises dessus.

Pool : 1 – Association de plusieurs États ou groupement d'entreprises d'un même secteur d'activité, constitués pour parvenir à des objectifs économiques communs.

Exemples : Le *pool du charbon et de l'acier*, nom sous lequel on a parfois désigné la Communauté européenne du charbon et de l'acier ; le *pool de l'or*, expression par laquelle on a désigné l'union de différents pays occidentaux entre 1961 et 1968, visant à réguler les cours de l'or et du dollar.

Remarque : On évitera l'emploi du mot *pool* en dehors de ces emplois historiques et on lui préférera, selon les cas : *consortium*, *entente*, *groupement*, etc.

2 – On appelle *pool génétique* l'ensemble des gènes communs à une population, à une espèce donnée.

Pop : Genre musical né dans les années 1960, lié au grand mouvement contestataire de la jeunesse américaine, et qui trouve son inspiration dans la musique folklorique anglo-saxonne, le *rock and roll*, le jazz, etc.

Exemples : La musique pop ; un festival pop.

Pop art : Mouvement artistique qui se développa dans les années 1960 aux États-Unis et en Europe, caractérisé par le recours à des éléments empruntés à la société de consommation, objets de la vie quotidienne, images publicitaires, photographies de presse, extraits de bandes dessinées, etc.

Remarque : Les peintres Andy Warhol et Roy Lichtenstein sont parmi les plus célèbres représentants du pop art.

Popart (Irène –) : Irène Popard (1884-1950), professeur d'éducation physique, fut la créatrice d'une méthode d'expression corporelle pour femmes appelée *Gymnastique Harmonique et Rythmique*, ou *Méthode Irène Popard*.

Remarques : **a)** – Irène Popard avait été enthousiasmée par Isadora Duncan (1877-1927) la danseuse américaine aux pieds nus qui révolutionna la danse de ballet en privilégiant la beauté et l'harmonie du corps.

b) – Irène Popard fonda sa propre école d'enseignement pédagogique à Paris.

c) – Irène Popard fit jouer l'hymne « *La Marseillaise* » en public et en présence de l'Occupant allemand, au cours de la démonstration annuelle qui s'est tenue au stade Pierre de Coubertin, à Paris, le dimanche 11 avril 1943, sous la présidence du commissaire général aux sports, le colonel Joseph Pascot (1897-1974).

d) – Joseph Pascot avait joué au rugby comme demi d'ouverture à l'USAP

(Union Sportive Arlequins Perpignan) et en équipe de France.

e) – Monique Vallembois, l'ancienne trésorière de la station SNSM de La Rochelle, a participé à la démonstration du 11 avril 1943 comme danseuse.

Pope : Nom donné aux prêtres de l'Église orthodoxe.

Popeline : **1** – Étoffe dont la chaîne est en soie et la trame en laine peignée, et qui présente de petites côtes dans le sens de la largeur.

2 – Tissu léger à fines côtes horizontales dont les fils de chaîne sont plus fins et plus nombreux que les fils de trame.

Exemples : Popeline de coton ; popeline de laine.

Popote : **1** – [*Argot militaire*] Repas que des militaires peuvent prendre en commun, et dont ils partagent la dépense.

2 – [*Par métonymie*] Lieu, salle où se réunissent les officiers, les sous-officiers ou les soldats d'un même corps pour partager ces repas.

3 – [*Familier*] Nourriture, repas que l'on cuisine (également dans la vie civile).

Exemple : Faire la popote.

Popov : Appellation familière des Russes.

Remarque : « Popov » est le nom collectif singulier des inventeurs russes ou soviétiques qui auraient prétendument tout découvert, comme d'autres attribuent à Einstein toutes les découvertes scientifiques du début du xx^{ème} siècle, ou citent faussement de prétendus avis d'Einstein sur tout et sur n'importe quoi (par exemple sur les abeilles !).

Popper : Le philosophe et épistémologue autrichien Karl Raimund Popper (1902-1994) a défini la différence entre la science et le savoir.

Remarques : **a)** – Pour Karl Popper, la science est basée :

i) sur l'expérience,

ii) sur les échanges entre savants et

iii) sur la réfutabilité des théories scientifiques.

b) – Karl Popper fait une différence entre :

i) la crédibilité à accorder à un savoir issu d'une démarche scientifique et

ii) la crédibilité à accorder à un savoir issu d'une démarche spéculative, ou d'une croyance.

c) – Pour Popper, la science se doit de fonctionner de manière déductive, allant du général de la théorie au particulier du fait empirique.

d) – Pour Popper, la science devrait procéder en trois temps :

i) théorie,

ii) déduction de conséquences,

iii) expérience pouvant réfuter la théorie.

e) – Pour Popper, la métaphysique n'est pas scientifique parce qu'elle n'est pas contestable ; mais une science peut commencer par des énoncés métaphysiques qui seront progressivement remplacés par des énoncés testables ; pour Popper, la science ne se caractérise pas par une démarche inductive, mais déductive.

f) – Le Cercle de Vienne, au contraire, se proposait d'éliminer complètement la métaphysique à tous les stades de l'élaboration de la science ; pour le Cercle de Vienne, l'induction permettrait de trouver des lois scientifiques.

[Voir l'expression *Cercle de Vienne*].

g) – Certaines théories participent davantage d'anciens mythes que de la science.

h) – Pour Karl Popper, l'attitude scientifique est l'attitude critique ; l'attitude scientifique ne recherche pas des vérifications, mais des expériences cruciales ; l'observation d'un certain nombre de faits corroborant une théorie ne la confirme pas avec certitude et universellement ; la vérification n'est pas suffisante pour affirmer la validité et la scientificité d'une connaissance, car on trouve toujours un

certain nombre de faits pour corroborer une théorie, même si elle est fantaisiste.

i) – L'observation d'un seul fait expérimental ne corroborant pas une théorie réfute celle-ci ; la possibilité de réfutation est pour Popper un critère de scientificité essentiel : il faut que la théorie offre la possibilité d'expériences cruciales qui permettent de la réfuter pour qu'elle soit qualifiée de scientifique.

j) – Tant qu'une théorie réfutable n'est pas réfutée, elle est dite « *corroborée* » ; pour Popper, la corroboration remplace la vérification ; au fil du temps, de nouvelles théories apparaissent et englobent ou détrônent les précédentes, car elles sont meilleures ou un peu plus vraies, un peu plus complètes et un peu plus universelles.

k) – Karl Popper fréquenta le Cercle de Vienne, sans y entrer.

l) – Le dernier recueil de conférences de Popper était intitulé « *Toute vie est résolution de problèmes* ».

Populace : La partie la plus pauvre du peuple, que l'on tient pour dangereuse, incontrôlable et à qui l'on prête des comportements grossiers.

Exemples : Soulever la populace ; flatter les instincts violents de la populace.

Remarque : On dit aussi *bas peuple*.

Populage : Plante herbacée de la famille des renonculacées, à fleurs jaune vif et à larges feuilles charnues en forme de cœur arrondi, qui croît dans les lieux humides.

Remarque : Le populage des marais est aussi appelé *souci d'eau*.

Populaire : **1** – Qui concerne l'ensemble ou le plus grand nombre des citoyens d'un État, des sujets d'un royaume.

2 – Qui émane du corps de la nation.

Exemples : Souveraineté populaire ; représentation populaire ; état populaire ; initiative populaire

Remarques : **a)** – Des manifestations de liesse populaire saluèrent l'annonce de l'armistice en novembre 1918.

b) – Un jury populaire est formé de citoyens tirés au sort sur les listes électorales pour être jurés en cour d'assises.

3 – Qui concerne plus précisément les classes les moins favorisées de la société.

Exemples : Les couches, les classes populaires ; les masses populaires ; être issu d'un milieu populaire ; des quartiers populaires ; une insurrection populaire.

4 – Qui vient du peuple, le caractérise.

Exemples : L'art, l'imagerie populaires ; un musée des traditions populaires ; la culture populaire ; un dicton populaire ; des préjugés populaires ; le bon sens populaire.

Remarques : **a)** – Le *latin populaire* est la forme altérée du latin classique qui était parlée à Rome par ceux qui n'avaient pas reçu d'instruction.

b) – On appelle *étymologie populaire* un rapprochement établi à tort dans l'usage entre des mots dont les prononciations se ressemblent mais qui ne sont pas apparentés.

c) – L'étymologie populaire associe le terme « *forcené* » à « *force* », alors qu'il est composé à l'aide des mots d'ancien français « *fors* » qui signifie « *hors de* » et « *sens* » qui signifie « *raison* ».

d) – Le terme allemand *Sauerkraut* qui signifie « *herbe aigre* » a donné le terme français « *choucroute* » ; le rapprochement de *choucroute* avec les mots français « *chou* » et « *croûte* » est abusif.

5 – Qui est destiné au peuple, aux classes les moins favorisées de la société.

Exemple : Un bal populaire.

Remarques : **a)** – On appelle *soupe populaire* des repas distribués gratuitement par des organisations caritatives aux plus démunis.

- b)** – On appelle *tribunes populaires* les places les moins chères dans les stades.
- c)** – *Université populaire* est le nom donné à divers organismes ayant pour vocation l’instruction du plus grand nombre.
- d)** – La première *université populaire* fut fondée en 1896 par un ouvrier sculpteur sur bois et typographe français, Georges Deherme (1867-1937).
- e)** – Le Théâtre national populaire ou, par abréviation, *le T.N.P.*, fut fondé en 1920 par l’acteur, metteur en scène et directeur de théâtre français Firmin Gémier (1869-1933) pour offrir les grands textes du répertoire au plus large public possible.
- 6** – Qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple.
Exemples : Émeute populaire ; erreur populaire ; façon de parler populaire ; préjugés populaires ; expression populaire.
- 7** – On appelle *gouvernement populaire*, *État populaire*, un gouvernement, un État où l'autorité est entre les mains du peuple.
- 8** – On dit qu'un homme est populaire pour dire que, par des manières affables, il se concilie l'affection et les bonnes grâces du peuple.
- 9** – On dit « *cette vérité est devenue populaire* » pour dire qu'elle est répandue jusque dans le peuple.

Populariser : Permettre, favoriser l’usage d’une chose par le plus grand nombre.

Exemple : Avec « *Les Travailleurs de la mer* » Victor Hugo a popularisé le terme normand « *pieuvre* » qui, dans l’usage courant, a remplacé l’appellation *poulpe*.

Population : **1** – Ensemble des habitants de tout lieu défini par des limites géographiques, politiques ou administratives (région, pays, ville, etc.).

Exemples : La population mondiale ; la population asiatique, nord-africaine ; la population française a dépassé les soixante millions d’habitants ; notre commune voit sa population diminuer d’année en année.

2 – Ensemble des individus ou des éléments de même nature qui constituent un échantillon lors d’une étude statistique.

Exemples : Population rurale, population urbaine ; les populations francophones d’Afrique.

3 – [*Par extension*] Ensemble des individus d’une même espèce animale ou végétale qui peuplent un lieu donné.

Exemples : La population d’une ruche ; réguler les populations de sangliers ; la population de résineux d’une forêt.

4 – [*Par analogie*] Ensemble d’entités telles qu’électrons, atomes, molécules, etc., qui possèdent un même niveau d’énergie.

Populisme : **1** – Mouvement de tendance socialiste né en Russie des Tsars dans les années 1860, qui rassemblait des jeunes gens issus de l’aristocratie ou de l’*intelligentsia*, convaincus de la nécessité d’expier leur destin privilégié en « *allant au peuple* » [c’est-à-dire en se rapprochant de la paysannerie] pour l’éduquer et le préparer à jouer son rôle historique.

Remarques : **a)** – Les populistes russes étaient des intellectuels adversaires à la fois de la dictature du Prolétariat et du capitalisme.

b) – Les populistes russes voulaient une sorte de socialisme paysan.
[Voir le mot *Intelligentsia*].

2 – On a appelé *Populist Party* un mouvement apparu aux États-Unis d’Amérique à la fin du XIX^{ème} siècle parmi les petits propriétaires paysans ; il visait à développer des coopératives agricoles assez puissantes pour les protéger de l’emprise des banques.

Remarque : Le *Populist Party* se voulait la troisième voie entre les deux grands partis traditionnels américains (démocrate et républicain).

3 – Mouvement *littéraire* qui se développa en France dans l'entre-deux-guerres, animé par la volonté de faire partager la condition des petites gens montrés dans leur existence quotidienne, sans faire appel aux facilités du pittoresque ou de l'intrigue romanesque.

Remarque : Le populisme se constitua en 1929 autour de Roger Puthoste, alias André Thérive (1891-1967) et de Léon Lemonnier (1890-1953).

4 – [*Péjorativement*] Aujourd'hui, sont qualifiés de *populistes* : l'attitude, le discours et le comportement d'un homme charismatique ou d'un parti politique qui, contre les élites dirigeantes installées, se pose en défenseur du peuple ou en porte-parole de ses aspirations et avance des idées jugées simplistes et démagogiques par les élites dirigeantes du moment.

Remarque : Le mot *populisme* est aujourd'hui un mot fourre-tout, comme peut l'être le mot *démocratie*.

5 – Est *populiste* un homme politique ou un parti politique qui, après une défaite électorale, modifie sa profession de foi ou son programme de gouvernement afin de se conformer aux opinions (supposées) du plus grand nombre des électeurs et d'obtenir leurs suffrages à la prochaine occasion, afin de profiter des avantages matériels et honorifiques liés aux mandats électoraux.

Remarque : Un homme politique qui se base sur les sondages d'opinion pour élaborer son programme électoral ou son action après qu'il est élu, est un *populiste*.

6 – Les mots *populisme* et *populiste* sont souvent utilisés *péjorativement* par les adversaires d'un homme politique ou d'un parti politique, pour qualifier les décisions courageuses prises par cet homme ou par ce parti, en faveur du plus grand nombre, en faveur des petites gens, parfois contre les intérêts d'un petit nombre ; le mot *populiste* est employé pour dénigrer le programme social de ce parti.

7 – Les mots *populisme* ou *populiste* sont parfois utilisés *péjorativement* pour qualifier les *choix exprimés dans les urnes* par les électeurs, lorsqu'il sont différents de ceux que souhaitait le locuteur.

Remarque : Si les suffrages sont conformes à ce que souhaitait le locuteur, celui-ci qualifiera le choix des électeurs de « *démocratique* ».

8 – Les mots *populisme* et *populiste* sont dérivés du mot latin *pōpŭlus* qui signifie *peuple*, c'est-à-dire les habitants d'un État constitué ou d'une cité.

Remarque : Le mot français « *peuple* », le mot latin « *pōpŭlus* » (dont on tire *populisme*) et le mot grec *δημος* (dont on a tiré *δημοκρατία* puis *démocratie*) ont la même valeur ; chacun de ces mots désigne les habitants d'un État constitué ou d'une Cité par opposition au roi ou aux chefs.

Populiste (Parti –) (en américain « **Populist Party** ») : Aux États-Unis d'Amérique, parti visant à préserver les paysans des mauvaises pratiques des banquiers.

Remarque : Le *Parti populiste* américain (1891-1908) fut le troisième parti, après les deux partis bien implantés que sont le *Parti démocrate* et le *Parti républicain*.

Poquet : Trou que l'on fait dans la terre pour y déposer plusieurs graines.

Remarque : On sème les capucines en poquets.

Porc : Mammifère domestique omnivore de la famille des *suidés*, élevé essentiellement pour sa chair et qu'on appelle aussi *cochon domestique* ou simplement *cochon*.

Remarques : **a)** – Les porcs mâles reproducteurs (non castrés) sont appelés des *verrats*.

b) – Les jeunes porcs femelles destinées à la reproduction mais qui n'ont pas encore eu de porcelets sont appelées des *cochettes*.

c) – Les porcs femelles reproductrices ayant eu des porcelets sont appelées des

truies.

d) – Les truies reproductrices arrivées en fin de carrière de reproduction et destinées à être abattue sont des *coches*.

e) – Les petits de la truie, âgés de quelques semaines, sont appelés *porcelets* ou quelquefois *gorets*.

f) – On appelle *porcs charcutiers* les porcs (mâles castrés ou femelles) élevés pour leur viande.

Porcelain : Dans le logiciel de gestion de versions des projets informatiques *git*, une commande « *porcelaine* » (en anglais : « *porcelain* ») est une commande évoluée, conçue pour être conviviale et facile à utiliser, contrairement à une commande « *de plomberie* » (en anglais « *plumbing* ») qui est une tâche de bas niveau.

Porcelaine : Matière céramique blanche et dure, résultant de la vitrification par cuisson d'une pâte, le plus souvent à base de kaolin, que l'on a revêtue d'un émail incolore.

Porcelaine : Nom usuel de la *cyprée*, mollusque gastéropode marin à coquille vernissée et tachetée.

Porc marin : Gros poisson appelé autrement *marsouin* ou *dauphin* et dont la peau préparée ressemble à du chagrin.

Porphyre : Roche magmatique très dure présentant de grands cristaux, généralement blancs, dispersés dans une masse foncée à grains très fins.

Pornographe : **1** – [*Vieilli*] Auteur d'un traité sur la prostitution.

2 – Auteur d'œuvres à caractère pornographique.

Pornographie : **1** – Représentation directe, voire brutale, de scènes, de sujets à caractère sexuel et délibérément obscènes.

Remarque : Pornographie est tiré du grec πόρνος qui signifie *débauché* ou *qui se prostitue*.

2 – [*Par métonymie*] Caractère obscène d'un ouvrage, d'un dessin, d'un film, d'une photographie.

Porque (en anglais « *ridér* ») : **1** – Forte pièce de construction, qui a à peu près la forme d'un *couple* et qui se place sur la carlingue ainsi que sur les vaigres parallèlement aux varangues, afin d'ajouter à la liaison de la carène ; les porques ne s'élèvent qu'à la hauteur de la bauquière du premier pont.

[Voir le mot *Bauquière*].

Remarques : **a)** – À l'époque de la marine en bois, on plaçait huit et quelquefois dix *porques* dans la cale d'un vaisseau de ligne ; le nombre des couples de parques est déterminé par celui des entre-deux des sabords de la première batterie, car on établit ordinairement un de ces couples dans chacun de ces entre-deux, excepté aux extrémités absolues de l'avant et de l'arrière.

b) – Sur les vaisseaux de ligne de la marine en bois, l'un des côtés de l'emplanture du grand mât ou du mât de misaine et quelquefois les deux étaient formés par des *porques*.

c) – L'usage des *porques* est de renforcer la liaison des pièces qui forment le fond du navire pour en augmenter la solidité.

d) – Chaque *porque* a ses genoux et ses allonges qui servent à entretenir et à lier toute la masse du navire.

e) – Les porques n'ont ni demi-varangues, ni demi-fourcats ; elles sont adossées sur les vaigres et elles doivent répondre à un couple extérieur, c'est-à-dire du corps du vaisseau.

f) – La quatrième allonge, nommée *aiguillette de porque* s'élève sur le premier pont sans y rencontrer l'obstacle des baux ; la tête de cette aiguillette vient aboutir aux deux-tiers de la hauteur verticale de la bauquière du premier pont et elle y est

fixée par deux clous ; l'aiguillette ne doit pas, dans son passage, endommager la gouttière du premier pont qu'elle croise et c'est par cela qu'on donne à l'aiguillette, dans cette croisée, une dimension plus considérable, en sorte qu'on puisse lui faire une coupure suffisante pour emboîter sur la gouttière sans affaiblir son épaisseur.

2 – Les *porques acculées* sont celles qui sont vers l'extrémité arrière de la carlingue du navire.

Remarques : a) – Les porques acculées sont cintrées pour prendre place dans les formes pincées de l'arrière du navire.

b) – On met quatre porques acculées dans l'arrière d'un vaisseau en bois de 134 pieds de long (41 mètres) et chacune a ses genoux et ses allonges.

3 – Les *porques de fond* se mettent vers le milieu de la carlingue.

Remarque : Les *porques de fond* sont moins cintrées et plus plates que les porques acculées parce que le fond du navire est plus plat vers le milieu de la carlingue que vers la poupe.

Porridge : Bouillie de *flocons d'avoine* additionnée de lait ou de crème, servi traditionnellement au petit déjeuner en Grande-Bretagne.

Remarques : a) – Le meilleur *porridge* est préparé au bain-marie, dans une casserole spéciale.

b) – Du porridge est toujours proposé au petit déjeuner à bord des navires transportant des passagers britanniques.

c) – Le mot anglais *porridge* est le croisement du mot *pottage*, emprunté du français *potage* et du mot *porray*, emprunté de l'ancien français *poree* et qui signifie *soupe de poireaux*.

Port : Quantité de marchandises qu'un navire peut transporter.

Remarques : a) – Le port d'un navire *en volume*, ou la portée d'un navire *en volume* se spécifie par le nombre de tonneaux que ce navire peut contenir.

b) – La quantité maximum *en masse* de marchandises qu'un navire peut transporter s'appelle le *port en lourd*.

c) – Le combustible pour la machine, les approvisionnements pour le navire et l'Équipage peuvent être compris dans le port en lourd.

[Voir l'expression *Port en lourd*].

Port (en anglais « *harbour* », « *port* », « *dock yard* », « *wintering place* ») : **1** – Lieu propre à recevoir les navires et à les tenir à couvert des tempêtes.

Remarques : a) – On entend par *port* un foncement naturel ou artificiel dans les terres, procurant un abri sûr contre la houle, les lames de la mer et le vent, à un nombre plus ou moins important de navires.

b) – On appelle aussi *ports* sur les rivières, les lieux où les navires de mer ou les bateaux abordent.

c) – Le mot *port* est emprunté du latin *portūs* qui signifie : ouverture, passage ; asile, refuge ; embouchure d'un fleuve ; entrepôt, magasin.

d) – Le mot latin *portūs* est dérivé d'une racine « *per », marquant l'action de *traverser*.

e) – On utilise ou on *aménage* des ports sur le littoral de la mer ou sur les rives des fleuves ou des rivières pour permettre aux navires de mouiller, de faire escale ou de faire relâche en toute sécurité (en anglais « *safe port* ») pour embarquer ou débarquer des passagers ou des marchandises, pour se ravitailler et assurer des travaux de réparation, d'entretien, etc.

[Voir le mot *Escale*].

f) – Des estuaires de rivières ou des rades abritées par des îles constituent de bons ports de relâche.

g) – [Au figuré] On appelle *port de salut* un lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête.

Exemple : Cette île, cette rade, ont été pour lui un port de salut.

h) – Lorsqu'en un point d'une côte il n'existe pas d'abri naturel susceptible d'être utilisé comme abri sûr pour les navires, même au prix d'aménagements importants, on implante un port complètement artificiel soit en creusant le rivage, soit en gagnant sur la mer.

i) – Les ports sont aménagés à la mesure des navires qui doivent les fréquenter ; les grands navires demandent des grands ports et les petits navires sont plus en sécurité dans des petits ports que dans certains ports destinés aux grands navires ; il n'y a pas de « *gros navires* » dans l'absolu : il n'y a que des *petits ports*.

j) – Sur les cartes marines, le mouillage situé près de la côte Sud de l'île de Ré, devant Sainte-Marie, entouré de roches couvertes à marée haute, est appelé « *port Notre-Dame* ».

k) – Sur certaines cartes marines anciennes, l'anse de l'Oubye (plage Sud de Rivedoux-Plage) était appelée « *port de l'Oubye* » ; la plage Nord de Rivedoux-Plage était appelée « *port de La Palice* » ; le mouillage situé au Sud de La Noue, à Sainte-Marie, était appelé « *Port Saint-Sauveur* ».

2 – Dans certains ports, les navires à passagers ne vont pas à quai mais ils restent au mouillage à quelques encablures de la terre ; les passagers embarquent ou débarquent au moyen d'*annexes* (en anglais « *tenders* ») qui accostent à des quais ou à des appontements reliés au rivage.

[Voir le mot *Encablure*].

Remarque : L'annexe luxueuse du fameux paquebot britannique (en anglais « *royal mail ship* ») « *Titanic* » de 1912, qui devait permettre aux passagers continentaux d'embarquer pour l'Amérique sur le paquebot « *RMS Titanic* » au mouillage en rade de Cherbourg, a été conservée en bon état depuis plus d'un siècle.

3 – Dans certains ports, les marchandises sont chargées ou déchargées au moyen d'*allèges* ou de *barges* qui accostent les navires au mouillage sur rade ou en rivière ; les allèges prennent les marchandises à charger sur les navires aux quais du port ; elles déposent les marchandises déchargées des navires sur ces mêmes quais.

4 – Les ports sont habituellement aménagés pour faciliter l'embarquement ou le débarquement des passagers et pour rendre plus économique le chargement ou le déchargement des marchandises ; l'accueil des navires est amélioré par la construction d'appontements en bois ou en maçonnerie, de quais, de passerelles, de bassins à flot, etc.

Remarque : Les ports maritimes sont des points de rupture de charge des marchandises qui passent d'un transport terrestre ou fluvial à un transport par mer ou inversement.

5 – [Par métonymie] On appelle *port* le quartier, la ville bâtis autour d'un port.

6 – En France, on appelle « *grands ports* » les principaux ports de commerce du pays.

Remarques : **a)** – La Rochelle est un « *grand port maritime* ».

b) – Les autres « *grands ports maritimes* » de la France métropolitaine sont : Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux et Marseille.

c) – Jadis, on appelait « *grands ports* » ou « *ports de l'État* » les ports militaires.

d) – Aujourd'hui, « *grand port* » est la nouvelle désignation des ports auparavant appelés « *ports autonomes* »

7 – Les ports de moindre importance sont appelés « *ports secondaires* » ; jadis, on les appelait « *ports obliques* ».

8 – Un *port fermé* est garanti de la violence du vent et des lames.

9 – Un *port ouvert* est celui où le vent et les lames ont un accès nuisible.

10 – On appelle aussi *ports* sur les rivières, des lieux où les navires abordent.

Exemples : Le port de Tonnavy-Charente ; le port de la Cabane Carrée, sur la rive droite de la rivière de Charente, près du pont rouge, un peu en amont du bassin n° 3 de Rochefort ; le port de Rochefort comprend 3 bassins à flot, dont les deux premiers sont aujourd'hui réservés à la plaisance, le troisième au trafic des marchandises.

11 – Un *port en eau profonde* ou *port de rade* est un port situé sur le rivage de la mer, par opposition à un *port de rivière* ou *port d'estuaire*.

Exemple : La Pallice est un port en eau profonde.

[Voir l'expression *Port en eau profonde*].

12 – Un *port de havre*, ou *havre d'entrée*, ou *havre de toute marée* est un port où les navires peuvent entrer à toute heure, y ayant toujours assez de fond.

13 – Un *port brut*, ou *havre brut* est celui qui est fait sans art et sans artifice.

14 – Un *port de barre*, ou *havre de barre* est un port où les navires ne peuvent entrer qu'à la pleine mer parce que ces ports ne sont pas assez profonds ou parce que l'entrée en est fermée par quelque banc de sable ou par des roches.

Remarque : Le passage de la barre peut être périlleux quand la mer est grosse.

15 – On appelle *port franc* celui où les marchandises débarquées et mises sous tente ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent point dans l'intérieur du pays.

16 – On appelle port de salut un lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête.

Exemple : Cette île, cette rade, ont été pour lui un port de salut.

17 – On dit qu'un navire *est arrivé à bon port* pour dire qu'il est arrivé heureusement à son port de destination.

Remarque : On dit aussi que des *marchandises* sont *arrivées à bon port*.

Port : [Informatique] **1** – Interface permettant de relier l'unité centrale d'un ordinateur à un périphérique.

2 – La prise utilisée pour établir cette connexion.

Portable : **1** – Que l'on peut aisément transporter.

Exemple : Un ordinateur portable, un téléphone portable.

2 – [Par métonymie] Un portable, pour un *téléphone portable*.

3 – Que l'on peut emporter avec soi.

[Voir le mot *Portatif*].

4 – Portable se dit d'un vêtement qui est en état d'être porté, d'une pièce d'habillement qui n'est pas hors d'usage ou passée de mode.

Exemples : Ce manteau n'est plus portable ; un costume tout juste portable.

5 – [En droit] Se dit, par opposition à *quérable*, d'une dette que le débiteur est tenu de payer au domicile du créancier ou en un lieu fixé par convention.

Portage (en anglais « *rubbing* », « *chaffing* ») : **1** – Endroit où une pièce mobile touche une autre pièce.

Exemples : Le portage d'un aviron, de la godille ; le portage de la remorque sur le chaumard.

2 – Le portage d'un cordage, d'une vergue, d'un objet quelconque est l'endroit où ce cordage, cette vergue, cet objet est touché ou frotté par un autre.

Exemple : Le portage des haubans est l'endroit où une vergue les atteint en s'appliquant ou en frottant contre eux au brasseage : on interpose des paillets de cuir ou de fourrure en ces endroits pour éviter les avaries.

Portage (en anglais « *portage* », « *carriage* ») : **1** – Le portage de marchandises est l'action de porter ces marchandises de terre à bord, ou du bord à terre, lors du chargement ou du déchargement d'un navire.

Remarque : Les frais de portage sont le prix payé pour ce travail.

2 – Transport à dos d’homme dans des pays, des régions où les voies de communication ne permettent ni l’usage des véhicules ni celui des animaux.

Remarque : Le portage est encore usité en Afrique subsaharienne.

3 – Action de porter, de transporter des objets, des marchandises d’un point à un autre.

Exemple : Un service de portage des repas à domicile.

Remarque : Le portage des journaux est leur livraison aux abonnés des grandes villes par des services dépendant du journal.

4 – Portage désigne aussi le fait de transporter par voie de terre une embarcation, plus particulièrement un canoë, pour éviter un obstacle sur un cours d’eau, pour passer d’une rivière à l’autre, etc.

Exemple : Un chemin de portage.

Portage : 1 – Pratique qui consiste, pour une petite ou moyenne entreprise, à confier l’exportation de ses produits à un plus grand groupe implanté à l’étranger.

2 – On appelle *convention de portage* une convention non réglementée par la loi, par laquelle une personne transmet à une autre la propriété de titres, sous l’obligation de rétrocéder ceux-ci au donneur ou à un tiers bénéficiaire à une date et à un prix déterminés.

3 – On appelle *portage salarial* ou, simplement *portage*, un système par lequel un travailleur indépendant confie à une société intermédiaire agréée la gestion administrative de ses différents contrats, pour bénéficier des avantages notamment fiscaux accordés aux salariés.

Exemple : Une société de portage.

Portance : 1 – Force qui s’exerce sur un corps se déplaçant dans l’air ou dans l’eau, qui est perpendiculaire à la direction de la vitesse de ce corps et qui est dirigée *vers le haut*.

Exemple : Coefficient de portance.

2 – La *portance* (ou *force de portance*) d’un corps solide en déplacement dans un fluide (habituellement l’air ou l’eau) est la :

i) composante *verticale*

ii) d’une force *équivalente* à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s’exercent sur l’enveloppe extérieure de ce corps,

iii) appliquée *au centre de masse* du corps.

Remarques : **a)** – La force équivalente à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s’exercent sur l’enveloppe extérieure d’un corps est la *résultante* des forces de pression.

b) – La composante *horizontale* de la résultante des forces de pression, *parallèle* à la direction du mouvement et *dirigée vers l’arrière* du mouvement, s’appelle la *traînée* (force de traînée).

c) – La composante *horizontale* de la résultante des forces de pression, *perpendiculaire* à la direction du mouvement, s’appelle la *dérive* (force de dérive).

d) – La *portance* subie par un navire qui fait route est une force dynamique qui se décompose en :

i) la *portance* due à l’écoulement de l’air autour des œuvres mortes

ii) la *portance* due à l’écoulement de l’eau autour des œuvres vives.

e) – La portance s’ajoute à la force hydro-statique qui s’applique sur la carène.

f) – La force hydro-statique qui s’applique sur un navire faisant route est habituellement beaucoup plus considérable que la portance.

[Voir les expressions *Polaire de Eiffel*, *Polaire de Lilienthal*].

Portance : 1 – La surface d'appui d'un élément sur son support.

Remarque : On dit aussi *surface portante* ou *portée*.

2 – Capacité d'une surface à supporter des charges

Portant : Allure d'un navire à voiles qui reçoit le vent entre son travers et son arrière.

Exemple : Nous avons fait l'aller au plus près, nous sommes revenus au portant.

Portant (en anglais « *bearing* », « *length* ») : Le *portant* d'une pièce de construction est la longueur de l'espace sur lequel cette pièce porte ou s'appuie.

Exemple : Le *portant de la quille* est la longueur de la quille qui porte sur la cale ou sur les tins quand le navire est mis au sec.

Remarque : La longueur d'un bâtiment portant sur terre est celle de la partie de la quille qui est en ligne droite, sans quête ni élancement.

Portant : Le *portant* d'un bas mât est la partie de ce mât comprise entre son emplanture et le pont du navire, c'est-à-dire qui se trouve à l'intérieur du navire.

Port-Arthur : 1 – Le 8 février 1904, sans aucune déclaration de guerre préalable, la flotte japonaise attaqua la base russe de *Port-Arthur* à la pointe Sud de la presqu'île du Lio-tung, en Chine.

2 – Sept bâtiments russes furent coulés.

3 – Le Japon frappait la Russie à la suite de l'échec des négociations pour le retrait des troupes russes de Mandchourie.

4 – La guerre russo-japonaise commençait ; elle s'acheva en septembre 1905 avec la victoire du Japon.

[Voir le mot *Tsushima*].

5 – Le « *Nain jaune* » reçut de l'« *Ours russe* » le sud de l'île de Sakhaline, le Liaodong et le chemin de fer sud-mandchourien.

Portatif : 1 – Conçu pour être porté, déplacé.

Exemple : Une perceuse portative par opposition à une perceuse d'établi.

2 – Conçu pour être transporté.

Exemple : Orgue portatif,

[Voir le mot *Portable*].

Port d'attache : 1 – Le *port d'attache* d'un navire est celui où est implanté le bureau de douane qui a établi et délivré son acte de francisation.

[Voir le mot *Francisation*].

Remarques : **a)** – C'est le *bureau des douanes* qui délivre l'acte de francisation.

b) – L'expression appropriée est « *port d'attache en douane* ».

c) – Une demande de changement de port d'attache doit être faite au moyen d'un formulaire *cerfa* n°12811*01 rempli et adressé par le propriétaire du navire au Receveur du bureau des Douanes auquel il désire que son navire soit attaché.

d) – Le *port d'attache* en douane peut être différent du *port d'immatriculation* [appellation qui remplace celle de quartier des Affaires Maritimes depuis 2010] auprès duquel le navire est immatriculé ou du *port d'armement* [qui est celui où l'armateur fournit le navire en Équipage et en approvisionnements].

[Voir l'expression *Port d'immatriculation*].

2 – Tout navire français destiné à naviguer en mer,

i) si sa longueur de coque est supérieure ou égale à 7 mètres,

ii) ou s'il est susceptible de naviguer dans les eaux internationales,

iii) ou s'il doit être grevé d'une hypothèque maritime,

iv) ou s'il est doté d'une motorisation égale ou supérieure à 22 chevaux administratifs,

est obligatoirement *attaché* à un bureau des Douanes françaises.

Remarque : Le port dans lequel est implanté le bureau des Douanes auquel le

navire est attaché, est appelé le « *port d'attache* » ou le « *port d'attache en douane* » de ce navire.

3 – Le propriétaire d'un navire neuf, ou le nouveau propriétaire d'un navire acquis d'occasion, demande au receveur du bureau des Douanes de son choix d'attacher son navire à ce bureau des Douanes et de franciser son navire.

Remarques : a) – Si sa demande a été acceptée, le propriétaire reçoit un *acte de francisation* pour son navire.

b) – Tout navire français qui navigue en mer doit posséder à bord :

i) un *permis de navigation* délivré par les Affaires maritimes,

ii) et un *acte de francisation* délivré par les Douanes.

[Voir le mot *Francisation*].

c) – Le port où a été délivré le permis de navigation est le *port d'immatriculation* ; le nom qui figure à l'arrière des navires de commerce est celui de son port d'immatriculation.

d) – Le premier et le dernier port du voyage dans chaque sens d'un navire de ligne régulière sont les *ports de tête de ligne*.

e) – Le port où un navire de ligne régulière embarque ses équipements et son matériel de rechange, ses vivres pour le voyage à venir, est le *port d'armement*.

4 – Chaque année, le propriétaire d'un navire de mer francisé paie au receveur du bureau des douanes auquel le navire est *attaché*, un droit de francisation et de navigation en fonction de son tonnage.

Port de refuge : On appelle *port de refuge* un lieu où les navires en difficultés après avaries peuvent se retirer à l'abri et effectuer des réparations provisoires.

Port de salut : On appelle *port de salut* un lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête en attendant le retour des conditions favorables pour faire route.

Exemple : Cette île, cette rade, ont été pour lui un port de salut.

Port d'immatriculation : Le port d'immatriculation d'un navire est la nouvelle appellation du *quartier d'immatriculation*.

[Voir les expressions *Quartier d'immatriculation*, *Administrateur des Affaires maritimes*].

Remarques : a) – Le *port d'immatriculation* d'un navire est celui où est établi le bureau des Affaires maritimes auprès duquel le navire est immatriculé.

b) – Avant le 1er janvier 2010, le port d'immatriculation était appelé quartier maritime.

c) – Le *port d'immatriculation* peut être différent du *port d'attache* en douane ou du *port d'armement*.

d) – Le *port d'attache* (ou *port d'attache en douane*) d'un navire est celui où est établi le bureau des douanes qui a établi et délivré l'acte de francisation du navire.

e) – Le *port d'armement* d'un navire est la ville où l'armateur fournit le navire en Équipage et en approvisionnements.

Porte : 1 – Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé ou pour en sortir.

Exemples : Porte carrée ; porte ronde ; porte cochère ; porte de derrière ; cette porte est trop basse ; le seuil d'une porte ; la porte d'un jardin, d'une maison ; la porte principale ; la porte Saint-Martin ; la porte Royale ; la porte Dauphine ; murer une porte.

Remarque : On appelle *la porte de l'agrafe* la petite ouverture dans laquelle on passe le crochet d'une agrafe.

2 – Ouverture permettant d'accéder à un espace clos et obturée ou non par un système de fermeture.

[Voir les expressions *Porte (La -)* ; *Portes (Impôts sur les -)*].

3 – [*Par extension*] Assemblage de bois ou de fer qui tourne sur des gonds et qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une ville, etc.

Exemples : Porte de bois ; porte à deux battants ; porte de placard ; ouvrir, fermer une porte ; enfoncer une porte ; heurter à la porte ; entr'ouvrir une porte ; tirer la porte après soi ; fermer la porte au verrou ; pousser une porte.

4 – Passage ménagé dans une enceinte fortifiée, entrée.

Exemples : Les portes d'une ville, d'une place forte ; la porte des Lionnes, à Mycènes ; la porte de Damas, à Jérusalem.

Remarques : **a)** – La porte de Cougnes, à La Rochelle, située à l'angle Nord-Est de l'enceinte médiévale, fut construite en 1412 à l'emplacement où, dès le XII^{ème} siècle, se situait l'entrée principale de la ville ; c'est par cette entrée que les souverains ou les princes pénétraient dans la ville et chaque entrée faisait l'objet d'une cérémonie solennelle.

b) – Le roi de France Louis XIII (1601-1643) fut le dernier souverain à passer la porte de Cougnes en grande pompe, le 1er novembre 1628, à l'issue du Grand Siège (10 septembre 1627 - 28 octobre 1628) et après de la reddition de la ville (28 octobre 1628).

c) – La porte de Cougnes a été détruite en 1741, sauf le soubassement de l'une des tours sur lequel a été bâti le clocher de l'église Notre-Dame-de-Cougnes.

Porté [Adjectif] : **1** – Transporté à l'aide d'un véhicule.

Remarque : Porté s'est dit, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, de certaines unités de l'armée transportées par des véhicules à moteur.

Exemples : Artillerie portée ; infanterie portée.

2 – Projeté sur un autre corps, sur une surface.

Remarques : **a)** – Ne s'emploie que dans la locution « *ombre portée* ».

Exemples : L'ombre portée du gnomon sur le sol.

b) – L'ombre portée de la Terre sur la Lune provoque une éclipse de Lune.

3 – [*Au figuré*] (Suivi d'une préposition) Enclin, prédisposé à ; qui éprouve un fort penchant pour quelque chose.

Exemples : Être porté à la colère, à la compassion ; il est porté à médire ; un esprit porté à la rêverie ; je ne suis pas porté à vous croire.

Remarques : **a)** – Être porté sur la boisson, c'est consommer habituellement des boissons alcoolisées en trop grandes quantités.

b) – [*Familier*] Être porté sur la bagatelle, c'est rechercher les plaisirs charnels.

Porte-aéronef (en anglais « *aircraft carrier* ») : Bâtiment de guerre spécialement aménagé pour le transport d'aéronefs (avions, hélicoptères) dans des hangars et pour le décollage ou l'appontage de ces aéronefs à partir du pont supérieur.

Remarques : **a)** – Les porte-aéronefs sont classés selon les types d'aéronefs qui peuvent en décoller ou y apponter :

i) Porte-avions (PA) (en anglais « *CATOBAR* ») [*Catapult Assisted Take-Off But Arrested Recovery*] Bâtiment dont le pont supérieur constitue une plateforme qui permet le transport, le décollage et l'appontage d'avions conventionnels adaptés à la Marine (munis d'une crosse d'appontage) et d'hélicoptères ; il est muni d'une ou de plusieurs catapultes pour le décollage des avions et de brins d'arrêt transversaux pour leur appontage.

ii) Porte-avions à tremplin et brins d'arrêt (en anglais « *STOBAR* ») [*Short Take-Off But Arrested Recovery*] Bâtiment muni d'une piste, d'un tremplin et de brin d'arrêt ; il peut mettre en œuvre des avions conventionnels adaptés à la Marine (munis d'une crosse d'appontage) et des hélicoptères (Ce type de porte-aéronefs est en service dans les marines russe, indienne et chinoise).

iii) Porte-avions à tremplin (en anglais « *STOVL* ») [*Short Take-Off and*

Vertical Landing] Bâtiment muni d'une unique piste et d'un tremplin ; il ne peut mettre en œuvre que des avions à décollage et atterrissage courts ou verticaux et des hélicoptères.

iv) Porte-hélicoptères (PH) (en anglais « *VTOL* ») [*Vertical Take-Off and Landing*] Bâtiment pouvant mettre en œuvre uniquement des avions à décollage et atterrissage verticaux et des hélicoptères.

v) Bâtiment porte-hélicoptères (BPH) : Bâtiment pouvant mettre en œuvre un petit nombre d'hélicoptères (1 ou 2, guère davantage).

b) – Noter qu'un bâtiment qui ne peut embarquer et mettre en œuvre qu'un seul, ou qu'un petit nombre d'hélicoptères, en plus de son équipement spécialisé, n'est pas appelé un *porte-hélicoptères* (PH) mais un *bâtiment porte-hélicoptères* (BPH).

c) – La France avec le seul « *Charles De Gaulle* » (à propulsion nucléaire) et les États-Unis d'Amérique avec 13 unités de haute mer (à propulsion nucléaire) en service ou en achèvement, possèdent de véritables porte-avions (CATOBAR) ; le Royaume-Uni possède deux STOVL (« *HMS Queen Elizabeth* » et « *HMS Prince of Wales* ») ; l'Italie trois STOVL dont deux en service ; la Russie un STOBAR, le « *Kouznetsov* » ; la Chine deux STOBAR en service et un CATOBAR en finition.

[Voir les expressions *Porte-avions* et *Porte-hélicoptères*].

Porte-à-faux : 1 – Disposition d'un ouvrage ou d'une de ses parties qui se prolonge au-delà de ses appuis, qui est hors d'aplomb.

Exemples : Les corniches, les encorbellements, les balcons sont des porte-à-faux.

2 – Cet ouvrage lui-même.

Remarque : La tour penchée de Pise offre, par accident, un célèbre exemple de porte-à-faux.

Porte-amarre : Dispositif permettant de lancer une amarre à terre ou sur un autre navire, pour des manœuvres de port ou de sauvetage.

Remarque : On dit et on écrit aussi *lance-amarres* ou *lance-amarre*.

Porte-avions : Bâtiment de guerre dont le pont supérieur constitue une vaste plate-forme qui permet le transport, le décollage et l'appontage des avions.

Remarque : Les porte-avions doivent être capables de naviguer à une grande vitesse pour augmenter la vitesse relative par rapport à l'air atmosphérique des avions qui s'envolent.

[Voir l'expression *Porte-aéronefs*].

Porte-avions d'escorte (en anglais « *carrier vessel escort* ») : Pendant la Seconde Guerre Mondiale, on appelait *porte-avions d'escorte* des porte-avions construits en installant un pont d'envol sur la coque déjà construite d'un bâtiment de guerre (croiseur, cuirassé) ou d'un navire civil (paquebot, pétrolier, etc.) et en aménageant des hangars sous le pont d'envol.

Remarque : Les porte-avions d'escorte avaient souvent une vitesse (18 nœuds) plus faible que les porte-avions lourds (plus de 30 nœuds) ; leur armement était réduit en nombre de canons ; ils étaient moins robustes que les portes-avions lourds ou que les porte-avions légers.

Porte-bossoirs (en anglais « *supporters of the cats heads* ») : Courbes placées sous les bossoirs des navires de l'ancienne marine en bois pour leur servir d'appui et les consolider contre le poids des ancres qui y étaient suspendues.

Remarque : Les porte-bossoirs étaient ordinairement sculptés.

Porte-conteneurs (en anglais « *container carrier* » ou « *container ship* ») : Navire spécialisé dans le transport des marchandises en conteneurs, à l'exclusion de tout autre type

de conditionnement.

Remarques : a) – Le « *Container Despatcher* » de 16 800 tx de jauge brute, fut le premier porte-conteneurs à faire escale au Havre, le 25 novembre 1966 ; il déchargea 195 conteneurs au quai de Floride ; le premier terminal à conteneur du Havre (le quai de l'Atlantique) fut mis en service en décembre 1968.

b) – Le « *Korrigan* », ancien porte-conteneurs des Messageries Maritimes, long de 289 mètres, le dernier navire à bord duquel nous avons navigué au long-cours (juste avant d'être nommé pilote de La Rochelle en 1978) appartenait, à sa mise en service le 17 avril 1973, à la série des plus gros porte-conteneurs du monde ; sa capacité était de 2 800 EVP ; ses dimensions étaient : 271,3 m de long, 32,4 m de large, 13 m de tirant d'eau ; il était propulsé par 2 groupes de turbines à vapeur de 44 000 chevaux chacun, sa vitesse aux essais avait été de 28 nœuds.

[L'unité de volume EVP correspondant à un conteneur de 20 pieds de long.]

c) – En mai 2013, les plus gros porte-conteneurs du monde en service (appartenant à la série des « *CMA-CGM Marco Polo* », « *CMA-CGM Jules Verne* », etc.) appartenaient à la compagnie française CMA-CGM : les navires de cette série peuvent transporter l'équivalent de 16 020 conteneurs de vingt pieds ; leur longueur est de 396 mètres, leur largeur 54 mètres et leur port en lourd atteint 186 470 tonnes pour un tirant d'eau de 16 mètres.

Leur vitesse dépasse 24 nœuds avec une puissance de 80 080 kW.

Ils ont été construits par les chantiers sud-coréens *Daewoo Shipbuilding and Marine Engineering* (DSME)

d) – La compagnie danoise *Maersk* a mis en service, quelques semaines plus tard, le premier d'une série de 20 navires pouvant transporter jusqu'à 18 270 conteneurs de vingt pieds (23 conteneurs de 40 pieds dans la longueur du navire, 19 en hauteur dont 8 au-dessus du pont dans certaines piles, et 23 en largeur).

La longueur de ces navires est de 399 mètres, leur largeur de 59 mètres, leur tirant d'air de 73 mètres lège, et leur tirant d'eau en charge peut atteindre 16 mètres ; leur port en lourd est de 194 153 tonnes.

Ils sont dotés de deux hélices de diamètre 9,80 mètres et ils filent 23 nœuds.

Ils naviguent avec 22 membres d'équipage.

Le prix de chaque navire à sa sortie du chantier était de l'ordre de 185 millions de dollars américains.

Cette série de navires est connue comme la classe Triple E (Efficacité énergétique, Économies d'échelle, Environnement).

Un nouveau Triple E sort toutes les six à sept semaines des chantiers sud-coréens *Daewoo Shipbuilding and Marine Engineering* (DSME) ; vingt navires ont été commandés entre 2013 et 2015 par *Maersk Line*.

La première escale du « *Magleby Maersk* » au Havre, le sixième de la série, a eu lieu le 14 avril 2014 et elle a duré une quinzaine d'heures ; les quatre portiques du Terminal Porte Océane (TPO) ont chargé dans la nuit environ 700 conteneurs pour l'export ; le « *Magleby Maersk* » a appareillé du Havre le 15 avril pour Tanger (3 jours), le canal de Suez, Singapour (24 jours), Yantian (30 jours), Hong Kong (31 jours), Busan (34 jours), Kwangyang (35 jours), Ningbo (37 jours) et Shanghai (39 jours).

Les porte-conteneurs de 18 270 EVP Triple E de 2013/2014 ne consomment pas plus de combustible, à la même vitesse d'environ 20 nœuds, que les porte-conteneurs de 6 000 EVP de l'an 2000.

e) – Le *Korrigan* des Messageries Maritimes (dont la capacité avait été portée à 3 000 EVP) possédait une installation à vapeur développant 2 fois 44 080 ch, soit 88 160 chevaux au total, ou 64 700 kW ; la vitesse d'exploitation du « *Korrigan* », lorsqu'il possédait une propulsion à vapeur, était voisine de 28 nœuds.

- f)** – Les 2 moteurs des Maersk Triple E (18 270 EVP) développent 59 360 kW au total; le « Maersk Mc Kinne Moller » file 23 nœuds.
- g)** – Les gros navires porte-conteneurs, quoique surprenants pour les manœuvriers qui n'ont pas l'habitude de les conduire, ne dépassent pas en taille les pétroliers de la classe des 500 000 tonnes qui naviguaient sous pavillon français et étaient exploités ou affrétés par des groupes pétroliers français : Pierre Guillaumat (Elf), Prairial (Elf), Batillus (Shell), Bellamy (Shell) ; ces pétroliers (en anglais « *oil tankers* » ou « *crude carriers* ») fréquentaient le port français d'Antifer à la fin des années 1970 et au début des années 1980.
- h)** – Les très gros pétroliers des années 1970 utilisaient des turbines à vapeur pour leur propulsion, c'est-à-dire qu'ils ne disposaient que de très peu de puissance en marche arrière, alors que les gros porte-conteneurs actuels sont munis de moteurs de propulsion diesel qui fournissent presque autant de poussée en arrière qu'en avant.
- k)** – Les gros porte-conteneurs actuels, non seulement disposent de plus de puissance en marche avant que les anciens très gros pétroliers, mais leur port en lourd est près de 3 fois moins important et ils disposent de propulseurs transversaux à l'avant et à l'arrière, ce que n'avaient pas les très gros pétroliers. Ce sont des avantages considérables pour la manœuvre.
- l)** – Les gros porte-conteneurs actuels ont plus du double de la puissance des pétroliers de la classe 300 000 tonnes des années 1970, tel le « *Licorne-Océane* » des Messageries Maritimes, qui étaient à propulsion vapeur et avaient très peu de puissance en arrière ; mais le port en lourd de ces pétroliers était moitié plus important que celui des gros porte-conteneurs actuels ; de plus, ces pétroliers ne possédaient qu'une seule hélice, ce qui est un handicap en manœuvre de port ou même pour casser l'erre à la mer, par rapport aux porte-conteneurs à deux hélices.
- m)** – Caractéristiques de ces différents types de navires :
- i)** Porte-conteneurs danois « *Maersk Mc Kinne Moller* » (2013) de la Compagnie Maersk, type triple E, pouvant transporter 18 270 EVP : longueur 399 mètres, largeur 59 mètres, puissance de 29 680 kw pour chacune des deux hélices, port en lourd un peu moins de 200 000 tonnes, tirant d'eau maximum 16 mètres.
 - ii)** Pétrolier français « *Pierre Guillaumat* » (1976) de la Compagnie Nationale de Navigation, affrété par Elf : longueur 414 mètres, largeur 63 mètres, puissance 23 900 kw pour chacune des deux hélices, port en lourd un peu plus de 555 000 tonnes, tirant d'eau maximum 28,6 mètres.
Le « *Pierre Guillaumat* » navigua jusqu'en février 1983.
 - iii)** Pétrolier français « *Licorne Océane* » (1975) des Messageries Maritimes, affrété par Antar : longueur 347,8 mètres, largeur 51,8 mètres, puissance 25 000 kw (en tout) sur une seule hélice, port en lourd un peu plus de 290 000 tonnes, tirant d'eau maximum 22,1 mètres.
- n)** – Le porte-conteneurs « *Maersk Salina* » a perdu 45 conteneurs de sa pontée le 28 octobre 2013, qui sont tombés à la mer au large des côtes bretonnes. Mis en service en 2008, le *Maersk Salina* mesure 334 mètres de long, 45,8 mètres de large ; son port en lourd est de 102.000 tonnes et il peut transporter 9500 EVP.
- o)** – La CMA-CGM, dont le siège est à Marseille (France) a acheté :
- i)** 6 porte-conteneurs de 14 000 EVP au chantier Hyundai Heavy Industries (Corée du Sud) livrés en 2017.
 - ii)** 3 porte-conteneurs de 20 600 EVP, 400 m de long, 59 m de large, 14,6 m de tirant d'eau au chantier Hanjin Heavy Industries and Construction (Philippines) dont le premier, le « *CMA CGM Antoine de Saint-Exupéry* », pavillon français (RIF) a été mis en service le 6 février 2018 sur la ligne Asie-

Europe du Nord et offre un service hebdomadaire comprenant 16 escales pour une durée de 84 jours.

p) – Début 2018, le plus gros porte-conteneurs au monde était le « *OOCL Hong Kong* » livré en mai 2017, le premier d'une série de six navires identiques de 21 413 EVP, 400 m de long, 58,8 m de large, 197 500 t de port en lourd.

q) – La Compagnie CMA-CGM a annoncé le 7 novembre 2017 la commande de neuf porte-conteneurs de 22 000 EVP au chantier chinois CSSC livrables en 2020 ; ils seront équipés de moteurs « *dual fuel* » fonctionnant au mazout ou au gaz naturel liquéfié (GNL) ; ils satisferont les nouvelles normes d'émission de soufre (3,5 à 0,5 p.100) qui seront exigées partout dans le monde en 2020 ; ils amélioreront l'indice d'efficacité énergétique de 20 p.100 par rapport aux propulsions diesel-mazout ; ils n'émettront pas de soufre et presque pas de particules fines ; ils réduiront les émissions d'oxyde d'azote de 85 p.100 et de CO₂ de 25 p.100 ; 20.600 EVP représentent une chaîne de conteneurs de 123 km. Le premier de ces navires portera le nom de l'homme d'affaires franco-libano-syrien Jacques Rodolphe Saadé (1937-2018), le fondateur du groupe CMA-CGM (Compagnie Maritime d'Affrètement – Compagnie Générale Maritime) ; Jacques Saadé avait fondé la Compagnie Maritime d'Affrètement en 1978 ; il avait acheté la Compagnie Générale Maritime, en 1996, à l'État français (20 millions de francs après une recapitalisation de 1,275 milliards de francs) et la Compagnie Delmas, en 2005, à Vincent Bolloré (600 M €).

r) – L'armateur suisse MSC (*Mediterranean Shipping Company*) a mis en ligne, le 4 juillet 2019, le « *MSC Gulsun* », premier d'une série de 11 porte-conteneurs de 23 000 EVP sur la ligne Asie – Nord-Europe.

s) – Le porte-conteneurs « *MSC Gulsun* » (IMO: 9839430, MMSI: 372003000), qui navigue sous pavillon panaméen, est long de 400 m, large de 61,6 m et il a un port en lourd de 200 000 t ; son tirant d'eau maximum est de 16,5 m ; il peut transporter 23 756 conteneurs EVP ; il a été construit par le chantier sud-coréen Samsung Heavy Industries de Geoje Island ; il peut transporter 23 756 EVP.

Porte du Soleil : Les jours d'Équinoxe de printemps ou d'Automne, le Soleil se trouve au milieu de l'arche de la *Porte du Soleil* à Rochefort (Charente-Maritime) lorsqu'il nous apparaît *au-dessus des toits* si l'on se trouve sur la chaussée.

Remarques : **a)** – Le Soleil se lève exactement dans l'Est les jours d'Équinoxe, soit le 21 ou le 22 mars pour l'équinoxe de printemps et le 22 ou 23 septembre pour l'équinoxe d'automne.

b) – La Porte du Soleil de Rochefort est orientée à quelques degrés de la direction Est-Ouest géographique.

c) – La Porte du Soleil est en réalité orientée 099°-279°.

d) – La Porte du Soleil a été édifiée à l'entrée de l'arsenal de Rochefort en 1830.

Portée : **1** – Distance qui sépare deux points d'appui consécutifs d'une pièce de construction, d'une pièce de charpente, d'un ouvrage.

2 – [*Par extension*] Surface d'une pièce qui repose sur un appui.

Remarque : On dit aussi *surface portante* ou *portance*.

Exemple : Cette poutre n'a pas assez de portée dans le mur.

Portée : [*En mécanique*] Partie, surface d'une pièce fixe sur laquelle prend appui un autre élément rotatif.

Exemple : Les portées de l'arbre à cames ; de l'arbre d'hélice.

Remarque : On dit aussi *les paliers*.

Portée : **1** – [*Dans une corderie*] : Une *portée de fils* est le faisceau de fils que les cordiers peuvent étendre, par une opération unique, dans toute la longueur de l'atelier, pour former l'ourdissage d'un cordage à fabriquer.

Remarque : Le nombre de ces fils est proportionné à celui des hommes employés à ce travail, chaque ouvrier pouvant tirer 2 à 3 fils.

2 – [*Dans une voilerie*] : Les voiliers appellent *portée* le double de la longueur de la chaîne, ou le cours continu des fils qui se rangent sur l'ourdissoir.

Portée (en anglais « *reach* », « *shot* ») : **1** – Distance maximale à laquelle une chose peut exercer son effet.

Remarques : **a)** – La portée d'une bouche à feu est la distance à laquelle cette bouche à feu peut lancer un projectile.

[Voir l'expression *But-en-blanc*].

b) – On exprime parfois les distances à l'aide du mot *portée*.

Exemples : À une portée de fusil ; à une portée de canon.

2 – Étendue, champ d'action d'un phénomène.

Remarque : La portée de la voix en mer, à l'aide d'un porte-voix, est d'environ 600 mètres (trois encablures).

3 – La portée du feu installé sur un phare est la distance à laquelle ce feu peut être aperçu.

Remarque : On distingue la portée géographique et la portée lumineuse des feux des phares maritimes ; ces distances sont indiquées dans les livres des feux et sont portées sur les cartes marines de détail.

[Voir les expressions *Portée géographique* et *Portée lumineuse*].

4 – La *portée* d'un feu de navigation de navire est la distance à laquelle ce feu peut être aperçu en atmosphère standard.

Portée du radar : Distance maximale des objets dont un radar peut montrer l'écho sur son écran.

Portefaix : Celui dont le métier consiste à porter des fardeaux sur ses épaules.

Remarques : **a)** – [*Vieilli*] On appelait *ribauds* les portefaix qui coltinaient les marchandises sur les ports de commerce.

b) – On emploie habituellement le mot anglais « *docker* » au lieu de *ribaud*.

Porte-fort : Celui qui se porte garant pour un tiers.

Remarque : On appelle *promesse de porte-fort* la convention par laquelle une personne s'engage auprès d'une autre à obtenir d'un tiers l'accord nécessaire à un acte juridique.

Portée géographique : La portée géographique d'un feu

Portée lumineuse : La portée lumineuse d'un feu

Porte-haubans (en anglais « *chain-wale* », « *channel* ») : **1** – Plate-forme horizontale en bois de chêne, installée en saillie en dehors des murailles d'un grand voilier, au-dessus de la batterie haute et qui permet de déborder en dehors de la coque les *cadènes* des haubans et des galhaubans d'un bas-mât afin d'augmenter l'épatement des bas haubans pour mieux soutenir le mât.

Remarques : **a)** – Les porte-haubans sont constitués de trois ou quatre rangs de bordages réunis par les *cans* et fixés à la muraille du navire ; ces bordages sont tenus entre eux par des *écarts à croc* taillés sur les *cans* et par des disques introduits dans les bord en contact.

b) – La largeur des porte-haubans équivaut à la rentrée de la carène : les bords extérieurs des porte-haubans se situent à peu près à la verticale de l'extérieur de la muraille à la hauteur de la batterie basse.

c) – L'épaisseur des porte-haubans diminue généralement d'un quart vers leur bord extérieur.

d) – Les porte-haubans sont liés aux côtés du navire par des courbatons et par des chevilles de fer qui les pénètrent dans toute leur largeur .

[Voir le mot *Courbaton*].

e) – Les porte-haubans sont encore soutenus en dehors par les chaînes de haubans ; chaque hauban a sa chaîne ; chaque chaîne est terminée sur le bord du porte-haubans par un anneau de fer qui saisit verticalement une sorte de poulie à trois yeux qu'on nomme *cap de mouton* ; le bout inférieur de chaque hauban enveloppe également une poulie semblable et c'est dans les yeux réciproques de ces deux poulies que passent les retours d'un cordage qu'on nomme ride ; ce cordage sert à raidir le hauban correspondant et il est ensuite roulé autour de son hauban ; chaque chaîne de hauban est terminée dans sa partie inférieure par une patte qu'on appelle étrier ; cette patte est fixée et chevillée par ses deux bouts sur la troisième et sur la deuxième préceinte ; ces deux chevilles pénètrent l'épaisseur de la préceinte, du membre et du bordage intérieur (vaigre) sur lequel elles viennent goupiller sur virole.

[Voir les mots *Chaîne*, *Vaigre*, *Virole* et l'expression *Cap de mouton*].

f) – Les porte-haubans destinés aux haubans du grand-mât sont appelés grands porte-haubans ; il y a, de même, les porte-haubans de misaine et ceux d'artimon.

2 – Des chaînons en fer allongés appelés *cadènes*, ou *chaînes de haubans*, passent dans des entailles pratiquées dans le bord extérieur des porte-haubans ; leurs bouts inférieurs sont fixés à la muraille au-dessous des porte-haubans, dans la préceinte ; leurs bouts supérieurs reçoivent les caps de mouton qui servent au ridage des haubans et des galhaubans.

Remarque : Les chaînes de haubans sont distribuées de manière à ne pas gêner le pointage des bouches à feu.

Porte-hélicoptères : Bâtiment spécialisé dans la mise en œuvre d'hélicoptères.

Remarques : **a)** – Un bâtiment qui peut embarquer et mettre en œuvre un seul, ou un petit nombre d'hélicoptères, en plus de son équipement spécialisé, n'est pas appelé un *porte-hélicoptères* (PH) mais un *bâtiment porte-hélicoptères* (BPH).

b) – La « *Jeanne d'Arc* » qui a été le bâtiment-école d'application des officiers de la Marine Nationale de 1964 à 2010, était un *porte-hélicoptères*.

c) – Longue de 181 mètres, large de 24 mètres, tirant d'eau 7,30 mètres, la « *Jeanne* » déplaçait 13 270 tonnes à pleine charge ; ses deux groupes de propulsion à turbines à vapeur de 20 000 chevaux chacun lui permettaient de dépasser la vitesse de 30 nœuds.

[Voir l'expression *Porte-aéronefs*].

Porte (La -) : [*Jadis*] **1** – Entrée principale du palais des sultans à Constantinople.

2 – [*Par métonymie*] Appellation de la Cour du Sultan, de l'empereur des Turcs et, plus largement, au gouvernement et à l'empire ottomans.

Exemples : La Porte ottomane ; ambassadeur à la Porte.

[Voir l'expression *Sublime Porte*].

Remarque : Le dey d'Alger avant 1830, ou le bey de Tunis avant 1881, étaient nominalement vassaux de la Porte.

Porte-lanterne : Cylindre métallique creux dans lequel on insère le pied d'une lanterne allumée.

Remarques : **a)** – Le porte-lanterne peut-être élevé dans la mâture le long d'une draille à l'aide d'une drisse, pour montrer la lumière de la lanterne.

b) – Lorsque les lanternes sont remplacées par des ampoules électriques, il n'y a pas lieu de les descendre aussi fréquemment, les feux électriques sont installés à poste fixe sur des éléments de mâture et les porte-lanterne sont supprimés.

Porte logique : **1** – Une porte logique est un dispositif permettant d'obtenir, à partir de deux signaux indépendants entrant dans le dispositif, un signal de sortie qui ne dépend que des signaux d'entrée et de la programmation de la porte.

2 – La programmation confère au dispositif les qualités d'un opérateur logique

agissant sur les entrées de la porte logique, soit comme une *conjonction* (**ET**), soit comme une *négation* (**NON**), soit comme une *disjonction* (**OU** inclusif), soit comme on opérateur habituellement appelé **NOR** qui est un **OU** exclusif, pour déterminer le signal de sortie de la porte logique.

Remarques : a) – La porte logique agissant comme un opérateur de *conjonction* donne une sortie « **vraie** » si les deux valeurs d'entrée sont « **vrai** » ; dans tous les autres cas, elle donne une sortie « **fausse** ».

b) – La porte logique de *disjonction* donne une sortie « **vraie** » si les deux valeurs d'entrée sont vraies ou si l'une est vraie et l'autre fausse ; si les deux entrées sont fausses, elle donne une sortie « **fausse** ».

c) – Habituellement, on représente une valeur « **vraie** » par l'unité et la valeur « **fausse** » par zéro ; dans une porte logique électrique ou électronique, l'unité correspond à la présence d'une tension et la valeur zéro à une absence de tension.

d) – Les *portes logiques* peuvent être électriques ou électroniques, mais aussi mécaniques ou pneumatiques.

Portelone : 1 – Un *portelone* est un sabord ménagé dans le bordé d'un navire, que l'on utilise pour le chargement ou le déchargement des marchandises.

2 – Des dispositifs parfaitement étanches permettent d'ouvrir ou de fermer à volonté les *portelones*.

3 – On ouvre ces *portelones* avant le début des opérations commerciales et on les referme avant de partir en mer.

4 – On installe également des *portelones*, sur certains navires, pour faciliter l'embarquement du combustible de la machine.

5 – Un *portelone* ferme le compartiment du *projecteur de Suez* en haut de l'étrave, pour les navires qui en sont équipés à demeure.

Porte-manteaux : Pièce composée en bois ou en métal et se projetant en dehors de la muraille pour permettre de hisser les embarcations.

Remarques : a) – Les porte-manteaux vont toujours par paires.

b) – Les porte-manteaux sont orientables ou basculants.

c) – À l'origine, on disait que le *canot* qui était hissé aux bossoirs de poupe était en porte-manteau (en anglais « **poop boat** »).

d) – Par la suite, on a appelé *porte-manteaux* les *bossoirs* de poupe, puis ceux qui sont disposés sur les côtés du navire pour mettre à l'eau ou pour hisser les baleinières, les canots ou les embarcations de sauvetage.

Port en eau profonde (en anglais « **deep-water port** ») : Un port en eau profonde est un port situé sur le rivage de la mer.

Remarques : a) – L'expression *port en eau profonde* s'oppose à *port de rivière*.

b) – On dit port en eau profonde ou *port de rade*.

c) – Certains navires ne peuvent entrer dans un port en eau profonde qu'aux environs de la pleine mer en raison de la profondeur des voies d'accès et du relativement fort tirant-d'eau de ces navires.

d) – Certains ports en eau profonde sont dits *ports à marée* et l'on ne peut y entrer qu'à la marée haute, parce que les portes du bassin à flot ne sont ouvertes qu'aux alentours de la pleine mer.

e) – Certains ports en eau profonde sont dits *ports de toute marée* et les navires dont le tirant d'eau ne dépasse pas une certaine limite peuvent y entrer ou en sortir à n'importe quelle heure de la marée, soit directement à des quais situés en dehors du bassin à flot, soit après sassement pour les quais du bassin à flot.

Port en lourd : Ensemble des masses qu'un navire est autorisé à embarquer et qui comprend : les passagers et la cargaison, ainsi que les soutes, les réserves d'eau et de

lubrifiant, les provisions et munitions de bouche et tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du navire.

Porter (en anglais « *to carry* », « *to bear* », « *to sail* », « *to steer* », « *to set off* ») : **1** – Ce qu'un navire peut charger, ou ce qu'il a effectivement chargé (en anglais « *to carry* »).

Exemple : On dit qu'un navire *porte* tant de tonneaux ou de tonnes (en anglais « *carries* » ou « *is loaded with* ») c'est-à-dire qu'on peut y charger tant de tonnes ou de tonneaux.

2 – Le nombre de canons qu'un navire peut mettre en action.

Exemple : Un « *vaisseau de 74* » porte 74 canons en batterie (en anglais « *is mounted with 74 pounders* ») c'est-à-dire qu'il peut faire feu avec soixante-quatorze canons quasi simultanément, à bâbord, à tribord ou à l'arrière.

3 – L'utilisation des voiles :

i) *Porter de la toile* (en anglais « *to carry many sails* » ou « *to be under many sails* ») ;

ii) Un navire *porte bien la toile* (en anglais « *is stiff* ») c'est-à-dire qu'il s'incline peu sous l'influence d'un vent de côté, quand il est à la voile ;

iii) *Faire porter une voile* (en anglais « *to fill a sail* ») c'est y faire parvenir le vent sous un angle convenable ;

[Voir l'expression *Servir (Faire –)*] ;

iv) Une voile *porte à culer* (en anglais « *is aback* ») lorsqu'elle est frappée par le vent de manière à faire marcher le navire dans le sens de la poupe ;

v) *Faire porter, laisser porter* (en anglais « *to bear away* ») c'est laisser arriver ;

vi) *Porter à tel air de vent* (en anglais « *to stand to such a point* ») c'est gouverner à cet air de vent ;

vii) *Porter à terre, au large, sur un navire* (en anglais « *to stand on the shore* », « *to bear off from the land* », « *to bear up to a ship* ») c'est gouverner sur la terre, vers le large, sur un navire ;

viii) *Porter plein ou bon plein* (en anglais « *to get the sails full* », « *to fill the sails* ») c'est gouverner de manière à avoir du largue dans les voiles ;

ix) *Porter en route* (en anglais « *to stand upon the course* ») c'est pouvoir mettre la cap à l'air de vent prescrit et y gouverner.

4 – L'effet du courant sur le navire.

Exemple : Les courants *portent sur* la terre ou *portent à terre*, c'est-à-dire qu'ils se dirigent vers la terre ; *portent au large*, c'est-à-dire qu'ils se dirigent vers le large.

Portes (Hélène de –) : **1** – Hélène Marie Jeanne Rebuffel (1902-1940) était la fille de Charles Honoré Rebuffel (1861-1942), polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées en 1886, directeur des Grands travaux de Marseille de 1917 à 1939 ; elle épousa en 1930 Henri de Portes de Pardaillan, comte de Portes.

Remarques : **a)** – Henri de Portes était issu d'une antique maison dauphinoise émigrée dans la région d'Albi ; Hélène lui donna en 1932 Anne Juliette Caroline de Portes, future comtesse de Vogüé.

b) – Le couple se sépara après avoir eu deux enfants.

2 – Maîtresse de l'homme politique Paul Reynaud (1878-1966) **depuis 1920**, Hélène de Portes l'accompagnait quand, Président du Conseil des Ministres, il quitta Paris le 10 juin 1940 en même temps que le Gouvernement (y compris Philippe Pétain et Charles De Gaulle) juste avant l'arrivée des Allemands ; ils s'arrêtèrent à Briare (11 juin) à Tours (le 13 juin) puis à Bordeaux (le 15 juin).

Remarques : **a)** – La compagne d'Édouard Daladier (1884-1970), après qu'il fut devenu veuf en 1932, s'appelait Marie-Louise Béziers (1904-1991) ; elle avait

épousé à 20 ans le marquis Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès (1902-1952).

b) – La comtesse de Portes et la Marquise de Crusol se connaissaient mais elles n'étaient pas amies ; Édouard Daladier et Paul Reynaud, qui se jalouaient, ne l'étaient pas davantage.

c) – Daladier fut Président du Conseil des ministres du 10 avril 1938 au 20 mars 1940 ; Paul Reynaud succéda à Daladier du 20 mars au 16 juin 1940 ; le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) succéda à Paul Reynaud le 16 juin 1940.

d) – Édouard Daladier avait signé (sous la contrainte du chantage au pétrole par les Anglais) avec l'Allemand Adolf Hitler (1889-1945), l'Anglais Neville Chamberlain (1869-1940) et l'Italien Benito Mussolini (1883-1945), les accords de Munich du 30 septembre 1938, qui rendaient la France quasi parjure vis-à-vis de la Tchécoslovaquie et qui étaient, en tout cas, en contravention avec le traité d'alliance et d'amitié franco-tchécoslovaque signé à Paris le 25 janvier 1924.

3 – À Bordeaux, pendant les discussions gouvernementales sur la conduite à tenir devant l'avancée des Allemands, Hélène de Portes qui se mêlait de politique et qui avait une grande influence sur le Président Reynaud, insista auprès de lui pour qu'il demande rapidement un armistice.

Remarques : **a)** – Auparavant, fin avril 1940, Hélène de Portes s'était opposée de toutes ses forces et avec succès, à tout rapprochement de la France avec l'URSS. Après le déclenchement de l'offensive allemande en Hollande et en Belgique, en mai 1940, elle avait réussi à faire nommer Éric Labonne (1888-1971) au poste d'ambassadeur de France en URSS (Labonne restera en poste de juin 1940 à avril 1941) au lieu de l'ancien ministre de l'Air Pierre Cot (1895-1977) qui avait été pressenti par Paul Reynaud.

b) – Charles De Gaulle (1890-1970) disait d'Hélène de Portes : « *c'est une dinde, comme toutes les femmes qui font de la politique* » ; De Gaulle faisait peut-être allusion à l'Espagnole Eugénie de Montijo (1826-1920), la fille d'un Grand d'Espagne (Cipriano de Palafox y Portocarrero, 1784-1839) qui épousa, le 29 janvier 1853, l'Empereur des Français Napoléon III (1808-1873) et qui devint régente de l'Empire français du 26 juillet au 4 septembre 1870, dans des circonstances pitoyables ; elle et son mari, l'empereur Napoléon III, vécurent en 1870 la même ignominieuse débâcle devant les Prussiens que la comtesse de Portes et le Président du Conseil Paul Reynaud en 1940 devant les Allemands ; l'impératrice Eugénie prit parti contre la Prusse au mauvais moment (succession d'Espagne en 1870) et comme la comtesse de Portes, elle se méfiait des Anglais jusqu'à ce qu'elle s'exile en Angleterre, le 24 septembre 1870, à Chislehurst dans le Kent, à 20 kilomètres de Londres, où l'Empereur déchu la rejoindra le 20 mars 1871.

c) – Winston Churchill (1874-1965) traitait la comtesse de Portes de *perroquet*.

d) – La comtesse Hélène de Portes était surnommée « *la porte d'à côté* » parce qu'il valait mieux la contacter en premier, si l'on voulait accéder au ministre ou président du Conseil Paul Reynaud.

e) – C'est le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950) qui, lors du Conseil de guerre du 25 mai 1940 à l'Élysée, avait le premier envisagé de demander un armistice à l'Allemagne en raison de la décision du *field marshal* Lord Gort (1886-1946) de désertir le front et de regagner l'Angleterre par Dunkerque, avec le corps expéditionnaire britannique, probablement sur ordre du Premier ministre Winston Churchill (1874-1965).

f) – Charles De Gaulle, qui était général de brigade à compter du 1^{er} juin 1940 et qui avait été nommé le 6 juin 1940 sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale dans le Gouvernement Paul Reynaud, reçut pour mission de

faire la liaison avec le Gouvernement du Royaume-Uni pour la poursuite des combats contre l'Allemagne, comte-tenu du retour en Angleterre (notamment par Dunkerque, avec l'*opération Dynamo* du 26 mai au 4 juin 1940) des 12 divisions britanniques venues momentanément renforcer les forces armées franco-belge sur le continent ; le 9 juin 1940, De Gaulle rencontra le Premier ministre anglais Winston Churchill, qui avait pris ses fonctions un mois plus tôt, pour lui demander d'envoyer des avions anglais combattre sur le front en France comme convenu entre les gouvernements français et britannique avant la prise de fonction de Churchill ; Churchill refusa.

g) – À la conférence de Briare (11 et 12 juin 1940), qui fut l'avant-dernier *Conseil suprême interallié*, le généralissime Weygand (1867-1965) demanda une nouvelle fois aux Anglais le concours des 25 escadrilles de chasse de la Royal Air Force britannique que le gouvernement Chamberlain avait promises ; Churchill, qui était présent à la conférence, refusa encore car il comptait sur ces avions pour défendre la Grande Bretagne contre la probable invasion allemande et pour protéger le canal de Suez d'une possible attaque italienne.

h) – Le 16 juin 1940, le Président Lebrun nomma au poste de Président du Conseil des Ministres, en remplacement de Paul Reynaud, le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) qui, pendant la Grande Guerre, fut le *vainqueur de Verdun* avec la 2^{ème} armée (du 25 février au 1er mai 1916), au même titre que le général Édouard de Castelnau (1851-1944) ; Pétain est le général très populaire que le ministre de la Guerre, Paul Painlevé (1863-1933) avait nommé généralissime le 15 mai 1917 à la place de Nivelle (1856-1924) ; Pétain fut ministre de la Guerre dans le gouvernement Doumergue en 1934 ; il était vice-président du gouvernement Reynaud depuis le 18 mai 1940.

[Voir *Painlevé (Paul –)* et le mot *Débâcle*].

4 – La comtesse de Portes décéda accidentellement le 28 juin 1940 à La Peyrade, entre Frontignan et Sète, lorsque la voiture que conduisait l'ancien Président du Conseil Paul Reynaud heurta un platane.

Portes (Impôt sur les –) : [*Jadis*] La « *contribution* » sur les portes et fenêtres a été créé en France (loi du 4 frimaire an IV – 24 novembre 1798) à l'initiative du ministre des finances du Directoire, Dominique-Vincent Ramel-Nogaret (1760-1829).

Remarques : **a)** – Son montant était calculé en fonction du nombre et de la dimension des ouvertures des habitations qui donnaient sur la voie publique, sur les cours et sur les jardins.

b) – L'impôt sur les portes et fenêtres avait été voté en 1798 pour une seule année mais il a ensuite été renouvelé chaque année jusqu'en 1925.

c) – L'impôt sur les portes et fenêtres fut supprimé pour lutter contre les maladies infectieuses favorisées par le manque d'aération ; il sera remplacé par une taxe d'habitation sur la valeur locative (loi Niveaux du 13 août 1926) au profit des communes.

d) – Dans l'Empire romain, l'impôt sur les portes et les fenêtres s'appelait *ōstīārīum* (*lĕx jŭlĭa sŭmptŭārĭa*).

Porteuse (Onde –) : Dans le domaine des télécommunications radio-électroniques, une onde porteuse, ou plus simplement *une porteuse*, est une onde modulée régulière à laquelle on superpose un signal quelconque, lorsqu'il s'agit de transmettre les informations contenues dans ce signal.

Remarques : **a)** – La modulation de fréquence et la modulation d'amplitude sont des modes courants de modulation de la porteuse.

b) – Dans le cas de la modulation en *bande latérale unique* (BLU) en anglais *single-sideband* (SSB) la porteuse est supprimée à l'émission ; elle est réintroduite

à la réception au moyen d'un oscillateur de battement.

c) – La fréquence d'un émetteur de radio ou de télévision est en réalité la fréquence centrale de la porteuse.

Porte-voix (en anglais « *speaking trumpet* ») : **1** – Instrument en forme de cône en cuivre, en fer galvanisé ou en fer blanc, permettant d'augmenter la portée de la voix humaine.

Remarques : **a)** – La petite ouverture (appelée embouchure) des porte-voix employés pour transmettre des ordres ou des informations à des personnes éloignées, ou encore pour héler un autre navire en mer, correspond à la dimension de la bouche de celui qui parle ; la grande ouverture (appelée pavillon) est dirigée vers celui avec qui l'on désire communiquer.

b) – Les plus petits porte-voix sont appelés *simples, petits, à main, brailards*.

c) – Les *grands* porte-voix ont deux ou plusieurs corps susceptibles d'entrer les uns dans les autres, et on les appuie sur la lisse quand on veut parler en dehors du navire.

d) – Les *plus grands* porte-voix sont appelés *gueulards* et transmettent la voix jusqu'à 3 encablures (environ 600 mètres).

e) – Les *porte-voix* ne possèdent pas d'amplification électronique.

f) – Un porte-voix muni d'un amplificateur électronique s'appelle un *mégaphone* (en anglais « *loud hailer* »).

2 – Les communications entre la passerelle de veille et le bureau ou la chambre du commandant, ou entre la passerelle et le compartiment machine, ou entre la passerelle et le poste radio peuvent se faire par des sortes de porte-voix dont les embouchures et les pavillons sont reliés deux à deux par un tuyau métallique de petit diamètre (3 cm) qui traverse les cloisons et les ponts ; dans ce cas, le pavillon et l'embouchure sont identiques et changent d'usage et d'appellation selon que l'on parle ou que l'on écoute.

Remarque : Un dispositif qui permet de communiquer d'un lieu à un autre à l'intérieur du navire par l'intermédiaire de microphones et de haut-parleurs électriques s'appelle un *interphone*.

Port franc : On appelle *port franc* celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent point dans l'intérieur du pays.

Remarques : **a)** – Le 11 octobre 1390, le roi de France Charles VI (1368-1422) ordonna que tous les marchands de Flandre, de Normandie, de Picardie, de Bretagne, ainsi que tous les marchands étrangers trafiquant à La Rochelle jouiraient de l'exemption des droits d'entrée pour les marchandises qui y étaient débarquées afin d'y être vendues en gros.

b) – L'institution des ports francs est très avantageuse au commerce.

c) – C'est grâce à ce privilège de *port franc* que La Rochelle connut la prospérité commerciale au Moyen Âge.

d) – Tous les privilèges de la ville étaient systématiquement renouvelés à chaque changement de souverain, en échange de la soumission du corps de ville au nouveau souverain.

Portière : **1** – Sorte de radeau remorqué par les embarcations du bord, que l'on emploie sur de petites distances pour transporter des marchandises entre un navire mouillé sur rade et la terre.

2 – Assemblage de plusieurs embarcations, qui forme l'une des travées d'un pont de bateaux.

Portion : **1** – Quantité de nourriture destinée à une personne lors d'un repas ; ration.

2 – Certaine quantité de pain, de viande, etc. qu'on donne aux repas dans les couvents et dans d'autres communautés, à chacun en particulier.

Remarque : On appelait *portion congrue* la somme que les gros décimateurs étaient obligés de fournir aux curés pour leur subsistance.

Exemples : On a réglé les portions congrues des curés à la somme de cinq cents livres ; donner, payer à un curé la portion congrue.

[Voir le mot *Congru*].

3 – Partie d'un ensemble quelconque, partie d'un tout, considérée isolément.

Exemple : Une portion du ciel ; une portion de l'horizon.

Portique : 1 – Support composé de poteaux verticaux ou obliques soutenant une poutre horizontale.

2 – *Portique roulant* : portique mobile qui peut se déplacer d'avant en arrière sur le pont supérieur d'un navire de charge, en roulant sur deux rails longitudinaux placés de chaque côté des panneaux de cales ; la partie horizontale peut se prolonger à l'extérieur de la coque d'un bord et de l'autre par déploiement, et elle est équipée d'un appareil de levage pour charger ou décharger des marchandises.

Remarque : On appelle *pont roulant* le portique de manutention que l'on utilise dans le compartiment machine pour transporter les pièces mécaniques pendant les réparations.

3 – Appellation des engins utilisés pour charger ou décharger les conteneurs dans les navires accostés à des quais spécialisés dans la manutention des conteneurs.

Portiscule : Chef des rameurs d'une galère et qui leur donnait le signal.

Portland : Nom donné à différents ciments artificiels que l'on obtient par la cuisson d'un mélange d'argile et de craie.

Remarques : **a)** – Le ciment Portland est utilisé dans la fabrication de certains bétons armés.

b) – Le ciment Portland est parfois remplacé par un ciment contenant de la pouzzolane pour obtenir des bétons légers ou des bétons épais capables de sécher sans craqueler.

c) – Portland est le nom d'une île du Sud de la Grande-Bretagne, dans le comté de Dorset, à mi-chemin entre Plymouth et Portsmouth, où l'on extrayait de l'argile et de la craie pour la fabrication du ciment.

d) – L'île de Portland a une longueur de 6 kilomètres et une largeur maximum de 2,4 kilomètres ; sa population dépasse 12 000 habitants.

e) – L'île de Portland est reliée par un pont à la ville de Weymouth, distante de 8 kilomètres.

Portraiture : 1 – [*Très vieilli*] Art de tracer les plans figuratifs des propriétés.

Remarques : **a)** – Le savant, écrivain, verrier, céramiste et peintre français Bernard Palissy (1510-1589), qui exerçait les fonctions d'arpenteur-géomètre-juré à Saintes, fut commissionné en 1544 par les commissaires du roi chargés d'établir la gabelle au pays de Saintonge, pour peindre les limites des marais salants.

b) – Bernard Palissy est bien connu pour avoir cherché en vain à percer le secret de l'émail blanc des porcelaines chinoises et pour avoir travaillé à la décoration du château d'Écouen à la demande d'Anne de Montmorency (1493-1567).

2 – [*Vieilli*] En termes de peinture, on appelle *livre de portraiture* un livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

Ports européens (Trafics des principaux –) : Trafics de marchandises.

	<i>Principaux ports d'Europe</i>	<i>Trafic 2019 en millions de tonnes</i>
1	Rotterdam	469,4
2	Anvers	238

3	Hambourg	136,6
4	Haropa (Paris, Rouen, Le Havre)	90
5	Marseille, Fos	79
6	Barcelone	67,7
7	Gênes, Savone, Vado Ligure	65,2
8	Dunkerque	53
9	Zeebrugge	45,8
10	Bilbao	35,4
11	Nantes, Saint-Nazaire	30,7
12	La Rochelle	9,7
14	Bordeaux	6,8
	Total	1 327,3
	Total France (Grands Ports Maritimes)	269,2

Portugaise (Amarrage en –) (en anglais « *lashing and crossing* ») : **1** – L’amarrage « *en portugaise sur cordages* » se dit de la réunion de deux cordages parallèles ou légèrement croisés que l'on fait pour empêcher qu'ils ne glissent l'un sur l'autre ; on entoure les parties à amarrer, selon les cas, avec un bout de fil à voile, un bout de ligne, un bout de quarantenier, un bout de lusin ou un bout de bitord ; on fixe d'abord la ligne d'amarrage sur l'un des cordages, puis on fait alternativement un tour en huit et un tour plein qui prennent les deux cordages ; quand le nombre de tours assure la solidité recherchée, on passe l'extrémité de la ligne d'amarrage dans le vide compris entre les tours pleins et les tours en huit, on entoure ces tours perpendiculairement à eux par quelques tours croisés et on termine par un nœud plat pour empêcher les glissements.

2 – L’amarrage « *en portugaise sur espars* » s'effectue en croisant, sur les espars que l'on veut réunir, un bout de filin en son milieu, en le baguant ; puis, avec les deux bouts, on fait sur les espars une portugaise comme pour des cordages au-dessus de la croisure et une autre au-dessous ; enfin, on bride les portugaises ainsi faites et on termine par un nœud plat.

Remarque : Lorsqu'on amarre et que l'on bride en portugaise les bouts supérieurs de deux mâts de hune pour les réunir en forme de chèvre et qu'on les garnit d'appareils funiculaires, on appelle *bigue* cette installation.

[Voir le mot *Funiculaire*].

3 – L’aiguilletage se fait toujours en portugaise quand on veut fixer un œil à plat sur un espar, comme le bout d’un marchepied au centre d’une vergue haute.

Remarque : Faire un amarrage en portugaise se dit aussi *génoper*

[Voir les mots *Aiguilletage, Génopé, Génoper, Velture*].

Portulan (en anglais « *sea-coasts book* ») : **1** – Les *portulans* étaient des livres ou guides à l'usage des pilotes côtiers et contenaient tous les renseignements qui leur étaient nécessaires ; ils servaient d’aide-mémoire.

Remarque : Les *portulans* contenaient le gisement et la description des ports de mer, des côtes, et de ce qui y est relatif.

Exemples : Le portulan de la Manche ; le portulan de la Méditerranée.

2 – Les *cartes-portulans* étaient réalisées en projection plane sur des parchemins ou, plus rarement, sur du papier épais.

Remarque : La plus ancienne carte-portulan date de la fin du XIII^{ème} siècle : c'est la fameuse « *carte pisane* » conservée au département des *Cartes et Plans* de la Bibliothèque nationale de France (BNF).

3 – Les longueurs représentées sur les cartes-portulans n'avaient pas à être strictement à l'échelle des distances terrestres.

4 – Les cartes-portulans n'étaient pas utilisées pour entretenir l'estime comme le sont les cartes marines actuelles.

5 – Des faisceaux de lignes de rumb rayonnaient à partir de roses des vents réparties sur la carte-portulan ; les lignes de rumb se croisaient sur l'espace représentant la mer.

[Voir le mot *Rumb*].

6 – Ces lignes de rumb correspondaient aux rumb de la rose de la boussole.

7 – Les noms des ports, des caps, des îles, des rivières suivaient la ligne des côtes, et ils étaient écrits perpendiculairement à elle.

Remarques : **a)** – Le mot « portulan » vient de l'italien *portolano* qui signifie à peu près : « *ouvrage d'instructions nautiques* ».

b) – Les cartes internationales actuelles comportent également des sortes de faisceaux de lignes de rumb, graduées en degrés, de longueur égale à quelques centimètres et de couleur rose ; ces roses des vents sont utilisées lorsque l'on trace les routes ou les relèvements sur la carte au moyen de règles parallèles comme les Anglais, et non pas avec une règle rapporteur du type *Règle Cras* comme les Français, ni avec deux rapporteurs comme les Allemands.

Posé : **1** – Calme, réfléchi, pondéré.

Exemples : Un ton posé ; des paroles posées.

2 – Dans l'écriture à main posée, on forme les lettres en gardant la paume posée sur un support, par opposition à l'écriture à main levée ou à l'écriture cursive.

Remarque : L'écriture caroline est une écriture à main posée.

Posée : **1** – Endroit naturel ou aménagé qui convient à l'échouage des bateaux.

Exemple : Les posées d'un port d'échouage.

2 – La manœuvre d'échouage elle-même.

Exemple : La posée d'un voilier.

Remarque : On ne doit pas confondre la *posée* et la *pesée* d'un navire qui est la détermination du poids du navire et de sa cargaison.

[Voir le mot *Pesée*].

Poser (en anglais « *to set* ») : **1** – Poser la quille d'un navire, c'est élonger la quille de ce navire sur la cale du chantier de construction pour en commencer la construction.

2 – Poser une pièce de bois en décharge, c'est placer cette pièce de manière à ce qu'elle soutienne une autre pièce ou un objet.

3 – Poser un bordage, c'est le placer ou le présenter à plat s'il s'agit d'un pont, ou de can s'il est destiné à la muraille d'un navire.

Poséidon : **1** – Dieu de la mer, de la navigation et des tempêtes dans la mythologie grecque.

2 – *Poséidon* était le fils de *Cronos* (Κρόνος) et de *Rhée* (Ρέα).

3 – *Poséidon* (Ποσειδών) était l'un des douze dieux de l'Olympe.

Remarques : **a)** – L'équivalent de *Poséidon* dans la mythologie romaine était *Neptune*.

b) – L'allégorie de Neptune-Poséidon fait partie du cérémonial traditionnel de la cérémonie burlesque que les marins organisent à l'intention de ceux qui franchissent la ligne équatoriale pour la première fois : c'est « *le passage de la ligne* ».

Positif : **1** – Qui est certain, constant, sûr.

Exemples : Un fait positif ; on a des preuves positives de sa culpabilité.

2 – Qui est fondé sur les faits, sur les données de l'expérience et non pas sur des présupposés.

Exemples : Des vérités, des connaissances positives ; les sciences positives.

Remarque : La philosophie positive se donne pour tâche d'opérer, sans considération des causes premières ou des causes finales, la synthèse des lois dégagées par les sciences expérimentales.

3 – Positif, par opposition à naturel, se dit des règles juridiques prescrites et instituées par l'homme pour régir une société.

Exemples : Le droit positif ; les lois positives.

Remarques : **a)** – Le *droit positif* de l'Église catholique est l'ensemble des lois établies ou approuvées par l'autorité ecclésiastique, qui règlent la discipline de l'Église et constituent le droit canon, par opposition au droit divin, d'institution divine.

b) – Le *droit divin positif* est contenu dans l'Écriture sainte, par opposition au *droit divin naturel* ou, simplement, au *droit naturel*, inscrit par Dieu dans la nature humaine et que l'homme discerne par la raison.

c) – La *théologie positive* ou, substantivement et vieilli, « *la positive* » est la partie de la théologie qui étudie les sources historiques des vérités de la foi et qui s'appuie sur les Écritures, l'histoire ecclésiastique, les œuvres des Pères de l'Église, les actes du magistère, par opposition à la *théologie spéculative* qui fait appel à des arguments rationnels.

4 – Qui se définit par un contenu effectif, une qualité réelle, et non par la privation ou l'absence de son contraire, par opposition à *négatif*.

Remarque : « *Tes père et mère honoreras* » est un commandement positif alors que « *tu ne tueras point* » est un commandement négatif.

5 – Qui exprime l'acquiescement, qui est affirmatif, par opposition à *négatif*.

Exemple : Une réponse positive.

6 – Se dit d'un phénomène dont on apprécie ou mesure l'importance par rapport à un point d'équilibre, un point ou une direction de référence.

Remarques : **a)** – La *flottabilité positive* d'un navire est la propriété qu'il a de flotter à la surface de l'eau, la poussée d'Archimède étant supérieure à son poids, par opposition à la flottabilité négative d'un sous objet qui coule bas.

b) – L'électricité positive est l'une des deux espèces d'électricité, qui a été conventionnellement définie au XVIII^{ème} siècle par opposition à l'électricité négative, et que l'on a découverte sous forme d'électricité statique en frottant une tige de verre avec de la soie ; l'électricité positive de la tige de verre provient d'une perte d'électrons qui sont arrachés lors du frottement.

c) – L'électrode positive attire les électrons lors du passage du courant électrique dans un circuit, ou les ions négatifs lors d'une électrolyse, et elle est affectée du signe +.

Exemples : Le pôle positif d'un générateur, d'une pile, d'un électrolyseur.

7 – On appelle nombre positif un nombre supérieur à zéro.

Remarque : Un nombre positif peut être précédé du signe +.

8 – En photographie, une épreuve positive ou, plus souvent, un positif, est un phototype ou une image photographique qui restitue sans les inverser les zones claires et les zones sombres du modèle, par opposition à un négatif.

Exemples : Image positive, tirage positif.

Position : 1 – Lieu où une chose ou une personne est placée par rapport à certains repères.

Exemples : La position géographique d'une ville, d'un pays ; une carte qui indique la position des récifs ; déterminer la position d'un navire, d'un aéronef ; donner, indiquer sa position.

2 – La position *terrestre* d'un lieu est normalement repérée à partir du centre de la Terre par deux angles au centre :

– la *latitude* du lieu est l'angle mesuré entre le plan de l'Équateur et la demi-droite issue du centre de la Terre et passant par la position du lieu ; elle est comptée de 0° à 90° vers le pôle nord ou vers le pôle sud,

– la *longitude* du lieu est l'angle formé entre le demi-plan du méridien origine et la demi-droite issue du centre de la Terre et passant par la position du lieu ; elle est comptée à partir du méridien origine de 0° à 180°, négativement vers l'est ou positivement vers l'ouest.

3 – La latitude et la longitude sont exprimées en degrés et dixièmes de degré ou en degrés et minutes de degrés.

4 – La position d'un lieu dans un *système géodésique* est repérée par les parallèles et les méridiens rapportés sur l'ellipsoïde de référence et par la distance du lieu à cet ellipsoïde.

Remarque : La normale en un lieu par rapport à la surface de l'ellipsoïde de référence (verticale) ne passe pas nécessairement par le centre de la Terre.

5 – Façon dont une chose est posée ou placée.

Exemples : Un objet en position d'équilibre, en position instable.

6 – Manière dont une personne, un animal se tient.

Exemples : La position du corps, de la tête, des bras ; changer de position ; un chien en position d'arrêt.

7 – Le fait de poser comme acquis, d'énoncer, d'établir.

Exemples : La position d'un principe ; la position de prémisses dans un raisonnement.

Positionnement : **1** – Le fait d'ajuster une pièce à la place qu'elle doit occuper.

Exemple : Le positionnement de la culasse sur le cylindre d'un moteur.

2 – Action de déterminer la position d'un navire, d'un engin.

Exemples : Un système de positionnement par satellites ; le positionnement d'une bouée, d'une balise.

3 – Le fait d'établir des bâtiments de combat ou de surveillance, des soldats, des troupes en un lieu, en vue d'une opération.

Remarque : L'emploi du terme *positionnement* doit être réservé à ces domaines précis.

Positivisme : **1** – Système philosophique émané de l'observation des faits et de l'ensemble des sciences expérimentales, dont Auguste Comte est le fondateur.

Remarques : **a)** – Le positivisme rejette ce qui émane de l'imagination, de l'idéal, de toute prétendue révélation surnaturelle.

b) – C'est au nom du positivisme de Comte, dont il avait suivi l'enseignement dans les années 1840, que le Français Charles Robin, médecin et anatomiste, premier titulaire en 1862 de la chaire d'histologie de la Faculté de médecine de Paris, refusa jusqu'à sa mort d'admettre la théorie de la division cellulaire établie par le médecin allemand Rudolf Virchow dans la seconde partie des années 1850 ; Robin imaginait que les cellules se forment spontanément par une sorte de cristallisation au sein des liquides organiques.

c) – Comme Auguste Comte, Robin reprochait à la science allemande d'être « *doctrinaire, théologique, moyenâgeuse* » et « *métaphysicienne* » c'est-à-dire qu'elle faisait une trop grande place aux principes et à des entités spéculatives et non matérielles.

d) – Robin s'est également opposé, au nom du *positivisme*, à l'évolutionnisme de Darwin et à la microbiologie de Pasteur.

e) – Le positivisme délimite, par une frontière précise, le champ provisoire des

recherches scientifiques, à époque donnée, en dehors duquel il serait téméraire de s'aventurer.

f) – Le Positivisme a été un moment remarquable dans l'évolution scientifique mais il ne faut le confondre ni avec la Science, ni avec la Philosophie, et il ne faut pas en faire une religion.

g) – À la manière du Français René Descartes ou de l'Anglais Stuart Mill, les positivistes intransigeants ne connaissent que leurs propres sensations immédiates, qu'il appellent les *faits*, et ils relient les faits aux faits en ignorant l'existence du *monde extérieur* qu'ils considèrent comme une hypothèse métaphysique.

h) – Le positivisme ignore le *principe de cause à effet* : « *les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets* » qui est à la base de la recherche scientifique.

i) – Il est bien prétentieux de prétendre aujourd'hui délimiter à jamais les domaines où l'intelligence humaine ne pourra pénétrer ; il est hardi et illusoire de prétendre insurmontables des barrières à la connaissance qui seront renversée demain.

j) – Pour Auguste Comte, la *nature des étoiles* (inaccessibles à l'homme) était l'exemple idéal de ce qui échappera toujours à l'investigation scientifique ; pourtant, quelques années après la publication de son livre, la découverte de l'analyse spectrale permettait de déterminer la composition chimique du Soleil et des étoiles.

k) – Dès 1906, le contempteur du positivisme Paul Painlevé pressentait que, dans un avenir qu'il voyait prochain, l'étude simultanée des phénomènes cérébraux et de la psychologie interne allait établir une correspondance entre l'état physiologique du cerveau et la pensée ; la perte irremplaçable d'esprits supérieurs français sur les champs de bataille des deux guerres mondiales, et le gaspillage des ressources financières de la nation dans les guerres européennes ou coloniales, retarda la réalisation de ce grand projet.

l) – Le phénomène inverse du positivisme consiste à croire que nos grands parents savaient moins de choses qu'en réalité, que toutes les découvertes scientifiques ont été faites sous la v^{ème} République.

2 – À partir de l'étude des phénomènes menée par les sciences, le Positivisme est supposé dégager les lois générales de la nature et de l'organisation sociale, en vue d'édifier un système complet du savoir et une société nouvelle.

Remarques : a) – On dit aussi parfois *Philosophie positive*.

b) – Émile Littré, Claude Bernard, Marcellin Berthelot furent d'illustres positivistes.

3 – [*Par extension*] Le *Positivisme juridique* est une théorie qui nie l'existence du droit naturel et ne reconnaît au droit positif d'autre fondement que la convention.

Remarque : Hans Kelsen est le principal représentant du positivisme juridique.

4 – [*Par extension*] Le *Positivisme historique* est une méthode qui, en excluant toute interprétation subjective, s'attache à rendre compte des faits tels qu'ils ont eu lieu et de leur enchaînement.

Positivité : 1 – Propriété de ce qui est positif.

2 – État d'un corps qui est chargé d'électricité positive.

Positon : Particule élémentaire chargée d'électricité positive.

Remarques : a) – On dit aussi *électron positif* ou *antiélectron*.

b) – Le *positon* est l'antiparticule associée à l'électron ; il possède une charge électrique de +1 *charge élémentaire* (contre -1 pour l'électron) le même spin et la même masse que l'électron.

c) – Théorisé par l'Anglais Paul Dirac (1902-1984) en 1928, le positon a été

identifié parmi des rayons cosmiques en 1932 sur des photographies prises dans une chambre à brouillard.

d) – On dit et on écrit aussi *positron*.

Possession : 1 – Le fait de disposer ou de jouir d'un bien.

Remarques : a) – Prendre possession, c'est se rendre maître de quelque chose, s'en emparer.

b) – On appelle *possession immémoriale* celle dont aucune personne vivante ne garde le souvenir de l'origine.

2 – Bien que l'on possède [*souvent au pluriel*].

3 – État d'une personne dominée par une puissance surnaturelle et démoniaque.

4 – Le fait d'avoir des rapports sexuels avec quelqu'un.

5 – Maîtrise, contrôle.

Remarques : a) – La possession de soi est l'aptitude à contenir ses sentiments, ses réactions, ses pulsions.

b) – Être en possession de tous ses moyens, de toutes ses facultés ou être en pleine possession de ses moyens, de ses facultés, c'est en jouir pleinement, être en mesure de donner le meilleur de soi-même.

c) – Mettre en possession, c'est délivrer un bien à une personne qui en obtient ainsi la détention matérielle.

[Voir le mot *Propriété*].

Possible : 1 – Qui peut être ; qui peut se produire ; que l'on peut faire ; que l'on peut réaliser.

Exemples : Plusieurs réponses à cette question sont possibles ; il n'y a aucune comparaison possible entre ces deux hommes ; une erreur est toujours possible ; cela est difficile, mais possible ; sa possible venue les réjouit ; il apparaît comme un vainqueur possible de la course.

2 – Permis, autorisé ; acceptable.

Exemples : Il y a deux orthographes possibles de ce mot ; avec certains adjectifs, comme « *comptant* », seul l'accord en nombre est possible ; il n'est pas toujours possible de dire ce que l'on pense.

3 – Ce qui peut être ; ce qui peut se produire ; ce que l'on peut faire.

Exemples : Le possible et le réel ; le champ des possibles ; il a essayé, dans la mesure du possible, de traduire ce texte avec fidélité ; faire son possible, tout son possible pour qu'une chose réussisse ; c'est dans le domaine du possible.

Remarque : L'expression « *au possible* » signifie *autant qu'il se peut*, extrêmement.

Exemple : Il est malin au possible.

Possiblement : *Barbarisme* [mot à éviter].

Remarque : « *Potentiellement* » signifie *d'une manière potentielle, en puissance*, c'est-à-dire virtuellement, susceptible d'exister, de se produire, réalisable.

Posson : Ancienne unité de volume utilisée pour mesurer les liquides.

Remarque : Un *posson* valait 1/8ème de pinte, 6 pouces cubes, ou 0,119018 litre.

Postal : Sur les navires de commerce, matelot chargé de l'entretien et de la propreté des *postes* et des locaux communs de l'Équipage.

Remarques : a) – C'est le *postal*, lorsqu'il en a été embarqué un, qui est chargé d'apporter au réfectoire de l'Équipage les plats qu'il a enlevés à la cuisine et c'est lui qui, ensuite, lavera la vaisselle du repas.

b) – Le matelot postal participe aux manœuvres d'amarrage et de démarrage dans les ports, et il peut être appelé à renforcer la veille à la passerelle de navigation.

Postcombustion : 1 – Procédé qui consiste, pour augmenter la poussée d'un groupe turbo-réacteur à kérosène, à injecter, à la sortie de la turbine, du carburant dont la

combustion est assurée par l'oxygène encore contenu dans les gaz d'échappement.

2 – [Par métonymie] Dispositif assurant cette combustion.

Remarque : La postcombustion est utilisée lors du catapultage des avions.

Postdater : Marquer d'une date postérieure à la date réelle.

Exemples : Postdater un acte, une lettre, un chèque.

Remarques : **a)** – Marquer d'une date antérieure à la date réelle s'appelle antidater.

b) – Antidater ou postdater un chèque est une infraction passible d'une amende pénale égale au dixième du montant du chèque.

Poste : 1 – [Jadis] Organisation qui entretenait des *chevaux de relève* (on disait aussi *chevaux de poste* ou *chevaux de relais*) placés en attente, de distance en distance, pour assurer le transport rapide des voyageurs et l'acheminement des plis ou des paquets. [Voir le mot *Postes* (au pluriel)].

Remarques : **a)** – Le mot *poste* vient de l'italien « *posta* » qui signifie *place réservée à chaque cheval dans l'écurie* puis *relais de chevaux* ; c'est la forme féminine substantivée du participe passé de « *porre* » qui signifie *placer, poser*, lui-même issu du latin *pōnere* qui signifie *mettre dans, poser, déposer, placer, installer*.

b) – En ce sens, le substantif *poste* est féminin.

c) – À l'origine, on appelait *poste* (en anglais « *station* ») chacune des places occupées par l'un des chevaux qui se reposaient, en attente de servir ; l'ensemble des postes constituait l'écurie et, par métonymie, on appela *postes* ou *poste* ou *relais de poste* l'établissement où l'on trouvait des chevaux frais pour continuer son voyage, en remplacement de ceux que l'on venait de monter.

d) – On appelait *postes* (au pluriel) les établissements de relais, placé de distance en distance, dans lesquels on pouvait trouver des chevaux d'échange, des chevaux à louer et éventuellement des voitures pour le service des personnes qui voulaient voyager diligemment.

Exemples : Chevaux de postes ; chaise de postes ; on a établi des postes sur telle et telle route ; maître de postes ; maître des postes de tel endroit.

e) – Un postillon accompagnait le voyageur individuel qui louait un cheval dans un relais de postes ; le postillon ramenait le cheval à son relais d'origine après qu'il avait été remplacé par un cheval reposé dans le relais de poste suivant.

f) – On a distingué, par la suite, les *voitures de messageries* qui prenaient les voyageurs et les objets de moins de 25 kilogrammes et les *voitures de postes* qu'utilisaient les courriers qui acheminaient les plis, paquets et dépêches.

g) – Une ordonnance du roi Louis XI (1423-1483) organisa la poste dans le royaume de France, en 1477, pour la transmission des plis et des paquets.

h) – On a ensuite appelé « *messagerie* » ou « *messageries* » l'organisme qui collecte, transporte et remet au destinataire les plis et les paquets.

2 – [Par métonymie] Établissement, bâtiment placé de distance en distance où étaient les écuries dans lesquelles attendaient les chevaux et les remises où restaient les voitures qu'on prenait pour *courir la poste* (ou *courre la poste*).

[Voir le mot *Courre*].

Exemples : C'est une poste où il y a de bons chevaux ; vous changerez de chevaux à la première poste.

3 – [Vieilli] Manière de voyager avec des chevaux de poste.

Exemples : La poste fatigue beaucoup ; la poste l'a mis en tel état qu'il ne peut presque plus se remuer ; courre la poste.

Remarques : **a)** – Dans ce sens, on dit *prendre la poste, aller en poste, courir la poste, courre la poste*.

b) – *Poste* se dit aussi de l'exercice de courre la poste à cheval.

[Voir les mot *Courir*, *Courre* et les expressions *Courir la poste*, *Courre la poste*].

4 – [Vieilli] On appelait *poste royale*, une poste qui se payait double, à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales ou des lieux où était la cour du roi.

5 – [Vieilli] *Poste* se prend aussi pour le *courrier* qui portait les lettres et qui utilisait des chevaux de poste ou une voiture de poste.

[Voir les mots *Courrier*, *Estafette*].

Exemples : Voilà la poste ; la poste va partir ; portez cette lettre avant que la poste soit partie ; la poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver ; la poste d'un tel lieu arrive ordinairement un tel jour ; c'est aujourd'hui jour de poste pour l'Italie.

6 – Service assurant le transport et la distribution des plis, des lettres et des paquets et, en particulier, administration publique chargée principalement de cet acheminement.

Remarques : **a)** – L'administration publique chargée de la poste, créée en 1921, s'appelait « *Postes, Télégraphes et Téléphones* » (par abréviation P.T.T.).

b) – Elle s'est appelée « *Postes et Télécommunications* » en 1961.

c) – Elle s'appelle « *La Poste* » depuis 1991.

7 – [Par métonymie] *Poste* se dit de la maison, du bureau où l'on dépose les lettres qui doivent être acheminées vers leurs destinataires, et où sont reçues pour être distribuées les lettres qui viennent des autres endroits, et où se font les diverses opérations postales (vente de timbres-poste, oblitération des timbres, etc.).

Exemples : La *poste* est dans une telle rue ; porter ses lettres à la poste.

Remarque : On écrit sur l'adresse d'une lettre « *poste restante* » pour dire que la lettre doit rester au bureau de poste de l'endroit où on l'envoie jusqu'à ce que celui à qui elle est adressée la réclame.

8 – [Vieilli] On appelle *grande poste* celle qui porte les lettres dans les autres provinces ou dans les pays étrangers ; et *petite poste* celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

Remarque : On ne doit pas confondre la *grande poste* et la *recette principale* du service des postes d'une ville.

9 – Le transport de la *malle des paquets*, des *lettres*, de la *poste* ou des *dépêches postales* est la raison d'être de certains navires spécialisés (appelés *courriers* en Méditerranée, *malles* pour le trafic trans-Manche ou *paquebots* en Atlantique) encore que, pratiquement toujours, ils embarquent également des passagers et que, quelquefois, ils transportent certaines sortes de marchandises.

Remarque : Les Anglais disent « *mail ship* ».

Exemple : RMS QE 2 (« *Royal Mail Ship Queen Elizabeth* », 2ème du nom).

[Voir les mots *Courrier*, *Malle*, *Paquebot*].

Poste : Ancienne mesure itinéraire valant deux lieues gauloises, soit environ 9,6 kilomètres.

Exemples : Il y a tant de *postes* d'une telle ville à une autre ; courir *trois postes*, *quatre postes* sur le même cheval ; la section a progressé de deux postes sous le feu ennemi.

Remarques : **a)** – On avait gardé l'usage, en France, sous l'Ancien Régime, de compter les distances terrestres itinéraires en lieues gauloises (dans le Nord) ou en milles romains (dans le Sud).

b) – L'ancienne lieue gauloise était la distance qu'un homme à pied parcourait en une heure.

c) – La lieue gauloise était équivalente à une distance de 4,828 kilomètres.

d) – La lieue de poste était équivalente à une distance de 3,898 kilomètres, soit 2 000 toises.

e) – La lieue terrestre, ou lieu de Paris, était équivalente à 4,444 kilomètres ; il y a 25 lieues terrestres dans un degré de latitude.

f) – Dans la pratique, on estimait les éloignements des différentes villes entre elles par les *durées* des parcours (pour aller de l'une à l'autre) plutôt que par les *distances* en lieues qui les séparaient.

g) – On a toujours gardé l'usage, dans toutes les marines du monde, de compter les distances sur mer, soit en lieues marines, soit en milles marins ; aujourd'hui, on n'exprime plus les distances à la mer en lieues marines, mais uniquement en milles marins ; le mille marin est la longueur d'un arc de la circonférence terrestre sous-tendu par un angle au centre de la Terre d'une minute de degré.

[Voir le mot *Mille*].

h) – La lieue marine est équivalente à une distance de 5,556 kilomètres ; il y a 20 lieues marines à la surface de la Terre dans un degré de latitude.

i) – Le mille marin est le tiers de la lieue marine ; il y a 20 lieues marines dans un degré de latitude, donc il y a 60 milles marins dans un degré de latitude.

j) – Le pas simple (en latin *grādūs*) vaut 0,741 m : le double pas romain (en latin *passūs*) vaut 2 *grādī* ; le *passūs* romain vaut 1,479 m, soit 5 pieds romains de 29,44 cm.

k) – L'expression latine *mīllē passūs* signifie *mille doubles pas*.

l) – Le *mille romain* vaut mille doubles pas (ou doubles enjambées) de cinq pieds, soit 5000 pieds de 29,44 cm, ou environ 1 478 mètres.

m) – Le pas géométrique est égal à 1,624 m ; 50 pas géométriques font 81,2 m.

[Art. L. 5111-2 du Code général de la propriété des personnes publiques].

n) – Le *mille italique* est une unité de distance itinéraire qui était utilisée dans l'Antiquité, au Nord de l'actuelle Italie et dans le Sud de l'actuelle France (alors province romaine).

i) Quatre *milles italiques* valaient cinq milles romain ;

ii) Un mille romain fait 8 stades de 625 pieds, soit 1 482 mètres ;

iii) Un mille italique fait 10 stades de 625 pieds, soit 1 852 mètres.

o) – Le mille marin international est le 1/60^{ème} du *degré moyen* de latitude, soit 1 / 5 400^{ème} du quart du méridien terrestre compris entre le pôle Nord et l'Équateur (le méridien terrestre a été défini le 11 juillet 1792 comme égal à 40 000 km) ; le mille marin international est égal à 1 852 mètres,.

o) – Le mille marin international est équivalent au mille italique (1 852 m).

p) – L'appellation française *mille marin* est tirée, par équivalence, de l'expression latine *mīllē passūs* (mille romain).

q) – L'appellation anglaise *nautical mile* est tirée, par équivalence, après adaptation de l'orthographe au génie anglais, de l'expression latine *mīllē passūs*.

Poste (en anglais « *station* ») : **1** – Lieu où un soldat, un officier, une troupe, un bâtiment de guerre sont placés par l'autorité militaire.

Exemples : Un poste exposé au feu de l'ennemi ; quitter son poste ; être condamné pour abandon de poste ; poste avancé ou avant-poste, situé au plus près de la ligne de front ; poste de surveillance, d'écoute, de guet ; poste de commandement (souvent abrégé en P.C.) où se tiennent ceux qui dirigent une opération militaire.

2 – [Par *métonymie*] Ensemble des soldats placés dans un poste.

Exemples : Relever un poste ; doubler les postes ; la reddition d'un poste ; un chef de poste.

3 – [Par *analogie*] Sur un navire, place assignée à chaque homme selon ses fonctions, lors des différentes situations.

Exemples : Le poste d'appareillage ; aux postes de manœuvre ! appeler l'équipage aux postes de combat, aux postes de sécurité, aux postes d'incendie.

4 – On appelle *poste d'observation*, un lieu d'où l'on peut clairement voir sans être vu.

5 – [Au *figuré*] Être, rester à son poste, c'est se trouver là où son devoir l'exige.

6 – [*Au figuré*] Être fidèle au poste, c'est être prêt à accomplir sa tâche en toutes circonstances.

7 – [*Familier*] Être solide au poste, c'est se montrer toujours actif en dépit de son âge avancé.

Poste : Dispositif électrique ou électronique, appareil permettant de produire, de diffuser ou de recevoir des signaux, des sons, des images, au moyen d'ondes électromagnétiques.

Exemples : Poste émetteur, poste récepteur ; un poste de téléphone ; un poste de télévision, de radio ; allumer, éteindre le poste ; monter le son du poste.

Remarques : **a)** – Dans les débuts de la radio, on appelait *poste à galène* un récepteur radiophonique qui captait les ondes grâce aux propriétés semi-conductrices des cristaux de galène.

b) – On appelait naguère *poste de télégraphie sans fil* (souvent abrégé en poste de T.S.F.) les récepteurs de radio.

Exemple : L'appel du 18-Juin 1940 a été entendu à la TSF par un petit nombre de Français qui réglèrent leur *poste* sur la fréquence de la BBC, car ils se méfiaient de la propagande diffusée en France par la radio d'État.

Poste : 1 – Emplacement aménagé pour recevoir des appareils, des installations dont le fonctionnement est souvent assuré par un personnel spécialisé.

Remarque : En ce sens, le substantif *poste* est masculin.

Exemples : *Poste radio* à bord d'un navire, dans lequel se trouvaient tous les appareils de radiocommunication et où l'officier radio faisait la veille ; *poste d'aiguillage*, d'où l'on manœuvre à distance les aiguilles d'une voie ferrée ; *poste de pilotage* d'un avion, partie de la cabine ou de l'habitacle où s'installe le pilote et où se trouvent tous les instruments de conduite de l'avion, de navigation et de commande des moteurs.

2 – Les locaux qui centralisent les appareils de commande, ou desquels s'exerce le commandement, sont souvent appelés P.C., pour *poste de commande*, où *poste de commandement*.

3 – On appelle *poste* l'emplacement aménagé pour y mettre un appareil, un équipement ou un objet quelconque dans telle ou telle circonstance.

Exemples : Les ancres sont au *poste* de mer ; l'ancre est à *poste* ; les cornes des mâts de charge sont aux *postes* de mer, la bigue est au *poste* de mer ; les feux de navigation sont à *poste* (jadis, dans le cas de feux à pétrole que l'on pouvait hisser ou amener au moyen de drisses pour les réapprovisionner en pétrole et nettoyer leurs verrines).

Remarque : Dans la marine, lorsqu'un pavillon a été envoyé tout en haut de sa drisse, on ne dit pas qu'il est à *poste*, mais qu'il est à *bloc*.

4 – Nom donné à certains appareils ou installations de distribution, de ravitaillement.

Exemples : Poste d'essence ; poste à essence.

Remarque : On appelle « *poste à incendie* » une installation munie de prises d'eau, de manches, de lances et de branchements, utilisée en cas d'incendie.

Poste : 1 – Local, compartiment, immeuble aménagé pour un usage particulier, où sont affectées des personnes chargées d'une mission de sécurité, de protection, de surveillance, etc.

Exemple : Poste des pilotes ; poste de douane ; poste de douaniers ; poste de police ; poste frontière ; poste de secours.

Remarque : Lorsque les pilotes font la station, le poste des pilotes est à bord du navire stationnaire ; dans les ports où la station du bateau-porte-pilotes a été supprimée, le poste des pilotes se trouve souvent dans les locaux du *bureau du*

pilotage.

2 – Sur les petits navires, notamment ceux qui pratiquent la pêche, le *poste de l'Équipage* est le compartiment dans lequel est installé le couchage des membres de l'Équipage qui ne disposent pas de cabines.

3 – À bord de certains grands navires où l'Équipage dort dans des hamacs et non dans des couchettes et où il n'y a ni réfectoire pour l'Équipage, ni *cafétéria*, les membres de l'Équipage prennent leurs repas dans leur poste après avoir mis bas et ramassé les hamacs.

4 – Dans la Marine Nationale, on regroupe parfois les hommes de l'Équipage, jusqu'au grade de quartier-maître, dans un *poste* qui leur est réservé

Remarques : a) – Le poste des mécaniciens se situe souvent à l'arrière du bâtiment.

b) – On dit pareillement *poste des seconds-mâîtres* ou *poste des maîtres* pour les locaux dans lesquels sont regroupés les membres de la maistrance.

c) – On appelle *poste des midships* ou *soute à midships* le local dans lequel sont logés les *aspirants*.

5 – Sur un navire, on appelle *poste* la place assignée à chaque homme selon ses fonctions, lors des différentes manœuvres.

Exemples : Le poste de manœuvre du maître d'Équipage est sur le gaillard ; la vigie est à son poste ; appeler l'Équipage aux postes de combat.

6 – Chaque homme à bord d'un navire est titulaire de différents postes, qui sont consignés sur les différents rôles et qui sont rappelés dans la cabine de chacun des hommes concernés ; chaque poste est la place qui lui est assignée selon les circonstances :

i) L'ordre « *poste de manœuvre général* » ou « *chacun à son poste d'appareillage* » demande à chacun de gagner le lieu du navire qu'on lui a assigné pour le temps des manœuvres d'appareillage ou d'accostage ; ce lieu est indiqué sur le rôle de manœuvre en même temps que les fonctions que chacun doit exercer pendant ces manœuvres.

ii) Le *poste de mouillage* concerne ordinairement le maître d'Équipage et le charpentier, qui rejoignent l'avant du navire à l'endroit d'où l'on commande les chaînes d'ancre : le désaisissage des ancres, le mouillage des ancres, ou les opérations contraires (le hissage des ancres, le saisissage des ancres).

iii) On rappelle au *poste d'incendie* s'il faut lutter contre le feu à bord du navire.

iv) On rappelle au *poste de voie d'eau*, en cas de voie d'eau infranchissable par les moyens ordinaires.

v) On rappelle au *poste de combat* (sur les bâtiments de guerre) dans toutes les circonstances extraordinaires à la mer.

vi) Les membres de l'Équipage rejoignent le *poste de propreté* (lavage des ponts et nettoyage du navire) chaque matin à la mer, parfois au port.

vii) On rappelle au *poste d'abandon du navire*, sur décision du capitaine, lorsque tout espoir de sauver le navire semble s'éloigner.

Remarques : a) – Dans chacun de ces cas, chaque membre de l'État-Major, de la Maistrance ou de l'Équipage a un rôle et une fonction écrit sur le rôle correspondant : *rôle d'incendie*, *rôle d'abandon*, etc.

b) – Traditionnellement, le commandant ne figure sur aucun de ces rôles, mais il assure la direction générale des opérations.

7 – On appelle *poste* un emplacement aménagé pour recevoir des appareils, des installations dont le fonctionnement est souvent assuré par un personnel spécialisé.

Exemples : Le *poste radio* est le local d'un navire de commerce dans lequel sont

installés les appareils radio et où opèrent les officiers radio (on les appelait jadis *Marconi* ou *radiotélégraphistes*, on les appelait naguère *officiers radio-électroniciens*).

Remarque : L'embarquement d'un officier radio-électronicien n'est plus obligatoire sur les navires de commerce, dans certaines conditions, depuis les années 1980.

Poste (en anglais « *birth* ») : On appelle *poste* dans un port, un emplacement pourvu de moyens d'amarrage (crocs, bollards, coffre, etc.) et destiné à être occupé par un navire.

Remarque : Les postes à quai destinés à recevoir des navires de commerce sont souvent équipés d'appareils de levage pour la manutention des marchandises diverses, des marchandises sèches, des marchandises en vrac ou des conteneurs ainsi que de terre-pleins pour les recevoir, ou de dispositifs pour le branchement des tuyaux destinés à embarquer ou à débarquer les marchandises liquides.

Remarques : **a)** – Chacun des postes d'un établissement portuaire a un nom ou un numéro d'identification.

b) – Si un navire doit accoster à un quai déterminé, on dit qu'il a un *poste à quai*.

c) – Il y a aussi des postes à des appontements spécialisés, des postes sur coffres, des postes sur petite rade, sur grande rade, des postes en rivière, etc.

Poste : 1 – Emploi, fonction rémunérés dans une administration, dans une entreprise.

Exemples : Un poste prestigieux ; un poste clef ; un poste de confiance ; il a démissionné de son poste ; elle a trois ans d'ancienneté dans ce poste ; un poste à mi-temps ; création, suppression de postes ; un poste vacant.

2 – [Par métonymie] Lieu d'exercice de cet emploi.

Exemple : Vous devez rejoindre votre poste dans les trois jours.

Poste : Chacune des divisions d'un budget.

Exemple : Les différents postes budgétaires de l'État.

Poste (À –) : **1** – Expression signifiant qu'un objet a accompli le mouvement qu'on lui imprimait et qu'il occupe la position qu'on désire.

Exemples : L'ancre est à *poste* ; les feux de navigation sont à *poste*.

Remarque : Dans la marine, lorsqu'un pavillon a été envoyé tout en haut de sa drisse, on ne dit pas qu'il est à *poste* mais qu'il est « à *bloc* » c'est-à-dire à toucher la poulie (en anglais « **block** ») ; sinon, il est « à *mi-drisse* ».

2 – « À *poste* » est une expression dont on se sert pour dire « à *certaines termes différents dont nous sommes convenus* ».

Exemples : On dit « *acheter un bijou à poste* » pour dire l'acheter, le prendre à condition de le payer aux différents termes convenus.

Poste aux choux (en anglais « *store boat* ») : Nom familièrement donné au petit canot qui est expédié chaque matin d'un bâtiment mouillé sur rade, avec l'intendant ou le maître-commis et les cambusiers, pour faire les provisions de bouche journalières.

Remarque : Ce bateau est aussi appelé « *canot de la provision* ».

Poste (Bâtiment –) (en anglais « *post vessel* », « *packet-boat* », « *steam-packet* », « *mail ship* ») : Un *bâtiment-poste* est celui qui est destiné au transport des plis et de la poste entre deux ou plusieurs ports de mer.

Remarques : **a)** – On dit maintenant « *paquebot* », « *malle* » (en anglais « *mail* ») ou « *courrier* » au lieu de *bâtiment-poste*.

b) – Les bâtiments-poste embarquent habituellement des passagers entre les ports qu'ils sont appelés à fréquenter pour le service postal.

[Voir les mots *Courrier*, *Malle*, *Paquebot*].

Poste (Chacun à son –) (en anglais « *all ands to quarters* ») : Commandement pour que chacun se rende au poste qui lui est assigné dans le cas dont il est question.

Remarques : a) – On dit aussi « *chacun son bout* » lorsqu'il s'agit du poste de manœuvre général.

b) – L'expression « *chacun à son poste et le navire est droit* » signifie que lorsque chacun se tient strictement à sa place sous tous les rapports et que les convenances sont respectées, il y a motif de satisfaction générale.

Poste (Courir la –) : Voir l'expression *Courir la poste*.

Poste de combat : Le commandant d'un bâtiment de guerre appelle l'Équipage aux *postes de combat* lorsqu'il désire disposer de la pleine capacité opérationnelle de son bâtiment et pour pouvoir faire face le plus rapidement possible aux avaries éventuelles.

Remarques : a) – Chaque membre de l'Équipage a un poste de combat.

b) – Aussitôt après chaque appareillage, l'Équipage est appelé pour un *poste de combat de vérification* afin de s'assurer que tous les dispositifs sont en bon état de fonctionnement et que chaque membre de l'Équipage est à son poste.

Poste (Mettre un objet à –) : **1** – Un objet est « *à son poste* » ou « *à poste* » quand il est à la place qui lui a été assignée.

2 – Mettre une *ancre à poste*, ou *au poste de mer*, c'est virer sa chaîne au maximum de manière à engager complètement la verge de l'ancre dans l'écubier, puis saisir fortement la chaîne au moyen du stoppeur et des saisines.

Poster : Déposer une lettre dans une boîte aux lettres de l'administration de La Poste, ou dans un bureau de poste.

Poster : 1 – Affecter un navire, un soldat, une troupe à un poste ; les placer en un lieu déterminé.

2 – [*Par extension*] Attribuer à une personne une position fixe qu'elle occupera pendant une durée déterminée.

Exemples : Poster des chasseurs pour une battue, pour un rabat ; tireurs postés ; les cambrioleurs avaient posté un complice au coin de la rue ; il se posta en face de la sortie.

Poster : [*Au participe passé*] On appelle *travail posté* un système d'organisation du travail dans lequel des équipes successives se relaient en permanence *aux mêmes postes*.

Remarques : a) – Dans la marine, on ne dit pas travail posté, mais *système de quart*, à la mer ou au mouillage.

[Voir le mot *Quart*].

b) – Dans la marine, on dit parfois *organisation par tiers* ou *organisation par bordées* selon que chaque membre du personnel de veille assure 8 heures ou 12 heures de quart par 24 heures.

Poster : 1 – Affiche, reproduction en grand format de photographies, tableaux, dessins, etc. que l'on fixe au mur en manière d'ornement.

2 – [*Par extension*] Affiche résumant des informations et servant à des exposés, en particulier dans les disciplines scientifiques.

Exemple : Poster pédagogique.

Remarque : Le mot *poster*, dans ces acceptions, est emprunté de l'anglais et le « *r* » se fait entendre : on le prononce comme si l'on avait écrit « *postère* ».

Postérieur : 1 – Qui suit dans un espace de temps.

Exemples : Une époque postérieure à la Révolution, une date postérieure à 1789 ; ce testament a été annulé par une disposition postérieure.

2 – Qui est situé en arrière dans un espace de lieu.

Exemples : La partie postérieure de la tête ; les pattes antérieures et les pattes postérieures d'un chat ; les membres postérieurs d'un cheval.

3 – [*Familier*] Les fesses.

Exemple : Il est tombé sur le postérieur.

Postériorité : **1** – Caractère de ce qui vient après dans un espace de temps.

Exemples : Postériorité de date ; la postériorité d'un acte, d'une hypothèque.

2 – [*Par analogie*] Caractère de ce qui vient après dans un espace de lieu.

Remarque : La préposition « après » peut marquer la postériorité dans un espace de temps ou dans un espace de lieu.

Postes : [*Vieilli*] Établissement où attendaient des chevaux de relais pour le service des personnes qui voulaient voyager diligemment.

Exemple : Jean-Baptiste Drouet (1763-1824) était le *maître des postes* de Sainte-Menehould lorsque le roi Louis XVI et sa famille s'enfuirent de Paris, le 20 juin 1791, vers la place forte de Montmédy où les attendait le marquis François-Claude-Amour de Bouillé (1739-1800), général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle ; la berline de la famille royale s'arrêta au relais de *postes* de Sainte-Menehould pour changer de chevaux, le 21 juin 1791 ; un messenger venant de Paris, porteur d'un avis de recherche lancé par La Fayette (1757-1834) arriva peu après le départ de la berline royale et de la voiture qui l'accompagnait ; Drouet, qui avait reconnu la famille royale, rattrapa la berline à Varennes-en-Argonne et permit l'arrestation et le retour à Paris du roi de France Louis XVI (1754-1793), de la reine de France (l'Autrichienne Marie-Antoinette de Habsbourg-Lorraine, 1755-1793) et de leur suite ; la Constituante accorda une récompense de trente mille livres à Drouet.

Remarques : **a)** – On dit aussi *une poste* (au singulier) dans le même sens.

Exemple : Chevaux de poste.

b) – Le mot *poste* vient de l'italien « *posta* » qui signifie *place réservée à chaque cheval dans l'écurie*, forme féminine substantivée du participe passé de « *porre* » qui signifie *placer, poser*, lui-même issu du latin *pōnere* de même sens.

Postes : Ornement courant en forme de plusieurs S couchés qui s'enroulent, que l'on utilise généralement sur des plinthes, des moulures ou comme motif de ferronnerie.

Remarque : Se rencontre aussi au singulier.

Posthume : **1** – Qui est né après la mort de son père.

Exemples : Un enfant posthume ; un fils posthume ; une fille posthume.

2 – Posthume se dit aussi d'un ouvrage qui paraît après la mort de son auteur.

Exemples : Ouvrage posthume ; œuvres posthumes ; il a laissé des œuvres posthumes ; dans notre famille, nous n'acceptons comme décoration que la légion d'honneur, et encore, à condition que ce soit à *titre posthume*.

Postiche : **1** – Fait et ajouté après coup.

Exemple : Les ornements de la proue de ce navire sont postiches.

2 – On appelle aussi *de fausses dents* et *de faux cheveux* des dents postiches, des cheveux postiches.

Postillon : Petite embarcation légère qui sert à envoyer des lettres ou des avis sur rade.

Postillon : **1** – [*Jadis*] Employé d'un relais de poste qui conduit ceux qui courent la poste.

Exemples : Suivre le postillon ; démonter son postillon pour changer de cheval.

Remarque : On payait le postillon à chaque poste.

[Voir l'expression *Courir la poste*].

2 – [*Jadis*] Postillon se disait aussi de celui qui menait, en le montant, un des chevaux de devant d'un attelage de poste.

Exemples : Le postillon d'une diligence ; dans un attelage à la Daumont, deux des quatre chevaux sont montés par des postillons ; conduire une voiture en postillon.

3 – [*Par analogie*] Nom donné à un chapeau ou à un vêtement de femme, qui

rappelle le chapeau à bords relevés ou l'habit du postillon.

Remarque : Le postillon fait partie de l'uniforme féminin dans l'armée, la gendarmerie.

4 – [*Argot des prisons*] Boulette de pain dans laquelle on a caché un message.

5 – [*Le plus souvent au pluriel*] Gouttelette de salive que l'on projette en parlant.

Exemple : Lancer des postillons.

Postulat : 1 – Prémisse tenue pour vraie, bien qu'elle ne soit ni évidente ni susceptible d'être démontrée en l'état actuel des connaissances.

Remarque : Les postulats qui sont devenus des dogmes empêchent la recherche d'avancer.

2 – [*Par extension*] Tout point que l'on demande à l'auditeur ou au lecteur d'accorder pour développer une argumentation, pour discuter d'une question.

Exemple : Ce programme économique repose sur le postulat d'une croissance forte.

Remarques : **a)** – Un postulat est un point de départ pour la réflexion ; ce n'est ni une évidence, ni une vérité indiscutable.

b) – Un postulat est un fait reconnu comme vrai par tous les protagonistes d'une dispute ou d'une discussion.

Postulant : Celui, celle qui demande, qui recherche avec beaucoup d'instance.

Exemple : Il y avait plusieurs postulants pour ce poste.

Postuler : 1 – Solliciter, faire des démarches pour obtenir quelque chose.

2 – Être candidat à un poste.

3 – Poser une affirmation comme postulat.

4 – [*Par extension*] Tenir comme acquis un point qui n'est ni évident ni démontré, sur lequel on bâtit un système, une pensée.

5 – S'occuper, pour la partie que l'on représente, des actes de procédure nécessaires à l'instruction d'une affaire.

Exemple : Postuler devant une cour d'appel.

Posture : 1 – État, situation où se tient le corps ; manière dont on tient son corps, sa tête, ses bras, ses jambes, etc.

Exemples : Cette posture est mauvaise pour le dos ; corriger sa posture ; des postures indécentes, ridicules.

2 – [*Par extension*] Attitude, conduite avantageuse que l'on adopte devant autrui, souvent de façon ostentatoire.

Exemple : Son cynisme, son indignation ne sont qu'une posture.

3 – [*Au figuré*] Posture se dit de l'état où est quelqu'un par rapport à ses espoirs.

Exemple : Il est en bonne posture pour obtenir le poste.

Post-vérité (en anglais « *post truth* ») : Situation dans laquelle les *faits objectifs* ont moins d'influence pour modeler l'opinion publique, c'est-à-dire susciter des croyances, que les *appels à l'émotion* et aux opinions personnelles.

Remarques : **a)** – La post-vérité est à la vérité ce que l'illusion de la réalité est à la réalité.

b) – La post-vérité donne plus d'importance aux émotions (passions) aux opinions (frustrations) et aux préjugés du public qu'à la réalité des faits.

c) – La post-vérité s'affranchit de la raison et du savoir pour fabriquer un réel qui n'a pas eu lieu sous cette forme.

d) – La post-vérité est exploitée en stratégie commerciale, en gestion d'entreprise, en politique.

e) – L'instruction chère à Jules Ferry (1832-1893) est le meilleur moyen de combattre la post-vérité.

f) – En matière d'histoire récente, les directives des administrations en charge de

l'instruction dans les différentes nations peuvent favoriser ou réduire l'emprise de la post-vérité sur les populations.

g) – Pour un enfant qui n'a pas encore atteint « l'âge de raison » (7 ans), on parle d'*imagination* plus que de post-vérité ou de mensonge.

Pot : 1 – Vase de terre ou de métal.

Remarques : a) – Suivi d'un complément introduit par la préposition « **à** » il indique la *destination*.

Exemples : Pot à confitures, pot à miel, pot à cornichons.

b) – Suivi d'un complément introduit par la préposition « **de** » il indique la nature du *contenu*.

Exemples : Pot de confitures, pot de miel, pot de cornichons.

2 – Panier en osier servant à compter les morues sur les navires de Terre-Neuve.

Remarque : Sa contenance est d'environ 75 litres.

Pot : 1 – Papier dont le filigrane représentait un pot.

2 – On appelle *format pot* le format d'une feuille de papier de 31 × 40 cm.

Pot : 1 – Ancienne mesure française de volume des liquides qui contenait deux pintes, ou environ trente canons.

Exemples : Payer un pot ; boire un pot avec quelques amis.

Remarques : a) – La pinte est une ancienne mesure française de capacité des liquides variable suivant les régions, qui valait environ un litre ; sous l'Ancien Régime, une pot valait 1,861 litre à Paris ou 2,2648 litres à Bordeaux.

b) – Il y avait 110 pots bordelais dans une barrique bordelaise.

c) – Un canon valait 0,0625 litre ou un seizième de litre.

d) – Les célèbres restaurants lyonnais appelés « *bouchons* » servent encore le beaujolais dans des bouteilles en verre à fond épais qu'ils appellent un pot, d'une contenance d'environ un litre.

2 – La pinte est une unité britannique de mesure des liquides, utilisée notamment pour la bière et valant 0,568 litre.

3 – La pinte est une unité américaine de mesure des liquides valant 0,473 litre.

4 – La pinte est aussi une unité américaine de mesure des matières sèches valant 0,551 litre.

Potable : Convenable, acceptable.

Remarques : a) – On appelle *eau potable* une eau que l'on peut boire sans danger pour la santé.

b) – On dit qu'un vin est potable quand il se boit sans grand plaisir, mais sans répugnance.

c) – Les alchimistes appelaient *or potable* une solution de chlorure d'or à laquelle ils prêtaient des vertus bienfaisantes pour la santé et qu'ils tenaient parfois pour un élixir de jouvence.

d) – [*Familier*] Passable.

Exemple : Il a eu à l'examen des résultats tout juste potables.

Potage : Aliment fait de bouillon de viande ou de légumes écrasés et de tranches de pain trempées dedans.

Remarque : Lorsque l'on fait tremper du pain dans le potage, on parle de *soupe*. [Voir les mots *Mitonner*, *Soupe*].

Potasse : 1 – Substance composée d'oxygène et d'un métal appelé *potassium*, formant des sels avec les acides, des savons avec les corps gras et du verre avec la silice.

Remarque : Jadis, on appelait *potasse* un sel alcali retiré des cendres de bois.v

2 – On appelle *potasse caustique* ou simplement *potasse*, l'hydroxyde de potassium qui se présente sous la forme d'une matière blanche très corrosive et

soluble dans l'eau.

Remarques : a) – On faisait autrefois macérer des cendres végétales dans de l'eau pour obtenir la potasse.

b) – La potasse est utilisée pour la fabrication de produits détergents.

c) – La potasse est employée en solution dans l'eau pour laver les surfaces à peindre à bord des navires, à l'intérieur des locaux, dans les coursives intérieures et partout à l'extérieur, y compris le gréement.

3 – Chlorures ou sulfates de potassium employés comme engrais.

Remarque : Les mines de potasse d'Alsace ont été intensivement exploitées au XX^e siècle.

Potasser : 1 – Opération consistant à laver la coque ou les surfaces intérieures et extérieures devant être repeintes, en les frottant à l'aide d'un faubert et de potasse délayée dans l'eau, puis à les rincer à l'eau douce.

2 – Apprendre, réviser avec ténacité, obstination.

Exemples : Potasser son latin ; il a potassé toute la soirée.

Potassium : Métal alcalin, blanc et mou qui s'oxyde très facilement.

Remarques : a) – Symbole chimique : K .

b) – Numéro atomique 19.

c) – Masse atomique 39,102.

d) – Le potassium est largement présent dans la nature.

e) – L'électrolyse de la potasse permet d'isoler le potassium.

f) – Le cyanure de potassium, qu'on appelle aussi simplement *cyanure*, est un poison violent.

g) – On appelle *salpêtre*, le nitrate de potassium.

h) – Une *carence en potassium* dans l'organisme peut entraîner des troubles cardiaques et musculaires.

Pot au feu : 1 – Récipient destiné à faire cuire dans l'eau viande et légumes.

2 – Plat traditionnel composé de viande de bœuf et d'un mélange de légumes, que l'on cuit lentement dans une eau additionnée d'aromates.

Remarques : a) – Le *pot-au-feu* est constitué principalement de morceaux de viande de bœuf (macreuse, plat de côtes et queue) et il est garni d'os à moelle.

b) – Carottes, pommes de terre, navets, poireaux qui accompagnent la viande du pot-au-feu étaient naguère appelés *légumes du pot*.

Pot au noir : 1 – D'une manière générale, on appelle *pot au noir* quelque chose de désagréable, quelque mésaventure.

2 – Zone de convergence dans les latitudes équatoriales de l'Atlantique Sud, célèbre pour ses cumulonimbus orageux et ses averses violentes.

Pot de fer : Sorte de mortier utilisé au XIV^e siècle pour lancer des projectiles et qui a été remplacé vers 1400 par la bombarde à tourillons.

Remarques : a) – Des pots de fer furent employés en mer en 1338.

b) – Les Français utilisèrent des pots de fer à la bataille de Crécy (26 août 1346).

c) – Les bombardes à tourillons absorbaient le recul et permettaient le pointage en modifiant la hausse.

d) – Le roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt (1312-1377) battit son cousin le roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350) à Crécy, au Nord d'Abbeville, malgré une nette infériorité numérique.

e) – La bataille de Crécy est la première bataille rangée de la Guerre de Cent Ans et la première d'une longue série de défaites françaises en rase campagne qui prit fin avec la bataille de Patay, près d'Orléans, le 18 juin 1429.

f) – La bataille de Patay fut la première victoire française en plaine pendant la

Guerre de Cent Ans.

g) – À Patay, l'armée de Jeanne d'Arc, de La Hire et d'Arthur de Richemont vainquit celle de John Fastolf, de John Talbot et de Thomas de Scales, 24 ans avant la bataille de Castillon (17 juillet 1453) qui mit un terme à la guerre de cent ans.

h) – Le roi d'Angleterre Édouard III revendiquait la couronne de France en sa qualité de fils d'Isabelle de France (1295-1658) et de petit-fils de Philippe IV le Bel (1268-1314), contre Philippe VI de Valois (1293-1350).

i) – Philippe VI de Valois succéda à Charles IV (1322-1328), mort sans héritier : Charles IV avait été le dernier Capétien direct.

i) – Le roi d'Angleterre Édouard III revendiquait également la pleine souveraineté pour le duché de la Guyenne sans laquelle il demeurait le vassal de son cousin le roi de France Philippe VI à qui il devait faire allégeance et rendre hommage pour ce duché qui se trouvait dans le royaume de France.

Pot-de-vin : 1 – Somme d'argent ou tout autre *cadeau* que l'on offre en supplément du prix convenu dans un marché.

2 – Désigne, en mauvaise part, un *don illégal* en espèces ou en nature que l'on fait à celui qui a aidé à la conclusion d'une affaire, à l'octroi d'un avantage.

Poteau : 1 – Pièce de bois de charpente, qui est de la grosseur à peu près d'une solive, et dont on fait des cloisons et autres ouvrages semblables.

2 – *Poteau* se prend aussi pour une grosse et longue pièce de bois posée droit en terre, et servant à divers usages.

Exemples : Planter un poteau ; arracher un poteau ; attacher un criminel à un poteau ; des poteaux pour marquer les rives d'un cours d'eau.

Potée : Étain calciné qui sert à polir.

Remarque : On utilise successivement des potées de deux grains différents pour roder les soupapes.

Potence (en anglais « *fulcrom* ») : **1** – Assemblage de trois pièces de bois, dont l'une est posée de bout, l'autre est mise dessus en travers, et la troisième est entée dans celle qui est debout, et soutient l'extrémité de celle qui est en travers.

Remarque : Les enseignes des marchands sont soutenues par des potences de fer ou de bois.

2 – Sorte d'arc-boutant, de support saillant et retenu par des cordages, employé à divers usages, notamment pour hisser les embarcations ou les drômes le long du bord.

3 – Gibet, instrument servant au supplice des criminels que l'on pend.

Exemples : Planter, dresser une potence ; mener à la potence ; mettre à la potence ; attacher à la potence.

Remarque : On appelle ordinairement les scélérats du *gibier de potence*.

Potentiel : Virtuel, en puissance, susceptible d'exister.

Exemples : Un ennemi potentiel ; les délais de livraison risquent de décourager les acheteurs potentiels.

Remarque : L'énergie potentielle est une énergie qui peut être libérée par un système lors d'un changement d'état.

Exemple : L'énergie potentielle de pesanteur ou de gravitation d'un corps est l'énergie que possède ce corps en fonction de sa position par rapport à la Terre et qui se transforme en énergie cinétique lorsqu'il est en chute libre.

Potentiel d'hydrogène : Mesure de l'activité chimique des ions hydrogène en solution.

Remarques : **a)** – Le potentiel d'hydrogène est habituellement noté pH.

b) – Le pH mesure l'acidité ou la basicité d'une solution.

c) – Dans un milieu aqueux à 25°C :

i) une solution de pH = 7 est dite neutre ;

ii) une solution de pH < 7 est dite acide et plus son pH est faible, plus elle est acide ;

iii) une solution de pH > 7 est dite basique et plus son pH est fort, plus elle est basique.

d) – Le chimiste danois Søren Peder Lauritz Sørensen (1868-1939) qui introduisit la notation pH en 1893 avec la signification en latin de *pondus hydrogenii* ou en français de *poinds de l'hydrogène*, indiqua qu'il fallait prendre le « p » pour la lettre initiale du mot allemand *potenz* qui signifie *potentiel* et la lettre « H » pour le symbole de l'hydrogène.

e) – L'échelle de pH est logarithmique, ce qui signifie que lorsque le pH diminue d'une unité (dans le domaine acide), l'acidité de la solution est multipliée par 10 ; ainsi, une solution de pH = 3 est 10 fois plus acide qu'une solution de pH = 4 et 100 fois plus acide qu'une solution de pH=5.

Potera : Nom donné à la réunion de plusieurs *ains* (ou hameçons) sans appât, ajustés autour d'un leurre de plomb et que l'on utilise pour la pêche de certains poissons.

Remarque : On dit aussi une *turlutte*.

Poterie : Toute sorte de vaisselle de terre ou de métal.

Exemples : Poterie de terre ; poterie d'étain.

Poterne : Fausse porte dans une fortification pour faire des sorties secrètes par le fossé.

Potiche (en anglais « *scoring* ») : Entaille que l'on fait dans le bois pour le sonder, le visiter.

Remarque : Les potiches faites dans les pièces de bois, par leur forme propre, servent ensuite à repérer et à classer ces pièces de bois.

Potier : Celui qui fait ou qui vend des pots de terre, et toute sorte de vaisselle de terre.

Remarque : On appelle *potier d'étain* celui qui fait ou qui vend toute sorte de vaisselle d'étain.

Potin : Cuivre jaune qu'on appelle ainsi pour le distinguer du *cuivre rouge*.

Remarques : **a)** – Le *cuivre rouge* s'appelle aussi *cuivre de rosette*.

Exemple : Ce n'est pas là de la rosette, ce n'est que du potin.

b) – Le potin jaune est un mélange de cuivre jaune et de cuivre rouge.

c) – Le potin gris est formé de lavures de laiton et de plomb ou d'étain.

Potin : Grand bruit, vacarme.

Exemples : Un potin assourdissant ; ils ont fait du potin toute la soirée.

Potin : Bavardage colporté sur autrui et souvent teinté de médisance, commérage.

Remarque : Potin, en ce sens, est surtout employé au pluriel.

Exemples : Ma voisine me tient au courant des potins du quartier ; les potins mondains d'un magazine.

Potlatch : **1** – Cérémonie rituelle observée chez d'anciens peuples indiens d'Amérique du Nord, et consistant principalement à faire un don qui oblige le bénéficiaire, s'il veut conserver son rang, à en faire un plus important en retour.

Remarques : **a)** – Potlatch se prononce *potelatche*.

b) – Potlatch est tiré d'une langue indienne d'Amérique du Nord, le chinook, et signifie « *don ; action de faire un don* ».

2 – [*Par extension*] Échange de cadeaux dispendieux, destinés à affirmer sa position sociale.

Potomane : Atteint de potomanie.

[Voir le mot *Potomanie*].

- Potomanie** : Besoin irrépressible et permanent de boire de grandes quantités de liquide, le plus souvent de l'eau.
Remarque : Potomanie est tiré des mots grecs πότος qui signifie *action de boire* et μανία qui signifie *folie, démence*.
- Pot (Petit –)** : Mode suivant lequel, au lieu d'allaitement, on nourrit les bébés avec de la panade.
Remarque : Par analogie, on appelle « *petits pots* » les aliments pour bébés ou très jeunes enfants, proposés par le commerce de détail en pots de verre cachetés d'environ 10 à 15 centilitres et préparés par l'industrie alimentaire principalement à partir de légumes, de fruits, de viandes, de poisson ou de céréales.
- Pou : 1** – Insecte aptère, au corps plat, parasite externe des mammifères et des oiseaux.
Remarques : **a)** – Les poux des mammifères piquent pour sucer le sang ; les poux des oiseaux se nourrissent des plumes qu'ils broient.
b) – Les trois espèces de poux parasites de l'homme sont les poux de la tête, les poux du corps et les poux du pubis (appelés vulgairement *morpions*).
c) – Les œufs des poux s'appellent des *lentes*, et ils deviennent blancs quand ils sont vides.
2 – [*Par analogie*] Petits insectes de la taille des pucerons qui s'attaquent aux plantes.
- Poubelle** : Conteneur de 40 à 120 litres destiné à recueillir les déchets et les ordures ménagères, conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 novembre 1883 du préfet de la Seine, Eugène Poubelle (1831-1907) : le conteneur doit être en métal et un couvercle étanche doit rester attaché au conteneur.
Remarques : **a)** – L'arrêté du 24 novembre 1883 décrivait et rendait obligatoire à Paris ce type de conteneurs pour jeter les ordures ménagères et le produit du balayage des propriétés privées ou des établissements publics, afin d'améliorer l'hygiène publique.
b) – L'arrêté du préfet Poubelle du 7 mars 1884 rendit obligatoire le tri des déchets secs et il imposait aux propriétaires d'immeubles la mise à disposition commune de trois récipients conformes à l'arrêté du 24 novembre 1883 : un pour les matières putrescibles, un pour les papiers et les chiffons et le dernier pour le verre, la faïence et les coquilles d'huîtres.
c) – Une ordonnance de 1506 du roi Louis XII (1462-1515) avait déjà organisé le ramassage et l'évacuation des immondices dans Paris ; elle avait créé un impôt nouveau pour le ramassage des boues et l'entretien des lanternes d'éclairage des rues ; mais cette ordonnance ne fut pas toujours appliquée.
d) – Une ordonnance de 1562 du roi Charles IX (1550-1574) avait confirmé l'obligation de mettre dans des paniers les boues, les ordures et autres immondices avant le passage des tombereaux des *boueux*.
e) – Jusqu'à la fin du Second Empire, tous les résidus domestiques pouvaient être jetés dans la rue, à Paris et dans la plupart des villes, de 7 heures du soir à 7 heures du matin ; les ordures étaient ensuite transportées dans des tombereaux jusqu'aux voiries installées en dehors de la ville ; à chaque extension des limites de la ville, les voiries étaient repoussées.
[Voir le mot *Voirie*].
f) – Le réseau moderne des égouts de Paris destiné à recueillir d'une part, les eaux pluviales ou de ruissellement et d'autre part, les eaux grises jusqu'alors collectées dans des fosses d'aisance qui étaient vidangées la nuit et qui dégageaient une infecte puanteur, a été mis en place sous le Second Empire par le polytechnicien (X1829) et ingénieur des Ponts-et-Chaussées Eugène Belgrand (1810-1878), sous l'impulsion du baron Haussmann (1809-1891), préfet de la Seine de 1853 à 1870.

g) – Un arrêté du préfet Poubelle de 1894 rendit obligatoire le raccordement des immeubles de Paris au réseau d'égouts.

h) – Le règlement de 1884 sur le tri sélectif des résidus secs ne fut que partiellement respecté parce qu'il s'est heurté à l'hostilité de la population : les propriétaires voyaient l'ajout de nouvelles charges ; les concierges, des tâches supplémentaires à accomplir ; les chiffonniers, la menace de perdre leur gagne-pain.

i) – Les conteneurs détériorés ne furent pas toujours remplacés et les anciennes pratiques de jeter les déchets sur la voie publique ou dans la Seine perdurèrent.

j) – Cependant, pour l'essentiel, les décisions du préfet Poubelle ont été appliquées jusqu'à la généralisation des conteneurs en matériaux synthétiques.

k) – Eugène Poubelle fut successivement préfet de la Charente (Angoulême, 1871), de l'Isère (Grenoble, 1872), de la Corse (Ajaccio, 1873), du Doubs (Besançon, 1878), des Bouches-du-Rhône (Marseille, 1879), de la Seine (Paris, de 1883 à 1896).

l) – Eugène Poubelle a été nommé ambassadeur de France au Vatican en 1896.

Pouce : Chez l'homme et les primates, on appelle pouce le premier doigt de la main, le plus court et le plus gros, qui est opposable aux autres doigts et permet la préhension.
Remarque : Le pouce a deux phalanges, à la différence des autres doigts de la main qui en ont trois chacun.

Pouce (en anglais « *inch* ») : **1** – Ancienne unité de longueur utilisée jadis en France, avant la mise en vigueur du système métrique.

Remarques : **a)** – Un pouce de Paris vaut 0,027069949 mètre.

b) – Il y a 12 pouces dans un pied de Paris de roi (pied du roi) de 0,324839385 m.

2 – Unité de longueur encore utilisée par les anglo-saxons dans certaines circonstances.

Remarques : **a)** – Un pouce anglais est la 36^{ème} partie du yard.

b) – Un pouce anglais vaut 0,02539954 mètre.

c) – Un millimètre vaut 0,03937079 pouce anglais.

Pouce (Règle du –) : **1** – En navigation côtière, on ne doit pas essayer de passer à proximité de la côte, ou d'un danger, à une distance inférieure à celle qui correspond à la largeur de son pouce sur la carte papier que l'on utilise : c'est la *règle du pouce*.

2 – Si l'on désire s'approcher davantage de la côte, on sortira une carte à plus grande échelle, sur laquelle on pourra tracer la route à une distance égale à la largeur du pouce sur cette nouvelle carte, donc plus près qu'avec la carte à plus petite échelle.

Remarque : Sur une carte à petite échelle, les dangers proches de la côte ne sont pas représentés aussi précisément qu'ils le sont sur une carte à grande échelle.

Pouce-pied : Crustacé marin dont le corps est protégé par une carapace chitineuse renforcée de plaques calcaires, et qui vit fixé par un pédoncule à des roches battues par l'océan.

Remarque : Le pédoncule du pouce-pied est comestible.

Poucette : Corde ou chaînette dont on se servait jadis pour attacher ensemble les pouces d'un prisonnier.

Exemple : Le gardien lui mit les poucettes.

Poucettes : Nom d'un instrument de torture fait de deux barres de fer d'une dizaine de centimètres de longueur, d'environ un centimètre d'épaisseur et de quelques centimètres de largeur, reliées par une vis et un écrou à chaque extrémité pour pouvoir les rapprocher jusqu'à se toucher ; l'instrument sert à casser les pouces que l'on introduit entre les deux barres en serrant les écrous.

Remarques : a) – Les poucettes étaient utilisées par les tribunaux de la Sainte Inquisition pour faire avouer les suspects.

b) – Les poucettes pouvaient servir à comprimer d'autres parties du corps : oreilles, orteils, nez, etc.

Poucier : Pièce du loquet sur laquelle on appuie avec le pouce pour soulever la clenche.

Poud : Unité de masse équivalente à 16,38 kilogrammes.

Pou-de-soie : Étoffe de soie épaisse, unie et sans lustre.

Poudingue : [*Géologie*] Conglomérat formé d'éléments arrondis, en majorité des galets, réunis par un ciment naturel.

Exemples : Poudingue à galets de silex enrobés d'un ciment gréseux, d'un ciment calcaire.

Poudre : 1 – Poussière, petits corpuscules de terre desséchée, qui s'élèvent en l'air à la moindre agitation, au moindre vent.

2 – *Poudre* se dit aussi de diverses compositions qui servent à la médecine, lesquelles étant desséchées et broyées, ressemblent à de la poudre.

Exemples : Poudre médicinale ; poudre impériale ; poudre de vipère ; poudre purgative.

3 – Poudre se dit aussi de l'amidon pulvérisé dont on se sert pour les cheveux ou pour mettre sur le visage. Poudre d'Iris. Poudre de fèves ; poudre de senteur ; poudre de Chypre ; poudre d'ambrette ; poudre de fleur d'orange ; poudre de jasmin ; mettre de la poudre.

Remarque : On emploie parfois faussement l'expression « *poudre de riz* » à la place de *poudre d'iris* pour désigner la poudre que l'on fabrique avec des racines d'iris séchées et que l'on met sur le visage pour le rendre moins brillant.

Poudre à canon (en anglais « *gun powder* ») : **1** – La poudre à canon, ou *poudre*, est une substance pulvérulente très inflammable ; elle passe instantanément de l'état solide à l'état gazeux et subit une dilatation considérable au moment de l'explosion.

2 – La *poudre noire* traditionnelle est composée de 75 parties de salpêtre purifié, de 12,5 parties de charbon de bois léger, et de 12,5 parties de soufre épuré.

Remarque : On a longtemps chargé les bombardes, les canons, les revolvers avec de la poudre noire.

3 – La poudre à canon doit avoir un grain anguleux, sec et égal ; elle doit s'écraser difficilement sous la pression du doigt et ne pas laisser de poussier lorsqu'on la fait glisser sur la main.

Remarque : Un article paru dans *Les Annales maritimes* de 1844 signé La Cabane, rapporte que le premier usage de la poudre à canon remonterait à l'année 1338, pendant le règne de Philippe VI de Valois (1293-1350) dans des sortes de mortiers appelés *pots de fer*.

[Voir l'expression *Pot de fer*].

4 – On appelle *poudre sans fumée*, ou *poudre B*, ou *poudre blanche* un mélange à base de nitrocellulose qui, brûlant sans faire de résidus ni de fumée, a remplacé la poudre noire.

Remarques : a) – La fumée dégagée par la poudre noire est produite par la combustion du carbonate de potassium ou du sulfate de potassium.

b) – Dans la poudre sans fumée, on utilise de la nitro-cellulose (*fulmicoton*, *coton-poudre* ou *pyroxyle*) dont les produits de combustion sont entièrement gazeux ; la nitro-cellulose est à l'état sec un explosif fulminant, c'est-à-dire que sa combustion explosive dégage de grandes quantités de gaz et de chaleur.

c) – La *poudre sans fumée* a été mise au point et adoptée par les Marines de

guerre française ou étrangères entre les guerres de 1870 et de 1914.

d) – La composition de la poudre B est adaptée à l'arme qui l'utilise et elle peut varier selon la portée désirée ; l'étude de la combustion de la poudre à canon a nécessité le développement de connaissances fondamentales ou appliquées et l'approfondissement de sciences encore insuffisamment développées au milieu du XIX^{ème} siècle : thermodynamique chimique, physique des fronts de combustion, des ondes explosives et des explosions en milieu confiné, balistique, calorimétrie, mesures des hautes températures et des hautes pressions ; parmi les pionniers, on compte Frederic Abel (1827-1902) en Angleterre, Paul Vieille (1854-1934) en France, Immanuel Nobel (1801-1872) en Russie et son fils Alfred Nobel (1833-1896) en Suède, en France puis en Italie.

[Voir le mot *Dynamite*].

e) – La poudre B est homogène et, au contraire de la poudre noire qui a une structure granulaire, elle permet une combustion par couches parallèles.

f) – La *poudre sans fumée* ou *poudre B* a permis la création d'armes à répétition rapide, comme la carabine ou la mitrailleuse.

g) – La *poudre noire* fut parfois encore utilisée pour les salves de salut.

h) – À bord des bâtiments de guerre, la poudre noire et la poudre B devaient être stockées dans des soutes différentes et aussi éloignées que possible.

5 – La mise au point de la poudre sans fumée (poudre B) a consisté à éliminer deux défauts :

i) Si la réaction est trop rapide, la déflagration est presque achevée avant que le projectile ne se mette en mouvement et n'augmente le volume de la chambre de combustion ; les premières armes utilisant la poudre B se brisaient après quelques tirs, en raison des surpressions dans la chambre de combustion.

ii) L'instabilité des premières poudres B causa plusieurs accidents graves à bord des bâtiments ou dans les dépôts de poudre.

Remarques : a) – Pour ralentir la combustion et obtenir une réaction progressive au fur et à mesure que le projectile prend de la vitesse, les services des poudres et salpêtres de toutes les nations européennes essayèrent les compositions chimiques les plus improbables.

b) – Le cuirassé « *Iéna* » (mis en service en 1899) a subi une série de 7 explosions le 19 mars 1907, alors qu'il était en cale sèche à Toulon ; la soute à munitions de 100 mm n° 5 arrière fut soumise à une température excessive par manque de dispositif de refroidissement ; la poudre B qui s'y trouvait se décomposa et s'enflamma spontanément peu après 13h30 ; la première explosion se produisit quelques secondes plus tard dans la soute à munitions de 305 mm arrière ; il y eut en tout 117 morts et 33 blessés.

c) – Pour rendre la poudre B intrinsèquement plus stable, on tenta d'en éliminer au moyen de solvants (éther sulfurique, alcool éthylique) les résidus acides qui pouvaient jouer le rôle de catalyseurs de décomposition des cotons nitrés (nitrocellulose, nitroglycérine ou fulmicoton).

d) – Pour éviter l'échauffement de la poudre, on installa des systèmes de ventilation ou des circuits d'eau de refroidissement dans les soutes à munitions.

6 – Alfred Nobel (1833-1896) chercha avec effort et persévérance à améliorer les performances et la sûreté de la *nitroglycérine* à laquelle son père, Immanuel Nobel, s'était intéressé avant de quitter la Russie.

Remarques : a) – Immanuel Nobel avait fabriqué pour le compte du Tsar de Russie Nicolas 1er des mines marines qui fonctionnaient avec de la pyroxyline et qui étaient dotées d'un allumage chimique ; ces mines furent utilisées pendant la guerre de Crimée (1854-1856) contre la flotte française de l'empereur Napoléon

III et contre la flotte anglaise de la reine Victoria ; c'est la première fois depuis longtemps qu'Anglais et Français étaient alliés.

[Voir le mot *Pyroxyline*].

b) – Alfred Nobel eut l'idée de mettre la nitroglycérine dans une roche poreuse, la kieselguhr, pour la rendre transportable et manipulable ; la proportion de kieselguhr se montait initialement à 25 pour 100 en poids ; il fallait employer un détonateur pour déclencher l'explosion : Nobel appela « *dynamite* » cet explosif trois fois plus puissant que la poudre noire.

[Voir les mots *Dynamite*, *Kieselguhr*].

c) – Alfred Nobel fit breveter la dynamite en 1867.

d) – En 1874, les différentes usines européennes de Nobel produisaient 3120 tonnes de dynamite par an.

e) – En 1875, Nobel remplaçait la kieselguhr inerte par le fulmicoton qui était actif dans la réaction ; c'était la *dynamite-gomme* qui était aussi stable et aussi sûre que la dynamite produite avec la kieselguhr, mais qui était plus puissante.

7 – En 1887, Alfred Nobel mit au point dans son laboratoire parisien la *balistite* qui était un mélange de nitroglycérine et de nitrocellulose avec addition de diphénylamine comme stabilisant ; la balistite a l'aspect d'un celluloïd très plastique.

Remarques : a) – L'armée française refusa la balistite parce qu'elle venait de choisir la poudre B de Paul Vieille .

b) – Nobel proposa la *balistite* à l'Italie, qui l'accepta.

7 – Le chimiste anglais Frederic Abel utilisa les informations confidentielles que lui avait communiquées son ami Alfred Nobel pour contourner le brevet de la balistite ; Abel fit breveter en 1889 un produit quasi identique qu'il appela *cordite*, composé lui aussi de nitroglycérine (58 p 100) et de nitrocellulose (37 p 100) mais avec de la vaseline (5 p 100) pour graisser le canon ; l'armée anglaise l'adopta ; Nobel intenta une action en justice pour contrefaçon, mais il perdit les procès en première instance et en appel.

Remarques : a) – La cordite était un explosif sans fumée, qui se présentait sous la forme d'une masse plastique jaunâtre à brun ; elle était conditionnée par extrusion sous la forme de fils, ou par tronçonnage et séchage sous la forme de plaquettes.

b) – La *cordite* est très peu soluble dans l'eau : on en retrouve dans les épaves de certains transports de munitions coulés en pleine mer pendant la Première Guerre mondiale ; les plongeurs de l'association « *Les Corsaires d'Ango* » ont remonté en 2007 quelques caisses de cordite de l'épave du cargo-boat « *Maine* » que commandait mon grand-père Augustin Mallet, coulé le 21 novembre 1917 entre le cap Bézéviers et la pointe d'Ailly par le sous-marin allemand « *UB56* », alors qu'il attendait la marée du matin pour entrer dans le port de Dieppe.

c) – La *cordite* fut adoptée par toutes les armées du monde, sous une forme ou sous une autre.

8 – En 1930, on produisit la *cordite N*, composée de nitroglycérine, de nitrocellulose et de nitroguanidine.

Remarques : a) – La cordite N permet de réduire le flash lumineux susceptible de faire repérer le départ des tirs et de diminuer la température de la combustion par rapport à la cordite de type plus ancien.

b) – La cordite N a été produite au Royaume-Uni jusqu'à la fermeture de la poudrerie écossaise de Bishopton, en 2002.

9 – Les explosifs utilisés aujourd'hui dans les munitions de guerre en remplacement de la poudre ou de la cordite sont couverts par des secrets industriels et militaires.

Poudre blanche : [*Par analogie*] Appellation familière et populaire de l'héroïne.

Remarque : L'héroïne est un opioïde semi-synthétique obtenu par acétylation de la morphine extraite du pavot.

Poudrer : Couvrir légèrement de poudre.

Remarque : Il se dit des cheveux sur lesquels on met de la poudre.

Exemples : Poudrer ses cheveux ; poudrer sa perruque ; se poudrer.

Poudrerie Vandier : L'usine *Vandier & Despret* à Laleu, au Nord du bassin de La Pallice, était spécialisée dans la fabrication de la mélinite, un explosif très puissant à base d'acide picrique, utilisé notamment comme charge explosible dans les obus. [Voir le mot *Mélinite* et l'expression *Poudrerie Vandier (Explosion de la –)*].

Remarques : **a)** – Les communes de La Rochelle et de Laleu avaient fusionné le 27 décembre 1880 pour former la nouvelle commune de La Rochelle, afin que le nouveau bassin du port de commerce de La Rochelle, qui allait être creusé dans la dépression de la Mare à la Besse, dans la commune de Laleu, se trouve dans la commune de La Rochelle.

b) – Le bassin de La Pallice, à Laleu, qui constituait le bassin à flot n°3 du port de La Rochelle, fut inauguré par le Président de la République Sadi Carnot (1837-1894) le 19 août 1890.

Poudrerie Vandier (Explosion de la –) : L'explosion de 220 tonnes de mélinite à la *poudrerie Vandier & Despret* à La Rochelle, le 1er mai 1916 à 09h20, tua 177 personnes et en blessa plus de 150 autres.

Remarques : **a)** – Victor Jacques Vandier (1871-1954) qui arrivait ce jour-là à l'usine pour une réunion, se trouvait stoppé à 500 mètres de l'usine au moment de l'explosion en raison d'une panne de sa Ford T ; il ne fut pas blessé.

b) – Despret, l'associé de Vandier, se trouvait ce jour là à Paris.

c) – Cinq usines proches de la poudrerie ont été détruites ; de nombreuses maisons autour du bassin de La Pallice ont eu leur toit enlevé, leurs plafonds effondrés, leurs portes et leurs fenêtres arrachées ; beaucoup de vitres des maisons du centre de La Rochelle (à 5 km) ont été cassées ; quelques vitraux de la cathédrale ont été brisés.

Poudreux : **1** – Qui est couvert de poussière.

Exemples : Un chemin poudreux ; des livres tout poudreux.

2 – Qui a la consistance d'une poudre.

Exemple : La texture poudreuse du pastel.

Remarque : [*Par extension*] La neige poudreuse, ou *la poudreuse* se dit de la neige fraîchement tombée et dont la consistance rappelle celle de la poudre.

Poudrière : [*Vieilli*] Magasin où l'on conservait la poudre noire.

Poudrin (en anglais « *sea* ») : **1** – Synonyme d'embrun [*mot peu employé en ce sens*].

2 – Sorte de petite pluie fine.

3 – On appelle *poudrin de glace* une précipitation, par temps calme et froid, de petits cristaux de glace si ténus qu'ils semblent rester en suspension dans l'atmosphère.

Poudroisement : **1** – Effet de scintillement que crée le Soleil ou toute autre lumière vive en rendant visibles des poussières ou de fines particules en suspension.

2 – [*Par extension*] Scintillement d'une multitude de petits points lumineux.

Exemple : Le poudroisement des étoiles.

Pouge ! (en anglais « *bear away* ») : **1** – Commandement fait au timonier et qui signifie : « arrive tout ! ».

Remarques : **a)** – Cette expression est employée en Méditerranée.

b) – Le « t » final de *arrive tout* ne claque pas comme cela se fait pour « en avant

tout » ou « à droite tout ».

c) – On dit « *pouge !* » ou « *poge !* ».

d) – Le verbe « *arriver* », dans cette circonstance, signifie *faire tourner* le navire pour qu'il se trouve en situation de recevoir le vent par l'arrière.

2 – Synonyme de *poge* qui signifie tribord au Levant.

[Voir le mot *Poge*].

Pouger (en anglais « *to sail with the wind right abaft* ») : Courir vent arrière.

Remarques : a) – Ce verbe est employé en Méditerranée.

b) – On dit « *pouger* » ou « *poger* ».

Pouillé : On appelait ainsi l'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui étaient dans une étendue de pays déterminée.

Exemples : Le *pouillé général* de tous les bénéfices du royaume ; le *pouillé* particulier des bénéfices dépendants d'une abbaye ; le *pouillé* des bénéfices d'un diocèse ; un tel bénéfice a été omis par erreur dans le *pouillé*.

Pouillot fitis : 1 – Oiseau de mer.

2 – Le *pouillot fitis* pèse 6 ou 7 grammes ; c'est une espèce qui parade sur les bateaux.

3 – Il a des pattes noires, une tête noire, le dessus du bec jaune.

4 – Le *pouillot fitis* arrive chez nous en mars ; il se reproduit dans le marais breton (au nord de la Vendée) ou au banc d'Arguin (dans le bassin d'Arcachon).

Pouillousse (en anglais « *main stay sail* ») : 1 – Voile de cape en très forte toile triangulaire dont la draille part de la tête du grand mât et va au pied du mât de misaine.

Remarque : La draille de la pouillousse est parallèle au grand étai.

2 – La pouillousse est une voile aurique qui ne se hisse qu'en cas de mauvais temps.

Remarque : Le mot *pouillousse* viendrait de ce que cette voile est située au-dessus de la cheminée de la cuisine et que les fumées des fourneaux la salissent.

Poulain : Voir *Poulin*.

Poulaine (en anglais « *gratings of the head* », « *beak head* ») : 1 – Assemblage terminé en *pointe* de plusieurs pièces de bois arrondies, monté sur l'étrave et en avant de la muraille de coltis, sur les anciens grands navires à voiles.

Remarques : a) – La poulaine, de forme quasi-triangulaire, formait saillie à l'avant du navire.

b) – On appelle *cloison de coltis*, ou muraille de coltis, ou seulement *coltis*, la cloison verticale qui se tient tout à l'avant du navire, sous les bossoirs ; elle s'appuie sur des allonges du *couple de coltis* et s'élève jusqu'au gaillard d'avant.

2 – Sur les grands navires à voiles, la *poulaine*, dont le treillis à claire-voie donnait sur l'eau, était utilisée par les matelots pour satisfaire leurs besoins naturels.

Remarques : a) – La poulaine venait en contrebas du gaillard d'avant.

b) – L'expression « *gabier de poulaine* » désignait un mauvais matelot, par opposition aux bons matelots qui grimpaient dans les hauteurs de la mâture.

c) – Les officiers et les passagers de marque faisaient leurs besoins naturels dans les *bouteilles* situées à l'arrière.

[Voir le mot *Bouteilles*].

3 – Au XIX^{ème} siècle, les espaces entre les herpes et les dauphins furent remplis.

4 – Les pièces de construction qui constituent l'ensemble de la poulaine formaient un poids considérable sur l'avant du navire ; à la fin du XIX^{ème} siècle, la poulaine fut supprimée en totalité.

5 – On appelait jadis *poulaines* des souliers pointus confectionnés en *poulanne*

(peau provenant de *Pologne*) dont la *pointe* était longue d'un demi-pied pour les personnes du commun, d'un pied pour les riches et de deux pieds pour les princes.

Poularde : Jeune poule engraisée.

Exemples : Poularde rôtie ; poularde bouillie ; poularde en ragoût ; poularde du Mans.

Poule : Oiseau domestique, la femelle du coq.

Exemples : Poule blanche ; poule noire ; une poule qui pond ; une poule qui couve ; mettre les poules couver ; une poule qui glousse, qui appelle ses petits ; la poule et les poussins ; des œufs de poule.

Remarques : **a)** – On donne le nom de poule, par extension, aux femelles de plusieurs espèces de volatiles.

Exemples : Poule faisane ou faisande ; poule perdrix ; poule pintade.

b) – On appelle poule de Barbarie une espèce de poule qui nous est venue de Barbarie.

c) – On appelle poule d'Inde (ou dinde) la femelle d'un coq d'Inde (que l'on l'appelle autrement dindon).

d) – On appelle peau de poule une peau qui n'est pas lisse, et qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée.

e) – [*Familier*] On dit « faire le cul de poule » ou « mettre la bouche en cul de poule » pour dire faire une espèce de moue en avançant et en pressant les lèvres.

f) – [*Familier*] On dit que les soldats plument la poule pour dire qu'ils vont à la picorée chez le paysan, c'est-à-dire qu'ils vont piller les habitants pour trouver leur subsistance.

g) – On dit « plumer la poule sans la faire crier » ou simplement « sans crier » pour dire faire des exactions si adroitement qu'il n'y en ait point de plainte.

h) – On dit familièrement « tuer la poule pour avoir l'œuf » pour dire se priver de toutes les ressources à venir pour un petit intérêt présent.

i) – On dit « un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin » pour dire que quand on veut faire quelque mal, il ne faut pas que ce soit en lieu où l'on est connu.

Poules (Cage à –) :

Poulevrin : Synonyme de *corne d'amorce*.

[Voir l'expression *Corne d'amorce*].

Pouliage (en anglais « *blocks* ») : Ensemble de toutes les poulies d'un navire.

Poulie (en anglais « *block* », « *pully* ») : **1** – Une poulie se présente sous la forme d'un bloc de forme oblongue et aplatie, généralement en bois d'orme ou en fer, et que l'on appelle *caisse de la poulie*.

La caisse de la poulie renferme une ou plusieurs roues possédant une empreinte creuse à leur périphérie, appelées *réas* ou *rouets*, et tournant autour d'un axe commun ; les réas ou rouets sont destinées à recevoir un cordage désigné selon l'usage de la poulie (par exemple un *garant* ou un *cartahu*).

[Voir les mots *Réa*, *Dé*, *Garant*, *Cartahu*, *Pastègue*, *Taille*, *Galoche*, *Chape*].

Remarques : **a)** – Les petites poulies sont creusées et taillées dans un bloc de bois.

b) – Quand la longueur de la poulie atteint ou dépasse 15 centimètres, elle est formée par un assemblage.

c) – Les fortes poulies se font en bois d'assemblage ou en métal.

d) – Une poulie en bois formée par assemblage comporte deux flasques latérales appelées *joues*, reliées entre elles par des *entretoises*.

e) – Les *entretoises* tiennent les joues de la poulie écartées.

- f)** – On taille séparément les joues et les entretoises des poulies d'assemblage en bois et on les réunit au moyen de chevilles de cuivre rivetées sur rondelles, ou bagues à riveter.
- g)** – Au centre des joues de la poulie, des trous d'essieu supportent l'axe (ou *essieu*) du réa, qui est formé d'une tige cylindrique en acier, terminée à chaque extrémité par un dispositif (tête carrée ou ergot) qui l'empêche de tourner sur lui-même sous l'effet de la rotation du réa ; le réa tourne librement sur l'axe (ou essieu) de la poulie.
- h)** – L'essieu est tenu en position, soit par une petite plaque de métal rapportée sur la tête de l'essieu, soit par un boulon, soit par l'estrope qui s'appuie dessus.
- i)** – La périphérie du réa comporte une gorge qui conduit le cordage.
- 2** – La caisse d'une poulie en bois est garnie d'une estrope qui la saisit par une cannelure creusée sur le pourtour des joues, dans le sens de la longueur.
- Remarques : a)* – L'*estrope* est un anneau en corde, en fer plat ou en chaîne ; l'estrope fortifie la poulie.
- b)** – On dit que l'estrope est *simple* quand elle est constituée d'un *erseau* simple, mais elle est souvent *double*.
[Voir le mot *Erseau*].
- c)** – Un crochet ou un anneau passé dans une *cosse* de l'estrope permet de retenir la poulie attachée, soit à un point fixe, soit à un point mobile (par exemple le bout d'un cordage ou le ringot d'une autre poulie).
[Voir les mots *Bout*, *Ringot*].
- d)** – La partie du corps voisine de la cosse est le collet de la poulie.
- e)** – On appelle *cul de la poulie* la partie opposée à la cosse.
- f)** – Le cul de la poulie comporte une engoujure, comme les joues, pour y engager l'estrope.
- g)** – Les poulies en bois sont très peu nombreuses à bord des grands navires ; on leur préfère les poulies en métal ou les poulies mixtes.
- 3** – Une *poulie mixte* comporte un corps en bois mais son support est constitué par une fourche métallique formant estrope ; cette fourche métallique peut être logée à l'intérieur ou à l'extérieur de la caisse.
- Remarques : a)* – La poulie porte souvent un croc à émerillon.
- b)** – Dans une poulie mixte, l'effort exercé par le réa sur l'essieu s'exerce directement sur l'estrope métallique (fer ou acier) au lieu de se produire sur la caisse comme dans le cas d'une poulie en bois.
- c)** – Dans une poulie mixte, l'essieu est maintenu en place, d'un côté par une tête en forme de goutte de suif, et de l'autre par une goupille sur rondelle ou par un boulon.
- d)** – Le démontage d'une poulie mixte est rapide puisqu'il suffit de chasser l'essieu pour retirer l'estrope.
- 4** – Le rôle d'une poulie est d'augmenter l'efficacité de l'effort appliqué sur le courant (le bout libre) du cartahu ou du garant et, lorsqu'elle conjuguée avec une autre poulie pour former un palan, de multiplier l'efficacité de l'effort appliqué sur le courant.
[Voir les mots *Cartahu*, *Garant*].
- Remarque :* Une poulie permet de modifier la direction de l'effort d'un cordage.
- 5** – Une poulie simple comporte essentiellement *deux joues* entourant une roue appelée *réa* ou *rouet* dont la circonférence est creusée d'une gorge ; cette roue peut tourner autour d'un *axe fixe* traversant les joues.
- Remarques : a)* – Le *réa* (en anglais « *sheaf* ») est habituellement en bois de gaïac ou en bronze, parfois en fer.
- b)** – Dans les grandes dimensions de poulies, on se sert souvent du mot *rouet* au

lieu de *réa*.

c) – On emploie des *roulements à rouleaux* pour maintenir l'axe du réa lorsque la poulie doit supporter des forces considérables ; dans ce cas, l'axe (ou essieu) du réa prend place au milieu de plusieurs rouleaux en métal (cinq ou plus) de chaque côté, et cet axe tourne entre les rouleaux.

d) – Un réa en fer comporte généralement une lumière (un conduit) par lequel on peut introduire de la graisse.

6 – Le *dé* du réa de la poulie est une garniture de renfort, généralement en métal, placée au centre du réa pour lui éviter de se décentrer avec l'usage.

Remarques : **a)** – Un dé en métal fait parfois éclater les réas en bois.

b) – On trouve des dés en cuir sur certaines petites poulies.

7 – La *gorge* (ou le *clan*) est la cavité comprise entre les joues de la poulie et à travers laquelle passe le cordage (drisse, garant, cartahu, etc. selon les cas).

[Voir le mot *Clan*].

8 – On appelle *engoujure* la cannelure creusés sur les joues et le fond (le cul) de la poulie pour permettre de maintenir l'estrope bien serrée autour de la caisse et pour l'empêcher de courir.

Remarque : La profondeur de l'engoujure est en principe égale à un quart de l'épaisseur du rouet.

9 – On appelle *ringot* un anneau placé sous la caisse de certaines poulies.

Remarque : Le ringot sert à attacher le dormant du garant ou du cartahu lorsque l'on utilise cette poulie pour constituer un palan.

10 – Une *poulie double* comprend deux réas côte à côte sur un même axe ; une poulie triple en comprend trois.

11 – Une poulie se mesure d'après sa longueur, qui doit être égale à trois fois la *circonférence* du cordage qui doit y passer.

Remarque : La *circonférence* du cordage étant égale à un peu plus de trois fois son diamètre, la longueur de la poulie doit être voisine de 10 fois le diamètre du cordage.

12 – Le *rouet* (ou *réa*) a un diamètre égal à deux fois la *circonférence* du cordage, soit environ 6,5 fois le diamètre du cordage.

13 – La largeur de la caisse est égale au diamètre du rouet plus deux fois son épaisseur.

14 – La mortaise d'une poulie simple a pour longueur le diamètre du rouet plus deux fois et demie son épaisseur.

15 – L'essieu du réa est placé à une hauteur telle que l'ouverture au-dessus du rouet vaut une fois et demie l'épaisseur du rouet.

[Voir « *Poulies à cosse, à croc, à émerillon, à fouet* »].

16 – Les chaumards, les caps de mouton, les moques sont des sortes de poulies.

[Voir le mot *Pouliot*].

Remarques : **a)** – Les chaumards sont parfois construits sans *rea* tournant ; dans ce cas, ils permettent le glissement des cordages sur des portages arrondis.

b) – Les caps de mouton n'ont pas de réa.

Poulie à chapeau : Une poulie à *chapeau* ou à *sabot* possède une caisse qui se projette en dehors du *clan* et qui empêche le cordage de mordre entre la poulie et la pièce de gréement ou de construction sur lequel elle est fixée.

[Voir le mot *Clan*].

Poulies à cosse, à croc, à émerillon, à fouet : Poulies qui se fixent au moyen d'un cosse et d'un aiguilletage, ou d'un croc, ou d'un émerillon, ou d'un fouet

[Voir les mots *Aiguilletage, Émerillon*].

Poulie à olive : La *poulie à olive* ressemble à la poulie à violon dont les deux réas sont superposés, mais l'un des réas est perpendiculaire à l'autre.
[Voir l'expression *Poulie à violon*].

Poulie à ringot :

Poulie à violon : Poulie très longue dont le contour extérieur a la forme d'un huit et qui possède deux réas superposés.

Remarques : **a)** – La poulie à violon possède deux réas inégaux, l'un au-dessus de l'autre.

b) – La poulie à violon remplace une poulie double ordinaire quand il faut qu'elle déborde moins de l'espar contre lequel elle est appliquée.

c) – La poulie à violon peut être métallique.

[Voir l'expression *Violon (Poulie à –)*].

Poulie chape : Voir l'expression *Chape (Poulie –)*.

Poulie coupée : **1** – Poulie estropée en fer dont l'une des joues est coupée au-dessus du clan afin de permettre de passer ou dépasser le double d'une manœuvre sans être obligé d'aller en chercher le bout.

[Voir le mot *Estrope*].

2 – L'estrope en fer d'une poulie coupée est munie d'une patte à charnière que l'on ferme au moyen d'une goupille avant de se servir de la poulie.

Remarques : **a)** – Les poulies coupées ne sont pas utilisées comme des dispositifs permanents de retour des cordages, mais pour guider de manière intermittente les manœuvres courantes, les amarres, certaines bosses d'embarcations, etc.

b) – Avant l'adoption de la couronne à empreintes de Barbotin pour remonter directement la chaîne de l'ancre, on utilisait une poulie coupée, ou *galoche*, tout à fait à l'avant du navire pour y passer la *tournevire*.

[Voir le mot *Tournevire*].

c) – Autrefois, une petite poulie coupée était génopée de chaque bord au dernier hauban d'artimon pour y passer la ligne de sonde quand on désirait la remonter après le sondage.

[Voir le mot *Génope*].

Poulie de guinderesse : Grosse poulie simple, estropée en fer, que l'on croche aux pitons du chouque de bas mâât pour y passer la guinderesse et le braquet du mâât de hune quand on le guinde ou quand on le dépasse.

[Voir les mots *Génope*, *Estrope*, *Chouque*, *Guinderesse*].

Poulie (Démontage et visite d'une –) : **1** – Pour démonter une *poulie en bois*, enlever l'estrope, larguer l'amarrage du collet et chasser l'essieu avec un repoussoir.

Remarque : Si l'estrope est double, on peut rendre apparentes les extrémités de l'essieu afin de le libérer avec le repoussoir, en enlevant la petite plaque en laiton ou en tôle qui est clouée dans la caisse de la poulie.

2 – Pour démonter une *poulie mixte* ou à *fourche*, on chasse la goupille ou on dessert le boulon, puis on libère de la caisse : la fourche, le ou les réas et l'essieu.

3 – Pour démonter une *chape assemblée*, on libère les différentes parties de la chape en desserrant les écrous.

Poulie de redresse :

Poulier (en anglais « *bank* », « *shelves* ») : Nom donné dans la Manche de Bretagne à des bancs de galets quelquefois mêlés de sable, qui se forment à l'embouchure des fleuves.

Poulierie (en anglais « *block shed* ») : Atelier où l'on fabrique les poulies.

Remarque : On fabrique également, dans les poulieries, des corps de pompe en bois, des *roues de gouvernail* et d'autres objets qui se font au tour à bois.

Pouleur (en anglais « *block maker* ») : Fabricant de poulies de toutes formes ou dimensions.

Remarque : Les pouleurs mettent en place, à bord : les réas, rouets, chaumards.

Poulie simple : Une *poulie simple* est une poulie ordinaire qui n'a qu'un seul *réa*.

[Voir le mot *Poulie*].

Poulin (en anglais « *stern stanchion* ») : Forte étance qui arc-boute l'étambot d'un bâtiment en construction.

[Voir le mot *Étance*].

Remarques : **a)** – Le *poulin* est la dernière étance qu'on enlève au moment de lancer le bâtiment.

b) – On écrit *poulin* ou *poulain*.

c) – On dit aussi « *sous-barbe* ».

Pouliot (en anglais « *chess tree* », « *knight head's sheaf* ») : Appellation du rouet à empreinte creuse placée dans un chaumard.

Remarques : **a)** – Le *pouliot* d'un chaumard correspond au *réa* d'une poulie, d'un palan ou d'un clan.

b) – On dit quelquefois *réa* à la place de *pouliot*.

Poulot : Synonyme de *bébé*.

Poupart : Crustacé.

Remarque : C'est une sorte de crabe très estimé.

Poupe (en anglais « *stern* ») : **1** – La partie du derrière d'un navire, d'une galère.

Remarque : C'est la partie du navire située sur l'arrière d'un plan vertical transversal rasant les faces arrières de l'estain et des allonges de cornières.

[Voir les mots *Estain*, *Cornière* et l'expression *Allonges de cornière*].

2 – La poupe se divise en trois parties :

i) l'arcasse,

ii) la voûte,

iii) le tableau.

Remarques : **a)** – Jusqu'en 1830, les vaisseaux de tout rang présentaient une poupe à tableau, avec des ornements plus ou moins riches, des sculptures, des peintures, des galeries, des bouteilles qui recouvraient les extrémités des bordages en arrière de l'estain.

b) – À partir de 1830, les vaisseaux eurent de poupes rondes ; les préceintes tournaient autour de la poupe au lieu de s'arrêter à l'estain ; il en résulta une plus grande solidité de cette partie des vaisseaux.

c) – Dans le cas d'une poupe ronde, les bordages d'un bord viennent buter par leur extrémité contre l'extrémité des bordages de l'autre bord, sur la ligne médiane de la poupe.

d) – On emploie souvent les mots *poupe* et *cul* l'un pour l'autre : par exemple on dit que l'on passe à la *poupe* d'un navire au mouillage, ou à son *cul*.

e) – On ne doit pas confondre les mots *poupe* et *arrière* : l'*arrière* d'un navire va de sa poupe à son milieu.

Poulpe : Mollusque céphalopode marin pourvu de huit tentacules munis de ventouses.

Remarques : **a)** – Les poulpes de grande taille sont aussi appelés pieuvres.

b) – Avec « *Les Travailleurs de la mer* » Victor Hugo a popularisé le terme normand « *pieuvre* » qui, dans l'usage courant, a remplacé « *poulpe* ».

c) – Le poulpe expulse son encre pour protéger sa fuite.

Poupe (Feu de –) : L'expression « *feu de poupe* » désigne un feu blanc placé aussi près que possible de la poupe, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 135 degrés, disposé de manière à projeter cette lumière sur

un secteur de 67,5 degrés de chaque bord à partir de l'arrière.
[Voir l'expression *Feu de poupe*].

Poupée : On appelle *poupées* les sortes de tambours en acier moulé ou en fonte qui sont entraînés par les mèches des treuils ou par celles des guindeaux à axe horizontal, et qui servent à enrouler les amarres lorsqu'on veut les virer.
Remarques : **a)** – Si les frottements entre la poupée et l'amarre sont insuffisants pour entraîner l'amarre sans glisser, on fait un nœud de cabestan sur cette poupée pour que l'une des spires de l'amarre en tension appuie sur les deux autres qui sont au contact de la poupée, augmentant ainsi les forces de frottements.
b) – Si l'axe d'entraînement est vertical, on utilisera les termes *cloche* au lieu de poupée et *cabestan* au lieu de treuil.

Pourceau : **1** – Synonyme de *porc*, *cochon*.

Exemples : Engraisser, tuer un pourceau ; étable à pourceaux.

Remarque : Dans l'« *Odyssée* » d'Homère, les compagnons d'Ulysse furent métamorphosés en pourceaux par la magicienne Circé.

2 – [Au figuré et familier] Individu glouton, malpropre, ou dont le comportement inspire le dégoût.

Remarques : **a)** – On appelle péjorativement « *pourceau d'Épicure* » ou « *pourceau du troupeau d'Épicure* » un homme plongé dans la jouissance des sens, par allusion à l'épître 4 du premier recueil d'épîtres du poète latin Horace (65 - 8 av. J.-C.), adressée à *Albius Tibulle* (50 -18 av. J.-C.) : « *Quand vous voudrez rire et vous railler d'un pourceau d'Épicure, venez me voir, vous trouverez un individu gros et gras et qui a bien soin de sa personne.* »

b) – C'est avec condescendance que l'on qualifie d'« *épicurien* » un homme plongé dans la jouissance des sens.

Pourceau de mer : [Vieilli] Synonyme de *marsouin*.

Remarque : On dit plutôt aujourd'hui *Cochon de mer*.

Pourpoint : Partie de l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le cou jusque vers la ceinture.

Pourpoint (À brûle –) : Voir le mot *Brûler*.

Pourquoi : Le *pourquoi* est la raison, la cause efficiente pour laquelle une chose s'est faite.

Remarque : La *condition* est la qualité requise pour qu'elle se fasse ; le *comment* est la manière dont la chose s'est faite.

Pourri : **1** – Altéré, avarié, décomposé.

Exemples : Des pommes pourries ; de la viande, du poisson pourris ; une odeur d'œuf pourri ; du bois pourri.

2 – [Par analogie et familier] Dégradé, abîmé.

Exemple : Sa voiture est complètement pourrie.

Remarque : On dit un *temps*, un *été pourri* lorsque l'atmosphère est humide, froide et qu'il pleut.

3 – [Au figuré, familier et péjoratif] En parlant de personnes qui ont quelque pouvoir mais qui manquent d'honnêteté, synonyme de *corrompu*.

Remarques : **a)** – L'expression « *tous pourris* » rend compte d'un sentiment de corruption généralisée et croisée à la tête des affaires politiques, financières, industrielles ou commerciales.

b) – L'expression « *Il y a quelque chose de pourri* » se dit d'une situation morale ou politique condamnable, par référence au passage de « *Hamlet* » de Shakespeare qui commence par « *Il y a quelque chose de pourri au royaume de Danemark* ».

c) – [Populaire] Engueuler quelqu'un comme du poisson pourri, c'est crier

violemment contre cette personne.

4 – Pourriture.

Exemples : Cela sent le pourri ; un goût de pourri.

Pourrir : 1 – [*En parlant d'une matière organique*] Se décomposer sous l'action de champignons ou de bactéries.

Exemple : Le bois de chêne plongé dans l'eau ne pourrit pas aussi promptement que les autres bois.

2 – [*Au figuré et familier*] Se détériorer lentement.

Exemple : Laisser pourrir la situation.

3 – [*Par analogie*] En parlant d'une personne, *pourrir en prison* c'est y rester longtemps et *pourrir dans l'inaction* c'est s'y corrompre moralement.

4 – Altérer, putréfier une substance organique.

Exemples : Les pluies excessives ont pourri la récolte de céréales ; sa jambe a été pourrie par la gangrène.

5 – [*Au figuré et familier*] Corrompre moralement une personne.

Exemple : L'argent l'a pourri.

6 – [*Au figuré et familier*] Gâter à l'excès.

Exemple : Un enfant gâté, pourri.

Pourriture sèche (en anglais « *dry rot* ») : **1** – Vice dans une pièce de bois difficile à soupçonner car il se déclare à l'intérieur du bois.

2 – Le bois atteint de pourriture sèche devient cassant, friable et il se décompose en poussière.

Remarque : La pourriture sèche se propage facilement et promptement aux pièces voisines.

Poursuite : 1 – Action de courir après une personne, un animal ou une chose, pour l'atteindre, pour l'attraper.

2 – Le fait de poursuivre une action entamée.

Exemples : La poursuite d'un travail ; la poursuite des affrontements durant la nuit.

3 – Action en justice intentée contre quelqu'un pour obtenir le paiement d'une créance, la réparation d'un dommage, la punition d'un délit, etc.

Exemples : Une poursuite civile ; faire, diriger, exercer des poursuites contre quelqu'un ; cesser les poursuites.

4 – Au cours d'une procédure pénale, ensemble des actes accomplis par le ministère public pour requérir l'application de la loi, ou par un juge d'instruction pour rassembler les preuves et les charges.

Poursuite (Droit de –) : Droit que possède un État côtier de prendre en chasse au-delà de ses eaux territoriales un navire étranger ayant commis une infraction dans cette zone.

Pourvoyeur (en anglais « *purveyor* ») : Appellation du servant d'une bouche à feu chargé d'aller retirer les gargousses à la soute à poudre.

Pousse-pied : 1 – Sorte d'acon utilisé sur les vases découvertes par le jusan pour se rendre jusqu'aux parcs à moules ; on le fait avancer en conservant un genou posé à l'intérieur de l'embarcation et en exerçant une poussée dans la vase à l'extérieur avec le pied de l'autre jambe, tout en s'appuyant des deux mains sur les lisses.

Remarques : **a)** – Les pousse-pieds ont une longueur d'environ 3 mètres et une largeur d'environ 1,10 mètre et guère plus d'un pied de profondeur.

b) – Les pousse-pieds étaient jadis utilisés dans l'estuaire de la Rivière de Marans (la Sèvre Niortaise)

2 – Sorte de petite embarcation à fond plat et de construction très simple, propulsé en poussant d'un pied au dehors et en appuyant le genou de l'autre jambe dans le

bateau, employé pour enlever la vase laissée sur le sol des cales de construction ou pour visiter les fosses aux mâts.

Remarque : Ces pousse-pieds ont une longueur d'environ 1,5 à 2 mètres, une largeur et une profondeur d'environ un pied.

[Voir le mot *Pouce-pied*].

Poussée : Sur un navire à hélice, la poussée est la force propulsive exercée par l'hélice et elle est transmise à une *butée* solidaire du navire, par l'intermédiaire de l'arbre d'hélice.

Remarque : La butée absorbe la poussée de l'hélice pour la transmettre à la structure du navire, soit quand cette poussée s'exerce vers l'avant (machine en avant), soit quand la poussée s'exerce vers l'arrière du navire (hélice tournant en marche arrière).

Pousser : **1** – On dit d'un canot (ou d'une chaloupe, ou d'une vedette rapide, ou de toute autre embarcation) qu'il *pousse* pour dire qu'il appareille (en anglais « **to shove off** », « **to push off** »).

Remarques : **a)** – On dit ainsi « *le canot-major poussera à 14 heures* » pour prévenir qu'il quittera le bord, vers la terre, à deux heures de l'après-midi.

b) – Le mot *pousser*, dans ce sens, vient de ce que, pour écarter l'étrave du canot du navire ou du quai auquel il est accosté, le brigadier de l'avant appuie sa gaffe sur le quai ou sur la coque du navire auquel le canot est accosté : il exerce une poussée sur la coque ou sur le quai au moyen de sa gaffe, jusqu'à ce que le canot soit dans une position favorable pour prendre de la vitesse.

c) – Si la coque du navire ou le quai sont en bois, le brigadier appuie la pointe en fer de la gaffe sur cette coque ou sur ce quai ; si la coque ou le quai sont en métal ou en matériau synthétique, il appuie le manche en bois.

d) – Cette manœuvre permet au canot de prendre la mer sereinement, même si les vents sont accostant, à condition qu'il conserve sa barre à zéro, sans chercher à finasser, jusqu'à ce que sa vitesse en avant lui permette de manœuvrer.

[Voir le mot *gaffe*].

2 – Pousser la barre du gouvernail (en anglais « **to shove off** », « **to push off** ») c'est la faire aller soit à bâbord, soit à tribord ; si on l'a poussée le plus possible, on dit qu'elle est poussée contre le bord ou en abord.

3 – Un navire est poussé à la côte (en anglais « **driven on shore** ») lorsque, malgré tous les efforts pour l'en empêcher, il est entraîné à la côte.

Pousser les feux : Expression provenant des navires à vapeur à chaudières à charbon, signifiant que l'on augmente la puissance demandée à l'appareil propulsif.

Poussier (en anglais « **gunpowder dust** ») : **1** – Poussière qui s'échappe de la poudre lorsqu'on la fabrique ou qu'on la passe au tamis ; on trouve aussi du poussier au fond des barils à poudre ou des gargousses.

2 – Le poussier est employé dans la composition de la plupart des artifices, notamment dans ceux qui sont destinés aux brûlots.

Poussière interstellaire : Grains solides de quelques microns de diamètre, composés principalement de glace et de silicate de carbone que l'on trouve dans l'espace interstellaire.

Remarques : **a)** – Les poussières interstellaires représentent 1 pour 100 de la masse de l'Univers.

b) – Les poussières interstellaires absorbent, diffusent et polarisent la lumière des étoiles.

Poussinière : Autre appellation des *Pléiades*, dans la constellation du Taureau.

Poutre : **1** – Grosse et longue pièce de bois équarri, de section rectangulaire, qui sert à soutenir les solives ou les lames d'un plancher.

2 – Longue pièce de bois, de métal ou de béton armé qui permet, notamment dans une construction, de reporter des charges sur des appuis.

Exemples : Poutre de chêne, d'acier ; les poutres en béton précontraint du viaduc de Millau ; la grosse poutre, la poutre maîtresse d'une charpente ; poutres de colombage ; un plafond à poutres apparentes ; aviver, corroyer une poutre ; l'assiette, la force d'une poutre.

Poutre-navire : Structure imaginaire supposée *indéformable*, sur laquelle s'exercent toutes les forces appliquées à un navire et qui a le même comportement à la mer que le navire lui-même.

Remarques : **a)** – Les forces exercées sur la poutre-navire sont des forces de pesanteur et des forces de pression.

b) – La rupture de la poutre-navire, due probablement à une réparation hasardeuse sur la coque, a conduit au naufrage de l'« *Erika* » en décembre 1999.

Pouvoir : **1** – Autorité politique, gouvernement d'un État.

2 – Pouvoir est employé pour désigner la fonction exercée par un organe dans l'un des domaines de l'autorité de l'État (*Exécutif, législatif, judiciaire*).

Remarque : Le principe de la séparation des pouvoirs a été défini par Montesquieu.

3 – [*Par métonymie*] Ensemble des personnes investies de l'autorité politique.

4 – Droit de commander ; crédit ; faculté, capacité de faire, d'accomplir une tâche.

5 – Capacité, aptitude reconnue par la loi.

6 – On appelle aussi *pouvoir*, l'acte, l'écrit par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc.

Remarque : En ce sens, il se met aussi au pluriel.

7 – [*Par extension*] Empire, ascendant que peut exercer une personne sur une autre.

Remarque : Le pouvoir est celui que l'on vous prête, pas celui que vous avez réellement reçu.

Pouvoir exécutif : Autorité politique, gouvernement d'un État.

Remarques : **a)** – En France, la Constitution de la v^eème République (1958) distingue :

i) Le *pouvoir* exécutif (le Gouvernement) ;

ii) Le *pouvoir* législatif (le Parlement) ;

iii) L'*autorité* judiciaire.

b) – Par la constitution de 1791, le pouvoir exécutif suprême fut déclaré résider exclusivement dans la main du roi (Louis XVI).

c) – La constitution de 1793 en chargeait un Conseil exécutif, composé de 24 membres choisis par le corps législatif sur une liste formée dans les départements.

d) – La constitution de 1795 a délégué le pouvoir exécutif à un Directoire de cinq membres, nommés par le corps législatif.

Pouzzolane : **1** – Roche naturelle d'origine volcanique, de structure alvéolaire.

2 – Elle est commercialisée sous le nom de *pouzzolane* ou de *Pierre de lave*.

3 – En mélangeant de la pouzzolane et de la chaux aérienne à de l'eau, on la transforme artificiellement en chaux hydraulique, grâce à la présence d'une grande quantité de silicate d'alumine ; on obtient alors un mortier qui acquiert une très grande dureté lorsqu'il est sous l'eau.

Remarques : **a)** – La pouzzolane est un matériau de construction basaltique plus léger que les matériaux de type silico-calcaire.

b) – La pouzzolane a de nombreuses utilisations : elle est à la base de la

fabrication de certains ciments à prise lente ; elle est utilisée, sous forme de pierre de 20 à 50 millimètres d'épaisseur, comme filtre dans les fosses toutes eaux.

c) – La pouzzolane est également répandue en hiver sur les routes où le froid est tel que le sel est inefficace car : à défaut de faire fondre la neige et la glace, elle permet de maintenir d'assez bonnes conditions d'adhérence pour les véhicules.

d) – La pouzzolane, très poreuse, permet à l'eau de s'écouler très rapidement, et elle a été utilisée sous la pelouse du Stade de France.

e) – La pouzzolane entre parfois dans la composition du substrat de certaines cultures comme les bonsaï, car ses arêtes coupantes favorisent le développement des radicelles.

f) – On trouve de la pouzzolane dans le sous-sol de Rome, à Naples, sur les pentes du Vésuve, en Auvergne, dans le Vivarais, dans le Velay, dans les coulées basaltiques d'Agde (Hérault).

g) – Le mortier de chaux et de pouzzolane a permis aux Romains de construire des arches, des voûtes des coupes et beaucoup de monuments qui existent encore.

h) – Le mortier de chaux et de pouzzolane était utilisé dès le XVI^e siècle à Venise, pour construire les digues en pierres qui assuraient la protection contre la mer.

i) – Encore aujourd'hui, la pouzzolane permet d'obtenir un béton possédant des qualités que l'on n'obtient pas avec du ciment de Portland ; la pouzzolane permet notamment de réaliser des grosses épaisseurs de béton qui ne seront pas fragilisées au moment de la prise par d'éventuelles différences de température entre le cœur et les surfaces extérieures.

POZIX : Voir l'expression *Heure UNIX*.

Pragmatique : **1** – Qui s'attache à l'action, aux aspects concrets d'une affaire plutôt qu'à la théorie ; qui envisage avant toute chose l'utilité, l'efficacité.

Remarques : **a)** – En grec, *πραγματικός* signifie « propre à l'action », « capable d'agir », « efficace », « résistant », « prudent », « avisé », « qui concerne les faits ou le fond », « qui concerne les affaires judiciaires ».

b) – En latin *pragmāticus* peut signifier « relatif aux affaires politiques », « habile, expérimenté en matière de droit » ou « conseiller d'un orateur ».

2 – Théorie selon laquelle le langage doit être étudié en envisageant le rôle de ses utilisateurs et les situations d'énonciation.

3 – Le philosophe allemand Emmanuel Kant appelait *impératifs pragmatiques* certains impératifs hypothétiques qui, par opposition aux impératifs techniques, sont des conseils de prudence adoptés en vue du bien-être.

[Voir le mot *Pragmatisme*].

4 – On appelait *pragmatique sanction* en France, en Espagne ou dans le Saint-Empire romain germanique, un acte d'approbation solennelle portant sur une question particulière ; la *pragmatique sanction* était signée par le souverain après qu'une assemblée eut été consultée et que des juristes eurent rendu leur avis.

5 – On appelle particulièrement *pragmatique sanction* un règlement fait en matière ecclésiastique par un État profane.

Remarques : **a)** – On appelle absolument « *Pragmatique Sanction* » l'ordonnance faite à l'assemblée de Bourges en 1438 par le roi de France Charles VII, pour recevoir ou modifier quelques décrets du XVII^e concile œcuménique de l'Église catholique qui avait été réuni par le pape Eugène IV à Bâle en 1431.

[Voir le mot *Concile*].

b) – Dans cette dernière acception, le mot « *Pragmatique* » se prend aussi substantivement comme équivalent de l'expression « *Pragmatique Sanction* »

et l'on disait « *la Pragmatique ordonne telle chose* » ou « *la Pragmatique porte telle chose* ».

c) – Par la *Pragmatique Sanction de Bourges* (7 juillet 1438) le roi de France Charles VII (1403-1461) se déclarait gardien de l'Église de France et s'assurait la loyauté du clergé français ; ce décret fut amplifié par le Concordat de Bologne, signé le 18 août 1516 entre le représentant du roi de France François Ier (1494-1547) et le pape de Rome Léon X (1517-1521) qui mettait officiellement fin à l'élection des évêques par les fidèles mais qui donnait au roi de France le choix des évêques ou des archevêques des diocèses de France et les abbés ou prieurs des monastères, le pape leur conférant ensuite l'investiture canonique.

d) – Le Concordat de 1801 entre la France et la Papauté, ratifié par Pie VII le 15 août 1801 et par Napoléon le 8 septembre 1801, a révoqué la *Pragmatique* de 1438.

e) – La loi française de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 dénonça unilatéralement le Concordat de 1801.

6 – En quelques pays, on donne le nom de *Pragmatique* ou de *pragmatique sanction* (en latin *pragmātica sanctio*) à la Loi fondamentale ou à certains actes d'importance contenant des dispositions d'intérêt général pris par le Souverain et qui concernent ses États ou sa famille (par exemple au sujet de sa succession).

Exemple : La *Pragmatique* de 1713 prise par l'empereur des Romains Charles VI d'Autriche (1685-1740) et qui instituait sa fille Marie-Thérèse (1717-1780) comme héritière des États héréditaires de la famille de Habsbourg, déclencha à sa mort la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) qui fut un conflit généralisé entre les souverains d'Europe, notamment Frédéric II de Prusse (1712-1786) Louis XV de France (1710-1774) Charles-Albert de Bavière (1697-1745) Georges II de Grande-Bretagne et de Hanovre (1683-1760).

Pragmatisme : **1** – Qualité d'une personne qui privilégie l'efficacité et l'utilité dans ses actions, s'adapte aux circonstances, met en œuvre les moyens propres à obtenir des résultats rapides et concrets.

2 – Capacité à s'adapter aux contraintes de la réalité.

Remarque : Le pragmatisme considère que l'intelligence a pour fin la capacité d'agir et non la connaissance.

3 – Courant apparu aux États-Unis d'Amérique à la fin du XIX^e siècle et regroupant divers penseurs pour lesquels la vérité d'un énoncé, d'un principe d'action réside dans son efficacité pratique, dans ses applications concrètes.

Remarques : **a)** – Le pragmatisme est une attitude philosophique tournée vers le monde réel qui prétend dépasser la conception traditionnelle de la vérité comme adéquation d'une notion à son objet.

b) – Selon le *pragmatisme*, le juste dans la morale consiste en ce qui est avantageux pour notre conduite.

c) – Selon la perspective pragmatique, penser une chose revient à identifier l'ensemble de ses implications pratiques ; la vérité n'existe pas a priori mais elle se révèle progressivement par la pratique (d'où l'appellation *pragmatisme*).

d) – Le *pragmatisme* s'oppose à la conception *rationaliste* de la pensée exprimée par Descartes.

e) – Selon la perspective pragmatique, les idées sont les instruments de la pensée ; les mots étant les supports de la pensée, la pauvreté du langage limite la pensée.

f) – Le *pragmatisme* est apparu en 1878 dans un article intitulé « *comment rendre nos idées claires* ».

g) – Le fondateur américain du courant appelé *pragmatisme* a été Charles Sanders

Peirce (1839-1914).

h) – Le *pragmatisme* peut être considéré comme une forme d'*utilitarisme*.

i) – Le *pragmatisme* a été supplanté après la Seconde Guerre Mondiale par la philosophie analytique de Bertrand Russell (1872-1970) ou par l'empirisme logique du *Cercle de Vienne*.

[Voir l'expression *Cercle de Vienne*].

Praire : Petit coquillage marin bivalve, d'un gris jaunâtre, marqué de profondes stries concentriques, et qui peut se consommer cru ou cuit.

Remarque : La *praire* vit dans les fonds sableux.

Prairial : Troisième mois de printemps de l'année révolutionnaire.

[Voir l'expression *Calendrier révolutionnaire*].

Prairie : Étendue de terre plus ou moins vaste où pousse de l'herbe qui sert de pâture aux animaux ou que l'on fauche pour le foin.

Remarques : **a)** – On applique ordinairement le mot de prairie à un espace de terrain un peu plus étendu que celui qu'on appelle *pré*.

b) – On appelle *prairies artificielles*, des terres labourables où l'on sème différents genres d'herbes propres à la nourriture des animaux, comme trèfle, sainfoin, luzerne, etc.

c) – On appelle *prairies temporaires*, des terres essentiellement semées de graminées ou de légumineuses pour plusieurs années.

Pralin : **1** – [*Confiserie*] Préparation à base d'amandes ou de noisettes caramélisées puis broyées, qui sert à fourrer les bonbons, les chocolats ou permet d'aromatiser des gâteaux.

2 – [*Agriculture*] Mélange de terre argileuse, d'engrais et d'eau dans lequel on trempe les racines d'une plante ou, parfois, des graines, pour améliorer leur croissance ou leur germination.

Praline : Amande qu'on a fait rissoler dans du sucre.

Praliner : **1** – [*Confiserie*] Faire rissoler dans du sucre.

2 – [*Par extension*] Garnir de pralin ou aromatiser avec du pralin.

Exemple : Praliner une crème.

3 – [*Agriculture*] Tremper, avant la plantation, les racines d'une plante ou, parfois, des graines dans un mélange pâteux et nutritif.

Prame (en anglais « *pram* », « *flat bottomed ship* ») : **1** – [*Anciennement*] Grand et fort bâtiment à un seul pont, à fond plat, à voiles et à rames, qui servit au XVII^e siècle de forteresse flottante pour la défense des côtes.

2 – Les 20 prames de la flottille de Boulogne, que Napoléon destinait à l'invasion de l'Angleterre projeté pour 1805, avaient une longueur de 37 mètres, une largeur de 8 mètres et tiraient 2,5 mètres d'eau ; elles étaient gréées de 3 mâts comme une corvette de 20 ; elles portaient 12 canons de 24, avaient un équipage de 38 marins ; elles transportaient, dans la cale, des soldats et 50 chevaux.

Remarque : Les soldats pouvaient aider à la manœuvre des rames.

3 – [*Aujourd'hui*] Youyou utilisé comme annexe d'un yacht.

Prao (en anglais « *prao* ») : **1** – Bateau malais ou indonésien, large et de peu d'enfoncement, analogue aux chasse-marées français, équipé de deux gouvernails latéraux et portant habituellement une voilure rectangulaire qui leur donnait une grande vitesse.

2 – Nom donné à une pirogue à voiles et à balancier des îles Caroline, non pontée, très fine à l'avant et à l'arrière, d'une longueur d'environ 10 mètres et d'une largeur inférieure à un mètre ; le balancier était toujours disposé au vent, et le côté opposé au balancier était plat pour s'opposer à la dérive ; le foc était déplacé de l'avant à

l'arrière à chaque changement de direction pendant les louvoiements, l'avant devenant alors l'arrière et l'arrière devenant l'avant.

Ces pirogues très rapides pouvaient effectuer des voyages en mer de 1 000 milles.

Remarque : D'après Bonnefoux, on donnait le nom de *pros* à la pirogue dont le balancier était simple et le nom de *prao* à celle dont le balancier était double.

3 – [*Par analogie*] Petit voilier souvent multicoque aux caractéristiques voisines.

Remarques : **a)** – On appelle *prao Bédouang* une pirogue de la côte orientale de Java à balancier double, étroite, profonde, ayant deux voiles triangulaires et un gouvernail mobile.

b) – On appelle *prao Mayang* un caboteur malais dont l'étrave et l'étambot sont recourbés, ayant de 16 à 20 mètres de longueur, portant un seul mât avec une longue voile trapézoïdale dont la ralingue du fond se roule autour d'un bambou pour prendre les ris.

Il porte généralement une cabane en son milieu.

Sa coque est peinte de couleurs brillantes ; sa carène est blanche et est surmontée d'une raie noire.

Le gouvernail s'installe du côté sous le vent et on le change de bord à chaque changement d'amure.

Prase : Variété de quartz opaque de couleur verte.

Praséodyme : Élément métallique de couleur jaune clair, donnant des sels verts et qui appartient au groupe des terres rares dites *lantanides*.

Remarques : **a)** – Symbole Pr

b) – Numéro atomique : 59

c) – Masse atomique : 140,9

Praticable : **1** – Qui peut être utilisé, mis en pratique.

2 – Se dit des voies de passage que l'on peut emprunter.

Exemples : Un chemin praticable ; la route du col n'est pas praticable en hiver.

3 – Se dit des conditions de temps qui permettent de prendre la mer.

Remarques : **a)** – On parle de *temps praticable* quand on est au port et qu'on envisage d'appareiller.

Exemple : Les conditions météorologiques sont devenues praticables, on peut quitter le port.

b) – On dit que le temps est redevenu *maniable* quand on est en mer et qu'on peut reprendre sa route après qu'on avait mis à la cape, ou en fuite, ou qu'on avait mouillé à l'abri d'une pointe de terre ou d'une île.

Exemple : « Vers le soir, l'ouragan était entièrement tombé ; une brise maniable lui succéda, qui soufflait du Sud-Ouest ; on fit les dispositions pour l'appareillage. »

D'après « *Les enfants du capitaine Grant* » de Jules Verne (1828-1905).

Praticien : **1** – Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice, et qui suit le barreau.

2 – [*Par analogie*] On dit d'un médecin qui a beaucoup d'expérience dans son art, que c'est un bon praticien, un grand praticien.

3 – [*Par extension*] Celui qui possède la connaissance d'une science, d'une technique, d'un art et qui en maîtrise l'usage, la pratique.

Exemple : Un praticien habile, consommé.

4 – [*Par extension*] Celui qui exerce une profession en joignant à ses solides connaissances théoriques l'expérience que lui a conférée une longue pratique.

Exemple : Un praticien de la manœuvre.

Remarques : **a)** – En ce sens, praticien s'oppose à *débutant* ou à *instruit*.

b) – L'éducation s'adresse à la volonté ; l'*instruction* s'adresse à l'intelligence ; la *formation pratique* s'adresse à la mémoire.

Pratiquant : 1 – Qui observe les rites, les pratiques et surtout les *préceptes* d'une religion et qui participe au culte lors des réunions régulières des adeptes de cette religion.

Remarque : Il ne suffit pas d'*observer les rites* et de *participer au culte* pour être un adepte « *pratiquant* » ; il faut en appliquer les préceptes.

2 – Celui qui s'adonne avec assiduité à une activité de loisirs.

Exemple : Ce club de rugby a une centaine de licenciés mais une soixantaine d'adeptes pratiquants.

Pratique : *Pratique* se dit de la chalandise que toutes sortes de marchands, d'artisans, etc. ont pour le débit de leurs marchandises et pour le fait de leur négoce, c'est-à-dire des personnes qui donnent de l'emploi à un marchand, à un artisan, à un procureur, à un médecin etc.

Exemples : Ce marchand a perdu depuis peu une de ses meilleures *pratiques* ; toutes les pratiques de ce procureur sont de province ; il vient tous les jours de nouvelles pratiques à ce procureur, à ce marchand, à ce médecin, etc. ;

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme est une *bonne pratique* pour dire qu'il y a à gagner avec lui, qu'il paye bien ; ou que c'est une *méchante pratique* pour dire qu'il paye mal.

b) – On emploie plutôt aujourd'hui le mot *client* que le mot pratique s'il s'agit d'un commerçant, ou le mot *patient* s'il s'agit d'un médecin.

Pratique : 1 – *Pratique* se dit de la procédure et du style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès.

Exemples : Ce n'est pas assez qu'un avocat connaisse les lois, les décrets, les circulaires, etc., il faut encore qu'il entende bien la pratique ; ce procureur entend fort bien la pratique ; cela est contre toutes les règles de la pratique.

Remarque : Forclusion, contredits, salvations, etc. sont des termes de pratique.

2 – *Pratique* se dit aussi de tous les papiers de l'étude d'un procureur, de l'étude d'un notaire.

Pratique : Qui ne s'arrête pas à la simple spéculation, qui tend, qui conduit à l'action, à l'exécution, qui agit, qui fait agir.

Exemples : Instruction pratique ; morale pratique ; vertu pratique.

Remarque : Les sciences se divisent en branche spéculative et branche pratique.

Exemple : Géométrie *spéculative* contre géométrie *pratique*.

Pratique : 1 – Ce qui se réduit en actes, dans un art, dans une science.

Remarques : **a)** – Dans cette acception, il est opposé à la théorie.

b) – La pratique ne répond pas toujours à la théorie.

c) – On parle parfois de *savoir théorique* par opposition à *savoir pratique* quand on sait tout expliquer mais que rien ne marche.

2 – Connaissance intuitive d'un savoir-faire, acquise par l'expérience naturelle et souvent par la méthode des essais et des erreurs, éventuellement en écoutant les indications du maître d'apprentissage.

Remarques : **a)** – La *pratique* s'oppose à la *compétence* qui s'acquiert à la fois par l'étude théorique et par l'expérience, et à la *qualification* qui résulte d'une connaissance appliquée acquise par la pratique et basée sur une compétence.

b) – On pourrait s'attendre à ce qu'une longue pratique de la manœuvre des navires suffise pour inhiber les *mauvaises intuitions* qu'un manœuvrier peut avoir naturellement lorsque surgissent des difficultés nouvelles pour lui : en réalité, ce n'est pas le cas si ses connaissances *théoriques* ne lui permettent pas de savoir ce qu'il faut regarder, ni comment il doit l'interpréter ; ce n'est pas le cas non plus s'il ne peut pas atteindre un degré d'abstraction suffisant pour conceptualiser la

manœuvre et résister ainsi à ses illusions visuelles par le raisonnement et la mesure.

c) – Les expériences personnelles des *pratiques* ne se transmettent pas de l'un à l'autre aussi facilement que celles des savants ou des scientifiques entre eux s'il manque aux *pratiques* cette vision théorique qui fait apparaître des règles derrière les observations.

3 – La connaissance pratique est celle qui ne s'arrête pas à la simple spéculation ; elle tend, elle conduit à l'action, à l'exécution ; elle agit ou elle fait agir.

Remarques : **a)** – La connaissance pratique dépasse la simple connaissance spéculative.

b) – On qualifie de *pratique éclairée* une exécution dirigée par des principes ; on appelle *pratique aveugle* celle qui n'est pas éclairée, qui n'est qu'une routine.

4 – La connaissance pratique anticipe l'avenir ; elle permet de prévoir toutes les situations que l'on pourra rencontrer à court et à moyen terme et elle pousse à préparer le matériel et le personnel pour y faire face avec bonheur.

Remarque : La connaissance pratique fait lover et ramasser les manœuvres, remorques, etc. sur un navire remorqueur dès qu'elles ont été rentrées à bord après que le navire remorqué a été largué, de manière à ne pas encombrer les ponts ou les passavants et à pouvoir être utilisées de nouveau, sans délai, en cas de besoin.

5 – L'expérience des choses du monde.

Exemples : C'est un homme qui a la pratique des affaires ; cet emploi ne m'est pas propre, je n'ai aucune pratique de ces sortes d'affaires.

6 – On appelle *pratique* un instrument d'acier ou de cuivre, que les joueurs de marionnettes placent à l'entrée de leur gosier pour changer le son de leur voix.

Remarque : [Familier] On dit d'un homme qui a la voix très enrouée, qu'il a avalé la pratique de Polichinelle.

7 – Donner *pratique* à un navire, c'est lui permettre d'aborder et de débarquer.

Remarque : On dit habituellement « *libre-pratique* ».

Exemple : Le pavillon « **Q** » [Quebec] du code international des signaux (un carré jaune) signifie « *Mon navire est indemne* [de toutes maladies contagieuses], *je demande la libre-pratique* ».

[Voir l'expression *Libre-pratique*].

Pratique : On appelle *pratique d'un lieu* un marin qui connaît les parages de ce lieu pour y avoir navigué de manière continue pendant une longue période, mais qui n'a pas reçu de commission de pilote et qui n'est pas titulaire d'une licence de capitaine-pilote ; le *pratique* peut naviguer dans les parages qu'il connaît sans l'assistance d'un pilote et il peut même aider occasionnellement les capitaines étrangers à un lieu à y naviguer en évitant les dangers si ce lieu est dépourvu de pilotes commissionnés.

Exemple : Un pratique du port de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime) ; le pratique du port de Paluden, à Lannilis (Finistère).

Remarque : Il est interdit d'exercer le métier de pilote si l'on n'a pas été régulièrement commissionné.

[Voir les mots *Commission*, *Danger*, *Pilote*].

Pratique de la manœuvre (en anglais « *seamanship* ») : **1** – La pratique de la manœuvre des navires est une qualité personnelle que chaque apprenti-manœuvrier peut acquérir :

- i)** par des embarquements sur de vrais navires, pour effectuer des manœuvres,
- ii)** précédés d'une étude théorique adaptée, indispensable pour remarquer ce qui est important et (surtout !) pour inhiber ce qui peut perturber la réflexion,

iii) afin de prédire ce qui peut se passer et

iv) pour comprendre ce qui s'est réellement passé.

Remarque : Les simulateurs de manœuvre électroniques et surtout les modèles réduits navigants sont des aides remarquables pour la compréhension de la manœuvre des navires.

2 – À force de répéter les mêmes opérations, le manœuvrier réussit les manœuvres avec la même habileté que s'il était conduit par un instinct naturel ; pour agir sereinement, il faut cependant qu'il sache à l'avance ce qu'il va exécuter.

3 – Selon l'adage consacré, la pratique est comparable à la main qui travaille, pendant que la théorie tient lieu de l'esprit qui la dirige avec lumière : la théorie permet de discerner des analogies dans deux situations semblables et surtout, les différences éventuelles dans deux situations comparables.

Pratique (Libre -) : La *libre pratique* ou, simplement, « *la pratique* » est la *liberté* accordée à un navire d'aborder et de procéder au déchargement des marchandises ou au débarquement des personnes.

Remarques : **a)** – Le pavillon jaune « Q » [Quebec] envoyé dans la mâture à l'arrivée sur une rade ou dans un port signifie que le navire est indemne de toute maladie contagieuse, qu'il ne provient pas d'un pays étranger contaminé et qu'il demande la *libre pratique*.

b) – La *libre pratique* est accordée en principe par le *service de santé* du port d'arrivée ; en réalité, c'est souvent la *douane* qui donne la libre pratique.

c) – Lorsqu'il a obtenu la libre pratique, le navire abaisse le pavillon « Q » [Quebec].

Pratiquer : 1 – Mettre en pratique.

Exemple : Pratiquer la vertu.

2 – Exercer, faire les fonctions de certaines professions.

Exemple : Pratiquer la médecine.

3 – Fréquenter, hanter.

Exemple : J'ai assez pratiqué cet homme-là pour savoir de quoi il est capable.

4 – Solliciter, tâcher d'attirer et de gagner à son parti, suborner.

Exemples : Les domestiques qu'il avait pratiqués, lui donnèrent entrée dans la maison ; il a pratiqué des témoins dans cette affaire.

Remarque : On dit *pratiquer des intelligences* pour dire se les ménager.

5 – [En architecture] Ménager le terrain, la place, avoir l'adresse de trouver de petites commodités dans un bâtiment.

Exemple : On a pratiqué un petit escalier dans l'épaisseur du mur.

Pratiquer : 1 – *Pratiquer la manœuvre*, c'est comprendre les principes théoriques de la manœuvre des navires, prévoir dans le détail ce qui va se passer, à la mer, sur rade, puis entre le début et la fin d'une manœuvre d'entrée dans le port, ou d'une sortie de ce port, ou d'un mouvement à l'intérieur du port, et enfin conduire effectivement un navire jusqu'à son point de destination.

Remarque : Dans une acception restreinte, *pratiquer la manœuvre* c'est aussi manœuvrer les navires en comptant principalement sur l'inspiration du moment et sur la chance pour éviter de faire de graves avaries aux navires ou aux ouvrages portuaires.

2 – *Pratiquer avec la terre*, pour un navire au mouillage ou en station près de cette terre, c'est faire usage des moyens habituels de communication pour prendre connaissance de cette terre, ou pour aller y chercher des approvisionnements, ou pour y traiter avec les habitants.

Remarque : On dit qu'on ne peut *pratiquer avec la terre* lorsque le mauvais temps

ou toute autre cause forcent à s'en abstenir.

3 – Pratiquer une religion, c'est en observer tous les préceptes.

Remarque : Dans une acception très restreinte, *pratiquer la religion* c'est se contenter d'en suivre les rites, notamment de participer au culte de la divinité avec la communauté des croyants.

Praxéologie : Science de l'action.

Remarques : **a)** – La *praxéologie* est l'étude des prises de décisions dans des situations particulières, plus que la recherche de vérités générales et absolues.

b) – À chaque situation correspond une décision idoine ; une décision peut être excellente dans une conjoncture et détestable dans une autre.

c) – Le mot « *praxéologie* » a été créé par le philosophe français Raymond Aron (1905-1983) à partir des mots grecs *πρᾶξις* qui signifie *action, manière de procéder* et *λόγος* qui signifie *sujet d'étude*.

Praxie : Faculté d'adapter physiologiquement ses mouvements, ses gestes au but recherché.

Praxis : L'action, l'activité en tant qu'elle est dirigée vers une fin, qu'elle s'exerce en un projet organisé.

Remarques : **a)** – Pour le philosophe grec Aristote (384-322 av. J.-C.) la *praxis* (en grec *πρᾶξις*) désigne la pratique ou l'action, c'est-à-dire des activités qui ne sont pas seulement contemplatives ou théoriques, mais qui transforment le sujet.

b) – Dans la doctrine marxiste, la *praxis* désigne l'ensemble des activités propres à transformer l'organisation sociale.

Pré : 1 – Terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage.

Remarque : Au pays de Caux, on dit un *herbage*.

2 – [Vieilli] On disait autrefois « *se trouver, se porter sur le pré* » pour dire se trouver au lieu assigné pour un duel.

Pré-acheminement : Transport terrestre ou fluvial effectué pour acheminer une marchandise de son lieu d'origine jusqu'au port de chargement sur un navire de mer.

Remarque : Le transport terrestre ou fluvial effectué pour acheminer une marchandise du port de déchargement d'un navire de mer jusque chez le destinataire final, s'appelle le *post-acheminement*.

Préalable : Qui doit être dit, être fait, être examiné avant que de passer outre.

Exemple : C'est un préalable nécessaire.

Remarques : **a)** – Dans les négociations et les traités, la communication des pouvoirs des négociateurs est une chose préalable.

b) – La *question préalable*, dans le langage des délibérations publiques, est une formule exclusive de la délibération ; la question préalable fait référence à une question soumise à une juridiction et elle doit être tranchée avant que la juridiction ne se penche sur le fond de l'affaire ; il s'agit d'une condition nécessaire pour que la juridiction puisse se prononcer.

c) – La *question préalable de constitutionnalité* ou « *question prioritaire de constitutionnalité* » est un droit reconnu par l'article 61-1 de la Constitution (révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 entrée en vigueur le 1er mars 2010) qui permet à tout justiciable de contester, devant le juge en charge de son litige, la constitutionnalité d'une disposition législative applicable à son affaire parce qu'elle porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit ; les justiciables peuvent demander la saisine du Conseil constitutionnel pour vérifier la constitutionnalité d'une loi applicable à leur affaire et ce, quelle que soit la date de son entrée en vigueur ; une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'article 61-1 est abrogée à compter de la publication de la décision du Conseil constitutionnel ou d'une date ultérieure fixée par cette décision.

Préambule : Avant-propos, entrée en matière par laquelle l'auteur d'un texte ou d'un discours expose ses intentions, ses motifs, l'idée directrice qui le guide et quelques principes généraux admis sans avoir à les développer.

Exemple : Le préambule de la Constitution.

Préau : **1** – Petit pré.

2 – Espace découvert qui est au milieu du cloître des maisons religieuses.

3 – La cour d'une prison.

Exemples : Ce prisonnier se promène au préau, sur le préau ; comme il n'est pas accusé d'un crime capital, il a la liberté du préau, d'être sur le préau.

4 – Espace délimité, couvert ou non, situé à l'intérieur d'un bâtiment d'utilisation collective.

Remarque : On appelle *préau d'une école*, la partie de la cour de récréation protégée des intempéries par un auvent.

Préau (Mouillage du –) : Mouillage compris dans la rade de Saint-Martin-de-Ré, dans le Pertuis Breton, entre le banc du Préau, le banc du Rocha et la pointe du Couronneau ; on y trouve des fonds supérieurs à 5 mètres aux plus basses mers.

Remarques : **a)** – Dans le cas de vents de Sud forcés, si l'on a mouillé en ce point, on ne doit pas hésiter à élonger des ancres dans le Sud pour éviter de chasser dans la direction du banc du Préau.

b) – Avec d'autres vents que du Sud, le mouillage du Préau est très bon, sur des fonds de vase mêlée de sable.

c) – Le mouillage du Préau a une longueur de 0,7 mille dans la direction Est-Ouest et une largeur de 0,1 mille.

Prébendale (Maison –) : Synonyme de *presbytère*.

Prébende : **1** – Revenu fixe accordé à un chanoine ou à une chanoinesse ; revenu ecclésiastique attaché, annexé ordinairement à une chanoinie.

Remarques : **a)** – Les prébendes constituent une grande partie du revenu des canonicats.

b) – Prébende, en ce sens, est emprunté du latin médiéval *præbenda* qui signifie « biens affectés à l'entretien du prêtre qui dessert une église ».

c) – Le mot *præbenda* (en latin ancien) signifie *traitement alloué par l'État*.

2 – [*Par extension*] Revenu attaché à quelque charge lucrative.

Remarque : Les prébendes peuvent être attribuées par des puissants à leurs obligés, ou accordées sur l'intervention des puissants ; ce sont parfois, en réalité, des emplois fictifs bien rémunérés.

Exemple : Distribuer des prébendes à ses électeurs.

3 – Cette charge lucrative elle-même.

Remarque : S'emploie avec une nuance péjorative pour désigner un avantage attribué par faveur.

Prébiotique : Relatif à ce qui aurait précédé l'apparition de la vie sur la Terre, l'aurait permise ou l'aurait déterminée lors de la formation de la planète.

Exemple : La présence de molécules prébiotiques sur des météorites permet à certains scientifiques d'envisager une origine extraterrestre de la vie.

Remarque : La polymérisation de molécules prébiotiques pourrait être à l'origine de molécules plus complexes, comme les protéines ou les acides nucléiques.

Précaire : **1** – Qui ne s'exerce que par une tolérance révocable, une permission résiliable à la première demande.

Exemples : Autorité, pouvoir précaires.

2 – Qui est sans fondement juridique.

Exemple : Occupation précaire d'un immeuble, sans droit ni titre.

3 – Qui est incertain, mal assuré.

Exemple : Il est de santé précaire.

4 – Ce dont on ne peut garantir la permanence.

Exemple : Emploi précaire.

5 – [Par métonymie] Des *travailleurs précaires* peuvent perdre leur emploi du jour au lendemain.

Précarité : 1 – Caractère de ce qui est précaire.

[Voir le mot *Précaire*].

2 – Caractère de ce qui est résiliable, révocable à la première demande de celui qui est fondé à la formuler.

Exemple : La précarité d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

3 – Ce qui est dépourvu de tout fondement juridique.

Exemples : La précarité d'une demande, d'un recours.

4 – Caractère de ce qui est instable, incertain.

Exemples : La précarité d'une trêve ; la précarité de l'emploi.

Remarque : Être en *situation de précarité*, c'est connaître des difficultés matérielles qui compromettent l'insertion dans la société.

Précaution : 1 – La précaution est une disposition ou une mesure prise par prévoyance, afin de parer à quelques maux ou inconvénients identifiés mais incertains.

Remarque : Comme disait le musicien Frank Zappa (1940-1993) : « *Les gens précautionneux devraient remercier ceux qu'ils considèrent comme des aventuriers, car ce sont eux qui prennent le risque de faire dévier les choses dans une direction nouvelle qui profitera plus tard à ceux qui sont trop couards pour les expérimenter* ».

2 – La précaution peut être une attention excessive que l'on montre, ou une mesure non nécessaire que l'on prend à *tout hasard* afin de parer à quelque mal ou inconvénient inconnu, ou pour parer à un péril redouté et incertain.

Remarques : a) – On appelle *hasard* une prétendue puissance supérieure que nous invoquons pour nous dispenser de préciser les véritables raisons qui nous font craindre un péril, ou pour excuser notre ignorance du cheminement des événements.

b) – « *La Précaution inutile* » est le sous-titre de la comédie en quatre actes intitulée « *Le Barbier de Séville* » de Beaumarchais (1732-1799) qui fut créée le 23 février 1775 à la Comédie Française.

3 – Prendre des précautions vise souvent à se garantir, vis-à-vis de sa hiérarchie ou, en cas de malheur devant la justice, des effets imprévisibles et en tout cas ignorés de *risques* entrevus, sans que l'on sache exactement quelles mesures il suffirait de prendre pour éviter la réalisation de ces périls.

4 – La précaution est quelquefois une manifestation de la passivité de quelqu'un qui ne sait pas si un péril existe mais qui l'imagine.

Remarques : a) – La *prudence* du praticien compétent et qualifié, à la différence de la *précaution*, consiste à éviter des périls ou des menaces qu'il sait prévoir. [Voir les mots *Hasard*, *Vimaise*, *Prudence*].

b) – Selon le *principe de précaution*, en cas d'ignorance ou de doute sur l'innocuité d'un produit, sur la présence d'un virus, etc., les autorités compétentes en matière de santé ou d'environnement doivent prendre des mesures de protection proportionnées au péril redouté.

c) – Le « *principe de précaution* » introduit en 2005 dans la Constitution de la 5^e République française peut être un frein à des initiatives scientifiques utiles.

Remarque : Le *principe de précaution* tel que défini dans la Constitution de la

v ème République ne concerne que l'*environnement* et il est ne s'applique qu'à la puissance publique, alors que le principe de prudence s'applique à tous ceux qui entreprennent.

d) – Le risque calculé et assumé est le propre de l'*entrepreneur* ; l'entrepreneur fait des investissements et recrute des salariés pour augmenter son chiffre d'affaire et accroître ses bénéfices.

e) – Le refus de tout risque est le propre du *gestionnaire* ; le gestionnaire diminue la masse salariale pour ne pas diminuer le résultat entre les recettes en baisse du fait de sa couardise et les dépenses qui seront ainsi également en baisse.

f) – Il faut être instruit, qualifié et avoir la tête bien faite pour devenir un *entrepreneur* qui réussit.

g) – Il suffit d'aller dans une école de commerce pour être un *bon gestionnaire*.

h) – Le proverbe : « *trop de précautions nuit* » signifie qu'une précaution excessive tourne souvent au désavantage de celui qui la prend.

[Voir les mots *Principe*, *Scientifique* et l'expression *Précaution (Principe de –)*].

5 – Circonspection, ménagement, prudence.

Exemple : Se conduire avec précaution.

Remarque : On ne doit attaquer certains préjugés qu'avec précaution.

Précaution (Principe de –) : « *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution et dans leur domaine d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage* ».

Remarques : **a)** – Rappel de vocabulaire :

i) *Principe* : Règle juridique établie par un texte et d'application obligatoire.

ii) *Précaution* : Prudence, circonspection, attention que l'on montre pour parer à un éventuel danger.

iii) *Parer à* : Se prémunir contre, se protéger de, se garantir de quelque chose.

b) – Le principe de précaution est parfois le transposition réglementaire d'un mythe collectif.

c) – Le principe de précaution est opposé à celui d'innovation technologique.

[Voir les mots *Précaution*, *Prudence*, *Phantasme*, *Fantasme*, *Mythe*].

Préceinte (en anglais « *wale* », « *bend* », « *rail* », « *herping* ») : [*Construction des grands navires en bois*] **1** – On appelle préceinte une virure de bordages plus larges et plus épais que les francs-bordages ; les préceintes forment des ceintures à l'extérieur d'un navire en bois dans le sens de sa longueur, dans les parties essentielles qui ont besoin extérieurement d'une liaison solide et continue ; les préceintes font la liaison des pièces de charpente et elle maintiennent les couples solidement liés entre eux ; les préceintes répondent au niveau des ponts du navire, qu'elles couronnent par dehors.

Remarques : **a)** – Les préceintes étaient parallèles les unes par rapport aux autres, et les membres de l'Équipage y trouvaient une commodité lorsqu'ils voulaient monter à bord du navire.

b) – Les pièces dont les préceintes sont composées sont liées les unes aux autres par des empatures prises sur l'épaisseur de ces pièces ; ces empatures ont pour longueur trois fois la largeur de la préceinte.

c) – On dit *préceinte*, ou *ceinte*, ou *perceinte*, ou *carreau*, ou *lisse*.

[Voir les mots *Bordage*, *Bordé*, *Virure*].

2 – On trouvait, en construction traditionnelle des bâtiments de guerre en bois,

une préceinte avec fonction de renfort longitudinal au-dessous de chaque rangée de sabords :

- i)** La *grande préceinte* (en anglais « **main wale** ») correspond à la batterie basse, à la hauteur du premier pont.
- ii)** La *deuxième préceinte* (en anglais « **channel wale** ») correspond au deuxième pont.
- iii)** La *troisième préceinte* (en anglais « **upper channel wale** ») correspond au pont des gaillard et elle est aussi appelée *vibord* ou *lisse de plat-bord*.
- iv)** La *quatrième préceinte* (en anglais « **sheer rail** » ou « **waist rail** ») correspond au pont de la dunette et elle est aussi appelée *carreau* ou *lisse de rabattue*.

Remarques : a) – L'épaisseur des préceintes est de 5 lignes et 9 points par pouce de hauteur (*i.e.* la moitié) ; les préceintes ont, en général, des courbures un peu plus fortes que celles des ponts, mais elles sont parallèles entre elles : cette disposition est agréable à l'œil et compense la tendance des navires en bois à prendre de l'arc en vieillissant.

b) – La grande préceinte (en anglais « **main wale** ») ou préceinte de la batterie basse, correspond à la hauteur du premier pont ; la seconde (en anglais « **channel wale** ») correspond au deuxième pont ; la troisième (en anglais « **upper channel wale** ») appelée aussi *vibord* ou *lisse de platbord*, correspond au pont des gaillards ; la quatrième préceinte (en anglais « **sheer rail** » ou « **waist rail** ») appelée aussi *carreau* ou *lisse de rabattue*, correspond au pont de la dunette.

c) – La grande préceinte se compose de trois rangs ou virures de bordages ; les autres n'en ont que deux ou même qu'une seule.

d) – Les préceintes de la première et de la deuxième batteries courent sur les côtés extérieurs depuis les montants de voûte jusqu'à l'étrave ; les préceintes du vibord aboutissent en avant du navire au coltis ; celle de la rabattue du grand-mât se termine par défaut au gaillard d'arrière ; celle de la rabattue du mât de misaine, qui couronne l'œuvre-morte du gaillard d'avant aboutit au coltis ; la préceinte de la deuxième rabattue en arrière du navire se termine à peu près entre le mât d'artimon et le grand-mât ; celle de la troisième rabattue en arrière aboutit un peu en avant du mât d'artimon.

[Voir les mots *Coltis*, *Rabattue*, *Carreau*].

3 – Les préceintes correspondent aux serres qui sont à l'intérieur des couples.

Remarque : Préceintes et serres bauquières sont fixées à peu près horizontalement sur les couples, respectivement à l'extérieur et à l'intérieur du navire, au-dessous des baux.

4 – Sur certains navires, on peut trouver des préceintes à différentes hauteurs de la coque.

5 – Sur les anciens vaisseaux de guerre en bois, les premières préceintes commençaient juste en-dessous de la flottaison et s'élevaient jusqu'aux batteries basses.

6 – D'autres préceintes peuvent courir dans les espaces qui séparent les sabords de la batterie basse de ceux de la deuxième batterie.

7 – On appelle *grande préceinte* un groupe de trois virures jointives et superposées dont les hauteurs sont égales à la hauteur de la quille et dont les épaisseurs sont la moitié des hauteurs.

Remarques : a) – Les trois virures épaisses superposées de la *grande préceinte* forment une large bande qui va de la ligne de flottaison (au milieu du navire) juste un peu au-dessous de la ligne inférieure des sabords de la première batterie.

b) – Lorsque la virure du milieu de la grande préceinte est une virure d'épaisseur normale, la première et la troisième virure (épaisses) sont appelées,

respectivement, première préceinte et deuxième préceinte.

8 – La *troisième* et la *quatrième préceintes*, séparées par une virure de remplissage, viennent au-dessus des sabords de la première batterie ; leur hauteur est les 11/12èmes de la hauteur des virures de la première préceinte.

Remarque : Les troisième et quatrième préceintes n'ont que deux ou une seule virure de bordages.

9 – Sur un vaisseau de 1er rang, la *cinquième préceinte* vient au-dessus de la ligne des sabords de la deuxième batterie ; sa hauteur est les 8/12èmes (c'est-à-dire les 2/3) de la hauteur des virures de la première préceinte.

10 – La *lisse de plat-bord* court le long du navire au niveau des gaillard et des passavant.

11 – La *lisse de rabattue* (ou carreau des gaillards) vient au-dessus des virures de remplissage des gaillards.

12 – La dunette est limitée, au-dessus, par la *deuxième lisse de rabattue* (ou carreau de la dunette).

13 – La tonture des préceintes est habituellement plus accentuée que celle des ponts, surtout vers l'arrière du navire.

14 – À partir de 1780, les préceintes ne sont plus débordantes : les virures voisines (au-dessus ou au-dessous) s'épaississent pour passer progressivement de l'épaisseur des bordages de remplissage à l'épaisseur des préceintes.

15 – Jusqu'au Premier Empire, les préceintes sont de couleur marron foncé ou noire, qui tranche avec la couleur beige, ou chamois, ou jaune des bordages de remplissage.

16 – À partir de 1830, les vaisseaux ont de poupes rondes et les préceintes tournent autour de la poupe au lieu de s'arrêter à l'estain ; il en résulte une plus grande solidité de cette partie des vaisseaux.

Remarque : Dans le cas de la poupe ronde, les bordages viennent buter par leur extrémité les uns contre les autres sur la ligne médiane de la poupe.

Précepte : 1 – Règle, leçon, enseignement qui fonde et guide la conduite.

Exemples : Il a suivi de bons préceptes ; précepte déontologique ; les préceptes du droit.

[Voir le mot *Prescription*].

2 – Commandement que doivent suivre les fidèles d'une religion, et qui est souvent contenu dans les livres saints rendant compte de la Révélation.

Exemples : Les préceptes de l'Évangile, du Talmud.

3 – [*Par affaiblissement*] Recommandation, bon conseil.

Exemple : Suivre, pour servir le vin, les préceptes d'un grand sommelier.

Précession : 1 – Mouvement conique que décrit, autour d'une position moyenne, l'axe de rotation d'un corps en mouvement.

Exemples : Précession des équinoxes ; précession des compas gyroscopiques.

2 – On appelle *précession* le lent mouvement effectué par l'axe de rotation de la Terre, dans le sens rétrograde, autour d'une perpendiculaire au plan de l'écliptique passant par le centre du globe terrestre.

Remarques : **a)** – La précession terrestre, qui s'effectue selon une période voisine de 26 000 ans, est due à l'attraction exercée par le Soleil et la Lune sur le renflement que présente la Terre à l'Équateur.

[Voir l'expression *Précession du périhélie*].

b) – En raison de la précession, le pôle céleste boréal (le pôle Nord), actuellement situé près de l'étoile α de la Petite Ourse (l'étoile polaire), tourne autour du pôle de l'écliptique en une période voisine de 26 000 ans ; en conséquence, le point vernal γ (l'une des intersections de l'Équateur et de l'écliptique) effectue un

mouvement rétrograde d'environ 50 secondes de degré par an, soit un tour complet de l'écliptique en 26 000 ans environ.

3 – On appelle *précession des équinoxes*, le déplacement rétrograde des points équinoxiaux γ et γ' sur l'écliptique, lié au mouvement de l'axe de la Terre.

Remarques : a) – Le plan de l'écliptique n'est pas fixe dans l'espace : il tourne autour d'une ligne de nœuds à raison de 47 secondes de degré par siècle.

b) – Le plan de l'écliptique et le plan de l'Équateur sont les plans fondamentaux de deux systèmes de coordonnées célestes :

i) les coordonnées écliptiques : longitude λ et latitude β ;

ii) les coordonnées équatoriales : ascension droite α et latitude β .

L'origine de ces deux systèmes est le point vernal γ .

c) – En raison du phénomène de précession, les coordonnées des étoiles changent avec le temps, certaines plus rapidement que d'autres et leurs ascensions droites sont données dans les Éphémérides Nautiques pour une année donnée.

4 – Les compas gyroscopiques peuvent donner des indications erronées pendant quelques minutes après qu'ils ont été mis en rotation en raison de la précession qui affecte leur rotor jusqu'à ce qu'il se stabilise.

Précession des équinoxes : 1 – On appelle *précession des équinoxes* de la Terre, ou précession axiale, le déplacement séculaire d'Est en Ouest du point vernal γ le long de l'écliptique ; l'axe de rotation de la Terre décrit un cône par rapport aux étoiles lointaines.

Remarques : a) – Le point vernal se déplaçant en sens inverse de la Terre, l'heure réelle de l'équinoxe précède celle que l'on aurait pu observer s'il n'y avait pas eu de changement dans l'orientation de l'axe des pôles.

b) – L'une des conséquences de la précession des équinoxes est un ralentissement du mouvement du point vernal et le ralentissement du mouvement apparent de l'ensemble des étoiles.

c) – La vitesse moyenne de la précession du point γ est de 50,2564" par année, dans le sens d'un freinage apparent de la rotation de l'ensemble des étoiles.

d) – L'ensemble des étoiles et le point vernal γ font un tour complet de la ligne équatoriale céleste en 25 868 ans.

e) – L'axe de rotation de la Terre, actuellement dirigé vers l'étoile α de la constellation de la Petite Ourse (étoile polaire), sera dirigé vers l'étoile α de la Lyre (Véga) dans environ 13 000 ans, puis il reviendra progressivement vers l'étoile polaire (α Petite Ourse).

f) – La nutation se superpose à la *précession* des équinoxes.

g) – La *nutation* est une suite d'oscillations de l'axe de la Terre de période 18,6 ans, dues la perturbation par le Soleil de l'orbite de la Lune autour de la Terre.

h) – La *nutation* a été mise en évidence en 1748 par James Bradley.

i) – La *nutation* entraîne une ondulation de l'axe des pôles de période 18,6 années et d'amplitude 0,0025 degré, soit 9,21 secondes de degré.

[Voir le mot *Écliptique* et l'expression *Coordonnées écliptiques*].

2 – Le phénomène de la *précession des équinoxes* a été constaté par le Grec Hipparque de Nicée (190 avant J.-C.-120 avant J.-C.) vers 150 avant notre ère ; il a été confirmé par l'Anglais James Bradley (1693-1762) et par le Français Nicolas-Louis La Caille (1713-1762) au XVIII^{ème} siècle : la raison en est que l'axe de rotation de la Terre n'est pas fixe par rapport aux étoiles lointaines : il décrit une sorte de cône, lentement et de façon continue.

3 – Isaac Newton (1643-1727) proposa comme explication que l'inclinaison du

plan de l'écliptique par rapport au plan de l'Équateur terrestre varie légèrement sous l'influence de la Lune et du Soleil.

Remarques : a) – Pour Newton, la Terre devait être aplatie aux pôles et elle devait être entourée à l'Équateur par une sorte de gonflement, le « *bourrelet équatorial* » ; l'attraction que la Lune et le Soleil exercent sur ce bourrelet a pour effet de tendre à rapprocher le plan de l'écliptique et le plan de l'Équateur terrestre ; l'axe de rotation de la Terre, qui est toujours perpendiculaire à l'Équateur, suit le mouvement de rapprochement des plans de l'écliptique et de l'Équateur, c'est la *précession luni-solaire*.

b) – À la différence de Newton, Descartes (1596-1650) avait affirmé que le diamètre polaire de la Terre était supérieur à son diamètre équatorial : on sait maintenant que Descartes et les Cartésiens se trompaient à ce sujet.

4 – La Terre n'est pas sphérique : le diamètre équatorial est plus grand d'environ 21 km que le diamètre polaire ; les attractions dissymétriques du Soleil ou de la Lune sur le renflement équatorial, d'une part du côté de l'astre, et d'autre part du côté opposé, soumettent la Terre à des couples de forces qui tendent à rapprocher le bourrelet équatorial du plan de l'écliptique ; l'effet gyroscopique créé par la rotation de la Terre s'oppose à ce rapprochement.

Remarques : a) – En raison de la présence du bourrelet équatorial de la Terre et de l'inclinaison du plan de l'Équateur sur celui de l'écliptique, l'attraction gravitationnelle exercée par le Soleil sur la Terre ne passe pas exactement par le centre de masse de la Terre : il en résulte un mouvement de *précession* de l'axe de rotation de la Terre.

b) – La Terre se comporte comme une toupie et son axe de rotation décrit un cône dont le demi-angle au sommet est voisin de $23^{\circ}27'$.

[Voir le mot *Bessel* et l'expression *Année besselienne*].

Précession du périhélie : Rotation du grand axe de l'orbite elliptique de la Terre par rapport aux étoiles lointaines.

Remarques : a) – La précession du périhélie modifie le mois de l'année à laquelle la Terre se trouve au périhélie, c'est-à-dire quand la Terre est au plus proche du Soleil.

b) – La précession du périhélie est due à l'attraction du Soleil, à celle de la Lune et à celles des planètes du système solaire.

c) – Le périhélie de la Terre fait un tour de l'Équateur en 25 858 années.

Précession-nutation : 1 – Déplacement au cours du temps du plan de l'Équateur par rapport au plan de l'écliptique et par rapport à un système de référence inertiel ; ce déplacement est dû aux actions gravitationnelles de la Lune, du Soleil et des planètes du Système solaire sur le bourrelet équatorial de la Terre.

Remarques : a) – L'axe de révolution du Soleil et des étoiles autour de la Terre est perpendiculaire au plan de l'écliptique.

b) – L'axe de rotation de la Terre est perpendiculaire au plan de l'Équateur.

2 – La représentation mathématique du déplacement de l'écliptique comporte des termes séculaires, des séries périodiques et des séries de Poisson.

Remarque : Conventionnellement, on appelle *précession* l'ensemble des termes séculaires, et *nutation* l'ensemble des séries périodiques et des séries de Poisson.

3 – Le pôle terrestre décrit dans le sens rétrograde, en 26 000 années, un cercle autour de l'axe de la sphère céleste : c'est la précession.

4 – Le pôle terrestre décrit dans le sens rétrograde, en 18,6 années, une ellipse dont le grand axe de $18,42''$ est aligné selon le méridien écliptique et dont le petit axe est de $13,72''$: c'est la nutation.

5 – L'axe de rotation de la sphère céleste décrit, en 26 000 ans autour du pôle de

l'écliptique, un cercle (en raison de la précession) festonné par un petit balancement de période 18,6 ans (en raison de la nutation).

Remarque : La *précession* a été décrite par le Grec Hipparque (147-120 avant Jésus-Christ) et la *nutation* par le Britannique James Bradley (1693-1762).

Précession-nutation luni-solaire : Déplacement du plan de l'Équateur sous les seules actions de la Lune et du Soleil.

Remarques : **a)** – La précession-nutation luni-solaire se décompose conventionnellement en précession luni-solaire et nutation luni-solaire.

b) – L'action des planètes sur le déplacement du plan de l'Équateur n'est pas négligeable et elle est prise en compte dans les théories modernes sous l'appellation récession-nutation.

[Voir l'expression *Précession-nutation*].

Précession planétaire : **1** – Les planètes du système solaire et la Lune influent sur l'orientation de l'axe de la Terre, bien que de façon plus faible que le Soleil.

2 – Ce phénomène correspond à un déplacement annuel des points équinoxiaux sur l'écliptique de 0,11" vers l'est et à une diminution de l'obliquité de l'écliptique de 0,47" par an.

Remarque : La somme de la *précession luni-solaire* et de la *précession planétaire* prend le nom de *précession générale* ou de *précession des équinoxes* au sens large (la précession solaire est largement prédominante).

Précession solaire : **1** – Découvert par Hipparque (vers 130 avant Jésus-Christ) le mouvement de précession solaire est causé par l'action gravitationnelle du Soleil sur le bourrelet équatorial de la Terre.

2 – C'est un lent mouvements des points équinoxiaux sur l'écliptique de 50,2" (minutes de degré) par an vers l'Ouest ; les points équinoxiaux parcourent l'écliptique en 25 800 ans.

Remarque : Simultanément, l'axe de rotation de la Terre dessine un cône centré sur l'axe des pôles de l'écliptique.

Précipité : Corps insoluble qui se forme dans une solution par précipitation, puis se dépose.

Exemple : Si l'on chauffe une solution bleue de sel cuivrique en présence de glucose, un précipité rouge brique se forme.

Précipiter : **1** – Jeter, faire tomber quelqu'un la tête la première d'un lieu élevé.

Exemple : Les Romains précipitaient certains condamnés à mort du haut de la Roche Tarpéienne.

2 – Hâter, accélérer, rendre prompt et, parfois en mauvaise part, trop rapide.

Exemples : Les événements ont précipité la chute de la Bourse ; cette démarche a précipité sa ruine ; le mauvais temps a précipité la fin des vacances.

3 – [*Verbe pronominal*] Se précipiter, c'est fondre sur quelqu'un, sur quelque chose, s'élancer impétueusement.

Exemples : Il s'est précipité sur lui pour le frapper ; les enfants se précipitent hors de l'école ; ils se sont précipités dans les bras l'un de l'autre.

4 – [*En chimie*] Produire sous la forme d'un précipité.

Exemple : Précipiter les métaux lourds d'une eau polluée afin de les éliminer.

Précis : **1** – Qui est déterminé exactement ; qui ne laisse place à aucune incertitude.

Exemples : À cinq heures précises ; il se trouvait à cet endroit précis ; des mesures très précises ; un souvenir précis ; il n'a rien dit de précis.

2 – Qui traduit la maîtrise, la justesse et la fermeté dans l'exécution.

Exemple : Un tir précis, bien ajusté.

3 – Qui manifeste rigueur et netteté dans la pensée, dans l'expression.

Exemples : Un langage, un style précis, un raisonnement précis.

Précis : Traité, ouvrage bref et didactique écrit sur un sujet donné.

Exemples : Un précis de navigation ; un précis de cosmographie.

Précision : 1 – Soins apportés à être exact, à ne rien omettre ni négliger ; netteté rigoureuse de la pensée et de l'expression.

Remarques : a) – L'imprécision dans le langage gêne l'expression de la pensée.

b) – Plus généralement, la pauvreté du langage limite la pensée.

2 – Haut degré de détermination dans les mesures.

Exemples : La précision d'une balance ; la précision d'une montre.

3 – L'expression « *de précision* » se dit d'instruments dont la marge d'erreur est très réduite.

Exemple : Arme *de précision*, qui permet un tir dont la dispersion est faible.

4 – On appelle *vins de précision* les bons vins logés en bouteille et habituellement issus de grands crus, par opposition au cambusard, ou au vin de table qui, même logé en bouteilles, est un mélange de vins de différentes origines.

Précision du langage : 1 – La précision du langage concerne le sens des mots que l'on emploie pour communiquer, ou l'interprétation des mots que l'on entend ou que l'on lit. [Voir le mot *Concept*].

Remarque : La pauvreté du langage limite la pensée.

2 – Chaque mot de la langue française a un sens précis ; si des mots différents ont des sens voisins, chacun d'eux exprime nécessairement une nuance particulière.

Remarque : Cette précision et ces nuances permirent à la langue française d'être considérée, jusqu'à la guerre de 1914, comme la langue de la diplomatie et des traités internationaux.

3 – Lorsque l'on se contente de retenir l'*idée générale* attachée à un mot, on dit que ce mot est entouré dans notre esprit par une *nébulosité de sens*.

Remarques : a) – Le terrien à qui l'on montre une amarre et à qui l'on dit qu'il s'agit d'une « *aussière* » peut croire que les mots *aussière* et *amarre* sont interchangeable, ou même que le mot *aussière* est le mot technique qui convient pour tous les types de cordages servant à amarrer les navires.

b) – Dans ce cas, le mot *aussière* est entouré, dans l'esprit de ce terrien, d'une *nébulosité de sens* qui dépasse la signification précise du mot ; cette nébulosité chevauche en partie la nébulosité d'autres mots dont il ne connaît pas davantage la signification précise : il emploiera sans doute tous ces mots les uns pour les autres et il ne se rendra pas compte de l'énormité qu'il proférera quand il parlera d'« *aussière tressée* » ou d'« *aussière en grelin* ».

c) – Par ailleurs, il n'imaginera pas qu'une *aussière* puisse servir à autre chose qu'à amarrer un navire.

d) – En réalité, une *aussière* peut servir de drisse ou d'écoute pour une voile, de lance-amarres, de remorque, de bosse, etc.

[Voir les mots *Aussière*, *Câblot*, *Grelin*, *Câble*].

e) – De la même façon, on évitera de dire « *fil de fer en cuivre* » ou « *papier en aluminium* ».

Précolombien : Relatif à la période précédant l'arrivée de Christophe Colomb sur le continent américain en 1492.

Exemple : Les *Olmèques* (1200 av. J.-C. - 500 av. J.-C.) sont à l'origine de la plus ancienne civilisation de l'Amérique précolombienne.

Préconçu : 1 – Qui a été pensé, imaginé par avance.

2 – Se dit d'une idée, d'une opinion admise sans examen, sans vérification préalable.

Préconisation : Acte solennel par lequel le pape déclare en consistoire qu'un prêtre a toutes les qualités requises pour être nommé évêque et annonce qu'il lui confère l'institution canonique.

Préconiser : **1** – [En parlant du pape] Proclamer en consistoire la nomination d'un évêque en louant ses qualités.

Exemple : Le pape a préconisé ce prêtre pour l'évêché de La Rochelle et Saintes.

2 – [Vieilli] Louer publiquement, vanter quelqu'un ou quelque chose.

3 – Recommander, prôner quelque chose.

Remarque : Préconiser un remède, en recommander l'usage.

Exemple : L'huile de foie de morue était naguère préconisée comme fortifiant pour les enfants.

Préconscient : Qui n'est pas encore conscient.

Remarque : Le théoricien de la psychanalyse Sigmund Freud (1856-1939) a appelé *préconscient* une structure psychique qui séparerait l'inconscient du conscient en censurant le refoulé.

Précurseur : **1** – Lors de la biosynthèse d'une molécule, précurseur est le nom donné au composé organique dont cette molécule dérive.

Exemple : Les acides aminés sont les *précurseurs* dans la synthèse des protéines.

2 – [Par extension] Ce qui annonce un état, un phénomène ; ce qui précède et annonce, qui est en avance sur le cours des choses.

3 – Ce qui préfigure de manière insatisfaisante les connaissances scientifiques rigoureuses.

Exemples : L'astrologie est le précurseur de l'astronomie ; l'alchimie est le précurseur de la chimie.

Remarque : Le grand savant anglais Isaac Newton, père de la mécanique classique, a consacré du temps et beaucoup de son énergie aux recherches et aux supputations alchimiques.

4 – Personne qui précède et annonce un grand homme, un événement, un mouvement, etc., ou qui ouvre une voie nouvelle dans un domaine donné.

Exemple : Le prédicateur juif *Jean le Baptiste* (mort en l'an 28) fut le précurseur de son cousin *Jésus de Nazareth* ; selon la Bible, le prophète ou juge *Samuel* (de la tribu de Lévy) fut le précurseur du roi *David* (x^e siècle av. J.-C.), fondateur de l'ancien État d'Israël.

Prédéterminer : Fixer par avance quelque chose.

Exemples : Le service comptable a prédéterminé le montant et la date des remboursements ; l'origine sociale prédétermine souvent le choix des études ; une durée prédéterminée.

Prédéterminisme : Doctrine selon laquelle le cours des événements a été prévu et réglé d'avance par Dieu avec une absolue nécessité.

Remarque : Le prédéterminisme exclut la possibilité du libre arbitre.

Prédicable : **1** – On appelle *prédicable*, dans la philosophie scolastique, l'un des cinq modes selon lesquels un prédicat peut être affirmé d'un sujet :

i) le genre,

ii) l'espèce,

iii) la différence spécifique,

iv) le propre

v) l'accident

2 – Qui peut être affirmé d'un sujet.

Remarques : **a)** – Dans la logique classique, l'existence est prédicable d'une substance au même titre qu'une qualité quelconque.

Exemple : « Vivant » est prédicable à la fois de l'homme, de l'animal et de la plante.

b) – Le genre est prédicable de plusieurs sujets différents par l'espèce.

Prédicat : 1 – Ce que l'on apporte comme information sur le sujet d'un énoncé ; il correspond le plus souvent au groupe verbal.

Remarques : **a)** – Dans la phrase « Marie va voir sa nièce », « Marie » est le sujet et « va voir sa nièce » est le prédicat.

b) – Dans la phrase « la Lune brille », « la Lune » est le sujet et « brille » est le prédicat.

c) – Dans la phrase « formidable, votre roman ! », « votre roman » est le sujet et « formidable » est le prédicat.

2 – Dans les constructions attributives, *prédicat* désigne souvent le seul attribut.

Exemple : Dans la phrase « Paul est orgueilleux », le prédicat « orgueilleux » est relié au sujet « Paul » par la copule « est ».

3 – *Prédicat* se dit parfois, dans certaines théories, du verbe en tant qu'il constitue le lien essentiel entre les divers éléments de la phrase.

4 – *Prédicat* se dit aussi d'une propriété, d'une qualité affirmée ou niée à propos du sujet d'une proposition.

Exemple : Dans l'expression « l'homme est mortel », *mortel* est un prédicat.

Remarques : **a)** – Selon Leibniz, tout prédicat doit être considéré comme une propriété intrinsèque du sujet.

b) – Un prédicat est un attribut.

Prédicatif : Relatif au prédicat, qui a la fonction de prédicat.

Exemple : Un syntagme prédicatif.

Remarque : On appelle *phrase prédicative* une phrase réduite au seul prédicat, le sujet n'étant pas exprimé :

i) Dans les expressions question et réponse « que voudrais-tu ? – partir loin », « partir loin » est une phrase prédicative.

ii) Dans les question et réponse « as-tu aimé ce film ? – beaucoup », « beaucoup » est une phrase prédicative.

iii) Dans l'expression « quelle est sa profession ? – dentiste », « dentiste » est une phrase prédicative.

Prédictibilité : Caractère de ce qui peut être prévu ou prédit.

Remarques : **a)** – La prédictibilité d'un phénomène est liée à la *régularité* du modèle qui le représente.

b) – Au contraire, un phénomène *complexe* peut de comporter de manière chaotique et devenir imprédictible.

c) – On parle volontiers de *chaos* quand un phénomène est imprédictible.

Prédictif : Qui permet de prévoir en s'appuyant sur l'analyse de divers éléments.

Exemples : Modèle, facteur prédictif ; médecine prédictive, qui vise à déterminer la probabilité qu'a un patient d'être porteur d'une maladie, notamment grâce à l'étude de ses gènes.

Prédiction : 1 – Action d'annoncer ce qui doit advenir ; l'annonce ainsi faite.

Exemples : Prédiction de la marée ; la prédiction de l'avenir ; sa prédiction s'est accomplie, s'est vérifiée.

Remarques : **a)** – À la différence de la prévision, une *prédiction* peut n'exprimer qu'une *conviction personnelle* échappant à toute justification rationnelle.

b) – C'est la prédiction et non le comportement qui apporte la preuve de l'intelligence.

c) – Dans un contexte *déterministe*, on parle de *prédiction* alors que dans un contexte *stochastique* on parlera de *prévision*.

[Voir les mots *Prévision*, *Stochastique*].

2 – Vue des choses futures.

Remarque : Il est d'usage dans le dogmatique.

3 – La prédiction raisonnée peut suivre une démarche *inductive*.

Remarques : **a)** – La démarche inductive va du particulier au général.

b) – En manœuvre de port, la méthode inductive est la seule possible quand on part de rien, quand on ne dispose pas de l'expérience des pilotes anciens pour savoir ce qui pourra marcher.

c) – L'examen de chaque élément suppose que l'on ait les connaissances nécessaires pour ne pas se tromper ; on court le risque de s'arrêter sur des détails qui n'ont pas l'importance qu'on imagine et qu'il vaudrait mieux ignorer.

d) – Si l'on dispose d'une bonne connaissance théorique structurée vérifiée par l'expérience directe (pas sur simulateur électronique) on peut se contenter de l'approche inductive (du particulier au général) mais si l'on ne dispose pas de cette connaissance, les lois de la mécanique des fluides sont si complexes et ses résultats si surprenants et imprévisibles intuitivement que la tâche est colossale, voir impossible à mener à bien.

e) – Les intuitions *a priori* sont souvent erronées quand elles reposent sur de fausses analogies.

4 – La prédiction raisonnée peut suivre une démarche *déductive*.

Remarques : **a)** – La démarche déductive va du général au particulier.

b) – Toutes les prédictions déductives sont possibles grâce à l'expérience.

c) – Dans la démarche déductive, on observe l'image qui représente le tout final, puis on se fonde sur cette image ou sur sa représentation pour savoir quels éléments doivent être ignorés et quels éléments doivent être recherchés.

Prédiction de la marée : Voir l'expression *Prévision de la marée*.

Prédiction pratique de la marée océanique : Voir l'expression *Prévision pratique de la marée océanique*.

Prédire : 1 – Annoncer ce qui doit advenir en s'appuyant sur un raisonnement ou sur des conjectures.

Exemples : Les pilotes avaient prédit que, d'après leur expérience et en raison du mauvais temps, ce bateau arriverait plus tard que l'heure annoncée la veille ; les économistes n'avaient pas prédit l'arrivée de la crise ; d'aucuns prédisent que son mariage ne durera pas.

Remarque : Un pilote de port interrogé peut *prédire* que la manœuvre demandée pour le navire attendu le lendemain dans sa zone de compétence est envisageable en s'appuyant sur son expérience et sur l'apparence du temps.

2 – Révéler ce qui va arriver, sous l'effet d'une inspiration divine, ou par une prétendue divination, ou encore en recourant à des pratiques magiques, à des procédés occultes ou enfin, au hasard de ce qui nous passe dans la tête.

Exemples : L'oracle de Delphes prédit à Œdipe qu'il tuerait son père puis qu'il épouserait sa mère ; les voyantes, les diseuses de bonne aventure font métier de prédire l'avenir.

3 – Annoncer ce qui doit advenir en s'appuyant sur ses connaissances théoriques et sur son expérience de situations semblables se dit *prévoir* plutôt que *prédire*.

Exemple : *Prévoir* qu'il sera possible d'appareiller de tel poste à n'importe quelle heure le lendemain parce que, compte tenu de la hauteur d'eau à la basse mer, des sondes, de la calaison annoncée du navire et du pied de pilote, la hauteur d'eau sera suffisante et que le courant à ce poste n'est pas un empêchement.

4 – [*Abusivement*] Déterminer par le calcul et le faire savoir.

Remarque : Dans les exemples suivants, on doit dire « *prévoir* » et non *prédire* :

prévoir l'heure et la hauteur de la pleine mer de demain matin ; *prévoir* l'heure de la méridienne de Soleil aujourd'hui.

[Voir les mots *Généralisation*, *Prévoir*].

Prée : [Vieilli] Synonyme de prairie.

Remarque : Prée est un mot encore employé comme nom propre en Aunis-Saintonge et en Poitou.

Exemple : Le golf de la Prée, à Marsilly, près de La Rochelle (Charente-Maritime).

Prééminence : Avantage, prérogative qu'on a sur les autres, en ce qui regarde la dignité et le rang.

Exemples : La prééminence des évêques sur les prêtres, des archevêques sur les évêques ; la prééminence des officiers supérieurs sur les officiers subalternes, des officiers généraux sur les officiers supérieurs.

Pré-étirement : **1** – Opération qui consiste à étirer individuellement les composants d'un cordage avant de les tresser ou de les commettre ensemble, dans le but de réduire la capacité de ce cordage à s'allonger quand il sera utilisé.

2 – Opération qui consiste à soumettre un cordage neuf à une traction avant de le mettre en service, afin de réduire son allongement à sa première utilisation.

Remarques : **a)** – Avant d'installer des haubans en chanvre, on met le filin en force jusqu'à obtenir un allongement de un pouce par pied.

b) – Le pré-étirement d'un cordage peut diminuer légèrement son diamètre.

c) – Le pré-étirement en corderie d'un cordage consiste à charger le cordage aussitôt après qu'il a été confectionné, afin d'éviter tout imprévu lors de son premier usage par le client.

d) – Pour certains cordages à haute performance comme le dyneema, le pré-étirement est réalisé sous une température élevée (aux alentours de 100°C), ce qui permet aux fibres de se compacter davantage.

e) – Le pré-étirement à chaud nécessite des machines sophistiquées.

f) – On dit *pré-étirement* ou *pré-étirage*.

[Voir les mots *Allonger*, *Pré-étirer*].

Pré-étirer : Pré-étirer un câble, une aussière, une tresse ou tout autre cordage neufs, c'est exercer une traction pour les allonger de manière plus ou moins réversible afin de forcer la stabilisation des fibres.

Remarque : Tout cordage commis ou tressé subit une légère augmentation de longueur lors de sa première utilisation sous tension, ses fibres n'étant pas stabilisées.

[Voir les mots *Allonger*, *Pré-étirement*].

Préfecture maritime : Chaque préfecture maritime est le chef-lieu d'un arrondissement maritime.

Remarques : **a)** – Chaque préfecture maritime est le lieu de résidence d'un préfet maritime.

b) – Il existe actuellement trois préfectures maritimes en France métropolitaine :

i) à Cherbourg pour la Manche et la mer du Nord ;

ii) à Brest, pour l'Atlantique ;

iii) à Toulon pour la Méditerranée.

c) – Il y a eu naguère des préfectures maritimes :

i) à Lorient, de 1800 à 1927 puis de 1939 à 1941 ;

ii) à Rochefort, de 1800 à 1927.

Préférence : **1** – Choix que l'on fait d'une personne, d'une chose plutôt que d'une autre.

2 – Le droit d'être préféré.

Remarques : a) – Quand un propriétaire forestier veut vendre un terrain boisé classé au cadastre en nature de bois et d'une superficie totale inférieure à 4 ha, les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë bénéficient d'un droit de *préférence* sur tous les autres acquéreurs [Art. L331-19 à 21 du Code forestier].

b) – Ainsi, la propriété vendue peut échapper à la personne qui avait trouvé un accord avec le vendeur ; ce *droit de préférence* a été institué par les lois du 27 juillet 2010 et du 13 octobre 2014.

c) – Dans les mêmes cas que ceux pour lesquels les propriétaires forestiers voisins bénéficient d'un *droit de préférence*, la commune peut également faire valoir un tel droit, bien que n'ayant aucune parcelle boisée contiguë.

Préfet : Haut fonctionnaire membre du corps préfectoral, qui dirige les services de l'État dans une circonscription territoriale ou assure une mission de service public relevant du pouvoir central.

Exemples : Monsieur le préfet, Madame le préfet.

Remarques : a) – Le préfet de département ou, simplement le préfet, est dépositaire dans son département de l'autorité de l'État ; il est plus particulièrement responsable de l'ordre public et du contrôle des collectivités territoriales.

b) – Le préfet de région est le préfet du département dans lequel se situe le chef-lieu de la région ; il met en œuvre dans celle-ci, en accord avec l'administration régionale, la politique du pouvoir central.

c) – Le préfet de police de Paris est chargé de la police et de la sécurité à Paris et dans la petite couronne.

d) – Un préfet maritime est un officier général de la marine investi du commandement militaire et administratif d'une des trois préfectures maritimes. [Voir l'expression *Préfecture maritime*].

Préfet maritime : Officier général de la Marine ayant autorité sur les bâtiments qui se trouvent dans les ports, sur les rades et dans les eaux territoriales de son arrondissement maritime.

Remarque : Les préfets maritimes ont été institués par l'arrêté consulaire du 7 floréal an VIII ; les préfets maritimes furent supprimés par l'ordonnance du 29 novembre 1815 mais furent rétablis par l'ordonnance du 27 décembre 1826. [Voir l'expression *Préfecture maritime*].

Préfinancement : Pratique par laquelle une banque, un organisme financier consentent un prêt à court terme pour qu'un projet puisse être lancé avant que son financement définitif ne soit mis en place.

Exemple : Favoriser les préfinancements pour relancer l'économie.

Préfix : Déterminé d'avance.

Exemple : Somme préfixe.

Remarque : On appelle « *délai préfix* » un délai intangible fixé par la loi pour accomplir un acte et au-delà duquel toute prétention est jugée irrecevable.

Préfixe : Élément de composition placé avant un radical pour former une unité lexicale de sens différent et plus rarement, de nature nouvelle.

Exemples : Dans les verbes « décoller », « encoller » et « recoller », « dé - », « en - » et « re - » sont des préfixes.

Remarques : a) – Le préfixe peut être accolé au radical par simple soudure, comme dans *prémolaire* ; ou par un trait d'union, comme dans *intra-utérin*.

b) – L'adjectif « *antibrouillard* » est formé du préfixe « *anti-* » et du substantif « *brouillard* ».

Préhension : Droit qu'avait l'État de s'approprier, moyennant un prix débattu ou fixé par expertise, les arbres des forêts appartenant à des particuliers et reconnus propres aux constructions navales ou aux usages des arsenaux maritimes.

Préhistoire : Période antérieure à celle sur laquelle on possède des témoignages écrits et qu'on appelle « *Histoire* ».

Remarque : La *Préhistoire* désigne plus particulièrement l'époque située avant l'utilisation des métaux, par opposition à la *Protohistoire* qui la précède. [Voir le mot *Protohistoire*].

Préjugé : 1 – [Vieilli] Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable, analogue ou approchant.

Exemple : Cet arrêt, cette sentence est un préjugé pour notre cause.

Remarque : On dit plutôt un *précédent*.

2 – Ce qui a été jugé par une sentence interlocutoire dans l'affaire dont il s'agit, d'où l'on tire quelque induction de l'opinion des juges pour le jugement définitif de l'affaire au fond.

Remarques : **a)** – Quand on élargit un prisonnier à caution, c'est un préjugé en sa faveur.

b) – La récréance d'un bénéficiaire contentieux est un préjugé pour celui à qui on l'a donnée.

3 – Marque, signe de ce qui arrivera.

Exemple : Le bon accueil que le préfet lui a fait est un préjugé pour le succès de sa demande.

4 – Appréciation, opinion, sentiment formés par avance, sans examen.

Exemple : Il est difficile de se défaire des préjugés de l'enfance.

Remarques : **a)** – Se dit surtout péjorativement d'une opinion préconçue, reçue et adoptée sans examen.

b) – Les préjugés d'un expert lui permettent de savoir avant tout examen, même superficiel, où et comment chercher la confirmation de ce qu'il a déjà pressenti en fonction des renseignements qui lui ont été communiqués, des documents dont il dispose et des observations qu'il a faites.

c) – On peut, à bon droit, avoir un préjugé favorable sur la facilité à manœuvrer un navire inconnu mais que l'on sait avoir été construit au Japon ou en Espagne, surtout si le capitaine est britannique.

d) – On peut préjuger sans grand risque de se tromper que les lance-amarres d'un navire allemand armé par un Équipage allemand, arrivant près du quai seront un peu plus longs que la moyenne, ou peut-être qu'ils seront mieux envoyés, en tout cas qu'ils ne manqueront pas d'atteindre le quai au premier essai de lancement.

5 – Le Président Emmanuel Macron (né en 1977) a affirmé le 31 janvier 2019, dans son français approximatif, devant des journalistes qui l'ont rapporté, au sujet de Christophe Dettinger, cet ancien boxeur champion de France 2007 et 2008 des lourds-légers qui s'était rendu aux autorités le 9 janvier 2019 après avoir été filmé en train de frapper deux gendarmes lors d'une manifestation de *gilets jaunes* le 5 janvier : « *Le boxeur, la vidéo qu'il fait avant de se rendre, il a été briefé par un avocat d'extrême gauche. Ça se voit ! Le type, il n'a pas les mots d'un gitan. Il n'a pas les mots d'un boxeur gitan* » ; le Président jugea que Christophe Dettinger avait été manipulé par « *la gauchosphère* », c'est-à-dire qu'il a été « *briefé par un avocat d'extrême gauche* » car un boxeur gitan ne peut pas dire spontanément qu'il est *un citoyen normal*, un gilet jaune qui peine à boucler ses fins de mois et que c'est toujours les petits qui payent ou que s'il entend parler de « *gueux* », de « *sans-dents* », il se sent concerné.

Remarque : En disant que ces propos ne correspondent pas à la manière de parler

d'un boxeur d'origine gitane, le Président Macron a exprimé un **préjugé** basé sur l'origine sociale et communautaire de Christophe Dettinger.

6 – Le Président Emmanuel Macron a affirmé le 4 février 2019, devant les caméras de la télévision française à Evry-Courcouronnes (Essonne) à propos des enfants en échec scolaire : « *il y en a qui sont faits pour l'école, d'autres non* ».

Remarques : a) – Le Président Macron rejoint ainsi ce **préjugé** des fonctionnaires de l'Administration de l'*Instruction publique* (actuellement on dit « *Éducation nationale* ») que les enfants doivent s'adapter à l'école et non l'école aux enfants.

b) – Le Président Macron appelle « *premiers de cordée* » ceux qui, génétiquement ou socialement sont faits pour l'école de la République ; il dit que les autres « *lâchent la rampe* » et il leur promet des mesures palliatives.

Préjuger : Prévoir par conjecture.

Exemples : Cela arrivera ainsi autant qu'on le peut préjuger, à ce qu'on en peut préjuger, à ce qu'on peut préjuger.

Prélart (en anglais « *tarpawling* ») : **1** – Forte toile peinte, quelquefois enduite de goudron pour la rendre imperméable, formée de laizes cousues ensemble et utilisée notamment pour couvrir et protéger la cargaison en pontée, ou pour séparer des lots de marchandises dans les cales des navires, notamment certaines marchandises en vrac solide.

Remarque : Les prélaris en toile peuvent être remplacés par des feuilles non textiles en matériau synthétique, épaisses, lourdes, étanches et très résistantes.

2 – Couverture mobile, en toile peinte ou enduite, qu'on met sur les panneaux, bastingages, drômes, etc. pour les garantir de la pluie, de la neige ou de la mer.

Remarques : a) – On désigne les prélaris par les noms des objets qu'ils abritent ; ainsi on dit prélaris de panneau de cale, de bastingage, de roof, etc.

b) – On peut employer, pour confectionner les prélaris, une toile tissée particulière et imperméable qui n'a pas besoin de peinture ; comme la toile tissée subit un rétrécissement considérable, il est bon de tenir les prélaris neufs trop grands à peu près de 1/20 en chaîne, et de 1/40 en trame.

[Voir les mots *Chaîne* et *Trame*].

c) – Les prélaris sont aujourd'hui confectionnés avec des matériaux synthétiques teintés d'origine, imperméables et imputrescibles, qu'il est inutile de peindre et qui ne subissent pas de retrait.

Prélat : **1** – Haut dignitaire de l'Église catholique avec juridiction spirituelle, investi d'un pouvoir de gouvernement.

Exemples : Les cardinaux, les archevêques, les évêques, les généraux d'ordres, les abbés des monastères, les abbés réguliers, sont des prélats.

2 – Appellation honorifique de la plupart des ecclésiastiques de la cour du pape, qui ont le droit de porter la soutane violette et à qui l'on dit « *Monseigneur* ».

Remarque : De nos jours, on dit « *la curie* » au lieu de *la cour du pape*.

Prêle : Plante dont les tiges sont creuses et fort rudes au toucher.

Remarque : On peut utiliser des tiges de prêle pour polir des ouvrages.

Prélever : Lever préalablement une certaine portion sur le total.

Prélibation : On appelait « *droit de prélibation* » la coutume féodale qui aurait accordé au seigneur le droit de passer avec l'épouse d'un serf la nuit de noces.

Remarque : On dit plus souvent *droit de cuissage*.

Préliminaire : **1** – Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir.

Exemples : Discours préliminaire ; question préliminaire ; agiter, vider une question préliminaire.

Remarques : a) – En matière de négociation internationale, il se dit des articles

généraux qui doivent être réglés avant que d'entrer dans la discussion des intérêts particuliers et moins importants des puissances contractantes.

b) – Dans le droit international, ensemble des discussions, des négociations qui sont menées par les belligérants à l'issue d'une guerre et qui débouchent sur un acte provisoire précédant la signature d'un traité de paix.

Exemple : En 1797, les préliminaires de Leoben préludèrent à la paix de Campo-Formio, signée entre la France et l'Autriche.

c) – On appelle « *préliminaire de conciliation* » une phase de conciliation que la loi prescrit avant d'entamer certaines procédures.

2 – Qui précède, qui prépare le fait, l'objet principal.

Exemples : Les dispositions préliminaires d'un code juridique ; étude, enquête préliminaire.

Remarque : On appelle *préliminaires amoureux* ou, simplement, *préliminaires*, les caresses qui précèdent l'accomplissement de l'acte amoureux.

Exemple : Abréger les préliminaires.

3 – Ce qui annonce, rend possible quelque chose de plus important.

Exemple : Les préliminaires à la signature d'un contrat.

Prémar : Abréviation de *Préfet maritime* ou de *Préfecture maritime*.

Prématuré : **1** – Qui se produit avant la date naturelle ou attendue.

2 – Qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre, d'envisager.

Prémices : **1** – Commencement, prélude.

2 – Premières manifestations ou premières apparitions d'un processus.

Premier : **1** – Qui précède tous les autres par rapport au temps, à l'ordre, au lieu, à la dignité, à la situation, etc.

2 – Qui se déroule, se produit ou apparaît avant les autres.

3 – Qui date de l'origine, originel.

Remarque : Dans cette acception, *premier* est le plus souvent postposé.

Exemple : Les arts premiers.

4 – Qui doit être considéré avant toute chose.

Exemple : Un produit de première nécessité.

5 – Qui est situé devant les autres dans l'espace ; qui se trouve le plus près d'un point de repère fixe ou d'un observateur.

Exemple : Le premier plan, dans la perspective d'un tableau, d'un paysage, d'une scène, etc., c'est-à-dire le plan le plus proche de l'observateur.

6 – Qui se présente avant les autres dans une série, une suite établie selon certaines conventions.

Exemple : Les trois *premiers chiffres* du numéro d'immatriculation de la Sécurité sociale correspondent au sexe et à l'année de naissance de l'assuré.

7 – Qui l'emporte sur les autres en importance, en qualité, en dignité.

Exemple : obtenir un *premier accessit* en version latine.

8 – Dans le titre conféré par certaines charges, certaines fonctions, pour marquer la prééminence.

Exemple : Le premier second mécanicien ; le premier ministre.

[Voir l'expression *Second mécanicien*].

9 – En termes de commerce et de manufacture, on appelle *matière première* les productions naturelles qui n'ont point encore passé par les mains de l'ouvrier.

10 – [En arithmétique] On appelle *nombre premier* un nombre qui ne peut être divisé juste par aucun nombre que l'unité.

Exemples : Trois, cinq, sept, sont des nombres premiers.

Remarque : Sont « *premiers entre eux* » deux nombres qui ne peuvent tous deux être divisés juste par un même nombre plus grand que l'unité.

Exemple : 21 et 25 sont premiers entre eux, quoique chacun d'eux ne soit pas un nombre premier.

Première Guerre Mondiale : 1 – La première guerre mondiale (1914-1918) entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne d'une part, la Serbie, la Russie, la France, la Belgique et le Royaume-Uni d'autre part, a été pour les Français l'expression d'un ardent désir de revanche après la guerre de 1870 perdue contre la Prusse.

2 – La hiérarchie militaire française n'avait eu de cesse, depuis la déroute du va-t-en-guerre Napoléon III (1808-1873) contre les Prussiens, d'en découdre avec l'armée du Kaiser Guillaume II (1859-1941) et de reprendre Strasbourg, l'Alsace et la Moselle à l'Allemagne.

Remarques : **a)** – La nécessité d'une revanche contre l'Allemagne ne faisait pas l'unanimité parmi les hommes politiques français ; un grand nombre d'entre eux jugeaient plus important d'utiliser la force militaire et les ressources financières de la nation pour l'extension de l'empire colonial français.

b) – Les Alsaciens, qui traditionnellement faisaient beaucoup plus de commerce avec l'Allemagne qu'avec la France, n'étaient pas très demandeurs d'un retour de leur province dans la République française.

3 – L'occasion de la revanche fut l'assassinat à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine, le 28 juin 1914, de l'héritier du trône d'Autriche, l'Archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Este (1863-1914) par un ressortissant serbe, Gavrilo Princip (1894-1918) ; les exigences de l'Autriche vis-à-vis de la Serbie et le jeu des alliances militaires entraînèrent la mobilisation en Russie, puis en Allemagne et des déclarations de guerre en cascade.

Remarque : C'est l'Allemagne qui déclara la guerre à la France le 3 août 1914.

4 – Après que l'Autriche eut déclaré la guerre à la Serbie, alliée de la Russie, l'engrenage des alliances permit aux Français de se retrouver face aux Allemands, comme en 1870 ; mais, cette fois, ce furent les Français qui gagnèrent la guerre, alliés aux Anglais, aux Russes jusqu'en 1917, aux Américains à partir de 1917.

5 – L'armistice demandé par le gouvernement allemand fut signé le 11 novembre 1918 à Rethondes, dans la forêt de Fontainebleau ; cet armistice mit un terme aux combats sans que l'armée allemande ne soit vaincue.

Remarques : **a)** – Le traité « *de paix* » de Versailles en 1919 portait les germes de la nouvelle confrontation franco-allemande, déclarée le 3 septembre 1939, qui se déroula au printemps 1940 avec une timide et éphémère participation des Anglais de Winston Churchill (1874-1965), qui aboutit à l'écrasement de l'armée française et à l'invasion d'une grande partie de la France par la *Heer* (composante terrestre de la Wehrmacht) avec l'aide de la Luftwaffe (sa composante aérienne).

b) – Le Traité de Versailles enlevait à l'Allemagne des territoires qui se situaient dans la partie orientale du pays et qui lui appartenaient de droit ; l'Allemagne dans sa totalité n'eut de cesse de reprendre ces territoires après 1919, un peu comme les Français avaient voulu récupérer l'Alsace et la Moselle après 1871 : les différends traités ou accords entre les grandes nations européennes (Italie, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Belgique, Pologne, Tchécoslovaquie) conclus après la guerre, notamment à Locarno en Suisse, interdirent à l'Allemagne de reprendre ses terres orientales devenues polonaises *par la force* et lui interdirent absolument de récupérer l'Alsace et la Moselle ; les accords signés le 16 octobre 1925 à Locarno furent enregistrés par la Société des Nations le 14 décembre 1925.

c) – Le traité de Versailles du 28 juin 1919 mit fin à la bataille de 1914-1918 mais il ne mettait pas un terme à la guerre franco-allemande qui avait commencé en 1870 entre les empereurs Napoléon III (1808-1873) et Guillaume II (1859-1941) ; la guerre entre l'Allemagne et la France devait nécessairement reprendre dès que

l'Allemagne aurait restauré son Économie, afin d'effacer les humiliations qui lui avaient été imposées par les États-Unis de Woodrow Wilson (1856-1924) et par la France de Ferdinand Foch (1851-1929) et Georges Clemenceau (1841-1929) en 1919 (Traité de Versailles du 28 juin 1919).

d) – L'Allemagne envahit la Pologne par l'Ouest le 1er septembre 1939 ; l'Union soviétique envahit la Pologne par l'Est le 17 septembre 1939 ; Allemagne et Union Soviétique se partagèrent la Pologne ; ce fut le début d'un nouveau conflit mondial souhaité par les Anglo-Saxons mais en aucun cas par les Français qui avaient énormément souffert physiquement et matériellement au cours de la Guerre Mondiale de 1914-1918 et qui n'avaient aucun but de guerre en 1939.

e) – Le peuple français ne s'était pas remis moralement, en septembre 1939, de la crise financière puis économique qui frappa le monde après le krach de 1929 à la Bourse de New York.

f) – La déroute militaire de la III^{ème} République française contre le III^{ème} Reich allemand au printemps 1940, qui aboutit à la convention d'armistice du 22 juin 1940 et à l'arrêt des combats le 25, fut plus incompréhensible et plus durablement traumatisante pour les Français que la capitulation de l'Allemagne en 1945 face à la coalition de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) du Royaume-Uni (UK) et des États-Unis d'Amérique (USA) ne le fut pour les Allemands.

g) – L'épisode du printemps 1940 (10 mai-25 juin) peu glorieux pour la France, domine encore au XXI^{ème} siècle la politique intérieure française.

[Voir *Gamelin*].

Premier méridien : 1 – On appelle *premier méridien* un méridien de convention dont le point de rencontre avec l'Équateur terrestre forme le point de départ des longitudes.

Remarque : En France, on a longtemps adopté comme premier méridien celui de Paris ; en Espagne celui de Tolède ; en Suède celui d'Upsala ; en Angleterre celui de Greenwich, etc.

2 – Actuellement, le *premier méridien* ou méridien origine universellement adopté est le *méridien international* qui reste très voisin du méridien de Greenwich.

Remarque : Le *méridien international* s'écarte ou se rapproche du méridien de Greenwich en fonction des irrégularités de la rotation terrestre.

[Voir le mot *Longitude* et l'expression *Méridien origine*].

Premier pont (en anglais « *lower* », « *first* ») : Le *premier pont* d'un vaisseau est celui de sa batterie basse, qui s'appelle aussi première batterie.

Prémisse : 1 – Chacune des deux propositions d'un syllogisme, une majeure et une mineure, d'où résulte la conclusion.

Remarque : Pour Aristote, la *démonstration* se fonde sur des prémisses indubitables, l'*opinion* sur des prémisses probables.

2 – [*Par extension*] Tout argument qui sert de fondement à un raisonnement et dont découle une conséquence.

Prémonition : Pressentiment d'origine inexplicquée, par lequel on aurait l'intuition d'un évènement à venir.

Exemple : Avoir la prémonition d'un danger, d'un malheur.

Remarque : Calpurnia Pisonis, troisième et dernière épouse de César, eut en songe la prémonition du meurtre de son mari aux ides de mars de l'an 44 av. J.-C. et elle aurait mis en garde César, qui devait se rendre au Sénat.

Prémonitoire : 1 – Qui paraît annoncer des évènements à venir.

Exemples : Un rêve prémonitoire ; une vision prémonitoire.

2 – [*Par extension*] Avant-coureur, annonciateur ; qui laisse présager un évènement quelconque.

Exemples : Les signes prémonitoires d'une crise, d'une guerre.

Prémontré : Religieux ou religieuse appartenant à l'ordre de chanoines réguliers fondé en 1120 par Saint Norbert de Xanten (1075-1134) et appelés moines blancs de Prémontré ou couramment Prémontrés ou Norbertins.

Exemples : L'ordre des Prémontrés ; un couvent de prémontrés ; une prémontrée.

Prémotion physique : [*Scolastique*] Action par laquelle Dieu oriente et détermine la volonté humaine, de sorte qu'elle coïncide librement avec la volonté divine.

Remarque : La théorie de la prémotion physique vise à concilier le libre arbitre de l'homme avec l'omnipotence de Dieu.

Prémunir : Protéger ou mettre en garde quelqu'un contre un risque, une menace.

Exemples : Prémunir le bordé contre le ragage sur le quai au moyen de défenses ; prémunir contre la violence du flot ; prémunir ses enfants contre les dangers de la drogue.

[Voir le mot *Ragage*].

Prenant : 1 – Qui commence.

Remarque : Ce mot très vieilli dans cette acception ne se rencontre plus guère que dans la locution *Carême-prenant*.

[Voir l'expression *Carême-prenant*].

2 – La locution « *partie prenante* » désigne chacun des créanciers qui, venant en ordre utile dans une distribution de fonds, verront leur créance réglée.

3 – [*Par extension*] Toute personne fondée à recevoir une somme d'argent.

4 – Qui émeut, captive ou provoque un profond intérêt.

Exemple : La voix de cet orateur est prenante.

5 – Prenant se dit aussi d'une activité qui occupe, qui accapare l'esprit ou qui prend beaucoup de temps.

Exemple : Le pilotage portuaire est un métier très prenante.

Prendre : 1 – Saisir, mettre en sa main.

Exemple : Prendre un livre ; prendre un cheval par la bride ; prendre quelqu'un par la main, par le bras.

Remarques : **a)** – On dit d'un malade dont tout le corps est douloureux, qu'on ne sait par où le prendre pour ne pas le faire crier.

b) – Cela se dit aussi d'un homme dont l'humeur est trop aisée à choquer.

c) – On dit encore, dans un sens opposé, d'un homme qui ne paraît sensible à rien, touché de rien, qu'on ne sait par où le prendre.

2 – On dit *prendre les armes*, pour dire s'armer, soit pour se défendre ou pour attaquer, soit pour faire honneur à quelqu'un, ou pour faire l'exercice.

Exemple : Les soldats ont eu ordre de prendre les armes.

3 – [*Au figuré*] *Prendre en main* le droit ou les intérêts de quelqu'un, c'est soutenir les droits, les intérêts de quelqu'un.

4 – [*Au figuré*] *Prendre quelqu'un sous sa protection*, c'est le protéger, le défendre.

5 – *Prendre le parti* de quelqu'un, c'est se mettre de son côté, embrasser sa défense.

Exemple : On doit toujours prendre le parti du faible et de l'innocent.

6 – *Prendre le deuil*, c'est s'habiller de noir à l'occasion de la mort de quelque personne.

Exemple : Il a pris le deuil pour la mort de son père.

7 – *Prendre l'habit* de religieux, de religieuse, ou simplement prendre l'habit, c'est entrer au noviciat dans un monastère.

Remarque : On dit des religieuses, dans le même sens, *prendre le voile*.

8 – Dérober, emporter en cachette.

Exemples : Prendre finement, adroitement, subtilement ; on m'a pris ma bourse.

9 – S'emparer d'une chose ou d'une personne par force.

Exemples : Il a pris le pistolet, le goûter de son camarade ; prendre quelqu'un au collet, à la gorge ; on l'a pris par les cheveux.

Remarques : **a)** – Prendre à force, de force, ou par force, signifie attenter par violence à l'honneur d'une femme, d'une fille.

b) – On dit aussi prendre de force, pour dire *enrôler par force*.

c) – Il se dit aussi des animaux : « *le chat a pris un morceau de viande sur la table* ».

10 – Prendre se dit absolument pour arrêter quelqu'un dans le dessein de le conduire en prison.

Exemple : Le voleur qu'on cherchait depuis si longtemps, a été pris.

10 – Prendre se dit aussi en parlant des navires ou des places que l'on capture ou dont on se rend maître par les armes.

11 – Prendre se dit aussi en parlant de la pêche ou de certaines chasses.

Exemples : On a pris beaucoup de poisson ; prendre un sanglier ; nous avons chassé tout le jour sans rien prendre.

12 – Attaquer.

Exemples : Prendre son ennemi par derrière ; prendre en traître.

13 – Surprendre.

Exemples : Prendre quelqu'un sur le fait, c'est le surprendre dans le temps même d'une action qu'il voulait cacher ; prendre en flagrant délit.

Remarque : On dit « *je vous y prends* » à un homme que l'on surprend tandis qu'il fait une chose qu'il voulait qu'on ignorât

14 – Entendre, comprendre, concevoir, expliquer, interpréter, considérer les choses d'une certaine manière.

Exemples : Prendre bien le sens d'un auteur ; prendre les choses de travers ; prendre une chose à contre-sens ; vous avez mal pris la chose.

15 – Prendre quelque chose en bonne part ou en mauvaise part, c'est en être content ou mécontent, recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit, ce qu'on nous fait, le trouver bon ou mauvais.

16 – Prendre les choses à la rigueur, c'est les prendre trop à la lettre, sans modification.

17 – [*Familier*] Prendre quelqu'un en grippe, prendre quelque chose en grippe, c'est être prévenu contre quelqu'un, contre quelque chose, sans pouvoir en donner de raison.

18 – Recevoir, accepter.

Exemples : Prenez ce petit présent ; prenez ce qu'il vous donnera ; prenez ceci à compte de ce qui vous revient.

Remarques : **a)** – Prendre à intérêt, c'est emprunter une somme en deniers à condition d'en payer les intérêts.

b) – Prendre une chose à ses risques, périls et fortunes, c'est s'en charger au risque d'y échouer, sans garantie et au hasard même d'y perdre.

c) – On dit aussi qu'une personne a pris une affaire à ses risques, périls et fortunes et qu'elle l'a prise à forfait, pour dire qu'elle s'en est chargée pour un prix convenu, qu'il y ait de la perte ou qu'il y ait du gain.

19 – On dit prendre la balle de volée, à la volée, la prendre au bond, pour dire la jouer de volée, la jouer au bond.

20 – On dit prendre les choses comme elles viennent, pour dire les recevoir avec indifférence, sans se mettre beaucoup en peine des suites qu'elles peuvent avoir.

Remarque : De même on dit *prendre le temps comme il vient* pour dire *ne s'inquiéter de rien, s'accommoder à tous les événements*.

21 – Prendre signifie quelquefois *aval*, humer, soit pour se nourrir, soit par manière de remède.

Exemples : Prendre un verre de vin ; prendre du café, du thé, du chocolat.

Remarque : Il se dit aussi pour boire, manger en petite quantité.

Exemples : Prendre un morceau de pain et un doigt de vin pour déjeuner ; je n'ai rien pris de la journée.

22 – Prendre se dit à l'égard de ceux qui voyagent, pour choisir un chemin entre plusieurs.

Exemples : **a)** – On dit il faut prendre à droite, à gauche, pour dire il faut entrer dans le chemin qui est à main droite ou à main gauche.

b) – On dit prendre la première rue, prendre par là, etc. pour dire aller par la première rue, aller par un tel chemin.

c) – On dit prendre à travers champs, à travers les terres labourées, pour dire aller directement sans s'embarrasser du chemin frayé.

d) – En ce sens on dit prendre le plus long ou le plus court, prendre son plus long ou son plus court pour dire le chemin le plus long ou le plus court.

23 – [*Au figuré*] Prendre le dessus se dit d'un homme dont la santé, les affaires, etc. commencent à se rétablir.

Exemples : Il a été longtemps malade, mais il commence à prendre le dessus ; ses affaires ont été longtemps dérangées, mais il commence à prendre le dessus.

24 – Prendre la parole, c'est commencer à parler dans une assemblée où plusieurs autres peuvent parler.

25 – On dit *prendre un homme pour un autre*, pour dire croire qu'un homme en est un autre.

Exemples : La mère de Darius prit Éphestion pour Alexandre.

Remarque : On dit de même *prendre une chose pour une autre*, pour dire croire qu'une chose en est une autre.

26 – [*Familier*] On dit aussi *prendre quelqu'un pour un autre*, pour dire en juger autrement qu'il ne faut.

Exemples : Vous croyez que c'est un habile homme, vous croyez que c'est un sot, vous le prenez pour un autre ; vous voulez me faire votre dupe, vous me prenez pour un autre.

27 – Prendre se dit encore en parlant de l'eau qui vient à se geler, à se glacer.

Exemples : Si le froid dure encore deux jours, la rivière prendra ; dans une semaine, la baie aura pris.

28 – Les marins utilisent le verbe *prendre* dans diverses acceptions particulières :

i) *Prendre le vent*, c'est tendre les voiles, les présenter au vent de la façon la plus avantageuse.

ii) *Prendre terre*, prendre port en quelque terre, c'est y aborder, y débarquer.

Exemple : On prit terre au Cap de Bonne-Espérance.

iii) *Prendre la haute mer*, prendre le large, c'est s'éloigner du rivage, se mettre en haute mer.

iv) *Prendre la hauteur du Soleil*, c'est observer avec un instrument, principalement à l'heure de midi, l'élévation du Soleil au-dessus de l'horizon

v) *Prendre hauteur*, c'est observer par le moyen du Soleil ou d'une étoile le degré de latitude du lieu où l'on est.

Prendre chasse : Prendre chasse, c'est fuir devant un bâtiment qui vous donne la chasse.

Prendre du tour : Contourner les abords d'un cap, d'une île, d'un rocher, d'un musoir sans s'en approcher trop près, ni des hauts fonds ou dangers qui peuvent les avoisiner.

Remarques : a) – Le mot *arrondir* et les expressions *prendre du tour* ou *donner du tour* sont à peu près équivalents.

b) – La « *règle du pouce* » permet de déterminer la distance à laquelle il convient de passer de l'objet lorsque l'on prend du tour.

[Voir le mot *Enrouler* et l'expression *Pouce (Règle du –)*].

Prendre la barre : 1 – « *Prendre la barre* » c'est agir directement sur le dispositif de commande du gouvernail pour que le navire vienne au cap désiré et s'y maintienne, ou pour qu'il adopte un mouvement de rotation sur lui-même.

Remarques : a) – Agir directement sur le dispositif de commande du gouvernail se dit *gouverner manuellement*.

b) – Celui qui gouverne manuellement est l'*homme de barre* (en anglais « *helmsman* ») ou le timonier (celui qui tient le timon).

c) – À la mer, les navires gouvernent de manière *automatique* grâce à un dispositif de régulation asservi au compas de route qui peut être un compas magnétique ou un compas gyroscopique : après avoir affiché la consigne de cap et réglé les valeurs des contre-réactions adaptées à l'état de chargement du navire et aux conditions de mer et de temps, le responsable de la conduite du navire enclenche ou fait enclencher le dispositif de pilotage automatique.

d) – Le dispositif de régulation de cap est appelé « *pilote automatique* », « *gyro-pilote* » par certains constructeurs de matériel et quelquefois « *homme de bronze* » en référence à l'*homme de barre* que la machine remplace.

2 – « *Prendre la barre* » se dit lorsqu'on arrête le système de pilotage automatique pour gouverner manuellement.

3 – « *Prendre la barre* » se dit lorsque l'on relève l'homme de barre et que l'on commence soi-même à gouverner manuellement.

4 – « *Prendre la barre* » est l'expression qu'utilisent les plaisanciers pour indiquer que quelqu'un devient le patron ou le skipper d'un bateau.

[Voir le mot *Skipper*].

5 – « *Prendre la barre* » ou « *être la barre* » sont des expressions qu'utilisent familièrement les hommes politiques pour indiquer qu'ils arrivent aux affaires ou qu'ils gèrent les affaires publiques, ou encore qu'ils aimeraient y parvenir.

Remarque : Le slogan électoral de Valéry Giscard d'Estaing pour la campagne présidentielle de 1974 était « *Giscard à la barre* » et ce slogan plaisant lui a permis d'être élu Président de la République française ; de même, le slogan imaginé par Jacques Séguéla « *la force tranquille* » a permis à François Mitterrand de prendre cette bonne place en 1981 et « *le changement c'est maintenant* » à François Hollande d'accéder à la magistrature suprême en 2012.

Prendre la croix : *Prendre la croix* se disait autrefois de ceux qui s'engageaient, par un vœu solennel, à aller faire la guerre aux infidèles ou aux hérétiques et qui, pour marque de ce vœu, portaient une croix sur leurs habits.

Remarque : On disait aussi *se croiser*.

Prendre la hauteur du Soleil : *Prendre la hauteur du Soleil* c'est observer l'élévation du Soleil au-dessus de la ligne de l'horizon, par exemple à l'aide d'un instrument optique tel qu'un sextant.

Remarques : a) – *Prendre la hauteur méridienne du Soleil* est l'opération de base pour déterminer le « *point de midi* ».

b) – On appelle hauteur méridienne d'un astre la hauteur de cet astre au moment du passage de cet astre au méridien mobile du navire.

c) – Connaissant la hauteur méridienne du Soleil, connaissant également la déclinaison du Soleil à cet instant, on obtient immédiatement et sans calculs compliqués la latitude de l'observateur au moment de l'observation.

d) – Prendre la hauteur du Soleil à un instant quelconque de la journée permet de tracer une *droite de Soleil*, image sur la carte des lieux où pouvait se trouver l'observateur au moment de l'observation.

e) – De même, on dit *prendre la hauteur* d'une planète ou d'une étoile pour tracer une droite de hauteur de ces astres.

[Voir l'expression *Droite de hauteur*].

Prendre la mer : Prendre la mer, c'est appareiller, quitter le port ou la rade, pour faire un voyage en mer.

Prendre la mer de bout : Prendre la mer de bout, c'est mettre ou avoir le cap dans la direction de la lame et la couper directement avec l'étrave, en faisant route.

Prendre la méridienne : Prendre la méridienne, c'est observer la hauteur du Soleil au moment précis de son passage au méridien mobile du navire.

Remarque : Le complément à la hauteur du Soleil au moment de son passage au méridien, c'est-à-dire sa distance zénithale, ajouté à la déclinaison du Soleil donne immédiatement la latitude de l'observateur sans calculs compliqués.

Prendre le large : Prendre le large, c'est s'éloigner du rivage et faire route vers la pleine mer ou vers le large.

Prendre le quart : Un officier *chef de quart* prend le quart, lorsque le service l'exige, en prenant possession de la responsabilité du service du quart.

Prendre les empointures : Prendre les *empointures*, c'est amarrer, saisir aux extrémités de la vergue, au moyen des rabans d'empointure, les angles ou points supérieurs d'une voile (c'est-à-dire ses empointures) ou les côtés d'une bande de ris après que les ris ont été pris au moyen de rabans pour réduire la surface de la voile.

Prendre terre : Prendre terre, prendre port, c'est aborder en quelque endroit.

Prendre un corps mort : Prendre un corps mort, c'est y mailler la chaîne de mouillage que l'on a démaillée de l'ancre, pour s'amarrer au mouillage sur ce corps mort.

Prendre une bitture : Prendre une bitture, c'est sortir du puits aux chaînes et élonger sur le pont une longueur de chaîne suffisante pour accrocher le fond lorsque l'on décidera de mouiller.

[Voir le mot *Élonger*].

Prendre une remorque : Prendre une *remorque*, c'est embrasser la remorque d'un navire remorqueur et la tourner sur des bittes ou en capeler l'œil sur une bitte à bord de son navire pour se faire remorquer.

Remarques : **a)** – On dit de celui qui s'apprête à remorquer et qui fournit la remorque, qu'il « *donne sa remorque* ».

b) – S'il s'agit de remorquer un gros navire, le navire remorqueur envoie d'abord un lance-amarres, puis une vérine au bout de laquelle il a amarré l'extrémité de la remorque si elle doit être tournée sur une paire de bittes ou l'œil de la remorque si celle-ci doit être capelée sur une bitte.

c) – S'il s'agit de remorquer un très petit bateau, le remorqueur donne une *touline* et le bateau remorqué tourne cette touline sur un taquet.

[Voir le mot *Touline*].

Prendre un ris : **1** – Prendre un ris dans une voile, c'est réduire la surface de la voile en faisant un pli dans la hauteur de la voile.

2 – Pour *prendre un ris*, on approche de la vergue la bande de ris la plus voisine et on amarre la bande de ris sur la vergue avec des garcettes ou des rabans de ris.

Remarques : **a)** – Les ris sont des œillets régulièrement espacés, que l'on a disposés à une distance de trois pieds au-dessous de la ralingue d'envergure dans la bande de ris, et dans lesquels on passe les garcettes lorsque l'on veut raccourcir

la voile.

b) – La *bande de ris* est une bande horizontale de la voile que l'on a doublée pour la renforcer et dans laquelle on a ménagé des œillets appelés ris.

c) – À bord des grands voiliers, cette opération n'est pas facile à réaliser à cause des battements de la voile sous l'effet du vent, après qu'elle a été légèrement amenée en choquant sa drisse.

[Voir l'expression *Ris (Prendre un –)*].

3 – À bord des petits bateaux (par exemple les embarcations) on roule une partie de la voile par le bas.

[Voir le mot *Embarcation*].

Remarque : À bord des grands voiliers à phares carrés, on opère par le haut.

Prendre un tour de bitte : Prendre un tour de bitte avec un cordage, c'est fixer ce cordage à la bitte en lui faisant faire un tour autour de la tête de cette bitte.

Prénotion : **1** – Connaissance obscure et superficielle qu'on a d'une chose, avant de l'avoir examinée.

2 – Chez les épicuriens et les stoïciens, notion générale qui naît de la perception répétée d'objets semblables et permet à l'esprit de reconnaître, avant toute réflexion, un objet de même nature lorsqu'il se présente à lui.

Remarques : **a)** – La *prénotion* est aussi appelée *anticipation*.

b) – La *prénotion* doit être distinguée du souvenir, qui porte sur un objet particulier.

c) – La *prénotion* doit être distinguée de l'idée générale et abstraite.

d) – L'auteur romain Cicéron (*Marcus Tullius Cicero* 106 av. J.-C. - 43 av. J.-C.) affirmait que la prénotion de la divinité est innée chez l'homme.

3 – Idée générale forgée à partir de l'expérience et dont l'esprit doit se déprendre pour parvenir à la connaissance objective.

Remarques : **a)** – Émile Durkheim (1858-1917) définissait la *prénotion* comme l'explication d'un fait à partir d'une interprétation erronée de diverses perceptions.

b) – Gaston Bachelard (1884-1962) considérait les prénotions inadaptées comme des « *obstacles épistémologiques* ».

Préon : Particule hypothétique de matière, constituant élémentaire des quarks.

[Voir le mot *Quark*].

Préparatifs (en anglais « *dispositions* », « *préparations* ») : Les préparatifs de l'appareillage consistent à :

i) Faire rallier ou revenir à bord toutes les personnes et toutes les embarcations qui peuvent se trouver à terre ou éloignées du bord.

ii) Remonter chacune des embarcations qui avaient été mises à l'eau.

iii) Mettre les mâts de charge ou les grues du bord au poste de mer.

iv) Selon les cas, prendre des ris aux voiles si le temps est menaçant (dans le cas d'un voilier), ou allumer les chaudières et mettre la machine en réchauffage (dans le cas d'une machine à vapeur) ou mettre en réchauffage un moteur diesel, disposer les circuits et remplir les caisses journalières.

v) Disposer la coupée parée à être remontée.

vi) Contrôler que toutes les amarres sont raides, notamment les gardes.

vii) Mettre en fonction et vérifier le bon fonctionnement de tous les appareils de navigation.

viii) Balancer la machine en avant et en arrière (dans le cas d'un navire à propulsion mécanique) ; hisser les vergues de hune et mettre les huniers et quelques autres voiles sur les fils de caret (dans le cas d'un voilier).

- Préparation : 1** – Action par laquelle on apprête, on dispose, on met quelque chose en état de fonctionner, de remplir son office.
2 – Manière de préparer, d’apprêter.
Remarque : Dans la Marine, on dit qu’une *préparation* insuffisante n’est qu’un simulacre de préparation.
3 – Action de préparer quelqu’un à un événement qui requiert des compétences, des connaissances particulières.
Exemple : Préparation des candidats au concours de pilotage.
4 – [*Par extension*] Action de disposer quelqu’un à accepter, à comprendre un fait nouveau.
Exemples : La préparation de l’opinion publique à une politique d’austérité ; on lui a signifié son congé sans la moindre préparation ; préparation au mariage, au baptême.
5 – [*Par extension*] Action de confectionner, de réaliser quelque chose à partir d’éléments divers.
Exemple : La préparation de ce plat requiert environ deux heures.
6 – [*Par métonymie*] Le produit, la substance ainsi obtenus.
Exemple : Une préparation alimentaire à base de lait et de semoule.
7 – [*Par extension*] Composition d’un remède.
Exemple : Une préparation magistrale.
- Prépondérance : 1** – Supériorité d’autorité, de crédit, de considération, etc.
Exemple : Dans ce jury, le président affirme sa prépondérance.
2 – [*Par extension*] Prééminence.
Exemple : La prépondérance de l’esprit sur le cœur.
Remarque : La prépondérance du français en Europe, à l’époque des Lumières, traduisait la précision de ce langage et la richesse des nuances qu’il permettait.
- Prépondérant** : Qui l’emporte sur les autres en autorité, en influence ; qui prévaut.
Exemple : Rome fut durant de nombreux siècles la puissance prépondérante du monde méditerranéen.
- Préposat : 1** – Circonscription administrative où réside un préposé du trésorier des Invalides de la Marine.
Remarque : Les préposats sont devenus des sous-quartiers en 1946.
2 – Bureau du représentant local d’un fonctionnaire titulaire.
Exemple : Le préposat de l’Inscription Maritime.
- Préposé : 1** – Personne affectée à une tâche, à une fonction, le plus souvent subalterne, au sein d’une administration ou d’une entreprise.
Exemples : Un préposé de la douane ; le préposé à la surveillance des locaux ; le préposé au guichet.
2 – Le *préposé à la distribution* ou, simplement *le préposé* est l’agent de l’administration des postes chargé de la distribution du courrier à domicile.
Exemple : Le préposé passe vers dix heures.
Remarque : On dit plus couramment *le facteur* ; lorsque le facteur est une femme, certains disent *la factrice*.
3 – Le *préposé général des Jésuites* ou familièrement, le *général des Jésuites* est le religieux élu à la tête de cette congrégation, chargé de son gouvernement.
- Préposer** : Commettre, établir quelqu’un avec autorité, avec pouvoir de faire quelque chose, d’en prendre soin.
Exemple : Pharaon préposa Joseph sur toute l’Égypte.
- Prépositions (emploi des –)** : Une préposition est un mot invariable qui introduit un complément et qui précise la relation sémantique l’unissant au terme dont il

dépend.

Remarques : a) – L'emploi des prépositions obéit à des règles fixées par l'usage.

b) – S'il arrive que l'on ait le choix entre deux prépositions (être aimé **par** ses enfants ou **de** ses enfants), il convient de ne pas substituer arbitrairement telle préposition à telle autre.

c) – La relation d'appartenance entre deux groupes nominaux se marque par la préposition « **de** » et non « **à** » (le bateau *de Daniel* et non le bateau *à Daniel*).

d) – Le complément de lieu constitué d'un nom de personne ou de profession ne peut être introduit que par « **chez** » (aller, être chez le coiffeur), etc.

e) – La préposition « **sur** » ne peut traduire qu'une idée de position, de supériorité ou de domination et ne peut en aucun cas être employée à la place de « **à** » ou de « **en** » pour introduire un complément de lieu désignant la région, la ville où l'on se rend, où l'on se trouve.

Exemples : Travailler **à** Paris ; aller **à** Lyon ; habiter **en** Provence).

Prérogative : 1 – Privilège, avantage, pouvoir attaché à un rang social, à certaines fonctions ou dignités.

Remarque : Les prérogatives royales, dans une monarchie constitutionnelle, sont les droits et les honneurs garantis au souverain par la constitution de l'État.

Exemple : Au Royaume-Uni, la nomination du Premier ministre est une prérogative royale.

2 – [*Au figuré*] Faculté, avantage dont certains êtres jouissent exclusivement.

Exemple : Les prérogatives de l'âge.

Remarque : La raison et la parole sont les prérogatives de l'homme.

Près (en anglais « **close** », « **near** », « **windwardly**») : Gouverner *près*, ou *près du vent*, c'est se diriger sous l'allure du plus près.

Près (Au –) : *Au près* est l'allure d'un navire qui reçoit le vent de l'avant du travers.

Près (Pas plus –) : *Pas plus près ! Pas plus au vent !* sont des commandements à l'homme de barre pour qu'il ne laisse pas le navire loffer davantage.

Présage : 1 – Signe grâce auquel on pense connaître ce qui doit advenir.

Exemple : Prononcer le nom de la *bête à oreilles* (le lapin) est considéré par certains comme un sinistre présage.

2 – [*Par métonymie*] Conjecture, pressentiment que l'on forme d'après un signe.

Exemple : Les augures examinaient le vol des oiseaux pour en tirer des présages heureux ou funestes ; les pompiers de Marseille examinent les eaux vannes pour estimer la contamination d'une population à certains virus.

[Voir les mots *Prémonition*, *Prémonitoire*].

3 – [*Par extension*] Signe annonciateur d'un événement à venir.

Exemple : Les présages d'une crise économique.

Presbyacousie : Diminution progressive de l'ouïe, due au vieillissement.

Remarque : Le mot *presbyacousie* est formé par analogie phonétique avec le mot *presbytie*.

[Voir les mots *Presbyte* et *Presbytie*].

Presbyte : 1 – Ancien ; personnage vénérable.

Remarques : a) – Le nom *presbyte* est tiré du mot grec πρεσβύτης qui signifie *vieillard* ou *prêtre*.

b) – Les mots *prêtre* et *presbytère* ont la même origine que *presbyte*.

2 – [*Vieilli*] Ambassadeur.

3 – Personne atteinte, avec l'âge, d'une anomalie de la vision due à une diminution de la souplesse du cristallin ou à une altération du muscle ciliaire, qui entraînent une difficulté puis une incapacité à voir nettement les objets rapprochés.

Remarque : À partir de 45 à 50 ans, de nombreuses personnes lisent le journal de plus en plus difficilement sans verres correcteurs.

[Voir le mot *Presbytie*].

Presbytérien : On appelle ainsi en Angleterre les Protestants qui ne reconnaissent point l'autorité épiscopale.

Remarques : **a)** – Les Presbytériens se sont opposés aux Épiscopaux.

b) – Le mot *presbytériens* désigne plus particulièrement les Calvinistes anglais, écossais ou américains.

Presbytie : Diminution progressive de la vue de près, due au vieillissement.

Remarques : **a)** – La presbytie est due à une diminution de la souplesse du cristallin ou à une altération du muscle ciliaire.

b) – La presbytie entraîne une incapacité à voir nettement les objets rapprochés.

c) – La presbytie se développe couramment après l'âge de cinquante ans.

[Voir le mot *Presbyte*].

Prescience : **1** – Connaissance absolue que Dieu possède, depuis l'éternité, de tout ce qui doit advenir.

2 – [*Par analogie*] Capacité à prévoir l'avenir ; *divination* (l'une des prérogatives de la *divinité*).

3 – [*Par affaiblissement*] Presentiment, prémonition.

Prescription : **1** – Règle, recommandation formulant expressément ce que l'on doit faire ou ne pas faire.

Exemples : Les prescriptions de la religion, de la morale, de la loi.

[Voir le mot *Précepte*].

2 – Une *prescription médicale* est la recommandation du médecin à l'un de ses patients concernant le traitement recommandé pour sa pathologie.

Remarque : Une prescription écrite est appelée couramment une *ordonnance*.

Prescription : **1** – Manière d'acquérir la *propriété* d'une chose ou *droit d'exclure autrui* d'une demande, par la possession non interrompue que l'on a eue pendant un temps déterminé par la loi.

Exemples : Prescription par dix ans entre présents, par vingt ans entre absents ; prescription centenaire ; acquérir la prescription ; interrompre la prescription ; on lui a opposé la prescription.

2 – On acquiert aussi la *libération d'une dette* par la prescription, c'est-à-dire quand le créancier néglige pendant un certain temps d'en demander le paiement.

Présélection : Premier choix effectué parmi des personnes ou des objets mis en concurrence.

Présence : Existence d'une personne dans un lieu marqué.

Présent : **1** – Qui se rencontre dans le lieu dont on parle.

Remarque : En ce sens, il est opposé à *absent*.

2 – Ce qui est dans le temps où nous sommes.

Remarque : On dit qu'on a une chose toujours *présente à l'esprit* pour dire qu'on y songe toujours.

Présent : Don ; tout ce qu'on donne gratuitement et par pure libéralité.

Exemples : Présent magnifique ; il est défendu aux juges de recevoir aucun présent des parties ; les petits présents entretiennent l'amitié.

Président : **1** – Personne qui préside une compagnie, une assemblée, un tribunal, une cour, etc. pour diriger ses travaux et assurer l'ordre de ses délibérations.

Exemples : Le président ouvre, lève, suspend la séance ; un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ; un président de séance, d'audience ; le président d'un jury, d'une commission administrative ; le président du tribunal de grande instance ; le premier président de la Cour de cassation, de la Cour des

comptes.

Remarque : On dit *président d'âge* pour désigner celui qui préside une assemblée parce qu'il en est le doyen.

2 – [*Par extension*] Celui ou celle qui est à la tête d'une institution, d'une collectivité, d'une société pour en assurer la direction, pour la gouverner.

Exemples : Nommer, élire un président ; un président honoraire, qui n'exerce plus sa fonction mais en conserve le titre ; un président d'honneur, qui n'exerce sa fonction qu'à titre honorifique.

3 – Titre donné, dans la plupart des États républicains, au chef du pouvoir exécutif.

Exemples : Le président des États-Unis ; le président russe, bolivien, chinois ; le président Pompidou, le président Kennedy ; le Président de la République ; le Président du Conseil des ministres (en fait le Premier ministre) sous la Troisième République en France.

Remarques : **a)** – Depuis la réforme de 1962, le président de la République française est élu au suffrage universel.

b) – « *Prince-président* » est le titre donné à Louis-Napoléon Bonaparte, de 1848, date à laquelle il fut élu président de la II^{ème} République, à 1852, date à laquelle il devint l'empereur Napoléon III.

Présidents des États-Unis d'Amérique :

	<i>Noms des Présidents des États-Unis d'Amérique</i>	<i>Parti politique</i>	Début mandat	Fin mandat	Né en	Mort en
1	George Washington	Indépendant	1789	1797	1732	1799
2	John Adams	Fédéraliste	1797	1801	1735	1826
3	Thomas Jefferson	Républicain/ démocrate	1801	1809	1743	1826
4	James Madison	Républicain/ démocrate	1809	1817	1751	1836
5	James Monroe	Républicain/ démocrate	1817	1825	1758	1831
6	John Quincy Adams	Républicain/ démocrate	1825	1829	1767	1848
7	Andrew Jackson	Démocrate	1829	1837	1767	1845
8	Martin Van Buren	Démocrate	1837	1841	1782	1862
9	William Henry Harrison	Whig	1841	1841	1773	1841
10	John Tyler	Indépendant	1841	1845	1790	1862
11	James Knox Polk	Démocrate	1845	1849	1795	1849
12	Zachary Taylor	Whig	1849	1850	1784	1850
13	Millard Fillmore	Whig	1850	1853	1800	1874
14	Franklin Pierce	Démocrate	1853	1857	1804	1869
15	James Buchanan	Démocrate	1857	1861	1791	1868
16	Abraham Lincoln	Républicain	1861	1865	1809	1865
17	Andrew Johnson	Démocrate	1865	1869	1808	1875

	<i>Noms des Présidents des États-Unis d'Amérique</i>	<i>Parti politique</i>	Début mandat	Fin mandat	Né en	Mort en
18	Ulysses S. Grant	Républicain	1869	1877	1822	1885
19	Rutherford Birchard Hayes	Républicain	1877	1881	1822	1893
20	James Abram Garfield	Républicain	1881	1881	1831	1881
21	Chester Alan Arthur	Républicain	1881	1885	1829	1886
22	Stephen Grover Cleveland	Démocrate	1885	1889	1837	1908
23	Benjamin Harrison	Républicain	1889	1893	1833	1901
24	Stephen Grover Cleveland	Démocrate	1893	1897	1837	1908
25	William McKinley	Républicain	1897	1901	1843	1901
26	Theodore Roosevelt	Républicain	1901	1909	1858	1919
27	William Howard Taft	Républicain	1909	1913	1857	1930
28	Thomas Woodrow Wilson	Démocrate	1913	1921	1856	1924
29	Warren Gamaliel Harding	Républicain	1921	1923	1865	1923
30	John Calvin Coolidge	Républicain	1923	1929	1872	1933
31	Herbert Clark Hoover	Républicain	1929	1933	1874	1964
32	Franklin Delano Roosevelt	Démocrate	1933	1945	1882	1945
33	Harry S. Truman	Démocrate	1945	1953	1884	1972
34	Dwight David Eisenhower	Républicain	1953	1961	1890	1969
35	John Fitzgerald Kennedy	Démocrate	1961	1963	1917	1963
36	Lyndon Baines Johnson	Démocrate	1963	1969	1908	1973
37	Richard Milhous Nixon	Républicain	1969	1974	1913	1994
38	Gerald Rudolph Ford	Républicain	1974	1977	1913	2006
39	James Earl Carter	Démocrate	1977	1981	1924	
40	Ronald Reagan	Républicain	1981	1989	1911	2004
41	George Herbert Walker Bush	Républicain	1989	1993	1924	2018
42	William Jefferson Clinton	Démocrate	1993	2001	1946	
43	George Walker Bush	Républicain	2001	2009	1946	
44	Barack Hussein Obama	Démocrate	2009	2017	1961	
45	Donald Trump	Républicain	2017	2021	1946	
46	Joseph Robinette Biden	Démocrate	2021		1942	

Présider : 1 – Occuper la première place dans une assemblée, avec la charge d'assurer l'ordre de ses délibérations et, plus particulièrement, de donner la parole, de recueillir les voix et de proclamer les décisions qu'elle rend.

Exemples : Présider une réunion, un jury ; présider le tribunal.

Remarques : a) – En France, sous la III^{ème} et sous la IV^{ème} République, le Conseil des ministres était présidé par le ministre qui avait été désigné par le président de la République pour former le Gouvernement et on l'appelait le

Président du Conseil des ministres ou plus souvent le *Président du Conseil*.

b) – En France, sous la v^{ème} République, le Conseil des ministres est présidé par le président de la République.

2 – Avoir la direction, le soin de...

Exemples : C'est lui qui a présidé à la construction de ce pont ; le juge président à l'enquête ; à Rome, les édiles présidaient aux jeux ; dans la mythologie, Minerve présidait aux arts et aux sciences, Cérès aux moissons, Mars aux combats ; les naïades sont des divinités qui président aux sources ; les esprits, les démons, les génies qui président aux vents, à la lune.

3 – Veiller à...

Exemples : Les naïades, qui présidaient aux sources ; les démons, les génies qui présidaient aux vents ; Minerve présidait aux arts et aux sciences, Cérès aux moissons, Mars aux combats ; les dieux triviaux, qui présidaient aux carrefours. [Voir le mot *Trivial*].

4 – [*Par extension, en parlant d'une chose*] Gouverner, régir, régner, être prédominant.

Exemples : Le cérémonial qui préside à l'entrevue ; les règles, les principes qui président à une élection ; ce décor est un témoignage du goût qui présidait alors.

Présidial : Sous l'Ancien Régime, tribunal d'appel institué dans un bailliage et qui jugeait en dernier ressort certaines causes de peu de gravité ou impliquant de faibles sommes d'argent.

Remarque : Henri II créa les présidiaux en 1552 pour soulager les parlements.

Présidium : En Union soviétique, on appelait *présidium* la présidence collégiale d'une assemblée.

Exemple : Le présidium du congrès du parti communiste de l'Union soviétique.

Remarques : **a)** – Le mot *présidium* désignait aussi l'organe permanent de direction d'une assemblée ou d'un gouvernement et en particulier, celui du Soviet suprême de l'URSS entre 1936 et 1990, qui était composé des présidents des soviets suprêmes des quinze républiques fédérées, sous l'autorité d'un président.

b) – Le *présidium* disposait de prérogatives qui, en Occident, sont celles du chef de l'État : droit de grâce, attribution de décorations.

c) – À partir des années 1960, Léonid Brejnev, le président du présidium, eut le statut de chef d'État.

Présomption : **1** – Conjecture, jugement formés sur des indices ou des apparences, et dont le bien-fondé n'est que probable.

Remarque : En navigation, présomption est quelquefois *perdition*.

2 – Ce qui est supposé vrai jusqu'à preuve du contraire.

[Voir l'expression *Présomption d'innocence*].

Présomption d'innocence : **1** – La *présomption d'innocence* est un principe garanti par la Constitution de la v^{ème} République, selon lequel toute personne suspectée ou poursuivie est tenue pour innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie.
Remarques : **a)** – Le présentateur du journal télévisé qui, pour rendre compte d'un cambriolage, annonce que « *le présumé voleur* » (sic) a été arrêté, alors qu'il n'a même pas été présenté à un juge d'instruction et que sa garde à vue vient juste de commencer, est dans l'illégalité.

b) – La présomption d'innocence laisse souvent la place à la *suspicion légitime* de dopage lorsqu'il s'agit de performances sportives.

2 – Les hommes politiques injustement accusés par la presse alors qu'ils doivent bénéficier de la présomption d'innocence, ont la possibilité de saisir la justice pour diffamation.

Remarque : Un membre du *Pouvoir législatif* qui espère échapper à la sanction d'une infraction qu'il a conscience d'avoir commise conteste habituellement à l'*Autorité judiciaire* le droit de le poursuivre, au nom de la « *séparation des pouvoirs* » et il conteste aux journalistes lanceurs d'alerte tout pouvoir d'investigation, en raison du principe de la *présomption d'innocence*.

Présomptueux : Qui a une trop bonne opinion de soi, qui fait preuve d'une confiance exagérée dans ses capacités ou sa valeur.

Presque : À peu près, pas tout à fait, peu s'en faut.

Remarque : Presque ne s'élide que dans *presqu'île*.

Exemples : Presque arrivé ; presque opérationnel.

Presqu'île : **1** – Étendue de terre entourée d'eau, reliée au continent par une langue de terre appelée isthme.

Exemple : Le Péloponnèse est une presqu'île rattachée à la Grèce continentale par l'isthme de Corinthe.

2 – [*Par extension*] Péninsule de petite dimension.

Exemple : La presqu'île du Cotentin.

Pressant : **1** – Qui sollicite avec insistance.

2 – [*Par extension*] Urgent, qui impose une décision ou une action immédiate.

Presse : **1** – [*Vieilli*] La foule des journalistes qui se serrent avec force les uns contre les autres pour entendre celui qui donnera des informations sur un sujet d'actualité.

2 – L'ensemble des journaux, des publications périodiques dans lesquels écrivent les journalistes.

3 – [*Par extension*] L'ensemble des moyens d'information.

Exemples : Presse parlée, presse audiovisuelle, par opposition à presse écrite.

Remarque : La liberté de la presse ne signifie pas *impunité*.

Presse : Multitude de personnes rassemblées en un même lieu et qui se serrent les unes contre les autres, souvent avec force.

Exemples : La presse des journalistes qui cherchent à obtenir de nouvelles informations ; la presse à l'ouverture des magasins le premier jour des soldes ; fendre la presse ; il n'y a pas la presse ; craindre la presse ; éviter la presse des grands magasins.

Remarque : Aujourd'hui, on emploie plutôt le mot *foule*.

Presse : **1** – Le fait de se hâter.

2 – Urgence.

Exemple : Il n'y a pas de presse.

Remarque : Les expressions « *il n'y a pas de presse* » et « *il n'y a pas péril en la demeure* » sont à peu près équivalentes.

Presse (en anglais « *impress service* », « *pressing* ») : [*Vieilli*] Nom donné à la levée arbitraire de gens de mer ou d'hommes que l'on supposait propres à faire partie de l'Équipage d'un bâtiment de guerre.

Remarques : **a)** – On employait toujours la ruse, souvent la violence pour effectuer cette levée.

b) – Colbert a mis fin au régime de la presse en France, en le remplaçant, sous le règne de Louis XIV par le régime des Classes qui est devenu, à la Révolution, l'Inscription maritime ; l'*Inscription maritime* a été supprimé en 1965.

[Voir l'expression *Inscription maritime*].

c) – Les Anglais conservèrent le régime de la presse jusqu'au XIX^{ème} siècle ; pour éviter les désertions, les bâtiments anglais restaient en mer en dehors des périodes d'opérations quand les bâtiments français séjournaient dans les ports. Il en résulta que pendant la Guerre de Sept ans, la Guerre d'Indépendance, les

guerres de la Révolution et de l'Empire, les Anglais étaient à la fois mieux entraînés à la manœuvre, plus performants au combat et mieux amarqués que les Français ; les Anglais étaient plus féroces, en cas d'abordage, que s'ils avaient pu se détendre à terre avant les combats.

Presse : 1 – Machine dont on se sert en divers métiers, pour tenir en état les choses sur lesquelles on travaille.

[Voir l'expression *Presse hydraulique*].

2 – Machine par le moyen de laquelle on imprime, soit des estampes, soit les feuilles d'un livre.

Exemple : Presse d'imprimerie.

Remarque : On dit qu'un ouvrage est sous presse, sous la presse, pour dire, qu'il s'imprime actuellement.

Presse-étoupe : 1 – Dispositif qui entoure une pièce en mouvement, soit coulissante (par exemple la tige d'une soupape ou d'une vanne), soit tournante (par exemple l'arbre d'une pompe) et la rend, par serrage, étanche à l'eau ou à la vapeur.

Remarque : Presse-étoupe est synonyme de *boîte à étoupe* ou de *presse garniture*.

[Voir *Boîte à étoupe*, *Presse-étoupe de tige*].

2 – Dispositif assurant l'étanchéité entre un arbre tournant et un élément de construction fixe au moyen d'une garniture, autrefois en étoupe enduite de suif, aujourd'hui habituellement en tresse ; cette garniture entoure l'arbre et elle trouve sa place dans une cage aménagée à cet effet ; l'étanchéité se fait en comprimant la tresse au moyen d'une *bague* qui entoure l'arbre et que l'on appelle chapeau du presse-étoupe.

3 – Élément d'étanchéité pour un ou plusieurs câbles ou fils électriques au passage à travers une cloison ou à l'entrée d'un boîtier électrique étanche.

Presse-étoupe arrière : 1 – Dispositif d'étanchéité entre l'arbre d'hélice et le tube d'étambot.

[Voir *Presse étoupe*].

Remarques : a) – Le presse-étoupe arrière permet à l'arbre d'hélice de traverser l'étambot et d'entraîner l'hélice en rotation sans laisser entrer l'eau de mer dans le navire.

b) – Le presse-étoupe arrière à garniture suifée peut avantageusement être remplacé par une chambre à huile fermée à chaque extrémité au moyen d'un joint à lèvres en élastomère pour permettre le passage de l'arbre ; la lèvre du joint appuie sur l'arbre ; une caisse à huile en charge permet d'obtenir dans la chambre à huile une pression supérieure à la pression d'eau de mer et empêche toute entrée d'eau de mer dans la chambre à huile ; un tel dispositif est parfaitement étanche.

2 – Il est normal qu'un presse-étoupe arrière à garniture suifée laisse passer un très léger filet d'eau ; ce très faible écoulement permet d'éviter qu'il ne chauffe.

3 – Lorsque le débit d'eau entrant par le presse-étoupe arrière est devenu trop important, il convient d'appuyer un peu la bague de compression pour resserrer les garnitures.

Remarques : a) – La compression des garnitures vers le fond de leur logement les aplatit un peu et augmente leur diamètre intérieur, diminuant le jeu entre l'arbre et les garnitures.

b) – Un excès dans le serrage des garnitures entraîne un échauffement des garnitures dû à la pression qu'elles exercent sur l'arbre.

4 – Si le débit d'eau ne peut pas être maîtrisé en appuyant la bague de compression, on dégage quelques tours de garniture usée, lorsque l'arbre d'hélice est à l'arrêt et on recharge le presse-étoupe avec autant de tours de garniture neuve, en prenant soin de tiercer les coupures, c'est-à-dire de les répartir autour de l'arbre.

5 – Certains presse-étoupes arrière de petits navires ont de la graisse épaisse à la place de la garniture suifée.

Remarque : Si un tel presse-étoupe qui est encore garni de graisse laisse entrer un trop fort filet d'eau, il suffit d'appuyer un peu le chapeau de la boîte à graisse pour diminuer le débit d'eau.

Presse-étoupe de tige : 1 – Le presse-étoupe d'une soupape ou d'une vanne assure l'étanchéité entre le corps de la soupape ou de la vanne et la tige qui commande la levée du clapet de la soupape, ou la levée de l'opercule de la vanne, ou encore l'orientation de l'opercule d'une vanne papillon.

2 – Le presse-étoupe comprend :

i) le *grain* en bronze, généralement en 2 parties pour livrer passage aux embases de la tige, qui constitue le fond de la « *boîte à étoupe* » ; les 2 parties du grain sont réunies par des tenons afin d'éviter des avaries si le presse-étoupe est mal chargé ;

ii) une chemise en bronze qui forme l'extérieur de la « *boîte à étoupe* » ;

iii) un jeu de garnitures disposées entre la tige et la chemise en bronze, de longueurs telles que chacune d'elles ait ses deux extrémités jointives après avoir entouré la tige ; les garnitures sont placées l'une à toucher l'autre ;

iv) un chapeau en bronze, en fonte ou en acier, qui comprime les tresses et que l'on peut serrer en fonctionnement.

Remarques : **a)** – Les chapeaux de presse-étoupe de tige sont construits suivant deux types : le système américain dans lequel la compression des tresses se fait par vissage du chapeau ; et le système ordinaire à mouvement de translation dans lequel les écrous de serrage sont régulièrement répartis tout autour du chapeau.

b) – La hauteur totale du presse-étoupe est égale à 2 fois le diamètre de la tige ; la largeur des tresses est égale au tiers du diamètre de la tige.

c) – Les garnitures de presse-étoupe de tige, de section souvent carrée et parfois ronde, qui étaient jadis des tresses en coton ou en chanvre suifé, naguère des tresses en amiante et trempées dans l'huile bouillante, sont maintenant en matériau synthétique.

Presse garniture : Synonyme de *boîte à étoupe* et de *presse étoupe*.

[Voir *Boîte à étoupe* et *Presse étoupe*].

Presse hydraulique : 1 – Machine exerçant une très grande force.

Remarques : **a)** – Une presse hydraulique est constituée d'un piston circulaire pouvant glisser dans un cylindre ; on s'assure de l'étanchéité entre la piston et le cylindre en garnissant la jupe du piston de segments ou de joints toriques ; un côté du piston est solidaire d'un arbre perpendiculaire au piston qui peut se mouvoir comme lui ; on introduit de l'huile ou de l'eau dans le cylindre, de l'autre côté du piston : la force longitudinale exercée par l'arbre, pour une surface de piston donnée, ne dépend que de la pression d'huile ou d'eau régnant dans le cylindre et est appliquée sur le piston.

2 – Des presses hydrauliques sont mises en œuvre dans les arsenaux pour éprouver les différents cordages ou les câbles-chaînes.

3 – Des presses hydrauliques permettent de pré-étirer les cordages travaillant en traction, notamment les haubans.

4 – Des *presses hydrauliques*, ou vérins hydrauliques, agissant localement sur la barre du gouvernail et commandées par un servo-moteur hydraulique ou par une transmission électrique, permettent de mettre la mèche du gouvernail à la position désirée en tournant la roue de l'appareil à gouverner située dans l'abri de navigation, ou en laissant le pilote automatique envoyer des impulsions électriques pour gouverner à un cap donné.

Pressentiment : 1 – Mouvement intérieur dont la cause n'est pas connue ; sentiment non raisonné qui fait craindre ou espérer quelque événement, le plus souvent fâcheux et redouté.

Remarque : On imagine parfois, après un événement funeste, que l'on avait eu un « *mauvais pressentiment* ».

2 – [*Par extension*] Intuition confuse de ce qui peut être.

Pressentir : 1 – Prévoir confusément quelque événement, souvent désagréable ou funeste, par un sentiment non raisonné.

2 – [*Par extension*] Entrevoir, deviner.

3 – Sonder une personne, tâcher de découvrir ses sentiments sur quelque affaire, ses dispositions.

Exemple : Il avait été pressenti pour entrer au gouvernement.

Pression : 1 – Action de presser, de peser sur quelque chose.

Exemples : Exercer une pression ; relâcher la pression sur un bouton de commande.

2 – Force exercée par un corps, solide ou fluide, sur une surface donnée.

Remarques : **a)** – La force de pression exercée sur une surface solide par le liquide au repos dans lequel cette surface est immergée est perpendiculaire à cette surface en chacun de ses points et elle est proportionnelle à la profondeur de ce point au-dessous de la surface libre du liquide.

b) – La force de pression exercée sur une surface solide par le gaz au repos dans lequel cette surface est immergée est perpendiculaire à cette surface en chacun de ses points, et sa grandeur est indépendante de la position de ce point.

3 – La pression est la mesure de la force appliquée sur une surface, rapportée à l'unité de surface.

Remarques : **a)** – L'unité légale de pression est le pascal (symbole Pa).

b) – Le bar (1 bar = 100 000 Pa) est une ancienne unité de pression encore utilisée.

c) – La pression d'un fluide au repos (liquide ou gaz) s'applique perpendiculairement aux surfaces avec lesquelles il est en contact.

d) – La pression d'une certaine masse d'un gaz est fonction de son volume et de sa température.

e) – On appelle *pression partielle*, la pression exercée par chacun des constituants d'un mélange gazeux, considéré isolément.

f) – L'absence de pression caractérise le vide.

g) – On appelle *pression normale*, une valeur de référence utilisée en chimie pour l'étude des gaz, et qui est égale à 1 013,15 hectopascals à la température de 0 °C.

4 – On appelle *pression acoustique*, la pression qu'exerce une onde sonore se déplaçant dans un fluide.

5 – On appelle également *pression* la contrainte morale, influence exercée sur une personne ou sur un groupe de personnes.

Remarques : **a)** – On appelle *groupe de pression* (en anglais « *lobby* ») une association ayant pour but de favoriser certains intérêts privés, en s'efforçant d'influencer les pouvoirs publics et l'opinion.

b) – Certains groupes de pression ne doivent pas être nommés sous peine de poursuites judiciaires ; il est donc inutile de chercher à les reconnaître ou à les identifier.

Pression atmosphérique : 1 – La pression d'un gaz peut s'imaginer comme une manifestation de l'agitation régnant dans le volume occupé par ce gaz : l'agitation diminue lorsque le volume disponible augmente ou lorsque la température diminue.

2 – On appelle *molécules de gaz* les éléments ultimes de ce gaz sans qu'il perde

ses propriétés.

3 – L'agitation moléculaire se mesure en unités de de température ; au zéro absolu (zéro kelvin ou -273 °C) l'agitation moléculaire a cessé.

4 – La pression atmosphérique au sol représente le poids de l'air qui pèse sur nos épaules par unité de surface.

5 – En plaine, la pression atmosphérique est à peu près équivalente à la force qu'exercerait une masse de 10 tonnes sur une surface de 1 mètre carré.

Remarque : Le poids d'une masse est la force que la gravitation imprime à cette masse.

6 – La pression de l'air atmosphérique varie :

i) d'une part, comme la hauteur de la colonne d'air entre le sol et la limite supérieure de l'atmosphère terrestre, et

ii) d'autre part, comme sa masse volumique.

Remarque : Une unité de volume d'air chaud a une masse inférieure au même volume d'air froid : son poids est inférieur.

7 – Par commodité, on utilise l'hectopascal (abréviation hPa) au lieu du pascal pour exprimer la valeur de la pression atmosphérique.

On appelle « pression atmosphérique normale » une pression de 101325 pascals c'est-à-dire de 1013,25 hectopascals.

Remarques : **a)** – L'hectopascal (hPa) est un multiple du pascal (Pa), l'unité de pression dont l'usage est obligatoire en France.

[1 hPa vaut 100 Pa].

b) – Le bar est une unité de pression non légale.

Le bar vaut 100 000 pascals.

[1 hPa vaut 1 mbar].

8 – On appelle *pression atmosphérique normale* une pression égale à 1013,25 hPa au niveau de la mer.

Remarque : La pression atmosphérique est parfois exprimée en unités qui ne sont pas (ou plus) autorisées en France : le millimètre de mercure (abréviation **mm Hg**) était jadis utilisé en France ; le pouce de mercure (abréviation **in Hg**) est une unité encore utilisée par les Anglais ; le millibar était naguère utilisé en France et est équivalent à l'hectopascal [1 mbar vaut 10^{-3} bar ou 1 hPa] ; l'atmosphère physique [1 atm. physique = $9,87 \times 10^{-6}$ Pa] ou l'atmosphère technique [1 atmosphère technique = $1,02 \times 10^{-6}$ Pa] sont d'anciennes unités de pression, aujourd'hui quasi abandonnées.

Pour un même lieu de la Terre, la pression en altitude est habituellement inférieure à la pression au sol (on dit que l'air s'est détendu par rapport au sol) car la colonne d'air verticale est moins élevée et donc moins pesante.

La température de l'air qui s'est détendu a diminué ; la diminution de température est de 2 °C pour une élévation de 1000 pieds en atmosphère standard ($6,5\text{ °C}$ par 1000 mètres) ; de $1,5\text{ °C}$ en atmosphère humide ; de 3 °C en atmosphère sèche.

Rappel : **Unités de mesure dont l'usage est obligatoire** en France (décret n° 61-501 du 3 mai 1961) :

– L'unité de *pression* est le *pascal* (abréviation **Pa**) [1 bar = 10^5 Pa].

– L'unité de *température* est le *kelvin* (abréviation **K**) [$1\text{ °C} = 1\text{ K}$].

– L'unité de *surface* est le *mètre carré* (abréviation **m²**).

– L'unité de *force* est le *newton* (abréviation **N**).

– L'unité de *gravitation* est le *mètre par seconde carrée* (abréviation **ms⁻²**).

– L'unité de *masse* est le *kilogramme* (abréviation **kg**).

– L'unité de *longueur* est le *mètre* (abréviation **m**) [1000 pieds = 304,8 m].

Pression de vapeur saturante : On appelle pression de vapeur saturante la pression à laquelle la phase gazeuse d'une substance est en équilibre avec sa phase liquide, à température donnée et dans un système fermé.

Pressostat : **1** – Appareil permettant de maintenir un fluide à une pression constante.

2 – Dispositif automatique commandant, en fonction des variations de la pression, le fonctionnement d'une machine ou d'une installation dans laquelle circule un fluide.

Remarque : Le pressostat d'une chaudière commande le débit du brûleur.

Prestation : **1** – Action de fournir un travail, un service ou des biens en vertu d'une obligation, d'un contrat.

Exemple : La prestation d'un service d'assistance.

Remarque : Une *prestation en nature*, par opposition à une *prestation en argent*, est constituée de productions du sol, de biens ou de services divers.

2 – Ce qui est ainsi fourni.

Remarques : **a)** – On entend par *prestation compensatoire* le versement d'une somme d'argent déterminée, ordonné par un jugement de divorce et dont l'un des époux doit s'acquitter en faveur de l'autre pour compenser la disparité des conditions de vie créée par la rupture du mariage.

b) – On entend par *prestations* (au pluriel) une allocation, l'attribution d'une somme d'argent, la fourniture par l'État ou par un organisme social d'un service ou d'un ensemble de services.

Exemples : Être bénéficiaire de prestations sociales, de prestations familiales, versées en fonction des charges de famille.

3 – Le fait de se produire en public.

Exemple : La prestation d'un pilote de port ; la prestation d'un artiste, d'un athlète.

4 – Acte par lequel on s'engage solennellement.

Exemple : Prestation de serment.

Remarque : Jadis, on appelait « *prestation de foi et hommage* » le serment de fidélité prêté par un vassal à son suzerain.

Prestige : **1** – *Séduction, fascination* exercées sur l'imagination d'autrui, qui confère influence et autorité à celui qui séduit ou qui fascine.

Exemples : Jouir d'un grand *prestige* auprès du public, parmi ses pairs.

Remarques : **a)** – Les conflits entre les peuples naissent souvent de prétendues *questions de prestige*, habituellement qualifiées de *questions de principes* qui prennent leur origine dans de vieilles rancunes, un orgueil blessé, des convoitises, des défiances, etc.

b) – Gustave Le Bon (1841-1931) expliquait qu'une opinion exprimée sous la forme d'une affirmation pure et simple, sans raisonnement ni preuves, mais appuyée par des répétitions multiples en des termes identiques puis diffusée largement dans la population à la manière d'une contagion pathologique, devient un *courant d'opinion*, puis une idée reçue et finit par acquérir ce pouvoir mystérieux que l'on appelle le *prestige*.

c) – Certains candidats à des fonctions prestigieuses, lecteurs de Gustave Le Bon, réussissent dans leurs entreprises sans préciser leur programme d'action future.

2 – *Renommée*, réputation favorable dont une chose bénéficie.

Exemple : Le prestige de l'uniforme.

3 – [*Vieilli*] Illusion attribuée à la magie, obtenue par des sortilèges.

Exemple : Les prestiges du diable ; les magiciens d'Égypte ne faisaient que des prestiges ; toutes les réformes de l'État qu'on croyait qu'ils faisaient n'étaient que des prestiges, que de purs prestiges.

4 – [Au figuré] Illusion, forte impression faite sur l'âme, l'esprit, l'imagination par ce qu'engendre l'art, la pensée.

Exemple : Les prestiges de l'éloquence, du théâtre.

Remarque : L'expression « *de prestige* » évoque la recherche de l'éclat et de l'apparence de la grandeur.

Exemple : Une résidence de prestige, c'est-à-dire de grand luxe.

5 – On dit aussi « *les prestiges de l'imagination* » pour dire les *illusions* qui agissent sur l'imagination.

Prestolet : [Péjoratif] Ecclésiastique insignifiant.

Exemple : Il fait l'important, mais ce n'est qu'un prestolet.

Présumable : Qu'on peut raisonnablement conjecturer.

Exemple : La chose n'est pas certaine, mais elle est présumable.

Présumer : **1** – Juger par induction, conjecturer, supposer.

Remarques : **a)** – « Lorsque les juges présumant, les jugements deviennent arbitraires » [D'après Montesquieu].

b) – Selon la loi, dans un couple marié, le père présumé d'un enfant est le mari de la mère.

c) – Tout accusé est d'abord présumé innocent.

d) – Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. [Art. 9 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789].

2 – L'expression « *présumer de* » signifie *former un jugement*, une prévision à partir de *simples conjectures*.

Remarques : **a)** – Selon la Constitution française, tous les citoyens sont préjugés innocents tant que la justice ne les a pas condamnés ; c'est la *présomption d'innocence*.

b) – De trop nombreux journalistes adaptent l'expression « *présumé innocent* » en faisant un contre-sens et ils n'hésitent pas à désigner les *présumés voleurs* ou les *présumés assassins* alors que l'enquête n'a pas commencé, voire à montrer la photographie du visage d'un présumé terroriste... islamiste bien sûr ! que d'ailleurs la police exhibe parfois fièrement.

3 – L'expression « *présumer de* » signifie quelquefois « *avoir trop bonne opinion* ».

Exemples : Présumer de ses forces ; vous présumez trop de votre fils ; il présume trop de son crédit, de son pouvoir.

Présupposer : Supposer préalablement à l'examen de la situation.

Présupposition : **1** – Le fait qu'un énoncé contienne implicitement une information tenue pour évidente.

2 – L'information admise implicitement.

3 – Supposition préalable ; présupposé.

Exemple : Ce raisonnement part de la présupposition que l'homme est libre.

Présure : Ce qui sert à faire prendre, à faire cailler le lait.

Remarques : **a)** – Espèce de liquide acide que l'on prélève dans le quatrième compartiment, appelé caillette, de l'estomac des jeunes ruminants non sevrés comme les veaux, les agneaux, les chevreaux, etc.

b) – La présure contient une enzyme qui permet de faire coaguler le lait.

c) – Les Bretons disent disent *kaoul* ou *gaoul*.

d) – Le caillebotte est une préparation fromagère que l'on obtient en mélangeant, dans un saladier en grès, un litre de lait avec la valeur d'une cuillère à café de présure ; on laisse le saladier au four à une température ne dépassant pas 50° C pendant une petite heure ; lorsque le lait est pris en masse, que la masse

commence à se détacher des bords du saladier, on sort le saladier du four ; on plonge le couteau verticalement dans la masse refroidie pour dessiner en surface des petits carrés d'un pouce de côté ; on sert le caillebotte ainsi obtenu en dessert après qu'il a bien refroidi au réfrigérateur et que les morceaux de fromage gélifiés nagent dans une sorte de sérum.

On peut parfumer le lait avec de l'eau de fleur d'oranger, avec de l'extrait liquide de vanille ou d'amandes amères ; certains ajoutent une cuillère à soupe de sucre en poudre.

Présurer : Présurer le lait, c'est le faire cailler avec de la présure.

Remarque : Présurer s'emploie seulement dans la locution « *présurer le lait* ».

Prêt : 1 – Qui est en état de, préparé pour, disposé à.

Exemples : Être prêt à appareiller ; l'équipage est prêt à virer l'ancre.

Remarque : Dans la marine, on dit plutôt *paré* que *prêt*.

Exemples : Être paré à appareiller ; l'équipage est paré à virer l'ancre.

2 – [*Par analogie, en parlant des choses*] Qui a été préparé, que l'on a rendu propre à un usage ; qui est dans l'état souhaité.

Exemples : Le navire est prêt à appareiller ; le dîner est prêt.

3 – Qui est sur le point de...

Exemple : L'amarre est prête à rompre.

Prêt : 1 – Action par laquelle on prête de l'argent.

2 – Prêt signifie aussi *la chose prêtée*.

Exemples : Prêt gratuit ; prêt qui ne porte point intérêt, point de profit ; prêt usuraire.

3 – [*Vieilli*] On appelait *prêt* une certaine somme d'argent qui se payait ordinairement au renouvellement du bail du droit annuel et dont le paiement se répartissait par portions égales sur les trois premières années de ce renouvellement.

4 – [*Vieilli*] On appelait aussi *prêt* ce qui était payé aux soldats pour leur ordinaire.

Exemple : On donnait tant aux soldats par cinq jours et on appelait cela *faire le prêt*.

Remarque : Le reste de ce qui leur était dû était la *solde* qui leur était payée en fin de campagne.

Prêt à la grosse : Synonyme de *Prêt à la grosse aventure*.

[Voir l'expression *Prêt à la grosse aventure*].

Prêt à la grosse aventure : 1 – On appelle mettre « *à la grosse aventure* » ou « *à la grosse aventure* » et quelquefois « *à la grosse* » le fait de prêter son argent à *gros intérêt* pour un commerce de mer, en acceptant de ne pas récupérer son argent si le navire se perd et ne revient pas.

Remarques : **a)** – Le prêt à la *grosse aventure*, encore appelé *prêt à la grosse*, était une procédure permettant de rassembler les capitaux nécessaires pour entreprendre une expédition commerciale maritime ; le prêteur de deniers touchait un intérêt convenu à l'avance si la cargaison arrivait à bon port, sinon il perdait la somme avancée.

b) – Le contrat de prêt était déposé chez un notaire ou chez un banquier.

c) – Pour diminuer les conséquences du risque, un négociant pouvait ne s'engager que pour une partie du capital de l'expédition ; mais chaque prêteur pouvait s'engager dans plusieurs expéditions simultanément.

d) – Le prêt à la *grosse aventure* remonte à la Grèce et à la Rome antiques.

e) – Les termes des contrats des prêts à la *grosse aventure*, chez les Grecs anciens, étaient fixés par écrit, contrairement aux prêts amicaux ; le prêteur supportait tous

les risques de la traversée, en échange de quoi le débiteur engageait sa cargaison et parfois le navire entier ; le navire et sa cargaison étaient saisis par précaution dès leur retour au port de départ.

[Voir les mots *Risque*, *Bomerie*, *Beaumé*, *Bodine*, *Bodinerie*].

2 – Le taux d'intérêt (de 15 % à 40 %, ou même davantage en temps de guerre) dépendait des risques encourus.

Remarques : a) – L'argent prêté servait à armer le navire et à acheter des denrées et autres marchandises au port d'armement ; le résultat de la vente des marchandises au port d'arrivée servait à acheter d'autres marchandises pour le voyage de retour ; ces marchandises étaient revendues au port de désarmement. La différence entre les prix de revente des denrées aux ports de déchargement et leurs prix d'achat aux ports de chargement constituait le bénéfice du voyage.

Après rémunération des prêteurs au taux fixé au départ de l'expédition et après avoir déduit les dépenses d'armement et les salaires du capitaine et de l'équipage, le reliquat constituait les profits de l'armateur (et quelquefois les pertes).

b) – Les négociants qui achetaient les marchandises déchargées du navire au retour du voyage figuraient souvent parmi ceux qui avaient prêté à la grosse. Sans négociants pour acheter les marchandises, il n'y avait pas de raison d'armer des navires de commerce ; sans expéditions maritimes, les négociants n'auraient pas eu de marchandises à acheter et à revendre et donc pas de profits.

c) – Jusqu'au *xx* ème siècle, les capitaines français avaient l'obligation de désarmer leur navire au retour de voyage au port de départ.

L'opération du désarmement consistait à arrêter les comptes du voyage et permettait donc de connaître le profit réalisé ; il permettait d'établir les statistiques du port, de payer les créanciers et de prélever éventuellement des taxes.

d) – Selon Démosthène, le *prêt à la grosse aventure* à Athènes au *iv* ème siècle avant J.-C. consistait à prêter une importante somme (inférieure cependant à 2000 drachmes) à court terme (le temps du voyage, soit quelques semaines ou quelques mois) avec un taux d'intérêt élevé, souvent de 12 % mais allant jusqu'à 100 %. Cet intérêt était qualifié d'« *intérêt maritime* » et c'était le prix du risque.

e) – Le *prêt à la grosse aventure* se pratiquait au Moyen Âge en Italie avec le contrat de « *collegenza* » (compagnie) ; le prêteur à la grosse avançait la valeur des marchandises à des « *mercatores* » (commerçants) qui s'engageaient, en cas de bonne arrivée du navire à destination, à lui rembourser les somme avancées augmentées d'un intérêt qui pouvait dépasser 30 %.

3 – Le *prêt à la grosse* s'est développé en France au Moyen-Âge, malgré l'hostilité de principe que l'Église catholique manifestait contre les intérêts qu'elle considérait comme usuraires, et contre les bénéfices importants que réalisaient les prêteurs.

Remarques : a) – Les *prêts à la grosse* ont servi à financer le commerce triangulaire qui partait de La Rochelle vers les Antilles, en passant par la côte d'Afrique pour attraper les alizés.

b) – Les relâches en Afrique noire permettaient aux capitaines de se ravitailler en vivres et en eau avant de reprendre la route pour les Antilles.

c) – Les relâches en Afrique noire permettaient d'embarquer les esclaves que proposaient à la vente les autorités africaines des ports de relâche, et qui étaient revendus aux colons des Antilles afin de travailler dans leurs plantations.

d) – Le retour des Antilles à La Rochelle se faisait en droiture, c'est-à-dire sans relâche, avec des chargements très lucratifs de sucre, de café, etc.

e) – Le commerce triangulaire a enrichi un grand nombre de négociants de La Rochelle, de Bordeaux, de Nantes, et d'ailleurs, grâce aux contrats à la grosse,

même s'ils ne peuvent pas, eux-mêmes, être considérés comme des armateurs au sens où l'on entend ce mot de nos jours.

f) – Le prêt à la grosse a été jugé immoral par certaines autorités religieuses, en raison des gros profits qu'il générait (autorités chrétiennes ou mahométanes).

g) – Le Pape Grégoire IX avait interdit, en 1234, la stipulation d'un intérêt dans le prêt à la grosse (décrétale « *Naviganti vel eunti ad nundinas* ») ; cette interdiction entraîna, pour un temps, la quasi disparition du prêt à la grosse dans les pays catholiques.

h) – Les Juifs avaient le droit de prêter avec intérêt à des goïms, mais pas à d'autres Juifs (Deutéronome, chapitre 23 - verset 20).

i) – Le Coran interdit aux mahométans de prêter avec intérêt (sourate 2 - verset 275).

j) – Les Juifs (espagnols) et les Lombards (italiens) établis à Lyon, Troyes ou Paris furent à partir des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles les prêteurs traditionnels pour le commerce par mer.

k) – Calvin autorisa le *prêt à intérêt* au milieu du XVI^{ème} siècle et il le justifia par son caractère de bien immédiatement productif.

l) – À partir du XVI^{ème} siècle, des ecclésiastiques et des congrégations religieuses de La Rochelle ou des localités voisines participèrent au financement lucratif du commerce maritime local au moyen du prêt à la grosse aventure, notamment par le *commerce triangulaire* entre l'Europe et les Antilles en passant par l'Afrique occidentale, et retour direct des Antilles en Europe.

4 – Le *prêt à la grosse* était consenti pour la durée d'un voyage, qui durait quelques semaines ou quelques mois, parfois plusieurs années pour des voyages aux Indes orientales.

Remarques : **a)** – Le prêteur à la grosse avançait la valeur de la cargaison au capitaine ou à l'armateur ; celui-ci s'engageait, en cas de bonne arrivée du navire, à lui rembourser la somme avancée, augmentée d'un intérêt considérable fixé au départ, indépendant du profit réel réalisé au retour.

b) – L'emprunteur pouvait faire lui-même un très gros profit en cas de bonne fortune ou, au contraire, s'endetter considérablement au retour du voyage pour pouvoir rembourser les sommes empruntées, en cas de mauvaise conjoncture au moment de la vente de la cargaison.

[Voir le mot *Spéculation*].

5 – Le *prêt à la grosse aventure* était un contrat aléatoire.

Remarques : **a)** – Les termes du contrat étaient toujours fixés par écrit ; l'instrument de la preuve était la *grosse* (on appelle *grosses* les copies officielles en gros caractères des actes exécutoires, par opposition aux *minutes* écrites en petits caractères et qui sont archivées).

b) – À partir de 1336, le contrat d'assurance maritime prit place à côté du prêt à la grosse aventure.

c) – La « *Chambre d'Assurance et de Grosse aventure* », fondée en 1668, a été l'une des premières compagnies d'assurances maritimes françaises.

d) – La « *Compagnie Générale pour les Assurances et la Grosse Aventure de France* » a été fondée en 1686.

6 – On appelait mettre à la grosse aventure, et quelquefois absolument, à la grosse, le fait de prêter son argent à gros intérêt pour un commerce de mer, à condition d'accepter de le perdre si le navire ne revenait pas.

Prétendant : **1** – Celui, celle qui prétend, aspire à une charge, une fonction, une position, etc.

Exemples : Il y a plusieurs prétendants à cet emploi, à ce siège ; elle est la principale prétendante à la direction du parti.

2 – Se dit spécialement d'un prince, d'une princesse qui revendique un trône.
Exemples : Le prétendant au trône d'Espagne, à la couronne de Sicile, au duché de Bretagne ; la bataille de Crécy opposa en 1346 les troupes du roi Édouard III d'Angleterre, prétendant à la couronne de France, et celles du roi Philippe VI de Valois.

3 – Celui qui brigue la main, les faveurs d'une femme.

Exemples : Éconduire un prétendant ; à son retour à Ithaque, Ulysse tua de son arc les prétendants qui convoitaient son épouse et ses biens.

Prétendant (Le –) : Appellation de *Jacques Édouard Stuart* puis de *Charles Édouard Stuart* qui revendiquèrent tour à tour le trône d'Angleterre comme fils et petit-fils de James Stuart (1633-1701) qui fut roi d'Angleterre et l'Irlande sous le nom de Jacques II et d'Écosse sous le nom de Jacques VII pendant trois ans à partir du 6 février 1685.

Remarques : **a)** – James Stuart avait succédé à Charles II qui avait régné sur l'Écosse de 1649 à 1651 et sur l'Angleterre et l'Irlande à partir de 1660 et qui fut exécuté au Palais de Whitehall en 1649 pendant la première révolution anglaise (en anglais « *English Civil War* »).

b) – James Stuart fut renversé par la révolution anglaise de 1688 (en anglais « *Glorious Revolution* »).

Prétendu : Se dit d'une chose, d'une qualité dont on met en doute la réalité, la validité.

Exemple : Il a allégué un prétendu droit de passage.

Remarque : Lorsque la qualité que l'on met en doute concerne celui qui l'allègue, on dit « *soi-disant* » au lieu de *prétendu*.

Exemple : Un soi-disant excellent manœuvrier.

Prête-nom : Personne qui, dans une affaire, un contrat, s'engage sous son propre nom pour le compte d'une autre qui ne veut pas faire apparaître le sien.

Exemples : Le fermier nommé dans le bail de cette terre n'est qu'un prête-nom ; servir de prête-nom dans une vente.

Remarque : Le *capitaine-porteur* est une sorte de prête-nom titulaire d'un brevet de commandement recevable, qui prête son nom et son brevet pour permettre à quelqu'un qui ne possède pas un tel brevet de diriger une expédition maritime.

Prétérit : Terme de grammaire qui se dit de l'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé.

Remarque : Nous avons, en français, plusieurs préterits :

i) Un *prétérit imparfait*, ou *présent relatif* : je lisais.

ii) Un *prétérit* ou *passé défini* : je lus.

iii) Un *prétérit indéfini* : j'ai lu.

iv) Un *prétérit antérieur défini* : j'eus lu.

v) Un *prétérit antérieur relatif* : j'avais lu.

Prétérition : Figure de rhétorique par laquelle on fait semblant de ne pas vouloir parler d'une chose dont cependant on parle.

Exemples : Je ne vous parlerai point de sa naissance, de sa valeur, etc. ; dans l'ouvrage de mémoires posthume de Foch, « le *Mémorial* », l'affaire du *Chemin des Dames* est traitée par voie de préterition.

Remarques : **a)** – En termes de droit écrit, on appelle préterition l'omission que fait un père dans son testament d'un de ses fils, ou d'un autre héritier nécessaire.

b) – La préterition annule le testament.

Prêteur : Qui prête à un autre de l'argent ou quelque autre chose d'utile.

Exemple : Il n'est pas prêteur de son naturel.

Remarques : **a)** – On dit en parlant d'une personne qui n'aime point à prêter : « *la*

fourmi n'est pas prêteuse » en se référant à la fable de Jean de La Fontaine.

b) – Il s'emploie encore plus ordinairement au substantif.

Exemples : C'est un prêteur sur gage ; c'est un prêteur à gros intérêt.

Préteur : Magistrat, chez les Romains, qui rendait la justice dans Rome, ou qui allait gouverner une province.

Exemples : Un édit du préteur ; le préteur d'une telle province.

Remarques : **a)** – Dans certaines villes, surtout en Allemagne, il y a encore des édiles qu'on appelle préteurs.

Exemple : Le préteur de Strasbourg.

b) – On appelait « *Magistrat de Strasbourg* » une institution complexe chargée d'administrer la ville.

c) – Le *Magistrat* de Strasbourg était composé de trois chambres ou conseils :

i) Le Conseil des XIII pour les affaires étrangères et militaires de la République de Strasbourg ;

ii) Le Conseil des XV pour les affaires intérieures ; le Conseil des XV (*die Fünfzehner Kammer*) existait depuis 1433 et il était composé de 5 nobles et de 10 bourgeois cooptés à vie.

iii) Le Conseil des XXI pour toutes sortes d'autres affaires.

d) – A la tête du Magistrat se trouvait un « *Ammeister* » élu parmi les bourgeois pour une année et quatre « *Stettmeisters* » élus parmi la noblesse, chacun à tour de rôle pour un trimestre.

e) – En 1685, le roi de France Louis XIV (1638-1715) institua le « *Préteur royal* », chargé de participer en son nom aux assemblées du Magistrat, avec droit de veto ; le *préteur* obtint rapidement un véritable pouvoir absolu, au nom du roi de France, sur le Magistrat.

[Voir le mot *Prétoire*].

Prétexte : **1** – Cause simulée et supposée.

Remarque : On appelle *prétexte* une fausse explication qu'on met en avant.

2 – Raison apparente et plausible mais fausse dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action.

Exemples : *Prétexte* spécieux ; faux *prétexte* ; servir de *prétexte* ; chercher un *prétexte* de querelle ; sous *prétexte* de zèle et de piété, il cherche à satisfaire sa vengeance, son ambition ; il ne demande qu'un *prétexte* pour rompre ; ce sont là de mauvais *prétextes*.

Remarque : On dit « *il n'y a pas de prétexte à cela* » et absolument « *il n'y a pas de prétexte* » pour dire qu'il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou pour faire la chose dont il s'agit.

3 – Occasion.

Exemples : Cet incident a été *prétexte* à plaisanterie ; tous les *prétextes* lui sont bons pour se plaindre.

Prétexte : Robe bordée par le bas d'une large bande de pourpre.

Remarques : **a)** – C'était une des marques de la dignité consulaire.

b) – Les consuls prenaient *la prétexte* le premier jour qu'ils entraient en charge.

c) – On dit aussi *la robe prétexte*, et dans cette expression, *prétexte* est pris adjectivement.

Prétoire : **1** – Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice.

Exemple : Ils entrèrent dans le *prétoire*.

Remarque : À Rome, c'était la maison du préteur, à l'armée, c'était son logement.

2 – On appelait préfet du *prétoire*, celui qui commandait la garde de l'Empereur, et dans le bas Empire, on appelait aussi préfets du *prétoire*, les premiers

magistrats des quatre grands départements dans lesquels l'Empire était divisé ; le préfet du prétoire des Gaules, le préfet du prétoire d'Orient, etc.

3 – En certaines villes, on appelle encore *prétoire* le lieu où l'on rend la justice.

Prêtre : 1 – Celui qui exerce un ministère sacré et préside aux cérémonies d'un culte religieux. [Voir le mot *Presbyte*].

Exemples : Les prêtres de Cybèle, d'Apollon ; les prêtres d'Isis, de Baal ; à Rome, les augures et les pontifes formaient des collèges de prêtres ; les prêtres affectés au service du Temple, à Jérusalem, étaient de la tribu de Lévi et les grands prêtres étaient descendants d'Aaron.

2 – [*Pour les Catholiques*] Celui qui a l'ordre du sacerdoce, en vertu duquel il a le pouvoir de dire la messe, d'administrer les sacrements et d'absoudre les péchés.

Remarques : **a)** – Il n'y a que les évêques qui aient pouvoir d'ordonner les prêtres.

b) – On dit qu'un homme s'est fait prêtre, pour dire qu'il a reçu l'ordre du sacerdoce, qu'il a été ordonné prêtre.

c) – On appelle prêtre habitué, un prêtre qui est attaché au service d'une paroisse.

Exemples : Un prêtre habitué à Saint-Paul, à Saint-Sulpice, à Saint-Eustache.

d) – Les *prêtres-ouvriers*, après la Seconde Guerre mondiale et surtout en France, étaient des prêtres catholiques ayant choisi de partager la vie et la condition des ouvriers, afin d'exercer leur apostolat au plus près des milieux populaires déchristianisés.

e) – Sous la Révolution française, on appelait *prêtres assermentés* ou *prêtres jureurs*, les prêtres qui, en 1790, avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, par opposition aux prêtres réfractaires qui refusaient de renier le serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi de France conformément au Concordat de Bologne de 1516.

3 – En termes de fortification, on appelle *bonnet à prêtre*, un ouvrage extérieur dont le front du côté de la campagne est à redans et qui se rétrécit du côté de la place.

Preuve (en anglais « *evidence* ») : **1** – Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait.

Exemples : Preuve convaincante ; preuve démonstrative ; preuve authentique ; preuve incontestable ; preuve sans réplique ; preuves judiciaires ; preuves testimoniales ou par témoins ; preuves littérales ou par écrit.

Remarques : **a)** – En matière de jurisprudence criminelle, on appelle *preuve muette*, une preuve qui n'est ni littérale ni testimoniale, mais qui résulte de quelque circonstance d'où l'on a lieu de juger qu'un homme est véritablement coupable.

b) – On appelle *semi-preuve* ou *demi-preuve*, une preuve judiciaire qui n'est pas suffisante pour l'éclaircissement entier du fait dont il s'agit, mais dont on tire de puissants indices.

Exemple : Il n'y avait pas de preuve entière contre lui, mais il y avait des semi-preuves.

2 – On dit « *faire preuve de noblesse* » pour dire *justifier par de bons titres qu'on est de noble extraction*.

Remarques : **a)** – Dans ce sens on dit absolument *faire ses preuves*.

b) – Et au figuré, en parlant d'un homme qui dans plusieurs occasions s'est fait reconnaître pour un homme de valeur, pour un honnête homme, pour un savant, etc., on dit, que c'est un homme qui a fait ses preuves.

c) – On dit de même *faire preuve de courage*, de savoir, etc.

d) – On dit aussi *donner des preuves* de sa capacité, de son savoir, de sa valeur, de son courage, de son amitié, de son affection, etc. pour dire *en donner des marques*, des témoignages.

3 – [*Par extension*] Action, parole qui fait connaître une disposition, une qualité, un sentiment ; marque, signe, gage.

Exemples : Voici la preuve de sa candeur ; il nous a donné des preuves de son amitié, de son attachement ; c'est une grande preuve de confiance.

4 – Preuve, en termes d'arithmétique et d'algèbre, se dit de la vérification d'une opération de calcul, qui peut se faire par l'opération opposée.

Exemples : La preuve de la division se fait par la multiplication ; la preuve de la soustraction se fait par l'addition.

Remarques : **a)** – En mathématique, un théorème ne se prouve pas : il se démontre.

b) – En physique, une hypothèse ne se démontre pas : elle se vérifie jusqu'à preuve du contraire.

Preux : Brave, vaillant, qui possède toutes les qualités chevaleresques.

Exemples : Un preux chevalier ; les douze preux compagnons de Charlemagne (742-814).

Remarque : On entend par « *les neuf preux* » une liste idéale dressée au XIV^{ème} siècle de neuf figures masculines incarnant les vertus chevaleresques : trois preux de l'antiquité biblique, trois preux de l'antiquité gréco-romaine et trois preux du haut Moyen Âge.

Prévalence : Nombre total de personnes affectées par une maladie ou par un autre phénomène, que l'on recense au sein d'un groupe, d'une population à un moment précis ou durant une période déterminée.

Exemples : Une prévalence de 15 pour 100 000 ; le paludisme est une maladie à forte prévalence dans les populations des pays tropicaux.

Prévaloir : **1** – Avoir l'avantage, remporter l'avantage, l'emporter sur quelqu'un, avoir le dessus.

2 – Se prévaloir, c'est tirer avantage, citer en sa faveur, alléguer, se vanter de.

Exemples : Se prévaloir de sa naissance, de son autorité, de son crédit.

Prévarication : **1** – Trahison faite à la cause, à l'intérêt des personnes qu'on est obligé de soutenir.

2 – Manquement par mauvaise foi d'un homme d'État, d'un élu, d'un agent public aux devoirs de son mandat, de sa charge ou contre les obligations de son ministère.

3 – Faute grave d'un homme d'État, d'un élu, d'un agent public commise à des fins d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions.

Exemple : Ce douanier a été accusé de prévarication.

Prévenance : **1** – Manière d'être d'une personne qui va au-devant des désirs d'autrui pour lui être agréable.

Exemple : Il fait preuve de beaucoup de prévenance envers ses amis.

2 – [*Par métonymie*] Marque d'attention, égard.

Exemple : Entourer, combler une femme de prévenances.

Remarque : En ce sens, on utilise le pluriel.

Prévenant : **1** – Qui prévient.

2 – Agréable, qui dispose en sa faveur.

Exemples : Cet homme a un air prévenant, une physionomie prévenante ; mine prévenante.

3 – Il signifie encore *un homme obligeant*, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir.

Exemple : C'est un homme très prévenant.

Préventif : Qui est destiné à empêcher un évènement fâcheux ou un mal prévisible, ou à en réduire par avance les effets.

Exemples : Des mesures préventives ; la médecine préventive.

Prévision (en anglais « *prediction* ») : **1** – Expression de la *conviction intime et raisonnée* d'un individu concernant l'état futur d'un processus dynamique.

Remarques : **a)** – À la différence de la prévision, une *prédiction* n'exprime qu'une *conviction* échappant à toute justification rationnelle.

b) – Dans un contexte *stochastique* on parle de *prévision* alors que dans un contexte *déterministe*, on parlera de *prédiction*.

[Voir les mot *Stochastique*, *Déterministe*].

2 – Action de prévoir, d'annoncer ce qui doit être ou arriver, en s'appuyant sur un raisonnement, une analyse, une évaluation, voire l'expérience.

Exemple : Prévision budgétaire.

3 – Conjecture qui en résulte.

4 – Étude fondée sur des calculs, des hypothèses et un raisonnement scientifiques.

Exemples : La prévision des marées ; la prévision des éclipses ; une carte des prévisions météorologiques.

Prévision de la marée : **1** – Des observations attentives et des enregistrements des dénivellations des mers ou des océans, sur de très longues périodes, permettent de déceler une combinaison plus ou moins complexe d'oscillations à périodes individuelles immuables, quel que soit le lieu où on l'observe.

2 – Les amplitudes des oscillations restent constantes en chaque lieu, mais elles varient de façon absolument quelconque d'une localité à l'autre.

3 – L'ensemble de tous les mouvements élémentaires périodiques, tous rattachés à des phénomènes astronomiques identifiés, constitue le *phénomène des marées*.

4 – La marée océanique a pour cause première l'action à distance de la Lune et du Soleil sur l'eau des océans tout autour de la Terre.

5 – Le mouvement régulier et bien connu de la Lune et du Soleil autour de la Terre existe depuis tellement longtemps qu'on peut admettre que le mouvement oscillatoire du niveau des océans peut être décomposé ou recomposé à partir d'un certain nombre d'oscillations élémentaires strictement périodiques.

6 – Les oscillations simultanées, dont les périodes diffèrent les unes des autres, tantôt ajoutent leurs effets, tantôt les retranchent.

7 – Si l'une des oscillations composantes l'emporte suffisamment sur les autres pour imprimer au phénomène sa physionomie particulière, on qualifie la marée correspondante, par exemple, comme étant de type diurne (marée du Cap Saint-Jacques) ou de type semi-diurne (marée de Brest).

8 – Les niveaux des pleines mers sont compris entre deux niveaux extrêmes correspondant respectivement à la somme ou à la différence de l'amplitude de l'oscillation principale et de celles de toutes les autres oscillations ; il n'est d'ailleurs pas certain que les niveaux extrêmes théoriques puissent être jamais rigoureusement atteints.

9 – Le but des théories des marées n'est pas la recherche des causes premières, qui peuvent être trop complexes pour être pleinement accessibles ; c'est plutôt de découvrir des lois et des mécanismes explicatifs qui permettent d'établir des tables de prévisions.

10 – En partant d'un état initial donné, nous souhaitons pouvoir calculer tous les états successifs ultérieurs.

Remarque : Le seul critère de validité d'une théorie des marées est la concordance des prévisions et des mesures.

11 – C'est l'Anglais Isaac Newton (1643-1727) qui a établi de la façon la plus

nette les bases de la théorie actuelle des marées, en formulant le principe de la gravitation universelle dans son œuvre majeure : « *Philosophiæ naturalis principia mathematica* » (1687).

Remarque : Newton a montré que les mouvements relatifs dont sont animés la Lune et le Soleil, par rapport à un point quelconque de la Terre, font éprouver à l'attraction totale s'exerçant en ce point d'incessantes et légères perturbations.

12 – Henri Poincaré (1854-1912) est parvenu à vaincre toutes les difficultés d'ordre mathématique pour montrer qu'il était *théoriquement* possible de prédire exactement les marées, en réduisant tous les corps célestes à de simples points et en envisageant le nombre infini des particules liquides qui composent l'océan.

Remarque : L'application numérique de sa théorie n'est cependant pas encore envisageable !

13 – Mais il est possible de s'affranchir de cette inextricable difficulté en empruntant certaines données à l'observation elle-même.

14 – Notons que si l'on considère que la présence de la matière ne se traduit que par les variations de la courbure de l'hyperespace représentant l'Univers, il n'y a plus à parler ni d'attraction, ni de cette instantanéité ni de cette invariabilité si troublantes de la gravité et une seule loi est alors imposée aux corps matériels : se mouvoir le plus aisément possible.

15 – Ayant une certaine répugnance à nous libérer de nos habitudes, nous continuerons à utiliser le modèle newtonien pour la prédiction des marées ; d'autant plus que les équations newtoniennes ne seraient complétées, selon la théorie de la Relativité générale, que par des termes infinitésimaux, dont l'importance est le plus souvent négligeable devant la précision des observations.

16 – La connaissance des mouvements de la Lune et du Soleil par rapport à la Terre permet d'identifier chacune des oscillations élémentaires, de connaître sa vitesse angulaire et donc sa période ; l'amplitude de chaque oscillation en un point du littoral ou en n'importe quel point des océans ne peut pas actuellement être déterminée directement ; on déduit l'amplitude de chaque composante, en chaque point du littoral, à partir des observations continues des hauteurs d'eau pendant une très longue période en ce point.

17 – La somme, à un instant donné, de l'amplitude de toutes les composantes de la marée en un point du globe, permet de connaître l'amplitude totale de la marée en ce point à cet instant.

Prévision des marées océaniques : 1 – Les mouvements réguliers et bien connus de la Lune et du Soleil autour de la Terre existent depuis très longtemps ; on admet que le mouvement oscillatoire du niveau des océans peut être décomposé ou recomposé à partir d'un certain nombre d'oscillations élémentaires strictement périodiques.

2 – La connaissance des mouvements des astres Lune et Soleil par rapport à la Terre permet d'identifier chacune de ces oscillations élémentaires et de connaître sa vitesse angulaire, et donc sa période.

Remarques : a) – On considère dans ce cas les mouvements géocentriques observés depuis des millénaires, et bien connus, de la Lune et du Soleil.

b) – Le mouvement géocentrique du Soleil est aussi légitime et tout aussi erroné que le mouvement héliocentrique de la Terre, car la Terre et le Soleil tournent en réalité autour du barycentre du système Terre-Soleil.

3 – L'amplitude de chaque oscillation du niveau de la mer en un point du littoral ou en n'importe quel point des océans ne peut pas actuellement être déterminée directement ; connaissant la période de chaque composante, on déduit l'amplitude de cette composante, en chaque point, à partir des observations continues des hauteurs d'eau, en ce point, pendant une longue période de temps.

Prévisionnel : Effectué, établi à partir de prévisions.

Exemple : Budget prévisionnel.

Prévision pratique de la marée océanique : 1 – *Ancienne méthode, toujours applicable mais assez imprécise* :

On a observé et remarqué depuis l'Antiquité une relation entre l'heure et l'amplitude des marées et les positions dans le ciel de la Lune et du Soleil. L'établissement d'un port, ou établissement de la marée de ce port, est le retard de l'heure de la pleine mer sur le passage de la Lune au méridien du port les jours de nouvelle lune ou de pleine lune.

Les nouvelles lunes reviennent le même jour du même mois tous les 19 ans : on appelle cette période le cycle lunaire ; ce cycle a été calculé pour la première fois par Méton d'Athènes.

Le *nombre d'or* exprime le nombre d'années écoulées depuis la première année d'un cycle lunaire. On l'appelle ainsi parce qu'il était gravé chaque année en lettres d'or à l'agora d'Athènes.

Le nombre d'or, pas assez précis, n'est plus utilisé pour calculer les dates des nouvelles lunes depuis la réforme du calendrier de 1582 ; mais il sert à calculer l'épacte.

L'*épacte* est l'âge de la lune au 1er janvier : c'est le nombre de jours écoulés entre la dernière nouvelle lune de l'année précédente et le 1er janvier de l'année en cours.

L'épacte dépend du rang de l'année considérée parmi les 19 années du cycle lunaire.

Une année civile solaire – qui est de 365 jours, 5 heures et 49 minutes – surpasse d'environ 11 jours la durée de 12 lunaisons – qui est de 354 jours, 8 heures et 49 minutes.

L'épacte est égale à zéro la première année d'un cycle d'or, année zéro ; l'année suivante, deuxième année du cycle ou année 1, l'épacte est de 11, c'est la différence entre le nombre des jours d'une année solaire et le nombre des jours de 12 lunaisons ; l'année 2, l'épacte est de 22, etc. ; on retranche ensuite autant de fois 30 jours que nécessaire pour obtenir un résultat inférieur au nombre des jours d'un mois lunaire.

L'épacte et le nombre d'or figurent encore chaque année sur le calendrier des Postes, au bas de la colonne du mois de février.

Les nouvelles lunes se reproduisent en moyenne tous les 29 jours et 12,734 heures, donc si l'on connaît l'épacte de l'année en cours, on sait quels sont les jours des nouvelles Lunes.

On sait que les heures des pleines mers retardent de 50 minutes et 28 secondes d'un jour au lendemain.

Il est donc en principe aisé de connaître l'heure de la pleine mer en un port, n'importe quel jour de l'année, puisque l'on sait à la fois l'heure de la marée un jour de nouvelle lune dans ce port, le nombre de jours écoulés

depuis la dernière nouvelle lune et le retard de la pleine mer chaque jour.

2 – Méthode moderne, très précise.

La mécanique céleste permet de faire l'inventaire théorique de toutes les caractéristiques périodiques des *mouvements apparents* de la Lune et du Soleil.

On admet que chaque caractéristique périodique des mouvements apparents de la Lune ou du Soleil soumet le système des océans à une oscillation de même période (c'est le principe des *oscillations forcées*).

On exprime alors la force génératrice des marées sous la forme d'une somme de termes rigoureusement périodiques ; ce sont des fonctions sinusoïdales du temps.

À chacun de ces termes correspond, dans une partie de bassin océanique, une *marée partielle* de même période, appelée *onde* ou *composante*.

L'amplitude maximum et la phase de chaque onde sont invariables, jour après jour, année après année pour un endroit déterminé du rivage (la phase est le calage par rapport à l'origine des temps).

La somme des hauteurs partielles de toutes ces ondes, à un instant donné, est égale à la hauteur totale de la marée astronomique à cet instant (c'est le principe de la *superposition des petits mouvements*).

Le développement complet de la marée comprend plusieurs centaines d'ondes ; les calculateurs électroniques actuels permettent d'obtenir instantanément la hauteur de la marée à n'importe quel moment de la journée avec une précision de l'ordre de quelques centimètres, en prenant en compte jusqu'à 100 ou 150 composantes parmi les ondes principales.

Chaque onde a reçu un nom de code, reconnu universellement.

Par exemple :

M2 est l'onde semi-diurne qui prend en compte le mouvement de la Lune comme si son orbite était circulaire et dans le plan de l'équateur terrestre ; la période de M2 est 12,421 heures.

N2 est l'onde semi-diurne qui prend en compte les variations de la distance de la Lune à la Terre, pour tenir compte du fait que la Lune décrit une ellipse autour de la Terre ; sa période est 12,653 heures.

O1 est l'onde diurne qui prend en compte les variations de la déclinaison de la Lune ; sa période est 25,819 heures.

S2 est l'onde semi-diurne qui prend en compte le mouvement du Soleil comme s'il était circulaire, régulier et dans le plan de l'équateur terrestre ; sa période est 12,000 heures par définition.

Ssa est l'onde semi-annuelle qui prend en compte les variations de la déclinaison du Soleil ; sa période est 182,621 jours.

Sa est l'onde annuelle qui prend en compte les variations de la longitude du Soleil par rapport à son périhélie ; sa période est 365,242

jours.

S0 est une onde permanente qui prend en compte les marées terrestres dues à l'élasticité de l'écorce de la Terre et qui font que les échelles de marées montent et descendent légèrement avec les mouvements diurnes de la Lune et du Soleil.

K1 est une onde diurne qui prend en compte à la fois les variations de la déclinaison de la Lune et les variations de la déclinaison du Soleil ; sa période est 23,934 heures.

En l'état actuel de la technologie, on ne peut pas prétendre connaître les amplitudes et les phases de toutes les ondes de marée en un point du rivage autrement que par l'observation, pendant une longue période de temps, de la marée totale en ce point ; on utilise pour cela un marégraphe enregistreur.

Le traitement des enregistrements consiste à séparer les différentes ondes par filtrage.

Si l'on additionne un grand nombre de fois la période correspondant à une onde, on obtient en chaque point la hauteur de cette onde multipliée par ce nombre de fois ; la moyenne des hauteurs, en ce point, de chacune des autres ondes de périodes différentes est au contraire statistiquement nulle.

Prévoir : 1 – Concevoir, envisager par avance, déterminer préalablement, annoncer.

Exemples : Prévoir comment se passera telle manœuvre d'accostage avec du courant de flot ; prévoir une amélioration du temps lorsque le vent est en train de passer de Sud-Ouest au Nord-Ouest par l'Ouest.

2 – Fixer, établir à l'avance en s'appuyant sur des analyses scientifiques, des calculs.

Exemple : Prévoir l'heure de la basse mer ; prévoir l'heure limite pour franchir un seuil.

3 – Décider à l'avance de précautions, de mesures permettant d'assurer le bon déroulement d'une entreprise.

Exemple : Prévoir le nombre de remorqueurs pour réussir une manœuvre. [Voir les mots *Généralisation*, *Prédire*].

4 – Juger par avance qu'une chose doit arriver, comment elle doit se passer.

Exemples : Un pilote expérimenté sait *prévoir* qu'une manœuvre donnée est possible avec un vent accostant de force 4 Beaufort, c'est-à-dire que cette manœuvre peut être tentée avec des chances raisonnables de succès si la force du vent atteint force 4.

Remarque : Prévoir le risque, prévoir un risque, c'est avoir conscience qu'une difficulté identifiée peut être insurmontable.

Exemple : *Prévoir* qu'il y aura trop de courant de flot pour commencer une manœuvre un lendemain de syzygie avec une heure de montant signifie que, d'après l'expérience collective des pilotes du port, ou d'après l'expérience personnelle du locuteur, pour réussir cette manœuvre dans ces conditions il faudrait compter de façon insupportable sur le *hasard* et que l'on risquerait de se faire peur si on la tentait ; la conjonction d'un péril et du hasard s'appelle un *risque*.

Prévôt : 1 – Le *prévôt de la Marine*, selon l'ordonnance de 1674, était un officier de justice qui avait à connaître des délits commis dans son arsenal et de toutes les affaires

relatives à la juridiction attribuée à l'intendant de la Marine.

Remarques : **a)** – Il instruisait les affaires criminelles.

b) – Il surveillait les forçats attachés à son arsenal pour servir de main d'œuvre.

2 – Il y avait jadis un *prévôt* parmi l'Équipage, chargé de balayer et de gratter le navire et qui infligeait les punitions.

3 – Des prévôts étaient chargés de soigner les malades à bord des bâtiments avant que ne soient embarqués des infirmiers.

Priapée : Nom que l'on donne à une pièce de poésie obscène.

Remarque : Il n'est guère d'usage qu'au pluriel.

Exemple : Des *priapées*.

Priapisme : Maladie qui consiste dans l'érection continuelle et douloureuse de la verge, sans aucun désir qui l'occasionne.

Prie-Dieu : Sorte de pupitre qui est accompagné d'un marche-pied, où l'on s'agenouille pour prier Dieu.

Exemples : On avait mis un prie-Dieu au milieu de l'église ; le prie-Dieu était couvert d'un tapis de velours ; on avait préparé trois prie-Dieu.

Prier : **1** – Requérir, demander par grâce.

Remarque : Prier signifie aussi pratiquer cet acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour lui demander des grâces surnaturelles.

2 – Inviter, convier.

Exemples : On l'a prié d'assister à la cérémonie ; on l'a prié à dîner.

3 – Dans le discours familier, on utilise cette phrase : « *je prie Dieu que...* ».

Exemples : Ainsi, on dit par forme de souhait « *je prie Dieu qu'il vous ramène en bonne santé* » ; « *je prie Dieu qu'il vous amende* ».

Remarque : Le roi de France terminait ses lettres par cette formule « *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde* ».

Prière : **1** – Réquisition.

Exemples : Il a fait cela à ma prière ; employer les prières et les menaces ; accordez cela à ma prière, à mes prières ; il n'a point eu d'égard à mes prières.

Remarque : Les prières d'un homme puissant sont d'un grand poids ; les prières des Grands sont des ordres.

2 – Élévation, mouvement de l'âme vers Dieu ; invocation d'un être sacré, d'une divinité, sous la forme d'une action de grâces, d'une demande de pardon, d'une supplique, etc.

Remarque : La prière met l'esprit en disposition pour une activité intellectuelle ou spirituelle.

3 – [*Par extension*] Demande faite à titre de grâce à celui qui détient la puissance, exprimée avec déférence ou humilité ; supplique.

4 – Prière, se dit encore pour exprimer l'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu, ou par lequel on invoque un être sacré, une divinité, sous la forme d'une action de grâces, d'une demande de pardon, d'une supplique, etc.

5 – La formule, le discours dont on use à ce dessein.

Exemples : Demander quelque chose à Dieu dans ses prières ; les prières pour les agonisants, des agonisants ; les prières des morts, pour les morts ; les prières de quarante heures ; faire sa prière, ses prières ; assister à la prière ; sonner la prière ; appeler à la prière.

Remarque : On dit « *courte prière pénètre les cieux !* ».

6 – [*Par affaiblissement*] L'expression « *prière de* » suivie d'un verbe à l'infinitif a valeur d'impératif pour exprimer une demande.

Exemples : Prière de fermer la porte ; prière de ne pas faire de bruit.

Prieur : 1 – Celui qui a la supériorité et la direction dans certains monastères de religieux appelés prieurés.

Exemples : Le père prieur ; la mère prieure ; prieur régulier.

Remarques : **a)** – On appelle *sous-prieur, sous-prieure*, un moine, une moniale qui a la direction d'un monastère après le prieur, la prieure.

b) – On appelle *prieur claustral* un moine nommé pour un temps déterminé par l'abbé pour le seconder dans l'administration de l'abbaye.

c) – On appelle prieur conventuel le supérieur d'une petite communauté monastique détachée d'une abbaye.

d) – On appelle *grand prieur, grande prieure*, le moine, la moniale qui avait, dans certaines abbayes, la première dignité après l'abbé ou l'abbesse.

Exemple : Le grand prieur de Cluny.

e) – On appelle *prieur curé* un religieux qui desservait une cure dépendant d'un ordre monastique.

f) – On appelait *prieur commendataire* ou prieure commendataire, le bénéficiaire qui jouissait autrefois, en tout ou en partie, des revenus d'un prieuré et qui portait ce titre sans avoir aucune autorité sur les moines ou les moniales.

2 – Titre de dignité qui se décernait dans quelques sociétés.

Exemples : Grand prieur de France, grand prieur de Champagne.

Remarques : **a)** – On appelait ainsi *grand prieur*, dans l'*ordre de Malte*, un chevalier revêtu d'un bénéfice de l'ordre appelé grand prieuré.

b) – On appelait *prieur de Sorbonne*, de la maison de Sorbonne, le dignitaire élu pour une année qui était chargé d'administrer la Sorbonne et qui présidait aux assemblées.

Prieuré : Communauté religieuse d'hommes sous la conduite d'un prieur, ou de filles sous la conduite d'une prieure.

Exemples : Prieuré régulier ; prieuré d'hommes ; prieuré de filles.

Prima donna : 1 – Nom donné à la cantatrice qui tient le rôle principal dans une troupe italienne d'art lyrique.

Exemple : Dans « *Le Barbier de Séville* », le rôle de *Rosine* est chanté par la prima donna.

2 – [*Par extension*] Cantatrice de grand talent.

Remarque : Synonyme de *diva*.

Exemple : La Callas fut la *prima donna* la plus célèbre du xx^{ème} siècle.

Primage : Entraînement de gouttelettes d'eau liquide avec la vapeur produite par une chaudière.

Remarques : **a)** – Le primage peut causer des avaries très graves aux ailettes d'une turbine, diminuer l'efficacité d'une machine alternative, d'un appareil de distillation, etc.

b) – Une simple *crépine* à la sortie de la chaudière, placée à l'intérieur d'une cloche au-dessus du coffre supérieur, peut éviter le primage.

c) – Le primage est davantage à craindre dans les chaudières à vapeur saturée que dans les chaudières à vapeur surchauffée.

Primaire : 1 – Qui vient en premier dans une série, un classement.

Exemple : L'*enseignement primaire* est l'enseignement du premier degré ; il comprend l'enseignement maternel et l'enseignement élémentaire.

2 – Une *couleur primaire* appartient à un ensemble de trois couleurs à partir desquelles on peut produire toutes les autres couleurs perceptibles par l'œil humain, et qui sont diversement choisies dans le spectre selon les domaines d'application.

Remarques : **a)** – En peinture, on obtient à partir des couleurs primaires : le bleu, le jaune et le rouge, des couleurs secondaires comme le vert, l'orange, le violet.

b) – L'imprimerie utilise le cyan, le magenta et le jaune comme couleurs primaires, encore appelées couleurs fondamentales.

3 – [*En psychologie*] Qui vit dans le moment présent et peine à se projeter dans l'avenir.

Remarque : En ce sens, primaire s'oppose à *secondaire*.

4 – [*Péjoratif*] Qui témoigne d'un état d'esprit dogmatique, borné ou simpliste.

Exemples : Anticléricalisme primaire ; anticommunisme primaire.

Primat : Titre honorifique conféré à un archevêque, qui lui reconnaît la primauté sur tous les archevêques ou évêques d'une région, d'un pays, d'une Église.

Remarques : **a)** – L'archevêque de Lyon porte le titre de *primat des Gaules* ; celui de Bourges portait le titre de *primat d'Aquitaine* et celui de Rouen de *primat de Normandie*.

b) – L'archevêque de Tolède est le *primat des Espagnes*.

c) – Le pape de Rome est également *primat d'Italie*.

d) – Le patriarche de Constantinople, « *primus inter pares* », est le *primat des Églises orthodoxes*.

e) – L'archevêque de Cantorbery se dit *primat d'Angleterre*.

f) – Le titre de *prince-primat* a été conféré en 1806 par Napoléon 1er au dernier archevêque électeur de Mayence, Charles-Théodore de Dalberg, lorsqu'il en fit le président de la Confédération du Rhin.

Primature : **1** – Au Sénégal et dans certains autres pays d'Afrique, on appelle *primature* la charge de Premier ministre.

2 – [*Par extension*] Ensemble des services dépendant du Premier ministre.

Exemples : Être nommé à la primature ; le secrétariat de la primature.

3 – [*Par extension*] Siège de ces services.

Exemple : Le conseil de cabinet s'est réuni à la primature.

Primauté : **1** – Prééminence, premier rang.

Exemples : Primauté juridictionnelle, primauté d'honneur ; c'est un homme vaniteux qui voudrait avoir la primauté sur tous.

2 – [*Par extension*] Supériorité dans le domaine de l'esprit, de la morale, caractère de ce qui l'emporte en qualité.

Exemples : La primauté du spirituel sur le temporel ; attribuer, donner la primauté à l'individu par rapport au groupe.

Prime : La première des heures canoniales.

Exemples : Chanter prime ; réciter prime ; dire prime ; assister à prime.

Prime : **1** – Premier.

Exemples : La prime enfance ; il n'est plus de prime jeunesse.

Remarque : L'expression « *de prime abord* » signifie à *première vue*, dans le premier instant.

2 – [*Notation scientifique*] Se dit d'une lettre ou d'un chiffre affectés d'un accent placé en haut à droite.

Exemple : Soit deux points, le point A et son image le point A *prime* ou A'.

Remarque : La dérivée d'une fonction f(x), dans laquelle x est la variable, est souvent notée f'(x) et s'énonce « *f prime de x* ».

Prime : Cristal de roche coloré, qui a quelque ressemblance avec des pierres précieuses.

Exemple : Prime de topaze.

Remarque : Prime est issu du latin *prasinus* qui désigne une variété de quartz, lui-même emprunté du grec *πρασινοσ* qui signifie « *d'un vert tendre comme un poireau* ».

Prime : Ancienne unité française de masse.

Remarque : Une *prime* valait 2,2131 milligrammes.

Prime : Cristal de roche coloré, qui a quelque ressemblance avec une pierre précieuse.

Exemple : Prime de topaze.

Prime : 1 – Accessoire de solde correspondant à une sujétion particulière, ou accordé comme récompense.

Remarque : Le mot *prime*, dans cette acception, est tiré du mot latin *præmĭum* qui signifie *récompense*.

2 – Avantage accordé comme récompense, comme compensation.

Exemples : La *prime à la casse*, qui est une diminution du prix d'achat d'une voiture neuve, pris à sa charge par le budget de l'État, à la condition que l'on retire de la circulation une voiture âgée de plus d'un certain nombre d'années ; prime de fidélité pour un bon client ; prime d'objectif, accordée à un salarié lorsqu'il a rempli la mission qui lui avait été fixée ; primes à l'arrachage donnée aux agriculteurs ; prime de panier, versée par l'employeur aux salariés obligés de prendre leur repas sur leur lieu de travail.

3 – L'expression « en prime » signifie à *titre de don, en supplément*, en sus.

Exemple : Ce cadeau est offert en prime à tout nouvel abonné.

Prime d'assurance : La prime d'assurance est la somme en deniers que l'assuré paye à l'assureur pour pouvoir bénéficier des dispositions de la police d'assurance. [Voir le mot *Denier*].

Remarque : Le mot *prime* dans cette acception signifie qu'elle est versée nécessairement *en premier* par le bénéficiaire du contrat d'assurance, avant que les risques visés dans la police ne soient encourus.

Prime d'émission : Somme exigée du souscripteur d'une action ou d'une obligation, et correspondant à la différence entre son prix d'émission et sa valeur nominale.

Prime de Nord : La « *prime de maintien dans le Nord* » ou « *prime de Nord* » était une indemnité mensuelle versée aux officiers des Messageries Maritimes embarqués sur des navires armés à Dunkerque depuis un certain temps, sans être retournés sur l'un des navires armés à Marseille.

Remarques : **a)** – Au bout d'un certain temps d'embarquement sur les navires armés à Dunkerque, le montant de la prime mensuelle était automatiquement augmenté.

b) – Le montant de la prime de Nord était ramené au minimum à chaque changement de grade dans le cadre des États-Majors de la compagnie.

c) – Nous avons connu un chef mécanicien de première classe qui avait beaucoup d'ancienneté, dont la prime de Nord mensuelle dépassait la solde de base mensuelle.

d) – Après que la très grande majorité des navires de la Compagnie des Messageries Maritimes furent armés à Dunkerque, dans les années 1960, le montant de la prime de maintien dans le Nord a été plafonné pour tous les nouveaux officiers titularisés à la compagnie, ou pour les anciens s'ils changeaient de grade (par exemple, lors de la promotion de *lieutenant de troisième classe* à *lieutenant de deuxième classe* ou de *second mécanicien de deuxième classe* à *second mécanicien de première classe*).

Primedi : Premier jour de la décade dans la division révolutionnaire de l'année.

Prime (Marché à –) : [Vieilli] Opération à terme dans laquelle l'acheteur pouvait naguère, moyennant le paiement d'une somme convenue, renoncer à l'acquisition des titres à la date de liquidation.

Primer (en anglais « *to prevent* », « *to get the start of* », « *to be beforehand with* ») : 1 –

L'emporter sur quelque chose.

Remarque : « La force prime le droit » est un mot célèbre attribué à Bismarck.

2 – Tenir la première place, avoir l'avantage sur les autres.

Exemple : C'est le dévouement qui doit primer sur tout autre devoir.

Remarque : Primer se dit au *jeu de la paume*, en parlant de celui qui reçoit le service et de celui qui tient la droite de l'autre côté.

Exemple : Il est accoutumé à primer.

3 – Devancer quelqu'un, quelque chose ; surpasser quelqu'un.

4 – Primer la marée, dans un port à marées, c'est partir en mer ou faire une opération quelconque quelque temps avant le moment de la marée habituellement considéré comme le plus favorable à cette opération.

Remarque : L'ouverture des portes du bassin de La Pallice se fait habituellement deux heures avant l'heure de la pleine mer : *primer la marée*, en cas de surcote pendant le montant, c'est ouvrir les portes du sas plus de deux heures avant la pleine mer, parce que le niveau dans le bassin est déjà atteint par la marée montante.

Primer : Récompenser, gratifier d'un prix.

Exemples : Ce réalisateur a été primé à plusieurs reprises ; un taureau primé dans un concours agricole.

Primerose : Autre nom de la *rose trémière*.

Remarque : L'Île de Ré est remarquable par le nombre et la beauté de ses pieds de primeroses.

Primesaut : [*Vielli*] Façon d'agir, de décider, de parler, etc., en suivant son premier mouvement, sa première impulsion.

Exemples : Sa réponse lui sera venue par primesaut ; il a écrit ce billet par primesaut.

Remarques : **a)** – La locution « *de primesaut* » signifie *subitement, tout d'un coup*.

b) – On écrit parfois « *de prime saut* ».

Exemple : De primesaut, il a changé d'attitude.

Primesautier : 1 – Qui agit ou parle de son premier mouvement, de façon impulsive.

Exemple : Elle est primesautière.

Remarque : [*Par métonymie*] Un esprit primesautier.

2 – [*Par extension*] Spontané, vif, enjoué.

Exemples : Une humeur primesautière ; une conversation primesautière.

Primeur : Caractère de ce qui est nouveau, de ce qui vient de paraître.

Exemple : La primeur d'une nouvelle.

Remarque : Avoir la primeur de quelque chose, c'est être le premier à en jouir, à en profiter.

Primeur : 1 – Première saison des fruits et des légumes.

Remarque : On dit que les fraises, les pois sont chers *dans la primeur*, pour dire que les premières fraises, les premiers pois que produit la terre se vendent plus cher que ceux qui viennent ensuite.

2 – On dit primeurs, au pluriel, en parlant des fruits et des légumes précoces.

Remarque : On appelle fruits, légumes de primeur ou, en apposition, fruits, légumes primeur, ceux qui sont produits, vendus avant la pleine saison de récolte.

Exemple : Les pommes de terre primeur de l'île de Ré.

3 – [*Par extension*] Fruits et légumes en général.

Exemple : Aller chez le marchand de primeurs

4 – On dit aussi que certains vins sont bons *dans la primeur* pour dire qu'ils sont bons à boire aussitôt après la vendange.

Remarque : On appelle *vin primeur* ou *vin de primeur* celui qui est commercialisé très peu de temps après les vendanges.

Exemple : Le *beaujolais nouveau* est un vin de primeur.

Primevère : Plante herbacée, vivace, aux fleurs jaunes, blanches ou mauves, de la famille des primulacées.

Remarques : **a)** – L'écllosion des primevères annonce le printemps.

b) – Le mot primevère est issu du latin tardif *prima vera* qui est une altération de *primo vere* et qui signifie « *au début du printemps* »

Primipare : Se dit d'une femme qui enfante ou d'une femelle de mammifère qui met bas pour la première fois.

Primitif : **1** – Qui est le premier, le plus ancien.

2 – Primitif se dit du premier mot, du mot original dont se forment les mots qu'on appelle dérivés ou composés.

Exemple : *Juste* est le mot primitif de justicier, de justifier, d'injuste, d'injustice, etc.

Primogéniture : Priorité d'âge d'un fils ou d'une fille par rapport aux autres enfants d'une même famille, qui est parfois source de prérogatives.

Exemple : Droit de primogéniture.

Remarque : En Angleterre, la succession dynastique se fait selon la règle de la primogéniture mâle.

Primordial : **1** – Qui est le premier, le plus ancien ; originel.

Exemple : L'état primordial des choses.

2 – [*Par extension*] Essentiel, capital.

Exemples : Son rôle dans l'entreprise est primordial ; il est primordial de préserver la liberté de pensée, que soit préservée la liberté de la presse.

Prince : **1** – Nom donné, à partir du Moyen Âge, à tout chef souverain d'un État, qu'il soit empereur, roi, duc, comte, etc.

Exemples : Le palais, la cour, le cortège d'un prince ; un prince fastueux, glorieux ; prince feudataire ; les princes d'Allemagne, d'Italie ; un prince tatar, persan.

Remarque : Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'expression « *princes étrangers* » désignait, en France, les souverains étrangers qui vivaient à la cour du roi.

Exemple : Le duc de Savoie et le duc de Lorraine étaient des princes étrangers à la cour de France.

2 – Titre porté par les membres mâles d'une maison souveraine et, en particulier, par les fils d'un roi ou d'une reine.

Exemples : Le prince de Condé ; les princes d'Orléans ; la Fronde des princes.

Remarques : **a)** – Les princes du sang sont issus de la maison royale par les mâles.

b) – L'état de prince du sang donnait la préséance.

c) – « *Monsieur le Prince* » était le nom donné, à partir du XVI^{ème} siècle et jusqu'en 1709 (date de la mort du fils du Grand Condé) au chef de la maison de Bourbon-Condé.

d) – Le premier dans l'ordre de succession au trône d'Angleterre porte le titre de Prince de Galles.

3 – « *Prince consort* » est, dans les pays où une femme peut régner, le titre de l'époux d'une reine qui n'est pas roi lui-même.

Exemple : L'époux de la reine d'Angleterre Elisabeth II a le titre de prince-consort.

4 – Titre attaché à la possession d'une terre appelée principauté, ou conféré par décision d'un souverain et qui est accompagné de prérogatives de souveraineté plus ou moins étendues.

Exemple : Le prince Albert de Monaco.

Remarques : **a)** – Guillaume III de Nassau, prince d'Orange, fut un adversaire résolu du roi Louis XIV.

b) – Prince de l'Empire ou *prince d'Empire* était un titre donné par Napoléon 1er à ses dignitaires et maréchaux.

Exemples : Le maréchal Ney était duc d'Elchingen et prince de la Moskowa ; Talleyrand était prince de Bénévent.

5 – [Au figuré] « *Le Prince Charmant* » est l'être idéal dont rêve une jeune fille, par référence au personnage des contes de fées, fils de roi, qui vient délivrer et épouser l'héroïne innocente et persécutée.

Exemple : Attendre *le Prince Charmant* ou *le prince charmant*.

Prince : En droit, l'expression « *le Prince* » désigne le gouvernement légitime, quel qu'il soit.

Prince-de-Galles : Tissu, le plus souvent de couleur grise, présentant un quadrillage qui se superpose à une armure pied-de-poule de même teinte.

Prince (Fait du –) : **1** – Acte du gouvernement usant de son autorité et devant être considéré comme une force majeure à laquelle nul ne peut résister.

[Voir le mot *Prince*].

Remarque : Le *fait du prince* est l'un des neuf cas d'*exonération de responsabilité* du transporteur de marchandises par mer.

2 – Décision d'une autorité modifiant unilatéralement un état de fait, une situation.

Remarques : **a)** – On emploie l'expression *arrêt du prince* lorsque l'autorité portuaire retient les navires dans les ports, et qu'elle les empêche de poursuivre leurs voyages, afin de pouvoir les utiliser pour les besoins de l'État.

b) – Le simple arrêt du prince n'emporte pas la perte de la chose arrêtée.

c) – Si le prince qui fait l'arrêt prend des effets dans la cargaison, ou il les paye le prix qu'ils auraient été vendus au lieu de leur destination, ou il ne les paye pas ou il en donne un prix inférieur : au premier cas, l'assuré ne demande rien aux assureurs ; dans les deux autres cas, l'assureur paye la totalité ou le complément du prix des choses prises.

d) – Le *fait du prince* est incompatible avec la violence et l'esprit de déprédation ; c'est un acte d'un prince ami.

e) – Depuis le *Guidon de la mer* le fait du prince est toujours hors le fait de guerre.

f) – Lorsque l'on s'empare d'un navire dans le fait de la guerre, dans un esprit de déprédation et avec dessein d'en priver le véritable maître, il s'agit d'une prise.

g) – La prise est juste lorsqu'elle est faite par un ennemi déclaré et suivant les lois de la guerre ; elle est injuste si elle est faite par un pirate, par un ami, par un neutre, ou contre les principes du droit des gens.

Principes : Originel ; fondamental.

Remarque : Ne s'emploie guère que dans quelques locutions :

i) *Édition princeps*, première édition d'un ouvrage (on dit aussi *édition originale*).

Exemples : Une édition princeps des « *Essais* » de Montaigne ; les « *Fables* » de La Fontaine en édition princeps.

ii) *Observation princeps*, description scientifique initiale d'un phénomène.

iii) *Étude princeps*, étude qui sert de référence, notamment dans le cadre d'une recherche médicale.

Principal : Qui est le premier par son importance, le plus considérable, le plus remarquable en son genre.

Remarque : Il faut distinguer le principal de l'accessoire.

Principal : [En termes de finances] Le principal d'une dette est le *capital* emprunté par opposition aux intérêts.

Principal : Titre qui se donne à celui qui est préposé dans un collège pour en avoir la direction.

Principal obligé : La personne qui s'est engagée à effectuer une opération de transit de marchandises destinées à l'exportation et qui répond, vis-à-vis des autorités douanières, de la régularité d'exécution de l'opération.

Principaux de l'Équipage : **1** – Depuis toujours, le chef d'une expédition maritime (le *capitaine* et, avant lui, le *maître* ou le *patron*) est tenu de recueillir les avis des *principaux de l'Équipage* avant de prendre certaines décisions qui engagent de manière décisive la réussite de l'expédition.

2 – Le capitaine n'est pas tenu de suivre ces avis.

3 – Le cas extrême est l'abandon du navire et de la cargaison.

4 – Certaines situations engageant la sécurité du navire et de la cargaison peuvent nécessiter le jet à la mer de marchandises ou de pièces du grément afin d'alléger le navire, ou encore le déroutement vers un port de relâche ; ces situations nécessitent également que le capitaine demande l'avis des Principaux de l'Équipage.

5 – L'identité et le nombre des principaux de l'Équipage ne sont pas définis par la réglementation actuelle : il peut s'agir du second capitaine, du maître d'Équipage, du chef mécanicien, d'un ou de plusieurs officiers, maîtres ou matelots anciens et expérimentés, etc.

Remarque : Les *Actes des Apôtres* (Nouveau Testament) dans la relation du voyage de Paul de Tarse de Césarée (Galilée) vers Rome pour y être jugé, mentionnent plusieurs fois des sollicitations de l'avis des principaux de l'Équipage.

Principe (en anglais « *principle* ») : **1** – En physique : origine, source, cause première, loi générale vérifiée par l'expérience.

2 – Fondement théorique quant au fonctionnement d'une chose.

Remarque : Pour le philosophe français Blaise Pascal, les principes scientifiques sont si généraux et si orgueilleux qu'ils s'élèvent jusque dans les nuées et qu'on se demande parfois où ils prennent leur base.

3 – Origine, base de départ d'une théorie.

4 – Élément constitutif d'un corps ou d'un mélange, qui lui confère des propriétés bien définies.

Exemple : La caféine est le principe azoté du café et du thé et est à l'origine de leur saveur, de leur odeur.

5 – Chacun des fondements de la connaissance, chacune des lois qui dirigent l'exercice de la pensée rationnelle.

Exemples : Principe de causalité, principe de continuité,

Par extension : Précepte, règle élémentaire .

6 – Motif qui commande l'action et sert de norme pour le jugement pratique ; maxime, règle de conduite qui constitue un modèle.

Exemples : **i)** Le *principe de plaisir*, selon Freud, gouverne le fonctionnement psychique de l'homme en prenant pour but le *plaisir individuel* sans entraves.

Remarques : **a)** – Le *principe de plaisir* est invoqué par les défenseurs de la prétendue *théorie du genre*.

b) – Le principe de plaisir a, dit-on, entraîné la chute de Sodome et de Gomorrhe.

c) – Le principe de plaisir a accompagné la décadence de la Rome antique.

d) – La défaite de l'armée française qui a amené la demande d'armistice de juin 1940 a été attribuée, par certains, au principe de plaisir et de jouissance des Français à l'époque du Front Populaire.

ii) Selon le *principe de précaution*, en cas de doute sur l'innocuité d'un produit ou sur la présence d'un virus, etc., les autorités compétentes en matière de santé et d'environnement sont amenées à prendre des mesures de protection proportionnées au *risque envisagé* !

Remarque : Le principe de précaution, introduit dans la Constitution de la République Française en 2005, peut être un frein à la recherche scientifique française et aux initiatives des chercheurs français.

iii) On appelle *principes moraux* des règles de conduite, bonnes ou mauvaises.

Remarques : a) – Il se trouve toujours un *grand principe* pour démontrer qu'un puissant a agi de la façon la plus morale qui soit, et un *autre grand principe* pour démontrer qu'un faible s'est comporté de la manière la plus infâme et la plus immorale, quels que furent les comportements de l'un ou de l'autre.

b) – Les principes sont justifiés en morale, non en politique.

7 – L'expression « *pour le principe* » signifie « *pour la raison théorique et morale qui devrait prévaloir* ».

8 – L'expression « *de principe* » signifie « *a priori, sans engagement définitif* ».

Principe cosmologique : Le *principe cosmologique* est l'affirmation que l'Univers est homogène, c'est-à-dire que son apparence est identique quelle que soit la position de l'observateur.

Remarque : Le principe cosmologique présuppose que l'univers soit isotrope.

Principe de causalité : Des causes *identiques* produisent des effets identiques.

Remarque : La connaissance de toutes les causes doit permettre une prévision fiable.

Principe de causalité fort : Des causes *semblables* produisent des effets semblables.

Remarque : Des modèles théoriques pour l'étude des phénomènes de mécanique des fluides (manœuvre des navires, météorologie), constitués par des équations mathématiques complexes, ont été établis suivant ce principe.

Principes comptables : Le Plan Comptable Général (PCG) prescrit de suivre une dizaine de principes généraux :

i) **Indépendance des exercices** : la vie d'une entreprise est découpée en exercices comptables d'une même durée d'un an ; un inventaire doit être effectué et des comptes annuels doivent être produits au titre de chaque exercice.

ii) **Coût historique** : les éléments en comptabilité sont enregistrés à leur valeur nominale et on ne tient pas compte de l'actualisation des valeurs dans le temps ; par exemple, si un immeuble qui a été acheté 100 000 euros en 2005 et qu'il vaut aujourd'hui 400 000 euros, sa valeur en comptabilité est toujours de 100 000 euros.

iii) **Continuité d'exploitation** : l'entreprise est censée poursuivre son exploitation, c'est-à-dire qu'au moment où les comptes annuels sont établis, l'entreprise prévoit de continuer son activité.

iv) **Prudence** : il faut éviter de transférer sur les exercices futurs des incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise.

v) **Permanence des méthodes** : ce principe vise à permettre de comparer les

informations issues de la comptabilité, d'un exercice à l'autre.

vi) Non compensation : l'entreprise doit évaluer séparément ses actifs et ses passifs figurant au bilan, ses produits et ses charges figurant au compte de résultat, et aucune compensation ne doit être effectuée entre les postes.

vii) Importance relative : la régularité et la sincérité s'apprécient par rapport à la traduction de la connaissance que les dirigeants ont de la réalité et de l'importance relative des événements susceptibles d'influencer les comptes de l'exercice ; s'il faut prendre en compte les événements importants en comptabilité, il est possible de laisser de côté certains événements non significatifs.

viii) Bonne information : il faut apporter aux lecteurs des comptes et des autres documents financiers une information suffisante et significative pour leur permettre de les comprendre correctement.

ix) Intangibilité du bilan d'ouverture : Le bilan d'ouverture d'un exercice comptable doit obligatoirement correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ; il ne doit y avoir aucun écart, les comptes et les montants doivent être identiques.

x) Prééminence de la réalité sur l'apparence : ce principe exige d'enregistrer les opérations effectuées par l'entreprise et de les présenter conformément à leur nature et à leur réalité économique et financière.

Principia de Newton : 1 – L'ouvrage « *Philosophiæ naturalis principia mathematica* » de l'Anglais Isaac Newton (1643-1727) fut rédigé entre 1683 et 1687.

Remarques : **a)** – La première édition fut publiée en latin en 1687.

b) – La troisième édition des « *Principia* » fut entièrement traduite du latin en français en 1761 sous le titre « *Principes mathématiques de la Philosophie naturelle* » par l'amie de Voltaire (1694-1778) la mathématicienne française Gabrielle Émilie le Tonnelier de Breteuil, Marquise du Châtelet (1706-1749) communément appelée *Émilie du Châtelet* ;

c) – La traduction de la Marquise du Châtelet est la seule traduction complète en français à ce jour.

2 – Les *Principia* de Newton introduisent en astronomie le concept de masse.

Remarques : **a)** – Par définition, la masse pour Newton est une quantité de matière.

b) – La masse est reliée au principe de l'inertie.

c) – La masse pesante est maintenant considérée comme équivalente de la masse inerte ; c'est l'un des principes de la théorie de la relativité générale.

d) – La nouvelle définition de la *masse*, qui doit être adoptée en 2018 lors de la 26^{ème} réunion du Comité international des poids et mesures, fera la distinction entre la quantité de matière et l'inertie.

e) – La valeur du kilogramme devrait être définie en fixant la valeur numérique de la constante de Planck à exactement $6,626\ 06 \times 10^{-34}$ quand elle est exprimée en $s^{-1} \cdot m^2 \cdot kg$ (ce qui correspond à des J·s).

f) – Il y aura toujours les mêmes sept unités de base : seconde, mètre, kilogramme, ampère, kelvin, mole et candela.

g) – La seconde, le mètre et le candela sont déjà définis par des constantes physiques et il est seulement nécessaire de mettre à jour leurs définitions.

h) – Le kilogramme, l'ampère, le kelvin et la mole seront redéfinis en prenant des valeurs numériques exactes de la constante de Planck, de la charge électrique élémentaire, de la constante de Boltzmann et du nombre d'Avogadro.

i) – Les nouvelles définitions des unités amélioreront le système international d'unités (SI) sans changer la valeur des unités.

- 3** – Les *Principia* de Newton donnèrent la première explication scientifique du phénomène des marées océaniques.
- 4** – Les *Principia* de Newton énoncent les 3 lois du mouvement :
- i)** Tout corps persévère dans l'état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme dans lequel il se trouve, à moins que quelque force n'agisse sur lui et le contraigne à changer d'état (c'est le principe de l'inertie).
 - ii)** Les changements qui arrivent dans le mouvement sont proportionnels à la force motrice, et se font dans la ligne droite dans laquelle cette force a été imprimée (l'accélération γ est proportionnelle à la force appliquée : $F = m \cdot \gamma$)
- 4** – Dans les « *Principia* » Newton démontre plusieurs théorèmes :
- i)** Le centre de gravité de deux ou plusieurs corps qui ne sont soumis à aucune force extérieure est à l'état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme.
 - ii)** Lorsqu'un corps est soumis uniquement à une force extérieure constamment dirigée vers un point fixe (une force centrale), son mouvement se fait à vitesse aréolaire constante par rapport à ce point fixe.
 - iii)** Si un corps céleste fait sa révolution sur une ellipse dont un foyer est fixe, la force centripète dirigée vers ce point est inversement proportionnelle au carré de la distance du corps au point fixe.
Remarque : Kepler avait montré que les orbites des planètes sont des ellipses dont le Soleil est un foyer.
 - iv)** Newton a énoncé la loi de l'*attraction universelle*, par la formule suivante dans laquelle **F** est la force d'attraction réciproque de deux corps célestes, **G** une constante universelle de gravitation, **m** et **m'** les masses respectives des deux corps et **d** la distance des centres des deux corps :
$$F = G * m * m' / d^2$$
 - v)** Un corps sphérique et homogène par couches concentriques agit sur un corps extérieur à lui comme si toute sa masse était rassemblée en son centre.
Remarque : Presque tous les astres peuvent ainsi être considérés comme ponctuels, même si leurs diamètres respectifs ne sont pas négligeables devant la distance qui les sépare.
 - vi)** La valeur de la force centripète **F** qui maintient une masse **m** de vitesse linéaire **V** sur une orbite circulaire de rayon **R** est donnée par la formule suivante :

$$F = m * V^2 / R$$

Principe d'équivalence de la relativité générale : Les effets sur un corps matériel d'un champ de gravitation et ceux d'un champ d'accélération sont les mêmes.

Remarques : **a)** – Le principe d'équivalence de la relativité générale dit *principe d'équivalence d'Einstein* est l'un des postulats sur lesquels est basée la théorie de la *relativité générale*.

b) – On appelle *relativité générale* la théorie de la gravitation relativiste, vulgarisée par Einstein, qui généralise la théorie de l'attraction universelle de Newton.

c) – Le *principe d'équivalence d'Einstein* revient à identifier la masse pesante et la masse d'inertie d'un corps matériel, et à admettre la parfaite équivalence physique entre un *champ de gravitation* et un *champ d'accélération*.

[Voir le mot *Masse*].

d) – Le *principe d'équivalence* a été publié par Einstein en 1907.

Printemps : La première des quatre saisons de l'année.

Remarques : **a)** – Le printemps commence lorsque le Soleil entre dans le signe du Bélier, c'est-à-dire le 20 ou le 21 mars, et il dure trois mois, jusqu'au 21 ou 22 juin.

- b)** – On appelle *équinoxe de printemps* l'instant où le Soleil franchit l'Équateur et que sa déclinaison passe de Sud à Nord.
- c)** – Le point d'intersection de l'Équateur et de l'écliptique s'appelle *point vernal*.
- d)** – Le Soleil se trouve au point vernal à l'instant où commence le printemps.
- e)** – Vernal est tiré du mot latin *vēr* qui signifie *printemps*.
- f)** – On dit que le printemps est la *première* des quatre saisons parce que à certaines époques, dans certains pays (notamment dans la Rome antique ou dans les pays musulmans) l'année civile commençait le jour de l'Équinoxe de printemps.
- g)** – Le printemps se caractérise, dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord, par un adoucissement des températures et par la renaissance de la végétation.

Prion : Particule protéique qui serait responsable de maladies dégénératives lentes et mortelles du système nerveux central de l'homme et des animaux.

Remarques : **a)** – Les prions, qui ne sont ni des virus, ni des bactéries et ne possèdent pas de matériel génétique propre identifiable, sont aussi appelés agents transmissibles non conventionnels.

b) – La maladie de Creutzfeldt-Jakob est une maladie à prion.

Priorité : 1 – Caractère de ce qui est antérieur dans le temps.

Exemple : Ce savant revendique la priorité de sa découverte.

2 – [*Par extension*] Primauté ; préséance.

Exemple : Accorder la priorité à la pratique sur la théorie.

3 – [*Par métonymie*] Ce dont on doit s'occuper en premier.

Exemple : Pour le gouvernement, la diminution du chômage reste une priorité.

4 – Droit, établi par un règlement ou par une loi, d'accomplir une action avant autrui.

Remarques : **a)** – On appelle règles de priorité, dans le code de la route, les règles qui établissent l'ordre de passage des véhicules, des usagers, dans le cas où plusieurs d'entre eux se présentent ensemble.

Exemple : Respecter la priorité à droite.

b) – En ce qui concerne les navires, le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) n'établit pas de priorités entre les navires, mais confère à certains d'entre eux des privilèges vis-à-vis de certains autres.

Exemples : La règle 18 – b) – iii) du RIPAM édicte que « un navire à voile faisant route doit s'écarter de la route d'un navire en train de pêcher », qui signifie que le navire *en train de pêcher est privilégié* vis-à-vis d'un navire à voiles ; la règle 18 – c) – ii) du RIPAM : « un navire en train de pêcher et faisant route doit, dans la mesure du possible, s'écarter de la route d'un navire à capacité de manœuvre restreinte » signifie que le navire à *capacité de manœuvre restreinte* est privilégié vis-à-vis d'un navire en train de pêcher.

c) – Le RIPAM établit des niveaux de privilèges réciproques entre les différentes situations (Règle 18).

d) – Le RIPAM prévoit que le navire privilégié peut perdre son privilège dans certaines situations (Règle 17).

Prise : 1 – Action de capturer, de s'emparer d'un navire ennemi à la mer après sa reddition.

On appelle également *prise* le navire que l'on a capturé ou dont on s'est emparé.

2 – On appelle *prise de mer*, ou simplement *prise*, le fait de s'emparer d'un navire abandonné ou de toute épave flottante.

3 – On appelle également *prise* le navire abandonné, l'épave, après qu'ils ont été récupérés par un sauveteur ou un naufrageur.

Remarque : « Le dixième de toutes les prises faites en Mer ou sur les Grèves, sous

Commission et Pavillon de France, appartiendra à l'Admiral, avec le dixième des Raçons. » [*Ordonnance touchant la Marine du mois d'août 1681*].

Prise : 1 – On appelle *prise* la partie d'un marais maritime la moins fréquemment submergée, au sol salé et généralement peu végétalisé.

2 – Les *prises* sont protégées de la submersion marine au moyen de digues de conquête et elles sont constamment asséchées grâce à des réseaux de canaux de drainage débouchant à la mer par des vannes ouvertes à la basse mer et fermées à la marée montante.

Remarque : On dit « les *prises* » dans le marais poitevin, de chaque côté de la Sèvre Niortaise, mais on dit « les *tannes* » en Saintonge (au sud de la Charente ou dans l'île d'Oleron).

Prise de remorque : Voir l'expression Remorque (Prise de –).

Prisée : 1 – Estimation, faite par un commissaire-priseur ou par un greffier d'instance, d'un objet ou d'un ensemble d'objets qui doit être vendu ou inventorié.

2 – [*Vieilli*] Le prix que l'huissier mettait, dans les inventaires, aux choses qui doivent être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur.

Exemples : Faire la prisee ; l'huissier a fait la prisee des meubles ; on a eu tous les tableaux pour la prisee ; cela est demeuré pour la prisee, c'est-à-dire a été vendu pour la valeur de la prisee ; cela a été vendu au-dessous de la prisee.

Remarque : L'huissier priseur, sous l'Ancien Régime, avait le droit de procéder à la vente des meubles saisis.

Priser : 1 – [*Vieilli*] Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation.

2 – Estimer, apprécier au plus haut point.

Remarque : Ce que le vulgaire prise le plus, n'est pas toujours fort estimable.

Priser : Aspirer par le nez une substance excitante réduite en fragments, en poudre.

Exemples : Priser du tabac, de la cocaïne.

Prises (Caisse des –) (en anglais « *prizes cash* ») : La Caisse des prises réclame et répartit au profit des marins, ou de leurs successions, les produits des bâtiments pris ou capturés sur l'ennemi dans toutes les parties du globe ; s'il y a lieu, elle les conserve en dépôt jusqu'à la liquidation.

Remarques : **a)** – En temps de paix, la Caisse des prises reçoit les sommes provenant des condamnations des bâtiments pour faits de piraterie, pour contravention à la loi prohibitive de la traite des noirs, ou pour tentative d'introduction de contrebande de guerre.

b) – La Caisse des prises est dans les attributions du trésorier général des Invalides de la Marine comme la Caisse des invalides et la Caisse des gens de mer.

Prisme : 1 – Polyèdre terminé par deux bases, qui sont deux polygones égaux et parallèles, et dont les côtés homologues sont unis par des parallélogrammes qui constituent les faces latérales.

Exemples : Prisme triangulaire ; prisme pentagone.

2 – [*Par métonymie*] Objet présentant la forme de ce polyèdre.

3 – [*En optique*] Bloc transparent en forme de prisme, constitué d'un matériau réfringent, généralement du verre, et qui est capable de dévier et de décomposer la lumière qui le traverse.

Exemples : Prisme de quartz, de spath, de verre, de cristal.

Remarques : **a)** – Un *prisme à réflexion totale* réfléchit intégralement les rayons incidents.

b) – On utilise un dispositif formé de *deux prismes à réflexion totale*, appelé aussi prisme redresseur, pour corriger l'inversion des images dans les jumelles, dans les

lunettes terrestres ou dans les périscopes des sous-marins.

c) – On appelle *prisme dispersif*, un bloc transparent en forme de prisme constitué d'un matériau réfringent qui disperse un rayonnement sous la forme d'un spectre.

d) – Avec un *prisme* de verre ou de cristal, on peut voir la lumière blanche du Soleil décomposée en toutes les mêmes couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel.

e) – On appelle *prisme objectif* un dispositif situé en avant de l'optique d'une lunette astronomique ou d'un télescope, et qui produit la décomposition spectrale de la lumière issue des étoiles.

f) – Un *prisme polariseur* transforme la lumière naturelle en lumière polarisée.

4 – [Au figuré] Passion, préjugé, point de vue particulier qui fait considérer les choses, les personnes sous un angle plus ou moins déformant.

Exemples : Le prisme de l'amour-propre ; n'étudier l'actualité qu'à travers le prisme de l'économie.

Prison : Lieu où sont détenus les individus privés de liberté par l'effet d'une décision de justice, soit à la suite d'une condamnation, soit par mesure préventive.

Exemples : La prison centrale de Saint-Martin-de-Ré ; la prison de la Santé ; la Bastille de Paris était devenue une prison.

Remarques : **a)** – On appelle *maison centrale* une prison qui prend en charge les détenus condamnés à de longues peines ; elle accueille également les détenus les plus difficiles, ou ceux dont tel ou tel fonctionnaire estime, parfois plus ou moins arbitrairement, qu'ils ont peu de chances de réinsertion sociale.

b) – La maison centrale de Saint-Martin-de-Ré peut accueillir 500 détenus.

c) – Un centre de détention est une prison qui accueille les condamnés de deux ans et plus considérés comme présentant les perspectives de réinsertion les meilleures.

d) – Une *maison d'arrêt* est une prison où sont détenus des prévenus en attente de jugement, des condamnés en attente d'une place dans un centre de détention ou une maison centrale, ou des condamnés dont la peine restant à courir est inférieure à un an.

e) – La maison d'arrêt de La Rochelle a été fermée et les prévenus en attente de jugement à La Rochelle sont détenus à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, en Vendée.

f) – Les *centres de rétention administrative* ne sont pas des prisons du fait qu'ils n'ont pas un caractère pénal : les détenus y sont enfermés par le pouvoir exécutif et non pas par l'autorité judiciaire.

g) – Le mot *camp de concentration* a été inventé par les Anglais pendant la seconde guerre des Boers (1899-1902) en Afrique du Sud ; il était couramment employé en France avant la Seconde Guerre Mondiale, pour désigner des *centres de rétention administrative* de grande étendue, aux installations sommaires, visant des populations jugées à risques en raison de critères généraux et considérées comme civiles par le pouvoir exécutif qui décidait les internements (par exemple les réfugiés espagnols pendant la guerre civile espagnole).

h) – À partir de 1900, les Britanniques de Lord Kitchener ouvrirent 45 camps de tentes, dits « *concentration camps* » en Afrique du Sud pour y enfermer des paysans blancs expropriés (*white concentration camps*) et 64 autres camps pour les noirs (*black concentration camps*) ; les conditions de vie dans ces camps surpeuplés étaient particulièrement insalubres et les rations alimentaires réduites ; les épouses et les enfants de Boers combattant contre les Anglais recevaient des rations encore plus réduites ; on a évalué à 27 927 le nombre de Boers morts dans ces « *concentration camps* » de famine, de maladies non soignées (rougeole, fièvre typhoïde, dysenterie) ou d'exposition au soleil, dont 22 074 enfants de moins de 16 ans, et à environ 20 000 le nombre des victimes noires.

i) – *Boer* était l'appellation habituelle du colon d'*expression afrikaans* établi en Afrique du Sud à la fin du XIX^{ème} siècle.

j) – Le mot « *camp de concentration* » est maintenant réservé, en France, pour parler des *centres de rétention administrative* ouverts par les Allemands à partir de 1933 afin d'y enfermer les opposants communistes au pouvoir en place, et qui furent utilisés jusqu'en 1945 pour y interner également des terroristes et certaines catégories de personnes arrêtées en Allemagne ou dans les pays occupés (Juifs, Roms, asociaux, parfois des terroristes/résistants).

[Voir le mot *Rrom* et l'expression *Concentration (Camp de –)*].

k) – La *privation de liberté* est contraire à la devise maçonnique de *Liberté, Égalité, Fraternité* adoptée par l'article 2 de la Constitution de la République française actuellement en vigueur.

l) – La *privation de liberté* est dans tous les cas un *acte de barbarie*, au même titre que l'épreuve de la question, la torture ou que les exécutions capitales.

Prisonnier : 1 – Individu qui est aux mains des autorités de police ou qui, par décision de justice, est détenu dans une prison.

Exemples : Être fait prisonnier ; elle s'est constituée prisonnière ; passer les menottes au prisonnier ; écrouer, libérer un prisonnier ; évasion d'un prisonnier ; prisonnier de droit commun ; prisonnier politique.

Remarque : Dans « *Le Comte de Monte-Cristo* », Edmond Dantès demeure prisonnier quatorze ans au château d'If.

2 – [*En temps de guerre*] Personne capturée et retenue par l'ennemi.

Exemples : Prisonnier de guerre ; procéder à un échange de prisonniers.

3 – [*Par extension*] Personne qui est séquestrée, privée de liberté par une ou plusieurs autres.

Exemples : Les terroristes retiennent plusieurs prisonniers ; des captifs prisonniers dans une cave.

Remarque : On dit aussi « ils se sont trouvés prisonniers de la foule » ; ou « *un bateau prisonnier de la glace* ».

4 – [*Au figuré*] Personne qui a perdu sa liberté de pensée, d'action.

Exemples : Être le prisonnier de son passé ; elle est prisonnière de ses préjugés.

Prison (Peine de la –) (en anglais « *imprisonment* ») : **1** – Dans la Marine, la peine de la prison, quand elle n'excède pas trois jours, est une peine de discipline.

Remarque : La prison est la plus forte des peines disciplinaire ; elle venait jadis juste au-dessus de la peine des fers.

2 – Quand elle excède trois jours, la peine d'emprisonnement devient une peine afflictive, et à ce titre elle ne peut être prononcée que par un *Conseil de justice* ou *de guerre*.

Privat-docent : Adaptation en langue française de l'expression allemande « *privat-Dozent* » qui désigne un *professeur non titulaire*.

Remarques : **a)** – Expression tirée des mots allemands « *privat* » qui signifie libre et « *Dozent* » qui signifie professeur.

b) – Dans les pays de tradition germanique, le « *privat-Dozent* » est autorisé à donner des cours sur des sujets spécifiques.

c) – Kant a été *privat-docent* à l'université de Kœnigsberg.

Privatif : 1 – *Privatif* se dit de ce qui marque la propriété exclusive de quelqu'un, de ce qui bénéficie à une seule personne.

Exemples : Un chemin, un jardin *privatif* ; les parties *privatives* d'une copropriété, par opposition aux parties communes, collectives.

2 – [*Par extension*] Qui accorde un droit, un usage, une faculté à une personne, à l'exclusion des autres.

Exemple : Une disposition privative.

3 – « *Privatif de* » signifie *qui ôte*, retire à une personne la jouissance d'un droit, d'un avantage, etc.

Exemples : Une peine, une mesure privative de liberté.

Privé : 1 – Qui n'a pas de rôle dans la vie publique.

Exemple : Un homme privé.

Remarque : Une personne publique est obligée à plus de circonspection qu'une personne privée.

2 – Qui appartient ou est relatif à un simple particulier.

Exemples : Propriété privée, chemin privé ; les anciens châtelains disposaient d'une chapelle privée ; ce tableau vient d'une collection privée ; initiative privée.

3 – Privé se dit par opposition à ce qui a un caractère public et officiel.

Exemples : Il a été reçu par le pape en audience privée ; déclaration faite à titre privé ; un chef d'État en visite privée, par opposition à une visite officielle ou à une visite d'État.

4 – Qui n'appartient pas à l'État, ne relève pas de son administration, de son budget.

Exemple : Capitaux privés par opposition à fonds publics ; clinique privée ; le secteur privé ; enseignement privé.

5 – [*Par extension*] Qui exerce une activité de type libéral, parallèle à celle des services officiels.

Exemples : Milice privée, police privée ; un détective privé ou, familièrement, un privé.

6 – [*Par métonymie*] Clientèle privée, consultation privée d'un médecin hospitalier. Le respect de la vie privée ; les appartements privés du roi, de la reine ; une correspondance d'ordre privé ; réunion privée, projection privée, vente privée, où l'on invite qui l'on veut.

7 – Qui est relatif à la vie personnelle de chacun ; individuel, personnel, intime.

8 – Le droit privé est l'ensemble des dispositions qui régissent les rapports des particuliers entre eux et avec les collectivités publiques, ou encore les rapports des collectivités publiques entre elles pour ce qui ne ressortit pas au domaine public.

Remarque : Un acte sous seing privé est établi par les parties elles-mêmes, sans l'intervention d'un officier ministériel.

Privée (Vie –) : Voir l'expression *Vie privée*.

Privés : [*Au pluriel*] On appelle parfois les lieux d'aisance : « *les privés* »

Privilège : 1 – Droit ou avantage octroyé sous certaines conditions, par exception à une règle générale.

Remarques : **a)** – Alors que la *liberté de naviguer en mer* est un droit fondamental, le *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) confère des *privilèges* à certains navires dans des circonstances précises, mais il ne donne *pas de priorités*.

[Voir le mot *Priorité*].

b) – Le mot *privilège* est tiré des mots latins *prīvīlēgiūm* qui signifie loi exceptionnelle et *lĕx*, *lĕgis* qui signifie ordonnance émanant du peuple, loi.

2 – Bénéfice, liberté, faveur que l'on s'octroie, ou que les autres vous accordent.

Remarques : **a)** – Le désir de privilèges personnels de chaque citoyen pour lui-même n'a d'égal que son inclination pour l'égalité de tous devant la loi, lorsque cela l'arrange.

b) – Les bénéficiaires de privilèges considèrent souvent ceux-ci comme de simples libertés, surtout s'ils ont la force de les défendre.

c) – La Révolution française de 1789 a remplacé les privilèges de l'Ancien

Régime par l'égalité des citoyens *devant la loi*.

d) – Pour les révolutionnaires, l'égalité des citoyens devant la loi était souvent le droit pour chacun de conserver ses avantages acquis, et la faculté de contester ceux de ses rivaux.

Privilèges de La Rochelle : 1 – Sous l'Ancien Régime, les communes obtenaient du roi, en contrepartie de leur fidélité, des règles écrites mutuellement consenties pour l'administration de la ville et pour les rapports entre la ville et l'administration royale : l'ensemble de ces règles constituait les *privilèges* de la commune.

[Voir l'expression *Bonnes villes*].

2 – À chaque changement de roi, la commune demandait un renouvellement de tous les privilèges ; lorsqu'il visitait la ville paisiblement, le roi s'arrêtait devant la porte et il n'était autorisé à entrer qu'après avoir renouvelé les privilèges.

3 – À chaque fois que La Rochelle a été cédée par des traités, par le roi de France au roi d'Angleterre ou *vice versa*, la ville demandait le renouvellement des privilèges anciens, et quelques nouveaux privilèges en contrepartie de sa soumission et de sa loyauté envers son nouveau souverain.

4 – Les plus beaux privilèges avaient été accordés par Henri V le 8 janvier 1372, puis avaient été confirmés par Henri VI en février 1380 :

i) La ville de La Rochelle était inaliénable de la couronne par rançon, mariage ou autrement ; les murs de la ville ne pouvaient être démolis ; en cas de siège par un ennemi, le roi s'engageait à secourir la ville ; l'Île d'Oleron et Benon demeuraient du ressort de La Rochelle.

ii) Les Rochelais étaient sous la protection du roi ; ils étaient exemptés de toutes exactions, tailles et péages tant par mer que par terre, et de payer subvention pour raison des mariages des filles, sœurs et nièces de France ; leurs biens ne pouvaient être pris pour réparations des forteresses du royaume ; les Rochelais étaient exempts de toute imposition sur leurs marchandises ; les Rochelais étaient exemptés des dix sous par tonneau de vin, de la traite et des quatre deniers pour livre de la traite foraine, et ils étaient aussi francs de toutes impositions sur les vins de leur cru.

iii) Le prévôt ne pouvait condamner ou mettre à l'amende les bourgeois de La Rochelle qu'en présence de deux d'entre eux.

iv) Les maire, échevins et autres pairs de La Rochelle avaient le droit de juridiction haute, moyenne et basse, et le droit de fortifier la ville et d'y construire des tours.

5 – Dans les années 1420, le Dauphin Charles, fils de Charles VI, promit de renouveler et renouvela à plusieurs reprises les privilèges de La Rochelle :

i) Le 3 janvier 1422, la ville de La Rochelle « *refusant de rendre aux Anglois le joug duquel elle a voulu perpétuellement secouer a reconnu et desclairé [le Dauphin Charles] pour le vray et légitime roy de cet estat* » ; pour les remercier, Charles confirma tous les anciens privilèges de la ville.

ii) Le 16 mars 1423, Charles VI étant mort le 21 octobre 1422, son fils le Dauphin Charles (le héros de l'épopée johannique), le futur Charles VII, donna aux maire, échevins et pairs de La Rochelle la confirmation de leurs privilèges et, coutumes de longues observances.

6 – Les mêmes privilèges furent confirmés par Louis XI, fils de Charles VII.

Privilèges des navires : 1 – Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ne donne *aucune priorité* à aucun navire.

2 – En revanche, le RIPAM énonce des *obligations* pour certains navires, et par

conséquent des privilèges pour les *bénéficiaires* de ces dispositions.

Les obligations des navires non privilégiés peuvent être :

- i)** de se tenir à l'écart, ou
- ii)** de s'écarter de la route, ou
- iii)** de permettre le libre passage, ou
- iv)** de ne pas gêner le passage...

d'un autre navire, qui devient ainsi *navire privilégié*.

3 – Sauf dans les chenaux étroits et dans les dispositifs de séparation de trafic où s'appliquent des règles spéciales (Règles 9 ou 10) certains navires sont *privilégiés* ; ce sont, du navire le plus privilégié au navire le moins privilégié (Règle 18) :

- i)** *Navire rattrapé* (Règle 13) sauf en cas de visibilité réduite lorsque la Règle 19 s'applique (la règle 13 concernant les navires rattrapés ne s'applique que lorsque les navires sont en vue les uns des autres).
- ii)** *Navire qui n'est pas maître de sa manœuvre* : c'est un navire qui, en raison de circonstances exceptionnelles, n'est pas en mesure de manœuvrer conformément aux Règles, et ne peut absolument pas s'écarter de la route d'un autre navire (Règle 3 f).
- iii)** *Navire à capacité de manœuvre restreinte* : c'est tout navire dont la capacité à manœuvrer conformément aux Règles est limitée de par la nature de ses travaux, et qui n'est pas en mesure de s'écarter de la route d'un autre navire (Règle 3 g).
- iv)** *Navire handicapé par son tirant d'eau* : tout navire à propulsion mécanique qui, en raison de son tirant d'eau et de la profondeur et de la largeur disponibles des eaux navigables, peut difficilement modifier sa route (Règle 3 h).
- v)** *Navire en train de pêcher* : tout navire qui pêche avec des filets, lignes, chaluts ou autres engins de pêche réduisant sa capacité de manœuvre ; ne sont pas concernés les navires qui pêchent avec des lignes traînantes ou autres engins de pêche ne réduisant pas leur capacité de manœuvre (Règle 3 d).
- vi)** *Navire à voile* : tout navire marchant à la voile, même s'il possède une machine propulsive, à condition toutefois que celle-ci ne soit pas utilisée. (Règle 3 c).
- vii)** Navire à propulsion mécanique venant *sur le côté tribord* d'un autre navire à propulsion mécanique et qui n'est pas rattrapant, si les routes des deux navires se croisent (Règle 3 b), sauf en cas de visibilité réduite où la Règle 19 s'applique : tous les navires mus par une machine sont des navires à propulsion mécanique.
- viii)** De plus, tout navire (autre qu'un navire pas maître de sa manœuvre ou un navire à capacité de manœuvre restreinte) doit éviter de *gêner le passage* d'un navire qui montre les signaux d'un navire *handicapé par son tirant d'eau*.

4 – Obligations des navires non privilégiés ou moins privilégiés.

- i)** Un navire qui est tenu par les règles du RIPAM de se tenir à l'écart ou de s'écarter de la route d'un autre navire doit, autant que possible, manœuvrer de bonne heure et franchement, de manière à s'en écarter largement. (Règle 16).
- ii)** Un navire qui est tenu par les règles du RIPAM, soit de *permettre le libre passage*, soit de *ne pas gêner le passage* d'un autre navire, doit manœuvrer sans tarder afin de laisser suffisamment de place à l'autre navire pour lui permettre de passer sans avoir à modifier sa route ou sa vitesse. (Règle 8 f/i).

Remarques : a) – Un navire à qui l'on doit *laisser le libre passage* et dont la route conduit à un risque d'abordage ou à une situation très rapprochée, pourrait éviter

cette situation si, malgré son privilège, il modifiait son cap ou sa vitesse.

b) – Au contraire, *gêner le passage d'un autre navire* signifie empêcher cet autre navire de passer, même si ce navire modifiait son cap ou sa vitesse.

c) – Le sens de l'expression « *ne pas gêner le passage* » est différent de celui de l'expression familière « *ne pas gêner* » qui, prise absolument, signifie « *ne pas embêter* ».

Privilégié : Qui bénéficie d'un privilège officiellement reconnu.

Prix : **1** – Valeur estimée d'un bien ou d'un service.

2 – Somme d'argent en échange de laquelle un bien est vendu ou acheté.

3 – Récompense offerte à celui, à celle qui réussit le mieux dans un exercice, dans une épreuve.

4 – [Par métonymie] La personne, l'artiste, l'œuvre ainsi récompensés.

Exemple : Ce sculpteur est prix de Rome.

Proactif : **1** – Celui qui anticipe l'avenir et qui prend des décisions avant que les problèmes n'apparaissent.

2 – Ce qui agit sur l'avenir.

Exemple : Une mesure proactive.

Remarques : **a)** – Un acte juridique proactif n'a d'effet que sur des situations ou des faits postérieurs à sa date de mise en application.

b) – Le contraire de proactif est *rétroactif*.

c) – Un acte juridique rétroactif peut avoir des effets sur des situations ou des faits antérieurs à sa date de mise en application.

Probable : **1** – Qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison.

2 – Qu'il est raisonnable de supposer, de conjecturer ; qui risque fort de se produire.

Probabilité : **1** – Vraisemblance, apparence de vérité.

2 – Chance, possibilité qu'un événement se produise ; conjecture, présomption.

Remarque : Pour évaluer une probabilité en $1/n$, il faut effectuer n test successifs.

Exemple : Pour obtenir 2 chances sur 10, il faut effectuer 10 essais, mais on ne peut pas généraliser et déduire de ces 10 essais qu'il y a 20 chances sur 100 ; si l'on voulait obtenir un résultat statistique de 20 chances sur 100, il aurait fallu effectuer 100 essais.

Probatoire : **1** – Qui a force de preuve.

2 – [Par extension] Qui permet de prouver l'aptitude et les connaissances d'un candidat.

Exemples : Un examen, une épreuve probatoires.

Remarque : On appelle *période probatoire*, une période pendant laquelle une personne est appelée à faire les preuves de sa capacité à remplir des fonctions nouvelles (on dit aussi *période d'essai*).

Probité : Droiture, bonne foi, parfaite honnêteté.

Exemple : Un banquier d'une probité douteuse.

Remarque : Probité est tiré du latin *prōbitās* qui signifie *bonne qualité morale, honnêteté, loyauté, droiture, intégrité, honneur*.

Problématique [Adjectif] : **1** – Qui énonce, qui expose un problème.

Exemples : Une sentence problématique ; un énoncé problématique.

[Voir le mot *Problématique* (substantif)].

2 – Ce qui n'est pas certain ; ce dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative.

Exemples : Ce fait, cette nouvelle est fort problématique ; cette proposition, cette doctrine est problématique.

Remarques : **a)** – Le philosophe prussien Emmanuel Kant (1724-1804) distinguait

le jugement *problématique* qui exprime une relation qui peut être vraie, qui est possible, par opposition au jugement *apodictique* qui est certain et évident, ou au jugement *assertorique* dans lequel l'affirmation n'est pas nécessaire.

b) – *Apodictique* signifie certain et évident ; un *jugement apodictique* exprime une évidence manifeste.

c) – *Apodictique* est tiré du latin *apodicticus* qui signifie *péremptoire* par l'intermédiaire de l'anglais « *apodictic* ».

d) – *Assertorique* se dit d'un jugement dans lequel l'affirmation est vraie mais pas nécessaire ; un jugement assertorique est un jugement de fait, contrairement à un jugement apodictique qui est évident.

e) – *Assertorique* est tiré de l'allemand « *assertorisch* ».

3 – Ce dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative ; ce dont on peut douter.

Exemple : Cette proposition, cette doctrine est problématique ; une entreprise dont le succès est problématique.

Remarques : **a)** – Problématique, se dit aussi pour signifier simplement ce qui n'est pas certain.

Exemple : Ce fait, cette nouvelle est fort problématique.

b) – [*Par extension*] On dit qu'un homme a eu dans telle circonstance « *une conduite fort problématique* » pour dire *une conduite équivoque*.

4 – [*Par extension, familier*] Difficile à interpréter, à comprendre.

Exemples : Un revirement, une décision problématiques.

5 – Qui énonce, expose un problème.

Exemples : Une sentence problématique, un énoncé problématique.

Problématique [*Substantif féminin*] : **1** – *Étude des questions, des enjeux* soulevés par un sujet ou une situation donnés.

Remarque : La problématique implique de rechercher et d'exposer tous les aspects d'une question, en les justifiant tout en restant neutre.

2 – [*Par métonymie*] Ensemble des problèmes ainsi posés.

Exemple : L'historien français Fernand Braudel (1902-1985) a évoqué dans « *L'Identité de la France* » (1986) la problématique centrale de la nation.

Problème : **1** – Question que l'on cherche à résoudre en usant de méthodes rationnelles.

Exemples : Problème de géométrie ; problème de cartes ; problème de cœur.

Remarques : **a)** – Un *faux problème* est celui qui est mal posé ou qui n'est pas celui qu'il convient de poser.

b) – L'expression « *tout le problème est là* » s'emploie pour souligner qu'on touche au point essentiel, crucial d'une question.

c) – L'expression « *le problème n'est pas là* » se dit pour écarter un argument, pour déplacer la discussion dans une direction qui nous convient mieux.

d) – L'expression « *il n'y a pas de problème* » s'emploie dans une réponse pour donner un consentement ou écarter d'éventuelles difficultés.

e) – L'expression familière « *c'est mon problème* » signifie *cela ne concerne que moi*.

2 – Point suscitant la réflexion, l'interrogation sur un plan théorique ou pratique.

Exemples : Le problème demeure entier ; considérer les divers aspects du problème ; cette loi pose un problème constitutionnel.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme dont le caractère ou la conduite est difficile à définir : cet homme est un problème ; sa conduite est un vrai problème.

b) – On dit d'une affaire embrouillée : cette affaire est un grand problème.

c) – Un problème, en mathématique, est une proposition par laquelle il est demandé qu'on fasse une certaine opération suivant les règles des mathématiques, et qu'on démontre qu'elle a été faite.

Exemple : La proposition de mesurer la distance d'un observateur à une tour, en connaissant la hauteur de la tour ainsi que l'angle mesuré par l'observateur entre le sommet de la tour et sa base, est un problème élémentaire de trigonométrie.

3 – [*Par affaiblissement*] Ce qui est compliqué à concevoir, à expliquer.

Exemple : Cette affaire reste pour moi un problème.

4 – [*Par extension*] Difficulté, ennui.

Exemples : Les problèmes économiques d'un pays ; il se décharge sur d'autres des problèmes d'intendance, des problèmes matériels ; ses retards incessants vont finir par nous créer des problèmes.

5 – Proposition dont le *pour* et le *contre* peuvent également se soutenir.

Exemples : C'est un vrai problème ; un problème historique.

Problème des trois corps : Étude des mouvements de trois corps soumis aux seules actions gravitationnelles exercées par chacun d'entre eux sur les deux autres.

Remarques : **a)** – Newton avait étudié parfaitement le problème de deux corps qui s'attirent mutuellement selon la loi de la gravitation universelle : les trajectoires possibles de ces corps sont des ellipses, des paraboles ou des branches d'hyperboles.

Exemples : La Terre décrit une ellipse dont le Soleil est l'un des foyers ; certaines comètes décrivent des branches d'hyperboles dont le Soleil est le foyer.

b) – Le problème des trois corps est complexe parce que les trois corps exercent les uns sur les autres des actions croisées dont les conséquences échappent à toute forme de simplification.

c) – Le problème des trois corps dans sa formulation générale étant trop ardu, le grand savant français Henri Poincaré (1854-1912) étudia en 1889 ce qu'il appela le « *problème à trois corps restreint* » dans lequel :

i) l'un des trois corps est extrêmement massif,

ii) le deuxième corps est beaucoup moins massif,

iii) le troisième corps est si peu massif que l'on peut considérer que, bien que son mouvement soit troublé par l'attraction des deux autres corps, lui-même ne trouble pas les orbites de ces deux autres corps ;

iv) le troisième corps se déplace dans le même plan que les orbites des deux premiers.

Si l'on suppose que les deux premiers corps décrivent autour de leur barycentre commun une circonférence d'un mouvement uniforme, le *problème à trois corps restreint* consiste à trouver la trajectoire du troisième.

d) – Le *problème à trois corps restreint* revient à résoudre un système de quatre équations différentielles, mais cette résolution est très difficile.

[Voir l'expression *Équations différentielles (Résolution des –)*].

Problème (Faire –) : L'Académie déconseille l'emploi de l'expression « *faire problème* » au sens d'être une gêne, de causer de l'embarras.

Problème inverse : Résoudre un problème inverse c'est chercher les valeurs des variables inconnues d'un système à partir des résultats connus du problème direct.

Problème inverse de l'estime : **1** – On appelle *problème inverse de l'estime* la détermination de la route et de la distance loxodromiques entre deux points connus A et B.

[Voir le mot *Loxodromie*].

2 – On considère généralement que, lorsque la distance entre les deux points A et B est inférieure à 375 milles, on peut se contenter d'une méthode approchée qui est alors précise au mille près et qui utilise la latitude moyenne φ_m entre le point de départ A (de latitude φ_A) et le point d'arrivée B (de latitude φ_B) :

$$\varphi_m = \frac{1}{2} (\varphi_A + \varphi_B)$$

[Voir le mot *Estime* et l'expression *Moyen parallèle*].

3 – La méthode exacte, qui est très précise quelle que soit la distance entre les deux points A et B, utilise les latitudes croissantes λ_A et λ_B des points A et B.

[Voir le mot *Loxodromie* et l'expression *Latitude croissante*].

Pro bono : L'expression *pro bono* est l'abréviation de l'expression latine « *prō bōno pūblicō* » qui signifie « *pour le bien public* ».

Remarques : **a)** – Le « *pro bono* » désigne l'engagement, à titre gracieux, de personnes qualifiées pour transmettre un savoir, dans des initiatives d'intérêt général.

b) – Pour un avocat, le « *pro bono* » signifie consacrer du temps, gratuitement ou pour des honoraires modiques, à faire reconnaître ou protéger les droits de personnes défavorisées

Procaïne : Nom donné à un dérivé de la cocaïne, employé en médecine pour ses propriétés anesthésiantes et paralysantes.

Remarques : **a)** – La procaïne a été synthétisée en 1904 par l'Allemand Alfred Einhorn (1856-1917).

b) – La procaïne, qui permet d'accélérer la récupération physique après blessure, n'est pas inscrite dans la liste des produits dopants ; certains sportifs reçoivent des injections de procaïne sous une forme pure afin de retrouver plus rapidement leur souplesse articulaire après un arrêt.

c) – Le chlorhydrate de procaïne est commercialisé sous divers noms déposés (Novocaïne, mis en vente en 1905 par le groupe chimique et pharmaceutique allemand Hoechst).

d) – Le groupe Hoechst est aujourd'hui fondu dans la Société multinationale française Sanofi qui fabrique des médicaments et des vaccins.

Procédé : **1** – Conduite, manière d'agir d'une personne à l'égard d'autrui.

Exemple : Un procédé habile, honnête.

2 – Méthode suivie pour exécuter quelque opération, quelque ouvrage, pour mener à bien une affaire.

Exemples : Un procédé logique, mathématique, analytique ; démontrer un théorème par un procédé algébrique.

3 – [Par métonymie] Ensemble des moyens ainsi mis en œuvre.

Exemple : Un procédé comptable.

4 – [Dans les productions de l'esprit] Méthode suivie pour réaliser une œuvre.

Exemple : Un procédé narratif.

Remarque : On qualifie péjorativement de *procédé* soit un moyen scolaire employé par un artiste d'une façon systématique, soit un artifice sans originalité.

Exemples : Ce tableau manque de naturel, on y voit trop le *procédé* ; l'intrigue est bonne, mais le dénouement sent le *procédé*.

Procéder : **1** – Provenir, tirer son origine.

Exemples : Tout son mal ne procède que de chagrin ; le français, l'italien, le roumain et l'espagnol procèdent du latin ; d'où procèdent tous ces troubles ?

Remarque : Malgré son origine latine *prōcēdere* qui signifie *aller en avant*, *s'avancer* et malgré la ressemblance avec le verbe anglais « *to proceed* » qui peut signifier « *se rendre à* », « *se diriger vers* », le mot français « *procéder* » ne veut jamais dire « *avancer* » ou « *faire route* ».

2 – Agir en justice ; exécuter un acte juridique.

Exemples : Procéder au jugement d'un procès ; procéder à l'instruction d'un procès, à l'audition des témoins, au jugement ; faire procéder aux constatations.

Remarque : L'expression « *bien jugé et mal procédé* » signifie qu'une affaire a été bien jugée au fond, mais qu'on n'y a pas gardé toutes les formalités requises.

3 – Agir en quelque affaire, en quelque chose que ce soit.

Exemple : C'est une question qui demande un long examen, il y faut procéder avec ordre.

4 – Effectuer, accomplir une tâche dans ses diverses phases, selon un déroulement précis.

Exemples : Procéder à un inventaire, à un examen, à une élection ; un chirurgien très expérimenté a procédé à l'opération ; procéder avec ordre, par ordre, méthodiquement.

5 – Agir en usant de tel ou tel moyen pour parvenir à un résultat donné.

Exemples : La science procède par hypothèses et expérimentations ; cette démonstration procède du principe à la conséquence ; comment, de quelle façon doit-on procéder ?

6 – Procéder se dit aussi de la manière de se comporter envers les autres.

Exemple : Sa manière de procéder est étrange ; il procéda par intimidation.

7 – Tirer son origine de ; provenir, résulter de.

Exemple : Le français, l'italien et l'espagnol procèdent du latin.

Remarque : La doctrine théologique catholique enseigne que le Fils procède du Père et que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Procédural : Qui a trait à la procédure.

Exemple : Le droit procédural.

[Voir l'expression *Mémoire procédurale*].

Procédure : **1** – Manière de procéder en justice, d'agir en observant les règles qui gouvernent le déroulement d'un procès.

2 – Ensemble des actes qui sont accomplis jusqu'à ce que le jugement final soit rendu.

3 – [*Par métonymie*] La partie du droit qui fixe les règles de l'organisation judiciaire, qui précise notamment les domaines de compétence, les modalités d'instruction des procès et d'exécution des décisions de justice.

Exemple : Code de procédure pénale.

4 – [*Par analogie*] Ensemble des formalités à remplir, des règles à appliquer, des opérations à effectuer pour accomplir une tâche donnée.

[Voir le mot *Protocole*].

Exemples : Le pilote d'aéronef doit se conformer à la procédure d'atterrissage ; suivre la procédure.

Remarques : **a)** – On emploie parfois abusivement l'anglicisme « *procedure* » à la place du mot français « *routine* » ; en français, une *routine* a un caractère technique et opérationnel alors qu'une *procédure* a un caractère d'obligation administrative.

b) – L'Airbus A320 du vol 1549 US Airways de la compagnie aérienne américaine US Airways qui venait de décoller de l'aéroport de New York « *La Guardia* » à destination de Charlotte (Caroline du Nord) et qui avait été privé accidentellement de propulsion au-dessus de New-York, a réussi quasi-miraculeusement à amerrir sur la rivière Hudson le 15 janvier 2009 vers 15h30.

c) – Au moins 4 *bernaches du Canada*, d'environ 4 kg chacune, avaient été happées par les réacteurs, deux bernaches dans chaque réacteur ; les réacteurs ont été stoppés sans possibilité de les remettre en route.

d) – Les 5 membres d'Équipage et les 150 passagers s'en sont sortis vivants.

e) – L'Équipage de l'avion n'a pas suivi strictement les *procédures* prévues dans la documentation officielle, mais il a tiré profit de *routines* acquises en vol à voile par le commandant de bord.

f) – Le commandant du vol 1549 US Airways du 15 janvier 2009 allait vers ses

58 ans ; ancien pilote de chasse dans l'US Air Force, il était un adepte du vol à voile, c'est-à-dire que, pendant ses temps libres, il pilotait des planeurs ; en planeur, si l'on veut revenir sain et sauf sur le terrain, il faut savoir précisément ce qu'on va faire avant de commencer une manœuvre ; sur un planeur, il est exclu de mettre des petits coups de gaz « *pour voir* » !

[Voir le mot *Routine* et l'expression *Compétence émotionnelle*].

g) – Dans un autre domaine, on voit parfois des pilotes de port inquiets faire une succession de « *avant très lent* » - « *stop* » - « *avant très lent* » - « *stop* » - « *arrière très lent* » - « *stop* » - etc., uniquement « *pour voir* » lorsque le navire approche du quai, avec le risque de vider les bouteilles d'air de lancement du moteur, avant que le navire ne soit amarré au poste assigné.

h) – De nombreuses normes mal adaptées, édictées par des instruits incompetents, nourrissent l'exigence malade et dogmatique de certains beaux esprits d'appliquer ou de faire appliquer des procédures parfois nuisibles, souvent inutiles, quelquefois utilisables mais lourdes.

Procédurier : 1 – Qui connaît bien la procédure, qui est habile à la conduire.

Exemple : Cet avocat est un bon procédurier, un redoutable procédurier.

2 – [Par métonymie] Tempérament, esprit procédurier.

Remarque : On dit aussi *processif*.

3 – [Péjoratif] Enclin à recourir aux procès ; qui se plaît à la chicane.

Procellariiformes : Ordre d'oiseaux de haute mer, de taille et de morphologie variées, dont les narines s'ouvrent à l'extrémité de deux petits tubes situés sur le bec.

Exemples : Les puffins appartiennent à l'ordre des procellariiformes ; l'albatros est un procellariiforme.

Remarque : Le mot *procellariiforme* a été composé à partir du latin scientifique *procellaria* qui signifie « *pétrel* », lui-même dérivé de *procella* qui signifie « *bourrasque, tempête, orage, ouragan* » parce que le pétrel avait la réputation d'apparaître au moment des orages.

Procès : 1 – Instance, procédure engagée devant une juridiction et portant sur un différend, un litige opposant deux ou plusieurs parties.

Exemples : Intenter, faire un procès à quelqu'un ; le procès de Galilée (1633) ; le procès de Louis XVI (1792) ; le procès des « *Fleurs du mal* » de Baudelaire (1857) ; les procès de Moscou (seconde partie des années 1930) qui permirent à Joseph Staline d'éliminer tous ses opposants politiques ; le procès de Nuremberg (14 novembre 1945 - 1er octobre 1946) organisé par les puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale pour se venger des dignitaires du III^{ème} Reich allemand vaincu.

2 – [En grammaire] Ce que le verbe dit du sujet grammatical.

Exemple : Procès indiquant l'action, l'état, la relation.

Remarque : Un *verbe de procès* ou *d'action* exprime un processus, une action réalisés par le sujet de la phrase, par opposition à un verbe d'état.

Exemples : « *Courir* », « *lire* » ou « *manger* » sont des verbes de procès.

3 – [En anatomie] Formation qui prolonge un organe, une structure, un tissu.

Exemple : Procès articulaire.

Remarques : **a)** – On appelle *procès ciliaires* des saillies de la face interne du muscle ciliaire qui sécrètent l'humeur aqueuse.

b) – On dit aussi *Processus*.

Processeur : Organe destiné, dans un ordinateur ou une autre machine électronique, à interpréter et à exécuter des instructions logiques.

Procession : 1 – Cortège religieux ; défilé solennel.

Remarque : Les grandes *panathénées* étaient des festivités religieuses et sociales qui se tenaient tous les quatre ans à Athènes ; elles rassemblaient tous les habitants de la cité y compris les femmes, les métèques et les esclaves ; elles se terminaient par une procession qui rassemblait toute la cité rangée en ordre derrière les bœufs du sacrifice, qui traversaient la ville jusqu'à l'Acropole.

2 – [*Religion chrétienne*] Marche solennelle de prêtres et de fidèles, accompagnée de prières et de chants destinés à honorer Dieu, la Vierge Marie ou tout autre saint, à implorer aide ou pardon, t à rendre grâce.

3 – [*Par analogie*] Longue suite d'êtres ou de choses qui se déplacent en file.

Exemples : La procession des écoliers qui partent en promenade ; une procession de fourmis.

4 – [*Par extension*] Succession de personnes qui se suivent à bref intervalle.

Exemples : Les curieux affluent : c'est une véritable procession ; les enfants viennent en procession saluer leur grand-mère.

5 – [*Théologie catholique*] Action par laquelle une personne divine est à l'origine d'une autre.

Exemple : La procession du Saint-Esprit, le fait qu'il procède du Père et du Fils.

Processionnaire : 1 – Relatif à une procession.

Exemple : Marche processionnaire.

2 – Personne qui participe à une procession.

Exemple : Les processionnaires s'arrêtent à chaque station du chemin de croix.

3 – [*Par analogie*] On appelle chenille processionnaire une chenille recouverte de poils très urticants, qui a coutume de se déplacer avec ses congénères en file indienne.

Exemple : Les chenilles processionnaires du pin.

Processionner : 1 – Aller en procession, défiler solennellement lors d'une cérémonie religieuse.

2 – [*Par analogie*] Marcher en file.

Exemple : Des chenilles processionnaient sur la route.

Processus : 1 – Suite de phénomènes par laquelle s'accomplit une certaine évolution, se développe une progression vers un nouvel état et qui peut se reproduire.

Exemples : Le prétendu *processus de paix au Proche-Orient* est un vœu pieux des différents Présidents américains qui se sont succédés depuis les années 1950, après l'instauration d'un État juif en Palestine ; sans une certaine volonté et sans un courage certain de la part des prochains Présidents américains, il risque de rester un vœux pieux jusqu'à ce que l'une des deux parties présentes en Palestine soit exterminée ou chassée.

Remarques : **a)** – En informatique, un *processus* est un programme en cours d'exécution.

b) – Le *processus* est un concept fondamental dans tout système d'exploitation informatique.

2 – Ensemble d'opérations effectuées dans un ordre déterminé pour atteindre un résultat.

Exemples : Processus de fabrication, d'assemblage, de production ; un processus expérimental.

Procès-verbal : 1 – Compte rendu de la séance d'une assemblée, d'une réunion, établi par une personne qualifiée.

Exemples : Ce propos sera inscrit au procès-verbal ; la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; le procès-verbal a été approuvé.

2 – Acte par lequel une personne assermentée constate un fait et plus particulièrement, une contravention ou un délit.

Exemples : Un procès-verbal d'apposition de scellés, de levée de scellés ; procès-verbal de saisie ; le gendarme, le policier, le garde-chasse sont habilités à dresser des procès-verbaux ; on constate par procès-verbal qu'il y a eu vol.

Remarque : On dit aussi, par abréviation et familièrement « *P.-V.* », en particulier pour désigner les constatations de contraventions, d'infractions au code de la route.

Prochain [*Adjectif*] : **1** – Qui est proche dans le temps ou dans l'espace.

Remarques : **a)** – On appelle *occasions prochaines* des circonstances qui portent au péché.

b) – On appelle *pouvoir prochain* la capacité immédiate de faire le bien par l'action de la grâce efficace.

2 – Qui vient après un autre du même genre, qui lui succède immédiatement, dans l'espace ou dans le temps.

Exemple : Nous réglerons ce problème de fuite à la prochaine escale.

3 – À *la prochaine occasion* signifie « dès que les circonstances le permettront ».

Prochain [*Nom*] : Tout homme que l'on reconnaît comme son semblable, comme quelqu'un de la même culture, du même pays.

Exemple : Aime ton prochain comme toi-même.

Remarques : **a)** – « *Prochain* » s'oppose naturellement à « *lointain* ».

b) – Le nom *prochain* renvoie à l'adjectif *proche* lorsqu'il s'agit d'une personne. [Voir le mot *Proche*].

Proche : **1** – Voisin, qui se trouve près de quelqu'un, de quelque chose.

Exemples : Cette maison est proche de l'église ; ces îles sont proches l'une de l'autre, sont fort proches ; j'irai chez le boulanger le plus proche ; il habite en proche banlieue.

Remarques : **a)** – Le « *Proche-Orient* » désigne les pays riverains ou voisins de la Méditerranée orientale : Égypte, Israël, Palestine, Liban, Syrie, Jordanie, Irak ; on dit aussi « le *Levant* » pour regrouper ces 7 pays.

b) – On y ajoute parfois Arabie saoudite, Bahrein, Chypre, Émirats arabes unis, Iran, Koweït, Oman, Qatar, Turquie, Yémen, ou même Afghanistan et Lybie.

c) – « *L'étranger proche* » désigne, en Russie 12 anciennes républiques soviétiques qui ont accédé à l'indépendance en 1991 et qui sont considérées par les Russes comme une sphère d'intérêt vital : ce sont les Belarus, Ukraine, Moldavie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Turkménistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizstan, qui forment, ensemble, la Communauté des États indépendants (CEI) et qui sont peuplés d'environ 280 millions d'habitants, dont 16 millions de Russes.

2 – Qui est près d'arriver, imminent.

Exemples : Le temps est proche où nous serons réunis ; il sentit que sa dernière heure était proche.

3 – Qui présente des caractéristiques communes avec une ou plusieurs autres choses ; qui paraît peu différent.

Exemples : Ces deux disciplines sont proches l'une de l'autre ; les synonymes sont définis comme des mots de sens proches.

4 – Se dit d'une personne qui partage avec une autre un étroit lien de parenté ou d'amitié.

Exemples : Un proche parent ; ils sont avec eux plus proches cousins que nous ; seuls ses proches amis l'ont accompagné.

Remarque : [*Substantif, le plus souvent au pluriel*] C'est un de mes proches ; d'après ses proches, il file le parfait amour.

Proche-Orient (en anglais « *Midle East* ») : Expression employée pour désigner les pays riverains ou voisins de la Méditerranée orientale.

Remarque : On dit aussi *le Levant*.

Prochronisme : **1** – Attribution de la cause d'un événement à un fait postérieur à cet événement.

Exemple : Justifier la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne en 1939 par les assassinats de Juifs à Birkenau à partir de 1942, est un prochronisme.

2 – Erreur temporelle consistant à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé réellement.

Remarques : **a)** – La *prochronie* est une pratique palingénésique de l'autobiographie.

b) – La *prochronie* substitue au temps linéaire, successif, irréversible, un temps cyclique, mythique.

Proclamation : Action par laquelle on proclame quelque chose, publication solennelle et officielle.

Exemples : La proclamation du résultat du scrutin ; la proclamation d'une loi ; la proclamation de la République.

Proclamer : **1** – [*En parlant d'un détenteur de l'autorité*] Publier, annoncer avec solennité, à haute voix ou par un acte officiel.

Exemples : Proclamer un édit, une ordonnance ; Hugues Capet fut proclamé roi en 987 ; proclamer l'état de siège, la loi martiale.

2 – Publier à haute voix et avec solennité.

Exemple : Il fut proclamé vainqueur aux Jeux Olympiques.

3 – Publier, divulguer.

Exemple : Il proclama sa honte.

4 – Faire connaître publiquement ; déclarer hautement.

Exemples : Proclamer l'Évangile, la parole de Dieu ; il proclame son innocence, il proclame qu'il est innocent ; Lucrèce se proclamait disciple d'Épicure.

Procrastination : Tendance à différer les tâches que l'on doit accomplir.

Exemple : La procrastination apparente de Roosevelt, en octobre 1941, après la proposition japonaise de négocier une solution pacifique aux différends accumulés depuis plusieurs années entre leurs deux Nations, était liée à sa volonté d'entrer en guerre contre l'Allemagne alors que l'opinion publique américaine s'y opposait : il savait qu'en amenant le Japon à entrer en guerre contre son pays, les Américains les plus pacifiques deviendraient des bellicistes.

Remarques : **a)** – Lorsqu'elle empêche toute prise de décision, la procrastination peut être un symptôme de *névrose*.

b) – Certains pilotes très expérimentés ont parfois une tendance inconsciente à reculer légèrement certaines opérations sans motif apparent ; la suite des événements montre souvent que, s'ils n'avaient pas tergiversé, ces opérations se seraient moins bien déroulées ; mais cela n'est pas à proprement parler de la procrastination.

c) – Les mêmes pilotes, au contraire, se montrent impatients en d'autres occasions et ils commencent les opérations plus tôt que ce qui avait pu être initialement prévu par un de leurs camarades moins expérimenté ; là encore, la suite des événements montre que s'ils n'avaient pas insisté pour en avancer l'heure, ces opérations se seraient moins bien passées.

d) – Une longue pratique dans un port amène parfois les pilotes à modifier quasi inconsciemment les horaires des manœuvres qu'ils sont appelés à diriger par rapport aux *règles générales* édictées plus ou moins arbitrairement, plus ou moins officiellement par une autorité administrative.

e) – Quand les règles générales ne souffriront aucune exception, il n'y aura plus

besoin de pilotes spécialistes des port pour assister les capitaines.

f) – La procrastination autorise une analyse lente, approfondie et fructueuse de la situation, qui permet parfois à ceux qui y succombent, d'éviter de graves inconvénients.

Procréer : Synonyme d'engendrer.

Remarque : Engendrer est perpétuer son espèce par voie de reproduction sexuée.

Procurateur : 1 – Titre que portaient des fonctionnaires de l'Empire romain chargés notamment de lever des impôts, gérer les bureaux de la chancellerie, gouverner certaines provinces.

Remarque : Les procurateurs étaient généralement des chevaliers.

Exemple : Ponce Pilate fut procurateur de Judée.

2 – Nom donné, dans les républiques de Venise et de Gênes, à un magistrat investi d'une fonction administrative.

Exemples : Procurateur de Saint-Marc ; tous les deux ans, on élisait à Gênes deux procurateurs.

Procuration : 1 – Mandat, pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom.

Exemple : Il a dû voter par procuration aux dernières élections.

Remarque : Le principe du Code de Procédure Civile « *nul ne plaide par procureur* » constitue *a priori* le premier obstacle à l'introduction d'un équivalent de la « *Class action* » américaine dans notre système judiciaire.

2 – [Par métonymie] Acte qui fait foi d'une délégation de pouvoir.

Remarque : La procuration constate que le mandant a cédé ses prérogatives au mandataire.

Exemples : Procuration faite devant notaire ou procuration notariée ; rédiger une procuration ; signer une procuration en blanc ; retirer une lettre recommandée à un bureau de poste en présentant une procuration.

Procureur : 1 – Celui, celle qui a le pouvoir d'agir pour autrui, à qui on a donné *procuration*.

2 – *Procureur de la République* est le titre donné au magistrat qui représente le ministère public et qui a autorité sur le parquet près le tribunal de grande instance.

Remarque : À la différence des juges, les procureurs sont amovibles.

3 – Le *Procureur général* officie près la Cour de cassation, la Cour des comptes et les cours d'appel.

Procureuse : 1 – [Vieilli] La femme du procureur.

Remarque : Dans « *Les Trois Mousquetaires* » d'Alexander Dumas, la procureuse de la rue aux Ours habille et protège généreusement Porthos.

2 – [Vieilli] Entremetteuse.

Procuste : 1 – Dans la mythologie grecque, un aubergiste nommé Procuste, après avoir servi ses clients, leur proposait pour la nuit l'un de ses deux lits ; s'ils étaient de grande taille, il leur donnait le petit lit et pendant leur sommeil, il leur attachait les membres et il coupait ce qui dépassait du lit ; lorsqu'ils étaient de petite taille, il leur donnait le grand lit et il leur étirait les membres pour les allonger.

Remarque : Thésée, fils d'Égée et d'Éthra, de passage à son auberge, se défendit et prit le dessus sur Procuste, puis il lui fit subir le même sort.

2 – [Au figuré] On appelle *lit de Procuste* ce qui, par sa rigidité, son inadéquation, entrave la liberté d'action ou de création.

Exemples : Le rejet de certaines propositions innovantes par élimination si elles ne correspondent pas exactement à l'attente absurde d'un fonctionnaire subalterne ; la transformation subreptice d'un ouvrage intellectuel, la mutilation d'un projet artistique, industriel, etc., pour les rendre conformes à des idées arbitraires

communément admises ; la rigidité d'une autorité incapable de prendre en compte les cas particuliers.

Procyon : 1 – Procyon est une étoile de première grandeur ; c'est l'étoile la plus brillante de la constellation du *Petit Chien*.

Remarques : a) – Procyon est une étoile double ; la principale (Procyon A) est accompagnée par une naine blanche de faible luminosité (Procyon B).

b) – La magnitude apparente de Procyon A est 0,37.

c) – Procyon est la septième parmi les étoiles les plus brillantes du ciel nocturne, après Sirius (le Grand Chien), Canopus (la Carène), Arcturus (le Bouvier), Alpha Centaure (Centaure), Véga (Lyre), Rigel (Orion).

2 – La position de Procyon A dans le ciel est définie par :

- Ascension droite : 07h 39m 18,1s

- Déclinaison : +05° 13' 29"

Remarques : a) – Les quatre étoiles *Castor* (Gémeaux), *Pollux* (Gémeaux), *Procyon* (Petit Chien) et *Sirius* (Grand Chien) forment, dans cet ordre, un arc de cercle de très grand diamètre, à gauche d'Orion et dirigé à peu près comme l'axe d'Orion.

b) – Les trois étoiles *Bételgeuse* (Orion), *Procyon* (Petit Chien) et *Sirius* (Grand chien) forment un triangle équilatéral.

3 – Le nom *Procyon* vient du grec προκύων qui signifie « *avant le chien* » parce que *Procyon* se lève avant l'étoile *La Canicule* (encore appelée *Le Chien* ou *Sirius*).

Prode (en anglais « *thick plank* » « *board* ») : Bordage de 13 à 14 centimètre d'épaisseur employé dans certains appareils.

Prodige : 1 – Phénomène, événement extraordinaire, fait surprenant qui arrive contre le cours normal des choses, et que l'on considère comme surnaturel.

2 – [*Par extension*] Prouesse, exploit.

Exemple : Ce pilote fait des prodiges.

3 – [*Par métonymie*] Personne qui sort de l'ordinaire, dont les qualités, les talents ou, plus rarement, les défauts, les vices présentent un caractère remarquable.

Exemples : Un prodige de savoir, de mémoire ; Gilles de Rais fut un prodige de cruauté.

Remarque : Prodige se dit en particulier à propos d'un enfant d'une précocité hors du commun.

Exemple : [*En apposition*] Mozart fut un enfant prodige.

Prodigieux : 1 – Qui a un caractère surnaturel.

Exemples : Une apparition, une vision prodigieuse.

2 – [*Par extension*] Qui est exceptionnel, sort de l'ordinaire et frappe l'esprit.

Exemples : L'effet de ce discours s'avéra prodigieux ; il a une mémoire prodigieuse.

Prodigue : 1 – Qui dépense de manière inconsidérée, à l'excès.

Exemple : Cet homme est prodigue de son argent pour soulager les malheureux.

2 – Qui dissipe son bien en libéralités excessives, en dépenses déraisonnables.

Exemple : Prodigue de son bien et du bien des autres.

3 – Qui donne, dispense en abondance, généreusement.

Exemples : Cet homme est prodigue d'encouragements, en encouragements ; il est prodigue de son temps.

4 – [*Péjoratif*] Qui donne, qui dispense en abondance, trop volontiers, sans discernement.

Exemples : Il n'est prodigue que de conseils ; être prodigue de promesses.

Prodiguer : 1 – Donner sans retenue, dépenser avec profusion.

2 – Dilapider.

Exemple : Prodiguer son bien, ses trésors.

3 – [Au figuré] Prodiguer ses caresses, ses faveurs, ses bontés.

4 – [Par affaiblissement] Apporter, fournir ce qui est nécessaire ou agréable à quelqu'un.

Exemples : Prodiguer des soins à un malade ; prodiguer un enseignement.

Pro domo : Pour sa propre cause, pour défendre ses propres intérêts.

Exemple : Plaider, parler *pro domo*.

Remarques : **a)** – Allusion au discours que fit *Marcus Tullius Cicero*, dit Cicéron (106-43 av. J.-C.) en 57 av. J.-C. (an de Rome 696) à son retour d'exil pour réclamer la restitution de sa propriété confisquée par Publius Clodius Pulcher (93-52 av. J.-C.).

b) – *Pro domo* est l'abréviation de l'expression latine « *pro domo sua* » qui signifie « pour sa propre maison ».

Prodrome : **1** – [Vielli] Partie introductive d'un ouvrage savant.

Remarques : **a)** – Tiré du mot grec πρόδρομος signifiant « précurseur ».

b) – Les Romains appelaient πρόδρομος un vent de Nord-Nord-Est qui annonçait la canicule, qui soufflait huit jours avant la canicule.

[Voir le mot *Canicule*].

Produit : **1** – Ce qui est fourni, donné par un processus naturel.

Exemples : Les produits de la mer ; les produits de la terre, du sol ; les hormones sont les produits de la sécrétion des glandes endocrines ; le mulet est le produit de l'âne et de la jument ; cet éleveur est connu pour la qualité de ses produits.

2 – Ce qui résulte d'une transformation ; ce qu'on obtient au terme d'une opération, d'une préparation, etc.

Exemples : *Produits pétroliers*, qui sont des substances issues du traitement du pétrole brut ; *produits chimiques* qui sont des corps simples ou composés que l'on fabrique selon un processus industriel à partir de substances minérales ou organiques naturelles ; *produits d'entretien*, *produits ménagers* qui sont utilisés pour les soins du ménage.

3 – Bien ou service que fournit, que procure une personne, une entreprise, un État en réponse à des besoins individuels ou collectifs.

Exemples : Produits importés, exportés ; produits laitiers, produits agricoles ; produits alimentaires ; produits manufacturés, industriels ; *produit fini* ou produit ouvré qui est destiné à être utilisé sous la forme qu'il présente à la sortie de l'usine ; *produit semi-fini* ou semi-ouvré, auquel manque encore la finition ; les produits allemands sont réputés de bonne qualité.

4 – Résultat, effet d'une activité intellectuelle ou artistique.

Exemples : Ce médicament est le produit de plusieurs années de recherche ; ce n'est là que le produit de son imagination.

5 – Ce que rapporte une charge, une terre ou toute autre affaire, en argent ou en nature ; profit, bénéfice d'une activité, d'une opération financière.

Exemples : Le produit des ventes à l'exportation ; le produit de la recette couvrira largement les dépenses engagées.

Remarques : **a)** – On appelle *produit net* ce qu'on retire d'un bien, d'une vente, etc., après déduction de tous les frais et de toutes les charges, par opposition à *produit brut*.

b) – On appelle *produit national* l'ensemble constitué par la valeur des biens ou des services obtenus pendant une année par tous les agents économiques d'un pays donné, que ceux-ci se situent sur le territoire national ou à l'étranger.

c) – On appelle *produit national brut* ou, par abréviation, *P.N.B.*, celui qui est calculé avant amortissements, par opposition au *produit national net* ou, par abréviation, *P.N.N.*, que l'on évalue après amortissements.

d) – On appelle produit intérieur brut ou, par abréviation, *P.I.B.*, l'ensemble constitué par la valeur totale des biens et des services produits pendant une année par les agents économiques résidant à l'intérieur d'un pays, quelles que soient leurs nationalités.

e) – On appelle *produit de l'impôt* la somme en deniers qui revient effectivement à un État, une fois déduits les frais de perception.

5 – Nombre résultant d'une multiplication.

Exemples : Le produit de plusieurs facteurs ; huit est le produit de deux et de quatre.

5 – [*Par extension*] Résultat de diverses opérations.

Exemples : Le *produit scalaire* de deux vecteurs est le nombre qui est obtenu en multipliant leurs longueurs respectives et le cosinus de l'angle qu'ils forment ; le *produit vectoriel* de deux vecteurs est un vecteur perpendiculaire au plan formé par ces deux vecteurs et dont la longueur est calculée en multipliant leurs longueurs et le sinus de l'angle qu'ils forment.

Proèdre : À Athènes, à partir du IV^e siècle avant Jésus-Christ, on appelait *proèdre* chacun des neuf membres qui présidaient collégalement les deux assemblées législatives, la « *boulê* » (en grec βουλή) ou Conseil des cinq-cents, ou Sénat et l'« *ecclesia* » (en grec ἐκκλησία) ou assemblée du peuple.

Remarque : Les proèdres étaient tirés au sort parmi chacune des dix tribus de la cité, à l'exception de celle qui était chargée alors du gouvernement.

Proédrie : **1** – [*Antiquité grecque*] Fonction, charge de proèdre.

2 – Privilège honorifique accordé aux magistrats, aux membres du clergé et à quelques citoyens, de s'asseoir aux meilleures places dans les lieux publics, notamment au théâtre.

Proème : **1** – [*Rhétorique*] Exorde d'un discours.

2 – Prélude d'un chant.

Exemple : Le proème de « *L'Énéide* ».

Proéminence : **1** – État de ce qui est saillant, en relief.

Exemples : La proéminence du front, du globe de l'œil.

2 – [*Par métonymie*] Partie saillante.

Exemple : Un phare installé sur une proéminence rocheuse.

Profanation : **1** – Action de profaner.

Remarques : **a)** – Au contraire de la *profanation* ou du *sacrilège* qui sont constitués par des *actes*, le *blasphème* est fait de *mots* prononcés ou écrits.

b) – Certains avancent à tort l'idée qu'un État laïque ne pourrait pas connaître du blasphème, du sacrilège ou de la profanation, car il ne reconnaîtrait pas le caractère saint ou sacré des choses et des lieux, qui n'existent qu'à titre privé. [*Voir les mots Sacrilège, Blasphème*].

2 – Considérer soudainement comme profane ce que l'on tenait jusqu'alors comme saint et sacré.

Remarque : Beaucoup considèrent que le cadavre d'une personne humaine est sacré en raison de la résurrection des corps que de nombreuses religions, depuis l'Antiquité égyptienne, promettent après la mort ou à la fin des temps : les actes d'irrévérence envers les sépultures sont alors considérés comme des profanations répréhensibles et punissables.

3 – Détournement à une mauvaise fin de ce qui était sanctifié et sacré.

4 – Irrévérence à l'égard d'une chose sainte, d'un lieu sacré, de la représentation

d'une divinité.

Remarque : Pour les adeptes de chaque religion, la représentation matérielle irrévérencieuse de Dieu, des dieux, des saints ou des prophètes est une *profanation* ; les paroles irrévérencieuses sont des *sacrilèges*.

5 – [Au figuré] Le fait de dégrader, de porter atteinte à ce qui est beau, précieux, respectable.

Exemples : La profanation d'un site ; la profanation d'un idéal religieux, syndical ou politique (par exemple la profanation de *l'idéal républicain*).

Profane : 1 – Dépourvu de caractère religieux, par opposition à *saint* ou *sacré*.

2 – Personne qui n'a pas été initiée aux mystères et aux rites d'une religion, qui est étrangère à une religion donnée.

Exemples : L'entrée dans le Saint des saints du temple est interdite aux profanes.

Remarque : Le mot latin *prōfānus* qui signifie « *en avant de l'enceinte consacrée* » est composé de *prō* qui signifie « *en avant, devant* » et de *fānum* qui signifie « *lieu consacré, temple* »

3 – [Par analogie] Celui, celle qui connaît peu, qui maîtrise mal une matière, un art, une science.

Exemple : Je suis profane en la matière.

Profaner : 1 – [Vieilli] Donner ou redonner un caractère non sacré, ou un usage profane à une personne ou à une chose précédemment sacrées.

Remarques : **a)** – Profaner est emprunté du latin *prōfānāre* qui signifie « *rendre à un usage profane, désacraliser ; profaner, souiller ; faire des actes impies ; violer [un secret]* ».

b) – Le mot latin *fānum* d'où est tiré *profaner* signifie « *temple* », « *lieu consacré* ».

2 – Porter atteinte par des **actes** volontaires d'irrévérence au caractère saint et sacré d'une chose, ou par des représentations irrévérencieuses au caractère saint d'un lieu consacré ou d'une divinité.

Exemples : Profaner le nom de Dieu ; profaner un temple ; profaner les tombes d'un cimetière.

Remarques : **a)** – Aujourd'hui, on emploie plutôt les mots *désacraliser* pour dire « *dépouiller du caractère sacré* » et *profaner* pour dire « *porter atteinte au caractère sacré* ».

b) – Porter atteinte par des **paroles** volontaires d'irrévérence au caractère saint et sacré d'une chose ou d'une divinité est un *blasphème* et non une profanation.

[Voir les mots *Profanation*, *Sacrilège*].

3 – Abuser des choses de la religion ou les employer à des usages non religieux.

Exemple : Profaner une source sacrée, profaner un vase sacré.

4 – [Au figuré] Faire un usage indigne, avilissant de ce qui est précieux et respectable.

Exemples : Profaner l'innocence, la beauté.

Proférer : 1 – Énoncer à voix haute.

Exemple : Il n'a pas proféré un mot de toute la soirée.

2 – Dire avec force, avec véhémence.

Exemples : Proférer des injures, des menaces, une malédiction contre quelqu'un.

Profès : 1 – Qui a prononcé ses vœux dans un ordre religieux, au terme de son noviciat.

Exemples : Moine profès, sœur professe.

2 – [Par métonymie] Maison professe, où résident ces religieux.

Professer : 1 – Revendiquer de façon publique et directe une idée, une opinion, etc., et la soutenir hautement.

Exemples : Professer une doctrine, des théories.

2 – Enseigner.

Exemple : Professer les mathématiques.

3 – Exercer une profession.

Exemple : Professer la médecine.

Professeur : 1 – Celui, celle qui transmet un savoir, qui enseigne, qui dispense la connaissance d'une discipline, d'une science, d'un art.

Exemples : Un professeur et ses élèves ; professeur de grec, de mathématiques, de danse, d'art dramatique ; elle est professeur de piano.

Remarques : a) – Si le professeur transmet un savoir, dispense des connaissances à des enfants, on l'appelle un *pédagogue*.

[Voir le mot *Pédagogue*].

b) – Le mot *professeur*, de genre grammatical masculin, s'applique pareillement à un homme ou à une femme.

c) – Certains utilisent fautivement le barbarisme « *professeure* » pour désigner un professeur de sexe féminin.

[Voir le mot *Victime*].

2 – Celui, celle qui enseigne et qui est titulaire d'un diplôme d'enseignement.

Exemples : Les professeurs d'un collège ; elle est professeur au lycée Louis-le-Grand ; la salle des professeurs ; professeur certifié ; professeur agrégé.

Remarques : a) – On appelle *professeur associé* celui ou celle qui possède, dans un domaine donné une compétence, une expérience lui permettant d'enseigner dans un établissement sans être titulaire d'un diplôme français d'enseignement.

b) – *Professeur d'université*, professeur des universités ou, parfois, *professeur* s'il n'y a pas de risque de confusion, est le *grade* le plus élevé dans la hiérarchie de l'enseignement supérieur.

c) – Certains utilisent le nom verbal « *enseignant* » à la place de *professeur* et de même, parlent d'« *apprenant* » au lieu d'*élève* ; ce sont des fantaisies pédantes, comme sait en inventer l'Administration, qui n'apportent rien au débat d'idées.

d) – Celui qui assure l'instruction et l'éducation d'un ou de plusieurs enfants d'une famille à leur domicile est appelé un précepteur.

Exemple : François de Salignac de la Mothe Fénelon (1651-1715, dit *Fénelon*) fut nommé précepteur du Dauphin Louis (1682-1712, père de Louis xv) en 1689.

3 – [Au figuré] Personne qui prône une idée, un point de vue, une doctrine, etc., qui cherche à l'imposer, à l'inculquer aux autres.

Exemple : Ce penseur est un professeur de scepticisme, de vertu.

Professeur d'hydrographie : Voir l'expression *Hydrographie (Professeur d'–)*.

Profession : 1 – Déclaration, faite publiquement, d'une intention, d'une opinion, d'un sentiment, etc.

Exemple : La profession de foi d'un candidat à une élection.

2 – Métier, activité à but lucratif qu'une personne exerce régulièrement afin de se procurer les moyens nécessaires pour subvenir à son existence.

Remarque : Une *profession libérale* est celle qui est exercée de façon indépendante et responsable et qui n'est ni commerciale ni salariée.

Exemples : L'avocat, le médecin, l'expert-comptable exercent chacun une profession libérale.

3 – La locution adjectivale « *de profession* » complète l'indication d'une activité pour souligner qu'elle constitue le métier de celui qui l'exerce et qu'elle lui procure les moyens nécessaires pour subvenir à son existence.

Exemple : Ce danseur est ingénieur *de profession*.

Professionalisation : 1 – Transformation, évolution d'une activité, impliquant qu'elle ne soit plus exercée que par des gens de métier.

Remarques : a) – La professionnalisation de l'armée (qui est alors constituée uniquement d'engagés) est l'alternative aux différents régimes qui font appel, en totalité ou en partie, à la conscription (les appelés) ou à l'Inscription maritime.

b) – Dans le livre « *Vers l'Armée de métier* » écrit en 1934, révisé en 1942, réédité en 1944, Charles De Gaulle prônait la création, dans l'armée française, d'unités composées exclusivement d'engagés très qualifiés pour entretenir et utiliser les armements de haute technicité qu'il appelait de ses vœux afin de pouvoir mener soudainement une guerre offensive contre l'Allemagne, sans avoir à attendre que se termine la mobilisation des réservistes.

c) – L'alternative à la « *professionnalisation* » des unités maritimes, aériennes ou terrestres est un effectif limité de militaires professionnels en temps de paix, renforcés par des réservistes mobilisés en cas de besoin, jusqu'à atteindre l'effectif normal du temps de guerre.

d) – L'orthographe professionnalisation (avec un seul « *n* ») est préférable à professionnalisisation [cf. *Dictionnaire de l'Académie* - 9^{ème} édition – Journal Officiel (*documents administratifs*) du 18 octobre 2010].

2 – Adaptation de la formation donnée aux élèves à une activité professionnelle.
Exemple : La professionnalisation d'une filière.

Professionaliser : Rendre une activité professionnelle, lui donner le statut de métier.

Exemple : Professionaliser une fonction.

Remarque : a) – Le rugby français s'est professionnalisé à la fin des années 1980.

b) – Progressivement, le corps politique se professionnalise, c'est-à-dire que la politique doit lui procurer les moyens nécessaires pour subvenir à son existence.

c) – L'orthographe *professionnaliser* (avec un seul « *n* ») est préférable à *professionnaliser* [cf. *Dictionnaire de l'Académie* - 9^{ème} édition – Journal Officiel (*documents administratifs*) du 18 octobre 2010].

Professionalisme : 1 – Le fait d'être professionnel, de bien connaître son métier et de l'exercer avec sérieux.

Exemples : Faire preuve, manquer de professionnalisme.

Remarque : L'orthographe *professionalisme* (avec un seul « *n* ») est préférable à *professionnalisme* [cf. *Dictionnaire de l'Académie* - 9^{ème} édition – Journal Officiel (*documents administratifs*) du 18 octobre 2010].

2 – Statut d'une personne qui exerce une activité à titre professionnel, en particulier dans le domaine sportif.

Exemple : Ce joueur de rugby est passé de l'amateurisme au professionnalisme.

Professionnel : 1 – Relatif à une profession ou à son exercice.

Exemple : Expérience professionnelle ; faute professionnelle.

Remarques : a) – La *conscience professionnelle* est l'obligation morale qui fait agir conformément à un code de déontologie, ou qui pousse à accomplir sa tâche avec une honnêteté scrupuleuse.

b) – Le *secret professionnel* oblige à ne pas dévoiler, en dehors des cadres prévus par la loi, les informations recueillies dans l'exercice de sa profession.

c) – Une *faute professionnelle* est imputable aux conditions dans lesquelles on exerce sa profession ; elle est souvent liée à un manque de prudence, à une négligence ou à une ignorance impardonnable.

d) – Une *maladie professionnelle* est imputable aux risques auxquels chacun est exposé dans l'exercice sa profession : certains marins prétendent que la syphilis est une maladie professionnelle qui s'attrape aux escales.

e) – L'*enseignement professionnel* prépare à l'exercice d'un métier ; l'enseignement professionnel s'oppose à l'enseignement général et à l'enseignement technique.

f) – L'*enseignement professionnel* délivre des *brevets d'enseignement professionnel* (par abréviation, des B.E.P.) et des *certificats d'aptitude professionnelle* (par abréviation, des C.A.P.).

2 – Qui exerce *par profession*, une activité donnée.

Exemples : Un pêcheur professionnel, un rugbyman professionnel.

3 – Au contraire de l'*amateur*, le *professionnel* est autorisé à vendre le produit de son industrie.

Remarque : Le pêcheur professionnel vend le produit de sa pêche ; le plombier amateur ne peut pas facturer et faire payer les heures de travail de plomberie qu'il effectue chez un voisin ou un ami.

4 – [*Figuré et plaisant*] Qui est coutumier d'un comportement que l'on blâme.

Exemple : C'est un menteur professionnel.

5 – On emploie absolument, et de manière familière, les expressions « *les professionnelles* » ou « *une professionnelle* » pour désigner les *prostituées professionnelles* ou l'une d'entre elles.

Professionnelle (Taxe –) : Impôt que toute personne physique ou morale exerçant une activité non salariée payait naguère dans la commune où elle possédait un local ou un terrain servant à l'usage de sa profession.

Remarque : **a)** – La taxe professionnelle avait remplacé la patente en 1975.

b) – La taxe professionnelle était assise essentiellement sur la valeur locative des immobilisations corporelles, ce qui avait pour effet de dissuader les entreprises étrangères d'investir en France ou d'encourager les délocalisations d'entreprises françaises ; elle était perçue par les collectivités locales.

2 – La loi des finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle sur la totalité des investissements productifs, dans le but de soutenir l'emploi et l'investissement des entreprises en France.

Remarque : L'allègement de la charge fiscale liée à la suppression de la taxe professionnelle (ou la diminution des recettes fiscales des collectivités locales) représenta 12,3 milliards d'euros en 2010, puis plus 6 milliards chaque année.

3 – En remplacement, les entreprises ont été soumises à une nouvelle imposition locale sous la forme d'une contribution économique territoriale au profit des collectivités territoriales, composée d'une cotisation foncière et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Remarque : La réforme entendait assurer une stabilité absolue des recettes pour toutes les collectivités locales ; à titre transitoire, pour l'année 2010 l'État devait combler entièrement leur manque à gagner, par le biais d'une compensation relais.

Professorat : **1** – Emploi, fonction de professeur.

2 – Durée pendant laquelle cette fonction est exercée.

Remarque : On appelle CAPES le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ; on obtient le CAPES par un concours.

Profil : **1** – Contour que présente un objet lorsqu'il est vu par un de ses côtés ; partie de l'objet ainsi visible.

2 – [*Par métonymie*] La représentation d'un objet observé de côté.

3 – Coupe, section d'une chose.

Remarque : **a)** – Un profil de pale d'hélice à une certaine distance du moyeu est le contour d'une section normale à la longueur de la pale à cette distance du moyeu.

b) – Le profil d'une godille ou d'un aviron est le contour d'une section normale à sa longueur.

[Voir le mot *Profilage* et l'expression *Profils des pales d'hélices*].

Profil : Ensemble des caractéristiques qui définissent une fonction, une catégorie de personnes, etc.

Exemples : Avoir le profil requis ; définir le profil d'un poste à pourvoir ; déterminer le profil d'un meurtrier.

Remarque : On appelle *profil psychologique* un ensemble de traits psychologiques révélés chez un sujet par un psychologue à partir de différents tests.

Profil : 1 – Ligne que présente un visage lorsqu'il est vu de côté ; partie du visage qui est alors visible.

Exemple : Profil grec, dans lequel le nez prolonge le front en une ligne droite.

2 – [Par métonymie] Représentation du contour d'une tête observée de côté.

Remarque : On appelle *portrait de profil* une représentation telle que la tête ou le corps se présente à la vue par le côté et non de face.

Exemple : Une médaille frappée du profil d'un grand homme.

Profilage : 1 – Opération par laquelle on donne un profil particulier à une pièce.

2 – [Par métonymie]. Le profil ainsi obtenu, et en particulier le profil d'un corps en déplacement dans un fluide et conçu pour offrir le moins de résistance possible dans le sens l'avancement ou, dans certaines conditions, le maximum de résistance perpendiculairement à l'avancement (dérive de bateau à voiles).

Exemple : Le profilage d'un safran de gouvernail ; le profilage d'une dérive ; le profilage d'une pale d'hélice ; le profilage d'une aile d'avion.

Profilage : 1 – Analyse du profil, des caractéristiques morales, matérielles, etc. qui définissent un individu ou une catégorie d'individus.

2 – Recherche de caractères laissant prévoir un comportement particulier parmi une population.

Exemple : Le profilage à l'entrée d'une boîte de nuit, exercé par des videurs expérimentés, permet de refuser l'entrée de l'établissement aux fauteurs de troubles.

3 – Technique policière visant à déterminer, après un acte délictueux, un crime ou une série de crimes, le profil psychologique et sociologique d'individus susceptibles de les avoir commis.

Profil d'attraction transitoire : Un *profil d'attraction transitoire* est un outil mathématique destiné à anticiper la dérive des personnes tombées à la mer, afin d'orienter les recherches pour les secourir.

Remarques : **a)** – Les *profils d'attraction transitoires* sont des lignes imaginaires à la surface de la mer vers lesquelles tendent à aller les personnes qui sont tombées à la mer et qui ont dérivé, compte tenu des courants et des conditions météorologiques du lieu et du moment.

b) – Les *profils d'attraction transitoires* sont les lieux où les sauveteurs ont le plus de chances retrouver les personnes tombées à la mer.

c) – Un algorithme a été mis au point en 2020 par une équipe internationale de mathématiciens et de physiciens pour calculer ces profils à partir des données de surface.

d) – La méthode de calcul des *profils d'attraction transitoires* a été testée plusieurs fois avec succès aux États-Unis d'Amérique, près de l'île de Martha's Vineyard (Massachusetts).

e) – Pour mémoire, dans un autre ordre d'idée mais à peu près au même endroit, le 7 août 1992 vers 21h58, le paquebot britannique « *Queen Elizabeth 2* » a talonné à 25 nœuds sur les roches « *Sow and Pigs Reef* » à l'entrée de Vineyard Sound (Massachusetts, États-Unis d'Amérique).

[Voir le mot *Accroupissement*].

Profil de sondes (en anglais « *development* ») : Ensemble des sondes enregistrées au cours de chaque passage d'un navire hydrographique effectuant des sondages de profondeur en mer, sur la route qu'il a suivie pendant ce passage.

Remarque : Plus les profils de sondes sont resserrés, plus la fiabilité des sondages dans la zone concernée est élevée.

Profilé : 1 – Auquel on a donné un profil déterminé.

Exemples : Une aile, une tôle profilée ; de l'acier profilé ; de l'aluminium profilé.

2 – Matériau de forme allongée, à section constante et à profil particulier, qui a été obtenu par étirage, laminage ou extrusion à travers une filière.

Exemples : Un profilé en acier en forme de H, de T, de I, de L.

Profileur : Spécialiste à qui la police ou la justice fait appel pour déterminer le profil de l'auteur d'un délit, d'un crime.

Profils des pales d'hélices : Les profils des *pales* (ou *ailes*) des hélices de propulsion marine peuvent être :

i) Identiques sur toute la longueur de la pale ; dans ce cas, l'épaisseur de la pale à n'importe quelle distance du moyeu ne dépend que de la dimension de la corde du profil correspondant.

ii) Variables sur la longueur de la pale ; dans ce cas, la forme des profils change entre le moyeu de l'hélice et l'extrémité de la pale ; le calcul d'hélice, dans ce cas, est beaucoup plus difficile.

Remarques : **a)** – Dans tous les cas, le calage de chaque profil par rapport à l'arbre d'hélice est tel que l'angle d'incidence de la direction de l'arrivée de l'eau dans le disque d'hélice par rapport à la corde de ce profil correspond à la *meilleure poussée* et à la *moindre résistance* à la rotation de l'hélice pour la vitesse de rotation de l'hélice et la vitesse-surface du navire correspondant aux conditions pour lesquelles l'hélice a été étudiée.

b) – Le calage des différents profils entre le moyeu et l'extrémité de la pale est variable car, si la vitesse-surface du navire et la vitesse de rotation de l'hélice sont constantes, la vitesse linéaire de chaque profil dépend de sa distance au moyeu ; il en résulte un vrillage de la pale, qui peut rappeler la forme d'une hélice géométrique ; d'où le nom d'*hélice* donné à ce type de propulseur.

Profit : 1 – Avantage d'ordre pratique, moral ou intellectuel que l'on retire d'une chose ou d'une action.

2 – Bénéfice.

Remarque : L'expression « *il n'y pas de petits profits* » signifie que les bénéfiques, même les plus faibles, ont leur importance et sont bons à prendre.

3 – Revenu résiduel correspondant aux recettes d'une entreprise desquelles on a soustrait les coûts de production et de distribution des biens et des services produits.

Profiteur : Celui qui se sert d'autrui, qui profite des circonstances, en particulier en temps de guerre ou de crise ou lorsqu'il est appelé à une haute fonction, pour servir ses intérêts particuliers.

Exemple : Les profiteurs de guerre.

Remarque : Les ministres d'Ancien Régime Scipion Sardini (1526-1609), Richelieu (1585-1642), Mazarin (1602-1661), le général révolutionnaire Napoléon Bonaparte (1769-1821) ont été des profiteurs.

Profond : 1 – Se dit d'un lieu ou d'un objet dont la dimension, depuis le bord, depuis la surface ou depuis l'entrée et jusqu'au fond, est importante.

Remarques : **a)** – Le profondeur se mesure selon une direction verticale, dans le sens du haut vers le bas.

b) – La *mer profonde* est un synonyme poétique, notamment pour traduire les épopées d'Homère « *l'Iliade* » et « *l'Odyssée* », de l'expression française la « *haute mer* » (en anglais « *deep sea* »).

2 – Qui est plus éloigné de la surface, de la superficie, du bord que d'autres parties du même ensemble.

Exemples : Les muscles profonds du dos ; les couches profondes et les couches superficielles de l'épiderme ; les couches profondes de la croûte terrestre ; pêcher en eaux profondes.

3 – [Au figuré] La campagne profonde, la plus reculée.

Exemples : La France profonde, l'Amérique profonde, où persistent des traditions, des valeurs liées le plus souvent à la société rurale et qui résiste aux évolutions de la société moderne.

4 – Qui pénètre très avant, qui descend bas ; creusé, enfoncé, accentué.

Exemples : Les racines profondes du figuier ; l'ours a laissé de profondes empreintes dans la neige ; des rides profondes ; une plaie profonde, qui s'enfoncé loin dans les chairs.

5 – [Au figuré] Qui va très avant dans la connaissance des choses, pénétrant, subtil.

Exemples : Il est plus brillant que profond ; une intelligence profonde.

6 – [Au figuré] Qui n'est pas immédiatement accessible à l'entendement.

Exemples : Ce sont des mystères si profonds que la plupart des hommes n'y entendent rien ; le sens profond d'une parabole.

7 – Qui est ou paraît très dense, intense, infini.

Exemples : Obscurité profonde ; un profond silence ; un regard profond ; le bleu profond des vitraux de la Sainte-Chapelle ; une solitude profonde (presque totale) ; prendre une profonde inspiration (longue et prononcée) ; tomber dans un profond sommeil.

Remarques : **a**) – On appelle *basse profonde* la plus grave des voix de basse, qui est traditionnellement dévolue aux rôles de roi et de père dans l'opéra classique (on dit aussi basse noble ou basse-contre).

b) – « *Débile profond* » par opposition à « *débile léger* », personne dont le développement intellectuel est particulièrement faible.

Profondeur de la carène : Synonyme de *tirant d'eau* ou d'*enfouissement* d'un navire.

Remarque : Tirant d'eau se dit lorsque le navire se déplace par rapport à l'eau dans laquelle il se trouve, et enfouissement lorsque le navire est immobile.

Pro forma (Offre –) (en anglais « *disbursement account* ») : Nom donné au document qui indique le montant en deniers qu'un client éventuel devra payer pour un bien ou pour un service donné, que le vendeur ou le prestataire de service établit à l'avance et qui vaut comme justificatif d'engagement vis-à-vis du client.

Profusément : En abondance ; avec excès.

Profusion : Grande abondance, ou quantité jugée excessive.

Progiciel (en anglais « *software* ») : Logiciel spécialisé, conçu pour une utilisation professionnelle.

Remarque : On dit aussi « *programme informatique* » ou « *programme* ».

Programmeur : **1** – Désigne, dans des domaines techniques, un système qui gouverne l'exécution d'une tâche donnée.

Exemple : Le programmeur d'une machine-outil.

2 – [Informatique] Programme du système d'exploitation d'un ordinateur qui a pour fonction de régler l'ordre et la durée des actions à effectuer.

[Voir l'expression *Temps réel*].

3 – Personne chargée d'établir le programme d'une salle de spectacle ou de cinéma, d'une station de radio, d'une chaîne de télévision, etc.

Programmation : Conception du programme destiné à être exécuté par un appareil, par un ordinateur.

Remarques : **a)** – La programmation comprend l'analyse du but recherché, l'écriture d'instructions dans un langage de haut niveau, les tests et les corrections nécessaires pour rectifier les bugs.

b) – L'ensemble des instructions constitue un programme informatique, encore appelé logiciel.

[Voir le mot *Bug*].

Programme : **1** – Feuillet, livret, affiche, etc. qui annonce la tenue d'un spectacle, d'une fête, d'une cérémonie, et donne le détail de leur déroulement ; ce qui est ainsi annoncé.

Remarque : Étymologiquement, un programme est une *annonce écrite*.

2 – Ensemble de ce qui doit être enseigné à un élève d'une classe ou d'un cycle donnés ou de ce sur quoi porte un cours, un examen, un concours.

Remarque : Certains utilisent le mot « *référentiel* ».

3 – Suite d'actions qu'on s'impose d'accomplir dans un but donné ; plan établi à l'avance.

Exemples : Un programme de travail ; un programme d'investissement ambitieux.

4 – Ensemble des principes, des réformes, des mesures, etc. qu'un gouvernement, un parti ou un homme politique propose de mettre en application.

Remarques : **a)** – Une loi de programme, sans avoir de caractère contraignant, détermine les objectifs de l'action de l'État dans un domaine donné.

b) – On a appelé « *programme commun de la gauche* » ou « *programme commun* » la profession de foi qu'établirent en France, en 1972, des représentants des partis socialiste, communiste et radical de gauche, qui fonda l'union de la gauche autour d'un projet de gouvernement, et qui permit à François Mitterrand d'être élu Président de la République en 1981 ; les partis de gauche obtinrent la majorité à l'Assemblée Nationale après les élections législatives qui suivirent l'élection présidentielle.

5 – Suite d'instructions rédigées dans un langage spécifique, qui commande à un dispositif, à un appareil ou à un système informatique d'exécuter une tâche donnée.

6 – Ensemble d'opérations, souvent cycliques, ainsi commandées.

Programme en 25 points : Le Programme en 25 points du *Parti ouvrier allemand* (en allemand : « *Das 25-Punkte-Programm der Nationalsozialistischen Deutschen Arbeiterpartei* ») est le nom donné au programme politique exposé le 24 février 1920 à Munich par le *Parti ouvrier allemand* (Deutsche Arbeiterpartei) DAP.

Remarques : **a)** – Ce programme du DAP a été repris par le *Parti national socialiste des travailleurs allemands* (Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei) NSPAD fondé le 8 août 1920.

b) – Les buts principaux de ce programme en 25 points étaient :

i) l'abrogation des traités de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye,

ii) la réunion dans un grand Reich de tous les Allemands (c'est-à-dire les populations d'expression allemande) sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (droit défendu par le Président américain Wilson),

iii) l'accès de tous les Allemands bien doués et travailleurs à l'éducation supérieure et aux postes de direction,

iv) la lutte légale contre le mensonge politique conscient et contre sa propagation par la presse,

v) la suppression de la pratique parlementaire, génératrice de corruption, d'attribution des postes par relations de parti sans se soucier du caractère et des capacités des personnes,

- vi)** la lutte contre l'esprit judéo-matérialiste (il s'agit du communisme),
- vii)** la suppression du revenu des oisifs et de ceux qui ont la vie facile,
- viii)** la nationalisation de toutes les entreprises appartenant à des trusts,
- ix)** la confiscation de tous les bénéfices de guerre, sans exception,
- x)** la suppression de l'esclavage de l'intérêt,
- xi)** la réservation de la citoyenneté au sang allemand,
- xii)** la réservation de l'exercice des fonctions publiques aux seuls citoyens allemands,
- xiii)** l'obligation légale de pratiquer le sport et la gymnastique et un puissant soutien aux associations s'occupant de l'éducation physique de la jeunesse,
- xiv)** la liberté au sein de l'État de toutes les confessions religieuses,
- xv)** l'expulsion du Reich des non-Allemands établis en Allemagne après le 2 août 1914,
- xvi)** l'expulsion du Reich des non-citoyens si le pays ne peut nourrir toute la population allemande,
- xvii)** la création d'un pouvoir central puissant, l'autorité absolue du Parlement politique central sur l'ensemble du Reich et de ses organisations, ainsi que la création de Chambres professionnelles et de bureaux municipaux chargés de la réalisation, dans les différents Länder, des lois-cadre promulguées par le Reich.

Programmeur : [Informatique] Informaticien chargé de concevoir, mettre au point ou perfectionner un programme en fonction des besoins spécifiques d'un utilisateur.
Remarques : **a)** – Un bon programme nécessite, préalablement à la programmation, une bonne *analyse* du problème à résoudre.
b) – Un bon programmeur ne pense pas que sa tâche principale soit d'expliquer à l'ordinateur ce qu'il doit faire, mais plutôt d'expliquer aux humains, par des commentaires, ce que l'ordinateur doit faire.
c) – Un bon programmeur écrit ses programmes en pensant continuellement aux informaticiens qui seront appelés ultérieurement à les mettre à jour et il veille à faciliter leur tâche.
d) – Un programme est compréhensible si les concepts qu'il utilise sont introduits dans le meilleur ordre qui soit pour être compris d'abord par ceux qui l'on écrit, puis par ceux qui seront, plus tard, appelés à le mettre à jour ou à le corriger.

Progrès : **1** – Mouvement de la civilisation lié aux avancées de la pensée, des sciences et des techniques ; évolution de la civilisation vers un état meilleur.
[Voir le mot *Progresser*].
Exemple : L'expression « *on n'arrête pas le progrès* » se dit pour reconnaître le caractère inéluctable d'une évolution technique, scientifique, etc.
Remarques : **a)** – Le progrès technique et technologique a lieu grâce aux idées nouvelles générées par la recherche fondamentale.
b) – Tout changement n'est pas nécessairement un progrès ; selon les points de vue et les époques, le même changement pourra être considéré comme un progrès ou comme une régression.
c) – Les partis politiques de gauche aiment à parler de progrès, ils se disent « *progressistes* », ils disent qu'ils sont des *forces de progrès*.
d) – Pour exprimer la même entité, les partis politiques de droite mettent en avant les « *réformes* » qu'ils proposent ; ils se disent *réformateurs*.
e) – Pour certains, le progrès, comme les réformes, ne sont que des entités chimériques, des abstractions que l'on prend pour des réalités.
2 – Mouvement, déplacement vers l'avant ; le fait de s'étendre de proche en proche ; une propagation.

Exemples : i) Le progrès journalier du Soleil, son déplacement apparent d'Est en Ouest depuis son lever jusqu'à son coucher.

ii) Les progrès d'un incendie.

3 – Le fait de croître, de prendre de l'ampleur.

Exemples : i) Les progrès de la criminalité.

ii) Enrayer les progrès d'une maladie.

iii) Le nombre de chômeurs est en progrès ce mois-ci.

4 – Le progrès est une exigence humaine, même s'il fait un peu peur.

Remarques : a) – Lorsqu'on assimile le progrès à l'avenir, on voudrait être encore de ce monde quand on l'atteindra et on met tous nos espoirs dans une jeunesse formidable.

b) – Quand on réalise qu'on ne verra pas tout ce que l'on entrevoit comme progrès, on trouve qu'il va trop vite et qu'on est dépassé par une jeunesse qu'on ne comprend pas.

c) – Nous sommes « à une époque où dans tous les domaines on recherche à tort ou à raison, l'automatisme le plus complet, où l'on admet trop volontiers que le **progrès** consiste à battre des records et où le facteur matériel supplante de plus en plus le facteur personnel ».

[Cité par « *La Revue Maritime* », avril 1936, page 440].

Progresser : 1 – Aller en avant, avancer avec régularité ou avec difficulté.

Exemple : La chenille progresse par ondulations successives.

2 – Gagner du terrain.

Exemple : Le feu a progressé jusqu'aux habitations.

3 – [Par analogie] Avancer.

Exemple : Progresser en âge.

4 – Faire des progrès, croître en intensité ou en quantité.

Exemple : La précarité des jeunes adultes progressé ; le nombre de fumeurs a progressé chez les femmes.

5 – S'améliorer, obtenir des résultats plus satisfaisants.

Exemples : Progresser en mathématiques ; cet élève a beaucoup progressé depuis l'année dernière.

6 – Se perfectionner.

7 – Acquérir des connaissances nouvelles, changer d'opinion, de convictions, éventuellement de dogme.

Remarque : Progresser, c'est parfois changer d'erreur.

Progression : 1 – Mouvement en avant, plus ou moins régulier ou constant.

Exemple : La progression du navire était ralentie par la tempête.

2 – Accroissement, augmentation.

Exemple : Le nombre des bacheliers est en constante progression.

3 – Avancement, développement graduel et ininterrompu.

Exemple : Établir une progression dans des exercices.

4 – [Mathématiques] Suite de nombres dans laquelle on déduit chaque nombre du précédent en appliquant une même loi.

[Voir les expressions *Progression arithmétique*, *Progression géométrique*, *Progression finie*].

Progression arithmétique : [Mathématiques] Suite de nombres dans laquelle la différence entre un terme et le terme précédent est constante.

Exemple : 1, 3, 5, 7 sont des nombres en progression arithmétique de raison 2.

[Voir le mot *Logarithme*].

Progression finie : [Mathématiques] Une *progression finie* est limitée par un dernier terme, par opposition à une *progression infinie*.

Remarque : Progression finie est synonyme de *suite*.

Progression géométrique : [Mathématiques] Suite de nombres dans laquelle chaque terme est égal au produit du précédent par un nombre constant.

Exemple : 2, 8, 32, 128 forment une progression géométrique de raison 4.

[Voir le mot *Logarithme*].

Prohibé : Qui est interdit, dont l'usage est défendu par la loi.

Exemple : Le commerce de l'ivoire brut est prohibé.

Prohiber : Défendre, interdire quelque chose par voie légale.

Exemple : Les lois prohibent le mariage entre parents en ligne directe.

Prohibitif : 1 – Qui défend, qui interdit légalement.

Exemple : Loi prohibitive.

Remarque : Un empêchement prohibitif ou prohibant est un empêchement à mariage qui fait obstacle à sa célébration, mais qui n'empêche pas sa validité s'il a déjà été célébré.

2 – Se dit d'un coût très élevé qui décourage les acheteurs.

Exemple : Des droits de douane prohibitifs reviennent à l'interdiction de la marchandise sur laquelle ils s'appliquent.

Prohibition : 1 – Interdiction prononcée par une autorité légale.

Exemples : La prohibition des stupéfiants ; la prohibition du port d'armes.

2 – Aux États-Unis d'Amérique, on a appelé « *prohibition* » [absolument] l'interdiction de fabriquer, de vendre et d'importer de l'alcool.

3 – On appelle « *période de la prohibition* » ou « *la prohibition* » l'époque où s'appliquèrent ces interdictions aux États-Unis d'Amérique.

Remarques : a) – La *prohibition* fut en vigueur aux États-Unis d'Amérique de 1919 à 1933.

b) – La crise économique mondiale des années 1930 qui contribua au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, commença avec la grave crise qui survint du jeudi 24 au mardi 29 octobre 1929 à la bourse de New York.

c) – La *prohibition* aux USA provoqua une active contrebande et la construction, pour les contrebandiers, de petits navires très rapides qui leur permirent souvent d'échapper aux bâtiments des douanes américaines.

3 – L'une des premières mesures que prit Mikhaïl Gorbatchev (né en 1931) après sa nomination comme Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (11 mars 1985) fut une sorte de prohibition partielle instaurée dans toute l'Union en mai 1985 ; la moitié des points de vente d'alcool fermaient et les prix de la vodka, du vin ou de la bière augmentaient d'un tiers.

Remarques : a) – La chute du mur de Berlin a eu lieu quatre ans et demi plus tard, le 9 novembre 1989 : ce fut le signal de l'effondrement de l'Union soviétique.

b) – La précédente prohibition de la vodka en Russie avait eu lieu en août 1914 sous le tsar Nicolas II (1868-1918) ; Nicolas II abdiqua le 2 mars 1917 et il fut assassiné avec sa famille le 17 juillet 1918.

c) – La vente de la vodka en URSS avait été libérée en 1924 par Joseph Staline, qui devint « *le petit père des peuples* ».

d) – Depuis Gorbatchev, la consommation d'alcool en Russie a diminué des deux-tiers ; l'espérance de vie des hommes a augmenté, le taux de mortalité a baissé et le taux de natalité qui avait chuté s'est considérablement amélioré.

e) – La prohibition des produits alcoolisés est difficilement imaginable en France en raison de l'importance économique et sociale des filières de production et de vente de ces produits.

Projecteur (en anglais « *floodlit* ») : Appareil d'éclairage muni de lentilles et de miroirs, qui émet à une grande distance un ou plusieurs faisceaux lumineux.

Projecteur de Suez : Projecteur que l'on dispose à l'avant des navires qui naviguent dans le canal de Suez de nuit et qui permet d'en éclairer les berges.

Remarques : **a)** – Certains navires habitués aux traversées du canal de Suez sont équipés à demeure d'un tel projecteur placé dans un compartiment spécial aménagé en haut de l'étrave et pourvu d'un *portelone*.

b) – Les navires qui ne possèdent pas leur propre projecteur en bon état de fonctionnement sont tenus d'en louer un à l'Autorité du Canal pour la durée du transit.

[Voir le mot *Portelone*].

Projectile (en anglais « *projectile* ») : Tout corps lancé, jeté avec force contre une cible, en particulier au moyen d'une arme de jet, d'une bouche à feu ou d'une arme à feu.

Remarque : Un projectile explosif autopropulsé *fusant* explose en l'air en un point de sa trajectoire déterminé par la combustion de la fusée qui le propulse, par opposition à un projectile explosif *percutant*, qui explose lorsqu'il touche le sol ou la cible.

Projection : 1 – Application faisant correspondre à chaque point de la sphère terrestre un point unique sur une représentation cartographique plane.

Remarque : Chaque projection cartographique répond à un besoin particulier.

2 – La *projection de Mercator* est ainsi appelée en hommage au grand mathématicien flamand *Gehard Kremer* (1512 –1594), qui a imaginé cette projection en 1568, mais qui n'a pas pu la mettre au point car, ni les logarithmes, ni le calcul différentiel n'avaient été inventés à son époque.

Remarques : **a)** – La projection de Mercator conserve les angles : on dit qu'il s'agit d'une transformation *conforme*.

b) – La projection de Mercator est une transformation qui utilise les logarithmes et le calcul différentiel.

[Voir le mot *Mercator*].

3 – La *projection de Lambert* a été conçue en 1772 à Berlin par le mathématicien Lambert, et elle est utilisée pour établir les cartes de la France au 1/25 000 ème publiées par l'Institut Géographique National (IGN).

4 – La *projection cylindrique transverse de Mercator* couvre le monde entier (en anglais : **UTM** « *Universal Transverse Mercator* »).

Remarques : **a)** – C'est une projection mise au point par l'Armée américaine et c'est un système mondial ; elle a l'avantage d'avoir un quadrillage linéaire sur les cartes utilisant cette projection, comme les cartes bleues au 1/25 000 ème de l'IGN.

b) – La *projection cylindrique transverse de Mercator* divise le globe :

i) en 60 fuseaux de longitude de largeur 6°,

ii) et en 20 bandes de latitude de hauteur 8° (sauf la plus au Nord qui fait 12° de haut).

c) La représentation de la France métropolitaine est répartie sur :

i) trois fuseaux de longitude, de gauche à droite sur la carte :

– le fuseau de longitude 30 : entre 6° W et 0° (à l'Ouest du méridien origine) ;

– le fuseau de longitude 31 : entre 0° et 6° E (à l'Est du méridien origine) ;

– le fuseau de longitude 32 : entre 6° E et 12° E ;

ii) deux bandes de latitude, de bas en haut sur la carte :

– la bande de latitude T : entre 40° N et 48° N ;

– la bande de latitude U : entre 48° N et 58° N.

[Voir *UTM*].

Projection : 1 – Action de jeter, de lancer un corps en avant ou de se trouver jeté, lancé.

Exemple : Projection de pierres ; une projection d'étincelles, de poudre, de gaz.

2 – [Par métonymie] Corps, fragment, substance ainsi projetés.

Exemple : Projections volcaniques, fragments de lave expulsés lors d'une éruption.

3 – Application, sur un support, d'un matériau propulsé manuellement ou à l'aide d'un système mécanique ou pneumatique.

Exemple : Projection d'un enduit, d'un ciment, d'une peinture sur un mur.

4 – Le fait de projeter des rayons lumineux, des images fixes ou animées sur un écran.

Exemple : Cabine de projection ; la projection du film.

5 – [Géométrie] Application par laquelle, à chaque point d'une figure de l'espace, on fait correspondre un point d'une droite ou d'un plan ; le point ou l'ensemble des points ainsi obtenus.

Remarques : **a)** – Projection oblique sur un plan P, qui associe, à tout point M de l'espace n'appartenant pas à P, un point M' de P tel que la droite MM' soit parallèle à une droite donnée, elle-même située hors de P.

b) – Projection orthogonale sur un plan P, qui associe, à tout point M de l'espace n'appartenant pas à P, un point M' de P tel que la droite MM' soit perpendiculaire à P.

c) – Projection centrale ou projection conique sur un plan P, qui, à partir d'un point fixe O situé hors du plan P, associe, à tout point M de l'espace distinct de O, un point M' correspondant à l'intersection du plan P et de la droite reliant O et M.

6 – [Géodésie] Projection cartographique ou, simplement, projection, représentation de la surface terrestre projetée verticalement sur un plan.

Remarques : **a)** – Projection de Mercator, ainsi appelée en hommage au géographe flamand Mercator en 1568, et qui permettait de représenter les zones navigables du globe de façon pratique.

b) – Projection de Lambert, conçue en 1772 à Berlin par le mathématicien Lambert, et utilisée depuis lors pour établir les cartes de la France.

7 – L'image ainsi obtenue.

8 – Mécanisme de défense par lequel un sujet attribue inconsciemment à un tiers ceux de ses désirs qui lui paraissent inacceptables.

Remarque : Désigne plus largement l'opération par laquelle un sujet considère comme étrangers à lui-même des pensées, des affects ou des désirs qui lui appartiennent, croyant ainsi à leur existence objective et extérieure.

Exemple : La projection d'un malade paranoïaque.

9 – Le fait d'envisager l'évolution de données, de situations à plus ou moins long terme.

10 – Évaluation, prévision.

Exemples : Projections économiques ; projections démographiques, prévisions concernant l'évolution future d'une population, à partir de calculs, de statistiques, etc.

Projet : 1 – Dessein, intention qu'on a de réaliser quelque entreprise, et qui prend en compte les moyens utiles à sa mise en œuvre ; ce que l'on se propose d'accomplir.

2 – Première rédaction d'un plan, d'un acte ou d'un écrit, qui doit être soumise à examen et qui peut être amendée.

Remarque : Un *projet de loi* est un texte législatif que le gouvernement soumet à l'examen du Parlement, par opposition à une *proposition de loi* dont l'initiative est parlementaire.

Projeter : 1 – Jeter, lancer, faire jaillir avec force.

Exemples : L'explosion les a projetés à terre ; le lutteur projeta son adversaire au sol ; projeter un liquide ; projeter de la mousse bas foisonnement sur l'incendie.

2 – Émettre, diffuser, envoyer des rayons lumineux, des images.

Exemple : L'ampoule projetait une lumière crue.

Remarque : [*Par extension*] Une éclipse de Lune a lieu lorsque la Terre projette son ombre sur la Lune.

3 – Faire apparaître, reproduire des images sur un écran au moyen d'un projecteur.

Exemple : Projeter un film sur grand écran.

4 – [*En géométrie*] Déterminer l'image d'un point, d'une figure par leur projection sur un plan.

Exemples : Projeter une droite, un cercle sur un plan P ; projeter les méridiens et les parallèles de la Terre sur un planisphère.

5 – Extérioriser ses pensées, affects ou désirs en les attribuant à un tiers.

Exemples : Elle projette certaines de ses angoisses sur son fils ; se projeter sur les autres.

6 – Former le dessein, avoir l'idée de.

Exemples : Il projette un voyage, il projette d'aller en Nouvelle-Zélande ; dès qu'il a projeté une chose, il l'exécute.

Projeteur : Technicien, technicienne à qui est confié le projet de conception d'un ouvrage, machine, système électrique, etc., dont il doit élaborer les plans.

Projet informatique : 1 – Suite des étapes suivies pour obtenir un outil informatique répondant de manière fiable à un besoin identifié ou permettant d'atteindre parfaitement un but assigné.

Remarque : La suite des étapes commence par une analyse précise et exhaustive de la question posée, se poursuit avec l'écriture du code source et s'achève avec la vérification que le cahier des charges a été atteint.

2 – La cohérence d'un projet informatique réalisé par plusieurs développeurs simultanément est habituellement assurée par un logiciel de gestion des versions successives qui peut être, soit centralisé, soit distribué.

Remarques : **a)** – Un logiciel *centralisé* de gestion des versions conserve sur un serveur les anciennes versions des fichiers sources ; chaque développeur reçoit du serveur les modifications apportées au code source par les autres développeurs et il lui envoie les modifications qu'ils apportent.

b) – Dans le cas d'un logiciel de gestion des versions *distribué*, l'ordinateur de chaque développeur possède tout l'historique des modifications du code source ; chaque développeur transmet très régulièrement et sans délai à tous les autres développeurs toutes les modifications qu'il a apportées au code source de son propre ordinateur.

c) – Dans le cas d'un logiciel de gestion des versions *distribué avec serveur*, un serveur assure la liaison entre les développeurs ; le serveur possède le même historique des versions successives que l'ordinateur personnel de chaque développeur ; le serveur facilite la transmission des modifications.

Prolégomènes : 1 – Longue et ample introduction d'un livre, qui présente les notions nécessaires à l'intelligence des matières dont il traite.

2 – [*Par extension*] Exposé préliminaire des principes qui fondent une science ou une théorie.

Remarques : **a)** – Un des ouvrages d'Emmanuel Kant (1724-1804) est intitulé « *Prolégomènes à toute métaphysique future* ».

b) – On considère que les travaux de Ferdinand de Saussure (1857-1913) constituent les *prolégomènes* à la linguistique structurale.

Prolepse (en anglais « *prolepsis* ») : Figure de rhétorique par laquelle on va au-devant des objections de l'interlocuteur en les formulant soi-même par avance et en y répondant.

Exemple : La phrase « *vous me direz peut-être que je suis imprudent, mais j'ai calculé tous les risques* » est une prolepse.

Proleptique (en anglais « *proleptic* ») : **1** – Qui anticipe.

Remarques : **a)** – Le mot *proleptique* s'emploie surtout dans des domaines spécialisés.

b) – C'est la *fonction proleptique* des pilotes que recherchent et apprécient les capitaines.

c) – Le pilote désigné par le tour de service pour assister le capitaine d'un navire qui manœuvre dans sa zone de compétence sait par expérience, avant de commencer, comment la manœuvre va se dérouler et qu'elle se terminera bien.

2 – Un système de datation proleptique est celui que l'on emploie pour situer un événement, une période historique qui sont antérieurs l'élaboration du système.

Prolétaire : **1** – [*Antiquité romaine*] Citoyen de la sixième et dernière classe du peuple, la plus pauvre, qui était exempte d'impôts.

Remarque : Sous le consulat de Marius, il fut décidé que les prolétaires pourraient faire partie de l'armée, qui, dès lors, se professionalisa.

2 – Personne exerçant un travail manuel en échange d'un salaire relativement bas qui constitue son seul revenu.

3 – [*Par extension*] Ouvrier salarié de l'industrie.

Exemples : Les prolétaires d'une usine, d'une exploitation.

4 – [*Dans la doctrine marxiste*] Celui, celle qui, ne possédant pas les capitaux, vend sa force de travail.

Exemple : La phrase « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* » sert de conclusion au « *Manifeste du parti communiste* » écrit par Karl Marx (1718-1883) et Friedrich Engels (1820-1895) en 1848 et elle devint le mot d'ordre des marxistes.

Remarque : La prétendue « *lutte des classes* » est censée opposer capitalistes et prolétaires.

5 – [*Par extension*] La notion de prolétaire s'applique aussi aux travailleurs intellectuels.

Prolifique : **1** – Se dit d'êtres vivants qui ont la faculté de se multiplier, de se reproduire rapidement.

2 – [*Vieilli*] Qui a le pouvoir d'engendrer, qui favorise la fécondité.

Prolonge : **1** – Bout de cordage ajouté à un autre cordage ; habituellement, la prolonge possède des caractéristiques que n'a pas le cordage principal.

Exemple : Les remorqueurs de port, pour conférer à leur remorque une meilleure élasticité lorsque la longueur du fil d'acier est faible, disposent une *prolonge en nylon* capable d'absorber les à-coups entre la pantoire et la remorque elle-même.

Prolonge : **1** – Cordage qui servait, lors du tir au canon à terre, à rendre solidaires la pièce et son avant-train.

2 – Corde qui, naguère, servait à la manœuvre des wagons de chemin de fer sur les quais, en employant des cabestans.

Prolonge : Chariot utilisé dans le transport des munitions et par extension, dans le transport des marchandises.

Exemple : Prolonge d'artillerie.

Prolonger : 1 – Mener plus loin dans l'espace, continuer.

Exemples : Prolonger une des médiatrices d'un triangle ; prolonger une rue, une autoroute.

Remarques : a) – Prolonger la civadière, c'est la ranger le plus possible le long du beaupré, pour qu'elle s'étende le moins possible sur les côtés quand on est dans un port encombré et qu'on craint un abordage.

b) – On dit aussi *élonger la civadière*.

2 – Faire durer, poursuivre plus loin dans le temps.

Exemples : Il est inutile de prolonger ses souffrances ; prolonger une trêve ; prolonger ses vacances.

Remarques : a) – Prolonger une bordée, c'est continuer à courir cette bordée et à la faire plus longue qu'on ne le devrait.

b) – En droit, au lieu de dire *prolonger*, on dit *proroger*.

Exemples : On a prorogé le délai qu'on lui avait donné ; proroger une échéance ; proroger une assemblée.

Prolonger (en anglais « *to range* », « *to pass along* », « *to bring alongside* », « *to run down* ») : Passer le long de, longer.

Remarques : a) – Prolonger un navire, c'est se porter parallèlement à lui et de fort près.

b) – Prolonger une côte, un bâtiment, une ligne de vaisseaux ennemis, c'est naviguer parallèlement à leur direction et à petite distance de cette côte, de ce bâtiment, de ces vaisseaux.

c) – Si l'on prolonge la ligne toute entière, on dit qu'on la *longe de long en long*.

Promesse : 1 – Action de s'engager à faire ou dire quelque chose.

2 – L'engagement ainsi contracté.

3 – Espérance que fait naître quelque chose.

Exemples : Ce premier roman est riche de promesses ; ses derniers résultats sont pleins de promesses.

Promesse électorale : Dans une allocution prononcée à Brest le 14 avril 1974, le candidat à l'élection présidentielle Valéry Giscard d'Estaing (né en 1926) promettait un effort accru de la France pour permettre au pavillon français de transporter la totalité des approvisionnements pétroliers de la France et la moitié des marchandises sèches.

Remarques : a) – Le 19 mai 1974, Valéry Giscard d'Estaing recueillit au second tour de l'élection à la présidence de la République 50,81 pour 100 des suffrages exprimés contre 48,19 pour 100 en faveur de François Mitterrand (1916-1996) avec une participation au scrutin de 87,33 pour 100 des inscrits.

b) – La part du pavillon français dans le transport des approvisionnements pétroliers de la France ou dans celui des marchandises sèches n'a cessé de décroître depuis 1974.

c) – Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les écoutent [*d'après Henri Queuille (1884-1970)*].

d) – Les promesses électorales n'engagent que ceux qui les reçoivent [*d'après Jacques Chirac (1832-2019)*].

e) – Les promesses électorales c'est comme les prévisions météorologiques : tout le monde les écoute mais personne n'y croit.

f) – Un politicien ne peut faire carrière sans mémoire, car il doit se souvenir de toutes les promesses électorales qu'il lui faut oublier [*d'après Frédéric Dard (1921-2000)*].

Promettre : 1 – S'engager verbalement ou par écrit à quelque chose.

2 – [*Par extension*] Garantir ; assurer formellement.

Promettre : Annoncer, laisser prévoir.

Exemple : Les cumulonimbus promettent la pluie ; cet enfant promet.

Promiscuité : Situation de plusieurs personnes contraintes de partager un lieu exigü.

Exemple : La promiscuité sur les anciens sous-marins diesel.

Promontoire : 1 – Cap de relief élevé.

Remarque : La Sicile doit à ses trois promontoires son ancien nom de *Trinacrie*.

2 – [*Par extension*] Relief escarpé qui surplombe une vallée, une étendue de terre, une plaine.

Exemple : Une ville bâtie sur un promontoire rocheux.

Promoteur : 1 – Personne qui donne la première impulsion à une entreprise, qui est à l'origine d'une idée, d'un projet ou en favorise le développement, la réalisation.

Exemple : Marie Curie a été l'un des promoteurs de la recherche sur la radioactivité.

2 – On appelle *promoteur immobilier* ou simplement *promoteur* une personne physique ou morale qui met en œuvre des projets immobiliers, assure leur financement et coordonne les étapes de leur réalisation.

3 – [*Par analogie*] En chimie, substance qui accroît l'efficacité d'un catalyseur.

4 – [*Par analogie*] En génétique, partie non codante d'un gène, sur laquelle se fixe l'enzyme qui amorce et régule la transcription en A.R.N. de la partie codante de l'A.D.N.

Promotion : 1 – Action d'élever simultanément plusieurs personnes à un même grade, à une même dignité.

2 – Ensemble de ces personnes.

3 – [*Par analogie*] Ensemble des élèves admis la même année à un concours ou à un examen.

Exemple : Camarade de promotion.

4 – [*Par extension*] Élévation d'une personne à une dignité plus élevée, à un emploi supérieur.

Exemple : Il a obtenu une promotion interne ; il avait été fait chevalier de l'ordre de la Légion d'Honneur il y a dix ans, il fait partie de la *promotion* au grade d'officier.

5 – [*Par analogie*] Promotion sociale ou, simplement, promotion, accession d'un individu, d'une catégorie d'individus à de meilleures conditions de vie, de travail, etc.

Promouvoir : Élever à un grade, à une dignité supérieurs.

Exemples : Un capitaine de frégate est promu capitaine de vaisseau ; un chevalier de la Légion d'Honneur est promu officier.

Promptement : Rapidement, sans tarder.

Promulgation : Acte officiel qui atteste l'existence d'une loi et rend possible son application.

Remarques : **a)** – Selon la Constitution de la v^{ème} République, un décret du Président de la République rend *exécutoire* une loi adoptée par le Parlement.

b) – La promulgation d'une loi est suivie de sa publication au « *Journal officiel* ».

Pronation : Mouvement de rotation de l'avant-bras par lequel la main se retrouve la paume en dessous ; position qui résulte de ce mouvement.

Remarque : La pronation s'oppose à la *supination*.

Prône : 1 – Sermon prononcé par le prêtre au cours de l'office dominical des Catholiques.

Remarques : **a)** – Le mot prône est tiré du latin *præcōnium* qui signifie « annonce », « proclamation », « éloge », « louange », « apologie ».

b) – Le mot latin *præcō* signifie *crieur public*, héraut

2 – Le mot *prône* désigne également les annonces concernant la paroisse et les

intentions de prières proposées à la communauté des fidèles.

Remarques : a) – Les intentions de prières étaient données naguère pendant la messe, après la lecture de l'Évangile ; elles le sont maintenant après la fin de la cérémonie.

b) – [*Vieilli*] On appelait prône la grille qui, dans les églises, séparait la nef du chœur.

3 – [*Au figuré*] Remontrance importune et moralisatrice.

Prôner : 1 – Faire le prône.

[Voir le mot *Prône*].

2 – Vanter, louer vivement ; préconiser.

Pronostic : 1 – Conjecture que l'on forme sur ce qui pourrait arriver, à partir de faits, d'observations, voire de l'expérience.

Remarques : a) – Pronostic est tiré du grec προγνωστικός qui signifie *qui concerne la connaissance de ce qui doit arriver*.

b) – Un bon médecin fait un *diagnostic* plutôt que conjecturer un pronostic.

c) – L'expression « *le pronostic vital est engagé* » est employée lorsqu'une personne blessée *semble* en danger de mort, par un secouriste qui n'a pas la compétence nécessaire pour établir un diagnostic fiable.

[Voir le mot *Diagnostic*].

2 – [*Par métonymie*] Signe par lequel on suppose ce qui doit arriver.

Exemple : Je regarde cet événement comme un heureux pronostic.

3 – Prévision incertaine.

Exemple : Concours de pronostics sur les résultats des matchs de football.

Pronostique : 1 – Relatif au pronostic médical.

Exemples : Élément pronostique, symptôme pronostique.

2 – [*Par analogie*] Qui permet de former telle ou telle conjecture.

Pronostiquer : 1 – Faire un pronostic médical.

Exemple : Les médecins pronostiquent une amélioration rapide de son état.

2 – [*Par extension*] Former une conjecture.

Exemple : Pronostiquer une baisse des prix de l'immobilier.

Pronunciamiento : 1 – Dans les pays d'expression espagnole, appellation de l'acte par lequel une autorité militaire déclare son opposition au pouvoir civil en place et tente de le renverser.

Remarques : a) – Le premier *pronunciamiento* eut lieu en Espagne en 1820 à l'initiative du général Riego.

b) – En juillet 1936, le *pronunciamiento* des généraux Emilio Mola y Vidal (1887-1937) et Francisco Franco (1892-1975) déclencha la guerre civile espagnole (du 17 juillet 1936 au 1er avril 1939).

2 – [*Par extension*] Appel à l'insubordination des militaires par un militaire de grade élevé.

Remarques : a) – L'« *Appel du 18-juin 1940* » est le nom par lequel on désigne le *pronunciamiento* du général de brigade Charles De Gaulle, ancien sous-secrétaire d'État à la Guerre (du 6 au 16 juin 1940) dans le gouvernement Reynaud, contre le nouveau Président du Conseil des ministres de la III^{ème} République, Philippe Pétain, que le Président Albert Lebrun avait chargé le 16 juin 1940 de former un nouveau gouvernement (dont De Gaulle ne faisait pas partie).

b) – Le 4 juillet 1940, Charles De Gaulle a été jugé par contumace pour cet *appel à l'insubordination des militaires français*, par sept généraux en tenue de campagne et casque, réunis en conseil de guerre dans la salle d'audience de la cour d'appel du palais de justice de Toulouse ; De Gaulle a alors été condamné par contumace à quatre années d'emprisonnement et à cent francs d'amende pour refus

d'obéissance et incitation de militaires à la désobéissance ; le 2 août 1940, De Gaulle a été condamné par contumace à la peine de mort et à la privation de ses biens pour trahison, atteinte à la sûreté de l'État, désertion à l'étranger en temps de guerre sur un territoire en état de guerre et de siège, par une cour martiale réunie à Clermont-Ferrand.

c) – Le 22 avril 1961, le *pronunciamiento* des généraux français Maurice Challe (1905-1979), André Zeller (1898-1979), Edmond Jouhaud (1905-1995) et Raoul Salan (1899-1984) visait à s'opposer à l'émancipation de l'Algérie décidée par le Président de la République Charles De Gaulle (1890-1970).

d) – Le Président De Gaulle employa le mot *pronunciamiento* pour qualifier la tentative de putsch, en 1961, des généraux Salan, Jouhaud, Challe et Zeller ; cela ne suffit pas à justifier l'emploi du mot *pronunciamiento* dans ce sens : au cours de la même allocution, il utilisa abusivement le mot « *quarteron* » pour signifier que les généraux félons étaient au nombre quatre.

e) – De Gaulle travaillait méticuleusement ses écrits mais dans ses discours (qu'il apprenait par cœur) il employait parfois les mots à la façon d'un poète, avec des sens fantaisistes.

Propagande : 1 – Ensemble des actions et des moyens mis en œuvre pour répandre et faire prévaloir une idée, une opinion, une doctrine, un programme électoral.

Exemples : La propagande électorale ; la propagande gouvernementale.

Remarques : **a)** – La propagande est un moyen ; elle doit être jugée du point de vue du but à atteindre.

b) – Le mot *propagande* est tiré de l'appellation « *congregatio de propaganda fide* » [*Congrégation pour la propagation de la foi*] établie à Rome en 1622 par le pape Grégoire xv ; la Congrégation pour la propagation de la foi était connue en France sous les appellations *Congrégation de la Propagande* ou encore *Propagande* ; elle visait les affaires qui regardaient la propagation de la foi chrétienne dans le monde.

c) – En 1982, la *Congrégation de la Propagande* prit le nom de *Congrégation pour l'évangélisation des peuples*.

d) – Le mot *propagande* a été introduit en français sous la Révolution pour désigner une espèce d'association ayant pour but de propager des principes et des mouvements révolutionnaires.

e) – Toute propagande, pour être efficace, doit se limiter à des points fort peu nombreux et les faire valoir à coups de formules stéréotypées, d'éléments de langage répétés aussi longtemps qu'il le faudra pour que la dernière des cibles soit à même de saisir l'idée, l'opinion, l'idéologie ou la doctrine et stimuler l'adoption de comportements conformes à ceux que l'on attend du public ciblé.

f) – Un bon discours de propagande est adapté au public espéré ; le discours changera si l'on s'adresse le lendemain à un public différent ; chaque public a ses propres attentes qu'il faut promettre de satisfaire, sans toutefois trop s'engager et si possible sans contredire trop ouvertement ce que l'on avait promis la veille dans d'autres circonstances.

g) – La propagande est basée sur notre capacité à rester dans l'ignorance.

2 – [*Péjoratif*] Système mis en place, soit par un groupe de pression maîtrisant les moyens d'information, soit par un parti politique, soit par un gouvernement ; la propagande vise à diriger l'opinion publique en lui inculquant des idées préconçues.

[Voir le mot *Préconçu*].

Remarque : L'« *histoire officielle* » participe à la propagande.

[Voir le mot *Histoire*].

3 – La propagande fournit des connaissances incomplètes et vise des cibles insuffisamment lucides, insuffisamment instruites ou insuffisamment rationnelles.

Remarques : a) – La presse dite de pure information mais qui appartient à des groupes de pression divers, qui semble obéir uniquement à une ligne éditoriale d'ordre politique, obéit parfois, de manière plus ou moins dissimulée, aux ordres d'intérêts économiques privés, parfois étrangers à notre pays.

b) – Une propagande trop visible ou trop agressive tend à générer une méfiance spontanée envers les organes d'information (télévision, radio, presse écrite, magazines) ; l'électeur qui se sent abusé est amené à voter systématiquement contre les suggestions de son journal ou de la chaîne de télévision qu'il regarde habituellement.

c) – La propagande crapuleuse ne doit pas être confondue avec la félonie de certains mauvais journalistes qui utilisent un langage volontairement biaisé car ils jugent leurs lecteurs incapables d'entendre les mots justes.

d) – Une propagande efficace remplace la persuasion par des suggestions émotives et floues, qui permettront de justifier ce qu'il adviendra et qui pourront servir d'explications inattaquables à n'importe quelle action ou décision ultérieure.

Propagation : 1 – Multiplication par voie de génération.

Exemples : La propagation de l'espèce.

Remarques : a) – [Au figuré] On dit la propagation des connaissances, des lumières, de la philosophie, pour le progrès qu'elles font dans un grand nombre d'esprits.

b) – [Au figuré] On dit *la propagation de la foi* pour dire l'extension, l'accroissement, le progrès, l'augmentation de la foi dans les pays infidèles.

2 – Mouvement d'un phénomène vibratoire qui correspond à un déplacement d'énergie de proche en proche, depuis la source.

Exemples : La propagation de la marée ; la propagation de la houle.

Remarques : a) – La propagation d'une onde est un transfert d'énergie, pas un déplacement de matière.

b) – La vitesse de propagation de l'onde de marée dans l'océan diminue avec la diminution de la hauteur d'eau.

c) – La propagation du son est beaucoup plus lente que celle de la lumière.

Propager : 1 – [Au propre ou au figuré] Étendre, augmenter, répandre, faire croître.

Exemples : Propager l'incendie ; propager l'erreur, la vérité, les lumières, les connaissances.

2 – Manière dont les vibrations, les ondes et notamment les ondes sonores ou les ondes électromagnétiques se répandent.

Exemples : Le son se propage en tous sens ; la lumière se propage en ligne droite.

Propane : 1 – Hydrocarbure saturé gazeux de la famille des alcanes, de formule C_3H_8 , incolore, inodore et facilement inflammable, que l'on tire du pétrole ou du gaz naturel.

2 – Caractéristiques du propane : densité 493,00 kg/m³ ; masse molaire 44,1 g/mole ; point d'ébullition : – 42°C ; point de fusion : – 188°C.

Remarques : a) – Le propane est habituellement vendu à l'état liquide.

b) – Le propane est un gaz 1,5 fois plus dense que l'air ; il s'étend près du sol et y reste dans les pièces confinées.

c) – En raison des fuites possibles, il est très dangereux de stocker des bouteilles de propane dans des locaux confinés.

d) – Contrairement au butane dont le point d'ébullition est de – 1 °C, le propane est utilisable sous la forme gazeuse même s'il est stocké à l'extérieur, l'hiver, quand la température est négative.

e) – Un additif à l'odeur d'œuf pourri, l'*éthanethiol* de formule chimique C_2H_5SH , est habituellement ajouté au propane pour détecter des fuites éventuelles.

Propanier : Navire spécialisé dans le transport du propane liquéfié.

[Voir le mot *Propane*].

Propédeutique (en anglais « *propaedeutic* ») : **1** – Apprentissage préparatoire à la poursuite d'un cycle d'études.

Remarque : Le mot *propédeutique* vient de l'allemand « *Propädeutik* » tiré des mots grecs πρό qui signifie « auparavant » et παιδεία qui signifie « instruction ».

2 – L'année *propédeutique-santé* permet d'acquérir des connaissances de base dans le domaine de la santé.

Remarque : Cette année d'études s'accompagne d'une expérience dans le monde du travail et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes présentant des besoins de santé identifiés.

3 – Les universités de lettres ou de sciences offraient naguère aux bacheliers une année préparatoire, appelée *propédeutique*, pour les préparer à entrer dans l'enseignement supérieur.

Remarque : Le système en vigueur jusqu'à la rentrée 1966 (date de la réforme Fouchet-Faure) permettait, à l'issue d'une année de *propédeutique* peu spécialisée, une orientation assez libre parmi les différentes filières universitaires.

Propène : Synonyme de *propylène*.

Propension : **1** – Attirance naturelle des corps pesants vers le centre de la terre.

Exemple : Tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre.

2 – [Au figuré] Penchant, inclination de l'âme.

Exemples : Propension au bien ; propension au mal.

Propergol : **1** – Produit constitué d'un ou de plusieurs ergols et qui fournit, par réaction chimique avec un comburant, l'énergie de propulsion d'un moteur de fusée.

2 – Un *propergol composite* est constitué d'un mélange solide de combustible et de comburant, stabilisé par un liant organique.

Prophète : **1** – Celui, celle qui est l'interprète d'une divinité et dont les révélations concernent le plus souvent l'avenir.

Remarques : **a)** – On appelait proprement du nom de *prophète*, parmi les Hébreux, ceux qui par inspiration divine prédisaient l'avenir ou révélaient quelque vérité cachée aux hommes.

b) – Les *quatre grands prophètes* sont Isaïe, Jérémie, Ézéchiël et Daniel.

c) – On appelle *petits prophètes* les douze autres prophètes dont on a les prophéties dans l'Ancien Testament ; les *douze petits prophètes* sont Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

d) – On les appelle « *petits prophètes* » parce que leurs livres, dans la Bible hébraïque, sont plus courts que les livres des quatre grands prophètes.

e) – Les livres des petits prophètes parlent de la vie des Hébreux à l'époque de leur rédaction, mais leurs enseignements ont vocation à être entendus par tous les hommes, dans tous les temps, car la transgression des lois divines entraîne toujours des châtiments sous la forme de catastrophes naturelles (réchauffement global de la Terre) ou militaires (attentats).

2 – [Par analogie] Personne qui, par pressentiment, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver.

Remarque : Le pilote de port n'est pas un prophète ; c'est un technicien qui a l'expérience des manœuvres des navires dans un parage donné ; il peut indiquer au

capitaine qui a fait appel à ses services comment la manœuvre envisagée se déroulera, et surtout que, d'après son expérience, la même manœuvre est habituellement effectuée avec succès par des navires comparables.

Prophétie : 1 – Révélation de ce qui est caché.

Exemple : Le don de prophétie.

2 – Prédiction d'événements futurs sous l'effet d'une inspiration divine.

Exemple : Une obscure prophétie.

3 – Ce qui est ainsi annoncé.

Exemple : L'accomplissement des prophéties.

4 – [*Par analogie*] Annonce, faite par pressentiment, par conjecture ou par hasard, de ce qui doit s'accomplir.

Exemples : Les prophéties de Nostradamus ; ma prophétie s'est malheureusement vérifiée.

Prophylactique : 1 – Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé.

2 – Il est aussi adjectif et se dit des remèdes qui entretiennent la santé et des mesures qui la défendent de tout ce qui peut lui être nuisible.

Exemple : La sépulture et la crémation du cadavres des défunts sont d'abord des mesures prophylactiques, avant de satisfaire à des croyances surnaturelles.

Propice : Favorable.

Remarque : Il se dit principalement en parlant De Dieu, du *ciel* comme signifiant Dieu, de la Nature et du *ciel* comme signifiant les éléments météorologiques.

Exemple : Nous appareillerons au premier moment propice.

Propitiateur : Celui, celle qui dispose favorablement une divinité.

Remarque : Pour les chrétiens, Dieu le Fils (le Christ) est le propitiateur des hommes auprès de Dieu le Père.

Propitiation : Action visant à rendre une divinité propice, favorable.

Remarques : **a)** – Un *sacrifice de propitiation* est offert à un dieu pour implorer sa bienveillance, demander son pardon ou apaiser sa colère.

b) – Le baptême des navires, qui devrait être un acte de propitiation, n'atteint pas son but lorsque, pendant la cérémonie, certaines personnes présentes ont des pensées agressives les unes vis-à-vis des autres : il a fallu remplacer la coque du semi-rigide SNS707 de La Rochelle deux ans après son baptême religieux (il avait été baptisé en présence d'hommes et de femme politiques, quelques jours avant le succès d'Olivier Falorni aux élections législatives de juin 2012).

c) – La célébration de la messe est considéré par les catholiques comme un sacrifice de propitiation.

Propitiatoire : 1 – Qui a la vertu de rendre propice.

Remarque : Il n'est guère d'usage que dans ces expressions : sacrifice propitiatoire, offrande propitiatoire.

2 – Destiné à obtenir la faveur, le pardon d'une divinité.

3 – Désignation, dans la Bible, d'une table d'or très pur, qui était posée au-dessus de l'Arche, et qui était en partie recouverte des ailes de deux chérubins disposés de chaque côté de l'Arche.

Proportionné (Point –) : On appelle *point proportionné* d'un mât le point qui est celui de sa plus forte grosseur ; c'est en ce point que l'on mesure le diamètre du mât.

Remarques : **a)** – Le point proportionné d'un mât se trouve au sixième de sa longueur en partant de son gros bout ou de son pied.

b) – On disait autrefois qu'un mât était proportionné quand sa longueur (exprimée dans les anciennes mesures) avait un nombre de pieds triple de celui des palmes de son diamètre.

Propre : 1 – Qui appartient exclusivement à un être, à un groupe, à une chose.

Exemples : Avoir des qualités propres, un caractère propre ; les corps à l'état liquide ou gazeux n'ont pas de forme propre.

Remarque : Propre est souvent employé pour renforcer un possessif (dans ce cas, propre est généralement placé avant le nom).

Exemples : Il le considère comme son propre fils ; il préfère le bonheur de ses enfants au sien propre ; il est venu de sa propre initiative, de son propre mouvement ; vous devez y arriver par vos propres moyens ; il a acheté ce bien sur ses deniers propres.

2 – L'expression « *propre à* » signifie *caractéristique de*.

Exemples : L'insouciance propre à la jeunesse ; remettre quelque chose à quelqu'un en main propre ou en mains propres, c'est le lui donner directement.

3 – Qui a les qualités, les compétences requises pour exercer une activité, une fonction (suivi d'un complément introduit par « *à* »).

Exemples : Cet acteur est propre à tenir le rôle ; il cherche un associé propre à le seconder dans cette mission délicate.

Remarque : [Familier] On dit « *un propre à rien* », pour dire *un incapable*.

4 – Se dit d'un mot, d'un tour qui convient parfaitement à son objet, qui exprime avec justesse la pensée de celui qui l'emploie (sans complément).

Exemples : Trouver le mot propre, l'expression propre.

5 – [Par extension] En parlant d'une chose qui convient, *propre* signifie *qui peut servir à tel ou tel usage* ; qui a la propriété, la capacité de.

Exemples : Un bois propre à la construction ; un aliment propre à la consommation ; cet argument est propre à les convaincre ; rien n'est plus propre à les mécontenter.

6 – Ce qui appartient en exclusivité à un individu, à un groupe, qui le caractérise.

Exemples : Pour Rabelais, le rire est le propre de l'homme ; c'est le propre des jeunes gens d'être entiers dans leurs jugements.

Remarque : L'expression « *en propre* » signifie *personnellement*.

Exemple : Posséder, avoir un bien en propre.

Propre (Mouvement – d'une étoile) : On appelle *mouvement propre d'une étoile* son déplacement angulaire sur la sphère céleste, exprimé en secondes de degré par an.

Remarque : En raison du mouvement propre des étoiles, les constellations changent lentement de forme au cours des siècles.

Propreté : 1 – État, qualité de ce qui est propre, bien lavé, bien tenu.

Remarques : **a)** – *Faire la propreté*, c'est nettoyer, laver, broser.

b) – Le *poste de propreté*, sur les navires, est la première occupation de la journée.

2 – [Par analogie] Soins apportés à ce que l'on fait.

Exemples : La prestation de ce danseur manque de propreté ; le travail de cet ouvrier est remarquable de propreté.

Propice : 1 – Qui manifeste sa bienveillance, se montre favorable, en parlant d'une divinité, d'une puissance surnaturelle, ou de ceux qui ont pouvoir et autorité.

Exemples : Dieu vous soit propice ! Le destin, le sort nous fut propice ; les augures se sont montrés propices ; l'accusé, par sa bonne foi, s'est rendu les juges plus propices.

2 – [Par extension] Qui favorise le succès d'une entreprise ; qui se prête bien, convient à.

Exemples : Un vent propice nous conduisit au port ; saisir l'occasion propice ; attendre l'heure, le moment propices pour agir ; un lieu propice à la rêverie.

Propitiateur : Celui, celle qui dispose favorablement une divinité.

Propitiation : Action de rendre une divinité propice, favorable.

Exemples : Sacrifice, victime de propitiation, offerts pour implorer la bienveillance, demander le pardon ou apaiser la colère d'un dieu.

Remarque : La célébration de la messe est un sacrifice de propitiation.

Propitiatoire : 1 – Qui a la vertu de rendre propice.

Exemples : Sacrifice propitiatoire ; offrande propitiatoire.

2 – Destiné à obtenir la faveur, le pardon d'une divinité.

Exemples : Offrande propitiatoire ; Calchas désigna Iphigénie comme victime propitiatoire.

Remarque : On appelle *propitiatoire*, dans l'Écriture Sainte [Exode 25-22], une table d'or très pur qui était posée au-dessus de l'Arche d'Alliance et qui était couverte en partie des ailes des deux chérubins placés aux deux côtés de l'Arche.

Proportion : 1 – Rapport de grandeur des parties d'un tout entre elles ou avec le tout.

Exemples : Calculer la proportion entre la hauteur et la largeur d'un bâtiment.

2 – Quantité d'un élément donné au sein d'un ensemble ; pourcentage.

Exemples : La proportion d'or fin d'un bijou se mesure en carats ; certains gaz rares, comme le néon ou le krypton, sont présents en faible proportion dans l'air atmosphérique.

Proportion (Compas de) : Instrument de mesure et de calcul, inventé au XVII^e siècle et en usage jusqu'au milieu du XIX^e siècle, composé de deux règles plates assemblées à une extrémité par une charnière et munies de lignes graduées.

Remarque : Sur un compas de proportion, la ligne dite des parties égales permet le partage des segments, celle dite des polygones la construction de ces figures.

Propriétaire : Celui, celle qui possède un bien.

Exemples : Un propriétaire terrien, foncier ; un propriétaire de chevaux de course.

Propriété : Droit par lequel un bien, une chose appartient en propre à quelqu'un, qui peut en jouir et en disposer de la manière la plus absolue, dans les limites établies par la loi ou par les règlements.

[Voir le mot *Possession*].

Propriocepteur : Chacun des récepteurs sensoriels situés dans les muscles, les tendons, les articulations, qui fournissent au système nerveux central des informations sur la tension musculaire, la position du corps et ses mouvements.

[Voir les mots *Proprioception*, *Proprioceptif*, *Rebouteux*].

Proprioceptif : Qui se rapporte aux propriocepteurs et à la proprioception.

Exemple : Réflexe proprioceptif provoqué par la stimulation d'un propriocepteur.

Remarques : **a)** – Le réflexe rotulien, qui entraîne l'extension de la jambe après percussion du tendon rotulien, est un réflexe proprioceptif.

b) – La sensibilité proprioceptive est synonyme de proprioception.

[Voir les mots *Propriocepteur*, *Proprioception*, *Rebouteux*].

Proprioception : La *proprioception*, ou sensibilité proprioceptive, est la perception souvent inconsciente que l'on a de la position de son corps dans l'espace.

Remarques : **a)** – La *proprioception* assure l'équilibre, le contrôle des mouvements et nous renseigne sur l'activité de notre corps.

b) – C'est au moyen d'une sorte de *proprioception* que l'on se situe par rapport à des repères extérieurs, même si ces repères sont cachés à la vue ou qu'on ne les perçoit pas consciemment : lorsque l'on conduit un véhicule léger ou un camion, c'est la proprioception qui permet de rester sur la route quand on fixe son attention sur une autre activité que la conduite du véhicule, comme écouter la radio ou regarder une cassette vidéo, consulter une carte papier ou électronique, regarder un paysage remarquable ou utiliser un radio-téléphone.

c) – Un pilote de port mémorise la manœuvre d'un navire d'autant plus sûrement que l'émotion qu'il a éprouvée pendant cette manœuvre a été forte (peur, colère, satisfaction) ; l'endroit où la manœuvre s'est déroulée et son environnement, ainsi que la manœuvre elle-même, sont enregistrés inconsciemment et sont rappelés consciemment ou même inconsciemment si les mêmes circonstances se représentent, même dans la brume épaisse ou de nuit.

d) – Si le pilote dirige plus tard une manœuvre comparable dans un autre endroit du port, il profitera de l'expérience acquise lors de la première manœuvre.

e) – Si une manœuvre semblable a lieu au même endroit que la fois passée et à peu près dans les mêmes conditions, sa réaction à la moindre différence ou à une surprise éventuelle sera mieux adaptée, plus rapide et plus ferme que s'il éprouve la même contrariété ou la même surprise dans un autre endroit du port.

[Voir les mots *Propriocepteur*, *Proprioceptif*, *Rebouteux*].

Propulser : 1 – Mouvoir, faire avancer par une poussée ; projeter au loin.

Exemples : Cet avion est propulsé par de puissants moteurs à réaction ; propulser des pierres avec une catapulte.

2 – [Au figuré et familier] Nommer de manière soudaine ou arbitraire une personne à un poste important.

Exemple : Il a été propulsé à la direction régionale.

Propulseur : Ce qui assure la propulsion ou transmet le mouvement de propulsion.

Remarques : **a)** – Les premiers navires à vapeur avaient pour propulseurs des roues à aubes ou des hélices.

b) – Le propergol solide est utilisé comme propulseur pour les fusées.

Propulseur cycloïdal de type Voith-Schneider (PVS) : 1 – Ce type d'appareil de propulsion fonctionne sur le même principe qu'une hélice marine traditionnelle, à la différence que l'axe de rotation des ailes est *vertical* pour le PVS et non point *horizontal et longitudinal* comme pour une hélice traditionnelle.

2 – L'idée de base est que, pour l'hélice comme pour le PSV, à chaque instant, les ailes profilées en mouvement rencontrent l'eau de mer avec une incidence convenable : chaque profil est calé pour fournir la poussée maximum possible dans la direction désirée et une résistance à la rotation minimum, quelle que soit la distance de ce profil à l'axe de rotation, et quelle que soit la position de l'aile par rapport au navire.

3 – On choisit un profil tel que, par l'étude théorique et expérimentale, pour une incidence convenable, on sait que l'on obtiendra une poussée très grande et une résistance à la rotation très faible ; en réalité, ces profils sont proches de ceux qui ont été étudiés pour des ailes d'avions à nombre de Reynolds égal par le NACA (devenu la NASA en 1958), par Gustave Eiffel (1832-1923), par Otto Liliental (1848-1896) ou par d'autres laboratoires de dynamique des fluides, sachant que pour les ailes d'avions, on cherche un portance (force verticale) maximale et une traînée (force horizontale s'opposant à l'avancement) minimale.

4 – Pour les hélices de propulsion traditionnelles, les ailes sont vrillées de manière que chaque profil rencontre l'eau sous une incidence convenable :

- quelle que soit la distance de ce profil à l'axe de rotation de l'hélice,
- pour la vitesse de rotation correspondant à l'utilisation prévue de l'hélice,
- pour la vitesse linéaire de translation du navire par rapport à la surface de la mer, obtenue pour cette vitesse de rotation de l'hélice.

Remarques : **a)** – La complexité des calculs d'hélices vient des différentes interactions croisées non linéaires entre les différentes variables (vitesse de rotation de l'hélice, vitesse linéaire du navire, vitesse de l'eau dans le disque d'hélice, résistance à l'avancement du navire, couple-résistant sur l'arbre d'hélice,

limitation du couple-moteur de la machine).

b) – Lorsque le navire est appelé à naviguer successivement dans des configurations différentes (navire chargé à l'aller et sur lest au retour ; ou naviguant en route libre à l'aller et au retour, mais exerçant entre temps un effort de remorquage d'un autre navire ou de traction d'un chalut) on doit choisir un compromis entre les diverses situations.

5 – Pour les propulseurs cycloïdaux de type Voith-Schneider, les ailes ne sont pas vrillées, mais leur calage par rapport à la ligne de quille change constamment de manière qu'à chaque position dans leur cycle de rotation, l'incidence des profils de chaque aile soit toujours convenable :

- quelle que soit sa vitesse linéaire correspondant à sa vitesse de rotation,
- quelle que soit la vitesse linéaire de translation du navire par rapport à la surface de la mer,
- quels que soient la direction et le sens souhaités de la translation du navire par rapport au fond.

Le calage de chaque aile, à chaque instant, est réglé de manière à obtenir du PVS la quantité de poussée, la direction et le sens de poussée désirés.

6 – Un PVS peut fournir une poussée horizontale dans n'importe quelle direction, depuis la poussée nulle jusqu'à la poussée maximum déterminée par la surface des ailes et par la puissance du moteur d'entraînement.

7 – Le rendement des PVS est sensiblement plus faible que celui des hélices marines traditionnelles.

8 – Les navires équipés de PVS n'ont pas de gouvernail ; ils possèdent en général plusieurs PSP, le plus souvent deux.

Remarque : Le remorqueur « Costaud » en service au port de La Pallice dans les années 1990 avait un seul PSP ; les remorqueurs « Cognac » (es- »Allègre ») et « Attentif » qui lui ont succédé dans les années 2000 avaient deux PSP côte à côte ; les bacs « Maréchal de Toiras » et « Gabriel Chobelet » de l'ancienne liaison La Pallice- Sablanceaux (Île de Ré) possédaient deux PVS disposés l'un à l'arrière, l'autre à l'avant.

Propulseur d'étrave (en anglais « *bow thruster* ») : **1** – Dispositif permettant d'appliquer une poussée transversale à l'avant du navire, pour aider à manœuvrer à faible vitesse dans des eaux confinées et sans assistance extérieure.

2 – Le propulseur d'étrave peut être constitué :

- i)** d'une hélice d'axe horizontal et transversal, entraînée par un moteur électrique ou hydraulique, placée à l'intérieur d'un tube horizontal et transversal débouchant de chaque côté de l'étrave ; ce genre de propulseur d'étrave peut fournir une poussée latérale dans un sens ou dans l'autre ;
- ii)** d'une pompe aspirant sous la coque et pouvant refouler à volonté de chaque côté de l'étrave en actionnant des vannes ; il peut fournir une poussée latérale dans un sens ou dans l'autre ;
- iii)** d'une hélice rétractable placée sous la coque et pouvant s'orienter dans toutes les directions ; il peut fournir une poussée dans n'importe quelle direction ; on l'appelle un *propulseur azimutal*.

Remarque : Certains navires sont équipés également d'un propulseur transversal à leur poupe (en anglais « *stern thruster* »).

[Voir les expressions *Propulseur transversal* et *Propulseurs transversaux* (*Principes d'utilisation des –*)].

Propulseur d'étrave (Utilisation du –) : **1** – Les propulseurs d'étrave (en anglais « *bow thrusters* ») sont faits pour pousser l'avant des navires perpendiculairement à leur ligne de quille, dans un sens ou dans l'autre.

2 – En manœuvre de port, le propulseur d'étrave sert à mettre le navire en situation de *marche oblique*.

Remarques : a) – On parle de « *marche oblique* » quand la *route-surface* fait un *angle* non nul avec la *ligne de quille*.

b) – En situation de *marche oblique*, la dissymétrie des écoulements de l'eau des deux côtés de la carène crée un mouvement de rotation horizontale du navire autour de son centre de gravité, une translation latérale du centre de gravité et un ralentissement.

c) – L'angle entre la *route-surface* et la *ligne de quille* (angle de la marche oblique) conditionne les coefficients de proportionnalité des trois effets de la marche oblique :

- Cm pour le moment du *couple de rotation* (qui modifie le *cap* du navire) ;
- Cy pour la force de *translation latérale* (qui modifie la *route-surface* du navire) ;
- Cx pour la force qui *ralentit* le navire.

d) – Les coefficients Cm, Cy et Cx sont fournis par le chantier de construction pour chaque navire, dans des tables ou sur des abaques, en fonction de l'angle de marche oblique et du clair sous quille.

3 – Lorsque le cap du navire est confondu avec sa route-surface, les coefficients Cm et Cy sont nuls, le moment du couple de rotation et la force de translation latérale qui leur sont respectivement proportionnels sont nuls ; leurs valeurs augmenteront en même temps que l'angle de marche oblique.

4 – Le *propulseur d'étrave* modifie simultanément le cap (*rotation*) et la route-surface (*translation latérale*) du navire.

Remarques : a) – Pour s'en convaincre, on imagine deux forces appliquées au centre de gravité du navire, parallèles et égales à la force développée par le propulseur d'étrave, l'une dans le même sens et l'autre de sens opposé ; ces deux forces imaginaires égales, de même direction et de sens opposés ont une résultante nulle sur le navire.

b) – La force développée par le propulseur transversal et la force imaginaire de sens opposé constituent un couple de rotation qui modifie l'orientation de la ligne de quille (le cap).

c) – L'autre force imaginaire, qui est de même sens que la force développée par le propulseur transversal, est une force de translation latérale appliquée au centre de gravité ; elle modifie la route-surface.

5 – On utilise le propulseur d'étrave pour gouverner *si le navire a de l'erre en arrière*.

Remarque : C'est là sa principale destination, son aide la plus précieuse et son utilisation la plus appréciable.

6 – Lorsque le navire a de l'erre *en arrière* (on dit qu'il cule) le propulseur d'étrave modifie l'orientation de la ligne de quille (*rotation*) dans un sens et la route-surface (*translation latérale*) dans l'autre ; la ligne de quille et la route-surface s'écartent l'une de l'autre ; l'angle de la marche oblique devient important ; Cm est grand ; on en déduit que le moment du couple de rotation (proportionnel à Cm) sera grand et que le changement de cap sera rapide.

Remarques : a) – Si, avec de l'erre en arrière, on utilise le propulseur d'étrave à éviter et que l'on veuille se servir de la barre avec la machine en avant pour accélérer la rotation, on ne doit pas dépasser l'allure *en avant très lent* (juste un peu plus vite que stop) sous peine de ralentir la rotation.

b) – Si l'on a de l'erre en arrière et que l'on doit éviter en utilisant seulement la barre et la machine, on casse d'abord l'erre avec la *machine en avant* et la *barre à*

zéro ; on ne met la barre toute du bord où l'on veut venir, en gardant la machine en avant, que lorsque le navire est stoppé sur l'eau.

7 – Si le navire a de l'erre *en avant*, le propulseur d'étrave modifie le *cap* (*rotation*) et la *route-surface* (*translation latérale*) dans le même sens (par exemple les deux à tribord) ; le cap et la route-surface se rattrapent et l'angle de marche oblique est petit ; Cm est petit ; le moment du couple de rotation (proportionnel à Cm) sera faible et le changement de cap ne sera pas très sensible. *Remarques : a)* – Lorsque le navire a de l'erre *en avant* et que la place sur l'avant ne manque pas, s'il faut modifier le cap rapidement il est souvent préférable de mettre la barre toute du bord où l'on veut venir et la machine en avant rondement, sans utiliser le propulseur d'étrave.

b) – Si le navire a de l'erre *en avant* et que la place manque devant, on commence par avancer le plus loin que l'on peut sans utiliser le propulseur d'étrave, puis on cule très lentement en l'utilisant.

Propulseur transversal (en anglais « *bow thruster* ou *stern thruster* ») : 1 – Dispositif permettant d'appliquer une poussée transversale vers bâbord ou vers tribord.

Remarques : a) – On monte un ou plusieurs propulseurs transversaux près de la proue sur certains navires.

b) – Sur d'autres navires, on en monte à la fois près de la proue et près de la poupe.

c) – Les propulseurs transversaux aident le navire à manœuvrer à faible vitesse dans des eaux confinées, sans assistance extérieure.

[Voir l'expression *Propulseurs transversaux (Principes d'utilisation des –)* pour la manœuvre à faible vitesse].

Propulseurs transversaux (Principes d'utilisation des –) : 1 – Les propulseurs transversaux à la proue (propulseur d'étrave ou propulseur avant) et à la poupe (propulseur arrière) aident les navires qui en sont équipés à manœuvrer dans des parages confinés sans aides extérieures, notamment sans remorqueurs pour les plus gros navires.

Remarques : a) – Chaque propulseur transversal est fait pour exercer une poussée horizontale perpendiculaire au plan de symétrie du navire.

b) – On peut rencontrer un ou plusieurs propulseurs transversaux de 1000 ou 1500 chevaux à la proue et parfois à la poupe de certains gros navires.

c) – Certains navires sont équipés de *propulseurs azimutaux* qui permettent d'obtenir une poussée transversale d'un bord ou de l'autre, mais aussi une poussée vers l'avant ou vers l'arrière, ou dans n'importe quelle autre direction.

2 – Un *propulseur transversal* modifie simultanément le cap (*rotation*) et la route-surface (*translation*) du navire.

Remarques : a) – Certains mots polysémiques sont employés avec des sens différents selon ce dont on parle.

Exemple : En manœuvre de navires, lorsqu'un dit qu'un navire vient à bâbord ou qu'il vient à tribord, on peut penser à deux effets différents :

- i)* un mouvement de *translation* latérale du navire vers bâbord ou vers tribord,
- ii)* un mouvement de *rotation* du navire sur bâbord ou sur tribord.

b) – Pour se faire comprendre, il est alors parfois utile de préciser que l'on parle de *translation* ou que l'on parle de *rotation*.

c) – De même, le *cap* peut signifier, soit l'avant du navire, soit l'orientation de la ligne de quille.

3 – L'expression « *marche oblique* », quand on parle d'un *navire*, signifie que sa route-surface fait un *petit angle* avec sa ligne de quille (son cap).

Remarques : a) – La l'angle formé entre la *ligne de quille* (le cap) et la route-

surface d'un navire en situation de marche oblique conditionne les valeurs des coefficients d'intensité (C_m , C_y et C_x) des trois effets de la marche oblique :

- i)** le coefficient C_m est proportionnel au moment du *couple de rotation* horizontal autour du centre de gravité, qui *modifie le cap* du navire ;
- ii)** le coefficient C_y est proportionnel à la force horizontale qui donne un mouvement de *translation latérale* au centre de gravité, ce qui *modifie la route-surface* du navire ;
- iii)** le coefficient C_x est proportionnel à la force horizontale qui *ralentit* le navire.

b) – Les coefficients C_m , C_y et C_x sont fournis par le chantier de construction pour chaque navire, sous la forme de tables ou d'abaques, en fonction de l'angle de la marche oblique et du clair sous quille.

c) – Les coefficients C_m et C_y sont nuls lorsque le cap est confondu avec la route-surface ; leurs valeurs augmentent progressivement, en même temps que l'angle que forment entre eux le cap et la route-surface, lorsque le navire vient en situation de marche oblique.

d) – Un navire en situation de marche oblique (translation) tend à venir vers une position d'équilibre stable (rotation) ; en position d'équilibre stable, la ligne de quille du navire est travers ou à peu près travers à la route-surface.

4 – L'action directe d'un propulseur transversal peut se décomposer en :

- i)** une force horizontale latérale appliquée au centre de gravité du navire, qui modifie la route-surface du navire ;
- ii)** un couple de rotation horizontale qui modifie le cap du navire.

Remarque : Pour s'en convaincre, on imagine deux forces appliquées au centre de gravité du navire, parallèles à la force développée par le propulseur transversal et de même intensité mais l'une dans le même sens et l'autre de sens opposé ; ces deux forces imaginaires ont une résultante nulle sur le navire ; la force développée par le propulseur transversal et la force imaginaire parallèle mais de sens opposé appliquée au centre de gravité, constituent un couple de rotation qui modifie le cap ; la force imaginaire appliquée au centre de gravité, parallèle et de même sens que celle du propulseur transversal, est une force de translation latérale qui modifie la route.

5 – Lorsqu'un propulseur transversal est mis en fonction, la nouvelle route-surface instantanée est la composition :

- i)** du mouvement de translation latéral donné par le propulseur transversal,
- ii)** et de l'ancienne route-surface.

Remarque : Si le propulseur transversal reste en fonction, le navire est en *rotation permanente* et son centre de gravité est en *translation latérale permanente* ; on dit que le navire est entré en *giration permanente*.

6 – Si un navire fait route et a une bonne vitesse-surface, lorsqu'un propulseur transversal met le navire dans une situation de marche oblique, l'action de l'écoulement de l'eau sur la carène est plus sensible que celle du propulseur transversal pour le changement de cap et pour la translation latérale du navire.

Remarque : C'est la même chose pour le gouvernail.

7 – Lorsqu'un navire a une *vitesse-surface en avant* :

- i)** le propulseur transversal de la proue (propulseur d'étrave) modifie le cap (rotation) dans un sens et modifie la route-surface (translation) dans le même sens ; l'angle entre le cap et la route-surface (angle de la marche oblique) sera petit ; on en déduit que le coefficient C_m sera faible et donc que le changement de cap ne sera pas très sensible.
- ii)** le propulseur transversal de la poupe modifie le cap (rotation) dans un sens et modifie la route-surface (translation) dans le sens opposé ; l'angle entre le

cap et la route-surface sera important ; on en déduit que le coefficient C_m sera fort et que le changement de cap sera très sensible.

8 – Lorsqu'un navire a une *vitesse-surface en arrière* (on dit qu'il cule) :

i) le propulseur transversal de la proue (propulseur d'étrave) modifie l'orientation de la ligne de quille (rotation) dans un sens et il modifie la route-surface (translation) dans le sens opposé ; l'angle entre la ligne de quille et la route-surface sera important ; on en déduit que le coefficient C_m sera fort et que le changement de cap sera très sensible.

ii) le propulseur transversal de la poupe modifie la ligne de quille (rotation) dans un sens et modifie la route-surface (translation) dans le même sens ; l'angle entre la ligne de quille et la route-surface sera petit ; on en déduit que le coefficient C_m sera faible et que le changement de cap ne sera pas très sensible.

9 – Si un navire a une vitesse-surface en avant et que l'on veut changer de cap rapidement, il vaut mieux utiliser le propulseur transversal de l'arrière (poupe) que le propulseur transversal de l'avant (proue) ou, si le navire n'est pas équipé de propulseur transversal de poupe, il vaut mieux utiliser la machine en avant et la barre toute du bord où l'on veut venir (rotation) plutôt que le propulseur transversal de proue.

10 – Si un navire a une vitesse-surface en arrière et que l'on veut changer de cap rapidement, on peut avantageusement utiliser le propulseur transversal de l'avant (propulseur d'étrave).

Remarques : a) – On peut essayer de mettre la barre toute du bord opposé à celui où l'on veut venir (rotation), en gardant la machine stoppée, pour aider à changer de cap ; on dit que l'on met la barre à contre, mais ce n'est toujours très efficace.

b) – Si l'on utilise la barre toute du bord où l'on veut faire venir le cap et si l'on met la machine en avant, on ne doit pas dépasser *en avant très lent*.

c) – Si un navire a une vitesse-surface en arrière et si l'on veut changer de cap en utilisant la barre et en mettant la machine en avant, on a avantage à d'abord casser l'erre avec la barre à zéro puis à mettre la barre toute du bord où l'on veut faire venir le cap quand l'erre en arrière est *complètement cassée*.

11 – On peut utiliser le propulseur de proue (propulseur d'étrave) d'un navire qui a un peu d'erre en avant et qui est à une faible distance d'un quai, presque parallèle au quai, lorsque l'on désire accoster ce quai doucement : une légère poussée du propulseur d'étrave vers le quai, sans toucher à la barre, sans casser l'erre permet un accostage « *à l'amiral* ».

Remarques : a) – Lorsqu'un navire a une très faible vitesse en avant, l'utilisation du propulseur d'étrave vers le quai approche le navire du quai et simultanément le met en situation de marche oblique.

b) – La situation de marche oblique réduit la vitesse en avant.

c) – Le *propulseur d'étrave* provoque un couple de giration dont le moment tend à *approcher* l'étrave du quai ; simultanément, la situation de *marche oblique* provoque un couple de giration dont le moment tend à *écarter* l'étrave du quai et compense le moment du couple de giration vers le quai du propulseur d'étrave : le navire accoste parallèle à lui-même ou presque parallèle à lui-même.

Propulsif : Qui propulse, qui permet la propulsion.

Propulsion : Mouvement qui porte ou projette en avant.

Remarque : Une force de propulsion est une force dirigée vers l'avant, qui tend à mettre en mouvement vers l'avant.

Propulsion mécanique (Navire à –) (en anglais « *power-driven vessel* ») : L'expression « *navire à propulsion mécanique* » désigne tout navire mû par une machine.

Remarque : Certains disaient naguère, improprement, « *un vapeur* » pour désigner tout navire à propulsion mécanique, même s'il avait un moteur diesel, pour le différencier des voiliers.

Propulsion nucléaire : Un navire à *propulsion nucléaire* est un navire à turbines à vapeur dont les chaudières fonctionnent grâce à des réacteurs nucléaires.

Propylène : Hydrocarbure non saturé de formule C_3H_6 .

Remarques : **a)** – On utilise du propylène pour fabriquer des textiles synthétiques (amarres en polypropylène) ou des matières plastiques.

b) – Le chlorure de propylène est employé pour dissoudre les graisses et les huiles. [On dit aussi Propène.]

Prorata : [Vieilli] Quote-part.

Exemples : Recevoir, payer son prorata.

Remarque : S'emploie surtout aujourd'hui dans la locution « *au prorata de* » qui signifie *en proportion de*, en fonction de.

Prorète (en anglais « *watch man* », « *look out man* ») : Homme de veille sur la proue, chargé d'avertir l'officier de quart s'il voit une situation très rapprochée avec un autre navire se préparer ou si un risque d'abordage survient.

Prorogation : Action de prolonger ou de repousser dans le temps ; résultat de cette action.

Proroger : **1** – [En droit] Prolonger, faire durer au-delà du temps qui avait été fixé ; reporter à une date ultérieure.

Exemples : Proroger un contrat ; on a prorogé le délai qu'on lui avait donné ; proroger une échéance.

Remarque : On ne doit pas employer le verbe « *proroger* » au lieu de « *prolonger* » s'il ne s'agit pas d'une affaire ou d'une pièce ayant quelque valeur juridique.

2 – [En droit constitutionnel] Proroger une assemblée législative ou constituante, c'est en suspendre les séances pour un certain temps en remettant ses travaux à une date ultérieure, repoussant ainsi la fin de la législature.

Exemple : Par l'acte constitutionnel n°3 du 11 juillet 1940, le Maréchal Pétain décréta que le Sénat et la Chambre des députés subsisteraient jusqu'à ce que soient formées les Assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, mais que le Sénat et la Chambre des députés existants étaient *prorogés* jusqu'à nouvel ordre et qu'ils ne pourraient se réunir que sur convocation du Chef de l'État.

Proscription : **1** – [Dans l'Antiquité romaine] Condamnation à mort de citoyens qui émanait du pouvoir exécutif en place, sans décision de l'autorité judiciaire et qui était rendue publique et exécutoire par le simple affichage de leur nom dans le Forum.

Remarques : **a)** – Les proscriptions de *Caius Marius* (157-86 av. J.-C.) et de *Lucius Cornelius Sulla* dit Sylla (138-78 av. J.-C.) touchèrent plus de cinq cents sénateurs et chevaliers.

b) – On craignit, à Rome, que le vainqueur de la guerre civile (10 janvier 49 av. J.-C. -17 mars 45 av. J.-C.) qui opposa Jules César (100-44 av. J.-C.) à Pompée dit « *le Grand* » (106-48 av. J.-C.) ne rétablît les proscriptions ; à son retour à Rome en 46 av. J.-C. pour célébrer son quadruple triomphe après ses victoires sur les Gaules, le Pont, l'Égypte et la Numidie, César n'exerça aucune proscription contre la classe politique.

c) – Tout particulier pouvait donner la mort à quiconque dont le nom figurait sur les tables de proscription.

2 – [Par analogie] Mesure coercitive prise contre certaines personnes en période de troubles civils graves, notamment le bannissement.

Remarques : a) – Louise Michel (1830-1905) fut condamnée à être déportée en Nouvelle-Calédonie lors des proscriptions qui suivirent la Commune de Paris (18 mars-28 mai 1871).

b) – Après la bataille de Culloden (16 avril 1746) qui opposa l'armée jacobite de Charles Édouard Stuart (1720-1788) soutenue par la France, aux troupes anglaises un *Acte de proscription* interdit aux Écossais de porter le kilt (Dress Act de 1746), de jouer de la cornemuse et d'enseigner le gaélique ; les Écossais qui ne respectaient pas l'Acte de proscription étaient condamnés à sept ans de travaux forcés dans les colonies ; 936 d'entre eux furent vendus comme esclaves et envoyés dans les colonies pour cultiver le coton.

3 – [Par extension] Interdiction.

Exemple : La proscription du tabac dans les lieux publics.

Proscrire : 1 – [Dans l'Antiquité romaine] Condamner des citoyens à mort, sans procès, en affichant leur nom sur la voie publique.

2 – [Par affaiblissement] Tenir éloigné de quelque chose.

3 – [Au figuré] Interdire, rejeter.

Prose : Forme du discours qui, par opposition à la poésie, n'est pas assujettie aux contraintes de la versification.

Prosélyte : 1 – Païen qui a embrassé la religion judaïque.

Remarques : a) – On appelait *prosélytes de la porte* les nouveaux convertis au judaïsme qui avaient seulement renoncé à l'idolâtrie et reconnu l'existence d'un dieu unique ; ils n'étaient pas circoncis et ils ne pouvait entrer que dans la première enceinte du Temple.

b) – On appelait *prosélytes de justice* ceux qui, après un examen rigoureux mené par trois juges, étaient circoncis et intégrés au peuple juif.

c) – *Prosélyte* est tiré du grec προσήλυτος qui signifie « étranger », puis « nouveau converti » et plus précisément « qui est passé du paganisme au judaïsme ».

2 – [Par analogie] Nouveau converti à une foi religieuse quelconque.

3 – [Par extension] Personne nouvellement gagnée à une doctrine.

Remarque : L'expression « un zèle de prosélyte » s'emploie pour désigner l'ardeur dont font preuve ceux qui viennent d'adhérer à une religion, à une doctrine, pour mettre en œuvre leurs idées et y convertir autrui.

Prosélytisme : Ferveur, zèle que l'on met à convaincre de futurs adeptes, à gagner à sa cause de nouvelles personnes, à faire des prosélytes.

[Voir le mot *Prosélyte*].

Remarques : a) – Les conquistadors espagnols du XVI^e siècle ont montré beaucoup de prosélytisme pour convertir les sauvages d'Amérique à ce qu'il considéraient comme la « vraie foi », c'est-à-dire à la religion catholique romaine.

b) – Les États-Unis d'Amérique font du prosélytisme pour imposer dans le monde entier la religion chrétienne, l'« *american way of life* », les restaurants McDonald's et la « *malbouffe* », le Coca-Cola et leur propre conception de la prétendue « *démocratie* ».

c) – Le prosélytisme religieux a souvent des arrières-pensées mercantiles.

d) – Aujourd'hui, *prosélytisme* se dit d'ordinaire en mauvaise part.

Prosobranche : 1 – [Nom pluriel] Sous-classe de mollusques gastéropodes dont les branchies sont situées sur la partie antérieure du corps.

Exemples : Les patelles, les bigorneaux, les murex font partie des *prosobranches*.

Remarque : Les *prosobranches* sont pour la plupart marins, mais quelques-uns, comme la paludine, vivent en eau douce.

2 – [Nom singulier] Le cérithé, mollusque gastéropode à coquille turriculée,

vivant dans les mers chaudes ou tempérées et connu à l'état fossile est un *prosobranche*.

3 – [Adjectif] Un mollusque *prosobranche*.

Prosodie : 1 – Ensemble des règles relatives à la quantité, ou durée, des voyelles et des syllabes dans la poésie grecque et latine.

Remarque : En prosodie grecque ou latine, une voyelle brève placée devant un groupe de deux consonnes s'allonge.

2 – Discipline qui a pour objet l'étude de ces règles.

3 – [*Par extension*] Ensemble des règles de versification qui s'appliquent à telle ou telle langue.

Remarque : En prosodie classique française, on prononce le e muet placé devant une consonne.

4 – [*Vieilli*] Prononciation correcte des mots et des phrases.

Prosopopée : Figure de style par laquelle l'orateur introduit dans son discours une personne morte ou absente, un animal, une chose ou une abstraction personnifiés et les fait parler ou agir.

Prospect : Étendue que peut embrasser le regard à partir d'un point donné.

Remarque : On appelle *servitude de prospect* l'interdiction faite au propriétaire d'un fonds assujéti à une telle servitude d'élever un bâtiment qui pourrait nuire à la vue que l'on a depuis un fonds dominant.

Prospecter : 1 – Explorer, étudier, analyser un terrain pour déterminer s'il recèle des richesses naturelles et, en particulier, des gisements miniers ou pétrolifères.

Exemple : Les compagnies pétrolières prospectent les fonds sous-marins à la recherche de gisements de pétrole ou de gaz.

2 – [*Par extension*] Parcourir méthodiquement un lieu à la recherche de quelque chose. Cette entreprise prospecte la région, le secteur pour y trouver de nouveaux marchés, de nouveaux clients.

Prospective : Discipline qui étudie les facteurs naturels, techniques, économiques et sociaux pouvant contribuer à la transformation du monde, afin de prévoir les évolutions possibles des sociétés.

Remarque : La mémoire du passé est la rétrospective ; la mémoire du futur est la *prospective*.

[Voir le mot *Rétrospective*].

Prospectus : 1 – Feuille volante ou brochure faisant la promotion d'une entreprise, d'un produit, d'un spectacle, etc.

2 – On appelle *prospectus d'émission* un document émanant d'une société capitaliste, qui informe le public sur une émission d'actions ou d'obligations.

Prospérité : État d'une personne, d'un pays, d'une entreprise, etc. dont la situation financière, matérielle, progresse heureusement ou est favorable.

Prostituée : Femme qui fait commerce de son corps, qui se livre à la prostitution ou y est contrainte.

Remarque : Pour parler d'une prostituée, on dit souvent une « *professionnelle* » [absolument].

Prostitution : 1 – Le fait de subir des relations sexuelles en échange d'une rétribution.

2 – Activité consistant en la pratique régulière de telles relations.

3 – [*Au figuré*] Dégradation, avilissement auxquels on consent par appétit des biens matériels, des honneurs ; ou pour trouver un emploi et un revenu pécuniaire ; ou pour obtenir une promotion honorifique ou professionnelle, etc.

Prostration : Affaiblissement extrême caractérisé par la disparition des forces musculaires et qui s'accompagne le plus souvent de stupeur.

Remarque : La prostration s'observe chez certains commandants qui viennent de surmonter un événement de mer particulièrement périlleux et éprouvant, surtout s'ils n'ont pas bien compris pourquoi il ne s'est pas terminé en catastrophe.

Protactile : Déformation fautive de *protractile*.

[Voir le mot *Protractile*].

Protactinium : Élément radioactif qui se désintègre spontanément et donne de l'actinium.

Remarques : **a)** – Le symbole du protactinium est Pa.

b) – Son numéro atomique est 91.

Protagoniste : **1** – [*Dans la Grèce antique*] Acteur tragique qui jouait le premier rôle dans une pièce, par opposition à *deutéragoniste* ou *tritagoniste*.

2 – [*Par extension*] Personnage principal d'une pièce de théâtre, d'un film.

Remarque : Dans « *Tartuffe* » de Molière, le protagoniste Tartuffe n'apparaît qu'au troisième acte.

3 – [*Au figuré*] Toute personne qui tient une place importante dans une affaire.

Protandre : Se dit, par opposition à *Protogyne*, d'une plante bisexuée dont les étamines arrivent à maturité avant le pistil.

Exemples : La fleur de sauge est protandre.

[Voir le mot *Protogyne*].

Protatique : Personnage protatique, qui n'apparaît qu'au commencement d'une pièce de théâtre pour en présenter les personnages et exposer les faits qui ont précédé l'action.

Remarques : **a)** – *Protatique* est un terme de la littérature ancienne.

b) – Prologus est le personnage protatique de nombreuses pièces de Plaute.

Protéacées : Famille de plantes dicotylédones comptant essentiellement des arbres et des arbustes, que l'on rencontre en grand nombre dans les zones sèches de l'hémisphère Sud.

Remarque : Les pieds de *protéacées* portant des fleurs magnifiques sont aussi nombreux et aussi variés dans les cités et les villages néo-zélandais que les rosiers peuvent l'être dans les villages des bords de la Loire.

Protéagineux : Qui est riche en protéines végétales.

Exemples : Les graines des pois sont protéagineuses ; le soja, le noyer sont des protéagineux ; les protéagineux constituent une part importante de l'alimentation des hommes et du bétail.

Protée : Dieu marin des mythologies grecque et romaine.

Remarques : **a)** – *Protée* est un dieu marin qui connaît l'avenir, mais qui se dérobe aux consultations par mille métamorphoses.

b) – Protée se dit *Prôteüs* en latin et *Πρωτεύς* en grec.

Protée : Qui change continuellement de forme.

Exemple : Cet homme est versatile, c'est un vrai protée.

Remarque : Protée est tiré de la mythologie grecque et romaine.

Protectionnisme : Système visant à protéger et favoriser la production nationale en limitant les importations ou en les soumettant à des droits de douane élevés.

Remarques : **a)** – Le protectionnisme n'augmente pas nécessairement la production nationale d'un pays qui n'est pas prêt à produire les produits qu'il importait.

b) – Si des pays établissent des droits de douane élevés pour les produits qu'ils importent d'un pays tiers, les exportations de ce pays tiers vers les autres pays tiers diminuent et la production du pays tiers diminuera d'autant.

Protectorat : **1** – Régime de tutelle par lequel un État puissant, en échange de sa protection, contrôle l'administration, la sécurité intérieure et les relations extérieures d'un

autre État, tout en laissant un certain nombre de pouvoirs aux institutions et aux autorités de celui-ci.

Remarque : Le régime du protectorat fut particulièrement répandu des années 1860 aux années 1950.

2 – Par métonymie, État soumis à ce type de tutelle.

Remarque : La France compta dans son Empire colonial un certain nombre de protectorats, comme la Tunisie, le Maroc, le Cambodge.

Protéger : Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose.

Protéine : Macromolécule composée d'une ou de plusieurs chaînes d'acides aminés, auxquelles peuvent être associées d'autres molécules de nature diverse.

Remarque : Les protéines, qui assurent de nombreuses fonctions dans l'organisme, sont des constituants essentiels de la matière vivante.

Protestant : Chrétien qui appartient à l'une des Églises nées de la Réforme et séparées de l'Église catholique.

Remarques : **a)** – On regroupe sous le nom de *Protestants* : les Luthériens, les Calvinistes aussi bien que les Anglicans, les Pentecôtistes, les Baptistes, les Méthodistes, etc., qui cherchent à retrouver les racines (radicalisme) ou les fondements (fondamentalisme) du christianisme des origines.

b) – En France, les « *guerres de Religion* » du XVI^e siècle opposèrent les Catholiques aux Protestants ; les Protestants étaient communément appelés Huguenots par les Catholiques.

c) – Pour fuir les persécutions des Catholiques, de nombreux Protestants français émigrèrent vers la Suisse, l'Allemagne et les Provinces-Unies (actuels Pays-Bas) après la révocation de l'édit de Nantes de 1685 ; ce fut une grande perte économique pour la France et un bienfait pour ces pays, car c'était l'élite industrielle et commerciale qui migrerait.

d) – La Rochelle fut une place forte protestante qui se rendit définitivement aux Catholiques (Louis XIII et Richelieu) après le grand siège de 1627-1628.

e) – C'est à la suite de la protestation de Spire que l'on donna aux Luthériens le nom de Protestants.

[Voir le mot *Protestation*].

f) – Le nom *Protestant* qui a été donné d'abord aux Luthériens, a ensuite été étendu aux Calvinistes et à ceux qui suivent la religion anglicane.

g) – Le christianisme, qui regroupe l'Église catholique romaine et toutes les Églises protestantes, est l'aménagement de la religion juive pour ceux qui croient que Jésus de Nazareth, qui a vécu il y a environ 2000 ans, était le Christ annoncé par les Écritures.

h) – Les juifs traditionnels attendent la *venue* du Christ, et cette venue marquera la fin des temps ; les chrétiens attendent le *retour* du Christ qui aura lieu à la fin des temps, comme annoncé dans l'Apocalypse de Jean.

i) – Le mythe de la fin des temps et de la vie nouvelle appartient à la collection des mythes cycliques, comme le vieux mythe des cinq races ou le nouveau mythe du réchauffement climatique, toujours en punition des péchés des hommes.

Protestation : **1** – Déclaration solennelle que quelqu'un fait de ses dispositions, de sa volonté.

2 – Promesse, assurance.

3 – Manifestation d'une ferme opposition à certains faits, décisions ou propos ; parole, geste par lesquels on exprime son désaccord, sa désapprobation.

Exemple : Une lettre de protestation.

4 – Déclaration formelle, orale ou écrite, par laquelle on conteste quelque chose.

Remarque : On appelle *protestation de Spire* l'acte par lequel les princes et les villes libres d'Allemagne qui étaient favorables à Luther refusèrent d'avaliser en

1529 le décret de la diète impériale de Spire qui abolissait les tolérances accordées aux Luthériens ; c'est à la suite de la protestation de Spire que l'on donna aux Luthériens le nom de *Protestants*.

Protester : 1 – Promettre fortement, assurer positivement, publiquement.

Exemple : Je vous le proteste sur mon honneur.

2 – Déclarer en forme juridique.

Remarques : a) – On dit *protester contre une résolution*, contre une délibération, etc., pour dire déclarer qu'on tient pour nul ce qui a été résolu, délibéré, et que l'on se pourvoira contre.

b) – On dit *protester de violence*, pour déclarer que c'est par violence, par force, que l'on condescend à quelque chose.

Exemple : Il leur remit entre les mains les papiers qu'ils demandaient, mais en même temps il protesta de violence.

c) – On dit, *protester de nullité*, protester d'incompétence, pour déclarer que l'on prétend qu'une procédure est nulle, ou que le juge n'est pas compétent.

d) – On dit, *protester de tous dépens, dommages et intérêts*, pour déclarer que celui contre qui on plaide sera tenu de tous les dépens, dommages et intérêts, et qu'on sera en droit de les répéter contre lui.

Protêt : 1 – Acte par lequel un huissier ou un notaire constate officiellement la non acceptation ou le refus de paiement d'un effet de commerce présenté selon les termes prévus.

2 – Acte par lequel, faute d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change au temps préfix, on déclare que celui sur qui elle est tirée et son correspondant seront tenus de tous les préjudices qu'on en recevra.

Protide : Substance organique azotée qui peut être un acide aminé simple ou une molécule composée de plusieurs acides aminés.

Remarques : a) – Les peptides et les protéines sont des protides.

b) – Les protides sont des constituants essentiels de la matière vivante.

Protocole : 1 – Document décrivant l'ensemble des règles, des principes et des actes qui président obligatoirement à la réalisation d'une opération donnée.

Remarques : a) – Un *protocole expérimental* est un document qui indique précisément les conditions et le déroulement d'une expérience scientifique afin qu'elle puisse être reproduite par d'autres équipes scientifiques en vue d'en vérifier les conclusions.

b) – Un *protocole de recherche* est un document rédigé par une équipe de recherche qui décrit les différentes étapes de l'étude.

c) – Un *protocole de soins* est établi par une autorité médicale ou institutionnelle et il s'appuie sur des documents précis pour codifier la bonne pratique d'un acte médical ou paramédical.

d) – On appelle *protocole opératoire* le compte rendu détaillé d'une opération chirurgicale.

[Voir les mots *Procédure*, *Routine*].

2 – En informatique, on appelle *protocole* un état qui contient l'ensemble des règles permettant à un utilisateur de se connecter à un réseau, ou à diverses parties de ce réseau de se connecter entre elles.

Exemple : Protocole d'accès à l'internet.

3 – Formulaire pour dresser des actes publics.

4 – [*Par extension*]. Recueil des formules qui doivent être utilisées dans la correspondance officielle ou privée, en fonction du rang et des titres des correspondants.

5 – Ensemble des règles et des coutumes établies en matière d'étiquette, d'honneurs et de préséances lors des cérémonies officielles.

6 – [*Droit international*] Procès-verbal authentique relatant les résolutions d'une assemblée, d'une conférence, d'un congrès et faisant état, le cas échéant, d'un accord conclu entre les parties en présence.

Exemple : Le protocole de Genève de 1925 a prohibé l'usage, en cas de guerre, des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires.

Remarques : **a)** – On appelle *protocole d'accord* le procès-verbal établi sous seing privé, signé par les parties concernées et qui constitue la première étape d'un accord dans l'attente d'une réitération en forme authentique.

b) – On appelle protocole additionnel un ensemble de résolutions ajoutées à un traité principal et portant sur des questions mineures.

7 – [*Par métonymie*] Ensemble des résolutions, ou accord conclu par une assemblée, une conférence, un congrès.

Protocole 5G : Le protocole 5G de *téléphonie mobile* permettra en 2020 de faire transiter plus de données, 100 fois plus vite qu'avec le protocoles 4G.

Remarques : **a)** – L'appellation officielle du protocole 5G est IMT-2020 ; la 3G s'appelait IMT-2000 et la 4G, IMT-Advanced.

b) – La 5G consommera moins d'énergie, permettra à un plus grand nombre d'utilisateurs d'être connectés simultanément et autorisera le téléchargement de films en haute définition en 2 ou 3 secondes ; le débit de la 5G pourra atteindre 20 Gbits/s.

c) – Le temps de latence devrait être inférieur à une milliseconde, contre 25 à 40 millisecondes pour la 4G.

d) – En ce qui concerne l'IoT, on pourra se connecter avec un même composant en haut ou en bas débit en fonction de ses besoins ; il n'y aura plus besoin de composants différents pour du LoRa, du NB-IoT ou une carte SIM.

Protocole de Montréal : 1 – Le protocole de Montréal de 1987, relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, a pour objectif de réduire et à terme, d'éliminer complètement le dégagement dans l'atmosphère des substances susceptibles de réduire l'étendue ou l'épaisseur de la couche d'ozone qui entoure la Terre.

Remarques : **a)** – L'observation en 1985 de la couche d'ozone au-dessus du continent antarctique avait montré, cette année-là, une concentration d'ozone particulièrement faible et cela a été à l'origine d'une prise de conscience de l'urgence à prendre des mesures pour diminuer certaines formes de pollution de l'atmosphère terrestre.

b) – La convention-cadre sur la protection de la couche d'ozone de Vienne en 1985 ne disposait d'aucun dispositif contraignant.

c) – Le réexamen des observations des années 1950 a cependant montré par la suite que le « trou » dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique avait déjà existé dans le passé.

2 – Le protocole de Montréal est entré en vigueur le 1er janvier 1982.

Remarque : Ce protocole interdit l'utilisation de certains chlorofluorocarbures (ou CFC) et de certains hydrochlorofluorocarbures (ou HCFC) moins stables que les CFC mais qui sont susceptibles d'appauvrir la couche d'ozone.

3 – Le protocole de Montréal a été amendé à plusieurs reprises :

i) Amendement de Londres de 1990, entré en vigueur le 10 août 1992, pour le tétrachlorométhane et le méthylchloroforme ;

ii) Amendement de Copenhague de 1992, entré en vigueur le 14 juin 1994, pour le bromure de méthyle, l'hydrobromofluorométhane (ou HBFC).

iii) Amendement de Montréal de 1997, entré en vigueur le 10 novembre 1999, qui bannit l'importation ou l'exportation de certaines substances et établit un système mondial de licences pour contrôler le commerce

international des substances réduisant la couche d’ozone.

iv) Amendement de Pékin de 1999, entré en vigueur le 25 février 2002, pour le bromochlorométhane et le bromure de méthyle.

Remarque : On prévoit que la couche d’ozone retrouvera son état de 1980 entre 2055 et 2065

Protocole de Visby du 23 février 1968 : 1 – Le Protocole de Visby du 23 février 1968 amende la *Convention de Bruxelles* du 25 août 1924.

[Voir l’expression *Convention de Bruxelles du 25 août 1924*].

2 – Le Protocole de Visby élève le montant du plafond de limitation de l’indemnité due par le transporteur en cas de perte ou de dommage, que les chargeurs jugeaient auparavant trop faible notamment lorsqu’il s’agissait de conteneurs.

3 – De plus, il modifie les conditions pour lesquelles le transporteur perd sa limitation de responsabilité.

4 – Le *Protocole de Visby* du 23 février 1968 est entré en vigueur en France, le 23 juin 1977.

Protogine : Granite porphyroïde grenu de couleur verdâtre.

Remarque : La protogine se rencontre surtout dans le massif du Mont-Blanc.

Protogyne : 1 – Se dit de certains animaux qui sont femelles pendant une partie de leur vie avant de devenir mâles.

Exemples : Les mérours bruns, les huîtres sont des animaux protogynes.

2 – Se dit, par opposition à *protandre*, d’une fleur bisexuée dont le pistil arrive à maturité avant les étamines.

Exemple : Les fleurs de la belladone sont protogynes.

[Voir le mot *Protandre*].

Protohistoire : Époque comprise entre la Préhistoire et l’Histoire proprement dite.

Remarques : **a)** – La Protohistoire commence avec la découverte de la métallurgie et s’achève avec l’apparition de l’écriture.

b) – La Protohistoire, parfois appelée *âge des métaux*, regroupe l’âge du cuivre, l’âge du bronze et l’âge du fer.

[Voir le mot *Préhistoire*].

Protomé : 1 – Représentation de la partie antérieure d’un animal.

Exemples : Un protomé de taureau, de cerf.

2 – Désigne parfois un buste.

Exemple : Un protomé de gorgone.

Remarque : Des protomés ont été utilisés comme figures de proue sur les vaisseaux et autres bâtiments de guerre à voiles en bois.

Proton : Particule élémentaire qui est, avec le neutron, l’un des constituants du noyau atomique et qui possède une charge électrique positive.

Remarques : **a)** – Le nombre de protons d’un atome est indiqué par le numéro atomique de cet atome.

b) – Le proton a une charge électrique égale en valeur absolue à celle de l’électron et une masse environ mille huit cent quarante fois supérieure.

Prototype : 1 – Original, modèle, premier exemplaire.

2 – Premier exemplaire d’un objet destiné à être reproduit et sur lequel les dernières mises au point restent à faire.

3 – Modèle achevé d’un objet, d’un appareil, d’une machine, d’un véhicule qui sera produit en série.

- Protractile** : Se dit d'un organe, en particulier de la langue, qui a la faculté de s'étirer, de se projeter en avant avec rapidité et dans des proportions importantes.
Exemples : La langue protractile du caméléon ; la bouche protractile de la carpe.
- Protubérance** : **1** – Structure anatomique saillante.
2 – [*Par analogie*] Éminence, saillie.
Exemple : Une protubérance rocheuse.
3 – On appelle protubérance solaire ou, simplement, *protubérance* un vaste nuage de matière ionisée en suspension, qui naît dans la chromosphère et s'étend dans la couronne solaire et dont la forme et la structure sont liées aux variations du champ magnétique solaire.
Remarque : Lors d'une éclipse totale du Soleil, on aperçoit à l'œil nu des protubérances solaires autour du disque lunaire.
- Prou** : [*Vieilli*] Assez, beaucoup.
Remarque : Ne s'emploie plus guère que dans la locution adverbiale « *peu ou prou* » qui signifie *plus ou moins*.
Exemples : Ils ont *peu ou prou* les mêmes intérêts ; je ne le connais *ni peu ni prou* c'est-à-dire *en aucune façon*.
- Proue** (en anglais « *pro* », « *bow* », « *head* ») : **1** – La proue est la partie du navire située sur l'avant du coltis et qui va jusqu'à l'étrave.
Remarques : **a)** – On emploie souvent les mots *proue* et *étrave* l'un pour l'autre : on dit par exemple qu'il ne faut jamais passer devant la *proue d'un navire* au mouillage, ou qu'il ne faut pas passer sous *son étrave*.
b) – On ne doit pas confondre la *proue* et l'*avant* du navire : l'*avant* du navire est la partie du navire située sur l'avant de son centre de gravité, jusqu'à l'étrave. [Voir le mot *Poupe*].
2 – Dans la construction navale en bois, la *proue* est l'ensemble formé par les pièces de la charpente appuyées sur l'étrave (allonges d'écubier, apôtres) et la partie du bordé qui les recouvre.
Remarques : **a)** – La *proue* était ornée de herpes, de lisses qui vont aboutir près de la figure du navire ; on y trouve des sculptures, des peintures et autres embellissements.
b) – On appelle *figure du navire*, ou *figure de proue* une statue ou un buste sculptés, représentant un être humain, divin ou fantastique, qu'on place comme ornement au sommet de l'étrave et qui est censé protéger le navire.
c) – Le drakkar tire son nom de la *figure de proue* des navires vikings, qui était un dragon (en suédois « *drake* »).
- Prouesse** : **1** – [*Vieilli*] Action de prou, vaillance, action de valeur.
2 – [*Par métonymie*] Action d'éclat accomplie au combat.
3 – [*Par extension*] Acte remarquable et qui sort de l'ordinaire ; exploit.
- Provence** : **1** – La Provence est l'ancienne *Province* transalpine des Romains.
Remarque : La Provence actuelle est constituée de l'ancien *comté de Provence*, de l'ancien *comté de Forcalquier*, de l'ancien *marquisat de Provence* et des anciens *États du Pape*.
2 – Le dernier comte de Provence, Charles d'Anjou, est mort le 11 décembre 1481.
Remarques : **a)** – Charles d'Anjou (1446-1481) était le petit-fils de Yolande d'Aragon (1380-1442), le neveu du Roi René (1409-1480) et l'arrière-arrière-petit-fils du roi de France Jean II le Bon (1319-1364).
b) – Charles, duc d'Anjou, comte du Maine et de Guise, comte de Provence et de Forcalquier, n'ayant pas d'héritier, avait décidé de léguer la Provence au roi de

France après sa mort ; c'est le roi de France Louis XI (1423-1483) qui reprit ses droits sur la Provence en même temps que sur l'Anjou et le Maine.

3 – La Provence fit alors partie des territoires mouvants au domaine royal (comme l'étaient également, par exemple, le Barrois mouvant, séparé du duché de Bar, ou le duché de Bretagne).

Remarque : L'Anjou et le Maine retournèrent au domaine royal.

[Voir le mot *Apanage*].

4 – Les États Généraux de Provence votèrent en 1486 en faveur du rattachement de la Provence à la France, mais en maintenant son autonomie.

5 – Le roi de France Charles VIII (1470-1498) accorda à la Provence, en 1486, l'union perpétuelle avec la France, mais la Constitution provençale garantissait l'indépendance du comté et ses franchises, notamment pour ce qui concerne l'importation des tissus imprimés que l'on appelait des *indiennes*.

Remarque ; L'importation des indiennes dans le royaume de France était interdite ; cela donna lieu à une contrebande entre la Provence et le royaume de France qui fut sévèrement réprimée et lourdement punie.

6 – Le Parlement de Provence, créé à Aix en 1501 sous Louis XII (1462-1515), fut doté de pouvoirs juridiques, politiques et fiscaux ; ses fonctionnaires étaient français.

7 – Le français et le provençal coexistèrent comme deux langues pures, sans se mélanger.

[Voir le mot *Pointu*].

8 – La Provence a été complètement annexée à la France en 1790.

Provende : [*Vieilli et familier*] Provision de bouche ; vivres, provisions.

Exemples : Songeons à la provende ; il faut aller à la provende.

Proverbe : Espèce de sentence, de maxime exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire.

Remarques : **a)** – La plupart des proverbes sont figurés.

b) – Les proverbes renferment beaucoup d'instructions utiles.

c) – On appelle *proverbes de Salomon* les sentences, les paraboles, les maximes de Salomon, contenues dans le livre qui porte le titre de *Proverbes*.

Providence : **1** – Suprême sagesse par laquelle Dieu conduit et ordonne toutes choses.

2 – La Providence est un attribut divin par lequel Dieu est censé intervenir dans la vie des humains pour les guider à travers, et parfois malgré leur liberté.

Remarque : L'instruction et la pratique d'une activité donnée aident beaucoup la Providence pour réussir ce genre d'activités.

3 – Puissance supérieure susceptible d'éviter les calamités et de satisfaire les besoins ; Providence est synonyme de *Chance* ou de *hasard heureux* dans ce cas.

Remarque : Certains esprits faibles sont tentés d'attribuer à la Providence [ou à la Chance] la réussite habituelle ou même ponctuelle de certains de leurs camarades dans des opérations qu'eux-mêmes ne maîtrisent pas.

4 – [*Par exagération*] Personne ou chose qui contribue grandement à la fortune, au bien-être, au bonheur d'autrui, ou qui permet d'échapper à quelque malheur.

Remarque : L'expression « *État-providence* » est parfois employée de manière polémique pour désigner une société où l'on estime que beaucoup de citoyens attendent des pouvoirs publics qu'ils subviennent à tous leurs besoins.

Providentiel : **1** – Qui a rapport à la providence ; qui est l'effet de l'action, de la volonté de Dieu.

2 – [*Par exagération*] Se dit de ce qui est à la fois inattendu, bénéfique et

opportun, et qui peut dénouer une situation critique.

Exemple : Une saute de vent providentielle.

Province : 1 – Dans l'Antiquité, une *province romaine* ou, simplement, une *province*, était un territoire conquis hors d'Italie, assujéti aux lois romaines et administré par un gouverneur romain.

Remarque : La Sicile a été la plus ancienne province romaine.

2 – En France, sous l'Ancien Régime, on appelait *province* une région du royaume correspondant, selon les cas, à la division territoriale administrée par un bailli, par un sénéchal, par un gouverneur, par un intendant, etc.

Remarque : Beaucoup d'unités de mesure de longueur, de volume ou de poids variaient selon les provinces.

3 – Aux Pays-Bas, on appelait « *les Provinces-Unies* » les sept provinces du Nord qui s'étaient unies, de 1588 à 1795, en une république fédérée.

4 – Au singulier et avec un sens collectif, on entend par *province* toute l'étendue d'un pays à l'exception de sa capitale ; en particulier, ensemble du territoire français à l'exclusion de Paris et de la région parisienne.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, on distinguait la *noblesse de cour* de la *noblesse de province*.

5 – On appelle *province ecclésiastique* ou, simplement, *province*, un groupe de diocèses placés dans la dépendance d'un même archevêque.

Remarque : Le nombre des provinces ecclésiastiques françaises a été porté à quinze en 2002.

6 – On appelle *province religieuse* ou, simplement, *province*, l'ensemble des monastères ou couvents d'un ordre religieux, soumis à la direction d'un supérieur appelé provincial.

Exemple : Les dominicains de la *province* de Toulouse ; les jésuites de la *province* de France.

Provinces-Unies : Les sept Provinces qui composaient la République de Hollande.

Remarques : **a)** – Les Provinces-Unies représentaient les Pays-Bas du Nord dont les habitants étaient majoritairement protestants.

b) – Les 7 provinces du Nord des Pays-Bas prirent leur indépendance vis-à-vis du roi d'Espagne Philippe II (1527-1598) le 26 juillet 1581 par l'Acte de La Haye et ils fondèrent une fédération souveraine.

c) – Les noms de ces 7 provinces sont : Hollande, Zélande, Overijssel, Frise, Groningue, Gueldre, Utrecht.

d) – Certains autres territoires s'ajoutèrent aux 7 Provinces-Unies sous la forme de dépendances.

e) – Les Pays-Bas du Sud, dont les habitants étaient majoritairement catholiques, restèrent sous la domination espagnole après 1581 et constituèrent les « *Pays-Bas espagnols* » ; leurs frontières étaient à peu près celles de l'actuelle Belgique.

Proviseur : 1 – [*Vieilli*] Titre qu'on donnait dans certains collèges ou lycées de l'université de Paris à celui qui y possédait la première charge et qui réglait les affaires les plus importantes.

Exemples : Proviseur de Sorbonne ; proviseur du Collège d'Harcourt.

Remarque : Le cardinal de Richelieu fut proviseur du collège de la Sorbonne.

2 – Directeur, directrice d'un lycée public.

Exemples : Le proviseur du lycée Henri IV ; Monsieur le proviseur ; Madame le proviseur.

Remarque : Le proviseur adjoint était naguère appelé censeur.

Provision : 1 – Amas et fourniture des choses nécessaires ou utiles, soit pour la subsistance de l'Équipage d'un navire, soit pour la subsistance d'une maison, d'une ville ou d'une

province, soit pour la défense d'une place de guerre.

Exemples : Provision de biscuits ; provision d'eau douce ; provisions de guerre et de bouche.

Remarques : **a)** – On dit faire ses provisions, pour dire se pourvoir des choses nécessaires.

b) – On appelait *provisions de Carême* le beurre, l'huile, le poisson salé, les légumes, les fruits secs et tout ce que l'on mangeait ordinairement en ce temps-là.

2 – Provision se dit en parlant de ce qui est adjugé préalablement à une partie en attendant le jugement définitif, et sans préjudice des droits réciproques au principal.

Exemples : Il a été ordonné par provision qu'il toucherait la somme en donnant caution ; on lui a adjugé une provision de mille euros ; provision alimentaire.

3 – Somme d'argent qui doit figurer au crédit d'un compte bancaire et suffire au paiement des chèques émis.

Exemple : Un chèque sans provision.

4 – [*Comptabilité*] Somme d'argent réservée à un emploi bien déterminé dans l'exercice ou dans les exercices comptables futurs.

Exemple : Provision pour grosses réparations.

Remarque : À la différence des *réserves* qui sont des sommes libérées de l'impôt, les *provisions* viennent en déduction du bénéfice imposable de l'année où elles sont constituées.

Provisionnel : Qui se fait par provision en attendant ce qui sera réglé définitivement. Traité provisionnel.

Exemple : Partage provisionnel.

Provisions (en anglais « *private stores* ») : On appelle *provisions* les vivres embarqués par le commandant, les officiers ou autres tenant gamelle, à l'usage de leur table particulière.

[Voir le mot *Gamelle*].

Remarque : On appelle *approvisionnement*s les vivres, victuailles et autres produits ou objets embarqués pour les besoins généraux du navire.

Provisoire : **1** – Préalable à ce qui sera définitif.

2 – Temporaire ; qui n'a pas vocation à durer ; qui est appelé à être remplacé.

3 – [*Par extension*] Se dit d'une personne, d'un groupe qui exerce une fonction de manière temporaire.

Exemples : Nommer un administrateur provisoire ; le secrétaire provisoire d'une association.

Remarques : **a)** – Gouvernement provisoire, qui, dans une situation historique d'exception, assure la direction d'un pays, dans l'attente d'un retour aux conditions normales de l'exercice du pouvoir.

Exemple : Le gouvernement provisoire de 1848.

b) – Le gouvernement provisoire de la République française de 1944 prit fin avec l'instauration de la IV^{ème} République en 1946.

4 – Qui est susceptible d'être modifié par une nouvelle décision de justice.

Exemples : Décision, jugement provisoires, par opposition à décision, jugement définitifs ; exécution provisoire, exécution immédiate d'un jugement nonobstant l'effet suspensif d'un recours.

Remarque : Détention provisoire, incarcération d'un inculpé en attente de jugement (on a dit aussi détention préventive).

Exemples : Ordonner une mise en détention provisoire.

Provisoire (en anglais « *temporary* ») : Un *officier provisoire* dans la marine de guerre n'exerce ses fonctions que temporairement ; il ne reçoit l'ordre de les remplir que du

commandant d'un bâtiment.

Remarques : a) – À la différence de l'officier provisoire, l'officier *auxiliaire* est nommé par le ministre ; il reçoit, de droit, la solde du grade qu'il exerce et il en porte l'uniforme.

b) – Dès que les besoins du service n'exigent plus leur présence, les *officiers auxiliaires* issus du commerce sont remerciés et ils reprennent leur honorable profession dans la marine de commerce.

c) – Des pilotes auxiliaires furent été nommés pour le temps de la Seconde Guerre Mondiale.

Exemple : Gabriel Barillon a été nommé pilote auxiliaire de la station de La Pallice avant d'être régulièrement nommé pilote.

[Voir le mot *Temporaire*].

Provocant : 1 – D'une hardiesse insolente et ostentatoire, propre à attirer l'attention et à susciter des réactions.

Exemples : Un orateur provocant ; comportement, air provocant ; ton provocant ; un discours provocant.

2 – Qui tend à éveiller le désir.

Exemples : Une femme provocante ; d'une beauté provocante ; une pose provocante ; un décolleté provocant.

Provocateur : 1 – Qui rompt avec la pensée dominante, brave les préjugés, les valeurs établies et oblige ses contemporains à se remettre en cause.

2 – [*En mauvaise part*] Qui vise à susciter une réaction de violence, qui recherche délibérément l'affrontement.

3 – [*En politique*] Un *agent provocateur* ou un *provocateur*, est un agent à la solde d'un pays étranger, d'un gouvernement ou d'un parti, chargé d'infiltrer un groupe pour l'inciter à commettre des actes appelant des désordres ou une réponse violente.

Provocation : 1 – Incitation à l'action.

2 – Appel, défi qu'on lance à autrui pour le pousser à réagir, en particulier en transgressant ouvertement, en actes ou en paroles, les opinions, les idées, les valeurs morales communément admises par ses contemporains.

3 – [*En mauvaise part*] Action par laquelle on excite la colère de quelqu'un, on exacerbe ses sentiments pour le pousser à bout afin de l'amener à répondre et à riposter avec violence.

4 – Moyen par lequel une personne s'efforce d'exciter le désir érotique d'autrui.

Prudemment : Avec sagesse [*vieilli*].

2 – D'une manière avisée, propre à éviter les dangers.

Exemple : Il est resté prudemment à l'abri.

Prudence : 1 – La *prudence* est une vertu intellectuelle qui consiste à savoir bien juger de ce qui peut se produire ou non ; c'est une qualité qui fait examiner les conséquences prévisibles de ses actes et de ses paroles pour éviter les erreurs et les périls.

Remarques : a) – Selon Aristote, la prudence est la vertu intellectuelle qui consiste à savoir bien juger de ce qui reste contingent.

[Voir le mot *Contingent*].

b) – La *prudence* est l'un des principes de la gestion comptable [*Article L123-20 du Code de Commerce*].

2 – Le manœuvrier prudent est celui qui réussit à écarter les menaces qu'un praticien compétent et qualifié *doit* savoir déceler.

Remarques : a) – Par prudence, les capitaines se font assister par des pilotes commissionnés par l'État pour la conduite de leurs navires, à l'entrée et à la sortie des ports, dans les ports et dans les eaux maritimes des estuaires, cours d'eau et

canaux [*Art. L. 5341-1 du Code des Transports*].

b) – L'État a rendu le pilotage obligatoire pour tous les navires dans une zone dont les limites sont déterminées pour chaque port par le règlement local de la station de pilotage de ce port [*Art. R. 5341-1 du Code des Transports*].

3 – Le proverbe « *prudence est mère de sûreté* » peut signifier, par exemple :

i) en assurant une veille attentive et en passant à une distance suffisante des autres navires ou des côtes, on évitera les dangers, les abordages, ou plus généralement les événements de mer funestes ;

ii) en réduisant l'allure de la machine de bonne heure, puis en s'approchant doucement d'un quai ou d'un autre navire, on accostera à ce quai ou à ce navire sans dommages et sans rayer la peinture de la coque ;

iii) l'habitude d'augmenter et de réduire progressivement l'allure de la machine permet d'éviter, pour plus tard, beaucoup de pannes de propulsion ;

iv) si chaque membre de l'Équipage d'une embarcation qui navigue dans le mauvais temps porte une brassière de sauvetage sur les ponts extérieurs exposés à la mer et si, par accident, l'un ou l'autre est projeté ou tombe à la mer, on aura probablement à déplorer moins de victimes car les hommes à la mer équipés de dispositifs individuels de flottaison resteront à la surface de l'eau sans s'épuiser en attendant qu'on le repêche.

Remarques : a) – La règle du pouce est une règle de prudence en navigation côtière.

b) – La *précaution*, à la différence de la *prudence*, c'est chercher à se garantir des effets du hasard par des gesticulations pas toujours utiles.

c) – Si *l'avenir* ne se prévoit pas, par prudence il se prépare.

[Voir les mots *Hasard*, *Précaution*, *Vimaine* et l'expression *Règle du pouce*].

Prud'homme (en anglais « *experienced man* ») : Titre que les pêcheurs donnent à une espèce de juges choisis par eux dans certains ports de mer, pour connaître de leurs différends et autant que possible, arranger les choses à l'amiable.

Remarque : On appelle ces juges des *prud'hommes pêcheurs*.

Prurit : 1 – Démangeaison vive de la peau dont les causes sont diverses.

2 – Envie irrépressible et impatiente de quelque chose.

Exemple : Un prurit de *légion d'honneur*.

Prusse (en anglais « *prussian fir plank* ») : Appellation des bordages en bois de sapin de Prusse dont on se sert pour le bordé à la hauteur de la deuxième batterie et au-dessus.

Prussienne (Cheminée à la –) : Une cheminée à la prussienne, ou cheminée prussienne, est une sorte de poêle simulant une cheminée, parfois en faïence, laissant habituellement voir le feu à travers une vitre, et s'adaptant à un conduit de cheminée.

Remarque : Lorsqu'elle est installée dans l'ancien foyer d'une cheminée, on l'appelle souvent « *insert de cheminée* ».

Prussique (Acide –) : 1 – L'acide prussique, ou acide cyanhydrique, ou cyanure d'hydrogène en solution, se présente sous la forme d'un liquide incolore très volatil et particulièrement toxique.

Remarques : a) – L'acide prussique, ou acide cyanhydrique, est une solution aqueuse de cyanure d'hydrogène.

b) – L'acide prussique est produit naturellement par les amandes amères, les noyaux de pêche, les noyaux de prunes ou les feuilles de cerisier.

c) – L'essence d'amandes amères contient de l'acide prussique que l'on enlève, et de l'aldéhyde benzoïque presque pure.

d) – On trouve de l'acide prussique, ou acide cyanhydrique, dans les gaz d'échappement des moteurs thermiques (essence ou diesel) ou dans la fumée des cigarettes.

- e)** – L'acide prussique est employé pour fabriquer des pesticides.
 - f)** – On appelle cyanures les composés de l'anion CN^- (un atome de carbone lié par une liaison triple à un atome d'azote).
 - g)** – Les cyanures sont des poisons particulièrement efficaces pour donner la mort ; 200 mg de cyanure de potassium versés dans un verre de boisson suffisent pour tuer une personne en moins d'une minute.
 - h)** – Les sels de cobalt sont des antidotes au cyanure : ils agissent comme agents chélateurs ; ils se lient à l'ion cyanure pour former un composé éliminé par les reins ; l'antidote à base de cobalt le plus vendu en Europe est le Kelocyanor.
- 2** – L'acide prussique présente une extrême toxicité pouvant entraîner la mort par anoxie, c'est-à-dire par insuffisance d'oxygène dans le sang.
- Remarques :* **a)** – L'acide prussique a été utilisé pour produire des gaz de combat ou pour servir de toxique dans certaines chambres à gaz allemandes pendant la Seconde Guerre Mondiale.
- b)** – L'anoxie se manifeste extérieurement par une cyanose, c'est-à-dire par une coloration bleue-violacée de la peau et des muqueuses ; l'anoxie du cerveau entraîne d'abord une perte de connaissance, puis un coma convulsif et la mort.
 - c)** – Une *exposition brève* à l'acide prussique peut entraîner des sensations de vertiges, une oppression thoracique, des troubles de la conscience accompagnés de convulsions qui évoluent rapidement vers le coma, parfois un œdème aigu pulmonaire et même un arrêt cardio-respiratoire.
 - d)** – On l'appelle *prussique* parce qu'il a été découvert à partir du *prussiate*, ou *bleu de Prusse* (ferrocyanure ferrique) en 1782, par le Suédois Carl Wilhem Scheele (1742-1786).
 - e)** – L'acide prussique agissant sur le fer donne du bleu de Prusse.
 - f)** – *Zyklon B* est l'appellation commerciale de l'*acide prussique* produit par la firme allemande Degesch et utilisé pour la désinfection.

Prytane : 1 – Titre porté par les premiers magistrats dans certaines cités de la Grèce antique.
Exemple : Le prytane de Corinthe.

2 – À Athènes, chacun des cinquante sénateurs d'une même tribu, qui, pour trente-cinq ou trente-six jours, formaient une commission exécutive siégeant au prytanée.

Remarques : **a)** – Les prytanes d'Athènes recevaient les ambassadeurs et, jusqu'au IV^e siècle av. J.-C., préparaient et dirigeaient les réunions des assemblées.

b) – Le Sénat était présidé par le délégué des prytanes, tiré au sort et dont les fonctions ne duraient qu'un jour.

c) – Les prytanes prenaient leurs repas en commun au prytanée, aux frais du trésor public.

Prytanée : 1 – Dans l'Antiquité grecque, édifice où se réunissaient les prytanes et où brûlait le feu sacré de la cité.

[Voir le mot *Prytane*].

Remarques : **a)** – À Athènes, certains citoyens qui avaient mérité de la patrie étaient entretenus au prytanée.

b) – Lors de son procès, interrogé sur la peine qu'il estimait mériter, Socrate aurait demandé à être nourri au prytanée.

2 – De nos jours, en France, nom donné à un établissement d'enseignement public destiné aux boursiers de l'État, souvent des enfants de militaires ou de fonctionnaires.

Exemple : Le Prytanée national militaire de La Flèche (Sarthe).

Remarque : Napoléon 1^{er} (1769-1821) se réservant le château de Fontainebleau

pour son usage personnel, l'école spéciale militaire qui s'y trouvait depuis sa fondation en 1802 était transférée à Saint-Cyr (Yvelines) en 1806 ; le Prytanée militaire établi jusqu'alors à Saint-Cyr était transféré à La Flèche (Sarthe) en 1808 dans les anciens bâtiments du Collège royal, une institution fondée en 1604 et confiée aux Jésuites par le roi Henri IV (1553-1610) pour instruire la jeunesse, mais qui avait été fermée en 1763 lorsque les Jésuites furent bannis de France ; les bâtiments de la Flèche abritèrent l'École des Cadets en 1764, puis le Collège royal et académique en 1776 ; le Prytanée militaire de La Flèche est devenu Prytanée national militaire en 1982.

PS : Sigle de l'expression « *paddle steamer* », c'est-à-dire *navire à vapeur à roues à aubes*.
[Voir le sigle SS].

Psaume : Cantique de la Bible.

Remarques : **a)** – Les cent cinquante poèmes sacrés, composés en vers hébraïques et qui sont traditionnellement attribués au berger David (x^{ème} siècle avant Jésus-Christ) constituent dans la Bible le *Livre des Psaumes*.

b) – Le berger David (de la tribu de Juda) devint le deuxième roi d'Israël, à la mort du roi Saül (de la tribu de Benjamin) qu'il remplaça ; le roi David est le père du roi Salomon.

c) – Les psaumes sont des poèmes mis en musique, le plus souvent pour être chantés.

d) – Le « *Miserere* » et le « *De profundis* » sont des psaumes de pénitence.

e) – Des psaumes ont fait l'objet de transcriptions musicales sous la forme de motets et de cantates : les psaumes de Claudio Monteverdi (1567-1643), de Heinrich Schütz (1585-1672), de Henry Purcell (1659-1695).

f) – Le mot *psaume* est emprunté du grec ψαλμός qui signifie « *air joué sur la lyre* » (avec ou sans accompagnement de chant).

g) – Le verbe grec ψάλλω signifie « *tirer puis lâcher* » [la corde d'un arc], « *faire vibrer* » [les cordes d'un instrument de musique].

Psautier : **1** – Recueil de cent cinquante psaumes communément attribués au roi David (x^{ème} siècle avant Jésus-Christ) et que l'on appelle « *le Livre des Psaumes* ».

2 – [Par métonymie] Livre, manuscrit ou imprimé, contenant ces psaumes.

Exemple : Le psautier de Saint Louis.

Remarque : Clément Marot (1496-1544) puis Théodore de Bèze (1519-1605) ont, par leurs traductions, constitué un psautier huguenot.

Pschent : Double couronne des pharaons d'Égypte, composée d'une coiffe rouge et d'une coiffe blanche enchâssées l'une dans l'autre, qui symbolise la souveraineté sur la Basse-Égypte et sur la Haute-Égypte.

Remarque : Dans l'Égypte ancienne, le dieu du ciel à tête de faucon *Hor* était souvent représenté coiffé du *pschent*.

Pseudépigraphe : Texte, ouvrage faussement attribué à un grand personnage du passé.

Pseudo... : **1** – Élément de composition tiré du mot grec ψευδος qui signifie *mensonge*.

Remarque : Le préfixe *pseudo* ne prend pas la forme du pluriel.

2 – Placé devant de nombreux termes de la langue courante ou du langage scientifique, *pseudo* indique qu'ils ne s'appliquent qu'imparfaitement à la chose ou à la personne considérée.

3 – Employé devant un nom propre, signale que ce nom a été attribué par erreur.

Remarque : Le théologien du vi^{ème} siècle connu sous le nom de *Pseudo-Denys l'Aréopagite*, par référence à son nom de religion, a été longtemps confondu avec le disciple de saint Paul, *Denys*, converti dans l'Aréopage d'Athènes et devenu le premier évêque de cette ville.

- Pseudohermaphroditisme** : État pathologique d'un être qui, tout en possédant les chromosomes sexuels et les glandes reproductrices d'un sexe, présente certains caractères morphologiques et anatomiques de l'autre sexe.
Remarque : Le *pseudohermaphroditisme* a souvent été provoqué par un dysfonctionnement hormonal durant la vie fœtale.
- Pseudonyme** : Nom choisi par une personne, en particulier par un écrivain ou un artiste, le plus souvent pour dissimuler son identité véritable ou pour des raisons de consonance ou d'euphonie.
Remarque : Molière, Voltaire, La Fontaine, Apollinaire sont des pseudonymes ; la chanteuse d'opéra Maria Kalogeropoulos prit pour pseudonyme Maria Callas.
- Psittacisme** : **1** – Trouble du langage qui consiste à répéter les paroles d'autrui de façon mécanique, sans en comprendre le sens.
Remarque : Psittacisme est dérivé du grec ψιττακός qui signifie *perroquet*.
2 – [*Par extension*] Dans un écrit, reprise, répétition de propos, de formules d'autrui.
- Psittacose** : Maladie infectieuse et contagieuse de nombreux oiseaux domestiques et sauvages, due à une bactérie.
Remarques : **a)** – La *psittacose* peut se transmettre à l'homme par inhalation des poussières provenant des fientes contaminées ou par un contact direct avec les animaux.
b) – La *psittacose* est communément appelée la *maladie des perroquets* car elle a d'abord été identifiée chez des perroquets et des perruches.
c) – Il est dangereux d'acheter des animaux vivants à l'occasion d'escales dans les pays tropicaux, dans le but de les débarquer en France.
- Psoriasis** : Inflammation chronique de la peau qui se manifeste par l'apparition de petites plaques rouges squameuses, notamment aux articulations et dans le cuir chevelu.
- Psychoanalyse** : **1** – Méthode d'investigation et de thérapie, fondée et théorisée par le neurologue autrichien Sigmund Freud (1856-1939, fondateur de la psychoanalyse) qui repose sur l'étude des trois structures de la vie psychique que sont l'*inconscient*, le *conscient* et le *préconscient*.
2 – Toute méthode, toute théorie qui développe ses principes propres en s'inscrivant directement dans la lignée de Freud, ou bien en s'affranchissant de son héritage.
- Psyché** : Grand miroir mobile, généralement de forme ovale ou ovoïde, que l'on peut incliner à volonté, au moyen de deux axes qui l'attachent par le milieu aux montants d'un châssis, afin de se mirer en pied.
Remarque : « *Psyché* » est le nom d'une princesse particulièrement belle qui fut aimée d'Éros.
- Psyché** : Ensemble des phénomènes psychiques qui constituent l'individualité d'un sujet.
Remarque : Le médecin psychiatre suisse Carl Gustav Jung (1875-1961), fondateur de la psychologie analytique, opposa la psyché à ce qui est purement organique.
- Psychédélique** : **1** – Se dit d'une substance qui entraîne des hallucinations et exacerbe les sensations.
Exemple : La mescaline est une drogue psychédélique ; c'est un psychédélique.
2 – [*Par extension*] Un état psychédélique est celui qui résulte de l'absorption d'une substance psychédélique.
3 – [*Par analogie*] Ce dont les effets rappellent ceux d'une drogue hallucinogène ou que l'on croirait conçu sous son empire.
Exemples : Une musique, un décor psychédéliques.

Psychiatre : Médecin spécialiste de psychiatrie.

Remarque : Au XIX^{ème} siècle, on employait plus couramment le terme d'*aliéniste* que celui de psychiatre.

Psychiatrie : Discipline consacrée à l'étude et au traitement des maladies mentales.

Psychique : Qui touche à la vie mentale du sujet, dans ses aspects conscients et inconscients.

Psychisme : Ensemble des caractères psychiques de l'individu, constituant l'objet d'étude de la psychologie et de la psychanalyse.

Remarque : Pour le neurologue autrichien Sigmund Freud (1851-1939), fondateur de la psychanalyse, le psychisme est régi par trois instances : le moi, le ça et le surmoi.

Psychodrame : **1** – Méthode d'improvisation théâtrale utilisée dans une psychothérapie de groupe pour faire revivre aux malades leurs conflits personnels.

Remarque : Certains jeux de rôle chers aux adolescents peuvent évoquer la forme du psychodrame.

2 – [Au figuré et familier] Crise conflictuelle qui prend une allure théâtrale par les outrances et les excès de passions auxquels elle donne lieu.

Exemple : Sa remarque a été à l'origine d'un véritable psychodrame.

Psychodysleptique : Se dit d'une substance psychotrope qui entraîne des troubles mentaux et, parfois, des hallucinations.

Exemple : Une drogue psychodysleptique.

Remarque : On dit aussi *psychédélique* ou *hallucinogène*.

Psycholeptique : Se dit d'un médicament qui diminue l'activité mentale.

Psychologie : **1** – [Vieilli] Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations.

Remarques : **a)** – La psychologie compte au nombre des sciences humaines.

b) – La psychologie s'est développée comme une science expérimentale.

2 – Science de la vie mentale, des données de conscience, des facultés et des opérations de l'esprit.

Remarque : On appelle *psychologie des profondeurs* ou *psychanalyse*, celle qui prend en considération non seulement les états conscients, mais aussi les états inconscients de l'esprit

3 – Ensemble des traits de caractère, des manières de penser, de réagir et d'agir d'un individu, d'un groupe.

Exemples : Psychologie infantile, masculine, féminine.

4 – Habilité à comprendre l'âme humaine, ses qualités, ses défauts, et ses ressorts les plus secrets.

Exemple : Faire preuve de psychologie.

Psychopathe : Sujet atteint de psychopathie.

Psychopathie : Affection mentale et en particulier, état de déséquilibre psychologique qui se manifeste par une forte impulsivité, un comportement déviant et très instable.

Psychopompe : Se dit d'un dieu, d'un héros qui conduit les âmes des morts aux Enfers, ou les en ramène.

Exemples : Hermès psychopompe ; orphée psychopompe ; Charon le psychopompe.

Remarques : **a)** – Dans l'iconographie chrétienne, l'archange saint Michel est parfois représenté en psychopompe.

b) – On dit aussi *psychagogue*.

Psychorigide : **1** – Qui fait preuve de psychorigidité.

2 – [Par exagération] Qui est inébranlablement attaché à ses opinions, fermement et parfois abusivement persuadé de son bon droit et de la justesse de ses vues.

Psychorigidité : Trait de caractère qui se traduit par la stricte observance des principes que l'on s'est fixés, par l'incapacité à se mettre à la place d'autrui et à entendre son point de vue.

Psychose : Maladie mentale se manifestant par de graves troubles de la perception, du jugement et du raisonnement, qui désorganisent le comportement affectif et social.

Remarques : **a)** – Contrairement au patient atteint de névrose, le malade atteint de psychose n'a pas conscience de son état.

b) – La paranoïa est une psychose.

c) – Le patient atteint de psychose est un psychotique.

Psychostasie : **1** – Chez les Égyptiens, pesée des âmes qui se déroulait en présence d'Anubis et d'Osiris.

Remarques : **a)** – Le dieu funéraire de l'Égypte antique, *Anubis*, était représenté sous la forme d'un homme à tête de chien ; Anubis était le fils d'Osiris et d'Isis.

b) – Osiris était un dieu de l'Égypte antique et un roi mythique de l'Égypte ; Osiris inventa, dit-on, l'agriculture et la religion.

c) – Après avoir été noyé dans le Nil, assassiné par son frère puîné Seth, Osiris ressuscita grâce à la puissance surnaturelle de ses sœurs Isis et Nephtys ; ayant gagné le monde de l'au-delà, Osiris en devint le souverain et le juge suprême du respect des 42 idéaux et des 77 commandements de Maât (la déesse égyptienne de l'ordre, de l'équité, de la paix, de la vérité et de la justice).

2 – Pour les Chrétiens, représentation de l'archange Michel pesant les âmes des hommes lors du jugement dernier.

Remarque : Le panneau central du célèbre polyptyque intitulé « *Jugement dernier* » du peintre primitif flamand Rogier van der Weyden (1400-1466) et conservé à l'hôtel-Dieu de Beaune, présente une belle psychostasie.

Psychotique : **1** – Relatif à la psychose.

2 – Le patient qui souffre de psychose.

[Voir le mot *Psychose*].

Psychotrope : Substance naturelle, ou obtenue par synthèse, permettant à l'esprit des hommes mortels d'entrer en contact avec les esprits de l'au-delà.

Remarques : **a)** – Les psychotropes modifient l'activité mentale de ceux qui en consomment, *altèrent* leur comportement et leurs sensations, en agissant sur les processus biochimiques des synapses du système nerveux central.

b) – L'un des sens du verbe *altérer* est : « *donner soif* ».

c) – Le contraire d'altérer est « *se désaltérer* » ; l'un des effets collatéraux de cette opération salutaire, lorsqu'elle se fait avec certaines substances psychotropes (dont les boissons alcoolisées : bière, vin, cidre, pastis, cognac, etc.) est de mettre le consommateur en relation avec l'au-delà.

d) – Les conducteurs de navires ou de voitures automobiles entrés en relation très avancée avec l'au-delà au moyen de boissons alcoolisées, de substances stupéfiantes ou hallucinogènes, courent eux-mêmes et font courir à leurs passagers et aux autres usagers de la mer ou de la route des risques inadmissibles.

Psychosensoriel : Qui concerne l'activité intellectuelle et psychique liée aux perceptions sensorielles.

Remarque : On appelle *trouble psychosensoriel* une fausse perception qui se forme chez un sujet sans qu'il y ait stimulation d'un organe des sens.

Exemple : Les hallucinations sont des troubles psychosensoriels.

Psychosomatique : Se dit d'une affection, de troubles organiques ou fonctionnels qui apparaissent ou se développent sous l'action de facteurs psychiques.

Exemple : Maladie psychosomatique.

Remarque : L'ulcère de l'estomac, l'asthme peuvent être d'origine psychosomatique.

Psychromètre : **1** – Appareil qui permet de déterminer le taux d'humidité relative de l'air par la comparaison de deux thermomètres soumis à un courant ventilé, dont l'un est conservé sec et l'autre est entouré de gaze humide.

2 – Des abaques adaptés aux unités de température utilisées, ou des tables psychrométriques, permettent de déduire, à partir des deux mesures de températures, l'humidité relative de l'air et la température du point de rosée.

Remarque : Les hygromètres mesurent directement l'humidité relative de l'air ; le principe des hygromètres est basé sur la variation de tension d'un crin de jument avec les variations de l'humidité de l'air : si l'air se sèche, la longueur du crin diminue et, si l'air devient plus humide, cette longueur augmente.

PTFE : Sigle du composé chimique poly-tétra-fluoro-éthylène.

Remarque : Le PTFE est un composé connu sous la marque commerciale *teflon*. [Voir le mot *Teflon*].

Ptolémaïque : Relatif aux Ptolémées, qui régnèrent en Égypte à l'époque hellénistique.

Puant : Qui dégage une odeur nauséabonde, fétide.

Remarque : On appelle *bêtes puantes* certaines bêtes qui exhalent une forte odeur, telles que le blaireau, le renard, le putois, la belette, la fouine, etc.

Pub : **1** – En Grande-Bretagne et dans certains pays anglo-saxons, lieu public où l'on consomme des boissons alcoolisées, en particulier de la bière, et où l'on mange des plats traditionnels.

Remarque : *Pub* est une forme abrégée de l'expression anglaise « **public house** » qui signifie « *établissement public* » ou « *débit de boissons* ».

2 – [Par extension] Dans d'autres pays, bar, taverne rappelant l'atmosphère des pubs anglais.

Exemple : Aller au pub.

Publicain : [Antiquité romaine] Fermier des deniers publics, collecteur d'impôts.

Remarque : L'évangéliste saint Matthieu était à l'origine un publicain.

Pucelle : [Familier] Fille qui n'a point connu d'homme.

Exemple : Jeanne d'Arc (1412-1431) qui délivra pour le compte du duc d'Orléans et du parti des Armagnacs, en mai 1429, la Ville d'Orléans assiégée par le Parti des Bourguignons, est appelée la *Pucelle d'Orléans*.

Remarques : **a** – Le duc Charles d'Orléans (1394-1465), neveu de Charles VI et gendre du comte Bernard d'Armagnac, était alors prisonnier en Angleterre.

b – La guerre civile entre les Bourguignons et les Armagnacs (1407-1435) avait pour objet la succession du roi de France Charles VI (mort le 21 octobre 1422).

c – Pour la succession de Charles VI (1368-1422) sur le trône de France, les Bourguignons soutenaient Henri Plantagenêt (1421-1471) qui était déjà roi d'Angleterre et qui était par sa mère Catherine de Valois (1401-1437) le petit fils du défunt roi de France Charles VI.

d – Pour la succession de Charles VI sur le trône de France, les Armagnacs soutenaient le fils d'Isabeau de Bavière et du défunt roi de France Charles VI, le dauphin Charles de Ponthieu (1403-1461) de la maison de Valois, qui fut sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429 sous le nom de Charles VII.

Puchot : [Populaire] Synonyme de *trombe marine* et de *pompe de mer*.

Pudding : 1 – Dessert anglais à la consistance très compacte, où il entre des biscuits, du pain de mie ou des féculents agrémentés de fruits secs et liés par des œufs ou de la crème.
Remarque : On appelle *plum-pudding* une spécialité sucrée traditionnellement servie en Grande-Bretagne à Noël.

b) – Le *plum-pudding* est confectionné à partir de mie de pain additionnée de graisse de rognons de bœuf, de raisins secs, de pruneaux, d'épices, etc., que l'on fait macérer dans du rhum avant de le cuire au bain-marie.

c) – Le *plum-pudding* se conserve très longtemps et devient meilleur lorsqu'il est rassis.

2 – [*Par extension*] En France, désigne aussi un gâteau grossier préparé par les boulangers à partir de pain et de gâteaux rassis.

Puddler : [*Métallurgie*] Opération qui consiste à brasser la fonte liquide avec une scorie oxydante afin de l'épurer et de la transformer en fer ou en acier dans un four à réverbère.

Puddlage : [*Métallurgie*] Affiner la fonte par le procédé du puddlage.

Pudeur : 1 – Sentiment qui fait appréhender ce qui blesse ou peut blesser la décence ; retenue, réserve, gêne montrée pour ce qui touche au corps, plus particulièrement à la sexualité.

Remarques : **a)** – On appelle *attentat à la pudeur* un acte physique constituant une atteinte d'ordre sexuel, exercé volontairement sur le corps d'une personne avec violence, contrainte, menace ou surprise, et parfois sans violence lorsque la victime est mineure.

b) – Dans le Code pénal, la qualification d' *attentat à la pudeur* est maintenant remplacée par celle d'« *agression sexuelle* ».

c) – On parle d'*outrage public à la pudeur* lorsqu'il n'y a pas de contact physique avec la victime.

2 – [*Par métonymie*] Caractère de ce qui est décent, de ce qui respecte la bienséance des mœurs.

3 – [*Par extension*] Délicatesse, discrétion qui empêche de dire, d'entendre ou de faire certaines choses sans en être gêné, d'exprimer ou de dévoiler certains sentiments.

Exemples : Taire son succès *par pudeur* ; cacher ses tourments, sa souffrance *par pudeur*.

Pudibond : Qui manifeste une pudeur exagérée pouvant aller jusqu'au ridicule.

Pudicité : 1 – Chasteté.

2 – Disposition d'une personne pudique.

3 – Comportement pudique.

Pudique : Qui fait montre de pudeur dans ses mœurs, ses actions, ses discours.

Puer : 1 – Sentir mauvais.

Exemple : Puer des pieds.

Remarque : Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif, au présent, à l'imparfait, au futur de l'indicatif et au conditionnel présent.

2 – Sentit trop fort.

Exemple : Ce fromage commence à puer.

Remarque : [*Familier*] Puer le bouc, c'est exhaler une odeur corporelle très forte.

Puéril : 1 – Qui appartient à la période de l'enfance.

Exemple : Âge *puéril*.

2 – [*Par métonymie*] Qui est propre à l'enfance ou en possède le caractère.

Exemple : Une expression *puérile*.

3 – [*Par extension*] Ce qui est frivole, et qui tient de l'enfance, soit dans le

raisonnement, soit dans les actions.

Exemples : Raisonnement puéril ; joie puérole.

4 – [*Par extension et péjoratif*] Qui n'a pas acquis suffisamment de maturité, qui a le comportement affectif et intellectuel d'un enfant.

Exemples par métonymie : Une réaction puérole ; des terreurs puéroles.

Puerpéral : Qui se rapporte à l'accouchement, ou à la période suivant l'accouchement.

Remarques : **a)** – Les accidents puerpéraux les plus fréquents sont l'hémorragie, l'infection, l'éclampsie.

b) – *Émilie du Châtelet*, l'amie de Voltaire, s'était empressée de terminer la traduction du latin en français des « *Principia* » d'Isaac Newton, avant d'accoucher dans la nuit du 3 au 4 septembre 1749 d'une petite fille ; quatre jours plus tard, une *fièvre puerpérale* l'emportait à l'âge de 43 ans.

Puffin : **1** – Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux palmipèdes marins, bons nageurs et excellents plongeurs, vivant le plus souvent loin des côtes ou dans des terriers creusés à flanc de falaise qu'ils rejoignent en période de nidification.

Remarques : **a)** – La plupart des puffins sont de grands migrants.

b) – Le puffin majeur, espèce de grande taille, quitte les régions australes pour venir hiverner en été boréal au large des côtes de l'Atlantique Nord.

c) – Sur nos côtes, on rencontre principalement le *puffin des anglais*.

2 – Les puffins font leurs nids, en Bretagne, dans la terre, dans des cavités, dans des rochers ; dans les Landes, ils nichent parfois dans le sable des dunes, même dans les dunes boisées.

Remarque : La plupart des puffins sont de grands migrants.

3 – Les puffins sont des oiseaux discrets ; pendant leur période de reproduction ils ont une activité principalement nocturne ; ils arrivent dans leur terrier creusé à flanc de falaise au coucher du soleil et ils le quittent avant le lever du Soleil.

4 – Leurs chants sont des sortes de miaulements.

5 – Les puffins ont un vol très rapide ; ils sont bons nageurs et excellents plongeurs.

Puffin des Baléares : **1** – Oiseau de mer visible sur les côtes françaises.

2 – On compte 2000 couples de puffins des Baléares en Europe ; ils se reproduisent aux Baléares.

3 – C'est une espèce prioritaire en terme de conservation de l'espèce en Europe.

4 – Les puffins des Baléares sortent de Méditerranée par Gibraltar pour trouver à manger jusqu'en septembre dans le golfe de Gascogne après leur reproduction.

5 – Ils viennent en août jusqu'aux Sables d'Olonne, puis vont en pleine mer, retournent vers l'Afrique et vont nicher en Méditerranée.

Pugilat : **1** – Combat à coups de poing, que pratiquaient les gymnastes grecs et romains.

Remarque : Lors du pugilat, les mains des athlètes étaient entourées d'une courroie de cuir appelée ceste.

2 – [*Par extension*] Affrontement, bagarre à coups de poing, rixe.

Exemple : Leur altercation a dégénéré en pugilat.

Pugnace : Qui met de l'ardeur à soutenir une lutte, physique ou morale ; combatif, opiniâtre.

Exemple : Un contradicteur pugnace.

Puîné : Qui est né après un de ses frères ou une de ses sœurs, en particulier juste après le frère ou la sœur aînés.

Exemples : C'est mon frère puîné ; c'est ma sœur puînée.

Remarque : Dans la conversation, l'on se sert plus ordinairement du mot de *cadet*.

Puisard : Espèce de puits pratiqué pour faire écouler les eaux.

Remarques : **a)** – Les crépines du collecteur d'aspiration de la pompe de cale sont

plongées dans les puisards des différents compartiments.

b) – On a avantage à mettre les puisards sur l'arrière des compartiments, car les navires ont habituellement une assiette positive, c'est-à-dire qu'ils sont sur le cul.

Puiser : 1 – Prendre de l'eau dans un puits, dans une rivière, à une source, etc.

2 – [*Par analogie*] Puiser du vin dans une touque, dans un tonneau.

3 – [*Par extension*] Prélever une partie de ce qui est contenu, conservé en quelque endroit, généralement en se servant généreusement.

Exemple : Puiser de l'argent dans la caisse ; puiser dans un sac de bonbons.

4 – [*Au figuré*] Aller chercher ce dont on a besoin, ce qui fait défaut ; emprunter, tirer.

Exemples : J'ai puisé dans vos discours la force qui me manquait ; puiser son inspiration chez les Grecs.

Puissamment : 1 – Avec force, vigoureusement.

Exemples : Il a composé là une œuvre puissamment orchestrée ; ce pays est en état de secourir puissamment ses alliés.

2 – [*Par extension*] Beaucoup, extrêmement.

Exemple : Un navire puissamment armé.

Puissance : 1 – Pouvoir que possède un être, un groupe, une entité d'imposer son autorité, sa domination à un autre.

Exemples : Puissance absolue, tyrannique ; conserver, augmenter, accroître sa puissance ; Pisistrate usurpa sur les Athéniens la puissance souveraine ; les Grecs furent soumis à la puissance romaine.

2 – [*Par extension*] Influence prépondérante qui s'exerce dans un domaine particulier.

Remarques : a) – On appelait naguère *puissance maritale* la prépondérance qui conférait diverses prérogatives au mari, relativement à sa femme.

b) – On appelait naguère *puissance paternelle* la prépondérance que possédait un père sur la personne et les biens de ses enfants mineurs.

3 – La *puissance publique* est l'ensemble des pouvoirs détenus par l'État et par les autres personnes publiques.

4 – On entend également par *puissance publique* l'État et les institutions publiques eux-mêmes.

5 – [*Par métonymie et souvent au pluriel*] Individu, groupe, entité qui dispose et use d'un grand crédit, d'une forte influence dans une société.

Exemples : Les puissances médiatiques ; les puissances de l'argent ; des puissances occultes.

6 – État souverain qui, le plus souvent, en raison de ses capacités économiques, militaires, etc., joue un rôle important sur la scène internationale.

Exemples : Les grandes puissances se sont réunies lors d'un sommet ; l'Angleterre était autrefois la plus grande puissance maritime au monde ; la France est une puissance nucléaire.

7 – Créature, force à laquelle on attribue certains pouvoirs.

Exemples : Les puissances infernales ; les puissances du mal ; une puissance surnaturelle.

8 – Capacité, faculté d'agir d'une personne ; possibilité qu'elle a d'accomplir une tâche, de mener à bien une entreprise.

Exemples : La jeunesse manque de sagesse pour délibérer, la vieillesse de puissance pour exécuter ; il possède une grande puissance de travail, une forte puissance de conviction.

9 – On appelle *puissance sexuelle*, la vigueur sexuelle, la virilité.

10 – Force d'origine diverse qui s'exerce en particulier sur l'esprit, sur les sens.

Exemples : Je n'ai pu résister à la puissance de son raisonnement ; la puissance de l'exemple ; la puissance de l'habitude ; la puissance d'un somnifère.

Puissance : 1 – [*En mécanique*] On appelle puissance la force mesurable exercée par unité de temps.

2 – La *puissance moyenne* est le quotient de la force appliquée par le temps pendant lequel elle s'exerce.

Remarques : **a)** – Dans le système d'unités international, l'unité de puissance est le

Exemple : watt (symbole W).

b) – Le watt est la puissance d'une machine qui exerce une force de 1 newton par seconde.

c) – Le newton est la force exercée par une machine qui déplace une masse de 1 kilogramme sur une distance de 1 mètre.

3 – [*Par analogie*] Capacité, efficacité d'un système, d'un dispositif, d'un appareil. *Exemples* : La *puissance de feu* d'un bâtiment de combat ; la *puissance de calcul* d'un ordinateur.

4 – Force, intensité mesurable d'un phénomène.

Exemples : Border plus ou moins une voile selon la puissance du vent ; la puissance d'une explosion.

5 – [*En mathématique*] Degré auquel on élève une grandeur, une quantité, et qui correspond au nombre de fois par lequel on multiplie un nombre par lui-même.

Exemples : Élever un nombre à la puissance quatre ; à la puissance n.

Remarques : **a)** – La puissance d'un nombre est indiquée par un nombre ou un symbole placé en exposant : « 2^{10} » se lit « 2 puissance 10 » ou « 2 exposant 10 ».

b) – Une *équation du second degré* est une équation dont l'inconnue est à la puissance deux.

Puissance effective : La puissance effective P d'une machine est la puissance disponible sur l'arbre moteur dans le voisinage du récepteur entraîné (alternateur, hélice).

Remarques : **a)** – La puissance effective P' est toujours plus faible que la *puissance indiquée* sur les pistons d'un moteur ; elle en diffère d'une fraction dépensée en frottements.

b) – On mesure la puissance effective dans les machines de peu de puissance à l'aide du frein de Prony ou de freins électriques ou hydrauliques.

c) – Dans les machines puissantes, on mesure la puissance effective au moyen de dynamomètres de rotation ou de dynamomètres de torsion.

d) – Le rendement mécanique α d'une machine est le rapport entre la puissance effective et la puissance indiquée : $\alpha = P' / P$

Puissance indiquée : La puissance indiquée d'une machine alternative (machine à vapeur, moteur diesel ou à essence) est la puissance développée sur les pistons de la machine par la vapeur ou par les gaz produits par la combustion explosive.

Remarque : On détermine la puissance indiquée P d'une machine à partir de la somme des surfaces mesurées à l'intérieur des courbes qui représentent la pression en fonction de la course du piston ; on relève ces courbes pour un cycle par cylindre au moyen d'un indicateur spécial.

[Voir le mot *Indicateur*].

Puissance intrinsèque: La *puissance intrinsèque* d'une lentille ou, simplement, sa *puissance*, est la grandeur égale à l'inverse de la distance focale de cette lentille.

Remarques : **a)** – La *puissance* d'une lentille permet de caractériser ses propriétés de focalisation (on dit aussi *vergence*).

b) – La puissance d’une lentille est mesurée en dioptries.

c) – La puissance d’une loupe, d’un microscope est le rapport entre l’angle sous lequel est vu l’objet à travers l’instrument et la longueur de cet objet.

d) – On appelle *puissance d’une paire de jumelles*, sa capacité de grossissement.

Puissance nominale : La puissance nominale d’un appareil est celle qui est indiquée par le constructeur de cet appareil.

Puissance politique : Chaque fois que tous les individus d’un État travaillent pour la communauté ou pour un idéal, la *puissance politique* de l’État traverse une période ascendante et le niveau économique monte ; mais toutes les fois que l’économie occupe seule la vie politique et que l’on abandonne les valeurs morales, l’État s’effondre et il entraîne l’économie dans sa perte.

Remarques : **a)** – Les individus sont prêts à travailler, à se battre et même à mourir pour un idéal, pas pour l’Économie de leur pays.

b) – Les Américains et les peuples dans la mouvance des États-Unis d’Amérique se battent pour la « *démocratie* », même si le sens de ce mot n’est pas bien clair.

Puissance publique : **1** – Droit par lequel on commande aux autres.

Remarques : **a)** – La *puissance législative* est la partie des pouvoirs publics qui a le droit de faire les lois.

b) – La *puissance exécutive* est celle qui applique les lois, qui les fait appliquer et qui administre, c’est-à-dire qui met en regard, pour les confronter, ce qui doit être fait et ce que l’on envisage de faire.

2 – La puissance de chacun dépend de ce qu’il peut apporter à d’autres individus ou à la Société par ses connaissances, par ses compétences ou par sa fonction.

Remarque : Il y a une puissance qui fait du bien et une puissance qui fait du mal.

Puissances supérieures : **1** – Les puissances supérieures ont fait tout ce qu’elles avait à faire en inventant les lois de la Nature, il y a très longtemps ; il nous appartient d’apprendre ces lois et de nous en servir.

2 – La *transcendance des experts* résulte de la connaissance approfondie des lois de la nature.

3 – La *prétendue transcendance des chamans*, ou des *astrologues*, résulte de l’ignorance et de la crédulité de ceux qui y croient.

Remarque : Lorsque le Président Mitterrand disait qu’il croyait aux *forces de l’esprit*, il semble qu’il pensait aux *puissances supérieures* qui, dans son *esprit*, devaient s’apparenter au *chamanisme*.

[Voir le mot *Chaman*].

Puissance (Volonté de –) : [Voir l’expression *Volonté de puissance*].

Puissesseau : Le principe du système de mâture Puissesseau, que l’on rencontre dans certaines configurations de mâture à mâts de charge doubles, consiste à placer le dormant de la redresse de la corne de charge débordante en dehors de l’aplomb du vi de mulet ; par gravité, le mât de charge débordante automatiquement vers une position d’équilibre telle que le point d’attache de la redresse et de la corne de charge soient dans un même plan vertical.

Puits : [À terre] Trou profond, creusé de main d’homme, ordinairement revêtu de pierre en dedans, et fait exprès pour en tirer de l’eau.

Puits (en anglais « *pit* ») : [À bord des navires] Sorte de soute qui a son issue dans sa partie supérieure, où on loge des objets lourds ou des objets qui demandent le moins à être visités pour recevoir des soins, tels que les câbles-chaînes des ancres.

Remarques : **a)** – On dit le *puits aux chaînes* pour désigner la soute dans laquelle sont logés les chaînes de mouillage ; le puits aux chaînes est habituellement situé juste sous les écubiers de pont par lesquels la chaîne traverse le pont à la montée

pour mouiller, ou à la descente lorsque l'on remonte l'ancre.

b) – On appelle *puits de dérive* une construction évidée étanche, reposant sur le fond de la coque et remontant au-dessus du niveau de la mer, par où la dérive peut être descendue dans la mer sous la coque, ou remontée à volonté.

Puits (en anglais « *well* ») : **1** – Volume compris au-dessous du pont exposé et pouvant être fermé par un panneau étanche.

[Voir l'expression *Puits de tonnage*].

2 – Sur les navires à voiles en bois, endroit où s'accumulent les eaux entrant à bord et où se trouvent les pompes.

Remarques : **a)** – Ce puits s'appelle aussi l'*archipompe*.

b) – L'eau recueillie dans l'archipompe se tire et est refoulée à la mer au moyen de la pompe qui est placée au milieu et qui est actionnée à distance, à partir des ponts plus élevés.

Puits aux boulets : Soute dans laquelle on entrepose les boulets à canon.

Remarques : **a)** – Le puits aux boulets est situé sur l'avant de l'archipompe.

[Voir les mots *Puits* et *Archipompe*].

b) – Dans les bâtiments de guerre, le puits aux boulets est séparé en autant de compartiments qu'il y a de calibres différents.

c) – Des caissons à gargousses sont placés à l'avant de la soute aux boulets.

Puits aux chaînes : **1** – Le puits aux chaînes est disposé sous le pont du gaillard d'avant, souvent dans les fonds du navire, à l'aplomb de l'écubier de pont qui permet la descente de la chaîne dans le puits aux chaînes lorsque l'on remonte l'ancre.

Remarques : **a)** – La plupart des navires possèdent deux puits aux chaînes, chacune de ces chaînes est affectée à l'une des deux ancrs de la proue.

b) – La longueur de chaîne pour chaque ancre est d'environ une dizaine de maillons, souvent 9 maillons.

c) – La longueur d'un maillon est d'une trentaine de mètres ; en réalité, la longueur réelle d'un maillon varie de 25 à 50 mètres, en fonction de la nature de la chaîne (notamment de sa masse linéaire) et des caractéristiques du navires (notamment du *nombre d'armement*).

d) – Certains navires sont équipés d'un mouillage à la poupe ; dans ce cas, la chaîne est souvent remplacée par un câble d'acier car l'élasticité de ce câble n'est pas un caractère essentiel.

2 – Le puits aux chaînes sert à entreposer la chaîne lorsque le navire n'est pas au mouillage.

Remarque : Lorsque le navire est au mouillage, la longueur de chaîne non utilisée entre l'ancre et le navire est laissée dans le puits aux chaînes.

3 – Le volume du puits aux chaînes doit être moitié plus grand que le volume de la chaîne qui y sera placée afin de pouvoir y loger quelques maillons supplémentaires en cas d'affourchage.

4 – Les parois du puits aux chaînes doivent être libres de toute saillie pouvant constituer un point d'accrochage pour la chaîne.

5 – Il est important de s'assurer que la chaîne est bien lovée dans le fond du puits aux chaînes pour qu'elle puisse sortir sans faire de nœuds ; si la chaîne est susceptible de s'emmêler, un membre de l'Équipage descend dans le puits aux chaînes pendant qu'on vire l'ancre pour aider la chaîne à se placer de façon satisfaisante.

6 – L'extrémité libre de la chaîne est retenue dans le puits aux chaînes par l'étalingure.

L'extrémité libre de la chaîne dans le puits aux chaînes doit pouvoir être larguée rapidement en cas d'urgence, lorsque l'on n'a pas le temps, ou pas la possibilité de

remonter l'ancre et qu'il faut appareiller d'urgence en abandonnant (provisoirement) toute la ligne de mouillage au fond de l'eau.

On utilise pour retenir le bout libre de la chaîne un dispositif à échappement ou, sur un petit navire, un bout de cordage que l'on pourra facilement couper avec son couteau.

[Voir le mot *Étalingure*].

Remarques : a) – Si l'on voit que l'on ne réussira pas à freiner la chaîne de l'ancre avant que tous les maillons de la chaîne ne partent à la mer, on largue l'étalingure à la main pour ne pas l'arracher, et on laisse toute la chaîne partir à l'eau ; si cela est possible, on amarre un flotteur à la chaîne au moyen d'un orin de longueur supérieure à la hauteur d'eau en vue de récupérer la ligne de mouillage ultérieurement.

b) – Laisser partir toute la ligne de mouillage à la mer se dit : « filer la chaîne par le bout » ou « filer le câble par le bout » (cela s'entend par le bout libre).

c) – De quelqu'un qui vient de mourir, on dit qu'il a « *filé son câble par le bout* ».

Puits de marée : Puits pratiqué dans un terre-plein d'un port, et dont la base est mise en communication avec la mer, de sorte que la surface de l'eau s'y élève avec le flot, s'y abaisse pendant le jusant, et que le puits peut servir à faire connaître, à tout moment, la hauteur de la marée.

Remarques : a) – La hauteur de la marée est enregistrée d'elle-même en fonction du temps qui passe, avec une grande précision, au moyen d'un instrument appelé *marégraphe*.

b) – L'exploitation des enregistrements effectués pendant une longue durée permet de connaître les élongations et les phases des différentes ondes harmoniques de la marée à l'endroit où est installé le marégraphe.

c) – Les deux premiers puits à marée ont été construits sur les plans de l'ingénieur hydrographe de la Marine Chazallon, à Cherbourg puis à Brest, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

d) – L'idée de faire pénétrer l'eau de mer dans un tube vertical par un petit orifice, afin de rendre l'agitation extérieure due aux vagues insensible et de pouvoir étudier les marées avec précision, est indiquée dans un journal italien de 1675.

Puits de tonnage (en anglais « *tonnage well* ») : Compartiment aménagé sous un pont abrité, pouvant être mis en libre communication avec tous les compartiments abrités du même entrepont de l'avant à l'arrière du navire ; si le puits de tonnage n'est pas fermé par un panneau étanche, et si tous les compartiments sont en libre communication les uns avec les autres, le volume de la totalité de ces compartiments est exclue du volume servant d'assiette (la jauge nette) pour le calcul de certaines taxes.

Pullman : [*Anciennement*] Voiture-salon de luxe, qui était accrochée à certains trains rapides ou express de jour et qui possédait, dans sa partie supérieure, des lits déployables pour la nuit.

Remarques : a) – Durant l'entre-deux-guerres, des trains de luxe comme *la Flèche d'or* étaient entièrement composés de pullmans.

b) – Le nom des voitures *pullmans* est tiré du nom de l'industriel américain George Mortimer Pullman (1831-1897) qui inventa ce genre de voiture.

Pull-over : Tricot avec ou sans manches, que l'on enfile par la tête et qui s'arrête aux hanches.

Pulluler : Se multiplier en abondance et en peu de temps ; être en très grand nombre.

Remarque : Les blattes pullulent la nuit dans les emménagements des navires si l'on ne procède pas régulièrement à des traitements de désinsectisation.

Pullman : 1 – Voiture de chemin de fer luxueusement aménagée.

Remarque : L'industriel américain George Mortimer Pullman (1831-1897) dessina les plans d'une voiture de chemin de fer possédant des couchettes dépliables pour la nuit.

2 – [*Par analogie*] Autocar luxueusement aménagée.

Pulo (en anglais « *island* ») : Ce mot signifie « île » dans le langage des habitants des îles de la Sonde et des autres mers avoisinantes.

Remarque : Le mot « *pulo* » a été adopté par les Européens pour désigner les îles de moyenne et de petite grandeur de ces régions.

Exemples : Pulo Condor [*de sinistre mémoire!*] ; Pulo Sapatte ; Pulo Aor.

Pulpe : Substance médullaire ou charnue des fruits et des légumes.

Pulsion : 1 – Dans la théorie du neurologue autrichien Sigmund Freud (1856-1939) un pulsion est un mouvement de l'inconscient qui pousse un individu à agir pour réduire une tension psychique.

Remarques : **a)** – La libido est l'expression des pulsions sexuelles dans la vie psychique.

b) – La pulsion de vie comprend les pulsions sexuelles et toutes les pulsions de conservation de la vie.

c) – La pulsion de mort est à l'origine de comportements agressifs et violents à l'égard d'autrui et elle s'enracine dans une haine de soi, une aspiration à l'autodestruction.

d) – Le médecin viennois Sigmund Freud est le fondateur et le théoricien de la psychanalyse.

e) – Ses deux obsessions furent la sexualité infantile et l'inconscient.

f) – Freud théorisa le *processus du transfert* c'est-à-dire le déplacement des désirs infantiles inconscients et refoulés de l'analysant envers une personne sur une autre personne, habituellement l'analyste qui en fait le moteur de la cure visant à réduire paisiblement et durablement la tension psychique du malade.

2 – Propagation du mouvement dans un liquide ou dans un gaz.

Pulsar : Astre de très petite taille et de densité extrêmement élevée, qui émet de brèves impulsions d'ondes électromagnétiques se répétant avec une périodicité remarquablement constante, de l'ordre de la seconde ou de la milliseconde.

Remarque : Un pulsar résulte de l'explosion d'une étoile en fin de vie, appelée supernova.

Pulsation : 1 – Battement du cœur et des artères, qui marque chaque contraction ventriculaire.

Exemple : Pulsation cardiaque.

Remarque : Le pouls est la pulsation palpable au niveau des artères.

2 – [*Par analogie*] Paramètre attaché à un mouvement sinusoïdal, qui est égal au produit de la fréquence par 2π .

Remarque : La pulsation, encore appelée *fréquence angulaire* est marquée par le symbole ω et elle s'exprime en radians par seconde.

Remarque : Le pouls est la pulsation palpable au niveau des artères.

3 – [*En astronomie*] Fluctuation de l'éclat de certaines étoiles, qui dépend de la variation périodique de leur volume.

Pulsoréacteur : Moteur à réaction dont la tuyère fonctionne par combustion discontinue.

Remarque : Dans les statoréacteurs, la combustion est continue.

Pulvérisin : 1 – Poudre à canon très fine, passée au tamis et plus menue que la poudre ordinaire, dont on se servait jadis pour amorcer les armes à feu.

Exemple : Mettre du pulvérisin dans le bassinet.

2 – Poudre noire très fine utilisée dans la composition des pièces d'artillerie.

Pulvérisation : **1** – Action de réduire en poudre.

2 – Projection d'une poudre en très fines particules.

3 – [*Par extension*] Projection d'un liquide en très fines gouttelettes.

Pulvériser : **1** – Réduire un matériau solide en particules par des méthodes le plus souvent mécaniques, qui varient selon le grain désiré.

2 – Projeter une poudre en fines particules sur une surface, un objet.

Exemple : Pulvériser un engrais.

3 – [*Par extension*] Projeter un liquide en fines gouttelettes.

Exemple : L'injecteur pulvérise le combustible dans le cylindre du moteur diesel au moment où il faut déclencher la combustion.

4 – [*Au figuré*] Infliger une sévère défaite [*en sport*].

5 – [*Au figuré*] Battre largement [*en parlant d'un record*] ; surpasser largement [*en parlant d'une performance*].

Pumicin : Huile de palme.

Punais : Qui rend par le nez une odeur infecte, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat par le défaut de l'organe

Punaïse : Insecte et vermine de figure plate, qui s'engendre ordinairement dans les bois de lit, et qui sent très mauvais.

Exemples : Un lit plein de punaises ; être mangé de punaises.

Punch : Boisson à base de rhum ou, parfois, d'une autre eau-de-vie, de jus de citron et de sucre.

Remarque : On appelle *punch planteur* un cocktail à base de rhum blanc, de sirop de canne et de jus de citron ou d'orange.

Punch : **1** – Aptitude d'un boxeur à frapper avec puissance un coup décisif.

2 – [*Au figuré et familier*] Dynamisme, énergie.

Exemples : Avoir du punch, manquer de punch.

Punique : Qui est relatif aux Carthaginois.

Remarques : **a)** – On ne se sert guère de l'adjectif *punique* que dans l'expression « *les guerres puniques* » (en latin : *pūnica bella*) pour les trois guerres des Romains contre Carthage (de 264 av. J.-C. à 146 av. J.-C.).

[Voir l'expression *Puniques (Guerres –)*].

b) – Les ruines de la ville de Carthage sont encore visibles en Tunisie.

c) – L'expression « *foi punique* » (en latin : *pūnica fīdēs*) signifie *mauvaise foi* par allusion à la perfidie dont les Romains accusaient les Carthaginois.

Puniques (Guerres –) : Les trois guerres qui opposèrent Rome et Carthage entre 264 et 146 avant Jésus-Christ.

i) La première guerre punique (264 à 241 av. J.-C.) commença parce que des Campaniens qui avaient pris la ville de Messine, une alliée de Carthage, furent attaqués à leur tour par Hiéron de Syracuse, lui aussi allié de Carthage ; les Campaniens appelèrent Rome à leur secours ; Rome fut victorieux en Sicile à Mules et à Ecnome ; puis le consul romain Atilius Regulus débarqua près de Carthage avec 40 000 hommes, mais il fut battu et capturé ; la flotte romaine fut détruite près de la Sicile ; après avoir reconstitué leur flotte, les Romains battirent les Carthaginois à la bataille navale des îles Aegates ; le général carthaginois Hamilcar Barca, bloqué en Sicile, dut accepter la paix ; les Carthaginois versèrent une indemnité à Rome et lui abandonnèrent la Sicile, qui devint la première province de ce qui deviendra l'Empire romain.

ii) En 241 av. J.-C., juste après la fin de la première guerre Punique, Hamilcar Barca dut rentrer en Afrique pour combattre un soulèvement des mercenaires au service de Carthage ; au bout de 3 années de combat, 40 000 mercenaires furent tués dans le défilé de la Hache, au Sud de Carthage ; la guerre des

mercenaires s'acheva en 238 av. J.-C.

Rome profita de la guerre de Carthage contre ses mercenaires pour annexer à son Empire la Sardaigne et la Corse ; Rome devint alors une grande puissance maritime.

Dans le même temps Carthage fonda plusieurs colonies en Espagne ; le nom Carthagène signifie littéralement « *la nouvelle Carthage* » [Carthāgō nōva].

iii) La deuxième guerre punique (219 à 202 av. J.-C.) vit la défaite d'Hannibal, fils de Hamilcar Barca, après qu'il fit un grand périple en 218 av. J.-C. autour de la Méditerranée et jusqu'à Rome, en passant par l'Espagne, les Pyrénées, le Sud de la Gaule et en franchissant les Alpes avec plusieurs milliers d'hommes, probablement par les cols.

iv) La troisième guerre punique (149 à 146 av. J.-C.) commença par une tentative de riposte de Carthage à des attaques du roi numide Massinissa ; les Romains intervinrent en Afrique et ils rasèrent Carthage en 146 av. J.-C., après un siège de 3 ans ; les possessions africaines de Carthage devinrent la province d'Afrique de l'Empire romain.

Remarques : a) – C'est durant la deuxième guerre punique qu'Hannibal franchit les Alpes avec ses éléphants.

b) – On dit « *la deuxième guerre punique* » (parce qu'il y en a eu plus de deux) mais on dit « *la seconde guerre médique* » (il y eut 2 guerres médiques).

c) – C'est pour appeler à faire la troisième guerre punique que le célèbre sénateur *Caton l'Ancien* répéta inlassablement sa célèbre ritournelle « *dēlēndā est Carthāgō* » qui signifie « *il faut détruire Carthage* ».

d) – L'année même de la chute définitive de Carthage (146 av. J.-C.) les Romains prirent Corinthe et la Grèce devint elle aussi une province de l'Empire romain.

Punir : Infliger la peine, faire subir à quelqu'un la peine de son crime, de sa faute.

Exemples : « *Dieu le punira, le ciel le punira* » est la formule dont on use pour dire qu'un criminel qui échappe momentanément à la justice des hommes recevra en son temps son châtimeur.

Remarque : Punir prend quelquefois le sens d'infliger *une peine sans fin* par opposition à *châtier* qui désigne une *peine de correction* qui peut être suivie du pardon, du retour à l'amitié.

Exemples : C'est aux parents de *châtier* les enfants ; qui aime bien *châtie* bien ; la contrefaçon des billets de banque est sévèrement *punie* par la loi, elle est passible d'une lourde peine ; en France, elle était passible des *travaux forcés à perpétuité* jusqu'à l'abolition de la peine des travaux forcés et son remplacement par la réclusion criminelle à perpétuité ou à temps.

Punissable : Qui mérite punition.

Exemple : Crime punissable de mort.

Punition : Châtiment, peine qu'on fait souffrir pour quelque faute, pour quelque crime.

Pupitre : Meuble dont on se sert pour écrire plus commodément ou pour poser des livres d'une certaine grandeur dans une situation commode pour être lus.

Pur : Qui est sans mélange, sans mixtion.

Exemples : De l'or pur ; de l'eau pure ; boire du vin pur ; l'air est extrêmement pur en ce pays-là.

Pureau : Partie d'une tuile, d'une ardoise de toit qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure.

Purée : 1 – Préparation obtenue en écrasant ou en passant au tamis des aliments, le plus souvent des légumes cuits.

2 – [Au figuré et populaire] On appelle *purée de pois*, une brume très épaisse qui réduit la visibilité à quelques dizaines de mètres.

Purgation : 1 – Évacuation du contenu intestinal provoquée au moyen d'un remède.

Remarque : Si l'évacuation est obtenue en injectant un liquide par l'anus, on parle de *lavement*.

2 – [Au figuré] Action d'éliminer par la représentation théâtrale ce que les passions présentent d'excessif, de dangereux pour l'âme.

Remarque : Le catharsis d'Aristote correspond à la *purgation des passions*.

Purgatoire : 1 – Désigne, depuis le XII^{ème} siècle, un lieu où les âmes de ceux qui meurent en état de grâce et qui sont assurés du salut éternel par le jugement particulier vont expier, pendant une durée limitée, les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde.

Remarques : a) – Les *indulgences* obtenues en contrepartie d'un acte de piété sont censées abréger la durée des peines temporelles endurées dans le purgatoire, en raison de péchés pardonnés, avant d'être autorisé à entrer au ciel.

b) – Le *commerce des indulgences* par l'Église catholique, qui permettait d'obtenir la rémission des péchés contre des deniers, a été l'une des causes de la Réforme de Martin Luther (1483-1546).

c) – Le purgatoire a été supprimé par le pape Benoît XVI en tant que lieu physique ; le purgatoire est maintenant considéré par l'Église catholique comme un feu intérieur.

2 – [Au figuré, et familier] Période de tourments physiques ou moraux.

Purge : 1 – Vapeur ayant travaillé dans les turbines des appareils auxiliaires d'une installation mono-hydrique (turbo-pompes alimentaires, turbo-pompes de circulation, etc.).

Exemples : Circuit des purges ; collecteur des purges ; caisse des purges.

2 – Action d'évacuer un fluide d'une installation, d'un équipement dont il perturbe le fonctionnement.

3 – Opération par laquelle la charge qui grève un bien est annulée.

Exemple : Purge d'hypothèque.

4 – En droit pénal, on appelle *purge de la contumace* l'anéantissement de la sentence rendue par défaut, lorsque le condamné se présente devant la justice avant la prescription de la peine.

5 – Appellation traditionnelle de l'élimination par Staline, en Union soviétique, au cours des années 1930, de tous ceux qu'il considérait comme ses adversaires.

Exemple : Les grandes purges de Moscou (16 janvier 1935 - 17 novembre 1938).

Remarque : Le terme de purge s'est étendu aux processus d'épuration systématique par les dirigeants d'un parti politique ou d'un groupe au pouvoir.

Purger (en anglais « *to chip off* ») : 1 – Purger une pièce de bois, c'est en enlever l'aubour.

Remarques : a) – On appelle *aubour* la partie molle qui se trouve entre l'écorce et le cœur du bois.

b) – On dit *aubour* ou *aubier*.

2 – Purger les œuvres mortes d'un navire, c'est en gratter les ponts et les bordages pour en enlever le brai, le goudron, les saletés et les vieilles peintures.

3 – Purger une quarantaine, une peine de prison, c'est compléter, en quarantaine ou en prison, le temps fixé à cet effet par le service de santé ou par l'autorité judiciaire ou administrative.

4 – [Médecine] Faire sortir du corps des impuretés, une substance nocive [Vieilli].

5 – [Technique] Évacuer d'un équipement, d'une installation un fluide qui peut nuire à son fonctionnement.

Exemple : Purger l'air d'un circuit hydraulique.

Remarque : S'il s'agit de chaudières, on parle d'extraction.

Exemples : Extraction basse ; extraction haute.

6 – [Au figuré] Débarrasser un lieu, une chose de ce qui lui est néfaste, nuisible.

Exemple : Purger la mer des pirates qui l'infestent ; purger sa conscience ; purger les passions.

7 – [Droit civil] Purger un bien, c'est le libérer de la charge qui le grève.

Purger une hypothèque, c'est en rembourser la somme empruntée.

Purges soviétiques : Voir le mot *Purge*.

Purgeur : Petit robinet installé sur le circuit d'un fluide qui permet d'évacuer les gaz ou les liquides néfastes mêlés au fluide du circuit.

Exemples : Purgeur d'air d'un circuit de commande hydraulique ; purgeur d'eau d'un réservoir d'air comprimé ; purgeur d'eau d'une caisse à gazole.

Purificateur (en anglais « *purifier* ») : Appareil servant à éliminer d'un fluide, d'un milieu les substances indésirables, les polluants.

Puriste : Celui qui fait preuve d'un souci scrupuleux jusqu'à l'excès de la pureté de la langue, du bon usage.

Remarque : Ce mot est utilisé en mauvaise part par ceux qui ignorent le vocabulaire, ou qui ne maîtrisent pas la syntaxe de la langue, pour dénigrer ceux qui savent et qui le font savoir.

Puritain : Nom qui a été donné particulièrement aux Presbytériens rigides d'Angleterre, qui se piquaient d'une religion plus pure.

Remarque : Cette secte se distinguait par un langage austère et farouche et par un maintien négligé.

Exemple : Il a l'air d'un Puritain.

Puritanisme : **1** – Mouvement, apparu au XVI^e siècle en Angleterre sous Élisabeth 1^{ère}, qui entendait purifier la doctrine, les rites de l'anglicanisme et du presbytérianisme.

Remarque : La démarche qui consiste à rapprocher sa propre croyance religieuse et les rites de ceux des fondateurs de la religion s'appelle le *fondamentalisme* ; s'il s'agit de retrouver les racines de la religion, on parle de *radicalisme*.

2 – Observation stricte, parfois rigide, des principes religieux ou moraux et, notamment, un grand rigorisme en matière de mœurs.

Remarque : Après avoir un temps triomphé en Angleterre sous Cromwell, le puritanisme gagna l'Amérique au XVII^e siècle.

Purkinje (Effet –) : **1** – L'effet Purkinje se traduit par un changement de la perception des couleurs par l'œil humain en fonction de l'éclairement.

Remarque : Le médecin anatomiste et neurophysiologiste tchèque Jan Evangelista Purkinje (1787-1869) se consacra à la recherche en neurobiologie.

2 – En pleine lumière, c'est le rouge que l'œil voit le mieux, mais lorsque l'illumination diminue, c'est le bleu qui est le mieux perçu.

Remarques : **a)** – En plein soleil, les fleurs de géranium apparaissent en rouge vif et violent sur un feuillage sombre, mais dans la pénombre, le feuillage vert paraît plus clair que les fleurs.

b) – L'effet Purkinje peut fausser l'estimation des luminosités relatives des étoiles si parmi celles qui servent de référence se trouve une étoile rouge.

[Voir l'expression *Scotopique (Vision –)*].

Purpura [*Pathologie*] : Lésion de la peau qui se caractérise par de petites taches rouges ou bleues provoquées par des hémorragies sous-cutanées, apparaissant au cours de diverses maladies.

Remarque : Des maladies infectieuses telles que la scarlatine ou la rougeole peuvent entraîner un purpura plus ou moins grave.

- Purpurine** [*Ébénisterie*] : Matière rouge, extraite de la garance, qui entre dans la composition de certaines laques.
- Pus** [*Pathologie*] : Liquide séreux et opaque, de couleur variable, comprenant des bactéries, des leucocytes plus ou moins altérés et des cellules nécrosées, qui résulte d'une inflammation aiguë ou chronique.
Exemples : Le pus d'un abcès, d'une plaie, d'un ulcère.
- Puseyisme** : Mouvement qui porta, au XIX^{ème} siècle, une partie des pratiquants de l'Église anglicane à renouer avec les dogmes catholiques romains et à affirmer le principe de l'autorité apostolique du pape.
Remarques : **a)** – Le puseyisme fut encore appelé mouvement d'Oxford.
b) – Le nom *puseyisme* est tiré du nom du professeur E. B. Pusey (1800-1882), qui fut à l'origine de ce mouvement.
- Pusillanime** : Craintif, timoré ; qui manque de cœur, de courage, d'audace, qui a l'âme faible et timide.
Exemple : Un homme pusillanime.
- Pustule** : Lésion de la peau qui consiste en un petit soulèvement épidermique contenant du pus.
Exemples : Les pustules de la variole, de la varicelle.
- Putain** : Appellation populaire d'une prostituée.
Remarques : **a)** – [*Familier*] Au figuré, « *faire la putain* » c'est se montrer servile à l'égard de quelqu'un.
b) – [*Argot*] L'interjection « *putain !* » marque l'étonnement, l'admiration, le dépit ou même l'irritation et le mécontentement.
c) – [*Argot*] Suivi d'un complément, le mot *putain* est employé pour maudire quelqu'un ou quelque chose.
Exemple : Putain de bateau !
d) – Le mot putain est dérivé à la fois du nom latin *pūsa* qui signifie *petite fille* (diminutif de *pūer*, *enfant*) et de l'adjectif latin *pūtēr* qui signifie *corrompu*.
- Putassier** : **1** – [*Populaire*] Celui qui aime à fréquenter les prostituées.
2 – [*Vieilli, populaire*] Relatif aux prostituées, à la prostitution.
3 – Qui se prostitue.
Remarque : En ce sens, sans souci de morale, de déontologie.
4 – [*Au figuré et populaire*] Qui a pour but de plaire au plus grand nombre.
Remarque : Se dit d'un comportement racoleur, de manières serviles.
- Putatif** : Qui est *présumé être*, à tort ou à raison.
Exemple : Un titre putatif est un titre dont celui qui s'en prévaut pense, à tort, qu'il est valable ; le père putatif, qui est réputé légalement comme le père d'un enfant ; un mariage putatif est un mariage que chacun des époux, ou l'un d'eux, a contracté de bonne foi et qui, sans être valide, produit des effets juridiques jusqu'à la décision le frappant de nullité ; un testament, un titre putatif, dont celui qui s'en prévaut pense, à tort, qu'il est valable.
- Pute** [*Trivial*] : Prostituée.
Remarque : L'expression familière « *langue de pute* » se dit au figuré d'une personne malveillante qui aime colporter les ragots, les médisances.
- Putois** : Animal sauvage de poil noir, assez semblable à la fouine, dont la peau sert à faire des fourrures.
Exemple : Un manchon de putois.
- Putréfaction** : Processus de décomposition des matières organiques par les agents microbiens, qui affecte un organisme, un tissu vivant dès l'instant où il meurt, produisant

généralement des gaz fétides et des substances toxiques.

Exemple : Un cadavre en putréfaction.

Putride : 1 – Qui est en état de putréfaction ou contient des matières putréfiées.

Exemple : Une cargaison putride.

2 – Qui résulte de la putréfaction.

Exemple : Une odeur putride.

Remarque : La *Mare à la Besse* dans laquelle a été creusé le bassin de La Pallice à la fin du XIX^{ème} siècle, était une dépression putride.

[Voir le mot *Besse*].

Putsch : Coup de force, soulèvement mené par un groupe armé qui tente de s'emparer du pouvoir politique.

Exemples : Le putsch réussi d'Alger du 13 mai 1958, coup d'État militaire des officiers généraux Raoul Salan (1899-1984), Edmond Jouhaud (1905-1995), Jean Gracieux (1908-1974), Jacques Massu (1908-2002) et Philippe Auboyneau (1899-1961) remit De Gaulle au pouvoir ; le putsch d'Alger du 21 avril 1961 des officiers généraux Raoul Salan, Edmond Jouhaud, Maurice Challe (1905-1979) et André Zeller (1898-1979) manqua.

Remarques : **a)** – Le mot *putsch* est emprunté de l'allemand *Putsch* qui signifie « *coup, action de pousser, mouvement en avant* ».

b) – À la différence d'un putsch, qui est ordinairement le fait de militaires, une *révolution* est le renversement d'un régime par des civils au nom d'idéaux philosophiques ou politiques, visant à la rupture avec l'ordre existant.

[Voir le mot *Révolution*].

Puyravault : Commune du département de la Vendée.

Remarques : **a)** – Jadis, et notamment à l'époque de Louis XI (1423-1483), Puyravault s'appelait Port-Braud.

b) – Port-Braud se situait à la frontière septentrionale de l'ancien duché de Guyenne.

c) – Le grand château d'eau de Puyravault, rue de la Pointe, servait naguère d'amer sur lequel on gouvernait entre la bouée d'atterrissage rouge et blanche de L'Aiguillon et l'entrée dans la Rivière de Marans (la Sèvre Niortaise) ; le château d'eau a été détruit à la fin des années 1980.

Puzzle : 1 – Mot anglais signifiant *jeu de patience*.

Remarque : Le mot *puzzle* est couramment employé, en français, en lieu et place de *jeu de patience*.

2 – Faire un *puzzle* consiste à reconstituer une image reproduite sur une planche de bois ou de carton que l'on a découpée en morceaux de formes irrégulières.

3 – On appelle encore *puzzle* l'ensemble de ces morceaux.

Exemple : Un puzzle de 2000 pièces.

Pycnocline : Couche de la mer où le gradient vertical de densité est le plus élevé.

Remarque : Cette couche est également appelée *thermocline*.

Pycnomètre : Instrument de laboratoire utilisé pour mesurer la masse volumique d'un solide ou d'un liquide.

Pygargue : Gros rapace diurne du groupe des aigles, aux larges ailes rectangulaires et à la queue courte, au bec puissant.

Remarques : **a)** – Le *pygargue à tête blanche* est l'emblème des États-Unis d'Amérique.

b) – En Europe, on rencontre surtout le *pygargue à queue blanche*, encore appelé *orfraie*.

[Voir le mot *Orfraie*].

c) – Pygargue est tiré du mot grec πύγαργος de même sens, lui-même composé de πυγή qui signifie fesse et ἀργός qui signifie blanc-brillant.

Pygmée : 1 – Nom donné à un peuple légendaire vivant près des sources du Nil ou dans la région de l'Inde, composé d'hommes dont on disait qu'ils mesuraient une coudée de haut.

2 – [*Par analogie*] Nom donné à la fin du XIX^e siècle par des explorateurs à des tribus d'hommes de petite taille de l'Afrique centrale et méridionale et, en particulier, au peuple des Mbuti qui vit dans une partie de la forêt équatoriale d'Afrique, dans le Nord-Est de la République démocratique du Congo (le *Congo Kinshasa*).

Pyjama : Vêtement de nuit ou d'intérieur, non ajusté, qui se compose d'une veste et d'un pantalon.

Pylône : Ouvrage élevé, destiné à porter des câbles, des antennes, etc., dont la structure est de métal ou de béton armé.

Remarque : Des pylônes sont élevés sur le rivage de la mer ou sur les rives des rivières pour porter des feux ou pour servir d'amers pour la navigation.

Pylore : Région inférieure de l'estomac comprenant un anstre, un canal et un orifice contrôlé par un sphincter, dans lesquels passe la bouillie alimentaire, ou chyme, avant d'atteindre le duodénum.

Remarque : Le mot *pylore* désigne plus particulièrement l'orifice.

Exemple : On appelle sténose du pylore un rétrécissement pathologique du sphincter pylorique.

Pyodermite [*Pathologie*] : Infection cutanée purulente.

Pyogène : Qui provoque la suppuration.

Exemple : Staphylocoque pyogène.

Pyralène : Huile synthétique riche en chlore, qui a été utilisée pour isoler et refroidir certains transformateurs électriques et qui, sous l'effet de la chaleur, dégage des substances toxiques.

Remarque : L'utilisation du pyralène dans les transformateurs électriques est interdite.

Pyramide : 1 – Polyèdre ayant un polygone pour base et dont le sommet est constitué par la pointe de tous les triangles qui forment ses faces latérales.

Exemples : Pyramide triangulaire, quadrangulaire, hexagonale ; une pyramide tronquée.

Remarque : On appelle *pyramide régulière* une pyramide ayant pour base un polygone régulier, tel un carré.

2 – On appelle *pyramide* un solide correspondant à cette figure.

3 – On appelle *pyramide des âges* la représentation, au moyen de deux histogrammes accolés, de la répartition, par classes d'âge, des effectifs des hommes et des femmes d'une même population, à un moment donné.

Pyramide : 1 – Monument funéraire de base quadrangulaire, dont les faces triangulaires sont réunies en un sommet commun et qui servait de tombe aux pharaons ou à leurs épouses.

Exemple : Les pyramides de Gizeh, les plus connues et les mieux conservées : Khéops (-2560) ; Chéphren (-2540) ; Mykérinos (-2520).

2 – [*Par analogie*] ouvrage architectural de forme comparable aux pyramides de l'Égypte antique.

Exemple : La pyramide du Louvre.

Pyrex : Verre particulièrement résistant à la chaleur et aux chocs, utilisé notamment dans la fabrication de plats pour le four et de vaisselle de table.

Pyrèthre : Poudre extraite des fleurs séchées de certains chrysanthèmes poussant à l'état sauvage sur certains rivages de la mer Adriatique, en particulier en Croatie, et cultivés dans plusieurs pays.

Remarques : a) – On appelle « *pyréthrines* » les six composés actifs (ce sont des esters) contenus dans la poudre nommée pyrèthre ; ils résultent de la combinaison de 2 acides (acide chrysanthémique et acide pyréthrique) et de 3 alcools (pyréthrolone, cinérolone et jasmolone).

b) – Les pyréthrines sont des neurotoxiques efficaces contre les insectes et autres animaux à sang froid ; ils empêchent les moustiques femelles de piquer et possèdent également un effet répulsif ; il s'agit d'un insecticide de contact et d'ingestion avec un très large spectre d'activité.

c) – Pour limiter l'usage des insecticides de synthèse, certains industriels ont développé la production de pyrèthre.

d) – Les pyréthrines contenues dans le pyrèthre sont des composés très instables : ils sont rapidement décomposés par la lumière, l'air et la chaleur ; ce sont des matières facilement biodégradables : demi-vie en plein soleil de l'ordre de 10 à 12 minutes ; demi-vie à l'air dans l'obscurité : 1,5 jour ; non détecté après 14 jours.

e) – Quoique d'origine naturelle, les pyréthrines issues du pyrèthre ne sont pas inoffensives pour l'homme, et peuvent agir notamment sur son foie ; leur contact peut entraîner des irritations ou des réactions allergiques ; elles peuvent être vraiment dangereuses lorsque l'on y a incorporé des adjuvants du type PBO (piperonyl butoxyde) destinés à prolonger leur action et à retarder leur décomposition par la lumière.

f) – Les pyréthrines sont nocives pour les poissons des aquariums et pour tous les organismes aquatiques des rivières.

g) – Les pyréthrinoïdes de synthèse agissent sur le système nerveux des animaux à sang froid, tout comme les dérivés naturels du pyrèthre, mais ils sont toxiques pour l'homme : désordres cérébraux et de la locomotion, diminution de l'immunité après une intoxication aiguë.

Pyridine : Composé hétérocyclique azoté de formule C_5H_5N qui se présente sous la forme d'un liquide légèrement jaunâtre et malodorant et qui se trouve dans de nombreux goudrons.

Remarque : La *pyridine* est utilisée comme solvant.

Pyrite : 1 – Disulfure naturel de fer, de formule FeS_2 , à l'éclat métallique très vif et qui cristallise en cubes d'une couleur jaune évoquant le laiton.

Remarques : a) – Les pyrites anguleuses s'appellent quelquefois *marcassites*.

b) – La marcassite s'appelle quelquefois pyrite blanche.

c) – Le mot pyrite vient de l'expression grecque πυρίτης λίθος qui signifie *Pierre à feu*.

d) – L'appellation pyrite est attribuée au médecin et pharmacologue grec Dioscoride (20-90 ap. J.-C.) en raison des étincelles que la pyrite produit lorsqu'elle est frappée avec du fer .

2 – On appelle pyrite de cuivre, d'arsenic, de nickel, de cobalt, de zinc, d'argent, d'or, de thallium, de sélénium ou de vanadium, du disulfure de fer qui contient des quantités plus ou moins importantes, ou même de simples traces de cuivre, d'arsenic, etc.

Remarques : a) – La pyrite se présente sous forme de veines, de concrétions ou de masses dans de nombreuses roches.

b) – Le cuivre-métal est principalement obtenu à partir de la pyrite de cuivre.

- Pyrogallol** : Phénol dérivé du benzène, inodore et très toxique, qui se présente sous la forme d'une poudre cristalline blanche s'oxydant facilement à la lumière et à l'air.
Remarques : **a)** – Le pyrogallol est utilisé comme révélateur en photographie.
b) – Le pyrogallol est utilisé dans l'industrie des colorants.
- Pyrolyse** : Décomposition chimique d'un corps sous l'action de la chaleur, sans qu'intervienne un autre élément (tel l'oxygène) ou un catalyseur.
Remarques : **a)** – On dit aussi *thermolyse*.
b) – Un grand nombre de produits organiques proviennent de la pyrolyse du pétrole.
- Pyromètre** : Nom donné à divers appareils utilisés pour mesurer des températures très élevées.
Remarque : On utilise des pyromètres pour connaître la température des gaz d'échappement des moteurs à la sortie des culasses.
- Pyrophore** : Poudre faite avec de l'alun et de la farine, qui a la propriété de s'allumer à l'air à la température ambiante.
- Pyrophoricité** : Propriété de certaines substances dont la température d'auto-inflammation est inférieure à la température ambiante et qui peuvent s'enflammer spontanément au contact de l'air ambiant.
Remarque : On dit aussi *pyrophorisme*.
- Pyroscaphe** : Appellation des navires à vapeur au début du XIX^e siècle.
Remarques : **a)** – Le premier pyroscaphe à roues qui traversa la Manche fut l'« *Élise* », ex-britannique « *Margery* » de 70 tonnes de déplacement et 22 mètres de long, qui partit de Newhaven dans la nuit du 15 au 16 mars 1816 et arriva au Havre après une traversée de 17 heures ; il se rendait à Paris pour assurer le transport des voyageurs sur la Seine.
b) – Jules Verne (1828-1905) rapporte dans « *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* » qu'il embarqua en 1847 à bord d'un *pyroscaphe* entre Nantes et Tours, sur la Loire, pour se rendre à Paris.
- Pyrosis** : Sensation de brûlure qui part de l'épigastre et irradie jusqu'au sternum, s'accompagnant d'un reflux de liquide acide dans la bouche.
- Pyrotechnie** (en anglais « *pyrotechny* ») : **1** – [Vieilli] L'art de se servir du feu.
2 – L'art de préparer et d'utiliser les pièces d'artifice.
3 – Fabrication des artifices, des explosifs et des munitions.
4 – [Par métonymie] L'établissement où l'on fabrique des explosifs et des munitions pour l'Armée ou pour la Marine.
- Pyrotechnique** : Qui appartient à la pyrotechnie.
Exemple : Un spectacle pyrotechnique (un feu d'artifice).
- Pyroxyline** : Sorte de nitrate de cellulose.
Remarques : **a)** – La *pyroxyline* est une suspension colloïdale de nitrocellulose dans un solvant (souvent un mélange d'alcool éthylique et d'éther sulfurique).
b) – La *pyroxyline* est employée pour la fabrication d'explosifs.
c) – La *pyroxyline* peut servir de peau artificielle sous la forme de collodion, après évaporation du solvant, pour aider à cicatrifier les plaies cutanées superficielles.
[Voir le mot *Nitrocellulose*].
- Pyrrhenien** : **1** – Les *pyrrhèniens*, ou pyrrhoniens sont des disciples du philosophe grec Pyrrhon d'Élis (360-270 avant Jésus-Christ) fondateur de l'École sceptique.
Remarques : **a)** – En manœuvre, il est honteux de se tromper, dangereux de croire légèrement ou de nier témérement, inadmissible de demeurer volontairement dans le doute ou de s'entretenir sans raison dans l'illusion et la superstition.

b) – L'application des principes, les conséquences que l'on tire des principes ne sont bonnes que quand les choses sont égales, que les sujets et les circonstances sont les mêmes.

2 – [*Par métonymie*] Celui qui affecte de douter de tout et des choses les plus certaines.

3 – [*Par extension*] Qui fait preuve d'un scepticisme radical.

Remarques : a) – Les philosophes de la secte dont Pyrrhon était le chef, faisaient profession de douter des choses que les autres regardaient comme les plus certaines.

b) – Dans les « *Pensées* », Pascal renvoie dos à dos les pyrrhoniens et les stoïciens.

Pyrrhonien : Voir le mot *Pyrrhenien*.

Pyrrhique : Danse guerrière d'origine doriennne, exécutée au son de la flûte par des danseurs armés et inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille et de Déidamie (la fille de Lycomède, roi de Skyros).

Remarque : Pyrrhus, dont le nom faisait référence aux cheveux roux hérités de son père, a ensuite pris le nom de Néoptolème.

Pythagore : Grâce à l'œuvre de Cicéron intitulée le « *Songe de Scipion* » miraculeusement parvenue jusqu'à nous, nous savons que Pythagore enseignait à ses disciples le système de Copernic, à savoir que le Soleil est le centre du monde, que la Terre n'est qu'une planète comme les autres, une masse sphérique qui, autour du Soleil, décrit un cercle d'un mouvement régulier comme les autres planètes visibles, Vénus, Mars, Jupiter.

Remarques : a) – Pythagore reçut lui-même cette doctrine maîtresse par un enseignement d'autorité mêlé à des considérations mystiques dans les temples sacrés d'Égypte et de Chaldée.

b) – Lorsque Pythagore disparut, le clair cerveau des Grecs ne s'accommoda pas d'une doctrine dont on ne pouvait donner aucune raison plausible, qui était mêlée de mysticisme et qui paraissait obscure ; c'est alors que triompha la doctrine d'Aristote qui veut que le centre de la Terre soit le centre du monde.

Pythie : Nom que les Grecs donnaient à la prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes.

Remarque : Pour délivrer ses prédictions, la pythie de Delphes était installée sur un trépied et mâchait des feuilles de laurier.

Pythiques (Jeux –) : Nom des jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes, en l'honneur d'Apollon.

Remarques : a) – Apollon était surnommé *Pythien* pour commémorer sa victoire sur le serpent Python.

b) – Les Jeux pythiques comportaient des concours musicaux et poétiques ainsi que des épreuves gymniques.

c) – On appelle *Odes pythiques* ou *les Pythiques* les odes de Pindare célébrant les vainqueurs des Jeux pythiques.

Exemple : La première Pythique.

Python : Serpent non venimeux, de grande taille et aux mœurs nocturnes, qui tue ses proies en les étouffant par constriction.

Remarques : a) – Le python réticulé, qui est originaire d'Asie du Sud-Est, peut atteindre dix mètres de longueur.

b) – Le python royal vit en Afrique équatoriale.

Pythonisse : Désigne la pythie de Delphes et par extension, toute femme délivrant des prédictions, des prophéties.

Remarque : Dans l'*Ancien Testament* (1 Samuel 28) Saül, roi d'Israël, consulta la

pythonisse d'En-Dor, une nécromancienne, pour interroger Samuel avant de livrer bataille aux Philistins.

Qbit : 1 – État quantique qui représente la plus petite unité de stockage d'information quantique.

Remarques : a) – Le *qbit* est l'analogie quantique du *bit* électronique.

b) – On écrit *qbit*, ou *qubit*, ou *qu-bit*.

2 – Le *qbit* est la superposition de deux états de base, écrits par convention $|0\rangle$ ou $|1\rangle$ et prononcés *ket 0* ou *ket 1*.

Remarques : a) – Un *état qbit* est la superposition quantique linéaire de ces deux états.

b) – Contrairement à un bit classique, un *qbit* ne peut pas être dupliqué.

c) – Il n'est pas possible de lire un *qbit* sans figer définitivement son état.

d) – La puissance d'un ordinateur quantique est une fonction exponentielle du nombre de *qbits*.

QE2 : Abréviation du nom du RMS « *Queen Elizabeth 2* ».

[Voir les mots *Squat*, *Surenforcement* et l'expression *Queen Elizabeth 2*].

QI : Initiales de l'expression *quotient intellectuel*.

[Voir l'expression *Quotient intellectuel*].

QR Code (Abréviation de l'expression anglaise « **Quick Response code** ») : Type de code matriciel constitué de modules noirs disposés dans un carré à fond blanc.

Remarques : a) – L'agencement des modules définit l'information que contient le code.

b) – Le code QR fait l'objet d'une normalisation ISO 18004.

c) – Le code QR a été publié au Japon en 1999 sous un format de données libres.

d) – Les opérateurs français de téléphonie mobile ont créé, pour la France, un *format comparable* pour réaliser des pictogrammes matriciels composés de petits carrés ; ces pictogrammes peuvent être décodés par les téléphones mobiles disposant d'un lecteur et du logiciel approprié et ils donnent accès à différentes informations via le numéro codé d'un terminal que le téléphone peut appeler.

e) – Ce genre de pictogrammes est parfois appelé familièrement « *flash code* ».

[Voir l'expression *Code QR*].

Qt : 1 – Ensemble de bibliothèques de programmation informatique multi-plateforme.

Remarques : a) – Qt est écrit en C++ (langage compilé) et il est, à la base, conçu pour être utilisé en C++ ; on compile le code source de C++ avec gcc.

b) – Il est cependant possible, aujourd'hui, d'utiliser Qt avec des langages comme Java ou Python qui sont des langages interprétés.

c) – Les bibliothèques Qt sont utilisées depuis 1996 dans l'environnement graphique de bureau KDE, sous Linux.

d) – Qt s'écrit toujours avec un « *Q* » majuscule et un « *t* » minuscule.

e) – Qt se prononce « *quioute* » comme l'anglais *cute* qui signifie « *mignonne* ».

2 – Le module GUI de Qt (*Qt créateur*) sert à créer des interfaces utilisateurs graphiques (en anglais « **Graphical User Interfaces** », en abrégé « **GUI** ») c'est-à-dire qui utilisent des fenêtres pour développer les applications et non le mode console.

Remarques : a) – On peut utiliser « *Qt créateur* » pour développer en C++ en mode graphique, plutôt qu'en mode console.

b) – *Qt créateur* est optimisé pour compiler avec gcc des projets C++ utilisant Qt.

c) – *Qt créateur* intègre directement un débogueur, un outil de création d'interfaces graphiques, des outils pour la publication de code sur *git* et la documentation **Qt**.

d) – L'éditeur de texte intégré à *Qt créateur* permet l'auto-complétion et la coloration syntaxique.

3 – Sous Linux et notamment sous Ubuntu, on peut installer directement le paquet

qtcreator avec la commande `apt-get install qtcreator`.

4 – Le programme qtcreator est volumineux ; sa documentation est complète et très abondante.

5 – Exemple de codage avec Qt : expression « *hello world* » en langage C++ :

```
#include <QApplication>
#include <QPushButton>

int main(int argc, char *argv[])
{
    QApplication app(argc, argv);
    QPushButton bouton("Hello world!");
    bouton.show();
    return app.exec();
}
```

Remarques : **a)** – Interprétation du code :

i) `#include <QApplication>` : pour inclure l'en-tête `QApplication` nécessaire pour pouvoir utiliser la classe `QApplication`.

ii) `#include <QPushButton>` : idem pour la classe `QPushButton`.

iii) `int main(int argc, char *argv[]) {` : début de la fonction `main` exécutée au lancement du programme.

iv) `QApplication app(argc, argv);` : crée un objet `QApplication` ; cette étape est obligatoire avant d'utiliser des widgets (`QWidget`).

v) `QPushButton bouton("Hello world!");` ; : crée un objet `QPushButton` (qui est un `QWidget`) ; cet objet se visualise par un bouton qui affiche le texte "Hello world!".

vi) `bouton.show();` ; : appelle la fonction `show` de l'objet `bouton` pour le rendre visible (par défaut le bouton est invisible).

vii) `return app.exec();` ; : appelle la fonction `exec` de `app`. et retourne son résultat ; cette fonction s'exécute jusqu'à ce que l'utilisateur ferme toutes les fenêtres visibles ; dans le cas présent, jusqu'à ce que l'utilisateur ferme la fenêtre correspondant à `bouton`.

b) – Le mot anglais *widget* (en français : « *machin* ») désigne ici un composant quelconque de l'interface graphique.

Quad : [*Familier*] Abréviation pour le mot *quadricycle*.

[Voir le mot *Quadricycle*].

Quade : Ancienne unité de volume utilisée pour mesurer les liquides.

Remarque : Un quade valait 2 pintes, ou 96 pouces cubes, ou 1,904292 litre.

Quadragénaire : Qui est âgé de quarante ans.

Exemples : Un homme, une femme quadragénaire ; un quadragénaire.

Quadragésimal : Relatif au carême.

Exemples : Jeûne quadragésimal ; abstinence quadragésimale.

Quadragésime : Le premier dimanche du carême.

Remarques : **a)** – Le carême est aussi appelé « *la sainte quarantaine* » : c'est une période qui commence le mercredi des cendres et qui s'achève le *samedi saint*, veille du dimanche de Pâques.

b) – Le premier dimanche de carême est appelé *dimanche de la quadragésime*.

Quadrant : 1 – Quart d'une circonférence, correspondant à un arc de quatre-vingt-dix degrés.

Remarque : On appelle *quadrant* un secteur angulaire de 90° ou $\pi / 4$.

2 – Chacune des quatre portions d'un plan déterminées par deux droites perpendiculaires.

3 – [*Par analogie*] Le quart du méridien terrestre.

Remarques : a) – La longueur d'un quadrant est de 10 000 kilomètres car le mètre a été défini le 19 mars 1791 comme étant la dix millionième partie du quart du méridien terrestre.

b) – Le mètre est aujourd'hui défini comme la longueur du trajet parcouru par la lumière, dans le vide, pendant une durée de 1/299 792 458 seconde [définition adoptée le 20 octobre 1983 par la 17ème Conférence générale des Poids et Mesures, au Pavillon de Breteuil à Sèvres].

c) – Par la méthode des longueurs d'onde, la précision de la mesure de l'unité de longueur est de 10^{-11} .

Quadrat : [*Terme d'Imprimerie*] Petit morceau de fonte, plus bas que la lettre, et de la largeur de trois ou quatre chiffres au moins, qui sert à faire un blanc en imprimant.

Remarque : Il y a aussi des *quadrats*, qui sont de la largeur de deux chiffres, et des *demi-quadrats*, de la largeur d'un chiffre.

Quadrat : [*En astrologie*] On appelle « *quadrat aspect* » la position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 90 degrés ou d'un quart de cercle.

Remarques : a) – Dans cette expression, *quadrat* est un adjectif qualificatif.

b) – On prononce *Couadra*.

Quadratique : Qui est du second degré ; dont les éléments sont élevés au carré.

Exemple : Équation quadratique.

Remarque : La moyenne quadratique de n nombres est la racine carrée du quotient par n de la somme de leurs carrés.

Quadrature : **1** – Faire la quadrature d'une figure plane, c'est tracer un carré de même surface.

Remarque : La quadrature est la réduction d'une surface délimitée par des lignes droites ou courbes en un carré de surface équivalente ; la quadrature permet de calculer l'aire de cette figure.

2 – [*Par analogie*] Opération qui consiste à déterminer, par le calcul d'une intégrale, l'aire comprise entre une courbe représentée sur un graphe, l'axe des abscisses de ce graphe, et deux droites parallèles à l'axe des ordonnées et recoupant cette courbe.

Remarques : a) – Hippocrate de Chios découvrit la quadrature des lunules au v^{ème} siècle avant J.-C. et Archimède celle de la parabole au III^{ème} siècle avant Jésus-Christ.

b) – La quadrature du cercle reste à découvrir mais en l'état actuel de nos connaissances, c'est une opération impossible.

c) – La quadrature du cercle qui, en l'état actuel de nos connaissances nécessiterait la construction à la règle et au compas de la racine carrée du nombre π , est impossible en raison de la transcendance du nombre π .

d) – [*Au figuré*] L'expression *la quadrature du cercle* se dit d'un problème, d'une difficulté insolubles, par référence aux nombreuses recherches infructueuses qui ont eu cours depuis l'Antiquité pour établir cette transformation géométrique.

3 – [*En physique*] Des mouvements en quadrature de phase présentent un déphasage d'un quart de période.

Quadrature : **1** – [*En astronomie*] On appelle *quadrature* le phénomène dans lequel les longitudes célestes géocentriques de deux astres, ou leurs ascensions droites diffèrent de 90°.

Remarques : a) – Deux astres sont en quadrature par rapport à la Terre lorsque la droite allant du centre du premier astre à la Terre et celle allant de la Terre au centre de l'autre astre forment un angle droit.

b) – Les jours de premier quartier et de dernier quartier de Lune, le Soleil et la

Lune sont en quadrature.

c) – Aux alentours des quadratures de la Lune et du Soleil, on observe des marées de mortes-eaux (en anglais « *neap tides* »).

2 – Position de deux astres, notamment le Soleil et la Lune, par rapport à la Terre, telle que la droite allant du centre du premier astre au centre de la Terre et celle allant du centre de la Terre au centre de l'autre astre, forment un angle droit.

Remarque : Les quadratures de la Lune et du Soleil correspondent aux premiers et derniers quartiers de lune, où se produisent les marées de mortes-eaux.

[Voir l'expression *Morte-eau*].

3 – Réduction d'une figure délimitée par des lignes droites ou courbes en un carré de surface équivalente, qui permet de calculer l'aire de cette figure.

Remarque : Hippocrate de Chios découvrit la quadrature des lunules au v^{ème} siècle av. J.-C. et Archimède (287 – 212 av. J.-C.) celle de la parabole au iii^{ème} siècle av. J.-C.

4 – Opération qui consiste à déterminer, par le calcul d'une intégrale, l'aire comprise entre une courbe représentée, l'axe des abscisses et deux droites, parallèles à l'axe des ordonnées, recoupant cette courbe.

Remarque : L'expression *la quadrature du cercle* se dit d'un problème, d'une difficulté insolubles, par référence aux nombreuses recherches infructueuses qui ont eu cours depuis l'Antiquité pour établir cette transformation géométrique.

Quadrature : [*Terme d'horlogerie*] La quadrature d'une horloge ou d'une montre, est l'assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, quand la montre ou l'horloge est à répétition.

b) – On prononce *Kadrature*.

Quadrichromie : **1** – Technique d'impression utilisant les trois couleurs primaires (cyan, magenta et jaune) ainsi que le noir.

Exemple : Un journal imprimé en quadrichromie.

2 – Impression en quatre couleurs : jaune, magenta, cyan et noir.

Quadricycle : Véhicule à moteur tout terrain, non carrossé et doté de quatre roues à larges pneus, d'une selle et d'un guidon.

Remarque : On dit aussi, par abréviation et familièrement, « *quad* ».

Quadriennal : **1** – Qui dure quatre ans.

Exemples : Une charge quadriennale ; un plan quadriennal.

2 – Qui a lieu tous les quatre ans.

Exemples : Rotation quadriennale ; des jeux quadriennaux.

Remarque : On a dit aussi *quatriennal*.

Quadriges : [*Dans l'Antiquité*] Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front, dont l'usage en course passa des Jeux Olympiques aux autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie.

Remarques : **a)** – Cette course était considérée comme étant la plus noble de toutes.

b) – Les quadriges servaient également au cours d'occasions solennelles telles que les processions publiques ou les triomphes.

Quadrilatère : Polygone qui a quatre côtés.

Remarque : On prononce *Couadrilatère*.

Quadrillage : **1** – Disposition de traits figurant un ensemble de carrés, de losanges ou d'autres parallélogrammes.

2 – Le fait de répartir, de disposer de façon serrée des troupes sur un territoire afin de le contrôler.

Quadrille : Troupe de Chevaliers d'un même parti dans un carrousel.

Exemples : Une belle quadrille ; la première quadrille était magnifiquement vêtue ; au grand carrousel, il y avait cinq différentes quadrilles, qui représentaient cinq nations différentes.

Quadrille : Espèce de jeu d'homme qui se joue à quatre.

Exemples : Faire un quadrille ; jouer une partie de quadrille.

Quadrillion : **1** – [Vieilli] Mille trillions.

2 – Selon un décret de 1961, le mot *quadrillion* a reçu une nouvelle valeur, à savoir un million de trillions.

Remarque : Le mot *quadrillion* en ce sens n'est pas entrée dans l'usage.

Quadrimoteur : Se dit d'un avion qui possède quatre moteurs.

Quadriparti : Partagé en quatre.

Quadripartite : **1** – Qui comporte ou qui rassemble quatre parties, quatre éléments.

Exemple : Une voûte d'ogives quadripartite

2 – Qui réunit les représentants de quatre pays.

Remarque : Conférence quadripartite, qui réunit les représentants de quatre pays.

Exemple : L'occupation quadripartite de Berlin et de Vienne, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Quadripôle : Dispositif électrique ou électronique comportant quatre bornes, deux d'entrée et deux de sortie.

Remarques : **a)** – Un *quadripôle actif* comprend une source auxiliaire de puissance électrique.

b) – Un *quadripôle passif* comprend des composants ne produisant pas eux-mêmes d'énergie, tels qu'une résistance ou un condensateur.

c) – Un transformateur de tension est un quadripôle passif.

Quadrique : Surface définie par une équation du second degré.

Remarques : **a)** – La sphère est une surface quadrique ; les paraboloides et les ellipsoïdes sont des quadriques.

b) – Les sections planes d'une quadrique sont des coniques.

Quadrireme : Galère qui avait quatre rangs de rames de chaque côté.

Quadrivalent : Dont la valence est égale à 4.

Exemple : Le carbone et le silicium sont *quadrivalents* (ou tétravalents).

Remarque : On dit plus couramment *Tétravalent*.

Quadrivium : **1** – [Vieilli] Étude des choses.

2 – *Quādrīvĭum* est un mot latin désignant la réunion des quatre parties traditionnelles de la science mathématique : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

Remarques : **a)** – En 1963, l'astronomie, la géométrie descriptive et la mécanique figuraient encore au programme de *mathématiques* du cours de math.-élem. (mathématiques-élémentaires).

b) – Dans l'Antiquité et au Moyen Âge en Europe, le *quadrivium* se distinguait du *trivium* qui est l'étude des mots et qui se composait de la grammaire, de la rhétorique et de la logique.

[Voir le mot *Trivium*].

c) – Le quadrivium constituait, avec le trivium auquel il succédait, le cycle des sept arts libéraux.

Quadruple : **1** – Quatre fois autant.

Exemples : La peine du quadruple ; payer le quadruple ; condamner au quadruple ; un nombre quadruple d'un autre ; vingt est quadruple de cinq.

2 – On appelait *quadruple* une double pistole d'Espagne.

3 – Il s'est dit en France d'une pièce de quatre louis.

Remarque : Il y a eu peu de ces pièces.

Quai (en anglais « *wharf* », « *quay* », « *jetty* ») : **1** – Levée de terre dans un port ou sur le bord d'une rivière, élevée au-dessus des grandes eaux, dont la surface aplanie est ordinairement recouverte d'un revêtement maçonné ou de macadam enrobé permettant la circulation des voitures ; les terres du rivage sont retenues par un rideau de palplanches ou par un mur souvent revêtu de pierres de taille ; le pied du quai est baigné par les eaux du port ou de la rivière sur une profondeur suffisante pour permettre l'accostage des navires de mer ou des bateaux de rivière. *Remarques* : **a)** – Traditionnellement, les navires au port se mettaient jadis perpendiculairement au rivage, l'avant amarré au quai au Ponant, l'arrière amarré au quai en Méditerranée.

b) – Les navires amarrés perpendiculairement au rivage communiquaient avec la terre au moyen d'une planche établie entre la poupe (ou la proue au Ponant) et le quai ; on comptait alors en *jours de planche* la durée du séjour car le chargement, le déchargement et les communications avec la terre se faisaient en empruntant la planche.

c) – Être *bord à quai* se dit lorsque l'un des côtés du bâtiment touche à un quai.

d) – Jadis, les navires qui fréquentaient la Syrie, la Palestine et en général les ports du Levant, se mettaient bord à quai ; ils pouvaient appuyer leur échelle de coupée sur la quai pour communiquer avec la terre ; on appelait ces ports, pour cette raison, les *Échelles du Levant*.

2 – Les *quais* servent pour la charge et la décharge des marchandises.

Remarques : **a)** – Les navires s'amarrèrent le long du quai au moyen d'organeaux, de vieux canons, de bornes, de bollards ou de bittes d'amarrage qui y sont établis.

b) – On dit qu'un navire est *à quai*, ou *bord à quai*, lorsqu'il est amarré le long d'un quai.

c) – Il y a dans les ports un officier appelé *maître du quai*, *maître de quai* ou *commandant de port*, qui est chargé de la police du port.

3 – Dans de nombreux établissements portuaires, des rails destinés à la circulation des grues du port et des voies de chemin de fer pouvant recevoir des wagons de marchandises, courent le long des *quais*.

4 – [*Par analogie avec le vocabulaire des voies navigables*] On appelle *quais* les plates-formes surélevées qui bordent les voies des haltes ou des gares de chemin de fer pour permettre l'embarquement et le débarquement des voyageurs ou des marchandises.

Quaiage (en anglais « *wharf duty* ») : Droit ou paiement exigé, dans certains ports, de chaque navire de commerce qui opère un chargement ou un déchargement de marchandises le long d'un quai.

Quaiche (en anglais « *ketch* ») : Navire à poupe carrée de 50 à 200 tonneaux, portant un grand mât et un mât d'artimon.

Remarques : **a)** – Ses voiles basses sont installées sur des cornes et il a des huniers.

b) – Le beaupré, peu relevé, est assez long pour recevoir deux focs et une trinquette.

c) – On dit aujourd'hui *quaiche* [vieilli] ou *ketch* [de préférence].

Quaker : Nom anglais qui signifie *trembleur* et qu'on donne à une secte qui a commencé en Angleterre en 1650.

Qualificateur : Nom qu'on donnait en Espagne et en Italie à ceux des membres du Saint-Office, c'est-à-dire de l'Inquisition, dont la charge était de déterminer par leur avis, la

nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime quelconque déféré à ce tribunal.

Remarques : a) – Les qualificateurs du Saint-Office étaient des théologiens, ordinairement de l'Ordre de Saint Dominique.

b) – L'examen des livres mis à l'index, ou des propositions dénoncées, était aussi de leur ressort.

Qualification : Attribution d'une qualité, d'un titre.

Remarques : a) – La qualification suppose à la fois :

i) une compétence dans un domaine donné, et

ii) l'expérience réelle d'une activité entrant dans ce domaine de compétence.

b) – La *qualification* nous permet d'obtenir de bonnes performances dans la pratique de l'activité pour laquelle nous sommes qualifié.

c) – Le mot *qualification* s'oppose parfois aux mots *pratique* ou *compétence* employés seuls.

[Voir les mots *Compétence* et *Pratique*].

d) – Dans certains cas et dans certaines circonstances, l'utilisation d'un simulateur permet d'améliorer la compréhension et la connaissance pratique de certains aspects d'une activité.

Qualifié (Matelot –) (en anglais « **AB** », « **able-bodied** ») : Marin accompli.

Qualité : 1 – Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude, froide, blanche, noire, etc.

Remarque : Dans la philosophie des péripatéticiens, on appelait les quatre premières qualités : la chaleur, la froideur, la sécheresse et l'humidité.

2 – Qualité, se prend aussi pour inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise.

Exemples : Qualités naturelles ; qualités acquises ; les qualités du corps et de l'esprit.

3 – Qualité signifie encore *noblesse distinguée*.

Exemples : C'est un homme, c'est une femme de qualité, de grande qualité.

4 – Qualité se dit aussi des titres qu'on prend à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de quelque prétention, etc.

Exemples : Il prend la qualité de Prince, de Duc, etc. ; qualité d'écuyer ; qualité de bourgeois, de secrétaire du président ; il avait ce privilège en qualité de secrétaire du roi ; en quelle qualité peut-il disputer cette succession ? car il n'est ni héritier, ni créancier, ni donataire.

Qualités évolutives : 1 – On appelle *qualités évolutives* d'un navire son rayon de giration rapporté à sa longueur, à diverses vitesses et pour différents angles de barre.

2 – À la mer, on considère surtout le diamètre de la giration permanente et le rayon d'évolution aux grands angles de barre sans que le navire ne prenne une gîte excessive.

3 – En manœuvres de port, on considère surtout l'entrée en giration aux petits angles de barre et à petite vitesse, et la capacité à stopper la giration dès que l'on a remis la barre à zéro.

Qualités nautiques (en anglais « **nautical conditions** », « **nautical properties** ») : **1** – On appelle *qualités nautiques* d'un navire celles par lesquelles il possède l'avantage de satisfaire aux vues du manœuvrier.

2 – Les qualités nautiques d'un navire à voiles consistent à bien marcher sous toutes les allures, à être sensible à l'effet du gouvernail, à évoluer facilement, à bien tenir le plus près et à peu dériver, à porter convenablement la voile, à avoir des mouvements doux tout en conservant de la stabilité, à se bien porter à la cape, à s'élever facilement à la lame et à embarquer peu d'eau.

Remarques : a) – Le navire qui possède les qualités nautiques à un haut degré est

dit avoir des *qualités supérieures* ; celui qui en est fortement dépourvu est dit avoir de mauvaises qualités.

b) – Les *qualités nautiques* d'un navire dépendent de sa construction, mais aussi de l'arrimage des marchandises au moment présent et, pour un navire à voiles, de l'installation du gréement.

Quaker : Nom qui signifie « *trembleur* » en anglais et qu'on donne à une secte judéo-chrétienne qui a commencé en Angleterre en 1650.

Remarque : Les membres de la Société des Amis (les *Quakers*) étaient incités à trembler devant Dieu.

Quai : **1** – Levée ordinairement revêtue de pierre de taille, et faite le long d'une rivière, entre la rivière même et les maisons, pour la commodité du chemin, et pour empêcher le débordement de l'eau.

Exemples : Le quai de la Mégisserie ; le quai des Orfèvres ; le quai des Augustins, etc.

2 – On appelle aussi *quai* le rivage d'un port de mer, qui sert pour la charge et la décharge des marchandises.

3 – [*Par analogie*] Levée pavée ou empierrée et recouverte d'un revêtement cimenté, permettant d'améliorer l'accès aux voitures ou aux wagons de chemin de fer et aux camions automobiles.

Quaiche : Petit navire à un pont.

Remarque : La quaiche est mâchée en fourche comme le yacht.

Qualité : Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude, froide, blanche, noire, etc.

Exemples : Bonté, petitesse, blancheur, noirceur, beauté, laideur, sont des qualités.

Quamquam : [*Vieilli*] Terme de collège, emprunté du latin *quamquā*m et qui conserve sa prononciation latine pour signifier une harangue en langue latine faite en public et prononcée par un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie.

Exemples : Cet enfant doit faire le *quamquam* d'une telle thèse ; il a fort bien prononcé son *quamquam*.

[Voir le mot *Quanquan*].

Quand : L'adverbe *quand* a pour sens « *lorsque* », « *dans le temps que* », « *dans quel temps ?* ».

Remarque : *Quand* est tiré du latin *quando* qui signifie « *quand* » ou « *puisque* ».

Quanquan : Terme corrompu du latin *quamquā*m.

Remarques : **a)** – Il n'est guère d'usage que dans les expressions *faire un quanquan*, un grand *quanquan* de quelque chose pour dire faire beaucoup de bruit, beaucoup d'éclat d'une chose qui n'en vaut pas la peine.

b) – On écrit plutôt *cancan*.

[Voir le mot *Quamquam*].

Quant : L'adverbe *quant* est toujours suivi de la préposition « *à* » et a le sens de « *pour ce qui est de...* ».

Remarque : *Quant* est tiré du latin *quantum* qui signifie « *combien* ».

Quantième : **1** – Terme par lequel on désigne, on demande le rang, l'ordre numérique d'une personne, d'une chose dans un certain nombre de personnes ou de choses.

Exemple : Le *quantième* êtes-vous dans le classement ?

2 – *Quantième* signifie « *le quantième jour* ».

Exemples : Quel *quantième* de la lune, quel *quantième* du mois avons-nous ? de quel *quantième* vous a-t-il écrit ?

Remarque : Quantième s'emploie dans le style administratif ou dans la langue soutenue pour désigner un jour selon sa place dans la numérotation du mois.

Exemples : Indiquer le quantième du mois où l'acte a été établi ; montre à quantièmes, qui indique la date du jour.

Quantifiable : Qui peut être quantifié, mesuré, évalué.

Quantificateur : Symbole graphique que l'on place devant un terme ou une variable, pour déterminer l'ensemble des éléments auxquels s'applique une proposition, une propriété.

Exemples : Quantificateur universel, noté \forall et signifiant « quel que soit », « pour tout » ; quantificateur existentiel, noté \exists et signifiant « il existe au moins un ».

Quantification : **1** – Action de traduire quelque chose, d'exprimer une grandeur de manière chiffrée.

Exemple : La quantification des objectifs commerciaux.

2 – Procédé qui permet d'approcher un signal continu par les valeurs d'un ensemble discret d'assez petite taille.

Remarque : On parle aussi de quantification pour approcher un signal à valeurs dans un ensemble discret de grande taille par un ensemble plus restreint.

3 – Opération qui permet de déterminer les valeurs possibles d'une grandeur physique lorsque ces valeurs appartiennent à un ensemble discontinu constitué de multiples entiers d'une valeur minimale.

Exemple : La quantification de l'énergie d'un atome.

Quantifier : Traduire, exprimer quelque chose sous forme de chiffres.

Exemple : Quantifier un risque naturel.

Quantique : Qui est relatif aux quanta ou aux théories qui s'y rapportent.

Exemple : Physique, mécanique quantique, qui traite du monde atomique et subatomique dans lequel les échanges d'énergie se font de manière discontinue.

Remarques : **a)** – La physique quantique est née au xx^e siècle, notamment sous l'impulsion de l'Allemand Max Planck (1858-1947), du Danois Niels Bohr (1885-1962) et du Français Louis de Broglie (1892-1987) ; elle s'est développée parallèlement à la relativité générale, qui concerne l'infiniment grand.

b) – Selon la théorie quantique, il existe des *quanta de valeur* minimaux pour toutes les grandeurs mesurables des phénomènes physiques.

c) – Pour le *champ gravitationnel*, la durée minimum (quantum de temps) est le temps de Planck, de l'ordre de 10^{-43} seconde ; c'est l'intervalle minimum de temps au-dessous duquel la grandeur *temps* n'existe plus.

d) – La valeur du temps de Planck se détermine en combinant les constantes attribuées aux phénomènes :

i) relativistes,

ii) gravitationnels,

iii) quantiques.

e) – Le temps de la mécanique quantique n'est pas une grandeur continue ; le temps mesuré avec un compte-temps d'une telle précision qu'il serait capable de rendre compte d'espaces de temps voisins du temps de Planck (ou quantum de Planck de 10^{-43} seconde) ne pourrait prendre que certaines valeurs discrètes.

f) – La théorie de la gravité quantique à boucles prévoit que les sauts temporels élémentaires sont extrêmement petits mais finis.

g) – La continuité des grandeurs est une technique mathématique employée pour traiter des grandeurs physique discrètes de granularité très fine.

h) – La longueur minimum mesurable (quantum de longueur) au-dessous de

laquelle la grandeur *longueur* n'existe plus, est la longueur de Planck qui est de l'ordre de 10^{-35} mètre).

Quantité : 1 – *Quantité* se dit de tout ce qui peut être mesuré ou numbré.

Remarques : a) – On appelle *quantité continue* l'étendue d'un corps en longueur, largeur et profondeur.

b) – On appelle *quantité discrète* l'assemblage de plusieurs choses séparées les unes des autres, comme les nombres, les grains d'un tas de blé.

c) – La géométrie a pour objet la quantité continue. ; l'arithmétique a pour objet la quantité discrète.

2 – Quantité, est aussi un nom singulier à sens collectif qui signifie multitude, abondance.

Exemples : Il y en avait en quantité, en grande quantité, en petite quantité ; la qualité des choses est souvent préférable à la quantité.

Quantité de mouvement : 1 – La quantité de mouvement ***p*** d'un système ***S***,

i) de masse totale ***M*** et

ii) de vitesse ***v***

est égale à la quantité de mouvement $\mathbf{p}_G = \mathbf{M} \cdot \mathbf{v}_G$ du centre de masse ***G*** du système ***S***, où l'on suppose que toute la masse du système est concentrée.

2 – Pour un système isolé \mathbf{p}_G et par conséquent \mathbf{v}_G sont constants.

3 – Si la quantité de mouvement $p = m \cdot v$ d'un point matériel varie au cours du temps, cela signifie que cette particule n'est pas isolée ; elle est soumise à une force ***F*** égale à la variation de la *quantité de mouvement* par unité de temps :

$$F = dp / dt = m \cdot \gamma \text{ (loi fondamentale de la dynamique, énoncée par Newton).}$$

4 – Si le moment cinétique $L = r \wedge p$ d'un objet ou d'un système par rapport à un point ***O*** quelconque varie au cours du temps, cela veut dire qu'il est soumis à un couple de forces (qui entraîne sa rotation ou qui freine sa rotation) égal à la variation du *moment cinétique* par unité de temps.

Remarque : Le moment de ce couple est le moment par rapport au point ***O*** d'une force appliquée à l'objet ou au système.

5 – Dans la réalité pratique, tout système en mouvement est soumis à des forces de frottements (fluides ou solides) qui dissipent de l'énergie.

Quantum : La plus petite quantité indivisible que peut prendre une grandeur physique quantifiée.

Exemple : Le *quantum d'action*, également appelé *constante de Planck*, équivaut à l'énergie d'une particule élémentaire.

Remarques : a) – On appelle quantum d'énergie électromagnétique d'un rayonnement, la quantité d'énergie d'un photon ; par métonymie, c'est le photon lui-même.

b) – On appelle quantum de charge électrique l'équivalent, en valeur absolue, de la charge portée par un électron.

c) – Le nom latin quantum est un exclamatif qui signifie « *quelle quantité !* ».

d) – Le pluriel du mot latin quantum est quanta.

e) – L'expression *théorie des quanta* est synonyme de physique ou mécanique quantique.

Quarantaine (en anglais « *quarantine* ») : **1** – La *quarantaine d'observation*, ou simplement la *quarantaine*, est une période de séquestration, d'isolement imposé par mesure sanitaire aux navires portant des individus ou des marchandises suspectés d'apporter ou de contenir des germes de maladies contagieuses.

Remarques : a) – La période d'observation qui dure environ *quarante jours*, parfois davantage, parfois beaucoup moins, permet d'attendre que les maladies au

stade de l'incubation se déclarent.

Exemples : La quarantaine rigoureuse est de quarante jours ; il n'a fait que dix jours de quarantaine ; il a fait une quarantaine de quinze jours.

b) – Les navires en quarantaine sont mouillés dans une partie retirée de la rade et ils ne communiquent qu'avec le lazaret ; les malades d'un navire en quarantaine sont débarqués à l'hôpital du lazaret.

[Voir le mot *Lazaret*].

c) – La *libre-pratique* est une décision administrative levant l'obligation de quarantaine.

d) – Avant qu'un navire en provenance de pays suspects n'ait obtenu la libre-pratique, seuls le pilote du port ou de la rivière et les autorités sanitaires sont autorisés à monter à bord.

e) – Les navires provenant des pays sains ou habituellement sains sont, sauf les dérogations jugées utiles, admis à la libre-pratique après les visites et interrogations d'usage, à moins d'accidents ou de communications de nature suspecte survenus depuis le départ du dernier port.

f) – Le pavillon « *quebec* » du code international des signaux, rectangulaire et entièrement jaune, signifie que le navire qui l'arbore se considère comme sain et qu'il demande à l'autorité sanitaire de lui accorder la *libre-pratique*, c'est-à-dire d'autoriser le navire à communiquer avec la terre, sans restrictions.

g) – Les navires « *en quarantaine* » envoient ensemble les pavillons « Q » (*Quebec*, entièrement jaune) et « L » (*Lima*, qui montre un carré jaune et un carré noir en haut, un carré noir et un carré jaune en bas).

h) – La quarantaine a été établie en France après la grande peste de 1721 qui tua 10 000 des 23 000 habitants à Marseille.

2 – On entend aussi par quarantaine l'isolement lui-même, dans des locaux à terre, des membres de l'Équipage ou des passagers des navires qui arrivent d'un « *long voyage* » (ou « *voyage de long cours* ») avec des escales dans des pays étrangers, parce que ces personnes sont susceptibles d'apporter de ces pays des maladies contagieuses.

Remarques : **a)** – Les établissements qui renferment des locaux destinés à l'isolement des personnes en quarantaine pour des raisons prophylactiques s'appellent des *lazarets*.

b) – Les personnes en quarantaine ne peuvent pas communiquer avec les personnes saines, si ce n'est par écrit.

c) – Dans certains cas, les personnes en quarantaine peuvent communiquer avec les personnes saines au moyen d'un parloir grillé où une salle entière sépare les marins ou les passagers du navire, des visiteurs qui se rendent à ce parloir.

d) – *Long voyage* est synonyme de *long-cours*.

[Voir l'expression *Long-cours*].

3 – [*Par extension*] Mise à l'écart temporaire d'une personne, d'un animal, d'une marchandise, d'un navire ou d'un véhicule présentant pour le pays qui les accueille un danger d'ordre sanitaire.

Remarques : **a)** – La *quarantaine* avait d'abord été fixée à environ 40 jours ; ce temps est quelquefois augmenté, mais plus souvent il est abrégé.

b) – Lorsqu'il s'agit d'une quarantaine d'observation, sa durée peut être réduite à 5 jours, selon les maladies suspectées et la durée de la traversée depuis les ports susceptibles d'être infestés.

4 – Quarantaine est une appellation familière du Carême, ce temps d'abstinence et parfois de jeûne qui commence le mercredi des cendres (le lendemain du mardi gras) et qui se termine le samedi-saint (la veille du dimanche de Pâques).

Exemple : Jeûner la « *sainte Quarantaine* » c'est jeûner pendant tout le Carême.

Remarques : a) – Le Carême dure longtemps, c'est pourquoi on emploie l'expression *quarantaine* qui ne signifie pas nécessairement quarante jours exactement.

b) – Du mercredi des cendres au mardi-saint, il y a 6 semaines, soit 42 jours ; du mercredi-saint au samedi-saint il y a 4 jours ; le Carême dure 46 jours et non pas juste quarante.

c) – Il y a six dimanches de carême que l'on appelle *Invocabit, Reminiscere, Oculi, Laetare, Iudica et Rameaux*.

d) – Certains arguent que, pour les fidèles qui jeûnent tous les jours de la semaine pendant le Carême mais pas le dimanche, on obtient $46 - 6 = 40$ soit quarante jours de jeûne et l'on retrouve la « *quarantaine* » stricte et rigoureuse des 40 jours de Carême.

5 – [*Familier*] Nombre de quarante.

Exemple : Une quarantaine d'hommes, d'euros, de litres, de tonnes, etc. ; une quarantaine d'années.

6 – Dans la tradition judéo-chrétienne, le nombre « *quarante* » a une signification symbolique de complétude, au même titre que le nombre « *sept* » (par exemple la création du monde en sept jours ; il y avait sept animaux purs de chaque espèce dans l'arche de Noé ; Joseph rêvait de sept vaches grasses et de sept vaches maigres ; le juste tomba sept fois et se releva pardonné ; il y eut sept patriarches d'Israël ; le septième jour du siège de Jéricho sous la direction de Josué, au septième tour d'une marche solennelle des Hébreux derrière sept trompettes autour de la cité, les murailles s'écroulèrent ; monter au septième ciel ; dans l'Antiquité, on comptait sept planètes, dont la Lune et le Soleil ; etc.) ou que maintenant en français, le nombre « *trente-six* » (par exemple « *voir trente-six chandelles* » ou « *il n'y va pas par trente-six chemins* »).

Remarques : a) – La tentation du Christ dura *quarante* jours : « *Aussitôt, l'Esprit poussa Jésus dans le désert, où il passa quarante jours, tenté par Satan* ».

[Marc 1 : 12-13].

b) – Après la sortie d'Égypte du peuple d'Israël « *Moïse demeura sur le Sinai avec le Seigneur quarante jours et quarante nuits* » [Exode 34 : 29-35].

c) – Après être sorti d'Égypte, les Hébreux subirent *quarante* ans d'errance dans le désert, avant de franchir le Jourdain et d'arriver à la Terre Promise : « *Souviens-toi de tout le chemin que Yahvé ton Dieu t'a fait faire pendant quarante ans dans le désert* » [Deutéronome 8 : 2] ; « *Le vêtement que tu portais ne s'est pas usé et ton pied n'a pas enflé, au cours de ces quarante ans !* » [Deutéronome 8 : 4].

d) – Si un coupable mérite d'être battu, le juge le fera étendre par terre et frapper en sa présence d'un nombre de coups proportionné à la gravité de sa faute ; il ne lui fera pas donner plus de *quarante* coups. [Deutéronome 25 : 2-3].

Quarantenaire : 1 – Qui dure quarante ans.

Exemple : Prescription quarantenaire.

2 – Qui a entre quarante et quarante-neuf ans.

Exemple : Un quarantenaire.

Remarque : On dit plutôt quadragénaire.

3 – Relatif à la quarantaine.

Exemple : Des mesures quaranténaires.

[Voir le mot *Quarantaine*].

Remarques : a) – On appelle *maladie quarantenaire*, chacune des maladies infectieuses contagieuses qui font l'objet d'une réglementation définie par les autorités sanitaires internationales et autorisant les États à prendre des mesures de protection et d'isolement.

b) – Le choléra, la peste, la fièvre jaune et la variole comptent parmi les maladies quaranténaires.

Quaranténier [ou **Quarantainier**] (en anglais « *ratling line* ») : Cordage composé de six, neuf et jusqu'à 18 fils, qui a de 27 à 45 millimètres de circonférence, c'est-à-dire qui est de la grosseur d'un doigt.

Remarques : **a)** – Le quaranténier sert à faire de forts amarrages, des rabans pour soulager les charges, des enfléchures, des balancines et des bras pour les perroquets ou les cacatois, des empointures de voiles, etc.

b) – Le *quaranténier* sert encore à réparer d'autres cordages.

c) – Les torons du *gros quarantainier* sont composés de 4 ou 5 fils à caret.

d) – Les torons du *quarantainier fin* sont composés de 2 ou 3 fils à caret.

e) – Le quarantainier se pelotonne ou se roule en manques de 60 brasses.

f) – Le *quarantainier* est ordinairement goudronné, mais celui qui est utilisé pour confectionner les rabans des hamacs n'a pas été goudronné.

Quaraton : Petit bateau de rivière.

Quaraderonner : Profiler une pièce d'ouvrage en la taillant en un quart de cercle convexe.

Quark : **1** – Constituant de la matière, longtemps considéré comme en étant la composante ultime.

Remarques : **a)** – Sa dimension est 10^{-18} mètre.

b) – Le nom *quark* a été donné à ces particules par le physicien américain Murray Gell-Mann (né en 1929 ; prix Nobel de physique 1969) qui s'est inspiré de « *Three quarks for muster Mark* » de l'écrivain irlandais James Joyces (1882-1941) dans *Finnegans Wake*.

c) – Le mot allemand *quark* signifie « *fromage blanc* », puis « *bêtise* ».

2 – Les *quarks* entrent dans la composition des hadrons.

Remarque : Le neutron et le proton sont formés chacun de trois *quarks*.

3 – Les *quarks* s'assemblent par paires (quark et anti-quark) pour constituer les mésons, ou par trois pour former les baryons.

4 – Il existe six types de quarks : *u*, *d*, *c*, *s*, *t* et *b* c'est-à-dire :

i) haut (u-up),

ii) bas (d-down),

iii) charme (c-charm),

iv) étrange (s-strange),

v) sommet (t-top),

vi) beauté (b-beauty).

[Voir les mots *Hadron*, *Mésons*, *Baryon*, *Préon*, *Proton*].

Quart : **1** – La quatrième partie d'un tout.

2 – [Vieilli] Mesure des liquides valant 2 pintes.

3 – Qui est composé de quatre entités.

Remarque : Banlieue dont l'étendue est d'un rayon de quatre milles ou qui est composée de quatre villages.

4 – Qui revient toutes les quatre heures.

Exemples : Quart de jour ; quart de nuit ; quart à la mer ; quart au mouillage.

5 – Qui revient tous les quatre jours.

Exemple : Fièvre quarte.

Quart (en anglais « *point* », « *rhumb of the compas* ») : **1** – *Quart* est synonyme d'une *aire de vent* quand on divise l'horizon en 32 aires de vent.

2 – *Quart* est l'abréviation de *quart de rumb* (un rumb est équivalent à un angle de $\pi/4$ ou 45 degrés).

3 – Un angle d'un *quart* est la quantité angulaire de 11,25 degrés comprise entre

deux directions successives, parmi les trente-deux directions de la boussole.
[Voir les mots *Boussole*, *Compas*].

4 – Un quart est un angle équivalent à $45^\circ / 4 = 11^\circ 15' = 11,25^\circ$.

Remarques : a) – On a d'abord appelé *rumb entier* la quantité angulaire (égale à 90°) comprise entre deux points cardinaux voisins, par exemple le Nord et l'Est.

b) – On a appelé *demi-rumb* et plus tard *rumb* les angles de 45° formés par une direction cardinale (N, E, S et W) et l'une des deux directions inter-cardinales (NE, SE, SW et NW) qui la précède ou qui la suit.

c) – Il y a 8 *rumbs de 45°* ou 32 *quarts de rumb de $11,25^\circ$* dans l'horizon.

d) – La rose de la boussole a d'abord été divisée en seize parties (marquées par les points cardinaux et inter-cardinaux) avant d'être divisée en 32 aires de vent, puis en 360 degrés.

e) – C'est en raison de l'amélioration de la sensibilité des compas, qu'on a porté à 32 le nombre des divisions de la rose, chacune d'entre elles formant un « *quart* » de la rose du compas de $11^\circ 15'$ ou $11,25^\circ$.

[Voir le mot *Rumb*].

5 – Le quart est une *unité angulaire* pratique à la mer pour exprimer que le vent a changé de direction (tant de quarts, ou tant de rumbs de vent) ou pour rendre compte du gisement d'un objet observé visuellement à la mer : il serait souvent présomptueux d'annoncer qu'on aperçoit un navire à 33 degrés et 45 minutes de degré sur tribord sans recourir à un taximètre ou à un compas de relèvement, alors qu'il est raisonnable de l'annoncer à *trois quarts* sur tribord (à un demi-quart près).

[Voir l'expression *Aire de vent*].

Quart (en anglais « *watch* ») : **1** – Le quart est le service de veille sur la dunette (à la passerelle de navigation pour les navires à propulsion mécanique), dans le compartiment machine et partout où besoin est, pour veiller à la sûreté du navire.

[Voir le mot *Quartenier*].

Remarques : a) – L'officier de quart sur le pont, pendant son quart et sous sa responsabilité, commande la manœuvre et prend toutes les dispositions de sûreté, de prévoyance ou autres, mais toujours en se conformant aux ordres généraux donnés par le commandant et qui sont consignés dans le casernet de la passerelle.

[Voir l'expression *Passerelle de navigation*].

b) – L'officier de quart sur le pont note dans le carnet de passerelle tous les changements de route, la dérive adoptée, la variation observée du compas, le résultat des observations astronomiques qu'il a faites ou les relèvements d'amers à terre, les distances radar de la terre et tout ce qui est remarquable pendant son quart.

c) – Aussitôt après son quart, chaque officier chef de quart à la passerelle écrit dans le casernet les conditions de temps, la force du vent, l'état de la mer, toutes les circonstances, tous les événements remarquables qui ont eu lieu pendant la durée de son quart et il le signe.

d) – Le mot *quart*, en ce sens, vient de l'époque pré-révolutionnaire où les journées (de midi à midi) étaient divisées en *quatre veilles* de six heures appelées pour cette raison *quarts*, que le maître du navire (le patron) et son contremaître (le pilote hauturier) assumaient alternativement.

e) – Aujourd'hui encore, sur certains navires, seuls deux officiers se partagent les quarts à la passerelle de veille en effectuant chacun deux fois six heures ; ils forment, avec les veilleurs qui les assistent, des bordées.

f) – Sur un très grand nombre de navires et sur tous les navires d'une certaine importance, trois officiers font chacun deux fois quatre heures de veille à la passerelle de navigation par 24 heures : ils tournent par tiers avec leurs veilleurs,

mais on continue d'appeler chaque période de veille « *un quart* ».

2 – Le temps, à bord, est divisé en parties qui forment la durée des *quarts*.

Remarques : a) – Faire le quart, être de quart (en anglais « *to keep the watch* ») c'est être de service pour le quart, c'est-à-dire pour faire *la veille* à la passerelle de navigation, à la machine, à la chaufferie, au poste-radio ou, pour les bâtiments de combat, au centre d'opérations (CO), au poste central de lutte contre les sous-marins (PC-ASM), etc.

b) – *Faire bon quart* (en anglais « *to keep a good look out* ») c'est bien veiller au dedans et au dehors pendant la durée du quart et avoir l'œil ouvert sur tout ce qui peut arriver.

c) – L'expression « *bon quart !* » est un cri ou une sorte d'ordre pour exciter la surveillance de chacun, particulièrement celle des *hommes de bossoir*.

d) – On appelle les veilleurs qui se tiennent à la passerelle de navigation pour surveiller l'horizon, des « *hommes de bossoir* » parce que du temps des navires à voiles, les veilleurs se tenaient à l'avant, aux bossoirs des ancres ; en effet, la vue sur la dunette où se tenait l'officier de quart et l'homme de barre, était masquée par les voiles et par la gîte que prenait le navire sous l'action du vent sur les voiles.

e) – On appelle « *horizon* » la surface plane centrée sur le navire, perpendiculaire à la verticale du lieu ; l'horizon est borné par la *ligne d'horizon*.

f) – Le quart « *de minuit à quatre heures* » est le quart de nuit (en anglais « *the night watch* »), celui « *de quatre à huit* » le quart du jour (en anglais « *the day break watch* »).

3 – À la mer, on fait toujours le quart ; amarré dans le port, le service est réglé par garde ; en rade, on doit faire le quart, mais parfois la garde y est tolérée.

Remarque : On appelle « *quart de cuisine* » (en anglais « *galley watch* »), notamment sur les navires de pêche, la bordée de l'Équipage qui se tient, tout équipée, à l'abri dans le navire, parée à intervenir immédiatement en cas de besoin.

Quart : 1 – Ancienne unité française de volume utilisée pour les matières sèches.

Remarque : Un quart valait 1/4 de boisseau, ou 5 / 54èmes de pied cube, ou 60 pouces cubes, ou 3,174 litres.

2 – Le *quart* est une mesure de volume anglaise égale à 1/4 de gallon et valant 1,135 864 485 litre.

[Voir le mot *Gallon*].

3 – On appelle à bord, *quart de farine*, ou baril de farine, un petit baril contenant de 90 à 100 kilogrammes de farine.

Quart (en anglais « *cask* ») : Gobelet en métal muni d'une anse, utilisé dans le mauvais temps en remplacement des verres à boire, pour éviter leur casse avec le roulis.

Remarque : La contenance d'un quart est traditionnellement de 23 centilitres.

Quartaut : 1 – Ancienne unité française de volume utilisée pour mesurer les liquides, qui valait un quart de muid.

Remarques : a) – Le nom *quartaut* est issu de l'ancien franc-comtois *quartal* qui signifie « *mesure de blé* ».

b) – Un *quartaut* franc-comtois valait 72 pintes, ou 2 pieds cubes, ou 68,555 litres.

c) – Un *quartaut* bourguignon valait 57 litres.

2 – [Par métonymie] Baril, tonneau de la même contenance.

Quart de cercle : Instrument constitué d'une lunette de visée mobile sur un axe que l'on déplace vis-à-vis d'un quart de cercle très finement gradué.

Remarque : On se servait du *quart de cercle* à la mer pour mesurer les angles horizontaux et la hauteur des astres.

Quart de nonante (en anglais « *back quadrant* ») : Ancien instrument servant à observer la hauteur du Soleil à la mer.

Remarques : **a)** – Le *quart de nonante* a été remplacé par l'*arbalète*, puis par les instruments à réflexion : l'*octant* et maintenant le *sextant*.

b) – Le *quart de nonante* était composé d'un rayon d'environ un demi-mètre portant, d'un côté un grand arc de cercle, et de l'autre un plus petit ; ils pouvaient mesurer ensemble 90° ; une pinnule mobile était adaptée à chaque arc et une pinnule fixe, appelée *marteau*, était fixée à l'extrémité du rayon pour viser l'horizon.

Quart de rond : **1** – Moulure convexe.

2 – Baguette dont le profil a la forme d'un quart de cercle.

Quarte : [*Vieilli*] Mesure de capacité valant deux pintes, ou quatre chopines, soit environ deux litres.

Quarte (Fièvre –) : Fièvre dont les accès se répètent à des intervalles de quatre jours.

Remarques : **a)** – On appelle *fièvre double quarte* celle qui dure deux jours consécutifs, disparaît le troisième jour et revient le quatrième.

b) – La *fièvre quarte* et la *fièvre double-quarte* caractérisent certaines formes de paludisme.

Quartenier : On appelle *quarteniers* les officiers qui commandent au travail de l'Équipage pendant six heures, soit la quatrième partie du jour où ils sont en faction ; on dit qu'ils « *font le quart* ».

Remarque : On dit aussi *compagnon de quartier*.

Quartenier : [*Vieilli*] Officier préposé dans une ville, notamment à Paris, à la surveillance d'un quartier et qui en commandait la milice bourgeoise.

Remarque : Louis XIV (1638-1715) supprima les attributions militaires des quarteniers, qui devinrent de simples magistrats de police.

Quarter : **1** – Le *quarter* est une mesure de *volume* des matières sèches égale à 64 *gallons* ou à 8 *bushels* et valant 290,781 308 2 litre.

[Voir le mot *Gallon*].

Remarques : **a)** – L'unité de volume *quarter* appartient au système de mesures anglais *avoirdupois*.

b) – Un *chaldron* est équivalent à 12 *sacks* ou à 36 *bushels*, soit 4,5 *quarters* et il vaut environ 1 308,515 887 litre, soit à peu près 1,3 mètre-cube.

[Voir le mot *Chaldron*].

2 – Le *quarter* est une mesure de *masse* égale à 2 *stones* et il vaut 12,700588 kg.

Remarque : L'unité de volume *quarter* appartient au système de mesures anglais *avoirdupois* utilisé notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique.

3 – Le *quarter* est une mesure de *longueur* anglaise égale à un quart de yard ou à 9 inches (9 pouces) et il vaut environ 22,86 centimètres, soit 0,2286 mètre.

4 – Le *quarter* est une unité anglaise de mesure de *superficie* égale à un quart d'un mille carré, soit 160 acres ou 0,65 kilomètre-carré.

Remarque : L'appellation complète de cette unité de surface est *quarter section*.

Quarter : Appellation courante de la pièce de 25 cents, soit un quart de dollar, ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

Remarques : **a)** – La pièce de *un quarter* est faite de cuivre pur plaqué de nickel, avec une tranche marquée en marron.

b) – L'avers de la pièce représente le buste de George Washington (1732-1799) ; le revers est variable.

c) – Le diamètre de la pièce de 1 quarter est de 0,995 pouce (24,26 mm), son épaisseur de 0,069 pouce (1,75 mm) et sa masse de 5,670 grammes.

Quarteron : Homme ou femme provenant de l'union d'un blanc avec une mulâtre ou d'un mulâtre avec une blanche.

[Voir les mots *Mulâtre* et *Ochavon*].

Remarques : **a)** – « *Quarteron* » est tiré du mot latin *quārtum* qui signifie « *le quart* ».

b) – Un quarteron possède un quart d'ascendance noire et trois quarts d'ascendance blanche.

c) – Le Président de la République Charles De Gaulle (1890-1970) utilisa fautivement le mot *quarteron* lors d'un discours télévisé pour exprimer le nombre quatre ; il était question des quatre officiers généraux qui déclenchèrent une fronde à Alger le 21 avril 1961 : les généraux Raoul Salan (1899-1984), Edmond Jouhaud (1905-1995), André Zeller (1898-1979) et Maurice Chasle (1905-1979) en réaction à la politique d'abandon de souveraineté de la France sur l'Algérie menée par le Président Charles De Gaulle et le Gouvernement de Michel Debré.

d) – Les généraux Raoul Salan et Edmond Jouhaud faisaient déjà partie des conjurés qui fomentèrent le putsch d'Alger du 13 mai 1958, grâce auquel Charles De Gaulle prit le pouvoir, supprima la IV^{ème} République et institua la V^{ème} République.

e) – Les conjurés de 1958 avaient permis à Charles De Gaulle de prendre ce pouvoir qu'il convoitait depuis l'enfance ; ils pensaient qu'il sauverait l'Algérie ; déçus par l'action du Président De Gaulle, ils furent amenés à reprendre en 1961 leur action en vue de conserver l'Algérie française.

f) – Le « *quarteron* » de De Gaulle a été rejoint, dans la collection des mots pittoresques employés maladroitement, par le barbarisme « *bravitude* » de la candidate à la présidence de la République française, Ségolène Royal (née en 1953) ; madame Royal était enthousiasmée par le spectacle et par son audace, lors d'une excursion sur la Grande Muraille de Chine, le 6 janvier 2007 et elle employa le mot « *bravitude* » devant les caméras de la presse audiovisuelle française pour saluer son propre courage, peut-être sa bravoure car, comme le disent les Chinois, « *qui n'est pas venu sur la Grande Muraille n'est pas un brave* » ; et probablement, qui va sur la Grande Muraille conquiert la *bravitude*.

Quarteron : [*Vieilli*] La quatrième partie d'une unité de mesure.

Remarques : **a)** – On appelait *quarteron* la quatrième partie d'une ancienne livre de Paris, ou livre de poids de marc de 489,5 grammes, employée pour peser les marchandises qui se vendaient au poids.

b) – L'hectogramme a remplacé le *quarteron* de 122,37 grammes comme mesure de poids.

c) – On appelait *quarteron* la quatrième partie d'un cent pour les marchandises qui se vendaient par compte.

d) – On appelait *demi-quarteron* la moitié d'un quarteron au poids ou au compte.

Quartidi : Le quatrième jour de la décade, dans le *calendrier républicain* institué en 1793 et qui eut cours jusqu'au 1er janvier 1806.

Quartier : **1** – La quatrième partie de certaines choses.

Remarque : On dit un quartier de terre, un quartier de vigne, pour dire la quatrième partie d'un arpent de terre labourable, d'un arpent de vigne.

2 – Une des parties d'une chose, d'un ensemble divisés en quatre.

Exemple : On disait d'un criminel, dont on exposait les membres en différents endroits après son supplice, que son corps a été mis en quartiers, en quatre quartiers.

3 – [*Par extension*] Portion, part d'un tout.

Exemple : Un quartier d'orange.

4 – Phase de la Lune où la moitié du disque lunaire est visible.

Remarque : Le *premier quartier* suit la nouvelle lune ; le *dernier quartier* suit la pleine lune.

Quartier : On appelle *quartier* le campement ou le casernement d'un corps de troupes et le corps de troupes lui-même.

Remarque : On nomme *quartier d'hiver* l'intervalle de temps compris entre deux campagnes, ou encore le lieu où on logent les troupes pendant l'hiver.

Exemple : L'armée va prendre ses quartiers d'hiver.

Quartier : En parlant d'une ville, on appelle quartier un endroit de la ville dans lequel on comprend une certaine quantité de maisons.

Exemple : La ville de Paris est divisée en vingt quartiers, qui forment les vingt arrondissements.

Remarques : **a)** – *Quartier* se dit aussi d'une certaine étendue de voisinage.

Exemple : Il y a bonne compagnie dans mon quartier.

b) – *Quartier* se dit encore de tous ceux qui demeurent dans un quartier.

Exemple : Tout le quartier était en rumeur.

Quartier : [*Anciennement*] Quart d'une aune.

Remarques : **a)** – L'aune était une ancienne mesure de longueur, utilisée surtout pour mesurer la longueur des étoffes.

b) – L'aune avait été instaurée par François 1er (1494-1547) ; elle a été supprimée en 1840 sous Louis-Philippe (1773-1850).

c) – L'aune valait, selon les régions, de 0,676 à 1,118 mètre linéaire.

Quartier : Grâce que l'on accorde à un soldat ennemi ou à un adversaire que l'on tient à sa merci et à qui on laisse la vie sauve.

Remarque : « *Ne pas faire de quartiers* » c'est être impitoyable, c'est tuer tous les ennemis, même désarmés, que l'on a sous la main.

Quartier (en anglais « *seamen's quarter* », ou « *residence* », ou « *dwelling place* ») : **1** – Les *arrondissements* maritimes sont divisés en *sous-arrondissements* et ceux-ci en *quartiers* dits, jadis, quartiers des classes ou, naguère, quartiers d'inscription maritime et maintenant, *quartiers des Affaires maritimes*.

2 – Le *quartier maritime* d'un marin du commerce ou de la pêche est la localité dans laquelle il réside lorsqu'il n'est pas embarqué, et où il est inscrit sur les registres (ou dit aussi sur les *rôles*) de la matricule.

Remarque : L'autorité y est exercée par le commissaire des classes (jadis) puis par l'administrateur de l'inscription maritime (naguère) puis par l'*administrateur des affaires maritimes*, chef de quartier.

[Voir les expressions *Port d'immatriculation*, *Quartiers d'immatriculation*].

Quartiers de la Lune : On entend par *quartiers de la Lune* les périodes du cycle lunaire désignées par les astronomes sous le nom de *quadratures*.

Remarques : **a)** – Le *premier quartier* apparaît environ une semaine après la nouvelle lune (à la nouvelle lune, la face visible de la Lune est complètement dans l'ombre) et une semaine avant la pleine lune (à la pleine lune, la face visible de la Lune est complètement éclairée par le Soleil) ; le *dernier quartier* apparaît entre la pleine lune et la nouvelle lune.

b) – Le *premier quartier* est l'époque où la Lune présente l'aspect d'un demi disque éclairé qui forme la lettre « *p* » (comme *premier*) si l'on imagine que le diamètre qui sépare la partie éclairée et la partie dans l'ombre est prolongé vers le bas ; de même, le *dernier quartier* est l'époque où la Lune présente l'aspect d'un

demi disque éclairé qui forme un « **d** » (comme *dernier*) si l'on imagine le même diamètre prolongé vers le haut.

Quartier de proportion : Instrument servant à faire valoir la route.

Remarque : Le cercle de proportion est plus commode que le quartier de proportion pour savoir ce qu'une route a valu, et il est sans comparaison pour pointer toutes sortes de routes.

[Voir l'expression *Faire valoir la route*].

Quartier de réduction (en anglais « *sinical quadrant* ») : 1 – Abaque en carton blanc de forme

carrée permettant de résoudre graphiquement le problème de l'estime à la mer.

2 – Le quartier représente le *quart de l'horizon*.

3 – Le « *centre* » du plan de l'horizon, qui représente la position du navire, se trouve dans un *coin* du carré.

4 – La surface du quartier est partagée en plusieurs petits *carrés* par des lignes droites parallèles verticales et horizontales régulièrement espacées.

5 – Le côté de chaque carré représente, selon le besoin du moment, une fraction de minute de degré, ou une minute de degré, ou un nombre donné de minutes de degrés.

6 – Des quarts de circonférence espacés d'une distance égale au côté des petits carrés sont tracés à partir du *centre* (la position du navire).

7 – Des rayons partent du *centre* : ils font entre eux des angles d'un quart (ou 11°25') et ils marquent les *rumb de vent* [ou les *airs-de-vent*, les *aires de vent* ou les *routes*] suivis.

8 – On fixe au coin qui représente la position du navire (le *centre* de l'horizon) le bout d'un fil qu'on peut tendre et dont l'orientation représente la route suivie.

9 – Pour connaître les chemins en latitude et en longitude parcourus dans un espace de temps donné, on oriente le fil selon le rayon correspondant au *rumb de vent suivi* et l'on pique une aiguille contre le fil à une distance du coin qui correspond au *chemin parcouru* pendant cet espace de temps (estimé ou mesuré au moyen du loch) : le chemin en latitude est égal au nombre de carrés dans la hauteur et le chemin en longitude au nombre de carrés dans la largeur.

Remarque : Si le quartier de réduction ne tient pas compte des latitudes croissantes, les résultats que l'on en tire sont de nature approximative.

Quartier d'immatriculation : Nouvelle appellation des quartiers maritimes adoptée depuis le 1er janvier 2010.

Remarques : **a)** – Il y a 45 quartiers d'immatriculation des navires sur le littoral français, en métropole et outre-mer.

c) – Le nom du quartier d'immatriculation est inscrit sous le nom du navire à la poupe.

b) – Les numéros d'immatriculation des navires sont précédés d'un groupe de deux lettres qui correspond au quartier d'immatriculation.

[Voir les expressions *Port d'immatriculation*, *Port d'attache en douane* et *Quartier maritime*].

Quartier-mâitre : 1 – Dans la Marine Nationale, appellation des deux grades immédiatement supérieurs à celui de matelot et qui correspondent aux premiers échelons de la hiérarchie des gradés, à savoir :

i) *Quartier maître de 2ème classe* (QM2), 2 galons rouges, surnom « *crabe* ».

ii) *Quartier maître de 1ère classe* (QM1), 3 galons rouges, surnom « *chouf* ».

Remarques : **a)** – Le *quartier-mâitre major* représente l'Équipage ; jusqu'en 2001, il était désigné par le commandant ; depuis 2001, il est élu.

b) – Le mot *quartier-mâitre* est tiré de l'allemand *Quartiermeister* « *maréchal des logis* », lui-même composé de *quartier*, emprunté du français quartier (au

sens de « *cantonnement* ») et *Meister*, issu du latin *magister* qui signifie « *maître* ».

2 – [*Anciennement, dans l'armée de terre*] Officier du grade de lieutenant ou de capitaine qui faisait partie de l'État-Major et qui était chargé du logement, du ravitaillement et de la comptabilité d'un corps de troupe.

Quartier maritime : Quasi-synonyme de *Quartier d'Inscription Maritime*.

Remarques : **a)** – Les quartiers maritimes ont disparu le 1er janvier 2010 lorsqu'une nouvelle organisation des services chargés de la mer et du littoral a été mise en place.

b) – Les *quartiers d'immatriculation* ont remplacés les quartiers maritimes.

Quartier sphérique (en anglais « *spherical quadrant* ») : Figure géométrique tracée sur une feuille de papier blanc et servant à résoudre graphiquement quelques problèmes de navigation.

Remarque : Les problèmes de navigation sphérique prenant en compte notamment les latitudes croissantes sont de préférence résolus par le calcul.

Quartier (Vent de –) (en anglais « *quartering wind* ») : Synonyme de *grand largue* ou de *vent de grand largue*.

Remarques : **a)** – Le *vent de quartier* est celui qui, lorsque le navire est en route, le frappe dans la direction de l'une de ses hanches.

b) – On ne dit plus *vent de quartier*, mais on dit *grand largue*.

Quartile : Dans une série statistique rangée par ordre croissant, chacune des trois valeurs qui partagent en quatre parties d'égale fréquence les éléments de cette série.

Remarques : **a)** – L'expression « *quadrille aspect* » signifie *aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de 90°*. [Voir le mot *Aspect*].

b) – Le mot *quadrature* est le plus usité en ce sens.

Quartile : [*Terme d'astronomie*] Synonyme de *quadrature*.

[Voir le mot *Quadrature*].

Quarto : Équivalent de « *quatrièmement* » ou « *en quatrième lieu* ».

Remarques : **a)** – « *Quarto* » appartient à la série *primo, secundo, tertio, quarto*.

b) – En latin, l'adverbe *prīmō* signifie *au commencement, d'abord* ; *secundō* signifie *en second lieu* ; *tertīō* signifie *en troisième lieu, troisièmement* ; *quārtō* signifie *en quatrième lieu* ; *quīntō* signifie *pour la cinquième fois* ; *sextō* signifie *six fois* et *expōsītāe sextō lōco* signifie *sixièmement* ; etc.

Quartz : Forme cristalline de la silice.

Remarques : **a)** – Le quartz entre dans la fabrication du verre, d'abrasifs, de lentilles pour les instruments d'optique.

b) – Il est aussi utilisé en horlogerie ou en radio comme référence de fréquence.

c) – Certaines variétés de quartz, comme l'améthyste, l'agate ou l'œil-de-chat, sont employées en joaillerie.

d) – La silice est très répandue dans la nature ; c'est l'un des principaux constituants de roches comme le granit, le gneiss et la plupart des sables.

Quasar : **1** – Source de rayonnement dans l'espace interstellaire.

Remarque : Quasar est l'acronyme de l'expression anglaise « *quasi stellar radio source* ».

2 – Les quasars sont des objets lointains très énergétiques ayant un noyau actif.

3 – Les quasars sont les objets les plus lumineux de la voûte céleste ; ils abritent en leur centre un trou noir géant.

Remarques : **a)** – Les quasars sont des astres très lumineux ; ils ont l'apparence d'étoiles.

b) – L'observation du spectre des quasars indique qu'ils sont considérablement éloignés de notre Galaxie.

[Voir l'expression *Trou noir*].

Quasi : Morceau de veau découpé dans la partie supérieure du cuisseau.

Remarque : Le quasi correspond à la pièce de bœuf appelée rumsteck.

Quasi : 1 – Presque ; peu s'en faut.

Remarques : **a)** – Devant un nom, quasi s'écrit avec un trait d'union.

Exemples : Quasi-certitude ; quasi-totalité ; quasi-contrat- quasi-délict.

b) – Devant un adjectif ou un adverbe, quasi ne prend pas le trait d'union.

Exemples : une grève quasi générale ; cela n'arrive quasi jamais.

2 – En quelque sorte.

Exemple : Il fait régner dans sa maison une discipline quasi militaire.

Quasi-contrat : 1 – On appelle ainsi un fait par lequel deux ou plusieurs personnes se trouvent obligées les unes envers les autres, sans qu'il y ait eu de convention ni de consentement.

Exemple : La gestion des affaires d'un homme absent est un quasi-contrat.

2 – Action qu'accomplit une personne à l'intention d'un tiers en dehors de toute convention, mais dont il résulte un engagement.

Remarques : **a)** – Un quasi-contrat est un *fait juridique*.

[Art. 1100 -2 du Code Civil] Les *faits juridiques* sont des agissements ou des événements auxquels la loi attache des effets de droit.

b) – En revanche, un contrat est un *acte juridique*.

[Art. 1100 -1 du Code Civil] Les *actes juridiques* sont des manifestations de volontés destinées à produire des effets de droit ; ils peuvent être conventionnels et unilatéraux.

Quasi-délict : Acte dommageable, non intentionnel, résultant d'une simple faute de négligence ou encore d'une imprudence, mais qui engage la responsabilité de son auteur.

Exemple : Celui qui jette quelque chose par une fenêtre, sur un passant, commet un quasi-délict.

Remarque : Textes du Code Civil français :

i) [Art. 1240 du Code Civil] Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

ii) [Art. 1240 du Code Civil] Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Quasiment : [Populaire] À peu près ; presque.

Remarque : Le mot *quasiment* ne doit jamais être employé dans l'expression écrite et on doit l'éviter dans l'expression orale.

Quasimodo : Terme pris du latin et qui n'est d'usage qu'en parlant du dimanche d'après Pâques.

Remarque : Les deux mots *quāsī* et *mōdō* sont les deux premiers mots de l'intrōit de la messe du premier dimanche après Pâques.

Quasi-monnaie : Ensemble d'actifs financiers qui sont rapidement et facilement transformables en moyen de paiement.

Remarques : **a)** – La masse monétaire d'un pays se compose de la monnaie et de la quasi-monnaie.

b) – Les bons d'épargne, les bons du Trésor sont de la *quasi-monnaie*.

c) – On dit aussi *disponibilités quasi monétaires*.

Quasi-rotation : La *quasi rotation* d'un solide, par rapport à un repère donné, est la *combinaison d'une translation et d'une rotation* de ce solide dans le cas particulier où le produit de la vitesse de rotation par la principale dimension du solide est

faible par rapport à sa vitesse de la translation.

Remarque : Un navire en manœuvres est dans une situation de semi-rotation lorsqu'il décrit un cercle de grand diamètre eu égard à la longueur de ce navire.

Quasi-usufruit : Droit équivalent à l'usufruit, qui porte sur des choses consomptibles dont le titulaire peut faire usage, à condition de rendre en retour des choses de même nature et de même quantité ou d'en rembourser la valeur à la fin de l'usufruit.

Quatorzaine : Pédantisme utilisé faussement pour dire une quarantaine de quatorze jours.

Remarque : Quatorzaine est un barbarisme témoignant de l'ignorance de la signification du mot *quarantaine*.

[Voir le mot *Quarantaine*].

Quatorze points de Wilson : Programme de paix pour l'Europe, présenté par le Président des États-Unis d'Amérique Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), dans un discours prononcé le 8 janvier 1918 devant le Congrès des États-Unis.

Les quatorze points :

Premier point : Une préparation au grand jour des conventions de paix, après quoi il n'y aura ni action, ni décision internationale privée d'aucune nature, mais une diplomatie franche et publique.

Deuxième point : Une absolue liberté de navigation sur les mers hors des eaux territoriales, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, sauf si les mers sont fermées en partie ou totalement par application d'accords internationaux.

Troisième point : La suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques et l'établissement d'une égalité des conditions de commerce pour les nations qui désirent la paix et qui s'associent pour la maintenir.

Quatrième point : L'échange de garanties sûres pour que les armements nationaux soient réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

Cinquième point : Une solution librement débattue et impartiale des revendications coloniales, basée sur le principe que pour régler les questions de souveraineté, les intérêts des populations concernées pèseront autant que les revendications raisonnables du gouvernement dont le titre sera à fixer.

Sixième point : L'évacuation du territoire russe et le règlement de toutes les questions qui concernent la Russie de sorte à assurer la meilleure et plus libre coopération des autres nations du monde en vue de permettre à la Russie de décider, en pleine indépendance, de son propre développement politique et de son organisation nationale ; lui assurer un accueil sincère et bienveillant dans la Société des Nations libres, avec des institutions de son propre choix et même plus qu'un accueil, toute sorte d'aide dont elle pourra avoir besoin et qu'elle pourra souhaiter ; le traitement qui sera accordé à la Russie par les nations sœurs dans les mois à venir sera le révélateur de leur bonne volonté, de leur compréhension des besoins de la Russie, abstraction faite de leurs propres intérêts et enfin, d'une sympathie intelligente et généreuse.

Septième point : La Belgique, le monde entier sera d'accord, doit être évacuée et restaurée, sans aucune tentative de limiter sa souveraineté ; rien ne pourra mieux restaurer la confiance des nations dans les lois qu'elles ont choisies et établies pour leurs relations avec les autres ; sans cela, les conventions internationales seront définitivement discréditées.

Huitième point : Tous les territoires français seront libérés, les zones envahies restaurées et le préjudice imposé à la France par la Prusse en 1871, en ce qui concerne l'Alsace-Lorraine et qui a troublé la paix du monde pendant près de 50 ans, sera corrigé, pour que la paix soit rétablie dans l'intérêt de tous.

Neuvième point : Les frontières de l'Italie seront rectifiées en se basant sur les nationalités des populations.

Dixième point : Les peuples d'Autriche-Hongrie, dont nous désirons préserver et assurer la place qui leur revient parmi les nations, devront pouvoir se développer de manière autonome.

Onzième point : La Roumanie, la Serbie et le Monténégro seront évacués ; les territoires occupés devront être restaurés ; la Serbie devra avoir un accès à la mer ; les relations des États des Balkans entre eux résulteront d'accords basés sur l'histoire et sur les nationalités ; on apportera des garanties internationales pour l'indépendance politique ou économique et pour l'intégrité territoriale des États des Balkans.

Douzième point : La souveraineté et la sécurité seront assurées aux régions turques de l'Empire ottoman actuel ; mais aux autres nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue de vie et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome ; quant aux Dardanelles, elles resteront ouvertes en permanence afin de permettre le libre passage aux navires de commerce de toutes les nations, avec des garanties internationales.

Treizième point : Un État polonais indépendant sera créé, qui inclura les territoires habités par des populations indiscutablement polonaises, auxquelles on devra assurer un libre accès à la mer et dont l'indépendance politique et économique ainsi que l'intégrité territoriale sera garantie par un accord international.

Quatorzième point : Une association générale des nations **doit** être constituée en vertu de conventions spécifiques ayant pour objet d'offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux petits États comme aux grands.

The Fourteen Points :

I. Open covenants of peace, openly arrived at, after which there shall be no private international understandings of any kind but diplomacy shall proceed always frankly and in the public view.

II. Absolute freedom of navigation upon the seas, outside territorial waters, alike in peace and in war, except as the seas may be closed in whole or in part by international action for the enforcement of international covenants.

III. The removal, so far as possible, of all economic barriers and the establishment of an equality of trade conditions among all the nations consenting to the peace and associating themselves for its maintenance.

IV. Adequate guarantees given and taken that national armaments will be reduced to the lowest point consistent with domestic safety.

V. A free, open-minded, and absolutely impartial adjustment of all colonial claims, based upon a strict observance of the principle that in determining all such questions of sovereignty the interests of the populations concerned must have equal weight with the equitable government whose title is to be determined.

VI. The evacuation of all Russian territory and such a settlement of all questions affecting Russia as will secure the best and freest cooperation of the other nations of the world in obtaining for her an unhampered and unembarrassed opportunity for the independent determination of her own political development and national policy and assure her of a sincere welcome into the society of free nations under institutions of her own choosing; and, more than a welcome, assistance also of every kind that she may need and may herself desire. The treatment accorded Russia by her sister nations in the

months to come will be the acid test of their good will, of their comprehension of her needs as distinguished from their own interests, and of their intelligent and unselfish sympathy.

VII. Belgium, the whole world will agree, must be evacuated and restored, without any attempt to limit the sovereignty which she enjoys in common with all other free nations. No other single act will serve as this will serve to restore confidence among the nations in the laws which they have themselves set and determined for the government of their relations with one another. Without this healing act the whole structure and validity of international law is forever impaired.

VIII. All French territory should be free and the invaded portions restored, and the wrong done to France by Prussia in 1871 in the matter of Alsace-Lorraine, which has unsettled the peace of the world for nearly fifty years, should be righted, in order that peace may once more be made secure in the interest of all.

IX. A readjustment of the frontiers of Italy should be effected along clearly recognizable lines of nationality.

X. The people of Austria-Hungary, whose place among the nations we wish to see safeguarded and assured, should be accorded the freest opportunity to autonomous development.

XI. Romania, Serbia and Montenegro should be evacuated; occupied territories restored; Serbia accorded free and secure access to the sea; and the relations of the several Balkan states to one another determined by friendly counsel along historically established lines of allegiance and nationality; and international guarantees of the political and economic independence and territorial integrity of the several Balkan states should be entered into.

XII. The Turkish portion of the present Ottoman Empire should be assured a secure sovereignty, but the other nationalities which are now under Turkish rule should be assured an undoubted security of life and an absolutely unmolested opportunity of autonomous development, and the Dardanelles should be permanently opened as a free passage to the ships and commerce of all nations under international guarantees.

XIII. An independent Polish state should be erected which should include the territories inhabited by indisputably Polish populations, which should be assured a free and secure access to the sea, and whose political and economic independence and territorial integrity should be guaranteed by international covenant.

XIV. A general association of nations must be formed under specific covenants for the purpose of affording mutual guarantees of political independence and territorial integrity to great and small states alike.

Quatrain : Petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées.

Remarques : **a)** – Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux tercets.

b) – « *L'Albatros* » de Charles Baudelaire (1821-1867) est composé de quatre quatrains.

[Voir le mot *Albatros*].

Quatre (Cordage en –) : Appellation d'un cordage dans le commettage duquel il entre non pas trois torons seulement, comme il est généralement d'usage, mais quatre.

Remarques : **a)** – Pour qu'une *aussière en quatre* reste ronde, au repos ou en traction, il faut commettre les torons autour d'une mère.

[Voir le mot *Aussière*].

- b)** – Un *cordage en quatre* tressé au lieu d'être commis, qui doit servir d'amarre ou de remorque, doit également posséder une *mèche* en son centre pour ne pas s'aplatir à l'usage.
- c)** – On dit *mèche* ou *âme*.
- d)** – La mèche d'un *cordage en quatre* ne participe pas à sa force.
- e)** – Un petit cordage *tressé en quatre* qui ne possède pas de mèche en son centre est aplati et il porte le nom de *garcette*.
[Voir le mot *Garcette*].
- f)** – Un *cordage en quatre* tressé au lieu d'être commis est appelé *une tresse*, il ne doit *jamais* être appelé une aussière.
[Voir le mot *Aussière*].

Quatre-mâts carrés (en anglais « *four-mast-ship* ») : Navire à voiles portant quatre phares carrés.
[Voir le mot *Phare*].

Quatre-mâts barque (en anglais « *four-mast-barque* ») : Navire à voiles à quatre mâts, portant trois phares carrés ; le mât de l'arrière ne porte pas de voiles carrées, mais généralement une brigantine et un flèche-en-cul.
[Voir le mot *Phare*].

Quatre-sergents : Voir l'expression *Sergents de La Rochelle*.

Quatrirème (en anglais « *ship with four banks of rowers on each side* ») : Navire à quatre rangs de rameurs de chaque bord.
Remarques : **a)** – Il est certain que des quatrirèmes ont été exploités dans l'Antiquité et même des navires à cinq rangs de rames.
b) – Au XIX^{ème} siècle, on voyait encore, en Malaisie, de très grands bateaux possédant jusqu'à 192 avirons sur quatre rangs de chaque côté.

Quayage : Droit que payent les navires de commerce pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port et d'y placer leurs marchandises.

Qu-bit ou **Qu-bit** : Voir *Qbit*.

Queen Elizabeth 2 : 1 – Le « *RMS Queen Elizabeth 2* » était un navire à passagers mis en service le 2 mai 1969, exploité par la compagnie anglaise « *Cunard Line* » d'abord comme paquebot (en anglais « *Royal Mail Ship - RMS* ») sur la ligne Europe -États-Unis d'Amérique, puis comme navire de croisières ; il a été désarmé en 2008 et rebaptisé « *Port Rashid* » le 4 juin 2009, du nom du port artificiel de Dubaï (dans les Émirats Arabes Unis) où il est amarré depuis le 26 novembre 2008.

2 – On le désigne souvent par le diminutif « *QE2* ».

Remarque : Le nom de la reine *Elizabeth II* s'écrit avec un « *deux* » en chiffres romains ; le « *Queen Elizabeth 2* » est le deuxième navire à porter le nom de la reine Elizabeth 1^{ère} ; on écrit son nom avec un « *deux* » en chiffre arabe.

3 – Le « *QE2* » a appartenu de 1969 à 1998 à la société « *Cunard Steamship Company Ltd* » et de 1998 à 2008 à « *Carnival Corporation & plc* ».

Remarque : Le « *QE2* » a participé en 1982 à l'expédition des Malouines (en anglais « *Falklands War* ») comme transport de troupes (5 000 soldats de la cinquième brigade).

4 – Lancé avec une propulsion à 2 groupes de turbines à vapeur et 3 chaudières au mazout Foster Wheeler, le « *QE2* » a reçu une propulsion diesel-électrique en 1986-1987.

5 – Le « *QE2* » avait pour principales caractéristiques :

Longueur :	293,5 m (963 ft)
Largeur :	32,0 m (105 ft)

Tirant d'eau :	9,8 m (32 ft)
Tirant d'air :	52,1 m (171 ft)
Déplacement :	49 738 t
Jauge brute :	70 327 tx
Puissance (propulsion diesel) :	2 x 44 MW
Vitesse (Turbines à vapeur) :	32 nœuds (jusqu'en 1986)
Vitesse (Diesel-électrique) :	34 nœuds (à partir de 1987)
Nombre de passagers :	1 892
Équipage :	1 040
Indicatif :	GBTT
Numéro IMO :	6725418

Queen Elizabeth 2 (Talonnage du –) : 1 – The “QE2” nicked the ground in August 1992 near Sow and Pigs Reef at the entrance of Vineyard Sound (west of Martha's Vineyard which is west of Nantucket).

2 – What made it worse was that they knew exactly where they were and overruled the local pilot.

3 – The pilot suggested a course that kept them in deep water, but the captain was trying to make up time and chose to cut the corner, believing the charted depth (39 feet from the 1939 survey) to be sufficient (“QE2” draws 32 feet).

4 – After the incident, the US Coast Guard dispatched the survey vessel “Rule” to re-survey the area.

5 – In keeping with current practice, the rock they found (with the QE2's bottom paint on it) was provisionally named “Rule's Ledge” but locals are lobbying to get it named “The Queen's Bottom” (en français « le cul de la Reine »).

[Voir le mot *Accroupissement*].

Quelque part : En un lieu quelconque.

Remarque : On évitera d'employer l'expression « quelque part » pour dire « d'une certaine manière ».

Quémander : 1 – [*Vieilli*] Demander l'aumône.

2 – Mendier, solliciter de façon insistante, importune et sans souci de dignité.

Exemples : Quémander de l'argent.

Remarque : [*Au figuré*] Quémander une réponse, des compliments ; ce chien quémande des caresses

3 – Mendier clandestinement.

Quenouille : 1 – Sorte de petite canne, ou de bâton dont on entoure l'extrémité supérieure de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc. pour les filer avec un fuseau et un rouet.

Remarques : **a)** – La quenouille étant le symbole des ouvrages de dames, on dit malicieusement à une femme qui veut se mêler de choses qui dépassent sa capacité : « allez filer votre quenouille ! ».

b) – L'équivalent de la quenouille, pour un homme, est la *lance* qu'il utilise à la guerre ou dans les joutes.

c) – On dit, au figuré, qu'une maison *est tombée en quenouille* pour dire qu'une fille en est devenue héritière ; et on dit des royaumes et des États où les filles sont appelées à la succession, qu'ils *tombent en quenouille*.

d) – Le Royaume de France aurait pu *tomber de lance en quenouille* en 1328 à la mort de Charles IV, le dernier fils de Philippe IV Le Bel (1268-1314).

e) – Après que la reine Jeanne d'Évreux (1310-1371) eut donné naissance à Blanche (1328-1393), l'enfant posthume du roi de France Charles IV (1294-1328), *Philippe VI de Valois* (1293-1350), un cousin éloigné de Charles IV, fut acclamé

par la noblesse française, puis couronné et sacré roi de France le 29 mai 1328 à Reims sous le nom de Philippe VI ; l'enfant de Jeanne d'Évreux et de Charles IV ne pouvait pas monter sur le trône de France car elle était de sexe féminin.

f) – Pour justifier la spoliation de Blanche de France, les *barons* du royaume avaient « *extirpé* » un article isolé traitant des successions dans une loi salique mérovingienne tombée en désuétude depuis longtemps ; cette « *loi salique* » prétendument applicable en France au XIV^e siècle, écarta par la suite toutes les femmes de la succession au Royaume de France.

g – Philippe VI a été appelé le « *roi salique* ».

h – Selon l'expression consacrée depuis cette époque : « *le Royaume de France ne tombe point en quenouille* ».

[Voir l'expression *Loi salique*].

2 – On appelle *quenouilles de lit*, les colonnes, les piliers d'un lit.

Quenouillette (en anglais « *fultock staffs* ») : **1** – Morceaux de bois courts placés entre les étais et les faux étais des bas mâts pour les séparer et les tenir à égale distance.

2 – On appelle *quenouillettes de trelingage* des petites barres de fer rondes et recouvertes de limandes (morceaux de toile goudronnée) renforçant les trélingages des bas mâts ; elles croisent les haubans avec lesquelles elles sont bridées au-dessous de jottereaux.

Remarques : **a)** – Les gambes de hune prennent appui sur les quenouillettes.

b) – On installe des quenouillettes en fer sur les bas haubans pour les empêcher d'être coupés par les gambes de revers.

2 – On appelle également *quenouillettes* les montants de la poupe qui forment la séparation des fenêtres d'un bâtiment.

Quenouillette de cap-de-mouton : On appelle *quenouillette de cap-de-mouton* une planche de bois placée juste au dessus des caps de moutons supérieurs pour retenir éventuellement un cap de mouton qui ne serait plus relié à son cap de mouton inférieur à cause de la rupture d'une ride.

Remarque : Les *quenouillettes* des caps-de-mouton servent à maintenir les caps-de-mouton bien en ligne à leurs postes.

[Voir le mot *Bastèque*].

Quenouillon : Cordon d'étoupe goudronnée qui est employé dans les travaux de calfatage.

Quer : Voir le mot *Kaire*.

Quérat : Nom des bordages que l'on place depuis le dessous de la grande préceinte jusqu'à la quille.

Quérats (en anglais « *shares* ») : Parts qui reviennent à chacun des membres de l'Équipage, selon son grade et sa fonction à bord, ainsi qu'aux armateurs et autres intéressés, prises sur les bénéfices de la campagne.

Remarque : Dans ce cas, les quérats tiennent lieu de solde pour le capitaine, les officiers, les matelots et les autres membres de l'Équipage ; le contrat d'embarquement dans ce cas est « *à la part* », par opposition à une *solde ferme*.

Querelle : Contestation, démêlé, dispute avec aigreur et animosité.

Remarques : **a)** – On dit « *embrasser, épouser, prendre la querelle de quelqu'un* » pour dire *prendre le parti de quelqu'un* contre ceux avec qui il a querelle.

b) – On dit « *entrer dans une querelle* » pour dire *s'intéresser à une querelle, y prendre parti*.

c) – On dit « *querelle d'Allemand* » pour une querelle faite légèrement et sans sujet.

Exemples : Il cherchait à lui faire une querelle d'Allemand ; il m'a fait une querelle d'Allemand.

Quereller : 1 – Faire querelle à quelqu'un.

Remarque : On dit que des gens *se sont querellés* pour dire qu'ils ont eu dispute l'un contre l'autre avec des paroles aigres.

2 – Quereller signifie aussi dire des paroles aigres et fâcheuses, gronder, réprimander.

Exemples : Son père l'a querellé ; c'est un homme qui querelle toujours ses valets.

Quérir : Chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question de quelque endroit.

Remarque : Le verbe *quérir* n'a d'usage qu'à l'infinitif, et avec les verbes *aller*, *venir*, *faire*, *envoyer*.

Exemples : Allez me quérir un tel ; il est allé quérir du vin.

Querre : [Vieilli] Synonyme de *quérir*.

Exemple : Le mercier va *querre* des biens à son péril en quelque étrange terre. [d'après *Pierre de Ronsard*].

Quérulence : Tendence pathologique d'un malade paranoïaque à engager des querelles, à réclamer réparation des préjudices qu'il estime avoir subis.

Remarque : La *quérulence* se traduit par des récriminations orales ou, dans les cas les plus graves, par l'engagement de procédures administratives et judiciaires pouvant mener à la ruine de celui qui les tente.

Quérulement : Sujet à la quérulence.

Questeur : 1 – Ce nom était à Rome celui des magistrats chargés de la garde du trésor public et de diverses autres fonctions, comme de recevoir les ambassadeurs, etc.

2 – *Questeur* se dit, dans l'université de Paris, d'un officier de l'université chargé de recevoir les deniers communs, et de les distribuer à ceux à qui ils sont dus. [Voir le mot *Denier*].

Question : 1 – Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose.

2 – Proposition sur laquelle on dispute.

Exemples : Question de logique, de physique, de théologie ; grande question ; question difficile ; résoudre une question.

[Voir le mot *Disputer*].

Question : [Vieilli] La torture, la gêne, l'ensemble de supplices qui étaient infligés, par degrés, aux accusés et aux condamnés en matière criminelle pour leur faire confesser la vérité, pour obtenir des aveux.

Exemples : Question ordinaire, extraordinaire. ; question préparatoire ; présenter un criminel à la question.

Remarques : a) – Au Moyen Âge, l'autorité judiciaire, ou l'autorité ecclésiastique soumettait les justiciables à l'épreuve de la *question*, qui était une séance de tortures très cruelles, pour leur faire avouer leurs fautes.

Exemples : Donner la question avec l'eau, de l'eau, par l'eau consistait à faire boire de force de grandes quantités d'eau ; donner la question avec les brodequins consistait à serrer fortement les jambes d'un accusé avec des planches et des coins ; il a tout avoué à la question.

b) – La *question préparatoire* était infligée à l'accusé avant le jugement.

c) – La *question ordinaire* était la suite normale de tortures à laquelle un accusé devait être soumis lors de la *question préparatoire* et qui, en certaines circonstances, était suivie d'une autre série de supplices appelée *question extraordinaire*.

d) – Louis XVI a aboli la *question préparatoire*.

e) – La *question*, comme procédure inquisitoriale, a été abolie en France sous la Révolution de 1789.

f) – La *question préalable* était infligée entre la condamnation à mort et l'exécution pour que le condamné livre les noms de ses complices.

g) – L'épreuve de la *question préalable* était infligée dans le but louable de soulager l'âme du condamné avant sa comparution devant le tribunal divin.

h) – On dit communément d'un homme qui parle trop, et qui dit tous les secrets, qu'« *il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire tout ce qu'il sait* ».

Question préalable : Question de savoir si une autre question déjà proposée sera débattue.

Remarque : Invoquer la *question préalable* sur une motion, c'est demander qu'on examine si elle sera discutée ou non.

Quête : 1 – Inclinaison d'un mât vers l'arrière.

Remarque : Le réglage de la quête du mât se fait à l'aide de l'étau et des haubans et permet de modifier le comportement à la mer d'un navire à voiles.

2 – La quête de l'étrave est la saillie, l'élanement que fait l'étrave hors de la quille.

3 – La quête de l'étambot (en anglais « *rake of the stern post* ») est l'angle que forme l'étambot avec la quille ; cet angle est quelquefois droit, mais il est le plus souvent obtus et il est souvent d'environ 100°.

Remarque : Un angle obtus est un angle dont la mesure est supérieure à 90 degrés.

Quête : 1 – Action par laquelle on cherche.

2 – Quête signifie aussi la cueillette qu'on fait pour des œuvres pieuses, pour des associations.

Exemples : Faire la quête dans l'Église, pour les pauvres ; faire la quête sur les pontons du port de plaisance, pour la SNSM.

Queue : Sorte de futaille contenant environ un muid et demi.

Queue : 1 – Partie du corps de toutes sortes de bêtes, plus ou moins effilée, distincte du reste du corps, recouvert de poils, d'écaillures ou de plumes, situé en arrière de l'anus ou du cloaque et qui constitue l'extrémité de la colonne vertébrale.

Exemple : La queue d'un poisson.

2 – Objet ou partie d'objet qui sont longs et effilés.

3 – Partie arrière du fuselage d'un avion qui va en s'amincissant..

4 – Pinceau plat.

Exemples : Queue à battre ; queue à vernir ; queue à laquer.

Queue-d'aronde : Pièce mâle d'un assemblage taillée en forme de queue d'hirondelle, qui s'emboîte dans l'évidement correspondant de la pièce femelle.

Remarque : On écrit *queue-d'aronde* ou *queue d'aronde* (avec ou sans trait d'union).

Queue de chat : Appellation familière du cordage employé pour infliger des peines corporelles.

Remarques : **a)** – On appelle *chat à neuf queues* (en anglais « *cat o'nine tails* ») un fouet utilisé jadis dans la Royal Navy pour les punitions corporelles ; il était constitué d'un manche en bois d'un pied de long auquel étaient fixées neuf cordes dont les extrémités libres se terminent par un nœud et parfois par une barbillion en métal.

b) – Le supplice du chat à neuf queues a été supprimé dans la Royal Navy à la fin du XIX^{ème} siècle.

c) – Certains, en France, au début du XX^{ème} siècle, auraient voulu que l'on introduise le supplice du chat à neuf queues dans les prisons, comme en Angleterre, afin de décourager les apaches de Paris (en anglais « *hooligans* »).

[Voir le mot *Hooligan*].

Queue de malet (en anglais « *bumpkin* », « *outrigger* ») : Sorte de *tangon horizontal* solidement fixé à la poupe d'un navire à voiles ; la *queue de malet* est placée dans le plan de symétrie longitudinal ; dans ce genre de gréement, le mât de l'arrière, qui porte le tape-cul, est implanté très en arrière du navire et il est habituellement incliné vers l'avant.

Remarques : **a)** – La *queue de malet* permet de reculer la poulie d'écoute de la voile la plus en arrière (le tape-cul) loin derrière le tableau arrière.

Les harenguiers à voiles de Boulogne possédaient souvent une *queue de malet*.

b) – La *queue de malet* peut avoir une grande longueur sur certains lougres.

c) – La *queue de malet* ressemble à un mât de beaupré qui serait horizontal et qui serait disposé à la poupe.

d) – On appelle *malet* un mât disposé très près du tableau arrière de certains navires à voiles et un tout petit peu incliné vers l'avant.

e) – Un *gréement bourcet-malet* est composé :

i) au mât de l'avant, d'un foc amuré sur un beaupré très long et d'une voile au tiers

ii) au mât de l'arrière, un tape-cul au tiers dont l'écoute passe par une poulie déportée sur l'arrière de la poupe par une queue de malet.

Le mât avant d'un *gréement bourcet-malet* est très près de la proue.

Le mât arrière (*malet*), très près de la poupe, peut être incliné vers l'avant.

Le *gréement bourcet-malet* se rencontrait jadis sur la côte française de la Manche, entre le Cotentin et Dunkerque.

f) – Le mot anglais *bumpkin* qui traduit *queue de malet* est tiré de l'expression anglaise « *boom kin* » qui signifie « *sorte de tangon* ».

Queue-de-morue : Large pinceau plat.

Queue de pelle : L'expression « *être rond comme une queue de pelle* » se dit d'une personne complètement ivre.

Queue-de-pie : Habit de soirée, le plus souvent en drap noir, dont la veste se prolonge dans le dos par deux basques.

Remarque : On dit aussi *frac*.

Queue de rat (en anglais « *pointed rope* ») : **1** – Cordage qui se termine en pointe.

2 – Tresse ronde terminée en pointe, qu'on fait au bout d'une aussière avec les extrémités effilées de ses composants.

Remarques : **a)** – La pointe est recouverte par un travail en forme de tissu fait avec de la petite ligne ou du fil à voile et les fils extérieurs du cordage croisés ensemble.

b) – On amincit ainsi le bout d'une manœuvre pour l'engager plus facilement et la faire passer dans une poulie.

3 – L'*épissure en queue de rat* est celle où l'on épisse deux filins inégaux, de telle manière que le passage d'une grosseur à l'autre soit fait en diminuant progressivement la différence de leurs diamètres.

4 – Lime ronde, fine et pointue, qui sert en particulier à élargir un trou.

Queue de vache : La couleur appelée *queue de vache* est entre le jaune et le roux passé.

Queue-de-Vache : Petit port creusé au Nord de La Rochelle au milieu du xv^{ème} siècle, sous Charles VII (1403-1461), dans la paroisse de Marsilly.

Remarques : **a)** – À l'origine, Queue-de-Vache était une conche inemployée, vaste mais peu profonde, qui dépendait depuis 1146 de l'abbaye bénédictine de Fontdouce (à Saint-Bris-des-Bois, entre Saintes et Cognac).

b) – Le port de Queue-de-Vache était destiné à l'exportation du vin qui commençait à être produit en grandes quantités dans les nouveaux vignobles

alentour.

c) – Trois étiers alimentaient le havre en eau de mer ; deux d’entre eux faisaient tourner des moulins à marée, le troisième, muni d’une écluse, permettait l’accès au port à la marée haute.

d) – Les plus gros navires de mer restaient au mouillage devant le port et les marchandises étaient acheminées par des allèges qui faisaient le trajet entre eux et les quais du port de Queue-de-Vache.

e) – Les navires de mer trop gros pour entrer dans la conche pouvaient accoster à un warf partant de l’écluse, pour décharger ou charger leurs marchandises directement à quai si la place était libre et si la hauteur de la marée leur permettait d’entrer et sortir ; dans ce cas, les navires échouaient à quai dans la vase à la basse mer.

Queue d'un grain : Survente temporaire observée fréquemment après la fin d'un grain.

Remarque : Cette queue est parfois plus violente que le grain lui-même.

Queue d'un pavillon, d'une flamme, d'un guidon : Extrémité de la partie flottante.

Queue (Vaisseau de –) (en anglais « *stermost ship* ») : Le *vaisseau de queue* est le dernier vaisseau d'une ligne, de l'une des colonnes d'une armée navale.

Remarque : De même, la *queue d'un convoi* de navires est la partie composée des navires les plus de arrière du convoi.

Queux : Vieux mot qui signifiait autrefois *cuisinier*.

Remarque : Les traiteurs de Paris se qualifient encore du nom de *maîtres queux*.

Quiche : Tarte salée dont le fond, généralement de pâte brisée, est garni de lardons et recouvert d'un appareil d'œufs battus avec de la crème ou du lait.

Remarque : Traditionnellement, la *quiche lorraine* se prépare sans gruyère.

Quichenotte : **1** – Coiffe de travail blanche portée pour se protéger du Soleil lorsqu'elles travaillaient en plein air, par les paysannes des régions côtières du Bas-Poitou et d'Aunis, ou des îles d'Aix, de Ré et d'Oleron, les pêcheuses ou les bergères d'Aunis, de Saintonge et du Bas-Poitou, depuis l'époque de la Guerre de Cent Ans.

2 – Les premières quichenottes étaient faites d'une unique feuille de carton formant un arc continu qui enveloppait la tête, qui abritait bien le visage et même qui le dissimulait; le carton était recouvert d'une étoffe légère (cotonnade, percale ou cretonne) ; l'arrière était fermé par un fond plissé en tissu ; les côtés et le fond étaient prolongés par un bavolet qui descendait sur les épaules.

Deux rubans noués sous le menton la maintenaient en place, en cas de vent violent.

Remarque : La quichenotte actuelle est confectionnée en coton blanc et elle couvre le dessus, les côtés et l'arrière de la tête ; des bandes de carton glissées dans des cases rectangulaires formant étuis et cousues à cet effet d'avant en arrière, permettent de former comme une sorte de demi-cylindre sur le crâne.

3 – La quichenotte protège efficacement du Soleil.

4 – La quichenotte s'avancait largement vers l'avant de la tête... rendant difficiles les baisers [*des Anglais*] non sollicités ou non désirés.

Remarque : On prétend que le nom de cette coiffe viendrait de l'expression anglaise « *kiss me not* » et certains affirment qu'elle a été conçue pour empêcher les Anglais d'embrasser les femmes qui la portaient, à l'époque où les ducs d'Aquitaine étaient également rois d'Angleterre, après le mariage d'Aliénor duchesse d'Aquitaine (1122-1204) avec Henri Plantagenêt (1133-1189), comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie, prétendant au trône d'Angleterre par sa mère Mathilde l'Emperesse (1102-1167) qui fut couronné roi d'Angleterre le

19 décembre 1154 sous le nom de Henri II.

5 – En cas de deuil, la quichenotte devenait noire.

6 – La Révolution de 1789, au nom de l'égalité des citoyens, ayant autorisé les roturiers à porter des dentelles et des broderies, les quichenottes devinrent plus élégantes au XIX^{ème} siècle ; certaines furent réalisées en mousseline ou en tissu de couleur, avec des broderies faites à la main.

7 – Au XX^{ème} siècle, la feuille de carton unique fut souvent remplacée par dix ou douze lames parallèles en carton formant des brisures ; la quichenotte devint ainsi plus confortable ; une bordure de dentelle courait parfois tout au long du bord de devant, entourant le visage ; d'autres dentelles accusaient aussi le tour du fond, le raccord du bavolet à la coiffe et le bas du bavolet.

Remarques : a) – Au début des années 1960, on voyait encore couramment des femmes au travail portant la quichenotte, l'été, dans les campagnes de Charente-Maritime ou de Vendée, même assez loin de la côte.

b) – Certains prétendent que le mot *quichenotte* résulte d'une déformation de l'expression « *kiss not me* » que les femmes françaises auraient lancée aux Anglais qui avaient débarqué en Aunis, en Saintonge ou dans le Bas-Poitou et qu'elles trouvaient trop entreprenants à leur goût.

c) – La quichenotte cédait devant les coiffes de fête dans les occasions où l'on s'habillait.

d) – On dit ou écrit aussi *kissenote*, *kissnot* ou *quissenote* ou *quichenote*.
[Voir le mot *Marandaise*].

Quidam : Terme emprunté du latin et dont on se sert dans les monitoires, procès verbaux, informations, etc. pour désigner des personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom.

Quièvre-court : Dans la Marine française, l'expression « *mot de Quièvre-court* » est synonyme de « *mot de Cambronne* ».

Remarques : a) – En 1940, l'amiral Émile Muselier (1882-1965) de la mouvance De Gaulle (1890-1970) envoya au capitaine de corvette Pierre-Gabriel Toussaint de Quièvre-court (1895-1974) qui commandait l'avis « *Dumont d'Urville* » en Nouvelle-Calédonie, un télégramme qui le destituait parce qu'il refusait de rejoindre les forces rebelles gaullistes et il nommait à sa place son officier en second ; l'officier en second refusa et le 20 septembre 1940, Quièvre-court envoya à Muselier le télégramme suivant : « De la part commandant, officier en second, état-major et équipage du *Dumont d'Urville*. Votre 230. Stop. Merde ».

b) – Le capitaine de vaisseau Pierre Toussaint de Quièvre-court commandait le croiseur français « *Duguay-Trouin* » (de la troisième division de croiseurs) au débarquement allié de Provence en août 1944.

Quignon : [*Familier*] Gros morceau de pain.

Quillage : [*Vieilli*] On appelait *droit de quillage* une taxe que les navires de commerce payaient dans les ports de France la première fois qu'ils y entraient.

Quillard : Voilier de plaisance dont la quille a une grande profondeur et est constituée par un plan mince vertical ou par une surface profilée dans la sens de la longueur du bateau ; on fixe à la base de la quille un lest destiné à augmenter considérablement la stabilité transversale du navire sous voiles.

Remarques : a) – La quille de ce genre de bateau de plaisance a également un effet anti-dérive.

b) – Les bateaux munis d'une quille profonde doivent prendre des précautions particulières avant d'échouer à la marée descendante, pour de ne pas se coucher sur le côté au bas d'eau : par exemple, ils disposent une béquille de chaque bord.

- c)** – Certains voiliers de plaisance possèdent deux quilles longitudinales, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pour améliorer la stabilité transversale du bateau en cas de gîte ; des bateaux possédant deux quilles peuvent échouer à la basse mer en reposant sur les deux quilles, sans avoir à prendre de précautions particulières.
- d)** – Les plaisanciers distinguent les *quillards* des dériveurs qui sont équipés de dérives non lestées, souvent amovibles pour permettre l'échouage.

Quille (en anglais « *keel* ») : **1** – Pièce de construction principale, longitudinale, en bois ou en métal, qui s'étend de l'étrave à l'étambot du navire ; elle est située à la partie inférieure de la carène et dans le plan de symétrie longitudinal du navire ; la quille supporte l'étrave, les membrures et l'étambot et elle leur sert de fondement.

Remarques : **a)** – La quille des navires en fer ou en acier est faite de tôles de forte épaisseur, autrefois rivetées mais aujourd'hui soudées.

b) – La quille des navires en bois est composée de pièces ajustées avec écarts par leurs extrémités.

c) – La contre-quille (en anglais « *upper false keel* ») en construction en bois double la partie supérieure de la quille et la fortifie ; cette pièce de construction est d'assemblage et l'on croise ses écarts avec ceux de la quille ; la contre-quille est moitié moins épaisse que la quille à ses extrémités et cette épaisseur diminue encore vers la partie centrale ; des entailles pratiquées dans la contre-quille reçoivent les varangues qui sont couvertes par la carlingue.

d) – La carlingue (en anglais « *kelson* ») est une pièce de construction qui recouvre la face supérieure de la contre-quille ; elle recouvre par conséquent les joints entre la contre-quille et les varangues dont le talon y est écarvé.

La carlingue complète la liaison des varangues avec la quille et la contre-quille et les préserve de tout contact.

e) – Une fausse quille fixée sous la quille peut aider à protéger celle-ci des heurts et des frottements lorsque le navire échoue.

f) – Sur certains bateaux de plaisance cette fausse quille est appelée la *bande molle*.

g) – Sur les grands navires en bois, la quille, la contre-quille, la carlingue et la fausse quille, toutes pièces jointes ensemble dans le sens de la hauteur, sont en général comprises sous le nom de quille ; mais, en particulier, la quille est celle de ces pièces dont la râblure reçoit le bord inférieur du premier bordage.

h) – La quille est à la coque du navire ce que la colonne vertébrale est au corps humain.

i) – Certains bateaux à fond plat possèdent trois quilles parallèles destinées à consolider les pièces de la sole qui repose au-dessus.

[Voir l'expression *Fausse quille*].

2 – Certains petits bateaux de plaisance à voiles possèdent sous leur quille un appendice profond et de longueur très inférieure à la longueur totale du bateau et que l'on appelle également quille, qui porte un lest à sa partie inférieure et qui sert à la fois à réduire la dérive due à l'effet du vent dans les allures larges ou près du vent et à améliorer la stabilité transversale par vent de travers.

Remarque : Quelques petits bateaux de plaisance à voiles possèdent deux quilles longitudinales, l'une à bâbord et l'autre à tribord, ce qui augmente l'effet de redressement à la gîte ; les deux quilles de certains bateaux de promenade permettent de poser le bateau verticalement sur le fond de la mer à marée descendante et d'obtenir un échouage confortable aux alentours de la basse mer.

Quille : [*Argot militaire*] Libération des obligations militaires.

Exemples : Il attendait la quille avec impatience ; bientôt la quille !

Quilles anti-roulis : Longues pièces plates de bois ou de métal fixées verticalement d'avant en arrière du navire sur la partie extérieure de la carène, de chaque côté près du bouchain, dans le but de présenter une certaine résistance à l'eau quand le navire roule et d'adoucir ainsi son roulis.

Remarques : **a)** – L'amortissement du roulis au moyen de quilles de roulis diminue l'amplitude maximum du roulis, notamment au voisinage de la *fréquence de résonance*.

b) – Les quilles de roulis courent sur 30 à 40 pour 100 de la longueur du navire ; elles ne doivent pas dépasser, en largeur, l'aplomb des murailles pour ne pas être endommagées par les quais auxquels les navires accostent.

Quilles latérales : Synonyme de *quilles anti-roulis*.
[Voir l'expression *Quilles anti-roulis*].

Quillette : Bouture d'osier que l'on plante.

Remarque : Les quillettes sont des brins d'osier gros comme le petit doigt, longs d'un pied et qu'on enfonce en terre d'un demi-pied.

Quilloir (en anglais « *cross stick* ») : Morceau de bois en forme de bâton avec lequel on fait tourner sur lui-même un rouet ou un dévidoir.

Quillon : Chacune des deux branches de la garde d'une épée.

Quinaire : **1** – Composé de 5 unités.

Remarque : Un nombre quinaire est divisible par cinq.

2 – Pièce d'argent romaine valant la moitié d'un denier, soit d'abord 5, puis 8 as.

Quincaille : **1** – [*Vielli*] Ensemble des ustensiles et des petites pièces de fer, de cuivre ou de métal de peu de prix.

Remarque : Couteaux, chaudrons, chaînes, pinces, clous font partie de la quincaille.

2 – [*Par extension et péjoratif*] Pièces de menue monnaie en cuivre comme les sous et les liards.

Exemple : N'avoir que de la quincaille en poche.

Quincaillerie : **1** – Fabrique ou commerce d'articles d'usage domestique, de petites fournitures pour l'habitation et le bâtiment et en particulier d'objets, d'instruments de fer ou d'un autre métal commun.

Exemple : Une entreprise de quincaillerie.

2 – [*Par extension*] Boutique où sont vendus ces objets.

Exemple : Tenir une quincaillerie.

3 – [*Par métonymie*] Ces articles eux-mêmes.

Exemples : Vendre de la quincaillerie, de la petite quincaillerie ; un stock de quincaillerie.

4 – [*Par extension et péjoratif*] Ensemble de petits objets sans valeur, bibeloterie.

Exemple : Ils ont troqué de la quincaillerie contre des matières premières.

5 – [*Familier et ironique*] Grande quantité de bijoux, de clinquants ou de médailles et décorations.

Exemple : Un général en uniforme, couvert de quincaillerie.

Quinconneau (en anglais « *toggel* ») : Synonyme de cabillot ; un *quinconneau* est une sorte de cheville ou de taquet traversant un râtelier et sur lequel on tourne les manœuvres courantes.

Quinine : Alcaloïde extrait du quinquina, employé en médecine pour combattre la fièvre ou les crises de paludisme.

Quinoa : **1** – Plante herbacée de la famille des Chénopodiacées qui pousse dans les Andes, où elle est principalement cultivée pour ses graines.

2 – [Par métonymie] La graine de cette plante.

Remarque : La farine de quinoa, qui ne contient pas de gluten, n'est pas panifiable.

Quinquagénaire : Qui a entre cinquante et cinquante-neuf ans.

Exemple : Un équipage de quinquagénaires.

Quinquagésime : Désigne le dimanche qui précède le premier dimanche de carême et qui est le cinquantième jour avant le dimanche de Pâques.

Remarque : Jean-Sébastien Bach (1685-1750) a composé quatre cantates pour la Quinquagésime.

Quinquennal : 1 – Qui dure cinq ans.

Exemple : Un plan quinquennal.

2 – Qui revient tous les cinq ans.

Remarque : Par une décision référendaire de l'an 2000, l'élection présidentielle, en France, est devenue quinquennale.

Quinquennat : Durée de cinq ans.

Remarque : S'emploie spécialement en parlant d'une fonction, d'une magistrature, et en particulier, en France, lorsqu'il s'agit du mandat d'un Président de la République, depuis le second mandat de Jacques Chirac (2002-2007).

Quinquérème : Navire à cinq rangs de rames de chaque côté.

[Voir le mot *Birème*].

Quinquet : Lampe à huile fonctionnant grâce à un double courant d'air, et dont le réservoir était placé plus haut que la mèche.

Remarque : Appellation tirée du nom d'Antoine Quinquet (1745-1803) qui fut l'inventeur de cette lampe.

Quinconce : Disposition de choses ou de personnes par groupes de cinq, quatre formant les angles d'un carré, et le cinquième se trouvant au milieu.

Remarque : Une des faces du dé est marquée de cinq points formant un quinconce.

Quint : [Très vieilli] Cinquième.

Remarque : On appelait fièvre quinte une fièvre dont les accès se répètent à des intervalles de cinq jours.

Quintal : Masse de cent kilogrammes.

Quintefeuille : Motif décoratif représentant une fleur stylisée composée de cinq pétales réunis par un petit rond figurant le cœur.

Quintelage (en anglais « *ballast* ») : Synonyme de *lest*.

Remarque : Autrefois, on appelait *quintelage* ce que les matelots bretons étaient autorisés à emporter à bord pour leur usage particulier.

Quintessence : 1 – Cinquième essence, ou cinquième substance, qui est supérieure aux quatre éléments de base ou aux quatre substances fondamentales reconnues par les anciens : l'eau, l'air, la terre et le feu.

Remarque : Dans la *philosophie scolastique*, la quintessence est la partie éthérée.
2 – Dans l'*ancienne chimie*, la quintessence était la partie la plus subtile que l'on pouvait extraire d'un corps composé.

3 – Dans la *philosophie ancienne*, quintessence signifie la substance éthérée.

4 – [Au figuré] On appelle *quintessence* ce qu'il y a de plus raffiné, de plus précieux, de plus profond, de plus important dans quelque chose.

Exemples : Ce mathématicien a présenté dans un article la quintessence de ses recherches ; cet homme était la quintessence même du dandy.

5 – [En alchimie] On appelle *quintessence* toute substance supposée jouer un rôle

important dans la transmutation des corps.

6 – [*En alchimie*] Partie la plus subtile extraite d'un corps, dégagée de toute impureté et incorruptible.

Exemple : Abstracteur de quintessence

Remarques : **a)** – [*En chimie*] On appelle *quintessence* l'esprit de vin (alcool éthylique) qui s'est chargé des principes de quelques drogues.

Exemple : On dit *la quintessence d'absinthe*, etc.

b) – En ce sens, *quintessence* est synonyme de *teinture*.

c) – Il ne faut point confondre *la quintessence* avec les essences ou huiles essentielles.

7 – *Quintessence* se dit aussi de tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'un parti, d'une terre à ferme.

Exemple : Il a tiré toute la *quintessence* de cette ferme.

Quioulette : Nom donné au manche de certains filets.

Quirat : On appelle *quirats* des parts de propriété dans un navire, prises en indivision.

Remarques : **a)** – Dans certaines conditions législatives ou réglementaires, quelqu'un qui ne dispose pas des capitaux nécessaires pour acheter un navire peut s'associer avec des membres de sa famille ou avec des amis : chacun possède des parts de 1/24^{ème} de ce navire, appelées *quirats*.

b) – Une société de *quirataires* se constitue notamment par la volonté de plusieurs personnes de limiter les risques commerciaux que représente l'exploitation d'un seul navire par une seule personne.

c) – Pour répartir les risques liés au commerce maritime, certains possèdent des *quirats* dans plusieurs navires.

d) – Conformément à l'article L5114-30 du Code des Transports (qui remplace l'article 11 abrogé de la loi n°67-5 du 3 janvier 1967) les décisions relatives à l'exploitation d'un navire sont prises à la majorité des intérêts, c'est-à-dire à la majorité des *quirats* ; chaque *quirataire* dispose d'un droit de vote correspondant à sa part de propriété.

e) – Le mot *quirat* a la même racine que le mot *carat*, qui désigne chaque vingt-quatrième partie d'or pur contenue dans une masse d'or que l'on considère comme composée de vingt-quatre vingt-quatrièmes.

[Voir les mots *Carat*, *Quirataire*].

Quirataire : On appelle *quirataire* un copropriétaire indivis de navire, qui possède un ou plusieurs *quirats*.

Remarques : **a)** – Les *quirataires* ont la possibilité, sous certaines conditions, de défiscaliser leurs parts de copropriété dans ce navire.

b) – Un fond de placement *quirataire*, qui est une copropriété ayant pour objet exclusif la souscription de parts de copropriété de navires, peut faire profiter ses souscripteurs des mêmes avantages fiscaux.

[Voir le mot *Quirat*].

Quinaire : Nom par lequel les monétaires anciens et les antiquaires désignent les pièces de monnaie de la troisième grandeur, fabriquées soit en or, soit en argent.

Exemples : Quinaire d'or ; quinaire d'argent.

Remarque : Le quinaire d'argent était la moitié du denier : il valait originellement cinq as

Quincaille : [*Mot singulier à sens collectif*] Toutes sortes d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme lames d'épée, couteaux, ciseaux, chandeliers, mouchettes, etc.

Quincaillerie : Marchandise de toute sorte de quincaillerie.

Exemples : Faire commerce de quincaillerie ; un ballot de quincaillerie ; porter de la quincaillerie en Amérique.

Quindécagone : Figure de quinze côtés.

Quinine : Alcaloïde extrait du quinquina, employé en médecine pour combattre la fièvre ou les crises de paludisme.

Quinoa : **1** – Plante herbacée de la famille des chénopodiacées qui pousse dans les Andes, où elle est principalement cultivée pour ses graines.

Remarque : Le quinoa était une plante sacrée pour les Incas.

2 – [Par métonymie] La graine de cette plante.

Quinola : Nom que l'on donne au valet de cœur, quand on joue au Reversi.

Quinquagénaire : Qui est âgé de cinquante ans.

Exemples : Un homme, une femme quinquagénaire ; un quinquagénaire.

Quinquagésime : Se dit du dimanche et de la semaine qui précèdent le premier dimanche de Carême

Exemple : Le dimanche de la quinquagésime.

Quinquennal : Qui dure cinq ans, ou qui se fait de cinq en cinq ans.

Exemple : Un plan quinquennal.

Quinquerce : Prix disputé dans un même jour, par le même athlète, à cinq sortes de combats différents.

Remarques : **a)** – Il fallait avoir vaincu dans tous ces jeux, pour être proclamé vainqueur au *quinquerce*.

b) – Le *quinquerce*, chez les Romains, correspondait au Pentathlon des Grecs, et il comprenait de même les exercices du saut, du disque, du javelot, de la course et de la lutte.

Quinquérème : Galère à cinq rangs de rames.

Remarque : Les quinquérèmes étaient les vaisseaux du premier rang dans les flottes anciennes.

Quinquina : Écorce d'un arbre qui croît dans le Pérou, et dont on se sert pour guérir la fièvre.

Quintal : Masse de cent kilogrammes.

Remarque : Avant l'adoption du système métrique et de l'unité de masse kilogramme, on appelait *quintal* un poids de cent livres.

Quinte : **1** – Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes.

Remarques : **a)** – La quinte est une consonance parfaite.

b) – La quinte est un intervalle de trois tons et demi et la fausse quinte un intervalle de trois tons.

2 – Espèce de violon plus grand que les autres, sur lequel on joue la partie de musique qu'on nomme la quinte.

3 – [Aux jeux de cartes] Une quinte est une suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur.

4 – [En escrime] La cinquième garde.

Exemple : Commencer de prime et achever de quinte.

5 – Quinte se dit d'une toux âcre et violente qui prend par redoublement.

Exemple : Il lui prend de temps en temps des quintes de toux fâcheuses.

6 – Quinte, est aussi adjectif, et se dit d'une fièvre qui revient tous les cinq jours.

Exemple : La fièvre quinte est assez rare.

7 – [Familier] Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup.

Exemples : Quelle quinte vous a pris ? cet homme est sujet à des quintes ; quand sa quinte le tient ; quand sa quinte le prend.

- Quintessence : 1** – [*Vieilli*] La cinquième essence, appelée aussi éther, qui, selon Aristote et certains autres philosophes grecs, se distinguait des quatre éléments du monde sublunaire, était d'une nature plus subtile et divine, et constituait le ciel.
- 2** – [*En alchimie*] Partie la plus subtile extraite d'un corps, dégagée de toute impureté et incorruptible.
- 3** – [*Par extension*] Extrait.
- 4** – [*Vieilli*] Substance dans laquelle sont concentrées au plus haut point les propriétés caractéristiques d'une autre substance à laquelle elle était combinée.
- 5** – Synonyme de *teinture*.
- Remarque* : On appelle teinture, de l'*alcool éthylique* (on dit aussi de l'*esprit de vin*) qui s'est chargé des principes de quelque drogue.
- 6** – [*Au figuré*] Ce qu'il y a de plus profond, de plus important, ce qui représente au plus haut point les qualités intrinsèques de quelque chose.
- 7** – [*Au figuré*] Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre.
- Exemple* : J'ai tiré la quintessence de cet ouvrage.
- 8** – [*Au figuré*] Il se dit aussi de tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'un parti, d'une terre à ferme.
- Exemple* : Il a tiré toute la quintessence de cette ferme.
- Quintet** : Formation de jazz composée de cinq musiciens.
- Remarque* : On écrit aussi parfois *quintette*.
[Voir le mot *Quintette*].
- Quintette : 1** – Morceau de musique écrit pour cinq voix ou cinq instruments.
- Exemples* : Les quintettes de Schubert ; le quintette de Chostakovitch.
- 2** – [*Par métonymie*] Ensemble vocal ou instrumental composé de cinq musiciens.
- Exemples* : Un quintette à cordes, à vent.
- Remarque* : On emploie de préférence la graphie *quintet* pour désigner une formation de jazz.
- Quintidi** : Cinquième jour de la décade dans la division de l'année républicaine.
- Remarque* : Le calendrier républicain, qui a été institué en 1793, a été utilisé jusqu'au 1er janvier 1806.
- Quintil aspect** : Position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du Zodiaque, soit 72 degrés.
- Quintillion : 1** – Mille quadrillions.
- 2** – Selon un décret de 1961, le mot quintillion a reçu une nouvelle valeur, à savoir un million de quadrillions, soit 10^{30} .
- Remarque* : Le mot quintillion dans cette acception n'est pas entré dans l'usage.
- Quintin** : Sorte de toile fine et claire, que l'on empèse ordinairement, et qui est ainsi appelée parce qu'elle se fait dans la ville de Quintin, en Bretagne.
- Quinto** : Cinquièmement, en cinquième lieu.
- Remarque* : Quinto est emprunté du latin *quīntō*, l'ablatif de *quīntus* qui signifie *cinquième*.
- Quintuple : 1** – Qui équivaut à cinq fois une quantité donnée.
- Exemples* : Un nombre quintuple d'un autre ; le brocanteur a revendu cette lampe le quintuple de ce qu'elle lui avait coûté.
- 2** – Où il entre cinq éléments identiques ou analogues.
- Exemples* : Un quintuple pontage ; la cathédrale de Bourges possède une quintuple nef.
- 3** – [*Par extension*] Qui est réalisé cinq fois ; qui se produit pour la cinquième

fois.

Exemples : Un quintuple meurtre ; le quintuple vainqueur du championnat.

Quinzaine : Réunion de personnes, ensemble de choses de même nature au nombre de quinze ou d'environ quinze.

Remarque : Une quinzaine de jours ou *une quinzaine*, signifie deux semaines ou environ deux semaines.

Quinze-vingt : Synonyme du nombre *trois cents*.

Remarque : Lorsque quinze-vingt est un nombre cardinal, le mot vingt prend la marque du pluriel (quinze-vingts).

Exemple : Le roi de France Louis IX, dit Saint Louis (1214-1270) fit construire à Paris un hôpital capable de recueillir quinze-vingts aveugles.

Quiproquo : [*Familier*] Méprise qui consiste à prendre une personne ou une chose pour une autre et crée une situation confuse, embrouillée.

Exemples : Il a fait un étrange quiproquo ; cette scène comique est fondée sur une série de quiproquo.

Remarques : **a)** – Le mot quiproquo est emprunté des expressions latines « *qui pro quo* » qui signifie « *une personne pour une autre* » ou « *quid pro quo* » qui signifie « *une chose pour une autre* ».

b) – Il n'a point d'« s » au pluriel.

Exemple : Cet homme fait sans cesse des quiproquo.

c) – On appelle *quiproquo d'apothicaire* la délivrance ou l'administration d'un remède pour un autre ; les *quiproquo d'apothicaire* sont très dangereux.

Quirat : Participation à la propriété indivise d'un navire.

Remarque : On dit plutôt, aujourd'hui, *part de copropriété*.

Quirataire : **1** – Titulaire d'une ou de plusieurs parts de copropriété d'un navire.

Exemple : Une *société de quirataires* ou une *société quirataire*.

2 – Relatif à la possession d'un navire en copropriété.

Exemples : Copropriété quirataire ; fonds commun de placement quirataire ; un financement quirataire.

Quis : Sorte de marcassite de cuivre, dont on fait du vitriol.

[Voir les mots *Marcassite* et *Vitriol*].

Quittance : **1** – Déclaration par écrit que l'on donne à quelqu'un et par laquelle on le tient quitte de quelque somme d'argent, ou de quelque autre redevance qu'on reconnaît avoir reçue.

2 – Écrit par lequel un créancier atteste avoir reçu de son débiteur le paiement d'une somme, d'une d'une redevance, d'une obligation et l'en déclare quitte.

Exemples : Quittance de loyer ; quittance comptable, justifiant un article de compte.

Quitte : **1** – Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien.

Exemple : Quand vous aurez payé, vous serez quitte.

Remarques : **a)** – Jouer à quitte ou double ou jouer quitte ou double, c'est jouer une dernière partie à l'issue de laquelle un joueur annule sa dette (il en est quitte) ou la double, tandis que son adversaire annule son gain ou le double.

b) – [*Au figuré*] On dit *jouer à quitte ou double* pour dire risquer le tout pour le tout.

2 – Qui est libéré d'une obligation juridique.

3 – Qui est délivré, débarrassé de quelque chose.

Exemple : Me voilà quitte de cette corvée.

4 – [*Par extension*] Qui est libéré d'une obligation morale.

Exemple : Maintenant qu'ils ont purgé leur peine, ils sont quittes avec la justice ;

être quitte avec sa conscience.

Remarque : L'expression « *en être quitte pour* » signifie *échapper*, au prix d'un inconvénient, à un danger, à une situation difficile ou embarrassante.

Exemples : On croyait qu'il perdrait sa place, mais il en a été quitte pour un blâme ; en être quitte pour la peur.

Quitus : 1 – Arrêté définitif d'un compte, par lequel, après la correction, le comptable est déclaré quitte.

[Voir le mot *Quitte*].

Exemple : Avoir le quitus d'un compte.

Remarque : Le mot *quitus* est tiré du latin *quiētus* qui signifie « *tranquille* », « *au repos* ».

2 – Acte par lequel l'autorité compétente reconnaît que le responsable de la gestion d'un compte ou d'une affaire a rempli régulièrement sa mission et le décharge de sa responsabilité.

Exemple : L'assemblée des copropriétaires a refusé de donner quitus au syndic.

Qui-va-là : Formule de sommation par laquelle une sentinelle interpelle une personne inconnue et l'interroge sur son identité.

Remarque : On écrit plus souvent « *qui va là ?* », sans traits d'union et avec un point d'interrogation.

Qui-vive : 1 – Cri d'alerte d'une sentinelle, d'une patrouille qui entend un bruit suspect ou voit venir une personne ou une troupe inconnue.

2 – [Par extension] État d'alerte.

Remarque : L'expression « *sur le qui-vive* » signifie *en alerte, sur ses gardes*.

Exemples : Être, se tenir, rester sur le qui-vive ; après une nuit d'émeutes, la police demeure sur le qui-vive.

Quiz : Jeu dans lequel une ou plusieurs personnes doivent répondre à une série de questions.

Quôc-ngu : Système de transcription de la langue vietnamienne utilisant, avec des signes diacritiques, l'alphabet latin.

Remarque : Le quôc-ngu, inventé par des missionnaires au XVII^e siècle, est aujourd'hui devenu l'écriture officielle du vietnamien.

Quolibet : Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie.

Quota : Part, pourcentage déterminé.

Exemple : Le *quota de vente* est la part des ventes, le chiffre d'affaires que l'on fixe à un vendeur pour une période donnée.

Quote part : La part que chacun doit payer ou recevoir dans la répartition d'une somme totale.

Quotient : Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre.

Exemple : Le quotient du nombre douze divisé par trois, est quatre.

Quotient intellectuel : 1 – Notation chiffrée obtenue en divisant par l'âge d'une personne les résultats d'une suite de tests visant à évaluer ses capacités de raisonnement et son aptitude à la pensée logique, puis en multipliant ce quotient par cent.

Remarques : **a)** – Le *quotient intellectuel d'un enfant* (en abrégé **QI**) est le quotient de l'âge mental de l'enfant (déterminé par un test psychométrique) sur son âge réel.

b) – Le **QI** a été inventé en 1912 par le psychologue allemand William Stern (1871-1938) selon la formule :

$$QI = \text{âge mental} / \text{âge réel} * 100$$

l'intelligence normale se situant autour de 100 ± 15 ou 30 selon le critère.

c) – Le pédagogue et psychologue français Alfred Binet (1857-1911) avait publié

en 1905 une *échelle métrique de l'intelligence*, élaborée avec le psychiatre français Théodore Simon (1873-1961) à la demande du gouvernement français ; cette échelle d'intelligence, dite « *test Binet-Simon* » avait pour but de déterminer l'*âge mental* des enfants.

d) – Alfred Binet fut l'inventeur des premiers *tests psychométriques* dans le contexte d'un *enseignement* primaire public et gratuit jusqu'à l'âge de 16 ans pour les garçons en France (loi du 16 juin 1881) puis de l'obligation de l'*instruction* primaire (loi du 28 mars 1882) sous l'impulsion de Jules Ferry (1832-1893) et de Ferdinand Buisson (1841-1932, futur prix Nobel de la paix en 1927).

e) – Alfred Binet a été préparateur bénévole (de 1889 à 1891) puis directeur adjoint sans traitement (entre 1892 et 1894) et enfin directeur (à partir de 1895) du laboratoire de psychologie expérimentale de la Sorbonne, fondé en 1889 par Henri Beaunis (1830-1921), un médecin, physiologiste et psychologue français, membre de l'École hypnologique de Nancy, connu pour ses travaux sur l'hypnose, l'anatomie, la physiologie et la psychophysiologie ; le laboratoire de psychologie expérimentale de la Sorbonne, qui combinait psychométrie et psychophysique, était équipé des instruments les plus modernes permettant de mesurer les temps de réaction des sujets d'expériences.

f) – La loi sur l'*enseignement public* fut écrite :

i) d'une part, en réaction contre les écoles confessionnelles catholiques dont on soupçonnait que l'enseignement fut dirigé tout entier contre les institutions républicaines ;

ii) d'autre part, contre la fondation d'éventuelles écoles socialistes ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, qui propageraient des idées totalement opposées aux principes de la III^{ème} République et qui seraient inspirées d'un modèle socialiste ou communiste, voire anarchiste, copié sur l'épisode de la Commune de Paris (18 -24 mai 1871).

g) – La loi sur l'*instruction obligatoire* fut écrite :

– en réaction avec la constatation que les soldats allemands avaient eu un meilleur niveau d'instruction que les soldats français pendant la guerre de 1870 [perdue par la France de Napoléon III (1808-1873) contre la coalition menée par la Prusse de Guillaume 1er (1797-1888) et d'Otto von Bismark (1815-1898)].

2 – Le quotient intellectuel (QI) est un chiffre parfois stigmatisant mais il est utile pour identifier les élèves à haut potentiel ou ceux en difficulté et leur apporter une pédagogie adaptée, ainsi que le préconisait Alfred Binet.

Remarque : Le QI ne définit pas l'essentiel de l'intelligence.

[Voir le mot *Intelligence*].

3 – La méthode de mesure du QI de William Stern est maintenant remplacée par les tests du psychologue américain (né roumain) David Wechsler (1896-1981) qui situent les individus par rapport à une population de référence et qui fournissent, non seulement un QI *global*, mais aussi un QI *verbal* et un QI *non verbal* (dit « *performance* »).

Remarque : La dernière version de l'échelle Wechsler, « *Wechsler Intelligence Scale for Children type v* » (WISC-v) teste une série plus fine de processus cognitifs :

i) Le quotient intellectuel total (QIT) ;

ii) La compréhension verbale ;

iii) Le raisonnement fluide ;

iv) Les aptitudes visio-spatiales ;

- v) La mémoire de travail (MdT) ;
- vi) La vitesse de traitement des informations.

Quotité : 1 – Dans une répartition ou un partage, somme représentant une portion.

Exemple : La quotité insaisissable d'un salaire.

2 – La somme fixe à laquelle monte chaque *quote part*.

Exemple : J'ai payé ma quotité.

Rabâcher : [*Familier*] Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit.

Raban (en anglais « *rope band* », « *robbin* », « *earing* », « *line* », « *gasket* ») : **1** – Cordage mince de peu de longueur que l'on emploie à saisir ou amarrer divers objets.

Remarques : **a)** – Les *rabans* peuvent être formés de grosse ligne, de cordon de bitord, de quarantainier, de tresse ou de menu filin.

b) – À la différence des *garcettes* qui sont toujours des tresses plates, c'est-à-dire confectionnées avec quatre brins sans âme, les *rabans* peuvent être commis ou tressés.

[Voir le mot *Garcette*].

2 – Les *rabans* de ferlage qui servent à serrer les voiles ont de 8 à 9 mètres de long.

3 – On donne le nom de *raban* aux bouts de ligne ou de quarantainier qui servent à faire le dormant des empointures sur les vergues.

4 – Les *rabans* qui font les empointures d'envergure s'appellent *rabans d'envergure*.

5 – Les *rabans* qui font les empointures des ris s'appellent *rabans d'empointure de ris* ou *rabans de contre-empointure*.

6 – Les *rabans* servant à suspendre les *hamacs* sont confectionnés avec du quarantainier qui n'a pas été goudronné.

Remarques : **a)** – Il y a un *raban* à la tête du hamac et un aux pieds ; chacun est amarré à une araignée qui soutient le hamac, à la tête ou aux pieds.

b) – Des morceaux de lattes, appelés « *bois de lit* » sont employés pour écarter les premier et dernier *rabans* des extrémités de la tête ou des pieds du hamac.

[Voir les mots *Quarantainier*, *Araignée*].

Raban de barre du gouvernail : Utilisé pour saisir la roue du gouvernail et l'empêcher de céder aux secousses que le gouvernail reçoit quand le navire est à l'ancre.

Rabane : 1 – Tissu constitué de brins de raphia avec lequel on fait des tentures, des sacs, etc.

Exemple : Un tapis de plage en rabane.

2 – [*Par extension*] Le même genre de tissu confectionné avec d'autres fibres végétales.

Rabaner : Serrer, assujettir à l'aide d'un *raban*.

Exemple : Rabanter une voile.

Rabans de faix (en anglais « *furling lines* ») : Cordages employés pour envergurer une voile en embrassant la vergue à laquelle cette voile appartient.

Rabans d'empointures : Cordages épissés sur eux-mêmes et bagués dans les pattes ou les cosses d'empointures, qui servent à saisir l'empointure des voiles carrées contre les bouts de vergue.

[Voir le mot *Empointure*].

Remarque : Les *rabans* d'empointure sont amarrés sur l'estrope de chaque bout de la vergue.

[Voir le mot *Estrope*].

Rabans d'empointures de ris : Cordages épissés sur eux-mêmes, bagués dans les pattes ou les cosses d'empointures et concourant avec les *garcettes* ou *hanets de ris* à retenir la

toile sur la vergue lorsqu'on prend des ris.
[Voir le mot *Garcette*].

Rabans d'envergure : Cordages servant à fixer les voiles carrées sur leur vergue.
Remarque : Les rabans d'envergure sont amarrés sur la filière de la vergue.

Raban de ris : Voir le mot *Ris*.

Raban de sabord : Pour maintenir le mantelet du sabord fermé.

Rabaner (en anglais « *to tie* ») : **1** – On rabane une ralingue de têtère lorsqu'on passe les rabans de faix dans les œils de pie de la voile, et qu'on arrête le milieu par un simple nœud sur la ralingue.
2 – On rabane une vergue lorsqu'on y fixe les rabans de ferlage par un bout, chacun à sa place.
3 – Rabaner un objet, c'est y disposer des rabans afin qu'ils se trouvent prêts pour remplir le but auquel ils sont destinés.

Rabans de barre de cabestan : Ils sont amarrés aux extrémités des barres de cabestan quand elles sont montées, afin qu'un surcroît d'hommes puisse agir sur le cabestan.

Rabans de faix : Les rabans de faix, de têtère ou d'envergure servent à envergurer une voile.

Rabanter (en anglais « *to make fast* ») : Rabanter un objet, c'est le fixer ou le saisir à son poste, ou à l'endroit de sa destination avec les rabans d'usage.

Rabattre (en anglais « *to flatten* ») : Rabattre la couture d'une voile, c'est coucher sur l'envers du tissu la partie de l'étoffe qui dépasse d'une couture simple, puis l'assujettir par un point d'ourlet de manière que le bord coupé soit invisible et ne s'effiloche pas ; on obtient ainsi une couture plate.

Rabattre (en anglais « *to cast the wrong way* ») : Rabattre, pour un navire, c'est tourner dans le sens qu'on voulait éviter, à cause des lames ou pour un manque de célérité dans la manœuvre, ou en raison du manque de vitesse-surface du navire à voiles au début d'un virement de bord vent devant, ou pour toute autre cause.

Rabattue (en anglais « *drift rail* ») : On appelle *rabattue* la partie de la muraille d'un vaisseau qui forme l'enceinte des gaillards ou de la dunette.
Remarque : Il y a une lisse qui porte le nom de *lisse de rabattue*.

Rabbin : On appelle ainsi les *docteurs de la loi* des Juifs.

Remarques : **a)** – On supprime l'« *n* » dans ce mot, s'il précède immédiatement le nom d'un ancien docteur juif et dans ce cas, on supprime aussi l'article.

Exemple : On dit « *Rabbi Maimonide* » pour désigner « *le Rabbin Moïse Maimonide* » (1138-1204).

b) – On doit toujours dire *Rabbi* en adressant la parole à un Rabbin.

Exemple : Que dites-vous, *Rabbi*, de cette interprétation ?

c) – « *Grand rabbin* » est le titre donné au chef de certaines communautés juives d'une région, d'un pays.

d) – Le *grand rabbin de France*, élu pour un mandat de sept ans renouvelable une fois, détient une autorité morale et religieuse au sein du Consistoire central.

Rabbinisme : **1** – La doctrine du judaïsme telle qu'elle a été transmise par les rabbins, depuis la destruction du second Temple de Jérusalem, le 30 août 70, par les légions de l'empereur romain Titus (39-81).

2 – L'enseignement, les écrits des rabbins.

Rabdomancie : Prétendue divination par la baguette.

Remarque : On dit aussi *rabdomance*.

[Voir le mot *Radiesthésie*].

Rabiau (en anglais « *remainder* », « *residue* ») : Ce qui reste.

Remarques : **a)** – *Rabiau* se dit notamment de ce qui reste de vin ou d'eau de vie

dans le bidon qui contenait la boisson destinée à chaque plat de l'Équipage, après que chaque homme du plat en a retiré sa ration.

[Voir le mot *Plat*].

b) – *Rabiau* s'emploie au figuré pour exprimer le reste ou le résidu d'un objet.

c) – On appelle également *rabiau* la queue d'un grain.

Rabiauter (en anglais « *to take the remainder* », « *to take the residue* ») [*Terme argotique*] : Ramasser les restes ; faire son profit de petites choses abandonnées.

Râble : Instrument en fer, prolongé d'un manche en bois, utilisé pour remuer des substances en train de se consumer.

Remarques : **a)** – Râble est synonyme de *tisonnier*, encore que ce mot soit surtout utilisé pour désigner l'instrument qui sert à retirer le mâchefer de la forge.

b) – On appelle *râble* l'instrument que le boulanger utilise pour remuer la braise et les tisons dans son four à pain.

c) – On appelle également *râble* le long instrument qui sert à remuer le combustible et les cendres dans le foyer d'une chaudière à charbon.

d) – On appelle encore *râble* l'instrument en forme de crochet que les chimistes utilisent pour remuer les substances qu'ils font consumer.

Râble : Partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue.

Remarques : **a)** – Le râble forme un creux de chaque côté de la bête, entre le thorax et l'arrière.

b) – On parle de *râble* surtout lorsqu'il s'agit d'animaux à grandes oreilles (lièvre, lapin ou lapereau par exemple).

Râble (en anglais « *frames* ») : Nom donné aux membres à varangues très plates des chalands, pontons carrés et autres bâtiments aux murailles presque verticales.

Râblure (en anglais « *groove* », « *rabbit* ») : **1** – Excavation triangulaire à arêtes vives pratiquée des deux côtés, dans toute la longueur de la quille, dans l'étrave, dans l'étambot et dans la lisse de hourdi, pour recevoir le can des bordages qui les avoisinent.

[Voir les mots *Bordage*, *Can*, *Hourdi*].

Remarque : On l'appelle quelquefois *éclingure*.

2 – Excédent en bois que peut avoir l'une des pièces principales d'un mât d'assemblage sur ses bords, et qui oblige à diminuer d'autant la face contiguë de la pièce voisine.

Râblure de quille : Sur un navire en bois, la *râblure de quille* est l'empreinte pratiquée en creux, de chaque côté de la quille d'avant en arrière et se prolongeant à l'étrave et à l'étambot, qui sert au calage de la *virure de galbord* (premiers bordages de chaque côté, près de la quille).

[Voir les mots *Bordage*, *Bordé*, *Couple*, *Galbord*, *Virure*].

Rabonnir : Rendre meilleur.

Remarque : Il n'est d'usage qu'en parlant de certaines choses qui, n'étant guère bonnes d'elles-mêmes, ou qui ayant été gâtées, deviennent ensuite meilleures.

Exemple : Les bonnes caves rabonnissent le vin.

Rabot : Outil de menuisier formé d'une lame ajustée obliquement dans un fût de bois qui en laisse dépasser le tranchant, qui sert à aplanir la surface du bois, à amincir une pièce ou à faire des moulures, des rainures.

Remarque : Le mot *rabot* est la forme masculine du mot dialectal *rabotte* qui signifie « lapin », parce que cet instrument peut évoquer la forme du lapin.

Raboter : **1** – Rendre uni et poli avec le rabot.

2 – [Au figuré et familier] Raboter se dit en parlant des ouvrages d'esprit où il y a

beaucoup à retrancher, à réformer.

Exemple : Il y a bien à raboter dans cet ouvrage.

Raboteux : 1 – Se dit proprement du bois et signifie, *nouveux, inégal*.

Exemple : Le cornouiller est raboteux.

2 – Il se dit aussi de toute superficie inégale, et principalement des chemins.

Exemple : C'est un pays inégal, pierreux et raboteux.

3 – [Au figuré] Il se dit du style des ouvrages de vers ou de prose, pour signifier *grossier, mal poli*.

Rabougri (en anglais « *crooked* », « *slunted* ») : Se dit d'un bois raboteux, cagneux, ayant beaucoup de nœuds et de défauts, que la mauvaise qualité du sol, le vent ou quelque autre cause ont empêché de croître normalement, d'atteindre leur plein développement.

Rabouiller : [Vieilli] Remuer la vase et troubler l'eau avec une perche appelée *bouille* afin que les crustacés ou les poissons se laissent plus facilement prendre dans les filets.

Rabouin : 1 – [Vieilli et populaire] Autre appellation du diable.

2 – Appellation des *Bohémiens*.

Rabouter : Assembler, joindre deux pièces bout à bout.

Remarque : On dit aussi *raboutir* ou *abouter*.

Raboutir : [Populaire] Ce mot n'est guère d'usage qu'en parlant de quelques morceaux de toile ou d'étoffe qu'on met bout à bout l'un de l'autre.

Exemple : Raboutir deux morceaux de ruban.

Rabrouer : 1 – Traiter quelqu'un avec rudesse, le plus souvent pour rejeter ce qu'il dit ou propose.

2 – [Par extension] Réprimander.

Racage (en anglais « *parrel* », « *truss* ») : 1 – Collier composé de boules de bois montées sur un filin, qui sert à articuler un espar sur un mât, et à faciliter sa manœuvre.

Remarques : a) – On dit aussi *collier de racage*.

b) – On appelle *bâtard de racage* le filin en forme de collier sur lequel sont enfilés les boules de racage et les bigots de racage.

c) – On appelle *pommes de racage* les boules de bois de ce collier.

d) – On appelle *bigots de racage* les sortes de fuseaux troués montés verticalement et qui séparent les pommes de racage.

e) – On appelle *jumelles de racage* des pièces de bois ou de métal disposées à l'emplanture d'un mât pour pouvoir l'amener à plat pont.

f) – Les pommes de racage s'appelle des *raques*.

[Voir le mot *Raque*].

2 – Sorte d'anneau en corde qui lie une vergue à un mât, en embrassant librement celui-ci, de sorte que lorsqu'on hisse ou qu'on amène la vergue, celle-ci glisse le long du mât sans s'en écarter.

Remarque : Le racage n'empêche pas d'orienter et d'apiquer la vergue.

3 – Le racage empêche les vergues de hune, les vergues de perroquet et les vergues de cacatois de s'écarter du mât qui les porte.

Remarques : a) – Pour maintenir une vergue contre son mât, on utilise des racages s'il s'agit des vergues de hune et des vergues de perroquet ou de cacatois, et on utilise des *drosses* s'il s'agit des basses vergues.

b) – Certains racages sont garnis en cuir.

c) – D'autres sont faits avec des morceaux de bois troués appelés *pommes* et *bigots* qui sont traversés par des bouts de filin appelés *bâtards de racage* ; les bigots sont verticaux et séparent les pommes.

d) – Certains racages sont composés de pommes sans bigots.

e) – Pour les vergues de hune, on emploie souvent des racages avec pommes et bigots, mais parfois des racages en filin enveloppé de cuir parce que les racages avec pommes et bigots détériorent le bois du mât.

f) – Le racage des vergues de perroquet et de cacatois, est habituellement en filin.

g) – Il y a des racages en bois qui ne mâchent pas le mât et qui sont constitués d'un cylindre de bois embrassé par un anneau de fer qui le fixe à la vergue : le frottement du racage sur le mât s'exerce sur une plus grande surface et il n'endommage pas le mât.

4 – [*Par analogie*] On appelle aussi *racage* un collier de métal servant à relier deux pièces de charpente.

Racaille (en anglais « *hooligan* ») : **1** – [*Familier*] Terme collectif désignant ceux qu'on tient pour la partie la plus vile et la plus méprisable dans la populace, le rebut de la société.

Remarque : Le mot *racaille* est un mot anglo-normand dérivé de l'ancien français *rasquer* signifiant « *racler* », lui-même issu du latin populaire *rasicare*, fréquentatif de *radere* qui signifie « *raser* ».

2 – [*Familier*] Se dit d'un ensemble d'individus qui défient les lois.

3 – [*Au figuré et familier*] Se dit de toutes les choses de rebut.

Exemple : Il y a deux ou trois pièces rares dans son cabinet, mais tout le reste n'est que de la racaille.

Raccommoder : **1** – Refaire, réparer, remettre en bon état.

Exemples : *Raccommoder* un habit ; faire *raccommoder* une montre.

Remarque : Aujourd'hui, *raccommoder* en ce sens ne se dit guère qu'à propos d'objets de petites dimensions, spécialement de ceux que l'on reprise à l'aiguille.

2 – Remettre dans une situation plus convenable, plus propre, et plus selon la bienséance.

Exemple : Une femme qui *raccommode* ses cheveux.

3 – Faire disparaître les défauts détectés dans un tissu, soit lorsqu'il vient sortir, neuf, du métier à tissé, soit après un usage plus ou moins long.

4 – En parlant des ouvrages d'esprit, *raccommoder* signifie *réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais*.

Exemple : Il y a trop à *raccommoder* à cette harangue, il vaut mieux la laisser telle qu'elle est.

5 – Mettre d'accord des personnes qui s'étaient brouillées après avoir été en bonne intelligence.

Exemple : Il y avait entre eux de la mésintelligence, on les a *raccommodés*.

Remarque : En ce sens, il se met aussi avec le pronom personnel.

Exemple : Le capitaine et son second se sont *raccommodés*.

Raccord : **1** – Le fait d'unir des éléments distincts pour établir entre eux une continuité, les fondre en un tout harmonieux, ou pour rétablir l'unité, la cohérence d'un ensemble.

Exemples : Le *raccord* de deux tubes métalliques ; un *raccord* de peinture.

2 – Ce qui assure cette liaison, cet assemblage.

Exemple : Un *raccord* de soudure.

3 – Pièce ou dispositif permettant l'assemblage de deux tuyaux, de deux canalisations, etc.

Exemples : Un *raccord* fileté ; un *raccord* flexible.

Raccord AR : On appelle *raccord* d'incendie *AR* un *raccord* utilisable à l'*aspiration* comme au *refoulement*.

Remarque : Les *raccords Guillemin* sont des *raccords AR*, à la différence des

raccords DSP ne sont employés que pour le refoulement.
[Voir les expressions *Raccord DSP*, *Raccord Guillemain*].

Raccord DSP : 1 – Le raccord symétrique DSP est dérivé du système *Guillemain*.

Remarques : a) – Les raccords DSP sont disponibles dans les tailles 40 et 65 pour des manches, respectivement, de 45 et 70 millimètres.

b) – À la différence des raccords Guillemain qui peuvent être utilisés à l'aspiration comme au refoulement, les raccords DSP ne sont utilisés qu'au refoulement des pompes.

2 – Le raccord DSP a été conçu spécifiquement pour améliorer l'étanchéité aux raccordement des *tuyaux* utilisés par les pompiers de Paris pour lutter contre le feu.

Remarque : On admet souvent que la première lettre du système DSP est l'initiale du nom de l'inventeur, Delieuvain ; et que les deux lettres suivantes font référence aux Sapeurs-Pompiers.

Pour d'autres, le sigle DSP signifie « *Delieuvain Symétrique Paris* » ou « *Dubois Spécial Paris* ».

3 – Un raccord DSP est composé de deux demi-raccords identiques, il n'y a donc pas de différenciation mâle-femelle ; chaque tuyau est muni à ses deux extrémités de demi-raccords identiques et les tuyaux peuvent ainsi être dévidés dans un sens ou dans l'autre sans risque de se tromper.

Remarque : Les pompiers de terre appelle « *tuyaux* » ce que les marins appellent « *manches* ».

4 – Chaque demi-raccord DSP comporte un *joint à lèvres souple* qui permet d'améliorer l'étanchéité sous pression ; la bague de verrouillage comporte deux rampes avec chacune en son milieu un bossage.

5 – Lors du verrouillage, qui se fait à la main sans utiliser de clé, le bossage sera positionné dans le second cran que comportent les contre-rampes des coquilles du demi-raccord opposé.

Remarques : a) – Ce dispositif de bossages et de crans est une sécurité qui évite les désaccouplements intempestifs sous l'effet des vibrations provoquées par les pompes ou par les torsions des tuyaux.

b) – On peut utiliser une clé pour désaccoupler un raccord DSP.

6 – En raison de la forme du joint qui se gonfle sous l'effet de la pression, le raccord DSP est dit « *auto-étanche* ».

Remarques : a) – C'est pour cette raison que l'on n'utilise les raccords DSP qu'au refoulement, jamais en dépression à l'aspiration.

b) – À bord des navires, on trouve principalement des *raccords Guillemain* qui se serrent ou se desserrent nécessairement avec des clés tricoises ou clés pompiers et qui peuvent être utilisés à l'aspiration comme au refoulement.

[Voir l'expression *Raccord Guillemain*].

Raccordement : Action de relier des éléments disjoints, parfois de natures différentes, de faire un raccord, des raccords.

Exemple : Un raccordement électrique.

Raccord fileté gaz : La norme NF E 29-650 définit les raccords de robinetterie de gaz utilisables en France.

Remarque : Les spécifications sont données côté bouteille (le demi-raccord venant se brancher sur la bouteille est inversé mâle/femelle) :

i) – *type B* – Pour *air comprimé* : raccord mâle à droite, Ø 30 mm, pas 1,75 mm, profil SI ;

ii) – *type C* – Pour *gaz inerte* : raccord mâle à droite, Ø 21,7 mm, pas 1,814 mm, profil SI ;

- iii) – type D** – Pour *mélange respirable* à la pression atmosphérique : raccord mâle à droite, Ø 24 mm, pas 2 mm, profil Whitworth ;
- iv) – type E** – pour *gaz inflammable* : raccord mâle à gauche, Ø 21,7 mm, pas 1,814 mm, profil SI ;
- v) – type F** – Pour *oxygène* : raccord femelle à droite, Ø 22,91 mm, pas 1,814 mm, profil SI ;
- vi) – type G** – Pour *gaz oxydant* : raccord femelle à droite, Ø 26 mm, pas 1,5 mm, profil SI ;
- vii) – type GPL** – Pour *gaz de pétrole liquéfié* (butane, propane et mélanges) commercial : raccord mâle à gauche, Ø 21,7 mm, pas 1,814 mm, profil Whitworth (différent du type E, n'est pas adapté à la haute pression) ;
- viii) – type H** – Pour *acétylène* : raccord femelle à gauche, Ø 22,91 mm, pas 1,814 mm, profil Whitworth ;
- ix) – type J** – Pour *gaz corrosif* : raccord mâle à droite, Ø 25,4 mm, pas 3,174 mm, profil Whitworth ;
- x) – type K** – Pour *fluor* : raccord mâle à droite, Ø 26,1 mm, pas 1,814 mm, profil SI ;
- xi) – type L** – Pour *mélange équimolaire* protoxyde d'azote-dioxygène (gaz médical analgésique) : raccord mâle à droite, Ø 27 mm, pas 2 mm, profil Whitworth ;
- xii) – type M** – Raccord mâle à droite, Ø 30 mm, pas 2 mm, profil Whitworth ;
- xiii) – type N** – Raccord mâle à droite, Ø 30 mm, pas 2 mm, profil Whitworth.

Remarques : a) – Pour un filetage (demi-raccord mâle) le diamètre indiqué est le diamètre extérieur tandis que pour un taraudage (demi-raccord femelle) on indique le diamètre intérieur.

b) – Dans tous les cas, il s'agit du diamètre en haut des « *dents* » (diamètre dit « *nominal* »).

Raccord Guillemain (en anglais « *Guillemain symmetrical clutch* ») : **1** – Le raccord symétrique du système Guillemain est un dispositif mécanique de raccordement des manches d'incendie entre elles, des manches avec les lances d'incendie, ou des manches avec les bouches d'incendie.

2 – Un raccord symétrique Guillemain est composé de deux demi-raccords identiques, fixés chacun à l'une des extrémités à joindre ; chaque demi-raccord est muni de deux guides.

Chaque demi-raccord est proposé avec ou sans verrou.

Pour deux demi-raccords assemblés, l'un des deux doit être équipé d'un verrou auto-bloquant.

Remarque : Les verrous se présentent sous la forme de viroles tournantes que l'on peut serrer ou desserrer au moyen d'une clé spéciale (clé pompier ou clé tricoise) ; on utilise deux clés, une par demi-raccord, pour démonter un raccord qui unit deux manches.

3 – Tout les raccords du système Guillemain de même diamètre peuvent être couplés entre eux.

Remarque : Les raccords Guillemain sont disponibles dans les tailles de 15, 20, 40, 65 et 100 millimètres.

4 – Le demi-raccord symétrique type Guillemain peut fonctionner au refoulement dans des manches souples pour le circuit d'incendie, mais aussi à l'aspiration pour le circuit d'assèchement au moyen de manches annelées ou de collecteurs rigides.

Remarques : a) – On dit que le raccord Guillemain est un raccord AR (*Aspiration-Refoulement*).

b) – Au contraire des raccords Guillemain, les raccords DSP ne sont utilisé que

pour le refoulement.

[Voir l'expression *Raccord DSP*].

5 – Chaque demi-raccord a une bague crantée tournant autour de l'axe du raccord et il comporte deux rampes de blocage ; les crans de la bague tournante servent à crocher l'ergot d'une clé tricoise ; les guides sont munis à leur extrémité d'une contre rampe.

6 – Le raccord Guillemain est un raccord rapide ; chaque manche est munie à chacune de ses deux extrémité de demi-raccords identiques et elle peut être raccordée dans n'importe quel sens sans risque de se tromper.

7 – Les raccords Guillemain se serrent et se desserrent à l'aide de deux clés tricoises ou de deux clés pompier.

8 – Les demi-raccords destinés à équiper les extrémités des manches sont munis d'une douille annelée et ils correspondent chacun à un diamètre de manche :

- Un demi-raccord de 40 mm pour une manche de diamètre 45 mm ;
- Un demi-raccord de 50 mm pour une manche de diamètre 55 mm ;
- Un demi-raccord de 65 mm pour une manche de diamètre 70 mm ;
- Un demi-raccord de 100 mm pour une manche de diamètre 110 mm.

9 – Il existe des dispositifs de réduction pour connecter des demi-raccords de diamètres différents.

10 – Chaque demi-raccord doit être équipé de son joint d'étanchéité.

Les joints d'étanchéité *blancs* sont en [Terpolymère d'éthylène Propylène Diène] et les joints d'étanchéité *noirs* sont en [Butadiène Nitrile Acrylique].

11 – Pour réaliser l'assemblage :

i) Mettre les demi-raccords face-à-face, en opposition, en tournant les bagues de sorte que les rampes soient dessous les guides pour chaque demi-raccord ;

ii) Emboîter les demi-raccords l'un dans l'autre (les joints viennent au contact l'un contre l'autre) ;

iii) Tourner les bagues de sorte que les rampes d'un demi-raccord passent dans les contre rampes des guides de l'autre demi-raccord.

iv) Les bagues sont tournées à la main dans un premier temps, puis serrées avec une clef tricoise pour assurer l'étanchéité.

12 – Les raccords Guillemain sont disponibles :

- en alliage d'aluminium AS7G06 Y33 première fusion, norme NF A 57.702 ;
- en bronze Cu Sn5 Pb5 Zn5, norme NF A 53.707 ;
- en acier inoxydable Z2 CDN 17.12 (316L), norme NF A 32.056.

13 – Les pièces en bronze risquent de se déformer si on n'en prend pas soin (chocs) ; les pièces en alliage d'aluminium risquent de casser en cas de choc et elles se détériorent dans une atmosphère chargée en chlorures (eau de mer).

14 – Le jonc d'arrêt de la bague de verrouillage de chaque demi-raccord est en acier inoxydable pour les raccords en inox, et en acier zingué pour les raccords en bronze ou en aluminium : le jonc des raccords en bronze ou en aluminium utilisés pour l'eau de mer doit être largement suiffé.

15 – À bord des navires, on trouve des raccords Guillemain qui se serrent ou se desserrent avec des clés tricoises, mais on trouve quelquefois des raccords DSP dans les circuits de refoulement.

[Voir l'expression *Raccord DSP*].

Raccord pompier (en anglais « *quick-fit coupling* ») : Raccord symétrique permettant d'assembler des manches d'incendie entre elles, des manches avec des lances d'incendie, ou des manches avec des bouches d'incendie.

Remarque : Les principaux types de raccords pompiers sont les *raccords Guillemain*, les *raccords DSP* ou les *raccords Storz* [Voir ces expressions].

Raccord Storz (en anglais « *Storz coupling* ») : **1** – Le raccord *Storz* est un dispositif mécanique de raccordement de tuyaux d'incendie utilisé en Suisse, en Allemagne, en Europe de l'Est, au Proche-Orient, aux États-Unis pour les gros diamètres, ou en Chine.

Remarque : On le trouve aussi en France pour raccorder le pré-mélangeur eau-liquide émulseur à sa canne plongeuse.

2 – Le raccord *Storz* est un raccord rapide symétrique ; les deux tuyaux à raccorder sont munis chacun de demi-raccords identiques et ils peuvent être dévidés dans n'importe quel sens.

3 – Chaque demi-raccord est composé d'un joint d'étanchéité sur la surface d'appui, de deux guides dépassant à l'extérieur avec un profil de crochet, qui viennent s'emboîter dans les rainures correspondantes de l'autre demi-raccord.

4 – Le serrage se fait par un demi-tour dans le sens horaire, afin de placer les guides dans les rainures ; il n'y a pas de bague de serrage, car les raccords sont auto-serrant ; pour les séparer, il faut leur faire faire un demi-tour dans le sens antihoraire.

Remarques : **a)** – Guido Storz était un architecte et un inventeur allemand de la fin du XIX^{ème} siècle ; il fit breveter le système de raccords symétriques qui porte son nom en 1882.

b) – L'usage du raccord *Storz* a été généralisé en Allemagne en 1936.

Raccourcir : Par temps froid et humide, toutes les manœuvres se raccourcissent ; il en est de même des voiles.

Remarque : Le contraire de raccourcir, pour la toile ou les manœuvres, est *adonner*.

[Voir l'expression *Froid (Temps – et humide)*].

Raccroc : **1** – Se dit d'une action heureuse où il entre plus de bonheur que d'habileté.

2 – Terme usité dans certains jeux d'adresse, où l'on appelle « *coup de raccroc* » un coup inattendu par lequel on répare un coup manqué

Raccroc (Par –) : **1** – Par un heureux hasard ; grâce à quelque circonstance fortuite.

2 – [*Par extension*] De manière annexe ou incidente.

Race : **1** – En parlant des êtres humains, on appelle *race* la lignée, c'est-à-dire l'ensemble des ascendants et des descendants d'une même personne.

Exemples : La race d'Abraham, de David ; il vient d'une race illustre, d'une race ancienne ; être de race noble, de race royale ; une race éteinte ; *fin de race* se dit d'une personne qui, dans ses manières ou son apparence, donne une impression d'affaiblissement des caractères héréditaires.

Remarques : **a)** – Des créationnistes d'une part, certaines personnes généreuses d'autre part, refusent l'utilisation du mot *race* et contestent l'existence du concept de race lorsqu'il s'agit d'êtres humains ; ils ne considèrent à l'intérieur du concept d'*espèce humaine*, que le concept de *peuple* ou celui d'*ethnie* ; en réalité, ce que l'on peut contester, c'est le mythe des cinq races ; le concept de race n'est rien de plus ni rien de moins que ce que sa définition exprime.

[Voir l'expression *Races (Le mythe des cinq –)*].

Exemple : Selon la Bible [*psaume 22*] la *race de Jacob*, ou *postérité de Jacob* encore appelée « les *filis d'Israël* » ou « le *peuple d'Israël* » regroupe les membres des tribus qui sont issues des douze fils de Jacob : Ruben, Siméon, Lévi, Juda (dont est issu le roi David), Issacar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Asher, Joseph (dont les deux fils Manassé et Éphraïm sont à l'origine des tribus de Manassé et d'Éphraïm) et le « *petit dernier* », Benjamin.

b) – Le premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a affirmé, le 4 mai 2014 devant ses ministres, que « l'État d'Israël n'est l'État que d'un et un seul peuple, le

peuple juif ».

c) – Selon le journal « *Le Figaro* » du 9 mai 2014, il y avait en 2013 environ 350 000 Juifs en France et dix fois plus aux États-Unis d'Amérique ; environ 1 pour 100 de ceux qui vivaient en France en 2013 ont émigré de France en Israël en raison du contraste entre la *vitalité* de l'État d'Israël et les *pesanteurs* ressenties en France, ou en raison du contraste entre la dégradation de l'économie française et la croissance soutenue dans l'État hébreu.

d) – Les Juifs français migrant en Israël n'optent pas nécessairement pour une rupture radicale avec la France et ils ne s'interdisent pas d'y revenir un jour si les circonstances les y invitent ; ils ne voient pas d'inconvénients dans leur attachement aux deux pays.

e) – Les Juifs candidats à l'immigration dans leur pays d'Israël savent qu'ils recevront une bourse ; l'objectif de l'État d'Israël en 2014 était de faire migrer 40 000 Juifs de France en 4 ans ; le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a profité de l'émotion créée par la tuerie de la rue Appert, le mercredi 7 janvier 2015, pour renouveler son invitation à l'émigration en Israël des Juifs de France.

f) – Les trois *races* de rois de France chrétiens sont : les Mérovingiens (descendants de Clovis, petit-fils de Mérovée) ; les Carolingiens (descendants de Charlemagne) ; et les Capétiens (descendants d'Hugues Capet).

g) – En français contemporain, on ne doit pas confondre *peuple*, *ethnie* et *race* :

i) Un *peuple* ne se caractérise pas essentiellement par une ascendance commune, mais en fonction de réalités géographiques et historiques ou des liens divers qui peuvent unir ses membres : histoire, coutumes, culture, langue, croyances, mythes, religion, mœurs communs.

ii) Une *ethnie* ne se caractérise pas essentiellement par une ascendance commune, mais par d'autres caractères communs comme une relative unité d'histoire, de langue ou de culture et, le plus souvent, par la référence à une occupation actuelle ou ancienne d'un territoire.

[Voir le mot *Ethnie*].

iii) Une *race* se caractérise essentiellement par une ascendance commune.

2 – On appelle traditionnellement *race* chacun des grands groupes entre lesquels on répartit l'espèce humaine d'après des caractères physiques remarquables, notamment la couleur de la peau, l'aspect des cheveux, la forme du crâne, etc.

Remarques : **a)** – Les caractères physiques sont surtout remarquables par ceux qui ne les possèdent pas : pour un Vietnamien, les *Français* ont en général un grand nez et pour un Français, les *Vietnamiens* ont en général les yeux bridés ; leurs caractères remarquables rendent les personnes d'un groupe si séduisantes pour celles de l'autre groupe que l'on dénombre beaucoup de mariages mixtes dès que les occasions se présentent.

b) – Dans la plupart des Pays dits occidentaux et même aujourd'hui aux États-Unis d'Amérique depuis la présidence de John F. Kennedy (1961-1963) la *race* n'est plus un critère retenu par la Loi pour déterminer les droits et les devoirs des citoyens ou des sujets, ni en principe par la police ou la justice pour faire appliquer les lois.

3 – [*Par analogie*] Catégorie particulière d'individus apparentés par des qualités, des inclinations, des habitudes communes.

Exemples : La *race* provençale, la *race* française, la *race* flamande, la *race* allemande ; il est de la *race* des seigneurs.

Remarques : **a)** – Pour le grand poète provençal Frédéric Mistral (1830-1914) lauréat du Prix Nobel de littérature en 1904, le mot « *race* » désigne un « *peuple lié par la langue, enraciné dans un pays et dans une histoire* ».

[Voir *Mistral (Frédéric -)*].

b) – L'unification de l'Italie (17 mars 1871) après l'annexion par le Piémont des États d'Italie centrale (1860) ou celle de l'Allemagne (18 janvier 1871) après les victoires de la Prusse contre l'Autriche (1866) puis contre la France (1871) à l'époque de Napoléon III (1808-1873) se sont faites, dans un cas comme dans l'autre, au détriment de l'Autriche à partir d'un langage commun (l'italien ou l'allemand).

c) – Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg étaient trop dépendants, économiquement et militairement, de la Prusse et des États allemands du Nord pour conserver une totale indépendance vis-à-vis de la Prusse en 1871 ; c'est à contre cœur qu'ils acceptèrent de faire partie de l'État-Nation allemand, tout en gardant une certaine autonomie et une certaine liberté sous la souveraineté de leurs princes respectifs.

d) – La Bavière (capitale Munich) et le Wurtemberg (capitale Stuttgart) conservèrent chacune un roi jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale (en 1918) tout en dépendant de l'Allemagne (capitale fédérale Berlin).

e) – L'Autriche (capitale Vienne) d'expression allemande ne fut incorporée au Reich allemand que le 12 mars 1938 (Anschluß) ; les principaux rédacteurs du Traité de Versailles, à savoir Woodrow Wilson (1856-1924) et Georges Clemenceau (1841-1929) interdirent formellement l'unification de l'Allemagne et de l'Autriche vaincues, mais les États-Unis ne ratifièrent pas le Traité de Versailles et la France se retrouva trop seule en 1938 pour faire respecter cette clause (article 80 du Traité de Versailles) contre la volonté de l'Allemagne et sans l'appui de l'Angleterre.

f) – Le grand-duché du Luxembourg est resté complètement indépendant jusqu'à ce qu'il devienne membre-fondateur de la Communauté économique européenne (CEE) en 1957, tout en restant une monarchie constitutionnelle souveraine.

g) – Du milieu du XIX^{ème} siècle au milieu du XX^{ème} siècle, une certaine propagande française a largement fait appel aux *racés* pour opposer la *civilisation* de la race française à la *barbarie* de la race germanique.

4 – En zoologie, on appelle *race* une réunion d'individus appartenant à la même espèce, ayant une origine commune et des caractères semblables transmissibles par voie de génération.

Remarques : **a)** – Dans le monde animal, les individus d'une *même race* possèdent des caractères communs transmissibles de génération en génération.

b) – Dans le monde animal, les individus d'une *même espèce*, mais de races différentes, peuvent se reproduire entre eux et leurs enfants sont féconds, c'est-à-dire qu'ils peuvent également se reproduire.

Exemple : Un cheval femelle et un cheval mâle de races différentes peuvent se reproduire et le poulain ou la pouliche qui résultera de leur union sera fécond.

c) – Dans le monde animal, les individus d'*espèces différentes* peuvent parfois se reproduire entre eux mais leurs enfants sont inféconds, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas se reproduire.

Exemple : Un cheval femelle et un âne mâle peuvent se reproduire mais le mulet qui résultera de leur union ne sera pas fécond.

d) – Dans le monde animal, un sujet *de pure race* est celui qui descend directement, sans aucun croisement, de la souche de la race elle-même et il possède les caractères morphologiques correspondant au standard de la race.

Exemple : Le maître d'un chien de race pure qu'un juge habilité a confirmé après un examen morphologique se voit remettre par la Société Centrale Canine un document attestant que le chien présente tous les caractères de la race et qui précise sa filiation (le pedigree).

5 – Tous les descendants d'Adam et Ève : la *race humaine*.

Remarque : Notre race n'est qu'un détail dans l'Univers [D'après Paul Painlevé, discours à Lille le 19 novembre 1890].

6 – Les « *créationnistes* », qui refusent la théorie de l'Évolution, contestent l'application de la notion de *race* à l'espèce humaine (ou au *genre humain*).

Remarque : Le mouvement créationniste, issu de certaines universités américaines prestigieuses, tend à se propager en France avec toutes les idées farfelues qui l'accompagnent.

7 – En taxinomie des espèces vivantes, les *genres* se divisent en *espèces*, et les *espèces* se divisent en *racés*.

Remarque : Le mouvement créationniste, né au milieu des années 1960 aux États-Unis d'Amérique, rejette cette sorte de classification ; les créationnistes contestent l'existence des genres, des espèces ou des racés ; ils vont même jusqu'à inventer un sens nouveau au mot « *genre* », sorte d'hybride tenant du sexe (masculin ou féminin) et du genre grammatical (masculin, féminin ou neutre).

Racé : 1 – Se dit d'un animal qui est de bonne race, qui présente les qualités propres à sa race.

Exemple : Un cheval racé.

2 – [Par analogie, en parlant d'une personne) Qui possède une élégance naturelle, qui a de la finesse, de la distinction.

Exemple : Il est très racé.

Racémique : Se dit d'une substance qui, étant composée en quantités égales des formes lévogyres et dextrogyres d'une même molécule, ne fait pas dévier la lumière polarisée.

Exemple : Acide racémique, composé des deux formes optiques d'acide tartrique.

Races (Le mythe des cinq –) : 1 – Le mythe des 5 races, ou des 5 âges successifs de l'humanité est attribué au Grec Hésiode (VIII^{ème} siècle avant J.-C.).

Remarques : a) – Les 5 âges que le monde a connu sont :

i) L'*âge d'or* où les hommes vivaient heureux comme des dieux, ne vieillissaient pas, ne travaillaient pas et comme ils étaient des mortels, décédaient comme s'ils s'endormaient.

ii) L'*âge d'argent* où les hommes vivaient comme des enfants pendant 100 ans.

iii) L'*âge de bronze* où les hommes ne pensaient qu'à la guerre, vivaient en conflits les uns avec les autres et mourraient au combat.

iv) L'*âge des héros*, qui correspond à l'époque de la guerre de Troie telle que l'a chantée Homère, où les hommes sont des combattants loyaux et meurent pour de justes causes.

v) L'*âge de fer*, qui correspond au 8^{ème} siècle avant J.-C., époque d'Hésiode, où les hommes devaient travailler pour vivre chichement, étaient méchants, menteurs et agressifs.

b) – Entre les différentes races d'hommes correspondant à ces différents âges l'humanité disparaissait complètement à la suite de fléaux déclenchés par la volonté divine, avant de laisser la place à une nouvelle race.

c) – Les fléaux qui faisaient disparaître l'humanité étaient, selon le mythe, soit la chaleur (réchauffement et embrasement de l'atmosphère) soit l'eau (inondations dues aux pluies continuelles ou submersion par l'élévation du niveau de la mer).

d) – La cause des fléaux était attribuée à l'impiété et aux fautes des hommes, ou à des phénomènes cosmiques périodiques tels que les comètes.

2 – Selon la tradition grecque polythéiste, le monde a commencé par un chaos ; il trouve une fin provisoire avec chaque fléau (épidémie, sécheresse, inondation, famine, etc.) et il retourne alors à l'état chaotique primordial avant de renaître du

cosmos, quasi-identique au précédent, ou un peu moins bien.

Remarques : a) – Selon le mythe d'Hésiode, l'humanité devient de moins en moins vertueuse avec l'enchaînement des cycles, c'est-à-dire avec le temps qui passe.

b) – D'un cycle à l'autre il ne reste souvent qu'un seul survivant, choisi en raison de sa piété et prévenu secrètement par la divinité des mesures à prendre pour assurer sa survie et perpétuer le service des dieux (pour les Juifs, ce sont Adam, Noé, Jésus) ; pour ceux qui sont près de la Nature, c'est la reine fondatrice d'une colonie d'insectes qui assure la perpétuation de la race.

c) – L'idée d'une création *ex nihilo* du monde et celle de la *fin définitive* du monde, empruntées à l'Orient (Iran) s'accommodent mal du polythéisme ; d'où la croyance en un Dieu principal, qui est apparue d'abord en Égypte puis dans tout l'Occident, les autres dieux étant appelés des Saints.

3 – Le régime des cycles, avec un fin programmée pour chaque cycle suivie du commencement d'un autre cycle, est symbolisé par le mouvement du Soleil qui disparaît chaque soir (mais dont on attend la réapparition le matin) par le cycle immuable des saisons que les prêtres savent prédire, sinon expliquer simplement, par le mouvement des étoiles et des planètes ou par l'apparition des comètes dans le firmament, que l'on confond parfois avec des présages et que l'on craint.

[Voir le mot *Mythe* et l'expression *Réchauffement climatique*].

Rachat : 1 – Action de racheter.

2 – Le rachat est le paiement d'une certaine somme d'argent pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension, d'un emprunt.

Exemple : Le rachat d'une servitude.

3 – Le fait d'obtenir la libération d'un être vivant contre le versement d'une somme d'argent.

Remarque : Plusieurs ordres religieux furent créés aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles en France pour travailler au rachat des marins chrétiens capturés par les pirates mahométans et réduits en esclavage au Maghreb, par exemple les *Trinitaires* de Jean de Matha ou les *Mercédaires* de Pierre Nolasque et Raymond de Penafort.

[Voir le mot *Racheter*].

Rache (en anglais « *mark* ») : **1** – Trait marqué avec une pointe aiguë en fer sur la surface d'une pièce de bois pour indiquer le travail qui doit y être fait.

2 – Lie d'un mauvais goudron.

3 – Lie de l'huile de poisson.

Racher : Marquer une pièce à découper, à façonner ou à usiner d'une rache, de raches.

Racheter : 1 – Acheter ce qu'on avait vendu, ce dont on s'était dessaisi,.

2 – Acheter ce qui a été vendu, ce qui a appartenu à d'autres.

3 – Acquitter une obligation par le versement d'une certaine somme d'argent, s'en libérer.

Exemples : Racheter une rente, une pension ; se racheter d'une servitude foncière ; se racheter d'une peine.

4 – Obtenir la liberté de quelqu'un contre de l'argent.

Exemples : Racheter un prisonnier ; racheter un esclave.

Remarques : a) – Avant le débarquement de 37 000 soldats français à Alger en 1830, effectué dans le but d'empêcher les pirates mahométans d'opérer le long des côtes de l'Afrique du Nord et dans le but de libérer les captifs chrétiens enchaînés qui avaient été réduits en esclavage par les pirates algériens, les esclaves chrétiens avaient la possibilité de rentrer chez eux en *rachetant leur liberté*.

[Voir le mot *Gigieri*].

b) – Du IX^{ème} au XIX^{ème} siècle, des millions de Chrétiens ont été capturés par

des pirates mahométans sur des navires arraisonnés en mer ou dans les villages du littoral européen de Méditerranée et même de l'Atlantique, jusqu'en Angleterre ; ils furent réduits en esclavage et vendus au Maghreb ou en Turquie ; un grand nombre d'entre eux furent castrés par écrasement des testicules, pour qu'ils ne fécondent aucune femme musulmane ; après la prise de Constantinople en 1453, des jeunes filles et des jeunes garçons ainsi capturés furent envoyés en Turquie pour les loisirs sexuels des dignitaires mahométans ; les notables chrétiens étaient gardés prisonniers au Maghreb pour être échangés contre de fortes rançons.

c) – Le religieux français Saint Vincent de Paul (1581-1660) qui avait été capturé par des pirates mahométans devant Aigues-Mortes en 1605, qui avait été vendu comme esclave à Tunis et qui s'était évadé deux ans plus tard, organisa à partir de 1645 le *rachat* de plusieurs milliers d'esclaves chrétiens captifs au Maghreb en envoyant, dans les principaux marchés d'esclaves d'Algérie ou de Tunisie, des religieux de la congrégation des Lazaristes (ainsi appelés parce que leur maison-mère était située dans le quartier Saint-Lazare à Paris) ; les Mahométans, à qui les Lazaristes avaient remis des lettres de change, traversaient la Méditerranée et se faisaient payer les rançons dans des places financières comme Rouen ou Lyon. [Voir le mot *Racheter*].

Racinaux : Sortes de lambourdes faisant plate-forme qu'on établit, dans un port, sur des pilotis rapprochés, pour supporter une construction en maçonnerie telle que cale, magasin, quai ou autre.

Racine : **1** – Ce qui est à l'origine, au principe de quelque chose.

Racisme : **1** – Croyance en une hiérarchie des races.

[Voir le mot *Race*].

Remarques : **a)** – Le mot *racisme* s'entend comme s'appliquant à des êtres humains.

b) – Selon le Dictionnaire de l'Académie française (9^{ème} édition) le *racisme* est un ensemble de doctrines selon lesquelles les variétés de l'espèce humaine, appelées *rac*es, principalement distinguées les unes des autres par leur apparence physique, seraient dotées de facultés intellectuelles et morales inégales, directement liées à leur patrimoine génétique.

c) – Dans la nuit du 31 mai au 1er juin 1921, plusieurs centaines de Noirs américains habitant la petite ville de Tulsa, dans l'Oklahoma, aux États-Unis d'Amérique, furent victimes de violences raciales par la population blanche de la ville (on parle de 300 morts et de 800 blessés hospitalisés, mais le bilan exact, un siècle plus tard, n'est toujours pas connu) ; les émeutes ont fait environ 10 000 sans abris, parmi la population noire.

Dans la cage d'ascenseur grillagée de l'immeuble Drexel Building, avenue South Greenwood à Tulsa, qui abritait les seules toilettes du quartier autorisées aux Noirs, un jeune cireur de chaussures noir américain âgé de 19 ans, Dick Rowland, avait marché par mégarde sur le pied, ou avait trébuché et avait bousculé l'opératrice blanche de l'ascenseur, âgée de 17 ans, Sarah Page ; surprise, Sarah Page hurla ; Dick Rowland fut repéré par les passants, arrêté et accusé d'avoir agressé la jeune fille ; bien que Sarah Page eut témoigné par écrit qu'il ne s'était rien passé, les rumeurs d'un lynchage imminent de Dick Rowland parcoururent la communauté noire ; des anciens combattants noirs américains de la Première Guerre Mondiale, armés, se précipitèrent au poste de police où le jeune suspect était détenu, pour empêcher son lynchage ; des Blancs armés s'y étaient aussi rassemblés, alertés par le journal local « *Tulsa Tribune* » ; un coup de feu fut tiré, déclenchant l'enfer dans Greenwood, le quartier noir de Tulsa.

Des milliers de Blancs envahirent Greenwood, tirant partout et tuant des Noirs,

hommes et femmes, incendiant et pillant les boutiques et les maisons. Un témoin déclara avoir lui-même observé une dizaine d'avions dépêchés par la police de la ville, qui lachaient des boules incendiaires sur les toits de Greenwood. Malgré le 14^{ème} amendement constitutionnel américain voté en 1868 (qui accordait la nationalité américaine aux Noirs) et le 14^{ème} amendement en 1870 (droit de vote aux Noirs), la ségrégation raciale était accentuée dans les États du Sud par des lois locales destinées à empêcher les Noirs de voter ou d'occuper des fonctions publiques.

Une partie de la communauté du quartier de Greenwood était constituée d'hommes d'affaires noirs qui y avait créé leurs propres entreprises et développé leurs propres affaires ; il y avait, entre autres, quatre drug-stores, une vingtaine d'épiceries, deux journaux, deux cinémas, cinq hôtels, trente-et-un restaurants, des dancings, plusieurs églises, des dentistes, huit cabinets de médecins, des avocats : tout fut saccagé et brûlé.

Des cadavres furent jetés dans la rivière Arkansas ou dans des fosses communes, ce qui rendit impossible le décompte des morts.

Le shériff de Tulsa, Willard McCullough et son adjoint noir Barney Cleaver exfiltrèrent Dick Rowland de la ville de Tulsa alors que la fumée montait encore des cendres de Greenwood ; Sarah Page disparut elle aussi.

Dick Rowland a probablement changé de nom pour ne pas se faire reconnaître et pour ne pas se voir accuser de faits qui lui sont étrangers.

Le nom de naissance de Dick Rowland, qui se faisait couramment appeler « *Diamond Dick* », était Jimmy Jones et il était né à Vinita, à 60 milles de Tulsa ; orphelin, il avait été recueilli à l'âge de trois ou quatre ans avec ses deux sœurs par une certaine madame Damie Ford ; Damie Ford vint ensuite à Tulsa où elle épousa Dave Rowland.

d) – Le 1^{er} décembre 1955, la Noire américaine Rosa Parks (1913-2005) a été incarcérée pour avoir refusé de laisser sa place dans un omnibus à un voyageur blanc à Montgomery, dans l'Alabama, aux États-Unis d'Amérique ; elle a été condamnée à une amende de 15 US\$ le 5 décembre 1955 ; le 13 novembre 1956, à la suite du scandale que cette affaire avait suscitée, la Cour suprême des États-Unis cassa les lois ségrégationnistes concernant les voyageurs dans les omnibus, les déclarant anticonstitutionnelles.

e) – Le 1^{er} novembre 1956, le Président Dwight David Eisenhower (1890-1969) avait mis fin à la loi qui obligeait les Noirs à laisser leur place aux Blancs, 5 jours avant d'être réélu Président des États-Unis pour un second mandat (le 6 novembre 1956).

f) – Les lois *Jim Crow* (en américain « **Jim Crow Laws** ») sont une série d'arrêtés et de règlements appliqués en temps de paix dans les États du Sud des États-Unis d'Amérique entre 1876 et 1965 ; ces lois distinguaient les citoyens selon leur *appartenance raciale* et tout en admettant leur égalité de droit, elles imposèrent une ségrégation *de jure* dans tous les lieux et services publics.

Ci-dessous un *florilège* de lois en vigueur dans l'un ou l'autre des États du Sud :

- i)** Infirmières : « *Aucune personne ou société n'obligera une infirmière féminine blanche à travailler dans les salles d'hôpitaux, publics ou privés, dans lesquels des nègres sont placés.* »
- ii)** Omnibus automobiles (autobus) : « *Toutes les stations, quelle que soit la compagnie de transport, devront avoir des salles d'attente et des guichets séparés pour les blancs et pour les personnes de couleur.* »
- iii)** Chemins de fer : « *Les conducteurs de trains de voyageurs doivent assigner à chaque passager le wagon ou le compartiment qui lui est destiné selon sa couleur.* »

- iv)** Restaurants : « *Tout restaurant ou tout autre endroit où est servi de la nourriture sera illégal s'il ne prévoit pas des salles distinctes pour les personnes blanches et de couleur, à moins que celles-ci ne soient efficacement séparées par une cloison pleine s'étendant du plancher vers le haut à une distance minimale de sept pieds et à moins qu'une entrée séparée soit prévue.* »
- v)** Mariage : « *Tout mariage entre une personne blanche et une personne nègre ou entre une personne blanche et une personne d'ascendance nègre à la quatrième génération est interdit.* »
- v)** Cohabitation : « *Tout nègre et toute femme blanche, ou tout homme blanc et toute femme nègre qui ne sont pas mariés et qui vivent habituellement ensemble ou occupent la même chambre la même nuit sont punissables d'un emprisonnement ne pouvant dépasser 12 mois ou d'une amende maximale de 500 dollars.* »
- vi)** Éducation : « *Les écoles pour enfants blancs et pour enfants nègres devront être séparées.* »
- vii)** Actes anti-racistes : « *Toute personne qui sera reconnue coupable de l'impression, de l'édition ou de la circulation de tracts ou pétitions recommandant ou présentant au public des informations, des arguments ou des suggestions en faveur de l'égalité sociale ou en faveur du mariage entre blancs et nègres, sera coupable d'un délit et risquera jusqu'à cinq cents dollars d'amende ou six mois de prison.* »
- viii)** Hôpitaux : « *Il sera maintenu par les autorités de chaque hôpital et par l'État, pour le traitement des blancs et des patients de couleur, des entrées séparées pour les blancs et pour les patients et les visiteurs de couleur ; de telles entrées seront employées seulement par la race par laquelle elles doivent être employées.* »
- ix)** Prisons : « *Le surveillant veillera à ce que les condamnés blancs aient des lieux séparés pour dormir et pour manger de ceux des condamnés nègres.* »
- g)** – Le pasteur blanc James Reeb (1927-1965) fut assassiné le dimanche 7 mars 1965 à l'occasion d'une marche pacifique organisée aux États-Unis d'Amérique par le pasteur noir Martin Luther King (1929-1968) à Selma (Alabama) pour demander le droit de vote en faveur des noirs américains ; les 5 assassins du pasteur Reeb s'acquittèrent des cautions demandées (12 500 dollars chacun) avec l'aide spontanée des habitants de Selma et ils furent aussitôt remis en liberté. [Voir l'expression *Bloody sunday*].
- h)** – Le Président Lyndon B. Johnson (1908-1973) signa le 6 août 1965 le *Voting Right Act* qui garantissait le droit de voter pour tous les Américains.
- 2** – Recherche de la pureté d'une race humaine dite supérieure, ou quelquefois préservation de la pureté d'une race prétendument choisie et aimée par la divinité ; on observe alors le refus obstiné des membres de cette race de tolérer l'union de l'un de leurs proches avec certains partenaires en raison de leur ascendance différente.
- Remarques :* **a)** – La Cour suprême des États-Unis d'Amérique a attendu 1967, date à laquelle trente-quatre États de l'Union avaient décidé d'autoriser les mariages entre blancs et noirs, pour juger inconstitutionnelle toute restriction au droit au mariage fondée sur des considérations raciales.
- b)** – Ceux qui souhaitent renforcer, par la sélection des géniteurs, les caractères qu'ils trouvent éminents dans la race qu'ils jugent supérieure, ne possèdent pas toujours les qualités qu'ils attribuent à cette race.
- c)** – Le terme « *nègre* » a été adopté par les leaders de couleur américains pour remplacer les expressions « *afro-américain* » ou « *noir-américain* » qui pouvaient

laisser penser que les Noirs nés aux États-Unis n'étaient pas des Américains à part entière et parfois qu'ils devaient retourner en Afrique.

3 – Conviction que certaines fonctions publiques ou que certaines dignités sont légitimement transmissibles de parents à enfants, pour la seule raison de la filiation.

Remarques : a) – L'ancien régime en vigueur en France de Mérovée jusqu'à la Révolution de 1789, qui a été repris avec la Restauration de la Maison de Bourbon (6 avril 1814 – 29 juillet 1830) était basé sur ce principe que les fils des rois étaient les mieux placés et en tout cas avaient les compétences nécessaires pour gouverner avantageusement le pays.

b) – Les rois de France de la « *première race* » sont appelés *mérovingiens*. Certains racontèrent que Mérovée (412-457) issu de la tribu des *Francs saliens* aurait été engendré par un dieu marin ; Mérovée devint roi de plusieurs tribus franques après la bataille des Champs Catalauniques (près de Troyes en Champagne) en 451, qui vit la victoire d'une coalition de Romains, de Francs et de Gallo-Romains contre Attila, roi des Huns ; Mérovée régna ensuite sur le Nord de la Gaule romaine ; il fut remplacé en 457 par son fils Childéric 1er (436-481), le dernier roi non chrétien ; le fils de Childéric 1er, Clovis (465-511) qui lui succéda, se fit baptiser à Reims par l'évêque Saint Rémi (437-533) le jour de Noël 496, en action de grâce pour sa victoire à Tolbiac et aussi pour obtenir le soutien de la hiérarchie chrétienne qui représentait une force importante en Gaule.

c) – Clovis battit les Romains à Soissons en 486, les Allamans à Tolbiac (près de Cologne) en 486, les Burgondes à Ouche (près de Dijon) en 500, les Wisigoths à Vouillé en 507, les Francs Ripuaires en 509.

d) – Clovis constitua ainsi, avec l'aide des évêques chrétiens, un royaume dont les frontières débordaient, au Nord, la frontière de la France actuelle.

e) – Les « *aristocrates* » des plus anciennes lignées appartenaient à la race des Francs saliens et chacun d'entre eux reçut un fief, c'est-à-dire un territoire ; ils se virent confier des fonctions militaires ou administratives (ducs, comtes, etc.) qui, plus tard, devinrent des charges héréditaires.

Comme l'appellation *aristocrate* l'indique, la race des Francs saliens était considérée comme supérieure aux autres races : en grec ancien, *αριστος* est le superlatif d'*αγαθος* qui signifie « *bon* » et *αριστος* signifie donc « *le meilleur* ».

f) – Le nom latin pluriel « *nōbīles* » (noblesse) a été employé dès le v^{ème} siècle pour désigner l'*aristocratie de sang* (c'est-à-dire l'*aristocratie raciale*) chez les peuples germaniques (notamment les Francs ou les Burgondes) ; puis il a désigné les *hommes libres* par opposition aux serfs gaulois, gallo-romains, etc. (races asservies).

g) – L'hérédité des charges peut cependant trouver sa source dans la volonté d'éviter les conflits à la mort des titulaires, en faisant accepter certaines règles claires pour les successions.

4 – Conviction que les personnes appartenant à un groupe aisément identifiable, notamment par l'aspect physique, possèdent nécessairement des défauts ou des qualités propres à ce groupe, notamment de supposés défauts intellectuels ou moraux pour certains.

Remarque : Ce n'est pas tant le voile qui entoure le visage de telle ou telle femme qui a pu apparaître insupportable à certains, que le teint de la peau et la couleur des yeux qu'ils entrevoient ou qu'ils imaginent dissimulés par ce voile.

5 – Le racisme ne prend pas toujours son explication dans l'éducation ou la tradition ; le racisme inconscient ou le racisme conscient mais involontaire, se développent à la suite de généralisations hâtives en vue de prévenir quelques phénomènes redoutés ; à la manière des 'pataphysiciens, les « *racistes malgré*

eux » suggèrent l'adoption de solutions imaginaires à des problèmes qui ne se posent pas.

[Voir le mot '*Pataphysique*].

6 – L'attribution, par l'inconscient collectif, de caractères spécifiques à certaines communautés a parfois des origines historiques : pendant le Moyen Âge et le début des Temps Modernes, les Chrétiens et les Mahométans n'étaient pas autorisés à prêter de l'argent à intérêt ; les activités des prêteurs à intérêt, si nécessaires au commerce par mer, étaient réservées aux Juifs, aux Sardes et aux Lombards.

C'est ainsi que les *bourgeois* des navires armés à La Rochelle pouvaient être des banquiers juifs, sardes ou lombards établis à Lyon, à Rouen ou ailleurs.

Remarques : a) – Un pirate barbaresque qui avait capturé un navire rochelais en Méditerranée ou en Atlantique et qui l'avait libéré contre une promesse de rançon faite par le capitaine, se rendait ensuite à Lyon, à Rouen ou ailleurs afin de rencontrer le ou les bourgeois du navire et obtenir le prix de la rançon en deniers en échange du billet à ordre signé du capitaine (si le capitaine avait possédé à bord assez d'argent pour payer la rançon, le pirate aurait pris cet argent en même temps que le navire, l'Équipage et la cargaison).

b) – L'inconscient collectif retient de cette époque que les banquiers sont Juifs et que les pirates sont algériens, marocains ou, en tout cas, mahométans.

c) – Nos propres grand-mères dieppoises connurent, dans leur jeunesse, quelques fils ou filles de rescapés des guerres de la Révolution et de l'Empire qui avaient subi l'enfermement dans les pontons-prisons anglais de Chatham, de Portsmouth ou de Plymouth ; elles nous ont évidemment transmis une certaine « *méfiance* » vis-à-vis des Anglais (nous n'avons pas connu nos grands-pères qui n'ont pas survécu à la guerre de 1914-1918) ; notre père qui a été enfermé par les Anglais dans le camp de concentration de *Aintree* en juillet 1940 (dans le cadre de l'*Operation Catapult*) nous a incité à nous méfier de ces gens-là.

6 – Préjugé soit hostile, soit méprisant à l'égard des personnes appartenant à d'autres races, à d'autres ethnies.

Remarques : a) – Le racisme est souvent partagé ou réciproque : les Juifs font épisodiquement l'objet d'actes hostiles en France ; les Palestiniens des religions chrétiennes ou musulmanes subissent les mêmes actes hostiles en Israël ou dans les territoires de Cis-Jordanie occupés par l'État d'Israël.

b) – Le racisme était très répandu dans les années 1930 parmi les nations européennes (Angleterre, Allemagne, France) et dans les grandes nations industrielles ; depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le racisme est combattu en Europe ; mais il a perduré ou perdure ailleurs, notamment aux États-Unis d'Amérique (sous l'appellation de *discrimination raciale*) en Afrique du Sud (sous l'appellation de *ségrégation raciale*), dans les départements français d'Algérie (1er collège ou 2ème collège ; Européens ou Indigènes/Mahométans) en Israël, etc.

c) – Au Canada, entre le milieu du XIX^{ème} siècle et l'année 1996, des dizaines de milliers d'enfants amérindiens ou inuits ont été enlevés à leurs familles pour être placés dans des familles blanches bien pensantes avec la complicité des autorités locales civiles et religieuses ; certains de ces enfants furent proposés et vendus sur catalogue.

Les autochtones canadiens sont toujours régis (en 2021) par la loi raciste sur les Indiens de 1876.

De jeunes enfants autochtones ont été emmenés sans l'accord de leurs parents en Europe ou aux États-Unis ; une de ces enfants raflée dans les années 1960, Carla Williams, née dans une tribu du Manitoba et qui avait été achetée par une famille

néerlandaise découvrit par hasard, à l'âge de 11 ans, le reçu d'achat officiel de son adoption, signé par un juge canadien ; ses parents adoptifs l'avaient achetée 6 700 \$ canadiens.

Au Québec, entre 1950 et 1980, des centaines de jeunes enfants amérindiens ou inuits ont mystérieusement disparu après leur envoi dans des hôpitaux par les services officiels de protection de l'enfance ; les autorités gouvernementales canadiennes n'avaient alors pas besoin d'obtenir la permission des parents amérindiens pour leur arracher leurs enfants.

7 – Reconnaissance et acceptation d'une spécificité des indigènes exotiques, notamment si leur pays a été colonisé.

Remarque : Le racisme est une marque de respect pour la différence et l'originalité de ceux qui sont différents de nous ; le racisme écarte toute velléité d'imposer ses propres valeurs morales.

Rack : Synonyme d'*arak*.

[Voir le mot *Arak*].

Racle : Outil, instrument dur et tranchant utilisé pour frotter la surface d'un objet de manière à l'entamer superficiellement ou à ôter ce qui y est attaché.

Racler : Frotter la surface d'un objet à l'aide d'un outil, d'un instrument dur et tranchant, de manière à l'entamer superficiellement ou à ôter ce qui y est attaché.

Raclette : Petite racle.

[Voir le mot *Racle*].

Racloir : Outil plus fin que le rabot, à l'aide duquel un ébéniste aplanit, unit, polit une pièce de bois.

Racolage : Sous l'Ancien Régime, en particulier aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, pratique à laquelle recouraient les capitaines de l'armée de terre, considérés comme propriétaires de leur compagnie, ou les sous-officiers agissant sur leurs ordres et qui consistait, lorsque les effectifs étaient insuffisants, à amener des hommes, par de fausses promesses ou par la contrainte, à s'enrôler dans l'armée.

Racontars : Commérages, propos indiscrets ou malveillants qui ne reposent sur rien de sérieux.

Raconter : 1 – Conter, narrer une chose, soit vraie, soit fausse ; faire le récit oral ou écrit d'événements réels ou imaginaires.

Exemple : Raconter ses voyages ; raconter ses campagnes ; raconter une histoire à un enfant pour l'endormir ; l'Odyssée raconte les aventures d'Ulysse, roi d'Ithaque.

2 – On joint quelquefois la particule « *en* » au mot raconter, pour dire, « *raconter beaucoup* ».

Exemple : Quand il est arrivé de son voyage, il ne finissait pas d'en raconter.

Radar : 1 – Acronyme de l'expression anglaise *Radio Detection And Ranging*.

Remarque : En français : *détection et mesures au moyen d'ondes radioélectriques*.

2 – Le radar est un appareil électronique de type émetteur-récepteur qui permet de connaître à la mer la direction et la distance des navires, des bouées, des îles, etc. ou des côtes qui se trouvent à proximité.

Remarque : En relevant l'azimut et la distance d'un écho à des moments successifs convenablement choisis et si l'on tient compte de la route et de la vitesse de l'antenne du radar, on peut connaître la vitesse et la route des cibles.

3 – Le principe de base est qu'un rayonnement électromagnétique est réfléchi par tout objet matériel qu'il rencontre, puis retourne vers l'émetteur après la réflexion.

4 – L'antenne du radar (en anglais « *scanner* », « *aerial* ») est un équipement prévu pour émettre des ondes électro-magnétiques aux échelles centimétriques et

pour les détecter lorsqu'elle reviennent après qu'elles ont été réfléchies par des objets assez proches pour être aperçus.

Remarques : a) – On appelle *signal* un train d'ondes émis par l'antenne pendant une courte durée.

b) – En mesurant le temps passé entre l'émission du signal et son retour après réflexion sur un objet, si l'on connaît la vitesse de propagation du signal, on peut calculer la distance séparant cet objet de l'antenne.

c) – La vitesse est évaluée à partir du changement de fréquence du signal par effet Doppler.

d) – Le système fait apparaître sur un écran une image des cibles et des objets situés à portée du radar : traits de côte, navires, bouées, etc.

5 – L'antenne d'un radar de navigation balaye l'horizon à une vitesse uniforme ; si l'on note l'orientation de l'antenne au moment où elle reçoit le signal réfléchi, on peut en déduire la direction dans laquelle se trouvait l'objet au moment où il a été frappé par le signal émis.

Remarques : a) – L'image de l'objet sur l'écran du radar s'appelle un *écho*.

b) – Les objets qui réfléchissent les ondes et dont les images forment des échos sur l'écran du radar, sont eux-mêmes appelés des *cibles*.

c) – On appelle parfois « *rats bleus* » certains faux échos parasites sur l'écran.

Radar (Invention et mise au point du –) : 1 – Les premières expériences sur les ondes électromagnétiques ont été réalisées en 1886 par l'Allemand Heinrich Rudolf Hertz (1857-1894).

2 – L'Allemand Christian Hülsmeier (1881-1957) déposa en 1904 un brevet sur un « *détecteur d'obstacles à ondes radio continues* » après avoir observé la réflexion des ondes par les navires qui naviguaient sur le Rhin.

3 – En 1922 l'Italien Guglielmo Marconi (1874-1937) étudia la réflexion des ondes et les échos renvoyés par des objets passifs ; les Américains Taylor et Young s'intéressèrent à la mesure de leur éloignement (en anglais « *range* »).

[Leurs travaux permirent l'invention des *cinémomètres* qui détectent les dépassements de la vitesse réglementaire des véhicules sur nos routes].

4 – En 1930, le Laboratoire Naval des États-Unis étudia les échos provenant d'objets mobiles.

5 – Le 20 juillet 1934, la *Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil* déposa un brevet concernant la détection d'objets mobiles tels qu'avions, navires, icebergs, et utilisant des ondes radio-électriques ultra-courtes produites par un magnétron.

6 – En novembre 1934 le cargo mixte « *Orégon* » de la Transat française (Compagnie Générale Transatlantique) fut équipé de deux radars de navigation, de 80 cm et 16 cm de longueurs d'ondes, qui permirent, pendant la traversée de Bordeaux au Havre, de détecter les côtes et les navires à une distance de 10 à 12 milles.

Remarque : Le paquebot « *Normandie* » de la Transat, mis en service le 29 mai 1935, reçut un radar pour détecter les icebergs dans l'Océan Atlantique Nord.

7 – En 1934, l'Écossais Sir Robert Alexander Watson-Watt (1892-1973) mit au point un radar météorologique avec des longueurs d'ondes de 1,50 à 3,50 m pour détecter les masses nuageuses ; il proposa également l'adoption d'un système de détection des attaques aériennes qui fut acceptée le 5 décembre 1934 par le ministère de l'Air britannique.

8 – En 1936, les laboratoires de la Marine américaine détectèrent des passages d'avions.

À la même époque, le Royaume-Uni mit en service un réseau cinq stations radar dans le sud-est de l'Angleterre, au service de la défense anti-aérienne de l'estuaire de la Tamise : ils l'appelèrent la *Chain Home*.

9 – Au début de la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939) les Anglais avaient mis en service 21 installations radar sur leur littoral ; chaque antenne d'émission et chaque antenne de réception étaient constituées d'un grillage de fils montés entre plusieurs tours d'une centaine de mètres de hauteur.

Au printemps 1940, le Royaume-Uni disposait de *trois types* d'installations de détection aérienne pour assurer la protection des côtes de la Manche et de la Mer du Nord : les Allemands en mesurèrent l'efficacité durant la Bataille d'Angleterre ; plus tard, d'autres installations radar couvrirent également la côte Ouest de l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Chaque installation était appelée une « *station* » et était armée principalement par du personnel féminin (WAAF – Women's Auxiliary Air Force).

Chaque écho était appelé un « *plot* » (en français « *contact* ») et faisait l'objet d'un compte-rendu au quartier général de la RAF (Royal Air Force) établi au prieuré de Bentley, dans la banlieue de Londres, qui centralisait les informations.

i) Une station de *type 1* émettait dans les fréquences HF de 22 à 25 MHz (longueurs d'ondes décamétriques) et détectait les avions volant à haute altitude.

ii) Une station de *type 2* émettait dans les fréquences VHF de 200 MHz (longueurs d'ondes métriques) et détectait les avions volant au-dessus de 150 mètres (500 pieds).

iii) Une station de *type 3* émettait dans les fréquences UHF de 3 GHz (longueurs d'ondes centimétriques) et détectait les avions volant au-dessus de 15 mètres (50 pieds) jusqu'à une distance de 50 km.

10 – En 1938, le paquebot américain « *New York* » fut équipé d'un radar.

11 – Le Français Maurice Ponte (1902-1983) mit au point un magnétron à filaments thoriés de grande puissance, et il invita, en avril 1939, à la Villa Magali de Sainte-Adresse, à côté du Havre, les représentants de la Marine, de l'Air et des PTT pour observer sur son écran les mouvements des navires en Baie de Seine ; les représentants des ministères ne furent pas intéressés et la CSF continua seule, et à titre privé, le développement des radars.

12 – En 1939, Maurice Ponte, installé à la Butte du Moulin de Sannois, mit au point des installations de détection d'avions pour la défense de Paris ; tous ses appareils furent détruits après l'Armistice du 22 juin 1940.

13 – À la déclaration de guerre, en septembre 1939, l'amiral Darlan avait fait installer des radars sur les bâtiments de ligne français *Richelieu* et *Strasbourg*.

14 – En mai 1940, Darlan apporta à Londres un magnétron de cinq-cents watts de puissance de crête.

15 – Les Anglais proposèrent à la France d'installer des radars sur son territoire, mais leur offre fut refusée.

16 – Les autorités allemandes, bien que l'Allemagne disposât de fabricants de radars avec la GEMA ou Telefunken, manifestèrent avant la guerre le même désintérêt relatif pour cet appareil que les autorités françaises.

17 – L'utilisation du magnétron de la CSF par les anglais permit un développement considérable des radars.

18 – Très vite, des radars miniaturisés furent embarqués à bord d'avions de la RAF pour traquer les sous-marins dans l'Atlantique ; dans le même temps on en dota les chasseurs de nuit.

19 – Après quatre années de guerre, à force de perfectionnements et d'innovations, les anglo-américains auront dépensé 3 milliards de dollars pour le développement des radars, soit un milliard de plus que pour le projet Manhattan de la bombe atomique.

Radar à impulsions : Le radar à impulsions est le type de radars que l'on utilise depuis les années 1930 ; il est encore monté sur les navires lorsque l'on désire de fortes puissances pour de longues portées.

Radar broad band : Le *radar broad band* émet des signaux modulés, pour lesquels la fréquence d'émission est légèrement modifiée entre le début et la fin de chaque signal.

– **Exemple du radar broadband Navico** :

- i)** Le radar *broadband Navico* émet pendant 1 milliseconde avec une fréquence qui passe progressivement de 9,40 GHz à 9,41 GHz, puis il cesse d'émettre pendant les 3 millisecondes qui suivent.
- ii)** La différence entre la fréquence du signal émis et la fréquence du signal réfléchi permet de déterminer la distance de l'écho ; le relèvement de l'écho est déterminé par la position de l'antenne au moment où elle reçoit le signal réfléchi.
- iii)** La technologie 100 pour 100 « *solid state* » du radar Broadband 3G permet une mise en route instantanée et une image en quelques secondes.
- iv)** La mise en service de ce radar ne nécessite pas de préchauffage.
- v)** La nuit ou dans la brume, la sécurité est améliorée par un affichage ultra rapide des échos des cibles même très proches.
- vi)** L'image sur l'écran est très claire et très détaillée, surtout à petite échelle ; elle est bien définie, surtout à petite distance.
- vii)** Les échos sont très bien séparés.
- viii)** Les échos des bouées au ras de l'eau, juste à côté du bateau, apparaissent très distinctement sur l'écran.
- ix)** Il n'existe pas de zone aveugle autour de la position de l'antenne sur l'écran comme sur les radars classiques à impulsions.
- x)** Il n'y a pas d'échos parasites, ni de retours de mer.
- xi)** La puissance d'émission du radar *broadband* est considérablement plus faible et moins nocive que celle d'un radar à impulsions ; elle est comparable à celle d'un téléphone portable : le *Broadband Radar Lowrance* émet 1/10 000 de la puissance d'un radar à impulsions, soit 5 fois moins qu'un téléphone portable !
- xii)** Le *Broadband 3G* peut être installé n'importe où, avec une consommation électrique plus faible que les radars bande X ; il est parfaitement adapté aux voiliers ou aux petits bateaux devant économiser l'énergie électrique.

Radar passif : 1 – Les radars passifs n'émettent aucun rayonnement mais exploitent, pour la reconnaissance des cibles les réflexions des ondes émises par des émetteurs tiers tels que des stations de radio ou de télévision.

2 – Les radars passifs permettent de localiser précisément, avec peu de moyens, des objets volants de petite taille, furtifs ou difficilement détectables car volant à très basse altitude, jusqu'alors non détectés par les radars actifs classiques.

3 – Les radars passifs eux-mêmes ne sont pas détectables.

Remarques : a) – Contrairement au radar actif conventionnel, le radar passif est un simple récepteur qui n'envoie aucun signal propre : ce sont des émetteurs externes déjà en place qui servent à l'éclairage des objectifs.

b) – La société *Airbus Defence and Space* a testé avec succès les premiers radars passifs en 2013-2014.

4 – Les radars passifs permettent de détecter les objectifs à peu de frais, sans émissions supplémentaires et sans occuper de fréquences d'émissions, dont la disponibilité est limitée.

Radasse (en anglais « *swab* ») : Synonyme de *faubert*.

[Voir le mot *Faubert*].

Rade (en anglais « *road* ») : Étendue de mer resserrée entre les terres, formée en général par la nature, ayant une issue vers la mer, qui est à l'abri des vents dominants et où les navires trouvent habituellement de bons mouillages.

Remarques : **a)** – On ne parle de rade que si elle est située à proximité d'un établissement portuaire.

b) – Certaines rades, telles la rade de Cherbourg ou la rade-abri de Brest, résultent de grands travaux comme la construction de digues ou de jetées.

c) – Une rade fermée est bien protégée par des avancées naturelles ou artificielles.

d) – Une rade ouverte est peu protégée de la lame du large.

e) – Une rade foraine est à l'écart du port ; elle est souvent mal protégée.

Rade [*Argot*] : **1** – Comptoir d'un débit de boisson.

Exemple : Prendre un verre sur le rade.

2 – [*Par métonymie*] Bar, café, estaminet de basse catégorie.

Exemple : Échouer dans un rade.

Radeau : **1** – Plate-forme (en anglais « *raft* ») faite avec des pièces de la drome et autres, jointes près à près et liées fortement ensemble, soit pour voiturier des marchandises sur rade ou en rivière où l'on ne peut naviguer avec des bateaux, soit pour effectuer des travaux sur la coque du navire, soit pour sauver l'Équipage à la suite d'un échouement ou d'un naufrage en mer.

Remarque : On dit aussi *portière*.

[Voir le mot *Portière*].

2 – Engin flottant de construction très résistante (en anglais « *catamaran* ») destiné à écarter un navire du quai auquel il est amarré.

3 – Engin de sauvetage à forte flottabilité, destiné à la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Radeau pneumatique : Sorte de bateau composé d'un boudin gonflable qui entoure sur trois côtés, au moins, un plancher souple ou rigide.

Rader : Passer une règle, une racloire, une radoire ou tout autre instrument plat sur la surface d'une mesure de grains, de sel, etc., pour faire tomber ce qui dépasse du bord et obtenir la quantité juste.

Radian : Unité de mesure d'angle du système international (SI).

Remarques : **a)** – Un radian correspond à un angle plan dont le sommet est situé au centre d'un cercle et dont les côtés délimitent sur la circonférence un arc d'une longueur égale à celle du rayon.

b) – Le symbole du radian est *rad*.

c) – Un cercle mesure 2π radians, soit 360° .

[Voir le mot *Stéradian*].

Radiant : Qui rayonne, émet des radiations ou se propage par radiation.

Exemple : Le foyer radiant d'une plaque de cuisson.

Radiant : Le radiant est le point du ciel d'où semblent diverger les trajectoires des étoiles filantes d'un même essaim.

Radiateur : **1** – Appareil de chauffage qui diffuse la chaleur à l'air ambiant.

2 – Synonyme d'échangeur de chaleur, de réfrigérant dans lequel le fluide froid est l'air ambiant.

Remarque : L'air est éventuellement mis en mouvement par un ventilateur afin d'accélérer les échanges de température.

Radiation : **1** – Annulation d'une mention inscrite dans un registre ou sur un rôle.

2 – [*Par extension*] Mesure administrative ou judiciaire, d'ordre disciplinaire ou

non, qui consiste à supprimer d'une liste le nom d'une personne afin de l'exclure du corps auquel elle appartenait.

Radiation : 1 – Émission et propagation de l'énergie sous forme d'ondes ou de flux de particules.

Remarque : Le mathématicien et physicien français, le duc Louis de Broglie (1892-1987), est l'auteur de la théorie qui confère une double nature à la radiation lumineuse, ondulatoire et corpusculaire.

2 – [*Par métonymie*] Ces ondes, ces flux de particules eux-mêmes.

Remarque : On dit aussi *rayonnement* et au sens métonymique *rayon*.

Exemples : Chauffage par radiation ; radiations électromagnétiques ; la longueur d'onde, la fréquence d'une radiation ; une radiation lumineuse ; les radiations du spectre solaire ; radiations ultraviolettes, infrarouges ; radiations atomiques, ionisantes.

Radical : 1 – Qui a trait au principe, à l'essence de quelque chose.

Exemple : Une cure radicale est celle qui s'attaque à l'origine du mal.

2 – [*Par extension*] Absolu, complet.

Exemple : Une réforme radicale ; des institutions radicales ; un changement radical ; un refus radical ; recourir à des mesures radicales ; scepticisme radical.

3 – Qui préconise la mise en œuvre des principes fondamentaux.

4 – [*Péjoratif*] Poussé jusqu'à l'extrême, éloigné de la juste mesure.

Remarque : *Radical* est employé dans cette acception par ceux qui ne partagent pas les convictions de celui qui est visé.

5 – Qui se rapporte au *radicalisme* et à ses partisans.

Exemples : Théorie, doctrine, politique radicale ; un congrès radical.

[Voir le mot *Radicalisme*].

Remarques : **a)** – La philosophie politique du *parti radical* est influencée par la franc-maçonnerie ; le radicalisme est viscéralement républicain.

b) – Les précurseurs des radicaux furent Voltaire (1694-1778), Denis Diderot (1713-1784), Nicolas de Condorcet (1743-1794) avant la Révolution ; les premiers leaders du radicalisme moderne furent Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874) qui s'opposa à Louis-Philippe (1773-1850) sous la Monarchie de Juillet et qui participa à la fondation de la Deuxième République en 1848 ; puis Léon Gambetta (1838-1882) qui s'opposa à Napoléon III (1808-1873) sous le Second Empire et qui participa à la fondation de la Troisième République en 1870.

c) – Le programme démocratique radical, ou *programme de Belleville*, a été exposé à Belleville par Gambetta en 1869 sous Napoléon III et il est souvent considéré comme le manifeste du radicalisme ; le *programme de Belleville* a inspiré la ligne politique du Parti radical jusqu'à la Première Guerre mondiale.

d) – Le parti républicain radical et radical-socialiste ou plus couramment le *Parti radical*, est un parti créé en France en 1901 par la réunion de divers courants de la gauche française ; il évolua vers le centre après la Seconde Guerre mondiale pour se scinder en 1971 en un Parti Radical de Gauche (PRG) qui participe à la majorité de gauche depuis le Programme Commun et un parti allié de la droite que l'on appelait le parti radical valoisien et qui est incorporé depuis 2012 à l'Union des démocrates et indépendants (UDI), prétendument centriste.

e) – [*Au figuré et ironique*] On appelle propositions, motions radicales, celles qui sont marquées par la modération, l'esprit de compromis, ou qui ménagent les intérêts de tous.

Radicalement : 1 – Dans le principe, à la source.

2 – [*Par extension*] Complètement, absolument, fondamentalement.

Radicaliser : 1 – Rendre intransigeant.

Remarques : a) – Se radicaliser, c’est devenir plus extrême.

b) – Se radicaliser s’entend souvent comme suivre à la lettre ses convictions religieuses (mais aujourd’hui, cela ne concerne plus guère que les Mahométans ou les libres-penseurs).

c) – Lorsqu’il s’agit des adeptes d’une religion révélée, qui se réclament du fondateur de leur religion et de la doctrine telle qu’elle était enseignée à l’origine, on dit plutôt *fondamentaliste* que radicalisé.

2 – Affirmer, soutenir et défendre ses convictions à l’extrême ; raidir ses convictions ; durcir son comportement.

Exemples : Radicaliser sa position ; les grévistes ont radicalisé leur mouvement ; un démocrate radicalisé ; l’aile droite de ce parti s’est radicalisée.

Remarque : *Radicaliser, se radicaliser* sont des termes employés péjorativement par leurs adversaires idéologiques, pour dénigrer ceux qui croient avec une conviction profonde en des principes moraux, religieux ou, politiques et qui les défendent avec ardeur et sans compromissions.

Radicalisme : 1 – Attitude qui consiste à défendre, avec une rigueur intransigeante, une cause, une idée dans ses fondements, dans ses principes, ou à n’admettre ni réserve ni concession dans l’application d’un principe auquel on adhère, d’une théorie à laquelle on croit.

Exemples : Radicalisme républicain ; radicalisme démocratique ; radicalisme religieux.

Remarques : a) – Le radicalisme politique est apparu en France en 1840 ; il désignait les Républicains hostiles à la Monarchie de Juillet.

[Voir le mot *Radical*].

b) – Les radicaux militèrent pour l’instauration du suffrage universel, l’Égalité, la Liberté et la Laïcité.

c) – Le suffrage universel pour tous les habitants sous certaines conditions d’âge, éventuellement de sexe, qui caractérise les régimes républicains est une différence majeure par rapport aux régimes démocratiques antérieurs qui réservaient le droit de vote aux chefs de familles payant un impôt d’un montant minimum arbitraire (suffrage censitaire).

d) – Le radicalisme politique est né en Grande-Bretagne dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec notamment John-Stuart Mil (1806-1873).

e) – Fondé sur le principe du plus grand bonheur pour le plus grand nombre, le radicalisme anglais a abouti au suffrage universel en Grande-Bretagne en 1867.

2 – En France, on appelle *radicalisme* un courant politique préconisant la mise en œuvre des grands principes hérités de la Révolution, et qui eut un rôle prépondérant pendant les Troisième et Quatrième Républiques.

Remarques : a) – Le courant « *Radicalisme* » est né en France sous l’impulsion des républicains opposés à la monarchie constitutionnelle qui avait pour roi Louis-Philippe 1^{er} (1773-1850) et qui est connue sous l’appellation *monarchie de Juillet* (1830-1848)

b) – Parmi les figures du Radicalisme qui prêtèrent leur nom à des rues dans les villes de France, ou à des stations de métro à Paris, on trouve Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874), Léon Gambetta (1838-1882), Georges Clémenceau (1841-1929), Émile Combes (1835-1921), Joseph Caillaux (1863-1944), Édouard Herriot (1872-1957), Jean Zay (1904-1944), Pierre Mendès-France [radical-socialiste] (1907-1982), Michel Crépeau [parti radical de gauche] (1930-1999).

c) – L’instauration du suffrage universel, la séparation de l’Église et de l’État, l’abolition de l’esclavage, la mise en place de l’instruction primaire laïque, gratuite

et obligatoire et celle d'un impôt progressif sur le revenu font partie des grandes réformes obtenues par le radicalisme en France depuis Ledru-Rollin.

d) – Depuis 1972, le mouvement radical en France est divisé en un Parti Radical de Gauche et un Parti Radical (dit *valoisien*) qui se situe au centre droit.

e) – Les valeurs morales défendues par les radicaux sont souvent assez proches de celles qui sont prônées par les francs-maçons.

3 – Attitude d'esprit conduisant à respecter l'esprit et à suivre scrupuleusement l'enseignement des fondateurs d'une religion.

Remarque : Radicalisme est tiré du latin *rādix* qui signifie *racine*.

[Voir le mot *Fondamentalisme*].

Radier (en anglais « *apron* ») : **1** – Plate-forme de charpente ou de maçonnerie sur laquelle sont établies les portes d'un bassin, d'une forme de radoub ou d'une écluse.

2 – Plancher de l'avenue d'une forme de radoub ou d'un chantier de construction.

3 – Cale inondable de certains navires (civils ou militaires) spécialisés dans le transport de bateaux, qui chargent ou déchargent leur cargaison en s'immergeant de telle sorte que la hauteur d'eau dans le radier dépasse l'enfoncement normal des bateaux lorsqu'ils flottent.

4 – Dans une galère, on appelait *radiers* les deux derniers madriers de la poupe.

Radiesthésie : **1** – Faculté supposée qu'auraient certaines personnes de percevoir certaines radiations qui émaneraient de la matière et qui leur permettrait de connaître des vérités cachées ou de réaliser des prodiges.

2 – Ensemble des pratiques liées à l'exercice d'une telle faculté.

Remarques : **a)** – « Une circulaire ministérielle du 20 juin 1935 a prescrit aux vice-amiraux commandant en chef les quatre Régions Maritimes et les deux Escadres, de rechercher les jeunes officiers désireux de suivre les Cours de Radiesthésie alors professés au Ministère de la Guerre.

« Au cours de la Guerre Mondiale, certains opérateurs versés dans un art encore singulièrement décrié, réussirent à détecter des galeries souterraines dont rien n'annonçait extérieurement la présence.

« Après la guerre, la radiesthésie fut employée avec succès à la recherche des obus non éclatés qu'il s'agissait d'extraire des terrains dévastés avant de les rendre à la culture.

« Les tenants du réalisme ou de l'objectivisme à tout prix cessèrent alors de traiter les sourciers de fumistes ou de sorciers.

« Le pendule fonctionne conformément à une convention tacite et inconsciente, ou consciente et formulée, entre le sourcier et son pendule.

« On peut tout demander au pendule si l'on sait ce que l'on veut ; mais il ne faut pas mettre le détecteur dans le cas d'avoir à répondre autre chose que *oui* ou *non*.

« L'écueil principal de toute détection au pendule est l'auto-suggestion et il convient de ne poser à son pendule que des questions nettes, précises, dépourvues de toute ambiguïté.

« L'art de la détection pendulaire nécessite une connaissance approfondie du domaine scientifique dans lequel on opère : navigation, géologie, mécanique.

« On n'élude pas les phénomènes inexplicables en les rapportant à l'occultisme : quand on assiste pour la première fois à un lâcher de pigeons en pleine mer, à plus de cent milles de toute côte, on n'est pas peu surpris de voir ces oiseaux s'élever au zénith le plus rapidement possible, décrire cinq ou six spirales horizontales et, après avoir subi au cours de cette rotation un avertissement mystérieux qui semble accompagné d'un mouvement de bascule plus ou moins prononcé du corps, filer comme une flèche dans une direction donnée. »

[D'après « *La Revue Maritime* » n° 194 de février 1936].

b) – Le Maghrébin Saint Augustin est le saint patron des magnétiseurs parce qu'il a étudié les propriétés curatives de la pierre d'aimant (*magnétite*).

Radin [*Familier*] : Qui lésine sur la moindre dépense, avare et mesquin.

Exemple : Elle est un peu radin.

Remarque : Les hommes les plus radins font les maris les plus fidèles.

Radiner [*Populaire*] : Radiner, c'est arriver, s'approcher, venir en toute hâte.

Exemple : Le voilà qui radine.

2 – [Verbe pronominal] Se radiner.

Exemples : Ils se radinent ; radine-toi !

Radio : Diminutif de radiotélégraphiste, de radiophonie ou de radiodiffusion..

[Voir le mot *Radiotélégraphiste*].

Remarques : **a)** – On appelle « *silence radio* » l'interruption de toute émission électromagnétique en vue de ne pas signaler sa position à la mer.

b) – On appelle familièrement « *silence radio* » le fait de ne pas donner de signe de vie, de ne pas communiquer de nouvelles, d'informations.

Radioactivité : **1** – Propriété de certains éléments dont les noyaux atomiques se désintègrent spontanément en émettant des ondes électromagnétiques et des particules, et qui sont alors transformés en d'autres éléments.

2 – [*Par métonymie*] Les rayonnements ainsi émis.

Remarques : **a)** – Le phénomène de la radioactivité fut découvert en 1896 par Henri Becquerel.

b) – La radioactivité naturelle est liée à la désintégration d'éléments naturels qui ont, le plus souvent, une masse atomique élevée.

c) – La radioactivité artificielle est propre à des noyaux instables qui résultent d'une réaction nucléaire provoquée par l'homme et qui n'existent pas à l'état naturel.

d) – La radioactivité α (alpha) est une émission de noyaux d'hélium appelés particules α .

e) – La radioactivité β (bêta) est un flux de particules β .

f) – La radioactivité γ (gamma) est un flux de rayons γ .

Radioastronomie : Partie de l'astronomie consacrée à l'analyse des ondes radioélectriques émises par les astres.

Radiobalise : Dispositif émettant des signaux radioélectriques pour permettre sa localisation géographique par un système de détection terrestre ou satellitaire, utilisé en particulier pour indiquer une voie maritime ou aérienne.

Remarques : **a)** – Les gisements des radiobalises sont mesurés au moyen de radiogoniomètres.

b) – Une radiobalise de détresse peut être déclenchée manuellement en cas de sinistre à bord d'un navire, d'un aéronef, ou lorsque l'on se trouve en perdition, et elle peut se déclencher automatiquement en cas de naufrage.

Radioélectrique : Se dit des ondes électromagnétiques dont la longueur est supérieure à celle des radiations visibles et infrarouges, et qui sont notamment utilisées pour les télécommunications.

Remarques : **a)** – Les ondes radioélectriques sont aussi appelées ondes hertziennes.

b) – On emploie aussi l'abréviation invariable *radio*.

Radioélément : Élément radioactif.

Remarque : L'uranium, le thorium, le neptunium sont des radioéléments.

Radiofréquence : Fréquence d'une onde électromagnétique inférieure à 3 000 gigahertz.

Radiogoniomètre : Instrument permettant de capter les ondes radioélectriques produites par un ou plusieurs émetteurs et de déterminer leur direction d'arrivée.

Remarque : On dit aussi *goniomètre* ou *gonio*.

Radiomètre : Instrument qui servait jadis à mesurer la hauteur du Soleil au-dessus de la ligne d'horizon.

Radionavigation : Mode de navigation maritime ou aérienne faisant appel à des appareils de transmission et de guidage radioélectriques.

Radiophare : Balise placée à terre, ou à bord d'un navire, ou sur une bouée en mer, qui émet des ondes radioélectriques codées permettant aux navires ou aux aéronefs qui relèvent sa direction d'aider à déterminer leur position.

Radiotélégraphie : Transmission par ondes radioélectriques de messages en morse.

Remarque : On dit aussi *télégraphie sans fil* ou *TSF*.

Radiotélégraphiste : Opérateur de radiotélégraphie.

Remarques : **a)** – Sur les navires du commerce, on dit *officier radio*, *officier radioélectricien*, *officier radioélectronicien* ou *Marconi*.

b) – Sur les bâtiments militaires, on dit *transmetteur*.

Radiotéléphonie : Transmission de messages vocaux par ondes radio-électriques entre des appareils émetteurs et récepteurs qui peuvent être fixes, ou placés à bord de navires, ou portatifs.

Remarque : On dit aussi *phonie* et on emploie parfois l'abréviation *radio*.

Radiotéléphonie VHF : 1 – La radiotéléphonie maritime VHF utilise les ondes métriques de 156 à 174 MHz (*VHF* est le sigle de l'expression anglaise **very high frequency** et signifie *très haute fréquence*).

2 – La bande de fréquences VHF utilisée pour les communications entre navires ou entre navires et stations côtières comporte 57 voies (on dit *canaux VHF*) numérotées arbitrairement de 1 à 28 et de 60 à 88.

Les fréquences des canaux successifs sont espacées de 25 kHz. Certains canaux émettent et reçoivent sur la même fréquence (canaux simplex) et les communications se font alternativement ; d'autres canaux utilisent une fréquence pour l'émission et une fréquence pour la réception (canaux duplex) et les communications peuvent alors se faire simultanément dans les deux sens.

3 – Canaux VHF particuliers :

i) Le canal 16 (simplex) est un *canal d'appel* pour les communications vocales ; il est également utilisé pour les communications concernant la *sécurité* ou pour des appels en cas de *détresse*.

Le canal 16 est veillé par tous les navires et par les stations côtières.

Les communications ordinaires ne doivent en aucun cas se faire sur le canal 16.

ii) Le canal 70 (simplex) est un *canal d'appel* pour les communications par appel sélectif numérique (ASN) dans le SMDSM ; il est également utilisé pour les communications concernant la sécurité ou en cas de détresse.

Le canal 70 est veillé *automatiquement* par tous les récepteurs ASN.

iii) Les canaux 06, 08, 72 et 77 (simplex) sont les canaux à utiliser pour les communications entre navires.

On utilise en priorité le canal 06 pour les opérations de recherche et de sauvetage.

iv) Les canaux 11, 12, 14, 71 et 74 (simplex) sont attribués exclusivement aux communications entre les autorités des ports de commerce et les navires ou pour les mouvements de navires.

Le canal 12 est veillé par les capitaineries des ports de commerce ; le canal 14

est utilisé pour l'entrée dans les rivières.

v) Le canal 09 est utilisé pour les communications entre les autorités des ports de plaisance et les navires.

vi) Le canal 17 est utilisé par la Marine Nationale.

[Voir l'expression *Fréquences maritimes*].

Radiotéléphonie BLU : BLU est le sigle de *bande latérale unique*.

Remarque : Les communications en BLU déforment considérablement les voix vers les aigus.

Radium : **1** – Élément métallique fortement radioactif, du groupe des métaux alcalino-terreux.

2 – Symbole : Ra.

3 – Numéro atomique : 88

4 – Masse atomique de l'isotope le plus fréquent : 226,02.

Remarques : **a)** – Le radium fut découvert par Pierre et Marie Curie en 1898 à partir de la pechblende.

b) – L'isotope 226 du radium se transforme, par désintégration radioactive, en isotope 222 du radon.

Radoire : Instrument en bois ayant la forme d'une règle plate qui sert à rader le grain ou le sel, c'est-à-dire à faire tomber ce qui dépasse du bord des mesures, pour obtenir une quantité juste.

Radôme : Dôme qui, tout en laissant passer les ondes radioélectriques, protège des intempéries une antenne de radar, de radio.

Radon : **1** – Élément radioactif, de symbole : Rn et de numéro atomique : 86.

Remarques : **a)** – : Le radon est le plus lourd des gaz rares.

b) – La masse atomique de l'isotope le plus fréquent est de 222.

c) – Le radon résulte le plus souvent de la désintégration du radium.

d) – Le radon est présent dans l'atmosphère à l'état de traces ; il est dépourvu d'odeur, de couleur ou de goût dans des conditions normales de température et de pression ; il s'infiltré dans les soubassements et dans les caves des bâtiments où il s'accumule en l'absence de ventilation.

e) – Le radon se rencontre en assez grandes quantités dans les sols granitiques et volcaniques, ce qui explique sa concentration élevée dans certaines régions comme la Bretagne, la Corse, le Massif Central ou les Vosges.

Radoub (en anglais « *repairing* », « *repair* ») : **1** – S'applique à un navire, à un mât, à une voile que l'on répare.

Remarque : Radoub et calfat, c'est remplir d'étoupe à force, les jointures et fentes de la carène.

[Voir les mots *Adouber*, *Radouber*].

2 – Le radoub, quand il s'agit d'un navire, est petit, moyen ou grand, selon le temps et les frais qu'il nécessite.

Remarques : **a)** – S'il s'agit d'un navire, on dit aussi *carénage* parce que l'on procède au nettoyage, éventuellement au calfatage, à la peinture la carène.

b) – On distingue le *petit carénage*, le *moyen carénage* et le *grand carénage* selon la période d'indisponibilité qui en résulte pour le bâtiment.

c) – D'autres appellations plus ou moins exotiques, en forme de sigles ou d'acronymes, sont utilisées dans la Marine nationale, à la manière des Américains.

d) – Le radoub d'un navire se fait sur un gril de carénage à la basse mer, ou sur un dock flottant, ou dans un bassin de radoub, une cale sèche ou une forme de radoub que l'on assèche.

e) – Quand les frais de réparations dépassent la moitié de la valeur du bâtiment

neuf, on dit *refonte*.

[Voir les mots *Refondre*, *Refonte*].

Radouber : 1 – Faire le gros entretien périodique du navire, notamment des œuvres vives (la carène) ; raccommoder le navire.

[Voir les mots *Adouber*, *Radoub*].

2 – [Par analogie] Réparer, raccommoder des objets de l'armement.

Exemple : Radouber un filet, c'est en réparer les mailles, le ravauder.

Radoucir : Rendre plus doux ou rendre doux de nouveau.

Remarque : S'emploie surtout en parlant du temps, de la température.

Exemple : La pluie a radouci le temps.

RAF en 1940 :

Rafale (en anglais « *squall* », « *gut of wind* ») : Coup de vent subit, violent et de peu de durée.

Remarque : Près des terres, des sortes de rafales peuvent être dues à la configuration de ces terres ; elles sont parfois ressenties par les navires qui longent la côte à l'ouverture des gorges qui séparent les montagnes.

Rafale : Brève série de coups tirés sans interruption par une batterie d'artillerie ou par une arme automatique.

Exemple : Une rafale de fusil-mitrailleur.

Rafale : Type d'avion de combat polyvalent fabriqué par Dassault-Aviation.

Remarques : **a)** – Le projet avait été lancé à la fin des années 1970 ; le premier prototype a volé le 4 juillet 1986 ; le programme de fabrication a été officiellement annoncé le 26 janvier 1988 et le contrat de production avec l'État français a été signé le 21 avril 1988.

b) – Le premier Rafale à apponter sur un porte-avions (le « *Foch* ») a effectué cette manœuvre le 19 avril 1993 ; il a été catapulté du porte-avions le lendemain ; les premiers Rafale opérationnels, version M, ont été livrés à la Marine française le 18 mai 2001.

c) – Le Rafale est un avion d'envergure 10,86 m, de longueur 15,27 m ; sa surface alaire est de 45,7 m² ; sa masse à vide est d'environ 10 tonnes métrique et varie légèrement selon les versions ; sa masse maximum est de 24,5 tonnes ; ses deux moteurs Snecma M88 ont une poussée unitaire de 50 kN ; au niveau de la mer, il peut atteindre 750 nœuds en vitesse horizontale et une vitesse ascensionnelle de plus de 18 km par minute ; le Rafale peut voler 12 heures avec des ravitaillements en vol ; il est équipé d'un canon de 30 mm et il peut emporter plus de 9 tonnes d'armes (missiles, bombes).

d) – La France a commandé 286 unités, dont 58 pour la marine.

e) – Le Rafale a été engagé sur plusieurs théâtres d'opérations par l'armée de l'air française depuis 2001, notamment en Afghanistan, en Libye, au Mali, en Syrie ou en Irak, principalement pour des opérations de maintien de l'ordre contre des populations civiles musulmanes légèrement armées et supposées *rebelles*.

f) – Cinq avions Rafale ont été perdus entre 2007 et 2012 et ont causé la mort de deux pilotes, officiellement à la suite d'erreurs humaines.

g) – L'Égypte a commandé 24 avions Rafale en février 2015 ; le Qatar a également commandé 24 avions en mai 2015.

h) – L'Inde a annoncé, en avril 2015, son intention de commander 36 avions Rafale ; en janvier 2016, le Président François Hollande a mis en avant que l'Inde, comme la France, est en lutte contre des populations civiles réputées rebelles, contestataires et résistantes ; le dimanche 24 janvier 2016, en visite officielle dans ce grand pays, il a exprimé le vœu, devant les caméras de télévision, « *qu'une autre étape allait être franchie, qui va dans le sens de l'acquisition par l'Inde de*

36 Rafale » ; il a ajouté que « *l'Inde en a besoin et la France a fait la démonstration que c'était les meilleurs avions du monde* ».

On peut alors imaginer que les interventions des forces armées françaises au Proche-Orient ou en Afrique auraient eu pour but de favoriser le commerce extérieur de la France avec une augmentation des exportations d'avions Rafale produits par Dassault Aviation, de missiles air-air, air-sol ou air-navires produits par MBDA (Matra Défense, Bae Dynamics, Aérospatiale Matra Missiles), de systèmes électroniques produits par Safran, Thales, etc., avec comme effets secondaires des représailles sous la forme d'attentats terroristes sur le sol français.

RAF en 1939-1940 : Une semaine après la déclaration de guerre du Royaume-Uni au Reich allemand (3 septembre 1939) la Royal Air Force avait envoyé 13 escadrilles en France pour soutenir les forces expéditionnaires britanniques (9 septembre 1939).

Raffinage : Traitement que l'on fait subir à une substance brute pour en éliminer les impuretés et les éléments indésirables, ou pour en séparer les constituants.

Exemples : **i)** Le raffinage du pétrole, par lequel on sépare les divers hydrocarbures constituant un pétrole brut afin de produire des carburants, des combustibles ou divers produits chimiques.

ii) Étape de la fabrication du papier au cours de laquelle les fibres issues de la matière première sont agrégées et forment une pâte plus ou moins compacte et homogène.

Remarque : Le degré de raffinage détermine la qualité d'un papier, notamment sa résistance.

Raffut : **1** – [*Familier*] Bruit retentissant, tapage, vacarme.

2 – [*Au rugby*] Geste par lequel le porteur du ballon, pour éviter un plaquage, repousse un défenseur adverse avec le bras tendu et la main ouverte.

Raffuter : [*Au rugby*] Repousser un adversaire en tendant le bras, main ouverte.

[Voir le mot *Rafut*].

Rafi : En Provence, valet de ferme, ouvrier agricole.

Remarque : Rafi vient de l'arabe réfik qui signifie *compagnon*.

Rafia : **1** – Genre de palmiers d'Afrique et de Madagascar à très longues feuilles, qui ne fleurissent et ne fructifient qu'une seule fois au cours de leur développement et dont certaines espèces fournissent une fibre textile.

2 – [*Par métonymie*] Cette fibre elle-même dont on fait des liens, des cordages, des tissus.

Rafiot (en anglais « *passage boat* ») : **1** – Petite embarcation allant à la voile et à l'aviron, que l'on rencontre en Méditerranée et qui grée une voile à antenne et un foc.

Remarques : **a)** – Le rafiot est très court par rapport à sa largeur, qui approche de la moitié de sa longueur, et, par suite, il évolue très facilement.

b) – On écrit rafiot ou rafiau.

[Voir le mot *Youyou*].

2 – [*Par extension et familier*] Bateau en mauvais état.

Exemple : Un vieux rafiot.

Rafle : **1** – Opération de police qui consiste à appréhender en une fois et par surprise tous ceux qui se trouvent en un lieu, ou à procéder à une arrestation massive d'une catégorie de personnes dans un quartier ou dans une ville.

2 – Le fait de prendre au hasard et d'emporter tout ce que l'on peut dans le lieu où l'on se trouve.

Rafle du Vel'd'hiv' : **1** – Les 16 et 17 juillet 1942, des Juifs non français en situation irrégulière à Paris, provenant pour la plupart d'Europe de l'Est, de Pologne ou d'Allemagne, et répertoriés dans les fichiers de la police française, furent arrêtés et regroupés

dans le Vélodrome d'Hiver, puis transférés par chemin de fer dans des camps de concentration, notamment en Pologne dans le camp d'Auschwitz ou dans le nouveau camp de *Birkenau*.

[Voir le mot *Auschwitz* et les expressions *Vel'd'Hiv'*, *Vélodrome d'hiver*].

Remarques : a) – « *Le Vel'd'Hiv'* » était l'appellation familière du *vélodrome d'hiver* de Paris, construit en 1909 rue Nélaton dans le xv^{ème} arrondissement et détruit en 1959.

b) – C'est un Président du Conseil de gauche, le radical Édouard Daladier (1884-1970) qui avait promulgué le décret-loi du 12 novembre 1938 sur la police des étrangers et celui du 12 novembre 1938 sur l'internement des « *indésirables étrangers* » ; c'est également Daladier (qui fut Président du Conseil des ministres du 10 avril 1938 au 20 mars 1940) qui a élargi ces dispositions par la loi du 18 novembre 1939 (pendant la « *drôle de guerre* ») qui permettait l'internement « *de tout individu, français ou étranger, considéré [parfois arbitrairement !] comme dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique* » ; dès 1939, des réfugiés républicains de la guerre civile espagnole avaient été détenus en France dans des *camps de concentration* français (terme officiel à l'époque) à Saint-Cyprien, à Argelès-sur-mer, au Barcarès, à Agde, à Rivesaltes, etc.

c) – Toutes ces dispositions de Daladier visant à interner les étrangers indésirables, notamment les Juifs d'Europe centrale et appliquées sous l'Occupation, furent prises avant l'invasion de la France par la Wehrmacht en mai-juin 1940.

d) – Après l'invasion de la France par la Wehrmacht, les Juifs français ou étrangers de la zone occupée furent obligés de se déclarer pour être recensés (ordonnance du 27 septembre 1940) ; pour toute la zone occupée, 600 000 Juifs se déclarèrent comme tels dans les commissariats ou les préfectures entre le 3 et le 20 octobre 1940 et ils firent l'objet de fiches individuelles de différentes couleurs ; le *fichier Tulard* recensait environ 150 000 personnes juives dans le seul département de la Seine ; André Tulard (1899-1967) fut sous-directeur du service des étrangers et des affaires juives à la Préfecture de police de Paris de 1940 à 1943 ; André Tulard quitta ses fonctions le 24 juillet 1943 après s'être élevé contre la dénaturalisation des Juifs français et leur assimilation aux Juifs étrangers.

e) – Dans les années 2010, un certain nombre d'*individus français ou étranger, considérés comme dangereux pour la sécurité publique*, furent « *fichés S* » mais furent laissés en liberté, quoique surveillés de près par la police du régime.

[Voir l'expression *Fiche S*].

2 – Entre leur arrestation (16 et 17 juillet 1942) et leur expulsion de France (à partir du 22 juillet 1942) des Juifs étrangers furent enfermés pendant quelques jours dans le *Vélodrome d'hiver* de Paris ; ils s'installèrent sur les gradins du public.

Remarques : a) – Le 10 juillet 1942, le SS Obersturmführer Theodor Danneker (1913-1945) téléxâ de Paris à son chef le SS Oberstumbannführer Adolf Eichmann (1906-1962) que « *l'arrestation des Juifs apatrides à Paris serait opérée par la police française dans la période du 16 juillet au 18 juillet 1942* ».

b) – Au total, 12 884 Juifs non-français ont été arrêtés à Paris les 16 et 17 juillet, dont 3 031 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants.

L'objectif était de 15 000, mais beaucoup d'hommes se cachèrent pour éviter d'être arrêtés et déportés ; personne n'imaginait, à Paris, que des femmes et des enfants seraient concernés par la déportation des Juifs étrangers ou apatrides.

c) – À l'occasion de la commémoration, le 16 juillet 1995, de la rafle du Vel' d'hiv' le Président Jacques Chirac s'est indigné, à juste titre, de la reconduite à la

frontière de ces milliers d'étrangers vivant en situation irrégulière à Paris pendant la Seconde Guerre Mondiale ; ils avaient d'abord été regroupés les 16 et 17 juillet 1942 par les forces de police françaises dans le Vélodrome d'hiver transformé en centre de rétention administrative ; on sait maintenant que la destination finale de ces malheureux fut fatale à un grand nombre d'entre eux.

d) – Les effets du *gaz zyklon B* furent expérimentés en septembre 1941 dans le sous-sol du block 11 du camp-souche d' *Auschwitz*, sur des officiers supérieurs de l'armée soviétique prisonniers de guerre, car le camp d' *Auschwitz* était surpeuplé et que le nouveau camp de *Birkenau* qui devait accueillir les prisonniers de guerre soviétiques n'était pas prêt.

Ce n'est qu'à partir du 2 juillet 1942 que les Juifs ou Tziganes qui semblaient ne pas être en état de travailler pour l'effort de guerre allemand à leur arrivée à *Auschwitz* (80 pour 100 en moyenne), parce qu'ils étaient trop jeunes ou trop vieux ou en mauvaise condition physique, furent conduits directement dans les nouvelles chambres à gaz de *Birkenau* ; pour des raisons prophylactiques, leurs cadavres étaient incinérés aussitôt après leurs décès dans des installations construites à cet effet.

Il est vraisemblable que ceux qui ordonnèrent ou effectuèrent la rafle des Juifs à la mi-juillet 1942 à Paris, ne savaient pas qu'un grand nombre de ceux qui seraient enfermés au Vélodrome d'Hiver allaient être assassinés dès leur arrivée en Pologne pour la raison qu'ils semblaient inaptes pour participer à l'effort de guerre allemand.

e) – Pendant que Jacques Chirac était Président de la République (du 17 mai 1995 au 16 mai 2007) certains ministres de l'Intérieur français ont fixé aux Préfets des départements métropolitains des objectifs annuels chiffrés « *ambitieux* » pour la reconduite à la frontière d'étrangers vivant en France en situation irrégulière, parfois avec femme et enfants ; le plus souvent, ces étrangers travaillaient illégalement en France pour des patrons manifestement *distracts* : ce furent les célèbres avions *affrétés* par les ministres de l'Intérieur vers le Mali ou ailleurs. L'objectif annoncé a été, pour l'année 2006, de 25 000 reconduites à la frontière d'étrangers vivant en France en situation irrégulière.

f) – Les salaires que les Maliens travaillant en France envoyaient au Mali dépassaient, en valeur, l'aide directe de la France au Mali et ils contribuaient largement à la stabilité du pays.

Les Maliens expulsés de France n'envoyèrent évidemment plus d'argent au Mali. Le Mali a alors connu une situation insurrectionnelle qui a motivé l'engagement de l'armée française par le Président François Hollande, à partir de janvier 2013, officiellement pour combattre des « *rebelles maliens* » dans le Nord du pays.

g) – Certains étrangers dont la qualité de réfugiés politiques n'avait pas été reconnue, furent renvoyés dans leurs pays d'origine où ils risquaient l'internement et parfois la mort.

h) – Sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, le nombre d'étrangers en situation irrégulière expulsés de France s'est élevé à 32 922 en 2011 ou à 36 822 en 2012.

i) – Selon les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur le 15 janvier 2016, il y a eu 15 485 *éloignements forcés non aidés* d'étrangers en situation irrégulière en 2015, un chiffre en augmentation de 2 pour 100 par rapport à l'année précédente et largement au-dessus des 13 908 *éloignements forcés non aidés* enregistrés en 2009 ou 13 386 en 2012.

Le nombre des *départs et éloignements aidés* fut de 4 211 en 2015 ; il avait été de 14 981 en 2012.

Le nombre des *départs spontanés* d'étrangers en situation irrégulière, sans

contrainte et sans aide, est estimé à 9 900 en 2015 ; des mesures d'éloignement ont pu être prises à leur rencontre lors de leur sortie du territoire.

Au total, il y a eu 29 596 sorties du territoire d'étrangers en situation irrégulière en 2015 contre 29 332 en 2009 et 36 822 en 2012.

Pour mémoire, Nicolas Sarközy de Nagy-Bocsa (né en 1955) a été Président de la République du 16 mai 2007 au 15 mai 2012 ; François Hollande (né en 1954) a été Président de la République du 15 mai 2012 au 14 mai 2017.

j) – Depuis la *loi Pasqua* du 9 septembre 1986, les reconduites à la frontière ne sont plus des sanctions pénales prononcées par des juges, mais des mesures administratives prononcées par les préfets.

k) – On peut regretter et on doit parfois condamner les *conditions* dans lesquelles tous ces étrangers en situation irrégulière ont été placés dans des *centres de rétention administrative* puis reconduits à la frontière, que ce soit dans les années 2000 et 2010 en temps de paix, ou dans les années 1940 en temps de guerre.

Raflouage (en anglais « *getting afloat* », « *bringing afloat* » : [Vieilli] Synonyme de *renflouage*).

[Voir les mots *Renflouage*, *Renflouer*].

Raflouement (en anglais « *getting afloat* », « *bringing afloat* » : [Vieilli] Synonyme de *renflouement*).

[Voir les mots *Renflouement*, *Renflouer*].

Raflouer (en anglais « *to get afloat* », « *to bring afloat* », « *to buoy up* », « *to be waterborne* ») : [Vieilli] Synonyme de *renflouer*.

[Voir le mot *Renflouer*].

Rafrâichir (en anglais « *to veer out* », « *to shorten* », « *to freshen* ») : **1** – Rafrâichir un câble, une amarre, une remorque, c'est en embraquer ou en filer un peu de manière que le portage n'en soit plus le même à l'écubier, dans le chaumard par lequel il sort du navire ou sur la lisse.

2 – Rafrâichir une manœuvre, un cordage, une pièce de bois, c'est couper le bout qui s'est usé en travaillant, pour le remplacer par une portion en meilleur état de la manœuvre, du cordage, ou de la pièce de bois.

3 – Réparer, restaurer ce qui a été altéré par le temps ; redonner de la fraîcheur, de l'éclat.

4 – [Vieilli] Restaurer par le repos et la nourriture.

Exemple : Il attendit que ses chevaux fussent rafrâichis pour reprendre son voyage.

Rafrâichissement : **1** – Le fait de rendre plus frais ou de devenir plus frais.

Exemple : Un rafrâichissement de la température ou, simplement, un rafrâichissement, c'est une baisse marquée de la température.

2 – L'état qui en résulte.

3 – Boisson fraîche consommée hors des repas.

4 – Action de restaurer ce qui a été altéré, de lui redonner de la fraîcheur, de l'éclat.

5 – [Vieilli] On appelait *rafrâichissements* (en anglais « *fresh provisions* ») les vivres frais que l'on embarquait dans un port d'escale ou dans un port de relâche, qui étaient différents de ceux qu'on portait en mer et qui étaient ordinairement secs ou salés avant l'instauration des chambres réfrigérées.

Remarque : Le terme est peu employé actuellement dans cette acception.

Rafrâichissoir : **1** – Petit meuble où l'on met à rafrâichir des bouteilles, des verres, dans des compartiments contenant de la glace.

2 – Récipient à bords hauts posé sur une table ou une desserte, qui maintient au

frais les boissons dans la glace.

Remarque : On dit aussi *rafraîchisseur*.

Ragage : 1 – Frottement d'une chaîne, d'un cordage, de la coque d'un navire contre un autre objet.

2 – Usure provoquée par ce frottement.

Ragaillardir : [*Familier*] Redonner de la gaîté.

Exemple : Allons, bonhomme, buvez ce coup, cela vous ragaillardira un peu ; cette nouvelle l'a tout ragaillardir.

Rage : 1 – Maladie contagieuse d'origine virale, très fréquemment mortelle, assez rare chez l'homme.

Remarques : **a)** – La rage affecte certains mammifères comme le renard, le chien, le chat, la chauve-souris qui peuvent la transmettre à l'homme par morsure.

b) – Le chimiste français Louis Pasteur (1822-1895) découvrit un vaccin antirabique.

c) – L'incubation de la rage étant assez longue, le vaccin anti-rabique peut avoir des propriétés curatives sur un sujet qui vient d'être mordu par un animal atteint par la rage.

d) – Les premières injections du vaccin antirabique curatif sur l'homme furent administrées avec succès à partir du 6 juillet 1885, sous l'autorité des médecins Alfred Vulpian (1826-1887) et Jacques-Joseph Granger (1843-1907) à un enfant de 9 ans, Joseph Meister (1876-1940) qui habitait Steige en Alsace (à l'époque allemande) et qui avait été mordu par un chien enragé 60 heures auparavant (il avait subi 14 blessures) ; le jeune Joseph Meister reçut des injections matin et soir pendant 10 jours.

e) – Le 28 septembre, date anniversaire de la mort de Pasteur est chaque année une Journée mondiale contre la rage.

2 – Transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc., porté au plus haut degré.

Exemples : Un accès de rage ; une rage aveugle ; ce discours l'a mis en rage ; exciter la rage de quelqu'un.

3 – [*Par analogie*] Faire rage, c'est se déchaîner avec une extrême violence.

Exemples : La tempête fait rage ; l'incendie faisait rage.

4 – Passion violente à laquelle on ne peut résister.

Exemple : Cet homme a la rage du jeu.

5 – Volonté farouche et opiniâtre.

Exemple : La rage de vaincre.

Rager : 1 – Être en proie à la colère, à une vive contrariété, à un violent dépit.

Exemple : Rager intérieurement.

2 – Manifester ces sentiments.

Exemple : Il rage de voir triompher ses adversaires.

Ragondin : 1 – Grand rongeur aquatique originaire de l'Amérique du Sud.

Remarques : **a)** – On l'appelle aussi *myopotame* ou *myocastor*.

b) – Les ragondins sauvages sont une espèce invasive dans le marais poitevin ; on en trouve dans les rivières de Charente et de Marans (Sèvre Niortaise).

2 – La fourrure de cet animal.

Exemple : Une toque, un manteau de ragondin.

Ragot : [*Familier*] Raconter malveillant.

Remarque : Le plus souvent au pluriel.

Exemple : Colporter des ragots.

- Ragoter : 1** – [*Familier*] Tenir des propos malveillants et indiscrets.
2 – [*Familier*] Propager des rumeurs, des ragots.
Exemple : Ces deux commères ne cessent de ragoter.
- Ragoût : 1** – Plat composé de morceaux de viande de boucherie, de volaille, de gibier, parfois de poissons fermes, cuits lentement dans une sauce avec des aromates et parfois, des petits légumes.
Exemples : Un ragoût de mouton, de bœuf, de lièvre ; un ragoût aux petits oignons ; de la viande en ragoût ; un ragoût de lotte.
2 – [*Familier*] Ce qui éveille le désir, l'intérêt.
Remarque : Le mot ragoût signifie « *qui plaît au goût* ».
- Ragoûtant : 1** – Qui plaît au goût, qui excite l'appétit.
2 – [*Au figuré*] Ce qui est agréable, plaisant, engageant [*surtout dans des phrases à valeur restrictive ou négative, qui inspirent la répugnance*].
Exemples : Un travail guère ragoûtant ; une histoire peu ragoûtante.
- Ragréage : 1** – Action de ragréer ; action de se ragréer.
2 – Le résultat de cette action.
- Ragréer : 1** – Réparer, remettre un navire en état de servir.
2 – Terminer un ouvrage en faisant disparaître les inégalités, les défauts qui en altèrent la surface.
3 – Appliquer un enduit pour obturer les cavités, niveler les défauts et obtenir une surface parfaitement plane.
4 – [*Pronominal*] « *Se ragréer de quelque chose* » signifie se pourvoir de ce qui a manqué.
Exemple : Ils travaillèrent à se ragréer d'une grande vergue.
- Ragué** : Se dit d'un câble altéré, écorché et coupé en partie.
Exemple : Un câble ragué.
- Raguer : 1** – Frotter de façon prolongée.
Exemples : La coque de ce navire rague contre le quai ; la remorque rague contre le fond.
2 – S'user par l'effet d'un frottement.
Exemple : Fourrer une manœuvre pour éviter qu'elle ne rague.
- Ragure** : Usure causée par le frottement.
- Raid** : Incursion rapide et temporaire en territoire étranger, hostile ou ennemi, pour une mission déterminée.
Exemples : Les raids des Vikings sur les côtes de la Manche ; les raids des Barbaresques en Méditerranée, sur les côtes atlantiques.
Remarque : On appelle *raid aérien* une mission menée par l'aviation militaire contre un objectif lointain.
- Raide : 1** – Qu'on a peine à courber, plier, fléchir.
2 – Qui est très tendu, qui n'est pas ou plus lâche.
3 – Un cordage est raide quand il est peu possible de le tendre davantage sans avoir à craindre une rupture ou un accident.
Remarque : Pour contrôler qu'un cordage est plus ou moins raide, on pose le pied dessus en dehors des portages et l'on évalue la pression plus ou moins forte que l'on doit exercer pour fléchir ce cordage.
- Raideur** : Voir l'expression *Module d'élasticité*.
- Raidillon** : Petite pente raide, sur une route, un chemin.
- Raidir** (en anglais « *to heave tight* ») : **1** – Tendre ou étendre avec force, rendre raide.
Exemples : Raidissez le bras ; raidissez la jambe.

2 – Devenir raide.

Exemple : On rince à l'eau douce les voiles raidies par le sel ; le linge mouillé raidit par la gelée.

Remarque : On dit aussi « *le linge mouillé se raidit par la gelée* ».

4 – Rendre difficile à plier, à courber, à lover.

Exemple : Le sel raidit les manœuvres exposées aux embruns ou les amarres qui ont traîné dans la mer, après qu'elles ont séché.

3 – Raidir un cordage, une amarre, un hauban, c'est agir dessus avec assez de force pour le tendre fortement.

Remarque : « *Border* » se dit d'une voile triangulaire dont on hale l'écoute pour tendre la *bordure* de cette voile, c'est-à-dire son côté inférieur ; on la raidit plus ou moins selon que l'on est sous l'allure du plus près ou qu'on s'en éloigne.

Raidisseur : 1 – Dispositif permettant de tendre et de maintenir raides des saisines, des câbles, etc.

2 – Élément servant de renfort à des pièces de construction en bois ou en métal pour éviter leur déformation.

Raie : Poisson de mer cartilagineux, du groupe des sélaciens, dont le corps plat est en forme de losange et dont la queue, longue et fine, est pourvue, chez certaines espèces, d'organes électriques ou de piquants.

Raifort : Plante vivace de la famille des brassicacées, originaire d'Europe orientale, dont la racine à la saveur poivrée est employée comme condiment.

Remarques : **a)** – Le raifort est parfois utilisé comme substitut à la moutarde.

b) – Les Alsaciens et les Allemands sont friands de raifort.

c) – La racine de raifort a parfois été utilisée pour soigner les rhumatismes.

d) – Le raifort sauvage, ou *cran*, qui croît aux lieux humides, a toutes les vertus du raifort cultivé, mais dans un degré plus fort ; sa racine est grosse et longue, d'un goût fort âcre et brûlant ; elle est chaude, dessiccative, apéritive et atténuante.

Rail : 1 – Chacune des deux bandes de fer ou d'acier poli posées parallèlement sur des traverses et qui constituent une voie ferrée sur laquelle roulent les trains, les grues du quai ou les portiques de manutention du navire, etc.

2 – Pièce métallique profilée, longue et étroite, sur laquelle se déplace une autre pièce.

Exemple : Le rail d'un palan mobile.

3 – [Au figuré] Zone de la mer très fréquentée, notamment par des navires de commerce, où les flux de navigation dans un sens comme dans l'autre suivent la même direction.

Remarque : Les navires de commerce à propulsion mécanique, qui ne sont pas obligés de louvoyer en fonction de la direction du vent comme les navires à voiles, cherchent à suivre des loxodromies pour aller d'un cap à un autre en navigation côtière et les moyens de navigation actuels leur permettent de ne pas s'en écarter.

[Voir le mot *Loxodromie*].

4 – Des rails relient quelques passages obligés tels que des caps ou des détroits, surtout si des zones de séparation de trafic ont été aménagées près de ces caps ou pour franchir ces détroits.

Exemple : Les navires qui vont de Méditerranée ou d'Afrique occidentale en Manche de Bretagne ou en Mer du Nord, traversent le golfe de Gascogne en suivant le rail qui relie les zones de séparation de trafic du Cap Finistère (en Espagne) à celles d'Ouessant (en France).

Remarques : **a)** – La traversée d'un rail de navigation se fait perpendiculairement aux flux de navigation ; une veille attentive et la plus grande prudence doivent

être la règle pendant les quelques milles où l'on peut rencontrer les navires qui suivent les rails montant ou descendant.

b) – Les *dispositifs de séparation de trafic* définis par l'Organisation Maritime Internationale (OMI en français, ou IMO en anglais) et imposés par les règlements nationaux dans certains parages très passants, avec « *voie montante* » et « *voie descendante* » obligatoires, ne doivent pas être confondus avec les *rails* de navigation qui résultent de la seule opportunité et que les navires suivent sans aucunes contraintes administratives ou réglementaires.

Rainbow Warrior (Attentat contre le –) : 1 – Des terroristes français utilisèrent deux *mines limpets*, le 10 juillet 1985, pour détruire le navire « *Rainbow Warrior* » de l'ONG internationale « *Green Peace* », qui était en escale depuis le 7 juillet 1985 dans le port d'Auckland, dans l'île du Nord, en Nouvelle-Zélande.

Le « *Rainbow Warrior* » arrivait de Honolulu, via les archipels Marshall, Kiribati et Vanuatu (ex-condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides).

Il y eut un mort dans l'attentat contre le « *Rainbow Warrior* » à Auckland : le photographe néerlandais d'origine portugaise Fernando Pereira (1950-1985) qui faisait partie de l'Équipage.

[Voir l'expression *Limpet (Mine –)*].

Remarques : **a)** – Fernando Pereira avait quitté son Portugal natal pour éviter d'aller se battre au Mozambique dans une guerre coloniale qu'il condamnait.

b) – Cet attentat eut de sérieuses répercussions diplomatiques entre la France et la Nouvelle-Zélande ; le mouvement *Greenpeace* ayant débuté en 1971 par des actions de protestation contre les essais nucléaires militaires, ni les États-Unis d'Amérique, ni le Royaume-Uni ne se sont mêlés à l'affaire du « *Rainbow Warrior* ».

c) – Le « *Rainbow Warrior* » appartenait à une société immatriculée dans les Îles Caïmans (un paradis fiscal britannique dans les Caraïbes) ; il était contrôlé par la fondation *Greenpeace International* de droit néerlandais et il était exploité par une société britannique, elle-même contrôlée par la fondation *Greenpeace* ; le « *Rainbow Warrior* » arborait le pavillon néerlandais.

d) – La fondation *Greenpeace* est une association à but non lucratif et non pas une société commerciale.

e) – Le « *Rainbow Warrior* » étant arrivé à Auckland dans le but de préparer des actions violentes contre les essais nucléaires français, il était peu envisageable pour l'État néerlandais de défendre les intérêts de *Greenpeace* après la destruction du « *Rainbow Warrior* » par les Services français : cela aurait été considéré comme une intervention dans les affaires intérieures d'un pays allié et un partenaire européen.

Les Services Secrets français avaient pris la précaution de provoquer une petite explosion avant de couler le « *Rainbow Warrior* », pour que l'Équipage évacue le navire ; le retard du photographe Fernando Pereira pour abandonner le navire n'avait pas été prévu.

En détruisant le « *Rainbow Warrior* » à quai à Auckland, la France voulait éviter les affrontements suicidaires que la flottille anti-nucléaire qui devait accompagner le « *Rainbow Warrior* » n'aurait pas manqué de provoquer contre les forces armées françaises dans la zone d'exclusion de 12 milles autour de Mururoa.

f) – La Nouvelle-Zélande pouvait reprocher et elle reprocha à l'État français une violation de sa souveraineté ; la destruction du « *Rainbow Warrior* » était contraire à la fois au respect de la souveraineté de la Nouvelle-Zélande et à l'interdiction de l'emploi de la force.

g) – On peut parler de *terrorisme* dans la mesure où le traitement qu'a subi cette notion aux Nations-Unies lui a fait perdre toute spécificité ; on peut ergoter sur la

qualification d'acte terroriste en rappelant que, jadis, on ne parlait de terrorisme que dans les cas d'actes de violence perpétrés par des individus (et non par des agents d'un État) contre des victimes indéterminées ou tout au moins sans rapport avec l'objet de l'acte (alors que la destruction du « *Rainbow Warrior* » visait à paralyser *Greenpeace*).

h) – On peut parler d'agression puisque l'agression est définie comme « *l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État* » ; mais nul ne peut prétendre que la France ait cherché à attaquer la Nouvelle-Zélande, ni que la paix ait été menacée par la destruction du « *Rainbow Warrior* ».

i) – La Nouvelle-Zélande demandait depuis 1973 à la Cour Internationale de Justice (CIJ) d'obliger la France à renoncer à ses essais nucléaires dans le Pacifique ; mais la France refusait l'autorité de la CIJ depuis 1974 pour éviter qu'elle ne s'immisce dans ses essais nucléaires.

j) – La réparation par la France du préjudice moral subi par la Nouvelle-Zélande se régla par la négociation ; celle-ci a été engagée par la rencontre du ministre des Relations extérieures de la France Roland Dumas (né en 1922) et du ministre des Affaires Étrangères de Nouvelle-Zélande, le 23 septembre 1985, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Nations-Unies ; la négociation s'est poursuivie entre experts.

k) – Le point le plus difficile à résoudre a été celui des « *faux époux Turenge* » (le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur) qui avaient été arrêtés et inculpés d'actes contraires à l'ordre public et tombant sous le coup de la loi pénale locale, alors que ni leur appartenance aux Services Secrets français, ni leur nationalité, ni leur véritable identité n'étaient connues ; la Haute Cour d'Auckland les condamna après que leur qualité d'agents secrets français fut dévoilée et que la responsabilité de l'opération fut reconnue par le Gouvernement français ; ils plaidèrent coupable pour éviter une longue instruction forcément indiscrete et moyennant la transformation de l'inculpation initiale de meurtre en une inculpation pour homicide qui leur faisait encourir une peine de 14 ans d'emprisonnement au lieu de la perpétuité ; la Cour d'Auckland a qualifié l'action des « *faux époux Turenge* » contre le « *Rainbow Warrior* » de terroriste.

2 – Le 10 juillet 1985, le « *Rainbow Warrior* » de l'ONG *Greenpeace* était amarré au Marsden Wharf à Auckland.

Remarques : a) – L'organisation internationale *Greenpeace*, créée en 1971 par des écologistes canadiens, des objecteurs de conscience américains et des pacifistes de toutes nationalités, base son existence sur une légitimité écologique, abstraite et supranationale, alors que la légitimité des États est basée sur des lois précises dans des contextes nationaux.

b) – Le « *Rainbow Warrior* » devait appareiller le 21 juillet 1985 à la tête d'une flottille de petits bateaux de plaisance, pour une campagne d'action contre les essais nucléaires français dans le Pacifique.

c) – La France ne s'associait pas au traité de Rarotonga du 6 août 1985 déclarant le Pacifique Sud zone dénucléarisée ; le dernier essai à Mururoa avait eu lieu le 7 juin 1985 à 17h40 et le prochain aurait lieu le 24 octobre 1985.

d) – Le 10 juillet 1985, les patrons de plusieurs bateaux de plaisance qui comptaient accompagner le « *Rainbow Warrior* » dans son expédition à Mururoa étaient réunis avec une partie de l'équipage de ce dernier (30 personnes en tout) dans l'ancienne cale à poissons à l'avant du navire, pour célébrer le 29^{ème} anniversaire de l'Américain Stephen Gregory Sawyer (1956-2019).

e) – Steve Sawyer était chargé de coordonner la campagne de *Greenpeace* contre les essais nucléaires français dans le Pacifique ; il était ce soir là au Piha Surf

Club, de l'autre côté de la Ville, à une réunion de l'ONG *Greenpeace*.

f) – Vers 22 h 30, une partie des invités quittèrent le bord ; il ne restait plus que 12 personnes à bord, quatre dans leurs cabines et huit dans le carré pour vider les dernières bouteilles.

3 – La première mine, de faible puissance (5 kg), avait été disposée sur le gouvernail pour alerter et faire fuir l'Équipage ; elle explosa à 23h48 le 10 juillet 1985, provoquant une brèche de 2 mètres de long sur 2,5 mètres de haut ; le navire prenant de la gîte, la plupart des personnes présentes à bord se précipitèrent pour débarquer et se mettre à l'abri au poste de police, de l'autre côté de la rue, à l'exception du photographe Fernando Pereira qui descendit dans sa cabine pour y chercher des objets personnels, dont ses appareils photographiques ; après la deuxième explosion à 23h51 (une mine de 15 kg) le capitaine américain Peter Henry Willcox (né en 1953) ordonna l'abandon du navire ; malheureusement, le photographe Fernando Pereira, qu'il croyait en ville, était encore en bas ; on le retrouva plus tard noyé, la jambe prise dans les courroies de son sac.

Remarques : a) – Le lendemain matin (le 11 juillet) le commandant du « *Rainbow Warrior* », Peter Willcox, et Steve Sawyer furent convoqués à la Capitainerie ; le commandant de port les pria de dégager leur bateau qui était échoué et qui encombra le bassin ; lorsqu'il commença à faire jour et que les plongeurs rendirent compte que des tôles de la coque étaient soufflées vers l'intérieur du navire, créant deux brèches de plusieurs mètres carrés et qu'il devait s'agir de bombes placées à l'extérieur de la coque, le ton des autorités néo-zélandaises changea complètement.

b) – Tout désignait un attentat perpétré par la France ; les seules preuves qui manquaient, selon l'expression de l'époque, c'étaient « *une baguette de pain, un béret et une bouteille de beaujolais* ».

4 – Les dégâts subis par le « *Rainbow Warrior* » furent jugés trop importants pour justifier économiquement sa réparation.

Remarque : L'épave du « *Rainbow Warrior* » a été immergée par vingt-huit mètres de fond au large des îles Cavalli, à Matauri Bay, au Nord d'Auckland.

5 – Deux membres de la DGSE (*Direction générale de la sécurité extérieure*) les services secrets français, le capitaine Dominique Prieur (36 ans) et le commandant Alain Mafart (35 ans) avaient atterri à Auckland le 22 juin 1985 ; ils se faisaient passer pour les époux Alain et Sophie Turenge, de nationalité suisse, en voyage de noce ; ils avaient loué une camionnette *Toyota HiAce* sous leurs fausses identités ; ils devaient s'en servir pour assister les nageurs de combat chargés de poser deux mines limpets sur la coque du « *Rainbow Warrior* » ; les faux époux Turenge se firent stupidement repérer à plusieurs reprises, par exemple en circulant en voiture sur une jetée interdite ; le surlendemain de l'attentat, le 12 juillet 1985 à 9 heures du matin, ils se firent appréhender un peu bêtement à l'aéroport d'Auckland quand ils rendirent leur véhicule à l'agence locale de location de voitures.

Remarques : a) – Les « *époux Turenge* » voulaient récupérer le cautionnement de 130 NZ\$ qu'ils avaient laissé en louant leur voiture ; cela leur a été fatal.

b) – Leurs manigances suspectes dans le port d'Auckland avaient été remarquées par des agents du port, par des plaisanciers et par d'autres usagers du port qui avaient relevé le numéro de leur véhicule ; c'est ainsi qu'ils avaient été signalés aux autorités dès avant l'attentat.

6 – Les *faux époux Turenge*, après avoir été interpellés par la police néo-zélandaise à l'aéroport le 12 juillet 1985 et avoir été assignés à résidence, furent finalement arrêtés après avoir imprudemment passé un appel téléphonique international à un numéro secret de la DGSE, depuis leur hôtel.

Remarques : a) – Leurs empreintes digitales furent relevées sur le Zodiac qu'ils avaient transporté dans leur voiture.

b) – Mafart et Prieur furent inculpés le 23 juillet 1985 pour « *meurtre, incendie volontaire et association de malfaiteurs* » ; jugés à partir du 4 novembre 1985 par une Cour néo-zélandaise, ils furent finalement reconnus coupables d'homicide (involontaire) et non pas de meurtre.

c) – Les faux époux Turenge ont été condamnés chacun à dix ans de prison ferme le 22 novembre 1985.

d) – Ils purent quitter la Nouvelle-Zélande le 23 juillet 1986 (fuseau de Wellington) ou le 22 juillet 1986 (fuseau de Papeete) pour être transférés sur l'atoll d'Hao, dans l'archipel des Tuamotu, à 920 km dans l'Est de Tahiti.

e) – C'est à la suite d'un arbitrage rendu par le Secrétaire Général des Nations-Unies, Javier Pérez de Cuéllar, que les agents Dominique Prieur et Alain Mafart purent exécuter leur peine sur l'atoll de Hao en Polynésie française, en application d'un accord conclu entre la France et la Nouvelle-Zélande qui précisait qu'ils devaient rester pendant trois années sur l'atoll de Hao.

f) – 18 mois plus tard, ils étaient tous les deux retournés en France et en liberté.

g) – Une autre procédure d'arbitrage est arrivée à la conclusion qu'ils ont été libérés en violation de l'accord conclu entre la France et la Nouvelle-Zélande.

h) – L'affaire a été réglée lorsque des excuses ont été présentées et un dédommagement versé à la Nouvelle-Zélande.

i) – Le Premier ministre néo-zélandais a dit exclure toute nouvelle action concernant le « *Rainbow Warrior* », compte tenu des engagements internationaux pris entre la France et la Nouvelle-Zélande.

7 – Les deux nageurs de combat français (le sergent-chef Jean Camas et le capitaine Jean-Luc Kister) qui avaient placé les deux *mines limpets* sur la coque du « *Rainbow Warrior* », le patron du bateau pneumatique qui les avait amenés sur place (le capitaine Gérard Royal, le frère de *Ségoène Royal*) ainsi que les autres terroristes français qui avaient aidé à préparer l'attentat ou qui étaient en réserve, purent échapper à la police néo-zélandaise.

Remarque : Jean Camas et Jean-Luc Kister étaient arrivés de Tahiti en Nouvelle-Zélande le 7 juillet, 3 jours avant la pose des mines, sous les faux noms de Alain Tonel et Jacques Camurier.

8 – Le lieutenant de la DGSE Christine Cabon, alias Frédérique Bonlieu, lesbienne avouée et choisie pour cette raison, avait infiltré l'ONG *Green Peace* de fin avril à fin mai 1985.

Remarques : a) – Arrivée à Auckland le 23 avril 1985, elle s'était mise en ménage avec une journaliste néo-zélandaise favorable à l'ONG *Greenpeace*.

b) – Christine Cabon était chargée des reconnaissances et elle effectua de nombreux déplacements en Nouvelle-Zélande pour reconnaître les lieux de rendez-vous des différents terroristes.

c) – Elle avait pu apprendre que le « *Rainbow Warrior* » était attendu le 6 juillet 1985 à Auckland et qu'il y resterait deux semaines.

d) – Elle quitta la Nouvelle-Zélande le 24 mai 1985 pour Israël *via* Tahiti.

e) – Christine Cabon (alias Frédérique Bonlieu) fit l'objet d'un mandat d'arrêt international le 26 juillet 1985, lancé par la justice néo-zélandaise.

f) – Avertie par la DGSE, Christine Cabon dut s'enfuir d'Israël en urgence pour échapper à son arrestation par la police israélienne et à son extradition vers la Nouvelle-Zélande.

9 – Une autre équipe terroriste de 4 personnes, chargée de la logistique, quitta Nouméa le 13 juin 1985 à bord d'un sloop de 12 mètres nommé « *Ouvéa* » : elle était composée de l'adjudant-chef Roland Verge, de l'adjudant Gérard

Andriès, de l'adjutant Jean-Michel Bartelo (trois nageurs de combat de la base d'Aspretto en Corse) plus le médecin civil Xavier Maniguet (un spécialiste des accidents de plongée et un fameux coureur de jupons) ; l'« *Ouvéa* » fit une escale à l'île australienne de Norfolk, à mi-route entre la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande, du 17 au 19 juin ; il apportait les explosifs à Auckland ainsi que le Zodiac et le moteur hors-bord achetés par Roland Verge à Londres ; le 25 juin 1985, l'« *Ouvéa* » déchargea discrètement le matériel de l'attentat (explosifs, Zodiac, moteur) dans une baie isolée, avec l'aide de Mafart et de Prieur ; Mafart et Prieur prirent en charge le matériel et le camouflèrent jusqu'à l'arrivée du « *Rainbow Warrior* » à Auckland ; l'« *Ouvéa* » fit sa déclaration d'entrée à Auckland le 25 juin et il fut visité par la douane néo-zélandaise comme tous les navires qui arrivent dans un port.

Remarques : a) – Les équipes de la DGSE se préparèrent entre le 24 juin et le 9 juillet.

b) – L'« *Ouvéa* » est reparti d'Auckland le 9 juillet 1985 pour Norfolk où il est arrivé le 13 juillet ; le bateau y fut fouillé par la police néo-zélandaise sous les ordres du commissaire Galbraith ; il est reparti de Norfolk le 15 juillet sous la surveillance d'un avion Orion P3 néo-zélandais puis, soit les hommes *auraient été récupérés* en pleine mer par le sous-marin nucléaire français « *Rubis* », soit ils *auraient été hélitreuillés* depuis Nouméa.

c) – Le voilier « *Ouvéa* », qui avait été loué à Nouméa, a certainement été coulé volontairement ; en tout cas, il n'a pas été rendu au loueur.

d) – Les 4 membres de l'équipe de l'« *Ouvéa* » firent l'objet d'un mandat d'arrêt international le 26 juillet 1985.

10 – L'opération « *Satanic* » (c'est son nom de code) a été dirigée par le colonel Jean-Claude Lesquer, responsable du *service Action* à la DGSE ; le chef de mission sur place était le commandant Louis-Pierre Dillais, le gendre de l'ancien ministre Jean François-Poncet (1928-2012).

Remarque : Louis-Pierre Dillais vit actuellement aux États-Unis où il exerce le commerce des armes pour le compte de la société belge « *Fabrique Nationale Herstal* », mieux connue sous son abréviation « *FN Herstal* » ; l'association *Greenpeace USA* demande depuis 2005 son expulsion du territoire américain en raison de son rôle dans l'attentat terroriste du 10 juillet 1985 à Auckland.

11 – L'amiral Pierre Lacoste (1924-2020) patron de la DGSE (*direction générale de la Sécurité extérieure*) depuis le 10 novembre 1982, qui avait signé l'ordre d'exécution de l'opération « *Satanic* » le 7 mai 1985, servit de premier fusible et il fut limogé le 19 septembre 1985.

Remarques : a) – Le 19 mars 1985, M. Patrick Careil, directeur de cabinet de Charles Hernu, ministre de la Défense, avait explicitement demandé à l'amiral Lacoste de mettre en œuvre les moyens de la DGSE pour interdire au mouvement *Greenpeace* de réaliser ses projets d'intervention contre la campagne des essais nucléaires français à Mururoa, à l'été 1985.

L'amiral Lacoste fut reçu par le ministre Charles Hernu le 6 mai 1985 pour préciser le type d'intervention à opérer contre l'ONG *Greenpeace* : Charles Hernu déclara qu'il assumerait complètement la responsabilité du sabotage du « *Rainbow Warrior* » dans le port d'Auckland.

b) – Reçu en audience par le président de la République le 15 mai 1985, l'amiral Lacoste avait demandé au Président s'il l'autorisait à mettre en œuvre le projet de neutralisation qu'il avait étudié à la demande de Charles Hernu ; le Président Mitterrand donna son accord en soulignant l'importance qu'il attachait aux essais nucléaires.

c) – L'amiral Lacoste fut soumis à une forte pression pour saboter le « *Rainbow*

Warrior », relayée notamment par le directeur de cabinet d'Hernu, Patrick Careil et son principal conseiller Jean-François Dubos.

d) – L'amiral Lacoste fut limogé pour faute, mais Patrick Careil prit la direction générale de la banque HSBC France et Jean-François Dubos présida le directoire de Vivendi ; les deux furent faits chevaliers de la Légion d'Honneur en reconnaissance de leurs exploits.

12 – L'opération avait été supervisée, au cabinet du ministre de la Défense Charles Hernu, par les colonels Heinrich et Fresnel du bureau des affaires réservées.

Remarques : a) – Le Ministre de la Défense Charles Hernu (1923-1990), qui avait autorisé l'attentat, démissionna le 20 septembre 1985 et servit de deuxième fusible pour protéger le Président Mitterrand.

b) – Le 16^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, Abraham Lincoln (1809-1865) disait que l'on peut tromper tout le monde une fois, ou une personne tout le temps, mais pas tout le monde tout le temps.

13 – Le financement de l'opération (certains disent 1,2 million, d'autres plus de 5 millions de francs) avait été pris sur les fonds spéciaux du Premier ministre depuis la présidence de la République, sous la responsabilité du chef d'état-major particulier du Président Mitterrand (1916-1996), le général d'aviation Jean Saulnier (1930-2013).

14 – Le Premier ministre Laurent Fabius (né en 1946) voulut échapper à ses responsabilités en affirmant, d'abord, que son Gouvernement était étranger à l'affaire et plus tard, que lui-même n'avait pas été mis au courant.

Remarques : a) – En réalité, Laurent Fabius avait assisté à une réunion régulière du comité nucléaire militaire qui s'était tenue à Matignon le 6 avril 1985 et au cours de laquelle l'opération contre l'organisation *Greenpeace* avait été évoquée.

b) – Le rapport demandé par Laurent Fabius au conseiller d'État Bernard Tricot pour se disculper de cet « *attentat criminel* » et qui fut rendu public le 26 août 1985, établissait imprudemment que le Gouvernement et la DGSE étaient étrangers à l'affaire.

c) – Mais la presse se saisit du dossier à partir du 17 septembre 1985 ; des journaux révélèrent les noms de certains participants.

d) – L'informateur des journalistes, discret et bien placé, était Pierre Joxe (né en 1934), alors ministre de l'Intérieur.

e) – Pierre Joxe voulait protéger le Président Mitterrand en faisant sauter un « *gros fusible* » (Charles Hernu, le principal adversaire politique de Pierre Joxe) pendant qu'il en était encore temps.

15 – Le 22 septembre, Laurent Fabius fut contraint d'avouer que c'étaient des Français, membres de la DGSE, qui avaient coulé le « *Rainbow Warrior* » et qu'ils avaient agi sur ordre.

Remarques : a) – En précisant qu'ils avaient agi sur ordre, Fabius protégeait les agents de la DGSE qui avaient participé à l'attentat, en empêchant les poursuites par l'Autorité judiciaire française.

b) – Art. 327 du Code pénal ancien, encore en vigueur en 1985 : « *Il n'y a ni crime ni délit, lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient ordonnés par la loi et commandés par l'autorité légitime* ».

c) – L'article 327 du Code pénal ancien a été abrogé par la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992, Art. 372.

16 – Laurent Fabius commit une faute politique en ne démissionnant pas de son poste de « *Premier ministre de la France* » dont il était si fier.

Remarque : Contrairement à ce que beaucoup lui promettaient jusqu'à ce funeste été 1985, Laurent Fabius ne devint pas Président de la République ; c'est Lionel

Jospin qui représenta le Parti Socialiste aux élections présidentielles de 1988 et de 2002 et Ségolène Royal à celles de 2007.

17 – Le Président de la République François Mitterrand avait approuvé ce projet qui visait à empêcher les écologistes et pacifistes de *Greenpeace* de perturber les essais nucléaires souterrains français à Mururoa, dans l'archipel des Tuamotu, en Polynésie française.

Remarque : Plus précisément, l'amiral Lacoste s'était fait confirmer l'ordre par le chef d'état-major particulier du président de la République, le général d'aviation Jean Saulnier (1930-2013).

18 – Finalement, le Gouvernement français reconnut peu à peu son implication dans cette affaire mal préparée et bizarrement exécutée.

Remarque : Le canot pneumatique, de marque Zodiac, retrouvé à Auckland avec des bouteilles de plongée militaires, avait été acheté à Londres par Roland Verge pour être transporté en France, à Paris ; d'autre matériel de plongée avait été acheté à Hambourg.

19 – Le SNA (sous-marin à propulsion nucléaire d'attaque) « *Rubis* » était arrivé à Nouméa le 10 mai 1985 avec à son bord le ministre des armées Charles Hernu ; le « *Rubis* » appareilla de Nouméa le 5 juillet 1985 ; il aurait eu le temps de rejoindre l'« *Ouvéa* » en mer, avant d'arriver à Papeete le 22 juillet .

Remarque : Les agents de l'« *Ouvéa* » rentrèrent à Paris fin juillet par la liaison aérienne hebdomadaire Faaa-Paris du COTAM (*Commandement du transport aérien militaire*).

20 – Tous les agents de la DGSE doivent demander, conserver et rapporter les justificatifs de leurs moindres dépenses pour espérer se faire défrayer par l'Administration.

Remarques : **a)** – Ayant trouvé tous les justificatifs de dépenses des faux époux Turenge lors d'une perquisition à leur hôtel, les enquêteurs purent reconstituer leur périple de deux semaines en Nouvelle-Zélande ; ils prirent connaissance des numéros de téléphone qu'ils avaient appelés depuis leurs hôtels, dont celui de la DGSE en France.

b) – Après vérification par les services d'Interpol à Berne, les passeports suisses des faux époux Turenge se révélèrent être des faux grossiers ; cela leur valut d'être écroués ; les numéros des deux passeports étaient très voisins (à deux unités près) alors qu'ils étaient censés ne pas avoir été délivrés la même année.

c) – Plusieurs fois libérés en Nouvelle-Zélande pour des raisons de procédure, les faux époux Turenge ne cherchèrent jamais à disparaître dans la nature et à quitter la Nouvelle-Zélande par un moyen discret ; ils furent plusieurs fois rattrapés dans leur chambre d'hôtel et réincarcérés sous une nouvelle inculpation.

21 – Le directeur du contre-espionnage français (la DST) de l'époque, Yves Bonnet, affirma le 18 avril 1995 sur la chaîne australienne ABC que l'ordre de couler le « *Rainbow Warrior* » avait été donné par le président François Mitterrand lui-même.

Remarques : **a)** – Les nombreux agents des services secrets français qui devaient participer à l'action avaient été étonnés par la disproportion apparente entre le but recherché (empêcher le départ du « *Rainbow Warrior* ») et les moyens employés ; certains crurent qu'il s'agissait d'un simple exercice de routine.

b) – Les militaires doivent obéir en temps de paix comme en temps de guerre, mais ils n'ont pas ensuite à supporter individuellement les conséquences judiciaires d'une éventuelle faute de commandement.

22 – Le Président Mitterrand ne fut pas inquiet et il fut réélu pour 7 ans au deuxième tour de scrutin, le 8 mai 1988, contre Jacques Chirac.

Remarques : **a)** – Jacques Chirac (né en 1932) n'évoqua pas cet attentat pendant la

campagne électorale de 1988, afin de sauvegarder l'efficacité des Services Secrets et pour ne pas compromettre davantage la position internationale de la France.

b) – Jacques Chirac était un véritable homme politique, qui avait le sens des responsabilités ; il ne chercha pas à se faire plaisir en embarrassant Mitterrand.

c) – Il n'y eut pas d'enquête parlementaire, pour les mêmes raisons.

23 – La Nouvelle-Zélande et la France demandèrent au Secrétaire Général des Nations-Unies, Javier Pérez de Cuéllar (né en 1920), de rendre une décision contraignante pour les deux parties, ce qu'il fit en juillet 1986.

Remarques : **a)** – La décision accordait une double réparation à la Nouvelle-Zélande : d'abord, une satisfaction sous la forme d'excuses officielles de la France, ensuite une réparation de sept millions de dollars américains.

b) – Les deux agents français Mafart et Prieur furent transférés le 22 juillet 1986 sur l'île d'Hao en Polynésie française, avec interdiction de revenir en métropole pendant trois ans.

c) – Le commandant Mafart a été rapatrié pour raison médicale le 14 décembre 1987 et le capitaine Prieur le 6 mai 1988 en raison du décès de son père.

d) – La Nouvelle-Zélande porta l'affaire devant un tribunal arbitral et les relations entre les deux pays restèrent tendues pendant plusieurs années.

24 – La France versa :

i) 7 millions de dollars (42 millions de francs français) à la Nouvelle-Zélande en compensation des dommages matériels et moraux qu'elle avait subis,

ii) 13 millions de francs à la famille du photographe Fernando Pereira (que la famille accepta le 8 novembre 1985),

iii) 54 millions de francs au *Fonds d'amitié avec la Nouvelle-Zélande*,

iv) 8,16 millions de dollars (39 millions de francs) à *Greenpeace*, en 1987,

v) 675.000 francs à la société *Nouméa Yacht Charter* pour la perte de l'« *Ouvéa* ».

Remarques : **a)** – Les dépenses à la charge de la DGSE s'élevèrent à 2 786 364 francs.

b) – L'État français s'engagea, en outre, à ne pas s'opposer à l'importation de viandes de mouton, d'agneau et de cabri de la Nouvelle-Zélande dans la CEE, notamment au Royaume-Uni, comme il avait menacé de le faire pour exercer une pression sur le Gouvernement néo-zélandais.

c) – Mais l'État français oublia d'exiger de la Nouvelle-Zélande la levée des mandats d'arrêt internationaux ; Gérald Andriès, l'un des membres de l'équipe de l'« *Ouvéa* », fut arrêté par la police helvétique le 23 novembre 1991 à sa descente du train à Bâle, à l'occasion d'un contrôle de routine ; Gérald Andriès, qui était encore visé par le mandat d'arrêt international néo-zélandais du 26 juillet 1985, qui le visait en tant qu'ancien membre de l'Équipage de l'« *Ouvéa* », fut écroué à la maison d'arrêt de Bâle « *en attendant son extradition* » ; il reçut la visite du Consul général de France à Bâle le mercredi 27 novembre 1991, mais celui-ci n'avait pas d'informations sur ce qui allait se passer ; le même jour, l'inspecteur néo-zélandais Maurice Whitham, devenu responsable de l'enquête sur l'attentat du « *Rainbow Warrior* », déclara que les preuves constituées en 1985 étaient toujours valables et suffisantes pour ouvrir un procès à Auckland ; l'inculpation de Gérald Andriès pour meurtre, dommage délibéré sur le « *Rainbow Warrior* » causé par un engin explosif et tentative d'incendie volontaire, était toujours en vigueur ; les enquêteurs néo-zélandais étaient frustrés parce qu'ils n'avaient pas eu la possibilité de mener à son terme l'enquête sur l'attentat contre le « *Rainbow Warrior* ».

Finalement, les autorités néo-zélandaises firent savoir à la Suisse qu'elles ne demandaient pas l'extradition de Gérald Andriès.

25 – L'ONG *Greenpeace* vit sa renommée internationale décuplée par cette affaire néo-zélandaise tragico-comique.

Remarques : **a)** – Les organisations non gouvernementales comme *Greenpeace* ne peuvent pas gagner sur le terrain contre les États, mais leurs dirigeants cherchent par des coups d'éclat très médiatisés à amener les opinions publiques des différents pays à faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour atteindre leurs objectifs, au demeurant respectables.

b) – L'épave multicolore à moitié sortie de l'eau du « *Rainbow Warrior* » dans le port d'Auckland, photographiée ou filmée des milliers de fois, a davantage marqué les esprits que si le « *Rainbow Warrior* » avait sombré une nuit sans lune dans le Pacifique, lors d'affrontements avec des bâtiments de guerre, des hélicoptères et des commandos français très entraînés.

c) – Les hommes politiques et les fonctionnaires français, notamment les militaires, ne se représentent pas assez ce qui peut faire le succès d'une organisation de défense de l'environnement comme *Greenpeace*.

d) – Dès qu'on évoque la Nouvelle-Zélande en France, les mots qui viennent à la bouche, après ce qui touche au rugby, sont « *Rainbow Warrior* » et *Greenpeace*.

e) – Le dernier essai nucléaire français eut lieu le 27 janvier 1996 à Fangatofa, dans l'archipel des Tuamotu, en Polynésie française, à 45 kilomètres de Mururoa, sous la présidence de Jacques Chirac.

26 – Nous avons piloté le « *Rainbow Warrior II* » à l'entrée dans le bassin extérieur de La Rochelle-Ville, le 1er septembre 1989, à la marée de l'après-midi.

Remarques : **a)** – Le « *Rainbow Warrior II* » avait été acquis grâce à l'indemnité versée par la France à l'ONG internationale *Green Peace* après l'attentat terroriste perpétré contre le « *Rainbow Warrior* » (premier du nom) par des agents des Services Secrets français, le 10 juillet 1985, dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande).

b) – Le schooner en acier « *Rainbow Warrior II* », ex-chalutier écossais « *Grampian Fame* », avait été construit en 1957 ; après transformations, il est resté en service dans la flotte de *Greenpeace* du 10 juillet 1989 au 16 août 2011 ; sa capacité d'hébergement avait été portée à 28 couchettes ; trois mâts lui furent implantés pour naviguer de manière plus écologique (à la voile) et pour augmenter sa distance franchissable sans ravitailler en combustible.

c) – Le « *Rainbow Warrior II* » avait une longueur de coque de 55,2 m, une largeur de 8,5 m ; il pouvait envoyer 650 m² de voilure sur 3 mâts ; la commande des quatre voiles était assistée par ordinateur ; il avait, en plus, deux moteurs de 500 kW chacun pour la propulsion ; sa vitesse était de 6 nœuds à la voile, le double au moteur.

d) – Le « *Rainbow Warrior II* » a été remplacé par le « *Rainbow Warrior III* » le 14 octobre 2011, pour le quarantième anniversaire de l'ONG *Greenpeace*.

Raine : Synonyme de grenouille.

Exemple : La raine verte.

Rainer : Entailler en faisant une rainure.

Remarque : On dit aussi *rainurer*.

Raineter : Entamer, tailler, marquer avec une rainette.

Exemple : Raineter une pièce de bois pour y tracer des repères.

Remarque : On écrit *raineter* et parfois *rénetter*.

Rainette : **1** – Outil au fer recourbé en une griffe tranchante, qui permet de marquer le bois ou de creuser légèrement le cuir.

2 – Lame tranchante et courbe à son extrémité, utilisée par le maréchal-ferrant ou

le vétérinaire pour tailler la corne du sabot d'un cheval et rendre ainsi plus faciles les opérations de ferrage ou de soin.

Rainette : Petite grenouille de couleur verte, aux membres allongés, aux doigts et aux orteils munis de ventouses qui lui permettent de grimper aux arbres.

Rainurage : **1** – Action de façonner, de creuser une rainure dans une pièce de bois, notamment à l'aide d'un bouvet ou d'une toupie.

2 – Rainure ainsi pratiquée.

Rainure : Entaille longue et étroite que l'on pratique dans l'épaisseur d'un morceau de bois ou d'une planche pour y emboîter ou y faire coulisser une autre pièce.

Raisin : *Raisin* désigne le format d'une feuille de papier de largeur 50 centimètres et de hauteur 65 centimètres.

Remarque : À l'origine, les feuilles de papier de ce format portaient toutes en filigrane le dessin d'une grappe de raisin.

Raison : **1** – Ensemble des facultés intellectuelles, des capacités mentales d'une personne.

Remarques : **a)** – L'expression « *sans rime ni raison* » fait référence à l'œuvre de Boileau et signifie qu'il manque du *bon sens*.

b) – « *Sans rime mes raisons* » est le titre d'un recueil de poèmes, écrit et édité à compte d'auteur par l'administrateur des Affaires maritimes Jean-Marie Gilory, qui fut chef de quartier à Marennes et à La Rochelle.

2 – Faculté de penser en général.

Remarque : On distingue la raison intuitive, qui procède par une saisie immédiate de l'essence des choses, par opposition à la raison discursive, ou raison raisonnante, qui opère par une suite logique de raisonnements, de preuves.

3 – Faculté de penser telle qu'elle s'exerce lorsqu'elle n'est pas influencée par une croyance.

Remarques : **a)** – Ceux qui croient au surnaturel appellent cette croyance *la foi*.

b) – *Blaise Pascal* rejetait deux excès concernant la *raison* : l'exclure ou n'admettre qu'elle ; la dernière démarche de la *raison* est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpasse, et elle n'est que faible si elle ne va pas jusque là.

4 – Ce qui rend compte d'un fait, ce qui explique, justifie l'attitude d'une personne, détermine sa conduite.

5 – Rapport entre deux ou plusieurs quantités, proportion entre deux ou plusieurs grandeurs.

6 – Part de chacun des associés dans le capital d'une maison de commerce, d'une entreprise.

Remarque : On entend par *raison sociale*, l'appellation qu'adoptent certaines sociétés de personnes ; elle peut être composée à partir des noms de l'ensemble des associés ou de certains d'entre eux seulement (dans ce cas, la *raison sociale* est suivie de la mention consacrée « & *compagnie* »).

Raisonnement : **1** – Manière dont l'esprit enchaîne les unes aux autres des propositions pour établir une vérité (par opposition à l'*intuition*, au *sentiment*, à la *croyance*).

Remarque : Le raisonnement porte sur des idées, des abstractions.

[Voir le mot *Raisonner* et l'expression *Régulation cognitive*].

2 – Suite ordonnée de raisons, ensemble d'arguments qui s'enchaînent de façon à démontrer, à prouver, à convaincre.

Remarques : **a)** – Le raisonnement hypothético-déductif est abstrait.

b) – Le raisonnement inductif consiste à tirer les conséquences d'une proposition ou d'un fait avéré.

c) – Le raisonnement déductif tire les conséquences d'une ou de plusieurs causes

identifiées.

d) – Le raisonnement disjonctif part de l’affirmation d’une alternative (le dilemme est une forme de raisonnement disjonctif).

e) – La logique est la science des règles formelles qui fondent le raisonnement.

Raisonner : 1 – User de sa raison pour connaître, pour juger.

[Voir le mot *Raisonnement*].

Remarques : a) – Raisonner, c’est aussi trouver des questions ouvertes derrière les résultats apparents.

b) – Raisonner est le propre de l’homme.

2 – Organiser et ordonner ses idées pour résoudre un problème.

Remarques : a) – Un même raisonnement peut s’adapter à des objets différents.

b) – Un même problème peut parfois être résolu par plusieurs formes de raisonnements.

c) – Raisonner par *induction* pour résoudre un problème, c’est partir d’une intuition plus ou moins confuse et obscure, souvent basée sur la connaissance de plusieurs autres cas concordants que l’on soupçonne *a priori* analogues, pour imaginer une conjecture explicative que l’on cherchera ensuite avec effort à justifier pour la démontrer ou la rejeter.

d) – Raisonner par *abduction*, c’est faire un syllogisme aristotélicien dans lequel la prémisses majeure étant un fait certain et la prémisses mineure *a priori* probable, la conclusion n’est qu’une hypothèse probable jusqu’à ce que la mineure soit prouvée.

[Voir l’expression *Syllogisme aristotélicien*].

e) – Raisonner par *déduction logique*, c’est faire un syllogisme aristotélicien dans lequel la prémisses majeure étant un fait certain et la prémisses mineure étant également certaine, la conclusion est nécessairement certaine, inévitable et elle est évidemment vérifiable pour certains cas particuliers remarquables.

f) – Raisonner par *analyse et synthèse* pour résoudre un problème, c’est partir de la supposition que le problème est résolu, puis trouver des conditions nécessaires à la résolution et enfin constater que la solution vérifie les hypothèses.

g) – Raisonner par la *contraposée* pour résoudre un problème, c’est traiter de l’équivalent négatif de sa réciproque, parfois plus facile à comprendre.

Exemple : La contraposée de la proposition « si l’on a mouillé et que la chaîne ne présente pas de vibrations, l’ancre tient bien au fond » est la proposition « si l’on a mouillé et que l’ancre est en train de chasser, la chaîne présente des vibrations ».

[Voir le mot *Contraposée*].

h) – Raisonner par *l’absurde* (ou *apagogie*) pour démontrer une propriété, c’est prouver que son contraire amène à une contradiction ; on peut démontrer certaines questions par une cascade de raisonnements par l’absurde.

i) – Raisonner en utilisant un *contre-exemple* pour apprécier une propriété, c’est observer qu’il y a un cas (le contre-exemple) où cette propriété n’est pas vérifiée ; dans ce cas, il est inutile et vain de chercher à démontrer la propriété.

j) – Raisonner par *réurrence* pour démontrer une propriété P_n qui dépend d’un entier n , c’est d’abord vérifier que P_n est vraie pour les premières valeurs de n ; on suppose ensuite que la propriété P_k est vérifiée pour P_1, P_2, P_3, \dots jusqu’à P_n ; on démontre à partir de cette hypothèse que $P_{(n+1)}$ est vraie ; si c’est le cas, on conclue que P_n est vraie pour tout entier n ; sinon, on obtient un contre-exemple qui rejette la propriété.

3 – Raisonner, c’est conduire un raisonnement, enchaîner des raisons, faire découler des arguments les uns des autres, conformément à la logique.

Remarques : a) – Raisonner dans l’absolu, c’est raisonner *in abstracto*, c’est-à-

dire dans l'abstrait.

b) – « *Abstractum* » est le supin du verbe latin *abstrāhō* qui signifie « *séparer de* », « *détacher de* », « *éloigner de* » [au propre ou figuré].

4 – [*Par extension*] Raisonner, c'est soumettre une question à l'examen de la raison, mettre en forme des arguments pour étayer une opinion, justifier un avis.

5 – Raisonner, c'est diriger selon la raison, se soumettre au gouvernement de la raison.

Exemple : Raisonner sa peur.

6 – *Faire raisonner* un navire, c'est le faire stopper pour examiner ses papiers et pour qu'il rende compte de sa route, d'où il vient et où il va.

[Voir l'expression *Raisonner (Faire –)*].

Remarque : Dans ce cas, on dit aussi *arraisonner*.

Raisonner (Faire –) (en anglais « *to hail* », « *to bespeak* », « *to force to an account* ») : *Faire raisonner* un canot qui passe à portée de voix, un navire que l'on rencontre, c'est les hélér et leur poser des questions qui ont ordinairement rapport à la route qu'ils suivent, à leur port de destination, à leur chargement, aux nouvelles qu'ils peuvent détenir et autres choses analogues.

Raiss (en anglais « *master* », « *boatswain* ») : En Égypte, appellation des maîtres et patrons au cabotage.

Raki : Eau de vie anisée du Proche-Orient que l'on consomme en Turquie.

Remarques : **a)** – Le *raki* pèse de 40 à 50 degrés d'alcool ; il se boit pur.

b) – Le *raki* est préparé par la distillation de moût de raisin fermenté auquel on ajoute des graines d'anis vert ; on le laisse vieillir avant de le consommer.

c) – Le goût du *raki* est proche de celui d'autres boissons anisées : arak, pastis, ouzo, etc. mais, contrairement au pastis, le *raki* et l'arak ne contiennent pas de réglisse.

d) – Contrairement au *raki* turc, l'*arak* libanais se boit allongé d'eau et avec des glaçons.

e) – Au Liban ou en Syrie, on met un volume d'eau pour un volume d'arak (moitié-moitié) et il prend alors la couleur blanchâtre caractéristique des boissons anisées coupées d'eau.

f) – L'*ouzo* est une boisson anisée grecque à base d'un alcool neutre dans lequel on a fait macérer divers aromates, puis que l'on distille.

Rajeunir : Rendre à quelque chose l'apparence de la nouveauté ; lui conférer une nouvelle fraîcheur, un nouvel éclat.

Rajuster : Ajuster de nouveau, remettre en état ; rectifier, remettre en place ; rétablir.

Remarque : Dans certains emplois, on dit aussi *réajuster*.

Ralenti : Mouvement lent.

Remarque : Le ralenti d'un moteur est le régime le plus bas auquel il peut tourner sans hoqueter.

Ralentissement : Diminution de vitesse, de mouvement.

Ralentisseur : En physique nucléaire, on appelle ralentisseur un corps qui permet de régler une réaction en chaîne en diminuant la vitesse des neutrons issus d'une fission nucléaire.

Remarque : On dit aussi parfois *modérateur*.

Râler : **1** – Faire entendre un râle, des râles en respirant.

Exemple : Il est au plus mal, il râle.

2 – [*Familier*] Manifester par des récriminations sa mauvaise humeur, son mécontentement.

Exemple : Il râle tout le temps, contre tout le monde.

3 – [*Familier*] Protester bruyamment.

Râleur : [*Familier*] Personne qui maugrée à tout propos.

Ralingage : Action d'ajouter une ralingue autour d'une voile pour la renforcer.

Ralingue (en anglais « *bolt rope* ») : **1** – Cordage cousu sur le pourtour d'une voile pour la fortifier contre l'action du vent et contre la tension des manœuvres qui sont frappées dessus (notamment les boulines).

Remarque : La torsion du cordage employé pour la ralingue est plus faible que celle d'un filin ordinaire de même échantillon en raison des différences d'allongement qui se produisent entre la toile de la voile et la ralingue qui l'entoure : les ralingues ne sont ordinairement commises qu'au quart.

2 – Les ralingues empêchent les bords des voiles sur lesquels elles sont cousues, de se rompre sous l'effort du vent.

Remarque : Un câble d'acier peut quelquefois servir de ralingue.

3 – Les ralingues portent le nom des côtés sur lesquels elles sont appliquées ; ainsi on dit *ralingues de chute* de chaque côté (en anglais « *leech ropes* ») ; *ralingue d'envergure* ou de *tête* en haut (en anglais « *head rope* ») ; *ralingue de fond* ou de *bordure* en bas (en anglais « *foot rope* »).

Remarques : **a)** – La ralingue d'envergure est moins grosse d'un tiers et elle est un peu moins tordue que les autres.

b) – Toutes les ralingues sont pré-étirées avant d'être cousues pour moins adonner à l'usage.

4 – Les ralingues sont commises en trois et faites en premier brin afin qu'elles soient plus fortes, plus souples et moins sujettes à allongement que le filin ordinaire.

5 – On coud les ralingues d'une voile carrée sur l'arrière.

6 – On coud les ralingues d'une voile aurique sur la face de bâbord.

7 – Mettre une voile en ralingue, brasser une voile en ralingue, c'est la placer dans la direction du vent de manière qu'elle ne soit ni pleine ni coiffée.

Remarques : **a)** – Après qu'on a mis une voile en ralingue, le sillage du navire augmente si cette voile était pleine, il diminue si la voile était coiffée.

b) – On doit éviter de laisser une voile en ralingue en la laissant battre car les secousses lui sont toujours préjudiciables.

[Voir le mot *Ralinguer*].

8 – [*Par analogie*] On appelle aussi *ralingue* une corde ou un filin dont on entoure un filet de pêche.

Ralingue de faix : **1** – Autre appellation de la ralingue d'envergure ou de tête d'une voile.

2 – [*Par analogie*] On appelle *ralingue de faix* d'une tente celle de son milieu et sur laquelle on la serre dans le sens de la longueur du navire.

Ralinguer : **1** – Entourer de ralingues une voile, un filet de pêche.

2 – En parlant d'une voile, battre le long d'un mât ou d'un étai, dans le lit du vent.

Exemples : Un foc qui ralingue ; mettre une voile à ralinguer, synonyme de *mettre une voile en ralingue*.

Rallié : Celui qui rejoint une cause, un parti, en particulier après en avoir été l'adversaire.

Ralliement : Mouvement par lequel, à la fin du XIX^e siècle, les catholiques de France majoritairement monarchistes acceptèrent le régime républicain à l'appel du pape Léon XIII.

Rallier : **1** – Rejoindre.

Remarques : **a)** – *Rallier la terre*, pour un navire, c'est s'approcher de la côte.

b) – *Rallier un port*, c'est gagner ce port.

c) – *Rallier le vent* ou *rallier au vent*, c'est serrer le vent, gouverner au près.

d) – *Rallier un navire*, c'est faire le voyage pour embarquer sur celui-ci.

e) – On dit d'un fonctionnaire qui regagne son poste après l'avoir quitté, que ce fonctionnaire *rallie son poste*.

2 – Rassembler, réunir, remettre ensemble ceux qui s'étaient dispersés, séparés.

Remarque : S'emploie surtout dans les domaines militaire ou politique.

Exemples : Rallier des bâtiments égarés ; rallier des partisans autour d'un programme.

[Voir le mot *Bâtiment*].

3 – [Au figuré] Choisir un camp, embrasser un parti, notamment après en avoir été l'adversaire.

Exemples : Ce groupe d'opposition a rallié la majorité.

Remarques : **a)** – Parce qu'il s'était *rallié* à Napoléon (1769-1821) dans la nuit du 13 au 14 mars 1815, alors qu'il avait prêté serment de fidélité au roi Louis XVIII (1755-1824) après l'abdication de Napoléon à Fontainebleau (6 avril 1814), le maréchal lorrain Michel Ney (1769-1815), franc-maçon, grand aigle de la Légion d'honneur (2 février 1805), maréchal d'Empire (18 mai 1804), duc d'Elchingen (6 juin 1808) et prince de la Moskowa (25 mars 1813), surnommé *le brave des braves* par l'Empereur pour son courage sur les champs de bataille à Hohenlinden (3 décembre 1800), Elchingen (14 octobre 1805), Ulm (15-20 octobre 1805), Iéna (14 octobre 1806), Eylau (8 février 1807), Friedland (14 juin 1807), Smolensk (16-17 août 1812), Borodino (6 septembre 1812), Bérézina (26 au 29 novembre 1812) ou Waterloo (18 juin 1815), pair de France, fut condamné pour *parjure* le 6 décembre 1815 par la Chambre des Pairs (au Palais du Luxembourg) par 128 voix sur 161 ; il a été fusillé à Paris, place de l'Observatoire, le 7 décembre 1815 à neuf heures du matin, à l'âge de 46 ans ; il commençait à dire, juste avant de mourir : « *Français, je proteste contre mon jugement, mon honneur...* ».

b) – Le général Jacques Émile Massu (1908-2002), Compagnon de la Libération, qui était président du Comité de salut public lors du putsch d'Alger (13 mai 1958), qui a reconnu avoir fait torturer les suspects mahométans pendant la guerre d'Algérie pour les faire parler, était l'arrière-petit-neveu du maréchal Ney.

Rallumer : **1** – Allumer une nouvelle fois.

Exemple : Rallumer la chaudière après une *mise bas les feux* intempestive.

2 – [Au figuré] On dit de même, par exemple : rallumer la guerre ; cela ralluma la sédition ; la présence de son ennemi ralluma sa colère.

Rallye : **1** – Série de réunions mondaines, en général dansantes, organisées à tour de rôle par certaines familles soucieuses de favoriser les rencontres de leurs enfants.

2 – [Par métonymie] Chacune de ces réunions.

RAM : [Informatique] Mémoire vive.

Remarque : RAM est l'acronyme de l'anglais « *Random Access Memory* » qui signifie en français « *mémoire à accès aléatoire et direct* » par opposition à la mémoire sur bandes magnétiques qui est appelée *mémoire de masse*.

Ramadan : **1** – Neuvième mois du calendrier mahométan, durant lequel les croyants s'astreignent à un jeûne rigoureux du lever du soleil au coucher du soleil ainsi qu'à divers actes de piété.

Remarques : **a)** – Le mot *ramadan* est dérivé de l'arabe *ramida*, qui signifie « *être chauffé par le Soleil, être chaud* » parce que, avant l'adoption stricte du calendrier lunaire par les Arabes, ce mois était toujours un mois d'été.

b) – La fin du ramadan donne lieu à une fête religieuse appelée l'Aïd el-Fitr.

c) – L'observation des obligations du ramadan est l'un des cinq piliers de l'Islam.

[Voir l'expression *Calendrier mahoméтан*].

2 – L'ensemble des prescriptions de ce mois.

Ramage : Le chant des petits oiseaux.

Ramas : 1 – Assemblage de diverses choses.

Exemples : Il a fait un ramas de toutes sortes de méchants livres, de toutes sortes de curiosités ; faire un ramas de tableaux bons et mauvais.

Remarque : Il n'est guère d'usage en ce sens qu'en parlant de l'amas, de l'assemblage de choses qu'on regarde comme étant de peu de valeur.

2 – On le dit aussi des personnes.

Exemple : Un ramas de bandits, de vagabonds.

Ramasse : Espèce de traîneau dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige.

Exemple : Il descendit du sommet en ramasse, dans une ramasse.

Ramasser : 1 – Faire un amas d'une chose, un assemblage ou un amas de plusieurs choses, en les rassemblant ou en les réunissant en une masse plus ou moins serrée et compacte.

Exemples : Ramasser l'herbe coupée ; elle a ramassé les cartes pour les battre ; ramasser le linge mis à sécher ; ramasser ses cheveux en chignon.

2 – Réduire le volume au maximum.

Remarques : a) – Pour ramasser une *voile à bourcet*, on choque l'écoute et on hale bas en pesant sur la ralingue de chute avant : on dévente ainsi la voile et on peut l'amener facilement.

b) – Si l'on halait sur la chute arrière, on ferait faire le sac à la voile, et le rocambeau forcerait tellement qu'il pourrait ne plus amener.

c) – Pour ramasser une *brigantine* dont le point d'écoute est amarré au bout du gui, on amène d'abord la corne et lorsque la mâchoire est tout en bas, on amène le pic.

3 – Ramasser son corps, c'est le replier le plus possible sur lui-même, le rassembler.

Exemple : Le guépard ramasse son corps avant de bondir.

Remarque : [Par extension] Ramasser ses forces, c'est réunir ses forces pour un effort extraordinaire.

4 – Recueillir, aller chercher en divers endroits.

Exemple : Ramasser les saisines des conteneurs après leur déchargement ; ramasser les enveloppes des munitions après une séance de tir.

5 – Collecter.

Exemple : Ramasser les copies d'examen.

6 – [Familier] On dit qu'un porte-aéronefs *ramasse ses avions* lorsqu'il fait apponter tous ceux qui sont en l'air, parce que les opérations aéronautiques en cours prennent fin.

7 – Prendre, récolter ce qui est en terre ou ce qui est épars sur le sol pour en faire provision.

Exemples : Ramasser des coquillages sur les rochers ; ramasser des pommes de terre, des champignons.

8 – [Populaire] Essuyer un désagrément, subir une chose fâcheuse qui survient inopinément.

Exemples : Ramasser une mauvaise note ; ramasser une contravention.

Remarque : [Argot] Ramasser un gadin, c'est tomber accidentellement.

9 – [Populaire] Se ramasser, c'est se relever après être tombé.

Exemple : Sa chute était sans gravité, il s'est rapidement ramassé. se relever après être tombé.

10) [Populaire] Se ramasser, c'est aussi tomber lourdement, de tout son long.

Exemple : Il s'est ramassé dès le départ de la course.

Remarque : [Familier] Connaître un échec cuisant.

Exemple : Ségolène Royal (née en 1953, ex-compagne et mère des 4 enfants de François Hollande) s'est bien ramassée aux élections législatives de juin 2012, avec 37,03 p. 100 des voix contre 62,97 p. 100 à Olivier Falorni (né en 1972, proche politiquement de François Hollande) dans la 1ère circonscription de la Charente-Maritime, lors du duel du second-tour qui s'est joué à gauche.

Ramassis : [Familier] Assemblage de choses ramassées sans choix.

Exemple : Un ramassis de papiers inutiles.

Rambarde : **1** – Garde-corps placé sur le pourtour des ponts ou des gaillards.

Remarque : Certains utilisent abusivement le mot *bastingage* pour désigner ce qui n'est qu'une rambarde.

2 – [Par extension] Balustrade installée à terre comme garde-fou autour d'une terrasse, d'un terre-plein.

Exemples : S'accouder à une rambarde ; un muret surmonté d'une rambarde de sécurité.

[Voir les mots *Bastingage*, *Balustrade*, *Parapet*].

Ramberge (en anglais « *discovery ship* ») : Nom donné autrefois à des navires anglais employés pour faire des découvertes.

Remarques : **a** – Selon le père jésuite Georges Fournier (1595-1652) géographe, hydrographe et mathématicien de renom, aumônier de la Marine royale en 1633, la *ramberge* est un vaisseau de cent vingt à deux cents tonneaux allant à voiles et à rames, destiné pour le service et la sûreté des grands navires.

b – Le père Fournier publia de nombreux ouvrages scientifiques dont, en 1643, une célèbre « *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation* ».

c – Le père Fournier fut l'un des professeurs du fameux mathématicien et philosophe français René Descartes (1596-1650).

Ramdam : Mot populaire signifiant *tapage*, *vacarme*.

Remarque : Ce mot vient de *ramadan*, parce que de bruyantes manifestations nocturnes avaient lieu en Afrique du Nord durant le mois de ramadan, notamment à Alger.

Rame (en anglais « *oar* ») : **1** – Longue pièce de bois en forme de pelle à une extrémité, qui sert à faire avancer et à manœuvrer, à la force des bras, un navire ou une embarcation.

Remarque : Rame est à peu près synonyme d'*aviron*.

[Voir le mot *Aviron*].

2 – L'extrémité opposée à la pelle est appelée le *manche* ou la *poignée* et elle est saisie par l'une des mains ou par les deux mains du rameur, selon les bateaux.

3 – La pelle est plongée dans l'eau puis elle est ressortie de l'eau selon une technique permettant d'obtenir la meilleure poussée et de faire avancer le bateau avec le plus de vitesse pour l'effort que l'on exerce sur le manche.

Remarques : **a** – Utiliser des rames pour faire avancer une embarcation s'appelle *nager*.

b – « *Lève-rames !* » est l'expression par laquelle on ordonne de cesser de nager, de garder les avirons ou les rames à l'horizontale, la pelle hors de l'eau, en laissant les avirons ou les rames reposer sur le plat-bord.

c – On utilise plutôt le mot *aviron* dans le cas d'un canot et le mot *rame* dans le cas d'une galère.

d – La rame unique que le marin actionne en l'appuyant sur le tableau arrière et en faisant des sortes de « *huit* » avec ses mains pour faire avancer et pour diriger

le canot, debout ou assis mais tourné vers l'arrière, s'appelle *une godille* ou un *aviron de godille*.

[Voir le mot *Godille*].

e) – Pour signifier qu'un bâtiment, bateau ou embarcation peut marcher, soit à la voile, soit à l'aviron, on dit qu'il va « *à trait ou à rames* ».

f) – « *Faire force de rames* » (en anglais « *to ply the oars amain* ») signifie agir le plus possible sur les avirons d'une embarcation.

Rame : Convoi de bateaux sur certains chemins d'eau (rivières ou canaux).

Remarque : Dans les *chemins de fer*, par analogie avec les rames des chemins d'eau, on appelle *rame* un attelage d'une locomotive ou d'une auto-motrice et de plusieurs voitures ou wagons.

Exemples : Un train de banlieue à deux rames ; une rame de train à grande vitesse ; la rame de métro ou, simplement, la rame entre en station.

Rame : Petit branchage ou mince étau que l'on fiche en terre pour que s'y enroulent les plantes grimpantes.

Exemples : Mettre des rames à des haricots ; des pois à rames.

Rame : **1** – Mesure utilisée en papeterie, équivalente à 20 mains de papier ou 500 feuilles de papier.

Remarque : Vingt mains de 25 feuilles de papier font une rame de papier.

2 – [Par analogie] Ensemble de vingt rouleaux de papier à tapisser.

Ramé : On appelle *vol ramé* le vol d'un oiseau qui se soutient dans l'air par de rapides battements évoquant les mouvements des rames dans l'eau.

Remarques : **a)** – Vol ramé s'oppose à *vol plané*.

b) – On ne doit pas confondre « *ramé* », qui concerne le vol de certains oiseaux, et « *ramier* », qui vient de *rameau* et qui est employé :

i) dans l'appellation courante « *pigeon ramier* » du *Columba palumbus* (ou *palombe*) qui est la plus commune des espèces de pigeons européens, ou

ii) dans l'appellation courante « *ramier* » du *Columba oenas* (ou *pigeon colombin*) qui est le pigeon des champs et que l'on appelle « *rouquet* » dans le Sud-Ouest ou « *petit bleu* » en Saintonge.

Ramé : [Anciennement] : **1** – *Balles ramées* : balles de plomb, souvent au nombre de deux ou trois, jointes ensemble par un fil de laiton tortillé.

2 – *Boulets ramés* : projectile composé de deux boulets ou demi-boulets joints par une barre ou une chaîne.

Rameaux : On appelle *dimanche des rameaux* le dimanche qui précède le dimanche de Pâques.

Remarques : **a)** – Le dimanche des rameaux est appelé ainsi à cause des branches de buis, parfois de laurier, de saule ou d'olivier, que tiennent les fidèles et que le prêtre bénit avant l'office, en mémoire de l'entrée de Jésus à Jérusalem avant sa passion, salué par une foule agitant des palmes.

b) – Le dimanche des rameaux est aussi appelé *Pâques fleuries*.

c) – La fête des rameaux est la première des fêtes pascales que l'on célèbre chaque année.

d) – La semaine qui précède le dimanche des rameaux est appelée semaine des rameaux ; la semaine qui suit le dimanche des rameaux est la semaine sainte, du lundi saint au samedi saint (le samedi saint est la veille du dimanche de Pâques) ; la semaine qui suit le dimanche de Pâques est la semaine de Pâques (le samedi de Pâques est celui qui suit le dimanche de Pâques).

e) – Le lendemain du samedi de Pâques est le dimanche de la *Quasimodo*.

Ramée : Assemblage de branches entrelacées naturellement ou par artifice. Une ramée verte ; danser sous la ramée.

Ramendage : Racommodage d'un filet de pêche.

Ramender : **1** – Racommoder, réparer à la main les mailles déchirées d'un filet de pêche.
2 – Restaurer une dorure par l'application d'un morceau de feuille d'or.

Ramender : [*Vieilli*] Baisser, diminuer de prix.

Remarque : Il se dit principalement des vivres, des denrées.

Exemples : Le blé, le vin sont bien ramendés ; tout ramende.

Ramener : **1** – Mener de nouveau une personne ou un animal en un lieu, ou jusqu'à quelqu'un.

Remarques : **a)** – Le mot ramener, de racine *mener*, est tiré du verbe latin *mīnor* qui signifie *menacer*.

b) – *Mener* a d'abord signifié « *crier sur le bétail* » pour le faire avancer.

c) – Les verbes *mener* ou *ramener* s'appliquent principalement dans le cas d'êtres vivants capables de se déplacer par la volonté de l'homme.

d) – Il est souvent préférable d'employer *rapporter* à la place de *ramener* quand il s'agit d'objets inanimés ou de choses.

e) – On utilise les verbes *amener* ou *emmener* si c'est la première fois que cette personne ou cet animal est mené en cet endroit.

b) – On écrit aussi *remmener* au lieu de ramener, avec la même prononciation.

[Voir les mots *Mener*, *Amener*, *Emmener*, *Remmener*].

2 – S'emploie aussi à propos d'une voiture à traction animale que l'on peut mener.

Remarque : [*Par analogie*] S'emploie aussi à propos d'une voiture automobile que l'on peut conduire.

Exemple : Je vous prête ma voiture, vous la ramènerez demain.

3 – En parlant d'un corps de troupe poursuivi par l'ennemi après une charge qui a échoué, le faire retourner à la place d'où il était parti.

Exemple : La cavalerie chargea, mais elle fut vivement ramenée.

4 – [*Au figuré*] Tirer, déplacer une chose pour la faire venir ou revenir à une certaine place, la remettre dans une position donnée ; attirer vers soi.

Exemple : Ramener la couette sous le menton pour avoir plus chaud dans le lit ; ramener ses cheveux sur son front ; ramener un curseur sur le zéro.

5 – [*Par extension et au figuré*] Réduire à un état élémentaire ou plus simple ; ramener, c'est aussi diminuer.

Exemple : Ramener une fraction à sa plus simple expression.

6 – [*Par analogie*] Faire revenir, causer le retour de...

Exemples : Ramener quelqu'un à la raison, à de meilleurs sentiments ; ramener le calme, la joie dans les esprits ; ramener la prospérité dans le pays.

Remarques : **a)** – Ramener une personne à la vie, c'est la sauver.

b) – Ramener quelqu'un en arrière, c'est le projeter dans le passé en faisant surgir des souvenirs.

Exemple : Ces événements nous ont ramenés dix ans en arrière.

c) – [*Familier*] « *La ramener* » c'est se donner de l'importance, crâner.

Ramés (Boulets -) : On appelle *boulets ramés* un projectile composé de deux boulets ou demi-boulets joints par une barre ou par une chaîne.

Remarques : **a)** – Les *boulets ramés* servaient à couper le grément de l'ennemi.

b) – De même, les *balles ramées* étaient des balles de plomb jointes ensemble par un fil de laiton tortillé, souvent au nombre de deux ou trois, que l'on introduisait ensemble dans le canon du fusil.

Ramequin : **1** – Espèce de pâtisserie faite avec du fromage.

2 – Petit récipient individuel employé pour la cuisson au four ou au bain-marie de certaines préparations, ou qui sert de moule à des mets froids.

- Ramer** (en anglais « *to row* », « *to pull* ») : Agir sur les rames ou les avirons d'une embarcation ou d'un bateau afin de le faire marcher.
[Voir le mot *Marcher*].
Remarque : On dit plutôt *nager* lorsque plusieurs rameurs actionnent ensemble les rames ou les avirons d'un canot ou d'une autre petite embarcation.
[Voir le mot *Nager*].
- Ramer** : [Au figuré et populaire] Déployer de grands efforts, se donner beaucoup de peine pour mener à bien quelque entreprise.
Exemple : Il a dû ramer pour imposer sa candidature.
- Ramer** : [Anciennement] Étendre une pièce d'étoffe sur un châssis appelé rame.
Exemple : Ramer des étoffes pour les faire sécher.
- Ramette** : Paquet de feuilles de papier, au nombre de feuilles et au format quelconques
Remarque : Il y a souvent 500 feuilles de format 21 centimètres sur 27 dans une ramette de papier de masse 80 grammes par mètre carré.
- Ramette** : [Terme d'imprimerie] Châssis de fer qui n'a point de barre au milieu et qui est propre à recevoir des placards, des affiches, etc.
- Rameur** (en anglais « *rower* ») : Celui qui, dans un bateau, une barque, un canot, etc., manie les rames ou les avirons pour faire marcher ce bateau, cette barque ou ce canot.
Remarques : **a)** – Dans la marine, on dit presque toujours *nageur*, *canotier* au lieu de rameur .
b) – On dit quelquefois *bancs de rameurs* pour désigner les bancs d'une embarcation sur lesquels les nageurs sont assis pour agir avec les rames, mais *bancs de nage* est une expression plus usitée.
c) – En aviron de loisir, le *chef de nage* est le rameur qui, de l'arrière du bateau, dirige le mouvement de l'ensemble des rameurs.
- Ramier** : Sorte de pigeon sauvage, qui perche sur les arbres.
- Ramification** : **1** – Division en plusieurs rameaux.
Exemples : La ramification des artères, des nerfs, des veines ; la ramification d'une branche d'arbre taillée.
2 – [Par analogie] Séparation des diverses parties d'un ensemble ; chacune des subdivisions ainsi créées.
Exemple : Une entreprise dont les ramifications s'étendent dans toute l'Europe.
- Ramonage** : Action de chasser les suies d'un conduit de fumée.
Remarques : **a)** – Sur un navire à vapeur, le ramonage s'effectue une fois par jour par l'introduction de vapeur sous pression dans les conduits de fumée des chaudières.
b) – Avant de ramoner, on réduit la charge de la chaudière concernée ; pendant l'opération de ramonage, une abondante fumée noire s'échappe dans l'atmosphère par la cheminée du navire, et c'est pour cette raison que l'on ne ramone pas au port.
- Ramoner** : Nettoyer un conduit de fumée en ôtant la suie qui s'est déposée sur les parois.
- Rampant** : Qui se déplace, progresse au ras du sol ou d'un autre support.
Remarque : Dans l'aviation, on appelle « *personnel rampant* » ou « *les rampants* » le personnel non navigant parce qu'il reste à terre.
- Rampe** : **1** – Ensemble d'appareils semblables disposés les uns à côté des autres et remplissant la même fonction.
Exemples : Rampes d'injecteurs, rampe de brûleurs.
2 – Pente permettant le passage d'un niveau à l'autre sans degrés ou à l'aide de degrés espacés et très faiblement marqués.

3 – Balustrade ou simple main courante qu'on pose le long d'un escalier ou d'une échelle pour servir d'appui à ceux qui montent ou descendent.

Ramponneau : Coup, bourrade, par référence au geste qu'on faisait pour renverser une petite figurine lestée de plomb appelée *ramponneau*, qui se redressait en oscillant après qu'on avait cherché à la renverser en la frappant.

Remarques : **a)** – Le jouet appelé *ramponneau* est aussi appelé *culbuto*.

b) – Le nom de *Jean Ramponneaux*, un cabaretier de la Courtille, à Paris, a été associé à cette figurine et à différents jouets ou autres objets plaisants.

Jean Ramponneaux abreuvait la populace altérée de tous les faubourgs, à trois sous et demi la pinte de vin, ce qui était un prix très modéré.

Le nom de Jean Ramponneau (1724-1802) était plus connu de la multitude, au XVIII^e siècle, que ceux de Voltaire (1694-1778) ou de Buffon (1707-1788).

c) – On appelle familièrement *ramponneau* le heurt de la coque d'un bateau contre un quai ou un bord de sas si, dès qu'il a touché, le bateau rebondit comme s'il était repoussé par un ressort.

C'est souvent le cas lorsque le bateau est léger et que l'angle d'incidence avec la quai ou le bord du sas est faible, surtout si, lorsque le navire ayant de l'erre en avant, c'est l'arrière qui touche.

Normalement, un bateau qui vient de prendre « *un ramponneau* » n'a pas subi de gros dommages.

d) – Si un *navire léger* entre dans un sas avec une bonne vitesse, et si son avant vient à toucher l'un des bords du sas avec une faible incidence, il ne subit pas de gros dommages ; mais son avant est renvoyé brusquement vers l'autre bord du sas et s'il n'est pas possible d'arrêter l'embarquée avant qu'il ne touche l'autre bord, il peut subir alors un gros dommage.

e) – Il est parfois difficile de maîtriser le cap d'un navire d'une largeur comprise entre 15 et 18 mètres, lorsqu'il franchit le sas de La Pallice qui fait 22 mètres de large.

Après qu'un navire de 16 ou 17 mètres de largeur a subi un ramponneau à l'avant, sa vitesse n'est pas modifiée en grandeur et en direction, mais son cap l'est : le navire passe en situation de marche oblique, c'est-à-dire qu'il tend irrésistiblement à venir travers à l'axe du sas jusqu'à ce que l'autre bord du sas arrête son embarquée ; il embarde d'autant plus vite que sa vitesse est grande.

f) – Si un *navire chargé* fait route en avant pour franchir le sas et si l'une de ses joues heurte le couronnement du côté du sas, il n'est pas renvoyé mais il subit une déformation de sa coque que l'on appelle familièrement « *une bosse* » (en anglais : « *a dent* ») ; il est inapproprié, dans ce cas, de dire qu'il a eu un « *ramponneau* » parce que l'énergie cinétique n'a pas servi à repousser le navire mais qu'elle a été absorbée par la déformation de la coque.

g) – En revanche, si ce même navire chargé voit son arrière toucher le bord du sas, l'arrière est renvoyé habituellement sans autres dommages qu'une éraflure à sa peinture et on peut alors parler d'un *ramponneau* ; le navire ne vient pas en situation de marche oblique ; il continue parallèlement à l'axe du sas, parfois très près du bord du sas.

Rancart : Ne s'emploie que dans la locution « *mettre au rancart* » qui signifie *mettre au rebut* ou *se débarrasser* de ce dont on n'a plus l'usage.

Rance : Rivière qui prend sa source dans les monts du Méné à Collinée (département des Côtes d'Armor) et qui se jette dans la Manche entre Saint-Servan-sur-mer/Saint-Malo (département d'Ille-et-Vilaine) et Dinard (département d'Ille-et-Vilaine).

Remarques : **a)** – La longueur de son cours est de 102,2 kilomètres.

b) – Une usine électrique marémotrice barre l'estuaire de la Rance, sur la commune de La Richardais, depuis 1966.

Rance : 1 – Se dit d'un corps gras qui, laissé au contact de l'air, a pris une forte odeur désagréable et s'il s'agissait d'un corps gras comestible, un goût désagréable prononcé.

2 – [Au figuré] Un qualifie d'*esprit rance* quelqu'un d'un peu âgé qui est dépassé, incapable de comprendre et de juger le temps présent.

3 – [Au figuré] Des querelles *qui sentent le rance* sont des querelles qui ont été trop longtemps ressassées.

Rancé : Voir le mot *Rances*.

Rances (en anglais « *stengthening boards* », « *kevels* », « *timbers* ») : **1** – On appelle *rances* des pièces de bois que l'on a ajustées à angles droits sur les bordages d'un vieux navire, depuis la préceinte jusqu'au plat-bord, afin de le consolider.

Remarque : Le vieux navire est dit alors « *rancé* ».

2 – On appelle aussi *rances* des pièces de bois qui servent de chantiers pour canons, futailles, etc., ou auxquelles on fait supporter des planches dites *de charge*.

Rancher : Sorte d'*échelle*, faite d'un seul montant central traversé par de fortes et courtes pièces de bois ou de métal qui servent d'échelons.

Rancio (Vin –) : L'expression *vin rancio* se dit d'un vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant.

Remarque : Le terme *rancio* est emprunté de l'espagnol.

Rancir : Devenir rance.

Exemple : Du lard qui commence à rancir.

Rancœur : Mécontentement profond et durable, ressentiment, amertume que laissent une déception, un échec ou une injustice.

Rançon (en anglais « *ransom* ») : **1** – Somme d'argent exigée pour la délivrance d'une personne retenue en captivité, comme esclave ou comme prisonnier de guerre.

2 – [Anciennement] Prix convenu entre le capitaine d'un navire de commerce qui a été capturé par l'ennemi ou par un pirate et le capitaine capteur pour laisser au premier son bâtiment et tout ce qu'il contient.

Remarque : Ces *rançons* se payaient en lettres de changes tirées sur les bourgeois, les armateurs ou les correspondants du navire capturé en mer puis libéré.

Rançonner (en anglais « *to ransom* ») : Rançonner un navire, c'est exiger le prix appelé rançon pour ce navire.

[Voir le mot *Rançon*].

Remarque : Le navire rançonné reçoit du capteur un passeport au moyen duquel il peut se rendre à sa destination sans être exposé à être repris.

Rancune : Ressentiment tenace, vive inimitié que l'on conserve à l'égard d'une personne après une offense, une humiliation, une querelle, et qui peuvent s'accompagner d'un désir de vengeance.

Randomiser : **1** – Introduire un élément aléatoire dans un calcul ou dans un raisonnement.

Remarques : **a)** – Le mot *randomiser* est copié de l'anglais *randomize*, qui est le verbe actif formé à partir de l'adjectif *random* dont le sens est une absence de but ou un manque d'utilisation.

b) – Le mot anglais *random* est tiré de l'ancien français *randon* qui signifie impétuosité, précipitation et qui a donné le mot *randonnée*.

2 – [En pharmacie] Une étude randomisée est l'étude d'un nouveau traitement au cours de laquelle des volontaires en nombre suffisamment important sont répartis

de façon aléatoire dans un groupe témoin qui reçoit un placebo ou dans le groupe expérimental qui reçoit le remède à évaluer.

Rang (en anglais « *rate* », « *rang* », « *tier* ») : **1** – Place qui revient à une personne, à une chose au sein d'un groupe ou d'un ensemble.

2 – Dans l'ancienne marine à voiles, les bâtiments de la flotte étaient distingués entre eux par leur rang, suivant leur grandeur, le nombre de leurs bouches à feu et l'effectif de leur équipage.

Remarques : a) – Les vaisseaux de ligne de *premier rang* portaient plus de 70 canons à partir de 1650 ; à partir de 1690, les navires de premier rang devaient porter plus de 80 canons et ils étaient à 3 ponts complets.

b) – Les vaisseaux de ligne de *deuxième rang* portaient de 56 à 70 canons à partir de 1670 ; à partir de 1683, les navires de deuxième rang devaient porter de 64 à 74 canons et ils étaient à 2 ponts complets, parfois à 3 ponts complets.

c) – Les vaisseaux de premier, de deuxième, de troisième ou de quatrième rang occupaient ces positions dans l'ordre de bataille, selon leur puissance de feu.

3 – Suite d'objets, de choses de même nature disposés côte à côte.

Remarque : Dans les ports militaires, on appelait *grand rang* l'endroit où venaient s'amarrer côte à côte les grands bâtiments de combat, par opposition au *petit rang*, qui accueillait les bâtiments de plus faible tonnage.

3 – Les officiers et les maîtres sont distingués par leur rang ; ces rangs consistent en différences de grades et, dans les mêmes grades, en différence d'ancienneté.

Range nord-européen (en anglais « *Northern range* ») : Réseau de ports établis sur les côtes méridionales de la Manche et de la Mer du Nord, qui desservent les pays industriels de l'Europe continentale.

Remarques : a) – Les ports du *range nord-européen* sont :

i) *France* : Le Havre (63 Mt), Rouen (21Mt), Boulogne, Calais, Dunkerque (47 Mt) ;

ii) *Belgique* : Ostende, Zeebruges (43 Mt), Gand (26 Mt), Anvers (184 Mt) ;

iii) *Pays-Bas* : Flessingue, Terneuzen, Rotterdam (441 Mt), IJmuiden, Amsterdam (94 Mt), le Helder, Eemshaven, Delfzijl ;

iv) *Allemagne* : Emden, Wilhelmshaven (26 Mt), Bremerhaven (83 Mt), Brême, Cuxhaven, Hambourg (130 Mt).

b) – Les différents ports du *range nord-européen* sont à la fois complémentaires et concurrents.

c) – Ces ports sont reliés par des lignes de navires caboteurs pour distribuer dans les ports secondaires les marchandises importées dans les ports principaux par les navires transocéaniques ou pour regrouper dans les ports principaux les marchandises qui seront exportées jusqu'à l'autre bout du monde par des navires transocéaniques.

Ranger : 1 – Pour un navire, ranger la terre, ranger la côte, c'est naviguer au plus près du rivage.

Remarques : a) – Ranger un autre navire, c'est passer très près de cet autre navire. *Exemple :* L'escorteur *Rigault de Genouilly* vint alors nous ranger pour s'enquérir de ce qui nous arrivait et tout le convoi resta stoppé pour nous attendre.

b) – Il est très dangereux et il faut éviter de ranger un navire au mouillage sur son avant : le même vent ou le même courant qui raidissent la chaîne du navire au mouillage entraîneront inexorablement, sans qu'il s'en aperçoive, le navire qui tente cette manœuvre imprudente ; lorsqu'il aura conscience du risque de se retrouver en situation très rapprochée, il ne pourra pas se dégager.

2 – Ranger le vent, c'est gouverner près de la direction d'où souffle le vent.

3 – Se ranger le long d'un quai ou le long d'un ponton, c'est se rapprocher du

quai ou du ponton en question en restant parallèle à lui, pour laisser le libre passage à d'autres navires du côté du large ; l'accostage éventuel au quai ou au ponton pourra se faire au moyen d'amarres.

4 – On se range contre la berge d'une rivière, éventuellement le nez dans la vase de la berge, pour laisser le libre passage à un autre navire qui nous dépassera ou qui nous croisera à très faible vitesse.

Remarque : Le dépassement en rivière d'un navire qui fait route est toujours une manœuvre périlleuse ; l'opération est d'autant plus périlleuse pour le navire dépassé qu'il est plus petit en taille que le navire qui le dépasse.

5 – Ranger un navire, un môle, un objet quelconque à *l'honneur* (ou en l'honneur) est la manœuvre stupide qui consiste à faire passer sans raisons son propre navire aussi près que possible de cet autre navire, de ce môle, de cet objet, sans abordage, sans avaries et sans toucher, pour montrer son habileté à manœuvrer.

Remarques : **a)** – Certains prétendent qu'une telle manœuvre exécutée par un bâtiment militaire ferait honneur au commandant de ce bâtiment.

b) – Ce genre d'ânerie ne se voit pas sur les navires de charge.

c) – Les passagers d'un navire de croisières peuvent parfois être épatés par une manœuvre qui ne présente que peu de risques et rester indifférents à une manœuvre périlleuse.

d) – Un bon pilote n'est pas celui qui a réussi à éviter d'extrême justesse de toucher tel quai ou tel musoir, mais c'est plutôt celui qui ne met *jamais* les navires dont il assiste le capitaine, dans des situations où il faudrait être une sorte de surhomme ou un fieffé chanceux, ou encore compter sur l'aide divine pour éviter l'accident.

6 – Ranger des hommes sur une manœuvre, c'est leur ordonner de gagner leur poste pour qu'ils soient prêts à agir sur cette manœuvre.

Remarque : « *Range !* » (en anglais « *man* ») est l'ordre donné dans ce cas par le maître de manœuvre ou le chef de quart ; cet ordre est toujours suivi d'une explication

Exemples : « *Range à hisser les huniers !* » ; « *range le monde au cabestan !* ».

7 – Les expressions *le vent range* le Nord, le Sud, etc., signifient qu'il *se rapproche* du Nord, du Sud, etc.

Remarque : On dit aussi *le vent range de l'arrière* ou *de l'avant*, c'est-à-dire devient plus ou moins favorable pour un navire à voiles, ou plus ou moins large.

Rangs taxinomiques : Voir l'expression *Taxinomiques (Rangs –)*.

Ranimation : **1** – Action de ranimer.

Remarque : On dit, au figuré : « *la ranimation de la flamme sur la tombe du Soldat inconnu* ».

2 – [*Vieilli*] On entend parfois par *ranimation* le fait de procéder, en milieu hospitalier, au rétablissement des fonctions vitales d'un malade, d'un blessé.

Remarque : En ce sens, on dit plus souvent *réanimation*.

[Voir le mot *Réanimation*].

Ranimer : **1** – Ramener quelqu'un à la vie, le ressusciter.

2 – Faire revenir quelqu'un d'un malaise, d'un évanouissement, d'une faiblesse, lui faire reprendre conscience.

3 – Redonner du courage et de l'énergie à quelqu'un.

[Voir aussi le mot *Réanimer*].

Raon : Confluent de deux cours d'eau.

Exemples : Raon l'Étape ; la Petite Raon.

Remarque : En langue bretonne, confluent se dit *aber*.

Raout [*Familier*] : Grande réception officielle ou mondaine.

Exemple : Être convié à un grand raout.

Rap : Genre musical populaire qui fait entendre, sur un fond musical très rythmé où se mêlent des sons de nature diverse, des textes qui sont scandés plutôt que chantés.

Remarque : Le mot *rap* est dérivé du verbe argotique américain *to rap* qui signifie « parler, bavarder ».

Rapatelle : [*Vielli*] Grosse toile faite de crin de cheval qui servait à faire des tamis, des sacs, des enveloppes.

Rapatrier (en anglais « *to send sailors in their own contry* ») : **1** – Ramener, faire revenir des membres de l'Équipage dans leur pays d'origine.

Remarques : **a)** – L'armateur est tenu de rapatrier les marins débarqués à l'étranger pour cause de maladie ou pour une autre raison.

b) – Nous nous rappelons tel capitaine-armateur d'un caboteur belge qui avait engagé des marins philippins parce qu'ils coûtaient moins cher que les marins belges ; il a dû les faire *rapatrier à grands frais* avant la fin de leur contrat d'engagement, parce qu'ils ne lui préparaient jamais de pommes de terre et qu'ils lui servaient du riz à tous les repas.

2 – [*Familier et vieilli*] Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées.

Râpe : Outil à main, proche de la lime, garni de dents pointues plus ou moins saillantes et nombreuses, qu'on emploie pour dégrossir ou façonner certaines matières, notamment le bois.

Râpe : **1** – Partie ligneuse et généralement ramifiée d'une grappe de fruits, qui reste quand on a ôté les grains.

2 – [*Par analogie*] Axe blanchâtre de l'épi de maïs sur lequel adhèrent les grains ; l'épi lui-même.

Remarque : On dit aussi *Rafle* ou *Raffe*.

3 – Résidu d'une grappe de raisin qui a été pressée ; marc de raisin.

Râpé : **1** – Boisson obtenue en faisant passer de l'eau sur le marc de raisin.

2 – Le *râpé de copeaux* est un vin auquel des copeaux de chêne, de hêtre, etc. sont ajoutés, en cours d'élaboration, en vue de l'améliorer.

Rapetasser : **1** – Raccommoder grossièrement de vieux vêtements, des voiles usagées, y mettre des pièces.

2 – [*Figuré et péjoratif*] Corriger, modifier un texte en y ajoutant des éléments disparates, des emprunts.

Exemple : Rapetasser un discours.

Raphia : **1** – Genre de palmiers d'Afrique et de Madagascar à très longues feuilles, qui ne fleurissent et ne fructifient qu'une seule fois au cours de leur développement, et dont certaines espèces fournissent une fibre textile.

2 – [*Par métonymie*] Cette fibre elle-même, dont on fait des liens, des cordages, des tissus.

Remarque : La rabane est fabriquée à partir de brins de raphia.

Rapiat : Se dit familièrement de quelqu'un qui répugne à toute dépense .

Rapide : **1** – Il se dit d'un mouvement extrêmement vite.

Exemple : Le cours rapide d'un fleuve.

2 – Il se dit de tout ce qui se meut avec vitesse.

Exemple : Un train très rapide.

3 – Ce qui se fait avec une grande célérité.

Exemple : Une expédition rapide ; des conquêtes rapides.

Remarque : Des succès obtenus promptement sont appelés succès rapides.

Rapide (Escorteur –) : Bâtiment de guerre français de déplacement 1500 tonnes Washington, de type torpilleur à vocation anti-sous-marins, caractérisé par la *rapidité de sa mise en œuvre*, chaudières froides ; les escorteurs rapides français ont été construits en France, après la Seconde Guerre Mondiale, avec des fonds américains et ils ont été prêtés à la Marine nationale française.

Remarques : a) – Le premier escorteur rapide (*Le Corse*) est entré en service en 1955 ; l'*Agenais* fut le dernier escorteur rapide retiré du service (1985).

b) – À plusieurs reprises, des escorteurs rapides ont pu appareiller d'urgence environ 40 minutes après le début de la procédure d'allumage des chaudières, avec guère plus de 50 millimètres de mercure de vide au condenseur mais en respectant scrupuleusement les 5 minutes réglementaires de réchauffage sans vide des turbines.

c) – L'appareil propulsif était à turbines à vapeur et les deux hélices délivraient ensemble une puissance d'environ 20 000 ch, permettant une vitesse de 26 nœuds ; l'autonomie était de 4850 milles à 15 nœuds.

d) – L'armement anti-sous-marin comprenait un grenadeur, 2 mortiers et 4 groupes de 3 tubes pour lancer des torpilles de type K ou de type L.

e) – L'armement anti-aérien comprenait 3 affûts double de 57 millimètres.

f) – Les 18 *escorteurs rapides* ont porté les noms de :

i) Type E50 : *Le Corse* (F761), *Le Brestois* (F762), *Le Boulonnais* (F763), *Le Bordelais* (F764).

ii) Type E52 : *Le Normand* (F765), *Le Picard* (F766), *Le Gascon* (F767), *Le Lorrain* (F768), *Le Bourguignon* (F769), *Le Champenois* (F770), *Le Savoyard* (F771), *Le Breton* (F772), *Le Basque* (F773), *L'Agenais* (F774), *Le Béarnais* (F775).

iii) Type E52b : *L'Alsacien* (F776), *Le Provençal* (F777) et *Le Vendéen* (F778).

Rapide (en anglais « *violent stream* ») : Les rapides d'un cours d'eau, d'une rivière, sont des endroits dans lesquels la pente des terrains qui leur servent de lit étant forte, la vitesse de l'eau est considérable et le courant est puissant, agité et tourbillonnant.

Exemple : Les rapides du Nil à Assouan.

Remarques : a) – Les *rapides* sont formés par la rupture d'anciens contre-forts latéraux ; des roches plus ou moins élevées encombrent le lit de la rivière et le divisent en une foule de bras écumeux et tourbillonnants, parmi lesquels un seul, voisin de l'une des deux rives, offre quelquefois un passage à la navigation.

b) – Les rapides rendent la navigation dangereuse.

[Voir les mots *Cataracte*, *Saut*, *Cascade*].

Rapiécer : Coudre des pièces à des voiles, à des tauds, à des vêtements, etc., pour en cacher l'usure ou pour en réparer les trous, les déchirures.

Rapière : Épée longue et fine, en usage du xv^{ème} au xvii^{ème} siècles, souvent munie d'une coquille percée de jours et qu'on utilisait comme arme d'estoc.

Remarque : La rapière était surtout une arme de duel.

Rapine : 1 – L'action de ravir quelque chose par violence.

Exemple : C'est un animal né pour la rapine.

2 – Ce qui est ravi par violence.

Exemple : Un oiseau qui vit de rapine.

3 – Pillage, volerie, larcin, concussion.

Exemple : Cet homme-là s'est enrichi par ses rapines ; il a été puni pour ses rapines ; ce sont des gens accoutumés à la rapine, qui ne vivent que de rapine.

Rapiquer (en anglais « *to bring again* ») : *Rapiquer* au vent, c'est reprendre l'allure du plus près, en faisant tous ses efforts pour gagner au vent.

Remarque : On dit et on écrit *rapiquer* ou *repiquer*.

Rappel : 1 – Mouvement par lequel un navire se redresse après un coup de roulis, une abattée, etc.

2 – Secousse donnée par la chaîne de l'ancre, qui ramène un bateau au mouillage à la position cap vers l'ancre.

3 – Sur un voilier de régates, manœuvre d'un ou de plusieurs équipiers qui portent leur corps le plus à l'extérieur possible, au vent, afin de limiter la gîte et pour pouvoir garder plus de voilure.

4 – Batterie de tambour ou sonnerie de clairon qui a pour objet d'appeler les hommes de l'Équipage à tel ou tel poste selon le type de batterie ou de sonnerie.

Remarque : Lorsque l'on bat *la générale*, on prend toutes les dispositions et l'on fait tous les préparatifs pour le combat ; on double le rappel par une diffusion au moyen des hauts-parleurs du bord « *poste de combat général* ».

Rappeler : Exercer une tension soudaine et souvent brutale lorsqu'il s'agit d'une amarre ou de la chaîne de l'ancre.

Rappeler : Remettre en mémoire.

Rappeler (Se –) : Se rappeler quelque chose, c'est en retrouver le souvenir, être en mesure de l'évoquer.

Remarque : Se rappeler se construit avec un complément d'objet direct : on dit « *se souvenir de quelque chose* » mais on doit dire « *se rappeler quelque chose* ».

Rapport : 1 – Le fait d'apporter, de rapporter, de transporter d'un lieu à un autre.

Exemple : « Terres de rapport », que l'on a déplacées d'un lieu à un autre (on dit aussi *terres rapportées*).

2 – Action de porter quelque chose à la connaissance d'autrui ; récit, témoignage, relation, compte-rendu d'un travail, d'une mission.

Exemple : Le rapport d'une commission parlementaire.

3 – Lien qui unit plusieurs personnes ou plusieurs choses.

Exemple : « Rapport d'homothétie », nombre qui traduit l'agrandissement ou la réduction, proportionnellement aux dimensions d'une figure initiale, de l'image obtenue par homothétie.

4 – Commerce que deux ou plusieurs personnes entretiennent entre elles.

Exemple : Avoir de bons *rapports* avec quelqu'un.

5 – Revenu, ce que produit une chose.

Exemple : Ce champ, cette vigne, ce pré est d'un grand rapport.

6 – Récit, témoignage.

Exemples : Faux rapport ; il a fait un fidèle rapport de ce qu'il a vu.

7 – Relation que deux grandeurs ont l'une avec l'autre.

Exemple : Il y a le même rapport entre six et douze qu'entre trois et six.

Rapport de la marée (en anglais « *flowing* », « *putting up of the tide* ») : Augmentation de la hauteur d'eau à une pleine donnée par rapport à la hauteur d'eau de la pleine mer précédente, au cours des deux semaines qui séparent une quadrature de la syzygie qui suit.

[Voir les mots *Quadrature*, *Syzygie*].

Rapport de mer (en anglais « *sea protest* ») : **1** – Témoignage écrit, rédigé par le capitaine, relatant les événements extraordinaires qui se sont déroulés pendant le voyage ; le *rapport de mer* fait foi jusqu'à preuve du contraire ; c'est un acte juridique essentiel pour servir à la défense des intérêts du navire et de la cargaison.

2 – *Art. 11 du décret 69-679 du 19 juin 1969* – Le capitaine est tenu à son arrivée

de faire viser son journal de mer par l'autorité compétente.

Remarque : S'il y a eu au cours du voyage des événements extraordinaires intéressant le navire, les personnes à bord ou la cargaison il doit en outre, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, en faire un rapport circonstancié. En ce cas, et sauf nécessité pour le navire ou la cargaison, il ne peut décharger aucune marchandise avant d'avoir fait son rapport et répondu aux demandes d'instruction et de vérification ordonnées par l'autorité compétente.

3 – *Art. 12 du décret 69-679 du 19 juin 1969* – Le rapport visé à l'alinéa 2 de l'article 11 est *affirmé* devant le président du tribunal de commerce.

[Voir le mot *Affirmer*].

Remarques : **a)** – Dans les lieux où il n'y a pas de tribunal de commerce, il est *affirmé* devant le juge du tribunal d'instance ; celui-ci est tenu de l'envoyer sans délai au président du tribunal de commerce le plus proche.

b) – Dans l'un et l'autre cas, le dépôt en est fait au greffe du tribunal de commerce.

4 – *Art. 13 du décret 69-679 du 19 juin 1969* – Dans les ports étrangers, les rapports ci-dessus sont affirmés devant le consul de France, qui en délivre reçu au capitaine.

Remarques : **a)** – En cas de décès du capitaine au cours du voyage, le *rapport de mer* est rédigé et affirmé par son remplaçant ou, à défaut, par une autre membre de l'Équipage.

b) – Le rapport rédigé par une personne étrangère à l'Équipage du navire n'est pas un rapport de mer ; le pilote qui assistait le capitaine d'un navire pour une manœuvre d'entrée ou de sortie sans un port fournit un *rapport de manœuvre* mais pas un rapport de mer.

Rapporter : **1** – La marée *rapporte* lorsqu'à l'approche des syzygies, elle devient de plus en plus forte (c'est-à-dire que le marnage augmente et que le niveau de la pleine mer est de plus en plus élevé).

2 – On dit que la sonde a rapporté tant de brasses ou tant de mètres, lorsqu'en sondant, on a trouvé ce même nombre de brasses ou de mètres d'eau sur le fond.

3 – Apporter en un lieu ce que l'on veut remettre en place ; apporter de nouveau une chose à une personne, au lieu où celle-ci se trouve ; restituer quelque chose à son propriétaire ou à son dépositaire.

4 – Apporter avec soi, à son retour d'un endroit donné, une chose qu'on y a trouvée, achetée, prise, etc.

5 – En termes de métiers, porter, placer en un lieu, sur un objet ce qu'on a pris ailleurs pour l'ajouter où il convient.

6 – Tracer sur un papier des mesures, des angles qu'on a relevés (on dit aussi *reporter*).

7 – En parlant d'un bien, d'un capital : produire, soit en fruits, soit en argent ; donner un certain revenu.

8 – Faire le récit, le compte rendu de ce qu'on a vu, entendu ou appris.

9 – Redire, répéter par légèreté, par malice, voire par malveillance, ce qu'on a entendu dire.

10 – Rattacher une chose à une autre, établir un lien entre plusieurs choses.

Rapporteur : Instrument, généralement en forme de demi-cercle gradué, dont on se sert pour mesurer ou construire un angle, ou pour rapporter sur la carte des angles mesurés au moyen d'un taximètre, d'un compas de relèvement ou d'un autre instrument optique.

Remarque : Le *règle-rapporteur* de l'amiral Jean Cras permet de tracer sur la carte, de manière sûre, commode et rapide, les angles relevés au moyen du

compas de relèvement, ou de porter sur la carte les routes, les courants et toutes les constructions graphiques habituelles en navigation.

[Voir le mot *Cras*].

Rapproché : Se dit de deux ou plusieurs choses que sépare une distance réduite, ou qui sont plus proches qu'il n'est habituel.

Remarque : Des objets rapprochés peuvent, soit se trouver dans des directions très voisines pour un observateur donné (distance angulaire) soit être à une petite distance linéaire l'un de l'autre.

Rapprochée (Situation très –) : **1** – En mer, une route conduit à une *situation très rapprochée* entre des navires si elle fait passer les navires à des distances les uns des autres qui semblent suffisantes, mais avec une incertitude qui n'exclut pas complètement un abordage avec ou sans heurt, notamment si l'autre navire ou l'un des autres navires a une appréciation différente de la situation et qu'il manœuvre ultérieurement pour éviter la situation très rapprochée.

2 – Les manœuvres pour éviter les abordages et les *situations très rapprochées* doivent être effectuées de bonne heure et franchement, de telle façon qu'elles soient immédiatement perçues par les autres navires ; un changement important de cap est souvent une bonne manœuvre.

Rapsode : Chez les Grecs anciens, nom donné à ceux qui allaient de ville en ville chanter des poésies, et notamment des morceaux de l'Iliade ou de l'Odyssée d'Homère.

Remarque : Rapsode est tiré du mot grec ῥάψωδία qui signifie *récitation d'un poème*.

Rapsodie : **1** – Morceaux détachés des poésies d'Homère, que chantaient les Rapsodes.

[Voir le mot *Rapsode*].

2 – Mauvais ramas, soit de vers, soit de prose.

Exemples : Tout son discours n'était qu'une mauvaise rapsodie ; je n'ai jamais vu une telle rapsodie.

Rapt : **1** – Enlèvement d'un *mineur* par violence ou séduction, ou d'une *femme* contre son gré.

Remarque : Les mots anglais *kidnaping* ou américain *kidnapping* ne concernent que des raptés d'enfants.

2 – [Par extension] Tout enlèvement.

Remarques : **a)** – Le rapt de Ganymède par Zeus est un des grands récits de la mythologie.

b) – Dans certaines civilisations, le rapt de la fiancée fait partie des rites du mariage.

Raque : Boule percée qui sert, avec d'autres, à faire un racage.

Remarques : **a)** – Raque est synonyme de *pomme de racage*.

b) – On appelle parfois les raques des *caracolets*.

c) – Une raque gougée est une raque à laquelle on a fait une échancrure sur le côté, telle qu'on puisse faire entrer une corde moyennement grosse.

d) – Une raque encochée est une raque gougée qui a une coche tout autour, dans laquelle on pose le bitord qui sert à l'amarrer.

e) – Les raques de haubans sont des raques qu'on met dans les *grands haubans* et dans les *haubans de misaine* et par où passent les cargues, les bras, etc.

Rare : **1** – Qui n'existe qu'en petit nombre.

2 – Peu fréquent, qui se produit peu souvent.

3 – Qui sort de l'ordinaire, peu commun.

Ras : **1** – On appelle *bâtiment ras* (en anglais « *low built* », « *low sheered* ») celui qui a peu d'élévation au-dessus de l'eau, ou celui qui a perdu tous ses mâts dans un coup de vent ou un combat.

Remarques : a) – On dit qu'une embarcation est « à ras l'eau » lorsque son chargement a fait descendre son plat-bord presque jusqu'au niveau de la mer.

b) – Une embarcation a son plat-bord de dessous le vent « à ras l'eau » lorsque, étant sous voiles, l'embarcation s'incline jusqu'à avoir ce plat-bord presque au niveau de la mer.

c) – Un point de la coque d'un navire situé presque au niveau de la mer est dit « à ras l'eau » ou « au ras de l'eau ».

2 – Un bâtiment ras est un bâtiment qui n'est point ponté.

Exemples : Le brigantin, la chaloupe, la barque sont des bâtiments ras.

3 – On appelle ras est un petit radeau (en anglais « **punt** », « **floating stage** ») utilisé en particulier pour faire des réparations sur un bâtiment au niveau de la ligne de flottaison.

Ras (en anglais « **reef** ») : Sorte d'écueil ou de danger consistant en roches rapprochées s'élevant, parfois, jusqu'à fleur d'eau.

Ras : 1 – Se dit du poil coupé au plus près de la peau.

Exemples : Des cheveux ras ; une barbe rase.

2 – Se dit d'un récipient que son contenu emplit jusqu'au bord, sans le dépasser.

Exemple : Une mesure rase de farine

3 – [*Par extension*] Plat et uni, où rien ne fait saillie.

Exemple : Rase campagne : pays plat, découvert.

RAS : Sigle de l'expression « Rien À Signaler ».

Rasade : Verre de vin ou d'autre liquide, plein jusqu'aux bords.

Exemples : Boire rasade ; boire des rasades de vin, de bière ; boire de grandes rasades.

Rasant (en anglais « **horizontal** ») : **1** – Qui effleure, qui passe au ras d'une chose et, en particulier, au ras du sol.

2 – En parlant des bouches à feu, un tir rasant est un tir horizontal.

Remarque : Un tir rasant est avantageux par une mer belle à cause des ricochets.

Rascasse : Nom usuel d'un groupe de poissons téléostéens des mers chaudes et tempérées, qui ont un corps trapu, une grosse bouche et dont les nageoires dorsales et la tête sont hérissées d'aiguillons.

Remarques : a) – Le mot rascasse est dérivé du mot provençal *rasca* qui signifie « teigne », parce que la peau de ces poissons est marquée de taches.

b) – On dit aussi *scorpène*.

c) – La rascasse entre dans la *bouillabaisse* marseillaise avec la vive, le saint-pierre, le congre, la daurade, le merlan, la lotte de mer et le grondin.

d) – La piqure de certaines rascasses est mortelle pour l'homme.

Ras de courant (en anglais « **race of current** ») : Les ras de courant sont des courants très violents, ou des remous résultant de plusieurs forts courants qui se rencontrent et s'entrechoquent.

Ras de marée (en anglais « **tide gate** ») : Les ras de marée sont des lames sourdes qui, sans paraître formées par le vent, se forment subitement, grossissent promptement, et donnent une forte agitation aux eaux de la mer et une surélévation de peu de durée au niveau de la surface de la mer.

Remarque : Les ras de marée détruisent quelquefois de grands ouvrages de digues ou autres, et peuvent transporter à l'intérieur des terres des navires qui se retrouvent échoués, loin du rivage, après que les lames se sont retirées.

Rasé (Vaisseau –) : Voir l'expression *Vaisseau rasé*.

Ras-el-hanout : Mélange d'épices aromatique d'un usage courant dans les pays du Maghreb.

Remarque : Le *fenugrec*, qui entre dans la composition du ras-el-hanout, contient

du phosphore, du fer, du soufre, de l'acide nicotinique, des alcaloïdes, des flavonoïdes, des glucides, des vitamines A, B1, C, du magnésium, du calcium, de la lécithine, des protéines et des saponines qui stimulent l'appétit, ce qui permet aux femmes du Maghreb de grossir pour se conformer aux critères esthétiques régionaux.

Raser : 1 – *Raser* un rocher ou un musoir, c'est passer au ras de ce rocher ou de ce musoir, en conservant cependant une distance de sécurité.

Remarques : a) – La distance de sécurité dépend des circonstances, des conditions météorologiques, de la manœuvrabilité du navire, de la qualification du manœuvrier, de sa connaissance des parages : dans certains cas, quelques mètres suffisent à un gros navire pour passer en sécurité près d'un musoir ; dans d'autres cas, il faut prendre un mille de tour pour doubler une pointe, et il serait dangereux de passer à ras avec du mauvais temps.

b) – On appelle *raser-cailloux* ou *écraseur de crabes* un capitaine expérimenté qui fait souvent passer son navire à raser la terre dans des parages qui lui sont familiers, pour gagner du temps.

2 – Raser un vaisseau, c'est couper ou enlever sa batterie haute pour en faire un vaisseau rasé.

Remarques : a) – Un vaisseau rasé (en anglais « *cut down ship* ») est un vaisseau à deux ponts dont on a rasé la batterie supérieure, et qui n'a plus qu'une batterie couverte, afin qu'il reprenne la mer avec moins de poids dans les hauts et qu'il acquière par là des qualités nautiques dont il était dépourvu.

b) – Si on ne coupe que la dunette pour alléger le vaisseau dans les hauts et ôter cette résistance à l'effort du vent aux allures du plus près, on dit que la vaisseau a été rasé de sa dunette.

c) – Si on rase toutes les batteries, le vaisseau devient un ponton.

3 – Raser une ville ou un château, c'est le démanteler et disperser les pierres qui le constituaient pour gêner sa reconstruction.

Remarque : Les villes et citadelles des provinces françaises furent rasées à plusieurs époques, toujours dans un but louable de pacification... au profit des *vainqueurs* qui furent :

i) les Wisigoths d'Alaric (fin du 4ème - début du 5ème siècle) après la chute de l'Empire Romain ;

ii) Louis XI (1423-1483) après la guerre de Cent Ans ;

iii) Louis XIII (1601-1643) et Richelieu (1585-1642) pendant les guerres dites « *de religion* » ;

iv) les Américains à la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Raspberry Pi : Un *Raspberry Pi* est un ordinateur monocarte doté d'un système d'exploitation de type UNIX (noyau Linux) et équipé de :

i) 1 connecteur micro SD pour installer une carte micro SD d'au moins 8 Go servant de mémoire de masse pour installer le système d'exploitation, les programmes de la distribution et tous les fichiers de l'utilisateur ;

ii) 4 prises USB pour raccorder un clavier et une souris et des accessoires de type USB (mémoire, imprimante, numériseur, etc.) ;

iii) 1 connecteur HDMI pour raccorder un écran ;

iv) 1 prise *RJ45 Ethernet* pour relier le *Raspberry Pi* à un routeur domestique au moyen d'un cordon muni de 2 prises *RJ45 mâles* ;

v) 1 connecteur audio-vidéo composite ;

vi) 1 connecteur micro USB servant uniquement à l'alimentation électrique de la carte *Raspberry Pi* au moyen d'une alimentation 5 volts de type alimentation de téléphone portable, d'au moins 2,5 ampères ;

vii) 1 ensemble de 40 broches GPIO (*General Purpose Input-Output*) qui peuvent être utilisées pour raccorder directement la carte *Raspberry Pi* à divers circuits électroniques.

Remarque : On peut également installer un autre système d'exploitation, par exemple de type *Microsoft Windows 10*.

Rassasier : 1 – [En parlant d'un aliment] Apaiser pleinement la faim de quelqu'un.

Exemple : Ce plat est loin de l'avoir rassasié ; les pâtes rassasient ; un repas rassasiant.

2 – [En parlant d'une personne] Nourrir suffisamment pour apaiser la faim, satisfaire l'appétit.

Exemple : On ne peut le rassasier ; il se rassasie d'une soupe.

3 – Nourrir à l'excès.

Exemple : On les a rassasiés de sucreries ; la presse nous rassasie de scandales.

4 – [Au figuré] Assouvir les désirs, les passions de quelqu'un.

Exemple : Se rassasier de gloire.

Rasséréner : 1 – Rendre le ciel, le temps, de nouveau serein, clair.

Exemple : « Le soleil parut et rasséréna le temps ».

[Voir le mot *Serein*].

2 – [Au figuré] Calmer, rassurer quelqu'un, lui rendre la tranquillité.

Exemples : Cette nouvelle la rassérénera ; elle se rasséréna en le voyant arriver.

3 – [Par métonymie] S'applique à l'expression du visage.

Exemples : Il était chagrin, cette nouvelle lui a rasséréné le visage ; en apprenant cette nouvelle, son front, son visage s'est rasséréné.

Rassade (en anglais « *glass-ware* ») : On entend par là tout ce qui est *verroterie*.

Rassasier : 1 – Donner suffisamment à manger, pour apaiser la faim, ou pour satisfaire l'appétit.

Exemple : Il est de si grand appétit, qu'on ne peut le rassasier.

2 – [Par extension] Satisfaire jusqu'à la satiété.

Exemples : On le rassasia de bonne chère ; on le rassasia de fêtes, de musique, de magnificences.

3 – [Au figuré] Il s'emploie en parlant des choses morales.

Exemple : Les voluptueux ne peuvent se rassasier de plaisirs.

Rasséréner : 1 – Rendre le ciel, le temps de nouveau serein, clair.

Exemples : Le Soleil parut et rasséréna le temps ; l'horizon s'est rasséréné après l'orage.

2 – Devenir serein.

Exemple : Le temps s'est rasséréné.

[Voir le mot *Serein*].

3 – [Au figuré, il s'emploie pour les personnes] Calmer, rassurer quelqu'un, lui rendre la tranquillité, la sérénité.

Exemples : Il était chagrin, cette nouvelle lui a rasséréné le visage ; en apprenant cette nouvelle, son front, son visage s'est rasséréné.

Rasseur : Spécialiste de l'abattage et du façonnage des arbres.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, des *rasseurs* spécialisés dans l'abattage du bois pour la Marine allaient de forêt en forêt, au gré des besoins.

Rassis : 1 – Se dit du pain et d'autres aliments de même nature qui ne sont plus tendres, qui sont desséchés sans être durs.

Remarques : **a)** – Le pain du jour est du pain *chaud* ; le pain de la veille est du pain *frais*.

b) – Les baguettes parisiennes n'ont pas vocation à être servies le lendemain de leur jour de cuisson ; les boulangers en font plusieurs fournées par jour et les

consommateurs les achètent chaudes avant chaque repas.

2 – Se dit de la viande que l'on a conservée au frais plusieurs jours après l'abattage de l'animal afin de l'attendrir.

Remarque : On trouve aussi *Rassi*.

Rassoter : [*Familier*] Infatuer, entêter.

Exemple : On l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser.

Rassurer : 1 – Mettre en état de sûreté ce qui n'y est pas.

Exemple : Il faut rassurer cette muraille, elle menace ruine.

2 – Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité.

Exemple : Son crédit me fait peur, mais l'intégrité des juges me rassure.

Remarque : On dit « *il faut attendre que le temps se rassure* » pour dire il faut attendre que le temps se remette entièrement au beau.

Raste : Ancienne mesure de longueur chez les Germains.

Remarques : **a)** – La raste valait 4444 mètres ; il y en avait 25 au degré de latitude.

b) – La lieue gauloise (2222 m) était égale à la moitié d'une raste de Germanie.

Raster : Mot anglais employé pour désigner les *cartes de navigation matricielles*.

[Voir le sigle *RNC*].

Rat : Petit mammifère rongeur de la famille des muridés, de l'ordre des rongeurs, au museau pointu, aux pattes courtes et à la longue queue écaillée.

Remarque : La dératisation est réglementée et obligatoire pour les navires de commerce.

Ratafia : 1 – Boisson faite d'eau-de-vie, dans laquelle on a fait infuser, soit des cerises, soit des abricots, soit des pêches, etc. avec du sucre et de la cannelle.

2 – Vin de liqueur issu du mutage du moût par de l'eau-de-vie de vin.

Exemples : Ratafia de Champagne, de Bourgogne.

Ratatiner : 1 – Réduire, contracter en desséchant.

Exemples : Le gel a ratatiné les jeunes plants ; les fruits de cet arbre se sont ratatinés ; le parchemin se ratatine au feu.

2 – [*Populaire*] Défoncer, écraser.

Exemple : Le choc dans le quai a ratatiné l'étrave.

Ratatouille niçoise : Mélange de tomates, d'aubergines, de courgettes, de poivrons, d'oignons et d'ail que l'on fait cuire dans de l'huile d'olive.

Rat bleu (en anglais « *gremlin* ») : 1 – [*Familier*] Faux écho apparaissant sur l'écran du radar.

2 – [*Familier*] Créature malfaisante (souvent *imaginaire*) perturbant le bon fonctionnement du matériel électronique.

Raté : 1 – Défaut survenant dans le fonctionnement d'un moteur à explosion.

2 – Bruit révélant ce défaut.

Exemple : Ce moteur a des ratés.

3 – Défaillance d'un mécanisme, d'un système quelconque.

Exemple : Les ratés d'un détecteur de fumée.

4 – On donne le nom de *raté* (en anglais « *missing of a cannon shot* ») à un coup de bouche à feu qui n'est pas parti, soit parce que l'amorce n'a pas pris, soit par suite de l'interruption entre l'embrasement de l'amorce et celui de la charge qui aurait dû s'ensuivre.

Remarque : Le défaut d'air, celui de la continuité de la flamme, l'épaisseur de la gargousse pouvaient être des causes de ratés ; depuis l'invention du percuteur et l'adoption du système d'amorce par étoupille, les ratés ont presque disparu.

- Râteau** (en anglais « *range of blocks* », « *cross piece* », « *rack* ») : Bloc de bois long et étroit, garni de réas qui y sont disposés verticalement et qui servent au passage de cordages ou de manœuvres.
- Râtelier : 1** – Planche en chêne comportant des trous dans lesquels on glisse les cabillots destinés à tourner les manœuvres (en anglais « *range of belaying pins* »).
[Voir le mot *Cabillot*].
Remarque : Le râtelier équipé de ses cabillots ressemble à un râteau avec sa ou ses rangées de dents.
- 2** – Un *râtelier d'armes* est une installation faite le long d'une cloison pour recevoir les armes dites portatives qui y trouvent des trous, cases, points d'arrêt, afin d'y être logées et maintenues.
- 3** – Dans les corderies, on appelle râtelier une traverse qui porte les torons et les cordages (en anglais « *rail of a rope making* »).
- Rater : 1** – Ne pas partir, en parlant du coup d'une arme à feu ; ne pas détoner, en parlant d'une charge explosive.
- 2** – [Figuré et familier] Échouer.
- 3** – En parlant d'un tireur, ne pas atteindre la cible.
Remarque : *Rater* se disait à l'origine lorsque le coup n'était pas parti.
- 4** – [Figuré et familier] Manquer ce qu'on visait ; ne pas réussir dans une entreprise, une démarche.
Remarque : Après qu'un lanceur de *touline* a *raté* son lancement, et que la pomme de la *touline* est tombée dans l'eau au ras du bateau, du ponton ou du quai qu'elle aurait dû atteindre, il se trouve toujours quelqu'un pour dire malicieusement que la définition de la *touline* est « *un cordage toujours trop court d'un mètre* ».
- Ratiboiser : 1** – Couper ras les cheveux de quelqu'un.
Exemple : Le coiffeur l'a ratiboisé.
- 2** – [Par extension] Ruiner, dépouiller de son bien.
Exemple : Il s'est fait ratiboiser.
- 3** – [Populaire] Prendre de l'argent à quelqu'un, en particulier au jeu.
Exemple : Il m'a ratiboisé une coquette somme.
- Raticide** : Qui détruit les rats et, par extension, divers rongeurs.
Exemple : Un produit raticide ; un appât raticide ; un raticide.
- Ratière** : Petit piège destiné à prendre les rats.
Remarque : La dératisation à bord des navires se fait aujourd'hui en dispersant régulièrement des appâts empoisonnés dans tout le navire.
- Ratification : 1** – Approbation, confirmation authentique dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis.
Exemples : Le mineur signa au contrat, et promit de donner sa ratification quand il serait majeur ; ratification sous seing privé ; ratification par acte public. ; signer la ratification d'un contrat ; signer la ratification d'un traité.
Remarque : On appelle également *ratification* l'acte écrit qui contient cette approbation.
- 2** – Acte unilatéral par lequel une personne fait siens les droits et obligations qui résultent d'un acte signé en son nom par un tiers qui n'en avait pas reçu le pouvoir.
- 3** – En France, procédure par laquelle le Parlement confirme une ordonnance prise par le gouvernement en des circonstances exceptionnelles prévues par la Constitution, pour qu'elle ait valeur de loi.
- 4** – En France, les Traités internationaux ou les Conventions internationales doivent avoir été adoptés par le Parlement et promulgués par le Président de la

République pour devenir des lois de la République.

5 – Des procédures analogues sont prévues par les Constitutions ou par les usages des autres grand pays.

Remarques : a) – Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 par le Président Roosevelt n'a pas été adopté par le Parlement américain et n'a donc pas été ratifié par les États-Unis d'Amérique, ni d'ailleurs par la Grande-Bretagne qui avait soumis sa ratification à celle des États-Unis d'Amérique.

b) – Ni les États-Unis d'Amérique, ni le Royaume-Uni ne furent engagés par le Traité de Versailles, que ces pays avaient signé mais qu'ils n'ont pas ratifié.

c) – La France s'est retrouvée seule face à l'Allemagne pour faire appliquer les clauses du Traité de Versailles entre les deux guerres mondiales ; la Grande-Bretagne exerça même des pressions sur la France afin qu'elle renonçât à certaines clauses de ce traité parce qu'elles avantageait trop, à ses yeux, la France vis-à-vis de l'Allemagne.

d) – Le chantage à l'approvisionnement de la France en pétrole anglais du Proche-Orient fut l'un des moyens de pression exercé par le Royaume-Uni qui amena la France à signer les Accords de Munich en 1938.

Ratifier : 1 – Procéder à la ratification d'un acte.

2 – [*Par extension*] Approuver, confirmer publiquement une opinion émise, une décision prise par quelqu'un d'autre.

Exemple : Je ratifie tout ce qu'on vous a dit, les promesses qu'on vous a faites.

Ratine : Étoffe de laine ou de coton dont le poil est tiré et frisé de manière à former des nœuds, de petites boucles.

Exemple : Un essuie-mains en *ratine*.

Ratiner : 1 – Rendre semblable à la ratine frisée.

Exemple : Faire ratiner un habit de drap.

2 – Frotter, à l'aide d'un abrasif, le poil préalablement tiré d'une étoffe de laine ou de coton, afin de faire apparaître des nœuds, de petites boucles.

Ratio : Rapport arithmétique établi entre deux grandeurs significatives, pour apprécier la situation financière d'une entreprise ou d'un organisme.

Exemples : Le ratio d'endettement d'une entreprise est le montant de ses dettes rapporté au total de ses actifs ; le ratio des frais de gestion d'un fonds est le montant de ces frais rapporté à l'actif total du fonds.

Ratiociner : 1 – User de la raison de manière discursive, et non de manière intuitive.

2 – [*Familier et péjoratif*] Ergoter ; raisonner d'une façon interminable et avec pédantisme.

Ration : 1 – Quantité de produits de première nécessité attribuée à un individu pour une durée déterminée en situation de restrictions.

Remarque : Durant la Seconde Guerre mondiale, des rations de vivres étaient distribuées à la population civile contre des tickets.

2 – Portion de vivres et de liquide octroyée pour une journée à chaque homme du navire (en anglais « *daily allowance* »).

Remarques : a) – La ration de pain, de vin, de viande, de vin, d'eau, etc. est la quantité de chacun de ces produits qui revient à chaque homme par jour ou par repas, en fonction de son grade, de sa fonction et selon les circonstances.

b) – Autrefois, la ration d'eau était de 2,5 litres à la mer par homme et par jour, y compris l'eau que l'on mettait dans la chaudière de l'Équipage pour faire du bouillon.

c) – Aujourd'hui, sur les navire à moteur, des bouilleurs basse pression et basse température permettent de produire de l'eau douce en utilisant, pour chauffer l'eau

de mer, l'eau de refroidissement du moteur diesel de propulsion à la température d'environ 65°C ; il n'y a pratiquement plus de rationnement d'eau pour la toilette ou pour la lessive.

3 – Au temps de la Marine à voiles, la ration de vin réglementaire de 53 centilitres pouvait être remplacée par un boujaron d'eau de vie qui était de 5 à 6 centilitres.

Remarques : a) – Les navires qui mouillaient en rade de Saint-Martin-de-Ré pour embarquer du sel prenaient du cognac produit dans l'île, ainsi que du pain fabriqué dans les boulangeries de Saint-Martin avec la farine provenant de Marans et cuit au moyen du bois provenant des forêts qui bordent la *rivière de Marans* (la Sèvre Niortaise).

b) – On appelait « *double-ration* » une gratification d'un quart de vin ou d'un boujaron d'eau de vie, accordée à chaque homme pour un repas.

c) – On donnait *double ration* les jours de fête [on disait aussi « *la double* »].

d) – On donnait également *double ration* dans certains cas comme un travail de force, un quart pénible et rigoureux, ou quand des canotiers avaient éprouvé des pluies prolongées dans les doris, des vents forts et contraires qui avaient nécessité de longs efforts sur leurs avirons.

4 – La portion, soit de pain, soit d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes.

Exemples : Distribuer les rations aux soldats ; les rations de foin et d'avoine aux cavaliers.

Ration : 1 – Mesure ou portion de biscuit, pitance ou boisson que l'on distribue à chacun des membres de l'Équipage, aux repas.

Remarques : a) – Si la portion augmente, on parle de double ration.

b) – On dit *ration* ou *raison*.

2 – Quantité de produits de première nécessité attribuée à un individu pour une durée déterminée, notamment en période de restrictions.

Exemples : Une ration quotidienne ; double ration, demi-ration.

Remarque : Durant la Seconde Guerre mondiale, des rations de vivres étaient distribuées contre des tickets.

3 – On appelle *ration alimentaire* la quantité et la nature des aliments qu'une personne donnée doit consommer quotidiennement.

Remarques : a) – La ration alimentaire varie selon l'âge, le sexe et les activités.

b) – La ration alimentaire moyenne d'un adulte est évaluée à 10 450 kilojoules, soit 2 500 kilocalories.

Rational : Jadis, chez les Hébreux, pièce d'étoffe précieuse portée par le grand prêtre, dans laquelle étaient enchâssées douze pierres portant chacune le nom d'une des douze tribus d'Israël.

Remarque : On dit aussi *pectoral*.

Rationalisation : 1 – Procédé de justification, avec des éléments logiques et conscients, d'une attitude ou d'un acte qui résulte de motivations inconscientes, de décisions plus ou moins « *pertinentes et admissibles* » ou d'un concours de circonstances.

Exemple : Le renard de la fable d'Ésope, qui voulait du raisin mais qui ne pouvait pas l'atteindre parce que le raisin était trop haut, rationalisa l'abandon de son projet en décidant que de toute façon il n'en voulait pas ; le renard rationalise son échec en le transformant en choix et il construit une histoire dans laquelle il n'a aucune raison de se sentir frustré ni déçu.

Remarques : a) – Certains manœuvriers ne peuvent pas s'empêcher de se justifier, après avoir un peu manqué de réussite, en accusant un courant perfide, un manque d'eau ou un fort vent : la compétence du manœuvrier est la *cause efficiente* de la réussite d'une manœuvre ; le courant, la hauteur d'eau ou le vent ne sont que des

causes matérielles qui n'expliquent pas les mauvaises décisions.

b) – Le manœuvrier qui a manqué une opération, qui doit s'expliquer devant une autorité administrative ou judiciaire et à qui on demande *pourquoi* il a pris telle décision répondra *comment* tout est arrivé, à sa façon et maladroitement parce que son interlocuteur n'est pas en mesure de comprendre ce que l'expérience d'un manœuvrier lui permet de faire, jour après jour, sans avoir la possibilité de réfléchir avant de prendre chaque décision.

c) – La rationalisation, qui vise à établir une certaine cohérence entre nos actes et notre vision du monde, se permet parfois de petits écarts inconscients avec la vérité.

2 – Modification, selon des principes rationnels, du fonctionnement ou de l'organisation d'une entreprise, d'un système, destinée à accroître leur efficacité, leur rentabilité.

Remarque : La rationalisation vise à abaisser les coûts, notamment salariaux, à augmenter la demande du marché et la production en améliorant la qualité.

Rationalité : 1 – Caractère de ce qui relève de la raison.

Exemples : Hegel posait la rationalité de l'histoire ; la rationalité de l'Univers.

Remarque : [Par extension] La rationalité de l'homme est le fait qu'il soit doué de raison.

2 – Caractère de ce qui est raisonnable, de ce qui paraît logique, conforme au bon sens.

Exemples : La rationalité d'un choix, d'une décision ; contester la rationalité d'une méthode.

Rationalité limitée : 1 – La rationalité limitée est le sort de l'être humain lorsqu'il n'est pas en mesure d'apprécier une situation de manière parfaitement rationnelle en raison d'un manque d'informations ou de connaissances opérationnelles insuffisantes. [Voir l'expression *Rationalité parfaite*].

Remarque : La notion de rationalité limitée a été proposée en 1955 par l'économiste et sociologue américain Herbert Alexander Simon (1916-2001) en opposition à la « *rationalité substantive* » ou rationalité parfaite ; Herbert Simon fut l'un des pionniers de l'intelligence artificielle aux États-Unis ; Herbert Simon a reçu le prix Turing en 1975, conjointement avec l'Américain Allen Newell (1927-1992).

2 – En cas de rationalité limitée, nous utilisons des heuristiques, c'est-à-dire des hypothèses adoptées provisoirement à partir des connaissances acquises comme des idées directrices susceptibles de faire émerger la réponse optimale.

Rationalité parfaite : Comportement conceptuel idéal d'un homme qui, confronté à des décisions à prendre, effectuerait toujours des choix complètement rationnels pour obtenir le meilleur résultat possible.

Rationnaire : 1 – Passager transporté par mer pour un prix très bas, nourri par la cuisine de l'Équipage et logé dans un entrepont parfois aménagé sommairement.

2 – Dans la Marine Nationale, on appelle rationnaires ceux qui prennent leur repas au premier service.

[Voir le mot *Rations*].

3 – Élève qui prend son repas dans une cantine scolaire ; employé qui prend son repas un restaurant d'entreprise.

Rationnel : 1 – Qui relève de la raison, de l'entendement.

Remarque : En l'absence d'arguments rationnels pour défendre à tout prix une cause insoutenable, il est fréquent d'avoir recours à des attaques personnelles, dites « *ad hominem* ».

2 – Qui est fondé sur le raisonnement et non sur l'expérience.

Exemple : Horizon rationnel.

3 – Qui est conforme à la logique, au bon sens, à la sagesse.

Exemples : Trouver une explication rationnelle à un phénomène ; ce qu'il dit est peu rationnel ; un choix, un comportement rationnel.

4 – Raisonnable et sensé.

Exemple : Il est trop rationnel pour croire à l'astrologie.

5 – [*Par extension*] Qui est organisé avec méthode, de façon logique.

Exemple : Un rangement rationnel.

6 – [*Par extension*] Qui est établi, déterminé à partir de données, de calculs scientifiques.

Exemple : Cet exploitant agricole a mis en place un système de culture rationnelle.

7 – On appelle *nombre rationnel*, un nombre qui peut être exprimé par le rapport de deux nombres entiers, c'est-à-dire par une fraction.

Exemples : $2/3$; $-1/5$; 3 (ou $3/1$) ; 1,25 (ou $5/4$) sont des nombres rationnels.

Remarque : L'ensemble des nombres rationnels est traditionnellement noté Q.

Rationnel (Horizon –) : Voir les expressions *Horizon rationnel* et *Observateur géocentrique*.

Rationnement : **1** – Action de rationner ; résultat de cette action.

2 – Ensemble des mesures prises par un gouvernement, une autorité quand les biens de première nécessité ne sont plus disponibles qu'en quantité limitée.

Remarque : En France, le rationnement mis en place au début de la Seconde Guerre mondiale dura, pour certains produits, jusqu'en 1949.

Rationner : Distribuer un produit de première nécessité en quantité limitée.

Remarque : Au temps de la marine à voiles, l'eau douce était rationnée.

Rations : **1** – On appelle « *les rations* » le premier service qui est servi à ceux qui seront de quart à l'heure du repas de l'Équipage et que l'on appelle le « *service principal* ».

2 – L'expression familière « *prendre aux rations* » signifie « *accabler de reproches un subordonné* ».

Ratisser : Opération consistant à patrouiller dans un secteur délimité, de façon méthodique et minutieuse, dans le but de retrouver des personnes disparues, des suspects ou des individus jugés dangereux pour l'ordre public.

Exemple : Ratisser le Pertuis Breton pour rechercher la personne qui a lancé des fusées rouges de détresse aperçues depuis la terre ou depuis un navire.

Ratite : Les ratites forment un groupe d'oiseaux coureurs, aux ailes atrophiées et au sternum dépourvu de bréchet, qui sont incapables de voler.

Exemple : L'émeu est un ratite.

Remarque : Les autruches, les casoars font partie des *ratites*.

Raton : Petite pièce de pâtisserie en forme de petite tarte, faite avec du fromage mou.

Exemples : Crier des ratons ; vendre des ratons ; manger des ratons, des ratons tout chauds.

Raton : Terme injurieux employé notamment durant la guerre d'Algérie (1954-1962) pour désigner un Nord-Africain.

Ratonnade : Le mot *ratonnade* a été employé, durant la guerre d'Algérie (1954-1962) pour désigner des actions violentes dites « *de représailles* » menées par l'Armée française contre les « *Maghrébins* ».

Remarques : **a** – À cette époque on utilisait le mot « *Musulmans* », qui était le terme officiel pour désigner les citoyens de deuxième catégorie (on disait parfois « *du deuxième collègue* ») qui n'étaient pas originaires d'Europe et qui n'avaient pas les mêmes droits civiques que ceux qui étaient appelés les « *Européens* » (on disait parfois « *le premier collègue* »).

b) – Le mot *ratonnade* désigne aujourd’hui un acte de violence collective dirigé contre certaines minorités « *visibles* ».

Rattachement : « *De rattachement* » se dit d’une division territoriale, d’un organisme dont on dépend administrativement.

Exemple : *Quartier de rattachement* d’un marin du commerce ou de la pêche.

Rattacher : **1** – Attacher de nouveau.

2 – Il s’emploie quelquefois pour *attacher*.

Exemple : Le manteau royal était rattaché d’une agrafe de diamants.

3 – Attacher, fixer, lier entre elles deux choses, deux parties d’un même objet.

Exemple : Un orin rattache l’ancre à une bouée.

Remarque : On dit par extension : *un pont construit en 1987 rattache l’île de Ré au continent*.

4 – Établir ou rétablir un lien d’ordre affectif ou intellectuel.

5 – Intégrer dans un système, dans un organisme, dans une entité.

Exemples : **a)** – Le duché de Lorraine fut rattaché au royaume de France en 1766 à la mort de Stanislas Leszczyński (1677-1766) roi de Pologne de 1704 à 1709, duc de Lorraine et de Bar de 1737 à sa mort, beau-père en 1725 du roi de France Louis xv (1710-1774).

b) – Le secrétariat d’État à la Mer est rattaché au ministère des Transports.

Ratte : Variété de pommes de terre de forme allongée, dont la chair est appréciée.

Remarque : Ratte est dérivé de rate, par analogie de forme.

Ratteindre : [*Vieilli*] Rattraper.

Remarque : Il se dit, soit en parlant d’un prisonnier qui s’était échappé, soit en parlant d’un homme qu’on vient de quitter et qui a pris les devants pour aller au même endroit où l’on veut aller.

Exemple : Le prisonnier s’était échappé, on est parvenu à le ratteindre ; il vient de partir, mais j’espère le ratteindre bientôt.

Rattrapable : Que l’on peut rattraper.

Remarque : Surtout employé au figuré.

Exemple : Cette manœuvre mal engagée n’est guère rattrapable.

Rattrapage : Action de rattraper, de corriger, d’atténuer.

Exemple : Examen de rattrapage.

Remarque : On dit *rattrapage* des prix, des salaires, pour dire *réajustement* des prix et des salaires en fonction de la dépréciation du papier-monnaie.

Rattrapant (Navire –) : **1** – Doit se considérer comme *navire qui en rattrape un autre* (en anglais « *vessel overtaking any other* ») tout navire qui s’approche d’un autre navire en venant d’une direction de plus de 2 quarts (22,5 degrés) sur l’arrière du travers de ce dernier, c’est-à-dire qui se trouve dans une position telle, par rapport au navire rattrapé, que, de nuit, il pourrait voir seulement le feu arrière de ce navire, sans voir aucun de ses feux de côté (en anglais « *a vessel shall be deemed to be overtaking when coming up with a another vessel from a direction more than 22.5 degrees abaft her beam, that is, in such a position with reference to the vessel she is overtaking, that at night she would be able to see only the sternlight of that vessel but neither of her sidelights* »). Règle 13 b.

2 – Lorsqu’un navire ne peut déterminer avec certitude s’il en rattrape un autre, il doit se considérer comme un navire qui en rattrape un autre et manœuvrer en conséquence (en anglais « *when a vessel is in any doubt as to whether she is overtaking another, she shall assume that this is the case and act accordingly* »). Règle 13 c.

3 – Aucun changement ultérieur dans le relèvement entre les deux navires ne peut

faire considérer le navire qui rattrape l'autre comme croisant la route de ce dernier au sens du RIPAM ni l'affranchir de l'obligation de s'écarter de la route du navire rattrapé jusqu'à ce qu'il soit tout à fait paré et clair (en anglais « *any subsequent alteration of the bearing between the two vessels shall not make the overtaking vessel a crossing vessel within the meaning of the COLREG or relieve her of the duty of keeping clear of the overtaken vessel until she is finally past and clear* »). Règle 13 d.

Rature : Trait, ensemble de traits par lesquels on barre ce que l'on veut annuler dans un écrit.

Exemple : Faire des ratures.

Rauque : Se dit d'une voix de gorge basse et grave, comme enrouée, ou d'un son rude et âpre.

Exemple : Le sifflet du paquebot « *France* » émettait un son rauque.

Ravage : Dégât considérable qui résulte de l'action dévastatrice de l'homme, d'animaux, d'intempéries ou d'un fléau naturel.

Remarque : On emploie habituellement ce mot au pluriel.

Exemples : Les ravages de la tempête ; l'alcool et surtout la drogue font des ravages chez les marins-pêcheurs.

Ravager : En parlant de l'homme ou des animaux, dévaster, détruire, causer de très graves dégâts.

Exemples : La tempête Xynthia de février 2010 a ravagé le littoral charentais ; la peste noire de 1348 ravagea l'Europe, faisant périr près de la moitié de ses habitants.

Remarque : L'armée américaine ravage tout sur son passage ; l'industrie américaine reconstruit ce que les bombes américaines ont ravagé, aux frais des victimes, grâce à des prêts rémunérés consentis par les banques américaines.

Ravalement (en anglais « *lowering* ») : 1 – Diminution de l'épaisseur ou de la hauteur d'un objet.

2 – À l'époque de la Marine en bois, abaissement d'une partie du pont inférieur pour faciliter certains emménagements intérieurs (en anglais « *fall of a ship's deck* »).

Remarque : On pratiquait ce ravalement à l'arrière, à l'endroit des chambres et logements, afin de leur procurer une hauteur sous barrots convenable sans être obligé de relever les œuvres mortes à cet endroit.

3 – [Sylviculture] Suppression partielle ou totale d'une branche maîtresse, qui permet à la charpente de l'arbre de se renouveler.

4 – Nettoyage, remise à neuf des parois extérieures d'une construction.

Ravaler : 1 – Avaler de nouveau.

Exemple : Ravaler sa salive.

2 – Se retenir de formuler quelque chose ; réfréner la manifestation d'une émotion, d'un sentiment.

Exemples : Il a bien fait de ravaler ce qu'il voulait dire ; ravaler sa rage, son indignation.

Remarques : a) – On dit « *ravaler ses larmes* » pour dire *se retenir de pleurer*.

b) – [Par extension] On dit « *je lui ferai ravaler ses injures, ses propos* », *je lui ferai regretter de les avoir proférés* ».

3 – Diminuer l'épaisseur, la hauteur d'un objet.

Exemple : Ravaler une pièce de bois.

4 – [Au figuré] Rabaisser ; dénigrer, déprécier.

Exemple : Le système carcéral ravale les hommes au rang des animaux.

5 – Procéder au ravalement d'une construction.

Exemples : Ravaler la façade d'un immeuble ancien ; ravaler un mur en pierre de taille.

6 – [*Au figuré et populaire*] Se ravalier la façade, c'est *rafraîchir son maquillage*, ou parfois *se faire retoucher le visage par la chirurgie esthétique*.

Ravauder : Racommoder, rapiécer, repriser du linge ou des vêtements en très mauvais état.

Ravenala : Plante monocotylédone, proche du bananier, dont l'espèce originaire de Madagascar, couramment appelée « *arbre du voyageur* », a des fruits aux graines comestibles et des feuilles en éventail où s'accumule l'eau de pluie.

Ravi : **1** – Transporté.

Remarques : **a)** – On dit que saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel, pour dire qu'il fut enlevé jusqu'au troisième ciel.

b) – On dit être ravi en extase, pour dire être transporté hors de soi par la forte contemplation de quelque objet admirable et par l'effet d'une grâce extraordinaire.

Exemple : Ce saint a été plusieurs fois ravi en extase.

c) – [Par exagération et familier] On dit je suis ravi de cela, j'en suis ravi, pour dire j'en ai une grande joie, j'en suis bien aise.

Exemple : Je suis ravi qu'il ait gagné son procès ; je suis ravi que cela soit arrivé ; j'apprends que vous avez fait fortune, j'en suis ravi ; je suis ravi de vos succès.

2 – [*En Provence*] Simple d'esprit.

3 – « *Le ravi* » [en provençal « *lou ravi* »] est le nom donné au santon des crèches provençales qui figure un personnage naïf en admiration devant l'Enfant Jésus.

Remarque : *Le ravi* est souvent représenté les joues pleines et rouges, et les bras levés au ciel.

Ravier : Petit plat oblong dans lequel on sert des radis ou d'autres hors-d'œuvre.

Ravigote : Sauce piquante à base de vinaigrette ou d'une réduction de vin et de vinaigre, relevée de fines herbes, d'échalotes ou d'oignons hachés, etc., à laquelle on ajoute parfois des œufs durs écrasés.

Ravigoter : [*Familier*] Redonner de la force, de la vigueur à quelqu'un.

Ravin : Lieu que la ravine a cavé.

Exemple : Passer un ravin profond.

Ravine : Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes ou d'autres lieux élevés, après quelque grande pluie.

Exemple : La ravine était si furieuse, qu'elle entraînait des arbres, des rochers.

Remarque : Il se prend aussi pour le lieu que la ravine a cavé.

Exemple : Avant que d'arriver à ce village, il faut passer une ravine profonde.

Ravir : Emporter, enlever de force ou par surprise.

Raviser (Se –) : Changer d'avis, revenir sur une position, sur une décision.

Exemple : Il voulait appareiller malgré le mauvais temps, mais il s'est ravisé.

Ravissant : **1** – Qui enlève de force ou par surprise.

2 – [*Au figuré*] Qui transporte, qui saisit.

Exemple : Joie ravissante.

3 – [*Familier*] Joli, charmant.

Exemples : Une jeune fille ravissante ; un visage ravissant ; une ravissante petite robe.

Ravisseur : Qui ravit, qui enlève avec violence ou par ruse.

Remarques : **a)** – Il se dit ordinairement de celui qui ravit une femme, une fille, un enfant.

b) – On punit très sévèrement les ravisseurs d'enfants.

Ravitaillement (en anglais « *replenishment* ») : Le ravitaillement à la mer consiste à transférer du combustible liquide ou de l'eau douce d'un navire ravitailleur dans un navire ravitaillé, afin de compléter ses réserves de combustible ou d'eau.

Pour ravitailler en mer, on établit une ou plusieurs manches flexibles entre le navire ravitailleur et le navire ravitaillé ; les deux navires font des routes exactement parallèles, séparés par une distance de quelques mètres, et ils adoptent des vitesses exactement égales.

Ravitailleur (en anglais « *to victual* », « *to supply with provisions* ») : Ravitailler, c'est approvisionner un navire en combustible, en eau douce et en vivres frais ou de campagne.

Remarques : a) – On dit également *souter* pour l'embarquement du combustible ; ou *faire de l'eau* et *faire des vivres* pour l'embarquement d'eau ou de nourriture.

b) – On dit *ravitailleur* ou *avitailleur*.

Ravitailleur : Nom donné à un navire chargé du ravitaillement en vivres, en eau douce, en combustible, notamment des navires de guerre.

Exemple : Un navire-citernes ravitailleur.

Remarques : a) – Certains disent un « *tanker-ravitailleur* ».

b) – D'autres disent improprement un « *pétrolier-ravitailleur* » alors que ce ravitailleur ne délivre pas de pétrole, mais des produits raffinés (mazout, kérosène).

Ravivage : Décapage qu'on fait subir à une pièce de métal avant de la dorer ou de la souder.

Raviver : 1 – Rendre à une chose son éclat premier.

Exemples : Raviver les couleurs d'une étoffe ; l'air frais a ravivé son teint.

2 – Rendre plus ardent, plus vif.

Exemples : Tisonner le feu pour le raviver ; raviver la flamme du soldat inconnu.

Ravoir : 1 – Avoir de nouveau ; recouvrer.

Exemple : Je lui ai prêté un livre, je souhaiterais le ravoir.

2 – [*Populaire*] Nettoyer un objet pour lui rendre son éclat, son premier aspect.

Exemples : Ravoir une casserole, de l'argenterie ; cette nappe sera difficile à ravoir si on ne savonne pas les tâches de vin aussitôt.

Rayage : Procédé par lequel on trace des sillons hélicoïdaux dans le canon d'une arme à feu afin de faire tourner la balle et de donner au tir davantage de précision et une plus grande force de pénétration.

Rayé : 1 – Qui présente des raies, des rayures.

Exemples : Le cylindre de ce moteur présente de profondes rayures verticales ; le pelage rayé du tigre ; la livrée rayée du marcassin ; une étoffe rouge rayée de blanc ; une cravate rayée vert et gris ; la jaquette se porte avec un pantalon rayé ; le maillot du Stade Rochelais et rayé jaune et noir.

2 – Qui a fait l'objet d'un rayage.

Exemple : Un fusil à canon rayé.

Rayer : Rayer le canon d'une arme à feu, c'est pratiquer un rayage à l'intérieur du canon.

Ray-grass : Nom anglais donné en français à plusieurs variétés d'ivraie, que l'on utilise pour ensemer les pelouses, les prairies, ou comme plantes fourragères.

Rayon (en anglais « *beam* », « *spokes* ») : **1** – Ligne, trait de lumière émanant d'un astre ou de toute autre source lumineuse.

2 – Chacun des éléments de forme allongée qui divergent à partir d'un centre commun.

3 – On appelle *rayons* de la roue du gouvernail des sortes de poignées qui débordent à sa périphérie et sur lesquelles le timonier agit pour la manœuvrer la barre.

4 – On donne aussi ce nom aux tringles qui servent de liaison aux pièces de la plate-forme des hunes.

5 – [*Au pluriel*] On appelle *rayons* certaines ondes électromagnétiques ou certains

flux de particules émis par un atome ou un noyau dans une direction donnée (on dit aussi *radiations* ou *rayonnement*).

Exemples : Rayons infrarouges, ultraviolets ; rayons gamma ; rayons cathodiques ; rayons alpha, bêta.

6 – Chacune des planches ou des tablettes qui garnissent un caisson, une armoire, ou qui sont fixées à un mur, et sur lesquelles on range divers objets.

Remarque : L'ensemble des rayons forme un *rayonnage*.

7 – Chez les abeilles, assemblage d'alvéoles faits de cire et remplis de couvain, de pollen ou de miel.

Exemple : Les rayons d'une ruche.

Remarque : Dans les ruches modernes, les rayons de miel sont portés par des cadres mobiles en bois, disposés verticalement par l'apiculteur.

Rayon astronomique : On a appelé *rayon astronomique* l'instrument de navigation connu sous le nom d'arbalète, d'arbalestrille, de bâton de Jacob, de flèche ou de verge d'or et qui servait anciennement à observer la hauteur des astres à la mer.
[Voir le mot *Arbalète*].

Rayon cathodique : Les rayons cathodiques se produisent quand on interrompt un fil métallique traversé d'un courant électrique, par une ampoule où l'on a fait le vide presque complet : ce sont ces rayons qui, issus d'une extrémité de l'ampoule, frappent l'autre extrémité et la rendent fluorescente et émettrice de rayons X.

Remarques : **a)** – Les rayons cathodiques sont un torrent de particules matérielles, électrisées négativement, et dont la masse est presque deux mille fois plus petite que celle d'un atome d'hydrogène.

b) – Ces projectiles microscopiques, appelés électrons, se ruent hors de la cathode, vont bombarder l'autre extrémité de l'ampoule et l'on observe une fluorescence et l'émission de rayons X.

c) – J.-J. Thomson et Jean Perrin furent les premiers à mettre hors de doute l'existence des électrons et à en élucider la nature.

d) – Tout atome d'un corps simple quelconque comprend un noyau chargé positivement et un certain nombre d'électrons dont la charge totale, essentiellement négative, est égale à celle du noyau, si l'atome se trouve dans un état normal électriquement neutre.

e) – Le plus simple des atomes, le plus léger aussi, celui de l'hydrogène, comprend un seul électron (*négatif*) et son noyau est appelé proton (*positif*).

f) – Le noyau d'un atome quelconque est formé de protons chargés positivement, et de quelques électrons chargés négativement qui diminuent sa charge positive : le nombre des électrons incorporés à l'atome est égal à celui de protons qu'il contient, diminué des électrons qui lui ont été arrachés, ou des électrons qu'il partage éventuellement avec d'autres atomes qui lui sont joints pour former une molécule.

g) – Les propriétés chimiques d'un corps simple, c'est-à-dire composé d'atomes possédant le même nombre de protons, dépend du nombre des électrons qui peuvent circuler entre les atomes, même si tous les atomes n'ont pas le même poids car certains posséderaient, en plus des protons, des neutrons dans leur noyau.

Rayon d'évitage : Un navire au mouillage sur une seule ancre et tenu au bout d'une certaine touée de chaîne, peut évoluer à l'intérieur d'un cercle dont le centre est la position de l'ancre et dont le rayon est la distance comprise entre l'ancre et l'arrière du navire lorsque la chaîne est tendue : le rayon de ce cercle est dit « *rayon d'évitage* ».

Remarque : Un navire affourché sur deux ancres a un rayon d'évitage réduit.

Rayon métacentrique : Pour une légère variation d'inclinaison du navire (changement de gîte ou d'assiette) le centre de carène se déplace sur un cercle dont le centre est appelé *métacentre* ; le rayon de ce cercle est appelé *rayon métacentrique*. On distingue le rayon métacentrique *transversal* (quelques décimètres ou quelques mètres) et le rayon métacentrique *longitudinal* (environ la longueur du navire).

Remarques : **a)** – Quand un navire change d'inclinaison transversale ou longitudinale, son centre de carène se déplace.

b) – Si la variation d'inclinaison transversale ne dépasse pas 10 degrés, on admet habituellement que le métacentre transversal reste inchangé.

Rayonne : Fibre textile synthétique fabriquée à partir de viscosse ; le tissu fait avec cette fibre est souvent appelé *soie artificielle*.

Remarque : Rayonne est la forme francisée de l'anglais [*États-Unis d'Amérique*] *rayon*, lui-même emprunté avec le même sens au mot français *rayon*, parce que cette matière synthétique est particulièrement brillante.

Rayonnement : **1** – Action de répandre de la lumière, de briller.

2 – Émission et propagation de l'énergie sous forme d'ondes ou de flux de particules.

Rayonnement fossile : **1** – Pressenti par George Gamow en 1925, prédit par George Gamow et Ralf Alpher dans un article de 1948, observé en 1964 par Arno Penzias et Robert Wilson dans les longueurs d'onde de l'ordre de 7,5 centimètres, le rayonnement fossile correspond à une température moyenne d'environ 2,7 K.

2 – Le rayonnement fossile est le témoin refroidi du « *Big Bang* ».

3 – Le rayonnement fossile est considéré comme la preuve de la validité de la théorie du *Big Bang*, encore appelée *Modèle standard de l'Univers*.

4 – Penzias et Wilson obtinrent le Prix Nobel de physique en 1978 pour avoir, les premiers, réussi à observer le rayonnement fossile.

5 – Le satellite russe *Prognoz* en 1983, les satellites américains *Cobe* en 1989 et *WMAP* en 1999, puis le satellite européen *Planck* en 2013 rendirent compte qu'il existe dans le rayonnement fossile d'infimes différences de température, de place en place, de l'ordre de quelques millièmes de kelvin en plus ou en moins par rapport à la température moyenne.

Remarque : George Gamow avait prévu cette anisotropie du cosmos et, depuis la confirmation de l'existence du rayonnement fossile par Penzias et Wilson, il attendait des mesures de températures un peu différentes selon l'orientation de la visée.

[Voir *Abbé Lemaître* et *Friedmann*].

Rayon vert : Trait horizontal verdâtre que l'on peut parfois apercevoir à la place du Soleil, après qu'il vient de se coucher en mer, lorsque le gros trait rouge qui représentait la partie supérieure du Soleil finit de disparaître derrière l'horizon.

Remarques : **a)** – Les circonstances favorables pour apercevoir le rayon vert sont rarement réunies en dehors des pays tropicaux.

b) – Nous avons nous-même cherché à l'observer à chaque fois que la situation s'y prêtait et nous l'avons aperçu à plusieurs reprises de façon plus ou moins fugitive.

c) – Le rayon vert est visible par temps très clair, en pleine mer, lorsque le Soleil disparaît à nos yeux dans l'Ouest, derrière l'horizon : la cause en est la réfraction atmosphérique ; en réalité le Soleil est déjà au-dessous de l'horizon depuis un moment au moment où apparaît le rayon vert.

d) – La réfraction atmosphérique est le phénomène par lequel les rayons lumineux sont courbés en traversant l'atmosphère terrestre ; leur courbure est dirigée vers le

milieu où la densité de l'air est la plus forte, c'est-à-dire vers la surface courbe de la mer.

e) – Lorsque le Soleil est près de l'horizon, la couleur bleue du spectre solaire a pratiquement disparu en raison de la diffusion de la lumière ; il reste la couleur verte et surtout la couleur rouge.

f) – La réfraction variant en fonction la longueur d'onde de la lumière, donc de sa couleur, la réfraction de la lumière composée du Soleil couchant s'accompagne d'une dispersion chromatique ; la couleur rouge étant moins déviée que la couleur verte, la lumière rouge disparaît complètement avant la lumière verte, d'où l'apparition éventuelle de ce fameux « *rayon vert* ».

g) – La vitesse avec laquelle le Soleil semble descendre dans l'Océan est d'autant plus grande que sa hauteur de culmination maximum autour de midi est grande ; plus la vitesse de descente est grande, plus la séparation des composantes lumineuses rouge et verte est sensible : c'est la principale raison du fait que le rayon vert s'observe plus fréquemment sous les tropiques que dans les régions tempérées et surtout lorsque la déclinaison du Soleil et la latitude de l'observateur sont du même nom (toutes les deux Nord ou toutes les deux Sud).

Rayure : Rainure hélicoïdale pratiquée à l'intérieur du canon d'une arme à feu pour améliorer la précision et la portée du tir.

Raz : 1 – Courant marin *violent* qui s'observe dans un détroit, dans un passage resserré entre deux terres.

Remarque : Le mot *raz* est emprunté, par l'intermédiaire du normand, de l'ancien mot scandinave *ras* qui signifie « *courant d'eau* ».

2 – On appelle aussi *raz*, le détroit, le passage où l'on observe ce courant violent.

Exemples : Le Raz-de-Sein ; le Raz-Blanchard, au Nord-Ouest du Cotentin.

RAZ (en anglais « *reset* ») : Sigle de l'expression « *Remise À Zéro* ».

Raz de marée : Soulèvement subit de la mer formant une vague exceptionnelle qui peut atteindre plusieurs mètres de hauteur au large, et dont la hauteur augmente considérablement en arrivant dans les faibles profondeurs, près du littoral ; cette vague peut pénétrer très loin dans les terres.

Remarque : Les raz de marée sont provoqués, le plus souvent, par des séismes sous-marins ou par des éruptions volcaniques sous-marines.

Razilly (Isaac de –) : **1** – Marin depuis l'âge de 10 ans, Isaac de Razilly (1587-1635) fut un capitaine de navires célèbre, proche du cardinal de Richelieu (1584-1642).

Remarques : **a)** – Frère-chevalier de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem en 1605 (à 18 ans) après avoir fait ses caravanes, Razilly fit cinq campagnes victorieuses avec les Hospitaliers contre les pirates barbaresques, puis il devint *chef d'escadre de Bretagne* en 1623, dans la nouvelle marine royale permanente française.

[Voir le mot *Caravane*].

b) – On disait *chef d'escadre* ou *chef de division navale*.

c) – Razilly combattit avec l'amiral de Bretagne, le duc Henri de Montmorency (1595-1632), la flotte du Protestant Benjamin de Rohan, sieur de Soubise (1583-1642), dans le Pertuis Breton en 1625.

d) – Après le Traité de Saint-Germain-en-Laye du 29 mars 1632 par lequel l'Angleterre rendait le Québec à la France, Isaac de Razilly, son frère Claude de Launay-Razilly (1593-1654) et leur cousin Charles de Menou d'Aulnay (1604-1650) embarquèrent à Auray pour traverser l'Atlantique et fonder en Acadie la Compagnie Aulnay-Razilly-Cordonnier.

2 – Isaac de Razilly rédigea pour le cardinal de Richelieu un *mémoire* portant sur l'ensemble des secteurs du domaine maritime à développer pour faire de la France

une puissance maritime.

Remarques : a) – Ce mémoire, connu sous l'appellation « *Rapport Razilly* », fut daté de Pontoise, le 27 novembre 1626.

b) – Richelieu a suivi presque à la lettre les avis de Razilly.

c) – Le mémoire d'Isaac de Razilly couvre tous les aspects de la réorganisation à entreprendre dans la Marine et définit les objectifs à atteindre : devenir maître de la mer pour réprimer les insolences des Anglais sur la Manche, pour rivaliser avec la maison d'Espagne aux Pays-Bas ou en Italie, pour protéger le commerce avec les Échelles du Levant et pour délivrer les côtes de Provence de la piraterie barbaresque en provenance de Tripoli, de Tunis, d'Alger, ou de Salé : les pirates de Méditerranée enlevèrent, dans les quatorze premières années du règne de Louis XIII, plus de trente mille hommes et deux mille cinq cents navires de commerce ou de pêche.

Razzia : Incursion brutale et rapide lancée sur un territoire pour piller, enlever des hommes et des femmes afin de les vendre comme esclaves, voler les troupeaux ou les récoltes, etc.

Remarques : a) – Le mot *razzia* est emprunté de l'arabe du Maghreb *gaziya*, prononcé *radzia*, de même sens.

b) – Les *razzias* effectuées par les Barbaresques (algériens) sur les côtes française, ainsi que les attaques des navires de commerce européens qui passaient dans la partie occidentale de la Mer Méditerranée, ont provoqué le débarquement d'un contingent français à Gigiery (près d'Alger) en 1664 puis la colonisation de l'Algérie par la France, à partir de 1830.

Razzier : Détruire, piller, voler au cours d'une razzia.

RCA : Sigle de l'expression *Rayé des Contrôles de l'Activité* appliquée à une personne en retraite ou décédée.

Remarques : a) – Ce sigle et cette expression sont utilisés dans la Marine Nationale.

b) – L'expression familière « *je suis RCA à telle date* » est équivalente à « *je pars à la retraite à telle date* ».

Ré (Île de –) : Voir *Île de Ré*.

Réa (en anglais « *sheaf* ») : Roue mobile d'une poulie, d'un palan, d'un clan, d'un chaumard, comportant une gorge creusée à sa circonférence dans laquelle se place le *garant*, la *drisse*, le *cartahu*, l'*amarre*, la *manœuvre* ou tout autre cordage passant par cet appareil.

[Voir les mots *Garant*, *Cartahu*, *Dé*, *Grenouillé*].

Remarques : a) – Dans les très grandes dimensions, on se sert du mot *rouet* à la place de réa.

b) – En parlant d'un cordage ou d'une manœuvre, l'expression « *filer à réa* » signifie qu'on les laisse courir sur le réa de l'appareil où ils sont passés, sans faire aucun effort pour les retenir.

Réactance : 1 – Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, la réactance est la capacité qu'ont une bobine d'auto-induction ou un condensateur de s'opposer au passage du courant.

2 – On appelle *réactance* la grandeur, exprimée en ohms, mesurant cette capacité.

Remarque : La réactance peut introduire un déphasage entre le courant et la tension.

Réacteur (en anglais « *jet* ») : Propulseur à réaction.

Remarques : a) – Le principe du réacteur est la conservation de la quantité de

mouvement.

b) – Le propulseur marin appelé *hydro-jet* est un réacteur.

Réacteur nucléaire à fission : Un *réacteur nucléaire à fission* est une enceinte à l'intérieur de laquelle est provoquée et entretenue une réaction nucléaire de fission produisant de l'énergie thermique.

Remarque : Par extension, on appelle *réacteur à fusion* thermonucléaire une enceinte dans laquelle l'énergie est produite grâce à la fusion des particules d'un plasma.

Réaction : 1 – Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui.

Remarque : La réaction est toujours égale à l'action.

2 – Dans le cas de la propulsion par réaction (en anglais « *jet* ») le mouvement du navire vers l'avant résulte de la poussée qu'exerce un courant d'eau de mer dirigé vers l'arrière ; l'eau de mer est aspirée verticalement sous la coque et elle est mise en mouvement horizontalement par le rouet d'une pompe ; la valeur de la poussée dépend de la masse d'eau de mer expulsée par seconde.

Remarque : Les vendeurs français de propulseurs à réaction pour navires utilisent habituellement le mot anglais *jet* à la place du mot français *réaction* d'où l'expression « *hydro jet* » à la place de « *propulseur à réaction* ».

3 – [Au figuré] Il se dit d'un parti opprimé qui se venge et agit à son tour.

Exemple : Il faut craindre les réactions des opprimés.

Réactionnaire : 1 – Qui prône le rétablissement d'un régime aboli.

2 – [Par extension] Qui s'oppose à ce qui est tenu pour un progrès social, une évolution des mœurs.

Remarques : **a)** – Ce mot s'emploie péjorativement et de manière polémique dans les discours politiques.

b) – Léon Gambetta disait qu'une inéluctable fatalité voulait que, dans l'évolution sociale, l'esprit conservateur et l'esprit démocratique, l'esprit d'autorité et l'esprit de liberté, l'esprit de réaction et l'esprit de progrès sont constamment aux prises l'un avec l'autre ; et que, dans tous les phénomènes de l'Univers, on observe un inévitable affrontement entre les forces d'action qui engendrent le mouvement, et les forces retardatrices qui tendent à l'équilibre, l'évolution des choses et des êtres étant une transaction perpétuelle entre ces tendances antagonistes qui se modèrent en s'opposant.

Réactualisation : Action de réactualiser ; le résultat de cette action.

Exemple : La réactualisation d'un fichier.

Réadmission : Nouvelle admission.

Remarques : **a)** – La réadmission de gaz d'échappement pauvres en oxygène dans les cylindres d'un moteur à combustion interne fonctionnant à charge partielle permet de réduire l'excès d'oxygène dans la combustion, et donc la production d'oxydes d'azote.

b) – L'organe de réadmission des gaz d'échappement des moteurs diesel suralimentés est connu sous le nom de *vanne EGR* (*exhaust gas recirculation*). [Voir l'expression *Vanne EGR*].

Réal : 1 – Ancienne monnaie d'Espagne, du Portugal, et de plusieurs des pays qui appartenaient à leur empire colonial.

2 – Unité monétaire du Brésil (on écrit aussi *Real*).

Réal : Relatif au roi dans quelques locutions.

Remarques : **a)** – La galère *réale* (en anglais « *general's galley* ») était une galère d'apparat destinée à transporter le roi et, en son absence, l'amiral ou le général

des galères.

b) – Le *pavillon réal* était le pavillon de la galère réelle.

Réalgar : Sulfure d'arsenic se présentant en masse durcie mais qui s'altère facilement pour donner une poudre rougeâtre.

Remarques : **a)** – Le *réalgar* est utilisé comme mort-aux-rats.

b) – Le *réalgar* est extrait de mines ; le mot est emprunté de l'arabe *rahg al-gar*, qui signifie « *poussière de caverne* ».

c) – Réalgar est synonyme d'arsenic rouge.

[Voir le mot *Arsenic*].

Réalisable : **1** – Qui est susceptible d'être réalisé, accompli.

Exemples : Un rêve réalisable ; un projet réalisable.

2 – Qui peut être converti en liquidités.

Exemple : Les chèques, les créances font partie du réalisable.

Réaliser : **1** – Rendre réel, effectif.

2 – Élaborer, fabriquer quelque chose.

Remarque : L'utilisation abusive du verbe *réaliser* au sens affaibli de « *se rendre compte* » est un anglicisme à éviter.

Exemple : On ne dit pas : « il a réalisé qu'il devait partir » mais « *il s'est aperçu, il a compris qu'il devait partir* ».

Réaliste : **1** – Qui a le sens des réalités, qui fait preuve de pragmatisme ; qui voit les choses telles qu'elles sont, avec lucidité.

[*Par métonymie*] Un programme, une politique réalistes.

2 – Qui évoque la réalité avec précision.

Se dit d'une œuvre, d'un auteur qui reproduisent, imitent le réel avec fidélité, jusque dans ses aspects crus ou triviaux.

Réalistes : Secte de philosophes qui regardent les êtres abstraits comme des êtres réels.

Remarque : On a donné le nom de *Nominaux* à ceux des scolastiques qui étaient opposés aux *Réalistes*.

Réalité : **1** – Qualité de ce qui est effectif, de ce qui existe.

Exemple : Dans les « *Méditations métaphysiques* » (1641) René Descartes (1596-1650) met en doute la réalité du monde extérieur.

2 – [*Souvent sans complément*] Ce qui est, existe effectivement, par opposition à ce qui est apparent, illusoire, imaginaire, possible ou virtuel.

Exemples : Ce qu'il affirme ne correspond pas à la réalité, n'est pas conforme à la réalité ; les licornes, les griffons n'existent pas dans la réalité ; la réalité sensible, intelligible.

Remarques : **a)** – Avec la pratique, un expert reconstruit la réalité à partir de connaissances même partielles, là où les débutants imaginent des possibilités non avérées.

b) – Le cerveau ne calcule pas la vérité actuelle à partir des informations sensorielles qu'il reçoit en permanence en très grand nombre ; le cerveau de l'expert extrait la vérité de sa mémoire ; la vérité a pu être inscrite dans sa mémoire auto-assocative il y a parfois fort longtemps ; le cerveau est ainsi fait qu'il lui suffit de quelques indications pour retrouver une situation vécue semblable à celle qui se présente ; avec l'expérience, il n'est pas nécessaire de percevoir tous les aspects de la situation actuelle pour se rappeler la situation comparable dont on avait été le témoin jadis ; la mémoire associative peut récupérer le souvenir entier des invariants de la situation passée, même si certains détails sont altérés.

Réamorcer : Amorcer de nouveau, remettre en route un appareil, une machine.

Remarques : **a)** – Pour réamorcer une pompe de cale centrifuge qui n’aspire plus, on visite d’abord la crépine d’aspiration pour la nettoyer s’il y a lieu ; si la crépine était propre, on étrangle le refoulement et on ouvre l’aspiration à la mer quelques instant jusqu’à amorcer la pompe ; lorsque la pompe est réamorcée, on referme progressivement l’aspiration à la mer puis, quand la pompe aspire normalement à la cale, on ouvre en grand le refoulement à la mer.

b) – Une pompe centrifuge se réamorcer plus facilement refoulement fermé.

c) – On ne fait pas marcher une pompe centrifuge avec son refoulement fermé plus longtemps qu’il n’est nécessaire pour ne pas la faire chauffer ; c’est le fluide qui la traverse qui refroidit le corps de la pompe.

Réanimation : La réanimation, c’est le fait de procéder, en milieu hospitalier, au rétablissement ou à la surveillance des fonctions vitales d’un malade, d’un blessé ; ensemble des soins et des moyens utilisés à cette fin.

Remarque : Le terme de « *réanimation* » a été inventé par le professeur Jean Hamburger en 1953.

[Voir le mot *Ranimation*].

Réanimer : En milieu hospitalier, rétablir les fonctions vitales d’un malade, d’un blessé.

[Voir les mots *Réanimation*, *Ranimer*].

Réarmement (en anglais « *reset* ») : Remise en position de départ d’un dispositif mécanique ou électronique.

Réarmement : Action de réarmer ; le résultat de cette action.

Remarque : Le réarmement de l’Allemagne, interdit par le Traité de Versailles du 28 juin 1919, commença dès la signature du traité de Rapallo qui fut signé le 16 avril 1922 entre l’Allemagne et l’Union soviétique, en marge de la conférence de Gênes qui s’est tenue du 10 avril au 19 mai 1922 et qui réunit les représentants de trente-quatre pays en vue de rétablir l’ordre monétaire mondial.

Réarmer : Armer un navire qui a été désarmé pour réparations, l’équiper de nouveau de ce qui est nécessaire à la navigation.

Exemples : Réarmer un cuirassé, un porte-aéronefs, un vaisseau de 74 canons, une frégate de 12, une frégate lance-missiles, un paquebot, un navire à passagers, un navire de charge.

Réassignation : [En comptabilité] Attribution d’une somme à un fonds différent de celui qui avait été retenu en premier lieu.

Réassurance : Opération par laquelle un assureur, après avoir conclu un contrat avec un client, se prémunit auprès d’une autre compagnie d’assurances contre une partie ou la totalité des risques qu’il s’est engagé à couvrir.

Exemples : Société de réassurance ; contrat de réassurance.

Remarques : **a)** – La réassurance est une pratique habituelle dans l’assurance maritime, en raison de l’importance des indemnités susceptibles d’être dues par l’assureur pour un seul sinistre.

b) – En payant une prime, l’assureur se décharge sur une autre compagnie d’assurance (le réassureur) d’une partie (réassurance en excédent) ou de la totalité des risques maritimes (participation au premier franc) dont il s’était rendu responsable pour le compte de son assuré.

Réassureur : Assureur pratiquant la réassurance au profit d’un autre assureur.

[Voir le mot *Réassurance*].

Réaumur : **1** – René-Antoine Ferchault, seigneur de Réaumur (1683-1757), dit *Réaumur* fut un physicien et naturaliste rochelais.

Remarque : On écrit *Réaumur* ou *Ruaumur*.

2 – Il devint membre de l'Académie royale des Sciences de Paris à 24 ans, pour des mémoires sur la géométrie ; il fut membre de la Société royale des sciences de Londres, des Académies de Saint-Petersbourg, de Berlin, de Stockholm, de La Rochelle et de l'Institut de Bologne.

3 – Réaumur mit au point le thermomètre à alcool qui porte son nom, gradué en 80 parties égales entre la température de congélation de l'eau (0 degré centigrade) et la température d'ébullition de l'éthanol (78,4 degrés centigrades).

Remarque : Il publia en 1725 : « *Explication des principes établis par M. de Réaumur pour la construction des thermomètres dont les degrés soient comparables* ».

4 – En histoire naturelle, Réaumur étudia les phénomènes les plus obscurs de la vie des mollusques et des zoophytes ; il s'intéressa aux invertébrés, aux crustacés (écrevisses), aux insectes, aux oiseaux, aux algues.

Remarque : Il publia de 1734 à 1742 un ouvrage de mémoires sur l'entomologie en six volumes.

5 – Il réalisa des chefs d'œuvres de dessins pour représenter les insectes ; ses mémoires écrits pour rendre compte de ses observations sont d'une grande clarté et d'une extrême précision.

6 – Réaumur jeta les bases de la sidérurgie scientifique dans les années 1720 ; il théorisa la transformation de la fonte en acier en 1722 ; il démontra la possibilité de transformer la fonte en acier, par addition de fer métallique ou d'oxyde ; il observa la structure des corps métalliques au microscope en 1724 (taille et forme des grains, répartition des phases) ; il décrivit plusieurs traitements de surface des métaux (cémentation de l'acier, adoucissement des fers fondus, etc.) ; il mit au point un procédé économique de fabrication du fer blanc (on appelle fer blanc une très fine tôle d'acier recouverte d'étain sur les deux faces).

Remarques : **a)** – Réaumur publia dix mémoires sur la métallurgie du fer entre 1720 et 1722, qu'il rassembla en deux ouvrages publiés sous les titres : « *L'Art de convertir le fer forgé en acier* » et « *L'Art d'adoucir le fer fondu ou l'art de faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que de fer forgé* ».

b) – Il fit une communication à l'Académie royale des sciences, le 21 avril 1725, sur les principes de l'art de faire le fer blanc.

7 – Réaumur s'intéressa à la fabrication des ancres de marine, des câbles et des cordages.

Remarque : Il présenta en 1723 à l'Académie un mémoire intitulé « *Fabrique des ancres* » ; il publia cet ouvrage en 1761 dans les « *Descriptions des Arts et Métiers, faites ou approuvées par messieurs de l'Académie Royale des Sciences* ».

8 – L'une des écoles primaires publiques de La Rochelle porte le nom de Réaumur.

9 – Un buste de Réaumur en bronze avait été installé dans un petit square à l'extrémité de la rue Saint-Côme ; il a été retiré en 1942 pour récupérer le bronze afin de participer à l'effort de guerre allemand.

Rebander (en anglais « *to tack about* ») : Rebander un navire, c'est le mettre à l'autre bande lorsqu'il est sous voiles au plus près, c'est-à-dire le faire virer de bord vent devant.

Rebanquer (en anglais « *to tack about* », « *to bring again* ») : **1** – Rebanquer de bord signifie virer de nouveau, ou revirer de bord vent devant.

2 – Rebanquer au vent, c'est piquer de nouveau, ou rapiquer au vent.

Rebaptiser : Rebaptiser un navire, c'est attribuer un nouveau nom à ce navire.

Remarque : Certains estiment que le changement du nom d'un navire attire le malheur sur lui et sur ceux qui embarqueront à bord de ce navire.

Rebaptiser : Donner un nouveau nom à.

Remarque : Le paquebot « *France* » a été rebaptisé « *Norway* » lorsqu'il est devenu *navire de croisières* sous pavillon norvégien.

Rebattement : Défaut dans le battement d'une horloge, d'une montre, qui a pour conséquence de la faire fonctionner trop vite et de la mettre en avance sur l'heure exacte.

Rebelle : 1 – Personne qui refuse obéissance à un pouvoir légitime ou à une autorité de fait, ou qui se révolte.

2 – Rebelle se dit aussi d'une ville, d'une communauté de personne.

Remarque : La cité de La Rochelle se disait « *la Ville belle et rebelle* » jusqu'au Grand Siècle de 1628.

3 – [*Par extension*] Indocile, réfractaire à ce qu'on lui propose ou qu'on lui prescrit.

4 – [*Par analogie*] Se dit de ce qui résiste, qu'on ne peut éliminer.

Exemples : Une mèche, un épi rebelles ; une fièvre rebelle aux traitements.

5 – [*Au figuré*] Qui n'a ni goût ni disposition pour une activité, une tâche, une discipline.

Exemples : Il est rebelle aux mathématiques, à la 'pataphysique.

Remarque : [*Par métonymie*] Un esprit rebelle à tout raisonnement, rebelle à l'étude.

Rebond isostatique post-glaciaire (en anglais « *Global Isostatic Adjustment* ») : Relèvement de la plaque tectonique locale consécutif à la fonte des glaces qui recouvrirent la surface de la Terre à une époque antérieure.

Remarques : **a)** – La dernière déglaciation de la surface de l'Europe occidentale s'est produite il y a 20 000 ans.

b) – Le rebond post-glaciaire est la principale source d'incertitude pour la détermination des variations du niveau de la mer.

Reborder : Reborder une voile, c'est la retendre.

[Voir le mot *Border*].

Rebousse (en anglais « *starting bolt* ») : Boulon en fer ou repoussoir pour faire sortir les chevilles des trous où elles avaient été introduites.

Remarque : On dit et on écrit également *rebousse*, *reboise* ou *repousse*.

Rebouter : Remettre un membre qui s'est démis ou réduire une fracture par des manipulations relevant de connaissances empiriques acquises par des générations de rebouteux.

Rebouteux : Personne qui, sans être docteur en médecine, ni posséder de diplôme de kinésithérapeute, apaise la douleur et diminue les symptômes de certaines brûlures, remet les membres foulés ou luxés, réduit les fractures etc., grâce à des connaissances pratiques empiriques accumulées par des générations de rebouteux ; le rebouteux effectue des manipulations, des massages légers, des effleurements ou des attouchements sur les réseaux nerveux efférent ou afférent du système proprioceptif du patient.

Remarques : **a)** – Des récepteurs sensoriels situés dans les muscles, dans les tendons ou dans les articulations perçoivent, de manière inconsciente, la position du corps dans les trois dimensions et ils transmettent à notre cerveau, par le réseau nerveux proprioceptif, des informations sur les tensions musculaires, la position du corps et ses mouvements.

[Voir les mots *Proprioceptif*, *Propriocepteur*, *Proprioception*].

b) – Le réseau nerveux *efférent* va des organes au cerveau ; il transmet au cerveau, à notre insu, des informations sur le fonctionnement de nos organes internes.

c) – Le réseau nerveux *afférent* va du cerveau aux organes ; il transmet, à notre

insu, des informations du cerveau aux différents organes pour en corriger éventuellement le fonctionnement et aider la résilience naturelle de l'organisme ; une réussite de la manipulation du rebouteux apparaîtra comme une guérison spontanée.

d) – L'imposition des mains à but thérapeutique procède des mêmes réseaux efférent ou afférent.

e) – Le rebouteux favorise ces « *guérisons spontanées* » au moyen de massages légers ou d'attouchements des réseaux anatomiques.

f) – Le pouvoir du rebouteux a ses limites lorsque les organes sont détruits.

g) – Le nom « *rebouteux* » pourrait venir du verbe « *bouter* » qui signifie *pousser*.

h) – Le nom « *rebouteux* » pourrait venir du verbe « *boetter* » qui signifie *amorcer* ; le rebouteux sait exercer les pressions qui réamorceront les circuits efférents et afférents défectueux entre les organes et le cerveau.

Rebras : 1 – Revers d'un vêtement, notamment d'une manche.

Exemple : Un bonnet à rebras ; des rebras de dentelle.

Remarques : **a)** – Les galons des manteaux d'uniforme des officiers de la Marine Nationale sont cousus sur les rebras des manches.

b) – Les rebras des soutanes permettent de glisser des feuillets de documents.

2 – Partie d'un gant long qui monte haut sur le bras.

Remarque : Les rebras des gants des apiculteurs montent très haut sur les manches de leurs vareuses pour empêcher le passage des abeilles trop curieuses.

Rebroussement : 1 – Le fait de revenir en arrière.

Remarques : **a)** – On appelle *manœuvre de rebroussement* l'opération par laquelle un train, après être entré en gare et en raison de la disposition des voies, repart en sens inverse pour s'engager sur une autre voie et poursuivre sa route.

b) – On appelle *gare de rebroussement* une gare où s'effectue cette manœuvre.

c) – Les gares d'Orléans et de Tours sont des gares de rebroussement.

[Voir le mot *Gare*].

2 – [*Par extension*] Changement de direction d'une courbe en un point par lequel passe une droite tangente aux deux branches de cette courbe.

Remarque : On appelle *point de rebroussement* le point de la courbe où s'opère ce changement de direction.

Rebrousser : 1 – Se dit des cheveux et du poil, lorsqu'on les relève du sens contraire à celui dont ils sont naturellement couchés.

Exemples : Rebrousser les cheveux ; rebrousser la moustache ; rebrousser le poil.

Remarque : [*Au figuré*] On dit « *prendre une affaire à rebrousse-poil* » pour dire « *à contresens* ».

2 – Retourner subitement en arrière.

Exemple : Quand il apprit cette nouvelle, il rebroussa chemin.

3 – Emprunter une voie de circulation dans le sens opposé au sens ordinaire, ou en revenant sur son parcours.

Exemple : Rebrousser le cours d'une rivière.

Recéler : 1 – Garder et cacher le vol de quelqu'un.

Remarque : On écrit *recéler* ou *receler*.

2 – Détourner, cacher les effets d'une succession.

Exemple : Il est accusé d'avoir recélé des effets considérables.

3 – Donner retraite chez soi à des personnes qui ont intérêt de se cacher.

Exemples : Recéler un voleur, un meurtrier.

Remarque : On dit « *recéler un corps mort* » pour dire *cachier la mort* d'un homme, afin de faire valoir la résignation d'un office, d'un bénéfice, etc.

4 – Renfermer, contenir en son sein.

Exemples : Sa bibliothèque recèle de véritables trésors ; cette terre recèle des richesses minières considérables.

5 – On dit qu'*un cerf recèle* quand il reste deux ou trois jours dans son enceinte sans en sortir.

Rebuffade : 1 – Mauvais accueil.

Exemple : Recevoir une rebuffade.

2 – Refus accompagné de paroles dures ou méprisantes, de vexations.

Remarque : En ce sens, rebuffades s'emploie au pluriel.

Exemple : Essuyer, souffrir des rebuffades.

Rebut (en anglais « *refuse* ») : **1** – Ce dont on n'a pas voulu et qui reste.

Remarque : L'étoupe blanche est la partie *rebutée* par les préparatifs qui dégagent le chanvre propre à faire des cordages.

2 – Ce qui est sans usage, sans valeur ni intérêt, et, par extension, ce qui est bon à jeter.

3 – Objet d'approvisionnement qui n'a pas été admis par la commission de recette dans les livraisons faites par un fournisseur.

Récalcitrant : 1 – Qui regimbe, qui se montre indocile.

2 – Qui résiste avec humeur ou opiniâtreté.

Recaler (en anglais « *to strike* ») : Synonyme de *caler* quand il s'agit d'un mâât supérieur que l'on veut mettre en place en le faisant descendre le long de celui qui va le supporter.

Remarque : Les marins disent *caler* au lieu de *poser*.

[Voir le mot *Caler*]

Récépissé : Écrit par lequel une personne atteste qu'elle a reçu de quelqu'un des papiers, des titres, une somme d'argent, etc.

Récepteur : 1 – Dispositif capable de recevoir une forme d'énergie déterminée et de la transformer pour la rendre propre à divers usages.

2 – Appareil, installation qui convertissent l'énergie électrique fournie par un générateur en une autre forme d'énergie : lumineuse, thermique, mécanique ou chimique.

3 – Appareil destiné à restituer des informations par le traitement des signaux qui leur correspondent et qui lui ont été transmis sous la forme d'ondes électromagnétiques modulées.

Exemples : **a)** – Récepteur téléphonique ou, simplement *récepteur* : partie du combiné d'un téléphone qui transforme les signaux électriques en sons perceptibles par l'oreille.

b) – Récepteur radiophonique.

c) – Récepteur GPS.

d) – Les *scanners* des radars sont des émetteurs-récepteurs qui émettent des ondes centimétriques et qui reçoivent les signaux renvoyés par les obstacles que ces ondes ont rencontrés.

Réception (en anglais « *reception* ») : **1** – Le fait de recevoir une chose qui vous a été adressée, qui vous est destinée.

Exemples : La réception des marchandises par le transporteur au départ, par le réceptionnaire à l'arrivée.

2 – Action d'accepter quelque chose, de l'agréer.

Exemples : **a)** – Réception de caution, acte par lequel un créancier accepte la caution présentée par un débiteur.

b) – Réception définitive de travaux, qui constate que les travaux demandés ont

été bien exécutés.

3 – Cérémonial adopté pour procéder à l'installation en service d'un chef, d'un officier ou autre dans sa fonction.

4 – Admission d'un candidat dans le grade pour lequel il se présente ou satisfait à un examen public.

Exemple : La *réception* d'un candidat-pilote en qualité de pilote.

Réceptionnaire : Personne chargée de réceptionner des marchandises.

Réceptionner : Prendre livraison de marchandises, pour soi ou pour le compte d'un tiers, en contrôler la nature, la quantité, l'état, et s'assurer de leur conformité avec les stipulations du connaissement.

[Voir le mot *Connaissement*].

Recès : Procès-verbal d'une convention passée entre plusieurs États.

Recette : **1** – Somme d'argent perçue par un établissement industriel ou commercial, un organisme public ou privé, une collectivité, etc. au cours d'une période donnée.

2 – Recouvrement d'une contribution directe ou indirecte due à l'État, à une collectivité ou à un organisme public.

3 – [*Par métonymie*] On appelle recette le *service* chargé de ce recouvrement ou le *bureau* où se trouve ce service.

Remarques : **a)** – Une *recette buraliste* est un bureau qui, dans une circonscription ne disposant pas d'un bureau des douanes, perçoit certaines contributions indirectes, en particulier celles qui étaient liées au transport et au débit des boissons alcoolisées.

b) – La *recette des douanes* est le bureau qui perçoit notamment les taxes douanières des marchandises importées, ou qui reçoit la taxe de francisation des navires.

4 – *Recette* (en anglais « *admittance* », « *receipt* ») désigne l'acceptation d'un ouvrage ou d'un objet commandé, après que les diverses opérations de contrôle par lesquelles on s'assure que l'ouvrage a été réalisé de façon conforme aux attentes formulées par le commanditaire ont été effectuées, ou qu'après vérifications on a constaté que cet objet correspond à la commande.

Exemple : Faire les *essais de recette* d'un navire neuf.

Receveur : Agent de l'État chargé de percevoir les impôts, les contributions, les redevances, etc. dus à l'État ou aux collectivités et organismes publics, ainsi que de régler certaines dépenses publiques.

Exemples : Receveur des contributions, des douanes. Receveur général des finances. Receveur buraliste

Réchampir : **1** – [*Terme de peinture, qui se dit en parlant d'ornements et de moulures*] Détacher du fond, par un contraste de couleurs, les contours, les moulures, les motifs, les ornements d'un ouvrage.

Exemples : Rechampir un lambris ; une porte rechampie de bleu.

Remarque : On a dit aussi *Échampir*.

2 – On réchampit ce qui est entouré d'ornements ou ce qui est distribué en compartiments par des moulures, en peignant d'une couleur le fond qui se trouve d'un côté de l'ornement ou de la moulure, tandis que le fond qui est de l'autre côté est peint d'une autre couleur.

3 – Réparer avec du blanc de céruse les bavures que la couleur des parties destinées à être dorées a pu faire sur les fonds.

Réchampissage : **1** – Action de rechampir.

2 – Ouvrage rechampi.

- Rechange** (en anglais « *spare store* ») : **1** – Les rechanges sont les objets accordés à chaque navire pour remplacer ceux qui peuvent manquer ou s'user.
Exemple : On dit *cordages de rechange* pour dire des cordages qu'on a en réserve pour s'en servir au défaut de ceux qui sont en place.
2 – Remplacement d'un objet par un autre semblable.
Remarque : Ne se rencontre guère que dans la locution « *de rechange* » qui signifie de réserve, de remplacement.
Exemples : Une voile de rechange ; un turbo-compresseur de rechange ; emporter des vêtements de rechange.
- 2** – [Au figuré] Une solution de rechange.
3 – [Par métonymie] Objet utilisé à cette fin.
Remarque : Les rechanges d'un navire sont des pièces de remplacement embarquées par prudence ou par précaution.
- Rechange** [Droit commercial] : **1** – Opération par laquelle le porteur d'une lettre de change impayée tire une seconde lettre de change, appelée retraite, sur son débiteur ou sur l'un des garants de ce dernier.
2 – Coût de cette opération, qui s'ajoute à la dette initiale.
- Réchappé** : **1** – Celui qui a réchappé d'un grand danger et qui en est sorti indemne.
Exemple : Les réchappés d'un naufrage.
2 – [Au figuré] On appelle parfois les malfaiteurs des *réchappés des galères*, des *réchappés de la potence*.
- Réchapper** : **1** – Sortir sain et sauf d'un grand péril.
Exemple : Vous êtes bien heureux d'avoir réchappé de ce naufrage ou, plus rarement, d'être réchappé de ce naufrage.
2 – Être délivré, se tirer d'un grand péril.
Exemples : Il a une fâcheuse maladie et ce sera un grand bonheur s'il en réchappe ; puisse-t-il en réchapper ; ce sera bien étonnant s'il en réchappe.
- Recharger** : **1** – Charger de nouveau.
Exemple : On avait déchargé des colis destinés à un autre port, il fallut les recharger.
2 – Restaurer une pièce d'usure par un apport de métal.
Exemple : Recharger un essieu, c'est grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par les frottements dans les paliers.
- Réchauffement climatique** : **1** – Expression inadaptée et un peu malheureuse désignant un mythe inventé pour expliquer par l'industrie humaine l'élévation cyclique de la température de l'atmosphère et de celle des océans.
[Voir le mot *Rogations* et les expressions *Changement climatique*, *Réchauffement de l'atmosphère*, *Rogations*, *Refroidissement de l'atmosphère terrestre*, *Taches solaires*, *Gaz à effet de serre*].
Remarques : **a)** – Cette expression « *réchauffement climatique* » est utilisée principalement par ceux qui pensent que les hausses des températures moyennes de l'atmosphère terrestre ou des océans observées entre 1975 et 1998 et extrapolées pour la période entre 1998 et aujourd'hui, seraient entièrement dues à l'activité humaine, de la même manière que certains croient ou disent que les intempéries et les calamités naturelles sont nécessairement dues aux péchés des hommes et à l'abandon des valeurs morales traditionnelles.
b) – Des expressions telles que « *perturbations anthropiques* », « *réchauffement atmosphérique* », « *réchauffement de l'atmosphère* », « *augmentation de la température de l'atmosphère* », « *réchauffement global de la Planète* », « *réchauffement de la surface de la Terre* », « *réchauffement général de la Planète* » ou même « *réchauffement de la Planète* » seraient plus appropriées que

« *réchauffement climatique* ».

c) – Réchauffer signifie « *chauffer ce qui a été refroidi ou ce qui s'est refroidi ; faire remonter la température d'un lieu, d'un corps* ».

[D'après le *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^{ème} édition, publié dans le Journal officiel de la République française, fascicule des documents administratifs du jeudi 3 octobre 2013].

d) – On entend par « *réchauffements de la Planète* » les augmentations périodiques des températures moyennes de l'atmosphère terrestre ou des océans observables surtout pendant les périodes interglaciaires ; au cours des périodes glaciaires, la température générale et moyenne de l'atmosphère terrestre et celle des océans baissent considérablement ; au cours des périodes interglaciaires, la température générale et moyenne de l'atmosphère terrestre et celles des océans changent.

e) – Le succès de l'expression « *réchauffement climatique* », avec le lot de calamités et même de catastrophes prochaines qu'on lui attribue, est peut être dû à un rapprochement inconscient avec l'expression « *année climatérique* ».

[Voir les mots *Climat*, *Climatérique* et les expressions *Réchauffement climatique* (*Observation du –*), *Changement climatique*].

f) – Comme les convertis à tous les mythes, les défenseurs du « *réchauffement climatique* » ne supportent pas aujourd'hui que l'on mette en doute leur croyance, de la même manière que les mythes chrétiens de la résurrection des corps, de la parousie du Christ (qui doit se produire à une date inconnue et imprévisible) de l'avènement d'une nouvelle ère et d'une autre race d'hommes dans un nouveau Royaume [dit « *Royaume des cieux* »] faisaient partie de la gouvernance des royaumes européens jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle (avec cependant beaucoup d'arrangements dans le comportement de ceux qui détenaient le pouvoir, fussent-ils rois très chrétiens, évêques, papes ou cardinaux).

g) – Les adeptes, en France, du mythe du réchauffement climatique rêvent de graver leur *dogme* dans le marbre de la Constitution de notre V^{ème} République : les ONG écologistes ou environnementales auraient voulu que l'« *impératif de lutte contre le changement climatique* » soit incorporé dans l'*article premier* de la Constitution mais le Premier ministre Édouard Philippe a déclaré (avril 2018) qu'il proposerait aux parlementaires de l'inscrire dans l'*article 34* (qui définit et limite le domaine de la loi) ; en ce sens, la Constitution de 1958 (V^{ème} République) est différente de la Constitution de 1875 (III^{ème} République) ou de celle de 1946 (IV^{ème} République) pour lesquelles la loi pouvait intervenir dans tous les domaines ; la Constitution de la V^{ème} République limite la loi à une liste exhaustive de domaines définis dans l'article 34 ; en pratique, l'article premier de la Constitution est actif, l'article 34 est passif.

[Voir les expressions *Races* (*Mythe des cinq –*) et *Temps mythique*].

g) – Le bruit fait autour du concept obscur de *réchauffement climatique* est de nature à occulter la nécessité de prendre rapidement des mesures drastiques pour préserver vraiment l'*environnement* dans les appartements, dans les villes, dans les campagnes ou dans les forêts, dans les rivières ou dans les nappes phréatiques, dans les mers ou dans les océans et dans la Nature en général en interdisant l'introduction dans l'atmosphère ou dans la mer d'agents chimiques, biologiques ou physiques (radio-actifs) ayant des conséquences préjudiciables sur la santé humaine.

h) – Certains remèdes sont pires que le mal qu'ils sont censés prévenir : le *cérium* que les moteurs de certains véhicules terrestres à moteur rejettent dans les rues des villes afin de nettoyer et de purifier leurs filtres à particules fines, est peut-être

aussi nocif pour la santé des hommes et pour l'environnement que les particules fines que ces filtres doivent retenir ; l'inhalation des vapeurs et des gaz de cérium avec l'air que l'on respire peut provoquer des embolies pulmonaires, surtout lors de longues expositions ; le cérium et les terres rares en général ont tendance à s'accumuler dans le foie lorsqu'ils sont absorbés ; chez les animaux vivant dans l'eau, le cérium provoque des dommages au niveau des membranes cellulaires, ce qui a des influences négatives sur la reproduction et sur le fonctionnement du système nerveux ; inoculé dans l'organisme, comme d'autres substances étrangères non dégradables, le cérium peut induire un granulome ou une sarcoïdose visant les poumons, la peau ou les ganglions lymphatiques.

i) – Le mythe du réchauffement climatique est à rapprocher du *mythe des 5 races* attribué au Grec Hésiode (VIII^{ème} siècle av. J.-C.).

[Voir l'expression *Races (Mythe de cinq –)*].

2 – La *réussite populaire* du concept de *réchauffement climatique*, avec ses conséquences pratiques, s'explique par le besoin universel de mythes tels que le commencement et l'évolution du cosmos, les fléaux qui ont frappé ou qui menacent l'humanité pour la punir de ses péchés (déluge universel, destruction par le feu de Sodome et Gomorrhe, les *finis du monde* prédites par les prophètes, etc.).

Exemples de mythes célèbres :

- i)** le *big bang* qui a marqué la fin d'un Univers (sic) et le commencement de l'Univers actuel ;
- ii)** le mythe des *cinq races* d'Hésiode ;
- iii)** la création de l'Univers en 7 jours et le Paradis terrestre ;
- iv)** l'expulsion d'Adam et Ève (déjà à cause de leurs péchés) du Paradis terrestre où ils vivaient heureux, pour se retrouver dans le monde corrompu que nous connaissons ;
- v)** le déluge universel à cause des péchés du monde et le renouvellement de la race humaine à partir d'un petit nombre de « *justes* » ;
- vi)** la destruction par le soufre et par le feu de Sodome et de Gomorrhe aux mœurs corrompues dans la « *vallée de Siddim* » en Palestine (livre de *la Genèse* dans la Bible des Juifs et des Judéo-Chrétiens) ;
- vii)** l'engloutissement du continent Atlantide (*Timée* du philosophe grec Platon) ;
- viii)** la disparition d'îles ou de montagnes (*Apocalypse* de Jean dans le Nouveau-Testament des Judéo-Chrétiens) ;
- ix)** le *Jugement dernier* avec la venue ou le retour du Christ sur la Terre à la fin des temps actuels, suivi d'une ère nouvelle qui sera bienheureuse pour les *justes* ressuscités d'entre les morts avec leurs corps, mais redoutable pour les pécheurs aux mœurs corrompues qui resteront enfermés à jamais sous la surface de la Terre, dans le feu des volcans, dans un lieu qu'on appelle l'enfer ;
- x)** le « *Grand Soir* » des Communistes marxistes léninistes.

Remarques : **a)** – Un *fléau* est une fin du monde provisoire, habituellement provoquée par la divinité ou par les forces supérieures de la Nature, en punition des fautes commises par les hommes contre cette divinité ou contre la Nature.

b) – Dom Augustin Calmet (1672-1757), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, abbé de Senones (à l'époque dans le duché souverain de Lorraine, actuellement dans le département français des Vosges) rappelait en 1749 que « *les tempêtes, les calamités publiques et particulières que Dieu envoie aux nations, aux provinces, aux villes, aux familles sont les effets de sa juste vengeance contre les péchés de hommes ; l'Ange exterminateur frappa de mort les premiers nés des Égyptiens, les habitants des villes criminelles de Sodome et*

de Gomorre, d'Onan, etc. »

c) – Un *cataclysme* est un grand bouleversement physique causé par un phénomène naturel tel qu'un tremblement de terre, une éruption volcanique, une grande inondation, un cyclone.

d) – Une *calamité* est un malheur public qui répand la ruine, la désolation sur une contrée, une ville.

e) – Une *calamité agricole* est un sinistre d'une gravité exceptionnelle, provoqué par un phénomène habituel tel que le gel, la sécheresse, mais d'une intensité anormale.

f) – Une *catastrophe* est un événement soudain qui, bouleversant le cours des choses, amène la destruction, la ruine, la mort, le désespoir.

g) – Au XXI^{ème} siècle, les causes de toutes ces calamités funestes et d'autres encore telles que le réchauffement de l'atmosphère, sont communément jugées comme anthropiques ; ces calamités sont attribuées à la *technique* ou, d'une manière encore plus hardie, à la *digestion* des vaches de la campagne ou à celle des *éléphants* et des autres animaux enfermés dans les jardins zoologiques.

3 – Le réchauffement climatique est l'idée-force d'une sorte d'*ésotérisme politique* qui tend à imposer la croyance en des fautes collectives et à admettre un catastrophisme punitif ; il relève d'une dérive intellectuelle aussi sectaire que le créationnisme ; sa réalité serait prouvée par certaines estimations invérifiables concernant l'avenir ou parfois par des mesures plus ou moins arbitraires de températures sur des périodes ne dépassant pas quelques dizaines d'années, les variations de température et de composition de l'atmosphère plus anciennes étant jugées « *naturelles* ».

Remarques : a) – Au cours de toutes les périodes interglaciaires, comme celle que nous vivons actuellement, la température atmosphérique a d'abord tendance à s'élever ; puis elle diminue.

b) – À notre connaissance, les variations de la température atmosphérique, en baisse ou en hausse, sont habituelles dans l'histoire des millénaires ou même des siècles passés.

c) – Il est remarquable, alors que la hausse des températures relevées dans notre pays a atteint quelques dixièmes de degrés en plusieurs années, que les variations ressenties puissent être estimées à plusieurs degrés d'une année sur l'autre, à la suite de la propagande gouvernementale largement relayée par les journaux télévisés, par les périodiques imprimés et par tous les organes de presse.

4 – Le mythe du *réchauffement climatique* appartient à la même famille que le mythe des cinq races d'Hésiode (VIII^{ème} siècle av. J.-C.) ou que le mythe universel du déluge (lire, par exemple, les chapitres 6 à 8 de la Genèse, dans la Bible hébraïque) ou que le mythe chrétien de la résurrection des corps (intimement associé à la Parousie du Christ) ; le mythe de la résurrection des corps a des implications dans le culte sacré de la dépouille des morts.

Remarques : a) – De nombreux mythes, dans toutes les civilisations et sur tous les continents, ont prétendu ou prétendent que, périodiquement, l'humanité corrompue doit disparaître presque complètement ou complètement à la suite de fléaux déclenchés par une volonté supérieure, avant de laisser la place à une nouvelle race d'hommes meilleurs.

b) – Les principaux fléaux susceptibles de faire disparaître l'humanité sont, selon les mythes, soit la chaleur (réchauffement et embrasement de l'atmosphère) soit l'eau (déluge universel, inondations locales dues aux pluies continuelles ou submersion par l'élévation du niveau de la mer).

c) – Les causes des fléaux qui s'abattent sur nous peuvent être attribuées à

l'impiété et aux fautes contre la morale (avortement, mariage pour tous) ou à des phénomènes cosmiques périodiques (tels que les comètes) ou encore à la technologie humaine (locomotives à vapeur avant et après la guerre de 1870, avions à hélices après la guerre de 1914-1918, avions à réaction après celle de 1939-1945, bombes atomiques, automobiles sur les autoroutes qui auraient provoqué les pluies acides sur les forêts d'épicéas des Vosges, micro-particules des moteurs diesel sans, ou même avec filtres à particules, centrales électriques à charbon ou au mazout, etc.).

d) – Chaque disparition d'une race humaine est une *fin du monde* ; les fins du monde sont cycliques ; selon l'enseignement de l'*Évangile* la fin des temps actuels correspondra au début d'une nouvelle vie pour ceux des humains qui l'auront méritée ; cette nouvelle vie sera plus agréable que l'actuelle, au contraire du *mythe des cinq races* selon lequel l'existence des races successives se dégrade progressivement.

[Voir l'expression *Races (Mythe des cinq –)*].

e) – Pour retarder l'échéance de la prochaine fin du monde, nous faisons naguère, chaque année, des dévotions spécifiques à l'époque des Rogations ; il s'agissait d'éviter que le temps ne se détraque trop ; on espérait que cela suffirait pour obtenir de bonnes récoltes de blé et de vin.

[Voir le mot *Rogations*].

f) – Le mot *rogation* est tiré du nom latin « *rōgātīo* » qui signifie *sollicitation, prière, requête*.

g) – Du temps des Romains, on appelait « *rōbīgālīa* » les célébrations culturelles en l'honneur du dieu Robigus ou de la déesse Robigo, qui étaient censées protéger les cultures céréalières contre la *nielle* ou rouille ; ces fêtes se déroulaient le sixième jour avant les calendes de mai (le 25 avril).

5 – Il est fréquent, aujourd'hui, d'imputer la hausse de la température moyenne de l'atmosphère terrestre aux gaz dits « à effet de serre » produits par certaines industries, par les moteurs des voitures, des autocars et des camions, ou par le chauffage des logements, notamment le gaz carbonique (CO₂).

Remarques : a) – Les gaz à effet de serre laissent passer les rayons calorifiques arrivant sur la Terre en provenance directe du Soleil mais ils forment une *couche réfléchissante* qui renvoie vers le bas ceux des rayons calorifiques en provenance de la surface de la Terre qui l'atteignent de bas en haut avec une *incidence oblique*.

b) – Les gaz à effet de serre sont ceux dont les molécules comportent au moins trois atomes : vapeur d'eau (H₂O), gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), ozone (O₃), tétrafluorométhane (CF₄).

c) – La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère vaut pour les *deux tiers* du total des gaz à effet de serre ; les nuages bas diminuent le réchauffement de la Terre en arrêtant les rayons en provenance du Soleil tandis que les nuages hauts l'augmentent en réfléchissant vers le bas la chaleur rayonnée par les continents ou les océans ; la vapeur d'eau de l'atmosphère (l'un des gaz à effet de serre) et les nuages d'eau condensée ou de glace contribuent ensemble pour 90 p. 100 à l'effet de serre terrestre.

d) – Nous ferons l'amitié aux *spécialistes du réchauffement climatique* de considérer qu'ils sont des scientifiques, c'est-à-dire que leurs conclusions peuvent être contestées tant qu'ils n'apportent pas les preuves certaines et confirmées par des observations documentées et reproductibles, que :

i) d'une part, les réchauffements de l'atmosphère et des océans observés pendant quelques dizaines d'années vont vraiment continuer ou peut-être s'accélérer « *si Nicolas Sarkozy, François Hollande, Emmanuel Macron et*

leurs successeurs ne font rien »,

ii) d'autre part, si les hommes cessaient complètement la production des gaz à effet de serre, la température de la Terre cesserait certainement de s'accroître, contrairement à ce que l'on peut savoir des époques passées.

e) – On ne doit pas confondre *preuve scientifique* avec une *conviction politique* ou avec une *certitude morale* ni même avec une *très forte probabilité*.

f) – Des mesures d'hygiène publique telles que l'interdiction des gaz CFC (chloro-fluoro-carbone), l'arrêt des essais nucléaires dans l'atmosphère et même des essais nucléaires souterrains, l'arrêt des installations utilisant l'énergie nucléaire qui sont susceptibles de contaminer les populations en cas d'accident, l'interdiction des perturbateurs endocriniens, des pesticides, des herbicides, des nanoparticules, etc., reconnus comme nocifs pour la santé humaine ou la bio-diversité sont salutaires à beaucoup de points de vue pour nous-mêmes et pour nos enfants ; cependant, certaines mesures destinées à éviter un péril immédiat en créent de plus préoccupants (remplacement des centrales électriques à combustibles fossiles par les centrales nucléaires ?).

[Voir l'expression *Gaz à effet de serre*].

6 – Margaret Thatcher (1925-2013) Premier ministre anglais de 1979 à 1990, a eu l'idée lumineuse en 1988 d'évoquer une prétendue lutte contre les *gaz à effet de serre* et le *réchauffement climatique* pour faire accepter sa politique de fermeture des mines de charbon au Royaume-Uni, malgré la popularité des mineurs de charbon parmi les sujets de la Reine et malgré la grève des mineurs britanniques de mars 1984 à mars 1985 qui opposa le syndicat de mineurs *National Union of Mineworkers* (Union nationale des mineurs) dirigé par Arthur Scargill (né en 1938) au *National Coal Board* (Commission nationale du charbon) soutenu par le gouvernement britannique ; la fermeture des mines de charbon entraînait la perte de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La grève des mineurs fut décidée par Scargill sans vote des membres du syndicat NUM (*National Union of Mineworkers*) ; Scargill utilisa le syndicat NUM afin de satisfaire ses ambitions politiques ; beaucoup de gens ont pensé que Scargill cherchait un motif de grève depuis son élection à la tête du NUM (en 1981) pour manifester son opposition au gouvernement de Margaret Thatcher (1925-2013). Scargill fonda le *Socialist labour party* (Parti travailliste socialiste) le 13 janvier 1996 ; ce fut le résultat d'une scission du *Labour Party* (Parti travailliste) alors dirigé par Tony Blair (né en 1953).

Remarques : **a)** – Les mines de charbon du Royaume-Uni ont été progressivement fermées après cette année très dure ; les grèves furent réprimées sauvagement comme les Anglais savent le faire ; la consommation de charbon n'a pas diminué pour autant au Royaume-Uni et les importations de charbon d'Australie, d'Afrique du Sud, du Canada ou d'ailleurs ont remplacé les productions galloise ou anglaise de manière avantageuse pour le budget anglais en réduisant les dépenses publiques et sans doute à la satisfaction de certains intérêts particuliers qui virent leurs profits augmenter ; la dernière mine de charbon souterraine encore en activité au Royaume-Uni a été fermée le 18 décembre 2015 : il s'agit de la fosse Kellingley dans le bassin houiller du Yorkshire-Nottinghamshire.

b) – Mrs Thatcher a introduit dans la « *grande politique* » le concept ésotérique du *réchauffement climatique* déjà développé par certains mouvements écologistes ou environnementaux afin de fermer les mines de charbon du Royaume-Uni ; elle fit en novembre 1989 un discours remarqué sur le sujet à la tribune des Nations unies, à New York ; mais si, « in 1990, Margaret Thatcher emerged as one of the first world leaders to champion climate science at the Second World Climate Conference in Geneva, she would later recant many of her positions, however,

adopting an increasingly skeptical stance and, in 2003, she backtracked on her climate advocacy, calling *climate activism* a "marvelous excuse for supra-national socialism" ».

c) – Le mot grec κλίμα signifie « *inclinaison de la Terre vers le pôle à partir de l'Équateur* » ou « *climat* » ou « *région* » ou « *zone géographique définie par deux parallèles terrestres* » ; le mot *climat* était couramment employé avant d'adopter le mot *latitude*, plus précis, pour définir l'éloignement angulaire au plan de l'Équateur terrestre, vu du centre de la Terre, d'un point donné à la surface de la Terre.

[Voir le mot *Climat*].

d) – L'usage de l'expression « *réchauffement climatique* » à la place de *réchauffement atmosphérique* vient peut-être, par une sorte de jeu de mots involontaire, de la confusion entre les *degrés d'inclinaison* des rayons du Soleil et les *degrés de la température* atmosphérique (de même que l'on dit, en plaisantant : « *l'eau **bout** à 100 degrés et l'angle droit **a** quatre-vingt-dix degrés !* »).

e) – Les *variables d'état* de l'atmosphère sont la pression atmosphérique, la température de l'air et son humidité.

f) – Certaines modifications des variables d'état de l'atmosphère, en certains lieux, sont en partie dues à l'activité humaine : on parle alors de causes anthropiques (*anthropique* est un néologisme forgé à partir du mot grec άνθρωπος qui signifie *homme*).

g) – L'expression « *réchauffement climatique* » rejoindra d'ici peu, *dans les oubliettes* de l'Histoire d'autres fantasmes fameux :

i) la légitimité *quasi-divine* des rois de France, après qu'ils avaient été *sacrés* par l'évêque de Rome, par l'évêque de Reims ou par l'évêque de Soissons en utilisant l'huile magique de la Sainte-Ampoule *qu'un ange du Seigneur apporta du ciel* (sic) ;

ii) les processions des *Rogations* destinées à obtenir des conditions météorologiques favorables à de bonnes récoltes agricoles, notamment de blé pour le pain et de raisin pour le vin ;

[Voir le mot *Rogations*].

iii) les « *pluies acides* » des années 1980 qui permirent de justifier un abaissement réglementaire de la vitesse des voitures automobiles sur le réseau routier et de réduire le nombre des morts dans des accidents de la route, même si le phénomène des pluies acides qui a été décrit en 1872 par le chimiste écossais Robert Angus Smith (1817-1884) existe toujours pour d'autres raisons ;

iv) la fiction d'une *attaque d'école maternelle* koweïtienne par des militaires irakiens, filmée aux États-Unis d'Amérique avec, dans le rôle de la maîtresse, la fille d'un diplomate koweïtien et dont la diffusion sur les chaînes de TV américaines provoqua l'émotion nécessaire pour permettre le déclenchement par le Président américain George Herbert Walker Bush père (1924-2018) de la première guerre d'Irak, selon les souhaits des industriels de l'armement ;

iv) les « *armes de destruction massive irakiennes* » évoquées par le Président américain George Walker Bush fils (né en 1946) dont le spectre permit de déclencher la seconde guerre d'Irak, toujours selon les souhaits des industriels américains de l'armement ;

v) et d'autres affirmations tout aussi plausibles, mais sciemment fallacieuses, que beaucoup d'entre nous ont crues puis oubliées et qui avaient été inventées pour faire accepter des décisions contestables ou des mesures impopulaires.

h) – L'émergence des terres au-dessus du niveau de la mer dépend en partie de l'enfoncement des plaques océaniques ou continentales dans le magma terrestre en fusion ; les plaques continentales et le magma terrestre sont de densités variables selon les lieux et les époques.

i) – La quantité d'eau gelée près des pôles participe aux changements de hauteur de la mer avec les époques ; il y a quelques millénaires, les Îles Britanniques n'étaient pas séparées de l'Europe continentale par la Manche et la Mer du Nord.

j) – Déjà en 1746, Voltaire dissertait sur les changements physiques arrivés dans notre globe ; plus près de nous, après la guerre de 1870 nos arrière-grands-mères accusaient les locomotives à charbon de « *détraquer le temps* » ; entre les guerres de 1914 et de 1939 nos grands-mères accusaient du même effet les avions à hélices ; après 1945, c'étaient les avions à réaction, les bombes atomiques et les essais nucléaires dans l'atmosphère ; maintenant, ce sont les poussières des moteurs diesel, les échappements des moteurs à essence ou les gaz des installations frigorifiques lâchés dans l'atmosphère : il est cependant exact que ces polluants nous empoisonnent, mais pas toujours davantage, pour l'hémisphère Nord, que les gaz ou les particules en provenance des volcans d'Islande, du Kamtchatka, d'Indonésie, etc.

k) – Tout le monde a eu et a encore certainement raison puisque le temps n'a jamais cessé de « *se détraquer* », c'est-à-dire de ne pas convenir à tout le monde, tous les jours.

l) – Avant la Révolution et même jusqu'au milieu du xx^{ème} siècle, beaucoup en France accusaient les péchés du monde d'être à l'origine de toutes les calamités naturelles : les épidémies de peste, la baisse de la température atmosphérique pendant le petit âge glaciaire (du début du xv^{ème} siècle au milieu du xix^{ème}) ou les hausses de températures plus tard, la sécheresse et les disettes dans le royaume à différentes époques ; les péchés du monde et le relâchement de la morale sont *peut-être* la véritable explication du réchauffement atmosphérique observé de nos jours en certains points de la Terre, notamment au pays du *mariage pour tous* !

m) – Dans les années 1950 nous participions, avec nos professeurs et tous nos condisciples, pendant les trois jours qui précédaient l'Ascension, à des prières collectives et à des processions « pour *le bien* de la Terre » ou « pour *les biens* des terriens » dans les jardins de notre vieille institution privée, à La Roche-sur-Yon, en Vendée.

L'imploration de l'au-delà était alors jugée aussi efficace pour obtenir la clémence de la Nature que ne le sont aujourd'hui les imprécations artificieuses de nos hommes politiques contre la technique.

La célébration des *Rogations* serait peut-être, aujourd'hui encore, de nature à écarter la sécheresse ici, les inondations là et les submersions marines ailleurs.

n) – Personne n'utilisait, dans notre jeunesse, l'expression *réchauffement climatique* mais tout le monde savait que la température de l'air et la température de la mer pouvaient varier avec les siècles, alternativement dans un sens ou dans l'autre.

o) – Un rapport de la CIA américaine datant de 1974 avait mis en garde contre les risques d'un possible *refroidissement climatique* ; s'appuyant sur des climatologues américains, il annonçait une prochaine ère glaciaire dans moins de deux cents ans.

p) – Depuis 1988 et le Premier ministre britannique Margaret Thatcher (1925-2013), l'affaire du *réchauffement climatique* déchaîne dans le monde les mêmes passions que l'affaire *Dreyfus* en France de 1894 à 1906, sous les Présidents de la III^{ème} République Félix Faure (1841-1899) et Émile Loubet (1838-1929) : chaque

citoyen a son opinion définitive sur le sujet, pour ou contre, sans parfois comprendre ce dont il s'agit et sans toujours en connaître les détails, sans faire la différence entre les observations objectives et les spéculations, sans savoir exploiter les lois de la probabilité.

q) – Dans le titre de la Convention-cadre des Nations unies publiée après le Sommet de la Terre de Rio de 1992, la version française écrit « *changements climatiques* » au pluriel.

r) – L'humanité tirerait profit de la réduction de la pollution atmosphérique et quoique l'on puisse douter que la suppression totale de toutes les pollutions dues à l'homme suffise à empêcher les variations de la température sur la Terre, il est du devoir de chacun de limiter autant que possible toute forme de pollution chimique ou physique de l'air, de pollution chimique, bactérienne ou médicamenteuse des cours d'eau, de pollutions diverses et variées de la mer et plus généralement, de pollution la Nature.

[Voir le mot *Climat* et les expressions *Niveau moyen de la mer*, *Pluies acides*].

7 – Les philosophes français du siècle dit « *des Lumières* » (XVII^{ème} siècle) ont cherché, parfois maladroitement, à séparer les connaissances qui relèvent de la science (contestables par nature et vérifiables ou rejetables !) de celles insoupçonnables qui relèvent de la religion (c'est-à-dire la foi dans la Révélation divine interprétée par des hommes et l'acceptation de la Doctrine de l'Église).

Remarques : a) – Pour contester l'explication (hardie) « *par le déluge biblique* » de la présence des fossiles au sommet du Mont-Cenis, Voltaire affirma qu'ils y avaient été perdus par des pèlerins ou des croisés qui revenaient de Syrie, ou encore que des fossiles peuvent germer dans la vase et pousser comme des plantes.

b) – L'hypothétique mais possible « *réchauffement climatique* » (il faut entendre par cette expression un réchauffement général de l'atmosphère terrestre et des océans) de quelques dixièmes de degré centigrade pour les décennies à venir, d'après un modèle de calcul dont on n'a pas les moyens à l'heure actuelle de vérifier la pertinence, relève de croyances dogmatiques pseudo-religieuses ou encore d'élucubrations philosophiques que l'on n'est pas obligé de croire, voire de manipulations politiciennes condamnables.

8 – La Convention internationale MARPOL adoptée à Londres le 2 novembre 1973, qui a pour objet d'empêcher la pollution de la mer et de l'atmosphère par les navires, a été complétée par le protocole du 17 février 1978 à la suite de plusieurs événements de mer concernant des navires-citernes qui survinrent dans les années 1976-1977 et qui provoquèrent des pollutions importantes du littoral par des hydrocarbures ; des contraintes supplémentaires ont été régulièrement ajoutées dans les années suivantes sous la forme d'annexes à la Convention MARPOL.

Remarques : a) – Chacune des 6 annexes de la convention Marpol 73/78 actuellement en vigueur vise à prévenir une catégorie de pollution par les navires :

Annexe I : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les hydrocarbures* (entrée en vigueur le 02 octobre 1983).

Annexe II : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les substances liquides nocives transportées en vrac* (entrée en vigueur le 02 octobre 1983).

Annexe III : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les substances nuisibles transportées par mer en colis* (entrée en vigueur le 01 juillet 1992).

Annexe IV : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les eaux usées des navires* (entrée en vigueur le 27 septembre 2003).

Annexe V : Règles relatives à la prévention de la *pollution par les ordures des navires* (entrée en vigueur le 31 décembre 1988).

Annexe VI : Règles relatives à la prévention de la *pollution de l'atmosphère par les navires* (entrée en vigueur le 19 mai 2005).

Remarque : L'annexe VI de Marpol 73/78 réglemente l'émission à l'atmosphère par les navires de polluants spécifiques, dont les oxydes d'azote, les oxydes de soufre, les composés organiques volatiles, les biphényles polychlorés (PCB), les métaux lourds et les chlorofluorocarbones (notamment certains fluides frigorigènes).

b) – Certaines annexes à la Convention MARPOL ont par la suite été amendées : par exemple, le chapitre 8 de l'annexe 1 a été amendé en 2013 (décret français n°2013-209 du 12 mars 2013) en ce qui concerne les mesures à prendre pour le transfert d'hydrocarbures d'un navire-citerne à un autre navire-citerne (STS – *ship to ship*).

c) – À l'exception des navires de très petites dimensions, tous les navires effectuant des voyages internationaux doivent avoir à bord des certificats MARPOL en cours de validité.

d) – Les moteurs des petits navires tels que les vedettes de sauvetage doivent satisfaire aux nouvelles normes de pollution par les oxydes d'azote depuis le 1er janvier 2014.

Réchauffement climatique (Observation du –) : 1 – L'analyse des bulles d'air emprisonnées dans l'épaisseur des grands glaciers du globe permet de déterminer les paramètres atmosphériques de la Terre et à une époque donnée au cours des siècles passés.

Remarques : a) – Le dosage et l'analyse des gaz enfermés dans les bulles d'une carotte glaciaire prélevée en Antarctique (par exemple, la concentration en méthane, la concentration en gaz carbonique, etc.) permettent de connaître l'évolution des caractères physiques et chimiques de l'atmosphère en Antarctique dans le passé, de découvrir des lois de variations et d'interpréter les changements que l'on constate aujourd'hui dans la composition ou dans les variables d'état de l'atmosphère (notamment la température).

b) – On observe, pour les 700 000 années passées, des corrélations entre la concentration en gaz carbonique, la concentration en méthane et la température de l'atmosphère terrestre ; au cours des 90 000 dernières années, on a observé des variations de la température moyenne oscillant entre 4°C et 6°C entre les périodes glaciaires et interglaciaires ; il y a 11 000 ans, pendant la dernière période glaciaire, il n'y avait pas d'arbres en Aunis et les vents y étaient violents ; le froid empêchait toute agriculture.

c) – La période du phénomène de réchauffement puis de refroidissement de l'atmosphère terrestre est d'environ 110 000 ans et l'écart des températures entre les périodes les plus froides et les périodes les plus chaudes est de l'ordre de 10°C.

d) – La corrélation observée entre la concentration en gaz carbonique et la température de l'atmosphère terrestre peut être expliquée par un dégagement dans l'atmosphère du dioxyde de carbone dissous dans l'eau de mer quand la température des océans s'élève.

e) – La corrélation entre la température de l'atmosphère et la concentration en dioxyde de carbone (CO₂) est de l'ordre de 1°C pour 10 ppm de CO₂.

f) – Le taux de saturation des océans en dioxyde de carbone diminue avec la température.

g) – Les océans contiennent beaucoup plus de dioxyde de carbone que l'atmosphère.

i) – L'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère peut être une conséquence de l'augmentation observée de la température des océans.

h) – On observe que dans les 700 000 années passées, l'élévation de la

température de l'atmosphère terrestre précède presque toujours l'augmentation des concentrations en dioxyde de carbone ou en méthane.

i) – En 1746, Voltaire dissertait déjà sur les *changements physiques* arrivés sur notre globe (l'expression « *réchauffement climatique* » n'avait pas été inventée). [Voir l'expression *Changement de climat*].

j) – Le *refroidissement climatique*, comme on dirait maintenant, a été à l'origine de la *Guerre de Cent Ans* : le Sud de l'Angleterre produisait du vin depuis les Romains mais à partir du XIII^{ème} siècle et en raison de la baisse générale de la température atmosphérique en Europe, les Anglais durent importer tout leur vin de la province française de Guyenne.

i) Le roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt (1312-1377) revendiqua d'abord la pleine souveraineté sur le duché de Guyenne pour lequel il devait rendre hommage au roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350, le cousin germain de sa mère Isabelle de France) ; le roi de France Philippe VI de Valois et le roi d'Angleterre Édouard III Plantagenêt étaient respectivement le petit-fils et l'arrière petit-fils du roi de France Philippe III le Hardi (1245-1285).

ii) Le Plantagenêt Édouard III revendiqua ensuite, à bon droit, le trône de France pour lui-même en 1328, à la mort du dernier roi de France Capétien direct Charles IV le Bel (1294-1328) ; Charles IV le Bel, le troisième et dernier fils de Philippe le Bel (1285-1314) n'avait pas de descendance ; les deux premiers fils de Philippe le Bel, Louis X (1289-1316) et Philippe V (1293-1322), qui avaient régné avant Charles IV, n'avaient pas, eux non plus, de descendance mâle survivante ; la sœur de Louis X, Philippe V et Charles IV, Isabelle de France (1295-1358), quatrième et dernier enfant de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre (1268-1314) ; Isabelle de France était en principe héritière légitime du royaume de France après la mort de ses trois frères ; Isabelle de France était reine d'Angleterre depuis 1308 par son mariage avec le Plantagenêt Édouard II (1284-1327).

iii) Le Plantagenêt Édouard III était l'héritier mâle légitime du royaume de France en sa qualité de petit-fils de Philippe le Bel (par sa mère Isabelle de France).

iv) Philippe VI de Valois, neveu de Philippe le Bel, usurpa le titre de roi de France (il fut couronné à Reims le 29 mai 1328) en invoquant comme prétexte l'application fallacieuse d'un article de l'antique *loi salique*, pourtant tombée en désuétude depuis longtemps sur les autres points.

v) En 1316, Jeanne II de France (1311-1349) avait été écartée de la succession de son père, le capétien Louis X le Hutin (1289-1316), sur le trône de France pour le même prétexte de l'application de l'ancienne *loi salique* ; Jeanne de France avait pu succéder à son père sur le trône de la Navarre car la loi salique ne fut pas invoquée en Navarre.

vi) En réalité, Édouard Plantagenêt a été écarté de la succession au trône de France parce qu'il était déjà roi d'Angleterre ; Jeanne de France avait été écartée de la succession au trône de France pour bâtardise et illégitimité après le scandale de la Tour de Nesle (avril 1314) où sa mère Marguerite de Bourgogne avait été compromise avant de devenir reine de France à la mort de son beau-père le roi Philippe IV dit Philippe le Bel, le 29 novembre 1314 ; plus tard, Charles VII (1403-1461), le dernier fils du roi de France Charles VI (1368-1422) sera écarté un temps (de 1422 à 1429) de la succession au trône

de France (au profit de son neveu le roi d'Angleterre Henri VI) également pour bâtardise et illégitimité, mais aussi pour indignité et crime atroce, avant d'être sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429, en présence de son beau-frère René d'Anjou (*le bon roi René*, 1409-1480) et de Jeanne d'Arc (1412-1431).

vii) La bataille navale de l'Écluse (24 juin 1340, victoire du Plantagenêt Édouard III) et la bataille de Crécy (26 août 1346, victoire du Plantagenêt Édouard III) marquèrent le début de la « *Guerre de Cent ans* », qui fut une suite de *guerres de succession* entre les rois d'Angleterre et les rois de France ; la bataille de Castillon en Guyenne (17 juillet 1453, victoire des armées du Valois Charles VII) marqua la fin de la Guerre de Cent Ans.

2 – La planète Mars, le satellite Triton de la planète Neptune ou les satellites galiléens de Jupiter, ont connu des réchauffements comparables (en tendance) avec celui que nous pouvons constater sur la Terre ces dernières années.

Remarques : a) – La superficie de la calotte glaciaire australe de la planète Mars a diminué d'environ 20 pour 100 entre 1985 et 2005, mais pas la calotte glaciaire boréale qui est moins exposée aux différents rayonnements du Soleil.

b) – L'hypothèse scientifique qui explique les variations de la température atmosphérique de la Terre par les fluctuations de l'activité électromagnétique du Soleil est confortée par la simultanéité des réchauffements des différents satellites ou planètes qui pourraient avoir le magnétisme solaire comme origine commune.

3 – Le dioxyde de carbone est un gaz à faible effet de serre.

Remarques : a) – La vapeur d'eau est un gaz dont l'effet de serre est plus grand que celui du dioxyde de carbone et sa présence dans l'atmosphère est beaucoup plus abondante ; le doublement de la teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère aurait une très faible incidence relative sur l'effet de serre.

b) – L'effet de serre du dioxyde de carbone, dans les longueurs d'onde qui le concernent, est près de son maximum et une augmentation de sa concentration dans l'atmosphère n'aurait peut-être pas d'importance considérable.

4 – Les taches solaires détectées par les astronomes Chinois depuis très longtemps, observées scientifiquement par Galilée (1564-1642), ont été associées au début du XX^e siècle à des champs magnétiques intenses qui irradient dans le système solaire et atteignent la Terre.

Remarques : a) – L'examen des taches sombres qui apparaissent et se déplacent sur le disque solaire a montré que ces taches disparaissent tous les 11 ans en moyenne, puis réapparaissent en quantités et en surfaces variables.

b) – Les taches solaires sont la manifestation visible de phénomènes magnétiques très puissants qui semblent liés à l'inversion de la polarisation du Soleil qui survient en moyenne tous les 22 ans.

c) – La mesure du champ magnétique a montré que le cycle magnétique du Soleil est de 22 ans en moyenne, avec un renversement de polarité des hémisphères après 11 ans.

d) – Les demi-cycles de 11 ans sont numérotés depuis 1750 ; le demi cycle ayant le numéro d'ordre 24 a commencé en 2008.

e) – Un cycle magnétique solaire complet peut durer de 18 ans lorsque le Soleil est « *très actif* » et qu'il présente de très nombreuses taches, à 26 ans lorsqu'il est « *calme* » et qu'il montre peu de taches.

f) – Le champ magnétique solaire protège la Terre des rayons cosmiques.

g) – Les cycles magnétiques courts du Soleil correspondent en Europe aux périodes chaudes, les cycles longs aux périodes froides ; dans d'autres parties de la Terre, comme aux États-Unis d'Amérique, c'est le contraire.

- h)** – La corrélation entre la température de l'atmosphère terrestre et la durée des cycles solaires est communément admise par les astronomes, quoiqu'il puisse y avoir un retard de plusieurs mois entre les causes et les conséquences.
- i)** – Le rayonnement solaire ne chauffe pas directement l'atmosphère, mais le sol qui, après s'être échauffé, chauffe l'air avec lequel il est en contact.
- j)** – Une formation abondante de nuages fait augmenter l'albédo de la Terre et réduit l'échauffement du sol.
[Voir le mot *Albédo*].
- k)** – Les flux de protons à grande vitesse qui forment ce que l'on appelle les rayons cosmiques, et qui jouent un rôle dans l'apparition des aérosols à partir desquels peuvent se former les nuages, sont arrêtés quand la Terre reçoit un fort vent solaire.
- l)** – Le vent solaire est constitué de particules chargées électriquement qui s'échappent de la surface du Soleil et se déplacent à la vitesse d'environ 400 km/s jusqu'aux limites du Système solaire.
- m)** – Les 24 et 25 mai 2002, le vent solaire est devenu soudainement exceptionnellement faible, à peu près au moment où commençait à diminuer le réchauffement de la Terre que l'on avait observé depuis les années 1970.

Réchauffement de l'atmosphère : 1 – Le Soleil ne réchauffe pas directement l'oxygène et l'azote de l'atmosphère.

Remarques : a) – Le Soleil chauffe et les gaz présents dans l'atmosphère dont les molécules sont formées d'au moins trois atomes, notamment la vapeur d'eau et le gaz carbonique, ce qui entraîne un réchauffement de l'atmosphère terrestre.

b) – On appelle communément gaz à effet de serre les gaz dont les molécules sont formées d'au moins trois atomes et qui sont susceptibles d'absorber le rayonnement infra-rouge en provenance du Soleil (de haut en bas) ou de la surface de la Terre (de bas en haut).

c) – La vapeur d'eau représente les deux tiers des gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère.

d) – Le Soleil chauffe directement la couche supérieure des nuages.

2 – Le Soleil chauffe le sol lorsque celui-ci est exposé au rayonnement infra-rouge solaire, c'est-à-dire lorsque le Soleil est haut dans le ciel et qu'il n'y a pas de nuages ni de poussières dans le ciel.

Remarques : a) – Un faisceau d'une section donnée de rayons infra-rouges en provenance du Soleil touchera une surface du sol terrestre plus petite si le Soleil est haut sur l'horizon que s'il est rasant et la chaleur de ce faisceau transmise au sol sera concentrée sur une plus petite surface si le Soleil est haut sur l'horizon que s'il est rasant.

b) – En conséquence, le réchauffement d'une même surface du sol est d'autant plus important que l'incidence des rayons solaires est grande, c'est-à-dire que le Soleil est haut sur l'horizon.

3 – Le sol rayonne vers l'espace sous la forme d'infra-rouges la chaleur qui y a été accumulée, soit par le rayonnement infra-rouge en provenance du Soleil, soit par une autre cause.

Remarque : Les nuages et certains gaz de l'atmosphère terrestre (les gaz à effet de serre) absorbent le rayonnement infra-rouge en provenance du sol et la température de ces gaz s'élève, ce qui entraîne un réchauffement de l'atmosphère terrestre.

[Voir l'expression *Gaz à effet de serre*].

4 – Une masse d'air plus froide que le sol avec lequel elle est en contact se réchauffe en prélevant de la chaleur au sol.

Remarque : Une masse d'air en contact par la base avec le sol ou la mer qui ont

été chauffés par le Soleil des climats tropicaux va devenir une *masse d'air chaud*.
[Voir le mot *Climat* et l'expression *Masse d'air*].

Recherche (en anglais « *search* ») : Action de rechercher quelqu'un dont on a perdu la trace ou le nom et l'origine de quelqu'un que l'on tente d'identifier.

Remarques : a) – Au XVIII^{ème} siècle, chaque voyage de *recherche* (en anglais « *quest* ») avait un but particulier qui n'excluait pas de faire éventuellement des découvertes inattendues.

b) – Le voyage entrepris par le chevalier d'Entrecasteaux (1737-1793) en 1791 pour le progrès des sciences avec les frégates « *La Recherche* » et « *L'Espérance* » avait pour mission principale de rechercher Jean François de Galaup, comte de Lapérouse (1741-1788) qui était parti de France en 1785 avec « *l'Astrolabe* » et « *La Boussole* » et dont on n'avait pas de nouvelles depuis trois ans ; l'expédition ne retrouva pas La Pérouse mais elle améliora les connaissances en hydrographie, en géographie, en zoologie et en botanique des terres de l'Océan Pacifique.

c) – Au pied de l'échafaud, le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI (1754-1793) qui allait avoir le col tranché, demanda si l'on avait eu des nouvelles de ce malheureux La Pérouse qu'il avait expédié en voyage de recherche.

d) – La recherche des *naufragés en mer* est une opération normalement dirigée par un centre de coordination de sauvetage (*CROSS*), ou par un centre secondaire de sauvetage qui font l'appel des personnes et des moyens disponibles dans la zone de recherche ; les moyens les plus appropriés seront réquisitionnés pour localiser les personnes en détresse et les secourir.

[Voir le sigle *CROSS*].

e) – On appelle *action en recherche de paternité*, ou de *maternité naturelle*, ou de *filiation légitime* la procédure visant à déterminer scientifiquement et à déclarer juridiquement un lien de parenté entre deux êtres humains.

Recherche : 1 – Action de chercher, de rechercher quelque chose ; démarche par laquelle on s'efforce de le trouver, de se le procurer.

Remarque : On appelle moteur de recherche un serveur informatique spécialisé permettant de trouver sur l'internet des sites, des adresses à partir de mots clefs.

2 – Travail d'exploration scientifique, d'érudition, de réflexion ; activité d'investigation par laquelle on s'efforce d'élargir le champ des connaissances en quelque domaine.

Remarques : a) – La *recherche* se divise en :

i) *recherche fondamentale* (qui sert au développement d'une science fondamentale) et

ii) *recherche appliquée*, qui fait usage des principes d'une science fondamentale pour développer une technique.

b) – La traduction littérale et servile « *recherche et développement* » de l'expression anglaise « *research and technical development* » (ou en abrégé « *R&D* ») peut souvent être remplacée avantageusement par « *recherches et applications* », par « *étude et mise au point* » ou quelquefois par « *étude et commercialisation* ».

3 – En règle générale, la recherche fondamentale est financée par les États ou les organismes d'État, notamment par le Pentagone (administration militaire) aux États-Unis d'Amérique, ou par les Universités et les Grandes Écoles en France.

4 – La recherche appliquée, la mise au point et la commercialisation sont du ressort des entreprises privées.

Remarques : a) – Beaucoup d'entreprises privées sont redevables des travaux de recherche fondamentale financés par les contribuables pour la mise sur le marché

des innovations qui généreront la plus grande part de leurs profits privés.

b) – Le barbarisme « *finalisé* », proche du nom français *finalité* mais qui est une adaptation hardie du participe passé anglais « *finalised* » est parfois utilisé pour désigner la recherche de réponses à une question scientifique précise.

c) – La *recherche finalisée* visant un but précis s'opposerait alors à la *recherche fondamentale* dont les découvertes serviront peut-être à apporter des solutions à des problèmes que l'on ne se pose pas encore.

[Voir le mot *Finaliser*].

5 – La recherche historique vise à améliorer la connaissance du passé par l'étude des vestiges, des monuments, des documents, des témoignages, etc.

Recherche opérationnelle : Méthode expérimentale consistant, à partir de l'observation des faits et de l'analyse mathématique de leurs rapports, à rechercher la meilleure façon de prendre des décisions pour obtenir les meilleurs résultats.

Remarques : **a)** – La recherche opérationnelle utilise grandement les expériences de pensée assistées par des ordinateurs que l'on appelle simulateurs.

b) – La recherche opérationnelle est une aide à la décision.

c) – La recherche opérationnelle sert à comprendre, à modéliser et à résoudre des problèmes complexes.

Rechercher : **1** – S'efforcer avec obstination de trouver ce dont on a besoin ou ce que l'on souhaite se procurer.

2 – Tenter d'obtenir un avantage auquel on aspire, un bien que l'on convoite.

Exemples : Rechercher la gloire ; rechercher un embarquement.

3 – S'efforcer de trouver quelqu'un qui a disparu ou qui a demandé assistance.

Réchifté : [*Vieilli*] Bateau de passage faisant le commerce dans le canal de Constantinople.

Remarques : **a)** – Les *réchiftés* ont environ 12 mètres de longueur.

b) – Ils portent deux mâts courts, placés sur l'avant du milieu de sa longueur, et l'on grée sur ces mâts deux voiles à corne.

c) – Les deux extrémités de ces embarcations, surtout celle de l'avant, sont terminées en pointe.

Récif (en anglais « *reef* », « *ridge* ») : Rocher ou chaîne de rochers, ou amas de sable à fleur d'eau, situé au voisinage des côtes.

Remarques : **a)** – On trouve souvent des passes entre les parties d'un récif.

b) – La *grande barrière de corail*, située au nord-est de l'Australie, est le plus grand *récif corallien* du monde.

Récifal : Relatif aux récifs coralliens.

Exemple : La barrière *récifale* de Nouvelle-Calédonie.

Remarque : On appelle *faciès récifal*, un faciès caractéristique d'un terrain ou d'une roche calcaire d'origine marine qui se présente comme un édifice construit par l'accumulation d'organismes fossiles, en particulier de coraux.

Réциpiendaire : Celui, celle que l'on reçoit dans un corps, dans une compagnie.

Remarque : À l'Académie française, le réциpiendaire doit, dans son discours de réception, faire l'éloge de son prédécesseur.

2 – [*Par extension*] Personne à qui est remise une distinction honorifique au cours d'une cérémonie officielle.

Exemple : Les réциpiendaires de la Légion d'honneur.

Réциipient : Réceptacle de grandeur et de forme variées.

Remarque : On appelle *moques des réциipients* sans destination précise *a priori*, employés à différents usages.

Réциprocité : **1** – État, qualité, caractère des actions exercées l'un sur l'autre par deux personnes, par deux objets, par deux phénomènes lorsque ces actions sont semblables, égales

ou opposées.

Remarques : a) – La *réciprocité* s'applique en hydrodynamique, c'est-à-dire que l'effet de l'écoulement de l'eau sur la carène d'un navire « A », immobile par rapport au fond de la mer mais placé dans une veine de courant, est semblable à l'effet de l'écoulement de l'eau sur un navire « B » qui fait route avec une vitesse-surface égale et opposée à la vitesse du courant qui agissait sur le navire « A ».

b) – Le mot *réciprocité* est tiré du préfixe « *pré* » marquant le retour en arrière et de « *pro* » qui signifie « en avant ».

2 – [*Droit international*] Le fait que deux États assurent mutuellement à leurs ressortissants un traitement équivalent.

Remarques : a) – La *réciprocité* devrait être la règle des relations internationales.

b) – La *réciprocité* diplomatique est établie par un accord diplomatique.

Récit : Relation, narration, orale ou écrite, d'un événement.

Récital : Concert, spectacle où se produit un seul interprète, ou consacré à un seul compositeur, à un seul genre.

Remarque : La prestation d'un pilote s'apparente à un récital jusqu'au moment où le navire est parallèle au quai, à distance de *touline* et stoppé ; à ce moment, les autres acteurs, notamment les canotiers ou lamaneurs, doivent intervenir car, s'il est souvent facile de mettre un navire à quai, lorsque les bonnes amarres n'ont pas été envoyées à terre et mises en tension au bon moment, il est presque toujours impossible de le retenir immobile par rapport au quai.

[Voir le mot *Touline*].

Réclamation : Action de protester, d'exprimer un refus, une revendication.

Réclamer : Implorer, demander avec instance.

Exemple : Réclamer son dû.

Reclamer : **1** – Synonyme de jumeler.

2 – Raccorder un mât rompu, une vergue brisée.

Reclare : [*Vieilli*] Filet de pêche en nappe simple et très claire, lesté par en bas et muni de flotteurs en liège par en haut.

Remarques : a) – Il avait jusqu'à 25 brasses de longueur sur 3 de hauteur.

b) – Il était jadis en usage parmi les pêcheurs de l'Océan de novembre à avril.

Réclinant : [*Terme de Gnomonique*] Qui récline.

Exemples : Cadran réclinant ; surface réclinante.

[Voir le mot *Déclinant*].

Récliner : Il se dit des cadrans solaires inclinés à l'horizon qui ne sont pas directement tournés vers l'un des points cardinaux.

[Voir le mot *Décliner*].

Reclure : Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes.

Remarque : On dit qu'un homme est *reclus dans sa chambre ou dans sa maison* quand il ne sort point et qu'il ne voit personne.

Exemples : Il demeure reclus dans sa maison tout le long de l'hiver ; c'est un reclus ; vivre comme un reclus, comme une recluse.

Recogner : **1** – [*Populaire*] Repousser.

Exemple : Les ennemis nous attaquèrent et furent bien recognés.

2 – [*Populaire et au figuré*] Rebuter durement.

Exemple : S'il fait cette proposition, il sera bien recogné.

Récolement : **1** – Dénombrement par pointage, destiné à vérifier la conformité d'une déclaration, d'un inventaire ou d'un manifeste avec la réalité.

Exemples : Le récolement des comptes du pointeur de terre et du pointeur du bord ; un procès-verbal de récolement.

2 – [*Vieilli*] Action de lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure judiciaire la déposition qu'ils ont faite, pour s'assurer qu'ils persistent.

Exemples : Faire le récolement des témoins ; après le récolement et la confrontation.

Récolement : **1** – Action de récoiler ; résultat de cette action.

2 – Vérifier la conformité des biens avec l'inventaire qui les recense.

Récoiler : En parlant des témoins qui ont été entendus dans une procédure criminelle, il signifie leur lire leur déposition pour voir s'ils y persévèrent.

Exemples : Récoiler des témoins ; quand les témoins ont été récolés et confrontés.

Recollage : **1** – Action de recoller.

2 – Le résultat de cette action.

Récollecion : Action par laquelle on se recueille en soi-même.

Exemples : Profonde récollecion ; récollecion intérieure.

Remarque : Il n'est en usage que dans le style de dévotion.

Recoller : Action de fixer à nouveau quelque chose avec de la colle.

Récompense (en anglais « *award* ») : Moyen d'obtenir les suffrages des électeurs ou de motiver ses collaborateurs en les achetant au moyen d'avantages matériels ou moraux.

Remarque : Les attributions de médailles des différents ordres sont des récompenses qui ne coûtent pas cher à ceux qui les distribuent, surtout si l'achat de la breloque et les frais de la réception organisée à l'occasion de la remise de la médaille sont à la charge du récipiendaire.

Recomposées (Familles –) : Expression employée par les parents adultères pour qualifier ce que leurs propres enfants considèrent comme des « *familles décomposées* ».

Remarque : Même une *nouvelle famille* fondée par un parent veuf ne remplace pas absolument, pour un enfant, sa vraie famille qui comprenait son propre père et sa propre mère.

Reconduction : Continuation d'un contrat, d'une convention au-delà de la durée initialement prévue, et aux mêmes conditions que les conditions d'origine.

Remarques : **a)** – On appelle *tacite reconduction* le renouvellement non signifié qui intervient automatiquement si un contrat n'a pas été dénoncé selon les conditions prévues.

b) – On appelle *reconduction expresse* le renouvellement d'un contrat par un accord formel et impératif, verbal ou écrit.

Reconnaissance (en anglais « *sea mark* », « *reconnoitring signal* ») : **1** – On appelle *reconnaissances* les marques telles que balises, amers de toutes sortes qui indiquent des passes, des dangers, des entrées de ports ; c'est par les positions relatives de plusieurs d'entre eux, ou par des relèvements à l'aide du compas qu'on peut en juger.

Exemples : Telle *balise* ouverte d'une main, à gauche du *moulin untel* ; telle pyramide dans l'Ouest-Nord-Ouest.

2 – Les *signaux de reconnaissance* sont des signes tels que des flammes ou des pavillons dont la combinaison et l'arrangement peuvent être secrets et connus des seuls navires concernés ou, au contraire, correspondre au Code international des signaux.

3 – Examen minutieux de ce qu'on désire connaître, en particulier de quelque endroit.

Remarque : Un bâtiment va *en reconnaissance* lorsqu'il va s'assurer de la position d'une terre, d'un danger, ou de l'identité et du pavillon de navires voisins.

4 – Action par laquelle on retrouve dans son souvenir l'image, l'idée, le nom d'une personne ou d'une chose, et qui permet de l'identifier quand on vient à la revoir.

5 – La reconnaissance sanitaire ou, simplement, la reconnaissance, c'est le contrôle des autorisations et de l'état sanitaire d'un navire étranger arrivant dans un port.

6 – Le fait d'admettre la légitimité de..., d'accorder une existence légale à....

Exemple : La reconnaissance de belligérance, ou la reconnaissance comme belligérants, c'est le fait, pour un État, d'accorder aux insurgés dont il approuve et dont il soutient politiquement et parfois matériellement la cause, le statut de belligérants.

7 – Action d'accepter, d'admettre comme vrai ou légitime ce qui n'était pas considéré comme tel.

Exemple : La reconnaissance tardive par les Américains de l'absence d'armes de « *destruction massive* » dans l'Irak de Saddam Hussein (1937-2006).

Remarque : L'affirmation mensongère que Saddam Hussein possédait des armes de « *destruction massive* » a abouti à la *destruction massive* des villes irakiennes par les bombardements américains, à l'assassinat d'un grand nombre d'Irakiens puis à l'exécution de Saddam Hussein après une capture grand-guignolesque et une parodie de procès et enfin, à un état de désordre généralisé et durable en Irak et dans les pays voisins.

8 – Sentiment d'obligation envers une personne à qui l'on sait gré d'un bienfait.

Remarques : **a)** – Notre *capacité* à éprouver de la reconnaissance, c'est-à-dire de la gratitude envers ceux qui nous ont fait du bien, est de nature à réduire notre anxiété.

b) – Avoir la *reconnaissance du ventre*, c'est manifester sa gratitude aux personnes qui vous ont nourri, mais aussi à celles qui vous ont aidé, secouru.

9 – Le fait d'admettre sa propre responsabilité dans un événement fâcheux.

Remarques : **a)** – La reconnaissance éventuelle de son ignorance est une condition nécessaire pour progresser dans son art.

b) – Lorsque nous avons éprouvé une émotion négative, par exemple une angoisse ou un sentiment d'impuissance face à la réalité, nous avons tendance à l'attribuer à des causes extérieures insurmontables plutôt que d'envisager notre propre responsabilité.

c) – Accepter ses responsabilités génère des émotions positives, donne l'impression d'être utile et provoque une certaine fierté si l'on a les compétences nécessaires pour assumer ces responsabilités.

d) – Certains pilotes font état d'un vent exceptionnellement fort ou d'un courant violent pour expliquer une manœuvre manquée ; cette excuse n'est pas recevable, car le rôle du pilote consiste précisément à apprécier à l'avance le vent et le courant, à connaître par expérience les mesures qui s'imposent, à les prendre ou à différer l'opération s'il n'est pas certain de réussir ; la force des éléments répond à la question « *comment ?* » mais pas à la question « *pourquoi ?* ».

Reconnaître un feu : Reconnaître un feu, c'est l'apercevoir de nuit, l'identifier par son rythme, sa période et sa ou ses couleurs, puis le replacer sur la carte en vue de repérer la position de son navire grâce à des relèvements de ce feu au moyen du compas.

Reconnaître une terre (en anglais « *to make out* », « *to reconnoitre* », « *to discover* », « *to ascertain* ») : **1** – Reconnaître une terre c'est, pour un navire qui arrive du large, identifier le paysage, s'en approcher pour s'assurer du lieu près duquel on se trouve afin de déterminer la position de son navire sur la Terre et à la reporter sur la carte.

Remarques : a) – Depuis que, grâce à des moyens radio-électroniques, les marins ne dépendent plus des conditions atmosphériques et de l'observation des hauteurs d'astres pour déterminer leur position à la mer, cette expression *reconnaître la terre* et le concept lui-même sont de moindre actualité, comme si la position indiquée par les instruments électroniques était toujours absolument certaine.

b) – À la mer, il vaut mieux ignorer absolument où l'on se trouve que de se croire où l'on n'est pas.

2 – Reconnaître un port, un mouillage, c'est les visiter et employer tous les moyens en son pouvoir pour juger du degré de convenance qu'ils peuvent offrir.

3 – Reconnaître un écueil, un danger, c'est s'en approcher, le relever, le dessiner ou le photographier, envoyer une embarcation pour en détailler la forme, la quantité d'eau qui l'avoisine et autres circonstances dignes d'intérêt.

Reconquête : Action de reconquérir ce qu'on avait perdu ; le résultat de cette action.

Exemple : La *Reconquête* est le nom que l'on a donné aux guerres menées par les chrétiens d'Espagne du VIII^{ème} au XV^{ème} siècle pour reprendre les territoires de la péninsule Ibérique conquis par les Maures ; la *Reconquête* s'acheva en 1492, année de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, avec la prise de Grenade par l'armée du roi d'Aragon, Ferdinand, et par celle de son épouse la reine de Castille, Isabelle, que l'on appelait les « Rois catholiques ».

Remarque : Cet événement et cette date (1492) marquent ce qu'il est convenu d'appeler la fin du Moyen Âge, période que l'on fait débiter à la prise de Constantinople par les Ottomans.

Reconstruire : **1** – Construire de nouveau.

2 – Rebâtir, relever un bâtiment, un édifice, un ouvrage d'art partiellement ou entièrement détruit.

3 – [*Au figuré*] Reconstruire un pays après une guerre.

4 – [*Au figuré*] Reconstruire sa fortune.

Reconversion : **1** – Transformation par laquelle on adapte quelque chose à une situation ou à une activité nouvelle.

Exemple : La reconversion d'un chalutier en caboteur.

2 – Le fait de préparer quelqu'un ou de se préparer à exercer un nouvel emploi, une nouvelle activité.

3 – Ensemble des mesures accompagnant un tel changement d'orientation professionnelle.

Exemple : Le plan social prévoit la reconversion du personnel.

Recors : [*Vieilli*] Nom donné à la personne qui accompagnait un huissier dans ses opérations d'exécution pour lui servir de témoin ou, au besoin, pour lui prêter main forte.

Exemple : Un huissier assisté de deux recors.

Recoupe : Ce qu'on obtient par une seconde opération.

Remarques : a) – On appelle *recoupe* la seconde coupe du fourrage ; on appelle *foin de recoupe* ou *regain* le fourrage ainsi recueilli.

b) – On appelle *recoupe* la farine qu'on tire du son remis sous la meule.

Exemple : Du pain de recoupe.

Recourber : Courber par l'extrémité.

Exemples : Recourber un fer en volute ; recourber un jonc par le bout pour en faire une canne ; les branches de cet arbre se recourbent ; les gondoles ont la proue et la poupe recourbées.

Recourbure : Partie recourbée d'un objet.

Recourir (en anglais « *to run over* », « *to underrun* ») : **1** – Recourir les *coutures* ou joints d'un calfatage, c'est vérifier au fer à calfat si ce calfatage a été bien fait, ou s'il

s'est bien maintenu.

Remarque : À cet effet, on bat les coutures ou joints avec ce fer, et l'on y ajoute de nouvelle étoupe lorsque c'est nécessaire.

2 – Recourir des *câbles*, des *manœuvres*, des *cordages*, c'est les visiter en les paumoyant ou en les examinant avec attention dans toute leur longueur.

[Voir le mot *Paumoyer*].

Recousse (en anglais « *recapture* », « *reprise* ») : Reprise dans les vingt-quatre heures d'un navire marchand capturé par l'ennemi.

Remarque : L'armateur paie alors au dernier capteur le droit dit « *de recousse* » (en anglais « *salvage* ») qui est égal au tiers de la valeur du navire, et celui-ci lui est restitué.

Recouvrer : **1** – Rentrer en possession, jouir de nouveau de ce qu'on avait perdu, de ce dont on était privé.

Exemples : Il cherche à recouvrer son bien ; recouvrer ses droits civils et politiques ; recouvrer la vue ; il a recouvré la santé.

Remarque : Après la défaite du roi de France Jean II à Poitiers (1356), le roi d'Angleterre Édouard III, héritier d'Aliénor d'Aquitaine, recouvra la possession de La Rochelle et de la Saintonge par le Traité de Brétigny (8 mai 1360) confirmé à Calais (24 octobre 1360).

[Voir l'expression *Lundi noir*].

2 – Retrouver.

3 – Recevoir le paiement d'une somme due.

Exemple : Recouvrer une créance.

4 – Percevoir un impôt, une taxe.

Exemple : Le service chargé de recouvrer les contributions directes.

Recran (en anglais « *creek* ») : Crique de relâche pour caboteurs et pêcheurs.

Récréance : Ne s'emploie que dans la locution « *lettres de récréance* », document officiel mettant fin à la mission d'un agent diplomatique qui représentait son pays auprès d'un chef d'État étranger, par opposition à *lettres de créance*.

Remarque : On dit plutôt *lettres de rappel*.

Récriminer : **1** – [Vielli] Répondre par une accusation à l'accusation d'un adversaire.

Exemples : Récriminer contre son accusateur ; il ne s'est défendu qu'en récriminant.

2 – Se répandre en critiques, en reproches amers et désobligeants ; montrer son mécontentement, son désaccord.

Exemples : Il récrimine contre tous ses collègues ; récriminer à propos de tout et de rien ; il ne cesse de récriminer.

Recru : Harassé, las, excédé de fatigue.

Recrudescence : **1** – Retour et accroissement des symptômes d'une maladie, qui interviennent après une rémission.

Exemples : Une recrudescence de fièvre, de la toux.

2 – [Par extension] La recrudescence d'une épidémie de grippe ou d'une autre maladie ou, elliptiquement, la recrudescence de cette maladie, c'est l'augmentation du nombre de personnes atteintes par cette maladie, survenant après un recul.

Exemples : On observe dans ce pays une recrudescence de la tuberculose, de la rougeole.

3 – [Au figuré] Regain d'intensité que connaît un phénomène, le plus souvent déplaisant ou inquiétant.

Exemples : La recrudescence de la chaleur, des intempéries ; la recrudescence de l'intolérance ; la délinquance est en recrudescence.

Recrue : 1 – Soldat qui vient d'être incorporé dans l'armée.

Remarque : S'employait surtout naguère pour désigner les jeunes hommes nouvellement appelés sous les drapeaux pour effectuer leur service national.

Exemples : L'instruction, l'encadrement des recrues, des nouvelles recrues ; une unité essentiellement composée de jeunes recrues.

2 – [*Par analogie*] Membre nouvellement admis dans une société, un corps, un groupe.

Exemples : Cette équipe s'est enrichie d'une excellente recrue ; les dernières recrues d'un parti politique.

Recruter : 1 – Enrôler, engager des soldats.

Exemple : Recruter une armée.

Remarque : À partir du règne de Louis XIV, et jusqu'à la Révolution, certaines troupes, appelées milices provinciales, étaient recrutées par tirage au sort dans les paroisses.

2 – [*Par analogie*] Amener quelqu'un à rejoindre une association, un parti, un groupe.

Exemple : Recruter des adhérents.

3 – Choisir et embaucher de nouveaux employés.

Exemple : Cette entreprise recrute un directeur financier.

4 – Choisir un collaborateur.

Exemple : Recruter un associé.

5 – Sélectionner le titulaire d'une commission.

Exemple : Recruter un pilote-lamaneur pour le port de La Rochelle.

Recteur : 1 – [*Vielli*] Titre donné autrefois à celui qui dirigeait une université.

2 – Personne nommée à la tête d'une académie pour en administrer les services.

Exemples : Monsieur, Madame le recteur ; le recteur de l'académie de Lyon.

Remarque : « *Recteur magnifique* » est le titre porté par le président de certaines universités étrangères (on utilise aussi souvent le titre latin *rector magnificus*).

Exemples : Le *recteur magnifique* de l'université de Bologne, de l'université de Leyde.

3 – [*Par extension*] Titre donné au directeur de certains établissements religieux d'enseignement.

Exemples : Le recteur d'un collège de jésuites ; le recteur de l'Institut catholique de Paris ; le recteur de l'Institut musulman de la grande mosquée de Paris ou, simplement, le recteur de la grande mosquée.

4 – Dans certaines provinces, notamment en Bretagne, appellation du curé d'une paroisse.

Exemples : Le recteur de l'île de Sein ; le recteur de telle collégiale.

Rectiligne : 1 – Se dit d'une figure formée de lignes droites.

Exemples : Le triangle, le rectangle sont des figures rectilignes.

2 – [*Par extension*] Qui est en ligne droite.

Exemples : Trajectoire, mouvement rectilignes ; des avenues rectilignes.

Rectitude : 1 – Caractère de ce qui est droit, rectiligne.

Exemple : La rectitude d'un tracé.

2 – [*Au figuré*] Qualité d'un esprit juste et indépendant, qui ne varie pas dans le respect des principes et des règles morales.

Exemples : Rectitude de jugement ; rectitude intellectuelle.

Reçu : 1 – Accepté, admis à l'issue d'un examen, d'un concours.

Exemples : Les candidats reçus ; être déclaré reçu ; afficher la liste des reçus.

2 – Admis, établi, consacré par la tradition.

Exemple : Les usages reçus.

Remarque : Une idée, une opinion reçue est acceptée sans examen, généralement par conformisme ou par superstition.

Exemple : L'influence des signes du zodiaque sur les destinées individuelles est une idée reçue.

3 – Écrit sous seing privé par lequel une personne atteste qu'un objet, un document ou une somme d'argent lui ont bien été remis en paiement, en prêt, en dépôt, etc.

Exemple : Demander, établir un reçu.

Recuire un métal : Recuire un métal, c'est le chauffer au-dessus de son point de transformation, puis le refroidir lentement ; ou le chauffer un peu au-dessous de son point de transformation et le maintenir un moment à cette température avant de le refroidir assez rapidement.

Remarque : Le recuit permet de faire disparaître toutes les contraintes qui pourraient subsister dans le métal à la suite des déformations et des traitements thermiques ou mécaniques qu'il a subis.

Recuit : 1 – Le recuit consiste à chauffer toute la pièce à une température élevée et à la laisser ensuite se refroidir lentement.

Remarques : **a)** – Le recuit de l'acier annule les effets de la trempe en remettant le métal à son état initial.

b) – Pour recuire l'acier, il faut chauffer la pièce jusqu'à son point de transformation le plus élevé, puis la laisser refroidir lentement afin de lui laisser reprendre l'état stable qu'elle présentait avant un éventuel traitement thermique.

c) – Pour recuire le cuivre, il faut chauffer la pièce jusqu'au rouge sombre avancé (700°C) puis le refroidir brusquement par immersion totale dans l'eau froide.

d) – Pour recuire le laiton, il faut chauffer la pièce jusqu'au rouge sombre naissant (550°C) puis la laisser refroidir lentement jusqu'à 100°C environ, et enfin la plonger dans l'eau froide.

2 – Le but du recuit est de rendre l'homogénéité au métal et d'égaliser les tensions moléculaires.

Remarques : **a)** – Après forgeage de l'acier, on constate que le grain du métal est devenu plus fin ; les tensions moléculaires accrues par l'action inégale de l'outil de forge augmentent la fragilité ; de là découle la nécessité du recuit.

b) – Les métaux laminés ne sont pas recuits car le laminage ne les travaille pas inégalement comme les engins de forgeage.

3 – Les effets du recuit de l'acier sont compréhensibles en utilisant le diagramme de Tchernoff :

i) Si l'on recuit à une température comprise entre **0** et le point **a**, le métal ne subit aucune modification, le grain ne change pas et on n'obtient pas de recuit proprement dit ; cependant le métal est adouci en raison de la transformation du fer β en fer α ; il s'applique aux pièces martelées, trempées ou obtenues par fusion.

ii) Si l'on recuit à une température comprise les points **a**, et **b**, le carbure de fer est dissocié, le carbone tend à se diffuser dans toute la masse et après refroidissement l'acier sera plus homogène.

iii) Si l'on recuit à une température comprise les points **b**, et **c**, le métal plus fusible que le fer fond : la cohésion entre les grains du métal devient très faible et on dit que l'acier est brûlé.

Remarque : Le recuit et le revenu après trempe sont quelquefois appelés *trempe négative*.

Recul de l'hélice : 1 – Le *recul de l'hélice* est une *grandeur théorique* utilisée pour estimer la distance parcourue d'un point de midi au point de midi suivant, à partir du nombre de tours dont l'hélice a tourné de midi à midi.

Remarque : Le *recul* d'une hélice marine de propulsion est un nombre sans dimensions, normalement un peu inférieur à l'unité.

2 – Le recul de l'hélice n'a pas de véritable réalité physique mais certains ont proposé des moyens mnémotechniques exprimés sous des formes géométriques.

Remarques : **a)** – Une explication qui prétendrait que l'hélice de propulsion avance dans l'eau comme une vis le fait dans le bois serait une ânerie et celui qui l'exprimerait n'aurait jamais cherché à comprendre pourquoi une vis avance dans le bois quand le tournevis la fait tourner !

b) – En *mathématiques*, le pas d'une hélice géométrique est une grandeur bien déterminée.

c) – Le *pas moyen* que détermine et communique le fabricant d'une *hélice de propulsion* correspond au pas d'une *hélice géométrique* de référence, déterminée selon une méthode propre à ce fabricant.

3 – Le recul pendant une période donnée est le *quotient* de la distance parcourue par le navire pendant cette période, par le *produit* du nombre de tours d'hélice effectué entre le début et la fin de la période par le pas géométrique de l'hélice.

4 – À l'époque où les mécaniciens faisaient le quart dans le compartiment-machine, l'officier-mécanicien relevait à la fin de son quart, à la seconde près, le *compteur* de l'arbre porte-hélice et il le communiquait aussitôt à la timonerie.

5 – L'officier-pont de quart à la passerelle de navigation retranchait du nombre de tours qu'on venait de lui transmettre, celui qui avait été communiqué par la machine à la fin du quart machine précédent ; il estimait, d'après son expérience, le recul correspondant au chargement du navire et aux conditions de mer et de vent qu'il avait rencontrées pendant ce temps ; puis il en déduisait la distance parcourue : le produit du *pas moyen géométrique* de l'hélice par le *nombre de tours* d'hélice puis par le *recul estimé*, fournissait une valeur objective de la distance parcourue par le navire.

Remarque : La distance parcourue et la route moyenne suivie permettent d'obtenir le point estimé.

6 – Pour déterminer le point de midi si l'on ne dispose pas de position par système de géolocalisation par satellites, d'observations astronomiques ou de relèvements d'amers, on prend en compte le nombre de tours d'hélice depuis le dernier point de midi et on adopte un recul moyen à partir des reculs estimés par les chefs de quart successifs : on en déduit la distance parcourue depuis le dernier point de midi.

7 – Une bonne estimation à la vue du *recul de l'hélice* demande une grande expérience à la mer et une longue pratique à bord de navires du même type.

Remarque : Depuis l'apparition des équipements associés au radar de navigation pour pointer automatiquement les navires qui s'approchent (ARPA) et des aides électroniques faisant appel aux satellites (GPS) pour déterminer sa position à la mer, n'importe quel *coiffeur* peut faire un bon chef de quart à la passerelle, à la condition qu'il soit capable de garder les yeux ouverts pendant quatre heures consécutives pour manœuvrer, de bonne heure et franchement en cas de besoin, afin d'éviter les abordages ou les *situations très rapprochées* qui pourraient se préparer.

- Recul du canon** (en anglais « *recoil* », « *recoiling* ») : Mouvement vers son arrière d'une bouche à feu à brague courante après l'explosion de sa charge.
Remarques : **a)** – La brague arrête la pièce lorsqu'elle est assez rentrée pour que la volée se trouve un peu en dedans du seuillet du sabord, c'est-à-dire après un mouvement de recul de 1 mètre à 1,50 mètre ; le recul est alors assez amorti pour qu'il n'y ait plus aucun inconvénient.
b) – Si la pièce est du bord du vent, la bande du navire rend le recul assez vif ; si la pièce est sous le vent, le recul est promptement annulé par l'effet de cette même bande et par la convexité du pont (le bouge du pont).
- Reculer** : On dit que les vents reculent (en anglais « *fall back* » « *go backwards* ») sur les côtes françaises de l'Atlantique, lorsqu'au lieu de tourner de gauche à droite du sud au nord en passant par l'ouest comme lorsqu'une dépression venant de l'Atlantique traverse les Îles Britanniques d'ouest en est, ils reviennent du nord au sud en passant par l'ouest.
- Recul (Vents de –)** (en anglais « *falling back winds* ») : Sur les côtes françaises de l'Océan Atlantique et de la Manche, on donne le nom de « vents de recul » à ceux qui, après avoir monté du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Ouest et même au Nord, en passant par l'Ouest, reviennent ou descendent vers le Sud-Sud-Ouest en passant encore par l'Ouest, pour remonter encore et redescendre de nouveau et cela pendant une période parfois assez longue.
Remarque : L'observation des vents de recul coïncide fréquemment avec du mauvais temps.
- Reculons (Ralinguer à –)** : *Ralinguer à reculons* c'est ralinguer de droite à gauche, c'est-à-dire en portant l'ouvrage à droite à mesure qu'il est fait, tandis que dans le ralingage ordinaire on le pousse à gauche.
- Récurrence** : **1** – Caractère de ce qui revient vers son point d'origine, qui retourne vers son point de départ.
2 – Caractère de ce qui se répète, souvent périodiquement.
Exemples : Difficultés récurrentes ; plaintes récurrentes.
Remarques : **a)** – On appelle *fièvre récurrente* une maladie infectieuse caractérisée par une succession de brusques paroxysmes fébriles et de périodes sans hyperthermie.
b) – Les fièvres récurrentes peuvent être transmises par les poux ou les tiques.
3 – [*Par extension*] Qui revient, qui est souvent repris.
Exemple : La Nativité est un thème récurrent en peinture.
Remarque : On appelle héros récurrent le personnage principal que l'on retrouve dans plusieurs œuvres d'un même auteur.
Exemple : Le docteur *Horace Bianchon*, que l'on rencontre pour la première fois dans le roman d'Honoré de Balzac (1799-1850) « *César Birotteau* » (1837), est un personnage récurrent de l'ensemble de plus de 90 ouvrages littéraires (romans, nouvelles, contes, essais) regroupés sous l'appellation « *La Comédie humaine* » (1829-1850).
4 – [*En mathématiques*] Un raisonnement par récurrence consiste à montrer dans un premier temps qu'une proposition est vraie pour le plus petit entier naturel possible noté n_0 , puis que si elle est vraie pour un entier naturel n quelconque supérieur à n_0 elle l'est aussi pour l'entier $n+1$, et enfin à en déduire qu'elle est vérifiée pour tout entier n supérieur à n_0 .
Remarque : Le grand mathématicien français Henri Poincaré (1854-1912) considérait le raisonnement par récurrence comme l'une des formes de l'induction.
5 – [*En mathématiques*] On appelle *suite récurrente* une suite dont chaque terme

est fonction d'un ou de plusieurs des termes précédents.

Remarque : Les suites arithmétiques et les suites géométriques sont des suites récurrentes.

Récurrent : **1** – Qui revient en arrière, retourne vers son point de départ.

Remarque : Se dit d'une artère, d'un nerf que son trajet ramène vers son point d'origine.

2 – Qui se répète, souvent de manière périodique.

Exemples : Difficultés récurrentes ; plaintes récurrentes.

Remarque : Une fièvre récurrente est une maladie infectieuse caractérisée par une succession de brusques paroxysmes fébriles et de périodes sans hyperthermie.

3 – [*Par extension*] Qui revient, qui est souvent repris.

Exemples : Le docteur Horace Bianchon est un personnage récurrent de « *La Comédie humaine* », de Balzac ; la Nativité est un thème récurrent en peinture.

4 – [*En mathématique*] On appelle *suite récurrente* une suite dont chaque terme est une fonction d'un ou de plusieurs des termes précédents.

Exemples : Les suites arithmétiques et les suites géométriques sont des suites récurrentes.

Récursif : Qui peut être répété un nombre indéfini de fois par l'utilisation de la même règle.

Exemples : Fonction récursive, algorithme récursif, dont l'exécution fait appel à cette fonction elle-même, à cet algorithme lui-même.

Remarque : La factorielle d'un nombre peut être calculée grâce à une fonction récursive.

Récursivité : Propriété de s'appliquer à soi-même.

Remarque : Le mot *récursivité* employé par les mathématiciens ne figure pas dans le Dictionnaire de l'Académie française.

Récursoire : Une action récursoire est un recours exercé en justice contre un tiers par une personne qui a dû exécuter une obligation à laquelle ce tiers, selon elle, était lui-même tenu.

Exemple : Après avoir indemnisé la victime, l'hôpital a intenté une action récursoire contre le médecin qui l'avait opérée.

Réusable : **1** – Qui peut être récusé.

Exemple : Ce juge est parent de l'une des parties, il est donc réusable.

2 – [*Au figuré*] Que l'on peut contester, mettre en doute.

Exemple : Son autorité en la matière n'est guère réusable.

Récusation : **1** – Action de récuser une personne.

2 – Résultat de cette action.

Récuser : **1** – Refuser de soumettre sa cause à la connaissance et à la décision d'une personne, parce qu'on a ou croit avoir des motifs de contester son impartialité.

Exemple : Récuser un juré.

2 – [*Au figuré*] Refuser toute autorité, tout crédit à quelqu'un ou à quelque chose.

Exemple : De nombreux spécialistes récuser l'efficacité de cette méthode.

Remarque : En matière de lois mémorielles, les historiens récuser la compétence des hommes politiques

Recycler : **1** – Faire bénéficier quelqu'un d'une période d'instruction destiné à mettre à jour ses connaissances professionnelles ou à lui permettre d'en acquérir de nouvelles.

Exemples : Recycler des techniciens ; se recycler régulièrement.

2 – Trouver une nouvelle utilisation à du matériel ou à des fournitures mises au rebut ou périmées.

Exemple : Recycler les cartes marines périmées en joints pour la machine.

Rédaction : 1 – Action ou manière de rédiger.

2 – Le texte ainsi rédigé.

Exemple : La rédaction finale d'un traité.

3 – Exercice scolaire qui consiste à composer, le plus souvent à partir d'un sujet donné, un texte narratif, descriptif, dialogué, etc.

4 – Ensemble des rédacteurs d'un organe de presse.

Remarque : On appelle *conférence de rédaction* une réunion où les journalistes se concertent et se répartissent le travail, sous l'autorité du rédacteur en chef ou du chef de service.

Reddition : Action pour une force armée, pour une place forte ou pour un bâtiment de guerre de se rendre, de mettre bas les armes, de capituler.

Redan : Voir le mot *Redent*.

Reddition : Action de se rendre, de mettre bas les armes, de capituler.

Redent : 1 – Relief, ressaut, saillie.

Remarque : On écrit *redent* ou *redan*.

2 – [*Mâturation des navires à voiles*] Sorte d'entaille, d'adent ou d'arrêt (en anglais « *notch* ») de certaines des pièces d'un mât ou d'une vergue d'assemblage.

3 – [*Fortifications*] Partie d'un ouvrage fortifié qui est composée de deux faces se coupant et formant un angle saillant.

4 – [*Bâtiment*] Ressaut vertical ménagé de distance en distance dans les fondations ou sur la ligne de faîte de murs établis sur un terrain en pente.

Exemple : Un mur construit *par redents* ou *à redents*.

5 – [*Charpentage*] Chacune des entailles qu'on pratique dans deux pièces de bois destinées à un assemblage qu'on appelle *assemblage à redents*.

Redéployer : 1 – Déployer, étendre de nouveau.

Exemple : Redéployer une voile.

2 – Procéder à un nouveau déploiement de troupes, de forces armées, modifiant le dispositif militaire.

Exemple : Ces unités d'infanterie ont été redéployées.

3 – [*Par analogie*] Répartir, affecter des effectifs, des moyens matériels ou financiers selon de nouveaux critères.

Exemples : Redéployer le personnel d'une administration, la main-d'œuvre d'une entreprise.

Redescendre : 1 – On dit que « *les vents redescendent* » (en anglais « *fall back* ») ou, simplement « *qu'ils redescendent* » lorsque les vents changent dans la direction du Nord vers le Sud.

2 – [*Figuré et familier*] Repartir vers le Sud.

Exemple : De Marseille, nous irons à Lyon puis nous redescendrons à Nîmes.

3 – Parcourir de haut en bas, de l'amont vers l'aval, ce qu'on a parcouru auparavant en sens inverse.

Exemple : Redescendre la Charente après avoir chargé à Tonnay-Charente.

4 – Descendre de nouveau.

5 – Descendre après être monté.

Redevance : Somme due par l'utilisateur d'un service public, d'un bien public.

Exemples : Les péages d'autoroute, les taxes d'aéroport sont des redevances.

Remarques : **a)** – La *taxe de pilotage* est une *redevance* dont le capitaine d'un navire qui navigue dans une zone où le pilotage est obligatoire doit s'acquitter, qu'il ait utilisé les services d'un pilote ou non.

b) – Les pilotes sont commissionnés par l'État pour assurer le service public du pilotage ; c'est à ce titre que le capitaine doit payer une taxe de pilotage au pilote

de tour.

c) – La redevance audiovisuelle ou, simplement, *la redevance*, est le nom usuel d'un impôt que les possesseurs d'un poste de télévision doivent payer annuellement à l'État.

Remarque : Cet impôt est appelé officiellement « *Contribution à l'audiovisuel public* ».

R.D.F. : 1 – Sigle de l'expression *Radio Direction Finding*.

2 – Les Britanniques construisirent, à partir de 1935, des stations R.D.F. qui permettaient de détecter les avions qui faisaient route vers leurs côtes.

Remarques : **a)** – Les Britanniques disposaient, en 1939, d'une vingtaine de stations R.D.F., qui permettaient de détecter les avions à 160 km de distance.

b) – Les pilotes de bombardiers de la Luftwaffe étaient toujours étonnés, en arrivant près de la côte anglaise, d'être attendus et attaqués par des avions de chasse de la Royal Air Force.

c) – Les R.D.F. furent un peu les ancêtres des radars.

d) – Les R.D.F. furent appelés radars à partir de 1943.

Rédhibition : Action qui est attribuée à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire casser la vente.

Rédhibitoire : 1 – Ce qui peut opérer la rédhibition.

Remarque : Un vice *rédhibitoire* est une imperfection cachée qui rend une chose vendue impropre à l'usage auquel elle est destinée ou qui en diminue notablement l'intérêt, mettant l'acheteur en droit de demander la résolution de la vente.

Exemple : La pousse, la morve et la courbature, sont des cas rédhibitoires pour la vente d'un cheval.

2 – [Au figuré] Qui constitue un empêchement absolu ; que l'on ne peut accepter, sur quoi on ne peut transiger.

Exemple : La myopie peut être *rédhibitoire* pour certains emplois dans la Marine.

Rédimer : 1 – [Vieilli] Affranchir d'une obligation, d'une peine par le paiement d'une somme d'argent ou par une contribution.

2 – Sous l'Ancien Régime, on appelait villes ou provinces rédimées, des villes, des provinces qui s'étaient libérées de l'obligation de payer la gabelle (impôt sur le sel) contre le versement d'une somme d'argent forfaitaire.

Remarque : L'Aunis et la Saintonge furent des provinces rédimées.

Redingote : 1 – [Anciennement] Manteau d'homme ample, à longs pans pouvant descendre jusqu'aux chevilles, plus ou moins serré à la taille et ouvert par une fente dans le dos, qui servait à l'origine aux cavaliers et fut adopté pour certains uniformes d'officiers.

Remarque : La redingote faisait partie de la livrée des officiers des Messageries Maritimes avant la Seconde Guerre Mondiale.

2 – Longue veste, de ville ou de cérémonie, à revers et fendue dans le bas du dos.

Exemple : Porter une redingote et un haut-de-forme.

Remarques : **a)** – Les notables portaient la redingote et le haut-de-forme dans les cérémonies officielles au XIX^{ème} siècle.

b) – On appelait *redingote à la propriétaire* une redingote qui se boutonnait depuis le haut jusqu'en bas.

Redistribution : 1 – Action de répartir de façon nouvelle, différente.

Exemple : Procéder à une redistribution des tâches au sein d'une équipe.

2 – Le résultat de cette action.

Exemple : La redistribution des richesses, des ressources.

3 – On appelle *redistribution du revenu national* ou, simplement, *redistribution*,

un ensemble de mesures financières, fiscales, sociales visant à compenser l'inégalité des revenus, à répartir les richesses de manière plus équitable entre les différentes catégories sociales.

Redite : Répétition inutile ou fastidieuse de ce que l'on a dit ou écrit.

Redondance : **1** – Présence de dispositifs auxiliaires qui redoublent un système ou une partie d'un système afin de pallier son éventuelle défaillance.

Exemple : La redondance des pompes alimentaires d'une chaudière.

Remarque : On dit aussi « *secours mutuel* » pour désigner la redondance d'appareils essentiels à la bonne marche d'une installation.

2 – Procédé utilisé dans le code d'un programme informatique et visant à en accroître la fiabilité, qui consiste à ajouter des informations ou à doubler les données.

Remarque : La redondance improvisée peut parfois créer des bugs informatiques qui perturbent gravement le fonctionnement de l'installation.

3 – Abondance superflue de paroles, de mots, d'ornements, qui a pour effet de redoubler l'expression d'une idée.

4 – Le fait que, dans un énoncé, plusieurs morphèmes répètent la même indication syntaxique.

Exemple : La redondance des marques du féminin dans une phrase.

Redondant : **1** – Qui redouble tout ou partie d'un système pour assurer la continuité de son fonctionnement en cas de panne.

Remarque : Se dit d'un système comportant à cette fin un ou plusieurs dispositifs auxiliaires en double et fonctionnant en secours mutuel.

2 – Se dit d'un code informatique que l'ajout ou le redoublement de données rend plus fiable, ou de ces données elles-mêmes.

3 – Abondant à l'excès dans l'expression d'une même idée ; qui redouble, répète inutilement un élément déjà présent.

Redoute : **1** – [*Fortifications*] Ouvrage détaché et fermé, semblable à un petit fort, souvent de forme carrée et qui peut être muni d'artillerie.

2 – [*Anciennement*] Dans certaines villes, lieu public où l'on s'assemblait pour jouer, pour danser.

Exemple : Le bal de la redoute.

3 – [*Par métonymie*] Divertissement, fête qu'on donnait en ce lieu.

Exemple : Une redoute masquée.

Redouter : Craindre fortement.

Exemple : Redouter une forte surcote à la prochaine pleine mer.

Redoux : Radoucissement des températures qui survient après une période de grand froid, durant l'hiver ou au début du printemps.

Exemple : Un redoux pluvieux.

Redressage : **1** – Action de remettre droit, dans la bonne position.

Exemple : Le redressage de l'arbre d'hélice.

2 – Le résultat de cette action.

3 – Opération d'usinage des métaux destinée à redonner à des pièces déformées au cours de la fabrication leur forme ou leur position normale.

Redresse (en anglais « *righting cable* » « *tackle* ») : **1** – On appelle *redresses* certains éléments du gréement d'un mât de charge (câble de redresse, poulie de redresse) qui permettent d'apiquer une corne de charge ou une bigue.

2 – [*Vieilli*] On appelait *redresses* de forts cordages et des appareils qui servaient à relever un navire qui avait été abattu en carène.

Remarque : Ces forts cordages, soit câbles, grelins, selon les cas, passaient par-

dessous la coque du navire et aboutissaient à une caliorne afin d'être raidis par l'effet d'un cabestan ou d'un treuil et de redresser le navire.

Redresser (en anglais « *to bring upright* » « *to right* ») : **1** – Remettre droit.

2 – Redresser un navire, c'est le rappeler à son assiette ou à sa position naturelle, sans gîte ou avec une assiette satisfaisante lorsqu'il s'en est écarté par une cause quelconque.

Remarques : **a)** – On redresse un navire qui a pris de la gîte en cours de chargement en faisant des transferts de combustible ou d'eau de mer dans les doubles-fonds.

b) – [Vielli] On redresse un navire qui a été abattu en carène après que la visite de sa coque est terminée.

3 – Relever, remettre à la verticale.

Exemple : Un bateau qui redresse est un bateau qui reprend de lui-même sa position droite après un coup de gîte.

4 – Rétablir, remettre en bon état.

Exemple : Redresser la situation.

5 – Rendre à une chose inclinée ou déformée sa juste position, sa forme droite.

6 – Corriger, rectifier ; rendre conforme à ce qui doit être.

Exemple : Redresser une erreur.

7 – Convertir un courant alternatif en courant continu.

Remarque : Une diode peut servir à redresser le courant alternatif.

Réduction : **1** – En matière scientifique, on appelle réduction l'explication d'un tout à partir des parties qui le constituent, alors que le tout produit des qualités inconnues des parties.

Remarque : L'opération contraire de la réduction est la disjonction.

[Voir le mot *Disjonction*].

2 – [En géométrie] Conversion d'une figure en une ou plusieurs autres plus simples mais de surface équivalente.

Remarque : La quadrature est un exemple de réduction.

3 – [En algèbre ou en arithmétique] Action de réduire.

Exemples : La réduction d'un polynôme, d'une équation, d'une expression ; la réduction de plusieurs fractions au même dénominateur ; la réduction d'une fraction.

4 – [En statistiques ou en informatique] La réduction des données est le fait de ramener des données complexes et nombreuses à un ensemble restreint de paramètres, plus facile à traiter.

5 – [En physique] Calcul qu'on effectue sur des données expérimentales pour corriger les effets de certains facteurs.

Exemple : La réduction d'une lecture barométrique tient compte de la température, de la latitude, de l'altitude.

6 – [En chimie] Réaction par laquelle une molécule, un atome, un ion gagnent un ou plusieurs électrons et sont ainsi ramenés à un degré moindre d'oxydation.

Remarque : La réduction du dioxyde de carbone par les plantes au cours de la photosynthèse est la source majeure de matière organique sur la Terre.

7 – Transformation par laquelle un corps, une substance sont amenés à un état différent, souvent fragmentaire.

Exemples : La réduction du grain en farine, du bois en cendre.

8 – [En chirurgie] Opération par laquelle on remet en place un os fracturé ou luxé, un organe déplacé.

Exemples : La réduction d'une fracture, d'une hernie.

9 – [En termes de logique] La réduction à l'impossible ou à l'absurde permet de

démontrer une proposition, en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde.

10 – Action de contraindre à un état de dépendance, de soumettre, de dompter.

Exemples : Il termina ses conquêtes par la réduction de cette province ; la réduction des rebelles par la force.

11 – Résultat de cette action.

Exemples : Réduction en esclavage, à la servitude.

Réduction : **1** – [En musique] Arrangement, transcription d'une partition pour un seul instrument ou pour un nombre d'instruments ou de voix moindre qu'à l'origine.

Exemple : Liszt a fait des réductions pour le piano à partir des symphonies de Beethoven.

2 – [Par métonymie] La composition ainsi obtenue.

Exemple : La réduction pour piano d'une symphonie.

Réduction : **1** – En parlant d'une pensée, d'un objet de réflexion, d'une abstraction, désigne l'opération par laquelle on leur donne une expression, une présentation différente, généralement plus simple ou plus restrictive.

Exemple : La réduction d'un phénomène complexe à ses composantes essentielles.

Remarque : La réduction de l'histoire à des phénomènes sociaux est une simplification abusive.

2 – [Dans la philosophie de Husserl] La réduction phénoménologique ou transcendante, opération au terme de laquelle le sujet qui pense, en suspendant tout jugement sur l'essence comme sur l'existence des objets visés par la conscience, se découvre lui-même comme origine de toute connaissance.

Réduction (en anglais « *plane sailing* ») : **1** – La *réduction des routes* (en anglais « *plane sailing* ») entre un instant de départ t_d et un instant d'arrivée t_a consiste à réduire

en une route unique les différentes routes suivies par le navire à des airs de vent différents entre ces deux instants, en tenant compte des distances parcourues à chaque route ; la route résultante marque directement la route (*l'air-de-vent*) qui mène du point de *départ* de la première route au point d'*arrivée* de la dernière.

Remarques : **a**) – Autrement dit, la *réduction des routes* est la combinaison des trajets parcourus, définis chacun par une route et une distance, qui composent l'itinéraire suivi par un navire pendant un temps donné ; la réduction des routes sert à connaître sa position au terme de cette durée.

b) – La réduction des routes parcourues pendant chaque quart est une opération nécessaire pour connaître le point estimé à la passation de quart.

c) – En navigation, la réduction des routes est une opération que l'on appelle aussi *résolution des routes*.

d) – L'utilisation d'aides à la navigation sous la formes de systèmes radio hyperboliques (Decca) ou de systèmes de positionnement par satellites (GPS, Galileo, GLONASS, etc.) rend moins familière aux marins l'opération de réduction des routes, même s'ils ont tiré des bords pour remonter au vent à la voile

2 – On appelle *réduction de la route* (en anglais « *rhumb sailing* ») l'opération qui consiste à déterminer combien une route loxodromique donne de *différences* en *latitude* et en *longitude* dans les positions successives du navire par rapport à la Terre.

Remarque : Cette opération se fait soit par le calcul, soit graphiquement à l'aide du *quartier de réduction* ; c'est le problème de l'estime.

[Voir l'expression *Quartier de réduction*].

3 – La *réduction des couples* d'un navire est une opération graphique à l'aide de laquelle la forme du maître-couple et celles des couples extrêmes étant données,

on détermine celle de tous les autres couples.

4 – On appelle *réduction des sondages* la correction de la marée sur les sondages hydrographiques.

Remarque : La réduction des sondages hydrographiques consiste à rapporter les profondeurs mesurées au sondeur à un niveau arbitraire mais précisément défini, appelé *zéro hydrographique*, auquel peut être rattaché le niveau de référence des cartes marines avec une précision suffisante pour les besoins de la navigation.

Réduction : 1 – Action de diminuer, de devenir moindre.

Remarque : La réduction d'allure de la machine d'un gros navire doit se faire progressivement, et elle peut prendre jusqu'à une heure de temps sauf si la vitesse initiale ne dépasse pas la vitesse dite « *de manœuvre* » pour laquelle on peut stopper la machine instantanément.

2 – Le résultat de cette action.

Réduction à l'Équateur : Partie de l'Équation du temps, de période six mois, provenant de l'obliquité de l'écliptique par rapport à l'Équateur.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

Réduction du temps de travail (RTT) : Diminution de la durée légale hebdomadaire du temps de travail de 39 heures (ordonnance n°82-41 du 16 janvier 1982) à 35 heures (loi n° 98-461 du 13 juin 1998 et loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000, dites lois Aubry).

Remarques : **a)** – Dans le cas général, un salarié dont la durée de travail est supérieure à 35 heures par semaine bénéficie de journées ou de demi-journées de repos ; ces journées de repos sont couramment appelées des « *RTT* ».

b) – Voulu par le Président Jacques Chirac (né en 1932, Président du 17 mai 1995 au 16 mai 2007), théorisée par Dominique Strauss-Kahn (né en 1949), mise en œuvre partiellement par la loi n° 96-502, dite loi Robien, votée le 11 juin 1996 par la droite, la réduction du temps de travail de 39 heures à 35 heures par semaine est liée au nom de Martine Aubry (née en 1950) ministre socialiste de l'emploi et de la solidarité du 4 juin 1997 au 18 octobre 2000 dans le gouvernement de Lionel Jospin (né en 1937, Lionel Jospin a été Premier ministre du 2 juin 1997 au 6 mai 2002).

c) – Paradoxalement, Martine Aubry avait été très réservée quant à l'opportunité de réduire le temps de travail par la loi, jusqu'à ce qu'elle soit chargée par Lionel Jospin de mettre en place cette réforme législative symbolique.

Réductionnisme : Mode d'explication d'une réalité complexe qui tend à présenter celle-ci comme réductible à certains de ses éléments, considérés comme essentiels ou fondamentaux.

Remarques : **a)** – En biologie, le réductionnisme se propose d'expliquer les propriétés des êtres vivants par les processus physicochimiques.

b) – En neurosciences, le réductionnisme ramène l'activité cérébrale à des phénomènes électriques et chimiques.

c) – Le réductionnisme s'oppose au holisme.

[Voir le mot *Holisme*].

Réduction (Quartier de –) : Voir l'expression *Quartier de réduction*.

Réduire : 1 – Réduire la route, c'est ramener à une seule route équivalente plusieurs routes dont on connaît la distance parcourue, la direction et le sens pour chacune de ces routes.

[Voir l'expression *Réduire la route*].

2 – Restreindre, diminuer ou faire diminuer.

Exemples : Il a réduit d'une demi-journée son temps de traversée ; réduire les voiles, la voilure d'un navire ; réduire les coûts ; réduire les pénalités de retard ;

réduire l'épaisseur d'un bordage.

Remarque : Réduire un plan, c'est le reproduire dans des dimensions moindres en conservant ses proportions.

3 – [*En cuisine*] Diminuer le volume d'un liquide en le faisant bouillir et évaporer, afin qu'il soit plus épais ou plus corsé.

Exemples : Réduire une sauce ; faire réduire, laisser réduire une sauce.

4 – [*En chimie*] Provoquer la réduction d'un corps.

Exemple : On peut réduire de l'oxyde de zinc en zinc métallique avec du carbone.

5 – Changer l'état d'une substance, d'un corps, en particulier en les fragmentant, morcelant, écrasant, etc.

6 – [*Par analogie*] Donner à une pensée, à un objet de réflexion, à une abstraction une expression différente, généralement plus simple ou plus restrictive.

Exemples : Réduire des principes en système ; réduire la manœuvre des navires à des règles.

7 – [*En chirurgie*] Remettre en place, en position normale un os fracturé ou luxé, un organe déplacé.

Exemples : Une fracture bien, mal réduite ; réduire une hernie.

8 – Contraindre, obliger, amener quelqu'un par nécessité ou par force à quelque chose.

Exemples : On l'a réduit à amener son pavillon ; réduire un captif à l'esclavage ou en esclavage.

Remarque : Réduire quelqu'un à la dernière extrémité, c'est l'acculer à un acte de désespoir ; réduire quelqu'un à quia, c'est le placer dans l'impossibilité de répondre, de répliquer ; réduire quelqu'un à merci, c'est le forcer à plier, le terrasser ; en être réduit à, c'est ne pas disposer d'une autre solution.

Réduire la route : **1** – Réduire la route, c'est ramener à une seule route équivalente plusieurs routes dont on connaît la distance parcourue, la direction et le sens pour chacune de ces routes.

Remarques : **a)** – Réduire une route, c'est trouver combien un nombre de milles parcourus à une route donnée valent de degrés en longitude pour une latitude donnée.

b) – Pour réduire la route directement à la mer, on utilise le quartier de réduction. [Voir l'expression *Quartier de réduction*].

c) – Dans la pratique et en cas d'absence d'observations, on doit réduire ses routes toutes les 24 heures pour déterminer le point de midi estimé.

Réduire (Se –) : **1** – Diminuer, devenir moindre.

Exemple : La vitesse d'un navire peu puissant se réduit rapidement lorsqu'il rencontre un vent contraire.

2 – Passer d'un état à un autre.

Exemple : Des nuages qui se réduisent en pluie.

Réduit : Qui est diminué, restreint.

Remarques : **a)** – Les navires doivent adopter une *allure réduite* lorsqu'ils passent à proximité d'autres navires à quai.

b) – La *vitesse de sécurité* adaptée à des conditions de *visibilité réduite* n'est pas nécessairement une *vitesse réduite*.

Réduit : **1** – Renforcement ménagé dans une pièce plus grande.

2 – [*Par extension*] Pièce retirée, local de très petites dimensions.

Exemples : Réduit obscur ; un réduit servant de débarras.

3 – Ouvrage construit à l'intérieur ou en arrière d'un ouvrage plus grand pour servir de retranchement aux défenseurs.

Réduit breton : La proposition de Charles De Gaulle (1890-1970), nommé sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale le 6 juin 1940, de constituer un *réduit breton* pour résister aux Allemands était stupide.

Remarques : a) – Le 7 juin, les Allemands prenaient Rouen, Dieppe et Compiègne ; le même jour, ils franchissaient la Marne avec des chars Somua ou Hotchkiss capturés aux Français ; ils entraient dans Paris le 14 juin sans le moindre combat car le Gouvernement, influencé par le général Weygand qui craignait un soulèvement populaire comme en 1871 et une prise de pouvoir des communistes, déclara toutes les grandes villes « *ouvertes* » ; le Président du Conseil Paul Reynaud proposa de demander un armistice dès le 15 juin.

b) – De Gaulle n'était plus dans le nouveau gouvernement formé le 16 juin par le Maréchal Pétain (1856-1951).

c) – La Wehrmacht était à Cherbourg et à Brest le 18 juin sans que personne ne cherche à les arrêter dans leur progression ; le même jour, le chancelier allemand Adolf Hitler (1889-1945) visitait Paris.

d) – Le 23 juin, le pavillon allemand flottait sur la façade de l'hôtel de ville de La Rochelle.

e) – L'armistice entre les gouvernements français et allemand, signé à Rethondes le 22 juin, prit effet le 25 juin 1940 au matin.

Réduite (Carte –) (en anglais « *Mercator's chart* ») : Une carte réduite est une représentation plane de la Terre dans laquelle la longueur des degrés de longitude est la même sur tous les parallèles : les méridiens sont représentés par des droites *verticales*.

Remarques : a) – Pour conserver *sur la carte* le rapport réel que les degrés de latitude (mesurés sur les méridiens) ont avec les degrés de longitude (mesurés sur les parallèles) sur la Terre, on donne *sur la carte* un espacement de plus en plus grand à partir de l'Équateur entre des parallèles *équidistants sur la Terre*.

b) – Pour un lieu quelconque donné à la surface de la Terre, la distance de la représentation de ce lieu à l'Équateur sur la carte marine (carte de Mercator) est dans le rapport de la sécante de la latitude de ce lieu au rayon de la Terre, car c'est dans ce même rapport que croît la longueur de la sécante des arcs qui sont de plus en plus rapprochés du pôle.

c) – Il en résulte que la représentation d'une minute de latitude sur la carte marine à l'Équateur est égale à une minute de longitude, car la sécante d'un arc de une minute de latitude est pratiquement égale à l'unité ; au contraire, la représentation d'une minute de latitude sur la carte marine près du pôle est infinie, car la sécante d'un angle de 90° est infinie.

d) – Pour des questions d'exactitude et de commodité, au lieu de compter les latitudes sur les méridiens de *degré* en degré, on les compte de *minute de degré* en minute de degré ; la mesure de la latitude d'un lieu exprimée en minutes de degré à compter de l'Équateur, lorsque l'étendue en longueur de la minute sur la carte marine (carte de Mercator) croît à mesure que l'on s'éloigne de l'Équateur, est ce que l'on appelle la latitude croissante.

[Voir le mot *Minute*].

e) – Le géographe flamand Gerard De Kremer, dit Mercator (1512-1594) soupçonna le premier la théorie véritable des latitudes croissantes appliquée aux cartes marines, mais il ne put l'établir rigoureusement car les logarithmes et le calcul différentiel n'avaient pas encore été inventés ; ils le furent respectivement en 1614 par l'Écossais John Napier, dit Neper (1550-1617) et vers 1670, simultanément mais séparément, par l'Allemand Gottfried Wilhelm Leibniz, dit

Leibnitz (1646-1716) et par l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) ; la théorie des cartes marine a été appelée *théorie de Mercator* et le canevas des cartes marines *canevas de Mercator* en l'honneur du géographe flamand.

[Voir l'expression *Carte marine* (en anglais « *nautical chart* »)].

Réduites (Routes –) : On appelle *route réduite* celle qui a été réduite à une seule route à partir des diverses routes suivies, graphiquement en utilisant le quartier de réduction ou encore par des calculs manuels ou automatiques.

Remarque : Les différentes routes reportées dans les journaux depuis la dernière position connue, sont réduites en une seule route afin de déterminer une position estimée lorsque les observations astronomiques ont fait défaut, que l'on n'est pas en vue d'une terre reconnue et que l'on ne dispose pas de moyens électroniques permettant de connaître sa position.

[Voir le mot *Réduction*].

Réduplicatif : Qui marque le redoublement.

Remarques : **a)** – Ce terme n'est d'usage qu'en style de grammaire, et dans l'expression *particule réduplicative*.

b) – *Redire, refaire*, etc. ont un sens réduplicatif.

c) – *Reprendre* est quelquefois verbe réduplicatif.

d) – « *Re* » est une particule réduplicative.

Réel (en anglais « *real* ») : **1** – Qui est *effectivement*, par opposition à *idéal*.

Remarques : **a)** – Charles Maurras opposait le pays *réel* au pays *légal*.

b) – Le *pays réel* inclut des habitants qui, ne disposant pas du droit de vote, ne sont pas représentés par les institutions (en 2017 en France, les enfants au-dessous de 18 ans, ceux qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales par négligence, et ceux qui ne peuvent pas y être inscrits pour des raisons de nationalité ou autres).

2 – Qui est vrai, qui est de fait, indépendamment de la représentation que l'on en donne ou que l'on s'en fait, qui n'est ni virtuel, ni fictif, ni conceptuel, ni décrit par un modèle théorique.

Remarques : **a)** – Le *temps réel*, qui est le « *temps vrai* », dépend de la **position** réelle de la Terre sur son orbite autour du Soleil, par opposition au *temps moyen* qui est conceptuel ou au *temps sidéral* qui n'est déterminé que par la rotation de la Terre sur elle-même.

b) – Le classement *en temps réel* des participants à une régates est le classement sans corrections ; il s'oppose au *classement en temps compensé* pour lequel chaque compétiteur voit la **durée** réelle de son parcours réduite afin de tenir compte des handicaps qui le défavorisent par rapport à certains autres concurrents.

c) – On parle de gaz réel pour désigner un gaz qui, placé dans des conditions de pression élevée, ne peut être décrit selon le *modèle théorique* et conceptuel des gaz parfaits.

3 – Qui correspond à l'usage pour lequel une chose est destinée, *i.e.* qui n'a pas été adapté pour l'instruction ou pour l'entraînement du personnel chargé de son exploitation, ni pour contrôler son bon fonctionnement dans des circonstances particulières qui n'avaient pas été envisagées jusqu'alors.

Exemple : Les exercices de lancement de torpilles *réelles* sur des buts inoffensifs sont rares.

Remarque : À la différence des torpilles de combat (torpilles *réelles*) les torpilles d'exercice (inoffensives) ne possèdent pas de charge explosive.

4 – Qui existe matériellement.

Exemple : Un entrepôt *réel* des Douanes.

5 – Qui est relatif aux choses, aux biens (souvent par opposition à ce qui est relatif à des personnes).

Exemple : L'impôt foncier était naguère un impôt *réel*, dont le montant dépendait de la valeur d'un bien foncier et qui ne dépendait pas de la situation fiscale individuelle du contribuable.

6 – L'expression « *temps réel* » en informatique s'applique à des systèmes où la durée des traitements est *effectivement égale* ou parfois inférieure au temps imparti par le programmeur.

Remarques : **a)** – Dans ce sens, l'expression *temps réel* traduit une *contrainte* de durée du traitement des opérations dans un système informatique.

b) – Une application « *temps réel* » n'a pas nécessairement besoin d'être très rapide, ni de répondre dans des délais très brefs, mais simplement de respecter des limites temporelles données.

Réel (Temps) : [Voir l'expression *Temps réel*].

Refait : **1** – Un cordage refait (en anglais « *twice laid* ») est celui qui a été commis deux fois.

2 – Une pièce de construction refaite (en anglais « *squared* ») est celle qui est bien équarrie et sans inégalités.

Refend (Bois de –) : Bois scié dans le sens de sa longueur, selon son fil.

Refendre : **1** – Fendre ce qui a déjà été découpé, divisé, etc.

Exemple : Refendre une pièce de bois, une solive pour en faire des planches.

2 – Refendre une clef, c'est pratiquer les entailles du panneton.

[Voir le mot *Panneton*].

Référé : **1** – Procédure rapide et simplifiée visant à obtenir d'un juge unique, généralement le président d'un tribunal, des mesures provisoires nécessaires et urgentes..

2 – On appelle référé, ou *ordonnance de référé*, la décision provisoire rendue à l'issue de cette procédure.

3 – En droit administratif, on appelle *référé administratif* une procédure qui permet au président d'un tribunal administratif ou à son délégué, dans des cas d'urgence et sur simple requête, d'ordonner des mesures utiles sans préjuger le fond de l'affaire.

4 – On appelle *référé de la Cour des comptes* une lettre officielle par laquelle le premier président de la Cour des comptes transmet à un ministre des observations sur les irrégularités constatées dans le fonctionnement financier de services relevant de sa compétence, et recommande un certain nombre de mesures pour y mettre fin.

Référence (en anglais « *datum* ») : **1** – Point, ligne ou zone géographique utilisé comme repère pendant la planification d'une recherche.

2 – Le fait de renvoyer à quelque chose ou à quelqu'un qui sert de point de comparaison, auquel on peut se rapporter pour se situer ou situer ce dont il est question.

3 – [Par *métonymie*] Personne ou chose à laquelle on se rapporte et qui est généralement prise pour norme.

4 – Indication qui permet de retrouver, d'identifier ce à quoi on se rapporte, ce dont on fait mention.

Exemples : La référence d'une citation ; références bibliographiques.

Référendum : **1** – Recours au vote direct de l'ensemble du corps électoral pour l'adoption ou le rejet d'un projet de loi.

Remarques : **a)** – On distingue le *référendum législatif* qui concerne une loi ordinaire, par opposition au *référendum constituant* qui concerne l'adoption ou la révision d'une Constitution.

b) – En France, la Constitution de la v^{ème} République a été approuvée par un référendum, le 28 septembre 1958.

2 – [*Par extension*] Consultation par un vote de tous les membres d'une collectivité, d'un groupe, qui permet l'expression de leur opinion sur une question donnée.

Referendum (Ad –) : [*Diplomatie*] Expression latine signifiant « *sous réserve d'une confirmation du gouvernement que l'on représente* ».

Exemples : Négocier ad referendum ; signature ad referendum.

Réfèrent : Celui, celle qui sert d'intermédiaire privilégié entre une institution, un organisme, un établissement et des personnes qui en dépendent ou qui sont prises en charge par ceux-ci.

Référentiel : 1 – [*En mécanique*] Ensemble de points immobiles les uns par rapport aux autres qui définit l'espace dans lequel on étudie les mouvements d'un solide et que l'on associe à un repère de temps.

Remarques : **a)** – Le centre d'un *référentiel terrestre* est un point de la surface de la Terre ; ses axes se déplacent selon la rotation de la Terre.

b) – Dans un *référentiel géocentrique*, l'origine est le centre de la Terre et les axes pointent vers des étoiles très éloignées qui sont considérées comme fixes. [Voir l'expression *Référentiel galiléen*].

2 – [*En informatique*] Ensemble structuré d'informations utilisé pour l'exécution d'un logiciel.

3 – [*En linguistique*] C'est par la fonction référentielle du langage qu'un mot, un syntagme, un énoncé renvoie à des objets du monde réel ou imaginaire.

Référentiel galiléen : Un référentiel galiléen, ou référentiel d'inertie, ou référentiel inertiel est tel que la loi de l'inertie et les autres lois du mouvement des corps formulées par Isaac Newton sont vérifiées dans ce référentiel.

Remarques : **a)** – Un corps qui n'est soumis à aucune force extérieure est au repos ou en mouvement rectiligne uniforme dans un référentiel galiléen.

b) – Tout référentiel en mouvement rectiligne uniforme par rapport à un référentiel galiléen est lui-même un référentiel galiléen.

Refermer : Fermer ce qu'on avait ouvert ou ce qui était ouvert.

Exemples : Refermer une cale ; refermer un livre.

Refiler : [*Populaire*] Remettre, vendre une chose sans valeur, en trompant sur sa qualité.

Exemple : Se faire refiler une fausse pièce.

2 – [*Par extension*] Donner quelque chose à quoi on ne tient pas ; transmettre quelque chose de désagréable.

Exemples : Il m'a refilé son vieux pardessus ; elle m'a refilé sa grippe ; refiler une corvée.

Réfléchi : 1 – Qui repart en sens contraire et revient sur lui-même.

2 – Se dit d'une onde qui, par un phénomène de réflexion, est renvoyée dans le milieu d'où elle provient.

Remarque : Les trains d'ondes émis par l'antenne d'un radar sont réfléchis par les objets qu'ils rencontrent et ils reviennent vers cette même antenne qui les détecte.

Réfléchir : Penser mûrement et plus d'une fois à une chose.

Réfléchir : Renvoyer, repousser.

Remarque : Il se dit de tous les corps qui renvoient ce dont ils ont été touchés.

Réflecteur radar (en anglais « *radar reflector* ») : Accessoire permettant de faire apparaître un bon écho sur l'écran des radars situés à des distances inférieure à leurs portées maximales.

Remarque : Installer un réflecteur radar dans la mâture d'un navire possédant une faible signature radar (construction bois ou plastique) est une mesure de prudence impérative.

- Reflét** : **1** – Éclat, plus ou moins coloré, qui apparaît à la surface d'un corps sur lequel la lumière se réfléchit.
Exemple : Les *reflets* du Soleil sur l'eau.
2 – Image renvoyée par une surface réfléchissante.
- Refléter** : **1** – Renvoyer par réflexion la lumière d'un corps, ou son image.
Exemples : L'eau de l'étang *reflète* les nuages ; le bleu du ciel *se reflète* dans les bassins.
2 – Donner l'image, l'idée d'une réalité, la rendre sensible ou perceptible.
Exemples : Ce sondage *reflète* bien les inquiétudes de l'opinion ; le style *reflète* l'homme ; ses émotions *se reflètent* sur son visage.
- Réflexe** : **1** – Réponse involontaire, immédiate et prévisible d'un organe ou d'un organisme à un stimulus déterminé.
Exemples : Réflexe de flexion, de salivation ; réflexe tendineux, rotulien ; réflexe conditionnel ; réflexe proprioceptif.
2 – [*Par extension*] Réaction très rapide d'une personne placée dans une situation imprévue, qui précède toute réflexion.
Exemples : Il a eu le réflexe de freiner pour éviter l'enfant ; avoir de bons réflexes ; elle s'est écartée par réflexe.
3 – Se dit d'un mouvement, d'une contraction, d'une sécrétion, etc. qui se produisent indépendamment de la volonté, en réponse à un stimulus donné.
Exemples : Des actes réflexes ; l'éternuement est une action réflexe.
- Réflexe (Action –)** : **1** – Action spontanée et soudaine en présence d'une situation imprévue.
2 – À la mer, lorsque l'on est confronté à un péril :
i) Si l'on voit le péril alors qu'on navigue à l'allure de mer, réduire l'allure et casser son erre n'est pas nécessairement la bonne *action-réflexe*.
ii) *Par temps clair*, un changement de cap est souvent la meilleure *action-réflexe* pour éviter un péril en vue.
iii) Si l'on fait route à allure réduite à proximité du péril, augmenter momentanément l'allure de la machine après avoir mis la barre tout du bord où l'on peut venir en toute sécurité est souvent la bonne *action-réflexe* (on parle alors d'un « *coup de fouet* »).
iv) Si l'on ne voit pas le navire dont on perçoit les signaux phoniques parce que la visibilité est réduite par la brume, et si l'on ne détecte pas avec certitude au moyen du radar sa position et sa route, la bonne *action-réflexe* est de casser son erre et de ne pas remettre en route avant d'avoir une connaissance précise de la situation [*C'est la manœuvre prescrite par le RIPAM*].
- Réflexion** : **1** – Action de l'esprit qui médite sérieusement, qui considère attentivement quelque chose.
2 – Action de l'esprit qui se concentre sur un objet, y arrête sa pensée ; examen, considération attentive.
Exemples : Être plongé dans une profonde réflexion ; cela mérite, cela demande réflexion ; il y a là matière à réflexion.
Remarques : **a)** – La *réflexion*, c'est le fait de tourner en rond une idée dans sa tête et de la confronter à ses connaissances.
b) – Le contraire de la réflexion s'appelle un *fantasme*.
[Voir le mot *Fantasme*].
3 – [*Par extension*] Faculté de réfléchir, aptitude à exercer son jugement, à examiner une question avec attention.
Exemples : Faire preuve de réflexion ; il est incapable de réflexion.
4 – [*Par métonymie*] Ce qui résulte de cette action de l'esprit ; pensée, formule,

idée.

Exemples : De sages, de savantes réflexions ; il m'a communiqué ses réflexions sur cette affaire.

5 – Observation critique, remarque où il entre le plus souvent du reproche.

Exemples : Une réflexion incongrue, désobligeante ; dispensez-moi de vos réflexions !

Réflexion : Phénomène par lequel une onde, rencontrant la surface d'un corps qui lui fait obstacle, est renvoyée dans le milieu d'où elle provient.

Exemples : Réflexion d'une onde acoustique, d'une onde électromagnétique ; réflexion d'un rayon lumineux.

Remarques : **a)** – On appelle angle de réflexion, l'angle formé par le rayon réfléchi et la perpendiculaire à la surface réfléchissante.

b) – L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence.

c) – L'étude de la réflexion des ondes sismiques permet de connaître la structure interne du globe terrestre.

d) – L'échographie est une technique d'imagerie médicale utilisant la réflexion des ultrasons. **Menace (French –)**

Réflexion (Instrument à –) : Instrument comportant un jeu de miroirs et servant à mesurer des angles, particulièrement à déterminer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

Exemple : Le sextant est un instrument à réflexion.

Refluer (en anglais « *to flow down* », « *to ebb* », « *to fall* ») : **1** – En parlant d'un fluide, c'est couler dans le sens inverse de celui de son mouvement naturel.

Remarque : Quand la marée monte, elle fait refluer le cours de certains fleuves.

2 – En parlant de la mer, refluer est synonyme de *descendre*.

Exemple : La mer *reflue*, c'est-à-dire que son niveau baisse.

Remarque : Le verbe *descendre* est plus usité par les marins que *refluer* qui, en revanche, est employé par les poètes.

Reflux (en anglais « *ebb* », « *ebb tide* ») : Synonyme de *jusant*.

Refondre (en anglais « *to repair* », « *to rebuild* ») : **1** – Remanier de fond en comble, modifier profondément un système, un objet, un ouvrage de l'esprit en changeant la répartition de ses éléments ou ses éléments eux-mêmes, ou en en apportant de nouveaux, conformément aux besoins, aux réalités du moment.

2 – *Refondre* un navire, c'est le réparer ou le refaire, en quelque sorte, à neuf.

Remarque : Quand les frais de la remise en état, ou des réparations, sont au-dessous de la moitié de la valeur du bâtiment neuf, on dit *radouber*.

Refonte (en anglais « *thorough repair* ») : **1** – Réparation d'un navire qui équivaut presque à une reconstruction sur les mêmes données, plans, formes ou gabarits, et dans laquelle on ne conserve que les pièces parfaitement saines.

Remarque : Le mot et le concept de refonte s'appliquent plus particulièrement aux bâtiments de guerre.

2 – La refonte d'un bâtiment de guerre est souvent justifiée par le remplacement d'un armement ancien et dépassé, par un autre plus moderne.

Remarque : Lorsqu'un bâtiment de guerre possède une coque et une machine en très bon état, une refonte ne coûte pas toujours moins cher qu'une construction neuve, mais les délais entre la décision de réaliser la refonte et la remise en service du bâtiment sont beaucoup plus courts que s'il s'agissait d'une construction neuve.

3 – Une réparation qui tient le milieu entre un simple radoub et la refonte totale s'appelle une demi-refonte ou un grand radoub.

[Voir le mot *Radoub*].

Réforme (en anglais « *reform* ») : **1** – Le fait d'écarter une personne du service, notamment en raison d'inaptitudes physiques ou psychologiques.

Remarques : a) – L'officier en réforme est celui qui, n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité, n'a pas encore acquis les droits à une pension de retraite.

b) – La réforme d'un officier peut être prononcée pour infirmités ou par mesure disciplinaire ; elle peut être provisoire ou définitive.

c) – Un officier réformé reçoit un traitement temporaire ou une pension à vie.

2 – [*Anciennement*] Désarmement, congédiement d'un soldat, d'une ou de plusieurs troupes après une campagne.

Exemple : La réforme d'un régiment.

3 – [*Anciennement*] Position d'un officier de carrière dont on suspendait l'activité mais qui conservait pendant un certain nombre d'années une partie de sa solde.

4 – [*Par analogie*] Mise à l'écart, parfois temporaire, de chevaux, d'armements, etc. qui ne sont plus en état de servir, afin de les soigner, de les réparer, de les réviser.

Exemple : Mettre des camions, des blindés en réforme.

5 – [*Par extension*] Mise à l'écart de matériel industriel.

Exemple : Réforme de matériel ferroviaire.

6 – [*Par extension*] La réforme des animaux d'élevage.

Exemple : L'abattage, en vue de la consommation de leur viande sous l'appellation de « *bœuf* », des vaches laitières de réforme qui ne produisent plus suffisamment de lait.

Réforme : 1 – Rétablissement, au sein d'un ordre religieux, de la discipline qui avait cessé d'y régner, ou ensemble des modifications et des aménagements qui ont été apportés à la règle de cet ordre.

2 – On appelle « *Réforme protestante* » ou, absolument, « *la Réforme* » le mouvement de renouveau évangélique du xvi^e siècle conduit notamment par Luther, Zwingli et Calvin, qui voulaient ramener l'Église chrétienne à son institution primitive et qui aboutit à la formation des Églises protestantes.

Remarques : a) – La Réforme *anglicane* fut plus politique que religieuse.

b) – L'expression « *Réforme catholique* » s'emploie pour caractériser le mouvement réformateur de l'Église catholique des xvi^e et xvii^e siècles et, plus particulièrement, pour suggérer l'antériorité de ce mouvement par rapport à la Réforme protestante.

c) – La *Contre-Réforme*, engagée à partir du concile de Trente, est l'une des principales phases de la Réforme catholique.

Réforme : 1 – Action par laquelle on corrige une chose ou on *cherche à la rendre meilleure*, soit en lui apportant des modifications, soit en rétablissant sa forme première et originelle.

Exemple : Les *réforme agraires* donnent lieu, en principe, à un partage des terres au profit de ceux qui les cultivent.

2 – Le résultat de cette action.

3 – Modification partielle d'un régime ou d'un système social, économique ou politique, par des moyens institutionnels et légaux.

Remarque : Tout changement n'est pas une réforme ; certaines gesticulations appelées réformes aggravent les inconvénients existants ou en créent de nouveaux sans procurer la moindre amélioration.

4 – [*Pour les militaires*] Le fait de retirer, d'écarter une personne du service.

Exemple : Réformer un soldat engagé ou, naguère, un appelé, c'est le déclarer impropre au service.

5 – [*Vieilli*] Désarmement, congédiement d'un soldat, d'une ou de plusieurs

troupes après une campagne.

Exemple : La réforme d'un régiment.

6 – [*Par analogie*] Mise à l'écart, parfois temporaire, de chevaux, d'armements, etc., qui ne sont plus en état de servir, afin de les soigner, de les réparer, de les réviser.

Exemples : La réforme d'un cheval ; la réforme d'un blindé, de véhicules.

Reformer : Former, assembler de nouveau.

Exemples : Reformer les rangs ; après les combats, le régiment a été reformé ; reformer une commission ; ce groupe de rock s'est reformé pour un concert unique ; à la suite d'une fracture, le tissu osseux se reforme, il se reconstitue ; il s'est reformé de la glace sur le bassin.

Réformer : 1 – Donner une forme meilleure à quelque chose, en le corrigeant par des ajouts, des retranchements et des changements, ou en rétablissant la forme originelle.

2 – Retirer, écarter du service.

Remarques : **a)** – Réformer un militaire, c'est le déclarer inapte au service.

b) – Réformer du matériel, c'est le retirer du service parce qu'il est vétuste ou hors d'usage.

Exemples : Réformer des locomotives, des camions.

c) – Réformer des animaux d'élevage, c'est les abattre parce qu'ils ne sont plus assez productifs.

Exemple : Réformer des poules pondeuses.

3 – Réformer l'État, réformer la Constitution, réformer une loi, c'est y apporter des amendements.

Exemples : Les dispositions de ce jugement ont été réformées ; réformer la police, la justice, l'école ; réformer le système de santé.

Réformes (Les –) : L'expression « *les réformes* » employée absolument par un homme politique est souvent synonyme d'*agitation vaine et stérile*, qui n'apporte pas beaucoup d'amélioration à la situation économique du pays, ni au bien-être des habitants.

Remarque : « *Les réformes* » du point de vue des groupes de pression capitalistes, c'est diminuer la rémunération immédiate ou différée des salariés afin d'augmenter la rémunération du capital investi dans les entreprises.

Réformette : [*Péjoratif*] Réforme de peu d'ambition et de faible portée.

Reformuler : Formuler de nouveau, exprimer en des termes différents ce qui a déjà été dit ou écrit, généralement en recherchant davantage de clarté.

Refoulant : Un ventilateur *refoulant* aspire de l'air frais à l'extérieur du navire et le refoule à l'intérieur d'un compartiment.

Remarque : Au contraire, un ventilateur *aspirant* aspire l'air vicié dans un compartiment du navire et le refoule à l'extérieur.

Refoulé : Ensemble des représentations, pulsions ou désirs enfouis dans l'inconscient.

Remarque : On appelle *retour du refoulé*, l'expression de ces éléments de la vie psychique dans les rêves, les lapsus ou les actes manqués.

Refolement : 1 – Action par laquelle on repousse vigoureusement, on fait refluer une matière, un matériau.

2 – Le fait d'être refoulé.

3 – La partie d'une pompe par où un fluide est refoulé.

Exemple : Le coude de refolement.

4 – Le fait de contenir une émotion, un sentiment, de s'interdire de les laisser paraître.

Exemples : Le refolement de sa joie, de sa déception.

5 – Mécanisme par lequel des idées, des souvenirs ou des pensées liés à certaines

pulsions sont écartés du champ de la conscience, repoussés ou maintenus dans l'inconscient, parce que leur satisfaction serait incompatible avec d'autres exigences matérielles, sociales ou morales.

Remarque : Selon Freud, le refoulement joue un rôle majeur dans les névroses.

6 – [*Par analogie*] Refoulement d'un train, refoulement d'un avion au sol : c'est la manœuvre qui consiste à le déplacer vers l'arrière.

7 – [*Par extension*] Le refoulement des envahisseurs hors du territoire national ; le refoulement des manifestants par les forces de l'ordre ; le refoulement à la frontière d'un étranger.

Refouler (en anglais « *to stem* », « *to ram* », « *to start* ») : **1** – Refouler la marée ou le courant se dit d'un navire qui gagne dans la direction où il désire aller en marchant contre cette marée ou ce courant.

Remarque : On dit aussi que *la marée refoule* quand elle descend.

2 – Refouler la charge d'une bouche à feu, c'est agir ou frapper dessus avec le refouloir pour l'enfoncer à poste, dans sa pièce.

Remarque : C'est le chargeur qui refoule, mais il doit avoir un grand soin de ne refouler qu'autant que la lumière de la pièce est bien bouchée par le chef de pièce.

3 – Refouler une cheville, c'est la repousser du trou où elle a été introduite avec une rebousse ou avec un autre outil.

[Voir le mot *Rebousse*].

4 – Refouler, c'est aussi repousser une matière, un matériau ; faire refluer un fluide.

Remarques : **a)** – La pompe d'incendie aspire l'eau à la mer et la refoule dans le collecteur d'incendie (en anglais « *fire main* »).

b) – Refouler du pétrole dans le collecteur de déchargement, c'est aspirer dans les citernes au moyen de pompes pour l'envoyer dans des réservoirs à terre par les bras de déchargement du port.

5 – On dit qu'une cheminée refoule lorsque la fumée y est rabattue vers le foyer.

6 – [*Familier*] On dit qu'une évacuation d'eaux sales *refoule* quand le roulis ayant fait se vider le siphon, des mauvaises odeurs d'égout remontent et se répandent dans les locaux.

Refouloir (en anglais « *rammer* ») : Le refouloir sert à introduire la charge à poste dans l'intérieur d'une bouche à feu.

Remarques : **a)** – Le refouloir se compose d'un long manche en bois de hêtre nommé hampe et d'une tête ou anneau cylindrique en orme qui est d'un calibre un peu plus petit que celui de la pièce.

b) – Les hampes ont des coches ou marques qui peuvent indiquer, au toucher en cas d'obscurité, comme à l'œil, si la charge est rendue au fond de l'âme.

Réfracter : Produire une réfraction, faire dévier une onde lumineuse, électromagnétique ou acoustique.

Remarques : **a)** – En réfractant un faisceau de lumière blanche, un prisme produit une dispersion des couleurs.

b) – Un rayon lumineux se réfracte lorsqu'il passe de l'air dans l'eau.

Réfraction (en anglais « *refraction* ») : **1** – Déviation que subit une onde lorsqu'elle se propage dans un milieu anisotrope, ou lorsqu'elle passe d'un milieu dans un autre.

Remarques : **a)** – La réfraction d'un rayon lumineux correspond à la déviation qu'il subit quand il passe d'un milieu à un autre, par exemple lorsqu'il passe de l'air dans le verre.

b) – *Réfraction* est dérivé du mot latin « *rēfrāctūm* », le supin du verbe « *refringere* » qui signifie « *briser* ».

c) – Il ne faut pas confondre la réfraction avec la *dépression de l'horizon* qui

abaisse l'horizon et donc majore la hauteur des astres.

[Voir l'expression *Dépression de l'horizon*].

2 – Chaque milieu qui laisse passer la lumière est caractérisé par un indice de réfraction défini comme le rapport de la vitesse de la lumière dans le vide à la vitesse de la lumière dans ce milieu.

Remarques : a) – La vitesse de la lumière dans le vide est constante et voisine de 300 000 kilomètres par seconde (plus de 80 000 kilomètres par heure).

b) – Les travaux du Français René Descartes (1596-1650) ont permis de formuler la relation entre l'angle d'incidence et l'angle de réfraction.

3 – Quand un rayon lumineux passe d'un milieu dans un autre milieu d'indice de réfraction différent, sa vitesse change et la lumière est déviée si elle n'est pas perpendiculaire à l'interface qui sépare les deux milieux.

Remarques : a) – L'indice de réfraction dans un milieu dépend de la fréquence de l'onde qui le traverse ; l'indice semble diminuer vers un indice égal à l'unité aux fréquences élevées.

b) – Les arcs-en-ciel, les mirages sont dus à des phénomènes de réfraction.

c) – Lorsqu'il s'agit de rayons gamma (rayons γ) l'indice de réfraction dépend de l'effet décrit par Max Delbrück (1906-1981) qui ralentit la progression des photons et augmente l'indice de réfraction ; l'effet Delbrück augmente avec la masse atomique du milieu que traversent les rayons.

Réfraction atmosphérique : 1 – On appelle *réfraction atmosphérique* ou *réfraction astronomique* la propriété que possède l'atmosphère de faire paraître les astres plus élevés au-dessus de l'horizon qu'ils ne le sont réellement.

[Voir le mot *Réfraction*].

Remarques : a) – Les rayons lumineux émanant d'un astre dévient de la direction rectiligne qu'ils avaient avant de rencontrer l'atmosphère terrestre et se brisent ou se courbent dans un plan vertical.

b) – En entrant dans l'atmosphère terrestre, la lumière d'une étoile traverse des couches où l'air est de moins en moins rare, des couches d'air de plus en plus denses dont les indices de réfraction sont de plus en plus élevés ; un rayon lumineux entrant dans l'atmosphère avec une incidence oblique par rapport à la verticale du lieu se rapproche progressivement de cette verticale : il parcourt un chemin légèrement concave vers la surface de la Terre.

c) – Un observateur terrestre aperçoit le rayon lumineux dans la direction de la tangente au chemin courbe de ce rayon, à l'endroit où se trouve son œil.

d) – Il ne faut pas confondre la réfraction avec la *dépression de l'horizon* qui abaisse l'horizon et donc majore la hauteur des astres.

[Voir l'expression *Dépression de l'horizon*].

e) – La *réfraction* et la *dépression de l'horizon* s'associent pour faire paraître le Soleil ou la Lune au bord de l'horizon lorsqu'ils sont encore au-dessous de l'horizon au lever, ou déjà au-dessous de l'horizon au coucher.

f) – Le philosophe, mathématicien, physicien, astronome et naturaliste français Pierre Louis Moreau de Maupertuis (1696-1759), qui contribua notamment à la diffusion en France et en Europe des théories de l'Anglais Isaac Newton, a découvert que le chemin que parcourt la *lumière* dans un milieu transparent homogène (ou hétérogène) n'est pas nécessairement une « *ligne droite* » mais que la lumière suit toujours le chemin le plus rapide (*principe de moindre action*).

2 – La réfraction astronomique est le changement de la hauteur observée des rayons lumineux provenant d'un astre par rapport à la direction vraie de l'astre, surtout si la direction de l'astre est proche de l'horizon ; ce changement de hauteur est dû à leur traversée des basses couches de l'atmosphère terrestre.

Remarque : L'observateur qui aperçoit un astre suivant la tangente à la courbe du

rayon lumineux provenant de cet astre et traversant l'atmosphère terrestre, apprécie sa hauteur à une valeur un peu plus grande que la valeur réelle.

3 – La réfraction astronomique a pour effet que la distance zénithale observée d'un astre est inférieure à la distance zénithale qu'il aurait eue s'il n'y avait pas d'atmosphère et donc que sa hauteur est supérieure à la hauteur mesurée.

Remarques : a) – La correction à apporter à la hauteur apparente d'un astre pour obtenir sa hauteur réelle est *toujours soustractive*.

b) – La correction à apporter à la hauteur dépend surtout de la valeur de la hauteur observée ; elle varie faiblement avec la pression atmosphérique et avec la température de l'atmosphère.

c) – On trouve des tables de correction de la dépression pour une atmosphère standard dans les recueils de tables de navigation ; la correction à apporter est nulle au zénith ; elle est maximale et voisine du demi-degré à l'horizon.

4 – La valeur de la réfraction dépend de la distance zénithale de l'astre, des conditions atmosphériques et de la longueur d'onde de la lumière.

5 – La réfraction est nulle pour un corps céleste au zénith ; elle va en augmentant quand il s'approche de l'horizon jusqu'à atteindre près de 33'48''.

6 – On ne doit jamais observer un astre à une hauteur apparente inférieure à 7° au-dessus de l'horizon, car les différentes corrections à apporter aux faibles hauteurs varient fortement et rapidement ; les couches basses de l'atmosphère sont inégalement chauffées en raison de la turbulence de l'air et elles sont imprégnées de vapeur d'eau.

Remarques : a) – En *astronomie de position*, on évite autant que possible d'observer des astres dont la hauteur est inférieure à 45° en raison de l'imprécision de la correction de réfraction à appliquer.

b) – Selon les jours et la composition des basses couches de l'atmosphère, le diamètre du Soleil couchant, peu de temps avant de disparaître sous l'horizon apparent, semble un peu plus grand ou beaucoup plus grand que le diamètre du Soleil que l'on observe à une hauteur supérieure à 7°.

7 – La correction de la *réfraction* est l'une des corrections à retrancher de la hauteur observée d'un astre pour connaître la hauteur vraie de cet astre.

Remarques : a) – La correction de réfraction doit être apportée avant tout autre calcul faisant intervenir la hauteur d'un astre.

b) – L'atmosphère ne modifie pas l'azimut des astres.

8 – Les tables de réfractions que l'on trouve dans les documents nautiques français sont calculées à l'aide des formules de Laplace.

Remarques : a) – L'astronome grec Claude Ptolémée (90-168 ap. J.-C.) citoyen romain qui vécut à Alexandrie en Égypte, parle de la *réfraction* dans son *Optique*.

b) – L'astronome danois Tycho Brahé (1546-1601) fut le premier à évaluer la réfraction atmosphérique avec une approximation adaptée aux instruments d'observation dont il disposait.

Refrain (en anglais « *motion and effect of the waves* ») : **1** – Retour du rejaillissement de la houle, des vagues ou des lames qui sont arrivées successivement et qui se sont brisées contre les rochers.

Remarque : [Vieilli] On écrit aussi *refrein*.

2 – On appelle ainsi un ou plusieurs mots qui se répètent à chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc., sur une même mélodie.

3 – Vers ou suite de vers qui, dans des poèmes à forme fixe, sont repris et répartis selon des règles propres à chaque genre.

4 – [Au figuré] On appelle refrain, quelque chose qu'une personne ramène sans cesse, à tout propos, dans le discours.

Exemple : Son refrain, c'est toujours l'argent.

Refranchir : On dit, qu'un navire se refranchit quand l'eau de la pluie ou des vagues qui était entrée à l'intérieur commence à s'épuiser et son niveau à diminuer.

[Voir le mot *Franchir*].

Réfrangibilité : Nom donné par l'Anglais Isaac Newton à la propriété qu'ont des rayons lumineux ou des ondes d'être réfractés lorsqu'ils passent d'un milieu de propagation dans un autre.

Remarque : Newton montra que chacun des rayonnements composant la lumière blanche a une réfrangibilité différente.

Refrein : Voir le mot *Refrain*.

Réfrigérant : Dispositif permettant de refroidir certains liquides ou certains gaz chauds par la circulation d'un fluide froid.

Exemple : Le réfrigérant d'huile d'un moteur marin comprend deux circuits imbriqués : un premier circuit où l'huile entre chaude et ressort plus froide, et un deuxième circuit où de l'eau douce entre à une température inférieure à celle de l'huile et ressort à une température plus élevée que lorsqu'elle y est entrée, après avoir absorbé la chaleur perdue par l'huile.

Réfringence : Propriété que possède un corps ou un milieu de réfracter la lumière.

Remarque : L'indice de réfraction mesure la réfringence.

Refroidissement de l'atmosphère terrestre : La NASA américaine (*National Aeronautics and Space Administration*) a officiellement annoncé, en décembre 2017, un refroidissement généralisé de l'atmosphère terrestre dès les années 2018-2019.

Remarques : **a)** – L'activité magnétique du Soleil, dont les traces visibles sont les taches solaires, s'affaiblit dangereusement.

b) – Chaque *cycle magnétique solaire* a une durée de 11 ans.

c) – Le cycle solaire actuel est le plus déficitaire en taches solaires depuis la période de faible activité qui sévit de 1790 à 1830 (*minimum de Dalton*).

[Voir l'expression *Minimum de Dalton*].

d) – Cette information de la NASA concernant le refroidissement de l'atmosphère terrestre a conduit la Bourse des céréales de Chicago à parier sur une diminution des récoltes dans les années 2020-2030.

e) – Le premier véritable « choc » céréaliériste mondial d'importance est prévu pour 2024 selon les traders du marché à terme des céréales, avec en premier une chute des récoltes de maïs en 2018-2019, notamment aux États-Unis d'Amérique, aussitôt suivie d'une chute spectaculaire de la production de riz.

f) – L'éruption du Laki, en Islande, du 8 juin 1783 à février 1784, projeta des poussières dans l'atmosphère, qui masquèrent le Soleil, causèrent un refroidissement de l'atmosphère et une diminution des récoltes de blé pendant plusieurs années ; l'hiver de 1788 fut très rigoureux, avec une sécheresse et un froid excessifs ; certains Anglo-Saxons suggérèrent que la famine en France liée à l'éruption du Laki entraîna le soulèvement des populations françaises qui aboutit à la Révolution française de 1789.

g) – L'éruption volcanique cataclysmique du Mont Tambora (Indonésie) en 1816 augmenta le refroidissement climatique de l'hémisphère Nord et l'on observa des hivers très rigoureux en France.

h) – Le volcan du mont Saint Helens, dans l'État de Washington aux États-Unis d'Amérique, est entré en éruption explosive en mai 1980, propulsant à 40 km d'altitude, 1,2 kilomètre-cube de poussières ; on a observé des températures de - 7 °C en Bretagne en novembre 1980, avec des jours sans dégel.

i) – Le volcan Bezymianny au Kamtchatka, à l'extrême Est de la Sibérie russe, est entré en éruption le 20 décembre 2017, propulsant à plus de 15 km d'altitude des

millions de tonnes de poussières qui entraînent un refroidissement de l'atmosphère terrestre et une sécheresse anormale.

Refuge : 1 – Asile, abri, retraite qui permet d'échapper à divers périls.

2 – On appelle *refuge* toute rade ou port où les navires peuvent rester en sûreté.

Refuge (Port de –) (en anglais « *sheltering harbour* ») : Port pouvant être gagné par un navire en grande difficulté, suffisamment abrité des lames et de la houle pour se sentir en sécurité en cas de mauvais temps.

Remarque : Dans l'expression « *port de refuge* », le mot *port* est pris avec un sens large, c'est-à-dire une rade abritée, même en dehors d'éventuelles digues ou jetées.

Réfugié : 1 – Personne que les guerres, les révolutions, les persécutions ou les catastrophes naturelles ont contrainte à fuir son pays, sa région d'origine.

2 – Personne à qui un État accorde l'asile pour la protéger des menaces d'ordre politique, religieux ou racial qu'elle subit dans son pays d'origine.

Exemple : Un réfugié politique.

Remarque : Les autorités locales n'ont aucun droit de poursuite, de recherche ou d'arrestation des réfugiés à bord d'un bâtiment de guerre étranger ; en revanche, les capitaines des navires de commerce peuvent être personnellement passibles de poursuites pénales s'ils ont recelé des réfugiés.

Refuite : Surcroît de profondeur qu'on donne à un évidement, à un trou de scellement, à une mortaise, etc. pour permettre à une pièce de se loger plus facilement entre deux parties fixes.

Exemple : Un trou de tarière a de la *refuite* s'il a plus de profondeur que la cheville qu'il doit recevoir n'a de longueur.

Refuser (en anglais « *to scant* », « *to refuse* », « *not to tack* », « *not to come to the wind* ») :

1 – En parlant du vent, pour un navire à voiles, ce mot signifie qu'il devient moins favorable qu'il ne l'était auparavant.

Exemple : Le vent a *refusé* de tant de quarts ou de degrés quand il s'est approché ou rapproché de l'avant d'une quantité égale à ce nombre de quarts ou de degrés, et que sa direction est devenue plus contraire, d'autant, à la route prescrite.

Remarque : Le contraire de refuser, en parlant du vent, est *adonner*.

2 – Un navire qui marche vent devant a *refusé* de virer de bord lorsque, après que l'officier qui commande a fait toutes les manœuvres nécessaires pour un virement de bord, le navire, soit par l'effet des lames, soit pour une autre cause, n'achève pas l'évolution, rabat sur le même bord et manque à virer.

[Voir les mots *Abattre*, *Rabattre*].

Réfuter : 1 – Combattre, détruire ce qu'un autre a avancé, en prouvant que ce qu'il a dit est faux ou mal fondé.

Remarques : **a)** – Il est plus facile de déconsidérer un opposant que de réfuter les arguments qu'il présente en vue de démontrer une proposition.

b) – Les explications qui font appel à la psychologie d'un opposant pour le contredire peuvent parfois sembler plausibles, elles ne trompent jamais personne.

2 – Apporter un démenti à quelque chose.

Exemple : L'expérience a réfuté ses dires.

Reg : Étendue désertique couverte de fragments rocheux dégagés par l'érosion éolienne.

Exemple : Les regs du Sud marocain.

Regabeler : [Vielli] Faire des difficultés.

Regagner : 1 – Rejoindre un lieu, y retourner, y rentrer.

Exemple : La tempête nous a forcés à regagner le port.

2 – Obtenir de nouveau ce qu'on avait perdu ou laissé échapper.

Exemple : Une bonne réserve de puissance nous a permis de regagner avant Singapour les jours de grève des dockers marseillais.

Regain : 1 – Herbe qui repousse dans une prairie après la première fauchaison.

Remarque : *Regain* est dérivé de l'ancien français « *gain* » qui signifie *moisson*.

2 – [Au figuré] Retour de ce qui paraissait décliner, de ce qu'on avait perdu.

Exemples : Regain de jeunesse, d'amour ; il connut pendant quelque temps un regain de popularité ; ce secteur économique bénéficie d'un regain d'activité.

Régal : 1 – Festin, grand repas que l'on offre.

Exemple : Chez lui, ce sont des régals continuels.

2 – [Par extension] Mets dont on se délecte ; plaisir de la table.

Exemple : Cette omelette aux cèpes est un régál.

3 – [Au figuré] Plaisir intellectuel.

Exemples : Cette lecture a été pour moi un régál ; des étalages, des couleurs qui sont un régál pour les yeux.

Régalade : « *Boire à la régálade* », c'est boire en portant la tête en arrière et en versant le liquide directement dans le gosier, sans que le récipient touche les lèvres.

Régalage : 1 – Action d'étaler, de répartir en une couche uniforme de la terre, du gravier, du ballast, etc.

2 – [Par extension] Action d'égaliser, d'aplanir un terrain, une surface.

Régale : On appelle « *eau régale* » un mélange d'acide chlorhydrique et d'acide nitrique concentrés, capable de dissoudre l'or ou le platine.

Régalec : Long poisson pélagique au corps brillant surmonté d'une nageoire dorsale rouge.

Remarque : Le *régalec* est encore appelé roi des harengs ou ruban des mers.

Régaler : 1 – Procurer un grand plaisir à des convives en leur servant des mets, des vins de qualité ou qu'ils apprécient particulièrement.

2 – [Familier] Payer à boire, à manger à des personnes présentes.

Exemple : « *C'est moi qui régale* ».

3 – Réjouir, divertir quelqu'un en lui offrant ce qui peut lui être agréable.

Exemple : Régaler ses amis d'un concert.

Remarque : Régaler quelqu'un de promesses, c'est *le tromper*.

Régaler : 1 – Aplanir, niveler une couche de matériaux.

Exemple : Régaler de la terre, du sable ; régaler un remblai.

2 – [Vieilli] Répartir entre plusieurs personnes, en parties égales ou proportionnelles à leurs moyens ou à leurs droits, le montant d'une somme à payer.

Exemple : Il faut régaler cette somme sur toute la communauté.

Régalien : 1 – Qui appartient à l'autorité royale, au souverain.

Remarque : « *Régalien* » est dérivé du latin « *rēgālis* » qui signifie « *royal* ».

2 – [Par extension] Se dit de ce qui est inhérent à l'exercice du pouvoir souverain.

Remarques : **a)** – La justice, la sécurité, la défense sont par excellence les fonctions régaliennes de l'État.

b) – En France, le président de la République a le droit régalien d'accepter ou non l'élection d'un académicien.

3 – Sous l'ancien régime, en France, on appelait droits régaliens les droits exercés exclusivement par le roi, comme ceux de battre monnaie ou de déclarer la guerre.

4 – Le mot « *régalien* » est quelquefois utilisé dans les expressions « *droits régaliens* », « *fonctions régaliennes* », « *pouvoirs régaliens* » pour désigner certains pouvoirs que la Constitution de la v^{ème} République réserve au Pouvoir exécutif : police, justice, défense, diplomatie, monnaie, etc.

Remarques : **a)** – Sous l'ancien régime en France, les parlements étaient chargés

de contrôler la compatibilité avec le droit antérieur et les coutumes, des ordonnances, des édits et des déclarations des rois ; en cas de rejet d'une ordonnance ou d'un édit par un parlement, le roi pouvait soit céder, soit imposer sa décision au parlement par « *un lit de justice* » : le roi venait siéger au parlement et il lui retirait sa délégation de justice.

b) – En France, l'article 16 de la constitution permet au pouvoir exécutif de « *forcer la main* » au pouvoir législatif.

c) – En cas de monarchie parlementaire, comme au Royaume-Uni, le roi ou la reine n'ont pas tous les droits que l'on considère habituellement comme *régaliens*.

d) – Le droit d'émettre de la monnaie au titre de son choix a toujours été l'un des principaux *droits régaliens* ; pourtant personne, dans la République Française, ne le possède plus.

Regard : 1 – Ouverture pratiquée dans un ouvrage, une construction, une installation afin de pouvoir surveiller son contenu ou de procéder à son entretien.

2 – Le maître-charpentier chargé de surveiller l'exécution des plans d'un bâtiment est dit *en avoir le regard* (en anglais « *surveying* »)

Regard (Culture du –) : Caractère d'un mouvement philosophique apparu à Genève (Suisse) dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, pour lequel l'explication et la compréhension des phénomènes naturels passent par l'observation, l'interprétation scientifique et la vérification expérimentale.

Regarder : 1 – Diriger ses yeux vers une personne ou une chose, et les arrêter sur celle-ci.

2 – [*Par extension*] Considérer longuement, observer ; contempler.

Remarques : a) – Faire la veille à bord d'un navire, c'est notamment *regarder* en permanence au-dehors afin de pouvoir changer de cap franchement et de bonne heure dans le cas où une situation très rapprochée avec un autre navire serait en train de se créer.

b) – Tout navire, lorsqu'il fait route, doit assurer en permanence une veille visuelle appropriée (*Règle 5 du RIPAM*).

c) – [*En anglais*] : « *Rule 5 : Every vessel shall at all times maintain a proper look-out by sight and hearing as well as by all available means appropriate in the prevailing circumstances and conditions so as to make a full appraisal of the situation and of the risk of collision* ».

d) – Les bateaux à voiles qui effectuent des courses transocéaniques avec une seule personne à bord sont en infraction avec la *règle 5 du RIPAM* lorsque cette personne est assoupie.

3 – Une poulie, un clan sont dits *regarder* (en anglais « *to front* ») de l'avant, de l'arrière, etc., lorsqu'ils sont placés de manière que le filin, lorsqu'il en sort, se dirige respectivement vers l'avant, vers l'arrière, etc.

[Voir le mot *Clan*].

Régate (en anglais « *regatta* ») : **1** – Course de bateaux, disputée par catégories et sur un parcours déterminé, entre des embarcations manœuvrées à la voile ou à l'aviron.

Remarques : a) – Régate se dit le plus souvent à propos de courses à la voile.

b) – À l'origine, le mot *regatta* désignait des courses de bateaux qui se faisaient en forme de carrousel sur le Grand Canal de Venise, où il y avait un prix destiné pour le vainqueur.

c) – La *Coupe de l'America* est une régata célèbre disputée tous les quatre ans ; elle doit son appellation au premier vainqueur, le voilier américain « *America* ».

2 – Foulard cravate qu'on attache par un nœud assez large, et dont les deux pans verticaux sont superposés.

Remarques : a) – La *régate*, le *foulard régata* ou la *cravate régata* est ainsi nommée parce qu'elle fut à l'origine portée par les équipiers des bateaux qui

participaient aux régates de voiliers organisées en France ou en Angleterre, à une époque où les régates étaient des solennités auxquelles assistaient les hommes notables du pays et auxquelles étaient invités des personnages éminents nationaux ou étrangers.

b) – La *régate* est la forme de foulard cravate la plus couramment portée aujourd'hui par les hommes en tenue de ville correcte.

[Voir le mot *Cravate*].

Régl : Retour du gel, survenant après un dégel.

Régénérant (Sel –) : Sel qui, par un apport de sodium, régénère la résine synthétique d'un dispositif de traitement de l'eau douce.

Régent : 1 – Sous l'ancien régime, on appelait *régent* celui qui enseignait dans un collège.

Exemples : Le régent de philosophie ; le régent de rhétorique.

Remarques : **a)** – On appelait *docteurs régents* les docteurs professeurs en théologie, en droit ou en médecine.

Exemple : Docteur régent en la faculté de médecine de Paris.

b) – En 789, Charlemagne avait décidé que, dans chaque paroisse, il devait y avoir une école qui serait placée sous l'autorité du curé ; l'enseignement était devenu inhérent à la charge de pasteur ; au XIV^{ème} siècle, il y avait au moins une école élémentaire dans chaque ville ainsi que dans les bourgs importants.

c) – À partir de la fin du XIII^{ème} siècle, des *écoles privées* apparurent à l'initiative des consuls ou des échevins des villes, dans lesquelles les professeurs s'appelaient des régents ; les régents étaient des religieux de différentes congrégations, parfois assistés de laïcs, que le curé devait agréer mais qui n'étaient pas sous son autorité.

d) – À partir de mars 1606, les régents relevèrent de l'autorité politique et non plus de l'autorité religieuse ; en ces temps de guerres politiques et religieuses entre les catholiques et les minorités protestantes, les régents ne pouvaient pas appartenir à la *religion prétendue réformée* : ils devaient être de *bons catholiques*.

e) – Les régents étaient payés à la fois par les communautés religieuses et par les communes et, parfois, par leurs élèves.

f) – L'édit de 1745 rappelait que les laïcs qui désiraient ouvrir des écoles privées devaient avoir obtenu l'approbation de l'évêque.

g) – À la fin du XVIII^{ème} siècle, on commençait à appeler les régents des *maîtres d'école* ; ils devinrent des *maîtres d'école municipaux* après que le décret du 11 décembre 1791 eut supprimé les congrégations chargées de l'instruction publique.

h) – La loi du 18 avril 1792 supprima définitivement l'appellation « *régent d'école* », le fonctionnaire enseignant devenant un *instituteur*.

[Voir les mots *Instituteur*, *Institution*].

Régent : On appelle *régent* celui qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain.

Régenter : 1 – [Vielli] Enseigner en qualité de régent.

[Voir le mot *Régent*].

2 – [Au figuré] Régenter se dit de ceux qui aiment à dominer et qui veulent toujours que leurs avis prévalent.

Exemples : C'est un homme qui veut régenter partout ; il régente tous ses confrères ; je ne me laisse pas ainsi régenter.

Régie (en anglais « *administration* », « *management* ») : **1** – Administration de biens privés en lieu et place d'autrui, impliquant l'obligation d'en rendre compte.

Exemple : Agence immobilière spécialisée dans la régie d'immeubles ; on lui a confié la régie de cette succession.

Remarque : Le mode d'exploitation *en régie* est opposé au *fermage*, dans lequel le contrat n'oblige le fermier qu'à payer le montant en deniers prévu au contrat de fermage.

Exemple : Ce bien était en ferme, on l'a mis en régie.

2 – Mode de gestion d'une entreprise ou d'un service publics par des fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales.

Remarque : Régie entre dans la dénomination de certaines entreprises industrielles ou commerciales, le plus souvent à caractère public et dotées d'une autonomie financière.

Exemple : De 1945 à 1995, la société Renault, qui avait été nationalisée après la Seconde Guerre Mondiale, a porté le nom de *Régie nationale des usines Renault*.

3 – [Par métonymie] L'entreprise, le service ainsi administrés.

Exemples : La régie autonome des transports parisiens ou, par abréviation, la R.A.T.P. ; la régie du port de plaisance des Minimes à La Rochelle.

4 – On donne le nom de *travaux en régie* à ceux qui sont faits par le gouvernement et par ses agents.

Remarque : Les travaux que le gouvernement confie à des particuliers ou à des entreprises privées sont dits *être à l'entreprise* et ils sont ordinairement accomplis à moins de frais.

5 – Dans une autre acception, on parle d'un « *travail en régie* » lorsque le prix est calculé en fonction du nombre d'heures effectuées.

[Voir l'expression *Régie (Travail en –)*].

6 – Organisation matérielle d'un spectacle, d'un ensemble de spectacles.

Exemples : La régie d'une comédie musicale, d'un opéra ; la régie d'une salle de concert.

7 – [Par métonymie] Charge correspondant à l'organisation du spectacle qui a été confiée à un régisseur.

8 – Direction des diverses opérations techniques qui permettent de contrôler la qualité du son et de l'image, lors d'un enregistrement audiovisuel ou d'un tournage de cinéma.

9 – [Par extension] Local du studio d'enregistrement où sont regroupés les équipements nécessaires à ces opérations.

Exemples : Régie de radio, de télévision.

Régie (Travail en –) : On parle de *travail en régie* lorsque le mode de calcul du coût d'une prestation, d'un service ou d'un ensemble de services, prend en compte le nombre d'heures de main-d'œuvre et le prix des matériaux, par opposition à un mode de calcul forfaitaire qui prévoit un prix global fixé d'avance.

Regimber : 1 – Se dit des bêtes de monture comme chevaux, mulets, etc., qui ruent au lieu d'avancer lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet.

2 – [Au figuré] *Regimber* se dit en parlant d'un inférieur qui résiste à son supérieur, et qui refuse de lui obéir,

Régime : 1 – Ordre, règle qu'on tient, qu'on observe dans la manière de vivre, par rapport à la santé.

Remarques : a) – On appelle *régime* le mode d'alimentation qui résulte d'une prescription médicale élaborée à des fins thérapeutiques ou pour satisfaire les besoins physiologiques particuliers d'une personne.

Exemples : Régime sans sel ; son diabète lui impose un régime sévère.

b) – [Par extension] Manière de se nourrir, souvent restrictive, choisie par un individu pour diverses raisons.

Exemples : Suivre un régime végétarien, végétalien.

2 – Manière de gouverner, d'administrer un État, une société.

Exemples : Régime monarchique, aristocratique, oligarchique, républicain ; un changement de régime après un coup d'État ; régime autoritaire, totalitaire ; régime présidentiel, parlementaire.

3 – Forme de gouvernement définie par un ensemble de règles et de principes.

Exemples : Régime communiste, fasciste.

Remarques : **a)** – On appelle un nouveau gouvernement le *nouveau régime*, et l'ancien gouvernement, l'*ancien régime*.

b) – L'Ancien Régime, désigne en France, depuis la Révolution, le système politique et social fondé sur la monarchie de droit divin et une division de la société en trois ordres, la noblesse, le clergé et le tiers état, qui se développa de la fin de la féodalité jusqu'en 1789.

c) – L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 Août marque symboliquement la fin de l'Ancien Régime.

d) – Le « *régime de Vichy* » désigne le gouvernement instauré en France par l'acte du 10 juillet 1940, sous le nom d'« *État français* », après la déroute de l'armée française et l'invasion de la moitié du pays par l'armée allemande ; le *Chef de l'État*, le maréchal Philippe Pétain (), le vainqueur de Verdun en 1917, avait en principe les pleins pouvoirs ; en réalité, l'Allemagne avait les moyens d'obtenir ce qu'elle désirait.

4 – Dans quelques maisons religieuses, régime signifie la forme du gouvernement de la maison.

Exemple : Le régime des Jésuites était considéré comme despotique, lorsqu'ils furent chassés du royaume de France en 1764, sous Louis xv (1710-1774).

5 – [*Par métonymie*] Période durant laquelle un gouvernement s'exerce.

Exemple : Sous, durant le régime franquiste.

Remarque : [*Abusivement*] On désigne par « *le régime* » l'ensemble des personnes détenant l'autorité politique.

Exemple : Le génocide cambodgien perpétré par *le régime* des Khmers rouges.

6 – Ensemble des caractéristiques qui définissent la manière dont certains phénomènes physiques ou mécaniques s'accomplissent.

Exemple : Régime des vents ; régime de moussons ; régime laminaire ; régime transitoire, turbulent ; ce moteur tourne à bas régime, à plein régime ; régime de ralenti.

Remarques : **a)** – On appelle *régime nominal* ou, simplement, *régime*, la vitesse de rotation caractéristique du fonctionnement normal d'une machine.

Exemple : Être en vitesse de régime.

b) – On appelle *régime maximal* ou *régime de pointe*, la vitesse angulaire que ne peut dépasser une machine sans subir de dommages.

7 – [*En termes de grammaire*] Régime désigne le mot qui dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition.

Exemples : Le régime du verbe actif est l'accusatif dans les langues qui ont des cas ; les verbes neutres n'ont point de régime ; les prépositions ont leurs régimes.

Remarques : **a)** – On appelle régime simple ou direct, celui qui est sans préposition, et régime indirect ou composé, celui qui est précédé d'une préposition.

b) – Dans cette phrase « *servir Dieu avec ferveur* » Dieu est régime de *servir*, et ferveur est régime d'*avec*.

Régime : **1** – Inflorescence en grappe, propre à certaines plantes monocotylédones.

2 – L'assemblage de fruits qui en est issu.

Exemples : Régime de dattes, de bananes.

Régiment : 1 – Corps de gens de guerre composé de plusieurs compagnies et commandé par un colonel.

2 – [Au figuré et familier] Régiment se prend quelquefois pour *grand nombre*, multitude.

Exemple : Il a un régiment de créanciers à ses trousses.

Régiment de ligne : Régiment chargé de défendre la *ligne* de retranchements qu'on a élevés pour couvrir les limites d'une province ou d'un État.

Région maritime : Découpage géographique administratif, civil et militaire du territoire maritime français.

Remarques : **a)** – L'expression *région maritime* n'est plus officiellement utilisée et elle a été remplacée par l'expression *arrondissement maritime*.

b) – Décret du 22 avril 1927 sur l'organisation de la marine militaire.

c) – Décret n°55-353 du 29 juin 1955 portant modification du décret du 22 avril 1927 sur l'organisation de la marine militaire :

i) La **1^{ère} région maritime** s'étend de la frontière belge à la rive droite du Couesnon ; elle a pour chef-lieu Cherbourg.

ii) la **2^{ème} région maritime** s'étend de la rive droite du Couesnon à la frontière espagnole ; elle a pour chef-lieu Brest et elle comprend trois arrondissements :

α) l'*arrondissement de Brest*, sous les ordres directs du préfet maritime de la 2^{ème} région, qui s'étend de la rive droite du Couesnon au thalweg de la rivière de Trunval, situé à trois milles au Nord de la pointe de la Torche ;

β) l'*arrondissement de Lorient*, sous les ordres d'un commandant de la marine résidant à Lorient, qui s'étend de la rivière de l'étang de Trunval au récif du Pont-d'Yeu (Ile d'Yeu comprise) ;

γ) l'*arrondissement de la Pallice*, sous les ordres d'un commandement de la Marine résidant à la Pallice, qui s'étend du récif du Pont-d'Yeu à la frontière espagnole ;

iii) la **3^{ème} région maritime** comprend le littoral méditerranéen de la métropole, de la frontière espagnole à la frontière italienne (Corse comprise) ; elle a pour chef-lieu Toulon

iv) la **4^{ème} région maritime** comprend le littoral algérien, de la frontière algéro-marocaine à la frontière algéro-tunisienne ; elle a pour chef-lieu Mers-El-Kebir et elle comprend deux arrondissements :

α) l'*arrondissement d'Alger*, qui s'étend de la frontière algéro-tunisienne à la limite orientale du département d'Oran ;

β) l'*arrondissement de Mers-El-Kebir*, qui s'étend de la limite orientale du département d'Oran à la frontière marocaine.

Le littoral tunisien, de la frontière de Tripolitaine à la frontière algérienne, est placé sous l'autorité de l'officier général de marine, préfet maritime en Tunisie, résidant à Bizerte.

d) – Actuellement, conformément à l'article 3 du décret n° 2007-583 du 23 avril 2007, modifié par le décret n° 2016-1336, il y a 3 arrondissements maritimes en France, dont les compétences sont définies comme suit :

i) **Manche-Mer du Nord**, siège à Cherbourg, pour les régions Normandie, Hauts-de-France ;

ii) **Atlantique**, siège à Brest, pour les régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire ;

iii) **Méditerranée**, siège à Toulon, pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Régir : [*Terme de grammaire*] Régir se dit de la construction des verbes et des prépositions qui ont un certain régime.

Remarque : Ainsi on dit dans les langues qui ont des cas qu'un verbe actif régit l'accusatif, ou qu'une préposition régit un tel cas, pour dire qu'un tel verbe se construit avec le nom à l'accusatif, et qu'une préposition se construit avec un tel cas.

Régir : 1 – Gouverner.

Exemple : Il est difficile de régir un grand peuple.

2 – Diriger, conduire.

Exemples : Régir la navigation.

3 – Administrer sous l'autorité de la justice.

Exemples : Régir une succession par autorité de justice ; il a été ordonné que ses biens seraient régis par un curateur.

4 – Il se dit aussi de l'administration des finances.

Exemple : Ce ministre sut régir si bien les finances, qu'en peu de temps il y rétablit l'ordre.

Régisseur : Celui qui régit par commission et qui a la charge de rendre compte.

Registre : 1 – Organe, pièce mobile servant à régler le débit de la vapeur admise dans une turbine, le flux des fumées dans un conduit d'évacuation, de l'air frais dans une gaine de ventilation.

2 – Registre, en parlant d'un orgue, se dit des bâtons qu'on tire pour faire jouer les différents jeux de l'orgue.

Registre : Livre dans lequel on inscrit au jour le jour et selon des règles déterminées les faits, les actes juridiques, les affaires dont on doit garder la trace, afin de pouvoir y avoir recours le cas échéant.

Registre des hydrocarbures : Il est tenu pour tous les pétroliers d'une jauge brute égale ou supérieure à 150 tonneaux et pour tous les navires autres que les pétroliers, d'une jauge brute égale ou supérieure à 400 tonneaux un registre des hydrocarbures. [Règle 20, Annexe 1, de la Convention MARPOL].

Remarques : **a)** – Des mentions sont portées sur le registre des hydrocarbures des pétroliers pour chacune des citernes chaque fois qu'il est procédé au chargement ou au déchargement d'une cargaison d'hydrocarbures, au transfert interne des hydrocarbures en cours de voyage, à l'ouverture ou à la fermeture des sectionnements dans les tuyautages à cargaison et dans les tuyautage d'eau de mer de lestage, à l'embarquement et au débarquement de l'eau de mer de lestage dans les citernes de cargaison, au lavage des citernes de cargaison, au rejet des eaux des citernes de décantation, à l'élimination des résidus, au rejet des eaux de cale dans la machine.

b) – Pour les navires autres que les pétroliers, des mentions sont portées sur le registre des hydrocarbures chaque fois qu'il est procédé au lestage ou au délestage des citernes à combustible ou des espaces à cargaison destinés aux hydrocarbures, au rejet des eaux de lestage ou des eaux de nettoyage des citernes à cargaison, à l'élimination des résidus, au rejet des eaux de cale de la machine.

c) – Chaque opération est intégralement et dès que possible consignée dans le registre des hydrocarbures.

d) – Chaque section du registre des hydrocarbures est signée par l'officier responsable de l'opération en question et contresignée par le capitaine du navire.

e) – Le registre des hydrocarbures est conservé dans un endroit où il est aisément accessible aux fins d'examen à tout moment ; sauf pour les navires remorqués sans équipage, il doit se trouver à bord ; il doit être conservé pendant trois années.

Registre (Vaisseau en –) (en anglais « *register ship* ») : Nom que l'on donnait aux navires qui avaient obtenu l'autorisation de trafiquer avec l'Amérique espagnole, quand elle était sous la dépendance de l'Espagne.

Remarque : Ces navires en rapportaient les matières d'or ou d'argent et d'autres denrées précieuses destinées pour l'Espagne.

Réglage : 1 – Opération par laquelle on ajuste ou on corrige la position d'une pièce, la valeur d'une donnée pour mettre un mécanisme, un dispositif en état de fonctionner, pour assurer ou modifier sa mise au point.

Exemples : Le réglage d'un répétiteur de compas ; le réglage d'une montre ; le réglage d'un moteur ; la chaîne de réglage automatique de la pression de vapeur d'une chaudière.

2 – [Par métonymie] Le résultat de cette opération.

Exemple : Augmenter le réglage de la pression de refoulement d'une pompe.

3 – On appelle *réglage du tir*, ou simplement *réglage*, l'ensemble des opérations qui permettent, par l'observation d'une série de coups, d'améliorer la précision du tir des pièces d'artillerie.

Remarque : On appelle *point de réglage*, le point de référence à partir duquel sont effectuées ces opérations.

Règle (en anglais « *rule* ») : **1** – Instrument rigide, long et droit, fait de bois ou de métal, qui sert à guider la main pour tirer des lignes droites, ou à mesurer des longueurs.

[Voir l'expression *La règle et le compas*].

2 – La *règle-rapporteur Jean Cras* sert à porter sur la carte des routes ou des relèvements faisant un angle précis avec le méridien du lieu.

Remarques : **a)** – L'amiral et compositeur de musique Jean Cras a inventé, mis au point en 1908, puis breveté en 1918 une *règle rapporteur* très commode pour tracer les routes ou les relèvements sur la carte marine.

b) – La *règle de Jean Cras* est encore en usage dans les marines de guerre, de commerce ou de pêche françaises et dans certaines marines étrangères, ainsi que dans l'aviation ; elle est utilisée par les candidats aux épreuves de cartes des examens de la Marine Marchande.

3 – La règle des *charpentiers-constructeurs* de navires est longue, plate, pliante, moins épaisse aux extrémités qu'au milieu, et elle prend telle courbure voulue ; elle peut représenter la figure de toute courbe dont quelques points seulement sont indiqués ; cette règle est utilisée par les charpentiers de marine pour tracer les couples, les lisses, et autres pièces qui ne sont pas en ligne droite.

4 – Une règle à calcul est formée de deux parties droites coulissantes portant chacune des graduations logarithmiques ; elle était naguère utilisée pour effectuer certains calculs.

Remarques : **a)** – La *règle à calcul* transforme toutes les opérations de multiplication en additions de longueurs et les opérations de division en soustractions de longueurs.

b) – La *règle à calcul* permet de calculer très rapidement l'intercept des *droites de Soleil* par la méthode du vertical estimé, sans utiliser aucunes autres tables qu'une table donnant les demi-versines des angles, de degré en degré, en utilisant la même méthode, et avec la même précision, qu'en employant les tables de Dieumegard.

c) – La *règle à calcul* permet de calculer très rapidement la distance orthodromique entre deux points connus de la Terre par la méthode des versines. [Voir les mots *Versine* et *Haversine*].

Règle : 1 – Ce qui guide ou gouverne l'action et la pensée.

Remarques : **a)** – Les règles ont un caractère impérieux et nécessaire.

b) – Seul un fou pourrait vouloir s'affranchir des règles qu'il reconnaît.

c) – Mais on peut parfois hésiter sur l'interprétation et l'application des règles.

d) – Pour faciliter l'application de certaines règles plutôt obscures, l'administration publie parfois tout un maquis de circulaires, de normes correctrices, de recommandations parallèles aux règles qui ne facilitent pas toujours les prises de décisions.

e) – Il arrive qu'une *recommandation* officielle censée faciliter l'interprétation d'une règle contredise la règle.

2 – Prescription émanant d'une autorité et s'imposant à tous les membres d'un même corps social ; principe, précepte d'ordre moral, religieux, philosophique.

3 – Il se dit encore des lois humaines, des ordonnances, des coutumes, des usages.

Exemples : Telle est la règle établie par la loi ; c'est la règle que les enfants héritent de leurs pères ; les règles de la justice ; cette procédure est dans les règles, selon les règles ; les règles de la politesse, etc.

Remarque : Une règle est d'autant plus facile à appliquer qu'elle a été conçue et rédigée par un plus petit nombre de décideurs ; une règle conçue dans le cadre d'une commission composée d'un grand nombre d'instruits de même niveau hiérarchique a toutes les chances d'être incompréhensible et difficilement applicable ; notons que les projets de lois, en France, sont amendés et votés en principe par 577 députés et 348 sénateurs !

4 – Principe moral, maxime, loi, enseignement et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur.

Exemple : Les lois naturelles ou *lois de la nature*.

Remarques : **a)** – L'École de Salamanque (Nord-Ouest de l'Espagne) au XVI^e siècle, opposait la loi naturelle au droit naturel.

b) – Aujourd'hui, le *droit naturel* s'oppose au *droit positif*.

5 – Principe, prescription relatifs à un domaine du savoir, à un art, à une activité, définis par des textes réglementaires, par l'expérience ou par l'usage et auxquels on doit se conformer.

Exemple : Les « *règles de barre* » réunies dans le RIPAM.

[Voir l'acronyme *RIPAM*].

Remarques : **a)** – L'inflation normative génère parfois une sorte de bruit fait de règles contradictoires qui obligent les exécutants à contourner certaines d'entre elles parce qu'inapplicables, tout en s'efforçant de respecter leur esprit.

b) – L'inflation normative vient de la difficulté à enfermer la réalité des phénomènes physiques ou psychologiques dans des protocoles rigides, malgré l'indéfectible croyance qu'il est toujours possible de mettre en place une organisation réglementée parfaite ; l'expérience montre qu'il y a souvent des cas non prévus parmi toutes les règles en vigueur ; ces cas pourront faire l'objet de nouvelles règles rectificatrices *ad hoc* sans que la variété des situations ne soit entièrement couverte.

c) – La compétence du personnel exécutif permet habituellement de compléter les règles formelles qui ne prennent pas en compte toutes les indéterminations dans certains cas particuliers.

d) – Beaucoup de dirigeants savent qu'il vaut mieux édicter une règle inapplicable que pas de règle du tout.

e) – La règle est un moyen de transférer aux subordonnés la responsabilité des non-conformités ; la non application d'une règle ignorée, parfois inapplicable et en tout cas non appliquée au su de la hiérarchie, peut être invoquée par cette même hiérarchie pour sanctionner une erreur fortuite.

f) – En cas d'accident, la non application d'une règle exonérera toujours la hiérarchie et fera retomber la responsabilité de l'accident sur l'exécutant ; le juge

lui demandera « *pourquoi* » il n'a pas appliqué telle règle formelle (même si cette règle est illusoire et inapplicable !) ; en réponse, l'exécutant qui est habitué à s'accommoder des conflits de règles et qui ne comprend pas la question, expliquera « *comment* » il a procédé jusqu'à l'accident ; son explication dépassera habituellement l'entendement d'un juge non-spécialiste qui croit que tout est prévisible et que les règles en vigueur, aussi nombreuses et aussi précises, devaient tout maîtriser ; n'ayant pas répondu à la question « *pourquoi ?* » l'exécutant sera condamné et il ne comprendra pas la décision du juge ; la hiérarchie ne sera pas inquiétée.

g) – La création de certaines règles contraignantes et inutiles ont pour seul objet d'apparaître rigoureux et exemplaire aux sociétés de certification.

6 – Règle, en parlant des sciences et des arts, se dit des préceptes qui les enseignent, des principes et des méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre.

Exemples : L'étude des règles ; la connaissance des règles ; les règles générales ; les règles particulières ; s'attacher aux règles ; observer les règles ; négliger les règles.

7 – Règle signifie encore *les statuts* que les religieux d'un ordre s'obligent à observer.

Exemples : La règle de saint Basile ; la règle de saint Augustin ; la règle de saint Benoît ; la règle de saint François ; observer, garder, maintenir la règle ; enfreindre, violer la règle.

Réglé : 1 – Qui est assujetti à un ordre, à un rythme régulier ; qui se produit ou revient à intervalles égaux.

Exemples : La marche réglée des astres ; le cours réglé des saisons, des marées.

2 – Qui porte des lignes droites parallèles tracées pour guider l'écriture ou la mise en page.

Exemple : Le guide-âne est un *papier réglé* que l'on place sous une feuille vierge pour écrire droit.

3 – L'expression « *réglé comme papier musique* » signifie que tout est décidé ou accompli et qu'on ne peut plus rien modifier.

Remarques : **a)** – Le papier à musique est un papier où sont tracées des *portées* pour écrire une partition de musique.

b) – On appelle *portée* musicale un ensemble de lignes horizontales et parallèles sur lesquelles ou entre lesquelles s'inscrivent les signes de la notation musicale ; la notation classique traditionnelle utilise des portées de cinq lignes ; la notation carrée du plain-chant a conservé les portées médiévales de quatre lignes ; la clef se place en tête de la portée.

Règle bénédictine : 1 – Règle de vie des moines cénobites vivant en communauté sous la direction d'un abbé et acceptant la règle monastique écrite par Benoît de Nursie (dit saint Benoît, 480-547).

[Voir le mot *Cénobite*].

Remarque : La règle de saint Benoît a commencé à se propager dans des abbayes en France au début du VII^{ème} siècle.

2 – Les quatre principes de la règle bénédictine sont :

i) La *modération* pour la nourriture, la boisson et le sommeil ;

ii) La *gravité* qui se manifeste par l'obéissance et le silence ;

iii) L'*austérité* par le renoncement à toute possession et par l'éloignement du monde ;

iv) La *douceur*, c'est-à-dire la bonté, l'amour évangélique, l'accueil des humbles.

3 – Les cénobites bénédictins partagent leur journée entre la prière, l'étude par la lecture (en latin *lĕctiō dīvīna*) et le travail manuel qui permet au monastère d'être auto-suffisant.

4 – La journée est rythmée par les heures des huit offices divins qui rassemblent la communauté pour la prière en commun à partir des psaumes et de la Bible : trois grands offices (vigiles, laudes et vêpres) et cinq *petites heures* (prime, tierce, none et complies).

Remarque : La journée commence à la huitième heure de la nuit (sur 12) avec les *vigiles nocturnes*, suivies d'un temps de lecture ; les *laudes* au lever du jour ; les offices de *prime* (première heure du jour), *tierce* (troisième heure du jour), *sixte* (sixième heure du jour) et *none* (neuvième heure du jour) étaient à l'origine plus espacés les uns des autres en été qu'en hiver, lorsque les moines utilisaient les heures italiques ; les *vêpres* (office du soir) avant le repas du soir ; enfin les *complies*, suivies du silence de la nuit.

[Voir le mot *Heure*].

Règle de dix ans : Voir l'expression *Menace (French –)*.

Règle dominante (en anglais « *paramount rule* ») : **1** – L'énoncé de la règle dominante des Règles d'York et d'Anvers (RYA) est :

« *En aucun cas un sacrifice ou une dépense ne seront admis en avarie commune s'ils n'ont pas eu un caractère raisonnable.* »

[Voir l'expression *Règles d'York et d'Anvers*].

2 – La règle dominante s'impose *prioritairement* à toutes les autres.

Règle du pouce : Voir l'expression *Pouce (Règle du –)*.

Règlement : **1** – Action de mener à bien une affaire, de résoudre un litige, un différend ; résultat de cette action.

Exemple : Le règlement des avaries communes.

[Voir l'expression *Avaries communes*].

2 – Action de payer, de s'acquitter de quelque chose ; somme que l'on verse en paiement.

Exemple : Le règlement de la taxe de pilotage est compris dans les frais d'escale.

3 – Ensemble de prescriptions, de dispositions, de mesures fixant l'ordre des choses et s'imposant aux membres d'un groupe, d'une collectivité, d'une société.

Exemple : Le RIPAM (*Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer*).

Réglément : **1** – [*Vielli*] (*Adverbe*) Avec règle, d'une manière réglée.

Exemples : On vit réglément dans cette maison ; il se porte mieux depuis qu'il vit réglément.

2 – [*Vielli*] Il se dit aussi des choses qui se font toujours précisément de la même manière, dans le même temps.

Exemples : Il soupe réglément à sept heures ; il étudie réglément ses six heures par jour ; la fièvre le prend réglément tous les jours à telle heure.

Réglementaire : **1** – Qui appartient ou est relatif à un règlement.

Exemples : Disposition, texte réglementaires.

Remarque : Le pouvoir réglementaire s'exerce par voie de décret ou d'arrêté.

2 – Conforme à ce que prescrit le règlement.

Exemple : Les signaux sonores réglementaires.

Remarque : On écrit aussi *règlementaire*.

Réglementation : Partie du droit comprenant les décrets, les arrêtés, les règlements et tous les textes d'interprétation provenant du pouvoir exécutif.

Remarques : **a**) – En français, *réglementer* veut dire assujettir une activité à des

règlements, et *réguler* veut dire chercher à donner une certaine stabilité à un système.

[Voir les mots *Réglementation, Déréglementation, Libéralisation, Régulation*].

b) – La *réglementation* peut avoir pour but la régulation, mais elle peut aussi avoir d'autres buts ; la régulation peut se faire au moyen de règlements, mais elle peut aussi se faire d'autres façons.

c) – La *réglementation* s'oppose à la législation, qui est établie par le pouvoir législatif, et à la jurisprudence, qui émane de l'autorité judiciaire.

d) – On écrit aussi *règlementation*.

Réglementation : **1** – Action de réglementer.

Exemple : La réglementation du commerce extérieur.

2 – Ensemble des règlements s'appliquant à un domaine.

Exemples : Réglementation relative au travail de nuit ; selon la réglementation en vigueur.

Remarque : On écrit aussi *règlementation*.

[Voir les mots *Réglementation, Déréglementation, Libéralisation*].

Réglementer : **1** – Soumettre à des règles, à des normes.

Remarque : On écrit aussi *règlementer*.

2 – Assujettir une activité à des règlements.

3 – Définir le règlement régissant une activité, un établissement.

Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) (en anglais :

COLREG) : **1** – Convention internationale signée à Londres le 20 octobre 1972 au siège de l'Organisation Maritime Internationale (à l'époque OMCI).

2 – Ce règlement est entré en vigueur pour la France le 15 juillet 1977 (décret n°77-778 du 7 juillet 1977, modifié par le décret n° 81.229 du 9 mars 1981).

3 – Depuis cette date, il a été amendé à plusieurs reprises.

4 – « Le règlement [*international pour prévenir les abordages en mer*] s'applique à tous les navires en haute mer et dans toutes les « *eaux attenantes accessibles aux navires de mer* ».

« Aucune disposition du règlement ne saurait entraver l'application de prescriptions spéciales édictées par l'autorité compétente, ni par le gouvernement d'un État en vue d'augmenter le nombre des feux de position, signaux lumineux, marques ou signaux au sifflet à utiliser.

« Aucune disposition du règlement ne saurait exonérer soit un navire, soit son propriétaire, son capitaine ou son équipage des conséquences d'une négligence quelconque quant à l'application du règlement ou quant à toute précaution que commandent l'expérience ordinaire du marin ou les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le navire. »

[Voir l'expression *Sens marin*].

5 – Est puni de six mois d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait, pour le capitaine, le chef de quart ou le pilote d'un navire, d'enfreindre, y compris par imprudence ou négligence, les règles fixées par la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer, faite à Londres le 20 octobre 1972, et relatives :

i) aux feux à allumer la nuit et aux signaux à faire en temps de brume ;

ii) à la route à suivre et aux manœuvres à exécuter en cas de rencontre d'un navire ou autre bâtiment ;

iii) à la veille visuelle et auditive à assurer en permanence avec tous les moyens disponibles et adaptés aux circonstances et aux conditions existantes, de manière à permettre une pleine appréciation du risque d'abordage ;

iv) au maintien en permanence d'une vitesse de sécurité permettant de prendre

des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage et de s'arrêter sur une distance adaptée aux circonstances et aux conditions existantes, si ces infractions ont occasionné, pour le navire ou pour un autre navire :

- i)** soit un abordage ;
- ii)** soit un échouement ou un choc contre un obstacle visible ou connu ;
- iii)** soit une avarie grave du navire ou de sa cargaison ;
- iv)** soit des blessures n'ayant pas entraîné d'incapacité totale de travail ou d'une durée inférieure ou égale à trois mois pour une ou plusieurs personnes.

Remarques : a) – Les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende si l'infraction a entraîné :

- i)** soit la perte ou l'innavigabilité absolue d'un navire ;
- ii)** soit la perte d'une cargaison ;
- iii)** soit des blessures ayant entraîné une incapacité totale de travail d'une durée supérieure à trois mois pour une ou plusieurs personnes.

b) – Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende si l'infraction a entraîné la mort pour une ou plusieurs personnes.

c) – Les peines sont doublées si l'infraction est commise par une personne exerçant le commandement dans des conditions irrégulières.

[Code des Transports, Art. L5242-4]

Règle Omnibus (en anglais « *omnibus rule* ») : Règle permettant au comité d'un club P & I, de façon totalement discrétionnaire, par une décision unanime de sa part, d'indemniser une dépense qui n'a pas été expressément prévue, mais qu'il estime entrer dans le cadre des activités du Club.

[Voir l'expression *P & I Clubs* (Protection and Indemnity Clubs)].

Règle proportionnelle (en anglais « *subject to average* ») : Principe général en matière d'assurance, en vertu duquel, en cas de sinistre, l'indemnité est réglée proportionnellement à la valeur d'assurance et non à la valeur réelle.

Régler : 1 – Conduire, diriger suivant certaines règles, certains préceptes.

Exemple : Régler l'allure de la machine pour adopter la vitesse de sécurité.

2 – Effectuer le réglage de quelque chose ; disposer, mettre en état un appareil, un mécanisme pour assurer son bon fonctionnement ou pour obtenir un effet déterminé.

Exemples : i) Régler l'excès d'air de la chaudière pour obtenir une fumée blanche, ou une fumée noire, ou pas de fumée du tout.

ii) Régler les montres sur la nouvelle heure, au changement de fuseau horaire.

Règles de Hambourg du 30 mars 1978 : 1 – Appellation courante des dispositions de la *Convention internationale* signée à Hambourg le 30 mars 1978 et « *visant à régler les contentieux entre les transporteurs de marchandises par mer et les chargeurs* ».

Remarques : a) – Aucune des grandes nations commerçantes n'a souscrit aux Règles de Hambourg dont les dispositions n'ont par ailleurs guère été reprises par les législations nationales ; les Règles de Hambourg allaient trop loin dans le sens de la correction du déséquilibre instauré par les Règles de La Haye en faveur des armateurs.

b) – Les Règles de Hambourg ont été remplacées par les *Règles de Rotterdam* qui sont entrées en vigueur le 1er novembre 1992.

2 – La responsabilité du transporteur en vertu de la *Convention de Hambourg* 1978 est fondée sur le principe de la faute ou de la négligence présumée.

3 – Cela signifie qu'en règle générale le fardeau de la preuve incombe au transporteur ; cependant, dans certains cas, des dispositions de la Convention peuvent modifier cette règle.

[Voir les expressions *Convention de Hambourg*, *Règles de La Haye*, *Règles de La Haye-Visby*, *Convention de Bruxelles 1924*, *Convention de La Haye*, *Règles de Hambourg* ; *Règles de Rotterdam*].

Règles de La Haye : 1 – Appellation courante des dispositions de la *Convention internationale de Bruxelles de 1924*.

2 – Les *Règles de La Haye* s'appliquent aux transports de marchandises sous connaissement dans le cas d'un transport de marchandises :

- i)** si l'État où le connaissement a été émis, ou si l'État du port de chargement, est un État contractant de la *Convention de Bruxelles de 1924*, ou
- ii)** si le connaissement prévoit que les dispositions de la *Convention de Bruxelles* régiront le contrat, quelle que soit la nationalité du navire, du transporteur, du chargeur, du destinataire ou de toute autre personne intéressée.

[Voir les expressions *Règles de La Haye-Visby*, *Convention de Bruxelles 1924*, *Convention de La Haye*, *Règles de Hambourg 1978* ; *Règles de Rotterdam*].

Règles de La Haye-Visby : *Convention internationale de Bruxelles de 1924* amendée par les *Protocoles de 1968* et *1979*.

[Voir les expressions *Convention de Bruxelles*, *Règles de La Haye*, *Convention de La Haye*].

Règles de Rotterdam : 1 – Adoptée à New York par l'*Assemblée générale des Nations-Unies* le 11 décembre 2008, la *Convention internationale* appelée couramment « *Les Règles de Rotterdam* » établit un régime juridique uniforme et moderne régissant les droits et obligations des chargeurs, des transporteurs et des destinataires en vertu d'un contrat de transport de porte-à-porte comprenant une étape maritime internationale.

Remarques : a) – Cette *Convention* est appelée « *Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer* » ; on dit « *Les Règles de Rotterdam* » car la *Convention* a été signée à Rotterdam le 23 septembre 2009.

b) – Cette *Convention* devait entrer en vigueur (Art. 94) un an après sa ratification par au moins 20 États est appelée à remplacer les *Règles de La Haye* (*Convention de Bruxelles 1924*), les *Règles de la Haye-Visby* et les *Règles de Hambourg 1978*.

c) – Les *Règles de Rotterdam* sont entrées en vigueur le 1er novembre 1992.

d) – Les *Règles de Rotterdam* ont vocation à régir les connaissements et documents de transport négociables ou non négociables et les documents de transport électroniques, négociables ou non.

2 – La *Convention* donne suite et fournit une alternative moderne aux conventions antérieures relatives au transport international de marchandises par mer, en particulier la *Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissement* appelée « *les Règles de La Haye* » (*Bruxelles, 25 août 1924*) avec ses *Protocoles* que l'on appelle « *les Règles de La Haye-Visby* », et la *Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer* appelée « *les Règles de Hambourg* » (*Hambourg, 31 mars 1978*).

3 – Les « *Règles de Rotterdam* » constituent un cadre juridique qui tient compte des nombreuses nouveautés technologiques et commerciales qu'a connues le transport maritime depuis l'adoption de ces conventions, dont le développement de la conteneurisation, l'aspiration à un transport porte-à-porte en vertu d'un contrat unique et le développement des documents électroniques de transport.

4 – La *Convention* fournit aux chargeurs et transporteurs un régime universel

contraignant et équilibré à l'appui de l'exécution des contrats maritimes de transport où peuvent intervenir d'autres modes de transport.

Règles d'York et d'Anvers (RYA) (en Menace (French –)anglais « *York-Antwerp Rules* ») :

1 – Règles internationales concernant la gestion commerciale des *avaries communes*.

Remarques : a) – On est en présence d'une décision d'avarie commune lorsque et seulement lorsque un sacrifice ou une dépense extraordinaire est intentionnellement et raisonnablement effectué ou exposé pour le salut commun dans le but de préserver d'un péril les propriétés engagées dans l'aventure maritime commune.

b) – Les Règles d'York et d'Anvers ne font pas l'objet et ne découlent pas de Conventions internationales.

c) – Les Règles d'York et d'Anvers sont *proposées* par le CMI (Comité maritime international) et périodiquement révisées par lui.

2 – Les RYA couramment utilisées sont les règles de 2004 (RYA 2004).

Remarques : a) – On appelle « RYA 2004 » les *règles d'York et d'Anvers* amendées lors de la Conférence du CMI à Vancouver (Canada) le 1er juin 2004.

b) – Les précédentes versions des RYA dataient de 1890, 1924, 1950, 1974, 1990 et 1994.

c) – Les Règles d'York et d'Anvers ont été révisées en 2016.

3 – Les Règles d'York et d'Anvers sont de nature contractuelle, c'est-à-dire que, pour qu'elles s'appliquent, elles doivent avoir été expressément voulues par les parties ; la version des RYA à utiliser est précisée dans le connaissement ou la charte-partie ; sinon, la loi nationale sur les avaries communes s'applique.

Remarque : Selon la *règle d'interprétation* des RYA, lorsque les deux parties (chargeur et transporteur) ont été convenues de leur application pour le règlement d'éventuelles avaries communes, les Règles d'York et d'Anvers doivent s'appliquer à l'exclusion de toute loi ou pratique incompatibles avec elles.

4 – Les Règles d'York et d'Anvers comprennent :

i) une règle d'interprétation (en anglais « *Rule of interpretation* »),

ii) une règle « *paramount* » ou *règle supérieure* (en anglais « *Rule Paramount* »),

iii) sept règles précédées d'une lettre (de A à G) et

iv) vingt-trois règles numérotées (de I à XXIII).

5 – À l'exception de ce qui est prévu par la règle « *Paramount* » et par les règles numérotées, l'avarie commune doit être réglée conformément aux règles précédées de lettres, à l'exclusion de toute loi et toute pratique incompatibles avec elles.

6 – Règle dominante (ou *paramount*) : En aucun cas un sacrifice ou une dépense ne seront admis en *avarie commune* s'ils n'ont pas eu un caractère raisonnable.

7 – Règle A : Il y a acte d'avarie commune quand, et seulement quand, intentionnellement et raisonnablement, un sacrifice extraordinaire est fait ou une dépense extraordinaire encourue pour le salut commun, dans le but de préserver d'un péril les propriétés engagées dans une aventure maritime commune. Les sacrifices et dépenses d'avarie commune seront supportés, sur les bases déterminées ci-après, par les divers intérêts appelés à contribuer.

Règles du quartier : C'est une manière de naviguer par le quartier de réduction.

[Voir l'expression *Quartier de réduction*].

Réglet : Nom donné à divers types de règles servant à effectuer des mesures, des relevés, des tracés, ou encore à vérifier la planitude d'une pièce de bois, d'acier, etc.

Exemples : Réglet de charpentier, de menuisier, de mécanicien, d'ajusteur, de tourneur.

Régnant (en anglais « *prevailing* ») : **1** – En général, les vents *régnants* sont ceux qui soufflent le plus habituellement dans tel ou tel parage.

Remarques : **a)** – Les vents régnants sur les côtes françaises de la Manche ou de l'Atlantique sont les vents *d'aval*, car on a observé qu'ils y soufflaient plus souvent que les vents d'amont, et cela dans un rapport de trois à deux jours.

b) – Sur les côtes où la terre est au levant (en Manche ou sur la côte d'Atlantique) l'expression « vent d'amont » désigne tout vent soufflant de l'un des points de l'horizon compris entre le N.-E. et le S.-E. en passant par l'Est.

c) – De même, le vent *d'aval*, est un vent du secteur Ouest ; c'est le vent qui vient de la mer.

2 – On appelle « vent régnant » celui qui règne ou qui souffle au moment où l'on parle et dans le lieu où l'on se trouve.

Regorger : En parlant d'un liquide, synonyme de *déborder*.

Regrat : **1** – [*Anciennement*] Vente de sel à petite mesure, à petits poids.

Exemple : Acheter du sel de regrat ; la ferme des regrats.

Remarques : **a)** – Sous l'Ancien Régime, à l'époque de la gabelle, le commerce de regrat était strictement réglementé.

b) – L'achat au regrat procurait aux pauvres l'avantage de les dispenser d'un paiement très fort pour leurs médiocres facultés.

2 – [*Vieilli*] Le lieu où le sel se vendait à petite mesure, à petits poids.

Exemple : Il y a un regrat établi dans un tel bourg.

3 – [*Vieilli*] Droit de vendre le sel.

Exemple : Il a obtenu un regrat pour son protégé.

4 – [*Par extension et vieilli*] Vente au détail et de seconde main de menues denrées, de petites quantités de produits ou vente des restes d'un restaurant.

Regrattage : [*Anciennement*] Charge de regrattier, de débitant de sel au détail, dans les pays de gabelle.

Regratter : Gagner de petites sommes d'argent en revendant au détail certaines denrées.

Regrattier : [*Anciennement*] Celui, celle qui faisait le commerce de regrat, notamment, dans les pays de gabelle, qui avait l'autorisation de vendre du sel en petites quantités.

Regréer (en anglais « *to refit* ») : **1** – Réparer les dommages, avaries ou accidents survenus dans un gréement.

2 – Refaire un gréement quand il est usé par le temps.

3 – [*Au figuré*] Remettre en ordre, compléter les pièces manquantes ou remplacer celles en mauvais état d'un appareil, d'une installation, d'un assemblage quelconque.

Régression : **1** – Retour vers un état antérieur de moindre développement, de moindre importance.

Exemple : L'épidémie est en régression, en voie de régression.

2 – Diminution sensible, affaiblissement.

Exemple : Une période de *régression économique*.

3 – Le fait, pour un sujet, de revenir à une étape antérieure de son développement.

Exemple : Régression à l'état infantile.

Remarque : [*Par métonymie*] Régression du langage, du comportement.

4 – Marche en arrière, retour vers le point de départ.

Exemple : La *régression marine* est un retrait de la laisse de mer avec déplacement des côtes et exondation de surfaces précédemment recouvertes.

[Voir l'expression *Régression marine*].

Régression linéaire : Représentation, sous la forme d'une *ligne droite*, d'observations représentées par une distribution de points éparpillés sur un graphe.

Remarque : Plusieurs courbes peuvent être tracées à travers des séries de points, par exemple une droite, une conique ou une courbe logarithmique ; dans la régression linéaire, on détermine la droite d'équation $y = ax + b$ dont les coefficients a et b sont choisis par la méthode des moindres carrés.

Régression marine : On appelle *régression marine* un retrait durable de la laisse de pleine mer vers le large, ou l'émergence durable d'une terre en raison d'un abaissement général du niveau marin ou d'une élévation de la côte à la suite d'un mouvement tectonique périodique localisé.

Remarques : **a)** – La proportion de terres émergées dépend de la répartition de la croûte terrestre en plaques océaniques ou continentales de densités différentes et donc d'enfoncements différents dans le magma terrestre en fusion.

b) – Le contraire d'une *régression marine* est une *transgression marine*.
[Voir les mots *Transgression*, *Inondation* et *Exondation*].

Regret : 1 – Déplaisir d'avoir perdu ou de n'avoir pu obtenir quelque chose.

2 – Nostalgie provoqués par la disparition de quelque chose, la nécessité de renoncer à un bien, à un avantage, à un état.

3 – Douleur, chagrin que cause la perte, la mort, l'absence d'un être aimé, d'un être cher.

4 – Déplaisir causé par le souvenir de ce qu'on a fait ou omis de faire.

Remarques : **a)** – On ne doit pas confondre *regret* et *remords*.

b) – *Regret* employé dans le sens de *remords* est parfois synonyme de *tartuferie*, d'*hypocrisie* lorsqu'on cherche à se faire pardonner par celui que l'on a offensé ou à qui on a causé quelque préjudice.

[Voir le mot *Remords*].

5 – Mécontentement de soi éprouvé lorsqu'on n'a pas rempli ses obligations, son devoir ou qu'on a conscience d'avoir failli par négligence ou par ignorance.

6 – [Par *affaiblissement*] Contrariété que l'on ressent en quelque circonstance que ce soit.

Exemples : Ils se quittèrent avec regret, sans l'ombre d'un regret ; j'ai regret à le dire ; je ne l'ai pas encore rencontré, à mon grand, à mon vif regret.

Régulateur : 1 – Ce qui régularise le fonctionnement de quelque chose ; ce qui agit sur le développement d'un processus.

Exemples : Les océans sont des régulateurs climatiques ; la libre concurrence a un rôle de régulateur économique.

2 – Appareil ou dispositif de régulation.

Exemples : Un régulateur de pression, d'intensité.

Remarques : **a)** – Le régulateur de vitesse d'une voiture est un dispositif qui permet de maintenir automatiquement la vitesse de la voiture à une valeur donnée.

b) – Le régulateur d'un orgue est l'appareil qui règle le débit d'air des tuyaux.

c) – Le régulateur d'une horloge mécanique est la pièce qui régularise le mécanisme pour conférer à l'horloge une marche régulière.

Exemple : Le balancier qui régularise le mouvement d'une horloge à poids.

Régulateur des voies ferrées : Sorte de montre à gousset de précision, qui servait naguère aux conducteurs de locomotives de la SNCF, pour assurer le respect des horaires.

Régulation : 1 – Le fait de contrôler les données variables d'un système et d'apporter les corrections nécessaires pour les rendre conformes à une norme, afin de maintenir leurs valeurs en équilibre autour des valeurs de consigne.

Exemples : Régulation naturelle, manuelle, automatique ; dispositif, commande de régulation ; la régulation des flux migratoires par un système de quotas ;

régulation des naissances, maîtrise et limitation des naissances, en particulier au moyen de méthodes contraceptives.

Remarque : Le dispositif de *régulation* d'un système industriel quelconque comprend trois circuits indépendants ; pour un circuit très simple, on aura :

- i)** un circuit de contrôle relié au régulateur, qui indique la valeur de la variable de sortie ;
- ii)** un circuit de commande relié au circuit de puissance ;
- iii)** un circuit de puissance qui modifie le réglage des variables d'entrée.

2 – [*Par extension*] Contrôle d'une activité, d'un système complexe visant à s'assurer de leur bon fonctionnement, à orienter leur évolution.

Exemples : Une autorité de régulation ; la Commission de régulation de l'énergie, chargée par l'État d'assurer ce contrôle.

Remarque : Dans cet emploi, la régulation s'oppose à la *réglementation*, qui est générale, préalable, impersonnelle et permanente.

[Voir les mots *Réglementation*, *Déréglementation*, *Libéralisation*].

Régulation cognitive : 1 – La régulation par le cerveau des deux systèmes de raisonnement consiste à inhiber ou diminuer l'un de ces systèmes pour activer l'autre.

Remarques : **a)** – Le *premier système*, qui vient à la naissance, est intuitif, rapide et émotionnel : il met en jeu des automatismes et des heuristiques

b) – Un deuxième système apparaît plus tard, réfléchi et plus lent : ce deuxième système a des règles exactes et des algorithmes logiques.

c) – Le premier système ne remplace pas le deuxième lorsque l'on passe de l'enfance à l'âge adulte : les deux systèmes coexistent.

d) – Ces deux systèmes peuvent entrer en conflit l'un avec l'autre et générer des biais de compréhension ou des erreurs de raisonnement.

e) – De nombreux adolescents épatent les adultes par la vitesse avec laquelle ils saisissent des commandes et obtiennent des résultats sur leurs ordinateurs en employant des heuristiques approximatives ; en réalité, ils manquent souvent de logique, ils ne maîtrisent pas les algorithmes informatiques mais ils profitent, pour aboutir, des multiples façons qu'offrent les ordinateurs d'obtenir un résultat, avec l'aide du hasard et malgré des biais de raisonnement ou même l'absence de raisonnement.

[Voir le mot *Heuristique*].

2 – Les émotions qui surgissent dans le cerveau humain, mais que ne connaissent pas les machines électroniques, sont de nature à inhiber l'un des systèmes de raisonnement (intuitif ou réfléchi) au profit de l'autre, dans un sens ou dans l'autre et parfois à créer des biais de raisonnement.

[Voir l'expression *Biais de raisonnement*].

Régulation du compas magnétique : La *régulation* d'un compas magnétique cherche à déterminer, pour chaque *rumb de vent* [i.e. pour les *principaux caps*] l'influence perturbatrice (appelée *déviations magnétique*) qu'exerce sur ce compas, à l'endroit du navire où il est placé, l'ensemble des masses magnétiques du navire.

[Voir l'expression *Rumb de vent*].

Remarques : **a)** – La *régulation d'un compas magnétique* n'a pas pour objet de réduire la variation magnétique du compas, ni même sa déviation.

[Voir l'expression *Compensation du compas magnétique*].

b) – Pour effectuer la régulation d'un compas magnétique, on peut comparer les azimuts (Z_v) d'alignements remarquables lus sur la carte marine, avec les relèvements (Z_c) de ces mêmes alignements effectués à l'aide de ce compas magnétique.

c) – La différence :

$$W = Z_v - Z_c$$

s'appelle la *variation* W de ce compas à *ce cap*.

d) – Si D est la déclinaison magnétique du lieu, la *déviations magnétique* est :

$$d = W - D$$

e) – On établit alors une courbe représentative des *déviations* (d) pour tous les rumbes de vent [i.e. pour les *principaux caps*], par les différences :

$$d = W - D = Z_v - Z_c - D,$$

en tenant compte de la déclinaison magnétique (D) du lieu.

f) – La courbe représentative des déviations porte habituellement les 32 rumbes de vent en ordonnées et les déviations magnétiques (d en degrés) en abscisses.

g) – Il convient de reprendre la compensation du compas si les déviations observées excèdent deux à trois degrés.

Régulation d'un moteur diesel : Faire la régulation d'un moteur diesel, c'est reprendre et régler les jeux aux soupapes d'admission et d'échappement pour que la loi des levées des soupapes soit conforme à celle du moteur neuf.

Régulation industrielle : 1 – Un *système de régulation* vise à garder à la grandeur réglée par ce dispositif (valeur de sortie) une mesure aussi voisine que possible d'une consigne (valeur souhaitée) malgré les perturbations que subit le système.

2 – Un *système d'asservissement* vise à garder la mesure d'une grandeur asservie à ce dispositif (valeur de sortie) aussi voisine que possible d'une consigne (valeur souhaitée) après un changement de la valeur de consigne.

3 – Dans la boucle de contre-réaction d'un *système de régulation* ou d'un *système d'asservissement*, le régulateur reçoit, en entrée : d'une part la valeur de consigne (variable indépendante) et d'autre part la mesure de la grandeur de sortie du système (variable dépendante) ; il transmet en continu, à l'organe de réglage du système, un signal qui permet d'obtenir une grandeur de sortie aussi voisine que possible de la consigne.

4 – Une chaîne de régulation ou d'asservissement se caractérise par :

i) sa *stabilité*, c'est-à-dire sa capacité à retrouver un état stable après une variation de la consigne ou après une perturbation (le contraire de la stabilité constitue le *pompage* du système et se traduit par des oscillations de la valeur de sortie) ;

ii) sa *précision*, c'est-à-dire l'écart, à l'issue de la période transitoire, entre la valeur de la variable de sortie et la valeur de la consigne ;

iii) sa *rapidité* à répondre aux variations de la consigne ou à compenser les perturbations, caractérisée par un temps de réponse ;

iv) le *dépassement* de la valeur de la variable de sortie par rapport à la valeur de consigne en raison d'une variation de la consigne, ou à la suite d'une perturbation.

Remarques : a) – Pour un système stable, le temps écoulé avant de retrouver un signal de sortie stable après une modification de la consigne constitue le durée du *régime transitoire*.

b) – On appelle *erreur* la différence entre la valeur de la consigne et la valeur du signal de sortie.

c) – L'*amortissement* du dispositif de régulation est l'allure de la réponse du système asservi à une variation de la consigne.

d) – Les dispositifs de régulation peuvent travailler en *boucle fermée* ou en *boucle ouverte*.

i) Dans une boucle de régulation *fermée*, les facteurs perturbateurs sont systématiquement pris en compte par une contre-réaction de la mesure de sortie du système de régulation sur l'entrée, mais dans certains cas, la boucle

peut entrer dans une phase de pompage : le signal se sortie varie dans un sens, puis dans l'autre, autour de la valeur de consigne, sans que le système de régulation n'arrive à faire cesser ces oscillations dans un délai raisonnable.

ii) Un asservissement en boucle *ouverte* est un système dynamiquement stable où il n'y a pas de pompage à craindre ; il permet d'anticiper les phénomènes et d'obtenir des temps de réponse très courts.

e) – La précision et la fidélité d'un asservissement en boucle ouverte (sans retour de la mesure de sortie dans le système de régulation) dépendent de la qualité intrinsèque de ses composants.

f) – La régulation en boucle ouverte impose de connaître la loi régissant le fonctionnement du processus, car la régulation en boucle ouverte ne compense pas les facteurs perturbateurs.

Régule : 1 – [*Vieilli*] Nom générique qui était donné au *métal* extrait de certains minéraux.

Remarque : Les régules d'antimoine, d'arsenic, de cobalt sont aujourd'hui simplement appelés antimoine, arsenic, cobalt.

2 – Alliage à base d'antimoine, de plomb, de zinc ou d'étain.

Remarques : **a)** – Le régule est utilisé comme antifriction et prévient l'usure de pièces en friction.

b) – Le *régule* est un métal de couleur claire, assez mou, à bas point de fusion ; son aspect rappelle l'étain.

c) – Le régule sert à confectionner des coussinets de paliers dans les machines tournantes, ou des coussinets de têtes de bielles dans les moteurs à mouvement alternatif ; il a longtemps été utilisé dans les moteurs des navires ; on l'utilisait aussi dans les moteurs des véhicules terrestres, avant les coussinets tri-métal.

d) – L'écartement entre la soie du maneton du vilebrequin et le régule de la tête de bielle est assuré par un film d'huile injecté sous pression ; si le film d'huile vient à se rompre, la partie tournante et la partie fixe viennent en contact et le portage métal sur métal entraîne un échauffement important.

Le film d'huile peut se rompre par chute de pression d'huile, par surcharge du moteur, par élévation de la température de l'huile, par contamination ou perte des propriétés de l'huile.

e) – Lorsque le coussinet en régule fond à la suite d'une surchauffe (graisage défectueux ou surcharge du moteur) le jeu entre la tête de bielle et le maneton du vilebrequin augmente, provoquant un bruit caractéristique : selon les expressions consacrées, on a *coulé une bielle*, et le moteur *cogne* ; l'espace entre la tête de bielle et le maneton du vilebrequin ayant augmenté, l'huile s'écoule trop facilement et la pression d'huile du moteur chute ; le graissage du reste du moteur devient insuffisant.

f) – Les moteurs des 504 Peugeot, des DS Citroën, des R16 TS Renault, etc. des années 1960-1970 avaient des coussinets de têtes de bielles en régule ; les premiers modèles de voitures françaises de série équipées de coussinets tri-métal ont été les R16 TX Renault.

Régulier : 1 – Qui est conforme à la loi, aux règlements et aux usages en vigueur.

2 – Qui obéit aux normes, qui est permis par les règles dans un domaine particulier.

Exemples : **i)** Une construction est régulière si sa syntaxe est conforme aux règles de la langue.

ii) Les verbes réguliers sont ceux qui obéissent aux règles générales de conjugaison et qui sont les plus nombreux.

3 – Qui est jugé harmonieux, bien proportionné, le plus souvent en raison de la disposition symétrique des éléments qui le composent.

Exemples : i) Polygone régulier, dont les angles et les côtés sont égaux entre eux.

ii) Fleur régulière, dont les différentes parties sont organisées selon une symétrie radiaire.

4 – Qui se répète périodiquement, habituel, par opposition à *occasionnel*.

5 – Qui se caractérise par sa constance, son uniformité.

Régulus : Nom de l'étoile de première grandeur « **α Lion** », qui est la plus brillante de la constellation du Lion.

Remarques : a) – Régulus est un système d'étoile triple.

b) – Régulus forme avec les étoiles *Arcturus* (de la constellation du Bouvier) et *Épi* (de la constellation de la Vierge) le « *triangle du printemps* ».

c) – Le nom *Régulus* vient du latin *rēgŭlus* qui signifie « *petit roi* ».

d) – Son appellation internationale est l'expression latine *cōr lēōnis* qui signifie « *le cœur du lion* ».

e) – *Régulus* est l'une des quatre « *étoiles royales* » ou « *gardiennes du ciel* » des anciens Perses, avec *Aldébaran* (de la constellation du Taureau), *Antarès* (de la constellation du Scorpion) et *Fomalhaut* (de la constellation du Poisson Austral).

Réhabilitation : 1 – Rétablissement d'une personne dans ses droits.

Remarques : a) – *Réhabilitation judiciaire*, accordée sur décision d'une cour d'appel aux condamnés qui, ayant purgé leur peine, en font la demande, après un délai variable selon la nature de la peine, et à condition qu'ils n'aient pas subi d'autre condamnation.

b) – *Réhabilitation légale*, accordée de plein droit après un délai déterminé par la nature de la peine.

c) – *Réhabilitation commerciale* d'un failli, accordée de plein droit après acquittement intégral des sommes dues, ou prononcée par le tribunal.

d) – *Réhabilitation* s'emploie, dans la langue courante, au sujet d'une personne condamnée dont le procès est révisé et le verdict annulé.

Exemple : L'arrêt du 12 juillet 1906 de la Cour de cassation annulant le jugement du Conseil de guerre de Rennes qui, le 9 septembre 1899, avait condamné le capitaine Alfred Dreyfus (1859-1935) à dix ans de détention et à la dégradation militaire pour trahison, est resté dans l'histoire sous le nom d'« *arrêt de la réhabilitation* » ; la Cour de cassation avait relevé que plusieurs pièces de l'accusation avaient été falsifiées afin d'accabler Dreyfus ; la Cour de cassation dit que c'est par erreur et à tort que la condamnation de Dreyfus a été prononcée par le Conseil de guerre de Rennes ; Dreyfus avait déjà été *gracié* le 19 septembre 1899 par le Président de la République Émile Loubet (1838-1929) et tous les protagonistes de « *l'affaire Dreyfus* » avaient été *amnistiés* par une loi du 27 décembre 1900 ; Alfred Dreyfus n'a pas été rejugé par un autre Conseil de guerre qui l'aurait reconnu innocent .

2 – Remettre en état un bâtiment, notamment en le mettant en conformité avec les normes en vigueur en matière de sécurité, d'isolation, de confort, etc.

Exemple : Réhabiliter un immeuble ancien.

3 – [*Par extension*] Réhabiliter un quartier, un îlot insalubre, c'est les réaménager par la création et la modernisation d'équipements, de logements afin de leur redonner de l'attrait et de la valeur, et d'attirer de nouveaux habitants.

Rehausse : Élément que l'on ajoute à un objet pour en augmenter la hauteur totale, pour le surélever.

Réhoboam : Bouteille de champagne dont la contenance équivaut à celle de six bouteilles ordinaires de 0,75 litre, soit 4,5 litres.

Remarques : a) – Réhoboam fut le fils de Salomon, roi d'Israël et le petit fils du roi David ; il régna sur le royaume de Juda de 931 à 915 av. J.-C., après le

schisme.

b) – À la mort de son père le roi Salomon, Réhoboam ne fut reconnu que par deux des 12 chefs de tribus ; il régna sur les 2 tribus du Sud (celles de Benjamin et de Juda) qui formèrent le royaume de Juda, centré autour de Jérusalem ; les 10 autres tribus d’Israël, au Nord, formèrent le nouveau royaume d’Israël dirigé par Jéroboam 1er, fils de Nebath (de la tribu d’Éphraïm).

c) – Réhoboam eut 17 épouses, 60 concubines, 28 fils et 60 filles.

d) – On écrit *Réhoboam* ou *Roboam* ou *Rehabam*.

[Voir les mots *Jéroboam*, *Mathusalem*].

Reichswehr : Nom des forces armées allemandes entre 1919 et 1935.

Remarque : À partir du 21 mai 1935, les forces armées allemandes (terre, mer et air) devinrent la Wehrmacht.

Ré (Île de –) : **1** – L’île de Ré a environ 30 kilomètres dans sa plus grande dimension (d’Est en Ouest) de la pointe de Sablanceaux à la pointe des Baleines ; on compte environ 5 kilomètres dans sa plus grande largeur mais il n’y a que 70 mètres entre le Fier d’Ars et le Pertuis d’Antioche, à l’isthme du Martray par où passe la route qui conduit à Ars, à Saint-Clément et aux Portes (dans l’Ouest de l’île).

2 – La pointe de Sablanceaux, au Sud-Est de l’Île de Ré, est séparée de la pointe de la Repentie, sur le continent (commune de La Rochelle) par une distance de 5 kilomètres ; on compte une douzaine de kilomètres entre l’île de Ré et la côte de Vendée : c’est le Pertuis Breton ; l’île de Ré est séparée de l’île d’Oleron, au Sud, par la *mer sauvage*, c’est le Pertuis d’Antioche.

Remarques : **a)** – De nombreux travaux, patiemment continués, ont de tout temps cherché à protéger l’isthme du Martray des attaques de la mer.

b) – Pendant les tempêtes, le passage du Martray est parfois submergé par les eaux de la mer et du Fier qui se rejoignent ; les communes du Nord de l’île peuvent également être submergées par l’eau de mer ; ce fut particulièrement le cas en 1537, 1591, 1645, 1699, 1730, 1788, 1808, 1811, 1838, 1860, 1885, 1924, 1941, 1957, 1999, 2010 ; les plus fortes submersions se produisent lorsque l’onde de la tempête et le vent unissent leurs efforts exactement au moment d’une pleine mer de vive eau.

c) – Un pont routier à péage de 3 kilomètres de long relie l’île au continent, de Rivedoux-Plage (pointe de Sablanceaux) à La Rochelle (pointe de la Repentie) ; il a été ouvert à la circulation le 19 mai 1988 ; il subsiste 30 mètres de hauteur entre le niveau des plus hautes pleines mers astronomiques et le dessous du pont, sur 4 passes navigables ; depuis le 1er janvier 2012, le péage a été supprimé mais il a été remplacé par une écotaxe pour les non-résidents.

[Voir *Rivedoux-Plage*].

3 – Le port de commerce de Saint-Martin a été ouvert en 1537 et on y a creusé un bassin à flot en 1831.

Remarques : **a)** – Le port de Saint-Martin a reçu les navires chargés du transport des condamnés vers les bagnes de la Nouvelle-Calédonie puis de la Guyane jusqu’à la fermeture des bagnes ; les navires-prisons mouillaient sur rade et les condamnés les rejoignaient à bord de canots qui accostaient, soit dans le port de Saint-Martin, soit, plus tard, dans le petit port de la Citadelle qui avait été ouvert à cette intention.

b) – Le port de plaisance de Saint-Martin peut recevoir sur pontons 280 bateaux résidents de longueur inférieure à 20 mètres et de calaison n’excédant pas 2,80 m et il dispose en outre de 40 places pour les visiteurs à l’entrée du port.

4 – Eudes, duc d’Aquitaine (mort en 735) fit édifier à Saint-Martin en 735 un fort, une chapelle dédiée à Saint Martin de Tours (316-397) et un couvent de

Bénédictins ; Eudes fut enseveli dans le couvent de Bénédictins de Saint-Martin et son crâne portant la couronne ducale a été découvert en 1730, lors de fouilles archéologiques.

Remarques : a) – Le roi Henri III d'Angleterre (1207-1272), fils de Jean-sans-Terre (1166-1216) et petit-fils d'Aliénor d'Aquitaine (1122-1204), céda l'île de Ré par traité au roi de France Louis IX (Saint Louis, 1214-1270) le 7 avril 1243.

b) – Les lames de la mer submergèrent l'île de Ré le 22 août 1537, noyant la conche et détruisant les salines ; les vignes furent déracinées, les villages ravagés.
5 – Le baron Celse Bénigne de Rabutin-Chantal (1596-1627), fils de sainte Jeanne de Chantal (1572-1641) et père de la marquise de Sévigné (1626-1696), a péri le 22 juillet 1627 dans l'île de Ré, après que les Anglais sous les ordres de George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628) eurent débarqué à la pointe de Sablanceaux ; les Anglais arrivaient de Portsmouth avec 10 000 hommes à bord de plus de 60 navires et ils avaient mouillé en rade de La Pallice, au Nord de Sablanceaux ; ils commencèrent à débarquer sur la plage de Sablanceaux le 21 juillet à 15 heures, à la pleine mer ; les Français qui défendaient l'île de Ré étaient commandés par le maréchal de camp Jean du Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, marquis de Toiras (1585-1636) ; le Protestant Toiras qui défendait l'île de Ré pour le compte du roi Louis XIII, disposait de 200 cavaliers et d'environ 2 000 hommes du régiment de Champagne, dont il était le colonel depuis 1624 ; le baron de Chantal commandait la cavalerie française ; Chantal a reçu avant de mourir 27 coups de pique en six heures de combat ; on dit qu'il aurait finalement été tué par Oliver Cromwell (1599-1658) ; Buckingham était venu soutenir les Rochelais qui étaient en désaccord avec le roi Louis XIII (1601-1643) à propos de leurs privilèges ; mais La Rochelle refusa d'ouvrir ses portes à Buckingham ; la ville de La Rochelle sera pourtant bientôt assiégée par Louis XIII et par Richelieu (1585-1642) ; le siège commença le 10 septembre 1627 ; le maire de La Rochelle, Jean Guiton (1585-1654) capitula le 28 octobre 1628.

Remarque : Le Protestant Toiras était au service du roi de France Louis XIII.

6 – Saint Amand (584-679), né dans l'actuel bocage vendéen, initiateur de l'Église chrétienne en Gaule belge (régions de l'Escaut et de la Scarpe), évêque de Maëstricht, saint patron des corporations de brasseurs et de marchands de vin, s'était retiré dans le prieuré de Loix à l'âge de 20 ans avant de séjourner près du tombeau de saint Martin à Tours, puis à Bourges, à chaque fois pour échapper à son père.

7 – L'ancienne abbaye cistercienne Notre-Dame des Châteliers, ou des *Petits Chasteliers*, sur la commune de La Flotte, avait été fondée en 1178 par Ebles de Mauléon (1115-1190) seigneur de La Rochelle et de Rochefort, co-seigneur de Châtelailon ; l'abbaye fut incendiée par les Anglais au xv^e siècle et ses ruines sont très visibles de la mer ; Savary de Mauléon (1170-1233) et la reine Marie d'Anjou (1404-1463), arrière-petite-fille de Jean II le Bon (1319-1364), sœur du bon roi René (1409-1480) et épouse du roi de France Charles VII (1403-1461), y ont été ensevelis.

Réincarnation : 1 – Dans certaines philosophies ou religions, passage de l'âme, au terme de l'existence, d'un corps humain à un autre.

[Voir le mot *Métempsycose*].

2 – Renaissance d'un être sous une forme différente, qu'elle soit humaine, animale ou végétale.

Remarque : Chaque réincarnation serait la conséquence des actes commis pendant le passage sur terre.

3 – [*Par extension*] Croyance ou doctrine selon laquelle un tel phénomène existe.
Remarque : Les bouddhistes croient à la réincarnation.

4 – [*Par métonymie*] Chacune des formes successives en lesquelles s'incarne une âme.

Remarques : **a)** – Le dalai-lama est considéré comme la réincarnation de ses prédécesseurs.

b) – [*Au figuré*] Ce personnage est une réincarnation moderne de Prométhée.

Reine blanche : Surnom de la reine de France *Louise de Lorraine-Vaudémont* (1553-1601) après qu'elle eut pris le *deuil en blanc* des reines, après l'assassinat (le 1er août 1589) de son époux le roi de France Henri III (1551-1589) par le frère lai dominicain Jacques Clément (1567-1589).
[Voir le mot *Deuil*].

Remarques : **a)** – Henri III a été roi de Pologne de 1573 à 1575 et roi de France de 1574 à 1589 ; c'est le dernier roi de France de la branche des Capétiens-Valois.

b) – Henri III était le quatrième fils du roi de France Henri II (1519-1559) et de la reine de France Catherine de Médicis (1519-1589) ; il succéda sur le trône de France à ses frères François II (1544-1560), roi de France en 1559 et 1560 et Charles IX (1550-1574), roi de France de 1560 à 1574.

c) – La future « *Reine Blanche* » *Louise de Lorraine-Vaudémont*, fille de Nicolas de Lorraine (1524-1577) et de Marguerite d'Egmont (1517-1554), arrière-petite-fille du duc René II de Lorraine (1451-1508) était la *petite Lorraine en sabots* (de la chanson « *en passant par la Lorraine* ») que le *fils du roi* (le futur Henri III, *fils du roi* de France Henri II) avait remarquée à l'automne 1573 à la cour du duc de Lorraine Charles III (1543-1608) et de son épouse Claude de France (1547-1575).

d) – Fille du roi de France Henri II et de la reine de France Catherine de Médicis, la duchesse de Lorraine Claude de France était la sœur des rois de France successifs François II, Charles IX et Henri III.

e) – *Louise de Lorraine-Vaudémont* épousa Henri de Valois, alors roi de Pologne depuis 2 ans et roi de France Henri III depuis 2 jours, le 15 février 1575.

f) – *Louise de Lorraine-Vaudémont* était cousine des Guise et cousine germaine du duc Charles III de Lorraine.

g) – *Louise de Lorraine-Vaudémont* (la Reine Blanche) chercha à réhabiliter la mémoire de son mari Henri III, qui avait été menacé d'excommunication le 5 mai 1589 par le pape Sixte Quint (1521-1590) en raison de l'assassinat du cardinal Louis de Guise (1555-1588), archevêque de Reims, lors d'une réunion des États Généraux du royaume, le 24 décembre 1588, au château de Blois.

h) – La maison de Guise était la branche cadette de la maison de Lorraine qui avait été fondée par Claude de Lorraine (alias Claude de Guise, 1496-1550), fils puîné du duc de Lorraine René II (1451-1508) ; le Lorrain Claude de Guise, premier duc de Guise, avait été naturalisé français et créé duc et pair de France par le roi de France François 1er (1494-1547) ; la maison de Guise devint la championne de la cause catholique romaine et elle prit la tête de la Sainte Ligue, principal parti opposé aux protestants.

i) – Le cardinal Louis de Guise, né Louis II de Lorraine (1555-1588) qui fut assassiné au château de Blois sur ordre du roi de France Henri III (1551-1589) le 24 décembre 1588, le lendemain de l'assassinat de son frère le duc de Guise Henri le Balafre (1550-1588), avait été créé cardinal en 1578 (à 23 ans) par le pape Grégoire XIII (1502-1585) ; le cardinal Louis de Guise avait été nommé

archevêque-duc de Reims et abbé de Saint-Denis en 1574 (à 19 ans) succédant à son oncle le cardinal Charles de Lorraine (1524-1574).

j) – Le cardinal Louis de Guise eut un fils illégitime, Louis de Guise, baron d'Ancerville, comte de Boulay, Prince de Phalsbourg (1588-1631) qui naquit 11 jours avant l'assassinat de son père.

k) – Le cardinal de Guise soutint activement le parti de la Sainte-Ligue de son frère, le duc Henri 1er de Guise (1550-1588) qui avait des prétentions personnelles sur la couronne de France ; le duc Henri 1er de Guise, dit *le Balafre*, fut assassiné le 23 décembre 1588 au château de Blois, comme son frère le cardinal Louis de Guise le fut le lendemain.

l) – La maison de Guise, représentée par le duc de Guise, Henri de Lorraine, était la principale rivale de la maison de Bourbon, représentée par le roi de Navarre Henri de Bourbon (1553-1610, le futur roi de France Henri IV) pour la succession sur le trône de France du roi Henri III de Valois qui n'avait pas de fils et qui fut assassiné à Paris, le 1er août 1589, par le frère lai dominicain Jacques Clément (1567-1589).

m) – La Sainte-Ligue prétendait défendre la religion catholique contre le prince protestant Henri de Navarre (1553-1610) chef de la maison de Bourbon, le futur roi de France Henri IV, reconnu depuis 1584 par le roi Henri III (qui n'avait pas de descendance) comme le prétendant officiel à sa succession.

n) – La Sainte-Ligue était soutenue financièrement depuis 1582 par Philippe II (1527-1598) duc de Bourgogne, duc de Milan, roi de Naples et des Siciles, roi des Espagnes et fils de l'empereur Charles Quint (1500-1558).

o) – Le cardinal de Guise a été assassiné le 24 décembre 1588 sur l'ordre du roi Henri III, le lendemain de l'assassinat du duc Henri de Guise, son frère ; leurs cadavres furent incinérés et leurs cendres jetées dans la Loire.

p) – Paroles de la chanson « *En passant par la Lorraine* » qui évoquent à la fois *Louise de Lorraine-Vaudémont*, future reine de France et le « *fils du roi* », le duc d'Anjou, futur roi de France Henri III qu'elle épousa le 15 février 1575.

[Voir le mot *Vilain*].

En passant par la Lorraine
Avec mes sabots,
En passant par la Lorraine
Avec mes sabots,
Je rencontrai trois capitaines,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Je rencontrai trois capitaines,
avec mes sabots,
Je rencontrai trois capitaines,
Avec mes sabots,
Ils m'ont appelée vilaine,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Ils m'ont appelée vilaine,
Avec mes sabots,
Ils m'ont appelée vilaine,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Je ne suis pas si vilaine,
Avec mes sabots,
Je ne suis pas si vilaine,
Avec mes sabots,
Puisque le fils du roi m'aime,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Puisque le fils du roi m'aime,
Avec mes sabots,
Puisque le fils du roi m'aime,
Avec mes sabots,
Il m'a donné pour étrennes,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Il m'a donné pour étrennes,
Avec mes sabots
Il m'a donné pour étrennes,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Il m'a donné pour étrennes,
Avec mes sabots,
Il m'a donné pour ses étrennes,
Avec mes sabots,
Un bouquet de marjolaine,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Un bouquet de marjolaine,
Avec mes sabots,
Un bouquet de marjolaine,
Avec mes sabots.
S'il fleurit je serai reine,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

S'il fleurit je serai reine,
Avec mes sabots,
S'il fleurit je serai reine,
Avec mes sabots,
Mais s'il meurt, je perds ma peine,
Avec mes sabots, dondaine,
Oh ! Oh ! Oh ! Avec mes sabots.

Reine-claude : Prune ronde, souvent assez grosse, dont la chair jaune ou verdâtre est sucrée et parfumée.

Remarques : **a)** – « *Reine-claude* » (pluriel *reines-claude*) est l'abréviation de l'expression « *prune de la reine Claude* » du nom de Claude de France (1499-1524), fille de la duchesse Anne de Bretagne (1477-1514) et du roi de France Louis XII (1472-1515).

b) – Claude fut d'abord fiancée de 1501 à 1505 au duc Charles de Luxembourg (1500-1558, le futur empereur Charles Quint) qui était le petit-fils du duc de *Bourgogne* Charles le Téméraire d'un côté, le petit-fils du roi d'*Aragon* Ferdinand et de la reine de *Castille* Isabelle de l'autre ; Charles de Luxembourg

fut duc de Bourgogne en 1506, roi des Espagnes, de Naples, de Sicile et de Jérusalem en 1516, empereur de Romains en 1519 et il fut pendant 30 ans l'ennemi acharné du roi de France, le Valois François 1er (1494-1547, le futur époux de Claude).

c) – Claude devint duchesse de Bretagne le 9 janvier 1514 à la mort de sa mère Anne de Bretagne.

d) – Claude épousa le 18 mai 1514 son cousin François (1494-1547) qui était devenu comte d'Angoulême à la mort de son père Charles en 1496 et qui avait été fait duc de Valois par le roi Louis XII en 1499 ; il était héritier présomptif de la couronne de France en sa qualité d'aîné de la Maison de Valois.

e) – François de Valois devint roi de France le 1er janvier 1515, sous le nom de François 1er, à la mort de son beau-père Louis XII (1452-1515).

e) – Claude devint reine consort de France à la mort de son père le roi de France Louis XII, lorsque son propre mari François de Valois accéda au trône de France sous le nom de François 1er.

f) – Claude est morte à l'âge de 24 ans, après avoir porté et mis au monde sept enfants viables, dont :

i) François (1518-1536) dauphin de France, qui fut duc de Bretagne en 1524 à la mort de sa mère Claude ;

ii) Henri (1519-1559) qui devint dauphin de France et dernier duc de Bretagne en 1536 à la mort de son frère François, puis roi de France sous le nom d'Henri II en 1547 à la mort de son père François 1er ; Henri II rattachait ainsi définitivement le duché de Bretagne au royaume de France ; Henri II fut sacré à Reims le 26 juillet 1547.

g) – Henri II, fils de la reine Claude et du roi François 1^{er}, époux de Catherine de Médicis (1519-1589), fut le père de 3 rois de France :

i) François II (1544-1560) sacré à Reims le 21 septembre 1559,

ii) Charles IX (1550-1574) sacré à Reims le 5 mai 1561,

iii) Henri III (1551-1589) sacré à Reims le 13 février 1575.

e) – Le dernier petit-fils de la reine Claude, Henri III, roi de Pologne puis roi de France, fut assassiné par le moine dominicain Jacques Clément le 1er août 1589, alors qu'il recevait le procureur général, assis sur la *chaise percée* ; son successeur, Henri IV (1553-1610) fut le fondateur de la *branche de Bourbon* de la dynastie capétienne, qui régna sur la France jusqu'à la Révolution française et même après, jusqu'à l'abdication de Charles X en 1830 ; la branche des Bourbons-Capétiens règne encore sur l'Espagne avec le roi Felipe VI (né en 1968) depuis le 19 juin 2014, fils du roi Juan Carlos 1er (né en 1938) qui abdiqua le 18 juin 2014.

Reître : Cavalier allemand mercenaire, qui servit en particulier dans les troupes françaises du XV^{ème} au XVII^{ème} siècle.

Rejointoyer : Regarnir les joints d'un ouvrage avec du mortier, du ciment ou du plâtre, pour le restaurer.

Exemple : Rejointoyer les mur de briques du foyer d'une chaudière.

Relâche : **1** – Interruption momentanée d'un travail, d'un effort ; période de repos, de détente.

2 – Suspension temporaire, régulière ou exceptionnelle, des représentations d'un spectacle.

Relâche : **1** – *Relâche* (en anglais « *stay* », « *refreshing* », « *sheltering harbour* ») se dit du lieu où, pour une cause quelconque, un navire est obligé de suspendre son voyage et d'entrer dans un port où il n'avait pas dessein de s'arrêter, pour y trouver un abri ou des ressources.

Remarque : [Vieilli] Si, pendant le voyage, le capitaine était obligé de relâcher en quelque port, il devait déclarer à l'administration du lieu la cause de sa relâche et lui présenter son congé, sans être tenu d'en prendre un autre pour se remettre en mer.

[Voir les mots *Congé* et *Soumission*].

2 – Action de relâcher, de faire escale dans un port de refuge ou de mouiller à l'abri d'une île ou d'une terre.

Exemples : Le navire a fait relâche à Cherbourg ; un port de relâche ; entre Marseille et Alexandrie, nous avons fait trois relâches.

Remarque : On dit *relâche forcée* lorsque le capitaine d'un navire est obligé de ne plus faire route en raison du mauvais temps ou à la suite de quelque événement de mer.

3 – [Par métonymie] Lieu où l'on relâche.

Exemple : Une bonne relâche.

Relâche (Faire –) : « *Faire relâche* » se dit d'un navire qui entre dans un port où il n'était pas prévu qu'il s'arrête, pour se mettre à l'abri du mauvais temps, pour réparer les dommages qu'il a subis, pour embarquer des provisions de bouche ou pour toute autre raison qui était inconnue au moment du départ.

Remarque : Ce port est un *port de relâche*.

Relâcher : 1 – Un navire *relâche* (en anglais « *to put into a port* », « *to stop and stay* ») quand il est forcé de suspendre son voyage et d'entrer dans un port où il n'était pas prévu qu'il s'arrête, pour se mettre à l'abri du mauvais temps, pour réparer les dommages qu'il a subis, en raison d'avarie majeure ou de voie d'eau, par manque de vivres ou d'eau douce, à cause de la présence d'un ennemi supérieur en nombre ou en force, à cause de la maladie ou des blessures de l'un ou de plusieurs des membres de l'Équipage, ou pour des causes semblables.

2 – *Relâcher un navire* (en anglais « *to suffer a detained ship to proceed on her voyage* ») c'est, après avoir arrêté ce navire pour une cause quelconque, lui laisser la faculté de reprendre sa route.

Relais : 1 – Se dit de terrains que la mer abandonne complètement et définitivement.

Remarque : Les *lais et relais de la mer* désignent les atterrissements, les alluvions, les amas terreux qui se forment sur les côtes de la mer ou sur les rives des rivières.

2 – Synonyme de berme, chemin laissé entre une levée ou une digue et le bord d'un canal ou d'une rivière.

3 – Terrain découvert sur un rivage, par l'eau qui se porte sur un autre.

4 – Chevaux frais et préparés de distance en distance pour remplacer ceux qui sont fatigués.

Relais : Un relais est un dispositif qui comprend deux circuits : un circuit de commande et un circuit de puissance : le signal de commande appliqué à l'entrée du relais détermine la valeur de la grandeur de sortie du relais.

Remarques : **a)** – Les relais sont principalement électriques ou pneumatiques.

b) – Les relais peuvent être du type *tout ou rien*, du type *proportionnel* (P), du type *proportionnel et intégral* (PI), du type *proportionnel intégral et dérivé* (PID) ; ils peuvent aussi transformer le signal de sortie de différentes façons (on trouve par exemple des *extracteurs de racine carrée* pneumatiques).

c) – Conformément aux dispositions prises par l'Académie française, et dont elle a fait état dans le tome I de la IX^{ème} édition de son Dictionnaire, l'écriture « *relai* » au singulier [sans s final] n'est pas fautive.

Relais : 1 – [Vieilli] Désignait autrefois un ou plusieurs chevaux frais, de selle ou d'attelage, que l'on tenait disponibles de distance en distance le long des routes, pour remplacer

ceux qui avaient servi jusque-là.

Remarques : a) – Les écuries où l'on gardait les chevaux frais s'appelaient *les postes*.

b) – Les chevaux eux-mêmes étaient appelés des *relais de postes*.

2 – [*Par métonymie*] [*Vieilli*] On appelait jadis *relais* ou *relais de postes* les établissements où les voyageurs trouvaient les chevaux frais en attente dans des postes, pour prendre le relais des chevaux fatigués et continuer son chemin jusqu'au prochain relais de postes.

Remarques : a) – Les établissements appelés *relais de postes* faisaient souvent office d'auberges.

b) – [*Vieilli*] Courre la poste, c'était aller de relais en relais pour aller d'une ville à une autre.

[Voir le mot *Courre* et l'expression *Courre la poste*].

Relaps : 1 – [*Religion*] Qui est retombé dans l'hérésie qu'il avait abjurée.

Remarque : Il n'est guère d'usage qu'au masculin ; cependant, en parlant d'une femme retombée dans l'hérésie après avoir fait abjuration, on peut fort bien dire, qu'elle est relapse.

2 – [*Au figuré*] Qui réitère une faute, un crime.

Exemple : Jeanne d'Arc fut condamnée par un tribunal civil à être brûlée vive comme *relapse* car elle avait revêtu des vêtements d'homme malgré son serment de ne plus le faire.

Relater : Rappporter, raconter avec précision.

Relatif : Qui a quelque relation, quelque rapport.

Exemples : Cette clause est relative à la précédente; les termes de père et de fils sont des termes relatifs.

Relation causale : Voir l'expression *Causale (Relation –)*.

Relation de Bernouilli : Voir l'expression *Bernouilli (Relation de Daniel –)*.

Relativité : Caractère de ce qui n'a de valeur que dans certaines conditions.

Exemples : La relativité des concepts de vérité, de justice ; la relativité des lois.

Remarque : La relativité, en mécanique, est une notion ancienne :

i) le savant italien Galileo Galilei, dit Galilée (1564-1642), utilisa et expliqua le concept de la relativité restreinte ;

[Voir les expressions *Relativité (Principe de –)*, *Référentiel galiléen*].

ii) le savant anglais Isaac Newton (1643-1727) inventa la mécanique classique ;

iii) le physicien autrichien Ernst Mach (1838-1916) est à l'origine de la redéfinition de la masse par le référentiel d'inertie ;

[Voir l'expression *Référentiel galiléen*].

iv) le savant français Henri Poincaré (1854-1912) définit le concept d'espace-temps ;

v) le physicien américano-suisse d'origine allemande Albert Einstein (1879-1955) vulgarisa et popularisa la théorie de la relativité générale.

[Voir les expressions *Relativité générale*, *Relativité (Principe de –)*, *Relativité (Théories de la –)*].

Relativité générale : Théorie physique basée sur l'équivalence de tous les référentiels et sur l'équivalence locale entre accélération et gravitation (équivalence de la masse inerte et de la masse pesante).

Relativité (Principe de –) : Principe énoncé en 1632 par Galilée (1564-1642) qui postule que les lois de la nature, en termes de lois physiques, sont identiques pour tous les observateurs de l'Univers, quel que soit le référentiel d'inertie.

Relativité restreinte : Théorie physique basée sur l'équivalence de tous les référentiels galiléens et sur l'invariance de la vitesse de la lumière.

Remarques : **a)** – Dans la théorie de la relativité restreinte, l'équation $E = mc^2$ établit la loi d'équivalence entre l'énergie E et la masse m .

b) – Dans l'article fondateur de la « *théorie de la relativité restreinte* » qui traitait de l'« *électrodynamique des corps en mouvement* » et qu' Einstein publia en 1905, les situations concrètes décrites ne prenaient pas en compte les accélérations.

c) – La dilatation du temps est un effet de la relativité restreinte ; mais c'est la « *théorie de la relativité générale* » élaborée par Einstein fin 1915, qui montra la réalité du phénomène de la dilatation du temps

Relativité (Théories de la –) : Théories formulées par Albert Einstein, qui s'appliquent de façon significative aux particules se déplaçant à des vitesses très élevées et qui sont fondées sur le postulat que la vitesse de la lumière dans le vide, notée c , est constante.

Remarques : **a)** – Les théories de la relativité partent d'un principe simple, un postulat, l'indépendance de la vitesse de la lumière par rapport au repère dans lequel on le mesure, quelle que soit la vitesse du repère par rapport auquel on le mesure ; on postule que la vitesse de la lumière est une constante, la même pour tous les observateurs et que la loi de composition des vitesses n'est pas applicable à la lumière.

b) – Le *postulat* de la constance de la vitesse de la lumière dans le vide n'a jamais été pris en défaut malgré le grand nombre d'expériences réalisées pour tenter de le contredire et au contraire, il a pratiquement toujours été vérifié.

c) – Pour établir la loi de composition des vitesses en mécanique classique, on admet implicitement et systématiquement que les distances entre deux points et l'espace de temps entre deux instants sont des données absolues, valables pour tous les observateurs.

d) – Si la loi classique de la composition des vitesses est fautive pour la lumière, c'est que le temps et la distance ne sont pas nécessairement absolus.

e) – On distingue :

i) La *relativité restreinte*, qui concerne les objets en mouvement à *vitesse constante* et selon laquelle la durée d'un phénomène et les dimensions des corps impliqués dans ce phénomène dépendent de la position et du mouvement relatif de l'observateur.

ii) La *relativité générale*, qui concerne les *objets en accélération* et qui établit que, pour un espace limité, les effets de la gravitation (par exemple dans le cas d'un ascenseur en chute libre) et ceux de l'accélération (dans le cas d'une fusée qui quitte le pas de tir en prenant de la vitesse) sont équivalents.

f) – Les théories de la relativité apportent des corrections, des perfectionnements imperceptibles à la mécanique de Newton, dite mécanique classique, dans les applications ordinaires ; des divergences sensibles apparaissent lorsqu'il s'agit de corps massiques pouvant atteindre des vitesses approchant celle de la lumière.

g) – Les corrections relativistes sont minimales pour une vitesse d'une centaine de mètres par seconde (360 km/h) mais elles sont de plus en plus importantes lorsque la vitesse commence à approcher la vitesse de la lumière (299 792 458 m/s).

Relayer : Transmettre des informations provenant d'un émetteur en direction de récepteurs.

Remarque : La station-radio qui reçoit un message de détresse de type « *mayday* » le *relaie* vers les autres stations en commençant son message par l'expression « *mayday-relay* » répétée.

Relevage : 1 – Action de remettre en position droite.

2 – Résultat de cette action.

Remarque : Surtout dans des emplois techniques. Le relevage de wagons couchés sur la voie ; le relevage d'un poids lourd accidenté.

Relèvement (en anglais « *setting* ») : Quantité de tonture que possède un navire.
[Voir le mot *Tonture*].

Relèvement (au compas) (en anglais « *bearing* ») : **1** – Opération consistant à déterminer l'angle que fait avec le méridien local la direction d'un point fixe sur terre, d'une balise, d'un astre.

2 – Le résultat ainsi obtenu.

Remarque : Le relèvement au compas d'un astre, d'un amer ou d'un autre navire est l'angle formé à la surface de la mer par la ligne Nord-Sud et la direction dans laquelle on voit cet astre, cet amer ou cet autre navire, compté à partir du Nord.

Remarque : Différents types de relèvements :

i) Le *relèvement au compas gyroscopique* est le relèvement sans aucune correction, c'est-à-dire l'angle formé avec la ligne Nord-Sud du compas gyroscopique.

ii) Le *relèvement au compas magnétique* est le relèvement sans aucune correction, c'est-à-dire l'angle formé avec la ligne Nord-Sud marquée par l'aiguille du compas magnétique.

iii) Le *relèvement magnétique* est le relèvement au compas magnétique, corrigé de la déviation magnétique du compas ; c'est l'angle entre le relèvement et la ligne Nord-Sud magnétique.

iv) Le *relèvement vrai* est l'angle formé avec la ligne Nord-Sud vraie ; c'est le relèvement au compas gyroscopique corrigé de la variation du compas gyroscopique, ou le relèvement au compas magnétique corrigé de la déclinaison magnétique du lieu et de la déviation magnétique de ce compas pour le cap du navire au moment du relèvement.

Relever : 1 – *Relever le quart* : Remplacer les hommes qui viennent d'achever leur quart, par exemple à la passerelle de navigation, ou sur le pont, ou dans le compartiment des machines ou dans les chaufferies, etc.

2 – *Relever un amer, un astre, une bouée, un navire*, etc. (en anglais « *to set* ») : Mesurer l'angle que fait la direction de cet amer, de cet astre, de cette bouée de ce navire avec la direction du Nord.

3 – *Relever sa position* : Déterminer sa position à partir d'objets que l'on aperçoit à terre (azimut en navigation côtière) ou dans le ciel (azimut et hauteur en navigation hauturière).

4 – *Relever un navire* : Remettre à flot un navire que le vent ou la mer a fait échouer.

5 – *Relever une côte* : En dessiner la vue ou l'aspect.

6 – *Relever l'ancre* d'un navire, c'est virer le câble d'ancre (habituellement une chaîne) jusqu'à soulever l'ancre qui était au fond de la mer, puis hisser cette ancre à bord pour que le navire puisse faire route.

Remarque : Relever l'ancre se disait jadis « *guinder* » [à rapprocher de l'appellation *guindeau* pour la machine qui sert à relever l'ancre].

7 – Un navire à voiles est dit *se relever* de la côte lorsque, par ses manœuvres, il parvient à s'écarter et à s'éloigner d'une côte sur laquelle il se trouvait trop porté, ou après avoir été trop affalé.

8 – Mettre une nouvelle personne, une nouvelle troupe, une nouvelle équipe, un nouveau navire à la place d'un autre pour assurer la continuité d'une tâche, d'un service.

Remarque : Les frégates météorologiques « *France 1* » et « *France 2* » se relevaient alternativement l'une l'autre, tous les mois, à leur station dans l'Océan

Atlantique ; celle qui était restée en station pendant un mois rentrait au port de La Pallice en attendant de repartir, le mois suivant, pour relever celle qui venait de la remplacer.

9 – Synonyme de *ramasser*.

Exemples : Relever les morts au soir de la bataille ; relever les copies ; relever son courrier.

Remarque : On dit aussi : « *le pêcheur part relever ses filets, ses casiers* » pour dire qu'il va chercher les poissons, les crustacés, etc. qui se sont fait prendre dans les filets, les casiers qu'il avait disposés en mer, soit la veille au soir, soit le matin même.

Relief : 1 – Le fait de relever, de rétablir.

2 – [*Féodalité*] À l'époque féodale, droit variant selon les coutumes que le vassal payait à son seigneur pour relever le fief lors d'une mutation.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, on appelait *lettres de relief* des lettres de réhabilitation de noblesse.

3 – [*Au pluriel*] Ce qu'on ôte de la table après le repas, ce qui reste des mets qu'on a servis.

Exemple : Les reliefs d'un festin.

4 – Ce qui fait saillie sur une surface unie.

Exemple : Le relief d'une médaille.

Relier : 1 – Joindre une chose à une autre.

Exemples : L'île de Ré est reliée au continent par un pont ; le canal de Panama relie deux océans ; relier des points par une ligne ; la diagonale relie deux sommets opposés d'un parallélogramme.

2 – Rattacher deux ou plusieurs choses entre elles.

Exemples : Relier des charges explosibles par un cordeau détonant.

3 – Réunir entre eux divers éléments, les assembler.

Exemple : Relier les douves d'un tonneau par des cercles ou, par métonymie, relier un tonneau.

Remarques : **a)** – Relier les cahiers d'un livre, c'est les coudre ensemble pour constituer un volume.

b) – [*Par métonymie*] Relier un livre, c'est assembler ses cahiers et les emboîter dans une couverture, souvent rigide, qui sert de protection et d'ornement.

4 – [*Au figuré*] Établir un rapport, mettre en relation.

Exemples : Ces paragraphes doivent être reliés par une phrase de transition ; plus rien ne le relie au passé.

5 – [*Par métonymie*] S'emploie surtout dans les noms composés suivants : *haut-relief, bas-relief, demi-relief* qui désignent des ouvrages de sculpture dont les motifs forment sur un fond une saillie plus ou moins marquée.

6 – [*Fortifications*] Hauteur à laquelle s'élève un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

Exemple : Le relief d'un bastion.

Religion : 1 – Ensemble de relations qu'établit et entretient un groupe d'individus avec des forces ou des êtres auxquels ils attribuent une réalité surnaturelle et un caractère sacré, qu'ils croient capables de leur procurer des avantages surnaturels sur la terre, puis de leur assurer un sort agréable, ou au moins acceptable après leur mort.

Remarques : **a)** – Chaque religion définit un protocole d'entraide et d'assistance mutuelle entre les individus qui se réclament de la même communauté, de la même *assemblée*, de la même *église*, qui partagent les mêmes croyances en des forces ou en des êtres auxquels ils attribuent une réalité surnaturelle et un

caractère sacré, qui professent les mêmes valeurs morales et qui souvent reconnaissent l'autorité d'une hiérarchie consacrée.

[Voir le mot *Autorité*].

b) – Le mot grec « εκκλησια » signifie « *assemblée* » ; il se prononce *église* et on en a tiré le mot « *église* ».

[Voir le mot *Église*].

c) – Chaque croyant de l'*assemblée* accepte individuellement, volontairement et formellement, d'être uni aux autres sous la forme d'un lien moral.

d) – Les religions font, en principe, intervenir une puissance divine.

e) – Le bouddhisme ne fait pas intervenir de divinité ; le bouddhisme n'est pas à proprement parler une religion.

f) – Les religions sont apparues en même temps que les *civilisations de l'individu*, par opposition aux civilisations précédentes dans lesquelles n'existaient que les tribus et où l'on ne dissociait pas les membres des groupes.

g) – On appelle religions du Livre (c'est-à-dire religions de la *Bible*) les religions qui adoptent la *Bible révélée aux Juifs*, éventuellement complétée par d'autres textes : *Nouveau Testament* pour les Chrétiens ; *Coran* pour les Mahométans.

h) – On entend habituellement par *religions de la Bible* (ou religions du *Livre*) la religion juive originale (judaïsme), les religions chrétiennes (églises catholiques sous différents rites, églises orthodoxes, protestantisme sous toutes ses formes), les différents courants de la religion de Mahomet (Chiisme, Sunnisme, Kharidjisme).

2 – [*Par extension*] Système de croyances surnaturelles et de pratiques spirituelles propres à une communauté dont les membres partagent la même foi et attendent une protection individuelle pour chacun d'entre eux.

Remarques : **a)** – Les adeptes de chaque religion se croient individuellement appelés à rejoindre certains êtres surnaturels après leur mort.

b) – Les prétendues élites des pays laïcs, souvent mécréantes, confondent parfois religion et folklore, culte et culture, croyance et syncrétisme.

3 – Les croyants d'une religion se livrent ensemble ou individuellement à des rituels qu'ils considèrent comme étant de nature à atteindre plus sûrement le but ultime que chacun d'eux désire pour l'au-delà, ou à obtenir personnellement, ici-bas, des faveurs, une aide et une protection surnaturelles dans la vie de tous les jours.

Remarques : **a)** – Les aumôniers militaires allemands et français, entre 1914 et 1918, demandaient au même Dieu de favoriser les forces armées de leur propre pays et ils racontaient aux soldats de leur camp que ce serait eux, s'ils priaient avec assez de ferveur, qui obtiendraient la victoire.

b) – Il ne faut cependant pas confondre religion et *chamanisme*.

[Voir le mot *Chaman*].

4 – Les religions codifient et cherchent à imposer des valeurs morales qu'elles prétendent naturelles, c'est-à-dire innées chez les hommes.

Remarques : **a)** – À la différence du *tribun politique* qui tend à inculquer dans l'esprit de ses auditeurs les choix de son parti (*top down* comme disent les anglais), le ministre du culte évoque, pendant le prêche, pendant le prône ou l'homélie, les valeurs morales censées être enfouies dans le plus profond de l'âme de chacun des hommes depuis sa naissance (« *bottom up* »).

b) – Dans nos pays, les valeurs morales que partagent les adeptes des différentes religions sont souvent accolées à des croyances en un commencement et une fin du Monde, puis en un recommencement dans un monde meilleur à la fin des temps et en l'immortalité de l'âme humaine.

[Voir l'expression *Temps mythique*].

c) – Dans d'autres pays, les croyants espèrent pour eux-même une réincarnation sur la Terre quasi immédiate après leur mort, dans une autre enveloppe charnelle, si possible dans une condition plus élevée que celle qui est actuellement la leur.

5 – On entend aussi par *religion* un ensemble de doctrines et de pratiques qui constituent le rapport personnel de chaque homme avec une puissance divine.

Remarque : Les croyances religieuses sont habituellement codifiées et expliquées par des *docteurs de la foi*.

6 – Chaque membre de l'assemblée (en latin « *ecclēsīa* », en français « *église* ») accepte, selon les cas, une révélation divine, une doctrine, des coutumes ; il adhère aux préceptes de la religion et il se soumet aux décisions ou aux interprétations de ministres en relation personnelle avec l'au-delà (*rabbins, prêtres, imams, etc., ou chamanes, sorciers, etc.*).

Remarques : **a)** – On entend par « *religions du Livre* » les différentes religions issues de l'ancienne religion des Juifs et qui ont adopté une partie ou la totalité des textes sacrés de la Bible hébraïque (notamment l'épisode de la Genèse) et les grands personnages de la tradition hébraïque (Adam, Moïse, Abraham).

[Le mot latin *biblos* signifie « *papyrus* », puis « *livre* ».]

b) – Les principales religions dites « *du livre* », c'est-à-dire qui sont fondées au moins en partie sur la Bible hébraïque, sont :

i) la religion juive (religion qui considère que le Peuple juif est le peuple élu) ;

ii) les différentes religions qui reconnaissent la divinité et le caractère christique du Juif Jésus de Nazareth (religions catholique, orthodoxe, protestante, calviniste, anglicane, luthérienne, baptiste, pentecôtiste, etc.) ;

iii) la religion de Mahomet (Islam).

7 – Le but ultime annoncé de chaque *religion* est le *salut individuel* de chaque membre de l'assemblée [c'est-à-dire de l'*Église*] ; ce salut est conditionné, entre autres, par l'acceptation et le respect des valeurs morales qui lient les membres de la religion et par la pratique de certains rites.

Remarques : **a)** – À la différence de la religion, le but ultime affiché de la *politique* est la recherche du bien *commun à tous* les citoyens (dans une République ou une Démocratie) ou aux *intérêts* du souverain et au bien de ses *sujets* selon le statut personnel de chacun (dans une Monarchie).

b) – Un *parti politique* est la rencontre des ambitions personnelles d'une ou de quelques personnes et des intérêts collectifs d'un groupe de citoyens ; le fonctionnement des partis politiques est rarement *démocratique* malgré sa volonté affichée et sa prétention à l'être.

i) Chaque parti politique tire sa force du charisme de son champion ; si le parti cherche encore ce chef, les hommes forts se réfèrent au nom et à l'action en général enjolivée d'une ancienne personnalité dont ils n'hésitent pas à se réclamer.

ii) Chaque chef de parti politique incarne un pouvoir personnel qui prend le pas sur les votes effectifs des militants de sa mouvance ; lorsque ce pouvoir personnel est contesté, on observe parfois une scission du parti.

c) – Les *syndicats* défendent exclusivement les intérêts *personnels* et *collectifs* de leurs *membres* (syndicats professionnels ou autres types de syndicats).

8 – Politique et Religion définissent des règles pratiques pour la coopération entre les personnes :

i) Les droits et les devoirs *politiques* sont du domaine public et c'est la puissance publique qui les définit, qui les garantit ou qui les fait observer ; ils se réfèrent parfois à la coutume, mais ils sont le plus souvent écrits.

En politique, les sanctions en cas de transgressions sont physiques ou

morales ; elles sont immédiates ou ne tardent pas à être appliquées.

ii) Les valeurs morales défendues par la *religion* sont du domaine privé et elles sont souvent considérées comme innées ; elles ont été identifiées puis codifiées par les docteurs de la religion et elles sont rappelées par les gardiens du dogme.

Les sanctions promises par les religions en cas de transgression sont à la fois spirituelles et physiques ; ces sanctions sont principalement différées et elles s'appliqueront dans l'au-delà pour les siècles des siècles, après la mort du croyant ; au lieu du bien-être dans un Paradis en cas de soumission, ceux qui auront transgressé les préceptes de la religion éprouveront les souffrances des flammes de l'enfer ; les sanctions peuvent être infligées ici-bas et elles peuvent être collectives sous la forme de calamités naturelles ou individuelles sous diverses formes.

Remarques : a) – Le pouvoir politique est parfois soutenu par les religieux et en échange, il se substitue à eux pour faire appliquer les préceptes de la religion.

b) – En 1905 en France, une loi de la République retirait au pouvoir politique français le privilège de la présentation des candidats aux postes ecclésiastiques que lui avait donné le Concordat de Bologne (18 août 1516) en remplacement de la *Pragmatic Sanction* de Bourges (1438) et que le Concordat de 1801 avait renouvelé ; la même loi du 9 décembre 1905 interdit à la hiérarchie catholique de donner son avis sur les candidatures aux élections politiques et d'influencer les électeurs, notamment en soutenant en chaire les candidats qui demandaient la restauration des Bourbons sur le trône de France : c'était la séparation de l'Église et l'État.

c) – Ce n'est que depuis 1905 que l'Église catholique admet officiellement la légitimité du régime républicain en France, en contrepartie de la liberté de conscience et de la garantie du libre exercice des cultes.

d) – La loi de 1905 dite « *loi de séparation des Églises et de l'État* » est invoquée par tous ceux qui contestent le droit de certains à pratiquer une religion à laquelle ils n'adhèrent pas eux-mêmes, sans toutefois avoir jamais lu le texte de cette loi, ni s'être intéressés aux circonstances qui ont conduit à son élaboration, à son vote par le Parlement et à sa promulgation par le Président de la République Émile Loubet le 9 décembre 1905 ; cette loi a été publiée dans le Journal officiel du 11 décembre 1905 et elle est entrée en vigueur le premier janvier 1906.

e) – Certains *fanatiques* n'admettent pas que l'on n'adhère pas à leurs croyances ou à leur refus pathologique de croire, notamment certains athées et autres prétendus ou soi-disants libres-penseurs.

9 – Certaines religions encouragent le prosélytisme de leurs fidèles ; d'autres sont quasi-fermées sur un groupe d'individus descendant d'un ancêtre commun ou possédant des caractères particuliers plus ou moins identifiables ; d'autres enfin, recrutent par cooptation ou sur des critères qui leur sont propres.

Remarque : Dans un groupe de citoyens, la séparation absolue des règles privées (*convictions* religieuses) et des règles publiques (*lois* et *règlements* de l'État) semble devoir s'imposer lorsque certains individus ne professent pas la même religion que la majorité des autres.

10 – La fin du Monde évoquée par les différentes religions qui sont issues de l'ancienne religion juive (par exemple l'actuelle religion des Juifs, les différentes religions chrétiennes) ne prend pas en compte la situation du Monde dans le Système solaire ou dans l'Univers.

Religion (Guerres de) : Voir l'expression *Guerres dites de religion*.

Religioneire : Nom donné au XVI^{ème} siècle à celui ou celle qui professait la religion réformée.

Reliquaire : Boîte ou coffret précieux où l'on conserve des reliques de saints pour les proposer à la vénération des fidèles.

Remarques : **a)** – Les possesseurs de reliques des saints reconnus par l'Église catholique attirent les croyants dans leurs sanctuaires ; les croyants qui se déplacent pour venir au plus près des reliques en attendent des faveurs surnaturelles et au besoin, font des offrandes aux saints.

b) – Les offrandes que les saints ne viennent pas chercher ne sont jamais perdues pour tout le monde.

Reliquat : **1** – Ce qui reste dû après la clôture et l'arrêté d'un compte.

2 – [*Par extension*] Ce qui subsiste de quelque chose.

Reliquataire : Personne qui, après avoir rendu ses comptes, est encore redevable d'un reliquat.

Relique : **1** – Ce qui, aux yeux d'un catholique croyant, constitue le témoignage sensible de l'existence d'un saint ou d'un être divin, qui manifeste sa présence transcendante et qui fait l'objet d'une vénération.

Remarque : Le pasteur emblématique de la Réforme protestante du XVI^{ème} siècle Jean Calvin (1509-1564) dénonça l'idolâtrie des papistes qui s'adonnaient au trafic des reliques et il chercha à détourner les croyants de la dévotion aux reliques par un « *Traité des Reliques* » publié en 1543.

2 – Le mot relique désigne notamment le corps ou une partie du corps d'un saint, ou encore un objet qui fut à son usage ou qu'il a touché.

Remarques : **a)** – Une *relique insigne* est constituée du corps ou d'un membre entier d'un saint, par opposition à *relique notable* formée d'une partie importante d'un membre ou du corps et à *relique minime* constituée d'une petite partie du corps.

b) – Le roi de France Louis IX (saint Louis) fit édifier la *Sainte-Chapelle*, dans le style gothique rayonnant, au milieu de l'île de la Cité à Paris, entre 1242 et 1248, pour abriter notamment la relique de la couronne d'épines que Jésus avait portée en allant au Golgotha et un morceau de la croix sur laquelle il est mort.

Remarque : Ces deux pièces inestimables, ainsi que d'autres reliques de la Passion de Jésus avaient été achetées par Louis IX (1214-1270) en 1239 à l'empereur latin de Constantinople Baudouin II de Courtenay (1217-1273) pour 135 000 livres tournois.

[Voir le mot *Chapelle*].

3 – Les croyants admettent, depuis l'époque de Charlemagne, que les reliques des saints ont le pouvoir de faire des miracles.

Remarques : **a)** – Au Moyen-Âge, les églises, les couvents, les chapelles qui possédaient des reliques attiraient des foules de fidèles en quête de prodiges ; les pèlerins venus parfois de très loin participaient par leurs offrandes et par leurs achats à la prospérité des heureux détenteurs des reliques.

b) – Les reliques suscitent encore de nos jours la vénération des fidèles ; à certaines dates, des reliques sont exhibées dans les rues, accompagnées par une foule marchant en procession.

c) – L'abbaye de Conques, en Rouergue (actuellement dans le département de l'Aveyron) n'a réussi à devenir un centre de pèlerinages très prospère qu'après avoir récupéré à Agen les reliques de la jeune martyre Sainte Foy ; Conques devint même, grâce aux reliques de cette sainte, une étape obligée sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

d) – Pour pouvoir être vénérées sans tomber dans l'idolâtrie, les reliques doivent

avoir appartenu à des personnes canonisées, c'est-à-dire reconnues officiellement « *saintes* » par l'Église catholique ; d'où l'intérêt que certains portent à la canonisation des défunts dont ils possèdent des restes, afin d'attirer les pèlerins.

e) – Les papes ont parfois accordé des indulgences plénières aux pèlerins qui se déplacent pour vénérer les reliques de saints particulièrement éminents ; cette reconnaissance motive encore plus les fidèles à venir pour dépenser leurs économies.

f) – En l'an 800, le roi Charlemagne (742-814) offrit au pape Léon III (750-816) un coffret en forme de croix contenant le « *saint prépuce* », c'est-à-dire le prépuce de Jésus de Nazareth qui lui avait été retiré le jour de sa circoncision.

g) – D'après la tradition, Charlemagne rapportait cette relique sacrée de Jérusalem où un ange la lui aurait apportée pendant qu'il priait devant le Saint-Sépulcre.

h) – En retour, le pape Léon III couronna Charlemagne le 25 décembre 800 comme étant l'Empereur d'Occident.

i) – Le pape Léon III plaça cette sainte relique dans le *Sancta sanctorum* de la Basilique de Saint-Jean-de-Latran à Rome ; elle fut volée en mai 1527 dans le pillage de Rome par les troupes de Charles Quint.

j) – Lorsque, plus tard, il était conservé à l'abbaye de Coulombs (Eure-et-Loire) une croyance locale prêtait au *saint prépuce* le pouvoir d'apporter la fécondité aux femmes stériles et un accouchement sans difficultés aux femmes enceintes.

k) – La circoncision de Jésus est commémorée par les chrétiens, chaque année, le 1er janvier.

4 – [*Par analogie*] Ce qui a appartenu à un personnage célèbre auquel certains vouent une admiration proche d'un culte.

Exemple : Des reliques napoléoniennes.

5 – [*Par extension*] Objet que l'on conserve par révérence envers une personne disparue ou en souvenir d'une époque, d'un événement important.

Exemple : Une malle qui renferme des reliques historiques.

Réductance : Résistance que le noyau ferromagnétique d'une bobine offre à la pénétration du flux d'induction créé par le champ magnétique du circuit qui l'entoure, lorsque celui-ci est parcouru par un courant électrique.

Rem : Ancienne unité de mesure employée pour évaluer les divers effets biologiques causés par les rayonnements ionisants sur les tissus vivants.

Remarques : **a)** – Un *rem* équivaut à un centième de *sievert*, unité conventionnelle du Système international.

b) – *Rem* est l'acronyme de l'expression anglaise « *Röntgen Equivalent Man* », qui désigne l'équivalent chez l'homme des effets des radiations d'un *röntgen* de rayons X.

Remailler : Reprendre, quand elles ont cédé, les mailles d'un filet de pêche.

Remarque : On dit aussi *remmailler* ou *ramender*.

Rémanence : Persistance d'un phénomène, d'un état après la disparition de ce qui l'a provoqué.

Remarques : **a)** – Le temps de *rémanence* d'une image sur la rétine est d'environ 1/20 de seconde.

b) – On appelle *rémanence* de l'aimantation la persistance de l'aimantation quand le champ magnétisant a cessé d'agir (aussi appelée « *hystérésis magnétique* »).

Rémanent : Qui est dû à la rémanence.

Remarque : On dit aussi *résiduel*.

Exemples : **i)** Aimantation rémanente.

ii) Déformation rémanente, qui se conserve une fois que la contrainte qui l'a engendrée a cessé.

iii) Image rémanente du radar, qui persiste après que l'écho s'est déplacé et qui laisse sur l'écran une trace montrant la route suivie par la cible.

Remarque : 1 – Point remarquable (en anglais « *sea mark* ») facile à distinguer, dont les navigateurs peuvent relever l'azimut pour déterminer leur position à la mer, ou qu'ils utilisent pour servir de point de reconnaissance sur une côte ou dans le voisinage d'une rade, d'un port, de ses passes afin de se diriger par ce moyen dans les atterrages du lieu.

[Voir le mot *Atterrages*].

2 – Assertion intéressante ou conséquence qui peut faire partie d'une autre affirmation.

Rembarquer : Embarquer de nouveau quelque chose ou quelqu'un.

Exemples : Rembarquer une cargaison ; rembarquer des passagers ; du 27 mai au 4 juin 1940, les Britanniques rembarquèrent à Dunkerque les quelques divisions qui constituaient le corps expéditionnaire britannique sur le continent afin de défendre les Îles Britanniques après un éventuel débarquement des Allemands sur le sol anglais.

[Voir l'expression *Dynamo (Opération –)*].

Rembraquer : On dit assez indifféremment *rembraquer* ou *embraquer*.

[Voir le mot *Embraquer*].

Remède : [*Vielli*] Écart autorisé entre le titre et le poids légaux et le titre et le poids réels du métal employé dans la fabrication des monnaies ou des ouvrages d'orfèvrerie.

Remarques : **a)** – On appelle grains de remède des points gravés de chaque côté du poinçon pour indiquer cet écart.

b) – On dit aujourd'hui *tolérance* au lieu de *remède*.

Remède : 1 – Tout moyen employé pour prévenir ou guérir une maladie, une affection, pour soulager la souffrance.

2 – La substance médicamenteuse qu'on administre à cet effet.

Exemples : Un remède homéopatique ; l'ellébore était considéré au Moyen Âge comme un remède universel ; remède drastique ; un remède contre la migraine, à la migraine.

Remarques : **a)** – On oppose couramment les *remèdes homéopathiques* aux *médicaments allopathiques* ; les uns et les autres connaissent à peu près les mêmes taux d'échecs..

b) – [*Familier*] On appelle *remède de cheval* un remède très énergique mais brutal pour l'organisme.

c) – On appelle *remède de bonne fame* (souvent corrompu en *remède de bonne femme*) un remède ancestral de confection simple et auquel la tradition populaire prête des vertus curatives.

3 – [*Au figuré*] Ce qu'on emploie pour combattre ou guérir les souffrances du cœur, de l'esprit.

Exemples : Chercher un remède contre l'ennui, contre la mélancolie ; il a trouvé dans le travail un remède à ses soucis.

4 – [*Par extension*] Tout ce qui sert à combattre ou à faire cesser quelque malheur ou inconvénient, à surmonter une situation pénible ou à y mettre fin.

Exemples : Voyons s'il n'y a pas quelque remède à vos embarras ; chercher des remèdes contre le chômage ; sa bêtise est sans remèdes.

Reméré : 1 – Opération par laquelle une personne qui a vendu un bien le rachète à l'acquéreur selon des modalités prévues par le contrat de vente.

Exemple : Vente à réméré, avec faculté de réméré.

2 – Convention permettant cette opération.

Exemple : Clause de réméré.

3 – Opération boursière de placement à court terme consistant à vendre des titres, moyennant des liquidités rapidement mobilisables, à un acquéreur qui s'engage à les restituer à une échéance et à un prix déterminés.

Exemples : Contrat, placement à réméré.

Remérer : Remplacer la reine d'une colonie d'abeille par une nouvelle reine.

Remarque : Le *remérage* peut être :

- i)** *naturel*, avec l'essaimage de la vieille reine qui quitte la ruche accompagnée de plusieurs milliers d'ouvrières, ou
- ii)** *artificiel* avec l'introduction par l'apiculteur d'une cellule royale ou d'une reine vierge, après avoir sacrifié la vieille reine.

Remettre à la route : Remettre à la route, c'est reprendre la route que l'on tenait avant de s'en être détourné pour une raison quelconque.

Remarques : **a)** – On *remet à la route* quand on reprend le cap initial (ou à peu près) après que l'on a dévié de la route pour éviter une situation très rapprochée avec un autre navire, ou pour faire cesser un risque d'abordage et que le péril est écarté ; remettre à la route dans ces cas, c'est rejoindre la route tracée sur la carte.

b) – On remet à la route après avoir fait fausse route pour tromper l'ennemi.

[Voir l'expression *Fausse route*].

Remettre à la voile : Remettre à la voile, c'est faire voile, partir de nouveau après s'être arrêté un moment.

Rémige : Chacune des grandes plumes rigides de l'aile des oiseaux, qui leur servent à se soutenir dans l'air.

Remarque : On dit aussi *plume rémige*.

Remilitarisation de la Rhénanie : Après l'annonce de la ratification, le 27 février 1936, du traité d'assistance franco-soviétique, l'Allemagne introduisit timidement quelques éléments armés en Rhénanie le 7 mars 1936, en contravention avec les articles 42 et 43 du Traité de Versailles (1919) ou avec l'accord de Locarno (1925).

Remarques : **a)** – Le traité de Versailles du 28 juin 1919 imposait à l'Allemagne le paiement de réparations très élevées aux vainqueurs, des restrictions militaires en effectifs et en matériel et l'interdiction de faire pénétrer des forces armées sur la rive gauche du Rhin.

b) – La révision du traité de Versailles fut le thème favori du parti national-socialiste allemand, dans les années 1920 et 1930 ; ce thème était de nature à séduire l'électorat de base humilié par les vainqueurs de 1918 ; Adolf Hitler (1889-1945) avait promis, s'il arrivait au pouvoir, de réarmer le pays sans restrictions, de reconquérir les territoires allemands de l'Est, confisqués en 1919 au profit de la Pologne, de remilitariser la Rhénanie, afin d'être en mesure de repousser une attaque de la Belgique ou de la France et de rendre à l'Allemagne sa fierté volée.

c) – Les représentants des principaux États européens s'étaient réunis en 1925 à Locarno, une ville suisse sur les bords du Lac Majeur, en vue d'assurer la sécurité collective en Europe ; des accords furent signés le 16 octobre 1925 et ils furent ratifiés le 1er décembre 1925 ; l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France, entre autres, admettaient les dispositions des *articles 42 et 43 du Traité de Versailles* concernant la zone démilitarisée sur la rive gauche du Rhin (la Rhénanie).

Article 42 : Il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de construire des fortifications soit sur la rive gauche du Rhin, soit sur la rive droite, à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'est de ce fleuve.

Article 43 : Sont également interdits, dans la zone définie à l'article 42,

l'entretien ou le rassemblement de forces armées, soit à titre permanent, soit à titre temporaire, aussi bien que toutes manœuvres militaires de quelque nature qu'elles soient et le maintien de toutes facilités matérielles de mobilisation.

Article 44 : Au cas où l'Allemagne contreviendrait, de quelque manière que ce soit, aux dispositions des articles 42 et 43, elle serait considérée comme commettant un acte hostile vis-à-vis des puissances signataires du présent traité et comme cherchant à troubler la paix du monde.

L'accord conclu à Locarno stipulait que la France et l'Allemagne s'engageaient chacune à ne pas attaquer l'autre, avec l'Italie et la Grande-Bretagne comme garants ; en cas d'agression par l'un des deux premiers États contre l'autre, tous les autres s'engageaient à aider le pays attaqué.

d) – La Grande-Bretagne de Stanley Baldwin (1867-1947) trouvait le traité de Versailles trop sévère sur plusieurs points : le montant des réparations, fixé par le Français Georges Clemenceau, lui semblait excessif ; la diplomatie britannique était intransigeante sur le tracé des frontières occidentales de l'Allemagne, notamment avec la Belgique et la France, mais elle n'était pas opposée à une révision des frontières orientales de l'Allemagne ; à son avis, la démilitarisation de la Rhénanie donnait un avantage militaire trop important à la France.

e) – Lorsque l'ambassadeur de France à Berlin, André François-Poncet (1887-1978) informa le Gouvernement français que l'Allemagne allait occuper militairement la Rhénanie, le président du Conseil Albert Sarraut (1872-1962) déclara qu'il n'était pas « *disposé à laisser Strasbourg sous les canons allemands* » et qu'il souhaitait répondre par la force à l'agression allemande.

f) – Le Royaume-Uni de Stanley Baldwin refusa de se joindre à la France pour faire respecter la démilitarisation de la Rhénanie ; Londres reniait l'engagement que le représentant de la Grande-Bretagne, Austen Chamberlain (1863-1937) avait pris à Locarno, le 16 octobre 1925, de garantir l'observation des dispositions des articles 42 et 43 du Traité de Versailles qui concernaient la zone démilitarisée, rive gauche du Rhin.

g) – Le perfide traité naval bilatéral germano-britannique du 18 juin 1935, par lequel le Royaume-Uni autorisait le réarmement naval allemand, avait déjà torpillé d'autres dispositions militaires du Traité de Versailles.

h) – Le premier tour des élections législatives en France devait avoir lieu le 26 avril 1936, soit six semaines après l'entrée des premières unités de la Wehrmacht en Rhénanie ; une riposte militaire française, face au coup de force allemand, aurait été funeste pour les candidats du Parti Radical-Socialiste de Sarraut ; le Gouvernement français ne chercha pas à empêcher l'Allemagne de réarmer la Rhénanie.

i) – Rien ni personne ne s'opposant à un début d'implantation de la Wehrmacht rive gauche du Rhin, l'Allemagne considéra que les articles 42 et 43 du Traité de Versailles étaient abrogés ; à la moindre menace de riposte, les quelques unités qui avaient traversé le Rhin, d'Est en Ouest, le 7 mars 1936 l'auraient aussitôt retraversé en sens contraire ; devant la défaillance des gouvernements français et britannique, la Wehrmacht finit par occuper toute la Rhénanie.

Réminiscence : **1** – Brusque surgissement, à notre insu, d'un souvenir enfoui dans la *mémoire involontaire* ; la réminiscence est déclenchée par un événement ou un objet qui n'ont pas de lien direct avec ce souvenir, si ce n'est une forme de simultanéité entre un événement ancien comparable, ou un objet semblable, et le souvenir ; la réminiscence est d'abord activée de façon fugitive, puis parfaitement consciente si l'on y est préparé par des connaissances théoriques appropriées.

Remarques : **a)** – On parle aussi de *réminiscence* lorsqu'il s'agit d'un ressouvenir, du renouvellement d'idées presque effacées.

b) – Les réflexes étudiés sur le chien et décrits par le savant russe Pavlov procèdent d'une sorte de réminiscence.

2 – Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée, souvenir vague, souvent approximatif et incomplet d'un événement auquel on a participé, ou dont on a été le témoin, ou dont on a lu le compte-rendu, ou qui nous a été relaté, sans que l'on sache toujours très bien si l'on en a été l'acteur, le spectateur ou si l'on y est complètement étranger.

3 – Souvenir d'une lecture ancienne, remontant inconsciemment et plus ou moins précisément à l'esprit, mais qui peut orienter une action entreprise spontanément.

4 – Souvenir (souvent chargé d'émotion) d'un événement ancien, surgissant involontairement à l'occasion de la survenue ou de l'évocation d'un événement semblable.

Remarques : a) – La perception fugitive, visuelle ou auditive d'un petit signe peut déclencher dans la tête du manœuvrier la réminiscence d'une manœuvre passée semblable à la manœuvre présente.

Si la manœuvre passée avait réussi, ce sera un souvenir *oublié* qui provoquera l'action qui convient à la manœuvre en cours ; si la manœuvre passée avait manqué, on parlera de souvenir *refoulé* et l'action entreprise spontanément sera peut-être déclenchée de façon encore plus brutale, mais elle réussira néanmoins.

b) – L'épisode romancé de la *madeleine de Combray* décrit par l'écrivain français Marcel Proust (1871-1922) est un exemple fameux de mémoire involontaire.

Remarque : Certains prétendent que l'odeur qui avait marqué l'inconscient de Proust aurait été celle du pain grillé du petit déjeuner ; l'écrivain, sur le conseil de son éditeur, aurait remplacé *pain grillé* par *madeleine*, ce qui était une bonne idée !

5 – La *réminiscence* est le retour à l'esprit, souvent de manière fortuite ou spontanée, de faits, d'images, de sensations ou d'émotions appartenant au passé, que la mémoire ne situe pas avec précision et qu'elle peut même ne pas reconnaître.

6 – Pour le philosophe grec Platon (427-347 av. J.-C.) la réminiscence est le rappel de connaissances acquises par l'âme avant notre naissance, grâce à la méditation et à la contemplation des idées.

Remarque : Les Platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des réminiscences de ce que nous avons su avant la naissance.

7 – [*Par analogie*] On dit qu'un ouvrage est plein de réminiscences pour dire qu'il s'y trouve beaucoup de choses qui étaient déjà dans d'autres ouvrages.

Remise : 1 – Emplacement fermé, aménagé dans un bâtiment terrestre, où l'on met à couvert les voitures au repos.

Remarques : a) – On utilise plus souvent aujourd'hui, en français, le mot anglais *garage*, lui-même tiré du mot français *gare* (qui désigne à l'origine un lieu aménagé sur une rivière pour y retirer les bateaux, de manière qu'ils soient en sûreté, qu'ils soient à l'abri des glaces et des inondations et qu'ils n'embarrassent point la navigation).

b) – On appelle *voiture de remise* une voiture de louage avec chauffeur d'une certaine élégance qui, à la différence des taxis, ne porte pas de signe distinctif de caractère commercial visible de l'extérieur et concernant son activité ; une *voiture de remise* stationne obligatoirement à couvert ; elle ne peut ni stationner sur le bord des rues ou sur les places publiques dans l'attente des clients de passage, ni marauder dans les rues, boulevards ou avenues à leur recherche ; l'exploitation des voitures de remise est soumise à autorisation délivrée par l'autorité administrative. [*Code des Transports, Art. L3122-2 et L3122-2*].

c) – Une *voiture de petite remise* est un véhicule automobile comportant huit places assises au maximum, outre le siège du conducteur, qui est mis à titre onéreux, avec un conducteur, à la disposition des personnes qui en font la demande pour leur transport et celui de leurs bagages.

[Code des Transports, Art. L3122-1].

d) – On appelle *voiture de grande remise* une voiture luxueuse pouvant accueillir jusqu'à neuf passagers.

c) – À la différence des voitures de remise, les *taxis* qui sont également des véhicules automobiles comportant huit places assises au maximum, sont munis d'équipements spéciaux ; leur propriétaire ou leur exploitant doit être titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de la clientèle afin d'effectuer, à la demande de celle-ci et à titre onéreux, le transport particulier des personnes et de leurs bagages [Code des Transports, Art. L3121-1].

2 – [Par extension] Lieu où l'on range, où l'on dépose des objets divers, notamment du matériel de jardinage, de bricolage.

Exemples : Ranger ses outils dans la remise ; une remise à vélos (ou garage à vélos).

3 – Emplacement pour mettre les locomotives du chemin de fer au couvert.

Remarque : On dit aussi « dépôt ».

4 – Portion couverte d'un port où, dans certaines localités, on tient à flot et à l'abri les bâtiments désarmés.

5 – Endroit que des animaux isolés ou en groupe choisissent pour se reposer, se réfugier.

Exemples : La remise des cerfs ; tirer des perdrix à la remise dans un chaume.

Remarque : On prévoit parfois, en vue de la chasse, des plantations destinées à servir de remises aux animaux.

Remise : Le fait de remettre une chose en un lieu, une position, une situation donnés.

Remarques : **a)** – Remise, en ce sens, s'emploie surtout dans des locutions.

Exemples : La remise en ordre d'une pièce ; la remise à neuf d'un logement ; remise en cause ; remise en question.

b) – Remise peut exprimer la reprise, le recommencement ; remise en chantier ; remise en exploitation ; remise en marche ; remise en service d'une machine.

Remise : **1** – Le fait de donner quelque chose à quelqu'un, de lui en confier la responsabilité.

Exemples : La remise d'un paquet à son destinataire ; la remise d'un dossier de candidature ; la remise des clés à l'acquéreur, au locataire d'un logement ; la remise d'une pièce à conviction au greffe d'un tribunal.

2 – Dépôt d'une somme d'argent.

Exemple : Remise de chèques à un établissement bancaire.

3 – Cérémonie où l'on délivre solennellement une récompense, les marques d'une distinction honorifique.

Exemples : La remise des prix aux lauréats ; la remise de la coupe au vainqueur ; la cérémonie de remise de l'épée d'un académicien ; la remise d'une décoration, des insignes d'un ordre.

4 – Le renoncement à ce qu'on est en droit d'exiger de quelqu'un.

Exemples : Remise des intérêts à un débiteur ; remise de dette ; remise gracieuse, qui dépend du bon vouloir d'une autorité.

Remarque : On appelle *remise de peine* une mesure de clémence de l'autorité dispensant un condamné de tout ou partie de sa peine.

5 – [Par extension] Rabais, réduction de prix.

Exemples : Obtenir, consentir dix pour cent de remise sur le prix de vente ; accorder des remises aux collectivités.

6 – Ajournement, report à une date ultérieure.

Exemple : La remise de cette réunion compromet les négociations.

Remarques : **a)** – [Au tribunal] On appelle remise de cause ou, simplement, remise, le report des débats à une audience ultérieure.

Exemple : Le juge a accordé la remise demandée par l’avocat de la défense.

b) – On dit aussi *renvoi*.

Rémission : **1** – Sous l’Ancien Régime, *grâce* que le souverain accordait à un condamné.

Remarque : On appelait *lettres de rémission* des lettres patentes expédiées en chancellerie et adressées aux juges, par lesquelles le roi accordait sa grâce pour un crime commis dans des circonstances qui le rendaient excusable, par opposition aux lettres d’abolition qui accordaient le pardon pour un crime qui, de sa nature, n’était pas rémissible.

Exemple : Obtenir des lettres de rémission.

2 – Indulgence dont peut user une personne qui a droit, autorité ou avantage sur une autre, en supprimant tout ou partie d’une obligation.

Exemple : N’attendez aucune rémission de votre créancier.

3 – [Théologie chrétienne] Acte par lequel Dieu remet ses péchés à un pénitent ; pardon.

Exemples : Obtenir de Dieu la rémission de ses fautes ; la rémission des péchés, par l’entremise du prêtre, dans le sacrement « *de pénitence* » encore appelé « *de réconciliation* ».

4 – Atténuation ou suspension temporaire des symptômes d’une maladie.

Exemples : Rémission de la fièvre, de la douleur ; son cancer est en rémission.

5 – [Par métonymie] Période caractérisée par la diminution des manifestations pathologiques.

Remarque : On dit aussi *rémittence*.

Rémittance : Synonyme de *rémission*.

[Voir le mot *Rémission*].

Remmaillage : Action de remmailler un filet de pêche.

Remarque : On écrit plus souvent *remaillage*.

Remmailler : Reprendre, quand elles ont cédé, les mailles d’un filet de pêche.

Remarque : On écrit plus souvent *remailler*.

Remmener : **1** – Emmener une nouvelle fois.

2 – Conduire une personne, un animal au lieu d’où ils ont été amenés, d’où ils sont venus.

Exemples : Remmener un enfant au cinéma, remmenez cet homme en prison ; vous pouvez remmener le malade dans sa chambre ; il a remmené le chien à son maître.

Remarque : La première syllabe « *rem* » se prononce *ran*.

[Voir le mot *Emmener*].

Remolat (en anglais « *oar* ») : Synonyme d’*aviron* [en Méditerranée].

Remole (en anglais « *golph* », « *whirlpool* ») : Tournoiement d’eau ; sorte de gouffre.

Remonter [en parlant d’une rivière] : **1** – Remonter une rivière, c’est aller à contre-courant de cette rivière, de l’embouchure si la rivière se jette à la mer, ou du confluent avec la rivière dans laquelle elle se jette, vers sa source.

2 – On dit que l’on remonte une rivière quand on fait route de l’aval vers l’amont, l’amont étant nécessairement plus élevé que l’aval par rapport au nivellement général de la France.

Remarque : Le 28 octobre 2013, un journaliste de la radio « *France-Info* » dit que le paquebot « *Afrique* » des Chargeurs Réunis, qui avait quitté Bordeaux le

9 janvier 1920 pour Dakar, remontait la Gironde ; cela s'explique par ce que pour quelqu'un qui regarde la carte de la Gironde, assis dans un bureau à Paris, Le Verdon est au Nord et, donc au-dessus d'Ambès et de Bordeaux ; mais c'est invraisemblable, choquant et inadmissible pour quiconque a une petite idée de ces choses-là.

Le même jour, ce journaliste de « *France Info* », ainsi qu'un journaliste de la presse écrite (« *Le Figaro* ») racontèrent, chacun de leur côté, que l'« *Afrique* » abordé abordé le « *bateau-feu* » du plateau de Rochebonne alors qu'en réalité, il n'y avait jamais eu ni bateau-phare ni bateau-feu à Rochebonne, mais un ponton-feu.

P.S. Le naufrage de l'« *Afrique* », le 12 janvier 1920 à 3 heures du matin, fit 568 morts, dont 200 n'ont pas été retrouvés et 36 rescapés dont 2 décédèrent dans les jours qui suivirent.

3 – Remonter la côte ou, simplement remonter (en anglais « *to work up* » « *to send up* », « *to tide up* »), pour un navire à voiles, c'est naviguer vers la partie de la côte d'où viennent les vents ou les courants.

Remarque : On dit de même : *remonter au vent* ou *louvoyer* ; *remonter contre le courant* ; *remonter à contre-mousson*.

Remonter [*en parlant du temps*] : Le temps remonte quand, après une période de mauvais temps, le vent passe du sud-ouest vers le nord-ouest en passant par l'ouest, en même temps que le vent mollit et que le ciel se dégage des nuages qui l'encombrent.

Remarque : Cette situation fréquente sur la côte charentaise, surtout en hiver, se produit lorsqu'une dépression venant de l'Atlantique passe sur les îles britanniques d'ouest en est.

Remonter [*en parlant du vent*] : **1** – Remonter au vent, c'est faire venir le cap d'un navire vers la partie de l'horizon d'où souffle le vent.

2 – Dans une autre acception, on dit que le *vent monte* ou *remonte* quand il passe du Sud vers le Nord (en anglais « *shifts towards the north* »).

Remonter le gouvernail : Remonter le gouvernail, c'est le remettre dans ses ferrures quand il en est sorti.

Remonter le mouillage : **1** – Remonter le mouillage, c'est virer la chaîne de l'ancre qui a été mouillée pour retenir le navire, jusqu'à ce que cette ancre soit revenue à son poste de mer.

2 – **Procédure pour remonter le mouillage** :

i) Préparer la machine ou la voilure pour pouvoir faire route dès que l'ancre aura quitté le fond de la mer, dans la direction et à la vitesse désirées.

ii) Serrer le frein de la couronne de Barbotin ou vérifier qu'il est serré.

iii) Enlever les stoppeurs de la chaîne (ou tout autre dispositif analogue).

iv) Embrayer la couronne de Barbotin sur l'arbre du guindeau.

v) Pour commencer à virer, desserrer le frein et faire tourner le guindeau afin de rentrer à bord la chaîne de mouillage.

vi) Au fur et à mesure que passent les manilles (qui relient les différents maillons entre eux) l'homme de l'avant indique à la passerelle combien de maillons restent à rentrer, en faisant tinter la cloche de mouillage un nombre de fois correspondant au numéro d'ordre de ce maillon (par exemple, deux coups lorsqu'il ne reste que deux maillons à rentrer).

vii) Lorsque la chaîne a une longueur juste suffisante pour que l'ancre touche le fond de la mer, on dit que *l'ancre est à pic* ou qu'elle *apique* ; l'homme de l'avant en informe la passerelle.

viii) Si l'on vire encore la chaîne, l'ancre quitte le fond.

ix) Au moment où l'ancre a quitté le fond de la mer, on dit qu'elle a dérapé, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de frottements solides entre le fond de la mer et l'ancre. À cet instant, on fait tinter la cloche de mouillage rapidement et de façon continue pendant quelques secondes ; on note l'heure sur le livre de bord.

x) Dès que l'ancre a dérapé, le navire fait route, au sens du Règlement international pour prévenir les abordages en mer.

xi) On rentre la marque sphérique de mouillage ; de nuit, on allume les feux de tête de mât, les feux de côté et le feu de poupe, et on éteint les feux de mouillage.

Remarque : L'opération contraire de remonter le mouillage s'appelle mouiller.

3 – Cas particuliers :

i) Si l'on est affourché, on lève d'abord l'ancre sous le vent pour éviter de la surpatter ou de la surjaler

ii) S'il y a une croix dans les chaînes, on doit d'abord lever l'ancre qui est en dessous ; si on levait d'abord celle du dessus, elle crocherait la chaîne de l'autre.

Rémora : Poisson téléostéen au corps élancé qu'on rencontre surtout dans les mers tropicales, dont la première nageoire dorsale forme, sur sa tête, une sorte de disque adhésif comparable à une ventouse, ce qui lui permet de se fixer sur de grands poissons, des cétagés, des tortues ou même sur la coque des navires.

Remarques : **a)** – Les anciens attribuaient au poisson ainsi nommé le pouvoir d'arrêter les bateaux.

[Voir l'expression *Eaux mortes*].

b) – Les rémoras débarrassent de leurs parasites les animaux auxquels ils se collent.

c) – Rémora est tiré du latin *rēmōra* qui signifie retard, obstacle, parce que les anciens attribuaient à ce poisson le pouvoir d'arrêter les bateaux.

d) – On dit rémora ou rémore.

Rémora : Obstacle, retard, retardement.

Exemples : Il était prêt à terminer son affaire, mais il est survenu un rémora ; l'or et le plaisir sont deux grands rémoras pour la philosophie.

Remarque : Ce mot vient du latin *rēmōra* qui se dit d'une espèce de petit poisson appelé *rémora* ou *rémora* en français, auquel les anciens attribuaient le pouvoir de stopper les navires qui font route.

Remords : **1** – Sentiment douloureux de honte et de regret que l'on éprouve après avoir mal agi.

2 – Le remords est le reproche qu'un coupable reçoit de sa conscience.

Remarque : On ne doit pas confondre *remords* et *regret*.

[Voir le mot *Regret*].

Remorquage (en anglais « *warping* » « *towing* ») : **1** – Manœuvre qui consiste, pour un navire, à traîner un autre navire qui manque de moyens pour marcher, soit naturellement, soit par accident : on dit que le navire qui traîne est un *remorqueur* et le navire qui est traîné est « *en remorque* ».

Remarques : **a)** – Le remorqueur transmet sa force de traction au remorqué naguère au moyen d'un câble, d'un grelin, d'un fil d'acier ou parfois d'une aussière, maintenant d'une tresse que l'on appelle « *la remorque* » ; on utilise parfois plusieurs de ces cordages, notamment dans le remorquage en arbalète ou dans le remorquage à couple.

b) – La principale difficulté que doit constamment surmonter le capitaine du remorqueur, qui nécessite de sa part une attention de tous les instants, est d'éviter que le remorqueur et le remorqué fassent route avec des vitesses différentes.

c) – Si le remorqueur et le remorqué ont des vitesses différentes et que la remorque a molli, au bout d'un moment le navire le moins rapide accélère ou le plus rapide ralentit :

i) dans le cas d'un remorquage en flèche, la remorque raidit parce que la distance entre les deux navires augmente ;

ii) dans le cas d'un remorquage en arbalète, l'une des deux remorques qui était raide mollit ; l'autre remorque qui était molle raidit.

iii) dans le cas d'un remorquage à couple, l'une des amarres qui relient les deux navires et qui était raide mollit ; l'autre amarre qui était molle raidit.

d) – Lorsqu'une remorque ou une amarre qui était molle raidit parce que les deux navires qui ont des vitesses différentes s'écartent l'un de l'autre, cette remorque ou cette amarre s'allonge en absorbant de l'énergie ; l'énergie absorbée pour allonger la remorque ou l'amarre correspond à l'énergie utilisée pour réduire l'écart des vitesses des deux navires ; si la charge de rupture de la remorque ou de l'amarre est atteinte avant que les deux navires aient retrouvé des vitesses égales, la remorque ou l'amarre qui s'est allongée se rompt soudainement avec un bruit redoutable et les deux extrémités devenues libres de la remorque ou de l'amarre cassée fouettent et risquent de blesser ou de tuer les personnes qu'elles pourraient rencontrer sur leur passage.

2 – Le remorquage peut se faire :

i) *en flèche* (le remorqueur se tient devant le remorqué, qu'il tire au moyen d'une remorque capelée à son croc de remorquage ; la remorque est terminée à l'autre bout, soit par une seule pantoire, soit par deux pantoires maillées à l'œil de la remorque ; le remorqué prend, soit la pantoire unique par son chaumard central, soit les deux pantoires, l'une par un chaumard d'un bord, la seconde par un chaumard de l'autre bord),

ii) *en arbalète* (le remorqueur est devant le remorqué, deux remorques partant du croc de remorquage du remorqueur sont prises par le remorqué, l'une d'un bord, la seconde de l'autre bord),

iii) *à couple* (le remorqueur est accosté au remorqué et les deux navires sont convenablement amarrés l'un à l'autre).

Remarques : a) – Dans le remorquage à couple, les deux amarres en garde (l'une vers l'avant, l'autre vers l'arrière) doivent être tournées très raides, la tension de la garde qui a pris du mou avec la vitesse, doit être reprise dès que possible pour éviter un à-coup lorsque la vitesse du remorqueur sera modifiée et que la garde qui avait du mou sera remise en tension.

b) – Les deux gardes doivent avoir des caractéristiques comparables pour que, si le remorqueur change le sens de son effort afin de ralentir ou d'accélérer le convoi, la garde qui ne forçait pas commence à se tendre dès que la garde qui forçait commence à se détendre.

c) – Une amarre traversière à l'avant et une autre à l'arrière du navire remorqué complètent l'amarrage pour un remorquage à couple.

Remorquage : 1 – Juridiquement, le remorquage est une *opération conventionnelle*, c'est à dire qu'elle repose sur un échange de volonté entre le capitaine du navire remorqué et celui du navire remorqueur.

2 – Le remorquage se distingue de l'*assistance* (ou sauvetage) qui est une intervention obligatoire (moralement et légalement) et du *renflouement d'une épave* :

i) dans le premier cas, le navire qui prête assistance est tenu d'intervenir, dans la limite de ses moyens, au navire qui a demandé assistance ;

ii) dans le second cas, le navire assisté est transformé en épave et n'est plus susceptible d'émettre une volonté quelconque.

3 – Les opérations de *remorquage portuaire* s'effectuent sous la direction du capitaine du navire remorqué.

Remarque : Les dommages de tous ordres survenus au cours des opérations de remorquage portuaire sont contractuellement à la charge du navire remorqué, à moins qu'il n'établisse la faute du remorqueur.

4 – Les opérations de *remorquage en haute mer* s'effectuent sous la direction du capitaine du remorqueur.

Remarque : Les dommages de tous ordres survenus au cours des opérations de *remorquage en haute mer* sont à la charge du remorqueur, à moins qu'il n'établisse la faute du navire remorqué.

5 – Lors d'une opération de déséchouement, le remorqueur donnera *toujours* sa remorque à l'avant du navire échoué, sauf dans les deux cas suivants :

i) si le navire assisté est échoué de l'avant mais que son arrière est en eau profonde ;

ii) si des dispositifs, souvent gonflables, permettant de soulager l'arrière du navire échoué peuvent élever sa poupe et l'empêcher de toucher le fond.

Remarques : **a)** – Si un remorqueur établit sa remorque à la poupe du navire échoué pour le remettre à flot en culant, lorsque celui-ci commencera à flotter et à prendre un peu de vitesse, le convoi accélérera assez rapidement, entraînant l'abaissement de la poupe du navire déséchoué ; le remorqueur réduira nécessairement la puissance de sa machine et la remorque prendra du mou ; lorsque l'étambot du navire remorqué aura plongé dans l'eau jusqu'à pénétrer dans le fond de la mer, la remorque raidira soudainement et ralentira le remorqueur ; si l'élasticité de la remorque n'est pas suffisante pour stopper le remorqueur avant que sa charge de rupture ne soit atteinte, la remorque cassera à peu près en son milieu plutôt qu'à un portage.

b) – Si un navire est échoué par l'avant et que des rochers l'empêchent d'éviter sur place, le remorqueur établira sa remorque à la poupe du navire échoué, après qu'une entreprise spécialisée aura disposé un dispositif de sustentation à sa poupe.

c) – Avant de tenter de remorquer un navire échoué à la côte, on s'assurera qu'aucune brèche dans sa carène n'est susceptible de créer une voie d'eau qui le mettrait en péril de chavirer ou de se trouver submergé en cours de remorquage.

Remorquage à couple : 1 – Opération de remorquage dans laquelle le remorqueur et le remorqué sont placés l'un à côté l'autre et sont amarrés solidement l'un à l'autre par deux gardes et habituellement deux traversiers.

2 – Le succès du remorquage à couple tient au choix des deux gardes (avant et arrière) et à la façon de les établir.

Remarques : **a)** – Les deux gardes doivent être de même longueur et de caractéristiques identiques de manière à ce que lorsque l'une est en tension, l'autre ne prenne pas du tout de mou ; les deux gardes doivent avoir la plus grande longueur possible et être aussi parallèles que possible à l'axe du convoi.

b) – Lorsque le remorqueur change le sens de son effort, la garde qui était en tension voit sa longueur diminuer en même temps que l'autre garde commence à s'allonger ; on évite ainsi une brusque reprise du mou au moment de la mise en tension, qui entraîne parfois une rupture soudaine de l'une des gardes ou une avarie aux taquets sur lesquels les gardes sont tournées ou capelées.

Remorquage en arbalète : Sorte de remorquage en flèche dans lequel deux remorques sont capelées au croc du remorqueur et sont tournées d'un bord et de l'autre du navire remorqué, formant ainsi un angle aigu dont le sommet est le croc de remorquage.

Remarques : **a)** – Dans le remorquage *en patte d'oie*, on capelle une seule remorque sur le croc du remorqueur ; cette remorque est terminée, du côté du

bateau remorqué, par une manille d'où partent deux pantoires tournées d'un bord et de l'autre du navire remorqué, et un lance-amarres ; ce lance-amarres est nécessaire pour halier la manille à bord du navire remorqué lorsque l'on désire capeler ou larguer les pantoires sans mettre l'Équipage en péril.

[Voir l'expression *Patte d'oie*].

b) – Les petits bateaux qui se sont fait prendre sur une *filière à moules* telle qu'il en existe dans le Pertuis Breton, peuvent être dégagés au moyen d'un montage ressemblant à un remorquage en arbalète : le remorqueur fournit deux remorques capelées sur son croc de remorquage ou sur son bitton de remorquage : l'une est tournée à la proue du bateau qui se trouve engagé sur la filière, l'autre à sa poupe. Le remorqueur raidit les remorques et fait route entre deux filières, parallèlement aux filières et sans s'en approcher.

Les longueurs des remorques ont été réglées de telle sorte que le bateau engagé puisse glisser perpendiculairement à la filière et sauter par-dessus les bouées, une par une, jusqu'à l'extrémité de la filière.

Remorquage en flèche : 1 – Remorquage dans lequel le remorqueur et le remorqué sont placés l'un devant l'autre et sont reliés par une remorque en fil d'acier ou en cordage textile.

2 – Par temps calme, la tension de la remorque est équivalente à la résistance à l'avancement du navire remorqué et, si le train de remorque est convenablement disposé, la vitesse du navire remorqué est à peu près constante et sa route suit celle du navire remorqueur.

3 – Par gros temps, la vitesse du navire remorqué et sa route sont changeantes ; lorsque la vitesse du navire remorqué augmente, la remorque prend du mou ; lorsque la remorque se tend parce que la vitesse du remorqué a diminué au-dessous de celle du remorqueur, le navire remorqué doit accélérer jusqu'à reprendre la même la vitesse que celle du remorqueur, en tirant sur sa remorque ; si malgré l'élasticité la charge de rupture de la remorque est atteinte avant que les vitesses soient égalisées, la remorque casse, au milieu entre les deux navires plutôt qu'à un portage.

4 – La remorque transmet au remorqué l'accélération nécessaire pour que sa vitesse augmente jusqu'à atteindre celle du remorqueur ; l'élasticité de la remorque doit permettre d'absorber sans casser la force transmise pendant tout le temps nécessaire pour que les deux vitesses s'égalisent.

[Voir l'expression *À-coup*].

5 – L'élasticité de la remorque est le produit de l'élasticité par unité de longueur de la remorque par sa longueur.

6 – Si l'on ne peut pas allonger la remorque autant que nécessaire, on peut disposer un objet pesant au milieu de la remorque, qui permettra d'absorber de l'énergie en s'élevant à chaque fois que la remorque se tend, puis qui restituera cette énergie lorsque la remorque reprendra du mou (un pneu d'auto pour un petit bateau, une grosse ancre pour un navire plus grand).

Remarques : a) – Pour réduire les variations de la route et donc de la vitesse du navire remorqué à chaque fois qu'une embardée se dessine, l'effort exercé par la remorque devrait s'appliquer au remorqué sur le bord extérieur à l'embardée.

Pour cela, soit on pratique le remorquage en arbalète, soit on prolonge la remorque du côté du navire remorqué par une fourche, c'est-à-dire une pantoire de chaque bord ; on dit « *en patte d'oie* » si l'on a amarré un lance-amarres à l'extrémité de la remorque entre les deux pantoires ; ce lance-amarres (qui représente le doigt du milieu de la patte de l'oie) permettra au navire remorqué d'embraquer la remorque pour donner du mou dans les pantoires, si l'on doit les reprendre ou les larguer.

[Voir les mots *Arbalète*, *Pantoire*, *Fourche*, *Embraquer* et l'expression *Patte d'oie*].

b) – Si le navire remorqué fait des embardées de grande amplitude, la force appliquée sur le croc ou sur le bitton de remorquage du remorqueur au moment des à-coups, peut dépasser sa résistance à l'arrachement si cette résistance est inférieure à la charge de rupture de la remorque.

c) – Pendant un remorquage en flèche, si la vitesse du remorqué augmente, lorsqu'elle atteint son maximum, alors que le remorqué s'est écarté de la route suivie par le remorqueur, l'effort sur la remorque nécessaire pour ramener le remorqué derrière le remorqueur peut être excessif et dépasser la valeur de la traction au point fixe du remorqueur.

d) – Un remorqueur de quelques centaines de tonnes et de traction maximum au point fixe (en anglais « *bollard pull* ») égale à 100 kilonewtons peut casser une remorque dont charge à la rupture dépasse 700 kilonewtons, si le capitaine du remorqueur s'est laissé surprendre par un à-coup.

Remorquage (Feu de –) : L'expression « *feu de remorquage* » désigne un feu jaune ayant les mêmes caractéristiques que le feu de poupe [RIPAM - Règle 21 d)].

Remarque : Le feu de remorquage est placé à la verticale et au-dessus du feu de poupe [RIPAM - Règle 24 iv)].

Remorque (en anglais « *tow line* », « *towing line* ») : **1** – Action de remorquer un bateau.

Exemple : Prendre un navire en remorque, ou à la remorque.

Remarques : **a)** – Traditionnellement, dans la marine à voiles de nos grands-pères, on utilisait un fort câble en chanvre pour faire remorquer un navire par un autre, c'est-à-dire un gros grelin en chanvre, du même type que les câbles d'ancre.

b) – Lorsque le câble de l'ancre est une chaîne, on dit maintenant « *la chaîne de l'ancre* » plutôt que « le câble-chaîne de l'ancre », mais s'il s'agit du câble de remorquage, on dit « *le câble de remorque* » même s'il s'agit d'un fil d'acier et on abrège souvent en l'appelant « *la remorque* ».

c) – [Par extension] Action de remorquer tout autre véhicule.

Exemple : Prendre un camion en remorque

2 – La ligne qui sert à remorquer un navire en ligne prend le nom de « *câble de remorque* » ou de « *remorque* ».

Remarque : Une *remorque* doit être suffisamment élastique pour résister aux à coups après que la route ou la vitesse du navire remorqué sont venues à être un peu différentes de celles du remorqueur, que la remorque a molli et qu'elle se tend à nouveau.

3 – Une *remorque* doit avoir une bonne élasticité une grande résistance à la rupture.

4 – Un *remorque* doit être maniable pour être passée rapidement et pour être rentrée assez promptement pour ne pas engager l'hélice du remorqueur s'il doit l'utiliser pour manœuvrer.

5 – Une *remorque* qui ne flotte pas à la surface de la mer lorsqu'elle n'est pas sous tension présente un risque important d'être happée par une hélice.

Remarques : **a)** – Une *remorque* comprend habituellement :

i) la *remorque* proprement dite, dont l'œil est passé au croc de remorquage du remorqueur, ou qui est enroulée sur un touret à bord du remorqueur ; cette remorque peut être constituée d'un fil d'acier, d'une aussière, d'un grelin ou d'une tresse en cordage synthétique.

ii) – si la remorque est en fil d'acier, une *prolonge* en cordage élastique (en anglais « *spring* ») capable d'amortir les à-coups subis par la remorque lorsqu'elle se tend soudainement ; une prolonge en cordage naturel est

souvent un grelin en chanvre ; une prolonge en cordage synthétique est souvent une tresse en nylon.

iii) – une pantoire dont l'œil est capelé à bord du navire remorqué ; la pantoire permet d'éviter les dommages à la remorque proprement dite par ragage ou par cisaillement ; on utilise parfois deux pantoires, passées en fourche d'un bord et de l'autre de l'étrave du navire remorqué, et elles forment alors entre elles un angle d'environ $\pi/9$ (soit 40°).

b) – À titre d'exemple, pour un remorquage en flèche par un remorqueur capable d'exercer une traction au point fixe de 0,4 MN (40 tonnes-force) la remorque a une résistance à la rupture de 1,2 MN (120 tonnes-force) la prolonge élastique une résistance à la rupture de 1 MN (100 tonnes-force) et la pantoire une résistance à la rupture de 0,8 MN (80 tonnes-force).

c) – Dans le cas du *remorquage en arbalète*, on utilise deux remorques prises ensemble sur le croc du remorqueur et qui sont capelées, l'une d'un bord de l'étrave du navire remorqué, la seconde de l'autre bord.

[Voir l'expression *Croc de remorque*].

6 – On appelle aussi *remorque* le bateau, le véhicule tracté.

Remarque : Le mot *remorque* désigne notamment un véhicule dépourvu de force motrice, que l'on accroche nécessairement derrière une automotrice, un camion, une voiture, un tracteur, etc.

Exemples : Ce tracteur tire une remorque de foin ; remorque à deux, à quatre roues ; un camion avec remorque ; une remorque d'autorail.

Remorqué (en anglais « *warped vessel* ») : Navire qui, après avoir donné sa remorque à un autre navire, ou pris la remorque de cet autre navire, est tiré par ce navire qui devient le remorqueur.

[Voir le mot *Remorque*].

Remorque (Prise de –) : **1** – La prise de remorque consiste à établir un gros cordage appelé *remorque* entre un navire qui fournira sa puissance motrice (le *remorqueur*) et un navire qui sera soumis à cette puissance motrice (le *remorqué*).

Remarques : **a)** – La remorque devrait être un fil d'acier, une tresse, un grelin ou un câblot mais pas une aussière qui risquerait de se décommettre en cas d'à-coups.

[Voir les mots *Grelin*, *Câblot*, *Aussière*].

b) – Si la remorque peut flotter, on évite qu'elle soit engagée dans les hélices si elle se retrouve dans l'eau.

c) – Une tresse en huit, en polypropylène, peut faire une bonne remorque : elle flotte si elle est à l'eau et elle ne se défait pas en cas d'à-coups.

2 – La présentation pour la prise de remorque consiste, pour le remorqueur, à s'approcher du navire à remorquer jusqu'à être à portée de lance-amarre, en ayant alors une vitesse-surface égale ou très légèrement supérieure à celle du navire à remorquer.

Remarques : **a)** – La réduction d'allure du navire remorqueur doit être progressive pour que la vague qui le suit ne le dépasse pas au moment où il arrive bord à bord avec le navire à remorquer.

b) – Si le remorqueur se laisse rattraper par la vague d'accompagnement au moment où il s'arrête brutalement au côté du navire assisté, le navire remorqueur sera soumis à de violents mouvements de plate-forme, avec des risques d'accidents pour l'Équipage.

c) – Pour échapper à sa vague d'accompagnement, le capitaine (ou le patron) du navire remorqueur qui désire établir une remorque à l'avant du remorqué peut passer sur l'arrière du navire assisté et remonter le long de celui-ci, à petite

vitesse.

d) – Faire le tour du navire assisté permet au navire assistant de s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles à la navigation tels que des amarres issues du navire assisté et flottant à la surface de l'eau.

3 – La préparation pour la prise de remorque consiste, pour le remorqueur, à mettre chaque membre de l'Équipage à son poste et à disposer méthodiquement le matériel nécessaire pour établir la remorque.

Remarques : **a)** – Chaque membre de l'équipage du navire remorqueur connaît son rôle et s'y prépare ; il faut relativement beaucoup de monde sur le navire remorqueur pour passer une remorque à un autre navire.

b) – On prépare au moins deux lance-amarres et c'est chaque lanceur qui love, selon son expérience, le lance-amarre qu'il utilisera.

c) – La remorque est élongée sur le pont du navire remorqueur de manière à pouvoir être embraquée à la main ou virée avec un treuil ou un guindeau par le navire remorqué dès qu'un lance-amarres relie les deux navires.

d) – Tout le matériel de remorquage est disposé sur le pont du navire remorqueur de manière à ne pas rendre périlleuse la circulation de l'Équipage.

e) – L'envoi des lance-amarres et la passation de la remorque se font après que le capitaine du navire remorqueur en a donné l'ordre.

f) – Pour transmettre un lance-amarre au navire assisté, le navire remorqueur peut jeter à l'eau sur l'avant du navire à remorquer, un lance-amarres susceptible de flotter et le laisser dériver à la surface ; le navire assisté attrapera le lance-amarres avec un petit cordage muni d'un croc ou avec une gaffe lorsqu'il aura dérivé jusque sous son étrave.

4 – Un lance-amarres est envoyé avec un grand balancement du bras, sur ordre du capitaine du navire remorqueur, après que le navire remorqué se trouvera à une distance raisonnable ; un second lance-amarres est envoyé en même temps ou se tient prêt à être envoyé dans le cas où le premier aurait manqué ; selon la direction et le sens du vent, le navire assisté peut, lui aussi, préparer et envoyer un lance-amarres.

Remarque : Les lance-amarres qui ne seront pas utilisés seront rentrés à bord et lovés, puis remis à leur poste, prêts à servir, de manière à ne pas entraver la circulation sur les ponts.

5 – La remorque est établie entre les deux navires lorsque le capitaine du navire remorqueur l'ordonne ; le plus souvent, c'est le remorqueur qui donne sa remorque car celle-ci est adaptée en résistance, en élasticité et en longueur aux caractéristiques du remorqueur et aux conditions météorologiques du moment.

Remarques : **a)** – Après qu'un lance-amarres a été envoyé par l'Équipage du navire-remorqueur et qu'il a été saisi par celui du navire assisté, le remorqueur doit souvent s'écarter du remorqué pour des questions de sécurité ou de manœuvrabilité, compte-tenu du vent et de l'état de la mer.

b) – Lorsque le navire remorqueur a pris une position et une vitesse de sécurité, le capitaine donne l'ordre d'établir la remorque.

c) – La remorque fournie par le remorqueur est souvent prolongée par une pantoire dont l'œil sera capelé sur le navire remorqué ; la pantoire est une pièce d'usure qui permet d'augmenter la durée de vie de la remorque ; la remorque, dans ce cas, est constituée de la remorque elle-même et de la pantoire.

d) – On amarre l'œil de la remorque (ou de la pantoire qui la prolonge) au bout du lance-amarres et on demande au navire remorqué d'embrasser le lance-amarre puis la remorque jusqu'à pouvoir capeler l'œil de la remorque sur une bitte, un bitton ou un taquet si le navire assisté est un petit navire de plaisance.

e) – Lorsqu'un lance-amarre a été envoyé avec succès et en attendant de

commencer à envoyer la remorque, on prépare un autre lance-amarres paré à faire ajut à l'extrémité du premier pour le cas où la distance entre les deux navires deviendrait à un moment trop grande pour un seul lance-amarres.

f) – À bord du navire remorqueur, pendant tout le temps que l'on file la remorque, on fait au moins un tour avec la remorque sur le bitton de remorquage et on se tient paré à faire un ou plusieurs autres tours pour pouvoir, à tout moment, ralentir la vitesse à laquelle file la remorque, ou même l'empêcher de filer davantage.

g) – On s'assure que ni le lance-amarres ni la remorque ne risquent d'être engagés dans les hélices du navire remorqueur.

6 – Il est souvent préférable de prolonger la remorque, du côté du navire remorqué, par une fourche dont les branches sont constituées par deux pantoires qui seront capelées de chaque côté de l'étrave du navire remorqué, plutôt que de capeler un œil unique à l'étrave du navire.

[Voir les mots *Fourche*, *Pantoi*re et l'expression *Patte d'oie*].

Remarques : **a)** – L'emploi de deux pantoires disposées en fourche et capelées d'un bord et de l'autre sur le navire remorqué permet d'augmenter sa stabilité de route ; lorsque la pantoire d'un bord mollit à la suite d'une embardée et d'une accélération du navire remorqué, l'autre pantoire raidit, contrarie l'embardée du navire remorqué et le rapproche des eaux du remorqueur.

b) – Si l'on emploie deux pantoires disposées en fourche, on amarre le lance-amarre qui sert à établir la remorque, à la manille qui joint le bout de la remorque aux deux pantoires ; cela permet à l'Équipage du navire remorqué de tenir la remorque raide et de conserver du mou dans les pantoires le temps de les capeler d'un côté puis de l'autre à bord du navire remorqué.

c) – La pantoire ou les pantoires qui prolongent la remorque doivent être capelées sur des bittons ou sur des taquets assez résistants pour ne pas être arrachés en cas d'à-coups dans la remorque pendant le remorquage : lorsque le navire remorqué ne suit pas le remorqueur dans ses eaux et qu'il s'écarte d'un bord ou de l'autre, sa vitesse dépasse pendant un temps celle du remorqueur, puis la remorque mollit et le remorqué ralentit car il n'est plus tiré ; lorsque la remorque va se tendre à nouveau, la remorque absorbera une énergie considérable jusqu'à ce que les deux vitesses du remorqué et du remorqueur seront égalisées, après que le navire remorqueur aura ralenti et que simultanément le navire remorqué aura accéléré ; la force transmise par la remorque au taquet ou aux taquets du remorqué sur lesquels la pantoire ou les pantoires sont capelées dépend de la masse du navire le moins lourd et de la capacité de la remorque à s'allonger pour absorber de l'énergie, le temps que les vitesses des deux navires s'égalisent ; si la charge de rupture de la remorque est atteinte avant que les deux vitesses soient égales, la remorque casse ; la résistance du taquet sur lequel on capelle l'œil d'une remorque doit toujours être supérieure à la charge de rupture de la remorque.

d) – Si les taquets situés près de l'étrave du remorqué sont manifestement sous-dimensionnés, ce qui est assez fréquent sur les bateaux de plaisance fabriqués dans les chantiers français, on peut se servir de ces taquets pour guider la remorque (ou les *pantoires* qui forment les bras de la fourche) et on capellera ou on tournera la remorque ou les pantoires de la remorque à des bittons, à des taquets ou à d'autres points très solides placés vers le milieu ou même vers l'arrière du navire remorqué si c'est à l'arrière que se trouvent les points de capelage les plus robustes.

e) – L'énergie absorbable par la remorque avant la rupture dépend à la fois de la longueur de la remorque et de la nature du cordage employé.

f) – Dans le cas où le remorqueur et le remorqué sont des petits navires, un lourd

pneu d'automobile en caoutchouc armé, placé au milieu de la longueur de la remorque, permet d'absorber de l'énergie en se déformant lorsque la remorque est mise en tension ; de plus, de l'énergie est absorbée pour l'élever jusqu'à la surface ou même au-dessus de l'eau, lorsque la remorque se raidit ; cette énergie absorbée sera restituée lorsque l'enveloppe redescendra dans l'eau après que les vitesses des deux navires seront égales.

g) – Une remorque usée et fatiguée cassera sur un portage au départ du remorqueur ou à l'arrivée sur le remorqué ; une remorque qui casse au milieu, entre le remorqueur et le remorqué, est une remorque qui a été mise sous tension au début du remorquage ou remise en tension après avoir moli en cours de remorquage, de manière trop brutale.

h) – Une remorque en textile synthétique comme du nylon qui casse lorsque sa charge de rupture a été dépassée libère une énergie très considérable et chaque partie de la remorque revient vers son point fixe avec une très grande vitesse ; il est très périlleux de se tenir près d'une remorque qui va être mise sous tension au début du remorquage et encore plus dangereux de rester dans l'axe de la remorque en cours de remorquage si la remorque mollit et raidit subitement.

7 – On préparera toujours une bosse pour entourer la remorque sur remorqueur à hélices, pour le cas où celui-ci serait entraîné par le remorqué, par exemple s'il doit suivre le convoi en marche arrière ou si le remorqué l'a dépassé et l'entraîne ; la bosse est un cordage de moyenne section qui bride la remorque vers l'arrière du remorqueur lorsque le croc de remorquage du remorqueur est situé au milieu de sa longueur (cas d'un remorqueur à hélices).

Remarques : **a)** – Si le remorqué entraîne le remorqueur à une bonne vitesse et que la remorque est capelée ou tournée vers le milieu de la longueur du remorqueur, il est souvent très difficile ou impossible au remorqueur de changer de cap au moyen de la barre et de la machine sans larguer la remorque.

b) – La position d'équilibre stable en cap d'un remorqueur entraîné par sa remorque capelée ou tournée vers le milieu de sa longueur est telle que sa ligne de quille sera perpendiculaire ou presque perpendiculaire à la direction de la remorque qui l'entraîne.

c) – Pour permettre au remorqueur de conserver une incidence convenable par rapport à la direction de la remorque qui l'entraîne, sans compter uniquement sur la machine et la barre, on dispose tout à l'arrière du remorqueur, soit d'un bord soit de l'autre, une bosse qui embrasse la remorque et qui appelle la remorque perpendiculairement à la ligne de quille ; on règle la longueur de la bosse en fonction du cap à adopter, c'est-à-dire en fonction de l'incidence désirée de l'axe du remorqueur par rapport à l'axe de marche du convoi ; si l'on ne dispose pas de treuil de bosse, on doit régler la longueur de la bosse avant que la remorque ne rappelle de côté avec force.

Remorquer (en anglais « *to warp* », « *to tow* ») : Traîner un navire en étant :

i) soit devant lui au moyen d'une remorque (remorquage en flèche),

ii) soit devant lui au moyen de deux remorques (remorquage en arbalète),

ii) soit en étant accosté à lui et amarré à lui (remorquage à couple).

Remorqueur (en anglais « *warper* », « *tower* », « *tug boat* ») : **1 – Remorqueur de mer par utilisation** : Navire qui prend exceptionnellement en remorque un autre navire qui vient à manquer de moyens, c'est-à-dire qui l'entraîne à couple ou qui l'a pris en remorque en flèche et le tire dans ses eaux.

2 – Remorqueur de mer par destination : On appelle « *remorqueurs de haute mer* » certains navires spécialisés dans le remorquage en mer sur de longues distances ; ils sont munis de dispositifs spécifiques, notamment pour pouvoir

larguer la remorque sous tension, en cas de nécessité, lorsqu'il remorquent en flèche ; ils sont habituellement très manœuvrant.

Remarque : On les appelle *remorqueurs* même lorsqu'ils ne sont pas en opération de remorquage.

3 – Remorqueur de port : Navire spécialisé pour assister les navires qui manœuvrent dans des eaux confinées, notamment qui prennent un quai ou qui en appareillent, et qui doivent, pour cela, éviter ou manœuvrer dans des darses de petites dimensions.

Remarque : Les remorqueurs de port permettent d'augmenter les capacités de manœuvre des navires qui fréquentent des bassins confinés ; ils permettent aussi de rattraper des manœuvres mal engagées par le pilote.

4 – Le moment du couple d'évolution transmis à un navire par un remorqueur qui lui a donné sa remorque à la poupe ou à la proue, dépend :

i) de la tension de la remorque, et

ii) de la distance du centre de masse du navire à la ligne d'action de la remorque.

Remarque : La tension de la remorque dépend, non seulement de la poussée de l'hélice, mais, éventuellement, de la résistance de carène du remorqueur s'il est entraîné par un convoi qui fait route, notamment s'il aide le navire à éviter ou à changer de cap sous remorque en eau libre.

Remote : Mot anglais signifiant « à distance ».

Remarques : **a)** – Remote est tiré du latin *rēmōtus* qui est le participe de *rēmōvēo* et qui signifie : éloigné, retiré, écarté, situé à l'écart, situé à distance.

b) – L'expression anglaise « *remote control* » signifie *commande à distance*.

Remotion : Fait d'enlever ; soustraction.

Remotis (À –) : [*Familier*] À l'écart.

Exemples : J'ai mis cet habit à rémotis ; j'ai mis cette affaire à rémotis.

Remarque : Rémotis est tiré du latin *rēmōtus* qui signifie *éloigné, retiré, écarté, situé à l'écart*.

Remous (en anglais « *dead water* », « *eddy water* », « *whirlpool* ») : **1** – Tournoiement d'eau, notamment *derrière* un navire qui marche ou *près* des rochers, des bancs, des vigies, des piles de pont où existent des courants.

Remarques : **a)** – Les remous que l'on voit derrière un navire qui fait route avec une certaine vitesse s'appellent la *houache*.

b) – Le *sillage* est la vitesse du navire ; lorsqu'il y a beaucoup de sillage, il y a beaucoup de remous, beaucoup de houache, mais on ne doit pas confondre sillage et houache.

[Voir les mots *Houache, Sillage*].

2 – [*Par analogie*] Mouvement en sens divers, agitation.

Exemples : Les remous de l'air soulèvent le sable ; ils furent séparés par les remous de la foule.

[*Au figuré*] Cette élection a provoqué des remous dans le monde politique.

Remplage : **1** – Ce dont on remplit les espaces vides entre deux parements d'un mur de pierre, d'une ossature de bois, de métal, etc.

Remarques : **a)** – On dit aussi *remplissage*.

b) – On appelle *poteau de remplage* (ou *poteau de remplissage*) en charpenterie, une des poutres verticales intermédiaires d'un pan de bois.

[Voir le mot *Remplir*].

2 – Ensemble des montants et des nervures formant l'armature de pierre qui divise l'ouverture d'une baie.

Remarque : Remplage, en ce sens, s'emploie notamment à propos du style

gothique.

Exemples : Les meneaux sont des éléments de remplage ; le remplage d'une rosace.

Rempli : Longueur d'étoffe qu'on laisse au-delà des dimensions lors de la coupe et qui sert aux coutures.

Remplir (en anglais « *to fill* », « *to sink* », « *to be water-lodged* ») : *Remplir* une voile, c'est l'établir, l'orienter de manière à recevoir le vent dedans sans qu'elle batte ni faseie.

Remarque : On peut *remplir* une voile en laissant un peu arriver.

Remplir : 1 – Emplir de nouveau.

Exemples : Remplir les verres pour porter un nouveau toast ; remplir la caisse journalière de fuel-oil à mesure que le niveau baisse.

2 – Emplir entièrement.

Remarque : Au sens strict, *remplir* signifie « rendre complètement plein, combler » mais, dans la langue courante, il tend à se substituer à *emplir*.

3 – Faire en sorte que quelque chose soit plein.

Exemples : Remplir un verre à ras bord ; remplir les soutes.

4 – Compléter un document, un ouvrage, etc., en comblant les blancs, les espaces laissés vides.

Exemples : Remplir un questionnaire, une fiche, un dossier d'inscription ; remplir une grille de mots croisés.

5 – Occuper la totalité ou la majeure partie d'un espace, être nombreux en un lieu.

Exemples : La cale s'est remplie d'eau ; les manifestants remplissent l'avenue .

6 – [Par affaiblissement] Satisfaire, répondre à une attente.

Exemple : Ce candidat ne remplit pas toutes les conditions requises.

Remplissage (en anglais « *filling piece* », « *fulling* ») : 1 – Pièce de bois destinée à remplir un vide quelconque.

2 – Les *couples de remplissage* sont ceux que l'on place entre les couples ordinaires et cela peut aller jusqu'à ce qu'il ne se trouve plus, entre eux, que peu ou point de place vide.

3 – On nomme *bordages de remplissage* ceux qui sont compris entre les préceintes.

4 – On appelle *virures de remplissage* les virures faites de bordages d'épaisseur normale que l'on pose après avoir mis en place les virures faites de bordages de plus grande épaisseur nommées *ribords*, *préceintes*, *paracloses* ou *bauquières*. [Voir les mots *Préceinte*, *Bauquière*, *Ribord*, *Virure*, *Bordage*].

Remugle : 1 – Odeur de renfermé, de moisi.

2 – [Par extension] Toute odeur désagréable et tenace.

Rémunération d'assistance : 1 – Tout fait d'assistance ayant eu un résultat utile donne lieu à une équitable rémunération.

2 – Aucune rémunération n'est due si le recours prêté reste sans résultat utile.

3 – En aucun cas, la somme à payer ne peut dépasser la valeur des choses sauvées.

Remarque : Une rémunération d'assistance est due à l'Équipage du navire qui a prêté assistance à un autre navire, même si le navire assisté appartient au même armateur que le navire assistant.

Rémunérer : 1 – Récompenser.

Exemple : Rémunérer la vertu et châtier le vice.

2 – Payer quelqu'un en contrepartie d'un travail, d'un service.

Exemples : Rémunérer des journaliers, des employés ; un collaborateur bien, mal rémunéré.

3 – [Par métonymie] Rémunérer une mission.

Exemple : Activité rémunérée.

4 – [Par analogie] Rémunérer un capital, le rendre productif d'intérêts.

Renaissance : 1 – Seconde ou nouvelle naissance.

Exemple : La renaissance du phénix.

2 – Le fait, pour une chose, de réapparaître, de reprendre vigueur après une période d'affaiblissement, de déclin ou d'oubli.

Exemples : La renaissance d'une nation ; la renaissance économique d'un pays ; la renaissance d'une coutume.

3 – L'expression « *la Renaissance* » désigne, depuis le XIX^{ème} siècle et les travaux de Michelet, le mouvement qui, du XIV^{ème} siècle de Pétrarque au XVI^{ème} siècle d'Érasme, en Italie puis dans le reste de l'Europe, permit, en se distinguant de la culture essentiellement monastique et théologique du Moyen Âge, d'étendre aux laïcs les études philosophiques, les lettres, les arts et les sciences, et de les renouveler par l'étude d'écrits grecs et latins redécouverts ou rétablis dans leur texte original, ou par l'imitation des chefs-d'œuvre exhumés de l'art antique.

3 – [Par métonymie] Période s'étendant de la fin du Moyen Âge à la fin du XVI^{ème} siècle, qui inaugure les Temps modernes.

Renard (en anglais « *traverse board* ») : 1 – Autrefois, plateau circulaire en bois disposé horizontalement sur la dunette ou à la timonerie des navires, près de la roue du gouvernail, à peu près de la même grandeur que celle d'un compas de route et sur lequel se trouvaient représentés les 32 airs de vents ou rumbes ; à l'extrémité extérieure du rayon correspondant à chaque air de vent il y avait six ou huit petits trous alignés ; les trous étaient destinés à recevoir des chevilles qui représentaient les airs de vent suivis entre deux renversements consécutifs de l'horloge (un sablier de 30 minutes) : à la fin de chaque quart, on en déduisait le *chemin parcouru pendant le quart* et on le reportait dans le *livre de loch* (ou *casernet*).

[Voir les mots *Horloge*, *Casernet*].

Remarques : a) – Sur le rayon correspondant à chaque air de vent on avait percé huit trous si les quarts duraient quatre heures, six trous s'ils duraient trois heures, chacun de ces trous représentant le chemin parcouru, réellement ou moyennement, pendant une demi-heure d'*horloge de sable* (sablier de 30 minutes).

[Voir le mot *Horloge*].

b) – Si le timonier avait gouverné au Nord pendant une horloge, c'est-à-dire une demi-heure, il mettait une cheville dans le premier trou du Nord.

c) – S'il avait gouverné au Nord pendant deux heures de temps, c'est-à-dire quatre horloges, il mettait la cheville dans le quatrième trou du Nord.

d) – S'il avait gouverné au Nord pendant quatre horloges en début de quart, et pendant une horloge en fin de quart, en fin de quart il mettait la cheville dans le cinquième trou du Nord.

e) – On disait d'un officier chef de quart qu'il « *tirait au renard* » lorsqu'il indiquait volontairement un chemin parcouru plus favorable que l'estime, afin de paraître meilleur manœuvrier qu'il ne l'était en réalité.

2 – On donne aujourd'hui le nom de *renard* au tableau situé près de l'échelle de coupée, qui fait savoir quelles personnes sont à bord et quelles personnes sont à terre, lorsque le navire est au mouillage sur rade ou amarré à quai.

3 – Dans la Marine Nationale, on appelle *renard* le tableau de pointage de la présence à bord des officiers.

Remarque : Réalisé en laiton, ce tableau comporte en face du nom, de la fonction et parfois de la photographie de chaque officier, un coulisseau laissant apparaître,

soit la mention « à bord », soit la mention « à terre », soit éventuellement une autre mention correspondant aux nécessités du service.

Renard (en anglais « *dog hook* ») : **1** – Crochet plus ou moins fort, simple ou double, qui était jadis employé avec un cordage, pour déplacer et traîner de fortes pièces de bois dans les arsenaux.

2 – Grosse tenaille dont on se servait dans les ateliers de mâture pour saisir des pièces de bois afin de les élever ou transporter d'un endroit à l'autre dans l'atelier.

Renarder : **1** – Renarder une ancre, c'est l'*empenneler* (en anglais « *to back* »).

[Voir le mot *Empenneler*].

2 – [Argot] Avoir peur, lâcher pied et manquer de résolution au moment d'agir.

Renaudin (Jean-François) : Le Saintongeais Jean-François Renaudin (1750-1809) commandait le vaisseau de 74 canons « *Vengeur du Peuple* » à la 3ème bataille d'Ouessant, le 13 prairial an II (1er juin 1794).

Remarques : **a**) – Jean-François Renaudin termina sa carrière avec le grade de contre-amiral.

b) – Le nom de *Jean-François Renaudin* est gravé sur la 40ème colonne de l'Arc de Triomphe de Paris.

c) – *Jean-François Renaudin* était originaire du Gua en Saintonge (actuellement en Charente-Maritime).

[Voir les expressions *Vengeur du Peuple* et *Ouessant (Batailles navales d' –)*].

Renaudin (Mathurin-Cyprien) : **1** – Mathurin-Cyprien Renaudin est né en 1757 et est mort en 1826 à Saint-Denis d'Oleron ; il était second sur le vaisseau de 74 canons le « *Vengeur du Peuple* » que commandait son cousin, Jean-François Renaudin, à la 3ème bataille d'Ouessant, le 13 prairial an II : il coula avec le bateau avant de refaire surface et d'être fait prisonnier par les Anglais.

2 – D'abord soldat dans le régiment de Foix, il fut matelot sur la « *Daurade* » en 1781, capitaine d'armes sur la « *Ménagère* » en 1781-1782, volontaire sur le « *Mulet* » au début de 1783.

3 – De juillet 1783 à juin 1791 il pratiqua le commerce triangulaire entre la France, la Guinée et Saint-Domingue, en qualité de second lieutenant puis de second capitaine sur le « *Nisus* ».

4 – En 1786 il embarque comme enseigne sur le « *Plutus* » ; d'octobre 1786 à mai 1788 il est lieutenant sur le « *Railleur* » et, d'avril 1790 à juin 1791, lieutenant sur le « *Réparateur* ».

5 – En 1792 il est enseigne de vaisseau et embarque sur la « *Perdrix* » ; du 13 mai 1793 au 24 février 1794, lieutenant de vaisseau, il embarque comme second sur l'« *Andromaque* ».

6 – Embarqué le 26 février 1794 sur le vaisseau de 74 canons « *Vengeur du Peuple* » commandé par son cousin Jean-François Renaudin, il y resta jusqu'à son naufrage au large d'Ouessant le 13 prairial an II (1er juin 1794) après un combat inégal à un contre quatre.

Remarque : Revenu à la surface, il fut capturé par les Anglais et devint leur prisonnier.

7 – Capitaine de vaisseau le 29 juin 1795.

8 – De mars à juin 1799 il accompagna son cousin le contre-amiral Jean-François Renaudin à Naples.

9 – Du 15 septembre au 11 décembre 1799 il commanda l'« *Égyptienne* » ; le 12 décembre il devint capitaine de pavillon de l'amiral Jean-Baptiste Perrée (1763-1800) sur le vaisseau le « *Généreux* ».

Remarques : **a**) – Le 29 pluviôse an VII (18 février 1800) il dut se rendre après un

combat de deux heures sur les côtes de Sicile contre 3 vaisseaux et une frégate anglais de l'escadre de Nelson ; il resta prisonnier des Anglais jusqu'en mai 1800.

b) – le Conseil de guerre l'acquitta à l'unanimité le 17 floréal an VIII (7 mai 1800) pour la perte de son bâtiment.

[Voir le mot *Généreux*].

10 – Il fut mis à la retraite le 23 septembre 1800 avec une pension de 1500 francs, qui fut réduite à 1200 francs en 1804 et à 717 francs en 1817.

RENC : 1 – Sigle de l'expression *Regional ENCs Co-ordinating Centers*.

2 – Centre régional de coordination des ENC (Electronic Navigational Chart) chargé de leur diffusion et de leur mise à jour.

Rencontre du navire avec l'eau : 1 – Mouvement relatif du navire par rapport à la couche d'eau dans laquelle il est immergé (que ce navire soit lui-même en déplacement par rapport au fond de la mer, ou stoppé sur le fond mais dans une veine de courant).

Remarque : La réciprocité s'applique en hydrodynamique et les deux situations sont égales.

2 – La rencontre avec l'eau se caractérise par :

i) la *vitesse de rencontre* (c'est la vitesse relative du centre de masse du navire par rapport à l'eau qui n'a pas été perturbée par son passage).

ii) l'*orientation* de la rencontre avec l'eau, par rapport à la ligne de quille du navire (gisement).

3 – La vitesse de rencontre avec l'eau correspond à la *vitesse-surface* utilisée en navigation pour entretenir l'estime.

4 – Lorsque l'*orientation* de la rencontre avec l'eau n'est pas mesurée par rapport à la ligne de quille du navire (gisement) mais par rapport au Nord (azimut) cette orientation correspond à la *route-surface* utilisée en navigation pour entretenir l'estime.

Rencontrer : 1 – Croiser quelqu'un fortuitement, à l'improviste ; être au même endroit que lui sans l'avoir cherché.

Exemple : Je n'aimerais pas le rencontrer au coin d'un bois

2 – Faire la connaissance de quelqu'un ; être mis en relation avec lui.

Exemple : Nous avons accepté de nous rencontrer à la demande de nos proches.

3 – Rejoindre, retrouver quelqu'un de manière concertée.

Exemple : Le roi de France François 1er (1494-1547, de la maison de Valois) et le roi d'Angleterre Henri VIII (1491-1547, de la maison Tudor) se rencontrèrent à la demande du Français, du 7 au 24 juin 1520 au Camp du Drap d'or à Balinghem, près de Calais, afin de conclure une alliance contre l'Empereur du Saint-Empire, Charles V dit Charles Quint (1500-1558, de la maison de Habsbourg).

4 – Découvrir plus ou moins fortuitement quelqu'un ou quelque chose sur son passage, sur son chemin.

Exemple : En creusant, ils ont rencontré des vestiges archéologiques ; le navire rencontra de forts courants.

5 – [*En parlant de ce qui est ou qui semble être en mouvement*] Entrer en contact, toucher, heurter.

Exemple : L'étrave du navire a rencontré un iceberg.

6 – Constater la présence, l'existence de quelqu'un ou de quelque chose.

Exemple : On rencontre pareil génie une fois par siècle.

Rencontrer : Manœuvrer la barre à l'opposé de ce que l'on vient de faire pour annuler ou pour réduire le mouvement de rotation horizontale précédemment imprimé au navire.
[Voir l'expression *Rencontrer la barre*].

Rencontrer la barre (en anglais « *to shift the helm* », « *to meet ship with the helm* ») : Mettre la barre du bord opposé à celui où elle était auparavant pour atténuer la vitesse de l'embarquée en cours ou pour stopper l'embarquée.

Remarques : **a)** – L'ordre donné au timonier est, selon les situations :

- i)** « *rencontrez !* » ;
- ii)** « *rencontrez encore !* » ;
- iii)** *rencontrez davantage !* » ;
- iv)** « *rencontrez tout !* ».

b) – Cette opération a pour but d'arrêter la giration du navire quand on l'a fait tourner ou qu'on l'a lancé trop fortement sur un bord.

c) – On dit de même « *rencontrez l'auloffée !* » lorsque le timonier doit placer la barre de manière à arrêter le mouvement d'arrivée ou d'auloffée du navire.

[Voir les mots *Auloffée* et *Oloffée*].

Rendez-vous (en anglais « *assignment* ») : Lieu où les bâtiments d'une armée navale doivent se rallier s'ils sont séparés, ou après avoir rempli des missions différentes.

Remarque : Ce lieu est convenu d'avance, ou désigné par des signaux, ou indiqué par des paquets cachetés remis à chaque commandant de bâtiment, et qu'il ne doit ouvrir qu'à des époques ou dans des circonstances déterminées.

Rendre (en anglais « *to stretch* », « *to hold fast* », « *to return* », « *to be close to* », « *to deliver* ») : **1** – Un cordage *rend*, ou *donne*, ou *adonne* quand il s'allonge sous l'effort qu'il subit.

2 – *Rendre le mou* d'une manœuvre, c'est tenir bon dessous ou à retour, quand on hale sur cette manœuvre.

3 – *Rendre un salut*, c'est saluer à son tour, en se conformant aux usages.

4 – Un cargue-point, ou une autre manœuvre courante *est rendue* quand elle est à poste, par suite de l'action que l'on vient d'exercer.

5 – La gargousse d'une bouche à feu *est rendue* quand elle est à poste.

6 – *Rendre son bâtiment* après désarmement, c'est le remettre et le laisser aux soins de la direction du port.

7 – *Rendre le bord*, c'est mouiller ou s'amarrer à un quai.

8 – *Rendre le quart*, c'est remettre le service du quart à celui qui *prend* la suite.

Rendre (Se –) (en anglais « *to strike* », « *to repair on* », « *to surrender* ») : **1** – *Se rendre à sa destination* ou à un lieu quelconque, c'est appareiller et faire voile ou faire route vers cette destination ou vers ce lieu.

2 – *Se rendre à un ennemi*, c'est discontinuer sa défense ou y renoncer, et se déclarer en état de capture.

Rendzine : Sol peu épais et caillouteux formé, généralement en climat sec, sur des éboulis ou sur des roches calcaires qui se désagrègent facilement.

Remarque : La garrigue des régions méditerranéennes se développe sur des rendzines.

[Voir le mot *Doucins*].

René d'Anjou : René d'Anjou (1408-1480) est connu sous l'appellation de « *bon roi René* » ; il était le fils de Yolande d'Aragon et le beau frère du roi de France Charles VII.

Remarques : **a)** – Charles VII (1403-1421) fut le *dauphin* de l'épopée johannique ; il fut sacré et couronné roi de France le 17 juillet 1429 à Reims, en présence de Jeanne d'Arc et de René d'Anjou, à l'époque de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons (1407-1435), pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453).

b) – C'est René d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, qui apporta en Lorraine la croix d'Anjou à deux traverses de longueurs inégales ; cette croix est devenue la célèbre *croix de Lorraine*, adoptée en 1940 comme symbole de la prétendue *France Libre*.

[Voir les expressions *Roi René*, *Croix de Lorraine*, *France libre*].

René II de Lorraine : 1 – René II de Lorraine (1451-1508) était le petit-fils de René d'Anjou (le roi René, 1408-1480) qui fut le premier à cumuler les titres de duc de Bar et duc de Lorraine.

[Voir les expressions *René d'Anjou*, *Roi René*, *Croix de Lorraine*].

2 – René II reçut une bonne éducation à Saint-Dié (actuellement Saint-Dié-des-Vosges, dans le département des Vosges).

3 – Il reçut le titre et la charge de duc de Lorraine en 1473, à l'âge de 22 ans.

4 – Il vainquit le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, à la bataille de Nancy le 5 janvier 1477 ; le Téméraire y perdit la vie.

5 – René II fut frappé d'apoplexie le 10 décembre 1508 alors qu'il chassait les loups dans la région de Bar et il est mort quelques heures plus tard ; il est inhumé dans l'église des Cordeliers de Nancy, où reposent aussi les autres ducs de Lorraine.

Renfermis : Synonyme d'enclos.

Remarques : a) – Plusieurs lieux-dits du Poitou-Charente portent le nom de *Renfermis*.

b) – Le hameau actuellement appelé « *Le Renfermis* », sur la rive gauche du cours inférieur de la Charente, environ un kilomètre en amont de Soubise, figurait sous le nom de « *L'enfermerie* » sur les cartes de Beautemps-Beaupré (1766-1854).

[Voir le mot *Enfermerie*].

Renflé (en anglais « *bluffed* », « *proeminent* ») : Un navire est dit renflé quand ses couples, surtout vers les joues, sont plus proéminents qu'il n'est d'usage.

Remarque : Un navire renflé contient plus d'espace et il a moins tendance à tanguer, mais il est plus lourd, plus prompt à s'arquer lorsqu'il est chargé, et il marche moins bien sous l'allure du plus près.

Renflement : 1 – Le fait de devenir plus gros, plus volumineux.

Exemple : Le renflement des voiles sous l'effet du vent.

2 – [Par analogie] Renflement du son, de la voix.

3 – [Par métonymie] Partie renflée, bombée.

Exemple : Cette tige a un renflement au milieu.

Renflement (en anglais « *bluff* ») : On donne ce nom à la forme arrondie des couples d'un navire vers l'extérieur, quand elle est plus prononcée qu'il n'est d'usage

Renfler : Rendre plus gros, plus volumineux.

Exemples : Un oiseau qui renfle ses plumes ; le potier renfle la panse du vase.

Remarque : On dit *par analogie* : un chanteur qui renfle sa voix ; la rivière renfle, les eaux se renflent.

Renflouage (en anglais « *getting afloat* », « *bringing afloat* ») : Remise à flot d'un navire échoué accidentellement.

Remarques : a) – Le *renflouage* se dit d'un navire échoué accidentellement et qui se déséchoue par le seul effet de l'élévation du niveau de l'eau (par exemple à la marée montante).

[Voir le mot *Renflouement*].

b) – On dit et on écrit *Renflouage*, ou *Raflouage*, ou *Rafflouage*.

Renflouement : Action de sortir de sa fâcheuse position un navire échoué accidentellement en état provisoire d'innavigabilité et de le faire flotter à nouveau.

Remarques : a) – Le *déséchouement* se dit lorsque le navire, qui s'était échoué accidentellement et qui n'a pas subi de dommages importants, est remis à flot en utilisant des moyens mécaniques (habituellement des remorqueurs).

b) – Le *renflouement* se dit du déséchouement lorsque le navire, qui s'était échoué accidentellement, a subi des dommages importants.

c) – Le *renflouage* se dit d'un navire échoué accidentellement et qui se déséchoue par le seul effet de la marée montante.

d) – Le *déséchouage* se dit d'un navire échoué volontairement et qui n'a pas subi de dommages ; c'est le cas d'un navire qui se trouve dans une cale sèche que l'on remet en eau ; c'est le cas également d'un navire qui est entré dans un port de marée où il a reposé sur le fond à la basse mer et que le flot refait flotter.

Renflouer (en anglais « *to get afloat* », « *to bring afloat* », « *to buoy up* », « *to be waterborne* ») : Remettre à flot un bâtiment qui a coulé ou s'est échoué.

Exemple : La marée montante avait renfloué le navire.

Remarques : a) – Le terme *afflouer* s'emploie de préférence quand la remise à flot s'obtient par l'effet des marées ; on emploie de préférence le verbe « *renflouer* » quand on utilise des moyens mécaniques pour remettre un navire à flot.

b) – Un dit et on écrit *renflouer*, *rafflouer* ou *raflouer*.

c) – *Rafflouer* ou *raflouer* ne sont plus guère usités.

[Voir les mots *Afflouer*, *Renflouement*, *Renflouage*, *Afflouement*, *Afflouage*].

2 – Ramener un bâtiment échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

Remarques : a) – Si le fond est de sable ou de vase et s'il n'existe pas de têtes de roches susceptibles de crever la coque, on peut utiliser des remorqueurs pour faire glisser le navire jusqu'à un endroit où la hauteur d'eau permettra au navire de flotter.

b) – Pour renflouer, au moyen d'un remorqueur, un navire échoué *sur un fond sain* (une plage de sable, une berge de rivière) en forçant sur une remorque, on doit *toujours* capeler ou tourner la remorque sur l'*avant* du navire échoué, quitte à le faire pivoter sur place si sa position l'exige.

[Voir le mot *Déséchouer*].

c) – Si l'on tente de renflouer un navire échoué au moyen d'un remorqueur en forçant sur une remorque capelée à la poupe du navire :

i) au moment où le navire commence à flotter et cule, la remorque mollit,

ii) le remorqueur qui se trouve soudainement libéré prend de la vitesse et

iii) lorsque la remorque entrera à nouveau en tension, le navire déséchoué prendra de la vitesse,

iv) le navire acculera, sa poupe s'enfoncera dans l'eau,

v) son étambot percutera le fond,

vi) le navire juste déséchoué s'arrêtera soudainement et

vii) la remorque cassera si sa nature et si la longueur adoptée ne permettent pas de stopper le remorqueur avant que la remorque n'atteigne sa limite d'élasticité .

d) – On peut virer avec les moyens du bord des amarres capelées à terre, si les circonstances s'y prêtent (navire échoué devant un quai en dehors de la souille).

e) – On peut virer avec les moyens du bord des amarres frappées sur des ancrs mouillées pour la circonstance là où il y a suffisamment de hauteur d'eau.

3 – Diminuer la calaison d'un navire échoué jusqu'à ce qu'il flotte.

Remarques : a) – Pour renflouer un voilier de plaisance échoué dont la quille dépasse considérablement sous la carène, on peut le mettre à la bande afin de réduire sa calaison ; on pèse d'un bord à partir d'un autre bateau qui se tient par son travers, au moyen d'un cordage frappé en tête du mât du navire échoué.

b) – Pour renflouer un gros navire échoué, on peut l'alléger en rejetant du lest liquide à la mer ou en débarquant des charges (marchandises, combustible, agrès, etc.) dans des allèges ou directement à terre si le navire est à quai.

Renforcement : 1 – Le fait de donner ou de prendre plus de puissance, d'intensité.

Exemple : Le renforcement de la tempête.

Remarque : On appelle *renforcement* d'un cliché photographique l'accroissement des contrastes afin d'obtenir un tirage de meilleure qualité ou pour corriger les défauts de la prise de vue.

2 – L'état qui en résulte.

3 – Le fait de donner ou d'acquérir plus de solidité, de résistance.

4 – L'état qui en résulte.

Renforcer : 1 – Rendre plus solide, plus résistant.

Exemple : Renforcer la quille d'un navire.

2 – Se dit d'un groupe humain dont on augmente l'effectif, auquel on attribue davantage de moyens.

Exemple : Renforcer la veille à la timonerie dans la brume.

3 – Donner plus d'intensité, d'éclat, de vigueur à quelque chose.

Exemples : Renforcer les ombres, les ors d'un tableau ; renforcer les contrastes d'un dessin ; dans cet adagio, les bois renforcent les cordes.

4 – Accentuer, accroître.

Exemples : Renforcer des soupçons ; cela n'a fait que renforcer son ambition ; son voyage à Rome a renforcé son goût pour le latin ; sa méfiance s'est renforcée.

Remarque : « *Celui-ci* », « *celui-là* » sont des formes renforcées du pronom démonstratif « *celui* ».

Renfort (en anglais « *lining* », « *tabling* », « *bound* ») : **1** – [*En voilerie*] On appelle *renforts* les ralingues et les bandes de toile qui doublent l'épaisseur des voiles en certaines parties.

i) On appelle *renfort des fonds* le doublage de la voile dans la partie exposée aux frottements des cargue-fonds.

ii) On appelle *renfort des palanquins de ris* une laize de toile qui fortifie les trois plus élevés de ces ris ; il y en a deux pour le quatrième ris.

iii) On appelle *renfort de la vergue* la partie renforcée par des jumelles ; à l'extrémité du renfort se trouve le carré de la vergue sur lequel s'appuie le capelage.

iv) On appelle *tablier* la bande de toile qui est cousue en renfort, vers le bas et sur la partie arrière d'un hunier, d'un perroquet ou d'un cacatois, pour garantir ces voiles du frottement à leur portage contre les hunes ou les barres.

2 – On appelle *renfort*, un surcroît d'épaisseur que l'on laisse en certaine partie d'une vergue, d'un mât et, en général, d'une pièce de bois.

3 – On appelle aussi *renfort*, une fourrure, un doublage que l'on place à l'avant du navire pour le garantir du dommage que le portage des becs d'ancre peut lui causer.

4 – Le *renfort d'un canon* est la partie qui est comprise entre la plate-bande de culasse et la volée.

[Voir le mot *Volée* et l'expression *Plate-bande de culasse*].

Renseigner : Éclairer, informer quelqu'un en lui fournissant les indications dont il a besoin.

Exemples : Renseigner un visiteur ; renseigner un client avec obligeance ; on m'aura mal renseigné ; Mata Hari fut accusée d'avoir renseigné l'ennemi durant la Grande Guerre ; renseigner la police.

Remarque : L'emploi de *renseigner* dans des phrases comme « *renseigner un*

questionnaire, un formulaire » est fautif ; on utilisera les verbes *remplir* ou *compléter*.

Rente : Tout revenu régulier qui n'est pas directement le fruit du travail.

Rentier : Celui, celle qui vit de ses rentes, sans travailler.

Rentrée (en anglais « *housing* », « *tumbling home* ») : Rétrécissement de la largeur d'un navire en montant de la batterie basse aux gaillards.

Remarques : **a)** – La rentrée diminue l'espace à bord ; elle rend la manœuvre moins aisée ; la mâture est moins solidement tenue ; dans un combat, l'abordage est presque impossible.

b) – Il y a plus d'économie et de solidité dans la construction ; le poids de l'artillerie fatigue moins les ponts et les murailles ; les navires sont plus légers et naviguent mieux.

c) – Un navire qui a beaucoup de rentrée est dit « *frégaté* ».

Rentrer : **1** – Pénétrer dans un lieu après en être sorti, retourner d'où l'on vient.

Exemples : Rentrer dans sa chambre ; rentrer au pays, au bercail, au logis ; rentrer chez soi ; faire rentrer les vaches à l'étable.

Remarque : Dans la langue courante, il arrive que *rentrer* se substitue à *entrer* ; il convient cependant de ne pas employer l'un pour l'autre.

[Voir le mot *Pénétrer*].

2 – Se retrouver dans une position, une situation que l'on avait perdue ou quittée.

Exemples : Rentrer en faveur, en crédit, en grâce ; rentrer dans ses droits ; rentrer dans le rang ; rentrer dans ses frais.

3 – Reprendre son travail, son activité après une absence, des vacances, des congés.

Exemples : Le directeur rentrera de congé lundi ; les élèves rentrent de vacances la semaine prochaine.

4 – Pénétrer à l'intérieur.

Remarque : Rentrer, en ce sens, ajoute au verbe simple « *entrer* » une *nuance d'effort*, d'insistance, ou l'idée d'une plus grande profondeur.

Exemples : L'ennemi est *rentré dans la place* ; la clef *rentre difficilement* dans la serrure ; ce paquet ne *rentre pas* dans mon sac ; faire rentrer un pieu dans le sol ; un manche télescopique dont les parties *rentrent les unes dans les autres* ; il ne *rentre plus* dans son costume ; rentrer à l'École polytechnique.

5 – [*Familier*] Percuter, heurter violemment.

Remarque : En ce sens, on n'emploiera pas le verbe *entrer* mais seulement le verbe *rentrer*, perçu comme plus expressif.

Exemples : La voiture est *rentrée dans un arbre*, est *rentrée dans le décor* ; ils se sont *rentrés dedans*.

6 – Être contenu, inclus dans.

Remarque : *Rentrer* et *entrer* s'utilisent indifféremment en ce sens.

Exemples : Plusieurs métaux rares *rentrent* dans cet alliage ou plusieurs métaux rares *entrent* dans cet alliage ; il *rentre de nombreux ingrédients* dans cette sauce ; cela ne *rentre pas* dans mes attributions, dans mes intentions ; ce cas ne *rentre dans aucune catégorie*.

7 – Remettre à l'intérieur ce que l'on avait sorti ou qui était sorti.

Exemples : Rentrer sa voiture au garage ; rentrer les pans de sa chemise dans son pantalon ; rentrer le train d'atterrissage d'un avion ; le chat a *rentré ses griffes*.

8 – [*Par extension*] Mettre à l'abri ce qui était dehors.

Exemple : Rentrer les géraniums avant les gelées.

9 – Creuser, contracter, une partie du corps.

Exemples : Rentrer les joues, le ventre ; rentrer la tête dans les épaules.

Rentrer le pavillon : Faire descendre le pavillon au coucher du Soleil.

Rentrez : Commandement de *rentrer les avirons* d'une embarcation.

Renverguer (en anglais « *to bend again* ») : Renverguer une voile, c'est en reprendre ou souquer les rabans de faix quand ils ont adonné, afin de rapprocher la ralingue de la vergue.

Renverse : 1 – Mouvement en sens inverse.

Remarque : Se dit du vent qui vire de 180° ou environ.

2 – Changement de sens du courant de marée.

Exemples : Renverse de flot ; renverse de jusant ; la renverse aura lieu à huit heures.

Remarques : a) – La *renverse* du courant est le moment où un courant de marée change brusquement de sens.

b) – On dit et on écrit *renverse* ou *reverse*.

3 – L'expression « *à la renverse* » signifie vers l'arrière, sur le dos.

Exemple : Partir, se laisser aller, tomber à la renverse.

Renversement (en anglais « *reversing* », « *return* », « *reverting* ») : En parlant des courants, des marées, des brises, des moussons, qui ont un sens fixe pendant une période déterminée, et ensuite un sens opposé pendant une autre période, on appelle *renversement* le moment, l'époque, la circonstance du changement de sens.

Remarques : a) – Le renversement de la mousson a rarement lieu sans une perturbation considérable de l'atmosphère.

b) – On dit et on écrit *renversement* ou *reversement*.

Renverser : Voir *Reverser*.

Renverser : 1 – Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose, de manière qu'elle ne soit plus dans la situation où elle doit être.

Exemples : Il renversa la table, le buffet, la bouteille, les plats, etc. ; le vent renverse les plus grands arbres.

2 – On dit *renverser la cargaison*, renverser les marchandises d'un navire dans un autre pour dire les transborder immédiatement d'un navire dans un autre, sans les décharger à terre.

3 – Troubler, confondre l'arrangement des choses, mettre tout sens dessus dessous. *Exemples* : Il a renversé tous mes papiers, ma bibliothèque.

4 – Détruire l'état, troubler l'ordre des choses politiques et morales.

Exemples : Renverser un État ; renverser un tyran ; renverser la République ; cette décision renverse toute la jurisprudence.

Renvoyer de bord (en anglais « *to tack about* ») : Se dit quelquefois au lieu de « *virer de bord vent devant* ».

Répandre (Se –) (en anglais « *to come in direction* ») : Synonyme de venir à l'appel, en parlant d'une ancre.

Exemple : « *Nous nous répandîmes sur l'ancre* » signifie : « *nous vînmes à l'appel de cette ancre* » ou bien : « *nous nous mîmes dans la direction du câble de cette ancre* ».

Réparation : Acte par lequel l'auteur d'un dommage, d'une offense efface ou compense le préjudice causé à la personne qu'il a lésé.

Réparations : On appelle « *les réparations* » le séjour d'un navire dans un port pour faire des réparations urgentes ou pour assurer l'entretien préventif programmé de la machine de propulsion et des auxiliaires, des appareils du pont ou des emménagements destinés aux passagers ou à l'Équipage.

Réparations : Les réparations imposées à l'issue d'une guerre à un pays vaincu par le pays ou par la coalition des pays victorieux, sont justifiées par une sorte d'ordalie, à savoir que Dieu donnerait toujours la victoire à ceux qui avaient raison et la défaite à ceux qui avaient tort.

Remarques : **a)** – La France fut contrainte par le Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871 de payer à l'Allemagne cinq milliards de francs-or en réparations des dépenses occasionnées à l'Allemagne par la guerre de 1870-1871 que la France avait déclarée et perdue.

b) – L'*Établissement des Invalides de la Marine* paya à lui seul deux des cinq milliards de franc-or, pris sur ses réserves.

c) – Les Allemands occupèrent 6 départements français et Belfort, en garantie du paiement de l'indemnité de cinq milliards de francs-or ; la totalité de la somme fut payée rapidement et les derniers soldats allemands quittèrent le pays le 16 septembre 1873.

d) – Le Traité de Versailles du 28 juin 1919 imposa à l'Allemagne le paiement de deux cent vingt-six milliards de marks-or en réparations des dépenses occasionnées aux vainqueurs par la guerre de 1914-1918, que l'Allemagne avait déclarée à la France et perdue ; le paiement devait être échelonné sur quarante-deux ans, c'est-à-dire courir jusqu'au début des années 1960.

e) – Le montant initial des réparations imposées à l'Allemagne par le Traité de Versailles du 28 juin 1919 s'élevait à 132 milliards de marks-or ; la dette de l'Allemagne fut réduite par les plans Dawes (16 août 1924) puis Young (7 juin 1929) avant d'être supprimée par la Conférence de Lausanne (16 juin – 9 juillet 1932) au détriment de la France, après que l'Allemagne eut payé 22,8 milliards de marks-or ; à partir de janvier 1933, on ne parla plus des réparations dues au titre de la Première Guerre Mondiale.

Réparer (en anglais « *to refit* », « *to mend* ») : Quand il s'agit du gréement d'un navire, d'une voile, d'un mât, d'une vergue avariés ou détériorés, c'est y travailler pour les remettre en état, pour en changer les manœuvres ou les épisser, pour tout rétablir, autant que possible, sur le pied primitif.

Répartition : **1** – Action d'attribuer à chacun la part qui lui revient lors d'un partage.
2 – Le résultat de cette action.

Repas : Nourriture, ensemble des mets et des boissons que l'on consomme à des heures et selon des modalités fixées par les usages.

Repasser (en anglais « *to look at* », « *to refit* », « *to sway up* ») : **1** – Quand il est question du gréement d'un navire, c'est le visiter et le réparer.
2 – En parlant d'un mât, c'est le guinder.
3 – On dit *repasser les manœuvres* quand on les passe de nouveau, ou simplement quand on les passe.

Repentance : **1** – Manifestation de repentir, parole ou acte témoignant de la douleur du pécheur et de son désir de racheter ses fautes.

Remarques : **a)** – On ne s'en sert guère que dans le langage de la piété.

b) – À la différence du repentir, qui est une disposition intérieure, la repentance est une *manifestation extérieure* de cette douleur.

Exemple : Prière de repentance.

2 – [*Par extension*] Acte par lequel les dirigeants d'une collectivité reconnaissent les fautes commises par tout ou partie de ses membres à l'égard d'une nation, d'un groupe religieux ou ethnique.

Exemple : Les pays occidentaux ont été sommés de *faire repentance* pour l'esclavage, c'est-à-dire de faire des discours, d'édifier des monuments, etc.

Remarque : Le mot *repentance* est parfois employé facilement par certains

hommes politiques pour dénoncer telles actions de leurs prédécesseurs qui suscitent des polémiques, et pour faire savoir aux électeurs dont ils sollicitent les suffrages qu'ils ne s'associent pas à ces actions.

Repenti : 1 – Qui a reconnu ses fautes et manifesté le désir de se racheter.

2 – [*Par extension*] Qui s'est corrigé d'un défaut, d'un vice.

Exemple : C'est un joueur repenté.

3 – Se dit d'une personne qui désavoue l'organisation illégale à laquelle elle a appartenu et collabore avec la justice contre divers avantages.

Exemple : Un mafieux, un trafiquant de drogue repenté.

Repentie (Pointe de la –) : Pointe du Pertuis Breton dans la commune de Laleu, sur le continent, vis-à-vis de la pointe de Sablanceaux dans l'île de Ré.

Remarques : **a)** – Les communes de Laleu et de La Rochelle ont fusionné en 1880 pour permettre au nouveau bassin que l'on projetait de creuser dans la dépression appelée « *la Mare à la Besse* » qui se trouvait sur le territoire de Laleu, de devenir le bassin n°3 de La Rochelle.

b) – La baie située entre la pointe du Plomb et la pointe de la Repentie s'appelle « *baie de Moran* ».

c) – Le « *Petit Flambeau de la Mer* » écrivait « *Les Repenties* » au féminin pluriel (au XVIII^e siècle).

Repentie (Port de la –) : 1 – Ancien port situé à la pointe de la Repentie sur la côte d'Aunis, environ 2 kilomètres au Nord des ouvrages du port actuel de La Pallice.

2 – Il était abrité par deux jetées :

i) La jetée Nord avait 120 mètres de développement ; on y trouvait une cale le long de laquelle le fond était de 1,5 mètre (découvrant) à l'extrémité, 2,5 mètres (découvrant) au milieu et 3 mètres (découvrant) à l'origine.

ii) La jetée Sud avait 55 mètres de longueur.

3 – Le port de la Repentie a été utilisé avant le creusement du bassin de La Pallice pour le transport des passagers entre le continent et la pointe de Sablanceaux, à l'Est de l'île de Ré.

Repentir : 1 – Douleur que fait naître la conscience d'avoir offensé Dieu, qui s'accompagne du désir de se racheter et de la résolution de ne pas retomber dans ses fautes.

Exemple : Éprouver, témoigner un repentir sincère.

2 – [*Par extension*] Regret vif, mêlé de mécontentement et de déplaisir, qu'on éprouve d'avoir accompli quelque chose de blâmable ou d'avoir manqué à un devoir.

Exemple : Il a manqué à sa parole, il en a conçu un grand repentir.

3 – Faculté de revenir sur un consentement ou un refus, et notamment d'annuler un contrat commercial dans des circonstances déterminées.

Exemple : Dans une vente par correspondance, le consommateur dispose d'un droit de repentir.

Repérable : 1 – Qui peut être repéré, découvert.

Exemple : Un sentier aisément repérable.

2 – [*Par extension*] Se dit d'une personne ou d'une chose qui se remarque, qui ne passe pas inaperçue.

Exemples : Ainsi accoutré, il sera repérable ; camoufler un véhicule militaire pour le rendre moins repérable.

3 – On appelle *grandeur repérable*, par opposition à *grandeur mesurable*, une grandeur dont on peut comparer les différentes valeurs sans que celles-ci puissent faire l'objet d'opérations arithmétiques telles que la somme ou le rapport.

Exemple : La dureté des roches est une grandeur repérable.

Repère : 1 – Trait, marque que l'on trace sur différentes pièces d'un ouvrage pour les distinguer, afin de pouvoir ensuite les ajuster ou les assembler.

2 – [*Par extension*] Objet ou marque signalant un emplacement, une position, dont on se sert pour s'orienter, prendre des mesures, établir une comparaison ou une évaluation.

Exemples : Les repères d'un cadran, d'un niveau à bulle ; le cap du compas est un repère vertical gravé dans le fût de l'habitacle du compas vis-à-vis de la rose, dans le même plan vertical et longitudinal que l'axe de la rose ; les bouées, les feux servent de repères aux navigateurs ; à Paris, des repères indiquent sur certains murs la hauteur atteinte par les eaux lors de la crue de la Seine de 1910.

3 – [*Par analogie*] : Repère chronologique, temporel.

Exemple : La disparition de l'Empire romain d'Occident en 476 est souvent prise comme repère historique pour marquer la fin de l'Antiquité.

4 – Système d'axes sécants en un point appelé origine, qui permet de définir la position d'un point dans le plan ou dans l'espace grâce à ses coordonnées.

Remarque : Le repère cartésien d'un plan ou de l'espace est formé d'une origine et respectivement de deux ou de trois axes gradués.

Exemples : Un repère orthogonal, un repère orthonormé sont des repères cartésiens.

Repère cartésien : Référentiel formé d'une origine et de deux ou de trois axes gradués.

Remarque : Un repère orthogonal, un repère orthonormé sont des repères cartésiens.

Repère d'inertie : On appelle *repère d'inertie* un référentiel dans lequel on observe la loi d'inertie, dans lequel la loi d'inertie s'applique.

Remarques : **a)** – *Loi d'inertie*, ou loi de Newton : « *Tout corps persévère dans l'état de repos ou de mouvement uniforme rectiligne à moins qu'une force n'agisse sur lui et ne le contraigne à changer d'état* ».

b) – Il n'y a pas de forces d'inertie dans un repère d'inertie.

c) – Un repère en mouvement rectiligne uniforme par rapport à un repère d'inertie est un repère d'inertie.

d) – Tous les repères d'inertie sont en mouvement rectiligne uniforme les uns par rapport aux autres.

Repère local : Sphère de rayon infini, utilisée pour repérer les étoiles et les planètes dans le ciel.

i) L'origine du repère local est le centre de la sphère ; il est situé au point de la surface de la Terre où se trouve l'observateur.

ii) L'équateur de la sphère est défini par le plan horizontal de l'observateur.

iii) Le pôle est au zénith de l'observateur.

iv) Le méridien origine est pris dans la direction du Sud.

v) La latitude d'un astre dans ce repère est sa hauteur au-dessus de l'horizon.

vi) La longitude de l'astre dans ce repère est son azimut.

[Voir l'expression *Sphère locale*].

Répertoire : 1 – Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement.

2 – [*Théâtre, musique*] Liste des pièces jouées par une même compagnie, une même formation musicale ou dans un même lieu et qui peuvent figurer à leur programme.

Exemples : Le répertoire de la Comédie-Française ; cette pièce est entrée, est inscrite au répertoire ; le répertoire d'un quatuor.

3 – Ensemble des œuvres relevant d'un même genre, d'un même mouvement ou appartenant à une même époque. Répertoire comique, dramatique. Répertoire français, étranger ; répertoire classique, romantique.

4 – [*Familier*] Ensemble des tournures, des expressions qu'aime à utiliser une personne.

Exemples : Son répertoire d'excuses est inépuisable ; le capitaine Haddock est connu pour son répertoire d'injures.

Répéter (en anglais « *to say again* ») :

Remarque : [*Proverbe*] C'est par la parole *répétée* que se transmet le savoir.

Répétiteur : 1 – Instrument reproduisant à chaque instant les indications d'un instrument principal appelé instrument-maître.

Exemples : Répétiteur d'angle de barre ; répétiteur de compas gyroscopique.

2 – [*Jadis*] Bâtiment chargé de répéter les signaux optiques (signaux *scott* ou signaux flottants) faits par le commandant d'une force navale.

Remarque : Le répétiteur fait exactement les mêmes signaux que le commandant de la force navale, de manière qu'ils puissent être bien aperçus par tous les bâtiments de la force navale.

3 – Un cercle répétiteur est un instrument utilisé jadis dans les levés de plan et qui permettait, en répétant la mesure d'un même angle sans revenir au zéro, puis en divisant le chiffre obtenu par le nombre de mesures prises, de n'effectuer qu'une lecture et d'aboutir ainsi à un résultat plus précis.

Remarques : **a)** – Au XVIII^{ème} siècle, Méchain et Delambre utilisèrent des cercles répétiteurs lorsqu'ils mesurèrent le méridien terrestre afin de définir le mètre.

b) – Le mètre, à l'origine, était défini comme la dix-millionième partie de la longueur du quart du méridien terrestre.

c) – L'expédition de Pierre François André Méchain (1744-1804) et de Jean-Baptiste Delambre (1749-1822) mesura la longueur de l'arc de méridien entre Dunkerque et Barcelone entre 1792 et 1799.

Répétition : 1 – Redite, retour des mêmes mots, des mêmes phrases, de la même idée dans une expression écrite ou orale.

Remarque : La répétition pathologique des mêmes mots repris de la fin d'une phrase s'appelle la *palilalie*.

2 – Action de redire ce qu'un autre a déjà dit.

3 – Reproduction.

Repique : [*Vieilli*] Correction manuelle apportée sur des négatifs ou des épreuves de photographie argentique pour faire disparaître de légers défauts tels que des taches, des rayures, des traces de poussière, etc.

Replet : Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras.

Exemples : Il ne va plus à la chasse, il est devenu trop replet ; elle est trop replète.

Remarque : Il ne se dit point des animaux.

Réplétion : Augmentation de la gravitation en un endroit d'un astre, d'un nuage interstellaire, d'une galaxie, etc., qui est due à l'hétérogénéité de ceux-ci, par opposition à la *déplétion*, qui désigne une diminution de la gravitation.

Répliquer : 1 – Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle.

Exemple : Il me répondit telle et telle chose, mais je lui répliquai cela et cela.

2 – Quelquefois il signifie seulement *répondre*.

Exemple : Quand il commande quelque chose à ses gens, il ne souffre pas qu'ils lui répliquent.

Repo : Abréviation du mot anglais « *repository* » qui signifie, en français, *dépôt*.

Remarque : L'abréviation « *repo* » correspond au mot français « *dépôt* » et n'est donc pas d'une grande utilité.

[Voir les mots *Repository*, *GitHub*, *Git*].

Répondre : 1 – Un bâtiment répond à un signal reçu par un autre signal.

2 – On dit qu'un navire *répond bien à sa barre*, ou qu'il obéit à sa barre :

i) si, quand on gouverne à cap stabilisé et que l'on met un petit angle de barre, le cap change rapidement dans la direction où l'on a mis la barre :

ii) et si, quand le navire est en giration avec sa barre dans le sens de la giration, le fait de remettre la barre à zéro suffit à réduire la vitesse de rotation du navire, ou même à stopper la rotation ;

iii) et enfin si, quand le navire est en giration, rencontrer la barre arrête immédiatement la rotation.

Report : 1 – Action de copier, de déplacer, de transférer d'un endroit à un autre.

2 – Résultat de cette action.

Exemples : Le report d'une somme d'une colonne à une autre, dans un livre de comptes ; le report des points d'une épreuve d'examen sur une autre.

3 – Action de remettre à un autre moment, de repousser à une date ultérieure.

Exemples : Report d'une manœuvre ; report d'une cérémonie, d'un rendez-vous ; un report d'une journée ; le report à la prochaine marée ; le report d'un procès.

4 – [*Par extension*] Le fait de reculer la date d'un évènement dans le passé par décision judiciaire, de manière à faire remonter une situation plus loin dans le temps.

Exemple : Il peut y avoir report de cessation des paiements au cours d'une procédure de redressement judiciaire.

Remarque : On disait naguère « *report de faillite* ».

Reportage : 1 – Activité du journaliste qui recueille sur le terrain des informations et des témoignages sur l'actualité ou sur un sujet donné, et qui en rend compte.

Remarque : Les reportages donnent l'illusion que les observations éparses faites sur le terrain par les journalistes rendent compte de la situation réelle du monde.

2 – L'ensemble des informations et des témoignages ainsi recueillis et diffusés par un média.

Reporter : Porter au lieu où la chose était auparavant.

Exemple : Reportez ce livre à votre maître.

Reporter : Redire ce qu'on a vu ou entendu ailleurs.

Exemple : Vous avez reporté tout ce qu'on avait dit ici.

Remarque : On dit aussi *rappporter*.

Reporter : Journaliste qui relate et analyse ce qu'il a pu observer sur un lieu où il a recueilli des informations, des témoignages.

Remarque : On appelle *grand reporter* un journaliste chevronné qu'on charge de rendre compte d'événements importants ou de sujets qui appellent de longs déplacements, des enquêtes fouillées.

Repos : 1 – État d'un corps immobile par rapport à un référentiel donné.

Remarques : a) – Un corps est *au repos* quand les forces s'exerçant sur lui se compensent.

Exemples : Position de repos d'un pendule ; un voyageur assis dans un train est en mouvement par rapport à un référentiel terrestre, mais il est au repos par rapport à un référentiel lié au train.

b) – En mécanique, l'état de repos concerne deux genres de mouvements : le mouvement de *rotation* et le mouvement de *translation*.

c) – Comme le mouvement, le repos a besoin de *repères* pour être caractérisé.

i) Absence de rotation :

Le repos relatif pour la rotation dépend du repère choisi.

Le repos absolu pour la rotation est assez bien représenté, en mécanique

newtonienne, par un pendule de Léon Foucault ou par un gyroscope (par exemple un compas gyroscopique) ; on peut également prendre comme référence un repère immobile tel qu'une étoile lointaine, ou mieux un *quasar* dont la direction est déterminée par une interférométrie à très longue base. Un observateur associé à un tel repère est un observateur à moment angulaire nul (*OMAN*).

ii) Absence de translation :

Le repos relatif pour la translation dépend du repère choisi.

Le repos absolu pour la translation est (très) difficile à mettre en évidence.

2 – On dit qu'un navire à voiles est dans l'*état de repos* (en anglais « *stillness* ») quand il n'est ni couché, ni incliné par ses voiles, par l'effet des lames, par celui du vent ou par toute autre cause, et qu'il est droit dans son assiette.

3 – Absence ou cessation de mouvement ; état de ce qui n'est pas ou plus animé de mouvement.

Exemples : Au repos ; en repos ; cet enfant ne demeure jamais en repos.

4 – Cessation, suspension, pour une personne, des efforts que requièrent un travail, une occupation ; délasserment physique et mental qui en résulte.

Exemples : Prendre, s'accorder du repos, un moment de repos ; goûter un repos bien mérité ; travailler sans repos ; donner du repos, un temps de repos ; le médecin a prescrit un repos complet.

Repos hebdomadaire : La pratique du repos hebdomadaire remonte aux anciens babyloniens qui, par superstition, après avoir travaillé six jours ne faisaient rien le septième, de peur de faire des bêtises.

[Voir le mot *Climatérique*].

Remarques : **a)** – Pour les anciens Babyloniens, le *nombre sept* était maléfique.

b) – Les Romains auraient dit que le septième jour était *néfaste*.

c) – Le septième jour chômé est maintenant le premier jour de la semaine, le dimanche, qui est pour les chrétiens le jour du Seigneur, en latin *dñs dñmñicus*.

Repositionner : **1** – Remettre une pièce dans la bonne position, à l'emplacement qui convient.

Exemple : Repositionner une bouée déradée.

2 – [Par extension] Replacer un appareil, un engin dans la direction voulue.

Exemple : Repositionner les secteurs d'un feu.

Repository : [Informatique] Mot anglais signifiant *dépôt* [de logiciels].

Remarque : On emploie parfois le diminutif anglais « *repo* » (au pluriel « *repos* ») pour désigner les dépôts de logiciels.

[Voir les mots *GitHub*, *Git*, *Repo*].

Repoussoir (en anglais « *drive bolt* ») : Sorte de boulon en fer dont on se sert pour repousser, ou pour chasser les chevilles ou les clous des trous dans lesquels ils ont été introduits.

Reprendre (en anglais « *to overhaul* », « *to sheep shank* », « *to recapture* ») : **1** – Reprendre les haubans, les étais ou d'autres manœuvres de même nature, c'est en défaire les amarrages, les croisures, les étrives afin de raccourcir ces manœuvres quand elles ont trop adonné à l'usage pour pouvoir être raidies ; on refait ensuite ces amarrages, croisures, étrives.

2 – Reprendre la tournevire, c'est la remettre en place sur la poupée du cabestan.

3 – Reprendre un palan, c'est le frapper plus haut ou plus loin, quand la poulie qui tient le fardeau l'a mis trop près de l'autre poulie.

4 – Reprendre son poste dans une ligne ou dans un convoi, c'est faire la route et les manœuvres nécessaires pour revenir au poste assigné lorsqu'on l'a quitté et qu'on s'en est éloigné pour une raison quelconque.

5 – Reprendre un navire à l'ennemi, c'est enlever à l'ennemi un bâtiment dont il

s'était emparé.

6 – Un navire *reprend le large* lorsque, après être entré dans un port, il se remet en route vers le large ou vers le but de sa destination.

Représailles (en anglais « *reprisals* ») : **1** – [Vieilli] Traitement que l'on fait subir à l'ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre.

Remarques : **a)** – Les *représailles* sont habituellement un acte de même nature que celui qui y donne lieu.

b) – Jadis, les *représailles* pouvaient consister en l'expédition de bâtiments armés en guerre et pourvus de commissions appelées *lettres de représailles*, qui arrêtaient en mer des navires de commerce de la nation ennemie.

c) – Le mot italien « *vendetta* » qui signifie *vengeance* désigne des représailles entre les membres de familles proches géographiquement mais opposées par un litige et qui manifestent une inimitié et une hostilité réciproques pouvant aboutir à des meurtres.

d) – En Corse, en Sicile, en Sardaigne, en Italie ou ailleurs, de représailles en représailles, on oublie parfois les raisons du conflit qui a conduit à l'escalade dans la violence et à la fuite en avant des deux bords.

2 – Souffrances ou assassinats perpétrés par une armée régulière contre des populations civiles innocentes, pour se venger d'attaques perpétrées contre elle par des terroristes, et pour dissuader les francs-tireurs ou les forces spéciales ennemis de récidiver.

Remarques : **a)** – Des civils communistes français, qui se faisaient appeler Francs-Tireurs Partisans (FTP), reçurent de Londres, au printemps 1944, la consigne de retarder « *à n'importe quel prix* » une division blindée allemande en résidence à Toulouse et qui devait rejoindre le front de Normandie afin d'empêcher les Anglo-Américains qui débarquaient en France depuis le 6 juin d'envahir l'Europe : en représailles, les militaires allemands arrêtaient et exécutèrent sommairement, notamment à Tulle et à Oradour-sur-Glane, des civils soupçonnés d'aider les FTP.

b) – La « *solution secrète* » pour éradiquer le terrorisme islamique, que Donald Trump exposa en décembre 2016 lors d'une émission sur la chaîne de télévision américaine CNN, est basée sur le fait que, si les terroristes acceptent de jouer avec leur propre vie, ils prennent grand soin de celle de leurs familles ; entre le 23 avril et le 26 mai 2017, plusieurs raids de l'US Air Force ont tué des centaines de civils en Irak et en Syrie ; pour le Pentagone, ce sont des « *dégâts collatéraux* » mais les djihadistes considèrent ces assassinats comme des représailles qui appellent, de leur part, d'autres représailles contre les États-Unis ou contre les pays dans la mouvance des États-Unis.

[Voir le mot *Mouvance*].

Représentation : **1** – Action de faire voir ou de rendre présent à l'esprit.

Exemples : Représentation fidèle, représentation exacte, représentation erronée, représentation mensongère, représentation spontanée de la réalité.

Remarques : **a)** – Nous considérons instinctivement et sans hésiter qu'une représentation *spontanée* possède la force de l'évidence.

b) – La sensation d'évidence résulte de l'instruction que nous avons reçue.
[Voir le mot *Reproductibilité*].

2 – Relation associant conventionnellement un signe, un symbole ou une allégorie à une chose, une notion, un phénomène ou une personne.

Exemple : Pour les premiers chrétiens, le poisson était la représentation du Christ.

3 – [Par *métonymie*] Ce signe, ce symbole ou cette allégorie.

Exemples : Représentation du système solaire par le modèle de Ptolémée, de Copernic ; représentation graphique d'une fonction mathématique ; représentation conforme de la Terre sur une carte marine dite « *de Mercator* ».

[Voir le mot *Mercator*].

4 – Acte par lequel une chose devient présente à l'esprit et par là, un objet de pensée.

Exemples : La représentation d'un concept, d'un objet idéal ; représentation sensible.

5 – [*Par extension*] Manière de considérer, d'envisager une chose, conception que l'on s'en fait.

Remarque : On appelle représentations collectives des valeurs, des idées ou des symboles qui appartiennent aux traditions d'un groupe social, d'une communauté et qui s'imposent à leurs membres.

Exemple : Les mythes constituent des représentations collectives.

Représentation cartographique : 1 – Une carte est la représentation plane de la surface courbe d'un corps sphérique ou d'un ellipsoïde.

Remarque : Une carte n'est jamais la reproduction exacte de la Terre ; au mieux, elle correspond aux choix de représentation arbitraires du cartographe.

2 – Chaque point de la surface courbe est représenté par un point unique sur la surface plane de la carte, après une transformation mathématique appelée projection.

Représentation mentale : La représentation mentale est l'évocation de ce qui n'est pas accessible aux sens.

Remarques : **a)** – Certaines perceptions sensorielles restent activées en l'absence de toute stimulation externe.

b) – La visualisation sans les yeux et l'imagination aident à exploiter les concepts.

c) – En manœuvre des navires, la représentation mentale consiste à fermer les yeux et à visualiser une image du navire ; on le fait alors se déplacer, sans ouvrir les yeux, dans un environnement que l'on imagine aussi ; on poursuit la manœuvre imaginaire d'étape en étape.

d) – Si l'on n'a pas cette capacité de représentation mentale, on peut profiter d'un stage dans un simulateur de manœuvre pour essayer de l'acquérir.

e) – Toutes les sensations issues des organes des sens : vue, ouïe, odorat, ne doivent pas atteindre les aires cérébrales de traitement de l'information ; pour obtenir une représentation mentale adaptée à la situation, le manœuvrier expérimenté extrait et analyse plus ou moins inconsciemment les informations utiles au milieu d'un paysage confus et varié et il inhibe la transmission de celles qui sont susceptibles de le distraire ; son œil perçoit ce qui est important pour la manœuvre en cours et l'activité intrinsèque de son cerveau lui permet de remplacer les informations fugitives perdues au stade de la perception et de produire du sens malgré tout ; la perception sensorielle est une fonction complexe où se mêlent les sensations présentes et tout un répertoire d'expériences acquises et d'événements mémorisés.

[Voir le mot *Complexe*].

f) – Une émotion soudaine (surprise, inquiétude) au cours de la manœuvre peut provoquer le rappel de souvenirs inconscients mémorisés depuis plusieurs années et qui paraissaient oubliés ; le contexte de l'époque resurgit soudain, accompagné de la vision claire de l'évolution probable de la manœuvre actuelle : c'est en quelque sorte la représentation mentale de ce qui n'a pas encore eu lieu par un raccourci entre un passé lointain et un avenir immédiat ; les dispositions qui sont prises, alors que la manœuvre semblait mal engagée, le sont avec la rapidité que

permet l'absence de réflexion ; le résultat est de nature à épater les témoins, même les plus avertis, par la pertinence des décisions qui ont permis de l'atteindre.

g) – Les conditions émotionnelles jouent un rôle dans le transfert des événements dans la mémoire à long terme : on garde en mémoire beaucoup plus facilement et bien plus longtemps les manœuvres où nous avons éprouvé des doutes, ou même au cours desquelles nous avons eu des craintes, que celles qui ont semblé faciles.

h) – Malgré l'activation des « *neurones-miroirs* » dans le cas où l'on assiste en simple spectateur à une manœuvre réelle, malgré la détermination à se « *prêter au jeu* » dans le cas d'une séance sur un simulateur électronique de manœuvre, seule la *direction réelle* d'un navire réel, avec le choix personnel des ordres à la barre, à la machine, aux amarres ainsi qu'aux moyens d'assistance extérieurs, permet d'éprouver les émotions dont le rappel déclenchera une représentation mentale adaptée à une manœuvre future comparable.

i) – Le contexte émotionnel conditionne la mémoire ; les émotions positives, notamment la réussite, favorisent une bonne mémorisation et la formation d'une *représentation mentale* anticipée et prédictive.

j) – Percevoir, c'est reconnaître ce que l'on cherche ; la perception est indissociable de la mémoire ; la perception est la source et le produit de la mémoire ; percevoir, c'est encore chercher des objets par l'activation de réseaux neuronaux associatifs qui aboutissent à ces objets dans la mémoire ; la *représentation mentale* est la juxtaposition d'une perception sensorielle actuelle et de connaissances préalables acquises et mémorisées à l'occasion d'expériences antérieures.

Reprise (en anglais « *overhauling* ») : La *reprise d'une manœuvre* consiste à la recommencer.

Remarque : La situation à partir de laquelle une manœuvre ne peut plus être reprise s'appelle le *point de non-retour*.

Reprise : [En voilerie] Petite réparation qu'on fait en passant des fils dans la toile pour la renforcer ou pour éviter qu'un accroc ne s'agrandisse.

Reproductibilité : **1** – Caractère de ce qui est reproductible.

Remarques : **a)** – La reproductibilité est souvent considérée comme l'un des critères de validité d'une expérience scientifique.

b) – Certains résultats scientifiques ne sont pas reproductibles par nature.

Exemples : Les résultats de la cosmologie, de la climatologie.

2 – Le postulat selon lequel la reproduction d'une expérience scientifique conduite selon les mêmes méthodes donnera les mêmes résultats que l'expérience de référence, ne résiste pas à un examen approfondi.

Remarque : Une expérience que l'on reproduit parfaitement à chaque essai est un exercice pour étudiants, ou une simulation électronique.

3 – De tout petits détails qui n'ont pas été pris en considération dans le protocole d'une expérience scientifique, ou d'une opération complexe, peuvent en modifier considérablement le résultat final.

Remarque : Si le savoir-faire *implicite* d'un opérateur échappe à un autre, le résultat de la même expérience scientifique peut être différent.

4 – Des effets de seuil et la non linéarité des réponses dans certains protocoles peuvent rendre aléatoires les résultats d'opérations apparemment identiques lorsque l'incertitude sur les valeurs de paramètres difficilement quantifiables dépasse la marge d'erreur admissible.

Remarque : L'expérience des « *catastrophes évitées d'extrême justesse* » participe à la construction du savoir-faire implicite, difficilement transmissible, que le manœuvrier expérimenté a acquis avec le temps et qui lui permet, plus que les seules dimensions du navire, de juger qu'un jeune camarade peut tenter une

manœuvre donnée sans se trouver confronté à une difficulté indécidable.

5 – La tendance à surestimer sa propre valeur conduit à *occulter* inconsciemment, dans le compte-rendu opératoire, quelques petites incertitudes que l'on a franchies grâce à l'intuition plutôt que par la réflexion, c'est-à-dire un peu au hasard ou par chance mais, surtout, grâce à un savoir-faire implicite non communicable.

Remarques : a) – Le *savoir-faire implicite* d'un opérateur expérimenté lui permet de ne pas perdre de temps à réfléchir avant de prendre certaines décisions urgentes et impossibles à rattraper.

b) – Dans chaque port il existe un savoir-faire collectif propre aux pilotes de ce port, qui permet d'afficher un minimum de cohérence dans les avis donnés par les différents pilotes pour le même type de manœuvre ; ce savoir-faire collectif est spécifique, même pour les manœuvres les plus triviales et il prend en compte chaque opération dans sa globalité plus que par rapport à deux ou trois caractères remarquables ; ce savoir-faire collectif est implicite et il peut difficilement être transcrit dans un cours ; il se transmet, jour après jour, par des échanges à demi-mots entre les pilotes anciens et les plus jeunes, du moins ceux qui acceptent de passer un peu de temps au bureau du pilotage en dehors de leurs tours de service.

Reproductible : 1 – Qui peut être copié, imité.

Exemple : Ce dessin, ce motif est difficilement reproductible.

2 – Qui peut se répéter ou être répété à l'identique.

Exemple : Un phénomène reproductible.

Remarque : Reproductible se dit d'une expérience, d'une mesure qui, lorsqu'on la répète dans des lieux, à des époques et avec des opérateurs différents, donne des résultats identiques.

Reproduire : 1 – En parlant d'un être vivant, perpétuer son espèce en produisant un ou plusieurs individus semblables à soi.

Exemple : Les végétaux peuvent se reproduire par voie sexuée, par voie asexuée.

Remarques : a) – La plupart des hybrides sont incapables de se reproduire par voie sexuée.

b) – Les plantes peuvent se reproduire par multiplication végétative en développant des organes tels que des bulbes, des tubercules.

2 – Produire, fabriquer un ou plusieurs objets semblables à un modèle, à un original, au moyen de divers procédés.

3 – Restituer un phénomène physique, chimique, etc., plus ou moins fidèlement.

Exemple : Reproduire, en vrai, une manœuvre de navire étudiée sur un simulateur de manœuvre.

4 – Donner une représentation fidèle ; imiter, copier.

Exemple : Reproduire le réel.

5 – [*Par extension*] Reprendre, répéter.

Exemples : La nouvelle loi reproduit les dispositions antérieures ; veillez à ce que de telles erreurs ne se reproduisent pas.

Reprogrammation épigénétique : Modification pérenne du noyau des cellules de l'organisme.

Remarque : Lors d'une infection, des bactéries pathogènes peuvent déjouer les défenses immunitaires de l'hôte infecté et s'établir de façon pérenne dans son organisme ; elles reprogramment à leur avantage les gènes de défenses de l'hôte.

Reprover : Prouver de nouveau.

Exemple : On a prouvé et reprouvé cela de cent manières, à cent reprises.

[Voir le mot *Réprover* (avec un accent sur le « é »)].

Réprover : Rejeter quelque chose au nom de la religion, de la morale ; blâmer avec sévérité ce qui est jugé inacceptable au regard de certains principes.

Exemples : L'Église catholique réproouve l'euthanasie ; on doit refuser

d'accomplir un acte que notre conscience réprouve ; réprouver les excès, la violence.

[Voir le mot *Reprouver* (sans accent sur le « e »)].

Reps : Sorte de toile présentant sur l'envers et sur l'endroit des côtes transversales, qui est surtout employée en ameublement.

Exemples : Reps de soie, de laine, de coton ; fauteuil recouvert de reps ; rideau de reps.

Remarque : Le « p » et le « s » se font entendre

Reptation : **1** – Mode de déplacement des animaux dépourvus de membres locomoteurs, qui progressent sur une surface par des mouvements successifs d'ondulation ou de contraction du corps.

Remarque : Des vertébrés comme les serpents, des invertébrés comme les limaces ou les vers se déplacent par reptation.

2 – [*Par extension*] En parlant d'autres animaux, ainsi que de l'homme, le fait de progresser sur le ventre en prenant appui sur ses membres repliés.

Exemples : Exercice, mouvement de reptation.

3 – Déplacement lent et discontinu dans le temps d'une formation meuble ou de la partie superficielle d'un sol vers le bas d'un versant.

Remarque : Les terrains soumis à la reptation sont reconnaissables à leur apparence bosselée.

Reptile : Vertébré tétrapode hétérotherme, à respiration pulmonaire, au corps couvert d'écailles fortement kératinisées et dont le développement embryonnaire s'effectue dans des œufs.

Remarques : **a)** – Les tortues, les crocodiles, les serpents, les lézards sont des reptiles.

b) – Certains reptiles ont perdu leurs membres au cours de l'évolution et se déplacent par reptation.

c) – Dans les anciennes classifications, les Reptiles constituaient une des cinq classes des Vertébrés.

Reptilien : **1** – Relatif ou propre aux reptiles.

2 – On entend par *cerveau reptilien* un ensemble de structures cérébrales apparues précocement au cours de l'évolution des Vertébrés, qui assurent des fonctions vitales telles que la régulation du rythme respiratoire, cardiaque ou encore la thermorégulation.

Remarque : Le cerveau reptilien comprend le cervelet et le tronc cérébral.

Repu : **1** – Qui a assouvi sa faim jusqu'à satiété.

Remarque : [*Au figuré*] Il est repu d'honneurs ; n'être jamais repu de gloire.

2 – [*Au pluriel et dans une intention polémique*] Ceux qui jouissent avec une sorte d'impudeur des biens et privilèges que la fortune leur confère.

Exemple : L'égoïsme des repus.

Républicain : **1** – Qui relève du régime politique de la république, est conforme à ses principes, à ses valeurs morales.

2 – Relatif à une république, à un État où ce type de régime est institué.

Remarques : **a)** – On entend par *calendrier républicain* un calendrier institué par la Convention en 1793, qui eut cours jusqu'au 1er janvier 1806.

b) – Le premier jour du *calendrier républicain*, 1er vendémiaire de l'an 1 correspond à la date de la proclamation de la République (22 septembre 1792).

3 – Qui est favorable à la république comme type d'organisation politique, qui en est le partisan, le défenseur.

Remarque : Aux États-Unis d'Amérique, le parti républicain, fondé en 1854, se réclame des principes de la Déclaration d'indépendance.

République : 1 – État gouverné par plusieurs.

Remarques : **a)** – En république, l'exercice de la souveraineté appartient à des représentants investis d'un pouvoir exécutif non héréditaire.

b) – Le mot *république* est formé des mots latins *rēs* qui signifie (au pluriel) « *les affaires* » et *pūblicum* qui signifie « *le domaine public* ».

2 – Système politique mêlant *oligarchie* et *démocratie*.

Remarque : En république, les candidats aux fonctions électives ne devraient pas écrire leurs programmes au vu des résultats de sondages d'opinions visant à connaître les attentes des électeurs : ils doivent, au contraire, exprimer *a priori* leurs projets, leurs objectifs, leurs convictions dans leur profession de foi ; les électeurs se détermineront en fonction de ce que proposent les différents candidats dans leurs professions de foi respectives.

3 – Le mot « *république* », comme le mot « *démocratie* » sont périodiquement affublés de significations fantaisistes.

Remarques : **a)** – Dans la propagande bonapartiste ou sous la monarchie de Juillet (1830-1848), la *démocratie* fut définie comme « *le gouvernement d'un seul par la volonté de tous* » et la république comme « *le gouvernement de plusieurs obéissant à un système* ».

b) – Certains ne voient dans la démocratie qu'une collection d'injonctions motivées par la défense des intérêts d'un petit nombre de personnes influentes.

4 – La Constitution actuelle de la République française est à dominance parlementaire pour la partie adoptée en 1958 et à dominance présidentielle pour la partie adoptée par le référendum d'octobre 1962, qui confie la désignation du Président de la République au suffrage universel ; le Président de la République acquiert ainsi une autorité et une légitimité que n'ont pas les membres du Gouvernement.

Remarques : **a)** – Le Président Charles De Gaulle comptait être réélu pour un deuxième mandat *sur son nom* et sur sa notoriété, sans avoir à présenter de programme ; il a effectivement été réélu en 1965 au suffrage universel, mais après avoir été mis en ballottage au premier tour par son challenger François Mitterrand ; De Gaulle fut présomptueux en croyant que pour lui qui se prétendait le « *sauveur de la France* » de 1958, il suffisait de présenter un projet pour être approuvé par la Nation ; si cela a fonctionné pour le référendum de 1962 qui introduisit dans la Constitution de 1958 l'élection du Président de la République au suffrage universel, De Gaulle a été désavoué lorsqu'il a voulu supprimer le Sénat et créer les « *régions* » en 1969 ; contrarié par le résultat du référendum du 27 avril 1969, il démissionna, dès le lendemain, de ses fonctions de Président de la République ; De Gaulle espérait secrètement être rappelé par la Nation ; son ancien Premier ministre Georges Pompidou (1911-1974) se déclara candidat et lui succéda à l'Élysée le 20 juin 1969.

b) – En France, la *1ère République* a été proclamée le 22 septembre 1792 en remplacement de la Monarchie constitutionnelle (Constitution de 1791) incarnée alors par un prince capétien de la branche Bourbon, Louis XVI (1754-1793).

c) – La *deuxième République* a été proclamée en 1848 à l'issue de la Restauration des Bourbons (1814-1830) Louis XVIII puis Charles X et de la Monarchie de Juillet (1830-1848) avec Louis-Philippe 1er.

d) – La *troisième République* a remplacé le Second Empire en 1871 après la déroute militaire (2 septembre 1870) et la déchéance (4 septembre 1870) de l'Empereur Napoléon III (1808-1873).

- e) – La troisième République a sombré dans la débâcle de son armée au printemps 1940, après que ses dirigeants politiques se furent laissés entraîner par l'Angleterre dans l'aventure d'une guerre contre l'Allemagne.
- f) – La *quatrième République* a succédé au Gouvernement Provisoire en 1947.
- g) – La *cinquième République*, proclamée le 4 octobre 1958, est le régime actuel.
- e) – Les Présidents de la v^{ème} République ont été :
 - i) Charles De Gaulle (1890-1970) élu en 1958, réélu en 1965,
 - ii) Georges Pompidou (1911-1974) élu en 1969,
 - iii) Valéry Giscard d'Estaing (né le 2 février 1926) élu en 1974,
 - iv) François Mitterrand (1916-1996) élu en 1981, réélu en 1988,
 - v) Jacques Chirac (né le 29 novembre 1932) élu en 1995, réélu en 2002,
 - vi) Nicolas Sarkozy (né le 28 janvier 1955) élu en 2007,
 - vii) François Hollande (né le 12 août 1954) élu en 2012,
 - viii) Emmanuel Macron (né le 21 décembre 1977) élu en 2017.

République (Valeurs de la –) : L'expression « les *valeurs de la République* » doit souvent être comprise comme se référant aux valeurs morales de la *Franc-Maçonnerie* de l'obédience à laquelle se réfère le locuteur.

Répugnance : 1 – Sensation de rejet et d'écœurement à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose.

Exemples : Cet individu m'inspire de la répugnance ; il éprouve de la répugnance pour les abats.

2 – [*Par extension*] Réticence que l'on conçoit à accomplir quelque action.

Exemples : J'ai une grande répugnance à prendre ce parti ; il a consenti sans répugnance, avec répugnance ; surmonter ses répugnances.

Répugnant : 1 – Contraire, contradictoire.

Exemples : Proposition répugnante à la raison, à la foi ; des principes répugnants.

2 – Qui inspire la répugnance, provoque un dégoût d'ordre physique ou moral.

Exemples : Une odeur, une saleté répugnante ; un répugnant personnage ; son égoïsme est répugnant.

Répurgation : 1 – Ensemble des activités liées à la propreté et à l'hygiène publique diligentées par les collectivités locales.

2 – Gestion collective des déchets.

Remarques : a) – Le service de répurgation municipal ramasse à des dates convenues, dans des camions spéciaux, les ordures ménagères que les habitants ont jetées dans des conteneurs individuels ou collectifs normalisés.

b) – Le Préfet de police de la Seine, Eugène Poubelle, a publié des normes pour les conteneurs à ordures ménagères (arrêté du 24 novembre 1883).

[Voir le mot *Poubelle*].

Requin : 1 – Poisson de mer cartilagineux du groupe des Sélaciens, au corps fuselé présentant des fentes branchiales sur les flancs et une nageoire caudale de forme asymétrique, et dont la mâchoire est munie de nombreuses dents tranchantes ou pointues.

Remarque : Les requins sont aussi appelés *squales*.

2 – [*Au figuré et familier*] Personne impitoyable en affaires.

Exemple : Un requin de la finance.

Requinquer : 1 – Reprendre des forces, retrouver une bonne condition physique ou morale.

Exemple : Il s'est bien requinqué.

2 – Redonner à quelqu'un une vigueur physique ou morale.

Exemples : Un café vous requinquera ; ces compliments l'ont requinqué ; le voilà tout requinqué !

Réquisit : Ce qui, dans une opération de l'esprit, est nécessaire pour aboutir à une fin, à un résultat recherchés.

Exemple : Les réquisits du raisonnement logique, de la déduction mathématique.

Remarque : La syllabe *qui* se prononce *koui* ; le « *t* » final se fait entendre

Réquisition : 1 – Injonction émanant d'une autorité civile ou militaire qui exige qu'une ou des personnes lui accordent leurs services ou mettent certains biens à sa disposition.

Exemples : Ordre, avis de réquisition ; indemnités de réquisition ; réquisition de la force armée par les autorités civiles ; réquisition de locaux.

Remarque : On appela *réquisition permanente* ou *grande réquisition*, la levée en masse ordonnée par un décret de la Convention du 23 août 1793 qui fixait également les tâches assignées à toutes les catégories de la population jusqu'à ce que les ennemis autrichiens fussent chassés du territoire.

2 – [Synonyme de *placet*] Demande présentée en justice selon les formes prescrites.

Exemples : Réquisition verbale, écrite ; réquisition d'audience.

Réquisitionner : [En parlant d'une autorité civile ou militaire] Exiger, par voie de réquisition, les services d'une ou de plusieurs personnes ou la jouissance de certains biens.

Exemples : Tous les citoyens valides furent réquisitionnés pour lutter contre l'incendie. ; l'armée a réquisitionné l'essence disponible ; les taxis parisiens furent réquisitionnés en septembre 1914 pour transporter les troupes vers le front, situé sur la Marne.

Rescapé : Qui a réchappé d'un péril, d'un accident, d'une catastrophe, etc., où d'autres ont perdu la vie.

Exemples : L'officier-mécanicien Jean-Yves Duclaud fut le seul *rescapé* des 39 hommes d'Équipage du navire de charge « *Maori* » de la Compagnie des Messageries Maritimes, qui a fait naufrage en Atlantique, le 9 novembre 1971 ; les rescapés des camps de prisonniers de guerre.

[Voir le mot *Maori*].

Rescindement : Mot parfois employé fautivement à la place de *rescision* pour l'action de rescinder.

Remarque : Le mot *rescindement* est un barbarisme à éviter.

[Voir le mot *Rescision*].

Rescinder : 1 – [Vieilli] Casser, annuler un acte judiciaire contre lequel on s'était pourvu par lettres du prince.

2 – Annuler un contrat, un jugement pour cause de lésion ; casser, annuler un acte contre lequel on s'était pourvu ; déclarer nul ou sans effet un acte ou un contrat, en prononcer la rescision.

Remarque : Les transactions ont, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ; elles ne peuvent être attaquées pour cause d'erreur de droit, ni pour cause de lésion ; néanmoins, une transaction peut être *rescindée* lorsqu'il y a erreur dans la personne ou sur l'objet de la contestation ; elle peut l'être dans tous les cas où il y a dol ou violence [Code civil, articles 2052 et 2053].

3 – [Néologisme] Démolir et enlever toutes traces d'un ouvrage, ou d'une partie d'un ouvrage de génie maritime (digue, brise-lames, quai).

Remarque : La jetée Sud de l'ancien avant-port de La Pallice a été rescindée après qu'une nouvelle digue en enrochements eut été constituée pour faire la limite Sud-Ouest de la nouvelle darse de Chef-de-Baie, dans l'avant-port de La Pallice.

Rescision : 1 – [Néologisme] Démolition d'un ouvrage, ou d'une partie d'un ouvrage de génie maritime (digue, brise-lames, quai).

[Voir le mot *Rescinder*].

2 – [*Vieilli*] Cassation, par lettres du prince, des actes judiciaires, des contrats contre lesquels on s'était pourvu.

Exemples : Obtenir des lettres de rescision ; faire entériner des lettres de rescision ; il a demandé la rescision d'un tel acte.

Remarque : On appelait *lettres de rescision*, sous l'Ancien Régime, des lettres qui étaient expédiées au nom du roi par la chancellerie et qui autorisaient à ouvrir une telle action.

3 – Casser, annuler un acte judiciaire, un contrat, une transaction.

Remarque : La rescision est l'annulation judiciaire d'un acte, d'un contrat pour cause de lésion ou de l'incapacité du signataire à la date de son engagement.

Exemples : Une convention contractée par erreur, violence ou dol donne lieu à une action en rescision ; demande en rescision d'une vente consentie par un mineur ou par un majeur protégé.

Rescousse : Aide, secours.

Remarque : Ne s'emploie plus que dans la locution adverbiale « À la rescousse ».

Exemples : Crier, appeler à la rescousse ; ma proposition aurait été rejetée si vous n'étiez venu à la rescousse

Réseau : 1 – Ensemble de fils de matière textile entrecroisés ou noués de façon régulière.

2 – Ouvrage formé d'un tel ensemble et destiné à divers usages.

3 – [*Au figuré*] Être pris dans un réseau d'intrigues, de contradictions.

4 – [*Par analogie*] Ensemble d'éléments s'étendant en lignes sur une surface, un territoire, le plus souvent en s'entrecroisant, en s'entremêlant.

Remarque : En parlant de voies de communication, de canaux, de tubes, etc. reliés entre eux et se ramifiant.

5 – [*Par métonymie*] Dans des domaines spécialisés.

i) [*Optique*] Réseau de diffraction, dispositif optique qui diffracte la lumière grâce à un motif répété périodiquement, tel que des fentes ménagées sur une surface opaque ou des sillons gravés sur une surface réfléchissante.

ii) [*Zoologie*] Chez les ruminants, une des quatre poches de l'estomac, présentant une paroi alvéolée et réticulaire (on dit aussi *bonnet*).

6 – [*Par extension*] Ensemble d'installations identiques ou remplissant des fonctions similaires, qui sont réparties plus ou moins régulièrement sur un territoire donné et, le plus souvent, en relation les unes avec les autres ou dépendant d'un centre commun.

7 – [*Par métonymie*] Dans des domaines spécialisés.

i) [*En parlant des personnes*]

ii) [*Géographie*]

iii) [*Géodésie*]

iv) [*Minéralogie*]

v) [*Télécommunications*]

vi) [*Informatique*]

Réservé : Circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense.

Réserver : 1 – Affecter quelque chose à l'usage exclusif d'une ou de plusieurs personnes, ou à un emploi déterminé.

Exemple : La grande porte du palais de l'Institut est réservée au chef de l'État.

2 – S'assurer à l'avance l'accès à un lieu, la jouissance d'un bien, d'un service.

Exemple : Réserver une chambre d'hôtel.

3 – Garder, retenir quelque chose du total.

Exemple : Il a vendu la propriété de cette terre, mais il s'en est réservé l'usufruit, la jouissance.

Remarques : a) – On dit *se réserver à faire quelque chose*, se réserver à parler, pour dire attendre, remettre à faire, à parler, quand on le trouvera à propos, en temps et lieu.

b) – On dit, à table, je me réserve pour le rôti, pour le second service, pour l'entremets.

c) – On dit *se réserver la réplique*, pour dire, déclarer qu'on veut répliquer ; et l'on dit qu'un avocat *prie les juges de lui réserver la réplique*, pour dire qu'il leur demande la permission, le droit de répliquer quand il en sera temps.

4 – Mettre de côté, garder tout ou partie de ce que l'on possède ou de ce dont on dispose pour un autre temps, pour un autre usage, pour une bonne occasion.

Exemple : Un homme sage réserve ses amis pour les occasions essentielles.

Réserves au connaissance : Dans le cas d'un transport de marchandises avec connaissements, lorsque le transporteur ou son préposé s'aperçoit que les indications données par le chargeur pour des marchandises déjà chargées, ou pour des marchandises prêtes à être chargées sont probablement ou certainement erronées, il doit expliquer précisément la raison de son doute, ou indiquer les inexactitudes constatées : c'est une **réserve** et elle doit être portée au connaissance :

i) Les réserves ont pour but de *préserv*er les droits de celui qui les formule.

ii) Les réserves doivent être *précises, spéciales* et *motivées*.

Remarques : a) – Les clauses du type « *said to contain* » ou « *shipper's load and count* » ne constituent pas des réserves motivées mais des clauses de style dépourvues de toute efficacité pour exonérer la responsabilité légale du transporteur en cas de manquant au déchargement.

b) – En effet, le transporteur maritime a le droit et la possibilité de contrôler au chargement, soit en comptant, soit en pesant, que les marchandises chargées correspondent à ce que le chargeur a déclaré.

Réserves financières (en anglais : « **free reserves** ») : Sommes d'argent possédées par une institution ou par une personne fiscales, sans destination désignée et libres de tout engagement.

Réservoir (en anglais « **water reservoir** », « **pond** ») : Dans l'ancienne marine à voiles, bassin bien étanche, établi sur l'avant de l'archipompe de certains navires et qui contient l'eau de la provision journalière, et même quelquefois une partie de l'approvisionnement en eau pour le voyage.
[Voir le mot *Archipompe*].

Reset (en français « **remise à zéro** ») : Mot anglais signifiant à peu près « *réarmement* ».

Remarques : a) – Après avoir appuyé sur le bouton *reset* qui s'était déclenché, on peut tenter de redémarrer ou de remettre en fonctionnement normal un appareil, une machine ou une installation à commande électronique qui s'étaient arrêtés inopinément ou qui avaient ralenti par sécurité.

b) – Le bouton *reset* réarme le dispositif de sécurité qui protège l'appareil, la machine ou l'installation contre certaines défaillances.

c) – Le dispositif de sécurité d'un appareil, d'une machine ou d'une installation peut provoquer :

i) soit l'*arrêt complet*,

ii) soit un fonctionnement *en mode dégradé* (c'est-à-dire avec des performances réduites)

de l'appareil, de la machine ou de l'installation.

Résiliation : Dissolution, sans effet rétroactif, d'un contrat imposant des obligations à termes réguliers.

Exemples : Résiliation d'un contrat de travail ; préavis de résiliation.

Remarque : La résiliation peut être voulue par l'une des parties, ou intervenir comme sanction si l'une des parties n'a pas rempli ses obligations.

Résilience : **1** – Capacité, pour un corps solide, à reprendre sa forme et ses dimensions initiales après avoir subi des déformations.

Remarque : Le verbe latin *rēsīlire* peut signifier « rebondir », « rejaillir ».

2 – Capacité, pour un système, à se réorganiser après une perturbation passagère et à retrouver son état initial.

Remarque : Le verbe latin *rēsīlire* peut également signifier « sauter en arrière », « revenir en sautant ».

3 – Grandeur qui exprime la résistance aux chocs d'un matériau et qui correspond à l'énergie nécessaire par unité de surface pour provoquer la rupture d'un échantillon de forme et de taille déterminées.

Remarque : La trempe augmente la dureté d'un métal mais réduit sa résilience.

4 – [*Pour une espèce animale*] Après que la capacité de reproduction de l'espèce a été inemployée en raison d'une ambiance hostile, augmentation soudaine de la reproduction de cette espèce lorsque l'ambiance s'améliore.

Remarque : Les laies qui bénéficient de l'engrainage des sociétés de chasse mettent bas des portées plus nombreuses que lorsqu'elles manquaient de nourriture naturelle.

5 – [*Au figuré*] Force morale, capacité pour une personne, pour une compagnie à s'adapter aux événements de la vie accidentels ou imprévus, à ne pas se décourager ni se laisser abattre.

6 – [*Psychologie*] Aptitude à affronter les épreuves, à trouver des ressources intérieures et des appuis extérieurs, à mettre en œuvre des mécanismes mentaux permettant de surmonter les troubles psychiques.

Résilient : **1** – Se dit d'un matériau qui résiste bien aux chocs.

2 – Se dit d'une personne qui fait preuve de résilience, qui parvient en particulier à dépasser une situation traumatique.

Exemple : Un enfant résilient.

Résilier : Procéder à la résiliation d'un contrat.

Exemples : Résilier un fermage, une assurance.

Résine : Substance collante sécrétée par des végétaux, en particulier les conifères, qui durcit à l'air libre et est insoluble dans l'eau.

Résiné (en anglais : « *pitched with resin* ») : Se dit d'un navire en bois enduit de résine au-dessus de ses préceintes, pour améliorer sa conservation.

Résineux : Qui produit de la résine ; qui contient de la résine, est composé de résine.

Remarque : Dans la langue courante, on appelle *résineux* les conifères, qui sont généralement riches en résine.

Exemple : Une forêt de résineux et de feuillus ; le douglas est un résineux importé des États-Unis au XIX^e siècle.

Résistance : **1** – Endurance d'une personne.

Remarque : La résistance augmente avec l'entraînement et avec l'âge ; en revanche, la vitesse de récupération des forces diminue avec l'âge.

2 – Opposition aux changements de forme, de dimensions, d'état, de condition, etc. (en anglais : « *strength* »).

3 – Aptitude d'un corps à s'opposer au passage d'un courant électrique (en anglais : « *resistance* »).

Remarque : L'unité de *résistance électrique* est l'*ohm* (symbole *W*).

4 – Capacité de survie d'un organisme face à la maladie.

5 – Absence de sensibilité d'un organisme parasite ou d'une maladie à certains

traitements.

Exemple : La résistance d'un microbe aux antibiotiques.

Résistance : Dans tous les pays du monde, la *résistance* s'entend du refus de laisser l'ennemi prendre les villes et occuper les campagnes.

Exemples : La résistance des Russes de Moscou contre l'attaque des Français de Napoléon en 1812 ; la résistance de la commune de Paris de mars à mai 1871 contre les Prussiens ; la résistance des loyalistes espagnols, entraînés par le cri de ralliement « *No pasarán !* », contre les rebelles putschistes de Franco, entre 1936 et 1939 ; la résistance des Russes de Moscou contre les Allemands en 1941 ; la résistance des Russes de Leningrad de juillet 1942 à février 1943 contre les Allemands du Generalfeldmarschall Friedrich Paulus (1890-1957) ; la résistance des Russes de Stalingrad contre les attaques allemandes entre septembre 1941 et janvier 1944.

Remarque : On entend habituellement par « *résistance* » la défense que font les hommes ou les animaux contre ceux qui les attaquent ; la France n'a pas été attaquée par l'Allemagne en 1940 ; c'est le Gouvernement français qui a déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939 avec la certitude de vaincre ; le mot *résistance* est donc inadapté pour qualifier les actions terroristes des corps francs français contre les intérêts allemands ou contre les Allemands eux-mêmes.

Résistance : En France, on appelle traditionnellement « *La Résistance* » l'ensemble des démarches individuelles des citoyens qui, entre 1940 à 1944, fondèrent ou rejoignirent des organisations structurées visant à préparer une hypothétique revanche contre les Allemands, malgré que le Gouvernement français eut conclu avec le Gouvernement allemand une Convention d'armistice le 22 juin 1940.

Remarques : **a)** – Les motivations des Français pour entrer dans « *La Résistance* » en 1940 furent multiples :

i) Sentiment anti-fasciste.

ii) Sentiment anti-allemand.

iii) Volonté d'indépendance pour la France.

iv) Influence de l'entourage ou de l'organisation politique à laquelle chacun appartenait avant la guerre.

v) Souvenirs personnels ou représentation collective de la Première Guerre mondiale.

vi) Refus d'une défaite incompréhensible et rejet de la servitude.

vii) Besoin viscéral de transgresser des règles, considéré comme défendable et peut-être légitime.

b) – D'autres Français furent favorables à la Résistance, soit au moment d'être enrôlés dans le Service du Travail Obligatoire (STO) à partir de 1942, soit après la victoire soviétique à Stalingrad ou après les débarquements américains au Maroc et en Algérie.

c) – Les Communistes [*sensibilité politique de gauche*] qui se sentaient forts d'appartenir à un mouvement parfaitement organisé, quoique affaibli, mais qui étaient motivés par les persécutions qu'ils subissaient de la part de l'Administration française [*sensibilité politique de droite*] depuis le début de la guerre et de la part des Allemands après l'attaque de l'Union Soviétique par la Wehrmacht, furent nombreux à entrer en résistance, notamment les cheminots.

d) – Certains communistes rêvèrent un moment de prendre le pouvoir en France après le départ des Allemands en 1944.

e) – Mais les dirigeants communistes français (Maurice Thorez, Raymond Guyot, André Marty, etc.) appliquèrent les directives du secrétariat de l'Internationale Communiste : Staline ou Dimitrov ne conseillaient pas aux communistes français

d'essayer de prendre le pouvoir.

f) – Les dirigeants communistes craignirent la conclusion d'une paix séparée de l'Allemagne avec les États-Unis et l'Angleterre, qui aurait laissé l'Armée Rouge seule contre la Wehrmacht sur le front Est.

[Voir les expressions *Conseil National de la Résistance*, *Résistants*, *Terrorisme arabo-musulman*].

Résistance à l'avancement : La résistance à l'avancement de la carène d'un navire dans la mer se décompose en :

i) une force horizontale parallèle à la ligne de quille appliquée au centre de masse du navire,

ii) une force horizontale perpendiculaire à la ligne de quille appliquée au centre de masse du navire,

iii) un couple de giration autour de l'axe vertical passant par le centre de masse du navire.

Remarque : a) – Chacune de ces deux forces et le moment du couple de giration dépendent notamment des *dimensions* du navire et d'un *coefficient de forme* qui varie de manière *non linéaire* avec l'angle formé entre la direction de la ligne de quille et la route-surface du navire.

b) – Les différents *coefficients de forme* dépendent de la carène du navire, de la position de son gouvernail, de l'enfoncement du navire dans l'eau (calaison) et beaucoup du clair sous quille ; ils doivent être fournis par le chantier de construction du navire.

c) – Les *coefficients de forme* qui permettent de prédire les conséquences sensibles de l'écoulement de la mer sur la carène d'un navire sont appelés C_x pour la force horizontale parallèle à la ligne de quille, C_y pour la force horizontale perpendiculaire à la ligne de quille et C_m pour le couple de rotation horizontale autour du centre d'inertie.

[Voir l'expression *Marche oblique*].

Résistance de carène : On appelle *résistance de carène* l'ensemble des réactions qui tendent à réduire la vitesse d'un navire qui se déplace dans l'eau qui le porte, en raison de l'écoulement de l'eau le long de sa carène.

Remarques : a) – La réciprocité s'appliquant à l'hydrodynamique, il est équivalent d'étudier la résistance de carène d'un navire qui fait route avec une *vitesse-surface de n nœuds*, ou d'étudier la résistance de carène d'un navire mouillé dans une *veine de courant de n nœuds*.

b) – Lorsqu'un navire se déplace dans l'eau, la vitesse relative de l'eau le long de sa carène diminue depuis le point de pénétration dans l'eau (point d'attaque) jusqu'au point de fuite.

c) – En raison du principe de la conservation de la quantité de matière, l'épaisseur de la couche d'eau perturbée par la présence du navire (couche limite) augmente du point d'attaque vers le point de fuite au fur et à mesure que la vitesse de l'eau le long de la carène diminue.

d) – La pression exercée par l'eau perpendiculairement à chaque point de la carène varie en raison inverse de la vitesse d'écoulement de l'eau devant ce point, conformément à la *relation de Bernouilli*.

e) – La distribution des vitesses autour de la carène d'un navire est modifiée dès que l'angle entre le cap et la vitesse-surface prend une nouvelle valeur.

f) – Les trois grandeurs qui servent à analyser la résistance de carène, pour un *angle de dérive* donné, une *forme de carène* et une *vitesse* données sont :

i) une force longitudinale horizontale appliquée au centre de masse du navire ;

- ii)** une force transversale horizontale appliquée au centre de masse du navire ;
 - iii)** un couple de rotation autour d'un axe vertical passant par le centre de masse du navire.
- g)** – La résistance de carène se manifeste également par une augmentation de l'enfoncement du navire et souvent, par une modification de son assiette par rapport à la situation de repos.

Résistance des cordages : La résistance des cordages varie en fonction de :

- i)** la composition des fils qui le composent,
- ii)** la longueur des fils de caret qui le composent,
- iii)** la grosseur et le nombre de fils par toron, le nombre de torons,
- iv)** le degré de torsion des fils de caret ou des torons,
- v)** la grosseur du cordage,
- vi)** la façon dont il a été assemblé (commis ou tressé).

Remarques : a) – Une aussière momentanément trop chargée, ou qui subit une secousse violente peut voir l'un de ses torons supporter davantage de charge que les autres : ce toron se décommettra, se détortillera et il subira un allongement irréversible qui diminuera considérablement la résistance de l'aussière pour la suite.

b) – Pour prévenir la détorsion des cordages commis, il faut tenir compte du sens de leur commettage final : si le cordage est commis en aussière (de gauche à droite) le lovage doit se faire de gauche à droite (dans le sens des aiguilles d'une montre) ; il faut procéder en sens contraire s'il s'agit d'un câblot ou d'un grelin.

Résistances électriques (Code couleurs des –) : Voir *Couleurs (Code des – des résistances électriques)*.

Résistants : Appellation usuelle et flatteuse des *terroristes français* qui se soulevèrent contre l'occupant allemand et contre le Gouvernement de la France entre 1940 et 1944 (mais surtout à partir de 1942) après que le Gouvernement légitime de la France eut négociés avec le Gouvernement allemand et obtenu une suspension des combat en juin 1940 ; le label « *résistant qui a fait une bonne guerre* » est devenu, de 1944 au début des années 1960, la condition quasi-exigée pour obtenir la considération du pouvoir, les postes les plus enviés et les honneurs.

Remarques : a) – Les patriotes français qui résistèrent face à l'envahisseur prussien en 1870 et 1871 furent appelés « *communards* » et ils furent pourchassés par le gouvernement français de l'époque, qui s'était entendu avec l'occupant et qui avait accepté de payer un tribut de 5 milliards de francs-or au titre des *réparations* qu'un vaincu doit au vainqueur pour solde de tout compte.

b) – De nombreux *communards* furent assassinés en mai 1871 dans Paris par les soldats d'Adolphe Thiers (1797-1877), à l'époque Chef du pouvoir exécutif de la République française, soutenu par le chancelier allemand Otto von Bismarck (1815-1898) ; d'autres Parisiens furent déportés au bagne de l'Île des Pins, en Nouvelle-Calédonie, avec interdiction de revenir en France lorsque leur peine était accomplie ; loin de s'indigner des excès de la « *semaine sanglante* » (21-28 mai 1871) qu'il appela *une farce*, le romancier de nationalité française Émile Zola (1840-1902) a applaudi au massacre des résistants « *communards* », qu'il appelait des *bouffons*, par les 130 000 soldats de l'armée régulière du régime Versaillais, commandés par le Maréchal de Patrice de Mac Mahon (1808-1893), le vaincu de Sedan ; pour aider Thiers, les Allemands entourèrent Paris de soldats, ne laissant passer que les troupes collaborationnistes de Versailles ; la Commune de Paris disposait, en principe, de 194 000 hommes de la Garde Nationale, dont 30 000 combattants.

[D'après la *première lettre* au journal « *Le Sémaphore de Marseille* »].

- c)** – Les « *bouffons* » de la Commune de Paris sont morts pour avoir exigé des droits légitimes qui furent accordés à leurs petits-enfants 50 ans plus tard.
- d)** – On entend par « *Commune de Paris* » l'insurrection des Parisiens contre le Gouvernement capitulaire de Versailles ; le Gouvernement de Versailles était dirigé par Adolphe Thiers ; la Commune de Paris dura du 26 mars au 28 mai 1871 ; la *Commune de Paris* fut la première insurrection prolétarienne autonome.

Résolution : 1 – Décomposition d'un tout en ses éléments.

2 – Action de séparer un mélange *racémique* en ses éléments constituants.

Remarque : Racémique se dit d'une substance qui, étant composée en quantités égales des formes lévogyres et dextrogyres d'une même molécule, ne fait pas dévier la lumière polarisée.

3 – On entend par « *limite de résolution* » ou seulement « *résolution* » l'écart minimal qui doit séparer deux valeurs, deux points pour qu'ils puissent être distingués par un système sensoriel ou par un appareil de mesure.

Remarques : a) – On entend par *pouvoir de résolution* une grandeur inversement proportionnelle à la limite de résolution, exprimant le degré de précision dont est capable un organe sensoriel ou un appareil de mesure.

b) – On dit aussi *pouvoir séparateur*.

4 – On entend par *résolution* en photographie ou en informatique le nombre de points par unité de longueur ou le nombre de pixels que comporte une image et qui détermine sa qualité, sa netteté.

Exemples : Cette photographie a une résolution de tant de points par pouce.

5 – [Par *métonymie*] Cette qualité, cette netteté elles-mêmes.

Exemples : Cette photographie a une excellente résolution.

6 – Disparition de l'existence ou de l'effet de quelque chose.

Exemples : Résorption progressive d'une inflammation, d'une tuméfaction, etc. : résolution d'un abcès, d'un épanchement.

7 – Relâchement général de la tension musculaire et la disparition du pouvoir contractile des muscles, qui se produisent dans certains états pathologiques ou lors d'une anesthésie.

Remarque : Dans les cas de coma profond, on observe une résolution musculaire totale.

8 – Dissolution à effet rétroactif d'un contrat synallagmatique, intervenant notamment lorsqu'une des parties manque à ses obligations.

Exemples : Résolution d'un bail, d'une vente ; résolution par consentement mutuel, résolution judiciaire.

9 – Opération de l'esprit par laquelle on trouve la solution d'un problème, on vient à bout d'une difficulté.

Exemples : La résolution d'un cas de conscience ; la résolution d'une difficulté logique ; résolution numérique, graphique.

Remarque : La résolution d'une équation, d'un système d'équations, d'une inéquation est le fait de trouver les valeurs inconnues qui rendent l'énoncé vrai, ou la mise en évidence de l'absence de solution.

Résolution : 1 – Dessein que l'on forme, que l'on prend ; décision qu'on prend après un temps de délibération et qu'on entend bien mettre en œuvre.

Exemples : Grande, hardie, généreuse, étrange résolution ; sa dernière résolution ; faire une bonne, une ferme résolution ; il prit la résolution de faire ce voyage ; changer de résolution ; il prit la résolution de démissionner ; il ne reviendra pas sur sa résolution ; sage et judicieuse résolution.

Remarque : Les bonnes résolutions que l'on prend dans l'adversité, c'est comme la migraine, on les oublie quand la douleur disparaît.

2 – Décision d'une question, d'une difficulté.

Exemples : Je vous apporte la résolution de la question que vous m'avez proposée ; la résolution d'une difficulté ; résolution d'un cas de conscience ; résolution d'un problème.

3 – [*Par extension*] Fermeté, courage.

Remarques : **a)** – La conduite de l'action dépend de la *résolution* qui nous anime puisque la peur paralyse le corps et l'esprit et que l'ardeur les affermit.

Exemples : La peur paralyse le manœuvrier qui ne maîtrise pas son art, de même qu'elle retient le mécanicien d'entreprendre le démontage d'une machine, ou l'électricien de dépanner un appareil qu'il n'a jamais vu.

b) – L'autorité et le prestige du chef, ceux d'un consultant qualifié, les contraintes imposées par son propre statut, la discipline librement consentie, les procédures conseillées par le manuel d'utilisation d'une machine, la compétence apportée par l'instruction reçue (*compréhension*) puis par la formation (*connaissances*) provoquent chez le praticien les élans psychiques capables de multiplier l'énergie, la fermeté et le courage, c'est-à-dire la *résolution*.

c) – La confiance suscitée par le pilote de port qui assiste à la manœuvre près du capitaine, son autorité stimulent la *résolution* du capitaine à se lancer avec son navire dans des opérations qu'il n'avait encore jamais pratiquées ni observées.

[Voir les mots *Autorité, Chef, Consultant, Contrainte, Instructions, Manuel, Expérience, Pratique, Instruction, Éducation*].

4 – On dit la *résolution d'un bail*, d'un contrat, pour dire la cassation d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges.

5 – On dit la *résolution d'une tumeur*, d'un calus, en parlant d'une tumeur, d'un calus qui se résout, qui se dissipe par l'atténuation de l'humeur qui le formait et parce que cette même humeur s'est évacuée en partie par la transpiration, ou qu'elle est rentrée en partie dans la voie de la circulation.

6 – Réduction d'un corps en ses premiers principes.

Exemples : La résolution d'un corps en ses éléments, en ses composants.

Résolution 181 : La *résolution 181* de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) votée par son Assemblée Générale le 29 novembre 1947, prévoit le partage de la Palestine en trois États : l'un juif, un autre arabe ; Jérusalem sera sous contrôle international. [Voir le sigle *ONU*].

Remarques : **a)** – La Palestine était peuplée depuis des siècles par des arabes :

i) sous l'autorité des Ottomans jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale ;

ii) puis sous celle des Anglais en vertu d'un mandat de la Société des Nations (SDN) de juillet 1922.

b) – Le gouvernement anglais décida le 14 février 1947 de se dessaisir du mandat de la SDN sur la Palestine en raison du conflit naissant entre Juifs et Arabes qui les dépassait ; le mandat de l'Angleterre prit fin le 1er août 1948.

c) – Dans les années qui suivirent la fin de la Seconde Guerre Mondiale, de nombreux Palestiniens vendirent à des Juifs des terres qui leur appartenaient.

d) – La *résolution 181* ne se mêle pas de religions : il s'agit de Juifs et d'Arabes ; les Arabes sont mahométans, chrétiens ou athées selon leur conscience et cela ne concerne pas l'ONU.

e) – Sur les 57 membres de l'ONU en 1947, 33 états votèrent en faveur de la Résolution 181 (États-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Biélorussie, Canada, Costa-Rica, Danemark, République dominicaine, Équateur, France, Guatemala, Haïti, Islande, Liberia, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine, Union Sud-Africaine, U.R.S.S., Uruguay et Venezuela) ; 13 états votèrent contre la Résolution 181 (Afghanistan, Arabie

saoudite, Cuba, Égypte, Grèce, Inde, Iran, Irak, Liban, Pakistan, Syrie, Turquie et Yémen) ; 10 états se sont abstenus (Argentine, Chili, Chine, Colombie, Salvador, Éthiopie, Honduras, Mexique, Royaume-Uni et Yougoslavie) ; le Siam n'a pas pris part au vote.

f) – Les États-Unis d'Amérique n'ont pas toujours été très courageux lorsqu'il s'est agi de faire appliquer la *résolution 181* ; les pressions qu'ils peuvent exercer sur les autres États, ou même leur droit de veto au Conseil de Sécurité de l'ONU leur ont permis de bloquer quelques initiatives qu'ils jugeaient défavorables aux Juifs.

g) – Le Président de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré le 21 avril 2015 que la perspective d'un règlement du conflit israélo-palestinien continuait de s'éloigner, avec des conséquences potentiellement explosives.

Résonance : 1 – Phénomène d'oscillation caractérisant un système mécanique, électrique ou magnétique qui réagit à une excitation dont la fréquence égale ou avoisine sa fréquence de vibration propre.

Remarques : a) – Dans un système dynamique soumis à des stimulations extérieures périodiques, on appelle *résonance* la réponse à ces stimulations qui prend la forme d'oscillations de même période que les stimulations, et d'amplitudes de plus en plus importantes au fur et à mesure que la fréquence des stimulations s'approche d'une fréquence donnée, appelée *fréquence propre* du système.

[Voir l'expression *Dynamique (Système –)*].

b) – La fréquence propre à laquelle les oscillations d'un système mécanique, électrique ou magnétique sont maximales s'appelle la **fréquence de résonance**.

c) – Les stimulations peuvent être, selon la nature du système, des *excitations*, des *impulsions*, des *perturbations*, etc.

d) – La *fréquence propre* est encore appelée « *fréquence de résonance* » ou « *fréquence naturelle* ».

2 – Le phénomène de la résonance est l'un des mécanismes majeurs de la physique.

Remarque : La résonance peut amplifier de manière inquiétante une toute petite perturbation.

Exemple : Nous avons observé un pompage de grande amplitude par résonance de toute l'installation (circuit d'eau alimentaire, pression de la vapeur dans le collecteur 1, alimentation des bouilleurs, etc.) d'un pétrolier de plus de 300 000 tonnes de port en lourd, provoqué par l'engorgement du circuit des purges du circuit monohydrique ; le remplacement d'une soupape à l'entrée dans la caisse des purges par une autre soupape d'un diamètre un peu plus important a suffi pour modifier la période propre du circuit des purges et pour faire cesser cette anomalie impressionnante.

3 – Si la fréquence propre du système et celle des stimulations sont dans un rapport simple (*l'unité*, ou *deux fois*, ou *trois fois*, etc.) l'énergie apportée par les stimulations pendant un certain nombre de cycles peut s'accumuler dans le système et, soit se libérer d'un coup, soit s'amplifier et générer un phénomène périodique de forte amplitude et de même fréquence, ou d'une fréquence égale à un multiple de la fréquence des stimulations.

4 – Les différents phénomènes de marées (océaniques, terrestres, stellaires, etc.) s'expliquent par l'apparition de résonances.

Remarques : a) – L'effet cumulatif de petites stimulations subies périodiquement pendant de très longues périodes (des milliers d'années pour les marées océaniques) génère des oscillations d'amplitudes beaucoup plus considérables que ce que l'effet stimulateur pourrait laisser imaginer.

b) – L'eau de la mer est entraînée par le mouvement de rotation de la Terre autour

de son axe en raison des forces de viscosité et par le mouvement de révolution de la Terre autour du barycentre du système Soleil-Terre ; mais le déplacement alternatif de chaque petit volume d'eau ne dépasse jamais quelques kilomètres par rapport au fond de la mer.

La marée est un transfert d'énergie, une onde de surface, pas un transport de matière.

c) – L'action à distance du Soleil sur chaque petit volume d'eau de la mer varie avec la position du Soleil par rapport au méridien origine de la Terre, et aussi à la position de la Terre sur son orbite autour du Soleil ; l'action à distance du Soleil varie également avec sa déclinaison.

d) – L'action à distance de la Lune sur chaque petit volume d'eau varie avec la position de la Lune par rapport au méridien origine de la Terre et aussi, à la position de la Lune sur son orbite autour de la Terre (près du périégée ou près de l'apogée) ; cette action à distance varie également avec la déclinaison de la Lune.

e) – Chaque effet de l'attraction exercée par la Lune ou par le Soleil sur les petits volumes d'eau des océans constitue une **oscillation d'énergie** ; l'effet cumulatif, pendant des milliers d'années, de la somme des différentes oscillations d'énergie identifiées, ayant chacune une phase et une amplitude différentes, permet d'expliquer et de prédire le phénomène de la marée sur nos côtes.

Les prédictions ainsi obtenues sont très bien vérifiées par l'expérience.

f) – Les variations périodiques de l'attraction gravitationnelle de la Lune ou du Soleil en fonction de leur position dans le ciel expliquent la périodicité des apports d'énergie à chacun des petits volumes d'eau qui constituent la masse des océans ; l'observation sur de longues périodes des quelques dizaines de manifestations périodiques et immuables de l'action luni-solaire permettent à la théorie harmonique de prédire les marées océaniques avec une précision centimétrique pour les hauteurs et de l'ordre de la minute pour les heures.

g) – Le nombre d'harmoniques pris en compte à La Rochelle est supérieur à cent.

h) – Pour une oscillation de fréquence et de phase données, la petite quantité d'énergie gravitationnelle fournie à chaque passage de la Lune ou du Soleil dans le ciel, qui s'ajoute à l'énergie qui a déjà été accumulée et qui n'a pas encore été dissipée, augmente l'amplitude de l'oscillation concernée.

i) – Les pertes d'énergie dues au caractère dissipatif des forces de viscosité de l'eau sur le fond de la mer, dans les réflexions sur les continents, dans le contournement des îles, à l'entrée et à la sortie des baies ou des estuaires ou par le passage dans les détroits expliquent que la force maximum de la marée en un lieu donné reste constante et ne s'accroît pas indéfiniment.

5 – Le phénomène de résonance explique la formation de *vagues exceptionnelles* en cas de *mers croisées*.

Remarques : **a)** – Ces vagues qui se suivent par deux ou par trois sont exceptionnelles par leur hauteur et par la faible distance qui sépare les crêtes.

b) – Ces vagues exceptionnelles ont causé des naufrages de petits navires surpris par leur soudaineté.

[Voir les expressions *Mer croisée* et *Vagues exceptionnelles*].

Résonateur : **1** – Appareil amplifiant les vibrations par un procédé mécanique.

Remarques : **a)** – L'oreille interne de l'homme contient des résonateurs extrêmement sensibles qui sont capables, une fois qu'un signal sonore a été interrompu, de se rappeler les caractéristiques du signal pendant le silence qui suit et sur une durée égale à trente fois la durée du signal.

b) – Les résonateurs de l'oreille interne continuent de vibrer pendant le silence qui suit un signal sonore.

c) – La hauteur des sons est perçue dans l'oreille et non dans le cerveau.

2 – Dispositif permettant d'adapter la géométrie d'un collecteur à la fréquence de passage du fluide qui le parcourt.

Remarques : a) – La résonance obtenue dans le système d'admission d'air d'un moteur essence ou diesel à aspiration naturelle, pour une allure donnée, permet d'augmenter la pression de l'air à l'entrée dans le cylindre et d'améliorer le rendement volumétrique du moteur à cette allure.

La résonance dans le système d'admission s'obtient, pour une plage de régimes donnée, en modifiant la longueur des pipes d'admission : le réglage à l'oreille consiste à faire tourner le moteur à l'allure choisie, puis à ajuster la longueur des pipes d'admission jusqu'à obtenir un bruit « *agréable* ».

b) – La résonance dans le système d'échappement d'un moteur essence ou diesel permet d'obtenir un meilleur rendement du moteur en éjectant du cylindre un maximum de gaz de combustion, tout en réduisant les nuisances sonores.

La résonance s'obtient, pour une plage de régimes donnée, en réglant la longueur du tuyau placé à la sortie du collecteur d'échappement (éventuellement entre le collecteur d'échappement et le pot d'échappement s'il en existe un) jusqu'à obtenir un minimum de bruit : cette opération s'appelle « *accorder l'échappement* » (en anglais on dit « *tuning* »).

On accorde l'échappement pour obtenir le meilleur rendement au régime correspondant à l'utilisation habituelle du moteur, ou encore à une allure critique (hauts régimes, régimes intermédiaires ou bas régimes selon les cas) ; pour remplir le cylindre avec la masse d'air qui permettra de brûler la plus grande masse de combustible, et donc d'obtenir le plus de travail, il faut avoir vidé le cylindre des gaz brûlés le plus complètement possible.

c) – La meilleure dépression à la sortie de l'échappement, qui correspond au minimum de bruit à l'extérieur de la machine, permet de mieux éjecter les gaz brûlés.

3 – Un résonateur électronique est un composant qui possède la propriété de vibrer à une fréquence stable et déterminée lorsqu'il est stimulé.

Remarque : a) – Le *quartz* est un matériau qui oscille à une fréquence stable lorsqu'il est stimulé électriquement.

b) – Les *résonateurs céramiques* possèdent des propriétés piézo-électriques permettant de produire des oscillations électriques comme les quartz.

La précision et la stabilité des résonateurs céramiques sont moins bonnes que celles des quartz, mais leur prix est sensiblement plus faible.

c) – Le *klystron* est un tube à vide amplificateur de haute puissance utilisant des cavités résonnantes ; le klystron est l'un des composants traditionnels des radars avec le magnétron.

d) – Quand l'excitation du résonateur a cessé, les oscillations s'amortissent et le système revient à son état d'équilibre stable, après que l'énergie de l'excitation initiale a été absorbée par les éléments dissipatifs du système ; on dit que le système est peu amorti si l'amplitude des oscillations diminue lentement avant de disparaître complètement.

4 – Certains lieux sont réputés être des résonateurs d'énergie surnaturelle : lorsque des personnes convaincues s'y réunissent, il se dégage du groupe une énergie considérable et inimaginable a priori.

Remarques : a) – On rencontre un grand nombre de ces lieux en Bretagne, et certains sont marqués par une pierre levée, par un dolmen vieux de plusieurs milliers d'années, par une source connue depuis toujours pour ses pouvoirs extraordinaires, pour ne pas dire surnaturels.

b) – Certaines buttes sont appelées « *Montjoie* », qui signifie « *tumulus de*

Jupiter ».

[Voir le mot *Résonance*].

Résorcine : 1 – La résorcine (ou le *résorcinol*) est obtenue par fusion de l'*acide métabenzène disulfonique* avec un excès de soude.

2 – Cet isomère du benzènediol est un *diphénol* C₆H₄(OH).

3 – Son contact peut irriter la peau et les muqueuses.

4 – Son absorption peut provoquer des convulsions et même la mort.

5 – La *résorcine* peut être utilisée comme colle en *construction navale bois* ou être utilisée pour fabriquer du *contreplaqué marine*, des charpentes *lamellées collées* en raison de sa bonne tenue à l'eau.

Remarques : a) – La colle résorcine peut être utilisée à chaud ou à froid.

b) – La *résorcine* est maintenant souvent remplacée par les *résines époxy*.

Résoudre : 1 – [*En physique*] Faire changer d'état.

Exemple : Le froid résout la vapeur en eau.

2 – Décider une question.

Exemple : Résoudre un problème.

3 – [*En musique*] Opérer une résolution.

Exemple : Résoudre un accord sur la sous-dominante.

4 – Décider quelqu'un à consentir.

[Voir le mot *Résolution*].

Respect : Déférence que l'on témoigne à quelqu'un que l'on tient en grande considération.

Remarque : Les hommes politiques à l'époque de la télévision cherchent à se faire aimer plutôt que de se faire respecter.

Responsabilité : 1 – Obligation qu'a une personne de répondre de ses actes, de les assumer, d'en supporter les conséquences du fait de sa charge, de sa position, etc.

Exemples : La responsabilité morale des parents ; responsabilité pleine et entière ; engager sa responsabilité ; assumer, prendre la responsabilité d'un choix ; décliner toute responsabilité ; rejeter la responsabilité sur autrui ; prendre ses responsabilités.

2 – Obligation de répondre de certaines actions devant la justice ou une autorité compétente.

Remarques : a) – La responsabilité civile contraint une personne à réparer les dommages qu'elle a occasionnés ou qui sont causés par des personnes, animaux, objets dépendant d'elle.

b) – La responsabilité civile contractuelle (limitée) est *exclusive* de la responsabilité civile délictuelle (illimitée) ; cela signifie qu'un même fait ne peut être jugé que par une seule des deux juridictions civile ou pénale ; il appartient souvent au plaignant de bien choisir la qualification de sa requête, au risque de voir sa requête rejeté par la juridiction choisie, alors que l'autre juridiction aurait pu lui donner satisfaction.

c) – La responsabilité pénale est l'obligation de répondre d'une infraction et de purger la peine qui la sanctionne.

d) – La responsabilité pénale atténuée est celle d'un individu dont le discernement, au moment des faits, était altéré.

e) – La responsabilité disciplinaire engage les agents de l'État ou les membres de professions libérales qui ne respectent pas la déontologie de leur profession devant l'administration ou devant organismes professionnels compétents.

f) – L'expression « à responsabilité limitée » en droit commercial se dit d'un établissement commercial dans lequel les associés répondent des dettes en proportion de leurs seuls apports.

3 – Charge, mission conférée à quelqu'un par une autorité devant laquelle il doit

répondre de ses actes.

Remarque : Le mot responsabilités au pluriel s'emploie sans complément pour désigner des tâches d'importance qui supposent un pouvoir de décision.

Exemples : Un poste à responsabilités ; on lui a confié de lourdes responsabilités ; avoir le sens des responsabilités ; fuir les responsabilités.

4 – [*Par affaiblissement*] Le fait, pour quelqu'un, de jouer un rôle dans la survenue, le développement d'un phénomène fâcheux.

Exemples : Il a une part de responsabilité dans cet abordage ; [*par extension et abusivement*] ; la responsabilité de l'alcool ou du tabac est avérée dans l'évolution de nombreux cancers ; la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement climatique.

5 – En droit commun, chacun est responsable de ses actes, des actes de ses préposés et des actes de ses mandataires, indéfiniment, jusqu'à règlement total de sa dette, sur toute sa fortune présente et à venir.

Remarque : Le droit commun à appliquer en France est défini dans le Code Civil.

Responsabilité (Exonération de la –) : 1 – En droit maritime, on a admis (et on continue d'admettre) que certaines forces, sinon surnaturelles, du moins particulières, sont insurmontables ; pour cette raison, et pour ne pas décourager les acteurs du commerce maritime, on a adopté des dispositions particulières en ce qui concerne leur responsabilité.

2 – Dans certains cas, la responsabilité du *propriétaire* d'un navire peut être *supprimée*.

Remarque : On parle alors d'*exonération de responsabilité*.

3 – Les *neuf* causes traditionnelles d'*exonération de responsabilité* du transporteur de marchandises par mer sont :

i) la force majeure ;

ii) le fait du prince ;

iii) l'incendie ;

iv) la baraterie ;

v) la faute nautique ;

vi) la grève ou le lock-out ;

vii) l'acte de guerre ou d'hostilité ;

viii) le vice caché ;

ix) l'acte d'assistance, de sauvetage ou de tentative de sauvetage de vies ou de biens.

Remarque : Dans certaines circonstances la responsabilité du transporteur demeure, mais elle est *limitée* à une somme définie.

[Voir l'expression *Responsabilité (Limitation de la –)*].

Responsabilité (Limitation de la –) : 1 – Dans certains cas, la responsabilité du *propriétaire* d'un navire peut être limitée à une certaine valeur connue à l'avance.

2 – La responsabilité du *propriétaire* d'un navire peut aussi être *limitée à sa fortune de mer* : cela veut dire qu'en abandonnant tous les droits qu'il possède sur son navire – sa *fortune de mer* – il échappe à l'obligation de régler les dettes liées à ce navire sans que sa *fortune de terre* soit mise à contribution.

3 – En abandonnant son navire à ses assureurs, le propriétaire d'un navire victime d'un événement malheureux perçoit l'indemnité prévue par sa police d'assurance.

4 – La responsabilité du transporteur maritime, pour ce qui concerne les *marchandises* que lui a confiées un chargeur peut, dans certains cas bien déterminés, être limitée à une somme forfaitaire connue à l'avance.

Remarque : La tendance actuelle est d'unifier les règles du droit des transports terrestre, maritimes et aériens, en réduisant le nombre des cas d'exonération ou de

limitation de responsabilité du transporteur maritime.

5 – Dans le cas du *transport de personnes*, la responsabilité peut être soit *contractuelle*, avec limitation de responsabilité et charge pour le transporteur de prouver le fait exonératoire. Mais elle peut aussi être *délictuelle* et c'est alors au passager à prouver la faute inexcusable du transporteur et il recevra alors le remboursement intégral de son préjudice.

Remarque : Dans certaines circonstances la responsabilité du transporteur est nulle.

[Voir l'expression *Responsabilité (Exonération de la –)*].

Responsabilité du transporteur de marchandises par mer : 1 – Par le contrat de transport, le *transporteur de marchandises par mer* a reçu d'un chargeur une marchandise déterminée pour qu'il la transporte d'un point de chargement à un point de déchargement.

Remarques : **a)** – Le transporteur donne au chargeur une preuve du contrat (c'est en général un « *connaissance* ») par laquelle il reconnaît la nature et la quantité des marchandises qu'il a reçues, l'identité de celui qui les lui a remises et tous ses engagements vis-à-vis de celui-ci.

b) – Le *connaissance* (ou le document qui éventuellement le remplace) prévoit généralement les moyens de régler les litiges qui pourraient survenir entre le chargeur et le transporteur dans l'exécution du contrat de transport.

c) – Sauf dispositions contraires, le chargeur est libre de confier ses marchandises à un transporteur ou à un autre et le transporteur est libre d'accepter ou de refuser de les prendre et de les transporter.

d) – Selon l'ancien article 1134 du Code civil, les conventions légalement formées :

i) tenaient lieu de loi à ceux qui les avaient faites,

ii) ne pouvaient être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise,

iii) devaient être exécutées de bonne foi.

e) – L'ancien article 1134 du Code civil a été remplacé (ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats) par les articles suivants :

i) Art. 1103. - Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.

ii) Art. 1193. - Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise.

iii) Art. 1104. - Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public.

2 –

Responsabilité du transporteur de passagers par mer : Par le contrat de passage :

1 – Le *transporteur de passagers par mer* s'engage à :

i) transporter par mer un passager d'un point d'embarquement à un point de débarquement, sur un trajet défini ;

ii) faire diligence pour respecter les horaires, les escales prévues et les prestations promises ;

iii) maintenir le navire en bon état de navigabilité ;

iv) faire diligence pour assurer la sécurité des passagers.

Remarque : En cas d'annulation du départ, il y a résolution du contrat sans indemnité si l'annulation n'est pas imputable au transporteur ; si le transporteur ne peut pas prouver que l'annulation ne lui est pas imputable, il doit une indemnité égale à la moitié de la valeur du billet.

En cas d'interruption du voyage par sa faute, le transporteur peut fournir un

remplacement pour la même destination par un navire semblable ; sinon il y a résolution du contrat et dommages-intérêts.

2 – Le **passager** s'engage à :

- i) acquitter le prix du passage convenu (le fret pour sa propre personne) ;
- ii) se présenter à l'embarquement ;
- iii) se soumettre à la discipline du bord et à l'autorité du capitaine ;

Remarque : Le fret est dû en totalité en cas de retard à l'embarquement ou en cas de renonciation avant le départ ou en cours de voyage ; en cas de renonciation pour force majeure avant le départ, le passager doit 25% du prix du billet.

Le billet de passage constate le contrat de passage et précise les obligations du transporteur, les obligations et les droits du passager ; le billet de passage est une preuve opposable au transporteur.

3 – La réglementation française sur la responsabilité du transporteur de passagers ne s'applique pas :

- i) Dans le cas de passagers clandestins ;
- ii) Dans le cas du transport bénévole (par exemple dans le cas d'un particulier propriétaire ou locataire d'un navire de plaisance).

Remarque : Dans ces deux cas, la responsabilité du transporteur de passagers par mer ne peut qu'être de type délictuel, et pas de type contractuel : c'est alors le Code civil qui s'applique, plus sévère que la loi de 1966.

4 – En revanche, la réglementation française sur la responsabilité du transporteur de passagers s'applique dans le cas de transport à titre gratuit par une entreprise de transports maritimes : dans ce cas, le transporteur doit délivrer un billet à titre gratuit.

Responsable : 1 – Qui répond de ses actes, les assume et en supporte les conséquences.

2 – Qui est chargé d'une tâche, d'une mission et doit en rendre compte à une autorité.

3 – [*Par affaiblissement*] Qui est à l'origine d'un malheur ou d'un évènement fâcheux.

Exemples : Le capitaine est responsable des actes de ses subordonnés ; l'armateur n'est pas responsable des fautes nautiques du capitaine ; [*par extension et abusivement*] la vitesse excessive est responsable de nombreux accidents de la route ; le virus de l'immunodéficience humaine est responsable du sida.

Ressac (en anglais « *surf* ») : 1 – Retour des lames vers elles-mêmes ou vers le large, après qu'elles ont heurté le fond, un banc, des rochers ou le rivage.

2 – On appelait ressac un petit navire expédié, avant l'hiver, de Terre-Neuve au port de départ avec des hommes devenus inutiles, avec des huiles, des langues de morue et d'autres produits accessoires de la pêche sur les bancs.

Ressaut (en anglais « *sweet netf* ») : Sorte de filet appelé aussi *épervier*.

[Voir le mot *Épervier*].

Resserrées (Eaux –) (en anglais « *shallow water* ») : Un navire navigue dans des *eaux resserrées* lorsque ses possibilités de manœuvre sont limitées par la présence des ouvrages portuaires, par la proximité du rivage ou en raison de profondeurs insuffisantes pour son tirant d'eau ou par une intense circulation de navires de commerce, de bâtiments de guerre, de bateaux de pêche, de plaisance ou même d'engins de plage.

Ressort : Étendue de Juridiction.

Exemples : Ressort d'un bailliage, d'un présidial, d'un parlement, etc. ; cette terre est du ressort du Parlement de Paris.

Remarques : a) – [*Au figuré*] On dit *cela n'est pas de mon ressort*, pour dire il ne m'appartient pas d'en juger.

b) – [Au figuré] On dit *cela est du ressort de la théologie, de la jurisprudence*, pour dire que c'est à la théologie, à la jurisprudence, etc. à traiter de cette matière, à en décider.

c) – On dit *juger en dernier ressort* pour dire juger souverainement et sans appel.

Ressort : 1 – Propriété par laquelle les corps pressés, pliés ou tendus, se rétablissent d'eux-mêmes dans leur premier état.

Remarque : En ce sens on dit qu'un corps fait ressort quand, cessant d'être comprimé ou tiré, il se remet au premier état où il était.

2 – Morceau de fer, de cuivre, d'acier, ou d'autre matière, qui est fait et disposé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé ou étiré.

Exemples : Bon ressort ; mauvais ressort ; ressort faible, doux, rude, fort ; bander, tendre, ployer un ressort ; le ressort va bien, joue mal, joue bien ; le ressort de cette montre, de ce fusil, est rompu, est faussé.

Ressortir : Sortir après être entré, ou sortir une seconde fois, après être déjà sorti.

Ressortir : Être de la dépendance de quelque juridiction.

Exemples : Cette juridiction ressortit à un tel bailliage ; les pairies ressortissent nûment au Parlement de Paris.

Ressource : 1 – [En fauconnerie] Nom donné à la remontée soudaine d'un oiseau de proie après une descente rapide.

2 – [En aviation, par analogie] Manœuvre par laquelle un avion se redresse après un piqué, pour remonter en chandelle.

3 – [Par analogie, familier] On dit « *faire ressource* » pour dire raccommoder, rétablir ses affaires.

Exemples : Il a vendu ses tableaux pour faire ressource ; il a fait ressource de tout ce qu'il avait pour payer ses dettes.

Ressource : 1 – Ce qu'on emploie ou à quoi on a recours pour se tirer de quelque embarras, pour vaincre des difficultés.

Exemples : Il est perdu, il est ruiné sans ressource ; les diamants, la vaisselle d'argent, sont des ressources dans le besoin ; une ville de ressource est celle où l'on trouve aisément tout ce dont on a besoin ; la fuite était son ultime ressource.

2 – [Au pluriel] Capacité que l'on peut mettre en œuvre dans quelque entreprise.

Exemples : Ressources physiques, intellectuelles, morales ; les ressources de l'esprit, de l'imagination ; c'est un homme plein de ressources, un homme de ressources ; trouver des ressources en soi-même ou, moins souvent, de la ressource en soi-même.

3 – [Par extension] Ce dont peut disposer un État, une collectivité, un groupe dans un domaine déterminé.

Exemples : Les ressources naturelles d'un pays ; les ressources agricoles de la France ; l'eau douce est en passe de devenir une ressource rare.

Ressources : Somme dont on dispose pour subvenir à ses besoins, assurer sa subsistance.

Exemples : Disposer de ressources considérables, de maigres ressources ; être sans ressources ; cette aide est attribuée sous condition de ressources, sans condition de ressources.

Remarque : On appelle *plafond de ressources* le montant maximal des revenus compatible avec l'attribution de certaines allocations ou prestations sociales.

Ressources : [En informatique] Élément d'un système informatique permettant l'exécution d'une tâche, d'un programme.

Remarque : Les espaces de mémoire, les périphériques d'un ordinateur sont des ressources.

Ressources humaines : On appelle *ressources humaines* l'ensemble des personnes qui travaillent dans une même entreprise, dans une même institution, etc.

Remarques : **a)** – C'est ce que l'on appelle aussi le personnel de l'entreprise. [Voir le mot *Personnel*].

b) – Le *chef du personnel* des entreprises se fait souvent appeler « *directeur des ressources humaines* » (DRH).

c) – La principale qualité d'un *directeur des ressources humaines* est de savoir ce que l'on attend des candidats aux différents postes à pourvoir, sans trop se focaliser sur les diplômes présentés : ce n'est pas parce que quelqu'un a suivi les cours d'une école de photographie pendant cinq ans, qu'il est capable de réaliser des photos acceptables.

6 – [*En informatique*] Élément d'un système permettant l'exécution d'une tâche, d'un programme.

Remarque : Les espaces de mémoire, les périphériques d'un ordinateur sont des ressources.

Ressouvenir : Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée.

Ressuage (en anglais « *penetrant testing* ») : **1** – Le *contrôle par ressuage* ou, elliptiquement, le *ressuage* est une technique de contrôle qui permet de déceler les *défauts débouchant* sur tous types de matériaux non poreux ; c'est une technique simple mais qui demande une mise en œuvre rigoureuse pour garantir un bon résultat.

Remarques : **a)** – Le *ressuage* exploite les propriétés de diffusion par capillarité des produits utilisés pour la recherche des défauts.

b) – Le *ressuage* consiste à nettoyer et dégraisser soigneusement la surface à contrôler à l'aide d'un solvant et d'un chiffon non pelucheux, à vaporiser un liquide pénétrant de couleur (rouge) sur cette surface, puis à essuyer le produit pénétrant et à sécher soigneusement la pièce, enfin à appliquer par pulvérisation un révélateur (de couleur blanche mate) : les défauts éventuels (porosité, fissure) débouchant en surface apparaîtront en couleur (rouge) sur la surface blanche au bout de quelques instants.

c) – Le *ressuage* est une technique particulièrement bien adaptée à la vérification de la qualité des assemblages soudés, aux produits de forge, aux produits de fonderie et aux pièces mécaniques.

2 – On appelle *ressuage* l'opération de métallurgie qui consiste, grâce à une fusion partielle, de séparer les différents composants d'un alliage ou d'éliminer d'un métal brut les traces d'autres métaux.

Remarques : **a)** – Le *ressuage* permet de séparer l'argent contenu dans le cuivre, à l'aide du plomb.

b) – *Ressuage* en ce sens est synonyme de *liquation*.

3 – Processus par lequel certaines substances, certains corps perdent une partie de l'eau qu'ils contenaient.

Remarques : **a)** – On appelle *ressuage* la remontée à la surface d'une couche de béton, de mortier, etc. d'une partie de l'eau de gâchage qui prend la forme d'un suintement superficiel.

b) – On appelle *ressuage*, ou *ressuyage*, l'assèchement partiel des carcasses de bêtes de boucherie qui ont été mises à refroidir après l'abattage.

c) – On appelle *ressuage* l'élimination de l'eau présente en excès dans le pain lorsqu'on le met à reposer après la cuisson.

Ressuer : Il se dit des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure.

Remarque : Il faut laisser *ressuer* les plâtres pendant un certain temps après qu'ils ont été faits ou refaits.

Ressusciter : 1 – Ramener de la mort à la vie.

2 – [*Par extension*] On dit qu'un remède a ressuscité un malade, pour dire, que ce remède l'a guéri d'une maladie qui paraissait désespérée.

Remarque : On dit d'un excellent et vieux cognac serait capable de ressusciter un mort.

3 – [*Au figuré*] Renouveler, faire revivre.

Exemples : Il a ressuscité un vieux procès ; il a ressuscité cette opinion, cette erreur ; ressusciter une hérésie.

Ressuyer : 1 – Sécher, en parlant d'une surface de maçonnerie qui avait été préalablement mouillée, arrosée jusqu'au refus.

Exemple : Laisser ressuyer un mur de briques.

2 – En parlant d'une substance, d'un corps, rendre, perdre l'humidité qui les imprégnait.

3 – Essuyer de nouveau.

Restaur (en anglais « *indemnity* ») : Dédommagement que les assureurs maritimes, d'après les termes de leur contrat, peuvent avoir droit de se demander les uns aux autres, selon la date de leur assurance et qu'ils peuvent même exiger du capitaine si le préjudice vient de son fait.

Restaurer : 1 – Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur.

Exemples : Restaurer ses forces, sa santé ; restaurer un vieux canot.

2 – Il se dit aussi des lettres, du commerce, des lois, de la discipline, du gouvernement.

Exemples : Restaurer l'enseignement du latin et du grec ; restaurer la monarchie.

3 – On le dit aussi des ouvrages de sculpture, d'architecture, de peinture.

Exemples : Restaurer une statue ; restaurer un buste, un bas relief.

Reste : Ce qui subsiste d'un ensemble dont une grande partie a disparu.

Exemples : Un reste de pain, de fromage ; les restes d'un navire échoué.

Remarque : On dit « *les restes d'un mort* » pour dire sa dépouille, ses ossements ou ses cendres.

Reste (Lieu de –) : On appelle *lieu de reste* le but du voyage, c'est-à-dire le port de tête de ligne, où l'on décharge ce qui reste dans les cales du navire et où l'on commence à charger le navire pour le voyage de retour.

Remarque : On appelle *escales* les ports que le navire aborde pendant son voyage, avant de parvenir au lieu de reste.

Rester (en anglais, « *to lye* », « *to bear* », « *to fall* », « *to remain* ») : **1** – Un objet relevé à tel azimut ou à tel air de vent, est dit *rester* à cet azimut ou à cet air de vent.

2 – On dit qu'un navire *reste de l'arrière* d'un autre navire qui fait à peu près la même route lorsqu'il est gagné par cet autre navire et qu'il est relevé par cet autre navire dans une direction de plus en plus sur son arrière.

Résumer : Recueillir, reprendre en peu de paroles un argument, un raisonnement qui a été plus étendu.

Restituer : Redonner à quelqu'un ce qui lui appartient, ce qu'on lui a pris de façon licite ou illicite.

Exemples : Le locataire est tenu de restituer les lieux dans l'état où il les a trouvés ; le propriétaire est tenu de restituer au locataire le cautionnement qu'il lui avait versé en entrant, lorsque le contrat de location est terminé, que tous les loyers ont été payés et que le locataire a laissé les lieux dans l'état où il les avait trouvés.

Resucée : [*Familier*] Petite quantité de boisson que l'on sert en supplément.

Exemple : Une resucée de cognac.

Résurrection : Passage de la mort à la vie.

Exemple : Le Nouveau Testament raconte la résurrection de la fille de Jaïre par Jésus [Marc 5, 21-43 ; Matthieu 9, 18-26 ; Luc 8, 40-56].

Remarques : **a)** – Le mythe de la résurrection des morts à la fin des temps est un dogme imposé par de nombreuses religions.

b) – La croyance des adeptes des différentes religions juives (Judaïsme, Christianisme, Islam) en la *résurrection individuelle* des hommes (hommes, femmes, enfants) à la fin des temps, avec le tri des justes et des méchants, remonte au prophète Daniel qui vécut au VII^e siècle avant Jésus-Christ : « *Beaucoup de gens qui dormaient dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour la honte et la déchéance éternelles.* » [Livre de Daniel (12, 1-3)].

c) – Pour les Chrétiens, la croyance dans la *résurrection de la chair* selon laquelle les corps des défunts seront restaurés et réunis à leurs âmes lors du jugement dernier, est l'un des articles de foi du *Symbole des apôtres* défini par le Concile œcuménique de Trente (13 décembre 1545 - 4 décembre 1563) toujours en vigueur.

d) – Le mot *symbole* vient du grec *συμβόλαιον* qui signifie *signe de reconnaissance* ; le *symbole* d'une religion permet aux adeptes de cette religion de se faire reconnaître dans une autre ville.

Rétablir (en anglais « *to restore* ») : Remettre au premier état, en bon état, en meilleur état.

Remarques : **a)** – Rétablir les branles, c'est retirer les hamacs des bastingages ou de la place qu'ils occupaient pendant la journée, pour les suspendre à l'endroit où les matelots doivent coucher la nuit.

b) – Rétablir un homme *dans sa bonne fâme et renommée* signifie donner un jugement par lequel un homme est lavé de l'infamie dont il avait été noté.

c) – Rétablir un passage d'un auteur, c'est restituer le passage, le remettre dans l'état où il était avant qu'il eût été corrompu dans les copies.

Retard : **1** – *Retard* se dit de ce qui est trop tard, ou qui se fait plus tard.

Exemples : Le plein est *en retard* [sur l'heure de la pleine mer astronomique] ; le navire est *en retard* sur son heure d'arrivée annoncée par son consignataire.

2 – Le *retard* d'une montre est la partie du mouvement qui sert à la retarder ou à l'avancer lorsque l'on change de fuseau horaire.

3 – *Retard* se dit dans certaines matières, au lieu de *retardement*.

Exemples : Le retard d'une pendule ; un débiteur qui est en retard de payer ; on dit aussi « *je partirai sans retard à la fin du mois* ».

[Voir le mot *Retardement*].

Retard de la marée sur le passage des astres générateurs : **1** – On peut admettre que les ondes de la marée, dont on observe les effets sous la forme d'oscillations quasi périodiques le long des côtes françaises de l'océan Atlantique ou de la Manche, prennent naissance dans les mers libres de l'hémisphère Sud, sous la forme de mouvements entretenus autour du continent antarctique ; rien ne les perturbe, hormis les variations périodiques de la valeur des attractions de la Lune et du Soleil en fonction de leurs positions respectives et de leurs distances par rapport à la Terre.

2 – Les écarts observés (en consultant l'annuaire des marées) entre les heures des syzygies et les heures des plus grandes marées hautes voisines de ces syzygies, correspondent à la durée du parcours des ondes à la surface des océans, des extrémités sud des continents américain (Cap Horn) ou africain (Cap des Aiguilles) à nos côtes.

Remarques : **a)** – Dans la propagation de l'onde marée, il y a propagation

d'énergie, mais pas transport de matière.

b) – L'onde de marée se propage à la surface de la mer à une vitesse de l'ordre de 800 kilomètres à l'heure ; cette vitesse varie avec la profondeur de la mer.

Retardement (en anglais « *delay* ») : **1** – On appelle *retardement* le nombre de jours qui excède le terme convenu pour le déchargement d'un navire, et qui peut donner lieu à une indemnité pour le navire.

[Voir le mot *Surestarie*].

2 – Le *retardement*, ou retard des marées est l'*espace de temps* dont la marée d'un jour retarde sur la marée correspondante de la veille, et qui est en moyenne de 48 minutes mais qui peut varier assez considérablement.

3 – Action de rendre plus tardif.

Exemple : L'assistance aux personnes en détresse en mer ne supporte aucun retardement.

4 – État de ce qui est en retard, de ce qui tarde.

Exemples : Les retardements de la poste ; l'accélération et le retardement du mouvement de la Lune dans le ciel ; le retardement des montres quand on change de fuseau horaire d'Est en Ouest.

[Voir le mot *Retard*].

Retentir : 1 – [En parlant d'un son] Se faire entendre avec force.

Exemples : La cloche a retenti pour marquer midi ; la sirène de brume a retenti.

2 – [En parlant d'un lieu] Résonner d'un bruit puissant, en être emplis.

Exemple : La salle retentissait des applaudissements du public.

Retenue (en anglais « *relieving tackle* », « *guy* ») : **1** – Filin destiné à contretenir et à maintenir un objet que l'on hisse, que l'on débarque ou que l'on met en mouvement.

2 – Le *palan de retenue* est frappé sur la bôme qu'il retient dans une position plus ou moins rapprochée des haubans d'artimon sous le vent.

3 – Quand il s'agit de la solde, les retenues sont les prélèvements qui sont faits pour différentes raisons.

Exemple : Des retenues forfaitaires sont effectuées sur les soldes des marins du commerce ou de la pêche au profit de l'Établissement National des Invalides de la Marine (ÉNIM).

Réticence : 1 – Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire.

Exemple : Dans ce discours, il n'y a point de mensonge formel, mais il y a bien de la réticence, bien des réticences.

Remarque : Il se dit aussi de la chose même qu'on n'a pas dite.

2 – Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, en s'interrompant, fait entendre ce qu'il ne veut pas dire expressément.

Réticulaire : Qui ressemble à un réseau.

Exemple : Membrane réticulaire.

Rétif : 1 – Qui s'arrête, ou qui recule au lieu d'avancer.

Remarque : Il ne se dit, au propre, que des chevaux ou autres bêtes de monture.

Exemples : Un cheval rétif ; les mules sont ordinairement rétives et quinteuses.

2 – On dit qu'un homme fait le rétif pour dire qu'il résiste et qu'il ne veut pas faire ce qu'on désire de lui.

Exemple : Il a beau faire le rétif, il faudra bien qu'il en passe par là.

Rétine : Sorte de lacis formé dans le fond de l'œil, par les filets du nerf optique.

Retirade : Retranchement fait derrière un ouvrage fortifié, et dans lequel les assiégés se retirent, quand les assiégeants ont emporté l'ouvrage. Le bastion ayant été emporté, les assiégés se jetèrent dans une grande retirade qu'ils avaient faite.

Retiré : 1 – Peu fréquenté.

Exemple : Un lieu retiré.

2 – Solitaire.

Exemple : On dit qu'un homme est retiré, qu'il vit retiré, qu'il mène une vie fort retirée, pour dire qu'il vit dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce du monde.

Retirer : 1 – Tirer une seconde fois.

Exemple : Cette loterie a été mal tirée, il la faut retirer.

2 – Tirer à soi une chose que l'on avait poussée dehors.

3 – Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée.

Exemples : Retirer un seau du puits ; retirer un homme des galères.

Remarque : On dit à peu près dans le même sens : retirer une lettre au guichet de la poste, retirer des espèces d'un distributeur automatique de billets.

4 – [Au figuré] On dit « retirer sa parole » pour dire se dégager de la promesse que l'on avait faite, de la parole qu'on avait donnée.

5 – [Au figuré] On dit « retirer son épingle du jeu » pour dire se dégager d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

6 – Percevoir, recueillir en parlant des choses qui produisent du revenu.

Exemples : Il retire tant de cette maison mise en location, de cette ferme, etc.

Remarque : En ce sens on dit *retirer de la gloire*, retirer de grands avantages de quelque chose.

Retoquer : 1 – [Familier] Refuser quelqu'un à un examen, à un concours.

Exemples : Retoquer un candidat ; il a été retoqué à l'agrégation ; se faire retoquer à une élection.

2 – [Par extension] Rejeter ce qui est proposé, présenté.

Exemples : Le Conseil constitutionnel a retoqué cette loi ; un amendement retoqué par le Sénat.

Retordage : Opération par laquelle on assemble et tord deux ou plusieurs fils pour obtenir un fil composé plus résistant que l'on appelle fil retors ; le deuxième tortillement d'un fil retors est effectué dans le même sens que le tortillement des fils qui le composent.

Exemples : Retordage de la laine, du coton.

Remarques : **a)** – Le retordage des fils de soie est plus souvent appelé *moulinage*.

b) – Si le deuxième tortillement est effectué dans le sens opposé au tortillement des fils qui le composent, on parle de câblage et pas de retordage.

Retordre : 1 – Tordre une seconde fois.

2 – Il signifie aussi simplement *tordre*.

Remarques : **a)** – En ce sens, il ne se dit guère que du fil ou de la ficelle, quand on en tord deux ou trois ensemble.

b) – On dit donner du fil à retordre, *donner bien du fil à retordre à quelqu'un*, pour dire lui susciter bien des embarras, lui causer bien de la peine.

Rétorquer : 1 – [Vielli] Au cours d'une discussion, d'un débat, retourner contre notre interlocuteur les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi contre nous.

Exemples : Rétorquer un argument, un raisonnement, une preuve, etc. ; il lui a rétorqué ; il a rétorqué contre lui toutes les raisons dont il s'appuyait.

2 – [Par extension] Répondre, répliquer en manifestant son désaccord avec vivacité et assurance.

Exemple : Il rétorqua que cela ne nous concernait pas.

Retors : 1 – [Textile] Opération par laquelle on assemble et tord deux ou plusieurs fils pour obtenir un fil plus résistant ; ; le deuxième tortillement d'un fil retors est effectué dans le même sens que le tortillement des fils qui le composent.

Exemples : Du fil retors, de la soie retorse.

Remarques : **a)** – Un fil retors est obtenu par retordage.

[Voir le mot *Retordage*].

Exemples : Fil de lin, de chanvre retors ; une bobine de fil retors ; une bobine de retors.

b) – Si le deuxième tortillement est effectué dans le sens opposé à celui des fils qui le composent, on parle de fil câblé et pas de fil retors.

c) – Un fil retors est plus solide et s'allonge moins qu'un fil câblé.

2 – [Par métonymie] Tissu fabriqué avec un tel fil.

Exemple : Une pièce de retors.

3 – [Au figuré et familier] On dit d'un homme fin, rusé et artificieux, que c'est un homme retors, ou substantivement, que *c'est un retors*.

Rétorsion : 1 – [Vieilli] Action de rétorquer, de retourner contre un interlocuteur les arguments dont il s'est lui-même servi.

Exemple : Cet argument est sujet à rétorsion.

2 – [Droit international] Action conforme au droit international, entreprise par un État contre un autre État en réponse à des mesures licites mais préjudiciables à ses intérêts.

Exemples : Des mesures de rétorsion ; la rétorsion s'emploie surtout dans les relations commerciales ; mener une politique de rétorsion contre un pays protectionniste.

3 – [Par affaiblissement] Acte constituant une réponse à un mauvais procédé, une riposte à une attaque.

Exemple : User de rétorsion à l'égard d'un associé indélicat.

Retour (en anglais « *eddy* », « *hauling part* », « *home bound* ») : **1** – On appelle *retour de marée* le changement de sens ou le changement de direction du courant de marée pour le sens opposé opposé ou pour une direction différente, après que ce courant a rencontré un obstacle qui l'a renvoyé ou diffracté.

Remarque : Il ne faut pas confondre ce *retour de marée* avec le *retour de la marée* et un *retour de marée*.

2 – On appelle *retour de la marée* l'époque où reviendra la même marée (flot ou jusant).

3 – [Au figuré et familier] On appelle *retour de marée* le retour du mauvais temps, ou un retour de fatigue, ou même le retour de la mauvaise humeur d'un chef.

4 – On appelle *retour* la partie d'un cordage qui revient après être passé par une poulie.

Remarque : Le *retour d'une manœuvre* est la partie sur laquelle on doit haler pour faire effort.

5 – On appelle *retours* des dispositifs permettant de guider un cordage afin de lui donner une direction déterminée.

Remarques : **a)** – Une *poulie de retour* est celle qui change la direction d'un cordage afin qu'on puisse faire effort sur lui plus commodément.

b) – Une *pastèque de retour* est une poulie sur laquelle le cordage se replie et revient sur lui-même afin qu'on puisse faire effort sur lui plus commodément.

c) – On appelle *taille de retour* une grosse poulie utilisée pour le retour d'un cordage.

[Voir les mots *Pastèque*, *Taille*].

6 – On appelle *voyage-retour*, dans le cas d'une ligne régulière, la deuxième partie

d'un voyage entre les ports de têtes de ligne, c'est-à-dire le trajet entre le port le plus éloigné (ou le dernier port que le navire a touché à la fin du voyage-aller) et le port de départ (ou port d'armement).

Remarque : Le port de départ ou de retour et le port le plus éloigné sont appelés *ports têtes de ligne*.

7 – Le *retour* d'un navire marchand consiste dans la cargaison que ce navire rapporte au port d'armement, ou dans le fret que cette cargaison a rapporté.

Remarque : On dit *les retours d'un navire de commerce* pour dire les marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait emportées.

Exemple : On dit *les retours de ce navire de commerce se trouvèrent de cent pour cent* pour dire que les profits des marchandises rapportées ont été de cent pour cent par rapport à la valeur des marchandises embarquées à l'aller.

8 – On appelle « *vivres de retour* » ou « *vin de retour* » les vivres en bon état de conservation ou le vin non consommés qui sont rapportés par un navire à un retour de voyage.

9 – Le *retour de voyage* est la situation d'un navire de ligne régulière qui est de retour au port d'armement, qui a déchargé toutes les marchandises qu'il avait chargées en cale ou en pontée, et qui désarme administrativement avant de réarmer et d'entamer un nouveau voyage, éventuellement après des réparations.

10 – Retour signifie aussi arrivée au lieu d'où l'on était parti.

Exemples : Prompt retour ; heureux retour ; j'attends son retour ; à mon retour ; depuis votre retour ; hâter, précipiter, retarder son retour ; au retour de la campagne ; au retour de la chasse ; nous parlerons de cela au retour ; le retour de la paix ; le retour d'un courrier.

Remarque : On appelle *retour de chasse* un repas que l'on fait après la chasse, avant l'heure ordinaire de souper.

Exemple : Il leur donna un retour de chasse magnifique.

11 – Retour signifie aussi *ce qu'on ajoute*, ce qu'on joint à la chose qu'on troque contre une autre pour rendre le troc égal.

Exemples : Quel retour me donnerez-vous ? combien me donnerez-vous de retour ? Que me donnerez-vous de retour, en retour ?

12 – [*Au figuré*] Retour signifie aussi une reconnaissance, ou une sorte d'équivalent d'un bienfait reçu.

Exemples : L'amitié demande du retour ; un honnête homme oblige sans espérance d'aucun retour, sans espoir de retour.

Retour (Prendre à –) (en anglais « *to take hold* ») : *Prendre à retour*, c'est faire un ou plusieurs tours sur une bitte ou sur un taquet avec un cordage qui fait force, et le tenir à la main après ces tours pour pouvoir résister et filer à retour, c'est-à-dire en le lâchant progressivement tout en conservant les tours, de manière à ne pas être gagné par l'effort exercé sur l'autre bout du cordage.

Retrait de la mer : Le *retrait de la mer* est la tendance graduelle qu'a la mer, en certain parage, à en abandonner la côte et à y diminuer de profondeur, pour en envahir un autre et y augmenter de profondeur.

Remarques : **a)** – Ce que l'on appelle « *retrait de la mer* » n'a rien à voir avec le prétendu réchauffement climatique, ni avec le réchauffement global observé à la surface de la Terre, ni avec l'élévation générale du niveau des mers.

b) – À chaque fois que l'on effectue des travaux dans la mer, le régime des courants et celui des atterrissements ou des érosions marines dans les parages est perturbé.

c) – Un adage bien connu dit que si l'on plante un simple poteau à la côte, le

régime des courants dans la rade est changé et le trait de côte est modifié ici ou là, dans un sens ou dans l'autre.

Retrait (Droit de –) : Voir l'expression *Droit de retrait*.

Retrait du service : 1 – L'expression « *retrait du service actif* » (en abrégé *RSA*) désigne la fin d'utilisation d'un bâtiment, son retrait de la liste des bâtiments en service dans la Marine Nationale.

Remarque : Un bâtiment retiré du service actif peut être, soit désarmé, soit cédé à une Marine étrangère, soit restituée à son propriétaire (les *Escorteurs Rapides* sous pavillon français des années 1950-1980 ont été rendus aux États-Unis d'Amérique après qu'ils furent retirés du service actif).

2 – Le retrait d'emploi ou la suspension d'emploi sont des mesures que peut prendre le Souverain ou le Président de la République, sur le rapport du ministre de la Marine à l'égard d'un officier de marine atteint d'infirmités temporaires, ou qui lui a donné de justes raisons de mécontentement pour des faits relatifs au service.

Remarque : Les officiers atteints du retrait d'emploi sont susceptibles d'être remis en activité.

Retraite : 1 – Cordage servant à retrousser le hunier.

2 – On appelle palans de retraite des petits palans dont les canoniers se servent pour remettre le canon en position de tir quand il a tiré, lorsque le navire a de la bande de l'autre côté.

Retraite : 1 – La retraite est la position définitive de l'officier de marine rendu à la vie civile et admis à la jouissance d'une pension viagère.

Remarques : a) – L'âge de la retraite de chaque grade augmente en même temps que la hiérarchie des grades.

b) – Les officiers généraux ne sont habituellement pas mis en retraite, mais ils sont versés dans la *deuxième section*.

2 – Les marins du commerce ou de la pêche peuvent toucher à partir de l'âge de 50 ans, qu'ils continuent à être embarqués ou pas, une pension d'ancienneté versée par l'ÉNIM et proportionnelle au nombre d'années d'activité validées, avec un maximum de 37,5 annuités.

Remarques : a) – Chaque année validée pour la pension donne droit à 2 pour 100 du salaire forfaitaire de la catégorie dans laquelle le marin a cotisé pendant les trois années qui précèdent la liquidation de la pension, ou à 2 pour 100 du salaire forfaitaire de la catégorie des 11 meilleures années.

b) – Depuis la réforme de 1947, les marins qui liquident leur pension d'ancienneté avant 55 ans touchent une pension proportionnelle au nombre d'années de cotisation, mais elle est alors plafonnée à celle qu'ils auraient touchée s'ils avaient validé 25 années de service.

c) – La perception de la pension d'ancienneté n'est pas liée à la cessation d'activité du marin.

d) – Les marins qui bénéficient d'une pension d'ancienneté *anticipée* ne peuvent pas exercer un emploi maritime jusqu'à l'âge de 55 ans.

e) – Les *conventions collectives* d'un grand nombre de sociétés maritimes stipulent qu'aucun marin ayant dépassé l'âge de 55 ans ne peut être salarié de la société, sauf s'il n'existe aucun marin sans emploi susceptible d'être engagé à sa place.

Retraite (en anglais « *retreat* ») : La retraite est une manœuvre de guerre qui consiste à employer tous ses moyens pour s'éloigner le plus promptement possible d'un ou de plusieurs bâtiments ennemis par lesquels on est chassé ou poursuivi, afin d'éviter le combat.

Retraite (en anglais « *evening drum* ») : On appelle *retraite* une batterie de tambour qui a lieu sur chaque bâtiment de guerre armé, mouillé sur rade et qui annonce le commencement du service de nuit à bord.

Remarques : a) – À la fin de la batterie, le bâtiment commandant en rade ou le stationnaire tire un coup de canon ou de fusil (en anglais « *evening gun* ») pour annoncer à tous les bâtiments, canots ou embarcations que le service de nuit va commencer et que ces canots ou embarcations ne pourront plus naviguer ou circuler dans la rade sans être hélés par les bâtiments près desquels il pourront passer, ou sans être surveillés par eux.

b) – Le coup de canon de retraite de la rade est toujours tiré un peu plus tard que celui du port afin de donner aux embarcations des bâtiments sur rade le temps de se rendre de terre à bord.

Retraite (Sabord de –) : [Sur les vaisseaux à voiles] On appelait *sabords de retraite* ceux qui étaient percés dans le tableau de la poupe et où l'on passait, quand il y avait lieu, les bouches à feu les plus voisines qui prenaient alors le nom de *pièces de retraite*.

Retranché (Camp –) : Un appelle *camp retranché* une ville entourée de forts situés à six ou sept kilomètres du centre, qui est destinée à recevoir les troupes et le matériel de mobilisation qui seraient orientés en cas de conflit vers les secteurs menacés par l'ennemi.

Remarques : a) – Cette définition valait après la guerre de 1870, face à la nouvelle frontière avec l'Allemagne.

b) – À la fin de la guerre de 1870, la portée des canons était de l'ordre de 6 kilomètres ; les forts mettaient le centre des camps retranchés hors de portée des canons ennemis.

c) – Après le paiement à l'Allemagne de la rançon de 5 milliards de francs-or (1873) et le retrait total des troupes d'occupation allemandes, la France entreprit de construire des camps retranchés notamment à Verdun, Toul et Épinal, face à la nouvelle frontière allemande, dans le cadre du système *Séré de Rivières*.

[Voir l'expression *Séré de Rivières (Système –)*]

Retranchement : 1 – [À bord d'un navire] Espace qu'on sépare momentanément par une cloison du reste de l'entrepont ou de la cale du navire.

2 – Nom de cette cloison.

Remarque : On dit plutôt *bardis* si la cloison est longitudinale ou *séparation* si elle est transversale.

Retranchement : On appelle *retranchement* la privation, pour un ou plusieurs repas, de la partie de la ration d'un marin consistant en vin et spiritueux.

Remarques : a) – Le *retranchement* est une peine de discipline qu'on ne peut prolonger au delà de trois jours.

b) – Le *retranchement* est, dans l'échelle des peines, la moindre, et elle est infligée pour des fautes légères.

Retrancher (en anglais « *to shorten the daily allowance* ») : Retrancher un homme, c'est le priver pour un ou plusieurs repas de la partie de sa ration consistant en vin ou en spiritueux.

Remarque : Il s'agit d'une peine légère appelée *retranchement*.

[Voir le mot *Retranchement*].

Rétroactif : Se dit d'un jugement, d'une décision législative ou réglementaire dont l'exécution est étendue à une période antérieure à la date de leur adoption.

Remarques : a) – L'article 2 du Code civil dispose que la loi n'a pas d'effet rétroactif.

- b) – L'annulation est un acte rétroactif.
- c) – Le contraire de rétroactif est *proactif*.

- Rétroaction** (en anglais « *feedback* ») : Effet en retour s'exerçant sur le mécanisme ou le phénomène qui l'a provoqué, et qui permet ainsi d'assurer sa régulation.
Remarques : a) – On appelle boucle de rétroaction, l'ensemble des événements qui se déroulent lors d'une telle action.
b) – On appelle *rétroaction négative*, celle qui permet de diminuer ou de supprimer la cause d'un phénomène, par opposition à *rétroaction positive*, qui permet de l'amplifier, de l'accroître.
c) – Le sifflement émis par un microphone, lorsqu'il est placé trop près d'un haut-parleur (effet Larsen) est dû à un phénomène de rétroaction positive.
- Rétrograde** : 1 – Se dit d'un mouvement qui se fait dans la direction inverse de la direction initiale, généralement vers l'arrière.
2 – Se dit, par convention, d'un mouvement de rotation effectué dans le sens des aiguilles d'une horloge.
Remarques : a) – On appelle *sens direct* le sens du mouvement apparent dans le ciel du Soleil, de la Lune et des étoiles pour un observateur terrestre qui se trouve face au Nord.
b) – Le sens direct est le sens opposé au sens des aiguilles des horloges.
c) – Rétrograde se dit du mouvement apparent d'une planète, pour un observateur terrestre, lors de la courte phase pendant laquelle le mouvement de cette planète est à l'opposé du mouvement apparent général.
d) – Le *mouvement rétrograde* de la planète Mars (d'Ouest en Est) s'observe tous les 26 mois dans le ciel nocturne, lorsque la Terre passe entre Mars et le Soleil.
e) – On appelle *sens trigonométrique* le sens d'un mouvement de rotation effectué dans le sens contraire du sens de rotation des aiguilles d'une horloge ; c'est le sens direct défini par le mouvement apparent du Soleil et des étoiles dans le ciel pour un observateur terrestre tourné face au Nord.
3 – [*Par analogie*] Qui va en ordre inverse, qui revient sur soi-même en remontant jusqu'à son commencement.
Remarque : Au jeu du billard, un coup rétrograde ou, en abrégé, un *rétrograde* est un coup par lequel on donne à la bille que l'on joue un mouvement de rotation sur elle-même tel qu'elle revient en arrière après avoir heurté la bille visée.
4 – [*Au figuré et péjoratif*] Qui s'oppose au progrès, prône le retour à des institutions, des valeurs, des pratiques d'une période révolue.
Remarque : À en croire l'émission « *Plus belle la vie* » diffusée sur « *France 3* », la fidélité, la rigueur, l'honnêteté, la sincérité et la franchise sont des valeurs morales rétrogrades.
- Rétrograder** : 1 – Faire passer, par mesure disciplinaire, à un échelon, à une position inférieurs de la hiérarchie.
2 – [*Dans le sport, par analogie*] Sanctionner un concurrent en le faisant reculer dans le classement final.
3 – [*En parlant d'un corps céleste*] Sembler se déplacer, aux yeux d'un observateur terrestre, d'est en ouest, c'est-à-dire dans le sens opposé au sens normal et habituel des étoiles et des planètes du système solaire.
- Rétrospective** : Présentation de faits, d'événements passés.
Remarque : La mémoire du passé est la rétrospective ; la mémoire du futur est la prospective.
[Voir le mot *Prospective*].
- Retrousser** (en anglais « *to truss up* ») : Retrousser la toile d'une voile, c'est la relever pour serrer cette voile.

- Rétrovirus** : Famille de virus qui possède une enzyme capable de transcrire son information génétique, portée par un ARN, en une molécule d'ADN pouvant intégrer le génome d'une cellule hôte.
Remarques : **a)** – ADN est le sigle de l'« *acide désoxyribonucléique* » qui est le support de l'information génétique héréditaire.
b) – ARN est le sigle de l'« *acide ribonucléique* » qui est très proche chimiquement de l'ADN, dont il est une copie.
c) – Il existe de nombreuses familles d'ARN, dont chacune possède une structure ou une fonction particulière.
d) – Dans le virus de la mosaïque du tabac, dans le virus de l'immunodéficience humaine (VIH, responsable du SIDA) l'ARN constitue le génome alors que dans la grande majorité des organismes vivants, c'est l'ADN qui constitue le génome.
- Rétrovirus endogène** : Lorsqu'un *rétrovirus* contamine un être vivant, une partie de son ADN peut être incorporée aux cellules sexuelles de son hôte et se transmettre, ensuite, de génération en génération.
Remarques : **a)** – Les descendants portent le rétrovirus dans leur ADN et ce virus est alors appelé *rétrovirus endogène*.
b) – On peut détecter les *rétrovirus endogènes* par le séquençage du génome de l'être vivant contaminé.
c) – Certains *rétrovirus endogènes* et pathogènes, dits actifs, contournent les mécanismes qui auraient dû les empêcher de provoquer diverses maladies dont certains cancers.
- Rets** : Filet, ouvrage de corde, de fil, etc. noué par grosses mailles et à jour, servant à prendre du poisson, du gibier, des oiseaux.
Exemples : Jeter les rets dans la mer, dans la rivière ; les rets étaient si chargés de poissons, qu'il a pensé rompre ; tendre des rets ; jeter des rets ; cet esturgeon a donné dans les rets.
Remarques : **a)** – On emploie également des rets à terre pour capturer du gibier, des oiseaux.
b) – [Au figuré] On dit « *Il m'a pris dans ses rets* » pour dire *il m'a fait tomber dans le piège qu'il m'avait tendu, il m'a séduit par des artifices*.
c) – Rets est un nom masculin toujours au pluriel.
d) – Rets est tiré du latin *rēte* de même sens.
- Reum** (en anglais « *extent of the hold* ») : Capacité, étendue de la cale d'un navire.
Remarque : On écrit *reum*, *rum* ou *reun*.
[Voir le mot *Rum*].
- Réunion** : Action de réunir ; l'effet qui en résulte.
Remarques : **a)** – [Au figuré] On dit *la réunion de ces preuves, de ces faits, etc.*
b) – Il se dit en matière de fief.
Exemples : La réunion d'un fief au fief dominant ; la réunion de la Bourgogne, de la Normandie à la Couronne ; la réunion au domaine.
- Réunir** : **1** – Rassembler, rejoindre ce qui était épars, désuni, séparé.
Exemples : Réunir les rayons du Soleil par le moyen d'un verre convexe ; réunir les lèvres d'une plaie.
2 – Unir.
Exemples : Réunir un grand fief à la Couronne ; réunir des domaines aliénés.
- Réussir** : **1** – Avoir un succès heureux.
Remarques : **a)** – Il se dit des personnes et des choses.
b) – On dit qu'une chose réussit à quelqu'un pour dire qu'elle a le succès qu'il désire, qu'il en attend.

Exemples : Ce qui réussit à l'un, ne réussit pas à l'autre ; cela m'a bien réussi ; tout ce qu'il entreprend lui réussit.

2 – Avoir un succès heureux ou malheureux.

Exemples : Il faut voir comment ce projet, cet ouvrage réussira ; cela vous réussira mal.

Revalider : Rendre de nouveau valide un acte qui a été entaché de nullité.

Exemple : Revalider un brevet qui n'a pas été prorogé, dont la validité n'a pas été prolongée à temps.

Revanche : [*Travaux publics*] Dans un barrage ou un réservoir, distance qu'il convient de ménager entre le niveau maximal que peut atteindre l'eau et le haut de l'ouvrage.

Revanche : **1** – Action par laquelle on reprend sur quelqu'un l'avantage qu'il avait pris ou par laquelle on se venge d'un méfait.

2 – Le résultat de cette action.

Exemples : Une revanche militaire contre l'ennemi, sur l'ennemi ; avoir, prendre sa revanche.

3 – [*Au figuré*] Ce qui permet de compenser une situation, un état défavorables.

Exemple : C'est une revanche sur le malheur.

Remarque : Désigne aussi plaisamment une action par laquelle on rend la pareille. Surtout dans la locution « *à charge de revanche* ».

Exemple : J'accepte votre aide, mais à charge de revanche.

Revanche (En –) : **1** – Expression adverbiale signifiant « *en retour* », « *en contrepartie* », « *en compensation* ».

Exemple : Je veux bien céder sur ce point, en revanche vous devez accepter mes conditions.

Remarques : **a)** – On veillera à ne pas oublier le *sens fort* de la locution « *en revanche* » et à ne l'employer que lorsque le contexte ne s'y oppose pas.

b) – On ne doit pas dire : « *Mon frère et mon mari sont revenus saufs de la guerre ; en revanche, j'y ai perdu mes deux fils* ».

2 – [*Par extension*] Avec une valeur adversative.

Exemples : Cette édition est plus ancienne mais, en revanche, elle n'est pas complète ; je ne le connais pas, en revanche j'ai entendu parler de lui.

Rêve : **1** – Ensemble d'images, de représentations résultant de l'activité cérébrale qui a lieu lors des phases de sommeil paradoxal.

Remarque : Certains humains ont rapporté que la divinité leur avait communiqué des instructions, des informations ou des révélations par le rêve.

2 – [*Par métonymie*] Cette activité cérébrale elle-même.

Remarques : **a)** – On dit parfois *songe* au lieu de *rêve* en langage soutenu.

b) – Un mauvais rêve s'appelle un cauchemar.

c) – Le rêve fut pour les surréalistes une source majeure d'inspiration.

3 – [*Au figuré*] Situation qui procure une satisfaction si inespérée, un bonheur si inattendu que leur réalité en paraît douteuse.

4 – [*Au pluriel*] Pensée vague et décousue, sans rapport avec la réalité présente.

Exemples : Il n'entend pas ce qu'on lui dit et semble perdu dans ses rêves ; arracher quelqu'un à ses rêves.

5 – Ce à quoi on aspire le plus ardemment.

6 – Désir très vif, dont on ne sait si on pourra le réaliser.

Réveiller (en anglais « *to shake* », « *to put into motion* ») : **1** – En parlant de la rose des vents du compas lorsqu'elle est bloquée (on dit qu'elle dort), la réveiller c'est presser un peu, du bout des doigts, la glace de la boussole contre cette rose, afin de la remettre en mouvement.

2 – En parlant d'un baromètre anéroïde, c'est tapoter du bout des doigts sur la vitre pour libérer l'aiguille bleue du baromètre sensée indiquer la pression atmosphérique, mais qui peut être stoppée par les frottements internes, afin qu'elle se libère et qu'elle indique la pression atmosphérique du moment.

Remarque : Si, avant de débloquent l'aiguille bleue par un tapotement du doigt, on a pris soin de placer l'aiguille jaune fixée dans la glace du baromètre, exactement vis-à-vis de l'aiguille bleue, on peut apprécier la tendance de la pression atmosphérique à la montée ou à la baisse, grâce au sens et à la valeur de l'écart entre les deux aiguilles après que le baromètre a été tapoté.

[Voir les mots *Anéroïde*, *Baromètre*, *Dormir*, *Stagnation*].

Réventer (en anglais « *to fill again* ») : *Réventer* une voile, c'est l'éventer de nouveau, ou simplement l'éventer.

[Voir le mot *Éventer*].

Revenu : 1 – Traitement thermique d'un métal ayant pour effet d'obtenir une diminution de sa fragilité par abaissement de sa limite d'élasticité, un détensionnement de ses contraintes et sa stabilisation dimensionnelle.

2 – Le revenu est un chauffage suivi du maintien plus ou moins prolongé du métal à une température inférieure au point de transformation.

Remarques : **a)** – On appelle *point de transformation* d'un métal pur ou d'un alliage métallique, la température de changement de sa forme cristalline.

b) – Les deux températures de changement de la forme cristalline du fer pur (Fe) sont 912°C et 1394°C :

i) en-dessous de 912°C, la forme cristalline du fer pur est cubique centrée (fer α ou ferrite) ;

ii) entre 912°C et 1394°C, sa forme cristalline est cubique à faces centrées (fer γ ou austénite) ;

iii) entre 1394°C et 1538°C sa forme cristalline est cubique centrée (fer δ).

c) – La température de fusion du fer pur est 1538°C.

Revenu après trempe : 1 – Le revenu après trempe a pour but de ramener la pièce trempée aux degrés de dureté, de résistance, d'élasticité voulus.

[Voir le mot *Tremper*].

2 – Le revenu après trempe consiste à chauffer uniformément le métal trempé à une température plus basse que celle à laquelle il a été porté pour la trempe.

3 – Le problème posé par la trempe est de trouver un liquide qui, en s'échauffant, donnera à une pièce en acier portée à la température de trempe la vitesse de refroidissement convenable pour que l'acier acquière les propriétés recherchées.

4 – Par le revenu après trempe, on transforme en partie le fer non α en fer α , le carbone de trempe passe à l'état de carbone de recuit et le métal devient moins fragile avec un grain plus fin.

Remarque : Un échauffement lent de l'acier lui permet de se dilater et facilite la diffusion du carbone de trempe et la transformation en fer α .

5 – Le revenu diminue la dureté du métal, sa résistance à la rupture, sa limite élastique et sa fragilité.

Remarque : Ces diminutions sont d'autant plus grandes que la température de revenu est voisine de celle de la trempe.

6 – Pour les petites pièces (burins, forets, etc.) qu'on peut nettoyer et polir après la trempe, on observe le degré de revenu par la couleur que conserve la pièce après avoir subi l'opération.

Remarque : Cette couleur est due à la présence de lames minces d'oxydes de fer produites par le chauffage.

Revenu (Impôt sur le –) : Voir l'expression *Impôt sur le revenu*.

Réverbération : 1 – Renvoi de la lumière, de la chaleur, du son par une surface réfléchissante.

Exemple : La réverbération des rayons du Soleil.

2 – [*Acoustique*] Prolongation d'un phénomène sonore après l'interruption de la source acoustique, due à la réflexion du son sur les surfaces d'un espace complètement ou partiellement clos.

Exemples : La réverbération des voix dans la nef d'une église ; installer des panneaux pour limiter la réverbération dans un auditorium.

Remarque : On appelle durée, temps de réverbération ou, simplement, réverbération, le temps que met un son à perdre soixante décibels.

Réverbère : 1 – Dispositif réfléchissant la chaleur ou la lumière.

Exemple : Four à réverbère, dans lequel la chaleur émise par un système de chauffage est renvoyée par la voûte et la sole construites en matériaux réfractaires.

[Voir l'expression *Réverbère (Four à –)*].

2 – [*Par métonymie*] Lanterne équipée d'un miroir réfléchissant, qui sert notamment à l'éclairage des voies publiques.

[Voir le mot *Lanterne*].

Réverbère (Four à –) : Dans un four à réverbère, le combustible (bois, houille, gaz, fuel, etc.) est brûlé dans une chambre différente de celle des matières traitées ; la chaleur est réverbérée (réfléchi) par la voûte et la sole du four.

Remarques : a) – Dans ce type de four, on limite les interactions indésirables entre le combustible et la matière à traiter ; la chambre de combustion est située à côté et en amont du four proprement dit, où l'on place les matériaux à traiter.

b) – Une cheminée très haute active le foyer par tirage naturel.

c) – Les gaz chauds produits par la combustion passent au-dessus et autour des matériaux à traiter, en suivant une voûte qu'ils portent à très haute température et ils sont ensuite évacués par la cheminée.

d) – Ces fours sont utilisés pour la cuisson des céramiques et la chimie.

e) – L'utilisation du four à réverbère s'est développée dans la métallurgie quand on a remplacé le charbon de bois par le charbon de terre (la houille).

f) – Les fours à réverbère ont été utilisés au XVIII^{ème} siècle en Grande-Bretagne, puis en France, pour la deuxième fusion de la fonte, notamment dans les fonderies de canons.

Réverbérer : Réfléchir, renvoyer la lumière, la chaleur, le son.

Revers (en anglais « *flaring* », « *hollow* », « *lee* ») : [*Construction navale*] Ce mot s'applique à la partie des pièces de construction courbes, ou à ces pièces courbes elles-mêmes dont le renflement (la convexité) se dirige vers l'intérieur du navire.

Remarques : a) – Une allonge de revers est affectée de ce renflement vers l'intérieur et elle forme la rentrée du navire.

b) – Le coltis est le couple qui a le plus de revers.

Revers (Écoute de –) : Lorsque les manœuvres courantes sont doublées, l'une étant au vent et l'autre sous le vent, l'*écoute de revers* est celle qui n'est pas tendue ou qui ne fait pas effort au moment où l'on parle, selon le bord d'où vient le vent.

Remarques : a) – On dit de même « *amure de revers* » ou « *bouline de revers* ».

b) – Dans les manœuvres dormantes, on dit de même « *haubans de revers* », « *palans de revers* ».

c) – Par l'expression figurée et populaire « *bouline de revers* », on entend quelquefois un homme à l'esprit rebours et d'un caractère contrariant.

Reverse : Voir *Renverse*.

Reversement : Voir *Renversement*.

Reverser (en anglais « *to reverse* », « *to return* », « *to revert* ») : **1** – En parlant d'une manœuvre, reverser c'est agir sur le manœuvre de revers de même appellation.
2 – Les marées, les courants, les brises, les moussons reversent quand elles changent de sens.

Remarque : On dit et on écrit *reverser* ou *renverser*.

Revif : Période comprise entre une morte-eau et la vive-eau qui suit, pendant laquelle le marnage augmente.

Revirement (en anglais « *reverse* ») : **1** – Action de revirer.

[Voir le mot *Revirer*].

2 – Synonyme de *retour*, de *renversement* (ou de *reversement*) quand il s'agit de la marée.

Revirer (en anglais « *to tack about again* ») : Virer de nouveau de bord.

Remarques : **a)** – Ce mot s'emploie quand il s'agit d'un virement de bord vent devant.

b) – On dit qu'on revire au large, sur la terre, sur un bâtiment, lorsque, après avoir viré de bord vent devant, on met le cap au large, vers la terre ou vers un bâtiment qu'on chasse.

Révision : Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau.

Exemple : Demander la révision d'une décision de justice.

Remarques : **a)** – Une loi votée en février 2014 simplifie les procédures de révision pénale.

b) – Plusieurs erreurs judiciaires concernant des poursuites criminelles ont été reconnues et révisées.

c) – Les 11 victimes suivantes, injustement condamnées, ont été acquittées après la révision de leur procès :

i) Jean Deshays, condamné à 20 ans de travaux forcés en 1949 pour meurtre, a été acquitté en 1955 après que les véritables auteurs du crime eurent été découverts en 1952 et condamnés en 1954.

ii) Jean-Marie Deveaux fut condamné à vingt ans de réclusion en 1963 pour l'assassinat de la fille de ses patrons dans la banlieue de Lyon ; il avoua lors de l'instruction, puis se rétracta à l'audience ; il fut rejugé après révision et acquitté en 1969.

iii) Roland Agret, condamné à quinze ans de réclusion en 1973 pour l'assassinat d'un garagiste, a obtenu la révision de son procès et son acquittement en 1985.

iv) Le Rochelais Guy Mauvillain, condamné pour le meurtre d'une vieille dame à dix-huit ans de réclusion en 1975, a été acquitté en 1985.

v) Le Tunisien Rida Daalouche, condamné à quatorze ans de prison pour le meurtre d'un dealer dans un bar de Marseille en 1991, a été libéré puis acquitté en 1999, mais la justice a refusé de l'indemniser.

vi) L'apprenti cuisinier Patrick Dils, accusé d'avoir tué deux enfants à Montigny-les-Metz, est devenu en 1989, à 19 ans, le plus jeune condamné à la réclusion à perpétuité ; il fallut trois recours en révision pour l'innocenter ; quand il est sorti de prison, à 31 ans, il avait passé injustement la moitié de sa vie derrière les barreaux.

vii) Loïc Sécher, accusé par une adolescente de 14 ans de viols et d'agressions sexuelles avait été condamné en 2003 à seize ans de réclusion au nom du Peuple français ; en 2008, la jeune femme avoua avoir menti ; après un procès en révision, Loïc Sécher a été innocenté et libéré ; il a obtenu près de 800 000 euros de dédommagement de la part de l'État français.

viii) Marc Machin, 19 ans, accusé d'avoir poignardé Marie-Agnès Bedot en

2001 sous le pont de Neuilly, fut condamné et incarcéré ; en 2008, un SDF avoua le meurtre et Marc Machin sortit de prison ; il a fallu attendre 2010 pour que la cour de révision annule sa condamnation et encore deux ans de plus pour qu'il soit réhabilité.

ix) Les deux Marocains Abdelkader Azzimani et Abderrahim El-Jabri avaient été condamnés à vingt ans de prison pour le meurtre d'un dealer en décembre 1997 à Lunel ; en 2011, le revirement d'un témoin et la découverte de traces d'ADN ont orienté la Justice sur deux autres suspects qui ont été condamnés pour la même affaire ; Abdelkader Azzimani, 47 ans, et Abderrahim El-Jabri, 46 ans, ont été acquittés à l'issue de leur procès en révision le 3 juillet 2014 devant la cour d'assises du Gard.

x) L'ancien maire de Vence, Christian Iacono, avait été condamné en 2009 pour le viol de son petit-fils, durant deux ans à la fin des années 1990 ; le jeune homme est revenu sur ses accusations en 2011 et il a avoué avoir menti « *inconsciemment* », influencé par des conflits entre son père et son grand-père ; la Cour de révision a annulé la condamnation le 18 février 2014 ; Christian Iacono avait passé onze mois en prison.

Révisionniste : 1 – Qui réclame la révision d'une loi, d'une décision de justice, etc. ou qui est favorable à cette révision.

Remarques : a) – Opposés aux lois constitutionnelles de 1875, les partisans du général Boulanger étaient appelés « *républicains révisionnistes* ».

b) – Le journaliste Bernard Lazare, qui prit la défense d'Alfred Dreyfus après sa condamnation, fut qualifié de révisionniste.

2 – Se dit d'un historien qui, en élaborant de nouvelles hypothèses, revient sur l'interprétation dominante de certains faits historiques.

Remarque : François Furet est classé parmi les auteurs révisionnistes en ce qui concerne ses travaux sur la Révolution.

3 – Est également traité de révisionniste celui qui met en doute, à tort ou à raison, la version officielle d'un événement, d'une suite d'événements, qui conteste l'explication généralement admise d'un fait passé, quelquefois imposée par les hommes politiques au pouvoir.

Remarques : a) – Les révisionnistes sont parfois bannis de la société, poursuivis et quelquefois punis pour des délits d'opinion.

b) – Sont traités de révisionnistes ceux qui sont réfractaires à toute forme de propagande.

c) – Chacun est libre de douter ou même de contredire l'interprétation d'un fait historique exprimée par un historien ou par un courant historique, mais il est interdit, sous peine de poursuites judiciaires, de contester la version officielle d'événements passés, imposée par un groupe de pression influent ou par quelques hommes politiques au pouvoir.

4 – Révisionniste se dit de celui qui remet en question la doctrine d'un mouvement, d'un parti politique auquel il appartient.

Remarques : a) – Un parti révisionniste fut créé dans les années 1920 sous l'influence de Vladimir Jabotinsky, pour réformer le sionisme.

b) – Le Socialiste français Jean Jaurès, fondateur du journal « *L'Humanité* », fut considéré comme révisionniste parce qu'il souhaitait réviser l'ensemble théorique élaboré par Marx et Engels afin de promouvoir le réformisme.

Revolin (en anglais « *eddy wind* ») : Déviation du vent, tourbillon d'air produit par la présence d'un obstacle que le vent a rencontré.

Remarques : a) – Revolin se dit de l'effet créé par un vent qui n'est pas direct mais qui a été renvoyé par quelque obstacle et qui change de direction en

tournoyant.

Exemple : Les navires au mouillage sous les falaises furent tourmentés par des revolins.

b) – On dit qu'une voile « *fait revolin* » quand elle est enflée par le *revolin* d'une autre voile.

c) – *Revolin* se dit aussi parfois d'un tourbillon d'eau.

Révolte des gueux du midi : Révolte des vigneron du Languedoc en 1907 contre le cabinet de Clemenceau pour protester contre l'importation du vin d'Algérie.

Remarques : **a)** – La révolte commença à Argeliers, dans le Minervois, le 11 mars 1907 pour s'étendre à tout le Languedoc.

b) – Pour réprimer la révolte, la troupe tira à balles réelle à Narbonne et fit des morts et des blessés.

c) – Cinq cents soldats de la 6ème compagnie du 17ème régiment de ligne stationné à Agde se rendirent à Béziers et s'associèrent au mouvement des vigneron.

Révolution : **1** – Changement brusque et violent dans la politique et le gouvernement d'un pays sous la pression du peuple.

Remarque : Si le peuple ne réussit pas à faire plier le pouvoir, on parle d'émeute.

2 – On appelle *révolution de palais* celle qui se déroule dans le cercle du pouvoir, sans l'intervention du peuple.

3 – On dit, absolument, « *La Révolution* » en parlant de la révolution la plus mémorable d'un pays : en Angleterre, celle de 1688 ; en France, celle de 1789 ; pour l'ancienne URSS, celle du 22 octobre 1917 dans le calendrier de la Russie tsariste (ou du 4 novembre 1917 dans le calendrier grégorien).

Remarque : En grammaire, employer un mot *absolument*, c'est ne pas lui donner de complément.

Révolution : La *révolution* d'un corps céleste se fait autour d'un autre corps céleste.

Remarque : La *rotation* d'un corps céleste, en revanche, se fait autour de l'axe de ce corps céleste.

Révolution française de 1789 : **1** – Révolte tardive contre le régime raciste fortement endogame et héréditaire depuis Louis le Pieux (778-840), qui avait amené et maintenu au pouvoir en France, sans limite de temps, quelques aristocrates germaniques puis leur descendance (sous l'appellation de « *la haute noblesse* ») en remplacement des élites gallo-romaines.

Remarques : **a)** – Les deux premiers « *États* » (la *noblesse* et le *clergé catholique*) s'étaient soutenus mutuellement pour profiter des produits du travail du « *troisième État* » (encore appelé *tiers État* ou *Tiers*) qui était composé des actifs.

b) – La bourgeoisie française s'organisa et elle prit enfin le pouvoir par la force à partir de l'année 1789, à la suite de quelques maladroites politiques du régime en place, en raison d'une pression fiscale augmentée afin de rembourser les emprunts contractés pour financer la guerre d'indépendance américaine (1775-1783) et après plusieurs années d'une disette liée à un refroidissement atmosphérique prolongé.

[Voir le mot *Laki*].

c) – Les rentiers qui redoutaient une nouvelle banqueroute du pouvoir royal entraînée par les dépenses de la guerre d'indépendance américaine et les bourgeois qui craignaient pour leur avenir, imposèrent un changement politique.

d) – Les paysans et les ouvriers, victimes de la famine après l'éruption du volcan islandais Laki (en 1783) qui provoqua une période de plusieurs années de refroidissement atmosphérique, participèrent à la Révolution mais n'en profitèrent pas (ou peu).

2 – La véritable insurrection connue sous le nom de « *Révolution française* » débuta le 13 juillet 1789 par l'incendie de quarante des cinquante-quatre *barrières d'octroi* qui taxaient les marchandises au franchissement du mur dit « *des fermiers généraux* » ; on appela ainsi la clôture que le régime en place avait fait construire à grands frais depuis 1785 autour de Paris ; l'ultime tronçon de cette barrière venait d'être mis en service ; le lendemain matin, 14 juillet 1789, les émeutiers pillèrent l'arsenal de l'Hôtel des Invalides pour obtenir des armes ; ayant les armes, ils allèrent chercher la poudre à la prison de la Bastille, puis ils rallièrent l'Hôtel de Ville où le mathématicien et astronome Jean Sylvain Bailly (1736-1793) fut nommé par acclamation « *maire de Paris* » ; l'opportuniste Marquis de Lafayette (1757-1834) devint le commandant général de la Garde nationale.

Remarques : a) – Le 14 juillet 1789, il y avait en tout sept prisonniers à la Bastille, enfermés par lettre de cachet du roi à la demande de leurs familles afin d'éviter la honte et le déshonneur d'un procès, à savoir : quatre faussaires, deux fous dangereux et un délinquant sexuel.

b) – La destruction de la prison de la Bastille avait été décidée bien avant la Révolution ; il ne restait pour la garder que 80 invalides et 35 Suisses commandés par le gouverneur Bernard-René Jordan de Launay (1740-14 juillet 1789).

c) – Le samedi 11 juillet 1789, le ministre d'État Jacques Necker (1732-1804) fut congédié par le roi Louis XVI (1754-1793) ; le dimanche 12 juillet 1789 au matin, apprenant la nouvelle, le peuple y vit une provocation ; le renvoi de Necker a été l'une des causes déclenchantes du soulèvement populaire de juillet 1789.

d) – Pour l'anecdote, Necker fut rappelé par le roi comme *Premier ministre des finances* le 16 juillet 1789 ; opposé au financement du déficit de la monarchie par l'émission d'assignats, Necker démissionna le 4 septembre 1789.

Révolution lunaire draconitique : 1 – La *révolution draconitique* de la Lune est le chemin parcouru par la Lune sur son orbite autour de la Terre entre deux passages consécutifs au *nœud ascendant*.

Remarques : a) – Le *nœud ascendant* est l'un des deux points d'intersection de l'orbite lunaire et de l'écliptique ; le second est le *nœud descendant*.

b) – Lorsque la Lune franchit l'écliptique au *nœud ascendant*, sa déclinaison passe de Sud à Nord ; au *nœud descendant*, elle passe de Nord à Sud.

2 – Comme les *nœuds ascendant* et *descendant* se déplacent à l'opposé du mouvement direct décrit par la Lune, l'espace de temps qui s'écoule pendant une *révolution draconitique* est de 2 heures 37 minutes c'est-à-dire de 35,7 secondes plus court que la période d'une révolution sidérale.

3 – La durée de la *révolution draconitique* est de 27 jours 5 heures 5 minutes et 35,8 secondes.

Remarque : Le terme *draconitique* vient de l'image du *dragon* qui guette le Soleil et la Lune près des *nœuds* pour avaler l'un ou l'autre et provoquer ainsi une éclipse ou une occultation : les *éclipses* solaires ou lunaires ne peuvent se produire que lorsque les positions de la Lune et du Soleil sont simultanément proches de l'écliptique.

Révolution de la Terre : 1 – La Terre ne décrit pas un cercle autour du Soleil mais une ellipse dont le Soleil occupe l'un des foyers.

Remarques : a) – En toute rigueur, ce n'est pas la Terre qui décrit une ellipse, mais le barycentre du système Terre-Lune ; et le foyer de l'ellipse n'est pas le centre du Soleil mais le barycentre du système Soleil-Terre-Lune, qui est situé à l'intérieur du Soleil.

b) – Le centre de gravité du système solaire, compte tenu des masses des 4 grandes planètes (Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) a coïncidé avec le centre du

Soleil en mai 1951 et en avril 1990 ; durant le xx^{ème} siècle, le centre de gravité du système solaire s'est trouvé les deux tiers du temps à l'extérieur du Soleil, et un tiers du temps à l'intérieur.

2 – L'ellipse parcourue par la Terre est très proche d'un cercle puisque le périhélie (point le plus proche du Soleil) est de 147 092 900 km alors que l'aphélie (point le plus éloigné du Soleil) est de 152 102 900 km.

3 – La Terre parcourt cette ellipse dans le sens inverse des aiguilles d'une montre à une vitesse moyenne d'environ 29 000 m/s.

Remarques : a) – Le Soleil, comme le fait le système Terre-Lune, tourne autour du barycentre du système Soleil-Terre-Lune ; ce barycentre est proche du centre du Soleil.

b) – Si la trajectoire de l'ensemble Terre-Lune autour du Soleil est relativement simple, le mouvement de la Terre seule autour du Soleil est plus compliqué qu'une ellipse.

Révolution sidérale : 1 – Intervalle de temps nécessaire à un corps céleste en orbite autour d'un autre pour décrire son orbite.

2 – Dans le cas de la Lune, la révolution sidérale correspond à l'intervalle de temps qui sépare deux de ses passages consécutifs par le cercle horaire d'une étoile éloignée.

3 – La révolution sidérale de la Lune est équivalente au *mois lunaire sidéral*.

4 – La durée de la révolution sidérale de la Lune est de 27 jours, 7 heures, 43 minutes et 11,6 secondes.

Révolution synodique : 1 – La période d'une révolution synodique correspond à l'espace de temps moyen mis par une planète pour revenir à la même position sur son orbite, relativement à la Terre et au Soleil (par exemple deux conjonctions consécutives de même nom, ou deux oppositions).

Remarques : a) – On appelle conjonction d'une planète avec le Soleil, l'époque où les longitudes géocentriques des deux astres sont égales.

b) – Pour les planètes inférieures (Mercure et Vénus) la conjonction est dite inférieure ou supérieure selon que la planète est plus proche ou plus éloignée que le Soleil.

c) – Pour les planètes extérieures (Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune) il y a conjonction lorsque les longitudes géocentriques des deux astres sont égales et on appelle opposition l'époque où les longitudes géocentriques des deux astres sont différentes de 180°.

d) – Deux astres sont dits en quadrature lorsque leurs longitudes géocentriques diffèrent de 90°.

c) – Si aucun des deux astres n'est le Soleil, on utilise les mêmes mots (conjonction, opposition, quadrature) lorsque les ascensions droites sont égales ou différent de 12 heures ou de 6 heures.

d) – On précise quelquefois, lorsqu'il est question de *conjonction*, d'*opposition* ou de *quadrature* que l'on parle en *longitudes géocentriques* ou en *ascensions droites*.

e) – Le mot *synodique* signifie « *relatif à une conjonction d'astres* ».

f) – Le mot « *synodique* » vient du mot grec συνοδικός qui signifie *qui arrive en même temps* ou *qui concerne la conjonction des astres* ; il s'agit du mouvement comparé d'une planète avec un autre astre (généralement le Soleil).

g) – Le mot grec συνωδία signifie *voyage fait de compagnie, fréquentation, caravane, société*.

2 – Révolution synodique de la Lune :

Dans le cas particulier de la révolution synodique de la Lune, on se réfère à sa

position par rapport au Soleil : une lunaison est donc l'espace de temps qui sépare deux aspects identiques du satellite, par exemple deux nouvelles lunes consécutives.

i) La durée de la révolution synodique de la Lune est de 29,53 jours ; ou 29 jours 12 heures 44 minutes et 2,9 secondes.

ii) La révolution synodique de la Lune est équivalente au mois lunaire synodique, c'est-à-dire au temps écoulé pour la retrouver en conjonction avec le Soleil ; c'est l'espace de temps séparant deux nouvelles lunes consécutives.

iii) La révolution synodique de la Lune est encore appelée *mois lunaire* ou *lunaison*.

iv) Pour la Lune, la différence entre la période de révolution sidérale et la période de révolution synodique (lunaison) est due au fait que, après avoir retrouvé la même position par rapport aux astres éloignés, la Lune a modifié sa position par rapport au Soleil ; pour retrouver la même position par rapport au Soleil, la Lune doit continuer sur sa trajectoire pendant 2 jours 5 heures et 51,4 secondes.

3 – Révolution synodique de Mars :

La révolution synodique de Mars est égale à 779,93 jours.

Cela signifie qu'environ tous les 280 jours, le Soleil, la Terre et Mars sont alignés.

Révolution tropique : 1 – La période d'une révolution tropique correspond à l'espace de temps entre deux passages consécutifs d'une planète ou d'un satellite au point où son orbite coupe le plan équatorial.

2 – Dans le cas particulier de l'orbite lunaire, la révolution tropique correspond au chemin parcouru par le satellite avant de retrouver la même position par rapport au point vernal.

Remarque : La période de la *révolution tropique* de la Lune est de 27 jours 7 heures 43 minutes et 4,7 secondes.

Reynaud : 1 – Paul Reynaud (1878-1966) était Président du Conseil des ministres lorsque la Wehrmacht envahit environ la moitié de la France métropolitaine en mai et juin 1940.

Remarques : **a)** – Paul Reynaud a été Président du Conseil des ministres du 22 mars 1940 au 16 juin 1940, soit 2 mois et 27 jours.

b) – On appelle Wehrmacht l'ensemble des forces armées allemandes de la période 1935-1945 ; la Wehrmacht regroupait le Heer (armée de terre) la Luftwaffe (armée de l'air) et la Kriegsmarine (armée de mer).

2 – Paul Reynaud est l'auteur de phrases remarquables de naïveté et de candeur, voire de niaiserie :

i) « *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts* » le 10 septembre 1939 à la radio, une semaine après la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, quand il était ministre des finances du gouvernement Daladier.

ii) « *La route du fer est définitivement coupée* » le 28 mai 1940 au Sénat, quand il était Président du Conseil.

Rhéteur : 1 – Celui qui enseigne l'art de bien dire ; sous cette acception on ne comprend ordinairement que ceux des anciens Grecs qui faisaient profession de donner des règles et des préceptes d'éloquence, soit de vive voix, soit par écrit.

2 – Rhéteur se dit des auteurs tant anciens que modernes, qui ont écrit sur la Rhétorique.

3 – [*En mauvaise part*] Rhéteur se dit en parlant d'un homme dont toute l'éloquence consiste dans un style emphatique et déclamatoire.

Exemple : Cet homme-là n'est point orateur, ce n'est qu'un rhéteur.

Rhétoricien : Celui qui sait la Rhétorique.

Rhétorique : **1** – Art de bien dire, de persuader par la parole, de convaincre.

[Voir le mot *Convaincre*].

Remarques : **a**) – Les 3 genres de la rhétorique, selon Aristote (384-322 av. J.-C.) sont :

- i)** le genre délibératif,
- ii)** le genre judiciaire,
- iii)** le genre épideictique.

b) – Le *genre épideictique* consiste à montrer les vertus d'un personnage vivant ou défunt et à distribuer le blâme à ses détracteurs.

c) – Dans l'« *Institution oratoire* », le rhéteur et pédagogue latin Quintilien (35 ap. J.-C. - 100 ap. J.-C.) décomposait la rhétorique du discours en cinq parties appelées :

- i)** l'invention (*inventiō*, l'action de trouver, de découvrir), trouver quoi dire,
- ii)** la disposition (*dispositiō*, l'arrangement), savoir organiser ce qu'on va dire,
- iii)** l'élocution (*ēlocutiō*, manière de s'exprimer), choisir la façon pour le dire,
- iv)** l'action (*āctiō*, débit, gestes, attitudes), savoir allier la parole et le geste,
- v)** la mémoire (*mēmōria*, souvenance), retenir ce qu'on doit dire.

d) – Dans son « *Oraison funèbre du père Bourgoing* » (20 décembre 1662), le grand orateur Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704) dénonça la rhétorique comme étant l'art de la tromperie et de la flatterie.

2 – L'art de bien dire, ou l'art de parler de manière à persuader.

Remarques : **a**) – On appelle figures de rhétorique des formes particulières de langage qui donnent de la vivacité, du relief à l'expression, de la force et de la grâce au discours.

b) – La classe de rhétorique était autrefois (jusqu'en 1902) dans les lycées français, celle où on enseignait cette discipline et qui précédait la classe de philosophie (ou *classe terminale* du lycée) ; la classe de première des lycées a été couramment appelée *classe de rhétorique* jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale.

c) – *Rhétorique supérieure* est l'ancien nom de la classe de première supérieure dite aussi *khâgne*.

d) – L'*habileté technique* des rhéteurs est parfois inquiétante en démocratie lorsque leur art est utilisé pour briller sans se soucier du bien, ou pour flatter le peuple afin d'obtenir ses suffrages au lieu de lui dire la vérité.

e) – Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon sont des rhéteurs redoutables, habiles à adapter leur discours en fonction des attentes de leur public du moment.

Rhétoriqueur : Écrivain, orateur usant abondamment des procédés rhétoriques.

Rhingrave : Littéralement « *comte du Rhin* ».

Remarque : Ce titre était décerné aux gouverneurs des villes qui se situaient le long du Rhin et à quelques princes d'Allemagne.

[Voir le mot *Landgrave*].

Rhodiennes (Lois –) : Voir l'expression *Rhodiens (Droit maritime des –)*.

Rhodiens (Droit maritime des –) : **1** – La compilation écrite en latin et connue sous le nom de *Droit maritime des Rhodiens*, ou *Lois rhodiennes* a été partiellement publiée en français par le père Georges Fournier (1595-1952) de la Société de Jésus, dans sa célèbre « *Hydrographie* » (1643).

Remarques : **a**) – Le géographe, astronome, hydrographe, mathématicien français Georges Fournier enseigna à Tournai (1619), à Caen et à La Flèche (1629-1633).

b) – Le père Fournier est devenu aumônier de la marine royale en 1633 ; il a navigué pendant cinq années, à partir de 1636, dans l'Océan ou en Méditerranée,

avec son protecteur l'officier de marine Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645), lieutenant général de la marine royale sous Louis XIII (1601-1643).

c) – Henri de Sourdis fut évêque de Maillezais (de 1623 à 1629) jusqu'après le Grand Siège de La Rochelle (10 septembre 1627 - 28 octobre 1628), puis archevêque de Bordeaux (de 1629 à sa mort en 1645).

d) – Le père Fournier a acquis, au cours de sa navigation, de vastes connaissances en navigation et dans l'ensemble du domaine maritime.

2 – Extraits des *Lois rhodiennes* :

Droit naval des Rhodiens tité du Livre xi des Digestes, selon qu'il est rapporté par l'historien allemand Leunclavius (1541-1592) en son « Droit grec et latin ».

I. Si on desrobe l'ancre d'un navire qui est dans le port ou à la rade ; si on prend le larron et qu'il l'avouë, la loi commande qu'on lui donne la gehenne et qu'on l'oblige à payer au double le dommage qui en est arrivé.

II. Si du consentement du patron les matelots ont dérobé les ancres d'un autre navire qui est arrêté dans le port ou en la rade et qu'il arrive que le navire destitué de son ancre périsse : cela estant bien prouvé, le patron qui a permis qu'on fit ce larrecin doit payer entièrement tout le dommage qui est arrivé au navire et à tous ceux qui y sont. Que si quelqu'un a dérobé les instruments du navire, ou quelque autre chose nécessaire et utile au navire, comme sont les chables, chaloupes, voiles, envelopes ou autres choses : celui qui est l'auteur du larrecin restituera au double le dommage qui en est arrivé.

III. Si un matelot, par commandement du patron, dérobe quelque chose à un marchand ou passager et qu'il soit appréhendé : le patron paiera le double à qui on aura fait ce larcin et on donnera cent coups de baston au matelot qui a dérobé. Que s'il a dérobé sans que personne l'ait incité à cela et qu'il soit pris et convaincu par les tesmoins, il faut lui bailler la gehenne bien serré, particulièrement si c'est de l'or qu'il a dérobé et restituer la chose à celui qui a esté volé.

IV. Si le patron aborde en un lieu sujet aux voleries et larcins, les passagers lui dénonçant expressément le vice et la qualité du lieu. Si le vaisseau est pillé, le patron rendra aux passagers ce qu'on leur a volé. Que si le patron leur déclarant le vice du pays, les passagers y font aborder le navire et qu'il en arrive du mal, les passagers seront tenus de réparer le dommage receu.

V. Si les matelots se veulent quereller, qu'ils le fassent de parole, pourveu qu'ils ne s'entrefrappent point, que si l'un frappe l'autre à la tête et lui fait une playe ou le blesse en quelque façon que ce soit : celui qui aura frappé payera les medecins et la dépense de celui qui est blessé, avec le salaire de tout le temps et de toutes les journées qu'il a perdues.

VI. Si les matelots s'entre querellent et que l'un donne à l'autre quelque coup de pierre ou de baston et que l'autre semblablement frappe celui qui le premier l'a frappé, il semble qu'il a esté et contraint à cela. Que si celui qui est frappé en meurt et qu'on prouve par tesmoins que c'est luy qui le premier a frappé de pierre, de baston ou de fer : celui qui l'a frappé n'en sera point en peine, parce qu'il souffre ce qu'il a voulu faire souffrir à l'autre.

VII. Si un patron, marchand ou matelot donne un coup de poing à quelqu'un et luy creve l'œil, ou qui d'un coup de pied l'a rompu ou crevé : celui qui a frappé payera les medecins et donnera dix escus pour l'œil crevé ou pour la hergne contractée. Que si celui qui a esté frappé du pied en meurt, celui qui l'a frappé sera condamné à la mort.

VIII. Si le patron à qui le navire a esté confié s'enfuit avec l'or en un autre pays, du consentement des matelots, on se saisira de tous leurs biens, meubles, immeubles et qui se meuvent. Que si la vente qu'on retirera de la vente n'égale pas la valeur du navire, du travail des ouvriers et du temps : les matelots avec le pilote seront obligez de servir tant qu'ils ayent pleinement satisfait pour le dommage qu'ils ont causé.

IX. Si le patron tient conseil, pour jeter en mer et soulager le navire et interroge les passagers qui ont de l'argent dans ledit navire et qu'après cela ils jettent au sort et viennent aussi à la contribution de l'argent et qu'on fasse priser les hardes et vestements et tout l'équipage. Après qu'on aura jetté en mer on n'en assignera point au patron et aux passagers plus d'une livre, à celui qui tient le timon et à celui qui gouverne la prouë une demie livre et non plus et à chaque matelot trois scrupules. Les valets ou autre qui y navige sans en devoir estre séparé, trois mines, si c'est quelque passager qui doive se separer et mettre pied à terre, il sera compté pur deux mines. Et le mesme se doit practiquer si l'argent et tout ce qui appartient aux matelots est pillé par les ennemis, larrons ou pirates. Que si on a passé quelque accord et société du profit, après avoir fait un compte et évalué tout ce qui est dans le navire, chacun verra bien qu'il est obligé à porter de la perte au prorata du profit qu'il en devoit esperer.

X. Si le patron et les matelots sont negligens à faire leur devoir et que de là il arrive du dommage ou le naufrage, le patron sont tenus de reparer le dommage qui en est arrivé au marchand. Que si le navire avec sa charge perit par la faute du marchand, il paiera le prix et du vaisseau et de tout ce qui aura esté perdu par le naufrage. Que si le dommage, ou le naufrage est arrivé sans aucune faute du patron, ny des matelots, ny des marchands : les parties tant du navire que de la charge qui seront sauvées, viendront à contribution.

XI. Que les marchands et passagers ne mettent point des marchandises pesantes et pretieuses dans un vieil navire ; que s'ils l'en ont chargé et que le vaisseau faisant voile elles se trouvent gastées. Celui qui a chargé un vieil navire s'est perdu luy mesme. Quand les marchands louënt un navire, ils ne doivent y mettre leur marchandise qu'au préalable ils n'ayent diligemment interrogé les autres marchands qui ont fait voyage en iceluy et sceus d'eux s'il est fourny de tout son equipage, si les masts sont bons, les antennes, les voiles, empactes, ancres, s'il a du funin de rechanfe, des chaloupes bien équipées, le gouvernail tel qu'il faut, des matelots à suffisance, s'ils sont adroits et bons mariniers, si les bords du navire ne s'entrouvent pint : et pour dire en un mot, qu'ils s'enquerent de tout, avant que d'y mettre leur marchandise. Nous disons de present en trois mots tout cela, sçavoir s'il est franc, cinglant et prest à recevoir sa charge.

XII. Si quelqu'un veut mettre en dépost quelque chose dans un navire, ou dans une maison chez quelque homme de bien et de sa conoissance, qu'il le fasse en présence de trois temoins. Que si le dépost est d'importance, qu'il en tire un escrit. Que si celui qui la receuë en sa garde, dit qu'elle est perdue, il doit montrer comme sa maison a esté ouverte, ou d'où est arrivé le larrecin et jurer que cela s'est fait sans aucun dol. Que s'il ne peut montrer cela, il rendra les choses entières, comme il les a receües.

XIII. Si un passager entrant dans un navire a de l'or ou autre chose, qu'il le dépose entre les mains du patron : que si ne l'ayant point déposé il dit qu'il a perdu de l'or ou de l'argent, on ne le croira pas : le patron toutefois, avec les matelots et tous ceux qui y sont, seront tenus de jurer.

XIV. Si quelqu'un ayant reçu un dépost le nie et est convaincu par tesmoins : ou bien si on le trouve chez luy après qu'il a juré ou l'a dénié par escrit : il le payera au double, outre la peine de son faux serment.

XV. Si le navire porte des passagers ou marchands, ou que le patron s'estant chargé d'esclaves, aborde à quelque cité, port ou rade et que quelques uns estans sortis du vaisseau, il se trouve surpris par des larrons ou pirates et qu'au cry des matelots il se dégage sauvant le navire et tout ce qui appartient aux marchands et passagers, ceux qui estoient sortis reprendront leurs especes et ce qui leur appartient : que si quelqu'un veut intenter procez au patron de ce qu'il a laissé en un lieu exposé aux voleurs : on ne tiendra conte de ce qu'il dira, puisque le patron et les matelots ne s'en sont pas enfuy sans peril evident. Que si le marchand ou passager laisse en quelque lieu un esclave qu'on luy aurait baillé en dépost, il faut qu'il le restituë à son seigneur.

XVI. Les patrons et marchands qui empruntent de l'argent sur le navire ne sont point obligez de donner caution, le prix de la voiture et les marchandises, le navire et toiot l'argent estant encore en essence et en leur entier, si ce n'est qu'on aye occasion d'apprehender pour l'argent quelque fortune de mer ou bien des pirates. De l'argent qui aura esté donné avec caution, ils payeront l'usure nautique.

XVII. Si quelqu'un a de l'or ou de l'argent pour l'usage de la société et ce durant la navigation et qu'on ait couché par escrit, comme on a trouvé bon, combien doit durer cette société de prêt ; si celui qui a reçu l'or ou l'argent ne l'a rendu au propriétaire, le terme estant escheu et qu'il arrive qu'il perisse, soit par le feu, par des larrons ou par naufrage ; celui à qui appartient l'or doit reprendre tout ce qui lui appartient et estre exempt de tout dommage. Que si avant que le temps porté par l'accord soit accompli, arrive ce danger ou perte sur la mer, il sera tenu de porter autant de la perte qu'il devoit avoir de profit par l'accord.

XVIII. Si quelqu'un entreprend un voyage après avoir emprunté de l'argent, le temps estant escheü, le prêt doit être payé par les pleges selon la loy. Que s'il n'y a aucun moyen d'estre payé, l'argent demeurant toujours sous caution, on en payera les usures nautiques tout le temps qu'il sera absent.

XIX. Si quelqu'un a loué un navire et en a baillé l'arrhe et dit par après qu'il n'en a plus à faire, il pert son arrhe. Si le patron fait contre ce qu'il a accordé, il payera au marchand le double de l'arrhe.

XX. Si quelqu'un a loué un navire et que l'escrit des conventions ait esté signé et scelé de part et d'autre, qu'il ait son entier effet : que s'il n'a esté signé et scelé, qu'il soit nul. Ils pourront aussi s'ils trouvent bon inferer dans l'escrit quelque speines. Que si on n'a rien couché par escrit et que le patron ou celui qui a loué et qu'il n'ait baillé aucun argent pour les marchandises, il baillera au patron la moitié du prix qu'il avait baillé pour le louage. Si c'est le patron qui manque à sa parole, il baillera au marchand la moitié du prix qu'il devoit recevoir pour transporter la marchandise. Que si le marchand veurt retirer sa marchandise il payera au patron le prix entier du transport. Or le chastiment qu'on en prendra servira comme pour quelque satisfaction du tort reçu et de la parole qui n'a pas esté gardée.

XXI. Si deux ont fait société sans coucher rien par escrit et si tous deux ayent confessé qu'autrefois ils avoient aussi contracté société sans escrit et qu'ils s'estoient gardé la foy et qu'ils avoient tousjours payé le tribut d'une même charge et à communs frais : s'il arrive quelque dommage à l'un des deux navires qui est chargé de son lest ou de marchandise : celle qui n'a point eu

de fortune portera la quatrième partie de celle qui a esté endommagée, puisqu'il n'y a rien de couché par escrit et qu'ils ont contracté société sur leur seule parole. Quant aux choses qui sont couchées par escrit, elles sont femes et valides : et les choses qui sont sauvées entrent en contribution avec celles qui sont perduës.

XXII. Le patron ne portera avec foy rien autre chose que de l'eau, des vivres, les cordes dont on a besoin dans le navire et autres choses nécessaires aux vaisseaux, puisque le marchand doit charger tout le navire, selon qu'il a esté convenu par l'accord. Si le patron veut aussi y mettre d'autres marchandises, il pourra y en mettre, pourveu que le navire en soit capable ;: que si le marchand en presence de trois tesmoins forme opposition, tant au patron qu'aux matelots et qu'il soit besoin par après de jeter quelque chose en mer, la perte tombera sur le patron. Que si le marchand n'y a point mis d'empeschement, elles viendront en contribution.

XXIII. Si le patron et le marchand ont fait quelque escrit, il faut s'y tenir. Si le marchand ne fournit charge entiere, il payera le reste de la voiture qui manque, selon qu'il sera porté dans le contract.

XXIV. Si le patron a fait voile après avoir eceu la moitié de ce qu'on luy a promis et que le marchand veuille retourner, quoy qu'ils ayent passé contract : le marchand perd à cause de ce détournement, la moitié de ce qu'il a accordé. Que si le patron contrevient au contract qu'il a passé, il paiera le double de la moitié du prix accordé.

XXV. Si le terme des jours portez par le contract se passe et dix jours après, le marchand paiera la nourriture des matelots : que si l'autre terme se passe, le marchand débarquera ayant au préalable payé le naulage : que si le marchand veut ajouter quelque somme au naulage accordé qu'il l'a baille et fasse voile comme on jugera bon.

XXVI. Si de jour ou de nuit le navire perit, le patron ou quelque matelot estant couché couché hors du navire, tout le dommage regarde le patron ou les matelots qui ont couché dehors et ceux qui y ont demeuré en seront quittes. Mais ceux qui ont peché par negligence payeront au seigneur du navire le dommage qui est arrivé par leur faute.

XXVII. Si un navire fait voile avec les marchandises de quelque compagnie ou marchand et qu'il arrive quelque mal au corps du vaisseau, ou qu'il perisse par la faute des matelots ou du patron, les marchandises qui arriveront au lieu arresté ne seront sujettes à la risque. Que si on prouve par tesmoins que le navire est pery par tempeste , tant ce qui reste du navire ; que les marchandises contribueront à la perte. Le patron toutefois retiendra pour soy la moitié du naulage : que si quelqu'un denie avoir contracté société et est convaincu du contraire par trois tesmoins, il payera la quotte part de la société et de plus quelque peine pour avoir denié.

XXVIII. Si le marchand ou quelque associé est cause que le navire ne parte le jour qui avoit esté arresté et qu'il arrive qu'il soit pris des pirates ou perisse par le feu ou par naufrage, celui qui a apporté ce retardement payera le dommage.

XXIX. Si le marchand ne livre point la marchandise au mesme lieu où le contract a esté passé et laisse escouler le jour désigné et qu'il y arrive du dommage, soit par les pirates ou par incendie, ou par naufrage : tout ce dommage-là du navire appartient au marchand : que si au jour arresté mais non encore achevé quelque'une des choses susdites arrive, elles contribueront à la perte.

xxx. Si un marchand ayant chargé un navire, porte de l'argent avec soy et qu'il arrive au vaisseau quelque fortune de mer qui fasse perir les marchandises et rompre le navire ; ce qu'on sauvera tant du navire que des marchandises viendra en contribution : mais pour l'or le marchand l'emportera avec soy, après en avoir payé la disme. Que s'il s'est sauvé sans l'aide d'aucune chose du navire dont il se saisisse, il payera la moitié du naulage selon la formule des contracts. S'il se sauve en se saisissant de quelque planche ou instrument du navire, il y contribuera d'un quint.

xxxI. Si un marchand charge un vaisseau et qu'il arrive quelque chose au vaisseau, tout ce qui sera sauvé viendra en contribution de part et d'autre. L'argent qui sera sauvé payera un quint. Et le patron avec les mariniers contribueront de leur peine pour le sauver.

xxxII. Si un navire estant chargé par un marchand part pour un certain prix accordé, ou ayant contracté société et qu'il lui arrive quelque fortune de mer, le marchand ne demandera pas la moitié du naulage, mais tant le navire que les marchandises qu'on a mis dedans viendront en contribution : que si le marchand ou celui qui a contracté société, a presté quelque chose qu'il eust en main, il faudra garder la formule de la convention telle quelle est couchée par escrit.

xxxIII. Si le patron a livré les marchandises au lieu où il estoit obligé et qu'il arrive quelque chose au navire : le patron recevra du marchand le naulage tout entier et tant les marchandises déchargées, que le navire ne devront rien aux passagers : mais ce qui se trouvera dans le navire entrera en contribution avec le navire mesme.

xxxIV. Si le navire porte des toiles ou des habits, le patron donnera de bonnes enveloppes, de peur que les marchandises ne se corrompent par la tempeste et l'inondation des flots. Si le navire fait trop d'eau, le patron le fera sçavoir incontinent à ceux qui ont des marchandises dans le vaisseau, afin qu'on les expose à l'air. Que si les matelots n'ont fait sçavoir cela au patron et qu'ainsi les marchandises se corrompent, le patron avec les matelots sera tenu du dommage. Que si le patron et les matelots ont devant des tesmoins que la sentine se remplit par trop et qu'il faut exposer à l'air les marchandises et que ceux qui les y ont mises negligent de le faire, le patron ny les matelots ne seront tenus de reparer le dommage qui sera arrivé.

xxxV. Si après avoir jetté en mer pour soulager le navire, on est contraint de couper les masts, ou bien s'il se perd par quelque accident, tous les matelots et marchands et marchandises et le navire mesme sont obligés d'y contribuer.

xxxVI. Si un navire estant sous voile est porté de jour sur un autre navire qui est dans le havre arrestée, ou qui a dressé ses voiles, tout le dommage qui en est arrivé regarde tant le patron que les matelots et les passagers et faut pareillement que les marchandises y contribuent. Que si la chose arrive de nuit celui qui a lasché ses voiles, est obligé de tenir un feu allumé. S'il n'a point de feu il doit faire des clameurs et grand bruit. Que s'ila negligé de faire cela et qu'il arrive que le navire perisse, il s'est perdu soy-mesme, pourveu que par tesmoins on prouve que cela soit arrivé de la sorte. Que si celui qui a soin des voiles est negligent et que la sentinelle s'endorme : celui qui cingle à pleines voiles s'il est porté sur quelques escuëils et qu'il perisse, c'est encore à luy à payer le dommage qu'il y aura à celui qu'il aura froissé.

xxxVII. S'il arrive quelque chose au navire et que ce qui appartient aux marchands et aux passagers soit sauvé mais que le navire perisse : les choses qui auront esté sauvées donneront la quinzième : mais ny le marchand, ny les

passagers ne payeront point le navire au patron.

xxxviii. Si un navire chargé de froment est accueilli de tempeste, le pilote baillera des couvertures et les matelots seront obligez de tirer à la pompe. Si par leur négligence l'eau de la sentine humecte les marchandises, les matelots payeront le dommage. Si les marchandises ont esté gastées par la tempeste, le patron, les matelots et le marchand en porteront ensemble la perte ; mais le patron avec les matelots et le navire auront le centiesme des choses qui auront été sauvées. Quand il faudra jeter en mer, le marchand jettera le premier, puis les matelots s'y employeront, à tel si par après qu'aucun matelot ne dérobera rien. S'il derobe quelque chose il payera le double et perdra tout son gain.

xxxix. Si un vaisseau estant chargé de froment ou de vin ou d'huile et que contre l'avis du marchand le patron commande aux matelots de dresser les voiles et qu'il aborde en quelque lieu ou coste où le navire perisse, mais que la charge et les marchandises soient conservées, le marchand ne portera rien de la perte du navire, puisque ce n'était pas sa volonté qu'on abordast là. Que si le vaisseau estant à la voile le marchand a dit au patron qu'il luy estait nécessaire d'aborder en un certain lieu, qui toutefois n'estait pas contenu dans le contract et qu'il arrive que le vaisseau perisse et qu'on sauve les marchandises, le marchand payera au patron le navire entierement, si le navire est peris par la volonté de tous deux, tout y contribué.

xl. S'il arrive qu'un navire perisse par naufrage et qu'on sauve, tant partie de la marchandise que du navire : et que les passagers portent avec eux de l'or, ou de l'argent, ou des estoffes de soye, ou des perles, ou des pierreries : l'or conservé payera la disme, l'argent le quint : si les draps de soye n'ont point esté mouillez, la disme, comme égaux à l'or : s'ils ont esté mouillez, il en faut défalquer la perte et tare et cela deduit, les faire entrer en contribution. Les perles selon qu'elles seront prisées, égalantes le poids de l'or, recompenseront la perte du navire.

xli. Si des passagers font voile et que le navire se gaste ou perisse et qu'on sauve ce qui appartient aux passagers, les passagers doivent contribuer au radoub du navire. Si deux ou trois passagers ont perdu leur or ou leurs especes, tous contribueront à leur perte, selon l'estime de leurs facultez, voire le navire entrera en contribution.

xlII. Si dans un navire de charge on remarque plusieurs fentes et ouvertures et qu'on en tire les marchandises : il sera à la volonté du pilote ; ou de les porter dans ce navire là, ou dans celui qu'il conviendra avec le marchand, en cas que le navire soit tout appareillé : que s'il n'est point appareillé et que le patron offre un autre navire, jusques au havre ou estape duquel on est convenu. Le patron baillera tout le naulage.

xlIII. Si le navire estant surpris de tempeste et qu'après avoir jetté en mer des marchandises, les verges se rompent, les masts, les gouvernaux, les ancres ou les chaloupes, tout cela entrera en contribution avec le prix et du navire et des marchandises conservées.

xlIV. Si un navire porte de la marchandise et que durant la tempeste on perde le mast, ou que les gouvernaux se rompent, ou que les chaloupes se perdent : et que les marchandises se trouvent humectées à cause de la tempeste, il faut que tout cela vienne en contribution. Que si les marchandises ont esté gastées ont esté gastées plutôt par la sentine que par la tempeste : le patron en recevra le naulage et rendra les especes seiches comme il les a reçeuës.

xlV. Si un navire est surpris en mer de quelque tourbillon ou se rompt, celui qui sauve en terre quelque chose d'icelle, aura pour sa récompense la

cinquième partie de la chose qu'il aura sauvée.

XLVI. Si la chaloupe, les cordes qui la tenoient au navire estant rompues, se perd avec les matelots qui sont dedans, si les passagers y ont pery ou y sont morts, le patron payera aux heritiers des matelots leur salaire d'un an entier. Mais celui qui aura conservé la chaloupe et l'aura empesché de perir, il rendra tout comme il la trouvé et en aura la cinquième partie pour recompense.

XLVII. Celuy qui a tiré de l'or ou de l'argent ou autre chose de 8 coudées sous l'eau, il en aura la troisième partie pour l'avoir conservée : s'il la tire de 15 coudées, il en aura la moitié, à cause du peril du creux de l'eau : mais des choses que la mer jette à terre et qu'on trouve à une coudée sous l'eau, celui qui la sauve en aura le dixiesme.

XLVIII. *Du titre 2 du livre XI du Code.*

Celuy qui ravit quelque chose d'un naufrage, restituera la quadruple.

XLIX. *Du titre 5 du livre XI du Code.*

Qui a mis quelque charge appartenante à un particulier, sur un autre qui appartient au public et a contraint à cela le patron, il portera non seulement la perte, mais aussi le peril du naufrage ; et de plus sera puni severement.

L. *Du titre 5 du livre XLII des Digestes.*

Ceux qui derobent quelque chose de la miserable substance de ceux qui ont fait naufrage, ou en font leur profit par mauvais dol, payeront quadruple à ceux qui ont souffert de l'injure.

LI. Celuy qui par un grand larrecin et par force oste quelque chose d'un naufrage, après l'avoir restitué, s'il est de condition libre, il sera relegué pour trois ans ; si se sont gens soirdides, on les employera aux ouvrages publics pour mesme temps, et s'ils sont esclaves on les deportera semblablement pour travailler aux plus fascheux ouvrages du fisque.

Droit naval des Rhodiens que les sacrés empereurs Tibere, Adrian, Pertinax, Lucius, Septimius, Severus tous Augustes ont ordonné qu'on gardast, tiré du « Droict grec et romain » de l'historien allemand Leunclavius (1541-1592).

Tibere Cesar Auguste, grand pontife, l'an 32 de la puissance tribunitienne. Les matelots, patrons et marchands m'ayant requis que tous les accidents qui surviennent en mer entrassent en contribution. La response de Neron fut : Très grand, très sage et serenissime Tibere Cesar, je n'estime pas qu'il soit necessaire que le louë les choses que votre majesté propose. Envoyez à Rhode et faites qu'on s'enquete diligemment de tout ce qui concerne le negoce des gens de mer, des patrons, marchands, passagers et des charges ou marchandises de mer, des societez, de l'achapt et vente des navires, du loyer de ceux qui les bastissent et du depost de l'or, de l'argent et des autres diverses especes.

Tibere ayant inferé tout cela dans son decret, après l'avoir signé, le bailla au clarissime consul Antonin et autres consulaires, qui le consultèrent Rome, durant le consulat de Laurus et Agrippinus. Ces mesmes choses furent aussi présentées par les mesmes à l'empereur Vespasian, lequel après les avoir sousignées en plein Senat : Ulpus Trajan avec le Senat fit passer par édit cette loi rhodienne.

Droit Naval

I. Le salaire ou loyer du patron sera deux parts.

II. Le salaire de celui qui tient le timon du gouvernail, une part et demie.

- III. Le salaire de celui qui gouverne la prouë une part et demie.
- IV. Le salaire du carpentier une part et demie.
- V. Le salaire du maître de chaloupe une part.
- VI. Le salaire du d'un matelot une part.
- VII. Le salaire de celui qui commande au foyer une part et demie.
- VIII. Il est permis au marchand d'avoir avec soy deux serviteurs, mais il doit payer le naulage pour eux.
- IX. La place d'un passager est de trois coudées de long et d'une coudée de large.
- X. Le passager ne frira point de poisson dans le vaisseau et le patron ne luy permettra point.
- XI. Le passager ne fendra point de bois dans le navire et le patron ne luy permettra point.
- XII. Le passager prendra de l'eau dans le navire selon la mesure.
- XIII. Une femme aura pour sa place dans le navire une coudée et un enfant qui n'est point encores adulte une demie coudée.
- XIV. Si un passager entre dans un navire, il mettra entre les mains du patron l'argent qu'il a ; que s'il ne luy baille et qu'il die qu'il a perdu de l'or ou de l'argent, on ne tiendra compte de tout ce qu'il dira, puis qu'il ne l'a pas mis entre les mains du patron.
- XV. Le patron et les passagers et les matelots qui navigent ensemble, presenteront le serment sur les Évangiles. Ces dernières paroles ont esté ajoutées par les Chrétiens.
- XVI. Il faut que le milier de muids soit de 50 sols d'or, avec tout son équipage et qu'il vienne en contribution : et d'un vieux bateau de 30 sols d'or et en l'apretiation d'iceluy, on en otera la troisième partie et ainsi viendra en contribution.
- XVII. La loi commande ainsi : ce que l'on preste à ceux qui navigent se baille sous caution : s'il n'y a de la risque qu'on ne couche rien par escrit. Que si on en fait quelque escrit, il sera nul selon la loi rhodienne.
- XVIII. Si quelqu'un ayant receu de l'argent à intérêt, en a payé l'usure ordonnée tous les ans et qu'après 8 ans il arrive quelque perte, ou incendie, ou pillement des barbares, on fera une transaction des usures selon la loi rhodia. Que s'il n'a point payé les usures légitimes, que l'on garde ce qui est couché par escrit selon les premiers accords et conventions, selon qu'il est porté dans le contract.
- XIX. Les patrons ne sont point obligez des contracts que font les matelots, mais bien de leurs delits.
- XX. Si le patron a receu quelque chose, il est obligé de le restituer et payer : que s'il n'a pas voulu recevoir quelque chose dès le commencement, personne ne peut le contraindre de le recevoir.
- XXI. Les patrons qui ont part, non moindre que la part du tertiere, dans les choses qui sont employées pour le navire, quelque-part qu'ils soient envoyez pour emprunter de l'argent et le transporter dans le navire soit une navigation seulement, soit pour l'aller et le revenir, selon qu'ils l'auront couché par escrit, il sera gardé et observé. Mais il faut que celui qui preste l'argent envoie un homme dans le navire, qui mette en main le prest.

Des lois navales des Rhodiens, tiré des livres du Droict de Docimius.

Toutes les affaires nautiques et tout ce qu'on traite en jugement qui concerne la mer, est décidé par le droict rhodien et se dispute selon les loix rhodiennes, quand on ne trouve point d'autre loy qui soit contraire aux loix rhodiennes. Car les loix rhodiennes sont plus anciennes que toutes les autres loix navales et sont pour la plupart bonnes et le reste ne peut justement estre repris. Mais parce que ès derniers temps il s'est trouvé des hommes qui abusoient avec fraude et imposture de quelques loix rhodiennes et que la face des affaires qui a changé demandoit necessairement qu'on fit quelques loix nouvelles, qui suppleassent à ce qui manquoit aux anciennes loix et les rangeassent en meilleure forme : telles loix ont esté faites par les empereurs qui ont ey du zele pour l'équité. Et prtant là où on ne trouve point de loy nouvelle qui repugne à l'ancien droit des Rhodiens, on porte sentence conformement aux loix rhodiennes ; mais là où on trouve d'autres loix qui leur sont contraires, les loix rhodiennes cessent et les autres ont leur force.

Rhombe : 1 – Figure rectiligne qui a deux angles aigus et deux obtus et dont les côtés sont parallèles deux à deux et tous quatre égaux.

Remarques : a) – Rhombe est synonyme de losange.

b) – L'aiguille aimantée de la boussole a souvent la forme d'un rhombe.

[Voir le mot *Rumb*].

c) – Le mot grec $\rho\acute{o}\mu\beta\omicron\varsigma$ signifie d'abord *toupie*, puis losange (par analogie avec la forme d'une toupie en rotation) c'est-à-dire un parallélogramme oblique, par opposition à un parallélogramme rectangle.

2 – Instrument en bois ou en os constitué d'une pièce plate et effilée, percée à son extrémité, que l'on fait tourner au bout d'une cordelette pour produire un vrombissement.

Remarque : Certaines peuplades d'Océanie, d'Afrique ou d'Amérique du Sud se servaient du rhombe au cours de cérémonies d'initiation pour reproduire le bruit du vent et du tonnerre, ou pour simuler la voix des esprits et celle des ancêtres.

Rhomboidé : Figure rectiligne à quatre côtés, qui a deux angles aigus et deux obtus, dont deux côtés sont parallèles et dont seuls les côtés parallèles sont égaux.

Rhubarbe : 1 – La véritable *rhubarbe* croît en abondance sur les bords du Volga,

Remarques : a) – La Volga était appelée autrefois *Rha*, d'où est venu le nom de rhubarbe.

b) – On cultive aussi la véritable *rhubarbe* en Chine.

c) – Sa racine est un remède très efficace.

2 – La rhubarbe que l'on cultive dans nos jardins possède des propriétés semblables à celles de la rhubarbe de la Volga, mais dans un degré plus faible.

Remarques : a) – La rhubarbe que l'on cultive dans nos jardins renferme, dans ses feuilles, de l'acide oxalique très toxique ; on ne consomme que ses tiges.

b) – On appelle aussi la rhubarbe que l'on cultive dans nos jardins, *rhubarbe des moines* ou *rhapontic*.

Rhumatisme : Maladie qui cause de la douleur dans les muscles, dans les membranes, ou même dans le périoste, accompagnée de difficulté dans les mouvements.

Rhumb : Voir *Rumb*.

Rhume : Fluxion causée par une humeur âcre, qui ordinairement excite la toux et rend la voix enrouée.

Ria : Baie étroite et découpée, qui résulte de l'envahissement par la mer de la basse vallée d'un fleuve côtier.

Exemple : La *ria de Sauzon* à Belle-Île-en-Mer (Morbihan).

Remarques : a) – Le mot *ria* est d'origine portugaise.

- b)** – Le mot *ria* désigne la vallée non glaciaire d'une rivière envahie par la mer à marée haute à la suite de l'élévation du niveau moyen de la mer, contrairement au fjord qui est profond et à pentes latérales accores car il a été creusé par un glacier.
- c)** – Le nom de la *ria* peut être différent du nom de la rivière qui y débouche.
- d)** – Le mot breton *aber* qui désigne un estuaire où se jettent *plusieurs rivières*, est à rapprocher du mot français *havre*.
[Voir le mot *Aber*].

Ribaud : 1 – Nom donné aux *portefaix*, quand il s'agit des marchandises des ports.

Remarques : a) – Le *ribaud* coltine sur son dos des sacs et autres fardeaux du quai ou d'une allège à bord d'un navire de charge, ou inversement.

b) – Le mot *ribaud* est emprunté au moyen haut allemand *rîban* qui signifie froter.

c) – On emploie habituellement, en remplacement de *ribaud*, le mot anglais *docker* ou l'expression *ouvrier-docker*.

2 – Soldat de la garde personnelle du roi de France Philippe II Auguste (1165-1223).

Remarques : a) – Le chef de cette garde était appelé le *roi des ribauds*.

b) – La *garde personnelle* créée par Philippe II Auguste fut supprimée par Philippe IV le Bel (1268-1314) en raison des abus auxquels elle se livrait.

3 – [*Par extension*] Jadis, homme qui suivait une armée et se livrait au pillage.

4 – Par la suite, on appela *roi des ribauds* un officier de la suite du roi qui était chargé de la police intérieure du palais et qui s'occupait, au dehors, de la police des jeux.

Remarque : Le mot *ribaud* dans ce sens est dérivé de l'ancien français *riber* qui signifie « *se livrer aux plaisirs* », lui-même emprunté au moyen haut allemand *rîban* qui signifie « *frotter* », puis « *s'accoupler* ».

5 – [*Populaire et grossier*] Impudique et luxurieux.

Remarque : On appelle *ribaude* une femme menant une vie de débauche et en particulier, une prostituée.

[Voir le mot *Ribote*].

Ribaude : [*Populaire*] Femme luxurieuse et impudique ; femme de mauvaise vie.

Ribauderie : Divertissement licencieux.

Ribomborder : Courir beaucoup de petits bords.

Ribord : Le *ribord* commence au deuxième rang après la quille et il s'étend sur tout le fond du navire, presque jusqu'à la flottaison.

[Voir les mots *Bordolingue*, *Bordage*, *Virure*, *Galbord*].

Remarques : a) – La *première virure de ribord* est celle qui suit immédiatement la virure de galbord, laquelle s'encastre dans la quille.

b) – Les *virures de ribord* sont faites de bordages aussi épais que ceux des virures des préceintes ou de bauquière.

c) – On appelle *coulée du navire* l'ensemble recouvert, de chaque bord, par la virure de galbord et par les virures de ribord.

[Voir le mot *Bordolingue*].

d) – Sur les bateaux de rivière, on appelle *rubord* la première virure à partir de la semelle, qui correspond à la virure de *galbord* pour les navires de mer.

[Voir les mots *Bordage*, *Virure*, *Bordé*, *Galbord*, *Râblure*, *Quille*, *Rubord*].

Ribordage : 1 – On appelle *ribordage* le dommage causé à un navire par le choc d'un autre navire qui faisait mouvement dans un port ou sur une rade.

2 – C'est aussi l'*indemnité* que le navire responsable d'un heurt doit payer au

navire qu'il a heurté dans le cas où il est prouvé que le heurt aurait pu ne pas avoir lieu et qu'il s'est produit par sa faute.

Ribote : 1 – [*Populaire*] Débauche de table avec excès de boisson.
[Voir les mots *Ribaud* et *Ribaude*].

2 – [*Familier*] Dans la Marine, sortie récréative des membres du carré.

Remarque : En ancien français, « *ribalt* » signifiait soit *vagabond*, *soldat*, soit *débauché*, soit *amant* (avec une nuance péjorative).

Ricaner : Rire à demi, soit par sottise, soit par malice.

Exemples : Il ne fait que ricaner ; au lieu de répondre, sérieusement, il se mit à ricaner ; c'est un homme qui ricane à tout propos.

Richard : Élie Richard était un médecin protestant qui s'installa à La Rochelle en 1670.

Remarques : **a** – Élie Richard (1645-1706) qui appartenait à une famille rochelaise, est né à Saint-Martin (Île de Ré).

b – Il estimait qu'il fallait aider la nature et non pas l'accabler ; pour cela, il utilisait des remèdes naturels, simples ou peu composés.

c – Malgré une déclaration du roi Louis XIV (1638-1715) du 6 août 1685 qui interdisait l'exercice de la médecine aux protestants, il réussit à mener une brillante carrière sans abjurer.

d – Élie Richard publia en 1700 une « *Histoire naturelle* » qui a été rééditée par Pierre Martin, à Tours, aux Presses Universitaires François-Rabelais, en 2019.

Richard : [*Familier*] Se dit de quelqu'un de condition médiocre qui a beaucoup de bien.

Riche : Opulent, qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens.

Remarque : On dit d'un homme extrêmement riche, qu'il est riche comme Crésus, comme un Crésus, qu'il est riche comme un Juif, riche comme un puits, riche à millions.

Richelieu (Cardinal de –) : **1** – Évêque de Luçon en 1607, duc de Richelieu et pair de France en 1629, duc de Fronsac en 1634, Armand du Plessis de Richelieu (1585-1642), dit « *le cardinal de Richelieu* » fut le ministre du roi de France Louis XIII (1601-1643).

Remarques : **a** – Les armes de Richelieu étaient « *d'argent à trois chevrons de gueules, sans mélange d'aucunes autres* ».

b – Richelieu était un homme ambitieux, avide, corrompu et corrupteur ; le pape Paul V (1550-1621) qui l'ordonna évêque, l'appela « *le grand fourbe* » ; ses fonctions à la tête de l'État lui permirent d'amasser une immense fortune personnelle.

c – Le roi de France Henri III (1551-1589) avait donné, en 1584, le diocèse de Luçon en Bas-Poitou (actuel département de la Vendée) à François du Plessis de Richelieu (1548-1590), le père du futur cardinal ; François du Plessis fut grand prévôt de France, puis conseiller d'État ; il fut armateur et il a investi ou spéculé dans les finances royales mais, à sa mort, il était en faillite.

d – Le roi Henri IV (1553-1610) avait ensuite promis le diocèse à Alphonse (1582-1653), le deuxième fils de François du Plessis ; mais après avoir terminé ses études de théologie, Alphonse choisit d'entrer chez les Chartreux ; en 1602, le conseil de la famille du Plessis décida que le dernier fils, Armand, qui se destinait alors au métier des armes, recevrait les ordres afin de conserver l'évêché dans la famille ; en 1606, Henri IV nomma Armand évêque de Luçon ; Armand fut ordonné prêtre à son arrivée à Rome en 1607, puis sacré évêque le 17 avril 1607, à 22 ans, par le pape Paul V (1550-1621).

e – À l'époque de Richelieu, le diocèse de Luçon occupait le tiers occidental du

Poitou, c'est-à-dire la majeure partie du Bas-Poitou ; il comprenait trois archidiaconés :

- i)** L'archidiaconé de Luçon qui comprenait les doyennés de Mareuil (sur le Lay) et de Talmont ;
- ii)** L'archidiaconé d'Aizenay qui comprenait les doyennés d'Aizenay et de Montaigu ;
- iii)** L'archidiaconé de Pareds qui n'avait point de doyenné.

f) – Selon son expression bien connue, Richelieu était l'évêque du *diocèse le plus crotté de France*.

À l'époque de Richelieu, Luçon était un bourg de moins de 3 000 habitants sans fortifications, noyé au milieu des marais ; en raison des troubles religieux qui secouaient la région, l'église Saint Philibert avait été complètement détruite et la cathédrale dévastée n'était plus utilisable ; le palais épiscopal n'était plus habitable ; les rues non pavées se transformaient en borbier à la première pluie. [D'après « *la guide des chemins de France* » de Charles Estienne (1504-1564)].

2 – Le frère aîné du futur cardinal, Henri du Plessis (1579-1619), devenu conseiller de la reine-mère Marie de Médicis (1575-1642) après l'assassinat d'Henri IV (14 mai 1610) obtint en 1615, pour son frère Armand, la place d'aumônier et de secrétaire de la reine Anne d'Autriche (1601-1666).

Remarque : Armand du Plessis de Richelieu résida par intermittence dans l'évêché de Luçon entre 1608 et 1623 ; le reste du temps, il résidait pas à Paris.

3 – Armand du Plessis fut nommé le 25 novembre 1616, grâce à l'appui de la « *reine-mère* » Marie de Médicis, secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement dominé par Concino Concini (1575-1617) alias le *maréchal d'Ancre*, le favori de la reine-mère ; la reine-mère assura la régence pendant la minorité de Louis XIII (1601-1643) ; Armand du Plessis de Richelieu perdit provisoirement sa place au Conseil le jour où Nicolas de L'Hospital (1581-1644), capitaine des gardes, assassina Concini (24 avril 1617) selon la volonté du jeune roi Louis XIII (alors âgé de 15 ans et 7 mois).

Remarques : **a)** – Après la mort en duel (le 8 juillet 1619) de son frère aîné Henri du Plessis, Armand devint le chef de la famille de Richelieu et il se trouva confronté aux graves problèmes financiers de sa famille qui remontaient, pour certains, à la faillite de son père (mort en 1590), capitaine des Gardes d'Henri IV.

b) – En mourant le 4 décembre 1642, le cardinal de Richelieu laissait une fortune estimée à une vingtaine de millions de livres.

4 – Armand de Richelieu a été créé cardinal (éminence rouge) en 1622, à 37 ans, par le pape Grégoire XV (1554-1623) grâce à l'intervention de Marie de Médicis.

Remarques : **a)** – Marie de Médicis, petite-fille de l'empereur Ferdinand 1er de Habsbourg (1503-1564) par sa mère Jeanne d'Autriche (1547-1578), était la veuve du roi de France Henri IV (1553-1610) et la mère du roi Louis XIII.

b) – Armand du Plessis de Richelieu fut instrumentalisé, à partir de 1612, par le frère de l'ordre des Capucins de la province de Touraine, François Leclerc du Tremblay, dit « *le Père Joseph* » (1577-1638) et il le lui rendit bien.

c) – Le *Père Joseph* disposait d'un vaste réseau de correspondants capucins qui lui permettaient d'avoir en permanence des informations confidentielles en provenance de toute la France et même de toute l'Europe ; il en fit profiter le cardinal de Richelieu à partir de 1624.

d) – Le *Père Joseph*, l'âme damnée du ministre Richelieu, qui rêvait lui aussi de devenir cardinal, est resté jusqu'à sa mort l'« *éminence grise* » (de la couleur de sa robe de capucin) car il décéda juste avant de recevoir le *galero cardinalice* (chapeau rouge à glands).

[Voir l'expression *Éminence grise*].

5 – Pendant la Guerre de Trente ans (1618-1648), la France de Louis XIII et du cardinal de Richelieu s'allia à la Suède luthérienne contre l'Autriche catholique. *Remarques : a*) – Alors que les troupes françaises occupaient et pillaient le duché souverain catholique de Lorraine, le cardinal de Richelieu surveilla et traqua le Lorrain Pierre Fourier (1565-1640), curé de Mattaincourt, en Lorraine (actuel département des Vosges) et il le força à l'exil en 1636 ; Pierre Fourier trouva refuge à Gray, en France (actuel département de la Haute-Saône).

b) – Pierre Fourier a été l'un des pionniers de la Réforme catholique initiée par le Concile de Trente (1545-1563) ; il fonda un ordre religieux de filles avec Alix Le Clerc (1576-1622) : ce furent les Chanoinesses de Saint-Augustin de la Congrégation Notre-Dame ; les Chanoinesses de Saint-Augustin gèrent encore aujourd'hui 16 institutions d'enseignement catholique sous contrat, dont le célèbre établissement *Notre Dame « Les Oiseaux »* à Verneuil-sur-Seine, le lycée *Notre-Dame des Oiseaux* à Paris XVI ème, l'ensemble scolaire *Eugène Napoléon - Saint Pierre Fourier* à Paris XII ème.

[Voir le mot *Institution*].

c) – Pierre Fourier a été béatifié en 1730 et canonisé en 1897 ; Richelieu ne le sera jamais !

6 – À partir de Richelieu, les services de la Marine et ceux des Galères constituèrent une institution unitaire : la surintendance que Richelieu exerça lui conférait un droit de direction suprême aussi bien sur les galères du Levant que sur les vaisseaux du Ponant.

En Méditerranée, les galères avaient l'avantage de pouvoir se déplacer quand les voiliers étaient en calminés ou si les vents étaient contraires ; en Atlantique, les voiliers ronds et hauts pouvaient affronter une mer creusée par la houle ou le vent.

[Voir l'expression *Guerre de vingt-quatre ans*].

Remarques : a) – Lorsque Richelieu entra au Conseil du roi en 1624, il y avait quatre amirautés : France, Guyenne, Bretagne et Provence ; les dignités d'amiraux étaient des charges très lucratives à la discrétion de la couronne ; elles étaient données à des prince ou à des grands qui pouvaient tout ignorer des choses de la mer et qui pouvaient même être mineurs :

i) Richelieu acheta en 1626 la charge d'*amiral de France* et celle d'*amiral de Guyenne* au duc Henri de Montmorency (1595-1632) contre la somme de douze cent mille livres ;

ii) Richelieu acheta en 1631 la charge d'*amiral de Provence* et des mers du Levant au duc Charles de Guise (1571-1640) contre neuf cent mille livres ;

iii) L'*amirauté de Bretagne* étant une dépendance naturelle du gouvernement de la Bretagne, elle devint la propriété de Richelieu le 3 juillet 1626, quand il obtint le gouvernement de la Bretagne à la place de César de Bourbon (1594-1665), duc de Vendôme et duc de Beaufort, après que ce dernier fut emprisonné avec son frère Alexandre au château de Vincennes ;

ii) Richelieu obligea Philippe-Emmanuel de Gondi (1581-1662) à vendre à son neveu François de Vignerot, marquis de Pont-Courlay (1609-1648), la charge de général des galères, le 2 février 1635 ; Richelieu transféra en 1639 la charge de général des galères à son autre neveu Jean Armand de Maillé-Brézé (1619-1646) alors âgé de 20 ans.

b) – Richelieu obtint en 1627 la suppression de la charge d'*amiral de France* qu'il remplaça par celle de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France* ; cette charge de *grand maître de la navigation* lui fut attribuée par l'édit de Saint-Germain ; l'édit de Saint-Germain

donné par Louis XIII en octobre 1626 et enregistré au Parlement de Paris le 18 mars 1627, stipulait : « *Nous voulons et entendons que notre cousin cardinal de Richelieu pourvoie et donne ordre à tout ce qui sera requis et utile pour la navigation et conservation de nos droits, avancement et établissement du commerce, sûreté de nos sujets à la mer, ports, havres, rades et grèves d'icelle et îles adjacentes, observation et entretènement de nos ordonnances de la marine et qu'il donne tous pouvoirs et congés nécessaires pour les voyages de long cours et tous autres qui seront entrepris par nosdits sujets, tant pour ledit commerce que pour la sûreté d'icelui ; voulons que lesdits vaisseaux et garde-côtes prennent de notredit cousin tous ordres pour nettoyer nos mers de pirates et corsaires, faire conserver en sûreté nos marchands et généralement, pour toutes choses dépendantes dudit commerce, navigation et entreprise de mer. »*

c) – Par la volonté de Richelieu, tous les appointements qui étaient ci-devant attachés à la charge d'amiral étaient retournés, non au profit du *grand maître de la navigation* mais dans les finances du royaume ; pour cette raison, les états de la marine débutaient chaque année par cette formule : « *Premièrement, à monsieur le cardinal duc de Richelieu, pair, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, néant, attendu qu'il a supplié le roi d'avoir agréable qu'il ne fût rien employé en cet état pour le service qu'il rend en cette charge. »*

d) – À partir de Richelieu, le *grand maître de la navigation* n'était plus le chef des armées navales comme l'avaient été les amiraux et le roi pouvait désormais donner le commandement de ses escadres à qui il lui plaisait et le retirer à sa guise.

e) – Sous l'Ancien Régime, les grands chefs de la Marine qui commandaient à la mer n'étaient pas nécessairement des marins et ils pouvaient être ecclésiastiques ou laïcs ; mais ils devaient être proches du roi et loyaux ; sous Louis XIII, ils pouvaient être seulement proches de Richelieu ; les meilleurs marins français étaient les chevaliers de l'ordre souverain de Malte, qui avaient commencé à naviguer comme mousses à l'âge de 10 à 12 ans et qui rejoignaient la marine du roi de France après avoir gravi les échelons à la mer et commandé des vaisseaux sous le pavillon de Malte, en Méditerranée, contre les mahométans ; mais ces capitaines de vaisseaux ou ces chefs d'escadres n'étaient que des sous-ordres et ils devaient obéir aux « *grands chefs* » qui embarquaient avec eux lorsque ceux-ci voulaient se mêler de la conduite des opérations à la mer.

Richelieu créa un corps permanent d'officiers pour la marine de guerre qui pouvaient provenir, soit de l'ordre de Malte, soit de la marine de commerce, soit du rang et sans distinction de religion.

Le Huguenot Jean Guiton (1585-1654), armateur rochelais au commerce, maire de La Rochelle pendant le Grand Siècle de 1627-1658 et qui avait commandé la flotte de La Rochelle en 1621-1622 contre les bâtiments de guerre de Louis XIII, reçut de Richelieu en 1638 le commandement d'un brûlot dans la flotte de guerre française qui combattit la flotte du roi d'Espagne Philippe IV (1605-1655) à Guetaria, au Pays basque espagnol, le 22 août 1638, pendant la Guerre de Trente Ans (1614-1648) ; les brûlots français détruisirent 18 vaisseaux espagnols, entraînant la mort de 4 000 marins espagnols.

[Voir les expressions *Guerre de Trente Ans* et *Guerre de Vingt-Quatre Ans*].

f) – Sous l'Ancien régime, jusqu'à Louis XIII, on disait « la *Marine* » pour parler des vaisseaux ronds à voiles armés pour la guerre sur mer ou pour le commerce maritime ; on disait « *les Galères* » pour désigner les vaisseaux longs à rames servant pour la guerre.

Les officiers des galères étaient souvent propriétaires de leurs bâtiments ; les chiourmes étaient constituées à la fois d'hommes libres engagés volontairement, de condamnés de droit commun ou de Protestants condamnés aux galères. [Voir le mot *Chiourme*].

g) – En 1624, lorsque Richelieu entra au Conseil du roi, la dépense annuelle de la Marine était de huit cent mille livres ; en 1642, l'année de la mort du cardinal, elle était de quatre millions trois cent mille livres, c'est-à-dire qu'elle avait plus que quintuplé ; à ces quatre millions il en fallait encore ajouter deux ou trois autres millions, employés chaque année à des travaux urgents dans les ports.

h) – La construction de la Marine de guerre de Louis XIII a été rapide grâce à la diligence de Richelieu et avec l'aide des chantiers de construction hollandais.

i) L'architecte naval dieppois Jacques Morieu fut le premier en France à s'assujettir aux règles des proportions.

ii) Ayant appris l'architecture navale aux Pays-Bas, Morieu construisit à La Roche-Bernard, sur la Vilaine, le vaisseau de 72 canons « *La Couronne* », long de 70 m hors tout pour 55 m de coque, large de 15 m, qui calait 5,5 m, était armé par 500 hommes d'Équipage et qui fut en service de 1637 à 1643.

iii) Navire amiral sous les ordres de l'archevêque de Bordeaux et lieutenant général de la Marine royale, Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645), le vaisseau « *La Couronne* » participa à la bataille navale de Guetaria au Pays basque espagnol, le 22 août 1638, pendant la Guerre de Trente Ans.

i) – Richelieu choisit quatre *ports principaux* pour la construction, l'entretien et l'armement des vaisseaux du roi : Le Havre en Manche, Brest en Atlantique, Brouage dans le Sud du Pertuis d'Antioche et Toulon en Méditerranée.

i) Parmi eux, Brouage fut rapidement envasé.

ii) Pour remplacer Brouage, Colbert (1619-1683) construisit en 1666 un arsenal à Rochefort, sur la rivière de Charente, sous le règne de Louis XIV (1638-1715).

ii) En Manche, le port militaire de Cherbourg, commencé en 1780 sous Louis XVI (1754-1793), fut achevé en 1858 sous Napoléon III (1808-1873) ; la rade du port de Cherbourg est protégée par une digue artificielle de 7 kilomètres de long, construite en trois parties séparées par des passes.

[Voir *Infreville (Louis Le Roux, seigneur d' –)* et les mots *Levant, Ponant*].

j) – En réalité, c'est Henri II de Montmorency (1595-1632) qui fut à l'origine, dans la marine de commerce comme dans la marine royale, de l'œuvre modernisatrice qui fut attribuée au cardinal de Richelieu.

[Voir l'expression *Montmorency (Henri II de –)*].

7 – Richelieu chercha à développer le commerce maritime du royaume dans lequel il voyait un élément de grandeur pour le pays .

Remarques : a) – Jusqu'à Louis XIII qui régna de 1610 à 1643, il était interdit à un noble de se livrer au commerce car le maniement de l'argent était avilissant, ou d'exercer un métier manuel, particulièrement un métier mécanique réputé ignoble.

b) – Selon les termes du « *Testament politique* » de Richelieu :

« *C'est un dire commun mais véritable, qu'ainsi que les États augmentent souvent leur étendue par la guerre, ils s'enrichissent ordinairement dans la paix par le commerce ; la seule France, pour être trop abondante en elle-même, a jusqu'à présent négligé le commerce, bien qu'elle puisse le faire aussi commodément que ses voisins.* »

c) – L'article 452 de l'ordonnance du 15 janvier 1629 de Louis XIII, dite « *code Michaud* » ouvrit aux nobles le commerce maritime sans déroger à leur état.

« Art. 452 – *Et pour convier nos sujets de quelque qualité et condition qu'ils soient, de s'adonner au commerce et trafic par mer et faire connaître que notre intention est de relever et faire honorer ceux qui s'y occuperont, nous ordonnons que tous gentilshommes qui, par eux ou par personnes interposées, entreront en part et société dans les vaisseaux, denrées et marchandises d'iceux, ne dérogeront point à la noblesse, sans toutefois pouvoir vendre en détail ni être exempt des droits, devoirs et impositions qui se paient par les droits d'entrée, sortie et passage d'icelles denrées et marchandises.* »

[Voir l'expression *Code Michaud*].

d) – Le cardinal de Richelieu s'inspira largement du mémoire qu'Isaac de Razilly (1587-1635) rédigea en 1626 à son intention en vue de développer la puissance maritime du royaume ; Richelieu chercha avec obstination à faire comprendre à l'élite des Français que la puissance maritime n'était pas moins nécessaire au royaume que la puissance continentale.

« *Ç'a été jusqu'à présent, disait Richelieu, une grande honte que le roi, qui est l'aîné de tous les rois chrétiens, ait été, en ce qui est de la puissance de la mer, inférieur aux moindres princes de la chrétienté ; sa Majesté, voyant le mal qui en arrivait à son royaume et à ses sujets, s'est résolue d'y mettre ordre, en se rendant aussi puissant en mer comme elle l'est en terre ; sans cette résolution, il ne fallait plus faire état d'aucun trafic ; les sujets du roi étaient tous les jours non seulement privés de leurs biens, mais de liberté ; nos voisins pensaient avoir droit de nous vendre leurs denrées à leur mot et prendre les nôtres pour ce que bon leur semblait ; maintenant ces misères cesseront, Sa Majesté s'étant résolue d'entretenir trente bons vaisseaux de guerre pour tenir les côtes nettes, maintenir ses sujets dans les bornes où ils doivent demeurer et tenir ses voisins en la considération qu'ils doivent avoir d'un si grand État.* »

e) – L'absence de comptoirs français dans de nombreux pays étrangers entraîna un surcoût à l'exportation des marchandises françaises, sous la forme de taxes d'importation, par rapport aux marchandises provenant des pays qui en avaient établi.

f) – Richelieu n'a pas réussi à attirer vers le commerce maritime les élites françaises catholiques ; il a échoué à changer les états d'esprit et à transformer en négociants et en marins les bourgeois qui préféraient les offices ou les rentes. Bien plus, il a ruiné l'industrie florissante des armateurs protestants de son ennemie personnelle, la ville de La Rochelle.

g) – Son conseiller Isaac de Razilly, écrivit le 27 novembre 1626, pour recommander la constitution d'une nombreuse marine de commerce :

« *L'opulence des Hollandais qui, à proprement parler, ne sont qu'une poignée de gens réduits en un coin de terre où il n'y a que des eaux et des prairies, est un exemple et une preuve de l'utilité du commerce, qui ne reçoit point de contestation. Bien que cette nation ne tire de son pays que du beurre et du fromage, elle fournit presque à toutes les nations de l'Europe la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire. La navigation l'a rendue si célèbre et si puissante par toutes les parties du monde, qu'après s'être rendue maîtresse du commerce aux Indes orientales au préjudice des Portugais qui étaient dès longtemps établis, elle ne donne pas peu d'affaires aux Espagnols dans les Indes occidentales où elle occupe la plus grande partie du Brésil.* »

[Voir *Razilly (Isaac de –)* et *Code Michaud*].

h) – Malgré que l'ordonnance de Louis XIII de janvier 1629, par son article 452, autorisât la noblesse à pratiquer le commerce maritime sans déroger, les nobles

n'investirent pas dans le commerce ni dans la fondation de comptoirs dans les pays étrangers.

i) – Pour favoriser le commerce des ports de Luçon et des Sables d'Olonne qui dépendaient de son évêché de Luçon et dont les bénéficiaires lui revenaient personnellement, il ruina le port concurrent de La Rochelle en 1628 en utilisant l'armée de Louis XIII.

j) – Le grand siège de La Rochelle (1627-1628) n'eut pas que des causes politiques ou religieuses ; il eut également des raisons commerciales liées à la contiguïté de l'Aunis (province de La Rochelle) avec le diocèse de Luçon dans le Bas-Poitou.

i) Le *prétexte* qui permit à Richelieu d'abattre La Rochelle était le refus de la « *citée belle et rebelle* » (La Rochelle) de contribuer au financement de la ruineuse guerre de Trente Ans (1618-1648) sans qu'elle eut donné son accord et malgré les privilèges qui lui avaient été accordés au XII^{ème} siècle par sa suzeraine Aliénor (1122-1204) duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitiers à partir de 1137, reine des Francs de 1137 à 1152, reine d'Angleterre à partir de 1152 ; ces privilèges avaient régulièrement été confirmés et augmentés par tous les rois d'Angleterre ou de France dont La Rochelle dépendit entre 1152 et 1627.

ii) Le 10 septembre 1627, au début du Grand Siège, la ville comptait 28 000 habitants ; quelques uns sortirent de la ville au cours du siège ; des milliers d'autres périrent de privations et il ne restait que 5 400 âmes le jour de la reddition (28 octobre 1628).

iii) Les villes de Dieppe ou de Marseille qui, en 1627, étaient dans la même situation que La Rochelle et refusaient de se soumettre au diktat illégal de Louis XIII, furent au contraire traitées avec beaucoup de bienveillance. [Voir les expressions *Guerre de Vingt-Quatre ans*, *Siège de La Rochelle de 1627-1628*].

Richelieu (Duc de –) : 1 – Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerot du Plessis, duc de Richelieu (1766-1822) fut un homme politique et un diplomate français qui servit successivement la reine de France Marie-Antoinette (1755-1793), le roi de France Louis XVI (1754-1793), l'impératrice de Russie Catherine II (1729-1796), le tsar de Russie Alexandre 1^{er} (1777-1825) et le roi de France Louis XVIII (1755-1824).

2 – Le duc de Richelieu fut gouverneur d'Odessa et du Sud de la Russie (la *Nouvelle Russie*) de 1803 à 1814.

3 – Ami du tsar Alexandre 1^{er} (1777-1825), le duc de Richelieu défendit assez efficacement la France au Congrès de Vienne (du 18 septembre 1814 au 9 juin 1815) qui solda honorablement la pitoyable aventure napoléonienne.

Remarques : a) – Par le Traité de Paris du 20 novembre 1815, la France avait été ramenée à ses frontières de 1790 ; elle dut subir une occupation militaire de trois ans et acquitter une indemnité de guerre de 700 millions de francs.

b) – Pendant la période contre-révolutionnaire qui suivit les Cent Jours (1^{er} mars 1815 - 7 juillet 1815) les *Verdets*, ainsi appelés parce qu'ils portaient la cocarde verte (la couleur de l'ultra-nationaliste comte d'Artois) firent régner une « *terreur blanche* » dans tout le royaume ; les massacres prirent fin après la proclamation de Louis XVIII du 1^{er} septembre 1815 sur les *Excès du Midi*.

c) – La *couleur verte* qui, au commencement, avait été choisie comme symbole par les Révolutionnaires de 1789, fut remplacée par le rouge après qu'ils se furent aperçus que le vert était la couleur du frère du roi Louis XVI, le comte d'Artois

(1757-1836), le futur roi Charles X qui succéda à Louis XVIII de 1824 à 1830.

4 – Le 24 septembre 1815, le duc de Richelieu devint le 2^{ème} Président du Conseil des Ministres de la France, sous Louis XVIII, succédant au prince Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838).

5 – En politique extérieure, contrairement à son prédécesseur Talleyrand qui par ailleurs symbolisait l'alliance anglaise, le duc de Richelieu fut un parangon d'intégrité et il « *joua la carte russe* ».

6 – En politique extérieure, la loi de *sûreté générale* du 29 octobre 1815 et la loi sur les *cris et écrits séditieux* du 9 novembre 1815 suspendirent les libertés individuelles.

7 – La dissolution, le 5 septembre 1816, de la « *chambre introuvable* » élue en août 1815 permit l'élection d'une assemblée plus libérale.

8 – Le *Congrès d'Aix-la-Chapelle* du 9 octobre 1818 fixa au 30 novembre 1818 la libération de la France par les cinq puissances occupantes.

9 – Louis XVIII accepta le 26 décembre 1818 la démission du Duc de Richelieu qui fut remplacé comme Président du Conseil par le général Jean-Joseph Dessolles (1767-1828), mais le ministère fut dirigé en réalité par le duc Élie Louis Decazes (1780-1860), ministre de l'Intérieur et de la Police ; Decazes devint Président du Conseil à 38 ans, à la place de Dessolles le 19 novembre 1819.

10 – Le duc de Richelieu remplaça Decazes le 20 février 1820, après l'assassinat le 13 février 1820 de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berry (1778-1820).

11 – Le duc de Richelieu fut remplacé à la Présidence du Conseil des Ministres par Joseph de Villèle (1773-1854) le 14 décembre 1821.

Richelieu (Maréchal de –) : Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis (1696-1788), duc de Richelieu à partir de 1715, fut maréchal et pair de France.

Remarques : **a)** – Parmi ses nombreuses maîtresses figure la marquise du Châtelet (1706-1749) en 1733.

[Voir *Marquise du Châtelet*].

b) – Vignerot du Plessis prit une part décisive dans la victoire de Fontenoy (actuelle Belgique) en 1745, pendant la guerre de succession d'Autriche qui opposa l'armée de Louis XV commandée par Maurice de Saxe (1669-1710) à une coalition composée des Provinces-Unies (Pays-bas), de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et du Hanovre, dont les armées étaient commandées par le duc de Cumberland (1721-1765, de la famille royale britannique).

c) – Richelieu fut fait maréchal de France en 1748.

Richemont (Comte Arthur de –) : **1** – Arthur de Bretagne (1393-1458), duc de Touraine, comte de Richemont, de Dreux, d'Etampes, de Montfort et d'Ivry, baron de Parthenay, était le deuxième fils du duc Jean IV de Bretagne (1339-1399) et de Jeanne de Navarre (1370-1437).

Remarque : Arthur de Richemont devint connétable de France en 1425.

[Voir le mot *Connétable*].

2 – Devenue veuve en 1399, sa mère Jeanne de Navarre épousa le roi d'Angleterre Henri IV (1367-1413) en 1402.

3 – Capturé par les Anglais à Azincourt (25 octobre 1415) Arthur de Richemont resta prisonnier en Angleterre jusqu'en 1423 ; revenu en France, il épousa Marguerite de Bourgogne (1393-1442), fille aînée du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1371-1419) et sœur du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467).

Remarque : L'assassinat du beau-père d'Arthur de Richemont, le duc de Bourgogne Jean sans Peur, le 10 septembre 1419 à Montereau-Fault-Yonne, à l'occasion de son entrevue avec le dauphin (futur Charles VII) fut à l'origine de

l'épopée johannique (1429-1431).

4 – En 1429, Richemont leva une armée pour rejoindre celle de Jeanne d'Arc ; ensemble, ils gagnèrent la bataille de Patay (18 juin 1429).

5 – Il épousa Catherine de Luxembourg en 1445.

6 – Richemont devint le duc Arthur III de Bretagne le 27 septembre 1457.

Richter (Échelle de –) : Échelle locale, surtout adaptée aux tremblements de terre californiens, exprimant la *magnitude* d'un séisme.

Remarques : **a)** – La magnitude d'un séisme est la représentation logarithmique du moment sismique de cet événement, c'est-à-dire la mesure de l'énergie libérée par ce séisme.

b) – La magnitude exprimant le caractère d'un séisme est à proprement parler une *magnitude de moment*, c'est-à-dire une valeur exprimant l'énergie émise par le séisme.

c) – De même qu'ils expriment abusivement la hauteur d'une marée donnée par un nombre sans dimension appelé « *coefficient de la marée* » dont ils ignorent la nature et le mode de détermination, les médias utilisent improprement les expressions « *échelle de Richter* » ou « *échelle ouverte de Richter* » pour caractériser la violence d'un tremblement de terre.

[Voir l'expression *Échelle MSK*].

d) – Échelle de Richter :

<i>Description</i>	<i>Magnitude</i>	<i>Effets ressentis</i>
Micro	Moins de 1,9	Micro tremblement de terre (non ressenti).
Très mineur	2,0 à 2,9	Généralement non ressenti, mais détecté et enregistré par les instruments.
Mineur	3,0 à 3,9	Souvent ressenti, mais causant rarement des dommages.
Léger	4,0 à 4,9	Secousses notables d'objets à l'intérieur des maisons ; bruits d'entrechoquements ; dommages importants peu communs.
Modéré	5,0 à 5,9	Peut causer des dommages majeurs à des édifices mal conçus dans des zones restreintes ; cause de légers dommages aux édifices construits selon les normes sismiques.
Fort	6,0 à 6,9	Peut être destructeur dans une zone allant jusqu'à 180 kilomètres de l'épicentre, si cette zone est peuplée.
Majeur	7,0 à 7,9	Peut provoquer des dommages modérés à sévères dans une zone plus vaste.
Important	8,0 à 8,9	Peut provoquer des dommages sérieux jusqu'à une distance de plusieurs centaines de kilomètres de l'épicentre.
Dévastateur	9,0 ou plus	Dévaste des zones de plusieurs milliers de kilomètres de rayon.

Ricin : Plante qui croît en Espagne et en Candie à la hauteur des plus grands arbres, mais qui dans nos climats ne s'élève que de cinq ou six pieds.

Remarques : **a)** – Le fruit du ricin est un purgatif violent.

b) – L'huile de ricin est très onctueuse.

c) – Un petit verre d’huile de ricin versé en appoint dans le carter du moteur fatigué d’un véhicule léger permet d’augmenter instantanément sa pression d’huile.

Ricochet (en anglais « *duck and drake* ») : **1** – Ressaut de 2 à 3 mètres de hauteur que fait un boulet lorsqu’il frappe une mer passablement unie ou, en général, une surface plane, sous un angle de 8° ou au-dessous.

Remarques : **a)** – Par mer calme, il est plus facile d’atteindre un but par ricochet en employant le tir horizontal qu’en tirant de plein fouet.

b) – La portée des canons n’est pas réduite dans le cas des tirs par ricochets.

2 – Bond que fait une pierre plate et légère, ou quelque autre chose semblable, jetée obliquement sur la surface de l’eau.

Ricœur (Paul –) : Paul Ricœur (1913-2005) était un philosophe français solidaire de la gauche politique française.

Remarques : **a)** – Paul Ricœur a analysé nos rapports avec le temps et l’histoire.

b) – Emmanuel Macron (né en 1977) semble avoir été un peu influencé par sa proximité avec Paul Ricœur mais il n’est pas lié à la parole de Ricœur.

c) – Emmanuel Macron a notamment aidé Paul Ricœur à rassembler de la documentation pour son ouvrage « *La mémoire, l’histoire et l’oubli* », publié au Seuil en 2000, qui est une réflexion sur l’oubli.

d) – Pour Ricœur, le philosophe ne doit pas se contenter de faire la synthèse (« *en même temps* ») des opinions exposées par les autres philosophes, mais il doit affirmer une position personnelle et en répondre.

Ridage (en anglais « *taughtening* », « *frapping* ») : **1** – Opération ayant pour objet de rider ou de tendre une manœuvre dormante telle qu’un hauban, un galhauban, un étai.

2 – Résultat de cette opération.

Ridage (Vis de –) (en anglais « *frapping screw* ») : **1** – Mécanisme métallique comprenant une forte et longue vis, qui se place dans un boîtier comprenant intérieurement une hélice en creux destinée à recevoir les filets de la vis.

2 – La vis tient à la partie inférieure de haubans, galhaubans ou étais, et le boîtier est fixé au point correspondant des porte-haubans ou du bord, de sorte qu’en faisant tourner la vis dans un sens ou dans l’autre dans le boîtier, on tend (c’est-à-dire qu’on ride ces cordages) ou on les détend à volonté.

Ride (en anglais « *laniard* ») : **1** – Corde servant à en raidir une plus grosse.

2 – Petit cordage passant et repassant dans les trous d’une paire de caps de moutons ou d’une paire de moques, pour raidir les manœuvres dormantes qui y sont attachées par des estropes ou autrement .

Ride : **1** – Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordinairement l’effet de l’âge.

2 – [Au figuré] On dit que le vent forme des rides sur l’eau, sur la rivière, quand il frise légèrement la surface de l’eau et qu’il y fait comme de petits plis.

Rideau (en anglais « *curtain* ») : Pièce de toile à voile façonnée pour s’établir verticalement sur les filières tribord et bâbord d’une tente, de manière à arrêter les rayons du Soleil.

Rideau (Voile à –) :

Ride de hauban : Voir *Rides de hauban*.

Ride de marée ou Raz de courant : **1** – Une *ride de marée* ou un *raz de courant* est une zone de déferlement de vagues ou de violente agitation superficielle de la mer, qui peut se produire à certains moments de la marée en présence d’un fort écoulement de marée.

2 – Ce phénomène peut être provoqué par un écoulement rapide sur un fond irrégulier, par la conjonction de deux écoulements opposés ou par l’accumulation

de vagues ou de houle contre un écoulement de marée de direction opposée.

3 – Lorsque d'autres ondes se déplacent à contre-courant, la forme et l'énergie d'une onde sont comprimées pour donner une longueur d'onde plus courte, ce qui rend les vagues plus grosses et plus abruptes ; si le courant est assez fort, les vagues peuvent devenir suffisamment abruptes pour se briser et dissiper leur énergie dans une mer en furie.

Rider (en anglais « *to taughen* », « *to frap* ») : Synonyme de *raidir*.

Remarques : a) – Rider le gréement, c'est tendre les manœuvres dormantes au moyen de palans frappés sur leurs rides, afin de procurer aux mâts auxquels ils sont capelés un appui suffisant contre les effets exercés sur eux par le vent.

b) – Les principales manœuvres dormantes qui tiennent les mâts en position sont les haubans ou les galhaubans, qui les rappellent de l'arrière et des côtés, et les étais, qui les rappellent de l'avant.

Rides des haubans : Cordages servant à raidir ou *rider* les haubans par l'intermédiaire de cadènes et de paires de caps de moutons placées en bas.

Remarques : a) – Le hauban est fixé au cap de mouton supérieur par un estrope ; le cap de mouton inférieur est relié à une cadène par une estrope ; les deux caps de mouton sont percés chacun de trois trous qui servent à lacer la ride.

b) – La ride d'un hauban en chanvre doit avoir la moitié de la dimension du hauban.

c) – La ride d'un hauban en fil de fer doit être de la même dimension que le hauban.

d) – La ride d'un hauban en fil d'acier doit être un tiers plus grosse que le hauban.

e) – Pour *lacer la ride dans les caps de moutons*, faire d'abord un nœud simple ou un cul de porc à un bout de la ride pour l'empêcher de traverser les trous des caps de moutons ; passer l'autre bout dans le trou gauche du cap de mouton supérieur, par l'intérieur, puis dans le trou gauche du cap de mouton inférieur, par l'extérieur ; remonter vers le trou central du cap de mouton supérieur, par l'intérieur ; redescendre dans trou central du cap de mouton inférieur, par l'extérieur ; remonter vers le trou droit du cap de mouton supérieur puis descendre dans le trou droit du cap de mouton inférieur et bien tendre la ride ; enfin, amarrer le bout libre de la ride au hauban lui-même, au-dessus du cap de mouton.

g) – On ride les haubans ou les galhaubans en faisant forcer les rides à l'aide de palans.

d) – Entre les haubans de tribord et ceux de bâbord il y a des rides de haubans appelés *pantochères*, qui bandent ces haubans et les soulagent lorsque le navire tombe sur le côté, allant à la bouline, car à mesure que les haubans de tribord se lâchent, ceux de bâbord les raidissent et les tiennent en état au moyen des rides. [Voir le mot *Rider*].

Rides d'étau : Ce sont celles qu'on emploie à joindre l'étau avec son collier.

Remarque : Les rides des étais passent dans les trous de deux moques, au lieu de passer dans ceux de deux caps de mouton comme pour les haubans.

Ridicule : 1 – Digne de risée, en parlant des personnes et des choses.

2 – S'applique au fait de contester sans présenter d'arguments recevables.

Ridin : Les ridins sont des ondulations perpendiculaires à la direction du jusant, créées sur le fond de la mer par le courant de la marée descendante, surtout si le fond est sablonneux.

Ridoir : 1 – Traditionnellement, *ridoir* était le terme générique par lequel on entendait les diverses machines utilisées pour rider les manœuvres dormantes (haubans,

galhaubans, étais).

Remarque : Les principaux types de ridoirs étaient les paires de *caps de mouton* reliés par des filins appelés rides, les paires de *moques* reliées par des rides, les *crémaillères*, les *vis de ridage*.

2 – On réserve aujourd'hui l'appellation *ridoir* aux dispositifs à vis permettant de régler la tension des manœuvres dormantes.

Remarques : **a)** – Un ridoir à vis est composé de deux tiges filetées en sens inverses, qui se vissent dans les alésages taraudés pratiqués sur les extrémités opposées d'un cylindre creux appelé *tube-écrou* ou d'un cadre rectangulaire appelé *lanterne*.

b) – On utilise de préférence un tube-écrou dans les endroits exposés aux intempéries afin de protéger les filetages de l'oxydation et de toutes salissures.

c) – Les tiges se terminent à leur extrémité non filetée, soit par un œil, soit par un croc, soit par une boucle, soit par deux oreilles formant étrier et traversées par une goupille ou un boulon.

d) – Suivant que l'on tourne le tube-écrou ou la lanterne dans un sens ou dans l'autre, les œils de rapprochent ou s'écartent ; on peut ainsi allonger et raccourcir à volonté, puis raidir correctement la manœuvre dormante sur laquelle agit le ridoir.

e) – Pour faire tourner la lanterne ou le tube-écrou, afin de rapprocher ou d'écartier les extrémités des tiges du ridoir, on introduit un levier au milieu de la lanterne ou dans un trou percé au milieu du tube-écrou ; lorsque le ridoir exerce la tension désirée sur le cordage maillé sur lui, on retire le levier et on empêche le ridoir de tourner en vissant des contre-écrous sur le filetage des tiges jusqu'à les serrer contre la lanterne ou le tube-écrou.

f) – Les ridoirs métalliques à vis ont l'avantage sur les caps de mouton d'être facilement manœuvrables et de donner une liaison facilement réglable et permanente.

g) – Au contraire des ridoirs à vis, les caps de mouton s'allongent, surtout quand ils sont neufs, et on ne peut pas les reprendre à la mer, sauf en cas de très beau temps : une longue période de mauvais temps produit un allongement incessant du haubanage, lorsque l'on emploie des caps de mouton.

h) – Les ridoirs à vis doivent être bloqués au moyen d'écrous appelés prisonniers ; il doivent être graissés à refus pour éviter la corrosion en milieu salin, et enveloppés dans de la toile étanche pour garder la graisse.

i) – Les ridoirs à vis réalisés dans l'inoc austénitique habituellement employé sur les bateaux de plaisance sont plus fragiles, à grosseur équivalente, que des ridoirs en acier galvanisé.

j) – Il faut particulièrement éviter de dépasser les tensions convenables, lorsque l'on visse des ridoirs métalliques en employant un grand levier.

Rié (Île de –) : Voir *Île de Rié* ou *Île de Riez*.

Riel : Unité monétaire du Cambodge.

Riemann : Georg Friedrich Bernhard Riemann (1826-1866) est un mathématicien, né dans le royaume de Hanovre, célèbre pour avoir apporté des contributions importantes utilisées pour le développement de la relativité générale.

Riemannien : Relatif aux théories mathématiques de Bernhard Riemann (1826-1866).

Remarque : Dans la géométrie riemannienne, la somme des angles d'un triangle est supérieure à cent quatre-vingts degrés.

Riff : Bref motif musical répété, souvent improvisé, qui vient scander la partie d'un soliste et peut former la base mélodique ou rythmique d'un morceau de jazz, de rock, de reggae, etc.

Rififi : [Argot] Bagarre, rixe, violente querelle.

Exemple : Il va y avoir du rififi.

Rifflard : **1** – Outil de charpentier à deux poignée, dont le fer est en creux et qui sert à corroyer le bois afin de dégrossir la besogne avant d'utiliser la varlope qui, elle, n'a qu'une poignée.

Remarque : « *Varlope* » est une adaptation de l'expression néerlandaise *voor-looper* de même sens.

2 – Nom de divers outils employés pour nettoyer, limer, gratter, etc.

Exemples : Un riflard de serrurier, de tailleur de pierre ; le maçon utilise le riflard pour ébarber des ouvrages de plâtre.

Rifflard : [Populaire] Parapluie.

Remarque : Riflard est le nom d'un personnage qui portait un énorme parapluie dans une comédie de l'académicien, acteur de théâtre, dramaturge, romancier français Louis-Benoît Picard (1769-1828).

Rigidité : Voir l'expression *Module d'élasticité*.

Rigolet (Commandant –) : **1** – Le commandant Daniel Claude Rigolet (né en 1930) de la *Compagnie des Transports Maritimes Pétroliers* étudia la faisabilité d'un équipement individuel de survie pour les marins contraints d'abandonner leur navire en mer.

Remarques : **a)** – Le commandant Rigolet est breveté capitaine au long cours (1958).

b) – Le commandant Rigolet a commandé le pétrolier « *Pierre Guillaumat* », de 555 000 tonnes de port en lourd, 414 m de long, 63 m de large, 28,6 m de calaison, en 1978.

b) – Le commandant Rigolet a été le premier président de l'AFCAN (Association française des Capitaines de navires) en 1979.

2 – Ses travaux aboutirent à la mise au point et à la fabrication de *sur-vêtements* parfaitement étanches (les célèbres combinaisons de survie qui portent son nom) qui sont embarqués aujourd'hui sur tous les navires de commerce français en nombre suffisant pour équiper, en cas de besoin, tous les membres de l'Équipage. [Voir le mot *Maori*].

Rigault de Genouilly : **1** – Le sénateur et amiral Charles Rigault de Genouilly (1807-1873) devint le président de la *Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (S.C.S.N.)* à sa création, le 12 février 1865 ; il resta président de la S.C.S.N. jusqu'à sa mort en 1873.

Remarques : **a)** – Henri Nadault de Buffon (1831-1890) fonda à Rennes en 1873 la *Société des hospitaliers sauveteurs bretons (H.S.B.)* qu'il présida jusqu'en 1878.

b) – Les deux associations (S.C.S.N. et H.S.B.) fusionnèrent en 1967 pour donner naissance à la *Société nationale de sauvetage en mer (S.N.S.M.)*.

c) – L'association à but non lucratif S.N.S.M. est reconnue d'utilité publique depuis 1970.

2 – Né à Rochefort, rue de la République le 12 avril 1807, Charles Rigault de Genouilly, ancien élève de l'École Polytechnique, fut nommé contre-amiral en décembre 1854 (à 47 ans) et amiral en 1864.

Il participa notamment aux expéditions d'Algérie (1830), de Sébastopol en Crimée (1854), de la seconde guerre de l'opium en 1857 entre la Chine d'une part, l'Angleterre et la France d'autre part, puis de l'expédition punitive en Indochine en 1859.

3 – En 1851, il reçut le commandement du vaisseau mixte « *Charlemagne* », voilier doté d'une machine à vapeur de 500 chevaux.

En 1854, il fut capitaine de pavillon du vaisseau à trois ponts de 118 canons

« *Ville de Paris* », construit à Rochefort entre 1807 et 1850, qui portait le pavillon de l'amiral Ferdinand Alphonse Hamelin (1796-1864) ; l'amiral Hamelin était le commandant en chef de l'Armée navale de la mer noire ; le « *Ville de Paris* » participa notamment aux bombardements d'Odessa (avril 1854) et de Sébastopol (octobre 1854).

Il reçut en 1856 le commandement de la « *division navale de la Réunion et de l'Indochine* » et il mit son pavillon sur la frégate la « *Némésis* » pour l'expédition en Extrême-Orient.

En 1862, commandant l'Escadre d'Évolution en Méditerranée, il mit son pavillon sur le « *Bretagne* » puis sur le « *Ville de Paris* ».

4 – Il fut nommé Ministre de la Marine sous le Second Empire, le 20 janvier 1867, en remplacement du marquis de Chasseloup-Laubat (député de la Charente-Inférieure) ; il resta Ministre de la Marine jusqu'au changement de régime (le 4 septembre 1870).

5 – Pendant la guerre franco-prussienne de 1870, il reçut le commandement de l'escadre envoyée en Mer Baltique.

6 – Il se retira de la vie publique à la chute de l'Empire.

7 – Rigault de Genouilly est mort de maladie à Paris le 4 mai 1873 à l'âge de 66 ans et il a été enterré à Rochefort.

Remarque : Les Anglais disent qu'il serait mort à Barcelone.

Rigole (en anglais « *gut* ») : Engoujure qui accompagne les mortaises des réas de la caisse des mâts supérieurs et dans laquelle la guinderesse se loge pendant le guindage ou le calage de ces mâts.

Rigorisme : Morale trop sévère.

Rigoriste : Celui qui pousse trop loin la sévérité dans la morale.

Rilsan : 1 – Polymère d'origine végétale servant notamment à confectionner des cordages et des tissus.

2 – Le *rilsan* est un polyamide obtenu à partir de la principale composante de l'huile de ricin : l'acide ricinoléique.

3 – Le *rilsan* a été lancé à l'échelle industrielle par le Français Organico en 1947 ; il est maintenant commercialisé, ainsi que ses produits dérivés (Rilsan T, Rilsan Clear Rnew, Rilsan HT) par la société française Arkema, qui possède un centre de recherche à Serquigny, dans l'Eure et qui emploie 20 500 personnes dans 55 pays.

Rimains (Les –) : Établissement scolaire privé préparant aux concours d'entrée dans les Écoles de la Marine Marchande.

Remarque : L'École des Rimains était naguère installée à Cancale ; depuis la rentrée 2007 elle est implantée à Saint-Malo, en face de la gare.

Rime : 1 – On donne le commandement « *longue rime* » à l'Équipage d'une chaloupe pour leur demander de prendre beaucoup d'eau avec les pelles des avirons, et de tirer longuement dessus.

Remarques : a) – On dit aussi « *donne longue rime* ».

b) – Rime se dit en ces façons de parler pour *rame*.

2 – On donne le commandement « *bonne rime* » aux matelots du dernier banc d'une chaloupe quand on veut qu'ils donnent une bonne manière de nager.

Remarque : On dit aussi « *donne bonne rime* ».

Rime : Uniformité de son dans la terminaison de deux mots.

Exemples : Armer et charmer, belle et rebelle, sont de bonnes rimes.

Remarque : On dit mettre en rimes, mettre en rime, pour dire *mettre en vers*.

Rincer : 1 – Nettoyer en lavant et en frottant dans de l'eau.

Exemples : Rincer les verres à l'eau chaude, rincer les tasses, rincer les bouteilles.

Remarques : a) – On dit aussi rincer sa bouche ou se rincer la bouche, pour dire laver sa bouche.

Exemple : Il se rince la bouche tous les matins.

b) – [Populaire] On dit d'un homme qui a été fort mouillé, qu'il a été *bien rincé*.

c) – [Au figuré et populaire] On dit aussi d'un homme qui a été vivement réprimandé, qu'il a été *rincé*.

2 – [Par analogie] Rincer ses cheveux, se rincer les cheveux avec du vinaigre pour les faire briller.

3 – [Par extension] Enlever le savon ou le détergeant provenant de l'eau de lavage au moyen d'eau claire.

4 – Enlever le sel d'une personne ou d'un objet qui a été immergé dans l'eau de mer, au moyen d'eau douce.

Rinçure : L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille.

Ringéot (en anglais « *fore foot* ») : Pièce de construction formant la liaison entre l'extrémité avant de la quille et l'étrave.

Remarques : a) – Sur un navire en bois, le ringéot a deux écarts placés tous les deux à la face supérieure de la pièce, afin de pouvoir le changer au besoin sans déplacer aucune pièce de la quille ni de l'étrave.

b) – Les deux faces latérales du *ringéot* sont planes et parallèles.

c) – Ringéot est synonyme de *brion*, qui est plus employé.

Ringot (en anglais « *strop* ») : **1** – Ganse passée entre l'estrope et la caisse de l'une des poulies d'un palan, qui sert à amarrer le dormant du palan.

2 – Anneau métallique fixé à la caisse ou à la chape d'une poulie, destiné à frapper un cordage pour amarrer la poulie ou pour l'utiliser dans un palan.

Ripage (en anglais « *strop* ») : **1** – Filage d'un cordage, d'une manœuvre, etc. que l'on ralentit ou qui se trouvent ralentis par le frottement contre une autre pièce.

Exemple : Ripage d'une amarre.

2 – Le résultat de cette action.

3 – Désigne aussi le déplacement d'un chargement mal arrimé qui bouge et qui glisse par fort roulis ou tangage.

Exemple : Le ripage du charbon a fait chavirer la barge.

[Voir le mot *Arrimage*].

4 – Opération par laquelle on déplace un objet lourd sans le soulever, en le faisant glisser peu à peu à l'aide de leviers, de rails, etc.

Exemple : Ripage d'un bloc de pierre sur des rouleaux.

Remarque : On appelle *ripage* le déplacement latéral d'une voie ferrée sans démontage de ses parties.

5 – Action de gratter, de polir la pierre à l'aide d'une ripe.

Exemples : Ripage d'une moulure ; ripage d'une façade.

Ripaille : Chère très abondamment servie.

Exemple : Les ripailles des personnages de Rabelais.

Remarques : a) – [Populaire] « *Faire ripaille* » signifie *faire la débauche à table*, festoyer en se livrant sans modération aux plaisirs de la table.

b) – Ripaille vient de riper, au sens de « *gratter* ».

Ripailler : [Familier] Faire bonne chère.

RIPAM (en anglais « *COLREG* ») : Acronyme du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer*, signé à Londres le 20 octobre 1972 au siège de l'OMCI (Organisation maritime consultative intergouvernementale) devenue en mai 1982 OMI (Organisation Maritime Internationale) ; le RIPAM 1972 est entré en

vigueur pour la France le 15 juillet 1977 (décret n°77-778 du 7 juillet 1977).
Remarque : Depuis cette date, il a été amendé à plusieurs reprises.

RIPAM (Transgression des règles du –) : 1 – Est-il permis de s'écarter des Règles ?

oui !

2 – Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit être conforme aux règles énoncées dans le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) et, si les circonstances le permettent, être exécutée franchement, largement à temps et conformément aux bons usages maritimes. (Règle 8a).

[Voir l'expression *Usages (Conformément aux bons – maritimes)*].

3 – L'application des Règles n'exonère pas de prendre les précautions que commandent l'expérience ordinaire du marin ou les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le navire. (Règle 2a).

4 – On doit tenir compte des dangers de la navigation et des risques d'abordage, ainsi que de toutes les circonstances particulières qui peuvent obliger à s'écarter des présentes Règles pour éviter un danger immédiat. (Règle 2b).

Remarques : **a)** – Les manœuvres effectuées pour éviter l'abordage avec un autre navire doivent être telles qu'elles permettront de passer à une distance suffisante de ce navire (Règle 8d) mais également de tous les autres navires se trouvant à proximité.

b) – Les règles officielles du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) ne spécifient pas toujours la solution qu'il faut appliquer mais, parfois, elles proposent seulement un ensemble de solutions admissibles à l'intérieur desquelles les exécutants ont à choisir celle qui leur paraît la plus pertinente compte-tenu du contexte. (Règles 2a & 2b).

c) – Les manœuvres anti-collisions les plus efficaces ne peuvent pas toujours se déduire de la stricte application du règlement ; dans certaines circonstances, notamment en cas d'interactions croisées entre plusieurs navires, certaines règles édictées pour éviter les abordages en mer doivent être violées pour prévenir des collisions ou des situations très rapprochées. [Voir l'expression *Sens marin*].

Ripe : Outil du maçon, du tailleur de pierre ou du sculpteur, formé d'une tige métallique aux extrémités recourbées, l'une dentelée et l'autre unie et tranchante, qui sert à gratter, creuser et polir la pierre.

Riper (en anglais « *to slip* », « *to slide* ») : **1** – Synonyme de *glisser*.

2 – En parlant d'un cordage, d'une manœuvre, etc., riper c'est filer, se dérouler en frottant contre une autre pièce.

Remarque : Riper s'emploie en parlant de garcettes, d'amarres, de bosses ou de pièces de bois qui glissent l'une contre l'autre par suite de l'effort qui s'exerce sur ces cordages ou sur ces pièces de bois.

3 – En parlant du chargement d'un navire, riper c'est se déplacer en glissant, sous l'effet des mouvements de tangage, de roulis, de cavalement ou de pilonnement du navire.

Remarques : **a)** – On dit que la cargaison, ou qu'une partie de la cargaison a ripé quand elle s'est désarrimée sous l'effet du mauvais temps, qu'elle s'est déplacée en abord de la cale, modifiant la stabilité transversale du navire.

b) – Le voilier-école allemand « *Pamir* » a chaviré et sombré en Atlantique après que sa cargaison de grain eut ripé.

4 – Déplacer un objet pesant en le faisant glisser peu à peu sur le sol ou sur un support sans le soulever.

Exemple : Riper une pièce de charpente.

5 – [*Par extension*] Glisser latéralement, dérapier sur le sol.

Exemple : Les roues de l'avion ont ripé.

6 – Gratter, polir la pierre avec une ripe.

Ripicole : Qui vit au bord des cours d'eau, des sources.

Exemples : Faune ripicole ; flore ripicole.

Remarque : Ripicole est composé à partir des mots latins *rīpa* « rive » et *cōlō* « j'habite, je cultive ».

Ripolin : Peinture laquée, brillante, résistante et qui sèche rapidement, à base d'huile de lin qui lui donne un aspect brillant.

Remarques : **a)** – Ripolin est le nom d'une marque déposée, formé à partir de *Riep*, le nom du chimiste néerlandais *Carl Julius Ferdinand Riep* (1835-1898) qui inventa en 1887 ce produit et du mot « *olie* » qui signifie huile.

b) – La société NV Nederlandsche Stoomverffabriek pour laquelle travaillait *Carl Riep* appela cette peinture *Riepolin* [*Riep* et *lin*].

c) – La licence de fabrication a été achetée en 1897 par un fabricant français qui avait déjà acheté les laques Lefranc ; la société française transforma le nom *Riepolin* en *Ripolin*.

d) – Le nom de la société française de production et de distribution de cette peinture était « *Le Ripolin, société anonyme française de peintures, laques et d'enduits sous-marins, Lefranc et Briegleb réunis* »

e) – La marque Ripolin est depuis 2011 la propriété du groupe américain PPG Industries, spécialisé dans les matériaux de construction, notamment les peintures.

f) – L'entreprise de produits chimiques PPG Industries a été fondée en 1883 à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique).

g) – L'entreprise PPG Industries exploite en France les marques Amercoat, Bondex, Decapex, Dip Etanch, Dyrup, Fer et sol, Peintures Gauthier, Gori, Guittet, Seigneurie, Ripolin, Sigma Coatings, Xylophène.

Ripoliner : Peindre une surface au ripolin.

Riposte : **1** – Repartie, réponse instantanée à une raillerie, à un propos désobligeant, à une attaque.

2 – Geste, acte par lequel on réagit sans délai à une entreprise inamicale, malveillante.

3 – Coup que l'on porte après avoir paré une attaque.

Exemple : Riposte immédiate.

Remarque : On appelle *riposte graduée* une stratégie de défense selon laquelle les moyens employés pour répondre à un acte d'hostilité doivent être proportionnels à sa gravité.

Ripple-mark : Synonyme de *ride* [*sur le sable, au fond de la mer*].

Remarques : **a)** – L'expression *ripple-mark* est employée en géologie.

b) – *Ripple-mark* est une expression anglaise composée des mots anglais *ripple* qui signifie « *clapotis* » et *mark* qui signifie « *marque* », « *empreinte* ».

Ripuaire : Relatif à l'une des deux grandes tribus franques, qui s'établit au v^e siècle sur la rive gauche du Rhin et dans la vallée de la Moselle.

Remarques : **a)** – Les deux grandes tribus franques étaient les Francs Ripuaires et les Francs Saliens.

b) – Le mot *ripuaire* appliqué aux Francs qui s'établirent sur les rives du Rhin et de la Moselle au v^e siècle, est dérivé du latin *rīpa* qui signifie

« rive ».

c) – On appelle *loi ripuaire*, le recueil des lois et des coutumes de la tribu des tribu des Francs Ripuaires.

d) – On appelle *loi salique*, le recueil des lois et des coutumes de la tribu des tribu des Francs Saliens.

Ris (en anglais « **reef** ») : **1** – Chacune des parties horizontales d'une voile, que l'on replie et serre sur la vergue ou la bôme au moyen de garcettes, afin de réduire la surface présentée au vent lorsque celui-ci forçit.

Remarques : a) – Prendre un ris, deux ris, c'est faire descendre, selon la force du vent, la première, la deuxième de ces parties.

b) – Larguer un ris, c'est le laisser se déployer de nouveau.

2 – On appelle *ris* un dispositif d'œillets et de garcettes disposés horizontalement sur une voile, qui permet de réduire la surface de la voile quand le temps est mauvais.

Remarques : a) – Les voiles comportent une ou plusieurs bandes de ris, avec :

i) des *garcettes* s'il s'agit de voiles latines ou auriques ;

ii) des *filières* s'il s'agit de voiles carrées.

b) – Les bandes de ris sont constituées par une demi-laize cousue sur l'avant de la voile :

i) parallèlement à la ralingue d'envergure (bord supérieur) pour les voiles carrées, ou

ii) parallèlement à la ralingue de bordure (bord inférieur) pour les voiles auriques ou latines.

c) – Les garcettes sont parfois appelés des *garcettes de ris* et les rabans, des *rabans de ris*.

d) – On appelle également *ris* la portion de voile comprise entre la ralingue d'envergure et la première ligne de ris, ou entre deux lignes de ris consécutives.

e) – Sur les voiles carrées des grands navires, la première bande de ris est située trois pieds au-dessous de la vergue.

3 – On appelle *bandes de ris* d'une voile carrée des bandes horizontales renforcées, chacune étant percée d'une ligne d'*œillets* (ou *œils de pie*) pour faire passer les *garcettes de ris* qui sont fixées sur les *filières* de ris.

Remarques : a) – La première bande de ris est à environ trois pieds au-dessous de la vergue.

b) – Prendre un ris, c'est attraper et ramasser sur sa vergue une portion horizontale de voile (le *ris*) en passant des garcettes dans les œillets de la bande de ris qui se présente, puis en faisant effort dessus pour amarrer ensemble sur la vergue les deux bouts de la garcette.

c) – Dans le cas des huniers, il faut amener un peu la vergue pour avoir plus de facilité à serrer le haut de la voile avec les garcettes de ris.

On peut prendre jusqu'à quatre ris sur les *huniers* :

i) le plus élevé est compris entre la ralingue d'envergure et la plus haute bande de ris ; c'est le *ris de chasse* ou *premier ris* (en anglais « **first reef** ») ;

ii) les suivants sont appelés *deuxième ris*, *troisième ris* et *quatrième ris* (en anglais « **second reef** », « **third reef** », « **fourth reef** ») ;

iii) l'ensemble des quatre ris d'un hunier correspond environ aux deux cinquièmes de la chute au point de la voile.

d) – Les *perroquets* ont quelquefois un ris.

e) – On ne peut prendre, habituellement, que trois ris sur le *perroquet de*

fougue.

f) – Les basses voiles ont un ris, parfois deux.

g) – Le ris de la grand voile est égal au cinquième de la chute au point ; lorsqu'il y en a deux, chacun a le sixième de cette chute.

h) – Les voiles à bourcet, les voiles auriques ou latines peuvent aussi avoir des ris, mais les bandes de ris sont au bas de la voile et dans ce cas, la surface de la voile est réduite par le bas en cas de besoin.

Risade (en anglais « *reefing* ») : Action, opération ayant pour but de prendre un ris.

Risban : Terre-plein fortifié et garni de canons, construit pour la défense d'un port.

Exemple : Le risban de Dunkerque.

Ris Béléguig : Le lieutenant de vaisseau Eugène-Corentin Béléguig (1809-1878) a expérimenté avec succès une amélioration pour prendre les ris :

i) Par rapport au gréement habituel, il a ajouté un palanquin au milieu de la bande de ris pour étouffer la toile avant de passer les garcettes de ris.

ii) Une filière (dite *filière de ris*) court d'un bord de la voile à l'autre, sur l'arrière de la voile ; elle est fixée à la bande de ris de manière à ce que l'on puisse attraper facilement la bande de ris sans avoir à passer les garcettes de ris dans les œils de pie.

iii) Les garcettes de ris ont un cabillot sur un bout et un œil sur l'autre ; on amarre les garcettes de ris sur la filière de ris, juste au-dessous du cabillot.

iv) Pour prendre un ris, on passe les bouts libres des garcettes de ris par dessus la vergue et on les *cabillote*, c'est-à-dire que l'on passe le cabillot de chaque garcette de ris dans son œillet après que la toile du ris a été amenée contre la vergue.

v) La toile du ris pend en double au-dessous de la filière qui est alors fixée à la vergue.

Remarque : Le ris-Béléguig a été exploité en France.

b) – Le ris-Béléguig permet de gagner beaucoup de temps lorsque l'on prend des ris, surtout pour les basses voiles.

[Voir les mots *Ris*, *Garcette*, *Belleguic*, *Cabillot*, *Palanquin* et les expressions *Ris (Prendre un –)* et *Filière de ris Béléguig*].

c) – Béléguig déposa en 1856 un brevet sur un « *genre de carène* » avec étrave renversée qui résultait de ses études sur la résistance de l'eau au déplacement des navires ; il obtient la possibilité de concrétiser ses travaux avec la construction en 1864 de l'avisos « *Le Renard* » qu'il commanda jusqu'à sa retraite en mai 1867 avec seulement le grade de capitaine de Frégate, en raison de ses opinions fouriéristes.

d) – Le philosophe français Charles Fourier (1772-1837) fut un précurseur du socialisme et du féminisme, considéré par Karl Marx et Friedrich Engels comme une figure du *socialisme critico-utopique* ; on qualifie aujourd'hui le *socialisme critico-utopique* des Français Charles Fourier, Claude-Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon (1760-1825), du Britannique Robert Owen (1771-1858) etc., de socialisme pré-marxiste, de socialisme conceptuel ou de socialisme scientifique.

Charles Fourier fut un défenseur des phalanstères.

e) – Émile-Joseph-Maurice Chevé (1804-1864) dit de Béléguig, le 8 mars 1844, « *lui aussi est un fou, il y a bien longtemps qu'il a osé proclamer la vérité* ».

Risberme : Partie plane aménagée à mi-hauteur du talus d'un canal, d'un barrage, etc. afin d'augmenter la stabilité de l'ouvrage et de servir de passage pour l'entretien.

Ris Cunningham : La vergue est disposée de manière à pouvoir tourner sur elle-même, soit en s'abaissant le long du mât, soit en s'élevant : la voile s'y enroule ou se déroule en restant tendue et l'on peut ainsi diminuer sa surface ou l'augmenter en cas de besoin, quelle que soit l'allure.

Remarques : **a)** – Un système de crémaillère avec arrêt rend la vergue immobile à la hauteur voulue.

b) – La prise de ris s'effectue du pont, sans que personne ne grimpe dans la mâture.

c) – Le ris-Cunningham a été exploité en Angleterre et essayé en France.

Risdale : Nom d'une ancienne monnaie d'argent en Allemagne.

Remarques : **a)** – Une *risdale* valait environ cinquante sous.

b) – On écrit aussi *rixdale*.

Ris de chasse : Le premier ris aux huniers.

Ris de veau : Glandule qui est sous la gorge du veau et qui est un manger assez délicat. [Voir le mot *Fagoue*].

Risée (en anglais « *puff* », « *blast* », « *gust of wind* ») : **1** – Augmentation soudaine et momentanée de la force du vent, s'accompagnant d'un changement de couleur de l'eau et provoquant à la surface de légères rides

2 – Augmentation spontanée de la force du vent mais qui, plus longue qu'une rafale, ne dure cependant pas longtemps.

Remarques : **a)** – La direction du vent n'est pas modifiée pendant le temps que dure la *risée*.

b) – Lorsque la force et la direction du vent changent simultanément, on parle de *grain*.

c) – L'expression « *loffer à la risée* » signifie que pendant le temps que dure la *risée*, lorsque l'on navigue au près, il faut gouverner plus près du vent qu'on ne le faisait jusqu'alors afin de diminuer la force transversale exercée par le vent sur les voiles.

3 – [Par *métonymie*] L'endroit marqué par les rides de la *risée*.

Exemple : Observer les *risées* sur la mer.

Risée : **1** – Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose.

Exemple : Il s'éleva une grande *risée*, une *risée* universelle de toute l'assemblée.

2 – Moquerie.

Exemple : Vous vous exposez à la *risée* du public.

3 – *Risée*, se prend quelquefois pour l'*objet de la risée*.

Exemple : Il est devenu la *risée* de tout le monde, la *risée* du public, de la ville.

Riser : Synonyme d'*ariser*.

Risibilité : Faculté de rire.

Remarque : Dans l'ancienne philosophie scolastique, on regardait la risibilité comme la faculté distinctive de l'homme : on disait « *le rire est le propre de l'homme* ».

Ris (Larguer un –) : Pour *larguer un ris* sur une voile carrée il faut, dans l'ordre :

i) raidir les palanquins ;

ii) choquer un peu les drisses pour moins faire travailler les

empointures ;

iii) décabilloter les garcettes (ou rabans) de ris en allant du fond de la voile vers les bouts de la vergue ;

iv) lorsqu'ils sont tous largués, mollir les empointures.

Ris (Prendre un –) : 1 – *Prendre un ris* sur une voile carrée, c'est serrer (ou ferler) une bande horizontale de la voile (appelée *ris*) sur sa vergue avec des garcettes passées dans les œillets de la bande de ris qui se trouve juste au-dessous. [Voir les mots *Ris*, *Garcette*, *Serrer* et l'expression *Prendre un ris*].

Remarques : a) – Les garcettes sont elles-mêmes appelées *ris* ou *garcettes de ris*.

[Voir le mot *Garcette*].

b) – On utilise quelquefois des rabans au lieu des garcettes ; ces rabans sont appelés *ris* ou *rabans de ris*.

[Voir le mot *Raban*].

c) – Les garcettes de ris sont placées par paires sur la vergue.

d) – Pour les huniers, l'une des deux garcettes sert pour le premier et le troisième ris, l'autre pour le deuxième et le quatrième.

2 – Avant de prendre un ris, on passe les *empointures de ris* dans les pattes correspondantes et on les raidit.

Remarque : Les *empointures de ris* jouent le même rôle que les empointures ordinaires et sont constituées par un amarrage par transfilage au moyen d'une ligne.

[Voir le mot *Ligne*].

3 – Pour prendre un ris béléguig, on cargue provisoirement la voile en vue de passer les béléguigs dans la filière de ris, ou d'amarrer les extrémités des garcettes de ris ; on attache par la même opération la partie de la voile qui ne sera plus soumise à l'action du vent, soit sur sa vergue, soit sur le gui, selon qu'il s'agit d'une voile carrée ou d'une voile aurique, au moyen de rabans.

4 – S'il s'agit d'un hunier, on amène un peu sa vergue.

Remarques : a) – Des cordages appelés *palanquins* permettent de rapprocher les extrémités de la bande de ris des bouts de la vergue.

b) – On étouffe ensuite le milieu de la bande de voile à serrer contre la vergue (ou contre la ralingue de bordure s'il s'agit d'une voile autre que carrée) avec des *rabans d'empointure* et avec les *garcettes de ris*.

c) – Un bâtiment qui a pris tous les ris de ses huniers est dit « *au bas ris* ».

d) – Lorsque l'on prend plusieurs ris sur un hunier, le premier est pris sur l'avant, c'est-à-dire que les garcettes en sont amarrées à la partie supérieure de la vergue, sur son avant ; le deuxième ris est pris sur l'arrière de la vergue ; le troisième sur l'avant ; le quatrième sur l'arrière.

5 – Dans certains cas, les garcettes de ris sont tenues dans les œils de pie de la bande de ris par un nœud de chaque côté de la toile ; en marche normale, un bout de garcette pend de chaque côté de la voile ; pour réduire la surface de la voile, on fait un nœud sur la vergue avec les bouts libres des garcettes, après qu'ils ont serré le ris.

Remarque : Les basses vergues étant établies à demeure, on ne les amène pas pour prendre les ris des basses voiles, mais on cargue ces voiles pour avoir plus de facilité à les prendre.

[Voir les mots *Ris*, *Raban*, *Garcette*, *Cabillot*, *Empointure*, *Palanquin* et l'expression *Œil-de-pie*].

Risque : 1 – Un risque est un péril éventuel dont la survenue est plus ou moins prévisible. On dit qu'il existe un *risque* quand on a la conjonction d'une *vulnérabilité* (une *menace*) et d'un *aléa* (un *hasard*, une *probabilité*).
[Par métonymie] On appelle aussi *risque* la probabilité qu'advienne un tel péril.

Exemples : Le risque est faible, négligeable ; mesurer, évaluer les risques.
[Voir le mot *Enthousiasme*].

Remarques : **a)** – On utilise l'expression « *il n'y a pas de risque zéro* » lorsque l'on ne maîtrise pas totalement l'avenir et qu'il reste une part d'incertitude ou d'ignorance que l'on qualifie de *hasard*.

b) – En matière d'assurances maritimes, il existe un *risque zéro* pour l'assureur lorsque, au moment où l'assuré souscrit un contrat d'assurance « *à bonne arrivée* », l'assureur sait que le navire visé par le contrat est déjà arrivé à bon port.

c) – En parlant d'un homme qui a entrepris quelque chose et qui veut bien courir le hasard de tout ce qui en peut arriver, on dit qu'il l'a entrepris « *à ses risques, périls et fortunes* » ou « *à ses risques et périls* ».

d) – L'*Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents et des maladies professionnelles* (INRS) a rappelé que le *risque* est « *caractérisé par la combinaison de la probabilité d'occurrence d'un événement redouté (accident) et de la gravité de ses conséquences* ».

e) – Les mesures propres à préserver la santé publique et la santé au travail ou à assurer la protection de l'environnement passent par une évaluation et une maîtrise des expositions des personnes ou des conditions d'utilisation du matériel employé.

f) – Les pouvoirs publics s'attachent à gérer le risque et à le réduire en limitant les niveaux d'exposition à des valeurs admissibles sans conséquences majeures pour les population :

i) imposition de normes de sécurité ;

ii) imposition de réglementations ;

iii) instauration de seuils ou de plafonds à ne pas franchir.

2 – En manœuvre de port, c'est l'*expérience* d'accidents *survenus* **ou évités** d'*extrême justesse* au cours d'opérations comparables, qui permet au pilote du port de savoir s'il y a des *vulnérabilités* ; cette expérience peut être directe (personnelle) ou encore indirecte (rapportée par des tiers de confiance).

3 – Cependant, contrairement à l'expérience indirecte, l'*expérience directe* suscite des *émotions* qui aident à bien se rappeler l'essentiel d'une manœuvre vécue et à en tirer profit par la suite, même si l'on ne se souvient pas toujours avec précision du contexte particulier de la manœuvre de référence.

Remarque : « *Risque* » est un mot du vocabulaire des jeux de hasard ; mais selon les points de vue et l'expérience des uns ou des autres, le *hasard* pour l'un est seulement de l'*imprévu* pour un autre.

4 – Le mot « *risque* » n'a pas exactement le même sens que le mot « *péril* » :

i) Si une menace est évidente, on l'appelle un *péril*.

ii) Si la réalité d'une menace n'est que redoutée, on parle de *risque*.

iii) Si le péril ou le risque consiste en un échouement du navire à la côte ou sur une basse, on parle d'un *danger*.

Remarque : On emploie parfois et par extension le mot *danger* pour désigner une menace ou un péril qui n'est pas lié à la navigation.

[Voir le mot *Danger*].

5 – À la mer, chaque événement a une *cause* : si cette cause nous échappe, nous parlons de *risque*, c'est-à-dire de *hasard*.

Remarque : En manœuvre dans des eaux confinées nous accuserons volontiers, pour excuser notre *imprévoyance* :

- i) la violence d'un *vent scélérat* ;
- ii) ou la *méchanceté* d'un fort courant ;
- ii) ou la *traîtrise* d'un effet de berge ;
- iv) voire un fort « *coefficient de marée* » (*sic*).

Remarque : Prêter des sentiments aux choses de la Nature est dans la tradition anglaise mais n'est pas dans le génie de la langue française.

[Voir l'expression *Coefficient de marée*].

6 – Si les conséquences de la *réalisation du risque* sont catastrophiques et inévitables, nous parlerons de *vimaire*.

[Voir le mot *Vimaire*].

Risque assurable : 1 – En assurances maritimes, les risques assurables sont des dangers potentiels et futurs très variés mais toujours *incertains*, et liés au transport par la mer ; s'ils se produisent malgré toute la prudence humaine, ils sont générateurs de dommages dont l'assuré veut réparer les effets pécuniaires.

2 – Tout intérêt légitime, y compris le profit espéré, peut faire l'objet d'une assurance.

3 – L'intérêt est substitué à l'objet matériel.

4 – Les accidents corporels représentent en eux-mêmes un intérêt pour la victime ou, en cas de décès, pour ses ayants droit.

5 – Le transporteur a pu depuis longtemps s'assurer pour les dangers qui le dépassent et contre lesquels il ne peut rien : tempêtes, courants, abordages subis, actes de piraterie, par exemple.

6 – La possibilité d'assurer les actes de l'homme qui s'assure ou de ses préposés, est récente.

Remarques : Certains risques peuvent être assurés dans un pays, mais ne peuvent pas l'être dans d'autres : le risque d'amendes pénales peut être assuré au Royaume Uni, alors qu'en France ce n'est pas légitime.

7 – **Risques couverts par l'assureur** :

i) L'assureur répond des dommages causés aux objets assurés par tout événement de mer de force majeure.

ii) Il répond également de la contribution des objets assurés à l'avarie commune.

iii) Il répond des frais exposés pour préserver ou pour limiter un dommage à l'objet assuré.

8 – Quel que soit le nombre d'événements survenus pendant la durée de l'assurance, la somme souscrite par l'assureur constitue la limite de son engagement pour chaque événement.

9 – L'assureur peut demander un complément de prime après chaque sinistre.

10 – L'assureur ne répond pas des fautes intentionnelles ou inexcusables de l'assuré.

11 – L'assureur ne garantit pas les dommages et pertes au navire lui-même (*assurance corps*) causés par la faute intentionnelle du capitaine.

12 – Sauf *contrat spécial*, l'assureur ne couvre pas les risques :

- i) de guerre civile ou étrangère, de mines etc. ;
- ii) de piraterie ;

- iii)** de capture, prise ou détention par tous gouvernements ou autorités quelconques ;
- iv)** d'émeutes, de mouvements populaires, de grèves, d'actes de sabotage ou de terrorisme ;
- v)** de sinistres d'« origine nucléaire » ;
- vi)** des dommages matériels provenant du *vice propre* de l'objet assuré ;
- vii)** des dommages résultant des amendes, confiscations, mises sous séquestre, mesures sanitaires, actes de contrebande, de commerce prohibé ;
- viii)** des dommages intérêts pour saisies ;
- ix)** des dommages dus aux obstacles apportés au commerce de l'assuré.

Risque d'abordage (en anglais « *risk of collision* ») : **1** – Il y a risque d'abordage si le relèvement au compas (en anglais « *compass bearing* ») d'un navire qui s'approche ne change pas de manière appréciable.

Remarque : On doit considérer qu'il n'y a pas de différence entre *abordage* et *situation très rapprochée* tant que les navires ne s'éloignent pas l'un de l'autre.

2 – Toute manœuvre entreprise pour éviter un abordage doit être conforme au règlement (RIPAM) et, si les circonstances le permettent, être exécutée franchement, largement à temps et conformément aux bons usages maritimes.

Remarque : On entend par « *conformément aux bons usages maritimes* » l'obligation de s'écarter des règles du RIPAM, dans certaines circonstances non décrites par le RIPAM, afin d'éviter un abordage ou une situation très rapprochée.

3 – Tout changement de cap ou de vitesse, ou des deux à la fois, visant à éviter un abordage doit, si les circonstances le permettent, être assez important pour être immédiatement perçu par tout navire qui l'observe visuellement ou au radar ; une succession de changements peu importants de cap ou de vitesse, ou des deux à la fois, est à éviter.

4 – Si le navire a suffisamment de place, le changement de cap à lui seul peut être la manœuvre la plus efficace pour éviter de se trouver en situation très rapprochée à condition que cette manœuvre soit faite largement à temps, qu'elle soit franche et qu'elle n'aboutisse pas à une autre situation très rapprochée.

5 – Les manœuvres effectuées pour éviter l'abordage avec un autre navire doivent être telles qu'elles permettent de passer à une distance suffisante de tous les navires présents dans la zone.

Remarques : **a)** – Les expressions *risque d'abordage* et *situation très rapprochée* sont toujours associées dans le Règlement international pour éviter les abordages en mer (RIPAM) ; la différence est subjective, elle ne dépend que de l'appréciation des routes et des vitesses, et de leurs modifications éventuelles jusqu'à ce que l'abordage se réalise ou qu'il soit évité d'extrême justesse pour devenir une situation très rapprochée.

b) – Le RIPAM précise qu'éviter les abordages, c'est manœuvrer franchement et largement à temps si nécessaire, et en tout cas c'est passer à une distance suffisante des autres navires (*Règle 8*).

Risque de guerre : En matière d'assurances, la garantie des *risques de guerre* implique l'intervention obligatoire du Ministère des Finances en qualité de réassureur de ces risques.

Remarque : La garantie des risques de guerre maritime « *Waterborne* » joue quand la marchandise quitte le quai de chargement et elle cesse quand la marchandise touche le quai de déchargement.

Risque déjà réalisé : **1** – Si l'assuré sait que son bien est perdu avant la signature du contrat, le contrat est nul.

2 – Si l'assureur sait que le navire est arrivé à bon port avant la signature du

contrat, le contrat est nul.

3 – Mais il suffit que la nouvelle de la disparition d'un navire ne soit pas connue avant la conclusion du contrat d'assurance, au lieu de cette conclusion, pour que le contrat soit valable.

Risques ordinaires (en matière d'assurances) (en anglais « *ordinary risks* ») : Risques normaux de transport, par opposition aux risques de guerre, grèves, etc. qualifiés de « risques exceptionnels ».

Risquer : 1 – Exposer, volontairement ou non, à un danger, à un péril ce que l'on possède, ce dont on dispose.

2 – Hasarder ; s'exposer à un péril incertain ; s'engager dans une action dont on sait l'issue incertaine ; tenter quelque chose, en passant outre à un péril connu.

Risque zéro : Le *risque zéro*, pour n'importe quel événement, ne peut exister que s'il n'y a pas de place pour le hasard, soit parce qu'on a déjà pris connaissance du résultat final, ou même d'un résultat partiel mais décisif, ou s'il n'existe qu'une seule et unique solution possible.

Exemple : Dans le cours du tirage au sort des rencontres de football pour la coupe de France, il existe un *risque zéro* de tomber sur l'équipe que l'on redoute le plus si le sort l'a déjà désignée pour rencontrer une autre équipe.

Remarques : a) – En terme d'assurances maritimes, il existe un *risque zéro* pour le bon retour d'un navire si l'assureur sait que le navire est déjà arrivé au port de destination au moment de la conclusion du contrat ; dans ce cas, l'assureur ne peut pas prétendre au versement de la prime d'assurance.

b) – Toujours en terme d'assurances maritimes, il existe un *risque zéro* si l'assuré sait, au moment de la conclusion du contrat d'assurance, que le navire est déjà sinistré ; dans ce cas, l'assuré ne peut pas prétendre au versement par l'assureur d'une indemnité pour ce sinistre.

Risse : Synonyme de saisine.

Risser : Synonyme de *saisir*.

Rissole : Filet à petites mailles propre à prendre les anchois [*Méditerranée*].

Rissole : Pâte cuite au four ou, plus souvent, frite qui enveloppe une farce de viande, de poisson ou une garniture de fruits, de confiture.

Remarque : Des rissoles aux poires sont traditionnellement confectionnées en Savoie pour les fêtes.

Rissoler : 1 – Faire revenir à feu vif de la viande, des légumes dans de la matière grasse de manière qu'ils prennent une couleur dorée et deviennent croustillants.

Exemple : Mettre un rôti à rissoler.

2 – Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur rousse et appétissante.

Exemple : Les braises ont bien rissolé ce cochon de lait.

Remarque : [*Par extension*] Faire rissoler des amandes dans du sucre.

Risson (en anglais « *grappling* ») : Grappin à quatre branches utilisé jadis par les galères.

Ristourne : 1 – Remboursement, à un client ou à un intermédiaire, d'une partie du prix payé pour un achat.

2 – [*Par extension*] Remise, déduction accordée par le vendeur sur le prix à payer.

3 – Versement à chacun des sociétaires d'une partie des bénéfices annuels d'une société coopérative ou mutualiste.

Rit : Voir le mot *Rite*.

Rite : 1 – Pratique permettant de former ou de conserver des groupes homogènes de personnes par la répétition routinière de cérémonies, de gestes ou de récitations.

Remarque : La formation des groupes se fait par l'apprentissage de rites.
[Voir les mots *Formation* et *Routine*].

2 – Ordre prescrit des cérémonies qui se pratiquent dans une religion.

Remarques : **a)** – Il se dit de ce qui regarde la religion chrétienne et il n'est guère en usage que dans le dogmatique.

b) – On écrit *rite* ou *rit*, mais on prononce toujours *rite* ; on écrit toujours *rites* au pluriel.

3 – Acte de caractère sacré prescrit par une autorité et la tradition religieuses pour une célébration ou une circonstance donnée.

4 – Ensemble de cérémonies et de pratiques réglant la célébration d'un culte.

5 – Liturgie particulière adoptée par certaines Églises, divers diocèses ou ordres religieux chrétiens.

Remarques : **a)** – On distingue les rites des Églises d'Occident de ceux des Églises d'Orient.

b) – Le rite romain, aussi appelé rite latin, est le plus répandu chez les catholiques.

6 – [*Par analogie*] Ensemble de prescriptions en usage dans les cérémonies d'une société, d'une secte ; chacune de ces prescriptions.

Exemple : Les rites d'initiation des nouveaux adeptes.

7 – [*Par métonymie*] Une des subdivisions de la franc-maçonnerie.

Exemple : Faire partie du rite écossais ; une loge maçonnique qui suit le rite français.

8 – [*Par extension*] Usage, coutume en vigueur dans un groupe et en un temps donnés.

9 – [*Par extension*] Habitude, manière de procéder invariable d'une personne.

Remarque : On appelle rite obsessionnel, rite compulsif ou, simplement, rite, l'acte qu'un malade atteint de névrose obsessionnelle accomplit de façon répétitive afin de réduire son anxiété.

Exemples : Rite compulsif de propreté, de rangement.

Ritournelle : **1** – Petite symphonie qui précède un chant, et qui quelquefois le suit.

2 – [*Par extension et familier*] Il se dit dans un sens ironique pour souligner le retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours de quelqu'un.

Exemple : Il a parlé longtemps pour raconter toujours la même ritournelle.

Rituel : **1** – Qui constitue un rite, qui est conforme au rite d'une religion, d'une société.

2 – [*Par extension*] Qui appartient aux usages, aux habitudes d'un groupe ou d'une personne.

Exemples : Le remerciement rituel du récipiendaire d'une distinction honorifique ; les vœux rituels du début d'année.

Rituellement : Conformément au rite prescrit.

Exemples : Brûler rituellement de l'encens pour voir si la fumée va monter vers le ciel ; sacrifier rituellement un mouton pour l'Aïd el-Kébir [*la grande fête*].

Rivage (en anglais « *coastline* » « *shore* ») : **1** – Partie de la terre qui borde la mer.

Remarques : **a)** – En certains lieux il a existé un *droit de rivage* qui frappait toutes les marchandises arrivant par voie d'eau.

b) – On utilise le mot *rive* pour les bords des rivières.

c) – Le mot *rivage* est poétique s'il s'agit d'une rivière.

d) – Dans la mythologie, on appelle *rivage* la contrée bordée par les fleuves infernaux.

Remarque : Le rivage du Styx est aussi appelé le rivage blême, le noir rivage, le sombre rivage, le rivage des morts.

e) – Le *rivage* pour la mer, la *rive* pour une rivière désignent le bord où l'eau

arrive ; la *berge* est la terre élevée qui se trouve en retrait et qui garantit la campagne des inondations.

[Voir les mots *Berge, Rivière*].

2 – Partie de la côte qui est baignée par la mer, par le mouvement des vagues, et éventuellement par la marée.

Remarque : Les marins utilisent plutôt les mots *plage, grève, plain, plein* ou l'expression *bord de mer*.

3 – Étendue du littoral alternativement couverte et découverte par la marée.

Exemples : Rivage de sable ; rivage de galets ; un navire échoué sur le rivage.

Remarques : **a)** – On appelle *rivage de mer* ou *rivage de la mer*, cette étendue en tant qu'elle appartient au domaine public.

b) – Le *rivage de la mer* s'étend jusqu'où montent les plus hautes eaux dans des conditions météorologiques normales.

4 – [*Par extension*] Bande de terre qui longe une vaste étendue d'eau douce telle qu'un lac.

Exemple : Les rivages du Léman.

Rival : **1** – Concurrent, celui qui aspire, qui prétend à la même chose qu'un autre.

Exemples : Ils aiment tous deux la même fille, ils sont rivaux ; il a supplanté tous ses rivaux ; elle a une dangereuse rivale ; il aspire à cette charge, mais il a bien des rivaux ; Carthage était la rivale de Rome, Sparte d'Athènes.

2 – Personne qui, avec une ou plusieurs autres, prétend à un avantage, à un succès, à un titre qu'une seule obtiendra.

Exemples : Il a supplanté tous ses rivaux ; c'est son rival en politique ; il se pose en rival pour ce poste.

Rivaliser : **1** – Disputer de mérite, de talent avec quelqu'un.

Exemple : Dans cette soirée, les femmes rivalisaient d'élégance.

2 – [*Par extension*] Être comparable à un ou plusieurs autres.

Exemples : Il ne peut prétendre rivaliser avec vous ; son œuvre rivalise avec celle de son maître.

3 – Chercher à égaler ou à surpasser quelqu'un dans un domaine donné.

Exemple : Ils ont rivalisé d'esprit pour lui plaire.

4 – Disputer à un adversaire, à un concurrent un avantage, un bénéfice.

Exemple : Deux sociétés qui rivalisent sur le marché mondial de l'aéronautique ; des factions qui rivalisent pour le pouvoir.

Rivalité : Concurrence.

Exemple : La jalousie et la rivalité de ces deux maisons ont causé de grands désordres.

Rivarol : Antoine de Rivarol (1753-1801) était un polémiste et pamphlétaire français d'origine piémontaise.

Remarques : **a)** – C'est *principalement* un premier prix *ex-aequo* attribué à Antoine de Rivarol et à Johann Christoph Schwab (1743-1821) par l'Académie de Berlin, le 3 juin 1784, grâce, dit-on, à la bienveillance du roi de Prusse Frédéric II (*Friedrich der Große* 1712-1786) dans un concours dont le thème était « *l'universalité de la langue française* » qui fit la célébrité de Rivarol pour la postérité.

b) – Rivarol était royaliste et anti-révolutionnaire.

c) – Rivarol était né Antoine Rivaroli ; il se faisait appeler « *comte Antoine de Rivarol* » et prétendait appartenir à une famille de la noblesse italienne.

Rive : Le bord d'un fleuve, d'un étang, d'un lac.

Exemples : Sur les rives de la Charente, de la Sèvre Niortaise, etc. ; ne naviguez pas si près de la rive, vous risquez de vous faire aspirer et de rester collé à la

vase ; les rives du lac d'Annecy ; se promener sur la rive, le long des rives.

Remarques : a) – La rive droite, la rive gauche d'un fleuve est celle qui est à main droite, à main gauche quand on regarde vers l'aval.

b) – Lorsqu'il s'agit de la mer, on dit *rivage*.

c) – D'une affaire fort embrouillée, on dit qu'on n'y voit *ni fond ni rive*.

Rivedoux-Plage : 1 – Port d'échouage de la côte Nord de l'Île de Ré, proche de la pointe de Sablanceaux.

2 – Le port de Rivedoux-Plage est abrité dans l'Est par la pointe de Sablanceaux et dans l'Ouest par une petite jetée de 47 mètres de longueur et de 4,2 mètres de largeur ; le long de la jetée, la sonde est de 2,6 mètres (découvrant) à l'extrémité ; de 3 mètres (découvrant) à l'escalier qui est au milieu ; de 4 mètres (découvrant) à l'escalier qui se trouve près de la naissance de la jetée.

Remarque : Lorsqu'en 1929 la commune de Sainte-Marie a été coupée en deux, la loi qui fondait la nouvelle commune de Rivedoux, adoptée par le Sénat, appelait la commune « Rivedoux-Plage » (« *Plage* » au singulier) ; la Chambre des Députés adopta le nom « Rivedoux-Plages » (« *Plages* » au pluriel) ; la délibération du Sénat l'emportant, à cette époque, sur celle de la Chambre des députés en cas de désaccord, la commune s'appelle aujourd'hui officiellement Rivedoux-Plage (« *Plage* » au singulier) alors qu'il y a une plage face au Pertuis Breton (au Nord de la Pointe de Sablanceaux) et une deuxième plage dans l'anse de l'Oubye (au Sud de la Pointe de Sablanceaux).

Rive gauche : « *La rive gauche* » se dit, à Paris, du quartier de Saint-Germain-des-Prés qui, après la Seconde Guerre mondiale, fut un foyer d'activité intellectuelle et artistique et le lieu d'où partaient les modes nouvelles.

Exemples : Les éditeurs, les cabarets de la rive gauche.

Rive gauche du Rhin :

Rivelaine : Pic à deux pointes, employé pour travailler la roche tendre.

Remarque : Le havage de la houille se faisait autrefois au moyen de la rivelaine. [Voir les mots *Haver*, *Havage*].

River : Abatte la pointe d'un clou sur l'autre côté de la chose qu'il perce et l'aplatir pour mieux la fixer.

[Voir le mot *Riveter*].

Riverain : 1 – Celui, celle qui habite ou possède une propriété située le long d'un cours d'eau, d'une étendue d'eau.

Exemple : Les riverains de la Sèvre Niortaise, de la Charente.

Remarque : Les seigneurs *riverains* percevaient des taxes lorsqu'un bateau naviguant sur la Charente passait devant l'un des points de péage autorisés par le souverain.

2 – [*Par analogie*] Les riverains d'une rue, d'une route ou d'un chemin, dans une agglomération, sont les personnes dont la résidence est desservie par cette rue, cette route ou ce chemin.

Exemples : Passage, accès réservé aux riverains.

3 – [*Par analogie*] Les riverains d'un parc, d'un aéroport.

4 – [*Par extension*] Les États riverains de la mer Caspienne.

Riveraineté : 1 – Qualité de riverain.

2 – Ensemble des droits qui lui sont attachés.

Remarque : La riveraineté donne au riverain d'un cours d'eau non domanial le droit d'en extraire des produits naturels, d'y pêcher et de se servir de l'eau.

Rivesaltes : Vin doux naturel, rouge ou blanc, récolté aux alentours de 66600 Rivesaltes, dans le Roussillon.

Rives (Lac des –) : Le lac temporaire des Rives, aux confins de l'Hérault et de l'Aveyron, à une altitude de 720 mètres sur le plateau du Larzac, peut surgir en une nuit, en moyenne tous les huit à dix ans, pour une durée de quelques semaines avant de disparaître soudainement.

[Voir le mot *Poljé*].

Remarques : **a)** – En avril 1996, le lac a atteint une profondeur de 12 mètres en certains endroits.

b) – Lorsque le lac est formé, des dizaines de curieux viennent de tous les environs pour le voir ; des marchands de frites installent leurs cabanes sur ses rives.

c) – Les agriculteurs qui exploitent ces terres cessent de semer cinq ou six ans après chaque apparition et disparition du lac, par mesure de précaution, en attendant la formation suivante.

d) – La commune des Rives est située dans le département de l'Hérault et le canton de Lodève ; elle compte environ 150 habitants.

Rivet : 1 – Clou spécial destiné à être rivé pour assembler des pièces métalliques planes.

2 – Tige métallique cylindrique, employée pour assembler des pièces de métal, qu'on loge dans une cavité prévue à cet effet, et dont on martèle et refoule la tête par écrasement.

Exemples : Assembler des profilés par des rivets ; pose de rivets à chaud, à froid ; rivet à tête ronde, à tête fraisée.

Riveter : Fixer, assembler à l'aide de rivets.

Exemples : Machine, pistolet à riveter.

Remarque : On dit aussi river.

Rivière (en anglais « *river* ») : **1** – Assemblage d'eaux qui coulent plus ou moins directement vers la mer ou vers un lac, dans un lit d'une largeur et d'une étendue plus ou moins considérable.

Exemples : Rivière navigable, c'est-à-dire qui porte des bateaux ; rivière poissonneuse ; rivière profonde ; rivière guéable ; rivière rapide ; un bras de rivière ; le bras d'une rivière ; le confluent de deux rivières.

Remarque : On appelle *vins de rivière* les vins de Champagne provenant de vignes des bords de la Marne ; on appelle *veaux de rivière* des veaux qui sont élevés en Normandie, dans des prairies voisines de la rivière de Seine.

2 – Les géographes appellent *fleuve* une rivière qui se jette directement à la mer.

Remarque : À chaque confluent de deux cours d'eau, le cours d'eau résultant prend en principe le nom de celui qui avait la plus grande longueur depuis sa source.

3 – Les *marins* appellent *rivières* tous les cours d'eau intérieurs navigables (fleuves, rivières, estuaires, deltas ou étangs) sans faire de distinction entre les rivières qui se joignent à une autre rivière ou celles qui se jettent directement dans la mer.

Exemples : La rivière de Marans (la *Sèvre Niortaise*) ; la rivière de Charente (la *Charente*) ; la rivière de Bordeaux (la *Garonne* ou même la *Gironde*) ; la rivière de Bayonne (l'*Adour*) ; la rivière de Rouen (la *Seine*) ; la rivière de Marne (la *Marne*).

Remarques : **a)** – Les pilotes commissionnés pour conduire les navires sur la Seine, sur la Loire, sur la Charente ou en Gironde sont des pilotes de rivière ; on ne dit pas pilotes de fleuve ou pilotes d'estuaire.

b) – En Italie, la côte de la mer autour de Gênes (la *mer ligure*) est couramment appelée *la rivière de Gênes* (la *Riviera* pour les Italiens).

c) – On dit qu'une rivière est marchande pour dire qu'elle n'est ni trop haute ni

trop basse, mais qu'elle est en état de porter des bateaux chargés de marchandises.

d) – D'après Guy de Maupassant :

Texte publié dans *Le Bulletin français* du 10 mars 1876, sous le titre « *En canot* », puis dans le recueil *La maison Tellier*, en mai 1881 aux Éditions Victor Havard.

« Ah ! me dit-il, combien j'ai de souvenirs sur cette *rivière* que vous voyez couler là près de nous !

« Vous autres, habitants des rues, vous ne savez pas ce qu'est la *rivière* ; mais écoutez un pilote prononcer ce mot ; pour lui, c'est la chose mystérieuse, profonde, inconnue, le pays des mirages et des fantasmagories, où l'on voit, la nuit, des choses qui ne sont pas, où l'on entend des bruits que l'on ne connaît point, où l'on tremble sans savoir pourquoi, comme en traversant un cimetière.

« La terre est bornée pour le marin, mais dans l'ombre, quand il n'y a pas de lune, la *rivière* est illimitée ; il n'éprouve point la même chose pour la mer, qui est souvent dure et méchante c'est vrai ; mais elle crie, elle hurle, elle est loyale, la grande mer ; tandis que la *rivière* est silencieuse et perfide.

« La *rivière* ne gronde pas, elle coule toujours sans bruit, et ce mouvement éternel de l'eau qui coule est plus effrayant que les hautes vagues de l'Océan. »

4 – Un *pilote de rivière* embarque sur chaque navire qui emprunte une *rivière* pour laquelle le pilotage est obligatoire, afin d'en assister le capitaine pour son trajet en rivière.

Remarques : **a)** – Les *pilotes de rivière* sont des *pilotes lamaneurs* au même titre que les *pilotes de port* ; les *pilotes de rivière* sont des *pilotes maritimes* au même titre que les *pilotes de port* ou que les *pilotes de mer* qui assistent les capitaines pendant leurs traversées de port à port en Manche et en Mer du Nord.

b) – La zone de compétence de chaque pilote lamaneur est limitée à un parcours en rivière, ou à un port et aux atterrages de ce port

c) – Un pilote côtier assiste le capitaine d'un navire effectuant des traversées entre un port ou une rivière et d'autres ports ou d'autres rivières.

Exemples : Des pilotes côtiers assistent les capitaines de la sortie du port du Havre à l'entrée de la rivière de Hambourg ; du point de débarquement du pilote de la rivière Elbe jusqu'au point d'embarquement du pilote de Dunkerque.

d) – Certains pilotes de rivière sont également pilotes pour les ports donnant sur la rivière : par exemple les pilotes de la Charente sont également pilotes de Rochefort et de Tonnay-Charente et les pilotes de la Sèvre Niortaise sont également pilotes du port de Marans.

e) – Certains pilotes lamaneurs sont commissionnés pour plusieurs ports ou pour plusieurs parcours ; par exemple, les pilotes du port de La Pallice sont également pilotes du Pertuis d'Antioche, du Pertuis Breton, de la Sèvre Niortaise, du port de Marans, du port de La Rochelle-Ville, de la rivière de Charente et des ports de Rochefort et de Tonnay-Charente ; de même, le pilotage des navires dans le port des Sables d'Olonne est de la compétence des pilotes de Loire ; ou le pilotage des navires dans le port de Dieppe est de la compétence des pilotes de la Seine.

Rivure : Fausse tête d'un rivet, obtenue par martelage du bout libre après que le rivet a été chauffé au rouge et qu'il a été introduit jusqu'à la tête dans les trous des tôles à unir par rivetage.

Remarque : Pendant que l'on bat le bout libre du rivet pour obtenir la rivure, on maintient sa tête arrondie, de l'autre côté des tôles à assembler, au moyen d'une sorte de masse en fer munie d'une cavité sur sa face plane et appelée *abatage*.

[Voir le mot *Abatage*].

Rixdale : Voir le mot *Risdale*.

Rixe : Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces et quelquefois de coups.

Riz : **1** – Plante que l'on cultive dans les terres humides et marécageuses des pays chauds.

Remarques : **a)** – Elle produit un grain farineux qu'on appelle aussi riz et qu'on mange en substance ou en farine sous différents apprêts.

b) – Le riz est aussi utilisé par l'industrie.

c) – Le riz pousse très bien en Camargue.

2 – Céréale annuelle de la famille des graminées, cultivée pour son grain dans les terres humides, marécageuses ou irriguées des régions chaudes, et qui constitue l'une des grandes sources de l'alimentation humaine.

Remarques : **a)** – La Chine et l'Inde sont d'importants producteurs de riz.

b) – Le Vietnam est traditionnellement un exportateur de riz.

Rizière : Terre ensemencée de riz.

Remarque : Il y a beaucoup de rizières au Viêt-Nam.

RMS : Sigle de « *Royal Mail Ship* » qui, en anglais, signifie « *paquebot royal* ».

[Voir le mot *Paquebot*].

RNC : **1** – Sigle de l'expression anglaise *Raster Navigational Chart*.

Remarque : En français, on dit *cartes marines matricielles*.

2 – Les cartes matricielles (en anglais *RNC*) sont des représentations électroniques, sous la forme de matrices de pixels, des cartes éditées sur papier par un organisme hydrographique, après numérisation matricielle de ces cartes.

Remarques : **a)** – Les cartes matricielles (RNC) sont faciles à produire et d'un faible coût ; elles sont faciles à mettre en œuvre car les utilisateurs sont familiarisés avec leur graphisme et leur symbolique, qui sont semblables à celles des cartes papier.

b) – Les cartes matricielles (RNC) ne doivent pas être utilisées avec les ECDIS ; par ailleurs, elles ne peuvent guère être mises à jour que par la voie de ré-éditions.

c) – Les cartes matricielles (RNC) peuvent être produites par des organismes officiels ou par des entreprises commerciales.

d) – L'Amirauté Britannique (UKHO) ou l'administration américaine (NOAA) fournissent des cartes matricielles qui présentent toutes les garanties de conformité avec les cartes papier, bien que n'étant pas conformes aux ECDIS.

e) – La fabrication de bonnes cartes vectorielles est très difficile lorsque l'on ne dispose pas des moyens techniques d'un service hydrographique officiel : pour cette raison, il est préférable d'utiliser les cartes matricielles des entreprises commerciales plutôt que leurs cartes vectorielles.

R.N.L.I. (« *Royal National Lifeboat Institution* ») : Équivalent au Royaume-Uni de la SNSM.

Remarque : La RNLi est un organisme privé, agréé et chargé du secours en mer de naufragés.

Rob : Suc dépuré des fruits cuits en consistance de miel.

Exemples : Rob de mûres, de noix, etc.

Robe : **1** – Sorte de vêtement long, ayant des manches, qui est différent selon les personnes qui le portent.

2 – [*Vieilli*] Robe se prend aussi pour la profession des gens de judicature.

Exemples : Les gens de robe ; la noblesse de robe ; un tel a quitté la robe pour prendre l'épée.

Roberge (en anglais « *row-barge* ») : **1** – Bâtiment de guerre de type croiseur, allant à la voile et à l'aviron, plus court qu'une galère et plus étroit qu'un bateau rond ; les roberges furent construites principalement à Rouen.

Remarques : a) – On entendait par bateaux ronds les navires à voiles tels que les galions ou les nefes.

b) – Cinquante *roberges* françaises furent construites en 3 ans à partir de 1548 dans les chantiers normands, toutes sur le même modèle et à l'imitation des *row-barges* qui furent utilisées par les Anglais avec succès à la *bataille de Wight* (ou *bataille du Solent*) sous François 1er, les 18 et 19 juillet 1545.

c) – Plus courte qu'une galère, la goberge virait plus court et avec ses 26 avirons, elle était aussi rapide à la mer.

d) – Le tonnage des goberges allait jusqu'à 300 tonneaux ; certaines furent stationnées à Édimbourg (Écosse), les autres dans les différents ports français du Ponant (de Rouen à Bordeaux).

e) – Les bordages des roberges étaient résistants aux taretts parce qu'ils avaient subi l'action du feu sur un pouce de son épaisseur.

2 – Des roberges furent utilisées après 1547 par le roi de France Henri II (1519-1559) contre les Anglais du roi d'Angleterre et d'Irlande Édouard VI (1537-1553), pour la défense des intérêts de la reine d'Écosse Marie Stuart (1542-1587).

Remarques : a) – Marie Stuart était devenue la reine *Marie 1ère d'Écosse* à la mort de son père, le roi Jacques V (1512-1542), alors qu'elle n'avait que 6 jours ; la régence du royaume d'Écosse fut confiée à James Hamilton, comte d'Arran (1516-1575), le plus proche héritier de la couronne.

b) – La garde de l'enfant-reine (Marie Stuart) revenait à sa mère, Marie de Guise (1515-1560) ; Marie de Guise était la fille du premier duc de Guise, Claude de Lorraine (1496-1550) ; elle était la sœur du deuxième duc de Guise François de Lorraine (1519-1563) qui prit la tête des catholiques fondamentalistes pendant les guerres de religion en France ; elle était également la nièce de Charles de Lorraine, cardinal de Guise (1524-1574).

c) – Le roi d'Angleterre Henri VIII (1491-1547) voulait réunir les couronnes d'Angleterre et d'Écosse en fiançant son fils Édouard (1537-1553) et Marie Stuart, reine d'Écosse.

d) – Marie Stuart fut couronnée reine d'Écosse le 9 septembre 1543 à l'âge de 9 mois.

e) – Édouard Tudor fut couronné roi d'Angleterre et d'Irlande le 20 février 1547 sous le nom de Édouard VI à l'âge de 9 ans, après la mort de son père Henri VIII.

f) – En raison des risques représentés pour sa liberté par les incursions anglaises en Écosse, qui se poursuivirent après la mort de Henri VIII, Marie d'Écosse (5 ans) embarqua à Dumbarton, sur la Clyde, en Écosse, en août 1548 sur un navire envoyé par le roi de France Henri II ; Marie débarqua en France à Morlaix.

g) – La reine *Marie 1ère d'Écosse* fut élevée à la cour de France de 1548 à 1557.

h) – Marie d'Écosse épousa le dauphin de France, François (1544-1560), fils aîné du roi Henri II, le 24 avril 1558 en la cathédrale Notre Dame de Paris.

i) – Après la mort du roi d'Angleterre Édouard VI le 6 juillet 1553, puis la mort de la reine d'Angleterre Marie Tudor qui lui avait succédé sous le nom de Marie 1ère d'Angleterre le 17 novembre 1558, Marie Stuart pouvait prétendre à la couronne d'Angleterre ; la légitimité d'Élisabeth (1533-1603), la fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn à devenir reine d'Angleterre était contestée parce que le mariage de Henri VIII et d'Anne Boleyn avait été déclaré illégitime le 17 mai 1536 par l'archevêque de Canterbury, Thomas Cranmer (1489-1556) et qu'Élisabeth était elle aussi illégitime ; Marie Stuart fut proclamée, à Paris, reine d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse à l'initiative du roi de France Henri II ; mais ce fut Élisabeth qui devint reine d'Angleterre sous le nom de Élisabeth 1ère.

j) – Après la mort accidentelle de son père Henri II le 10 juillet 1559, au cours d'un tournoi à Paris, François de France fut couronné roi de France sous le nom de François II, à l'âge de 15 ans.

k) – Par le traité d'Édimbourg du 6 juillet 1560, la France reconnut les droits d'Élisabeth sur la couronne d'Angleterre.

l) – François II décéda le 5 décembre 1560 après moins d'un an et demi de règne.

m) – La reine d'Écosse Marie Stuart quitta définitivement la France pour l'Écosse le 14 août 1561, par Calais ; elle épousa son cousin germain Henry Stuart, dit Lord Darnley (1545-1567) le 29 juillet 1565.

n) – Marie Stuart fut décapitée à 44 ans, le 8 février 1587, au château de Fotheringhay, dans le Northamptonshire, en Angleterre, après 20 ans d'emprisonnement par sa rivale la reine Élisabeth 1ère d'Angleterre.

o) – Marie Stuart était la mère du roi d'Angleterre Jacques 1er (1566-1625), la grand-mère du roi d'Angleterre Charles 1er (1600-1649), l'arrière-grand-mère du roi d'Angleterre Charles II (1630-1685), la trisaïeule du roi d'Angleterre Jacques II (1633-1701), etc.

Robin : Homme de *robe* (magistrat, avocat, ...).

Remarque : Robin est un terme de dénigrement.

Robinet (en anglais « *cock* ») : **1** – Pièce d'un tuyau ou d'un collecteur quelconque, qui sert à laisser passer un fluide ou à le retenir.

2 – Tuyau en cuivre ou en acier recourbé à l'une de ses extrémités et destiné, au moyen d'une sorte de clé d'axe perpendiculaire à la direction du tuyau, à laisser pénétrer ou passer un fluide à volonté.

Exemples : **i)** Le robinet de purge des condensats à la base d'une caisse à gazole ;

ii) Le robinet de décompression d'un cylindre de moteur diesel, qui permet de laisser échapper l'air d'un cylindre lorsque le piston remonte, en vue d'éviter sa compression.

Remarque : Quelquefois on appelle *robinet*, la seule clef du robinet.

Exemples : Tourner le robinet ; lâcher le robinet.

2 – La clé des robinets est habituellement un boisseau tournant, soit en cuivre ou en laiton, cylindrique ou légèrement conique, soit sphérique en inox ; la clé du robinet est commandée par un levier qui peut la faire tourner à l'intérieur d'une chambre adaptée afin d'obtenir une bonne étanchéité par le frottement du boisseau contre la paroi de la chambre.

Remarques : **a)** – Une lumière cylindrique dans le boisseau, perpendiculaire à son axe de rotation, permet d'isoler ou de mettre en communication, totalement ou partiellement, l'entrée et la sortie du robinet.

b) – : Il ne faut pas confondre un *robinet* :

i) avec une *soupape*, qui est constituée d'un *clapet* reposant sur un siège lorsqu'elle est fermée, et que l'on peut déplacer perpendiculairement à son siège pour l'ouvrir, en partie ou entièrement, au moyen d'un système à vis et à volant ;

ii) ni avec une *vanne*, qui possède un *opercule* que l'on peut déplacer parallèlement à son siège au moyen d'un système à vis et à volant pour l'ouvrir *entièrement* ou pour la fermer *totalement* ; une vanne ne se manœuvre, à l'ouverture ou à la fermeture, que si les pressions sont égales d'un côté et de l'autre ; une dérivation commandée par une soupape ou un robinet permet d'équilibrer ces pressions en cas de besoin ;

iii) ni avec un *registre*, qui est composé d'un *volet* que l'on peut déplacer par un mouvement de rotation afin d'obturer ou de laisser ouverte, en partie ou en totalité, la lumière qui permet le passage d'un fluide.

Roboratif : 1 – Qui fortifie.

Exemples : Remède roboratif ; propriété roborative.

Remarque : Roboratif est tiré du latin *rōbōrāre* qui signifie fortifier, rendre robuste, affermir, consolider

2 – [*Par extension*] Qui donne de l'énergie, des forces.

Exemple : Un plat consistant et roboratif.

Robuste : 1 – Qui est fort de corps et de complexion.

2 – On dit aussi « *une santé robuste* ».

Remarque : Il ne se dit guère que des hommes (mâles ou femelles).

Roc : 1 – Masse de pierre très dure, qui tient à la terre.

2 – *Roc* est aussi le nom qu'on donnait autrefois à la pièce du jeu des *échecs* qu'on appelle aujourd'hui *tour*.

Remarque : Déplacer simultanément le roi et la tour selon certaines conventions s'appelle *rocquer*.

Rocaille : Petits cailloux, coquillages et autres choses semblables.

Rocambeau (en anglais « *traveller* », « *jib iron* ») : **1** – Cercle en fer garni d'un croc et qui entoure librement un mât ou un bout-dehors tel que celui du beaupré ; on y fixe une voile par son point d'amure ou de drisse ; cette voile peut ainsi être amurée ou hissée à divers points de ce mât, ce qui permet de l'adapter à la force du vent.

Remarque : Les voiles des embarcations sont habituellement à rocambeau.

2 – On appelle aussi *rocambeau* une sorte d'estrope en cordage que l'on installe autour d'un mât de hune, au-dessus de la vergue ; de chaque bord, une cosse en fer fixée sur cette estrope reçoit un galhauban volant qui appuie le mât juste au-dessus du portage de la vergue.

Rocha : Banc rocheux au Nord de l'Île de Ré, qui s'étend dans l'Est-Nord-Est de la pointe de Loix ; il est couvert de 1 à 2 mètres d'eau aux plus basses mers.

Remarques : **a)** – Le banc du Rocha est accore et il est très dur.

b) – Le banc du Rocha porte à son extrémité Ouest-Sud-Ouest la tour lumineuse des Islattes, de caractère cardinal Nord.

c) – Le passage de la *Grenetière*, entre la tour des Islattes et la pointe de Loix, fait éviter le grand détour au Nord du Rocha quand on va du Fier d'Ars à Saint-Martin-de-Ré, ou même quand on vient du large.

[Voir l'expression *Grenetière (Passage de la -)*].

Roche (en anglais « *rock* ») : Monticule de pierre dans la mer, dont la base est dans l'eau et qui peut soit être alternativement couvert et découvert par la marée, soit avoir son sommet toujours submergé, mais qui présente un danger pour la navigation.

Remarque : Lorsque plusieurs roches sont très voisines, on appelle leur réunion un *banc de roches*, ou un *semis de roches*.

[Voir le mot *Rocher*].

Rochebonne (Plateau de -) : **1** – Le *plateau de Rochebonne* est long de 6 milles environ dans une direction NW-SE et il est large de 5 milles ; il se situe à 37 milles dans l'Ouest de l'île de Ré, et à 31 milles dans le Sud de l'île d'Yeu ; il forme comme un massif en saillie sur la ligne des isobathes 50 mètres.

2 – Le plateau de Rochebonne a trois sommets principaux :

i) La *Congrée* à l'extrémité NW du plateau ;

ii) La *Pierre-Levée*, à environ 0,5 mille au SE de la Congrée ;

iii) Les *Roches-Semées* au SE de la Pierre Levée.

Remarque : Entre ces sommets, comme sur tout le reste du banc, les fonds varient de 20 à 40 mètres.

3 – La pleine mer et la basse mer à Rochebonne précèdent d'environ 15 minutes celles de l'île d'Aix.

Remarque : La mer marne de 1,8 mètre de moins sur le plateau de Rochebonne qu'à l'île d'Aix.

Rochefort : Sous-préfecture de la Charente-Maritime.

Remarque : L'appellation « *Rochefort-sur-Mer* » que l'on peut voir sur certains panneaux indicateurs du réseau routier est fantaisiste : le nom de la ville est « *Rochefort* ».

Rocher (en anglais « *rock* ») : Le rocher ne diffère de la roche que parce que son sommet est toujours au-dessus de l'eau.

Remarque : On donne parfois le nom de *rocher* à un très petit îlot.
[Voir le mot *Roche*].

Rochet : **1** – On appelle *roue à rochet* une roue dentée dont les dents sont recourbées.

2 – On appelle *rochet* une sorte de surplis à manches étroites que portent les évêques, les abbés, et plusieurs autres ecclésiastiques.

Remarque : Les évêques prêchent en rochet et en camail.

Rode (en anglais « *upper part of the stem or of the stern post* ») : Partie la plus élevée de la proue ou de la poupe.

Remarque : On appelle contre-rode de proue (en anglais « *apron* ») ou *contre-rode de poupe* (en anglais « *back of the stern post* ») les parties de la proue ou de la poupe qui sont situées au-dessus de la rode.

Roder (en anglais « *to sheer* ») : Roder sur son ancre, c'est faire, au mouillage, par l'effet du courant, de fortes embardées auxquelles on cherche parfois à remédier au moyen de la barre.

Rôder : Tournoyer, courir, errer çà et là.

Remarque : Il se dit plutôt en mauvaise part qu'en bonne.

Roder : **1** – User la surface d'une pièce par frottement pour en modifier la rugosité, pour l'adapter exactement à une autre.

Exemples : Roder les arêtes d'une plaque de verre pour empêcher qu'elles ne coupent ; roder les soupapes d'un moteur.

2 – Faire que s'ajustent progressivement les pièces mobiles d'un moteur neuf qui sont en contact les unes avec les autres, en faisant fonctionner celui-ci pendant une certaine période à vitesse modérée.

Exemples : Roder des pistons.

[Par métonymie] On dit *roder un moteur*.

3 – Mettre progressivement au point quelque chose, l'adapter par la pratique à ce qui est attendu, exigé. Roder une méthode de travail ; roder un tour de chant.

4 – [Par extension] Rendre quelqu'un capable d'accomplir une tâche, d'acquérir l'aisance, l'expérience nécessaire à sa fonction.

Exemples : Se roder à un nouveau poste ; le directeur se rode encore dans ses fonctions.

Rodoir : Petit outil dont la tête est faite de pierre ou de matière abrasive, qui sert au rodage d'une pièce.

Remarque : Un rodoir destiné à déglacer les cylindres des moteurs s'appelle habituellement un *honoir*.

Rodomont : Fanfaron qui vante ses beaux faits pour se faire valoir et se faire craindre.

Rodomontade : Fanfaronnade, vantardise, vanterie en fait de bravoure.

Exemples : Il se vante d'avoir tué dix hommes de sa main, c'est une *rodomontade* ; il entra dans la maison et fit cent *rodomontades* en menaçant de battre, de tuer, de brûler, etc.

Rogations : 1 – Période de trois jours qui, chaque année, précédait le jeudi de l'Ascension dans la liturgie catholique ; les lundi, mardi et mercredi des Rogations, les fidèles assistaient à des prières publiques, récitaient des litanies puis participaient à une procession au milieu des cultures pour demander à Dieu le pardon des péchés ; le but de ces dévotions était d'obtenir de bonnes récoltes.

Remarques : a) – Avant le Concile œcuménique « *Vatican II* » (11 octobre 1962 - 8 décembre 1965) le dimanche qui précédait l'Ascension s'appelait *dimanche des Rogations*.

b) – On faisait maigre pendant les trois jours des Rogations.

c) – Jusqu'au Concile œcuménique « *Vatican II* », beaucoup de fidèles jeûnaient pendant les trois jours des Rogations pour préparer la fête de l'Ascension.

d) – Le dimanche des Rogations marquait le début d'une période de trois semaines pendant lesquelles on ne célébrait pas de mariages.

e) – La pratique des dévotions spécifiques à la période des Rogations s'est estompée progressivement depuis le milieu du xx^{ème} siècle et elle a été complètement supprimée en 1965 par le Concile œcuménique « *Vatican II* ».

f) – Le mot *Rogation* est tiré du nom latin « *rōgātio* » qui signifie *sollicitation, prière, requête*.

g) – Du temps des Romains, on appelait « *rōbīgālīa* » des célébrations culturelles qui se déroulaient le sixième jour avant les calendes de mai et qui étaient censées protéger les cultures céréalières.

h) – La célébration des Rogations a été remplacée dans la « *grande politique* » depuis 1988 et les gesticulations du Premier ministre britannique Margaret Hilda Roberts, baronne Thatcher (1925-2013), par la prétendue « *lutte contre le réchauffement climatique* ».

[Voir les expressions *Changement climatique, Réchauffement climatique*].

2 – C'est saint Mamert, évêque de Vienne (actuel département de l'Isère) qui a introduit la célébration des Rogations en Gaule, en l'an 470, afin de mettre fin à une série de calamités agricoles.

Remarque : Des *croix de station* rappellent, sur les bords des voies champêtres, les anciennes processions des Rogations.

3 – Saint Mamert (432-475) que l'on honore traditionnellement le 11 mai de chaque année est le premier des 3 « *saints de glace* » avec saint Pancrace (289-304) dont la fête est célébrée le 12 mai et Saint Servais (300-384) que l'on fête le 13 mai ; les *saints de glace* sont invoqués par les agriculteurs pour éviter une baisse de la température atmosphérique qui peut amener du gel entre le 11 et le 13 mai ; statistiquement, le gel survient très rarement après le jours de célébration des fêtes des *saints de glace* ; les jardiniers attendent en principe la mi-mai pour mettre en pleine terre les plantes gélives (tomates, courgettes, etc.)

Remarque : Les célébrations des Rogations, initiées par *saint Mamert* afin de protéger de la rouille les cultures de blé dans la vallée du Rhône, ont été étendues à toute la chrétienté par le premier concile œcuménique d'Orléans, ouvert le 10 juillet 511 en présence du roi des Francs Clovis 1er (466-511).

Rogatoire : Se dit des commissions qu'un juge adresse à un autre juge son égal, pour faire quelque acte de procédure, d'instruction dans l'étendue de son ressort, et éviter aux parties les frais de transport.

Exemple : Commission rogatoire.

Remarque : On entend alors par *commission* la charge qu'on donne à quelqu'un de faire quelque chose.

Rogaton : 1 – [*Familier*] Restes de viande que l'on a ramassés.

2 – [*Familier*] Plat composé de choses qui ont été déjà servies.

Exemple : Il ne nous a donné à dîner que des rogatons.

2 – [*Par extension*] Il se dit d'un petit ouvrage de rebut.

Exemple : Ce recueil de poésies ne contient que des rogatons.

Rogne : Gale invétérée et quasi-incurable.

Exemple : Ce n'est pas une simple gale, c'est une *rogne*.

Rogner : 1 – Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur, ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de bois, d'un morceau de fer-blanc, etc.

Exemple : Il faut rogner ce bâton, il est trop long ; rogner un manteau, les bords d'un chapeau ; rogner du cuir ; se rogner les ongles.

2 – [*Familier*] Ôter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient.

Exemple : On lui rogne sa portion.

Rognon : 1 – Nom donné au rein de divers animaux en boucherie, en cuisine, qui constitue un des abats les plus appréciés.

Exemples : Rognon d'agneau, de veau, de porc ; rognons à la sauce mère.

2 – [*Par extension*] Testicule comestible de certains animaux, aussi appelé *rognon blanc*.

Exemple : Des rognons de coq.

Rognures : [*Au pluriel*] Morceaux, fragments qui se détachent d'une chose que l'on rogne.

Exemples : Des rognures de bois, de cuir ; des rognures d'ongles.

Rogomme (Voix de –) : 1 – [*Familier*] Voix éraillée par l'abus de l'alcool.

Remarque : Le rogomme est une eau de vie.

2 – [*Par extension*] Voix rauque, enrouée.

Rogue (en anglais « *haughty* », « *arrogant* ») : 1 – D'un abord raide et désagréable.

2 – [*Familier*] Fier, rude, arrogant, superbe.

Exemples : Que vous êtes rogue ! la mine rogue ; humeur rogue ; il a l'air bien rogue ; un ton rogue.

Rogue (en anglais « *bait* », « *salt cod-roe* ») : Œufs salés de cabillaud, de morue, de maquereau qui servent d'amorce, de boîte ou d'appât pour la pêche de la sardine.

Rogué : Se dit de la femelle du poisson quand elle porte des œufs.

Exemple : Hareng rogué.

Remarque : On dit aussi œuvé.

[Voir le mot *Œuvé*].

Rohan (Henri, duc de –) : 1 – Cousin germain du roi de France Henri IV et gendre de Sully, Henri de Rohan (1579-1638) est connu sous le nom de *Rohan* ; il devint le chef du parti huguenot dans le royaume de France après 1610 et le défenseur des privilèges des protestants.

2 – Il a donné son nom aux trois dernières guerres dites « *de Religion* » du parti protestant contre le roi de France Louis XIII :

i) La première guerre de Rohan (1621-1622) se termina par le *Traité de Montpellier*.

ii) La deuxième guerre de Rohan (1625-1626) se termina par la *Paix de La Rochelle*.

iii) La troisième guerre de Rohan (1627-1629) vit uniquement des victoires de Louis XIII et de Richelieu : échec de l'attaque anglaise contre la ville de Saint-Martin de Ré qui était défendue par Toiras, après le débarquement de Buckingham à la Pointe de Sablonceaux (22 juillet 1627) ; siège et reddition de La Rochelle (10 septembre 1627 – 28 octobre 1628) ; prise de Privas (28 mai 1629) suivi du pillage de la ville, du viol et du massacre de ses habitants ; prise d'Alès ; cette dernière des guerres dites « *de Religion* » se termina par la

Paix d'Alès (Grâce d'Alès du 27 juin 1629 et *Édit de Nîmes* signé par Louis XIII le 14 juillet 1629).

3 – À nouveau au service de Louis XIII en 1631, Rohan combattit victorieusement les Espagnols à Valteline, en Suisse.

Rohan (Benjamin de – , seigneur de Soubise) : 1 – Frère du duc Henri de Rohan (1579-1638), Benjamin de Rohan (1583-1642) est connu sous le nom de *Soubise* ; il mit son talent au service du protestantisme en Europe (Provinces-Unies, Ouest de la France, Angleterre).

2 – Réfugié auprès du roi d'Angleterre Charles 1er à partir de 1622, Soubise organisa le soutien anglais par la mer aux protestants de La Rochelle. [Voir *Soubise*].

Roi : Monarque, prince souverain du premier ordre.

Remarques : a) – Quand on dit absolument « *le roi* » on entend ordinairement le roi qui règne dans le pays où l'on est.

b) – À la fin de l'Ancien Régime, on disait en France « *le roi ne meurt point* » pour dire qu'il y avait toujours un roi et qu'à la mort du roi, son successeur était dans l'instant et par le seul droit de sa naissance, en possession de la couronne et de l'autorité royale, sans qu'il y ait besoin de proclamation.

Roi (Ordres du –) : On appelait « *Ordres du roi* » les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Exemple : Chevalier des Ordres du roi.

Remarques : a) – L'Ordre de Saint-Michel a été fondé le 1er août 1469 par le roi de France Louis XI (1423-1483).

b) – L'ordre du Saint-Esprit a été fondé le 31 décembre 1578 par le roi de France Henri III (1551-1589).

Roi René : 1 – René d'Anjou (1408-1480) dit « *le roi René* » ou « *le bon roi René* » était le fils de Yolande d'Aragon (1380-1442) et du duc Louis II d'Anjou (1339-1384) ; Louis d'Anjou était le petit-fils du roi de France Jean II le Bon (1319-1364) et le cousin germain du roi de France Charles VI (1368-1422).

Remarque : René d'Anjou était le frère de la reine de France *Marie d'Anjou* (1404-1463) et par conséquent le beau-frère du roi de France Charles VII (1403-1461) de l'épopée johannique.

2 – René d'Anjou fut *duc consort* de Lorraine après que son épouse Isabelle (1400-1453), la fille du duc de Lorraine Charles II (1364-1431), eut hérité du duché de Lorraine à la mort de son père.

Remarque : Dans son comté de Provence, René d'Anjou fut appelé le « *bon roi René* ».

3 – René d'Anjou succéda comme duc de Bar à son grand-oncle, le cardinal Louis 1er, duc de Bar (1370-1430).

4 – Le territoire de Domrémy, le village de Jeanne d'Arc (1412-1431), était partagé entre le royaume de France, le duché de Bar, l'évêché de Toul et le duché de Lorraine.

Remarques : a) – Jeanne d'Arc, la *Lorraine*, était un sujet du duc de Lorraine (à l'époque, Charles II, le beau-père de René d'Anjou).

b) – Jeanne d'Arc aida Charles VII, le beau-frère de René d'Anjou, dans sa lutte contre Henri VI Plantagenêt (1421-1471) pour la conquête du royaume de France.

c) – Henri VI Plantagenêt, né le 6 décembre 1421, roi d'Angleterre depuis la mort de son père (le 31 août 1422), prétendant à la couronne de France à la mort du roi de France Charles VI (21 octobre 1422) était le petit-fils de Charles VI et le neveu

de l'autre prétendant, Charles de Valois, futur Charles VII ; Henri VI Plantagenêt a été désigné comme héritier du royaume de France par le roi Charles VI.

d) – La tradition rapporte que c'est Jeanne d'Arc qui convainquit Charles de Valois de se faire sacrer roi de France à Reims sous le nom de Charles VII.

e) – Robert de Baudricourt (1400-1454), gouverneur de Vaucouleurs, présenta Jeanne d'Arc au duc de Lorraine, Charles II ; le duc de Lorraine donna un cheval et des armes à Jeanne d'Arc ; Baudricourt lui fournit une escorte et la fit conduire jusqu'au roi Charles VII qui était à Chinon.

f) – Vaucouleurs était une petite ville très ancienne, limitrophe entre le royaume de France, la Lorraine et les terres d'Empire.

g) – Le roi de France Philippe VI de Valois (1293-1350) avait acquis le château de Vaucouleurs avec ses dépendances et les terres attenantes, pour la sûreté et la défense de son royaume, le 4 octobre 1337, par un échange de terres avec Jean II de Joinville (1260-1346), sire de Vaucouleurs.

h) – Le village de Jeanne d'Arc, Domrémy (aujourd'hui Domrémy -la-Pucelle, département des Vosges) est situé à 20 kilomètres au Sud de Vaucouleurs ; Domrémy et Vaucouleurs sont sur la rive gauche de la Meuse.

i) – René d'Anjou était à la fois le gendre du duc de Lorraine Charles II qui autorisa Jeanne d'Arc à partir en France pour rencontrer le roi ; il était le beau-frère du roi Charles VII qui reçut Jeanne d'Arc à Chinon le 25 février 1429 ; René d'Anjou, qui assista et participa au sacre du roi Charles VII à Reims le 17 juillet 1429, a pu être mêlé, dès le début, à l'aventure héroïque de Jeanne d'Arc ; la défense de la ville d'Orléans assiégée par les Bourguignons alliés aux Anglais, était cruciale pour la tranquillité des provinces d'Anjou et du Maine, qui se trouvaient placées, en 1429, sous l'autorité de Yolande d'Aragon, la propre mère de René d'Anjou et la belle-mère du roi de France Charles VII.

j) – L'Anjou avait été le fief du comte Henri d'Anjou (1133-1189), qui fut couronné roi d'Angleterre le 19 décembre 1154 sous l'appellation de Henri II ; Henri d'Anjou fonda la dynastie des rois Plantagenêts à laquelle appartenaient Henri V et Henri VI.

5 – René d'Anjou apporta en Lorraine son symbole fétiche, la *croix d'Anjou* à deux traverses de longueurs inégales.

Remarques : a) – Un fragment de la Vraie Croix du Christ, ramené de Palestine en 1244, est toujours conservé précieusement dans la chapelle de l'hospice de la Girouardière à Baugé (actuel département du Maine-et-Loire) dans un reliquaire *en forme de croix à deux traverses* dont la forme est appelée « *croix d'Anjou* ».

b) – La *croix d'Anjou* est communément appelée « *croix de Lorraine* ».

c) – Des pèlerinages à pied, ouverts à tous, sont périodiquement organisés au départ du château de Baugé, passent par le vieil Baugé et vont jusqu'à la chapelle de la Girouardière pour y vénérer la sainte relique, ce qui représente environ trois kilomètres ou une heure de marche.

6 – René d'Anjou était pair de France ; il fut le fondateur, le 11 août 1448 à Angers, du deuxième ordre du Croissant, en l'honneur de saint Maurice ; il a été comte de Guise (1417-1425), duc de Bar et marquis de Pont-à-Mousson (1430-1480), duc consort de Lorraine (1431-1453), comte de Piémont, comte de Barcelone et duc d'Anjou (1434-1480), comte de Provence et de Forcalquier (1434-1480), roi titulaire de Sicile (1434-1480), roi de Naples (1435-1442), roi titulaire de Jérusalem (1435-1480), roi d'Aragon (1466-1472).

7 – René d'Anjou a été capturé le 2 juillet 1431 à Bulgnéville (près de Contrexéville et de Vittel, dans l'actuel département des Vosges) par Antoine de

Vaudémont (1400-1428) ; Antoine de Vaudémont était le neveu du duc Charles II de Lorraine (1364-1431) qui était mort le 25 janvier précédent et il avait des prétentions sur le duché de Lorraine ; il était allié au duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467).

Remarques : a) – Philippe de Bourgogne (Philippe le Bon) et René d'Anjou (le bon roi René) étaient cousins issus de germains ; ils étaient, tous les deux, des arrière-petits-fils du roi de France Jean II (Jean le Bon, 1319-1364).

b) – René d'Anjou resta enfermé à Dijon, dans les prisons du duc de Bourgogne Philippe le Bon, jusqu'en avril 1437.

c) – La rançon de René d'Anjou se monta à 400 000 écus d'or.

d) – La fille de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine, Yolande d'Anjou (1428-1483), nièce de Charles VII, fut donnée en mariage en 1445 à son cousin Ferri de Vaudémont (1417-1470), le fils d'Antoine de Vaudémont.

8 – René d'Anjou installa sa cour à Aix-en-Provence, dans son comté de Provence.

9 – René d'Anjou abandonna son royaume de Naples (la partie continentale du royaume des deux Siciles) en 1442, au profit d'Alphonse V d'Aragon (1396-1458), qui fut roi d'Aragon de 1416 à sa mort.

Remarque : Alphonse V d'Aragon, fils d'Éléonore d'Aragon (1358-1382), était le petit-fils de *Pierre IV d'Aragon* (1319-1387) qui fut roi d'Aragon de 1336 à sa mort.

10 – René d'Anjou fut lui-même roi d'Aragon de 1466 à 1472.

Remarque : René d'Anjou, fils de Yolande d'Aragon (1380-1442), petit-fils de Yolande de Bar (1365-1431) et de Jean 1er d'Aragon (1350-1396), était l'arrière-petit-fils de *Pierre IV d'Aragon*.

[Voir *René d'Anjou, Yolande d'Aragon, Jeanne d'Arc, Croix de Lorraine*].

Rois de France (généalogie) :

Rôle (en anglais « *mustering list* », « *mustering book* », « *bill* », « *muster roll* ») : **1** – Liste ou registre contenant les noms de personnes présentes à bord et, souvent, des indications qui s'y rapportent.

Remarques : a) – Le mot *rôle* vient de ce que jadis on inscrivait les listes sur des rouleaux faits d'une ou de plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait des actes, des titres, etc.

b) – Aujourd'hui, *rôle* signifie un feuillet ou deux pages d'écriture.

c) – [Par extension] On appelle aussi *rôle* une liste, un catalogue, un état.

d) – À bord des navires, on établit notamment :

i) le *rôle d'Équipage* (en anglais « *ship's book* » ou « *crew's book* ») qui comprend les noms et les références de tous les membres de l'Équipage, y compris leurs conditions d'engagement ;

ii) le *rôle d'abandon* (en anglais « *mustering list* ») qui précise le lieu de rassemblement et le rôle de chacun des membres de l'Équipage s'il faut abandonner le navire ;

[Le verbe anglais « *to muster* » signifie *rassembler*].

iii) le *rôle d'incendie* qui précise le poste et la fonction de chacun des membres de l'Équipage en cas d'incendie à bord du navire ;

iv) le *rôle de combat* (en anglais « *quarter bill* ») qui précise, à bord des bâtiments de guerre, le poste et la fonction de chacun des membres de l'Équipage lorsque l'on appelle aux postes de combat.

e) – Sur les navires à passagers, la désignation des passagers sur le rôle d'abandon se fait habituellement en indiquant les numéros des cabines : en cas d'évacuation

du navire, chaque occupant de la cabine qui a tel numéro doit se rendre à tel lieu de rassemblement pour embarquer dans telle embarcation de sauvetage.

f) – Lorsque les membres de l'Équipage sont relevés très fréquemment à bord d'un navire, leurs noms peuvent être remplacés, sur certains rôles, par leur fonction ou par le numéro de leur cabine (par exemple sur le rôle d'incendie ou sur le rôle d'abandon du navire).

2 – Rôle signifie aussi ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre.

Remarque : Il se prend aussi pour le *personnage* représenté par l'acteur.

Exemples : Jouer un premier rôle ; créer un rôle, c'est-à-dire jouer ce rôle lors de la première représentation d'une pièce de théâtre.

3 – [*Au figuré*] On dit qu'un homme joue bien son rôle pour dire qu'il s'acquitte bien de son emploi.

Exemples : Il a joué un grand rôle dans cette affaire ; on l'a chargé d'un rôle bien difficile ; les fonctionnaires jouent plus ou moins bien leur rôle.

Rôle d'Équipage (en anglais « *articles* », « *shipping articles* ») : Support officiel du contrat passé entre l'Armateur d'un navire et son Équipage.

Remarques : **a)** – Naguère, les rôles des navires de commerce étaient établis en deux exemplaires, sous la forme de registres pré-imprimés : l'un à bord du navire concerné, un autre au quartier du port d'immatriculation.

b) – Les rôles d'Équipage sont maintenant des fichiers informatisés.

c) – Seuls les anciens « rôles de bord », que l'on peut consulter au Service des Archives de la Marine, doivent être considérés comme des documents authentiques puisqu'ils portent les visas des autorités des ports d'escale ; ils comportent au minimum : le nom du navire, le port d'attache en douane, le port d'immatriculation, son numéro d'enregistrement, son tonnage, le lieu et la date de sa construction, le nom du propriétaire et celui de l'armateur, les noms, filiation, conditions d'engagement, quartier et numéro d'immatriculation des membres de l'Équipage.

d) – Les « rôles de bord », après qu'ils ont été archivés, sont aussi appelés « rôles d'armement de bord désarmés » ou « rôles de retour » ou encore « rôles de désarmement ».

Rôles d'Oleron : **1** – Les *Rôles d'Oleron*, rédigés au début du XIII^e siècle, rassemblent des coutumes se rapportant à la navigation commerciale ; ils furent adoptés par la plupart des nations maritimes européennes, parfois sous d'autres appellations. [Voir les expressions : *Rôles d'Oleron (Commentaires sur les différents articles)* ; *Rôles d'Oleron (Texte complet)* ; *Rôles d'Oleron (Traduction en anglais)* ; *Rôles d'Oleron (Traduction en français)*]

Remarques : **a)** – L'expression « *Rôles d'Oleron* » est une abréviation de « *rôle des jugements d'Oleron* ».

b) – Les *Rôles d'Oleron* énumèrent toutes les circonstances de la navigation commerciale et indiquent la solution *jugée bonne* ou les solutions jugées mauvaises dans chaque cas.

c) – Sidoine Apollinaire (430-486) [en latin *Caius Sollius Apollinaris Sidonius*] nommait *Olariōn* l'île que nous appelons Oleron : il n'est donc pas justifié, ni historiquement, ni étymologiquement, d'accentuer le « e » d'Oleron.

d) – Dans les manuscrits anglais des XIII^e ou XIV^e siècles, on lit *Olyron*.

e) – Certains écrivent « île d'*Oléron* », avec un accent grave sur le « e » comme dans « île de Ré » ; les panneaux de signalisation routière de l'Équipement ont adopté la graphie accentuée, de même qu'ils indiquent (à tort) « *Rochefort-sur-mer* » lorsqu'il s'agit de la ville de « *Rochefort* » en Charente-Maritime.

f) – Lorsque les *Rôles d'Oleron* ont été écrits ou recopiés, on écrivait parfois *rolle*

avec la lettre « *l* » doublée comme en anglais moderne, ou parfois avec un seul « *l* » mais deux « *o* » (roole) ; puis la lettre « *o* » doublée a été remplacé par un accent circonflexe sur le « *o* » simple.

g) – Étienne Cleirac (1583-1657) rapporte que la reine des Francs, duchesse de Guyenne Eléonore (1122-1204), fit dresser le premier projet des jugements intitulés « *Rôles d'Oleron* » après son retour de croisade en Terre Sainte (1152), sur le modèle des coutumes des mers du Levant appelées « *Consulat* » afin de servir de lois dans les mers de son duché de Guyenne, pour juger toutes les questions sur le fait de la navigation.

2 – La ***première partie*** des *Rôles d'Oleron* est composée de vingt-cinq articles, que Jean-Marie Pardessus (1772-1853) qualifia de primitifs :

Art. 1. Défense au patron de vendre le navire et cas où il peut emprunter.

Art. 2. Défense au patron de mettre à la voile sans consulter l'équipage.

Art. 3. Du sauvetage d'un navire naufragé.

Art. 4. Du cas où le navire est innavigable.

Art. 5. Obligation des gens de l'équipage de ne pas quitter le navire.

Art. 6. De la police du navire, et du matelot blessé pour le service.

Art. 7. Du matelot qui tombe malade dans le navire.

Art. 8. Du jet pour sauver le navire.

Art. 9. Du mât et des ancres sacrifiés pour le salut commun.

Art. 10. Obligation du patron et de l'équipage de bien décharger les marchandises.

Art. 11. Des pertes arrivées par le mauvais arrimage.

Art. 12. Des querelles des matelots entre eux et avec le patron.

Art. 13. Des frais de pilotage côtier.

Art. 14. Du droit du patron de congédier un matelot.

Art. 15. Du dommage causé par un navire à celui qui est à l'ancre.

Art. 16. Du dommage causé par les ancres d'un navire à un autre.

Art. 17. Du louage des matelots à la portée ou au fret.

Art. 18. De la nourriture des matelots.

Art. 19. De l'obligation des matelots de continuer le voyage de retour.

Art. 20. Des droits de matelots, en cas de prolongation ou de raccourcissement du voyage.

Art. 21. Quand les matelots peuvent aller à terre.

Art. 22. Des indemnités dues par le chargeur en retard.

Art. 23. Du capitaine qui a besoin d'argent en route.

Art. 24. Des obligations du pilote lamanneur qui conduit un navire au lieu de décharge.

Art. 25. De la punition du pilote lamanneur qui fait périr le navire.

3 – La ***deuxième partie*** est composée de deux articles (Art. 26 et Art. 27) relatifs, l'un au dommage arrivé à la marchandise au moment du déchargement, l'autre aux navires de pêche.

Remarque : Comme ils ne figurent pas dans les manuscrits anglais d'Oxford ou de Londres, ni dans les versions castillane et flamande, il y a une assez grande probabilité, d'après Pardessus, qu'ils soient moins anciens que les précédents.

4 – La ***troisième partie***, composée certainement au XIV^{ème} siècle, comprend huit articles ajoutés, dans le *Black Book*, aux articles primitifs ; ils ont pour objet :

i) l'obligation imposée au patron qui a entrepris un transport de marchandises de les charger sans retard ;

ii) la prohibition au patron qui a loué son navire entier, d'y charger autre chose que des victuailles ;

iii) la quantité de chargement qu'a droit de faire celui qui a loué un navire

entier ;

iv) le mode de paiement des matelots qui voyagent au fret, et le droit du patron d'exiger le fret des choses jetées ;

v) la prohibition aux matelots de rien exiger des chargeurs ;

vi) les obligations du patron pour la nourriture des marchands et la surveillance des vins chargés ;

vii) le délai dans lequel les marchandises doivent être déchargées, et le droit du patron de les retenir pour sûreté de son fret ;

viii) les règles décidant qui doit contribuer en cas de jet.

5 – La **quatrième partie** comprend les vingt articles que l'on trouve uniquement dans les ouvrages des juristes Pierre Garcie, dit Ferrande (1441-1502) et Étienne Cleirac (1583-1657).

Remarques : a) – Ils traitent exclusivement des bris, naufrages et épaves maritimes.

b) – Garcie était installé à Saint-Gilles-sur-Vie, en Bas-Poitou, actuellement dans le département de la Vendée.

c) – Garcie était maître de barque ; il voyagea, tout au long de sa vie, le long des côtes européennes, du Sud du Portugal à l'Irlande et en Mer du Nord et aussi en Méditerranée.

d) – Garcie communiqua tout son savoir pratique dans un ouvrage intitulé « *Le Grand Routier de la mer* ».

e) – Cleirac était avocat au Parlement de Bordeaux, spécialisé en droit maritime ; il est l'auteur de plusieurs traités et de l'un des premiers recueils complets de règles régissant les usages maritimes de son temps.

6 – Les *Rôles d'Oleron*, dans leurs articles les plus anciens, traitent exclusivement des rapports réciproques entre les propriétaires de navires et les capitaines ou patrons, entre ceux-ci et les membres de leurs équipages, et enfin entre les chargeurs et ceux à qui ils confient leurs marchandises : il s'agit de droit maritime privé.

7 – Les articles 33 et 34 des *Rôles d'Oleron*, que l'on trouve dans le *Black Book*, incitent les pilotes incompetents à ne pas proposer leurs services : le pilote qui a mis un bateau au plain et qui n'a pas les moyens de réparer les dommages subis par le navire et par la cargaison peut être tué sans jugement par les membres de l'Équipage sans que ceux-ci ne soient poursuivis par la Justice.

Article 33 – *Item, se ung lodeman prent charge sur luy de amener une nef en aucun port et avient quen sa deffaulte la nef soit perie et les marchandises endommagées le lodeman est tenu de restorer et amender ses dommages tout au long si bien au seigneur de la nef comme aux marchants, pourtant que ung lodeman ne prendra point lodemanage sur lui ail nait bon et plaine congnoissance du chemin pour faire et accomplir le lodemanage, Dieu aidant.*

Article 34 – *Item, estably est pour costume de mer que se une nef est perdue par la deffaulte dun lodeman les mariners puent, si leur plaist, amener le lodeman au guyndas ou a ung autre lieu et couper sa teste sans quen apres le maistre ou nul de ses mariners soit tenu den respondre devant aucun autre juge, pource que le lodeman fist grande trayson a son entreprise de lodemenage. Et cest le jugement en cest cas.*

Rôles d'Oleron (Commentaires sur les différents articles) : 01 – Premièrement il faut nommer un capitaine. Un capitaine doit avoir une procuration pour disposer des

biens qui lui sont confiés ou bien, en cas de nécessité, réunir un conseil qui fera loi.

02 – Un capitaine doit consulter ses compagnons pour prendre la mer. Si ceux-ci ne sont pas d'accord entre eux il réunira un comité de crise qui décidera. S'il ne respecte pas l'avis du comité il devra dédommager les propriétaires en cas de pertes.

Note : On trouve ici la notion actuelle des *Principaux de l'Équipage*.

03 – L'équipage, en cas de naufrage, doit tenter de sauver un maximum de choses du bateau et de la cargaison. Dans ce cas le capitaine doit ramener les matelots, quitte à gager une partie des biens sauvés, mais il ne peut disposer des équipements du navire sans procuration.

04 – Toute marchandise sauvée d'un naufrage reste la propriété des marchands s'ils payent le transport. Le capitaine peut continuer le voyage et il recevra le prix du fret en proportion des marchandises sauvées.

05 – Les matelots ne peuvent quitter un navire chargé ou vide sans autorisation sauf si celui-ci est amarré, sinon ils seront amendable en cas de pertes.

06 – Le matelot quittant sans autorisation le navire et qui se blesse à la suite d'un abus de boissons ou querelles ne sera pas indemnisé ; il peut être débarqué sans secours et remplacé.

Un matelot blessé en exécutant un ordre sera soigné aux frais du navire.

Note : On trouve ici la notion d'*accident du travail* entièrement couvert par l'armateur.

07 – Si un matelot tombe malade, (ou plusieurs) durant son service, il sera gardé par un valet ou une garde malade, qui le nourrira comme sur le navire lorsqu'il était en bonne santé mais sans plus, les dépassements étant à ses frais. Ainsi le navire n'est pas tenu de rester au port et s'il guérit alors il sera payé y compris pour cette période et s'il meurt sa femme ou ses proches recevront à sa place son salaire.

Note : On trouve ici la notion d'*arrêt maladie* entièrement couvert.

08 – Procédure à suivre durant une tempête lorsqu'il est vital de jeter par-dessus bord une partie de la cargaison...

09 – Conditions pour que le capitaine puisse couper le mât... et récupérer le prix du fret.

10 – Le capitaine doit faire procéder à l'inspection des cordages servant à hisser les marchandises par les marchands préalablement...de cette inspection dépend le règlement du litige en cas de dommages.

Note : On trouve ici la notion d'inspection avant utilisation d'un équipement susceptible de vieillir ou s'user.

11 – Le serment du capitaine complété de ceux de compagnons fait foi en cas de pertes de vins du au présumé mauvais arrimage des barriques de vin qui durant le mauvais temps auraient été décapitées par la grand-vergue...

12 – Le capitaine doit faire régner la paix et rendre la justice à bord.

13 – Les remorquages et pilotages locaux sont aux frais des marchands.

14 – Des litiges entre capitaine et matelots...

15 – Lorsqu'un navire au mouillage et à l'ancre est heurté par un autre navire sous voiles, même mal gouverné, les dommages seront partagés.

Ceci afin d'éviter que de vieux rafiots prennent des mouillages gênants souhaitant l'accident ; ainsi, savoir qu'ils doivent la moitié de tous les dommages est une mesure dissuasive.

16 – Procédure lorsqu'une ancre repose à sec et met en danger les navires proches : les ancres mouillées doivent être signalées par des bouées et marques visibles à marée haute.

- 17** – Les matelots des côtes de Bretagne ne recevront qu'un repas cuisiné par jour car ils reçoivent la boisson à l'aller comme au retour.
Ceux de Normandie auront droit à deux repas par jour car le capitaine ne trouve que de l'eau à l'aller ; mais lorsque le navire arrive dans un endroit où la vigne pousse, le capitaine est tenu de leur fournir du vin.
Des repas et boissons pour les Bretons et les Normands.
- 18** – Le capitaine doit demander à ses compagnons, lorsqu'il arrive dans un port, s'ils optent pour un fret géré par le navire ou par eux. S'ils affrètent pour eux, le navire ne doit pas rester en souffrance et s'ils ne trouvent rien, le capitaine fait savoir leurs droits.
- 19** – Lorsque, après avoir déchargé, les matelots demandent leurs payes, le capitaine peut retenir une partie à ceux qui n'ont aucun bien à bord afin de s'assurer de leur concours pour ramener le navire en son port, sauf s'ils ont donné des garanties.
- 20** – Le capitaine et ses matelots loués au port de départ sont liés différemment selon qu'ils sont associés ou à la tâche.
Les associés doivent suivre partout le capitaine et le capitaine doit payer aux tacherons course par course à l'avance ; mais ceux-ci doivent l'aider à ramener le navire à son port si le navire va plus loin.
- 21** – Aux escales, deux matelots à la fois pourront débarquer avec leurs repas mais sans boissons et ils devront revenir en temps utiles.
En cas de manquement, ils seront tenus pour responsables des conséquences de leur absence.
- 22** – Si un marchand affrète et ne charge pas le navire en temps convenu par le contrat, il paiera une astreinte dont le quart ira aux matelots.
- 23** – Lorsque l'argent vient à manquer au capitaine pour les provisions, il doit aussitôt envoyer un message chez lui et en attendant, il peut disposer d'une partie des barriques mais il devra rembourser les marchands sur la base du prix du marché à l'arrivée et dans ce cas, il touchera l'intégralité du fret.
- 24** – Si un pilote est loué et que le port étant fermé empêche le déchargement à quai, le capitaine doit s'assurer du bon arrimage de la cargaison jusqu'au déchargement final car c'est sa responsabilité.
- 25** – À remarquer le changement de tonalité qui correspond à des compléments ajoutés aux 24 articles.
Le capitaine qui ne respecte pas le contrat d'affrètement avec le marchand doit des dommages.
- 26** – Le marchand qui affrète la capacité du navire en totalité dispose de son droit et le capitaine ne peut charger d'autres marchandises exceptés les provisions de bouche.
- 27** – Le marchand peut charger toute sa cargaison de vin comme le ferait le capitaine sans en être empêché.
Le capitaine ne peut charger en sus sauf dix barriques, un siphon et surplus à l'avenant.
- 28** – Les membres de l'Équipage peuvent charger leur pacotille sans payer de fret.
- 29** – Le marchand qui affrète pour transporter du vin se doit d'offrir des pots aux escales ou autres cadeaux aux matelots.
- 30** – Le marchand qui affrète a droit, selon la coutume, à un repas cuisiné chaque jour, ainsi qu'à l'affectation d'une personne pour surveiller ses vins si le navire en transporte.
- 31** – Le capitaine détiendra les marchandises et passé 21 jours, les fera décharger à quai et garder jusqu'au paiement du fret.

32 – Toutes les marchandises à bord y compris l'argenterie pourront être passées par dessus bord en cas de nécessité.

33 – Les matelots, s'il leur plaît, peuvent trancher la tête d'un pilote coupable d'avoir fait sombrer un navire sans avoir de comptes à rendre devant la justice.

34 – Les navires qui refuseront d'abaisser pavillon sur injonction d'un représentant du roi seront réputés ennemis et confisqués et leurs capitaines emprisonnés, selon la coutume du temps du roi Jean.

Rôles d'Oleron (Texte complet) : (D'après *The blackbook of Admiralty*)

01 – Premièrement len fait ung homme maistre d'une nef, la nef est a deux hommes ou a trois, la nef sen part du pays dont elle est et vient a Bordeaux ou a La Rochelle ou ailleurs et se frette pour aler en pays estranges le maistre ne puet pas vendre la nef sil na commandement ou procuracion des seigneurs. Mais sil a mestier de despens il puet bien mettre aucuns des appareils en gaige par conseil des compagnons de la nef. Et cest le jugement en ce cas.

02 – Une nef est en ung havern et demeure pour attendre son temps et quand il vient a son partir le maistre doit prendre conseil avec ses compagnons et leur dire: Seigneurs nous avons cest temps. Aucun y aura que dira le temps nest pas bon et aucuns diront que le temps est bel et bon. Le maistre soy doit accorder avec le plus des compagnons et sil faisoit autrement il est tenu a rendre la nef et les denrées se elles se perdent aux seigneurs dicelles sil a de quoy. Et c'est le jugement en cest cas.

03 – Une nef se peryt en aucunes terres ou en quelque lieu que ce soit les mariners sont tenus a saulver le plus quilz pourront de la nef et des biens, et silz y aident le maistre est tenu a engager, sil na deniers, de ce quilz auront saulve pour les ramener en leur terre, et silz naident mye il nest point tenu de riens leur bailler ne de leur pourveoir, ains perdront leur loyers quand la nef est perdue. Et le maistre ne puet vendre les appareilz de la nef sil na commandement ou procuracion des seigneurs, mais les doit mettre en saulvegarde jusques a tant quil sache la volente des seigneurs, et si doit faire a plus loyalement quil pourra, et sil faisoit autrement, il est tenu a lamender sil a de quoy. Et cest le jugement en cest cas.

04 – Une nef sen part de Bordeaux ou d'ailleurs il avient a la fois que la nef se perisse len saulve le plus que len puet des vins et des autres denrees qui sont dedens, les marchants et le maistre sont en grant debat et demandent les marchants du maistre avoir leurs denrees, ilz les doivent bien avoir payants leurs fretz de tant comme la nef a fait de voiage, eil plaist au maistre, mais se le maistre veult il puet bien adouber sa nef se elle est en cas quelle se puisse adouber prestement. Et si non il puet louer une autre nef a faire le vouage et aura le maistre son frette de tant comme il y aura de denrees saulvez par aucune manere. Et cest le jugement en cest cas.

05 – Une nef se part daucun port chargée ou voide et arrive en aucun port, les mariners ne doivent pas yssir hors sans congie du maistre, car se la nef sen perdoit ou semperoit par aucune adventure ilz sont tenez alamender silz ont de quoy, mais se la nef estoit en lieu ou elle se feust amarée, ilz pourront bien yssir hors et revenir par temps a leur nef. Et cest le jugement en cest cas.

06 – Mariners se lovent louent a leur maistre et il y a aucuns deulx qui sen yssent hors de la nef sans congie et se enyveront et font contekes et aucuns deulx sont naurez (*noyés*) le maistre nest pas tenu a les faire garir ne a les pourveoir de riens ainsi les puet bien mettre hors et choisir ung autre en lieu de lui. Et sil couste plus

que celui le marinier le doit paier se le maistre trouve riens du sien, mais se le maistre l'envoie en aucun service de la nef par son commandement et il se blessat ou naurast il doit estre gary ou sauve sur les coustages de la nef. Et cest le jugement en cest cas.

07 – Il arrive que maladie prend a ung des compaignons ou a deux ou a trois en faissant leur servise de la nef il ne puet pas tant est malade estre en la nef le maistre doit ordonner ung varlet pour le garder ou louer une femme qui prenge garde de lui et le pourveoir de telle viande comme len use en la nef. Cest assavoir de tant comme il prist quand il estoit en santé et rien plus, sil ne lui plest et sil veult avoir viandes plus delicieuses le maistre nest pas tenu a lui querre, si ce nest a ses depens du marinier la nef ne doit pas demourer pour luy ains son doit aler, et ail guarist il doit avoir son louer tout au long et sil moeurt sa femme ou ses privez le doivent avoir pour lui. Et cest le jugement en cest cas.

08 – Une nef sen part de Bordeaux ou dailleurs et avient que torment la prent en la mer en tolle manère quilz ne pourront eschaper sans getter hors les denrées de dedens, le maistre le doit monstrier aux marchants, sil en y a qui respondent leur volente et gréent bien la gettesone par aventure, les raisons du maistre sont les plus clères, et silz nagréent mye le maistre ne doit pas lesser pour ce quil ne gette tant quil verra que bon sera jurant soy et trois de ses compaignons sur les saintes évangiles de dieu quant ils seront venus a sauvete a terre, quilz ne le faisoient mye de nulle malice mais pour sauver le corps la nef, les denrées et les vins. Ceulx qui seront gettes hors doivent estre aprisez aux feur de ceulx qui seront venuz a sauvete et seront partiz par livre entre les marchants. Et y doit partir le maistre a contre la nef ou son frette a son choys pour restorer le dommage les mariniers y doivent avoir chascun ung tonnel frank et lautre doit partir au get selon ce quil aura ail se defende en la mer comme ung homme, et ail ne se defent mye il naura riens de franchise. En ce sera le maistre creu par son serment. Et cest le jugement en cest cas.

09 – Il avient quun maistre d'une nef coupe son mast par force de tempeste il doit appeler les marchans et leur monstrier quil leur convient couper le mast pour saulver la nef et les denrées et aucune foiz avient que len coupe cable et lesse denrees pour saulver la nef et les denrées y doivent estre comptées livre a livre comme get, et y doivent partir les marchants et payer sans nul delay avant que leurs denrées soient mises hors de la nef, et se la nef estoit en dur sege et le maistre demourast pour leur debat, et il y eust corisone, le maistre ne doit partir aincois en doit avoir son frette de ceulx vins comme il prendra des autres. Et cest le jugement en cest cas.

10 – Il avient quun maistre d'une nef a sauvete a sa descharge et doit monstrier aux marchants les cordes avec quoy il guyndera, et sil voit quil y ait a amender le maistre est tenu a lamender, lui et ses mariniers. Et y doit partir le maistre pourtant quil prent en guyndage et doit le guyndage estre mys pour restorerle dommage premièrement et le remenant doit estre party entre eulx, mais se cordes rompent sans ce quilz les eussent monstrees aux marchants ils seront tenuz a rendre tout le dommage, mais se les marchants dient que les cordes sont bonnes, et belles et ilz rompent chacun doit partir au dommage, cest assavoir des marchants a qui le vin sera tant seulement. Et cest le jugement en cest cas.

11 – Une nef est a Bordeaux ou ailleurs et lève sa voille pour arriver ses vins et sempart et nassient pas le maistre et les mariniers leur boude si comme ils deussent et les prent mal temps en la mer en telle manere que leur fustaille de dedens enfondre tonnel ou pippe, la nef vient a sauvete a sa descharge, les marchants

dient que leur fustaille de dedens a leurs vins perdu, le maistre dit que non. Se le maistre puet jurer, luy et ses trois compaignons, ou quatre de ceulx que les marchants esliront, que leurs vins ne se perdissent pas pour leurs fustailles, si comme les marchants lui mettent sur ilz ne doivent rendre aux marchants leurs dommages, autrement les doivent rendre tout au long. Car ilz sont a assaier leurs boucles et leur ellores bien et certainement avant quilz partent du lieu ou ilz se chargent. Et cest le jugement en cest cas.

12 – Ung maistre loue ses mariners et les doit tenir en paix, et estre leur juge, se aucun deulx endamente lautre puis que len mette pain et vin a table celui qui dementyra lautre doit payer quatre deniers. Et se le maistre demente aucun de ses mariners il doit payer huit deniers. Et sil y a aucun qui demente le maistre il doit paier huit deniers. Et se le maistre ensergue ung de ses compaignons de la nef il lui doit attendre la première collée comme de poing ou painne. Et si le mariner fiert plus il se doit deffendre . Et se le mariner fiert premier le maistre il doit perdre cinq soulx ou le poing, au choix du mariner. Et cest le jugement en cest cas.

13 – Une nef se frette a Bordeaux ou a la Rochelle, ou ailleurs, et vient a sa descharge, towage (*touage, remorquage*) et petitz lodemanages (*pilotages de port*) sont sur les marchants en la coste de Bretagne tous ceulx que len prent, puis que len a passez les debitez, ou sont petits lodmans. Ceulx de Normandie et dAngleterre, puis que len passe Calais. Et ceulx descoce puis que len passe Gernesey. Et ceulx de Flandres puis que len passe Calais. Et ceulx descoce (Écosse) puis que len passe Jernemouth. Et cest le jugement en cest cas.

14 – Contek se fait en une nef entre le maistre et les mariners le maistre doit oster la towaille de devant ses mariners troiz foiz avant quil les commande hors. Et se le mariner offre a faire lamende au regard des mariners qui sont a la table et le maistre est tant cruel quil ne veuille rien faire, mais le mette hors, le mariner puet aler et suyr la nef jusques a la descharge, et avoir ainsi bon loyer comme sil estoit venu dedens la nef en amendant le forfait au regard de la table. Et se ainsi est que le maistre neust aussi bon mariner comme cellui en la nef et la perdoit par aucune tempeste le maistre est tenu de restorer le dommage de la nef et de la marchandise qui y sera, sil a de quoy. Et cest le jugement.

15 – Une nef est en ung convers amarée et estant a sa marée avec autre nef vient et fiert le nef qui est en sa paix, en telle manière quelle est endommagée du coup que lautre nef luy donne, et y a des vins enfondre dedens, le dommage doit estre apprisie et party par moitie entre les deux nefes et les vins qui sont dedens les deux nefes doivent partir du dommage entre les marchants, le maistre de la nef qui a ferue lautre est tenu a jurer, luy et ses mariners, quelz ne le firent mye de bon gré. Et est raison pour quoy cest jugement est fait. Et ainsi fuist quil auroit tout le dommage amendé une vieille nef si myst volentiers en la voie dune meillure nef pour cuider avoir lautre nef se elle eust tous ces dommages, mais quant elle sceit quelle doit partir a la moitié elle se mett volentiers hors de la voye. Et cest le jugement en cest cas.

16 – Une nef ou deux ou plusieurs en ung havene ou il y a pou deaue et si asseche lune des nefes trop près de lautre le maistre dicelle nef doit dire aux autres mariners: Seigneurs, levez vostre ancre car elle est trop près de nous et pourroit faire dommage, et ilz ne la veulent lever le maistre pour eulx et ses compaignons la vont lever et alongnier de lui. Et silz la faillent a lever et lancre leur face dommage ilz seront tenuz a lamender tout au long. Et sil y eust mys ancre sans boye et elle face dommage ilz seront tenu a lamender tout au long. Et silz sont en

ung haven qui assèche ilz seront tenus a metre halingues aux ancrs quilz ne pegent au plain. Et cest le jugement.

17 – Les mariners de la costière de Bretagne ne doivent avoir que une esquysine (repas cuisinné) le jour par la raison quilz ont bouraige (boissons) en allant et venant. Et ceulx de Normandie en doivent avoir deux le jour par la raison que leur maistre ne leur trouve que eae a laller, mais puisque la nef sera arrivée a la terre ou le vin croist les mariners doivent avoir beverage et leur doit leur maistre querra. Et cest le jugement en cest cas.

18 – Une nef arrive a sa charge a Bordeaux ou ailleurs, le maistre est tenu de dire a ses compagnons: Seigneurs, frettez vous vos marrées ou vous les lerrez au fret de la nef, ilz sont tenez a respondre lequel ilz feront, et silz eslisent au fret de la nef tel fret que la nef aura ilz auront, et silz veullent fretter par eulx ilz doivent freter en telle manière que la nef ne soit demourante pour leur deffaulte, et sil avient quilz ne trouvent fret le maistre na nul blasme et leur doit le maistre monstrier leur rives et leur leir, et chacun mariner y puet mettre le poissant de son maréage, et silz y veullent mettre tonnel deaue ilz le puent bien mettre. Et si geteason se fait et leur tonnel deaue soit, gette en la mer il doit estre compté pour vin ou pour autres denrées, livre a livre, se les mariners se puissent deffendre raisonablement en mer, et se ainsi soit quilz le frettent aux marchants. Et cest le jugement.

19 – Une nef vient a sa descharge, les mariners veullent avoir leurs loyers, et il y a de eulx qui na lit ne arche en la nef, le maistre puet bien retenir de son loyer pour rendre la nef la ou il a prist sil ne donne boune caucione a fournir le voyage. Et cest le jugement en cest cas.

20 – Ung maistre dune nef love (louent) ses mariners en la ville dont la nef est, et les lowe, les ungs a mariage, les autres a deniers, ilz veoient que la nef puet, trouver fret a venir en ces parties et leur convient aler plus loing nez, Ceulx qui vont a mariage la doivent servir, mais ceulx qui vont a deniers le maistre est tenu a leur croistre leurs loyers veue par veue et corps par corps par la raison qui les avoit lovez et a termine lieu et silz viennent plus près que leur convenant fut pris il doit avoir son loyer tout au long mais il doit aider a rendre la nef là ou il la prist se le maitre veult , a laventure de Dieu. Et cest le jugement en cest cas.

21 – Il avient que une nef vient à Bordeaux ou ailleurs, de tel esquisine comme len use en la nef les deux mariners en pourront porter un, mais dementrera quilz seront tenez en la nef et de tel pain qu'il y aura, ilz ne doivent bouraige avoir hors de la nef, et doivent revenir prestement ainsi que le maistre ne perde les overes de la nef. Car le maistre les y perdoit et il y eust dommage ils seront tenez a lamender ou se ung des compagnons se blesse par besoing daide ilz seront tenez alamender au maistre et aux compagnons et a ceulx de la table. Et cest le jugement en cest cas.

22 – Ung maistre frette sa nef a ung marchand, et est devise entre eulx et mis ung terme pour chargier la nef et les mariners par lespace de quinze jours ou de plus outre et aucune foiz en pert le maistre son fret et sa mession par deffault dung marchand, le marchand est tenu alamender. Et en celle amende qui sera faite les mariners auront le quart et le maistre les trois parties par la raison quil trouve les costes. Et cest le jugement en cest cas.

23 – Ung marchand frette une nef et la charge et la mett en chemin et entre celle nef en ung port et demeure tant que deniers lui faillent. Le maistre puet bien envoyer en son pays pour querre de l'argent mais il ne doit mye perdre temps, car

sil le faisoit il est tenu a rendre aux marchants tous leurs dommages quilz auront, mais le maistre puet bien prendre des vins aux marchants et les vendre pour avoir son estorment. Et quant la nef sera arrvée a droite descharge les vins que le maistre aura pris doivent estre au feur mys que les autres seront venduz ne a greigneur feur, ne a moindre. Et aura le maistre son frett diceulx vins comme il prendra des autres. Et cest le jugement en cest cas.

24 – Ung bacheler est lodeman dune nef et est love alamener jusques au port ou len la doit deschargier, il avient bien quen cest port y ont fermez ou len mette les nefes pour deschargier, le maistre est tenu a poursuyr sa forme soit bien balinguée que les marchants naient dommage, car silz avoient dommage, le maistre est tenu a lamender, sil ne dy raison pour quoy quil ne soit abatue de sa raison. Et le lodeman a bien fait son devoir quant il a amenee la nef jusques au port a sauvete ou elle sera deschargée, car jusques illec la doit amener et dicelle heure enavant le faiz est sur le maistre et sur les mariners. Et cest le jugement en cest cas.

25 – Item, ordonne est estably pour loy et custume de la mer que se ung marchand a frette une nef en quelque port que ce soit et aviengne que la nef soit empeschée par deffaulte du maistre ou du seigneur a cellui a qui la nef est, le marchand qui avoir frette la nef puet requerir le maistre en telle manière, Je te requier que tu mettes mes biens ou mes denrées en la nef. Et le maistre dit que la nef est empeschée de par aucun seigneur le marchand qui avoit frette la nef se puet partir du convenant et affretement dudit maistre et affretir a son chois ailleurs sans ce que soit tenu audit maistre de rien amender, et se le marchand ne trouve frett il puet bien demander au maistre ses dommages pour la raison quil na mye tenuz ses convenants et affretement dessusditz et le maistre lui doit amender. Et cest le jugement en cest cas.

26 – Item, ordonne est estably pour loy et custume de la mer que se ung marchand affrette une nef pour chargier vins a Bordeaux ou ailleurs, le marchand puet bien chargier toute la nef a sa droite charge sans ce que le maistre de la ditte nef ou autre personne quelconque sans la voulante du dit marchand ny puet riens mettre ne chargier forspris et except les vitailles necessaires a la ditte nef pour faire son voyage. Et cest le jugement en cest cas.

27 Item, ordonne est, &c, que se ung marchand charge vins en une nef il puet bien mettre tout de hularge comment le feroit le maistre raisonnablement en banelles dedens la ditte nef sans ce que le maistre ou autre personne quelconque y puet riens mettre ne faire nul empèchement. Cest assavoir de dix tonnels un pipe et a Javenant du surplus. Et cest le jugement en cest cas.

28 – Item, est estably pour coutume de la mer que se les mariners dune nef soient a portage chacun deulx aura ung tonnel franc de frett, et sil a nul frett de la nef et se ainsi soit que le mariner defaille et ne face son devoir en la mer, il naura riens de franchise, et de ce pourront bien les marchants avoir seurement de maistre et doit avoir le maistre aussi bon frett des vins ou denrées qui sont gettez, comme de ceulx qui sont saulvez. Raison pour quoy pource que la nef ou son frett porterent lower faiz ou gette, a son choix. Et cest le jugement en cest cas.

29 – Item, ordonne est pour la coutume de mer que se ung marchand frette une nef et la charge de vins il semble aux mariners que le marchand de droit leur doit donner en chacun lieu ou ilz arriveront, et en chascun jour de double feste un pot de vin ou deux ou trois, les mariners par droit ne loy ne pourront riens plus avoir ne demander, mais le marchand leur puet donner de cortoisie ce qui luy plest. Et cest le jugement en cest cas.

30 – Item, ordonne est pour la coustume de la mer que se un marchand frette une nef le maistre doit donner au marchand chascun jour un esquisine se le marchand le demande au maistre, et plus se la nef est chargée de vins le maistre lui doit bailler un page pour regarder es vins du marchand aussi bien et si souvent comme silz feussent au maistre. Et cest le jugement en cest cas.

31 – Item, ordonne est pour coustume de mer que se un nef arrive en un port a sa droitturiare descharge et demoure la nef illecques charge jusques a vingt et un jours ouvrables le maistre puet bien mettre hors sur un keye , et le maistre doit ordonner et bailler un de ses mariners au marchand pour prendre garde aux vins ou autres denrées jusques a tant que le maistre soit payé de son fret. Et cest le jugement en cest cas.

32 – Item ordonne est &rc. que quant il avient que len face getteson dune nef il est bien escript a Rome que toutes les marchandises et denrées continues en la nef devoient partir au gette, livre par livre, et sil y a hanap (coupe à boire) dargent plus que un en la nef il doit partir au gett ou faire gré, et unq hanap aussi ail nest porté a la table pour servir aux mariners. Robe et linge silz soient a tailler, ou silz naient este vestuz, tout partira au gette. Et cest le jugement en cest cas.

33 – Item, se un lodeman prent charge sur luy de amener une nef en aucun port et avient quen sa deffaulte la nef soit périe et les marchandises endommagées le lodeman est tenu de restorer et amender ses dommages tout au long si bien au seigneur de la nef comme aux marchants, pourtant que un lodeman ne prendra point lodemanage sur lui ail nait bon et plaine congnoissance du chemin pour faire et accomplir le lodemanage, dieu aidant.

34 – Item, estably est pour costume de mer que se une nef est perdue par la deffaulte dun lodeman les mariners puent, si leur plaist, amener le lodeman au guyndas ou a un autre lieu et couper sa teste sans quen apres le maistre ou nul de ses mariners soit tenu den respondre devant aucun autre juge, pource que le lodeman fist grande trayson a son entreprise de lodemanage. Et cest le jugement en cest cas.

35 – Item, ordonne estoit a Hastynges pour loy et coustumes de mer ou temps du roy Johan lan de son règne second par advys de ses seigneurs temporels que se le lieutenant en aucun voyage ordonne par commun conseil du royalme encontrent sur la mer aucunes nefz ou vaisseaux chargées ou voide que ne veullent avaller et abbesser leurs trefs ou commandement du lieutenant du roy, ou son lieutenant, mais combatant encontre iceulx de la flotte que silzpuent estre pris quilz soient reputez comme ennemys et leurs nefz, vesseaulx, et bien pris et forfaitz comme bien des ennemys tout soit que les maistres ou possesseurs dicelles voudroient venir après allegner mesmes les nefz, vesseaulx, et biens estre biens des amys du roy nostre seigneur, et que le mayne estant en icelles soient chastiez par emprisonnement de leur corps pour leur rebellete par discrecion.

Rôles d'Oleron (Traduction en anglais) : (D'après *The blackbook of Admiralty*).

01 – First a man is made master of a ship. The ship belongs to two or three men. The ship departs from the country to which she belongs, and comes to Bordeaux or to Rochelle, or elsewhere, and is freighted to go to a strange country. The master may not sell the ship unless he has a mandate or procuration from the owners; but If he has need of money for his expenses, he may put some of the ship's apparel in pledge upon consultation with the ship's company, and this is the judgment in this case.

02 – A ship is in a haven and stays to await her time, and the time comes for her departure, the master ought to take counsel with his companions and to say to them: "Sirs, you have this weather." There will be some who will say the weather is not good, and some who will say the weather is fine and good. The master is bound to agree with the greater part of his companions. And if he does otherwise, the master is bound to replace the ship and the goods, if they are lost. And this is, etc.

03 – If a ship is lost in any land or in any place whatever, the mariners are bound to save the most they can; and if they assist, the master is bound, if he have not the money, to pledge some of the goods which they [the mariners] have saved, and to convey them back to their country; and if they do not assist, he is not bound to furnish them with anything nor to provide them with anything, on the contrary they shall lose their wages, when the ship is lost. And the master has no power to sell the apparel of the ship, if he has not a mandate or procuration from the owners, but he ought to place them in safe deposit, until he knows their wishes. And he ought to act in the most loyal way he can. (Et si doit fere a plus loialment qil pourra.) And if he act otherwise, he is bound to make compensation, if he have wherewithal. And this is the judgment, etc.

04 – A ship departs from Bordeaux or elsewhere; it happens sometimes that she is lost, and they save the most they can of the wines and the other goods. The merchants and the master are in great dispute, and the merchants claim from the master to have their goods. They may well have them, paying their freight for such part of the voyage as the ship has made, if it please the master. And if the master wishes, he may repair his ship, if she is in a state to be speedily repaired; if not he may hire another ship to complete the voyage, and the master shall have his freight for as much of the cargo as has been saved in any manner. And this is the judgment, etc.

05 – A ship departs from a port laden or empty, and arrives in another port; the mariners are not to go ashore without the leave of the master; for if the ship should be lost from any accident they would be bound to make compensation [if they have the wherewithal. But if the ship is in a place where she has been moored with four hawsers they may properly go ashore]. (See note 1)

(Note 1) The words in brackets were added to the Liber Horn in a hand considerably more modern than that of the original manuscript. It is possible that the rigor of the first part of the article was unenforceable. It has always been a source of more friction than even poor pay and bad food, between sailors and owners this restriction of shore leave. We may assume that the work of mooring with four hawsers would be done with enthusiasm.

06 – Mariners hire themselves out to their master, and some of them go ashore without leave, and get drunk, and make a row (fount contekes), and there are some of them who are hurt; the master is not bound to have them healed, nor to provide them with anything; on the contrary he may properly put them ashore, and hire others in their place; and if the others cost more than they did, they ought to pay, if the master can find anything of theirs, But if the master sends a mariner on any service of the ship, and the mariner wounds himself or is hurt, he is to be healed and maintained at the cost of the ship.

07 – It happens that sickness attacks one of the ship's company, or two or three, and the sick man can do nothing in a the ship, as he is so ill; the master ought to put him ashore, and seek a lodging for him, and furnish him with tallow or a candle, and supply him with one of the ship's boys to tend him, or hire a woman to nurse him, and he ought to provide him with such food as is used on the ship, that is to say, with as much as he had when he was in health, and nothing more,

unless he pleases. If the sick man wishes to have more delicate food the master is not bound to find it, unless it be at his [the sailor's] expense: and the ship ought not to delay her voyage for him; on the contrary she should proceed on it, and if he should recover he ought to have his wages for the whole voyage; and if he should die, his wife or his near relatives ought to have them [wages] for him. And this is, etc.

08 – A ship loads at Bordeaux, or elsewhere, and it happens a storm catches the ship at sea, and she cannot escape without casting overboard goods and wines; the master is bound to say to the merchants: "Sirs, we cannot escape without casting overboard wines and goods." The merchants if there are any, answer as they will, and agree readily on a jettison on the chance, since the reasoning of the master is most clear, if they do not agree, the master ought not to give up for that reason casting over board as much as he shall see fit, swearing himself and three of his companions on the Holy Evangelists, when he has arrived in safety on shore, that he did not do it except to save the lives of the merchants and the ship and the goods and the wines. Those goods which are cast overboard ought to be appraised at the market price of those which have arrived safely, and shall be sold and shared pound by pound amongst the merchants; and the master ought to share in the reckoning of his ship or his freight at his choice, to reimburse the losses: the mariners ought to have a tun free, and the rest they ought to share in the jettison, according to what they have on board, if they conduct themselves as men of the sea; and if they do not so conduct themselves, they ought not to have any exemption, and the master shall be believed on his oath. This is the judgment, etc. (see note 2)

(Note 2) Here we have the ancient and universal principle of "general average" set forth in its simplest form. Those whose goods, for the safety and advantage of all, are thrown over board, are compensated by all on board. Simple as the rule appears on the surface, we can rest assured that each case had to be argued hotly on its merits, each of the contestants swearing on the Holy Evangelists before the worthy consuls who held their court at the quayside or, as the phrase went, "at the chain." The chain was drawn across the harbor mouth each night for safety. So it was often known as "the Court of the Chain."

09 – It happens that the master of a ship has to cut his mast from stress of weather, he ought to call the merchants, and show them that it is expedient to cut the mast to save the ship and the goods: and sometimes it happens that cables are cut and anchors abandoned to save the ship and the goods, they ought to be reckoned pound by pound as in jettison; and the merchants ought to share and pay without any delay everything, before the goods are landed from the ship; and if the ship should be on hard ground, and the master tarries for their dispute, and there shall be leakage, the master ought not to share in it; on the contrary he ought to have his freight as of the other goods which are saved.

10 – A master of a ship comes in safety to his place of discharge; he ought to show to the merchants the ropes with which he will hoist; and if he sees anything to mend, the master is bound to mend them, for if a tun is lost by fault of the hoisting or of the ropes, the master is bound to make compensation, he and his mariners; and the master ought to share all that he receives for the hoisting, and the hoisting ought to be reckoned in the first place to replace the losses, and the residue ought to be shared amongst them. But if the ropes break without his having shown them to the merchants, he and his mariners will be bound to make good all the damage. But if the merchants say that the ropes are fair and good, and they break each ought to share the loss, that is to say, the merchants to whom the wine belongs, so much alone. This is the judgment, etc.

11 – A ship loads at Bordeaux, or elsewhere, and hoists sail to convey her wines, and departs, and the master and mariners do not fasten their bulkheads as they ought and bad weather over takes them on the sea in such manner that the casks within the ship crush either a tun or a pipe; the ship arrives in safety and the merchants say that the casks have destroyed their wines; the master says that it is not so; if the master can swear himself and three of his companions, or four of those the merchants have chosen, that the wines were not destroyed by the casks, as the merchants stowed their wines above the water line, they ought to be quit. If they are not willing to swear they ought to make good to the merchants all their damage, for they are bound to fasten well and surely their bulkheads (boucles) and their hatches (elores) before they depart from the place where they have loaded. And this is the judgment, etc.

12 – A master hireth his mariners, and he ought to keep them in peace, and he their judge, if there is anyone who hurts another, whilst he puts bread and wine on the table, he who shall give the lie to another ought to pay fourpence. And the master, if he gives the lie to any one ought to pay eightpence and if anyone gives the lie to the master he ought to pay as much as the master. And if it so be that the master strikes one of his mariners, the mariner ought to abide the first blow whether it be of the fist or the palm of the hand; if the master strike him again he may defend himself. If a mariner strikes the master first he ought to lose a hundred shillings, or his fist, at the choice of the mariner. This is the Judgment, etc.

13 – A ship is freighted at Bordeaux, or at Rochelle or elsewhere and arrives at her place of discharge and has a charter party, towage and harbor-pilotage fall upon the merchants. On the coast of Brittany all those whom they take after they have passed "L'Isle de Bas" are harbor pilots: and those of Normandy and of England (after they have passed Calais) and those of Scotland (after they have passed Guernsey), and those of Flanders (after they have passed Calais) and those . . . after they have passed Yarmouth. This is the judgment, etc.

14 – Contention arises on board of a ship between the master and his mariners. The master ought to take away the napkin from before the mariners three times before he sends them out of the ship. If the mariner offers to make amends according to the award of the mariners who are at the table, and if the master is so cruel that he will not do anything and puts him [the mariner] out of the ship, the mariner may follow the ship to her port of discharge and have all his wages as if he had come aboard the ship making amends according to the award of the other mariners. If the master has not another mariner as good as this one, and the ship is lost through any accident, the master is bound to make good the damage, if he have wherewithal. This is the judgment, etc.

15 – A ship is in a roadstead moored and riding at her mooring and another ship strikes her while she is at rest. The ship is damaged by the blow and there are some wines stove in. The damage ought to be appraised and divided by halves between the two ships. And the wines which are in the two ships ought to be halved for the damage between the merchants. The maser of the ship which has struck the other is bound to swear, himself and his mariners that he did not do it intentionally. The reason that this judgment is made is, that it may happen that a vessel would willingly place herself in the way of a better ship, if she were to have all her damage made good from having struck the other ship. But when she knows she ought to share the damage of both by halves she willingly places herself out of the way.

16 – A ship and divers others are in a haven where there is little or no water, and one of the ships dries and is too near another. The master of this ship ought to say to the other mariners [on the other ship]: "Sirs, you should raise your anchor [and move for it is too near us and may do us damage." If they will not raise it the master for himself with his companions may proceed to raise it and remove it at a distance from them. If they fail to raise it and the anchor does then damage the others [other ship] must make compensation thoroughly. And if it be that they have let go an anchor without a buoy and it does damage they are bound to make compensation thoroughly. If they are in a haven which dries they are bound to put floats to their anchors, so that they may appear above water [as markers]. This is the judgment, etc.

17 – The mariners of the coast of Brittany ought to have only one cooked meal a day, by reason that they have drink going and coming. And those of Normandy ought to have two a day, by reason that their master only supplies them with water in going. But when the ship arrives at the land where the wine grows the mariners ought to have drink and the master ought to find it. This is the judgment, etc.

18 – A ship arrives to load at Bordeaux or elsewhere. The master is bound to say to his companions: "Sirs, will you freight your fares, or will you let them at the freight of the ship?" And they are bound to reply, which they will do. And if they wish to freight choose to let them according to the freight of the ship, such freight as the ship shall have they shall have And if they wish to freight [their fares] for themselves, they ought to freight them in such manner that the ship ought not to be delayed. And if it should happen that they find not freight the master is not to blame. And the master ought to show them their fares and their berths, and each ought to place there the weight of their venture. And if he wishes to place there a tun of water and it be cast into the sea, it is to be reckoned pound by pound for wine or other goods if the mariners exert themselves reasonably on the sea. And if they [the mariners] freight their fares to merchants the same franchise which the mariners shall have shall be allowed to the merchants. This is the judgment etc.

19 – A ship arrives to discharge. The mariners wish to have their wages And there are some who have neither cot nor chest on board; the master may retain of their wages, in order to take the ship back to the place whence he brought it, if they do not give good security to perform the voyage. This is the judgment, etc.

20 – The master of a ship hires mariners at the town whereof the ship is, some of them for the venture, the others for money, and it happens that the ship cannot find freight for those parts to come in, and in the expedient to go a further distance, those who are engaged for the venture ought to follow the ship, but to those who are engaged for money the master is bound to increase their wages, view by view and course by course, by reason that he has engaged them to go to a given place. And if they go a shorter distance than that for which the engagement was made, they ought to have all their wages but they ought to assist in bringing the ship back to the place whence they brought it, if the master wishes it, at the adventure of God. This is the judgment, etc.

21 – It happens that a ship is at Bordaux or elsewhere; of such cooked food as there shall be In the ship, two mariners may carry with them ashore one mess such as they are cut on board ship. And such bread as there shall be, they might to have according to what they can eat, and of drink they ought to have none. They ought to return all quickly in order that the master lose not the service of the ship, for if the master loses it [the service] and there shall be damage, they ought to be

bound to indemnify him. If one of the crew hurts himself for want of help they are bound to contribute for his cure and to make compensation to their companion and the master and their mess-men. This is the judgment, etc.

22 – A master lets for freight his ship to a merchant, and it is devised between them, and a term is fixed [for loading] and the merchant does not observe this time; on the contrary he keeps the ship and the mariners waiting for fifteen days or more and sometimes the master loses his time and his expenses from the default of the merchant. The merchant is bound to indemnify the master, and of the indemnification that shall be paid, the mariners ought to have one fourth and the master three fourths, because he provides the expenses, And this is the Judgment, etc.

23 – A merchant freights a ship and loads her and sets her on her way and the ship enters a port and remains there so long that money fails them; the master keeps well and he may send to his own country to seek for money, but he ought not to lose time for if he does so he is bound to indemnify the merchants for the damage they shall incur. But the master may well take of the wines of the merchants and sell them to obtain provisions. And when the ship shall have arrived at her right discharge the wines which the master at the market price at which the others shall be sold, neither at a higher nor a lower price. And the master ought to have his freight of those wines as of the others. This is the judgment, etc.

24 – A young man is pilot of a ship, and he is hired to conduct her into the port where she ought to discharge, and it may well happen that the port where ships are placed to discharge is a closed port. The master is bound to provide her berth by himself and his crew, and to place buoys that they may appear above water, or to see that her berth is well buoyed, that the merchants may suffer no damage; and if damage results the master is bound to make it good, if they state reasons wherefore the master should be driven from his reasons. And the pilot who has well done his duty when he has brought the ship in safety to her berth, for so far ought he to conduct her and thenceforth the duty is on the master and his companions. This is the judgment, etc.

Note : The clumsiness of this article's phrasing derives from the general provincialism of the sea coast of France in all periods. The "young man" is a "bachelor" in the original a local expression for a young fellow. "Pilot" is "lod-man" or loadman in the same sense as loadstar or guiding star. What the article is driving at is that the responsibility of making the ship secure in her berth belongs to the captain or master. The pilot's job is done when he has brought the ship to her berth. In a general the final touch to bringing a ship in is expressed in the words that she has been secured "to the satisfaction of the master." In one version of the Laws of Oleron it is stated that in the ease of a pilot [lod-man or lead-man] if he bring a ship into a haven and she is cast ashore by his lack of skill the crew shall lead him to the hatchway and there strike off his head. Charles Molloy (1676) says that the law of England permits no such hasty execution. This is a good example of the gradual evolution of the basic law of the sea to fit the times. It had become obvious by the seventeenth century that such rough justice would thin the ranks of any profession that ran such risks in the practice of it.

Il existe plusieurs versions des « *Rôles d'Oleron* » qui divergent à partir de l'article 25.

33 – If a pilot undertakes the conduct of a vessel, to bring her to St. Malo, or any other port, and fail of his duty therein, so as the vessel miscarry by reason of his ignorance in what he undertook, and the merchants sustain damage thereby, he shall be obliged to make full satisfaction for the same, if he hath wherewithal.

Rôles d'Oleron (Traduction en français) : (D'après Pardessus)

Voici les *Rôles d'Oleron* et les *Jugements de la mer* (1266).

Article premier

Le patron d'un navire appartenant à plusieurs propriétaires, qui se rend à Bordeaux, à La Rochelle ou en tout autre lieu, à l'effet de s'y fréter pour pays étranger, ne peut vendre ce navire sans ordre ou sans procuration des propriétaires : mais, s'il a besoin d'argent pour le service du navire, il peut, de l'avis de l'Équipage, mettre des appaux en gage .
C'est le jugement en ce cas.

Article 2

Lorsqu'un navire est dans un havre où il attend le moment favorable de partir, le patron ne peut mettre à la voile, sans consulter l'Équipage, et doit dire à ceux qui le composent : « Voyez le temps que nous avons ». Si les uns disent : « *Ce temps n'est pas bon* » ; si les autres disent au contraire : « *Ce temps est bel et bon* », le patron doit se conformer à l'avis du plus grand nombre ; car, s'il fait autrement, et que le navire périsse, il est tenu d'indemniser les propriétaires du navire et du chargement, s'il a de quoi.
C'est le jugement en ce cas.

Article 3

Lorsqu'un navire périt en quelque lieu que ce soit, les matelots sont tenus de sauver le plus qu'ils pourront des débris et du chargement. Dans ce cas, le patron doit leur payer un salaire raisonnable, et les frais de conduite dans le pays, autant que la valeur des choses sauvées peut suffire ; et s'il n'a pas assez d'argent, il peut mettre les objets sauvés en gage pour se procurer de quoi les ramener en leur pays. Si les matelots refusent de travailler au sauvetage, il ne leur est rien dû ; et au contraire, quand le navire se perd, ils perdent aussi leurs loyers. Le patron ne peut vendre les choses sauvées, sans ordre ou pouvoir des propriétaires ; mais, jusqu'à ce qu'il ait reçu leurs instructions, il doit mettre tous ces objets en lieu sûr avec la plus grande exactitude, sous peine d'en répondre s'il a de quoi.
C'est le jugement en ce cas.

Article 4

Lorsqu'un navire parti de Bordeaux ou d'un autre lieu avec son chargement devient hors d'état de continuer sa route, on doit sauver le plus possible des choses chargées. Il s'élève parfois contestation entre le patron et les chargeurs, qui demandent qu'on leur délivre ce qui leur appartient. Le patron ne peut s'y refuser, pourvu que les chargeurs paient le fret au prorata du voyage effectué, si le patron l'exige : mais, s'il le préfère, il peut faire réparer son navire, s'il y a moyen d'y procéder promptement ; et, s'il ne le peut, il lui est permis de fréter un autre navire pour achever le voyage. Le fret des choses sauvées, de quelque manière que ce soit, doit être payé au patron. Le fret des denrées sauvées, et ces denrées, contribueront, au marc la livre, à payer les frais du sauvetage. Si, dans le péril, un patron et des chargeurs promettaient à ceux qui les aideront à sauver le navire ou les marchandises, un tiers ou toute autre portion de ce qui sera sauvé, les juges du lieu doivent se borner à leur allouer une rétribution proportionnée à leurs peines et soins, sans avoir égard à la promesse que le patron ou les marchands auraient faite.
C'est le jugement en ce cas.

Article 5

Lorsqu'un navire parti vide ou chargé arrive dans un port, les gens de l'Équipage ne peuvent en sortir sans la permission du patron ; autrement, s'il en résultait que

le navire pérît ou éprouvât un dommage, ils sont tenus d'en supporter l'indemnité. Mais, si le navire est dans un lieu, amarré de quatre amarres, il suffit qu'une partie d'entre eux reste pour le garder, et les autres peuvent s'absenter sans la permission du patron, pourvu qu'ils reviennent à temps, à peine d'amende en cas de retard.

C'est le jugement en ce cas.

Article 6

Lorsque des matelots loués pour un voyage vont à terre sans permission, et que là ils s'enivrent, se querellent ou se battent au point d'être blessés ou malades, le patron n'est pas tenu de les faire guérir ni de rien leur fournir ; il peut même les congédier ; et, s'il est nécessaire de les remplacer, ils sont tenus d'indemniser le patron de l'excédant des loyers qu'il serait obligé de payer à d'autres. Mais, si le patron les envoie à terre pour le service du navire, et qu'ils soient blessés, ou qu'il leur arrive tout autre accident, ils doivent être traités jusqu'à guérison aux dépens du navire.

C'est le jugement en ce cas.

Article 7

Lorsqu'un homme de l'Équipage tombe malade en faisant le service du navire, le patron doit le mettre à terre, le placer dans une maison, lui procurer de la graisse ou chandelle pour l'éclairer, lui donner un des serviteurs du navire, ou louer une femme pour le soigner, et lui fournir des vivres comme il en aurait reçu dans le navire s'il était en santé : mais il ne doit rien de plus, s'il ne le veut ; et si l'homme malade veut avoir une nourriture plus délicate, le patron n'est pas obligé de la lui fournir, si ce n'est à ses dépens. Lorsque le navire est en état de partir, le patron n'est pas obligé d'attendre la guérison du malade, qui conserve le droit d'être payé de ses loyers ; et s'il meurt, sa femme et ses héritiers ont les mêmes droits.

C'est le jugement en ce cas.

Article 8

Lorsqu'un navire parti de Bordeaux ou d'un autre lieu est surpris par la tempête, de telle manière qu'il ne puisse échapper sans faire jet à la mer, le patron doit dire aux chargeurs : *Il est nécessaire de jeter les marchandises pour sauver le navire.* Si les chargeurs adhèrent à cette proposition et consentent au jet, il a lieu ; s'ils n'y consentent pas, le patron n'en a pas moins le droit de faire le jet lorsqu'il le croit nécessaire, pourvu que lui et trois hommes de l'Équipage jurent sur les saints Évangiles, lorsqu'on sera arrivé au lieu de décharge, que le jet a été fait pour sauver l'Équipage, le navire et le reste du chargement. Les choses jetées doivent être estimées, entre les chargeurs, comparativement au prix de la vente des objets sauvés, et le prix doit en être réparti, au marc la livre, sur ces derniers et sur le navire, ou sur le fret, au choix du patron. Les gens de l'Équipage qui auront travaillé avec zèle, et comme il convient, à sauver le navire, auront sur ce qu'ils auront chargé un tonneau franc de contribution au jet, et le reste contribuera. Ceux qui n'auront pas travaillé convenablement ne jouiront d'aucune franchise ; et à cet égard on s'en rapportera au serment du patron.

C'est le jugement en ce cas.

Article 9

Lorsque le patron est contraint par l'effet de la tempête à couper son mât, après avoir fait connaître aux chargeurs qui sont sur le navire, que cette mesure est

nécessaire pour sauver le navire et le chargement, ou lorsqu'on coupe des câbles et que l'on abandonne les ancres pour sauver le navire et le chargement, le prix des choses ainsi sacrifiées est payé comme en cas de jet ; et les chargeurs doivent payer leur part contributive comptant, avant que les marchandises soient mises hors du navire. Si, par l'effet de leurs contestations, le patron est obligé d'attendre, et que, le navire se trouvant à sec, il y ait coulage de quelques barriques, le patron ne doit pas en souffrir, et, au contraire, il peut exiger son fret, comme pour les autres barriques.
C'est le jugement en ce cas.

Article 10

Le patron qui arrive heureusement avec son navire au lieu de décharge, doit montrer aux marchands les cordages avec lesquels il guindera les marchandises ; et s'ils ne les trouvent pas convenables, il doit les remplacer ; autrement, si quelque objet se perdait par la mauvaise qualité des guindages ou cordages, le patron et l'Équipage sont tenus d'indemniser les chargeurs. Cette indemnité sera payée sur le salaire dû pour le guindage qui sera d'abord employé à cela ; le surplus sera réparti entre le patron et l'Équipage. Il en sera de même si les cordages rompaient sans que le patron les eut préalablement montrés aux chargeurs. Mais si ceux-ci ont trouvé les cordages suffisants, et que cependant ils rompent, chacun doit supporter sa perte propre, c'est-à-dire, chaque marchand perd le vin qui lui appartenait.
C'est le jugement en ce cas.

Article 11

Un navire a pris un chargement de vin à Bordeaux ou ailleurs, et met à la voile pour sa destination. Mais le patron et les matelots ne les ont pas arrimés comme il faut ; le mauvais temps surprend le navire, de manière que les futailles croulent, et, en se heurtant, les unes défoncent les autres. Si, à l'arrivée du navire, les chargeurs prétendent en imputer la faute au patron, et que celui-ci s'en défende, et jure, ainsi que trois ou quatre matelots, au choix des chargeurs, que les vins ne sont pas perdus par leur faute, comme ceux-ci le prétendent, le patron et l'Équipage ne sont point tenus à réparer le dommage : mais s'ils ne veulent pas faire ce serment, ils doivent le réparer, parce que c'est leur devoir de bien arrimer les marchandises avant de quitter le port de chargement.
C'est le jugement en ce cas.

Article 12

Le patron qui loue les matelots doit entretenir la paix parmi eux, et concilier leurs différends. Si l'un donne un démenti à l'autre, il doit, avant d'être admis à la table commune, payer quatre deniers ; si le démenti est donné au patron, la peine est huit deniers ; et de même le patron, s'il donne démenti à un matelot, paiera huit deniers. Si le patron frappe un matelot, celui-ci doit attendre le premier coup ; et si le patron redouble, le matelot peut se défendre. Celui qui frappe le patron le premier, doit payer cent sous ou perdre le poing, à son choix.
C'est le jugement en ce cas.

Article 13

Un navire frété à Bordeaux ou en autre lieu se rend à sa destination, et la convention entre le patron et les chargeurs est que les frais de touage et de petits locmans seront payés par ces derniers ; en côte de Bretagne, on considère comme petits locmans tous ceux qu'on prend pour passer l'île de Batz dans la vicomté de

Léon ; en côte de Normandie et d'Angleterre, ceux qu'on prend pour passer Guernesey ; en côte de Flandre, ceux qu'on prend pour passer Calais ; et en côte d'Écosse, ceux qu'on prend pour passer Yarmouth.
C'est le jugement en ce cas.

Article 14

S'il s'élève quelque dispute entre le patron et un matelot, le patron ne peut congédier le matelot qu'après qu'il l'aura exclu de la table à trois repas consécutifs. Si le matelot offre satisfaction, au dire de l'Équipage, et que le patron refuse de s'en contenter et le congédie, le matelot peut suivre le navire jusqu'au lieu de décharge, et a droit à ses loyers comme s'il était resté, pourvu qu'il offre toujours satisfaction au dire de l'Équipage. Si même il arrivait que, faute d'avoir remplacé ce matelot par un autre également habile, le navire éprouvât un dommage, le patron en est tenu, s'il a de quoi.
C'est le jugement en ce cas.

Article 15

Si un navire est ancré dans un port, et qu'avec la marée un autre venant du dehors se heurte contre le premier, de manière à l'endommager, et que, dans l'un et dans l'autre, il y ait des tonneaux de vin enfoncés, le dommage total est supporté par moitié par chacun des navires et leur chargement, pourvu que le patron et l'Équipage du navire qui a heurté l'autre, jurent sur les saints Évangiles que l'accident est survenu sans leur faute et volonté. On a rendu cette décision, afin que l'Équipage d'un vieux navire ne fût pas tenté de se mettre sur la voie d'un meilleur, dans l'espoir de se faire dédommager des suites de ce choc, et qu'au contraire la crainte de supporter la moitié du dommage n'excitât l'Équipage à faire tous ses efforts pour se ranger hors de la voie.
C'est le jugement en ce cas.

Article 16

Quand deux ou plusieurs navires sont en un havre où il y a si peu d'eau que l'un d'eux soit au sec, le patron de ce navire peut dire à l'autre et à son équipage : *Levez votre ancre ; car elle est trop près de nous, et pourrait nous causer du dommage.* S'ils s'y refusent, le patron et l'Équipage qui craignent d'être endommagés peuvent eux-mêmes lever cette ancre et la placer plus loin ; et s'ils s'y opposent, ils sont tenus de réparer tout le dommage qui en résultera. Ceux qui sont en un havre où il y a peu d'eau, doivent mettre à leur ancre une bouée qui apparaisse extérieurement.
C'est le jugement en ce cas.

Article 17

Les matelots de Bretagne ne doivent recevoir qu'un repas par jour, au moyen de ce qu'ils ont du vin en allant et revenant. Ceux de Normandie doivent en avoir deux, parce qu'il ne leur est fourni que de l'eau en allant ; mais, dès que le navire est arrivé dans un lieu qui produit du vin, ils ont droit d'en demander, et le patron doit leur en fournir.
C'est le jugement en ce cas.

Article 18

Lorsqu'un navire est chargé à Bordeaux ou autre lieu, le patron doit dire aux matelots : *Voulez-vous charger jusqu'à concurrence de vos loyers, ou voulez-vous en être payés sur le fret du navire ?* Ils sont tenus de faire connaître leur choix.

S'ils préfèrent d'être payés sur le fret, ils recevront une part proportionnelle dans le fret du navire : s'ils veulent charger, ils doivent le faire sans aucun retard ; car, s'ils ne trouvent pas de marchandises à charger, le patron n'est tenu à rien autre chose qu'à leur fournir l'emplacement nécessaire. Ils peuvent même, si bon leur semble, y mettre des tonneaux d'eau. Dans le cas où il y aurait lieu à faire jet, on comptera leur tonneau d'eau dont on aura fait jet, comme si c'était du vin, ou un équivalent de marchandise ; ce qui a lieu afin qu'ils soient plus intéressés au salut du navire pendant le voyage. Si un matelot cède son droit à un marchand, celui-ci jouit du même privilège que le matelot.
C'est le jugement en ce cas.

Article 19

Lorsque le navire a fait sa décharge au port d'aller, si les matelots demandent le paiement de leurs loyers, et n'ont point dans le navire de lit ou de coffre, le patron a droit de retenir les loyers pour sûreté de leur obligation de ramener le navire au lieu du départ, à moins qu'ils ne lui donnent suffisante caution qu'ils continueront le voyage.
C'est le jugement en ce cas.

Article 20

Lorsque le patron d'un navire loue ses matelots, les uns à portion dans le fret, les autres à un prix déterminé ; s'il arrive que, ne pouvant trouver à charger pour le retour, on juge à propos d'aller plus loin, ceux qui se sont loués au fret doivent continuer le voyage : mais les loyers de ceux qui sont loués à prix déterminé doivent être augmentés proportionnellement, parce qu'on ne les avait loués que pour aller en un lieu fixé. Cependant, si le voyage est raccourci, ils doivent recevoir tout ce qui leur a été promis, à la seule condition de ramener le navire au lieu de départ, et de le mettre en un lieu sûr, à la volonté du patron et à la grâce de Dieu.
C'est le jugement en ce cas.

Article 21

Lorsque le navire est arrivé à Bordeaux ou autre lieu, deux matelots seulement peuvent sortir à la fois et porter à terre leur portion de vivres, telle qu'ils la reçoivent dans le navire pour le repas, mais point de vin. Ils doivent revenir promptement, de peur que le patron ne soit privé de leur travail pour le service du navire ; car, si leur absence lui faisait faute, ils sont tenus du dommage, ou, si l'un des matelots restés se blessait faute d'avoir été aidé, ils sont tenus de le faire guérir et de l'indemniser au dire du patron et de l'Équipage.
C'est le jugement en ce cas.

Article 22

Lorsqu'un patron frète son navire à un chargeur pour faire le chargement dans un délai convenu, celui-ci doit le faire de manière que le navire puisse être prêt à partir au temps fixé. Le chargeur qui retarde quinze jours ou plus, et quelquefois même qui fait perdre la saison favorable, est tenu d'indemniser le patron. Un quart de cette indemnité appartient aux matelots, et le reste au patron, parce qu'il fournit à leur dépense.
C'est le jugement en ce cas.

Article 23

S'il arrive qu'un navire ayant été frété, chargé et expédié, le patron soit obligé de faire relâche dans un port où il est retenu si longtemps que l'argent lui manque, il doit envoyer dans son pays pour en chercher : cependant, il ne doit point laisser écouler le temps opportun pour partir, sous peine de dommages-intérêts envers les chargeurs : mais alors il peut vendre du vin ou des denrées des chargeurs en quantité suffisante pour se procurer les fonds nécessaires. Lorsque le navire est arrivé au lieu de décharge, les vins que le patron aura ainsi vendus seront estimés et payés au prix que les autres semblables se vendront dans ce lieu, et le fret en sera payé.

C'est le jugement en ce cas.

Article 24

Le locman qui s'est engagé à conduire un navire jusqu'au port où la décharge aura lieu, doit accomplir son engagement : s'il existe dans ce port un local clos et sûr où les navires puissent faire leur décharge, le patron est tenu de faire placer des balises apparentes et disposer des cordages ou barricades qui mettent les marchandises à l'abri de tout dommage ; car si, à défaut de ces précautions, elles en éprouvaient, c'est à lui de le réparer, s'il a de quoi. La raison principale qui doit le rendre ainsi responsable, est que le locman est quitte de tout engagement, dès qu'il a conduit le navire au lieu destiné à la décharge ; car, à compter de ce moment, tout est confié aux soins du patron et des matelots.

C'est le jugement en ce cas.

Article 25

Si le locman qui s'est engagé de conduire un navire à Saint-Malo ou ailleurs, manque ou ne sait pas conduire, et que la nef périsse ainsi par sa faute, il est tenu de réparer le dommage éprouvé par les chargeurs. Lorsque des locmans ont déclaré répondre, sur leur tête, de la conduite d'un navire, s'ils le perdent ou l'exposent à périr, le patron, les matelots ou marchands qui leur coupent la tête, ne sont passibles d'aucune peine ; mais, avant de tuer un locman dans ce cas, il est convenable de s'assurer s'il n'a pas de quoi payer.

C'est le jugement en ce cas.

Article 26

Un navire arrive au lieu de décharge et se met à sec, où il est si bien que les matelots s'empressent de le décharger de devant ou de derrière. S'il arriva qu'ils laissent ouverte la cannelle d'un tonneau que l'on guinde, ou que, ne l'ayant pas bien amarré avec des cordes au bord du navire, le tonneau se détache, tombe et se perde, ou même en tombant heurte contre un autre tonneau, de manière que les deux se perdent, le patron et les matelots doivent en payer le prix aux chargeurs, et les chargeurs doivent, de leur côté, payer le fret, parce qu'ils reçoivent le prix de ces tonneaux perdus sur le pied que les autres sont vendus. Le patron et les matelots doivent appliquer le salaire du guindage à la réparation de ce dommage, au marc la livre, de manière que les chargeurs n'en perdent rien ; car c'est la faute du patron et des mariniers de n'avoir pas bien guindé le tonneau.

C'est le jugement en ce cas.

Article 27

Deux navires étant de société pour la pêche des harengs ou maquereaux, chacun doit mettre autant d'engins que l'autre, et le gain doit être partagé également. S'il arrive que, par force majeure, l'un des navires périsse, corps et biens, et que l'autre, s'étant sauvé, revienne au lieu de départ, et que les héritiers de ceux qui

sont morts demandent à l'Équipage du navire sauvé le partage du gain et les engins, cette part leur sera accordée sur la fixation d'après le serment de ceux qui sont revenus ; mais ils n'auront rien dans l'autre navire.
C'est le jugement en ce cas.

Article 28

Item. Il est ordonné et établi par la loi et coutume de la mer, que, si un marchand a frété un navire en quelque port que ce soit, et que le navire soit empêché par la faute du patron ou par empêchement du souverain du pays dont le propriétaire du navire est sujet, le fréteur peut requérir le patron en lui disant : *Je te requiers de charger mes biens et denrées dans le navire.* Si le patron répond que le départ du navire est empêché par le fait d'un souverain, le fréteur peut se départir du contrat d'affrètement et fréter un autre navire, sans être tenu de donner aucune indemnité au patron ; et même, lorsque l'inexécution de la convention provient du refus du patron de remplir son engagement, il a droit, s'il ne trouve point à fréter un navire, de demander au patron des dommages-intérêts, et celui-ci doit les lui payer.
C'est le jugement en ce cas.

Article 29

Item. Il est établi, comme coutume de la mer, que, si un marchand a frété un navire pour charger des vins à Bordeaux ou ailleurs, il a droit d'occuper le navire en entier jusqu'au lieu de décharge, sans que le patron ou autre personne quelconque puisse, si ce n'est avec le consentement de ce fréteur, y charger rien autre chose que les victuailles nécessaires pour le voyage.
C'est le jugement en ce cas.

Article 30

Item. Il est ordonné et établi pour coutume de la mer, que, si un marchand charge des vins sur un navire, il a droit d'y mettre une aussi grande quantité de choses que le patron pourrait en mettre lui-même raisonnablement dans toute la capacité du navire, sans que le patron ni aucune autre personne puissent s'y opposer, c'est à savoir et à l'avenant pour le surplus.
C'est le jugement en ce cas.

Article 31

Item. Il est établi, comme coutume de la mer, que, si les matelots d'un navire sont loués au fret, chacun d'eux aura un tonneau franc de fret : mais, si le navire ne gagne aucun fret, et que ce matelot ait manqué de faire son devoir au cours du voyage, il sera privé de sa franchise ; à cet égard, les propriétaires du navire pourront prendre le serment du patron. Le patron aura droit d'exiger le fret des vins ou denrées qui seront jetés, comme de ceux qui seront sauvés, par la raison que le fret ou le navire, au choix du patron, doivent contribuer aux pertes causées par le jet.
C'est le jugement en ce cas.

Article 32

Item. Il est ordonné, comme coutume de la mer, que, si un marchand frète un navire qu'il charge de vins, les matelots exigent souvent que le chargeur leur donne dans chaque lieu où ils débarquent, ou à chaque jour de double fête, un pot de vin, ou deux ou trois ; ils n'y sont fondés sur aucun droit ni loi, et le chargeur

ne doit leur donner que ce que bon lui semble par pure courtoisie.
C'est le jugement en ce cas.

Article 33

Item. Il est ordonné et établi, comme coutume de la mer, que, si un marchand a frété un navire, le patron doit lui fournir chaque jour la nourriture suffisante. De plus, si la nef est chargée de vins, le patron doit fournir un homme pour garder les vins aussi bien et avec autant de soin que s'ils appartaient à lui-même.
C'est le jugement en ce cas.

Article 34

Item. Il est ordonné, comme coutume de la mer, que, si un navire arrive en un port à sa droite décharge et y reste chargé plus de vingt-un jours ouvrables, le patron peut mettre les marchandises hors sur un quai, et préposer un de ses agents pour surveiller les vins et denrées jusqu'à ce que le marchand ait payé le fret.
C'est le jugement en ce cas.

Article 35

Item. Il est ordonné et établi, comme coutume de mer, qu'en cas de jet il est bien écrit dans la loi romaine que toutes les marchandises et denrées contenues dans le navire doivent contribuer au jet, livre pour livre ; et s'il y a plus d'un gobelet d'argent dans le navire, les autres doivent contribuer au jet, et même, quand il n'y en aurait qu'un, il doit contribuer, s'il n'est pas destiné à l'usage de la table commune. Les hardes et linges non taillés, ou qui ne sont pas consacrés au vêtement des hommes, doivent aussi contribuer.
C'est le jugement en ce cas.

Article 36

Item. Un navire navigue en mer, soit avec des marchandises, soit à la pêche ; si, à cause de l'impétuosité du temps, il périt et se brise à la côte, et si le maître et ses matelots, ou l'un d'eux, ou les marchands ou l'un d'eux, se sauve, le seigneur du lieu ne doit empêcher le sauvetage de l'épave et des marchandises du navire par ceux qui seront rescapés et par les propriétaires du navire et des marchandises. Mais, le seigneur, ou ses sujets, doivent secourir les pauvres marins et marchands à sauver leurs biens, sans rien y prendre, sauf toutefois à donner une juste rémunération aux sauveteurs, selon sa conscience, ou selon ce que la justice ordonnera.
Et si quelqu'un fait le contraire, et prend pour lui des biens perdus et détruits appartenant aux pauvres naufragés, sans leur gré et volonté, il sera excommunié de l'Église et devra être puni comme larron s'il ne les restitue pas. Et il n'y a ni coutumes, ni statuts qui puissent les empêcher d'encourir ces dites peines.
C'est le jugement en ce cas.

Article 37

Item. Un navire, en entrant dans un havre ou autrement, par événement se rompt et périt, et le maître, les matelots et les marchands périssent ; les biens vont à la côte ou restent en mer, sans que ceux à qui ils appartiennent ne les cherchent car ils n'en savent rien. En tel cas, qui est très malheureux, le seigneur doit mettre des gens pour sauver lesdits biens, et il doit garder les biens ou les mettre en sûreté. Et il doit faire savoir aux parents des défunts que le navire est perdu, et payer les sauveteurs selon le travail qu'ils auront fait et la peine qu'ils auront subie, non à ses dépens, mais à partir des choses sauvées ; et le seigneur gardera ou fera garder

tout le reste ; si les propriétaires des choses sauvées ne sont pas venus au bout d'un an et un jour, ou plus si le seigneur le veut, il doit vendre lesdites choses publiquement et au plus offrant, et il utilisera l'argent reçu pour faire prier Dieu à l'intention des trépassés, ou pour marier les filles pauvres, ou pour faire des œuvres de charité selon sa raison et sa conscience. Et si le seigneur prend des choses pour lui, il encourra la malédiction de l'Église et les peines susdites, sans pouvoir obtenir de rémission s'il ne fait satisfaction.
C'est le jugement en ce cas.

Article 38

Item. Si un navire se perd en heurtant quelque chose ; si les matelots échappent à la mort, se sauvent et parviennent au rivage à demi noyés, espérant trouver assistance ; mais il arrive quelquefois, en beaucoup de lieux, qu'il y a des gens inhumains, plus cruels et félons que des chiens ou des loups enragés, qui meurtrissent et tuent les pauvres naufragés afin de prendre leur argent, leurs vêtements et leurs autres biens. Le seigneur du lieu doit prendre ces gens pour faire justice et les punir, dans leurs corps et dans leurs biens ; ces gens doivent être plongés dans la mer jusqu'à ce qu'ils soient à demi-morts, sortis de l'eau puis lapidés et assommés comme on le ferait à un chien ou à un loup.
C'est le jugement en ce cas.

Article 39

Item. Un navire arrive en un lieu et veut entrer dans le port ou havre ; il fait le signal d'appel du pilote et demande un bateau pour le touer à l'entrée, parce que le vent ou la marée sont contraires. Ceux qui se présentent pour assister le navire s'accordent pour le pilotage et le touage ; mais parce qu'en certains lieux, pour flatter le seigneur qui prend le tiers ou le quart des épaves en cas de naufrage, et parce que les sauveteurs prennent un autre tiers ou quart, le maître et les marchands ne conservant que le reste, ceux qui se sont présentés pour assister le navire, le mènent volontairement sur les rochers afin de le perdre. Vu que c'est contre le commandement de Dieu, nonobstant aucune coutume ou ordonnance, le seigneur, les sauveteurs et tous ceux qui prendront des choses du navire ou des marchandises, seront maudits et excommuniés, et punis comme larrons.
C'est le jugement en ce cas.

Article 40

Mais les pilotes faux, déloyaux et traîtres, doivent souffrir le martyre et périr cruellement ; on doit faire des gibets bien hauts, à l'endroit où il ont jeté les navires, ou bien près de là, et c'est sur ces gibets que les maudits pilotes doivent finir leurs jours ; et on doit laisser lesdits gibets en mémoire perpétuelle et pour servir de balises aux autres navires qui viendront.
C'est le jugement en ce cas.

Article 41

Item. Si un seigneur était si félon et si cruel, qu'il souffrirait telles sortes de gens, et les soutiendrait et participerait à leurs malices pour bénéficier des naufrages, ledit seigneur doit être pris, et tous ses biens vendus et confisqués en œuvres charitables, pour faire restitution à qui il appartiendra ; il doit être attaché au milieu de sa maison, et puis on doit mettre le feu aux quatre coins de sa maison, faire tout brûler, jeter à terre les pierres des murs, et faire à la place, un marché destiné à jamais à la vente des pourceaux.
C'est le jugement en ce cas.

Article 42

Item. Un navire est en mer, ou à l'ancre en quelque rade, et en raison de la tourmente de temps, il faut faire jet pour alléger le navire ; on jette des biens pour son salut ; les biens jetés à la mer appartiennent à celui qui, le premier, pourra les repêcher et les emporter : il faut comprendre et savoir que les marchands, les maîtres ou les matelots qui les ont jetés n'espèrent pas et ne cherchent pas à les repêcher et ils les tiennent pour perdus sans jamais les rechercher ; c'est ainsi que le premier occupant est le propriétaire desdits biens. C'est le jugement en ce cas.

Article 43

Item. Un navire a fait jet de plusieurs marchandises ; on suppose que les marchandises sont dans des coffres fermés et bouclés, ou des livres bien fermés et enveloppés de peur qu'ils ne s'abîment dans la mer ; si celui qui a fait le jet a l'intention, la volonté et l'espoir de recouvrer ces choses, pour cette raison, ceux qui retrouveront ces choses sont tenus de les restituer à celui qui les recherche, ou bien de les donner à Dieu en aumônes, conformément à l'avis en conscience d'un homme sage et discret. C'est le jugement en ce cas.

Article 44

Item. Si un navire est contraint par la force du temps de couper ses câbles ou ses filets par le bout, et de laisser ses câbles et ses ancres, pour faire route au gré du vent ; ces câbles et ces ancres ne sont pas abandonnés s'ils sont munis d'orins et de marques flottantes en liège. Et ceux qui les repêchent sont tenus de les rendre s'ils savent à qui ils appartiennent ; mais ils doivent être payés de leur peine, selon décision de justice. Mais, si l'on ne sait pas à qui rendre ces choses, le seigneur y prend sa part, comme les sauveteurs, et n'en font dire *Pater noster* ni *Ave Maria*, à quoi ils sont tenus. C'est pourquoi il a été ordonné que chaque maître de navire doit faire graver sur les orins et les bonneaux son propre nom ou celui du navire et le nom du port d'origine. Et cela évitera à beaucoup d'âmes d'être damnées, et sera d'un grand profit à plusieurs ; car si quelqu'un laisse son ancre le matin, on pourra la récupérer le soir ; et ceux qui la garderaient seraient des larrons et pirates. C'est le jugement en ce cas.

Article 45

Item. Si, par événement, un navire se brise et périt, tant l'épave que les biens du navire doivent être réservés et gardés pour ceux à qui ils appartaient avant le naufrage, contrairement à toute coutume contraire. Et tous ceux qui participent, prennent et consentent audit naufrage, s'ils sont évêques ou prélats, ou clercs, ils doivent être déposés de leurs offices et privés de leurs bénéfices ; et s'ils sont laïcs, ils encourent les peines susdites.

Item. Les choses précédentes s'entendent si le navire n'exerçait pas le métier de pillard, et que les gens qui 'arment ne soient pas des pirates ou écumeurs des mers ou bien ennemis de notre sainte foi catholique ; car alors, s'ils sont pirates, pilleurs ou écumeurs des mers, ou Turcs et autres ennemis de notre dite foi catholique, chacun peut prendre sur telles sortes de gens comme sur des chiens, et on peut les voler et les spolier de leurs biens sans être punis. C'est le jugement en ce cas.

Article 46

Item. Au sujet des poissons de grosse taille et ayant du lard, qui viennent et sont trouvés morts sur le rivage de la mer, il faut suivre la coutume du pays ; le seigneur doit avoir sa part, selon la coutume. La raison en est que ses sujets doivent obéissance et tribut à leur seigneur.
C'est le jugement en ce cas.

Article 47

Item. Le seigneur doit prendre et avoir sa part desdits poissons à lard et non des autres poissons, sous réserve de la coutume du pays pour le lieu où ledit poisson aura été trouvé. Celui qui l'aura trouvé n'est tenu à rien sauf de le sauver et de le mettre hors de danger de la mer, et incontinent de le faire savoir audit seigneur, en lui soumettant et requérant qu'il vienne ou envoie quérir le droit qui lui appartient sur ledit poisson.
C'est le jugement en ce cas.

Article 48

Item. Si ledit seigneur veut, et aussi si c'est la coutume, il pourra faire que celui qui a trouvé ledit poisson apporte et amène ledit poisson au lieu et place publique où on tient marché et halle, et non ailleurs. C'est là que ledit poisson doit être mis à prix par ledit seigneur ou par l'inventeur, selon la coutume ; et le prix fait, celui qui n'aura fait le prix aura le choix de prendre ou de laisser. Et si l'un des deux, par fait perdre à l'autre la valeur d'un denier, il est tenu de le restituer.
C'est le jugement en ce cas.

Article 49

Item. Si le coût et les frais pour amener ledit poisson jusqu'à ladite place dépassent ce que vaut ledit poisson, lors ledit seigneur doit prendre sa part sur le lieu.
C'est le jugement en ce cas.

Article 50

Item. Le seigneur doit payer sa part desdits frais, car il ne doit pas s'enrichir de la perte et du dommage d'autrui, autrement il pêche. Ci d'aventure, ledit poisson trouvé est volé ou perdu par quelque hasard, après que le seigneur l'a vu, ou avant, celui qui l'a trouvé n'est tenu à rien.
C'est le jugement en ce cas.

Article 52

Item. Si un navire trouve en mer un poisson à lard, il appartient entièrement à ceux qui le trouvent, et nul seigneur n'y doit rien avoir, ni prendre part, même si on le débarque en sa terre.
C'est le jugement en ce cas.

Article 53

Item. En toutes autres choses trouvées sur le rivage de la mer, choses qui ont été autrefois possédées par quelqu'un, comme vin, huile et autres marchandises, même si elles ont été jetées et délaissées par des marchands, et qu'elle devraient être au premier qui les trouve, toutefois la coutume du pays doit être gardée comme s'il s'agissait de poissons ; mais si l'on croit que ces choses proviennent d'un navire qui a péri, qui soit rompu et submergé, alors ni le seigneur, ni l'inventeur ne doivent rien prendre pour le garder, mais ils doivent faire comme il est dit plus haut, à savoir en faire prier Dieu pour les trépassés, et d'autres biens

spirituels ; ou autrement ils encourent les jugements de Dieu.
C'est le jugement en ce cas.

Article 54

Item. Si quelqu'un trouve en mer, ou sur le sable sur la côte de la mer ou sur la rive d'un fleuve ou d'une rivière, quelque chose qui n'a jamais appartenu à quelque personne, à savoir pierres précieuses, poissons, herbes marines qu'on appelle goémon, cela appartient au premier qui le trouve et l'emporte.
C'est le jugement en ce cas.

Article 55

Item. Si quelqu'un marche le long du rivage de la mer pour chercher de l'or ou de l'argent et qu'il en trouve, il doit tout rendre sans rien garder.
C'est le jugement en ce cas.

Article 56

Item. Si quelqu'un va le long du rivage de la mer pour pêcher ou autrement et qu'il trouve de l'or ou de l'argent, il est tenu à le rendre ; mais il peut se payer de sa journée, ou bien, s'il est pauvre, il peut en garder pour lui ; s'il ne sait pas à qui le rendre, il doit le faire savoir au lieu où il a trouvé l'or ou l'argent et dans les lieux alentour ; encore doit-il prendre conseil de son prélat, de son curé ou de son confesseur, lesquels doivent bien regarder et considérer l'indigence et la pauvreté de celui qui aura trouvé ledit argent, et la quantité dudit argent et lui conseiller selon Dieu, en conscience.

Donné, témoin le sceau de l'Île d'Oleron, établi aux contrats de ladite île, le jour du mardi après la fête de saint André, l'an de grâce mil deux cent soixante-six.

Remarque : Le certificat qui constitue le dernier article, figure, dans la plupart des copies manuscrites, à la suite de l'article qui porte le titre de *Chapitre n°27*.

Rôle : Rôle, texte qu'on doit jouer.

Remarques : **a)** – On le dit spécialement quand il s'agit d'un petit rôle.

b) – [Au figuré] On dit « être au bout de son rôle » pour dire *ne savoir plus que dire, que faire*.

c) – L'expression « *Ce n'est pas sur mon rôle* » est une manière plaisante de se débarrasser d'une tâche, d'un devoir, par allusion à la pièce de théâtre anonyme du xv^e siècle « *La Farce du cuvier* » dans laquelle Jacquinet ne se décide à aider sa femme à sortir du cuvier, où elle est en train de se noyer, qu'avec sa promesse qu'il sera dorénavant le maître du logis ; il lui fit remarquer que la sortie de l'eau n'était pas écrit sur son rôle (la liste des travaux qu'il avait à effectuer).

Rollers (en anglais « *rollers* ») : Sortes de rouleaux formés par des lames qui brisent comme si elles rencontraient des roches à fleur d'eau.

Remarques : **a)** – Des rollers se forment en certains parages, sur certains fonds et avec des conditions particulières de vent.

b) – On rencontre des rollers notamment sur les côtes de Guyane.

Rom : Voir le mot *Rrom* (avec 2 « *r* » initiaux).

Romillet (en anglais « *furring* ») : **1** – Morceau de bois ajusté dans un bordage ou dans toute autre pièce de bois pour y remplir le vide d'un nœud ou d'un défaut.

Remarque : On dit et on écrit *romillet* ou *rombillet*.

2 – [Au figuré et familier] Pièce apposée sur un vêtement pour le réparer.

Romaine (Balance –) (en anglais « *roman balance* », « *steel yard* ») : **1** – Instrument de pesée servant à connaître la masse des objets, des choses ou des animaux ; il est composé d'un levier que l'on suspend à un point fixe par un dispositif d'anneau, et d'un crochet situé à peu de distance de l'une de ses extrémités.

Remarque : On dit une *romaine* ou une *balance romaine*.

2 – L'objet dont on désire connaître la masse est suspendu à un crochet fixé à l'extrémité du levier la plus proche de son point de suspension.

3 – Une masselotte peut se déplacer sur l'autre partie du levier ; cette partie de levier est graduée ordinairement en unités de masse.

4 – On fait glisser la masselotte sur la partie longue du levier jusqu'à ce que le levier prenne et conserve une position horizontale : on note alors la graduation du levier qui se trouve vis-à-vis du repère de la masselotte ; cette graduation indique la masse de l'objet.

Remarque : Étant suspendue par un point unique, et non pas posée, la balance romaine convient pour effectuer des pesées à bord des navires à la mer, qui sont soumis à des mouvements de roulis ou de tangage, par exemple pour connaître les existants dans des bouteilles d'oxygène, d'acétylène ou de gaz frigorigène.

Roman : Ouvrage ordinairement en prose, contenant des fictions qui représentent des aventures rares dans la vie et le développement entier des passions humaines.

Remarques : **a)** – Il y a des ouvrages écrits en vers qu'on appelait autrefois *romans*, tels que « *Le roman de la Rose* » et autres.

b) – [Au figuré] On appelle « *héros de roman* » un homme qui affecte d'agir et de parler à la manière des héros de roman.

c) – [Au figuré] On dit « *prendre le roman par la queue* » pour dire *aller d'abord à la conclusion*.

Romescot : Nom que les Anglais donnent à ce qui s'appelle en France le *denier de saint Pierre*, le *denier du culte* ou le *denier de l'Église*.

Rompre (en anglais « *to break* ») : **1** – Briser, casser, mettre en pièces.

Exemples : Rompre un coffre, une porte ; rompre un bâton, une baguette ; rompre le pain, un gâteau.

2 – Rompre un cordage, c'est le faire casser parce qu'il est soumis à un effort qui dépasse sa résistance à la rupture.

3 – Les cordages rompent le plus souvent lorsque, après avoir pris du mou, ils sont soudain tendus.

Remarques : **a)** – Une remorque de résistance adaptée rompt lorsque le navire remorqueur, après s'être un peu rapproché du navire remorqué par l'effet de la houle ou pour une autre raison, s'en éloigne trop rapidement.

Si la remorque a pris du mou parce que les deux navires se sont rapprochés, elle se tend quand ils s'éloignent et sa longueur augmente si elle possède un peu d'élasticité ; l'allongement de la remorque absorbe de l'énergie et cette énergie sert à ralentir le mouvement d'éloignement des navires, l'un par rapport à l'autre ; normalement, la vitesse du remorqué et celle du remorqueur s'égalisent avant que la remorque n'atteigne l'allongement qui correspond à sa charge de rupture.

b) – Si la vitesse d'éloignement des deux navires n'est pas annulée lorsque la charge de rupture de la remorque est atteinte, celle-ci se rompt et le point de rupture se situe ordinairement vers le milieu de la longueur qui sépare les portages sur les deux navires.

c) – Une remorque peut rompre parce qu'elle a été mal tournée : lorsque le remorqueur augmente sa force de traction, à un moment donné les « *huits* » que la remorque forme sur les bittes d'amarrage se tendent soudainement et la remorque file un peu et sort du chaumard du navire, laissant le remorqueur s'éloigner du

remorqué ; lorsque les « huites » s'immobilisent après que le mou qu'ils possédaient sur les bittes est repris, la remorque doit stopper presque immédiatement le mouvement d'éloignement du remorqueur en s'allongeant : si le plus petit des deux navires a un déplacement (une masse) trop important pour la résistance de la remorque, la tension de la remorque aura dépassé sa charge de rupture avant que le mouvement d'éloignement remorqueur-remorqué soit complètement stoppé et la remorque rompt.

d) – Pour *bien tourner* une remorque sur une paire de bittes en faisant des « huites », il faut d'abord faire faire à la remorque un tour complet sur la première bitte, puis éventuellement un tour complet sur la seconde bitte et seulement ensuite, faire des « huites ».

e) – Lorsqu'une remorque *rompt* à cause de son état d'usure avancée, le point de rupture correspond habituellement à un portage.

f) – Allonger la remorque de quelques mètres pendant l'opération de remorquage, afin de remplacer la partie qui frotte sur le chaumard par une autre, s'appelle « *rafraîchir les portages* ».

4 – [Au figuré] On dit « *rompre le cou à quelqu'un* » pour dire *lui faire perdre sa fortune*.

5 – En matière de joutes et de tournois, on disait rompre une lance, rompre la lance, pour dire briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un.

Exemple : Ils rompirent deux lances, trois lances.

Remarque : On dit aussi rompre une lance avec quelqu'un, pour dire disputer en règle avec lui sur quelque objet.

[Voir le mot *Disputer*].

6 – [Au figuré] Rompre une lance pour quelqu'un, c'est prendre le parti de quelqu'un dans une conversation où l'un ou l'autre n'en parlait pas bien.

7 – [Au figuré] Rompre, en parlant d'amitié, de commerce, d'alliance, de traité, etc., signifie détruire, faire cesser, rendre nul.

Exemples : Rompre l'amitié ; rompre un traité, une alliance, un marché ; rompre la paix ; rompre la conversation, l'entretien.

Remarques : **a)** – Rompre son ménage, c'est cesser de tenir ménage.

b) – Rompre un mariage, c'est rompre un *projet* de mariage.

8 – [Au figuré] Rompre se dit pour manquer aux choses auxquelles on est obligé, ou simplement, les interrompre.

Exemples : Rompre la clôture religieuse ; rompre le Carême ; rompre son serment, ses engagements.

Remarque : En termes de religion, rompre le jeûne c'est enfreindre la loi du jeûne, soit en prenant quelque nourriture avant l'heure prescrite, soit en usant d'aliments défendus.

9 – [Au figuré] Rompre la tête à quelqu'un, c'est lui faire trop de bruit, ou l'importuner par des discours inutiles et hors de saison.

Remarque : On dit aussi, dans le même sens, *rompre les oreilles*.

Rompre : *Rompre* du poste de manœuvre, du poste d'incendie, du poste de combat, signifie que chacun est libéré des obligations que lui imposaient ces différents états et qu'il peut reprendre une activité normale.

Rompu : [Au figuré] Quand quelqu'un excelle dans la pratique de la navigation et dans celle de la manœuvre, on dit qu'il est rompu au métier de la mer, qu'il est marin comme les cordes.

Roncer : Roncer une pièce de bois, c'est la pousser sur un plan, dans une direction perpendiculaire à sa longueur.

Rond : Le rond d'une voile est la courbure extérieure que l'on donne à la bordure de certaines voiles auriques, latines ou à bourcet, et à la bordure des focs de certains petits bâtiments.

Remarques : **a)** – Le rond d'une voile est une courbure de sens opposé à celui d'une échancrure.

b) – Donner du rond à une voile permet d'en augmenter la surface, mais en affaiblissant la voile, car c'est alors la toile qui supporte l'effort qui devrait l'être par la ralingue.

Rond (en anglais « *even* », « *steady* ») : Un vent rond est un vent de force uniforme, mais généralement assez vif.

Rond : On oppose les bâtiments *ronds* que sont les grands bâtiments à voiles qui ont des formes arrondies ou renflées à l'avant afin de bien porter la toile et d'être manœuvrant, et les bâtiments *subtils* tels que les anciennes galères ou les bâtiments à vapeur qui sont assez étroits et qui ont un fort devers à l'étrave, mais qui sont peu manœuvrant.

Rond : **1** – Figure circulaire ; cercle.

2 – Un vent rond est un vent de force uniforme, mais généralement assez vif.

3 – Un navire rond a des formes de l'avant arrondies, par opposition à un navire subtil qui a un avant pointu effilé.

Remarque : Les navires à voiles qui ont des mâtures élevées et des voilures étendues doivent avoir des formes de l'avant renflées et arrondies pour améliorer leurs qualités nautiques.

4 – Un navire à cul rond est celui dans lequel la surface plane du tableau arrière est remplacée par une surface renflée

Ronde (en anglais « *rounds* », « *row guard* ») : **1** – On appelle *ronde* une visite qui se fait pour vérifier que tout est en bon état.

Remarques : **a)** – Une ronde de sécurité, à bord d'un navire, consiste à pénétrer dans tous les compartiments pour vérifier qu'il n'y a ni incendie, ni voie d'eau, ni aucuns objets mal arrimés ou mal saisis qui risquent de se briser ou de faire des dégâts en se déplaçant, si le navire rencontre du mauvais temps et se met à tanguer ou à rouler et que toutes les portes, les sabords, les hublots, les tapes qui doivent être fermés le sont effectivement.

b) – Faire la ronde dans la machine, c'est vérifier que les indications des différents appareils de contrôle (thermomètres, manomètres, etc.) sont conformes à l'usage, que les niveaux dans les caisses à combustible, à eau à huile, etc. sont convenables, que les puisards ne sont pas emplis, qu'il n'y a ni voies d'eau, ni fuites d'aucunes sortes et plus généralement, que tout est en ordre.

2 – On appelle *ronde* la tournée de surveillance effectuée par un rondier plusieurs fois par jour dans tout le navire pour vérifier qu'il n'y a pas d'anomalies : voie d'eau, début de feu, marchandise mal arrimée, passager clandestin, etc.

Remarques : **a)** – On effectue une ronde particulièrement approfondie, avec recherche des clandestins, juste avant d'appareiller d'un port.

b) – Les résultats des rondes sont portés dans le livre de loch.

c) – Lorsque le navire est au mouillage, les rondiers contrôlent la tenue des ancres et surveillent le plan d'eau tout autour du navire.

d) – Lorsque le navire est à quai, le rondier surveille la tenue des amarres et il reprend leur tension en fonction de la marée ; il veille à ce que l'échelle de coupée ne soit pas engagée entre le bord et le quai si elle pend le long de la coque, ni par un bollard si elle repose sur le couronnement du quai.

Rondeau : Petite pièce de poésie composée de treize vers, sur deux rimes, avec une pause au cinquième et une au huitième et dont le premier mot, ou les premiers mots se

répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des vers.

Remarques : a) – On appelle *rondeau redoublé* une pièce de poésie de vingt vers disposés par cinq quatrains, en sorte que les quatre vers du premier quatrain font l'un après l'autre le dernier vers des autres quatrains ; le cinquième de ces quatrains doit être suivi de la répétition du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers de l'ouvrage.

b) – On appelle improprement *rondeaux* de petites pièces de poésie qu'on met ordinairement en musique et dont le premier vers, ou les premiers vers sont répétés à la fin.

c) – Pièce de musique instrumentale dont le premier couplet se répète après chacun des autres couplets.

Exemples : Une gavotte, une sarabande en rondeau.

Rondeau (Le brave –) : Gabriel Benjamin Rondeau (1757-1796) dit « le *brave Rondeau* » commandait la compagnie des volontaires rochelais qui partit le 23 août 1792 de La Rochelle pour la frontière de l'Est afin de défendre la Patrie.

Remarques : a) – Les autres officiers étaient Bardon, Lambert, Majou, Mounier et Seignette.

b) – La devise de la compagnie était « *La liberté ou la mort* ».

c) – La compagnie passa la frontière par la Savoie le 20 octobre 1792 et elle fut attachée à l'armée des Alpes sous l'appellation de « *Chasseurs rochelais* ».

d) – Elle prit part à l'attaque de Saluces et se couvrit de gloire.

e) – Rondeau fut blessé à Savone et succomba à ses blessures le 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Rondelet : 1 – [*Familier*] Qui a un peu trop d'embonpoint.

Remarque : Il ne se dit que des personnes.

Exemples : Il est rondelet ; elle est rondelette.

2 – On appelle *soies rondelettes* les moindres et les plus communes des soies.

Rondelette : Sorte de toile rurale servant à confectionner des pantalons et des vareuses pour les Équipages.

Rondelle : [*Vieilli*] Petit bouclier rond, dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois.

Rondelle (en anglais « *washer* ») : **1** – Pièce d'assemblage mécanique de faible ou de très faible épaisseur, de forme circulaire, percée en son centre.

2 – On utilise des rondelles spéciales en fonction des besoins.

Rondement : 1 – [*Familier*] Uniment, également, sans à-coups.

Remarque : Rondement ne signifie pas nécessairement *rapidement*.

2 – [*Au figuré et familier*] Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon.

Exemples : Il n'est point trompeur, il y va rondement ; il va rondement en besogne.

Rondin : 1 – Morceau de bois de chauffage, qui est rond, qui n'a pas été fendu.

2 – Gros bâton.

Exemple : Il lui a donné un coup sur les épaules avec un rondin.

Rondir : Synonyme d'arrondir.

[Voir le mot *Arrondir*].

Rond-point : Quai arrondi à l'entrée d'un pertuis ou d'un sas permettant à un navire qui doit traverser ce pertuis ou ce sas d'accoster en douceur ses formes de l'avant puis, en utilisant une amarre rappelant de l'arrière, de placer doucement le navire dans l'axe du pertuis ou du sas au moyen de la barre et de la machine, sans prendre de vitesse.

Ronds dans l'eau : 1 – On fait des ronds dans l'eau lorsque l'on doit attendre une échéance en restant à la mer et que l'on ne peut pas, ou que l'on ne veut pas mouiller en attendant cette échéance.

2 – Faire des ronds dans l'eau c'est naviguer sans but précis, en choisissant des routes arbitraires qui permettront d'être au point prévu lorsque l'échéance surviendra.

Remarques : a) – Lorsque l'on arrive près du port de destination et que ce port est consigné en raison du passage d'un cyclone ou d'un typhon, on attend l'heure de la réouverture du port en naviguant à une vitesse convenable dans le demi-cercle maniable du cyclone ou du typhon, à bonne distance de l'œil du cyclone ou du typhon : on dit alors que l'on fait des ronds dans l'eau en attendant la réouverture du port.

b) – Lorsque l'on arrive près du port de destination et que le poste qui nous est attribué n'est pas encore libre, on attend l'autorisation d'entrer en naviguant à faible vitesse à proximité du port ; on dit alors que l'on a fait des *ronds dans l'eau*.

c) – Lorsque l'on arrive à proximité du port de destination en avance par rapport à l'heure prévue pour la prise du pilote, on attend l'heure de la prise du pilote en faisant des ronds dans l'eau, soit parce qu'il n'est pas possible de mouiller, soit pour ne pas rappeler les hommes de la bordée de mouillage sans que ce soit vraiment nécessaire, surtout la nuit car ils auront une longue journée lorsque le navire sera entré au port.

Ronflant : Sonore et bruyant.

Exemples : Style ronflant ; mots ronflants.

Remarque : [Au figuré] On appelle *promesses ronflantes* des promesses spécieuses et sonores, mais vaines.

Ronfler : 1 – Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil.

2 – On dit qu'un cheval ronfle quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit des narines.

3 – [Familier] On dit que les violons ou d'autres instruments de musique *ronflent* pour dire qu'ils jouent et font grand bruit.

4 – [Au figuré et familier] On dit que le canon *ronfle* en quelque endroit pour dire qu'on y tire force coups de canon.

Ronger : 1 – Couper avec les dents à plusieurs et fréquentes reprises.

Exemples : Un chien qui ronge un os ; les rats, les souris rongent la paille dans les greniers, rongent les tapisseries ; les souris ont rongé ce pain tout à l'entour ; les vers rongent le bois, rongent les habits ; ronger ses ongles.

2 – On dit que des chevaux rongent leur frein pour dire qu'ils mâchent leur frein.

3 – [Au figuré et familier] On dit *ronger son frein* pour dire retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, sans en rien laisser éclater au dehors.

4 – [Au figuré et familier] On dit *donner un os à ronger à quelqu'un* pour dire lui donner quelque occupation, quelque emploi où il puisse gagner quelque chose.

Exemple : Il faut lui donner quelque os à ronger.

5 – [Au figuré] On dit que *la rouille ronge le fer* pour dire qu'elle le mine et le consume peu à peu.

Roozeboom (Diagramme de –) : 1 – Le *diagramme des phases fer/carbone* établi par Roozeboom porte :

i) en abscisses, la teneur en carbone total du mélange (de 0 p 100 à 7 p 100) :

ii) en ordonnées, les températures (de 0°C à 1600°C) correspondant aux différentes transformations allotropiques du mélange fer-carbone.

2 – La surface du diagramme de Roozeboom est partagées en zones correspondant à la représentation des différents états du carbone dans le mélange fer-carbone :

- i)** perlite pure ;
- ii)** perlite et ferrite ;
- iii)** perlite et cémentite ;
- iv)** martensite et clémentite ;
- v)** martensite et graphite ;
- vi)** mélange liquide et cristaux de carbone ;
- vii)** mélange liquide et graphite ;
- viii)** mélange entièrement liquide.

3 – Le diagramme indique la nature du produit en fonction de la température et de la teneur en carbone :

- i)** *ferrite*, ou fer α ; le fer α est stable aux températures normales ;
- ii)** *austénite*, solution solide de carbone dans le fer γ ; l'austénite est stable entre les températures de 911°C et 1392°C.
- iii)** *cémentite*, ou carbure de fer Fe_3C ; la cémentite contient 6,67 pour 100 de carbone en masse ; la température de fusion de la cémentite est 1216°C ;
- iv)** *perlite*, agrégat eutectique de température de transformation de 727°C, formé de 89 pour 100 de ferrite et de 11 pour 100 de cémentite.

4 – Le diagramme indique dans quelles conditions de teneurs en carbone et de températures se forment les différents états cristallins du métal pendant le refroidissement du mélange fondu :

- i)** fer α ; structure cubique centrée ;
- ii)** fer γ , entre 910°C et 1390°C ; structure cubique à faces centrées ;
- iii)** fer δ , au-dessus de 1394°C ; structure cubique centrée.

5 – Le diagramme permet de prévoir à quelle température fondra ou se solidifiera un mélange fer-carbone, en fonction de sa teneur en carbone.

Remarque : Le fer pur fond à 1600°C ; le mélange *eutectique* de 95,7 pour 100 de fer et de 4,3 pour 100 de carbone fond ou se solidifie à 1130°C.

Roquefort : Nom d'un fromage de brebis très estimé, persillé de moisissures vertes, qui tire son nom de la ville de Roquefort-sur-Soulzon, dans le Sud du département de l'Aveyron, où se trouvent les caves dans lesquelles il est obligatoirement affiné.

Roquer : Terme du jeu des échecs qui se dit lorsqu'on met l'une de ses tours auprès de son roi et qu'on fait passer le roi de l'autre côté, joignant la tour.

Remarques : **a)** – Le *roc* est l'ancienne appellation de la pièce appelée maintenant la *tour*.

b) – On ne peut roquer qu'une fois à chaque partie.

c) – On ne peut plus roquer quand on a remué son roi.

Roquille : **1** – Ancienne unité de volume utilisée pour mesurer les liquides.

Remarques : **a)** – Une *roquille* valait 1/32ème de pinte, ou 1,5 pouce cube, ou 0,029755 litre.

b) – Il y avait 256 *roquilles* dans une velte.

2 – Ancienne mesure de vin valant le quart d'un setier.

RoRo : Navire de charge dans lequel la manutention se fait, du quai dans les compartiments à marchandises appelés hangars, et d'un hangar dans l'autre, par roulage au moyen de rampes inclinables.

[Voir le mot *Roulier*].

Rosaire : **1** – Le *rosaire* est le nom d'une prière catholique contenant quatre chapelets d'oraisons.

Remarques : **a)** – Le *rosaire* a été proposé par un moine espagnol, Dominique de Guzman (1170-1221), plus connu aujourd'hui sous le nom de *Saint Dominique*.

b) – Saint Dominique fonda en 1215 l'ordre des *Frères Prêcheurs*, aussi appelé les *Dominicains*, lors d'un séjour qu'il fit à Toulouse pour ramener les hérétiques

cathares sous l'autorité du pape Innocent III (1161-1216).

c) – Le cardinal-diacre Lotario di Seni a été élu pape sous le nom de *Innocent III* le 8 janvier 1198 sans avoir jamais été ordonné prêtre ; il dut son élection à sa réputation de théologien formé à l'Université de Paris et à son tempérament énergique.

d) – Pour Innocent III, les souverains des États devaient se soumettre à l'autorité du Saint-Siège ; il revendiquait la primauté de l'Église sur la société séculière.

e) – En 1200, le pape Innocent III excommunia le roi de France Philippe II dit Philippe Auguste (1165-1223) et il jeta l'interdit sur le royaume de France, c'est-à-dire qu'il privait tous les sujets de Philippe Auguste des sacrements de l'Église.

f) – Innocent III excommunia en mars 1208 le roi d'Angleterre Jean sans Terre (1166-1216) qui était en conflit avec Étienne Langdon, archevêque de Cantorbéry (dans le Kent) et il promulgua un interdit qui empêchait le clergé anglais de célébrer toute cérémonie religieuse, à l'exception du baptême et de l'absolution des mourants.

g) – Innocent III excommunia et déposa en 1215 l'empereur des Romains Othon IV de Brunswick (1175-1218), de la famille des Guelfes.

h) – C'était le début de la lutte bipolaire militaire, politique et culturelle entre la *pars ecclesiae* (représentée par la famille des ducs de Bavière et les *Guelfes*) qui soutenait la papauté et la *pars imperii* (la famille des Hohenstaufen et les *Gibelins*) qui soutenait l'Empire ; les *Gibelins* s'opposaient au pouvoir des papes de Rome en affirmant la suprématie de l'institution politique sur l'institution religieuse car le fait de confier à un évêque ou à un curé des biens matériels autorise le pouvoir politique à choisir l'officiant et à lui accorder les investitures spirituelles.

i) – Les *Guelfes* voulaient que le pape désigne les évêques et choisisse l'empereur ; les *Gibelins* voulaient, au contraire, que ce soit l'empereur qui désigne les évêques et même le pape.

j) – On appelle « *querelle des investitures* » le conflit qui opposa la papauté et le Saint-Empire romain germanique et qui dura de 1075 à 1122 ; elle tire son nom de l'*investiture* des évêques dans l'Empire, l'investiture s'entendant comme l'acte par lequel une personne met une autre en possession d'une chose.

k) – À la mort de l'Empereur Henri V le 23 mai 1125, le duc de Saxe, Lothaire III (1075-1137) fut acclamé roi des Romains le 24 mai 1125, élu le 30 août 1125 et sacré roi des Romains le 13 septembre 1138 à Aix-la-Chapelle ; il fut couronné Empereur du Saint-Empire le 4 juin 1133, au Latran, par Innocent II qui fut l'un des deux papes (du 14 février 1130 jusqu'à sa mort, le 24 septembre 1143), l'autre étant Anaclet II (du 14 février 1130 jusqu'à sa mort, le 25 janvier 1138) ; Innocent II était soutenu par le roi d'Angleterre, par le roi France Louis VI et par Bernard de Clairvaux ; le Juif Anaclet II était soutenu par les Normands du roi Roger II de Sicile, par le duc d'Aquitaine et par une majorité de Romains.

l) – Après la mort de Lothaire III, le Hohenstaufen Conrad III (1093-1152), roi d'Italie de 1128 à 1133, duc de Franconie, neveu de feu l'Empereur Henri V, fut élu roi des Romains le 4 décembre 1137 et sacré le 7 mars 1138 à Aix-la-Chapelle, mais il ne fut pas élu empereur ; son neveu, le Hohenstaufen Frédéric (1122-1190), surnommé Frédéric Barberousse (en allemand : *Friedrich I Barbarossa*) lui succéda en 1152 ; Frédéric Barberousse fut empereur romain germanique, roi des Romains, roi d'Italie, duc de Souabe, duc d'Alsace et comte palatin de Bourgogne.

2 – Le religieux dominicain breton Alain Delaroche (1428-1475), à qui la Vierge Marie serait apparue en 1473, fonda des confréries du Rosaire et développa dans toute la chrétienté la dévotion du chapelet et le culte du rosaire.

3 – Pour attirer la protection divine sur la flotte chrétienne réunie pour combattre les mahométans en Méditerranée, le pape Pie v (1504-1572) ordonna un jubilé solennel et la récitation publique du Rosaire dans toute la chrétienté.

4 – Don Juan d'Autriche commandait les 208 galères et les 6 galéasses fournies par le Saint-Siège, l'Espagne, Venise, la Savoie, Mantoue, Ferrare, Gênes et Lucques.

5 – Ali Pacha commandait la coalition turque (170 galères et 70 bâtiments divers).

6 – La bataille décisive entre les flottes de Don Juan et d'Ali Pacha eut lieu le 7 octobre 1571 dans le golfe de Patras (à l'époque, Patras s'appelait Lépante) au Nord-Est du Péloponnèse.

Remarques : a) – Une cinquantaine de galères et plusieurs vaisseaux ottomans furent coulés ou capturés et 12.000 galériens chrétiens délivrés.

b) – Les pertes chrétiennes furent faibles.

7 – C'est en souvenir de cette victoire sur les mahométans que l'on ajouta aux litanies de la Sainte Vierge, l'invocation « *Secours des Chrétiens, priez pour nous !* »

8 – Le pape Pie v instaura une fête de *Notre-Dame de la Victoire*, qui est célébrée chaque année le 7 octobre, pour commémorer la *victoire navale* de Lépante.

9 – En 1573, Grégoire XIII (1502-1585), qui attribuait la victoire de Lépante aux processions faites à Rome par les confréries du Saint-Rosaire, changea la fête de *Notre-Dame de la Victoire* en celle du *Saint-Rosaire* ; il décida qu'une célébration de cette fête aurait lieu, tous les premiers dimanches d'octobre, dans toutes les églises de Rome où se trouvait un autel ou une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

10 – À la suite de la victoire du prince Eugène de Savoie sur les Turcs à Peterwaradin (5 août 1716), le pape Clément XI (1649-1721) étendit cette fête à l'Église universelle et il fixa le jour de sa célébration à l'octave de l'Assomption.

11 – En 1887, le pape Léon XIII (1810-1903) en fit une fête de seconde classe et il fit adopter l'office et le propre de la messe en usage chez les Dominicains.

Remarque : Le pape Léon XIII, surnommé « *le pape du Rosaire* » écrivit onze encycliques sur le Rosaire.

12 – Tous les papes qui lui succédèrent, de Pie x à Benoît xvi, encouragèrent vivement la récitation du rosaire.

Remarques : a) – Le golfe de Lépante se situe près de l'actuelle ville grecque de Patras, à la sortie du canal de Corinthe.

b) – En battant la flotte Ottomane à Lépante, les marines espagnole et vénitienne ont, dit-on, « *sauvé la chrétienté* ».

Cependant, à cette époque, le roi de France Henri III était allié aux Ottomans contre Philippe II d'Espagne.

c) – À cette occasion et en remerciement, le pape Pie v leva définitivement, pour les seuls marins, l'interdiction de consommer de la viande pendant le Carême.

d) – La mention suivante fut insérée en 1572 dans le martyrologe, à la date du 7 octobre : « *Mémoire de sainte Marie de la Victoire, que le souverain pontife Pie v [1504-1572] ordonna de renouveler chaque année, à cause de l'insigne victoire navale remportée ce jour-là par les chrétiens sur les Turcs, grâce au secours de la Mère de Dieu.* »

e) – En 1573, le pape Grégoire XIII (1502-1585) décida que l'on célébrerait la fête

du *Saint Rosaire* le premier dimanche d'octobre, à la place de la fête de sainte Marie de la Victoire du 7 octobre.

f) – En 1913, le pape Pie x (1835-1914) ramena la célébration du Saint Rosaire au 7 octobre.

g) – En 1969, le pape Paul vi (1897-1978) décida que, le 7 octobre, on célébrerait la fête de *Notre-Dame du Rosaire* au lieu de la fête du Saint Rosaire.

h) – Le 6 octobre 2007, le pape Benoît xvi écrivit : « *L'image traditionnelle de Notre-Dame du Rosaire représente Marie qui tient l'Enfant Jésus sur son bras et de l'autre main tend le chapelet à saint Dominique. Cette iconographie significative montre que le rosaire est un moyen donné par la Vierge pour contempler Jésus et, en méditant sa vie, l'aimer et le suivre toujours plus fidèlement. Telle est la consigne laissée par la Vierge aussi lors de différentes apparitions. Je pense, en particulier, à celle de Fatima, survenue il y a 90 ans. Aux trois pastoureaux Lucie, Jacinthe et François, en se présentant comme « la Vierge du rosaire », elle a recommandé avec insistance de prier le rosaire tous les jours, pour obtenir la fin de la guerre. Nous aussi, nous voulons accueillir la requête maternelle de la Vierge, en nous engageant à réciter avec foi le chapelet du rosaire pour la paix dans les familles, dans les nations, et dans le monde entier. »*

i) – Né le 16 avril 1927, Joseph Ratzinger fut élu pape le 19 avril 2005 et intronisé le 24 avril 2005 sous le nom Benoît xvi ; il renonça à sa charge le 28 février 2013 et il a été remplacé par le pape François, premier du nom.

j) – Pour commémorer la reddition de la Rochelle du 28 octobre 1628, le roi Louis xiii avait décidé la construction d'une église pour les Frères Augustins déchaussés (appelés les « *Petits Pères* ») du couvent de Paris.

k) – Louis xiii attribuait la reddition des huguenots de La Rochelle le 28 octobre 1628 à l'intercession de la Sainte Vierge auprès de Dieu, à la suite de la prière qu'il lui fit quand l'issue du siège était incertaine.

l) – Par son vœu d'Abbeville du 10 février 1638, Louis xiii décida que le 15 août de chaque année, commémoration de l'assomption de la Vierge Marie, serait férié.

m) – Le samedi 8 décembre 1629, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondî, bénit les fondations de l'église des Petits Pères ; Louis xiii en posa lui-même la première pierre, le dimanche 9 décembre 1629, en présence des seigneurs de la Cour et des magistrats de la ville, et il dédia l'église à la Vierge Marie, Mère de Dieu, sous le titre de « *Notre-Dame-des-Victoires* » en référence à la reddition de La Rochelle l'année précédente.

n) – Pour des raisons budgétaires, l'église ne fut achevée qu'en 1740.

o) – À la Révolution, l'église *Notre-Dame-des-Victoires* devint le siège de la Loterie nationale puis, sous le Directoire, de la Bourse des valeurs.

p) – L'église *Notre-Dame-des-Victoires* fut rendue au culte catholique en 1802.

q) – Cette église est située Place des Petits-Pères, dans l'actuel deuxième arrondissement de Paris (métro Bourse).

r) – Un cénotaphe de Jean-Baptiste Lully (1632-1687) se trouve dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste.

s) – La mélodie de la chanson enfantine « *au clair de la lune* » est communément attribuée à Lully.

t) – Le dimanche 11 décembre 1836, l'église *Notre-Dame des Victoires* a été consacrée au *très saint et immaculé cœur de Marie* par l'abbé Charles Dufriche Desgenettes (1778-1860), curé de la paroisse des Petits-Pères depuis 1832.

u) – Cette église abrite l'*archiconfrérie universelle du très saint et immaculé cœur de Marie*, une association de prière mariale agréée le 24 avril 1838 par le

pape Grégoire XVI (1765-1846).

v) – La consécration de cette église au Cœur Immaculé de Marie et son nom de Notre-Dame-des-Victoires lui vaut d'avoir accueilli sur ses murs environ 37 000 ex-voto, ainsi que des trophées militaires.

[Voir le mot *Lépante*].

Rose : Poisson de rivière plus petit et moins large que la rosière.

Remarques : **a)** – Sa queue est rouge, c'est pourquoi on a donné à ce poisson le nom de *rose*.

b) – Le reste de son corps est bleu.

Rose de Provins : La *rose de Provins* est une *Rosa gallica officinalis* aux grandes fleurs semi-plates de 9 cm de diamètre, composées de 5 à 15 pétales et de couleur rouge carmin pourpré qui contrastent sur un feuillage sombre gris-vert.

Remarques : **a)** – Le roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie Thibaud IV (1201-1253), parti en croisade, rapporta de Damas en 1239 une *Rosa gallica officinalis* qu'il fit cultiver à Provins, en Champagne ; cette rose devint la *rose de Provins*.

b) – Thibaud IV rapporta également un morceau de la vraie croix et des ceps de raisin « *chardonnay* » qui furent plantés avec succès dans toute la Champagne.

c) – Provins est aujourd'hui une sous-préfecture de la Seine-et-Marne ; elle fut la capitale des Comtes de Champagne ; Provins abritait au Moyen Âge l'une des plus grandes foires de Champagne.

Rose des vents (en anglais « *card* », « *face* », « *fly of the sea compass* ») : **1** – La *rose des vents*, ou *rose du compas magnétique*, était traditionnellement une feuille circulaire de talc de 16 à 20 centimètres de diamètre, parfaitement équilibrée, sur laquelle était collée une feuille de papier graduée en périphérie sur laquelle étaient portés les rayons correspondant aux directions des quatre *points principaux* de la ligne d'horizon (appelés pour cette raison *points cardinaux*) et à celles de leurs subdivisions.

[Voir le mot *Cardinal*].

Remarques : **a)** – Les divisions et les subdivisions de la rose se rapportaient respectivement aux directions des trente-deux vents conventionnels ; ces directions étaient régulièrement réparties sur la ligne d'horizon.

b) – La ligne qui joignait le point Nord (noté N) et le point Sud (S) en passant par le centre était appelée la *méridienne de la rose* ; on faisait correspondre exactement la méridienne de la rose à la ligne des pôles d'une aiguille aimantée collée sous la rose.

c) – À égales distances des points cardinaux étaient les points intermédiaires qui, comme tous ceux de la rose, empruntaient leurs noms des quatre points cardinaux : le Nord-Est (noté NE) entre le Nord et l'Est et de même, le Sud-Est (SE), le Sud-Ouest (SO) et le Nord-Ouest (NO).

d) – Entre le Nord et le Nord-Est se trouvait le Nord-Nord-Est (noté NNE) ; entre le Nord-Est et l'Est se trouvait l'Est-Nord-Est (ENE) ; etc.

e) – Entre le Nord et le Nord-Nord-Est, à un quart de la distance qui sépare le Nord du Nord-Est, on avait le « *Nord quart Nord-Est* » (noté NqNE) ; entre le Nord-Est et le Nord-Nord-Est était le « *Nord-Est quart de Nord* » (NEqN), etc.

f) – En continuant ainsi, on achevait la division de la rose en 32 parties qui étaient les 32 airs de vent de la rose ou de la boussole qui servaient à diriger le navire vers les points correspondants de l'horizon.

g) – Chacun des intervalles entre deux airs de vent consécutifs se nomment *rumb* (en anglais « *rhumb* ») ou *rumb de vent*, ou *quart*, ou *pointe* (en anglais « *point* »).

[Voir le mot *Rumb*].

h) – Chaque *quart* ou *rumb* embrasse un arc de 11° 15' (soit 11,25°) ; chaque demi-quart ou demi-rumb embrasse un arc de 5° 37' 30" (soit 5,625°).

i) – Il est d'usage, dans la marine, d'employer pour la désignation des airs de vent une *lettre majuscule* (ou *capitale*) pour chaque désignation d'un point cardinal.

Exemples : N ou Nord ; SE ou Sud-Est ; NNW ou Nord-Nord-Ouest ; NEqE ou Nord-Est quart Est ; SqSW ou Sud quart Sud-Ouest.

2 – Une ou plusieurs roses des vents sont dessinées sur les cartes marines modernes anglaises ou internationales, afin de servir à tracer les routes ou les relèvements au moyen de règles parallèles.

Roses (Guerre des deux –) : Guerre qui opposa la maison d'York (rose blanche) à la maison de Lancastre (rose rouge) pour obtenir la couronne d'Angleterre au xv^e siècle.

Remarques : **a)** – La bataille de Bosworth en 1485, au cours de laquelle périt Richard III (1452-1485), le dernier roi de la maison d'York, marqua la fin de la guerre des *Deux Roses*.

b) – Les restes de Richard III, qui avaient disparu à la bataille de Bosworth, ont été retrouvés sous un parking en 2012 ; les funérailles de Richard III ont été célébrées le 26 mars 2015 dans la cathédrale de Leicester.

c) – Le roi Henri VII (1457-1509, de la maison de Lancastre) succéda à Richard III (1452-1485, de la maison d'York) et fonda la dynastie des Tudor.

d) – La *rose rouge*, emblème de la maison de Lancastre, est encore aujourd'hui l'emblème floral de la province du Lancashire en Angleterre ; la *rose blanche*, emblème de la maison d'York, est encore aujourd'hui l'emblème floral de la province du Yorkshire.

e) – La guerre civile des *Deux Roses* (1455-1485) en Angleterre est équivalente à la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons en France.

f) – La guerre civile Armagnacs-Bourguignons justifia l'épopée de Jeanne d'Arc et aboutit au sacre du roi Charles VII (1403-1461) à Reims, le 17 juillet 1429, en lieu et place du prétendant légitime, son neveu Henri Plantagenêt (1421-1471).

g) – Henri Plantagenêt était, par sa mère Catherine de Valois (1401-1437), le petit-fils du défunt roi de France Charles VI (1368-1422) ; Henri Plantagenêt était devenu le roi d'Angleterre Henri VI à la mort de son père Henri V (1387-1422).

h) – Le défunt roi de France Charles VI avait désigné officiellement (traité de Troie du 21 mai 1420) son petit-fils Henri Plantagenêt pour lui succéder sur le trône de France ; Charles VI avait déshérité formellement son fils Charles de Valois qui pourtant lui succéda sur le trône de France sous le nom de Charles VII.

Rosette : Cuivre rouge.

Rosière : Poisson de rivière qui n'a pas plus d'un demi-pied de longueur.

Remarque : Il ressemble à la brème pour la forme du corps.

Rosse : Cheval sans force, sans vigueur.

Exemples : Une vieille rosse ; méchante rosse ; ce cheval est une vraie rosse.

Rosser : [*Familier*] Battre quelqu'un violemment.

Rossignol (en anglais « *whistl* », « *call* ») : Petit sifflet à l'usage des maîtres d'Équipage.

Remarque : La modulation conventionnelle du sifflement émis fait connaître aux matelots les différentes actions commandées.

[Voir le mot *Sifflet*].

Rossignols des pièces à eau : [*Populaire*] Surnom des rats.

Remarque : Les rats présents à bord des navires n'avaient qu'un ennemi, la soif ; lorsqu'un navire en bois naviguait par beau temps depuis plusieurs jours, les rats

qui cherchaient désespérément l'eau qu'ils ne trouvaient pas et qui sentaient qu'il y en avait dans les pièces à eau en fer, ne pouvaient pas se servir en y faisant des trous comme dans les futailles en bois ; ils criaient, gémissaient, chantaient en quelque sorte tous ensemble et on pouvait les entendre en tendant l'oreille quand on s'approchait de la cale où les pièces d'eau douce étaient arrimées ; c'est à cause de ces chants que les matelots appelèrent les rats, les *rossignols des pièces à eau*.

[Voir l'expression *Eau douce (Conservation de l' –)*].

Rosslyn : La *Rosslyn Chapel* édifée dans le village de Roslin en Écosse, à quelques kilomètres d'Édimbourg, est un joyau architectural du xv^{ème} siècle à forte charge émotionnelle et symbolique elle est célèbre pour son intérieur finement sculpté qui mélange les mythes chrétiens, judaïques, égyptiens, maçonniques ou païens, y compris celui des « *hommes verts* ».

Remarques : **a)** – La chapelle de Rosslyn est due à William St Clair of Orkney (1404-1484), un noble écossais qui fut Grand Amiral d'Écosse en 1436 puis Lord Chancelier.

b) – La chapelle de Rosslyn est fameuse pour ses liens avec les Templiers, ainsi qu'avec la franc-maçonnerie écossaise.

c) – Le nom d'origine était *Collégiale de Saint-Matthieu* ; commencée en 1446, elle a été achevée en 1486.

Rostrale : Qui est orné de proues de navires.

Remarque : Il se dit avec les mots *couronne, colonne*.

Rostre : **1** – Sorte d'éperon prolongeant l'étrave de certains bâtiments de guerre antiques et destiné à porter un coup fatal aux bâtiments ennemis.

Remarques : **a)** – Le rostre s'allongeait à la surface de l'eau et parfois au-dessus.

b) – Les rostres de l'Antiquité étaient en fer ou en bronze et pouvaient avoir deux ou trois dents.

c) – À la différence des rostres, les éperons des navires du xix^{ème} siècle, qui tiraient davantage d'eau (c'est-à-dire qui avaient plus d'enfoncement) étaient sous la flottaison.

2 – Appendice horizontal de forme pointue placé à l'avant de la coque de certains navires modernes, au niveau de la flottaison.

Remarques : **a)** – Les architectes navals qui dessinent des rostres en attendent un meilleur passage des navires dans les mers formées.

b) – L'efficacité d'un rostre est réduite si le navire ne navigue pas dans les lignes d'eau (c'est-à-dire l'enfoncement et l'assiette) pour lesquelles le rostre a été prévu.

c) – Le mot français *rostre* est tiré du nom latin *rōstrum* qui signifie « *bec d'oiseau* », « *bec de charrue* » ou « *éperon de navire* ».

d) – Le nom latin *rōstrum* est lui-même tiré du verbe latin *rōdĕre* qui signifie *ronger, déchirer*.

Rotation : **1** – Mouvement d'un corps autour d'un point ou d'un axe fixe dans un repère donné, que ce repère soit un repère d'inertie ou non.

2 – La *rotation* d'un corps céleste se fait autour de l'axe de ce corps céleste.

Remarque : La *révolution* d'un corps céleste, en revanche, se fait autour d'un autre corps céleste.

Exemples : La rotation de la Terre autour de l'axe de ses pôles se fait en vingt-quatre heures ; la révolution de la Terre autour du Soleil se fait en une année.

3 – La rotation d'un navire en manœuvre se fait autour de l'axe vertical passant par son centre de masse.

Remarque : Le mouvement d'un navire se décompose en :

- i) la *route* de son *centre de masse* par rapport à la surface de la Terre et
 - ii) une *rotation* autour de l'axe vertical passant par son centre de masse.
- [Voir le mot *Translation* et l'expression *Quasi-translation*].

Rotation de la Terre : La Terre fait une rotation autour de l'axe de ses pôles dans le sens inverse des aiguilles d'une montre en un jour, soit 24 heures.

Rotation sidérale : La durée de la rotation sidérale d'un corps céleste en mouvement autour de son propre axe correspond à l'espace de temps qui sépare deux passages consécutifs d'un point du corps vis à vis d'une étoile éloignée.

Rotation synchrone de la Lune : **1** – La Lune présente toujours le même hémisphère vers la Terre.
2 – On en déduit donc que la durée de sa rotation est identique (synchrone) à celle de sa révolution ; cette synchronisation est due à l'interaction des forces gravitationnelles des deux astres, qui contribuent à produire les marées.

Rotin (en anglais « *indian reed* ») : Sorte de jonc à nœuds dont l'intérieur est plein et qui est très flexible ; sa force de traction est presque égale à celle du fer.
Remarques : **a)** – Le *rotin* est employé par les peuples du grand archipel de l'Asie à faire des nattes, des claies, des haubans, des câbles en tresse plate et toutes sorte d'amarrages.

b) – La rigidité du *rotin* en rend incommode l'usage qu'on peut en faire comme cordage.

Roture : **1** – [Vieilli] État d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble.
[Voir le mot *Noble*].

Remarque : La roture était l'état d'un bien, d'une terre qui n'étaient pas tenus en fief.

[Voir le mot *Fief*].

Exemples : En roture ; biens, héritage en roture (on dit aussi biens, héritage roturiers) ; posséder, tenir une terre en roture

2 – Une *terre en roture* est une terre qui ne confère pas de titre de noblesse.

Remarque : Roture vient du latin *rōtātōr* qui signifie « celui qui retourne [la terre] ».

3 – État, condition d'une personne qui n'est pas noble.

Exemples : Être né dans la roture ; sortir de la roture.

Remarques : **a)** – On dit *la roture* pour signifier « les roturiers », comme on dit *la noblesse* pour dire « les nobles ».

b) – En France, sous l'ancien régime, la roture était sujette à la taille.

Roturier : (en anglais « *wheel* ») : **1** – On appelle *homme roturier* celui qui n'est pas noble.
[Voir le mot *Noblesse*].

2 – Un *bien roturier* est un bien *en roture*.

Remarque : Une *terre roturière* ne confère pas la noblesse à celui qui la détient.

3 – Roturier signifie aussi *qui tient du roturier*, qui n'a rien de noble ou qui est grossier.

Exemples : Cet homme a l'air roturier, des façons roturières.

Rouanne : Instrument dont les commis des aides et les marchands de vin se servent pour marquer les tonneaux.

Rouanne à marquer : **1** – Espèce de compas dont une branche très acérée sert à marquer les bois admis aux recettes des arsenaux.

2 – Outil très acéré utilisé par les tonneliers pour marquer les contenances ou jauges de leurs futailles.

Rouanne pour pompes (en anglais « *boring tool* ») : Outil en fer acéré et très tranchant qui a la forme d'un demi-coin coupé du haut en bas dans la direction de l'axe et concave

en dedans.

Remarque : On l'emmanche comme une vrille à une tige de fer adaptée à sa partie la plus large, et on s'en sert pour commencer le forage des pompes en bois jusqu'à une profondeur d'environ 30 centimètres ; ensuite, on introduit successivement des gouges de plus en plus grosses jusqu'à ce que le corps de pompe soit foré de bout en bout selon le diamètre désiré.

Rouannette : Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

Roubine : Sorte de petit canal qui met en communication la mer avec un étang salé qui l'avoisine.

Rouche (en anglais « *carcase* », « *hull* ») : Carcasse d'un navire sur son chantier, sans mâture et sans manœuvres.

Remarque : On dit aussi *ruche*.

Roue : **1** – Machine ronde et plate qui, en tournant sur son essieu, sert au mouvement de quelque chose.

2 – *Roue* se dit aussi d'un supplice qu'on faisait jadis souffrir aux assassins, aux voleurs de grands chemins, etc. où, après avoir rompu les bras, les jambes et les reins au criminel, on l'attachait sur une roue posée horizontalement sur un poteau.

Roue du gouvernail (en anglais « *steering wheel* », « *wheel* ») : **1** – La roue du gouvernail, souvent appelée « *la barre* » et que tourne le timonier, commande la mise en position du gouvernail à l'angle désiré.

Remarques : **a)** – On dit souvent « *la barre* » pour désigner l'ensemble de l'appareil à gouverner, ou encore pour désigner la *roue*, les *boutons-poussoirs* ou le *joystick* qu'actionnent les timoniers afin d'orienter le safran.

b) – On dit « *une barre à roue* » par opposition à « *une barre franche* ». [Voir le mot *Barre*].

2 – En cas de *barre à roue directe* c'est-à-dire sans assistance, la roue du gouvernail est solidaire d'un tambour plein appelé *marbre*, sur lequel s'enroule ou se déroule la drosse du gouvernail qui, après être éventuellement passée par plusieurs guides et sur les réas de plusieurs poulies de renvoi d'angle, est fixée par ses deux bouts sur la barre proprement dite du gouvernail afin de l'orienter à l'angle désiré.

Remarques : **a)** – La roue du gouvernail est munie de manettes pour faciliter l'action du timonier.

b) – La drosse du gouvernail est un cordage, un câble métallique ou un système de tringles et de chaînes.

c) – Un *capteur* installé dans le local-barre transmet un signal dépendant de la position réelle du safran par rapport à la ligne de quille à un *indicateur d'angle* de barre situé près du timonier (ou homme de barre) et habituellement à d'autres indicateurs d'angle de barre placés sur les ailerons de passerelle à l'intention du manœuvrier.

3 – En cas d'assistance hydraulique, la barre actionne directement une pompe à huile volumétrique reliée par des tuyaux aux presses d'un servo-moteur qui oriente la mèche du gouvernail dans le local-barre.

4 – En cas de *barre électrique*, la barre commande, dans le local-barre, les électrovannes d'un circuit d'huile sous pression relié aux presses du servo-moteur qui oriente la mèche du gouvernail.

Roue [pour la propulsion du navire] (en anglais « *paddle* ») :

Roue (en anglais « *coil* ») : **1** – Une *roue de cordage* est un ensemble de plusieurs tours circulaires de cordage que l'on fait très pressés pour que ce cordage tienne moins de place.

2 – Une *roue de manœuvre* est l'ensemble des tours circulaires qu'on fait faire sur lui-même à un cordage ou à un bout de cordage employé dans le gréement.

Roué : Homme sans principes et sans mœurs.

Rouelle : Tranche de certaines choses coupées en rond.

Exemples : Rouelle de citron, de pomme, de betterave ; couper des concombres par rouelles.

Remarque : On appelle *rouelle de veau* une partie de la cuisse d'un veau coupée en travers et qui, par là, est de figure ronde.

Rouelle : Au Moyen Âge, on a appelé *rouelle* un morceau d'étoffe de forme circulaire que les Juifs durent porter comme signe distinctif sur leurs vêtements dans plusieurs pays d'Europe (d'abord la France, l'Espagne et l'Italie, puis le Saint-Empire).

Remarques : **a)** – Le port de la rouelle fut institué au XIII^{ème} siècle par le pouvoir civil dans toute le chrétienté, à la suite du concile de Nablouse (1120) et du quatrième concile de Latran (1215) qui préconisèrent des habits spéciaux pour les Juifs et pour les Sarrasins, afin que nulle excuse ou occasion ne justifiât des relations sexuelles entre chrétiens et non chrétiens.

b) – Le concile du royaume de Jérusalem qui s'est tenu le 16 janvier 1120 à Nablouse, sous la présidence du roi de Jérusalem Baudouin de Rethel (1075-1131) et du patriarche latin de Jérusalem Gormond de Picquigny (1080-1128) avait eu pour objet de restaurer la morale et la discipline afin d'apaiser la colère divine dans le Royaume de Jérusalem, qui était affligé depuis quatre ans de plusieurs calamités, entre autres une invasion de sauterelles, la famine et des défaites militaires.

c) – Le quatrième concile de Latran, qui se tint du 11 au 30 novembre 1215 dans l'église du Latran à Rome, fut le 12^{ème} concile œcuménique de l'Église catholique.

d) – En France, la rouelle pour les Juifs était un disque de feutre ou de drap, d'abord de couleur jaune safran sous le règne de Louis IX (Saint Louis, 1214-1270) puis de couleur rouge et blanche sous le règne de Jean II Le Bon (1319-1364) ; elle devait être cousue sur le haut du vêtement, au niveau de la poitrine, sur le devant et dans le dos ; la surface de chaque disque devait être assez grande pour contenir la paume d'une main.

Rouer : Punir du supplice de la roue.

Remarque : [Au figuré et familier] Être roué de fatigue, ou simplement, être roué, c'est être tellement fatigué, qu'on a le corps tout rompu et qu'on a peine à se remuer.

Rouer (en anglais « *to coil* ») : Plier un cordage de moyenne grosseur plusieurs fois en rond sur lui-même, pour en faire un paquet qui ressemble à une meule ; les tours sont très serrés les uns contre les autres et ils sont retenus par des bouts de corde d'étoupe.

Remarques : **a)** – On roue les cordages pour les conserver en réserve dans les magasins à terre, ou dans les soutes à bord des navires.

b) – Lorsqu'il s'agit de rouer une manœuvre commise à droite (par exemple une aussière) si elle est rouée de gauche à droite, on dit qu'elle est rouée à tour.

c) – Lorsqu'il s'agit de rouer une manœuvre commise à droite (par exemple une aussière) si elle est rouée de droite à gauche, on dit qu'elle est rouée à contre.

Rouet (en anglais « *impeller* ») : On appelle *rouet* l'équipage mobile d'une pompe centrifuge.

Remarque : Il est doublement fautif d'appeler « turbine » le *rouet d'une pompe*, car :

i) une turbine est un appareil complet (stator et rotor) ;

ii) Au contraire d'une pompe qui *reçoit* de l'énergie mécanique sur son arbre, une turbine *produit* de l'énergie mécanique sur son arbre.

Rouet (en anglais « *sheaf* ») : Synonyme de *réa* (d'une poulie, d'un clan).

[Voir les mots *Poulie*, *Clan*].

Rouf (en anglais « *canopy* ») : **1** – Le rouf est un logement établi sur le pont d'un navire et vers l'arrière comme l'est le *carrosse*, mais plus petit et plus bas.

[Voir le mot *Carrosse*].

2 – Superstructure établie sur le pont d'un bateau, mais qui n'en occupe pas toute la largeur.

Roufle : Local construit sur le pont et servant soit d'habitation, soit de descente, soit de magasin.

Remarque : On y accède par des portes à charnières simples ou doubles, portant parfois à leur périphérie une garniture étanche en caoutchouc ou une tresse.

Rouget : Nom donné à plusieurs poissons de mer, notamment au barbet et au grondin, dont la tête et les nageoires sont rouges.

Remarque : Le rouget a une chair ferme.

Rouget de Lisle : Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836), officier français du Génie, fut l'auteur-compositeur dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, après la déclaration de guerre de la France à l'Autriche le 20 avril 1792, du « *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* » dédié au maréchal Luckner (1722-1794) ; l'hymne de guerre de Rouget de Lisle fut rebaptisé « *La Marseillaise* », à Paris, le 10 août 1792.

[Voir l'expression *Marseillaise (La -)*].

Remarque : Rouget de Lisle était franc-maçon dans la loge *Les Frères Discrets* à Charleville.

Rougette : Espèce de chauve-souris monstrueuse, connue dans l'Asie méridionale et dans l'Afrique.

Remarque : On l'appelle aussi *Rousette*.

Rough : Partie d'un parcours de golf où l'herbe n'est pas entretenue.

Rouille : **1** – Espèce de crasse rougeâtre qui se forme sur la partie du fer la plus exposée à l'air.

Exemple : La rouille mange le fer.

2 – La rouille est un produit de corrosion, de couleur brun rougeâtre, constitué d'un mélange d'oxyde de fer et d'hydroxyde de fer, qui se forme sur les métaux ferreux en présence d'eau et d'oxygène.

Rouillé : Couvert, taché de rouille. Une manille rouillée ; un mécanisme rouillé ; une épave rouillée.

Rouillure : État de ce qui est rouillé.

Rouir : **1** – Immerger dans l'eau les tiges d'un végétal pour en séparer les fibres textiles de la partie ligneuse.

Remarque : On rouit également les végétaux en les étalant sur des terrains humides.

2 – Il se dit du lin et du chanvre que l'on fait tremper dans l'eau stagnante, afin que les filets puissent facilement se séparer de la partie ligneuse.

Remarque : Le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante.

Rouissage : Opération qui consiste à rouir diverses plantes.

Rouissoir : Bassin aménagé, fût, trou, etc. que l'on utilise pour le rouissage.

Roulage (en anglais « *rolling* », « *seeling* ») : On appelle *roulage* le jeu des vergues occasionné par le roulis.

Remarque : On y remédie en assujettissant ces vergues à l'aide de palans dits *de roulage* ou *de roulis*.

Roulage : 1 – Facilité de rouler.

Exemple : Aplanir les chemins pour le roulage des voitures.

2 – Le transport des marchandises sur des voitures à roues.

Exemple : Ces ballots coûteront tant de roulage.

Roulage : Action de courber une tôle métallique pour lui donner diverses formes, notamment en la faisant passer entre différents cylindres.

Exemples : Façonner un tube, un cône par roulage.

Roulé : Se dit à propos du bois, notamment du chêne, qui montre une fente à peu près circulaire ayant pour effet de détacher le cœur de l'arbre de sa circonférence.

Rouleau (en anglais « *winding clamp* ») : **1** – Paquet de quelque chose qui est roulé.

Exemple : Un rouleau de papier.

Remarque : On dit aussi parfois « *rôle* », surtout lorsqu'il sert de registre.

Exemples : Le rôle d'Équipage ; le rôle d'abandon ; le rôle d'incendie.

2 – Cylindre en métal ou en bois dur, monté à poste fixe sur un axe pour lui permettre de tourner sur lui-même, afin de limiter les frottements des cordages et pour faciliter leurs mouvements.

Remarque : On peut trouver des rouleaux aux écubiers, aux chaumards, aux daviers, etc.

Roulefeu : Cylindre en tôle percée de petits trous, que l'on charge de braises et que l'on déplace sur des roulettes pour sécher les entreponts.

Roulement : 1 – Organe interposé entre les paliers et les arbres d'un système mécanique en rotation, destiné à substituer un frottement de roulement à un frottement de glissement.

2 – Dispositif composé d'éléments mobiles placés entre deux bagues, qui permet de limiter les frictions entre les deux pièces en rotation d'un mécanisme.

Exemples : Roulement à billes ; roulement à cônes ; roulement à galets.

3 – Succession à intervalles réguliers de personnes qui se remplacent pour assurer certaines tâches, certaines fonctions.

Exemple : Travailler par roulement.

4 – Circulation d'argent.

Remarque : Ne s'emploie plus guère que dans la locution « *fonds de roulement* » qui désigne une somme gardée en caisse ou un ensemble de valeurs réalisables immédiatement pour servir à couvrir les dépenses courantes d'une entreprise, d'une société, d'une association, etc.

Rouler (en anglais « *to roll* », « *to seel* », « *to slew* ») : Un navire *roule* quand il subit alternativement et de manière quasi périodique des inclinaisons transversales de tribord à bâbord, puis de bâbord à tribord et ainsi de suite.

[Voir le mot *Roulis*].

Remarques : **a)** – Lorsque l'amplitude des oscillations est très grande, on dit familièrement que le navire roule d'un bord sur l'autre, ou bord sur bord.

b) – Un navire *tangue* quand il subit alternativement et de manière assez régulière, des inclinaisons vers l'avant et vers l'arrière ; le tangage est souvent plus irrégulier et il peut être plus violent que le roulis.

Roulier : Appellation d'un navire pour lequel les marchandises embarquent ou débarquent par roulage, soit par leurs propres moyens, soit sur des remorques tirées par des engins spéciaux, soit dans des conteneurs portés par des chariots à fourches.

Remarques : **a)** – Les rouliers possèdent souvent une rampe inclinable à leur poupe, que l'on amène jusqu'à être posée sur le quai lorsque le navire est à son poste et que l'on remonte à la verticale avant d'appareiller.

b) – La rampe peut être, soit uniquement axiale, soit uniquement latérale (en

général à tribord), soit orientable axiale ou latérale.

c) – Des rampes intérieures mobiles ou fixes permettent de passer d'un pont au pont supérieur ou au pont inférieur.

d) – Certains navires rouliers ont des ouvertures latérales dans le bordé qui permettent, au moyen d'ascenseurs, de charger ou décharger les marchandises des entreponts, quelles que soient la hauteur du quai et l'enfoncement du navire.

e) – Les *navires rouliers* sont parfois appelés *RoRo* par référence à leur appellation anglaise « *roll on-roll off* ».

Roulis (en anglais « *rolling* ») : **1** – On appelle *roulis* un mouvement d'inclinaison autour de l'axe de rotation horizontal longitudinal passant par le métacentre transversal différentiel du navire; ce métacentre est souvent voisin du centre de flottaison.

Exemple : Un fort coup de roulis

Remarques : **a)** – Pour étudier le roulis, on simplifie le problème en admettant que l'axe du roulis passe par le centre de gravité du navire.

b) – Le roulis alternatif, qui incline le navire d'un bord puis de l'autre et ainsi de suite, est plus ou moins rapide et les rappels sont d'autant plus brutaux que le navire possède beaucoup de stabilité ; au contraire, le roulis est ample et lent si le navire possède peu de stabilité.

[Voir le mot Stabilité].

c) – L'amplitude du roulis alternatif est importante quand la période de rencontre oblique des lames est voisine de la période propre de roulis du navire ; un léger changement de cap peut diminuer de façon très sensible l'amplitude du roulis.

d) – Lorsqu'on est en train de s'incliner du côté du vent, on dit que c'est le roulis au vent.

e) – Lorsqu'on est en train de s'incliner du côté sous le vent, on dit que c'est le roulis de sous le vent.

f) – Rappeler au roulis c'est, après avoir pris une forte gîte du fait d'un coup de roulis sur un bord, revenir violemment sur l'autre bord.

2 – On appelle *roulis* [*absolument*] l'agitation d'un navire qui roule d'un bord sur l'autre, à bâbord et à tribord.

Remarques : **a)** – Des ailerons montés sur des axes perpendiculaires à la carène et qui peuvent pivoter dynamiquement de manière automatique, permettent de faire à peu près disparaître le roulis si la vitesse du navire est suffisamment grande.

b) – Sur les navires à passagers qui ne possèdent pas de stabilisateurs de roulis, il est d'usage d'adopter, à l'heure des repas, un cap qui permettra de réduire le roulis ; on dit alors plaisamment que l'on a pris une « *route alimentaire* ».

[Voir les expressions *Roulis paramétrique*, *Roulis synchrone*].

Roulis hollandais (en anglais « *dutch roll* ») : Suite d'oscillations transversales auto-entretenues parasites et répétitives, apparaissant sur certains avions en vol, induites après que le pilote a incliné son avion sur l'aile trop rapidement et que l'avion est parti « *en glissade* » ; le comportement de l'avion est alors déphasé par rapport aux actions du pilote sur les commandes dont il dispose ; certaines réponses désordonnées de l'avion en tangage, en roulis ou en lacet peuvent lui échapper.

Remarques : **a)** – Le roulis hollandais peut conduire à la perte de la maîtrise manuelle de l'avion.

b) – Le temps de réponse de la machine en commandes manuelles rend parfois contre-intuitives les actions qui seraient de nature à stopper les mouvements périodiques de l'avion autour de ses trois axes (de lacet, de roulis et de tangage).

c) – Les commandes de vol informatisées diminuent les risques de réactions inappropriées face au roulis hollandais, en éliminant les émotions dans la gestion

du vol.

d) – Une inclinaison latérale de l'avion provoque une sorte de glissade qui modifie la vitesse relative de l'avion par rapport à l'air ; l'avion a tendance à prendre sa position d'équilibre stable, perpendiculaire à sa route ; la série non désirée d'inclinaisons latérales d'un bord et de l'autre (roulis hollandais) doit être rapidement stoppée par des actions, soit sur les ailerons situés aux bords de fuite des ailes au moyen du manche, soit sur le gouvernail de direction au moyen du palonnier.

e) – De même, un mouvement de lacet peut induire un mouvement de roulis.

f) – Toute action qui modifie la stabilité autour de l'axe de lacet a un effet sur la stabilité autour de l'axe de roulis et réciproquement.

g) – Dans le cas d'une forte stabilité autour de l'axe de lacet (dérive de grande surface) par comparaison avec la stabilité autour de l'axe de roulis, un changement de cap entraîne un abaissement du nez de l'avion, une accélération de la vitesse et elle peut se terminer par une périlleuse descente en spirale si les corrections appropriées ne sont pas apportées.

h) – Dans le cas d'une faible stabilité autour de l'axe de lacet (dérive de petite surface) par comparaison avec la stabilité autour de l'axe de roulis (dièdre important), un changement de cap entraîne une élévation du nez de l'avion qui peut aboutir à un dangereux roulis hollandais, si les corrections appropriées ne sont pas apportées.

Roulis paramétrique (en anglais « *parametric rolling* ») : **1** – Phénomène survenant par mer de l'avant, observé sur de très gros navires porte-conteneurs, qui se traduit par un roulis prononcé associé à une impossibilité de tenir le cap assigné : le navire est irrésistiblement entraîné dans des embardées qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de degrés d'un bord ou de l'autre.

Remarques : **a)** – Le roulis paramétrique cause parfois la perte de centaines de conteneurs sur des très gros porte-conteneurs ; ces conteneurs chargés en pontée sont projetés à la mer après rupture du saisissage en raison de la violence du roulis.

b) – On estime à plusieurs milliers le nombre de conteneurs tombant à la mer chaque année, en raison du roulis paramétrique ou pour d'autres causes.

c) – Un conteneur projeté par dessus bord flottera à la surface de la mer pendant une durée moyenne d'environ trois mois, présentant un risque pour la navigation.

d) – Le phénomène du roulis paramétrique est considéré, depuis la fin des années 1990, comme un risque majeur apparu avec l'augmentation de la capacité des gros porte-conteneurs.

e) – Jusqu'à la fin des années 1990, on avait surtout étudié le comportement des navires dans le gros temps lorsqu'ils prenaient la mer de l'arrière ou de la hanche.

2 – La qualification de « *paramétrique* » vient de ce que ce phénomène survient lorsque certains des paramètres dont dépend le redressement du navire à la gîte atteignent certaines valeurs :

i) surface de la flottaison,

ii) enfoncement du navire au repos (tirant d'eau),

iii) hauteur du métacentre initial transversal au-dessus de la quille, ou module de stabilité initiale GM.

iv) période naturelle du roulis propre du navire,

v) vitesse de rencontre des vagues (composition de la vitesse-fond de chacun des différents trains de vagues et de la vitesse-fond du navire).

Remarques : **a)** – Le *roulis paramétrique* s'observe dans le mauvais temps, à vitesse parfois relativement modérée, mais toujours lorsque la mer vient de un à quatre quart de l'avant ; il s'observe principalement sur les très gros navires.

b) – Le passage successif des crêtes et des creux des vagues, de la proue à la poupe, crée des variations importantes du module de stabilité transversale, donc du moment du couple de redressement.

3 – Description du phénomène de roulis paramétrique :

i) Si le moment du couple de redressement est à son maximum (c'est-à-dire que le milieu du navire est dans un creux) alors que le navire est à la gîte d'un bord, le navire se redresse vivement en acquérant une fort moment cinétique ;

ii) emporté par son élan, il dépasse la position droite et il prend de la gîte de l'autre bord ;

iii) si le moment du couple de redressement est alors à son minimum (milieu du navire sur une crête) et que la vague qu'il rencontre tend à le faire gîter du même bord, la gîte prend une grande amplitude ;

iv) si, à ce moment-là, le navire est à nouveau dans un creux, le moment du couple de redressement est à son maximum et le navire se redresse très brutalement. car les paramètres du redressement sont devenus extrêmes.

Remarques : a) – Il en résulte que le navire subit une forte inclinaison à chaque coup de roulis, et que son mouvement de redressement est très rapide.

b) – Lorsque le roulis entre en résonance avec la mer, les coups de roulis d'un bord et de l'autre sont de plus en plus violents et le navire à la gîte manque à gouverner.

4 – Le roulis paramétrique peut apparaître brusquement et sans signes précurseurs à la suite de variations très faibles du cap du navire, ou de la direction, de la hauteur et de la période de la houle.

5 – L'apparition du roulis paramétrique est liée au tangage que peut subir le navire dans certaines circonstances de houle.

6 – Les formes très effilées et à fort dévers de l'avant d'une part, adoptées pour réduire la résistance à l'avancement et permettre une vitesse de l'ordre de 25 nœuds avec une consommation de mazout acceptable, les formes très larges de l'arrière d'autre part, nécessitées par le très grand diamètre de l'hélice, et la surélévation de la voûte au-dessus de l'hélice diminuent la longueur de la partie arrondie de la coque des très gros porte-conteneurs : ce sont des conditions favorables à l'apparition du roulis paramétrique.

7 – La rareté du phénomène du *roulis paramétrique* entraîne souvent un manque d'expérience du personnel de veille à la passerelle et cela explique les mauvaises décisions qu'il peut prendre, par exemple en réduisant intuitivement l'allure de la machine alors qu'une diminution de la vitesse, même très faible, peut être un facteur aggravant.

Remarques : a) – Lorsqu'une crête de vague se trouve au milieu du navire, le couple de redressement est très supérieur à ce qu'il sera quelques secondes plus tard lorsque les crêtes se trouveront à la proue et à la poupe du navire, son milieu étant dans un creux.

b) – Le *roulis paramétrique* peut engendrer une amplitude de roulis double ou triple de l'amplitude observée en cas de roulis synchrone ; les mouvements du navire sont alors susceptibles d'entraîner le désarrimage de la cargaison en pontée, ou même des déformations de sa coque.

8 – Une longueur de coque de l'ordre de 400 mètres, telle que celle des très gros porte-conteneurs, associée à une vitesse de 25 nœuds du navire dans le sens opposé à celui de la propagation de la houle, peuvent faire que lorsque la poupe arrive sur une crête de vague, la proue est déjà sur la crête qui suit.

Remarques : a) – La sensibilité au roulis paramétrique dépend de la fréquence de la rencontre avec la houle, de l'amplitude des variations du module de stabilité

statique transversal GM (qui entraîne une variation du couple de redressement) et éventuellement de l'amortissement dynamique du roulis, par exemple grâce aux stabilisateurs de roulis extérieurs.

b) – La stabilité statique que l'on étudie traditionnellement en cours de calcul d'assiette dans les écoles de navigation est différente de la stabilité dynamique à la mer, dans le mauvais temps.

[Voir l'expression *Roulis synchrone*].

Roulis synchrone : Le *roulis synchrone* se produit dans le mauvais temps, souvent par mer de trois quarts arrière, lorsque la période propre de roulis du navire est égale à la période de rencontre des crêtes des vagues.

Remarques : **a)** – Le *roulis synchrone* et le *roulis paramétrique* sont des roulis de grandes amplitudes caractérisés par une apparition assez soudaine pour des variations faibles des conditions extérieures.

b) – Le *roulis synchrone* s'observe principalement mer de l'arrière et le *roulis paramétrique* par mer de l'avant.

[Voir l'expression *Roulis paramétrique*].

Roulure : Vice du bois, notamment du chêne, qui consiste en une fente à peu près circulaire et dont l'effet est de détacher presque entièrement le cœur de l'arbre du bois de sa circonférence.

Roupie : Monnaie des Indes Orientales.

Exemples : Roupie d'or ; roupie d'argent ; cela coûte mille roupies.

Roupie : Goutte d'eau qui distille de la tête et qui pend au nez.

Exemples : Avoir la roupie au nez ; les vieilles gens sont sujets à la roupie.

Roupieux : Qui a souvent la roupie au nez.

Exemples : Avoir le nez roupieux ; un vieux roupieux.

Roupiller : [*Familier*] Sommeiller à demi.

Exemple : Il n'a fait que roupiller pendant toute la conversation.

Rousseau : [*Familier*] Homme qui a le poil roux.

Roussi (en anglais « *whitened* ») : On dit qu'un morceau de toile à voile est roussi, qu'une voile est roussie quand, à l'usage, la toile est brûlée par les expositions alternées au Soleil et à la pluie.

Rousette : Espèce de chien de mer, dont la peau sert aux gainiers à couvrir des étuis, boîtes, etc.

Rousette : Synonyme de *rougette*.

Remarque : Il s'agit d'une sorte de grosse chauve-souris.

Roussi : **1** – Cuir qui vient de Russie, qui est teint en rouge, et qui a une odeur forte.

Exemples : Cuir de roussi ; des bottes de roussi ; cela sent le cuir de roussi.

2 – Il signifie aussi l'odeur désagréable de ce qui brûle.

Exemples : Odeur de roussi ; il y a quelque chose qui brûle, on sent le roussi.

Roussi (en anglais « *whitened* ») : On dit qu'un morceau de toile à voile est roussi, qu'une voile est roussie quand, à l'usage, la toile est brûlée par les expositions alternées au Soleil et à la pluie.

Rouster (en anglais « *to woold* ») : **1** – Synonyme d'amarrer, de lier, de réunir étroitement l'une à l'autre deux pièces de bois au moyen d'une rousture.

Remarque : On rouste également une pièce de bois seule mais fendue accidentellement, ou tout autre objet dont on veut, par là, augmenter la solidité.

2 – [*Au figuré et familier*] Frapper ou battre, en parlant d'êtres animés.

Remarque : On dit aussi « *mettre une rouste* » à quelqu'un.

Rousture (en anglais « *woolding* ») : **1** – Amarrage de type *bridure*, consistant en des tours multipliés et serrés d'un filin (ligne, quarantenier, bitord) destiné à relier entre eux deux ou plusieurs espars ou autres pièces de bois qui se touchent, ou à consolider et fortifier une pièce de bois en serrant contre elle une autre pièce de bois.

Remarque : Quand les espars ne se touchent pas, cet amarrage s'appelle une *velture*.

2 – Les tours d'une *rousture*, surtout s'il s'agit de mâts d'assemblage, sont contenus par des petits clous à tête plate.

3 – Les bouts du cordage d'une *rousture* sont, non pas noués, mais passés ou pris en dessous des tours, et serrés et retenus par ceux-ci.

4 – Quand on a passé tous les tours, on raidit parfois l'amarrage par des coins.

5 – Quelquefois, on nomme aussi *roustures* des amarrages faits sur deux filins. [Voir les mots *Génope*, *Velture*, *Trésillonner*, *Bridure*].

Route : 1 – Voie de communication d'une certaine importance et généralement pourvue d'un revêtement, qui permet la circulation des voitures et d'autres véhicules en particulier hors des agglomérations.

Exemples : Route pavée, empierrée, bitumée, goudronnée ; une route de terre ; route nationale, départementale ; route à grande circulation ; une route à deux, à trois, à quatre voies ; une route fréquentée ; une route fermée à la circulation, une route barrée ; la chaussée, les accotements d'une route.

[Voir le mot *Rue*].

2 – Itinéraire, trajet que l'on suit pour aller d'un point à un autre, par terre, par mer ou par air ; direction prise à cet effet.

Remarques : **a)** – [Par analogie] On appelle « *la route du soleil* » son déplacement dans le ciel.

b) – La « *route des épices* » est le nom donné à différents itinéraires qui reliaient, depuis l'Antiquité, l'Orient au bassin méditerranéen et par lesquels étaient acheminées les épices, par terre ou par mer.

c) – La « *route de la soie* » réseau de voies commerciales terrestres puis maritimes allant de la Chine aux rives de la Méditerranée, par lequel transitait la soie du II^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'au XV^e siècle.

d) – La « *route des Indes* » voie maritime ouverte par Vasco de Gama (1469-1524) à la fin du XV^e siècle, reliant le Portugal aux Indes par le Cap des Aiguilles, au Sud de l'Afrique.

Route (en anglais « *course* », « *ship's way* ») : **1** – Trajet que l'on a suivi, que l'on suit ou que l'on doit suivre pour se rendre d'un point à un autre.

Remarques : **a)** – La route, en ce sens, exprime à la fois :

i) la distance parcourue entre le point d'origine (ou point de départ) et le point de destination (ou point d'arrivée),

ii) l'angle constant par rapport au méridien mobile, adopté pendant le parcours entre le point d'origine (ou point de départ) et le point de destination (ou point d'arrivée).

b) – La route en ce sens est une route loxodromique.

c) – Selon la projection adoptée pour construire la carte que l'on va utiliser, la route peut être représentée sur la carte par un droite ou par une courbe quelconque ; sur une carte conforme, par exemple sur une carte dite « *de Mercator* », la route est représentée par une droite.

d) – La distance parcourue à la surface de la Terre (sur terre, en mer ou dans les airs) n'est pas nécessairement la distance la plus courte entre le point d'origine (ou point de départ) et le point de destination (ou point d'arrivée), sauf si le point de départ et le point d'arrivée sont situés tous les deux sur la ligne équatoriale ou

sur le même méridien.

2 – Direction horizontale que suit un navire quand il marche.

Remarques : a) – En réalité on entend par « *la route* » la direction prescrite sur laquelle le navire se déplace, ou s'il en est empêché par une cause quelconque, celle dont il se rapproche le plus possible.

b) – Comme pour le *point* on considère d'une part, la *route estimée* que l'on aurait suivie entre un point observé et un point estimé et d'autre part, la *route vraie* qui joint deux points observés.

c) – Connaissant la latitude et la longitude du point de départ, la route estimée suivie par le navire sert, avec la vitesse estimée, à déterminer la latitude et la longitude estimées du point d'arrivée : on obtient la position estimée à chaque instant par l'entretien de l'*estime*.

d) – Quand on a suivi plusieurs routes successives dans des directions différentes et à des vitesses différentes et qu'on veut les réduire en une seule route pour connaître la position finale, on y parvient par l'opération dite *réduction des routes*.

3 – Dans la marine, la route est un angle repéré par rapport au méridien et elle est comptée dans le sens direct (sens des aiguilles d'une montre) de 0° à 360°, à partir du Nord vers l'Est.

[Voir l'expression *Faire valoir la route*].

Remarque : Jadis, les routes étaient comptées en quarts à partir d'un point cardinal ou d'un point inter-cardinal ; naguère, elles étaient comptées en degrés, soit à partir du Nord vers l'Est ou vers l'Ouest, soit à partir du Sud vers l'Est ou vers l'Ouest.

Exemples : Une route N 20° W est maintenant comptée 340° ; une route N 20° E est maintenant comptée 020° ; une route S 20° W est maintenant comptée 200°.

4 – Un navire qui, durant toute sa marche, suit un même *rumb de vent*, c'est-à-dire une même route par rapport au Nord du monde, décrit une *loxodromie* ; cette ligne loxodromique qui coupe tous les méridiens sous le même angle a l'aspect d'une spirale à la surface du globe terrestre, sauf si le navire suit une route, soit vers le Nord ou vers le Sud sur un méridien, soit vers l'Est ou vers l'Ouest sur la ligne équatoriale ou sur un même parallèle.

Remarque : Un navire qui suit une route Est ou Ouest sur la ligne équatoriale, ou une route Nord ou Sud sur un méridien, décrit un grand cercle de la sphère terrestre ; s'il suit une route Est ou Ouest sur un parallèle quelconque, il décrit un petit cercle de la sphère terrestre.

5 – Sur une carte marine construite en projection dite *de Mercator*, toutes les loxodromies sont représentées par des lignes droites.

Remarques : a) – C'est l'une des propriétés les plus remarquables et les plus utiles de la projection de Mercator.

b) – C'est en vertu de cette propriété et de la propriété de conformité de la projection de Mercator que l'on peut tracer sur la carte marine le relèvement d'un amer observé d'un navire sous la forme d'un segment de droite tiré à partir de l'image de l'amer, et que l'on peut supposer que la position de l'observateur, sur la carte, se situait sur cette droite au moment de l'observation.

6 – Un navire qui parcourt un *arc de grand cercle* quelconque sur le globe terrestre suit une route appelée *orthodromie* ; l'angle de route varie avec le chemin parcouru si la latitude et la longitude varient entre le point de départ et la point d'arrivée ; si le navire décrit la ligne équatoriale, un parallèle ou un méridien, il tient un angle de route constant, selon les cas Est ou Ouest et Nord ou Sud.

7 – Dire pour un navire à la cape ou en panne, que *la dérive vaut la route* signifie que ce navire ne fait aucun chemin par l'avant, mais seulement par le travers sous

le vent, ou dans la direction et le sens de la dérive.

8 – [Au figuré] On appelle *route* la conduite qu'on adopte en vue d'arriver à quelque fin, ou parfois les moyens qui mènent à quelque fin.

Exemples : Il a pris *la bonne route* pour arriver aux dignités ; il a suivi la route de ses ancêtres.

Remarque : On dit aussi : « *la route des dignités* » ; « *la route des honneurs* » ; « *la route de la gloire* » ; « *la route de la vertu* » ; « *la route du ciel* » ; « *la route du salut* » ; etc.

Route (En – !) : **1** – À l'interrogation « *le cap ?* » le timonier répond « *en route !* » si le cap du navire, à ce moment précis, est exactement celui qui a été prescrit.

Remarque : Si le cap réel n'est pas exactement le cap prescrit au moment où quelqu'un lui a posé la question, le timonier répond par exemples et selon les cas : « *cinq à gauche* » ou « *dix à droite* » ; c'est-à-dire que le cap, à ce moment précis, était 5 degrés à gauche du cap prescrit, ou 10 degrés à droite du cap prescrit.

2 – L'ordre « *en route* » demande au timonier de se maintenir au cap prescrit, ou d'y revenir s'il s'en est écarté (en anglais « *steer the course !* »).

3 – Un navire à voiles est *en route*, porte *en route*, quand le vent lui permet de gouverner à l'air de vent prescrit (rhumb) et qu'il le fait.

[Voir les mots *Cap*, *Rhumb* et l'expression *Air de vent*].

4 – « *Remettre en route* » c'est reprendre la route prescrite (le rumb prescrit) après qu'on s'en est écarté pour une raison quelconque, que l'on soit sur un navire à voiles ou sur un navire à propulsion mécanique.

Route (Faire –) (en anglais « *to be underway* ») : Selon le RIPAM (*Règlement international pour prévenir les abordages en mer*) l'expression « *faisant route* » s'applique à tout navire qui n'est ni à l'ancre, ni amarré à terre, ni échoué (en anglais « *the word "underway" means that a vessel is not at anchor, or made fast to the shore, or aground* ») [Règle 3 i].

Route (Faire fausse –) : **1** – À la mer, c'est se détourner de la route que l'on prenait et en prendre une différente, par erreur ou volontairement, par exemple pour se dérober à la poursuite d'un ennemi à la faveur de la nuit.

2 – [Au figuré] Il signifie *s'écarter de son droit chemin*, sans le vouloir.

Route (Faire valoir la –) : Voir l'expression *Faire valoir la route*.

Route-fond : **1** – Ligne que suit un navire par rapport au fond de la mer quand il est en marche ; la *route-fond moyenne* parcourue est la ligne qui joint deux positions observées successives du navire (observations astronomiques, relèvements d'amers, relevés des indications du récepteur GPS, etc.).

2 – On définit la *route-fond* par rapport au Nord ; le Nord de référence est le Nord géographique, c'est-à-dire la direction du méridien du lieu.

Remarque : On dit aussi « *route du monde* ».

Route libre : Circonstance où le navire adopte la vitesse maximum que sa machine ou sa voilure peut lui donner.

Route du monde : La *route du monde* est la route suivie par le navire à la surface du globe.

Remarques : **a)** – La route du monde est également appelée *route-fond*.

b) – Corriger le cap du compas de sa variation, et tenir compte de la dérive due au vent, puis tenir compte du courant afin d'estimer la route du monde s'appelle « *faire valoir la route* ».

Route-surface : **1** – Direction dans laquelle le navire rencontre l'épaisseur d'eau dans laquelle sa carène est immergée ; la route surface est mesurée à partir du méridien mobile du navire, du Nord vers l'Ouest, de 0° à 360°.

2 – La *route-surface* peut s'apprécier à la vue, en observant au moyen du compas

et d'un taximètre la direction par rapport au Nord de la *houache* du navire que l'on aperçoit sur la mer après le passage du navire.

[Voir les mots *Houache*, *Sillage*].

3 – L'angle entre le *cap* du navire et sa *route-surface* est appelé *dérive due au vent*.

4 – En pleine mer, lorsque le navire suit une route constante à vitesse constante et que l'on connaît la direction et la vitesse du courant moyen qu'il subit, on peut estimer la route du monde par une construction graphique sur la carte marine : le vecteur représentant la route-fond (ou *route du monde*) est la somme vectorielle du vecteur représentant la route-surface et du vecteur représentant le courant.

5 – En manœuvre, l'orientation du cap par rapport à la route-surface détermine le sens de l'embarquée que subirait spontanément le navire en l'absence de gouvernail.

Routier : 1 – [*Jadis*] Livre contenant un recueil de cartes marines, des vues des côtes ou des terres et des instructions sur la navigation dans les parages décrits par ce livre (en anglais on disait « *sailing directions* »).

2 – Actuellement, on appelle *routier* une carte à petite échelle, couvrant une étendue de mer considérable et permettant de tracer les routes du début à la fin d'une traversée.

Exemple : Un routier de l'Atlantique Nord.

Remarques : **a**) – Des cartes de détails à plus grande échelle sont utilisées parallèlement au routier pour la navigation quotidienne, afin de pouvoir entretenir l'estime et de porter les points observés.

b) – Au milieu des océans, on utilise parfois à côte des routiers, de simples *canevas* (dits *canevas de Mercator*) à assez grande échelle, établis pour la latitude à laquelle on navigue et qui comportent seulement les tracés des méridiens et des parallèles selon la méthode des cartes marines, mais sans aucune représentation de la terre ni aucune sonde.

Routine : 1 – Capacité, faculté acquise plutôt par habitude, par une longue expérience que par le secours de l'étude et des règles.

Exemples : Il n'a jamais étudié cet art à fond mais il a acquis une sorte de routine ; il fait cela par routine.

Remarques : **a**) – L'acquisition des routines peut être accélérée par le contact avec des praticiens expérimentés, par la pratique de modèles semblables à échelle réduite ou par l'usage de simulateurs électroniques.

b) – Le mot *routine* n'a pas le caractère péjoratif et vieilli que lui attribue le Dictionnaire de l'Académie française, 9^{ème} édition (J.O. de la République française, édition des documents administratifs du 28 décembre 2017).

c) – On emploie parfois l'anglicisme « *procédure* » à la place du mot français « *routine* » ; en français, une *routine* a un caractère technique et opérationnel alors qu'une *procédure* a plutôt un caractère d'obligation, notamment administrative.

2 – Usage consacré depuis longtemps de faire une chose, toujours de la même manière.

[Voir les mots *Procédure*, *Protocole* et l'expression *Compétence émotionnelle*].

3 – Manière de procéder éprouvée que l'on reproduit quand les circonstances l'imposent ou parfois lorsqu'elles s'y prêtent.

Remarque : Une suite de routines est un *protocole*.

4 – Capacité acquise plus par l'expérience et l'usage de règles pratiques que par la réflexion ou l'étude de règles techniques ; on peut appliquer des routines sans s'éclairer par la théorie.

Remarques : a) – Les routines, codifiées ou tacites, sont des réponses adaptées à diverses situations particulières.

b) – L'apprentissage des routines s'appelle la *formation* pour les humains, le *dressage* pour les animaux ; il fait appel à la mémoire.

[Voir le mot *Anxiété*].

5 – La limite de la *pratique routinière* est atteinte lorsque la situation actuelle ne correspond pas exactement à l'une de celles qui ont été rencontrées dans le passé ; dans un tel cas, l'opérateur va improviser, au hasard, une réponse qui peut-être adaptée.

Si les conditions initiales ont une grande importance sur le résultat final ou si un imprévu survient, l'opérateur peut être confronté à une situation qu'il ne saura pas maîtriser.

Exemple concret de routine dangereuse : C'était alors qu'il n'y avait pas la profusion de feux actuelle et avant la généralisation de ces navigateurs électroniques, couplés à un récepteur GPS, qui affichent une carte marine sur un écran : certains petits navires désirant entrer de nuit à La Rochelle-Ville, en provenance de la pointe de Chef-de-Baie, mettaient le cap sur Angoulins jusqu'à ce que le feu blanc postérieur de l'alignement au 059° du chenal d'entrée à La Rochelle-Ville, un moment masqué par la tour de la Chaîne, redevienne visible entre les deux tours, au-dessus du feu antérieur ; à ce moment, ils changeaient de cap pour venir sur l'alignement au 059° des deux feux blancs.

La première fois qu'elle a dû entrer dans le bassin des chalutiers de La Rochelle en provenance du chantier de construction, la grosse vedette des Affaires Maritimes « *Gabian* » est arrivée avec de l'avance sur la marée ; elle a attendu l'heure d'ouverture des portes du bassin de La Rochelle-Ville, accostée au rond-point de l'entrée du sas de La Pallice, au pied du Bureau du Port.

La « *Gabian* » allait beaucoup plus vite que la « *Marjolaine* » qu'elle remplaçait ; ayant appareillé de La Pallice pour arriver à l'ouverture des portes du bassin des chalutiers, elle s'est retrouvée à talonner sur les roches de la pointe des Minimes avant de s'apercevoir que l'un des feux d'alignement du chenal de La Rochelle-Ville était accidentellement éteint ; c'était le feu sur lequel elle comptait pour décider de changer de route, comme cela se faisait *par routine*.

6 – [*Par extension*] Manière habituelle de procéder dans tel ou tel domaine.

Exemples : Ne vous inquiétez pas, c'est la routine ; un contrôle, une visite de routine (ordinaire) ; une enquête de simple, de pure routine (périodique).

Routinier : Celui qui se conforme à une routine, agit toujours de manière semblable.

Exemple : Il est devenu très routinier.

Routoir : Lieu où l'on fait rouir le chanvre.

Rouverin : Un *fer rouverin* est rempli de gerçures et il peut se casser à chaud sous le marteau après qu'on l'a fait rougir au feu ; il est difficile à travailler.

Remarque : Le mot *rouverin* est un terme de métallurgie ; il ne s'emploie que dans l'expression « *un fer rouverin* » qui désigne un fer contenant un excès de soufre.

Rouvraie : Lieu planté de chênes rouvres.

Rouvre : Chêne rustique très commun en Europe occidentale, dont les glands sont dépourvus de pédoncule et dont les feuilles ont un long pétiole.

Remarques : a) – Le mot *rouvre* est surtout employé en apposition.

Exemple : Une forêt de chênes rouvres.

b) – Le chêne *rouvre* est aussi appelé *chêne sessile*.

Roux : Qui est de couleur entre le jaune et le rouge.

Exemples : Poil roux ; cheveux roux ; barbe rousse.

Remarque : Les jardiniers appellent *vents-roux* des vents d'avril froids et secs qui font tort aux arbres fruitiers ; voilà sans doute pourquoi on appelle la Lune d'avril, « la *Lune rousse* ».

[Voir l'expression *Lune rousse*].

Roxolans : Fraction des Alains établie entre la Caspienne et la mer Noire.

[Voir le mot *Alain*].

Royal : Qui appartient à un roi ; tel qu'il convient à un roi.

Remarques : **a)** – La *maison royale*, se dit pour signifier tous les princes et toutes les princesses du sang royal.

b) – *Famille royale*, se dit ses enfants et petits-enfants du roi régnant, en ligne masculine ; il se dit aussi des enfants et petits-enfants du roi défunt, nés avant sa mort ou peu de temps après sa mort.

c) – *Abbaye royale, corderie royale, fontaine royale, etc.*, se disent d'établissements de fondation royale, c'est-à-dire créés à partir de fonds royaux, ou dotés par le roi de revenus fonciers.

d) – Des *lettres royaux* sont des lettres émanées de l'autorité royale.

e) – *Royal* signifie aussi, juste, généreux, libéral, honnête, et c'est à peu près en ce sens que, dans le style familier, on dit d'un homme que c'est un *royal homme* ; et d'une femme que c'est une *royale femme*.

Royale (La –) (en anglais « *The Navy* ») : Certains utilisent l'expression « *la Royale* » pour désigner la Marine Nationale française.

Remarque : On peut admettre que cette appellation a pour origine le fait que l'État-Major de la Marine Nationale, sous les républiques, a été implanté *rue Royale* à Paris.

Royallieu : 1 – Site d'un camp de prisonniers ouvert en France à Compiègne (Oise) par le Sicherheitsdienst (en abrégé SD) allemand, en juin 1940, qui fut ensuite utilisé comme camp de transit jusqu'en août 1944.

[Voir le mot *Sicherheitsdienst*].

Remarques : **a)** – L'ancienne caserne de Royallieu a été transformée par les Allemands, en juin 1940, en camp de regroupement des prisonniers de guerre français et britanniques capturés pendant la campagne de France.

b) – Par la suite, la caserne a servi de camp de transit pour les prisonniers qui attendaient d'être déportés en Allemagne ou en Pologne.

c) – Le camp de Royallieu ne dépendait que du service de sécurité allemand SD (*Sicherheitsdienst*), et pas de l'administration française.

d) – Le premier train de détenus de Royallieu déportés vers le camp de concentration d'Auschwitz en Pologne, est parti le 27 mars 1942 ; d'autres détenus ont été déportés vers les camps de concentration de Mathausen en Autriche, Ravensbrück en Allemagne près de Berlin, Buchenwald en Allemagne près de Weimar, Dachau en Bavière, Oranienbourg-Sachsenhausen en Allemagne près de Berlin, Mathausen en Autriche, Neuengamme en Allemagne près de Hambourg, etc.

2 – Après la guerre, la caserne de Royallieu a servi de centre d'*instruction* pour les appelés du contingents incorporés dans l'Armée de l'Air.

3 – La caserne de Royallieu a hébergé le 58^{ème} régiment de commandement et de transmissions dans les années 1970.

4 – La caserne de Royallieu a hébergé le 51^{ème} régiment de transmissions dans les années 1980.

5 – L'armée s'est retirée du site de Royallieu en 2008.

Royal mail ship : Expression anglaise désignant un navire subventionné par le gouvernement britannique pour le transport, de ports en ports, de la « *malle* » des lettres et des

dépêches.

Remarques : a) – Les Anglais écrivent « *mail* » pour transcrire phonétiquement le mot français « *malle* » qui désigne la *malle des lettres* ; ils prononcent *mail* de la même façon que les Français disent *malle* ; en anglais, le mot *mail* est du genre grammatical neutre ; en français, le mot *malle* est du genre grammatical féminin.

b) – L'expression « *Royal Mail Ship* » utilisée par les Anglais correspond au mot français *paquebot*, lui-même issu de l'expression anglaise « *packet boat* » qui signifie « *bateau qui transporte les plis postaux* ».

c) – Le sigle consacré de l'expression « *Royal Mail Ship* » est « *RMS* ».

d) – Le « *RMS Titanic* » (269 de long) de la compagnie britannique *White Star Line* a sombré le 15 avril 1915 en Atlantique Nord, lors de son voyage inaugural, après avoir heurté un iceberg par 41°46' N et 50°14' W.

e) – Le « *RMS Queen Mary* » (311 m de long) de la compagnie britannique *Cunard Line* a transporté la poste entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique de 1936 à 1967.

e) – Le « *RMS Queen Elizabeth 2* », en abrégé « *RMS QE2* », (293 m de long) de la compagnie britannique *Cunard Line* a transporté la poste entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique de 1969 à 2008 ; il a été remplacé par le « *RMS Queen Mary 2* », en abrégé « *QM2* », (345 m de long) construit aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire pour la *Cunard Line*, entré en service en 2004.

Royal Navy : Marine militaire anglaise, permanente depuis 1546 sous le roi Henri VIII Tudor (1491-1547)

Remarques : a) – Les bâtiments de guerre de la Royal Navy arborent le *White Ensign* à la poupe.

b) – Les autres bâtiments britanniques, y compris ceux des forces auxiliaires, arborent le *Blue Ensign* si le commandant est officier de réserve de la Royal Navy.

c) – Les navires de commerce, de pêche ou de plaisance britanniques arborent le *Red Ensign*.

Royaume : État régi, gouverné par un roi ou par une reine.

Royaume-Uni (en anglais « *United Kingdom* » parfois « *UK* ») : Abréviation de l'expression « *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* » (en anglais : « *United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland* »).

Remarques : a) – Les quatre *nations* constitutives du Royaume-Uni sont l'Angleterre (en anglais « *England* »), l'Écosse (en anglais « *Scotland* »), le Pays de Galles (en anglais « *Wales* ») et l'Irlande du Nord (en anglais « *Northern Ireland* »).

b) – Le royaume d'Angleterre (incluant le Pays de Galles) a formé avec le royaume d'Écosse, en 1707, le « *Royaume de Grande-Bretagne* ».

c) – Le royaume de Grande-Bretagne (incluant le Pays de Galles et l'Écosse) a formé avec le royaume d'Irlande, en 1800, le « *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande* ».

d) – À l'issue de la guerre d'indépendance de l'Irlande et après la séparation de l'Irlande du Nord du reste de l'Irlande, le Royaume-Uni est devenu officiellement en 1927 le « *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* ».

Royaux (en anglais « *royal sails* ») : On donne quelquefois ce nom à certaines voiles, notamment aux *cacatois* et aux *papillons*.

Rozeboom : Voir l'expression *Roozeboom* (*Diagramme de –*).

[Avec 2 fois deux « *o* » à *Roozeboom*].

Rrom : 1 – Les Rroms se désignent eux-mêmes sous les appellations de *Rrom*, de *Manouche*, de *Sinté* ou de *Kalé*.

Remarques : a) – Les appellations *Tsigane* ou *Gitan* leur sont imposées de l'extérieur.

b) – Les Rroms se considèrent comme des usufruitiers de la Terre ; ils ne recherchent aucun pouvoir autre que celui qu'ils peuvent avoir sur eux-mêmes.

c) – Les Rroms, qui sont des gens du voyage, appellent *gadgé* les sédentaires qui habitent les villes et les villages et qui inventent une loi chaque semaine pour contraindre leurs concitoyens à vivre à leur façon.

2 – Les Rroms sont d'origine indienne ; il sont arrivés en Europe par l'Asie Mineure et le Bosphore ; on compte environ 12 millions de Rroms en Europe, dont environ 500 000 en France.

Remarques : a) – Les Rroms européens sont sédentaires à 96 pour 100.

b) – Les Rroms se subdivisent en *orientaux* (la grande majorité) ; en *Sintés* (ou *Manouches*) ; en *Kalés* (ou *Gitans*) ; en *Gypsies* (ou *Romanichels*).

c) – Le peuple Rrom n'est pas attaché à un territoire, mais il est lié par une conscience identitaire, une origine, une culture et une langue communes.

d) – Le mot « *Rrom* » vient du *rromani* qui est la langue du peuple rrom ; en *rromani*, il prend deux « *r* ».

e) – Le mot « *rrom* » a été emprunté de fraîche date au *rromani* et comme pour tous les emprunts récents, on utilise l'orthographe de la langue d'origine et on décline selon les règles de la langue d'arrivée : un *Rrom*, deux *Rroms*.

RSHA : Voir Sipo-SD.

R-tex : 1 – On appelle « *tex résultant* » ou « *R-tex* » la masse en grammes de 1000 m de fil ou de cordage terminé (tortillé, commis ou tressé).

2 – Pour un cordage, le titre en *R-tex* est la masse d'une longueur de 1000 mètres de ce cordage.

3 – Pour un fil à filet, le titre en *R-tex* est la masse d'une longueur de 1000 mètres de ce fil à filet.

[Voir les mots *Tex* et *Denier*].

Remarque : Équivalence **m/kg – R-tex** (voir tableau ci-dessous)

Mètres par kilogramme	R tex
1 000	1 000
1 110	900
2 220	450
3 330	300
4 440	225
6 660	150
10 0000	100

RTT : Voir l'expression *Réduction du temps de travail (RTT)*.

Ru : Canal fourni par un petit ruisseau, ou par une saignée faite à une rivière.

Rubalise : Ruban de signalisation ou de balisage, habituellement en plastique ou en textile, montrant souvent deux couleurs vives en bandes obliques alternées rouge et blanc, jaune et blanc, bleu et blanc ou vert et blanc mais il peut aussi être personnalisé.

Remarques : a) – La marque *Rubalise* a été déposée et enregistrée ; elle appartient à la société *Cap-Ouest.bzh* implantée à 29910 Trégunc, près de Concarneau, dans le Finistère, spécialisée dans le marketing et la publicité.

- b)** – La société *Cap-Ouest* propose à la vente par internet du matériel de signalisation et de balisage, des accessoires en textile, des goodies, des flyers, des affiches, etc..
- c)** – Le mot *rubalise* est une contraction des mots *ruban* et *balise*.
- d)** – La rubalise sert principalement à la délimitation temporaire de zones particulières ou de parcours conseillés ou obligatoires.
- e)** – La rubalise est employée pour la signalisation des chantiers ou des travaux en cours, pour baliser des périmètres de sécurité, des zones de danger ou des zones sans risques.
- f)** – La rubalise se vend en bobines de 100 mètres ; elle est bon marché.
- g)** – La rubalise est réutilisable mais elle est aussi biodégradable et compostable.
- h)** – On dit *rubalise* ou *ruban Ferrari* ou *ruban de chantier*.

Ruban : Tissu de soie, de fil, de laine, etc. qui est plat et mince et qui, ordinairement, n'a guère davantage que trois ou quatre doigts de large.

Ruban légendé : Dans la marine nationale, ruban de couleur noire, surchargé du nom d'un bâtiment en lettres d'or majuscules, d'une unité basée à terre ou encore de l'expression « *MARINE NATIONALE* ».

Remarques : **a)** – Le bonnet des matelots et des quartiers-mâîtres de la marine nationale est entouré par un ruban noir légendé de lettres capitales dorées, de manière à ce que l'on puisse y lire le nom du bâtiment ou de l'unité auquel appartient le matelot ou le quartier-maître qui porte le bonnet.

b) – Les matelots ou quartiers-mâîtres qui n'ont pas d'affectation sur un bâtiment particulier portent sur leur bonnet un ruban noir sur lequel est écrite en lettres capitales dorées l'expression « *MARINE NATIONALE* », ou parfois le nom d'une unité basée à terre (par exemple le nom d'une base aérienne).

c) – Le bonnet à pompon rouge des matelots ou quartiers-mâîtres est appelé familièrement le *bâchi*.

Rubicon : Fleuve côtier du Nord de l'Italie, dans la région d'Émilie-Romagne à l'Est de la plaine du Pô, orienté approximativement Ouest-Est.

Remarques : **a)** – À partir de 59 av. J.-C., le Rubicon servit de frontière entre l'Italie romaine et la province de la Gaule cisalpine.

b) – Le Sénat romain avait interdit au général Jules César (100 - 44 av. J.-C.) de franchir le Rubicon du Nord au Sud avec ses légions pour éviter un affrontement avec Pompée.

c) – César traversa le Rubicon le 11 janvier 49 av. J.-C. avec la XIII^{ème} légion en déclarant, selon Suétone (70 - 122) : « *ālĕa jactā est* » ce qui veut dire « *les dés sont jetés* » ; cette décision allait déclencher une guerre civile entre lui-même et le général Pompée (106 - 48 av. J. - C.) dont César sorti vainqueur.

d) – [Au figuré] Aujourd'hui, l'expression « *franchir le Rubicon* » signifie prendre une décision risquée et courageuse et en assumer toutes les conséquences.

Rubicond : Rouge.

Remarque : Il n'est guère d'usage qu'en ces phrases : visage rubicond, face rubiconde et il ne se dit guère sérieusement.

Rubidium : Métal alcalin blanc argenté, mou à température ambiante, qui s'enflamme spontanément (auto-inflammation) au contact de l'air à une température inférieure à la température ambiante et qui réagit violemment avec l'eau.

Remarques : **a)** – Symbole Rb

b) – Numéro atomique 37

c) – Masse atomique 85,48

d) – L'isotope naturellement radioactif du rubidium est utilisé pour dater certaines

roches par une méthode de géochronologie absolue.

e) – Le rubidium forme des amalgames avec le mercure et des alliages avec l'or, le fer, le césium, le sodium ou le potassium mais pas avec le lithium.

Rubis : Pierre précieuse transparente et d'un rouge plus ou moins vif.

Remarques : **a)** – Celui qui est d'un rouge léger, s'appelle rubis balais.

b) – Celui qui est d'un rouge mêlé d'une légère teinte de jaune, s'appelle rubis spinelle.

c) – On dit parmi les buveurs de vin rouge *faire rubis sur l'ongle* lorsque, après avoir bu tout le vin qui est dans le verre, on penche le verre sur l'ongle et qu'il n'en tombe qu'une petite goutte sans qu'elle s'épanche.

d) – On dit familièrement « *faire payer rubis sur l'ongle* » pour dire « *faire payer exactement et avec la dernière rigueur* ».

e) – En Chimie, on se sert du mot *rubis* pour signifier des préparations rouges.

Remarque : C'est ainsi que l'on dit : *rubis de soufre, rubis d'arsenic*.

Rubord : En charpente navale, on appelle *rubord* le premier rang des ais, planches ou bordages d'un bateau de rivière qui se joint à la semelle, ou sole et qui est la première pièce qui s'élève du fond du bâtiment.

Remarques : **a)** – Le deuxième rang de ces planches s'appelle le deuxième bord, le troisième rang est le troisième bord, et le dernier qui joint le dessous du platbord s'appelle sous-barque.

b) – Sur les navires de mer, on appelle *galbord* la première virure à partir de la quille ; elle correspond à la virure de *rubord* pour les bateaux de rivière.

[Voir les mots *Bordage, Virure, Galbord, Râblure, Quille, Semelle, Ribord*].

Rubrique : **1** – Il se dit ordinairement en parlant des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge.

2 – On appelle aussi *rubriques* certaines petites règles qui sont imprimées ordinairement en rouge dans le corps du bréviaire et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales.

3 – On appelle aussi *rubriques* des méthodes, des règles, des pratiques anciennes.

Rubrique : On appelle ainsi une sorte de *craie rouge* dont les Charpentiers teignent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir.

Ruche : **1** – Abri fabriqué en bois, en paille ou en terre et destiné à recevoir une colonie d'abeille.

2 – Synonyme de *carcasse* [d'un navire].

Rude : **1** – Âpre au toucher et dont la superficie est inégale et dure.

Remarque : La toile grosse et neuve est extrêmement *rude*.

2 – *Rude* signifie aussi difficile à supporter.

Exemples : Un temps *rude* ; un froid extrêmement *rude*.

Rudiment : On appelle ainsi un petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine.

Exemples : Un enfant qui apprend le *rudiment* ; il en est au *rudiment*.

Remarques : **a)** – Le mot latin *rūdīmentum* signifie *apprentissage, débuts, essais*.

b) – L'expression latine *prima rhetorices rudimenta* signifie les premiers éléments de la rhétorique.

c) – Le mot latin *rūdis* signifie *inculte, grossier, ignorant*.

2 – [Par extension] On appelle *rudiments* les *principes* de quelque connaissance que ce soit.

3 – Connaissance élémentaire d'un art, d'une discipline, d'une technique.

Exemples : Les rudiments de la manœuvre ; enseigner les rudiments de la lecture, de la géométrie, du dessin ; avoir quelques rudiments de mécanique des fluides.

Remarques : a) – En être encore au rudiment, c'est être novice dans une discipline, dans une profession.

b) – Renvoyer quelqu'un au rudiment, c'est lui faire sentir l'insuffisance de son savoir.

4 – Ébauche d'un organe ou d'une partie d'un organe lors du développement d'un individu.

Exemple : Des rudiments de pattes arrière apparaissent chez le têtard environ un mois après son éclosion.

5 – Ébauche ou vestige d'un organe, d'une structure anatomique dans l'évolution d'une espèce.

Exemples : Le panda présente un rudiment de pouce ; les fleurs femelles de l'asperge possèdent des rudiments d'étamines.

Rudimentaire : Qui se limite aux rudiments, aux notions élémentaires d'un art, d'une discipline, d'une technique.

Exemple : Sa connaissance de la manœuvre est rudimentaire.

Rudiments de la manœuvre : Pour tout marin appelé à manœuvrer des navires et en particulier pour les pilotes de port ou de rivière, chercher à acquérir les rudiments de la manœuvre est une obligation ; et c'est de nature à augmenter la confiance en soi.

Remarques : a) – Gérer la *marche oblique*, avoir conscience de la *non-linéarité* des rapports entre les causes et les conséquences et prévenir les *effets de seuil* en mécanique des fluides, font partie des rudiments de la manœuvre.

b) – Anticiper l'effet d'un courant correctement estimé sur la manœuvre d'un navire particulier, selon son clair sous quille, ses formes, ses dimensions, la vitesse et l'incidence du courant, fait partie des rudiments de la manœuvre.

c) – Reconnaître la direction et le sens du courant subi par le navire que l'on manœuvre à partir de ses réactions, fait partie des rudiments de la manœuvre.

d) – Pour un jeune pilote, faire des tours de pilotage en observateur ou en doublure sert à conforter les rudiments de la manœuvre qu'il a acquis au cours de ses navigations et à confronter ses fantasmes résiduels aux connaissances collectives acquises, génération après génération, par les pilotes du lieu et transmises de pilote ancien à jeune pilote lorsque l'occasion se présente.

Rue : 1 – Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons ou entre des murailles.

[Voir le mot *Route*].

2 – Voie de circulation d'une ville, d'un bourg, d'un village, etc., généralement bordée de maisons ou de propriétés closes.

Exemples : Rue étroite, pavée ; rue sans issue ; rue commerçante ; rue piétonne ou piétonnière ; rue privée ; la grand-rue, la grand rue.

Remarques : a) – La grand rue est la voie principale d'une agglomération.

b) – L'expression *la grand rue* a été formée à une époque où *grand* était considéré comme un adjectif dans certaines expressions telles que « *grand fait* », « *grand messe* » ; l'adjectif *grand* ne prenait pas la marque du féminin.

3 – [*Par métonymie*] L'ensemble de ceux qui habitent une telle voie ou de ceux qui y passent.

Exemples : L'évacuation d'une rue à cause des inondations ; toute la rue fut réveillée par la déflagration ; observer le manège de la rue.

4 – Rue désigne aussi la population d'un État, le peuple dans son ensemble ou une partie de celui-ci, en particulier lorsque ces gens manifestent.

Exemples : La rue se souleva à l'appel des émeutiers ; céder à la rue, à la pression de la rue.

Rue de chauffe : On appelait *rue de chauffe*, sur les navires à vapeur chauffant au charbon, l'espace entre les chaudières par où circulaient les soutiers lorsqu'ils transportaient, sur des wagonnets, la charbon des soutes jusqu'aux foyers des chaudières.

Ruée : Mouvement impétueux et désordonné d'une foule se précipitant vers un même lieu, sur une même chose.

Exemples : La ruée des estivants vers les plages ; la ruée des invités sur le buffet.

Ruelle : **1** – Petite rue dont l'étroitesse rend le plus souvent impossible le passage des voitures.
2 – Ruelle, signifie aussi l'espace qu'on laisse entre l'un des côtés du lit et le mur de la chambre.

Remarque : [Familier] On dit qu'un homme passe sa vie *dans les ruelles*, qu'il va *de ruelle en ruelle*, pour dire qu'il est souvent chez les dames et qu'il se plaît dans leur conversation, dans leur compagnie.

Ruelle : On appelle *ruelle* la partie convexe (à l'extérieur) d'un bordage ou d'une virure de bordé à surface courbe (de l'avant à l'arrière d'un navire).

Remarque : La partie concave (à l'intérieur) est appelée la *tonture* du bordage ou de la virure.

Ruer : **1** – Jeter avec impétuosité.

Exemples : Ruer des pierres ; ruer à tour de bras.

Remarques : **a)** – On dit « *ruer de grands coups* » pour dire *frapper de grands coups* ; « *ruer quelqu'un de coups* » c'est lui asséner des coups à répétition.

b) – [Au figuré] On dit en parlant d'un homme qui, après s'être signalé en quelque chose, après s'être porté à quelque chose avec ardeur, commence à se modérer, à se relâcher, on dit que ses plus grands coups sont rués.

c) – [Au figuré] On dit, en général, « les plus grands coups sont rués » pour dire que les plus grands efforts sont faits dans une affaire.

2 – [Absolument] Jeter une pierre.

Exemple : Il gage qu'il ruera plus loin que vous.

3 – On dit « se ruer sur quelqu'un », « se ruer sur quelque chose » pour dire se jeter impétueusement dessus.

Exemple : Après l'avoir menacé, il se rua sur lui, et le maltraita.

Ruer : Jeter les pieds de derrière en l'air avec force.

Exemple : Prenez garde à ce cheval, à ce mulet, etc. il rue.

Remarque : « *Ruer en vache* » se dit d'un cheval qui frappe du pied de devant, contre l'ordinaire des chevaux.

Rufien : [Familier] Paillard ; adonné aux femmes, ou qui en procure aux libertins.

Remarque : En parlant d'un homme qui entretient une femme débauchée, on dit qu'il est son *rufien*.

Rugir : **1** – Ce verbe ne se dit au propre que du cri du lion.

Exemples : Un lion qui rugit ; les lions rugissent.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme en colère qui fait beaucoup de bruit, qu'il rugit comme un lion.

b) – Lorsqu'il s'agit d'une chose, d'un appareil ou d'une machine, on dit qu'ils mugissent.

Exemple : La sirène mugit ; on entendait mugir les flots.

c) – Mugir se dit proprement du cri des taureaux, des bœufs et des vaches.

Exemple : Cette vache mugit après son veau.

2 – [Par analogie] En parlant d'une personne, pousser un ou des cris violents et rauques.

Exemple : Il rugissait de colère.

3 – [*Par extension*] En parlant d'une chose, produire un bruit grave et sourd, gronder.

Exemples : On entend rugir l'ouragan ; le vent rugit dans la cheminée.

Rugissement : Cri rauque de certains grands félins.

Exemples : Les rugissements du tigre, du léopard.

2 – [*Par analogie*] Cri, hurlement guttural émis par quelqu'un.

Exemple : Il poussait des rugissements de fureur.

3 – [*Par extension*] Bruit sourd et puissant.

Exemples : Le rugissement d'un moteur ; le rugissement des vagues en furie.

Rugueux : Qui présente sur sa surface de petites aspérités, des irrégularités. Une paroi rugueuse ; un drap rugueux ; les feuilles de la sauge sont rugueuses ; une main rugueuse.

Ruiner : **1** – Abattre, démolir, détruire.

2 – Causer la perte du bien, des richesses, de la fortune.

Exemples : Ruiner un homme entièrement ; ruiner une ville ; les guerres ont ruiné cette province.

Ruisseau : Petit cours d'eau d'une largeur, d'une profondeur et d'un débit inférieurs à ceux d'une rivière.

Remarque : Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Ruisseler : **1** – Couler en manière de ruisseau.

Exemple : On voyait l'eau ruisseler dans les coursives.

2 – On le dit aussi du sang.

Exemple : Le sang ruisselait de sa blessure.

Rum (en anglais « *extent of the hold* ») : **1** – [*Vieilli*] Capacité ou contenance de la cale d'un navire.

Remarque : On écrit *rum*, ou *reun*, ou *reum*.

2 – [*Vieilli*] Le rum est l'espace dans le fond de la cale d'un navire pour y arranger les marchandises de sa cargaison.

Remarque : C'est de là que l'on dit *arrumer* ou *arrimer* pour dire *arranger* « dans le rum » les marchandises dont le navire est chargé.

Rumb (en anglais « *rhumb* », « *rhumb line* », « *course* ») : **1** – En navigation, on appelle *rumb* une ligne qui coupe tous les méridiens avec le même angle.

Remarques : **a**) – *Rumb* est synonyme de *route loxodromique* ; c'est une direction loxodromique.

[Voir les mots *Loxodromie*, *Mercator*].

b) – On appelle *rumb* chaque demi-droite qui, partant de l'observateur, est dirigée vers l'un des 32 *points de l'horizon* régulièrement espacés et desquels sont issus les 32 vents conventionnels.

c) – On appelle également *rumb* chaque demi-droite qui part du centre du compas et qui passe par l'une des 32 graduations régulières de sa circonférence.

[Voir les mots *Boussole*, *Compas*].

d) – On dit aussi « *rumb de vent* ».

e) – Le nombre des *rumbs de vent* remarquables répartis dans le plan de l'horizon est traditionnellement de 32 : ce sont les *rumbs cardinaux* (4), *inter-cardinaux* (4), *inter-inter-cardinaux* (8) et les *rumbs intermédiaires* (16) ; l'écart angulaire entre deux de ces 32 *rumbs* est de 1 quart (1 q.) soit 11,25 degrés ; les *rumbs* s'appellent N, NqNE, NNE, NEqN, NE, NeqE, ENE, EqNE, E, EqSE, ESE, SeqE, SE, SEqS, SSE, SqSE, S, etc.

[Voir le mot *Cardinal*].

f) – Le mot *rumb* peut être rapproché de l'espagnol « *rumbo* » qui signifie *route*

et de l'expression anglaise « *rhumb line* » qui signifie *loxodromie*.

[Voir les expressions *Aire de vent*, *Rose des vents*].

g) – On appelle également *rumb* le plan vertical d'un observateur terrestre (on dit *le vertical* de la sphère locale) qui passe par un point quelconque de l'horizon.

Remarque : L'angle que fait l'un de ces rumb avec le méridien de l'observateur s'appelle l'*inclinaison* du rumb.

h) – En français, on écrit « *rumb* », « *rhumb* » [comme en anglais] ou quelquefois « *run* » ou même « *rym* ».

i) – Le mot grec $\rho\acute{o}\mu\beta\omicron\varsigma$ signifie *forme circulaire* et désigne tout objet tournant ; par analogie avec la forme losangée d'une toupie en rotation, il signifie *losange*.

2 – On distingue 8 *rumb principaux*, correspondant aux directions cardinales et inter-cardinales (à savoir Nord, Nord-Est, Est, Sud-Est, Sud, Sud-Ouest, Ouest, et Nord-Ouest).

[Voir le mot *Cardinal*].

3 – On appelle *rumb simple* la **direction** de chacun des 8 rumb principaux ainsi que chacune de 8 directions intercalaires entre deux rumb principaux consécutifs.

4 – On appelle *rumb l'angle* compris entre deux *rumb simples* ou *principaux* consécutifs.

Remarques : **a)** – Un *rumb* est alors un angle de 45°.

b) – Un *demi rumb* vaut 22,5°.

c) – Un *quart de rumb* vaut 11,25° ou 11 degrés et 15 minutes de degré.

d) – On dit couramment « *un quart de rumb* » ou « *un quart* » pour indiquer un angle horizontal de 11°15' avec néanmoins une précision de l'ordre de quelques degrés.

Exemples : J'aperçois un navire contrebordier à deux quarts tribord [c'est-à-dire à tribord, à environ 20 degrés de l'axe du navire à partir de l'avant] ; le phare est maintenant à trois quarts et demi sur l'arrière du travers bâbord [c'est-à-dire à bâbord, à un gisement d'environ 130 degrés de l'axe du navire à partir de l'avant].

e) – La quantité angulaire horizontale correspondant à 11,25° [soit 11°15'] c'est-à-dire à *un quart de rumb*, ou à « *un quart* » se dit en anglais « **one point** ».

[Voir le mot *Quart*].

f) – Certains plaisantins disent, pour se rappeler la valeur du quart : « *un quart de roue fait 12° mais un quart de la rose fait 11,25°* ».

4 – On partage l'horizon, à partir du Nord, en trente-deux secteurs appelés *aires de vent* (ou *quarts de rumb* ou rarement *airs de vent*) : une aire de vent vaut un *quart de rumb* (on dit « *un quart* »).

Remarques : **a)** – Il y a 45 degrés dans un rumb et donc 11,25° entre deux lignes consécutives marquant les *rumb de vents* ou aires de vent.

b) – Par exemple, pour la quatrième partie de l'horizon ($360^\circ / 4 = 45^\circ$) comprise entre le Nord et l'Est, les 9 lignes désignant les aires de vent sont : Nord (N), Nord-quart-Nord-Est (NqNE), Nord-Nord-Est (NNE), Nord-Est-quart-de-Nord (NEqN), Nord-Est (NE), Nord-Est-quart-d'Est (NEqE), Est-Nord-Est (ENE), Est-quart-Nord-Est (EqNE) et Est (E).

c) – Le secteur de 11,25 degrés (appelé *quart de rumb* ou *aire de vent* ou *point de vent* ou *point*) est parfois, lui aussi, appelé *rumb* ; il est centré sur le compas et il est également réparti de part et d'autre du point de la rose des vents dont il prend le nom.

5 – La *ligne de rumb*, ou *route loxodromique*, ou *rumb* est le trajet décrit sur la Terre par un navire dont la route fait toujours le même angle avec la direction du Nord géographique, donc le même angle avec tous les méridiens qu'il coupe.

Remarques : a) – On dit parfois que le cap de ce navire est constant, mais c'est abusif car le *cap* est égal à chaque moment à la route corrigée de la dérive due au vent et au courant ; comme l'a chanté Victor Hugo dans « *Les Contemplations* » :

« *Tout marin, pour dompter les vents et les courants,*
« *Met tour à tour le cap sur des points différents,*
« *Et pour mieux arriver, dévie en apparence.* »

b) – Chaque rumb, soit a la même inclinaison avec tous les méridiens qu'il coupe, soit suit un méridien ; la ligne équatoriale et les petits cercles parallèles à l'Équateur sont des *rumbs* qui coupent tous les méridiens de façon orthogonale.

c) – La carte marine réduite (dite en projection de Mercator) conserve les angles ; on dit qu'elle est conforme : un *rumb* est représentée sur la carte marine réduite par une droite.

d) – Sur la surface quasi sphérique de la Terre, un rumb (une route *loxodromique*) qui va d'un point de départ à un point d'arrivée, est un segment de courbe gauche plus long que l'arc de grand cercle qui joint les deux points, sauf si ces points sont situés sur un même méridien ou sur l'Équateur.

e) – Les méridiens et l'Équateur sont appelés des *rumbs droits* ou des *orthodromies*, parce que ce sont des cercles majeurs ; un navire qui les suit sur une longue distance tient le chemin et la route la plus courte qu'il puisse tenir.

f) – Si la distance entre le départ et l'arrivée d'une traversée est assez réduite pour considérer que la mer est une surface plate (jusqu'à 200 milles environ) il n'y a pas lieu de chercher à suivre une orthodromie car le gain de distance par rapport à la loxodromie est négligeable.

e) – Les *rumbs* qui constituent les *marteloires* tracées sur les anciennes cartes de navigation et qui étaient utilisés jadis pour entretenir l'estime avec l'aide du compas et du loch, formaient des losanges.

[Voir le mot *Marteloire* et l'expression *Aire de vent*].

f) – Le mot *rumb* peut être rapproché du mot grec $\rho\acute{o}\mu\beta\omicron\varsigma$ (qui se prononce *rhombos*) qui signifie *losange*.

[En français, *rhombe* est synonyme de *losange*].

g) – L'aiguille aimantée de la boussole a la forme d'un rhombe (losange).

6 – On a appelé jadis « *rumb entier* » la distance angulaire de 90 degrés comprise entre deux points cardinaux consécutifs, c'est-à-dire entre le Nord et l'Est, l'Est et le Sud, le Sud et l'Ouest ou l'Ouest et le Nord.

7 – On appelait alors « *rumb* » la distance angulaire de 45° comprise entre un point cardinal et un point inter-cardinal voisin et « *demi-rumb* » un ange de 22,5°.

8 – On appelait enfin « *quart-de-rumb* » un angle de 11°15' qui est la moitié des quantités angulaires de 22,5 degrés (demi-*rumbs*) définies par :

i) Les quatre directions cardinales (Nord, Est, Sud et Ouest),

ii) Les quatre directions inter-cardinales (Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest) et

iii) Les huit directions intermédiaires (Nord-Nord-Est, Est-Nord-Est, Sud-Sud-Est, Sud-Sud-Ouest, Ouest-Sud-Ouest, Ouest-Nord-Ouest et Nord-Nord-Ouest).

9 – Les 32 directions conventionnelles centrées sur le pivot de l'aiguille aimantée de la boussole sont séparées par des angles de 11,25 degrés (11° 15').

Remarques : a) – Ce sont les 32 *quarts du compas* qui correspondent aux 32 *rumbs conventionnels* utilisés pour noter la direction d'où souffle le vent avec une précision acceptable.

b) – La direction déterminée par un angle de 11,25 degrés à partir d'un rumb ou d'un demi-rumb est un *quart de rumb* ; on utilise en abrégé le mot « *quart* » ; le « *quart* » est un angle de 11,25 degrés.

Exemples : « Nord-quart-Nord-Est » ; « Ouest-Sud-Ouest-quart-Ouest » ; « Ouest-Sud-Ouest-quart-Sud-Ouest ».

c) – Lorsque nous avons été interrogé en 1978 par une commission *ad hoc* pour devenir pilote du port de La Pallice, les 32 aires de vent figuraient explicitement au programme national (établi en 1954) des connaissances indispensables pour exercer le métier de pilote.

Rumba : 1 – Danse d'origine cubaine dont le rythme, binaire et souvent syncopé, est souligné par des percussions.

Remarque : La *rumba* est née au XIX^{ème} siècle de la rencontre des traditions musicales africaines et espagnoles.

2 – [Par métonymie] Air sur lequel s'exécute cette danse.

Remarque : En Espagne, certains musiciens mêlent flamenco et rumba.

Rumb de vent : 1 – On appelle *rumb de vent* chacun des points de l'horizon qui correspond à l'un des 4 points cardinaux, ou à l'un des 4 points inter-cardinaux, ou à l'un des 8 points inter-inter-cardinaux, ou à l'un des 16 points intermédiaires.

Remarque : Il y a 32 rumb de vent sur la totalité de la ligne d'horizon.

[Voir le mot *Rumb*].

2 – On appelle aussi *rumb de vent* (ou *rumb*, ou *quart*) la distance angulaire égale à 11,25° (soit 11°15') qui sépare deux rumb de vent.

Rumeur : 1 – Bruit tendant à émotion, à querelle.

Exemple : Tout le port est en rumeur.

2 – La réunion des jugements ou des soupçons d'un grand nombre de personnes contre quelqu'un.

Exemple : Il était accusé, par la rumeur publique, d'avoir commis un assassinat.

3 – Rumeur, se dit aussi d'un bruit confus, mélange indistinct de plusieurs voix, de cris produits par un grand nombre de personnes.

Exemples : Rumeur lointaine, assourdie ; la rumeur joyeuse d'une fête ; quelle est cette rumeur que j'entends ?

4 – Bruit confus qui s'élève, en signe de mécontentement, de désaccord, d'une assemblée nombreuse, d'une foule.

Exemples : La rumeur gronde ; rumeurs sur les bancs de l'opposition ; apaiser des rumeurs.

5 – [Par analogie] La rumeur de l'océan.

6 – Nouvelle incertaine, parfois inquiétante et dont on ignore l'origine, qui circule de bouche à oreille.

Remarques : **a)** – La *rumeur* est un propos rapporté sans origine identifiée.

b) – On entend par « la rumeur publique » l'avis du plus grand nombre, souvent défavorable à l'égard d'une ou de plusieurs personnes.

Exemple : La rumeur publique l'accusait.

7 – Il se dit encore du bruit qu'excite l'étonnement, la crainte, l'indignation, à la vue de quelque malheur, de quelque forfait.

Exemple : Cet événement fut suivi d'une rumeur générale qui se répandit par toute la ville.

Ruminer : 1 – Remâcher.

Remarque : Au sens propre, il ne se dit que de certains animaux qui remâchent ce qu'ils ont déjà avalé dans leur panse et qu'ils régurgitent après fermentation.

Exemples : Les bœufs ruminent ce qu'ils ont mangé ; les brebis ruminent.

2 – [Au figuré] Penser et repenser à une chose, la bien digérer dans son esprit.

Exemple : Il y a longtemps qu'il ruminait ce dessein.

Run : [Vieilli] Graphie alternative de *rumb*.

[Voir le mot *Rumb*].

- Runabout** : Canot de plaisance ou de course, muni d'un moteur intérieur puissant, dont la coque et le pont sont traditionnellement de bois verni.
Remarque : Mot anglais composé du verbe *to run* qui signifie « courir » et de l'adverbe *about* qui signifie « çà et là » ; il a d'abord signifié « petit véhicule à cheval ou à moteur » puis « canot à moteur ».
- Rune** : Caractère d'une écriture utilisée du III^e au XV^e siècle dans la transcription de diverses langues germaniques du Nord et de l'Ouest de l'Europe, à l'origine gravé sur le bois ou la pierre et auquel certains ont prêté ou prêtent des vertus magiques.
Exemple : Un texte écrit en runes.
Remarques : **a)** – La mythologie scandinave fait du dieu Odin l'inventeur des runes.
b) – Chaque rune porte un nom.
- Runique** : Il se dit des caractères d'écriture, de la langue, de la poésie, des monuments des anciens peuples du Nord.
Exemples : Caractères runiques ; alphabet runique ; poésies runiques.
- Ruolz** : **1** – Alliage de cuivre, de nickel et d'argent dont on recouvre un métal par galvanoplastie, pour lui donner un aspect argenté.
Remarques : **a)** – Le chimiste français Henri de Ruolz (1808-1887) inventa le procédé permettant d'obtenir ce métal.
b) – Le ruolz a notamment été utilisé dans la fabrication des couverts de table.
2 – Le métal ainsi recouvert.
Exemple : Une cuiller en ruolz.
- Rupestre** : **1** – Qui croît sur les rochers, vit dans les massifs rocheux.
Exemples : La flore rupestre ; le vautour fauve est un oiseau rupestre.
Remarque : On dit aussi parfois *rupicole*.
2 – Qui est creusé et aménagé dans la roche.
Exemples : Les églises rupestres de Géorgie ; les temples rupestres de Ramsès II à Abou Simbel, en haute Égypte.
3 – Qui est peint, gravé sur des parois rocheuses.
Exemples : Inscription rupestre ; les peintures rupestres de la grotte de Lascaux, de la grotte d'Altamira en Espagne.
Remarque : [Par métonymie] L'art rupestre des aborigènes d'Australie.
- Rupicole** : Synonyme moins usité de *rupestre*.
[Voir le mot *Rupestre*].
- Rupin** : **1** – [Populaire et vieilli] Vêtu avec élégance.
2 – [Populaire et vieilli] Riche, fortuné.
- Rupteur** : Dans une bobine d'induction, dispositif qui interrompt périodiquement le courant électrique dans la première des deux bobines dont elle est composée.
- Rupture** : **1** – Fracture, action par laquelle une chose est rompue, est séparée en plusieurs parties.
Exemple : Le séisme a provoqué la rupture des digues.
2 – Le fait pour quelque chose de se rompre, de se briser.
Exemple : La rupture de la chaîne de mouillage ; la rupture d'une amarre.
3 – État d'une chose rompue.
Exemple : La rupture d'un réducteur.
- Rupture de charge** : Manipulation de la marchandise lors d'un changement de mode de transport ou à l'occasion d'un transbordement d'un navire sur un autre.

Ruse : 1 – Finesse, artifice, moyens dont on se sert pour tromper.

2 – On appelle *ruses innocentes* certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein.

Rusé : Une *ancree rusée* est celle dont les pattes, quand elle est au fond, y sont mal disposées et n’y pénètrent pas, ou ne s’y enfoncent pas assez pour résister à l’effort exercé et pour retenir le navire qui est mouillé sur cette ancre.

Remarque : Pour éviter cette infortune, on attend que le navire fasse tête sur son ancre avant de relâcher la surveillance du câble-chaîne.

Russe : 1 – À l’origine, on appelait « russe » un *peuple varègue* qui habitait la province de Ross-Lagen, au sud de la Suède.

2 – En 862 après J.C., les Slaves du Nord, en particulier ceux de Novgorod, admiratifs et envieux de l’organisation qu’ils avaient observée chez les peuples varègues, demandèrent l’assistance d’un prince de Varéguie afin d’unir et de coordonner les différentes tribus slaves.

3 – Trois princes varègues-russes, les frères *Rurik*, *Sinéous* et *Trouvor*, furent accueillis en Slavie, accompagnés de leurs femmes et de guerriers varègues-russes, pour y exercer une autorité sans mesure :

i) Rurik se fixa le long du Volkoff, du lac Lagoda à Novgorod.

ii) Sinéous se fixa à l’est, sur le lac Blanc, chez les peuples finnois.

iii) Trouvor se fixa près d’Isborsk, chez les Tchoudes.

4 – En 864, Rurik quitta Novgorod pour étendre son influence de la Dvina à l’Oka ; ils prit les villes de Pototsk, de Rostorff et de Mourom, soumit les Mouromiens, les Mériens et les Polosk.

5 – En 866, après la mort de ses frères Sinéous et Trouvor, *Rurik* hérita de leurs principautés et demeura le seul maître de l’actuelle Russie ; il établit le système féodal en utilisant les vastes étendues de terres et de forêts qu’il avait conquises ; il acheta l’approbation de ses amis varègues-russes qui l’avaient suivi avec des ambitions de puissance et d’honneur, en leur attribuant de grand fiefs à perpétuité. Rurik prit alors le titre nouveau de *grand prince* (le prince au-dessus des princes) et devint le chef de la maison régnante.

6 – En 864, les deux frères varègues-russes *Ascold* et *Dir*, devinrent princes de Kiev et gouvernèrent les Polaniens ; une deuxième principauté russe fut ainsi fondée en Slavie.

7 – En 866, les Varègues-Russes de Kiev, assistés de Polaniens, montèrent une expédition contre Constantinople et l’empereur Michel III ; Ils échouèrent devant les murs de Constantinople à cause d’une tempête.

8 – En 882 (Rurik mourut en 879) le régent Oleg lança une expédition contre Kiev. Les princes de Kiev, Ascold et Dir, furent tués ; Oleg prit Kiev pour le compte d’Igor, le fils de Rurik.

9 – Kiev devint la capitale de la Russie.

10 – Oleg soumit ensuite les Drevliens, les Sévériens du Dniepr, les Radimitches, puis les Doulèbes, les Titverses et les Corvates.

11 – En 907, le régent Oleg lança une expédition contre Constantinople et l’empereur Léon VI ; après avoir pillé la Thrace à la façon des Normands, leurs pères, les Varègues-Russes négocièrent en 908 un traité très avantageux pour eux, aux dépens de l’empereur de Constantinople.

12 – Les Russes rentrèrent à Kiev avec les Slaves qui les avaient accompagnés.

13 – Oleg mourut en 912 ; le territoire des Varègues-Russes, en Slavie soumise, s’étendait alors du Volkoff au Nord à la mer Noire au Sud, et du Don à l’Est au Bourg à l’Ouest.

14 – Le grand prince Igor s’affirma en soumettant les Drevliens qui refusaient de

continuer à payer tribut. Il réorganisa ensuite l'armée en créant une hiérarchie : il institua des grades d'officiers recevant une commission de lui. Les corps furent divisés en bataillons, cohortes ou escouades de mille, de cent ou dix hommes.

15 – En 920, naissance de l'héritier d'Igor : Sviatoslav.

16 – En 941, le grand prince Igor lance une expédition contre son alliée, Constantinople, contre son ami l'empereur Constantin VII, dit le Porphyrogénète et contre le beau-père de l'empereur, l'amiral-césar Romain Lécapène.

17 – Le 11 juin 941, la flotte d'Igor se présenta à l'entrée du Bosphore : les troupes d'Igor saccagèrent, pillèrent, brûlèrent et commirent des massacres en Bithynie, côté asiatique.

18 – Les Russes furent vaincus sur terre par le général Bardas Phocas, puis sur mer par Théophane et quelques vieux navires qui utilisèrent le feu grégeois.

19 – Les prisonniers russes eurent la tête tranchée à Constantinople.

20 – Igor recruta des marins et des soldats en Scandinavie, prit à sa solde des Petchénègues et des Triverses et monta une nouvelle expédition contre Constantinople en 944.

21 – Rejoint par les envoyés de l'empereur près du Danube, Igor accepta de négocier les conditions de son retrait.

22 – La grande princesse Olga devint régente après la mort d'Igor, survenue au cours d'une attaque de la ville des Drevliens : Khorostène.

Olga punit très sévèrement les Drevliens et incendia Khorostène.

La grande princesse Olga fut baptisée à Constantinople en octobre 955.

23 – Cherchant un ennemi, le grand prince Sviatoslav choisit les Viatitches, qui vivaient entre la Desna et le Don, à l'est de la route directe de Novgorod à Kiev.

24 – Le grand prince Sviatoslav exigea que les Viatitches versent au grand prince de Russie l'impôt qu'il payaient jusqu'ici aux Khozars : une marte noire par charrue.

25 – Puis Sviatoslav s'attaqua et défit les Khozars, prit leur capitale Sarkel, traversa le Don et le Terch, asservit les Yazes et les Kassogues qui appartenaient à la famille des Alains, dans le Caucase, puis il prit la ville de Tamatarka, dans le détroit d'Iénikalé.

26 – L'empereur de Constantinople, Nicéphore Phocas, dont toutes les armées étaient occupées dans l'est, en Asie, contre les Sarrazins, demanda l'aide des Bulgares, dont le territoire s'étendait le long du Danube, pour arrêter les Hongrois qui s'apprêtaient à marcher sur Constantinople, pour les empêcher de franchir le fleuve ; le roi des Bulgares, Pierre, refusa.

Pour le châtier, Nicéphore proposa au grand prince russe Sviatoslav, contre de très fortes indemnités, de faire la guerre aux Bulgares.

27 – Les Russes parvinrent à débarquer sur les rives du Danube et à repousser les Bulgares ; ils prirent la capitale, Périïaslavlé ; le roi Pierre en fut chassé.

28 – En deux ans, Sviatoslav prit quatre-vingts places fortes sur le Danube.

29 – Pendant le séjour de Sviatoslav en Bulgarie, les Petchénègues tentèrent, sans succès, de prendre Kiev.

30 – Sviatoslav choisit finalement de s'établir à Périïaslavlé sur le Danube.

31 – Olga mourut et fut déclarée sainte ; cela se passant avant 1053 (date de la séparation des Églises d'Orient et d'Occident sous le pontificat de Grégoire VII qui avait succédé au pape alsacien saint Léon IX) Sainte Olga est vénérée également par l'Église orthodoxe par l'Église romaine.

Russe : Les cuisiniers appellent *russe*, ou *casserole russe*, une casserole en métal (cuivre, aluminium ou acier) dont le fond est rond et plat, les bords droits et perpendiculaires au fond et qui possède un manche latéral long et fin.

Remarque : Ce sont les casseroles de ménage les plus ordinaires et les plus habituelles que les cuisiniers appellent des *russes*.

Russon :

Rustine : Petite pièce de caoutchouc destinée à obturer un trou sur une chambre à air ou tout autre objet gonflable, afin de le réparer.

Remarques : **a)** – Rustine est une marque déposée par l'inventeur français Louis Rustin (1880-1954).

b) – La rustine a été brevetée en 1922.

c) – L'aspect de l'emballage des rustines n'a pas été modifié depuis l'origine.

Rustique : **1** – Qui appartient aux manières de vivre de la campagne.

Exemple : Vie rustique.

2 – Inculte, sauvage, sans art.

Exemple : Ces rochers ont un air rustique ; ce jardin est négligé, il est tout rustique.

3 – Grossier, peu poli, rude.

Exemples : Avoir l'air rustique ; avoir des manières rustiques ; langage rustique.

Rustre : Fort rustique, fort grossier.

Exemples : Il a l'air rustre, la mine rustre.

Rutoir : Lieu où l'on fait rouir le chanvre.

Ruyter : **1** – Michiel Adriaenszoon de Ruyter (1607-1676) est l'amiral le plus célèbre de la marine royale néerlandaise.

2 – Gravement blessé pendant la bataille d'Agosta (22 avril 1676) qui l'opposa à l'amiral français Abraham Duquesne (1610-1688) sur les côtes de Sicile, Ruyter expira à terre à Syracuse quelques jours plus tard, le 29 avril 1676, des suites de ses blessures.

Remarques : **a)** – À l'annonce de la mort de Ruyter, Louis XIV (1638-1715) déclara que l'amiral Ruyter était un « *homme qui faisait honneur à l'humanité* ».

b) – Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) ordonna que l'on rende hommage à Ruyter par des saluts au canon quand le navire qui rapatriait son corps en Hollande passerait à proximité de la côte française dans le Pas-de-Calais.

Rye : Terme de géographie, qui signifie dans son origine le *rivage de la mer*.

Remarque : Toutes les villes d'Angleterre dont le nom renferme le radical « **rye** » sont maritimes.

Rythme : Nombre, cadence, mesure.

Exemples : Le feu d'une bouée est caractérisé par son rythme, sa période et sa couleur.

Rythmé (Feu –) :

SA : Abréviation et sigle de l'appellation allemande *SturmAbteilungen*.

Sabatier : Synonyme archaïque de *sabotier*.

Sabaye (en anglais « *boat rope* ») : **1** – On appelle *sabaye* le cordage avec lequel on hale à terre un canot mouillé près de la côte.

2 – On appelle aussi *sabaye* l'amarre envoyée à terre d'un canot qui a un grappin mouillé au large.

Sabbat : **1** – Nom que porte chez les Juifs le dernier jour de la semaine.

Exemples : Le sabbat ; le jour du sabbat.

Remarques : **a)** – Chez les Juifs, le jour du sabbat est consacré à Dieu.

b) – Pour les Juifs, le jour toute œuvre servile est interdite par la loi religieuse le jour du sabbat.

c) – Depuis l'époque des Sumériens, chaque septième jour est jugé *néfaste* par

certaines peuples, et leurs chefs religieux interdisent à tous d'effectuer quelque travail que ce soit le septième jour de chaque semaine, pour éviter de faire un mauvais travail.

2 – Sabbat signifie aussi l'assemblée nocturne que, selon certains esprits faibles, les sorciers tiennent pour adorer le diable.

Exemples : Aller au sabbat ; la rumeur disait que les sorciers tenaient leur sabbat dans cette forêt.

Remarque : Certains pensent que les chats noirs rejoignent les sorciers au sabbat, mais seuls ceux qui ont la queue entière sont admis ; c'est pour empêcher leurs chats noirs d'aller au sabbat que certains maîtres leur coupent la queue.

3 – [Au figuré et familier] Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s' imagine celui du sabbat des sorciers.

Exemples : Ces ivrognes ont fait un terrible sabbat ; ces chats ont fait un sabbat épouvantable toute la nuit ; si sa femme vient à savoir cela, elle lui fera un beau sabbat ; le *bidel* leur fit un beau sabbat à leur retour à bord ; il m'a fait un sabbat du diable, un sabbat enragé.

Sabbatique : 1 – Qualification de chaque septième année chez les Juifs.

2 – On appelle *année sabbatique* une période d'une année pendant laquelle on suspend provisoirement ses activités professionnelles ou autres.

Exemples : Il a pris une *année sabbatique* pour faire un tour du monde à la voile.

Sabéisme : Nom de la religion qui a pour objet l'adoration du feu, du Soleil, des astres.

Remarque : Le sabéisme était jadis la religion des mages, et aussi celle des guèbres.

Sabelle : Ver tubicole de l'embranchement des Annélides, qui vit dans les sables ou les rochers au bord de la mer.

Remarque : Sabelle est tiré du latin *săbŭlum* qui signifie « *sable* ».

Sablanceaux : Pointe sablonneuse située à l'extrémité Est de l'Île de Ré, vis-à-vis de la pointe de la Repentie (commune de La Rochelle) sur le continent.

Sable (en anglais « *sand* ») : 1 – Substance minérale granuleuse et pulvérulente dont les éléments ont un diamètre inférieur à deux millimètres, que l'on trouve au fond de la mer ou dans le lit des rivières et qui provient de la désagrégation de roches calcaires, granitiques, siliceuses, etc.

Remarques : **a)** – Le mot « *sable* » est tiré du mot grec *ψαμμος* signifiant « *qui échappe au calcul* ».

b) – Le mot latin *ărĕna* signifie « *sable* ».
[Voir le mot *Arène*].

c) – La couleur du sable dépend de la nature de la roche d'origine : noire pour le basalte, blanche pour le calcaire, ou grise, ou rougeâtre, etc.

d) – On appelle *gravier* un gros sable mêlé de tout petits cailloux.

2 – On embarquait jadis du sable sur les navires pour servir au nettoyage des ponts en bois ; le sable devait être d'un grain égal et assez fin.

Remarque : On frottait les ponts en bois avec une brique en terre cuite, et on jetait du sable et de l'eau sous la brique pour récurer le bois.

3 – On utilisait aussi naguère du sable pour remplir les crachoirs ou les cendriers que l'on posait au sol dans les coursives intérieures des navires.

4 – Quelquefois, *sable* a été employé pour désigner les horloges à sable (sabliers), et c'est en ce sens que l'on disait qu'il avait passé *tant de sables* ou d'horloges *Sicherheitsdienst* depuis le commencement du quart, ce qui voulait dire que l'on avait *retourné tant de fois* le sablier de 30 minutes depuis le début du quart.

5 – Le *sable* qui est contenu dans les ampoulettes (ou fioles) des horloges à sable (*sabliers*) destinées à mesurer l'*écoulement* du temps est très fin et, en réalité, il

s'agit souvent de coquilles d'œufs pilées, pulvérisées et soigneusement séchées.
Remarque : Pendant des siècles, l'horloge de référence à bord des navires a été le sablier de 30 minutes.

6 – Gravier qui s'engendre dans les reins, et qui forme la gravelle.

Remarque : On dit aussi *des calculs*.

Sable : [*En héraldique*] On appelle *sable* la couleur noire.

Remarques : **a)** – Le mot « *sable* » de l'héraldique est tiré du mot polonais *saból* qui signifie *zibeline* (les zibelines les plus recherchées sont les noires).

b) – Pour un blason en gravure, la *couleur sable* est représentée par des traits croisés.

Sabler : [*Familier*] On dit *sabler un verre de vin*, pour dire l'avalier tout d'un trait.

Remarque : On ne doit pas confondre *sabler* [un verre de vin] et *sabrer une bouteille de champagne*, que l'on ouvre en faisant sauter son col avec la lame d'un sabre.

Sableux : Qui contient du sable.

Exemples : Fond, sol sableux ; couches sableuses ; limon sableux ; coque sableuse.

Remarques : **a)** – Les pommes de terre nouvelles de l'Île de Ré, commercialisées en avril de chaque année, poussent dans des terrains sableux.

b) – Sableux est un quasi-synonyme de *sablonneux*.

Sablier (en anglais « *whatch glass* », « *sand glass* ») : **1** – Ensemble de deux ampoulettes de verre réunies par les cols ; elles communiquent ensemble par un orifice calibré, de préférence en métal, qui permet de faire passer de l'une à l'autre du sable fin, des coquilles d'œufs pilées ou une autre poudre comparable.

2 – Les ampoulettes sont placées dans un montant ajouré qui permet de les maintenir l'une au-dessus de l'autre en position verticale, tout en voyant la poudre s'écouler.

3 – La poudre est mise dans l'une des ampoulettes en telle quantité que lorsqu'une ampoulette s'est complètement vidée, il s'est écoulé un nombre de minutes précis.

4 – Lorsque l'ampoulette supérieure est complètement vidée, et que l'intervalle de temps est écoulé, on retourne aussitôt le sablier et l'ampoulette pleine commence à se vider dans l'ampoulette vide.

5 – Il a existé notamment des sabliers d'une demi-heure, qui portaient le nom d'*horloges* et qui servaient à compter le temps à bord des navires ; des sabliers d'une minute, d'une demi-minute ou d'un quart de minute, qui servaient à compter le temps de passage de la ligne de loch et à apprécier la marche ou le sillage du navire pour en déduire le chemin parcouru ; des sabliers de quatre heures ou *de combat* qui ne servaient que dans le très mauvais temps, ou pendant le combat, lorsque l'on n'avait pas le temps de retourner l'horloge à chaque demi-heure.

6 – On tournait l'*horloge* à midi et on la retournait à chaque fois que la poudre s'était vidée d'une ampoulette dans l'autre, c'est-à-dire toutes les demi-heures ; la première fois qu'on la retournait (au bout d'une demi-heure) on piquait ou frappait la cloche du bord d'un coup, puis de deux coups la deuxième fois, et ainsi de suite jusqu'à huit coups, ce qui représentait huit demi-heures ou quatre heures. Après quoi, on recommençait à piquer un coup, puis deux, puis trois et l'on ajoutait un coup à chaque retournement, jusqu'à huit coups (quatre heures) ; et on recommençait : un coup, puis deux, etc., et ainsi de suite jusqu'au lendemain midi.

Remarque : Lorsque l'on avait utilisé des coquilles d'œufs pilées pour emplir un

sablrier, au bout d'un certain temps d'usage celles-ci pouvaient s'être usées et le temps nécessaire pour qu'une ampoulette se vide était alors diminué.

Sablière : Lieu d'où l'on extrait le sable.

Remarque : On dit aussi *ballastière*.

Sablière : Dispositif placé sur une locomotive des chemins de fer ou une motrice et constitué d'un réservoir relié à un conduit qui permet de verser du sable entre les roues et les rails afin d'augmenter l'adhérence au démarrage, dans les rampes ou lors des freinages d'urgence.

Sablière : Longue pièce de bois ou de métal placée horizontalement dans la partie basse d'une charpente pour supporter l'extrémité d'autres pièces.

Remarques : **a)** – Dans un comble, les sablières sont posées sur les fermes et soutiennent le pied des chevrons.

b) – On appelle sablière une longue pièce de bois, entaillée par intervalles, pour y mettre des soliveaux, ou creusée tout du long, pour y faire tenir des planches et en former une cloison.

Exemple : Mettre des sablières pour faire un retranchement dans une chambre.

Sablières : Nom des bordages d'un navire sur son chantier de construction, sur lesquels on établit les ventrières et les chevalets lorsqu'on lance ce navire avec un ber.

Sablon : Sable très fin, très menu.

Remarques : **a)** – Le sablon, qui ne peut servir de matériau de construction, est utilisé dans les travaux de remblai ou comme abrasif.

b) – La plaine des Sablons, aux abords de Paris, a donné son nom à une station du réseau ferré métropolitain.

c) – La plage des Bas-Sablons, à Saint-Servan-sur-Mer (Ville de Saint-Malo) est située face à la ville close et a beaucoup de charme.

Sablonneux : Qui contient du sable, constitué de sable.

Exemples : Pays, terrain sablonneux; plaine sablonneuse.

Remarque : Quasi-synonyme de *sableux*.

Sablonnière : Lieu d'où l'on tire du sablon.

Sabord (en anglais « *port* », « *gun port* », « *light port* », « *hole* ») : **1** – Actuellement on appelle *sabords* des ouvertures quadrangulaires percées dans les murs extérieurs des emménagements situés au-dessus du pont principal pour éclairer les locaux intérieurs et fermées par des vitres étanches très résistantes aux chocs.

Remarques : **a)** – On dit aussi, moins souvent, *embrasure*.

b) – Les ouvertures pratiquées dans la coque sous le pont principal sont habituellement rondes et on les appelle des hublots.

c) – Les sabords qui percent le bordé pour découvrir les canons s'appelaient anciennement *comportes*.

2 – On appelle sabord de charge (en anglais « *hammock* ») une ouverture pratiquée dans le bordé et destinée à faciliter l'embarquement ou le débarquement des marchandises en cale.

Remarque : Les sabord de charge sont fermés à la mer par des portelones.

[Voir le mot *Portelone*].

3 – Jadis, ouverture quadrangulaire pratiquée ou laissée dans la muraille des batteries ou des gaillards des bâtiments de guerre pour donner passage à la volée de leurs bouches à feu.

Remarques : **a)** – Il y avait autant de rangs de sabords qu'il y avait de ponts.

b) – La première batterie était celle qui était la plus basse.

4 – [*Vieilli*] Ouverture et embrasure faite dans le bordage d'un vaisseau pour pointer les pièces de canon et par où le canon tirait.

Remarque : À la fin du xvii^{ème} siècle et au début du xix^{ème}, jusqu'à l'installation des canons en tourelles, le bordé des bâtiments de guerre était percé de sabords rectangulaires de dimensions codifiées très précisément.

Dimensions des sabords en fonction des types de canons :

Type de canon	36	24	12
Masse du boulet	36 livres	24 livres	12 livres
Hauteur du sabord	0,93 mètre	0,90 mètre	0,74 mètre
Largeur du sabord	1,02 mètre	0,99 mètre	0,82 mètre

5 – Les sabords des vaisseaux étaient limités, à l'avant comme à l'arrière, par les couples entre lesquels ils étaient encastrés ; les couples de la maîtresse-membrure (les couples en arrière du coltis) étaient tous perpendiculaires à la quille ; les centres des mantelets, en revanche, suivaient la tonture des ponts : les bords haut et bas des sabords étant parallèles à la ligne de quille, les bords inférieurs des sabords étaient donc très légèrement décalés en hauteur les uns par rapport aux autres et ils ne suivaient pas exactement la ligne parallèle à la tonture des ponts.

Remarques : **a)** – Les sabords des batteries étaient un peu plus larges que hauts afin de faciliter le pointage des pièces vers l'avant ou vers l'arrière.

b) – Chaque sabord avait sa drague et son palan.

c) – Fermer les sabords, c'était laisser tomber les mantelets dessus.

[Voir les mots *Percer*, *Mantelet* et l'expression *Vaisseau de 1er rang*].

6 – On donne le nom de *sabord* à toute ouverture faite exceptionnellement dans la coque d'un navire, soit par accident, soit par fait de guerre, soit volontairement par l'Équipage, afin d'envoyer le navire par le fond (c'est-à-dire le *saborder*).

[Voir le mot *Saborder*].

Sabord de charge : Ouverture dans le bordé du navire, fermée à la mer par une porte étanche et utilisée au port pour mettre à bord ou débarquer les marchandises.

[Voir les mots *Bordé*, *Portelone*].

Sabord de chasse : [*Vielli*] Sabord ouvert dans la muraille de coltis, à l'avant du navire.

Remarque : On utilisait des canons empruntés à l'avant de la batterie haute pour tirer à travers les deux sabords de chasse, en visant le navire qui faisait route comme nous, en avant de notre navire.

Sabord de décharge : Porte à axe horizontal placée dans le pavois des ponts exposés, s'ouvrant à sens unique vers l'extérieur, pour assurer l'évacuation rapide de l'eau embarquée sur les ponts.

Remarques : **a)** – Le seuil des sabords de décharge est surélevé par rapport au pont.

b) – Les ouvertures dans le pavois qui constituent les sabords de décharge peuvent comporter des tringles afin d'empêcher les objets divers et les cordages d'être emportés à l'extérieur par le courant d'eau qui va à la mer.

c) – La face externe de la porte de sabord peut comporter à sa base un piton à boucle et une aiguillette qui permettent de relever le dispositif quand il bat par violent roulis ; cette aiguillette vient alors se fixer sur une jambette de pavois en passant par dessus la lisse.

d) – À la différence des sabords de décharge, les dalots qui débouchent à plat pont permettent un assèchement total des faibles quantités d'eau provenant des embruns, de la pluie, de l'eau des postes de propreté, etc.

[Voir le mot *Dalot*].

Sabord de retraite : [*Vielli*] Les *sabords de retraite* étaient percés dans la voûte d'arcasse, au premier pont, presque au ras de l'eau ; ils servaient à mettre en position de tir sur

les navires poursuivants, les canons de la batterie voisine.

Remarque : Les sabords de retraite étaient parfois utilisés comme sabords de charge pour embarquer des pièces de rechange pour la mâture, ou d'autres charges longues et encombrantes qu'il eut été impossible ou dangereux de faire passer par les panneaux des ponts supérieurs.

Saborder : Faire couler un navire volontairement en créant des voies d'eau, soit en ouvrant des prises de coque mettant en communication l'intérieur du navire et la mer, soit en pratiquant des ouvertures dans la coque au moyen, par exemple, d'explosifs.

Remarques : **a)** – Le sabordage de la flotte de guerre française, sur ordre du gouvernement français, le 27 novembre 1942 dans le port de Toulon, est un événement fameux de la période d'occupation de la France par l'armée allemande.

b) – Ont été sabordés et complètement détruits à Toulon, le 27 novembre 1942 : 1 cuirassé, 2 croiseurs de bataille, 7 croiseurs, 1 transport d'aviation, 15 contre-torpilleurs, 13 torpilleurs, 6 avisos, 12 sous-marins, 9 patrouilleurs et dragueurs, 19 bâtiments de servitude, 1 bâtiment-école, 28 remorqueurs, 4 docks flottants.

Sabot : **1** – On appelle *sabot*, ou *poulie à sabot*, une poulie dont l'essieu ainsi que le réa sont en métal et dont la caisse a à peu près la forme d'une moque.

[Voir le mot *Moque*].

2 – On place des sabots aux points des huniers pour le passage de leurs écoutes quand ces écoutes sont en double.

[Voir les mots *Point*, *Hunier*].

Remarque : Il y a des huniers dont les sabots sont estropés dans les points des écoutes, et d'autres qui sont en dehors, ce qui fait deux sortes de huniers qui sont taillés soit pour l'un des systèmes, soit pour l'autre.

Il y a plus de surface de voile si les sabots sont estropés dans les points, mais il y a moins d'usure de la toile des points si les sabots sont en dehors.

[Voir le mot *Estrope*].

Sabot : Chaussure fabriquée dans une seule pièce de bois creusée de manière à contenir le pied.

Remarques : **a)** – Par dérision, on appelle *sabot* un navire qui tient mal la mer.

Exemple : Ce bateau est un *sabot*, il ne fait que rouler.

b) – Au contraire, on appelle *goéland* un navire qui tient particulièrement bien la mer.

Exemple : Le remorqueur « *Saint-Gilles* » de l'URO (Union des Remorqueurs de l'Océan) construit au chantier Delmas de La Pallice, était un véritable goéland sur l'eau : il n'embarquait absolument pas d'eau sur le pont dans le mauvais temps.

Sabot : Onglon qui recouvre l'extrémité du pied des Équidés.

Exemples : Les sabots d'un cheval, d'un âne, d'un zèbre.

Sabot : Synonyme de *toupin*.

[Voir le mot *Toupin*].

Sabotage : Action de garnir un pieu d'un sabot pour en protéger l'extrémité supérieure.

Sabotage : **1** – Action d'endommager volontairement une machine, une installation.

2 – Résultat de cette action.

Exemples : Les opérations de sabotage des résistants pendant la Seconde Guerre mondiale ; le sabotage d'un pont.

[*Au figuré*] Le sabotage des négociations.

Sabre : Arme blanche d'apparat, réglementaire, portée en certaines circonstances à la ceinture sur le côté gauche par les officiers et les officiers-mariniers supérieurs de la Marine Nationale, lorsqu'ils ont revêtu la tenue de cérémonie.

Remarques : **a)** – Les lames des sabres présentent habituellement une courbure plus ou moins accentuée.

b) – La forme et la couleur du gland de la dragonne peuvent être différents selon le grade de la personne qui porte le sabre :

- i)** couleur noire pour les officiers-mariniers et les aspirants ;
- ii)** franges d'or pour les officiers subalternes ;
- iii)** gland d'or pour les officiers supérieurs ;
- iv)** ornementation d'étoiles (de 2 à 5 selon le grade) pour les officiers généraux.

Sabre d'abordage : Arme portative embarquée sur les navires.

Remarques : **a)** – Le sabre d'abordage est une espèce de coutelas recourbé et qui ne tranche que d'un côté.

b) – On appelle aussi *sabre* toute sorte d'épée extrêmement large.

c) – On appelle *coups de plat de sabre* des coups appliqués avec le plat de la lame, par opposition à ceux qui sont donnés avec le tranchant et que l'on appelle *coups de sabre*.

d) – Les *coups de plat de sabre* sont une punition militaire non infamante.

Sabrer : Décalotter le goulot d'une bouteille, particulièrement d'une bouteille de vin de champagne, en utilisant la lame d'un sabre que l'on fait glisser de bas en haut sur le col de la bouteille.

Sabrer : **1** – [*Familier*] Juger, traiter quelqu'un ou quelque chose sans ménagement, très sévèrement.

Exemples : Il a sabré ce candidat à l'oral ; sabrer une copie.

2 – [*Familier*] Supprimer quelque chose ou en réduire fortement l'importance.

Exemples : La moitié du budget a été sabrée.

3 – [*Familier*] Écourter un texte.

Sabulicole : Qui habite les régions sablonneuses ; qui vit dans le sable.

Remarque : Synonyme de *arénicole*.

Sabure (en anglais « *stone ballast* ») : Gravier destiné à être utilisé comme lest.

Saburer (en anglais « *to ballast* ») : Synonyme de *lester*.

Sac : Contenant fait de cuir, de toile ou de tout autre matériau souple, qui s'ouvre généralement par le haut.

Remarques : **a)** – Les matelots rangeaient traditionnellement leurs effets dans un grand sac en toile ; ils disposent maintenant d'une valise métallique.

b) – L'expression « *avoir son sac* » signifie *être renvoyé*.

Sac : **1** – Ce mot est quelquefois employé pour hamac (en anglais « *hammock* »).

2 – Sorte de porte-manteau contenant les effets d'un marin, et qui est garni de courroies en buffleterie pour être attaché et porté sur le dos (en anglais « *bag* »).

3 – Poche en toile emplie d'étoupe ou de foin, appelée sac d'écubier (en anglais « *hawse bag* »), destinée à boucher les écubiers d'un navire qui a dépassé ses câbles pour les rentrer et qui fait route.

Remarque : On utilise plus souvent à cet effet des tampons ou tapes d'écubiers.

4 – On appelle *sac d'une voile* le fond de cette voile, quand ce fond a trop d'ampleur ; on dit alors que cette voile fait le sac, ou qu'elle fait trop le sac.

[Voir l'expression *Sac (Faire le –)*].

5 – [*Familier*] On dit qu'un mât de hune *est dans le sac* quand il casse à la mer.

Sac-à-terre : Sur les vaisseaux à voiles, maçonnerie en briques enveloppant la soute à poudre et servant à l'isoler en cas d'incendie.

Remarque : Cette maçonnerie était maintenue des deux côtés par des cloisons en bois.

Sac-au-dos (*Curé* –) : « *Curé-sac-au-dos* » était l'appellation irrévérencieuse donnée aux prêtres appelés sous les drapeaux au début de la guerre de 1914-1918.

Remarques : a) – Pour remercier l'Église catholique du comportement patriotique exemplaire des prêtres et des évêques pendant la Première Guerre mondiale, Georges Clemenceau fit don du palais épiscopal de Verdun à l'évêque du diocèse, monseigneur Ginisti ; ce palais, qui avait été édifié entre 1724 et 1763 mais qui fut inoccupé à partir de 1906 après la promulgation de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, avait été très endommagé pendant la grande guerre ; monseigneur Ginisti fit reconstruire le palais à l'identique entre 1927 et 1935.

b) – Ce palais, classé monument historique en 1920, est devenu en 1994 le centre mondial de la Paix, des Libertés et des Droits de l'Homme, après que le 109^{ème} évêque de Verdun, monseigneur Marcel Herriot (1934-2017), eut échangé en 1993 ces grands bâtiments difficiles à chauffer contre un immeuble mieux adapté aux besoins du diocèse, l'Hôtel d'Anglemont.

Saccharase : Enzyme qui catalyse l'hydrolyse du saccharose en fructose et en glucose.

Sac (Faire le –) : Une voile *fait le sac* quand elle bombe trop, quand elle n'est pas assez plate ; cela vient souvent de la manière dont les ralingues sont posées.
[Voir le mot *Voile*].

Saccade (en anglais « *jerk* ») : Mouvement brusque d'allée et venue d'une voile contre un mât quand il y a du tangage et pas assez de vent pour tenir la voile gonflée sur l'avant du mât.

Sacculine : Cirripède parasite de certains crustacés, notamment des crabes, qui se fixe sous l'abdomen de son hôte et prend en se développant la forme d'un sac.
[Voir le mot *Cirripède*].

Sacerdoce : 1 – Ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple.

Exemples : Le sacerdoce de Melchisedech, roi de Salem ; le sacerdoce d'Aaron.

2 – Dans la religion catholique, on appelle sacerdoce la *prêtrise*, celui des ordres sacrés qui donne le pouvoir d'offrir le sacrifice de la messe et d'administrer tous les sacrements, hormis la confirmation et l'ordre.

Remarque : Sacerdoce se dit aussi du corps ecclésiastique.

Exemple : Les querelles du sacerdoce et de l'empire.

3 – Sacerdoce se dit de ceux qui, chez les Anciens, offraient les sacrifices aux différents dieux de la mythologie.

Exemple : Le sacerdoce se trouvait quelquefois uni avec l'empire, avec la royauté.

Sacerdotal : Relatif au ministère des prêtres.

Exemples : Des ornements, des habits sacerdotaux.

Sachée : Ce qu'un sac peut contenir.

Exemples : Une sachée de noix, de pommes, de châtaignes.

Sachet : Petit sac.

Sack : Le *sack* est une mesure de volume anglaise égale à 24 gallons ou à 3 bushels et valant 109,042 990 6 litre.

[Voir les mots *Gallon*, *Bushel*].

Sacoche : Nom qu'on donne à deux bourses de cuir jointes ensemble par une large courroie et dont les courriers et autres personnes se servent en voyageant.

Sacolève : Sorte de navire du Levant, utilisé notamment en Grèce et en Turquie, très tonturé, dont le grand mât est fortement incliné vers l'avant et dont la poupe est assez élevée.

Remarques : a) – Il est gréé de trois mâts à pible.

- b)** – Le grand mât porte un hunier et un perroquet volant .
- c)** – Les autres voiles sont généralement auriques ou latines.

Sacquier : Homme de peine chargé d'ensacher le blé, le sel, etc. afin de pouvoir les embarquer facilement quand ils sont en grenier ou en silo.

Sacre : 1 – Célébration religieuse par laquelle l'Église sanctionnait l'autorité royale en conférant au souverain un caractère sacré.

Remarque : Le sacre des rois de France comprenait notamment sept onctions faites avec l'huile de la « *sainte ampoule* » qui fut apporté du ciel sur la Terre par un ange pour le baptême de Clovis.

2 – Le sacre des rois de la maison de France fut une nouveauté apportée par le premier des Carolingiens, Pépin le Bref (714-768) qui fut élu roi en novembre 751 à Soissons par acclamations et qui fut sacré le 28 juillet 754, à Saint-Denis, par le pape Étienne II (715-757).

[Voir l'expression *Sacre des rois de France*].

Remarques : **a)** – Le sacre de Pépin le Bref, en 754, rappelait le baptême de Clovis (premier roi franc mérovingien) en 496 et symbolisait l'alliance particulière entre l'Église et les rois des Francs.

b) – Le sacre est repris de l'Ancien Testament, où Saul est oint du Saint Chrême par Samuel [*Premier livre de Samuel, chapitre 10, verset premier*].

c) – Le sacre des rois francs mena à la *théocratie royale*, par laquelle la royauté et l'Église se soutinrent mutuellement avec succès jusqu'à la Révolution française. [Voir l'expression *Sacre des rois de France*].

d) – Le sacre avait déjà été repris par les rois wisigoths en Espagne, un siècle auparavant.

Sacré : 1 – Le sacré concerne l'au-delà et les principes souvent non intelligibles d'un monde supérieur.

Remarques : **a)** – Le sacré s'oppose au profane.

b) – Le sacré concerne les esprits, c'est le domaine des forces de l'esprit.

c) – Le sacré exclut les choses terrestres ordinaires, banales, communes, utilitaires.

d) – Le sacré d'une civilisation n'est accessible qu'aux membres de cette civilisation.

2 – Le sacré appartient au domaine religieux, qui est personnel pour chacun.

[Voir le mot *Laïcité*].

Remarques : **a)** – Chaque religion définit ce qu'elle considère comme sacré ; le caractère sacré ne concerne que les croyants de cette religion.

b) – Les croyants adoptent les rites de leur religion ; beaucoup considèrent que l'observance des rites de leur propre religion est sacrée.

c) – La laïcité telle que définie par la loi française de séparation des Églises et de l'État de 1905, consiste à respecter et à faire respecter toutes les croyances, sans en privilégier aucune.

d) – De nombreuses religions enseignent que les défunts sont appelés à ressusciter avec leur corps le jour du Jugement dernier ; les croyants de ces religions exigent, pour cette raison, que les cadavres de leurs proches soient inhumés avec respect et en suivant certaines procédures.

e) – L'État français n'est pas autorisé, en vertu de l'article premier la Constitution, à décider ce que les croyants des différentes religions peuvent ou doivent considérer ou ne pas considérer comme sacré.

f) – Chaque État a le devoir de veiller à ce que les convictions des adeptes de chaque religion ne soient pas blessées.

3 – Le sacré inspire la crainte et le respect des croyants.

Remarques : a) – Le *blasphème* est une *parole* écrite ou prononcée qui outrage ce qui est sacré (une divinité ou une religion).

b) – Le *sacrilège* est un *acte* qui outrage un objet sacré, un lieu sacré, ou un *acte* qui offense un personnage sacré, qui injurie sa représentation.

c) – La profanation est un *acte* irrévérencieux à l'égard d'une chose sacrée, d'un lieu sacré (vase sacré, représentation d'une divinité ou d'un saint, sépulture, etc.).

d) – L'État français ne semble pas autorisé par la Constitution à décider ce qui relève ou ne relève pas du blasphème, du sacrilège ou de la profanation pour les différentes religions.

Sacre des rois de France : 1 – Cérémonie religieuse présidée en principe par l'évêque de Reims ou, à défaut, par celui de Verdun, qui conférait aux rois de France une légitimité surnaturelle ; le corps du roi était oint d'une huile sacrée qu'une colombe venue du ciel avait apportée sur Terre dans une fiole appelée la *sainte ampoule* pour le baptême de Clovis ; le roi des Francs Clovis (466-511), fils de Childéric (436-481) épousa en 493 à Soissons la chrétienne Clotilde (474-545) ; Clovis s'est converti à la religion de Clotilde et il a été baptisé à Reims le 25 décembre 498 par l'évêque saint Rémi (437-533).

[Voir le mot *Sacre*].

Remarques : a) – La fiole divine appelée la *sainte ampoule*, ou plutôt *une nouvelle fiole* fabriquée en 1823 pour remplacer la fiole originale qui avait été brisée le 7 octobre 1793, est conservée à l'archevêché Reims.

b) – Les rois de France étaient couronnés et sacrés à Reims, à la différence d'autres rois européens qui n'étaient que couronnés ; le premier roi sacré à Reims a été Louis 1er le Pieux en 816 ; le dernier fut Charles X le 29 mai 1825.

[Voir les mots *Couronnement*, *Écrouelles*].

c) – Philippe II, dit Philippe-Auguste (1165-1223) a été sacré roi de France à Reims, le 1er novembre 1179 à l'âge de 15 ans par l'Archevêque Guillaume de Champagne, dit Guillaume aux Blanches Mains (1135-1202) du vivant de son père le roi des Francs Louis VII (1120-1180) afin d'assurer la continuité de la branche capétienne, tout en évitant l'incertitude d'une élection qui ne lui aurait peut-être pas été favorable en raison de son jeune âge.

d) – Philippe-Auguste a régné sur la France de 1180 à 1223 ; il fut le premier roi à être appelé « *roi de France* » (en latin « *rex Franciae* ») à partir de 1190 et non plus « *roi des Francs* » (en latin « *rex Francorum* ») comme son père.

e) – Philippe Auguste fit saisir les Juifs dans toutes les provinces de son royaume ; il leur ravit leur argent et leur or et il les chassa de son pays (17 avril 1182) ; les Juifs étaient jugés responsables de calamités diverses qui s'étaient abattues sur le royaume.

f) – Philippe II a reçu le surnom d'Auguste d'une part, parce qu'il est né au mois d'août, mais d'autre part et surtout, parce qu'il a accru considérablement le domaine royal en lui ajoutant l'Artois, le Valois, la ville d'Amiens et une partie du Vermandois.

g) – Philippe II (Philippe Auguste) a été le dernier roi de France à être couronné du vivant de son prédécesseur ; il a été couronné le 1er novembre 1179 alors que son père Louis VII le Juste est mort le 18 septembre 1180 ; Philippe Auguste estima que le principe héréditaire était alors suffisamment établi en France pour ne pas devoir faire acclamer et couronner son fils Louis VIII (1187-1226) de son vivant.

h) – Louis de France (futur roi de France Louis VIII le Lion) dont l'épouse *Blanche de Castille* (1188-1252, mère de saint Louis) était la petite fille du défunt

roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt (1133-1189), s'était fait proclamer roi d'Angleterre à Londres en juin 1216 (sur le conseil de son père Philippe Auguste) en remplacement de Jean sans Terre (1166 – 18 octobre 1216) que les barons anglais voulaient déposer ; mais Louis de France n'a pas été couronné roi d'Angleterre car il n'y avait pas d'archevêque disponible à Londres, en juin 1216 ; le Plantagenêt Henri III (1207-1272) succéda à son père Jean sans Terre et fut couronné roi d'Angleterre le 27 mai 1199 ; Philippe Auguste est mort le 14 juillet 1223 ; son fils, le Capétien Louis VIII (1187-1226) a été couronné et sacré roi de France à Reims, le 6 août 1223.

i) – Les rois de tous les pays appartenant à la chrétienté se considéraient comme les vassaux du pape de Rome et c'est pour cette raison que les rois étaient couronnés par des évêques.

2 – Le protocole précis du sacre des rois de France était scrupuleusement suivi, dans la mesure du possible ; les personnages suivants, 6 ecclésiastiques et 6 pairs du royaume, avaient les fonctions suivantes :

i) L'archevêque de Reims sacre et couronne le roi ;

ii) L'évêque de Laon porte la sainte ampoule ;

iii) L'évêque de Langres porte le sceptre ;

iv) L'évêque de Beauvais porte la cote d'armes ou le manteau royal ;

v) L'évêque de Châlons porte l'anneau royal ;

vi) L'évêque de Noyon porte le baudrier ;

vii) Le duc de Bourgogne porte la couronne royale, ceint l'épée au roi et lui confère l'ordre de la chevalerie ;

viii) Le duc de Normandie porte la première bannière carrée ;

ix) Le duc d'Aquitaine porte la seconde bannière carrée ;

x) Le comte de Toulouse porte les éperons ;

xi) Le comte de Flandre porte l'épée royale ;

xii) Le comte de Champagne porte l'étendard de guerre.

3 – Sauf empêchement, le sacre d'un roi avait lieu à Reims, un dimanche ou un jour de grande fête.

Remarques : a) – Une *sainte ampoule* fut apportée miraculeusement à saint Rémi, l'archevêque de Reims, le 25 décembre 498, jour du baptême de Clovis, par une blanche colombe venant du ciel.

b) – La sainte ampoule contenait un baume dont saint Rémi mit quelques gouttes dans l'eau du baptistère avant que Clovis ne s'y plonge.

c) – La sainte ampoule fut conservée à Reims dans l'abbaye bénédictine Saint-Rémi jusqu'à la Révolution de 1789.

d) – À chaque sacre d'un roi à Reims, on prélevait une goutte du baume miraculeux à l'aide d'une aiguille d'or pour la mêler au saint chrême utilisé pour l'onction.

e) – L'onction sacrée signifiait que le roi était roi « *par la grâce de Dieu* ».

f) – Le roi était oint en 7 endroits différents dans l'ordre suivant : sur le haut de la tête, sur la poitrine, entre les deux épaules, sur l'épaule droite, sur l'épaule gauche, à la jointure du bras droit et à la jointure du bras gauche.

g) – Quelques gouttes de l'huile sainte furent astucieusement soustraites à la fureur des révolutionnaires français qui brisèrent la sainte ampoule, et elles purent être utilisées le 29 mai 1825 pour le sacre de Charles X.

h) – Hugues Capet a été sacré le 3 juillet 987 à Noyon et non à Reims.

i) – Robert II le Pieux a été sacré le 25 décembre 987 à Orléans, du vivant de son père Hugues Capet.

j) – Louis VI le Gros a été sacré le 3 août 1108 à Orléans.

k) – Henri IV a été sacré à Chartres le 27 février 1594 car Reims était sous la domination de la Ligue ; l'évêque de Chartres qui le consacra remplaça l'huile de la sainte ampoule par l'huile sainte qui avait permis la guérison miraculeuse de Martin de Tours.

l) – Louis XVIII a été proclamé roi de France à la mort de Louis XVI (21 janvier 1793) puis il est monté sur le trône après l'abdication de Napoléon en 1814, mais il n'a jamais été sacré conformément à la tradition.

4 – Le sacre d'un roi de France était un *sacramental* et non un sacrement.

Remarques : a) – L'Église a institué des sacramentaux, qui sont des signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus par la prière de l'Église ; par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements et les diverses circonstances de la vie sont sanctifiées.

b) – Les *sacramentaux* sont considérés comme mineurs par rapport aux sept sacrements.

c) – La bénédiction d'un père abbé, celle d'un prêtre juste ordonné sont d'autres sacramentaux.

5 – Avant d'être intronisé, le roi recevait les insignes royaux qui étaient apportés par l'abbé de Saint-Denis :

i) la tunique jacinthe à fleurs de lys ;

ii) Un surcot sans manches ressemblant à une chasuble ;

iii) L'anneau, symbole à la fois de l'union du roi et de l'Église, et de l'union du roi et du peuple ;

iv) Le sceptre terminé par la fleur de lys, symbole du commandement ;

v) La main de justice ;

vi) La couronne royale, constituée d'un cercle d'or surmonté de quatre fleurs de lys ;

vii) Les éperons ;

viii) L'épée.

6 – C'était l'acclamation et le couronnement qui faisaient le roi ; mais le sacre élevait le roi au-dessus des laïcs et il lui donnait un statut qui le rendait inviolable.

Remarque : Après le sacre, le roi de France était thaumaturge ; il avait la réputation de guérir les écrouelles en touchant les malades lors des grandes fêtes religieuses.

[Voir le mot *Écrouelles*].

Sacrer : Conférer, en pratiquant certains rites, un caractère quasi surnaturel et de sainteté à une personne.

Exemples : Sacrer le roi de France ; sacrer un évêque.

Remarque : S'il s'agit uniquement de sanctifier une personne, un objet, un édifice, on dit « consacrer ».

[Voir l'expression *Sacre des rois de France*].

Sacrifice : 1 – Action par laquelle on fait une offrande à une divinité selon un certain rituel, pour rendre hommage à sa puissance, implorer son pardon, sa protection.

Exemples : Accomplir, pratiquer un sacrifice ; l'autel des sacrifices.

2 – [Au figuré] Acte par lequel on abandonne volontairement ce à quoi on tient ; privation que l'on s'impose ou que l'on accepte au nom d'un idéal religieux, moral ou d'un intérêt jugé supérieur.

Exemples : Faire le sacrifice de sa vie ; demander des sacrifices à une nation, à un peuple ; elle s'est imposé de grands sacrifices pour l'éducation de ses enfants.

Sacrilège : 1 – Profanation de choses sacrées.

Remarques : a) – Le sacrilège est l'acte de profaner.

Exemple : La mutilation sacrilège des Hermès par Alcibiade, en 415 avant Jésus-Christ, à Athènes.

b) – *Sacrilège* est tiré du latin *sacrīlēgīum* qui signifie *vol d'objets sacrés dans un temple*.

c) – Le mot *sacrilège* est presque équivalent, dans l'esprit, au mot *profanation*.

d) – Porter atteinte au caractère saint et sacré d'une divinité par des actes d'irrévérence est une *profanation*.

[Voir les mots *Blasphème*, *Profanation*].

2 – Il n'y a pas à proprement parler de « *droit au blasphème* » dans la législation française ; le blasphème, qui est une parole outrageant la divinité ou insultant la religion, relève de la liberté d'expression.

Remarques : **a)** – En France, la liberté d'expression compte parmi les libertés fondamentales garanties par la Constitution de la v^eème République, dans son préambule.

b) – Les limites à la liberté d'expression définies dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, ne constituent que des exceptions à la règle générale ; elles sont toutes définies précisément et justifiées.

c) – La loi de 1881 a aboli le délit de blasphème, même dans sa forme sécularisée d'atteinte à la morale religieuse.

d) – La loi n°72-546 du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, dite loi Pleven, amende la loi de 1881 en créant les délits d'injure, de diffamation et de provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance à une race, une ethnie, une nation ou une religion.

e) – En France, depuis le jugement rendu dans l'action en justice intentée contre l'hebdomadaire « *Charlie Hebdo* » en 2007 pour la publication des caricatures de Mahomet, la jurisprudence dit en substance qu'il est possible d'insulter une religion, ses figures et ses symboles par des écrits, des imprimés, des dessins, des images mis en vente ou exposés dans des lieux publics, mais qu'il est interdit d'insulter les adeptes d'une religion.

f) – La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a validé le 25 octobre 2018 une condamnation pour blasphème prononcée par la justice autrichienne, considérant qu'en qualifiant le prophète Mahomet de « *pédophile* » lors d'une conférence du parti d'extrême-droite autrichien FPÖ en 2009, l'écrivain Elisabeth Sabaditsch-Wolff menaçait la préservation de la paix religieuse et que le verdict prononcé par la justice autrichienne ne contrevenait pas à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme relatif à la liberté d'expression.

g) – Si le blasphème n'est pas répréhensible en France, la profanation qui est l'atteinte au caractère sacré d'une chose sainte, d'un lieu sacré, par des actes d'irrévérence est interdite.

h) – Le blasphème est une parole ; la profanation est un acte ; la différence est parfois subtile et elle est appelée à faire le bonheur des avocats amenés à défendre avec brio un point de vue ou son contraire.

3 - [*Par exagération*] Outrage à une personne digne de vénération, d'égards ; action ou attitude qui contrevient au respect dû à certaines personnes, à certaines choses.

Exemples : En refusant d'assister à l'enterrement de leur père, les filles du père Goriot se sont conduites d'une manière sacrilège ; vendre la maison de famille serait sacrilège.

Sacripant : **1** – [*Jadis*] Fanfaron, faux brave, bravache.

Remarque : *Sacripante* est le nom d'un personnage de la littérature épique

italienne du xv^{ème} siècle qui était un faux brave.

2 – Mauvais sujet, vaurien.

Remarque : La fin du mot *sacripant* sonne comme *chenapan* (individu sans moralité).

Sacristain : Le sacristain attaché à une église est une personne (laïque ou religieuse) employée par le diocèse et chargée de la tenue de la sacristie et du bon déroulement matériel des célébrations ; le sacristain prépare notamment tous les objets liturgiques nécessaires pour la messe.

Remarques : **a)** – S’il est chargé de la tenue générale de l’église, on parle alors de bedeau.

b) – Le sacristain était naguère appelé « Suisse » ; il portait une livrée rappelant l’uniforme des membres de la Garde suisse que le pape Jules II créa en 1506 et une hallebarde.

Sacristie : Partie d’une église ou lieu attenant où sont conservés les objets du culte, en particulier les vases sacrés, les livres, les linges et les vêtements liturgiques et où les célébrants se préparent pour les cérémonies.

Sadisme : 1 – Perversion sexuelle qui consiste à rechercher du plaisir dans la douleur que l’on inflige à autrui.

2 – [*Par extension*] Inclination ou comportement d’une personne qui se plaît à faire souffrir les autres, physiquement ou moralement.

Sadomasochisme : Pratique sexuelle dans laquelle les partenaires trouvent du plaisir l’un dans la souffrance qu’il inflige, l’autre dans celle qu’il subit.

Saducéen : Juif appartenant à un courant conservateur du judaïsme dont l’influence s’exerça du II^{ème} siècle avant Jésus-Christ au I^{er} siècle après Jésus-Christ et qui se caractérisait par une lecture radicale de la Torah, le rejet des commentaires et des traditions orales acceptés par les Pharisiens et prônait la soumission au pouvoir établi.

Remarque : À la différence des Pharisiens, les Saducéens ne croyaient ni à l’immortalité de l’âme ni à la résurrection des morts.

Safran (en anglais « *check* », « *after piece* ») : Une des pièces principales de l’appareil à gouverner, le safran est une construction verticale en contact avec l’eau, à peu près rectangulaire, profilée et de peu d’épaisseur, placée à l’arrière du navire et pouvant être orientée à volonté d’un bord ou de l’autre d’environ 30°.

Remarques : **a)** – Le safran de certains navires peut être orientés à plus de 30° de chaque bord en manœuvre de port, à condition que la vitesse soit très réduite pour ne pas surcharger les presses de l’appareil à gouverner.

b) – Certains navires à hélices multiples possèdent autant de safrans que d’hélices.

c) – Sur certains navires, le safran est remplacé par une tuyère orientable entourant l’hélice ; parfois un safran est fixé sur l’arrière de la tuyère orientable. Ce dispositif améliore l’efficacité de l’appareil à gouverner en manœuvres de port mais augmente la résistance à l’avancement à la mer.

Saga : 1 – Récit mythologique ou historique en prose de la littérature scandinave.

2 – [*Par extension*] Cycle romanesque prenant pour sujet la vie d’une famille sur plusieurs générations.

Exemple : La saga familiale des « *Eygleitière* » d’Henri Troyat.

Sagace : Qui fait preuve d’un esprit vif et pénétrant, qui est capable de découvrir ce qui échappe aux autres.

Sage : 1 – Qui, par le libre exercice de sa raison et son expérience, a acquis les connaissances nécessaires pour juger sainement.

2 – Qui connaît toutes choses.

3 – Qui gouverne sa vie avec discernement, se montre circonspect, prudent dans sa conduite.

Exemple : L'adversité l'a rendu sage.

4 – Qui met de la modération dans ses actes ou ses paroles, évite tout excès ; retenu, mesuré.

5 – [*Par extension*] Se dit d'une personne, en particulier d'un enfant, qui se montre docile et respectueux des règles.

Exemple : Une petite fille bien sage.

Remarque : Être sage comme une image, c'est être très obéissant, très calme.

6 – [*Vieilli*] Se disait d'une d'une jeune fille ou d'une femme vertueuse, à la conduite irréprochable.

Sagène : Ancienne unité de longueur russe.

Remarques : **a)** – La longueur de la sagène a été fixée à 6 pieds français, ou 7 pieds anglais, soit 2,1336 mètres par un oukase de Nicolas 1er du 11 octobre 1835.

b) – Un sagène vaut 3 archines ou 12 tchetvertis.

c) – Une verste vaut 500 sagènes.

Sagittaire : Constellation zodiacale placée entre les constellations du Serpenteaire (ou Ophiuchus) et du Capricorne.

Remarques : **a)** – Le Soleil se situe dans la constellation du Sagittaire du 18 décembre au 18 janvier.

b) – Il n'y a pas d'étoile de première grandeur dans le *Sagittaire*.

c) – Le mot latin *sāgittārius* signifie *archer*.

d) – Dans la mythologie grecque, le sagittaire (Pholos ou Chiron?) qui a donné son nom à la constellation du Sagittaire est un centaure, c'est-à-dire un être mi-homme, mi-cheval.

Sagnac (Effet –) : Décalage temporel de la réception de deux signaux lumineux tournant en sens inverse autour du disque en rotation par rapport à un référentiel d'inertie quand ils sont émis par un émetteur-récepteur fixé sur ce disque.

Remarques : **a)** – L'effet Sagnac rend compte de l'impossibilité de synchroniser des horloges sur une courbe fermée soumise à une accélération ou à la gravitation.

b) – L'effet Sagnac a été découvert en 1913 par Georges Sagnac (1869-1928). [Voir l'expression *Effet tortue*].

Sahel : 1 – Bande de terre d'Afrique s'étendant d'Ouest en Est, sur une faible hauteur, entre l'Océan Atlantique et la Mer Rouge.

Remarques : **a)** – Le Sahel marque la transition, à la fois floristique et climatique, entre le domaine saharien, sec, au Nord et le domaine soudanien, où les pluies sont substantielles, au Sud.

b) – La ceinture sahélienne recouvre des territoires appartenant aux pays suivants :

i) l'Algérie, (l'extrême Sud),

ii) le Sénégal,

iii) la Mauritanie, (le Sud),

iv) le Mali,

v) le Burkina Faso, (le Nord),

vi) le Niger,

vii) le Nigeria, (l'extrême Nord),

viii) le Tchad,

ix) le Cameroun,

x) le Soudan (le centre, notamment le Darfour et le Kordofan),

- xi)** le Cap-Vert,
- xii)** Djibouti,
- xiii)** l'Éthiopie,
- xiv)** l'Érythrée,
- xv)** la Somalie.

2 – De nombreux pays du Sahel possèdent, dans leur sous-sol, des ressources minières stratégiques cruciales pour l'avenir (notamment des métaux rares) dont l'extraction est de nature à susciter bien des convoitises.

Remarques : a) – De nombreuses sociétés étrangères investissent dans la prospection minière dans le Sahel depuis l'an 2000.

b) – Chinois et Russes unissent leurs efforts pour construire une ligne de chemin de fer de 5 000 km reliant les 5 principaux États du Sahel (Niger, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Tchad) afin d'acheminer les différents minerais qui se trouvent dans ces pays jusqu'aux ports de chargement.

c) – Le groupe français Bolloré, qui possède et exploite de nombreuses infrastructures portuaires en Afrique centrale, doit composer avec les Chinois, les Russes et les Américains.

3 – Plusieurs Pays désireux de mettre la main sur les richesses minières d'Afrique cherchent à acquérir (États-Unis d'Amérique, Chine, pays du Golfe Persique) ou à conserver (France) une influence politique et économique dans les pays du Sahel, directement ou au moyen d'alliés.

Remarques : a) – La France dirige la guerre (opération Barkhane) que fait un groupe d'États de sa mouvance (Mali, Burkina Faso, etc.) avec l'aide de petites forces armées estoniennes et britanniques, contre des groupuscules de mercenaires prétendument mahométans, soutenus par des pays étrangers.

b) – La France enseigne aux militaires de ses anciennes colonies, depuis leur indépendance, ses propres techniques stratégiques ou tactiques, inspirées des « crises » du passé ; les soldats des Pays africains alliés de la France, qui subissent de sévères revers face à des combattants bien moins nombreux mais qui utilisent des méthodes mieux adaptées aux circonstances, n'ont pas une grande confiance en leurs chefs.

Saille ! saille ! oh ! (en anglais « **Rouse away ! Huzza !** ») : Cri d'excitation ou d'encouragement avec lequel on donne la voix pour faire agir plusieurs hommes simultanément sur une manœuvre.

Remarque : On l'utilise en particulier quand il s'agit de haler les boulines.

Sailler (en anglais « **to rouse** », « **to haul** ») : **1** – *Sailler* les boulines, c'est les haler avec force pour bien ouvrir les voiles.

2 – *Sailler* une pièce de bois de l'avant ou de l'arrière, c'est la faire glisser vers l'avant ou vers l'arrière.

3 – Un navire *saille de l'avant* quand il a un bon sillage (une bonne vitesse).

4 – Un tangon *saille par le travers* quand on l'écarte du bord dans cette direction.

Saindoux : Graisse de pourceau.

[Voir le mot *Pourceau*].

Sainfoin : Sorte d'herbe qui vient de graine semée de dix ans en dix ans, qui porte des fleurs de couleur de pourpre, et qui se fauche tous les ans comme les autres foin.

Remarques : a) – On le nomme, autrement, *foin de Bourgogne*.

b) – Les sainfoins veulent un printemps pluvieux.

c) – Le sainfoin échauffe la bouche des chevaux.

d) – Le sainfoin est très mellifère.

Saint : **1** – Les saints du calendrier réglait jadis la vie à terre ; de nombreux dictons étaient attachés aux dates des fêtes des saints ; ces dictons s'appliquaient notamment à la

météorologie ou aux travaux agraires.

Exemples : Les *saints de glace* (saint Mamers, saint Pancrace et saint Servais) ou plutôt les dates traditionnelles de célébration de leurs fêtes (11, 12 et 13 mai) marquent la fin des gelées nocturnes.

Remarques : **a)** – Saint Mamers (mort en 475) était évêque de Vienne en Dauphiné ; il institua en 470 les Rogations qui sont trois jours de prières et de processions dans la campagne contre les calamités agricoles et les vimaires (on dirait maintenant « *contre le changement climatique* »).

[Voir les mots *Calamité*, *Vimaire*]

b) – Selon le martyrologe romain présenté le 2 octobre 2001 au Vatican, corrigé en 2004, on célèbre : le 11 mai, sainte Estelle ; le 12 mai, saint Achille ; et le 13 mai, sainte Rolande.

c) – Depuis 1969, seuls 158 saints figurent dans le martyrologe canonique, dont 53 doivent être honorés obligatoirement dans toute l'église ; les 95 autres sont honorés facultativement.

2 – Autrefois, pour repérer les dates des naissances, des mariages ou des décès, les prêtres catholiques chargés de la tenue de l'état-civil de leurs paroisses utilisaient le calendrier liturgique, qui pouvait comporter quelques variantes locales d'un diocèse à l'autre, d'un pays à l'autre, en fonction des saints locaux.

Saint-crépin : Voir *Crépin*.

Saint-Denis-d'Oleron : **1** – Port de la côte Nord-Ouest de l'Île d'Oleron.

2 – Le port dispose de 750 places à flot, dont 35 places pour les visiteurs sur des catways et 30 à couple pour des bateaux de longueur inférieure à 16 mètres.

3 – L'établissement du port est de 3 heures et 30 minutes.

4 – L'ancien port de Saint-Denis d'Oleron était formé, d'une part par un brise-lames à claires-voies de 130 mètres de longueur, orienté Nord-Ouest – Sud-Est et d'autre part, par une jetée en maçonnerie qui s'avancait vers le Nord-Est à environ 150 mètres en dehors du port, jusqu'au ressaut du rocher *Le Couronna*.

5 – L'entrée du port assèche à la basse mer.

6 – Le port offre un assez bon abri par vents du large ; il est médiocrement protégé contre les vents d'Est ou de Sud-Est.

Sainte-Barbe (en anglais « *gun room* ») : [*Vieilli*] À bord des bâtiments à voiles armés en guerre, on appelait « *Sainte-Barbe* » un compartiment fermé, situé dans l'entrepont et où le *maître-canonier* déposait la poudre, les ustensiles et tous les objets de son service qui étaient d'un usage fréquent.

Remarques : **a)** – À bord des vaisseaux ou des frégates, la *Sainte-Barbe* était sous la grande-chambre.

b) – Les canoniers l'avaient ainsi appelée en l'honneur sainte Barbe, leur sainte patronne.

c) – Il y a eu, plus anciennement, un deuxième compartiment en avant de la Sainte-Barbe, appelé *fausse Sainte-Barbe* et qui avait à peu près le même usage.

Saint Éloi : Saint Éloi est le saint patron des mécaniciens.

Remarque : Traditionnellement, le 1er décembre, jour de la célébration de la fête de saint Éloi, les *mécaniciens* ont des activités professionnelles réduites ; ils organisent parfois ce jour-là des cérémonies burlesques, en mer comme au port.

Saint-Esprit (Ordre du –) : **1** – L'*ordre et milice du benoît Saint-Esprit* a été fondé en France le 31 décembre 1578 par le roi de France Henri III (1551-1589).

2 – Le siège de l'ordre se trouvait au couvent des Grands Augustins à Paris.

3 – Les chevaliers, au nombre de cent, étaient choisis parmi la plus haute noblesse du royaume.

4 – Les huit commandeurs étaient des ecclésiastiques : à l'origine quatre

cardinaux ou archevêques et quatre évêques.

5 – Tous les chevaliers du Saint-Esprit étaient faits chevaliers de l'ordre de Saint-Michel avant leur réception dans l'ordre du Saint-Esprit.

6 – Supprimé en 1791, l'ordre du Saint-Esprit a été rétabli en 1814 puis définitivement aboli en 1830 par le roi Louis-Philippe 1er (1773-1850).

7 – L'ancien trésor de l'ordre a été versé au musée du Louvre où il est maintenant exposé.

Remarques : a) – Le portrait en pied d'Henri IV, qui se trouvait dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de La Rochelle avant l'incendie du 28 juin 2013, montre, sur la poitrine du roi, la croix de l'Ordre du Saint-Esprit dont il était le commandeur.

b) – La colombe qui est représentée sur la Croix de l'ordre du Saint-Esprit, a été et est encore parfois utilisée par les Protestants français comme un signe de reconnaissance entre eux.

Sainteté : Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape ou du pape et dont on se servait autrefois en parlant ou en écrivant aux évêques ou même aux prêtres.

Exemples : Il plaira à votre sainteté ; le jubilé que sa sainteté nous a accordé.

Saint-Étienne (Pointe de –) : Autre appellation de la *Pointe de Grignon* à Ars-en-Ré.

Saint-Jacques (Coquille –) : 1 – Mollusque bivalve de la famille des pectinidés.

2 – Nom latin de la coquille saint-jacques : *Pecten maximus*.

Remarques : a) – Les coquillages des autres espèces de la famille des pectinidés portent des nom latins commençant par *pecten*, mais seule la coquille saint-jacques peut être désignée par le nom latin « *pecten maximus* », bien que certains pétoncles pêchés au Canada puissent avoir une taille adulte comparable à celle de la coquille saint-Jacques adulte.

b) – Les coquillages de la famille des *pectinidés*, lorsqu'ils sont présentés en conserve, semi-conserve ou à l'état surgelé, doivent être commercialisés soit sous la dénomination « *saint-jacques* » complétée du nom scientifique de l'espèce et du pays d'origine, soit sous la dénomination « *saint-jacques* » complétée seulement du nom scientifique de l'espèce lorsque le pays d'origine figure déjà en caractères bien apparents sur la même face de l'étiquette que la dénomination.

[Art. 1 de l'arrêté du 26 juin 1996 relatif aux dénominations de vente admises des *pectinidés*].

Saint Louis : Appellation du roi de France Louis IX (1214-1270) de la dynastie des Capétiens directs ; Louis IX / saint Louis était le fils du roi de France Louis VIII (1187-1226) et de Blanche de Castille (1188-1252), il était un arrière-petit-fils d'Aliénor duchesse d'Aquitaine (1122-1204) et du roi d'Angleterre Henri II Plantagenêt (1133-1189).

Remarques : a) – Le roi de France Louis IX a été canonisé le 11 août 1297 sous le nom de *saint Louis de France* par le pape Boniface VIII (1230-1303).

b) – Louis IX / saint Louis régna du 8 novembre 1226 au 25 août 1270.

c) – Louis IX succéda à son père Louis VIII qui avait régné du 14 juillet 1223 au 8 novembre 1226 et qui avait lui-même succédé à son père Philippe II Auguste (1165-1223), roi des Francs du 18 septembre 1180 au 14 juillet 1223.

d) – Le successeur de Louis IX fut son fils Philippe III (1245-1285) qui régna du 25 août 1270 au 5 octobre 1285.

e) – « *Louis le Grand* » est l'une des appellations du roi Louis XIV (1638-1715) qui régna sur la France du 14 mai 1643 au 1er septembre 1715 (75 ans).

Saint-Louis des Invalides : Siège épiscopal du diocèse français aux armées.

Remarques : **a)** – Louis XIV (1638-1715), par une décision du 25 avril 1670, fit construire par les meilleurs architectes du temps de vastes bâtiments susceptibles de recevoir 3000 pensionnaires invalides de ses armées, compte tenu des normes de l'hygiène les plus modernes pour l'époque (bains, latrines, salle aérées).

b) – Louis XIV, dont la mère Anne d'Autriche (1601-1666) et l'épouse Marie-Thérèse d'Autriche (1638-1683) étaient des princesses espagnoles, s'était inspiré en fondant les Invalides des vues de son bisaïeul maternel Philippe II d'Espagne (1527-1598) lorsqu'il fonda l'Escorial, à 45 kilomètres au Nord-Ouest de Madrid.

c) – De même qu'à l'Escorial, la place d'honneur aux Invalides de Paris est réservée à une église, ici sous l'invocation de Louis IX (1214-1270), roi de France, dit Saint Louis.

Saint-Martin-de-Ré (Port de –) : **1** – Le port de Saint-Martin-de-Ré se compose d'un avant-port, d'un havre d'échouage et d'un bassin à flot fermé par une écluse.

2 – L'entrée du port est protégée par les remparts de Vauban et un brise-lames de construction récente, presque perpendiculaire au chenal d'entrée.

3 – L'avant-port est encadré par le Grand-Môle au NW, la jetée de la Barbette à l'Est et le brise-lames ; le chenal de l'avant-port a une cote théorique de 1,1 mètre découvrant.

4 – Un ponton saisonnier est installé le long du Grand Môle ; tout au long de ce ponton une souille de profondeur 2 mètres et de largeur 10 mètres, emplie de vase molle, permet d'accueillir des bateaux de plaisance (3 quillards à couple).

5 – Le havre d'échouage communique directement avec l'avant-port par un passage de 18 mètres de large ; la longueur du havre d'échouage est de 200 mètres et sa largeur est d'environ 50 mètres ; les fonds découvrent de 1,50 à 2,50 mètres.

6 – Le fond rocheux est recouvert d'environ 30 cm de vase.

7 – Le gril de carénage, à l'extrémité Sud du quai Ouest de l'avant-port, a une longueur de 52 mètres et une largeur de 11 mètres ; la cote des tins, qui sont inclinés vers le chenal, varie de 3 mètres (découvrant) à 3,5 mètres (découvrant).

8 – Le bassin à flot est formé de deux branches à peu près à angle droit : l'une est dirigée vers le 030°, a une longueur de 225 mètres et une largeur de 40 mètres ; l'autre est dirigée vers le 110°, a une longueur de 100 mètres et une largeur de 32,5 mètres.

Remarques : **a)** – Le bassin à flot communique dans sa partie Nord avec le port d'échouage par une écluse de 12 mètres de largeur surmontée d'une passerelle mobile ; la cote du seuil de l'écluse est de 0,77 mètre.

b) – Le fond du bassin est à la cote 0,8 mètre à l'entrée et le long du quai ouest, et de 1,4 mètre partout ailleurs ; le niveau de l'eau dans le bassin est maintenu à 3m (chiffre moyen).

c) – Un bateau de 45 mètres de long peut éviter dans le bassin entre les portes de l'écluse et le quai Nord.

d) – Le bassin à flot dispose de 220 places à quai ou sur pontons, dont 40 à 50 places pour les visiteurs.

9 – Une échelle de marée peinte sur le musoir du môle et une autre fixée à droite des portes aval de l'écluse indiquent la hauteur au-dessus du seuil de l'écluse (hauteur de marée + 0,77 m).

10 – Une échelle de marée fixée sur les fortifications, à gauche en entrant, indique la hauteur de la marée (au-dessus du zéro des cartes).

Saint-Mathieu : L'abbaye de **Saint-Mathieu** ou **St-Mathieu**, a toujours été appelée l'abbaye de **St-Mathieu de Fine-Terre**, c'est-à-dire du bout du monde.

Remarque : La raison en est qu'au-delà il n'y a plus rien, puisqu'elle est située sur le cap de *Pen-ar-Bed* (bout du monde) encore appelé pointe de Saint-Matthieu, à l'extrémité de la Basse-Bretagne, dans le diocèse de Léon et l'actuel département du Finistère.

Saint-Maurice : **1** – Ancienne commune de Charente-Inférieure, située en bord de mer entre les communes de La Rochelle et de Laleu.

2 – Les communes de La Rochelle et de Saint-Maurice ont fusionné en 1858.

Remarques : **a)** – La nouvelle commune a pris le nom de La Rochelle.

b) – De même, les communes de La Rochelle et de Laleu ont fusionné en 1880 et la nouvelle commune a pris le nom de La Rochelle.

Saint Nicolas : Voir *Nicolas (Saint –)*.

Saintonge : Ancienne province du royaume de France correspondant à peu près à la partie de l'actuel département de Charente-Maritime située sur la rive gauche du fleuve Charente.

Remarque : L'Aunis est une ancienne province du royaume de France qui correspond à peu près à la partie de l'actuel département de Charente-Maritime située sur la rive droite du fleuve Charente.

Saint-pierre : Long poisson à la mâchoire inférieure proéminente et aux nageoires épineuses, qui porte une tache noire au milieu de chaque flanc.

Remarque : La chair du saint-pierre est blanche et ferme.

Saints de glace : Les saints dont on célébrait naguère la fête les 11, 12 et 13 mai de chaque année étaient associés en France à la fin des risques de gelées tardives dans les jardins ou à la campagne ; ces saints sont, dans l'ordre : Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais et on les appelle les *saints de glace*.

Remarques : **a)** – Saint Servais est le saint patron de l'église paroissiale de Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).

b) – Saint Pancrace était un soldat romain qui fut martyrisé pour sa foi chrétienne ; la gare du terminus anglais de la ligne de chemin de fer à grande vitesse Paris-Londres, qui passe par le tunnel sous la Manche, porte le nom de *gare Saint-Pancrace*.

c) – Le nouveau martyrologe romain, préparé par la congrégation romaine pour le culte divin et la discipline des sacrements, présenté le mardi 2 octobre 2001, honore saint Achille de Larissa le 12 mai, sainte Rolande le 13 mai et saint Matthias le 14 mai en remplacement des anciens saints de glace.

d) – Comme on dit populairement, *ils nous ont changé la religion !*

f) – Le premier martyrologe établi au XVI^e siècle avait été approuvé par le pape Grégoire XIII (1502-1585).

g) – C'est le même pape Grégoire XIII qui institua le calendrier actuellement en usage et appelé *calendrier grégorien* (bulle du 14 février 1582) ; à Rome, en Espagne et au Portugal, le lendemain du 4 octobre 1582 fut le 15 octobre 1582 ; en France, le lendemain du 9 décembre 1582 fut le 20 décembre 1582 ; en Grande-Bretagne, le lendemain du 2 septembre 1752 fut le 14 septembre 1752 ; en URSS, le lendemain du 31 janvier 1918 fut le 14 février 1918 ; la Turquie est passée du calendrier mahométan au calendrier grégorien le 1er janvier 1927.

Saïque (en anglais « *saïck* ») : Bâtiment de charge du Levant très enhuché et ayant deux mâts (grand mât et mât d'artimon) ; il ne porte pas de perroquets.

[Voir le mot *Enhuché*].

Saisie : **1** – Prise de possession d'un bien effectuée sous le contrôle d'une autorité de justice afin que le propriétaire ne puisse en faire un usage contraire à l'intérêt public ou à un intérêt privé légitime.

Exemples : Procéder à une saisie ; procès-verbal de saisie ; saisie de documents à la suite d'une perquisition.

2 – Action par laquelle un créancier demande que les biens de son débiteur soient placés sous l'autorité de la justice afin de contraindre celui-ci à respecter ses obligations.

Exemples : Saisie mobilière ; saisie immobilière ; vente sur saisie, par suite de saisie ; saisie par un huissier.

[Voir les expressions *Saisie de navire*, *Navire saisi*].

Saisie-arrêt : [Vieilli] Saisie exécutoire naguère pratiquée par un créancier sur un bien mobilier appartenant à un tiers débiteur de son débiteur et dont l'objet était d'empêcher le tiers de s'acquitter de sa dette envers le débiteur du saisissant.

Remarques : **a)** – La saisie-arrêt portant sur une somme d'argent a été remplacée par la saisie-attribution.

b) – La saisie-arrêt portant sur les meubles corporels a été remplacée par la saisie-appréhension et en partie, par la saisie-vente.

Saisie conservatoire : Une saisie conservatoire frappe d'indisponibilité un bien d'un débiteur avant que sa dette ne soit définitivement arrêtée, par opposition à une saisie exécutoire qui réalise la confiscation du bien une fois que la dette est établie et la condamnation définitive.

Remarques : **a)** – La saisie conservatoire permet de se prémunir contre une insolvabilité organisée opportunément par le débiteur.

b) – On appelle *saisie foraine* une saisie conservatoire opérée sur les effets mobiliers d'un débiteur de passage.

Saisie conservatoire d'un navire : **1** – La *saisie conservatoire d'un navire* permet à un créancier de faire retenir un navire au port jusqu'à ce qu'il s'acquitte de sa dette envers lui.

Remarques : **a)** – La *saisie conservatoire de navires* est relativement fréquente.

b) – La *saisie conservatoire* doit avoir été décidée par le président du tribunal de commerce (ou par un juge du tribunal d'instance).

c) – La demande de *saisie conservatoire d'un navire* doit être justifiée par une créance maritime ou non, paraissant justifiée dans son principe !

d) – La *saisie conservatoire* empêche le départ du navire et l'immobilise à quai : un huissier porte à la Capitainerie l'ordre de saisie.

e) – La *saisie conservatoire* est parfois utilisée abusivement, eu égard aux valeurs respectives des créances et des contrats d'affrètement des navires.

2 – La *saisie-exécution* est très rare.

Remarques : **a)** – La *saisie-exécution* a pour but de permettre l'exécution d'une décision de justice.

b) – La *saisie-exécution* peut se terminer par la vente judiciaire du navire.

3 – La *saisie du chargement* relève du droit commun : le propriétaire du navire peut demander la saisie du chargement pour non paiement du fret.

4 – Après qu'elles ont été avisées de la saisie par un huissier en personne (pas par téléphone) les autorités portuaires interdisent le départ du navire et lui saisissent ses documents.

Remarques : **a)** – Le propriétaire du navire va alors s'acquitter de sa dette ou constituer un fonds de limitation.

b) – Le créancier va porter l'affaire en justice sur le fond, afin de recouvrer sa créance.

5 – Une créance maritime est une allégation d'un droit ou d'une créance ayant une cause liée à l'exploitation d'un navire.

Remarques : **a)** – Si la créance est maritime, le juge n'a pas à vérifier que la

créance est certaine et sérieuse.

b) – Le créancier demandeur peut se voir déclaré responsable des frais de saisie par le juge ; dans certains pays, on peut lui demander de fournir une contre-garantie pour indemniser le propriétaire d'un navire qui aurait été indûment immobilisé.

c) – Les demandes abusives peuvent faire l'objet d'actions en réparation.

d) – Les juges du tribunal de commerce n'ont pas toujours conscience des conséquences économiques qu'a la saisie d'un navire pendant tout un week-end, jusqu'à l'ouverture des bureaux du lundi matin : nous avons vu des navires retenus ainsi pour une facture concernant quelques pains ou une facture de blanchisserie qui avait déjà été réglée.

Saisie de navire : La saisie d'un navire est l'immobilisation de ce navire dans un port, par l'autorité portuaire, sur la requête de l'autorité judiciaire (en général le tribunal de commerce).

Remarque : Les trois types de saisie de navires sont :

i) La saisie conservatoire ;

ii) La saisie-exécution ;

iii) La saisie du chargement.

[Voir l'expression *Navire saisi*].

Saisie-exécution : **1** – La *saisie-exécution* est l'immobilisation du navire en vue de recouvrer une créance certaine.

Remarques : **a)** – La saisie-exécution se termine souvent par la vente du navire pour payer les créanciers avec le prix de la vente.

b) – Après qu'elles ont été avisées de la saisie, par un huissier, les autorités portuaires interdisent le départ du navire et saisissent ses documents.

2 – Il ne peut être procédé à une *saisie-exécution* que « *vingt-quatre heures après un commandement de payer* ».

Remarques : **a)** – Pendant le délai nécessaire de vingt-quatre heures qui sépare le commandement de payer de la saisie-exécution, l'autorité portuaire ne peut pas empêcher le navire d'appareiller vers un autre port.

b) – Le navire qui a été prévenu de l'imminence de la saisie exécution a le temps nécessaire pour préparer son appareillage et appareiller pendant le délai qui sépare le commandement de payer et la saisie-exécution.

3 – Le procès-verbal de saisie-exécution est inscrit sur le registre des hypothèques maritimes et sur le registre des douanes.

Remarque : Si le navire n'est pas français, le procès-verbal de saisie-exécution est inscrit sur un fichier spécial au bureau des douanes.

4 – La vente aux enchères du navire se fait au tribunal de grande instance après quinze jours d'affichage.

Remarques : **a)** – Le tribunal de grande instance fixe la mise à prix.

b) – Les affiches annonçant la vente aux enchères du navire sont apposées au grand mât ou sur la partie la plus apparente du bâtiment saisi, à la porte principale du tribunal devant lequel on procédera, dans la place publique ou sur le quai du port où le bâtiment est amarré, à la chambre de commerce, au bureau de douane et à la circonscription maritime.

Saisie foraine : Voir l'expression *Saisie conservatoire*.

Saisiner (en anglais « *to secure* ») : Saisir ou amarrer fortement au moyen de saisines des aéronefs sur le pont d'un hangar dans un navire, ou sur le pont d'envol.

Saisine (en anglais « *gripes* ») : **1** – Morceau de filin quelquefois garni de crocs à un bout et d'un cap de mouton à l'autre.

2 – Tige d'acier munie de crocs aux extrémités et d'un raidisseur à réglage par

volant.

3 – On emploie des saisines pour saisir les conteneurs chargés en pontée ou pour assujettir les embarcations sur le pont.

Remarque : On appelle parfois saisines les égorgeoirs d'une voile ou les liures de beaupré.

[Voir les mots *Égorgeoir*, *Liure*, *Beaupré*].

3 – On emploie des saisines pour saisir les ancrs au poste de mer.

4 – Cordage en fibre naturelle ou synthétique, ou en fil d'acier et servant à saisir, à bord du navire, des marchandises, le matériel d'armement, les pièces d'équipement, les approvisionnements ou toutes sortes d'objets.

Saisir (en anglais « *to nip* », « *to secure* ») : **1** – Amarrer fortement au moyen de saisines, de garcettes, de rabans, etc.

2 – Lier étroitement deux objets par des cordages ou de toute autre façon.

Saisissage (en anglais « *lashing* ») : Action de tenir, fixer à l'aide de saisines, un objet quelconque ou une marchandise afin de s'opposer à son déplacement au roulis, au tangage ou au pilonnement.

Saison : **1** – L'une des quatre parties de l'année qui contiennent chacune trois mois et dont il y en a deux qui commencent aux solstices (été et hiver) et deux aux équinoxes (printemps et automne).

Remarques : **a**) – On peut expliquer les saisons par la combinaison de la révolution de la Terre autour du Soleil et le fait que son axe de rotation est incliné sur le plan de l'écliptique.

b) – Les quatre saisons de l'année sont le printemps, l'été, l'automne et l'hiver.

c) – On appelle *arrière-saison* le commencement de l'hiver.

2 – Quatre points sont remarquables lors d'une révolution complète de la Terre sur son orbite : deux équinoxes (20 mars et 22 septembre) et deux solstices (21 juin et 21 décembre).

3 – Les espaces de temps qui séparent un équinoxe et le solstice qui le suit ou un solstice et l'équinoxe qui le suit s'appellent les saisons.

4 – L'été dure 93,7 jours (du 21 juin au 22 septembre) ; le printemps dure 92,8 jours (du 20 mars au 21 juin) ; l'automne dure 89,8 jours (du 22 septembre au 21 décembre) ; l'hiver dure 89,0 jours (du 21 décembre au 20 mars).

5 – Si les quatre saisons ont une définition astronomique, elles n'ont pas de justification météorologique.

Remarques : **a**) – Pour les météorologues, l'été correspond chaque année à la période chaude et l'hiver à la période froide.

b) – En France métropolitaine, l'été météorologique correspond statistiquement aux mois de juin, juillet et août ; l'hiver aux mois de décembre, janvier et février.

Sako : Appellation familière des fusiliers-marins.

Salafisme Mouvement sunnite revendiquant un retour à l'Islam des origines, tel qu'il était pratiqué à sa *fondation* à l'époque de Mahomet et juste après sa mort (on emploie aussi l'adjectif *fondamentaliste*).

Remarque : On peut comparer le salafisme au catharisme du pays albigeois des XII^e et XIII^e siècles.

Salaire : **1** – Paiement pour un travail effectué ou pour un service rendu.

2 – Récompense.

3 – Dans un contrat de travail, le salaire est la contre-partie du travail fourni par le salarié.

Remarques : **a**) – Le salaire du travailleur et les cotisations qui lui sont attachées ne sont pas des « *charges évitables* » ; il s'agit d'un « *droit* » pour le salarié et

d'un « *devoir* » pour l'employeur.

b) – Le *congé payé* d'un salarié est la suspension temporaire de son contrat de travail : dans ce cas, la somme allouée n'est plus un salaire mais une *indemnité* : cette « *indemnité de congé payé* » a été critiquée et contestée, depuis toujours, par quelques patrons et par certains hommes politiques.

Salaison (en anglais « *salt meat* » ou « *salt fish* ») : Viandes ou poissons salés renfermés dans des futailles nommées *quarts de salaison* et embarqués comme vivres de campagne, avant l'installation des chambres froides, sur les bâtiments de guerre, sur les navires au long cours ou sur les navires à la grande pêche.

Salamalec : **1** – [Vielli] Formule de salutation orientale.

Remarques : **a)** – L'expression arabe « *as-salam alaykoum* » qui se prononce à peu près « *salam alec* » et qui signifie « *que la paix soit sur vous* », est une formule de salutation couramment utilisée par les mahométans.

b) – La réponse à « *as-salamou alaykoum* » est « *wa alaykoumou-s-salam* » qui signifie « *que la paix soit aussi sur vous* ».

c) – Le Mahométan salue ses frères et ses sœurs en Islam de la plus belle des façons [Coran, sourate An-nisa, verset 86].

d) – Les Mahométans peuvent également se saluer en échangeant l'une des deux formules suivantes : « *as-salamou alaykoum wa rahmatu-Llah* » qui signifie « *que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous* » ou « *as-salam alaykoum wa rahmatu-Llah wa barakatuh* » qui signifie « *que la paix, la miséricorde d'Allah et sa bénédiction soient sur vous* ».

e) – Pour faire un beau salamalec à l'orientale, on porte la main à la poitrine et à la bouche.

f) – On écrit aussi *salamalek*.

2 – [Au pluriel – Familier] Politesses un peu exagérées, révérences profondes.

Exemple : Faire des salamalecs.

Salamandre : Genre de batraciens nombreux en espèces.

Remarques : **a)** – Certains attribuent à la salamandre tachetée la faculté de pouvoir survivre dans le feu.

b) – Salamandre est le nom parfois donné aux prétendus *esprits du feu* ; en ce sens, salamandre est du genre masculin quand on parle des esprits mâles et du genre féminin quand on parle des esprits femelles.

Salamine : Île grecque située dans l'Ouest et près au port du Pirée, dans le Golfe Saronique (entre l'Attique et le Péloponnèse).

[Voir l'expression *Salamine (Bataille de –)*].

Salamine (Bataille de –) : **1** – La flotte grecque battit la flotte perse près de Salamine le 20 septembre de l'an 480 avant notre ère.

[Voir le mot *Salamine*].

2 – Devant la supériorité numérique des navires perses qui s'apprêtaient à faire débarquer les armées de Xerxès 1er (519-465 av. J.-C.) sur le sol grec, les navires athéniens simulèrent une retraite.

3 – Ils entraînèrent les Perses dans le détroit de Salamine ; c'était un piège car le passage entre l'île et le continent est très étroit.

4 – Les bateaux grecs, plus maniables et dirigés par le fameux stratège athénien Thémistocle (524-459 av. J.-C.), détruisirent un par un les bâtiments perses qui s'étaient engagés dans le détroit.

5 – Xerxès 1er assista à la défaite de sa flotte et à la destruction de son armée du haut d'une colline de l'Attique.

Sale (en anglais « *foul* ») : S'applique aux carènes garnies de coquillages ou d'algues.

Saleur (en anglais « *salter* ») : Matelot chargé de saler la morue à Terre-Neuve.

Remarque : L'habileté du saleur contribuant considérablement à la bonté de la morue et sur sa valeur à la vente, il est le mieux payé des hommes de l'Équipage, juste après les officiers.

Salicoque : Espèce d'écrevisse de mer.

Saline : **1** – Le lieu où se fait le sel, soit par la chaleur du Soleil, soit par le moyen du feu.

Exemples : Les salines de Brouage ; les salines de Lorraine.

2 – Le poisson salé, comme morues, harengs, etc.

Exemple : C'est un marchand de saline.

Salinité : **1** – Le taux moyen de sel dans la mer est de 35 grammes par litre.

2 – Le taux réel est variable selon les océans et en fonction de la proximité, de la richesse en sels minéraux et du débit des sources d'eau « douce » telles que les fleuves ou les fjords.

Remarques : **a)** – Ce sont les fleuves qui se déversent dans la mer qui rendent l'eau de mer salée car depuis des millions d'années, rivières et fleuves arrachent aux montagnes et aux plaines des sels minéraux.

b) – Lorsque le Soleil chauffe les océans, seule de l'eau aussi pure que de l'eau distillée s'évapore et forme les nuages qui vont précipiter sur les montagnes et sur les plaines ; les pluies, et la neige lorsqu'elle fond, se retrouvent dans les fleuves qui vont à la mer ; la mer devient ainsi, à chaque cycle, un tout petit plus salée.

Salique : Désignation d'une tribu gauloise (*les Francs saliques*).

Salique (Loi –) : Voir l'expression *Loi salique*.

Salle (en anglais « *room* ») : **1** – Synonyme de *compartiment* occupant une tranche entière dans un navire.

Exemple : La salle des machines (en anglais « *engine room* »).

2 – Lieu vaste et couvert destiné à recevoir du public.

3 – Grande pièce, dans un appartement.

Salm : Le rhingrave Frédéric de Salm (-1608), comte sauvage du Rhin, fut élevé en 1602 à la dignité de prince d'Empire ; il possédait depuis 1600 une partie morcelée de l'ancien comté de Salm, imbriquée dans les territoires du nouveau comté de Salm dévolu au duc de Lorraine ; c'est ce territoire que l'on a appelé par commodité « *première principauté de Salm* ».

Remarque : La principauté de Salm-Salm n'a existé effectivement qu'entre le 21 décembre 1751 et le 2 mars 1793, date de son rattachement à la France ; elle était alors souveraine, bien que les Français y disposassent d'un droit de libre passage pour aller de Lorraine en Alsace en passant par la vallée du Rabodeau, le col du Hanz et la vallée de la Bruche.

Salmigondis : Ragoût de plusieurs viandes réchauffées.

Remarque : Ce mot employé au figuré désigne ce qui n'a ni liaison ni suite.

Salmis : Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche.

Exemples : Salmis de perdrix ; salmis de bécasses.

Salope : **1** – Qui est sale et malpropre.

Exemple : Il est salope.

2 – *Salope* est une injure pour désigner une femme de mauvaise vie.

Salorge : Amas de sel, dans une saline.

Salpêtre (en anglais « *saltpetre* ») : Synonyme de *nitrate de potassium*, composé d'anions nitrates et de cations potassium, de formule KNO_3 .

Remarques : **a)** – Le salpêtre, un sel à base alcaline combiné avec une grande quantité d'acide volatil, entre dans la composition de la poudre à canon ou à fusil.

b) – On trouve quelquefois du salpêtre dans les caves, celliers, sur les murs des étables, écuries, dans les vieilles démolitions et autres lieux couverts.

c) – Le salpêtre a la propriété de se cristalliser en fines aiguilles.

Salpêtrière : Lieu où l'on fait le salpêtre pour l'industrie d'armement.

Salubre : Qui contribue à la santé.

Exemples : Les eaux minérales sont fort salubres ; un air salubre ; une nourriture, un régime salubre.

Saluer (en anglais « *to salute* », « *to fire a salute* », « *to strike colours in way of saluting* », « *to strike sails in way of saluting* ») : **1** – Saluer, c'est donner à un bâtiment, à un fort, à une citadelle, à un pavillon national, à un personnage distingué, etc., une marque extérieure d'honneur et de respect.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on salue en arrivant dans une rade, étant sous voiles, ou si l'on fait route avec la machine, le salut s'adresse à l'autorité maritime supérieure de la rade.

b) – Saluer était jadis un signe de soumission (jusqu'au XVIII^{ème} siècle).

c) – Saluer est maintenant un simple témoignage de courtoisie et un échange de bons procédés.

2 – Saluer par des coups de canon, c'est tirer un certain nombre de coups à blanc avec des charges dite *de salut*, conformément aux règlements et aux usages.

Remarque : Le nombre des coups de canon tirés pour un salut varie de 3 à 21 selon les cas, c'est-à-dire en fonction de l'importance que l'on accorde à la personne ou à l'institution que l'on salue.

3 – Saluer avec son pavillon national, c'est amener le pavillon puis le hisser, une ou trois fois.

Remarques : **a)** – Lorsqu'un navire de commerce rencontre un autre navire de la même Compagnie, ou lorsqu'il rencontre un bâtiment de guerre de n'importe quelle nationalité, il doit le saluer en amenant le pavillon national puis en le hissant à nouveau, trois fois de suite ; l'autre navire rend le salut en amenant son pavillon et en le hissant, une seule fois.

b) – Lorsque deux bâtiments de guerre se rencontrent, celui dont le commandant a le grade (ou l'ancienneté dans le grade) le moins élevé doit prendre l'initiative de saluer l'autre bâtiment, sauf si une personnalité très éminente a pris passage à son bord (par exemple un officier général, un membre d'un gouvernement).

4 – Saluer avec ses voiles, c'est les amener et les hisser une ou plusieurs fois.

5 – Saluer avec la voix, sur un bâtiment de guerre, c'est répartir tout l'Équipage du bord près duquel se trouvera le personnage ou le bâtiment qui recevra les honneurs, sur tous les ponts, éventuellement sur les vergues et dans les haubans : c'est ce que l'on appelle *faire passer l'Équipage à la bande pour un salut*.

Lorsque l'on approche du bâtiment ou du personnage que l'on honore, tout le monde crie en même temps, selon les circonstances, « *vive le Roi* » ou « *vive la République* », ou quelque chose d'analogue.

6 – Les saluts effectués soit au canon, soit avec le pavillon national ou avec les voiles, sont toujours rendus par les bâtiments à qui s'adressaient les saluts.

Remarque : L'expérience enseigne que le timonier qui doit *rendre le salut* le fait parfois en montrant un peu de mauvaise humeur, surtout s'il doit aller tout à l'arrière du navire parce que le pavillon s'y trouve ; il arrive même que certains bâtiments militaires négligent cette marque de courtoisie et ne rendent pas le salut.

Saluer un grain : Saluer un grain c'est diminuer de voiles, avant ou pendant le passage d'un grain, pour se mettre en mesure contre sa force.

Salut (en anglais « *salute* », « *cheers* ») : **1** – Action de saluer un personnage distingué, un pavillon, un bâtiment, un fort, etc.

Remarques : a) – Le salut se fait en abaissant puis en hissant trois fois le pavillon national, ou au moyen d'un ou de plusieurs coup de canon que l'on tire habituellement à blanc.

b) – Le navire qui a été salué répond en abaissant son pavillon, ou par autant de coups de canon que le navire qui a salué.

c) – Les navires de commerce prennent l'initiative de saluer les bâtiments de guerre de toutes nationalités en abaissant trois fois leur pavillon national ; le bâtiment de guerre répond en abaissant son pavillon national à chaque fois que le navire de commerce a abaissé le sien.

d) – Dans les cas extraordinaires, le salut peut se faire par salves de toute l'artillerie du bord, tirant toutes les pièces en même temps et à plusieurs reprises.

e) – Les navires de commerce à voiles n'ayant pas de canons, le salut peut se faire en amenant les voiles hautes ou en larguant la boulinette s'ils sont au plus près.

2 – Entre étrangers, le salut s'adresse au pavillon ou à l'État représenté par ce pavillon.

Remarques : a) – *Traiter du salut*, c'est s'informer avant de saluer, lorsqu'on est en pays étranger, des conditions du salut.

b) – Jusqu'aux guerres de l'Empire, certaines nations imposaient parfois aux navires d'autres nations qu'ils rencontraient, en signe de soumission, l'obligation d'amener et de ferler le pavillon, d'amener les voiles hautes et de prendre le dessous du vent, sans admettre de réciprocité.

c) – En 1668, les amiraux français Tourville et espagnol Papachin se livrèrent un rude combat pour la seule raison que Papachin avait refusé le salut exigé par Tourville.

3 – Entre bâtiments de la même nationalité, c'est le grade des commandants, ou la dignité des personnes qui s'y trouvent que l'on salue.

Remarque : Dans le cas des bâtiments de guerre, c'est celui dont le commandant a le grade le moins élevé, ou le moins d'ancienneté dans le même grade, qui doit saluer en premier.

Salut avec le bras : 1 – Le salut en utilisant le bras droit peut prendre des formes diverses, chacune d'entre elle ayant ses propres conventions et sa propre signification symbolique.

Quelques *exemples* :

i) Le salut avec le bras levé *latéralement* à une hauteur de 90°, l'avant-bras plié, la main étant tenue près de la casquette, la paume verticale dirigée vers l'avant, est le *salut militaire français*.

Remarque : En France, le salut militaire ne se fait pas si l'on n'a pas de coiffure militaire sur la tête (casquette, bonnet, képi, calot, béret, caque etc.).

ii) Le salut avec le bras levé *latéralement* à une hauteur de 90°, l'avant-bras plié, la main étant tenue près de la casquette ou du front, la paume horizontale dirigée vers le bas, est le *salut militaire américain*.

Remarque : Aux États-Unis d'Amérique, le salut militaire peut se faire même si l'on est tête nue.

iii) Dans le *salut olympique*, le bras et l'avant-bras sont d'abord tendus et levés à une hauteur de 45° vers l'avant, légèrement sur la droite, la main ouverte et tendue, la paume dirigée vers le bas ; puis l'avant-bras est replié vers le torse.

Remarques : a) – Le salut olympique est inspiré du salut du *Bataillon de Joinville*.

b) – L'École normale militaire de gymnastique ouvrit ses portes à Joinville-le-Pont (département de la Seine, actuellement Val-de-Marne) en 1852 ; le *Bataillon de Joinville* avait pour rôle d'accueillir les *appelés* sportifs de renom ; il a été

dissous en 2002, au moment de la suspension du service national militaire obligatoire.

c) – Le salut olympique n'est plus utilisé en France depuis le traumatisme prégnant de la Seconde Guerre Mondiale.

d) – Le *salut olympique*, ou salut de Joinville, a fait partie du rituel des jeux olympiques à partir des jeux d'Anvers de 1920 : le bras droit replié se tendait soudainement sur le côté puis il était replié vers le torse ; il a été abandonné après la Seconde Guerre Mondiale sur une décision de la commission exécutive du *Comité international olympique* (CIO) du 3 septembre 1946, afin d'éviter toute confusion avec d'autres saluts à connotation politique.

2 – Le salut avec le bras et l'avant-bras tendus et levés à une hauteur de 45° vers l'avant, le *poing fermé*, est le salut traditionnel des *communistes*.

3 – Le salut avec le bras et l'avant-bras tendus et levés à une hauteur de 45° vers l'avant, la *main ouverte* et tendue, la paume dirigée vers le bas, était le salut fasciste adopté entre les deux guerres mondiales en Europe par les partis de droite violemment opposés au communisme, notamment en Italie le Partito Nazionale Fascista (parti *fasciste*) ou en Allemagne le Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei (parti *national-socialiste*).

Remarques : **a)** – Le salut fasciste italien rappelait le salut romain et il avait aussi été adopté par le parti national-socialiste des travailleurs allemands.

b) – À la fin des années 1920 et au début des années 1930, deux sortes de défilés de manifestants portant leur bras levé à 45° vers l'avant, avec de nombreux porte-drapeaux, étaient organisés dans les villes allemandes pour défendre deux conceptions opposées de la Société (droite ou gauche) : ceux de droite avaient la main ouverte et tendue, ceux de gauche avaient le poing fermé.

c) – Lorsque deux défilés de sensibilités opposées se rencontraient, il y avait souvent de violentes bagarres et quelquefois des morts.

Salve (en anglais « *platoon of fired guns* ») : **1** – Décharge simultanée d'un grand nombre de bouches à feu.

Remarques : **a)** – Dans un combat naval, au temps de la marine à voiles, on appelait *salve* le feu *par bordée*.

b) – Dans un naufrage ou une situation dangereuse à la mer, c'est un *signal de détresse*.

c) – Dans les réjouissances publiques, en mer comme à terre, c'est une forme de salut.

d) – Le 1er février 1519, le roi de France François 1er, en visite à La Rochelle, fut salué par une *salve* de toute l'artillerie des remparts lorsque son cortège approcha de la porte de Cougnes.

2 – Sur les navires de guerre actuels, on appelle *salve* la décharge simultanée de toutes les bouches à feu d'une tourelle multiple.

Samequin : Nom d'une embarcation faisant le cabotage en Turquie.

Samoreux : **1** – Long bateau plat en usage dans les canaux de la Hollande.

2 – Il porte un mât gréant une seule voile et il sert principalement au transport des bois.

Sampan : **1** – Grand bateau que l'on voyait naguère partout en Asie, dont le maître bau est près de l'arrière ; ses formes sont effilées, et l'avant est plus relevé et plus étroit que l'arrière.

2 – Il navigue encore sur les côtes et les rivières de la Chine, du Vietnam, du Japon et des îles de la Sonde.

3 – Il porte deux voiles rectangulaires et il marche bien à l'aviron. Certains sont équipés d'un moteur et d'une hélice.

4 – Le sampan n'est pas nécessairement ponté ; son port est d'environ 70 tonneaux.

5 – Sa construction est grossière ; des gournables remplacent souvent les chevilles et les clous.

6 – Des sampans servent au chargement et au déchargement des navires de mer qui n'accostent pas aux quais mais qui font leurs opérations commerciales en rivière ou sur rade.

Sancir (en anglais « *to sink* », « *to founder* ») : *Sancir*, pour un navire, c'est plonger de l'avant et avoir des difficultés à se relever à la lame parce que l'eau est entrée à l'intérieur et qu'elle se porte à l'avant ; après quelques vagues qui font plonger l'étrave de plus en plus profondément dans l'eau, le navire finit par s'abîmer par l'avant.

Remarques : a) – Un petit navire à la remorque d'un gros, un petit navire au mouillage sur une chaîne trop lourde qui attire son étrave vers le bas, ou un navire au mouillage sur un câble d'ancre trop court peuvent sancir en cas de mauvais temps et faire des victimes sans qu'on n'y ait pris garde.

b) – Un navire qui *sancit* plonge et s'abîme en s'enfonçant par l'avant ; en revanche, un navire qui *chavire*, qui sombre, qui capote ou qui fait capot, s'abîme en tournant sur le côté autour d'un axe horizontal longitudinal.

[Voir les mots *Sombrer* et *Chavirer*].

c) – L'expression « *sancir sur ses amarres* » signifie *couler bas* la proue en premier sous l'effet des lames, tandis que le navire est à l'ancre.

d) – Un navire au mouillage dans le mauvais temps, qui enfourne dans les lames et qui commence à se remplir d'eau par l'avant doit, soit filer davantage de câble d'ancre pour augmenter son élasticité, soit virer rapidement son mouillage et faire route ; si c'est impossible, il doit couper son mouillage sous peine de sancir.

e) – Le câble d'ancre des petits navires et des canots est constitué d'une longueur réduite de chaîne (30 mètres par exemple) et d'une longueur comparable de câblot ; le câblot est moins pesant qu'une chaîne de même longueur et donc il attire moins l'étrave dans la mer qu'une chaîne ; le câblot, qui est une sorte de petit grelin et qui a davantage d'élasticité qu'une aussière, améliore la tenue du mouillage quand le vent fraîchit ; on peut remplacer le câblot en chanvre par un cordage synthétique présentant des performances comparables, par exemple une tresse en nylon qui sera assez élastique et assez résistante, qui ne se décommettra pas sous les efforts de traction et qui ne flottera pas car le nylon a une masse volumique supérieure à celle de l'eau de mer.

f) – Les guindeaux à moteur électrique ou à bringuebale des petits navires ou des canots possèdent d'un bord, une poupée pour virer le câblot et de l'autre, une couronne à empreintes de Barbotin pour virer la chaîne.

Sanction : Acte solennel du Souverain, par lequel il donne à une chose un caractère d'autorité.

Sanctuariser : Transformer un lieu profane, fermé ou bien circonscrit, en un lieu consacré par une religion.

Remarque : Au Moyen Âge, les sanctuaires chrétiens étaient des refuges où il était interdit, sous peine d'excommunication, de poursuivre ses adversaires qui y étaient réfugiés.

[*Sanctuaire* est tiré du mot latin « Sanctuārium » qui signifie « lieu sacré » et qui pouvait jadis désigner un lieu consacré à une divinité, ou encore le cabinet d'un roi].

Sandale : Sorte de bateau de transport des côtes de Barbarie, construit à peu près comme les gros bateaux de pêche de la Provence.

Remarque : Tantôt la grand-voile et la misaine sont carrées, tantôt la première est latine, la seconde à livarde.

Sandwich : Morceaux de légumes ou de viande coincés entre deux tranches de pain et permettant de déjeuner rapidement sans se salir les mains.

Remarque : L'invention du *sandwich* est attribuée à un cuisinier de l'amiral anglais sir John Montagu, quatrième comte de Sandwich ; en 1765, pour que le comte puisse se restaurer sans interrompre une partie de cartes, son cuisinier lui prépara des morceaux de bœuf salé, du fromage et des tranches de concombre qu'il cala tout ensemble entre deux tranches de pain.

Sané : Jacques-Noël Sané (1740-1831) était un ingénieur constructeur naval français qui exerça son art sous la monarchie d'avant la Révolution, sous la Révolution, sous l'Empire et sous la Restauration.

Remarques : **a)** – Sané construisit en 1774 les vaisseaux « *Annibal* » et « *Northumberland* », puis le vaisseau de 64 canons « *Sphinx* » et plusieurs frégates de 26 canons de 12 livres en batterie.

b) – Sané réalisa la standardisation et les plans types :

- i)** des frégates à 1 pont de 18 (qui portent des canons de 18 livres),
- ii)** des vaisseaux à 2 ponts de 74 canons,
- iii)** des vaisseaux à 2 ponts de 80 canons (de la classe « *Tonnant* »),
- iv)** des vaisseaux à 3 ponts de 118 canons (de la classe « *Océan* »).

c) – Sané eut la responsabilité de la construction de plus de 150 bâtiments de guerre :

- i)** 9 vaisseaux à 3 ponts de 118 canons (classe « *Commerce de Marseille* ») ;
- ii)** 5 vaisseaux de 110 canons (classe « *Commerce de Paris* ») ;
- iii)** 27 vaisseaux de 80 canons (classe « *Tonnant* ») ;
- iv)** 107 vaisseaux de 75 canons (classes « *Annibal* » et « *Téméraire* ») ;
- v)** 65 frégates de 18 (classes « *Hébé* », « *Virginie* », « *Hortense* » et « *Pallas* ») construites entre 1781 et 1814.

d) – À partir de la guerre d'Indépendance américaine, les 2 ponts de 74 canons français furent bien supérieurs aux vaisseaux anglais de même taille ; les ingénieurs navals anglais copièrent les 74 canons de Sané dès que la Royal Navy put en capturer quelques uns.

Sanglant : Taché de sang, souillé de sang.

Remarque : Une mort sanglante est une mort violente avec effusion de sang. [Voir le mot *Sanguinaire*].

Sangle (en anglais « *mat* », « *paunch* ») : **1** – Forte tresse plate de 7 à 20 centimètres de largeur, faite à bord en bitord assemblé par deux ou trois brins et qui sert à recouvrir certains filins.

Remarque : Certaines ralingues, au lieu d'être basanées, peuvent être recouvertes de sangles pour les garantir des frottements.

2 – Tresse plate faite en textile naturel ou synthétique, utilisée pour faire des saisissages ou pour la manutention des colis.

Sanglier : Porc sauvage.

Remarques : **a)** – On appelle *bêtes de compagnie* les sangliers jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et on dit qu'ils ont quitté les compagnies quand ils commencent à aller seuls.

b) – On dit « *au cerf la bière, au sanglier le chirurgien* » pour dire que les blessures que font les défenses du sanglier ne sont pas toujours mortelles, mais que celles des andouillers d'un cerf le sont.

Sanglier : Poisson de mer dont le museau ressemble à celui du cochon.

Sanglot : Soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée.

Remarque : Son plus grand usage est au pluriel.

Exemples : Sanglots continuels ; pousser des sanglots ; il interrompait à tout moment son discours par des sanglots redoublés ; « les sanglots longs des violons de l'automne » [*vers d'un poème de Verlaine (1866) diffusé par la BBC en 1944 pour informer la Résistance française de l'imminence du Débarquement*].

Sangris : Infusion de thé dans du vin, qui fut assez usitée à bord des navires du Nord.

Sangsue : **1** – Insecte aquatique qui suce le sang des parties de l'animal auxquelles on l'applique.
2 – [*Au figuré*] Ceux qui dans leur profession exigent une plus grande rétribution que celle qui leur appartient légitimement.

Exemples : Ce chirurgien est une sangsue pour ses patients ; dans certains ports exotiques, les officiels sont des sangsues pour les navigateurs.

Sanguinaire (en anglais « *bloody* ») : **1** – Qui se plaît à répandre le sang humain.

2 – Qui a le caractère de la cruauté.

Remarque : La reine d'Angleterre Marie Tudor a été surnommée « *Bloody Mary* », ce qui signifie « *la reine Marie sanguinaire* ».

[Voir le mot *Sanglant*].

Sans-culotte : **1** – Nom donné d'abord à la classe la plus indigente du peuple et dont on a voulu faire ensuite un titre honorable.

2 – Nom donné, sous la Convention (du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795) aux révolutionnaires les plus avancés qui portaient le pantalon de bure à rayures et non la culotte des aristocrates.

Remarque : La *culotte* était la partie du vêtement des aristocrates qui couvrait depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

Sans-dents (en anglais « *toothless* ») : Vieille expression populaire dont la signification a évolué avec les siècles, passant de « *édenté* » à « *sans force* », « *vieux* » et enfin à « *pauvre* ».

Remarque : On dit d'une vieille femme décrépite, que c'est *une vieille sans dents*.

Santorin : Île touristique de la Grèce, dans le Sud de la Mer Égée, qui appartient à un archipel volcanique comprenant aussi quatre autres îles plus petites.

Remarques : **a** – L'île de Santorin (en grec « *Σαντορίνη* ») et les autres îles de l'archipel sont les vestiges de l'explosion d'un volcan survenue entre 1626 et 1600 av. J.-C.

b – Certains font un lien chronologique et causal entre d'une part, l'explosion exceptionnellement violente du volcan de Santorin et d'autre part, les dix plaies d'Égypte de la Bible et la fuite des Juifs de l'Égypte où ils étaient retenus en servitude.

c – Le nom antique de l'île de Santorin était Théra (en grec *Θήρα*).

Saouïler : **1** – Rassasier complètement, jusqu'à satiété.

2 – Gorgier de nourriture, de boisson.

3 – Faire trop boire, rendre ivre.

4 – [*Familier*] Ennuyer, fatiguer, importuner quelqu'un avec quelque chose (*Bavardage, bruit, vacarme*).

5 – [*Terme de chimie*] Saturer un liquide avec un solide.

Saper : **1** – Détruire les assises d'une construction pour la faire crouler, notamment en y creusant une sape.

Exemples : Saper un vieux mur, un immeuble.

2 – [*Au figuré*] Ruiner quelque chose en attaquant ses fondements, ses principes ; ébranler, affaiblir une chose de façon progressive et souvent sournoise.

Exemples : Il a sapé l'autorité de son supérieur en niant sa compétence ; à force de mauvaise volonté, il sape la cohésion de l'équipe.

Remarque : [*Familier*] Saper le moral de quelqu'un, c'est le décourager.

3 – En parlant de l'eau en mouvement ou du vent, creuser une paroi, un rocher à leur base.

Exemple : Les falaises d'Étretat ont été sapées par les vagues.

Sapeur : 1 – Soldat du génie employé à des travaux de sape.

Remarque : Les sapeurs de la Légion Étrangère sont remarquables par leur longue barbe.

2 – [*Par extension*] Désigne aujourd'hui tout militaire appartenant au génie.

Exemple : Un régiment de sapeurs.

3 – [*Vieilli*] Fantassin qui, placé en tête du régiment, était chargé d'ouvrir la voie aux troupes.

Sapeur-pompier : 1 – Militaire du génie appartenant à l'unité chargée de lutter contre les incendies et de porter secours aux personnes en difficulté dans la ville de Paris et dans les départements limitrophes.

Remarques : a) – Le bataillon de sapeurs-pompiers de Paris, créé le 18 septembre 1811 par Napoléon 1er (1769-1821) en remplacement du corps des gardes-pompes de Paris, était devenu le 5 décembre 1866 le régiment de sapeurs-pompiers de Paris ; depuis le 2 avril 1965, c'est la *brigade de sapeurs-pompiers de Paris*, une unité du génie de l'Armée de terre placée sous l'autorité du préfet de police de Paris.

b) – L'appellation de « *sapeurs-pompiers* » dérivait de leur filiation avec les sapeurs du génie de la Garde impériale chargés d'assurer la sécurité incendie des palais impériaux.

c) – Le corps des gardes-pompes de Paris institué en 1716 avait été remplacé par le bataillon de sapeurs-pompiers de Paris (militaire) après l'incendie meurtrier qui était survenu le 1er juillet 1810, vers 23 heures, à l'ambassade d'Autriche, dans le cadre des festivités du mariage (31 mars 1810) de l'empereur Napoléon 1er avec Marie-Louise d'Autriche (1791-1847) ; la censure voulut faire croire qu'il n'y eut qu'une seule victime : la princesse Pauline Caroline Iris d'Arenberg, princesse de Schwarzenberg (1774-1810) ; cependant, dans une lettre à son père, l'Impératrice Marie-Louise parle de vingt morts et d'une soixantaine de blessés et selon l'historien Léonce Grasilier (1850-1931), on aurait compté au moins quatre-vingt-dix convois funèbres, quittant l'ambassade les jours suivants.

d) – Marie-Louise d'Autriche était la propre nièce de Marie-Antoinette d'Autriche (1755-1793), la reine des Français qui fut guillotinée à Paris le 16 octobre 1793 et qui était l'épouse du roi des Français Louis XVI (1754-1793), guillotiné place de la Révolution (actuelle place de la Concorde) à Paris, le 21 janvier 1793.

e) – Déjà le 30 mai 1770, lors des festivités qui avaient accompagné le mariage (le 16 mai 1770) du dauphin Louis-Auguste (le futur roi Louis XVI) et de Marie-Antoinette d'Autriche, une explosion avait causé la mort de 132 personnes et blessé 43 autres sur la place Louis XV (actuelle place de la Concorde), puis une bousculade avait fait plus de 300 morts.

f) – Le bataillon de marins-pompiers de Marseille (militaire) a été créé par le décret-loi du 29 juillet 1939, après l'incendie du magasin des Nouvelles Galeries de Marseille (28 octobre 1938) qui fit 73 morts.

2 – [*Par extension*] Toute personne faisant partie d'un corps civil dont les missions sont similaires.

Exemples : Sapeur-pompier professionnel ; sapeur-pompier volontaire ; un capitaine de sapeurs-pompiers.

Remarques : a) – L'École nationale supérieure des sapeurs-pompiers, créée en 1977 par le ministre de l'intérieur Christian Bonnet, a été implantée à Nainville-

les-Roches dans l'Essonne.

b) – L'École nationale supérieure des *officiers* de sapeurs-pompiers, créée le 1er août 2004, se trouve à Aix-en-Provence.

Sapide : Qui a un goût.

Sapidité : Qualité de ce qui est sapide.

Exemple : La sapidité de l'acide acétique.

Sapience : [Vieilli] Sagesse.

Sapinette : **1** – Nom donné à une espèce de bois de sapin importé du Canada (en anglais « *canadian fir wood* »).

2 – Boisson composée avec des bourgeons de sapin du Nord et de la mélasse, en usage à bord des navires naviguant dans le Nord ou à Terre-Neuve.

3 – Coquillage qui s'attache aux carènes de navires non doublées de cuivre.

Sapinière : Forêt, plantation de sapins.

Sapiteur : **1** – Dans un cas de litige, on appelle sapiteur un spécialiste dans un domaine donné dont un expert peut recueillir l'avis.

Exemple : Le médecin de la compagnie d'assurances a fait appel à un sapiteur pour évaluer le taux d'invalidité de la victime.

2 – Les sapiteurs sont des *experts* chargés par les assureurs de déterminer l'origine et l'étendue des dommages subis par la marchandise.

Remarque : Les sapiteurs sont chargés d'assister les *dispacheurs*.

[Voir le mot *Dispacheur*].

Saponification : Réaction au cours de laquelle un ester se transforme, sous l'effet d'une base forte, en un sel et un alcool.

Remarque : On obtient du savon par saponification d'un corps gras.

Saponine : Glucoside naturel extrait de certains végétaux ou de quelques animaux et dont la solution aqueuse mousse par simple agitation.

Remarques : **a)** – On les trouve dans de nombreux végétaux (salsepareille, quinoa, ginseng, épinards, pommes de terre, tomates, ail, thé, châtaignes) mais elles sont généralement dégradées à la cuisson.

b) – Les saponines sont douées de propriétés tensioactives et elles font mousser leurs solutions ; elles servent de détergents.

c) – Les saponines sont souvent toxiques pour les animaux à sang froid comme les poissons.

Saprophyte : Qui se nourrit de matière organique morte.

Remarques : **a)** – Les bactéries et les champignons saprophytes (ou saprobies) sont des décomposeurs ou micro-consommateurs qui détruisent les protoplasmes morts.

b) – La plupart des champignons ramassés en forêt sont saprophytes.

c) – À la différence des saprophytes, les parasites colonisent des organismes encore vivants.

[Voir le mot *Parasite*].

Saquer (en anglais « *to rouse* ») : Saquer une pièce de bois, un objet quelconque, c'est les mettre en mouvement par secousse ou saccades, pour les faire glisser jusqu'au point où l'on veut qu'ils soient placés.

Sar : Voir *Sart*.

Sar : Nom donné à plusieurs espèces de poissons de la famille des Sparidés, que l'on rencontre en Méditerranée et dans l'océan Atlantique et dont le corps ovale et étroit est strié de bandes sombres.

Remarque : Le sar se cuisine comme la daurade.

SAR : Acronyme de l'expression anglaise « *search and rescue* ».

Remarque : L'expression « *search and rescue* » s'applique particulièrement aux aéronefs (avions de patrouille maritime ou hélicoptères) qui participent aux recherches de naufragés en mer.

Sarabande : **1** – Ancienne danse à trois temps, en vogue aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

2 – [*Par extension, familier*] Danse désordonnée et bruyante.

Exemple : Une sarabande de sorcières ; les loirs ont mené la sarabande toute la nuit.

Saragousti : Mastic composé de chaux en poudre, de brai gras et d'huile végétale, plus tenace et plus dur que le brai sec.

Sarcasme : **1** – Ironie mordante, acerbe ; trait de raillerie cruelle.

Exemples : Il ne s'agit plus de badinage, mais de sarcasme ; essayer des sarcasmes ; épargnez-moi vos sarcasmes.

2 – Critique, satire amère et piquante.

Exemple : Les sarcasmes anticléricaux de Voltaire (1694-1778).

Sarcastique : **1** – Marqué de sarcasme, d'ironie méchante.

Exemple : Des propos sarcastiques ; un rire sarcastique ; un ton, un air sarcastique.

2 – Qui aime à persifler et à railler, qui use de sarcasmes.

Exemple : Dans sa correspondance, Voltaire se montrait sarcastique.

Sarcelle : **1** – Nom donné à plusieurs espèces de petits canards au vol rapide et nichant au bord de l'eau.

Exemples : Sarcelle d'été ; sarcelle élégante, marbrée.

2 – Oiseau aquatique fort semblable au canard, mais beaucoup plus petit.

Remarque : La Sarcelle est le plus délicat des oiseaux de rivière.

Sarcler : Arracher les mauvaises herbes d'un champ, d'un jardin, avec un instrument propre à cette opération.

Sarcloir : Instrument propre à sarcler.

Sarde : Relatif à l'île de Sardaigne et à ses habitants.

Exemple : Les côtes sardes.

Sardine : Poisson de mer de la famille des clupéidés, au dos bleu et au ventre argenté, qui abonde dans les eaux de l'Atlantique Nord et de la Méditerranée.

[Voir le mot *Sardinelle*].

Remarque : L'expression « *serrés comme des sardines* » ne fait pas allusion aux sardines que l'on met dans des boîtes de conserve, mais aux bancs constitués de milliers de sardines nageant presque à se toucher, qui changent toutes de direction simultanément, en groupe.

Sardine : [*Argot militaire*] Galon de caporal, de brigadier ou de sous-officier.

Sardinelle : Poisson de mer de la famille des clupéidés, proche de la sardine, que l'on rencontre dans les eaux chaudes des océans Atlantique, Indien et Pacifique.

[Voir le mot *Sardine*].

Sargasse : Grande algue brune qui se fixe sur les rochers ou forme des amas flottants.

Remarques : **a)** – On appelle Mer des Sargasses une région de l'Atlantique Nord située entre les Antilles et les Açores, où s'accumulent ces algues.

b) – Les anguilles vont se reproduire dans la Mer des Sargasses.

c) – Sargasse signifie, en espagnol, *herbe des puits*.

Sarin : Substance neurotoxique incolore, inodore et sans saveur, liquide à température ambiante et très volatile.

Remarques : **a)** – Le gaz sarin peut être utilisé comme arme chimique.

b) – Une convention de l'ONU de 1993 a interdit la fabrication et la conservation de sarin.

Sarmates : Peuple originaire du Don.

Remarques : **a)** – Au début de notre ère, les Sarmates occupaient tout l'arrière de la Crimée, des deux côtés du Dniepr.

b) – Le fleuve Dniepr traverse l'Ukraine actuelle du nord au sud pour se jeter en Mer Noire, et il passe à Kiev, la ville capitale.

c) – Les Sarmates étaient des Slaves.

Sarment : Le bois que pousse le cep de vigne.

Exemples : Cette vigne a poussé beaucoup de sarment cette année ; couper du sarment dont on fait des fagots, des javelles ; un fagot de sarment ; le cent de javelles de sarment vaut tant.

[Voir le mot *Javelle*].

Saronide : Nom d'une classe de Prêtres Gaulois.

Remarque : Les saronides étaient des espèces de druides.

Saros : **1** – Période d'environ 18 ans 11 jours 7 heures et 43 minutes, ou encore 6 585,3 jours, ou 223 mois synodiques, au bout de laquelle la Terre, la Lune et le Soleil se retrouvent dans les mêmes positions relatives.

Remarques : **a)** – Le cycle appelé *Saros* était connu des Chaldéens (Babyloniens).

b) – Le *Saros* est égal à $6585 \times 360^\circ + 115,74^\circ = 2\,370\,715,74^\circ$.

2 – Chaque cycle de *Saros* détermine le retour des éclipses de la Lune ou du Soleil, telles qu'elles s'étaient produites dans les cycles précédents.

3 – La seule connaissance du *Saros* ne permet pas de prévoir les éclipses en un lieu donné car la visibilité d'une éclipse dépend de la latitude du lieu, des distances exactes entre la Terre et la Lune et entre la Terre et le Soleil et des dimensions exactes de la Terre, de la Lune et du Soleil.

4 – Le *Saros* comporte 38 saisons d'éclipses, revenant en moyenne toutes les 5 ou 6 lunaisons ; à chaque saison d'éclipses il y a au moins deux éclipses et parfois trois éclipses.

i) En moyenne un *Saros* comprend 84 éclipses réparties en 42 éclipses de Soleil et 42 éclipses de Lune.

ii) Les 42 éclipses de Lune se répartissent de la manière suivante : 14 éclipses par la pénombre, 28 éclipses par l'ombre dont 14 éclipses partielles et 14 éclipses totales.

iii) Les 42 éclipses de Soleil se répartissent de la manière suivante : 14 éclipses partielles et 28 éclipses centrales.

Remarque : Ce nombre d'éclipses par *Saros* est une valeur moyenne ; en réalité il existe des *Saros riches* pouvant atteindre jusqu'à 94 éclipses (47 de chaque) et des *Saros pauvres* comportant seulement 78 éclipses.

5 – Le *Saros* résulte de la combinaison des trois périodes de révolutions de la Lune (*synodique*, *anomalistique* et *draconitique*) exprimées en jours solaires et faisant intervenir la *longitude moyenne* de la Lune ; ce sont donc des périodes de révolution moyennes et non des périodes de révolutions vraies (les périodes de révolution vraies varient continuellement et ne sont pratiquement jamais égales aux périodes de révolution moyennes) :

i) Période *synodique* (d'une nouvelle lune à la suivante) :
= 29.530589 jours = 29j 12h 44min et 03s

ii) Période *anomalistique* (d'un périégée au suivant) :
= 27.554550 jours = 27j 13h 18min et 33s

iii) Période *draconitique* (d'un nœud ascendant ou descendant au suivant) :
= 27.212221 jours = 27j 05h 05min 36s

Un *Saros* est égal à 223 *mois synodiques* ou 239 *mois anomalistiques* ou 242 *mois draconitiques*, à quelques heures près :

223 mois **synodiques** de la Lune = 6585.3223 jours = 6585j 07h 43min

239 mois **anomalistiques** de la Lune = 6585.5375 jours = 6585j 12h 54min

242 mois **draconitiques** de la Lune = 6585.3575 jours = 6585j 08h 35min.

Après 223 lunaisons :

i) le Soleil et la Lune se retrouvent en conjonction ;

ii) la Lune est de retour à la même position par rapport à ses nœuds (révolution draconitique) ;

iii) la Lune revient au même point de son orbite (révolution anomalistique).

Remarques : a) – Notons que 18 révolutions anomalistiques du Soleil sont égales à 6574,673444 jours donc, après 223 lunaisons, le Soleil est revenu à peu près au même point de son orbite.

b) – La période sidérale, qui marque le retour de la Lune dans la même direction par rapport aux étoiles, est de 27,321661547 jours.

Sarrasin : 1 – On appelle *blé sarrasin* une céréale qu'on appelle autrement *blé noir*.

Remarque : Le sarrasin est une céréale annuelle de la famille des polygonacées, cultivée pour ses grains.

2 – [*Par métonymie*] Le grain comestible de cette céréale, dont on fait une farine.

Remarque : Le sarrasin ne contient pas de gluten.

Sarrasin : Au Moyen Âge, nom donné par les chrétiens aux mahométans du Proche-Orient, d'Afrique du Nord et d'Espagne.

Remarque : Les Sarrasins qui occupèrent l'Espagne furent appelés Maures.

Sarrau : 1 – [*Vieilli*] Espèce de souquenille que portaient les paysans, les rouliers et les soldats.

2 – Tablier d'écolier boutonné dans le dos.

Sarriette : Plante aromatique méditerranéenne de la famille des labiées, qui pousse en buisson et dont les feuilles sont utilisées comme condiment.

Sart (en anglais « *sea weed* ») : Synonyme de varech ou de goémon.

Remarque : On écrit *sart* ou *sar*.

Sartis : 1 – Appellation des haubans des galères (en anglais « *shroud of a galley* »).

2 – Nom de certains filins utilisés en Méditerranée pour haler à terre les filets.

3 – Synonyme de *bastin*.

[Voir le mot *Bastin*].

SAS (Special Air Service) : Troupes d'élite britanniques chargées d'opérations spéciales en territoire ennemi.

Remarques : a) – Le corps du SAS a été créé le 1er juillet 1941 par l'Écossais David Stirling, l'Australien Jock Lewes et l'Anglais Paddy Mayne avec des volontaires britanniques.

b) – Chaque régiment du SAS comprend 40 groupes de 10 hommes (en anglais « *sticks* »).

c) – Les hommes du SAS utilisèrent pendant la Seconde Guerre Mondiale des Jeep puissamment armées parachutées avec eux derrière les lignes ennemies.

d) – Des agents du SAS se mêlèrent aux groupes de résistants en France occupée pendant la Seconde Guerre Mondiale, afin de leur fournir l'instruction nécessaire pour utiliser au mieux les armes ou les explosifs fournis par le Royaume-Uni et destinés à des opérations de terrorisme, de harcèlement des Allemands ou de sabotage ; les représailles allemandes firent parfois des victimes françaises civiles, paisibles et innocentes.

e) – Des parachutistes français formèrent, à partir de 1942, le *French Squadron* du SAS sous commandement britannique.

f) – La devise du SAS est « *who dares win* » (en français « **qui ose gagne** »).

g) – La couleur des uniformes du SAS est le *bleu pompador*.

h) – Dissout après la guerre le 30 juin 1946, le SAS a été reformé en Angleterre le 8 juillet 1947 ; il s'est distingué à de nombreuses reprises, notamment aux Malouines en 1982 conjointement avec le SBS (Special Boat Service) de la Royal Navy, en Yougoslavie, en Afghanistan ou dans les différents conflits qui opposèrent ou opposent les Américains et leurs alliés aux mahométans du Proche-Orient.

i) – Le SAS anglais constitue un groupe anti-terroristes comparable au GIGN français ; ses membres participent régulièrement à des opérations spéciales menées par des groupes anti-terroristes étrangers en dehors du Royaume-Uni.

Sas : Tissu de crin attaché à un cercle de bois et qui sert à passer de la farine, du plâtre, etc.

Exemples : Gros sas ; sas délié ; plâtre au sas ; de la farine passée au gros sas.

Remarques : **a)** – On dit de certaines choses qui ont été examinées avec peu de soin, qu'elles ont été passées au gros sas.

b) – On dit *faire tourner le sas* pour dire faire une espèce de sortilège avec un sas, par le moyen duquel on prétend découvrir l'auteur d'un larcin.

Sas : 1 – Sorte de bassin de peu de largeur destiné à permettre le passage des bateaux de navigation intérieure, ou des navires de mer entre deux biefs dont les niveaux d'eau sont à des hauteurs différentes.

2 – Ouvrage maçonné construit dans un port à marées pour permettre le *libre passage* entre un bassin à flot et un bassin de marée lorsque les niveaux d'eau dans les deux bassins sont identiques et le *passage en sassement* des navires d'un bassin à l'autre lorsque les niveaux sont différents.

3 – Le sas dispose de portes mobiles étanches à chaque extrémité.

Remarque : Lorsque les portes sont fermées aux deux extrémités, on peut faire varier le niveau de l'eau vers le haut ou vers le bas dans le sas au moyen de ventelles (dans le bas des portes) ou d'aqueducs (dans la maçonnerie) ; lorsque le niveau de l'eau dans le sas atteint celui de l'un des bassins, il est possible d'ouvrir les portes correspondantes pour faire passer un navire.

Sas (Entrée dans un –) :

Sashimi : Fine tranche de poisson, de crustacé ou de mollusque cru, généralement servie avec une sauce au soja, du raifort et du gingembre.

Exemples : Un sashimi de thon, de crabe, de poulpe.

Remarque : Le sashimi est un mets traditionnel japonais.

Sasse : [*Vieilli*] Pelle creuse, pour tirer l'eau d'un bateau.

Remarque : On dit plutôt *écope*.

Sassement : 1 – Opération par laquelle un navire passe d'un bassin à flot dans un bassin de marée, ou réciproquement, lorsque les niveaux dans les deux bassins sont différents.

2 – Ensemble des manœuvres par lesquelles on fait franchir à un navire ou à un bateau le sas d'une écluse.

Remarques : **a)** – Le navire entre dans le sas lorsque le niveau dans le sas est le même que celui du bassin dans lequel il se trouve et que les portes d'entrée dans le sas sont ouvertes ; il s'amarre dans le sas.

b) – Le sas est mis en communication avec le bassin de destination par des aqueducs disposés à l'intérieur de la maçonnerie du sas, ou par des ventelles dans le bas des portes de sortie, jusqu'à ce que le niveau soit identique dans le sas et dans le bassin où le navire désire se rendre ; pendant le changement de niveau dans le sas, le navire surveille la tension de ses amarres pour les reprendre

éventuellement.

c) – On ouvre les portes de communication entre le sas et le bassin où le navire désire se rendre ; le navire largue ses amarres et pénètre dans le bassin de sa destination.

Sasser : 1 – Passer au sas.

[Voir le mot *Sas*].

Exemples : Sasser de la farine, du plâtre.

2 – [*Au figuré et familier*] Discuter, examiner, rechercher avec exactitude.

Exemple : On a bien sassé cette affaire-là, on l'a bien sassée et ressassée.

Remarque : Il se dit plus communément avec le reduplicatif *ressasser*.

Sasser : Faire franchir une écluse à sas à un navire en l'immobilisant dans le sas le temps de chavirer le sas et que le niveau de l'eau dans le sas atteigne le même niveau que celui de la sortie du sas.

Remarque : Si le navire ne s'arrête pas dans le sas parce que les niveaux avant et après le sas sont identiques, on dit que le navire franchit le sas *portes ouvertes*.

Satan : Nom dont l'Écriture appelle ordinairement l'esprit tentateur.

Exemple : Renoncer à Satan et à ses pompes.

[Voir le mot *Pompe*].

Satanique : [*Familier*] C'est le synonyme de *diabolique*, en plus fort, Satan étant réputé le chef des démons.

Satellite (en anglais « *satellite* ») : **1** – Nom donné aux astres ou aux objets qui sont en révolution autour des planètes, et qui sont entraînés avec elles autour du Soleil.

Exemple : La Lune est un satellite naturel de la Terre.

Remarques : **a)** – Le barycentre du système Terre-Lune décrit une ellipse autour du Soleil ; l'un des foyers de l'ellipse parcourue par le système Terre-Lune est le barycentre des trois astres.

b) – Le foyer de cette ellipse est à l'intérieur du Soleil, près de son centre, mais ce n'est pas le centre du Soleil.

c) – Les *malins* qui se disent scandalisés par les défenseurs du géocentrisme ne mesurent pas toujours la difficulté de la question lorsqu'ils disent que « *la Terre tourne autour du Soleil* ».

2 – Le mot « *satellite* » a été introduit en astronomie par Johannes Kepler (1571-1630) pour désigner les *quatre lunes* de Jupiter que Galilée (1564-1642) venait de découvrir : *Io*, *Europe*, *Ganymède* et *Callisto*.

4 – On connaît 32 satellites de planètes dans le système solaire.

Remarques : **a)** – Les dimensions, les orbites et les périodes de révolution des satellites autour de leurs planètes sont très variables.

b) – En projection sur le plan orbital, 22 satellites tournent dans le sens direct et 10 dans le sens rétrograde (4 de Jupiter, 1 de Saturne, 4 d'Uranus et 1 de Neptune).

Satellites de Jupiter : 1 – Les quatre satellites de Jupiter (*Io*, *Europe*, *Ganymède* et *Callisto*) ont été découverts par Galilée en 1610 à l'aide d'une lunette de sa fabrication.

2 – Nous pouvons observer les occultations de ces satellites (lorsqu'ils passent derrière Jupiter) ou leurs éclipses (lorsqu'ils entrent dans le cône d'ombre de Jupiter) si l'on dispose d'une lunette astronomique.

3 – Galilée (1564 – 1642) avait compris que l'on peut utiliser le phénomène des occultations des satellites de Jupiter pour résoudre le problème de la longitude : il suffit de noter l'heure locale de l'un de ces phénomènes en un lieu dont la longitude sert de référence et de noter simultanément l'heure locale du même phénomène en n'importe quel point de la Terre ; on déterminera ensuite l'écart en

longitude entre ce point et le lieu de référence, par la différence des heures locales des observations.

Remarque : Amerigo Vespucci *aurait* déjà exploité ce genre d'observations pour déterminer la longitude du Vénézuéla ; après avoir repris ses calculs, les savants du Gymnase Vosgien de Saint-Dié, dans le duché de Lorraine, avaient ensuite inventé l'Océan Pacifique et nommé l'Amérique d'un nom féminin comme l'Asie, l'Afrique ou l'Europe, car ils avaient compris qu'il s'agissait d'un nouveau continent.

Satellites du système Galiléo : Les satellites actifs du système Galiléo sont au nombre de 30.

Satellites du système GPS américain : 1 – Les satellites actifs du système GPS américain sont au nombre de 24 ; ils sont 4 dans chacun des 6 plans orbitaux du système.

Remarque : On peut toujours recevoir les signaux d'au moins 4 satellites du système GPS, quelle que soit la position de l'observateur à la surface de la Terre.

2 – Les satellites du système GPS emportent une horloge atomique au césium 133 qui possède une précision de 1 nanoseconde par jour ; la fréquence d'oscillation des horloges au césium 133 est de 9 193 mégahertz.

Remarque : Les satellites les plus récents emportent trois horloges atomiques au rubidium, moins volumineuses, moins coûteuses et moins précises, mais capables de se surveiller mutuellement ; la fréquence d'oscillation des horloges au rubidium est de 6 835 mégahertz.

3 – L'altitude des satellites du système GPS est de 20 000 kilomètres ; leur vitesse linéaire est d'environ 14 000 kilomètres à l'heure ; ils parcourent leur orbite en 12 heures environ ; les orbites, au nombre de 6, sont inclinées de 55° sur l'Équateur.

Remarques : **a)** – Les orbites géostationnaires sont situées dans le plan équatorial avec une altitude de 35 786 kilomètres ; les satellites géostationnaires sont géosynchrones et restent à la verticale d'un point de l'Équateur.

b) – Les satellites du système GPS ne sont pas géostationnaires.

Satin : Étoffe de soie plate, fine, douce, moelleuse et lustrée.

Satire : 1 – Ouvrage moral en prose ou en vers, fait pour reprendre, pour censurer les vices, les passions déréglées, les sottises, les impertinences des hommes, ou pour les tourner en ridicule.

2 – Écrit ou discours piquant, médisant, contre quelqu'un.

Satisfaction : 1 – Contentement.

2 – Action par laquelle on satisfait quelqu'un, en réparant l'offense qu'on lui a faite.

Exemples : Il l'avait offensé, il a été obligé de lui faire satisfaction ; il faut que la satisfaction soit proportionnée à l'offense ; vous n'aurez jamais satisfaction de cette injure.

Satron : Petit poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

Saturer : Mettre dans un liquide une substance qui s'y dissout en assez grande quantité pour qu'il ne s'y en dissout plus rien.

Remarques : **a)** – Quelques chimistes disent *soûler*, au lieu de saturer.

b) – Une *eau de chaux saturée* est de l'eau dans laquelle on a mis assez de chaux pour que l'eau n'en puisse plus dissoudre davantage, si on y en remettait encore.

c) – Saturer un acide avec un alcali ou avec un métal, c'est y mettre autant d'alcali ou de métal que l'acide en peut dissoudre ; alors on dit que l'acide est saturé, ou qu'il est au point de la saturation, ou jusqu'à saturation.

Saturnales : Dans la Rome antique et dans les pays gallo-romains, on appelait *Saturnales* les célébrations annuelles du solstice d'hiver.

Remarques : **a)** – Les *Saturnales* étaient des fêtes en l'honneur du dieu Saturne ;

elles étaient accompagnées de grandes réjouissances populaires.

b) – À l'occasion des *Saturnales*, les tribunaux et les écoles étaient en vacances, les exécutions étaient interdites et le travail cessait pendant la durée des célébrations.

c) – On fabriquait et on offrait à cette occasion de petits présents (en latin : *sāturnālīa sīgilārīcīa*).

d) – On tirait la fève pour désigner le roi d'un jour.

e) – L'ordre hiérarchique était inversé de façon parodique et provisoire : l'autorité des maîtres était provisoirement suspendue et les esclaves avaient le droit de parler et d'agir sans contraintes ; ils étaient libres de critiquer les défauts de leurs maîtres, de jouer contre eux, de se faire servir par eux.

f) – La fête de Noël est maintenant célébrée à la même époque et à la place des Saturnales ; on a gardé l'habitude d'offrir à cette occasion des cadeaux à ses proches.

g) – Au lieu de souhaiter « *un joyeux Noël* » comme cela se faisait jusque dans les années 1970, on utilise depuis peu l'expression « *joyeuses fêtes* » (au pluriel) avant la célébration de la fête de Noël (comme du temps où l'on célébrait, non pas *une* naissance, mais *les Saturnales* ?).

Saturne : 1 – L'une des planètes les plus éloignées de la Terre et qui prend son nom d'une des divinités de la mythologie latine.

Remarques : a) – Saturne était le fils d'Uranus et de Vesta ; il était le père de Jupiter, de Junon, de Pluton, de Neptune ; Saturne était le dieu du *temps*.

b) – Les chimistes appellent le plomb, *saturne*.

c) – La combinaison de l'acide du vinaigre avec le plomb s'appelle :

i) *Sel de saturne* quand elle est solide ;

ii) *Extrait de saturne* quand elle a la consistance d'un sirop ;

iii) *Vinaigre de saturne* quand elle est liquide.

2 – Espèce de *pastorales* ainsi nommées parce que les satyres en étaient les principaux personnages.

Remarques : a) – Les satyres grecques étaient des farces ou des parodies de pièces sérieuses.

b) – Les satyres romaines étaient des poèmes mordants.

Satyre : [*Dans la mythologie*] Sorte de demi-dieu qui habitait les bois et qui était moitié homme, moitié bouc.

Sauce : Assaisonnement liquide où il entre du sel et ordinairement quelques épices pour y donner du goût.

Saucier (en anglais « *saucer* » ou « *socket of the capstern* ») : Pièce sur laquelle porte et tourne le pivot d'un cabestan.

Sauerland : Nom d'un navire de charge allemand construit en 1929 par le chantier Schichau Werft à Danzig ; il a été transformé en « *Speerbrecher n°7* » (briseur de blocus n°7) au début de la Seconde Guerre Mondiale ; il a été coulé au large de la pointe de Chassiron (Île d'Oleron) le 12 août 1944 (Opération Kinetic).

Remarques : a) – Position de l'épave : 24 milles à l'Ouest de La Rochelle.

Latitude : 46° 05,6' N ; longitude : 1° 42,4' W.

L'épave repose par environ 35 m de profondeur.

b) – L'épave du « *Sauerland* » se trouve à proximité de la bouée d'atterrissage rouge et blanche du Pertuis d'Antioche, marquée « *PA* », feu isophase blanc 4 s.

c) – Le « *Sauerland* » a été attaqué le 12 août 1944, dans l'après midi, par des avions Bristol Type 156 « *Beaufighters* » du Coastal Command britannique ; touché par les avions, en panne de machine, il a commencé à dériver ; il a été canonné par le croiseur britannique « *HMS Diadem* », le destroyer britannique

« *HMS Onslow* » et le destroyer polonais « *ORP Piorun* » ; il a été achevé par une torpille du « *ORP Piorun* » .

d) – Caractéristiques du « *Sauerland* » :

Longueur : 141,1 m
Largeur : 18,6 m
Tonnage : 7 087 t
Vitesse : 13 nd.

e) – En temps de paix, le « *Sauerland* » avait un Équipage de 57 hommes ; il faisait du transport de grains et il pouvait prendre 24 passagers.

Sauf : Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril.

Exemple : Il a eu la vie sauve.

Remarque : On le joint souvent avec *sain*.

Exemple : Il en est revenu *sain et sauf*.

Sauf-conduit (en anglais « *pass* », « *licence* », « *safe conduit* ») : Lettre en forme de *laissez-passer* délivrée par une autorité publique à un navire de pavillon ennemi pour qu'il puisse faire un voyage déterminé, aller en quelque endroit, y demeurer un certain temps et s'en retourner librement sans être exposé à être capturé par les forces de la puissance au nom de laquelle le sauf-conduit est délivré.

Remarque : Les *brefs de sauveté* étaient des sortes de sauf-conduits délivrés au Moyen-Âge, qu'achetaient avant leur départ de La Rochelle les navires qui faisaient route vers les ports du Nord ; ces brefs de sauveté les préservaient du pillage s'ils faisaient naufrage sur les dangers des côtes de Bretagne. [Voir le mot *Brieux* et l'expression *Bref de sauveté*].

Saugrenu : 1 – [*Familier*] Impertinent, absurde, ridicule, en parlant des choses.

Exemples : Question saugrenue ; réponse saugrenue ; raisonnement saugrenu.

2 – Qui surprend par son étrangeté, sa bizarrerie, son caractère illogique, inattendu ; extravagant.

Exemples : Hypothèse, interprétation, opinion, théorie saugrenues.

Remarque : [*Également en parlant des choses*] Une passe saugrenue ; un gréement saugrenu.

Saugue : Nom d'une sorte d'embarcation utilisée pour la pêche au poisson en Méditerranée.

Saule : Arbre qui croît ordinairement dans les prés et le long des ruisseaux.

Remarques : **a)** – Les saules reprennent de bouture, viennent de bouture.

b) – Les feuilles et l'écorce du saule sont employées en médecine comme astringentes dans la dysenterie et le crachement de sang car ils renferment de l'*acide acétylsalicylique*.

c) – L'aspirine est de l'*acide acétylsalicylique* obtenu par synthèse.

d) – Le charbon de saule entre ordinairement dans la composition de la poudre à canon.

Saumâtre (en anglais « *brackish* ») : Qui a un goût se rapprochant de celui de l'eau de mer.

Remarques : **a)** – On appelle *eau saumâtre* une eau salée dont la salinité est inférieure à celle de la mer.

b) – L'eau de mer a, en principe, une densité de 1,026 ; l'eau douce a une densité de 1,000 ; l'eau saumâtre a une densité comprise entre 1,000 et 1,026.

c) – L'eau de la Charente à Rochefort est saumâtre ; sa salinité et sa densité varient selon la crue, selon la marée et selon l'emplacement où l'on a prélevé l'échantillon à tester.

d) – On regarde l'eau saumâtre comme *potable* s'il n'y a pas plus de cinq parts d'eau de mer pour cinq parts d'eau douce.

e) – On appelle *eau potable* une eau que l'on peut boire sans danger pour la santé.

f) – En cas de manque de réserves d'eau douce pour terminer le voyage, on peut ajouter un peu d'eau de mer dans les réserves d'eau de boisson, sans dépasser la proportion de un sixième.

Saumâtre (Enfoncement en eau –) : Un navire de déplacement Δ a un enfoncement (tirant d'eau) **T** en eau de mer ; en eau douce, il s'enfoncera davantage car l'eau douce porte moins ; en eau saumâtre, son enfoncement sera compris entre son enfoncement en eau douce et son enfoncement en eau salée.

Remarques : a) – La masse d'un navire stoppé sur l'eau et qui n'est pas échoué, est égale à la masse d'un volume d'eau identique au volume de sa carène (*volume de remplacement*).

b) – C'est une propriété énoncée il y a longtemps par le Grec vivant à Syracuse, en Sicile, Archimède (287-212 avant J.-C.).

c) – La masse d'un navire étant invariable lorsque le navire passe d'eau de mer (densité 1,026) en eau douce (densité 1,000) le volume de remplacement en eau douce sera supérieur au volume de remplacement en eau de mer et par conséquent le navire a un enfoncement supérieur en eau douce à celui qu'il a en eau de mer.

d) – Pour un déplacement donné du navire (sa masse totale) on peut lire sur le document appelé *échelle de charge* que fournissent les chantiers de construction, l'enfoncement du navire en eau douce et son enfoncement en eau de mer (*son tirant d'eau moyen*).

e) – En eau saumâtre (densité comprise entre 1,000 et 1,026) l'enfoncement du navire sera compris entre celui qu'il aurait en eau de mer et celui qu'il aurait en eau douce.

f) – Si le navire se déplace dans la mer ou dans une rivière, qu'il « tire de l'eau », son enfoncement s'appelle « tirant d'eau ».

g) – Si le navire se déplace dans la mer ou dans une rivière, son « tirant d'eau » est supérieur à l'enfoncement qu'il aurait dans la même eau s'il était stoppé sur l'eau et son *assiette* est habituellement différente.

Saumière : Synonyme peu usité de *jaumière*.

[Voir le mot *Jaumière*].

Saumon : Poisson de mer du genre *malacoptérygien* dont toutes les espèces sont alimentaires.

Remarques : a) – Le saumon est réputé avoir naturellement une chair de couleur rose.

b) – Pour satisfaire les consommateurs exigeants mais peu regardants, les saumons d'élevage, qui sont produits en très grandes quantités, ont parfois une chair rosée artificiellement par addition de produits spécifiques dans leur alimentation (aliments naturels tels que des petites crevettes roses d'Atlantique Sud ou produits de l'industrie chimique).

Saumon (en anglais « *kentledge* ») : Masse de métal brut de fonderie, ayant souvent une forme semi-cylindrique selon le moule dans lequel il a été coulé, et qui peut difficilement être porté par un seul homme.

Remarques : a) – On transporte en cale ou en entrepont, sur les navires de charge, des cargaisons de saumons de plomb, de cuivre, d'étain, de nickel ou d'aluminium regroupés en fardeaux.

b) – La masse d'un saumon de métal peut atteindre 50 ou 100 kilogrammes.

c) – Certains ont attribué le naufrage du « *Maori* » au désarrimage d'une cargaison de saumons de nickel.

[Voir le mot *Maori*].

d) – À la différence des saumons, les gueuses ont des formes régulières.

[Voir le mot *Gueuse*].

Saumonards (Pointe des –) : Pointe de la côte Est de l'Île d'Oleron située à Boyardville, sur le territoire de Saint-Georges d'Oleron.

Saumure : **1** – Liqueur formée de sel fondu et du suc de la chose salée.

2 – Eau saturée de sel.

Remarque : L'évaporation de l'eau permet de transformer la saumure en sel.

Saunage : Action de produire du sel.

Sauner : Produire du sel.

Remarque : « *Sauner des marais salants* », c'est les mettre en production.

Saunier : **1** – On appelle saunier celui qui travaille à produire du sel.

2 – Concessionnaire d'un marais salant.

Remarque : On appelait *faux-sauniers*, avant la Révolution française, ceux qui faisaient la contrebande du sel entre provinces, à l'époque où le sel était très taxé dans certaines provinces du royaume (la gabelle) et moins ou pas du tout dans d'autres.

Saunière : Coffre où l'on conserve le sel.

Saupiquet : Sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit.

Exemples : Faire un *saupiquet*, un excellent *saupiquet*.

Saupoudrer : **1** – Poudrer de sel.

Exemple : Saupoudrer de la viande.

2 – [*Par extension*] Il se dit aussi de ce qu'on poudre d'autre chose que de sel, comme de farine, de poivre, etc.

Exemple : Saupoudrer des soles avec de la farine, pour les frire à la meunière.

3 – [*Au figuré*] On dit « *saupoudrer* » au sens de *donner une légère apparence*.

Exemples : Une critique saupoudrée de quelques éloges ; un écrit saupoudré d'érudition.

Saur : Voir le mot *Saure*.

Saurage : Première année d'un oiseau avant qu'il ait mué.

Saure : D'une couleur jaune qui tire sur le brun.

Remarques : **a)** – Saure est la couleur de certains chevaux.

b) – On appelle hareng *saur*, par contraction de *saure*, ou quelquefois hareng *sauret*, le hareng salé demi-séché à la fumée.

Saurer (en anglais « *to dry in smoke* ») : Faire sécher à la fumée.

Remarque : Saurer des harengs, c'est les préparer avec du sel et les faire sécher en les exposant à la fumée pour les conserver ; les harengs prennent alors la couleur *saure*.

[Voir le mot *Saure*].

Saurisserie : Atelier où l'on fait saurer la viande ou le poisson.

[Voir les mots *Saure*, *Saurer*].

Saurure (en anglais « *drying in smoke* ») : Action de saurer.

[Voir les mots *Saure*, *Saurer*].

Saussaie : Lieu planté de saules.

Saut : **1** – En parlant d'un cordage qu'on veut filer ou mollir un peu, un *saut* est synonyme d'un *choc*.

2 – Saut est parfois employé dans le sens de *tangage*.

Remarques : **a)** – On dit ainsi d'un navire qui tangue et qui perd son erre après quelques coups de tangage, qu'il saute, ou qu'il fait trois sauts sur la lame et s'arrête tout court.

b) – [*Au figuré*] On dit de quelqu'un de lent et embarrassé qu'il « *fait trois sauts sur la lame et qu'il n'avance à rien* »

Saut : On appelle *saut* une chute moins considérable que les cataractes par la hauteur et le volume des eaux, mais qui a avec elles ce caractère commun qu'elle offre un affaissement subit du sol et un changement brusque de niveau, sans être pressée latéralement par des contre-forts perpendiculaires au courant du fleuve.
Exemple : Le *saut du Doubs* qui est une chute de 27 mètres de haut à la frontière de la France avec la Suisse.
[Voir les mots *Cataracte*, *Rapides*, *Cascade*].

Saute de vent (en anglais « *shift of wind* », « *sudden veering of the wind* ») : Changement brusque et inattendu de la direction du vent, obligeant un navire à voiles à prendre une autre allure.

Remarques : **a)** – Si le vent a changé progressivement de direction, il n'y a pas de saute de vent, mais on dit qu'il y a eu un changement de vent, ou que le vent s'est halé d'un point de l'horizon (ou du compas de route) vers un autre.

b) – Dans le golfe de Gascogne, quand il vente *grand frais* de Sud-Ouest, il est assez fréquent de voir le vent passer, tout à coup, au Nord-Ouest avec de fortes rafales : il s'agit de *sautes de vent*.

Sautelle : Sarment de vigne que l'on transplante avec sa racine.

Sauter (en anglais « *to shift* », « *to veer suddenly* », « *to blow up* », « *to jump aboard* », « *to pitch and send* ») : **1** – Le vent *saute* quand il change subitement d'une assez grande quantité pour forcer à prendre une autre allure.
2 – Un navire *saute sur la lame* quand il fait des tangages courts et fréquents.
3 – *Sauter à l'abordage* d'un navire, c'est passer à son bord aussitôt qu'on l'a abordé pour s'y battre corps à corps.
4 – Un navire *saute* quand ses poudres font explosion et le jettent en pièces dans tous les sens.

Saute-ruisseau : Garçon de course ; commissionnaire.

Remarques : On appelle quelquefois familièrement « *saute-ruisseau* » les *commis de rivière* des agences de consignation de navires qui font la liaison entre les bureaux à terre et les navires présents dans le port.

[Voir l'expression *Commis de rivière*].

Sautoir (Amarrage en –) : L'amarrage d'un orin *en sautoir* est celui que l'on pratique quand on fixe un orin à la croisée d'une ancre, c'est-à-dire à ses bras.

[Voir l'expression *Ancre (Croisée d'une –)* et le mot *Cheveux*].

Sauvage : **1** – Qui est fait pour la *forêt* ; qui appartient à la *forêt*.

Remarque : Sauvage se dit de certains peuples qui vivent ordinairement dans les bois, sans habitation fixe.

Exemples : Les peuples sauvages de l'Amérique, de l'Afrique, etc. ; il a vécu longtemps parmi les sauvages.

2 – Qui n'est pas *apprivoisé*, comme les animaux de la forêt.

Remarque : Nous utilisons quelquefois abusivement le mot *sauvage* pour désigner des personnes un peu différentes de celles qui appartiennent à notre propre tribu.

3 – En parlant des plantes, on appelle *sauvages* celles qui germent, poussent et fructifient sans culture, sans greffage, en forêt ou même en plaine.

4 – En parlant des personnes, sont réputées *sauvages* celles qui évitent la fréquentation du monde, à la manière des hommes des bois.

Sauvageon : Jeune arbre venu sans culture.

Sauvegarde : Protection accordée par le prince, ou par ceux de ses principaux officiers qui ont droit de l'accorder.

Exemple : Il est en la protection et sauvegarde du roi.

2 – *Sauvegarde* signifiait aussi les lettres que l'on accordait à quelqu'un pour

exempter sa terre, sa maison de logement de gens de guerre.

3 – On entendait jadis par *sauvegardes* les lettres que les officiers du duc de Bretagne vendaient aux navires qui appareillaient de La Rochelle à destination des ports du Nord, pour les garantir du pillage des populations côtières en cas de naufrage sur les côtes de Bretagne.

[Voir les expressions *Bris (Droit de –)* et *Bref de sauveté*]

Sauve-gardes : 1 – [Vieilli] Les *sauvegardes* du gouvernail (en anglais « *rudder pendents* ») étaient des gros cordages fourrés qui servaient à le retenir lorsqu'il était enlevé à la mer.

2 – Synonyme de *tireveilles*.

[Voir le mot *Tireveilles*].

Sauvement : 1 – [Vieilli] Un navire de commerce rentrant au port d'armement (*le port de départ*) sans frais d'avaries et sans accidents est dit être revenu « *en bon sauvement* » ou « *à bon sauvement* ».

2 – [Vieilli] Synonyme de *Sauvetage*.

Sauve qui peut !: Signal par lequel le commandant d'une armée navale autorise chaque capitaine à faire la manœuvre et la route qu'il juge la plus convenable pour le salut de son bâtiment dans certaines circonstances exceptionnelles, comme par exemple, en présence de forces ennemies très supérieures en nombre.

Sauver (en anglais « *to save* », « *to preserve* ») : 1 – On sauve un homme tombé à la mer en arrivant à temps à son secours, et en l'en retirant pour le ramener à terre, ou pour le mettre en sécurité à bord d'un navire.

Remarque : La manœuvre dite de Boutakoff est recommandée pour repêcher un homme tombé accidentellement à la mer d'un navire.

[Voir les expressions *Boutakoff (Manœuvre de –)* et *Homme à la mer (Un –)*].

2 – On sauve un *navire en péril* par une bonne manœuvre, audacieuse et réussie.

3 – On sauve des ancres, des câbles, des chaînes laissés au fond de la mer en retournant sur place avec une embarcation lorsque le beau temps est revenu et en les relevant à l'aide de l'orin que l'on avait amarré sur cette ancre, ce câble ou cette chaîne.

Remarques : **a)** – On marque l'emplacement des ancres, des câbles ou des chaînes que l'on est contraint de laisser au fond de la mer, au moyen d'une bouée tenue par un orin plus long que la hauteur d'eau à la pleine mer que l'on a amarré à l'ancre, au câble ou à la chaîne.

b) – On sauve les câbles ou les chaînes perdus au fond en les draguant avec des chattes ou des grappins.

4 – On sauve des marchandises, des objets, des navires coulés ou jetés à la côte, en récupérant tout ce qui a encore de la valeur et en le mettant à l'abri.

Remarque : Dans ce cas, on dit plutôt « *sauveter* ».

Sauvetage (en anglais « *salvage* », « *rescue* ») : Opération visant à secourir des *personnes en détresse* en mer, à leur donner les soins initiaux (médicaux ou autres) et à les mettre en lieu sûr.

Remarques : **a)** – Le *sauvetage* est le fait de porter secours à des personnes, alors que l'*assistance* implique, outre le sauvetage des personnes, un secours au navire et aux biens.

b) – Seul le sauvetage des personnes est obligatoire en toutes circonstances : le secours aux personnes est dû même aux ennemis.

Sauvetage (Ceinture de –) (en anglais « *salvage waistband* ») : On appelle *ceinture de sauvetage* ou *brassière de sauvetage* les corsets, gilets, cuirasses, brassières ou autres équipements individuels légers possédant un pouvoir de flottabilité

suffisant pour maintenir un naufragé à la surface de la mer, que l'on peut porter s'il existe un risque d'être projeté à l'eau ou si l'on est contraint de sauter à l'eau pour quitter le navire.

Remarques : a) – Une ceinture de sauvetage doit être adaptée à la corpulence et au poids (en kilonewtons) de celui qui la capelle ; elle doit permettre à un naufragé inconscient de garder la tête au-dessus de la surface de l'eau et la face vers le haut.

b) – Des équipements individuels étanches couvrant tout le corps permettent de séjourner relativement longtemps dans l'eau froide à la suite d'un événement de mer, en attendant d'être repêché par les secours.

[Voir *Rigolet (Commandant –)*].

Sauvetage en mer en France : 1 – L'organisation du sauvetage en mer en France date de la première moitié du XIX^{ème} siècle.

2 – En 1825, création de la « *Société Humaine et des Naufragés* » à Boulogne, avec la participation des Anglais sur l'autre rive du détroit du Pas de Calais.

3 – Perte du navire pénitentiaire « *Amphitrite* » en 1833 : le trois-mâts anglais « *Amphitrite* » avait quitté Woolwich le 26 août 1833 à destination de Sydney (Australie) avec 136 personnes à bord ; jeté à la côte par la tempête près du port de Boulogne-sur-mer, le 31 août après-midi, il n'y a eu que trois survivants. Ce navire pénitentiaire transportait notamment 108 femmes et 12 enfants condamnés à la déportation et destinés à aider au peuplement de l'Australie.

4 – Dans les années 1850, l'ingénieur havrais Augustin Normand étudia la construction de canots de 30 pieds équipés de 10 avirons, insubmersibles et à redressement spontané après chavirement, inspirés de la RNLI (l'équivalent anglais de l'actuelle SNSM française).

Remarque : La *Royal National Lifeboat Institution* (RNLI) avait remplacé en 1854 la *National Shipwreck Institution*.

5 – Le chantier *Augustin Normand* construisit environ 135 bateaux de sauvetage en un siècle.

6 – À cette époque, on comptait 300 naufrages par an sur les côtes françaises.

7 – Création de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN) le 12 février 1865 ; son premier président est l'amiral *Rigault de Genouilly*.

Remarque : L'association vit de dons et de legs.

8 – Fondation de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB) en 1873, par le Rennais *Nadault de Buffon*.

Remarque : Les HSB sont les ancêtres des centres de formation SNSM et des nageurs-sauveteurs des plages.

9 – En plus des engins de repêchage mis à la disposition du public, des marins de la pêche ou du commerce disponibles pouvaient mettre en œuvre bénévolement des baleinières de sauvetage à avirons.

10 – Lorsqu'il n'y avait pas de bateau de sauvetage, on attendait l'échouement du navire en détresse, on établissait alors un va-et-vient entre le navire et la terre à l'aide de fusées porte-amarre et on utilisait la célèbre bouée-culotte.

Remarques : a) – Ce dispositif a permis de sauver bien des vies.

b) – Les douaniers qui surveillaient constamment les côtes et les atterrages étaient souvent les premiers à venir en aide aux naufragés.

11 – Les deux sociétés de sauvetage : la SCSN et les HSB, ont fusionné en 1967 pour former la SNSM actuelle, que l'on appelle aussi « *Les Sauveteurs en Mer* ».

Remarque : La SCSN possédait un canot sous abri dans l'avant-port de La Pallice, les HSB un canot quai des Chantiers, dans l'avant-port de La Rochelle-Ville.

12 – L'association à but non lucratif SNSM a été reconnue d'utilité publique en 1970.

Sauveter (en anglais « *to salvage* ») : Récupérer une épave pour la sauver.

Sauveteur : Celui qui participe à un sauvetage en mer.

Sauveteurs en mer (Les –) : Appellation *actuelle* de la traditionnelle SNSM.
[Voir SNSM].

Savant : Le *savant* est celui qui connaît la science.

Remarque : Le *scientifique* est celui qui, par ses travaux, fait progresser la science.

[Voir le mot *Chercheur* et l'expression *Scientifique (Chercheur –)*].

Savate de bigue : Une savate de bigue est une pièce de bois percée d'un trou en son milieu pour recevoir le pied de la bigue.

Remarques : **a)** – Chaque coin porte un piton destiné à maintenir la savate en place.

b) – Il faut s'assurer que le pont a été bien épontillé au-dessous de l'endroit où repose le pied de la bigue.

Savoir : 1 – Connaissance interne acquise par l'étude théorique approfondie dans un domaine donné, par l'étude raisonnée et par une pratique assimilée et intériorisée que l'on appelle l'*expérience*.

Remarques : **a)** – L'acquisition du *savoir*, pour la manœuvre des navires, passe par l'observation consciente et attentive des cas réels.

b) – Les résultats de l'observation peuvent être mesurés et traduits en savoir scientifique, c'est-à-dire remis en doute et vérifiés à chaque occasion.

c) – Le *savoir scientifique* peut être mémorisé sous une forme mathématique ; il est alors disponible pour une utilisation ultérieure et il est transmissible.

d) – Le *savoir mathématique* est transmissible car il appartient à un modèle de pensée qui est commun à tous les humains ; il correspond à une structure constante de la psyché inconsciente : les mathématiques permettent de faire le lien entre la réalité sensible extérieure et la réalité conceptuelle intérieure et réciproquement.

e) – C'est par la parole maintes fois répétée et en attirant l'attention *sur ce qu'il faut observer* que le savoir se transmet de celui qui sait à celui qui apprend.

f) – À la différence du *savoir* et du *réel*, les *notions* et l'*imagination* sont des connaissances pour le moins incomplètes.

g) – Le mot *savoir* s'utilise au singulier ; le mot *notions* s'utilise toujours au pluriel.

h) – Une *information* est un renseignement qui n'a pas été intériorisé ni assimilé : on trouve beaucoup d'informations sur le réseau de communication *Internet*.

i) – On *croit* des informations ; on *sait* des connaissances.

j) – Celui qui possède beaucoup de savoir, beaucoup de connaissances internes est un *savant*.

k) – Celui qui cherche (et parfois découvre) un savoir nouveau est un *scientifique*.

l) – Une *croyance* est une conviction intime ; une croyance concerne l'existence d'un être, la réalité d'une situation, la probabilité d'un événement ; la croyance s'oppose au savoir rationnel et à la certitude objective.

m) – La *connaissance* est l'acte de l'esprit par lequel on se représente, on définit ou on comprend un objet ; la connaissance est l'idée, la notion que l'on a d'une personne ou d'une chose, la représentation que l'on s'en fait ; la connaissance est ce que l'on a appris par l'étude, par l'expérience ou par tout autre moyen d'information ; la connaissance peut être externe ou interne.

n) – Celui qui a accès à Internet dispose de beaucoup d'informations qui demandent toutes à être examinées avant d'être acceptées comme exactes.

[Voir les mots *Connaissance, Croyance, Notion*].

2 – En manœuvre des navires, le savoir peut prendre trois formes : sensible, raisonné et structuré.

Remarque : Ces trois formes s'expriment ainsi, dans l'exemple suivant d'un navire qui n'est retenu que par son ancre et qui relève son mouillage : le navire n'utilise pas encore sa machine et s'il s'agit d'un navire à voiles, ses voiles ne prennent pas de vent ; nous savons, en regardant la houache derrière les bouées, qu'il y a du courant.

i) Un savoir sensible : Après que le navire a viré sa ligne de mouillage et dérapé son ancre, on le voit venir sur tribord ; nous avons la *connaissance sensible* du changement de cap, perçu par le *sens* de la vision.

ii) Un savoir raisonné où la connaissance théorique précède l'observation : Lorsque le navire était retenu par sa chaîne d'ancre, il était dans une position d'*équilibre stable* en ce qui concerne le cap, bout au courant.

Dès que son ancre a dérapé, le navire qui n'était retenu que par son ancre est dans une position d'*équilibre instable* et il était *prévisible* qu'il allait chercher à éviter jusqu'à trouver une position d'équilibre stable (travers au courant ou à peu près travers au courant) donc qu'il fasse une embardée très nette sur tribord (sauf s'il est échoué).

Dans notre exemple, une petite perturbation a fait faire au navire un lan sur tribord ; la perturbation initiale l'ayant fait venir sur tribord, il *doit* et il *va* continuer son embardée sur tribord jusqu'à venir à peu près en travers au courant, dans une position d'équilibre stable.

Ce savoir est satisfaisant pour l'esprit.

L'absence de savoir raisonné peut entraîner une réaction de *panique* en réponse à un sentiment d'insécurité psychologique en présence d'une embardée imprévue.

iii) Un savoir structuré :

Chacun doit savoir qu'en cas de *marche oblique* un navire dont le cap est « à droite » de la route-surface :

α) voit sa vitesse-surface diminuer ;

β) subit un mouvement de translation sur tribord ;

γ) subit un couple de rotation autour de son centre de masse (ici dans le sens horaire ; l'étrave a tendance à venir sur tribord).

3 – Le savoir est structuré par les connaissances théoriques internes.

Remarques : **a)** – Les connaissances théoriques internes permettent toujours de prouver une assertion si certaines conditions initiales sont réunies.

b) – Les seules connaissances pratiques permettent de tester des dizaines, des centaines, des milliers de cas, mais il peut subsister un doute sur un cas non testé.

c) – Les connaissances acquises sur un simulateur électronique de manœuvre laissent subsister un doute sur les cas non prévus par le cahier des charges ou sur des cas non envisagés par l'analyste-programmeur.

4 – *Savoir*, c'est être capable d'*expliquer* ce qui a réussi et ce qui a manqué dans une opération pour pouvoir la reproduire ultérieurement et si possible en mieux !

Remarque : L'enseignement ne consiste pas seulement à transmettre des informations ou à faire apprendre le contenu d'un manuel ; l'enseignement consiste à donner la méthode pour confronter, dans l'action, les résultats attendus et les résultats obtenus et à enseigner comment améliorer, par la réflexion, les techniques opératoires, c'est-à-dire à apprendre à l'élève ce qu'il faut regarder avant et comment il faut regarder après.

Savoir collectif : Le *savoir collectif* s'entend comme l'ensemble des connaissances appliquées qu'un groupe fermé de praticiens, régulièrement renouvelé par l'introduction d'un jeune à chaque départ d'un ancien, se transmet dans le temps.

Remarques : a) – La transmission du savoir collectif suppose la confiance réciproque et une identité de langage.

b) – Les anciens doivent sentir que le jeune est disposé à comprendre ce qu'ils lui disent, qu'il aperçoit les difficultés lorsqu'il y en a et qu'il n'est pas trop effrayé lorsqu'il n'y a pas lieu de l'être.

c) – Certaines jeunes recrues croient naïvement que les connaissances et l'expérience qu'ils ont acquises avant d'intégrer le groupe leur permet d'avoir un avis définitif sur tout ; ils ne se rendent pas toujours bien compte qu'après avoir pratiqué au sein du groupe pendant quinze ou vingt ans, ils auront certainement appris beaucoup de choses qu'ils ignoraient lorsqu'ils ont rejoint le groupe.

d) – Ceux qui sont chargés de choisir les nouvelles recrues devraient s'assurer en priorité que les candidats maîtrisent l'idiome spécifique du groupe qu'ils doivent rejoindre et le vocabulaire technique de la spécialité, qu'ils s'adapteront à la façon de raisonner des anciens et qu'ils attendront d'avoir compris le fonctionnement du groupe avant de chercher à l'améliorer.

Savoir-faire : Habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend.

Remarques : a) – La pratique permet d'acquérir le *savoir-faire*, à condition de savoir, par la théorie, ce qu'il convient de regarder et même d'observer.

b) – On s'aperçoit qu'un homme possède de la théorie mais qu'il lui manque de la pratique quand il sait expliquer tout ce qui va se passer, mais que ce qu'il entreprend ne marche pas comme il l'avait prédit.

c) – Le capitaine d'un navire qui arrive dans un port attend du pilote-lamaneur qui monte à bord, à la limite de la station de pilotage :

i) qu'il lui assure que des navires de caractéristiques comparables font régulièrement et sans problèmes insolubles la manœuvre envisagée ce jour-là,

ii) qu'il lui explique avec suffisamment de détails comment, d'après son expérience (en anglais « *tin his experience* ») la manœuvre se passera.

d) – La valeur, le savoir-faire, la compétence d'un pilote se mesurent :

i) à la précision avec laquelle il *décrit* la manœuvre envisagée, avant de la commencer, et

ii) à la *concordance* entre ce qu'il avait prédit et ce qui s'est effectivement passé, comme chacun pu l'observer après que la manœuvre est achevée.

Savon : 1 – Pâte ou composition faite avec de l'huile ou autre matière grasse et un sel alcali, qui sert à laver le linge, à nettoyer et à dégraisser les surfaces.

Remarque : On appelle *savon* l'un des produits, avec la glycérine, de la réaction chimique de la soude et d'un acide gras.

2 – On emploie du savon pour l'hygiène et la propreté corporelle.

Remarque : Les Gaulois utilisaient des mélanges de suif (matière grasse) et de certaines cendres (sorte de soude) pour teindre leur chevelure en roux et la fixer. [Voir l'expression *Laureth sulfate de sodium*].

Savon de Marseille : 1 – Savon fabriqué dans la région de Marseille au moyen de soude et d'un minimum de 72 pour 100 en masse d'huile d'olives.

2 – Les savons de Marseille sont des cubes verdâtres ou brun clair, marqués sur chacune de leurs six faces de l'une des inscriptions suivantes : « savon de Marseille », « 72 pour 100 d'huile d'olives », la masse du bloc de savon, un identifiant du fabricant.

Remarques : a) – Les savons de Marseille étaient fabriqués à l'origine à partir des résidus des pressoirs à olives et de la soude provenant du chauffage de salicornes ou d'autres herbes marines.

b) – L'appellation « *savon de Marseille* » n'étant pas protégée, on peut trouver à

la vente des produits issus de graisses animales, fabriqués à l'étranger et appelés *savons de Marseille*.

Savon du pilote : 1 – Une ligne du cahier des consommables de la Compagnie des Messageries Maritimes était intitulée « *savon du pilote* » ; la dotation normale pour chaque voyage était de *deux savons*.

2 – Le *savon du pilote* était destiné à la cabine du pilote du canal de Suez ; la dotation par défaut était *deux savons*, l'un pour le pilote du voyage aller vers l'Océan Indien (Port-Saïd-Suez) le second pour celui du voyage retour (Suez-Port-Saïd).

Remarque : En réalité, il s'agissait d'une savonnette de luxe, parfumée et enfermée dans un emballage scellé !

3 – Une circulaire aux commissaires de la Compagnie des Messageries Maritimes précisa que pour les navires qui faisaient le tour du monde et qui, par conséquent, n'empruntaient qu'une fois le Canal de Suez, la demande au service des approvisionnements devait être de *un seul savon*.

Les navires qui n'empruntaient pas le Canal de Suez (par exemple ceux qui allaient dans le Pacifique et qui empruntaient le canal de Panama à l'aller et au retour) devaient évidemment marquer *zéro demande* à la ligne *savons du pilote*.

Remarques : **a)** – Il y avait toujours un autre savon déballé dans la cabine du pilote du canal et c'est celui-ci que le pilote utilisait pour ses ablutions ; à la fin de son service, le pilote débarquait avec son savon emballé (mais aussi avec le savon déballé et avec une cartouche de *Marlboro* et au moins une bouteille de cognac).

b) – Pour les navires tels que le porte-conteneurs *Korrigan*, qui passaient le Canal au voyage aller et au voyage retour et qui embarquaient deux pilotes dans chaque sens, il fallait *quatre savons* : le lieutenant-commissaire allait donc acheter deux savons complémentaires aux Nouvelles Galeries du Havre, en revenant de faire la déclaration d'entrée à la Marine.

c) – La Compagnie des Messageries Maritimes n'existe plus !

La Compagnie des Messageries Maritimes a été absorbée par la Compagnie Générale Transatlantique qui a repris son ancien nom de Compagnie Générale Maritime, puis qui a été privatisée et cédée pour une somme symbolique à un armateur étranger ; c'est la CMA-CGM.

Savon noir : Le *savon noir* est composé essentiellement d'huile d'olives et d'olives noires broyées et macérées dans du sel et de la potasse.

Remarques : **a)** – Le savon noir peut se trouver sous forme liquide ou sous une forme dure comme un savon traditionnel ; on peut également le trouver sous la forme d'une pâte lisse.

b) – On ajoute parfois au savon noir, s'il est destiné aux soins du visage des cheveux ou du corps, de l'huile d'argan et un parfum.

c) – Le *savon noir* de qualité supérieure est aussi appelé *savon beldi* au Maroc.

Saxatile : Qui se trouve, qui croît parmi des pierres.

Exemple : Une plante saxatile.

SBAS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Satellite Based Augmentation System*.

2 – Système d'augmentation de la précision des informations fournies par le système GPS, basé sur les satellites.

Remarques : **a)** – Les différents SBAS ont été progressivement mis en service à partir de 2003 :

i) Wide Area Augmentation System (WAAS) aux États-Unis d'Amérique avec 3 satellites supplémentaires et 25 stations terrestres, la précision verticale ou horizontale est de l'ordre de 3 mètres.

ii) European Geostationary Overlay System (EGNOS) en Europe, avec 3

satellites supplémentaires et 40 stations terrestres ; la précision verticale ou horizontale est de l'ordre de 2 mètres.

b) – Les messages émis par les SBAS sont compatibles avec la structure des signaux GPS ; ils peuvent donc être lus par tous les récepteurs GPS sans équipement de réception complémentaire ; dans la pratique, les récepteurs récents possèdent un canal dédié à la réception des signaux SBAS.

Sbire (en anglais « *selvage* ») : **1** – Sorte d'estrope.

2 – Nom qu'on donnait en différents pays, et surtout à Rome, à un *archer*.

Scabellon : Sorte de piédestal, sur lequel on met des bustes, des girandoles, etc.

Scabreux : **1** – Rude, raboteux.

Exemples : Un chemin scabreux ; une montagne qui est scabreuse à monter et à descendre.

2 – [Au figuré] Dangereux, périlleux, difficile.

Exemple : Une manœuvre scabreuse, qui a toutes les chances de mal se passer, ou qui avait toutes les chances de mal se passer malgré qu'elle a eu une fin heureuse.

3 – On dit d'une histoire *difficile à raconter déceamment*, qu'elle est bien scabreuse.

4 – On dit d'un homme dont on ne veut pas se faire garant « *c'est un sujet scabreux dont je ne puis pas répondre* ».

Scalaire : Nombre sans dimensions, rendant compte de l'*échelle des valeurs* de deux grandeurs physiques de mêmes dimensions.

[Voir les mots *Échelle*, *Dimension*].

Remarques : **a)** – La *mesure* d'une grandeur physique dans un système de mesures est le scalaire qui exprime le rapport entre la *valeur* cette grandeur et l'*unité de mesure* de même dimension dans ce système de mesures.

b) – Autrement dit, la *valeur* d'une grandeur physique est le produit d'un scalaire par l'unité de grandeur de même dimension dans un système de mesures donné.

c) – L'*unité de vitesse* dans le Système international (SI) est *1 mètre par seconde*.

d) – La *valeur* de la vitesse de la lumière dans le vide est de $3,0 \cdot 10^8 \cdot 1 \text{ m/s}$.

e) – La *mesure* dans le système international (SI) de la vitesse de la lumière dans le vide est donc le scalaire $3 \cdot 10^8$.

f) – La *mesure* d'une grandeur dans un système donné est également appelée *valeur* de la grandeur, ou quelquefois *intensité* de la grandeur.

g) – Scalaire est tiré du latin *scālæ* qui signifie *échelle*, *degré*.

Scalène : Il ne se dit que d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

Exemple : Triangle scalène.

Remarques : **a)** – Un triangle qui a deux côtés égaux est un triangle isocèle.

b) – Un triangle qui a ses trois côtés égaux est un triangle équilatéral.

Scaliger (Numérotage de –) : **1** – Joseph Jules Scaliger (1540-1609) fut le créateur en 1583 de la *période julienne* qui permet aux astronomes d'effectuer des datations quel que soit le calendrier en usage.

2 – L'appellation « *période julienne* » a été choisie par Joseph Scaliger en hommage à son père *Jules Scaliger*.

[Voir les expressions *Calendrier julien* et *Jours juliens*].

3 – Scaliger avait établi que la mécanique des astres faisait apparaître une période de 7980 années et il prit pour origine de cette période le 1er janvier 4713 av. J.-C. à midi (numérotation des historiens) ou le 1er janvier 4712 avant J.-C. à midi (numérotation des astronomes).

Remarques : **a)** – La *Connaissance des Temps* donne le nombre de jours écoulés depuis le commencement de la *période julienne* jusqu'au 1er janvier à 12 heures (temps universel) de chaque année, entre 600 avant J.-C. et 2399 de l'ère

chrétienne ; il est alors assez aisé de trouver le nombre julien d'un jour quelconque d'une année donnée.

b) – L'*Astronomical Ephemeris* indique pour chaque année le nombre de jours écoulés depuis le commencement de la période julienne correspondant à la veille à midi du premier jour de chaque mois : il suffit d'ajouter le quantième du mois pour avoir la date julienne d'un jour quelconque du même mois à midi TU.

4 – L'expression *date julienne* est utilisée par les astronomes pour désigner l'époque d'un événement lorsqu'elle est exprimée en jours et fractions de jour selon le numérotage de Scaliger.

Scalme (en anglais « *thole* ») : Synonyme de *tolet*.

Scandale : 1 – Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché.

Remarque : Le scandale ne réside pas tant dans la manifestation du mal que dans une défaillance du bien.

2 – Occasion de chute que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque méchant discours.

Exemples : Grand scandale ; horrible scandale ; scandale public ; il faut craindre le scandale ; réparer le scandale.

3 – Indignation qu'on a des actions et des discours de mauvais exemple.

4 – Éclat que fait une action honteuse.

Exemples : Cette affaire fut d'un grand scandale dans tout le voisinage ; cela causa un grand scandale ; il faut lui épargner le scandale.

Remarques : a) – Un *amené sans scandale* était un ordre du juge pour faire amener quelqu'un devant lui secrètement et sans éclat.

b) – Cette sorte de procédure a été supprimée et est défendue.

Scander : 1 – Mesurer un vers dont les pieds sont composés de longues et de brèves, comme sont les vers latins et les vers grecs, pour juger s'il est selon les règles.

Exemple : Scandez ce vers-là, vous verrez qu'il y manque un pied, qu'il y a un iambe au lieu d'un spondée.

2 – Dans les langues modernes, mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

Scandium : 1 – Métal de transition appartenant à la famille des terres rares.

[Voir l'expression *Terres rares*].

Remarques : a) – : Nombre de protons $Z = 21$ (Numéro atomique)

b) – Symbole chimique : Sc

c) – Le scandium possède 25 isotopes de masses variant entre 36 et 60 et une dizaine d'isomères nucléaires.

d) – Le scandium stable ^{45}Sc a une masse atomique de 44,955912 u.

e) – Le radioisotope du scandium ^{46}Sc a une demi-vie de 83,8 jours.

f) – *Étymologie* : Scandium est tiré du latin *Scandīnāvīa* (la Scandinavie).

2 – Principaux lieux d'extraction : Scandinavie.

3 – Principales utilisations :

i) Fabrication d'alliages légers aluminium-scandium pour l'aéronautique militaire.

ii) Lampes aux halogénures métalliques.

iii) Traceur radioactif dans les raffineries (isotope ^{46}Sc).

Scaphandre : Sorte de vêtement ou d'appareil que revêtent les hommes qui doivent plonger sous la surface de l'eau pour effectuer des travaux sous-marins.

Remarque : Certains scaphandres, dits autonomes, emportent une réserve d'air ou d'oxygène pour la respiration du plongeur ; d'autres sont reliés à la surface par un tuyau qui envoie au plongeur de l'air aspiré en surface et refoulé par une pompe.

Scaramouche : Nom d'un acteur italien, devenu celui d'un rôle bouffon.

Exemple : Des plaisanteries de Scaramouche.

Scare : Poisson de mer qui se nourrit d'herbes.

Remarques : **a)** – Il a de larges dents, de grandes écailles minces.

b) – Il est d'une couleur bleue-noirâtre, excepté le ventre qui est blanc.

Scarifier : Découper, déchiqueter, faire plusieurs incisions sur la peau en quelque partie du corps.

Exemple : On lui a scarifié l'épaule.

Sceau : Lame de métal qui a une face plate, ordinairement de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un seigneur, d'une ville et dont on fait des empreintes avec de la cire sur des lettres en papier ou en parchemin, pour les rendre authentiques.

Remarques : **a)** – Le grand sceau de la commune de La Rochelle, depuis sa fondation par Aliénor d'Aquitaine en 1199, est de forme ronde et d'un diamètre d'environ 75 millimètres.

b) – Il représente d'un côté un homme à cheval, la tête nue, brandissant de la main droite un glaive ou un bâton noueux, et tenant la bride de l'autre, avec cette légende : « *Sigillum mājōris de Rochella* ».

c) – De l'autre côté, un navire, emblème de La Rochelle, voguant à pleine voile sur une mer agitée, et dont l'unique mât est surmonté d'une croix avec cette légende : « *Sigillum commūnĕ de Rochella* ».

Scélérat (en anglais « *rogue* ») : **1** – Individu *coupable* ou *capable* d'un grand crime.

Exemples : Âme scélérate ; c'est le plus scélérat de tous les hommes ; une conduite scélérate ; un complot, un projet scélérat.

Remarque : Il se dit aussi de *choses* produites par une *personne responsable*.

Exemples : Une conduite scélérate ; un complot, un projet scélérat.

2 – [*Dans une acception archaïque*] : Noir, infâme, atroce.

3 – *Vague scélérate* : appellation familière et abusive d'une *vague exceptionnelle*.

Remarques : **a)** – L'usage d'une expression telle que *vague scélérate* supposerait que la Nature puisse avoir le désir coupable de martyriser le pauvre marin en lui opposant des vagues quasi insurmontables.

b) – Les expressions telles que *vague scélérate* (en anglais : *rogue wave*) ou *rochers vicieux* (en anglais : *vicious rocks*) sont « *so british* » ! mais elles ne correspondent pas à l'*esprit français*.

c) – On dit couramment « *une vilaine vague* » pour qualifier une vague d'une hauteur exceptionnelle, alors qu'on évitera de dire une *vague scélérate*.

[Voir le mot *Vilain*].

d) – Le péril que représente une vague exceptionnelle tient moins à sa hauteur elle-même qu'à la distance qui la sépare sa crête de celle de la vague précédente.

e) – Lorsqu'on parle de vague exceptionnelle, on a souvent à l'esprit un groupe de trois vagues de fortes amplitudes dont les crêtes sont relativement rapprochées.

f) – Un groupe de vagues peut représenter un péril pour un navire donné mais pas pour un navire de dimensions cinq fois plus grandes ou cinq fois moins grandes.

Scélérate (Vague –) : Voir l'expression *Vague scélérate*.

Scélérates (Lois –) : Voir l'expression *Lois scélérates*.

Scellé : La cire empreinte d'un cachet qu'on a apposé à une serrure, à un cabinet, etc., par autorité de Justice.

Remarque : C'est un crime de forcer, de rompre un scellé.

Sceller : 1 – Mettre, appliquer le sceau à une lettre de Chancellerie, etc.

2 – Apposer, appliquer par autorité de Justice, un cachet, un sceau à une porte, à un cabinet. à un coffre, etc. pour empêcher qu'on n'en détourne, qu'on n'en divertisse rien.

3 – Arrêter, attacher une pièce de bois, une pièce de fer dans une muraille avec du plâtre, du mortier, etc., ou avec du plomb.

Exemples : Sceller des gonds, des crampons, des crochets, etc. dans une muraille, les sceller en plomb ; sceller en ciment.

4 – On dit aussi *sceller un vase*, une bouteille, une fiole, pour dire *les fermer*, les boucher avec une espèce de mastic, ou en faisant fondre le col d'un récipient en verre de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, qu'il n'y puisse rien entrer et qu'il n'en puisse rien sortir.

5 – [Au figuré] Confirmer, affermir.

Exemple : Ils ont fait un traité ensemble et ils l'ont *scellé* par un double mariage de leurs enfants.

Scène : 1 – La partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public.

2 – Chaque partie d'un acte du poème dramatique où l'entretien des acteurs n'est interrompu, ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la retraite d'un de ceux qui sont sur le théâtre.

Remarque : Le poème dramatique se divise en actes, les actes se divisent en scènes ; l'entrée ou la sortie d'un acteur fait un changement de scène.

Scénographie : Représentation en perspective d'un objet projeté sur un plan horizontal.

Scénopégies : Nom grec de la fête juive des Tabernacles.

Sceptique : Qui fait profession de suspendre son jugement sur chaque chose.

Remarque : Pyrrhon est considéré comme l'auteur de la philosophie sceptique qui établissait pour principe qu'il n'y a rien de certain et qu'il faut douter de tout.

Sceptre : Espèce de bâton de commandement qu'il n'appartient qu'aux rois de porter et qui est une des marques de la royauté.

Remarque : Le sceptre, la couronne, le manteau royal sont des marques de royauté.

Schène : Mesure itinéraire en usage chez les anciens, surtout en Égypte.

Remarque : On connaissait le schène égyptien, le stade grec, le mille italique, etc.

Schiedam : Eau de vie hollandaise à base de genièvre (en anglais : *jenever*).

Remarques : **a)** – Cet alcool fort tire son nom de la ville de Schiedam aux Pays-Bas.

b) – L'invention de l'eau de vie appelée *genièvre* (le *gin* des Anglais) est attribuée aux Hollandais de Schiedam.

c) – Au 16^{ème} siècle, on utilisait le schiedam à des fins thérapeutiques.

d) – Au 17^{ème} siècle, le schiedam (*gin*) est devenu un alcool de consommation courante ; des centaines de distilleries en produisirent à Schiedam et l'exportèrent dans le monde entier.

Schilling : Monnaie en usage en Angleterre.

Remarques : **a)** – Vingt schillings font la livre sterling.

b) – Vingt-et-un schillings font une guinée anglaise.

Schirmeck : Un camp de redressement allemand (Sicherungslager Vorbruck-Schirmeck) a fonctionné à La Broque, près de Schirmeck (Bas-Rhin) du 2 août 1940 au 22 novembre 1944.

Remarques : **a)** – Les communes de Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau avaient été réunies par l'occupant allemand en une seule commune appelée « *Gross-Schirmeck* ».

b) – En raison de l'arrivée des Américains, la plupart des prisonniers du camp de Schirmeck ont progressivement été évacués à partir du 25 août 1944 vers les deux annexes du camp établies à Gaggenau et à Haslach.

c) – Le Rochelais Léonce Vieljeux et plusieurs autres membres du réseau Alliance avaient été internés au camp de Schirmeck peu de temps après leur arrestation ; ils y restèrent jusqu'à leur transfèrement par camions au camp de concentration de Natzwiller pour y être exécutés, dans la nuit du 1er au 2 août 1944.

[Voir *Léonce Vieljeux*]

Schisme d'Occident : 1 – De 1378 à 1417 la chrétienté fut divisée en plusieurs obédiences soumises chacune à un pape différent : c'était en raison du Grand Schisme, ou Grand Schisme d'Occident de la chrétienté.

2 – On retient qu'un pape résidait en Avignon (Provence) et que, simultanément, un autre pape siégeait à Rome.

Remarque : À cette époque, la Provence n'appartenait pas au royaume de France.

3 – Un conflit d'ordre financier opposa, à la fin du XIII^{ème} siècle, le roi de France Philippe le Bel et le pape Boniface VIII.

4 – Philippe le Bel envoya Guillaume de Nogaret arrêter Boniface VIII afin de le faire juger par un concile ; Nogaret et le pape se rencontrèrent le 8 septembre 1303 à Agnani.

5 – Après la mort de Boniface VIII et celle de son successeur Benoît XI, le Français Bertrand de Got fut élu pape, le 5 juin 1305, par les cardinaux réunis en conclave à Pérouse ; il fut couronné le 1er novembre 1305 en terre d'Empire, à Lyon, et il prit le nom de Clément V.

6 – Clément V choisit de s'installer provisoirement dans un couvent de Dominicains en Avignon, en Provence, à proximité du royaume de France mais sur des terres d'Empire qui lui furent cédées par le roi de Sicile, également comte Provence.

7 – Le pape Grégoire XI quitta Avignon le 13 septembre 1376 et embarqua à Marseille le 2 octobre pour l'Italie.

Remarques : **a)** – Il resta à Corneto jusqu'à ce que les arrangements nécessaires aient été pris à Rome au sujet de son gouvernement et de sa future installation.

b) – Il débarqua à Ostie le 14 janvier 1377 et entra dans Rome le 17 janvier 1377.

8 – Les émeutes continuelles à Rome et dans les États pontificaux conduisirent Grégoire XI à se retirer à Agnani en mai 1377 ; il était décidé à retourner en Avignon lorsqu'il mourut le 27 mars 1378.

9 – C'est l'archevêque de Bari, l'Italien Barthélémy Prignano, qui fut élu pour le remplacer, le 18 avril 1378, et il prit le nom d'Urbain VI.

Remarque : Il a été élu sous la pression du peuple romain en armes.

10 – En raison de la non-canonlicité de l'élection d'Urbain VI, le Sacré Collège élut le 20 septembre 1378, lors d'un conclave à Fondi, dans la région de Rome, le cardinal Robert de Genève qui prit le nom de Clément VII.

Remarques : **a)** – Il y avait deux papes : le schisme était consommé.

b) – La reconnaissance de tel ou tel pape par les souverains devint un signe politique et, de leur côté, en cas de différend ou de guerre, les papes soutenaient l'un ou l'autre des partis.

11 – Le pape Clément VII était reconnu par les royaumes de Naples, de France, d'Écosse, de Castille et par les duchés de Lorraine, d'Autriche, du Luxembourg.

12 – L'Angleterre, les Provinces-Unies, la Pologne, la Hongrie, la Bourgogne reconnaissaient Urbain VI.

13 – En Provence, Marseille et Avignon reconnaissaient le pape d'Avignon (Clément VII) ; Aix-en-Provence reconnaissait le pape de Rome (Urbain VI).

14 – Le concile de Pise (25 mars au 7 août 1409) décida de déposer les deux papes (Benoît XIII en Avignon et Boniface IX à Rome) et d'en élire un nouveau.

15 – En 1410, la chrétienté était partagée en trois obédiences :

i) Jean XXIII à Pise pour la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord, avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie.

ii) Benoît XIII en Avignon pour les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, du duché de Bretagne, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de Foix et d'Armagnac.

iii) Grégoire XII à Rome pour une partie du royaume de Naples et toute la Romagne, la Bavière, le Palatinat Rhénan, les duchés de Brunswick et de Luxembourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électors de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Werden.

16 – Le concile de Constance (1414-1418) proclama la supériorité du concile sur la papauté.

Remarque : Jean XXIII (1360-1419) fut déposé le 29 mai 1415, Benoît XIII (1329-1423) démissionna le 4 juillet 1415, et un nouveau pape, Martin V (1368-1431) fut élu le 11 novembre 1417 au concile de Constance.

16 – Le schisme était terminé et il ne restait qu'un seul pape, reconnu par pratiquement toute la chrétienté, Martin V qui revint siéger à Rome à partir du 30 septembre 1420.

Schisme d'Orient : 1 – Le 16 juillet 1054, le cardinal Humbert de Moyenmoutier, porteur d'une bulle écrite par le pape alsacien Léon IX, excommunia Michel Cérulaire, Patriarche de l'Église d'Orient et de Byzance ; le parchemin qui officialisait la rupture entre les Églises d'Occident et d'Orient a été déposé sur le Maître-autel de l'Église de Sainte Sophie par Humbert de Moyenmoutier.

C'est le grand schisme d'Orient.

Remarques : **a)** – Byzance a été appelée Constantinople à partir du 11 mai 330 en l'honneur de Constantin 1er (272-337), qui avait été proclamé 34^{ème} empereur romain en 306 par les légions de Bretagne.

b) – Depuis 1930, Constantinople est appelée Istanbul, en Turquie.

c) – Le monastère « *Moyenmoutier* », d'où venait le cardinal Humbert, était alors dans le duché de Lorraine ; la ville de Moyenmoutier est actuellement en France, dans l'arrondissement de Saint-Dié des Vosges.

2 – Les griefs d'accusation et d'achoppement entre les patriarchats de Rome et de Constantinople étaient minces : les Grecs reprochaient aux Romains de ne pas saigner les animaux de boucherie et ils rejetaient le principe du célibat obligatoire des prêtres ; les Romains contestaient le culte des Icônes des Grecs.

3 – Rome s'inquiétait de l'importance de Byzance qui contrôlait l'Italie du Sud, les Balkans et une grande partie de l'Anatolie ; mais les Byzantins avaient stoppé la progression des mahométans.

4 – Le Patriarche de Byzance était alors un homme aussi important que l'Empereur romain d'Orient.

5 – Le pape alsacien Léon IX reprocha la non-assistance des Byzantins dans la guerre qu'il avait livrée contre les Normands ; les Normands l'emprisonnèrent (1053) et ils le gardèrent en captivité jusqu'à sa mort (9 avril 1054).

Remarques : **a)** – Les cinq premiers patriarchats de la chrétienté furent ceux de Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Rome et Nicée (le premier concile œcuménique

se tint en 325 à Nicée).

b) – Plus tard, furent créés les patriarcats de Jérusalem, Antioche et Constantinople (deuxième concile œcuménique, en 381 à Constantinople) ; Constantinople était alors connue sous le nom de *Nouvelle Rome*.

c) – Depuis 325, le patriarche de Rome était aussi le patriarche de l'Occident.

d) – Au cinquième siècle, l'Évêque de Rome revendiquait non seulement la *suprématie* sur les cinq patriarcats au titre de « *Premier des égaux* » (en latin : *prīmus intēr pāris*) mais aussi l'*autorité* pour les questions ecclésiales et doctrinales en raison de sa succession de Saint Pierre, ce qui ne manquait pas de soulever de vigoureuses protestations de la part des patriarches grecs qui, eux, optaient pour la « *Pentarchie* » c'est-à-dire le gouvernement commun des cinq patriarcats.

e) – Le Patriarche de Byzance/Constantinople/Istanbul, Athénagoras 1er (1886-1972) et le patriarche de Rome, le pape Paul VI (1897-1978) levèrent leurs anathèmes respectifs en 1960.

g) – Le pape Benoît XVI (né en 1927) a renoncé au titre de Patriarche de l'Occident en mars 2006 ; il a ainsi décidé de ne plus faire référence à l'un des 9 titres traditionnellement attribués au pape.

h) – Avant 2006, l'annuaire pontifical désignait traditionnellement le pape comme :

i) évêque de Rome,

ii) vicaire de Jésus-Christ,

iii) successeur du prince des apôtres,

iv) souverain pontife de l'Église universelle,

v) patriarche de l'Occident,

vi) primat d'Italie,

vii) archevêque métropolitain de la province romaine,

viii) souverain de l'État de la Cité du Vatican et, enfin,

ix) serviteur des serviteurs de Dieu.

k) – L'*abandon* du titre de « *patriarche de l'Occident* » peut être interprété comme la mise en avant des *prétentions universelles* du pape de Rome vis à vis des Orthodoxes.

l) – Le concile Vatican I (1869-1870) établit la *primauté* de l'évêque de Rome ; le concile Vatican II (1962-1965) confirma le titre de « *vicaire du Christ* » et celui de « *souverain pontife* ».

m) – C'est le pape Grégoire VII (1073-1085) qui décida que le titre de *pape* serait réservé à l'évêque de Rome ; jusqu'alors, tous les évêques étaient appelés *papes*.

Schnorchel : Mât hissable creux, destiné à admettre de l'air extérieur dans le sous-marin pour le fonctionnement des moteurs diesel en situation d'immersion périscopique.

Remarques : **a)** – Le schnorchel a été inventé en 1936 par le sous-marinier hollandais Jan Jacob Wichers (1894-1983).

b) – En 1942, les Allemands reprirent l'invention de Jan Jacob Wichers, qu'ils avaient trouvée en 1940 en envahissant les Pays-Bas et ils ajoutèrent un clapet battant en haut du tube d'admission d'air pour empêcher les paquets d'eau de mer d'y pénétrer et permettre la navigation en propulsion diesel et en immersion périscopique, même par gros temps.

c) – Les premiers sous-marins allemands équipés de schnorchel ont pris la mer à la fin de l'année 1943 ; il était trop tard pour empêcher les Anglo-Américains de gagner la bataille de l'Atlantique, ce qu'ils firent avant l'été 1943 grâce à leurs avions de patrouille maritime quadrimoteurs de fabrication américaine B24 « *Liberator* » et aux porte-avions d'escorte américains au milieu de l'Atlantique,

là où les avions basés à terre ne pouvaient pas aller ; de mars à mai 1943, le nombre des avions de patrouille maritime « *Liberator* » est passé de 18 à 49 ; les avions furent équipés d'un nouveau radar de longue portée de 10 cm de longueur d'onde pour détecter les sous-marins en surface ; sans schnorchel, les sous-marins étaient obligés de naviguer en surface pour recharger leurs batteries ou pour faire route à grande vitesse avec leurs moteurs diesel ; ils n'avaient pas le temps de plonger et de disparaître entre le moment où ils apercevaient les avions et celui où ceux-ci les attaquaient et les détruisaient, privant la Kriegsmarine des sous-marinières les plus expérimentés ; pendant le seul mois de mai 1943, les Allemands perdirent 43 sous-marins et 1 787 sous-marinières.

d) – La tête du schnorchel a été plus tard recouverte d'un revêtement spécial pour éviter sa détection par les radars ennemis.

e) – Les premiers sous-marins qui utilisèrent le schnorchel en immersion périscopique devaient limiter leur vitesse à environ 6 nd pour éviter de détériorer le tube.

f) – Les Unterseeboots allemands de type XXI (entrés en service en 1945) étaient capables de naviguer en permanence sous l'eau ; ils furent dotés d'origine de mâts-tubes télescopiques pour leur schnorchel ; possédant trois fois plus de batteries que les sous-marins de type VII-C, ils pouvaient atteindre la vitesse de 17,5 nd en plongée avec leurs moteurs électriques et à la vitesse économique de 5 nd, les types XXI pouvaient rester en plongée pendant 62 heures en parcourant plus de 300 milles ; leur autonomie en plongée à vitesse économique pouvait atteindre 13 500 milles (25 000 km) en utilisant leur schnorchel pendant 5 heures tous les 2 ou 3 jours.

Schooner : Mot anglais qui traduit le mot français *goélette*.

Remarques : **a)** – On appelait parfois *schooner*, en France, un bateau-pilote gréé en goélette.

b) – De même, on appelait parfois *cutter*, en français, un bateau-pilote gréé en cotre.

c) – Le mot *schooner* se prononce « *skouneur* » lorsqu'il est utilisé en français par des Français.

Schorre : La schorre est la partie d'une vasière littorale qui n'est couverte d'eau qu'aux très grandes pleines mers de syzygie.

Remarque : La schorre s'oppose à la *slikke* qui est couverte d'eau à chaque marée haute.

[Voir *slikke*].

Schumann : **1** – Né allemand, Robert Schumann (1839-1896) est devenu français en 1919 au moment de l'annexion de l'Alsace par la France.

2 – De mars à juillet 1940, il fut sous-secrétaire d'État au service des réfugiés.

3 – Arrêté par les Allemands, il fut déporté à Neustadt ; il s'évada en 1942.

4 – Après la Seconde Guerre Mondiale, il fut ministre des finances, Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

5 – Robert Schumann œuvra jusqu'à sa mort pour la réconciliation entre les Français et les Allemands ; président du Mouvement européen en 1955, il se consacra aux institutions de l'Europe jusqu'à son retrait de la vie publique en 1962.

Schwarzschild : **1** – Le physicien allemand Karl Schwarzschild (1873-1916) formula en 1916 la première solution exacte des équations de la relativité générale écrites par Albert Einstein l'année précédente.

Remarque : Le lieutenant d'artillerie Karl Schwarzschild périt le 11 mai 1916

d'une maladie contractée sur le front russe.

2 – Schwarzschild définit les lois d'interaction entre les champs magnétiques et la lumière et il décrit les phénomènes de courbure des rayons lumineux au voisinage des points gravitationnels ou à la périphérie des étoiles sphériques qui ne tournent pas sur elles-mêmes.

Remarques : a) – Les travaux de Schwarzschild permirent d'élaborer le concept du *trou noir*.

b) – Les premières observations indirectes de *trous noirs* ne furent obtenues que dans les années 1970.

[Voir l'expression *Trou noir*].

3 – Schwarzschild mit en évidence le fait que plus une pellicule photographique est exposée, moins elle est sensible : c'est l'*effet Schwarzschild*.

Sciasse : 1 – Cordage garni de larges estropes, qui sert aux cordiers à élonger les fils de caret qu'ils veulent commettre ; la sciasse s'amarre sur plusieurs fils qu'on développe à la fois de dessus les tourets.

Remarque : La sciasse sert aussi à ourdir les fils d'un cordage.

2 – On donne quelquefois le nom de *sciasse* au martinet d'une bringueballe de pompe à bras, mais le mot *martinet* est plus usité dans ce cas.

[Voir les mots *Bringueballe*, *Martinet*].

Science (en anglais « *science* ») : **1** – Connaissance approfondie qu'on a des choses dans ce qu'elles sont.

Remarques : a) – On appelle *science infuse* celle qui est surnaturelle, qui vient de Dieu par inspiration.

b) – Les Scolastiques prétendaient qu'Adam avait la science infuse.

2 – Connaissance certaine et évidente des choses.

Remarques : a) – La *science* substitue à des mots vagues des caractéristiques quantifiables.

b) – Le véritable but de la science est la compréhension du monde réel, au-delà des apparences [*D'après Galilée (1564-1642)*].

c) – La science doit se contenter de produire des descriptions simples et économiques pour la pensée, pouvant déboucher sur des prédictions [*D'après Gustav Kirchhoff (1824-1887)*].

d) – La science doit, avant tout, décrire les phénomènes [*D'après Ernst Mach (1838-1916)*].

e) – La science a pour objectif d'expliquer les phénomènes ; la science donne des images simples et explicatives qui nous permettent de comprendre le monde qui nous entoure [*D'après Ludwig Boltzmann (1844-1906)*].

f) – On fait la science avec des faits, comme une maison avec des pierres ; mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison ; le scientifique ou le savant doivent ordonner les faits [*D'après Henri Poincaré (1854-1912)*].

g) – La science ne peut être réduite à n'être qu'une représentation conventionnelle des choses, qu'un vaste tableau synoptique de faits ingénieusement groupés et simplifiés pour notre usage. [*D'après Paul Painlevé (1863-1933) le 19 novembre 1890, discours à Lille*].

h) – Depuis le XVIII^e siècle, on pense avec raison que toute activité scientifique aura un jour ou l'autre une utilité économique.

3 – La valeur d'une étude scientifique dépend de la pertinence des prédictions, pas du nombre de ceux qui partagent le même avis ; seule l'observation des résultats peut faire admettre qu'un raisonnement était juste.

Remarques : a) – Le début d'une étude scientifique associe empiriquement des

faits non vérifiés, examine les résultats d'expériences simplifiées, se risque à des généralisations sans preuves, produit des lois approximatives et mal établies ; les résultats des premières expériences conduisent habituellement à corriger certains points d'une théorie scientifique déjà existante et à reprendre les essais jusqu'à obtenir des résultats probants, en mettant au point un protocole précis, capable de convaincre d'autres chercheurs scientifiques qualifiés qui pourront reproduire les mêmes expériences.

b) – Les prévisions scientifiques sur le réchauffement de l'atmosphère terrestre et sur le niveau des mers par rapport aux continents ou aux îles éparses sont d'autant plus contestables, c'est-à-dire qu'elles peuvent légitimement être contestées, que les spéculations concernant la température « moyenne » prévue à la surface de la Terre (par exemple à la fin du XXI^e siècle) ou le niveau des mers ne pourront pas être vérifiées ou infirmées par l'observation avant quatre-vingts ans.

c) – Quatre-vingts ans correspondent à la durée de l'un des cycles de l'activité solaire qui expliquent les variations du flux de chaleur qui arrive sur la Terre en provenance du Soleil ; d'autres cycles ont des durées de 55 ans, 22 ans ou 11 ans. [Voir l'expression *Réchauffement climatique*].

4 – La science a besoin d'un grand nombre d'observations rigoureuses, qu'il s'agisse d'inventer la science (cas des scientifiques) ou de se l'approprier (cas des savants).

5 – La science préserve de l'erreur plutôt qu'elle ne donne assurément toute la vérité.

Remarque : Les chercheurs scientifiques recherchent constamment, obstinément et systématiquement les erreurs des théories scientifiques jusqu'à les dénoncer.

6 – Le niveau scientifique d'une population donnée dépend moins du progrès des connaissances supérieures que de la diffusion des connaissances moyennes.

Remarque : Les deux faits ne sont pas nécessairement liés.

7 – Toute proposition scientifique est par essence contestable, c'est-à-dire que toutes les connaissances scientifiques peuvent être examinées, contestées et remises en question par de nouvelles expériences qui les vérifieront ou qui les réfuteront.

Remarques : **a)** – La science repose sur deux postulats :

i) Les phénomènes que nous percevons sont régis par des lois universelles.

ii) Ces lois universelles nous sont accessibles si nous cherchons à les découvrir avec méthode, enthousiasme, persévérance et obstination.

b) – Il ne faut pas confondre les *scientifiques* qui cherchent à faire progresser la science et les *savants* qui connaissent la science déjà découverte, même si les scientifiques sont souvent des savants.

[Voir l'expression *Scientifique (Chercheur –)*].

c) – Les observations scientifiques sont falsifiables, volontairement ou involontairement ; c'est en raison des risques de biais opératoires que la science est contestable.

d) – Une découverte scientifique doit pouvoir être vérifiée par n'importe quel autre scientifique qui referait les mêmes expériences et qui pourra retrouver les mêmes résultats ou au moins des résultats compatibles.

e) – La notion même de *résultat incontestable* est incompatible avec la recherche scientifique.

8 – Science signifie aussi la *connaissance* de toutes les choses dans lesquelles on est bien instruit.

Exemple : La science de l'époque.

Remarques : **a)** – Le philosophe de l'Antiquité Aristote (384-322 av. J.-C.), né à Stagire en Macédoine, disciple du philosophe grec Platon (428-348 av. J.-C.),

enseigna à Athènes que la science comprend trois grands domaines : la science théorique, la science pratique et la science appliquée.

b) – La science théorique est composée de la métaphysique (ou philosophie première) de la mathématique et de la physique (appelée aussi philosophie naturelle).

c) – La science pratique est tournée vers l'action, la manière de procéder, la pratique (en grec *πραξις*) ; c'est le domaine de la politique et de l'éthique.

d) – La science appliquée couvre le domaine de la technique et de tout ce qui est produit par l'homme (y compris la poésie ou la rhétorique).

e) – Pour le métèque Aristote, qui enseignait au Lycée à Athènes, la *logique* n'est pas une science : c'est l'*instrument* (en grec *ὄργανον*) qui permet de faire progresser les sciences ; la logique repose sur deux concepts principaux, le *syllogisme* et les *catégories* (ou qualités attribuées aux objets).

[Voir le mot *Syllogisme*].

f) – Aristote a exposé sa logique dans l'*Organon*.

Science empirique : Science qui s'appuie sur l'expérience.

Remarques : **a)** – Le physicien et philosophe autrichien Ernst Mach (1838-1916) occupa la chaire de philosophie des sciences de l'Université de Vienne de 1895, à 1902 ; il avait appelé cette chaire « histoire et théorie des sciences inductives.

b) – Pour Hermann von Helmholtz (1821-1894) comme pour Ludwig Boltzmann (1844-1906) les concepts élémentaires de nombre, d'espace et de temps n'existent pas *a priori* et la façon dont nous les concevons est guidée par notre expérience sensible.

c) – Pour Emmanuel Kant (1724-1804) au contraire, le temps et l'espace nous sont donnés indépendamment de toute expérience possible et ce sont eux qui rendent possibles l'expérience sensible.

d) – Les géométries non-euclidiennes ont diminué l'influence de la pensée de Kant sur le sujet.

Science inductive : Appellation actuelle de la *philosophie naturelle* d'Isaac Newton (1642-1727) ou de la *science empirique* de Ernst Mach (1838-1916).

Remarque : Le physicien et philosophe autrichien Ernst Mach occupa la chaire de philosophie des sciences de l'Université de Vienne de 1895, à 1902 ; il avait appelé cette chaire « *Histoire et théorie des sciences inductives* ».

Science (Ligne de –) : Nom de la ligne courbe que l'on traçait sur la carène d'un navire en bois pour marquer la limite supérieure du doublage en cuivre de la carène de ce navire.

Science physique : La physique qui incluait l'optique et la théorie de la chaleur a longtemps été opposée à la mécanique et à la cosmographie qui sont des sciences mathématiques du mouvement.

Remarque : Au début des années 1960, en France, mécanique et cosmographie étaient encore enseignées, en classe terminale du Secondaire (cours de mathématiques élémentaires) par le professeur de mathématiques, au même titre que la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, l'algèbre, la trigonométrie ou la géométrie descriptive de Monge.

Scientifique (en anglais « *scientist* ») : **1** – Personne qui s'adonne à la recherche dans un type de sciences.

[Voir l'expression *Scientifique (Chercheur –)*].

Exemples : Un scientifique de renom, un grand scientifique ; la communauté des scientifiques.

Remarque : L'appellation « *scientifique* » a été introduite (en anglais « *scientist* ») en 1883 par le scientifique et philosophe anglais William Whewell (1794-1866) pour distinguer les universitaires qui s'occupaient de faire progresser

les sciences physiques (les *scientifiques*) de ceux qui s'occupaient de philosophie.
2 – [Par *affaiblissement* et *familier*] Personne qui montre de l'intérêt et des dispositions pour les sciences.

Remarque : Dans ce sens, *scientifique* s'emploie par opposition à *littéraire*.

Scientifique : Abréviation de *chercheur scientifique*.

[Voir l'expression *Scientifique (Chercheur –)*].

Scientifique (Chercheur –) : Un *chercheur scientifique* est celui qui, par ses travaux de nature scientifique, fait progresser les connaissances scientifiques.

Remarques : **a)** – Les recherches de nature scientifique utilisent la démarche scientifique : formulation d'hypothèses, expériences de vérification, interprétation du résultat des expérimentations, publication des protocoles et des résultats pour que les autres chercheurs scientifiques puissent reprendre les mêmes expériences et valider ou réfuter les conclusions, en utilisant les mêmes hypothèses.

b) – On dit parfois, en abrégé, « *scientifique* » au lieu de « *chercheur scientifique* ».

c) – Un « *scientifique* » est un chercheur, un inventeur ou un découvreur.

d) – Un chercheur scientifique ne croit pas, il pense.

e) – Un « *savant* » est celui qui connaît la science.

f) – Le mot anglais « *scientist* » est l'équivalent du nom français « *savant* » mais rarement du mot français *scientifique*.

Scientifique (Démarche –) : Voir l'expression *Démarche scientifique*.

Scientifique (Explication –) : Voir l'expression *Explication scientifique*.

Scientifiquement : D'une manière scientifique, conforme aux méthodes rigoureuses exigées par une science.

Exemples : Ces recherches ne sont pas valables scientifiquement ; cette hypothèse a été scientifiquement prouvée.

Scientisme : Doctrine ou attitude philosophique qui considère que la science peut répondre à toutes les questions, notamment d'ordre philosophique et religieux.

Remarques : **a)** – Le scientisme, qui a connu son essor à la fin du XIX^{ème} siècle, est un héritage du positivisme.

b) – Le mot *scientisme* est souvent employé péjorativement.

Scier (en anglais « *to hold water* », « *to back astern* », « *to saw* ») : Scier, c'est agir avec les avirons d'une *embarcation* de manière à ce qu'ils tendent à la faire marcher par l'arrière.

Remarques : **a)** – On scie pour immobiliser une embarcation qui marche par l'avant ; si on continue à scier, on la fait reculer.

b) – Lorsqu'on scie avec les avirons d'un seul côté et que ceux de l'autre côté nagent pour faire marcher par l'avant, l'embarcation tourne à peu près sur elle-même, dans le sens du côté où l'on scie.

Scinder : Couper, diviser quelque chose.

Exemple : La jetée Sud de l'avant-port du bassin de La Pallice a été scindée après la construction de la nouvelle darse de Chef-de-Baie.

Remarque : [Au figuré] Scinder une question, un problème.

Scintillant (Feu –) (en anglais « *quick flashing light* ») :

Remarque : Sur les cartes marines internationales, l'expression « *feu scintillant* » est abrégée en Q.

Scintillant (Feu – rapide) (en anglais « *very quick flashing light* ») :

Remarques : **a)** – Sur les cartes marines internationales, l'expression « *feu scintillant rapide* » est abrégée en VQ (de l'anglais « *very quick* »).

b) – Il ne faut pas se méprendre sur la signification des deux symboles **VQ** et **Q** figurant sur les cartes marines internationales :

i) Le symbole **Q** (de l'anglais « **quick** ») signifie « feu *scintillant* »,

ii) **VQ** (de l'anglais « **very quick** ») signifie « feu *scintillant rapide* ».

Scintiller : 1 – Briller par intervalles ; jeter des lueurs, des reflets changeants.

Exemple : La mer scintillait au soleil.

2 – Produire une scintillation.

Remarque : Contrairement aux planètes, les étoiles, lorsqu'on les regarde de la Terre, scintillent.

3 – [Au figuré] Se distinguer, se faire remarquer par ses qualités, touchant notamment à l'esprit.

Exemple : Elle scintille de vivacité, d'humour.

Remarque : [Par métonymie] Un style qui scintille.

Scion : Partie terminale, la plus fine, d'une canne à pêche, au bout de laquelle on attache la ligne.

Scissile : Se dit d'une roche qui peut être divisée en feuillets.

Exemple : L'ardoise est scissile.

Scission : 1 – Action de scinder, de se scinder.

2 – Résultat de cette action.

Exemples : La scission du noyau d'un atome d'uranium ; la scission d'un parti politique.

Sciure : Ensemble des particules qui tombent du bois ou d'un autre matériau dur lorsqu'il est scié.

2 – Résultat de cette action.

Exemples : Sciure de sapin ; sciure de pierre.

Remarque : On appelle plus souvent la sciure d'acier « *limaille* ».

Scolastique : 1 – Appartenant à l'école ; pratiqué, usité dans les écoles ; scolaire.

Remarque : Il ne se dit guère que de ce qui s'enseigne suivant la méthode classique et ordinaire de l'école.

2 – Relatif, propre à l'enseignement des écoles ecclésiastiques et des universités d'Europe, du XII^e au XVII^e siècle, basé sur une méthode essentiellement déductive.

Remarque : La scolastique enseignée au Moyen Âge dans les universités et les écoles avait pour caractère essentiel de tenter d'accorder la *raison*, la *révélation* et la *théologie* héritée des Pères de l'Église, en s'appuyant sur les méthodes d'argumentation aristotélicienne.

[Voir l'expression *Cas (Méthode des –)*].

3 – Celui qui professe cet enseignement.

Remarque : La logique ou la dialectique, la rhétorique et la grammaire constituent les bases de l'enseignement scolastique.

4 – [Péjoratif] Qui concerne, qui rappelle la scolastique du Moyen Âge dans ce qu'elle a de plus dogmatique, dans l'abus de la dialectique et de l'abstraction.

Remarque : Dans le récit « *Gargantua* » (1534), François Rabelais (1483-1553) raillait l'enseignement scolastique.

5 – [Dans les arts] Académique, qui s'appuie sur des règles figées.

Scoliaste : 1 – Celui qui a fait des *scolies* sur quelque auteur classique.

Remarque : Synonyme de *commentateur*, *annotateur* de textes classiques.

2 – Ouvrage rassemblant des *scolies* sur un auteur ancien.

3 – [Par analogie] Érudit qui annote ou commente un auteur et son œuvre, de quelque époque que ce soit.

- Scolie : 1** – En philologie, note de grammaire ou de critique pour servir à l'intelligence des auteurs classiques.
Exemple : Le *manuscrit d'Aristophane* conservé à Ravenne (Italie) comprend deux parties : la *copie* elle-même du texte d'Aristophane, qui date du XI^e siècle et des commentaires ou *scolies*.
- 2** – [*En sciences*] Remarque complémentaire à la suite d'un théorème, d'une proposition.
Remarques : **a)** – En ce sens, il est masculin.
Exemples : Premier *scolie* ; second *scolie*.
b) – On appelle *scolie* une *remarque* concernant plusieurs propositions, faite en vue de montrer la liaison, la restriction ou l'extension de ces propositions entre elles.
c) – On entend souvent par *scolies* des remarques qui ont rapport à une proposition précédente.
[Voir le mot *Corollaire*].
- Scolopendre** : Insecte myriapode carnassier et parfois venimeux, souvent appelé *mille-pattes*.
Remarques : **a)** – La morsure de la scolopendre est douloureuse, notamment lorsqu'il s'agit des grandes espèces tropicales (en Martinique, à Madagascar).
b) – Une espèce de scolopendre vivant en Amérique du Sud peut atteindre une longueur de 40 centimètres.
c) – Les scolopendres ont besoin d'humidité ; discrètes, elles vivent dans l'obscurité.
d) – Les scolopendres contribuent à la production d'humus dans le sol, à partir des déchets végétaux.
- Scolyte** : Coléoptère de la famille des curculionidés, qui vit sous l'écorce des feuillus et des conifères, où il creuse de nombreuses galeries.
- Scombre** : Genre de poissons de mer qui rassemble les espèces de maquereaux.
Remarque : Les scombres se nourrissent de plancton ou de petites proies.
- Scombridés** : Famille de poissons téléostéens au corps fuselé et aux nageoires épineuses, dont la plupart vivent en bancs.
Remarque : Le thon et le maquereau font partie des scombridés.
- Scone** : Petit pain anglais, rond et brioché, que l'on fend en deux et que l'on garnit de beurre ou de confiture.
Remarque : Les scones sont servis chauds au Royaume-Uni, lors du breakfast ou à l'heure du thé.
- Scoop : 1** – Synonyme d'*écoppe*.
Remarque : Un scoop (ou une *écoppe*) installé sous la carène peut prendre la relève de la turbo-pompe de circulation pour refroidir le condenseur d'une installation de propulsion marine à turbines à vapeur, lorsque la vitesse-surface du navire excède un certain seuil (par exemple 8 nœuds).
2 – [*Par extension*] Information importante donnée par un organe de presse, en primeur et en exclusivité.
Exemple : Publier un scoop.
- Scorbut** (en anglais « *scurvy* ») : Maladie dont les symptômes sont le ramollissement et le saignement des gencives, l'apparition de taches violettes, bleuâtres ou rougeâtres aux mains et aux jambes.
Remarques : **a)** – Le premier cas de scorbut observé lors de l'expédition de Vasco de Gama en 1497 s'est déclaré après qu'il eut doublé le Cap de Bonne Espérance au Sud de l'Afrique ; par la suite, les membres de l'expédition atteints par cette maladie devinrent de plus en plus nombreux.

- b)** – Cette maladie était devenue commune pendant ou après de longs voyages en mer, par manque de légumes ou de fruits apportant de la vitamine C.
- c)** – Les traitements contre le scorbut des marins au long cours, proposés par la médecine officielle de l'époque, étaient les saignées, la pâte de mercure, l'eau salée, le vinaigre, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, le vin de la Moselle.
- d)** – Certains firent travailler très durement les marins atteints de scorbut, car ils avaient remarqué une certaine corrélation entre le scorbut et la paresse ; il y avait évidemment confusion entre la cause et l'effet, car le scorbut affaiblit considérablement ceux qui en sont atteints.
- e)** – Le chirurgien militaire écossais *James Lind* embarqua en 1746 à bord du « *HMS Salisbury* » ; un dixième de l'Équipage étant atteint par le scorbut au cours d'une traversée entre la Manche et la Méditerranée, *James Lind* décida le 20 mai 1747 de soigner douze malades, pris au hasard, par lots, chaque lot de deux matelots ayant une thérapie particulière ; outre le cidre, l'acide sulfurique dilué, le vinaigre, l'eau de mer, une préparation à base d'ail, de raifort, de myrrhe, de moutarde, il eut l'idée, sans arrière-pensée préconçue, de donner au dernier lot de deux malades des oranges et des citrons, à tout hasard, parce qu'il en avait sous la main ; au bout de six jours, les malades qui avaient mangé des oranges et des citrons furent rétablis.
- f)** – Les remèdes alternatifs que furent les oranges et les citrons devinrent plus tard la solution miracle pour lutter contre le scorbut, bien que leur mode d'action ne fut pas compris tout de suite.
[Voir le mot *Pinard*].

Scorie : Substance vitrifiée qui nage comme une écume à la surface des métaux fondus.

Remarques : **a)** – Les scories incluses dans le métal de pièces de construction diminuent leur résistance et sont les causes de défaillances de machines ou de constructions métalliques.

b) – La mauvaise qualité des rivets qui ont servi à assembler les tôles de la coque du « *RMS Titanic* » et leur trop petit nombre en certains endroits de la carène, semblent être les causes de l'envahissement du navire par l'eau de mer et son naufrage, le 15 avril 1912, après avoir heurté un iceberg dans l'Atlantique Nord ; certains rivets se sont brisés sous le choc avec l'iceberg, permettant la déformation des tôles et occasionnant l'apparition de voies d'eau.

Scorpène : Genre de poissons téléostéens communs dans les mers chaudes et tempérées, qui ont un corps trapu, une grosse bouche, et dont les nageoires dorsales ainsi que la tête sont hérissées d'aiguillons venimeux.

Remarques : **a)** – On dit plus couramment Rascasse.

b) – Les scorpènes vivent généralement dans les fonds rocheux.

Scorpion : **1** – Insecte venimeux qui communique son venin par la blessure qu'il a faite avec sa queue.

Remarque : Le scorpion est pourvu de pinces et d'une queue armée d'un dard venimeux ; il vit sous les pierres ou les souches.

2 – Le huitième des douze signes du Zodiaque, correspondant à la période du 23 octobre au 21 novembre.

Remarque : Le signe du Scorpion est entre le signe de la Balance et le signe du Sagittaire.

3 – Constellation zodiacale de l'hémisphère austral.

Remarques : **a)** – L'étoile la plus brillante de la constellation du Scorpion est l'étoile de première grandeur *Antarès*, une supergéante de couleur rouge brillant dont la magnitude apparente est de 1,06.

b) – La constellation du Scorpion se trouve près du centre de la Voie lactée.

Scorridor Petit navire à un mât, particulier aux côtes d'Italie.

Scotland : Écosse.

Remarque : L'Écosse (en anglais « **Scotland** ») est l'une des quatre nations constitutives du Royaume-Uni (en anglais « **United Kingdom** ») avec l'Angleterre (en anglais « **England** »), le Pays de Galles (en anglais « **Wales** ») et l'Irlande du Nord (en anglais « **Northern Ireland** »).

Scotopique (Vision –) : Vision de nuit.

Remarques : **a)** – La vision scotopique est principalement assurée par les bâtonnets de la rétine.

b) – Dans chaque œil, les bâtonnets qui permettent la vision nocturne sont beaucoup plus nombreux (120 millions) que les cônes qui assurent la vision de jour (5 millions).

c) – Les bâtonnets pour la vision de nuit sont plus larges et plus longs que les cônes de la vision de jour.

d) – Les bâtonnets sont situés à environ 20° de l'axe optique ; la fovéa comprend uniquement des cônes.

e) – Les cellules en bâtonnets sont connectées à des régions du cerveau chargées de la vigilance et de l'alerte, très réactives aux petits changements d'intensité lumineuse.

f) – Il faut environ 20 minutes dans le noir pour s'adapter à la vision scotopique, et 45 minutes pour arriver à un maximum de perception.

g) – Contrairement aux cônes, il n'existe qu'une sorte de bâtonnets, ce qui ne permet la nuit qu'une perception en noir et blanc.

[Voir l'expression *Purkinje (effet –)*].

Scots (en scots : « **scots leid** ») : **1** – Langue germanique parlée en Écosse et en Irlande du Nord.
2 – Désignation du peuple écossais.

Scott : Acronyme de l'expression « *Système de Communication Optique Tout Temps* ».

Remarques : **a)** – Le *scott* utilise le *code morse*.

b) – La technique du *scott* utilise un projecteur fixe, orientable en site et en azimut, ou une lampe portative émettant un faisceau lumineux continu et concentré.

i) Le projecteur est muni en façade de lamelles basculantes pouvant interrompre le faisceau lumineux ; ces lamelles sont manœuvrées par l'index ou la main du timonier pour former les lettres du code morse.

ii) La lampe portative est munie d'un masque amovible pouvant entourer l'ampoule et interrompre le faisceau lumineux, ou s'en dégager pour le rétablir ; le masque amovible est actionné par le doigt du timonier pour former les lettres du code morse.

iii) On appelle souvent « *lampe Aldis* », du nom d'un fabricant anglais très célèbre, la lampe portative destinée à communiquer en *scott*, même si elle a été fabriquée par quelqu'un d'autre comme s'il s'agissait d'un nom générique.

[Voir le mot *Morse*].

Scottish : [*Mot anglais*] Qui appartient à l'Écosse.

Remarque : La traduction en *anglais* du mot français « *Écossais* » lorsqu'il s'agit d'une personne écossaise est « *Scotman* ».

Scoue (en anglais « **upper part of a floor timber** ») : Extrémité supérieure d'une varangue.

Scoutisme : **1** – Mouvement paramilitaire d'éducation de la jeunesse fondé en 1907 en Angleterre par le général anglais Robert Baden-Powell (1857-1941) ; le scoutisme est basé sur l'autonomie de patrouilles formées chacune par 6 à 8 garçons d'âges différents (12 à 17ans) et dirigées chacune par le plus âgé d'entre eux (le chef de

patrouille) sous l'autorité d'une maîtrise issue du mouvement ; le scoutisme préconise l'éducation en plein air au plus près de la nature et l'instruction des plus jeunes par les plus anciens ; il est basé sur la confiance des adultes envers les enfants, sur l'indépendance des enfants et sur le mélange des classes sociales.

Remarques : a) – Baden-Powell s'était inspiré des jeunes éclaireurs (en anglais « *scouts boys* ») qu'il utilisa pendant la guerre que l'Angleterre mena en Afrique du Sud contre les colons Boers (1899-1902).

b) – Un mouvement analogue a été créé en 1910 pour les filles (les *guides*), ainsi qu'un mouvement pour les garçons plus jeunes (les *louveteaux*, 8 à 12 ans) et un autre pour les plus âgés (les *routiers*, plus de 17 ans).

c) – On appelle *jamboree* un rassemblement festif international de scouts, ; le premier *jamboree*, en 1920, a réuni à Londres 8 000 scouts de 34 pays.

2 – Le mouvement scout, en France, s'est partagé en 2 branches catholiques, qui s'appellent respectivement *scouts de France* (fondée en 1920, dissoute en 2004) et *scouts d'Europe* (fondée en 1958) ; une branche protestante appelée *unioniste* (fondée en 1911), une branche *juive* et une branche *neutre* (laïque).

Remarque : Le *scoutisme catholique* en France a toujours été partagé en deux tendances selon l'importance relative accordée, soit à la religion, soit au paramilitaire.

3 – La réglementation actuelle rend impossible la conservation de l'esprit du mouvement ; il ne reste, sous l'ancienne appellation « *scoutisme* », qu'une sorte d'organisation banale de *centres de vacances et de loisirs* pour la jeunesse.

Scribe : Parmi les Juifs, on appelait ainsi les docteurs, ceux qui enseignaient la loi de Moïse et qui l'interprétaient au peuple.

Scribe : On appelle *scribe* un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à copier.

Remarque : Le diminutif *scribouillard* est péjoratif.

Scrofulé : Affection chronique des ganglions lymphatiques du cou, d'origine tuberculeuse.

Remarques : a) – Synonyme d'*écrouelles*.

b) – Les scrofulés sont une adénopathie cervicale provoquée par une infection bactérienne.

c) – Les rois de France régulièrement sacrés à Reims avaient la réputation de pouvoir guérir de façon surnaturelle les *écrouelles* par un simple toucher le jour du sacre ou le lendemain et lors de certaines fêtes.

Scrubber : 1 – Mot anglais employé couramment sur les navires français, synonyme de « *tour de lavage* » pour les gaz d'échappement pollués des chaudières ou des moteurs.

Remarques : a) – L'annexe VI de la convention internationale Marpol, qui a été adoptée en 1997 et qui est entrée en vigueur le 15 mai 2005, concerne la prévention de la pollution de l'air par les navires.

[Voir le mot *Marpol*].

b) – Les tours de lavage (scrubbers) permettent de débarrasser les fumées des moteurs marins des oxydes de soufre.

c) – L'annexe VI de Marpol limite les émissions de soufre à 0,1 p.100 dans les zones SECA (par exemple la Baltique, la Manche, la mer du Nord) depuis 2015 et à 0,5 p.100 partout ailleurs à partir de 2020.

d) – SECA est l'acronyme de l'expression anglaise « *Sulfur Emission Control Area* ».

e) – La France cherche à faire de la Méditerranée une zone SECA, c'est-à-dire une zone à basse émission de soufre.

f) – L'Organisation Maritime Internationale (OMI) est la seule instance disposant de la compétence de création d'une zone spécifique à l'intérieur de la

réglementation de l'annexe VI de la convention Marpol.

2 – Les tours de lavage en boucle ouverte pulvérisent de l'eau de mer en grande quantité dans le passage des fumées ; l'alcalinité de l'eau de mer transforme les oxydes de soufre en sulfites ; le mélange eau de mer-sulfite est rejeté à la mer.

3 – Dans les tours de lavage en boucle fermée, les fumées traversent une sorte de labyrinthe ; la surface de pulvérisation dans le labyrinthe est considérablement augmentée pour un même volume de tour et l'on peut traiter une plus grande quantité de fumées ; le mélange eau de mer-sulfite sortant de la tour de lavage est centrifugé par un hydrocyclone ; les résidus sont stockés pour être débarqués à terre dans un port équipé pour les recevoir.

Scrupule : 1 – Peine, inquiétude de conscience qui fait regarder comme une faute ce qui ne l'est pas, ou comme une faute très grande ce qui n'en est qu'une légère.

Exemple : Être sans scrupules.

2 – Grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs.

3 – Grande sévérité d'un auteur dans la correction d'un ouvrage.

Exemple : Il corrige ses ouvrages avec beaucoup de scrupule.

4 – Grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs.

Exemple : Être sans scrupule.

5 – Un reste de difficultés, un nuage qui reste dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire.

Exemple : Vous n'avez pas encore assez instruit votre rapporteur, il lui reste quelques scrupules dans l'esprit.

Scrupule : 1 – Ancienne unité de poids qui représentait un vingt-quatrième de l'once.

Remarques : **a)** – À Rome, le scrupule valait environ 1,13 gramme.

b) – Autrefois, en France, les apothicaires se servaient du scrupule.

2 – Petite pièce de monnaie en or de l'antiquité romaine, dont la valeur a varié selon les époques.

Scrupuleusement : 1 – Avec conscience et sens moral.

Exemples : Agir scrupuleusement ; il remplit scrupuleusement les devoirs de sa fonction.

2 – Avec une grande exactitude, avec minutie, rigueur.

Exemples : Il a tout examiné scrupuleusement ; suivre scrupuleusement un mode d'emploi.

Scrutateur : Celui qui est nommé dans une Assemblée primaire ou électorale pour faire le dépouillement des scrutins ou pour assister à la vérification du scrutin.

Scrutin : 1 – Manière dont les compagnies donnent leurs suffrages secrets dans les élections ou délibérations, soit par billets pliés ou par petites boules qu'on appelle *ballottes*.

Exemple : L'élection s'est faite par scrutin.

2 – Ensemble des opérations qui permettent à une assemblée, à une collectivité d'exprimer son opinion ou de choisir ses représentants au moyen du vote.

3 – Le vote lui-même.

Exemple : Le scrutin a été annulé pour irrégularité.

Sculptures (en anglais « *mouldings* ») : Les sculptures d'un bâtiment sont les ornements, bas-reliefs, fleurons, cartouches, figures dont on décore certaines parties de ce bâtiment, notamment la poupe et la proue.

Scute : Sorte de chasse-marée flamand d'environ 10 mètres de long, 4 de large et de moins d'un mètre de tirant d'eau.

Remarques : **a)** – Il est à fond plat, souvent bordé à clin, et du port d'environ 15 tonneaux.

b) – Il est garni d'ailes de dérive.

Scythes : 1 – Peuple originaire des rives orientales de la mer Caspienne.

Remarques : a) – Les Scythes ont occupé, à partir de 650 avant J.C., la bordure orientale de la mer Noire, puis les terres comprises entre la mer Noire, le Danube, la Néva et le Don.

b) – Ils ont été chassés des terres comprises entre le Don, le Danube et le Dniéper par les Gètes, puis ils ont été anéantis par les Sarmates.

2 – Les anciens Grecs et les anciens Romains appelaient *Scythes* (en grec Σκύθαι, en latin *Scythæ*) les habitants de la Scythie, une vaste contrée qu'ils situaient au Nord du monde connu.

Seabees : 1 – Littéralement « *abeilles de la mer* ».

2 – Le mot « *seabees* » a été formé phonétiquement à partir des initiales de l'appellation américaine « *Construction Battalions* » au pluriel : « *CBs* ».

Remarque : De la même façon, le mot « *Jeep* » a été formé phonétiquement à partir des initiales GP (en anglais, on prononce « **GIPI** ») des deux mots qui forment l'expression *general purpose* ; le sigle *GP* indique la *polyvalence* de l'objet qu'il désigne ; le véhicule léger connu sous le nom *Jeep* est polyvalent.

3 – Les *Construction Battalions* américains ont été institués par le Président Roosevelt en 1942 après l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique contre le Japon, à l'initiative et sous la direction de l'amiral Ben Moreel (1892-1978), chef de l'« *U.S. Navy's Bureau of Yards and Docks* » et du « *Civil Engineer Corps* ».

Remarques : a) – Ingénieur de l'Université de Washington, Moreel avait poursuivi ses études à l'École des Ponts-et-Chaussées de Paris, dans les années 1930.

b) – Entré dans l'US Navy pendant la Première Guerre Mondiale, Moreel a terminé sa carrière avec le grade d'amiral.

c) – En décembre 1937, il est devenu à la fois le chef du génie civil de la Marine américaine et celui des chantiers navals.

4 – Les premiers bataillons de construction de la Marine, ou « *Construction Battalions* » (*Seabees*), ont été formés le 5 mars 1942 en recrutant des artisans et des ouvriers du bâtiment dans toute l'Union ; leur statut était militaire pour leur éviter d'être des combattants civils qui, s'ils étaient capturés par l'ennemi, pourraient être exécutés comme des civils en armes.

Plus de 60 corps de métiers étaient représentés.

Au total, 325 000 hommes ont été recrutés ou se sont engagés dans les *Seabees* pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Certains étaient âgés de plus de 60 ans.

Plusieurs centaines d'entre eux furent tués au combat ou pendant des travaux de réparations et de reconstruction ; des milliers furent blessés.

5 – Les *Seabees* ont réparé, construit, fabriqué des aérodromes, des ports, des quais, des formes de radoub, des chalands, des engins amphibies, des pontons métalliques, des ports artificiels, des routes et des ponts terrestres etc., qui ont permis à l'armée américaine de débarquer et d'occuper les différents pays européens ou de s'emparer des archipels et des îles de l'Océan Pacifique occupés par le Japon.

6 – Les *Seabees* ont été chargés de neutraliser ou de démolir les obstacles défensifs installés sur les plages ou sur les littoraux par l'ennemi en vue de gêner les débarquements d'Américains ; ce sont eux qui conduisirent les barges de débarquement sur les plages normandes en juin 1944.

7 – Les *Seabees* ont permis aux Américains de débarquer du matériel dans le port de Cherbourg, onze jours seulement après la prise de la ville ; ce sont eux qui ont remis en état le port du Havre.

8 – Les *Seabees* ont bâti dans les îles du Pacifique 11 aérodromes majeurs, 441 débarcadères, des casernements et des hôpitaux pour un million et demi de

soldats.

Remarque : Chacun des 5 grands aérodromes qu'ils construisirent dans les îles Mariannes pouvait accueillir, à partir de novembre 1944, quatre groupes d'avions « *Superfortress B29* » qui furent utilisés pour bombarder le Japon.

Seaborgium : Élément radioactif artificiel, de symbole Sg, de numéro atomique 106.

Remarque : Le seaborgium est un élément transurannique.

Sea-line : Conduite sous-marine reliant la terre à un poste d'amarrage en mer, qui permet de charger des hydrocarbures à bord d'un pétrolier ou de les en décharger sans que celui-ci ait besoin d'accoster.

Remarque : Le sea-line de Sète alimentait la raffinerie Mobil de Frontignan (fermée en 1985).

Séance : 1 – [Vielli] Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée.

Exemples : Prendre séance ; il fut reçu duc et pair, et en cette qualité il prit séance au Parlement.

2 – Le temps pendant lequel une compagnie de juges, ou autre compagnie réglée, est assemblée pour travailler aux affaires.

Exemples : Cette affaire occupa le Parlement pendant une séance entière, pendant plusieurs séances.

3 – L'assemblée d'une compagnie.

Exemple : La séance académique a été nombreuse.

Remarques : **a)** – En parlant de toute assemblée, on dit qu'elle tient séance, qu'elle *tient sa séance en un tel endroit* pour dire que c'est là qu'elle s'assemble.

b) – Lorsque le président d'une compagnie, d'une assemblée, donne le signal de se séparer, de terminer la délibération, on dit qu'il *lève la séance*.

Séant : 1 – Fondement ; postérieur ; derrière ; fesses ; cul.

Exemple : Se mettre sur son séant.

2 – Participe présent du verbe *seoir*.

[Voir le mot *Seoir*].

Seaspeak : Appellation familière d'une sorte de langage maritime universel basé sur la langue anglaise, mais qui se prononce sans être accentué ; ce langage est codifié par l'OMI sous la forme du « *Standard marine vocabulary* ».

Remarque : Tous les marins du monde le comprennent, sauf peut-être les Anglais à cause précisément de l'absence d'accentuation ; le *seaspeak* comporte des centaines d'expressions normalisées, couvrant tous les domaines de la conversation technique maritime.

Seau (en anglais « *bucket* ») : Vase en bois, en cuir, en métal galvanisé ou en plastique, dont la forme est celle d'un cône tronqué ayant deux oreilles qui débordent un peu par le haut ; chaque oreille est percée d'un trou pour recevoir une anse.

Remarques : **a)** – Certains seaux en bois destinés à puiser de l'eau de mer sont garnis d'une estrope ; un bout de corde fixé à l'estrope permet de les jeter vides jusqu'à la mer et les en retirer emplis d'eau.

b) – Aujourd'hui, on trouve des seaux en plastique qui possèdent un œil au milieu de leur anse en métal ; on amarre à l'œil un bout de corde qui permet de lancer le seau vide à la mer, de le retenir pendant qu'il se remplit, puis de le hisser lorsqu'il est plein.

Seawaymax : Se dit d'un navire dont, soit la longueur de 226 mètres, soit la largeur de 24,0 mètres, soit le tirant d'eau de 7,9 mètres est égal au maximum autorisé pour naviguer dans la voie maritime du Saint-Laurent (appelée *Seaway*) au Canada, entre le port de Montréal et le lac Érié.

Remarque : Un navire *Seawaymax* a un port en lourd d'environ 28 000 tonnes.

Sec : 1 – Qui ne contient pas d'eau ni d'autres substances liquides ; qui ne renferme pas ou plus d'humidité.

2 – Le mot *sec* est employé dans diverses expressions consacrées :

i) Une *vergue sèche* (en anglais « **cross-jack yard** ») est celle qui, quoique établie en croix, n'est pas destinée à recevoir une voile enverguée.

Exemple : La vergue barrée ou vergue du mât d'artimon.

ii) La panne et la cape sèche sont les allures où l'on se tient en travers au vent sans se servir de ses voiles et où l'on ne peut se maintenir que par le seul effet du gouvernail.

iii) Un *grain sec* est celui qui éclate sans pluie.

Remarque : On dit aussi un *grain blanc*.

[Voir le mot *Grain*].

iv) Un *banc sec* est celui qui découvre à la basse mer.

v) Mettre les *voiles au sec* (en anglais « **to loose the sails to dry** ») c'est les larguer et les déployer sur leurs cargues quand il fait beau, pour les faire sécher après qu'elles ont été mouillées.

vi) Mettre les *hamacs au sec*, c'est c'est les suspendre aux vergues pour les faire sécher quand ils ont été lavés.

vii) On appelle *vapeur sèche* une vapeur dont la température est supérieure au point de rosée.

Remarque : Dans une installation à vapeur, la *vapeur surchauffée* à la sortie d'une chaudière est une vapeur sèche, à la différence de la vapeur saturée.

Sec (À –) : 1 – Un navire *court à sec*, ou est « à *sec de voiles* » (en anglais « **under bare poles** ») lorsqu'il navigue sans se servir de ses voiles, comme lorsqu'il fait vent arrière en fuyant devant le temps.

Remarque : On dit aussi qu'il court à *mâts et à cordes*.

2 – Un navire est *échoué à sec* (en anglais « **hight and dry** ») lorsqu'il a été jeté à la côte et que la mer, en se retirant au jusant, le laisse à découvert sur le rivage.

Remarque : On dit aussi que le navire s'est *mis au sec*.

3 – On dit aussi qu'un navire est *échoué à sec* lorsqu'il repose sur le sol d'un port, d'un bassin, d'un gril, d'une forme de radoub, qu'il est béquillé ou accoré selon les cas, que l'eau s'est retirée et que l'on peut travailler sur sa carène.

Sèche (en anglais « **rock** ») : Roche plate qui est à sec lors de la basse mer.

Sécheresse : 1 – État, qualité de ce qui est sec.

2 – Sécheresse, se dit absolument de la disposition de l'air et du temps quand il fait très sec.

3 – La *sécheresse météorologique* correspond à un déficit prolongé de précipitations, mais les nappes phréatiques sont encore suffisamment chargées.

Remarques : **a)** – La *sécheresse météorologique* est dite *sécheresse de surface*.

b) – La *sécheresse météorologique* est mesurée depuis 1873, en France, à partir de données pluviométriques.

c) – La *sécheresse météorologique* la plus grave s'est produite en 1922 ; la plus récente remonte à 1996.

4 – La *sécheresse des sols* correspond à un déficit en eau des sols superficiels qui entrave le développement de la végétation.

Remarques : **a)** – La *sécheresse des sols* est dite *sécheresse agricole*.

b) – La *sécheresse agricole* est mesurée depuis 1958.

c) – La *sécheresse des sols* est établie, non pas en intensité, mais en fonction de la surface concernée.

d) – En 1976, 26 pour 100 de la surface du territoire français a été en état de sécheresse ; en 1989-1990, 30 pour 100 de la France a subi la sécheresse ; en

2003, 27 pour 100 de la surface du territoire a été concerné et en 2011, ce fut 30 pour 100.

5 – [Au figuré] Sécheresse, en termes de dévotion, se dit de l'état de l'âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété ; on dit alors que le cœur est sec.

6 – [Au figuré] Sécheresse, se dit de la manière de répondre à quelqu'un avec une froideur marquée, soit de vive voix, soit par écrit.

Second (en anglais « *mate* ») : **1** – On donne à bord le nom de *second* à l'officier dont le rang suit celui de commandant et qui est chargé de le seconder ou de le remplacer en cas de besoin.

[Voir les expressions *Second (Commandant en –)*, *Second (Officier en –)*, *Second capitaine*].

2 – Sur les navires de commerce, on donne aussi le nom de *second* au mécanicien dont le rang suit celui de chef mécanicien ou de chef mécanicien adjoint.

[Voir l'expression *Second mécanicien*].

Second capitaine (en anglais « *chief mate* », « *chief officer* ») : Fonction dans la marine marchande : le second capitaine possède un brevet lui permettant de commander le navire en cas d'empêchement du capitaine.

Remarques : **a**) – Le second capitaine porte sur les manches de sa tenue ou sur ses épaulettes trois galons dorés.

b) – L'appellation usuelle du second capitaine est : « *capitaine* ».

Second (Commandant en –) : Dans la marine nationale française, le *commandant en second* est appelé à remplacer le commandant en cas d'empêchement de ce dernier.

[Voir l'expression *Second (Officier en –)*].

Remarques : **a**) – On emploie cette appellation « *commandant en second* » lorsque le titulaire possède un grade au moins égal à capitaine de corvette.

b) – L'appellation du commandant en second est « *commandant* ».

c) – Dans la marine marchande française, l'équivalent de *commandant en second* est toujours « *second capitaine* » ; il porte trois galons dorés sur les manches, les épaulettes ou la casquette ; on l'appelle couramment « *capitaine* », sauf le capitaine en titre (le commandant du navire) qui lui dit « *second* ».

Seconde : La *seconde* est l'unité de temps du Système International (SI).

Remarques : **a**) – Depuis 1967, la « *seconde SI* » est la durée de 9 192 631 770 périodes du rayonnement émis par la transition entre les deux niveaux hyperfins de l'état fondamental de l'atome de césium 133 (¹³³Cs).

b) – La *seconde SI* peut être mesurée avec une précision meilleure que une seconde pour 100 millions d'années.

c) – L'horloge atomique micro-ondes avance d'une seconde dès qu'elle a compté un peu plus de neuf milliards de battements !

d) – Le phénomène physique à la base des horloges atomiques micro-ondes est complètement étranger à la période de rotation de la Terre ou à tout phénomène céleste apparent.

e) – Lorsque les *horloges atomiques à réseau optique* auront remplacé les horloges atomiques micro-ondes, la « *seconde* » (unité de temps du Système International) pourra être définie de manière encore plus précise parce que les horloges optiques fonctionnent à des fréquences beaucoup plus élevées que les horloges micro-ondes.

f) – Dans les horloges atomiques micro-ondes actuelles, on envoie une impulsion d'énergie à un atome de césium 133 (¹³³Cs), un isotope stable qui répond de manière très précise et donne le temps.

g) – Dans les horloges atomiques à réseau optique, des lasers excitent des atomes

d'ytterbium (⁷⁰ Yb) ou de strontium (³⁸ Sr) ; ces horloges permettent d'obtenir une stabilité dans le temps meilleure que une seconde pour plusieurs centaines de millions d'années.

Seconde : On appelle *seconde* le sous-sous-multiple d'une unité sexagésimale, notamment le degré ou l'heure ; dans ce cas, le mot *seconde* est l'abréviation de « *minute seconde* ».

Remarques : **a)** – Minute signifie « *petit* » (à rapprocher de *minuscule*) ; les sous-multiples, les sous-sous-multiples et les sous-sous-sous-multiples de l'heure ou du degré sont respectivement *minutes premières*, *minutes secondes*, *minutes tierces*. (expressions abrégées respectivement en « *minutes* », « *secondes* » ou « *tierces* »).

[Voir le mot *Minute*].

b) – Minute vient du participe passé *mīnūtus* du verbe latin *mīnūo* qui signifie *diminuer, rendre plus petit* : une minute est le *sous-multiple* d'une grandeur-unité.

c) – On dit « *seconde de degré* » ou « *seconde d'heure* » s'il y a lieu de préciser de l'unité dont il s'agit (degré ou heure).

d) – Il faut éviter de dire « *seconde d'angle* » ou « *seconde de temps* » car le mot *seconde* se rapporte à une *unité sexagésimale (degré ou heure)* et pas à un type de grandeur (*angle ou durée*).

e) – Les heures peuvent être des unités d'angle (24 heures valent 360 degrés) ou des unités de temps (24 heures correspondent à une journée, qui est le temps qui s'écoule entre deux passages consécutifs du Soleil au méridien supérieur du lieu).

f) – Une seconde d'heure est équivalente à 15 secondes de degré.

g) – La seconde de *temps réel* (ou de temps vrai) est la 86 400^{ème} partie de l'espace de temps qui sépare deux passages successifs du *Soleil réel* au méridien supérieur du lieu (de midi à midi).

[Voir le mot *Espace*].

h) – La seconde de *temps moyen* est la 86 400^{ème} partie de l'espace de temps qui sépare deux passages successifs du *Soleil moyen* (un Soleil fictif de mouvement régulier) au méridien supérieur du lieu (de midi à midi).

[Voir l'expression *Seconde intercalaire*].

Seconde Guerre Mondiale : 1 – Conflit armé en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique, qui a débuté le 3 septembre 1939 lorsque le Royaume-Uni a déclaré la guerre à l'Allemagne, entraînant la France dans l'aventure ; de nombreux autres États participèrent aux combats, dont l'Union soviétique, l'Italie, le Japon et les États-Unis d'Amérique ; le conflit avec l'Allemagne s'est achevé par la capitulation sans conditions de la Wehrmacht à Reims le 7 mai 1945 et la reddition du gouvernement allemand le 8 mai 1945 à Berlin.

Remarques : **a)** – Les Britanniques abandonnèrent la politique d'« *appeasement* » vis-à-vis de l'Allemagne lorsqu'ils apprirent avec stupéfaction que le ministre des Affaires étrangères allemand Joachim von Ribbentrop (1893-1946) et son homologue soviétique Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov (1890-1986) avaient signé un traité de non-agression entre leurs deux empires, le 23 août 1939 ; ce « *pacte Hitler-Staline* » modifiait, de manière inacceptable pour la diplomatie britannique l'*équilibre des forces* en Europe continentale, à l'avantage de l'Allemagne et au détriment de la France.

b) – Les pourparlers entamés le 17 mars 1939 pour la constitution d'une alliance anglo-franco-soviétique contre l'Allemagne avaient échoué le 29 juin 1939 pour des raisons idéologiques (anti-communistes) en France et au Royaume-Uni, peut-être parce que le Royaume-Uni ne voulait pas que la France obtienne une supériorité trop considérable sur l'Allemagne en Europe continentale et enfin,

pour qu'un traité d'assistance mutuelle avec l'Union Soviétique de Joseph Staline (1878-1953) n'entraîne pas automatiquement, comme en 1914, l'engagement de la France dans une guerre qu'elle ne voudrait pas faire.

c) – Pour qu'après la signature du pacte germano-soviétique l'Allemagne n'ait pas une supériorité trop considérable sur la France par des conquêtes en Europe centrale et orientale, les Britanniques conclurent un accord d'assistance militaire avec la Pologne le 25 août 1939, deux jours après la signature du pacte Ribbentrop-Molotov et une semaine avant que les troupes allemandes, massées à la frontière germano-polonaise, au vu de tous, n'entrent en Pologne.

d) – Les Britanniques savaient qu'ils ne pourraient pas être prêts militairement à soutenir une guerre contre l'Allemagne sur le continent avant 1942.

e) – La Wehrmacht (forces armées de terre, de l'air et de mer) envahit la Pologne occidentale à partir du 1er septembre 1939 à 04h45.

f) – Le 3 septembre 1939, à 17h00, la France déclara la guerre à l'Allemagne, comme le Royaume-Uni l'avait fait le matin du même jour à 11h00, avec la même certitude de vaincre que le 19 juillet 1870 lorsque l'empereur des Français Napoléon III (1806-1873) déclara la guerre au roi de Prusse Guillaume 1er (1797-1888) ; malheureusement avec les mêmes conséquences funestes pour la France.

g) – Les gouvernements français et polonais conclurent une alliance politique bi-latérale le 4 septembre 1939, peut-être pour justifier la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne du 3 septembre 1939 (la veille).

h) – De son côté, l'Armée Rouge de l'Union soviétique envahit par surprise la Pologne orientale le 17 septembre 1939 conformément aux clauses secrètes du Pacte germano-soviétique du 23 août 1939, sans que le Royaume-Uni ni la France ne protestent avec la même vigueur que pour l'agression allemande en Pologne occidentale.

i) – Le Président du Conseil des ministres français Édouard Daladier (1884-1970) et le ministre des Affaires étrangères français Georges Bonnet (1889-1973) avaient reçu de leurs ambassades à Berlin et à Moscou, dès le 11 juin 1939, des renseignements concordants sur les projets d'invasion coordonnée de la Pologne par l'Allemagne et par l'Union soviétique, mais ils choisirent de ne pas en informer le gouvernement polonais.

[Voir l'expression *Petite Entente*].

j) – Le Gouvernement français du Président radical Édouard Daladier (1884-1970) a été manœuvré par l'Angleterre en 1939 pour entrer dans la Seconde Guerre Mondiale, comme celui du Socialiste René Viviani (1863-1925) l'avait été par la Russie en 1914 pour participer à la Grande Guerre ; Paris fut à la remorque de Londres en 1939 comme il avait été à la remorque de Saint-Pétersbourg en 1914 ; si le peuple de France avait voulu la guerre en 1870 contre la Prusse, il était plutôt pacifique en 1914 et il ne voulait pas du tout d'une nouvelle guerre contre l'Allemagne en 1939.

2 – Les armées britannique et française laissèrent les armées allemande et soviétique envahir la Pologne à partir de septembre 1939 sans rien faire d'utile pour lui venir en aide, puis elles ne surent empêcher l'armée allemande (la Wehrmacht) d'envahir et d'occuper les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et une partie de la France à partir du 10 mai 1940.

3 – La puissance industrielle et militaire américaine permit au Royaume-Uni et aux États-Unis de joindre leurs forces à l'Armée Rouge de l'Union Soviétique pour envahir l'Europe entière et amener la Wehrmacht à capituler sans conditions le 7 mai 1945 à Reims et le III ème Reich à se rendre le 8 mai 1945 à Berlin.

4 – Parallèlement à la guerre en Europe, un second conflit armé débuta dans

l'Océan Pacifique le 7 décembre 1941 lorsque les forces armées japonaises attaquèrent la base navale américaine de Pearl Harbor (archipel d'Hawaï) au moyen de torpilleurs sous-marins et d'avions torpilleurs de l'aéronautique navale ; la guerre dans le Pacifique se termina après une déclaration de l'empereur du Japon Michinomiya Hirohito (1901-1989) le 15 août 1945 qui annonçait la reddition, par la signature le 2 septembre 1945 de l'acte de capitulation des forces armées japonaises par le chef d'état-major de l'armée impériale Yoshijirō Umezu (1882-1949) et par le ministre des Affaires étrangères japonais, Mamoru Shigemitsu (1887-1957).

Remarques : a) – L'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique contre le Japon permit au Président Franklin Delano Roosevelt (1882-1945) d'entrer en guerre contre l'Allemagne au côté du Royaume-Uni et accessoirement, à relancer l'économie américaine qui ne s'était pas encore bien remise de la crise de 1929.

b) – Jusqu'à l'agression japonaise à Pearl Harbor, l'opinion publique américaine, opposée à toute guerre hors de l'Amérique, n'avait pas permis au Président Roosevelt de soutenir activement le Royaume-Uni, sauf à lui fournir du matériel militaire ou industriel et des vivres.

c) – Franklin Delano Roosevelt avait été élu 32^{ème} Président des États-Unis d'Amérique le 8 novembre 1932 ; il a été réélu à 3 reprises les 3 novembre 1936, 5 novembre 1940 et 7 novembre 1944.

Seconde intercalaire : 1 – Seconde d'heure ajoutée au temps universel coordonné dès que le temps universel coordonné dérive de plus d'une seconde du temps universel.

Remarques : a) – L'échelle de temps légal que nous utilisons dans la vie courante est basée sur le *Temps Universel Coordonné* UTC (la notation UTC a été adoptée par la norme ISO 8601).

[Voir l'expression *Île de Fer*].

b) – L'échelle de temps UTC est *astronomique* dans la mesure où elle reste *associée* aux mouvements célestes apparents : *i.e.* à la rotation de la Terre sur l'orbite qu'elle décrit autour du barycentre du *système Soleil-Terre*.

c) – Elle est construite pour rester à moins de 0,9 secondes de l'échelle de temps non uniforme UT1 qui est directement déduite de la rotation de la Terre.

2 – L'échelle UTC possède la qualité d'uniformité de l'échelle de *temps atomique international* (TAI) ; celle-ci est parfaitement uniforme car elle est construite à partir de la mesure de la vibration de l'atome de Césium 133 qui définit la seconde d'heure avec une très haute précision.

3 – La rotation de la Terre subit un lent ralentissement créé par les effets des marées luni-solaires ; la durée du jour solaire, définie par la rotation de la Terre sur elle-même par rapport aux étoiles, est un peu plus longue que celle du jour définie par le décompte des secondes du temps atomique international (TAI).

Remarque : Pour re-synchroniser les deux expressions de la durée du jour (UTC et rotation de la Terre) on ajoute de façon ponctuelle une seconde additionnelle, dite *seconde intercalaire*, entre la fin du dernier jour atomique d'un mois et le début du mois suivant ; la dernière minute du dernier jour du mois concerné comprend alors 61 secondes.

4 – Les secondes intercalaires obéissent à une logique comparable à celle des mois et des jours intercalaires que l'on a rencontré ou que l'on rencontre dans certains calendriers lunaires pour suivre l'année solaire réelle.

Remarques : a) – Les secondes intercalaires sont le lien entre deux façons différentes et irréductibles de mesurer le temps.

b) – C'est le Service international de rotation de la Terre SYRTE (**S**Ystèmes de **R**éférence **T**emps-**E**space) hébergé à l'Observatoire astronomique de Paris,

avenue Denfert-Rochereau (dans le XIV^{ème} arrondissement de Paris) qui, après avoir observé la rotation de la Terre avec une extrême précision, détermine le moment où il faut ajouter une seconde intercalaire.

c) – La durée actuelle (2020) du jour astronomique est d'environ 86 400,001 secondes, donc il est nécessaire d'introduire une seconde intercalaire tous les deux ou trois ans.

d) – La seconde intercalaire ajoutée au cours de la nuit du 31 décembre 2016 au 1er janvier 2017, juste avant minuit dans l'échelle de temps internationale UTC, était la 37^{ème} depuis la décision, prise en 1967, de ne plus se baser sur l'astronomie pour mesurer le temps qui passe, mais d'utiliser des horloges atomiques capables de découper le temps en millièmes de milliardième de seconde.

e) – L'origine des secondes intercalaires est principalement due à la différence entre la seconde TAI et la seconde astronomique : la seconde TAI, égale à l'unité de temps du système de mesures international, est un peu plus courte que la seconde astronomique ; la conférence WRC (*World Radiocommunication Conference*) de l'UIT qui s'est tenue à Genève du 2 au 27 novembre 2015 a décidé que les secondes intercalaires resteront en vigueur au moins jusqu'à la conférence WRC de 2023.

f) – Certaines instances, telle l'Union Internationale des Télécommunications (secteur des radio-communications) proposèrent (2012) de supprimer les secondes intercalaires et d'affranchir le temps légal du mouvement des astres ; leur objectif serait de simplifier et d'automatiser la détermination du temps universel coordonné, car les secondes intercalaires doivent parfois être introduites manuellement dans les programmes informatiques.

g) – Les dernières secondes intercalaires ont été introduites le 1^{er} janvier 2006, le 1^{er} janvier 2009, le 30 juin 2012, le 30 juin 2015 et le 31 décembre 2016.

h) – Depuis le 1er janvier 2017, le décalage entre UTC et TAI est de 37 secondes, UTC étant supérieur à TAI.

Second-mâitre : 1 – Grades de la marine nationale compris entre quartier-mâitre de première classe et maître ; on distingue les seconds-mâîtres de seconde classe et les second-mâîtres de première classe.

Remarques : a) – Les seconds-mâîtres de seconde classe portent deux galons dorés inclinés sur les manches.

b) – Les seconds-mâîtres de première classe portent trois galons dorés inclinés sur les manches.

c) – L'appellation du second-mâitre est « *second-mâitre* » ; les quartiers-mâîtres et les matelots l'appellent parfois (familièrement) : « *chef* ».

2 – Dans la marine marchande, fonction exercée par certains matelots qualifiés ayant une grande ancienneté ; leur rang est juste au-dessous du maître d'Équipage.

Remarque : À la mer, les seconds-mâîtres exercent la veille à la passerelle ; en manœuvre de port, un second-mâitre dirige la manœuvre à l'arrière du navire, sous l'autorité d'un lieutenant.

Second mécanicien (en anglais « *second engineer* ») : Fonction à bord des navires de la marine marchande : le second mécanicien possède en principe un brevet qui lui permet d'exercer les fonctions de chef mécanicien en cas d'empêchement du titulaire.

Remarques : a) – L'appellation du second mécanicien est « *second* » ; naguère, lorsqu'il avait plus de deux officiers mécaniciens sur un navire, l'appellation du deuxième d'entre eux était « *premier second* », le troisième officier mécanicien était le « *deuxième second* », etc.

b) – Jusqu'en 1936, aux Messageries Maritimes, l'État-Major du service machine

de chaque navire était composé officiellement d'un chef-mécanicien, d'un premier second-mécanicien, d'un deuxième second-mécanicien, d'un troisième second-mécanicien et éventuellement d'un quatrième second-mécanicien.

c) – À partir de 1936, il n'y a plus eu qu'un seul « *second-mécanicien* » en fonction sur chaque navire des Messageries Maritimes ; les autres officiers mécaniciens furent couramment appelés *lieutenants mécaniciens* : les grades des lieutenants mécaniciens dans la Compagnie étaient lieutenant-mécanicien de 1ère classe (LM1), lieutenant-mécanicien de deuxième classe (LM2) ou lieutenant-mécanicien de troisième classe (LM3).

d) – Les cabines des officiers mécaniciens sur certains courriers des Messageries Maritimes construits après la Guerre continuèrent à être repérées « *premier second mécanicien* », « *deuxième second mécanicien* », « *troisième second mécanicien* », etc.

[Voir le mot *Courrier*].

e) – Des maîtres-machine anciens continuèrent, après la Seconde Guerre Mondiale, à appeler *le* second-mécanicien : « *premier second* ».

f) – Il y avait, dans l'État-Major du service machine du paquebot « *France* » de la Compagnie Générale Transatlantique, entre sa mise en service en 1962 et sa sortie de flotte en 1974 :

- i)** un chef mécanicien principal ;
- ii)** un chef mécanicien adjoint ;
- iii)** trois *seconds mécaniciens* chefs de quart ;
- iv)** un chef électricien ;
- v)** un chef du service extérieur ;
- vi)** douze officiers adjoints de quart ; etc.

Second (Officier en –) : Dans la marine nationale française, l'« *officier en second* » est appelé à remplacer le commandant en cas d'empêchement de ce dernier.

Remarques : **a)** – On emploie l'appellation « *officier en second* » lorsque le titulaire possède un grade égal ou inférieur à lieutenant de vaisseau.

b) – L'appellation de l'officier en second est celle qui correspond à son grade (« *lieutenant* » pour un enseigne de vaisseau, « *capitaine* » pour un lieutenant de vaisseau).

c) – On emploie l'appellation « *commandant en second* » lorsque le titulaire possède un grade égal ou supérieur à capitaine de corvette.

d) – L'appellation du commandant en second est « *commandant* ».

[Voir l'expression *Second (Commandant en –)*].

Secouer : Remuer quelque chose fortement, en sorte que toutes les parties en soient ébranlées.

Exemple : Secouer un arbre pour en faire tomber les fruits.

Secourir : Aider, assister, donner aide, prêter assistance à qui en a besoin.

Secours : Ce qui sert dans un cas pressant pour s'en sortir.

Exemples : Trousse de secours ; groupe électrogène de secours.

Secours : 1 – Aide, assistance dans le besoin.

Remarque : Secours se dit particulièrement des troupes qu'on envoie à quelqu'un qui est en guerre, pour le défendre contre ses ennemis.

2 – Concession d'argent faite par une caisse au profit de personnes éprouvées et démunies.

Remarque : La Caisse des Invalides, les caisses de pensions peuvent verser des secours à des personnes qui ne réunissent pas les conditions requises pour recevoir des pensions ; ces secours sont attribuées par les gestionnaires des caisses selon les besoins des bénéficiaires, selon les statuts de ces caisses et en fonction des ressources dont elles disposent.

Secours mutuel : Se dit de deux appareils dont l'un est en service pendant que l'autre, qui est à l'arrêt, est paré à se mettre en route automatiquement en cas de défaillance du premier.

Secousse : Agitation, ébranlement de ce qui est secoué.

Exemple : Violente secousse.

Secret : 1 – Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes.

Exemples : On appelle *escalier secret* un escalier dérobé par lequel on monte dans les appartements d'une grande maison, au lieu de monter par le grand escalier ; on dit dans la même acception, *porte secrète*.

Remarques : a) – On appelle *sciences secrètes* de prétendues connaissances que quelques gens se vantent d'avoir, principalement sur l'alchimie, sur la magie ou sur la nécromancie.

b) – On appelle *secret de Polichinelle* un secret mal gardé, une information largement connue mais dont personne n'ose parler, sauf avec des personnes de confiance ; tous ceux qui connaissent une information qu'ils pensent secrète croient que peu de gens la partagent.

[Voir le mot *Polichinelle*].

2 – Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne.

Exemples : Garder le secret ; confier un secret à quelqu'un ; découvrir un secret ; révéler le secret ; manquer au secret ; trahir le secret.

Remarques : a) – Le roi du Portugal Manuel 1er (1469-1521) a interdit en 1504, sous peine de mort et de confiscation des biens, de faire figurer sur les portulans toutes informations permettant d'atteindre les colonies portugaises ; ces informations étaient secrètes.

b) – Les Portugais avaient, à cette époque, des liaisons diplomatiques et commerciales avec la Chine et avec la Perse.

c) – Le Portugais Vasco de Gama (1469-1524) avait découvert la route des Indes en 1498 ; le Portugais Pedro Alvares Cabral (1467-1520) avait atteint le Brésil en 1500.

Sectaire : Celui qui est d'une secte quelconque condamnée par l'opinion dominante.

Sectateur : Celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur de réputation, de quelque hérésiarque.

Exemples : Les sectateurs de Platon ; c'est un grand sectateur d'Aristote ; il est sectateur de saint Thomas,

Secte : 1 – Nom collectif ; il se dit de plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine.

Exemples : La secte d'Épicure ; la secte des Stoïciens ; faire une secte ; il n'est pas de cette secte.

2 – Ensemble de personnes qui suivent l'enseignement d'un maître à penser, qui professent une même doctrine philosophique.

3 – Il se dit aussi, en matière de religion, de ceux qui suivent une opinion hérétique ou jugée erronée par la section dominante ou par celle du locuteur.

Exemples : La secte des Sacramentaires ; la secte des Donatistes ; les Protestants sont partagés, certains disent en plusieurs églises, d'autres en plusieurs sectes.

Remarques : a) – On appelle secte l'ensemble des personnes qui, au sein d'une religion, soutiennent des opinions théologiques particulières et que l'ensemble de la communauté des croyants à laquelle il se rattache accuse d'hétérodoxie.

Exemples : La secte des cathares ; la secte des mormons ; une secte millénariste.

b) – Au Moyen Âge, la secte islamique dite des Assassins était dirigée par un homme surnommé le *Vieux de la montagne*.

4 – [*Par extension*] Appellation donnée à une communauté dont les membres

vivent le plus souvent à l'écart de la société autour d'une personnalité charismatique à laquelle ils sont assujettis, et partagent des croyances en marge des grandes religions reconnues.

Exemples : Le gourou, les adeptes d'une secte ; la lutte contre les sectes ; certaines sectes revendiquent l'héritage moral et intellectuel de l'ordre des Templiers ; le pouvoir économique des sectes.

5 – [*Péjoratif*] Groupe fanatiquement attaché à une idéologie.

Exemple : Ce parti, ce courant politique est en train de devenir une vraie secte.

6 – [*Au figuré*] On dit « *faire secte* », « *faire secte à part* » pour dire se distinguer des autres par des opinions singulières.

Secteur : 1 – Surface d'un disque comprise entre deux rayons.

Remarques : **a)** – Un secteur est caractérisé par l'angle au centre formé par les deux rayons qui le limitent.

b) – Un *rumb* ou une *aire de vent* est un secteur de 11,25 degrés centré sur le compas et qui est également réparti de part et d'autre du point de la rose des vents dont le secteur prend le nom.

[Voir le mot *Rumb* et l'expression *Aire de vent*].

c) – Les bulletins de prévisions météorologiques annoncent que le vent soufflera avec une certaine force et d'un certain secteur : ce secteur a toujours une valeur de 11,25 degrés, c'est-à-dire qu'il correspond à un *rumb* ou à une *aire de vent*.

Exemple : La prévision d'un vent « *de force 3 Beaufort et de secteur Nord* » signifie que la vitesse du vent sera comprise entre 7 nd et 10 nd et que son origine sera à l'intérieur du secteur compris entre les azimuts 354° et 006°.

d) – Un cercle est une courbe, un disque est une surface.

Sécuriser : 1 – Faire passer quelqu'un d'un sentiment d'angoisse à une impression de confiance.

2 – Rendre une chose plus sûre, plus stable.

Exemple : Sécuriser une échelle.

Sécurité : 1 – Le mot *sécurité* possède plusieurs significations différentes selon le contexte.

Remarques : **a)** – La *sécurité* est plutôt un état d'esprit confiant et tranquille, alors que la *sûreté* garantit que l'on est à l'abri des périls ; la *sécurité* est psychologique alors que la *sûreté* est objective.

b) – Le mot *sûreté* se traduit en anglais par le faux ami « *security* ».

c) – En français, au contraire, la *sécurité* est une impression ressentie plus qu'une réalité.

d) – Un sentiment de *sécurité* est une impression de confiance.

e) – Le mot *sûreté* est tiré de l'adjectif latin *sēcūrus* qui signifie *sûr*, *exempt de danger*, où l'on n'a rien à craindre ; la *sûreté* est l'*éloignement de tout péril*.

[Voir le mot *Sûreté*].

2 – Étymologiquement, le mot *sécurité* s'applique à un *état mental* ; *sécurité* vient du latin *sēcūrītās* qui désigne une *exemption de soucis*, la *tranquillité de l'âme* qui résulte de la *croyance* que l'on n'a rien à craindre.

Remarques : **a)** – En ce sens, la *sécurité*, pour le manœuvrier, commence par la juste représentation mentale de la manœuvre ; elle s'acquiert par l'étude théorique, c'est-à-dire en apprenant à voir.

b) – Le marin qui manœuvre « *en toute sécurité* » est *calme*, par opposition à un autre plus agité que l'on qualifiera d'*impulsif*.

c) – Les stoïciens grecs : Zénon de Kition (332-262 av. J.-C.) fondateur du stoïcisme, Cléanthe d'Assos (331-232 av. J.-C.), Chrysippe de Soles (280-206 av. J.-C.) associaient la *sécurité*, l'*impassibilité* et la *liberté*.

3 – La *sécurité* est faite de confiance, d'une tranquillité d'esprit bien ou mal fondée, dans un temps ou une occasion où il pourrait y avoir sujet de crainte.

Exemples : Au milieu de tant de périls, vous ne craignez rien, votre sécurité m'étonne ; il dormait au milieu des ennemis avec une sécurité incroyable.

4 – Lorsqu'il s'agit de l'action publique, la *sécurité* concerne les atteintes *fortuites*, imprévisibles et improbables aux personnes et aux biens (par exemple par accident, ou encore en raison de la défaillance ponctuelle des pouvoirs publics).

Remarques : **a)** – À la différence de la sécurité, la *sûreté* concerne les atteintes *délibérées* aux personnes et aux biens (par exemple par la malveillance ou le terrorisme).

b) – La *sécurité publique* promise faussement par les programmes électoraux est l'*assurance* d'être protégé contre les périls de la vie et la *garantie* du droit à la propriété par l'action préventive et répressive de la puissance publique.

c) – La *sécurité* réclamée par les électeurs s'entend comme l'absence réelle de périls ou de menaces ; il s'agit notamment des agressions physiques, des accidents matériels, du vol ou de la dégradation des biens, quelquefois même des calamités naturelles et autres périls naturels (submersion marine des habitations, inondations par la crue des rivières, avalanches en montagne, etc.).

[Voir les mots *Calamité*, *Péril*, *Catastrophe*, *Danger*].

5 – La *sécurité*, dans une arme à feu, est le dispositif qui permet de bloquer la mise à feu pour éviter les mises à feu accidentelles.

[Voir le mot *Sûreté*].

Sécurité (Coefficient de –) : Indice de confiance.

Sécurité (De –) : Des dispositions dites « *de sécurité* » permettent d'assurer, malgré les imprévus possibles, le bon déroulement des actions ou des processus qui débutent.

Remarques : **a)** – Dans ce sens, on utilise des expressions telles que « *dépôt de sécurité* », « *matériel de sécurité* » ou « *équipes de sécurité* ».

b) – Jadis, on appelait « *ancrage de miséricorde* » une ancre supplémentaire embarquée *par sécurité* et qui pouvait être utilisée en *dernier recours*.

Sécurité (En toute –) : *En toute sécurité* signifie « *en confiance* ».

[Voir le mot *Sûreté*].

Remarque : Le capitaine d'un navire qui entre dans une zone où le pilotage est obligatoire et qui a embarqué un pilote terminera sa traversée en toute sécurité, c'est-à-dire qu'il est *en confiance* ; l'anxiété qui marquait visiblement son visage et ses épaules à l'arrivée du navire sur rade, disparaît soudainement lorsque le pilote arrive à la passerelle de navigation pour la fin de la traversée.

« **Security, security, security** » : Signal radio-téléphonique international, utilisé notamment par les stations côtières, pour annoncer un message qui concerne la *sûreté* de la navigation ; le mot anglais « *security* » (qui signifie *sûreté* mais qui ressemble au mot français *sécurité*) doit être dit trois fois de suite avant d'émettre le message.

Remarques : **a)** – Ce signal indique que la station émettrice a un message très urgent à transmettre, relatif à la *sûreté* de la navigation.

b) – Lorsqu'il s'agit d'une demande d'assistance par un navire, on utilise l'expression *pan pan* à la place du mot *sécurité* ; l'expression « *pan pan* » (en français *panne-panne*) doit être dite trois fois de suite avant d'émettre le message de demande d'assistance.

c) – S'il s'agit d'une demande d'assistance pour une *détresse réelle* relative à la sauvegarde d'un navire ou à la survie d'une ou de plusieurs personnes, on utilise le mot *mayday* à la place de *sécurité* ; le mot « *mayday* » (en français *m'aider*) doit être dit trois fois de suite avant d'émettre le message de détresse.

d) – Pour respecter le plus possible la prononciation originale des mots français, les anglo-américains écrivent « *mayday* » au lieu de « *m'aider* », « *pan* » au lieu de « *panne* » de même qu'ils écrivent « *mail* » au lieu de « *malle* » [des lettres].

Sedan (Percée de – en mai 1940) : Franchissement de la frontière française par la Wehrmacht allemande, le 13 mai 1940, qui sera suivi par l'invasion de la France jusqu'à la frontière espagnole, sans que l'armée de la III^{ème} République française ne puisse l'arrêter.

Sédentaire : **1** – Qui demeure ordinairement assis.

Exemple : Cet homme ne fait point assez d'exercice, il est trop sédentaire.

Remarque : *Sédentaire* vient du latin *sēdentārius* signifiant « *qui travaille assis* ».

2 – [*Par extension*] Celui qui se tient presque toujours chez lui.

Remarque : On dit aussi *vie sédentaire*, *emploi sédentaire* pour dire une vie qui se passe, un emploi qui s'exerce dans un même lieu.

3 – [*Par extension*] Fixe, attaché à un lieu, par opposition à *ambulatoire*.

Exemple : Philippe-le-Bel (1268-1314) a rendu le Parlement sédentaire.

[Voir le mot *Ambulatoire*].

Sédimentation : Envasement d'une baie, d'une darse, d'un bassin par le dépôt des sédiments en suspension dans l'eau ; envasement d'une rivière chargée en alluvions.

Remarque : Pour connaître les parties d'une darse ou d'une rivière où l'on rencontrera de forts courants, ou bien pas de courant du tout, il suffit souvent de regarder les plans de sondage de la zone : à l'emplacement d'un envasement important (diminution relative de la profondeur) il est probable qu'il n'y ait pas beaucoup de courant (par exemple à l'extérieur d'une courbe en rivière) ; là où, dans une rivière ou dans un estuaire, la profondeur est entretenue naturellement, on peut penser qu'il y a de forts courants à certaines heures de la marée ; dans une darse, s'il y a une bosse au centre d'une zone plus profonde, il est possible que cette bosse soit au centre d'un tourbillon.

Sédiments (Transport naturel des – en rivière) : **1** – Le lit des rivières est constamment formé et déformé par les sédiments en mouvement.

2 – Le transport des sédiments par les rivières se répartit en :

i) transport de matière en solution,

ii) transport de matière en suspension,

iii) transport de fond ou transport de matière par charriage.

Remarques : **a)** – Les sédiments *en solution* se présentent sous la forme d'anions ou de cations.

b) – Les sédiments *en suspension* et la charge de fond constituent les flux solides qui s'écoulent dans la rivière.

c) – Les sédiments transportés en suspension sont des matériaux fins dont la taille et la densité leur permettent de se déplacer sans toucher le fond de la rivière.

d) – Les sédiments qui restent au fond de la rivière parce qu'ils sont de trop forte densité pour être mis en suspension, glissent, roulent ou se déplacent par sauts successifs sur le fond de la rivière, emportés par le courant.

e) – Plus les particules sont fines (limon), plus le courant doit être rapide pour les arracher du fond après qu'elles s'y sont déposées à la suite, par exemple, d'une renverse de courant ; lorsqu'elles sont en mouvement, les particules très fines sont transportées en suspension plus facilement que les particules plus grosses.

f) – La vitesse du courant est ralentie dans la couche limite près du fond de la rivière, en raison des forces de cisaillement de l'eau au contact des sédiments immobiles.

Séditieux : **1** – Qui est du nombre de ceux qui font une sédition, qui ont part à la sédition.

2 – Qui tend à la sédition.

Exemples : Des discours, des écrits, des libelles séditieux.

Sédition : Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie.

Exemples : Apaiser, éteindre la sédition ; les auteurs de la sédition ; étouffer une sédition naissante.

Ségrégation : **1** – Organisation sociale en vigueur aux États-Unis d'Amérique, de 1896, après la Guerre de Sécession, jusqu'en 1964 sous la présidence de Lyndon Johnson.

2 – La ségrégation était fondée sur l'appartenance des habitants à la race blanche ou à la race noire et elle visait à permettre des évolutions parallèles des deux groupes séparés mais égaux.

3 – La Cour Suprême américaine autorisa en 1896 les États qui le souhaitaient à mettre en place par la loi une politique de ségrégation raciale.

4 – Certains lieux, certains services, certaines fonctions furent réservés aux Blancs, d'autres aux Noirs et ils étaient interdits à l'autre groupe.

5 – Des lois anti-métissage interdisaient les mariages interraciaux.

6 – Le « *Civil Rights Act* » du 2 juillet 1964 rendit illégale la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique.

Remarque : Le régime de l'apartheid en Afrique du Sud (1904-1991) a été fondé sur le modèle de la ségrégation raciale américaine.

[Voir le mot *Apartheid*].

Seiche : **1** – Le mot *seiche* est une appellation générique englobant un grand nombre de mollusques céphalopodes, c'est-à-dire qui portent des bras près de la tête.

2 – On compte 116 espèces de seiches ; elles vivent dans les eaux côtières, riches en nourriture ; elles se déplacent en bancs et peuvent parcourir de grandes distances.

3 – Lorsqu'elles fuient pour échapper à leurs prédateurs, les seiches projettent une sorte d'encre brune, la sépia ; cette encre contient des enzymes qui inhibent l'olfaction de l'agresseur.

4 – Certaines seiches possèdent un os interne plat qui, rempli d'air, leur permet de régler leur flottabilité.

5 – Les seiches se déplacent en expulsant par un étroit tuyau l'eau qu'elles ont aspirée pour alimenter leurs branchies en oxygène.

6 – La taille des seiches peut dépasser un mètre de long (tentacules compris) pour les seiches géantes d'Australie ou du Brésil ; la seiche commune de nos régions peut atteindre 45 cm de long.

7 – La seiche possède 10 bras dont les deux plus longs servent à attraper des proies.

Remarque : La seiche porte sur ses bras tentaculaires des ventouses renforcées par un anneau rigide en corne qui lui permettent de maintenir fermement ses proies.

8 – Les seiches se nourrissent de crustacés et de poissons osseux ainsi que d'autres mollusques ; elles sont surtout actives à la tombée de la nuit.

9 – La seiche femelle pond entre 200 et 300 œufs qu'elle dépose près des côtes ; à leur naissance, les petits seichons (ou sépions) mesurent environ 12 mm et ils disposent d'une réserve alimentaire sous forme d'un sac vitellin interne.

10 – Les seiches deviennent adultes en quelques mois.

Remarques : **a)** – Dans l'Île de Ré, on appelle les petites seiches des *casserons*.

b) – Les habitants d'Ars-en-Ré sont réputés être de très bons pêcheurs de seiches et on les appelle, pour cette raison, des *casserons*.

11 – Les seiches vivent deux ans au maximum.

Remarque : Le mâle meurt juste après l'accouplement ; la femelle meurt peu de temps après la ponte.

Seiche : **1** – Oscillation verticale de la surface de l'eau (indépendante de la marée) dans un bassin fermé ou semi-fermé, correspondant à la période naturelle de ce bassin.

2 – On observe des *seiches* en mer Méditerranée, en Algérie comme en Provence.
3 – Une *seiche* peut être causée par le passage d'un système de pressions variables au-dessus du bassin ou par la formation puis la disparition d'une dénivellation due au vent dans une partie du bassin.

4 – Après le déclenchement du phénomène, le niveau de l'eau monte et descend alternativement jusqu'à ce que l'oscillation soit amortie par des frottements visqueux dans la masse de l'eau ou par des frottements sur le fond de la mer.

Remarque : À la différence des ondes de marée qui sont des oscillations forcées, une seiche est une oscillation libre.

[Voir l'expression *Oscillation forcée*].

Seignette : Voir l'expression *Sel de Seignette*.

Seigneur (en anglais « **lord** ») : 1 – Maître, possesseur d'un pays, d'un état, d'une terre.

Exemples : Seigneur souverain ; seigneur d'une ville, d'un bourg, d'un village ; seigneur de plusieurs états ; il est seigneur de plusieurs grandes terres ; les habitants le reconnurent pour seigneur ; il résista à son seigneur.

2 – Maître, possesseur d'une terre qui a sous elle des fiefs qui en relèvent.

Exemples : Seigneur suzerain ; rendre foi et hommage à son seigneur ; on confisque le bien d'un vassal qui refuse de rendre hommage à son seigneur.

Remarque : En matière de fiefs, la plupart des coutumes portent cette maxime : « *nulle terre sans seigneur* ».

3 – On appelle la chambre haute du Parlement du Royaume-Uni, la *Chambre des seigneurs* (en anglais « **House of Lords** »).

Remarques : a) – On dit plutôt, en français : « *Chambre des Lords* » que *Chambre des Seigneurs*.

b) – Le nombre de membres de la *Chambre des Lords* n'est pas fixe et il dépend des nominations : il y en a aujourd'hui près de 850.

c) – La Chambre des lords se compose :

i) de membres nommés à vie par le souverain (roi ou reine) sur proposition du Premier ministre ;

ii) de 92 lords héréditaires élus parmi les membres des différentes pairies du Royaume-Uni ;

iii) de 26 lords clercs de l'Église d'Angleterre, membres de droit.

c) – Le Parlement du Royaume-Uni comprend également le souverain (roi ou reine) et la chambre basse ou Chambre des Communes (en anglais « **House of Commons** »).

Sein : 1 – On appelle sein la partie de la voile qui est arrondie par le vent.

2 – Un golfe ou une petite mer qui n'a de communication avec la grande mer que par un étroit passage se nomme un *sein*.

Exemple : On dit aussi le *Sein Persique* pour le Golfe Persique.

3 – L'Île de Sein est située à l'extrême ouest de la Cornouaille, au sud de la Mer d'Iroise, à 8 kilomètres vis-à-vis de la Pointe du Raz.

i) Longue de 2 kilomètres, l'île culmine à 9 mètres ; elle compte environ 200 habitants.

ii) L'île de Sein porte un phare de 49 mètres de haut (le Grand Phare de Sein) ; la portée de son feu est de 29 milles ; il montre 4 éclats blancs toutes les 25 secondes.

iii) La tourelle du Chat, à 1 mille dans l'ESE de l'île, marque les hauts fonds qui s'étendent dans l'est de l'île ; le Chat porte un feu à secteurs blanc, rouge et vert.

iv) Une série de basses appelée *Chaussée de Sein* s'étend sur une distance de 9 milles dans l'ouest de l'île de Sein.

v) La *Chaussée de Sein* est balisée, par une bouée cardinale ouest située à 10 milles dans l'ouest de l'île, et par le phare d'Ar Men situé à 5 milles dans l'ouest de l'île de Sein, près de la passe d'Ar Men ; la portée du feu d'Ar Men est de 23 milles.

Seine : 1 – On appelle *seine* une petite mer intérieure communiquant avec la mer principale.

2 – La Seine est une autre appellation de la *rivière de Rouen* qui passe à Paris. [Voir le mot *Rivière*].

Seine : Sorte de filet qui se traîne sur les grèves.

Exemples : Pêcher à la seine, tirer la seine.

Seing : Le nom de quelqu'un écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat ou autre acte, pour le certifier, pour le confirmer, et pour le rendre valable.

Exemples : Mettez là votre seing ; il ne peut pas me dénier cette dette, j'ai son seing ; un seing avec paraphe ; contrefaire le seing de quelqu'un ; le seing des témoins.

Remarques : a) – On appelle *seing privé* une signature qui n'a point été faite en présence d'un officier public.

Exemples : Une promesse sous seing privé ; tout acte synallagmatique fait sous seing privé, doit être fait double.

b) – On appelle *blanc seing* un papier ou parchemin signé que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à sa volonté.

Exemple : Ils ont donné leurs blancs seings à leurs arbitres.

Sel : 1 – Substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui pénètrent aisément l'organe du goût.

2 – Dans l'usage ordinaire, on appelle *sel* celui qui se trouve mêlé avec l'eau de la mer et qui reste après l'évaporation, ou celui qui se rencontre dans de certaines terres, et dont on se sert pour assaisonner les viandes ou pour les préserver de la corruption.

Exemples : Sel gris ; sel blanc ; gros sel ; fleur de sel.

Remarque : La viande fraîche tuée prend mieux le sel que l'autre.

3 – On appelait faux sel, sel de contrebande le sel qui, dans les provinces où la gabelle était établie, n'avait point été pris dans les greniers à sel du roi.

Exemples : On l'a puni pour avoir vendu, pour avoir acheté du faux sel.

4 – [Au figuré] On dit que dans l'ouvrage de quelqu'un, dans ses discours, dans sa conversation, il n'y a point de sel, pas un grain de sel pour dire que tout ce qu'il écrit, tout ce qu'il dit est fade, languissant et sans esprit.

Remarque : En parlant des auteurs grecs, on appelle *sel attique* la finesse, la délicatesse et la manière fine de penser et de s'exprimer des Athéniens.

Sélandre : Sorte de navire de transport utilisé par les croisés pour aller à la Terre Sainte.

Sélénographie : Description de la Lune.

Selle : On appelle selles les garnitures en bois placées sous les chouquets des bas-mâts pour recevoir les balancines des basses vergues dans des engoujures qui y sont pratiquées à cet effet.

Selle (en anglais « *caulking box* ») : 1 – Escabeau où s'assied le calfat.

Remarques : a) – Il est en forme de boîte et contient ses outils.

b) – On l'appelle encore *selle à calfat*.

2 – Petit siège de bois sans dossier où une seule personne peut s'asseoir.

Remarques : a) – On dit qu'un homme demeure *entre deux selles le cul à terre*, lorsque de deux choses auxquelles il prétendait, il n'en obtient aucune ; ou qu'ayant deux moyens de faire réussir une affaire, il ne la réussit par aucun des deux.

b) – On dit *aller à la selle pour déféquer*.

c) – [Vielli] On appelle *selle percée*, ou *selle nécessaire*, le meuble des W.C. sur lequel on s'assoit pour évacuer, pour déféquer.

3 – Sorte de harnais en forme de siège qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, pour la commodité de la personne qui monte dessus.

Remarque : Courir une ou deux selles, c'est courir une ou deux postes.

[Voir le mot *Poste*].

Sellette (en anglais « *caulking box* ») : Petit escabeau où s'assied le calfat, mais qui est différent de celui que l'on appelle *selle* en ce qu'il est sans fond.

Sellette : Autrefois, petit siège de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger, et que les conclusions du ministère public étaient pour la peine afflictive.

Exemples : Il fut bien effrayé quand il se vit sur la sellette ; répondre sur la sellette ; mettre un accusé sur la sellette ; le tenir longtemps sur la sellette.

Sel polychreste : Voir l'expression *Sel de Seignette*.

Sel de Seignette : **1** – Tartrate double de sodium et de potassium (C₄H₄KNaO₆).

2 – Lorsqu'il s'agit d'un additif alimentaire, son code d'identification est E337.

3 – Le sel de Seignette est utilisé comme anti-oxydant et comme régulateur de pH.

Remarques : **a)** – Elie Seignette était un maître-apothicaire rochelais ; en 1664, il fit connaître aux médecins parisiens les vertus du tartrate double de sodium et de potassium pour aider à aller à la selle régulièrement.

b) – Le *tartrate double de sodium* et de potassium est appelé sel de Seignette, ou sel de La Rochelle, ou sel polychreste.

c) – Le sel de Seignette a été adopté par Vallot, médecin du roi de France ; par Daguin, médecin de la Reine d'Angleterre ; par Bourdelot, médecin de la reine de Suède.

d) – Le sel polychreste a été préparé par les descendants d'Elie Seignette à La Rochelle, et expédié dans toute l'Europe jusqu'à la Révolution française de 1789.

e) – Au XVII^e siècle, les problèmes de digestion concernaient un grand nombre de personnes ; l'expression « comment allez vous ? », encore utilisée lorsque l'on rencontre quelqu'un, signifiait « comment allez-vous été à la selle ? ».

Sélection naturelle : La sélection naturelle favorise, non pas la survie, mais la reproduction.

Remarque : Les unions homosexuelles sont infécondes et les partenaires sont donc, par nature, incapables de se reproduire entre eux.

Sélène (en grec « *Σελήνη* ») : **1** – Dans la mythologie, *Sélène* est la personnification de la *Lune*.

2 – Elle passe tantôt pour la fille d'Hypérion et de Théia et tantôt pour la sœur d'Hélios, personnification du Soleil, fils d'Hyperion et de Basilée.

3 – *Sélène* fait partie avec Hélios, l'Aurore, les Astres, le Feu et les Vents de ces dieux sub-olympiens considérés comme secondaires et résidant dans une vaste région éthérée ou aérienne, entre l'Olympe et la surface de la Terre.

4 – On représente *Sélène* comme une femme jeune et belle, qui parcourt le ciel sur un char d'argent traîné par deux chevaux, et qui fait pâlir les astres grâce à son visage d'une blancheur éclatante

Selle : **1** – Escabeau sur lequel s'assied le calfat.

2 – Petit siège de bois à trois ou quatre pieds, sans dossier.

Sémantique (Compréhension –) : La *compréhension sémantique* est l'accès au sens des mots et des phrases.

Remarques : **a)** – *Sémantique* est tiré du mot grec σημαντικός qui signifie

significatif.

b) – Un manque de compréhension sémantique limite la pensée et biaise la conversation ou les échanges épistolaires.

c) – Un ordinateur peut reconnaître la morphologie des mots et la syntaxe d'une question, il peut même y répondre par une phrase compréhensible par un humain, mais il n'a pas accès au sens des mots, à la sémantique de ce qu'il inscrit dans sa mémoire et qu'il restitue sur son écran ou au moyen d'autres dispositifs de sortie. C'est pour cette raison qu'il est pour le moins *hardi* de parler d'*intelligence artificielle* basée sur des ordinateurs.

Ce *fantasme* d'une intelligence artificielle comparable à l'intelligence humaine à portée de la main, défendu par beaucoup, est jugé puéril par d'autres.

d) – Je me rappelle une entrée dans le port de La Pallice, à l'époque des anciennes jetées, avec un fort courant traversier ; j'étais le pilote de tour et j'étais à la passerelle ; le navire était anglais, le capitaine et tout l'Équipage étaient anglais ; il était cinq heures du matin et les portes du sas venaient d'ouvrir.

Le capitaine d'un navire suédois appela pendant que nous nous présentions devant les jetées ; il annonçait son arrivée deux heures plus tard ; je commençais à lui répondre lorsque le capitaine anglais se proposa de faire l'intermédiaire, afin que je puisse me concentrer sur la manœuvre d'entrée de son navire dans l'avant-port. La question à poser au navire suédois concernait l'état de son propulseur d'étrave (en anglais : « *bow thruster* ») qui était en panne à sa précédente escale ; le capitaine anglais relaya ma question ; le capitaine suédois répondit que son propulseur d'étrave était en bon état de fonctionnement et le capitaine anglais me répéta que ce propulseur d'étrave était réparé, tout cela en anglais, ou plutôt en *seaspeak*.

J'ai alors pu libérer l'Équipage du remorqueur prévu pour assister le navire suédois si son propulseur d'étrave avait été indisponible.

Une fois son navire amarré dans le bassin à flot de La Pallice, le capitaine anglais m'a demandé ce que j'appelais « *bow thruster* » : il avait répété cette expression, d'abord prononcée par moi-même, puis par le Suédois, sans en saisir la signification.

Pensant qu'il n'avait jamais vu de propulseur d'étrave, je commençais à lui expliquer qu'il s'agissait d'une petite hélice placée dans l'étrave et qui fournissait, à la demande, une poussée transversale... lorsque, soudain, du fond de la timonerie, quelqu'un a prononcé cette expression *bow thruster* à l'anglaise, en plaçant l'accent sur la deuxième syllabe : tout le monde a alors compris ce dont il s'agissait.

Le capitaine anglais avait une connaissance morphologique des mots suffisante pour relayer une conversation entre un Français et un Suédois, mais la signification de la conversation lui avait échappé.

Le capitaine anglais n'a pas eu accès à la *sémantique* des phonèmes *bow* et *thruster* lorsqu'il les a entendus non accentués, puis qu'il les a répétés à plusieurs reprises, de manière utile et efficace.

[Voir le mot *Seaspeak*].

Sémaphore (en anglais « *coast signal mast* ») :

Semelle : Pièce de cuir, de caoutchouc, de feutre, etc. qui fait le dessous du soulier, de la botte, de la pantoufle et qui a à peu près la figure de la plante du pied.

Remarque : On dit « *battre la semelle* » pour dire *voyager à pied* ; il se dit ordinairement des artisans qui courent le pays en exerçant leur métier et quelquefois des vagabonds.

Semelle : 1 – Morceau de bordage en forme de semelle de soulier, suspendue à un bout de corde, que l'on dispose comme défense entre l'oreille d'une ancre à jas et le navire afin de préserver la muraille des frottements de l'ancre lorsque l'on mouille ou que l'on remonte l'ancre (en anglais « *shoe* »).

2 – Les semelles de lancement sont des bordages que l'on met sous la quille d'un navire qui va être lancé sans ber, et qui supportent alors la plus grande partie du poids du navire.

Remarque : On enduit de suif la cale de lancement afin d'aider le glissement des semelles.

3 – Une semelle de caronade est une plate-forme portée par le châssis de sa coulisse et qui reçoit la caronade.

Semelle : 1 – Synonyme de dérive (en anglais « *lee board* »).

Remarque : Il s'agit d'un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre et taillées en demi-ovale, comme une semelle de chaussure.

2 – Une semelle que l'on peut faire pivoter verticalement autour d'une cheville est appuyée contre chacun des deux bords de certains bateaux à voiles à fond plat et de peu de pied dans l'eau : on laisse tomber celle sous le vent, de l'allure du plus-près à l'allure du large ; on remonte les deux semelles aux allures portantes où la dérive due au vent est faible, car la résistance à l'avancement des semelles est importante.

Remarques : **a)** – Ces semelles sont montées particulièrement sur des navires hollandais tels que les *boiers*, les *belandes*, les *galiotes*, les *buches* ou les *heux*.

b) – Sans leurs semelles, ces navires très légers auraient assez de peine pour virer de bord vent devant.

Semestre : Espace de six mois consécutifs.

Semi : Mot pris du latin et qui signifie *demi*.

Remarque : Il ne se dit que lorsqu'il est joint à un autre mot.

Exemples : Semi-remorque ; une fleur semi-double.

Sémillant : [*Familier*] Remuant, extrêmement vif.

Exemples : Enfant sémillant ; cette petite fille est bien sémillante.

Séminaire : 1 – Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans la piété et dans les autres devoirs de leur état.

2 – Ensemble de tous les ecclésiastiques qui demeurent dans le séminaire.

Exemple : Tout le séminaire se trouva à ce sermon.

Sémiologie : Science des signes.

[Voir le mot *Signe*].

Remarques : **a)** – Pour le lexicographe français Émile Littré (1801-1881) qui a créé le mot, la *sémiologie* est la partie de la médecine qui traite des signes des maladies, c'est-à-dire les symptômes.

b) – Pour le linguiste suisse Ferdinand de Saussure (1857-1913) la *sémiologie* est la science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale.

c) – On dit aussi *sémiotique*.

Sémite : 1 – Celui qui appartient au groupe ethnique et linguistique dont *Sem* est considéré comme l'ancêtre.

Remarque : **a)** – *Sem* était le fils de Noé et le frère aîné de Cham et de Japhet.

b) – Les langues sémitiques sont :

i) l'arabe (360 millions de locuteurs, l'une des langues officielles de l'ONU) ;

ii) l'amharique (90 millions de locuteurs en Éthiopie) ;

iii) l'hébreu (8 millions de locuteurs en Israël) ;

iv) le tigrina (6,75 millions de locuteurs en Éthiopie et en Érythrée) ;

v) le maltais (360 milliers de locuteurs à Malte, en Union Européenne) ;
vi) et quelques autres langues moins parlées.

2 – Qui est relatif, qui est propre aux sémites.

Remarque : a) – Le type sémite est l'un des types anthropologiques décrits par les auteurs du XIX^{ème} siècle.

b) – Les anciens Assyriens, Syriens, Phéniciens et Carthaginois et les modernes Arabes et Juifs sont rangés dans le type sémite.

Sémitisme : 1 – Civilisation, éthique, philosophie des sémites.

2 – [*Par métonymie*] Les Sémites, en particulier les Juifs et les Arabes.

3 – [*Par extension*] Les Sémites, en tant que groupe ethnique.

4 – Tournure, construction ou forme propre aux langues sémitiques ou introduite dans une langue indo-européenne par emprunt à une langue sémitique, spécialement à l'araméen et à l'hébreu.

Semonce : 1 – Avertissement fait par quelqu'un qui a autorité.

Remarque : Un navire en station tirait un coup de semonce pour ordonner à un navire inconnu de hisser son pavillon et de mettre en panne.

[Voir le mot *Semoncer*].

2 – [*Vieilli*] Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie.

Exemple : Les cours supérieurs se trouvèrent à la cérémonie, après la semonce qui leur avait été faite.

Semoncer : Semoncer un navire que l'on rencontre, c'est l'obliger à hisser son pavillon et à mettre en panne pour être visité, à l'effet de s'assurer de sa nationalité et pour voir, en temps de guerre, s'il n'est chargé d'aucun objet désigné sous la dénomination de contrebande de guerre.

Semondre : [*Vieilli*] Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque action publique.

Sempiternel : [*Familier*] Synonyme de *continuel*.

Exemple : Cessez vos remontrances sempiternelles.

Remarque : L'adverbe latin semp̄er signifie toujours, tout le temps, de tout temps, sans cesse.

Sénat : 1 – Assemblée de plusieurs personnes considérables, dans laquelle réside la principale autorité en certains États.

2 – Lieu où le Sénat s'assemble.

Exemple : On força les portes du Sénat.

Sénatus-consulte : 1 – [*Dans l'Antiquité romaine*] Décret, décision du sénat.

Remarque : Sous l'Empereur Tibère (42 av. J.-C. - 37 ap. J.-C.) on rendit à Rome un sénatus-consulte pour chasser d'Italie les magiciens et les mathématiciens.

2 – [*En France, sous le Consulat et l'Empire*] Acte émanant du Sénat et ayant force de loi.

Remarque : Le Sénat était le conservateur de la Constitution et il exerçait le contrôle de la constitutionnalité des lois en même temps que le pouvoir d'interpréter et de compléter la Constitution par des sénatus-consultes.

Senau (en anglais « *snow* ») : Navire à deux mâts gréé comme un carré et ayant en outre un mât de tapecul.

Remarques : a) – Le gréement de ce navire ne diffère de celui du brick ordinaire que par un mâtereau établi derrière son grand mât, nommé mât de senau ou baguette de senau et qui porte la corne d'artimon.

[Voir l'expression *Mât de senau*].

b) – On dit *senau* ou *senoc*.

c) – D'autres navires on de pareilles baguettes adossée à leurs mâts.

d) – On appelle *voile de senau* celle qui est grée sur la corne portée par cette baguette.

Senau (Mât de –) : Voir l'expression *Mât de senau*.

SENC : 1 – Sigle de l'expression anglaise *System Electronic Navigational Chart*.

2 – Carte électronique de navigation fonctionnelle, après conversion dans le système ECDIS d'une carte électronique au format ENC en une carte au format optimisé, appelé SENC.

Remarque : Les cartes du type ENC sont normalisées ; les cartes SENC diffèrent selon le type d'ECDIS utilisé : chaque fabricant d'ECDIS utilise son format SENC.

Senne (en anglais « *seine* ») : **1** – Sorte de filet de pêche de grande longueur, de hauteur 1 mètre à 1,5 mètre, utilisé pour encercler les bancs de poissons en surface et les capturer.

Remarques : **a)** – La ralingue du bas du filet est plombée, celle du haut est munie de flotteurs.

[Voir le mot *Ralingue*].

2 – Une senne peut être mise en œuvre à partir du rivage ; après qu'elle a été tendue, elle est halée sur le rivage au moyen de *funes*.

[Voir le mot *Fune*].

3 – Une senne peut être mise en œuvre au moyen de deux bateaux ; l'un sert de point fixe et retient l'un des bouts du filet ; le second entraîne l'autre bout du filet pour le déployer afin d'encercler le banc de poissons.

Remarque : **a)** – Les sennes tournantes coulissantes exigent, pour être mises en œuvre, des navires de grande taille et puissants.

b) – On écrit aussi *seine*.

Sens : 1 – Organe qui met l'homme ou les animaux en rapport avec les objets ou les événements du dehors par le moyen des impressions que ces objets font directement sur lui.

Remarques : **a)** – Les cinq sens de nature sont le *toucher*, le *goût*, l'*odorat*, l'*ouïe* et la *vue*.

b) – On appelle parfois *sixième sens* la mise en fonction simultanée des cinq sens pour percevoir et prendre conscience de certains rapports techniques, esthétiques ou moraux d'une subtilité particulière.

c) – Certains jugent que le *sixième sens* correspond à la *pensée* qui, grâce aux perceptions des cinq sens traditionnels, nous permet de créer une représentation mentale du monde accessible.

2 – Faculté de comprendre les événements et d'en juger sagement.

Remarque : On dit alors le *bon sens*.

3 – Signification d'un discours, d'un écrit.

Exemples : Prenez bien le sens de ce que je vous dis ; c'est le sens de mes paroles ; le vrai sens de la loi ; détourner le sens d'un passage ; le traducteur a changé le sens de la phrase ; le sens propre ; le sens figuré ; le sens littéral.

4 – Avis, opinion, sentiment.

Exemples : Vous ne donnez pas dans mon sens ; à mon sens ; il abonde en mon sens.

Sens : Le *sens* est l'une des orientations possibles d'une même direction.

Exemple : Les trains de la ligne Nantes-Bordeaux (qui passe à La Rochelle) vont, soit dans le *sens Nantes-Bordeaux*, soit dans le *sens Bordeaux-Nantes*.

Remarques : **a)** – Dans le commerce maritime, certains navires parcourent avec régularité et ponctualité des *lignes régulières* entre des ports extrêmes :

i) la *ligne* est l'ensemble des ports d'escale et des routes tracées sur les cartes marines entre deux ports extrêmes (on dit *ports têtes de ligne*) ;

ii) le *sens* du voyage est dirigé, soit vers l'un des deux ports têtes de ligne, soit vers l'autre (on dit *voyage-aller* ou *voyage-retour*).

b) – Dans un mouvement de rotation, on distingue le *sens rétrograde* ou *sens horaire* qui est le sens dans lequel tournent habituellement les aiguilles d'une montre devant le cadran et le *sens direct* ou *sens anti-horaire* qui est le sens opposé.

c) – On distingue des *sens opposés* ou des *sens contraires* qui ont des caractères linéaires, mais on évite d'employer l'expression « *sens inverse* » qui peut faire penser à des rapports de comparaison (*exemples* : les rapports inverses 2/5 et 5/2).

Sensation : 1 – Perception des objets extérieurs par l'un ou plusieurs des organes des sens, aboutissant à la satisfaction ou à la déception, au plaisir ou à la peine.

Exemples : Sensation agréable ; sensation douloureuse ; des sensations vives.

Remarques : **a)** – Il est difficile d'expliquer comment se fait la sensation.

b) – La sensation est l'impression que l'âme reçoit des objets par les sens.

c) – [Au figuré] « *Faire sensation* » se dit de ce qui produit une impression marquée, soit momentanée, soit durable, dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc.

Exemples : Cet événement, ce livre a fait sensation, une grande sensation.

[Voir les mots *Émotion*, *Conscience*, *Sentiment*].

2 – Perception du milieu extérieur par l'un ou plusieurs des organes des sens permettant de vérifier ses choix et de se projeter dans l'avenir.

Remarques : **a)** – Les sensations que prétendent rechercher les manœuvriers en agissant directement sur les manettes des moteurs et sur le volant de commande du gouvernail, mais qui leur manquent lorsqu'ils doivent utiliser des commandes électriques ou diriger la manœuvre de la voix à distance, témoignent d'un manque de compréhension de la manœuvre et d'une trop grande attente des effets du hasard pour conduire leurs bateaux.

b) – Les commandes directes sur un petit bateau permettent de contrôler très vite, à la vue, le résultat des actions « *entreprises pour voir* » et d'essayer autre chose en cas d'erreur, sans même mettre le nez dehors pour savoir d'où vient le vent.

c) – Sur un grand navire, le résultat des actions sur la barre, sur la machine, éventuellement sur les propulseurs transversaux avant et arrière, est long à se manifester ; il est encore plus long à corriger en cas d'actions inappropriées ; le manœuvrier qui passe par l'intermédiaire d'un timonier pour orienter le gouvernail et d'un mécanicien pour augmenter ou diminuer l'allure de la machine, gagne à comprendre à l'avance ce que chaque ordre entraînera sur le mouvement du navire, surtout si le navire est soumis à l'action du courant ou du vent, pour éviter de donner des ordres à la fois rapprochés et contradictoires.

d) – Sur un grand navire, on ne peut pas se fier seulement à ses sensations pour commencer un évitage dans un bassin confiné avec l'aide de deux remorqueurs en flèche, l'un devant, l'autre derrière, surtout si la longueur du navire est inférieure d'une dizaine de mètres seulement à la distance disponible : une fois que l'évitement est commencé, rien ne peut plus l'arrêter ; et on ne peut pas toujours se fier aux seules observations d'alignements, fussent-ils bien placés.

Sens commun (en anglais « *common decency* ») : Le *sens commun* est la faculté de percevoir raisonnablement les choses par soi-même, sans écouter les opinions et autres sentiments des uns ou des autres, et sans s'aligner servilement sur les résultats des recherches effectuées sur le réseau *Internet*.

Remarque : Le *sens commun* est différent du *bon sens populaire* qui, lui, ne s'élève pas globalement au-dessus des rumeurs propagées par les journaux télévisés.

Sens de la manœuvre : Le sens de la manœuvre est la faculté de réussir une manœuvre sans penser précisément à tous les détails de cette manœuvre ; le sens de la manœuvre permet ensuite de débattre de la manœuvre particulière qui vient de s'achever ou des manœuvres du même type.

Remarques : **a)** – Le sens de la manœuvre suppose une capacité d'abstraction qui n'est pas accordée à tout le monde.

b) – Avoir le sens de la manœuvre, c'est avant tout savoir inhiber les perceptions ou les sensations inappropriées.

Sens direct : **1** – En astronomie, on dit qu'un corps en *révolution* autour d'un autre se meut dans le sens direct lorsque, vu du pôle Nord de l'objet autour duquel il tourne, il se déplace dans le sens contraire du mouvement des aiguilles d'une montre.

2 – Toutes les planètes du système solaire décrivent un mouvement direct autour du Soleil et tous les satellites décrivent un mouvement direct autour de leurs planètes respectives (à l'exception de Triton qui tourne autour de Neptune dans le sens rétrograde).

3 – L'expression *sens direct* est également utilisée pour définir la *rotation* des corps célestes autour de leur propre axe.

Remarque : Mises à part les planètes Vénus et Uranus, qui ont des rotations rétrogrades, toutes les planètes et tous les satellites du système solaire tournent autour d'eux-mêmes dans le sens direct.

Sensé : **1** – Qui a du bon sens, qui a de la raison, du jugement.

Exemple : C'est un homme sensé.

2 – Qui est fait conformément à la raison, au bon sens.

Exemples : Un discours sensé ; une réponse bien sensée ; il a fait une action fort sensée ; cela est fort sensé.

Sensément : D'une manière sensée, d'une manière judicieuse.

Exemples : Il parle sensément ; il écrit fort sensément ; tout ce qu'il fait, il le fait sensément.

Sensibilité : **1** – Propriété de la matière vivante de réagir de façon spécifique à l'action de certains agents internes ou externes.

Exemple : La sensibilité de la vigne au mildiou.

Remarques : **a)** – On appelle sensibilité *différentielle* la sensibilité à une différence entre deux stimuli.

b) – On appelle sensibilité *intéroceptive* ou *profonde* la sensibilité aux variations qui se produisent à l'intérieur du corps, sensibilité donnant des informations sur la vie végétative.

c) – On appelle sensibilité *proprioceptive* la sensibilité relative aux mouvements du corps, aux attitudes, aux postures, à l'équilibre.

d) – « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité ; sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. »

[Art. 515-14 du Code civil, créé par la loi n°2015-177 du 16 février 2015- Art.2].

2 – Propriété des êtres vivants d'éprouver des sensations, d'être informés, par l'intermédiaire d'un système sensible et de récepteurs différenciés et spécialisés, des modifications du milieu extérieur ou de leur milieu intérieur et d'y réagir de façon spécifique et opportune.

Exemples : Sensibilité auditive, cutanée, visuelle ; troubles de la sensibilité.

Remarques : **a)** – On appelle sensibilité *différentielle* la sensibilité à une différence entre deux stimuli.

b) – Percevoir une sensation est un acte de la sensibilité proprement dite, mais sentir que cette sensation nous vient d'un tel corps ou par tel organe, c'est sentir un rapport entre cette sensation et ce corps ou cet organe : c'est un acte de jugement.

3 – Qualité par laquelle un homme est sensible aux impressions morales.

Exemples : Avoir une grande sensibilité pour la gloire ; sa sensibilité sur le point d'honneur, sur tout ce qui regarde la réputation, est extrême ; être d'une grande sensibilité aux moindres reproches, à la perfidie.

Remarque : Sensibilité se dit aussi, tant des sentiments d'humanité qui font qu'on est touché des misères d'autrui, que des sentiments de tendresse et d'amour.

Exemples : C'est une chose très louable que la sensibilité pour les misères d'autrui ; il est d'une extrême sensibilité aux impressions de l'amour.

2 – Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets.

Exemples : Il est d'une grande sensibilité à toutes les impressions de l'air ; avoir une égale sensibilité pour le froid et pour le chaud ; la sensibilité des parties nerveuses.

3 – [*En physique*] On dit « *la sensibilité* » d'une balance, d'un thermomètre, etc. pour dire la facilité qu'ont ces instruments à marquer les plus légères différences, les plus légères variations.

Sensible : 1 – Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens.

Exemples : Un objet sensible ; le froid a été très sensible cette année ; le mal de dents est un mal très sensible.

2 – Qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets.

Exemples : L'œil est une partie fort sensible ; les parties nerveuses sont les plus sensibles ; ce cheval a la bouche fort sensible ; un cheval sensible à l'éperon ; être sensible à la douleur ; il a une santé délicate, il est sensible aux moindres impressions de l'air ; sensible au froid, au chaud.

3 – [*Au figuré*] Il s'emploie aussi dans les choses morales.

Exemples : C'est un déplaisir bien sensible de perdre ses amis ; il m'a fait un plaisir très sensible ; il a eu une joie sensible.

Remarque : Il s'emploie aussi dans le moral.

Exemples : Sensible aux maux d'autrui ; sensible à l'amitié, à l'amour.

4 – Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément.

Exemples : Un alignement sensible ; le flux de la mer n'est sensible que proche des côtes.

5 – [*En physique*] On dit qu'une balance, qu'un thermomètre sont sensibles pour dire que ces instruments marquent les plus légères différences, les plus légères variations.

6 – [*En musique*] On appelle *note sensible* la note qui fait un demi-ton au-dessous de la tonique.

Remarque : Dans le mode d'ut, la note sensible est si.

Sensitif : Qui a la faculté de sentir.

Remarque : On appelle *sensitive* une plante qui replie ses feuilles dès qu'on la touche.

Sens marin : 1 – Le « *sens marin* », encore appelé « *bon sens marin* » est un mélange d'expérience, de connaissance des bons usages maritimes, d'inconscience, de confiance en soi et de chance que l'on invoque parfois pour expliquer que tel ou tel bon camarade a su surmonter, malgré la difficulté supposée, les problèmes qu'il a pu rencontrer dans des circonstances inhabituelles en manœuvre de port ou à la mer.

[*L'expression « sens marin » s'applique toujours aux autres, jamais au locuteur ; il dépend du jugement que le locuteur se fait personnellement des choses ; cette expression n'est jamais utilisée en mauvaise part*].

2 – Le *bon sens marin* est quelquefois insuffisant pour assurer une gestion efficace de certaines situations de crise à la mer, notamment par mauvais temps.

Remarques : a) – L'une des qualités du bon sens marin est de faire la part des choses et d'inhiber les craintes infondées.

b) – Le *bon sens marin* permettait naguère, par l'aspect *expérience personnelle* que cette expression recouvre, alors que nous ne disposions d'aucun système de positionnement électronique, de lever le doute sur la position du navire après plusieurs jours de traversée sans avoir pu effectuer d'observations astronomiques.

3 – Lorsqu'il s'agit de faire face à une *situation périlleuse et complexe*, le sens marin s'oppose quelquefois à des articles réglementaires qui *prévoient des cas simples* ; ces règlements permettront néanmoins de sanctionner sévèrement une issue malheureuse, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas été appliqués strictement.

4 – La règle n°2 du RIPAM commande de s'écarter des règles n° 3 et suivantes si les circonstances l'exigent ; c'est le *sens marin* qui permet de décider que les circonstances l'exigent, avant que le péril éventuel ne soit réalisé.

Remarque : La règle n°2 du RIPAM dit en substance : « *lorsque l'expérience ordinaire du marin le commande, le manœuvrier doit s'écarter des Règles pour éviter un danger immédiat* ».

[Voir l'acronyme *RIPAM*].

5 – Le RIPAM [Règle 8, §a] ne définit pas ce qu'il faut entendre par « *bons usages maritimes* » et il s'en remet à l'appréciation des juges pour sanctionner le marin en cas d'événement de mer fâcheux.

Remarques : a) – Dans tout système de travail, des *règles informelles* et *efficaces* pour remplir des objectifs immédiats de sûreté et de productivité coexistent avec les règles officielles écrites ; le *sens marin* et les *bons usages maritimes* font partie de ces règles informelles qui, par définition, ne sont pas écrites, mais qui se transmettent oralement des anciens aux plus jeunes (s'il y a à la fois des jeunes et des anciens à bord des navires !).

b) – La coexistence de *deux types de règles* (règles écrites et règles non écrites) peut être à l'origine d'accidents si tous les protagonistes ne se réfèrent pas aux mêmes systèmes ; la présence simultanée de plusieurs navires en *situations rapprochées* et conduits par des manœuvriers d'expériences inégales, peut être la cause d'*abordages* ou de *situations très rapprochées* dans des zones de trafic intense comme le Pas de Calais ou les bancs de Flandre.

c) – Les manœuvres anti-collisions les plus efficaces ne peuvent pas toujours se déduire de la stricte application d'une seule Règle du RIPAM ; dans certaines circonstances de proximité de plusieurs navires, certaines règles du RIPAM doivent même être violées.

d) – De telles violations apparentes s'observent notamment dans les situations de *croisement* : les règles écrites recommandent au navire non privilégié « *si les circonstances le permettent* » de ne pas abattre sur bâbord et de ne pas passer derrière un navire privilégié lorsque ce navire est bâbord à lui (règle 15 et règle 17 c) ; il est cependant possible d'observer que des navires ont été contraints d'abattre sur bâbord avec succès, dans des zones où le trafic était dense, en application de ces règles informelles (non écrites) qui sont adoptées en marge des règles écrites et parfois contre certaines d'entre elles, par l'ensemble des marins expérimentés.

Exemple : Dans le cas de l'abordage du porte-conteneurs « *Kariba* », pavillon Bahamas (groupe Bolloré) et du roulier « *Tricolor* », 50 000 tonnes, pavillon norvégien (groupe Wallenius Wilhelmsen) le 14 décembre 2002 vers 02h30 du matin, près d'une intersection des dispositifs de séparation des trafics aux abords de Westhinder dans le Nord-Nord-Est de Dunkerque, l'application de bonne foi mais approximative du *Règlement international pour prévenir les abordages en*

mer n'a pas permis d'éviter le naufrage du « *Tricolor* » avec plus de 2800 voitures de luxe neuves.

i) La visibilité était réduite par la brume ; les navires utilisaient leurs radars.

ii) Le « *Kariba* » qui gouvernait au 290° dans la voie *Sud-Est – Nord-Ouest* est venu sur tribord, d'abord de 10° puis encore de 20°, pour laisser le passage au vraquier « *Clary* » (13 nœuds) pavillon Singapour, qui était à quelques milles sur son bâbord dans la voie *Sud-Ouest – Nord-Est*.

iii) Le « *Tricolor* » (18 nœuds) était encore sur l'arrière tribord du « *Kariba* » (16 nœuds) à environ 5 encablures et il s'apprêtait à le dépasser.

iv) L'abordage du « *Tricolor* » par le « *Kariba* » devenait probable et peut-être inévitable.

v) La rencontre de trois navires à une intersection de voies d'un dispositif de séparation de trafic n'est pas exceptionnelle, mais cette fois, chaque navire a omis de prendre en compte qu'il y avait trois navires dans la zone [Règle 10, § f].

vi) Le « *Clary* » n'a pas réduit son allure et n'est pas venu sur tribord de bonne heure et franchement pour passer derrière les autres navires alors qu'il pouvait le faire sans danger.

vii) Le « *Kariba* » a conservé sa vitesse et a fait deux *petits* changements successifs de cap sur tribord ; il ne s'est pas assuré qu'il pouvait le faire sans entraîner l'apparition d'une nouvelle situation très rapprochée ou d'un risque d'abordage avec un navire qui le rattrapait sur tribord.

viii) Le Règlement [Règle 8, §a et §c] demandait au « *Kariba* » de manœuvrer franchement et à condition que sa manœuvre n'aboutisse pas à une autre situation très rapprochée.

ix) Le Règlement [Règle 19 §d.i)] demandait au « *Kariba* » de ne pas venir sur bâbord (afin de passer derrière un navire qui venait de bâbord) et de ne pas modifier sa route ni sa vitesse (parce qu'il était rattrapé par un autre navire).

x) Le « *Tricolor* » n'a pas anticipé les manœuvres des deux autres navires ; il n'a pas réduit son allure et il a poursuivi son dépassement du « *Kariba* » dans la brume et dans une zone *a priori* à forte densité de trafic sans percevoir à temps les changements de route successifs et de petite ampleur du « *Kariba* ».

xi) Le Tribunal a souligné que chacun des trois navires n'a eu qu'une vue partielle de la situation.

[Voir l'entrée : *RIPAM (Transgression des règles du –)*].

Sentence : 1 – Parole, maxime qui renferme un grand sens, une grande moralité.

2 – Verdict, jugement rendu par des juges, par des arbitres, par une assemblée.
[Voir les mots *Adage, Aphorisme, Maxime, Parole*].

Sentiment : 1 – Perception que l'âme a des objets par le moyen des organes des sens.

Exemples : Sentiment vif ; sentiment douloureux ; sentiment agréable ; ce chien manque de sentiment (d'odorat).

Remarques : **a)** – Sentiment, en parlant des chiens, se dit de leur odorat et *uniquement* de leur odorat.

b) – Il est peu probable que les ordinateurs futurs, même lorsqu'ils seront capables de reproduire l'intelligence humaine en s'adaptant au contexte et à l'environnement, puissent éprouver un jour de véritables sentiments ; mais il pourront peut-être avoir une conscience.

[Voir les mots *Émotion, Conscience, Sensation*].

2 – Sentiment, se dit des affections, des passions et de tous les mouvements de

l'âme.

Exemples : Sentiment d'amour, de tendresse ; sentiment de haine, d'aversion, de colère, de vengeance ; sentiment de pitié ; sentiment de joie, de plaisir ; sentiment noble, élevé, généreux, bas, lâche ; sentiment d'honneur, de probité ; sentiment de douleur ; sentiment de reconnaissance ; sentiment d'estime, de respect ; sentiment de repentir.

Remarque : Le Code civil ne connaît pas les sentiments ; il les ignore.

3 – Opinion qu'on a de quelque chose, ce qu'on en pense, ce qu'on en juge.

Exemples : Il est dans de bons sentiments ; je ne suis pas de son sentiment ; je suivrai toujours vos sentiments ; selon mon sentiment.

Remarque : Le sentiment est le maître-mot lorsqu'il est question de liberté et il s'oppose alors à la raison.

4 – Synonyme de sensibilité.

Exemples : Avoir le sentiment prompt, vif, éveillé, délicat, profond ; il y a beaucoup de sentiment dans cet ouvrage ; cet homme se pique de sentiment ; feindre, jouer le sentiment ; c'est un homme qui agit trop par sentiment et trop peu par raison.

Sentine : [*Vieilli*] La partie la plus basse de l'intérieur d'un navire, surtout d'un navire en bois, où les eaux se réunissent, s'amassent et croupissent si on ne les en extrait pas.

Remarques : **a)** – Jadis, les pompes du navire aspiraient dans la sentine.

b) – Sur les navires modernes, les eaux de cale vont par gravité dans des puisards, éventuellement en profitant des mouvements de tangage et de roulis du navire ; les pompes de cale aspirent dans ces puisards et refoulent directement à la mer s'il s'agit d'eau propre, ou dans une caisse à eaux sales s'il s'agit d'eau mazouteuse.

c) – Sur les canots et autres embarcations, on appelle *ousseau* le fond de la carène où s'écoulent toutes les eaux qui viennent à l'intérieur.

[Voir le mot *Oousseau*].

Sentinelle : **1** – Fantassin qui fait le guet le jour ou la nuit pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc. et qui est détaché pour cela d'un corps de gens de guerre.

2 – La fonction de la sentinelle.

Exemples : Faire sentinelle aux portes ; être en sentinelle.

Remarque : On dit « *mettre quelqu'un en sentinelle* » pour dire le mettre en un endroit où il puisse observer ce qui se passe.

Sentir : **1** – Recevoir quelque impression par le moyen des sens, principalement l'odorat et le toucher.

Remarque : Il ne se dit que rarement des simples perceptions de la vue et de l'ouïe.

2 – Flairer.

Exemples : Sentir une rose ; quand il sent des parfums, il se trouve mal ; il est enrhumé, il ne sent rien.

3 – Exhaler, répandre une certaine odeur.

Exemples : Sentir bon ; sentir mauvais ; cela sent le brûlé ; sentir l'enfermé ; sentir le serpolet.

Remarques : **a)** – Dans ce sens on dit à l'impersonnel : il sent bon, il sent mauvais, il sent le brûlé dans cette chambre, pour dire il y a ici une bonne, une méchante odeur, une odeur de brûlé.

b) – Étant mis absolument dans le même sens, il signifie *sentir mauvais*.

Exemples : Fi, que cela sent ! son haleine sent ; ses pieds sentent ; cette viande commence à sentir.

c) – On dit aussi sentir des pieds, des aisselles, de la bouche.

4 – Sentir se dit du goût, de la saveur d'une viande, d'une boisson.

Exemples : Cette soupe ne sent rien ; cette eau sent la terre ; cette carpe sent la bourbe ; ce vin sent la framboise, sent le fût, sent le terroir, sent un goût ; ce cidre sent le pourri.

5 – [Au figuré] On dit familièrement qu'une action sent le gibet, la roue, les coups de bâton, pour dire, que celui qui l'a commise court risque d'être pendu, roué, bâtonné.

6 – [Au figuré] On dit qu'un homme « *sent le fagot* » pour dire qu'il est soupçonné d'hérésie, d'impiété déclarée, ou de débauche contre nature et que jadis, il aurait risqué d'être condamné à être brûlé vif sur un bûcher.

7 – [Au figuré] On dit qu'un homme « *sent le sapin* » pour dire qu'il est malsain, infirme et qu'il a la mine de mourir bientôt, parce qu'on met les morts dans une bière de sapin.

Remarque : De même, on disait, au milieu des années 1950, qu'untel sentait le sapin, allait au sapin parce qu'il était rappelé par l'Autorité militaire pour assurer le « *maintien de l'ordre en Algérie* » (comme on disait à l'époque pour évoquer la *guerre d'Algérie*).

8 – [Au figuré] S'apercevoir, connaître.

Exemples : Je sens bien qu'on me trompe ; je me sens trop faible pour partir ; il sentait bien qu'on ne le craignait plus ; on sent dans ces vers quelque chose de dur, de négligé ; il sent bien ses forces ; il ne sent pas sa force.

9 – [Au figuré] Avoir le cœur touché, l'âme émue de quelque chose d'extérieur.

Exemples : Il sent comme il doit le bien qu'on lui fait ; il ne sent point les affronts ; c'est un homme qui sent les moindres plaisirs qu'on lui fait.

10 – [Au figuré] Avoir les qualités, les manières, l'air, l'apparence de

Exemples : Il sent l'enfant de bonne maison ; il sent son enfant de bonne maison ; il sent l'homme de qualité, son homme de qualité ; l'action de cet homme-là sent bien ce qu'il est ; cette proposition sent l'hérésie.

Sentir : 1 – (En anglais « *to answer* ») On dit qu'un navire « *sent bien sa barre* » [du *gouvernail*] lorsqu'il obéit vivement aux mouvements qu'on lui imprime.

2 – (En anglais « *to feel* ») On dit qu'un navire *sent le fond* lorsque, la hauteur d'eau n'étant que très légèrement supérieure à son tirant d'eau (compte-tenu du squat), il gouverne difficilement.

Remarques : **a)** – Le *tirant d'eau* d'un navire qui fait route est la distance verticale entre le fond du navire et la surface libre de l'eau (hors de la zone perturbée par le passage du navire).

b) – La *calaison* est plus particulièrement la distance verticale entre le fond du navire et la surface de l'eau lorsque le navire est stoppé sur l'eau.

c) – La *calaison* est l'enfoncement statique du navire au repos ; le *tirant d'eau* est l'enfoncement dynamique du navire lorsqu'il fait route et qu'en raison de l'écoulement de l'eau autour de sa carène, il subit un surenfoncement et un changement d'assiette.

d) – On appelle parfois *tirant d'eau au départ* ou *tirant d'eau à l'arrivée* l'enfoncement du navire au repos, respectivement au départ après les opérations de chargement/déchargement, ou à l'arrivée au port de destination avant les opérations de chargement/déchargement.

Sentir la manœuvre : 1 – Pour un manœuvrier, *sentir la manœuvre* qu'il est en train de conduire, c'est prévoir ce qui va se passer jusqu'à la fin de la manœuvre grâce à son expérience ; c'est apercevoir toutes les mesures qu'il peut prendre dans l'immédiat et se représenter comme dans un flash ce qui arriverait pour chacun des choix possibles.

Remarque : C'est grâce aux neurones miroirs du sens de la vue, à la lumière des

connaissances théoriques acquises par l'étude et aux connaissances pratiques obtenues par l'expérience, que l'on arrive à « *sentir a manœuvre* ».

2 – Sentir la manœuvre que l'on envisage de conduire, c'est en saisir par l'intuition, globalement et sans considération de chronologie, la faisabilité et le déroulement logique.

Senzile : Galère ordinaire à 26 bancs.

Seoir : 1 – Tenir séance, siéger.

Exemple : Le 2 août 1940, le tribunal permanent de la 13^{ème} région militaire, **séant** à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), condamna *par contumace* le colonel d'infanterie en retraite Charles de Gaulle à la peine de mort, à la dégradation militaire et à la confiscation de ses biens meubles et immeubles ; la décision était motivée par la trahison et la désertion à l'étranger en temps de guerre.

2 – Être convenable, correct, normal.

Remarque : L'expression « *il sied mal de* » signifie « *il ne convient pas de* ».

Sep (en anglais « **knight head** ») : Petit chaumard qu'on applique contre la muraille intérieure des gaillards.

[Voir l'expression *Sep de drisse*].

SEPA : 1 – Acronyme de l'expression anglaise « *Single Euro Payments Area* » qui signifie « *espace unique de paiement en euros* ».

2 – Le « SEPA » a été mis en œuvre le 1er août 2014 pour les virements bancaires et les prélèvements dans la zone euro.

Remarques : **a)** – Avec le SEPA, les paiements en euros par virements bancaires ou par prélèvements d'un pays participant à un autre pays participant s'effectuent au même prix qu'à l'intérieur d'un même pays, les paiements étant réglés au plus tard un jour ouvré après l'ordre de paiement.

b) – Les entreprises d'un pays peuvent payer les fournisseurs domiciliés dans l'un des 33 autres pays SEPA aussi facilement que s'il s'agissait d'un virement domestique.

Séparateur d'eaux mazouteuses : Appareil recevant les effluents pollués par des hydrocarbures ; après chauffage, les hydrocarbures plus légers que l'eau sont recueillis en surface et dirigés vers des caisses à résidus mazouteux ; les eaux claires sont extraites à la base du séparateur et peuvent ainsi être rejetées à la mer sans causer aucune pollution du milieu naturel.

Remarque : Les ports sont tenus de mettre à la disposition des navires qui y font escale, des installations de réception pour les résidus mazouteux recueillis à bord de ces navires.

Séparatif (en anglais « **tackline** ») : [En transmission par pavillons du code] Un séparatif est une longueur de drisse d'environ 2 mètres qui sert à séparer chaque groupe de signaux flottants envoyé sur une drisse des autres groupes de signaux flottants envoyés sur la même drisse.

[Voir l'expression *Signaux flottants*].

Séparation : Cloison *transversale* provisoire disposée dans une cale de navire de charge pour diviser temporairement son volume dans la longueur.

Remarque : Un cloison *longitudinale* temporaire destinée à diviser le volume d'une cale dans la largeur s'appelle un *bardis*.

[Voir le mot *Bardis*].

Séparation des Églises et de l'État : 1 – La loi française du 9 décembre 1905 (amendée notamment en 1907, en 1908 et en 1924) sur la séparation loyale et complète des Églises et de l'État, avait pour but de régler les relations entre la République française et l'Église catholique romaine.

Remarques : a) – La loi de 1905 a été votée à l'initiative du député Aristide Briand (1862-1932).

b) – La loi de 1905 a remplacé :

i) le régime du *Concordat*, du nom de la Convention signée le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) après le coup d'État du 18 Brumaire an VIII (9 novembre 1799) par Joseph Bonaparte (frère de Napoléon Bonaparte), par le conseiller d'État Emmanuel Cretet et par l'abbé Étienne Bernier au nom du Premier consul Napoléon Bonaparte d'une part, par le cardinal Hercule Consalvi (secrétaire d'État du Vatican) au nom de l'Église catholique romaine d'autre part ; le pape Pie VII ratifia le Concordat par une grande bulle le 15 août 1801 ; le Premier consul Napoléon Bonaparte ratifia le Concordat le 8 septembre 1801 ; la loi du 8 avril 1802 qui validait le Concordat comportait 77 articles organiques ;

ii) les articles organiques du 18 germinal an X (8 avril 1802) qui réglaient l'exercice des cultes catholique et protestants ;

iii) le règlement délibéré dans l'assemblée générale des Juifs tenue à Paris le 10 décembre 1806 et annexé au décret impérial du 17 mars 1808 organisant le culte israélite (appelé « *religion de Moïse* »).

c) – La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État a marqué la mainmise de la papauté (à l'époque Pie X) sur l'Église catholique française, avec notamment le choix des évêques par le pape et non plus par le Gouvernement français.

d) – Lorsque les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, qui étaient devenus allemands par le traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871), redevinrent français par le traité de Versailles (28 juin 1919), le concordat de 1801 a continué d'y être appliqué, malgré l'adoption de la loi de 1905 pour les autres départements ; le régime du Concordat continue d'être appliqué en Alsace et en Moselle (en 2021).

e) – En 1919, les élus de ces départements allemands firent de l'application du concordat de 1801 l'une des trois conditions de leur acceptation du rattachement de leurs départements à la France, sans quoi ils demandaient un référendum ; un tel référendum était loin d'être gagné par les partisans du retour des trois départements à la situation d'avant 1870 et la France ne pouvait prendre le risque de perdre ces départements par référendum.

f) – Les articles 166 (relatif aux *blasphèmes*, injures ou outrages) et 167 (relatif aux *entraves au libre exercice du culte*) du code pénal allemand du 15 mai 1871, qui n'ont pas été traduits en français, furent en vigueur en Alsace-Moselle jusqu'en juin 2016.

2 – Aux points de vue spirituel et politique, en vertu de la loi de séparation :

i) l'État n'intervient pas dans la nomination des évêques,

ii) l'Église catholique admet et reconnaît le régime républicain et n'exige plus le retour de la royauté,

iii) le curé de la paroisse ne conseille pas ses paroissiens en chaire le dimanche ou dans le confessionnal, avant les scrutins électoraux,

iv) la loi de 1905 proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes ; elle invente la laïcité à la française, le concept de laïcité visant tout ce qui n'est pas religieux.

iv) les congrégations catholiques furent expulsées ; leur retour ne fut toléré qu'à la déclaration de guerre, en 1914.

Remarque : C'est à l'occasion de la loi de 1905 que de prestigieuses institutions scolaires et universitaires catholiques furent transférées en Belgique, où elles sont

toujours implantées au vingt-et-unième siècle.

3 – Au point de vue matériel :

- i)** les biens de l'Église reviennent en principe à l'État ou aux communes (loi du 13 avril 1908),
- ii)** les associations culturelles sont exonérées des droits de mutation sur les successions et les legs,
- iii)** les ministres des cultes (évêques, prêtres, pasteurs, rabbins...) ne sont plus rémunérés par l'État comme sous le régime du Concordat de 1801,
- iv)** l'État peut confier gratuitement les bâtiments de culte aux associations culturelles (loi du 28 mars 1907).

Remarques : a) – Par l'encyclique « *Au milieu des sollicitudes* » écrite en français et publiée le 16 février 1892, le pape Léon XIII (1810-1903, intronisé en 1878) avait demandé aux évêques, aux prêtres et à tous les catholiques français de reconnaître la légitimité de la République et de s'y rallier.

b) – Jusqu'alors et traditionnellement, la monarchie et l'Église catholique s'étaient soutenues réciproquement.

c) – Un grand nombre de catholiques français se rallièrent au système républicain à partir de 1892, notamment le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger, afin de pouvoir peser dans les choix politiques.

d) – En majorité, cependant, les catholiques français mirent encore plusieurs années avant d'accepter les directives de Léon XIII.

e) – Le pape Pie X (1835-1914, intronisé en 1903) refusa la loi de séparation ; le pape Benoît XV (1854-1922, intronisé en 1914) l'accepta.

f) – Les Protestants et les Juifs furent assez satisfaits de cette loi qui s'adaptait à leur organisation propre.

4 – Contexte de la loi du 9 décembre 1905 : Après la fin du Second Empire les Républicains et les Monarchistes s'affrontèrent pour restaurer en France, soit la république pour les uns, soit une monarchie pour les autres :

Remarques : a) – La Constitution de la II^{ème} République interdisait au Président de la République sortant de briguer un deuxième mandat de Président ; Louis-Napoléon Bonaparte, qui avait été élu pour quatre ans Président de la République en 1848, n'acceptait pas de quitter le pouvoir en 1852 ; par le coup d'État du 2 décembre 1851, approuvé par un plébiscite ! Louis-Napoléon Bonaparte (1808-1873) avait mis un terme à la II^{ème} République et instauré un régime dictatorial sous sa seule autorité ; il se fit appeler *son altesse impériale*, comme son oncle Napoléon Bonaparte (1769-1821) de sinistre mémoire ; dès le 3 décembre 1851, tout manifestant contre le coup d'État du 2 décembre 1851 était fusillé ; toute résistance était écrasée dans le sang, à Paris ou dans les départements : le député franc-maçon Alphonse Baudin (1811-1851) fut abattu le 3 décembre 1851 par un soldat du régime, rue du Faubourg-Saint-Antoine à Paris, alors qu'il manifestait contre le coup d'État de la veille ; selon l'expression consacrée, le député Alphonse Baudin est mort « *pour 25 francs* » (montant de l'indemnité journalière d'un député à l'époque).

N.B. – Les cendres d'Alphonse Baudin furent transférées au Panthéon en 1889.

b) – Sous le Second Empire, l'agriculture et l'industrie françaises connurent une longue période de prospérité ; entre 1851 et 1870, c'est-à-dire sous le Second Empire, le réseau de chemins de fer français passa de 3 500 à 15 600 kilomètres, desservant toutes les grandes villes ; le réseau intérieur de voies navigables s'agrandit à partir de 1860 ; des sociétés de navigation maritime conventionnées *Messageries Maritimes* et *Compagnie Générale Transatlantique* furent créées pour établir des relations postales, d'abord avec les pays méditerranéens et les États-

Unis, puis avec le monde entier ; le système bancaire fut organisé pour collecter l'épargne et financer l'industrie.

Toujours sous le Second Empire, la loi Ollivier du 25 mai 1864 supprima le délit de coalition, reconnut le droit de grève en France et prépara la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 (sous la Troisième République) qui organisa les syndicats de salariés et autres groupements professionnels.

c) – Le 4 septembre 1870, deux jours après la reddition de l'« *empereur des Français* » Napoléon III (1808-1873) et la capitulation de son armée à Sedan, les républicains mirent bas l'Empire et proclamèrent la III^{ème} République à l'Hôtel de Ville de Paris ; le journaliste Adolphe Thiers (1797-1877) devint le premier Président de la III^{ème} République, le 8 février 1871.

d) – Le 24 mai 1873, l'Assemblée nationale, à majorité monarchiste, retira sa confiance au président de la République Adolphe Thiers qui ne restaurait pas la monarchie avec assez d'empressement ; le même jour (24 mai 1873) le maréchal Patrice de Mac-Mahon (1808-1893) fut élu Président de la République par 300 voix sur 292 ; il fut confirmé à cette charge le 20 novembre 1873 pour 7 ans.

e) – Les républicains étant majoritaires aux élections de 1879, le royaliste Mac Mahon démissionna de la Présidence de la République ; il fut remplacé par le républicain Jules Grévy (1807-1891).

f) – Les républicains eurent alors tous les pouvoirs ; ils prirent un certain nombre de mesures symboliques :

i) transfert à Paris (1879) du siège des pouvoirs publics qui était à Versailles depuis la chute du Second Empire,

ii) adoption de « *La Marseillaise* » comme hymne national (1879),

iii) adoption du jour du 14 juillet pour la fête nationale (6 juillet 1880),

iv) amnistie accordée aux condamnés de la Commune (10 juillet 1880),

v) Le buste de Marianne coiffée du bonnet phrygien devint le symbole de la République et fut exposé partout,

[Voir le mot *Phrygien*].

vi) Les régiments militaires, reconstitués après la défaite de 1870, reçurent leurs nouveaux drapeaux le 14 juillet 1880 à l'hippodrome de Longchamp.

g) – Dès leur arrivée au pouvoir en 1879, les républicains majoritairement anticléricaux entreprirent de combattre la place du catholicisme dans la société française et de le remplacer par les valeurs maçonniques.

h) – La *loi de Séparation* du 9 décembre 1905 dénonça unilatéralement le Concordat de 1801 ; par la *loi de séparation*, le Vatican et le pape Pie x (1835-1914) remettaient la main sur l'Église de France.

i) – Le Concordat de 1801 avec le Vatican et le pape Pie VII (1742-1823), sous le Consulat, avait rétabli la paix religieuse en France en mettant l'Église catholique sous la tutelle de l'État.

j) – Le régime concordataire de 1801 fut étendu le 18 germinal an x (8 avril 1802) aux cultes calviniste et luthérien et le 17 mars 1808 au culte israélite.

5 – Prémises de la loi du 9 décembre 1905 :

6 – Enjeux réels de la loi du 9 décembre 1905 :

Séparation des pouvoirs : 1 – La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est un principe théorique énoncé par le Grec Aristote (384-322 av. J.-C.) par l'Anglais John Locke (1632-1704) puis par le Français Charles Louis de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, dit Montesquieu (1689-1755) dans son œuvre majeure « *De l'esprit des lois* » (1748).

2 – La Constitution de la République française en vigueur depuis le 5 octobre 1958 (la V^{ème} République) distingue :

- i)** le Pouvoir législatif ;
- ii)** le Pouvoir exécutif ;
- iii)** l'Autorité judiciaire.

Remarques : a) – La Constitution garantit l'indépendance de l'*Autorité judiciaire*.
b) – Il est abusif d'invoquer, dans la Cinquième République, soit la séparation du *Pouvoir judiciaire* et du Pouvoir législatif, soit la séparation du *Pouvoir judiciaire* et du Pouvoir exécutif car, lorsqu'il est question de l'institution judiciaire, il s'agit constitutionnellement d'une *autorité* et non d'un pouvoir.

3 – En France, les parquets (les procureurs de la République, qui requièrent au nom du Peuple français) sont sous la dépendance du Pouvoir exécutif (le Garde des Sceaux, ministre de la Justice) au moins pour les déroulements de carrières.
Remarque : Au contraire, les juges d'instruction sont indépendants.

4 – Les procureurs poursuivent les suspects « *au nom du peuple français* » sous l'autorité du pouvoir exécutif (la Chancellerie) car le pouvoir exécutif émane du peuple alors que les procureurs n'ont pour seul titre que d'avoir réussi l'examen d'entrée à l'École de la magistrature.

Remarques : a) – La souveraineté nationale appartient au peuple (Art. 3 de la Constitution) et nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

b) – Si le lien venait à être rompu entre la magistrature et la Chancellerie (indépendance des parquets) il faudrait mettre en place une instance rétablissant le lien entre la magistrature et le peuple.

Séparation du trafic (Dispositif de –) (en anglais « *traffic separation scheme* ») : Un dispositif de séparation du trafic définit des chenaux de navigation à sens unique que les navires navigant dans ces parages doivent obligatoirement suivre. Les navires qui naviguent à l'intérieur d'un dispositif de séparation du trafic doivent [Règle 10 du *RIPAM*] :

- i)** suivre la voie de circulation appropriée (en anglais « *appropriate traffic lane* ») dans la direction générale du trafic pour cette voie ;
- ii)** s'écarter dans toute la mesure du possible de la ligne ou de la zone de séparation du trafic ;
- iii)** en règle générale, s'engager dans une voie de circulation ou en sortir à l'une des extrémités, mais lorsqu'ils s'y engagent ou en sortent latéralement, effectuer cette manœuvre sous un angle aussi réduit que possible par rapport à la direction générale du trafic.

[Voir le sigle *RIPAM*].

Séparer : 1 – Désunir des parties d'un même tout qui étaient jointes ensemble.

Exemples : Un seul coup lui sépara la tête du corps, d'avec le corps ; séparer les chairs d'avec les os.

2 – Faire que des personnes, des animaux, des choses ne soient plus ensemble.

Exemples : La fortune, la mort, l'absence les a séparés ; séparer des chevaux en différentes écuries ; séparer le bon grain de l'ivraie.

Remarques : a) – On dit séparer deux hommes, deux animaux qui se battent pour dire faire cesser leur combat en les éloignant l'un de l'autre.

b) – On dit qu'une rivière sépare deux provinces, que les Pyrénées *séparent* la France d'avec l'Espagne pour dire cette rivière sert de bornes communes à ces deux provinces, que les Pyrénées servent de bornes communes à la France et à l'Espagne.

c) – On dit qu'un mari et une femme se marient *séparés de biens* pour dire que par leur contrat de mariage, ils conviennent qu'il n'y aura point de communauté de biens entre eux.

3 – Partager.

Exemples : Séparer les cheveux sur le front ; l'écorce de cet arbre s'est séparée du bois.

Sep de drisse : Grosse pièce de bois de section carrée que l'on met *debout* (ou *de bout*) sur la carlingue, d'où elle s'élève sur le pont ; au bout d'en haut de cette pièce de bois sont trois ou quatre rouets de poulie, montés sur un même essieu, dans la gorge desquels passent les grandes drisses.

Remarques : **a)** – Il y a deux grands seps de drisses : le sep de drisse du grand mât et le sep de drisse de misaine ; chacun est élevé au pied de son mât, sur l'arrière du mât et il sert à hisser et à amarrer, respectivement, la drisse de la grande voile ou celle de la voile de misaine.

b) – Auprès des grands seps, il y a des petits seps qui servent à manœuvrer les écouteles et les cargues de hune, les bras, les balancines des vergues, etc.

c) – Le nombre total des seps n'est pas fixé ; il y en a beaucoup dans les grands navires.

d) – Dans les petits bâtiments, il y a au côté du mât une espèce de gros taquet qui tient lieu de sep de drisse, auquel on amarre les cordages qui servent à hisser les voiles, les vergues ou balestons.

e) – On dit *sep de drisse* ou *bloc d'issas*.

Sept (en anglais « *seven* ») : **1** – Le nombre sept est considéré comme vierge parce qu'il est premier.

2 – Le nombre *sept* est quelquefois utilisé pour signifier la *multitude*, comme me nombre trente-six ou comme pour l'expression calquée de l'allemand « *une paire de* » qui signifie « *beaucoup* ».

[Voir l'expression *Sept mers*].

3 – Le nombre sept était maléfique pour les babyloniens : après avoir travaillé six jours, ils se reposaient le septième jour par superstition, pour éviter les malheurs.

Remarques : **a)** – Les marins, qui ne sont pas très superstitieux, sauf un petit nombre d'entre eux parmi les plus frustes lorsqu'il s'agit de *la bête à oreilles*, travaillent sept jours sur sept et vingt-quatre heures par jour, en se relayant équitablement.

b) – Le problème du *travail le septième jour de la semaine* restera l'un des « *énormes problèmes* » qu'aura essayé de traiter le Président François Hollande pendant son [premier !] quinquennat ; la seconde *grande réforme* a été la création d'une *niche fiscale* accordée aux ménages homosexuels par le prétendu « *mariage pour tous* » qui vise à donner aux membres des ménages homosexuels les mêmes avantages fiscaux qu'aux géniteurs de jeunes français ; à part l'exportation de matériel de guerre, ce Président n'aura pas fait grand chose pour l'économie du pays ni pour la prospérité du plus grand nombre des citoyens.

4 – Chaque septième année est réputée être une époque à risque.

[Voir le mot *Climatérique*].

Septain :

Septante : Soixante et dix ; soixante-dix ; nombre composé de sept dizaines.

Exemples : La version des septante ; la traduction des septante.

Remarques : **a)** – On dit absolument « *les septante* » pour désigner les interprètes qui traduisirent d'hébreu en grec, en 70 jours, tous les livres israélites dont le *Pentateuque*, vers 270 av. J.-C., par ordre du roi d'Égypte Ptolémée II Philadelphie (309-246 av. J.-C.).

b) – Les savants juifs que Ptolémée II Philadelphie avait fait chercher en Palestine et qui traduisirent la Bible étaient en réalité 72, à savoir six appartenant à chacune des 12 tribus descendant d'Abraham, Isaac et Israël ; chacun avait, chaque jour, le

même passage à traduire et les traductions concordèrent parfaitement.

c) – Ptolémée 1er Sôter (368-283 avant J.-C.), le père de Ptolémée II Philadelphe, avait fait prisonniers et avait déporté comme esclaves en Égypte 120 000 Juifs de Judée et de Samarie après avoir pris la Judée en 302 av. J.-C. ; ils rejoignirent à Alexandrie les Juifs du royaume de Juda, qui avaient participé à la fondation de la ville (331 av. J.-C.) sous Alexandre le Grand (356-323 av. J.-C.).

d) – Ptolémée II Philadelphe libéra les esclaves qui avaient été ramenés de Palestine par les soldats de son père ; il paya une rançon de 120 drachmes par tête.

e) – Sous Ptolémée II, deux des cinq districts de la ville d'Alexandrie étaient réservés aux Juifs pour leur éviter de fréquenter les habitants de la ville qui ne partageaient pas leurs rites et qui ne parlaient pas leur langue ; le philosophe et théologien juif Philon (25 av. J.-C. ; 50 ap. J.-C.) estima à un million le nombre des Juifs à Alexandrie sous Ptolémée II.

f) – Plus tard, les Juifs d'Alexandrie furent persécutés par l'empereur romain Trajan (53-117 ap. J.-C.) à la suite de la révolte de 115 ap. J.-C. ; puis en 412 ap. J.-C. par le patriarche chrétien Cyrille (376-444) qui luttait contre les hérésies.

Septembrisade : Nom donné à un massacre général qui eut lieu dans les prisons de Paris, les 2 et 3 septembre 1792.

Septembriser : Massacrer.

[Voir le mot *Septembrisade*].

Septenaire : **1** – Qui est relatif au nombre sept.

2 – Équivalent de sept.

Exemple : On dit *nombre septénaire* pour dire nombre *sept*.

3 – Ensemble qui comporte sept éléments.

4 – Qui dure sept jours.

Exemple : La première période septénaire d'une maladie.

5 – Qui dure sept ans.

Exemple : À vingt-huit ans, moment de la quatrième révolution septénaire.

Remarques : **a)** – Septénaire, en ce sens, est synonyme de septennal.

b) – On dit que les hommes changent de tempérament à chaque septénaire.

6 – Dont la charge, le mandat dure sept ans.

Exemple : Un parlement septénaire.

7 – On appelait septénaire celui qui, pendant sept années consécutives, avait professé dans une université.

Remarque : Les *septénaires* avaient des prérogatives sur les simples gradués quant à la réquisition des bénéfiques qui vauaient en mois de rigueur.

8 – Un des espaces de la vie de l'homme, quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune durant sept ans, à compter du jour de la naissance.

Exemples : Premier septénaire ; deuxième septénaire ; .

[Voir le mot *Climatérique*].

9 – [*Occultisme*] Le nombre sept.

Exemple : La philosophie numérique, où, pour exprimer Minerve ou le mythe de Démoniourgos, on se sert quelquefois du septenaire, de même que le nombre 7 s'appelle la Vierge ou Pallas.

Remarque : Le septénaire exprime la totalité de la vie morale, en additionnant les trois vertus théologiques (la foi, l'espérance et la charité) et les quatre vertus cardinales (la prudence, la tempérance, la justice et la force).

10 – [*Versification*] Vers de sept pieds et demi.

Remarque : Les *septénaires* iambique et trochaïque sont employés par les comiques pour les parties déclamées avec accompagnement musical.

Septennal : Qui arrive tous les sept ans.

Septennat : Charge d'une durée de sept années.

Septentrion (en anglais « **north** ») : Le Nord, l'un des pôles du monde, le pôle boréal.

- Remarques* : **a)** – Dans nos climats, le septentrion est le pôle élevé sur l'horizon.
b) – Le marins disent rarement *septentrion*, et ils utilisent à la place le mot *Nord*.
c) – *Septentrion* rappelle les *sept étoiles* les plus visibles de la constellation à laquelle appartient l'étoile polaire, dont l'arrangement a la forme d'une casserole.
d) – *Boréal* vient du grec βορέας qui signifie *le vent du Nord*.

Septidi : Septième jour de chaque décade dans le calendrier républicain, ou calendrier révolutionnaire, utilisé en France de 1792 à 1805.

Septentrional (en anglais « **northerly** » « **north** ») : **1** – Qui a un rapport avec le pôle terrestre (le pôle Nord) proche de la constellation de l'Ourse, car la constellation de l'Ourse comprend *sept étoiles* principales.

Remarques : **a)** – On dit encore *boréal*, en référence au nom du vent du Nord *borée* (βορέας en grec).

b) – Borée était le dieu grec du vent, fils d'Astrée.

c) – Le vent du Nord était nommé *aquilon* par les Romains (ăquĩlō en latin).

2 – Qui se situe au Nord, ou qui se situe dans l'hémisphère nord.

Sept mers : **1** – Les expressions « *marin des sept mers* » ou « *qui a navigué sur les sept mers* » s'appliquent à quelqu'un qui maîtrise toutes les difficultés de la navigation, au même titre que les anciens marins vénitiens.

Remarque : Le nombre *sept* est traditionnellement utilisé pour signifier la multitude, un peu à la manière de l'expression calquée de l'allemand et employée dans l'Est de la France : « *une paire de* » qui signifie « *un grand nombre* » ou de l'expression anglaise « *dozens of* » traduite en français par « *des dizaines de* ».

2 – On dit couramment d'un marin qu'il « *connaît les 7 mers* » pour signifier que ce marin accompli peut faire le tour du monde sans rencontrer aucune difficultés qu'il ne saurait surmonter.

Remarques : **a)** – De même un plaisancier, même néophyte, qui a réussi à traverser le Golfe de Gascogne pendant une semaine de mauvais temps, peut faire le tour du monde sans rencontrer aucune difficultés qu'il ne saurait surmonter .

b) – Venise a été fondée sur un territoire occupé par les Venettes, par des citoyens issus de onze villes de l'Empire romain ayant fui, à différentes époques, devant les envahisseurs barbares (les Huns en 452, les Lombards en 641, etc.).

Ces Romains appelèrent la grande *lagune* qui protégeait Venise : « *septa maria* ».

c) – Le nom latin « *sæptum* », de genre grammatical neutre, signifie *clôture*, *barrière*, *enceinte* et au pluriel « *sæpta* » signifie *barrage ouvrant par une écluse*. [Cf. le *dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot].

Le mot *sæpta* s'écrit aussi *septa*.

Le nom *mǎre*, du genre grammatical neutre, signifie *la mer*, ou encore *l'eau salée* et son nominatif pluriel est *maria* qui donne *mer* en français, par affaiblissement de la désinence « *-ia* ».

L'expression latine « *septa maria* » signifie « *les eaux salées intérieures* », autrement dit, la *lagune* et elle symbolise la cité de Venise.

[Cf. le *dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot].

d) – La navigation dans la lagune de Venise a toujours été particulièrement difficile : Venise est bâtie sur 117 îles, et l'on y compte, dit-on, plus de 140 canaux et près de 450 ponts (les trois quarts en pierre et les autres en bois).

e) – Les navigateurs vénitiens ont longtemps été considérés comme les meilleurs marins de long cours du monde, un peu comme les Équipages de la P & O anglaise [*the Peninsular and Oriental Steam Navigation Company, established in*

1837] ou ceux des Messageries Maritimes [*Compagnie française fondée en 1851*] l'ont été entre l'apparition de la propulsion à vapeur (sous les règnes de la Reine Victoria ou de l'Empereur Napoléon III) et les années 1970.

[Voir l'expression *Long-cours*].

Pour l'anecdote, rappelons que les auteurs belges Gaston Van den Panhuys (1913-1981) et Jean Libert (1913-1995) de la série policière *Francis Coplan*, aux éditions *Fleuve Noir*, afin de valoriser leur héros Coplan (l'espion français *FX 18*) en firent un ancien lieutenant de la *Compagnie des Messageries Maritimes* ; à la même page, James Bond (l'espion britannique *007*) qui croisait sa route était un ancien *third mate* de la *Compagnie P & O*.

f) – Il est flatteur d'être comparé aux meilleurs marins, tels que ceux qui avaient appris à naviguer dans la Lagune vénitienne.

g) – À la fin du Moyen-Âge et au début des Temps Modernes, l'expression latine « *Septa maria* » désignait clairement la lagune de Venise.

h) – L'expression « *septa maria* » est maintenant devenue « *les sept mers* » au lieu de « *la lagune* ».

On peut y voir un jeu de mots involontaire dû, peut-être, à l'attraction exercée par une vieille expression arabe signifiant, effectivement, « *les 7 mers* » :

Jadis, pour les marins arabes d'avant Mahomet, les 7 mers étaient : le *Golfe Persique*, le *golfe de Cambay*, le *golfe du Bengale*, le *Détroit de Malacca*, le *Détroit de Singapour*, le *Golfe de Thaïlande* et la *Mer de Chine méridionale*.

i) – Certains ont improvisé récemment (mais très légitimement) des groupes de *sept mers* ; il est cependant hasardeux et téméraire de rapprocher l'expression « *navigateur des sept mers* » qui a un sens particulier, mêlant le respect et l'admiration et ces nouvelles collections de mers formées plus ou moins arbitrairement.

Exemple 1 : Mer Adriatique, Mer d'Arabie, Mer Noire, Mer Caspienne, Mer Méditerranée, Golfe Persique et Mer Rouge.

Exemple 2 : Océan Pacifique Nord, Océan Pacifique Sud, Océan Atlantique Nord, Océan Atlantique Sud, Océan Indien, Océan Indien, Océan Antarctique.

j) – Ceux qui improvisent des étymologies ou des significations fantaisistes pour des mots dont ils ne connaissent ni l'origine ni le sens précis, mais qu'ils ont entendus ici ou là, sont les mêmes qui, lorsqu'ils naviguent en vue des côtes, « *font coller* » les chutes de terre ou les montagnes qu'ils aperçoivent avec les représentations sur la carte *d'autres* chutes de terre ou *d'autres* montagnes pour aboutir à des points *bidonnés*, c'est-à-dire hasardeux.

k) – Un exemple risible d'une autre interprétation fantaisiste est la « *traduction* » du mot anglais « *bug* » (*i.e.* le *cafard* ou *cancrelat* qui s'est glissé entre deux contacts et qui perturbe la réponse d'un appareil électrique) par le paronyme français « *bogue* » qui n'a rien à voir dans l'affaire.

[Voir aussi les mots *Aussière* ou *Paquebot*].

Sépulcre : Tombeau, monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort.

Remarque : Il ne se dit plus que pour signifier les tombeaux des anciens.

Exemple : Le Saint-Sépulcre à Jérusalem est, selon la tradition chrétienne, le tombeau où le corps de Jésus de Nazareth a été déposé après sa crucifixion.

[Voir les mots *Sépulture*, *Funéraire*, *Tombe*, *Tombeau*, *Christ*, *Inhumation*].

Sépulture : 1 – Action de mettre un corps mort en terre ; inhumation.

Remarques : **a)** – Pour les anciens Égyptiens, puis pour les adeptes des religions qui sont inspirées des traditions des Égyptiens, notamment la religion des Juifs de l'époque biblique et les religions qui en sont issues (les actuelles religions judéo-judaïque, judéo-chrétiennes, musulmane) qui *croient* à la résurrection de la chair,

c'est-à-dire au ré-assemblage des âmes des défunts avec leur enveloppe charnelle, il est important que les cadavres des êtres chers soient mis en terre et y reposent en paix jusqu'au Jugement Dernier (qui aura lieu à la *fin des temps*).

b) – Les *croyants* refusent la crémation des cadavres comme étant de nature à empêcher les défunts de participer à la vie éternelle après le Jugement dernier.

c) – Lorsque l'on a offert une sépulture en terre chrétienne à un homme péri en mer et repêché, il est d'usage de jeter des fleurs à la mer en compensation, afin que les esprits de la mer ne tourmentent pas son âme jusqu'au Jugement dernier.

2 – Le lieu où l'on enterre un mort.

Exemples : La basilique de Saint-Denis était la sépulture des rois de France ; les pyramides d'Égypte étaient les sépultures des pharaons.

Remarque : Le gigantisme de certains édifices servant de sépulture dépasse la simple fonction funéraire et prophylactique et témoigne de croyances surnaturelles sur l'au-delà.

[Voir les mots *Sépulcre, Funéraire, Tombe, Tombeau, Inhumation, Mausolée*].

Séquestre : **1** – État d'une chose litigieuse remise en main tierce par ordre de justice ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit réglé et jugé à qui elle appartiendra.

Exemples : Le juge a ordonné le séquestre ; on a violé le séquestre.

2 – Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre.

3 – On le dit quelquefois de la chose séquestrée.

Séquestrer : **1** – Mettre en séquestre.

2 – [Au figuré] Écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres.

Remarque : En ce sens, on le dit quelquefois des choses.

Séquin : Monnaie d'or qui avait cours à Venise et dans le Levant.

Exemple : Ce paiement a été fait tout en sequins.

Sérail : **1** – Nom donné aux palais qu'habitent les empereurs des Turcs.

Exemples : Le sérail de Constantinople ; le Grand Seigneur a des séraïls en plusieurs villes.

2 – Il se dit improprement du palais, ou de la partie du palais du Grand Seigneur où les femmes sont renfermées et dont le véritable nom est le *harem*.

Remarque : Sérail se dit encore de toutes les femmes qui sont dans le sérail et de leurs suites.

3 – Sérail se dit abusivement d'une maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir.

Séran (en anglais « *combings of the hem* ») : Nom donné à ce qui reste du chanvre après qu'on en a extrait le *premier brin* qui en constitue la meilleure partie.

Remarque : Le *séran* travaillé une seconde fois donne le *second brin* ; le résidu est appelé *étoupe*.

Sérancolin : Sorte de marbre de couleur d'agate, qui tire son nom du lieu des Pyrénées où se trouve la carrière.

Séraphin : Esprit céleste de la première hiérarchie des anges.

Sérasquier : Nom que les Turcs donnaient à un général d'armée.

Séré de Rivières : **1** – Raymond Adolphe Séré de Rivières (1815-1895), originaire d'Albi, fut un ingénieur militaire et un général français.

Remarques : **a)** – Ancien élève de l'École polytechnique (X1835) il apprit les bases de la fortification permanente à l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz (c'était avant le Traité de Francfort-sur-le-Main du 10 mai 1871, qui mit Metz en Allemagne).

b) – Séré de Rivières a donné son nom à un système complet de fortifications pour défendre la frontière de la France avec l'Allemagne ; commencé après la

guerre de 1870, le système Séré de Rivières a été complété après la Guerre de 1914 et il prit alors le nom de « *ligne Maginot* ».

[Voir l'expression *Séré de Rivières (Système de défense –)*].

c) – En matière de fortifications, pour défendre une place forte, Séré de Rivières préconisait la construction d'un ensemble de forts détachés et répartis à quelques kilomètres de distance plutôt qu'une ligne continue.

c) – Le capitaine Charles De Gaulle (1890-1970) rendit hommage à Séré de Rivières en 1925, pour sa stratégie et ses fortifications.

2 – Après la défaite française de 1871 contre la Prusse, Séré de Rivières fut chargé en 1874 d'améliorer le système défensif imaginé par Vauban pour protéger le royaume de France contre les envahisseurs, mais qui était devenu inefficace face aux armements en service à la fin du XIX^{ème} siècle.

Remarques : a) – Le système de défense de la frontière qui porta le nom de Séré de Rivières s'étendait de Dunkerque à Nice ; la frontière du Nord et du Nord-Est était divisée en quatre groupes :

i) le *groupe Nord*, de Dunkerque à Montmédy (Maubeuge et Lille) ;

ii) le *groupe de la Meuse* moyenne, de Toul à Verdun ;

iii) le *groupe Vosges* (Épinal et Belfort) ;

iv) le *groupe Jura* (Besançon).

b) – Séré de Rivières a été l'un des dix membres fondateurs du *Comité de défense*, puis il en est devenu le secrétaire le 13 juin 1873 ; il devint directeur du service du génie au ministère de la Guerre le 1er février 1874.

c) – Son mémoire intitulé « *L'exposé du système défensif de la France* » du 20 mai 1874 servit de base au système fortifié qui porte le nom de *système de défense Séré de Rivières*.

b) – La réalisation du projet du général Séré de Rivières fut poursuivie par le général Mamès Cosseron de Villenoisy (1821-1903) qui le remplaça à partir de 1880 ; le projet fut achevée en 1885.

Séré de Rivières (Système de défense –) : 1 – On appelle *système de défense Séré de Rivières* un ensemble prévoyant au départ 196 forts, 58 petits ouvrages et 250 batteries ; le système a été construit entre 1874 et 1885 ; il s'étendait de Dunkerque à Nice pour protéger la frontière de la France exposée à des agressions venant du Nord ou de l'Est.

Remarques : a) – Les Allemands appelèrent le système de défense Séré de Rivières « *la barrière de fer* ».

b) – Le système *Séré de Rivières* visait à remplacer les fortifications bastionnées de Vauban, qui étaient devenues obsolètes avec l'apparition en 1859 des canons rayés pour les pièces d'artillerie ; leur portée pratique passait de 800 m à 2500 m.

c) – Déjà, après les guerres du premier Empire, la portée des canons atteignant trois kilomètres, on avait construit des ceintures de forts détachés à une distance de plusieurs kilomètres des enceintes des places fortes, pour mettre le centre de ces places fortes à l'abri de l'artillerie ennemie.

d) – Entre 1831 et 1852 on avait construit 13 forts bastionnés et 9 redoutes autour de Lyon ; entre 1840 et 1846, on construisit 15 forts bastionnés et 11 batteries autour de Paris, à des distances comprises entre 1,5 et 5 kilomètres de l'enceinte de la ville.

e) – En 1870, les Prussiens avaient déjà adopté le chargement des canons par la culasse, ce qui augmentait la précision et la cadence des tirs.

f) – Le système *Séré de Rivières* mis en place après la défaite de 1871 devint lui-même insuffisant avec l'apparition des obus-torpilles et il fut complété pour devenir ce que l'on a appelé familièrement la « *Ligne Maginot* » après la guerre

de 1914-1918, du nom du ministre de la Guerre qui avait obtenu des Chambres le financement des travaux.

2 – Les nouveaux obus creux mis en service avant la guerre de 1870, munis d'un détonateur, étaient chargés d'explosifs.

Remarques : a) – Le fort Liédot, dans l'Île d'Aix, ne résista pas aux expériences de tirs d'obus explosifs effectués pour exercice en 1863.

b) – Le cœur des places fortes isolées n'était plus un abri pour les troupes qui s'y réfugieraient.

c) – Dès avant la guerre de 1870, le lieutenant-colonel *Séré de Rivières*, alors commandant du génie à Metz, avait imaginé autour de la place de Metz une ceinture de forts trapézoïdaux avec des bastions, le tout recouvert de terre ; ces forts étaient destinés à tenir l'artillerie ennemie hors de portée de la ville.

3 – À l'issue de la défaite de Napoléon III (1808-1873) dans la guerre qu'il avait imprudemment déclenchée en 1870 contre la Prusse, sanctionnée par le traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) la France avait perdu les places fortes de Strasbourg et de Metz.

Remarque : La nouvelle frontière entre la France et l'Allemagne, après le traité de Francfort-sur-le-Main de 1871, passait à quelques kilomètres dans l'Est de Nancy.

4 – La France n'était pas en mesure de préparer sa défense à la frontière avec l'Allemagne tant qu'elle n'avait pas payé l'intégralité des réparations de guerre prévues par le traité de Francfort de 1871, qui s'élevait à 5 milliards de francs-or.

Remarques : a) – Les troupes allemandes qui occupèrent l'Est de la France après la défaite de 1871 ne devaient évacuer le sol français qu'après le parfait paiement des 5 milliards de réparations.

b) – Beaucoup doutèrent de la capacité de la France à réunir rapidement une somme aussi considérable que 5 milliards de francs-or ; l'ÉNIM (Établissement des Invalides de la Marine) fut en mesure d'avancer 2 milliards de francs-or pris sur ses réserves ; l'État français ne remboursa jamais ces 2 milliards à l'ÉNIM et c'est pour cette raison que les pensions des marins retraités sont payées en partie par le budget de l'État lorsque les cotisations des armateurs et les retenues sur les salaires des marins en activité sont insuffisantes pour le faire.

c) – La France s'acquitta entièrement de sa dette vis-à-vis de l'Allemagne en 1873.

5 – Le principe de base du *système Général Séré de Rivières* est une fortification continue le long de la frontière orientale, entre la Mer du Nord et la Méditerranée.

Remarques : a) – Les Ardennes étant considérées comme ne permettant pas une invasion, la frontière n'y était que peut défendue.

b) – Face à l'Allemagne, entre les Ardennes et le Jura, quatre places fortes d'appui furent construites autour des villes de Verdun, Toul, Épinal et Belfort.

c) – Pour qu'en cas de conflit l'ennemi soit tenté de franchir la ligne de défense par les points choisis par les défenseurs, le système Séré de Rivières créait quatre points faibles dépourvus de fortifications que l'on appela des *trouées* ; en cas d'invasion par une trouée, les Français étaient prêts à prendre les Allemands en tenailles en les attaquant sur leurs flancs et en les coupant de leurs arrières :

i) la *trouée de l'Oise* au Nord des Ardennes, entre Maubeuge et Verdun (bloquée par les places de La Fère et Laon) ;

ii) la *trouée de Stenay* au Sud des Ardennes (bloquée par la place de Reims) ;

iii) la *trouée de Charmes* entre Toul et Épinal en Lorraine (bloquée par la place de Langres) ;

iv) la *trouée de Belfort*.

d) – La bataille de la trouée de Charmes du 24 au 26 août 1914, au début de la Première Guerre mondiale, s'est conclue par une victoire de la 2^{ème} armée

française aux ordres du général Édouard de Castelnau (1851-1944) sur la VI^{ème} armée allemande du prince Rupprecht de Bavière (1869-1955, dernier héritier du trône de Bavière et prétendant légitime au trône britannique sous le nom de Robert 1er, parce que descendant de la dynastie des Stuarts).

6 – La ligne de défense face à l'Allemagne, appelée plus tard « *ligne Maginot* », ne fut achevée qu'entre les deux guerres.

Remarques : a) – Les progrès réalisés par l'artillerie après la décision de construire la ligne Séré de Rivières, conduisirent à chercher à l'améliorer :

i) Les obus à mitraille appelés *shrapnels* modifiés en 1880 et dont le détonateur était réglé pour les faire exploser en l'air en pulvérisant des billes, pouvaient atteindre les servants des pièces à l'air libre ; il fallut mettre les canons sous casemates ou sous tourelles pour une meilleure protection.

[Voir le mot *Shrapnel*].

ii) La mise au point en 1884 par l'ingénieur chimiste français Paul Vieille (1854-1934), ancien élève de l'École Polytechnique (X1875), du coton-poudre gélatinisé à base de nitrocellulose, c'est à dire la « *poudre sans fumée* », ou *poudre blanche*, ou *poudre B*, rendait l'artillerie de campagne ennemie difficile à localiser par les défenseurs des fortifications attaquées ; la poudre blanche réduisait des deux tiers la quantité de poudre nécessaire au chargement des munitions d'infanterie et d'artillerie et elle réduisait de beaucoup l'encrassement des armes par rapport à la poudre noire qui est un mélange de charbon de bois, de soufre et de salpêtre ; la poudre B (blanche) qui imprimait à la balle une vitesse supérieure à celle que l'on obtenait avec la poudre noire, fut utilisée pour les cartouches du nouveau fusil d'infanterie français modèle 1886, dit *fusil Lebel* ; le fusil Lebel (qui remplaçait le fusil modèle 1874 dit fusil Gras) à cartouche en laiton et à percussion centrale, fut adopté par l'Armée française en mai 1887.

Le lieutenant-colonel Nicolas Lebel (1838-1891) chef de l'école de tir du camp de Chalons (Mourmelon) avait été chargé en 1883 de mettre au point la balle destinée au futur fusil d'infanterie ; la nouvelle poudre sans fumée du chimiste français Paul Vieille assurait des vitesses initiales très élevées mais elle faisait fondre le plomb nu des balles ; Lebel dessina une balle de 8 mm chemisée en maillechort qui donna satisfaction : la balle « M ».

La poudre noire est *brisante*, c'est-à-dire qu'elle explose brusquement en développant d'un coup toute sa pression ; on peut l'employer à l'intérieur des obus qu'il y a justement intérêt à faire voler en éclats ; dans une cartouche de fusil ou dans une gargousse de canon, la soudaineté de la poudre noire est un inconvénient, car les pressions ne peuvent pas monter au-delà d'une certaine limite sous peine de détruire la bouche à feu ; le poids de la charge de poudre noire est donc étroitement limité et la vitesse initiale du projectile aussi.

Lorsqu'on voulut imprimer à la balle du nouveau fusil français (le fusil Lebel) une vitesse supérieure afin de pouvoir en réduire le calibre, on chercha une poudre *progressive*, c'est-à-dire développant d'une façon moins instantanée les gaz qu'elle peut engendrer et les pressions qui en résultent ; on utilisa la poudre B dont Paul Vieille avait réussi en 1884 à rendre l'utilisation non dangereuse en donnant la cohésion nécessaire au coton-poudre ; le coton-poudre est à l'origine une matière pulvérulente ; l'absence de fumée assurait la rapidité du tir et permettait de dissimuler les tireurs à la vue de l'ennemi.

Le coton-poudre qui s'obtient en traitant le coton par un mélange d'acide nitrique et d'acide sulfurique est d'origine un produit très instable qui peut s'enflammer spontanément ; le coton-poudre n'est que la matière première de la poudre B ; le coton-poudre humide est une pâte solidifiée ; sec, il a l'aspect

d'une poudre blanche ressemblant à la farine de froment ; l'innovation de Paul Vieille a consisté à l'enrober dans un agglutinant qui est le collodion ; le collodion se forme dans la masse même du coton-poudre par l'action d'un dissolvant, mélange d'alcool et d'éther sur l'un des composants, la binitro-cellulose ; la binitro-cellulose se dissout dans le mélange alcool-éther pour donner le collodion, une matière gélatineuse qui emprisonnera la trinitro-cellulose ; on dessèche la pâte ainsi obtenue, on la lave et on la comprime au travers de filières ; de la farine primitive on a fait une sorte de nouille ou de macaroni, ce qui fait que la fabrication de la poudre B est calquée, dans ses procédés mécaniques, sur l'industrie des pâtes alimentaires.

La poudre B est très sensible à une augmentation de la température ou à l'humidité ; toutes les poudres B destinées à la Marine doivent être enfermées dans des récipients étanches à parois métalliques et les soutes sont refroidies en permanence.

Les poudres B et les poudres noires doivent impérativement être stockées dans des soutes distinctes ; après l'explosion du cuirassé « *Iéna* » dans le port de Toulon le 12 mars 1907, on prit la précaution d'éloigner les deux espèces de soutes, à terre comme à bord des bâtiments.

iii) L'ingénieur chimiste français Eugène Turpin (1848-1927) mit au point en 1885 un nouvel explosif, l'acide picrite ou « *mélinite* » plus efficace que la poudre noire et plus sûr à l'emploi que les autres explosifs chimiques puissants utilisés comme charges explosibles jusqu'alors dans les obus ; la mélinite augmente la puissance destructrice des obus ; un obus de 155 mm en fonte et pesant 40 kg renfermait 1,3 kg de poudre noire tandis qu'un obus de 155 mm en acier pesant 43 kg contient 10 kg de mélinite.

Le nom de *mélinite* vient du grec μήλινος qui signifie « *couleur de coing* ».

iv) Eugène Turpin inventa en 1886 l'*obus-torpille* ou obus à *explosif brisant* ; c'est un obus de forme cylindro-ogivale, fabriqué en acier et non plus en fonte, chargé en mélinite et doté d'un dispositif de retardement pour pénétrer à 5 m de profondeur dans le sol avant d'exploser ; 171 obus-torpilles des calibres 155 mm (40 kg) et 220 mm (90 kg) furent tirés pour essais, entre août et octobre 1886, sur le fort de Malmaison à Chavignon (département de l'Aisne) : les voûtes en maçonnerie de 0,80 à 1 m d'épaisseur que surmontait une couche de terre d'au moins 1,50 m furent percées, les superstructures du fort bouleversées, les fossés partiellement comblés par les murs maçonnés d'escarpe et de contrescarpe ; on estima qu'il ne faudrait pas moins de 10 m de terre pour protéger les maçonneries des forts contre les obus-torpilles, ce qui n'était pas réalisable.

b) – Toutes les fortifications du système Séré de Rivières construites à partir de 1873 devinrent inefficaces en 1885 ; on abandonna la construction en maçonnerie pour les nouveaux ouvrages défensifs au profit d'un béton spécial pour fortifications puis, à partir de 1897, du béton armé.

c) – Le nom d'obus-torpille vient de ce que son effet sur une casemate en maçonnerie recouverte de terre est comparable à celui d'une torpille sur un navire.

d) – La crise déclenchée par les essais concluants de l'obus-torpille aboutit à la définition d'un nouveau fort : le « *modèle 1885* ».

e) – La crise de l'obus-torpille fut une catastrophe militaire et financière ; le manque de confiance dans le système Séré de Rivières qui avait coûté « *un pognon de dingue* » (comme dit le Président Emmanuel Macron) au budget de l'État, amena le généralissime français Joseph Joffre (1852-1931) à abandonner en 1914 l'option défensive pour l'option « *offensive à outrance* » comme doctrine

contre le principal adversaire probable de la France, l'Allemagne ; comme cela se reproduira en 1939, beaucoup pensaient, en août 1914, que l'armée française parviendrait à Berlin en quelques semaines.

f) – Le fort de Longchamp à Épinal (Vosges) construit en 1914 et équipé de tourelles cuirassées extérieures pour des tubes de 155 mm, préfigura la structure des ouvrages de la nouvelle ligne de défense connue sous l'appellation officielle de « *fortification permanente* » et que les journalistes appelèrent « *ligne Maginot* » du nom du ministre de la guerre André Maginot (1877-1932) qui, en décembre 1929, avait obtenu du Parlement le vote des crédits pour la modernisation du système Séré de Rivières.

[Voir l'expression *Maginot (Ligne –)*].

Serein : Dans les pays tropicaux chargés d'humidité pendant la saison chaude, le *serein* est une humidité fine et pénétrante, généralement peu abondante, qui tombe après le coucher du Soleil sans qu'il y ait de nuages au ciel, quand la vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère se condense.

Serein : 1 – Qui est clair, doux et calme.

Remarques : a) – Il se dit proprement de la constitution de l'air atmosphérique.

b) – On dit que le temps est serein quand il n'y a ni brume, ni nuages, ni vent.

c) – [*Par extension*] On dit aussi que *la mer est sereine* quand il n'y a ni vagues, ni houle.

2 – [*Au figuré*] On dit poétiquement « *jours sereins* » pour dire *jours heureux*.

3 – [*Au figuré*] Qui possède une grande tranquillité d'esprit.

Remarque : Le capitaine du navire qui arrive au port devient soudainement serein quand le pilote qui vient d'embarquer entre dans l'abri de navigation (la passerelle) : le capitaine se sent libéré d'un fardeau énorme quoique, selon son tempérament, il peut rester un peu anxieux ou même, selon sa connaissance de la science de la manœuvre, un peu angoissé.

Sereine (En –) (en anglais « *sequestered* ») : Un marin est dit *être en sereine* pour cause de maladie contagieuse, quand il est séquestré ou séparé des autres hommes de l'Équipage, à bord ou dans un lazaret.

Sérénade : Concert de voix ou d'instruments que l'on donne le soir, la nuit, dans la rue sous les fenêtres d'une personne que l'on désire honorer.

Sérendipité (en anglais « *serendipity* ») : **1** – Part du hasard dans l'innovation.

Remarques : a) – *Serendip* était une ancienne appellation de l'île de Ceylan, appelée maintenant Sri-Lanka.

b) – Le mot anglais *serendipity* a été inventé en 1754 par Horace Walpole en référence à un conte intitulé « *Voyage et aventures des trois princes de Serendip* ».

2 – Découverte inattendue due à un concours de circonstances heureux.

Remarque : Une découverte n'est jamais fortuite : elle résulte de dispositions d'esprit particulières faites d'humilité et de curiosité, de compétences et de travail.

3 – Le fait, pour un chercheur, de réaliser fortuitement une découverte scientifique qui n'a rien à voir avec ce qu'il cherchait initialement.

Sérénité : 1 – État du temps, de l'air, qui est serein, qui n'est troublé par aucune perturbation atmosphérique.

Exemples : Sérénité de l'air, de l'atmosphère, de la température, du temps ; sérénité du ciel, de la nuit.

2 – [*Au figuré*] État d'une personne qui, par sa sagesse et son expérience, reste insensible aux troubles, aux préoccupations de l'existence.

Remarques : a) – [Par métonymie] On dit la sérénité du visage, la sérénité de l'esprit, de l'âme.

b) – On dit aussi « rien ne trouble la sérénité de ses jours » pour dire le bonheur de sa vie.

3 – Indépendance d'esprit, liberté de jugement, d'opinion.

Exemples : Choisir, juger quelqu'un avec sérénité.

Remarque : En ce sens, sérénité est synonyme d'impartialité, d'objectivité.

4 – Sérénité est un titre d'honneur qu'on donne à quelques souverains.

Remarque : On traitait le doge de Venise, le doge de Gênes, de Sérénité.

Serf : Celui dont la personne est assujettie à des droits contraires à la liberté naturelle et dont les biens sont grevés de droits contraires à la propriété.

Serge : Étoffe légère faite de laine.

Remarque : Depuis les années 1960, les uniformes bleu-marine des officiers de Marine sont confectionnés en serge et non plus en drap.

Sergent (en anglais « *holdfast* ») : Boulon de fer tenu à son milieu par un petit cordage, que l'on passe dans une barrique par la bonde ; en tirant sur le cordage, le boulon se place en travers et forme un point d'arrêt dont on se sert pour hisser la barrique.

Sergent : On appelle sergent une barre de fer de 4 à 5 pieds de long et d'un pouce ou 9 lignes de grosseur en carré, ayant un crochet en bas et un autre que l'on appelle *main* qui monte et qui descend le long de la barre.

Remarque : Le sergent sert pour joindre ou tenir les pièces de bois lorsqu'on veut les coller ou cheviller et pour faire revenir la besogne, c'est-à-dire presser le bois l'un contre l'autre.

Sergents de La Rochelle : 1 – Les mythiques « 4 sergents » de La Rochelle se nommaient :

i) sergent-major *Jean-François Bories* né le 1er juin 1795 à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), membre de la loge maçonnique *La Liberté* à Paris ;

ii) sergent *Charles Goubin* né en 1797 à Falaise (Calvados) ;

iii) sergent-major *Jean-Joseph Pommier* né le 10 juin 1796 à Pamiers (Ariège) ;

iv) sergent *Marius-Claude Raoulx*.

Remarques : a) – La conjuration à laquelle ils appartenaient était une ramification d'un complot bonapartiste dont le général Jean-Baptiste Berton (1769-1822) était le chef.

b) – Les conjurés se réunirent à l'auberge du *Lion-d'Or* à Lafond et au *Soleil d'Or* en face du Jardin des Plantes de La Rochelle ; l'un d'entre eux, le sergent-major Goupillon, démasqué, dut dévoiler le complot à son colonel.

c) – Les « quatre sergents » furent arrêtés le 19 mars 1822 à La Rochelle ; tous les quatre furent exécutés le 21 septembre 1822 sur la place de Grève, à Paris.

d) – Les 4 sergents appartenaient au 45ème Régiment de ligne (ex-Artois de l'Ancien Régime) stationné dans le quartier latin de Paris et ils étaient membres de la société secrète révolutionnaire appelée « la *Charbonnerie* » inspirée de la *Carbonaria* napolitaine.

e) – Les effectifs totaux de la vente des carbonari du 45ème régiment de ligne étaient :

i) dans le 1^{er} bataillon : les sergents-majors *Bories* et *Castille*, les sergents *Assenès*, *Vivien*, *Hue* et *Dutron*, les caporaux *Gauthier*, *Dariotseq*, *Demait* et *Thomas*, le fusilier *Lefèvre*.

ii) dans le 2ème bataillon : les sergents-majors *Pommier* et *Labouré*, les sergents *Goubin*, *Raoulx*, *Barlet*, *Cochet* et *Perreton*, les caporaux *Lecoq* et *Gindrat*, les fusiliers *Bicheron* et *Bichon*.

f) – Ils avaient l’habitude de se réunir secrètement à Paris dans un cabaret à l’enseigne du *roi Clovis* tenu par Gaucherot, derrière Saint-Étienne-du-Mont, au coin de la rue Descartes et de la rue Clotilde (l’actuel n° 10 de la rue Descartes, dans le 5ème arrondissement).

[Voir le mot *Carbonaro*].

2 – Louis XVIII (1755-1824) l’un des frères de Louis XVI (1754-1793) était monté sur le trône de France après l’invasion de la France par les coalisés (Royaume-Uni, Empire russe, Royaume de Prusse, Royaume de Suède, Autriche) et après l’abdication inconditionnelle de l’empereur Napoléon 1er, signée le 6 avril 1814 ; Louis XVIII avait ensuite été absent de Paris du 20 mars au 8 juillet 1815, pendant la période dite « des *Cent Jours* » qui correspondit à la présence du général Napoléon Bonaparte (1769-1821) en France, entre ses séjours à l’Île d’Elbe (en Méditerranée) et à l’Île de Sainte-Hélène (dans l’Atlantique Sud) ; Louis XVIII était revenu en France après que Napoléon fut vaincu à Waterloo (18 juin 1815) par l’Anglais Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1852).

Remarque : Les royalistes « *ultra* » avaient gagné les élections de 1820 à la Chambre et ils menaient la *réaction* en France *au pas de course*.

3 – L’opposition de gauche menée par Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, dit « *La Fayette* » (1757-1834), réduite à la nullité au Parlement, était résolue à agir directement et secrètement pour reprendre le pouvoir par un coup de force.

4 – Chaque affilié à la *charbonnerie*, appelé familièrement « *bon cousin* », s’engageait à obéir aveuglément à son chef direct, à garder le secret sur la société jusqu’à l’échafaud s’il était arrêté et à se pourvoir personnellement d’un fusil avec ses munitions.

Remarques : **a)** – Les très nombreux néophytes recevaient avec un très grand bonheur les propositions qui leur étaient faites car elles répondaient à la diversité des ressentiments, des vieilles haines et des jeunes espérances.

b) – Les droits de réception se montaient à 5 francs (100 sous) et la cotisation mensuelle était de un franc (20 sous).

5 – Les affiliés de base étaient regroupés en *ventes particulières* de 20 membres ; chaque vente élisait un *député* à la vente de niveau supérieur.

Remarques : **a)** – Les lieux de réunion étaient appelés des *huttes* ; un groupe de huttes formait une *république*.

b) – Chaque *carbonaro* ne connaissait que les membres de sa vente.

c) – Les *bons cousins* ne connaissant que leurs *cousins de même niveau*, comme souvent dans les sociétés secrètes, chacun se prenait pour un être exceptionnel et tous exagéraient leur propre importance.

d) – L’armée, les étudiants, les industriels et même une partie du Parlement avaient été largement gagnés au carbonarisme ; il y avait, dit-on, 4 000 affiliés à Paris même ; l’association enveloppait la France dans un réseau d’environ 60 000 membres.

e) – Plusieurs conspirations avortèrent en France et à chaque fois, des conjurés furent arrêtés.

6 – Les *franc-maçons* et les *chevaliers de la liberté* faisaient souvent cause commune avec les *carbonari* et certains appartenait aux deux organisations.

Remarques : **a)** – Les *chevaliers de la liberté* (anciens militaires demi-soldiers, chevaliers de la Légion d’honneur, etc.) étaient groupés par comités de 10 membres ; seuls les chefs des différents comités se connaissaient entre eux et ils constituaient un *comité principal* en rapport avec le *comité central* siégeant à Saumur.

b) – Un signe manuel servait de reconnaissance entre les membres : l’un formait

avec ses doigts un nombre inférieur à 5 ; le correspondant initié devait former, avec ses propres doigts, le complément à 5.

7 – Le 45^{ème} de ligne fut transféré de Paris à La Rochelle, le 22 janvier 1922, en raison des idées anti-monarchistes que partageaient beaucoup de ses soldats. Les deux bataillons du 45^{ème} de ligne avaient déjà été exilés à Dieppe et au Havre pour la même raison et il étaient revenus à Paris au printemps de 1821.

8 – Le 45^{ème} de ligne devait initier l'insurrection dans tout le pays à partir de l'Ouest, aidé du bataillon d'infanterie d'Oleron.

i) Il était prévu qu'après avoir franchi la Loire à Tours, ils gagneraient Saumur dont la garnison, acquise à leur cause, devait leur ouvrir les portes.

ii) Bories fut malencontreusement arrêté à Orléans après une rixe provoquée par deux sous-officiers du 7^{ème} régiment suisse ; les Suisses faisaient fonction de police militaire fanatique et incorruptible.

iii) À chaque étape (Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Saint-Maure) Bories restait prisonnier, affecté à la garde du camp, sans pouvoir communiquer avec ses amis ni recevoir d'instructions de la vente de Paris.

iv) À Sainte-Maure, ils apprirent enfin que l'insurrection de Saumur était reportée.

9 – À la suite d'imprudences commises notamment par Bories à Tours et à Poitiers, par les trois autres à Niort, puis par Goubin et Pommier à La Rochelle, les 4 sergents furent arrêtés ; ils étaient accusés d'appartenir à une organisation politique secrète, la *Charbonnerie*, qui complotait contre Louis XVIII.

10 – Bories a été enfermé dans la tour de la Lanterne du 13 au 24 février 1822 en attendant son transfèrement à Nantes ; Goubin le 15 mars, après son arrestation ; Pommier fut arrêté en cherchant à se rendre à un rendez-vous en dehors de la ville ; les autres membres de la vente du 45^{ème} de La Rochelle furent arrêtés le 19 mars 1822 sur la dénonciation de l'un d'entre eux, Goupillon.

Tous furent internés dans la tour de la Lanterne, à La Rochelle.

11 – Les 4 conjurés principaux du 45^{ème} de ligne furent ensuite réunis alternativement à la prison de Bicêtre et à la Conciergerie de Paris ; ils furent condamnés à mort le 5 septembre 1822, puis guillotins sur la Place de Grève le 21 septembre 1822 dans l'ordre suivant : Raoulx, Goubin, Pommier, Bories.

Remarques : a) – Les quatre sergents affrontèrent la mort dignement et courageusement.

b) – Avant de monter sur l'échafaud, *Marius-Claude Raoulx*, qui était assez petit, demanda en plaisantant quelle taille il ferait après qu'on lui aurait coupé la tête !

c) – Les quatre sergents de La Rochelle ont souvent été considérés comme des martyrs de la Liberté.

d) – Un monument en pierre à la mémoire de Bories, surmonté de son buste en bronze, a été édifié à Villefranche-de-Rouergue et fut inauguré le 25 avril 1904 ; une dédicace à l'avant du piédestal porte en lettres capitales : « *Au sergent Bories, mort pour la liberté (1795-1822)* ».

Un place et une rue de Villefranche-de-Rouergue portent le nom de J.F. Bories.

e) – La Tour de la Lanterne à La Rochelle est parfois appelée la *Tour des 4 Sergents*.

11 – Les « 4 Sergents de La Rochelle » sont enterrés au cimetière Montparnasse à Paris dans l'« *allée des 4 Sergents* » qui est facile à trouver.

12 – Gilbert du Motier, le fameux marquis de La Fayette (1757-1834), participa au financement de la Charbonnerie française jusqu'en 1824.

Remarque : Le marquis de La Fayette et son fils Georges (1779-1849)

appartinrent au Conseil suprême de la Charbonnerie, encore appelé la *Haute-*

Vente, à partir de 1820.

[Voir les mots *Charbonnerie* et *Vente*].

Série : 1 – Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi.

2 – [Au figuré] On dit une série de propositions mathématiques ; une série de propositions théologiques ; une série de questions.

3 – [Par extension] On dit « une série d'idées » pour dire une succession d'idées qui naissent les unes des autres.

4 – Division où les objets qu'on veut dénombrer sont classés de suite.

[Voir l'expression *Suite (De -)*].

Remarque : Pour faciliter l'étude des plantes, on les a partagées en différentes familles ou séries.

Série (en anglais « *series* », « *collection of signal banners* ») : **1** – Lorsqu'il s'agit des étendards à signaux, on appelle *série* la collection des *pavillons*, *flammes*, *guidons*, *triangles* dont on se sert pour communiquer par signaux flottants.

Remarque : Chaque étendard a un nom particulier et un numéro assigné.

[Voir les mots *Pavillon*, *Flamme*, *Guidon*, *Triangle*].

2 – On appelle *série* la liste des différents numéros attribués à chacun de ces étendards ou signes.

Remarque : S'il y a plusieurs séries, chaque signe a, dans chaque série, un numéro différent et on peut changer de série afin de gêner l'interprétation des signaux par ceux qui ne savent pas quelle série est en service.

3 – Les étendards du code international ont chacun une signification figée.

Remarque : On indique que l'on utilise le code international en hissant la *flamme du code*, qui est à rayures verticales rouges et blanches.

Sérieux : 1 – Grave.

Remarque : Il est opposé à enjoué, à gai.

Exemples : Visage sérieux ; air sérieux ; mine sérieuse ; discours sérieux ; conversation sérieuse ; prendre un air sérieux.

2 – Il signifie aussi solide, important.

Remarques : **a)** – Il est alors opposé à frivole, léger, de peu de conséquence.

Exemples : Faire des propositions sérieuses ; passer à des matières sérieuses.

b) – Si une manœuvre devient hasardeuse, on dit que *les affaires deviennent sérieuses*.

3 – Sérieux se prend encore pour sincère, vrai.

Exemple : Ce que je vous dis là est sérieux.

Remarque : On dit « *prendre une chose au sérieux* » pour dire *se formaliser* d'une chose qui a été dite en badinant, et sans aucun dessein d'offenser.

Seringuer (en anglais « *to enfilade* ») : Pousser un liquide avec une seringue.

Exemple : Seringuer de l'eau-de-vie sur quelque chose.

Serment : 1 – Affirmation d'une chose en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin.

Exemples : Serment solennel ; serment en justice ; faux serment ; serment captieux ; affirmer par serment, avec serment.

Remarque : Le Président des États-Unis d'Amérique, lorsqu'il prend ses fonctions, prête serment sur les Évangiles.

2 – [Par extension] Promesse solennelle de remplir tel engagement et acceptation d'encourir les peines qu'entraîne son infraction.

Sermonner : [Familier] Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos.

Serpe : Instrument de fer, large et plat, qui est recourbé vers la pointe, emmanché de bois, et dont on se sert pour couper du bois, pour émonder des arbres, pour les tailler, etc.

Remarques : a) – On dit d'un ouvrage de la main, grossièrement fait, qu'il est fait à la serpe, qu'on en ferait autant avec une serpe.

Exemple : Voilà des ouvrages de menuiserie faits à la serpe.

b) – [Au figuré] On dit d'un ouvrage d'esprit mal fait, mal tourné, qu'il est fait à la serpe

c) – [Au figuré] On dit d'un homme mal fait, mal bâti, qu'il semble qu'il ait été fait avec une serpe.

Serpent : 1 – Genre de reptile qui comprend le serpent proprement dit, la vipère, la couleuvre, l'aspic, etc.

2 – [Au figuré] On dit d'une personne médisante que *c'est un vrai serpent*, une langue de serpent.

3 – [Au figuré] On dit *c'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein* pour dire c'est un ingrat qui s'est servi du bien que je lui ai fait pour me faire du mal.

Serpent (Mythe du –) : Le mythe du serpent est présent dans de nombreuses traditions anciennes et il représente les forces de la terre, parfois la puissance des eaux.

Remarques : a) – On raconte que le mercredi de la pleine lune d'avril de l'an 103 de la Grande Ère, le roi des nâgas *Mucilinda* sortit d'un lac et plaça ses sept têtes en éventail au-dessus du *noble renonçant* qui était en train de devenir *Bouddha*, afin de le protéger de la pluie : un orage éclata avant que ne s'achève la méditation qui lui permit de rompre les chaînes du *samsarā* et d'accéder à l'omniscience.

b) – Les *nâgas* sont des serpents cobras mâles, les *nâgi* leurs femelles.

c) – Selon la tradition indienne, un *serpent à 7 têtes*, à la fois mâle et femelle, garantit l'équilibre du monde en unissant la terre et l'eau : son côté mâle représente la terre, son côté femelle représente l'eau.

d) – Pour les Khmers, les *serpents* sont liés aux origines de la royauté ; les rois khmers seraient les fruits de l'union d'un brahmane hindou et d'une *nâgi* (serpent femelle).

e) – Selon le mythe du Paradis terrestre (voir le livre de la Genèse, dans la Bible des juifs ou dans l'Ancien Testament des judéo-chrétiens) un *serpent* (probablement un mâle, mais on ne sait pas) séduisit Ève, la compagne du premier homme, Adam : il en résulta des malheurs pour le genre humain ; ces malheurs ont continué à s'abattre sur l'humanité jusqu'à aujourd'hui et ils continueront à le faire, selon le mythe, jusqu'à la fin des temps, c'est-à-dire jusqu'à la venue du Christ (pour les juifs historiques) ou jusqu'à son retour (pour les judéo-chrétiens).

f) – Le serpent de la Genèse est assimilé à une force de la terre appelée, soit le *démon* (du grec δαίμων : « esprit », bon ou mauvais »), soit le *diable* (du grec διάβολος : « celui qui divise »), soit *Satan* (mot hébreu signifiant « l'ennemi »), soit enfin le *malin* (« celui qui se plaît au mal »).

g) – *Angat*, à Madagascar, est un génie sanguinaire et cruel : il a la forme d'un serpent.

h) – Selon une légende du VIII^{ème} siècle, Saint Clément, arrivant de Rome vers l'an 280 pour évangéliser la ville de Metz, soumit d'un signe de la croix les serpents qui lui interdisaient l'accès à la ville ; il lia le plus grand d'entre eux de son étole et il le conduisit au bord de la Seille ; là, il lui ordonna de quitter les terres habitées avec les siens ; la ville fut ainsi débarrassée du paganisme ; Saint Clément fut le premier évêque de Metz ; à la fin du Moyen Âge, le serpent légendaire du VIII^{ème} siècle est devenu un dragon, le célèbre Graouilly de Metz ; au XV^{ème} siècle, saint Clément fut censé protéger la ville de Metz de la peste.

Serpentaire : Constellation de l'hémisphère boréal.

- Serpenteau** (en anglais « *snaking rope* ») : **1** – Cordage tel qu'un quarantainier, placé entre l'étai et le faux étai d'un mât majeur et qui va de l'un à l'autre en se fixant successivement par un amarrage à chacun d'eux, de sorte que si l'un est coupé pendant un combat, les bouts restent suspendus et ne tombent pas sur le pont.
Remarques : a) – Avant les combats, on met aussi des serpenteaux d'un galhauban à un autre, ou d'une itague de drisse de vergue de hune au galhauban sur lequel court le gouvernail de cette itague, etc.
b) – On dit un *serpenteau* ou une *serpente*.
- Serpenter** (en anglais « *to snake* ») : Serpenter deux cordages, c'est y établir un serpenteau.
- Serpenter** : Serpenter se dit des rivières qui ont le cours tortueux.
Exemple : La Charente serpente entre Fourras et Rochefort.
- Serpentin (Marbre –)** : Sorte de marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches, et dont le dessin rappelle la peau d'un serpent.
- Serper** (en anglais « *to weigh up* ») : *Serper une ancre*, c'est la lever sans l'aide du cabestan ni d'un treuil, à la seule force des bras, parfois en s'aidant d'un palan.
Remarque : Il ne se dit que des galères et des bâtiments de bas-bord qui ont une ancre à quatre bras appelée grappin, au lieu d'employer l'expression *virer l'ancre*.
Exemple : Dès que l'escadre fut appareillée, les galères serpèrent.
- Serpolet** : Petite herbe odoriférante qui vient dans les lieux extrêmement secs.
- Serrage** (en anglais « *inboard planks* ») : **1** – Nom donné à l'ensemble des pièces de construction appelées serres.
2 – Opération de mise en place des serres
- Serre** (en anglais « *inboard plank* ») : **1** – Virure de forte section, d'orientation longitudinale, servant de liaison et fixée *intérieurement* sur les couples.
2 – Les *serres* ont une fonction de renfort longitudinal.
3 – Les *serres* sont, à l'intérieur de la coque, équivalentes aux préceintes qui sont à l'extérieur.
4 – On distingue notamment : les *serres gouttières*, les *serres bauquières*, les *serres d'empature*, les *serres de bouchain*.
[Voir ces expressions].
Remarques : a) – On appelle *serres* de nombreuses pièces longitudinales de liaison.
b) – Jadis on appelait *serre* toute virure qui se trouvait à l'intérieur des couples.
c) – Aujourd'hui, on dit *vaigre* au lieu de *serre*, et *vaigrage* au lieu de *serrage*.
[Voir les mots *Vaigre* et *Vaigrage*].
- Serre (Amarrage à la –)** (en anglais « *housed guns* ») : Amarrage des canons contre le bordé des batteries basses dans le mauvais temps.
Remarque : Dans l'*amarrage à la serre*, après avoir raidi les palans de côté de la pièce, soit on en passe les courants sous la queue des flasques de dehors en dedans, soit on les capelle au bouton de culasse où ils font plusieurs tours serrés par des bridures.
- Serre-bauquière** (en anglais « *thick stuff* ») : Serre placée sous la bauquière pour la renforcer.
Remarques : a) – On appelle *bauquière* une ceinture longitudinale, à l'intérieur du bordé d'un navire en bois, qui relie l'ensemble des couples entre eux et qui supporte les baux, c'est-à-dire les barrots de pont.
b) – Les *serres-bauquières* avaient souvent pour épaisseur la moitié de celle de l'étrave prise au-dedans.
c) – La *serre-bauquière* est placée sous les barrots de pont pour renforcer la *bauquière*.

d) – La bauquière est affaiblie par les entailles qu'on y fait afin d'y placer les extrémités des baux.

Serre-bosse (en anglais « *shank painter* ») : **1** – Fort cordage qui tient une ancre à jas soulevée en travers par une de ses pattes, la verge horizontale, entre le bossoir où cette ancre est suspendue par son anneau et le porte-hauban de misaine.

Remarques : **a)** – La serre-bosse, après avoir passé sous la croisée de l'ancre, vient s'amarrer aux patins ou autres tournages du gaillard d'avant.

b) – On utilise aussi des serre-bosses en chaîne de fer.

2 – La serre-bosse évite à l'ancre de traîner dans l'eau ou de se balancer en risquant d'endommager le bord lorsqu'on se rend au mouillage.

Remarque : Mettre les ancres sur leurs serre-bosses est l'un des préparatifs de l'opération de mouillage.

Serre de bouchain : Les serres de *bouchain* croisent les varangues à leurs points de jonction avec les genoux.

Serre d'empature : Les serres d'*empature* croisent les varangues à leur point de jonction avec les baux.

Serre-file (en anglais « *sternmost ship* », « *rear ship* ») : **1** – Dans une armée navale, on appelle *serre-file* le bâtiment placé à la queue d'une file ou d'une colonne.

Remarque : La position de serre-file est une marque d'honneur et de confiance de l'amiral commandant cette armée navale.

2 – Dans une ligne ou une colonne de navires, le *serre-file* d'un navire quelconque est celui qui le suit immédiatement.

3 – Dans un bataillon, on appelle serre-file le soldat qui est le dernier de sa file.

4 – [Au figuré] On appelle *serre-file* la personne qui marche derrière soi ou qui vous suit.

Serre gouttière (en anglais « *waterway planks* ») : Les serres *gouttières* forment la liaison entre les ponts et les murailles.

[Voir l'expression *Tiers point*].

Serre-joint : Instrument en acier qui comprend deux mâchoires guidées par des barres parallèles et pouvant rapprocher pour serrer les doubles d'un cordage métallique que l'on veut épisser ou brider par un amarrage.

Serrer : **1** – Étreindre, presser.

2 – Serrer les voiles c'est rabanter les voiles autour de la vergue, de la draille ou du mât selon les cas, après qu'elles ont été ramassées ou pliées le long de la vergue, de la draille ou du mât.

Remarque : S'il s'agit d'une voile carrée, on dit *serrer* ou *ferler*.

3 – Serrer veut dire aussi mettre quelque chose en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer, ni à se gâter.

[Voir le mot *Aveindre*].

Exemples : Serrer des vêtements ; serrer quelque chose sous clef ; serrez votre bourse, votre argent ; je ne sais où j'ai serré ce papier ; je vous l'ai donné à serrer ; il faut serrer ces fruits, ces confitures en lieu sec.

Remarque : On dit *serrer les foins*, *serrer les blés*, pour dire les mettre à couvert dans le grenier, dans la grange.

4 – Joindre près à près, mettre près à près.

Exemples : Serrez vos rangs, serrez vos files, serrer la file.

[Voir l'expression *Serre-file*].

Remarque : C'est la façon ordinaire de s'exprimer lorsqu'on veut faire avancer diligemment des troupes qui marchent.

5 – [Par extension] On dit « *serrer quelqu'un de près* » pour dire *le poursuivre*

vivement.

6 – [Au figuré] Serrer son style, c'est *retrancher ce qu'il y a de superflu* dans le style.

Remarque : On le dit aussi pour *écrire d'une manière très concise*.

Serrer [En parlant des voiles] (en anglais « *to furl* », « *to hand* », « *to take in* ») : **1** – Serrer une voile, quand elle a été carguée, c'est la ramasser pli par pli et l'amarrer ainsi, soit contre sa vergue, soit dans un filet, soit le long d'un mât ou sur sa draille etc. avec des filins appelés rabans, pour lui donner le moins de prise possible au vent.

Remarque : S'il s'agit d'une voile carrée, on dit aussi *ferler*.

2 – Pour serrer une voile carrée, le fond en est porté sur l'avant de la vergue et il y est serré :

i) soit *en perroquet* (c'est-à-dire comme on serre habituellement les perroquets) ;

ii) soit *en chapeau* (c'est-à-dire qu'après que la voile a été serrée, le volume du fond est bien ramassé sur le milieu avant de la vergue et ressemble à une sorte de chapeau dit « *de père noble* ») ;

Remarque : [Familier et populaire] On appelle « *père noble* » un homme bien comme il faut en apparence.

iii) soit *en chemise* (c'est-à-dire que le fond en est soigneusement roulé en descendant le long du mât et ressemble à une sorte de colonne).

Remarques : **a)** – On dit que l'on serre la voile *en paquet* quand on la serre précipitamment, sans aucune recherche, en s'attachant à la soustraire le plus tôt possible à l'action du vent.

b) – On ne doit, autant que possible, serrer une voile que quand elle bien sèche, surtout aux ralingues.

Serrer de la voile (en anglais « *to work to windward* ») : *Serrer de la voile*, c'est gouverner aussi près du vent que possible.

Serrer la ligne (en anglais « *to close* ») : Serrer la ligne, en termes de *tactique navale*, c'est faire rapprocher les uns des autres les bâtiments de la ligne.

Serrer la terre (en anglais « *to keep near* ») : *Serrer la terre*, c'est s'en approcher et la prolonger en naviguant le plus près qu'on le peut de la côte et des dangers qui peuvent l'avoisiner.

Serrer le vent (en anglais « *to work to windward* ») : *Serrer le vent*, c'est gouverner en tenant l'avant du navire aussi près que possible de la direction d'où souffle le vent, en utilisant éventuellement les boulines sur les gréements carrés.
[Voir le mot *Bouline*].

Serrer un bâtiment au feu (en anglais « *to put close to* ») : Serrer un bâtiment au feu, c'est s'en approcher autant que possible pour le combattre de très près.

Serre-tête : Ruban dont on serre la tête.

Serron : Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers.

Exemples : Un serron de baume ; un serron d'ambre.

Serrure : Machine ordinairement en métal qu'on applique à une porte, à un coffre, etc. , pour servir à les fermer et à les ouvrir, et qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'une clef.

Serrurier : Ouvrier qui fait des serrures et plusieurs autres ouvrages de fer.

Servage : État de celui qui est serf, esclave.

Servant (en anglais « *assistant* », « *mate* ») : **1** – Nom donné aux canonniers attachés au service d'une pièce à feu, et qui sont sous la direction du chef de pièce.

Remarques : **a)** – Les servants sont rangés sur deux files, une de chaque côté de la

bouche à feu.

b) – Le premier servant de droite et le premier servant de gauche sont les *chargeurs* de la pièce.

Service hydrographique : 1 – Organisme *officiel* chargé de diffuser les documents servant à la navigation : cartes sur support papier, cartes électroniques officielles, Instructions Nautiques, Annuaire des Marées, atlas de courants de marée, livres de radio-signaux, guides sur la navigation, des groupes hebdomadaires de corrections aux ouvrages nautiques, etc.

Remarques : a) – En France, le Service Hydrographique de la Marine (SHM) créé en 1886 est devenu le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) en 1971.

b) – Le SHOM est devenu un Établissement Public Administratif en 2007.

c) – Le SHOM est implanté principalement à Brest, mais aussi à Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa et Papeete ; il emploie plus de 500 personnes, dont près des deux-tiers de civils.

2 – Le SHOM est régi par le code de la défense ; son conseil d'administration est présidé par le Chef d'État-Major de la Marine et il est dirigé par un directeur général.

3 – La Marine Nationale met à la disposition du SHOM des bâtiments océanographiques en vue de faire des relevés hydrographiques.

Services spéciaux : La vocation des « *services spéciaux* » est de permettre au pouvoir exécutif de leur État employeur se s'affranchir, quand il le juge nécessaire, de la légalité internationale et de ses engagements internationaux officiels.

Remarque : Lorsque des agents des services spéciaux se font prendre en train d'espionner, l'État-employeur de ces agents commence par nier toute implication de sa part, le temps de sonder l'État offensé et de préparer sa défense ; les agents repérés sont ensuite expulsés et les relations diplomatiques entre l'État espionné et l'État employeur des agents démasqués, se relâchent pendant une durée plus ou moins longue.

Servir (Faire –) (en anglais « *to fill* ») : **1** – Orienter une voile pour qu'elle prenne le vent. [Voir le mot *Porter*].

2 – Faire servir, c'est manœuvrer pour quitter la panne.

3 – Faire servir un voile, c'est l'éventer, c'est-à-dire que, lorsqu'elle se trouve sur le mât ou en ralingue, elle est brassée et orientée de manière à ce qu'elle soit pleine et qu'elle contribue à faire marcher le navire.

Servitude (Bateau de –) : Bateaux ou petits navires destinés à faire le service des ports ou celui des rades ; ils y portent, quand il y a lieu, les objets dont les bâtiments qui y sont mouillés peuvent avoir besoin ; ils fournissent l'aide dont ces bâtiments ont besoin.

Remarque : Les chalands-citernes, les chaloupes des canotiers, les remorqueurs de port, les allèges, les chalands porteurs de vase sont des bateaux de servitude.

Setier : 1 – Ancienne unité française de volume utilisée pour les matières sèches.

Remarque : Un setier valait 12 boisseaux, ou 40/9 èmes de pied cube, ou 7680 pouces cubes, ou 152,343 litres.

2 – On appelait *setier de terre* une surface de terre labourable que l'on pouvait ensemer avec un setier de grain.

3 – Ancienne mesure de grains de la contenance d'environ 156 litres.

4 – Ancienne mesure de capacité égale à la *velte* qui contenait 8 pintes de 48 pouces-cubes chacune, et qui valait 7,61 litres.

5 – À Paris, on appelait *demi-setier*, un quart de litre.

Seuil : Voir l'expression *Effet de seuil*.

Seuil (Effet de –) : Modification soudaine de l'évolution d'un processus lorsqu'une variable dépendante atteint un certain état.

Exemple 1 : L'invasion d'un compartiment par l'eau de mer entraîne la montée de l'eau dans ce compartiment jusqu'à ce que ce niveau atteigne le haut du surbau de la porte du compartiment ; à ce moment-là, l'eau s'écoule par la porte et le niveau de l'eau a cessé soudainement de monter dans le compartiment.

Remarque : Dans cet exemple, le processus est la montée de l'eau, la variable dépendante est le niveau de l'eau dans le compartiment, le seuil est le surbau de la porte, l'évolution est la variation du niveau de l'eau (variable dépendante) en fonction du temps (variable indépendante).

Exemple 2 : Un navire fait route en recevant le vent de tribord : le navire est ardent, ce qui signifie que son étrave a tendance à venir vers tribord, le bord d'où souffle le vent parce que, sous l'action de la dérive due au vent, le cap se situe à droite de la route-surface.

Au moment où le navire entre dans une veine de courant traversier qu'il reçoit de tribord, la dérive s'annule, puis le cap se trouve très à gauche de la nouvelle route-surface (composition de la vitesse acquise par le navire et du courant) : l'avant du navire vient soudainement sur bâbord ; le seuil a été le passage de la route-surface juste dans l'axe du navire.

Exemple 3 : Un navire fait route dans une veine de courant ; il reçoit un vent traversier qui fait que sa route n'est pas dans la même direction que la ligne de quille (on dit qu'il subit une dérive due au vent, ou qu'il est en situation de marche oblique) ; s'il modifie l'allure de sa machine, ou s'il réduit la voilure (dans le cas d'un navire à voiles) la nouvelle route-surface résultant de la combinaison du courant et de la route peut changer de côté par rapport à la ligne de quille et dans ce cas, le cap du navire subit un brusque changement d'orientation.

[Voir les expressions *Marche oblique*, *Effet de seuil*].

Seuillet : 1 – Ligne inférieure d'un sabord de batterie (dans l'ancienne marine à voiles).

2 – Pièce de bois qui garnit la face inférieure d'un sabord (en anglais « *sole* »).

Remarque : La face supérieure s'appelle sommier (en anglais « *port sell* ») ; les faces latérales, qui n'ont pas de nom particulier, se distinguent par l'appellation face avant ou face arrière.

Sévigné (Marquise de –) : 1 – Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné (1626-1696) fut une épistolaire française.

Remarque : Près de 2 500 lettres que la Marquise de Sévigné écrivit à sa fille Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de Grignan, furent publiées entre 1725 et 1754 par sa petite-fille Pauline de Grignan, marquise de Simiane.

2 – La Marquise de Sévigné perdit son père en 1627 et sa mère en 1633 ; elle est la petite-fille de sainte Jeanne de Chantal (1572-1641).

Remarque : Sainte Jeanne de Chantal, née Jeanne-Françoise Frémyot, a été canonisée le 16 juillet 1767 ; fille de Bénigne Frémyot, elle avait épousé Christophe de Rabutin, baron de Chantal, en 1592 ; veuve en 1601, elle fonda en 1618 avec saint François de Sales, évêque de Genève, la congrégation de la Visitation ; elle ouvrit 74 couvents de Visitandines en 19 ans.

3 – Le père de la Marquise de Sévigné, Celse-Bénigne de Rabutin-Chantal (1596-1627) fut tué le 22 juillet 1627 à Sablonceaux (sur l'actuelle plage Nord de Rivedoux-Plage) au côté de Toiras ; il était le seul fils de sainte Jeanne de Chantal.

4 – Rabutin (père de la Marquise de Sévigné et fils de sainte Jeanne de Chantal) trouva la mort alors que Toiras et lui-même essayaient de repousser les Anglais

qui avaient débarqué dans l'île de Ré à partir du 12 juillet 1627, sous les ordres du duc de Buckingham, afin de soutenir les Rochelais en guerre contre le cardinal de Richelieu et le roi Louis XIII.

5 – Le calviniste Jean Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras (1585-1636) était au service du roi très chrétien Louis XIII et du cardinal de Richelieu à l'époque du Grand Siège de La Rochelle (du 10 septembre 1627 au 28 octobre 1628).

6 – Le château de Toiras se trouve en pays huguenot près d'Anduze (Gard) au pied des Cévennes.

7 – L'évêché de Luçon, en Bas-Poitou, avait été donné à la famille Richelieu en 1584 par Henri III (1551-1589) ; Armand Jean du Plessis de Richelieu (1585-1642) a été nommé évêque de Luçon le 18 décembre 1606 par le roi Henri IV (1553-1610) et investi le 17 avril 1707 à Rome (avec une dispense du pape en raison de son jeune âge, 22 ans au lieu des 26 ans exigés par le droit canon pour exercer cette fonction) ; il resta évêque de Luçon jusqu'en 1624 avant de devenir le principal ministre de Louis XIII jusqu'à sa mort en 1642 ; il fut créé cardinal en 1622.

Remarques : a) – Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, fut un exemple de ces nobliaux arrivés sans fortune mais qui, ambitieux et avides, ayant conquis le pouvoir politique, amassèrent beaucoup d'argent et de biens immobiliers aux dépens du royaume en répandant la mort et la désolation.

b) – Napoléon Bonaparte a été un autre exemple de ces sinistres personnages qui ont commencé avec leurs bottes et leur chapeau et qui ont amassé, pour eux et pour leur famille, des fortunes considérables ; la vie de ces gens-là telle qu'elle est ensuite racontée de façon hagiographique et fallacieuse par eux-mêmes ou par leurs obligés, devient légendaire et finit par être considérée comme « *la vérité officielle que le monde entier nous envie* » ; ceux qui tentent plus tard de raconter les choses telles qu'elles se sont passées sont traités de « *révisionnistes* ».

Sévir : 1 – Agir avec rigueur.

Remarque : Sévir se dit des mauvais traitements d'un supérieur à l'égard d'un inférieur, comme d'un père à l'égard de son fils ou d'un mari à l'égard de sa femme, d'un maître à l'égard d'un domestique.

2 – Sévir se dit aussi en parlant de la punition que les juges ordonnent contre des coupables.

Exemple : Les juges ne sauraient trop sévir contre les terroristes, contre les voleurs.

Sèvres (Traité de –) : Le traité signé le 10 août 1920 à Sèvres (France) après la défaite de l'Empire ottoman, qui avait été l'allié de l'Empire allemand pendant la Première Guerre Mondiale, partageait une grande partie de l'ancien territoire ottoman en zones d'influence au profit des anciens Alliés européens, principalement les Britanniques, les Français et les Italiens, en application d'arrangements secrets conclus le 16 mai 1916 entre le Britannique Sir Mark Sykes (1879-1919) et le Français François Georges-Picot (1870-1951) en accord avec les Russes et les Italiens ; le texte de ces arrangements fut découvert par les Bolcheviques dans les archives du ministère des Affaires étrangères de l'Empire russe à Pétrograd, après la Révolution d'Octobre 1917, et ils furent rendus publics.

Remarque : Le Traité de Sèvres n'a jamais été ratifié ; il a été remplacé par un autre Traité de paix qui fut signé le 24 juillet 1923 à Lausanne (Suisse).

Sexe : 1 – Différence constitutive du mâle et de la femelle chez les animaux ou les plantes, déterminante pour la reproduction.

Remarque : Pour les humains, il semble que cela soit plus compliqué (?).

2 – [*Populaire*] Organe reproducteur chez l'homme (mâle ou femelle).

Remarque : Le droit français considère depuis peu, suivant en cela les dessins des caricaturistes, que le sexe de l'homme (mâle ou femelle) se situe dans sa tête plus qu'entre ses jambes.

Sexe (Changement de –) : 1 – Des individus appartenant de nombreuses espèces du règne animal sont capables de changer de sexe (hermaphrodisme séquentiel) au cours de leur vie, après un changement hormonal :

Exemples :

i) Parmi les *poissons*, les *crustacés*, *etc.*, les girelles à tête bleue (*Thalassoma bifasciatum*), les huîtres.

ii) Dans la classe des *mammifères*, les souris.

Remarques : **a)** – Pour certaines espèces animales, le changement de sexe d'un individu à l'origine femelle, peut se produire dans une colonie après la mort du mâle dominant, avec la production d'une hormone de stress chez la femelle la plus âgée.

b) – Les cellules sexuelles des souris gardent leur bipotentialité, même à l'âge adulte.

c) – Plus d'un quart des poissons de récif changent de sexe (hermaphrodisme séquentiel) au cours de leur existence.

d) – La capacité à changer de sexe en cours d'existence chez certaines espèces animales est probablement liée à la présence de certains gènes particuliers.

2 – Les individus de certaines espèces du règne animal ont simultanément les caractères masculins et féminins (hermaphrodisme simultané).

Remarques : **a)** – Les espèces de poissons qui produisent à la fois du sperme et des ovules vivent, pour la plupart, dans les très grandes profondeurs.

b) – L'hermaphrodisme de l'escargot n'est pas simultané mais protérandrique ; un même individu est capable de produire des spermatozoïdes et des ovules mais les produits génitaux mâles (spermatozoïdes) arrivant à maturité avant les produits génitaux femelles (ovules), l'autofécondation est impossible ; un escargot doit s'accoupler avec un partenaire : c'est la fécondation croisée.

c) – L'hermaphrodisme vrai chez l'homme est exceptionnel (de l'ordre de 1 cas pour 100 000 naissances) ; dans ce cas, une anomalie génétique a perturbé la différenciation sexuelle au cours des premières semaines de développement du fœtus et l'on observe à la naissance, chez le même individu, la présence d'un vagin, d'un utérus, d'une prostate et d'un pénis érectile ; si la testostérone et les œstrogènes arrivent à s'inhiber mutuellement, la personne dans cet état est infertile.

3 – La taxonomie range tous les êtres vivants suivant les caractères qu'ils ont en commun, des plus généraux (règne) aux plus particuliers (espèce) dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Exemple : L'homme appartient :

i) à l'espèce *Homo sapiens*,

ii) au genre *Homo*,

iii) à la famille des hominidés,

iv) à l'ordre des primates,

v) à la classe des mammifères,

vi) à l'embranchement des vertébrés,

vii) au règne animal.

Remarques : **a)** – En taxonomie, le fait de changer de sexe ne modifie ni l'espèce, ni le genre, ni la famille, ni l'ordre, ni la classe, ni l'embranchement, ni le règne d'un individu.

b) – Qualifier de « *changement de genre* » ou de « *changement d'espèce* » le changement de sexe (physique ou moral) d'un individu est abusif du point de vue taxonomique, quels que soient les fantasmes que cela recouvre.

[Voir le mot *Gonochorisme*].

c) – Un homme ou une femme *député* (genre grammatical masculin) qui devient ambassadeur (genre grammatical masculin) est appelé *excellence* (genre grammatical féminin) dans le pays où il est envoyé ; de même, un prêtre (genre grammatical masculin) qui devient évêque reçoit le titre honorifique d'*excellence* (genre grammatical féminin) ; un chic type (genre grammatical masculin) peut devenir une fripouille (genre grammatical féminin) mais n'a alors changé ni d'espèce, ni de genre taxonomiques.

Sexisme : Sujet de polémiques suscitées par des obsessions d'égalité sociale ou d'identité physique, morphologique, psychologique et émotionnelle entre les hommes et les femmes.

Remarque : Les enfants ont des relations spéciales avec leur mère, qui échappent en tout ou en partie au père ; ces relations sont exclusives depuis la conception jusqu'à la parturition, puis l'exclusivité diminue jusqu'à la fin de l'adolescence.

Sextant (en anglais « *sextant* ») : **1** – Le sextant est un instrument optique portatif qui permet :

- i)** de mesurer la hauteur apparente d'un astre au-dessus de l'horizon ;
- ii)** de mesurer la distance angulaire entre deux astres dans le ciel ;
- iii)** de mesurer la distance angulaire horizontale entre deux objets à terre ;
- iv)** de mesurer distance angulaire verticale entre la base et le sommet d'un objet à terre (tour, phare, montagne, etc.).

Remarque : La verticale en un lieu, déduite de l'observation de l'horizon apparent en ce lieu, ne passe pas nécessairement par le centre de la Terre en raison notamment de la forme ellipsoïdale de la Terre.

[Voir l'expression *Instrument optique*].

2 – La hauteur h_m d'un astre au-dessus de l'horizon de l'observateur, mesurée à la mer par rapport à la ligne d'horizon au moyen d'un sextant, est une hauteur instrumentale.

La hauteur vraie h_v de l'astre par rapport à l'horizon rationnel est obtenue à partir de la hauteur mesurée h_m en lui ajoutant une série de corrections additives ou négatives, selon la formule suivante :

$$h_v = h_m + \varepsilon + c - d - R + P + \delta$$

dans laquelle :

- ε est l'erreur instrumentale d'excentricité du sextant, fournie par le fabricant du sextant ;
- c est l'erreur instrumentale de collimation du sextant à contrôler à chaque occasion ;
- d est la dépression de l'horizon, obtenue dans les tables de navigation ; elle dépend de l'élévation de l'oeil de l'observateur au-dessus du niveau de la mer.
- R est la réfraction astronomique, obtenue dans les tables de navigation ;
- P est la parallaxe, négligeable pour les étoiles ; s'il s'agit du Soleil, de la Lune, ou des planètes Vénus et Mars, elle transforme la hauteur réellement observée en hauteur par rapport à l'horizon rationnel ;
- δ est le demi-diamètre apparent du Soleil ; on applique cette correction si l'on a observé le bord du Soleil ou de la Lune au lieu du centre (c'est le cas habituel) ; δ est additionné si l'on a observé le bord inférieur, soustrait si l'on a observé le bord supérieur..

Remarque : L'horizon rationnel est un plan passant par le centre de la Terre, parallèle au plan de l'horizon de l'observateur.

3 – Le sextant se compose :

i) d'un **châssis** habituellement en alliage métallique léger, sur lequel est fixé un **limbe** gradué en degrés ; le limbe est un arc de cercle d'environ 70 degrés ; ses graduations représentent plus de 120 degrés.

ii) Le châssis supporte le **petit miroir** : ce petit miroir n'est recouvert de tain que sur sa moitié droite, de sorte que, quand on observe, à la mer, un astre dans le ciel en utilisant le sextant, on voit côte à côte, à gauche ce qui est visible directement à travers le petit miroir (l'horizon de la mer) et à droite l'image de l'astre doublement réfléchi (d'abord par le grand miroir, puis par le petit miroir)..

iii) La concordance parfaite des deux images, qui peut paraître une opération simple et facile, présente en fait une réelle difficulté ; la réussite des observations au sextant nécessite une période d'apprentissage, mais cette pratique, après qu'elle a été acquise, ne se perd pas davantage que la pratique de la bicyclette.

iv) L'**alidade**, bras mobile supportant le **grand miroir**, porte un **index** qui se déplace devant les graduations du limbe ; l'axe de rotation de l'alidade se trouve exactement au centre géométrique de l'arc de cercle gradué qui est gravé sur le limbe ; un défaut de position de l'axe de rotation de l'alidade est appelé « *erreur d'excentricité* » ; cette erreur instrumentale ne peut pas être corrigée ; le fabricant du sextant fournit la correction à apporter pour corriger l'*erreur d'excentricité* aux différents angles observés.

v) Sur les *sextants anciens*, un vernier semblable au vernier d'un pied à coulisse de mécanicien, permet de lire l'angle indiqué par l'alidade sur le limbe avec une grande précision.

vi) On fixe sur l'alidade des *sextants récents* un **tambour gradué** solidaire d'une vis sans fin engagée dans une crémaillère située sous le limbe.

vii) Un dispositif de débrayage de la vis sans fin du tambour gradué permet de désolidariser l'alidade du limbe, afin de la manœuvrer rapidement jusqu'à apercevoir, dans la lunette, l'astre cherché en même temps que l'horizon s'il s'agit de mesurer la hauteur d'un astre, ou les deux amers si l'on veut déterminer sa position par la méthode des arcs capables.

viii) Le tambour gradué permet le réglage fin de la position de l'alidade et de lire l'angle observé au dixième de minute de degré près.

ix) Sur les navires des Messageries Maritimes des années 1960, on disposait d'un sextant à tambour et d'un sextant à vernier fourni par la Compagnie ; l'officier de quart se réservait traditionnellement le sextant à tambour, l'élève qui faisait le quart en observateur utilisait le sextant à vernier.

x) Sur le châssis sont fixés une **poignée** permettant de tenir fermement le sextant d'une main, des **pieds** pour le poser sur une table ou le caler dans sa boîte, des **filtres** atténuant au besoin des images trop brillantes de l'horizon ou des astres observés et la **lunette de visée** dont le grossissement ne doit pas être trop important pour que l'image reste stable et pour faciliter l'acquisition de l'astre que l'on cherche à observer dans le champ de la lunette.

x) La lunette de visée permet d'accroître la luminosité des objets célestes peu brillants ; certains sextants possèdent plusieurs lunettes pour s'adapter aux différents usages : une lunette terrestre, une lunette pour le Soleil, une lunette pour les étoiles ou les planètes.

4 – Réglages du sextant :

i) Les deux miroirs doivent être perpendiculaires au plan du limbe ; des **vis de réglage** permettent d'ajuster la position des miroirs par rapport au châssis du sextant (perpendicularité par rapport au plan du limbe) et le parallélisme des deux miroirs lorsque l'angle mesuré est nul ($0^{\circ}00,0'$).

ii) Lorsque le sextant est réglé sur $0^{\circ}00,0'$ et que l'on observe un objet éloigné, on doit pouvoir observer la superposition parfaite de l'image doublement réfléchi par le grand miroir et par la partie revêtue de tain du petit miroir d'un objet éloigné et l'objet lui-même à travers la partie sans tain du petit miroir, lorsque l'on incline légèrement le sextant ; cette vérification peut se faire rapidement en observant une double image de l'horizon.

iii) De plus, lorsque l'on superpose exactement les deux images, l'index de l'alidade doit se trouver exactement vis-à-vis de la *graduation zéro* du limbe ; l'écart entre la lecture obtenue et le zéro est une erreur instrumentale appelée « *erreur de collimation* » ; la simple reprise du réglage du parallélisme du petit miroir permet de réduire, voire d'annuler l'erreur de collimation.

Remarques : a) – Le sextant était le meilleur moyen, naguère, de connaître à coup sûr la latitude de l'observateur, à condition de pouvoir observer simultanément :

i) vers midi local, l'horizon et le Soleil à sa culmination (élévation maximum) ou,

ii) au crépuscule, l'horizon et l'étoile polaire.

La connaissance de la longitude est plus compliquée.

b) – La position des petits navires était jadis couramment donnée par la latitude observée au sextant et par la sonde, notamment près de la côte atlantique où les lignes de sonde sont habituellement orientées à peu près Nord-Sud.

c) – Le chalutier à vapeur « *Les Barges* » de l'armement Dahl à La Rochelle, patron Joseph Allais, a coulé à la position $45^{\circ}35' N$ et 235 mètres ; le sextant du patron, d'une valeur déclarée de 1800 francs, a été retiré de la liste des effets personnels dont il demandait le remboursement, sous le prétexte qu'il n'avait pas été soumis à la visite annuelle ; pourtant, s'il a pu déterminer la latitude du naufrage, c'est assurément parce qu'il possédait un sextant !

d) – Depuis la généralisation des systèmes de radio-navigation utilisant des satellites artificiels de la Terre, les sextants sont rangés dans le magasin du *bosco* avec les feux de navigation à pétrole, le loch *Walker* et le sondeur *Warluzel*. [Voir l'expression *Erreur instrumentale*].

5 – La double réflexion, par le petit miroir puis par le grand miroir, du rayon issu de l'astre observé permet de mesurer l'angle entre la direction de l'astre et le plan de l'horizon jusqu'à une valeur de 120° , bien que le limbe ne fasse qu'un sixième de cercle (ce qui vaut son nom à l'instrument).

Remarques : a) – Le sextant permet de connaître les angles avec une précision de 0,2 minute de degré.

b) – Certaines corrections des hauteurs observées, que l'on lit dans les tables de navigation (dépression, réfraction) sont des valeurs statistiques moyennes et dépendent de l'atmosphère du jour et du lieu ; elles ne permettent pas d'espérer une précision du point supérieure à la minute de degré.

6 – L'extrême précision du sextant en fait un instrument très fragile qu'il faut protéger des chocs et des variations brutales de température.

Remarques : a) – Le sextant, à la mer, doit être pris en main ou déposé dans sa boîte ; il ne doit jamais rester en attente, posé sur la table à cartes ou sur autre chose, au risque de glisser en cas de roulis.

b) – Il est nécessaire de contrôler régulièrement et de régler si nécessaire, la perpendicularité des deux miroirs par rapport au châssis et le parallélisme entre eux, même si le sextant n'a pas subi de chocs.

Sexuelle (Différentiation –) : 1 – La *différenciation sexuelle* des mammifères (y compris chez l'homme) est le développement au cours de la gestation de *gonades* différentes et de *caractères sexuels* primordiaux, primaires ou secondaires, différents pour chaque sexe.

- Remarques* : **a)** – Le sexe de la majorité des mammifères est déterminé génétiquement, lors de la conception, par le système de chromosomes xx ou xy.
- b)** – La différenciation des appareils génitaux mâle ou femelle des mammifères a lieu au cours du développement embryonnaire.
- c)** – L'appareil reproducteur est dans un état phénotypique indifférencié jusqu'à la 8ème semaine de gestation ; à ce stade, il n'est pas encore possible de distinguer le sexe de l'embryon ; l'appareil génital indifférencié est défini par :
- i)** des *gonades* de structure identique qui ont commencé à se mettre en place à partir de la 5ème semaine de développement embryonnaire ;
 - ii)** la formation des *voies génitales doubles* chez l'embryon (ensemble canaux de Müller et canaux de Wolff) qui évolueront différemment selon le sexe : les uns serviront à conduire les gamètes chez les adultes (les *canaux de Müller* pour les femmes, les *canaux de Wolff* pour les hommes) ; les autres régresseront et disparaîtront.
- d)** – La différenciation de l'ébauche de gonades en testicules ou en ovaires est l'événement le plus précoce affectant l'appareil génital embryonnaire.
- e)** – Selon la nature des gonades en formation, les voies génitales évoluent différemment au cours du développement embryonnaire.
- f)** – Chez les mammifères, la reproduction sexuée est associée à l'existence de deux phénotypes, l'un mâle, l'autre femelle, qui diffèrent par :
- i)** les *caractères sexuels primordiaux* que sont les glandes génitales (les testicules producteurs de spermatozoïdes pour les mâles, ou les ovaires producteurs d'ovules pour les femelles) ;
 - ii)** les *caractères sexuels primaires* que sont les *voies génitales* (chez les femelles : oviductes, utérus et vagin ; chez les mâles : canaux épидидyme et spermiducte, vésicules séminales, prostate) et les *organes génitaux externes* (chez les femelles : vulve, clitoris ; chez les mâles : pénis).
 - iii)** les *caractères sexuels secondaires*, plus ou moins liés à la fonction de reproduction (mamelles, pilosité, voix, taille, comportement...) qui sont aussi plus ou moins marqués suivant les espèces de mammifères et selon les individus.

2 – Chez les individus *génotypiquement femelles*, la gonade indifférenciée se différencie spontanément en une paire d'ovaires (à partir de la 10ème semaine).

Remarque : Les canaux de Wolff régressent jusqu'à disparaître complètement et les *canaux de Müller* se développent pour donner une partie de l'appareil génital femelle (oviductes, utérus, partie supérieure du vagin).

3 – Chez les individus *génotypiquement mâles*, la gonade s'est différenciée en testicules (entre la 6ème et la 8ème semaine du développement embryonnaire) ; les canaux de Müller régressent, et les *canaux de Wolff* dérivent pour former les voies génitales mâles (canaux déférents, vésicules séminales, prostate).

4 – Le sexe génétique est *déterminé* au moment de la fécondation et est donc dépendant des chromosomes sexuels que possède la cellule-œuf.

Remarque : La comparaison des caryotypes femelle et mâle montre une différence essentielle : la dernière paire de chromosomes est constituée de 2 chromosomes de même taille chez les femelles (dits « *chromosomes x* ») alors que les mâles possèdent deux chromosomes de taille différente (un « *chromosome x* » et un « *chromosome y* »).

5 – La différenciation de l'appareil génital commence par celle des *gonades* : le

chromosome y oriente la différenciation du phénotype durant la vie fœtale vers la voie mâle ; il détermine la gonade indifférenciée à devenir un testicule.

Remarques : a) – Le *chromosome y* contient une région responsable du déterminisme du sexe mâle, la région SRY (*Sex determining Region of y chromosom*) ; le gène SRY est situé sur la partie terminale du bras court du chromosome y et il s'exprime entre la 5ème et la 7ème semaine après la conception.

b) – La présence du gène SRY, ou *gène architecte*, entraîne la synthèse d'une protéine appelée TDF (*Testis Determining Factor*) capable d'activer en cascades de nombreux autres gènes ; cette activation est notamment à l'origine de la différenciation de la gonade en testicules (sexe gonadique).

c) – En absence du gène SRY, la gonade évolue spontanément en ovaire ; le phénotype sexuel féminin apparaît alors en absence de signal de masculinisation chez l'embryon.

6 – Certaines anomalies du caryotype portant sur les chromosomes sexuels peuvent survenir : cas de trisomie (xxy, xxx) ou polysomie (xxxxy...) ou de monosomie (x, y).

Remarques : a) – La présence d'au moins un chromosome y porteur du gène SRY conduit, par l'intermédiaire de la production de la protéine TDF, à une différenciation gonadique des testicules, puis à un sexe différencié masculin (parfois plus ou moins altéré).

b) – Il peut arriver que le sexe gonadique soit en contradiction avec le sexe chromosomique ; cette inversion sexuelle peut-être due :

i) à un *dysfonctionnement du gène SRY* (mutation du gène) qui peut se traduire par l'apparition d'un phénotype féminin, alors que l'individu possède un sexe génétiquement masculin (xy) ;

ii) à un *brassage intra-chromosomique* entraînant une translocation du gène SRY sur le chromosome x.

7 – Chez l'embryon, le premier organe de l'appareil génital qui se différencie est la gonade (ovaires pour le génotype femelle, testicules pour le génotype mâle).

Remarques : a) – Le reste de l'appareil génital se développe alors en accord avec la gonade ainsi différenciée.

b) – Chez l'homme mâle, le testicule joue un rôle primordial dans la mise en place du sexe phénotypique, indépendamment du caryotype ; en effet, chaque type de cellules des testicules (cellules de Leydig et de Sertoli) sécrète, dès le début de la phase fœtale, une hormone qui a une action précise sur chacun des canaux indifférenciés :

i) La testostérone, sécrétée par les cellules de Leydig, stimule le développement et la différenciation des canaux de Wolff et masculinise les organes génitaux externes ; elle joue un rôle dans la différenciation des voies génitales (vésicules séminales, prostate, épидидyme...) et des organes génitaux externes mâles entre la 8ème et la 16ème semaine du développement embryonnaire ;

ii) L'hormone anti-müllérienne (HAM) sécrétée par les cellules de Sertoli est responsable de la régression des canaux de Müller chez le mâle.

Shackleton : 1 – L'Irlandais Ernest Shackleton (1874-1922) explora les régions polaires de l'hémisphère Sud, avec obstination, de 1901 à sa mort soudaine à bord de la goélette à vapeur « *Quest* » de 34 m de longueur, le 5 janvier 1922 à Grytviken (par 54° de latitude Sud) en Géorgie du Sud.

2 – Chef de l'expédition Nimrod (en anglais « *British Imperial Antarctic*

Expedition 1907–09 ») Shackleton parvint en janvier 1909 à 100 milles (180 km) du Pôle Sud géographique (latitude 88°23'S).

Remarque : C'est le Norvégien Roald Amundsen (1872-1928) qui atteint le premier le Pôle Sud, le 14 décembre 1911 à 15 heures.

3 – Shackleton organisa entre 1914 et 1917 une expédition en Antarctique connue sous le nom d'« *expédition Endurance* » (en anglais « *Imperial Trans-Antarctic Expedition* ») qui devait traverser le continent antarctique de la Mer de Weddell à la Mer de Ross.

Remarques : **a)** – Le navire « *Endurance* » de l'expédition se trouva emprisonné dans la banquise ; il fut écrasé par la pression des glaces, obligeant l'Équipage à débarquer.

b) – Ernest Shackleton partit chercher des secours avec quelques hommes choisis parmi les plus valides, à bord d'une chaloupe de l'« *Endurance* » un peu modifiée ; il franchirent le redoutable détroit de Drake et abordèrent la côte Sud de la Géorgie du Sud ; ils traversèrent cette île montagneuse, subissant des tempêtes de neige épouvantables, jusqu'à Grytviken sur la côte Nord-Est de l'île ; Shackleton put organiser une expédition de secours ; il ramena sains et saufs tous les membres de son Équipage qui l'attendaient sur la banquise.

Shipchandler (en anglais « *ship chandler* ») : Commerçant établi dans un port pour vendre principalement des approvisionnements aux navires.

Shoa : Acronyme de « *Servicio Hydrográfico y Oceanográfico de la Armada de Chile* » qui est le Service hydrographique officiel chilien.

Shoah : Mot hébreu signifiant *anéantissement, catastrophe* ou *tempête*.

Remarques : **a)** – Le premier ministre de l'État d'Israël, Benyamin Netanyahou, né en 1949, a utilisé devant les caméras de la télévision, le mot « *shoah* » pour évoquer les représailles terribles qu'il promettait aux Palestiniens qui refuseraient de se soumettre aux exigences de l'État hébreu.

b) – La *shoah* des Juifs d'Ukraine, sous le Tsar Nicolas II (1868-1918), a été menée par des Cosaques criant aux Juifs « *meurtriers du Christ !* » avant de battre à mort les adultes sur place et de jeter les enfants par les fenêtres.

c) – La *shoah* des Juifs qui habitaient dans les républiques soviétiques envahies à partir de l'été 1941 par les Allemands se déroula sur place : des unités spéciales de tueurs allemands, les quatre *Einsatzgruppen* (de A à D), furent chargés de tuer sans procès, par balles ou par pendaison, les Juifs de ces pays, mais aussi les communistes les Roms, certains Ukrainiens, etc.

d) – La *shoah* des Juifs polonais, tchèques, etc., entre 1940 et 1945, commença par une déportation vers des camps de concentration situés principalement en Pologne et en Allemagne ; beaucoup ne réussirent pas à survivre jusqu'à la fin de la guerre.

e) – Par référence au titre du film de fiction documentaire « *Shoah* » de Claude Lanzmann (avril 1985) sur l'Organisation allemande chargée de l'assassinat des Juifs d'Europe entre 1942 à 1945, certains Français utilisent aujourd'hui le mot hébreu *Shoah* (avec une capitale initiale) pour évoquer les meurtres idéologiques de Juifs dans les camps de concentration allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale, qui visaient à éradiquer le mouvement judéo-matérialiste censé avoir conduit aux *partis communistes*.

f) – Ce très bon film de Lanzmann est devenu, *volens nolens*, la référence pour « résumer » la Seconde Guerre Mondiale dans les programmes d'histoire des collèges et des lycées français pour ne pas avoir à évoquer l'aspect militaire du conflit.

[Voir l'expression *Mémoire et histoire*].

g) – L'enseignement des historiens ayant été progressivement supprimé dans les collèges et les lycées à partir des années 1970, les films de « *docu-fiction* » diffusés par la télévision d'État peuvent donner aux citoyens une connaissance bizarrement orientée et en tout cas insuffisante des questions politiques qui ont entraîné le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale, puis qui ont orienté son déroulement jusqu'à la capitulation de l'armée allemande. On en viendrait presque à enseigner que le problème juif a été la principale cause du conflit.

h) – Le film de Lanzmann avait été précédé en 1978 par une série télévisée américaine intitulée « *Holocaust* » qui traitait le même sujet d'une façon un peu différente ; cette fiction a été diffusée en 1979 dans « *les Dossiers de l'Écran* » sur la chaîne de télévision française *Antenne 2* ; le titre américain avait été traduit par le mot français « *Holocauste* » qui n'est pas approprié mais qui a ensuite été utilisé maladroitement pendant un certain temps pour désigner la persécution et l'assassinat des Juifs d'Europe par les Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale ; le mot *Shoah*, bien que souvent très chargé d'émotions anachroniques, est plus approprié pour désigner ces événements du passé.

i) – Il ne faut pas oublier que de nombreux Juifs ont été tués pour des raisons idéologiques ailleurs que dans les camps de concentration allemands de Pologne ou d'Allemagne et cela, bien avant la Seconde Guerre mondiale.

j) – Il ne faut pas oublier non plus qu'une multitude de *goïms incirconcis* (non-Juifs et non-juifs) européens sont morts ou ont été tués pour d'autres raisons idéologiques dans les camps de concentration allemands de Pologne ou d'Allemagne.

SHOM : 1 – Sigle désignant le « *Service Hydrographique et Océanographique de la Marine* ».

Remarques : a) – Le SHOM est le responsable français de la publication des ouvrages et des documents nautiques officiels (cartes marines, Instructions Nautiques, annuaire des marées, livres des feux, livres des signaux radio, etc.).

b) – Le service hydrographique officiel français s'est appelé « *Service Hydrographique de la Marine* » (SHM) de 1886 à 1971.

2 – Le SHOM participe également à la réalisation des ENC pour la zone qui le concerne.

Remarque : Les ENC sont les cartes électroniques vectorielles officielles.

3 – Le SHOM a également pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales et d'en prévoir l'évolution ; il assure la diffusion des informations correspondantes.

Shrapnel : 1 – Henry Shrapnel (1761-1842) était un officier de l'armée de terre britannique.

2 – En 1784, alors qu'il avait le grade de lieutenant dans la *Royal Artillery* anglaise, il inventa et mis au point une munition qu'il appela boîte à mitraille sphérique (en anglais « *spherical case* ») et qui était une sorte d'obus à balles dévastateur.

Remarques : a) – Il s'agissait d'un boulet creux rempli d'une charge explosive et de billes en acier ; le boulet creux explosait en l'air pour atteindre les hommes présents.

b) – Cette munition fut appelée *shrapnel* du nom de son inventeur, après que l'armée britannique l'eut adoptée en 1803.

c) – Les Anglais utilisèrent des shrapnels en grande quantité à la bataille de Waterloo (18 juin 1815) contre l'infanterie de Napoléon ; les obus à balles fabriqués sur le même principe continuèrent à être utilisés jusqu'à la fin de la guerre de 1914-1918.

d) – L'hymne national des États-Unis d'Amérique « *The Star-Spangled Banner* » (en français « *La Bannière étoilée* ») évoque les *shrapnels*, sans les nommer, dans sa troisième phrase : « *the bombs bursting in air* » en référence au bombardement du fort MacHenry à Baltimore (État de Maryland) en 1812 par la *Royal Navy* britannique.

e) – Les bombes à fragmentation utilisent une autre technologie ; ce ne sont pas des *shrapnels*.

SICA : 1 – Acronyme de l'expression « *Société d'Intérêt Collectif Agricole* ».

2 – Les SICA ont habituellement le statut coopératif et elles regroupent des agriculteurs d'une même région, qui proposent les mêmes productions.

Remarques : a) – La SICA de Saint-Pol-de-Léon, fondée dans les années 1960 à l'initiative du célèbre Alexis Gourvenec (1936-2007) regroupe environ 1500 producteurs de légumes de Bretagne-Nord ; elle commercialise, bon an mal an, entre 200 000 et 300 000 tonnes de pommes de terre, de choux-fleurs, de carottes, de salades, d'artichauts, d'oignons, de fleurs, souvent sur le label « *Prince de Bretagne* ».

b) – La compagnie de navigation « *Brittany Ferries* » avait été fondée en 1972 pour exporter en Angleterre, par camions, la production agricole de la SICA de Saint-Pol-de-Léon.

c) – Les bâtiments publics de Morlaix (sous-préfecture du Finistère) ont été à plusieurs reprises les cibles de la colère des producteurs de légumes bretons.

Siccatif : Sorte de catalyseur permettant d'accélérer le durcissement (siccatisation chimique) d'une peinture à base d'huile.
(Voir le mot *Siccatisation*).

Siccatisation : Oxydation en présence de l'oxygène de l'air des composés insaturés des acides gras contenus dans le liant d'une peinture (l'huile s'il s'agit de peinture à l'huile).

Remarques : a) – On appelle « *séchage* » de la peinture la formation d'un film par siccatisation (oxydation) du liant (huile) avec établissement de liaisons covalentes et formation d'hydroperoxydes.

b) – La siccatisation, ou formation d'un film en surface par oxydation (séchage de la peinture à l'huile) s'effectue lentement.

c) – La siccatisation (oxydation) peut être accélérée par l'introduction d'un catalyseur (siccatif) dans la peinture.

d) – Certains siccatifs à base de sels métalliques sont nocifs ; l'emploi de la céruse, qui est un sel de plomb, est interdit.

e) – Les peintures à l'eau (aquarelles) et les peintures acryliques ne contiennent pas d'huile et durcissent (sèchent) rapidement par évaporation de l'eau qu'elles renferment sans nécessiter de siccatif.

Sicherheitsdienst : *Sicherheitsdienst* (en français *service de la sécurité*) en abrégé **SD**, était l'appellation en allemand du service de sécurité, de renseignement et de maintien de l'ordre de la *Schutzstaffel* (en abrégé **SS**).

Remarques : a) – À sa création en 1931, il s'appelait *Nachrichtendienst* (service de renseignement) en abrégé « **ND** » ; il a pris le nom de *Sicherheitsdienst* en juillet 1932.

b) – Le *Sicherheitsdienst* a été intégré au *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich) en abrégé « **RSHA** », le 27 septembre 1939.

c) – Le SD avait mis en place des centaines d'agents et des milliers d'informateurs discrets.

Sidéral : Qui est relatif aux astres.

Remarques : a) – L'*année sidérale* est l'espace de temps écoulé entre deux passages successifs du centre du Soleil à un point fixe du ciel terrestre.

- b)** – L'année sidérale dure 365 jours, 6 heures, 12 minutes et 36 secondes de temps moyen.
- c)** – Le *jour sidéral* correspond à la durée de la rotation de la Terre ; il a une durée inférieure au jour solaire moyen.
- d)** – Le *jour solaire* est le temps qui sépare deux culminations successives du Soleil.
- e)** – Le jour solaire moyen est de 24 heures de temps moyen par définition.
- f)** – Le jour sidéral moyen est de 23 heures 56 minutes et 4,09 secondes de temps moyen.
- g)** – Le temps sidéral est calculé en utilisant le jour sidéral comme unité de base.
- h)** – Une horloge sidérale est une horloge conçue et réglée de manière à indiquer le temps sidéral.
- i)** – Le *jour stellaire* est l'espace de temps entre deux passages consécutifs des étoiles au méridien d'un lieu après correction de leur mouvement propre.
- j)** – Le jour stellaire est plus long que le jour sidéral d'environ 8,3 millisecondes en raison de la précession des équinoxes.

Sidérale (Période – de la Lune) : Temps que la Lune met pour faire un tour sur elle-même par rapport aux étoiles fixes : cette période vaut 27,3 jours terrestres.

Remarques : **a)** – La Lune est un astre particulier, car sa période de rotation est égale exactement à l'espace de temps qu'elle met pour faire une révolution autour de la Terre.

b) – C'est pour cela que l'on en voit pratiquement toujours la même partie.

Sidéral (Temps –) : Le temps sidéral en un point donné P de la surface de la Terre et à un instant donné t est l'angle horaire du point vernal.

[Voir les expressions *Temps sidéral*, *Angle horaire* et *Point vernal*].

Remarques : **a)** – Le *temps sidéral moyen* est l'angle horaire à Greenwich du point vernal moyen.

b) – Le point vernal moyen est l'intersection de l'écliptique de la date et de l'Équateur moyen de la date.

c) – Le *temps sidéral apparent* ou l'angle horaire à Greenwich du point vernal vrai s'obtient en ajoutant au temps sidéral moyen la correction $\Delta\psi \cos \varepsilon$, où $\Delta\psi$ est la nutation en longitude et ε l'obliquité vraie de l'écliptique.

Sidération : 1 – Suspension brusque des fonctions vitales (respiration et circulation) par électrocution, action de la foudre, embolie, hémorragie cérébrale, etc.

2 – [Astrologie] Influence subite exercée par un astre sur le comportement d'une personne, sur sa vie, sur sa santé.

Sidérer : 1 – Mettre en état de sidération.

Exemple : Berger sidéré par la foudre.

2 – [Agriculture] Fumure par enfouissement dans le sol de fourrages verts, en particulier des fābācēae (ou *légumineuses*) appelées *plantes sidérales* car elles ont la propriété de prélever, grâce au soleil, l'azote de l'air et de le fixer sur leurs racines.

3 – [Familier] Surprendre profondément quelqu'un.

Remarque : En ce sens, synonyme de *abasourdir*, *stupéfier*.

Siècle : 1 – Espace d'une durée de 100 années.

2 – [Par extension] Grand espace de temps indéterminé.

3 – Époque marquée par quelque prince célèbre ; époque correspondant à une sorte d'apogée.

Exemples : Le siècle de Périclès ; le siècle de Louis XIV.

4 – [Par exagération] Un espace de temps que l'on trouve trop long.

5 – La vie mondaine.

Remarque : Le mot *siècle* vient du mot latin « *sæcŭlum* » qui signifie (d'après le dictionnaire latin-français de Félix Gaffiot) :

i) Durée d'une génération humaine (admise égale à 33 ans, sachant que trois ou quatre générations successives peuvent coexister).

ii) Époque.

iii) Long espace de temps.

iv) Espace de 100 ans.

v) Le monde ; la vie du monde.

Siegbahn : *Karl Manne Georg Siegbahn* (1886-1978) était un physicien suédois.

Remarque : Karl Manne Georg Siegbahn est lauréat du prix Nobel de physique de 1924 pour ses travaux sur les rayons X.

Siegbahn : Le physicien suédois *Kai Manne Börje Siegbahn* (1918-2007) est le fils du physicien Karl Manne Georg Siegbahn (1886-1978).

Remarque : Kai Manne Börje Siegbahn est lauréat du prix Nobel de physique de 1981 pour ses travaux sur la spectroscopie électronique à haute résolution.

Siegbahn : Unité de longueur valant $1,0000021 \times 10^{-13}$ mètre et utilisée naguère pour exprimer la longueur d'onde des rayons X et gamma (γ).

Remarque : Le *siegbahn* est défini comme la 1/3029,04 ème partie de l'espacement des plans cristallins (200) de la calcite à 18°C.

Siège : Siège se dit de l'établissement et des opérations d'une armée devant une place pour l'attaquer et la prendre.

Exemple : D'après la mythologie grecques, la ville de Troie soutint un siège de dix années face à une coalition achéenne dirigée par Ménélas, roi de Sparte et par Agamemnon, roi de Mycènes.

Siège de La Rochelle de 1219 : Le roi de France Philippe Auguste assiégea La Rochelle en 1219, pendant la croisade contre les Albigeois.

Siège de La Rochelle de 1224 : 1 – Profitant du jeune âge du Plantagenêt Henri III (1207-1272) qui avait été couronné roi d'Angleterre en 1216, le Capétien Louis VIII (1187-1226, qui avait été sacré et couronné roi de France en 1223) confisqua presque toutes les possessions des Plantagenêts sur le Continent, à l'exception de la ville de Bordeaux et de la Gascogne.

2 – Le siège de La Rochelle (ville qui était alors sous la domination des Plantagenêts) ordonné par Louis VIII et mené par Mathieu II de Montmorency (1168-1230) commença le 15 juillet 1224 et se termina le 3 août 1224.

Remarques : **a)** – La ville de La Rochelle passa alors sous la domination des Capétiens.

b) – Le 30 août 1224, le roi d'Angleterre Henri III accordait une charte communale à Bordeaux ; Bordeaux prit alors la place de La Rochelle dans le commerce du vin entre la France et l'Angleterre.

[Voir l'expression *Thouars (Trêve de –)*].

Siège de La Rochelle de 1372 : 1 – Pendant le règne du roi de France Charles V (1338-1380), le connétable Bertrand du Guesclin fit le siège de La Rochelle du 22 juin 1372 au 15 août 1372.

2 – La ville de La Rochelle était revenue sous l'autorité directe du roi d'Angleterre, le Plantagenêt Édouard III (1312-1377) par le Traité de Brétigny (8 mai 1360).

3 – Le 15 août 1372, le maire de La Rochelle Jean Chaudrier (1323-1392) fit sortir la garnison anglaise de la ville en présentant à l'écuyer Philippe Mancel, le

capitaine de la garde anglaise, qui n'était pas trop malicieux et qui ne savait pas lire, un acte portant le sceau du roi d'Angleterre Édouard III ; il lui expliqua qu'il s'agissait d'un ordre pour procéder à une revue des troupes à l'extérieur des fortifications ; lorsque tous les Anglais furent hors de la ville, le maire ferma les portes pour les empêcher de rentrer.

4 – Bertrand du Guesclin entra dans la ville le 23 août 1372, après que le roi de France Charles V eut confirmé les anciens privilèges de la Ville : La Rochelle accepta de revenir dans la mouvance du royaume de France ; le roi d'Angleterre n'était pas en capacité de faire respecter par la force les engagements pris par le roi de France à Brétigny.

5 – Le château de Vauclair, à l'intérieur de la ville de La Rochelle, dut cependant être rasé par la volonté du roi de France ; ses pierres servirent à édifier le mur du Gabut.

Siège de La Rochelle de 1436 :

[Voir *Jeanne d'Arc*].

Siège de La Rochelle de 1573 : Premier siège de La Rochelle pendant les guerres dites « *de religions* » de décembre 1572 à juin 1573.

Remarques : a) – Les troupes royales qui assiégeaient la ville étaient sous les ordres du duc Henri d'Anjou (1551-1589), frère du roi Charles IX (1550-1574) et futur roi de France Henri III.

b) – L'adversaire le plus résolu du duc d'Anjou fut le maire Jacques Henry (1572-1573) ; Jacques Henry avait pris la fonction de maire pour finir le mandat de Jean Moisson qui mourut de maladie le 2 juillet 1573, trois mois après être entré en fonction et de Pierre Mignonneau qui mourut le 15 août 1573.

c) – Après que le duc Henri d'Anjou fut élu roi de Pologne, les ambassadeurs polonais vinrent au camp royal pour lui annoncer son accession sur le trône de Varsovie ; le duc d'Anjou, Henri, fut couronné roi de Pologne, en mer à Chef-de-Baie, le 17 juin 1573.

d) – La mère du duc Henri d'Anjou, Catherine de Médicis (1519-1589) l'avait poussé à lever le siège de La Rochelle pour régner sur ses sujets en Pologne.

e) – La paix fut signée avec les Rochelais le 26 juin 1573 ; Henri, nouveau roi de Pologne, s'embarqua à La Rochelle pour Nantes et quelques jours plus tard, pour la Pologne.

Siège de La Rochelle de 1622 : 1 – Louis XIII ordonna le blocus de La Rochelle en juin 1622, après une période de luttes latentes.

Remarques : a) – À la différence du siège de 1627-1628, qui fut dirigé par Richelieu (1585-1642), Louis XIII (1601-1643) conduisit personnellement le siège ou blocus de La Rochelle de 1622.

b) – Louis XIII venait de vaincre, en avril 1622, l'armée de Benjamin de Rohan, duc-pair de Frontenay et baron de Soubise (1583-1642) qui s'était cantonné dans l'île de Riez, en Bas-Poitou, avec une armée de 7000 hommes ; les troupes royales tuèrent 4000 habitants calvinistes de Croix-de-Vie et Louis XIII en envoya 1 500 autres aux galères à Marseille, non pas en train comme les malheureux déportés des années 1940-1944, mais enchaînés et à pied.

2 – La *paix de Montpellier* du 18 octobre 1622, conclue entre Louis XIII et le duc de Rohan (1579-1638) au nom des Églises réformées, amena la cessation des hostilités entre l'armée royale et les Rochelais.

Remarque : Le siège de 1622 se trouvait ainsi levé.

Siège de La Rochelle de 1627-1628 : 1 – Après la paix de Montpellier du 18 octobre 1622 entre le roi de France Louis XIII (1601-1643) et le duc de Rohan (1579-1638) qui mit un terme au siège de La Rochelle de 1622, l'air du temps dans le royaume n'était pas à la pacification des relations entre les commerçants huguenots d'une part, le clergé et l'aristocratie catholique d'autre part.

Remarque : Les Huguenots, comme les Juifs, étaient autorisés par leur religion à contracter des prêts à intérêt afin que les négociants puissent trouver des deniers pour leur industrie ; les Catholiques ne l'étaient pas.

[Voir le mot *Industrie* et l'expression *Richelieu (Cardinal de -)*].

2 – En raison d'une brouille entre la France et l'Angleterre, peut-être liée aux infidélités de la reine de France (l'Espagnole Anne d'Autriche, 1601-1666) avec l'Anglais Georges Villiers, duc de Buckingham (1592-1628), Louis XIII (1601-1643) avait défendu aux Rochelais tout trafic maritime avec les Anglais ; le corps de ville refusa cette interdiction comme étant contraire aux privilèges que les différents souverains avaient accordés de tout temps à la cité .

Par ailleurs, Louis XIII avait besoin de grosses sommes d'argent pour les guerres continentales qu'il conduisait personnellement ou par procuration (il soutenait les Provinces-Unies et les pays scandinaves contre les Habsbourg d'Espagne et du Saint-Empire) ; Louis XIII demanda des contributions extraordinaires à toutes les villes commerçantes du royaume, malgré ses engagements passés et contrairement aux privilèges de ces villes ; La Rochelle, comme Marseille, rejetèrent les demandes royales.

Remarques : **a)** – Cette attitude du Corps de Ville et d'autres raisons personnelles déterminèrent le cardinal de Richelieu (1585-1642), ministre de Louis XIII, à s'emparer de cette prétendue « *citadelle de la rébellion et de l'hérésie* » qu'était La Rochelle ; le cardinal de Richelieu, qui était évêque de Luçon, percevait les revenus de deux ports voisins de La Rochelle (*Luçon* et *Les Sables d'Olonne*, dans le Bas-Poitou) ; c'étaient des concurrents directs du port de La Rochelle ; Richelieu avait un intérêt pécuniaire personnel à abaisser La Rochelle.

b) – La révolte des États de Provence est symbolisée par la « *journée des cascadeù* » du 19 septembre 1830 ; mais, contrairement aux Rochelais, le roi Louis XIII amnistia les rebelles de Provence.

c) – Le mot provençal « *cascadeù* » signifie *grelot* ; le grelot était l'insigne adopté par les rebelles provençaux qui refusaient les contributions extraordinaires demandées par le roi de France, Louis XIII et par son ministre Richelieu pour financer la guerre de Trente Ans (1618-1648).

d) – La guerre de Trente Ans opposa, d'abord indirectement, puis directement les Capétiens aux Habsbourg pour la suprématie en Europe ; ces deux *maisons* se disputaient à ce sujet depuis François 1er (1494-1547) et Charles Quint (1500-1558).

e) – Les monarchies catholiques de France et d'Autriche s'allièrent, l'une et l'autre, chacune de leur côté, avec des princes protestants : la guerre de Trente Ans, comme le siège de La Rochelle, n'avaient pas que des causes religieuses. [Voir l'expression *Guerre de Trente Ans*].

3 – Le 10 septembre 1627, le maire de La Rochelle, Jean Godefroy (1579-1654), fort de l'appui du Corps de ville, fit tirer au canon, de la tour de la Verdière, sur les terrassiers qui commençaient à construire des forts autour de la ville.

Remarques : **a)** – Le contentieux politique entre La Rochelle et le pouvoir central était profond et ancien.

[Voir l'expression *Guerres dites de religion*].

b) – La ville de La Rochelle, cependant, ne prit pas le parti de l'étranger, en

l'occurrence l'Angleterre, dans la brouille conjugale très conflictuelle entre Henriette de France (1609-1669) et son époux, le roi d'Angleterre Charles 1er (1600-1649) ; Henriette de France était soutenue par son frère, le roi de France Louis XIII ; en 1627, le favori de Charles 1er, George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628) avait fait route vers La Rochelle avec quatre-vingt-dix vaisseaux de guerre et environ seize mille hommes, en vue de s'allier aux Rochelais pour lutter contre le roi de France Louis XIII ; les Rochelais, fidèles à leur roi Louis XIII, refusèrent l'accès du port de La Rochelle à Buckingham ; celui-ci se tourna alors vers l'île de Ré ; Buckingham débarqua dans l'île de Ré, sur la Pointe de Saint-Blanceau (aujourd'hui *Sablanceaux*) à Sainte-Marie (aujourd'hui *Rivedoux-Plage*), le 22 juillet 1627 avec 10 000 hommes.

4 – L'armée royale qui assiégeait La Rochelle était sous les ordres du duc d'Angoulême ; Louis XIII arriva le 12 octobre 1627, accompagné du « *régional* », son ministre Richelieu.

Remarques : a) – L'armée royale était forte de 25 000 hommes.

b) – Charles de Valois-Angoulême, duc d'Angoulême (1573-1650) était le fils illégitime du roi de France Charles IX (1550-1574) et de sa maîtresse officielle Marie Touchet (1549-1638).

c) – Le massacre perfide des Protestants par les catholiques, le jour de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), qui visait à l'élimination brutale des principaux Protestants de France, avait été ordonné par le jeune roi Charles IX (1550-1574) pendant les festivités du mariage de sa sœur, Marguerite de France (1553-1615) avec le prince protestant Henri de Bourbon (1553-1610, le futur roi de France Henri IV) ; de nombreux princes protestants, venus à Paris pour le mariage de leur coreligionnaire, furent lâchement assassinés ; le marié Henri de Bourbon, un grand ami des Rochelais, qui devenait le beau-frère du roi de France Charles IX, était alors roi de Navarre ; converti au catholicisme, Henri de Bourbon fut ensuite roi de France en 1594 sous le nom de Henri IV ; Henri IV fut le père de Louis XIII et le fondateur de la dynastie des Capétiens-Bourbons qui régna sur la France de 1589 jusqu'en 1848, avec le roi des Français Louis-Philippe (1773-1850) et qui règne encore sur l'Espagne avec Felipe VI, roi d'Espagne depuis 2014.

d) – Parmi les princes protestants assassinés on comptait l'amiral Gaspard de Coligny (1519-1572), François de Ségur-Pardaillan, Saint-Martin, Sources, Armand de Clermont de Piles, Saint-Jean-d'Angely, Beaudiné, Puy Viaud, Berny, Quellenec ; environ 3 000 autres Protestants de toutes conditions, de tous âges, des deux sexes furent également assassinés dans Paris pendant 3 jours ; d'autres Protestants furent massacrés dans les villes de provinces, notamment à Meaux, Orléans, Saumur, Angers, Troyes, Rouen, Lyon, Bordeaux, Toulouse, jusqu'au 3 octobre 1572 ; de très nombreux Protestants s'exilèrent ; d'autres reprirent le combat en France (ce fut la quatrième guerre dite de religion).

e) – Charles IX étant mort en 1574 à l'âge de 23 ans sans enfant mâle légitime, son successeur ne fut pas son fils naturel, le duc Charles d'Angoulême, mais son frère le duc d'Anjou (1551-1589), alors roi de Pologne, qui régna sur la France sous le nom de Henri III.

f) – Henri IV devint roi de France après l'assassinat de Henri III par le moine catholique dominicain Jacques Clément (le 2 août 1589) et Louis XIII devint roi de France après l'assassinat de son père Henri IV par le catholique fanatique François Ravillac (le 14 mai 1610).

5 – En 1627, assiégés par l'armée royale commandée par le duc d'Angoulême, les

Rochelais avaient sollicité l'aide de Charles 1er (1600-1649), roi des Écossais, roi d'Angleterre et d'Irlande.

Remarque : Malgré les promesses faites à plusieurs reprises, l'aide anglaise au cours des quatorze mois de siège consista seulement en la venue des vaisseaux de Buckingham en rade de La Pallice ou devant Saint-Martin-de-Ré, avec quelques coups de mains dans l'île de Ré.

6 – Pour bloquer l'accès à la ville par la mer, Richelieu fit barrer la baie de La Rochelle par une digue qui ne laissait, au milieu, qu'un petit passage pour la marée ; la digue était fortement défendue.

Remarque : Alors qu'il préparait à Portsmouth, en Angleterre, une nouvelle expédition pour venir au secours des Rochelais, le duc de Buckingham fut assassiné le 23 août 1628 par un officier irlandais puritain, John Felton (1595-1628) ; Felton fut pendu à Tyburn le 29 novembre 1628.

7 – La famine eut raison de la résistance des assiégés ; le 26 octobre 1628, le Corps de ville décida la capitulation.

8 – Jean Guiton (1585-1654) avait été élu maire de La Rochelle le 2 mai 1628 ; c'est lui qui se rendit au roi de France Louis XIII, le 28 octobre 1628.

9 – Le ministre de Louis XIII, Richelieu, avait exigé la reddition de la Ville « *sans conditions* ».

10 – Richelieu entra dans La Rochelle à cheval, en général victorieux, le lendemain de la reddition et il célébra une messe d'action de grâce dans la chapelle connue aujourd'hui sous l'appellation de « *l'Oratoire* », dans l'actuelle rue Albert Ier.

Remarques : **a)** – La salle de l'Oratoire est aujourd'hui ainsi appelée parce qu'elle a été desservie jusqu'à la Révolution, en tant que chapelle, par des prêtres de l'ordre de l'Oratoire.

b) – En 1628, l'actuelle salle de l'Oratoire s'appelait *chapelle Sainte-Marguerite*.

11 – Le traité de paix entre Louis XIII et le corps de ville de La Rochelle fut signé le dimanche 29 avril 1628.

Remarques : **a)** – Comme conséquence du traité de paix, les fortifications de La Rochelle furent rasées, à l'exception de celles du front de mer ainsi que des tours de la Lanterne, de la Chaîne et Saint-Nicolas.

b) – Furent bannis de la ville : la jeune duchesse Marguerite de Rohan (1617-1648), le maire Jean Guiton, le conseiller Tessereau, le tribun du peuple Tharay, le ministre du culte Salbert et plusieurs notables.

12 – Le siège de La Rochelle, qui avait débuté le 10 septembre 1627, s'est achevé le 28 octobre 1628 ; il entraîna la mort d'environ 19 000 Rochelais.

Remarque : Le siège avait duré quatorze mois et seize jours.

13 – Le 4 novembre 1628, les vaisseaux anglais qui faisaient la station dans les Pertuis, remirent à la voile pour l'Angleterre sans avoir jamais apporté d'aide utile aux Rochelais.

14 – Le roi Louis XIII repartit pour Paris le 18 novembre 1628.

Remarque : Louis XIII fit construire l'église Notre-Dame des Victoires, à Paris, en souvenir perpétuel de la reddition de La Rochelle de 1628.

Remarque : L'église Notre-Dame des Victoires est devenue en 1927 la *basilique* Notre-Dame des Victoires, place des Petits-Pères, dans le 2ème arrondissement. [Voir le mot *Rosaire*].

15 – Les fortifications de La Rochelle, qui avaient été démantelées en 1628, hormis le front de mer et les trois tours de la Lanterne, de la Chaîne et Saint Nicolas, furent remises en état de défense en 1689, lorsque le roi Louis XIV (1638-1715) se trouva en face d'une coalition qui groupait l'Empereur, les princes

allemands, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande.

Remarques : a) – Après la reddition, le Conseil du roi Louis XIII avait d'abord songé à raser la ville de La Rochelle, à détruire la fortification du front de mer et les trois tours et à combler son port, afin d'éviter une implantation ennemie sur cette côte bien protégée par les îles de Ré et d'Oleron.

b) – Mais en raison de sa position, la ville pouvait constituer une importante base navale au bénéfice du royaume de France.

c) – La restauration de la défense de La Rochelle est due à la clairvoyance et à l'opiniâtreté de Guy Aldonce II de Durfort, duc de Lorges (1630-1702), connu sous le nom de *Maréchal de Lorges* et à qui avait été confié le commandement militaire entre Loire et Garonne, ainsi qu'à la compétence de l'ingénieur François Ferry (1649-1701).

Siège de La Rochelle de 1944 :

Sievert : 1 – Le *sievert* est l'unité de dose équivalente absorbée par un organisme vivant ou un objet inerte soumis à un rayonnement ionisant.

2 – La dose équivalente absorbée par un organisme vivant ou par de la matière inerte tient compte non seulement du nombre de désintégrations, mais également de l'énergie libérée par chaque désintégration selon la nature des atomes qui se désintègrent, de la nature du rayonnement et de la nature des parties de l'organisme touchées par les rayonnements.

Remarques : a) – La dose équivalente (*exprimée en sieverts*) est le produit de la dose effectivement absorbée (*exprimée en grays*) par un facteur qui dépend de la sensibilité à la radioactivité des organes touchés.

b) – La dose de rayonnement reçue à chaque exposition étant toujours très petite, on utilise habituellement le sous-multiple *milliSievert*.

[Voir les mots *Becquerel*, *Gray*].

Siffler : Siffler à la passerelle d'un navire est parfois considéré comme étant de nature à attirer des vents soufflant en tempête, ou d'autres conditions de navigation détestables.

Remarques : a) – Par *courtoisie*, on doit éviter de siffler ou de siffloter sur un navire, notamment à la passerelle de navigation.

b) – Le capitaine accepte presque tout du pilote qui l'assiste, sauf deux choses :

i) qu'il sifflote à la passerelle ;

ii) qu'il fasse passer, sur rade, devant l'étrave d'un navire au mouillage.

Sifflet (en anglais « *whistle* ») : **1** – Le terme *sifflet* désigne tout appareil de signalisation sonore capable d'émettre les sons prescrits par le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

(Cf. Règle 32-a du RIPAM).

[Voir le sigle *RIPAM*].

2 – Afin de garantir une grande variété dans les caractéristiques des sifflets, la fréquence fondamentale d'un sifflet (au sens du RIPAM) doit être comprise entre les limites suivantes :

i) entre 70 et 200 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 200 mètres ;

ii) entre 130 et 350 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 75 mètres, mais inférieure à 200 mètres ;

iii) entre 250 et 700 Hz à bord d'un navire de longueur inférieure à 75 mètres.

(Cf. Annexe III du RIPAM).

3 – Le signal émis par le sifflet peut comprendre la fréquence fondamentale et une ou plusieurs fréquences plus élevées, situées entre 180 et 700 Hz pour un navire de longueur égale ou supérieure à 20 m, ou situées entre 180 et 2100 Hz pour un

navire de longueur inférieure à 20 m (cf. *RIPAM*).

4 – La portée du sifflet doit être de 2 milles pour un navire de longueur supérieure à 200 mètres ; de 1,5 mille pour un navire de longueur comprise entre 75 et 200 mètres ; 1 mille pour un navire de longueur comprise entre 20 et 75 mètres ; 0,5 mille pour un navire de longueur inférieure à 20 mètres.

Remarque : Dans la pratique, la distance à laquelle un sifflet peut être entendu est très variable et dépend beaucoup des conditions météorologiques.

5 – Lorsqu'un sifflet directionnel est utilisé comme sifflet unique à bord d'un navire, il doit être installé de manière à produire son intensité maximale vers l'avant du navire.

6 – Si plusieurs sifflets sont installés à plus de 100 mètres les uns des autres, ils doivent être installés de manière à ne jamais être actionnés simultanément.

7 – Les sifflets doivent être placés aussi haut que possible à bord du navire pour réduire l'interception des sons émis par des obstacles, et pour réduire le plus possible les risques de troubles de l'ouïe chez les membres de l'Équipage.

Sifflet (en anglais « *call* », « *whistle* ») : Petit instrument en métal de 12 à 25 centimètres de longueur, avec lequel les maîtres, seconds-maîtres de manœuvre et les patrons d'embarcation faisaient la plupart de leurs commandements.

Remarques : **a)** – Les maîtres de manœuvre savaient produire une vingtaine de sons aigus différents, qui exprimaient autant d'ordres différents ; les patrons d'embarcation en utilisaient huit ou dix.

b) – Les commandements au sifflet avaient l'avantage sur ceux à la voix d'être plus promptement donnés, mieux entendus, surtout par gros temps et de moins fatiguer la gorge et le gosier.

[Voir le mot *Rossignol*].

SIG : 1 – Sigle de l'expression *Système d'information géographique*.

2 – Système d'information géométrique (SIG) permet d'organiser et de présenter des données alphanumériques en fonction du lieu, ainsi que de produire des plans et des cartes.

Signe : Lettre initiale d'un mot, ou suite des lettres initiales des mots composant une expression et employées comme signes abrégatifs.

Exemple : Le sigle SPQR était employé pour « *Senatus PopulusQue Romanus* ».

Remarques : **a)** – Les sigles servent d'abréviations pour des mots ou pour des expressions fréquemment employés dans des compte-rendus ou des rapports.

b) – Les militaires utilisent de nombreux sigles dans leur langage courant.

c) – On trouve des sigles sur les médailles, les monuments.

d) – Un sigle que l'on peut prononcer comme un mot ordinaire est appelé un *acronyme*.

Signal : Message destiné à prescrire un comportement.

Signal (en anglais « *signal* ») : Moyen de transmettre discrètement entre navires, ou entre navires et la terre, des ordres, des avertissements, des avis, des informations, des instructions, des demandes, des réponses, des communications de toute espèce que les circonstances peuvent nécessiter.

Remarques : **a)** – Il y a des signaux de jour, de nuit, de brume, de conserve, de détresse.

[Voir les expressions *Signal de brume*, *Signaux de détresse*].

b) – Les signaux de jour se font avec des pavillons, des flammes ou des guidons de couleurs variées hissés seuls, ou bien par groupes de deux ou de trois, aux bouts des mâts ou des vergues, sur des drisses particulières.

c) – L'ouvrage appelé « *code international des signaux* » donne la signification des pavillons ou flammes du code international, utilisés seuls ou par groupes de

deux à quatre.

d) – Les signaux lumineux au moyen des projecteurs *scott* se font de jour comme de nuit, en utilisant l'alphabet morse.

Signal de brume (en anglais « *fog signal* ») : **1** – Signal sonore émis au *sifflet* par tout navire qui fait route, qui est au mouillage ou qui est échoué lorsque la visibilité est réduite, pour signaler sa présence aux autres navires qui naviguent à proximité.
2 – Tant de jour que de nuit, à l'intérieur ou à proximité d'une zone où la visibilité est réduite :

i) Un navire à propulsion mécanique avant de l'erre doit faire entendre un son prolongé à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

ii) Un navire à propulsion mécanique faisant route, mais stoppé et n'ayant pas d'erre, doit faire entendre, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes, deux sons prolongés séparés par un intervalle de deux secondes environ.

iii) Un navire qui n'est pas maître de sa manœuvre, un navire à capacité de manœuvre restreinte, un navire handicapé par son tirant d'eau, un navire à voile, un navire en train de pêcher, un navire qui en remorque ou en pousse un autre doivent émettre trois sons consécutifs, à savoir un son prolongé suivi de deux sons brefs, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

iv) Un navire remorqué ou, s'il en est remorqué plus d'un, le dernier navire du convoi doit, s'il a un équipage à bord, faire entendre, à des intervalles ne dépassant pas deux minutes, quatre sons consécutifs, à savoir un son prolongé suivi de trois sons brefs. Lorsque cela est possible, ce signal doit être émis immédiatement après le signal du navire remorqueur.

v) Un navire au mouillage doit sonner la cloche rapidement pendant cinq secondes environ, à des intervalles ne dépassant pas une minute. À bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 100 mètres, on doit sonner la cloche sur la partie avant du navire et, immédiatement après, sonner rapidement le gong pendant cinq secondes environ sur la partie arrière. Un navire au mouillage peut en outre faire entendre trois sons consécutifs, à savoir un son bref suivi d'un son prolongé et d'un son bref, pour signaler sa position et la possibilité d'un abordage à un navire qui s'approche.

vi) Un navire échoué doit sonner la cloche et, en cas de besoin, faire entendre le gong. De plus, il doit faire entendre trois coups de cloche séparés et distincts immédiatement avant et après avoir fait entendre la sonnerie rapide de la cloche. De plus, un navire échoué peut émettre au sifflet un signal approprié.

vii) Un navire de longueur égale ou supérieure à 12 m mais inférieure à 20 m n'est pas tenu de faire entendre les coups de cloche prescrits ; toutefois, lorsqu'il ne le fait pas, il doit faire entendre un autre signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

viii) Un navire de longueur inférieure à 12 mètres n'est pas tenu de faire entendre les signaux mentionnés ci-dessus, mais lorsqu'il ne le fait pas, il doit faire entendre un autre signal sonore efficace à des intervalles ne dépassant pas deux minutes.

ix) Un bateau-pilote en service de pilotage peut, outre les signaux prescrits, faire entendre un signal d'identification consistant en quatre sons brefs.

Remarques : a) – Le terme « *sifflet* » désigne tout appareil de signalisation sonore capable d'émettre les sons prescrits par le règlement international pour prévenir les abordages en mer.

[Voir le mot *Sifflet*].

b) – L'expression « *son bref* » désigne un son d'une durée d'environ une seconde.

c) – L'expression « *son prolongé* » désigne un son d'une durée de quatre à six secondes.

Signare : 1 – On appelle *signares*, au Sénégal, des femmes mulâtres descendant des unions de Juifs portugais, chassés du Portugal par l'Inquisition au xvième siècle et de filles de chefs de villages de l'ethnie Sérère.

Remarques: a) – Elles furent très influentes à Gorée et au Sénégal du xvième au xixème siècle.

b) – Ces femmes portaient une haute coiffe en tissu fin (du baptiste), pointue comme un hennin.

c) – Une coiffure appelée *hennin* fut introduite en France, puis dans toute l'Europe par Isabeau de Bavière (1385-1422), la mère de Charles VII (1403-1461), l'un des héros de la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons qui suivit la défaite des Français de Charles VI (1368-1422) contre les Anglais de Henri V (1387-1422) à Azincourt (le 14 octobre 1415, dans l'actuel Pas-de-Calais) et de l'épopée johannique (1429).

2 – Les *signares* eurent un grand rôle économique sur la côte occidentale de l'Afrique équatoriale, notamment à Gorée au xviiième siècle ; elles possédaient des navires à voiles et à rames qui remontaient les fleuves pour faire le commerce avec le continent africain, et elles ont dominé pendant longtemps les échanges de denrées avec l'Europe (cuir, coton, indigo, sucre, épices, gomme arabique, or). Les hommes travaillaient pour leur épouse ou mère, qui assurait la direction des affaires ; c'est encore le cas parfois sur la côte occidentale de l'Afrique, mais l'institution endogame des *signares* a disparu dans la 2ème partie du xixème siècle après l'abolition de l'esclavage et la fondation de la Banque du Sénégal.

Remarque : Gorée, ainsi que Saint-Louis du Sénégal avait été attribuée à la France par le Traité de Versailles du 3 septembre 1783 ; Dakar n'a été fondée qu'en 1857.

3 – Les *signares* épousaient en principe des mulâtres, mais certaines contractèrent parfois des unions « *à la mode du pays* », c'est-à-dire temporaires, avec des Français ou des Anglais ; ces « *maris en CDD* » vendaient ensuite les marchandises des *signares* en Europe.

Remarques: a) – Les *signares* étaient de tradition juive mais leurs mariages avec les Européens étaient reconnus par l'Église et par la royauté, et les intérêts matrimoniaux ou patrimoniaux des enfants étaient préservés.

b) – L'appellation *signare* vient du mot portugais *senhora* qui signifie « *madame* ».

Signaux à bras : Les signaux sémaphoriques par pavillons, encore appelés *signaux à bras*, sont un moyen de communication visuel employé de navire à navire ou de navire à station côtière, qui utilise deux pavillons *Oscar* (c'est-à-dire la lettre « *O* » du code international des signaux) fixés chacun sur une hampe ; ils sont tenus à bout de bras pour coder individuellement les caractères de l'alphabet et former des mots, de la même manière que cela se fait au moyen des signaux Scott.

Remarques: a) – Les signaux à bras sont très discrets.

b) – De nuit, les hampes des pavillons peuvent être équipées d'un dispositif lumineux.

Signaux de détresse : 1 – Un navire qui est en détresse et demande assistance doit utiliser ou montrer les signaux décrits à l'Annexe IV du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).

2 – Les signaux suivants, utilisés ou montrés ensemble ou séparément, traduisent la détresse et le besoin de secours :

- i)** des coups de canon ou d'autres signaux explosifs tirés à des intervalles d'une minute environ ;
- ii)** un son continu produit par un appareil quelconque pour signaux de brume ;
- iii)** des fusées ou des bombes projetant des étoiles rouges dans le ciel, lancées une à une à de courts intervalles ;
- iv)** un signal émis par radiotélégraphie ou par tout autre système de signalisation, se composant du groupe ... — — — ... (S.O.S.) du code Morse ;
- v)** le signal radio-téléphonique consistant dans le mot « Mayday » (tiré du français « m'aider ! ») ;
- vi)** les pavillons superposés **N** et **C** du code international de signaux ;
- vii)** le signal consistant en un pavillon carré ayant, au-dessus ou en dessous, une boule ou un objet analogue ;
- viii)** des flammes sur le navire (telles qu'on peut en produire en brûlant un baril de goudron, un baril d'huiles, etc.) ;
- ix)** une fusée à parachute ou un feu à main produisant une lumière rouge ;
- x)** un signal fumigène produisant une fumée de couleur orange ;
- xi)** des mouvements lents et répétés, de haut en bas, des bras étendus de chaque côté du corps ;
- xii)** un signal d'alarme radiotélégraphique ;
- xiii)** un signal d'alarme radiotéléphonique ;
- xiv)** des signaux transmis par les radiobalises de localisation des sinistres ;
- xv)** des signaux approuvés, transmis par des systèmes de radiocommunication, y compris les répondeurs radar des embarcations ou radeaux de sauvetage.

Remarques: a) – Est *interdit* l'usage de l'un quelconque des signaux ci-dessus, sauf dans le but d'indiquer un cas de détresse ou un besoin de secours, ainsi que l'usage d'autres signaux susceptibles d'être confondus avec l'un des signaux ci-dessus.

b) – Les fusées *projetant des étoiles* ne sont plus réglementaires à la suite d'amendements à la Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS).

Signaux flottants : On entend par *signaux flottants* un ensemble de pavillons, guidons, triangles et flammes employés seuls ou en groupe ; chaque signe ou groupe de signes a un sens conventionnel et on les envoie sur des drisses de manière à être visibles par les navires ou station terrestres à proximité, afin de leur transmettre des informations.

Remarques : a) – Un *Code international de signaux*, adopté par la quatrième Assemblée de l'Organisation Intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime (O.M.C.I.) en septembre 1965, a été mis en service par la France le 1er avril 1969 (Décret n° 69293 du 29 mars 1969).

b) – La série des signes flottants du *Code international de signaux* se compose de 26 pavillons alphabétiques, 10 flammes numériques, 3 triangles substitués et de la flamme du Code.

2 – Le *Code international de signaux* a pour objet de fournir à tous les usagers des moyens de communiquer dans diverses situations intéressant essentiellement la sécurité de la navigation et des personnes, en particulier lorsque des difficultés de langue se produisent.

Remarque : En établissant le Code, il a été tenu compte du fait que l'utilisation,

aujourd'hui assez répandue, de la radiotéléphonie et de la radiotélégraphie peut fournir un moyen à la fois simple et efficace de communiquer en clair, lorsqu'il ne se pose aucun problème de langue.

3 – Le Code repose sur le principe selon lequel à chaque signal doit correspondre une signification complète ; ce principe a été suivi dans l'ensemble du Code.

Remarque : Dans certains cas, on a recouru à des complétifs pour augmenter, lorsque besoin était, les groupes disponibles.

4 – Les signaux utilisés actuellement dans le cadre du Code international comprennent :

i) Des signaux d'une seule lettre, attribués aux significations présentant une extrême urgence ou importance, ou d'usage courant ;

ii) Des signaux de deux lettres, pour la section générale ;

iii) Des signaux de trois lettres commençant par un « M » pour la section médicale.

Remarques : **a)** – Les pavillons, triangles, etc. d'un même signal sont envoyés sur une même drisse.

b) – Si deux signaux sont envoyés sur la même drisse, ils sont séparés par une longueur de drisse d'environ 2 mètres appelée « *séparatif* » (en anglais « *tackline* »).

c) – On appelle *drissée* un ou plusieurs groupes de signes flottants envoyés sur une seule drisse.

d) – Chaque navire possède plusieurs drisses disposées côte à côte pour envoyer des signaux flottants.

Signaux horaires : Signaux radiodiffusés gratuitement, à large couverture territoriale, qui fournissent l'heure légale en vue de connaître l'état absolu des chronomètres ou des horloges.

Remarques: **a)** – Note de Henri Poincaré (1854-1912), Président du Bureau des Longitudes, en 1910, sur les signaux horaires destinés aux marins qui étaient émis depuis le 23 mai 1910 à partir de la Tour Eiffel :

« *Je crois devoir, au nom du Bureau des Longitudes, communiquer à l'Académie quelques détails sur une intéressante application de la T.S.F. à la navigation. C'est monsieur le lieutenant de vaisseau Tissot qui en a le premier conçu le projet ; il a pensé que d'un poste télégraphique suffisamment puissant, on pourrait envoyer à de très grandes distances aux navires en mer des signaux quotidiens qui leur permettraient de régler leurs montres et même de se passer de chronomètres.* »

b) – La diffusion des signaux horaires en ondes longues [1 852 m – 162 kHz] par l'émetteur d'Allouis (département du Cher) a été prolongée jusqu'en 2022 après l'arrêt, fin 2016, de la diffusion des émissions de France Inter en grandes ondes ; ce service de synchronisation horaire est indispensable au fonctionnement de secteurs clés de l'industrie française exigeant une fiabilité de synchronisation ; il est utilisé pour synchroniser plus de 200 000 horloges.

Exemples : Contrôle du trafic aérien et routier, transport ferroviaire, centrales nucléaires, gestion de l'éclairage public d'un grand nombre de communes, synchronisation des horodateurs, ou encore mise à l'heure des horloges d'édifices publics et des gares.

c) – Le codage utilisé par l'émetteur d'Allouis donne les informations d'année, de

mois, de quantième du mois, de jour dans la semaine, d'heure, de minute et de seconde ; on a prévu des impulsions supplémentaires, dites de parité, pour vérifier la vraisemblance du message reçu.

d) – Les signaux horaires allemands DCF-77 permettent de recevoir l'heure, les minutes, les secondes, la date et le jour de la semaine ; les changements entre l'heure d'été et l'heure d'hiver et l'ajout des secondes intercalaires sont effectués automatiquement, sans intervention à la réception ; l'émetteur des signaux horaires DCF-77 est situé en Allemagne à Mainflingen (près de Francfort-sur-le-Main) par 50,02° N et 9,00° E ; il a été mis en service en 1959 ; sa portée théorique est de 1 500 km.

e) – La porteuse DCF-77 a une fréquence, très stable, de 77,5 kHz (d'où le nom DCF-77) et une longueur d'onde de 3,868 km ; cette fréquence étant très sensible aux parasites, il faut vérifier la cohérence des données reçues au moyen de bits de parité.

f) – Certains fabricants de composants électroniques proposent des modules intégrés permettant de recevoir et de démoduler le signal DCF-77.

g) – La transmission radio DCF-77 est utilisée par le serveur NTP de nombreux PC et des systèmes informatiques pour fournir la synchronisation précise du temps des applications critiques.

(Voir l'expression *Temps réel*).

h) – S'il est possible de se connecter à Internet, le protocole d'heure réseau (en anglais « *Network Time Protocol* » ou « *NTP* ») permet de synchroniser à meilleur compte, par le réseau, l'horloge locale des ordinateurs.

Signaux sémaphoriques : Voir l'expression *Signaux à bras*.

Signe : 1 – Unité linguistique constituée par un *signifiant* et un *signifié*.

Remarques: a) – Un signe s'inscrit toujours dans une démarche de conversation, un espace de dialogue.

b) – Depuis Ferdinand de Saussure (1857-1913) on considère qu'une langue est un système de *signes* structuré avec sa cohérence interne, et non plus seulement un objet historique.

[Voir les mots *Signifiant* et *Signifié*].

2 – Nom générique de tout ce qui sert à faire un signal.

3 – Indice d'une chose passée, présente ou à venir.

4 – Ce qui sert à représenter une chose.

5 – Démonstration extérieure pour faire connaître ce que l'on veut, ce que l'on pense.

6 – En médecine, tout *phénomène apparent*, tout symptôme par le moyen duquel on parvient à la connaissance de phénomènes cachés, dérobés au témoignage direct des sens.

[Voir le mot *Sémiologie*].

7 – Manifestation d'une *puissance surnaturelle*.

8 – Phénomènes que l'on voit quelquefois dans le ciel et que l'on regarde comme des *présages*.

9 – Les douze constellations qui forment le *zodiaque* (signes astrologiques).

Signe (en anglais « *sign* ») : Terme générique par lequel on entend les pavillons, guidons, flammes, triangles, fanaux allumés, sifflet, sirène, coups de canon, fusées, feux à main, tintement de la cloche, etc. qui peuvent servir à la transmission d'informations à la mer.

Remarque : Au pluriel, on dit souvent « *signaux* ».

Signe astrologique : Nom de la constellation du ciel attribuée à chacun (homme ou femme) en fonction du lieu et du moment de sa naissance.

Remarques: a) – Au Moyen Âge, le traitement de toute maladie dépendait du signe astrologique du malade.

b) – Le sélectionneur de l'Équipe de France de football Raymond Domenech, qui conduisit la France en finale de la coupe du monde 2006 contre l'Italie à Berlin, disait qu'il formait son équipe en fonction de la situation astrale des joueurs.

c) – Le 9 juillet 2006, la situation astrale du défenseur italien Marco Materazzi devait être plus favorable que celle du joueur français Zinedine Zidane !

Signifiant : Réalité sensible d'un signe (perceptible par le sens de la vue, par le sens de l'audition, etc.).

Remarque : Pour le linguiste suisse Ferdinand de Saussure, un signe linguistique est composé d'un signifiant (sensible) et d'un signifié (conceptuel).

[Voir les mots *Signe* et *Signifié*].

Signifié : Contenu conceptuel d'un signe.

[Voir les mots *Signe* et *Signifiant*].

Silence : 1 – Absence d'agitation.

Remarques: a) – Le *silence mental* est d'abord la neutralisation des sentiments.

b) – Le silence mental est relatif : il se mesure par référence au bruit ambiant.

c) – Seules les perceptions sensorielles attendues percent le silence mental.

2 – Le calme, la cessation de toute sorte de bruit.

3 – État où est une personne qui se tait, qui s'abstient de parler.

4 – [*Par extension*] Cessation de commerce de lettres entre personnes qui ont accoutumé de s'écrire

Silex (en anglais « *flint* ») : Pierre à feu qui était usitée pour les batteries ou platines des pistolets, fusils, bouches à feu, etc., avant l'emploi des moyens d'embrasement de la charge par l'effet des batteries à percussion et des percuteurs.

Silhouette : 1 – Dessin de profil, exécuté selon la forme de l'ombre *projetée* d'un visage.

Exemple : Dessiner à la silhouette.

Remarques: a) – Le philosophe des Lumières et homme politique français *Étienne de Silhouette* (1709-1767), qui fut contrôleur général des finances du roi de France Louis xv (1710-1774) du 4 mars au 21 novembre 1759, voulut restaurer les finances du royaume en taxant les privilégiés et les plus riches, en suspendant les exemptions fiscales de certains titulaires d'offices, en supprimant certaines pensions royales et en s'attaquant au budget de la Cour royale ; mais il échoua complètement et fut renvoyé de la Cour le 20 novembre 1759 ; il laissa le souvenir d'actions mal conduites et incomplètes.

b) – C'est par moquerie que l'on appela « *à la silhouette* » ce qui présentait un aspect mesquin et inachevé.

c) – Dans son château, Étienne de Silhouette faisait asseoir ses invités près d'un écran de parchemin, les éclairait avec une lampe de sa propre conception et détournait leur ombre chinoise pour en obtenir un portrait à bon compte.

2 – [*Par analogie*] Contour d'un objet vu de côté.

3 – [*Par métonymie*] Ombre projetée dessinant nettement un contour.

4 – [*Par extension*] Forme aux contours plus ou moins nets qui se détache en noir sur fond clair.

Silicium bronze : Alliage métallique constitué principalement de cuivre, auquel on adjoint du plomb, de l'étain, du zinc et du silicium.

Remarques: a) – Le silicium bronze offre une grande résistance à la corrosion et il est facile à former tout en présentant une excellente finition.

b) – Le silicium bronze est utilisé pour faire des vis à bois ou des tiges filetées.

Sillage (en anglais « *ship's way* », « *steerage* », « *rate of sailing* ») : **1** – Vitesse d'un navire en marche et dans le sens de sa route par rapport au milieu où il se meut (c'est la *vitesse-surface*).

Remarques: a) – La direction de la route suivie à la surface de l'eau se manifeste à l'œil par l'agitation de la mer après son passage, par la trace à la surface de l'eau, appelée *houache*, que le navire laisse derrière lui.

b) – L'angle entre la *houache* (qui marque la direction du sillage) et le cap du navire permet d'apprécier, à vue, la dérive due au vent que subit le navire.

c) – On dit *mesurer le sillage d'un navire*, pour dire *mesurer la vitesse* de sa marche.

d) – Le sillage d'un navire se mesure directement avec un loch.

[Voir le mot *Loch*].

e) – Un œil exercé apprécie avec assez de précision le sillage (c'est-à-dire la *vitesse-surface*) d'un navire en marche en observant le remous (la *houache*) que ce navire a laissé à la surface de la mer après son passage, ou encore en regardant le remous le long de la coque.

f) – On dit « *faire bon sillage* » pour dire *naviguer heureusement*, c'est-à-dire avec une bonne vitesse, grâce à des vents favorables.

Exemple : Pendant quelques jours nous fîmes bon sillage.

2 – [Par *métonymie*] Certains utilisent le mot *sillage* pour désigner les remous, la *houache* qui suit un bateau qui a quelque sillage.

[Voir le mot *Houache*].

Exemple : Les vagues étaient si hautes qu'on ne pouvait remarquer le sillage.

Remarques: a) – Dans cette expression, *sillage* est pris comme un synonyme de *houache*.

b) – En réalité, *sillage* n'est pas synonyme de *houache*, mais la *houache* se forme avec le sillage ; la *houache* se creuse et grossit avec l'accroissement du sillage.

c) – Les mots « *houache* » et « *sillage* » entretiennent un rapport de contiguïté tel qu'ils sont parfois considérés comme équivalents et qu'ils sont employés l'un pour l'autre ; cependant, le sillage est la *cause* et la *houache* en est l'*effet*.

d) – On dit qu'un navire (de vitesse 20 nd) *double le sillage* d'un autre (de vitesse 10 nd) pour dire qu'il va *une fois plus vite*.

e) – L'angle d'ouverture du secteur qui marque la *houache* derrière un navire en eau profonde est égal à 39°, quelles que soient ses dimensions et sa vitesse.

[Voir le mot *Houache*].

f) – Le *demi-angle au sommet A* de la *houache* est égal à arcsin (1/3) soit :

$$\arcsin A = \arcsin 0,333 = 19,47120 \text{ degrés} = 19^\circ 28'$$

Siller : **1** – Il se dit d'un navire qui coupe, qui fend les flots en avançant.

Exemple : Ce vaisseau *sillait* à l'Ouest, au Nord.

Remarque : Le verbe *siller* a donné le nom sillage (vitesse d'un navire à la mer).

[Voir les mots *Sillage*, *Houache*].

2 – *Siller* est aussi un terme de fauconnerie qui signifie *coudre les paupières* d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débâte point pendant qu'on le dresse.

Remarque : Le contraire de *siller* est *dessiller*, c'est-à-dire ouvrir les paupières.

Sillomètre : Terme générique par lequel on entend tous les instruments propres à mesurer le sillage des navires, autrement dit la *vitesse-surface*.

[Voir le mot *Sillage*].

Remarques: a) – Dans la Marine, on emploie habituellement le mot *loch* pour désigner les appareils embarqués qui mesurent la vitesse des navires à la mer, quel que soit leur type, même s'il ne s'agit pas d'un loch proprement dit, avec une ligne traînant un poisson.

Exemples : Le loch Walker tire une ligne à laquelle est amarré une petite hélice ; le loch SAL mesure la différence des pressions statique et dynamique ; le loch Doppler ; le loch électro-magnétique ; etc.

[Voir le mot *Loch*].

b) – Le *sillomètre* (ou *loch*) de Francis Georges Binet de Boisgiroult, baron de Sainte-Preuve (1800-1873) est composé d'un tube plongeant dans l'eau (dit « *tube de Pitot* ») qui communique par un canal fermé et rempli d'air avec un tube en « *S* » rempli d'eau et dont le niveau extrême varie avec la vitesse du navire.

c) – La pression à l'entrée d'un *tube de Pitot* varie avec la vitesse de l'eau par rapport à lui et donc, comme la vitesse-surface du navire (le sillage) car le tube de Pitot est solidaire de la coque.

d) – Henri Pitot (1695-1771) fut un ingénieur en hydraulique français ; on doit à Pitot l'invention du tube de Pitot et de nombreux ouvrages d'art, dont l'aqueduc de Saint Clément à Montpellier, communément appelé « *les Arceaux* », entre 1753 et 1765, qui fut achevé après sa mort en 1772.

[Voir le mot *Sillage* et l'expression *Tube de Pitot*].

Sillonner : **1** – Faire des sillons avec la charrue dans la terre qu'on laboure.

2 – Un navire *sillonne le fond* lorsqu'il le laboure avec sa quille (en anglais « *to plough with the keel* »).

3 – [Au figuré et poétiquement] Sillonner « *les mers* », « *les plaines humides* », « *la plaine liquide* » c'est naviguer dans des voyages ou des campagnes lointaines (en anglais « *to travel by sea* »).

Remarque : Les marins sont les *laboureurs de la mer*.

Similitude : Comparaison par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différentes espèces.

Remarques: **a)** – Selon le résultat désiré, nous favorisons tantôt les similitudes qui rapprochent des situations, tantôt les différences qui opposent des faits.

b) – La similitude des échanges d'énergie dépend des surfaces d'échange.

c) – La similitude des changements d'état dépend des volumes.

Similitude appliquée à la manœuvre des navires : **1** – Les *lois de similitude* des navires, et des écoulements qui les entourent, sont d'une application courante en manœuvre.

[Voir les expressions *Similitude cinématique*, *Similitude dynamique* et *Similitude géométrique*].

2 – La similitude géométrique est le produit d'une homothétie par une rotation ; le rapport d'homothétie entre deux navires géométriquement semblables, c'est-à-dire de mêmes formes, est également leur rapport de similitude ; toutes les dimensions géométriques des navires semblables respectent le rapport de similitude géométrique.

Remarque : Le rapport de *similitude géométrique* entre deux navires de mêmes formes est égal au rapport de leurs longueurs.

3 – La *similitude cinématique* des écoulements de l'eau le long des carènes de plusieurs navires de mêmes formes est obtenue si le rapport entre les vitesses de l'eau à proximité des points homologues de ces navires, pris deux à deux, est constant.

4 – La *similitude dynamique* des forces semblables appliquées sur plusieurs navires de mêmes formes géométriques (forces de pression, forces de frottements ou de viscosité, etc.) est obtenue si le nombre sans dimensions caractéristique de ce type de forces est constant (nombre de Froude \mathcal{F} pour les forces de pression, nombre de Reynolds \mathcal{R} pour les forces de frottements visqueux, etc.).

Similitude cinématique : 1 – Les mouvements de deux systèmes matériels S_1 et S_2 sont cinématiquement semblables dans le rapport des longueurs $\mathbf{l} = L_1/L_2$ si les divers points du système S_1 dans un repère orthonormé forment au temps t_1 une figure géométriquement semblable à celle des divers points du système S_2 au temps t_2 , et s'il existe un rapport de similitude des temps $\mathbf{t} = t_1 - t_{1/0} / t_2 - t_{2/0}$

2 – Trajectoires : Les trajectoires sont géométriquement semblables dans le rapport \mathbf{l} .

3 – Vitesses : Les vitesses cinématiquement semblables sont proportionnelles dans le rapport \mathbf{l}/\mathbf{t}

4 – Accélérations : Les accélérations cinématiquement semblables sont proportionnelles dans le rapport \mathbf{l}/\mathbf{t}^2

Similitude dynamique : 1 – La similitude mécanique, ou *similitude dynamique* de deux systèmes matériels S_1 et S_2 géométriquement semblables et de masses respectives M_1 et M_2 a lieu quand deux masses m_1 et m_2 de 2 *portions correspondantes* (homologues) quelconques de ces deux systèmes sont dans un rapport $\mathbf{m} = m_1 / m_2 = M_1 / M_2$ constant pour toute l'étendue de ces systèmes et que les mouvements de m_1 et de m_2 sont *semblables cinématiquement*. [Voir l'expression *Similitude cinématique*].

2 – Les forces homologues appliquées aux masses de deux systèmes semblables dynamiquement sont orientées également et leurs modules sont dans le rapport constant de : $\mathbf{d} = \mathbf{m} * \mathbf{l} / \mathbf{t}^2$

Exemple : Soit \mathbf{A} un navire et \mathbf{a} son modèle réduit, semblables dynamiquement :

- Le rapport des temps est $T / t = \mathbf{t}$
- Le rapport des longueurs est $L / l = \mathbf{l}$
- Le rapport de surfaces est $S / s = \mathbf{l}^2$
- Le rapport des volumes est $V / v = \mathbf{l}^3$
- Le rapport des masses est $M_1 / M_2 = \mathbf{m}$
- Le rapport des forces est $\mathbf{m} * \mathbf{l} / \mathbf{t}^2 = \mathbf{d}$

Le rapport des vitesses respectives du navire \mathbf{A} et de son modèle réduit \mathbf{a} est $k\sqrt{\mathbf{l}}$ dans lequel k est une constante qui dépend notamment de la nature des milieux où évoluent le navire \mathbf{A} et son modèle réduit \mathbf{a} ; \mathbf{l} est le rapport des longueurs respectives du modèle et du navire.

Similitude géométrique : 1 – Deux figures F_1 et F_2 sont géométriquement semblables si toutes leurs longueurs correspondantes sont dans le même rapport λ que les longueurs caractéristiques de ces deux figures, respectivement L_1 et L_2 telles que $L_1/L_2 = \lambda$.

Exemple : Deux navires de longueurs 160 m et 400 mètres, géométriquement semblables à un troisième navire de longueur 80 mètres, largeur 14 mètres et tirant d'eau 6 mètres, auraient des largeurs respectives de 28 et 75 mètres et des tirants d'eau respectifs de 12 et 30 mètres.

Remarque : Dans cet exemple, la grandeur caractéristique est la longueur de chaque navire, et les rapport de ces longueurs sont respectivement $\lambda = 2$ et $\lambda = 5$.

Les longueurs, les largeurs et les tirants d'eau sont dans les mêmes rapports :

$$\lambda = 160/80 = 28/14 = 12/6 = 2 \text{ pour l'un, et}$$

$$\lambda = 400/80 = 75/15 = 30/6 = 5 \text{ pour l'autre.}$$

2 – Des surfaces correspondantes dans deux figures semblables dont le rapport de similitude est λ , sera égal à λ^2 .

3 – Des volumes correspondants dans deux figures semblables dont le rapport de similitude est λ , sera égal à λ^3 .

Similitude mécanique : Voir l'expression *Similitude dynamique*.

Similor : Composition métallique qui est un mélange de cuivre et de zinc.

Simonie : Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une *récompense temporelle* pour un bénéfice ou pour quelque autre chose de saint et de spirituel.

Simple (en anglais « *simple* », « *uncompounded* ») : **1** – Qui n'est point composé.

Exemples : Les éléments chimiques sont des corps simples ; les machines les plus simples sont les meilleures.

2 – Seul, unique, dégagé de tout accessoire.

Exemple : Des souliers à simple semelle.

3 – Qui est sans ornement.

Exemple : Style simple.

4 – Qui est sans déguisement, sans malice.

Exemple : Simple comme un enfant.

5 – Ce qui renferme peu de parties distinctes, ou ce qui exige peu de soins, de travail, de dépense.

Exemple : Un bâtiment simple, par opposition à un bâtiment double, qui renferme deux rangs de chambres adossés l'un à l'autre.

Simple (En –) : Sorte d'adverbe qu'on emploie en parlant d'une manœuvre qui arrive directement du point dont elle fait effort, sans accroître de puissance en embrassant une poulie ou un dispositif analogue.

Exemple : Envoyer à terre deux pointes en simple et une pointe en double.

Remarques: **a)** – Lorsque la manœuvre embrasse une poulie à un réa, elle présente deux cordons et elle est dite en double ; si, au moyen de poulies ou de caps de mouton elle présente trois ou quatre cordons (ou brins), on dit qu'elle est en triple ou en quadruple.

b) – De même, une amarre dont l'œil est capelé sur une bitte du navire, qui est prise autour d'un bollard à terre et qui revient à bord où elle est tournée sur des bittes après avoir été raidie est dite *amarre en double*, par opposition à une *amarre en simple* dont l'œil a été capelé sur un bollard à terre et qui est tournée sur des bittes à bord après avoir été raidie.

Simple (Poulie –) : Voir l'expression *Poulie simple*.

Simples : Nom général des herbes et des plantes médicinales.

Remarque : Il n'est employé qu'au pluriel.

Exemples : Il connaît bien les simples ; les vertus des simples ; le jardin des simples.

Simplex : Mode d'exploitation de la radio-téléphonie.

[Voir l'expression *Exploitation simplex* ; *exploitation duplex*].

Simplicité : Qualité de ce qui n'est pas composé, de ce qui renferme peu de parties distinctes.

Remarque : La simplicité d'un problème peut s'opposer :

i) à la *complication*, lorsque l'on peut simplifier le problème en réduisant le nombre des éléments ;

ii) à la *complication*, lorsque l'on peut décomposer le problème en éléments simples ;

iii) à la *complexité*, lorsqu'il existe des effets de seuil ou des interactions croisées à l'intérieur du problème qui interdit les simplifications.

Simplification : **1** – La simplification d'un *problème compliqué*, c'est la découverte de principes généraux et simplificateurs capables de traiter rapidement ce problème pour anticiper l'avenir, en tenant compte de l'expérience passée.

2 – La simplification d'un *problème complexe*, c'est la découverte d'heuristiques capables de traiter rapidement ce problème pour anticiper l'avenir, en tenant compte de l'expérience passée.

Remarque : L'expérience d'un pilote ancien lui permet de ne pas se préoccuper de détails qu'il n'est pas nécessaire de surveiller pour réussir à coup sûr la manœuvre.

Exemples : À l'entrée dans le nouvel avant-port de La Pallice, il n'est pas utile de veiller la digue Nord ; l'arrière des navires qui entrent pour charger au quai Modéré Lombard, même de 250 m de long, même s'ils évitent dans la zone d'évitage de Chef-de-Baie, parent toujours largement le musoir du feu rouge ! Lorsque l'on franchit le sas de La Pallice, il est inutile de courir d'un aileron de passerelle à l'autre car, connaissant la largeur du navire, la connaissance, à la vue, de la distance de la muraille du navire au mur du sas permet de déduire précisément, par soustraction, la distance de l'autre muraille à l'autre mur du sas.

Simplifier : 1 – Rendre simple, moins composé.

[Voir le mot *Simplicité*].

2 – Simplifier un problème *complexe*, c'est souvent le linéariser par des artifices de calcul.

Remarque : Un système est non-linéaire quand il existe une *relation complexe* entre un signal d'entrée dans ce système et le signal de sortie correspondant.

Simpliste : 1 – Qui simplifie abusivement la réalité des faits et en donne une vision erronée et trompeuse.

2 – Qui résulte d'une approche biaisée parce qu'elle a omis de prendre en compte certaines réalités.

Simulacre : 1 – Synonyme de spectre, fantôme.

Remarque : En ce sens, il se met ordinairement avec l'épithète *vain*.

Exemple : De vains simulacres.

2 – [Au figuré] Vaine représentation de quelque chose.

Exemples : Dans les derniers règnes des Mérovingiens, il n'y avait qu'un simulacre de royauté ; après Jules César, il n'y eut plus qu'un vain simulacre de république ; un simulacre de procès.

3 – [Au pluriel] Image, statue, idole, représentation des divinités.

Exemple : Les simulacres des dieux.

Remarque : On dit l'*image*, l'*idole*, la *statue* quand on parle de la représentation d'une divinité en particulier.

Exemples : L'idole de Dagon, la statue de Jupiter, l'image de Cérés.

Remarque : Dagon, d'après la Bible, est le nom du dieu-poisson qui livra Samson aux Philistins (Juges 16 : 23).

Simulateur : 1 – Un simulateur électronique de manœuvre est un appareil produisant des simulacres, c'est-à-dire des événements fictifs dans un environnement fictif, dans le but d'aider à comprendre le déroulement des manœuvres réelles passées, ou à prévoir le déroulement des manœuvres futures envisagées.

Une simulation électronique est la reproduction robotisée en réalité virtuelle, déconnectée de l'environnement réel, de la partie sensible du système étudié.

Remarques: **a)** – L'une des principales qualités d'un *simulateur de manœuvre* est de procurer des *émotions* au stagiaire dans un environnement réaliste ; une autre qualité est de reproduire des phénomènes identiques ou quasi identiques à ce qu'ils auraient été dans l'environnement réel.

b) – Une séance dans un simulateur de manœuvre devrait permettre au stagiaire :
i) de commander la manœuvre d'un navire en agissant sur la barre, la machine, les propulseurs transversaux, les ancres, etc. (instructions).

l) – Les simulateurs de manœuvre ne devraient pas être considérés uniquement comme des jeux de rôles mais ils devraient aussi aider à la compréhension de la manœuvre en mettant en relation la théorie cachée et les images animées visibles.

m) – Le jeu en général est *pour les jeunes enfants* l'occasion d'éprouver des émotions semblables ou comparables à celles que des adultes pourraient éprouver dans le monde réel ; les jeux d'enfants sont des reproductions vraisemblables de la réalité ; les jeunes enfants restituent dans le jeu les expressions et les mots des adultes avec leurs intonations.

n) – Les jeux de situations ou jeux de rôles sont *pour les adultes* l'occasion de croire à l'existence d'un monde caché, différent que celui dans lequel ils vivent ; les jeux de rôles immergent les joueurs dans un monde virtuel plus vrai que nature, donc faux.

2 – Un simulateur de manœuvre portuaire est utile pour *préparer* les pilotes du port à se sortir sans réfléchir, sans avaries ou avec un minimum de dommages, de situations imprévues et présentant des risques.

Remarques: **a)** – Un simulateur de manœuvre portuaire permet aux stagiaires de se familiariser avec des cas particuliers choisis arbitrairement par l'instructeur.

b) – La transmission des connaissances collectives d'un groupe de pilotes anciens à des pilotes inexpérimentés ne se fait pas de cette manière.

c) – Les pilotes-lamaneurs débutants apprennent leur métier en échangeant avec des pilotes qualifiés, au cours de conversations informelles où les intonations et les non-dits ont autant d'importance que les mots employés, en partageant les émotions que les uns ou les autres ont personnellement ressenties au cours des manœuvres réelles qu'ils ont dirigées à la mer sous l'œil d'un capitaine.

d) – Le rôle d'un pilote-lamaneur n'est pas de se sortir les navires de situations périlleuses ; les capitaines des navires font appel aux pilotes-lamaneurs, justement pour ne pas se retrouver en situation périlleuse et pour assurer des passages paisibles et en toute sécurité.

e) – Piloter c'est anticiper, c'est adopter à chaque instant la position et la vitesse du navire qui conviennent à chaque étape de la traversée, pour ne pas se mettre plus tard dans une situation difficile.

f) – C'est la *fonction proleptique* des pilotes-lamaneurs que recherchent et apprécient les capitaines qui arrivent dans un port.

g) – Grâce à la technologie aujourd'hui disponible, le capitaine d'un navire en manœuvre de port peut savoir exactement où il se trouve à chaque instant ; il sait également où son navire peut passer en toute sécurité, compte tenu des documents nautiques qu'il est tenu de posséder et des caractéristiques du navire ; mais ce qu'il ne peut pas toujours savoir :

i) c'est où il sera dans tant de minutes,

ii) ou encore, quelles dispositions il doit prendre pour arriver à tel lieu intermédiaire dans les meilleures conditions pour poursuivre la manœuvre.

Le pilote, qui est un pratiquant du lieu, sait par expérience la réponse à chacune de ces deux questions ; le pilote peut rassurer l'esprit du capitaine, pendant tout le déroulement de la manœuvre, en lui affirmant que tout se passe comme cela se passe habituellement pour des navires comparables au sien, placés dans la même situation ; ou au contraire, qu'il faut prendre des dispositions nouvelles parce qu'il y a quelque chose qui loche ; c'est ce qui s'appelle manœuvrer en toute sécurité.

[Voir les mots *Locher*, *Sécurité*, *Pilote*].

3 – L'instruction et la formation accélérées des pilotes de port au moyen de simulateurs électroniques de manœuvres déterminent des opinions mais ne prennent en compte ni l'imagination, ni parfois les émotions ; le simulateur peut

susciter des croyances mais il ne guide pas les actions lorsque la situation réelle n'a pas été envisagée par l'analyste-programmeur du simulateur ou n'a pas été déclenchée par l'instructeur.

Remarques: a) – Les simulateurs peuvent parfois se substituer aux écrits auprès de manœuvriers débutants qui n'ont pas l'habitude de lire.

b) – L'émotion perceptible dans la voix et dans le regard du pilote ancien qui vient de réussir une manœuvre hardie à la mer, aide à la transmission du savoir collectif acquis par les pilotes d'un port ou d'une rivière, bien mieux qu'un livre ou qu'un simulateur.

c) – Toujours raisonner est la manie des petits esprits et si la seule raison peut inhiber certains choix inappropriés, elle n'excite pas à l'action ; il faut arriver à bien dominer son sujet pour se lancer sans réfléchir dans une opération délicate.

d) – Certains jeunes pilotes qui n'ont pas l'habitude de mettre le nez dehors pour sentir directement la force et la direction du vent, ont parfois tendance, lorsqu'il s'agit de préparer leurs manœuvres, à se fier aveuglément à quelques abaques dont ils connaissent mal les limites des algorithmes.

e) – Les simulateurs de manœuvres portuaires sont, pour les manœuvriers, ce que l'École de Guerre a été pour les chefs de l'armée française de 1940 : ils sont très utiles pour communiquer sur ce qui se passerait si l'opération réelle à venir se passait comme l'une de celles qui ont été imaginées par les instructeurs.

f) – Les militaires appellent « *manœuvres* » leurs batailles fictives d'entraînement.

3 – Après une catastrophe aérienne, comme après un abordage en mer ou un accident en manœuvre de port, les enquêteurs mettent toujours en évidence qu'un protocole ou une routine communément admis n'ont pas été suivis, qu'une règle a été transgressée ou qu'une procédure administrative n'a pas été respectée ; ils sont tentés d'en déduire que la catastrophe ou l'accident ont pour seule explication, en tout cas comme une explication suffisante, la *faute* ou l'« *erreur humaine* ».

Remarques: a) – L'erreur humaine est habituellement provoquée par une défaillance matérielle ou par une mauvaise configuration opérationnelle, parfois par une mauvaise organisation ou encore par la mauvaise adaptation d'un protocole ou d'une procédure à la situation rencontrée ; si cette situation avait été écartée par les concepteurs du protocole ou de la procédure car ils la considéraient comme improbable, elle n'avait pas été incluse dans leur protocole ou dans leur procédure.

b) – Toute tentative d'explication d'une catastrophe qui ne fait intervenir que l'*erreur humaine*, sans proposer de modifications matérielles, protocolaires ou réglementaires est une échappatoire commode et n'empêchera pas que la même catastrophe se reproduira lorsque les mêmes circonstances jugées à tort improbables se reproduiront et provoqueront la même « *erreur humaine* ».

c) – En aéronautique comme en navigation maritime, *beaucoup* de catastrophes ont pu quasi miraculeusement être *évitées* de justesse parce qu'en présence d'une situation de péril imminent, les pilotes d'avions ou les officiers de quart à la passerelle des navires :

i) soit n'ont pas suivi le protocole communément admis,

ii) soit ont violé ou contourné une ou plusieurs règles,

iii) soit n'ont pas respecté une procédure administrative obligatoire.

d) – La Règle 2 b) du « *Règlement international pour prévenir les bordages en mer* » (en français RIPAM ou en anglais COLREG) stipule que les officiers de quart sur les passerelles des navires peuvent parfois s'écarter des Règles du RIPAM en cas de péril imminent [en anglais « *may make a departure from the Rules necessary to avoid immediate danger* »].

- Simulateur de manœuvres : 1** – Appareil électronique reproduisant, dans un local dédié, l’environnement sensoriel, principalement visuel, qu’un manœuvrier stagiaire pourrait rencontrer au cours d’une manœuvre à la passerelle d’un navire réel ; le simulateur permet de donner des ordres à une barre et à une machine fictives et d’en constater immédiatement les effets sur des écrans enveloppants, sans conséquences dommageables pour le matériel ni pour l’environnement.
- Remarques: a)* – Les stagiaires qui utilisent un simulateur de manœuvres n’ont pas à comprendre les mécanismes de son fonctionnement interne ; il leur suffit de suivre les consignes que les instructeurs-formateurs leur ont enseignées pour s’accommoder du programme informatique du simulateur.
- b)** – L’un des inconvénients de l’apprentissage des manœuvres au moyen d’un simulateur électronique est que l’élève reproduira ensuite, au moins pendant un certain temps, avec de vrais navires, la façon de manœuvrer qui lui a été proposée et qui lui a réussi dans des circonstances apparemment analogues pendant le stage sur simulateur, considérant qu’elle est la seule possible et en tout cas la meilleure ; le caractère technico-scientifique des simulateurs électroniques de manœuvres a tendance à masquer la complexité de la réalité physique, la multiplicité des critères de choix et dans des circonstances presque similaires :
- i)** soit la possibilité de plusieurs solutions convenables,
 - ii)** soit le choix nécessaire et impératif de l’une des solutions, à l’exclusion de toutes les autres que l’on pourrait imaginer.
- c)** – L’utilisation d’un simulateur de manœuvres de navires convenablement programmé peut aider à améliorer le lien social entre les pilotes d’un même port, à perpétuer et à faire progresser le savoir-faire collectif car le simulateur ne prend pas parti pour l’un ou pour l’autre.
- d)** – L’utilisation d’un simulateur de manœuvres de navires permet aux pilotes de différents ports d’échanger des visions théoriques et des informations techniques concernant la manœuvre en général.
- e)** – Les passages successifs par des simulateurs électroniques bien pensés, qui reproduisent assez fidèlement la perception sensible des situations réelles, devraient aider les pilotes de port à ne pas céder à l’impatience en tentant des manœuvres impossibles, mais les encourager à prendre l’habitude de justifier très précisément dans leur tête toutes les décisions qu’ils ont prises ou celles qu’ils vont prendre (sauf les décisions-réflexes qui peuvent s’imposer dans l’urgence).
- f)** – Les *commentaires motivés* et contradictoires délivrés aux stagiaires par des instructeurs qualifiés, après avoir examiné ensemble les enregistrements des manœuvres fictives qui viennent de se terminer, constituent l’un des intérêts principaux des simulateurs électroniques de manœuvres.
- g)** – Le *temps réel* s’impose dans les simulateurs de manœuvre, c’est-à-dire que le *temps imparti* pour prendre chaque décision ne doit pas être dépassé par le stagiaire pour éviter les incohérences du simulateur lorsque la manœuvre se poursuit.
- [Voir l’expression *Temps réel*].
- 2** – Les simulateurs électroniques sont de plus en plus reconnus par l’industrie et l’administration maritimes comme ayant un grand potentiel pour l’acquisition des compétences et pour l’évaluation des marins ; des simulateurs devraient permettre aux marins du service du pont ou du service de la machine d’acquérir une sorte d’expérience accélérée et intensive dans un environnement sécurisé et contrôlé ; les simulateurs montrent aux stagiaires, sans délai et sans risques, le résultat de leurs choix lorsqu’ils sont confrontés à un problème pratique ; les simulateurs peuvent aider à mettre au point des « *protocoles standard* » ou des « *routines* » utilisables à bord des navires.

[Voir les mots *Protocole, Procédure, Routine*].

3 – Dans un simulateur, le *formateur* est également un *instructeur* : l'instruction devrait toujours précéder ou accompagner la *formation*.

Remarques: a) – Instruction et *formation* devraient permettre, l'une et l'autre à ceux qui en ont profité, d'observer plus tard des analogies entre d'une part, les décisions qu'ils auront à prendre et d'autre part, l'enseignement dispensé :

i) L'*instruction* donne des éléments théoriques pour *comprendre les rapports* qui existent, à chaque étape de l'opération en cours, entre certaines *grandeurs observables* et un résultat intermédiaire, en vue d'atteindre le but final attendu.

ii) La *formation* inculque les *réflexes* qui seront déclenchés par telle ou telle stimulation sensorielle : la *formation* génère des *routines*.

b) – On emploie parfois l'anglicisme « *procédure* » à la place du mot français « *routine* » ; en français, une *routine* a un caractère technique et opérationnel alors qu'une *procédure* a un caractère d'obligation administrative ; un protocole est un peu une routine et parfois un peu une procédure.

Exemples : Avoir une vitesse de 8 nœuds en passant par le travers du phare du Lavardin lorsqu'on va entrer dans l'avant-port de La Pallice est une routine ; s'annoncer au même moment à la Capitainerie du port est une procédure.

c) – Une manœuvre effectuée avec un simulateur électronique de manœuvres ne peut en aucun cas être considérée comme une manœuvre réelle ; c'est seulement un modèle artificiel flatteur, qui permet d'expliquer aux stagiaires la science de la manœuvre telle qu'elle a été programmée dans la machine.

d) – La standardisation des séances sur simulateur de manœuvre, ou le respect obligatoire en manœuvres portuaires de procédures édictées par tel ou tel instruit conformément à des simulations électroniques, seraient des freins à l'innovation et au progrès, sans améliorer la sûreté ; des structures rigides seraient des obstacles psychologiques aux initiatives du manœuvrier lorsqu'il doit faire face à un imprévu ou quand la réalité observée ne correspond pas à ce qu'il attendait.

[Voir les mots *Sûreté, Sécurité*].

4 – Les simulateurs de manœuvre de navires ont à peu près les mêmes avantages, les mêmes inconvénients et les mêmes limites que les simulateurs de vol utilisés dans l'aéronautique.

i) Avantages : Le simulateur permet d'obtenir une sorte de bibliothèque de cas pratiques et d'en prendre connaissance plus rapidement qu'en naviguant réellement à la mer ou que, pour les aviateurs, en additionnant les heures de vol ; il rend donc le personnel plus vite disponible et « *Dieu aidant !* » selon l'expression consacrée des marins de jadis, plus vite efficace.

Quand les résultats des simulations de plusieurs manœuvres ressemblantes sont manifestement contradictoires, un élève capable d'atteindre un niveau d'abstraction suffisant peut faire une analyse statistique globale de toutes les informations disponibles et détecter des différences dans les conditions initiales ; lorsque les informations concernant des cas identiques sont rares, l'élève peut être tenté de regrouper les résultats de cas apparemment comparables et de rapprocher abusivement des caractères ressemblants ; un système complexe, c'est-à-dire qui entretient des interactions croisées, est différent de la somme de ses éléments constitutifs en raison des effets de seuil et des relations non linéaires entre ses composants.

Le passage des différents membres d'une équipe par le même simulateur leur permet de mieux se comprendre et suscite une convergence d'appréciation des différents épisodes de la même séance.

L'essai sur simulateur d'une manœuvre qui n'a pas encore été réalisée dans un

port permet aux pilotes qui en ont observé le déroulement de confronter leurs appréciations, de reprendre éventuellement la simulation en modifiant quelques choix, puis d'effectuer la manœuvre en vrai avec une référence en tête.

ii) Inconvénients : Les cas qui n'ont pas été prévus dans le cahier des charges soumis au fabricant d'un simulateur de manœuvres ne sont pas nécessairement pris en compte par ce simulateur.

Le fonctionnement d'un simulateur de manœuvres de navires est basé sur une collection d'algorithmes adaptés à une zone et à des navires déterminés.

L'accès à une base de données infinie donnerait la réponse à une famille infinie de questions ; or la base de données du simulateur est limitée, d'abord par la capacité de sa mémoire, mais surtout par les choix de ceux qui l'ont construit.

Au contraire, le pouvoir de décision d'un pilote expérimenté n'est pas limité par des algorithmes ; il peut, il doit résoudre des problèmes que le simulateur considérerait comme indécidables.

Un pilote de port expérimenté, même s'il n'est pas passé par le simulateur de manœuvres, saura faire face à la quasi totalité des situations qu'il pourrait rencontrer dans sa zone de compétence, même s'il ne sait pas tout de l'avenir.

iii) Première limite intrinsèque des simulateurs de vol pour avions :

L'accident survenu le 31 mai 2009 à l'Airbus A330 du vol AF447 entre le Brésil et la côte africaine est l'illustration à la fois des limites de l'aide à la décision au moyen de programmes informatiques et accessoirement des limites des routines préconisées ou des procédures imposées par les simulateurs de vol.

Les avions Airbus A330 étaient déjà réputés très sûrs en 2009.

Les ordinateurs d'aide à la décision embarqués dans l'A330 du vol AF447 devaient, en toutes circonstances, aider les pilotes à bien réagir aux situations rencontrées ; les ordinateurs de bord corrigeaient systématiquement certaines des décisions des pilotes lorsque les analystes-programmeurs avaient jugées ce genre de décisions inappropriées dans des situations comparables.

Mais il semble que le cas particulier du vol régulier AF447 du 31 mai 2009 n'avait été envisagé ni par le constructeur de l'avion, ni probablement par les concepteurs des simulateurs de vol dédiés à ce type d'avions, s'ils se sont concertés :

α) L'avion : En cas de décrochage d'un A330, une alarme retentit dans le cockpit ; les ordinateurs embarqués sur cet appareil *cessaient de faire entendre les alarmes de décrochage* dès que la vitesse descendait en-dessous d'une valeur donnée, jugée invraisemblable en vol ; en deçà de cette limite, les informations de vitesse étaient jugées trop basses pour être significatives et elles n'étaient pas prises en compte par le programme : les alarmes sonores de risque de décrochage étaient donc suspendues.

Les alarmes reprenaient après que l'avion avait repris un peu de vitesse ; ce détail a suffi pour tromper les pilotes car c'est contraire à l'expérience normale d'un pilote d'avion.

β) Le simulateur de vol : Le simulateur qui avait permis aux pilotes du vol AF447 du 31 mai 2009 d'obtenir leur qualification sur les avions du type Airbus A330 ne prenait en compte que des situations de vol jugées vraisemblables ; or cet avion était si bien dessiné qu'il a pu rester en vol pendant de longues minutes bien qu'étant en dehors du cadre des configurations de vol jugées possibles par les analystes-programmeurs du simulateur.

Pourtant, si l'équipage avait eu un autre comportement que celui qu'il adopta au premier décrochage, il aurait peut-être (?) pu reprendre en main l'avion avant qu'il ne percute l'océan.

Selon le plus ancien des pilotes d'essais d'Airbus en activité à l'époque de cette catastrophe, la situation à laquelle a été confronté l'équipage du vol AF447 n'avait pas été envisagée par les simulateurs de vol d'Airbus A330.

y) Causes vraisemblables de l'accident : La vitesse de l'avion est tombée inopinément à une valeur si faible que l'avion est sorti des configurations de vol envisagées comme possibles par les analystes-programmeurs des simulateurs ou par les programmeurs des ordinateurs de vol.

Il est d'expérience courante que, lorsqu'un avion se cabre, sa vitesse diminue en raison de l'augmentation de la traînée aérodynamique.

Les deux, puis les trois pilotes qualifiés (ou très qualifiés) présents dans le poste de conduite, la nuit de l'accident, n'ont pas compris pourquoi les alarmes de décrochage (et donc, dans leur tête, le décrochage de l'avion) s'arrêtaient lorsqu'ils cabraient l'appareil (ce qui freinait l'avion) et pourquoi les alarmes reprenaient s'ils le faisaient piquer (et donc augmenter la vitesse) : c'est contraire à ce qu'ils avaient toujours observé sur d'autres avions.

Leurs stages sur les simulateurs spécifiques des Airbus A330 ne les avaient pas préparés à ce genre de situations.

Il en est résulté un épisode d'incompréhension et d'anxiété plus que de vraie peur, qui a inhibé chez eux le déclenchement des bons réflexes.

[Voir le mot *Anxiété* et l'expression *Crash du vol AF 447 Rio-Paris*].

iv) Deuxième limite intrinsèque des simulateurs de vol pour avions :

Des études au moyen de documents déclassifiés concernant les combats aériens pendant la Seconde Guerre Mondiale montrent que certains pilotes qui s'étaient montrés très bons à l'entraînement avaient commis des erreurs fatales en présence de l'ennemi, en raison d'une anxiété non maîtrisée ; l'anxiété éprouvée en situation réelle n'apparaissait pas pendant les séances d'entraînement, malgré les efforts des instructeurs :

α) L'anxiété provoque parfois une sorte de peur panique paralysante.

[Voir les mots *Anxiété* et *Panique*].

β) L'anxiété survient lorsque la trop grande rapidité de l'action, ou sa complexité ne permettent plus au siège cérébral des capacités cognitives les plus élaborées (le *cortex préfrontal*) de maintenir les émotions et les pulsions sous sa domination ; dans l'action, il ne suffit pas de *vouloir* se concentrer pour être certain de prendre les bonnes décisions : il faut avoir confiance dans son intuition, il faut pouvoir faire appel (plus ou moins consciemment et plus ou moins explicitement) à son expérience réelle.

γ) Le passage des *pilotes de port* par un simulateur de manœuvres de navires peut leur faire prendre conscience de ce qu'il faudra chercher à observer au cours des manœuvres réelles à venir ; les entraînements sur simulateur devraient leur faire sentir ce qui fait que telle manœuvre réelle a réussi, ou leur faire prendre conscience des raisons pour lesquelles telle autre manœuvre réelle qui vient de s'achever ne s'est pas passée aussi bien qu'ils l'espéraient, ou s'est mieux finie que ce qu'ils craignaient ; par exemple parce qu'ils n'ont pas pris en compte qu'étant données les conditions réelles de chargement d'un navire particulier, son *moment d'inertie* peut être différent du moment d'inertie retenu arbitrairement par le gestionnaire du simulateur.

5 – Nécessité des simulateurs de pilotage d'aéronefs :

Les aéronefs commerciaux à commandes électriques en service au début du XXI^{ème} siècle doivent répondre à des contraintes nombreuses et incontournables pour assurer à la fois la sécurité des personnes, la préservation de l'environnement et une rentabilité acceptable ; pour cela, la sophistication des appareils ne permet pas à l'équipage technique, composé de seulement deux ou trois personnes, de tout contrôler, de tout maîtriser, de tout régler et de réagir convenablement et en temps voulu à n'importe quelle panne.

Remarques : a) – On compte aujourd'hui, à bord d'un avion de ligne, des dizaines d'ordinateurs pour gérer le vol et des milliers de capteurs qui surveillent en permanence les différentes variables statiques ou dynamiques dont la valeur, à chaque instant, est jugée plus ou moins cruciale.

[Voir les mots *Paramètre, Variable*].

b) – Les simulateurs de vol doivent permettre aux pilotes d'avions de se familiariser avec les interfaces de tous ces ordinateurs lorsque tout se passe bien et surtout lorsque survient une avarie, même mineure.

c) – L'utilisation de l'assistance électronique à la conduite, ou celle de l'aide à la décision, doivent être devenues assez familières aux pilotes d'avions pour ne pas distraire en même temps de la veille et de la conduite effective de l'avion tout le personnel du cockpit.

6 – Les simulateurs de vol établis à terre sont indispensables pour préparer les pilotes d'avions à utiliser la technologie embarquée et pour leur permettre d'évaluer les capacités de vol et de manœuvrabilité d'un avion de plusieurs centaines de tonnes ayant subi des avaries, de même que les simulateurs machine des navires sont utiles pour aider les mécaniciens des navires à garder en fonction, ou à remettre en fonction les moyens de propulsion et de production d'énergie électrique après une panne plus ou moins importante.

Remarque : Les simulateurs de vol mettent en scène des crises prévisibles mais ils n'apprennent pas aux pilotes à surmonter les véritables situations d'urgence.

7 – Un stage dans un simulateur de manœuvres de navires peut aider le manœuvrier professionnel qu'est un *pilote de port ou de rivière* à inhiber certaines de ses appréhensions avant d'entreprendre une manœuvre d'accostage ou d'appareillage inhabituelle dans sa zone de compétence, ou d'une manœuvre nouvelle pour lui : le simulateur permet au *pilote de port ou de rivière débutant* de se familiariser avec les manœuvres courantes.

Remarques : a) – L'utilité du simulateur est faible dans les cas où la situation à laquelle le manœuvrier sera confronté n'a pas été prise en compte par l'analyste-programmeur du simulateur, surtout s'il y a des effets de seuils.

[Voir l'expression *Effet de seuil*].

b) – Les *instructeurs* des simulateurs de manœuvres de navires cherchent quelquefois à faire acquérir des automatismes aux stagiaires sans les aider à comprendre le déroulement des opérations : en manœuvre de port, il faut souvent inhiber les automatismes acquis devant les écrans du simulateur parce que, même si les conditions initiales de la manœuvre qui se présente semblent identiques à l'une des simulations étudiées, certains points peuvent en réalité être suffisamment différents pour nécessiter une autre façon de procéder, par exemple en raison d'un effet de seuil.

c) – Le problème des automatismes inefficaces parce qu'incomplets a été mis en vers par le fabuliste français Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794) dans cette fable célèbre « *Le singe et le montreur d'ours* » où un singe avait oublié « *d'éclairer sa lanterne* » !

[Voir le mot *Lanterne*].

d) – Les routines apprises au moyen des simulateurs de vol pour l'aéronautique, ou des simulateurs de manœuvre des navires, ne dispensent pas les pilotes d'avions ou les manœuvriers de navires du devoir de s'écarter quelquefois, respectivement des Procédures Opératoires Standards (*POS*) ou des prescriptions du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (*RIPAM*).

8 – Les pilotes de port ou de rivière (les « *pilotes lamaneurs* ») qui assistent ensemble sur des écrans au déroulement de manœuvres simulées, ont l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les manœuvres réelles qu'habituellement ils dirigent individuellement et dont ils sont les seuls témoins ; ils peuvent ainsi échanger des informations sur chaque type de manœuvres, sans biais de langage ni de compréhension.

Remarques : a) – Le savoir-faire des pilotes-lamaneurs en exercice dans un port trouve sa source dans les connaissances acquises par les générations passées et transmises, année après année, des anciens aux nouveaux, en échangeant les émotions ressenties ou en évoquant les situations observées dans un langage convenu, lors de conversations informelles où le ton employé et les non-dits sont plus importants que les mots employés.

b) – Les jeunes pilotes de port passent tous par une période où ils voudraient bouleverser les pratiques de leurs anciens encore en fonction ; ils ne se rendent pas toujours compte que, lorsque eux-mêmes auront dix ou vingt années de pratique, leur propre expérience sera plus grande, leurs connaissances plus précises et leurs jugements peut-être assez proches de ceux qu'ils contestent aujourd'hui.

c) – L'adaptation des pilotes d'un port donné aux changements technologiques résulte de l'accumulation de nombreux changements mineurs ; les pratiques innovantes tentées de manière plus ou moins hardie ou fortuite et réussies par certains pilotes du port doivent être communiquées aux autres qui, à leur tour, pourront apporter leur contribution ; la pratique des simulateurs de manœuvre est de nature à aider cette transmission et à favoriser ces « *erreurs fécondes* » que l'on appelle *innovations*.

d) – Le refus prétentieux de certains jeunes pilotes asociaux d'observer et de chercher à comprendre les manœuvres dirigées ou préconisées par des pilotes plus anciens, est de nature à appauvrir la culture locale ou à faire disparaître un savoir-faire collectif organisé, riche et efficace.

e) – Si l'on n'a pas une idée claire de ce qui se passe, on peut très bien ne pas être capable de faire face à une situation inhabituelle hors du champ de l'entraînement.

f) – La communication sur les manœuvres est d'autant plus facile que les uns et les autres maîtrisent les bases théoriques ainsi que le vocabulaire habituel de la mécanique générale et de la mécanique des fluides.

g) – L'apprentissage des techniques en simulateur devrait se faire sur la base d'une compréhension globale des principes hydrodynamiques et non d'hypothèses fumeuses ou de présupposés qui ne reposent sur rien, de clichés non justifiés par le raisonnement, de fantasmes.

h) – La reconnaissance d'une situation déjà rencontrée sur simulateur dépend de la représentation mentale que l'on s'en était faite ; si l'on croit reconnaître en manœuvre de port les prémices, les indices annonciateurs d'une situation rencontrée un jour sur simulateur, mais si quelque chose d'important nous avait échappé sur le simulateur par manque de connaissances théoriques et que ce que l'on observe en manœuvre ne correspond pas exactement à nos attentes, on peut :

i) ne pas voir de *similitude* entre ce que l'on avait vu sur le simulateur et la situation réelle à laquelle on est confronté,

ii) présumer que l'on s'est trompé,

- iii)** chercher à vérifier d'autres hypothèses
- iv)** et ensuite paniquer car les événements se précipitent ;
[Voir le mot *Paniquer*].

Notre cerveau, qui filtre les informations ressenties, tend à inhiber celles qui ne sont pas en conformité avec ce que l'on sait (théorie) ou croit savoir (pratique) et qui peuvent être cruciales.

h) – Le maintien ou la perte des connaissances et des techniques acquises sur le simulateur dépend en grande partie du nombre de séances d'apprentissage à la mer que les nouveaux praticiens font ensuite en doublure ou en observateurs avec des anciens et surtout, de la facilité à communiquer des uns et des autres.

i) – L'association des dessins ou des images (pratique) et des mots (théorie) favorise la communication et aide à la mémorisation du lien entre les solutions aux problèmes, les questions et les réponses et les concepts sous-jacents, en associant l'émotionnel et le rationnel.

j) – En période d'instruction ou de formation, celui qui sait et celui qui apprend devraient avoir à l'esprit que l'autre ne possède pas le même niveau de connaissances et que c'est normal ; que les mots du premier ne seront peut-être pas compris par le second comme ils devraient l'être et réciproquement.

k) – En période d'instruction ou de formation, « *celui qui sait* » devrait faire sentir à « *celui qui apprend* » que telles ou telles observations doivent être inhibées pour ne pas se laisser distraire par elles, ni perdre son temps à essayer de résoudre des problèmes qui ne se posent pas.

l) – Le simulateur devrait permettre à l'instructeur *qui sait*, de susciter chez celui *qui apprend* ces rapprochements *conscients* d'idées théoriques triviales qui deviendront, avec une pratique raisonnée, des savoir-faire *intuitifs* sous la forme de réflexes nécessaires.

m) – En théorie il n'y a pas de différence entre la théorie et la pratique, mais en pratique il y en a : la théorie est *consciente*, la pratique est *intuitive*.

Simulation : 1 – Déguisement.

Exemple : Il y a de la simulation dans ce contrat.

Remarque : Lorsque les parties ont conclu un contrat apparent qui dissimule un contrat occulte, ce dernier, appelé aussi contre-lettre, produit effet entre les parties ; il n'est pas opposable aux tiers, qui peuvent néanmoins s'en prévaloir. [Code civil, Art. 1201].

2 – Fait d'exagérer ou de prolonger plus ou moins consciemment un symptôme pathologique.

Exemple : La simulation d'une maladie.

Remarque : Les simulations partielles ou les sursimulations (c'est-à-dire avec une exagération volontaire) sont plus fréquentes que la simulation pure et simple.

3 – Le mot simulation peut signifier :

i) la réplique des mécanismes que l'on cherche à mettre en évidence ;

ii) la volonté de tromper, en rendant un leurre indiscernable du réel.

4 – Reproduction artificielle du fonctionnement d'un appareil, d'une machine, d'un système, d'un phénomène, à l'aide d'une maquette ou d'un programme informatique, à des fins d'étude, de démonstration ou d'explication.

Exemple : La simulation d'une manœuvre.

Remarque : Pour parodier le philosophe français Paul Valéry (1871-1945) « *les simulations ne peuvent jamais se construire qu'aux dépens du réel : il faut bien confronter leurs conclusions à la pratique pour pouvoir établir des préceptes* ».

Simulation numérique : 1 – La simulation numérique est une technique souvent utilisée pour résoudre des équations décrivant le comportement d'un système, auxquelles on ne

sait pas trouver de solutions mathématiques exactes.

Remarques : a) – Il s'agit alors de procéder à des simplifications et de rechercher des solutions approchées au moyen du calcul numérique.

b) – La simulation numérique permet, par exemple, de décrire les écoulements de l'eau autour de la carène d'un navire à partir des équations non linéaires de Navier-Stokes.

c) – La simulation numérique est une *expérience de pensée assistée par ordinateur* qui remplace la méthode de l'*expérience cruciale* de Francis Bacon et la méthode des *sylogismes* d'Aristote.

[Voir le mot *Crucial*].

2 – La *simulation numérique* permet de construire un substitut mathématique acceptable d'un phénomène complexe, c'est-à-dire comportant des *interactions croisées non linéaires* et des *effets de seuil* comme on en trouve dans la manœuvre des navires.

Remarques : a) – Le problème (ardu) de ceux qui doivent exploiter les résultats d'une simulation numérique est de s'assurer que le modèle mathématique utilisé est fiable et que les résultats de la simulation sont conformes à ceux de l'expérience réelle.

b) – L'utilisateur d'un simulateur numérique de manœuvres est parfois tenté (abusivement) de considérer que les comportements d'un modèle paramétrique (c'est-à-dire un navire virtuel) qu'il a observés sur les écrans du simulateur sont nécessairement identiques à ceux qu'il aurait pu obtenir réellement en ordonnant les mêmes manœuvres à bord du navire de référence.

Simuler : Feindre, faire paraître comme réelle une chose qui n'est point.

Exemples : Simuler une opération d'accostage aux commandes d'un simulateur de manœuvres ; simuler une vente ; simuler un combat ; simuler une maladie.

Simultané : Se dit de plusieurs actions qui se font dans un même instant.

Remarque : On écrivait jadis l'adjectif *simultanée* avec un « e » muet final, au masculin comme au féminin.

[Voir le mot *Simultanéité*].

Simultanéité : 1 – Dans la *mécanique classique*, telle que l'a exposée en 1687 l'Anglais Isaac Newton (1642-1727) dans son ouvrage fameux « *Philosophiæ naturalis principia mathematica* » (en français « *Principes mathématiques de la philosophie naturelle* ») la simultanéité de deux événements est le fait que tous les observateurs voient ces deux événements au même instant [*quelle que soit la distance qui sépare chaque observateur de chacun des événements*].

Remarques : a) – Dans la mécanique classique de Newton, chaque référentiel possède 3 dimensions, qui sont celles d'un volume.

b) – Dans la mécanique classique de Newton, on admet implicitement que la vitesse des informations optiques, égale à la vitesse de la lumière, est infinie.

2 – Dans la *mécanique relativiste* vulgarisée en 1905 par le Suisse Albert Einstein (1879-1955), deux événements peuvent être simultanés dans un référentiel et ne pas l'être dans un autre ; en d'autres termes, ils peuvent être aperçus comme simultanés par un observateur et comme successifs par d'autres observateurs.

Remarques : a) – Dans la mécanique relativiste, le temps est une quatrième dimension attachée aux trois premières dimensions (les trois premières dimensions étant celles d'un volume, comme dans un référentiel classique de Newton).

b) – La mécanique relativiste *admet par principe* que la vitesse de l'information optique (égale à celle de la lumière) dans le vide est finie.

La vitesse de l'information dans le vide, communément notée *c*, est égale à :

$$c = 299\,792\,458 \text{ m/s}$$

L'information, au sens causal du terme, ne peut pas aller plus vite que c .

c) – Un événement observé à un instant ta dans un référentiel A peut être observé à un autre instant tb dans un référentiel B parce que la vitesse de la lumière est finie.

Un observateur A voisin d'un événement qui se produit à un instant t le voit une seconde plus tôt qu'un observateur B placé à une distance de 300 000 kilomètres du même événement.

d) – Si l'on connaît la vitesse de la lumière et si l'on mesure les écarts temporels entre les perceptions, par un observateur situé à la surface de la Terre, de signaux émis simultanément par plusieurs satellites artificiels de la Terre, on peut déduire la position de l'observateur, si on connaît les positions respectives des satellites. Si les signaux ne sont pas émis au même instant, il faut connaître les écarts temporels qui séparent les émissions.

e) – La présence de masses à proximité de la trajectoire d'un signal entre le satellite émetteur et l'observateur qui reçoit le signal allonge cette trajectoire et donc augmente l'espace de temps entre l'émission et la réception du signal ; on dit que les masses courbent l'espace.

La proximité de la Terre oblige à apporter des corrections aux résultats bruts.

f) – La masse de la Terre et celle de la Lune doivent être prises en compte pour obtenir une précision acceptable du point GPS à la mer ; si l'on ne tient pas compte de la masse de la Terre dans les calculs de position, le résultat peut être entaché d'une erreur de l'ordre du kilomètre à la surface de la Terre.

g) – La précision du point à la mer dépend de la précision avec laquelle on connaît la position de chacun des satellites servant de référence (référentiels relativistes) par rapport à la station d'observation à la surface de la Terre.

h) – La lumière dans le vide parcourt 3×10^{11} centimètres par seconde ; elle parcourt un centimètre en à peu près 10^{-12} seconde.

Pour connaître la position des satellites avec une précision centimétrique, il faut savoir mesurer les durées avec une précision au moins égale à 10^{-12} seconde.

[Voir l'expression *Synchronisation des horloges*].

3 – La transmission par radiodiffusion ou par la télévision d'un événement pendant qu'il se déroule se dit « *transmission en direct* » et non pas « *retransmission en temps réel* » (cette dernière expression n'est pas appropriée dans ce cas).

4 – La connaissance ou l'information donnée d'un événement aussitôt après qu'il s'est produit se dit « *sans délai* » et non pas « *en temps réel* » (cette dernière expression n'est pas appropriée dans ce cas).

[Voir l'expression *Temps réel*].

Sincère : 1 – Vrai, franc, qui est sans artifice, sans déguisement.

Remarque : Il se dit des personnes et des choses.

Exemples : C'est un homme sincère dans ses discours, dans ses actions ; vous n'êtes pas sincère ; une réconciliation sincère ; un repentir sincère.

2 – Véritable et non altéré.

Exemple : Le texte en cet endroit ne nous paraît pas sincère.

Singe (en anglais « *windlass* ») : Sorte de petit cabestan horizontal.

Singe (Fable du – qui montre la lanterne magique) – par Florian :

[Voir le mot *Lanterne*]

Singlage : Loyer de l'Équipage.

Remarque : Le mot vient des singles ou sangles qui sont des cordages.

Singler : Autre graphie de cingler.

[Voir le mot *Cingler*].

Singlon : Le *singlon* est une varangue en forme de fourche à l'acculement très prononcé, située vers les extrémités avant et arrière de la coque.

Remarque : Singlon est le terme utilisé en Méditerranée, synonyme du mot *fourcat* employé sur les côtes de l'Océan.

[Voir le mot *Fourcat*].

Sinistre : **1** – Dans les relations du transporteur ou du chargeur avec la compagnie d'assurances sur facultés, tout événement ayant entraîné un dommage matériel ou une perte concernant la marchandise assurée est un sinistre (en anglais « *casualty* »).

2 – Synonyme de naufrage (en anglais « *shipwreck* »).

Sinus : **1** – [*Trigonométrie*] Ligne droite menée perpendiculairement d'une des extrémités d'un arc de cercle au rayon du cercle qui passe par l'autre extrémité.

Remarques : **a)** – La longueur de cette ligne droite, exprimée en fraction de rayon, est égale à la ligne trigonométrique « *sinus* » de l'angle au centre qui sous-tend l'arc.

b) – La valeur de la ligne trigonométrique « *sinus* » de n'importe quel angle est comprise entre zéro et l'unité.

c) – Le mot latin *sinus* retenu pour désigner la corde ou la demi-corde d'un arc de cercle sous-tendu par un angle, résulte d'une confusion de traduction de la langue arabe en latin, au XII^{ème} siècle, d'un terme de trigonométrie employé en astronomie.

d) – Le mot employé au VIII^{ème} siècle par les Arabes pour traduire la demi-corde sous-tendue par un angle dans un cercle à partir d'un texte indien, était l'homonyme d'un autre mot arabe signifiant *cavité* ou *pli dans un vêtement* ; les traducteurs médiévaux choisirent le mot « *sinus* » qui a le sens le plus proche en latin de cet homonyme arabe.

2 – [*Trigonométrie sphérique*] Les sinus sont des longueurs associées à des arcs de cercle dont le rayon est donné.

Remarque : Des tables trigonométriques ont été utilisées par les astronomes de l'Antiquité en Mésopotamie, en Grèce ou en Inde.

3 – [*Géométrie*] Le sinus d'un angle aigu non orienté de mesure α peut se définir dans un triangle rectangle arbitraire dont l'un des angles autre que l'angle droit a pour mesure α , comme le rapport : $\sin \alpha = \text{côté opposé} / \text{hypoténuse}$.

Sinus : **1** – [*Terme de Chirurgie*] Cavité, espèce de poche, de petit sac qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère et où s'amasse du pus, de la matière.

2 – On appelle *sinus frontaux* ou sourcilliers, deux cavités situées entre les deux tables de l'os frontal au-dessus du nez et des sourcils.

Sinople : Désignation de la *couleur verte* en héraldique.

Remarque : En gravure héraldique, le sinople se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base.

Sionisme : **1** – Mouvement fondé à Bâle en 1897 par le Juif austro-hongrois Theodor Herzl (1860-1904) visant à l'implantation d'un État autonome juif en Palestine.

Remarques : **a)** – À cette époque, la Palestine était dans l'Empire ottoman.

b) – L'*Organisation sioniste* créée le 3 septembre 1897 lors du premier congrès sioniste à Bâle a pris le nom d'*Organisation sioniste mondiale* en 1960.

c) – Le Président de l'Organisation sioniste mondiale est Avraham Duvdevani depuis 2010.

[Voir l'expression *Organisation sioniste mondiale*].

2 – Theodor Herzl exposa dans un ouvrage célèbre *Der Judenstaat* publié en

allemand en 1896 (en français : « *L'État des Juifs* ») les trois principes fondamentaux du sionisme :

- i) l'existence spécifique du peuple juif* (les descendants d'Israël) ;
- ii) l'impossibilité de son assimilation par d'autres peuples* ;
- iii) la nécessité de créer un État particulier, qui prenne en charge le destin de ce peuple.*

Remarques : a) – À ces trois principes, le Premier congrès sioniste qui s'est tenu à Bâle, en Suisse, du 29 août au 31 août 1897 ajouta « *le droit des Juifs à s'installer en Palestine* ».

b) – Theodor Herzl tenait pour acquis que :

- i) les peuples du monde ne pourraient supporter, à longue échéance, ni le Peuple juif en leur sein, ni son particularisme religieux, ni ses leaders, ni sa mentalité ;*
- ii) les peuples du monde devaient trouver une solution adéquate au problème de l'antisémitisme, cette hostilité manifestées à l'encontre des Juifs en tant que groupe ethnique inassimilable.*

Sioniste : Homme ou femme qui se préoccupe constamment de l'État d'Israël, qui n'y réside pas mais qui rêve d'y habiter en formulant son souhait, notamment à la Pâque juive, par l'expression consacrée en hébreu qui signifie : « *L'an prochain à Jérusalem* ». *Remarque* : Sion est le nom de l'une des collines de la vieille ville de Jérusalem ; par métonymie, *Sion* désigne aussi la ville entière de Jérusalem. [Voir l'expression *Organisation sioniste mondiale*].

Siphon (en anglais « *water spout* ») : Synonyme de trombe d'eau.

Siphon : Tuyau recourbé, dont les jambes sont inégales et dont on se sert pour aspirer naturellement un liquide dans un récipient et le faire passer dans un autre.

Sipo-SD : Organe de police allemand créé le 22 septembre 1939 par Heinrich Himmler (1900-1945) en réunissant :

- i) la **Sicherheitspolizei** (en abrégé Sipo) la police de sûreté allemande créée en 1936 par Heinrich Himmler, qui regroupait elle-même :*
 - α) la **Geheime Staatspolizei** (en abrégé Gestapo) l'ensemble des services de police secrète politique du Reich fondée le 26 avril 1933 en Prusse par Hermann Göring (1893-1946)*
 - β) et la **Kriminalpolizei** (en abrégé Kripo) la police criminelle de droit commun allemande*
- ii) et le **Sicherheitsdienst** (en abrégé SD) le service de la sécurité, du renseignement et du maintien de l'ordre de la SS, créé en Allemagne en 1931 par Reinhard Heydrich (1904-1942).*

Remarques : a) – L'appellation courante « *Sipo-SD* » est formée à partir des sigles des deux organismes policiers allemands (Sipo et SD) qui furent regroupés trois semaines après le début de la Seconde Guerre Mondiale (invasion de la Pologne par la Wehrmacht) pour constituer le RSHA.

b) – L'appellation officielle est *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich) en abrégé RSHA.

c) – Le RSHA était dirigé par Reinhard Heydrich, l'adjoint de Heinrich Himmler.

Sir : Titre anglais qui s'emploie, soit devant un prénom, soit devant le prénom et le nom, mais jamais devant le nom de famille seul.

Exemple : On dit sir Winston ou sir Winston Churchill, mais jamais ~~sir Churchill~~.

Sirène : Instrument destiné à émettre un son continu au moyen d'un jet de vapeur sous pression ou d'air comprimé que l'on introduit à l'entrée d'une turbine ; un pavillon de grande dimension, à la sortie de la turbine, permet de rendre le son très fort et très

pénétrant dans la brume.

Remarques : a) – Un *sirène* est considérée comme un *sifflet* par le RIPAM.

b) – Afin de garantir une grande variété dans les caractéristiques des sifflets, la fréquence fondamentale d'un sifflet doit être comprise entre les limites suivantes :

i) entre 70 et 200 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 200 mètres ;

ii) entre 130 et 350 Hz à bord d'un navire de longueur égale ou supérieure à 75 mètres, mais inférieure à 200 mètres ;

iii) entre 250 et 700 Hz à bord d'un navire de longueur inférieure à 75 mètres.

[Voir le sigle *RIPAM* et le mot *Sifflet*].

Sirène : Être fabuleux, moitié *femme* (le haut) moitié *poisson* (le bas) que l'on trouve, disent les poètes, dans les mers de Sicile et qui, par la douceur de son chant, attire les navigateurs sur des écueils où ils périssent.

Sirius : Étoile de 1ère grandeur de la constellation du *Grand Chien*.

Remarques : a) – Cette étoile est la plus grande et la plus brillante du ciel.

b) – *Sirius* est de couleur blanc-bleuté.

c) – Les autres appellations de *Sirius* sont « *la Canicule* » et « α *Grand Chien* ».

[Voir le mot *Canicule*].

Siroc : Appellation, en occitan, d'un vent de Sud-Est soufflant en France et en Espagne, près de la Méditerranée.

Remarques : a) – On dit aussi *siroco*.

b) – L'orthographe usuelle est *sirocco*.

[Voir le mot *Sirocco*].

Sirocco : Vent du Sud-Est soufflant sur le Sud de la Mer Méditerranée lorsqu'on observe une masse d'air tropicale sur le Sahara, une zone de hautes pressions au Sud du Sahara à la latitude du Tropique et une dépression se creusant rapidement en Mer Méditerranée, entre la Libye, la Sicile et la Tunisie.

Remarques : a) – Le Sirocco entraîne sur l'Atlantique jusqu'aux îles Canaries, ou sur l'Europe jusqu'à Paris et au-delà, du sable très fin du Sahara, de couleur jaune-orangé qui colore la neige dans les Alpes.

b) – Le Sirocco entraîne habituellement une élévation du niveau de la mer en Europe, redoutable à Venise.

c) – Le Sirocco s'accompagne d'un temps très chaud, sec et poussiéreux en Afrique du Nord et d'un temps frais et pluvieux en Europe après qu'il s'est chargé d'humidité au-dessus de la Méditerranée.

d) – Le Sirocco peut parfois entraîner des insectes ravageurs comme les sauterelles de la Bible (Exode 10:15) qui « *recouvrirent la surface de toute la Terre et la Terre fut dans l'obscurité ; les sauterelles dévorèrent toutes les plantes de la terre et tous les fruits des arbres, tout ce que la grêle avait laissé et il ne resta aucune verdure aux arbres ni aux plantes des champs, dans tout le pays d'Égypte* ».

e) – À la différence du Sirocco qui est causé par une dépression au Sud de la Sicile, le vent d'Autan est provoqué par une dépression en Atlantique, dans le golfe de Gascogne ; le Sirocco et l'Autan sont des vents humides du Sud-Est qui soufflent dans la vallée de la Garonne

Sirop : Préparation composée d'extraits de certains fruits, de certaines herbes, de certaines fleurs, etc., avec du sucre ou du miel et qu'on fait cuire pour pouvoir la conserver.

Remarque : Un *élixir* est un sirop aromatisé dissous dans de l'alcool éthylique.

Siroter : [*Populaire*] Boire avec plaisir, à petits coups et lentement.

Sirtes (en anglais « *flying sands* ») : Sables mouvants que l'on rencontre sur certaines côtes et qui peuvent, en raison de leur aspect changeant par l'effet du vent, rendre leur reconnaissance incertaine.

Remarque : Ces sables tantôt amoncelés, tantôt dispersés sont très dangereux pour la navigation.

Sirvente : Sorte de poésie ancienne en langue française ou provençale, ordinairement consacrée à la satire, et quelquefois à l'amour et à la louange.

Remarque : Le sirvente était aussi une sorte de poésie lyrique, connue chez les Italiens.

Sisal : 1 – Le *sisal* est une fibre naturelle issue des feuilles d'un cactus poussant dans la partie orientale du Mexique, l'*agave sisalana*.

2 – Le *sisal* fournit des cordages légers mais de qualité médiocre.

Remarques : **a)** – Sisal est le nom d'un port mexicain situé dans l'état du Yucatán.

b) – C'est à partir de Sisal qu'étaient expédiées par mer les fibres de ce cactus dans le monde entier.

c) – Les amarres en *sisal*, comme les amarres en *manille*, ont été avantageusement remplacées par les cordages synthétiques.

d) – Les ficelles en *sisal* étaient employées pour faire des paquets postaux avant la généralisation des rubans adhésifs, ou pour lier les bottes de paille avant la généralisation des cordages synthétiques.

e) – Le *sisal* est également utilisé pour confectionner des revêtements de sol doux et isolants, antistatiques et antibactériens, très résistants et durables mais qui supportent mal d'être mouillés.

f) – Le *sisal* est utilisé pour fabriquer des disques de polissage.

g) – Le prix du *sisal* est inférieur à celui du manille.

[Voir le mot *Manille*].

Sister ship : Expression anglaise très utilisée en français et à peu près équivalente à « *frère de chantier* ».

Remarque : On dit *sisters ships* en parlant de navires de mêmes caractéristiques qui ont été construits sur les mêmes plans, parfois dans des chantiers différents. [Voir l'expression *Frère de chantier*].

Sistre : Petit cerceau de métal traversé de plusieurs baguettes qui, étant agitées, produisent un son.

Remarque : Les Anciens se servaient du sistre pour battre la mesure dans les concerts.

Site : Partie de paysage considérée relativement à la vue.

Exemple : Un site agréable, riant, sauvage, agreste, etc.

Sitter (Willem de –) : **1** – Willem de Sitter (1872-1934) était un mathématicien, physicien et astronome néerlandais.

2 – Willem de Sitter fut l'un des premiers, en 1917, à évoquer la possibilité d'un Univers en expansion.

3 – De Sitter fut à l'origine, en 1932, conjointement avec Einstein, de l'hypothèse de l'existence dans l'Univers de la *matière noire* c'est-à-dire d'une matière massive qui n'émet pas de lumière.

Situation : 1 – Synonyme de gisement (en anglais « *bearing* »).

[Voir le mot *Gisement*].

2 – Un *état de situation* est un imprimé contenant des colonnes avec indications où l'on relate, selon les cas, l'effectif de l'Équipage, le nombre des malades, les consommations, les vivres, etc. d'un navire.

Remarque : Lorsque l'état de situation constate qu'il n'existe aucun élément à relater, on parle d'« *état néant* ».

Situation très rapprochée : À la mer, une *situation très rapprochée* (en anglais « *a close-quarters situation is developing* ») se produit lorsque les distances entre des navires qui font route sont, ou risquent de devenir insuffisantes pour que l'on soit certain qu'il n'y aura pas d'abordage entre ces navires, compte tenu de la connaissance insuffisante ou incertaine des routes et des vitesses présentes ou à venir de ces navires.

Situer : Placer, poser en certain endroit par rapport aux environs, ou aux parties du ciel.

Six jours (Guerre des –) : **1** – La guerre des Six Jours opposa, du 5 au 10 juin 1967, l'État d'Israël à l'Égypte, à la Jordanie et à la Syrie.

2 – La guerre des Six Jours fut déclenchée par l'État d'Israël à la suite du blocus du détroit de Tiran par l'Égypte le 23 mai 1967.

Remarque : Le navire de charge de 8300 tonnes « *Sindh* » des Messageries Maritime (149 mètres de longueur) se trouvait dans les Lacs Amers le 5 juin 1967 au moment de la fermeture du Canal de Suez pour raison de guerre.

Un équipage a été maintenu à bord, pendant son séjour dans les Lacs Amers jusqu'en août 1970, date à laquelle le navire a été abandonné aux assureurs.

Le *Sindh* a ensuite été vendu et il a repris du service jusqu'en 1983 sous les noms successifs de « *Essayons* » puis « *Badr* ».

Sixième sens : On appelle *sixième sens* une perception *multisensorielle*.

Remarques : **a)** – Les cinq sens identifiés depuis Aristote, et qui sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher, sont en réalité *interdépendants* ; la coordination de ces cinq sens entre eux et avec d'autres sens qui ont été identifiés depuis l'époque d'Aristote confère des capacités supérieures à la somme des capacités de chacun de ces sens.

b) – Le *sixième sens* peut déclencher inconsciemment des « *actions réflexes* » ; ces actions réflexes ne seront pas toujours déclenchées s'il manque une ou plusieurs perceptions (odeur, conditions d'éclairage, environnement sonore, chaleur, durée, perception d'un alignement, perception d'une rotation, etc.).

c) – Le *sixième sens* vient avec l'expérience, à condition d'avoir assez de connaissances théoriques pour savoir *a priori* ce qu'il faut regarder et observer.

d) – *Théorie* est tiré du verbe grec θεωρέω qui signifie « *contempler, observer, examiner* »).

Skipper : Mot anglais traduisant les appellations françaises *patron* ou *maître* (d'un petit bateau).

Remarques : **a)** – Le mot *skipper* est utilisé, en français, pour désigner celui qui exerce le commandement d'un petit navire de plaisance sans être titulaire d'aucun brevet de commandement délivré par l'administration de la Marine marchande, même s'il a obtenu un permis de conduire les bateaux de plaisance à propulsion mécanique.

b) – Le *skipper* d'un bateau de plaisance, à la différence du capitaine ou du patron d'un navire ordinaire, est souvent reconnaissable au fait qu'il n'a pas assez confiance en sa propre science de la manœuvre pour laisser l'un de ses équipiers tenir la barre dans les manœuvres de port, même sous sa direction.

[Voir les mots *Capitaine, Patron, Maître*].

c) – Les Anglais utilisent le mot *skipper* pour désigner le *patron* d'un chalutier.

Slaves : **1** – Peuple venu de l'Inde aux siècles préhistoriques et établi sur les rives sud de la Mer Baltique ; repoussés par les Goths, les Slaves partirent vers le Sud-Est, au-delà de la Vistule.

2 – On nomma les Slaves selon les territoires qu'ils occupèrent : sur le Dniepr, les

Vendes ; sur la Théis, les *Henètes* ; sur la Vistule, les *Vénètes* ; sur le Danube, les *Vandilles* ou *Vandales*.

3 – Vers l’an 1000, les Slaves proprement dits, c’est-à-dire appartenant à la tribu qui avait conservé son nom patronymique primitif à travers les âges et les vicissitudes de son existence, se situent autour du lac Ilmen et s’étendent à l’est vers le lac Blanc.

4 – La ville de Novgorod sur le Volkoff, aux abords du lac Ilmen, existe depuis les débuts de l’ère chrétienne ; au IX^{ème} siècle, Novgorod était une cité riche et prospère, qui commerçait avec les cités hanséatiques par la Néva, et avec Constantinople par la longue voie trans-continentale ; les convois de marchands empruntaient le Dniepr lorsqu’il était assez large, dès qu’il était libre de glaces, puis la Mer Noire.

5 – Les Slaves livraient aux Grecs des fourrures, de la cire, du miel, des esclaves (en anglais « *slaves* ») achetés aux Normands ; ils prenaient en retour des vêtements luxueux, des étoffes brodées d’or et d’argent, du vin, des fruits.

6 – Le Volkoff déverse le lac Ilmen dans le lac Lagoda ; la Néva déverse le lac Lagoda dans le golfe de Finlande en mer Baltique.

Selon une ligne partant du lac Ilmen vers la mer Noire on trouvait : les *Krivitches* aux sources de la Volga et de la Dvina, les *Ramiditches*, les *Viatitches*, les *Sévériens* et les *Soulitches* ; au sud-ouest, les *Polaniens*, les *Loutitches* et les *Tiverses* ; à l’ouest, les Tchoudes, les *Drevliens*, les *Doulèbes*, les *Boujariens* et les *Dregovitches* ; à l’est les *Mériens*.

7 – La ville de Kiev, sur le Dniepr, bâtie par les *Polaniens* (des Slaves du sud) existe depuis le v^{ème} siècle ; au VII^{ème} siècle, les Polaniens de Kiev subirent l’occupation des *Khozars*.

Remarque : L’appellation *Yougoslaves* signifie, littéralement : « *Slaves du Sud* ».

Slikke : La *slikke* est la partie d’une vasière littorale qui est couverte d’eau à chaque marée haute et qui découvre à marée basse.

Remarque : La *slikke* s’oppose à la *schorre* qui n’est couverte d’eau qu’aux très grandes pleines mers.

[Voir le mot *Schorre*].

Sloop (en anglais « *sloop* ») : Voilier dont le gréement est constitué d’un mât, d’une brigantine qui est sa grand voile et de deux ou trois focs, quelquefois d’un flèche-en-cul.

Remarques : **a)** – Les sloops n’ont pas de vergues carrées et ne portent que des voiles auriques.

b) – Les sloops sont des sortes de petits cotres construits avec moins de soin.

c) – On appelait naguère *sloops de guerre* les chaloupes, les corvettes et tout ce qui portait moins de vingt canons.

d) – Le mot *sloop* est pris de l’anglais.

e) – On écrit parfois *sloup* ou *sloupe*.

Slot : Emplacement destiné à recevoir un conteneur sur un navire porte-conteneurs.

Remarque : Le *slot* est susceptible de faire l’objet d’une location forfaitaire sous la forme d’un abonnement, ou d’une occupation à option pendant un certain temps.

Smack (en anglais « *smack* ») : Sorte de grand sloup des côtes d’Écosse.

Remarque : On dit et on écrit *smack*, ou *semaque* ou *semale*.

SMDSM (En anglais *GMDSS – Global Maritime Distress and Safety System* ») : **1** – Sigle de l’expression *Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer*.

2 – L’organisation maritime internationale (OMI) a adopté une convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) ; le

chapitre IV de cette convention définit le Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM).

3 – Utilisant les techniques de radiocommunications les plus récentes, le SMDSM permet d'établir des communications bidirectionnelles entre un navire en mer, quelle que soit sa position, et un centre de secours (par exemple un CROSS).

4 – Tous les navires équipés du SMDSM doivent, en tout temps et en tout lieu, pouvoir transmettre une alerte de détresse par deux moyens distincts et indépendants, utilisant chacun un service de radiocommunication différent.

5 – La manipulation des appareils SMDSM a été simplifiée : l'automatisation de l'émission permet de transmettre des données précises concernant un navire en détresse en appuyant simplement sur un bouton (habituellement de couleur rouge) notamment l'identité et les caractéristiques du navire, ainsi que sa position au moment de l'émission du signal de détresse.

[Voir *GMDSM* et *COSPAS-SARSAT*].

Smit bracket : **1** – Équipement soudé sur le pont destiné à retenir une chaîne de mouillage ou de remorquage par l'un de ses maillons, avec la possibilité d'un largage rapide sous tension en cas d'urgence.

2 – Le principe d'utilisation est simple : une goupille horizontale glissante est engagée dans les trous des deux branches verticales d'un étrier en U ; la goupille s'intercale entre deux maillons verticaux de la chaîne et la bride en s'appuyant sur l'un de ces maillons verticaux.

3 – La principale qualité du *Smit bracket* est la rapidité de sa mise en œuvre.

Remarque : Les *Smit brackets* ont été mis au point par la société de remorquage néerlandaise *Smit International*.

Smog : Contraction, en forme de jeu de mot, de *smoke* (en français « *fumée* ») et *fog* (en français « *brume* ») qui désigne une sorte de brume épaisse, que l'on rencontre dans certaines villes industrielles par temps humide, lorsque de grandes quantités de particules de pollution deviennent des germes de condensation.

Remarques : **a** – Le *smog* est resté longtemps le lot habituel de la capitale anglaise, Londres : c'était le célèbre « *pea soup fog* », la *soupe de pois*.

b – Le smog de décembre 1952, à Londres, causa la mort immédiate de 2 à 4000 personnes, et plusieurs milliers d'autres morts dans les semaines qui suivirent ; les bus londoniens ne roulaient que précédés par un homme à pied portant une lampe pour les guider, les trains s'arrêtèrent de rouler.

c – Le « *clean air act* » britannique du 5 juillet 1956, entré en vigueur en 1958, est venu à bout du *smog* de Londres.

Smogler (en anglais « *to smuggle* ») : Faire la contrebande en mer.

Smogleur (en anglais « *smuggler* ») : Bateau ou petit navire pratiquant la contrebande, notamment sur les côtes d'Angleterre ou dans la Mer du Nord.

SMS : Sigle de l'expression anglaise « *Steam Mail Ship* » qui signifie « *paquebot à vapeur* ».

Remarques : **a** – C'est l'équivalent de l'expression « *steam packet* ».

b – On désigne les paquebots anglais par le sigle *RMS* (« *Royal Mail Ship* »).

Exemple : « *RMS Queen Elizabeth 2* » pour « *Royal Mail Ship Queen Elizabeth* » (deuxième navire à porter ce nom).

c – On utilise parfois des sigles anglais lorsque l'on désigne des navires sous pavillon français : *SS Normandie* pour « *Steam Ship Normandie* » (mis en service en 1935) ; *SS Korrigan* pour « *Steam Ship Korrigan* » (mis en service en 1973) ou *MS Korrigan* pour « *Motor Ship Korrigan* » (après sa transformation en 1980).

SNACRP : [Voir *ACRP*].

SNCF : Sigle de la *Société Nationale des Chemins de fer Français*, entreprise nationale d'économie mixte, créée le 1^{er} janvier 1938 par la nationalisation des grandes compagnies de chemin de fer françaises.

Snékar : Sorte de grand bateau dont les pirates et les forbans normands se servaient au IX^{ème} siècle pour attaquer les côtes de l'Europe ou remonter les fleuves et piller les villes ou les abbayes à l'intérieur des terres.

Snekkard Arctic : **1** – Construit en 1985 à Dieppe par les ACM (Ateliers et Chantiers de la Manche) pour le compte de l'armement Leveau de Martin-Église (Seine-Maritime), le « *Snekkar Arctic* » était un chalutier-usine surgélateur (longueur 49,95 m, largeur 12,30 m ; 641 tx).

Remarque : Le « *Snekkar Arctic* » était affrété par la société Davigel.

2 – Le « *Snekkar Arctic* » chavira et coula en moins de quinze minutes au large des îles Shetland (Écosse) vers une heure du matin dans la nuit du 21 au 22 février 1986, lors de sa septième marée.

Remarques : **a)** – Les pompes d'assèchement du « *Snekkar Arctic* » tombèrent en panne, le bateau prit de la gîte et l'eau de mer s'engouffra à l'intérieur de l'usine à poissons par une trappe d'évacuation des déchets de 40 centimètres qui restait ouverte ; le navire perdit de la stabilité transversale par effet de carène liquide et chavira.

b) – Le temps était maniable.

c) – Le capitaine et seize hommes d'Équipage du « *Snekkar Arctic* » périrent, ainsi qu'un marin du chalutier « *Dogger Bank* » qui était tombé à la mer en portant secours à l'une des victimes du « *Snekkar Arctic* » et un technicien allemand chargé de régler la machine à lever les filets des poissons du « *Snekkar Arctic* » ; sept hommes d'Équipage du « *Snekkar Arctic* », qui avaient pu enfiler leur combinaison de sauvetage, furent repêchés vivants.

d) – Après de longues et nombreuses procédures et plus de sept ans et demi d'instruction, d'expertises et de contre-expertises, la justice constata en octobre 2008, des malfaçons certaines dans la conception et dans la construction du « *Snekkar Arctic* » et des fautes de la part des responsables de l'administration qui avaient autorisé le bateau à naviguer.

e) – Les vide-déchets du « *Snekkar Arctic* » n'apparaissaient sur aucun plan soumis à la commission centrale de sécurité ; ils ne figuraient pas non plus au procès verbal de visite avant mise en service.

f) – Le bateau de 49,95 m de long possédait tout l'équipement d'un chalutier-usine de 80 m, afin de contourner la réglementation limitative que les Canadiens préparaient pour les Terre-neuvas ; les Canadiens, pour protéger leurs fonds marins, envisageaient de n'accepter dans leurs eaux que des navires de moins de 50 m de long.

SNSM (en anglais « *RNLI* ») : **1** – Association française à but non lucratif pour le sauvetage des naufragés en mer.

Remarques : **a)** – « SNSM » est le sigle de la « *Société Nationale de Sauvetage en Mer* » ; c'est une institution privée caritative dont la mission première est le sauvetage des personnes en danger dans les eaux littorales françaises (jusqu'à environ 10 milles du rivage).

b) – Le siège de la SNSM est à Paris 9^{ème}, 31 cité d'Antin (tél. 01 56 02 64 64).

c) – « *RNLI* » est le sigle de la « *Royal National Lifeboat Institution* » dont le but est comparable, dans les eaux britannique, à celui de la SNSM dans les eaux françaises ; la *RNLI* date de 1854 ; elle a pris la suite, en Angleterre, de la « *National Institution for the preservation of life from shipwrecks* » qui avait été fondée en 1824 par plusieurs personnalités anglaises, dont l'archevêque de

Cantorbery, sur une idée de sir William Hillary (1770-1847) ; la RNLI dispose aujourd'hui d'environ 340 bateaux de longueur comprise entre 3,8 et 17,3 mètres.

d) – Le budget de la RNLI avoisine les 150 millions de livres sterling, grâce au nombre et à la générosité des donateurs.

e) – Le siège de la RNLI est à Poole, West Quay Road, près de Bournemouth dans le comté du Dorset, au Royaume-Uni (tél 44 845 122 6999).

f) – RNLI provides, on call, a 24-hour lifeboat search and rescue service around the UK and Ireland, and a seasonal lifeguard service.

g) – With his lifeboats, lifeguards, safety advice and flood rescue, RNLI is committed to saving lives.

2 – La SNSM est une association privée à but non lucratif, déclarée à la Préfecture de la Seine conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Remarques : a) – La SNSM est aussi appelée « *Les Sauveteurs en Mer* ».

b) – Les députés ont repoussé en 1902 le projet gouvernemental d'une étatisation du sauvetage en mer ; le sauvetage en mer à partir de stations littorales est resté assuré par des bénévoles.

3 – L'association SNSM est née en 1967 de la fusion des deux principales associations de sauvetage privées exerçant alors en France : la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN) fondée en 1865 et l'association des Hospitaliers Sauveteurs Bretons (HSB) fondée en 1873.

[Voir le mot *Bouvard*].

4 – À La Rochelle, l'abri du canot de la SCSN se trouvait dans l'avant port de La Pallice ; un plan incliné muni de rails permettait sa mise à l'eau au moyen d'un ber monté sur des roues ; l'abri du canot des HSB se trouvait sur la cale des chantiers de construction et de réparation navales, au pied de la Tour de la Lanterne.

Remarque : Officiellement, les sauveteurs de la SNSM de La Rochelle sont issus de la SCSN dont le canot était à la « *station de La Pallice* ».

5 – Les années 1960 virent un accroissement considérable du marché de la plaisance en France et les sociétés de sauvetage furent amenées à secourir un plus grand nombre de marins de la plaisance, en plus des pêcheurs et des marins du commerce.

6 – Les deux sociétés de sauvetage (SCSN et HSB) connurent des difficultés financières en raison de l'amélioration de leurs flottes (canots à moteur ou vedettes rapides en remplacement des canots à avirons) et de la diminution du nombre des riches donateurs philanthropiques.

7 – Les collectivités locales finançaient environ 20 à 25 pour 100 des achats de matériel.

8 – En 1967, le ministre de la Marine décida d'apporter son soutien financier au Sauvetage en Mer, à la condition que les sociétés existantes se regroupent : ce sera la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

9 – Aujourd'hui, la SNSM existe grâce aux cotisations de ses membres actifs ou donateurs, à la générosité du public ou des entreprises, à des subventions de l'État ou des collectivités locales et au bénévolat des sauveteurs ; par tradition immémoriale, l'assistance aux personnes est gratuit ; l'assistance et le sauvetage du matériel donnent lieu à la perception d'une somme forfaitaire, en fonction de la longueur du navire assisté et du temps passé ; la vente d'objets publicitaires par les bénévoles dans les différentes manifestations nautiques peut apporter un complément non négligeable.

10 – Les Conseils régionaux, les Conseils départementaux et les communes ou communautés de communes notamment, participent financièrement à l'achat ou au renouvellement du matériel naval de la SNSM, conjointement avec les dons

privés.

11 – Environ 25 pour 100 des ressources de la SNSM proviennent des subventions, c'est-à-dire de fonds publics ; par ailleurs, 14 pour 100 sont le produit des indemnités forfaitaires demandées aux propriétaires des biens assistés ; le reste est constitué par les cotisations des adhérents, les dons de particuliers ou d'entreprises et les legs (répartition constatée vers 2010).

12 – À La Rochelle, environ 300 marins de la plaisance adhèrent à la SNSM et sont à jour de leur cotisation, sur un total de plus de 3500 places à flot dans le port de plaisance des Minimes.

Remarques : a) – Le pourcentage de plaisanciers qui adhèrent à la SNSM en France (50 000 adhérents à jour de leur cotisation pour 4 millions de plaisanciers) est très inférieur, en proportion, à celui des membres de la *RNLI* britannique.

b) – La *RNLI* a des ressources 10 fois supérieures à celles de la SNSM française.

13 – *Statut administratif de la SNSM :*

i) La SNSM a été reconnue association d'utilité publique par le décret du 30 avril 1970 ; à ce titre, elle peut recevoir des dons ou des legs ;

ii) agrément opérationnel de sauvetage à la SNSM par arrêté du 21 juin 2006 du Ministère des Transports de l'Équipement du Tourisme et de la Mer : la SNSM est l'organisme chargé, en France, du secours en mer, conformément à la Convention internationale SOLAS ;

iii) agrément de l'association en vue de la préparation au BNSSA par arrêté du 5 septembre 1979 du Ministère de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports ;

iv) agrément à la SNSM pour les formations aux premiers secours par arrêté du 18 avril 1993 du Ministère de l'Intérieur ;

v) agrément à la SNSM en tant qu'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire par arrêté du 4 mai 2000 du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

vi) agrément de sécurité civile à la SNSM par arrêté du 20 septembre 2006 du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire ;

vii) agrément ou habilitation à la SNSM de divers organismes ou associations pour la formation au brevet national d'instructeur de secourisme par arrêté du 25 septembre 2006 du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

14 – *Moyens de la SNSM :*

La SNSM met en œuvre d'une part, un réseau de canots de sauvetage en mer et d'autre part, des surveillants-sauveteurs de plage.

i) Les *sauveteurs embarqués*, membres des équipages des canots de sauvetage, des vedettes rapides ou des bateaux pneumatiques armés par la SNSM, sont tous bénévoles, c'est-à-dire qu'ils ne perçoivent ni salaire, ni solde, ni accessoires de solde, ni indemnités, sauf pour le remboursement des dépenses qu'ils ont réellement engagées au service de la SNSM ; et la Société de Sauvetage, qui est une association à but non lucratif, ne paie pas les charges sociales qui seraient dues par une entreprise commerciale.

En France, la SNSM intervient en moyenne dans 57 pour 100 des opérations de sauvetage en mer.

La SNSM assure 80 pour 100 des sauvetages effectués de nuit ; ses bateaux et ses équipages sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, tous les jours de l'année ; la répartition des stations de sauvetage le long du rivage permet à une station voisine de remplacer un bateau arrêté pour entretien ou réparations.

Il y a, en France métropolitaine et en France d'outre-mer, 230 stations de bateaux de sauvetage (canots, vedettes rapides ou bateaux semi-rigides).

En Charente-Maritime, il y a 6 stations de bateaux de sauvetage en mer.

Remarque : Certains bénévoles, par ailleurs remarquables, ont tendance à donner abusivement à leur personne un côté christique et à leur engagement un caractère héroïque.

ii) Les *surveillants-sauveteurs de plage* de la SNSM sont des salariés placés par la SNSM au service des maires des communes littorales.

Les nageurs-sauveteurs assurent la surveillance des plages pendant l'été : il s'agit d'hommes et de femmes âgés de 18 à 25 ans qui ont suivi la formation dispensée dans les centres de formation de la SNSM.

En Charente-Maritime il y a deux centres de formation SNSM pour les surveillants-sauveteurs de plage, l'un à La Rochelle, l'autre à Rochefort.

15 – Les bénévoles de la SNSM :

On compte environ 5500 bénévoles pour toutes les stations de bateaux de sauvetage SNSM.

Remarques : **a)** – Les *Sauveteurs en Mer*, comme on les appelle maintenant, veulent sortir du cliché de « *gentils sauveteurs qui risquent leur vie pour sauver celle des autres* ».

b) – Dans *risque*, il y a *péril* et il y a *hasard* : les périls demeurent mais les sauveteurs comptent sur un matériel adapté et sur eux-mêmes pour revenir à terre, *pas sur la chance*, même si pendant les sorties d'assistance en mer, comme dans n'importe quelle autre activité à terre ou en mer, des accidents sont possibles.

c) – Le matériel naval des *Sauveteurs en Mer* est récent et bien entretenu ; les équipages bénévoles sont compétents et qualifiés.

16 – Les interventions de la SNSM :

Bon an, mal an, la moitié des demandes d'intervention surviennent en Atlantique ; les plaisanciers constituent environ les trois quarts des assistés et parmi eux, dans 40 pour 100 des cas, il s'agit de pannes de moteurs (les mauvaises langues disent que l'état naturel d'un moteur est la panne !).

Remarques : **a)** – Souvenons-nous que 3 millions de personnes pratiquent une activité maritime en France.

b) – Le port des Minimes à La Rochelle, compte désormais après agrandissement, environ 5000 places à flot à lui seul ; les autres ports de plaisance des Pertuis Charentais abritent des milliers de bateaux.

c) – Le sauvetage des personnes a toujours été et reste toujours gratuit, car il n'est pas possible d'en fixer le tarif (la vie d'un homme libre n'ayant pas de prix) ; mais les recherches en mer et le sauvetage des personnes ont un coût.

d) – Les assistances aux biens ouvrent droit à des *indemnités forfaitaires* dont le montant est fixé par arrêté, en fonction de la longueur du navire assistant, de la longueur du navire assisté et du temps passé ; les périls encourus n'entrent pas en ligne de compte dans la fixation du montant de l'indemnité d'assistance.

17 – Les sauveteurs en mer en Charente-Maritime dans les années 2010 :

Il y a en Charente-Maritime 6 stations de sauvetage et environ 150 bénévoles : à La Rochelle, dans l'Île de Ré, à La Cotinière (île d'Oleron), à Royan, dans l'Île d'Aix et à La Tremblade (estuaire de la Seudre).

Remarques : **a)** – Toutes les actions de sauvetage en mer sont coordonnées par les CROSS (Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage) ; ce sont des organismes de service public mis en place par l'État et dirigés par des administrateurs des Affaires Maritimes.

b) – La zone de compétence du CROSS-A, basé à Étrel dans le Morbihan, s'étend de la pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole, c'est-à-dire qu'elle couvre presque toute la zone des 200 milles marins de la côte Atlantique française.

c) – Pour la plupart des stations, le temps moyen pour appareiller est de 15 à

20 minutes après l'appel du CROSS.

d) – La SNSM n'intervient, en principe, que dans la zone côtière.

18 – *Conventions internationales concernant le sauvetage en mer* :

- i)** La Convention Internationale pour la Sauvegarde de la Vie en mer (SOLAS), modifiée en 1974, contraint les États Parties « ... à prendre les dispositions nécessaires pour la communication et la coordination en cas de détresse dans la zone relevant de sa responsabilité et pour le sauvetage des personnes en détresse en mer à proximité de ses côtes. Ces dispositions doivent comprendre la mise en place, l'utilisation et l'entretien des installations de recherche et de sauvetage jugées réalisables et nécessaires ».
- ii)** La Convention internationale conclue à Hambourg le 27 avril 1979 et entrée en vigueur le 22 juin 1985, confirme que les états côtiers ont l'obligation d'assurer un service de veille des alertes en vue de favoriser la coordination des recherches et des secours.

Remarques : **a)** – La Convention internationale de Hambourg 1979 définit la façon internationale d'aborder la recherche et le sauvetage en mer : les États doivent disposer de centres de coordination et de sauvetage et d'une flotte de bateaux dédiés au sauvetage.

b) – En France, la flotte de bateaux dédiés au sauvetage est constituée entre autres par les canots ou les vedettes rapides de la SNSM.

19 – *Bilan 2012 de la SNSM* :

- i)** 220 stations permanentes de canots de sauvetage (canots ou vedettes rapides) ;
- ii)** Appareillage des bateaux en 15 minutes, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ;
- iii)** 5935 heures en interventions ;
- iv)** 26 pour 100 des interventions ont eu lieu la nuit ;
- v)** 8071 personnes secourues ;
- vi)** 5349 opérations de sauvetage ;
- vii)** 4400 sauveteurs embarqués bénévoles ;
- viii)** 32 centres de formation et d'intervention ;
- ix)** 266 postes de plage l'été ;
- x)** 1437 nageurs sauveteurs bénévoles sur les plages l'été.

Sobre : Tempérant dans le boire et dans le manger.

Remarque : Il est opposé à *gourmand* et à *ivrogne*.

Sobriquet : Sorte de surnom qui, le plus souvent, se donne à une personne par dérision et qui est fondé sur quelque défaut personnel ou sur quelque singularité.

SOC (en anglais « *statement of compliance* ») : Sigle de l'expression *Déclaration de conformité*.

Social : Qui concerne la société.

Remarque : On désigne dans l'histoire romaine par le nom de *Guerre Sociale* la guerre que les peuples de l'Italie alliés de Rome firent à la République de Rome du temps de Marius et de Sylla.

Socialisme : Le *Socialisme* est un mouvement politique et économique dont l'objectif est de confier à la collectivité le contrôle et la maîtrise des moyens de production et la répartition des richesses.

Remarques : **a)** – Les différentes branches du *Socialisme* diffèrent par les moyens d'obtenir cet objectif commun.

b) – En France, les deux principales branches actuelles du *Socialisme* se sont séparées au 18^{ème} congrès de la SFIO, tenu à Tours du 25 au 30 décembre 1920 : les révolutionnaires, majoritaires, créèrent alors la SFIC qui adhéra au *Komintern* ; les minoritaires, qui refusaient les 21 conditions du *Komintern*,

restèrent à la SFIO.

c) – La SFIO était la Section française de l'Internationale ouvrière ; elle avait été fondée en 1905 au Congrès du Globe à Paris, à la suite du Congrès socialiste international d'Amsterdam de 1904 ; la SFIO est devenue le Parti socialiste en 1969.

d) – La SFIC était la Section française de l'Internationale ouvrière ; la SFIC est devenue le *Parti communiste français*.

e) – On appelle *Komintern* l'« *Internationale communiste* » fondée par Lénine après la Révolution d'Octobre 1917 en Russie.

f) – Le mouvement politique et économique opposé au Socialisme est le *Libéralisme*.

Socialiste (Parti –) : 1 – Définition de 1905 : « Le parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, et pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte des classes et de révolution. »

2 – Déclaration de 1946 : « Le caractère distinctif du Parti socialiste est de faire dépendre la libération humaine de l'abolition du régime de la propriété capitaliste qui a divisé la société en classes nécessairement antagonistes, et créé pour l'une la faculté de jouir de la propriété sans travail, pour l'autre l'obligation de vendre son travail, et d'abandonner une part de son produit aux détenteurs du capital. »

3 – La déclaration de 1969 insiste sur le caractère révolutionnaire du Parti socialiste : « L'utilisation des réformes implique que l'on ait conscience de leur valeur et de leurs limites. Le Parti socialiste sait toute la valeur des réformes qui ont déjà atténué la peine des hommes et, pour beaucoup d'entre eux, accru leurs capacités révolutionnaires. Mais il tient à mettre en garde les travailleurs, la transformation socialiste ne peut pas être le produit naturel et la somme de réformes corrigeant les effets du capitalisme. Il ne s'agit pas d'aménager un système, mais de lui en substituer un autre. »

4 – La déclaration de 1990 prône « une société d'économie mixte qui, sans méconnaître les règles du marché, fournisse à la puissance publique et aux acteurs sociaux les moyens de réaliser des objectifs conformes à l'intérêt général. »

5 – Déclaration de 2008 : « Être socialiste, c'est ne pas se satisfaire du monde tel qu'il est, c'est vouloir changer la société. L'idée socialiste relève, à la fois, d'une révolte contre les injustices et du combat pour une vie meilleure. Le but de l'action socialiste est l'émancipation complète de la personne humaine. »

6 – Le Parti socialiste ne fait plus référence à la lutte des classes et il a abandonné le projet révolutionnaire pour les réformes ; il admet une économie de marché régulée et désire un secteur privé dynamique ; mais il constate que le capitalisme est « créateur d'inégalités, facteur de crises et de dégradations des équilibres écologiques ».

Le Parti socialiste actuel se réclame des valeurs proclamées par la Révolution française et de la philosophie des Lumières ; il se définit comme républicain, laïque, réformiste, féministe, humaniste et décentralisateur.

Remarque : Le Parti socialiste français héberge des militants de sensibilités différentes qui forment des « courants » ; les socialistes de chaque courant se reconnaissent et se comptent dans les votes de soutien aux différentes motions présentées à chaque Congrès.

Sociétaire : Membre d'une association.

Remarque : On ne doit pas confondre le *sociétaire*, membre d'une association et l'*associé*, titulaire de parts sociales d'une société.

Société : **1** – Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois.

Remarques : **a)** – Le but de la Société n'est pas la conservation des droits, ou des prétendus droits naturels de l'homme ; il n'est même ni le bonheur de tous, ni le bonheur commun, il est « *la durée, la conservation et la postérité de la société* ».

b) – Les lois de la société doivent favoriser les unions fécondes, ou du moins les unions entre personnes de sexes opposés, potentiellement fécondes par nature, en vue de renouveler les générations.

c) – Pour qu'il existe une *société*, il faut une *souveraineté*, un *pouvoir suprême*, une *autorité* qui ait le *droit de commander* et à qui l'on doit obéir.

[Voir le mot *Autorité*].

2 – Commerce que les hommes ont naturellement les uns avec les autres.

Exemple : L'homme est né pour vivre en société.

3 – Compagnie, union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt, ou pour quelque affaire, et à certaines conditions.

Remarques : **a)** – Les associés d'une société de personnes ou d'une société hybride (SARL, EURL) sont titulaires de *parts sociales* ; ils répondent solidairement des dettes sociales, soit indéfiniment, soit jusqu'à une limite déterminée *a priori*.

b) – Les actionnaires d'une société anonyme, dont le capital est divisé en actions, sont titulaires d'*actions* ; les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

4 – Compagnie de gens qui s'assemblent pour conférer ensemble sur certaines sciences.

5 – Compagnie de gens qui s'assemblent ordinairement pour des activités de plaisir, de récréation, d'érudition, sportives, etc.

Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN) : **1** – La Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (SCSN) a été créée le 12 février 1865 ; son premier président fut l'amiral Rigault de Genouilly.

2 – La société vivait de dons et de legs.

3 – La SCSN a été dissoute en 1967.

Remarque : Les deux principales sociétés de sauvetage françaises : la SCSN (*Société Centrale de Sauvetage des Naufragés*) et les HSB (*Hospitaliers Sauveteurs Bretons*) ont fusionné en 1967 pour former la SNSM (*Société Nationale de Sauvetage en Mer*) actuelle, également appelée « *Les sauveteurs en mer* », dont le Siège est au n° 31, Cité d'Antin, Paris 9ème.

Société civile professionnelle : **1** – Une *société civile professionnelle* (SCP) est une société créée par deux associés minimum, qui ont décidé d'exercer en commun leur même activité : une telle société ne peut être constituée qu'entre membres de professions libérales réglementées.

2 – Ce type de société est régi par une loi du 29 novembre 1966 et est soumis au régime de droit commun de l'article 1845 et suivants du code civil.

3 – Quel que soit le montant de sa participation, chaque associé dispose d'une voix pour voter (art 13 de la loi de 1966).

4 – Les associés sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de la société.

5 – Les membres des professions libérales qui souhaitent exercer en commun leur activité dans le cadre d'une société peuvent, depuis 1966, opter pour une société civile professionnelle ; spécialement conçue pour eux, elle présente des spécificités de constitution et de fonctionnement.

6 – La SCP n'est pas imposable, seuls les associés le sont sur la part des bénéfices qui leur revient, sauf si la SCP a opté pour l'impôt sur les sociétés.

Remarques : a) – Les pilotes de port ou de rivière pourraient constituer des sociétés civiles professionnelles si le caractère de profession libérale leur était reconnu.

b) – Il serait cependant nécessaire d'apporter quelques légers aménagements à la réglementation actuelle du pilotage.

Société de classification : Organisme agréé par le gouvernement, chargé d'établir des règles de sécurité et de vérifier leur application pendant la construction des navires, de surveiller les réparations, d'effectuer des contrôles périodiques de l'état des navires et de décerner périodiquement une cote dite *classe*.

Exemple : Le *Bureau Veritas* est une société de classification française.

Remarques : a) – La certification consiste à certifier, après vérification, la conformité aux règlements, notamment nationaux et internationaux.

b) – Le navire est classé selon les règlements propres de la société de classification.

c) – La société de classification délivre des documents statutaires.

d) – Un navire ayant perdu sa classe ou n'étant pas certifié ne sera pas autorisé à entrer dans les différents ports du monde.

Société de consommation : Voir l'expression *Consommation (Société de –)*.

Société littéraire : Association de plusieurs personnes qui se réunissent pour cultiver les *lettres*.

Société par actions : Entreprise dans laquelle les bénéfices sont réparties entre plusieurs actionnaires au *pro rata* des parts que chacun possède dans le capital social.

Remarque : Les sociétés par actions autorisent le financement de projets dépassant les capacités d'un individu ou d'une famille.

[Voir l'expression *Marchés financiers*].

Sociétés populaires : Réunions de citoyens pour s'occuper de questions politiques.

Remarques : a) – Les sociétés populaires avaient jadis leur organisation propre, un président, des secrétaires, des conditions d'admission et d'éligibilité, etc.

b) – En France, la loi le Chapelier du 14 juin 1791 proscrivait les organisations ouvrières, et notamment les corporations de métiers, les rassemblements paysans et ouvriers, et le compagnonnage ; de même, la Constitution républicaine du 5 fructidor an III (22 août 1795) a interdit les associations politiques.

c) – La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association a rétabli le droit de former de telles associations.

d) – L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ; elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

e) – Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement, est nulle et de nul effet.

f) – Tout membre d'une association peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et de l'année courante, nonobstant toute clause contraire.

Sicherheitsdienst g) – Les syndicats professionnels, qui ont été autorisés par la loi du 21 mars 1884 relative à la création de syndicats professionnels et dite loi Waldeck-Rousseau, sont des associations particulières ; les dispositions plus générale de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association s'appliquent aux syndicats professionnel si elles ne s'opposent pas aux dispositions de la loi particulière du 21 mars 1884.

Socrate : Socrate (469-399 avant J.-C.) était un philosophe grec.

Remarques : **a)** – Socrate a été condamné par la majorité des 500 juges de l'Héliée, à l'âge de 70 ans, à boire une liqueur mortelle préparée à partir de racines de ciguë pour avoir fait l'*apologie* d'une nouvelle religion.

b) – La grande ciguë (*Conium maculatum* L.) était à la base du poison officiel des Athéniens.

c) – L'Héliée était le tribunal d'Athènes, et il était composé, chaque jour d'audience, d'un nombre variable de juges tirés au sort parmi les 6 000 citoyens désignés par le sort chaque année.

[Voir le mot *Apologie*].

Sodium laureth sulfate : Voir l'expression *Sodium lauryl sulfate*.

Sodium lauroyl sulfate : Voir l'expression *Sodium lauryl sulfate*.

Sodium lauryl sulfate : Le *sodium lauryl sulfate* (souvent abrégé en *SLS*), ou *laurylsulfate de sodium*, ou *dodécylsulfate de sodium* (*SDS*), formule $\text{CH}_2(\text{CH}_2)_{10}\text{CH}_2\text{OSO}_2\text{Na}$ est un détergent puissant et bon marché utilisé dans la plupart des types de produits d'hygiène et de lavage.

Remarques : **a)** – Le *sodium lauryl sulfate* est un tensioactif sulfaté ionique fort, qui produit une mousse abondante et onctueuse quelle que soit la dureté de l'eau employée, qui possède une puissante action détergente et qui est très bon marché.

b) – Le *sodium lauryl sulfate* est le principal savon artificiel employé par l'industrie pour fabriquer des shampoings, des gels-douches, des lessives, des dégraissants industriels, etc. ; certaines marques écrivent *sodium lauroyl sulfate*.

c) – Le *sodium lauryl sulfate*, même à faible dose, peut irriter les yeux, rendre la peau sèche, provoquer des rougeurs cutanées et des démangeaisons ; son utilisation fréquente participe à éliminer la protection naturelle de la peau ; les dentifrices contenant du *sodium lauryl sulfate* peuvent donner des aphtes.

d) – Les tensio-actifs sulfatés tels que le *SLS* altèrent les protéines des membranes des cellules cutanées et oculaires, entraînant des rougeurs, des gonflements, des picotements ; ils déshydratent la peau, ce qui explique les tiraillements que l'on ressent après avoir utilisé certains gels-douche ; la peau déshydratée n'arrivant plus à filtrer les produits chimiques des cosmétiques, du nitrate et d'autres produits toxiques peut pénétrer jusque dans le système sanguin.

e) – Le *sodium lauryl sulfate* est utilisé comme irritant cutané « *de référence* » en laboratoire par les chercheurs menant des études dermatologiques.

f) – Le *sodium lauryl sulfate* est toxique pour les organismes aquatiques ; il peut polluer l'environnement longtemps après avoir été rejeté dans les égouts.

g) – Des produits d'hygiène ne contenant pas de *sodium lauryl sulfate* peuvent être très efficaces, même s'ils ne produisent que peu de mousse.

h) – Les shampoings ou autres produits d'hygiène qui ne contiennent pas de *sodium lauryl sulfate* indiquent souvent sur leur emballage, en gros caractères, comme argument de vente : « *sans sulfates* », ou « *sans sodium lauryl sulfate* », ou « *sans SLS* ».

i) – Le *sodium lauryl sulfate* est parfois remplacé par son dérivé, le *sodium laureth sulfate* qui est légèrement moins irritant que lui ; le *sodium lauryl sulfate* peut également être remplacé par l'*ammonium lauryl sulfate*, ou par le *sodium trideceth sulfate*, ou par le *sodium myreth sulfate*, également nocifs.

j) – Le *sodium lauryl sulfate* est amphiphile, c'est-à-dire qu'il présente une partie lipophile et une partie hydrophile : il lave les solutions aqueuses et les solutions grasses ; c'est un agent mouillant polyvalent qui favorise le lavage.

k) – Les détergents sulfatés tels que le *sodium lauryl sulfate* (*SLS*) traversent les tissus cutanés, pénètrent dans l'organisme et peuvent se fixer en résidus dans les

zones du cœur, du foie, des poumons, du cerveau ; le SLS a des taux de pénétration élevés, y compris pour des utilisations à faible concentration.

l) – Le *sodium lauryl sulfate* entre dans la composition affichée sur les tubes de dentifrice de marque « *Oral-B pro expert* » dont certains dentistes donnent des échantillons à leurs clients ; par ailleurs, des dentifrices spécialement destinés aux enfants contiennent du SLS et l'affichent sur l'emballage ; de nombreux dentifrices n'affichent pas leur composition.

m) – Le *sodium lauryl sulfate* contenu dans les produits d'hygiène est une source d'irritation et d'infection sur les parties génitales des enfants en bas âge mais, malgré cela, il reste l'ingrédient principal dans de nombreux shampoings ou bains moussants pour bébés.

n) – Les détergents sulfatés tels que le SLS ouvrent la voie à d'autres molécules cancérigènes ou toxiques présentes dans l'environnement ; elles leur permettent de pénétrer plus profondément dans l'organisme, augmentant ainsi les risques pour la santé.

o) – Les détergents sulfatés tels que le SLS sont des perturbateurs endocriniens qui se fixent sur les récepteurs de l'hormone œstrogène ; ils participent à l'augmentation des cancers du sein hormono-dépendant ou de l'utérus.

p) – Les détergents sulfatés tels que le SLS peuvent entrer en réaction avec d'autres molécules présentes dans les mêmes flacons de cosmétiques ou dans les mêmes tubes de dentifrices.

q) – L'utilisation quotidienne de gels-douche, de mousse à raser ou de shampoings contenant du *sodium lauryl sulfate* entraîne une surproduction de sébum sur la peau et favorise l'apparition de points noirs sur le visage ; les shampoings contenant du *sodium lauryl sulfate* rendent les cheveux plus gras à la racine et provoquent le phénomène des pointes sèches et cassantes.

r) – Le *sodium lauryl sulfate* est particulièrement nocif pour les enfants, notamment pour les yeux.

SOE (Special Operations Executive) : Service secret britannique créé par Winston Churchill pour soutenir les réseaux terroristes dans les pays occupés par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre Mondiale, actif du 22 juillet 1940 au 30 juin 1946.

Remarques : **a)** – Le SOE était indépendant du *War Office* ou des services de renseignements officiels britanniques, notamment du *Military Intelligence* section 6 (MI-6) chargé des activités secrètes à l'extérieur du Royaume-Uni.

b) – Le SOE, notamment la section N opérant aux Pays-Bas, n'avait pas le professionnalisme et la rigueur des autres services secrets britanniques.

c) – La section F du SOE agissait en France, sans relations avec la *France Libre* ; c'est la section la plus importante et elle donna lieu à la formation d'une centaine de réseaux souvent appelés *réseaux Buckmaster* ou familièrement, *réseaux Buck*.

d) – La section RF du SOE était chargée de travailler avec les gaullistes de « *Passy* » (alias André Dewavrin, le chef du service de renseignements de la France Libre qui devint le BCRA).

e) – La section DF du SOE était chargée de la mise en place en France occupée de filières pour le retour des agents en Angleterre.

f) – La section AL du SOE était chargée des liaisons aériennes clandestines entre l'Angleterre et la France occupée.

[Voir le mot *Lysander*].

g) – L'équivalent français de l'expression anglaise *Special Operations Executive* est *Direction des opérations spéciales*.

h) – Les terroristes (du point de vue de l'occupant) étaient appelés *francs-tireurs* par les terroristes eux-mêmes ou par les puissances étrangères qui les soutenaient.

Sœur : Fille née de même père et de même mère que la personne de qui elle est la sœur, ou née de l'un des deux seulement.

Remarques : **a)** – Sœur est un terme relatif.

b) – On appelle sœurs jumelles celles qui sont nées d'un même accouchement.

c) – On appelle *sœurs de père* ou *sœurs consanguines* celles qui ne sont sœurs que du côté paternel.

d) – On appelle *sœurs de mère* ou *sœurs utérines* celles qui ne sont sœurs que du côté maternel.

e) – On appelle *sœur naturelle*, *sœur bâtarde*, elle qui est née de même père ou de même mère, mais hors du mariage.

f) – Les rois et les reines de la chrétienté se traitent de frères et de sœurs, en s'écrivant les uns aux autres.

g) – Sœur est aussi un nom que les religieuses prennent dans les actes publics, et que les religieuses qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont point encore atteint un certain âge, se donnent entre elles et qu'on leur donne aussi ordinairement.

Soflumar : Acronyme du nom de la société de transport de produits pétroliers par navires-citernes « *Société d'Armement Fluvial et Maritime* ».

Remarques : **a)** – La Soflumar armait 2 navires en 1939, 5 en 1957 et 9 en 1960.

b) – La Soflumar est devenue « *Soflumar Van Ommeren* » dans les années 1990 puis elle a été absorbée par le groupe Broström.

c) – Le nom actuel de l'ancienne société *Soflumar* est « *Broström Tankers* ».

Sofa : **1** – Espèce d'estrade fort élevée, et couverte d'un tapis.

Remarques : **a)** – Ce terme est emprunté de la langue turque.

b) – Le Grand Vizir donnait ses audiences sur un sofa.

c) – Quand le Grand Vizir recevait des ambassadeurs, on mettait leur siège sur le sofa et c'est ce qu'on appelait *les honneurs du sofa*.

2 – Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme de siège.

Remarque : On confond souvent les canapés avec les sofas.

Sofi : Nom que les occidentaux donnaient au roi de Perse.

Soi (En –) : « *En soi* » signifie *dans sa nature*.

Exemple : La vertu est aimable en soi.

Soi-disant : Terme qu'on emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prétend prendre quelqu'un.

Exemples : Un tel, soi-disant héritier, soi-disant légataire, etc.

Remarque : « *Soi-disant* » est un *adjectif composé invariable* qui ne prend aucune marque de féminin ni de pluriel.

Exemples : Une soi-disant amie ; les soi-disant résistants.

Soie : Fil produit par une espèce de ver que pour cette raison l'on appelle *ver à soie*.

Soierie : Toutes sortes de marchandises de soie.

Soigner : Traiter avec beaucoup de soin.

Soir : La dernière partie du jour, les dernières heures du jour.

Soirée : L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche.

Soja (en anglais « *soy* ») : Plante dicotylédone de la famille des fabacées (légumineuses), sous-famille des papilionacées, ressemblant au haricot, dont les graines sont comestibles.

Remarques : **a)** – Le soja contient des protéines complètes.

b) – Le soja est utilisé pour l'alimentation humaine ou animale.

c) – La protéine de soja contient des isoflavones pseudo-œstrogéniques que l'on

soupçonne d'être des perturbateurs endocriniens à doses élevées.

d) – La France importe environ 3,5 millions de tonnes de soja chaque année.

e) – On écrit *soja* ou *soya* ; la graphie *soja* est d'origine allemande ; la graphie *soya* est d'origine anglaise.

Sol (en anglais « *penny* ») : Monnaie de compte héritée de la réforme monétaire de Charlemagne (742-814) et qui valait un vingtième d'une livre.

Remarques : **a)** – Sous l'Ancien Régime (avant la Révolution de 1789) les unités de compte (livre, sol, denier) servaient à exprimer la valeur des choses et à compter, par opposition aux unités de règlement (louis, écu, etc.) qui servaient à nommer les pièces de monnaie frappées par les ateliers autorisés et utilisées pour les échanges.

b) – Le mot sol est tiré du latin *sōlīdus* qui désignait une monnaie romaine.

c) – On dit plutôt *sou*.

Solaires (Taches –) : Voir l'expression *Taches solaires*.

SOLAS : 1 – Acronyme de l'expression anglaise « *Safety Of Life At Sea* ».

2 – Convention internationale visant à définir différentes règles relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'exploitation des navires.

Remarque : Ce règlement concerne la majeure partie de la flotte de commerce mondiale.

3 – C'est le naufrage du Titanic en 1912 qui a donné naissance à la première Convention SOLAS ; elle visait d'abord à prévenir les risques, puis à réduire les conséquences funestes des événements de mer.

4 – La première conférence SOLAS a été réunie en 1913 et a abouti à la Convention internationale pour la préservation de la vie humaine en mer adoptée en 1914 ; la deuxième conférence SOLAS a été réunie en 1929, après la Première Guerre mondiale ; la troisième en 1948 ; la quatrième en 1960 ; la cinquième en 1974 ; la sixième en 2010.

5 – Les Conventions SOLAS successives concernent notamment la construction, le compartimentage et la stabilité des navires, les machines, les auxiliaires et les installations électriques, la protection contre l'incendie, la détection et l'extinction des incendies, le matériel de sauvetage, les radiocommunications, le transport des marchandises particulières (en particulier le transport des grains, le transport des marchandises dangereuses).

6 – La Convention internationale SOLAS adoptée à Hambourg le 1er novembre 1974 et entrée en vigueur le 25 mai 1980 était la cinquième du nom.

7 – La Convention SOLAS 2010, qui ne s'applique qu'aux navires construits après 2010 et dont la longueur est supérieure à 120 mètres, a ajouté des dispositions en vue de permettre aux navires qui ont subi un dommage à rentrer par leurs propres moyens ; elle vise particulièrement à éliminer les matériaux combustibles dans la construction et la décoration des navires à passagers, y compris ceux qui ont été construits d'après les Conventions de 1948 ou 1960.

8 – Dispositions de la Convention SOLAS :

– Chapitre I : Généralités

– Chapitre II-1 : Construction - Compartimentage et stabilité, machine et installations électriques.

– Chapitre II-2 : Protection contre l'incendie, détection et extinction.

– Chapitre III : Matériel de sauvetage. (Code LSA : Life-Saving Appliances).

– Chapitre IV : Radiocommunications. (SMDSM).

Tous les navires de charge de plus de 300 tonneaux et tous les navires à passagers assurant des voyages internationaux doivent être équipés de moyens de radiocommunication leur permettant de faire partie du SMDSM.

- Chapitre V : Sécurité de navigation. (Système d'identification automatique – AIS ; *boîte noire* d'enregistrement de manœuvre).
- Chapitre VI : Transport de marchandises particulières. (en particulier transports de grains).
- Chapitre VII : Transport de marchandises dangereuses.
- Chapitre VIII : Navires à propulsion nucléaire.
- Chapitre IX : Gestion de la sécurité des opérations du navire. (Code ISM)
- Chapitre X : Mesures de sécurité pour les navires à grande vitesse. (Code HSC)
- Chapitre XI-1 : Mesures spéciales pour améliorer la sécurité des navires.
- Chapitre XI-2 : Mesures spéciales pour améliorer la sûreté des navires. (Code ISPS)
- Chapitre XII : Mesures de sécurité additionnelles pour les navires transportant des marchandises en vrac.

Remarques : a) – La Convention SOLAS s'applique aux navires effectuant des voyages internationaux et de jauge brute supérieure à 500 UMS ; elle impose des normes minimales pour la construction, l'équipement et l'exploitation des navires afin que la concurrence entre armateurs ne s'exerce pas au détriment de la sécurité.

b) – Les États signataires ont la responsabilité de veiller à l'application des dispositions de la Convention pour les navires battant leur pavillon ; cependant, l'État du port est tenu d'effectuer des contrôles à bord des navires en escale dans ce port et battant pavillon d'autres États.

Soldat : Homme de guerre soudoyé.

[Voir le mot *Soudoyer*].

Remarques : a) – Il se dit plus ordinairement de celui qui est dans les derniers degrés de la hiérarchie militaire, par opposition à celui qui est sous-officier ou officier.

b) – Il se dit plus particulièrement du fantassin, par opposition au cavalier ou aux militaires des autres spécialités.

c) – S'il s'agit d'un homme appartenant à la Marine de guerre, on dit *matelot*.

Soldatesque : [Mot singulier à sens collectif] Les simples soldats.

Solde : 1 – Complément d'un reste de compte, somme restant à payer.

Remarque : On appelle *solde* le paiement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte, pour *solde* de tout compte.

Exemples : Pour solde ; pour solde de tout compte.

2 – On appelle *solde de marchandises* les marchandises qui restent en magasin et qui, défraîchies ou démodées, se vendent au rabais.

3 – Dans la Marine marchande, *la solde* est une somme allouée par l'armateur aux personnes employées à bord des navires (en anglais « *pay* », « *allowance* »).

[Voir le mot *Prêt* concernant les soldats].

Remarques : a) – Quand il s'agit de personnes titulaires d'un brevet, on l'appelle parfois *appointements* ; on lui donne le nom de *paie* quand il est question de matelots ou d'ouvriers.

b) – Mais, dans le langage de la comptabilité, on utilise le mot *solde*.

Exemple : On parle de *bulletin de solde* plutôt que de bulletin de salaire.

c) – La solde se compose de la partie fixe ou permanente de la rétribution allouée et l'on comprend, sous le nom général d'*accessoires de solde*, le traitement de table, éventuellement l'indemnité de logement, les frais de représentation ou les frais temporaires qui sont accordés en sus de la solde.

d) – Avant la mensualisation des soldes, chaque marin touchait à la fin de chaque

voyage au commerce, ou de chaque marée à la pêche, la solde correspondant à la durée de son embarquement et aux congés qu'il avait acquis, déduction faite des avances et des acomptes accordés respectivement, avant le départ ou en cours d'embarquement.

e) – En décembre 1969, après le désarmement du retour de voyage du navire de charge « *Yarra* » de la Compagnie des Messageries Maritimes au port tête de ligne (Dunkerque) et après la clôture du rôle, nous avons calculé et payé en espèces à la cinquantaine des membres de l'Équipage, les soldes correspondant aux cinq mois du voyage.

Nous avons d'abord été chercher dans les bureaux de la Compagnie un chèque « *au porteur* » (cela se faisait encore !) correspondant à l'ensemble de la solde de l'État-Major et de l'Équipage du navire ; le banquier rechigna à nous laisser partir avec cette grosse somme en espèces : il insista pour que nous ouvrons un compte dans son agence afin d'y placer cet argent, mais l'utilisation que nous allions en faire ne le regardait pas.

De retour à bord, nous avons porté leurs dus au Commandant, au Chef Mécanicien et aux Seconds dans leurs bureaux, puis nous avons distribué à tous les autres membres de l'Équipage, dans notre bureau, les enveloppes de billets accompagnées du décompte qui faisait apparaître, pour chacun, le nombre de jours d'embarquement, le salaire journalier de base, les retenues sur salaire (à cette époque bénie, il n'y avait que l'ÉNIM), les avances, les acomptes distribués en cours de voyage, les délégations, la « *prime de Nord* » éventuelle pour ceux qui pouvaient y prétendre et les autres accessoires de solde, éventuellement les heures supplémentaires ou les allocations spéciales pour le personnel d'exécution, sans oublier l'allocation de nourriture pour les repas qui n'avaient pas été pris à bord au cours du voyage.

4 – Traitement des militaires et de certains fonctionnaires.

Remarques : a) – On appelle *solde* la paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un Prince, d'un État.

Exemples : Payer la solde ; ce prince a tant de mille hommes à sa solde ; les troupes étrangères qui étaient à *la solde* du roi, de la reine d'Angleterre.

b) – On appelait *demi-solde* les appointements d'un militaire en disponibilité ; le militaire en disponibilité était appelé un *demi-soldier*.

[Voir l'expression *Soldier (Demi –)*].

Solder : Terme de commerce qui n'est guère d'usage qu'en cette phrase : « *solder un compte* » pour dire *clôre un compte, en payer le reliquat*.

Soldier (Demi –) : 1 – Dès le xvii^{ème} siècle en France, les anciens marins recevaient sous le titre de *demi-solde*, après 25 ans de navigation tant sur les navires du commerce ou de la pêche que sur les bâtiments de l'État, des rentes viagères appelées *pensions*, qui pouvaient être accrues de quelques suppléments.

Remarques : a) – L'ayant-droit qui avait liquidé sa pension d'ancienneté pouvait continuer à naviguer au commerce ou à la pêche, mais il n'était plus appelé sur les bâtiments de guerre.

b) – Il n'y avait pas de pensions de reversions pour les veuves.

2 – Il y a maintenant, dans la marine marchande, deux sortes de pensions, celles d'ancienneté et celles de réforme ; on les appelle aussi, en abrégé et abusivement, des *retraites* ou des *réformes*.

3 – Depuis la réforme de la Caisse de pensions des marins en 1947, le bénéfice de la pension pleine n'est acquis, en principe, qu'après 37,5 annuités de service ; au-dessous de ce nombre, la pension de retraite est proportionnelle au nombre d'années de service accomplies, mais elle est plafonnée à 25 annuités si elle est

liquidée avant l'âge de 55 ans.

Remarques : a) – L'ayant droit qui a liquidé sa pension d'ancienneté entre 50 et 55 ans n'a pas le droit d'occuper un emploi maritime jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 55 ans.

b) – L'ayant droit qui a liquidé sa pension d'ancienneté après 55 ans peut continuer à naviguer au commerce, au pilotage ou à la pêche, sauf si les conventions collectives ou particulières qui le lient à son armateur le lui interdisent.

4 – Le conjoint survivant d'un marin décédé peut maintenant bénéficier d'une pension de réversion égale à un pourcentage de la pension calculée pour le marin.

5 – La quotité de la pension d'ancienneté d'un bénéficiaire est fixée à tant par année de service du marin au moment de la liquidation de cette pension, et elle est maintenant payée aux ayants-droits à la fin de chaque mois.

Remarque : La pension servie reçoit encore parfois l'appellation de *demi-solde* à cause de l'ancienneté de la formule, et les bénéficiaires sont dits des *demi-soldiers*.

Sole : Certaine étendue de champ sur laquelle on sème successivement, par années, des blés, puis des menus grains et qu'on laisse en jachère la troisième année.

Remarque : On divisait jadis chaque terre en *trois soles*.

Sole (en anglais « *sole* », « *step* », « *shoe* ») : **1** – Pièce de bois ou de métal, plate et posée en position horizontale.

2 – La sole d'un sabord est appelée le *seuillet*.

[Voir le mot *Seuillet*].

3 – La sole d'une ancre est appelée la *savatte*.

[Voir le mot *Savatte*].

4 – La sole d'un affût de canon est la pièce de cet affût qui porte sur ses deux essieux.

5 – On appelle soles les pièces de bois que l'on dispose sous les pieds des bigues et des étauçons.

[Voir les mots *Bigue*, *Étauçon*].

6 – On appelle *sole* du foyer d'une chaudière ou d'un four, son plancher.

Sole : Poisson de mer, qui est plat et de figure approchante de l'ovale.

Solécisme : Faute grossière contre la syntaxe.

Soleil : Pseudonyme et nom de guerre de René Coustellier (1920-2012) qui dirigea en 1943 et 1944, pendant la Seconde Guerre Mondiale, un réseau de résistance communiste FTP (Francs-Tireurs et Partisans) établi en Dordogne.

Remarques : a) – René Coustellier a publié en 1998 un livre intitulé « *Le groupe Soleil dans la Résistance* » (éditions Fanlac) de mémoires sur sa Résistance, qui a parfois été contesté pour quelques prétendues exagérations mais qui n'a jamais été attaqué en justice

b) – René Coustellier a dénoncé sans arrêt, après la fin de la Guerre, ces soi-disant résistants qu'il qualifie de « *résistants de la vingt-cinquième heure* » parce qu'ils n'ont participé à aucune action de résistance mais qu'ils veulent faire croire le contraire ainsi que les falsificateurs de la mémoire qui se prennent pour des historiens mais qui n'acceptent ni la polémique ni le débat scientifique.

c) – Coustellier a dénoncé l'arrogance d'André Malraux (1901-1976), un ancien des Brigades Internationales en Espagne, menteur, prétentieux, mégalomane et adepte de fausses auto-nominations ; arrêté par les Allemands le 22 juillet 1944 dans une *Traction-Avant* Citroën portant le signe FFI, Malraux a été libéré le 19 août suivant, sans avoir été torturé.

Soleil (en anglais « *sun* ») : **1** – Étoile située au centre du système auquel elle a donné son nom (le système solaire).

Remarques : **a)** – Le Soleil est l'astre qui produit la lumière du jour sur la Terre.

b) – Le signe graphique (pictogramme) conventionnel représentant le Soleil est un petit cercle dont le centre est marqué par un point.

[Voir l'expression *Taches solaires*].

2 – Le Soleil est le plus gros objet de notre système solaire ; il détient 98 p. 100 de la masse totale.

Remarques : **a)** – Le diamètre du Soleil (1 392 684 km) vaut cent neuf diamètres terrestres et il faudrait plus de 1.3 millions de Terres pour en occuper le volume.

b) – La masse du Soleil est 333 000 fois plus grande que celle de la Terre.

c) – Le barycentre du système des deux corps Soleil-Terre est à une distance du centre du Soleil (449 km) inférieure au centième du rayon solaire.

d) – Le Soleil et la Terre tournent tous les deux autour du barycentre du système Soleil-Terre ; l'oscillation du Soleil autour de ce barycentre est à peine perceptible.

e) – Le mouvement de la Terre est à proprement parler une révolution autour du barycentre du système Soleil-Terre, c'est-à-dire que la Terre ne tourne pas exactement autour du centre du Soleil.

f) – On peut dire sans beaucoup s'écarter de la vérité, même s'il y a là un risque de biais conceptuel, que la Terre tourne autour du Soleil.

3 – La partie extérieure visible du Soleil se nomme photosphère et sa température est de 6 000°C (11 000°F) ; cette couche d'épaisseur 300 kilomètres fait apparaître le Soleil, dans le lunette du sextant, comme un disque exactement circulaire et à bord parfaitement net, même sous un fort grossissement.

4 – L'énergie expulsée du Soleil se crée en son cœur : la température y est de 15 000 000° C (15 millions de degrés) et la pression y est 340 milliards de fois plus grande que la pression atmosphérique terrestre au niveau de la mer.

Remarque : La quantité d'énergie expulsée du Soleil et rayonnée sous forme de lumière et de chaleur est variable selon les années ; on a observé des rythmes imbriqués voisins de 11 années, 22 années, 55 années ou 70 années ; les pics d'énergie calorifique arrivant sur la Terre correspondent, avec quelques mois de retard, à des minimums de la surface cumulée des taches sombres visibles à la surface du Soleil et à leur répartition entre les deux hémisphères du Soleil.

5 – Des réactions nucléaires entraînent des groupes de quatre protons (ou noyaux d'hydrogène) qui fusionnent pour former des particules *alpha* (des noyaux d'hélium) ; la particule *alpha* ayant une masse inférieure de 0,7 p. 100 à celle des quatre protons, la différence entre ces deux masses est expulsée sous forme d'énergie et elle est entraînée jusqu'à la surface du Soleil par convection ; cette énergie est libérée par rayonnement sous forme de lumière et de chaleur.

Il faut un million d'années pour que l'énergie créée au cœur du Soleil atteigne sa surface.

6 – À chaque seconde, 700 millions de tonnes d'hydrogène sont converties en noyaux d'hélium et 5 millions de tonnes sont converties en énergie rayonnée ; le Soleil devient de plus en plus léger avec le temps qui passe.

7 – Le Soleil a un diamètre de 1 392 530 kilomètres (le diamètre de la Terre est égal à 12 700 kilomètres) ; notons que le diamètre de l'orbite de la Lune autour de la Terre est égal à 768 800 kilomètres, soit à peine plus que le *rayon* du Soleil.

8 – En première approximation, dans un repère lié aux étoiles, les corps du système solaire tournent autour du Soleil : notamment les planètes Mercure, Vénus, Terre, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune et l'objet Pluton.

Remarques : **a)** – En toute rigueur, on doit considérer que chaque planète tourne

autour du barycentre du système formé par le Soleil et cette planète.

b) – Pour cette raison, il est aussi erroné d'affirmer catégoriquement que la Terre tourne autour du Soleil que de prétendre que le Soleil tourne autour de la Terre.

b) – Cependant, la masse du Soleil surpasse tellement celle de n'importe quelle planète que leur barycentre particulier n'est pas très éloigné du centre du Soleil.

9 – Le demi-grand axe de l'orbite elliptique de la Terre autour du Soleil [ou de l'orbite relative du Soleil autour de la Terre] est de 149 597 870 km.

Remarque : C'est la distance conventionnelle de la Terre au Soleil.

10 – L'aphélie de la Terre (ou distance maximale de la Terre au Soleil) est de 152 100 000 kilomètres ; le périhélie (ou distance minimale de la Terre au Soleil) est de 147 100 000 kilomètres.

11 – Les différentes positions du Soleil dessinent sur la *sphère des fixes* un grand cercle appelé Écliptique dont le plan fait avec le plan de l'Équateur un angle d'environ 23° 27'.

Remarques : **a)** – Le Soleil parcourt l'écliptique en 365,2422 jours moyens, ou 366,2422 jours sidéraux, dans le sens direct, avec une vitesse légèrement variable.

b) – L'écart en latitude entre l'Écliptique et l'Équateur va de + 23°27' à - 23°27', c'est-à-dire que la déclinaison (D) du Soleil varie de 23°27' Nord à 23° 27' Sud.

c) – L'Écliptique coupe l'Équateur en deux points désignés traditionnellement par les lettres grecques γ et γ' ; le premier correspond à l'équinoxe de printemps pour l'hémisphère Nord, le 21 mars, lorsque la déclinaison du Soleil passe de Sud à Nord : c'est le *point vernal*, encore appelé « point γ » ; le point vernal est l'origine des ascensions droites mesurées de 0 à 24 heures sur l'Équateur dans le sens opposé au mouvement apparent des étoiles, c'est-à-dire dans le sens direct.

12 – Le Soleil, comme la Lune, a pris une grande place dans les mythes des hommes.

Remarques : **a)** – Les peuples de cultivateurs, notamment en Amérique précolombienne, observèrent le rythme du Soleil pour organiser leurs dévotions.

b) – Au contraire, c'est le retour des phases de la Lune qui était déterminant pour fixer la date des célébrations religieuses de très nombreux peuples d'éleveurs ou de marins.

c) – Le cycle d'environ 29 jours correspondant au retour des phases de la Lune est en conflit avec celui des saisons qui rythme les semailles et les moissons et qui, lui, dépend du Soleil.

d) – Les prêtres de certains peuples sédentaires et donc cultivateurs, interdirent aux fidèles d'observer du rythme du Soleil ; le rythme des semailles et des moissons était régi par eux seuls.

e) – Les cultivateurs observaient la longueur de l'ombre portée par un objet vertical placé devant le Soleil (gnomon) pour commencer les semailles, au lieu d'écouter les oracles des religieux basés sur les changements de lunes.

f) – Les Juifs observent traditionnellement le rythme de la Lune et en tiennent compte pour établir leur calendrier, en souvenir de l'époque où leurs ancêtres étaient des éleveurs nomades.

g) – Les religions mahométane ou chrétiennes, qui sont des évolutions de la religion des Juifs, tiennent encore compte des phases de la Lune pour déterminer, respectivement le commencement du mois appelé *ramadan* pendant lequel les mahométans doivent jeûner du lever au coucher du Soleil, ou la date de la célébration pascale qui fixe le retour des fêtes mobiles des chrétiens.

13 – Le Soleil symbolise l'or, notamment en termes d'alchimie.

Remarque : Les prêtres de certains peuples anciennement nomades et éleveurs, devenus sédentaires, interdisaient l'observation du rythme du Soleil par les cultivateurs ; les prêtres-alchimistes menaçaient ceux qui transgressaient cette

interdiction ; ils disaient que les contrevenants rendaient un culte au Soleil ou, avec l'approximation des traductions, qu'ils *adoraient* le Soleil, qu'ils adoraient l'or, qu'ils adoraient le veau d'or ; les peuples nomades avaient l'habitude de transporter leur or dans une peau de veau recousue.

[Voir le mot *Phébus*].

Soleil moyen : Soleil fictif se déplaçant à une vitesse constante sur une orbite circulaire contenue dans le plan de l'Équateur.

Remarque : L'angle entre le méridien du Soleil vrai et celui du Soleil moyen peut atteindre 16 minutes d'heure : cet écart est appelé *équation du temps*.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

Solen : Coquillage qui a la forme d'un étui.

Solférino : Bataille que Napoléon III livra le 24 juin 1859 à l'armée autrichienne de l'empereur François-Joseph, et à laquelle le Suisse Henri Dunant assista ; cette bataille qui laissa 40 000 hommes hors de combat sur le terrain sans assistance médicale adaptée, fut l'événement déclencheur de la fondation par Dunant de la Croix Rouge internationale.

[Voir l'expression *Croix Rouge internationale*].

Remarque : La ville de Solférino est située près de Mantoue, dans la région de la Lombardie, en Italie.

Solidaire : 1 – Qui rend plusieurs coobligés cautions les uns pour les autres

Exemples : Cette obligation est solidaire ; avoir action solidaire contre quelqu'un.

2 – On le dit aussi des personnes.

Exemple : On dit *il est solidaire* pour dire *il est obligé solidairement*.

Solidarité : Qualité de solidaire.

Exemple : Je ne veux point partager la solidarité avec cet homme.

[Voir le mot *Solidité*].

Solide : 1 – Corps dont les particules demeurent constamment dans la même position les uns par rapport aux autres.

Remarque : *Solide* est opposé à *fluide*.

2 – *Solide* se dit des couleurs de bon teint.

Exemple : Un coloris *solide* est un coloris dont les tons sont nets et vigoureux.

3 – On appelle *solide* une portion de l'étendue fermée et considérée comme ayant trois dimensions.

Remarques : **a)** – La géométrie d'Euclide mesure les *solides*.

b) – La limite d'un solide est une surface.

c) – On distingue la sphère qui est une surface, de la boule qui est un solide.

4 – On appelle *solide* ce qui est réel, durable, effectif.

Exemple : Une union solide.

5 – Est solide ce qui est bien établi, sûr, sérieux, sur lequel on peut se fonder.

Exemple : Avoir des connaissances solides en navigation.

Solidité : 1 – Engagement par lequel plusieurs personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour toutes, s'il est nécessaire.

Exemple : Ce contrat, cette obligation porte solidité.

Remarques : **a)** – Quand une ville, un bourg, une communauté sont obligés, la *solidité* tombe sur chacun des habitants.

b) – On dit aussi *solidarité*.

2 – Qualité de ce qui est solide.

Exemple : La solidité d'une amarre correspond à sa résistance à la rupture ; la solidité d'un navire ; la solidité d'un discours, d'un raisonnement.

- Solidité** : La solidité, ou le volume d'une carène de navire, est la quantité d'eau que cette carène déplace, c'est-à-dire la quantité d'eau qui remplace la carène dans un endroit de la mer où le navire se trouvait en train de flotter, après qu'on l'en a retiré.
Remarques : **a)** – Si l'on considère le volume d'eau que la carène déplace lorsque le navire fait route, on parle de volume de remplacement.
b) – Si l'on considère la masse d'eau que la carène déplace, on parle de *déplacement* ; la masse du navire s'exprime en tonnes métriques et elle est strictement égale à la masse du volume d'eau de remplacement du navire au repos.
c) – On donne habituellement l'appellation « *déplacement* » à la masse du navire. [Voir le mot *Déplacement*].
- Solipsisme** : Idéalisme limité selon lequel il n'y a, pour celui qui est concerné, d'autre réalité que lui-même.
Remarques : **a)** – Le solipsisme est une névrose égocentrique.
b) – Le solipsisme est à la base du doute de René Descartes (1596-1650). [Voir le mot Descartes].
- Soliton** : **1** – On appelle soliton une *onde solitaire* qui se propage sans se déformer dans un milieu dispersif.
Remarques : **a)** – On trouve des solitons dans de nombreux phénomènes physiques, en mécanique des fluides, en optique.
b) – Les solitons sont les solutions de nombreuses équations aux dérivées partielles non linéaires.
c) – L'utilisation de solitons de longueurs d'ondes différentes dans les réseaux optiques de télécommunications permettent d'obtenir des débits supérieurs à 1 téraoctet par seconde
2 – Le mot *soliton* est employé pour désigner une lame isolée qui se déplace à la surface de la mer, ou même à la surface de l'eau d'un canal, sur une grande distance, sans se déformer.
Remarque : L'ingénieur écossais John Scott Russel (1808-1882) observa en 1834 un soliton qui remontait le courant dans le *Canal de l'Union* qui relie Édimbourg à Forth-Clyse ; il le suivit à cheval pendant plusieurs kilomètres et le décrivit parfaitement.
3 – Le *mascaret* que l'on observe sur la Dordogne, en Gironde ou en Seine est un soliton ; le mascaret en tant qu'onde de surface en eau peu profonde a été modélisé en 1871 par le mathématicien et hydrodynamicien français Joseph Boussinesq (1842-1929).
4 – Les ondes ont en général une tendance naturelle à s'élargir et à se dissiper.
Remarques : **a)** – L'*équation de Korteweg et de Vries* qui permet de modéliser les ondes se propageant en milieu ouvert et à la surface d'une eau peu profonde, peut admettre une solution correspondant à un soliton ; l'équation de Korteweg et de Vries admet parfois des solutions qui présentent plusieurs solitons.
b) – L'équation non linéaire de Korteweg et de Vries est différente des équations linéaires concernant les ondes électromagnétiques qui n'admettent pas de solitons.
c) – Diederik Johannes Korteweg (1848-1941) était un mathématicien néerlandais.
d) – Le mathématicien néerlandais Gustav de Vries (1866-1934) a été l'élève de Korteweg.
e) – L'*équation de Korteweg et de Vries* est apparue pour la première fois dans la thèse de doctorat de De Vries en 1895.
5 – Les *vitesses de propagation* des solitons sont proportionnelles à leurs amplitudes : il en résulte que les grosses vagues rattrapent les plus petites.
6 – Si deux solitons se croisent, ils émergent presque à l'identique après leur

rencontre et ils continuent chacun sur sa trajectoire avec un léger retard.

Remarque : Les ondes solitaires de directions différentes ne se détruisent pas l'une l'autre lorsqu'elles se rencontrent.

Soliloque : Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même.

Remarque : Dans les pièces de théâtre, on dit *monologue*.

Solipsisme : **1** – Attitude de celui pour qui sa conscience propre est l'unique réalité, l'expression des autres consciences n'étant que des racontars malveillants, le monde extérieur dont on lui parle n'étant qu'une représentation suspecte.

Exemple : Le solipsisme des Jésuites.

Remarques : **a)** – *Solipsisme* est tiré de la juxtaposition des mots latins *sōlus* qui signifie *seul, unique* et *ipsē* qui signifie *lui-même, en personne*.

b) – Le philosophe allemand Emmanuel Kant (1724-1804) s'est servi du mot *solipsismus* pour désigner l'amour de soi.

2 – [*Par analogie*] Démarche autonome, sectaire et partielle de celui qui pose la subjectivité de ses fantasmes comme la réalité et qui pratique un scepticisme radical face à tout jugement objectif.

3 – [*Par extension*] Attitude de celui qui, dans son expression, sa création, sa vision du monde, privilégie la solitude de ses fantasmes.

Solipsiste : **1** – [*Nom*] Celui qui répugne à admettre l'existence d'autres consciences ou d'objets extérieurs à son *ego*.

2 – [*Adjectif*] Propre au solipsisme.

3 – [*Adjectif*] Fondé sur le solipsisme ou inspiré par lui.

Exemples : Discours, hypothèse, interprétation, philosophie, psychologie solipsistes.

3 – [*Par extension*] Subjectiviste.

Solive : Pièce de charpente qui sert à former et à soutenir le plancher d'une chambre, d'une salle, etc., et qui porte sur les murs ou sur les poutres.

Remarque : Les baux qui soutiennent les bordages des ponts des navires sont des sortes de solives.

Soliveau : Petite solive.

Remarque : On le confond quelquefois avec solive.

Solliciter : **1** – Inciter, exciter à faire quelque chose.

Exemple : Solliciter à la mutinerie.

2 – Demander quelque chose fortement, avec instance.

Exemple : Solliciter un embarquement sur un bateau qui part pour la Nouvelle-Zélande.

Sollicitude : Souci, soin affectueux.

Exemple : La sollicitude maternelle.

Solstice : **1** – Temps où, le Soleil étant le plus éloigné de l'Équateur, il paraît stationnaire pendant quelques jours.

2 – Point d'intersection de l'écliptique et de l'Équateur céleste.

3 – Il y a deux solstices : le solstice d'été vers le 21 juin (dans l'hémisphère Nord) et le solstice d'hiver vers le 21 décembre (dans l'hémisphère Nord).

Remarque : Le solstice d'été de l'hémisphère Nord correspond au solstice d'hiver de l'hémisphère Sud, et réciproquement.

Solstice d'été : Le moment du solstice d'été, dans l'hémisphère Nord, est l'instant où le Soleil atteint le Tropique du Cancer : sa déclinaison est alors égale à 23°26'13''N.

[Voir l'expression *Solsticiaux (Points –)*].

Solstice d'hiver : Le moment du solstice d'hiver, dans l'hémisphère Nord, est l'instant où le Soleil atteint le Tropique du Capricorne : sa déclinaison est alors égale à

23°26'13''S.

[Voir l'expression *Solsticiaux (Points –)*].

Solsticiaux (Points –) : Les points solsticiaux sont les points de l'Écliptique les plus éloignés de l'Équateur ; le Soleil y arrive vers le 21 juin (jour de l'été astronomique dans l'hémisphère Nord) et vers le 21 décembre (jour de l'hiver astronomique dans l'hémisphère Nord).

Solubilité : 1 – La solubilité d'une substance dans un solvant, à une température donnée, est le rapport entre la masse maximale de cette substance qu'il est possible de dissoudre dans une certaine masse de ce solvant à cette température.

2 – Lorsque la masse maximum de substance dissoute dans le solvant est atteinte, la solution (solvant plus substance) est dite saturée de cette substance : on ne peut pas dissoudre une masse supplémentaire de cette substance dans la solution.

3 – Lorsque la concentration d'une substance dans une solution est supérieure à la solubilité, la solution est dite *sursaturée* à cette température ; cet état est instable et la substance dissoute peut précipiter rapidement, c'est-à-dire passer de l'état dissout à l'état de cristaux (c'est la *crystallisation* ou la *précipitation*).

Remarque : Habituellement, la *solubilité* augmente avec la température.

Solution : 1 – Action de joindre un solide à un liquide, dont le résultat est que le premier prend la forme liquide.

Remarque : Solution n'est point un synonyme de dissolution parce que, dans la solution, les corps solides ne sont pas décomposés ou recomposés au lieu que dans la dissolution ils le sont.

Exemples : Un sel est en solution dans l'eau ; un métal est en dissolution dans l'eau forte.

2 – Le liquide qui résulte de cette action.

3 – Division, séparation des parties.

Remarques : **a)** – En mathématiques, on dit *solution de continuité* pour dire *saut*, *changement brusque*.

b) – *Solution de continuité* est le nom collectif donné, en chirurgie, aux plaies, aux fractures.

4 – Solution s'emploie pour *paiement*.

Exemple : Jusqu'à parfaite solution et paiement.

5 – Dénouement, éclaircissement parfait d'une difficulté.

Exemples : Donnez la solution de cette difficulté ; la solution est bonne ; la solution n'est pas bonne ; la solution d'un problème.

Solution : Dans la Marine Nationale, on appelle solution les éléments d'une cible : distance, route et vitesse.

Remarque : La détermination de la solution est spécialement difficile lorsqu'on utilise un sonar passif pour détecter les sous-marins ; dans ce cas, si un sous-marin effectue des changements de routes fréquents, la solution est obtenue au moyen d'un calculateur à partir du défilement et des radiales de la cible.

[Voir le mot *Sonar*].

Solution finale : Appellation habituellement employée aujourd'hui en post-vérité pour rendre compte de la déportation organisée et souvent fatale des Juifs vivant dans l'Europe occupée par l'Allemagne, entre 1942 et 1945.

Remarque : Il semble que cette *appellation* « *solution finale* » ait été employée pour la première fois, dans le sens actuel, le 20 janvier 1942 lors de la conférence de Wannsee à Berlin, qui réunit les principaux dirigeants de l'Allemagne en guerre.

Solvable : Qui a de quoi payer.

Exemples : Il est solvable ; caution bonne et solvable.

Solvens : Voir le mot *Accipiens*.

Somatologie : Traité des parties solides du corps humain [*Le « dur », par opposition au « mou » que sont les viscères, etc.*].

Remarque : La *somatologie* renferme l'ostéologie (les os) et la myologie (les muscles).

Sombre (en anglais « *foggy* », « *cloudy* », « *dark* ») : **1** – On dit que le temps est sombre lorsque l'atmosphère est chargée de poussières, de brouillards ou de nuages épais qui diminuent sensiblement la clarté ordinaire du jour.

2 – Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière.

Exemple : Cette course est bien sombre.

3 – *Sombre* se prend aussi quelquefois pour obscur, ténébreux.

Exemple : Cette nuit est bien sombre.

4 – On appelle lumière sombre, une lumière faible et qui éclaire mal.

Remarques : **a)** – On dit *lumière sourde* pour une lumière qui est peu sensible, qui se perçoit peu.

b) – On appelle *lanterne sourde* une lanterne qui, par construction, permet à celui qui la porte de voir sans être vu ou de cacher complètement la lumière quand il le désire.

5 – On appelle *couleurs sombres*, les couleurs qui sont moins éclatantes que les autres et qui tirent sur le brun.

Remarques : **a)** – Les *couleurs sombres* sont principalement le noir, le brun rouille, l'ocre, le vert foncé, le kaki, le bleu cobalt et le gris foncé.

b) – À l'opposé, les *couleurs claires* sont soit chaudes (orange, rouge, jaune) soit froides (vert, bleu).

6 – [*Au figuré*] Sombre signifie mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin.

Exemples : Un esprit sombre ; une humeur sombre ; un visage sombre ; il a l'air bien sombre.

Somberer (en anglais « *to sink* », « *to overset* ») : Couler bas (se dit d'un navire).

Remarque : « *Somberer sous voiles* » se dit pour *chavirer*.

[Voir les mots *Chavirer* et *Sancir*].

Some (en anglais « *ground* ») : Synonyme de *fond de la mer*.

Sommail (en anglais « *flat* ») : Petit écueil dans le genre d'une basse.

[Voir le mot *Basse*].

Sommaire : **1** – Qui est succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles.

Exemples : Traité sommaire ; réponse sommaire ; exposé sommaire.

2 – Extrait, abrégé.

Exemples : Le sommaire d'un livre, d'un discours ; faire un sommaire ; lire le sommaire des chapitres.

3 – En termes de pratique, on appelle *matière sommaire* une affaire provisoire qui doit être jugée promptement et avec peu de formalités.

Sommairement : Brièvement, succinctement, en peu de mots, en abrégé.

Exemples : Je vous rapporterai sommairement ce qui se passa en cette occasion, ce qui est contenu dans ce livre.

Somme (en anglais « *twart* ») : **1** – Banc de gravier, de sable ou de vase, qui traverse le chenal d'un port ou d'une rivière, qui quelquefois borde une côte dans une étendue assez considérable, et sur lequel un navire ne peut passer que vers l'heure de la pleine mer.

2 – Jonque de commerce des mers de Chine naviguant avec la mousson.

Somme : Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, etc.

Exemples : Somme de blé ; somme de vendange.

Remarque : On dit bête de somme, cheval de somme pour désigner des animaux portant des charges sur leur dos.

Somme : 1 – Une quantité d'argent.

Exemples : Petite somme ; grosse somme ; la somme de trois mille euros, etc.

Remarques : **a)** – On appelle *somme totale* la quantité qui résulte de plusieurs sommes jointes ensemble.

b) – On dit quelquefois « *somme toute* » pour *somme totale*.

2 – [Au figuré] On dit « *somme toute* » pour dire *enfin, pour conclusion*.

Exemples : Somme toute, ce n'est pas un homme à qui vous deviez vous fier ; hé bien, somme toute, qu'est-il arrivé ?

Somme : Ouvrage, livre qui traite en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, etc.

Exemple : La somme de Saint Thomas.

Somme : [Familier] Repos de l'animal causé par l'assoupissement naturel de tous les sens.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère qu'en parlant de l'homme.

Exemples : Un long somme ; un bon somme ; un léger somme ; je ne dormirai jamais de bon somme, que je ne sois venu à bout de cette affaire ; à son premier somme ; il fait un somme.

b) – On dit « *il a fait la nuit tout d'un somme* » pour dire *il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu*.

Sommeil : 1 – État réversible et indispensable de vigilance diminuée, nécessaire à la formation des souvenirs à long terme et permettant de supprimer les fatigues physiques et psychiques.

Exemples : Profond sommeil ; sommeil tranquille, doux, paisible, inquiet, fâcheux, interrompu ; long sommeil ; troubler, rompre, interrompre le sommeil d'une personne.

Remarques : **a)** – Pendant le sommeil, le cerveau retraite spontanément les séquences qui se sont produites pendant la période de veille qui a précédé.

b) – Pendant le sommeil, certaines synapses (connexions) entre neurones cérébraux, qui ont été modifiées par des apprentissages de la période de veille précédente, sont affaiblies ; d'autres ne le sont pas : cela permet d'oublier les épisodes de peu d'importance et de transformer les souvenirs des autres en souvenirs à long terme sans surcharger le cerveau.

c) – Les épisodes de vie récents sont mieux mémorisés si d'autres circuits de neurones, correspondant à des situations comparables déjà vécues, avaient déjà été constitués dans le cerveau ; l'instruction favorise l'apprentissage ; la répétition des mêmes expériences, si elles ont été comprises et maîtrisées, s'appelle la qualification et les souvenirs d'expériences comparables se renforcent mutuellement.

d) – Plus tard, pendant l'éveil et lorsque les mêmes circonstances se présenteront, le cerveau combinera plus ou moins inconsciemment différentes séquences passées telles qu'il les a mémorisées afin d'anticiper ce qui pourra se passer.

e) – Sommeil signifie la même chose que somme, mais il a des usages différents : par exemple, on ne dit pas « *faire un sommeil* » comme on dit *faire un somme*.

2 – La durée totale du sommeil ne devrait pas descendre au-dessous de 5 heures par 24 heures.

Remarque : Le sommeil est comme le mal de mer : quand on n'a rien à faire et qu'il survient, on ne peut pas lutter pour s'y soustraire.

3 – Le temps de sommeil est habituellement divisé en plusieurs cycles successifs

d'une heure à une heure-et-demie ; les périodes plus brèves de sommeil ne devraient pas être inférieures à 20 minutes.

Remarques : a) – Un sommeil fractionné en cycles courts est appelé sommeil polyphasique.

b) – Le sommeil monophasique nocturne habituel, qui a une durée de 7 à 8 heures consécutives, est une succession de cycles de sommeil superficiel et léger et de sommeil profond :

i) le sommeil léger favorise la mémorisation et diminue les tensions ; il se produit pendant les tout premiers moments d'endormissement, puis périodiquement en alternance avec des périodes de sommeil profond ;

ii) le sommeil profond est le plus réparateur et permet la récupération physique ;

iii) le sommeil paradoxal, dans lequel les yeux s'agitent sous les paupières, s'accompagne de rêves ; il permet la récupération psychique et se produit après 4 ou 5 heures de sommeil monophasique.

4 – Sommeil signifie aussi « *une grande envie de dormir* ».

Exemples : Accablé, abattu de sommeil ; il n'en peut plus de sommeil ; avoir sommeil.

Remarque : Le sommeil est comme le mal de mer : quand on n'a rien à faire et qu'il survient, on ne peut pas lutter pour s'y soustraire.

Sommeil des animaux : 1 – Les dauphins peuvent dormir d'un hémisphère cérébral à la fois, mais pas les oiseaux.

Remarque : Les dauphins remontent périodiquement à la surface pour respirer.

2 – Les oiseaux marins dorment pendant leurs séjours à terre et sans doute lorsqu'ils restent immobiles à la surface de la mer.

3 – Les oiseaux migrateurs dorment certainement pendant leur vol au cours des déplacements migratoires, mais il reste à déterminer de quelle façon ; ils dorment peut-être en perdant de l'altitude.

Remarque : On sait que les martinets passent une partie de leur vie en vol continu, sans jamais se poser.

Sommeiller : Dormir d'un sommeil léger, d'un sommeil imparfait.

Sommelier : Celui qui dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs.

Sommer : 1 – Signifier, déclarer à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera.

Exemple : On a sommé le gouverneur de se rendre.

Remarque : On dit *sommer une place* pour dire *sommer le commandant de la rendre*.

2 – [*En mathématique*] Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques.

Exemple : Sommer une suite.

Sommet : 1 – Le haut, la partie la plus élevée.

Remarque : Il ne se dit que de certaines choses élevées, comme d'une montagne, d'un rocher, d'une tour, de la tête, etc.

2 – On dit *sommets*, au pluriel, pour exprimer de hautes montagnes qu'on aperçoit en masse et de loin.

Exemple : Les sommets des Alpes.

3 – On dit *le sommet d'un angle* pour dire la pointe d'un angle.

Remarques : a) – On appelle *angles opposés au sommet*, les angles dont les pointes sont opposées.

b) – On dit *le sommet d'une courbe* pour dire le point le plus élevé de la courbe.

- Sommité : 1** – [*Terme de Botanique*] Le petit bout, la pointe, l'extrémité du haut des herbes, des fleurs, des arbustes et des branches d'arbres.
2 – Sommité, se dit en général de la partie la plus élevée de plusieurs choses.
Exemples : La sommité d'une tour, d'un toit.
3 – Personnage très important dans son domaine d'activité.
Exemple : Recevoir à sa table des sommités de l'administration maritime.
- Somnifère : 1** – Qui provoque, qui cause le sommeil.
Exemple : Le pavot est somnifère.
2 – Somnifère est quelquefois un substantif.
Exemple : Le pavot est un somnifère.
- Somptuaire** : Il ne se dit guère qu'en cette expression « *les lois somptuaires* » pour dire les lois qui restreignent et règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les bâtiments, etc.
Remarque : On dit aussi *règlement somptuaire*.
- Somptueux** : Magnifique, splendide, de grande dépense.
Exemples : Somptueux édifice ; habit somptueux ; un festin somptueux.
- Somptuosité** : Grande et magnifique dépense.
Exemple : On célébra cette fête avec une grande *somptuosité*.
- Son : 1** – Une onde sonore est une propagation de vibrations mécaniques dans un milieu matériel (air, eau, acier, etc.).
Remarque : La vitesse de propagation du son est de 340 m/s dans l'air, de 1 500 m/s dans l'eau et de 5 200 m/s dans l'acier.
2 – Pendant la propagation du son, la matière vibre de proche en proche autour d'une position d'équilibre ; il en résulte des variations périodiques d'énergie dans toute la matière traversée par l'onde sonore.
Remarque : La propagation d'une onde marée à la surface de la mer (espace à deux dimensions) est analogue à celle d'une onde sonore dans un volume d'air (espace à trois dimensions).
3 – Un son est caractérisé par :
i) Son *intensité*, qui correspond à l'amplitude de l'onde sonore ; c'est la quantité d'énergie transportée.
ii) Son *niveau acoustique*, c'est-à-dire la pression acoustique, ou l'amplitude du son perçu.
iii) Sa *hauteur*, qui dépend de la fréquence du son : un son aigu a une fréquence élevée.
Remarque : La gamme des fréquences audibles pour l'oreille humaine va de 20 Hz à 20 kHz.
iv) Son *timbre*, ou sa tonalité, qui dépend de la source sonore.
- Sonar : 1** – Acronyme de l'expression anglaise « *Sound Navigation Ranging* ».
2 – Le sonar est un appareil inventé pour détecter les sous-marins en plongée au moyen d'ondes sonores.
Remarques : **a)** – Connaissant la vitesse d'un son de fréquence donnée dans l'eau, on obtient la distance d'un sous-marin détecté en mesurant le temps mis par un son pour aller du bateau émetteur jusqu'au sous-marin et pour en revenir.
b) – À l'origine, on l'appelait Asdic.
c) – Asdic est l'acronyme de l'expression anglaise « *Anti-Submarine Detection Investigation Committee* ».
d) – ASDIC était l'appellation d'un bureau d'études franco-anglais créé à la fin de la Première Guerre mondiale pour organiser la lutte contre les sous-marins allemands et autrichiens.

3 – Un sonar écoute les bruits en provenance des navires présents en surface ou dans la profondeur de la mer.

Remarques : a) – Un sonar passif ne fait qu'écouter et n'émet pas de sons ; il permet de connaître le gisement des navires qui émettent du bruit à proximité.

b) – Un sonar actif émet dans l'eau des impulsions sonores puis il écoute l'écho de cette impulsion après qu'elle a été réfléchi par le navire présent à proximité : le temps entre l'émission et le retour de l'impulsion permet de connaître la distance et la direction d'où provient l'écho donne directement le gisement du navire.

c) – Les sonars actifs sont rarement utilisés par les sous-marins car ils trahissent leur présence et ils peuvent aider les autres navires à les localiser.

Sonate : Pièce de violon, de flûte, de clavecin, etc. composée de deux, trois ou quatre morceaux de musique, dont les mouvements sont alternativement lents et rapides.

Son bref : L'expression « *son bref* » désigne un son d'une durée d'environ une seconde.

Remarque : Les sons brefs sont émis par le sifflet du navire.

[Voir le mot *Sifflet*].

Sondage (en anglais « *sounding* ») : Opération de sonder.

Sonde : Instrument dont on se sert pour sonder.

Remarques : a) – La sonde dont on se sert à la mer et dans les rivières est un plomb attaché à une corde.

Exemples : Jeter la sonde ; dans ce détroit-là il faut toujours avoir la sonde à la main. ; il reconnut avec la sonde qu'il n'y avait que tant de brasses d'eau, et que la quille du navire allait toucher le fond.

b) – On met une boule de suif à la base de la sonde pour savoir si le fond est sable, gravier, coquillages, vase ou rocher.

Sonde à main (en anglais « *sounding lead* ») : **1** – Ligne graduée terminée par un plomb tronconique dont la base est évidée pour pouvoir recevoir une boule de suif, et que l'on jette du bord du navire dans la mer.

2 – Dès que le plomb de sonde atteint le fond de la mer, l'opérateur lit la graduation de la ligne de sonde qui apparaît à la surface de l'eau : cette graduation indique le brassage à cet endroit ; lorsque le plomb de sonde a été remonté à bord du navire, l'examen du suif qui se trouve à sa base permet de déduire la nature du fond : vase, sable, coquilles, sable coquiller, gravier, roche, etc.

Remarque : Le brassage et la nature du fond sont indiqués de place en place sur les cartes marines.

[Voir le mot *Brassage*].

Sonder (en anglais « *to sound* », « *to heave the lead* ») : **1** – Primitivement, sonder était la reconnaissance, par le moyen d'un plomb attaché au bout d'une ligne de sonde, ou de quelque autre chose semblable :

i) de la qualité du fond (sable, sable coquillier, vase, etc.)

ii) de la profondeur (ou hauteur d'eau, ou brassage)

dans un lieu dont on ne peut voir le fond.

2 – Sonder, c'est aujourd'hui principalement mesurer le brassage de la mer à l'endroit où se trouve le navire qui sonde par n'importe quel moyen.

Remarques : a) – On peut sonder, soit à l'aide d'une ligne de sonde à main, soit à l'aide d'un sondeur mécanique du type Warluzel ou d'un autre type comparable, soit au moyen d'un sondeur électronique à ultra-sons.

b) – Si l'on sonde avec une sonde à main, on peut obtenir de bons résultats à la vitesse de 4 à 5 nœuds si le brassage ne dépasse pas 10 à 15 brasses ; pour des fonds de 30 à 50 brasses, il faut réduire encore l'allure ; pour des fonds de plus de

75 brasses, il faut mettre en panne, en considérant que le navire a pu dériver entre le moment où l'on a jeté la sonde et le moment où on lit la graduation de la ligne de sonde, ce qui peut donner une indication fautive du brassiage.

3 – Sonder permet, soit de vérifier sa position en comparant le brassiage observé et la nature du fond avec les informations qui sont portées sur la carte, soit de s'assurer qu'il n'y a pas de danger à continuer la route que l'on fait.

Sondes de la carte marine : 1 – Sur les cartes marines, les profondeurs sont indiquées en mètres et décimètres jusqu'à 20,9 mètres puis en mètres et demi-mètre de 21 à 31 mètres ; au-delà, les sondes sont arrondies au mètre inférieur (la sonde 32,7 mètres, par exemple, est arrondie à 32 mètres).

2 – Le chiffre des décimètres, lorsqu'il figure, est toujours porté en indice inférieur.

3 – La position géographique d'une sonde est le centre géométrique de la surface couverte par l'ensemble des chiffres qui la représentent.

4 – Les sondes situées dans l'estran (zone côtière qui couvre et découvre) sont rapportées au zéro hydrographique ; elles sont indiquées en mètres et décimètres et leur valeur entière est *soulignée*.

Remarque : Les sondes situées dans l'estran sont dites *sondes découvranes*.

[Voir le mot *Estran* et l'expression *Zéro hydrographique*].

5 – L'incertitude concernant le brassiage porté sur la carte marine en un point donné a une double origine :

- i)** incertitude sur la position de l'opérateur lorsqu'il a mesuré le brassiage ;
- ii)** incertitude sur la mesure du brassiage par l'opérateur.

Sondeur : 1 – Homme d'Équipage chargé de jeter le plomb de sonde pour connaître le brassiage d'eau à l'endroit où l'on se trouve.

Sur les grands navires à voiles du XIX^{ème} siècle, le sondeur se tenait dans les porte-haubans.

2 – Les sondeurs à ultrasons sont des appareils électroniques indiquant la hauteur d'eau entre sa partie émettrice-réceptrice (appelée la *base*) et le fond de la mer ou, quelquefois, un obstacle se trouvant entre le dessous du navire et le fond de la mer.

Sondeur Thomson : Le sondeur de Sir William Thomson est une machine utilisée pour sonder dans les grandes profondeurs sans stopper le navire.

Sondeur Warluzel : Sondeur à plomb inventé par le capitaine au long-cours français Warluzel dans les années 1920.

Remarque : La ligne de sonde est un câble métallique enroulé sur un treuil actionné au moyen de manivelles pour faciliter sa remontée.

Sonnenschein : 1 – Nom d'un fabricant de batteries d'accumulateurs au plomb.

2 – La société Sonnenschein a inventé les batteries avec électrolyte gélifié.

3 – La maîtrise de l'absorption d'acide dans la fibre de verre a ensuite permis l'élaboration de séparateurs d'électrodes en fibres imbibées d'électrolyte.

4 – On obtient une très faible consommation d'eau en cas de surcharge de la batterie ; on peut placer ces batteries dans des locaux mal ventilés et dans n'importe quelle position afin de favoriser l'accès aux bornes.

Sonner (en anglais « *to ring* », « *to strike* ») : **1** – Faire *tinter la cloche* au mouillage, dans la brume, selon le code imposé par le RIPAM.

2 – *Piquer les heures* avec la cloche du bord à chaque retournement du sablier de 30 minutes, selon un code établi du début à la fin de chaque quart de quatre heures.

[Voir l'expression *Piquer les heures*].

3 – Jouer de la cornemuse.

Sonnerie : Synonyme d'*air de clairon*.

Remarque : Les *airs de clairon* sont équivalents aux batteries de tambour.

Sonnerie « Aux Morts » : La sonnerie « *Aux Morts* » est réglementaire dans les Armées françaises ; elle est due à une initiative du Général Henri Gouraud (1867-1946).

Remarques : **a)** – Lors de ses visites à l'étranger, en Angleterre et aux États-Unis en particulier, il avait été frappé par l'impact qu'avaient les sonneries « *Last Post* » et « *Taps* » sur les participants aux cérémonies de souvenirs aux morts.

Il prit l'initiative de faire composer une sonnerie appropriée par le chef de la musique de la Garde Républicaine.

b) – La sonnerie « *Aux Morts* » fut exécutée en public, pour la première fois, lors de la cérémonie de ravivage de la Flamme de l'Arc de Triomphe le 14 juillet 1932, en présence du Ministre de la Guerre Joseph Paul-Boncour (1873-1972) ; sur sa proposition, cette *sonnerie aux morts* est devenue réglementaire.

Son prolongé : L'expression « *son prolongé* » désigne un son d'une durée de quatre à six secondes.

Remarque : Les sons prolongés sont émis par le sifflet du navire.

[Voir le mot *Sifflet*].

SOPEP : Sigle de l'expression anglaise « *Shipboard Oil Pollution Emergency Plan* » qui désigne le plan d'urgence adopté par le navire en cas de pollution accidentelle de l'environnement par des hydrocarbures.

Sophisme : **1** – Argument, raisonnement qui, partant de prémisses vraies ou considérées comme telles et obéissant aux règles de la logique, aboutit à une conclusion inadmissible.

Remarques : **a)** – Le sophisme est un raisonnement fallacieux construit sur un fond de vérité pour tromper le badaud et séduire les âmes basses.

b) – Le sophisme a l'apparence de la validité, de la vérité mais en réalité, il est basé sur un raisonnement faux et non concluant ; il est généralement avancé avec mauvaise foi pour tromper ou faire illusion.

2 – [Au figuré] Erreur, illusion.

Exemple : Les sophismes de l'imagination.

Sorbet : **1** – Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc.

Exemples : Une boîte de sorbet ; un pot de sorbet du Levant.

2 – [Par extension] Le breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau.

Exemples : Un verre de sorbet; les Turcs boivent du sorbet; du sorbet glacé.

3 – On dit *sorbet* par abréviation pour dire *sorbet glacé*.

4 – [Par extension] On appelle *sorbet glacé* ou *sorbet* une préparation glacée faite de fruits et de sucre.

Sorcier : **1** – Celui qui passe pour avoir fait un pacte avec le diable, à l'effet d'opérer des maléfices, et qui participe à des assemblées nocturnes dites sabbat.

Remarque : Sorcier signifie « *celui qui jette un sort* ».

2 – [Au figuré] Celui qui charme comme par un sortilège.

Remarque : La crédulité, l'ignorance et la naïveté des victimes sont les préalables aux supposés pouvoirs du sorcier.

Sorcier (Le –) : « *Le sorcier* » est l'appellation familière du baromètre, sur les navires.

Remarques : **a)** – Le baromètre indique la pression du moment, dans le local où il se trouve.

b) – Pour lire un baromètre anéroïde, on commence par mettre manuellement en concordance l'aiguille jaune au-dessus l'aiguille mobile (bleue ou noire) qui

indique la pression locale du moment ; on tapote avec le doigt sur la vitre : le sens dans lequel a bougé l'aiguille mobile (bleue ou noire) indique la tendance ; l'aiguille mobile (bleue ou noire), après qu'elle a rattrapé tous les jeux du mécanisme de liaison entre la capsule sensible et elle-même, s'arrête devant la graduation qui indique la pression atmosphérique du lieu et du moment.

c) – Les barographes montrent les variations passées de la pression atmosphérique sous la forme d'une courbe inscrite sur un cylindre ; la feuille qui a enregistré la pression aide pour déterminer l'apparence du temps à venir.

[Voir l'expression *Apparence du temps*].

Sorcières (Chasse aux –) : Voir l'expression *Chasse aux sorcières*.

Sortite (Paradoxe –) : Le « *paradoxe sorite* » ou « *paradoxe du tas* » conduit à un raisonnement qui aboutit à l'impossibilité théorique de constituer un objet pourtant réel et identifiable, en raison du flou sémantique du vocabulaire disponible et à une terminologie vague.

Remarques : **a)** – On sait identifier un grain de sable, deux grains de sable, trois grains de sable mais trois grains de sable ne font pas un tas de sable : c'est un « *non-tas de sable* » ; si on ajoute un grain de sable à un *non-tas de sable*, on n'obtient pas un tas de sable mais un nouveau *non-tas de sable* ; le raisonnement par récurrence qui consiste à ajouter par la pensée un grain de sable à la fois n'aboutit pas à la formation du tas de sable.

b) – Le raisonnement opposé conclut au fait qu'en éliminant un à un les grains d'un tas, on aboutirait à un tas de sable constitué d'un seul grain.

c) – Le mot « *tas* » dans le langage courant, n'est pas défini avec une précision suffisante.

d) – Le *paradoxe sorite* a été inventé par le philosophe grec Eubulide (en grec Εὐβουλίδης) de Milet en Ionie (côte Sud-Est de l'actuelle Turquie) au milieu du IV^e siècle avant Jésus-Christ.

e) – Eubulide succéda au philosophe grec socratique Euclide de Mégare dont il fut le disciple ; ce fut probablement un maître de Démosthène ; il fut un adversaire d'Aristote.

f) – Eubulide inventa également le paradoxe du menteur.

[Voir l'expression *Concept flou*].

Sortie (en anglais « *putting out* », « *voyage* ») : **1** – Opération qui a pour but de faire sortir un navire d'un bassin, d'un port, d'une rade pour la mer.

2 – Court voyage près des côtes.

Exemple : Une *sortie en mer* pour faire des essais de machine.

Sortir (en anglais « *putting out* », « *voyage* ») : Un navire sort du port lorsqu'il quitte le quai ou la rade pour rejoindre sa destination.

Remarque : Un navire qui sort du port est tenu de commander un pilote, sauf si sa longueur hors tout est inférieure à une certaine valeur fixée par le règlement local du pilotage (55 mètres pour le port de La Pallice à La Rochelle).

SOS : **1** – Signal de détresse pouvant être émis par radio (en *graphie*) et par signalisation lumineuse (*scott*) ou sonore.

Remarque : L'équivalent en *phonie* du « *SOS* » est le mot « *mayday* ».

2 – Le signal est constitué par la répétition continue de groupes de trois signaux brefs et de trois signaux longs ; ce signal a été choisi en raison de la facilité qu'une oreille préparée aura de le reconnaître sans le confondre, ni avec un autre message de signification différente, ni avec un quelconque bruit de fond.

Remarque : Certains lui ont attribué une signification mnémotechnique et plaisante ; ils disent que c'est l'acronyme de l'expression anglaise « *save our*

souls » (en français « *sauvez nos âmes* »).
[Voir le mot *SCOTT*].

Sothiaque (Période –) : Voir *Période sothiaque*.

Sou : Ancienne monnaie de compte, la vingtième partie de la livre ; le sou valait douze deniers.

Remarques : **a)** – Sous Charlemagne (742-814), d'après la *loi salique*, un sou d'or valait 40 deniers.

b) – Un sou tournois, ou sou ordinaire, valait douze deniers ; une *maille* valait un demi-denier, soit un vingt-quatrième de sou ; un *sou parisis* valait quinze deniers.

c) – Sous la Troisième et sous la Quatrième Républiques, le sou était la vingtième partie du franc, c'est-à-dire qu'un sou valait 5 centimes de franc.

d) – Sous la Cinquième République, depuis la mise en circulation des *nouveaux francs* en 1960, on attribua communément au sou la valeur de cinq anciens francs ou de cinq centimes de nouveau franc.

e) – La pièce d'un sou de notre enfance, qui valait cinq centimes d'ancien franc ou un vingtième d'ancien franc, était en maillechort blanc avec un trou au milieu.

f) – Sou est une altération du mot *sol*.

g) – *Pièce d'or* se disait *solidus* en latin ; *solidus* a donné *sol* puis *sou* en français.

h) – À la création du franc-or en 1360, le franc-or de 3,885 grammes d'or valait vingt sous français : à l'origine, le sou français valait donc 0,1943 grammes d'or.

i) – Le franc que l'on appela *franc germinal*, défini le 17 germinal an XI (7 avril 1803) titrait 0,3225 gramme d'or à 900 / 1000 ème, soit 0,290 gramme d'or fin.

[Voir les mots *Sol*, *Besant*].

Sou : Appellation de la terre au fond de la mer.

Remarque : Ce mot est peu employé ; on préfère employer le mot « *fond* » ou l'expression « *fond de la mer* ».

Souabre : Synonyme de *vadrouille* ou de *faubert*.

Remarque : Ce mot n'est en usage qu'en Normandie.

Soubise : Benjamin Rohan (1583-1642), seigneur de Soubise, est connu sous le nom de *Soubise*.

Il était le cousin du prince Henri de Bourbon et le frère du duc Henri de Rohan (1579-1638) qui, lui-même, est plus connu sous le nom de *Rohan*.

[Voir *Rohan (Benjamin)* et *Rohan (Henri)*].

Remarques : **a)** – Le cousin de Soubise, Henri de Bourbon (1553-1610) a été roi de Navarre sous le nom de Henri III de Navarre, de 1572 à 1610 et roi de France sous le nom de Henri IV de 1589 à 1610.

b) – Henri de Bourbon (1553-1610) a succédé sous le nom de Henri IV à Henri III (1551-1589) sur le trône de France après que celui-ci fut assassiné le 1er août 1589 par le frère lai dominicain ligueur Jacques Clément (1567-1589).

c) – Henri de Bourbon (Henri IV) a été assassiné le 14 mai 1610, rue de la Ferronnerie à Paris, par le « *mystique* » catholique François Ravailac (1578-1610), avec un couteau volé dans une auberge ; le fils d'Henri IV, Louis XIII (1601-1643) lui a succédé sur le trône de France.

Soubreveste : Sorte de vêtement sans manches, qui était à l'usage des mousquetaires du roi.

Souci : **1** – Soin accompagné d'inquiétude.

2 – Chagrin accompagné d'inquiétude.

Soucieux : **1** – Inquiet, pensif, chagrin, qui marque du souci.

Exemples : Cette affaire lui donne bien du souci ; avoir du souci ; vivre sans souci.

2 – Qui a du souci.

Exemple : Cet homme m'a paru bien soucieux.

Soudabilité : Propriété que possèdent certains corps de s'unir par le soudage.

Soudage : 1 – Action de souder.

Remarques : a) – Le résultat du soudage est une soudure.

b) – Une bonne soudure doit unir intimement les pièces à souder et respecter la structure des métaux unis.

c) – Une bonne soudure à la forge s'obtient en chauffant les pièces à souder jusqu'au ramollissement et en les martelant ensuite fortement pour obtenir une interpénétration des parties soudées.

d) – Lorsque le métal a été trop chauffé, la taille de son grain augmente et il perd une partie de ses qualités : on dit que le métal a été brûlé.

e) – Si on chauffe trop peu les parties à assembler, on n'obtient qu'une soudure illusoire (on parle alors de collage) et les parties vont se séparer à la première sollicitation ; mais si on les chauffe trop, on brûle le métal et on le dénature, de telle sorte que la pièce soudée ne présente aucune garantie de solidité.

f) – L'utilisation de fondants tels que le borax en poudre permet d'abaisser la température à laquelle s'opère la fusion sans nuire à la solidité de la soudure.

2 – Le soudage est autogène lorsqu'un corps métallique s'unit à un autre corps métallique sans le secours d'aucun autre corps intermédiaire.

Remarques : a) – Le soudage des fers et des aciers est autogène ; ces métaux peuvent se souder sur eux-mêmes par pression à chaud à la forge.

b) – Pour assurer le soudage des métaux ferreux par forgeage, il faut les prendre dans la plage des températures comprise entre le ramollissement et la fusion, qui correspond à la température dite de ressuage ; c'est pour cette raison que le soudage des fers est aisé (le fer commence à ramollir bien avant de fondre), que le soudage des aciers est délicat (l'acier dur fond bientôt après son ramollissement) et que le soudage des fontes est à peu près impossible à la forge (la fonte entre en fusion au rouge orangé, avant même de s'être ramollie).

3 – Le soudage affaiblit dans la proportion d'un quart à un tiers la résistance à la traction des chaînes de fer les plus soignées.

Soudage à l'arc électrique : 1 – Le soudage à l'arc électrique utilise la propriété de l'arc électrique d'élever la température des pièces entre lesquelles s'établit l'arc électrique.

Soudage au chalumeau oxy-acétylénique : Le soudage au chalumeau oxy-acétylénique utilise le dégagement de chaleur dégagé par la combustion de l'acétylène (C_2H_2) dans l'oxygène pur.

Remarques : a) – La haute chaleur de combustion de l'acétylène dans l'oxygène pur permet d'atteindre la températures de 3 200 °C.

b) – Voir l'expression *Coupage oxy-acétylénique*.

Soudage TIG : 1 – Le soudage TIG est un soudage à l'arc électrique sous gaz inerte, avec ou sans métal d'apport, en utilisant une électrode réfractaire ; l'électrode réfractaire est en tungstène pur ou en alliage de tungstène ; le gaz inerte, en général à base d'argon, permet d'isoler le bain en fusion de la pollution par l'oxygène ou par l'azote contenus dans l'air.

Remarques : a) – TIG est l'acronyme de l'expression anglaise « *Tungsten Inert Gas* ».

b) – Le gaz *argon Nertal* est composé de 99,99 p. 100 d'argon.

2 – Pour le soudage TIG de l'acier inoxydable, on utilise toujours une tension continue ; on relie l'électrode en tungstène au pôle négatif et les pièces à souder au pôle positif (on dit que l'on est en *polarité directe*).

3 – L'électrode est la cathode et les pièces à souder constituent l'anode ; les électrons vont de l'électrode réfractaire vers les pièces à souder ; les pièces à

souder sont soumises au bombardement électronique et la pénétration est très concentrée et très bonne ; l'électrode ne s'use que très peu sauf si elle pénètre accidentellement dans le bain de métal en fusion.

4 – Les *électrodes* utilisées pour souder l'acier inoxydable sont en tungstène auquel on a ajouté entre 1 et 3 p. 100 d'oxyde de thorium pour favoriser l'amorçage et diminuer le risque de contamination du cordon de soudure par le thorium.

5 – Les électrodes réfractaires en tungstène pur utilisées pour souder l'aluminium en courant alternatif sont rarement utilisées pour souder l'acier inoxydable.

6 – En soudage TIG, on protège le bain de fusion par un flux de *gaz inerte* ou légèrement réducteur.

7 – En soudage manuel, on utilise presque toujours de l'argon pur pour le soudage de l'acier inoxydable.

8 – Le *gaz de protection* arrive par la torche autour de l'électrode en tungstène ; il protège efficacement l'arc et le bain en fusion, à condition toutefois qu'il n'y ait pas de courants d'air près de l'arc ; la protection par un gaz inerte évite la perte de chrome par réaction chimique en présence d'air.

9 – Le *métal d'apport* éventuel se présente sous la forme de baguettes nues d'aspect semblable à celui des baguettes de soudage utilisées avec le chalumeau oxy-acétylénique.

Remarque : Les baguettes de métal d'apport ont des diamètres courants de 1,6 mm, 2,0 mm, 2,4 mm, 3,2 mm et plus rarement 4,0 mm ou 5,0 mm.

10 – L'arc protégé de l'oxygène de l'air par le flux d'argon est très stable ; les cordons de soudure sont de très bonne qualité et ils sont faciles à nettoyer.

11 – Le soudage TIG est utilisable pour le soudage de tôles de moins de 2 millimètres d'épaisseur ; il est utilisé couramment jusqu'à des épaisseurs de 4 millimètres ; il est plus économique d'utiliser le procédé MIG pour les épaisseurs de plus de 4 millimètres, mais on fait souvent la première passe en TIG, les autres passes étant réalisées en MIG.

Soudain : **1** – Subit, prompt.

Exemple : Départ soudain ; mort soudaine.

2 – Dans le même instant, aussitôt après.

Exemple : Il reçut l'ordre, et soudain il partit.

Soudainement : Subitement.

Exemple : Il mourut soudainement.

Soudan : Nom qu'on donnait autrefois aux généraux des armées du Calife.

Remarque : Saladin ayant tué le Calife, il s'éleva au trône sous le nom de Soudan, que ses successeurs ont conservé.

Remarque : On emploie souvent le mot *vétéran* de même sens.

Soudard : Vieux mot dont on se sert encore dans la conversation familière, en parlant d'un homme qui a longtemps servi à la guerre.

Exemple : C'est un vieux soudard.

Remarque : On emploie souvent le mot *vétéran* de même sens.

[Voir le mot *Vétéran*].

Soude : Sel tiré de la cendre de la plante nommée Kali.

Remarques : **a)** – La soude sert à faire du verre, à composer le savon et à blanchir le linge dans les lessives.

b) – On obtient de la soude en faisant cuire certaines algues de la mer.

c) – L'industrie chimique obtient la soude par synthèse.

Souder : Joindre deux pièces de métal ensemble, soit par la fusion des deux métaux, soit par la fusion d'un autre métal tel que l'étain ou un alliage de cuivre.

Remarque : Le forgeron soude deux morceaux de fer en les faisant rougir et amollir au feu, et puis en les battant ensemble pour n'en faire qu'une même pièce.

Soudo-brasage : **1** – Contrairement au brasage où le métal d'apport se répand entre les pièces à assembler par capillarité, dans le soudo-brasage le métal d'apport, qui est moins fluide que dans le brasage, s'accroche de proche en proche sur les pièces à assembler.

2 – Les pièces à assembler par soudo-brasage doivent être préchauffées à une température légèrement inférieure à leur température de fusion.

3 – Les pièces à assembler sont espacées de plus de 0,5 mm ou forment entre elles un joint en « V ».

4 – Le décapant nécessaire au soudo-brasage peut être intégré (baguettes enrobées ou éventuellement fourrées) ou externe.

Remarque : Dans le cas d'un décapant externe :

i) s'il est liquide ou pâteux, il est réparti sur les pièces froides au moyen d'un pinceau ;

ii) s'il est en poudre, on trempe la baguette de métal d'apport légèrement chauffée dans le flux en poudre afin de la recouvrir du produit.

5 – Le soudo-brasage assure à l'assemblage une très bonne tenue mécanique.

Remarque : Le soudo-brasage ne doit pas être utilisé si l'on veut obtenir un assemblage étanche ; pour un assemblage étanche, on utilise plutôt le brasage fort.

Soudoyer : **1** – Entretenir des gens de guerre, leur payer une solde.

2 – [*Par extension*] On le dit aussi de tous ceux dont on s'assure le secours à prix d'argent.

Exemple : L'artiste comique avait *soudoyé* le parterre pour qu'il l'applaudisse.

Soudure : **1** – Assemblage de deux ou plusieurs pièces de métal, de verre ou de deux ou plusieurs produits synthétiques en un tout continu, généralement obtenu par chauffage à haute température, ou encore au moyen d'un métal ou d'un alliage intermédiaire par chauffage à une température moins considérable.

Remarque : La soudure est le résultat de l'opération de soudage.

[Voir le mot *Soudage*].

2 – On appelle *soudure à l'étain* une soudure de pièces en métal effectuée sans fusion des pièces mais en chauffant les pièces au-dessus de la température de fusion d'un métal d'apport à base d'étain, dans lequel peuvent entrer de l'argent, du cuivre, du zinc et d'autres métaux.

Remarque : On dit plutôt *brasure à l'étain*.

[Voir le mot *Brasure*].

3 – Transition sans solution de continuité entre deux choses ayant un développement temporel ou entre deux personnes considérées par rapport au temps.

Exemple : Assurer la soudure avec les livraisons du nouveau fournisseur ; le sous-directeur fera la soudure entre l'ancien et le nouveau directeur.

Soufflage (en anglais « *furring* ») : **1** – Revêtement en planches appliqué extérieurement sur la muraille d'un navire à voiles, depuis la flottaison jusqu'à un mètre au-dessus et au-dessous et dont la partie la plus renflée est à la flottaison.

Remarque : En ayant augmenté sa surface de flottaison, le navire portera mieux la toile ; on dit qu'il gagne en stabilité transversale.

2 – Quelquefois, ces planches sont clouées sur des taquets pour augmenter le renflement et on dit alors que le soufflage est « *sur taquets* » ; sinon il est « *plein* ».

3 – On ajoute un soufflage à la carène des navires qui montrent une stabilité insuffisante au moment des essais, afin d'augmenter leur surface de flottaison.
Remarques : a) – Le vaisseau « *Valmy* » de 120 canons (1847) qui a terminé son existence sous le nom de « *Borda* » (affecté à l'École Navale en rade de Brest) se révéla, aux essais, comme manquant de stabilité sous voiles ; il reçut à la flottaison un soufflage qui augmenta sa largeur à la flottaison de 70 centimètres.
b) – Le porte-avions français « *Clemenceau* » (indicatif visuel R98, longueur 261 m, largeur 51 m) admis au service actif le 22 novembre 1961, manquait de stabilité transversale pour mener à bien ses manœuvres d'aviation ; il reçut dans ses fonds un lest de 2 000 tonnes en gueuses de fonte, afin d'améliorer ses capacités opérationnelles.
c) – Pour ne pas avoir les mêmes problèmes de stabilité transversale, son frère de chantier, le « *Foch* » (R99) reçut un soufflage autour de sa ligne de flottaison avant de quitter le chantier de construction ; ce soufflage était constitué d'un coffrage en acier et il permit d'augmenter sa stabilité par l'accroissement de sa surface de flottaison ; le « *Foch* » a été admis au service actif le 15 juillet 1963.
d) – Plus tard, le « *Clemenceau* » reçut lui aussi un même soufflage à l'occasion d'un arrêt technique de longue durée, ce qui permit de débarquer les 2 000 tonnes de gueuses de fonte.

Souffler : Souffler une bouche à feu, c'est faire brûler un peu de poudre au fond de l'âme de cette bouche à feu afin de nettoyer le fond de la pièce en y passant l'écouvillon.
[Voir le mot *Écouvillon*].

Soufflet : Garniture extensible obtenue par soudage, par couture ou par collage.
Remarque : Une garniture élastique obtenue par formage (moulage ou forgeage) est une *garniture ondulée* ou un *joint à ondes* ; ce n'est pas un soufflet.
[Voir le mot *Plastique* et l'expression *Joint à ondes*].

Souffleur : Poisson du genre des cétacés, à peu près semblable à une baleine mais moins gros et ainsi appelé parce qu'il souffle et qu'il rejette en l'air, comme la baleine, l'eau de la mer.

Remarque : Les souffleurs vont d'ordinaire en bande comme les marsouins.

Soufflure : [*Terme de fonderie*] Cavité qui se trouve accidentellement dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte.

Souffrir : **1** – Pâtir, sentir de la douleur.

2 – On dit, qu'une poutre, qu'une grue souffre, pour dire qu'elle est trop chargée.

3 – Dans le très mauvais temps, on dit qu'un navire mal chargé, vieilli ou inadapté à la navigation au large *souffre* lorsqu'il encourt des dommages considérables du fait des lames qu'il rencontre, s'il persévère sans modifier son cap ou sa vitesse.

Remarque : Lorsque les contraintes sont un peu moins violentes, on dit que le navire fatigue.

Soufre (en anglais « *sulphur* », « *brimstone* ») : **1** – Élément chimique de numéro atomique 16, solide à l'état ordinaire, de symbole S ; sa masse atomique est 32,065 ; sa masse volumique est 2,07.

Remarques : a) – Le soufre est un non-métal multivalent insoluble dans l'eau.

b) – Le soufre pur se présente sous la forme de cristaux jaunes.

2 – Le soufre est la substance minérale que l'on retire des pyrites ou sulfures métalliques par fusion et sublimation.

Remarques : a) – Le meilleur soufre est le plus jaune ; lorsqu'on l'écrase avec un couteau, il fait un certain bruit aigre dénotant qu'il est dépourvu d'huile.

b) – On employait un mélange de soufre, de brai, de goudron, de résine, de poix navale pour en frotter les vaisseaux depuis la ligne d'eau jusqu'au haut de la

coque.

c) – Le combustible lourd *fuel-oil n°2* (FO2) utilisé pour les chaudières marines ou pour les moteurs diesel de propulsion des gros navires, contient parfois du soufre ; dans certaines circonstances, il est obligatoire de le remplacer par un combustible exempt de soufre, par exemple du *diesel-oil* (DO) afin de ne pas polluer l'atmosphère.

3 – Le soufre est très inflammable et il entre dans la composition de la poudre à canon.

Remarques : a) – La combustion du soufre dégage une odeur forte et piquante.

b) – La poudre à canon est composée de 75 parties de salpêtre purifié, jointes à 12½ parties de soufre épuré et à 12½ parties de charbon de bois léger.

Sougarde : Morceau de fer en forme de demi-cercle, qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu et qui empêche que, si quelque chose venait à la toucher, elle ne se débande.

Remarque : Aujourd'hui, on écrit plutôt *sous-garde*.

Souhait : Désir, mouvement de la volonté vers un bien, un avantage qu'on n'a pas.

Remarque : Ce désir peut concerner des personnes ou des objets étrangers à celui qui formule le souhait.

Souillard : Annexe de la cuisine où s'effectuent les opérations salissantes telles que récurer les casseroles, les russes, les sauteuses etc.

Souille : **1** – Volume occupé dans la vase par la carène d'un navire qui y est échoué volontairement.

2 – Le lieu où un navire a posé lorsque la mer était basse et qu'il a touché sur de la vase.

Souille (en anglais « *bed* ») : Enfoncement, lit que forme un navire échoué momentanément et accidentellement dans un fond de vase molle, parfois de sable, ou dans la berge d'une rivière après que le navire a quitté la zone navigable.

Souille : Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

Soulager : **1** – Ôter une partie d'un fardeau.

Exemple : Les vagues dans lesquelles plonge l'étrave soulagent l'avant du navire et provoquent le tangage ; il faut soulager cette chamoupe, sa charge est trop lourde.

Remarque : On dit *soulager un pont*, soulager un plancher pour dire enlever une partie de la charge que porte un pont, un plancher.

2 – Soulager une charge, un fardeau, un objet, c'est aussi les soulever, les *élever* d'une petite hauteur.

3 – Soulager un navire dans la tempête, c'est jeter à la mer une partie de sa charge (marchandises ou agrès) en vue d'éviter la perte totale du navire.

4 – Soulager un mât, une voile soumis à un vent très fort, c'est diminuer l'effet de la force du vent sur ce mât, sur cette voile, en disposant la voilure différemment ou en changeant de cap.

5 – [*Au figuré*] Diminuer et adoucir le travail, la peine, le mal, la douleur de quelqu'un.

Exemple : Il faut lui donner quelqu'un pour le soulager dans son travail ; soulager quelqu'un dans sa douleur.

Soulèvement : **1** – On dit le *soulèvement des flots* pour dire la grande agitation des flots.

2 – L'expression *soulèvement de cœur* signifie un mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose.

Exemple : Cela me donna un soulèvement de cœur.

3 – Commencement de révolte.

Exemples : Le soulèvement d'une ville, d'une province.

Remarque : Lorsque le soulèvement survient à bord d'un navire, on parle de

mutinerie.

4 – Il signifie quelquefois mouvement d'indignation.

Exemple : Cela causa dans l'Équipage un soulèvement général contre lui.

Soulever : **1** – Élever quelque chose de lourd et ne le lever qu'à une petite hauteur.

Exemple : Ce fardeau est si pesant, qu'à peine le peut-on soulever.

2 – On dit que la marée *soulève les navires qui sont sur la vase* pour dire qu'elle les détache de la vase et qu'elle les met à flot.

3 – On dit que la tempête *soulève les flots*, pour dire, qu'elle les agite.

Remarque : Dans cette acception, il s'emploie avec le pronom personnel.

Exemple : La mer commence à se soulever.

4 – [Au figuré] Soulever signifie révolter, *exciter à la rébellion*.

Exemples : Il a soulevé toute la province ; il a soulevé les peuples.

5 – [Au figuré] Soulever signifie aussi *exciter l'indignation*.

Exemple : Son insolence souleva tout le monde contre lui.

Soulier : Chaussure qui est ordinairement de cuir, qui couvre tout le pied et qui s'attache par dessus.

Soulier d'ancre : Pièce de bois concave dans laquelle on met le bout de la patte d'une ancre à jas pour empêcher qu'elle ne s'accroche sur la préceinte quand on la laisse tomber.

Soumission : **1** – Disposition à obéir.

Remarques : **a)** – Faire sa soumission c'est déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé.

b) – On dit *faire sa soumission au greffe* pour dire comparaître au greffe d'une juridiction et y faire sa déclaration que l'on entre dans les engagements prescrits.

c) – Faire sa soumission c'est déclarer qu'on s'oblige à l'exécution de ce qui est demandé.

2 – Des registres portant le nom de « *registre des soumissions de francisation* » étaient ouverts dans les *greffes des Amirautés* (puis dans les bureaux des Affaires maritimes).

Remarques : **a)** – Les Armateurs qui expédiaient des navires aux Colonies (les Antilles, le Canada, les Indes, l'Afrique, etc.) devaient faire une soumission : chaque capitaine avait l'obligation de déclarer le jour du départ de son navire du port d'armement ; il était tenu de revenir dans le même port à la fin de son voyage de retour, pour désarmer son navire.

b) – La soumission était enregistrée sur un registre spécial au bureau de l'Amirauté (ou à celui des Affaires maritimes) ; elle fournissait le nom du navire, sa jauge, son tonnage, le nombre des engagés, son lieu de destination finale, le nom du capitaine, celui du cautionneur (l'armateur ou le propriétaire du navire) ainsi qu'une brève description du chargement et si possible la date du retour.

3 – Chaque navire qui partait pour un voyage dans les colonies devait revenir à son port de départ pour se faire désarmer ; le *désarmement* était un acte administratif qui visait à contrôler le résultat du voyage.

Remarque : [Vieilli] Le capitaine qui demandait un congé pour partir en mer devait faire sa soumission auprès de l'administration du port de départ ; il promettait de revenir faire désarmer son navire au port de départ à l'issue du voyage de retour ; le congé, ou autorisation d'appareiller, était remis au capitaine qui avait déposé sa soumission au greffe de l'Amirauté, ou au bureau des Affaires maritimes après une rapide visite du navire par un inspecteur de l'Inscription maritime.

[Voir le mot *Congé*].

Soumissionner : **1** – Faire sa soumission.

[Voir le mot *Soumission*].

2 – Donner sa déclaration qu'on se soumet à payer tant de telle acquisition, à exécuter telle fourniture à tel prix.

Exemples : Soumissionner un bien qui est en vente ; soumissionner un marché.

Soupape : 1 – Sorte de languette ou de clapet qui se lève à l'aspiration d'une pompe d'assèchement pour laisser l'eau de la cale entrer dans le corps de pompe (le boisseau) et qui se referme au refoulement de la pompe pour empêcher que l'eau ne retourne à la cale.

2 – Dispositif comprenant un clapet et un siège en forme d'orifice, que l'on place dans un circuit pouvant recevoir un fluide ; lorsque le clapet est collé au siège le fluide ne peut pas s'écouler ; lorsque le clapet s'écarte du siège, le fluide peut s'écouler, du côté où la pression est la plus forte vers le côté où elle est moins forte et cela plus ou moins facilement selon que le clapet est plus ou moins large et plus ou moins écarté du siège (levée de la soupape).

Soupçon : 1 – Opinion, croyance désavantageuse accompagnée de doute.

2 – Il se dit aussi d'Une simple conjecture, d'une simple opinion que l'on a de quelque chose, indépendamment du bien ou du mal.

3 – Il se dit aussi d'une apparence légère.

Exemples : Il a un soupçon de fièvre ; il y a quelque soupçon de peste dans cette contrée.

4 – Il se dit encore de la plus petite quantité possible d'une chose.

Exemples : Donnez-moi un soupçon de cette liqueur ; je n'en veux qu'un soupçon.

Soupe : 1 – Plat chaud formé de *tranches de pain* trempées dans un bouillon de viandes, de légumes ou même d'os et qu'on sert à l'entrée du repas.

Exemples : Soupe grasse ; soupe maigre ; soupe aux écrevisses ; soupe aux moules ; soupe à l'oignon ; soupe aux navets ; soupe aux choux ; tremper la soupe ; faire mitonner la soupe ; servir la soupe ; manger de la soupe.

[Voir les mots *Mitonner*, *Potage*].

Remarques : **a)** – Tremper la soupe, c'est verser le bouillon sur le pain juste avant de servir le plat.

b) – Soupe est tiré du latin tardif *suppa* qui signifie *tranche de pain* sur laquelle on verse le bouillon.

c) – Les tranches de pain sont parfois remplacées par du riz, des pâtes, du vermicelle.

d) – Les *potages* sont des plats chauds, presque liquides, composés de légumes bouillis entiers ou écrasés, mais sans pain.

e) – Les *consommés* sont des bouillons, habituellement préparés à partir d'os ou de morceaux de viande, servis froids ou chauds.

f) – On dit de quelqu'un qu'il est *trempe comme une soupe* pour dire qu'il est très mouillé.

2 – Soupe se dit aussi d'une tranche de pain coupée fort mince.

Exemples : Une soupe de pain ; mettez deux ou trois soupes dans ce bouillon.

Remarques : **a)** – En ce sens on dit *tailler la soupe* pour dire couper du pain par tranches pour en faire de la soupe.

b) – On appelle soupe au vin, soupe au perroquet, soupe à perroquet, des tranches ou des morceaux de pain trempés dans du vin.

Souper : Prendre le repas ordinaire du soir.

Souper : Le repas ordinaire du soir où l'on mange la soupe.

[Voir le mot *Soupe*].

Exemples : Souper fin. ; souper délicat ; on leur sert un magnifique souper ; qu'avez-vous à votre souper ?

Remarques : **a)** – On appelle *après-souper* le temps qui s'écoule depuis le souper

jusqu'à ce qu'on aille se coucher.

b) – Le repas de midi est le dîner.

Soupeser : Lever un fardeau avec la main, et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse.

Soupière : Pièce de vaisselle plus creuse que les plats ordinaires, qui a deux anses, et dans lequel on sert la soupe.

Soupir : **1** – Respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par quelque passion, comme l'amour, la tristesse, etc.

2 – On appelle *dernier soupir* le dernier moment de la respiration, le dernier moment de la vie.

Remarques : **a)** – On dit rendre le dernier soupir, les derniers soupirs, pour mourir.

b) – On dit recevoir, recueillir les derniers soupirs de son ami, pour *l'assister jusqu'à la mort*.

3 – [*En musique*] Un *soupir* est une pause du tiers ou du quart d'une mesure.

Remarques : **a)** – Il se dit aussi de la figure en forme de virgule, qui marque l'endroit où l'on doit faire un soupir.

b) – On dit aussi *demi-soupir*, *quart de soupir*, selon la différence des pauses.

Soupirail : Ouverture que l'on fait pour donner de l'air, pour donner du jour à une cave ou à quelque autre lieu souterrain.

Souple : **1** – Flexible, maniable, qui se plie aisément sans se rompre, sans se gâter.

2 – [*Au figuré*] Docile, complaisant, soumis, qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui.

Remarque : On dit qu'un homme est *souple comme un gant*, pour dire qu'il s'accommode à tout ce qu'on veut, et souvent cela s'entend en mauvaise part pour signifier une *complaisance servile*.

Souplesse : **1** – Flexibilité de corps, facilité à mouvoir son corps, à se plier comme on veut.

2 – Docilité, complaisance, soumission, flexibilité aux volontés d'autrui.

3 – [*Au figuré*] On appelle *souplesse* ou *tours de souplesse* des moyens subtils, adroits, cachés, artificieux, dont on se sert pour arriver à ses fins.

Souquenille : Sorte de surtout fort long, fait de grosse toile, et qu'on donne ordinairement aux cochers et aux palefreniers, pour s'en couvrir quand ils pansent les chevaux.

[Voir les mots *Surtout* et *Blaude*].

Souquer (en anglais « *to jam* », « *to make fast* », « *to stretch* », « *to press hard* », « *to seize* », « *to hitch* ») : [*Populaire*] Souquer, c'est raidir, serrer fortement, exercer une forte traction sur une manœuvre ou un autre cordage qui exerce une forte résistance : on souque un nœud, on souque un cordage autour d'un objet, on souque sur les avirons.

Source : **1** – L'eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour continuer son cours.

2 – L'endroit, le lieu d'où l'eau sort de la terre.

Remarque : L'endroit où l'on prend l'eau est une fontaine.

Exemple : La *fontaine de Lupin*, en amont de Port-des-Barques, à l'embouchure de la Charente.

3 – [*Au figuré*] Le principe, la cause, l'origine, le premier auteur de quelque chose, d'où quelque chose procède.

Exemples : Le péché originel est la source de tous nos maux ; la source de nos malheurs est souvent notre imagination ; remonter à la source.

4 – Les écrits originaux et primitifs d'où découle une étude, une interprétation.

Remarques : **a)** – Sources ne se dit guère qu'au pluriel en parlant d'études.

b) – Il faut connaître les sources, étudier dans les sources, pour désigner les écrits

originaux et primitifs d'où découlent les publications historiques des âges suivants.

Source du vent : Équivalent d'*épi du vent*.

[Voir l'expression *Épi du vent*].

Sourcier : On donne ce nom à celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources.

Remarque : Il vaut mieux éviter de demander les avis de *plusieurs* sourciers pour savoir où l'on peut trouver de l'eau dans son terrain, sous peine d'être dans l'embarras et de renoncer à faire un forage.

Sourdre : Sortir de terre.

Remarque : Il ne se dit que des eaux.

Sourdre : Sortir de l'horizon, en parlant d'un nuage, et s'élever vers le zénith.

Sourdre au vent : Se dit d'un navire à voiles lorsqu'il tient bien le vent et qu'il avance à sa route en cinglant à six quarts près du rumb d'où vient le vent.

Exemple : Notre navire sourdait bien au vent et nous eûmes bientôt rejoint le convoi.

[Voir le mot *Rumb*].

Sourcière : Piège, instrument pour prendre des souris.

Sourire : **1** – Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux.

2 – [Au figuré] Présenter un aspect agréable, des idées riantes.

Exemples : Cette affaire lui souriait beaucoup ; ce lieu me sourit, je suis tenté d'y bâtir.

Sourire : Le sourire est une expression du visage qui se forme par l'action des muscles qui entourent la bouche et les yeux.

Remarques : **a)** – Le sourire est inné chez l'homme.

b) – Il existe deux sortes de sourires : le sourire *gentil* qui est spontané, et le sourire *méchant* ou ironique de celui qui ne veut pas exprimer ce qu'il pense.

Sous-barbe (en anglais « *bob-stay* ») : **1** – Le beaupré est retenu en dessous par la sous-barbe, et sur les côtés par des haubans.

Remarque : En cas de rupture de la sous-barbe, il faut immédiatement que plus rien n'appelle le beaupré ni le bout-dehors vers le haut, notamment que le beaupré n'ait plus à soutenir le mât de misaine ni le grand mât de hune : on diminue d'abord de voiles, on largue la draille de grand foc, on dépasse le petit mât de perroquet, puis on soutient le mât de misaine avec des caliornes en étai et les deux mâts de hune avec les cartahus doubles ; on gréera ensuite une sous-barbe provisoire.

2 – La sous-barbe, la fausse sous-barbe et les martingales servent à contrer les efforts des étais des petits mâts de hune et de perroquet, ainsi que ceux des drailles des focs, qui s'appliquent sur le beaupré.

Remarque : Ces manœuvres dormantes sont ridées ; elles vont du bas du taillemer au beaupré ; on les appelle aussi *barbe-jeans*.

[Voir les mots *Martingale*, *Cartahu*, *Étai*, *Draille*].

Sous-berne (en anglais « *freshes* ») : On appelle courant de *sous-berne* l'écoulement d'eau de mer que les navires rencontrent dans la partie maritime d'une rivière, au-dessous de l'écoulement en surface de l'eau douce ; les deux écoulements peuvent avoir des vitesses différentes ou même opposées.

Remarques : **a)** – La surface de séparation entre les deux couches d'eau superposées de densités différentes dans une rivière, dans un fjord, etc., prend parfois la forme d'une onde quasi-sinusoïdale dans le sens de l'écoulement, dont la longueur d'onde peut être voisine de la longueur d'un petit navire.

b) – La rencontre avec l'interface ondulée qui sépare en fin de flot la sous-berne d'eau salée s'écoulant vers l'amont, et l'eau douce de surface que l'on voit s'écouler vers l'aval, peut perturber la tenue du cap des caboteurs qui ont chargé des céréales à Tonny-Charente et qui descendent la rivière avant la fin du flot.

c) – Certains confondent cet effet de courant de sous-berne avec la rencontre d'un hypothétique bouchon vaseux qui se déplace dans le lit de la rivière.

d) – Le courant de sous-berne se rencontre dans les fjords norvégiens dans lesquels l'eau douce de la fonte des glaciers qui descend vers l'aval ne se mélange pas à l'eau de mer qui monte vers l'amont ; l'interface entre les deux phases présente une surface ondulée.

Souscrire : 1 – Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver.

2 – [*Au figuré*] Consentir, approuver ce qu'un autre dit.

3 – Souscrire, en termes de librairie, c'est donner de l'argent d'avance pour l'édition d'un livre, ou s'engager d'en donner pendant le cours de l'impression.

Remarque : Ceux qui souscrivent payent moins cher que ceux qui attendent que l'ouvrage soit publié.

Sous-entendre : Il se dit lorsqu'en parlant on veut faire entendre une chose qu'on n'exprime point.

Remarque : Dans « *une bouteille de vin* » le mot *pleine* est sous-entendu [*une bouteille pleine de vin*] ; dans « *dormir toute la nuit* » on sous-entend *pendant* [*dormir pendant toute la nuit*].

Sous la terre, sous la côte (en anglais « *under the shore* ») : On dit que l'on est *sous la terre* ou *sous la côte* lorsqu'on en est très près et que cette terre ou cette côte peuvent masquer le vent.

Sous le vent (en anglais « *to the leeward* ») : **1** – Être *sous le vent* d'un navire, d'une île, c'est être plus éloigné de l'origine du vent que ce navire ou que cette île.

2 – Le bord sous le vent, c'est le bord opposé à celui qui est exposé au vent.

Remarque : Être *sous l'écoute* d'un navire (en anglais « *under the lee* ») c'est être sous le vent, et très près de ce navire.

Sous-marin : Navire destiné à naviguer entre deux eaux, à la profondeur que l'on désire sous la surface de la mer.

Remarque : Le mot *sous-marin* [en parlant d'un *bâtiment de combat*] est une abréviation de l'expression « *torpilleur sous-marin* », par opposition à *torpilleur de surface* que l'on désigne habituellement par le mot « *torpilleur* » (employé absolument).

Soustyulaire : [*Terme de gnomonique*] Ligne qui est la commune section du plan du cadran, et du méridien perpendiculaire à ce cadran.

Sous-signer : Mettre son nom au bas d'un acte.

Sous-tendre : **1** – Être à la base de ; servir de base.

Remarque : En ce sens, *sous-tendre* peut être entendu d'une façon concrète ou d'une façon abstraite.

2 – Donner comme base (concrète ou abstraite) à.

Exemple : L'algorithme qui sous-tend un modèle mathématique.

3 – Joindre les extrémités d'un arc de cercle au moyen d'une corde.

Remarque : On appelle arc de cercle AB la portion d'un cercle qui est comprise entre deux de ses points A et B ; on dit que la corde AB qui joint les extrémités A et B de l'arc AB sous-tend cet arc.

Sous tente : Expression consacrée signifiant qu'une marchandise se trouve à l'abri, sous la responsabilité du transitaire (ou de l'aconier), sous une tente ou plus souvent sous un hangar, en attente d'être chargée après avoir été confiée au transitaire par

le chargeur ou après son déchargement, en attendant d'être enlevée par son destinataire.

[Voir les mots *Aconier*, *Transitaire*, *Stevedore*, *Tente*].

Sous voiles (en anglais « *under sail* ») : **1** – On met sous voiles quand on appareille.

[Voir le mot *Appareiller*].

2 – On est sous voiles lorsqu'on fait route avec les voiles établies et orientées.

Remarque : On précise alors quelquefois que l'on est sous telles ou telles voiles, ou sous telle ou telle voilure selon les voiles qui sont établies et orientées en ce moment.

Soutane : Habit long à manches étroites, que l'on porte sous une robe ou sous un manteau et que l'on serre avec une ceinture.

Remarques : **a)** – Il est à l'usage des gens d'église et de quelques magistrats.

b) – [*Au figuré*] On dit qu'un homme a pris la soutane ou qu'il a quitté la soutane, pour dire qu'il a embrassé ou qu'il a quitté l'État ecclésiastique.

Exemple : Il a quitté l'épée pour la soutane.

Soute : **1** – Somme que doit payer l'un des copartageants, pour rendre les lots du partage égaux en valeur.

Exemple : Il a payé une telle somme pour soute de partage à son cohéritier, ou à ses cohéritiers.

2 – Paiement fait pour demeurer quitte d'un reste de compte.

Exemple : Il a payé dix mille euros pour soute de compte.

Remarque : On dit plus communément *pour solde*.

Soute (en anglais « *bunker* », « *store room* ») : **1** – Sur les navires à voiles, on appelle *soutes* des retranchements établis dans les entreponts, dans la cale ou dans les fonds et qui servent de magasins pour des marchandises, pour les munitions soit de guerre soit de bouche, ou pour des approvisionnements secs.

Remarques : **a)** – La *soute aux voiles* est le magasin où sont logés, à bord, les voiles de rechange et d'autres objets de voilerie.

b) – Sur les vaisseaux à voiles français ou britanniques, la *soute aux poudres* était souvent placée sous la *soute aux biscuits*.

c) – Sur les vaisseaux néerlandais, il y avait une *soute aux fromages* près de la *soute aux biscuits*.

2 – Sur les navires à vapeur chauffant au charbon, le mot *soute* désignait un compartiment servant à garder le charbon ; par analogie, on appelle *soute* une citerne-réservoir contenant le mazout pour les chaudières des navires à vapeur ou pour les gros moteurs diesel des navires à moteur.

Remarques : **a)** – Le mazout pour la machine est placé, soit dans des *soutes* situées habituellement le long de la coque et de chaque côté du navire, soit dans des double-fonds réservés à cet usage.

b) – Au pluriel, l'expression « *les soutes* » ou « *l'existant dans les soutes* » désigne la quantité de combustible existant à un moment donné dans le navire.

c) – Embarquer le combustible pour la machine, c'est *faire les soutes*, ou *souter*.

3 – Sur les bâtiments de combat, on appelle aussi *soutes* les compartiments où l'on entrepose les munitions de guerre.

4 – Sur les navires de commerce, les *soutes à valeurs* sont des espaces fermés donnant dans les cales et permettant de mettre certaines marchandises de grande valeur à l'abri des convoitises.

5 – Sur certains bâtiments de guerre, on appelle « *la soute* » un compartiment fermé à clé et servant à entreposer le vin de chambre, les vins de précision et les spiritueux.

Remarque : On dit aussi « *la soute aux spiritueux* ».

Soute à voiles : Sur les grands navires à voiles, la soute à voiles se trouve habituellement sous la batterie basse, près du mât de misaine.

Remarque : Sur les bâtiments à voiles qui ont des cloisons étanches, on a souvent une soute à voiles pour chaque mât, dans les fonds du navire.

Souteneur : Celui qui soutient un mauvais lieu ou une fille publique.

Soutenir (en anglais « *to jam* », « *to maintain* », « *to reinforce* », « *to bear up* », « *to keep to* ») : **1** – On dit qu'un bâtiment de guerre soutient un combat lorsqu'il a affaire à des forces supérieures.

2 – Un navire soutient une chasse quand, fuyant devant des forces supérieures, il ne perd aucun de ses avantages.

3 – Se soutenir dans sa route, c'est ne pas perdre par l'effet de la dérive et des courants qui peuvent contrarier la marche.

Souter : Embarquer du combustible (charbon ou mazout) pour les chaudières ou les moteurs.
[Voir le mot *Soute*].

Soutirer : **1** – Transférer un fluide d'un contenant ou d'un circuit dans un autre.

2 – Transvaser du vin d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier.

Exemple : Il faut soutirer le vin avant que la vigne soit en fleur.

Souvenance : [*Familier*] Souvenir, mémoire.

Exemples : J'ai souvenance ; j'en ai quelque souvenance.

Souvenir : **1** – Impression que la *mémoire consciente* conserve de quelque chose.

Remarque : La mémoire sans souvenirs est appelée *mémoire implicite*.

2 – La faculté même de la mémoire.

Exemple : Je ne saurais effacer cette action de mon souvenir.

3 – [*Par extension*] Ce qui rappelle la mémoire de quelque chose.

Exemple : Ses blessures sont pour lui de glorieux souvenirs de ses victoires.

Souvenir (Faux –) : **1** – On appelle *faux souvenir* la conviction fautive d'avoir eu connaissance d'un événement qui n'a pas eu lieu, ou le souvenir biaisé d'un événement dont on a eu connaissance mais qui ne s'est pas passé comme on croit se rappeler qu'il s'est passé.

[Voir l'expression *Faux souvenirs*].

Remarques : **a**) – Le savant danois Niels Bohr (1885-1962), lauréat du prix Nobel de Physique de 1962, soulignait malicieusement que *la prédiction est un exercice très compliqué, surtout lorsqu'elle porte sur le futur*.

b) – Après qu'un événement heureux s'est produit, nous surestimons l'estimation ou le souhait que nous formulions, avant qu'il arrive, de la probabilité qu'il se réalise ; mais au contraire, si l'événement ne s'est pas produit ou s'il a eu des conséquences funestes, nous minimisons cette estimation ou ce souhait.

c) – Nous oublions facilement les raisons plausibles qui nous avaient permis de formuler nos prévisions et nous les ensevelissons dans notre esprit sous les conséquences connues des événements après qu'ils se sont produits.

d) – Ce genre de biais rétrospectif nous conforte dans l'idée que nous avons toujours une bonne intuition.

[Voir l'expression *Émergence de solutions nouvelles pour problèmes nouveaux*].

2 – L'effet de la *désinformation* plus ou moins volontaire que nous avons pu subir de la part de notre entourage (famille, camarades, enquêteurs, médias, école, etc.) au sujet d'un événement dont nous avons été le témoin ou, dans une certaine mesure au sujet d'un événement à propos duquel nous avons entendu le témoignage de ceux qui l'ont vécu, peut s'instiller dans notre esprit et s'implanter dans notre mémoire pour générer un nouveau souvenir que l'on croit véridique,

dont on est absolument certain qu'il est véridique, mais qui est un *faux souvenir*.

Remarques : a) – Les techniques :

i) de recueil des aveux de ceux que l'on soupçonne d'avoir commis des crimes,

ii) de réception des plaintes des victimes,

iii) de collecte des témoignages des témoins de crimes,

déterminent certainement la distribution entre les souvenirs exacts et les faux souvenirs des personnes entendues.

b) – Les souvenirs concernant un événement peuvent être falsifiés et de faux souvenirs peuvent s'implanter en mémoire pour plusieurs raisons :

i) soit parce que l'on n'était pas préparé à analyser l'événement,

ii) soit parce que l'on a subi l'influence de personnes qui nous ont suggéré, plus ou moins honnêtement et plus ou moins habilement, des détails ou des circonstances qui n'ont pas existé,

iii) soit sous l'influence de personnes dépositaires de l'autorité, qui nous ont présenté de manière biaisée des détails concernant des événements en partie comparables mais étrangers à l'événement dont il est question, ou qui replacent l'événement dans un contexte vraisemblable qui nous avait échappé,

iv) soit, éventuellement, après avoir lu l'analyse que la presse a donnée de l'événement.

Souvenirs : 1 – Les *souvenirs* sont des expériences conscientes gardées en mémoire.

Remarques : a) – La pensée est une *représentation consciente* formée dans l'esprit à partir de nos souvenirs ; elle nous sert à interpréter le présent et à imaginer l'avenir.

b) – La représentation consciente est *déclarative*, c'est-à-dire *liée au langage*.

c) – La mémoire déclarative permet de faire appel, à tout moment, à nos souvenirs.

d) – La pauvreté du langage limite la *représentation consciente* et limite la *pensée*.

2 – Les souvenirs ne s'évanouissent pas mais ils peuvent devenir temporairement inaccessibles.

3 – Nos souvenirs sont faits de composantes élémentaires liées les unes aux autres ; le rappel de l'une d'entre elles nous fait prendre conscience des autres.

4 – L'oubli provient d'un obscurcissement progressif d'anciens souvenirs en raison de l'arrivée de nouveaux souvenirs qui s'y opposent.

5 – Les expériences personnelles ne cessent pas d'exister et de pouvoir être mises à profit au bon moment, malgré un éventuel oubli apparent.

Remarque : Le manœuvrier réagit instantanément et comme il convient lorsque se reproduisent les circonstances qui l'avaient conduit, dans le passé, à une situation comparable, exceptionnelle et difficile qu'il avait su maîtriser, mais qu'il avait temporairement oubliée ; la décision non consciente et appropriée qu'il prend alors peut lui rappeler certains détails précis de la situation comparable qu'il avait oubliée.

6 – La mémoire ne se réduit pas au souvenir conscient des événements ; on reste dépendant de notre vécu non conscient qui est indépendant de notre volonté par la *mémoire implicite* ou mémoire cachée, inapparente, qui existe à notre insu.

7 – Les souvenirs conscients doivent servir à inventer ou réinventer l'avenir, pas à essayer de reproduire le passé.

Remarque : Le souvenir du passé est la *rétrospective* ; le souvenir de l'avenir est la *prospectivité*.

8 – Les souvenirs non conscients participent à la réussite des actes réflexes qui se produisent indépendamment de la volonté, en réponse à un stimulus imprévu.

9 – Chez les *entrepreneurs*, à la différence des gestionnaires, les souvenirs sont plus facilement refoulés dans la mémoire implicite s'il s'agit d'événements regrettables que lorsqu'il s'agit de situations valorisantes.

Souvenir (Se –) : **1** – Avoir mémoire de quelque chose.

Exemple : Se souvenir de son enfance.

2 – Garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger.

3 – S'occuper de quelque chose.

Exemples : Je me souviendrai de votre recommandation ; souvenez-vous de mon affaire.

Souverains anglais depuis Guillaume le Conquérant :

1066 – Guillaume le Conquérant (1027-1087) duc de Normandie (1035-1087), roi d'Angleterre (1066-1087) [en anglais « *William the Conqueror* »].

1087 – Guillaume II (Guillaume le Roux) (1060-1100).

1100 – Henri 1er (1068-1135).

1135 – Étienne *de Blois* puis *d'Angleterre* (1092-1154).

Plantagenêts

1154 – Henri II (1133-1189).

Remarques : **a)** – Henri II était le petit-fils de Henri 1er.

b) – Henri II était comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie et d'Aquitaine.

c) – Henri II fut le second époux d'Aliénor d'Aquitaine qui avait divorcé du roi de France Louis VII après plus de 14 ans de mariage (1137-1152)

d) – Henri II est enterré à Fontevraud (Maine-et-Loire) à côté de son épouse Aliénor, qu'il avait épousée en 1152.

1189 – Richard 1er (*Richard Cœur de Lion*) (1157-1199).

1199 – Jean (*Jean sans Terre*) (1166-1216).

1216 – Henri III (1207-1272).

1272 – Édouard 1er (1239-1307).

1307 – Édouard II (1284-1327).

1327 – Édouard III (1312-1377).

1377 – Richard II (1367-1400).

Maison de Lancastre (Plantagenêts)

1399 – Henri IV (1367-1413).

1413 – Henri V (1387-1422).

1422 – Henri VI (1421-1471).

Maison d'York (Plantagenêts)

1461 – Édouard IV (1442-1483).

Maison de Lancastre (Plantagenêts)

1470 – Henri VI (1421-1471).

Maison d'York (Plantagenêts)

1471 – Édouard IV (1442-1483).

1483 – Édouard V (1470-1483).

1483 – Richard III (1452-1485).

Maison Tudor

1485 – Henri VII (1457-1509).

1509 – Henri VIII (1491-1547).

1547 – Édouard VI (1537-1553).

Maison de Suffolk

1553 – Jeanne Grey (1537-1554)

Remarque : Elle régna 1 semaine, du 10 au 19 juillet 1553.

Maison Tudor

1553 – Marie 1^{ère} (1516-1558)

1558 – Élisabeth 1^{ère} (1533-1603).

Maison Stuart

1603 – Jacques 1^{er} (1566-1625) roi des Écossais (1567-1625) roi d'Angleterre et d'Irlande (1603-1625).

1625 – Charles 1^{er} (1600-1649) roi des Écossais, roi d'Angleterre et d'Irlande.

République du Commonwealth d'Angleterre

1649 – Oliver Cromwell (1599-1658) fut Lord protecteur du Commonwealth d'Angleterre du 16/12/1653 au 03/09/1658.

1658 – Richard Cromwell (1626-1712) fils d' Oliver Cromwell, fut Lord protecteur d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse du 27/01/1659 au 25/05/1659.

Restauration des Stuart

1660 – Charles II (1630-1685) roi d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse.

1685 – Jacques II (1633-1701).

1689 – Marie II Stuart (1662-1694) et son époux néerlandais Guillaume III d'Orange-Nassau (1650-1702).

Maison d'Orange-Nassau

1694 – Guillaume III d'Orange-Nassau (1650-1702).

Maison Stuart

1702 – Anne (1665-1714).

Maison de Hanovre

1714 – George 1^{er} (1660-1727) roi de Grande-Bretagne et d'Irlande.

1727 – George II (1683-1760) roi de Grande-Bretagne et électeur de Hanovre.

1760 – George III (1738-1820) roi du Royaume-Uni et de Hanovre.

1820 – George IV (1762-1830) roi du Royaume-Uni et de Hanovre.

1830 – Guillaume IV (1765-1837) roi du Royaume-Uni et de Hanovre.

1837 – Victoria (1819-1901) reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, reine du Canada, impératrice des Indes, reine d'Australie.

Maison de Saxe-Cobourg-Gotha

1901 – Édouard VII (1841-1910) roi du Royaume-Uni et des dominions, empereur des Indes.

1910 – George V (1865-1936) roi du Royaume-Uni et des dominions, empereur des Indes.

Maison de Windsor [Nouvelle appellation à consonance britannique des Saxe-Cobourg-Gotha, adoptée par le roi George V pendant la guerre anglo-allemande de 1914].

1936 – Édouard VIII (1894-1972) roi du Royaume-Uni et des dominions, empereur des Indes (démissionnaire, après 10 mois et 21 jours).

1936 – George VI (1895-1952) roi du Royaume-Uni et des dominions.

1952 – Élisabeth II (née le 21 avril 1926) reine du Royaume-Uni et des autres royaumes du Commonwealth.

Souverains et chefs d'État français depuis les Mérovingiens :

Mérovingiens (1^{ère} race)

430 – Clodion le Chevelu (395-448) était le chef de la tribu des Francs saliens, l'un des peuples germaniques qui constituaient la *Ligue des Francs* ; Clodion est

le fondateur de la dynastie des Mérovingiens ; Clodion s'empara du Cambrésis et d'une partie de l'Artois, qui étaient en territoire romain ; il y fonda un petit royaume qui fut l'embryon du royaume de France.

448 – Mérovée (412-457) roi des Francs.

457 – Childéric 1er (440-481) roi des Francs.

481 – Clovis 1er, (466-511) roi des Francs, le premier roi chrétien ; son nom a été latinisé en *Ludovicus* (en français *Louis*).

511 – Childebert 1er (496-558) roi de Paris (511-558) et d'Orléans (524-558).

558 – Clotaire 1er (498-561) roi des Francs de Metz (555-558), roi des Francs d'Orléans (524-558), co-roi des Burgondes (534-558), roi des Francs de Soissons (511-558), roi des Francs (558-561) [*Réunion de tous les royaumes francs*].

561 – Caribert 1er (521-567) roi de Paris.

567 – Chilpéric 1er (525-584) roi de Soissons (561-584), roi de Paris (567-584).

584 – Gontran (532-592) roi d'Orléans (561-592), roi de Paris (584-592).

592 – Childebert II (570-595) roi des Francs d'Austrasie (575-595), roi des Burgondes (592-595), roi des Francs de Paris (592-595).

595 – Clotaire II (584-629) roi des Francs de Neustrie (584-613), roi des Francs de Paris (595-616), roi des Francs (613-629) [*Réunion de tous les royaumes francs*].

629 – Dagobert 1er (603-639) roi des Francs.

639 – Clovis II (635-657) roi des Francs de Neustrie et des Burgondes.

657 – Clotaire III (652-673) roi des Francs de Neustrie et des Burgondes.

673 – Childéric II (655-675) roi des Francs.

675 – Clovis III (670- ?) roi des Francs d'Austrasie.

676 – Dagobert II (652-679) roi des Francs d'Austrasie.

679 – Thierry III (657-691) roi des Francs [*Réunion de tous les royaumes francs*].

691 – Clovis IV (680-695) roi des Francs.

695 – Childeberg IV (683-711) roi des Francs.

711 – Dagobert III (699-715) roi des Francs.

715 – Chilpéric II (671-721) roi des Francs de Neustrie et des Burgondes (715-719) puis roi des Francs (719-721) [*Réunion de tous les royaumes francs*].

717 – Clotaire IV (685-719) roi des Francs d'Austrasie.

719 – Chilpéric II (671-721) roi des Francs (719-721) [*Réunion de tous les royaumes francs*].

721 – Thierry IV (713-737) roi des Francs.

743 – Childéric III (714-755) roi des Francs.

Carolingiens (2ème race)

751 – Pépin III (Pépin le Bref) (715-768) roi des Francs.

768 – Charles 1er (Charlemagne) (742-814) roi des Francs (768-814) empereur d'Occident (800-814).

814 – Louis 1er (Louis le Pieux ou Louis le Débonnaire) (778-840) roi des Francs et empereur d'Occident.

840 – Lothaire 1er (795-855) empereur d'Occident.

843 – Charles II (Charles le Chauve) (823-877) roi des Francs (par le traité de Verdun en août 843)

[Voir l'expression *Loi salique*].

877 – Louis II (Louis le Bègue) (846-879) roi des Francs (Francie occidentale).

879 – Louis III (863-882) roi des Francs (Francie occidentale).

- 882 – Carloman II (867-884) roi des Francs (Francie occidentale).
- 884 – Charles III (Charles le Gros) (839-888)
- 888 – Eudes 1er (852-898) roi des Francs (Francie occidentale).
- 898 – Charles III (Charles le Simple) (879-929) roi des Francs (Francie occidentale).
- 922 – Robert 1er (860-923) élu roi de Francie occidentale en 922.
- 923 – Raoul 1er (Raoul de Bourgogne) (890-936) roi des Francs (Francie occidentale).
- 936 – Louis IV (Louis d'Outremer) (920-954) roi des Francs (Francie occidentale).
- 954 – Lothaire 1er (941-986) roi des Francs (Francie occidentale).
- 986 – Louis V (Louis le Fainéant) (967-987) roi des Francs (Francie occidentale).

Capétiens (3ème race)

Capétiens directs

- 987 – Hugues Capet (939-996) roi des Francs.
- 996 – Robert II (Robert le Pieux) (972-1031) roi des Francs.
- 1031 – Henri 1er (1008-1060) roi des Francs.
- 1060 – Philippe 1er (1052-1108) roi des Francs.
- 1108 – Louis VI (Louis le Gros) (1081-1137) roi des Francs.
- 1137 – Louis VII (Louis le Jeune) (1120-1180) roi des Francs.
- 1180 – Philippe II (Philippe Auguste) (1165-1223) roi des Francs (Rex Franciæ) puis roi de France (Rex Francorum) à partir de 1204.
- 1223 – Louis VIII (Louis le Lion) (1187-1226) roi de France.
- 1226 – Louis IX (Saint Louis) (1214-1270) roi de France.
- 1270 – Philippe III (Philippe le Hardi) (1245-1285) roi de France.
- 1285 – Philippe IV (Philippe le Bel) (1268-1314) roi de France.
- 1314 – Louis X (Louis le Hutin) (1289-1316) roi de France [*hutin* signifie *entêté*].
- 1316 – Jean 1er (Jean le Posthume) (1316-1316) roi de France et de Navarre.
- 1316 – Philippe V (Philippe le Long) (1292-1322) roi de France et de Navarre.
- 1322 – Charles IV (Charles le Bel) (1294-1328) roi de France et de Navarre.

Capétiens Valois

- 1328 – Philippe VI (1293-1350) roi de France.
- 1350 – Jean II (Jean le Bon) (1319-1364) roi de France, mort en captivité à Londres, le 8 avril 1364.
- 1364 – Charles V (Charles le Sage) (1338-1380) roi de France.
- 1380 – Charles VI (Charles le Bien-Aimé) (1368-1422) roi de France.
- 1422 – Charles VII (1403-1461) roi de France.
- 1461 – Louis XI (1423-1483) roi de France.
- 1483 – Charles VIII (1470-1498) roi de France.

Capétiens Valois-Orléans

- 1498 – Louis XII (1462-1515) roi de France.

Capétiens Valois-Angoulême

- 1515 – François 1er (1494-1547) roi de France.
- 1547 – Henri II (1519-1559) roi de France.
- 1559 – François II (1544-1560) roi de France.
- 1560 – Charles IX (1550-1574) roi de France.

Capétiens Valois

1574 – Henri III (1551-1589) roi de France.

Capétiens Bourbon

1589 – Henri IV (1553-1610) roi de France (1589-1610) et roi de Navarre (1572-1610).

1610 – Louis XIII (1601-1643) roi de France et de Navarre.

1643 – Louis XIV (Louis le Grand) (1638-1715) roi de France et de Navarre.

1715 – Louis XV (Le Bien-Aimé) (1710-1774) roi de France et de Navarre.

1774 – Louis XVI (1754-1793) roi de France et de Navarre.

Monarchie constitutionnelle (Constitution de 1791)

1791 – Louis XVI (1754-1793) roi des Français.

Première République

1792 – La Convention nationale

1795 – Le Directoire (5 directeurs)

1799 – Le Consulat (3 consuls)

Premier Empire

1804 – Napoléon 1er (1769-1821) Empereur des Français.

Restauration des Bourbons

1814 – Louis XVIII (1755-1824) roi de France et de Navarre.

Cent jours

1815 – Napoléon 1er (1769-1821) Empereur des Français.

Bourbons (suite)

1815 – Louis XVIII (1755-1824) [le même Louis XVIII qu'en 1814].

1824 – Charles X (1757-1836) roi de France et de Navarre.

Bourbon-Orléans

1830 – Louis-Philippe 1er (1773-1850) roi des Français.

2ème République

1848 – Louis-Napoléon (1808-1873) premier Président de la République française.

Second Empire

1852 – Napoléon III (1808-1873) Empereur des Français.

3ème République

1871 – Adolphe Thiers (1797-1877)

1873 – Patrice de Mac Mahon (1808-1893)

1879 – Jules Grévy (1807-1891)

1887 – Sadi Carnot (1837-1894)

1894 – Casimir Périer (1847-1907)

1895 – Félix Faure (1841-1899)

1899 – Émile Loubet (1836-1929)

1906 – Armand Fallières (1841-1931)

1913 – Raymond Poincaré (1860-1934)

1920 – Paul Deschanel (1855-1922)

1920 – Alexandre Millerand (1859-1943)

1924 – Gaston Doumergue (1863-1937)

1931 – Paul Doumer (1857-1932)

1932 – Albert Lebrun (1871-1950)

État français

1940 – Philippe Pétain (1856-1951)

Gouvernement provisoire

1944 – Charles De Gaulle (1890-1970)

1946 – Gouin, Bidault, Blum

4ème République

1947 – Vincent Auriol (1884-1966)

1954 – René Coty (1882-1962)

5ème République

1958 – Charles De Gaulle (1890-1970)

1969 – Georges Pompidou (1911-1974)

1974 – Valéry Giscard d'Estaing (1926-2020)

1981 – François Mitterrand (1916-1996)

1995 – Jacques Chirac (1932-2019)

2007 – Nicolas Sarkozy (né le 28 janvier 1955)

2012 – François Hollande (né le 12 août 1954)

2017 – Emmanuel Macron (né le 21 décembre 1977)

Spagyrique : Se dit de la chimie qui s'occupe de l'analyse des métaux et de la recherche de la pierre philosophale.

Remarque : On dit aussi *métallurgique*.

Exemples : Chimie spagyrique, chimie métallurgique.

Spahi : Soldat Turc qui servait à cheval.

Remarques : **a)** – À l'origine, les Spahis formaient le premier corps de cavalerie turque.

b) – Corps de prestige, les spahis étaient en 1830 un corps de cavalerie traditionnel du dey d'Alger.

c) – Après la conquête de l'Algérie par la France en 1830, le corps des Spahi a été intégré à l'armée de terre française.

d) – Il y a eu des Spahis recrutés dans d'autres pays arabes.

e) – Actuellement, le 1er régiment de spahis cantonné à Valence (Drôme) est une unité de l'arme blindée et cavalerie (ABC) de l'armée française ; il est l'héritier des traditions du 1er régiment de marche de spahis marocains.

Spalme : Terme générique par lequel on entend tous les enduits qu'on peut appliquer aux navires.

Spaltum : Bitume provenant du Levant.

Remarque : Le spaltum jūdāicum (asphalte de Judée) des droguistes est de l'asphalte extrait de la Mer Morte, à proximité des villes de Sodome et de Gomorre ; la fumée émise par sa combustion est réputée chasser et tuer les rats.

Spam : Message électronique non sollicité et souvent indésirable.

Remarques : **a)** – Il s'agit d'un envoi en grande quantité effectué à des fins publicitaires.

b) – Un expéditeur qui souhaite envoyer un même message à un grand nombre de personnes écrit les adresses de tous les destinataires à la suite dans le champ « *destinataire* ».

c) – Le mot « *Spam* » est la contraction de l'expression « **Spiced Ham** », qui signifie *jambon épice* et qui désigne de la viande en conserve produite par la société Hormel Foods Co depuis 1926 ; des boîtes de Spam ont été distribuées en très grand nombre aux soldats américains pendant la Seconde Guerre Mondiale.

d) – L'appellation SPAM a été déposée en 1937 par l'entreprise agro-alimentaire américaine Hormel Foods Corporation.

e) – Le succès du mot *Spam* pour signifier *message indésirable* est lié à un sketch du groupe d'humoristes *Monty Python* diffusé sur la BBC dans les années 1970, au début du développement du réseau mondial Internet.

Sparadrap : **1** – Toile trempée dans un emplâtre fondu.

Remarque : On l'étend, et on la laisse refroidir.

2 – Bande toilée adhésive employée pour tenir les pansements en place sur la peau.

Sparsile : On appelle *sparsiles*, *informes* ou *sporales* des étoiles qui ne se trouvent pas comprises dans les constellations formées arbitrairement par les astronomes.

Sparte : Sorte de plante graminée, dont on fait des cordages et des nattes.
[Voir le mot *Sparton*].

Sparterie : Manufacture de tissus de sparte.

Sparton : Sorte de filin fait avec des genêts que l'on trouve en Espagne, en Afrique et dans certains États du Levant.

Remarque : On l'appelle aussi *bastin*, *sparte*, *spartum*, *spartis* ou *sparterie*.

Spasme : Mouvement convulsif.

Spécial : Déterminé à quelque chose de particulier.

Spécialiste : 1 – Personne qui peut se prévaloir d'une compétence particulière dans un domaine déterminé.

Remarque : La plupart des spécialistes s'en tiennent aux idées reçues.

2 – Qui a des connaissances approfondies dans une branche particulière d'un métier, d'une science, d'un sujet.

Remarque : Un médecin spécialiste, par opposition à un médecin généraliste, se consacre d'une manière presque exclusive à une branche particulière de la médecine.

Spéciation : La *spéciation* est le processus d'apparition des espèces.

[Voir le mot *Espèce*].

Remarques : **a)** – L'espèce se définit d'après le critère d'interfécondité.

b) – Dans certains cas, quelques descendants issus du croisement de deux individus d'un même genre mais de deux espèces différentes peuvent être fertiles : on dit alors que la spéciation n'est pas achevée.

Exemple : C'est le cas de certaines femelles issues de croisements entre un chat domestique (*Felis catus*) et un chat du Bengale (*Felis bengalensis*).

Spécieux : 1 – Qui a une apparence de vérité et de justice.

2 – Opposé à solide, à réel.

Remarque : On appelait autrefois *arithmétique spécieuse* celle qui a pour objet le calcul des quantités représentées par des lettres ; on l'appelle maintenant *algèbre*.

Spécifier : Exprimer, déterminer en particulier, en détail.

Spécifique : 1 – Qui s'attache à une espèce, qui la caractérise à l'exclusion de toute autre.

Remarque : [En botanique] On appelle *nom spécifique* un nom que, d'après les principes de la nomenclature linnéenne, on ajoute à celui du genre pour désigner une espèce au milieu de toutes celles qui portent le même nom de genre.

2 – Propre spécialement à quelque chose.

Remarque : On appelle *médicament spécifique* un médicament dont les effets contre telle ou telle maladie ont été constatés en thérapeutique, mais dont la manière d'agir est inconnue.

3 – Qui présente une caractéristique originale et exclusive.

Remarque : On appelle maladie spécifique une maladie toujours déterminée par la même cause et sensible aux mêmes médicaments.

4 – *Spécifique* qualifie une grandeur physique rapportée à l'unité de masse du corps qui la possède.

Exemple : Chaleur spécifique.

Remarques : **a)** – La *résistance spécifique* d'un corps est un coefficient de résistance dépendant de la nature du corps considéré.

b) – La *résistance* d'un corps est proportionnelle à sa résistance spécifique.

c) – On appelle *masse spécifique*, *poids spécifique* d'un corps, la masse ou le poids de l'unité de volume de ce corps.

5 – On appelle *mot spécifique*, par opposition à mot générique (ou hyperonyme), un mot dont la compréhension est plus grande et l'extension plus petite que celles de son générique.

Exemple : *Merle*, *pie*, *moineau*, etc. sont des mots spécifiques par rapport au mot générique *oiseau*

6 – Un *terme spécifique*, par opposition à un *mot courant* désigne un terme relatif à une langue de spécialité.

Exemple : « *Tacle* » est un terme spécifique afférent à la langue du football alors que « *croche-pied* » est une expression courante de la langue quotidienne.

Spécisme : Idéologie qui admet et justifie l'exploitation et l'utilisation de plantes ou d'animaux par les humains de manières qui ne seraient pas acceptables si les victimes étaient humaines.

Remarques : **a)** – La notion de spécisme, qui exclut les animaux et les plantes de la sphère morale et juridique, n'existe que par opposition à l'*antispécisme*, une opinion émotionnelle qui défend le point de vue contraire.

b) – Le mot anglais *speciesism* (sur lequel le mot français *spécisme* est calqué) a été forgé dans les années 1970 par le psychologue britannique Richard Ryder (né en 1940) sur le modèle du mot anglais *racism* (en français, *racisme*) et il a été repris par le philosophe australien Peter Singer (né en 1946) pour défendre la cause et les prétendus droits des animaux.

Spectacle : **1** – Se dit de tout objet qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue.

2 – Se dit aussi d'une représentation théâtrale que l'on donne au public.

Exemples : L'Opéra est un beau spectacle ; la comédie est un agréable spectacle ; aller au spectacle ; les spectacles ont été établis pour amuser les peuples.

Remarque : On dit « *se donner en spectacle* » pour dire *s'exposer aux regards et au jugement du public* et « *servir de spectacle* » pour dire *être exposé à la risée, au mépris du public* ; dans ces deux sens, il ne se dit qu'en mauvaise part.

Spectra : Appellation déposée d'une fibre en polyéthylène à haut module (en anglais **HMPE** « **hight modulus polyethylene** »).

Remarques : **a)** – Le spectra sert à confectionner des cordages pour la marine.

b) – Les fibres *spectra* et *dyneema* ont la même composition.

[Voir le mot *Dyneema*].

c) – *Spectra* est un nom commercial enregistré de la firme américaine Honeywell International Inc.

d) – *Dyneema* est une marque déposée de la société néerlandaise DSM Dyneema, B.V.

e) – Les fibres en *HMPE* (*spectra* ou *dyneema*) ont une excellente résistance à l'abrasion et un très faible coefficient de frottement, mais leur torsion ou leur compression les endommagent gravement ; les cordages en *HMPE* (*spectra* ou *dyneema*) ne devraient être mis en traction que si les fibres sont presque parallèles à l'axe du cordage.

f) – Les coudes et les nœuds réduisent considérablement la résistance des cordages en *HMPE*.

g) – Les fibres en *HMPE* (*spectra* ou *dyneema*) ne doivent pas être écrasées entre le quai et la coque du navire lorsqu'on les utilise comme gardes montantes.

h) – Le point de fusion des fibres de *HMPE* est relativement bas (144 à 152°C) .

i) – La température de fonctionnement des fibres de *HMPE* ne doit pas dépasser le point d'ébullition de l'eau.

j) – Les fibres de HMPE sont très résistantes à l'eau, à l'humidité, à la plupart des produits chimiques et aux rayons ultra-violet.

k) – La densité spécifique du HMPE est d'environ 0,97 ; les cordages en HMPE (spectra ou *dyneema*) flottent dans l'eau.

Spectre : 1 – Fantôme, figure fantastique que l'on croit voir.

2 – Le *spectre* d'une source lumineuse est l'image reçue sur un écran, dans une chambre noire, de la lumière émise par cette source lumineuse après qu'elle a été réfractée par un prisme.

Remarque : Un spectre se caractérise dans certains cas par des raies parallèles disposées en fonction de la composition chimique de la source lumineuse.

Spéculatif : 1 – Qui a coutume de spéculer attentivement.

Exemples : Les philosophes spéculatifs ; c'est un esprit spéculatif, trop spéculatif. [Voir le mot *Spéculer*].

2 – Il se dit de même des choses qui sont l'objet de la spéculation.

Exemples : Science spéculative ; c'est un ouvrage purement spéculatif.

3 – Il se dit de ceux qui raisonnent (bien ou mal) sur les matières politiques, sans en être chargés.

Exemple : Les spéculatifs croient que toute cette négociation n'aboutira à rien.

Spéculatif (Fonds –) (en anglais « *hedge fund* ») : Placement financier destiné à obtenir de grosses plus-values grâce à une spéculation heureuse.

Remarque : Les fonds spéculatifs peuvent parfois entraîner d'importantes pertes en capital en cas de spéculation malchanceuse.

[Voir le mot *Spéculation*].

Spéculation : Pratique d'opérations financières spéculatives.

[Voir les mots *Spéculatif* et *Spéculer*].

Remarques : **a)** – Une opération d'achat ou de vente est spéculative si elle est motivée par l'anticipation d'une variation imminente du prix, habituellement avec l'espoir d'un profit important.

b) – La spéculation peut être heureuse et entraîner un profit ou malchanceuse et entraîner une perte.

c) – La spéculation peut porter sur des matières premières, sur des devises, sur des produits financiers structurés, etc.

Spéculer : 1 – Regarder avec curiosité ou observer, soit avec des lunettes, soit à la vue simple les objets célestes ou terrestres.

Remarque : On dit plus communément *observer*.

2 – Méditer attentivement sur quelque matière.

Exemple : Ce n'est pas le tout que de spéculer, il faut réduire en pratique.

3 – Faire des projets, des raisonnements sur des matières de finance, de commerce, de politique.

Speedo : Abréviation de *speedomètre*, mot utilisé pour désigner un *loch à hélice remorquée* par une ligne sans torsion ; la ligne transmet le mouvement de rotation de l'hélice à un boîtier muni de cadrans qui indiquent la distance en milles marins parcourue depuis la dernière remise à zéro.

Remarque : La distance parcourue entre le début et la fin d'une période donnée est donnée par la différence des lectures des cadrans à la fin et au début de la période.

Spencer : Veste courte croisée, ajustée et ne descendant qu'à mi-dos, à longues manches, très en vogue en France au début du XIX^{ème} siècle, sous l'Empire.

Remarques : **a)** – C'est l'Anglais lord John Charles Spencer (1758-1834) qui mit cet habit à la mode.

b) – Il se porte avec un gilet de queue-de-pie blanc l'été, ou un gilet de smoking noir l'hiver.

Spéronare : Ancien bateau maltais d'une marche très remarquable.

Remarque : Il n'était pas ponté ; il avait un mât à l'avant et une voile à livarde ; ses fonds étaient plat afin de pouvoir facilement le halier à terre.

Sphère : 1 – Une sphère est une figure solide et matérielle, contenue à l'intérieur d'une surface unique, au milieu de laquelle se trouve un point appelé centre de la sphère et tous les segments de droite qui partent du centre de la sphère vers sa circonférence sont égaux entre eux.

2 – On appelle aussi *sphère* une surface courbe dont tous les points sont équidistants d'un point intérieur appelé *centre de la sphère* ; la distance du centre à la surface de la sphère est le rayon de la sphère.

3 – On appelle *sphère terrestre* la représentation de la surface du globe terrestre, qui fait connaître la terre et la mer avec ses justes proportions et mesures.

4 – On appelle *sphère céleste* la disposition du ciel suivant les cercles imaginés par les astronomes.

[Voir le mot *Cercle* et les expressions *Sphère céleste* et *Sphère locale*].

Remarques : **a)** – La *sphère céleste* que nous utilisons pour repérer les astres du ciel est la *huitième sphère* du système de dix sphères imaginé par les Anciens pour rendre compte des observations des astres dans le ciel.

b) – Cette huitième sphère était appelée *sphère des fixes* par les anciens philosophes ou astronomes, car elle était censée porter les étoiles.

c) – La sphère céleste est faite de cercles imaginaires habilement joints les uns aux autres par une tige et un axe passant par le centre de la Terre.

d) – L'axe de la sphère est une ligne qui passe par le centre de la sphère et par les pôles Nord (encore appelé septentrional, arctique ou boréal) et Sud (encore appelé austral, ou antarctique).

e) – Le pôle *arctique* est ainsi appelé à cause du nom Arctus, tiré du grec ἄρκτος et qui signifie *Ourse*.

f) – Le pôle *septentrional* est ainsi appelé à cause des 7 étoiles de la constellation de la Petite Ourse.

g) – Le pôle *boréal* est ainsi appelé à cause du vent qui vient qui vient du Nord.

5 – Les cercles imaginaires de la sphère céleste sont de deux espèces :

i) les *cercles majeurs*, ou *grands cercles*, qui passent par le centre de la sphère et qui, tracés sur la surface convexe de la sphère, la divise en deux parties égales ;

ii) les *cercles mineurs*, ou *petits cercles*, qui ne passent pas par le centre de la sphère et qui, tracés sur la surface convexe de la sphère, ne la partage pas en deux parties égales.

Remarques : **a)** – Il y a six grands cercles remarquables : la ligne équatoriale ou équinoxiale, le Zodiaque ou écliptique, le Colure des équinoxes, le Colure des solstices, le cercle méridien et la ligne d'horizon.

b) – Il y a quatre petits cercles remarquables : le cercle polaire arctique, le cercle tropique du Cancer, le cercle tropique du Capricorne et le cercle polaire antarctique.

6 – La sphère armillaire est une sorte de carcasse formée de cercles, tous de diamètres voisins disposés de façon à matérialiser, en une boule unique largement ajourée, les cercles fondamentaux de la *sphère céleste* locale à tout moment grâce à certains degrés de liberté qui leur sont laissés.

Remarques : **a)** – La sphère armillaire est composée de dix cercles : six grands cercles et quatre petits cercles.

- a) – Armillaire signifie plusieurs cercles entrelacés les uns dans les autres.
- b) – Les grands cercles séparent la sphère en deux parties égales.
- c) – Les petits cercles séparent la sphère en deux parties inégales.
- d) – Les six grands cercles de la sphère céleste sont :
 - i) L'Équateur ou ligne équinoxiale.
 - ii) le Zodiaque, encore appelé Écliptique.
 - iii) et iv) Les deux colures.
 - v) Le méridien du lieu.
 - vi) L'horizon rationnel du lieu.
- e) – On appelle colure chacun des deux méridiens de la sphère céleste se coupant à angles droits aux deux pôles et contenant, le premier, les deux solstices, le second, les deux équinoxes.
- f) – Les cinq petits cercles de la sphère céleste sont :
 - i) Le Tropique du Cancer (parallèle de latitude $23^{\circ} 26' 12.087''$ N).
 - ii) Le Tropique du Capricorne (parallèle de latitude $23^{\circ} 26' 12.087''$ S).
 - iii) Le Cercle polaire arctique (parallèle de latitude $66^{\circ} 33' 49,7''$ N).
 - iv) Le Cercle polaire antarctique (parallèle de latitude $66^{\circ} 33' 49,913''$ S).
 - v) Le parallèle du lieu.
- g) – On appelle pôles (Nord ou Arctique et Sud ou Antarctique) deux points immobiles dans les cieux, sur lesquels les cercles roulent et tournent continuellement comme sur deux pivots ; la ligne qui les joint et qui traverse la sphère est appelée l'axe du monde.

Sphère céleste : 1 – En cosmographie, la sphère céleste est une sphère immatérielle mais rattachée à la Terre, de rayon indéterminé mais assez grand pour que le rayon terrestre soit négligeable vis-à-vis de lui, de centre correspondant au centre de la Terre et dont le plan équatorial est confondu avec le plan équatorial de la Terre.
Remarques : a) – La Terre est ponctuelle à l'échelle de la sphère céleste.
b) – L'axe des pôles de la sphère céleste est confondu avec celui de la Terre.
c) – La sphère céleste est entourée par cinq cercles parallèles principaux :

- i) un cercle majeur (la *ligne équinoxiale*, encore appelée ligne équatoriale ou parfois Équateur) et
- ii) quatre cercles mineurs (cercle polaire *arctique*, tropique du *Cancer*, tropique du *Capricorne* et cercle polaire *antarctique*).

d) – Les espaces qui sont entre ces cercles sont appelés *zones*.
e) – Le pôle inférieur du zodiaque décrit le cercle polaire antarctique ; son pôle supérieur décrit le cercle polaire arctique.
f) – Le jour de sa plus grande déclinaison vers l'auster (le Sud) le Soleil décrit le tropique du Capricorne et le jour de sa plus grande déclinaison vers le septentrion (le Nord) il décrit le tropique du Cancer.
g) – Les anciens croyaient à l'existence matérielle de cette sphère imaginaire et ils racontaient que les étoiles étaient toutes accrochées à cette sphère qu'ils appelaient « *sphère des fixes* ».

2 – La sphère céleste est utilisée pour repérer la position des astres ; elle tourne en glissant sur la sphère locale autour de l'axe des pôles terrestres.
Remarques : a) – Il semble à un observateur terrestre que l'ensemble des étoiles qu'il aperçoit dans le ciel, la nuit, marche autour de lui tout d'une pièce.
b) – En astronomie de position, les étoiles sont considérées comme fixées sur la surface de la sphère céleste.
c) – Le mouvement commun qui semble entraîner toutes les étoiles autour du lieu d'observation se nomme *mouvement diurne*.
d) – En réalité, les étoiles sont les unes et les autres à des distances fort différentes du centre de la Terre, mais le concept de *sphère céleste* est commode pour expliquer

le mouvement des astres dans le ciel.

e) – Si l'on considère que la Terre est fixe, ce qui est d'expérience courante par rapport aux repères qui sont à notre portée, le mouvement relatif de la sphère céleste par rapport à la Terre (encore appelé *mouvement apparent*) est de un tour par jour sidéral dans le sens rétrograde : son vecteur rotation est dirigé vers le Sud.

f) – La position d'une étoile sur la sphère céleste est le lieu où cette sphère céleste est rencontrée par le rayon visuel allant de l'observateur à cette étoile dans la direction Δ .

g) – Chaque étoile placée sur la sphère céleste décrit sur la sphère locale un *petit cercle* ou *cercle mineur* autour de l'axe des pôles de la sphère céleste.

[Voir le mot *Sphère*].

h) – Les astres errants (Soleil, Lune, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune, Pluton) ont des positions variables par rapport aux étoiles.

3 – À toute direction Δ observée d'un point de la surface terrestre sur la sphère locale, on associe le point d'intersection δ de la sphère céleste et de la demi-droite parallèle à la direction Δ dont l'origine est le centre de la sphère céleste (et donc du centre de la Terre).

4 – Les coordonnées sphériques équatoriales d'un astre sur la sphère céleste sont :

i) l'*angle horaire* noté AH : c'est l'angle dièdre compris entre le méridien et le cercle horaire de l'astre considéré ; l'angle horaire est compté positivement de 0° à 360° ou de 0 heure à 24 heures dans le sens de rotation de la sphère céleste (d'Est en Ouest, c'est-à-dire dans le sens rétrograde).

ii) la *déclinaison* notée D : c'est la distance angulaire de la direction d'un astre au plan équatorial, comptée positivement de 0° à $+90^\circ$ pour les astres de l'hémisphère céleste Nord (déclinaisons boréales), et négativement de 0° à -90° dans l'hémisphère céleste Sud (déclinaisons australes).

Sphère locale : **1** – En cosmographie, on appelle *sphère locale* ou *repère local* une sphère rattachée à la Terre, de très grand rayon, de centre correspondant à l'observateur terrestre, et dont le plan diamétral est le plan horizontal du lieu d'observation.

[Voir l'expression *Repère local*].

2 – Les coordonnées sphériques horizontales locales sont :

i) l'*azimut* noté Z : c'est l'angle dièdre compris entre un plan vertical de référence (le méridien) et le plan vertical passant par l'astre examiné ; on le mesure sur le plan de l'horizon à partir du méridien, du nord vers l'ouest, de 0° à 360° ;

ii) la *hauteur* notée h : c'est l'angle compris entre le plan horizontal et la droite joignant le centre de la sphère à l'astre examiné ; elle est positive de l'horizon vers le zénith, et négative de l'horizon vers le nadir.

Sphinx : **1** – Dans la mythologie, monstre femelle ailé à visage et mamelles de femme, à corps de lionne, qui posait des énigmes et tuait par étouffement ceux qui ne pouvaient les résoudre.

2 – En Égypte ancienne, le *Sphinx* était la figuration symbolique du Soleil.

Spin : Moment cinétique intrinsèque d'une particule.

Exemple : Le spin d'un électron.

Remarque : Le *spin* est une propriété purement quantique.

Spin doctor : **1** – Mot anglais signifiant « *gourou en communication* » ; c'est un spécialiste de la *manipulation des masses* employé à grands frais, notamment par certains hommes politiques qui ont plus d'ambition que de convictions.

[Voir le mot *Communiquer*].

Remarques : **a)** – Le spécialiste en communication Jacques Séguéla (né en 1934)

a participé au choix du slogan « *la force tranquille* » utilisé pendant la campagne victorieuse de François Mitterrand (1816-1996) pour l'élection présidentielle des 26 avril et 10 mai 1981.

b) – En novembre 2005, Jacques Séguéla disait à l'animateur Thierry Ardisson (qui l'interrogeait sur un plateau de télévision) qu'à son avis « *un con qui marche vaut mieux que 10 intellectuels assis* ».

[Emmanuel Macron, le futur-chef des « *marcheurs* » avait alors 27 ans ; il n'avait pas encore « *traversé la rue* » !].

b) – Les Canadiens appellent parfois les *spin doctors*, des « *doreurs d'images* ».

2 – Les *spin doctors* cherchent à influencer l'opinion publique pour magnifier la personnalité des hommes politiques, en enjolivant leurs histoires personnelles plus qu'en mettant en avant leurs programmes ; ils n'hésitent pas à employer les techniques de la communication commerciale.

Remarques : a) – La pratique a montré que les *spin doctors* n'agissent pas toujours de façon morale.

b) – Les discours écrits par des *spin doctors* pour les hommes politiques en campagne électorale, flattent le côté émotionnel des électeurs afin de les séduire ; les *spin doctors* emploient les mêmes méthodes de communication narrative que les auteurs de contes de fées ; en captant l'attention des auditeurs au moyen d'histoires personnelles et de slogans enjôleurs, ils suggèrent habilement, dans le but de les leur imposer, quelques arguments raisonnés censés orienter dans le bon sens les suffrages des électeurs le jour du scrutin.

3 – Ce professionnel de la communication, qu'est le *spin doctor*, fabrique une représentation du réel plus belle que le réel, afin de séduire la crédulité des électeurs et d'emporter leurs suffrages en faveur de l'homme politique qu'il soutient, plus pour sa personnalité et ses postures que pour ses compétences.

Remarques : a) – Même s'ils ont maintenant accès à un grand nombre de sources fiables, beaucoup de citoyens acceptent facilement de croire aux illusions que suscite un *beau discours*, c'est-à-dire qui sait faire appel aux émotions profondes.

b) – La démocratie a besoin de citoyens-électeurs capables de déchiffrer les informations par elles-mêmes et de ne pas se laisser tromper par les *beaux discours*.

Spinelle : Il se dit d'un rubis d'un rouge pâle.

Exemple : Rubis spinelle.

Spinnaker : Très grande voile triangulaire de l'avant qui possède un creux important et qui équipe les yachts modernes pour les allures du vent arrière, du grand large ou du large.

Remarques : a) – Le *spinnaker* est tenu :

i) en tête de mât par sa *drisse* fixée au point supérieur,

ii) par son *écoute* fixée au point inférieur sous le vent et

iii) par un *bras* fixé au point inférieur au vent.

[Voir les mots *Point*, *Drisse*, *Écoute*, *Bras*, *Tangon* et *Amure*].

b) – Un tangon disposé à peu près perpendiculairement au vent apparent, empêche le *point inférieur au vent* de partir sous le vent lorsque le bateau n'est pas exactement vent arrière.

c) – Les premières appellations de ce type de voiles furent *Sphinxer* ou *Sphinx's acre* car le premier bateau à envoyer ce type de voile fut le *schooner* britannique « *Sphinx* » qui naviguait dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

d) – Le « *Sphinx* » s'est distingué le 1er juillet 1862 en sauvant l'Équipage du navire de charge « *Swithamley* » de la « *Compagnie Henry Moore and Co* » armé à Liverpool sur la ligne de la Chine, qui fit naufrage dans l'Océan Indien sur le

récif corallien *Blenheim* de l'archipel britannique des Chagos.

e) – En français, on appelle *schooner* une goélette armée en plaisance.

Spinoza : Baruch Spinoza (1632-1677) est un philosophe juif marrane de nationalité néerlandaise.

Remarques : **a)** – En philosophie, Spinoza fut l'un des principaux représentants du *rationalisme*, avec René Descartes (1596-1650) et Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716).

b) – Spinoza a défini et théorisé les « *lumières révolutionnaires* », encore appelées « *lumières radicales* », qui apparurent aux Pays-Bas dans les années 1660 et arrivèrent en Angleterre dans les années 1680, avec notamment la « *Glorieuse Révolution* » de 1688 (en anglais « *Glorious Revolution* » ou « *Bloodless Revolution* ») et qui se traduiront par l'essor économique des Pays-Bas et de l'Angleterre que ne connaîtra pas la France obscurantiste de Louis XIV (1638-1715).

c) – L'*obscurantisme* s'oppose à la diffusion, notamment dans les classes populaires, des « *lumières* », des connaissances scientifiques et techniques et de l'instruction.

Spirale : Courbe décrite sur un plan, qui fait une ou plusieurs révolutions autour d'un point où elle commence et dont elle s'écarte toujours de plus en plus.

Remarque : Il y a une infinité de sortes de spirales, parmi lesquelles celle d'Archimède est la plus célèbre.

Spiration : Terme de théologie qui n'est d'usage que pour exprimer comment le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Exemples : Spiration active ; spiration passive ; le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par voie de spiration.

Spire : Il se dit de la ligne spirale en général et plus exactement d'un seul de ses tours.
[Voir le mot *Spirale*].

Spiritisme : Capacité à communiquer avec les esprits des défunts.

Spiritualité : **1** – [Terme de *métaphysique*] Qualité de ce qui est esprit ou âme, qui concerne ses manifestations ou qui est du domaine des valeurs morales.

2 – Qualité de ce qui est de l'ordre de l'esprit et dont l'origine n'est pas matérielle.

Remarque : La *spiritualité* est opposée à la *matérialité*.

Spire : Il se dit quelquefois de la ligne spirale en général et plus souvent d'un seul de ses tours.
[Voir le mot *Spirale*].

Spleen : Mot emprunté de l'anglais, par lequel on exprime un état de consommation.

Exemples : Avoir le spleen ; être dévoré de spleen.

Splénique : [Terme d'*Anatomie*] Qui appartient à la rate, qui a rapport à la rate.

Exemple : Artère splénique.

Remarque : Il se dit aussi des médicaments propres aux maladies de la rate.

Spliethoff : Nom d'un armateur néerlandais établi à Amsterdam depuis 1921, qui opère une flotte de plus de 100 navires de toutes sortes : navires de charge polyvalents, navires transporteurs de colis lourds avec capacité de levage jusqu'à 1.800 tonnes, navires rouliers, navires spécifiques tels que semi-submersibles ou transporteurs de modules.

Remarques : **a)** – Les navires de la compagnie *Spliethoff* ont une capacité de port en lourd allant de 3.000 à 23.000 tonnes.

b) – Tous les navires sont certifiés depuis « *Ice Class 1A* » jusqu'à « *Super 1A* » pour la navigation dans l'Arctique ou l'Antarctique.

c) – *Spliethoff* a commandé au constructeur chinois Zhejiang Ouhua Shipbuilding

Co., Ltd. six navires polyvalents de 165 mètres de long et d'un port en lourd de 18.000 tonnes, qui seront baptisés : « *Raamgracht* », « *Realengracht* », « *Reguliersgracht* », « *Rijpgracht* », « *Ringgracht* » et « *Rozengracht* » et qui seront livrés à partir de janvier 2019 à raison d'un tous les deux mois.

d) – Le suffixe néerlandais « *gracht* » qui caractérise les noms de baptême des navires de la compagnie Spliethoff, signifie « *canal* ».

e) – Le fondateur de Spliethoff's Bevrachtingskantoor B.V. en 1921 est le néerlandais Johan Frederik Spliethoff (1880-1964), un courtier en bois de la Baltique.

f) – Le premier navire de la Compagnie fut le Keizersgracht, en 1946.

g) – La compagnie avait son siège à Amsterdam sur le canal appelé Keizersgracht en néerlandais.

Spline : 1 – Fonction mathématique définie par morceaux au moyen de polynômes.

2 – Les *fonctions splines* sont utilisées par les informaticiens pour représenter des contours complexes à l'aide de modeleurs.

3 – La fonction mathématique *spline cubique* est celle pour laquelle les variations de courbure sont minimales et c'est elle qui définit la meilleure courbe passant par les points définis d'un tracé.

4 – Une *courbe spline* est définie sur un intervalle donné, lui-même divisé en sous-intervalles.

5 – Les *splines* sont l'appellation, en anglais, des *lattes flexibles* utilisées par les architectes pour tracer des courbes ; ces lattes sont maintenues par des poids.

Remarques : a) – En déplaçant les poids, la position de la latte peut être modifiée localement.

b) – En utilisant des lattes de différentes raideurs, les courbes tracées sont plus ou moins tendues.

6 – Les surfaces *nurbs* (*Non Uniform Rational Basis Splines*) sont construites autour de réseaux de points de contrôle appelés *sommets*, ou *vertex*.

Remarques : a) – Les *vertex* jouent le même rôle que les *poids* dans les systèmes de lattes flexibles.

b) – La *raideur des lattes* est représentée par un paramètre de la fonction mathématique utilisée.

7 – Les logiciels d'architecture navale définissent la *surface nurbs* qui représente la carène par un ensemble de points de contrôle ; ces points de contrôle n'appartiennent pas à la carène, mais ils s'en approchent.

Remarque : On dit en français « *courbe approximante* » ou « *surface approximante* » au lieu de *spline*.

SPM : Sigle de l'expression anglaise « *Single point mooring* » qui signifie *mouillage sur bouée unique*.

Remarque : Un navire mouillé sur bouée unique peut charger ou décharger des marchandises liquides au moyen d'un tuyau flexible qui relie son étrave, ou son manifold sur le côté, à la bouée sur son avant ; le navire peut éviter avec le vent ou le courant sans devoir arrêter les opérations commerciales pour défaire des tours pris dans sa chaîne et dans le tuyau flexible.

[Voir les mots *Mouiller*, *Éviter*].

Spockchoner : [*Vieilli*] Mot provenant de l'allemand, aussi utilisé par les Anglais à bord des navires baleiniers, pour désigner le 2ème lieutenant.

Remarque : Le 2ème lieutenant était coupeur de lard et aussi harponneur.

Spoliation : Action par laquelle on dépossède par violence ou par fraude.

Spolier : Déposséder par force ou par violence.

Exemple : On l'a spolié de son héritage.

Spondée : Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, composé de deux syllabes longues.

Remarque : Le vers hexamètre est composé de dactyles et de spondées.

Spondyle : Vertèbre.

Spongieux : Poreux, de la nature de l'éponge, semblable à l'éponge.

Exemples : Le poumon est spongieux ; la rate est de substance spongieuse ; os spongieux ; la pierre ponce est spongieuse ; tissu spongieux.

Spongite : Pierre remplie de plusieurs trous et qui imite l'éponge.

Sponsor : 1 – Parrain, commanditaire.

Remarques : **a)** – Dans les milieux sportifs ou artistiques, le *sponsor* apporte des fonds, habituellement en échange de la publicité et de la notoriété qui sera faite à son nom ou au nom de son entreprise.

b) – Le mot latin *spōnsōr* est tiré du verbe *spondēō* qui signifie « *promettre pour quelqu'un, solennellement et dans les formes prescrites* », « *promettre à titre de caution, de répondant* » ou « *promettre sur l'honneur, assurer, garantir, se porter fort, etc.* ».

c) – En latin ecclésiastique, le *sponsor* était le *parrain* d'un catéchumène ou d'un chrétien néophyte.

d) – Les entreprises qui payent les programmes de télévision par la publicité (les *sponsors*) obligent au choix des émissions qui ont l'indice d'audience le plus élevé.

2 – Répondant, caution, garant des promesses de quelqu'un.

Remarques : **a)** – [À l'importation dans un pays donné] Un *sponsor* est le garant *local* d'une personne ou d'une entreprise étrangère exerçant une activité industrielle ou commerciale dans le pays.

b) – Pour faire des affaires dans certains pays hors Union Européenne, il faut d'abord trouver un *sponsor* du pays, qui prendra un fort pourcentage des recettes ou des profits mais qui refusera d'endosser le moindre risque et qui se retirera au premier problème commercial, financier ou administratif.

c) – En français, on emploie indifféremment les mots *sponsor* et *commanditaire*.

Spontané : 1 – Qui se fait ou se produit de soi-même.

2 – Il se dit Des choses que l'on fait volontairement.

Exemples : Mouvement spontané, action spontanée.

Remarque : On dit des plantes spontanées pour dire des plantes qui viennent d'elles mêmes et sans culture.

3 – En termes de médecine, il se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes et sans la participation de la volonté.

Exemples : Les mouvements du cœur, du cerveau, des artères, etc., sont des mouvements spontanés.

Sponton : Synonyme d'*esponton*.

[Voir le mot *Esponton*].

Sporal : Voir le mot *Sparsile*.

Sportelle : Sorte de médaille ovale en plomb, en étain, en cuivre, en argent ou en or, fabriquée exclusivement par les orfèvres de Rocamadour et reproduisant le sceau du prieuré de Rocamadour.

Remarques : **a)** – Le sceau du prieuré de Rocamadour représente la vierge Marie siégeant sur un trône, un sceptre fleurdelysé dans sa main droite, l'enfant Jésus sur le bras gauche ou le genou gauche, entourée de l'inscription « SIGILLUM BEATAE MARIAE DE ROCAMADOUR »

b) – La *sportelle* était l'insigne du pèlerin de Rocamadour ; elle était cousue sur son vêtement ou sur son chapeau.

c) – La *sportelle* servait de sauf-conduit pour traverser les zones de guerre, pendant la guerre de Cent Ans (1337-1453), une guerre de succession qui opposa la famille des Plantagenêts à celle des Valois pour occuper le trône de France.

Spreck : Synonyme de *bélandre*.

[Voir le mot *Bélandre*].

Spring : Mot anglais employé par les membres des Équipages de certains navires français pour désigner les *gardes montantes*.

Remarques : **a)** – Le mot anglais *spring* est une abréviation de l'expression anglaise *spring line*, qui fait référence aux marées d'équinoxe de printemps (en anglais « **spring tide** ») et par extension, aux marées de vives eaux.

b) – Dans l'expression française « *garde montante* » employée à l'origine en rivière de Rouen (la Seine) le mot *montante* s'applique à la vague du mascaret qui accompagne le début de la marée montante les jours de syzygie, notamment lors des marées d'équinoxe de printemps.

[Voir le mot *Mascaret*].

c) – On ne doit pas confondre le mot *spring* employé pour *spring line* et qui désigne une *garde montante* et la prolonge élastique d'une remorque que l'on appelle également *spring* dans le sens de *ressort* et dont le rôle est d'absorber les à-coups de tension.

[Voir le mot *Spring* plus bas].

Spring : Mot anglais employé par les Équipages de certains remorqueurs pour désigner une prolonge en nylon employée pour donner un peu d'élasticité à la remorque fournie par le remorqueur et qui est placée entre la remorque en acier et la pantoire capelée sur une bitte du navire remorqué afin d'absorber les à-coups de tension.

Remarque : À titre d'exemple, pour un remorqueur de force de traction au point fixe de 0,4 MN (40 tonnes-forces), la résistance à la rupture du *spring* est de 1 MN (100 tonnes-forces), alors que la *remorque* elle-même a une résistance de 1,2 MN (120 tonnes-forces) et la *pantoire* capelée sur le navire remorqué une résistance de 0,8 MN (80 tonnes-forces).

[Voir les mots *Remorque*, *Pantoire*, *Bitte*].

Square line : Tresse composée de 8 torons groupés par deux.

Remarques : **a)** – Pour ne pas s'aplatir lorsqu'elle est en tension, la *square line* possède une âme, ou mèche au milieu des 4 groupes de 2 torons qui forment la tresse.

b) – À la différence d'une aussière, une tresse à huit torons (*square line*) ne subit pas de déformations irréversibles lorsqu'elle est soumise à une très forte tension ponctuelle, par exemple un à-coup accidentel.

c) – Une tresse à huit torons (*square line*) est un meilleur choix qu'une aussière de même diamètre pour effectuer le remorquage d'un autre navire.

d) – À la différence d'une tresse à huit torons (*square line*), une *aussière* utilisée comme remorque et qui subit des à-coups s'étire, se décommet et certains de ses torons décommis ne reprendront pas leur place entre les autres torons : l'aussière gardera des points faibles dans sa longueur et elle risquera de casser lors d'une utilisation ultérieure, bien avant d'avoir atteint sa limite théorique de résistance.

[Voir l'expression *Tresse ronde en huit*].

Squat : Mot anglais signifiant qu'un navire qui se déplace dans l'eau subit à la fois un surenfoncement par rapport à son enfoncement au repos et un changement d'assiette : ses tirants d'eau sont différents et habituellement supérieurs à ce qu'ils étaient lorsque le navire était arrêté.

[Voir les mots *Accroupissement*, *Surenfoncement*, *Assiette* et les expressions *Clair sous quille*, *Enfoncement du navire*].

Squelch : Mot anglais signifiant « étouffer » [le bruit de fond].

[Voir l'expression *Bruit de fond*].

Remarque : Un bouton rotatif repéré « *squelch* » permet de limiter le bruit de fond sur les appareils radio en conservant un taux d'amplification exploitable.

SS : 1 – Abréviation de l'expression allemande *SchutzStaffel* qui signifie *échelon de protection*, c'est-à-dire *escadron de protection*.

2 – Cette force fondamentalement loyale et inébranlablement fidèle au parti national-socialiste allemand, a été créée en 1925 pour protéger tous les dirigeants de ce parti contre les attaques des membres du puissant et redouté parti communiste allemand.

Remarques : **a)** – Dans les années 1920, les combats de rue entre communistes et membres du parti national-socialiste furent féroces ; chaque organisation désirait ardemment la disparition de l'adversaire ; les deux formations bénéficièrent, l'une et l'autre, de soutiens discrets de puissances étrangères.

b) – Les communistes étaient soutenus financièrement par l'Union Soviétique ; les nationaux-socialistes, surtout par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni.

c) – Plus de 400 membres de la SA et de la SS furent tués dans des combats de rue contre les communistes entre 1923 et 1934.

d) – Après que Adolf Hitler fut devenu chancelier d'Allemagne le 30 janvier 1933, l'influence des communistes fut réduite puis anéantie.

3 – Les membres de la SS ne participaient pas aux discussions durant les réunions de membres du parti national-socialiste ; les soldats SS, comme les officiers SS ne fumaient pas pendant les discours : ils gardaient le silence et ils n'intervenaient pas dans les affaires qui, de toute façon, ne les concernaient pas.

4 – En 1933, le vieux château germanique (reconstruit au XVII^{ème} siècle) de Wewelsburg, en Westphalie, devint le centre d'un « *nouvel ordre SS* » quasi-religieux, qui cherchait ses racines dans le temps du pré-christianisme germanique et qui devait remplacer la religion judéo-chrétienne ou les « *Lumières* » de la franc-maçonnerie « *qui avaient causé la décadence de la patrie allemande et qui causèrent presque sa mort raciale* ».

Remarques : **a)** – Le *Julleuchter* (sorte de bougeoir) le *SS-Totenkopfring* (bague à tête de mort) l'épée SS et le livre *Mein Kampf* devinrent les symboles du nouveau culte.

b) – Les représentations du Kronprinz Guillaume de Prusse (1882-1951) sur le front occidental pendant la Première Guerre mondiale montrent qu'il portait lui-même sur son colback une médaille représentant une tête de mort (*Totenkopf*) de face avec deux fémurs se croisant sous la mâchoire : il commandait le premier régiment des Hussards de la Garde, qui portaient, en signe de reconnaissance, l'insigne à la tête de mort.

[Voir le mot *Colback*].

c) – Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, certains nostalgiques du III^{ème} Reich allemand exhibent, pour se faire reconnaître comme tels, des breloques ou des insignes représentant une tête de mort.

5 – À partir du 20 juillet 1934, la SS fut séparée de la SA et elle fut subordonnée uniquement au chancelier Hitler.

Remarques : **a)** – Les effectifs de la SS passèrent de moins de 300 hommes en 1929 à 50 000 hommes en 1934.

b) – La SS prit le contrôle de la police allemande et se vit confier la maîtrise totale des camps de concentration (Dachau, Oranienburg, Esterwegen, Lichtenburg, etc.) édifiés à partir de 1933 pour enfermer les opposants politiques, au début essentiellement des communistes.

c) – Le Reichsführer-SS *Heinrich Himmler* introduisit une branche armée dans la SS : la *SS-Verfügungstruppe* ou SS-VT (unité de combat à disposition) qui devint la *Waffen-SS* après le début de la Seconde Guerre mondiale.

d) – La SS-VT ne fut pas assimilée à la Wehrmacht ni à la police mais elle était une force armée permanente à la disposition exclusive du chancelier Hitler ; on y trouvait des troupes à pied, des unités équestres (*SS-Reiterstandarten*), motorisées terrestres (*SS-Motorstürme*), aériennes (*SS-Flieger Sturm*) et des unités spéciales du génie (*SS-Pionier*) ou des transmissions (*SS-Nachrichten*).

e) – La SS-VT compta trois régiments en 1934 : *Leibstandarte SS Adolf Hitler* (gardes du corps SS de Adolf Hitler) ; *Deutschland* ; *Germania* ; puis un quatrième en 1938 : *Der Führer* (formé après l'annexion de l'Autriche).

f) – En octobre 1939, après l'invasion de la Pologne, les quatre régiments SS formèrent la « Division SS à disposition » (*SS-Verfügungs-Division*).

g) – Ne pouvaient servir dans la Wehrmacht que des citoyens allemands ; les soldats des nationalités étrangères (volontaires ou conscrits *malgré eux* de nationalités croate, française, autrichienne, etc.) furent donc obligatoirement affectés à la *Waffen-SS*.

6 – Les deux *runes* « sig » (sorte de lettre S stylisée) qui figurent sur le drapeau SS et sur le col des uniformes expriment le vieil adage de « *Sig und Sal* » qui signifie la rédemption reposant dans l'assurance de la victoire du Soleil.

Remarques : a) – Les runes sont des caractères dont se servaient les Scandinaves.

b) – Le mot gothique « *runa* » signifie *mystère*.

7 – Après le déclenchement de la Seconde Guerre Mondiale en septembre 1939, la garde des camps de concentration fut confiée à des « *Bataillons de Garde SS à Tête de Mort* » (*SS-Totenkopfverbände* ou *SS-Totenkopf-Wachsturmbanne*).

Remarques : a) – Il s'agissait souvent d'hommes âgés de plus de 45 ans ou inaptes au combat pour cause d'invalidité.

b) – Ils portaient, en plus d'une tête de mort sur la casquette comme tous les SS, une autre tête de mort sur leur col, à droite.

c) – Les Américains ont depuis 1866 une organisation secrète un peu comparable, dit-on, à la SS d'antan ; elle a été fondée au moment de Noël 1865 à Pulaski dans le Tennessee, par six jeunes officiers sudistes démobilisés, sur le modèle d'un club destiné à leur redonner la fierté après la défaite de leur camp dans la guerre de sécession (1861-1865) : les Américains l'appellent *Ku Klux Klan* (KKK).

SS : [Vieilli] Sigle de l'expression « *screw steamer* », c'est-à-dire *navire à vapeur à une hélice*.

Remarque : a) – **TSS** est le sigle de l'expression « *twin screws steamer* », c'est-à-dire *navire à vapeur à 2 hélices*.

b) – **TrSS** est le sigle de l'expression « *three screws steamer* », c'est-à-dire *navire à vapeur à 3 hélices*.

c) – **PS** est le sigle de l'expression « *paddle steamer* », c'est-à-dire *navire à vapeur à roues à aubes*.

[Voir le sigle S/S].

S/S : Sigle de l'expression anglaise « *steam ship* » qui signifie *navire à vapeur*.

Remarque : Les Français utilisent parfois des sigles anglais pour désigner des navires sous pavillon français : **S/S Normandie** (pour « *Steam Ship Normandie* ») qui signifie « *navire à vapeur Normandie* » ; **M/S Korrigan** (pour « *Motor Ship Korrigan* ») ou **M/V Korrigan** (pour « *Motor Vessel Korrigan* ») qui signifient « *navire à moteurs Korrigan* » (après que ses turbines à vapeur eurent été remplacée par des moteurs diesel en 1980) ; etc.

[Voir le sigle SS].

SSH : 1 – Sigle de l'expression anglaise « *secure shell* » qui désigne un protocole d'accès sécurisé d'un ordinateur à d'autres ordinateurs ou à des serveurs pour administrer à distance ces ordinateurs ou ces serveurs, pour transférer des fichiers ou pour d'autres opérations.

Remarque : a) – Le protocole **SSH** (*secure shell*) a été mis au point en 1995 par le Finlandais Tatu Ylönen pour la version SSH-1.

b) – Les données circulant entre le client (utilisateur ou machine) et le serveur (machine distante) sont chiffrées, ce qui garantit leur confidentialité.

c) – Le *client* et le *serveur* s'authentifient mutuellement afin d'assurer que les deux machines qui communiquent sont bien celles que chacune des parties croit être.

d) – Avec SSH, l'authentification peut se faire sans utiliser de mot de passe en utilisant la cryptographie asymétrique par clés publiques et clés privées ; les clés sont des algorithmes ; les clés privées, qui sont des éléments d'information secrets (ou brèches secrètes) ne sont jamais transmises à personne alors que les clés publiques sont transmissibles sans restrictions.

e) – Avec un *chiffrement à clé publique et clé privée*, pour coder le message à envoyer, la clé de chiffrement est la *clé publique du destinataire* et la clé de déchiffrement est la *clé privée du destinataire*.

f) – Avec un *chiffrement à clé publique et clé privée*, pour s'assurer de l'authenticité de l'expéditeur (signature numérique) la clé de chiffrement est la *clé privée de l'expéditeur* et la clé de déchiffrement est la *clé publique de l'expéditeur*.

g) – Le protocole SSH est très utilisé pour ouvrir un *shell* sur un ordinateur distant par les stations de type Unix.

2 – Le *client* et le *serveur* doivent dans un premier temps échanger les algorithmes qu'ils supportent.

Remarque : Le protocole SSH est prévu pour fonctionner avec un grand nombre d'algorithmes de chiffrement.

3 – Le *serveur* envoie sa clé publique d'hôte (*host key*) au client afin d'établir une connexion sécurisée.

4 – Le *client* génère une clé de session de 256 bits qu'il chiffre grâce à la clé publique du serveur et il envoie au serveur la clé de session chiffrée ainsi que l'algorithme utilisé.

5 – Le *serveur* déchiffre la clé de session grâce à sa clé privée et il envoie un message de confirmation chiffré à l'aide de la clé de session.

Remarque : À partir de là, le reste des communications est chiffré grâce à un algorithme de chiffrement symétrique ; on utilise la clé de session partagée par le client et le serveur.

6 – Une fois que la connexion sécurisée est mise en place entre le client et le serveur, le *client* doit s'identifier sur le serveur afin d'obtenir un droit d'accès.

Remarque : Pour avoir le droit d'accès, il y a deux possibilités :

i) Soit le *client* envoie un nom d'utilisateur et un mot de passe au serveur, au travers de la communication sécurisé ; le serveur vérifie si l'utilisateur concerné a accès à sa machine et si le mot de passe fourni est valable avant de donner les droits d'accès.

ii) Soit le *client* choisit l'authentification par clé publique, le serveur *pose une question aléatoire* et il ne donne les droits d'accès au client que s'il a bien répondu à la question avec sa clé privée.

SSL : [Informatique]

SSO (en anglais « *Ship Security Officer* ») : Agent de sûreté du navire.

SSP (en anglais « *Ship Security Plan* ») : Plan de sûreté du navire.

Stabilité (en anglais « *stability* », « *stiffness* ») : **1** – Propriété d'un corps ou d'un système de retrouver et de conserver sa position d'équilibre initiale après qu'il en a été écarté momentanément par un moyen ou pour une cause quelconques.

Remarques : a) – La stabilité d'un navire est l'effort qui s'oppose à toute inclinaison.

b) – Le degré de stabilité (ou d'instabilité) est une propriété très importante des équilibres.

[Voir le mot *Équilibre*].

2 – La stabilité est la propriété, pour un navire, par la forme de sa carène et par la répartition des masses à bord, de rester dans sa position d'équilibre initiale par rapport à la verticale, ou de tendre à y revenir facilement après que le vent, les lames ou une autre cause l'en ont fait sortir.

Remarque : a) – On distingue la stabilité de forme (forme de la carène) et la stabilité de poids (liée à la mesure et à la répartition des masses à bord).

[Voir les expressions *Stabilité de forme* et *Stabilité de poids*].

b) – On distingue la stabilité initiale transversale et la stabilité initiale longitudinale.

c) – On appelle « *centre de gravité du navire* » le centre de gravité de l'ensemble du navire considéré comme hétérogène, ou du système comprenant toutes les parties qui le composent.

d) – On appelle « *déplacement* » le volume de carène (volume du navire sous le plan de flottaison) et « *centre de gravité du déplacement* » le centre de gravité du volume de remplacement, c'est-à-dire le centre de gravité du volume de carène considéré comme homogène.

e) – Le *centre de gravité du déplacement* à un instant donné est également appelé *centre de poussée* en ce qu'il est le point d'application de la résultante de toutes les forces de pression qui s'appliquent sur la surface immergée de la carène du navire, dans sa position par rapport au plan de flottaison (enfoncement, gîte et assiette) à cet instant.

f) – La résultante de toutes les forces de pesanteur qui s'appliquent sur le navire, sur tous les éléments de son chargement et sur tout ce qui se trouve à bord est :

i) dirigée vers le bas,

ii) sur une verticale passant par le centre de gravité.

g) – La résultante de toutes les forces de pression qui s'appliquent sur la surface immergée de la carène du navire lorsque le navire est en position d'équilibre est :

i) dirigée vers le haut,

ii) sur une verticale passant par le centre de poussée.

h) – En France, le déplacement s'exprime en *tonnes métriques*.

i) – En Angleterre et dans certains autres pays, il s'exprime en *long tons* qui valent 2 240 livres anglaises, ou 1 016 kilogrammes.

3 – Détermination du *point de stabilité du navire* par rapport à la verticale (son *métacentre initial*).

i) Considérons l'état initial du navire au repos, droit dans une eau tranquille, en *situation d'équilibre* (stable ou instable).

ii) Le *centre de gravité* du navire et son *centre de gravité de déplacement* sont sur une même ligne (la *verticale initiale*) perpendiculaire à la surface de flottaison actuelle (la surface de flottaison initiale).

iii) Supposons que, à la suite d'une action extérieure, le navire a pris une très petite gîte ; le poids total du navire n'a pas changé et la disposition des masses dans le navire n'a pas été modifiée ; par rapport au plan de symétrie du navire, la nouvelle surface de flottaison fait un angle très petit avec la surface de flottaison initiale.

iv) La position du *centre de gravité du navire* est restée inchangée ; la *résultante* de toutes les forces pesantes du corps du navire et du chargement est portée par la droite verticale qui passe par le « *centre de gravité* » : elle est évidemment perpendiculaire à la nouvelle surface de flottaison et elle est dirigée vers le bas.

v) La *résultante* des forces hydrostatiques appliquées perpendiculairement à la carène, tout autour du navire, est portée par la droite verticale qui passe par le nouveau *centre de gravité de déplacement* (ou centre du nouveau volume de carène) ; elle est perpendiculaire à la nouvelle surface de flottaison et elle est dirigée vers le haut ; elle coupe la *verticale initiale* en un point M.

4 – La *stabilité de route* est la propriété pour un *navire* de suivre une route donnée et de s'en rapprocher s'il s'en écarte, en raison de la forme de sa carène et des différentes interactions qu'il subit avec l'extérieur (provoquées par l'Équipage ou imposées par la force des choses).

Remarques : **a)** – La direction stable de la route-surface d'un navire isolé à la surface de l'eau et sans propulsion, est la direction vers laquelle souffle le vent.

b) – La position stable du cap d'un navire isolé à la surface de l'eau et sans propulsion est telle que la ligne de quille du navire reste perpendiculaire ou à peu près perpendiculaire à la direction du vent.

c) – Les navires disposant d'une propulsion mécanique peuvent suivre une *route stable* dans n'importe quelle direction, d'abord en déterminant le cap approprié, puis en gouvernant exactement à ce cap grâce à une *chaîne de régulation* soit humaine (homme de barre), soit mécanique et plus ou moins électronique (pilote automatique).

Stabilité de forme : Si l'on appelle **I** le moment d'inertie de la flottaison, et **d** la densité de l'eau de mer, la stabilité de forme s'écrit sous la forme :

$$\mathbf{d \times I}$$

[Voir les expressions *Stabilité du navire*, *Stabilité de poids* et *Stabilité initiale*].

Stabilité de poids : Si l'on désigne par :

a la distance entre le centre de gravité et le métacentre,

P la masse du navire et de la cargaison,

la stabilité de poids s'écrit sous la forme :

$$\mathbf{P \times a}$$

[Voir les expressions *Stabilité du navire*, *Stabilité de forme* et *Stabilité initiale*].

Stabilité de route : **1** – Faculté que possède un navire à revenir facilement à son cap après en avoir été écarté par une perturbation temporaire.

2 – La stabilité de route est caractérisée par l'importance de l'angle de barre à donner et du temps nécessaire pour écarter d'un angle donné un navire de sa route initiale.

3 – La stabilité de route est caractérisée par la vitesse de giration que conserve un navire après que l'on a ramené sa barre d'un angle donné à zéro.

Remarques : **a)** – La stabilité de route dépend de la grandeur du *lan* que subit le navire dans le mauvais temps.

b) – Un navire large (rapport largeur sur longueur dépassant la valeur de 15/100) et possédant un bulbe *a*, par nature, une bonne stabilité de route si l'écart entre son cap et sa route surface ne dépasse pas 3 ou 4 degré ; dans ce cas, le navire ne continue pas à changer de cap dans le sens du *lan*, mais il reprend de lui-même son cap initial (ce qui n'est pas intuitif).

c) – La bonne stabilité de route de ces navires larges et à bulbe d'étrave pour des *lans* de 3 ou 4 degrés apparaît sur les courbes représentant la valeur du coefficient

Cm en fonction de l'écart observé entre le cap de consigne et le cap observé.
[Voir le mot *Lan*].

Stabilité du navire : 1 – On entend habituellement par « *stabilité du navire* » l'étude de l'équilibre statique du navire et sa *capacité à reprendre* sa position d'équilibre statique après qu'il en a été écarté par une perturbation temporaire.

Remarques : a) – La stabilité du navire fait partie de la *théorie du navire*.

b) – On emploie parfois l'expression *stabilité du navire* à la place de *calcul d'assiette* ou de *théorie du navire*.

[Voir le mot *Équilibre* et les expressions *Calcul d'assiette* et *Théorie du navire*].

2 –

Remarques : a) – Le déplacement est la *masse* d'un volume d'eau égal au volume occupé par la carène au-dessous du plan de flottaison ; ce volume correspond au vide que le navire a fait dans l'eau pour le *remplacer* par le volume de sa carène ; le volume de la partie immergée de la coque du navire est égal au volume d'eau *déplacé*.

b) – Le *poids* du navire est le produit du *volume de remplacement* par le poids volumique γ (en anglais « *specific weight* ») de l'eau dans laquelle le navire est plongé.

Stabilité d'une masse d'air : 1 – Le réchauffement direct de l'air par le rayonnement solaire est très faible, mais les masses d'air échangent beaucoup de chaleur :

i) avec le sol s'il a été chauffé par le rayonnement lumineux du Soleil, ou

ii) avec une mer chaude tropicale, ou

iii) avec un sol refroidi par rayonnement thermique pendant la nuit, ou

iv) par des échanges de température avec une mer refroidie par un courant polaire.

[Voir l'expression *Masse d'air*].

2 – **Instabilité** [météorologique] :

i) Une *masse d'air* froid dont la base se trouve au-dessus d'un sol qui a été chauffé par le Soleil, ou au-dessus d'une mer chaude *est instable* : des mouvements d'air verticaux ascendants continus se produisent en raison de la différence de densité entre l'air chaud (plus léger) près du sol ou de la surface de la mer et l'air froid (plus lourd) en altitude.

ii) La température de l'air en mouvement ascendant baisse au fur et à mesure qu'il s'élève ; lorsque la température de l'air atteint la température de son point de rosée, la vapeur d'eau qu'il contient commence se condenser pour se transformer en eau ou en glace et à former des nuages.

iii) La condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air peut provoquer la formation de nuages cumuliformes au sommet de l'ascendance et des averses de pluie.

iv) En cas d'instabilité météorologique, le vent au sol est irrégulier en force et en direction.

v) En cas d'instabilité météorologique, la visibilité au sol est bonne.

3 – **Stabilité** [météorologique] :

i) Une *masse d'air* refroidie par sa base *est stable*.

ii) L'air n'a pas de mouvement ascendant.

iii) Les nuages deviennent stratiformes (nimbo-stratus).

iv) Les précipitations prennent un caractère continu.

v) Le vent est régulier.

vi) La visibilité au sol est médiocre à mauvaise ; de la brume est possible.

Remarques : a) – Les **causes** d'instabilité peuvent être :

- i)** Un ensoleillement important chauffant le sol sous une masse d'air froid ;
 - ii)** Un vent déplaçant une masse d'air froid vers un sol déjà chaud.
- b)** – Les causes du retour à la stabilité peuvent être :
- i)** Un refroidissement nocturne du sol sous une masse d'air froid.
 - ii)** Un vent déplaçant une masse d'air chaud et éventuellement humide sur un sol de plus en plus froid.
- c)** – L'air qui monte voit sa pression diminuer (on dit qu'il se détend) et sa température baisser d'environ 1 degré pour 100 mètre d'élévation.
- d)** – Si la vapeur d'eau contenue dans l'air se condense, la baisse de température n'est plus que d'environ 0,6 degré pour 100 mètre d'élévation.
- e)** – Lorsque de l'air humide non saturé se refroidit, son humidité relative augmente ; à partir et au-dessous d'une certaine température appelée point de rosée, le mélange est saturé et une partie de la vapeur d'eau se transforme en gouttelettes ; cette transformation physique (appelée condensation) libère une certaine quantité de chaleur (appelée chaleur latente de condensation) dans l'atmosphère, ce qui alimente le phénomène.

Stabilité initiale : 1 – La stabilité initiale (par rapport à la verticale) d'un navire est la stabilité au voisinage de la position droite de ce navire (*position initiale*).

2 – On admet habituellement que, pour des valeurs d'inclinaison transversale (gîte) inférieures à 10°, on peut considérer sans erreurs importantes dans le résultat des calculs, que la position du point métacentrique H ne varie pas ; on appelle cette position le *métacentre initial M*.

3 – On appelle **ρ** la distance entre le centre de carène C et le métacentre initial M.
Remarques : a) – La distance **ρ** = CM est *rayon métacentrique initial*.

b) – **ρ** est un paramètre (une variable statique).

c) – **ρ** est la lettre grecque *rhô*.

d) – On appelle **a** la distance entre le centre de carène C et le centre de gravité G.

e) – **a** est un paramètre (une variable statique).

4 – Si l'on a appelé P le poids total du navire, on appelle *module de stabilité initiale* la quantité : $P \times (\rho - a)$.

5 – La grandeur (**$\rho - a$**) à un instant donné détermine, pour chaque navire et dans chaque situation de chargement ou d'avarie, sa capacité à se redresser après avoir pris de la bande.

[Voir les expressions *Stabilité du navire*, *Stabilité de forme* et *Stabilité de poids*].

Stabilité (Point de –) : Voir le mot *Métacentre*.

Stabilité transversale : 1 – En calcul d'assiette, la stabilité transversale est la propriété que possède un navire de revenir à sa position d'équilibre droit, sans gîte, quand il a été écarté de la position verticale pour une cause quelconque et après que la cause a disparu.

Remarque : Exceptionnellement, les navires peuvent prendre des positions d'équilibre stable avec quelques degrés de gîte sur ou bord ou sur l'autre, en raison de dissymétries dans leur chargement ; dans un tel cas, la stabilité transversale est la capacité à reprendre cette position d'équilibre stable après que le navire en a été écarté par une cause qui a cessé de faire son effet.

2 – Un navire est en équilibre stable pour une position d'inclinaison transversale (gîte) qu'on peut lui faire prendre, si le *centre de masse G* (du navire et de sa cargaison) est situé **au-dessous** du *métacentre transversal M* correspondant à cette position.

[Voir les expressions *Métacentre transversal*, *Stabilité initiale*, *Stabilité de forme* et *Stabilité de poids*].

Stade : 1 – Unité de distance itinéraire romaine équivalant à 1/8 du mille romain, soit 185 mètres, ou environ une encâblure moderne (185,2 m).
Remarques : a) – Le mille romain de 1 000 pas géométriques de 5 pieds, ou 5 000 pieds de 0,2959 m, valait 1,479 km.
b) – Un pas géométrique est équivalent à 2 enjambées d'un soldat romain.
2 – Unité de distance itinéraire grecque attique valant 177,60 mètres.
Remarques : a) – Les Grecs appelaient *stade* la carrière où ils s'entraînaient à la course à pied et qui avait 120 (ou 125) pas géométriques de longueur.
b) – Le pas géométrique est de cinq pieds.
c) – Le stade de 600 pieds grecs valait 192,27 mètres.
d) – Le pied grec était équivalent à 0,32045 mètre.
e) – Le stade d'Olympie est de 192,27 mètres.
f) – Il y avait à Olympie, un sanctuaire consacré à Zeus, le roi des dieux.
g) – Les premiers Jeux Olympiques ont débuté le 1er juillet de l'an 776 av. J.-C.
3 – Le stade égyptien correspondait au *stade grec itinéraire* ; il valait 157,50 m.
Remarque : Le *stade* utilisé par Ératosthène (276-194 av. J.-C.) pour déterminer la circonférence de la Terre à partir de la distance entre Alexandrie et Syène (actuellement Assouan) valait 158,1 mètres

Stage : 1 – Résidence que chaque nouveau chanoine devait faire dans son église pendant six mois pour jouir des honneurs et des revenus attachés à la prébende.
2 – Temps d'épreuve dont on doit justifier pour être reconnu apte à certaines fonctions.
3 – Période de temps pendant laquelle sont regroupées des séances d'instruction ou de formation.
Remarque : Les personnes qui reçoivent l'instruction ou la formation dispensées pendant les stages sont appelées des *stagiaires*.

Stagnation (en anglais « *rest* ») : Se dit de la rose des vents du compas quand elle « *dort* ». [Voir les mots *Dormir*, *Réveiller*].

STAMP : Méthode inventée par madame Nancy Leveson (Professor of Aeronautics and Astronautics) du MIT (Massachusetts Institute of Technology) qui permet de modéliser les accidents survenus dans des systèmes complexes ;
i) cette méthode vise à comprendre comment ces accidents ont été rendus possibles ;
ii) elle est applicable dans n'importe quel domaine industriel ;
iii) elle analyse les risques systémiques ;
iv) elle recherche les causes dans les chaînes de commande et de contrôle, que ces chaînes soient automatisées ou manuelles ;
v) la méthode STAMP vise à prévenir la survenue d'autres accidents du même type plus qu'à rechercher des coupables.
Remarque : La méthode STAMP examine les contraintes systémiques plutôt que les événements fortuits.

Stampe : Avion biplan d'entraînement et de voltige aérienne conçu par les Belges Jean Stampe (1889-1978) et Maurice Vertongen, produit à près de 1000 exemplaires en Belgique, à Deume près d'Anvers et en France, sous licence, notamment à Turenne (Corrèze) ou en Algérie.
Remarque : Le Stampe est entré en service en 1937.

Standard (Modèle –) : Voir l'expression *Modèle standard*.

Standard ouvert : « On entend par *standard ouvert* tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange, tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en

œuvre. »

[Art. 4, loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 (J.O. n° 143 du 22 juin 2004).]

Stanislas Leszczyński : 1 – Stanisław Leszczyński (1677-1766) roi de Pologne de 1704 à 1709 puis de 1733 à 1736 sous le nom de Stanislas 1er, était issu de la haute noblesse polonaise.

2 – Par le mariage, le 5 septembre 1725, de sa fille Marie Leszczyńska (22 ans) avec le dauphin Louis (15 ans, futur Louis xv), arrière-petit-fils de Louis xiv (1638-1715), Stanislas devint le beau-père du futur roi Louis xv (1710-1774).

3 – Reconnu à nouveau le 12 septembre 1733 par la diète polonaise comme roi de Pologne et grand-duc de Lituanie, après la mort du roi de Pologne Auguste II (1670-1733), Stanislas 1er fut chassé de son trône en 1736 par le fils d'Auguste II, Auguste de Saxe (1696-1763) qui était soutenu par l'armée russe ; il avait régné sur la Pologne du 1er février 1733 au 12 septembre 1733 et il régna à nouveau sur le royaume de Pologne de 1736 à 1763, sous le nom d'Auguste III.

4 – La diplomatie française poussa Stanislas Leszczyński à renoncer à son trône de Pologne et à accepter, en compensation, une souveraineté en viager sur les duchés de Lorraine et de Bar, ce qui était une position digne de son rang : le traité de Vienne de 1738 constata ces arrangements.

Remarques : a) – La France avait négocié avec le duc de Lorraine François III (1708-1765) l'échange de la Lorraine contre la Toscane.

b) – En épousant, le 12 février 1736, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse de Habsbourg (1717-1780), futur roi de Hongrie et de Bohême, l'ancien duc de Lorraine François III se trouva associé à l'empire austro-hongrois et il fut élu empereur du Saint-Empire le 13 septembre 1745, sous le nom de François 1er.

c) – La Lorraine ne devant être rattachée au royaume de France qu'à la fin du viager de Stanislas, le petit peuple lorrain devait avoir le temps de se faire à l'idée du rattachement de leur province souveraine au royaume de France.

Starie (en anglais « *lay days* ») : Synonyme d'*estarie*, c'est le nombre de *jours de planche* ou de *jours ouvrés* fixé pour charger ou décharger un navire.

Remarque : Le nombre de jours de planche ayant été accepté par le manutentionnaire et par son client, les jours de dépassement sont appelés *surestaries*.

Station : Mot anglais traduisant le mot français d'origine italienne « *poste* »

Remarques : a) – Le mot *poste* désignait, à l'origine, les établissements de chevaux placés à terre, de distance en distance, pour le service des personnes qui voulaient voyager diligemment.

[Voir le mot *Poste*].

b) – Quelques expressions françaises contenant le mot *poste* correspondent à des expressions anglaises contenant le mot *station*.

c) – Le mot français « *poste* » est parfois remplacé sans nécessité par le mot anglais équivalent « *station* ».

Exemples : Poste d'incendie (*fire station*) ; poste de manœuvre ; poste de combat général ; poste d'abandon.

d) – Le remplacement, en français, du mot *poste* par le mot *station* peut parfois amener à commettre un contresens : en français, la station de pilotage est une zone géographique définie par le règlement local ; en français, le *poste des pilotes* (l'endroit où les pilotes se retrouvent en attendant les navires attendus ou annoncés) *n'est pas* la station des pilotes.

[Voir l'expression *Station de pilotage*].

Station : 1 – [*En physiologie*] Action de se tenir debout.

2 – Lieu où l'on s'arrête, que l'on visite.

3 – Pause, demeure de peu de durée que l'on fait dans un lieu.

4 – Lieu où l'on s'arrête, où s'arrêtent les voitures.

Remarques : a) – Une *station de taxis* est un lieu de stationnement réservé sur la voie publique où les taxis libres attendent les clients.

b) – Un taxi est un véhicule de transport payant de voyageurs autorisé à stationner sur la voie publique en attente des clients, contrairement aux voitures de grande remise ou aux voitures de tourisme avec chauffeur qui ne sont pas autorisées à attendre la clientèle sur la voie publique.

5 – Endroit où s'arrêtent les *voitures publiques omnibus* pour prendre ou laisser des voyageurs.

Exemple : Une station de bus.

6 – Endroit où s'arrêtent les convois de voitures de chemin de fer pour prendre ou laisser des voyageurs.

Remarques : a) – À la différence d'une *gare*, dans laquelle une *voie d'évitement* permet aux trains de s'arrêter pour embarquer ou débarquer des voyageurs en laissant la voie principale libre pour les autres convois, une *station* est un endroit aménagé pour permettre aux voyageurs de monter ou de descendre dans les trains qui s'arrêtent *en pleine voie*.

b) – Une halte est une station qui n'est pas spécialement aménagée pour le confort des voyageurs.

7 – Visite des églises, chapelles et autels désignés pour y faire certaines prières.

Remarque : Faire ses stations, c'est visiter certaines églises désignées pour y gagner des indulgences, notamment à Rome.

8 – La prière même que l'on fait à une station.

Station : [*En astronomie*] On appelle *station d'une planète* la position d'arrêt apparent par laquelle elle passe quand son mouvement apparent change de sens.

Station : [*En transmissions radio-électroniques*] Par *station*, on entend un navire, un aéronef, un immeuble ou tout autre lieu où des communications radio-maritimes peuvent être établies par quelque moyen que ce soit, notamment par VHF.

Remarques : a) – L'*origine* ou *destinateur* d'un message est l'autorité qui ordonne l'envoi du message.

b) – La *station d'origine* est la station à laquelle l'autorité d'origine remet un message pour transmission, sans égard à la méthode de transmission qui sera employée.

c) – Une *station émettrice* est une station qui transmet effectivement un message.

d) – Le *destinataire* est l'autorité à laquelle le message est adressé.

e) – La *station destinataire* est la station où le message devrait être reçu pour le compte du destinataire final.

f) – La *station réceptrice* est la station qui a effectivement reçu le message.

Station (en anglais « *cruizing room* », « *station* ») : **1** – On appelle « *station* » certain parage, certaine étendue de mer assigné à un ou à plusieurs navires pour y établir leur croisière pendant un temps déterminé.

Remarque : Le mot latin *stătĭō* signifie mouillage, rade.

2 – La *station* est définie par les limites de la croisière d'un petit bateau ou d'un navire, lui-même appelé *station*, *stationnaire* ou *navire stationnaire*.

Remarques : a) – Chacune des deux frégates-météorologiques « *France 1* » et « *France 2* » restait en *station* en Atlantique Nord (point A ou point K) pendant un mois, jusqu'à être relevée par la seconde ; elle rentrait alors à La Rochelle et elle restait à quai dans le bassin à flot du port de La Pallice pour un séjour d'environ trois semaines.

b) – On appelle *station du canot de sauvetage* l'emplacement où le canot de sauvetage est mouillé, amarré ou même parfois (par analogie) mis à l'abri dans un hangar à terre, en attente d'interventions.

c) – Les emplacements des stations des canots de sauvetage sont indiqués sur les cartes marines au moyen d'un symbole ayant la forme d'une petite ellipse très aplatie, verticale et de couleur noire, traversée en son milieu par un tiret horizontal (voir ouvrage n°1D du SHOM, repères T12 et T13).

3 – Jusqu'au milieu du xx^{ème} siècle, avant que les pilotes n'utilisent des canots, des vedettes rapides ou des hélicoptères pour se rendre, depuis la terre, à bord de chaque navire à son arrivée, les navires à destination de la plupart des ports du monde cherchaient et trouvaient un bateau porte-pilotes dans les limites des *stations de pilotage* de ces ports ; le capitaine d'un navire qui désirait pénétrer dans la zone pour laquelle ces pilotes étaient commissionnés était tenu de montrer le signal d'appel dès qu'il arrivait aux limites de la station et il embarquait un pilote avant d'entrer dans la zone où le pilotage était obligatoire.

Remarques : a) – Actuellement, en France et dans le monde, très peu de pilotes attendent les navires en station ; la plupart des pilotes attendent les navires dans des bureaux à terre : ils appareillent à bord d'une vedette rapide ou ils partent en hélicoptère de telle manière que les navires soient amarrés à quai à l'heure prévue pour charger ou pour décharger.

b) – Les limites de chaque station de pilotage étaient naguère fixées par décret ; elles le sont maintenant par arrêté du Préfet de Région et elles sont obligatoirement inscrites dans le Règlement local, en plus des zones et des parcours où le pilotage est obligatoire.

c) – Décret du Vice-Amiral d'Hornoy, ministre de la Marine et des Colonies, daté du 4 juillet 1873 :

Art. 150. Les limites de la station intérieure de la Charente sont ainsi fixées : pour la montée, de l'avant-garde du port militaire à Tonny-Charente ; pour la descente, de Tonny-Charente à Soubise.

d) – Naguère, les limites de la station de pilotage de La Pallice étaient ainsi fixées :

- i)* le parallèle de l'île d'Aix au Sud, la côte de la Charente-Maritime à l'Est,
- ii)* les îles de Ré au Nord et d'Oleron au Sud-Ouest,
- iii)* la ligne Chassiron-Les Baleines à l'Ouest.

La limite Ouest de la station de La Pallice est aujourd'hui la ligne qui joint les phares de Chassiron (à la pointe Nord-Ouest de l'île d'Oleron) et de Chanchardon (dans le Sud de l'île de Ré).

e) – Jusqu'au remplacement de l'« *Arméria* » en fer par des vedettes rapides basées dans l'avant-port de La Pallice, les pilotes de La Pallice attendaient les navires destinés au port de La Pallice à bord du bateau stationnaire, dans les limites de la station ; les navires à destination de La Pallice s'attendaient à trouver le bateau des pilotes entre l'entrée dans le Pertuis d'Antioche et la longitude du phare de Chauveau, à la pointe Sud-Est de l'Île de Ré.

f) – Le *bateau stationnaire* porte-pilotes en fer « *Arméria* » (premier du nom) des pilotes de La Pallice, construit au chantier naval Delmas de La Pallice, a été

remplacé à la fin des années 1960 par des vedettes rapides en bois puis en matériaux composites ou en alliage d'aluminium, basées dans l'avant-port du bassin de La Pallice.

g) – La vedette porte-pilotes embarque le pilote de tour près du sas de La Pallice et quitte le port juste à temps pour rejoindre les navires à son arrivée près de la bouée de Chauveau.

Cette organisation semblerait entraîner la suppression, au sens strict, de la « *station des pilotes de La Pallice* ».

L'Art. L. 5341-10 du Code des Transports dispose que l'autorité administrative compétente de l'État « *détermine les stations de pilotage* » et que cette autorité administrative prend un règlement particulier à chaque station.

h) – Les pilotes de la Loire attendent encore aujourd'hui (2021) les navires à destination des ports de la Loire dans leur poste à bord du bateau porte-pilotes « *La Couronnée* » qui demeure en station à l'entrée de l'estuaire.

i) – Lorsque les pilotes sont conduits sur les navires au moyen de vedettes rapides ou d'hélicoptères qui partent juste à temps, les pilotes attendent les navires dans un poste à terre, souvent dans le même immeuble que le bureau du pilotage ; après que les bureaux du pilotage à terre eurent remplacé les anciens navires stationnaires comme destinataires des appels des capitaines par radio, l'administration des PTT, après beaucoup d'hésitations et même quelques refus, a autorisé les bureaux du pilotage à terre à exploiter des postes radio utilisant des fréquences radiophoniques réservées aux communications maritimes.

j) – Le mot français « *poste* », qui désigne le lieu où l'on se tient en attente d'une activité quelconque, se dit « *station* » en anglais.

Exemples : Poste de manœuvre (en anglais « *maneuver station* ») ; poste de propreté (en anglais « *cleaning station* ») ; poste de combat (en anglais « *fighting station* ») ; poste d'incendie (en anglais « *fire station* »).

k) – L'expression « *station de pilotage* » est quelquefois utilisée abusivement en français pour désigner le *poste des pilotes*, l'immeuble où ils attendent les navires qu'ils vont servir.

l) – Le Code des Transports appelle « *bureau du pilotage* » l'immeuble des pilotes (Code des Transports Art. D. 5341-21).

[Voir l'expression *Station de pilotage*].

m) – Le *Code des Transports* utilise l'expression « *station de pilotage* » pour regrouper tout ce qui concerne l'ensemble des pilotes ayant été commissionnés pour un même parcours, qu'ils soient encore en activité de service ou qu'ils aient été autorisés à mettre fin à leurs fonctions, mais sans que le mot *station* dans cette acception ne soit défini avec rigueur et précision (Code des Transports - Art. L. 5341-8).

n) – Le doyen René Rodière (1907-1981), à la fin des années 1960, s'interrogeait déjà sur le nouveau contenu sémantique du mot « *station* » quand il s'agissait du pilotage des navires de mer.

[*Traité général du droit maritime en 8 volumes*].

m) – Le mot latin *stātiō* signifie *rade*.

[*Dictionnaire latin-français de Félix Gaffiot*].

Station de pilotage : 1 – On entend par *station de pilotage* une certaine étendue d'eau dans les limites de laquelle les pilotes lamaneurs (pilotes de port ou pilotes de rivière) restent en station à bord de leur bateau porte-pilote, attendant le signal d'appel des navires annoncés. (Art. 1 du décret du 14 décembre 1929 portant règlement général des stations de pilotage, repris par l'Art. R.5341-12 du Code des Transports). [Voir les mots *Station, Pilotage*].

Remarques : a) – L'*opération de pilotage* d'un navire qui arrive commence à

partir du moment où le pilote monte à bord *dans la limite de la station* et se termine lorsque le navire est arrivé à destination, au mouillage ou à quai (Art.18 du décret du 14 décembre 1929 portant règlement général des stations de pilotage, repris par l'Art. R.5341-10 du Code des Transports).

b) – L'*opération de pilotage* d'un navire qui *part* commence à partir du moment où le pilote se présente et se termine lorsque le navire est arrivé à *la limite de la station* (Art.18 du décret du 14 décembre 1929 repris par l'Art. R.5341-10 du Code des Transports).

c) – En réalité, en France, seuls les pilotes de la Loire attendent encore à bord d'un navire stationnaire les navires qui arrivent de la mer ; ce navire porte-pilotes de 40 m de long et d'une jauge de 500 UMS, qui s'appelle « *La Couronnée IV* » tient lieu d'hôtel-restaurant ; il croise ou mouille dans les limites de sa station.

d) – Les pilotes de La Pallice ont fait la station dans le Pertuis d'Antioche jusqu'à la vente du bateau-stationnaire en fer « *Arméria* » ; le stationnaire « *Arméria* » restait à l'intérieur de la ligne Chassiron-Les Baleines, limite occidentale de la station des pilotes de La Pallice.

e) – Aujourd'hui, en France, en règle générale, le pilote désigné par le tour de service attend le navire annoncé au *poste des pilotes*, qui est souvent le bureau du pilotage et il part juste à temps, en vedette rapide ou en hélicoptère, pour embarquer au point convenu, à l'heure fixée par la capitainerie du port en accord avec le pilote.

f) – Les limites de la zone où le pilotage est obligatoire sont différentes des limites de la station de pilotage ; le pilote peut embarquer en dehors des limites de la zone où le pilotage est obligatoire mais à l'intérieur des limites de la station de pilotage ; si le pilote embarque ou reste à bord du navire qu'il assiste en dehors des limites de la station, on parle de pilotage « *hors station* » et le pilote a droit à un supplément de salaire.

g) – L'*opération de pilotage* commence à partir du moment où le pilote se présente ou monte à bord *dans la limite de la station* et se termine lorsque le navire est arrivé à destination, au mouillage, à quai ou à la limite de la station (*Code des Transports - Art. D5341-10*).

h) – Pour chaque station, les dispositions concernant les limites de la zone où le pilotage est obligatoire, l'effectif des pilotes, la composition des biens nécessaires à l'exécution du service, les tarifs et les indemnités de pilotage sont déterminés par le règlement local (*Code des Transports - Art. R5341-47*).

i) – Par extension et par habitude, les dispositions valables pour tous les pilotes qui ont été commissionnés pour un même parcours ou pour un même port sont réputées valables « *pour la station* » même si les pilotes ne font plus la station.

j) – [*Par extension*] On entend souvent par « *station de pilotage* » :

i) l'ensemble des pilotes, en situation d'activité de service ou en retraite, qui sont ou qui ont été commissionnés pour un même parcours, pour une même rivière ou pour le ou pour les mêmes ports, ainsi que

ii) tout ce qui concerne le pilotage (*le matériel naval, aérien ou terrestre nécessaire à l'exercice du pilotage, les biens immobiliers, etc. prévus par le règlement local*).

k) – Le règlement local d'un port de commerce ou d'une rivière est établi par le préfet de région, après avoir recueilli l'avis de l'assemblée commerciale du port de commerce concerné (*Code des Transports - Art. R5341-48*).

l) – Certains emploient faussement le mot « *station* » au lieu et à la place du mot « *poste* » pour désigner le poste des pilotes.

[Voir le mot *Poste*].

l) – Certains emploient faussement le mot « *station* » au lieu et à la place de

l'expression « *bureau du pilotage* » utilisée par la Code des Transports.

Exemple : Code des Transports - Art. D. 5341-21 - « *Le capitaine dont le navire doit quitter le port remet au **bureau du pilotage** une demande contenant toutes les indications nécessaires pour que le pilote soit présent au départ du navire.* »

3 – Bien que le Code du Travail pose en principe le pluralisme syndical (*Code du Travail - Art. L.2131-2*) et que le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (*Alinéa 6*) repris par le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 garantisse à chacun le droit d'adhérer au syndicat professionnel de son choix, ou de n'adhérer à aucun syndicat, **en pratique** les pilotes « *d'une même station* » sont aujourd'hui, en France, tous membres d'un seul et même syndicat professionnel ; ils confient à ce syndicat la gestion du matériel nécessaire à l'exercice de leur activité, qu'ils sont tenus de posséder en commun (*Code des Transports - Art. L5341-7, Art. D.5341-61 et Art. D.5341-62*).

Remarques : **a)** – Le regroupement en un seul syndicat de tous les pilotes commissionnés pour un même parcours ou pour un même port, comme l'ont *choisi individuellement* tous les pilotes de France, est une force pour la profession et un *avantage* à la fois pour les pilotes, pour les navires qui utilisent leurs services et pour l'administration chargée d'exercer la tutelle du service du pilotage.

b) – Aujourd'hui en France, les syndicats de pilotes sont tous regroupés en une seule fédération autonome.

c) – Aujourd'hui, dans tous les ports de France, le service des pilotes d'un même parcours ou d'une même zone s'effectue *au tour de liste* et pour cette raison, les pilotes commissionnés pour ce parcours ou pour cette zone mettent leurs salaires en commun (*Code des Transports Art. L.5341-7*).

d) – Le *service au tour de liste* est une disposition du règlement local du pilotage ; le règlement local est arrêté par le préfet de région ; un autre arrêté du même préfet de région pourrait modifier le règlement local et organiser différemment le service des pilotes, par exemple en laissant à chaque capitaine la faculté de prendre le pilote de son choix.

e) – Le service *strictement au tour de liste* facilite l'organisation du service du pilotage et permet d'éviter aux navires des attentes qui, sinon, seraient inévitables et surtout imprévisibles, au cas où plusieurs navires arrivant dans les limites de la station (c'est-à-dire sur rade) à la même heure, demanderaient le même pilote.

f) – La suppression, à l'occasion de la réforme du droit maritime de 1968, de la possibilité pour les navires d'utiliser les services du *pilote de leur choix* a pour inconvénient que les indications fournies au consignataire au sujet de l'entrée ou de la sortie d'un navire sont parfois modifiées juste avant la manœuvre ; en effet, le pilote qui, aujourd'hui, donne un pronostic sur l'heure à laquelle tel navire pourra entrer ou sortir du port le lendemain ou un autre jour, n'est peut-être pas celui qui sera désigné par le tour de service pour assister le capitaine de ce navire ; le pilote désigné par le tour de service et qui monte à bord est le seul responsable des indications fournies au capitaine au sujet de la manœuvre envisagée et c'est à lui seul que le capitaine est tenu de déclarer les éléments susceptibles d'avoir une incidence sur la conduite du navire (*Art. D 5341-16 du Code des Transports*).

g) – L'expression « *station de pilotage* » n'est pas définie par le Code des Transports ; la loi du 28 mars 1928 ne la définissait pas non plus mais, en 1928, il n'y avait pas lieu de définir une expression aussi triviale ; le décret-loi impérial du 12 décembre 1806, l'ordonnance d'août 1681 et l'édit de mars 1584 n'employaient pas le mot *station* à propos des pilotes-lamaneurs.

En l'absence de définition officielle univoque, chacun est libre d'improviser le sens de son choix à l'expression « *station de pilotage* ».

h) – Le Code des Transports considère que la *station de pilotage* est une étendue de mer dans les limites de laquelle les pilotes stationnent (Art. D.5341-10).

i) – Le Code des Transports ne confond pas « *station de pilotage* » et « *zone où le pilotage est obligatoire* » (Art. R.5341-47) ; l'une et l'autre ne se recouvrent pas et si la zone de pilotage obligatoire peut s'étendre en dehors de la station définie par le règlement local, la station déborde en général la zone où le pilotage est obligatoire.

j) – Le Code des Transports appelle « *bureau du pilotage* » et non pas *station de pilotage* l'immeuble administratif du pilotage (Code des Transports - Art. D.5341-21) ; le poste dans lequel les pilotes qui ne font pas la station en mer attendent les navires se trouve souvent dans le même immeuble que le *bureau du pilotage*.

[Voir le mot *Poste*].

k) – Le Code des Transports emploie le terme « *station* » lorsqu'il s'agit des pilotes lamaneurs eux-mêmes et du matériel qui leur permet d'aller en mer, mais le terme « *port* » lorsqu'il s'agit de l'assemblée commerciale qui réunit les représentants du commerce maritime chargés de donner un avis sur les questions du pilotage (Art. R.5341-48).

l) – L'« *autorité administrative compétente* » détermine les « *stations de pilotage* » pour l'application de la section du Code des Transports qui concerne, soit le matériel du pilotage, soit les caisses destinées à servir des retraites complémentaires et des secours aux pilotes (Art. L.5341-10 du Code des Transports).

m) – Le Code des Transports précise que la Caisse de pensions et de secours, dont les pilotes en activité de service ainsi que les pilotes retraités sont obligatoirement tous membres, appartient à la *station de pilotage* (Code des Transports - Art. L.5341-8) ce qui signifie que les pilotes retraités font partie de la « *station de pilotage* ».

n) – L'administration chargée des fréquences radio considère que le *bureau du pilotage* est une « *station radio* » autorisée à utiliser les fréquences radio-maritimes au même titre qu'un bateau porte-pilotes ; mais l'acceptation du mot « *station* » dans l'expression « *station-radio* » est différente de celle qu'elle a dans l'expression « *station de pilotage* ».

o) – Si l'on considère le peu de temps que passent certains pilotes au bureau du pilotage (pour prendre leur veste de mer et leur VHF portative avant d'embarquer, ou pour y déposer le bon de pilotage après avoir débarqué) on peut se demander si le bureau du pilotage n'est pas pour eux la 15^{ème} station du « *Chemin de Croix* ».

Station de pilotage des Pertuis : 1 – La station de pilotage des Pertuis a été créée en 1929 ; elle était constituée de pilotes provenant des anciennes stations de La Rochelle, de la Charente extérieure, de l'île de Ré et des Sables d'Olonne.

2 – La réorganisation du pilotage dans les pertuis charentais s'imposait avec la mise en service du bassin de La Pallice à la fin du XIX^{ème} siècle ; par ailleurs, il fallait mettre en conformité avec la loi de 1928 et le décret de 1929 sur le pilotage, les règlements locaux des stations de pilotage entre Les Sables d'Olonne et Port-des-Barques, qui se trouvaient encore placées sous l'ancien régime du décret-loi de 1806.

3 – Les bases sur lesquelles le nouveau service fut organisé étaient les suivantes : le pilotage d'entrée depuis le pertuis d'Antioche jusqu'à la nSèvre Niortaise, La

Pallice, La Rochelle, la Seudre ou la Charente serait assuré en commun par les dix-huit pilotes et les trois aspirants-pilotes d'une seule station : la *Station des Pertuis*.

4 – Il y avait six pilotes en permanence à la mer, sur un bateau stationnaire à voiles d'un tonnage minimum de 15 tonneaux, équipé d'un moteur auxiliaire de 50 chevaux.

Remarque : Les pilotes se tenaient en station à bord de ce bateau stationnaire dans le Pertuis d'Antioche.

5 – Les six pilotes de service étaient relevés tous les dix jours (10 jours).

6 – Le pilotage de sortie était assuré, par périodes de dix jours, par six pilotes dont deux pour La Pallice, deux pour La Rochelle et deux pour Rochefort.

7 – Six pilotes restaient à terre en repos et ils prêtaient, selon les besoins, leur concours au service d'entrée ou de sortie.

8 – L'équipage du bateau en station dans le Pertuis d'Antioche comprenait, en plus des pilotes, un aspirant-pilote qui faisait fonction de patron du bateau-pilote et un ou deux matelots.

9 – Un second bateau-pilote était en réserve pour remplacer le premier en cas d'indisponibilité ; il stationnait à La Pallice, où se faisait le service de relève.

10 – Deux petits bateaux annexes à moteur, commandés chacun par un aspirant-pilote, stationnaient à La Pallice et à Fouras et servaient pour la relève du bateau en station à la mer ou pour débarquer et ramener à terre le pilote de sortie.

11 – Les recettes de la nouvelle station des Pertuis étaient mises en commun.

12 – La réforme a eu pour conséquence d'obliger les pilotes à se consacrer exclusivement au service du pilotage et à ne plus pratiquer la pêche.

Remarque : Il en résulta que leurs salaires furent calculés en conséquence ; ils étaient établis sur une base moyenne de 20.000 francs (vingt mille francs) par an ; ce chiffre n'était d'ailleurs donné qu'à titre indicatif.

13 – Les tarifs devaient être révisés pour aboutir à ce chiffre ; mais il était possible que le supplément de recettes ne justifiât pas une augmentation importante des tarifs : des économies devaient être réalisées dans l'exploitation par la mise en commun du matériel ; d'autre part, un certain nombre de navires entrant dans les Pertuis avaient échappé au pilotage par le passé, parce qu'ils n'avaient pas rencontré de pilote ; ils ne payaient donc pas de pilotage : ils n'allaient plus pouvoir le faire désormais.

14 – Les pilotes des Sables ne devaient plus, en principe, concourir avec les pilotes de la nouvelle station pour le pilotage des Pertuis ; mais ils pouvaient participer au nouveau service central ; à cet effet, ils prenaient leur tour de décade sur le bateau de la station centrale comme les pilotes des autres stations qui assuraient le pilotage des Pertuis.

15 – Les bateaux à moteur que possédaient les pilotes des Sables furent utilisés dans la nouvelle organisation.

16 – À la demande de la Chambre de commerce de Rochefort, un pilote fut maintenu en station à l'Île d'Aix.

17 – Le Code des Transports qui, le 1^{er} janvier 2015, a repris les dispositions de la loi du 28 mars 1928 sur le pilotage dans les eaux maritimes et celles du décret du 14 décembre 1929 portant règlement général du pilotage en application de la loi du 28 mars 1928, dispose dans son article R. 5341-29, qu'un pilote ne peut exercer la pêche à titre professionnel ; mais rien ne lui interdit d'exercer une autre profession, en plus du pilotage.

Stationnaire (en anglais « *guard ship* », « *police ship* ») : 1 – Qui reste à la même place.

2 – Petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade pour y exercer une sorte de police.

3 – Tout bâtiment en station.

[Voir le mot *Station*].

Stationner (en anglais « *to station* ») : Tenir une station ; se tenir en station.

Remarques : **a)** – Jusqu'en 1968, le bateau porte-pilote en fer « *Arméria* »

(premier du nom) des pilotes lamaneurs de La Pallice stationnait entre la bouée de Chauveau et la ligne Chassiron-Les Baleines.

b) – Il revenait périodiquement dans l'avant-port de La Pallice pour souler, pour prendre des vivres ou pour permettre la relève des pilotes.

Station radio (en anglais « *station* ») : Une station radio est constituée d'au moins un émetteur-récepteur d'ondes radio possédant une licence d'émission, avec ses antennes, et d'un ou plusieurs opérateurs titulaires d'un certificat ou d'un brevet d'opérateur.

Remarques : **a)** – On dit habituellement, en abrégé, « *station* » au lieu de « *station radio* ».

b) – Lorsque le bateau porte-pilotes en fer « *Arméria* » qui faisait la station dans le Pertuis d'Antioche, en attente des navires à destination du port de La Pallice, a été remplacé par des vedettes rapides, il n'y avait plus de pilote en station pour faire la veille des appels radio des navires désirant s'annoncer.

c) – Après beaucoup d'efforts des pilotes et de palabres avec l'administration maritime, l'administration des fréquences radio (à l'époque, les PTT) a accepté que les pilotes de La Pallice émettent depuis l'émetteur-récepteur qu'ils furent autorisés à installer au bureau du pilotage ; le bureau du pilotage est ainsi devenu la *station-radio* des pilotes.

Statistique : **1** – Dénombrement des faits se rapportant à un sujet donné.

Remarques : **a)** – Les instruments de traitement de l'information permettent aujourd'hui d'établir des statistiques à propos de tout.

b) – On ne comprend pas toujours les empilements de chiffres que l'on nous propose comme exemples ou explications ; on ne les comprend jamais s'ils doivent, à eux seuls, remplacer une démonstration.

2 – Science qui a pour but de faire connaître l'étendue, la population, les ressources des États ; les morts, les naissances, les mariages, etc., dans la population des États.

Remarque : Staline (1878-1953) disait de manière cynique et un peu sadique qu'un mort est une tragédie, mais qu'un million de mort font une *statistique*.

Statue : Figure entière d'homme ou de femme de plein relief.

Remarque : Statue de marbre, de bronze, d'or, d'argent, de bois, d'argile, etc. ; statue de grandeur naturelle ; statue colossale ; statue équestre ; statue pédestre ; la statue de Jupiter ; la statue de Minerve ; la statue d'Athéna par Phydias ; la statue de la Liberté à New York.

Statuer : Ordonner, régler, déclarer.

Exemples : L'assemblée n'a rien statué sur cet objet ; nous avons statué et ordonné ; il faut voir ce que la législation statue sur ce point ; le juge n'a rien statué sur ce chef, sur cette requête.

Statut : **1** – Règle établie pour la conduite d'une compagnie, d'une société, d'une communauté, d'une association.

Remarque : Pour bénéficier des dispositions de la *loi du 1er juillet 1901* relative au *contrat d'association*, les associations à but non lucratif doivent déposer leurs statuts auprès des services de la préfecture dont dépend leur siège social.

2 – Ensemble des dispositions législatives qui concernent une catégorie de personnes.

Remarques : **a)** – L'application des dispositions pécuniaires des statuts des États-

Majors de la Compagnie des Messageries Maritimes était garantie par la valeur marchande de la flotte.

b) – Le *statut* (statique et absolu) s'oppose à la *situation* (mouvante et relative).

Stavisky (Affaire –) : 1 – L'affaire Stavisky qualifie une crise politico-économique française survenue en janvier 1934, consécutive au décès dans des circonstances non élucidées de l'escroc ukrainien Serge Alexandre Stavisky (1886-1934).

Remarque : La mort de Stavisky déclencha de grandes manifestations anti-parlementaires à Paris le 6 février 1934 ; des affrontements entre la police ou la gendarmerie et les manifestants firent plus de 30 morts et plus de 2 000 blessés.

2 – Alexandre Stavisky avait organisé la mise en circulation de faux *bons au porteur* du Crédit municipal de Bayonne, pour un montant de 261 millions de francs ; la fraude permit de détourner plus de 200 millions de francs en utilisant une Pyramide de Ponzi.

Remarques : **a)** – Le Crédit communal de Bayonne avait été fondé au profit de Serge Alexandre Stavisky, avec la complicité du député de Bayonne Joseph Garat (1872-1944)

b) – L'enquête fit apparaître l'implication de nombreux personnages de l'État dans le système frauduleux de Stavisky ; des députés, des sénateurs, des ministres, des personnages influents de l'économie, de la presse, de la justice, de la police profitèrent des largesses de Stavisky en échange de leur appui.

c) – Le 8 janvier 1934, Stavisky agonisait dans un chalet de Chamonix (Haute-Savoie) ; de source officielle, il s'était suicidé... de deux balles dans la tête tirées à une distance de 3 mètres, juste après que des policiers étaient entrés dans sa résidence ; comme l'a dit à ce propos « *Le Canard Enchaîné* » : « *Voilà ce que c'est que d'avoir le bras long* ».

d) – Le 20 février 1934, le corps déchiqueté du magistrat Albert Prince (1883-1934), conseiller à la cour d'appel de Paris et chef de la section financière du Parquet de Paris, fut découvert attaché aux rails de la voie, au kilomètre 311 de la ligne Paris-Dijon ; Prince avait été malicieusement attiré à Dijon où sa mère demeurait ; la présence d'une mallette ouverte, vide, à proximité du cadavre de Prince laissa soupçonner un lien entre l'assassinat d'Albert Prince et le meurtre de Stavisky : le rapport d'Albert Prince sur l'affaire Stavisky, qui aurait dû se trouver dans la mallette, avait disparu.

e) – L'enquêteur Albert Prince avait découvert que des fonctionnaires et des hommes politiques avaient entretenu des relations douteuses avec Alexandre Stavisky.

f) – Stavisky aurait été couvert par certains hommes politiques ; cette affaire Stavisky avait déclenché dans le pays une grande polémique sur le degré de complicité des parlementaires avec le grand banditisme.

g) – Le ministre des Colonies Albert Dalimier (1875-1936), qui avait incité des compagnies d'assurance à souscrire des bons au porteur du Crédit municipal de Bayonne, avait dû démissionner le 9 janvier 1934.

h) – Le 20 février 1934, l'écrivain, journaliste et homme politique français Léon Daudet (1867-1942), fils aîné de l'écrivain pseudo-provençal Alphonse Daudet (1840-1897), attaqua violemment la franc-maçonnerie à qui il attribuait l'assassinat du magistrat Albert Prince ; beaucoup, en France, partageaient son opinion ; Léon Daudet affirma que Stavisky était lié avec certains parlementaires radicaux, avec le préfet de police Jean Chiappe (1878-1940) et que l'avocat de Stavisky était le propre frère de l'ancien Président Camille Chautemps (1885-1963) ; Léon Daudet soulignait que la mort de Stavisky profitait à la gauche, aux radicaux dont Camille Chautemps ; le 2^{ème} Gouvernement Chautemps, formé le 26 novembre 1933, avait démissionné le 27 janvier 1934.

- i)** – Stavisky était juif ; l'affaire a alimenté la propagande anti-juifs et le sentiment antisémite latent dans le pays.
- j)** – Il apparut que Stavisky avait déjà été poursuivi 19 fois par la justice pour des infractions financières, mais que les poursuites avaient été étouffées sur des interventions de ministres ou de parlementaires corrompus, alors que le Parquet était dirigé par le beau-frère de Camille Chautemps.
- k)** – Pour la droite, Stavisky aurait été assassiné sur l'ordre du Président du Conseil Camille Chautemps, afin d'éviter des révélations embarrassantes.
- l)** – Des ligues d'extrême-droite, formées de militants royalistes et anti-parlementaires, tels que les fameux « *Camelots du roi* » porteurs du journal d'extrême-droite « *L'Action française* » qui admiraient le théoricien du nationalisme intégral Charles Maurras (1868-1952) et qui voulaient restaurer la monarchie, ou que le mouvement des « *Croix de feu* » composé d'anciens combattants de la Grande Guerre dirigés par le colonel François de La Rocque (1885-1946), ainsi que d'autres associations d'anciens combattants de droite et de gauche, manifestèrent le 6 février 1934 à Paris sur la place de la Concorde, devant la Chambre des députés, pour protester contre le limogeage, le 3 février, du préfet de police Jean Chiappe ; Chiappe était muté au Maroc à la suite de l'affaire Stavisky ; le préfet de police Jean Chiappe était haï de la gauche mais il était très apprécié de la droite et de l'extrême-droite ; la plupart des journaux de Paris s'indignèrent, prirent fait et cause pour Jean Chiappe et appelèrent à manifester le 6 février à des endroits divers de Paris ; les affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre firent plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés.
- m)** – La crise du 6 février 1934, jour où le nouveau gouvernement (le deuxième ministère Daladier, formé le 30 janvier 1934) devait être présenté à la Chambre des députés, provoqua sa chute le 7 février 1934, huit jours après sa formation.
- n)** – Ce gouvernement éphémère (8 jours) présidé par Édouard Daladier (1884-1970) fut remplacé le 9 février 1934 par un gouvernement d'union nationale présidé par l'ancien Président de la République Gaston Doumergue (1863-1937), dans lequel Édouard Herriot (1872-1957) et André Tardieu (1876-1945) étaient ministres d'État ; le maréchal Philippe Pétain (1856-1951) était ministre de la Guerre ; Louis Barthou (1862-1934) a été ministre des Affaires étrangères jusqu'au 9 octobre 1934 (date de l'attentat qui le tua) et il fut remplacé par Pierre Laval (1883-1945) le 13 octobre 1934.
- o)** – Le pouvoir républicain en place en France depuis plusieurs années s'était révélé incapable d'apporter des solutions à la crise économique et sociale qui frappa la France après le « *jeudi noir* » de Wall Street (24 octobre 1929) et la Grande Dépression mondiale.

STCW : Sigle de l'expression anglaise « *Standards of Training, Certification and Watchkeeping* » qui signifie *Convention internationale sur les normes de formation, de certification et de veille*.

Remarques : **a)** – La première Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW) a été adoptée le 7 juillet 1978 (STCW 78) ; elle est entrée en vigueur en 1984.

b) – Cette convention a été modifiée ensuite (STCW 95, puis STCW 2010).

c) – La convention STCW fixe des objectifs de formation qui constituent les minima requis pour les niveaux :

- i)** direction (capitaine, chef mécanicien),
- ii)** opération (officiers),
- iii)** exécution (maîtrise, personnel d'exécution).

d) – La convention STCW impose aux pays signataires de mettre en place leur propre système de contrôle de la qualité de leur dispositif de formation et de délivrance des titres.

e) – Les conventions STCW sont adoptées dans le cadre de l'OMI (Organisation maritime internationale), une institution de l'ONU (Organisation des Nations Unies) spécialisée dans les questions maritimes, créée en 1948 et dont le siège est à Londres.

Steamer : Mot anglais signifiant *navire à vapeur* et qu'on emploie en français avec la même signification.

Remarque : De même que certains utilisent le mot *paquebot* pour des navires qui transportent des passagers mais pas la poste, d'autres (ou les mêmes) utilisent le mot *steamer* pour désigner des navires à propulsion mécanique qui ne marchent pas à la vapeur mais grâce à un moteur diesel.

Steam packet : Expression anglaise qui désigne un navire à vapeur transportant la malle des lettres d'un port à un autre.

Remarque : On appelait *steam packet*, au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, un *packet boat* équipé d'une machine à vapeur et propulsé au moyen de roues à aubes ou d'hélices pour le différencier d'un *packet boat* à voiles.

[Voir le mot *Paquebot* et l'expression *Packet boat*].

Stentor : Nom d'un guerrier grec (Στέντωρ) originaire de Thrace, crieur de l'armée des Grecs au siège de Troie, dont la voix était si éclatante qu'elle faisait plus de bruit que celles de cinquante hommes.

Remarque : On appelle *voix de stentor* une voix forte et retentissante.

Stéradian : Unité d'angle solide.

Remarque : Le stéradian est l'angle au sommet d'un cône qui, ayant son sommet au centre d'une sphère, découpe sur la surface de la sphère une aire égale à celle d'un carré ayant pour côté le rayon de la sphère.

[Voir le mot *Radian*].

Stère : Unité de mesure destinée au bois de chauffage.

Remarques : **a)** – Le stère est égal à un mètre cube.

b) – Le stère remplace la *voie* et il en est à-peu-près la moitié.

c) – Une voie est équivalente à une charretée.

d) – À Paris, la *corde* répond à 3,835 stères.

Stéréotype : **1** – Image obtenue par stéréotypie.

[Voir le mot *Stéréotypie*].

2 – [Au figuré] Opinion généralement admise, reprise sans aucune réflexion pour s'accorder avec les attentes supposées des interlocuteurs ou des lecteurs.

Remarque : Un stéréotype, en ce sens, peut résulter d'une généralisation abusive ou d'une croyance collective caractérisant l'appartenance d'un individu à un groupe.

3 – [Au figuré] Expression banale et peu intéressante, par allusion à la qualité relativement mauvaise de certains imprimés obtenus par stéréotypie, en raison de l'usure des matrices d'impression en alliage plomb-antimoine après un usage intensif.

Stéréotypie : Procédé typographique permettant d'obtenir un cliché, c'est-à-dire la matrice en relief en alliage plomb-antimoine, qui permettra d'imprimer en grand nombre une composition de textes et de gravures.

Remarque : La stéréotypie a été remplacée par l'impression offset.

[Voir le mot *Cliché*].

Sterne : 1 – Oiseau de mer.

2 – On considère que les sternes sont des oiseaux de mer ; certaines se reproduisent le long du littoral, d'autres qui passent aussi beaucoup de temps en mer se reproduisent à l'intérieur des terres, sur du continent européen.

3 – Il y a actuellement environ 6 800 couples de sternes en France.

Remarque : On raconte que des sternes volent contre le vent dans les tempêtes jusqu'à périr d'épuisement, au lieu de se laisser porter.

Sterne arctique : 1 – Oiseau de mer.

2 – Les sternes arctiques quittent nos côtes, où ils étaient de passage, pour le Sud chaque année en août.

3 – Chaque année, ces oiseaux marins effectuent un aller et retour pôle Nord-pôle Sud, soit environ 40 000 kilomètres de vol dans l'année.

Remarque : Les abeilles parcourent ensemble environ 40 000 kilomètres pour aller chercher le nectar nécessaire à la fabrication d'un seul kilogramme de miel.

Sterne caugek : 1 – Oiseau de mer de la famille des *laridés* et à l'ordre des *charadriiformes*, visible sur le littoral d'Aunis.

Remarques : **a)** – Le terme « *caugek* » est une référence à son cri ; on l'appelle aussi *plovre criard*, *privaret*, *tavernot*.

b) – Le nom savant (en latin) est « *thalasseus sandvicensis* » ; *sandvicensis* renvoie au nom latinisé de la ville de Sandwich, dans le Kent.

c) – C'est un oiseau gris clair très pâle dessus et blanc dessous, de la taille d'une mouette rieuse mais en plus élancée ; elle est aussi plus grande et plus claire que la sterne pierregarin ou que la sterne arctique ; elle porte un capuchon noir terminé par une crête plus ou moins dressée en huppe hirsute si elle est excitée, de courtes pattes noires, une courte queue blanche un peu fourchue et un long *bec noir à bout jaune* ; les deux sexes ont des aspects identiques.

2 – Les *sternes caugek* passent l'hiver dans l'Ouest africain, jusqu'en Afrique du Sud.

3 – Leur période nuptiale a lieu au printemps sur nos côtes.

4 – Pour chasser, ils font du sur place en l'air et se laissent tomber dans l'eau pour capturer des petits poissons.

5 – Lors des migrations post-nuptiales, elles descendent le long des côtes françaises où on peut les voir chasser.

Sterne pierregarin : Oiseau de mer.

Remarques : **a)** – La *sterne pierregarin* se rencontre dans la réserve naturelle de *Lilleau des Niges* dans l'île de Ré, où une petite colonie se reproduit.

b) – On la rencontre également sur les bancs de sable de la Loire.

c) – Elle vit sur des îlots entourés d'eau avec des profondeurs faibles, mais suffisantes pour protéger les nids des prédateurs.

Stéthoscope : Instrument acoustique passif servant à amplifier et à transmettre les sons internes.

Remarques : **a)** – L'usage d'un *stéthoscope* (rudimentaire) pour ausculter des malades et écouter les bruits corporels internes aurait été pratiqué pour la première fois en 1816 par le médecin breton René Laennec (1781-1826), spécialiste des maladies pulmonaires, qui exerçait à l'hôpital Necker de Paris.

b) – La tradition rapporte que Laennec eut l'idée du stéthoscope en voyant un enfant gratter par jeu l'une des extrémités d'une longue poutre en bois avec la pointe d'une épingle et un deuxième enfant coller son oreille à l'autre extrémité de la poutre pour écouter le bruit de l'épingle.

c) – Le *stéthoscope* est employé par les médecins pour écouter le bruit du cœur et celui de la respiration à l'intérieur du thorax des patients, ainsi que pour contrôler la circulation sanguine dans leurs membres, en écartant l'oreille du médecin du

corps du malade pour des raisons d'hygiène et de pudeur.

d) – Le mot *stéthoscope* est formé des mots grecs *στήθος* qui signifie *poitrine* et *σκοπέω* qui signifie *observer de loin*.

e) – L'adoption, en 1852, d'un embout pour chaque oreille est une amélioration attribuée au médecin américain George Cammann (1804-1863).

f) – Le *stéthoscope* autour du cou et la blouse blanche sont les attributs traditionnels des médecins interviewés à la télévision.

g) – Le *stéthoscope* des médecins est un vecteur potentiel pour toutes sortes de germes pathogènes pris sur certains malades et transmis à d'autres.

h) – Les mécaniciens utilisent parfois une sorte de *stéthoscope* adapté à cet usage pour localiser des bruits anormaux dans les machines en fonctionnement.

Stevedore (en anglais « *stevedore* ») : **1** – Personne ou entreprise chargée :

i) *au port de chargement*, de la mise à bord, de l'arrimage, de l'accorage et du saisissage des marchandises

ii) *au port de déchargement*, du désaisissage et du débarquement des marchandises

Remarques : a) – Contrairement à l'aconier, le stevedore n'est pas chargé de prendre soin des marchandises sous tente ; au chargement, le rôle du stevedore commence lorsque les transitaires ou les chargeurs lui ont apporté les marchandises à charger *sous palan* sur le quai ; après la déchargement, son rôle prend fin lorsque les marchandises ont été mises sur le quai et *prises sous palan* par le réceptionnaire ou le transitaire qu port de destination.

b) – Dans les ports de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique, le stevedore et le transitaire exercent chacun leur métier ; les deux professions peuvent être exercées sous la même raison sociale, parfois par le même personnel mais, dans ce cas, les réserves de l'un concernant l'état de la marchandise doivent néanmoins être notifiées à l'autre par lettre recommandée.

Dans les ports de Méditerranée, le stevedore et le transitaire sont juridiquement remplacés par un seul personnage, l'aconier.

c) – Le saisissage, l'accorage ou le désaisissage sont quelquefois confiés à des entreprises spécialisées de terre.

[Voir les mots *Acconier*, *Accorage*, *Saisissage*].

d) – *Stevedore* est un mot du Nord de la France et on l'a aussi écrit *stowadore*.

Stick : Ancienne unité de longueur valant 2 pouces anglais, soit 50,8 millimètres.

Stigma : Unité de longueur valant 1 picomètre, soit 10^{-12} mètre.

Stigmatisation : **1** – Opération consistant à marquer d'une façon indélébile le corps d'une personne pour lui imprimer un signe distinctif, une marque d'infamie.

Exemples : La stigmatisation au fer rouge des esclaves fugitifs ; la stigmatisation au moyen de tatouages des prisonniers d'un camp de concentration ; la stigmatisation au moyen de tatouages des membres d'une organisation.

2 – Accusation sévère et publique, flétrissure morale portée à l'encontre d'une personne, de ses actes, de sa conduite.

Exemple : La stigmatisation de l'intégrisme religieux est l'*antithèse* de la laïcité.
[Voir le mot *Intégrisme*].

Stimulus : Événement de nature physique, chimique ou physiologique, susceptible de déclencher une excitation détectable par une réaction chez un organisme vivant.

Remarques : a) – L'évocation de connaissances acquises ou de sentiments peut être considérée comme un stimulus psychologique.

b) – Un stimulus est dit *subliminal* ou *préconscient* lorsque la personne qui le subit n'a pas conscience qu'il s'agit d'un événement.

c) – Mot tiré du latin *stĭmŭlus* qui signifie *excitation*, *encouragement*.

- Stochastique : 1** – Synonyme d'*aléatoire*, *conjoncturel* [par opposition à *structurel*], *conjectural* [fondé sur des *suppositions*], qui se produit par l'effet du *hasard*.
Remarques : a) – L'évolution d'un *système stochastique* n'autorise que des prévisions probabilistes.
b) – Stochastique s'oppose à *déterministe*.
c) – En biologie, les mutations sont des processus stochastiques.
d) – Dans un contexte *stochastique* on parle de *prévisions* alors que dans un contexte *déterministe*, on parlera de *prédiction*.
[Voir les mots *Prédiction* et *Prévision*].
e) – *Stochastique* vient du mot grec *στοχαστικώς* qui signifie d'une façon *conjecturale*.
2 – Qui dépend, qui résulte du hasard.
Exemple : Le processus stochastique d'évolution des molécules
3 – Qui relève du calcul des probabilités.
Remarques : a) – Un *processus stochastique* est un processus dans lequel à une variable *x* (déterminée ou aléatoire) correspond au moins une variable simplement probable.
b) – Une *variable stochastique* est une variable dont les valeurs sont les probabilités attachées à un ensemble d'*éventualités complémentaires*, c'est-à-dire dont l'une exclut les autres.
4 – Qui utilise la théorie des probabilités.
Remarque : On dit aussi *probabiliste*.
5 – Branche des mathématiques qui traite de l'exploitation des données statistiques par le calcul des probabilités.
- Stockfish** : Mot désignant toutes sortes de poissons séchés à l'air libre pour être conservés.
Remarques : a) – On lève habituellement les filets des poissons et ce sont ces filets que l'on fait sécher.
b) – [Vieilli] On écrit aussi en français *stockfiche* ou *stokfisse*.
c) – En allemand, on écrit *stockfisch*, en anglais, *stockfish* et en néerlandais *stokvisch*.
- Stofflet : 1** – Le « *général* » vendéen Jean-Nicolas Stofflet (1753-1796) est célèbre parce qu'il prit Cholet (Maine-et-Loire) le 15 mars 1793 à la tête d'une *armée catholique et romaine* de 15 000 paysans armés de faux et de fusils ; Cholet était défendue par une garnison de 580 gardes nationaux bien armés et commandés par le ci-devant marquis de Beauveau (1740-1793), procureur syndic du district de Cholet depuis 1791 ; Beauveau perdit la vie dans le combat.
Remarques : a) – Des émeutes étaient survenues les 2 et 3 mars 1793 en Anjou (nouveau département du Maine-et-Loire), dans le Bas-Poitou (nouveau département de la Vendée) et en Bretagne (nouveau département de la Loire-Inférieure) après que la Convention eut ordonné, le 24 février 1793, la levée dans toute la France de 300 000 hommes pour s'opposer à la première coalition européenne (la Bohême, la Hongrie, les Pays-Bas autrichiens, et la Prusse à partir de juillet 1792, puis l'Espagne, le Portugal, les Provinces-Unies et l'Angleterre après l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793) contre la nouvelle République française ; de nombreux jeunes gens des nouveaux départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire, mobilisés « *malgré eux* », manifestèrent leur refus de partir ; le 12 mars 1793, plusieurs centaines de paysans de La Bretière mirent en fuite à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) les forces républicaines chargées de la levée des troupes ; Jacques Cathelineau (1759-1793) et une foule de paysans prirent Jallais (Maine-et-Loire) le 13 mars, Chemillé le 14 mars 1793 ; enfin, Cholet était pris le 15 mars, sous le commandement de

Sapinaud de la Verrie et de Stofflet.

b) – Cholet, dans les Mauges, devint la capitale de ce que l'on appelle aujourd'hui la « *Vendée militaire* » ; Cholet fut incendiée quatre fois pendant les « *guerres de Vendée* ».

c) – La Convention Nationale ne fut informée de l'insurrection dans l'Ouest que le 18 mars 1793 ; à cette date, les terroristes opposés à la conscription s'étaient déjà emparés de Challans, Tiffauge, Mortagne-sur-Sèvre et Montaigu en Vendée, Machecoul et Clisson en Loire-Inférieure, Saint-Florent-le-Viel, Beaupéau et Cholet dans le Maine-et-Loire.

d) – Les *brigands rebelles*, pour se venger du génocide que pratiquaient les Bleus (soldats républicains) en Vendée, assassinèrent de sang froid environ trois cents prisonniers républicains à Machecoul le 23 mars 1793, avec un raffinement de barbarie qui dépasse l'imagination, d'après un témoin royaliste, madame de Sapinaud de la Verrie (1734-1786) née Catherine du Verdier de la Sorinière.

2 – Né près de Lunéville, dans le duché de Lorraine, Jean-Nicolas Stofflet (1753-1796) s'engagea dans le *régiment Lorraine-Infanterie* en 1776.

Remarque : Le marquis de Beauveau, qui fut tué en défendant la ville de Cholet contre l'armée de Stofflet, avait lui-même été capitaine dans le régiment de Lorraine au début des années 1760, pendant la Guerre de Sept Ans.

3 – Jean-Nicolas Stofflet fut garde-chasse des officiers gendarmes en garnison à Lunéville en 1778.

4 – Le marquis Colbert de Maulévrier, dont il avait sauvé la vie au cours d'une partie de chasse, prit Stofflet à son service comme garde-chasse au château de Maulévrier, dans les Mauges (aujourd'hui en Maine-et-Loire).

5 – Les paysans des paroisses de la région de Maulévrier, dans ce que l'on a appelé la « *Vendée militaire* », mirent Stofflet à leur tête en 1794 pour se défendre contre les armées révolutionnaires ; la Convention avait envoyé les fameuses *colonnes infernales* pour « *pacifier la Vendée* » par le feu et par le sang, c'est-à-dire en « *détruisant* » l'adversaire [selon l'expression du Président François Hollande (né en 1954) à propos des résistants maliens ou irakiens] c'est-à-dire en exterminant tous les « *brigands* » qui avaient participé à la révolte, femmes et enfants inclus, en incendiant les villages et les forêts, en saisissant le bétail et les récoltes ; maintenant on appelle cela des *génocides* ; Stofflet servit d'abord sous le commandement de Maurice Joseph Louis Gigost d'Elbée (1752-1794) et il se battit à Fontenay, Cholet, Saumur, Beaupréau, Laval et Dol.

Remarques : **a)** – Le 26 juillet 1793, le député des Hautes-Pyrénées, Bertrand Barère (1755-1841), membre du Comité de salut public, avait demandé à la Convention nationale la destruction de la Vendée et l'extermination des insurgés.

b) – Le 1er août 1793, la Convention nationale décréta l'anéantissement de la Vendée :

Article 6 : Il sera envoyé en Vendée des matières combustibles de toutes sortes pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

Article 7 : Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée et les bestiaux seront saisis.

Article 8 : Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur; il sera pourvu à leur subsistance et à leur sécurité avec tous les égards dus à leur humanité.

c) – Le 9 août 1793, la Convention décida d'envoyer en Vendée « *l'Armée de Mayence* » qui était considérée comme l'une des meilleures de la République ; assiégée dans Mayence par les Prussiens depuis le 14 avril 1793, elle avait capitulé le 23 juillet 1793 et l'État-Major français s'était engagé à ne point servir

contre les armées de puissances coalisées durant une année, en échange de la liberté des 18 000 soldats qui défendaient encore la ville.

d) – Devenue disponible pour le maintien de l'ordre à l'intérieur de la République, l'armée de Mayence était le 17 août à Orléans, le 30 à Saumur, en route pour Angers, Nantes et Clisson ; le 8 octobre 1793, l'Armée de Mayence établissait son quartier général à Montaigu (département de la Vendée) ; elle était forte de plus de 650 officiers et de près de 9 800 hommes et elle disposait de 24 canons.

6 – Stofflet fut nommé major-général de l'armée royaliste en 1794 ; il succédait comme général en chef à Henri du Vergier, comte de La Rochejaquelein (1772-1794) qui fut tué le 28 janvier 1794, à l'âge de 21 ans, à la sortie de Nuillé en direction de Cholet.

7 – À la suite des revers subis par les armées vendéennes, Stofflet fit sa soumission et accepta les termes du Traité de Saint-Florent-le-Viel (2 mai 1795).

8 – Stofflet reprit les armes en décembre 1795, aux ordres du comte de Provence (1755-1824 - futur Louis XVIII) ; capturé par les Républicains, Stofflet fut condamné à mort et fusillé à Angers le 25 février 1796.

Remarques : a) – Le frère puîné du marquis Colbert de Maulévrier, le comte Édouard Charles Victurnien Colbert de Maulévrier (1758-1820), devint l'aide de camp de Stofflet en 1795.

b) – Le comte Édouard Colbert de Maulévrier était entré dans la Marine royale en 1774 ; il participa à la guerre d'indépendance des Treize colonies d'Amérique contre l'Angleterre (1775-1783) ; il fut nommé capitaine de vaisseau en 1791 puis il émigra et prit part, avec l'armée des Princes, à la Première coalition contre la France ; il revint en France pour la funeste expédition contre-révolutionnaire des émigrés à Quiberon (23 juin – 21 juillet 1795) qui fut un échec total et sanglant pour le parti royaliste.

c) – Après avoir émigré en Amérique en 1796, le comte Édouard Colbert de Maulévrier rentra en France en 1803 sous le Consulat ; il devint capitaine des gardes du pavillon amiral sous la Restauration et fut élu député d'Eure-et-Loir en 1815 ; il termina contre-amiral en 1816 ; il réhabilita le château de Maulévrier à partir de 1817.

d) – Les Colbert de Maulévrier descendaient du comte de Maulévrier, lieutenant-général des armées du roi et frère du ministre du roi Louis XIV (1638-1715), le grand *Jean-Baptiste Colbert* (1619-1683).

Stoppeur (en anglais « *stopper* ») : Système permettant de bloquer la chaîne de l'ancre par un moyen mécanique autre que le frein du guindeau.

Remarque : Il s'agit souvent d'une sorte de guillotine ou d'étrangloir, que l'on bascule sur une maille horizontale de la chaîne, et qui empêche le passage de la maille verticale suivante.

[Voir l'expression *Smit-bracket*].

Store : Espèce de rideau de coutil ou de taffetas, qui se lève et se baisse par un ressort et qu'on met devant une fenêtre d'immeuble, un sabord de navire ou une vitre de voiture pour se garantir du soleil.

Strabisme : Situation vicieuse du globe de l'œil dans son orbite.

Remarque : Le strabisme rend *louche* et fait regarder de travers.

[Voir le mot *Louche*].

Stradivarius : [*Antonomase*] Tout instrument de musique à cordes (violon, violoncelle, alto, guitare) fait par le célèbre luthier italien *Antonio Giacomo Stradivari* (1644-1773) dit *Stradivarius*, de Crémone.

Remarques : a) – Les meilleurs violons produits par *Antonio Giacomo Stradivari*

ont été fabriqués après 1709.

b) – Par métaphore « *Stradivarius* » désigne l'excellence dans une matière.

Strapontin : 1 – On appelle strapontin, à bord des navires de commerce, un matelas et les autres objets de couchage qui l'accompagnent et qui sont disposés pour la nuit sur un caisson où ils sont maintenus par une planche à coulisse ; pendant le jour ils sont serrés dans le caisson.

2 – Lit que l'on suspend en l'air et qui est attaché à deux arbres ou à deux pieux ; on s'en sert dans les pays chauds pour se garantir des insectes ou des bêtes venimeuses.

Remarque : On attache cette sorte de lit à deux cordes dans les navires et on l'appelle un *hamac* ou un *branle*.

3 – Siège garni que l'on met dans les voitures et qui peut se lever ou s'abaisser selon le besoin.

4 – Siège supplémentaire pliable, dans les voitures publiques et dans les théâtres.

Stras : Le mot « *stras* » désigne des imitations de pierres précieuses utilisées notamment pour décorer les costumes de scène.

Remarques : a) – Le joaillier strasbourgeois *Georges Frédéric Strass* a utilisé à partir de 1746 du *silicoborate de plomb* et des *silicates de potasse et de plomb*, pour améliorer, soit la qualité de la verroterie qui imitait le diamant, soit l'aspect des compositions vitreuses colorées qui ressemblaient aux pierres précieuses ; ces imitations étaient appelées *stras* par ses clients parisiens.

b) – Les objets en *stras* ont été utilisés à la fin du XVIII^{ème} siècle comme monnaie d'échange avec les indiens du Canada pour obtenir des peaux de castor ou autres pelleteries.

Strasse : Bourre ou rebut de la soie.

Strate : 1 – Une des couches d'un ensemble constitué par la superposition d'objets, de choses, ayant une certaine homogénéité, des caractères distincts, ou séparée des autres par une lacune.

Remarque : En période de crue, la Charente est composée de deux strates distinctes pendant le flux :

i) l'une d'eau salée, s'écoulant au fond vers l'amont,

ii) l'autre d'eau douce, de masse volumique plus faible, s'écoulant en surface et vers l'aval.

[Voir l'expression *Eaux mortes*].

2 – Chacune des couches d'épaisseur variable d'un terrain, en particulier sédimentaire, qu'on peut distinguer par des caractères spécifiques, des couches qui la précèdent ou lui succèdent.

Stratège : 1 – Chez les Athéniens, officier qui commandait les armées.

2 – [*Par extension*] Chef d'armée qui dirige des opérations militaires d'envergure en faisant preuve d'une grande aptitude en l'art de conduire l'ensemble des opérations.

3 – [*Par affaiblissement*] Personne apte à organiser et à conduire efficacement des opérations de combat.

4 – [*Par analogie*] Personne qui conçoit avec compétence et habileté des plans à longue échéance lui permettant de maîtriser l'ensemble d'une situation et d'en tirer le meilleur parti.

Exemples : Stratège industriel, politique.

Remarque : [*Par ironie*] On appelle *stratège du café du commerce*, ou *stratège en chambre*, une personne qui refait le monde par la parole, en petit comité, sur un sujet particulier, sans en avoir les compétences.

Stratégie : Art de combiner l'action des forces militaires en vue d'atteindre un but de guerre déterminé.

Remarques : **a)** – La stratégie militaire est subordonnée au *plan de défense nationale* établi par le pouvoir politique.

b) – Le Gouvernement doit définir avant le début des hostilités les buts de guerre de la nation et les moyens législatifs, diplomatiques, économiques et militaires nécessaires pour les atteindre.

c) – Les attributions respectives du gouvernement et du haut commandement militaire, pendant les hostilités, doivent avoir été déterminées à l'avance.

d) – Dans l'ouvrage « *La Discorde chez l'ennemi* », paru le 1er mars 1924 aux Éditions Berger-Levrault, le capitaine Charles De Gaulle (1890-1970) analysait les effets de l'absence de séparation entre le pouvoir militaire et le pouvoir politique dans le Deuxième Reich allemand dans la victoire alliée de 1918.

e) – Pour que ne se reproduise pas la comédie que l'on avait vue à Bordeaux en juin 1940, où il y eut une opposition virulente en présence du Président de la République Albert Lebrun (1871-1950), entre le Président du Conseil Paul Reynaud (1878-1966) qui voulait que l'Armée française *capitule* et le Général en chef des armées Maxime Weygand (1867-1965) qui voulait au contraire que le pouvoir politique demande un *armistice*, De Gaulle a fait écrire en 1958 dans la Constitution de la 5^e République que le Président de la République est le Chef des Armées.

Stratification de l'électrolyte : **1** – On appelle *stratification* de l'électrolyte liquide d'une batterie d'accumulateurs au plomb, la différence de concentration en acide de l'électrolyte à la base et en haut des plaques (les électrodes de la batterie).

2 – La *stratification* se produit lorsqu'une batterie a subi une décharge profonde ; vers la fin de la recharge qui suit (90 p 100 de la capacité) l'électrolyte est plus concentré dans la partie basse des éléments que dans la partie haute.

Remarque : Si l'on arrête toujours la charge à ce stade, la partie inférieure des électrodes s'userait rapidement.

3 – L'électrolyse de l'eau en fin de charge provoque des dégagements d'oxygène et d'hydrogène gazeux ; en remontant à la surface, les bulles brassent l'électrolyte et rendent homogène l'électrolyte du haut en bas des électrodes et prévient la stratification.

Remarque : Notons que si l'essentiel du courant fourni en fin de charge provoque l'électrolyse de l'eau, les quelques pour cent de charge récupérés pendant cette surcharge sont nécessaires pour maintenir les performances de la batterie après une suite de cycles de charges et décharges.

[Voir les expressions *Accumulateur au plomb*, *Batterie d'accumulateurs au plomb*, *Sulfatation des batteries au plomb*].

Strélitz : Les Strélitz étaient un corps d'infanterie moscovite.

Remarques : **a)** – Les Strélitz étaient, en Russie, à peu près ce que les Janissaires étaient en Turquie.

b) – Le corps des Strélitz a été cassé par le Tsar Pierre.

Stress : Mot anglais signifiant *contrainte*.

Striatum : **1** – Structure nerveuse subcorticale du cerveau.

Remarque : Le striatum est constitué par le striatum ventral, le noyau caudé (partie médiane) et le putamen (partie latérale).

2 – Le striatum intervient dans l'exécution des mouvements lents déclenchés par la motricité automatique et dans la sensation de douleur.

Remarque : Des lésions du striatum peuvent entraîner une perte de la motricité.

3 – Le striatum ventral est le centre de la motivation.

Remarques : a) – Le striatum ventral, qui commande le système motivationnel, est connecté à l'amygdale et à l'hippocampe.

b) – Le striatum ventral, qui est un récepteur de la dopamine, donne des motifs au putamen pour produire des efforts physiques ou au noyau caudé pour produire des efforts mentaux, lorsque ces efforts sont susceptibles d'apporter une récompense morale ou matérielle.

c) – La dopamine accentue le plaisir physique ou moral et incite inconsciemment à renouveler les expériences agréables (manger, se reproduire, dominer le groupe, minimiser les efforts, connaître l'environnement).

d) – Plus le striatum ventral s'active, plus la motivation est forte.

e) – Le striatum s'active davantage quand on mêle activité physique et effort mental.

Stribord (en anglais « *starboard* ») : *Stribord* est le côté du navire correspondant à la main droite d'un homme qui, étant à la poupe, fait face vers la proue.

Remarques : a) – Le mot *stribord* a été fait par corruption de *dextribord* qui signifie « *bord de la main droite* ».

b) – On dit plus souvent *tribord*.

[Voir les mots *Tribord*, *Bâbord*].

Strix : Sorcière ou magicienne, qui dévore les enfants et leur suce le sang jusqu'à les faire mourir.

Remarque : La première femme d'Adam est appelée en hébreu *Lilith*, qui correspond au grec *λαμία* ou *στρίγξ* et au latin *lāmīa* et qui signifie *sorcière*.

[Voir les mots *Vampire*, *Lamie*].

Strouk : Barque russe de la mer Caspienne et de la Volga.

Structure : 1 – Manière dont les parties d'un système sont arrangées entre elles.

Remarque : Un système peut comporter plusieurs niveaux de structures.

2 – La structure d'un édifice est la manière dont il est bâti.

3 – Arrangement mécanique d'une substance minérale, d'une roche, d'une molécule, d'un atome, etc.

4 – La structure d'un corps vivant, animal ou végétal, est l'arrangement des diverses parties de ce corps.

5 – On entend par *structure* d'une phrase, d'un discours, la disposition, l'arrangement de cette phrase, de ce discours.

6 – La structure d'un système complexe est l'agencement des parties de ce système qui confère sa cohérence au système.

Exemple : La structure du navire : la quille les membrures et les préceintes.

7 – [En mathématiques] Le mot « *structure* » désigne toute théorie « *plus forte* » que la théorie des ensembles de Georg Cantor (1845-1918), c'est-à-dire une théorie qui en contient tous les axiomes, signes et règles ; une structure est une théorie fondée sur la théorie des ensembles, mais qui contient également des contraintes supplémentaires qui lui sont propres.

Remarque : C'est un groupe de mathématiciens francophones publiant sous le pseudonyme de *Nicolas Bourbaki* qui a développé pour la première fois la *théorie des structures* de manière explicite et rigoureuse dans ses « *Éléments de mathématique* », à partir des années 1930.

Stuka : Abréviation du mot allemand *Sturzkampfflugzeug* qui signifie, en français, « *avion de combat en piqué* » ou « *bombardier en piqué* ».

Remarques : a) – *Sturzkampfflugzeug* est composé des trois mots *Sturz* (chute), *Kampf* (combat) et *Flugzeug* (avion).

b) – Le Junkers Ju 87 mis en service en 1936 est le plus célèbre *bombardier en piqué* (Stuka) employé par la Luftwaffe pendant la Seconde guerre mondiale,

notamment pendant la campagne de France (mai et juin 1940).

c) – La firme aéronautique allemande Junkers & Co implantée à Dessau en Saxe produisit environ 5 700 Ju 87 entre 1936 et 1945.

d) – Le Ju 87 avait une longueur de 11,1 m, une envergure de 13,8 m, une masse à vide de 2 750 kg, une masse maximale de 4 250 kg, une vitesse de croisière de 310 km/h, maximale de 390 km/h, un plafond de 8 000 m, un rayon d'action de 600 km ; il possédait un moteur 12 cylindres en V de 1 200 ch ; il disposait de 3 mitrailleuses de 7,92 mm et il pouvait emporter 500 kg de bombes.

Struthof : Nom par lequel beaucoup désignent aujourd'hui l'ancien « *Konzentrationslager-Natzweiler* » établi par les Allemands sur le territoire de la commune de Natzwiller, dans l'actuel département français du Bas-Rhin, à proximité du lieu-dit « *le Struthof* » et de l'hôtel-restaurant du même nom.

Remarques : **a)** – Les Allemands utilisèrent le *camp de concentration de Natzwiller* entre 1941 et 1944 pour y interner des Français coupables notamment d'espionnage au profit du Royaume-Uni, d'actes de terrorisme contre l'armée allemande ou de sabotage.

b) – La municipalité et les habitants de Natzwiller préfèrent que l'on n'associe pas le nom de leur village à un camp de concentration allemand et ils sont les premiers à utiliser l'appellation « *camp du Struthof* » au lieu de « *camp de concentration de Natzwiller* ».

[Voir les mots *Natzwiller*, *Auschwitz* et *Stutthof*].

Stupéfaction : **1** – Engourdissement d'une partie du corps.

2 – [Au figuré] Étonnement extraordinaire et extatique.

Stupéfait : [Familier] Il se dit de celui que la surprise de quelque chose rend comme interdit et immobile.

Stupéfier : **1** – Engourdir, étonner, rendre immobile.

Exemple : Le propre de l'opium est de stupéfier.

2 – [Au figuré] Il se dit pour causer une grande surprise.

Exemples : Cette nouvelle l'a stupéfié ; ce discours stupéfia toute la compagnie.

Stupeur : **1** – Engourdissement, assoupissement, suspension de sentiment et de mouvement.

2 – [Au figuré] Étonnement.

Exemple : Nous étions tous dans la stupeur

Stupide : **1** – Frappé de stupeur.

Remarque : La stupeur se manifeste par un engourdissement général, avec diminution de l'activité cérébrale et un air d'étonnement ou d'indifférence.

2 – [Par extension] (en anglais « *stupid* ») D'un esprit lourd et pesant.

3 – [Au figuré] (en anglais « *stupid* ») Ce que les autres ne comprennent pas ou qu'ils désapprouvent.

4 – [Au figuré] (en anglais « *glorious* ») Ce qui permet d'obtenir des décorations, éventuellement à titre posthume, mais qui ne sert qu'à satisfaire la vanité ou les intérêts personnels d'un petit nombre de profiteurs.

Stupidité : Pesanteur d'esprit.

Exemples : Grande stupidité ; admirez la stupidité de cet homme.

Stutthof (en polonais « *Sztutowo* ») : Ancien camp de concentration établi par les Allemands en Pologne, près de Dantzig (en polonais « *Gdansk* ») à proximité de la Mer Baltique et utilisé entre 1939 et 1945.

[Voir les mots *Natzwiller*, *Struthof* et *Auschwitz*].

Style : **1** – Tige ou fil dont l'ombre indique l'heure en se déplaçant sur un cadran solaire.

2 – Petite tige pointue servant à tracer les courbes sur un cylindre enregistreur.

Exemple Le style du baromètre enregistreur.

3 – Poinçon généralement de métal ou d'os, utilisé dans l'Antiquité pour écrire sur des tablettes d'argile ou des tablettes enduites de cire.

4 – Instrument métallique pointu servant à dessiner, inscrire, inciser quelque chose.

5 – Ensemble des moyens d'expression (vocabulaire, images, tours de phrase, rythme) qui traduisent de façon originale les pensées, les sentiments, toute la personnalité d'un auteur.

Suage (en anglais « *ship's stuff* ») : **1** – Prix à payer pour les suifs, les graisses et les courrois employés à espalmer un navire.

[Voir les mots *Suif*, *Courroi* et *Espalmer*].

2 – Humidité qui sort du bois de construction mis en œuvre avant d'être assez sec.

Suager (en anglais « *to pay a bottom* ») : *Suager un navire*, c'est l'enduire de graisse.

Suaire : Linceul dans lequel on ensevelit un mort.

Exemple Un mort enveloppé de son suaire.

Suave : Qui est d'une douceur agréable.

Remarque : Il se dit principalement des odeurs.

Exemple : Un parfum suave.

Subalterne : Qui est subordonné à quelqu'un, qui est sous l'autorité de quelqu'un.

Remarques : **a**) – Les grades d'officiers subalternes, dans la Marine, vont d'enseigne de vaisseau de 2^eème classe à lieutenant de vaisseau.

b) – Les capitaines de corvette, capitaine de frégate et capitaine de vaisseau sont des officiers supérieurs.

c) – Les amiraux sont des officiers généraux.

Subastral (Point –) : **1** – Le *point subastral* d'un astre A est l'*intersection* :

i) de la demi-droite qui joint le centre de la Terre à l'astre A et

ii) de la surface de la Terre.

Remarque : Le point subastral est encore appelé *ped de l'astre* sur la Terre.

2 – La *déclinaison* (D) d'un astre A est la latitude de son point subastral.

Remarques : **a**) – La déclinaison est comptée de 0° à 90° et elle est dite Nord (N) ou Sud (S) selon que le point subastral est dans l'hémisphère Nord ou dans l'hémisphère Sud.

b) – La déclinaison d'une étoile est constante.

c) – La déclinaison du Soleil, de la Lune ou des planètes est variable.

3 – L'*angle horaire origine* d'un astre A est la longitude du point subastral de cet astre.

Remarques : **a**) – L'*angle horaire origine* d'un astre A est noté AHo en français, GHA en anglais.

b) – Contrairement à la longitude terrestre qui est comptée de 0° à 180° Est (E) ou Ouest (W), l'angle horaire origine d'un astre est compté de 0° à 360° dans le sens rétrograde (sens des aiguilles d'une montre) à partir du méridien origine, jusqu'au méridien de l'astre.

4 – Les *coordonnées horaires* d'un astre A sont :

i) son *angle horaire origine* (GHA)

ii) sa déclinaison (D).

5 – L'*ascension verse* d'un astre A est le décalage entre l'*angle horaire origine* du point vernal (γ) et l'*angle horaire origine* de l'astre A.

Remarques : **a**) – L'*ascension verse* d'un astre A est noté AV en français, SHA en anglais.

b) – Le SHA est compté de 0° à 360° dans le sens rétrograde (sens des aiguilles d'une montre) entre le méridien du point vernal (γ) et le méridien de l'astre.

c) – On a la relation : $GHA_* = GHA\gamma + SHA_*$.

6 – Les *coordonnées équatoriales* d'un astre A sont :

i) son ascension verse (SHA)

ii) sa déclinaison (D).

7 – L'*angle horaire local* d'un astre A est l'angle compté de 0° à 360° dans le sens rétrograde (sens des aiguilles d'une montre) entre le méridien de l'observateur et le méridien du point subastral de l'astre.

Remarques : a) – L'*angle horaire local* d'un astre A est noté AHg en français, LHA en anglais.

b) – L'*angle horaire local* d'un astre A dépend de la longitude terrestre (g) de l'observateur.

8 – Les *coordonnées horaires locales* d'un astre A sont :

i) son angle horaire local (LHA)

ii) sa déclinaison (D).

9 – Les *coordonnées horizontales* d'un astre A sont :

i) l'azimut vrai (Z_V) de l'astre

ii) la hauteur vraie de l'astre au-dessus du plan de l'horizon (h_V).

Remarque : On peut apercevoir un astre dans le ciel à l'aide d'une boussole et d'un sextant si l'on connaît son azimut et sa hauteur.

Subgiga : [*Radio*] Se dit des fréquences inférieures à 1 GHz (en Europe, entre 863 et 868 MHz).

Remarques : a) – La technologie subgiga permet des communications sans fil à relativement longues distances (plusieurs kilomètres) à très faible énergie et à grande autonomie (plusieurs années pour des batteries de quelques volts et de faible puissance).

b) – Les objets informatiques connectés (en anglais « *Internet of Things* » - *IoT*) utilisent couramment la technologie sub-GHZ pour transmettre périodiquement des paquets d'informations à des concentrateurs (en anglais : « *hubs* ») ou à des passerelles reliés au réseau Internet.

c) – On entend par IoT des appareils *munis de capteurs* qui peuvent entrer en communication bidirectionnelle avec des opérateurs distants en utilisant le réseau Internet.

d) – Les technologies WiFi, Bluetooth, téléphonie sans fil, les fours à micro-onde utilisent des fréquences de la bande 2,4 GHz.

e) – La propagation des ondes subgiga est supérieure à celle de la bande 2,4 GHz, notamment lorsqu'il y a des murs à traverser.

f) – Les bandes subgiga ne sont pas susceptibles d'interférer les unes avec les autres.

g) – Le spectre silencieux de la bande subgiga permet une transmission plus facile et demande souvent moins de tentatives, ce qui rend la bande subgiga plus efficace que la bande 2,4 GHz et économise la batterie.

h) – Les réseaux subgiga sont libres de licence.

Subjonctif : 1 – En principe, dans le français moderne le subjonctif ne se rencontre pas dans une *proposition principale*.

Remarques : a) – L'*affirmation atténuée* exprimée en ancien français par le subjonctif ne se rencontre plus dans une *proposition principale* que dans l'expression « *je ne sache pas* ».

b) – C'est le conditionnel qui a remplacé le subjonctif dans cet emploi.

2 – Les formes du subjonctif tiennent lieu des formes qui manquent à l'impératif.

Exemple (tiré de *Britannicus*, par Racine) :

« Pour la dernière fois, *qu'il s'éloigne, qu'il parte.* » (vers 368).

3 – Dans quelques tournures anciennes encore utilisées dans une *proposition principale* de nos jours, le subjonctif n'est pas précédé par la conjonction « *que* » :
Exemple : « *Vivent les Alliés !* ».

Remarque : Dans ce genre d'expressions, le verbe est souvent considéré comme une interjection et il est alors invariable : « *Vive les Alliés !* ».

4 – L'emploi de l'*indicatif* ou du *subjonctif* dans les *propositions secondaires complétives* correspond aux nuances de pensée exprimées par les mots « *objectif* » et « *subjectif* » : l'*indicatif* note l'action *réalisée*, le *subjonctif* l'action *envisagée*.

Remarques : **a)** – On appelle *proposition secondaire complétive* une proposition introduite par la conjonction « *que* » et qui joue, par rapport au verbe principal, un rôle essentiel de sujet, d'objet ou d'attribut ; le mode à employer dépend du sens de la proposition principale.

b) – Certains verbes comme « *je sais* » appellent nécessairement l'*indicatif* ; d'autres verbes comme « *je veux* », le *subjonctif*.

c) – Certains verbes principaux ont plusieurs sens dont chacun justifie l'emploi d'un mode différent pour le verbe de la phrase secondaire complétive.

Exemple : « *Dites lui que je viens* » est une information ; « *dites lui qu'il vienne* » est un ordre.

d) – Pour certains verbes on peut hésiter et il suffit d'une négation, d'une interrogation ou d'une exclamation pour que le verbe *objectif* prenne une valeur *subjective*.

e) – Dans les complétives, la nuance marquée par le verbe principal peut se répandre naturellement à l'ensemble de toute la phrase : un conditionnel pour le verbe principal attire le conditionnel pour la proposition secondaire complétive.

Exemple : « *Je dirais hautement que tu aurais menti* » (Molière, *Don Juan*).

f) – Jusqu'à une époque récente, en français, on aimait marquer par le mode du verbe les nuances de la pensée : cela participait à cette fameuse supériorité du français sur les autres langues que vanta Rivarol.

[Voir le mot *Rivarol*].

Exemples : « *Je cherche une maison qui a un jardin* » (*indicatif* : je sais qu'elle existe) ; « *Je cherche une maison qui aurait un jardin* » (*conditionnel* : je ne sais pas si la maison a effectivement un jardin) ; « *Je cherche une maison qui ait un jardin* » (*subjonctif* : je ne m'intéresse pas aux maisons qui n'ont pas de jardin).

5 – L'emploi de l'*indicatif* ou du *subjonctif* dans les *propositions secondaires circonstancielles* correspond à la *réalité* d'une action ou au fait qu'elle n'est qu'une *construction de l'esprit* : une action connue implique la réalité de cette action et le verbe de la proposition circonstancielle se construit avec l'*indicatif* ; une action potentielle appelle le *subjonctif*.

Remarques : **a)** – On appelle *proposition secondaire circonstancielle* une proposition introduite par la conjonction « *que* » et qui joue, par rapport au verbe principal, un rôle essentiel de sujet, d'objet ou d'attribut ; le mode à employer dépend du sens de la proposition principale.

b) – Certains adverbes de circonstance temporelle comme « *après que* » ou « *depuis que* » appellent nécessairement l'*indicatif* présent ou l'*indicatif* futur selon les cas ; d'autres adverbes comme « *avant que* » ou « *jusqu'à ce que* » appellent le *subjonctif*.

c) – L'expression « *jusqu'au moment où* » que l'on emploie pour introduire une *action future et certaine* est suivie de l'*indicatif*.

Exemple : « *J'attendrai jusqu'au moment où vous arriverez* ».

d) – Lorsque la cause est considérée comme un *fait réel*, une proposition secondaire circonstancielle *causale* est nécessairement à l'*indicatif*.

e) – Dans le *français moderne*, lorsque la cause est considérée comme un *fait*

douteux, une proposition secondaire circonstancielle *causale* est souvent au *conditionnel*.

f) – Jusqu'au xvii^{ème} siècle, lorsque la cause était considérée comme un *fait douteux*, une proposition secondaire circonstancielle *causale* pouvait être au *mode* du *subjonctif de doute*.

g) – Lorsqu'une conséquence est présentée comme un *fait réel*, une proposition secondaire circonstancielle qui expose une *conséquence* est à l'*indicatif*.
Exemple : « *Vous qui faites que je vis* ».

h) – Lorsqu'une conséquence est présentée comme un *but*, une proposition secondaire circonstancielle qui expose une *conséquence* est au *subjonctif*.
Exemple : « *Travaillez de telle sorte que vous soyez reçu au concours* ».

i) – Les buts, les fins sont dans le monde de la pensée (subjectif) ce qui correspond aux causes (objectif) dans le monde de la nature : c'est la raison pour laquelle on emploie le *subjonctif* pour les propositions de but.

j) – Lorsque l'opposition est un procédé de l'esprit, une proposition circonstancielle qui exprime une opposition est au *subjonctif*.

k) – Lorsque l'opposition concerne des faits mais non des idées, une proposition circonstancielle qui exprime une opposition est à l'*indicatif*.

l) – Lorsque l'opposition concerne des hypothèses, une proposition circonstancielle qui exprime une opposition est au *conditionnel*.
Exemple : « *Quand bien même il aurait tort, je dois lui obéir* ».

Subjuguer : 1 – Réduire en sujétion par la force des armes.

Exemples : Subjuguer une province, une nation ; les Romains subjuguèrent les Carthaginois, subjuguèrent les Gaules.

2 – [*Au figuré*] Subjuguer quelqu'un signifie prendre de l'empire, prendre de l'ascendant sur quelqu'un.

Sublime : 1 – Qui s'élève à une grande hauteur *intellectuelle* ou *morale*, en parlant des personnes.

Exemple : Un génie *sublime*.

2 – Il se dit dans le même sens des *choses* intellectuelles et morales.

Exemple : De *sublimes* vérités.

3 – [*Dans les arts*] Le *beau* à un degré très éminent, en un sujet grave.

4 – Ce qu'il y a de grand, d'excellent, dans le style, dans les sentiments, dans les actions.

Exemples : « Le *sublime* peut se trouver dans un seul mot, dans une seule action, dans une seule pensée » [*d'après M. Tullius Cicero (106 av. J.-C. - 43 av. J.-C.)*] ; il y a du *sublime* dans cette manière de penser ; il y a du *sublime* dans cette action.

5 – [*En médecine et en anatomie*] Les *muscles sublimes* sont situés plus superficiellement que les autres muscles que l'on appelle *muscles profonds*.

Sublime Porte : 1 – Autrefois, appellation du *gouvernement et de la cour* de l'empereur des Turcs Ottomans.

Remarque : **a)** – On appelait « *la Sublime Porte* » ou simplement « *la Porte* » l'entrée principale du palais des sultans à Constantinople et, par métonymie, c'était le nom donné au palais, à la cour du sultan et plus largement, au gouvernement et à l'Empire ottomans.

b) – Le *dey* d'Alger, jusqu'en 1830 (année de l'invasion de l'Algérie par la France) et le *bey* de Tunis, avant 1881, étaient *nominalement* des vassaux de la Porte.

2 – On disait aussi « *la Porte* » ou « *la Porte Ottomane* » ou « *la Porte d'Or* ».

Remarque : Chez les anciens monarques de l'Asie, la *porte du roi* était une expression synonyme de *palais du roi*.

- Sublimier : 1** – Faire passer un corps de la phase solide à la phase gazeuse sans passer par la phase liquide.
Exemple : La glace et la neige se subliment les jours de grand Soleil.
- 2** – Extraire les parties volatiles d'un corps solide par le moyen de la chaleur, dans un matras ou dans une cornue.
Remarque : Il n'est d'usage que pour les substances qui se distillent sous une forme sèche.
- Sublunaire** : Qui est entre la Terre et l'orbite de la Lune.
- Submerger** : Inonder, couvrir d'eau.
Remarque : On dit d'un navire qui a péri en enfonçant dans l'eau, qu'il a été *submergé* ; et que ceux qui étaient dedans ont été *submergés*, pour dire qu'ils ont été noyés.
- Submersible : 1** – [Adjectif] Qui peut être découvert ou recouvert d'eau, notamment par la mer.
Exemple : Le Gois est une chaussée submersible praticable à basse mer qui relie Beauvoir, sur le continent, à l'île de Noirmoutier.
- 2** – [Adjectif] Qui peut fonctionner en étant immergé.
Exemple : Pompe d'épuisement submersible par opposition à *pompe de surface*.
- 3** – [Nom] Synonyme de *sous-marin*.
Remarque : « *Submersible* » en ce sens, est l'abréviation de « *torpilleur submersible* ».
- Submersion : 1** – Grande et forte inondation, qui couvre totalement le terrain inondé.
2 – Action de recouvrir une surface avec un liquide.
3 – Action de plonger ou d'être plongé entièrement dans un liquide.
Remarque : La mort par submersion est celle des noyés.
- Submersion marine** : On parle de *submersion marine* en cas d'inondation anormale par la mer d'une zone littorale de peu d'altitude en raison d'une surélévation exceptionnelle du niveau de la mer, ou encore à la suite de ruptures de digues.
[Voir les mot *Surcote*, *Xynthia*].
- Subordination : 1** – Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres.
Remarques : **a)** – La subordination est de règle dans toutes les sociétés organisées.
b) – Dans une démocratie, l'ordre établi entre les personnes est décidé par un vote, à la majorité des suffrages exprimés.
- 2** – Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre.
Exemple : La subordination des membres de l'Équipage au capitaine du navire.
- 3** – Dépendance où certaines sciences et certains arts sont à l'égard de quelques autres.
Exemple : La pharmacie à l'égard de la médecine.
- Subordonner** : Établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur.
Exemples : Les officiers inférieurs sont subordonnés aux supérieurs ; les épisodes dans un poème doivent être subordonnés à l'action principale.
- Subornation** : Séduction par laquelle on engage quelqu'un à faire quelque chose contre son devoir.
Exemple : Subornation de témoins.
- Suborner** : Séduire pour porter à faire une mauvaise action, une action contre le devoir.
Exemples : Suborner des domestiques ; il a suborné cette fille ; suborner des témoins pour leur faire déposer faux.
- Suborneur** : Celui qui suborne.
Exemples : Suborneur de filles ; suborneur de témoins.

- Subrécargue** (en anglais « *supercargo* ») : **1** – Personne qui paye un fret supérieur pour le transport de ses marchandises que pour le passage de sa propre personne.
Remarques : a) – Subrécargue est un mot emprunté de l'espagnol.
b) – Une personne qui paye un fret supérieur pour le passage de sa personne que pour les marchandises qui l'accompagnent est appelée un *passager*.
2 – Agent d'un armateur sur un navire affrété à temps, ou représentant du chargeur sur un navire affrété au voyage.
Remarque : a) – Le *subrécargue* est chargé des soins à la marchandise.
b) – On appelait *subrécargues* des officiers de la Compagnie des Indes dont les principales fonctions étaient de vendre, dans les comptoirs de la Compagnie, les marchandises qu'elle y avait fait porter, et d'y acheter celles qui leur avaient été désignées avant leur départ.
- Subreptice** : **1** – Obtenu par surprise à partir d'un *exposé faux*.
Exemple : Une lettre *subreptice*.
Remarque : Une lettre *obreptice*, en revanche, a été obtenue par surprise à partir d'un exposé où l'on avait *omis* d'exprimer quelque chose d'essentiel.
[Voir le mot *Obreptice*].
2 – Qui est fait ou obtenu à l'insu de quelqu'un et contre son gré.
3 – Obtenu par dissimulation d'un élément concernant une affaire importante, en trompant sciemment la bonne foi de l'autorité sollicitée.
4 – [*Par extension*] On le dit de certaines choses qui se font furtivement et illicitement.
Exemple : Une édition *subreptice*.
- Subrepticement** : **1** – Se dit de ce qui a été obtenu *par surprise*, à partir d'*informations fausses*.
Exemple : Il a obtenu ce certificat *subrepticement*.
[Voir le mot *Subreptice*].
2 – [*Par extension*] De manière furtive et illicite.
- Subreption** : Ce qui fait que des lettres sont *subreptices*.
Remarque : On appelle moyens d'*obreption* ou de *subreption*, les moyens par lesquels on prouve que des lettres sont *obreptices* ou *subreptices* en vue d'en obtenir la nullité.
[Voir le mot *Obreption*].
- Subrogateur** : Un acte *subrogateur* est un acte qui *subroge* un rapporteur, un tuteur à un autre.
Remarque : Synonyme de *subrogatoire*.
- Subrogatif** : Qui *subroge* ; qui constitue ou exprime une *subrogation*.
Exemple : Convention *subrogative*.
Remarque : Lorsqu'une quittance *subrogative* a été établie sous seing privé, elle n'est opposable aux tiers qu'après avoir été enregistrée conformément à l'art. 1328 du Code civil.
- Subrogatoire** : Acte qui *subroge* un rapporteur, un tuteur à un autre.
Remarque : Synonyme de *subrogateur*.
- Subroger** : **1** – Substituer une personne à une autre.
Remarque : *Subroger* un rapporteur, c'est nommer un juge à la place d'un autre comme rapporteur.
2 – Se mettre à la place de, se substituer à.
Exemple : Sainte Thérèse de Lisieux (1873-1897) se *subrogeait* aux âmes en peine.
3 – Substituer une chose à une autre.
- Subséquent** : Ensuite, après.

Subséquent : Qui suit, qui vient après.

Remarque : Un testament subséquent annule le précédent.

Subside : 1 – Impôt, levée de deniers qu'on fait sur le peuple pour les nécessités de l'État.

Remarque : Les *aides* étaient des subsides établis sur le vin et sur les autres boissons

2 – Il se dit aussi de tous les *secours d'argent* que des sujets donnent à leur souverain, que des citoyens donnent à l'État.

Exemple : On demanda tant au Clergé, par forme de subside.

3 – Subside se prend encore pour un secours d'argent qu'un État donne à un autre État son allié, en conséquence des traités faits entre eux.

Exemple : Cet État donne de grands subsides à ses alliés.

Subsidence : [*En météorologie*] La *subsidence* est un déplacement de l'air atmosphérique vers le bas.

Subsidiaire : 1 – Qui sert à fortifier ce qu'il y a de principal dans une affaire contentieuse.

2 – Ce qu'on emploie à la suite des raisons qu'on a déjà employées.

Exemple : Des moyens subsidiaires.

Remarque : **a)** – On appelle *conclusions subsidiaires*, des conclusions par lesquelles on demande qu'en cas que les premières conclusions ne soient pas accordées, les secondes soient adjugées.

b) – On appelle *hypothèque subsidiaire*, une seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première et qui ne l'est qu'au défaut de l'autre.

c) – [*Par extension*] On dit *une raison subsidiaire* pour dire une raison qui vient à l'appui des précédentes.

Subsistance : Nourriture et entretien.

Exemples : Pourvoir à la subsistance d'une armée ; fournir à la subsistance de quelqu'un ; il a sa subsistance assurée ; il travaille pour la subsistance de sa famille.

Remarque : La position « *en subsistance* » se dit de la situation d'un marin qui est provisoirement logé et nourri par l'armateur à bord d'un navire de la même compagnie demeurant à quai, en attendant l'arrivée d'un autre navire pour lequel il a été désigné.

Subsistances (en anglais « *sea victuals* » « *store* ») : 1 – [*Au pluriel*] Terme administratif désignant le service des Vivres de la Marine nationale, qui assure la nourriture des marins de la Flotte [*Armée de mer*].

2 – Substances composant les rations du personnel dépendant de la Marine.

Subsister : 1 – Exister encore, continuer d'être.

Remarque : Il ne se dit que des choses en ce sens.

Exemples : Les pyramides d'Égypte subsistent depuis plus de trois mille ans ; la plupart des grands édifices des Romains ne subsistent plus ; la plus grande partie du Colisée subsiste encore ; le Panthéon subsiste en son entier à Rome, sous le nom de Rotonde.

2 – Demeurer en force et en vigueur.

Remarque : Il se dit particulièrement des lois, des coutumes, des traités, des propositions qu'on avance et autres choses semblables.

Exemples : Cette loi subsiste encore.

3 – Vivre et s'entretenir.

Exemples : Il subsiste misérablement ; ces troupes ne peuvent pas subsister longtemps dans un si mauvais pays ; comment peut-il subsister en faisant de si grandes dépenses ? Il n'a pas les moyens de subsister.

4 – On dit « *subsister de* » pour dire *vivre au moyen de*.

Exemples : Ces peuples ne subsistent que de brigandages ; il ne subsiste que d'aumônes ; pendant que les soldats Américains occupaient leur pays dans les années 1960 ou 1970, beaucoup de Vietnamiens subsistaient de larcins (pour les hommes) et de prostitution (pour les femmes).

Substance : 1 – Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet.

2 – Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant en quelque chose.

Remarque : On dit qu'il y a beaucoup de paroles et peu de substance dans un discours, dans un livre, pour dire, qu'il y a beaucoup de verbiage et peu d'idées.

Substituer :

Remarque : Le navire qui remplace celui qui a été désigné par le commissionnaire de transport et qui a été accepté par le donneur d'ordre est un navire substitué.

Subtil : 1 – Délié, fin, menu.

Remarque : Il est opposé à grossier, à épais.

2 – Subtil, se dit aussi de certaines choses qui sont de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement.

Exemple : Dans la brasure à l'étain des tuyautages en cuivre par emboîture, le fil de soudure devient subtil si les pièces à braser sont bien ajustées et si elles sont assez chaudes, c'est-à-dire que la brasure se répand spontanément dans l'espace qui sépare les deux tuyaux.

3 – [Au figuré] Qui est adroit à faire des tours de main, sans qu'on puisse s'apercevoir de la manière dont ils se font.

Exemple : Ce joueur de gobelets est fort subtil.

Remarques : a) – On dit de même *un subtil voleur*.

b) – La subtilité au bonneteau relève de la filouterie.

c) – On dit à peu près dans le même sens, que le renard est un animal fort subtil.

4 – Il se dit encore en parlant de l'adresse de l'esprit en certaines choses.

Exemples : Esprit subtil ; démonstration subtile ; explication subtile ; pensée subtile ; argument subtil ; ce raisonnement est plus subtil que solide.

5 – Caractère d'un navire aux formes fines et élancées, par opposition à celui qui a des formes arrondies ou renflées.

Exemple : Une galère subtile.

Remarques : a) – Un navire aux formes fines et élancées possède, *a priori*, une bonne *stabilité de cap*.

b) – Un navire large, aux formes arrondies et renflées a plus de facilité pour effectuer un virement de bord avec une faible vitesse qu'un navire étroit aux formes élancées : un objet homogène complètement rond n'aurait aucune stabilité de cap.

c) – Les galères à rames dites subtiles avaient des formes élancées ; les vaisseaux à voiles des formes renflées.

[Voir l'expression *Stabilité de cap*].

Subtiliser : 1 – Rendre subtil, délié, pénétrant.

2 – Attraper quelque chose subtilement au détriment de quelqu'un.

3 – Tromper quelqu'un subtilement.

Subtilité : 1 – Qualité de ce qui est subtil.

Remarque : En affaires, la subtilité est bien voisine de la friponnerie.

2 – Qualité de celui qui est subtil.

Exemples : La subtilité de certains candidats à un examen, c'est-à-dire leur agilité d'esprit, est une qualité ; la subtilité d'un bateleur, d'un voleur, c'est-à-dire la faculté qu'ils possèdent de ne pas se faire démasquer.

- Suburbicaire : 1** – Il s'est dit d'abord des provinces d'Italie qui composaient de diocèse de Rome.
2 – On a compté ensuite jusqu'à dix provinces nommées suburbicaires.
Remarque : Les provinces suburbicaires comprenaient l'Italie depuis le Pô, avec les Îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne.
- Subvenir : 1** – Employé avec la préposition « à », subvenir signifie *secourir, soulager*.
Exemple : Les États doivent subvenir aux immigrés clandestins dans le besoin avant d'éventuellement les reconduire à la frontière.
2 – Il signifie aussi pourvoir, suffire.
Exemple : Les consignataires de navires sont commis par les armateurs pour subvenir aux besoins des capitaines et des Équipages
- Subvention** : Secours d'argent, espèce de subside.
Remarque : Le service postal conventionné était assuré par des navires spécialisés qui recevaient une subvention de l'État en contre-partie d'un service régulier qui se faisait souvent à perte.
[Voir les mots *Courrier, Paquebot, Malle*].
- Subversion** : Renversement.
Remarque : Son plus grand usage est au figuré.
Exemple : Cela causa l'entière subversion de cet État.
- Subvertir** : Renverser.
Remarque : Son plus grand usage est au figuré.
Exemples : Subvertir les lois, la constitution de l'État ; subvertir les principes de la Morale.
- Suc : 1** – Liquide qui s'exprime de la viande, des plantes, des herbes, des légumes, des fleurs, etc. et qui contient ce qu'elles ont de plus substantiel.
Exemple : Le suc de l'absinthe est amer.
2 – [Au figuré] Ce qu'il y a de bon, de ce qu'il y a de substantiel dans un livre.
Exemple : Il a bien profité de la lecture de ce livre, il en a tiré tout le suc.
- Succéder : 1** – Verbe neutre qui s'emploie avec la préposition « à » et qui signifie venir après, prendre la place de...
Exemples : La nuit succède au jour ; le jour succède à la nuit ; le jour et la nuit se succèdent l'un à l'autre, succèdent l'un à l'autre ; les saisons succèdent, se succèdent les unes aux autres.
2 – On dit aussi succéder à quelqu'un, pour dire posséder après lui une charge, un emploi, une dignité, un bénéfice.
Exemple : Un tel a succédé à un tel pilote après qu'il a pris sa retraite.
3 – On dit aussi succéder, pour dire recueillir l'hérédité d'une personne par droit de parenté.
Exemple : Les fils de dockers succèdent souvent aux pères dans une profession difficile.
- Succès : 1** – [Accompagné d'un adjectif précisant la nature du succès] Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans un dessein qu'il avait formé.
Exemples : Bon, heureux, avantageux succès ; malheureux succès ; tout dépend du bon ou du mauvais succès qu'elle aura.
2 – [Mis absolument] Succès se prend d'ordinaire *en bonne part*.
Exemple : Manœuvrer avec succès, c'est réussir la manœuvre.
Remarques : **a)** – Obtenir un succès fou, c'est obtenir un grand succès populaire.
b) – Un homme à succès est un homme qui plaît aux femmes et qui multiplie les liaisons, les aventures galantes.

- Successif : 1** – Il se dit de certaines choses dont les parties n'existent point ensemble, mais se succèdent les unes aux autres sans interruption.
Exemple : Mouvement successif.
Remarque : On dit l'ordre successif des nuits et des jours, pour dire l'ordre dans lequel les nuits et les jours se succèdent.
- 2** – Il se dit encore de certaines choses qui se suivent de près, et qui arrivent à peu d'intervalle l'une de l'autre.
Exemple : Il n'a réussi à entrer dans le sas qu'après plusieurs tentatives successives.
- Succin** : Substance fossile, bitumineuse et d'une couleur jaune, acquérant une odeur agréable et passant à l'état électrique par le frottement.
Remarques : **a)** – Le succin est la même chose que l'ambre jaune.
b) – « *Succin* » est tiré du latin « *sūcīnum* » qui signifie « *ambre jaune* ».
- Succinct** : Qui emploie peu de paroles, par opposition à *prolix*.
Remarque : « *Succinct* » est tiré du latin « *succinctus* » qui signifie « *ramassé* », « *court* », « *serré* ».
- Succion : 1** – Action de sucer.
2 – Action d'aspirer.
- Succomber : 1** – Être accablé sous un fardeau que l'on porte.
2 – [Au figuré] On dit succomber sous le faix des affaires, succomber sous le travail, pour dire être tellement accablé d'affaires et de travail qu'on ne peut plus y résister.
3 – [Au figuré] On dit aussi succomber à la douleur, succomber à la tentation, succomber à la fatigue, pour dire se laisser vaincre à la douleur, se laisser aller à la tentation, être accablé de fatigue.
4 – [Au figuré] Avoir du désavantage en quelque chose qu'on entreprend contre quelqu'un.
Exemple : Vous attaquez un homme trop puissant, il vous fera succomber.
- Succube : 1** – Démon prenant la forme d'une femme séduisante pour abuser d'un homme durant son sommeil.
Remarque : Succube est tiré du verbe latin *succubāre* qui signifie *être couché sous*.
2 – Démon prenant la forme d'une femme, très recherché par les sorciers au cours des sabbats afin d'obtenir quelque commerce charnel.
Remarque : Un incube est l'équivalent de sexe masculin d'un succube.
[Voir le mot *Incube*].
- Succulent** : Qui a beaucoup de suc et qui est fort nourrissant.
Remarque : Il ne se dit que des aliments.
Exemples : Viande succulente ; bouillon succulent ; potage succulent ; nourriture succulente.
- Succursale : 1** – Établissement dépendant d'un autre et créé pour le même objet.
2 – Dans le cas d'une compagnie de navigation, tout contrat conclu et tous actes juridiques signés par le commis-succursaliste sur la base des formulaires imprimés à en-tête de l'armateur engagent celui-ci.
3 – Les commis-succursalistes ont compétence pour représenter l'armateur auprès des autorités administratives des ports de la compétence de la succursale. Ils peuvent recevoir tous actes judiciaires ou extrajudiciaires adressés à l'armateur relatifs aux opérations de la succursale, ainsi que les actes concernant les événements survenus dans les ports de la succursale ou qui donnent lieu à refuge dans l'un des ports de la succursale.

Remarque : Tout armateur français donne avis au ministre chargé de la marine marchande des succursales qu'il établit en France ou à l'étranger ; il indique les ports qui entrent dans la compétence territoriale de chaque succursale.

Sucer : Tirer quelque liquide ou quelque suc avec les lèvres.

Suçon : Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la suçant violemment.

Sud (en anglais « *south* », « *southerly* », « *southward* », « *southern* », « *southwardly* ») : **1** –

Le Sud est le nom de l'un des quatre points cardinaux, c'est-à-dire l'un des quatre points principaux de la ligne d'horizon avec le Nord, l'Est et l'Ouest.

Remarque : Les points cardinaux sont représentés sur la boussole.

2 – On appelle *Sud* le midi.

3 – L'abréviation de *Sud* est habituellement un « **S** » majuscule.

4 – Dans la rose des vents, le *Sud* sert de composant pour désigner les 7 airs de vent compris entre le Sud et l'Est et les 7 airs de vent compris entre le Sud et l'Ouest.

5 – *Sud* s'emploie aussi comme adjectif.

Remarque : Les marins écrivent habituellement le mot *Sud*, ainsi que les autres points cardinaux, avec une majuscule initiale.

Exemple : Le pôle *Sud*, c'est-à-dire le pôle antarctique, ou austral, ou méridional.

6 – On dit que les vents sont *Sud* quand ils soufflent du Sud vers le Nord.

7 – On dit que le courant est *Sud* quand il porte vers le Sud.

Suée : [*Populaire*] Inquiétude subite et mêlée de crainte.

Exemple : On leur donna une terrible suée.

Suète : Direction du *Sud-Est*, notamment en parlant de la direction d'où souffle le vent.

Suez (Canal de –) : **1** – Grand canal maritime reliant la Mer Méditerranée à la Mer Rouge, sans écluses, à travers l'Égypte.

Remarques : **a**) – Le trajet entre les ports du Nord de l'Europe et l'Extrême-Orient est plus court de 3 300 kilomètres en empruntant le canal de Suez, plutôt qu'en passant au Sud du Cap des Aiguilles, à l'extrême Sud de l'Afrique.

b) – Un gros porte-conteneurs (22 000 EVP) paie une taxe de 500 000 dollars américains pour franchir le canal.

c) – Le canal est, pour l'Égypte, le principal pourvoyeur de devises étrangères, devant le tourisme, en dehors des aides fournies par d'autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique ou l'Arabie Saoudite.

d) – Le produit des péages des navires utilisant le canal de Suez atteint environ 5 milliards de dollars américains par an.

2 – Le canal de Suez a été inauguré le 17 novembre 1869 par l'« *Aigle* », le yacht de l'Impératrice des Français Eugénie de Montijo (1826-1920), l'épouse de l'Empereur des Français Napoléon III (1808-1873) ; c'était un an avant la fin du Second Empire ; l'ingénieur en chef Ferdinand de Lesseps (1805-1894), le promoteur du canal et les administrateurs de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez suivaient l'« *Aigle* » à bord du paquebot à hélice « *Péluse* » (105 m, 12 nd) de la Compagnie des Messageries Impériales, commandé par le capitaine au long-cours Honoré Auguste Cabouffigues (1813-1879).

3 – La distance entre Port-Saïd (mer Méditerranée) au Nord et Suez (mer Rouge) au Sud est d'environ 162 kilomètres.

4 – Le tirant d'eau maximum admissible est de 66 pieds (à peu près 20,1 mètres). [Voir le mot *Suezmax*].

5 – La traversée du canal dure environ une demi-journée.

6 – Environ 16 000 navires empruntent le canal chaque année ; près de 8 pour 100 du trafic maritime mondial emprunte le canal, soit 750 millions de tonnes.

Remarque : Consultés par Ferdinand de Lesseps au moment des études de faisabilité, les professeurs de l'École Navale affirmèrent que les navires à hélices ne pourraient pas utiliser leur propulsion mécanique pendant la traversée (c'était mathématiquement prouvé) et qu'il faudrait donc les halier depuis la rive.

7 – Le canal a été doublé sur une longueur de 72 kilomètres dans ses passages étroits, soit plus du tiers de sa longueur totale, afin d'assouplir le régime des convois et à terme, de les supprimer.

Remarque : **a)** – Depuis la mise en service du canal en 1869 les navires doivent attendre la formation des convois en rade de Port-Saïd pour le sens Nord-Sud et en rade de Suez pour le sens Sud-Nord.

b) – Les navires d'un convoi allant dans un sens doivent s'amarrer dans un garage pendant le passage du convoi qui va dans l'autre sens.

[Voir le mot *Garage*].

Suezmax : Se dit d'un navire dont, soit la largeur de 77,5 mètres, soit le tirant d'eau de 20,1 mètres, soit le tirant d'air de 68,0 mètres est égal au maximum autorisé pour franchir la canal de Suez.

Remarque : Un navire *Suezmax* a un port en lourd d'environ 240 000 tonnes.

Suffètes : C'est le nom que portaient à Carthage les premiers magistrats de la République.

Remarque : Les suffètes avaient à Carthage le même rang que les consuls à Rome.

Suffragant : **1** – Évêque placé sous l'autorité d'un archevêque métropolitain.

Remarque : Dans la religion protestante, le suffragant est un ministre qui assiste ou supplée un pasteur, ou un candidat à la charge de pasteur.

2 – Évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, fait les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque.

3 – Qui dépend d'un archevêque métropolitain.

Suffrage : Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté et qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, à l'occasion d'une élection, d'une délibération.

Remarque : Sauf exceptions, on ne peut pas se flatter de réunir l'unanimité quand on consulte le suffrage universel.

Suffren : **1** – Pierre André de Suffren (1729-1788) dit « *le bailli de Suffren* » ou « *Suffren de Saint-Tropez* » est un célèbre marin provençal qui combattit les Anglais dans les Indes ou sur les côtes d'Amérique lors des guerres coloniales de Louis xv (1710-1774) et lors de la guerre d'indépendance (1775-1783) des colonies anglaises d'Amérique (qui devinrent les États-Unis d'Amérique) sous Louis xvi (1754-1793).

Remarque : **a)** – Suffren est très connu à l'étranger pour sa bravoure et son talent militaire ; les Anglais l'appelaient « *l'amiral Satan* » ; d'autres l'appelèrent « *Jupiter* ».

b) – Pour l'amiral américain Ernest Joseph King (1878-1956) Suffren possédait l'art de tirer le meilleur parti des moyens disponibles, accompagné d'un instinct de l'offensive et de la volonté de la mener à bien.

c) – Pour l'amiral et stratège français Raoul Castex (1878-1968) Suffren fait partie, avec le Hollandais Michiel de Ruyter (1607-1676) et l'Anglais Horatio Nelson (1758-1805), des trois plus grands amiraux du temps de la voile.

d) – Napoléon Bonaparte regrettait qu'il pérît prématurément car, disait-il, il en eut fait son Nelson ; Napoléon ignorait trop les choses de la mer pour juger de la valeur des marins et pour promouvoir ceux dont il aurait pu faire des chefs énergiques et victorieux ; la réputation de Suffren s'était faite sous l'ancien régime et il est mort avant la Révolution.

e) – De son temps, Suffren fut détesté par beaucoup de marins français qui

l'appelaient « *le gros calfat* ».

f) – L'amiral français François Caron (né en 1937) estimait en 1993 (dans « *Le mythe de Suffren* ») que l'action de Suffren restait d'une grande banalité et qu'elle était très décevante.

f) – Suffren est né au château de Saint-Cannat, à mi-chemin entre Aix-en-Provence et Salon-de-Provence.

g) – Pierre André de Suffren fut admis à l'âge de 8 ans dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte) avec dispense du pape Clément XII (1652-1740) de fournir la preuve des *quatre quartiers* maternels ; il est arrivé à Malte pour la première fois en septembre 1748, à l'âge de 19 ans, pour embarquer sur les navires de l'Ordre ; il alterna alors les embarquements dans la marine de l'Ordre de Malte et dans la marine royale française.

h) – Suffren a été nommé vive-amiral par Louis XVI (1754-1793) ; il fut admis dans les ordres royaux (Saint-Michel et Saint-Esprit) en présence du roi et de tous les princes du sang.

2 – Guerre de succession d'Autriche (1740-1748) :

a) Embarqué sur le « *Solide* » de 64 canons à 15 ans, il participa au forçage du blocus des Anglais devant Toulon, avec l'importante victoire du Cap Sicié, le 22 février 1744, de la flotte franco-espagnole sur la Royal Navy ; Suffren débarqua du « *Solide* » le 30 juin.

b) Après 4 semaines à terre pour suivre l'instruction théorique des gardes de la marine, Suffren partit de Toulon en août sur le « *Trident* » de 64 canons, pour une campagne aux Antilles, puis il embarqua à Brest sur « *la Palme* », une corvette de 12 canons qui ne comptait que quelques dizaines de Bretons comme équipage et qui était commandée par un simple enseigne de vaisseau ; à 16 ans, Suffren remplissait les fonctions de second et il faisait le quart en chef à la mer ; le 29 décembre 1745 devant Calais, les Bretons refusèrent de monter à l'abordage de deux corsaires anglais ; par la suite, afin d'augmenter son autorité, Suffren apprendra la langue bretonne, et plus tard l'anglais et l'italien.

c) En 1746, Suffren embarqua à nouveau sur le « *Trident* » de 64 canons pour le Canada, en vue de participer avec plus de 50 navires de transport escortés de 10 vaisseaux et 3 frégates, à la reprise de Louisbourg, sur l'île du Cap-Breton à l'embouchure du Saint-Laurent et à celle de Port-Royal, l'ancienne capitale d'Acadie ; ce fut un énorme échec pour des raisons sanitaires et logistiques.

d) Suffren (18 ans) était embarqué sur le « *Monarque* » de 74 canons à la bataille du Cap Finistère, le 25 octobre 1747 ; un convoi français de 252 navires de commerce, escorté par 8 vaisseaux, devait traverser l'Océan Atlantique de France aux Antilles ; une escadre anglaise de 14 vaisseaux, commandée par Edward Hawke (1705-1781) avait pour mission de capturer ou, sinon, de détruire le convoi ; attaqué par les Anglais, défendu par les Français, le convoi est passé à la faveur de la nuit, mais l'escorte française a été vaincue par la supériorité numérique de l'escadre anglaise ; deux vaisseaux français sont rentrés à Brest (le « *Tonnant* » à la remorque de l'« *Intrépide* ») ; Suffren a été fait prisonnier avec les Équipages des 6 autres vaisseaux français que les Anglais capturèrent et conduisirent à Londres pour les exhiber sur la Tamise ; Suffren en profita pour apprendre l'anglais.

e) Suffren fut libéré après la signature, le 18 octobre 1748, du traité de paix d'Aix-la-Chapelle.

f) À 19 ans, l'enseigne de vaisseau Suffren obtint un congé pour rejoindre Malte et faire ses classes dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont les navires luttaient contre les Turcs et contre les Barbaresques d'Afrique du Nord.

- g)** Puis il revint dans la marine royale française : 1751 à terre à Marseille et Toulon ; 1752 sur la galère la « *Hardie* » ; 1753 à terre ; 1754 sur la frégate la « *Rose* » de 30 canons ; 1755 sur le vaisseau « *Dauphin royal* » de 70 canons.
- 3 – Guerre de 7 ans (1755-1763) : a)** Le 30 mai 1755, une flotte de 20 bâtiments transportant 3000 hommes appareilla de Brest pour le Canada ; certains vaisseaux étaient armés en flûte (ne conservant que 20 canons) ; le « *Dauphin Royal* » à bord duquel se trouvait Suffren conservait ses 70 canons.
- b)** Dix-huit bâtiments de la flotte parvinrent au Canada pour renforcer la garnison contre une attaque anglaise que l'on savait imminente.
- c)** Devant la supériorité des vaisseaux français, la Royal Navy choisit de ne pas les attaquer, mais de capturer, sans déclaration de guerre préalable, les navires de commerce français : de septembre à novembre 1755, les Anglais capturèrent 300 navires français, gardèrent les Équipages prisonniers des pontons (6000 hommes) et vendirent les navires à Londres ; pendant ce temps, les navires marchands anglais continuaient à toucher les ports français pour y faire du commerce.
- d)** Le 10 avril 1756, le lieutenant de vaisseau Suffren était embarqué sur l'« *Orphée* » de 64 canons qui appareillait de Toulon avec l'escadre de l'amiral Rolland-Michel Barrin, comte de La Galissonnière (1693-1756) en vue de prendre l'île de Minorque, alors occupée par les Anglais ; 176 navires de transport, escortés de 12 vaisseaux et de 5 frégates, transportaient une armée de 12 000 soldats ; l'expédition fut couronnée de succès et Minorque tomba aux mains des Français.
- e)** Le 19 mai, l'escadre de La Galissonnière était attaquée par une force anglaise supérieure en provenance de Gibraltar et commandée par l'amiral John Byng (1704-1757) ; Byng réussit à débarquer, mais, ne disposant que de 4000 hommes, il ne fut pas en mesure de faire cesser le siège ; la citadelle capitula le 29 juin 1756.
- Pour avoir perdu Minorque, l'amiral Byng fut jugé, condamné à mort, et exécuté. Cette défaite entraîna la chute du gouvernement britannique et la nomination de William Pitt (1708-1778) au poste de Premier ministre.
- f)** Suffren embarqua en 1757 sur la « *Pléiade* », puis sur l'« *Océan* » de 80 canons qui portait la marque de l'amiral La Clue ; en cherchant à franchir Gibraltar pour rejoindre Saint-Domingue et le Canada, toute la division (6 vaisseaux et 2 frégates) se réfugia dans Carthagène du 7 décembre 1757 au mois de mai 1758, bloquée par 16 vaisseaux anglais ; puis tous rentrèrent à Toulon.
- g)** Le manque d'équipages empêcha la France d'armer les navires qui lui auraient permis de s'opposer à l'Angleterre sur mer ; Louisbourg capitula le 26 juillet 1758.
- h)** Une escadre de 12 vaisseaux et 3 frégates, commandée par le chef d'escadre Jean-François de Bertet de Sabran, comte de La Clue, dit « *La Clue-Sabran* » (1696-1764), appareilla de Toulon le 5 août 1759 pour rejoindre en Manche l'escadre de Brest, afin de protéger une flotte de 330 bateaux qui devait projeter en Angleterre l'armée d'invasion de Louis xv, forte de 45 000 soldats ; Suffren (30 ans) était sur le navire amiral, l'« *Océan* » de 80 canons, à la première batterie.
- i)** En Atlantique, le 18 août 1759, le « *HMS Namur* » de 90 canons de l'amiral anglais Edward Boscawen (1711-1761) attaqua l'« *Océan* » de 80 canons de l'amiral français La Clue ; Boscawen fut contraint d'abandonner le « *HMS Namur* » complètement démâté ; l'« *Océan* » put se retirer avec la nuit, sous un gréement de fortune ; plusieurs vaisseaux firent route individuellement vers la France ou se réfugièrent aux Canaries ; l'escadre de La Clue, réduite à quatre vaisseaux, se retira dans la baie d'Almada, près de Lagos, au Portugal ;

poursuivis par les Anglais dans les eaux territoriales portugaises, l'« *Océan* » et le « *Redoutable* » allèrent à la côte sous voiles et une fois échoués, les Équipages tentèrent de gagner la terre dans les embarcations ; les Anglais firent prisonniers ceux qu'ils attrapèrent et mirent le feu aux deux vaisseaux français ; le « *Téméraire* » de 74 et le « *Modeste* » de 64 furent saisis intacts sans avoir pu s'incendier.

j) Suffren, qui avait été capturé sur l'« *Océan* », resta prisonnier en Angleterre jusqu'en 1760, puis il bénéficia d'une libération sur parole lors d'un échange d'officiers ; il lui fut interdit de reprendre le combat jusqu'à la fin du conflit qui eut lieu en 1763 avec le Traité de Paris (10 février 1763).

k) La bataille des Cardinaux (en anglais « *Battle of Quiberon Bay* ») entre l'île de Hoëdic et l'embouchure de la Vilaine, eut lieu le 20 novembre 1759 pendant la captivité de Suffren : la même incompétence et les mêmes désobéissances des officiers français qu'à Carthagène entraînèrent une autre débâcle près des rochers des Cardinaux, au large du Golfe du Morbihan : l'escadre de l'amiral anglais Edward Hawke composée de 27 vaisseaux et 3 frégates, dispersa l'escadre de l'amiral français Hubert de Brienne, comte de Conflans (1690-1777) composée de 21 vaisseaux, 5 frégates et 2 corvettes ; les Français perdirent 6 vaisseaux dont le « *Soleil Royal* » et les Anglais leur en capturèrent un septième ; la Royal Navy était désormais maîtresse des eaux territoriales françaises et des Océans ; l'Angleterre pouvait se constituer un immense empire colonial sans craindre les marines espagnole ou française.

l) La Guadeloupe (1er mai 1759), Québec (14 septembre 1759), Pondichéry (15 janvier 1761), la Martinique (12 février 1762), La Havane espagnole (13 août 1762) et Manille (22 septembre 1762) tombèrent aux mains des Anglais.

m) En avril 1761, Suffren obtint de Choiseul un congé pour servir sous le pavillon de Malte ; pendant cette période, Suffren s'acquitta de ses trois caravanes réglementaires contre les Barbaresques.

[Voir le mot *Caravane*].

n) À la fin de son congé, en août 1762, il rejoignit la marine royale ; en mai 1763, à l'âge de 34 ans, il embarquait sur la frégate « *Pléiade* » pour une campagne contre les pirates de Salé, un port marocain de l'Atlantique, avec trois autres frégates et deux chebecs.

4 – Les premiers commandements de Suffren dans la marine de Louis xv :

Suffren commanda successivement les chebecs « *Caméléon* » (1764) et « *Singe* » (1765) employés à la lutte contre les pirates barbaresques qui sévissaient entre Oran et le détroit de Gibraltar.

4 – Le premier commandement de Suffren pour l'ordre de Malte : En 1769, Suffren prit le commandement du « *San Antonio* » de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte).

Remarque : a) – Le « *San Antonio* » était une galère armée de 480 hommes, dont 300 rameurs (200 esclaves, 20 forçats et 80 volontaires).

b) – Suffren participa, en juin et juillet 1770, à l'expédition contre le Bey de Tunis afin de faire cesser les attaques de pirates contre la Corse, avec d'autres navires de l'ordre de Malte (des galères et une frégate) sous les ordres du bailli de Flachslanden (1739-1825) conjointement avec une escadre française (2 vaisseaux, 4 frégates, 2 chebecs) commandée par Jean-Joseph de Rafélis, comte de Broves (1715-1782).

5 – Campagnes en Méditerranée orientale : a) – Suffren réintégra la marine de Louis xv en 1772, avec le grade de capitaine de Vaisseau ; à 43 ans, il prit le commandement de la frégate la « *Mignone* » de 26 canons, armée par 224

hommes, pour patrouiller en Méditerranée orientale et protéger les nombreux intérêts français dans les échelles du Levant menacés par la guerre russo-turque, notamment à Smyrne, Sidon, ou dans les eaux proches de la côte turque de la mer Égée et dans les détroits turcs.

b) – À son retour à Toulon en juin 1773, après 7 mois de campagne, Suffren fit connaître au ministre de la Marine que la supériorité des escadres anglaises venait du manque d'entraînement des Équipages français en temps de paix, principalement en raison des manques de crédits alloués à la Marine de guerre.

c) – Suffren repartit pour une seconde campagne de soutien aux intérêts français en Méditerranée orientale avec la « Mignone » d'octobre 1774 à juin 1775, après que le roi Louis XVI eut succédé à Louis XV, et que Bourgeois de Boyne fut remplacé par Sartine à la tête de la Marine.

5 – L'escadre d'instruction : **a)** Appelée « *escadre d'évolution* », l'escadre d'instruction de la Marine royale créée par le ministre Bourgeois de Boyne avait pour missions d'amariner les officiers de la marine royale qui manquaient souvent d'entraînement, et de former au combat des Équipages issus de la pêche ou du commerce ; elle n'avait jusqu'alors navigué qu'en 1772 ; l'escadre d'évolution fut reconstituée en 1776 par le ministre Antoine de Sartine (1729-1801) et elle était commandée par Louis Charles du Chaffault de Besné (1708-1794).

b) L'escadre d'évolution en 1776 comprenait : 2 vaisseaux, 3 frégates, 3 corvettes de Brest ; 2 frégates et une corvette de Rochefort ; 1 vaisseau, 2 frégates, et 1 corvette de Toulon ; Suffren reçut le commandement de la frégate de 26 canons l'« *Alcmène* », armée à Toulon.

c) L'escadre d'évolution navigua en Méditerranée et en Atlantique jusqu'à l'automne 1776, et elle eut l'occasion de croiser pacifiquement des escadres anglaises.

d) En 1777 Suffren reçut le commandement du vaisseau le « *Fantasque* » de 64 canons, armé à Toulon ; l'escadre d'évolution accueillit pour une démonstration, en avril 1777, l'empereur d'Autriche Joseph II (beau-frère du roi de France Louis XVI) accompagné du frère cadet de Louis XVI, le comte de Provence, qui régna en France de 1814 à 1824 sous le nom de Louis XVIII.

6 – Général des galères de l'ordre de Malte : Général des galères titulaire de l'ordre de Malte de septembre 1780 à août 1782, Suffren n'exerça pas sa charge car il rembarqua dans la marine de Louis XVI pour la guerre d'Indépendance de l'Amérique contre l'Angleterre.

7 – Guerre d'indépendance (1778-1780) : **a)** Les 13 colonies anglaises d'Amérique déclarèrent leur indépendance le 4 juillet 1776, en réaction à un nouvel impôt sur les timbres, et au monopole accordé aux compagnies anglaises pour le commerce du thé.

[Voir l'expression *Bonnets rouges* pour l'analogie avec la révolte du papier timbré en Bretagne en 1675].

b) Les meneurs des « *insurgents* » (*insurgents* est l'appellation consacrée des insurgés américains de cette époque) avaient vécu à Paris et avaient été initiés à la franc-maçonnerie en France.

c) Poussée par l'« *esprit des Lumières* », comme on appelle le mouvement maçonnique de la fin de l'Ancien Régime, c'est tout naturellement que l'opinion française soutint la révolte américaine ; Louis XVI s'engagea progressivement, de moins en moins discrètement, pour soutenir les insurgents.

d) C'est contre l'avis du roi Louis XVI que le franc-maçon Lafayette prit l'initiative de rejoindre une première fois ses frères maçons américains, notamment Benjamin Franklin, Thomas Jefferson ou George Washington ; La Fayette fut

condamné à son retour à une peine, somme toute, assez légère.

[Voir *La Fayette*].

e) Afin de ne pas fâcher son cousin George III, roi d'Angleterre, s'il envoyait ses propres soldats pour soutenir la rébellion américaine, le roi de France Louis XVI avait d'abord préparé et financé le départ en Amérique du régiment de la principauté souveraine de Salm, une terre d'Empire enclavée dans le royaume de France, en Lorraine ; finalement, le régiment de Salm ne partit pas.

f) Après la défaite anglaise de Saratoga, et poussé par quelques groupes de pression français, Louis XVI se décida à entrer dans une guerre coûteuse contre l'Angleterre, malgré que la France n'avait pas d'intérêt direct dans le conflit de libération des colonies d'Amérique ; un traité d'alliance qui reconnaissait leur indépendance, et un traité d'amitié et de commerce avec les Américains furent conclus le 6 février 1778.

g) Le 17 juin 1778, la frégate anglaise « *HMS Arethusa* » de 32 canons [*ex-frégate française Aréthuse, capturée le 18 mai 1759 pendant la guerre de 7 ans*] attaqua en Manche la frégate française « *La Belle Poule* » de 30 canons de 12 livres ; ce fut le début de la guerre entre la France et l'Angleterre pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

h) Le « *Fantasque* » de 64 canons, commandé par Suffren depuis 1777, fut intégré à l'escadre de Toulon (12 vaisseaux et 5 frégates) du vice-amiral Charles Henri d'Estaing (1729-1794) qui devait prêter main forte aux insurgents et contraindre les Anglais à négocier ; l'escadre appareilla pour l'Amérique le 13 avril 1778, avant même la déclaration de guerre, et elle arriva à l'embouchure de la rivière Delaware le 7 juillet suivant, après plus de 80 jours de traversée.

i) Les différentes opérations engagées par d'Estaing sur le continent américain, dans les eaux américaines ou aux Antilles, ont toutes été des échecs malgré une fréquente supériorité numérique, jusqu'à l'attaque de *La Grenade*, le 2 juillet 1779 ; renforcée par les 4 vaisseaux du comte de Grasse, les 2 vaisseaux et les 2 frégates de Vaudreuil et les 5 vaisseaux de La Motte-Piquet qui venait d'escorter de France à la Martinique un convoi de 45 navires de commerce, l'escadre de d'Estaing comptait 23 vaisseaux et des frégates ; le 3 juillet, l'île de la Grenade était prise par d'Estaing, après 2 jours de combat ; le 6 juillet Suffren, qui était tête de ligne, engagea le combat contre l'escadre de Byron (21 vaisseaux) ; la bataille navale de la Grenade fut acharnée et ce fut la première défaite de la Royal Navy depuis longtemps.

j) D'Estaing ne réussit pas à prendre la ville de Savannah en raison du mauvais temps, des maladies qui touchent les Équipages et de la méconnaissance des eaux américaines, mais son offensive poussa les Anglais à évacuer Rhode Island et à libérer Newport où débarquèrent plus tard les troupes de Rochambeau.

8 – De retour en France, Suffren prit le commandement du vaisseau de 74 canons le « *Zélé* » ; le 9 août 1780, le « *Zélé* » qui avait intégré une escadre franco-espagnole participa à l'interception d'un convoi anglais de 64 navires de transport dans l'Atlantique.

9 – Dans l'Océan Indien : a) En mars 1781, Suffren prit le commandement du vaisseau de 74 canons le « *Héros* », doublé de cuivre et bon marcheur, et il appareilla de Brest le 22 mars à la tête d'une division comprenant 4 autres vaisseaux et une corvette pour escorter un convoi de 8 transports de troupes à destination du Cap, en Afrique du Sud, afin d'y renforcer la colonie hollandaise.

b) Après un court séjour du 25 octobre au 7 décembre 1781 à l'Île de France (actuellement Île Maurice), la division de Suffren fit route vers l'Inde avec l'escadre de l'Océan Indien, sous les ordres du comte Thomas d'Orves, afin de

défendre les colonies hollandaises de l'Inde contre la convoitise des Anglais.

c) Après le décès de Thomas d'Orves (9 février 1782) Suffren prit le commandement de l'escadre.

d) Plusieurs combats navals aux Indes contre les Anglais eurent des issues incertaines ou légèrement favorables à l'escadre de Suffren : à Sadras, le 17 février 1782 ; près de l'îlot de Provédien les 12 et 13 avril 1782 ; près de la colonie hollandaise de Negapatam le 6 juillet 1782 ; en rade de Trinquemalay en septembre 1782 ; à Gondelour le 20 juin 1782.

e) Il était prévu qu'il y ait en France trois vice-amiraux ; Suffren a été nommé lui aussi vice-amiral à son retour de l'Inde, une quatrième charge ayant été créée spécialement pour lui.

f) Après un court séjour à Malte, Suffren a été nommé ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem auprès du roi de France à Paris : Suffren remit ses lettres de créances au roi Louis XVI le 7 mars 1786.

g) Suffren comptait parmi ses frères de la loge *Société Olympique et de la Parfaite Estime* de nombreux acteurs de libération des États-Unis d'Amérique.

9 – La fin : Rendu impotent à la fin de sa vie par ses excès de table, Suffren est mort le 8 décembre 1788.

Remarque : Un vaisseau de 74 canons de la classe *Téméraire* de l'ingénieur Sané, lancé en 1791, porta le nom de « *Suffren* » avant d'être rebaptisé le « *Redoutable* » le 20 mai 1794 par les révolutionnaires.

Suggérer : Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un, lui inspirer quelque chose, quelque dessein.

Exemples : Suggérer un bon conseil ; suggérer un mauvais dessein.

Suie : Matière noire et épaisse que la fumée laisse, et qui s'attache au tuyau de la cheminée.

Remarque : Les navires à vapeur ramontent chaque jour à la mer pour enlever la suie qui s'est déposée dans le conduit de fumée.

Suif (en anglais « *tallow* », « *stuff* », « *coat of tallow* ») : **1** – Corps gras consistant, fourni par les ruminants (bœuf, mouton, chèvre) et servant à graisser les organes mécaniques simples pouvant être placés dans des milieux humides ou liquides.

[Voir le mot *Suiver*].

Remarque : On donne quelquefois au *talc* le nom de *suif minéral* en raison de sa propriété d'aider le glissement des objets coulissants.

2 – Le *suif* purifié est employé pour graisser les filetages exposés à l'eau de mer, comme ceux des manilles, ou pour conserver la souplesse des garnitures en cuir exposées à l'eau de pluie ou à l'eau de mer.

Remarque : Les mousses des navires de pêche sont traditionnellement chargés d'enduire de suif les filetages des manilles et des autres appareils démontables entre l'appareillage pour une marée et le premier trait de chalut.

3 – On dispose du *suif* dans la cavité inférieure du plomb des sondes à main ou des sondeurs mécaniques afin de rapporter pour examen, quand on les a jetés dans la mer et qu'on les remonte, des échantillons du fond que ces plombs ont touché.

4 – On appelle *suif* des préparations où entrent du suif, du soufre, du brai chaud, du savon sec, et que l'on étendait sur la carène des navires en bois pour améliorer la pénétration dans l'eau et prévenir les salissures de coque.

Remarque : On donne le nom de *couroi* à ce genre de préparations où le suif domine.

5 – On donne le nom de *suif* à un mélange de suif, de brai gras, de soufre, et de noir de fumée dont on se servait pour enduire les mâts, les rides, les haubans des grands navires à voiles, lorsque ces manœuvres dormantes commençaient à se

détériorer.

6 – On se servait jadis de suif pour faire de la chandelle.

Suint : Liquide épais et visqueux, composé surtout de *carbonate de chaux* et de matières grasses, qui se trouve mêlé à la laine brute des moutons.

Remarque : **a)** – La quantité de suint augmente avec la finesse des brins de la laine.

b) – L'odeur du suint est forte et peu agréable.

c) – Le *suint* sert à apprêter le cuir après qu'il a été tanné pour le rendre étanche et résistant à l'eau de mer.

Suintine : Matière grasse obtenue par acidification du suint.

[Voir le mot *Suint*].

Remarque : La distillation de la suintine donne notamment de la stéarine et de la lanoline.

Suisse : Domestique à qui l'on confie la garde d'une porte, et qui est d'origine suisse.

Exemples : Le Suisse d'un hôtel, d'une église.

Suisse (Garde –) : Voir l'expression *Auld alliance*.

Suite : **1** – Ceux qui suivent, ceux qui vont après.

Exemple : On laissa passer les trois premiers, et on ferma la porte à *toute la suite*.

Remarque : **a)** – On dit qu'un homme n'a *point de suite*, pour dire qu'il n'a point de famille, point d'enfants.

b) – Ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur ou par intérêt, qui sont autour de lui, devant ou après lui, pour lui faire honneur.

Exemple : Une grande *suite* de courtisans.

2 – Ce qui suit, ce qui est après.

Exemple : Pour bien entendre ce passage, il faut lire la suite.

Remarque : En parlant de certains ouvrages d'esprit, il signifie continuation, ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer.

Exemple : La suite de Don Quichotte.

3 – *Suite* se dit de l'enchaînement de plusieurs choses qui sont arrivées les unes après les autres.

Exemple : Une manœuvre réussie est une suite de catastrophes évitées d'extrême justesse.

4 – *Suite* se dit des événements causés par quelque chose qui a précédé.

Exemple : Les inondations sont les suites des fortes pluies.

Remarque : On dit en mauvaise part « *cela peut avoir des suites* » pour dire qu'il en peut arriver quelque chose de fâcheux.

5 – *Suite* se dit encore dans le sens d'ordre, de liaison.

Exemple : Ainsi on dit « *il n'y a point de suite dans un discours* » pour dire qu'il n'y a point d'ordre dans ce discours, point de liaison entre ses différentes parties.

Remarque : On dit qu'un homme n'a point de suite dans l'esprit, ou qu'il n'a pas un esprit de suite, pour dire qu'il n'est pas capable d'une attention continue ; on dit qu'il n'y a point de suite dans sa conduite, pour dire qu'il y a beaucoup d'inégalité dans sa conduite.

6 – En termes de vénerie, on appelle quelquefois *suites* les testicules d'un sanglier, par corruption pour *luites* qui est le véritable nom.

[Voir les expressions *Suite (À la –)*, *Suite (De –)*, *Suite (Tout de –)*].

Suite (À la –) : Expression adverbiale, qui se dit en plusieurs phrases différentes :

i) *Être à la suite* d'un ministre, pour dire l'accompagner, être de son cortège.

ii) *Être à la suite* de son conseil (*son avocat*), pour dire suivre son conseil pour quelque affaire que l'on a au tribunal.

iii) Être à la suite d'une affaire, pour dire la poursuivre, la solliciter.

iv) Être à la suite d'une affaire, pour dire être attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer tous les incidents.

v) À la suite se construit encore avec quelques autres verbes et signifie *après*.
Exemple : Marcher, entrer à la suite de quelqu'un, c'est marcher, entrer après lui.

Suite (De –) : 1 – L'un après l'autre, sans interruption.

Exemples : Faites-les marcher *de suite* ; il ne saurait dire deux mots *de suite*.

2 – Il se dit encore de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées.

Exemples : Ces livres ne sont point *de suite* ; mettez-les bien *de suite*.

[Voir l'expression *Suite (Tout de –)*].

Suite (Tout de –) : 1 – Sur-le-champ, aussitôt, sans délai.

Exemples : Il faut que les enfants obéissent *tout de suite* ; il faut boire ce vin *tout de suite*, parce qu'il n'est pas de garde.

2 – Sans interruption, sans s'arrêter.

Exemples : Il but trois rasades *tout de suite* ; il a couru vingt postes *tout de suite*.

[Voir l'expression *Suite (De –)*].

Suiver (en anglais « *to tallow* », « *to pay a bottom* ») : *Suivre* un objet, c'est le froter avec du suif ou le garnir de suif pour rendre les mouvements plus faciles et plus doux.

Remarques : **a)** – On suive les boulons des manilles pour pouvoir les visser ou les dévisser même après un séjour dans un milieu marin.

b) – On suive les mâts, les rides à leur passage dans les trous des caps de mouton et d'autres parties de la mâture ou du gréement dormant.

c) – On suive les garnitures en cuir.

d) – S'il s'agit d'une carène, on dit qu'on lui *donne un suif* ou *un couroi*.

Suivre : 1 – Aller après.

Exemple : Il marchait le premier, et les autres le suivaient dans les eaux.

2 – Aller après pour prendre, pour attraper.

Exemple : La patache des douaniers ssurveillait ce navire depuis deux heures.

3 – Être après, par rapport au temps, au lieu, à la situation, au rang, etc.

Exemples : L'été suit le printemps ; la page qui suit.

4 – Suivre, signifie encore accompagner, escorter, aller avec.

Remarque : Il se dit d'un inférieur à l'égard d'un supérieur.

Exemple : Il a suivi le Président dans tous ses voyages.

5 – Suivre une route, c'est gouverner de manière à rester sur cette route.

Remarque : Pour suivre la route tracée, on la corrige de la variation du compas, de la dérive due au vent et on tient compte du courant que l'on va rencontrer.

6 – [Au figuré] On dit suivre le parti de quelqu'un pour dire être du parti de quelqu'un.

Exemple : Au XIII^{ème} siècle en Italie, certaines cités marchandes *suivirent* le parti des Gibelins (qui soutenaient les ambitions du pape Inocent III) les autres celui des Guelfes (qui soutenaient celles de l'empereur Othon IV) jusqu'à ce que le roi de France Philippe II (Philippe Auguste) eut défait le chef des Guelfes (l'empereur Othon IV de Brunswick) et le roi d'Angleterre (Jean sans Terre) à Bouvines (comté de Flandre, actuellement dans le département du Nord) le dimanche 27 juillet 1214.

Remarque : L'empereur Othon de Brunswick (1175-1218) était un petit-fils d'Aliénor d'Aquitaine et d'Henri II d'Angleterre, et un neveu de Richard Cœur de Lion et de Jean sans Terre ; il a été duc d'Aquitaine et comte de Poitou de 1196 à

1198, roi des Romains de 1198 à 1209, empereur des Romains de 1209 à 1214, duc de Souabe à partir de 1212.

Sulfatation des batteries au plomb : 1 – La transformation des matériaux actifs des plaques (électrodes) en sulfate de plomb est la conséquence naturelle de la décharge des batteries au plomb.

Remarque : Cette transformation est en principe réversible ; le sulfate de plomb se retransforme en matériaux actifs pendant la recharge de la batterie.

2 – Si les cristaux de sulfate de plomb restent trop longtemps (plusieurs jours) sur les plaques en attente d'une recharge de la batterie, ils seront très difficiles à régénérer : la capacité disponible en décharge de la batterie diminuera et, lorsque le seuil de 50 p 100 ou 80 p 100 (selon les cas) de la capacité nominale ne peut plus être dépassé, l'accumulateur doit être remplacé.

Remarque : Il est parfois possible de régénérer une batterie sulfatée en introduisant une solution de *sulfate de magnésium* dans l'électrolyte de chaque élément sulfaté (le sulfate de magnésium en poudre se trouve en pharmacie).

[Voir les expressions *Accumulateur au plomb*, *Batterie d'accumulateurs au plomb*, *Stratification de l'électrolyte*].

Sulfate lauryl sodium : 1 – Le sodium lauryl sulfate (SLS), appelé aussi laurylsulfate de sodium (LSS) ou dodécylsulfate de sodium (SDS) est un tensio-actif sulfaté possédant une puissante action détergente.

Remarques : **a)** – Le sodium lauryl sulfate est un produit de base bon marché qui produit une mousse abondante, qui est stable et qui se conserve bien.

b) – On le retrouve dans des produits industriels très efficaces pour le nettoyage des sols ou des moteurs.

c) – Il entre également dans la composition de nombreux cosmétiques ou produits d'hygiène.

2 – Le *sodium lauryl sulfate* (SLS) est irritant pour la peau, même à très faible concentration ; il peut rendre la peau sèche et provoquer des rougeurs et des démangeaisons ; il est agressif pour les muqueuses et peut donner des aphtes dans la bouche.

Remarques : **a)** – Le *sodium lauryl sulfate* est utilisé comme « irritant cutané de référence » par les chercheurs menant des études dermatologiques.

b) – Le *sodium lauryl sulfate* déshydrate la peau (ce qui explique les tiraillements que l'on ressent après qu'on a employé un savon, un shampoing ou un gel-douche qui contient du SLS) altèrent les protéines de la peau et permettent à des molécules toxiques de pénétrer profondément dans l'organisme.

c) – Les résidus de détergents sulfatés (genre SLS) qui ont pénétré dans les tissus peuvent se fixer dans le cœur, le foie, les poumons ou le cerveau, y compris pour de faibles concentrations.

d) – L' utilisation quotidienne de cosmétiques contenant du *sodium lauryl sulfate* entraîne une surproduction de sébum sur le visage et le cuir chevelu et favorise l'apparition de comédons (points noirs).

e) – Le dentifrice « *Elmex junior (6-12 ans)* » réputé « *professionnel anti-caries* » contient du *sulfate lauryl sodium*, plus un grand nombre d'autres produits chimiques dont nous n'avons pas recherché la nocivité ; beaucoup d'autres dentifrices contiennent du SLS.

f) – Les dentistes conseillent communément d'utiliser de la pâte dentifrice pour le brossage des dents mais ils esquivent le problème de la nocivité du *sodium lauryl sulfate* (ce composant figure dans la composition imprimée sur de nombreux tubes de pâte dentifrice) ou celle du bactéricide *hexachlorophène* (que l'on trouvait dans les rayures rouges du dentifrice *Signal* jusqu'à l'« affaire du talc

Morhange » des années 1970, qui fit mourir 36 nourrissons par empoisonnement ; 168 autres furent intoxiqués) ; les dentistes « *supposent* » que les dentifrices sont « *surveillés* »... ils le sont peut-être par des experts comme le fameux docteur Jérôme Cahuzac (né en 1952) qui fut le conseiller-médicament de Claude Evin (le ministre de la Santé entre 1988 et 1991).

Sujet : 1 – Soumis ; qui est dans la dépendance.

Exemple : Nous sommes tous sujets aux lois et aux coutumes du pays où nous naissons.

2 – Subordonné, obligé d'obéir.

Exemple : Le fils est sujet à son père.

3 – Qui a accoutumé de faire quelque chose, qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude.

Exemple : Il est sujet à boire, à s'enivrer.

4 – Qui est exposé à éprouver fréquemment certains accidents.

Exemples : Tout homme est sujet à se tromper ; ce pays est sujet aux inondations, aux tremblements de terre.

Remarque : On dit d'un homme auquel il ne faut pas trop se fier, qu'il est *sujet à caution*.

5 – Celui qui est soumis à une autorité qui gouverne, soit qu'il s'agisse d'un roi, d'une république, ou de quelque autre souverain.

Exemples : En prenant des lettres de naturalité, on devient sujet de l'état où l'on se fait naturaliser ; les sujets de la République de Venise.

Remarque : Il ne se dit point de ceux qui obéissent à une autorité secondaire.

Exemple : Les soldats sont *soumis* à un général, mais ils ne s'appellent point ses sujets.

Sujet : 1 – Cause, raison, motif.

Exemples : Il vous a querellé sans sujet, pour un sujet fort léger ; j'ai sujet de me plaindre.

2 – Sujet signifie aussi la matière sur laquelle on compose, sur laquelle on écrit, sur laquelle on parle.

Exemple : Quel est le sujet de son livre ?

3 – Il signifie aussi l'objet d'une science.

Exemples : Le sujet de la physique, c'est le corps naturel ; le sujet de la médecine, c'est le corps humain.

4 – Sujet se dit d'une personne, par rapport à sa capacité et à ses talents.

Exemple : L'homme dont vous parlez n'est pas un sujet capable de cet emploi.

Remarque : Il se dit en mauvaise part, par rapport aux mœurs ou à l'incapacité.

Exemple : C'est un mauvais sujet.

Sujétion : Dépendance ; état de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à quelque chose, à quelque nécessité.

Exemple : Les sujétions de la vie militaire.

Sulfate laureth sodium : Voir l'expression *Laureth sulfate de sodium*.

Sulfate lauroyl sodium : Voir l'expression *Laureth sulfate de sodium*.

Sulfate lauryl sodium : Voir l'expression *Laureth sulfate de sodium*.

Sultan : 1 – Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs.

Exemples : Sultan Soliman ; sultan Ibrahim.

2 – Titre de dignité qui se donne à plusieurs princes mahométans, et en particulier aux princes tartares.

3 – [*Au figuré et familier*] : Un homme absolu, tyrannique.

Exemples : Il se conduit en vrai sultan ; il parle comme un sultan.

Sultane : Sorte de navire de guerre à voiles turc.

Sunnisme : Le sunnisme est le courant majoritaire de l'islam ; il représente environ 90 pour 100 des mahométans : les sunnites reconnaissent comme successeurs du prophète Mahomet les quatre premiers califes, puis les Omeyyades et les Abbassides.
Remarque : Le chiisme est un courant de l'islam apparu lors de la succession du prophète Mahomet ; les chiites ne reconnaissent comme calife ou imam que les descendants d'Ali, le gendre du prophète.

Sunnite : Courant de la religion de Mahomet attaché à la tradition.

Remarques : **a)** – Les principaux États à *majorité sunnite* sont (par ordre alphabétique) : l'Arabie Saoudite, Bahreïn, l'Égypte, les Émirats-Arabes-Unis, la Jordanie, le Koweït, le Pakistan, le Soudan.

b) – Le mot « *sunnite* » est tiré du mot arabe *sunna* qui évoque l'*orthodoxie*.

c) – Pour les Mahométans, la « *sunna* » (en français la *tradition*, la *loi coutumière*) ou la « *sunna Allah* » (en français les commandements de Dieu) représente la loi unique et immuable qui s'impose à tous les humains.

d) – Le *salafisme* est une branche du courant sunnite.

[Voir le mot *Wahhabite*].

e) – A la différence des *sunnites* qui se réfèrent exclusivement à la tradition (paroles, actes, pratiques) des trois premières générations de croyants (c'est-à-dire la génération de Mahomet et les deux générations qui suivirent) les *chiites* considèrent l'*imam Ali* (le gendre de Mahomet) comme le premier successeur légitime de Mahomet, suivi de ses deux fils Hassan et Hussein qui fondèrent la lignée des imams : pour les chiites, les imams seuls peuvent interpréter les sens cachés du Coran et les transmettre aux fidèles, en leur qualité de descendants de la famille du prophète.

f) – Les principaux États à *majorité chiite* sont Bahreïn, l'Iran, l'Irak, la Syrie, le Yémen.

[Voir les mots *Chiite*, *Daesh*].

Super : 1 – *Super*, c'est *aspirer* sans rien refouler, quand il s'agit d'une pompe de cale en fonctionnement et qu'il ne reste plus d'eau à pomper ou que le collecteur d'aspiration est bouché.

2 – *Super*, c'est *se boucher* en parlant d'une voie d'eau qui se ferme, soit par des herbes ou des algues, soit par quelque corps que le hasard y introduit.

Exemple : La voie d'eau a supé.

3 – On dit qu'un cordage est *supé* quand il est engagé entre le réa et la paroi de la mortaise d'une poulie.

Superbe : [*Substantif féminin*] Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance.

Exemple : La superbe est le premier des sept péchés capitaux.

Superbe : 1 – [*Adjectif qualificatif*] On l'emploie pour exprimer les qualités physiques, la belle apparence, la grandeur.

Exemples : Une femme superbe, un superbe cavalier, en parlant de personnes de haute taille et de bonne mine ; un cheval superbe ; un superbe coursier ; un superbe château ; une maison superbe ; un arbre superbe ; un parc, un potager, un canal superbe ; un superbe terrain ; une entrée superbe ; un superbe appartement.

2 – [*Adjectif qualificatif*] Dans les ouvrages d'esprit, il indique l'élévation des idées.

Exemples : Un superbe discours ; un poème superbe ; une superbe pensée ; un vers superbe.

3 – [*Adjectif qualificatif*] Il se dit au même sens des ouvrages considérables de l'art, et en même temps de la grande ordonnance.

Exemples : Une superbe architecture ; un superbe tableau.

4 – [*Adjectif qualificatif*] Dans les ouvrages moins considérables, il indique la richesse de la matière.

Exemples : Des bijoux superbes ; une superbe tabatière.

5 – [*Adjectif qualificatif*] Superbe signifie aussi somptueux, magnifique.

Exemples : Festin superbe dîner superbe ; habit superbe ; meubles superbes ; train [*de vie*] superbe.

6 – [*Adjectif qualificatif*] Orgueilleux, arrogant, qui s'estime trop, qui présume trop de lui.

Exemples : C'est un homme fort superbe ; les esprits superbes ; Tarquin le superbe.

Supercherie : Tromperie, fraude avec finesse.

Superfétation : Conception d'un fétus, lorsqu'il y en a déjà un dans le ventre de la mère.

Remarque : Les uns admettent la superfétation, les autres la nient.

Superfétatoire : **1** – Qualifie la naissance d'un second enfant après le premier et dans un écart de temps qui dénote une *superfécondation*.

2 – [*Au figuré*] Qui est superflu ; qui s'ajoute inutilement ; qui vient en sus, de façon peu naturelle.

Exemple : Une explication superfétatoire.

Superficie : **1** – Longueur et largeur sans profondeur.

Exemple : La superficie de la Terre.

2 – [*Dans l'usage ordinaire*] C'est la simple surface.

Exemple : La superficie d'un champ.

3 – [*En termes de droit*] On dit que la superficie cède au fonds, pour dire que la surface du terrain et en conséquence tout ce qui est bâti ou planté dessus appartient au propriétaire du fonds.

4 – [*Au figuré*] On dit de ceux qui n'ont qu'une légère connaissance des choses, qu'ils ne connaissent que la superficie des choses, qu'ils s'amuse à la superficie.

Exemple : C'est un homme qui n'approfondit rien, il s'arrête à la superficie.

[Voir le mot *Superficiel*].

Superficiel : **1** – Qui n'est qu'à la superficie.

Exemple : Cette plaie n'est que superficielle.

2 – [*Au figuré*] On dit *connaissance superficielle*, pour dire une connaissance légère, qui ne va qu'à effleurer les matières sans les approfondir.

Remarque : Un *homme superficiel* est un homme qui n'a qu'une légère connaissance des choses, et qui ne sait rien à fond.

[Voir le mot *Superficie*].

Superflu : **1** – Qui est de trop.

Exemple : Dépense superflue.

2 – Inutile.

Exemple : Des paroles superflues.

Superfluidité :

Superfluité : **1** – Caractère de ce qui est superflu.

Remarque : Il faut éviter la superfluité des choses comme la surabondance des mots.

2 – Abondance vicieuse.

Exemples : La superfluité est condamnable en toutes choses ; éviter la superfluité des paroles dans un discours.

Supérieur (en anglais « *higher* », « *of higher rank* ») : **1** – On appelle *mâts supérieurs* tous les mâts placés au-dessus des bas mâts.

Remarque : On appelle *bas mâts* ceux qui reposent directement sur le navire.

2 – Les *officiers supérieurs* sont ceux qui prennent rang après les officiers généraux (amiraux) et avant les officiers subalternes (lieutenants de vaisseau, enseignes de vaisseau).

Remarque : Les *officiers supérieurs* sont les capitaines de corvette (quatre galons dorés), les capitaines de frégate (cinq galons alternativement dorés et argentés) et les capitaines de vaisseau (cinq galons dorés).

Super Lune : Voir l'expression *Lune (Super)*.

Superstition : 1 – La superstition naît de la coïncidence fortuite que l'on a remarquée entre des événements qui n'ont pourtant aucune relation causale, ou dont ne connaît aucune relation causale.

Remarques : **a)** – Superstition se dit du vain présage qu'on tire de certains accidents qui sont purement fortuits.

Exemples : Croire que lorsqu'on se trouve treize à table, il en doit mourir un dans l'année, c'est une superstition puérile ; renoncer par principe à prononcer sur les navires le nom de la bête à oreilles, est une superstition risible.

b) – Être superstitieux c'est aussi tourner son espoir vers le passé et donner une importance excessive au « *signe qui a déjà gagné une fois* ».

c) – S'il faut être sans pitié pour le mensonge, l'hypocrisie, la méchanceté ou la paresse, il ne faut avoir aucune colère contre des convictions sincères, lors même qu'elles nous semblent puériles ou même dangereuses ; le seul moyen qui puisse aider un superstitieux à changer d'avis est la persuasion.

d) – Les adeptes de chaque religion qualifient de superstitions les croyances des autres religions auxquelles ils ne souscrivent pas.

2 – Certains inventent arbitrairement, sans l'expliquer, une relation merveilleuse entre deux événements simultanés ou successifs et ils s'attendent à ce que, si le premier se produit, cela entraînera automatiquement le second ; c'est moins cette attente qui constitue la superstition que l'*acceptation* inconditionnelle d'un lien que l'on ne cherche pas à vérifier.

3 – Dans une logique de troc, certains promettent à des *puissances invisibles*, auxquelles ils attribuent des pouvoirs surnaturels, qu'ils effectueront quelque action exceptionnelle ou qu'ils porteront un offrande en un lieu choisi en fonction de leurs convictions, et ils attendent en retour une intervention bienveillante de ces puissances en leur faveur.

Remarques : **a)** – Les murs de certains sanctuaires sont couverts d'*ex-voto* déposés après que des vœux furent exaucés ou que des malheurs redoutés furent éloignés.

b) – Dans les pires des cas, des humains ont été sacrifiés au cours de pompes grandioses mais grotesques, évidemment inefficaces et en tout cas inutiles.

4 – Fausse idée que l'on a de certaines pratiques fétichistes, auxquelles on s'attache avec trop de crainte ou trop de confiance.

Remarque : Les esprits faibles sont sujets à la superstition.

5 – Les philosophes de l'ère des Lumières ont œuvré pour généraliser l'abandon des explications surnaturelles et aléatoires au profit des lois de la Nature : certaines d'entre elles ont été découvertes par la méthode expérimentale et ont été prouvées ; d'autres restent à découvrir.

Remarque : Les philosophes des Lumières ont cherché à séparer les connaissances qui relèvent de la science (contestables par nature et vérifiables) de celles qui relèvent des mythes de la religion (c'est-à-dire de la foi dans la Révélation et de l'acceptation du dogme et de la Doctrine).

Superstitions de marins : 1 – Les marins sont parfois confrontés, par négligence, par imprévoyance ou simplement par ignorance, à des phénomènes naturels qu'ils ne comprennent pas ou qu'ils ne maîtrisent pas ; dans ce cas, ils recherchent tous les

moyens, même les plus irrationnels, pour tenter d'échapper au mauvais sort.

2 – Les marins sont prompts à rechercher du réconfort dans d'anciennes et obscures croyances.

Remarques : a) – Lorsqu'un navire neuf descend de sa cale de construction pour pénétrer dans l'eau, tous les navires présents actionnent leur sifflet afin d'éloigner les esprits et d'éviter ainsi que les esprits mauvais ne le repèrent, qu'ils ne le poursuivent et qu'ils lui fassent des misères pendant toute son existence.

b) – Une nuit où nous faisons la veille sur l'aileron de passerelle d'un porte-conteneurs de 290 m de long, qui filait à peu près 30 nœuds dans le détroit de Malacca, nous avons été surpris par une odeur de cuisine orientale, puis par l'ombre d'une voile plate qui venait de passer sous notre étrave et qui glissait le long du bord, tous feux éteints ; l'indigène avait certainement cherché à se libérer d'un mauvais sort en laissant passer un grand navire entre son sampan et l'esprit malin qui le poursuivait.

3 – Pour calmer leurs angoisses, certains s'inventent des explications merveilleuses et n'hésitent pas à transformer de simples coïncidences en explications causales.

Remarques : a) – C'est l'origine de traditions irrationnelles, colportées de génération en génération, de navire en navire ou de bistrot en bistrot et que l'on appelle des superstitions.

b) – L'une des superstitions les plus fameuses à bord des navires concerne le lapin ; la simple évocation de son nom est considérée par quelques esprits faibles comme la provocation de malheurs à venir.

Superstructures : Constructions permanentes élevées au-dessus du pont principal mais ne s'étendant pas sur toute la longueur du navire.

Exemples : Gaillard d'avant, teugue, château milieu, dunette, château arrière, roof.

Remarque : Les façades avant et arrière des superstructures s'appellent des *cloisons-frontaux* ; elles doivent être assez solides pour résister aux assauts de la mer.

Supersymétrie : Théorie physique affirmant que chaque particule élémentaire connue possède un double (une super-particule) si massif qu'aucun n'a encore été découvert.

Supin : 1 – Les grammairiens latins appellent *supin* une sorte de substantif verbal qui, dans le cas où on l'emploie, fait fonction de l'infinitif.

Remarques : a) – Le *supin* d'un verbe latin peut jouer le rôle d'infinitif et son radical servir à la formation d'autres temps dans la conjugaison latine.

b) – Le supin est une catégorie grammaticale intermédiaire entre le nom et le verbe ; il est défini soit comme une « *forme nominale* » ou « *d'origine nominale* » du verbe, soit comme l'une des formes « *infinitives* » du verbe, au même titre que l'infinitif, le participe ou le participe adverbial.

c) – Les mots français qui proviennent d'un verbe latin sont formés, en général, du *supin* et non pas de l'infinitif ou de l'indicatif.

Exemple : Le mot français « *pistou* » qui signifie « *mortier pour broyer des herbes ou des condiments* » est formé à partir du supin *pistum* du verbe latin *pīnsēre* qui signifie *battre, frapper, piler, broyer*.

[Voir le mot *Pistou*].

d) – C'est une question entre les grammairiens de savoir si la langue française a des supins.

Supplanter : Se substituer à quelqu'un que l'on a écarté pour prendre sa place.

Suppléant : Celui qui est nommé pour remplacer le titulaire en cas de mort ou de démission.

- Suppléer** : **1** – Ajouter ce qu'il faut pour compléter, lorsqu'il manque quelque chose.
2 – Mettre des choses à la place d'autres choses ; prendre la place d'autres personnes qui manquent ; remplacer.
3 – Réparer le manquement, le défaut de quelque chose ou de quelqu'un.
- Supplément** (en anglais « *temporary allowance* ») : **1** – Accessoire de solde que le salarié ne perçoit que lorsqu'il remplit certaines fonctions.
2 – Des suppléments à la pension d'ancienneté sont accordés aux pensionnés qui ont élevé des enfants.
- Supplétif** : **1** – Une loi ou un règlement a un caractère supplétif de volonté lorsqu'il n'a d'effet qu'en l'absence de convention écrite entre les parties et de dispositions obligatoires.
2 – On appelle *supplétifs* les effectifs enrôlés temporairement pour renforcer une armée régulière.
- Supplice** : **1** – Punition corporelle ordonnée par la justice.
Exemples : Le supplice de la roue, du gibet, du fouet.
2 – [*Par extension*] Tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps.
Exemple : La gravelle, la goutte est un supplice, un supplice cruel.
3 – [*Au figuré*] Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente.
Exemple : C'est un supplice pour moi d'entendre cet homme-là
- Supplicier** : Faire souffrir le supplice de la mort.
Exemples : On a supplicié aujourd'hui trois voleurs ; il fut supplicié en place de Grève.
- Supplier** : Prier avec soumission, avec instance.
- Supply** : Mot anglais souvent employé en français pour désigner un navire approvisionnant en personnel et en matériel des exploitations pétrolières en mer.
- Supposer** : **1** – Poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer ensuite quelque induction.
Exemple : Vous supposez une chose impossible, une chose qui ne peut jamais arriver.
2 – Alléguer comme vrai quelque chose de faux.
Exemple : Vous supposez un fait qui est absolument faux.
3 – Produire pour vraie en justice une pièce fausse.
Exemples : Supposer un testament ; supposer un contrat, une donation.
Remarque : On dit supposer un enfant pour dire vouloir le faire passer, le faire reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né.
Exemple : On supposa un enfant pour frustrer les héritiers collatéraux.
- Suppôt** : **1** – Celui qui est membre d'un corps, et qui y remplit de certaines fonctions pour le service du même corps.
Remarque : En ce sens, il n'est guère d'usage qu'en parlant de l'université.
Exemples : Les suppôts de l'université ; le recteur et ses suppôts. ; les imprimeurs et les libraires sont suppôts de l'université.
2 – Celui qui est fauteur et partisan de quelqu'un dans le mal, qui sert aux mauvais desseins d'un autre.
Exemples : Il n'y a que les émissaires et les suppôts d'un scélérat qui puissent parler de la sorte ; je ne me soucie ni de lui ni de ses suppôts ; c'est un des plus dangereux suppôts de cette cabale ; Satan et ses suppôts.
Remarque : On dit d'un méchant homme que c'est un *suppôt de Satan*.

Suppression : 1 – Action de supprimer.

Remarques : a) – La suppression d'un livre, d'un libelle, se dit de l'action d'empêcher la publication d'un livre, d'un libelle, ou par laquelle on empêche qu'il n'ait cours.

b) – La suppression d'un contrat se dit de l'action par laquelle on cèle frauduleusement un contrat.

c) – La suppression d'une circonstance se dit de l'action par laquelle, ou de dessein formé, ou par oubli, on passe une circonstance sous silence.

d) – La suppression d'une loi se dit de l'abolition d'une loi.

2 – [*En terme de médecine*] Suppression se dit du défaut d'évacuation de quelque humeur.

Exemple : Suppression d'urine.

Supprimer : 1 – Empêcher de paraître, ou faire cesser de paraître.

Remarque : Dans cette acception, il se dit d'un écrit, d'un livre, d'un libelle, dont on empêche la publication, dont on défend le cours.

Exemple : On a supprimé un tel livre.

2 – Il se dit aussi d'un acte, d'un contrat, ou de quelque autre pièce dont on veut ôter, dont on veut dérober la connaissance.

Exemples : Il voulait supprimer un acte qui était contre lui, mais on lui en produisit une copie collationnée ; supprimer une pièce essentielle.

3 – Taire, passer sous silence.

Exemples : Cet avocat a supprimé les meilleures raisons de sa cause ; je supprime beaucoup de circonstances qui seraient trop longues à rapporter ; on a supprimé un mot essentiel.

4 – Retrancher.

Exemple : Ce discours est trop long, il en faut supprimer la moitié, plus de la moitié.

5 – Abolir, annuler.

Exemple : Supprimer des impôts.

Remarque : « *Nous avons éteint et supprimé* » est l'expression dont le roi se servait sous l'ancien régime dans ses édits de suppression.

Supputation : 1 – Calcul.

Exemples : Supputation exacte ; la supputation d'une dépense ; faire une supputation ; il se trompe dans sa supputation ; sa supputation est juste ; sa supputation est fausse.

2 – Prévision, à partir de certaines données, de l'évolution d'une situation, de la probabilité d'un événement.

Remarque : L'« *apparence du temps* » et les « *prévisions météorologiques* » sont deux types concurrents de supputations.

[Voir l'expression *Apparence du temps*].

3 – Évaluation, estimation, conjecture.

Exemple : Une *supputation* sur ce qui aurait pu être autrement.

Supputer : Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres.

Exemples : Le pilote hauturier devait savoir supputer la déclinaison, l'ascension droite, l'amplitude au lever et au coucher, l'azimut du Soleil ou des étoiles ; il faut supputer à quoi se monte la dépense de ce bâtiment, à combien monte ce mémoire ; supputons combien il y a d'années.

Suprématie : 1 – Droit que les souverains (rois ou reines) d'Angleterre se sont attribué d'être les chefs de la religion anglicane.

Remarques : a) – *Prêter le serment de suprématie* signifie prêter un serment par lequel on reconnaît ce pouvoir.

b) – Le *serment de suprématie* fut ordonné par Henri VIII.

2 – [*Par analogie*] Supériorité au-dessus de toutes les autres.

Exemple : Les Anglais aimaient qu'on reconnaisse leur suprématie sur les mers jusqu'à ce que l'Angleterre se fasse supplanter par les États-Unis d'Amérique en qualité de grande puissance, après la Seconde Guerre Mondiale qu'ils avaient déclenchée en déclarant la guerre à l'Allemagne pour défendre leur suprématie en Europe.

Suprême : 1 – Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce.

Exemples : Pouvoir suprême ; autorité suprême.

2 – Qui termine tout.

Exemple : Son *vœu suprême*, c'est-à-dire *le dernier de ses désirs*.

Remarque : On dit en poésie et dans le style soutenu : « *l'instant suprême, l'heure suprême* » en parlant de la mort.

Sur : Qui a un goût acide et aigret.

Exemples : Ce fruit est sur, ces pommes sont sûres.

Sur : 1 – La préposition « *sur* » traduit une idée de position de supériorité ou de domination.

Exemples : i) Les *surbaux* qui forment l'avant et l'arrière de l'encadrement des écouteilles, sont cloués sur les baux (les *surbaux* sont au-dessus des baux).

ii) Une voile est « *sur le mât* » (en anglais « ***aback*** ») quand elle est coiffée ou masquée.

iii) Une basse voile est « *sur le bord* » (en anglais « ***close tacked*** ») quand elle est raidie à joindre le bord.

iv) Les voiles sont « *sur les fils de caret* » (en anglais « ***ready to be trimmed*** ») lorsque les rabans de ferlage étant largues, elles ne sont plus soutenues contre leur vergue que par quelques bouts de fil de caret que l'on coupe quand on veut déployer et établir ces voiles.

[Voir le mot *Largue*].

v) Une voile est « *sur ses cargues* » (en anglais « ***brailed up*** ») lorsque, n'étant ni serrée ni établie, elle pend sous sa vergue, soutenue par ses cargues.

vi) Un navire est « *sur les rochers* » (en anglais « ***stranded on the rocks*** ») lorsqu'il est échoué sur les rochers, ou qu'il est sur le point de s'y échouer.

vii) Un navire est « *sur bâbord* » ou « *sur tribord* » quand il a de la gîte sur l'un de ses côtés ; de même, il est « *sur le nez* » ou « *sur le cul* » lorsqu'il s'enfonce davantage de l'avant ou de l'arrière.

viii) Un navire « *s'élève bien sur la lame* » (en anglais « ***rises easily upon the sea*** ») lorsqu'une lame qui survient le soulève facilement sans briser à bord.

ix) la sonde est « *sur le fond* » quand le plomb de sonde est parvenu au fond de la mer.

Voir le mot *Lame*].

x) Envoyer le monde « *sur le bord* » c'est envoyer les hommes de l'Équipage le long de l'échelle du bord pour présenter les tire-veilles, ou simplement pour rendre les honneurs à des personnes de distinction qui arrivent à bord ou qui s'appêtent à quitter le bord.

xi) Une ancre est « *sur le fond* » quand elle est mouillée et qu'elle a mordu le fond.

xii) Un navire est *mouillé sur* une ou plusieurs ancres (en anglais « ***moored*** » ; « ***moored across*** ») selon qu'il est amarré au mouillage par une ou plusieurs ancres : il peut être affourché (deux ancres) ou mouillé en patte d'oie (trois ancres).

xiii) Un navire *chasse sur* ses ancres lorsque ses ancres ne suffisent pas pour le retenir, et qu'elle cèdent en labourant le fond de la mer.

xiv) La sonde est sur le fond lorsque le plomb de sonde est parvenu au fond de la mer.

xv) Un navire est « *sur la sonde* » ou « *sur le fond* » lorsqu'il est dans un parage où il peut sonder et entretenir son estime grâce à la sonde.

2 – La préposition « *sur* » ne peut traduire qu'une idée de position de supériorité ou de domination, et elle ne peut en aucun cas être employée à la place de « *à* » ou de « *en* » pour introduire un complément de lieu désignant la région, la ville où l'on se rend, le pays où l'on se trouve.

Exemples : **i)** On dit « *travailler à Paris* » mais pas *travailler sur Paris* ; de même, on dit « *aller à Paris* », « *aller à La Rochelle* », « *aller en Bretagne* », etc.

ii) Une information est « *sur le journal* » quand elle figure sur la page de couverture, c'est-à-dire sur la première page du journal ; mais une autre information sera « *dans le journal* » si elle figure sur l'une des pages intérieures de ce journal.

3 – La Préposition de lieu « *sur* » sert à marquer la situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient.

Exemples : Sur la terre ; sur terre ; sur mer ; sur mer et sur terre ; sur le haut d'une maison ; sur une montagne ; sur un cheval ; sur un navire ; sur sa tête ; sur un arbre ; s'appuyer sur un bâton ; un bâtiment porté sur des colonnes.

Sûr : **1** – Certain, indubitable, vrai.

Exemples : C'est une chose sûre ; rien n'est si sûr, rien n'est plus sûr.

2 – Qui produit ordinairement son effet.

Exemple : Le remède dont je vous parle, est un remède sûr.

3 – Être sûr signifie savoir certainement, infailliblement quelque chose.

Exemples : Je suis sûr de ce que je vous dis ; je suis sûr que cela est ; je n'en suis pas tout-à-fait sûr.

4 – Sûr signifie aussi « *en qui on se peut fier* ».

Exemple : C'est un ami sûr.

5 – Sûr se dit en parlant des lieux, des chemins, des passages, et de certaines autres choses.

Exemples : Les chemins sont sûrs signifie qu'il n'y a rien à craindre des voleurs ; on dit qu'un navire est sûr pour dire qu'on peut s'y embarquer sans crainte ; et qu'un port est sûr pour dire que les navires y sont en sûreté.

6 – L'expression adverbiale à coup sûr signifie inmanquablement, infailliblement.

Exemple : Vous le trouverez à coup sûr.

Surabondance : **1** – Très grande abondance.

Exemple : Surabondance de toutes sortes de biens.

2 – Superflu.

Exemple : Vous avez déjà fait entendre ce que vous vouliez dire, ce que vous ajoutez est surabondant.

Surabondant : Être très abondant.

Surabonder : Être très abondant.

Suracheter : Acheter une chose plus cher qu'elle ne vaut.

Surannation (Lettres de –) : Lettres qu'on obtient de l'autorité pour rendre la force et la validité à celles qui sont surannées.

[Voir le mot *Suranner*].

Suranné : Qui ne peut plus avoir d'effet, en parlant d'un acte pour lequel on a laissé passer l'année, le temps au bout duquel il ne peut plus avoir d'effet.

Remarque : On dit aussi *périmé*.

Suranner : Avoir plus d'un an de date.

Remarque : Il se dit des lettres de chancellerie.

Exemple : Il a laissé suranner ses lettres, il ne peut plus en faire usage.

Surarbitre : Celui qu'on choisit par-dessus deux ou plusieurs arbitres pour décider une affaire, quand les arbitres désignés sont partagés.

Exemples : On leur a donné deux arbitres et un sur-arbitre ; si nos arbitres ne peuvent s'accorder, nous prendrons un tel pour sur-arbitre.

[Voir le mot *Arbitre*].

Surbaissé : Il se dit des arcades et des voûtes qui ne sont pas en plein cintre, mais qui vont en s'abaissant par le milieu.

Exemple : Une voûte surbaissée.

Surbau (en anglais « *frame* ») : **1** – Pièce de construction verticale et de faible hauteur, qui empêche l'eau de ruissellement d'entrer dans le navire par l'une des issues (écoutilles) pratiquées dans un pont ou un faux-pont.

Remarque : Ceux qui sont à l'avant ou à l'arrière de ces issues sont cloués sur les baux qui limitent les écoutilles et c'est de là que vient leurs noms de surbaux.

Ceux qui se trouvent dans le sens de la longueur du navire sont parfois appelés *élongis de surbaux*.

2 – Les surbaux participent à l'encadrement des écoutilles ; ils supportent les panneaux qui ferment les écoutilles.

Remarques : **a)** – Les surbaux des navires de charge ou de guerre en bois avaient une hauteur de 30 à 35 centimètres et environ 6 à 8 centimètres de largeur.

b) – C'est à tort que l'on appelle parfois *hiloires* au lieu de *surbaux* les protections qui entourent les issues pratiquées dans les ponts.

[Voir les mots *Écoutille*, *Panneau*].

Surcharge (en anglais « *overload* ») : **1** – La surcharge d'un navire se produit lorsque ce navire a été chargé au delà de ce que permet la ligne de charge applicable à l'époque et pour le trajet qu'il doit entreprendre.

2 – Si la surcharge est constatée par les Autorités du port de départ, le navire peut être retenu et il devra décharger la quantité de marchandises en excédent.

3 – Si la surcharge est constatée par les Autorités du port d'arrivée, le Capitaine peut être condamné à payer une amende.

Remarque : D'un navire en surcharge, on dit couramment et familièrement que ses marques sont *noyées* (il s'agit des *marques de franc-bord* [voir cette expression] ou des marques de charge à l'avant et à l'arrière).

Surcharger : Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau.

Exemple : Un navire dont les marques sont noyées est un navire surchargé.

Remarque : On dit qu'un homme est *surchargé* de travail pour dire qu'il en a trop.

Surchauffe de la vapeur : **1** – La vapeur d'eau se comporte comme un gaz dès que la surchauffe atteint 9 à 10 degrés centigrades au-dessus de la température régnant dans le coffre de la chaudière.

Remarques : **a)** – La vapeur en contact avec l'eau dans le coffre de la chaudière est de la vapeur saturée.

b) – La température dans le coffre de la chaudière est la température de la vapeur saturée pour la pression régnant dans la chaudière.

c) – On obtient la vapeur surchauffée en faisant passer la vapeur saturée qui sort du coffre de la chaudière dans un serpentín soumis à la chaleur des flammes : la température de la vapeur augmente à pression constante.

d) – La pression de la *vapeur surchauffée* à la sortie du surchauffeur est égale à la pression de la *vapeur saturée* à la sortie de la chaudière.

2 – Lorsque la vapeur saturée entre en contact avec une paroi froide qu'elle doit réchauffer, on observe de la condensation sur la paroi froide ; il n'y a pas de condensation s'il s'agit de vapeur surchauffée.

Remarque : Par le fait même de sa détente, la vapeur saturée qui travaille se condense partiellement.

Surcote : 1 – On dit que l'on observe une *surcote* si la hauteur d'eau à un moment donné de la marée est supérieure à la hauteur d'eau astronomique prédite.

2 – Les hauteurs figurant dans l'annuaire des marées correspondent à une pression atmosphérique de 1013,25 hectopascals (soit 1013,25 millibars) en l'absence de vent ou d'onde de tempête.

Remarques : a) – La pression de 1013,25 hectopascals est appelée *pression atmosphérique normale*.

b) – Si la pression atmosphérique *dépasse la valeur normale* (1013,25 hPa), la hauteur d'eau est inférieure de 1 centimètre par hectopascal d'excès ; au contraire, si la pression atmosphérique est inférieure à la valeur normale, la hauteur d'eau est plus élevée de 1 centimètre par hectopascal au-dessous de la *pression atmosphérique normale* (1013,25 hPa).

c) – Dans les heures qui précèdent une grosse tempête de Suroît, on observe habituellement à La Pallice de la *décote* à l'heure prévue de la pleine mer, malgré la très basse pression atmosphérique observée ; mais le niveau de la mer continue à monter pendant une ou deux heures après l'heure de la pleine mer de l'annuaire, jusqu'à atteindre plusieurs décimètres au-dessus de la hauteur de la pleine mer de l'annuaire ; on dit que l'on a eu un retard de l'onde de marée.

d) – Le 1er février 1953, la surcote a dépassé les 3 mètres aux Pays-Bas ; il s'agissait d'une marée de vive eau, deux jours après la syzygie.

La surélévation du niveau de la mer ce jour-là aux Pays-Bas était due à la fois :

i) à la dépression qui régnait dans le Sud de la Mer du Nord,

ii) au vent violent qui poussait la mer vers la côte,

iii) à l'onde de la tempête qui toucha le Sud de la Mer du Nord.

Il y eut 1835 morts aux Pays-Bas (1795 noyés et 40 décès des suites des privations subies pendant les inondations) 25 morts en Belgique et 300 morts au Royaume-Uni ; il n'y a pas eu de décès en France, mais des dégâts considérables. [Voir les expressions *Marée de tempête*, *Submersion marine*, *Onde de tempête*, *Pression atmosphérique*].

Surcouf : Robert Surcouf (1773-1827) fut un capitaine corsaire malouin.

Remarques : a) – Robert Surcouf harcela les Anglais sur les mers de l'Europe et sur celles de l'Inde.

b) – Robert Surcouf devint par son industrie l'un des plus riches et puissants armateurs de Saint-Malo.

c) – Robert Surcouf a attaqué en cinq ans de course plus de cinquante navires ennemis, anglais pour la plupart, dont beaucoup ont été détournés vers les ports français.

d) – Robert Surcouf a été nommé membre de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII de la République (14 juin 1804) pour ses succès contre les Anglais.

La Légion d'honneur avait été instituée le 19 mai 1802 et la première promotion a été nommée le 24 septembre 1803.

e) – À partir de 1809, Robert Surcouf quitta la navigation pour devenir armateur au cabotage ou à la pêche à la morue sur les Bancs de Terre-Neuve ; entre 1814 et 1827, il effectua 116 armements.

Surcouf : Le « *Surcouf* » a été le premier d'une série de 18 escorteurs d'escadre appartenant aux États-Unis d'Amérique et armés par la Marine nationale française.

Remarques : a) – Le *Surcouf* est entré en service le 1er novembre 1955 et a terminé sa carrière en Méditerranée, abordé par le navire-citerne civil soviétique « *Général Boucharov* », le 6 juin 1971.

[Voir l'expression *Surcouf (Abordage du contre-torpilleur –)*].

b) – L'escorteur d'escadre « *Surcouf* » avait 126,6 m de long, 12,7 m de large et sa vitesse pouvait atteindre 38 nœuds avec 63 000 chevaux.

Surcouf (Abordage du contre-torpilleur –) : Le 6 juin 1971 vers 4 heures du matin, alors qu'il naviguait en groupe en Méditerranée occidentale au Sud de Carthagène avec l'escorteur d'escadre « *Tartu* », le porte-avions « *Arromanche* » et le ravitailleur de soutes « *La Saône* », l'escorteur d'escadre conducteur de flottille « *Surcouf* » de type T47 de la Marine nationale française a été abordé par tribord dans la chaufferie avant par le navire-citerne civil soviétique de 30 000 tonnes « *Général Boucharov* » ; le « *Surcouf* » a été coupé en deux et sa partie avant a chaviré puis a coulé au bout de 4 heures ; sa partie arrière a d'abord été remorquée par le « *Tartu* » jusqu'à Carthagène, puis elle a rejoint le port de Toulon le 2 juillet 1971.

Remarques : a) – Le jour de l'abordage (6 juin 1971) le « *Surcouf* » portait la marque du vice-amiral d'escadre Gérard Daille (1916-2000) commandant la Flottille des escorteurs de l'Atlantique (ALFLOLANT) ; le « *Surcouf* » devait participer en qualité de conducteur de défilé à la revue navale du 19 juin 1971 à Toulon, devant le Président de la République Georges Pompidou (1911-1974).

b) – Le temps était clair et les conditions météorologiques bonnes ; le centre opérationnel (CO) du « *Surcouf* » avait informé la passerelle de navigation à plusieurs reprises qu'un navire (il s'agissait du « *Général Boucharov* ») faisait une route dangereuse ; l'écho se rapprochait et son relèvement ne changeait pas de manière appréciable ; le CO suivait l'écho de ce navire sur son radar de surface depuis 03h30, alors qu'il était à une distance de 15 milles ; le « *Surcouf* » faisait route au 060 vers Toulon, le « *Général Boucharov* » au 265 vers Gibraltar ; selon la règle 15 du RIPAM (Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer) le « *Surcouf* » devait s'écarter de la route du « *Général Boucharov* » qu'il relevait au gisement 25° sur tribord ; le lieutenant de vaisseau Le Polès, de quart à la passerelle de navigation du « *Surcouf* », était assis dans son fauteuil, à moitié assoupi et il répondait machinalement qu'il avait reçu le message à chaque mise en garde du CO, sans toutefois modifier sa route ou sa vitesse pour éviter la situation très rapprochée ou l'abordage qui se préparaient.

c) – Les autres navires qui naviguaient de conserve avec le « *Surcouf* » purent observer la situation au fur et à mesure que le moment de l'abordage approchait ; après l'abordage, ils portèrent secours à l'Équipage du « *Surcouf* » ; le « *Général Boucharov* » ne demanda pas d'assistance.

d) – Le « *Général Boucharov* » battait en arrière au moment de l'abordage, comme le prescrit la règle 8-e du RIPAM.

e) – Il y eut 9 morts dans la chaufferie avant du « *Surcouf* » et un blessé grave en cuisine, un quartier-maître boulanger qui préparait les croissants du dimanche matin et qui est décédé quelques jours plus tard à l'hôpital Édouard-Herriot de Lyon, dans le service des grands brûlés.

f) – Le capitaine de frégate Luc Pierre Accary (1925-1989) commandant du « *Surcouf* » a été acquitté le 21 décembre 1971 par le Tribunal permanent des Forces armées de Rennes ; le capitaine de frégate Accary a quitté la marine après cet abordage pour entrer dans une société privée ; l'officier de quart au moment de l'abordage, le lieutenant de vaisseau Jean-Jacques Le Polès (né en 1937) a été condamné à six mois de prison avec sursis.

Surcroît : 1 – Augmentation.

Exemple : Pour *surcroît* de bonheur, il lui est échu une succession à laquelle il ne pensait pas.

2 – Ce qui est ajouté à quelque chose et qui en accroît le nombre, ou la quantité, ou la force.

Exemples : Surcroît de munitions, de provisions ; ils n'étaient que quatre, il en arriva deux autres de surcroît.

Surdose (en anglais « *overdose* ») : Prise en quantité excessive d'un stupéfiant, d'une substance psychotrope ou autre, qui provoque des troubles si graves qu'ils peuvent conduire à la mort.

Sureau : Arbre plein d'une substance moelleuse, qui produit des fleurs blanches et des fruits rouges-noirâtres.

Surenfoncement : 1 – Augmentation de l'enfoncement du navire lorsqu'il a pris de la vitesse (par rapport à son enfoncement au repos).

2 – Le phénomène est accentué lorsque le clair sous quille est réduit.

Remarque : Dans le cas du « *RMS Queen Elizabeth 2* » (294 mètres de long, 32 mètres de large, calaison au repos d'environ 10 mètres) si ce navire navigue dans un parage où la *hauteur d'eau est d'environ 14 mètres*, le surenfoncement estimé par rapport au repos est de 10 centimètres si la vitesse du navire est de 5 nœuds ; de 50 centimètres à 10 nœuds ; de 2,2 mètres à 20 nœuds et peut-être de 3,5 mètres à 25 nœuds.

[Voir les mots *Accroupissement*, *Squat* et les expressions *Clair sous quille*, *Enfoncement du navire*].

Surestatie (en anglais « *demurrage* ») : **1** – On appelle *surestarie* les jours qui excèdent la starie dans un affrètement au voyage.

Remarques : **a)** – On appelle *starie* le nombre des jours de planche convenus pour opérer le déchargement d'un navire.

b) – Les jours de *surestarie* sont considérés comme un retard à la navigation du navire retenu et ils sont payés comme tels.

2 – Somme due à l'armateur par le chargeur à cause du dépassement du temps convenu pour les opérations de chargement ou de déchargement du navire.

3 – On appelle aussi *surestarie* les pénalités encourues pour ne pas avoir sorti la marchandise des installations portuaires ou des entrepôts dans les délais contractuels.

[Voir les mots *Entreposage*, *Détention*].

Sûreté (en anglais « *security* ») : **1** – La *sûreté* est l'éloignement garanti de tout péril.

Remarques : **a)** – L'éloignement des périls est garanti jusqu'à un certain point évalué à l'avance.

b) – La sûreté nucléaire est la protection des personnes et de l'environnement contre les risques présentés par les rayonnements ionisants ou par les installations où sont produites, transformées, mises en œuvre ou stockées des substances radioactives.

c) – On dit « *être en lieu de sûreté* » pour dire être dans un lieu d'asile, dans un lieu où l'on n'a, en principe, rien à craindre pour sa personne.

d) – Mettre un homme en lieu de sûreté, c'est le mettre en prison pour s'assurer de sa personne.

e) – Le mot *sûreté* est tiré de l'adjectif latin *sēcūrus* qui signifie *exempt de danger*.

f) – Le mot *sûreté* se traduit en anglais par le faux ami « *security* ».

g) – Au contraire de la sûreté, en français la *sécurité* est une impression ressentie plus qu'une réalité.

h) – Le mot *sécurité* est tiré du nom latin *sēcūrītās* qui signifie *exemption de soucis, tranquillité de l'âme*.

i) – Selon l'article 3 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée le 10 décembre 1948 par les 58 États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui constituaient alors l'Assemblée générale, « *tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* »,

2 – La *sûreté* est l'état de celui qui n'a rien à craindre pour sa personne, pour ses proches ni pour sa fortune.

Remarques : a) – La *sûreté* traite des atteintes *délibérées* aux personnes et aux biens, par exemple par malveillance, terrorisme.

b) – À la différence de la *sûreté*, la *sécurité* traite des atteintes *fortuites* aux personnes et aux biens, par exemple par accident.

c) – La *sûreté* est une réalité objective, la *sécurité* est un sentiment ou un pressentiment.

d) – Un pressentiment est une intuition confuse de ce qui peut être.

3 – En France, la *Direction générale de la Sûreté nationale*, qui avait été fondée en 1934 après l'affaire Stavisky et l'émeute du 6 février 1934 (31 morts et 2 000 blessés) en remplacement de la Direction générale de la Sûreté générale, a été remplacée entre 1941 et 1944 par la *Police nationale*, puis fut rétablie en 1944. La *Direction générale de la Sûreté nationale* a été remplacée le 29 septembre 1969 par la *Direction générale de la Police nationale*, sous le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (1915-2000) et la présidence de Georges Pompidou (1911-1974), Raymond Marcellin (1914-2004) étant ministre de l'Intérieur.

Remarque : Il fallait remettre de l'ordre dans le pays après les troubles créés par les événements de 1968.

4 – La *sûreté*, dans une arme à feu, est le dispositif qui ne permet la mise à feu que lorsqu'on désire faire feu.

Remarque : Les dispositifs de *sûreté* garantissent le fonctionnement de l'arme sans incidents.

[Voir le mot *Sécurité*].

5 – *Sûreté* se dit aussi d'une sorte de caution, de garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité.

Remarques : a) – On appelle *places de sûreté* les places qu'un Prince donne ou retient pour la *sûreté* de l'exécution d'un traité.

b) – Le traité de paix de Saint-Germain (8 août 1570) signé entre le roi de France Charles IX (1550-1574) et l'amiral protestant Gaspard de Coligny (1519-1572) mit fin à la troisième guerre de religion, après la défaite des Protestants à Jarnac (13 mars 1569) ; il accordait aux Protestants quatre *places de sûreté* pour une durée de deux ans : La Rochelle, Cognac, Montauban, La Charité-sur-Loire.

Sûreté (Place de –) : Place qu'un État donne ou retient pour la *sûreté* de l'exécution d'un traité.

Surface de niveau : Les *surfaces de niveau*, ou surfaces équipotentielles du champ de gravité terrestre sont perpendiculaires, en chacun de leur points, à la direction de la verticale matérialisée par le fil à plomb.

Remarques : a) – On appelle *géoïde* la *surface de niveau* qui coïnciderait en moyenne avec la surface du niveau moyen des mers, corrigée de la marée et des ondes d'origine météorologiques.

b) – La direction de la verticale en un point de la surface de la Terre, matérialisée par le fil à plomb, ne passe pas nécessairement par le centre de la Terre.

c) – La position par latitude et longitude, calculée à partir d'observations de hauteurs d'astres au-dessus de l'horizon faites en utilisant le sextant, ne

correspond pas nécessairement à la position géocentrique de l'observateur au moment de ces observations.

Surfactants : Les *surfactants* sont des composés chimiques qui diminuent la tension de surface des gouttes d'un liquide.

Surfusion : Si un corps reste liquide alors que sa température est inférieure à celle de son point de solidification (0°C à la pression normale pour l'eau pure) on est en présence du phénomène de la *surfusion* ; la solidification de toute la masse, c'est-à-dire la fin du phénomène de surfusion, peut être déclenchée brutalement par une vibration ou par quelque phénomène fortuit tel que la présence d'impuretés microscopique ou d'une particule de ce corps en phase solide.

Remarque : Certains nuages contiennent des gouttelettes d'eau en phase liquide à des températures pouvant atteindre -35°C.

[Voir l'expression *Nuages (Formation des –)*].

Surgir : Arriver, aborder.

Remarque : Surgir au port, c'est accoster aux ouvrages du port ou mouiller dans le port.

Surjalée (en anglais « *to foul* », « *to get under the anchor* », « *to entangle the flukes* ») : Une ancre à jas est *surjalée* lors du mouillage, dans un évitage ou par une cause quelconque, lorsque son câble (ou son câble-chaîne) est engagé sous son jas.

Remarques : **a)** – Une ancre surjalée peut être renversée lorsque son câble se tend, et ne plus mordre le fond avec ses pattes.

b) – Lorsqu'on découvre que l'ancre est surjalée, il faut la remonter et reprendre le mouillage.

[Voir le mot *Surpattée*].

Surjet : Espèce de couture qui se fait en tenant les deux étoffes devant être jointes, appliquées l'une bord à bord avec l'autre, et en les traversant toutes les deux à chaque point d'aiguille.

Surlier (en anglais « *to make a lashing on the fag end of a rope* ») : **1** – Surlier [ou *sourlier*], c'est faire une *surliure*.

2 – Surlier l'extrémité d'un cordage, c'est y faire plusieurs tours bien serrés avec du fil à voile ou de la petite ligne, et les arrêter en faisant mordre les bouts du fil ou de la ligne sous ces mêmes tours.

3 – Cette opération, qu'on appelle *surliure*, empêche les torons du cordage de se décommettre.

Remarque : Avant d'effectuer la *surliure*, on garnit l'extrémité du cordage d'une coiffe.

[Voir le mot *Coiffe*].

Surliure : Gainage du bout d'un cordage fait avec du fil à voile pour éviter qu'il ne se décommette.

[Voir le mot *Surlier*].

Surmulet : Poisson de mer

Surnaturel : **1** – Qui est au-dessus des forces de la nature.

2 – [*Familier et par extension*] Extraordinaire.

Surnom : Nom ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille et qui désigne quelque qualité ou quelque circonstance particulière.

Exemples : Scipion eut le surnom d'*Africain* ; on donna le surnom de *Hardi* à Philippe fils du roi Louis IX (*saint Louis*).

Surmener : Il se dit des chevaux et des autres bêtes de somme pour dire *les excéder de fatigue* en les faisant aller, ou trop vite, ou trop longtemps.

Exemple : Surmener un cheval.

Surmulet : Poisson de mer.

Surnuméraire (en anglais « *supernumerary* ») : **1** – Qui est au-dessus du nombre déterminé.

2 – On appelait *surnuméraires* les marins qui faisaient partie du personnel d'un navire sans appartenir à l'effectif porté sur le rôle d'Équipage.

Remarques : **a)** – Les *pilotes* lamaneurs ou les pilotes côtiers sont encore aujourd'hui considérés comme des surnuméraires sur les navires où ils sont appelés.

b) – Les armuriers, les barbiers, les infirmiers, les magasiniers, les agents des subsistances, les domestiques étaient autrefois des surnuméraires qui n'étaient pas considérés comme des marins.

c) – Les mécaniciens, aux débuts de la vapeur, puis les marconis, furent jusqu'au milieu du xx^{ème} siècle, des surnuméraires qui n'étaient pas des *inscrits maritimes*.

[Voir le mot *Marconi*].

Suroît : **1** – Direction du Sud-Ouest, notamment en parlant de la direction d'où souffle le vent.

2 – On appelle *suroît* la direction inter-cardinale située à égale distance entre le sud et l'ouest.

3 – Sorte de casquette étanche à l'eau en toile peinte ou en tissu plastifié, dont les larges bords latéraux et surtout arrière peuvent se rabattre pour garantir le cou et le dos lorsqu'il pleut ; le vent a peu de prise pour l'emporter lorsque le marin monte dans la mâture.

Remarque : On dit aussi *taperbord*.

Surpattée : Une ancre est *surpattée* lorsque sa chaîne fait un tour sur une de ses pattes.

Remarque : La tenue au mouillage d'un navire dont l'ancre est surpattée est mauvaise.

[Voir le mot *Surjalée*].

Surprenant : Étonnant, qui cause de la surprise.

Exemples : Discours surprenant ; nouvelle surprenante ; action surprenante.

Surprendre : **1** – Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu.

Exemple : Surprendre un voleur qui crochète un coffre.

Remarque : À son épouse qui lui exprimait sa surprise de le voir au lit avec une autre femme, ce grammairien répondit : « *non madame, vous êtes étonnée, et c'est moi qui suis surpris* ».

2 – Prendre à l'imprévu, au dépourvu.

Exemples : Nos gens ont surpris l'ennemi ; la ville a été surprise ; le sage n'est jamais surpris.

3 – Tromper, abuser, induire en erreur.

Exemples : Défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous surprendre ; ce discours est captieux et propre à surprendre.

4 – Obtenir frauduleusement, par artifice, par des voies indues.

Exemple : Il a surpris un privilège ; on surprit des lettres au sceau.

Remarques : **a)** – On dit *surprendre des lettres* pour dire les prendre furtivement, les intercepter.

b) – Surprendre la confiance de quelqu'un, c'est se la procurer par artifice.

c) – Surprendre le secret de quelqu'un, c'est découvrir son secret par adresse ou par hasard.

5 – Étonner.

Exemple : Cette nouvelle m'a extrêmement surpris.

Remarque : Il se dit aussi de toutes les choses auxquelles on ne s'attendait point.

Exemples : La pluie nous a surpris ; la nuit les surprit en chemin.

6 – Surprendre se dit plus souvent des choses désagréables qui traversent nos desseins.

Exemple : La mort le surprit au milieu de ses projets, de ses plaisirs.

Remarques : **a)** – On dit d'un mal qui arrive subitement, inopinément, qu'on en a été surpris.

b) – On dit de la viande ou de la pâtisserie qu'un feu trop vif a brûlée avant qu'elle fût cuite, que le feu l'a surprise, qu'on l'a laissé surprendre, qu'elle est surprise.

Surprime [*En matière d'assurances*] (en anglais « **additional premium** ») : Prime supplémentaire correspondant aux risques spéciaux ou aggravés dont l'assuré demande la garantie.

Surprise : 1 – Action par laquelle on surprend.

2 – Surprise se prend aussi pour étonnement, trouble.

Exemple : Cet accident a causé une grande surprise.

Surréalisme : Mouvement littéraire, culturel et artistique du début du xx^{ème} siècle qui s'affranchit des valeurs reçues et qui prétend employer les forces psychiques inconscientes pour créer et exprimer le fonctionnement réel de la pensée, en l'absence de tout contrôle exercé par la raison, en dehors de toute préoccupation esthétique ou morale.

Remarques : **a)** – Parmi les premiers surréalistes, figurent André Breton (1896-1966), Louis Aragon (1897-1982), Paul Éluard (1895-1952), Philippe Soupault (1897-1990), Pierre Reverdy (1889-1960), Robert Desnos (1900-1945), René Magritte (1898-1967), Giorgio De Chirico (1888-1978), Marcel Duchamp (1887-1968), Salvator Dali (1904-1989), Jacques Prévert (1900-1977).

b) – André Breton écrivit en 1924 le *Manifeste du surréalisme* et, en 1930, le *Second Manifeste du surréalisme*.

c) – Le mot « *sur-réalisme* » a été inventé au printemps 1917 pour exprimer la réalité invisible et mystérieuse qui inspire le mouvement, par le poète italien Guillaume Apollinaire (1880-1918) né Guglielmo Kostrowitzky et naturalisé français par décret du 9 mars 1916.

Sursaut : 1 – Mouvement brusque occasionné par quelque sensation subite et violente.

2 – Surprise.

Remarque : Il se dit dans cette phrase « *s'éveiller en sursaut* » qui signifie être éveillé subitement par quelque grand bruit ou par quelque violente agitation.

Surseoir : Suspendre, remettre, différer.

Exemples : On a sursis toutes les affaires ; surseoir une délibération ; il voulait faire surseoir l'exécution d'un arrêt ; surseoir au jugement d'une affaire ; il sera sursis à l'exécution de l'arrêt.

Sursis : Délai.

Exemples : On a ordonné un sursis ; il a obtenu un sursis.

Sursolide : [*Terme d'algèbre*] Il se dit de la quatrième puissance d'une grandeur, que l'on nomme ainsi par la supposition ou la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide.

Surtaxe : Taxe ajoutée à d'autres.

Surtout : Sorte de justaucorps fort large, que l'on met sur tous les autres habits.

Exemple : Il a un surtout sur son habit.

Surveiller : Veiller particulièrement et avec autorité sur quelque chose.

Remarque : On dit surveiller à [*quelque chose*] (vieilli) ou surveiller [*quelque chose ou quelqu'un*].

Survente (en anglais « *overblowing* ») : Augmentation plus ou moins importante du vent.

Surventer (en anglais « *to overblow* », « *to blow as a storm* ») : On dit qu'il *survente* quand il y a une augmentation plus ou moins considérable de la force du vent.

Survenir : **1** – Arriver inopinément.

Exemple : Comme nous étions prêts à partir, il survint un orage.

2 – Arriver de surcroît.

Exemples : Si la fièvre survenait là-dessus, s'il survient le moindre accident c'est un homme mort.

Survie : État de celui qui survit à un autre.

Exemple : Et en cas de survie, l'un des contractants s'oblige

Survivance : Droit, faculté de succéder à un homme dans sa charge après sa mort.

Exemple : Le Dauphin avait la survivance du roi de France.

Survivancier : Celui qui a la survivance d'une charge.

Exemple : Souvent, le survivancier exerce du vivant du titulaire, et de son consentement.

Survivant : Qui survit à un autre.

Remarque : On l'emploie toujours substantivement.

Exemple : Le survivant, la survivante aura tout le bien.

Survivre : Demeurer en vie après une autre personne.

Exemples : Selon l'ordre de la Nature, les enfants doivent survivre au père ; il survécut à ses enfants.

Sus : **1** – Sur.

Remarque : Il n'est plus guère d'usage que dans cette phrase, « *courir sus à quelqu'un* ».

2 – [*Familier*] Interjection dont on se sert pour exhorter, pour exciter.

Exemple : Sus mes amis, sus donc, levez-vous.

Susbande : On appelle *susbandes* les bandes ou plaques en fer qui retiennent les tourillons d'une bouche à feu dans les encastresments de l'affût qui y sont pratiqués pour les recevoir.

Susceptible : **1** – Capable de recevoir certaine qualité, certaine modification.

Exemple : La matière est susceptible de toutes sortes de formes.

Remarques : **a)** – On dit de quelqu'un qu'il est susceptible d'une charge, d'une grâce, etc. pour dire qu'il a les qualités nécessaires pour l'obtenir.

Exemples : L'esprit de l'homme est susceptible de bonnes, de mauvaises impressions, de toutes les opinions ; susceptible du bien et du mal ; susceptible d'amour, de haine, etc.

b) – On dit, qu'une proposition, qu'un passage est susceptible de plusieurs sens, d'interprétations différentes, pour dire, qu'une proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents, qu'un passage peut être expliqué, peut être interprété de bien des façons différentes.

2 – [*Absolument*] On dit d'une personne, qu'elle est susceptible, pour dire, qu'elle est facile à blesser.

Susciter : **1** – On dit en termes de l'Écriture : « susciter lignée à son frère », pour dire *faire revivre le nom de son frère mort sans postérité*, en épousant sa veuve pour en avoir des enfants.

Remarque : C'était d'usage parmi les Juifs.

2 – Faire naître, faire paraître dans un certain temps.

Remarque : Il se dit particulièrement des hommes extraordinaires que Dieu inspire, qu'il conduit et pousse à exécuter ses volontés.

Exemples : Dieu a suscité des prophètes ; il suscita les libérateurs de son peuple.

Susin : Pont brisé, ou partie de tillac depuis la poupe jusqu'au grand mât.

Suspect : Qui est soupçonné, ou qui mérite de l'être.

Remarques : **a)** – Il se dit des choses et des personnes.

b) – Les caractères *suspect* ou *non-suspect* s'appliquent aux navires qui arrivent dans un port, en ce qui concerne les maladies contagieuses.

Suspendre : **1** – Élever quelque corps en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien.

2 – Surseoir, différer pour quelque temps, cesser, discontinuer.

Exemple : Suspendre l'exécution d'un arrêt.

3 – On dit aussi suspendre son jugement sur quelque chose, pour dire ne porter son jugement ni en bien ni en mal, ne rien décider.

4 – Suspendre, se dit d'un magistrat, d'un officier, d'un agent quelconque dont on interrompt les fonctions, sans lui ôter son caractère.

Suspendre le temps : Suspendre le temps, c'est oublier le passé et ne plus envisager l'avenir, mais se concentrer intellectuellement sur l'instant présent en reléguant dans l'inconscient les connaissances acquises et les projets formés.

Suspendu (en anglais « *borne up* ») : On dit qu'une boussole, un baromètre, sont suspendus lorsqu'ils sont supportés par des balanciers, des crochets de roulis, pour leur permettre de conserver une position aussi horizontale ou, selon les cas, aussi verticale que possible pendant les roulis et les tangages.

Suspens (En) : *Être en suspens* c'est être dans l'incertitude sans savoir à quoi se déterminer.

Exemple : Je suis en suspens de ce que je dois faire, sur ce que je dois faire ; vous me laissez plus en suspens que jamais. ; rester en suspens.

Suspension : **1** – Surséance, cessation d'opération pour quelque temps.

Exemple : La suspension des paiements.

2 – On dit « *suspension d'armes* » pour dire *cessation d'actes d'hostilité*.

3 – Action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps.

Suspension ou résiliation de la police d'assurance : **1** – Le défaut de paiement de la prime due par l'assuré permet à l'assureur de suspendre ou de demander la résiliation de la police.

2 – La suspension ou la résiliation de l'assurance pour défaut de paiement de prime sont sans effet à l'égard des tiers de bonne foi, bénéficiaires de l'assurance en vertu d'un transfert antérieur à la notification de suspension ou de résiliation.

Suspensoir : **1** – En voilerie, *suspensoir* (en anglais « *lifter up* ») est synonyme de *attrape* (voir ce mot) ou de *couillard*.

Remarque : Un suspensoir est une sorte d'araignée en sangle, fixée en arrière d'un hunier ; en agissant dessus à l'aide d'un petit palan frappé sur l'itague de la drisse, on retrouse la toile du hunier de manière à pouvoir le serrer facilement en chapeau

2 – Le *suspensoir* de l'ancre de bossoir est une pièce de construction placée sur l'avant du bossoir qui permet de soutenir le double de la chaîne lorsque le bossoir est très éloigné de l'écubier.

Suspente (en anglais « *guy* », « *slings and straps* ») : **1** – Chaîne ou fort cordage que l'on capelle sur la tête des bas mâts, qui passe sur l'avant du traversin et qui sert à porter les vergues par leur milieu.

Remarques : a) – Après que les basses vergues ont été saisies par les suspentes, on enlève les drisses qui ont servi à les hisser.

b) – Pour un combat, on ajoute aux suspentes des basses vergues des suspentes supplémentaires appelées *fausses suspentes*.

c) – Pour un combat, on met aussi des suspentes aux vergues de hune afin de doubler leurs drisses.

[Voir les expressions *Suspente (Poulie de –)* et *Garniture de vergues*].

Suspente d'une basse vergue: La suspente d'une *basse vergue* consiste en une forte chaîne maillée à son extrémité inférieure sur l'œil qui est porté par une frette placée au milieu de la vergue et appelé *cercle de suspente* ; l'autre extrémité de cette chaîne est maillée sur un piton rivé sur le mât, entre les jotteraux.

Remarques : a) – Le pivotement dans le plan horizontal se fait grâce à la drosse.

b) – Le pivotement dans un plan vertical s'opère autour de l'étrier de brasselage.

[Voir les mots *Suspente, Frette, Jottereaux, Chaîne*].

Suspente d'une vergue de hunier volant : Pour un combat, on ajoute des suspentes aux vergues de huniers volants afin de doubler leurs drisses.

Remarques : a) – La potence de suspension d'une *vergue de hunier volant* repose soit sur un barillet glissant le long du mât de perroquet, soit sur un chariot glissant sur un chemin de fer le long du mât de perroquet.

b) – La drisse de la vergue de hunier volant est composée d'une itague simple ou double dont l'une des extrémités est frappée sur la vergue, qui passe dans un clan du mât de perroquet à hauteur des barres de perroquet, et dont l'autre extrémité est maillée à la poulie supérieure d'une caliorne ; la poulie inférieure de la caliorne de drisse de hunier volant est maillée sur le pont.

[Voir les mots *Caliorne, Itague, Clan, Suspente* et l'expression *Hunier volant*].

c) – Les balancines de volant sont généralement doubles afin de soutenir la vergue également vers son milieu au cas où elle serait amenée accidentellement.

Suspente d'une vergue fixe : La suspente d'une *vergue fixe* se fait par une potence qui peut pivoter dans le plan horizontal autour d'un axe vertical (cheville ouvrière) et dans un plan vertical grâce à une articulation du cercle de suspente qui se bague sur la partie avant de la potence.

[Voir l'expression *Cheville ouvrière*].

Suspente (Poulie de –) : Poulie spéciale utilisée pour faciliter la mise en place de la suspente d'une basse vergue.

Remarques : a) – Le cercle en fer qui soutient la vergue en son milieu porte un rebord et la chape qui termine la ferrure de la poulie de suspente est conçue pour recevoir ce rebord.

b) – Une clavette traverse à la fois le rebord du cercle de suspension de la vergue et la chape de la poulie afin de les solidariser.

c) – La drisse utilisée pour hisser la basse vergue passe par le réa de la poulie.

d) – Il est alors facile de bien présenter la vergue pour mettre en place la suspente.

[Voir le mot *Suspente*].

Sustenter : Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments.

Remarque : Il ne se dit que des hommes.

Exemple : Il n'a pas de quoi se sustenter.

Sus-vergue (Poulie de –) : Autre appellation d'une poulie de suspente.

[Voir l'expression *Suspente (Poulie de –)*].

Suture : 1 – [En chirurgie] Opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion.

Remarque : « *Suture* » vient du participe passé *sūtum* du verbe latin *sūo* qui

signifie « *coudre* ».

2 – [*En littérature*] Travail fait après une suppression et pour la dissimuler.

Suzerain : Seigneur qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent.

Exemples : Seigneur suzerain ; dame suzeraine.

SVP : Service téléphonique créé en 1935 par le ministre français des PTT Georges Mandel (1885-1944) pour les abonnés parisiens au téléphone, qui donnait les informations que l'on sollicitait et des réponses aux questions de toutes sortes qu'on lui posait.

Remarques : **a)** – La société de services SVP a servi d'intermédiaire en direct entre les téléspectateurs et les 2 chaînes françaises du service public ORTF (première chaîne et deuxième chaîne) dans les années 1960 et 1970.

b) – SVP est aujourd'hui un service payant de renseignements juridiques, économiques et fiscaux par téléphone, destiné aux entreprises.

Sycophante : Fourbe, menteur, fripon, délateur, coquin, flatteur habile, parasite.

Remarque : Ce mot est tiré du grec *συκοφάντης* de même sens.

Syke-Picot (Accords – de 1916) : Les accords franco-britanniques Syke-Picot de 1916 ont tracé les frontières de territoires, découpés dans l'Empire ottoman vaincu, que se partagèrent la France et l'Angleterre après la première guerre mondiale ; ces différentes frontières subsistèrent après que ces territoires eurent acquis leur indépendance et furent devenus de États producteurs de pétrole ; ces mêmes frontières existaient encore, à quelques choses près, au début du XXI^{ème} siècle par la volonté des Anglais et surtout des Américains.

Syllabe : Une voyelle qui, ou seule, ou jointe à d'autres lettres, se prononcent par une seule émission de voix.

Exemples : Rois et lois sont des mots d'une syllabe ; dans le mot avoir, « **a** » fait une syllabe et « **voir** » en fait une autre.

Syllepse : Figure de grammaire par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux règles grammaticales.

Remarque : L'expression « *il est six heures* » que l'on emploie au lieu de dire *il est la sixième heure* est une syllepse.

Syllogisme : **1** – Raisonement déductif rigoureux se fondant sur les rapports d'inclusion et d'exclusion des propositions sans qu'aucune proposition étrangère soit sous-entendue.

Remarque : Ce raisonnement déductif est formé de trois propositions, deux prémisses (la majeure et la mineure) et une conclusion, tel que la conclusion est déduite du rapprochement de la majeure et de la mineure.

Exemples : Syllogisme catégorique, hypothétique, conditionnel, disjonctif ; prémisses, conclusion d'un syllogisme ; syllogisme interprété en extension ou en compréhension ; figure de syllogisme ; mode de syllogisme.

2 – Expérience de pensée utilisant un argument composé de *trois propositions*, savoir :

i) la majeure,

ii) la mineure et

iii) la conséquence.

[Voir le mot *Enthymène*].

Remarques : **a)** – Un syllogisme est un expérience de pensée capable de préconiser une explication logique à une question que l'on se pose ou que l'on pose à la sagacité de ses contemporains.

b) – Le syllogisme est défini dans le traité de logique intitulé *óργανον* et prononcé *organon* [qui signifie « *instrument de travail* », « *outil* » en grec ancien] que l'on attribue au philosophe grec Aristote (-384 – -322).

c) – La méthode de l'*expérience de la croix* (en latin « *expēriētum crucīs* » et en anglais « *crucial instance* ») a été inventée par le philosophe anglais Francis Bacon (1561-1626) et publiée en latin en 1620, sous l'appellation *instantia crucīs* dans son œuvre majeure intitulée en latin « *novum organum* » [qui signifie « *nouvel outil* », en référence à l'« *organon* » d'Aristote].

d) – Des expériences de pensée assistées par un simulateur électronique permettent de réaliser des expériences de pensée très compliquées et surtout complexes, grâce à la capacité de calcul des ordinateurs, à la condition de maîtriser la théorie des problèmes posés et la programmation de la machine.

3 – [Péjoratif] Déduction, raisonnement formel fonctionnant sur lui-même et sans lien avec le réel.

Syllogisme aristotélicien : 1 – Le *syllogisme aristotélicien* est un raisonnement où, certaines choses étant prouvées, une chose autre que celles qui ont été accordées se déduit nécessairement des choses qui ont été accordées.

Remarque : Aristote a formalisé très précisément le syllogisme tel qu'il l'entend dans le Livre III de l'« *Organum* » que l'on connaît sous le titre « *Les Premiers Analytiques* ».

2 – Un *syllogisme aristotélicien* contient deux prémisses et une conclusion. [Voir le mot *Enthymène*].

3 – On ne peut pas dire d'un syllogisme qu'il est vrai ou faux ; on peut simplement dire qu'il est valide ou non valide et s'il est valide, qu'il est concluant ou non concluant.

Remarques : **a)** – Un *syllogisme valide* est un syllogisme dont la forme est valide, comme dans cet exemple :

*Tous les arbres parlent
or, les platanes sont des arbres,
donc les platanes parlent.*

Ce syllogisme est valide car les deux prémisses autorisent effectivement la conclusion.

b) – Un *syllogisme concluant* est un syllogisme valide dont les deux prémisses sont vraies.

c) – Le syllogisme valide cité plus haut (tous les arbres parlent, etc.) est valide mais non concluant (car les arbres ne parlent pas).

d) – Une proposition (*prémisse* ou *conclusion*) comprend un sujet et un prédicat, les deux termes étant reliés par une copule (souvent le verbe être) ; il peut arriver que la copule ne soit pas explicitée.

e) – On appelle *terme moyen* le terme commun aux deux prémisses.

Dans syllogisme valide mais non concluant cité plus haut (tous les arbres parlent, etc.) le terme moyen est « *arbre* ».

f) – Le *terme moyen* est obligatoire pour construire un syllogisme valide, mais il n'apparaît jamais dans la conclusion.

Sylphe : Nom que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires de l'air.

Remarque : Le féminin de sylphe est *sylphide*.

Sylvain : Les sylvains étaient les dieux des forêts, dans la mythologie romaine.

Exemple : Les faunes et les sylvains.

Symbiose : 1 – Association intime et durable entre plusieurs individus appartenant à des espèces différentes, dans laquelle l'un au moins des individus retire un intérêt.

Remarque : Le mot symbiose est formé des mots grecs σὺν qui signifie *ensemble* et βίος qui signifie *existence, vie*.

[Voir le mot *Dépendance*].

2 – Fusion, union de plusieurs choses.

3 – Association étroite et harmonieuse entre des personnes ou des groupes de personnes.

Remarque : Vivre en symbiose avec quelqu'un, c'est être en étroite communauté d'idées et d'intérêts.

4 – Relation de dépendance naturelle entre l'enfant et sa mère, qui normalement se rompt par étapes pour aboutir à l'autonomie de l'homme ou de la femme adulte.

Remarques : **a)** – La rupture prématurée de la relation entre la mère et son enfant est quelquefois accidentelle, quelquefois le résultat d'un *choix* plus ou moins inconscient ou délibéré.

Exemple : Les prétendues « *familles recomposées* » qui ne sont, à chaque fois, que la réalisation des fantasmes de l'un au moins des parents.

b) – Le Lebensborn des Allemands dans les années 1930, visait à créer une race d'hommes pure et supérieure.

c) – Les 30 000 enfants de Républicains espagnols déclarés morts-nés et volés à leurs parents à leur naissance par le pouvoir politico-religieux, depuis les années 1930 jusqu'à la mort de Franco dans les années 1970, devaient échapper au communisme ; après avoir été adoptés par des familles bien-pensantes contre un bon prix payé à la hiérarchie religieuse, ils devaient devenir de bons catholiques. [Voir le mot *Famille*].

Symbole : **1** – Figure ou image employée comme le signe d'une chose.

Exemples : La balance est le *symbole* de la justice ; la ville de Paris a pour symbole un navire à voiles.

Remarques : **a)** – Il est vain de chercher un symbole qui n'existe pas dans ce qui est simple.

b) – Pour les Grecs, le *symbole* (en grec « *συμβολή* ») était une signe de reconnaissance entre deux hôtes ; il consistait en un objet séparé en deux parties ; la famille de chaque hôte conservait l'une des parties ; en rapprochant les deux parties de l'objet, les deux hôtes pouvaient ainsi prouver les liens sacrés d'hospitalité entre leurs deux familles.

c) – Chez les Grecs, on appelait *symboles* les paroles, les signes auxquels les initiés aux mystères de Cérès, de Cybèle, de Mithra, etc. se reconnaissaient.

d) – Chez les Chrétiens, le *symbole des Apôtres* ou le *symbole de Nicée-Constantinople*, qui peuvent être employés l'un pour l'autre dans l'Église romaine ou dans les Églises réformées, étaient à l'origine un signe de reconnaissance des croyants entre eux.

[Voir les expressions *Symbole des apôtres* ; *Symbole de Nicée-Constantinople*].

e) – Le *symbole d'Athanase* est encore aujourd'hui la profession de foi de l'Église d'Arménie.

[Voir l'expression *Symbole d'Athanase*].

f) – Il était d'usage, dans l'Église d'Orient, jusqu'à la généralisation du Symbole de Nicée-Constantinople au VI^e siècle, que chaque communauté chrétienne adoptât sa propre version du symbole de la foi.

2 – [En *rhétorique*] Espèce de trope par lequel on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour le désigner.

Exemple : Dans l'expression « *j'ai quitté la robe pour l'épée* » la robe est le symbole de la magistrature et l'épée est le symbole de l'état militaire.

3 – Objet conscient renvoyant à un objet inconscient ou refoulé qui constitue le sens symbolique du premier.

Exemple : Jeanne d'Arc est le symbole abusif d'une prétendue inimitié systémique franco-anglaise.

Remarques : a) – La seule évocation d'un symbole mythique lié à un fait historique est de nature à substituer ce mythe à une réflexion rigoureuse.

b) – Les symboles inhibent tout discernement et écrasent l'action politique.

4 – [*En chimie*] Le symbole chimique est habituellement constitué par la première ou par les deux premières lettres par lesquels les chimistes désignent les corps élémentaires.

Remarques : a) – Les lettres O ou S sont les symboles, respectivement de l'oxygène ou du soufre ; le symbole du calcium est Ca ; le symbole du sodium est Na (du latin de cuisine « *natrium* »).

b) – « *Natrium* » est tiré de *natron* qui est le nom d'un carbonate naturel de sodium employé pour la fabrication du verre ou du savon ; le natron a également été utilisé pour la conservation des momies.

5 – Les lettres initiales de certains mots ou de certaines abréviations sont devenues, par l'usage, les symboles de ce que ces mots expriment.

Exemples : En cosmographie ou en topographie, les lettres W et S sont respectivement les symboles des points cardinaux *Ouest* ou *Sud* de l'horizon.

[Voir l'expression *Symboles des unités*].

Symbole d'Athanase : Symbole de la foi chrétienne, attribué à Saint Athanase d'Alexandrie (296-373) ; il était naguère récité à l'office de prime, les dimanches après l'Épiphanie et après la Pentecôte ; il n'est plus récité aujourd'hui qu'à l'office de prime du dimanche de la Sainte-Trinité, sauf dans certaines communautés monastiques où il est récité tous les jours.

[Voir le mot *Symbole*].

Remarques : a) – **Texte en latin du symbole d'Athanase** :

« Quicumque vult salvus esse, ante omnia opus est ut teneat catholicam fidem : quam nisi quisque integram inviolatamque servaverit, absque dubio in aeternum peribit.

Fides autem catholica haec est ut unum Deum in Trinitate, et Trinitatem in unitate veneremus ; neque confundentes personas, neque substantiam separantes. Alia est enim persona Patris, alia Filii, alia Spiritus Sancti. Sed Patris, et Filii, et Spiritus Sancti una est divinitas, aequalis gloria, coaeterna majestas.

Qualis Pater, talis Filius, talis Spiritus Sanctus. Increatus Pater, increatus Filius, increatus Spiritus Sanctus ; immensus Pater, immensus Filius, immensus Spiritus Sanctus ; aeternus Pater, aeternus Filius, aeternus Spiritus Sanctus ; et tamen non tres aeterni, sed unus aeternus ; sicut non tres increati, nec tres immensi, sed unus increatus, et unus immensus.

Similiter omnipotens Pater, omnipotens Filius, omnipotens Spiritus Sanctus ; et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens. Ita Deus Pater, Deus Filius, Deus Spiritus Sanctus ; et tamen non tres Dii, sed unus est Deus. Ita Dominus Pater, Dominus Filius, Dominus Spiritus Sanctus ; et tamen non tres Domini, sed unus est Dominus.

Quia sicut singillatim unamquamque personam Deum ac Dominum confiteri christiana veritate compellimur : ita tres Deos aut Dominos dicere catholica religione prohibemur.

Pater a nullo est factus : nec creatus, nec genitus.

Filius a Patre solo est : non factus, nec creatus, sed genitus.

Spiritus Sanctus a Patre et Filio : non factus, nec creatus, nec genitus, sed procedens.

Unus ergo Pater, non tres Patres : unus Filius, non tres Filii ; unus Spiritus Sanctus, non tres Spiritus Sancti.

Et in hac Trinitate nihil prius aut posterius, nihil majus aut minus : sed totae tres personae coaeternae sibi sunt et coaequales.

Ita ut per ómnia, sicut jam supra dictum est, et únitas in Trinitáte, et Trínitas in unitáte veneránda sit.

Qui vult ergo salvus esse, ita de Trinitáte séntiat. Sed necessárium est ad aetérnam salútem, ut Incarnatiónem quoque Dómini nostri Jesu Christi fidéliter credat.

Est ergo fides recta, ut credámus et confiteámur, quia Dóminus noster Jesus Christus Dei Fílius, Deus et Homo est. Deus est ex substántia Patris ante saecula génitus, et homo est ex substántia matris in saéculo natus.

Perfécus Deus, perfécus homo : ex ánima ratióali et húmana carne subsístens.

Æquális Patri secúndum divinitátem : minor Patre secúndum humanitátem.

Qui licet Deus sit et homo, non duo tamen, sed unus est Christus ; Unus autem non conversiÓne divinitátis in carnem, sed assumptiÓne humanitátis in Deum ; unus omníno non confusiÓne substántiae, sed unitáte persónae.

Nam sicut ánima ratióalis et caro unus est homo, ita Deus et homo unus est Christus.

Qui passus est pro salúte nostra, descendit ad íferos, tértia die resurrexit a mórtuis, ascendit ad coelos, sedet ad dèxteram Dei Patris omnipoténtis, inde ventúrus est judicáre vivos et mórtuos.

Ad cuius advéntum omnes hómines resúrgere habent cum corpóribus suis, et redditúri sunt de factis própriis ratiónem.

Et qui bona egérunt, ibunt in vitam aetérnam, qui vero mala, in ignem aetérnum. Haec est fides cathólica, quam nisi quisque fidéliter firmitérque credíderit, salvus esse non póterit. »

b) – Traduction en français du symbole d'Athanase :

« Quiconque veut être sauvé doit, avant tout, tenir la foi catholique : s'il ne la garde pas entière et pure, il périra sans aucun doute pour l'éternité.

Voici la foi catholique : nous vénérons un Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'Unité, sans confondre les Personnes ni diviser la substance : autre est en effet la Personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit ; mais une est la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, égale la gloire, coéternelle la majesté. Comme est le Père, tel est le Fils, tel est aussi le Saint-Esprit : incréé est le Père, incréé le Fils, incréé le Saint-Esprit ; infini est le Père, infini le Fils, infini le Saint-Esprit ; éternel est le Père, éternel le Fils, éternel le Saint-Esprit ; et cependant, ils ne sont pas trois éternels, mais un éternel ; tout comme ils ne sont pas trois incréés, ni trois infinis, mais un incréé et un infini.

De même, tout-puissant est le Père, tout-puissant le Fils, tout-puissant le Saint-Esprit ; et cependant ils ne sont pas trois tout-puissants, mais un tout-puissant.

Ainsi le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu ; et cependant ils ne sont pas trois Dieux, mais un Dieu.

Ainsi le Père est Seigneur, le Fils est Seigneur, le Saint-Esprit est Seigneur ; et cependant ils ne sont pas trois Seigneurs, mais un Seigneur ; car, de même que la vérité chrétienne nous oblige à confesser que chacune des personnes en particulier est Dieu et Seigneur, de même la religion catholique nous interdit de dire qu'il y a trois Dieux ou trois Seigneurs.

Le Père n'a été fait par personne et il n'est ni créé ni engendré ; le Fils n'est issu que du Père, il n'est ni fait, ni créé, mais engendré ; le Saint-Esprit vient du Père et du Fils, il n'est ni fait, ni créé, ni engendré, mais il procède.

Il n'y a donc qu'un Père, non pas trois Pères ; un Fils, non pas trois Fils ; un Saint-Esprit, non pas trois Saint-Esprit.

Et dans cette Trinité il n'est rien qui soit avant ou après, rien qui soit plus grand ou plus petit, mais les Personnes sont toutes trois également éternelles et semblablement égales.

Si bien qu'en tout, comme on l'a déjà dit plus haut, on doit vénérer, et l'Unité dans

la Trinité, et la Trinité dans l'Unité.

Qui donc veut être sauvé, qu'il croie cela de la Trinité.

Mais il est nécessaire au salut éternel de croire fidèlement aussi en l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est donc la foi droite que de croire et de confesser que notre Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, est Dieu et homme.

Il est Dieu, de la substance du Père, engendré avant les siècles, et il est homme, né de la substance de sa mère, dans le temps ; Dieu parfait, homme parfait composé d'une âme raisonnable et de chair humaine, égal au Père selon la divinité, inférieur au Père selon l'humanité.

Bien qu'il soit Dieu et homme, il n'y a pas cependant deux Christ, mais un Christ ; un, non parce que la divinité a été transformée en la chair, mais parce que l'humanité a été assumée en Dieu ; un absolument, non par un mélange de substance, mais par l'unité de la personne.

Car, de même que l'âme raisonnable et le corps font un homme, de même Dieu et l'homme font un Christ.

Il a souffert pour notre salut, il est descendu aux enfers, le troisième jour il est ressuscité des morts, il est monté aux cieux, il siège à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts.

À sa venue, tous les hommes ressusciteront avec leurs corps et rendront compte de leurs propres actes : ceux qui ont bien agi iront dans la vie éternelle, ceux qui ont mal agi, au feu éternel.

Telle est la foi catholique : si quelqu'un n'y croit pas fidèlement et fermement, il ne pourra être sauvé. »

Symbole de Nicée-Constantinople : Le *symbole de Nicée-Constantinople* est une déclaration qui résume les points fondamentaux de la foi chrétienne ; le premier concile œcuménique a été réuni à Nicée (dans l'actuelle Turquie) de juin à août 325 par l'empereur Constantin 1er (272-337) afin d'établir une unité de doctrine au sein de la Chrétienté ; le concile de Constantinople (dans l'actuelle Turquie) réuni de mai à juillet 381, qui fut le deuxième concile œcuménique de l'histoire de l'Église, visait à condamner certaines hérésies, en particulier l'arianisme (négation de la consubstantialité du Fils avec le Père) qui avait déjà été condamné à Nicée ou le macédonianisme (négation de la divinité du Saint-Esprit).

Remarques : a) – La quasi totalité des affirmations du symbole de Nicée-Constantinople sont admises par les principales religions chrétiennes (catholique, orthodoxe, réformées, etc.).

b) – Texte en latin du symbole de Nicée-Constantinople :

« Credo in Deum, patrem omnipotentem, creatorem caeli et terrae, et in Iesum Christum, filium eius unicum, Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus, descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad caelos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis, inde venturus est iudicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem et vitam aeternam.

Amen. »

c) – Traduction en français du symbole de Nicée-Constantinople :

« Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté au

ciel, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois en l'Esprit-Saint, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle.

Amen. »

c) – Le mot « *catholique* » est synonyme d'« *universel* ».

d) – Le symbole de Nicée-Constantinople se trouve dans les actes du concile qui fut convoqué à Chalcédoine (près de Constantinople, dans l'actuelle Turquie) par l'empereur byzantin Marcien (392-457) du 8 octobre au 1er novembre 451 et qui l'a réaffirmé ; le concile de Chalcédoine condamna le monophysisme (ou myaphysisme), une doctrine hérétique qui professe qu'il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, la nature divine, par laquelle a été absorbée la nature humaine « comme une goutte d'eau l'est par la mer ».

e) – L'Église d'Antioche, l'Église d'Alexandrie et plus tard, l'Église d'Arménie qui n'était pas représentée à Chalcédoine, refusèrent toutes les décisions du concile de Chalcédoine, tout en acceptant celles des trois premiers conciles œcuméniques de Nicée, d'Alexandrie et d'Éphèse : ces trois Églises sont appelées les « *Églises pré-chalcédoniennes* » ou encore les « *Églises des trois conciles* ».

f) – Les **30 canons** édictés par le concile de Chalcédoine :

i) *Il faut garder inaltérables les canons des conciles.*

ii) *Il ne faut pas faire des ordinations contre de l'argent.*

iii) *Un clerc ou un moine ne doivent pas s'occuper d'affaires étrangères à leur vocation.*

iv) *Les moines ne doivent rien entreprendre contre l'avis de leur évêque ni fonder un monastère, ni se charger d'affaires temporelles.*

v) *Un clerc ne doit pas passer d'un diocèse à un autre.*

vi) *Aucun clerc ne doit être ordonné sans titre.*

vii) *Des clercs ou des moines ne doivent pas prendre du service civil.*

viii) *Les hospices, les sanctuaires de martyrs et les monastères doivent être sous l'autorité de l'évêque.*

ix) *Les clercs ne doivent pas recourir à un tribunal civil, mais avoir leur évêque pour juge.*

x) *Un clerc ne doit pas appartenir au clergé de deux diocèses.*

xi) *Il faut munir de lettres de paix ceux qui ont besoin d'aide et ne donner de lettres de recommandation qu'à des personnes de qualité.*

xii) *Un évêque ne doit pas faire élever son siège au rang de métropole par lettre impériale et qu'une province ne saurait être divisée en deux.*

xiii) *Les clercs partis de leur diocèse sans lettres de recommandation de l'évêque ne sauraient célébrer.*

xiv) *Les clercs inférieurs ne doivent pas s'allier par mariage à des hérétiques.*

xv) *Des diaconesses.*

xvi) *Les vierges consacrées à Dieu ne peuvent contracter mariage.*

xvii) *L'administration de trente années assure la possession, et au sujet des villes récemment fondées.*

xviii) *Un clerc ne peut prendre part à une conjuration ou à une société secrète.*

xix) *Dans chaque province des synodes se feront deux fois par an.*

xx) *Un clerc ne doit pas être transféré d'un diocèse à l'autre.*

xxi) *Des clercs sans réputation ne sauraient se porter accusateurs contre des évêques.*

xxii) *Les clercs sans réputation ne sauraient se porter accusateurs contre des évêques.*

xxiii) *Il faut chasser de Constantinople les clercs et les moines étrangers, qui troublent l'ordre.*

xxiv) *Les monastères ne doivent pas devenir des maisons privées.*

xxv) *Une Église ne doit pas être privée d'évêque au-delà de trois mois.*

xxvi) *Tout évêque doit administrer les biens de son Église par l'intermédiaire d'un économiste.*

xxvii) *Il ne faut pas forcer une femme à se marier.*

xxviii) *Vœu pour la primauté du siège de Constantinople.*

xxix) *Un évêque forcé à se démettre de son siège ne doit pas être mis au rang des prêtres.*

xxx) *Les évêques de l'Égypte ne sont pas coupables du fait qu'ils n'ont pas souscrit à la lettre de Léon 1er (390-461) le saint évêque de Rome.*

Symbole de compagnonnage : Marque apposée sur les outils des compagnons du devoir.

Remarque : Le symbole constitué de trois points, encore appelé « marmite à trois pieds », rappelle les trois corporations du temps des cathédrales : le premier point représente les menuisiers et charpentiers de haute futaie ; le deuxième les maçons tailleurs de pierre ; le troisième les forgerons, charrons, maréchaux-ferrants.

Symbole des Apôtres : Profession de foi chrétienne en usage en Europe et en Amérique, dans les Églises catholique et réformées.

Remarques : **a)** – Dans la « Confession de foi de La Rochelle » (1559) les Églises Réformées de France déclarèrent reconnaître « les trois Symboles » (des Apôtres, de Nicée et d'Athanase) parce qu'ils étaient conformes à la parole de Dieu.

b) – Le symbole des Apôtres est parfois appelé « Credo » mais le Credo désigne à proprement parler le Symbole de Nicée-Constantinople.

c) – Le Symbole des Apôtres remonte à la fin du 1er siècle ou au début du second ; certains prétendirent que le symbole des Apôtres nous aurait été transmis directement par les Apôtres, sous l'influence du Saint-Esprit ; en vérité, si cela avait été le cas, son texte aurait été repris dans les Actes des Apôtres.

d) – *Texte en latin du symbole des Apôtres* :

Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem caeli et terrae.

Et in Iesum Christum, Filium eius unicum, Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus, et sepultus, descendit ad inferos, tertia die resurrexit a mortuis, ascendit ad caelos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis, inde venturus est iudicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam aeternam. Amen.

e) – *Traduction en français du symbole des Apôtres* :

Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu, le Père tout-puissant d'où Il viendra pour juger les vivants et les morts.

Je crois en l'Esprit-Saint, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle.

Amen.

Symboles des unités : [En physique] Sigle composé d'une à trois lettres représentant, par convention, la grandeur étalon d'une dimension donnée, ou grandeur unité, qui sert de référence pour mesurer, par comparaison, les objets physiques de même

dimension.

Remarques : a) – Le nom d'une unité écrit en entier est un nom commun, même si l'unité dérive d'un nom propre ; la première lettre du nom d'une unité est donc toujours une minuscule ; au contraire, la lettre unique ou la première lettre de son symbole est une majuscule si le nom de l'unité est tiré d'un nom propre ; lorsqu'il est écrit en toutes lettres, le nom d'une unité prend la marque du pluriel.

Exemples : On écrit « *trois ampères* » ou « 3 A » ; « *deux teslas* » ou « 2 T ».

b) – Contrairement au cas du kelvin (K), le nom du degré Celsius ($^{\circ}$ C) est un nom composé et c'est la première lettre du mot « *degré* » qui prend la minuscule et la marque du pluriel : on écrit ainsi « deux degrés Celsius » ou « *deux degrés centigrades* » (2° C) ; mais on écrit « *deux kelvins* » (2 K).

c) – Les unités sont désignées soit par leurs noms, soit par leurs symboles ; on ne doit pas mélanger les noms et les symboles des unités.

Exemples : On écrira « *newton par kilogramme* » (ou N/kg) mais jamais « newton par kg », ni « newton/kg », ni « newton/kilogramme » ; de même, on n'écrira pas « km/heure » mais « *kilomètre par heure* » ou « km/h ».

d) – Les unités se placent toujours à droite de la valeur numérique ; elles sont, par convention, séparées de la valeur numérique par une espace insécable, à l'exception des symboles des unités sexagésimales d'angles qui lui sont collées ; on utilise les symboles prime (') pour les minutes de degré et double prime (") pour les secondes de degré.

[Voir le mot *Minute*].

e) – Les symboles des unités sont toujours écrits en caractères romains, quelle que soit la police : ils ne sont jamais mis en italique ; par ailleurs, ils ne sont jamais suivis d'un point et ils ne prennent pas la marque du pluriel.

f) – Les symboles des unités constituent des entités mathématiques et non des abréviations.

g) – L'unité est égale à 1 par définition.

h) – L'expression « *trente centimètres* » est équivalente au produit du *scalaire* [30] par l'*unité* de longueur choisie [1 cm].

Symbolique (Pensée –) : La pensée symbolique représente les objets sensibles au moyen de symboles individuels.

Remarques : a) – La pensée symbolique s'oppose à la pensée logique.

b) – C'est la pensée symbolique qui permet de créer des œuvres d'art.

c) – La pensée symbolique dissocie le signifié et le signifiant.

d) – Les contes qui s'adressent à l'imagination des enfants transforment les citrouilles en carrosses.

e) – Le risque de la *pensée symbolique* est de passer d'un cas particulier à un autre cas particulier et de généraliser hâtivement sans conceptualiser et sans avoir dégagé de règles.

Symétrie : Proportion et rapport de grandeur et de figure que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec leur tout.

Remarques : a) – La symétrie admet la répétition des mêmes formes, mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

b) – Il se dit aussi de toutes les choses arrangées suivant une certaine proportion.

Sympathie : 1 – Correspondance que les anciens imaginaient entre les qualités de certains corps.

Exemple : Il semble qu'il y a de la sympathie entre certaines plantes, entre les racines des arbres et le mycélium qui les entoure, entre certains animaux d'espèces différentes : par exemple entre les poissons *naucrates ductor* (poissons-pilotes) et *sélachimorphes* (requins).

Remarques : a) – On appelle *poudre de sympathie* une poudre préparée que l'on

jette sur le sang sorti d'une blessure et que l'on prétend qui agit sur la personne blessée quoiqu'elle soit éloignée.

Exemple : Ce charlatan prétend pouvoir guérir les malades avec de la poudre de sympathie.

b) – Le mot *sympathie* est tiré du grec συμπάθεια qui peut signifier *rapport de certaines choses entre elles*.

2 – Sympathie se dit aussi de la convenance et du rapport d'humeurs et d'inclinations entre les personnes.

Exemples : Forte sympathie ; il y a une grande sympathie entre eux ; marque de sympathie à l'occasion d'un deuil.

Remarque : Le mot *sympathie* en ce sens est tiré du grec συμπάθεια qui peut aussi signifier *affinité naturelle, participation à la souffrance d'autrui* et il est à peu près équivalent, dans ce dernier sens, au mot *compassion* tiré du latin *compassio* (souffrance commune).

Symphonie : **1** – Concert d'instruments de musique.

2 – Il se prend encore pour les instruments de musique qui accompagnent les voix.

3 – Il se dit quelquefois du *corps des symphonistes*, mais on dit plus communément *orchestre*.

Symphoniste : Celui qui joue des instruments de musique, ou qui compose des pièces que l'on joue sur ces instruments.

Exemple : Ce musicien a été un des plus grands symphonistes de son temps.

Sympiézo-mètre : Baromètre à réservoir d'air permettant l'emploi de liquides moins denses et plus fluides que le mercure.

Remarque : Les *sympiézo-mètres* sont plus sensibles que les baromètres à mercure pour lire les très petites variations de pression.

Symptôme : Signe ou assemblage de signes dans une maladie, lesquels indiquent sa nature et font présumer quelle en sera l'issue.

Remarques : **a)** – On entend plus particulièrement :

i) par « *symptômes* » d'une maladie, ce que ressent le malade,

ii) par « *signes* » de la maladie, ce que perçoit le médecin par un examen clinique ou à la lecture des résultats d'examens physiques (imageries médicales de toutes sortes, etc.) chimiques ou bactériologiques (en laboratoires).

b) – Le *symptôme* décrit par le malade est *subjectif* alors que le *signe clinique* constaté par le médecin est *objectif* ; les symptômes et les signes permettent au médecin d'établir un diagnostic et de mettre en place le traitement de la maladie.

c) – Les symptômes et les signes, considérés ensemble, sont interprétés :

i) pour établir un *diagnostic* (identification de l'affection),

ii) pour faire un *pronostic* (prévision de l'évolution).

Synagogue : **1** – L'assemblée des fidèles sous la loi judaïque.

Exemple : Paul de Tarse (alias « *Saint Paul* »), avant sa rencontre surnaturelle « *sur le chemin de Damas* » avec le Christ ressuscité en majesté, avait beaucoup de zèle pour la synagogue.

Remarque : Depuis l'invention du judéo-christianisme par saint Paul, *Synagogue* se dit pour les juifs traditionnels par opposition à *Église* pour les judéo-chrétiens.

Remarque : *Église* désigne à la fois l'assemblée des chrétiens et leur lieu de rassemblement, notamment pour le culte.

2 – Il se disait aussi du lieu où les Juifs s'assemblaient jadis, hors du temple de Jérusalem, pour faire des lectures, des prières publiques.

3 – Il se dit aujourd'hui des lieux où les Juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion.

Exemples : La synagogue de Metz ; les synagogues d'Amsterdam, d'Avignon, etc.

Synallagmatique (Contrat –) : 1 – Un contrat *synallagmatique* (du grec συναλλαγματικός : « qui concerne les *conventions* ») est une convention par laquelle les parties s'obligent réciproquement l'une envers l'autre.

Remarques : a) – Chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter, de choisir son cocontractant et de déterminer le contenu et la forme du contrat dans les limites fixées par la loi [Article 1102 § 1 du Code civil].

b) – La liberté contractuelle ne permet pas de déroger aux règles qui intéressent l'ordre public [Article 1102 § 2 du Code civil].

c) – Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits [Article 1103 du Code civil].

d) – Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi ; cette disposition est d'ordre public [Article 1104 du Code civil].

e) – Le contrat est *synallagmatique* lorsque les contractants s'obligent réciproquement les uns envers les autres [Article 1106 § 1 du Code civil].

f) – Au contraire, le contrat est *unilatéral* (donc non *synallagmatique*) lorsqu'une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres sans qu'il y ait d'engagement réciproque de celles-ci [Article 1106 § 2 du Code civil].

g) – Le contrat d'affrètement est un contrat *synallagmatique*.

2 – Dans un contrat *synallagmatique*, la cause de l'obligation d'un contractant est l'obligation de l'autre et réciproquement.

3 – Un contrat (*synallagmatique* ou *unilatéral*) est *solennel* lorsque sa validité est subordonnée à des formes déterminées par la loi [Article 1109 § 2 du Code civil].

Remarque : Le contrat d'affrètement est un contrat *solennel*.

Synalephe : Élision ou réunion de deux syllabes en une seule dans deux mots.

Exemple : Quelqu'un, pour *quelque un*.

Synapse : Point de jonction entre deux neurones par lequel transite l'information neuronale.

Synchrétisme : 1 – Système de philosophie grecque qui consistait à fondre ensemble les divers systèmes philosophiques ou de pensée.

2 – Conviction que toutes les religions se valent.

Remarques : a) – Si l'on réduit la religion à la défense de principes moraux et si l'on considère que les valeurs morales sont innées chez l'homme, alors toutes les religions se valent.

b) – On ne doit pas confondre *synchrétisme* et *œcuménisme*.

[Voir les mots *Œcuménique*, *Laïcité*].

c) – L'*intégrisme* religieux est l'opposé du *synchrétisme*.

[Voir le mot *Intégrisme*].

3 – Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de différentes communions.

Remarque : Il n'y aura jamais de vrai *synchrétisme*, que la tolérance civile.

Synchrone : 1 – Il se dit des mouvements qui se font dans un même temps.

Exemple : Les oscillations de ces deux pendules sont *synchrones*.

2 – Qui se produit dans le même temps.

Exemples : Action, événement, geste *synchrones*.

3 – [En parlant d'un phénomène] Qui se produit au même moment qu'un autre ou à intervalles réguliers par rapport à un autre.

Exemples : Mouvement, oscillation *synchrone*.

4 – [En parlant d'un mécanisme] Qui produit des mouvements *synchrones*.

Remarques : a) – On appelle *moteur synchrone* un moteur de vitesse constante, basée sur la fréquence du courant alternatif qui l'alimente.

b) – On appelle *satellite synchrone* un satellite dont la période de révolution sidérale est égale à la période de rotation sidérale du corps principal.

c) – Des satellites synchrones de la Terre sont placés sur une orbite telle qu'ils tournent à la même vitesse que la Terre et qu'ils paraissent immobiles dans le ciel pour les observateurs terrestres

Synchronisation des horloges : Les horloges embarquées dans les satellites du système GPS doivent être synchrones avec le temps GPS.

Remarques : **a)** – Toute horloge a tendance à s'écarter de la référence théorique : la marche journalière des horloges atomiques embarquées dans les satellites GPS est inférieure au milliardième de seconde.

b) – La synchronisation des horloges repose sur l'invariance de la vitesse de la lumière, sur la mesure des distances entre les horloges et sur l'isotropie de l'espace à 4 dimensions.

[Voir le mot *Simultanéité* et les expressions *Marche diurne*, *Temps GPS*].

Synchronisme : Rapport de deux choses qui se font ou qui sont arrivées dans le même temps.

Exemple : Le synchronisme de deux événements ; le synchronisme des oscillations de deux pendules.

Synchrotron (Effet –) : Quand un électron qui se déplace en ligne droite est amené à changer de direction, un phénomène relativiste appelé *effet synchrotron* entraîne la libération d'un photon X.

Remarques : **a)** – Si l'on dévie au moyen d'un puissant électro-aimant un paquet d'électrons propulsés à une vitesse voisine de celle la lumière, les photons x libérés continuent selon l'ancienne trajectoire linéaire des électrons ; on appelle cette trajectoire rectiligne une « *ligne de lumière* ».

b) – L'anneau de stockage d'électrons de l'ESRF (European Synchrotron Radiation Facility) mis en service en 1994 près de Grenoble a un diamètre de 320 mètres ; des électrons lancés par un accélérateur de particules sont introduits régulièrement dans l'anneau de stockage ; les millions d'électrons qui y sont stockés font environ 350 000 tours d'anneau par seconde ; on compte 43 aimants de courbure répartis autour de l'anneau, qui dévient successivement le train d'électrons pour les maintenir à l'intérieur de l'anneau ; à chacun des 43 changement de direction des électrons, la ligne de lumière X correspondante, qui s'écarte tangentiellement de l'anneau de stockage, est dirigée par un tube dans une boîte pour être exploitée de différentes manières par un groupe de chercheurs.

c) – Les rayons X des lignes de lumière émises par effet synchrotron permettent d'observer la matière de façon très fine et non destructrice, un peu comme de très puissants microscopes en trois dimensions.

Syncope : **1** – Défaillance, pâmoison de quelqu'un, quelquefois avec convulsion et avec intermission du mouvement du cœur, et du battement du pouls.

Exemple : Tomber en syncope.

2 – Figure de grammaire, qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot.

Exemple : Gaîté, pour gaieté.

3 – *Syncope* se dit, en termes de musique, d'une note qui appartient à la fin d'un temps, et au commencement d'un autre.

Syndérèse : Remords de conscience.

Remarque : La syndérèse le tourmente continuellement.

Syndic (en anglais « *maritime syndick* ») : **1** – Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps dont il est membre.

2 – Les syndics des Affaires maritimes, également appelés *syndics des gens de*

mer, sont des employés de l'administration maritime qui assistent les administrateurs des Affaires maritimes ou les remplacent dans les sous-quartiers ou syndicats.

Syndicat : Société de personnes intéressées dans une même entreprise, et qui s'unissent en vue de défendre un projet commun, d'atteindre un objectif commun.

Remarque : Le verbe grec σύνδικέω signifie « *défendre en justice* », « *plaider pour* » et le nom συνδικία signifie « *action de défendre en justice* ».

Syndicat : Synonyme de *sous-quartier* des Affaires maritimes administré par un syndic.

Syndicat professionnel : **1** – On appelle *syndicats professionnels* des associations de personnes exerçant :

i) la même profession,

ii) ou des métiers similaires,

iii) ou des métiers connexes et concourant à l'établissement de produits déterminés,

iv) ou la même profession libérale.

Remarques : **a)** – En France, les syndicats professionnels peuvent se constituer librement depuis 1884.

b) – Les syndicats professionnels sont régis par le Code du travail.

[Voir le mot *Métier*].

2 – Les syndicats professionnels ont *exclusivement* pour objet l'étude et la *défense des droits* ainsi que des *intérêts matériels et moraux*, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts.

[Ancien Code du travail – deuxième partie – livre 1er – titre IV – Chapitre 1er – Articles L2131-1 et L2131-2].

Remarque : Le mot grec σύνδικος désigne celui qui assiste quelqu'un en justice ; c'est un assistant, un défenseur.

3 – Chacun peut adhérer au syndicat professionnel *de son choix* [préambule de la Constitution de la République française].

Remarque : Chacun peut n'adhérer à aucun syndicat, nonobstant toute disposition contraire qui est réputée nulle.

4 – Tout membre d'un syndicat professionnel *peut s'en retirer à tout instant*, même s'il existe une clause contraire dans les statuts ou les règlements de ce syndicat.

[Ancien Code du travail – deuxième partie – livre 1er – titre III – Chapitre 1er – Articles L2141-1 et L2141-3].

Remarques : **a)** – Les syndicats professionnels sont très présents dans le secteur des transports (ferroviaire, routier, aérien, etc.) et le transport maritime n'y fait pas exception.

b) – Interdits par les 6 fameux décrets pris par Turgot en février 1776 en vue de réduire l'endettement insupportable de la France après les guerres ruineuses de Louis XV et de Louis XVI, autorisés à nouveau en août 1776 par Maurepas, interdits en 1794 par la loi Le Chapelier, les *groupements professionnels* furent tolérés en 1864 puis autorisés et organisés par la loi du 18 mars 1884 sous l'appellation de *syndicats professionnels*.

c) – *Journal officiel du 22 mars 1884, pages 1 577 & 1 578* :

Art. 3. - Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Art. 4. - Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts.

Art. 7. - Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire.

d) – Les références du droit syndical se cherchent et se trouvent actuellement dans le Code du Travail [livre IV – partie législative et partie réglementaire] et dans une très abondante jurisprudence.

e) – Les associations à but non lucratif autres que les syndicats professionnels furent autorisées et organisées par la loi en 1901 ; mais la loi de 1901 sur les associations à but non lucratif s'applique également aux syndicats professionnels pour les dispositions qui ne sont pas visées par le Code du Travail.

[Voir le mot *Métier*].

Syndicats professionnels (Loi relative à la création des –) : Loi du 21 mars 1884.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er - Sont abrogés la loi des 14, 27 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 18 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

Article 2 - Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement.

Article 3 - Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Article 4 - Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris à la préfecture de la Seine.

Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts. Communication des statuts devra être donnée par le maire ou par le préfet de la Seine au procureur de la République.

Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être Français et jouir de leur droits civils.

Article 5 - Les syndicats professionnels régulièrement constitués d'après les prescriptions de la présente loi pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Ces unions devront faire connaître, conformément au deuxième paragraphe de l'article 4, les noms des syndicats qui les composent.

Elles ne peuvent posséder aucun immeuble ni ester en justice.

Article 6 - Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice.

Ils pourront employer les sommes provenant des cotisations.

Toutefois ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites.

Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail.

Ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

Article 7 - Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante.

Toute personne qui se retire d'un syndicat conserve le droit d'être membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

Article 8 - Lorsque les biens auront été acquis contrairement aux dispositions de l'article 6, la nullité de l'acquisition ou de la libéralité pourra être demandée par le procureur de la République ou par les intéressés. Dans le cas d'acquisition à titre onéreux, les immeubles seront vendus et le prix en sera déposé à la caisse de l'association.

Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayants cause.

Article 9 - Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 francs. Les tribunaux pourront en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution du syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des dispositions de l'article 6.

Au cas de fausse déclaration relative aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Article 10 - La présente loi est applicable à l'Algérie.

Elle est également applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

Toutefois les travailleurs étrangers et engagés sous le nom d'immigrants ne pourront faire partie des syndicats.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 21 mars 1884.

Signé : Jules GREVY.

Le Ministre de l'intérieur,

Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

Remarque : La législation et la réglementation actuelles concernant les syndicats professionnels sont incorporés au livre IV du *Code du Travail*.

Syndrome : Ensemble de symptômes.

[Voir le mot *Symptôme*].

Synecdoque : Figure par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus ; on prend le genre pour l'espèce, ou l'espèce pour le genre ; le tout pour la partie, ou la partie pour le tout.

Exemple : Dire « cent voiles » pour *cent vaisseaux* est une synecdoque.

Remarque : On dit *synecdoque* ou *synecdoche*.

Synérèse : Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot.

Remarques : **a)** – La synérèse est la prononciation en une seule syllabe de deux sons voyelles en contact dont le premier est un « *i* », un « *u* » ou un « *ou* ».

Exemple : Le mot « *lion* » se prononce comme une seule syllabe.

b) – Le contraire d'une *synérèse* est la *diérèse*.

Exemple : Corneille prononçait le mot *meurtrier* en trois syllabes au lieu de deux comme cela était la règle à son époque.

Synergie : **1** – Action coordonnée de plusieurs systèmes, organes, éléments anatomiques ou biologiques d'où résulte l'accomplissement d'une fonction, l'exécution d'un mouvement.

2 – Association de différentes substances chimiques ou médicamenteuses qui permet d'augmenter l'effet total au-delà de la somme des effets de chaque substance prise individuellement.

Remarque : En ce sens, la synergie est une sorte de mariage heureux entre des

substances différentes.

3 – Accord, harmonie des tendances dans une opération mentale.

Remarque : La synergie est l'élément moteur de la sympathie.

Remarque : En ce sens, la synergie est une sorte de mariage heureux.

4 – Action dynamique de cohésion des divers éléments appartenant à un groupe, à une collectivité, en vue d'un but, d'une fin commune.

Exemples : Agir en synergie ; synergie d'une unité de production.

5 – Action coordonnée d'éléments qui concourent à une finalité.

Synesthésie : Phénomène neurologique qui associe dans une expérience sensorielle multimodale :

i) la stimulation de l'un des cinq sens par une certaine chose,

ii) et l'activation d'une aire cérébrale correspondant à un autre des cinq sens, sans lien direct avec la chose.

Exemple : Il est plus difficile de dire de quelle couleur est la police employée pour écrire le mot « rouge » s'il est imprimé avec de l'encre bleue que s'il est imprimé avec de l'encre rouge.

Remarques : **a)** – À la différence des métaphores, les synesthésies sont involontaires et automatiques.

b) – Un individu qui perçoit des synesthésies, c'est-à-dire des croisements de sens (par exemple qui associe la perception d'une note de musique et la sensation d'une couleur) est appelé un synesthète.

Exemple : Certains synesthètes associent chaque forme de la géométrie plane (carré, triangle, cercle, etc.) à une couleur précise.

c) – Les véritables synesthètes forment un très faible pourcentage d'individus dans une population donnée.

d) – Les poètes sont habituellement des synesthètes.

e) – Certains phénomènes de synesthésie peuvent résulter de la prise de drogues hallucinogènes.

f) – « *Synesthésie* » est tiré des mots grecs συν qui signifie *avec* et αἴσθησις qui signifie « *sensation* », « *faculté de percevoir par les sens* ».

g) – Le mot grec συνήσθησις signifie *félicitations*.

Synode : **1** – Assemblée des curés et autres ecclésiastiques qui se fait dans chaque diocèse par le mandement de l'évêque ou d'un autre supérieur.

2 – Les protestants appellent *synode* l'assemblée de leurs ministres et de leurs anciens pour ce qui regarde leur religion.

Exemples : Synode national, général ; synode provincial ; le Synode de Dordrecht.

Synodique : On appelle *mouvement synodique de la Lune* le mouvement de cet astre depuis une *nouvelle lune* jusqu'à l'autre.

Remarque : On appelle mois synodique le temps qui s'écoule entre deux *nouvelles lunes* consécutives.

Synodique (Période – de la Lune) : **1** – Temps que la Lune met pour présenter la même face en direction du Soleil ; elle vaut 29,5 jours terrestres : c'est la durée d'une journée lunaire et c'est la durée que met le cycle complet des phases de la Lune.

2 – La différence entre la période sidérale (27,321661547 jours) et la période synodique (29,530588853 jours) vient du fait que, pendant que la Lune tourne autour de la Terre, la Terre s'est elle-même déplacée par rapport au Soleil ; la Lune prend ainsi du retard par rapport au Soleil dans le ciel terrestre.

Synœcisme : [*Dans l'Antiquité*] Réunion de plusieurs villages en une cité.

Exemples : Les tétrapoles de Marathon ou de Sparte étaient des unions restreintes de 4 villages.

Remarques : **a)** – Il y avait égalité des droits entre les différents villages qui

composaient la cité.

b) – Plutarque (46-125) voyait dans le synœcisme l'acte fondateur de la démocratie athénienne

Synonyme : Il se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable.

Exemples : Aimer et chérir, dispute et contestation, sont des mots synonymes, des termes synonymes, des synonymes ; peur est le synonyme de crainte ; craindre et redouter sont deux synonymes.

Remarque : Dans aucune langue il n'y a de synonymes parfaits.

Synoptique : Qui offre une vue générale d'un ensemble.

Synoque : Fièvre qui est continue sans redoublement.

Exemples : La *synoque* simple ne dure guère que quatre jours ; la *synoque* putride va jusqu'à quatorze.

Syntaxe : **1** – Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire.

Exemple : Observer la syntaxe.

2 – Les règles de la construction des mots et des phrases.

Exemples : Savoir la syntaxe ; apprendre la syntaxe.

3 – Le livre qui comprend ces règles.

Exemple : Cet enfant a déchiré sa syntaxe.

Synthèse : **1** – [En logique] Méthode de composition, qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets.

Remarque : La synthèse est opposée à l'analyse.

2 – [En mathématique] Méthode employée pour démontrer les théorèmes sans employer l'algèbre.

Syphilis : **1** – Maladie vénérienne contagieuse qui se transmet uniquement par le contact physique, rapportée de l'île de Haïti en Europe par les marins de la première expédition de Christophe Colomb en Amérique (1492).

Remarques : **a)** – La syphilis s'est d'abord appelée *vérole*, puis *grande vérole* pour l'opposer à la variole qui était appelée petite vérole.

b) – La première victime européenne de la syphilis fut Martin Alonzo Pinzon (1441-1493) qui avait commandé la « *Pinta* » lors de la première expédition de Colomb en Amérique en 1492.

c) – Le médecin dieppois Jean de Béthencourt appela la syphilis « morbus vñërius », qui signifie « *maladie de l'amour* » en 1527.

d) – Le poème du chirurgien de Vérone Girolamo Fracastoro (1478-1553) intitulé « *Syphilus sive morbus gallicus* » et publié en 1530 raconte l'histoire d'un berger nommé *Syphilus* qui attrapa la *maladie de l'amour* pour avoir négligé les autels d'Apollon ; il fut guéri par le bois de gaïac.

e) – Thomas Gale, en 1563 et le Polonais Wojceich en 1581, baptisèrent successivement cette maladie la *syphilis* en faisant référence au berger *Syphilus*.

f) – La syphilis s'est propagée en Europe à partir de l'Italie (c'était le mal de Naples) d'où les soldats français la rapportèrent en Alsace (ce fut le *mal français* pour les Strasbourgeois).

g) – Le nom du berger *Syphilus* est tiré d'une expression grecque qui signifie « *don d'amitié réciproque* ».

2 – La syphilis est due à la bactérie *tréponème pâle*.

3 – La syphilis se manifeste en trois temps [on dit aussi *trois stades*] :

i) syphilis primaire : Un chancre indolore, bien délimité et laissant apparaître un liquide clair apparaît trois semaines après la contamination ; il est localisé

sur les organes génitaux ou à proximité ; on observe une chute des poils.

ii) syphilis secondaire : Dans l'année qui suit la contamination, la bactérie est responsable de nombreuses lésions cutanées ou muqueuses et de l'apparition de ganglions indolores en association avec des maux de tête, une légère fièvre et une grande fatigue.

iii) syphilis tertiaire : En l'absence de traitement approprié, des atteintes oculaires, viscérales, neurologiques et psychiatriques surviennent plusieurs années après la contamination, malgré la disparition possible, entre temps, des autres symptômes : dans cette phase, le malade n'est plus contagieux, mais il ne lui reste plus longtemps à vivre.

Remarque : Les symptômes de la syphilis sont à rapprocher de ceux de la *maladie de Lyme* transmise par les tiques et de ceux de la *démence sénile* ou de la *maladie d'Alzheimer*.

4 – La découverte de la pénicilline en 1944 a permis de soigner et souvent de maintenir en vie les malades atteints de syphilis : la syphilis se soigne par des injections intra-musculaires de benzatine-pénicilline aux deux premiers stades, et par des injections intra-veineuses de pénicilline G au troisième stade.

5 – La syphilis est apparue en 1494 en Italie et elle se répandit dans toute l'Europe en deux ans sous l'appellation de « *nouveau mal* » (en latin « *morbis nŏvus* »).

Remarques : **a)** – Les soldats français du roi Charles VII de Valois (1403-1461) qui avaient contracté la syphilis en Italie en 1494, l'appelèrent « *mal napolitain* ».

b) – Les soldats italiens l'appelèrent « *mal français* » (en italien *mala franzosa*).

c) – Les soldats français ayant propagé la maladie en Alsace, cette maladie y fut appelée le « *mal français* ».

d) – Le quartier de Strasbourg dans lequel on isolait les malades atteints de la syphilis fut appelé le « *quartier du mal français* » ou le « *quartier français* » ; c'est aujourd'hui « *la petite France* ».

e) – Dans les pays arabes, dès 1498, c'était la *pustule franque* ou le *bouton des Francs*.

f) – Les marins de Vasco de Gama apportèrent la syphilis en Inde en 1498, où on l'appela le *mal portugais*.

g) – Les Japonais l'appellent le *mal de Chine* depuis 1505.

Systematique : **1** – Science pure de la classification des taxons.

[Voir les mot *Taxinomie*, *Taxon* et l'expression *Taxinomiques (Rangs –)*].

2 – Les rangs taxinomiques sont, dans l'ordre décroissant :

i) Super-règne - Empire - Domaine (*Superregnum, Imperium, Dominium*) ;

ii) Règne (*Regnum*) ;

iii) Sous-règne (*Subregnum*) ;

iv) Rameau (*Ramus*) ;

v) Infra-règne (*Infraregnum*) ;

vi) Super-embranchement, Super-division (*Superphylum, Superdivisio*) ;

vii) Embranchement, Division (*Phylum, Divisio*) ;

viii) Sous-embranchement, Sous-division (*Subphylum, Subdivisio*) ;

ix) Infra-embranchement (*Infraphylum*) ;

x) Micro-embranchement (*Microphylum*) ;

xi) Super-classe (*Superclassis*) ;

xii) Classe (*Superclassis*) ;

xiii) Sous-classe (*Subclassis*) ;

xiv) Infra-classe (*Infraclassis*) ;

xv) Super-ordre (*Superordo*) ;

xvi) Ordre (*Ordo*) ;

- xvii)** Sous-ordre (*Subordo*) ;
- xviii)** Infra-ordre (*Infraordo*) ;
- xix)** Micro-ordre (*Microrordo*) ;
- xx)** Super-famille (*Superfamilia*) ;
- xxi)** Famille (*Familia*) ;
- xxii)** Sous-famille (*Subfamilia*) ;
- xxiii)** Tribu (*Tribus*) ;
- xxiv)** Sous-tribu (*Subtribus*) ;
- xxv)** Genre (*Genus*) ;
- xxvi)** Sous-genre (*Subgenus*) ;
- xxvii)** Section (*Sectio*) ;
- xxviii)** Sous-section (*Subsectio*) ;
- xxix)** Espèce (*Species*) ;
- xxx)** sous-espèce (*subspecies*) ;
- xxxi)** variété (*varietas*) - race ;
- xxxii)** sous-variété (*subvarietas*) - sous-race ;
- xxxiii)** forme (*forma*) ;
- xxxiv)** sous-forme (*subforma*).

3 – Les animaux ou les plantes sont habituellement désignés par leur genre et leur espèce.

i) Un *genre* regroupe un ensemble d'espèces ayant en commun plusieurs caractères similaires.

Remarques : a) – Le nom de genre s'écrit avec une majuscule initiale ; c'est un nom latin (ou latinisé) au nominatif singulier.

b) – Entre le genre et l'espèce, les combinaisons sont infragénériques et binominales.

c) – Les noms binominaux sont écrits en alphabet latin (sans accent) et reçoivent une désinence latine ou se déclinent en latin chaque fois que c'est morphologiquement possible.

d) – On fait suivre le nom binominal de la « *citation d'auteur* » et de l'année de publication (date de la description originale en zoologie, date de la nouvelle combinaison en botanique).

ii) Une *espèce* est une communauté d'êtres vivants interféconds (capables de se reproduire entre eux) qui peuvent échanger du matériel génétique et qui produisent des descendants eux-mêmes féconds.

Remarques : a) – Les espèces sont nommées selon le système binominal dans lequel le premier mot (nom générique) correspond au genre et le second mot (épithète spécifique) correspond à l'espèce ; le nom binominal est latinisé et s'écrit toujours en italique quand le texte est en écriture romaine.

b) – En dessous du rang d'espèce (variété ou race, sous-espèce, forme), le nom des taxons devient trinominal, avec le nom de genre, une épithète spécifique et une seule épithète infraspécifique.

c) – Dans le cas de la multiplication asexuée, on parle de lignée à la place d'espèces.

Système : 1 – Un entend par *système* un ensemble d'éléments ainsi que leurs effets les uns sur les autres.

Remarques : a) – Un système est dynamique si son comportement est sujet à des changements dans le temps.

b) – Le comportement d'un système peut changer de façon très rapide.

c) – Un système est complexe s'il dépend de plusieurs paramètres dont les interactions ne sont pas linéaires ou s'ils peuvent présenter des effets de seuil.

d) – Un système est itératif si les lois qui gouvernent son comportement peuvent

être écrites de façon rétroactive.

e) – L'étude d'un système consiste à rechercher des régularités qui permettront de simuler son comportement au moyen d'un modèle mathématique.

f) – L'étude des systèmes dynamiques, éventuellement chaotiques, s'aide de représentations graphiques obtenues au moyen d'ordinateurs.

g) – L'étude ultime d'un système dynamique instable devrait permettre de comprendre comment se fait la transition de l'ordre vers le chaos.

2 – Assemblage de plusieurs propositions, de plusieurs principes vrais ou faux liés ensemble et des conséquences qu'on en tire, sur lesquelles on établit une opinion, une doctrine, un dogme, etc.

Exemples : Le système de Ptolémée ; le système de Copernic ; le système de Descartes ; le système de Newton ; il a imaginé, il a fait un nouveau système.

3 – La réunion des principes d'après lesquels une chose s'exécute.

Exemple : Un système de conduite ; système politique.

4 – On appelle aussi *système* un assemblage de corps.

Exemple : Le système solaire.

Systeme coherent d'unités :

Systemes de coordonnées célestes : On utilise habituellement, en cosmographie, quatre systèmes principaux de coordonnées :

i) Le système horizontal (ou azimutal) :

Le cercle fondamental est l'*horizon de l'observateur*.

Tous les grands cercles de la sphère locale passant par le zénith sont appelés *cercles verticaux*.

Les coordonnées du système horizontal sont :

La **hauteur** : C'est la distance angulaire entre l'horizon et l'astre, prise sur un cercle vertical.

L'**azimut** : C'est la distance angulaire mesurée sur l'horizon à partir du Nord, dans le sens rétrograde (c'est-à-dire vers l'ouest).

Ce système permet de définir la position d'un objet à un instant donné mais, en raison de la rotation de la Terre, la hauteur et l'azimut varient sans arrêt.

ii) Le système horaire :

Le cercle fondamental est l'*Équateur céleste*.

Les grands cercles passant par les pôles sont appelés cercles horaires ou colures.

Le cercle passant par le zénith et les pôles est appelé *méridien* du lieu.

Les coordonnées du système horaire sont :

La **déclinaison** : portion d'arc du cercle horaire compris entre l'Équateur céleste et l'astre.

L'**angle horaire** : distance angulaire entre le méridien du lieu et le cercle horaire portant l'astre.

Remarques : **a)** – La déclinaison, en degrés, est comptée positive dans l'hémisphère nord, négative dans l'hémisphère sud.

b) – L'angle horaire est mesuré en heures, minutes et secondes, positivement vers l'Ouest, négativement vers l'Est (1 heure vaut 15 degrés).

iii) Le système équatorial :

Le cercle fondamental est l'*Équateur céleste*.

La première coordonnée est la **déclinaison** (D) qui a la même définition que dans le système horaire.

Le point de référence pour la deuxième coordonnée n'est plus le méridien du lieu mais un point dans l'espace : le *point vernal*, encore appelé nœud ascendant, l'une des intersections entre l'Équateur et l'écliptique.

La distance angulaire entre le point vernal et le cercle horaire, comptée dans le sens direct (c'est-à-dire vers l'est) est l'**ascension droite**.

L'ascension droite est mesurée en heures, minutes et secondes (1 heure vaut 15 degrés).

iv) Le système écliptique :

Système équivalent au système équatorial ; cependant, le cercle de référence n'est plus l'Équateur céleste mais l'*écliptique*.

On utilise pour ce système, au lieu du cercle horaire, un cercle passant par l'astre et reliant les 2 pôles de l'écliptique.

La **longitude céleste** est la distance angulaire entre le point vernal et le pied du cercle passant par les pôles sur l'écliptique.

La **latitude céleste** est la distance angulaire, mesurée sur le grand cercle passant par les pôles de l'écliptique, entre l'écliptique et l'astre.

Systemes dynamiques (Théorie des –) : La théorie des systèmes dynamiques fait appel à la topologie, à l'analyse, à la géométrie, aux probabilités, à la théorie de la mesure et à d'autres branches des mathématiques ; elle étudie les propriétés des systèmes dynamiques complexes.

[Voir le mot *Complexité*].

Remarques : **a)** – Un système dynamique est un système évoluant en fonction du temps.

b) – La théorie des systèmes dynamiques s'applique à de nombreux domaines, notamment à la mécanique des fluides, à la manœuvre des navires, à l'astronomie.

c) – La théorie des systèmes dynamiques a été utilisée par le mathématicien français Henri Poincaré (1854-1912) pour résoudre le *problème des trois corps* et pour étudier la stabilité du système formé par le Soleil, la Terre et la Lune.

d) – Pour examiner et résoudre un problème complexe, il ne faut pas essayer d'emblée de tout résoudre en bloc, mais il faut commencer par obtenir une compréhension qualitative de la structure générale des solutions.

Systeme expert : 1 – Programme informatique apte à décider comme un expert dans un domaine donné.

Remarque : Un système expert est fondé sur sa mémoire et il s'exprime par des prédictions.

2 – Un système expert est composé :

i) d'une mémoire des faits et des situations ;

ii) de règles pour le traitement des faits et des situations ;

iii) d'un moteur de recherche, ou moteur d'inférence, qui fonctionne par déductions.

Remarques : **a)** – Les faits et les règles constituent la base de connaissances.

b) – Le moteur de recherche utilise les faits et les règles pour fournir la réponse à la question posée.

c) – Les systèmes experts reposent habituellement sur des mécanismes de la logique formelle et ils utilisent des raisonnements déductifs ; les règles sont écrites par un analyste expert dans le domaine de compétences du système, à partir des raisonnements déductifs qu'il utilise lui-même.

d) – Les moteurs de recherche peuvent être :

i) à *chaînage avant* : ils partent des faits et des règles de la base de connaissances et ils y cherchent des faits comparables à ceux qui sont posés par le problème à résoudre.

ii) à *chaînage arrière* : ils partent des faits exposés par le problème et ils cherchent une correspondance avec des faits contenus dans la base de connaissances.

- iii)** à *chaînage mixte* : ils utilisent une combinaison du chaînage avant et du chaînage arrière.
- e)** – On dit qu'un système expert manipule les règles *en temps réel* si chaque opération doit être réalisée dans le temps qui lui a été strictement imparti, au risque de ne pas être prise en compte dans la suite de la chaîne des opérations qui constitue l'algorithme de traitement des faits.
- f)** – Un système expert doit reproduire les heuristiques employés par les experts de son domaine d'utilisation.
[Voir le mot *Heuristique*].
- g)** – Le moteur d'inférence utilise les faits de la base de données et les règles du système pour produire de nouveaux faits ou de nouveaux environnements qui seront introduits et deviendront disponibles dans la base de connaissances.
- h)** – Les systèmes experts devraient s'approcher de l'expérience pratique des experts et non pas seulement reproduire les cours théoriques que l'on trouve dans les manuels ; mais le système expert ne se comporte pas tout à fait comme une intelligence humaine globale.
- i)** – Le premier *système expert*, appelé *Dendral*, a été créé en 1965 par les Américains Edward Albert Feigenbaum (né en 1936) Joshua Lederberg (1925-2008) et par Carl Djerassi (1923-2015) pour identifier les constituants chimiques d'un matériau quelconque à partir de son spectre de masse et de sa résonance magnétique nucléaire.

Système géodésique (en anglais « *datum* ») : **1** – On appelle système géodésique un système de coordonnées repéré par rapport à la Terre.

2 – Un système géodésique permet de représenter avec précision chaque point de la Terre sur un support servant de modèle (un globe terrestre, une carte ou un plan).

3 – La forme de la surface de la Terre est proche de celle d'un ellipsoïde de révolution de rayon équatorial R_0 et d'aplatissement α ; l'aplatissement caractérise la différence entre la longueur du petit axe (axe des pôles) et celle du grand axe (axe équatorial) de l'ellipse génératrice.

4 – La *latitude géographique* d'un point de la surface de la Terre (angle du plan équatorial de la Terre avec la verticale du lieu de ce point) est *différente* de la *latitude géocentrique* (angle du plan équatorial de la Terre avec le rayon qui joint le centre de la Terre au point donné).

5 – Chaque système géodésique régional, élaboré pour répondre au mieux aux besoins spécifique locaux, est *a priori* adapté aux conditions locales et il est indépendant des autres systèmes régionaux.

6 – Le système **ED50** est un système géodésique régional (« ED50 » ou « *european datum 50* » désigne le système géodésique compensé adopté en 1950 pour la cartographie de l'Europe).

7 – Le système géodésique mondial **WGS84** (en anglais *world geodetic system*) adopté en 1984 est, comme son nom l'indique, un système mondial, c'est-à-dire que toute la Terre est déjà, ou va très bientôt être couverte par des cartes utilisant le système géodésique WGS84.

8 – L'ellipsoïde de référence du système WGS84, centré au centre de masse de la Terre, a pour axe de révolution l'axe des pôles terrestres :

Ses caractéristiques sont :

– rayon équatorial : $R_0 = 6378,137$ km ;

– aplatissement : $\alpha = 1 / 298,257223563$.

9 – La projection de chaque point de la Terre sur l'ellipsoïde de référence du WGS84 respecte strictement la longitude, mais elle majore la latitude d'une

valeur qui est comprise entre 0° (sur l'Équateur) et 11,545 minutes de degré à 46° de latitude Nord ou Sud.

Remarque : La latitude du *Fort Boyard*, près de l'île d'Aix, est 46°00' Nord.

10 – Le système géodésique mondial WGS84 permet de rattacher entre eux les divers systèmes régionaux, en adoptant pour chaque cas un décalage moyen qui n'est valable que dans les limites de la zone couverte par la carte.

11 – Une fusée intercontinentale atteindra plus sûrement sa cible si celle-ci est repérée dans le même système géodésique que celui du lieu de son lancement ; les États-Unis d'Amérique considèrent l'exploitation du système géodésique mondial WGS84 comme un enjeu stratégique essentiel à leurs ambitions.

12 – L'ITRS (*International Terrestrial Reference System*) est un système géodésique de précision centimétrique ; il est plus précis que le WGS84.

Remarques : **a)** – Le *Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence* (en anglais « **International Earth Rotation and Reference Systems Service** » (IERS) est un organisme interdisciplinaire créé en 1988 qui étudie l'orientation de la Terre et qui établit un système de coordonnées par rapport à la Terre et par rapport à l'espace.

b) – L'IERS est chargé, entre autres, du Système/Repère de référence terrestre international (en anglais « **International Terrestrial Reference System/Frame** » (ITRS/ITRF).

c) – Le Système international de référence terrestre (ITRS) unifie les références terrestres et les références astronomiques pour définir la position d'un point à la surface ou près de la surface de la Terre.

d) – Pour exprimer dans le même système les coordonnées de points terrestres situés sur des plaques tectoniques différentes, l'ITRS évolue en permanence ; chaque réalisation, appelée ITRF (*International Terrestrial Reference Frame*) est datée : par exemple, la réalisation publiée en 1990 est l'ITRF90.

Système de référence galiléen : **1** – Un système de référence galiléen, ou système de référence inertiel, est un système de référence spatial privilégié en mécanique newtonienne ; il est associé à une échelle de temps uniforme.

2 – Deux systèmes de référence inertiels se déduisent l'un de l'autre par un mouvement de translation à vitesse constante.

3 – C'est dans ces systèmes de référence que sont valables les lois fondamentales de la mécanique générale (mécanique newtonienne).

Système fondamental d'unités :

Système international (SI) : – Le Système international d'unités de mesures (SI) est géré par le Bureau international des poids et mesures (BIPM).

Remarques : **a)** – La *Conférence générale des poids et mesures* (CGPM) est l'organe chargé de prendre les décisions en ce qui concerne le Système international d'unités de mesures ; la conférence se réunit de nos jours tous les quatre ans ; la première réunion de la Conférence a eu lieu en 1889 ; la 25^{ème} réunion en 2014 ; les membres de la Conférence se basent sur les rapports des travaux du *Comité international des poids et mesures* (CIPM).

b) – La 26^{ème} réunion de la Conférence prévue du 13 au 16 novembre 2018 redéfinira le kilogramme, l'ampère, le kelvin et la mole.

c) – Le SI comprend (en 2017) sept unités de grandeurs physiques :

i) la seconde (symbole s) pour le temps ;

ii) le mètre (symbole m) pour la longueur ;

iii) le kilogramme (symbole kg) pour la masse ;

iv) l'ampère (symbole A) pour le courant électrique ;

v) le kelvin (symbole K) pour la température thermodynamique (ou absolue) ;

- vi)** le mole (symbole mol) pour la quantité de matière ;
vii) le candela (symbole cd) pour l'intensité lumineuse.
- b)** – Les unités du système international officiel à partir de 2018 devraient être :
- i)** le hertz (Hz), inverse de la seconde ;
ii) le mètre (m), défini en fixant la valeur de la vitesse de la lumière dans le vide à exactement 299 792 458 quand elle est exprimée en ms^{-1} ;
iii) le joule (J) tel que la constante de Planck (notée h) soit égale à :
- $$6,62606 \times 10^{-34} \text{ J.s}$$
- iv)** le coulomb (C) tel que la charge élémentaire e soit égale à :
- $$1,60217 \times 10^{-19} \text{ C}$$
- v)** le kelvin (K) tel que la constante de Boltzmann k_B soit égale à :
- $$1,3806 \times 10^{-23}$$
- vi)** la mole (mol) telle que la constante d'Avogadro N_A soit égale à :
- $$6,02214 \times 10^{23} \text{ mol}^{-1}$$
- vii)** le lumen (lm) tel que l'efficacité lumineuse K_{cd} d'un rayonnement monochromatique de fréquence 540×10^{12} Hz soit égale à :
- $$683 \text{ lm} \cdot \text{J}^{-1} \cdot \text{s}$$
- viii)** le kilogramme (kg) défini en fixant la valeur numérique de la constante de Planck à exactement $6,626\ 06 \times 10^{-34}$ quand elle est exprimée en $-1 \text{ m}^2 \text{ kg}$, ce qui correspond à des $\text{J} \cdot \text{s}$.
(Le kilogramme devient dépendant des définitions de la *seconde* et du *mètre*).

Système mondial de détresse et de sécurité en mer (en anglais « *GMDSS – global maritime distress and safety system* ») : Service mondial de communications basé sur des systèmes automatisés, tant terrestres que par satellites, destiné à transmettre des alertes de détresse et à diffuser des informations de sécurité maritime à l'intention des navigateurs.

[Voir les mots *GMDSM* et *SMDSM*].

- Syzygie : 1** – On appelle syzygie une situation où au moins trois objets célestes sont alignés.
Remarque : Le mot « syzygie » vient du grec συζυγία qui signifie « union ».
- 2** – Moment où la Terre, le Soleil et la Lune sont alignés ou à peu près alignés.
- 3** – On appelle ainsi le temps de la nouvelle lune et celui de la pleine lune, c'est-à-dire lorsque la Lune est en *néoménie* (on dit aussi *conjonction*) ou en *opposition*.
Exemple : La Lune est dans les syzygies.
[Voir les mots *Néoménie*, *Opposition*].
- 4** – Les syzygies annoncent les marées de vives-eaux.
Remarque : Sur la côte atlantique de la France, les marées de plus grand marnage sont en retard de près de deux jours sur les syzygies en raison du temps que met l'onde de la marée pour y arriver depuis les mers du Sud où elle se forme ; en Manche, elle subit un retard plus important.

Tabac : Plante originaire d'Amérique.

- Remarques* : **a)** – Le tabac fut apporté en France par Nicot, ambassadeur du roi François II auprès de Sébastien, roi de Portugal.
b) – Le tabac fut présentée au Grand Prieur et à la Reine, ce qui lui fit donner les noms d'*herbe de l'ambassadeur*, *herbe au grand prieur*, *herbe à la Reine* ou *nicotiane*.
c) – Le nom de *tabac* lui vient de l'île de *Tabago*, d'où le premier tabac a été apporté en Espagne.
d) – Les naturels du pays l'appelaient *petun*.

- e) – Le tabac a été employé en médecine comme vomitif, comme vulnéraire, pour les maladies de la peau, et dans quelques autres occasions.
f) – Le tabac était importé sous la forme de rouleaux ou de sortes de carottes de tabac jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, et il était débité en tranches par des *débitants* de tabac.

Tabagie : Lieu destiné pour fumer du tabac.

Exemples : Il va tous les jours à la tabagie ; il fait de sa maison une tabagie.

Tabellion : **1** – Officier public qui remplissait jadis une partie des fonctions d'un notaire dans les juridictions subalternes et seigneuriales.

2 – Les tabellions conservaient les originaux des actes authentiques établis par les notaires et ils étaient chargés de délivrer les copies de ces actes.

Remarque : Les offices de tabellions ont été supprimés par l'édit de mai 1597.

Tabarin : **1** – Farceur qui représente dans les places publiques, étant monté sur des tréteaux.

2 – On dit d'un homme qui fait ordinairement le bouffon, qu'il fait le *tabarin*.

Tabarinage : Bouffonnerie.

Tabatière : Petite boîte où l'on met du tabac en poudre.

Tabellion : [*Vielli*] On appelait ainsi l'officier public qui, dans les juridictions subalternes et seigneuriales, faisait les fonctions de notaire.

Remarques : **a)** – Tabellion est tiré du latin *tābelliō* qui signifie *notaire*.

b) – Le mot *tabellion* n'est plus utilisé aujourd'hui qu'ironiquement.

Tabellionage : **1** – [*Vielli*] Office, exercice, fonction de tabellion.

Exemple : Il a pris à ferme le tabellionage.

2 – On appelait droit de tabellionage le droit qu'avaient les seigneurs hauts-justiciers d'établir un tabellion ou notaire pour instrumenter dans l'étendue de leur justice.

Taberin : **1** – Sorte de patin arrondi servant à freiner la ligne utilisée pour la pêche à la baleine, quand elle file à grande vitesse après que la baleine a été harponnée.

2 – Le taberin est fixé à l'arrière de la baleinière ; la ligne de pêche fait plusieurs tours autour du taberin avant de revenir vers l'avant.

3 – Le frottement de la ligne entraîne l'échauffement du taberin qui doit être refroidi à l'eau de mer.

Tabernacle : **1** – Petite élévation vers la poupe d'une galère sur laquelle le capitaine se plaçait pour diriger la manœuvre.

2 – Tente, pavillon.

Remarques : **a)** – En ce sens, il n'est d'usage qu'en parlant des tentes, des pavillons des Israélites.

b) – La fête des tabernacles était l'une des trois grandes solennités des Hébreux ; ils la célébraient après la moisson, sous des tentes, sous des feuillées.

c) – Les Juifs d'aujourd'hui la célèbrent encore de la même manière.

d) – Dans le Nouveau Testament, le ciel est appelé « *les tabernacles éternels* ».

3 – La tente où reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert a été appelée « *le tabernacle du Seigneur* » et par excellence « *le tabernacle* » jusqu'au temps où le temple fut bâti.

4 – Les catholiques appellent *tabernacle* un ouvrage de menuiserie, d'orfèvrerie, de marbre, etc., fermant à clef et mis au-dessus ou à proximité de la table de l'autel pour y enfermer le ciboire des hosties.

Tabis : Espèce de gros taffetas ondé.

Tabiser : Rendre une étoffe ondé à la manière du tabis.

Table : 1 – Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur un ou plusieurs pieds, qui sert à divers usages.

Remarques : a) – On appelle *table de nuit* une petite table d'une forme particulière, qui se place à côté du lit, et sur laquelle on met les choses dont on peut avoir besoin durant la nuit.

b) – Jadis, on enfermait, derrière une porte, un vase de nuit dans le corps de la table de nuit.

2 – *Table* se prend particulièrement et absolument pour une *table à manger*.

Remarques : a) – On dit « *se mettre à table* » pour dire *s'asseoir auprès de la table pour manger* ; on dit « *sortir de table* », « *se lever de table* » pour dire *interrompre* ou *finir le repas*.

b) – Manger à *la table du commandant* est un grand honneur pour les passagers des navires qui prennent des passagers.

c) – Dans les « *grandes maisons* », jadis, on disait « *la première table* » pour dire *la table des maîtres*, « *la seconde table* » pour dire la table des principaux domestiques et « *la table du commun* » pour dire la table des valets.

d) – Réformer sa table, c'est diminuer sa dépense de bouche.

e) – Augmenter sa table, c'est la rendre plus abondante et plus somptueuse.

f) – Raffiner sur la table, c'est rechercher les délicatesses dans la nourriture.

3 – [*Au figuré et familier*] Mettre quelqu'un sous la table, c'est l'enivrer.

Table (en anglais « *messing* ») : Réunion de marins ou de passagers de même rang qui prennent ensemble leurs repas.

Remarques : a) – À bord des navires de guerre, on distingue la *table des amiraux*, la *table des officiers supérieurs*, la *table des officiers subalternes*, la *table des maîtres* et la *cafétéria de l'Équipage*.

b) – À bord des navires de guerre, on dit aussi « *la gamelle* » pour la table des officiers subalternes.

c) – Dans la marine de commerce, sur les navires à passagers on dit la *salle à manger des premières classes* ; la *salle à manger des deuxièmes classe* ou de la *classe touriste*, la *salle à manger des troisième classe*, le *carré des officiers*, le *carré des maîtres* et le *réfectoire de l'équipage*.

d) – Dans la marine de commerce, sur les navires de charge on dit la *salle à manger du commandant* où prennent leurs repps le commandant, le chef-mécanicien et les éventuels passagers, le *carré des officiers*, le *carré des maîtres* et le *réfectoire de l'équipage*.

e) – Dans la marine de commerce aujourd'hui, sur de nombreux navires de charge le commandant et les officiers font tables commune dans un carré commun.

Table : Lame ou plaque de cuivre, d'airain, d'argent ou d'autre métal, d'un morceau de pierre ou de marbre plat et uni, sur quoi on peut écrire, graver, peindre, etc.

Remarques : a) – On dit dans ce sens : les *tables de la Loi*, ou les *tables de Moïse*, la *Loi des douze tables*.

b) – On appelle *table rase* et *table d'attente*, une lame, une pierre, ou une planche qu'on destine pour graver quelque chose.

c) – [*Au figuré*] On dit de quelqu'un qui n'a reçu encore aucune instructions qui aient fait impression sur lui et qui, par conséquent, est susceptible de toutes celles qu'on voudra lui donner, que c'est « *une table rase* » ou « *une table rase où l'on gravera tout ce que l'on voudra* ».

Table : 1 – Une feuille, une planche sur laquelle les matières didactiques, historiques, etc. sont digérées et réduites méthodiquement et en raccourci, afin qu'on puisse les voir plus facilement et d'un même coup d'œil.

Exemple : Table généalogique ; table chronologique ; table de multiplication.
[Voir le mot *Digérer*].

Remarque : En informatique, on appelle *table* un fichier regroupant par rubriques les adresses des différentes matières d'un grand fichier.

2 – On appelle *tables astronomiques* des tables qui contiennent le calcul du mouvement des astres.

3 – On appelle table pythagorique ou table de Pythagore, une table qui contient tous les produits de la multiplication des nombres simples depuis un jusqu'à neuf.

4 – On appelle *tables des sinus* des tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, exprimées numériquement en parties du rayon qu'on prend pour le sinus total.

Remarques : **a)** – Il y a des tables des sinus où l'on a poussé l'exactitude jusqu'à calculer ces lignes de dix secondes en dix secondes.

b) – Il y en a qui, outre la valeur numérique de ces lignes, contiennent encore leurs logarithmes.

5 – Table est aussi un terme dont on se sert en parlant de pierreries : ainsi on appelle *diamant en table*, un diamant taillé de manière que la surface en est plate.

Remarques : **a)** – On dit de même table de rubis, table d'émeraudes.

b) – On appelle table de bracelet plusieurs pierres taillées en table et arrangées pour servir à un bracelet.

Table : Table, en parlant de certains instruments de musique, se dit de la partie supérieure de ces instruments, sur laquelle les cordes sont tendues. Table de luth ; table de clavecin ; table de basse de viole ; etc.

Tableau (en anglais « *aft part of a ship* ») : L'une des composantes de la poupe.

Remarques : **a)** – La poupe est formée par l'arcaste dans sa partie inférieure et, dans sa partie supérieure, par les jambettes et les quenouillettes qui font la voûte et le tableau.

La voûte est limitée par la barre d'hourdi, la jambettes latérales et le bas du tableau. Le tableau est limité par le haut de la voûte, les quenouillettes latérales et le bas du couronnement.

b) – C'est dans le tableau que sont percées les fenêtres de la chambre du conseil et des autres locaux prenant jour par la poupe.

Tableau civique : Tableau sur lequel étaient inscrits tous les citoyens d'un canton ou d'une section, qui avaient atteint l'âge de 21 ans et qui avaient prêté le serment civique conformément à la constitution de 1791.

Tableau de coupe : On appelle tableau de coupe la réunion de tous les documents nécessaires à la coupe d'une voile.

Remarque : La laize de chute arrière porte le numéro 1, la suivante le numéro 2, et ainsi de suite.

Tableau des signaux (en anglais « *board* ») : Plan encadré où sont marquées les combinaisons de signaux les plus fréquemment utilisées.

Tables de Bataille : Tables d'azimut.

Remarque : En navigation astronomique, les *tables de Bataille* servent à déterminer de manière simple, rapide et facile, sans calculs plus compliqués que des additions, l'azimut des étoiles, des planètes, de la Lune ou du Soleil dont on a observé la hauteur au moyen du sextant.

[Voir le mot *Bataille*].

Tables de Catalano : **1** – Les tables zonique de Érick et Michel de Catalano sont des tables de navigation permettant de calculer les éléments de la droite de hauteur ou de l'orthodromie.

2 – En navigation astronomique, les tables de Catalano s'utilisent avec un chronomètre réglé sur le temps sidéral.

Remarque : Les tables de Catalano étaient en usage à la Compagnie des Messageries Maritimes et à la Compagnie Générale Transatlantique entre les deux guerres mondiales.

Tables de Dieumegard : En navigation astronomique, tables permettant la détermination des hauteurs estimées à la mer sans calculs plus compliqués que des additions.
[Voir le mot *Dieumegard*].

Table de loch : Voir l'expression *Loch (Table de –)*.

Tables de Friocourt : Recueil de tables de navigation comprenant notamment les tables de logarithmes à 10 chiffres des principales lignes trigonométriques, de minute de degré en minute de degré.

Remarque : Les tables de Friocourt étaient jadis utilisées à la mer pour les calculs nautiques et naguère aux examens de la Marine Marchande pour résoudre les problèmes de navigation.

[Voir le mot *Friocourt*].

Table de marbre : **1** – C'était autrefois une grande table de marbre, dans la grande salle du palais à Paris, sur laquelle se faisaient les festins royaux quand les Rois tenaient cour plénière.

2 – [*Par métonymie*] Sous l'ancien régime (avant la Révolution française de 1789) on appelait *table de marbre* la Connétablie, l'Amirauté et la Juridiction des Eaux et Forêts.

Remarques : **a)** – La connétablie était la juridiction du connétable et plus tard celle des maréchaux ; la connétablie était chargée de juger les crimes et délits des gens de guerre ; elle était aussi chargée de juger les questions de point d'honneur, afin d'éviter les duels.

b) – Le connétable exerçait un office : il était le commandant en chef des armées royales.

c) – La charge de connétable a été supprimée en 1627 ; le titre de connétable est devenu ensuite purement honorifique, jusqu'à la Révolution de 1789.

d) – Le titre de *connétable* a été recréé par le général Napoléon Bonaparte (1769-1821) pour son frère Louis Bonaparte (1778-1846) [*grand connétable*] et pour son chef d'état-major, le général Louis-Alexandre Berthier (1753-1815) [*vice-connétable*] à l'occasion de la proclamation de Napoléon Bonaparte comme Empereur des Français, sous le titre de Napoléon 1er, le 18 mai 1804.

Table isiaque : Voir le mot *Isiaque*.

Table ronde : Terme des antiquités de la chevalerie.

Remarque : Les *Chevaliers de la Table ronde* sont des personnages à peu près fabuleux.

Tables astronomique : Tables qui contiennent les résultats du calcul du mouvement des astres.

Tables de navigation : Tables qui permettent de faciliter les calculs de navigation.

Tables de Nories (en anglais « *Nories Nautical Tables* ») : Tables de navigation anglaises.
[Voir l'expression *Nories Nautical Tables*].

Tables de Perrin : Tables d'azimut.

Tables HO-249 et AP3270 : **1** – Les tables américaines HO-249 (ou leurs copies anglaises, les tables AP-3270) sont des recueils de tables de navigation qui se présentent sous la forme de 3 livres de plus de 300 pages.

2 – Le *volume 1* des tables américaines HO-249 ou anglaises AP-3270 permet de connaître, à chaque instant et en tout lieu, la hauteur à la minute de degré près et

l'azimut au degré près, de 6 étoiles astucieusement sélectionnées.

3 – Les tables HO-249 ou AP3270 permettent de caler le sextant à la bonne hauteur et de le diriger dans la bonne direction, de manière à observer dans la lunette des étoiles que l'on n'aperçoit pas à l'œil nu, à des moments où l'horizon est très visible (juste après le coucher ou juste avant le lever du Soleil).

4 – Le *Volume 2* (entre l'Équateur et le 39^{ème} parallèle N ou S) et le *Volume 3* (entre le 40^{ème} parallèle et le pôle N ou S) concernent les astres dont la déclinaison n'excède pas 29° (c'est le cas du Soleil, de la Lune et des planètes observables).

5 – À la différence de la droite de Marcq Saint-Hilaire, qui utilise la méthode du vertical estimé, la construction des droites de hauteur par les tables HO-249 ou AP3270 utilise la méthode du parallèle estimé, comme les tables zonique de Érick et Michel de Catalano.

Remarque : Le volume 1 des tables HO-249 ou AP3270 est à remplacer au moins tous les 10 ans ; les volumes 2 et 3 sont valables perpétuellement.

Tables HO-249 (volume 1 - Étoiles) - Utilisation : 1 – Préparation des observations.

a) – Calculer l'*Angle horaire local du Point Vernal* γ et noter la *Latitude* φ de l'observateur pour l'heure prévue de l'observation des étoiles (valeurs estimées).

b) – Choisir les étoiles qui seront observées :

i) Ouvrir le *livre 1 (Étoiles)* des Tables HO-249 à la page correspondant à la latitude estimée.

ii) Trouver la ligne correspondant à la valeur de l'*Angle horaire local du Point Vernal* calculée (dans la colonne marquée LHA γ).

iii) Cette ligne fournit les hauteurs (degrés et minutes) et azimuts (degrés) de 7 étoiles visibles.

iv) Les 3 étoiles les mieux placées (hauteurs suffisantes mais pas excessives, magnitudes suffisantes, azimuts bien répartis sur l'horizon) sont repérées par des losanges noirs pleins, devant leurs noms.

c) Observation des étoiles :

i) Caler le sextant sur la hauteur indiquée dans la table pour la première étoile à la ligne correspondant au LHA γ calculé.

ii) Diriger le sextant dans l'azimut indiqué par la table pour cette étoile.

iii) Prendre la hauteur exacte de l'étoile (qui doit nécessairement apparaître dans la lunette si le sextant est bien calé), noter la hauteur observée (degrés, minutes et dixièmes de minutes) et le moment précis de l'observation (heures, minutes, secondes).

iv) Recommencer pour les autres étoiles.

Tables trigonométriques : Des tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, exprimées numériquement en parties du rayon qu'on prend pour le sinus total.

Remarques : **a)** – Il existe des tables des sinus, etc., où l'on a poussé l'exactitude jusqu'à calculer ces lignes de dix secondes en dix secondes de degré.

b) – Il y en a qui, outre la valeur numérique de ces lignes, contiennent également leur logarithme.

c) – Les tables de Friocourt donnent les valeurs logarithmiques des fonctions trigonométriques ; elles sont utilisées pour les épreuves de calculs nautiques des examens de la marine marchande ; on peut les utiliser à la mer pour se faire plaisir, mais les tables de point pré-calculées sont aussi précises et permettent de passer moins de temps dans la chambre à cartes pour reprendre plus vite la veille.

Tables 900 : Recueil de tables de navigation et de point astronomique, comprenant notamment les tables de point de Dieumegard et les tables d'azimut de Bataille.

Remarque : Les *Tables 900* sont éditées par le SHOM.

Tablette (en anglais « *rising staff* ») : Planche polie où les charpentiers tracent les équerrages des pièces qu'ils ont à travailler.

Remarques : **a)** – On dit aussi *tablette d'équerrage*.

b) – Le maître-gabarit, la *tablette* et le trébuchet sont les trois instruments d'une technique de conception non-graphique des carènes et de réalisation des membrures, c'est-à-dire d'un savoir-faire sans plans de construction.

Tablier (en anglais « *tabling in the bunt of a sail* ») : **1** – Grand doublage en toile qu'on coud au centre et en bas des huniers, perroquets et cacatois, sur leur face arrière, pour les garantir des frottements à leurs portages sur les mâts ou sur les barres.

2 – On appelle *tablier de servant* une sorte de sac en toile avec amarrage, qui contient les ustensiles et objets nécessaires à la propreté ou au service d'une bouche à feu.

3 – Pièce de toile, de serge, de cuir, etc., que les femmes et certains artisans mettent devant eux pour conserver leurs habits en travaillant.

Exemples : Tablier de toile ; tablier de serge ; tablier de cuisine ; tablier à bourse, c'est-à-dire tablier au devant duquel il y a une bourse pour mettre de l'argent.

Tache : Vide qui se trouve dans le couroi d'un navire.

[Voir le mot *Couroi*].

Tache : Souillure sur quelque chose, marque qui salit, qui gâte.

Exemples : Une tache d'huile ; une tache de graisse ; une tache de café sur la carte marine.

Tâcher : **1** – Faire des efforts pour venir à bout de quelque chose.

Remarques : **a)** – On l'emploie quelquefois absolument.

Exemple : Il faut tâcher quelque temps, quand on veut réussir.

b) – Il est communément suivi de la particule « *de* ».

Exemples : Je tâcherai de vous satisfaire ; tâchez d'arrondir la jetée.

[Voir le mot *Arrondir*].

2 – Quand il est suivi de la particule « *à* » ou d'un équivalent, il signifie *viser à*.

Exemple : Je vois bien que vous tâchez à m'embarrasser.

Taches solaires : **1** – On appelle taches solaires des régions du disque solaire plus froides et de couleur plus sombre que le reste de la surface visible du Soleil.

Remarques : **a)** – L'enveloppe gazeuse du Soleil tourne sur elle-même à des vitesses différentes selon les latitudes ; les mouvements de convection à l'intérieur du Soleil génèrent des tensions et des champs magnétiques intenses ; les taches solaires sont des lieux d'activité magnétique particulièrement importante et le siège de violentes explosions ; ces explosions produisent les tempêtes solaires.

b) – Le champ magnétique dans les taches solaires réduit la convection dans le volume du Soleil et la baisse de température qui en résulte les rend visibles parce qu'elles sont moins brillantes que le reste du disque solaire ; la température de la photosphère (surface du Soleil) est en moyenne de 6 000°C alors que dans les taches solaires, elle est de l'ordre de 4 000°C.

c) – Les taches solaires ont été détectées par Galilée (1564-1642) grâce à sa lunette, mais elles avaient déjà été observées par les Chinois il y a une dizaine de siècles.

d) – Le Soleil suit un cycle d'une durée moyenne de 11 ans mais qui peut aller de 9 ans à 14 ans ; chaque cycle solaire démarre lors d'un minimum lorsqu'il y a très peu de taches et il se développe jusqu'à un maximum lorsqu'un grand nombre de

taches (jusqu'à 250 en 1957 pour le cycle 19) sont présentes simultanément à sa surface pour revenir ensuite à un minimum calme avec très peu ou pas du tout de taches.

Le niveau général de l'activité solaire observée au milieu du xx ème siècle se situait parmi les plus élevés des 10 000 dernières années.

e) – Le premier cycle solaire documenté commença en mars 1755 ; le cycle 24, qui était le vingt-quatrième cycle depuis 1775, a commencé le 4 janvier 2008 et il a duré jusqu'au printemps 2018 ; le cycle 24 a été le plus faible depuis 1906, avec 65 taches solaires à son maximum d'activité : le nombre de taches sur l'ensemble du cycle a décliné de 50 p. 100 par rapport aux cycles précédents.

f) – On a observé, dans le passé, que plus le cycle magnétique solaire est faible et long, plus il fera froid sur Terre dans les dix années à venir ou même pendant plusieurs dizaines d'années.

g) – L'analyse des anneaux de croissance des arbres montre que les périodes de froid ou de chaud dans les zones tempérées correspondent étroitement à l'activité solaire des années précédentes.

h) – Le cycle solaire de rang 25, qui a commencé en 2018, atteindra son pic entre 2022 et 2025 et pourrait être selon David Hathaway, directeur de recherche en physique solaire au centre Marshall Space Flight de la NASA à Huntsville en Alabama, « *le plus faible depuis des siècles* » ; la NASA a publié cette information en 2006.

i) – Un minimum solaire entraîne une augmentation de la couverture nuageuse océanique et une baisse progressive des températures globales ; les changements de la température terrestre sont progressifs en raison de la chaleur latente stockée dans les terres et les océans.

j) – Le minimum d'activité solaire le plus remarquable dans le passé récent est le *minimum de Maunder* entre 1645 et 1715, où une bonne partie de l'hémisphère Nord a connu des hivers très froids et des étés beaucoup plus frais que la normale ; cette période est connue sous le nom de « *petit âge glaciaire* » ; juste avant le minimum de Maunder et pendant l'événement lui-même, les taches solaires étaient extrêmement rares et ont disparu entièrement pendant une période prolongée.

k) – Edward Walter Maunder (1851-1928) était un astronome anglais.
[Voir l'expression *Minimum de Maunder*].

2 – Le nombre des taches solaires n'est pas constant et varie pendant le cycle solaire entre un minimum (jusqu'à zéro) et un maximum variable (jusqu'à 250).

Remarques : **a)** – On appelle *périodes de forte activité solaire* celles où le nombre des taches est élevé et *périodes de faible activité* celles où leur nombre est faible.

b) – L'activité solaire a des répercussions sur la vie terrestre, notamment sur la chaleur reçue par la Terre et donc sur la température de la mer et de l'atmosphère.

4 – Il règne un champ magnétique très intense dans les taches solaires.

Remarque : Des rayonnements x et uv expulsés des taches solaires frappent la ionosphère de la Terre et peuvent perturber les communications radio en ondes courtes.

[Voir le mot *Climat* et l'expression *Magnétisme solaire*].

Tacite : Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu ou qui peut se sous-entendre.

Remarque : On appelle « *tacite reconduction* » la continuation d'un bail ou d'un autre contrat qui n'a point été renouvelé à son expiration et en vertu duquel on ne laisse pas de jouir d'une maison, de bénéficier d'une assurance, etc.

- Tacite** : Publius Cornelius Tacitus Cæcina Pætus, dit Tacite (vers 55 ap. J.-C. - 120 ap. J.-C.) est un historien et sénateur romain, consul en 97 ap. J.-C.
Remarque : Son œuvre majeure, connue sous le titre « *Les Annales* », devait contenir 16 livres couvrant la période allant du début du règne de Tibère en 14 ap. J.-C., à la fin du règne de Néron en 68 ap. J.-C. ; cependant, la fin du règne de Tibère, le règne de Caligula, le début du règne de Claude et les deux dernières années du règne de Néron sont perdues.
- Taciturne** : Qui est de tempérament et d'humeur à parler peu.
- Tact** : **1** – Le toucher, l'attouchement.
2 – Celui des cinq sens par lequel on connaît ce qui est chaud ou froid, dur ou mou, uni ou raboteux, etc.
Remarque : Le tact est le moins subtil de tous les sens.
3 – [Au figuré] On dit avoir le tact fin, exercé, sûr, etc. ou absolument, *avoir du tact*, pour dire juger finement, sûrement en matière de goût, avoir du goût.
- Tacticien** : Officier connaissant les règles de la *tactique navale* et qui est éventuellement capable d'y suppléer pour ne pas être pris au dépourvu.
[Voir l'expression *Tactique navale*].
- Tactique** : Art d'utiliser les meilleurs moyens pour atteindre un certain objectif.
Remarques : **a**) – La différence entre les deux aspects (stratégie et tactique) de la conduite de la guerre est mise en relief par la résolution des gouvernements alliés prise lors de la conférence de Beauvais du 3 avril 1918 : « les gouvernements britannique, français et américain confient au général Foch la direction stratégique des opérations militaires ; les commandants en chef des armées britannique, française et américaine exercent dans sa plénitude la conduite tactique de leur armée. »
b) – La conduite d'une guerre demande trois niveaux de compétences : politique, stratégique et tactique.
- Tactique navale** (en anglais « *tactics* », « *naval exercise* ») : La *tactique navale* est l'art de disposer les bâtiments d'une armée navale suivant l'ordre voulu, de les faire passer d'un ordre à un autre, de les faire évoluer dans toutes les circonstances de leur navigation et d'en tirer tout le parti possible devant l'ennemi.
Remarque : La tactique navale étant liée aux signaux qui servent à interpréter les signaux de l'amiral, on confond souvent le *livre de tactique* et le *livre des signaux*.
- Tafia** : [Vieilli] Eau de vie.
[Voir le mot *Ratafia*].
Remarque : Les marins appelaient jadis ainsi tous les alcools des types eau-de-vie, eau-de-feu, etc.
- Taffetas** : Étoffe de soie fort mince et tissée comme de la toile.
Exemples : Taffetas d'Avignon ; taffetas de la Chine, d'Angleterre, de Florence ; taffetas double ; taffetas incarnat ; taffetas rayé ; habit de taffetas ; doublure de taffetas ; coiffe de taffetas.
Remarque : Voir l'expression *Gros de Tours*.
- Taie** : Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller.
[Voir le mot *Têt*].
- Taillade** : Coupure, balafre dans la chair, dans les chairs.
- Taillanderie** : Terme collectif, sous lequel on comprend tous les ferrements, tous les ouvrages que fait un taillandier.
Exemple : Une caisse de taillanderie.

Taillandier : Ouvrier qui fait toute sorte d'outils pour les charpentiers, les charrons, les tonneliers, les laboureurs, etc., comme haches, cognées, serpes, etc.

Taille : 1 – En construction, *taille* est synonyme de *mortaise*.

2 – Lorsqu'il s'agit d'une voile, la *taille* est synonyme de la *coupe*.

3 – On appelle *taille* une grosse poulie.

4 – La coupe, la manière dont on coupe certaines choses.

Exemple : Ce jardinier entend bien la taille des arbres.

5 – [Vieilli] Certaine imposition de deniers qui se levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles, ecclésiastiques, ou jouissant de quelque exemption.

Remarque : On appelait *taille personnelle* celle qui s'imposait et se levait sur chaque personne taillable et *taille réelle* celle qui s'imposait et se levait sur les terres et les possessions.

6 – [Gravure] Incision faite dans un support et destinée soit à contenir l'encre (gravure en creux) soit au contraire à éviter l'encrage (gravure en relief).

Remarques : a) – *Taille-douce* se dit d'une gravure en creux faite au burin seul, sans le secours de l'eau forte, sur une planche de cuivre.

b) – *Taille de bois* se dit de celle qui est faite sur une planche de bois.

c) – On appelle aussi *taille-douce* l'estampe qui est tirée sur une taille-douce et *taille de bois* celle qui est tirée sur une taille de bois.

d) – On appelle *taille d'épargne* ou *taille blanche* une gravure en relief.

7 – [Vieilli] Taille, en termes de musique, se dit de celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre.

Exemples : Chanter la taille ; tenir la taille ; une belle voix de taille.

Remarques : a) – On dit d'un homme qui a une belle *voix de taille* que c'est une bonne taille, une belle taille.

b) – On appelle *haute-taille* une voix qui approche de la haute-contre et *basse-taille* une voix qui approche de la basse.

Taille : Le tranchant d'une épée.

Remarque : On dit « *frapper d'estoc et de taille* » pour dire *frapper de la pointe et du tranchant*.

Taille marchande : Longueur minimale, fixée par arrêté, que doit atteindre un poisson pour être pêché et commercialisé.

Taillemer (en anglais « *cut water* », « *gripe* ») : Pièce de construction extérieure en forme de console, à l'avant de l'étrave, qui forme la partie saillante de la guibre ; c'est elle qui « *fend la mer* » quand le navire va de l'avant.

Remarque : On écrit aussi *taille mer*.

[Voir le mot *Guibre*].

Tailler : 1 – Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciseau, ou quelque autre instrument ce qu'il y a de superflu pour lui donner certaine forme, pour la mettre en certain état.

2 – Tailler se dit aussi en parlant de certaines choses qui se coupent en plusieurs morceaux, en plusieurs pièces, soit avec le couteau, soit avec des ciseaux.

Exemples : Tailler des soupes ; tailler la soupe ; tailler des morceaux ; tailler du pain par morceaux ; tailler un habit, un manteau ; tailler des chemises.

[Voir le mot *Soupe*].

Tailler : 1 – Tailler un navire (en anglais « *to build so as to go fast* ») c'est façonner ses varangues de manière qu'il soit évidé dans les fonds afin de favoriser ses dispositions à bien marcher.

Remarques : a) – De là viennent les expressions « *navire taillé pour la marche* » ou « *tailler de l'avant* » (c'est-à-dire *bien marcher*).

b) – On appelle « *navire taillé* » celui dont les fonds sont plus évidés qu'il n'est d'usage.

2 – Tailler une voile (en anglais « *to cut* »), c'est en couper les laizes pour donner à cette voile la forme qui convient.

Remarque : Une voile bien taillée est celle qui s'établit bien, avec une tension uniforme et régulière, et qui a la courbure convenable.

Tailler la route : Faire route à bonne vitesse.

Taillevent (en anglais « *main sail of a lugger* ») : Voile à bourcet que l'on utilise en cas de mauvais temps, au lieu de la grand voile ordinaire sur une chaloupe, un lougre ou un chasse-marée.

Remarque : Le *taillevent* a une surface égale à la moitié de celle de la grand voile ordinaire.

Taillis : Un *taillis*, ou *bois taillis* est un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps.

Remarque : [Au figuré] On dit *gagner le taillis* pour dire s'enfuir et se mettre en sûreté.

Taillon : Ancienne imposition de deniers, qui se levait comme un supplément de la taille.

Remarques : **a)** – L'impôt du *taillon* a été institué en 1549 par le roi de France Henri II (1519-1559) en vue de subvenir aux besoins financiers des armées permanentes.

b) – Les *Compagnies d'ordonnance* créées en 1445 par le roi Charles VII (1403-1461, le héros de l'épopée johannique) constituèrent la première armée permanente à la disposition des rois de France.

c) – Les recettes de l'impôt *taillon* ont plus tard été affectées à la Gendarmerie.

Tain : 1 – Feuille ou lame d'étain fort mince que l'on colle derrière des glaces pour en faire des miroirs.

2 – Amalgame métallique (étain ou mercure) qu'on applique derrière une glace pour qu'elle puisse réfléchir la lumière qui frappe la glace par devant.

Taire : Taire, c'est ne pas dire.

Exemples : Le secrétaire sait taire ce qu'il faut taire ; il vous a bien dit telle et telle chose, mais il vous a tu ce qu'il y avait de principal.

Taire (Se –) : 1 – [En parlant des hommes] Garder le silence, s'abstenir de parler.

Exemples : Après avoir dit cela, il se tut ; il y a un temps pour parler et un temps pour se taire ; faites taire ces enfants.

2 – [En parlant des animaux ou des choses] Ne point faire de bruit.

Exemples : Faites taire ces chiens ; la mer et les vents se turent à la voix de Jésus-Christ ; notre canon a fait taire celui des ennemis.

Taïsson : Poisson sans arête et fort délicat que l'on pêche au Chili.

Talc : Sorte de pierre que l'on trouve dans les carrières de plâtre, qui est transparente et qui se lève par feuilles.

Remarques : **a)** – Le talc est disponible en poudre très fine.

b) – Le talc est un lubrifiant solide.

c) – On met les joints en caoutchouc de rechange dans le talc en poudre pour les conserver en bon état dans les pays tropicaux.

Taled : Voile dont les Juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

Talent : Autrefois, on appelait *talent* la masse d'eau contenue dans un pied cube.

Remarques : **a)** – Un talent valait 70 livres, ou 1190 onces, ou 34,2654 kg.

b) – Cette équivalence du talent est acceptable compte-tenu de l'incertitude sur la qualité de l'eau potable, qui peut être un peu différente de l'eau distillée à 4°C.

- Talent : 1** – [Vieilli] Certain poids d'or ou d'argent, qui variait selon les différents pays où l'on s'en servait anciennement.
Exemples : Talent attique (60 mines de 436 g ou 26,16 kg) ; talent romain ; talent babylonien (30 kg) ; talent hébraïque (45 kg) ; talent d'or (16,82 g) dont la valeur était équivalente à celle de 12 talents d'argent.
Remarque : Talent est tiré du grec *τάλαντον* qui signifie *plateau de la balance*.
- 2** – [Au figuré] Don de la nature, disposition et aptitude naturelle pour certaines choses, capacité, habileté.
- Taler** : Ancienne monnaie d'Allemagne et de Pologne, à peu près de la valeur d'un écu.
Remarque : La déformation du mot *taler* a donné le nom de la monnaie américaine, le *dollar*.
- Taligau** : Nom du bordage dont on garnissait le vide ou l'ouverture des sabords d'un bâtiment de guerre en bois et à voiles lorsqu'il devenait nécessaire de les fermer à demeure pour armer ce bâtiment en flûte, ou pour une autre cause semblable.
[Voir le mot *Flûte*].
- Talion** : Punition par laquelle on traite un coupable de la même manière dont il a traité ou voulu traiter les autres.
Remarques : **a)** – La Loi du talion ordonne que l'on crève un œil à celui qui a crevé un œil à un autre, que les meurtriers soient punis de mort.
b) – La loi du talion n'est point en usage parmi les chrétiens.
- Talisman** : Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planètes, sous certaines constellations et à laquelle on attribue des vertus extraordinaires.
Remarques : **a)** – On appelle du même nom certaines figures et certaines pierres chargées de caractères, auxquelles on attribue les mêmes vertus.
b) – La superstition des talismans a un grand cours dans l'Orient.
- Tallemant (Abbé François –)** : L'abbé François Tallemant (1620-1693) traduisit Plutarque.
Remarques : **a)** – L'abbé François Tallemant fut membre de l'Académie française.
b) – Le philosophe, biographe, moraliste et penseur Plutarque (46-125) fut à la fois citoyen d'Athènes et de Rome.
c) – Plutarque eut une grande influence sur la littérature européenne, notamment française et anglaise.
- Tallemant des Réaux** : Gédéon Tallemant des Réaux (1619-1692) est l'auteur d'*Historiettes* qui donnent d'intéressantes révélations sur la société française à l'époque (1589-1715) des trois premiers rois de la famille Bourbon : Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.
Remarque : Gédéon Tallemant des Réaux fréquenta assidûment l'hôtel de Rambouillet à Paris.
- Talmouse** : Pièce de pâtisserie faite avec du fromage, des œufs et du beurre.
- Talmud** : Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des Juifs.
Remarques : **a)** – Le talmud de Jérusalem est du troisième siècle avant Jésus-Christ.
b) – Le talmud de Babylone, qui est le plus estimé, est du quatrième siècle.
- Taloche** : [Populaire] Coup donné sur la tête à quelqu'un avec la main.
Exemples : Il a reçu une taloche ; il lui a donné une vilaine taloche.
- Talon : 1** – La partie postérieure du pied.
Remarque : On a dit qu'Achille ne pouvait être blessé qu'au talon.
- 2** – On appelle *talon* le fer dont est garnie la partie inférieure d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton, etc.
- 3** – On appelle *talon*, à certains jeux de cartes, ce qui reste de cartes, après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qu'il leur en faut.

Talon de cap de mouton :

Talon de quille (en anglais « *heel* ») : Extrémité arrière de la quille, sur laquelle repose l'étambot.

Talon du brion : Partie avant de la quille, sur laquelle repose le brion.

Talon du gouvernail (en anglais « *shoulder* ») : Synonyme de *talonnière*.
[Voir le mot *Talonnière*].

Talon d'une poulie (en anglais « *chock* ») : Le talon d'une poulie est l'excédent en bois laissé en dehors du cul de cette poulie pour la forcer à se tenir dans la direction voulue.
Remarque : On ne doit pas confondre le *talon* et le *cul* de la poulie.

Talon d'une varangue (en anglais « *breech* ») : Partie inférieure d'une varangue dotée d'un acculement ; c'est la partie qui repose sur la contre-quille.
Remarque : On dit *talon* de varangue ou *cul* de varangue.

Talonner : 1 – [Familier] Poursuivre de près.
2 – [Familier] Importuner, presser vivement.

Talonner (en anglais « *to touch the ground* », « *to strand* ») : Talonner, c'est toucher accidentellement le fond de la mer avec le talon de la quille, habituellement sans que le navire ne reste échoué.
Remarque : On dit aussi, familièrement : « *sonder avec la quille* »

Talonnier (en anglais « *heel of a floor timber* ») : Pièce de bois qu'on applique sous une varangue pour former son talon, ou la partie qui y manque lorsque le bois de la varangue n'a pas les dimensions suffisantes.

Talonnière (en anglais « *heel of the rudder* ») : Partie basse de la mèche du gouvernail axial d'étambot.
Remarque : Dans le cas où le safran et la mèche sont maintenus par des aiguillots (ou gonds) fixés sur la mèche et articulés dans des fémelots (ou rosettes) fixés sur l'étambot, mais que la mèche ne repose pas sur la quille, la talonnière est taillée en onglet pour ne pas porter sur l'extrémité arrière de la quille qui dépasse toujours un peu l'étambot.

Talonnières : On appelle ainsi les ailes que, selon les poètes anciens, le dieu Mercure portait aux talons.

Talus : 1 – Inclinaison que l'on donne à la surface latérale et extérieure d'un mur, de telle sorte que de haut en bas il aille toujours en s'épaississant.
2 – Il se dit aussi d'une terrasse sans murs, lorsque ses faces latérales s'élargissent de haut en bas.
Exemples : Il faut donner du talus, plus de talus à cette muraille, à cette terrasse.

Talus (En –) : Une pièce de bois est dite « *en talus* » lorsqu'elle est taillée en biseau.

Taluser : *Taluser* une pièce de bois, c'est la tailler en sifflet ou en biseau.

Talweg : 1 – Un talweg (ou *thalweg*) correspond à la ligne qui rejoint les points les plus bas soit d'une vallée, soit du lit d'un cours d'eau.

Remarques : a) – *Talweg* est un terme allemand formé des deux substantifs « *Tal* » qui signifie vallée » et « *Weg* » qui signifie chemin.

b) – Le talweg s'oppose à la *ligne de crête*, *ligne de faite* ou *ligne de partage des eaux*.

2 – [Par analogie] En météorologie, un talweg correspond à la ligne de basses pressions entre deux zones de hautes pressions.

Remarque : *Talweg* désigne un creux barométrique.

3 – *Talweg* est parfois utilisé comme image pour exprimer ce qui ressort de la paresse intellectuelle ou des solutions de facilité.

4 – L'expression « *RAS dans le talweg* » employée par les militaires renforce

l'abréviation RAS (rien à signaler) pour dire que tout est calme.

Remarque : L'expression employée par les militaires « *nous n'avons pas gardé les pacôts (paquetages) dans le même talweg* » est équivalente à « *nous n'avons pas gardé les cochons ensemble...* ».

Tambour (en anglais « *drummer* », « *wash-board* ») : **1** – Homme instruit à battre le tambour pour marquer les heures des événements sur les anciens bâtiments de guerre.

Remarque : Les tambours ont maintenant été remplacés par des clairons.

2 – Réunion de planches formant une cloison pour isoler une portion d'un navire, ou pour entourer certains objets comme la tête du gouvernail.

3 – On appelle tambour d'éperon un remplissage en bois que l'on place dans le taillemer.

Remarque : On dit aussi *Mouchoir*.

Tamisaille (en anglais « *sweep of the tiller* ») : Pièce de construction façonnée en arc de cercle, clouée sous les baux du deuxième pont dans la batterie basse, pour soutenir l'extrémité avant de la barre du gouvernail qui s'y appuie par un crapaud coulissant.

Remarque : La barre tourne en s'appuyant sur la *tamisaille* lorsqu'elle est actionnée par sa roue au moyen du cordage appelé *drosse*.

Tamiser : **1** – On dit que les voiles tamisent quand elles sont vieilles, claires, et que le vent passe au travers.

2 – On dit que la barre du gouvernail tamise quand elle éprouve cette sorte de frémissement que l'on ressent si l'on se trouve à l'arrière du navire lorsque sa vitesse est importante.

Tampon : **1** – Gros bouchon en bois de sapin garni d'étoupe suiffée avec lequel on bouche le trou d'un boulet à la flottaison (en anglais « *shot plug* »).

2 – On appelle *tampons* ou *tapes d'écubiers* des mantelets employés pour fermer les écubiers afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans le puits à chaîne quand il y a de la mer (en anglais « *hawse plug* »).

Remarque : Les *tampons d'écubiers* sont quelquefois brisés, c'est-à-dire faits en deux parties venant se rejoindre sur la chaîne.

3 – Petits plateaux circulaires que l'on incruste dans les ponts des navires sur les têtes des clous pour les recouvrir et les cacher (en anglais « *plug* »).

Tampon : Bouchon de linge ou de papier, morceau de liège, morceau de bois servant à boucher un tuyau, un tonneau, une cruche, ou quelque autre sorte de récipient à col.

Tamponner : Boucher avec un tampon.

Tan : **1** – Poudre d'écorce de chêne ou d'autres arbres utilisée pour la coloration et la protection des filets et des voiles.

Exemple : Filet bruni au tan.

Remarques : **a)** – La couleur du tan est brun-roux.

b) – Pour obtenir le tan, on broie mécaniquement l'écorce de chêne jusqu'à obtenir une fine poudre, au moyen d'un moulin à eau ou d'un moulin électrique.

2 – Poudre d'écorce de chêne utilisée dans le tannage végétal des peaux, en raison de sa forte teneur en tanin.

3 – [*Par analogie*] Écorce pulvérisée d'autres espèces d'arbres, tels que le châtaignier, le frêne, le bouleau, le saule, l'acacia, le cachou, etc., qui possède des propriétés similaires à l'écorce de chêne pulvérisée.

[Voir le mot *Tanner*].

Tan : Voir le mot *Tanne*.

Tanaïs (en latin *Tānāis* ; en grec *Τάναϊς*) : Ancien nom du fleuve de Russie le *Don*, qui prend sa source au Sud de Moscou et qui se jette dans la Mer d'Azov après un cours de

1950 kilomètres.

Remarques : a) – Le *Tanaïs* a été considéré comme la limite entre l'Europe et l'Asie depuis l'Antiquité jusqu'au règne du Tsar de toutes les Russies Pierre le Grand (1672-1725).

b) – La ville de *Tana* (aujourd'hui ville d'*Azov*) est située à 32 kilomètres de l'embouchure du Tanaïs et à 25 kilomètres de l'actuelle ville de *Rostov-sur-le-Don*.

c) – Noms anciens des mers au Nord-Est de la Méditerranée :

i) *Archipel*, aujourd'hui Mer Égée ;

ii) *Propontide*, aujourd'hui mer de Marmara (latin *Prōpontis* ; grec Προποντικός) ;

iii) *Pont-Euxin*, aujourd'hui mer Noire (latin *Euxīnus Pontus* ; grec Εύξεινος) ;

iv) *Palus Méotides*, aujourd'hui mer d'*Azov*.

Tancer : [Familier] Réprimander.

Tanche : Poisson d'eau douce, dont la peau est noirâtre et gluante.

Tangage (en anglais « *pitching* », « *pitching and sending motions* ») : Balancement oscillant du navire dans le sens de la longueur, alternativement d'avant en arrière et d'arrière en avant.

Remarques : a) – Dans le mouvement du *tangage*, l'avant du navire s'élève et s'abaisse alternativement.

b) – Un navire au mouillage éprouve le *tangage* lorsqu'il reçoit la houle par l'avant.

c) – Un navire à voiles éprouve le *tangage* lorsqu'il fait route au plus près et qu'il prend la mer de bout, surtout si son sillage est faible.

[Voir le mot *Sillage*].

d) – On dit que le *tangage* est *vif* quand les oscillations se répètent fréquemment ; on dit qu'il est *dur* si des lames courtes et creuses se succèdent rapidement ; on dit qu'il est *lent* et *doux* si les lames sont longues.

e) – Un *tangage* excessif fatigue la mâture et le gréement, ainsi que le navire lui-même ; on a vu des coups de *tangage* assez forts pour faire casser le mât de misaine lorsque le navire, qui a plongé sur l'avant, se relève avec beaucoup de vivacité ; un *tangage* accentué contribue à délier un navire en bois et à accentuer l'arc de la quille ; un *tangage* violent au mouillage peut entraîner la rupture du câble de l'ancre.

f) – Quand le mouvement se fait surtout par le pouce ou par l'avant, on dit *tangage* ou *tangage par l'avant* ; quand le mouvement se fait surtout par l'arrière, on dit *acculée* ou *tangage par l'arrière*.

g) – L'évidement de la carène vers ses extrémités avant ou arrière, qui favorise le sillage par mer calme, ajoute beaucoup au *tangage* par mer formée.

h) – Le mouvement du navire dans lequel chaque bord du navire s'élève et s'abaisse alternativement s'appelle le roulis.

i) – Le mouvement par lequel le navire tout entier monte et descend alternativement sous l'effet des vagues s'appelle le pilonnement.

Tangente : On appelle *ligne tangente à une courbe* une ligne qui ne possède qu'un point commun avec cette courbe, sans la couper ; la ligne tangente ne coupe pas la courbe.

Remarques : a) – Une droite peut être tangente à un cercle, à une parabole ; un cercle peut être tangent à un autre cercle ; une parabole peut être tangente à une hyperbole, etc.

b) – De même, un plan tangent à une courbe ne possède qu'un point commun avec

cette courbe et la courbe ne traverse pas le plan.

c) – Le cylindre qui entoure une sphère de même diamètre n'est pas tangent à cette sphère car les deux figures possèdent tout une circonférence de la sphère en commun ; on dit qu'il est circonscrit à la sphère.

d) – Lorsque l'on dit que la transformée de Mercator est équivalente à la projection des points de la Terre sur un cylindre de même axe qui l'entoure, le cylindre et la Terre possèdent en commun tous les points de la ligne équatoriale de la Terre : le cylindre en question n'est donc *pas tangent* à la Terre ; on dit qu'il est circonscrit à la Terre.

[Voir l'expression *Mercator (Projection de –)*].

Tanger : Tanger une côte, c'est naviguer le long de cette côte et à peu de distance.

Tangon (en anglais « *boom* ») : **1** – Sorte de vergue fixée à peu près horizontalement en dehors d'un navire mouillé en rade, perpendiculairement à la coque et à hauteur du pont supérieur, qui est destinée à amarrer les bossés des canots de ce navire lorsqu'ils sont en attente.

Remarque : L'une des extrémités du tangon est fixée au navire par un fort crochet, l'autre extrémité est tenue par des bras et des balancines.

2 – Sorte de perche employée pour déborder le point d'une voile.

[Voir le mot *Point*].

Tanguer (en anglais « *to pitch* », « *to pitch and send* ») : Obéir au balancement de tangage.

Remarque : *Sancir* se dit d'un navire à l'ancre qui tanguer sur l'ancre, qui enfonce trop dans l'eau par son avant et qui finit par sombrer.

Tanin : Extrait végétal servant à préparer les peaux d'animaux pour en faire du cuir utilisable en maroquinerie ou en sellerie.

Tank : **1** – Véhicule terrestre auto-moteur dont les roues sont équipées de chenilles pour se mouvoir en terrain meuble ; sa carrosserie est recouverte d'un blindage destiné à protéger son équipage ; il est doté d'un armement adapté à sa masse et à son utilisation : canons, mitrailleuses, fusées, lance-flammes, etc.

Remarques : **a)** – L'appellation française correcte est « *char d'assaut* » ; on dit aussi « *char blindé* », « *char* » ou « *blindé* » ; le mot *char*, d'origine gauloise, signifie qu'il est équipé de roues.

b) – L'idée de protéger les soldats des balles de mitrailleuses ennemies est née pendant la guerre de 1914 ; le député britannique Winston Churchill, qui fut appelé à de très hautes responsabilités pendant la Première et surtout pendant la Seconde Guerre Mondiale, participa à la décision de construire des chars d'assaut.

c) – Le nom de code des prototypes de chars blindés anglais a d'abord été « *Water Carrier for Russia* » : mais les initiales « *WC* » étant déjà attribuées à certaines installations sanitaires, pour éviter les ricanements les Britanniques choisirent comme nom de code définitif : « *Water Tank for Russia* » ; cette appellation leur est restée sous la forme abrégée « *tank* » qui signifie *citerne* ou *réservoir*.

d) – L'approvisionnement en eau potable des soldats du front était un problème mal résolu en 1915 ; la recherche de moyens de transporter l'eau dans les zones de combat était une couverture crédible pour des prototypes de chars d'assaut.

e) – Des prototypes de ces engins blindés à chenilles furent essayés secrètement en Écosse pendant la Première Guerre Mondiale ; comme certains de ces engins devaient être exportés en Russie, où l'armée du Tsar combattait les Allemands sur le front oriental, le nom de code pouvait faire croire aux espions allemands qu'ils étaient destinés au transport de l'eau potable sur le front russe ; les Russes étaient les alliés des Britanniques (qui tenaient 60 kilomètres sur le front Ouest, en France) des Belges (qui tenaient 30 kilomètres de front) et des Français (qui tenaient les 700 kilomètres restant entre la Mer du Nord et la Suisse).

f) – De la même manière, les Allemands appelèrent « *tracteurs agricoles* » leurs prototypes de chars d'assaut entre 1932 et 1935 : ils disaient *Leichttraktor* (pour les chars légers) ou *Grosstraktor* (pour les chars char moyens ou lourds) afin de ne pas trop attirer l'attention des Français.

g) – La traduction anglaise de chenille est « *caterpillar* ».

2 – Les premiers *chars d'assaut* ou *tanks* jamais utilisés au combat ont été engagés par les Britanniques le 15 septembre 1916, pendant la Bataille de la Somme, pour reprendre Courcellette (Somme) et Martinpuich (Pas-de-Calais).

Remarques : a) – Le char britannique de type « *Mark 1* » avait une vitesse sur le terrain de 3 à 4 km/h, une masse de 28 tonnes ; il se déplaçait au moyen de chenilles enveloppantes ; certains d'entre eux étaient équipés de 2 canons de 6 livres (57 mm) sur les côtés et de 4 mitrailleuses Hotchkiss ; les autres étaient armés d'1 mitrailleuse Hotchkiss et de 4 mitrailleuses Vickers et étaient chargés d'assister les premiers qui devaient faire le gros du travail ; les premiers étaient surnommés « *les mâles* », les seconds « *les femelles* ».

b) – La cinquantaine de chars britanniques disponibles à partir d'août 1917 furent employés en trois *paquets* différents, répartis dans les 3 corps d'armée de la 4^{ème} armée britannique, en appui de l'infanterie et non pas en masse comme l'auraient souhaité les Français qui attendaient la mise à disposition d'effectifs plus nombreux pour provoquer un effet de surprise.

3 – Les principaux théoriciens de l'utilisation des chars d'assaut ont été : en France *Héring* pendant la Grande Guerre et *Estienne* entre les deux guerres ; en Allemagne *Guderian*.

[Voir les mots *Héring*, *Estienne*, *Guderian*, *Panzer*, *Caterpillar*].

Tanker : Mot anglais traduisant l'expression française « *navire-citerne* ».

Remarques : a) – Les *navires-citernes* transportent dans leurs citernes des marchandises liquides en vrac qui seront déchargées à l'aide de pompes refoulant dans des pipelines.

b) – Les « *tankers* » sont appelés des *pétroliers* s'ils transportent du pétrole brut, des *chimiquiers* s'ils transportent les produits sortant des raffineries de pétrole ou de l'industrie chimique en général, des *pinardiers* s'ils transportent du vin ou des alcools de fruits, etc.

Tanne : 1 – Un *tanne*, un *tann* ou encore un *tan*, désigne la partie d'un marais maritime la moins fréquemment submergée ; son sol est salé et généralement peu végétalisé.

2 – Les *tannes* sont protégés de la submersion par la mer au moyen de digues ; dans les pays à marées, ils sont constamment asséchés grâce à des réseaux de canaux de drainage débouchant à la côte par des vannes ouvertes à la basse mer et qui se ferment ou que l'on ferme à la marée montante.

Remarques : a) – On dit « les *tannes* » en Saintonge (au Sud de la rivière de Charente) ou dans l'île d'Oleron et également à Madagascar, en Afrique occidentale ou en Nouvelle-Calédonie ; mais on dit « les *prises* » dans le marais poitevin, de chaque côté de la rivière de Marans (la Sèvre Niortaise).

b) – Certains ont remarqué que le mot « *tann* » signifie « *étendue de terre salée* » en wolof (langue parlée au Sénégal) mais il s'agit peut-être d'un emprunt des Sénégalais au vocabulaire français.

Tanner (en anglais « *to tan* ») : S'applique aux voiles ou aux filets de pêche en fibres végétales, lorsqu'on les trempe dans une décoction d'écorce de chêne mêlée d'ocre rouge pour leur procurer plus de durée.

Tanner : Préparer les cuirs avec du tan.

Tanner : [*Familier*] Fatiguer, ennuyer, molester.

Exemples : C'est un homme tannant ; c'est un homme qui me tanne.

Tannerie : Le lieu où l'on tanne les cuirs.

Remarque : On dit « à la boucherie toutes les vaches sont bœufs, et à la tannerie tous les bœufs sont vaches » pour dire que quand on veut faire passer des marchandises pour meilleures qu'elles ne sont, on les appelle du nom qui peut les faire débiter plus facilement.

Tanque : La *tanque*, ou *tanque de mer* est un mélange de sable et de vase des côtes du Morbihan ou du Finistère que les agriculteurs utilisent comme amendement dans leurs champs.

Tanqueurs : Gabariers qui portent les marchandises à bord, ou du bord à terre.

Tantôt : Dans peu de temps.

Remarque : Sa signification est ordinairement renfermée dans l'espace du jour où l'on parle.

Exemples : Je l'ai vu ce matin, et je le reverrai encore tantôt ; je finirai cela tantôt.

Tapabor : Bonnet dont les bords se rabattent sur les épaules pour garantir du mauvais temps.

Remarque : Le tapabor a été utilisé d'abord à la campagne et ensuite en mer par les marins au commerce ou les pêcheurs.

Tape (en anglais « **plug** ») : On appelle *tapes* ou *tampons d'écubiers* des cônes tronqués en sapin ou en peuplier, ou encore des mantelets que l'on emploie pour fermer les écubiers afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans le puits à chaîne quand le navire est à la mer (en anglais « **hawse plug** »).

Remarque : Les *tapes d'écubiers* sont quelquefois brisées, c'est-à-dire faites en deux parties venant se rejoindre sur la chaîne.

Tapecu : Sorte de bascule qui s'abaisse par un contre-poids ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière.

Remarque : [Populaire] On appelle *tapecu* une voiture cahotante et rude.

Exemple : Ce cabriolet est un vrai *tapecu*.

Tapercul (en anglais « **ring tail sail** ») : **1** – Le mâât d'artimon, lorsqu'il est planté tout à fait sur la poupe, s'appelle mâât de tapercul et la voile de lougre qu'il porte alors s'appelle aussi *tapercul*.

Remarque : Cette voile de tapercul est trapézoïdale.

2 – Dans les embarcations et bateaux qui ont un mâât en arrière de la chambre, mais pas tout-à-fait sur la poupe, on appelle ce mâât, *mâât de tapercul* et la voile qu'il porte, *tapercul* quelle qu'en soit sa forme.

3 – La voile de tapercul borde sur un bout-dehors, encore appelé *borde-dehors* ou *bout-dehors de tapercul*, qui dépasse en arrière du bateau ou de l'embarcation.

4 – On appelle bonnette de tapercul la voile qu'on établit sous la bôme d'un grand navire, à l'extérieur de la coque.

Tape de bouche (en anglais « **tampion** ») : **1** – Plaque métallique que l'on place à la bouche d'un canon (ou d'une autre bouche à feu) lorsqu'il n'est pas utilisé, afin d'éviter les entrées de la pluie ou de l'eau de mer et les projections d'embruns à l'intérieur du tube.

2 – Les tapes de bouche des canons de la vieille Marine à voiles étaient en bois suiffé.

3 – Les tapes de bouche de cérémonie des canons des navires modernes sont en bronze et elles sont ornées du blason attribué au navire.

Remarques : **a)** – Certaines personnalités que le commandant d'un bâtiment de la Marine Nationale désire honorer se voient remettre un blason en bronze tel que ceux que l'on appose sur les tapes de bouche de cérémonie de ce bâtiment ; ce blason est un disque en bronze moulé aux armes du navire et il est souvent monté sur un socle rond en bois verni ; on l'appelle, lui aussi, « *tape de bouche* ».

b) – Cet honneur est tellement apprécié que certains bâtiments de servitude bien inoffensifs font fondre des tapes de bouches correspondant à des canons qu'ils n'ont jamais possédés.

c) – Les *escorteurs d'escadre* français avaient des tapes de bouche correspondant au calibre de 127 millimètres ; les *escorteurs rapides* des tapes de bouche correspondant au calibre de 57 millimètres.

Tapier (en anglais « *to lay the tampion* ») : Tapier une bouche à feu, c'est en fermer l'ouverture de l'âme avec sa tape.

[Voir l'expression *Tape de bouche*].

Tapebord : Bonnet dont les marins du nord se servent pour travailler dans le gréement.

Tapiner : Synonyme de *ramender* les filets de pêche.

Tapiner : **1** – Racoler sur la voie publique.

2 – Lutiner.

3 – Travailler.

Tapineuse : Femme de pêcheur occupée à ramender des filets de pêche.

Tapion : **1** – Nom donné aux taches ou marques blanches qui s'aperçoivent sur les mornes ou rochers, et qu'on prend de loin pour des voiles de navires.

2 – Espace de la mer où la surface de l'eau, étant moins agitée, a une couleur plus mate que celle des eaux avoisinantes.

Tapis : Pièce d'étoffe, ou de tissu de laine, de soie, etc. dont on couvre une table, une estrade, etc.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, on appelait *tapis vert* le Comité des fermiers généraux.

Tapis d'embarcation (en anglais « *boat's cloth* ») : Pièce de drap bleu épais, bordé par une ligne rouge et portant des ancrs rouges dans les angles, qu'on étend sur les bancs d'un canot ou d'une autre embarcation lorsqu'il s'y trouve une membre de l'État-Major ou une personne qui mérite déférence et respect.

Remarque : Le même tapis est installé sur le siège d'un hélicoptère de l'aéronautique navale sur lequel doit s'asseoir un officier général, un ministre ou toute autre personne considérable.

Tapisser : Revêtir, orner de tapisserie les murailles d'une salle, d'une chambre, etc.

Remarque : [Par extension] On dit tapisser une chambre de portraits, de dessins ; sa chambre n'est tapissée que d'images.

Tapon (en anglais « *stick* », « *boat's dale plug* ») : **1** – On appelle *tapon* de nable d'une embarcation le bouchon avec lequel on ferme ce nable.

Remarque : On dit aussi *épîte*.

[Voir les mots *Nable*, *Épîte*].

2 – Morceau de toile à voile avec lequel on raccommode un trou dans une voile.

Tapoter : [Familier] Donner de petits coups à plusieurs reprises.

Taquet (en anglais « *cleat* », « *clamp* », « *kevel* ») : **1** – Morceau de bois ou de métal, fixé ou placé en divers endroits du navire pour y capeler ou pour tourner des manœuvres ou d'autres cordages, ou pour d'autres usages.

Remarques : **a)** – Les taquets ordinaires, ou taquets à cornes, sont faits de deux branches dans le prolongement l'une de l'autre, et ils sont fixés par leur milieu sur les mâts, sur les ponts au pied des mâts ou sur les flancs du navire.

b) – On appelle *oreilles* les deux branches du taquet.

c) – Un taquet est toujours installé dans une direction oblique par rapport à la direction normale du cordage, de manière à pouvoir le capeler en formant des *huits* sur les oreilles ; on commence toujours par entourer l'oreille la plus

éloignée.

[Voir le mot *Capeler*].

e) – On prend soin d'entourer la base du taquet avec un tour mort avant de faire les *huits* si l'on veut améliorer la tenue de l'amarrage sur un taquet lorsque le cordage qui y est tourné peut subir une forte tension.

f) – Le sens du tour mort initial est celui des aiguilles d'une montre (de gauche à droite) quand il s'agit d'un cordage commis en aussière (de gauche à droite).

g) – S'il s'agit d'un câblot, le sens du tour mort initial est de droite à gauche.

h) – S'il s'agit d'une tresse, le sens du tour mort initial est indifférent.

i) – On utilise des taquets fixés sur des membrures, sur des murailles ou sur les pavois pour tourner les écoutes des voiles.

j) – D'autres manœuvres sont tournées sur des cabillots.

[Voir le mot *Cabillot*].

2 – Différentes sortes de *taquets* ;

i) Les *taquets à cornes*, à branches, ou de tournage (en anglais « **belaying cleats** ») se clouent par leur milieu sur les ponts, les murailles ou les pavois.

ii) Les *taquets de bout* (en anglais « **stopper's cleats** ») de même forme que les taquets à cornes mais beaucoup plus forts, se clouent sur le gaillard d'avant, un de chaque bord, près de la queue des bossoirs pour y amarrer la bosse de bout.

iii) Les *taquets de haubans* (en anglais « **shroud cleats** ») sont plus petits que les taquets à cornes ; ils sont engoués sous leur base pour être fixés solidement à l'aide de deux amarrages plats faits avec du bitord, du lusin ou du fil de fer.

iv) Les *taquets à dent* (en anglais « **snatch cleats** ») n'ont qu'une seule corne et on les cloue verticalement la pointe vers le bas ou à peu près, et on y capelle des cordages qui tirent vers le haut.

v) Les *taquets à cœur*, dits aussi de lançage, de tournage et en oreilles d'âne (en anglais « **kevels** ») sont composés d'un fort traversin horizontal et de deux pièces qui saillent au-dessus ; on les cloue très solidement contre la muraille du navire, à l'intérieur, pour y amarrer les cordages qui font un effort considérable.

v) Les *taquets à anse* (en anglais « **hanging clamps** ») sont en fer ou en bois ; ils ont des oreilles par lesquelles on les cloue ; ils présentent en leur milieu une ouverture semi-circulaire pour y faire passer ou pour y amarrer divers cordages.

vi) Les *taquets de mâât* (en anglais « **cleats of a mast** ») sont des morceaux de bois échancrés qu'on applique sur les côtés d'un mâât, à la hauteur du collier d'étau, pour supporter ce collier dans une échancrure et l'éloigner du mâât.

vii) Les *taquets à cul* sont des sortes de consoles établies en arc-boutant et servent d'appui par leur tête au pied d'un étau ou d'une accore et l'empêcher de glisser.

viii) Les *taquets en grain d'orge* sont en forme de coins ou de parallélépipèdes rectangles qu'on place sous les taquets à cul pour servir, avec eux, au maintien du pied d'un étau ou d'une accore.

ix) Les *taquets de linguet* servent à contre-buttes les linguets.

x) Les *taquets de bringueballe* ou de *potence* forment appui pour les bringueballes des pompes.

xi) On appelle *taquets à gueule* des morceaux de bois échancrés cloués sur le pont et qui reçoivent les pieds des échelles ou escaliers pour les empêcher de glisser.

xii) On appelle *taquets d'échelle* (en anglais « **steps for ladder** ») des marches

peu saillantes, d'un seul morceau de bois chacune, clouées extérieurement sur la muraille d'un navire pour former des échelons par le travers du grand mât et servir d'appui aux pieds des hommes qui montent ou descendent dans une embarcation à l'aide de tire-veilles.

xiii) On appelle *taquets de cabestan* (en anglais « **welps** ») des pièces verticales et espacées qui saillent sur le contour de la cloche d'un cabestan.

xiv) On appelle *taquets de beaupré* les violons du mât de beaupré.

xv) On appelle *taquets de bouts de vergues* les arrêts, adents ou excédents ménagés aux bouts des vergues pour servir à retenir les rabans d'empointure des voiles ou de leurs ris qu'on y amarre ; on leur donne aussi le nom tiré de leur usage : taquet d'envergure, taquet d'empointure, taquet de ris.

xvi) Les *taquets de vergue* sont les *jumelles de brasseyage* ou *matagots*.

xvii) On appelle *taquets de bittes* (en anglais « **spurs of the bitts** », « **standards** ») les espèces de consoles servant d'arcs-boutants, au pied des montants des bittes, à leur avant.

xviii) On appelle *taquets de flasques* de fortes pièces de bois qui maintiennent les flasques ou côtés des emplantures des bas mâts.

xix) L'expression *taquet de hune* est synonyme de *courbaton de hune*.

[Voir l'expression *Courbaton de hune*].

Taquet (Poulie à –) : Poulie dont la caisse est garnie, à sa partie inférieure, d'un renfort appelé taquet qui empêche la poulie de se coucher.

Remarque : La poulie d'amure de misaine, qui est estropée à l'extrémité du minot, est une poulie à taquet.

Taquin : 1 – [Vieilli] Avare, qui chicane sur la dépense.

Remarque : On dit d'un avare qu'il est *taquin* par allusion à l'avarice d'un officier de la bouche de Louis XI (1423-1483) nommé Taquin.

2 – [Par changement de sens] Qui s'amuse par jeu et par malice à quereller sur de petites choses, pour le plaisir de contrarier les autres en paroles ou en actes, pour les agacer, les provoquer et leur faire perdre leur calme.

Tarasque : 1 – La *Tarasque* est le nom d'un animal mythique et monstrueux qui avait la forme à la fois d'un dragon, d'un crocodile, d'un lézard et d'un serpent ; il portait un dard de scorpion ; cet animal à quatre pieds était plus épais qu'un bœuf et plus long qu'un cheval.

Remarques : **a)** – La *Tarasque* rappelle d'autres créatures des mythologies grecque, gauloise ou celte, liées au solstice d'été et prétendument issues d'un dragon et d'une serpente, telles que le cheval *Bucéphale* d'Alexandre le Grand (IV^e ème siècle avant J.-C.) ou le cheval *Bayard* que montaient ensemble les quatre fils Aymon à l'époque de Charlemagne (742-814).

b) – On rapporte qu'au VII^e ème siècle, le moine saint Méen (520-617) natif du Pays de Galles mais établi dans la péninsule armoricaine, alors qu'il rentrait d'un pèlerinage à Rome et qu'il s'apprêtait à traverser la Loire du côté du Cellier (entre Nantes et Ancenis), commanda à un dragon ou à un serpent qui terrorisait la région angevine de sortir de sa cachette puis, après lui avoir passé son étole autour de la tête, le conduisit jusqu'au fleuve et il lui ordonna de s'y précipiter et de disparaître à jamais ; le saint bâtit un prieuré sur la terre du Cellier.

Pour saint Méen, comme pour saint Samson, saint Malo ou d'autres saints bretons, le dragon ou le serpent représentent le paganisme que ces religieux d'origine irlandaise ont combattu et vaincu pour implanter le christianisme.

c) – Saint Romain (décédé en 640) évêque de Rouen au VII^e ème siècle, captura la « *Gargouille* », un serpent ou un dragon qui sévissait dans les marécages sur la

rive gauche de la Seine, en traçant un signe de croix sur lui ; la bête se coucha à ses pieds ; Romain l'amena en ville en utilisant son étole comme licou ; la gargouille fut brûlée sur le parvis de la cathédrale.

2 – La *Tarasque* est le symbole de la ville de Tarascon (Bouches-du-Rhône) : la *Tarasque* figure sur les armes de la ville ; son image est sculptée sur la façade de l'hôtel de ville ; on la voyait sur les sceaux des consuls et sur les pièces de monnaie des Comtes de Provence.

Remarque : On rapporte qu'il y a près de vingt siècles, la *Tarasque* nichait dans une rive du Rhône et qu'elle guettait les voyageurs naviguant sur le fleuve pour s'en repaître.

3 – Selon la tradition, en l'an 48, Lazare (le ressuscité de l'Évangile) et les saintes de Béthanie (Marthe et Marie de Magdala) ainsi que d'autres compagnons ou amis de Jésus le Nazaréen, débarquèrent près de l'actuelle ville des Saintes-Maries-de-la-Mer (Bouches-du-Rhône) d'un bateau sans voiles ni gouvernail, qui arrivait de Palestine ; Sainte Marthe remonta le Rhône, multipliant les miracles et chassant les démons.

Les Provençaux qui remontaient le Rhône étaient alors terrorisés par un dragon à longue queue appelé *Tarasque* ; il avait une gueule de lion et son dos était protégé par une grosse écaille de tortue qui le rendait invulnérable.

Supplée de leur venir en aide, sainte Marthe dénoua sa ceinture et la passa au cou de la *Tarasque* ; elle conduisit le monstre dans la ville voisine, le tenant en laisse comme elle aurait pu le faire avec un petit chien docile.

Remarques : **a** – C'est en souvenir de ce prodige, dit-on, que cette ville s'appelle maintenant *Tarascon* ; les habitants instituèrent une fête commémorative, espérant que cela suffirait pour empêcher le Rhône de déborder de son lit ; le cérémonial de la fête fut réaménagé vers 1470 par le comte de Provence et de Forcalquier René d'Anjou (dit *le bon roi René*, 1409-1480).

[Voir les expressions *René d'Anjou* et *Roi René*].

b – À cette époque, on n'attribuait pas les calamités naturelles au mythe thatcherien du « *réchauffement climatique* » mais, plus prosaïquement, au relâchement de la morale et plus généralement, aux péchés du monde.

[Voir le mot *Thatcher*].

c – La *Tarasque* de Tarascon est une figure allégorique du *paganisme*.

d – D'autres *Tarasques* en Languedoc ou en Catalogne, le *Graouilly* à Metz, la *Gargouille* à Rouen, sont des allégories du paganisme semblables à la *Tarasque* de Tarascon.

4 – Le 14 avril 1474, René d'Anjou fonda l'ordre des « *Chevaliers de la Tarasque* » ; les chevaliers étaient choisis parmi les notables, au nombre d'environ une quinzaine ; ils étaient intronisés le lundi de Pâques de chaque année, habillés d'une chemise blanche, d'une culotte rose nouée aux genoux, de bas blancs et de souliers blancs et ils portaient un chapeau à larges bords en feutre gris.

Au début, les festivités devaient avoir lieu sept fois par siècle ; mais on célèbre maintenant la fête de la *Tarasque* deux fois par an : d'abord le deuxième dimanche après la Pentecôte, puis le jour de la fête de Sainte Marthe (9 juillet).

Le 9 juillet, une *Tarasque* burlesque de 6 mètres de long parcourt les rues de la ville de Tarascon pour amuser les touristes.

Remarques : **a** – René d'Anjou (1409-1480) de la Maison de Valois, comte de Guise, comte de Provence, marquis de Provence, comte de Forcalquier, duc de Bar, duc consort de Lorraine, duc d'Anjou, roi de Naples, roi (*in partibus*) de Sicile, roi (*in partibus*) de Jérusalem, roi d'Aragon, marquis de Pont-à-Mousson, était le fils de Yolande d'Aragon (1381-1442) et de Louis II d'Anjou (1377-1417) ; il était le frère de la Reine de France Marie d'Anjou (1404-1463) et donc le beau-

frère du roi de France Charles VII (1403-1461) ; en 1429, il a été l'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc (1412-1431).

René d'Anjou était Pair de France.

René d'Anjou est passé (abusivement) à la postérité sous l'appellation du « *bon Roi René* ».

C'est René d'Anjou qui apporta en Lorraine la croix d'Anjou à deux traverses inégales, aujourd'hui reconnue sous l'appellation de *croix de Lorraine* (le fameux symbole de la *France Libre*, pendant la Seconde Guerre Mondiale).

René d'Anjou fonda le second *Ordre du Croissant* le 11 août 1448 à Angers, en l'honneur de Saint Maurice.

Marguerite d'Anjou (1430-1482) fille de René d'Anjou (le bon Roi René) et nièce du roi de France Charles VII de Valois, épousa en 1445 le roi d'Angleterre Henri VI Plantagenêt (1421-1471), l'ancien rival du Valois Charles VII pour la couronne de France, qui avait été soutenu par les Bourguignons et que Jeanne d'Arc avait « *bouté hors de France* ».

[Voir *Jeanne d'Arc*].

b) – Des légendes analogues à celle de Sainte Marthe et de la Tarasque se retrouvent dans dans d'autres régions d'Europe sous des formes multiples rappelant le mythe de saint Georges ou celui de Siegfried.

c) – Le pouvoir de dominer les monstres est un attribut normal de l'héroïsme et de la sainteté ; le Dragon a été terrassé par l'archange Saint Michel.

d) – Selon l'Apocalypse de Jean, le Dragon est l'un des noms du Diable, du Serpent primitif, de Satan ; le dragon de Jeanne d'Arc était « *l'Anglais* » (1629) ; pour De Gaulle, c'était « *l'Allemand* » (en 1914 et surtout en 1940) ; pour les États-Unis d'Amérique, c'étaient les communistes de 1945 à 2000 et depuis, ce sont les mahométans ; à l'époque moderne, on emploie couramment les vocables de « *terrorisme* » ou d'« *Empire du mal* » pour désigner l'ennemi à abattre.

[Voir le mot *Serpent*].

e) – La *Tarasque* est également un mythe dans le Languedoc, et dans toute l'Espagne où sa statue participe aux processions de la Fête-Dieu, parfois sous des vocables différents, notamment à Tarragone, à Barcelone, à Grenade, à Valence, à Tolède.

f) – Un dinosaure, le *tarascosaure*, découvert en 1991 dans le département de l'Aude, a été nommé ainsi en référence à la tarasque.

g) – Une poterie en forme de cruche créée par Picasso en 1954 est censée représenter une tarasque.

Tarauder : Percer une pièce de bois ou de métal en écrou, de manière qu'elle puisse recevoir une vis.

Tare : 1 – Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité.

Exemples : J'ai compté tous ces sacs d'argent, il n'y a point de tare, ni pour le compte, ni pour les espèces ; ces marchandises ont été gâtées dans la cale du navire, il y a pour tant d'euros de tare.

Remarque : *Tare* est synonyme de goudron, dans le sens de résidus de distillation.

2 – Vice, défaut, défautuosité.

Exemple : Ce bois est bon, il n'y a point de tare.

3 – Les marchands appellent *tares* les pots, caisses, emballages, etc. qui contiennent les marchandises et *net* les marchandises mêmes, déduction faite de la tare.

Remarque : La masse *brute* est la somme de la masse nette et de la masse de la tare.

Taré : Vicié, gâté, corrompu.

Exemple : Marchandises tarées.

Remarque : [Familier] On dit « un homme taré » pour dire un homme qui a mauvaise réputation par une ou plusieurs mauvaises actions connues.

Taret : Sorte de ver qui attaque et ronge le bois des carènes des navires à flot, les mâts et les bois de construction entreposés pour leur conservation dans des fosses emplies d'eau.

Remarque : Les bois sont à peu près garantis de ces vers lorsqu'ils sont immergés dans de l'eau saumâtre, ou lorsque l'eau douce d'une rivière et l'eau de la mer se succèdent régulièrement avec les marées : c'est le cas pour le cimetière des navires de Landévennec, dans l'estuaire de l'Aulne, au fond de la rade de Brest.

Targette : 1 – Petite plaque de fer, qui est ordinairement de forme ovale avec un petit verrou et qu'on met aux portes et aux fenêtres pour les fermer.

2 – Fermeture sommaire d'une porte ou d'une fenêtre, composée d'un pêne commandé par un bouton qui peut s'engager dans une gâche fixée sur le dormant intérieur de la porte ou de la fenêtre pour l'empêcher de s'ouvrir de l'extérieur.

Targuer (Se –) : Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation.

Exemples : Il se targue de sa noblesse, de son crédit, de ses richesses.

Tarière (en anglais « *auger* ») : Outil de charpentier et de perceur, consistant en une verge en fer acérée et tranchante en rond par le bas.

Remarque : La tarière sert à faire des trous ronds dans le bois pour y introduire des clous, des chevilles, des gournables.

Tarifs du pilotage : Voir l'expression *Pilotage (Tarifs du –)*.

Tarir : Mettre à sec.

Exemples : Tarir un puits ; tarir un étang ; les grandes chaleurs, les grandes sécheresses ont tari toutes les fontaines ; c'est une source que l'on ne saurait tarir.

Tarmac : On appelle couramment « *tarmac* » les surfaces en dur qui servent dans les aéroports au stationnement des avions.

Remarques : **a)** – Les anciens avions lourds, jusqu'à la fin des années 1940, ne pouvaient pas atterrir sur des pistes en dur parce que leurs trains d'atterrissage n'étaient pas assez robustes pour absorber le choc au moment où ils touchaient un sol dur.

b) – Les pistes de décollage et d'atterrissage des aérodromes ont longtemps été en terre recouverte d'herbe, pour être souples ; les pistes sont actuellement en matériaux durs spécifiques ; les voies de circulation, appelées *taxiways*, entre les pistes ou entre les pistes et les bâtiments de l'aérodrome, sont en dur, souvent en *macadam enrobé* ; les parcs de stationnement sont également en dur, souvent du macadam recouvert de goudron appelé *tarmac*.

c) – Les premières pistes en dur pour l'atterrissage ou le décollage des aéronefs avaient été faites en béton, quand les trains d'atterrissage des avions ont été en mesure d'absorber les chocs au moment où les roues entrent en contact avec les pistes.

d) – Les gros avions bombardiers à très long rayon d'action, ou les avions de transport transocéaniques d'entre les deux guerres étaient souvent des hydravions qui s'envolaient ou qui amerrissaient dans des rades abritées, sur des lacs ou dans les tronçons rectilignes des rivières (par exemple la Charente entre le Vergeroux et Soubise).

[Voir le mot *Rivière*].

e) – Le mot anglais « *tarmac* » est un apocope des mots anglais *tar* (goudron) et *macadam* et il désigne du macadam enrobé de goudron (ou de bitume).

f) – La marque « *tarmac* » a été déposée et la technique brevetée en 1901 par son inventeur, Edgar P. Hooley (1860-1942).

g) – Le mot français *enrobé* est un équivalent du mot anglais *tarmac*.

h) – Le matériau « *macadam* » est fait de cailloux concassés et disposés en couches superposées de granulométries décroissantes, la couche supérieure étant faite de matériaux fins et compactés ; cette technique a été mise au point par l'Écossais John Loudon McAdam (1756-1836) ; le macadam est également utilisé pour empierrer les chemins et les routes.

i) – La technique de McAdam a été employée par les militaires britanniques dans le Nord de la France en 1915, pendant la Première Guerre mondiale, afin d'améliorer la qualité de roulement de la route entre Montreuil et Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) qu'empruntaient les troupes britanniques pour se rendre au front ou pour en revenir et par laquelle était acheminé le ravitaillement en munitions de guerre ou de bouche pour le corps expéditionnaire britannique (BEF).

Tarot : Nom qu'on donnait autrefois à l'instrument à vent appelé aujourd'hui *basson*.

Tarot : Jeu de cartes pour 3 à 5 joueurs.

Taroupe : Nom qu'on donne au poil qui croît entre les sourcils.

Exemple : On arrache la *taroupe* avec de petites pincettes.

Tartane (en anglais « *tartan* ») : **1** – Petit navire de Méditerranée ayant un grand mât, un beaupré et parfois un mât de tapecul.

Remarques : **a)** – Une voilure de tartane se compose principalement d'une grand voile appelée *mestre* et d'un foc.

b) – La *mestre* est enverguée sur une antenne ; le point de suspension de l'antenne est situé aux 2/5èmes de sa longueur à partir du *car*.

[Voir le mot *Car*].

2 – Le mât de la tartane est situé aux 2/5èmes de sa longueur à partir de l'étrave.

3 – Les dimensions du foc doivent être les plus grandes possibles pour pouvoir équilibrer la *mestre* ; la chute arrière du foc est parallèle au mât.

Remarque : Il peut y avoir plusieurs focs.

4 – Le beaupré d'une tartane est parfois remplacé par un *berthelot*.

Remarque : Si l'on approche le mât de l'avant et que l'on supprime le foc, on obtient un bateau de passage appelé *batelier*, comme on en voyait à Toulon.

[Voir le mot *Berthelot*].

Tasseau : Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette.

Tasser : Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place.

Tâter (en anglais « *to touch* ») : **1** – *Tâter le vent*, c'est essayer de *loffer* quand on est au plus près, pour voir si les voiles continueront à porter et si l'on peut *loffer* davantage.

2 – *Tâter la bielle* d'une machine à vapeur alternative, c'est balancer le bras près de la bielle pour en accompagner le mouvement puis, lorsque le bras et la bielle sont synchronisés, appuyer la main sur la bielle pour détecter un éventuel échauffement anormal.

3 – Toucher, manier doucement une chose, pour connaître si elle est dure ou molle, sèche ou humide, froide ou chaude, etc.

4 – Goûter à quelque chose, goûter de quelque chose.

5 – Se tâter, c'est s'examiner, se sonder sur quelque chose.

Remarque : En parlant d'un homme qui a réfléchi pour savoir s'il s'engagerait dans une affaire, on dit qu'il s'est tâté là-dessus.

Tatillon : Celui, celle qui tatillonne.

Exemples : Cet homme est un franc tatillon ; cette femme est une tatillon insupportable.

Tatillonner : [*Familier*] Entrer mal-à-propos, inutilement, dans toute sorte de petits détails.

Tâtonnement : **1** – Action de tâtonner.

2 – On appelle en physique et en mathématique « *méthode de tâtonnement* » une méthode par laquelle on résout une question en essayant différentes suppositions et différents moyens.

Remarque : L'état des couronnements des bords du sas de La Pallice peut faire croire que les pilotes apprennent à manœuvrer par la *méthode des tâtonnements* !

Tâtonner : **1** – Chercher dans l'obscurité en tâtant.

2 – Procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les connaissances nécessaires.

Taubour : Synonyme de *manche d'aviron*.

Taud (en anglais « *weather cloth* ») : **1** – Morceau de grosse toile destiné à garantir de la pluie et du Soleil.

Remarques : **a)** – Des tauds sont parfois employés pour étancher les panneaux d'écoutes.

b) – On dit aussi *prélart* lorsque la toile est étanche et qu'elle protège des ouvertures exposées aux lames.

c) – On appelle *prélarts* les toiles épaisses goudronnées, cirées, peintes ou plastifiées que l'on utilise pour étancher et garantir contre la lame les ouvertures de cales fermées par des galiotes et des petits panneaux en bois.

[Voir le mot *Prélart*].

2 – Les tauds d'embarcations sont des abris en toile forte que l'on dispose au-dessus des embarcations pour les protéger du Soleil, de la pluie, de la lame et des embruns.

Remarques : **a)** – Un taud d'embarcation repose sur le plat-bord de l'embarcation ; il est soutenu par une sorte de charpente constituée d'un faîtage et de balestrons, posée sur le plat-bord de l'embarcation ; le taud est tenu raide par des cordages qui passent sous la quille.

b) – On ne doit pas confondre le taud individuel d'embarcation qui possède deux pentes pour laisser écouler la pluie, avec une tente d'embarcations qui est un abri collectif en toile assez légère ; la tente d'embarcations est tendue à plat à un peu plus d'un mètre au-dessus des embarcations pour les protéger du Soleil et du serein, lorsqu'elles sont arrimées sur le pont du navire, empilées les unes dans les autres et dans l'ordre des longueurs.

3 – Sorte d'abri en toile forte, en forme de toit à deux pentes pour laisser couler les eaux de pluie.

Remarque : On établit des tauds sur les ponts pour abriter les hommes.

Taureau : **1** – Navire de charge de la Manche dont l'avant est arrondi ; il portait un grand mât et un mât plus petit sur l'arrière ; chacun de ces mâts portait une voile à livarde.

[Voir le mot *Livarde*].

Remarque : Les plus grands de ces navires portaient des voiles carrées.

2 – Nom d'une scie de travers, ainsi appelée parce que ses deux bras ou poignées ressemblent à des cornes de taureau.

Taxi : Véhicule automobile léger comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum, munis d'équipements spéciaux et d'un terminal de paiement électronique, et dont le propriétaire ou l'exploitant est titulaire d'une autorisation de stationnement sur la voie publique en attente de la clientèle afin d'effectuer, à

la demande de celle-ci et à titre onéreux, le transport particulier des personnes et de leurs bagages.

[Voir le mot *Voiture*].

Remarques : a) – Le conducteur d'un taxi doit être titulaire d'un certificat de capacité professionnelle délivré par l'autorité administrative et posséder une licence spéciale, appelée familièrement « *la plaque* ».

b) – Il y avait 30 000 taxi à Paris en 1930 ; il n'y en a plus que 18 000 en 2016.

c) – Les licences avaient été, à l'origine, délivrées gratuitement.

d) – Les chauffeurs de taxi ont été autorisés à revendre leur licence au plus offrant.

e) – Le prix des licences est fonction de l'offre et de la demande : moins il y a de taxis, plus la *plaque* vaut cher.

f) – Les chauffeurs de taxis parisiens, qui représentent une force de pression redoutable, se sont opposés depuis longtemps à l'augmentation du nombre des licences, et donc à l'augmentation du nombre des taxis à Paris.

g) – Le prix de la plaque (revalorisé de la dépréciation du papier-monnaie) était passé de l'équivalent de 27 000 euros en 1974 à 205 000 euros en 2009.

h) – Depuis 2009 et l'institution des véhicules de transport des personnes avec chauffeur (VTC) le prix des *plaques* a beaucoup perdu de sa valeur vénale.

[Voir l'expression *Voitures de transport avec chauffeur*].

Taximètre (en anglais « *pelorus* ») : **1** – Appareil statique destiné à mesurer les angles horizontaux à la mer.

Remarques : a) – Un taximètre ressemble à un compas dépourvu d'aiguille aimantée.

b) – Le fût ou le bâti du taximètre est fixé à la structure du navire (boulonné ou soudé au pont, à la cloison, etc.).

c) – La ligne de foi du taximètre est dirigée strictement vers l'avant du navire.

d) – Taximètre est tiré des mots grecs ταχύς qui signifie *rapide* et μέτρον qui signifie *mesure*.

e) – Pour des mesures précises d'angles horizontaux, on utilise un goniomètre.

f) – Goniomètre est tiré des mots grecs γωνία qui signifie *angle* et μέτρον qui signifie *mesure*.

[Voir les mots *Goniomètre* et *Théodolite*].

2 – Le taximètre est constitué d'une couronne pouvant tourner autour de son centre, graduée de 0° à 360° dans le sens des aiguilles d'une montre et sur laquelle peut tourner une alidade afin de relever la direction d'objets remarquables (amers, navires, chutes de terre, Soleil, Lune, planètes, étoiles, etc.).

Remarque : Un repère fixe marquant le ligne de foi est gravé sur le bâti du taximètre, en avant de la couronne graduée, de manière à ce que la ligne joignant le centre de la couronne à ce repère soit parallèle à la ligne de quille du navire.

3 – Si la graduation zéro de la couronne est disposée vis-à-vis du repère fixe, le relèvement d'un objet effectué au moyen de l'alidade du taximètre donne le *gisement* de l'objet par rapport au plan longitudinal du navire.

4 – Si la graduation de la couronne correspondant au cap du navire est disposée vis-à-vis du repère fixe, le relèvement d'un objet effectué au moyen de l'alidade donne l'*azimut* de l'objet (angle par rapport au Nord).

Taxinomie (en anglais « *taxonomy* ») : **1** – Science des classifications, des principes et des lois de la classification des organismes vivants.

Remarques : a) – La *taxinomie* est une branche de la biologie qui regroupe les organismes vivants en entités appelées taxons.

[Voir le mot *Taxon* et l'expression *Taxinomiques (Rangs –)*].

- b)** – On dit et on écrit *taxinomie* ou *taxonomie*.
 - c)** – Le mot *taxinomie* a été créé en 1813 sous la graphie *taxonomie* par le botaniste suisse Augustin Pyrame de Candolle (1778-1841) à partir du génitif τάξεως de τάξις qui signifie *mise en ordre, arrangement* et νόμος qui signifie *usage, coutume ayant force de loi*.
 - c)** – On dit aujourd'hui, de préférence, *taxinomie*.
 - d)** – La *taxinomie* est une branche de la biologie très proche de la *systematique*. [Voir le mot *Systematique*].
 - e)** – On adapte parfois la *taxinomie* à d'autres sciences que les sciences du vivant, par exemple les sciences humaines et sociales, les sciences de l'information (l'informatique).
- 2** – Activité scientifique consistant à désigner les objets ou les phénomènes de la nature.
- Remarque* : La *taxinomie* fait la synthèse des caractères communs d'objets différents qui peuvent ainsi former une classe.

Taxinomique : **1** – Science des lois et des principes de la classification des organismes vivants.
2 – [Par extension] Science de la classification.

Taxinomiques (Rangs –) : Rangs taxinomiques utilisés en *systematique* traditionnelle :
[Voir le mot *Systematique*]

- 1** – Règne (*Regnum*)
 - i)** Sous-règne (*Subregnum*)
 - ii)** Rameau (*Ramus*, « branch » en anglais)
 - iii)** Infra-règne (*Infraregnum*) Super-embranchement (*Superdivisio*) ou Superphylum (*Superphylum*)
- 2** – Embranchement, Division (*Divisio*), Phylum (*Phylum*) ou plan d'organisation (ancienne classification)
 - i)** Sous-embranchement, Sous-division (*Subdivisio*), Sous-phylum (*Subphylum*)
 - ii)** Infra-embranchement (*Infraphylum*) Super-classe (*Superclassis*)
- 3** – Classe (*Classis*)
 - i)** Sous-classe (*Subclassis*)
 - ii)** Infra-classe (*Infraclassis*) Super-ordre (*Superordo*)
- 4** – Ordre (*Ordo*)
 - i)** Sous-ordre (*Subordo*)
 - ii)** Infra-ordre (*Infraordo*) Super-famille (*Superfamilia*)
- 5** – Famille (*Familia*)
 - i)** Sous-famille (*Subfamilia*)
 - ii)** Tribu (*Tribus*)
 - iii)** Sous-tribu (*Subtribus*)
- 6** – Genre (*Genus*)
 - i)** Sous-genre (*Subgenus*)
 - ii)** Section (*Sectio*)
- 7** – Espèce (*Species*)
 - i)** Sous-espèce (*Subspecies*)
- 8** – Race ou variété (*Varietas*)
 - i)** Sous-race ou sous-variété (*Subvarietas*)
 - ii)** Forme (*Forma*)
 - iii)** Sous-forme (*Subforma*)

Taxis de la Marne : Taxis parisiens réquisitionnés par le général Joseph Gallieni (1849-1916), gouverneur militaire de Paris, pour servir à transporter jusqu'au front en Champagne, les 7 et 8 septembre 1914, les 6 000 soldats de la 14^{ème} brigade

(103^{ème} et 104^{ème} RI) de la 7^{ème} division d'infanterie commandée par le général Edgard de Trentinian (1851-1942) ; ces soldats venaient d'arriver dans la capitale dans des wagons de chemin de fer ; en temps de guerre, chaque wagon à 2 essieux pouvait transporter 40 hommes debout ou 8 chevaux en long.

Remarques : a) – Le 1^{er} août 1914, jour de la déclaration de guerre de l'empire d'Allemagne à la Russie des Tsars et également jour de la mobilisation générale en France, les omnibus et les tramways de Paris furent retirés du service civil et mis à la disposition de l'armée.

b) – Une centaine de taxis parisiens de la « *Compagnie Générale des Voitures* » basée boulevard de la Chapelle à Paris avaient été réquisitionnés dès le 1^{er} août 1914 pour participer au ravitaillement du camp retranché de la capitale.

c) – L'Allemagne déclara la guerre à la France le 3 août 1914 ; le Royaume-Uni déclara la guerre à l'Allemagne le 4 août 1914.

d) – Le 7 septembre 1914, en tout 1 200 taxis et quelques omnibus parisiens furent réquisitionnés pour transporter jusqu'au front de Champagne les fantassins de la 7^{ème} division d'infanterie qui venaient d'arriver à Paris en provenance de Verdun dans un état d'extrême fatigue ; leur renfort devait permettre à l'armée assemblée à la hâte par le général Michel Joseph Maunoury (1847-1923) de résister à la pression exercée contre elle par le IV^{ème} corps d'armée allemand, qui avait été rendu libre par l'inaction des « *British Expeditionary Forces* » du maréchal John French (1852-1924).

e) – Le 7 septembre 1914, le général Gallieni donna l'ordre de réquisitionner tous les taxis-autos de la capitale, pour transporter les fantassins de la 7^{ème} division ; l'artillerie et la cavalerie de la division devaient suivre la route de terre ; les agents de police de Paris et les gardes républicains, répandus sur les principales voies de la capitale, arrêtèrent les taxis-autos qui y circulaient, firent descendre les clients, quels qu'ils fussent, prirent les numéros des voitures qu'ils dirigèrent vers l'École militaire ou d'autres locaux militaires désignés ; là, ils étaient regroupés par groupes de 100 sous les ordres d'un officier ou sous-officier du gouvernement militaire ; les taxis gagnèrent ensuite Gagny ou Noisy-le-Sec, où ils prirent en charge les fantassins de la division au fur et à mesure de leur débarquement du chemin de fer qui les amenait de Paris, pour les conduire à Nanteuil-le-Haudouin (Oise) ; le lendemain à l'aube (8 septembre), la division tout entière se trouvait disponible pour la reprise des opérations, à l'aile gauche de la VI^{ème} armée Maunoury, que la 1^{ère} armée allemande de von Klück (1846-1934) menaçait de déborder et de tourner.

f) – Les « *taxis de la Marne* » furent principalement des Renault AG-1 Landaulet mais il y avait aussi des De Dion Bouton, des Brasier et des Unic.

g) – La 6^{ème} armée du général Maunoury, qui occupait le flanc gauche des armées françaises, avait été placée sous les ordres du général Gallieni par le décret qui l'avait nommé Gouverneur militaire de Paris et commandant en chef des armées de Paris ; la lettre du ministre de la Guerre Alexandre Millerand (1859-1943) du 2 septembre 1914 avait placé expressément l'armée du général Maunoury sous les ordres du général Gallieni pour constituer la garnison et l'armée de Paris, au même titre que les troupes qui s'y trouvaient déjà avant la déclaration de guerre ; les forces mobiles de l'armée de Paris, placées sous le commandement du général Maunoury, étaient destinées soit à livrer bataille sur le front Nord du camp retranché de Paris s'il est menacé, soit à être portées dans toute direction où ce serait nécessaire ; dès le 4 septembre à 9 heures du matin, Gallieni avait ordonné aux forces mobiles de l'armée de Paris d'entamer une marche vers l'Est, contre le flanc droit de la 1^{ère} armée allemande de Alexander

Heinrich Rudolph von Klück (1846-1934), pour menacer ses communications et le faire renoncer à l'offensive déjà engagée contre l'armée anglaise du maréchal John French et la 5^{ème} armée française du général Louis Franchet d'Espèrey (1856-1942) qui se tenaient à droite de la 6^{ème} armée du général Michel Joseph Maunoury ; ce fut la fameuse *victoire de la Marne* (12 septembre 1914) qui sauvait Paris, alors que le gouvernement français s'était réfugié à Bordeaux depuis le 2 septembre 1914.

h) – Le général Michel Joseph Maunoury (1847-1923), polytechnicien (X1867), avait été gouverneur militaire de Paris en 1910 ; placé dans la section de réserve en 1912, il fut rappelé en situation d'activité le 11 août 1914 ; il forma la VI^{ème} armée le 26 août 1914 en rassemblant des troupes disparates ; il redevint gouverneur militaire de Paris du 5 novembre 1915 au 4 avril 1916 ; il a été élevé à la dignité de maréchal de France le 31 mars 1923, à titre posthume.

i) – Les forces allemandes, opposées aux armées françaises de Senlis à Verdun et aux Vosges, se sentirent diminuées dans leurs moyens d'action quand elles virent la 1^{ère} armée de von Klück, qui occupait leur flanc droit, forcée de se replier vers le Nord pour faire face à un ennemi tout nouveau, sorti rapidement et d'une manière inattendue du camp retranché de Paris dont les Allemands avaient par trop sous-estimé les moyens d'action ; la retraite de la 1^{ère} armée allemande de von Klück entraîna celle de toute la ligne ennemie.

j) – La première *bataille de la Marne*, du 6 au 12 septembre 1914, a été remportée par le général français Joseph Joffre (1852-1931) ; cette victoire brisa l'offensive des armées du Kaiser Guillaume II (1859-1941) que l'on avait pu croire irrésistibles après leur entrée au Luxembourg (2 août) en Belgique (4 août) et en France (24 août 1914).

k) – La première *bataille de la Marne* opposa 750 000 Allemands à un million de franco-britanniques.

l) – L'échec allemand s'explique par une soudaine infériorité numérique locale due à la décision de l'État-Major allemand de retirer des troupes du front Ouest pour contrer l'avancée des Russes à l'Est ; par ailleurs, les troupes allemandes étaient épuisées après une avancée de près de 40 km par jour ; enfin, la logistique allemande n'était plus assurée correctement en raison de l'éloignement des bases.

Taxon : Entité conceptuelle censée regrouper tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis.

Remarque : Taxon dérive du mot *taxonomie* par troncation et non directement du mot grec τάξις.

[Voir le mot *Taxinomie*].

Taxonomie (en anglais « *taxonomy* ») : Voir le mot *Taxinomie*.

TBN : Sigle remplaçant dans les prévisions de manœuvres d'un port, le nom d'un navire qui n'a pas encore été désigné pour un affrètement donné.

Remarque : Le sigle « *TBN* » se substitue à l'expression anglaise : « *to be named* » dont l'équivalent français est « à désigner ! ».

Tchernobyl : Ville de l'oblast de Kiev, en Ukraine.

Remarques : **a)** – Tchernobyl se trouve à 96 km au nord de Kiev, la capitale de l'Ukraine.

b) – Un accident nucléaire majeur (niveau 7) est survenu le 26 avril 1986 dans la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Tchernoff (Diagramme de -) : **1** – Le *diagramme de Tchernoff* permet de suivre les changements survenus dans les propriétés et dans les caractéristiques d'un acier, quand on le chauffe ou quand on le refroidit.

Remarques : **a)** – Le métallurgiste russe Dimitri Kostantinovitch Tchernoff (né

en 1844) développa et expliqua à partir de 1860 les traitements thermiques de l'acier (trempe, recuit, revenu).

b) – Tchernoff montra qu'à certaines températures il se produit pendant l'échauffement et le refroidissement de l'acier des transformations du métal qui déterminent le résultat des divers traitements.

c) – Les propriétés de l'acier sont différentes suivant qu'il a traversé plus ou moins rapidement ces températures de transformation, qu'il l'a fait en toute tranquillité ou qu'il a été pendant ce temps, forgé ou déformé de toute autre façon.

d) – Tchernoff a désigné par les lettres a et b les deux points de transformation, l'un au chauffage, l'autre au refroidissement du métal ; si l'on veut tremper un acier, il faut le chauffer au moins au point a et le refroidir brusquement à la température ambiante.

2 – Les températures sont portées sur l'axe horizontal du diagramme.

i) l'origine (point **0**) représente le zéro de l'échelle thermométrique centigrade ;

ii) un point marqué **c** de cet axe marque la température de fusion pour un acier donné et il est d'autant plus loin du zéro que l'acier est moins carburé (qu'il est moins riche en carbone).

3 – Deux points **a** et **b** situés sur l'axe horizontal entre l'origine **0** et le point **c** encadrent la plage des températures auxquelles il faut amener l'acier pour espérer obtenir la trempe.

Remarque : Les points **b** et **c** ne sont pas fixes : les températures correspondantes baissent quand la teneur en carbone augmente.

4 – De **0** à **a** l'acier est sous la forme α et il ne peut donc pas se tremper, quelle que soit la vitesse du refroidissement ; chauffé à une température comprise entre **a** et **b**, l'acier prend la trempe de plus en plus vivement.

Remarque : Le refroidissement n'est pas instantané ; dans l'acier trempé à la température normale, le fer α , le fer β , le fer γ , le *carbone de trempe* et le *carbone de recuit* coexistent en proportions variables selon les conditions suivant lesquelles la trempe s'est opérée.

5 – Au-dessus du point **b** l'acier passe de l'état cristallisé à l'état amorphe γ ; ce dernier état γ persiste jusqu'au point de fusion **c**.

6 – On voit sur le *diagramme de Tchernoff* que le forgeage de l'acier à une température voisine du point **b** serait le meilleur ; en pratique, on commence à forger après avoir chauffé l'acier au-dessus de **b** et on achève le forgeage à la température correspondant au point **b** ou au-dessous.

Tchetverti : Ancienne unité de longueur russe valant un quart d'*archine* ou un douzième de *sagène*.

Remarque : Un *tchetverti* vaut 0,1778 mètre.

Tchikirne : Gabare turque d'environ 200 tonnes, portant un mât à pible.

TCP/IP : 1 – Sigle de l'expression anglaise «*Transmission Control Protocol / Internet Protocol*».

Remarques : **a)** – TCP/IP se prononce « *t-c-p-i-p* ».

b) – La suite TCP/IP est l'ensemble des protocoles utilisés pour le transfert des données sur Internet.

2 – Le protocole TCP se charge de la communication entre les applications, c'est-à-dire entre les logiciels utilisés par les ordinateurs.

Remarques : **a)** – Les protocoles TCP et IP sont deux membres de la suite de protocoles IP.

b) – Le protocole TCP vérifie que le destinataire est prêt à recevoir les données.

c) – Le protocole TCP fractionne les messages en paquets plus petits (car les paquets IP ont une taille limitée) et il numérote les paquets.

3 – Le protocole IP se charge de l'acheminement des paquets pour tous les autres protocoles de la famille TCP/IP.

Remarques : **a)** – Le protocole IP fournit un système de remise de données *optimisé* sans connexion.

b) – Le terme « *optimisé* » souligne le fait qu'il n'y a pas de garantie que les paquets transportés parviendront à leur destination, ni qu'ils seront reçus dans l'ordre de leurs envois.

4 – Dans un réseau TCP/IP, on assigne une adresse IP à chaque hôte.

Remarque : Le terme d'hôte est pris dans le sens de « *nœud de réseau* ».

Exemples : Une imprimante, un routeur, un serveur, un poste de travail sont des nœuds qui peuvent avoir également un nom d'hôte, s'ils ont une adresse IP.

5 – Le protocole TCP fournit un service sécurisé de remise des paquets.

Remarques : **a)** – Le protocole TCP garantit l'ordre et la remise des paquets ; il vérifie l'intégrité de l'en-tête des paquets et des données qu'ils contiennent.

b) – TCP est au-dessus d'IP (ou encapsulé à l'intérieur d'IP).

c) – Pour garantir la bonne livraison des données, le protocole TCP exige que le destinataire accuse réception des données.

d) – Les accusés de réception génèrent une activité réseau supplémentaire qui diminue le débit de la transmission des données au profit de la fiabilité.

Tea Party : « *The Boston tea party* » est le nom d'une opération subversive menée par les *insurgents* américains le 16 décembre 1773 : une cinquantaine d'entre eux, déguisés en indiens, montèrent à bord d'un navire de charge anglais en escale dans le port de Boston et ils mirent à l'eau les balles de thé qu'on s'apprêtait à décharger.

Remarques : **a)** – Pour financer la *Guerre de Sept ans* (en Europe, en Amérique du Nord et en Inde) la Couronne britannique avait créé en 1765 une *taxe de timbre* (en anglais « *stamp act* ») pour certains actes officiels dans les Colonies d'Amérique ; devant le refus des colons de s'en acquitter, cette taxe avait été abolie l'année suivante.

b) – Cette taxe était contraire à un principe anglais selon lequel les contribuables ne devaient payer que les taxes consenties par leurs propres représentants ; ils étaient ainsi fondés à rejeter cette taxe que voulait leur imposer un Parlement où ne siégeaient pas de députés des Colonies d'Amérique.

d) – En 1773, afin de sauver la Compagnie anglaise des Indes orientales, la Couronne britannique avait décidé de *détaxer* le thé que cette Compagnie importait dans les colonies américaines ; la concurrence déloyale que cette disposition instituait est la cause qui déclencha la révolte du « *Boston Tea Party* ».

e) – Le mouvement américain contestataire libertarien et antifiscal qui s'opposa à l'État fédéral à partir du 19 février 2009 (au début de la présidence Obama) prit le nom de *Tea Party* par référence au *Tea Party de Boston* de 1773.

e) – De la même manière, la révolte des *Bonnets Rouges* bretons de 2013-2014 contre la *taxe-carbone* (dite « *écologique* » ou « *éco-taxe* ») qui devait frapper les camions circulant sur les routes bretonnes) fit référence aux « *bonnets rouges* » bretons de 1675.

c) – La « *révolte du papier timbré* » ou « *des bonnets rouges* » qui dura d'avril à septembre 1675, avait été une révolte anti-fiscale ; elle fut déclenchée, après l'instauration d'autres nouveaux impôts, par la hausse de la taxe du « *papier timbré* » pour certains actes notariés que le roi de France Louis XIV (1638-1715) voulut imposer aux Bretons pour financer la guerre de Hollande (1672-1678),

malgré d'anciennes assurances (1499 et 1532) qu'aucun impôt nouveau ne pourrait être levé en Bretagne que par une décision du Parlement des États de Bretagne. Certains insurgés portaient des bonnets rouges (dans l'Ouest de la Bretagne), d'autres des bonnets bleus (dans le Nord-Est) ; Marie de Rabutin-Chantal, Marquise de Sévigné (1626-1696), dont le mari possédait le fief de Sévigné en Bretagne (actuellement en Ille-et-Vilaine) parlait de *bonnets bleus* dans une lettre à sa fille Françoise, comtesse de Grignan (1646-1705) qui vivait en Provence.

Technique : 1 – La technique est la partie matérielle d'un art.

Exemple : La technique de l'aquarelle.

Remarque : Chaque art a sa propre technique.

2 – Ensemble de procédés et de moyens pratiques propres à une activité.

Remarque : La technique est souvent associée à un savoir-faire professionnel.

3 – Ensemble de procédés reposant sur des connaissances scientifiques et destinés à la production.

Exemple : La technique de l'architecture naval.

4 – Relatif au fonctionnement d'une machine.

Exemple : Un problème technique a retardé le navire.

5 – Savoir-faire, habileté de quelqu'un dans la pratique d'une activité.

Exemples : La technique d'un danseur étoile ; la faute technique d'un basketteur.

Technologie : Ensemble des techniques, des procédés, des méthodes, des instruments ou des outils propres à un ou plusieurs domaines techniques, arts ou métiers.

Te Deum : 1 – Cantique de l'Église catholique qui commence par ces mots latins *Te Deum* et qui, outre qu'il se dit ordinairement à la fin de *matines*, se chante avec pompe et cérémonie pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire, de quelque événement heureux.

Remarque : Le « *Te Deum* » est ordinairement chanté en latin (*chant grégorien*), rarement en langue vernaculaire.

2 – L'expression *Te Deum* se prend aussi pour la cérémonie qui accompagne ce chant d'action de grâces.

Exemples : Présider le *Te Deum* ; être invité au *Te Deum* ; avoir place au *Te Deum* ; se trouver au *Te Deum*.

3 – Sous l'Ancien Régime, on chantait un « *Te Deum* » au couronnement d'un roi, au sacre d'un évêque, à la consécration d'une vierge, à la canonisation d'un saint, à l'occasion d'une victoire militaire ou à la publication d'une paix conclue.

Remarques : **a)** – Le roi Louis XIII entendit un *Te Deum* le 1er novembre 1628 après-midi dans l'Église dédiée à *Sainte-Marguerite d'Antioche*, à La Rochelle, quelques jours après la reddition de la ville (28 octobre 1628).

b) – L'église sainte Marguerite d'Antioche de La Rochelle a été déconsacrée et elle est maintenant appelée « *salle de l'Oratoire* » car les prêtres qui la desservirent jusqu'à la Révolution appartenaient à l'*ordre de l'Oratoire*.

c) – L'ancienne église sainte Marguerite (actuelle salle de l'Oratoire) est une salle municipale depuis 1882.

d) – Sainte-Marguerite d'Antioche avait été l'une des voix qui ordonnèrent en 1929 à Jeanne d'Arc (1412-1431) de se présenter devant le dauphin (futur Charles VII).

e) – *Sainte Marguerite d'Antioche* [ou *sainte Marine*] fut suppliciée en 304 par un préfet nommé Olybrius pour avoir refusé de se donner à lui.

Texte du cantique d'actions de grâces « Te Deum » en latin :

Te Deum laudamus : te Dominum confitemur.

Te æternum Patrem omnis terra veneratur.

*Tibi omnes Angeli, tibi Cæli, et universæ Potestates :
Tibi Cherubim et Seraphim incessabili voce proclamant :
Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.
Pleni sun cæli et terra majestatis gloriæ tuæ.
Te glotiosus Apostolorum chorus,
Te Prophetarum laudabilis numerus,
Te Martyrum candidatus laudat exercitus.
Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia,
Patrem immensæ majestatis;
Venerandum tuum verum et unicum Filium;
Sanctum quoque Paraclitum Spiritum.
Tu Rex gloriæ, Christe.
Tu Patris sempiternus es Filius.
Tu, ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti Virginis uterum
Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cælorum.
Tu ad dexteram Dei sedes, in gloria Patris.
Judex crederis esse venturus.
Te ergo quæ sumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.
Æterna fac cum Sanctis tuis in gloria numerari.
Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hereditati tuæ.
Et rege eos, et extolle illos usque in æternum.
Per singulos dies benedicimus te;
Et laudamus nomen tuum in sæculum et in sæculum sæculi.
Dignare, Domine, die isto sine peccato nos custodire.
Miserere nostri, Domine, miserere nostri.
Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te.
In te, Domine, speravi : non confundar in æternum.*

Traduction en français du cantique d'actions de grâces « Te Deum » :

Nous vous louons, ô Dieu ! Nous vous bénissons, Seigneur.
Toute la terre vous adore, ô Père éternel !
Tous les Anges, les Cieux et toutes les Puissances.
Les Chérubins et les Séraphins s'écrient sans cesse devant vous :
Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées.
Les cieux et la terre sont pleins de la majesté de votre gloire.
L'illustre chœur des Apôtres,
La vénérable multitude des Prophètes,
L'éclatante armée des Martyrs célèbrent vos louanges.
L'Église sainte publie vos grandeurs dans toute l'étendue de l'univers,
Ô Père dont la majesté est infinie !
Elle adore également votre Fils unique et véritable;
Et le Saint-Esprit consolateur.
Ô Christ ! Vous êtes le Roi de gloire.
Vous êtes le Fils éternel du Père.
Pour sauver les hommes et revêtir notre nature, vous n'avez pas dédaigné
l'utérus d'une Vierge.
Vous avez brisé l'aiguillon de la mort, vous avez ouvert aux fidèles le
royaume des cieux.
Vous êtes assis à la droite de Dieu dans la gloire du Père.
Nous croyons que vous viendrez juger le monde.
Nous vous supplions donc de secourir vos serviteurs, rachetés de votre Sang
précieux.

Mettez-nous au nombre de vos Saints, pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Sauvez votre peuple, Seigneur, et versez vos bénédictions sur votre héritage. Conduisez vos enfants et élevez-les jusque dans l'éternité bienheureuse.

Chaque jour nous vous bénissons;

Nous louons votre nom à jamais, et nous le louerons dans les siècles des siècles.

Daignez, Seigneur, en ce jour, nous préserver du péché.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Que votre miséricorde, Seigneur, se répande sur nous, selon l'espérance que nous avons mise en vous.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré, je ne serai pas confondu à jamais.

Teflon® : Marque commerciale déposée par la firme américaine Dupont de Nemours pour désigner le *poly-tétra-fluoro-éthylène* encore connu sous le sigle *PTFE*.

Teinter les voiles : Tremper les voiles dans une solution technique habituellement colorée, afin de leur donner plus de longévité.

Remarque : Les voiles des pêcheurs d'un même port sont souvent teintées dans les mêmes bains, ce qui permet de connaître à distance leur port d'origine.

Télémetre : Instrument optique destiné à connaître précisément et rapidement les distances qui séparent le télémètre des objets visibles.

Téléologique : **1** – Doctrine philosophique qui repose sur l'idée de finalité.

Remarques : **a)** – La téléologie explique les phénomènes par la nécessité de causes finales postérieures.

b) – La téléologie a une connotation métaphysique, c'est-à-dire qu'elle est indépendante de l'expérience sensible.

c) – Les raisonnements téléologiques sont rejetés par la méthodologie scientifique car contraires au principe de causalité pour lequel l'effet ne peut précéder la cause.

2 – On qualifie de *téléologique* l'évocation d'événements du passé avec la mentalité actuelle, à la lueur de ce que l'on sait maintenant des conséquences historiques de ces événements.

Remarque : L'interprétation téléologique des années 1940 à 1944 permet d'atténuer le traumatisme encore prégnant de la déroute subie par la « *première armée du monde* » (l'armée française) face à une armée allemande motivée, disciplinée et mieux commandée.

Téléonomie : Caractère nécessaire mais non intentionnel.

Téléopathie : Transmission d'informations entre les cerveaux de deux personnes sans passer par des canaux sensoriels connus.

Témoignage : **1** – Acte par lequel on atteste publiquement l'authenticité de ses croyances.

Remarque : La source d'un témoignage est toujours identifiée, à la différence de la rumeur dont on ignore toujours l'origine.

[Voir le mot *Rumeur*].

2 – Déclaration qui confirme la véracité de ce que l'on a vu, entendu, perçu, vécu.

Remarques : **a)** – Les témoins sont pratiquement toujours de bonne foi.

b) – Les témoins peuvent être victimes d'erreurs de perception, d'identification, d'interprétation.

c) – Il n'est pas rare d'être influencé ingénument dans ses témoignages par ce que d'autres ont raconté ou par la façon dont les questions de l'enquêteur sont posées.

d) – Le témoignage d'une seule personne est une très mauvaise preuve.

3 – Déposition faite pour éclairer la justice, le plus souvent sous la foi du serment.

Remarque : Le mauvais témoignage est la principale cause des erreurs judiciaires.

4 – Acte par lequel on atteste publiquement l'authenticité de ses croyances.

5 – [*Par analogie*] Donnée d'une fonction intuitive de connaissance.

Exemples : Ne pas croire le témoignage de ses yeux, de ses oreilles.

Témoin : Personne qui a vu un événement ou entendu des propos, et qui peut éventuellement les rapporter, les certifier.

Remarque : Le témoin qui a personnellement vu un événement est un témoin oculaire de cet événement.

Témoins (en anglais « *unlaid end of a rope* ») : Bouts de toron effilés et séparés que les cordiers laissent à chaque bout d'une glène de cordage pour prouver que la glène est entière.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on met la glène de cordage en service, on en coupe les témoins et on surlie ou on épisse les bouts.

b) – Les témoins permettent de juger de la qualité du chanvre ou de la fibre synthétique utilisée pour fabriquer le cordage.

Température : **1** – La température est l'une des variables d'état d'un système.

[Voir l'expression *Variable d'état*].

2 – La température se mesure en *degrés centigrades* (°C), en degrés Celcius (°C), en *degrés Fahrenheit* (°F) ou en *kelvins* (K).

3 – Les premières échelles de température furent établies entre deux valeurs de référence, puis extrapolées au-dessus et au-dessous de ces références.

Remarques : **a)** – L'échelle de Kelvin se mesure à partir du zéro absolu et non à partir d'une température arbitraire : 0 K = - 273,16 °C.

b) – L'échelle proposée par Fahrenheit en 1724 va de 0° F à 212° F ; l'échelle de Fahrenheit est encore utilisée au Royaume Uni, dans ses anciennes colonies et aux États-Unis d'Amérique.

c) – L'échelle de Réaumur (1731) va de 0° à 80° ; l'échelle de Réaumur n'est pratiquement plus utilisée.

d) – L'échelle définie par Celcius en 1742 allait de 0° (*ébullition* de l'eau pure) à 100° (*glace*) ; on évitait ainsi les températures négatives dans la vie courante.

e) – L'échelle *centigrade* est graduée dans le sens opposé à celui de l'échelle de Celcius : zéro degré centigrade correspond à la température de transformation réversible de l'eau pure en glace et cent degrés centigrades correspondent à l'ébullition et à la condensation de l'eau pure.

f) – La température indiquée par un thermomètre est la température d'équilibre de ce thermomètre ; ce n'est pas nécessairement celle du système (le solide auquel il est accolé, ou le fluide dans lequel il est plongé).

g) – C'est ce qui explique que la température indiquée par le thermomètre plongé dans le collecteur d'échappement d'un moteur diesel marin (après la turbine de suralimentation) puisse être plus élevée que les températures indiquées par les thermomètres plongés dans les pipes d'échappement des cylindres.

4 – Le kelvin (symbole K) est l'unité SI de température thermodynamique.

Remarques : **a)** – Le kelvin est la fraction 1 / 273,16 de la température thermodynamique du point triple de l'eau pure.

b) – Le kelvin a la même valeur que le *degré centigrade* (°C) ou *nouveau degré Celcius* de 1948.

c) – Le zéro kelvin est le zéro absolu, c'est-à-dire la température au-dessous de laquelle il n'est pas possible de descendre.

d) – La température de fusion de la glace, c'est-à-dire le changement de phase de l'eau pure de solide à liquide à la pression normale, est de 273,15 K.

e) – La température d'ébullition de l'eau à la pression normale est de 373,15 K.

f) – La température rend compte de l'agitation moléculaire aléatoire de la matière.

g) – On appelle *température thermodynamique* la mesure absolue de la température.

h) – La *température thermodynamique* constitue l'une des grandeurs principales de la thermodynamique.

i) – La *température thermodynamique* se mesure en kelvins et son origine ($T = 0 \text{ K}$) correspond à un état physique où les particules atomiques ont une énergie cinétique nulle.

5 – Le système international des poids et mesures (SI), lors de la 9^{ème} CGPM (Conférence générale des poids et mesures) en 1948, a décidé d'adopter un « *nouveau degré Celcius* » basé sur l'échelle Kelvin.

Remarques : a) – L'origine de la *nouvelle* échelle Celcius (zéro degré Celcius) est fixée à 273,15 kelvins.

b) – La température de fusion de la glace est de 0,000 089 nouveau degré Celcius, ou zéro degré centigrade (par définition) ou 273,150 089 kelvins.

c) – La température de vaporisation de l'eau pure à la pression standard est de 99,9839 degrés Celcius, ou 100 degrés centigrades (par définition) ou 373,1339 kelvins.

d) – L'échelle Kelvin et la *nouvelle échelle Celcius de 1948* sont définies à partir du zéro absolu et du point triple de l'eau (273,16 K ou 0,01 degré Celcius).

Tempête (en anglais « *storm* », « *tempestuous weather* ») : **1** – On appelle tempête une dépression atmosphérique générant un vent moyen supérieur à 90 km/h, c'est-à-dire à partir de force 10 (56 nœuds) sur l'échelle de Beaufort.

Remarques : a) – Force 10 correspond à une vitesse moyenne du vent comprise entre 56 nœuds et 63 nœuds, soit entre 29 mètres par seconde (104 kilomètres à l'heure) et 32 mètres par seconde (117 kilomètres à l'heure).

b) – Une vitesse 56 nœuds correspond à 29 mètres-par-seconde ou 104 kilomètres à l'heure.

c) – Puisque le *degré de l'échelle Beaufort* correspond à la vitesse moyenne du vent, on notera qu'un *vent moyen* de 90 km/h peut comprendre des rafales à plus de 110 km/h.

d) – Une grosse *tempête* à La Pallice est habituellement *annoncée* par un *retard* de l'heure de la pleine mer qui précède la tempête (ce retard peut dépasser une heure) ; dans ce cas, on pourra lire au marégraphe (ou à l'échelle de marée) à l'heure de la pleine mer de l'annuaire du SHOM, une hauteur d'eau inférieure à la hauteur astronomique prédite et l'on pourrait être tenté de conclure à une *décote* ; mais la mer continue à monter ; si l'on continue à observer le marégraphe ou l'échelle de marée après l'heure prédite de la pleine mer, on pourra parfois observer une *surcote de plusieurs décimètres*.

e) – Lorsque l'on observe ce phénomène de retard de la pleine mer à La Pallice, alors qu'il n'y a pas encore de vent, on peut s'attendre à ce qu'une violente tempête survienne au bout de dix ou douze heures car l'*onde de tempête* (qui est un transport d'énergie) précède la *tempête* (qui est un transport de matière).

f) – La Rochelle et l'Île de Ré connurent récemment plusieurs tempêtes très violentes qui provoquèrent des inondations et des destructions de biens, parfois des morts : le 14 mars 1937 ; le 16 novembre 1940 ; le 27 décembre 1999 (Martin) ; le 28 février 2010 (Xynthia) ; à chaque fois, on a pu observer ce phénomène de surcote et de retard de la pleine mer qui précédait l'onde de la tempête.

g) – Avant cela, d'autres tempêtes dévastatrices avaient fait des victimes, ou des dégâts au moins aussi importants, mais la plupart d'entre nous en avons oublié ou n'en avons jamais su l'existence : certains témoins oculaires ont pourtant noté de façon très précise et très sérieuse les caractéristiques de ce que l'on appelait alors

des *vimaires*.

[Voir le mot *Vimaire*].

h) – Si l'on s'intéresse à ces choses-là, on découvre que les submersions, les tempêtes, les périodes de sécheresse ou les graves inondations sont toujours arrivées de manière aléatoire ; rien, sauf l'ignorance et le manque de curiosité, ne nous autorise à parler d'aggravation en ce domaine au XXI^{ème} siècle.

i) – L'élévation du niveau des mers a fait l'objet, dans les années 1930, de livres très documentés, ou d'articles de spécialistes dans des revues sérieuses.

2 – Une *tempête* est habituellement accompagnée d'averses de pluie, de grains et de rafales de vent violentes qui forcent à réduire considérablement la voilure sur les navires à voiles, parfois à la supprimer complètement pour courir à mâts et à cordes ou, selon les cas, à mettre à la cape ou en fuite.

Remarques : a) – Dans la tempête, les navires à propulsion mécanique sont souvent amenés à réduire leur allure pour ménager le navire et la cargaison.

b) – L'expression « *c'est dans la tempête que l'on reconnaît le marin* » signifie qu'un bon marin adapte sa vitesse et son cap aux conditions météorologiques.

3 – En cas de *tempête exceptionnellement forte*, les navires à voiles dépassaient leurs mâts de perroquet pour réduire l'action du vent sur la mâture.

[Voir le mot *Dépasser*].

4 – Un *navire à l'ancre* doit allonger sa ligne de mouillage de manière à améliorer sa tenue ; on augmente ainsi la masse de la chaîne en contact avec le fond de la mer et on accroît l'élasticité de la ligne de mouillage entre l'ancre et le navire.

5 – En cas de *tempête exceptionnellement forte* les navires à voiles au mouillage dans un lieu exposé au vent et à proximité d'une terre étaient quelquefois obligés de couper leurs haubans et leurs étais et de sacrifier leur mâture pour éviter que la force du vent ne les dresse à la côte ; s'ils en réchappaient, ils appareillaient avec un gréement de fortune dès que le temps le permettait.

6 – En France, à partir d'une prévision de force 7 Beaufort, les CROSS émettent des BMS (*Bulletins météorologiques spéciaux*) sur les canaux VHF de sécurité, pour alerter les marins sur les risques encourus par ceux qui pratiquent la navigation côtière.

7 – Dans les régions tempérées comme la France, les *sautes de vent* dans une tempête sont moins prononcées que dans un ouragan ou un cyclone tropical.

8 – Une saute de vent de 5 à 8 quarts annonce souvent la *fin de la tempête*.

Remarque : À La Pallice, une tempête de Suroît *se termine* souvent par une saute de vent assez rapide jusqu'au Noroît, lorsque le centre de la dépression qui venait de l'Atlantique est passé sur les Îles britanniques et arrive en Mer du Nord.

Tempête tropicale : Une *tempête tropicale* se forme dans les mêmes conditions qu'un cyclone mais la *vitesse* des vents, qui atteint au moins 63 km/h, ne dépasse pas 118 km/h.

Remarque : Au-dessous de 63 km/h (jusqu'à force 10 Beaufort) il peut s'agir d'une dépression tropicale ; au-dessus de 118 km/h, il s'agit d'un cyclone.

[Voir le mot *Cyclone*].

Templiers : 1 – L'ordre militaire et religieux des chevaliers du Temple était chargé de défendre les lieux saints en Palestine et d'apporter aide et protection aux pèlerins ou aux soldats qui se rendaient en terre sainte dans le contexte des croisades.

Remarques : a) – Les chevaliers du Temple (les *Templiers*) occupaient à l'origine l'enclos du temple de Salomon à Jérusalem, d'où leur appellation.

b) – L'ordre du Temple a été fondé en 1129 à partir d'une milice appelée « *les Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon* » et il a été dissous le 12 mars 1312 par le premier pape d'Avignon Clément v (1264-1314, l'ancien archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got) à la suite d'un procès en hérésie.

2 – Pour financer leurs activités militaires en Orient et payer les frais inhérents au fonctionnement de l'ordre, les Templiers recevaient des dons en argent, des dons de rentes ou des revenus commerciaux, des donations foncières, des dons de revenus portant sur des terres, des legs testamentaires, des transferts de redevances (droits d'octroi, de péage, de douane, banalités, etc.).

Remarques : a) – Les donateurs pouvaient être des croisés ou de simples pèlerins partant pour la terre sainte, ou de bons chrétiens qui avaient des choses à se faire pardonner ici bas avant de mourir et espérer monter au ciel.

b) – Ceux qui entraient dans l'ordre du Temple sans espoir de retour, pouvaient faire don de tout ou d'une partie de leurs biens au Temple.

3 – Une commanderie templière était une sorte de monastère dans lequel vivaient les frères de l'ordre et à la fois une ferme de rapport ; la commanderie servait de base arrière pour collecter des ressources afin de financer les activités de l'ordre ; la commanderie produisait de la nourriture (céréales, viande séchée, etc.) et elle élevait des chevaux pour la Palestine ; la commanderie assurait aussi le recrutement et la formation militaire et spirituelle des frères de l'ordre.

Remarques : a) – Les commanderies et autres domaines templiers étaient souvent créés à partir de donations foncières ou immobilières.

b) – Les Templiers possédaient des établissements en Saintonge, dirigés par des templiers ; ils y possédaient noyamment une commanderie à La Rochelle (actuel quartier du Temple).

c) – Les Templiers embarquaient des denrées pour la Palestine à La Rochelle et en divers points de la côte ou dans les rivières de Marans et de Charente, notamment au port de Martrou ou à Fouras.

d) – La province d'Aunis a été détachée de la Saintonge en 1374 par le roi de France Charles v (1338-1380).

[Voir l'expression *Martrou (L'ancien port de –)*].

Temporalité : 1 – Caractère de ce qui est dans le temps, de ce qui appartient au temps.

2 – Conscience du temps.

Remarque : Selon le caractère de notre activité, la *temporalité* peut ne pas être la même pour un intervalle de temps identique.

3 – [*Linguistique*] Expression du temps, valeur temporelle d'un mot, d'une désinence.

Temps (en anglais « *weather* ») : **1** – On entend par le mot « *temps* » l'état du ciel et les conditions météorologiques en un lieu, à un moment donné ; on dit que le temps est beau ou mauvais respectivement selon que le ciel est serein ou nuageux, que l'air est immobile ou qu'il se déplace horizontalement avec une grande vitesse.

Remarques : a) – On appelle *temps* la synthèse de l'état atmosphérique et des phénomènes météorologiques en un lieu et à un moment donné, tels qu'ils sont ressentis par l'homme et les êtres vivants.

b) – Au lieu de dire que le « *réchauffement climatique* » est causé par les pets des vaches et ceux des gros mammifères des savanes ou des forêts, ou par les cheminées au feu de bois de nos campagnes, nos arrière-grands-mères, nos grands-mères et nos mères ont dit successivement, que « le *temps se détraquait* » à cause des locomotives à vapeur, à cause des avions à hélice, à cause des bombes atomiques, à cause des avions à réaction, de la circulation des automobiles, des centrales atomiques etc. ; ce n'était peut-être pas vrai mais ce n'était pas plus stupide que ce que racontaient les instruits du Moyen Âge au pauvre peuple, à savoir que les *calamités naturelles* étaient dues au relâchement de la morale et plus généralement aux péchés du monde.

[Voir le mot *Rogations*].

2 – Pour les marins, la force du vent ou l'état de la mer importent beaucoup : le temps n'est réellement beau que lorsque, avec un ciel clair, le vent est modéré et la mer belle ; le temps est mauvais, même avec un ciel pur, quand le vent est fort et que les lames brisent avec violence.

[Voir le mot *Lame*].

Remarques : a) – À la mer, les différents états du temps observé se spécifient d'heure en heure et plus souvent au besoin, dans le casernet de la passerelle.

b) – On distingue : le beau temps ; le gros temps ; le mauvais temps ; le petit temps ; le vilain temps ; le temps calme ; le temps à grains ; le temps brumeux ; le temps brumailieux ; le temps incertain ; le temps maniable ; le temps nourri ; le temps fait ; le temps variable.

c) – On appelle *prévision du temps* ou *prévisions météorologiques* l'évolution probable du temps.

d) – Sous nos climats (c'est-à-dire entre 40 et 50 degrés de latitude Nord) où le temps est parfois très variable, les prévisions du Service météorologique ou les apparences qui semblent les plus probables sont si souvent démenties par les faits que l'on dit proverbialement : « *le temps est plus fin que tout le monde !* » ce qui veut dire que le temps que l'on observe n'est pas toujours conforme aux prévisions des meilleurs spécialistes (instruits ou pratiques).

[Voir les mots *Climat*, *Apparence*].

3 – Pour les paysans, le beau temps est une alternance de jours de Soleil et de jours de pluie ; une longue période de Soleil n'est pas plus favorable à l'agriculture qu'une longue période de pluie.

Temps : Le temps est une variable occulte admise par commodité par le philosophe anglais Isaac Newton (1643-1727) comme une entremetteuse entre toutes les variables observables de la *mécanique* qu'il a développée et que l'on considère comme la « *mécanique classique* ».

Remarques : a) – Le temps a été introduit dans la *mécanique classique* par Newton sous la forme d'un *postulat*.

b) – Newton a fait remarquer que la variable temps n'est pas observable.

c) – Le postulat de la nécessité de la variable « *t* » (le temps) est appelé à être dénoncé ; ce sera le cas aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles avec les tentatives de construction d'une théorie quantique de la gravité.

d) – La variable « *temps* » que l'on utilise en mécanique ou en astronomie représente une durée, un intervalle de temps compté à partir d'une origine conventionnelle.

e) – On peut mesurer le temps écoulé (durée) entre deux événements comme le nombre de périodes d'un phénomène régulier : compte-secondes d'horlogerie, vibrations mécaniques, impulsions électriques, etc. ; les échelons de durée doivent être égaux entre eux.

Temps : 1 – Le temps est une *abstraction opératoire* que l'on sait mesurer par comparaison ou évaluer par le calcul, mais dont la nature reste mystérieuse et dont la définition est ardue.

[Voir « *L'ordre du temps* » (2017) de Carlo Rovelli, chez Flammarion].

Remarques : a) – Le nombre que nous relevons sur le cadran analogique ou numérique d'une horloge représente le *temps actuel*.

b) – Le temps indiqué par une horloge donnée, déterminé par un phénomène qui lui est particulier, s'appelle « *son temps propre* ».

c) – Chaque horloge a son « *temps propre* ».

d) – Chaque phénomène que l'on observe a son « *temps propre* ».

e) – La physique décrit l'évolution des choses, chacune « *dans son temps propre* »

et explique comment les temps propres des choses évoluent les uns par rapport aux autres.

c) – De même que chaque horloge a son « *temps propre* », chaque thermomètre a sa « *température propre* » : un thermomètre placé dans un écoulement fluide n'indique pas la température du fluide mais la température d'équilibre du thermomètre.

2 – Contrairement à l'évidence, ou plutôt à nos préjugés, le temps ne s'écoule pas de manière uniforme pour tout le monde.

Remarques : a) – Les appareils les plus sensibles dont on dispose aujourd'hui pour mesurer les durées s'incrémentent moins vite en plaine qu'à la montagne, comme si le temps s'écoulait plus vite à la montagne qu'en plaine, conformément à la théorie de la relativité.

b) – La *sensibilité* d'un appareil de mesure est sa capacité de capter, de mesurer et éventuellement d'enregistrer les phénomènes les plus infimes.

c) – On sait aujourd'hui que, dans cette fameuse expérience de pensée, celui qui est resté en plaine a moins vieilli que son camarade qui l'a quitté un beau jour pour vivre en altitude et qui est redescendu le rejoindre au bout de quelques années ; la montre d'extrême précision de celui qui redescend avance par rapport à celle de celui qui est resté en bas.

d) – La transposition de cette expérience de pensée dans des domaines technologiques comparables a prouvé la pertinence du concept.

3 – Un corps très massif comme la Terre, le Soleil ou une étoile agit de manière sensible sur l'écoulement du temps autour de lui.

Remarques : a) – La modification de la structure du temps près des corps massifs a une influence sur les mouvements de ces corps.

b) – La modification de la structure du temps près d'un corps très massif comme la Terre se traduit par un ralentissement de l'écoulement du temps.

c) – La Terre ralentit le temps en plaine un peu plus qu'en altitude, car le sommet de la montagne est un peu plus éloigné du centre de la Terre que la plaine.

d) – Si les choses tombent par terre, si elles sont attirées vers le centre de la Terre, c'est parce que l'écoulement du temps ralentit quand on s'approche du centre de la Terre.

e) – C'est le ralentissement du temps quand on s'approche du fond de la mer, qui fait que les navires s'enfoncent dans la mer ; seule, la poussée d'Archimède les retient à la surface pour les faire flotter.

f) – Dans l'espace intergalactique où le temps s'écoule uniformément, car on y est loin des corps massifs, les choses restent comme suspendues comme attirées simultanément dans tous les sens par une infinité de corps massifs.

4 – Le *temps*, dans ses différentes versions (temps astronomique, temps réel ou temps vrai, temps sidéral, temps moyen, temps civil, etc.) est un concept issu de l'astronomie, d'abord appliqué à la cosmographie, puis utilisé pour comprendre, modéliser et expliquer les phénomènes naturels de toutes sortes (la « *physique* »).

Remarques : a) – Cosmographie est tiré du mot grec κόσμος qui signifie « *l'âme du monde* », « *l'ordre de l'Univers* ».

b) – La *cosmographie* que l'on étudiait naguère (jusqu'en 1962) en classe de *mathématiques élémentaires* définit les positions successives des astres sur la voûte céleste.

c) – La *cosmographie* figure parmi les matières au programme des Écoles d'hydrographie (on dit aujourd'hui *Écoles de navigation*) car les marins devaient et devraient encore (?) savoir déterminer la position de leur navire à la mer en observant la hauteur des étoiles, des planètes ou du Soleil à l'aide du sextant.

d) – Le temps est le lien qui unit les différentes positions des astres (dont le

Soleil) dans le ciel.

e) – L’astronomie, en plus de la cosmographie (astronomie de position ou astronomie pratique) étudie l’origine des astres (cosmologie) et leur formation, leurs caractéristiques physiques (astrophysique), leur composition chimique (astrochimie).

5 – Les équations de la physique décrivent comment les choses changent selon l’ordre du temps et elles permettent de comprendre comment les phénomènes se déroulent *dans le temps*.

Remarques : a) – Les équations de la physique rendent compte de l’évolution des phénomènes ; l’introduction de la *grandeur temps* permet de fortifier les hypothèses sous-jacentes aux équations.

b) – La grandeur *temps* (t) des équations de la physique est une *variable dynamique* ; elle gouverne les effets produits sur les phénomènes naturels par des causes connues (appelées variables statiques ou *paramètres*).

6 – On a l’habitude de croire que le temps s’écoule toujours dans le même sens, du passé vers le futur, en passant par l’instant présent.

Remarques : a) – On dit aussi par intuition ou par déduction, en tout cas par habitude, que les causes précèdent les effets.

b) – Cependant, dans les lois de la physique, comme en théologie, la différence entre le passé et le futur n’existe pas toujours.

c) – La loi sur l’*irréversibilité* des échanges thermiques (deuxième principe de la thermodynamique) énoncée en 1850 par le physicien prussien Rudolf Clausius (1822-1888) est l’*unique loi générale* de la physique qui distingue le passé du futur.

d) – Clausius s’était inspiré de « *la* » découverte du physicien français (X1812) Nicolas Léonard Sadi Carnot (1796-1832) : « *la chaleur ne peut pas aller d’un corps froid vers un corps chaud* » exposée dans l’ouvrage intitulé « *Réflexions sur la puissance motrice du feu et sur les machines propres à développer cette puissance* » qu’il publia en 1824.

e) – La chaleur est la manifestation de l’agitation des molécules ; si une partie d’entre elles sont immobiles parce que froides, elles sont vite entraînées par celles qui sont agitées parce qu’elles sont chaudes ; les molécules froides se mettent alors elles aussi en mouvement pour devenir plus chaudes.

f) – Clausius a introduit la notion d’*entropie* [S] qu’il inventa en 1865, dans le deuxième principe de la thermodynamique : une *variation d’entropie* accompagne chaque transmission irréversible de la chaleur : la chaleur se transmet des corps chauds aux corps froids, jamais le contraire ; l’entropie est mesurable et calculable.

[Voir le mot *Entropie*].

g) – Le *deuxième principe de la thermodynamique* s’exprime par les équations :

$$\Delta S = 0 \text{ ou } \Delta S > 0$$

ce qui signifie que l’entropie S d’un *système isolé* peut rester stable, qu’elle peut augmenter, mais qu’elle ne peut jamais diminuer : c’est la flèche du temps.

h) – L’augmentation d’entropie $\Delta S = S - S_0$ d’un corps à la température T est la somme (l’intégrale) des quantités de chaleur dQ sorties de ce corps.

i) – Rappelons que le *premier principe de la thermodynamique*, énoncé en 1831 par le physicien français Nicolas Léonard Sadi Carnot (1796-1832), confirmé en 1842 par le physicien anglais James Prescott Joule (1818-1889) et énoncé en 1845 par le physicien du Bade-Wurtemberg Julius Robert von Mayer (1814-1878), postule que l’énergie d’un système isolé est constante ; autrement dit : « *l’énergie totale E d’un système isolé se conserve* ».

j) – Mais le *premier principe de la thermodynamique*, contrairement au deuxième,

ne distingue pas les cas de réversibilité ou d'irréversibilité des phénomènes.

k) – La réversibilité, pour un système, est la possibilité qu'il a de revenir vers un état antérieur à celui dans lequel il était parvenu.

l) – L'irréversibilité est l'impossibilité de revenir à un état antérieur ; les changements non réversibles intervenus dans un système ne peuvent être contrariés.

m) – Le *troisième principe de la thermodynamique*, énoncé en 1906 par le physicien et chimiste prussien Walther Hermann Nernst (1864-1941), affirme que l'entropie d'un système quelconque est nulle à la température du zéro absolu (zéro kelvin) ; ce principe s'applique aux systèmes condensés (liquides ou solides) ainsi qu'aux gaz.

7 – Le physicien autrichien Ludwig Eduard Boltzmann (1844-1906) a montré que l'entropie est la quantité qui mesure le nombre de configurations différentes, le nombre d'états différents que notre vision floue du monde peut ne pas distinguer.

Remarques : a) – S'il était possible de prendre en compte *tous les détails* de l'état microscopique du monde, l'écoulement du temps disparaîtrait car dans la description microscopique, il n'y a pas un sens dans lequel le passé serait différent du futur.

b) – Pour Boltzmann, la différence entre passé et futur se réfère à notre vision floue du monde.

c) – « *Celui qui est* » a nécessairement la connaissance profonde de toutes choses ; certain l'appellent Dieu ; pour « *celui qui est* » il n'y a pas lieu de parler de passé ou de futur.

d) – Boltzmann avait compris qu'il n'y a rien d'intrinsèque dans l'écoulement du temps.

8 – Encore une fois, contrairement à nos préjugés, le temps ne s'écoule pas de manière uniforme pour tout le monde.

Remarques : a) – Les appareils les plus sensibles dont on dispose aujourd'hui pour mesurer les durées, s'incrémentent moins vite pour celui qui se déplace que pour celui qui reste immobile, comme si le temps passait plus lentement lorsque l'on va plus vite.

b) – Celui qui se déplace vieillit moins vite, sa montre tourne plus lentement, la graine qu'il a emportée avec lui germe plus lentement et en un mot, le temps passe plus lentement pour celui qui bouge que pour celui qui reste immobile.

c) – Le physicien suisse Albert Einstein (1879-1955) a remarqué, en 1905, alors qu'il étudiait l'électromagnétisme, que selon les équations du physicien écossais James Clerk Maxwell (1831-1879) qui décrivent l'électricité, le magnétisme et l'induction, le *temps t* indiqué par une horloge immobile est différent du *temps t'* indiqué par une horloge qui se déplacerait à grande vitesse.

d) – Cette bizarrerie a été mise en évidence et vérifiée en 1971 en embarquant des horloges atomiques synchronisées, très sensibles et très précises, dans deux avions commerciaux qui firent deux fois le tour du monde, l'un vers l'Est et l'autre vers l'Ouest (expérience de Hafele-Keating) ; à l'arrivée, les horloges qui avaient voyagé présentèrent avec une horloge atomique restée à l'observatoire naval des États-Unis, à Washington, le décalage temporel prévu par la théorie, à savoir :

i) une avance de 59 ± 10 ns pour les horloges ayant voyagé vers l'Est,

ii) un retard de 273 ± 7 ns pour les horloges ayant voyagé vers l'Ouest.

e) – L'expérience a été recommencée avec succès en 1975, 1996 et 2010.

f) – Le « *temps propre* » ne dépend pas uniquement de l'endroit, de la proximité ou non de masses, il dépend aussi de la vitesse de déplacement ; pour un objet en mouvement, le temps est contracté.

f) – Pour le Dieu éternel, il n'y a ni passé, ni futur, comme c'est le cas pour les

mortels.

Exemple : « Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, je suis » [Jean 8:58].

9 – Ce que l'on appelle « *temps* » est la division des jours en *fractions de jours* communément appelées *heures, minutes, secondes, tierces*.

Remarques : **a)** – Le mot *temps* est tiré du verbe grec τέμνω qui signifie couper, découper en morceaux :

i) dans le cas du temps, τέμνω signifie découper le jour et a donné le mot latin tempūs puis le mot français *temps* ;

ii) dans le cas d'une superficie, τέμνω signifie découper une portion de territoire pour la consacrer à une divinité : le nom τέμενος (dérivé du verbe τέμνω) a donné le mot latin templum, puis le mot français *temple*.

b) – Le mot *heure* est tiré du mot grec ὥρα qui s'applique à toute *division du temps* ou à toute période de temps.

c) – Le mot *heure* peut désigner, selon le système que l'on a adopté pour diviser le jour :

i) soit l'un des 12 points de la journée (entre lever du Soleil et son coucher),

ii) soit l'un des 24 points du jour (entre minuit et le minuit suivant),

iii) soit une durée égale à l'espace de temps qui sépare deux points consécutifs.

d) – Le mot *point* peut désigner n'importe quelle valeur remarquable d'une variable quelconque ;

– Dans quelques locutions à valeur temporelle :

i) le « *point du jour* » est le moment où le jour paraît, où le Soleil va se lever ;

ii) « *sur le point de* » signifie *juste avant de*, en passe de...

iii) « *à point nommé* » signifie *au bon moment* ;

iv) l'expression « *rien ne sert de courir, il faut partir à point* » [par allusion à la fable de Jean La Fontaine (1621-1695) « *Le Lièvre et la Tortue* »] signifie qu'il faut se préoccuper des choses au moment voulu.

– Sur l'horizon, le mot *point* désigne l'une 32 directions de la rose des vents.

e) – Le mot *minute* est tiré de l'adverbe latin mīnūtē qui signifie *en petits morceaux, en parcelles* et il désigne traditionnellement les sous-multiples d'une unité sexagésimale, par exemple l'heure, qui peut être découpée en parcelles.

f) – Les *minutes* [premières] *d'heure*, les [minutes] *secondes d'heure* et les [minutes] *tierces d'heure* sont, respectivement, des sous-multiples, des sous-sous-multiples ou des sous-sous-sous-multiples sexagésimaux de l'heure.

g) – Par sa nature morcelée le temps se prête particulièrement bien aux opérations de dérivation ou d'intégration *par rapport au temps* des équations de la physique.

10 – Le mot *temps* peut correspondre :

i) soit à un système de référence chronologique permettant de classer les événements d'après leur simultanéité ou leur succession, en leur attribuant une date qui exprime la quantité d'années, de jours, d'heures qui se sont écoulés depuis un événement choisi comme origine des temps,

ii) soit à un instant repérable dans un système de référence chronologique,

iii) soit à une durée chronométrée entre des instants de début et de fin,

iv) soit à une durée indéterminée et continue.

11 – Le *jour*, le *mois*, l'*année* sont des repères remarquables et incontestables qui marquent respectivement le premier retour local :

i) pour le *jour* : du Soleil au même point de l'horizon ; on notera que c'est à midi, au moment précis de la *culmination supérieure* (ou hauteur maximum) du Soleil, que l'ombre portée d'un gnomon (bâton rectiligne vertical) atteint

sa plus petite longueur ; à cet instant, l'ombre du gnomon sur le sol indique la direction Nord-Sud du monde ;

ii) pour le *mois* : de la Lune dans la même phase, par exemple l'instant de la *syzygie* correspondant à une nouvelle lune,

iii) pour l'*année* : du Soleil devant le même point du ciel, par exemple, le point vernal (intersection de l'Équateur et de l'Écliptique) dans la constellation du Bélier, au moment précis de l'Équinoxe de printemps.

Remarques : **a)** – Les Romains divisaient la journée (entre le lever et le coucher du Soleil) en douze heures, ce qui donnait des heures de durées variables selon les saisons, plus courtes en hiver qu'en été.

b) – En Europe, les horloges mécaniques installées sur les clochers des églises, qui divisent les jours en heures de durée constante hiver comme été, ont commencé à rythmer la vie quotidienne des gens au XIII^e siècle.

c) – Un cadran solaire était toujours construit à côté de l'horloge de l'église, afin de recalibrer l'horloge si nécessaire, en principe à midi les jours ensoleillés.

d) – L'horloge de l'église indiquait l'heure locale (heure du Soleil) ; l'heure locale de chaque cadran d'église correspondait à la longitude de l'église ; les cloches de l'église, qui annonçaient l'angélus trois fois par jour, à six heures du matin, à midi et à six heures du soir, heures locales, donnaient le rythme à la vie quotidienne.

e) – L'apparition du réseau ferré inter-cités nécessita l'adoption par toutes les villes ou tous les villages qui possédaient des gares ou des haltes sur une même ligne, d'une heure calée sur un même méridien ; cette heure appelée « *heure de la gare* » était différente de l'heure locale indiquée par le cadran de l'église et la correction à apporter pour passer de l'une à l'autre ne dépendait que de la longitude de la ville ou du village.

12 – Pour le philosophe grec Aristote (384-322 av. J.-C.) le temps est la mesure du changement des choses.

13 – Contrairement à Aristote, le mathématicien et physicien anglais Isaac Newton (1642-1727) a fait une différence entre :

i) le temps relatif, apparent et banal, celui d'Aristote qui mesure les mouvements

ii) et le temps absolu, vrai et mathématique, sans relation à rien d'extérieur, qui s'écoule uniformément, imperturbablement et indépendamment de toute chose, même lorsque rien ne change.

Remarques : **a)** – Le temps absolu, vrai et mathématique de Newton, indépendant des choses, n'est accessible qu'indirectement en observant la régularité des phénomènes.

b) – Le philosophe, mathématicien et chercheur scientifique allemand Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) n'a jamais admis cette hypothèse de Newton, avec lequel il a eu plusieurs autres occasions de polémiquer, qui voulait que le temps puisse exister indépendamment des choses ; pour Leibniz, le temps n'est qu'un ordre d'évènements et n'existe pas de manière autonome.

c) – Le concept du temps indépendant des choses de Newton a néanmoins permis l'élaboration de la physique moderne dite classique, c'est-à-dire non relativiste.

d) – Le concept du temps vrai, indépendant des choses, est devenu la façon commune de penser le temps ; elle nous semble aujourd'hui naturelle et intuitive, mais ce n'est qu'une construction de l'esprit, pas une évidence de nos sens ; le temps qui s'écoule même quand il ne se passe rien n'est pas perçu.

14 – De même que pour le temps, Aristote a donné une définition précise du lieu :

« Le lieu d'une chose est ce qui se trouve autour de cette chose. »

Remarques : a) – Pour Aristote, l'espace n'est que l'ordre des choses et si les choses n'existent pas, il n'y a pas d'espace ; si deux choses ne se touchent pas, c'est qu'il y a quelque chose entre elles.

b) – En partant de l'expérience courante, Aristote (384-322 av. J.-C.) considérait que dans une bouteille qui semblait vide, il y avait de l'air et que l'air est quelque chose.

c) – Comme pour le temps, Newton considérait qu'en dehors du lieu relatif, apparent et banal d'Aristote, il existait un espace absolu, vrai et mathématique, même là où il n'y a rien.

d) – Pour Newton, l'espace continue d'exister, même si nous enlevons tout ce qui s'y trouvaient, même l'air ; Torricelli a montré qu'on pouvait le faire.

e) – Le physicien et mathématicien italien Evangelista Torricelli (1608-1647) prouva expérimentalement, en 1643, qu'une bouteille peut être complètement vide, même d'air ; ayant rempli de mercure un tube vertical de plus de 760 mm de hauteur, hermétiquement fermé à la base puis l'ayant retourné, il a observé qu'il existait dans le tube un vide permanent au-dessus du mercure et que la hauteur de mercure restait inchangée lorsqu'il inclinait le tube ; cette expérience peut être réalisée par tout le monde, à condition de disposer de mercure.

f) – L'« *espace contenant* » complètement vide et amorphe qui sert à fonder la mécanique de Newton (1642-1727) n'est pas une évidence expérimentale ; on sait maintenant que dans le vide, même dans une bouteille vide d'air, il subsiste des champs gravitationnels ou électromagnétiques et des particules quantiques.

15 – Le champ gravitationnel qui est à l'origine de la force de *gravitation* et de l'*attraction* universelle est aujourd'hui considéré comme la trame de l'*espace* et du *temps* absolus et mathématiques aperçus par Newton.

Remarques : a) – On appelle *champs* les substances qui constituent la trame de la réalité physique du monde, c'est-à-dire la trame de la nature.

b) – Le champ gravitationnel, parfois appelé « *espace-temps* », existe même sans matière comme l'a écrit Newton pour le temps comme pour l'espace ; l'*espace-temps* est un champ comme un autre ; le champ gravitationnel agit à distance comme le champ électromagnétique, même dans le vide.

c) – Le champ gravitationnel n'est ni absolu, ni uniforme, ni fixe ; il interagit avec les autres champs ; des équations décrivent les interactions de tous les champs de la nature.

d) – L'univers des champs a été le magnum ōpus d'Albert Einstein (1879-1955) entre 1915 et 1954 et il constitue la théorie de la Relativité.

e) – Le temps et l'espace sont intimement liés (idée d'Einstein) ; ils sont influencés par la masse des choses qui se trouvent à proximité (idée d'Aristote) mais ils existent indépendamment de ces choses (idée de Newton).

f) – Dans la théorie de la Relativité, les garde-temps et les étalons de longueur rendent compte conjointement de l'accroissement ou de la régression du champ gravitationnel, selon l'éloignement ou la proximité des corps massiques.

g) – Le champ gravitationnel diminue près des masses ; c'est pour cette raison que les horloges ralentissent près des masses et que la montre-bracelet en plaine retarde par rapport à celle de la montagne ; c'est aussi pour cette raison que les longueurs sont plus grandes (elles sont dilatées) en montagne qu'en plaine ; on dit que l'espace-temps est courbe, qu'il est déformé par les corps massiques.

h) – Les équations d'Einstein qui décrivent les effets de la distorsion du champ gravitationnel sur le temps et sur les longueurs (distorsions de l'espace-temps) ont été vérifiées expérimentalement à d'innombrables reprises pendant plus d'un siècle, sans jamais être prises en défaut.

[Voir l'expression *Temps dynamique*].

15 – On admet que, conformément à l'étymologie ($\tau\acute{\epsilon}\mu\nu\omega$ signifie *je découpe*) le temps mesuré par une horloge (au sens de *durée*) est quantifié, c'est-à-dire qu'il prend certaines valeurs et pas d'autres.

Remarques : **a)** – Cela signifie que le temps n'est pas continu mais granulaire.

b) – Les grains élémentaires du temps s'appellent des *quantas* de temps.

c) – La théorie sous-jacente est la *mécanique quantique*.

d) – La mécanique quantique, qui étudie et décrit les phénomènes naturels à l'échelle atomique et subatomique, est partie de l'idée du physicien allemand Max Planck (1858-1947) que l'énergie irradiée par un système peut être divisé en éléments d'énergie discrets ϵ et que l'énergie de chacun de ces éléments est proportionnelle à la fréquence ν avec laquelle il irradie son énergie.

e) – Max Planck est le lauréat du Prix Nobel de physique de 1918 pour ses travaux en *théorie des quantas*.

f) – Selon la *théorie des quantas*, le temps minimal (au sens de *durée*) que l'on puisse imaginer est égal à $5,4 \times 10^{-44}$ s ; on l'appelle « *temps de Planck* »

g) – Selon la *théorie des quantas*, la durée n'est donc pas une grandeur continue ; elle saute par bonds de 10^{-43} s.

h) – Toujours selon la *théorie des quantas*, la longueur minimale que l'on puisse imaginer est de $1,6 \times 10^{-35}$ mètre ; on l'appelle « *longueur de Planck* ».

i) – Le *temps de Planck* (au sens de *durée de Planck*) a été déterminé à partir des mesures expérimentales des constantes universelles de la nature :

i) constante gravitationnelle G ,

ii) vitesse de la lumière dans le vide c ,

iii) constante de Planck réduite (ou constante de Dirac) \hbar ,

iv) longueur de Planck.

j) – En mécanique, la continuité est une technique opératoire permettant d'approcher la réalité pour des variables granulaires ayant un *quantum de valeur* très fin, telles que les durées ou les longueurs.

15 – Le monde est un réseau d'événements, un ensemble d'occurrences, de processus ; le monde se transforme continuellement ; le changement est omniprésent ; le temps est la mesure du changement (idée d'Aristote).

Remarques : **a)** – Les choses « *ne sont pas* » ; elles se produisent.

b) – Seul Dieu « *est* », qui transcende le temps, mais :

i) des êtres « *existent* » et le Dieu-créateur peut en être la cause ;

ii) des êtres ou des choses « *surgissent* » *ex nihilo* ;

iii) les événements ne sont pas, ils n'existent pas, ils ne surgissent pas ; ils *se produisent*, chacun avec son temps propre et ses propres causes.

c) – Les événements du monde ne sont pas ordonnés sur une échelle des temps (temps est pris ici dans le sens d'*instant*) ; les horloges qui vont à des vitesses différentes selon les variations du champ gravitationnel, ne définissent pas un temps unique qui serait un temps de référence.

d) – La différence entre les choses et les événements, c'est que les choses restent et que les événements passent.

e) – Il est parfois admis, selon les croyances de chacun, que des êtres vivants ne disparaissent pas complètement avec la mort, mais qu'ils peuvent réapparaître :

i) dans longtemps avec la même identité (résurrection à *la fin des temps*),

ii) dans peu de temps sous une autre forme (métempsychose, réincarnation).

[Voir les mots *Métempsychose*, *Réincarnation*].

16 – Pour comprendre le monde, nous devons étudier les changements.

Remarques : **a)** – Platon (428-348 av. J.-C.), dans le dialogue intitulé « *Timée* », affirma faussement que les atomes ne pouvaient prendre la forme que de l'un des

cinq polyèdres réguliers convexes (tétraèdre, hexaèdre, octaèdre, icosaèdre et dodécaèdre) qui représentaient les cinq substances élémentaires admises dans l'Antiquité (la terre, l'eau, l'air, le feu et la quintessence dont sont faits le cieux) ; son erreur a été de chercher à comprendre la nature en termes de choses et pas en termes d'événements.

b) – Le « *Timée* », écrit en 360 av. J.-C., avait pour objet d'expliquer l'ordre des choses, le cosmos (en grec ancien, κόσμος signifie *ordre de l'Univers*).

c) – Les formes des atomes sont aujourd'hui comprises grâce aux solutions de l'équation d'onde du physicien autrichien Erwin Schrödinger (1887-1961, lauréat du Prix Nobel de physique de 1933) ; l'équation de Schrödinger décrit comment les électrons bougent dans les atomes.

d) – Une *équation d'onde*, ou équation de Jean Le Rond d'Alembert (1717-1783) est l'équation générale qui décrit la propagation d'une onde.

e) – La cosmographie, l'astronomie de position ou l'astronomie nautique décrivent par des relations mathématiques comment changent les choses dans le ciel ; à partir des lois du changement, elles déterminent très précisément les coordonnées des positions actuelles ou futures des astres par rapport à des systèmes de référence liés :

i) soit à la **rotation** de la Terre autour de l'axe de ses pôles (coordonnées équatoriales : déclinaison et ascension droite)

ii) soit à la **révolution** de la Terre autour du barycentre du système Soleil-Terre (coordonnées écliptiques : latitude céleste et longitude céleste).

f) – On peut calculer très précisément, à partir des coordonnées équatoriales ou des coordonnées écliptiques, les coordonnées horizontales vraies (hauteur vraie au-dessus du plan de l'horizon et azimut) de chaque objet céleste pour le lieu de la surface de la mer où l'on se trouve.

17 – Le temps (au sens d'*instant*) ne peut être considéré comme un *temps présent* que relativement à un observateur donné et c'est son « *temps propre* » ; un temps global objectif (passé, présent ou futur) n'existe pas car il n'y a pas d'horloge de référence permettant d'indiquer le temps en n'importe quel lieu de l'Univers, quelle que soit la vitesse de déplacement.

Remarques : **a)** – Le « *présentisme* » est l'idée selon laquelle seul le présent serait réel, le passé et le futur ne l'étant pas : la réalité évolue alors d'un présent à un autre présent puis à d'autres présents successifs.

b) – L'« *éternalisme* » est l'idée selon laquelle l'écoulement du temps serait illusoire : passé, présent, futur sont tous également réels et également existants.

c) – L'« *éternalisme* » (en anglais « **block universe** ») est parfois appelé en français « *théorie de l'univers bloc* ».

d) – Le temps est une illusion [Selon *Emmanuel Kant* (1724-1804)].

e) – La science fondamentale actuelle nous dit que la distinction entre passé, présent et futur est une illusion obstinément persistante [Selon *Albert Einstein* (1879-1955) dans une lettre du 21 mars 1955, un mois avant sa mort].

f) – L'idée habituelle du temps qui passe (le temps perdu) est une illusion [Selon *Marcel Proust* (1871-1922)].

g) – La réalité n'existe qu'au sein d'un espace-temps local qui ne s'écoule pas.

h) – Le passager d'un objet lancé de la Terre pour se déplacer dans l'espace intergalactique à une vitesse voisine de celle de la lumière, voyagerait dans le futur ; son espace-temps serait extrêmement différent de celui de la Terre ; s'il revient au bout de quelques semaines (mesurées dans son espace-temps propre avec son garde-temps habituel) il constatera à son arrivée sur la Terre, qu'il s'est écoulé plusieurs siècles dans l'espace-temps de la Terre, mesurés avec un garde-temps identique.

- i)** – Un Romain qui écrivait à son ami vivant à Saintes ce qui se passait alors à Rome mettait ses verbes au passé ; la coutume romaine, contrairement à nos habitudes, considérait que ce qui se passe le jour où l'on écrit la lettre sera du passé lorsque le correspondant la lira plusieurs semaines plus tard : c'était une autre façon, arbitraire mais défendable, d'utiliser les temps de la grammaire.
- j)** – Les logiciels de traitement des signaux des systèmes de navigation par satellites doivent tenir compte du fait que la Terre est massique, car :
- i)** d'une part, les satellites des constellations (GPS, Galileo, GLONASS, etc.) sont plus éloignés du centre de la Terre que les récepteurs de surface, ils évoluent dans un espace-temps moins déformé, donc le temps propre des satellites est différent de celui des récepteurs de navigation des navires ;
 - ii)** d'autre part, les signaux électromagnétiques qui circulent entre les satellites et les récepteurs de navigation sont déviés par la présence de la Terre ; l'espace de temps pour qu'un signal du satellite parvienne au récepteur est plus long que si le chemin du signal avait été rectiligne.
- Sans des compensations logicielles permanentes, les effets de la relativité décaleraient la position indiquée par les récepteurs de navigation de plusieurs dixièmes de mille par rapport à la position déterminée en mer par des relèvements et distances d'amers à terre.
- k)** – Si deux frères jumeaux se séparent et que l'un des deux séjourne près d'un corps extrêmement massique comme un trou noir, lorsque les deux frères se retrouveront, ils n'auront plus le même âge parce que l'espace-temps et donc ce qu'on appelle communément le temps, aura été considérablement ralenti pour l'un d'eux par la masse du trou noir.
- 18** – On a pu lire dans la presse que, le 23 février 1987, l'étoile Sanduleak 202 de la constellation de la Dorade (une supergéante bleue, vingt fois plus massive que le Soleil) était en train d'exploser à proximité du Grand Nuage de Magellan (une galaxie voisine de la nôtre) ; elle devenait une supernova.
- Le 24 février 1987 vers 5 heures du matin TU, la supernova a été vue à l'œil nu. Cette super nouvelle étoile (super nova) a été baptisée SN 1987a.
- C'était la supernova la plus lumineuse vue depuis la Terre depuis 400 ans avec la supernova SN 1572 découverte par Tycho Brahe (1546-1601) et la supernova SN 1604 de Kepler (1571-1630) ; la supernova SN 1987a est l'une des rares supernovæ dont le progéniteur (l'étoile Sanduleak) était connu avant son explosion.
- Son pic de luminosité a eu lieu au mois de mai 1987.
- Remarques :* **a)** – Les premiers neutrinos émis par SN 1987a ont été détectés au Japon le 23 février à 07h 35mn 45s TU.
- b)** – Tout le monde a admis que l'explosion de Sanduleak s'est produite en 1987 ; en réalité, l'explosion a eu lieu dans le *passé*, il y a environ 30 000 ans ; un observateur attentif aurait pu prédire sur des clichés pris le 23 février qu'une étoile de magnitude 12 à 01 heure TU, qui venait de passer magnitude 6 à 06 heures TU, allait exploser dans un *futur* proche.
- c)** – Nous avons ici un exemple de la confusion que l'on peut mettre dans la perception et la relation des faits entre le passé, le présent et le futur.
- d)** – Le temps est une illusion [Selon *Emmanuel Kant* (1724-1804)].
- e)** – Nous admettons que l'explosion de Sanduleak est réelle, ou a été réelle et que sa première observation en 1987 est réelle, ou a été réelle elle aussi.
- f)** – Le passé et le futur n'ont peut-être pas la signification universelle qu'on a bien voulu leur prêter.
- g)** – L'invention du temps newtonien, au XVII^{ème} siècle, a permis à la science

des XVIII^{ème}, XIX^{ème} et XX^{ème} siècles de soutenir les énormes progrès techniques dont nous profitons aujourd'hui.

h) – Les nouvelles définitions des constantes naturelles formulées au XX^{ème} siècle permettent de retirer à la *variable temps* le caractère fondamental qu'elle a possédé depuis Newton.

i) – La *variable temps* a été inventée par Isaac Newton (1642-1727) pour construire la théorie de la **gravitation classique** ; cette théorie est exposée dans son ouvrage « *Philosophiae naturalis principia mathematica* » publié en latin en 1687 et qui a posé les bases de la *dynamique* classique.

j) – La première loi de Newton, ou principe de l'inertie, appliquée à un objet massique fait appel à la dérivée première par rapport au temps (vitesse) de la position de l'objet : un objet qui n'est soumis à aucunes forces extérieures conserve son état de repos ou de mouvement rectiligne et uniforme (vitesse linéaire).

k) – La deuxième loi de Newton, ou théorème du centre d'inertie, appliquée à un système massique fait appel à la dérivée seconde par rapport au temps (accélération) de la position du centre d'inertie du système : la somme des forces extérieures appliquées à un système massique est égale au produit de la masse du système par son accélération.

19 – Deux physiciens américains, Brice DeWitt (1923-2004) et John Wheeler (1911-2008) formulèrent en 1967 une équation pour décrire la fonction d'onde de l'Univers ; nous l'appelons « *équation de Wheeler- DeWitt* ».

Remarques : a) – L'équation de Wheeler-DeWitt est une équation de champ ; elle appartient à une théorie de la *gravité quantique* qui tente de combiner mathématiquement la *mécanique quantique* et la *relativité générale*.

b) – Dans cette théorie, le temps joue un rôle différent du temps de la mécanique quantique non relativiste.

c) – ***L'équation de Wheeler-DeWitt n'a recours à aucune variable de temps.***

d) – L'équation de Wheeler-DeWitt se veut fondamentale dans la description du monde ; la description du monde dit comment les choses que nous voyons varient le font, l'une par rapport à l'autre, ou les unes par rapport aux autres.

e) – La description fondamentale du monde selon l'équation de Wheeler-DeWitt fonctionne sans que la variable temps « *t* » de la mécanique newtonienne ou de la mécanique relativiste n'apparaisse ; l'équation de Wheeler-DeWitt établit quelles sont les relations entre toutes les variables qui décrivent le monde ; elle décrit les événements possibles et les corrélations possibles entre ces événements.

f) – Dans la description fondamentale du monde selon l'équation de Wheeler-DeWitt, il n'y a pas de « *temps commun* » et pas de direction privilégiée au changement ; le monde est un réseau d'événements interconnectés où les variables respectent les règles de la probabilité.

g) – John Wheeler, spécialiste de la relativité générale, a été l'un des derniers collaborateurs d'Albert Einstein (1879-1955) ; à ce titre, Wheeler entreprit de poursuivre le projet de grande unification d'Einstein, encore appelée GUT (en anglais « ***Grand Unified Theory*** ») qui, à hautes énergies, fusionne en une seule, les trois interactions du modèle standard (électromagnétique, nucléaire faible et nucléaire forte).

h) – L'unification de la gravité avec les trois interactions du modèle standard (électromagnétique, nucléaire faible et nucléaire forte) aboutirait à la **théorie du tout**, encore appelée TOE (en anglais « ***Theory Of Everything*** ») qui dépasserait la grande unification chère à Einstein.

i) – John Wheeler, inventeur de l'expression « *trou noir* », soutint que l'état final

d'une étoile en implosion gravitationnelle est la clé de la compréhension du mariage entre la mécanique quantique et la relativité générale, anticipant la découverte de l'évaporation des trous noirs réalisée par le physicien théoricien britannique Stephen William Hawking (1942-2018).

j) – Un *trou noir* est caractérisé de manière unique et totale par sa masse, son moment cinétique et sa charge électrique, quelle qu'ait été la matière qui lui a donné naissance.

20 – Selon la théorie de la *gravité quantique* que décrit l'équation de Wheeler-DeWitt nous n'avons besoin, pour décrire le monde, que des variables observables, des quantités que nous pouvons percevoir, observer et mesurer.

Remarques : a) – Nous ne chercherons à observer et à tenir compte que des grandeurs que nous pouvons voir changer les unes par rapport aux autres.

b) – Il y a une régularité dans les changements de certaines quantités et il est pratique d'utiliser ces quantités pour repérer les événements dont on veut parler.

c) – Si nous trouvons des variables qui restent à peu près synchrones entre elles, il est commode de les utiliser pour situer les événements les uns par rapport aux autres.

d) – La théorie de la *gravité quantique* établit des lois qui permettent de prédire comment les variables retenues changent les unes par rapport aux autres, sans faire appel à la variable temps.

21 – Les équations de la *gravité quantique à boucles* (en anglais « **Loop Quantum Gravity** »), qui sont une version moderne de la théorie de Wheeler-DeWitt et sur laquelle travaille le physicien italien Carlo Rovelli (né en 1956) du Centre de Physique théorique de Marseille, ne renferment pas de variable de temps.

Remarques : a) – Dans cette théorie, les champs qui forment la matière usuelle, les électrons et les autres composants des atomes, les photons ou encore le champ gravitationnel, mais aussi les volumes, se manifestent sous forme granulaire (des quanta).

b) – Les grains élémentaires (quanta) de volume n'occupent pas les volumes : ils sont les volumes, ils forment les volumes et les volumes sont le résultat de leurs interactions réciproques.

c) – La dynamique des interactions des quanta de volume est probabiliste ; la probabilité qu'un événement se produise si un autre événement se vérifie est calculable, en principe, par les équations de la théorie.

d) – Les quanta de champ gravitationnel vivent à l'échelle de Planck.

e) – Les interactions des quanta du champ gravitationnel déterminent l'*extension de l'espace* et la *durée du temps* de la théorie relativiste.

f) – Les grains de volume forment des *réseaux de spin* ; un anneau dans un réseau de spin est une boucle (en anglais « **loop** ») d'où le nom de la théorie.

g) – L'appellation *spin* vient de la mathématique qui décrit les grains de volume.

h) – La théorie des supercordes est partiellement en concurrence avec la *gravité quantique à boucles*.

i) – Lord Roger Penrose (né en 1931) a remarqué que la théorie des cordes manque de confirmations expérimentales, mais qu'elle devance sa principale concurrente qu'est la gravitation à boucle, qui repose sur le principe de covariance généralisée.

j) – Les directeurs de recherches, soucieux du devenir de leurs étudiants, ne les poussent pas à choisir des projets éloignés des normes ; les domaines les moins en vogue sont alors laissés de côté sans aucune justification scientifique appuyée et argumentée.

Temps : Le mot *temps* peut rendre compte de deux concepts voisins mais différents :

- i)** une durée ;
 - ii)** l'une des bornes d'une durée, que l'on appelle *un instant*, *une époque*.
- Remarques : a)** – On ne doit pas confondre :
- i)** le temps considéré comme un *espace* (une durée) ;
 - ii)** le temps considéré comme un *instant* (l'une des bornes d'un espace de temps).
- b)** – La mesure d'une *durée* peut être :
- i)** un « *temps réel* » (une durée),
 - ii)** un « *temps moyen* » (la moyenne entre les durées de plusieurs événements),
 - iii)** un « *temps compensé* » (par exemple pour prendre en compte un *handicap*), etc.
- c)** – Un événement peut être repéré par la position du *Soleil réel* ou *Soleil vrai* dans le ciel (on parle alors de *temps réel* ou de *temps vrai*) par opposition à la position du *Soleil moyen*, un Soleil fictif au mouvement régulier (on parle alors de *temps moyen*).
- d)** – La *simultanéité* entre deux événements, l'absence de retard d'un événement sur un autre, l'absence de délai entre deux événements ne peuvent pas être rendues par l'expression « *en temps réel* ».
[Voir l'expression *Temps réel*].

Temps (en anglais « **time** ») : **1** – Le temps, entendu comme la *durée* entre le commencement et la fin d'une période de plus d'une journée, en un même lieu à la surface de la Terre, se mesure :

- i)** d'abord par la fraction de journée écoulée entre le début de la période et le premier passage du Soleil au méridien supérieur (midi local),
- ii)** à laquelle s'ajoute le nombre de *jours* qui s'étendent entre deux passages consécutifs du Soleil au méridien supérieur (c'est-à-dire de midi à midi),
- iii)** et enfin par la fraction de journée écoulée depuis le dernier passage observé du Soleil au méridien supérieur (midi local) jusqu'à la fin de la période.

C'est un *temps vrai* ou *temps réel*.

[Voir le mot *Réel* et l'expression *Temps réel*].

Remarques : a) – Le mot « *temps* » peut signifier *instant* ou *durée* ; lorsqu'il s'agit d'un instant, ce que l'on *mesure* est la *durée* écoulée depuis un moment zéro choisi comme instant de départ et que l'on considère comme l'*origine* du décompte du temps ; l'origine de ce décompte peut être un événement cosmologique (big bang) ou un événement trivialement historique (naissance de Jésus-Christ).

b) – On peut soustraire une époque (un temps dans le sens d'*instant*) d'une autre et le zéro conventionnel (l'origine des décomptes) disparaît : on obtient ainsi un espace de temps, c'est-à-dire une *durée*.

c) – La variable notée « *t* » qui figure dans les équations de la mécanique ou de l'astronomie représente toujours une *durée* ; l'usage est de l'appeler « *variable temps* ».

d) – Le *temps vrai* ou *temps réel* (le « *temps* » au sens d'une *durée*) mesuré par les rotations de la Terre sur elle-même est parfois considéré comme stable et périodique par nature ; pourtant, son expression, n'est pas périodique et elle augmente constamment ; selon la façon habituelle de décompter la durée du temps qui passe, on retranche un tour supplémentaire (un tour de 360° ou de 24 heures) à chaque passage du Soleil au méridien supérieur (éventuellement au méridien inférieur) afin de ramener la mesure fine de l'angle horaire à moins d'un tour, c'est-à-dire à moins de 24 heures, ou à moins de 48 demi-heures d'horloge, si l'on utilise comme garde-temps un sablier [ou *horloge à sable*] de 30 minutes.

e) – Avant l'apparition des garde-temps mécaniques raisonnablement fiables (les chronomètres de marine) les fractions de *jour* à la mer (le jour étant l'espace de temps compris entre deux passages successifs du Soleil au méridien supérieur) étaient mesurées traditionnellement à la mer par l'horloge (ou sablier) de 30 minutes, que l'on retournait à chaque fois que la poudre de l'ampoulette supérieure était complètement descendue dans l'ampoulette inférieure.

f) – Depuis l'invention des nouvelles technologies de positionnement automatique utilisant de multiples satellites artificiels de la Terre (GPS américain, GLONASS russe, Galileo européen, Beidou ou COMPASS chinois) le temps est devenu une notion aussi abstraite à la mer qu'à terre.

2 – Selon le théologien François de Salignac de La Mothe-Fénelon, dit Fénelon (1651-1715) « *le temps est la durée bornée, par opposition à l'éternité* ».

Remarques : **a)** – Chaque borne s'appelle *un instant*.

b) – Un *instant* est une partie de temps aussi petite que l'on désire.

3 – À chaque *instant* correspond, pour un observateur donné, l'angle au pôle formé :

i) par le méridien du lieu de cet observateur et

ii) par le cercle de déclinaison passant par le centre du Soleil.

Remarques : **a)** – On appelle cet angle, « *angle horaire du Soleil* ».

b) – Le système de *coordonnées horaires* d'un astre (angle horaire et déclinaison) est un système de coordonnées intermédiaire entre le système de *coordonnées horizontales* (hauteur et azimut) et le système de *coordonnées équatoriales* (ascension droite et déclinaison).

4 – La connaissance de l'*angle horaire* du Soleil permet de connaître l'heure au lieu où l'on se trouve.

Remarque : Si l'on connaît l'heure précise au lieu où l'on se trouve et si l'on compare cette heure à celle que l'on compte au *méridien origine* au même instant, la différence de ces heures, convertie en degrés à raison de 15° pour une heure, est égale à la *longitude* en degrés du lieu où se trouve l'observateur.

5 – On distingue :

i) Le *temps astronomique*, dans lequel les heures se comptent par 12 en partant du passage du Soleil moyen au méridien supérieur du lieu (midi) ; il y a 12 heures le soir (de midi à minuit) et 12 heures le matin (de minuit à midi).

ii) Le *temps moyen* qui commence au passage du Soleil moyen au méridien du lieu et dans lequel les heures sont supposées égales toute l'année.

Depuis 1912, le « *temps moyen local* » est l'angle horaire du *Soleil moyen* compté à partir de son dernier passage au méridien inférieur du lieu (minuit).

iii) Le *temps civil* dans lequel on compte de suite les 24 heures de la journée et qui commence au passage du Soleil moyen au méridien inférieur du milieu du fuseau horaire du lieu ; c'est le temps qu'indiquent les chronomètres et les montres bien réglées.

iv) Le *temps vrai* ou *temps réel* est marqué à midi par le passage du Soleil réel au méridien supérieur du lieu ou est déterminé par le calcul de son angle horaire ; par suite du mouvement en ascension droite du Soleil, qui varie sans cesse, le jour vrai ou jour réel est tantôt plus long, tantôt plus court que le jour moyen.

Le temps vrai (compté de zéro à 24 heures) est l'angle horaire du Soleil vrai.

v) Le *temps sidéral* qui mesure la marche des étoiles ou leur retour au même méridien ; en raison de l'uniformité du mouvement de la Terre, le *temps sidéral* se compose de périodes égales appelées jours sidéraux ; comparé au jour moyen, le jour sidéral a une durée plus courte de 0 heure 3 minutes 56

secondes, quantité qu'on appelle *accélération des fixes* et qui représente la différence diurne du mouvement moyen en ascension droite du Soleil.

6 – Depuis toujours, les moyens utilisés pour marquer la fuite et le retour du temps sont les observations des mouvements apparents des astres, surtout le Soleil ou la Lune, parfois une étoile comme *la Canicule* dans la constellation du Chien (l'étoile la plus brillante du ciel, encore appelée *Sirius*) ; les moyens technologiques comme les clepsydres, les horloges à sable ou les pendules, ne furent à l'origine que des auxiliaires qui permettaient de remplacer l'observation des positions des corps célestes entre les instants favorables pour les observer. *Remarque* : On cherche depuis quelques dizaines d'années, par commodité, à *dissocier* la mesure du temps qui passe de toute référence aux astres car l'introduction des secondes intercalaires pose encore des problèmes aux machines de traitement de l'information (les calculateurs, encore appelés ordinateurs). [Voir l'expression *Seconde intercalaire*].

7 – Certains utilisent l'expression *temps réel* dans des contextes où cette expression est inappropriée ; il s'agit souvent d'exprimer la *simultanéité* entre la survenue d'un événement et la connaissance que l'on en a, que l'on en aura ou que l'on en a eu, ou encore la *simultanéité* avec l'action que cet événement déclenche, déclenchera ou a déclenchée.

Remarque : Le mot « *réel* » a deux significations : *matériel* ou *vrai*.

i) Dans la première acception, on ne voit pas bien ce que voudrait dire « *temps matériel* ».

ii) Dans la seconde, « *temps vrai* » a une première signification qui l'oppose à *temps moyen* quand il s'agit de fixer un instant ; une deuxième signification veut dire *durée réelle*.

[Voir le mot *Simultanéité* et l'expression *Temps réel*].

8 – Les astronomes remettent les pendules à zéro à midi au lieu de minuit pour ne pas changer de date pendant la durée d'une séance d'observation nocturne du ciel.

Remarques : **a)** – Le *jour julien* court de midi à midi.

b) – En astronomie, les éphémérides sont calculées et publiées en jours juliens.

c) – L'origine du décompte des jours juliens est fixée au 1er janvier à midi de l'an – 4712 des astronomes dans le calendrier chrétien.

c) – Les astronomes comptent une année zéro entre l'année *moins un* et l'année *plus un* de l'ère chrétienne ; l'année zéro est celle qui précède immédiatement la première année de l'ère chrétienne.

e) – L'année zéro a été introduite en 1740 par l'astronome français Jacques Cassini (1677-1756).

f) – Les historiens, au contraire, ne comptent pas d'année zéro entre l'année *moins un* et l'année *plus un* de l'ère chrétienne.

9 – Les marins utilisent comme références les positions de leur navire à midi chaque jour pour mesurer le chemin parcouru, parce qu'il est facile de déterminer l'heure et d'observer la hauteur du Soleil au moment de son passage au méridien supérieur.

Remarques : **a)** – S'il est facile d'observer la hauteur méridienne du Soleil, cela n'est pas toujours possible, notamment par temps couvert si les nuages le cachent à la vue, ou si la Lune se trouve entre le Soleil et l'observateur (en cas d'éclipse de Soleil comme cela nous est arrivé sur l'« *Aquilon* » en 1973 dans l'Atlantique Sud : nous avons été surpris, en mettant notre œil dans la lunette du sextant, de voir que le bord inférieur du Soleil avait disparu : il était « *mangé* » par la Lune).

b) – La position du navire à midi est appelée le « *point de midi* » ; le chemin parcouru par le navire en une journée est la distance qui sépare deux points de midi successifs.

Temps (*Distorsions du* –) : Voir l'expression *Distorsions temporelles*.

Temps atomique international (TAI) : 1 – On appelle *temps atomique international* (TAI) une échelle de temps calée sur la période d'émission d'une des radiations de l'atome de césium 133 et basée sur la rotation de la Terre.

Remarque : Le TAI a été introduit en 1958.

2 – Le *temps atomique international* est une coordonnée de repérage temporel établie par le Bureau international de l'heure (BIH) sur la base des indications d'horloges atomiques fonctionnant dans divers établissements et dont l'unité est la seconde.

Remarque : Le *Bureau international de l'heure* est une ancienne institution internationale chargée de la mesure du *temps universel coordonné* (en anglais *coordinated universal time*) ; elle a été fondée en 1912 lors de la Conférence internationale de l'heure radiotélégraphique à Paris et installée au sein de l'Observatoire de Paris.

3 – Le *temps atomique international* est défini par le *Bureau international des poids et mesures* établi à Sèvres, en région parisienne, à partir des mesures de plusieurs centaines d'horloges atomiques réparties dans le monde.

Remarques : **a)** – Le *Temps atomique international* (TAI) est le temps indiqué par les horloges atomiques battant la seconde et qui comptent très précisément le nombre de cycles correspondant à une seconde.

b) – Le *Temps atomique international* est établi par le Bureau international des poids et mesures, au Pavillon de Breteuil à Sèvres (France) à partir de plusieurs centaines d'horloges atomiques au césium réparties dans le monde.

On tient davantage compte des horloges les plus précises dans le protocole d'estimation du temps.

c) – L'unité de temps du système d'unités international est égale à la seconde TAI ; la seconde TAI est basée sur la durée de l'année tropique 1900.

La seconde atomique du système d'unités international est un peu plus courte que la seconde astronomique parce que le mouvement de rotation de la Terre sur elle-même ralentit.

d) – Afin de garder le Temps universel coordonné synchronisé avec la rotation de la Terre, une seconde intercalaire (en anglais « *leap second* ») est parfois ajoutée ou retranchée, à la fin des mois de juin ou de décembre.

Jusqu'à présent ces secondes intercalaires ont toujours été ajoutées, jamais retranchées.

e) – Le Temps universel (TU) qui est directement lié à la rotation de la Terre est variable en raison d'irrégularités dans la vitesse de la rotation de la Terre ; le Temps atomique international (TAI) est régulier car il est déconnecté de la rotation de la Terre.

f) – Le Temps universel coordonné (TUC) et le temps atomique international (TAI) étaient synchrones le 1er janvier 1958.

g) – Le décalage entre TAI et UTC est de 37 secondes (au moins jusqu'au 30 juin 2020), dont 27 secondes depuis 1972.

h) – Le temps universel (UT1) et le temps atomique international (TAI) ont été définis comme égaux en 1958 ; lors de la mise en place d'UTC en 1972, UT1 s'était décalé d'environ 10 secondes par rapport au TAI. ; on choisit donc un décalage initial (en 1972) de 10 secondes entre UTC et TAI.

i) – État des secondes intercalaires introduites depuis 1972 :

Année	30 juin	31 décembre		Année	30 juin	31 décembre
1972	+1	+1		1997	+1	0

1973	0	+1		1998	0	+1
1974	0	+1		1999	0	0
1975	0	+1		2000	0	0
1976	0	+1		2001	0	0
1977	0	+1		2002	0	0
1978	0	+1		2003	0	0
1979	0	+1		2004	0	0
1980	0	0		2005	0	+1
1981	+1	0		2006	0	0
1982	+1	0		2007	0	0
1983	+1	0		2008	0	+1
1984	0	0		2009	0	0
1985	+1	0		2010	0	0
1986	0	0		2011	0	0
1987	0	+1		2012	+1	0
1988	0	0		2013	0	0
1989	0	+1		2014	0	0
1990	0	+1		2015	+1	0
1991	0	0		2016	0	+1
1992	+1	0		2017	0	0
1993	+1	0		2018	0	0
1994	+1	0		2019	0	0
1995	0	+1		2020	0	0
1996	0	0		2021		

Temps biologique : 1 – Le temps biologique est le temps tel qu’il est perçu par les êtres vivants.

2 – Une structure cérébrale profonde située dans chaque cortex entorhinal latéral associe la conscience du temps qui passe aux événements perçus par nos sens ; elle transmet cette temporalité à l’hippocampe.

Remarques : a) – L’hippocampe est la structure cérébrale où se forment les souvenirs.

b) – Il y a un hippocampe dans chacun des deux hémisphère cérébraux ; les deux hippocampes sont reliées entre eux par la commissure hippocampique du corps calleux.

c) – Le corps calleux coordonne la communication entre les hémisphères gauche et droit du cerveau.

d) – L’hippocampe joue un rôle central dans la formation de la mémoire.

e) – L’hippocampe joue un rôle central pour la prise de conscience de notre position dans l’espace à trois dimensions.

3 – Le temps biologique n’est pas encodé de manière explicite comme dans une horloge qui décompte les secondes, mais de manière implicite et indirecte à travers le flot changeant d’événements que l’on vit de manière continue.

4 – La perception du temps biologique est conditionnée par la quantité d'éléments nouveaux ou par le nombre d'éléments qui varient d'un événement à l'autre.

Remarque : Comme toute tâche répétitive, une manœuvre familière qui se passe bien semble se dérouler plus rapidement qu'une manœuvre de même durée que l'on n'a encore jamais pratiquée.

5 – Le temps biologique associe, dans un espace à quatre dimensions, le lieu et l'instant où l'on a pris conscience d'événements dont on a été témoins et dont on se souviendra.

Remarques : **a)** – Si l'on fixe son attention sur la suite des événements survenus au cours d'une manœuvre passée, le rappel de l'un d'entre eux favorise le souvenir de ceux qui l'ont précédé ou de ceux qui lui ont succédé.

b) – L'un des moyens mnémotechniques utilisés pour se rappeler une suite de mots ou une suite d'événements est d'associer, dans l'ordre, chacun d'entre eux à un détail ou à un élément du mobilier d'un local connu.

Temps civil : La mesure du *temps civil* est égale à celle du temps solaire moyen, mais son origine se situe à minuit, c'est-à-dire 12 heures avant l'origine du temps solaire moyen qui est midi.

Remarque : Le temps civil se compte par périodes de 12 heures, c'est-à-dire qu'il y a douze heures le matin et douze heures après midi.

Temps continu : Le temps continu est l'une des variables utilisées pour étudier les phénomènes physiques.

Remarques : **a)** – Le concept de *temps continu* est une abstraction inaccessible directement aux sens.

b) – Le *temps psychologique* est continu et subjectif.

c) – Le *temps continu* s'oppose au *temps discret*.

[Voir le mot *Temps* et l'expression *Temps discret*].

Temps coordonné : Voir l'expression *Temps Universel Coordonné*.

Temps des éphémérides : **1** – Échelle de temps utilisée de 1952 à 1976 pour les théories dynamiques et jusque en 1984 pour les éphémérides des corps du système solaire.

Remarques : **a)** – Le temps des éphémérides est défini à partir de la théorie du mouvement de la Terre autour du Soleil de l'astronome américain d'origine canadienne Simon Newcomb (1835-1909).

b) – Newcomb chercha à améliorer la connaissance de la vitesse de la lumière pour augmenter la précision de nombreuses constantes astronomiques ; le jeune officier de marine et physicien Albert Abraham Michelson (1852-1931) assista aux premières mesures de la vitesse de la lumière de Newcomb.

2 – Le temps peut être mesuré sur les échelles :

i) de temps terrestre TT, ou *temps des éphémérides*, ou temps dynamique, basé sur le mouvement orbital de la Terre autour du Soleil ;

ii) de temps coordonné barycentrique TCB, liée au système de référence spatio-temporel barycentrique ;

iii) de temps coordonné géocentrique TCG, lié au système de référence spatio-temporel géocentrique ;

iv) de temps dynamique barycentrique TDB ;

v) de temps atomique international, calculé à partir des données d'environ 230 horloges atomiques situées dans des Instituts de Métrologie ou des Observatoires de plus de 30 pays ; il est réservé à un usage scientifique.

Remarque : Le barycentre de référence est le barycentre du système solaire.

Temps discret : Nombre d'occurrences d'un événement régulier qui sert de base de calcul entre deux événements.

Remarques : **a)** – L'événement qui sert de base de calcul est un phénomène

reconnu comme régulier, tel que le battement d'un pendule, la période d'une onde, le passage de la Lune ou du Soleil au méridien supérieur d'un lieu, etc.

b) – L'unité internationale de mesure du temps discret est la seconde.

c) – La seconde est un multiple de la période d'un phénomène temporel plus petit.

d) – La seconde du Système International est la durée de 9 192 631 770 périodes de l'onde émise par un atome de césium 133 lorsque l'un de ses électrons change de niveau d'énergie entre les niveaux hyperfins $F=3$ et $F=4$.

e) – En une seconde de temps, l'abeille domestique perçoit avec ses yeux environ dix fois plus d'événements, c'est-à-dire d'instant discrets, que l'homme.

f) – On appelle *instant* chaque situation globale que l'on peut percevoir, c'est-à-dire dont on peut prendre connaissance directement (par les yeux, les oreilles, la peau...) ou au moyen d'un instrument.

g) – Le temps discret s'oppose au *temps continu*.

[Voir le mot *Temps* et l'expression *Temps continu*].

h) – Le décompte des instants sert à mesurer le temps continu.

Temps dynamique : 1 – Le *temps dynamique* absolu introduit par Isaac Newton (1642-1727) dans les « *Principia* » (1687) permet de définir le temps (dans le sens d'*instant*) à une origine près et à une unité près (la seconde, le jour, le siècle ...).

Remarques : a) – Le temps dynamique newtonien est universel ; il est le même en tout point de l'Univers et il est indifférent au mouvement ; c'est une grandeur mesurable par les horloges.

b) – En 1905, Albert Einstein (1879-1955) a montré que le temps des équations de la physique n'est pas le temps dynamique newtonien.

c) – À la différence du temps dynamique, le temps cinématique est une grandeur *repérable* mais *non mesurable*.

2 – Le *temps dynamique* est uniforme ; il est défini par des horloges atomiques.

Remarques : a) – Le *temps universel* (TU) ou *temps civil de Greenwich* qui était utilisé par les astronomes jusqu'en 1960, a été remplacé par le *temps des éphémérides* ; le *temps universel*, qui est basé sur la rotation de la Terre, n'est pas uniforme parce que la Terre ralentit progressivement, principalement à cause des marées.

b) – Le ralentissement de la Terre est irrégulier et imprévisible.

c) – Le *temps dynamique* a remplacé en 1984 le *temps des éphémérides* qui était un temps uniforme défini par les lois de la dynamique et qui a été utilisé par les astronomes de 1960 à 1984.

d) – Le *temps dynamique* est une prolongation du *temps des éphémérides*.

3 – On distingue un temps dynamique barycentrique (TDB) et un temps dynamique terrestre (TDT).

Remarques : a) – Le TDB et le TDT diffèrent d'au plus 0,0017 seconde en raison du mouvement de la Terre sur une orbite elliptique dont l'un des foyers est le barycentre du système Terre-Soleil (effet relativiste).

b) – Le temps dynamique terrestre (TDT) est maintenant appelé « *temps terrestre* ».

c) – L'*écart* entre le temps dynamique barycentrique et le temps dynamique terrestre (ou temps terrestre) peut être négligé dans la plupart des applications pratiques ; on ne considère habituellement que le *temps dynamique* (TD).

d) – La valeur de l'*écart* entre le temps dynamique et le temps universel est déduite de l'observation du Soleil ; la prévision de cette différence pour les années à venir est obtenue par extrapolation des valeurs observées dans un passé récent.

Temps en usage : L'expression « *temps en usage* » est la bonne formulation pour désigner ce que l'on appelle couramment et parfois improprement « *heure légale* ». [Voir l'expression *Heure légale*].

Temps et énergie : **1** – Dans les équations de la physique classique, le temps n'est pas orienté et des solutions existent quel que soit le sens de la flèche du temps.

Remarque : Dans la dynamique classique, toutes les variantes sont équivalentes. [Voir « *L'ordre du temps* » (2017) de Carlo Rovelli, chez Flammarion].

2 – Dans un *système isolé*, toutes les variables qui peuvent varier varient en continu les unes par rapport aux autres ; mais l'*énergie totale* du système ne varie pas, en conformité avec le principe de la conservation de l'énergie.

Remarques : **a)** – Dans un système soumis uniquement à des forces conservatives, l'énergie mécanique, qui est la somme des énergies cinétiques et des énergies potentielles, est une constante : l'énergie mécanique finale dans le système est égale à l'énergie mécanique initiale.

b) – Si le système est soumis à au moins une force non-conservative (un frottement par exemple) le travail dépensé par le frottement et transformé en énergie calorifique doit être pris en considération pour déterminer l'énergie mécanique finale du système.

3 – L'énergie et le temps sont des grandeurs *liées* ; on dit aussi des grandeurs conjuguées.

Remarques : **a)** – L'énergie se conserve dans le temps ; dans un système isolé, elle ne varie pas, même lorsque tout le reste varie.

b) – Si l'on considère l'agitation thermique, un système peut prendre toutes les configurations qui présentent la même énergie et seulement ces configurations.

c) – Dans un système physique où l'on ne privilégie aucune variable qui se comporterait comme un temps et où toutes les variables ont le même statut, mais dont nous avons une vision floue décrite par des états macroscopiques, un état macroscopique quelconque détermine un temps.

d) – Un état macroscopique quelconque singularise une variable particulière qui a certaines caractéristiques du temps.

e) – Un temps est déterminé par un flou.

4 – Ludwig Boltzmann (1844-1906) a expliqué que l'agitation thermique que nous ne voyons pas est décrite par un nombre infini de variables microscopiques ; il appela *entropie* (en grec *ἐντροπία* qui signifie *confusion*) le nombre des configurations microscopiques possibles.

Remarques : **a)** – La perception de la chaleur doit être comprise comme quelque chose de flou à l'échelle macroscopique.

b) – L'équation de Boltzmann (1872) décrit le comportement macroscopique des particules dans un gaz : c'est la théorie cinétique des gaz.

c) – La température macroscopique d'un gaz est liée à l'*énergie cinétique* des particules microscopiques en mouvement dans ce gaz.

d) – L'*énergie cinétique* d'une particule est l'énergie (du grec *ἐνέργεια* qui signifie *action*) qu'elle possède du fait de son mouvement (du grec *κίνησις* qui signifie *agitation*).

e) – La pression macroscopique dans le gaz est liée à la *quantité de mouvement* des particules microscopiques.

f) – La *quantité de mouvement* d'une particule est le produit de sa masse par sa vitesse.

g) – L'*entropie* est une *fonction d'état* ; les fonctions d'état mettent en jeu des grandeurs appelées *variables d'état* ; les *variables d'état* définissent l'état d'équilibre d'un système thermodynamique.

h) – L'*entropie* macroscopique d'un gaz est un état flou car c'est le nombre des

configurations microscopiques possibles et ce nombre est incommensurable ; le flou de l'état macroscopique détermine un temps ; c'est un *temps thermique*.

5 – D'un point de vue microscopique, le *temps thermique* est une variable comme toutes les autres.

Remarques : a) – D'un point de vue macroscopique, le *temps thermique* de la mécanique statistique et de la théorie cinétique des gaz est une variable particulière qui se comporte de façon irréversible comme la variable « *temps* » utilisée en thermodynamique.

b) – Le « *théorème H* » démontré en 1872 par Ludwig Boltzmann (1844-1906) constitue une explication microscopique de l'irréversibilité des phénomènes macroscopiques.

c) – Le théorème H montre qu'il existe dans un gaz évoluant vers l'état d'équilibre, une grandeur $H(t)$ variable avec le temps, opposée à l'entropie thermodynamique ; c'est l'*enthalpie*, mesurée en joules, qui rend compte à la fois de la température, de la masse, du volume et de la pression du gaz ; l'enthalpie est une fonction d'état.

d) – Le *diagramme thermodynamique* du physicien allemand Richard Mollier (1863-1935) que l'on utilise couramment à bord des navires propulsés par des turbines à vapeur, porte les entropies en kJ/(kg.K) en abscisses et les enthalpies en kJ/kg en ordonnées.

e) – Pour expliquer l'irréversibilité des lois du monde macroscopique, Boltzmann s'est fondé sur des lois microscopiques strictement réversibles, incorporant le comportement statistique non déterministe des molécules à l'échelle microscopique.

f) – Boltzmann a défendu la liberté créatrice du théoricien dans l'analyse des concepts mathématiques utilisés en physique.

g) – L'entropie est un concept statistique et non pas une fonction de variables dynamiques.

h) – L'entropie de Clausius (1822-1888) est une fonction d'état qui permet de distinguer la conservation et l'irréversibilité au *niveau macroscopique*.

i) – L'entropie de Boltzmann mesure le degré de désordre d'un système au *niveau microscopique*.

j) – Le *temps thermique* n'est pas un temps universel ; il dépend d'un état macroscopique c'est-à-dire d'un flou.

6 – Le physicien et mathématicien britannique Roger Penrose (né en 1931) estime que la *recherche en physique*, aujourd'hui :

i) n'est pas exempte des *effets de mode*,

ii) relève parfois de la *croissance*,

iii) se perd en d'autres occasions dans l'*imaginaire*.

Remarque : Les directeurs de thèses dirigent de préférence leurs étudiants vers les sujets porteurs de bonnes perspectives pour leurs carrières ultérieures.

7 – Pour Penrose, la physique relativiste n'est pas incompatible avec notre sensation d'écoulement du temps ; mais elle ne semble pas suffisante pour en rendre compte.

Remarques : a) – Si une interaction permet de connaître la *position* d'une molécule, l'état de cette molécule est altéré.

b) – Si une interaction permet de connaître la *vitesse* d'une molécule, l'état de cette molécule est altéré.

c) – Si l'on détecte d'abord la *position*, puis la *vitesse* d'une molécule, l'état de la molécule changera de façon différente que si on commence par la *vitesse*, puis la *position* de la molécule.

d) – Déterminer directement une variable physique est une *interaction* entre la

variable et l'instrument de mesure.

e) – Si l'on mesure d'abord la *position* d'un électron, puis sa *vitesse*, son état change de façon différente que si l'on mesure d'abord sa *vitesse*, puis sa *position* ; c'est la non-commutativité des variables quantiques ; la non-commutativité est un phénomène caractéristique de la mécanique quantique.

f) – La non-commutativité quantique détermine un ordre et donc un élément de temporalité.

[Voir le mot *Temporalité*].

8 – Le mathématicien français Alain Connes (né en 1947, médaille Fields 1982) a suggéré que les interactions quantiques pourraient être à l'origine de notre sensation d'écoulement du temps.

Remarques : **a)** – Alain Connes a montré mathématiquement que la non-commutativité des variables physiques définit implicitement un flux temporel.

b) – En raison de cette non-commutativité, l'ensemble des variables physiques forment une structure athématique appelée « *algèbre de von Neuman non-commutative* » et cette structure a un flux implicitement défini.

c) – Dans un système quantique, les flux thermiques déterminés par des états macroscopiques différents sont équivalents à moins de certaines symétries internes et ils forment le *flot de Alain Connes*.

d) – Pour Alain Connes, le temps déterminé par les états macroscopiques et le temps déterminé par la non-commutativité quantique sont deux aspects d'un même phénomène.

e) – Le « *temps thermique* » est la variable que nous appelons habituellement « *temps* » dans la vie courante.

f) – L'indétermination quantique intrinsèque des choses produit un flou ; ce flou implique que l'imprévisibilité dans le monde persisterait même si l'on pouvait mesurer tout ce qui est mesurable.

g) – Le temps macroscopique est la combinaison de deux flous :

i) un flou dû à l'indétermination quantique ;

ii) un flou dû au nombre incommensurable des molécules qui composent un système macroscopique.

h) – Le flou résulte de notre ignorance des détails microscopiques des systèmes.

i) – Le « *temps* » de la physique classique est l'expression de notre *ignorance* des détails du monde.

9 – Le *temps quantique* de Alain Connes rejoint en quelque sorte le *temps psychologique* que nous connaissons bien pour l'éprouver journallement.

Remarques : **a)** – Si l'on doit faire appel à nos connaissances, surtout de manière intuitive et inconsciente, pour effectuer un tâche très familière, le temps semble passer très vite et les repères sensibles sont rapprochés ; si l'on doit improviser des décisions pour faire face à une situation inconnue, ou si l'on n'a rien à faire, le temps semble « *s'écouler* » très lentement.

b) – Si l'on réussit à percevoir un phénomène du monde comme un tout et non pas comme une succession de situations, nous avons une vue globale de la question et cette vue s'affranchit du temps : c'est exactement ce que ressent le pilote de port (nécessairement compétent et expérimenté) au moment de commencer une manœuvre délicate, puis pendant toute la manœuvre si elle se passe comme il *sait* qu'elle doit se passer, si elle est telle qu'il l'avait décrite au capitaine avant de commencer : il ne voit pas la montre tourner et conformément aux deux adages bien connus :

i) il faut aller doucement pour gagner du temps,

ii) il vaut mieux arriver en retard que se presser,

le pilote qui accoste un navire est insensible aux manifestations d'impatience du stevedore sur le quai.

c) – Pour le pilote qui *sait* ce qu'il doit regarder, le franchissement d'un sas de 22 mètres avec un navire large de 21,35 mètres est une routine ; c'est aussi ce que chacun de nous ressentons lorsque nous entrons notre voiture dans notre garage habituel, même si l'entrée du garage est à peine plus large que la voiture.

c) – Si notre ignorance partielle se transforme en connaissance parfaite, le temps est comme suspendu ; mais la moindre anomalie, le moindre détail inhabituel réveille notre esprit et nous fait redescendre brusquement sur Terre, avec nos contraintes habituelles et triviales de temps et de distances.

d) – Si notre ignorance est absolue, nous pouvons ressentir de l'*angoisse*, comme à la mer quand on fait route dans un parage inconnu par temps de brume épaisse et sans radar, ou comme devant la mort d'un être cher ou de nous-même.

10 – Les considérations de Alain Connes relatives au *temps quantique* rappellent les *deux prérogatives conjuguées* de Dieu dans la Bible hébraïque :

i) sa prescience connaît toutes choses,

ii) il est en dehors du temps.

Remarque : Pour le Dieu de la Bible hébraïque, il n'y a ni avant ni après mais seulement le *présent* : « Dieu dit à Moïse : *Je suis celui qui suis* » [Exode 3:14].

11 – La fonction « *entropie* » est une fonction d'état qui exprime la dégradation de l'énergie avec le *temps thermique*.

Remarques : **a)** – On appelle « *fonction d'état* » une fonction de certaines grandeurs appelées *variables d'état* qui définissent l'état d'équilibre d'un système thermodynamique.

Exemples : La température absolue *T* (exprimée en kelvins), la pression *p* (exprimée en bars), le volume *V* (exprimé en mètres-cubes) ou le nombre de moles *n* sont des *variables d'état* ; l'énergie interne *U* (fonction de *T*, *p*, *V*) et l'entropie *S* (fonction de *T*, *p*, *V*) sont des *fonctions d'état*.

b) – Une variable est extensive si elle est proportionnelle à la quantité de matière (par exemple la masse) ; sinon elle est intensive (par exemple la température).

c) – Une variation d'entropie s'évalue par la différence entre deux mesures effectuées l'une après l'autre sur le même système ; dans un système isolé, l'entropie de la deuxième mesure est égale ou supérieure, jamais inférieure à celle de la première.

d) – Les différences d'entropie se mesurent en joule par kelvin (J/K).

e) – La différence d'entropie *dS* d'un système ayant suivi une transformation réversible est le *quotient* :

i) de la quantité de chaleur *dQ* transférée à ce système,

ii) par la température absolue *T* du système ;

$$dS = dQ / dT$$

f) – Selon le *troisième principe* de la thermodynamique, l'entropie d'un système est nulle à la température zéro kelvin (le zéro absolu).

g) – La fonction *entropie* a été introduite en 1865 par le physicien prussien Rudolf Clausius (1822-1888).

h) – L'*entropie* d'un système varie comme le *flou* qui le caractérise ; on peut dire un *flou* ou un *désordre* : selon l'expression consacrée, l'entropie augmente avec le désordre.

i) – L'*entropie* dépend du nombre des configurations possibles ; en mécanique des fluides, les configurations possibles sont souvent innombrables et indistinguables.

j) – Une même configuration microscopique peut être à une haute entropie *par rapport à un flou* et à une plus basse entropie *par rapport à un autre flou*.

k) – Le *flou* dépend de l'interaction physique *réelle* : le *flou* est une quantité

relative, comme peut l'être la position d'un mobile par rapport à un autre et donc la vitesse de l'un par rapport à l'autre ; le flou d'un corps est une *quantité relative* par rapport à un autre corps ; ce n'est ni une grandeur subjective, ni une grandeur arbitraire.

l) – L'*entropie* d'un système « A » par rapport à un observateur « B » rend compte du nombre de configurations possibles du système « A » que les interactions entre l'observateur « B » et le système « A » ne permettent pas de distinguer.

m) – L'*entropie initiale* de l'univers nous apparaît très basse parce que nos connaissances des conditions existant au moment zéro de l'Univers (ou même avant) sont extrêmement floues [*point unique* ou *espace infini* au moment zéro ?].

n) – Pour le physicien théoricien et philosophe des sciences italien Carlo Rovelli (né en 1956) si nous attribuons une entropie basse à l'Univers primordial c'est peut-être parce que le protocole de mesurage utilisé est biaisé par nos manques de connaissances.

o) – Le sous-ensemble des aspects de l'Univers à partir duquel nous évaluons aujourd'hui l'entropie est une collection d'hypothèses particulières qui fait apercevoir un univers orienté dans le temps.

[Voir « *L'ordre du temps* » (2017) de Carlo Rovelli, chez Flammarion].

12 – Pour Carlo Rovelli (né en 1956) les concepts de chaleur et d'entropie, ainsi que les phénomènes qui caractérisent l'écoulement du temps sont liés à ce *flou* qui sous-tend la *théorie cinétique* de l'Autrichien Ludwig Boltzmann (1844-1906).

Remarques : a) – L'équation de la théorie cinétique des gaz de Boltzmann (1872) est une équation intégro-différentielle qui décrit l'évolution des gaz hors d'équilibre.

b) – L'équation de Boltzmann (*à l'échelon microscopique discret*) permet d'exprimer les *équations de Navier-Stokes* comme étant une petite perturbation de la distribution statistique de Maxwell-Boltzmann, en utilisant la méthode proposée indépendamment et quasi simultanément (en 1916/1917) par le Britannique Sydney Chapman (1888-1970) et le Suédois David Enskog (1884-1947).

c) – Les *équations de Navier-Stokes*

i) associent les noms du Français Henri Navier (1785-1836) et du Britannique George Gabriel Stokes (1819-1903),

ii) sont des équations aux dérivées partielles non-linéaires,

iii) décrivent le mouvement (*à l'échelon macroscopique continu*) des fluides newtoniens,

d) – Un fluide newtonien est un fluide dont la loi de résistance au mouvement, par rapport à la vitesse d'écoulement est linéaire ; la constante de proportionnalité est appelée *viscosité* du fluide.

e) – Les *équations de Navier-Stokes* permettent souvent, par une résolution approchée, de proposer une modélisation des phénomènes *macroscopique* complexes de la mécanique des fluides comme les courants océaniques, les mouvements des masses d'air atmosphérique ou encore l'écoulement de l'eau de mer autour d'une carène de navire.

[Voir les mots *Complexe*, *Complicqué*].

13 – Lorsque nous croyons mesurer le temps, nous observons un phénomène physique quelconque qui évolue de façon linéaire avec le temps qui passe.

Remarques : a) – L'horloge à sable de 30 minutes qui rythmait jadis la vie sur les navires était retournée à chaque fois que l'ampoulette supérieure s'était vidée de son sable dans l'ampoulette inférieure ; à ce moment, on faisait tinter la cloche selon un code immuable et international ; après huit fois 30 minutes, les 4 heures

du quart étant écoulées, la cloche sonnait 4 fois 2 coups ; ensuite, la séquence des tintements de cloche reprenait avec un coup seul au premier retournement après les 30 premières minutes du nouveau quart.

b) – Les aiguilles du chronomètre de la timonerie qui sert à conserver le temps universel (TU) dont nous avons besoin pour exploiter les observations astronomiques, tournent d'un mouvement régulier grâce à un dispositif mécanique ou électrique ; l'état absolu de chaque chronomètre est déterminé régulièrement par comparaison avec un chronomètre de référence, ou en écoutant les tops horaires transmis par des émetteurs radiophoniques spécialisés. [Voir l'expression *État absolu*].

c) – Le physicien, mathématicien, philosophe, alchimiste, astronome et théologien /anglais Isaac Newton (1643-1727) remarquait en 1687 dans les « *Naturalis Philosophiae principia mathematica* » qu'il est commode de postuler l'existence d'une variable physique « *t* » qui, bien que n'étant pas observable, sert de chef d'orchestre et mène le ballet des grandeurs observables ; quand la variable « *t* » change, les variables physiques observables changent et leurs modifications sont décrites par des fonctions de « *t* ».

d) – Cet appel à un paramètre temporel « *t* » inobservable et absolu est à la base de la théorie newtonienne de la gravité, dite classique.

e) – La théorie newtonienne qui relie les variables physiques au moyen du temps « *t* » est mise en défaut :

i) dans la théorie relativiste de la gravitation,

ii) ou quand on essaie de construire une théorie quantique de la gravité.

f) – En *relativité* les temps des systèmes physiques différents ne sont pas synchrones.

g) – En *mécanique quantique* un même système physique peut être une superposition d'états différents, c'est-à-dire que plusieurs temps peuvent se superposer.

h) – Pour ces raisons, on cherchera à relier les variables physiques directement entre elles, sans faire intervenir le temps.

14 – Carlo Rovelli a montré dans les années 1970 que l'on peut reformuler toute la *mécanique newtonienne* sans jamais utiliser la variable « *t* ».

Remarques : a) – Les physiciens théoriciens américains Bryce DeWitt (1923-2004) et John Wheeler (1911-2008) avaient déjà obtenu à la fin des années 1960 une équation pour la gravité quantique en appliquant les règles formelles de la mécanique quantique à la relativité générale : le temps « *t* » était absent de cette équation.

b) – Le *postulat newtonien* de l'existence d'une variable inobservable nommée « *temps* » n'est ni nécessaire ni possible quand on tient compte à la fois des contraintes de la relativité générale et de celles de la mécanique quantique.

15 – Carlo Rovelli et Alain Connes inventèrent vers 1993 l'expression « *temps thermique* » pour rendre compte du temps invoqué dans les systèmes *thermodynamique* qui présentent d'importants échanges de chaleur ou des variations de température, de la même façon qu'on invoque un « *temps newtonien* » dans les phénomènes *mécanique* où la chaleur et la température ne jouent pas de rôles importants.

Remarques : a) – Le *temps newtonien* est réversible ; on peut s'en passer.

b) – Le *temps thermique* de la thermodynamique n'est pas réversible.

c) – La thermodynamique est la description macroscopique, approximative, de systèmes formés d'un nombre immense de composants, tels que les atomes ou les molécules dont sont constitués les gaz.

d) – En thermodynamique, il n'est pas possible de remplacer le temps par une

mise en relation des grandeurs observables les unes par rapport aux autres.

e) – La chaleur correspond à l'agitation chaotique des atomes et des molécules, agitation qu'il nous est impossible d'observer ou de connaître en détail.

f) – L'ignorance des détails microscopiques nous amène à décrire un gaz de façon moyenne, probabiliste et cette description approximative conduit à la thermodynamique.

15 – On appelle « *hypothèse du temps thermique* » notre impression de temps physique liée à notre ignorance de la dynamique détaillée des gaz au niveau microscopique ; les phénomènes thermodynamiques sont un effet macroscopique de moyennes microscopiques ; le temps physique ressenti, ou temps thermique, émerge de la distribution de probabilité des micro-états correspondant à l'état d'équilibre vers lequel semblent tendre les systèmes matériels.

16 – Le physicien britannique Julian Barbour (né en 1937) explique dans son essai « *La fin du temps* » (1999) qu'à son avis l'Univers serait constitué d'une collection de tableaux figés, superposés ou juxtaposés, correspondant chacun à une configuration particulière de l'Univers ; ces tableaux étant intemporels, ils n'auraient aucun ordre, aucune succession et chacun d'eux existerait de toute éternité sans communiquer avec les autres.

Remarques : **a)** – Nous n'avons aucune preuve du *passé* autre que notre mémoire, aucune preuve de l'*avenir* autre que notre croyance à son égard.

b) – Le passé est ce qui n'est pas modifiable.

c) – Et l'*avenir dure longtemps*, comme le rappelle le titre du livre posthume (2007, chez Stock) du philosophe français Louis Althusser (1918-1990).

d) – L'homme politique Charles De Gaulle (1890-1970) ajoutait à cet adage la citation de François-René de Chateaubriand (1768-1848) : « *la vieillesse est un naufrage* » [dans « *L'Appel* » (1954) tome 1er des « *Mémoires de guerre* »].

e) – Charles De Gaulle visait alors, pour le dénigrer, le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) qui fut nommé Président du Conseil des ministres à l'âge de 84 ans, le 16 juin 1940, par le Président de la République Albert Lebrun (1871-1950).

f) – De Gaulle, qui avait été sous-secrétaire d'État à la Guerre et à la Défense nationale pendant une dizaine de jours (6 au 16 juin 1940) dans le précédent gouvernement présidé par Paul Reynaud (1878-1966) ne fut pas reconduit comme membre du nouveau gouvernement présidé par Philippe Pétain ;

De Gaulle ressentit cela comme une injustice qu'il ne pardonna pas à Pétain.

g) – Ne faisant plus partie du gouvernement de la France, De Gaulle aurait dû réintégrer l'armée le 16 juin 1940 ; attiré par Winston Churchill (1874-1965) il déserta et fit le trajet de Bordeaux-Mérignac à Londres le 17 juin 1940 à bord de l'avion mis à sa disposition par Churchill ; De Gaulle était accompagné par son officier traitant britannique, le général Edward Spears (1886-1974) qui parlait un français impeccable, sans accent ; l'avion était celui que Churchill avait utilisé lorsqu'il s'était rendu en France pour participer aux réunions du Conseil suprême interallié (en anglais : « *Anglo French Supreme War Council* ») d'abord comme *First Lord of the Admiralty* puis après le 10 mai 1940, comme *Prime Minister of the United Kingdom* ; l'avion était probablement un De Havilland DH.95 Flamingo ; ce DH.95 Flamingo était un bimoteur récent (mis en service le 15 juillet 1939) entièrement métallique, autonomie plus de 2 000 km, vitesse environ 330 km/h ; il pouvait prendre une quinzaine de passagers.

h) – N'ayant pas réussi à convaincre de trahir plusieurs hommes politiques français éminents qu'il avait fait approcher par le général Spears [dont Pierre Mendès-France (1907-1982), Georges Mandel (1885-1944) ou Paul Reynaud (1878-1966)] Winston Churchill dut se contenter de Charles De Gaulle.

i) – Le 18 juin 1940, jour du 125^{ème} anniversaire de la défaite du général

français Napoléon Bonaparte (1769-1821) à Waterloo (18 juin 1815) contre le maréchal anglais Lord Arthur Wellesley, duc de Wellington (1769-1852) et le maréchal prussien Gebhard Leberecht von Blücher (1742-1819), Charles De Gaulle s'engageait comme mercenaire du Gouvernement britannique et il appelait, sur les ondes de la radio d'État britannique BBC, tous les militaires français à déserteur eux aussi et à le rejoindre à Londres pour se battre contre les Allemands, non pas sous ses ordres, mais sous ceux des Anglais ; De Gaulle devenait en fait un marchand d'homme plus qu'un simple rabatteur.

j) – De Gaulle quitta la Présidence de la République française le 28 avril 1969 à l'âge respectable de 78 ans $\frac{1}{2}$, après le rejet du *référendum-plébiscite* du 27 avril 1969 sur la réforme du Sénat et sur le projet de loi relatif à la création de régions : « *la vieillesse est un naufrage* » avait-il écrit dans « *L'Appel* », en pensant à Philippe Pétain (1856-1951), Chef de l'État français de 1940 à 1944, déposé par les Allemands le 20 août 1944 et emmené contre son gré à Sigmaringen dans le Sud-Ouest de l'Allemagne, Land du Bade-Wurtemberg.

Le *passé* de Philippe Pétain devenait le *présent* et l'*avenir* de Charles De Gaulle.

17 – Un transfert d'énergie ou une augmentation du désordre augmente l'entropie.

Remarques : **a)** – Si on lâche un objet qu'on tenait à la main en hauteur :

i) soit l'objet tombe, touche le sol, puis remonte jusqu'à la main qui vient de le lâcher ; il n'a pas perdu d'énergie : on dit qu'il a rebondi ; il y a eu conservation de l'énergie ; il n'y a pas d'augmentation de l'entropie ;

ii) soit l'objet tombe puis remonte vers la main sans l'atteindre ; une partie de l'énergie potentielle de l'objet s'est transformée en chaleur ou a été absorbée par une déformation de l'objet ; il y a eu une augmentation de l'entropie.

iii) soit l'objet tombe et reste par terre ;

α - peut-être l'objet est-il brisé et dispersé en petits morceaux ; il y a eu une augmentation du désordre ;

β - peut-être l'objet a-t-il subi une déformation ;

γ - peut-être l'objet est-il intact et toute l'énergie potentielle s'est transformée en chaleur ;

δ - dans tous ces cas il y a eu une augmentation de l'entropie.

Temps GPS : Le temps GPS (*Global Positioning System*) est égal au temps atomique international (TAI) diminué du nombre de secondes intercalaires (en anglais « *leap seconds* ») introduites depuis 1980 dans le temps atomique international (17 secondes de 1980 à 2020).

[Voir l'expression *Temps atomique international (TAI)*].

Remarques : **a)** – L'écoulement du temps GPS est resté strictement régulier depuis 1980, sans qu'il soit jugé nécessaire d'ajouter des secondes intercalaires.

b) – Le temps international du système allemand DCF77, qui est diffusé en grandes ondes (77,5 kHz) par l'émetteur de Mainflingen, près de Francfort-sur-le-Main (Land de Hesse en Allemagne) et qui est capté en France par les horloges radio-commandées, est différent du temps que l'on peut lire sur les récepteurs GPS ; l'écart est inférieur à vingt secondes.

c) – Pour information, le système d'exploitation informatique Windows 10 de Microsoft prend en charge les secondes intercalaires à partir de la mise à niveau Redstone 5 (2018).

Temps imparti (en anglais « *real time* ») : Le temps imparti est une *durée* accordée pour effectuer une tâche donnée ; elle ne doit pas être dépassée.

Exemples : Le temps de télévision imparti à chaque candidat à une élection ; le temps imparti pour effectuer une réparation, pour rédiger un rapport, un devoir.

Remarque : Lorsqu'un programme impose un temps imparti pour une instruction,

le *temps réel* pour le traitement de l'instruction ne doit pas dépasser le temps imparti.

[Voir l'expression *Temps réel*].

Temps légal : Temps utilisé obligatoirement sur tout le territoire d'un pays donné.

Remarques : **a)** – Le temps légal est décidé par les autorités législatives ou administratives qui choisissent, en général, d'adopter le « *temps universel coordonné* » **TUC** (en anglais : « *coordinated universal time* » - « *CUT* ») décalé d'un nombre entier d'heures adapté à la longitude du pays.

Exemple : En France le « *temps légal* » est TUC + 1 heure d'octobre à mars (heure d'hiver) ou TUC + 2 heures de mars à octobre (heure d'été).

b) – On dit parfois **UTC** (pour « *universel temps coordonné* ») au lieu de *TUC* ou de *CUT*.

c) – Le temps légal adopté par certains pays n'est pas le *temps universel coordonné* décalé d'un nombre entier d'heures : le temps en usage en Iran est TUC + 3 heures et 30 minutes ; le temps en usage en Inde est TUC + 5 heures et 30 minutes.

d) – L'expression « *temps en usage* » est souvent plus appropriée que « *temps légal* », notamment lorsque, comme en France actuellement, l'obligation résulte d'une mesure réglementaire.

Temps logique : Le *temps logique* est repéré par rapport à une séquence d'*opérations logiques* et non par rapport à un étalon de temps absolu ni même relatif.

Remarques : **a)** – Dans un système de transmission d'informations répartie entre plusieurs chemins, le *temps logique* permet de contourner le double problème :

i) des délais d'acheminement des éléments d'information entre le dispositif de départ et le dispositif d'arrivée, selon la voie qu'ils empruntent et

ii) de la synchronisation des horloges des différents dispositifs entre le départ et l'arrivée des informations.

b) – Dans un système de transmission répartie, les éléments d'information envoyés par le dispositif de départ sont repérés par un numéro d'ordre logique qui permet de les classer à l'arrivée dans le même ordre qu'au départ, quelle que soit l'heure qu'indique l'horloge du dispositif d'arrivée lorsque chacun de ces éléments d'information lui parvient.

c) – S'il manque l'élément d'information correspondant à l'un des numéros d'ordre, le dispositif d'arrivée détecte la défaillance d'un des chemins employés et il peut demander un nouvel envoi de l'élément d'information perdu.

d) – Le protocole de transmission adopté par le dispositif de départ doit être reconnu par le dispositif d'arrivée.

Temps (Mesure du –) : 1 – La base historique de la mesure du temps est le mouvement visible du Soleil dans le ciel, les jours où les nuages ne le masquent pas ; le Soleil apparaît le matin dans l'Est et le soir il disparaît sous l'horizon, dans l'Ouest ; entre les deux, l'ombre portée par le gnomon tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.

Remarque : Le centre du Soleil et le centre de la Terre tournent tous les deux autour du barycentre du système Terre-Soleil ; en raison du rapport des masses du Soleil (environ 2×10^{30} kg) et de la Terre (environ 6×10^{24} kg) le barycentre du système Terre-Soleil est situé à l'intérieur du Soleil, mais pas au centre du Soleil.

2 – La mesure du temps que nous utilisons (temps vrai ou temps réel) est basée sur le mouvement de rotation, autour de l'axe de pôles, du cercle équatorial de la Terre (l'Équateur) par rapport au Soleil ; l'écoulement du temps est marqué par la position d'une *origine* conventionnelle prise sur le cercle équatorial, par rapport au Soleil ; la position de cette origine marque un instant et elle mesure le temps

qui a passé depuis un instant antérieur ; ces deux instants sont les bornes du temps qui a passé ; le temps qui a passé est une durée.

Remarques : a) – Le repère qui marque le « *temps qui passe* » est l'intersection d'un méridien de la Terre, appelé *méridien origine*, avec le cercle équatorial ; c'est aussi le demi-plan du méridien origine.

b) – La mesure de la rotation du cercle équatorial est remise à zéro à chaque retour du méridien origine à sa position de départ par rapport au Soleil.

c) – Le méridien de Greenwich a été adopté comme standard international par la *Conférence internationale du méridien* de Washington 1884 (du 1er octobre au 1er novembre 1884) qui regroupait 25 nations dont la France, afin de définir :

i) une heure universelle,

ii) une heure nationale pour chaque pays, qui diffère de l'heure universelle d'un nombre entier d'heures.

d) – Le méridien de Greenwich avait été défini en 1783 comme étant celui de la lunette méridienne de l'astronome anglais James Bradley (1693-1762) à l'observatoire de Greenwich (près de Londres en Angleterre).

e) – La France n'a renoncé officiellement que le 9 mars 1911 au méridien de Paris comme référence des longitudes pour ses cartes marines, au profit du méridien de Greenwich.

f) – Dans les années 1960, nous utilisons encore des cartes officielles du Service hydrographique français, notamment pour naviguer entre les îles du Pacifique, qui portaient trois échelles de longitudes différentes, basées respectivement sur le méridien de l'Île de Fer, sur le méridien de Paris et sur celui de Greenwich.

g) – Le système géodésique WGS 84 (World Geodetic System 1984) utilise comme *méridien de référence* des longitudes, le méridien de l'IERS (International Earth Rotation and Reference Systems Service) qui se trouve à environ 102 m à l'Est du méridien de Greenwich ; les systèmes de positionnement GPS américain, Galileo européen, ainsi que toutes les cartes marines internationales ont adopté le WGS 84 et utilisent le méridien de l'IERS comme méridien de référence.

3 – Si la révolution du méridien origine est entière, c'est-à-dire de trois cent soixante degrés depuis le dernier passage au point zéro, on dit que la durée, ou l'espace de temps qui s'est écoulé est d'*un jour* ; si elle est seulement de la vingt-quatrième partie, ou de 15 degrés, on dit que la durée est d'*une heure*.

Remarque : Le nombre de passages du méridien origine au point zéro est égal au nombre de jours entiers qui se sont écoulés entre le commencement et la fin de la période considérée.

Temps moyen : 1 – Le temps moyen du fuseau horaire est donné par les chronomètres ou par les montres bien réglées et les durées d'une heure de temps moyen sont toujours égales entre elles.

Remarques : a) – Le temps moyen des astronomes débute à *midi*.

b) – Le « *temps moyen* » est le *temps solaire moyen*.

[Voir l'expression *Temps solaire moyen*].

2 – Le temps moyen est un temps local ; il dépend de la longitude du lieu.

Remarques : a) – La différence du temps vrai au temps moyen en un lieu donné, qui ne dépend que de l'époque de l'année, peut aller jusqu'à 16 minutes et quelques secondes.

b) – Le temps moyen du fuseau horaire en un lieu donné est déduit du temps moyen au méridien origine auquel on ajoute un nombre entier d'heures qui dépend de la longitude du lieu.

3 – En 1811, le temps moyen est devenu pendant un temps le temps officiel de chaque lieu.

Remarque : Dans les années 1950, le temps moyen servait encore à régler le cours

de la vie des habitants de certains villages ; l'horloge du clocher de l'église indiquait le temps moyen et elle était recalée à l'aide du cadran solaire les jours sans nuages : on l'appelait « *l'heure de l'église* » par opposition à « *l'heure de la gare* » qui indiquait l'heure du fuseau horaire.

4 – Le système des fuseaux horaires fut adopté en 1884, notamment pour les besoins des chemins de fer ; il était basé sur l'heure du méridien de Greenwich.

Remarques : a) – Le temps du fuseau débute à minuit.

b) – Dans les années 1950, le temps du fuseau était encore quelquefois appelé « *l'heure de la radio* » ou « *l'heure de la gare* » dans les villes où passait le train.

c) – Si l'on disait « *l'heure de la gare* », il convenait de préciser « *l'heure à l'intérieur de la gare* » car l'horloge « *de la tour* » (à l'extérieur de la gare) était en avance de quelques minutes sur l'heure du fuseau... pour faire marcher plus vite les voyageurs qui avaient un train à prendre.

Temps mythique : Dans le mythe universel d'une dégradation inéluctable de la condition humaine, suivie du retour à l'âge d'or, la cause originelle de la *décadence* qui touche l'humanité est le *temps qui passe*.

Remarques : a) – Le mythique âge d'or est une situation d'innocence, de justice et de bonheur où la terre produisait en abondance et sans effort toute l'année, où les hommes vivaient éternellement ou mouraient sans souffrances ; la propriété fondamentale de l'âge d'or était qu'il ne connaissait pas les saisons.

b) – C'est l'absence de *saisons marquées* et la possibilité de vivre toute l'année de pêche, de chasse et de cueillette qui faisaient la réputation enviable de Tahiti, en Polynésie française, jusqu'à la création en 1964 du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) pour les bombes atomiques françaises.

c) – Le cycle annuel des quatre saisons que nous connaissons est appelé cycle des *quatre temps* dans la liturgie romaine.

d) – L'arrêt des cycles de quatre saisons ou des *quatre temps*, c'est-à-dire la *fin des temps* ou la fin de la *fuite du temps* est le symbole de la béatitude et de la félicité qui marquera le retour à l'âge d'or.

e) – La définition de Dieu par lui-même est « *je suis celui qui suis* » [Exode 3-14] ou « *je suis celui qui est, qui était, et qui vient* » [Apocalypse 1-8] et cela signifie que, ne connaissant pas la fuite du temps, Dieu est dans le bonheur parfait pour l'éternité ; les croyants s'attendent à partager cette félicité *pour l'éternité*.

f) – Le mythe hébraïque ou judéo-chrétien de l'expulsion d'Adam et Ève du *paradis terrestre* en raison de leurs péchés (fin de l'ancien âge d'or) et le mythe du jugement dernier à la fin des temps qui décidera pour chacun d'entre nous, en fonction de nos mérites, de l'accès ou non (et pour l'éternité) au *paradis céleste* (nouvel âge d'or) sont analogues à tous les autres mythes cycliques, notamment celui des *cinq races* du poète grec Hésiode (VIII^e siècle av. J.-C.) ou celui des *gaz à effet de serre* et du *réchauffement climatique* que le Premier ministre britannique Margaret Thatcher (1925-2013) a introduit malicieusement dans la grande politique, en 1988 au Royaume-Uni et en novembre 1989 à la tribune des Nations Unies, à New York (États-Unis d'Amérique).

[Voir les expressions *Réchauffement climatique* et *Races (Le mythe des cinq –)*].

g) – Margaret Thatcher, qui fut Premier ministre du Royaume-Uni du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990, rencontra en 1984 le Président afrikaner de l'Afrique du Sud tout juste élu, Pieter Willem Botha (1916-2006) ; Botha refusait alors d'accorder le droit de vote aux Noirs, ce qui aurait remis en cause la suprématie politique des Blancs en Afrique du Sud.

h) – Margaret Thatcher qualifia les membres de l'ANC, dont Nelson Mandela, de *terroristes*.

i) – Mandela a milité dans les rangs de l'ANC (Congrès national africain) depuis 1943 ; Mandela et l'ANC voulaient faire de l'Afrique du Sud une nation détribalisée, qui donnerait à tous des droits égaux au sein d'un régime non-racial.

j) – Nelson Mandela (1918-2013) était alors incarcéré à la prison de Robben Island dans la banlieue du Cap.

k) – Mandela a été libéré le 11 février 1990, sous la présidence de Frederik De Klerk (né en 1936), après 27 ans, 6 mois et 6 jours d'emprisonnement.

l) – Les dernières lois ségrégationnistes (« *apartheid* » du français « à part ») ne furent plus appliquées en Afrique du Sud à partir du 30 juin 1991.

m) – Nelson Mandela a été élu président de la République d'Afrique du Sud le 9 mai 1994.

n) – Margaret Thatcher regretta, juste avant de mourir, à la fois d'avoir lancé dans la grande politique le mythe du réchauffement climatique et de n'avoir pas soutenu Nelson Mandela dans sa lutte contre l'apartheid.

[Voir le mot *Thatcher*].

Temps newtonien : 1 – Isaac Newton (1643-1727) fit en 1687 l'hypothèse d'un temps absolu, vrai et universel ; il ne s'agissait pas du temps sensible que l'on mesure avec nos horloges ; depuis Newton, le temps vrai apparaît dans les équations de la mécanique newtonienne sous la forme de la variable « *t* ».

[Voir l'expression *Principia de Newton*].

Remarques : a) – Le temps absolu est invisible à nos yeux ; on ne peut le percevoir qu'indirectement.

b) – Nous ne pouvons saisir la nature du temps que par la perception d'écarts entre des événements sensibles, mesurés par comptage de phénomènes périodiques.

c) – À toute petite échelle, chaque objet quantique se trouve dans une superposition d'états différents, de positions différentes, de temps différents ; à toute petite échelle, tous les objets sont indéterminés et nous les voyons flous.

d) – L'hypothèse newtonienne concernant le temps n'est plus satisfaisante depuis que la mesure du temps est devenue extrêmement précise et que la durée de la transmission d'un signal visuel entre deux lieux distants de quelques fractions de mètre est accessible à la mesure.

e) – L'unité de mesure du temps des horloges atomiques à jet de césium 133 est de l'ordre de la nanoseconde (10^{-9} s) alors que notre cerveau ne perçoit que des durées de l'ordre de la milliseconde (10^{-3} s).

2 – La perception du présent est une sensation locale et il n'existe pas de temps universel au sens de l'hypothèse de Newton qui permettrait d'établir une simultanéité absolue entre des points éloignés.

Remarques : a) – Dans les équations de la physique newtonienne, le temps passé et le temps futur sont interchangeable.

b) – Les événements que nous avons stockés en mémoire et que nous rappelons ne sont pas grevés de la contrainte du temps ; tous les souvenirs du passé dont nous avons conscience sont présents simultanément dans notre esprit et ils sont de nature à préjuger de l'avenir.

[Voir l'expression *Intelligence rusée*].

3 – Nous admettons aujourd'hui que le temps s'écoule plus vite en altitude qu'au niveau de la mer, car la gravitation terrestre y est un peu moins forte ; et d'autre part, le temps s'écoule plus lentement quand la vitesse de l'expérimentateur augmente.

Remarques : a) – Ces lois sont vérifiées quotidiennement par le système de positionnement par satellites.

b) – La détermination de la position des mobiles sur la Terre par les systèmes

globaux de positionnement au moyen de satellites artificiels admet en première approximation que d'une part, le temps est le même partout à la surface de la Terre et que d'autre part, le temps est le même pour tous les satellites de chaque système de positionnement qui gravitent à la même altitude et qui sont animés de la même vitesse.

4 – Il existe une infinité de temps et ces temps sont mal déterminés ; les équations de la physique donnant des rapports de probabilité et des relations entre les événements ne doivent pas intervenir la variable temps pour être rigoureuses.

Remarque : La meilleure structure pour penser le monde ou l'univers et pour rendre compte de ce que nous voyons n'a pas à connaître la nature du temps absolu, vrai et universel ; plutôt que des objets placés dans une échelle temporelle, il vaut mieux considérer des événements qui se déroulent dans des échelles de temps différentes selon les observateurs ou selon l'état d'avancement de chaque événement.

5 – Les équations de la physique ne font pas de distinctions entre le passé et le futur : le passé et le futur sont interchangeable et les équations nous permettent de prévoir le futur comme de connaître le passé.

Remarques : **a**) – Les lois de la physique newtonienne macroscopique sont statistiques ; les résultats des équations deviennent indéterminés et flous si l'on considère les événements au niveau de l'infiniment petit.

b) – L'indétermination est mesurée par le niveau d'entropie.

c) – L'entropie ne peut qu'augmenter et c'est le niveau d'indétermination ou de désordre des systèmes qui permet de faire la différence entre le passé et le futur.

Temps propre : Temps indiqué par une horloge attachée à un observateur donné.

Remarque : Dans cette acception, le mot « *temps* » a valeur d'*instant*.
[Voir le mot *Simultanéité*].

Temps psychologique : La durée du temps écoulé telle qu'on la ressent, indépendamment de toute comparaison avec un garde-temps.

Remarques : **a**) – Le temps psychologique est un sentiment subjectif.

b) – La durée est souvent sur-évaluée lorsque l'on est oisif.

c) – La durée est parfois sous-évaluée dans l'action ou en cas d'émotions fortes.

d) – L'expert apprécie avec une grande exactitude le temps qui passe lorsqu'il agit dans son domaine de compétence, même sans référence externe.

e) – D'après notre expérience, le temps psychologique nous réveille en temps utile au milieu de la nuit, souvent quelques minutes avant l'heure décidée la veille, sans attendre la sonnerie du réveil que l'on a réglé ce jour-là avant de se coucher.

Temps réel : Dans certaines compétitions sportives, on appelle *temps réel* le temps *effectivement mesuré* entre le départ et l'arrivée de chaque participant pour le différencier du *temps compensé* qui est un temps fictif calculé à partir du temps réel mais qui tient compte de certaines corrections à adopter dans un but d'équité.

Remarques : **a**) – Dans cette acception, le mot « *temps* » a valeur de *durée*.

b) – Les performances des bateaux de compétition à voiles sont mesurées à la fin de la course en *temps réel*, puis elles sont traduites en *temps compensé* en fonction des handicaps que l'organisateur de la compétition adopte pour chaque type de bateau, selon ses caractéristiques.

Temps réel (en anglais « *real time* ») : **1** – En informatique, on dit d'un système qu'il traite les données d'un projet « *en temps réel* » ou « *dans un temps imparti* » lorsque, ce traitement se faisant en parallèle avec un ou plusieurs autres processus, simultanément et indépendamment de ceux-ci, la prise en compte et l'acceptation *du résultat d'une opération* pour la suite du traitement du projet dépend de la

durée réelle du traitement de cette opération par le système ; si la durée du traitement d'une opération dépasse la *durée impartie*, la suite du projet ne peut pas prendre en compte le résultat de l'opération.

[Voir le mot *Programmeur* et l'expression *Temps impartis*].

Remarques : a) – On emploie le qualificatif « *temps réel* » pour un programme informatique lorsque le temps mis pour effectuer une tâche constitue un facteur important du résultat ; un traitement de type « *temps réel* » n'a pas nécessairement besoin d'être très rapide, ni de répondre dans un délai très bref mais simplement de s'effectuer dans des limites temporelles définies (le temps impartis).

b) – Dans une suite d'instructions, l'exécution de certaines d'entre elles ne doit pas débiter avant que les précédentes, qui lui fournissent des ressources essentielles (données mises à jour), ne soient achevées ; il faut limiter précisément le *temps réel* d'exécution de certaines instructions ; certaines opérations doivent *réellement* être achevées dans un délai donné, à savoir la durée qui sépare le commencement du traitement de l'opération et le commencement du traitement de l'instruction suivante ; le mot « *temps* » de l'expression *temps réel* a alors le sens de *durée*.

c) – En informatique, le temps réel peut-être :

i) Un **temps réel absolu** (en anglais « *real time* ») c'est-à-dire que la durée de traitement est parfaitement connue, à quelques fractions de milliseconde près et qu'elle ne varie pas, quels que soient les autres traitements en cours dans le même système informatique ;

ii) Un **temps réel strict**, (en anglais « *hard real time* ») c'est-à-dire que le système doit impérativement avoir terminé le traitement d'une opération avant l'échéance d'une certaine durée impartie par le programmeur ;

iii) Un **temps réel souple**, (en anglais « *soft real time* ») c'est-à-dire que le système informatique fait tous ses efforts pour terminer le traitement le plus rapidement possible, mais qu'il lui est permis de dépasser occasionnellement certains délais : les systèmes audio-numériques et multimédia se rangent dans cette catégorie et on observe alors parfois des périodes d'attente de signal pendant lesquelles le processus est momentanément figé.

d) – Un temps réel strict peut être certifiable ou non certifiable : un temps réel strict est *certifiable* lorsque l'on peut détailler toutes les opérations susceptibles d'être effectuées par le système informatique en réponse à un événement, quelles que soient la longueur des boucles, quels que soient le nombre et la durée des tests, en limitant strictement le nombre et la durée des interruptions imposées par le système d'exploitation au cours du traitement.

e) – Un temps réel strict doit impérativement être certifiable dans les traitements critiques, lorsque la vie humaine est en jeu.

f) – Les systèmes capables de répondre aux exigences du temps réel strict et certifiables sont en principe *monotâches* et ils sont construits autour de microcontrôleurs ; c'est la règle en aéronautique.

g) – On dit qu'un système informatique traite des données *en temps réel strict mais non certifiable* lorsque la complexité du système ne permet pas de *prouver formellement* que le temps impartis par le programmeur ne sera jamais dépassé.

h) – Une application logicielle « *en temps réel* » (en anglais « *real time* ») appartient à une classe de programmes pour lesquels le temps mis pour effectuer une tâche (sa durée) constitue un facteur important du résultat.

2 – En informatique, on dit aussi « *temps réel* » (en anglais « *real time* ») par opposition à *temps partagé* (en anglais « *share time* ») ou au *traitement par lots* (en anglais « *batch* ») :

i) on emploie l'expression *temps réel* pour caractériser un programme dans lequel le traitement des opérations se fait uniquement dans un ordre logique, c'est-à-dire une opération après l'autre ; dans le cas d'un programme en temps réel, la durée d'une opération donnée est fixée à l'avance ; le programme suppose que cette opération sera terminée avant l'opération suivante et que le résultat de la première opération pourra être utilisé dans la suite du programme ;

ii) lorsqu'il s'agit de *temps partagé*, les opérations se chevauchent et un certain temps de machine est attribué à une opération, puis le même temps de machine est attribué à une autre opération, etc. ; lorsque toutes les opérations ont reçu un début de traitement, une même durée (un même *temps de machine*) est affecté à la poursuite de la première opération, puis de la deuxième, puis des suivantes et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les opérations aient été complètement traitées ;

iii) lorsqu'il s'agit de *traitement par lots*, chaque groupe d'opérations se traite après le groupe d'opérations précédent, sans chevauchement des traitements, quelle que soit la durée du traitement de chaque lot ; chaque lot attend que le lot précédent ait libéré la machine.

Remarques : **a)** – Dans l'expression « *temps réel* » des informaticiens, la fonction « *temps* » a davantage la valeur d'une durée que celle d'un instant donné.
b) – Il est abusif et fautif d'utiliser l'expression « *temps réel* » dans la vie courante pour signifier « *au plus tôt* », « *sans délai* », « *sans retard* », « *à tout moment* », « *en continu* » ou « *continuellement* », « *d'heure en heure* » ou « *de minute en minute* », « *au jour le jour* », « *en direct* », « *simultanément* », « *immédiatement* », « *instantanément* », « *sur le champ* », « *très vite* », « *illico* » etc.

[Voir le mot *Réel*].

3 – Lorsqu'on oppose l'expression anglaise « *real time* » au « *temps logique* », la traduction en français de « *real time* » est « *temps absolu* ».

Remarques : **a)** – L'expression anglaise « *real time* » prend en compte les ordres de priorité des différents programmes dans le cas d'un système en temps partagé.

b) – Le *temps logique* permet de déconnecter la mise en ordre des événements de toute référence à un temps absolu qui supposerait la synchronisation parfaite de plusieurs horloges et l'immédiateté parfaite de la transmission des informations concernant ces événements.

c) – En cas de transmission d'informations répartie entre plusieurs chemins, les éléments d'informations envoyés par le système de départ sont repérés par un numéro d'ordre logique qui permet de les classer à l'arrivée dans le même ordre qu'au départ, quelle que soit l'heure qu'indique l'horloge du système d'arrivée à l'instant où chacun de ces éléments d'information lui parvient.

4 – *Temps réel* est parfois synonyme de « *temps solaire vrai* » ou de « *temps vrai* ».

Remarque : L'expression « *temps réel* » dans cette acception s'oppose à « *temps moyen* » qui se base sur la rotation d'un Soleil fictif appelé *Soleil moyen* et dont la course autour de la Terre est régulière et uniforme et à « *temps sidéral* ».

[Voir le mot *Réel*].

5 – Lorsqu'il s'agit de régates de bateaux, de courses automobiles ou d'autres épreuves sportives, le classement des concurrents « *en temps réel* » est basé sur le strict résultat des mesures de durée effectuées avec le chronomètre ; il s'oppose au classement en *temps compensé* qui tient compte des handicaps qui pourraient désavantager certains concurrents.

Remarque : Dans cette acception, *temps réel* et *temps compensé* sont des durées.

6 – La première fonction d'un pilote d'horloge est de maintenir le *temps réel*, c'est-à-dire d'*indiquer l'heure* en incrémentant d'une unité son compteur à chaque top d'horloge à partir d'un instant de départ.

Remarques : a) – Le nombre de bits qui se trouvent dans le compteur de tops d'horloge permet de fournir le *temps réel* de l'ordinateur.

b) – Avec une fréquence d'horloge de 50 Hz, un compteur 32 bits est débordé au bout de 2 ans ; si, après la transformation du nombre de bits en secondes le compteur garde le *temps réel* en secondes, on peut aller jusqu'à 2^{32} secondes, soit plus de 136 ans.

Remarque : Dans ce cas, le paradigme *temps réel* est une ***durée***.

7 – Dans une application industrielle « *en temps réel* », notamment dans la marine, le calcul des résultats doit être suffisamment rapide pour assurer la *prise en compte* de l'évolution continue des variables et des paramètres temporels.

Remarque : Les Anglais disent : « *a navigation system needs to be able to process the position of a ship in real time and take suitable action before it hits a rock* » ; ce qui donne *en français* : « un bon système de navigation doit permettre de connaître la position du navire avant qu'il ne soit jeté à la côte ».

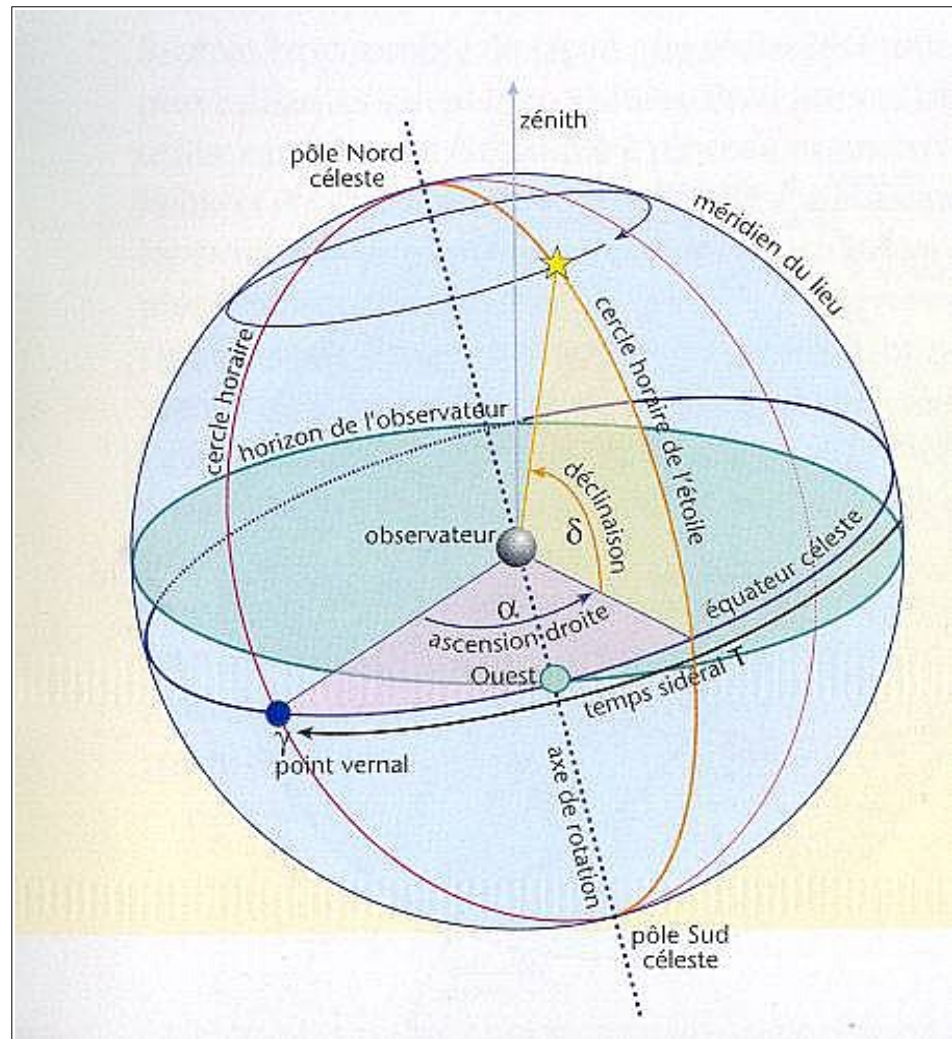
Exemple : Si l'on compte sur l'observation des hauteurs de plusieurs étoiles pour recalculer la position du navire à partir de sa position estimée, il faut que le calcul des hauteurs estimées de ces étoiles et le tracé des droites de hauteur qui conduisent à trouver la position du navire soient achevés avant que le navire ne soit échoué : si cela réussit, le point d'étoiles est considéré comme étant « *able to process the position of the ship in real time* » : en traduisant servilement, cela signifie, en français, que la position réelle du navire est calculée « *en temps réel* ».

8 – Il est pertinent de parler de diffusion d'*informations en temps réel* sur les quais et dans la salle des pas perdus des bâtiments des voyageurs d'une gare de chemins de fer : il est en effet important pour les usagers de savoir de quelle voie partira leur train avec un préavis suffisant pour avoir le temps de traverser la gare en portant leurs bagages, sans courir.

Remarques : a) – Le moment où se fait la communication du numéro du quai de départ des trains est un facteur aussi important pour les voyageurs que l'exactitude de l'information.

b) – Dans l'expression *temps réel*, le mot *temps* s'applique à une *durée* : c'est la valeur du préavis pour indiquer aux voyageurs le numéro du quai de départ de leur train.

c) – Un *préavis réel* de 20 minutes est la règle dans la gare Montparnasse de Paris et il est important qu'il ne soit pas inférieur à 20 minutes : le TGV Paris-La Rochelle peut partir d'une extrémité ou de l'autre de la gare, sans que rien ne le laisse prévoir avant que l'information ne soit affichée dans la salle des pas perdus et dans les salles d'attente ; se déplacer d'un bout à l'autre de la gare avec ses bagages peut prendre une bonne dizaine de minutes.



Temps sidéral : 1 – Le *temps sidéral* à un instant et en un lieu donné, est l'angle horaire du point vernal « γ », c'est-à-dire l'angle horaire du *point équinoxial* de printemps de l'hémisphère Nord.

[Voir les expressions *Angle horaire* et *Sidéral (Temps –)*].

Remarques : a – L'*angle horaire* est l'un des deux angles utilisés dans le système des coordonnées célestes équatoriales.

b – Les angles horaires sont comptés à partir du méridien du lieu.

c – L'*angle horaire* varie au cours de la journée du fait de la rotation de la terre.

d – L'*angle horaire* varie selon la longitude du lieu (au même instant, le temps sidéral n'est pas le même à Strasbourg ou à Brest).

e – Dans l'expression *temps sidéral*, le mot « *temps* » a valeur d'*instant*.

f – L'heure sidérale locale, en un lieu et à un instant donnés, est l'angle horaire du *point vernal* γ (ou *point équinoxial*) exprimé en heures.

g – On parle du *temps sidéral vrai* s'il s'agit de l'équinoxe vrai et du *temps sidéral moyen* s'il s'agit de l'équinoxe moyen.

h – On appelle *jour sidéral* l'intervalle de temps entre deux passages consécutifs du point vernal γ au méridien.

i – Le temps sidéral vaut 180° à l'équinoxe de printemps, c'est-à-dire au moment du passage du Soleil au point vernal.

j – Le temps sidéral croît de 360° en une année, soit $360^\circ/365,25$ par jour.

k – 24 heures de temps sidéral valent 23 heures 56 minutes 04 secondes de temps solaire moyen.

2 – En un lieu donné, à un instant donné, la somme de l'*ascension droite* d'un astre et de son *angle horaire* est égale au *temps sidéral* ; au moment du passage supérieur d'un astre au méridien, son ascension droite est donc égale au temps sidéral.

Remarques : a) – Le *temps sidéral local* en un lieu donné est l'Ascension Droite du méridien en ce lieu.

b) – Le *temps sidéral local* à un instant donné est égal à l'Ascension Droite des astres qui passent au méridien à cet instant ; les astres dont l'Ascension Droite est voisine du Temps Sidéral Local passent au plus haut dans le ciel et sont, par là-même, dans les meilleures conditions pour être observés.

3 – Le temps sidéral mesure la marche des étoiles et leur retour au même méridien.

Remarques : a) – Le temps sidéral est le temps des étoiles.

b) – Le *temps sidéral* se compose de périodes égales appelées jours sidéraux.

c) – Le jour sidéral a une durée plus courte de 3 minutes et 56 secondes que le jour solaire moyen ; cet écart s'appelle l'*accélération des fixes*.

4 – Le temps sidéral est un angle appelé *angle horaire*, qui croît linéairement en fonction du temps qui passe.

Remarques : a) – Le temps sidéral n'est pas une échelle de temps universelle.

b) – Il n'y a ni *date sidérale*, ni *temps sidéral universel*.

c) – À tout instant, la somme de l'ascension droite d'un astre et de son *angle horaire* est égale au temps sidéral.

d) – Si l'on connaît les coordonnées d'un astre et le temps sidéral local, on sait sur quel méridien se trouve l'astre.

e) – En un lieu considéré, le temps sidéral est nul lorsque le point vernal passe dans le plan méridien du lieu ; le *temps sidéral* mesure le déplacement de la sphère céleste en un lieu d'observation donné par rapport au méridien du lieu.

f) – Le temps sidéral en un lieu augmente d'une heure sidérale à chaque fois que la Terre a tourné de 15° par rapport au point vernal.

5 – Les observatoires possèdent habituellement une horloge donnant directement le temps sidéral.

6 – Les navires à bord desquels on utilise des tables zoniques, telles que celles de Catalano, possèdent un garde-temps (chronomètre) réglé sur le *temps sidéral*.

7 – Les « *Éphémérides Nautiques* » permettent de transformer le temps solaire moyen (temps en usage) en un lieu, en temps sidéral (temps des étoiles) en ce lieu pour calculer les angles horaires des étoiles.

Temps solaire moyen : 1 – Le temps solaire moyen sur Terre, ou temps astronomique, est le temps solaire vrai corrigé des inégalités de l'ascension droite du Soleil.

Remarque : Ces inégalités sont séculaires ou périodiques.

[Voir l'expression *Signaux horaires*].

2 – L'origine du temps solaire moyen est *midi*.

Remarque : Le temps solaire vrai est compté à partir du passage observé du Soleil au méridien supérieur (les jours où il est observable à midi) ; sauf au-delà des cercles polaires pour certains jours d'été, il est toujours impossible d'observer le passage du Soleil au méridien inférieur (à minuit).

3 – La différence entre le temps solaire moyen et le temps solaire vrai est appelée *équation du temps*.

Remarques : a) – L'*équation du temps* n'est pas un équation au sens où les mathématiciens entendent ce mot ; elle ne dépend que de l'époque de l'année et elle peut aller jusqu'à 16 minutes et quelques secondes.

[Voir l'expression *Équation du temps*].

b) – Les cadrans solaires indiquent le temps solaire vrai.

4 – Les horloges sont habituellement réglées sur le temps solaire moyen au méridien origine (en fait très proche du méridien de l'observatoire de Greenwich) corrigé d'un nombre entier d'heures qui dépend de la longitude et elles indiquent le temps du fuseau du lieu.

Remarques : a) – Le décompte des heures de zéro à vingt-quatre heures, de minuit à minuit et la généralisation de l'utilisation du temps moyen datent de la fin du XIX^{ème} siècle pour s'adapter aux horaires des trains.

b) – Avant la Seconde Guerre Mondiale, l'horloge de la gare indiquait le temps moyen du fuseau et celle de l'église indiquait souvent le temps vrai local.

5 – Le temps civil local s'obtient en ajoutant 12 heures au temps moyen.

Remarque : À Paris, les horloges publiques furent réglées sur le *temps civil*, ou *heure de l'observatoire* à partir de 1816 ; plus tard, on l'appela *heure de la radio* ou *heure de la gare* dans toute la France, lorsque le réseau ferré s'étendit dans le pays.

6 – Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la journée des astronomes commençait à midi, soit 12 heures après le jour civil de même désignation.

Remarque : À partir de 1900, les astronomes substituèrent l'emploi du temps civil à celui du temps moyen parce que le décalage de 12 heures avec le temps de la vie courante était quelquefois gênant.

Temps solaire vrai : 1 – Heure locale indiquée par le Soleil, avec origine à *midi* ; le temps solaire vrai, ou « *temps réel* » est indiqué en chaque lieu par le cadran solaire qui sert à recaler les horloges du logis, du village ou du quartier où il est installé.

[Voir l'expression *Temps universel (TU)*].

Remarques : a) – En 1840, le gouvernement français obligea les communes à régler les horloges publiques sur les indications des cadrans solaires.

b) – La construction du réseau ferré fit apparaître la nécessité d'adopter la même heure, appelée heure officielle, pour toutes les gares d'une même ligne de chemin de fer.

c) – Les horloges des gares de chemin de fer, en France, ont été réglées sur l'heure du méridien de l'observatoire Paris, puis sur celle de l'observatoire de Greenwich (après 1910).

d) – L'horloge visible de l'extérieur de la gare était traditionnellement avancée d'environ 5 minutes sur celle des quais qui, elle, indiquait l'heure officielle (« *l'heure de la gare* » ou « *l'heure de la radio* » comme on disait aussi) ; chacun réglait sa montre-bracelet sur l'heure de la gare (celle de l'intérieur) ou sur celle de la radio, par exemple sur les signaux horaires radiotélégraphiques diffusés à destination des navires depuis la *Tour Eiffel* à partir du 23 mai 1910 ; le quatrième top de *Paris-Inter* (devenu *France 1* en 1957 et *France-Inter* en 1963) donne une heure exacte, très adaptée aux observations astronomiques à la mer.

e) – Au début des années 1950, il n'y avait pas de chemin de fer à Saint-Jean-de-Monts (Vendée) : l'horloge de son église était encore réglée sur l'heure solaire locale ; les heures des messes étaient des heures solaires.

[Voir l'expression *Heure légale*].

2 – Le temps solaire vrai en un lieu est l'angle horaire du centre du Soleil en ce lieu.

Remarque : Par convention, le temps solaire vrai n'est pas corrigé de l'aberration.

3 – Chaque jour solaire vrai commence à midi réel, c'est-à-dire au passage observé du Soleil au méridien supérieur du lieu, et se termine au midi réel suivant.

4 – La durée du jour solaire vrai, ou du jour solaire réel, varie sensiblement au

cours d'une année ; on préfère utiliser le jour solaire moyen plutôt que le jour solaire réel pour servir d'échelle du temps.

Temps universel (TU) (en anglais « *UT* ») : **1** – Échelle de temps moyen dont l'origine est *minuit* au méridien origine (très voisin du méridien de Greenwich).

Remarque : Le temps universel (TU), approximativement le temps civil de Greenwich, est basé sur la rotation de la Terre.

[Voir l'expression *Temps solaire vrai*].

2 – Le *temps local*, ou temps en usage, se déduit habituellement du temps universel par un nombre entier d'heures, qui dépend du fuseau horaire ; le temps en usage adopté par quelques pays se déduit du temps universel auquel on ajoute un nombre entier d'heures plus 30 minutes.

3 – Le temps universel est une échelle de temps étroitement liée à la rotation diurne de la Terre, qui a longtemps été à la base des temps légaux.

Remarques : **a)** – Le temps universel (TU) n'est pas un temps uniforme parce que la Terre ralentit.

b) – La Terre ralentit de façon irrégulière et imprévisible.

[Voir l'expression *Temps dynamique*].

4 – Le temps universel est défini par une relation mathématique donnant l'expression du temps sidéral en fonction du Temps universel ; on peut donc déterminer TU à partir d'observations d'étoiles (passage d'étoiles au méridien, par exemple).

Remarques : **a)** – Le Temps universel (TU) qui est directement lié à la rotation de la Terre est variable en raison d'irrégularités dans la vitesse de la rotation de la Terre ; le Temps atomique international (TAI) est régulier car il est déconnecté de la rotation de la Terre.

b) – Après plusieurs congrès infructueux (Paris 1875 ; Vienne 1881 ; Rome 1883), les géographes et les marins convinrent au congrès de Washington, en 1884, d'adopter comme méridien de référence unique et international pour l'édition des cartes marines, le méridien de l'observatoire de Greenwich, sur la rive droite de la Tamise, en aval de Londres.

c) – À la fin du XIX^{ème} siècle, les cartes marines faisant référence au méridien de Paris étaient plus nombreuses, dans les marines du monde, que celles qui étaient établies à partir du méridien de Greenwich ; la France a néanmoins approuvé le choix du méridien de Greenwich comme méridien origine, parce que l'Angleterre promettait, de son côté, d'adopter le système métrique !

d) – La loi française du 9 mars 1911 a disposé que le temps civil pour tout le pays serait celui du méridien de Paris retardé de 9 minutes et 20,9 secondes : cela coïncidait avec le temps de l'observatoire de Greenwich sans faire référence à cet observatoire anglais.

e) – En 1912 et 1913, deux conférences internationales de l'heure, tenues à Paris, adoptèrent l'échelle de temps unique ayant pour origine le méridien de Greenwich, et, pour unifier le temps légal à l'intérieur des divers pays, décidèrent de découper la surface de la Terre en vingt-quatre fuseaux d'amplitude 15 degrés de longitude ; le méridien zéro passe par l'observatoire de Greenwich, qui est le milieu du premier fuseau horaire ; le temps de Greenwich devint Temps Universel, ou heure GMT (*Greenwich Mean Time*).

f) – Tous les points de la Terre de longitudes Est sont en avance sur le temps universel (TU) et tous les points de longitudes Ouest sont en retard sur TU.

g) – Le système des fuseaux horaire a prévu une ligne de changement de date au voisinage du méridien de longitude 180° (anti-méridien de Greenwich) ; en théorie, lorsqu'un navire franchit la ligne de changement de date, il change de date

mais pas d'heure, car la ligne de changement de date est au milieu d'un fuseau horaire.

h) – Le temps universel (TU) est le temps civil de Greenwich, qui est en avance de 12 heures sur le temps moyen de Greenwich ; il est donc abusif d'utiliser l'expression *Greenwich Mean Time*, ou le sigle *GMT*, pour évoquer le temps universel (TU).

i) – Le service des signaux horaires a pris le nom de *Bureau International de l'Heure* le 26 juillet 1919.

j) – Depuis 1984 l'échelle de temps légale n'est plus basée sur le Temps universel mais sur le temps universel coordonné TUC (en anglais « *UTC* »).

Temps universel coordonné (UTC) (en anglais *CUT* pour « *Coordinated Universal Time* ») :

1 – Échelle de temps diffusée par les signaux horaires et utilisée comme base des temps légaux.

C'est, en fait le temps atomique international TAI décalé d'un nombre entier de secondes ; ce nombre est modifié régulièrement de telle sorte que la différence entre UTC (notation retenue par la norme internationale ISO 8601) et le temps atomique international (TAI) n'excède pas 0.9 s en valeur absolue.

2 – Le temps universel coordonné est le successeur moderne du *temps moyen de Greenwich* (en anglais « *Greenwich mean time* » – **GMT**).

Remarques : **a)** – Le temps universel coordonné permet d'avoir la même référence de temps pour tous les événements, météorologiques, astronomiques ou autres.

b) – Depuis 1984, le *temps universel coordonné* est la base du temps en usage dans la plupart des pays du monde.

c) – Chacun des 49 centres nationaux ajuste son temps universel coordonné (TUC) sur le temps universel coordonné officiel pour qu'il ne s'en écarte pas de plus de 100 nanosecondes.

Temps vrai : Synonyme de *Temps solaire vrai*.

[Voir l'expression *Temps solaire vrai*].

Remarque : Le temps vrai est le *temps réel*.

Tendelet (en anglais « *tilt* ») : Espèce de dais voûté en toile qu'on dispose, sur une armature, au-dessus de la chambre des canots pour y abriter les personnes qui y séjournent.

Tenderolle : Synonyme de *marquise* (une sorte de tente en toile).

[Voir le mot *Marquise*].

Tenir (en anglais « *to taugthen* », « *to hold tight* », « *to take hold* », « *to haul taught* », « *to ride* », « *to ride out* », « *to work to* », « *to keep* », « *to man* ») :

Le mot « *tenir* » possède plusieurs acceptions :

i) *Tenir le vent* (en anglais « *to keep the wind* ») c'est faire route sous l'allure du plus près.

ii) *Tenir le plus-près* (en anglais « *to keep the wind close* ») c'est gouverner exactement au plus près.

iii) *Se tenir au vent* (en anglais « *to keep to windward* ») d'un navire ou d'un point quelconque, c'est gouverner et manœuvrer de manière à se maintenir dans la position d'où vient le vent, relativement à ce navire ou à ce point.

iv) *Tenir deux amers l'un par l'autre* (en anglais « *to keep two sea marks in one* ») c'est se placer et se diriger de manière à apercevoir ces deux amers sur une même ligne.

v) *Tenir un navire* (en anglais « *to keep way with a ship* ») exprime qu'on n'est pas gagné de vitesse par ce navire.

vi) *Tenir le large* (en anglais « *to hold in the offing* ») c'est naviguer sans s'approcher de la côte.

vii) *Tenir la mer* (en anglais « *to keep the sea* ») c'est croiser et naviguer sans

chercher à entrer dans un port.

viii) *Tenir la côte*, c'est manœuvrer pour se maintenir à proximité de la côte.

ix) *Tenir une voile en ralingue* c'est c'est maintenir le plan de cette voile dans la direction du vent ou de manière à ce que la ralingue vacille incessamment.

x) *Tenir bon sur un cordage* (en anglais « **to hold tight** ») c'est le retenir dans l'état de tension qui lui a été donné, jusqu'à ce qu'on en ait amarré le courant.

xi) *Tenir bon le coup*, c'est prendre une manœuvre à retour et embraquier, sans filer, tout ce qui en vient à chaque effort qui est fait.

xii) *Tenir bon dessous, tenir dessous* (en anglais « **to hold tight** ») c'est tenir un cordage faisant effort et qui passe autour d'un cabestan ou d'un réa de poulie, assez raide pour qu'il ne file pas et ne revienne pas sur lui-même.

xiii) *Tenir bon partout*, c'est suspendre ou arrêter tous les efforts qui sont faits sur plusieurs points à la fois.

xiv) *Se tenir en ligne*, pour un navire du guerre, c'est manœuvrer pour se tenir à son poste dans la ligne.

xv) *Se tenir en vue de*, c'est rester en vue du point dont il est question.

xvi) *Tenir sur ses ancres*, pour un navire au mouillage, se dit lorsque l'on essuie un coup de temps sans que les ancres chassent, c'est-à-dire qu'elles tiennent bon, qu'elles résistent à l'effort et aux à-coups exercés sur leur câble sans bouger.

xvii) L'expression « *tiens bon !* » s'emploie pour exprimer qu'il faut s'arrêter dans un effort que l'on faisait, ou suspendre une opération commencée.

Remarque : Cette expression « *tiens bon !* » est utilisée couramment par les marins dans la vie courante en parlant de n'importe quelle action et équivaut à « *stop !* ».

Tenir bon : 1 – Résister avec fermeté.

Exemples : On dit « *tenir bon le cap* » pour dire « *ne pas s'écarter du cap* ».

Remarque : « *Tenir bon le cap* » ne signifie pas *rester sur la route* : si l'on subit un courant ou un vent traversiers que l'on n'avait pas prévus, le navire s'écartera de la route tracée même si l'on tient bon le cap.

2 – Demeurer dans son état initial.

Remarque : [Par analogie] On dit « *tiens bon !* » pour dire ne plus exercer l'effort que l'on effectuait mais sans chercher à modifier l'état des choses par ailleurs.

Exemples : On dit « *tiens bon virer* » pour dire « *ne virez plus l'amarre mais ne la choquez pas non plus* » ; on dit « *tiens bon hisser* » pour dire « *ne hisse plus* ». [Voir les mots *Cap, Choquer*].

3 – Résister à une cause de destruction.

Remarque : Synonyme de *se maintenir*.

Tenon (en anglais « **tenon** », « **tenant** », « **nut** ») : **1** – Extrémité rétrécie d'une pièce de bois mise en forme pour s'encaster dans une mortaise afin d'y former un assemblage.

Remarque : Les varangues, l'étambot ont des tenons qui pénètrent dans la contre-quille.

2 – Extrémité d'un mât taillée pour entrer dans son chouquet (appelée tenon supérieur, ou tenon du chouquet ou tenon du mât) ou dans la mortaise ou le flasque qui reçoit son pied (appelée tenon inférieur, ou tenon du pied du mât).

3 – Les tenons d'une ancre à jas sont les deux épaulements que l'on voit sur la verge et qui entrent dans la mortaise pratiquée vers le milieu du jas pour l'empêcher de tourner.

Tenseur : [Mathématiques] Un tenseur T est une application multilinéaire qui, à un ensemble de g vecteurs et de h covecteurs, associe un scalaire, élément du corps K .

Remarques : a) – Les variations concernant les vecteurs sont dites contravariantes et les variations concernant les covecteurs sont dites covariantes.

b) – Pour un tenseur T, les indices contravariants (relatifs aux vecteurs) sont écrits en haut et les indices covariants (relatifs aux formes linéaires) sont écrits en bas.

c) – La valence du tenseur T reprend, sous la forme d'une paire d'entiers, la somme de ses indices contravariants et la somme de ses indices covariants.

d) – L'ordre du tenseur T est égal à la somme de tous les indices.

e) – Les tenseurs ont été utilisés, à l'origine, pour calculer les tensions dans un milieu élastique.

Tente (en anglais « *awning* ») : **1** – Vaste abri en toile qu'on étend horizontalement et que l'on tend à une certaine hauteur au-dessus des ponts pour les garantir du Soleil.

Remarques : a) – Les tentes des navires sont tendues aussi horizontalement que possible, à trois mètres environ au-dessus des ponts ; les laizes en sont en travers pour qu'on puisse mieux les tendre.

b) – Sur les navires à voiles, les tentes portent différents noms :

i) le *marsouin* est la tente la plus de l'avant ;

ii) la *grand tente* vient ensuite, entre le grand mât et le mât de misaine, et on l'appelle aussi tente des passavants ;

iii) la *tente du gaillard d'arrière* s'étend entre le grand mât et le mât d'artimon ;

iv) la *tente de dunette* est la dernière vers l'arrière.

2 – Abri en toile assez légère que l'on tend à un peu plus d'un mètre au-dessus des embarcations pour les protéger du Soleil.

Remarque : On ne doit pas confondre les tentes d'embarcations avec les tauds individuels d'embarcations qui reposent sur les plats-bords et qui sont soutenus par une sorte de charpente constituée d'un faîtage et de balestrons.

[Voir les mots *Marquise*, *Tenderolle*, *Taud*, *Faîtage*, *Balestron*].

3 – Espèce de pavillon fait ordinairement de toile, de coutil dont on se sert à la guerre, à la campagne, etc., pour se mettre à couvert.

Exemple : Les marchands avoient tendu leurs tentes à la foire.

Remarque : Les tentes utilisées pour mettre à l'abri les marchandises sur les quais à terre sont souvent remplacées par des hangars fermés en maçonnerie.

4 – Petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour y porter plus facilement le remède et pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt.

Exemple : Il a encore une tente dans sa plaie.

Tente (Sous –) : Voir l'expression *Sous tente*.

Tenter : **1** – Essayer, éprouver, mettre quelque moyen en usage pour faire réussir quelque chose.

Exemple : La manœuvre est trop incertaine, je ne veux pas seulement la tenter.

Remarques : a) – On dit « *tenter fortune* » pour dire *hasarder* quelque chose dans l'espérance du succès.

b) – On dit qu'un homme est *bien tenté de faire quelque chose* pour dire qu'il en a une extrême envie.

Exemple : Je fus bien tenté de lui répondre d'une manière qui ne lui aurait pas plu.

2 – Solliciter au péché, au mal.

Exemple : On l'a tenté avec de l'argent.

Ténu : **1** – Qui est très mince, très fin.

Remarque : Ténu est tiré du latin *tēnūis* qui signifie mince, délié, fin, grêle, ou petit, chétif, de peu d'importance, faible, ou 06/08/subtil, délicat.

2 – Qui est peu dense, peu consistant.

Exemple : Brume ténue.

3 – [Au figuré] Qui est à peine perceptible.

Exemples : Un tenu parfum de roses ; tous les sons du pianissimo *le plus tenu* au fortissimo le plus éclatant.

Tenue : 1 – La *tenue* d'un mât consiste dans l'assujettissement convenable de ce mât par le ridage de ses haubans, étais et galhaubans.

[Voir les mots *Ridage*, *Rider*].

2 – On dit qu'un fond est de bonne tenue, de mauvaise tenue, pour dire qu'il est bon ou mauvais pour le mouillage, que l'ancre y tient ou n'y tient point.

[Voir l'expression *Tenue du fond*].

3 – La *tenue* d'un navire est l'ordre, la propreté, la discipline, la régularité du service établis à bord de ce navire.

Remarque : On dit ainsi que la tenue d'un navire est bonne, médiocre, mauvaise, ou encore que le navire est bien, médiocrement ou mal tenu.

4 – La *tenue* d'une personne est sa manière d'être habillé.

Remarques : **a)** – Avoir une bonne tenue, c'est être propre et soigné dans ses habits, sans recherche.

b) – La tenue se dit de l'uniforme des militaire ; on dit *tenue d'été*, *tenue d'hiver*, *tenue n°1*, être en *grande tenue*.

5 – Tenue se dit du temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent.

Exemple : Durant la tenue de l'assemblée générale.

Tenue du fond (en anglais « *holding ground* ») : On appelle *tenue du fond* la qualité du fond de la mer à l'endroit où l'on a mouillé ou à l'endroit où l'on va mouiller, en ce qui concerne :

i) d'une part, la facilité de pénétration des becs des pattes de l'ancre,

ii) d'autre part, la forte résistance exercée par l'ancre crochée au fond, lorsque le navire exerce une traction sur la ligne de mouillage

iii) et enfin, la facilité à relever l'ancre quand la chaîne sera à pic.

Remarque : On distingue ainsi :

i) Les fonds de *bonne tenue*, ou bons fonds, tels que ceux de vase ferme, d'argile, de sable grossier, dans lesquels les pattes des ancres mordent facilement et trouvent assez de résistance pour ne pas chasser dans le mauvais temps.

ii) Les fonds de *tenue médiocre* dans lesquels les ancres tiennent un moment mais chassent lorsque survient le mauvais temps.

iii) Les fonds de *mauvaise tenue* (ou mauvais fonds) tels que la vase molle dans laquelle les ancres ne trouvent aucune résistance, ou que les roches parce que les pattes des ancres y pénètrent difficilement et que si l'ancre a croché, il est parfois très difficile de l'arracher du fond en virant la ligne de mouillage.

Tenue du mouillage : 1 – La tenue du mouillage dépend de la qualité du fond, du type d'ancre utilisé, de la longueur et du poids de la ligne de mouillage (câble ou câble-chaîne) à l'eau, mais aussi de la façon de mouiller.

2 – Lorsque l'on mouille, l'une des pattes d'une ancre à jas ou les 2 pattes d'une ancre à pattes articulées, doivent pénétrer dans le fond de la mer à la façon d'un soc de charrue dans un champ.

3 – La pénétration des pattes de l'ancre au moment où elle est mouillée, c'est-à-dire l'*engagement initial*, détermine la tenue ultérieure du mouillage ; elle dépend du savoir-faire et de l'habileté de celui qui a organisé le mouillage.

4 – C'est la traction horizontale sur l'organeau de l'ancre qui provoque la pénétration du bec des pattes dans le fond de la mer ; si la traction horizontale de la chaîne ne se produit pas parce que la chaîne tombe en paquet sur l'ancre, l'engagement initial ne se produit pas et l'ancre chassera au bout d'un temps plus ou moins bref.

Remarques : a) – La tenue de l'ancre étant maximale lorsqu'elle est à plat sur le fond, la ligne de mouillage doit être suffisamment longue et pesante pour que les derniers mètres avant l'organeau de l'ancre soient allongés sur le fond de la mer.

b) – Un accroissement de l'effort sur la ligne de mouillage s'accompagne d'une réduction de la courbure de cette ligne.

c) – La remontée de la ligne de mouillage absorbe un effort correspondant au poids de la ligne de mouillage et de l'ancre lorsqu'elle a dérapé ; elle absorbe les à-coups dans le mauvais temps.

d) – Pour un petit bateau, la ligne de mouillage doit être composée principalement de chaîne pour absorber les à-coups ; les quelques mètres de câblot réglementaires se justifient pour préserver la coque du bateau du contact avec la chaîne et pour éviter que le poids de la chaîne empêche l'étrave de monter à la lame.

e) – Si la longueur de la ligne de mouillage est insuffisante, ou si la ligne de mouillage en textile artificiel manque de poids et flotte en surface ou entre deux eaux, l'effort sur l'organeau de l'ancre est dirigé vers le haut au lieu de rester parallèle au fond et les pattes de l'ancre ne crochent pas dans le fond ou décrochent du fond.

Tenue du plein : La *tenue du plein* est la période de temps, assez considérable dans certains parages, pendant laquelle la hauteur de la marée reste à peu près égale à celle de la pleine mer.

Remarques : a) – On observe parfois, en période de quadrature, une tenue du plein dépassant trois heures à La Rochelle.

b) – On observe habituellement, au Havre, une longue tenue du plein en raison des ondes de marée tiers-diurnes liées à la situation dans l'estuaire de la Seine.

c) – Les marins du Havre s'inquiétèrent, au milieu du XIX^{ème} siècle, d'une possible disparition du phénomène précieux de la *tenue du plein* dans leur port, en raison de grands travaux d'endiguement de la Seine ; Antoine Chazallon (1802-1872) ingénieur hydrographe au Dépôt des cartes et plans de la Marine, prouva en 1856 que la Seine n'influence en rien la tenue du plein au Havre et que ce phénomène dérive simplement d'une configuration marine particulière.

Tenure : 1 – [*En matière féodale*] Mouvance, dépendance et étendue d'un fief.

Exemple : Cette terre est dans la tenure, de la tenure d'un tel marquisat, d'un tel duché.

Remarques : a) – La *tenure féodale* d'une terre est un mode de concession en vertu duquel une personne n'en possède que la jouissance à titre précaire ; le seigneur en reste le propriétaire.

b) – On appelle également *tenure* la relation de dépendance existant entre une terre concédée et un territoire donné.

2 – [*Aujourd'hui*] Mode de possession des biens immobiliers.

3 – Terre exploitée moyennant le paiement d'une redevance à son propriétaire.

Tera : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10¹² fois** cette unité (symbole : **T**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Tercenaux : Sortes de hangars où l'on rangeait les mâts, les gréements, les cordages, l'artillerie et l'accastillage des galères.

Térébenthine : Oléorésine qui coule du térébinthe et d'autres arbres résineux.

Remarques : a) – L'*essence de térébenthine* est une huile essentielle obtenue par purification puis par distillation de la térébenthine.

b) – L'essence de térébenthine française est obtenue par distillation, à température inférieure à 180°C, d'oléorésine obtenue sur des pins maritimes.

Térébinthe : Arbre résineux et toujours vert, dont le fruit vient par grappes et est à peu près de la grosseur de la graine de genièvre.

Tergal : 1 – Fibre artificielle en *polytéréphtalate d'éthylène* qui peut servir à confectionner des cordages ou des tissus.

Remarques : a) – Le *polyterephtalate d'ethylene* a été inventé à Manchester (Royaume-Uni) et breveté en 1941 par John Rex Whinfield (1901-1956) et James Tennant Dickson de la firme Calico Printer's Association.

b) – On l'appelle aussi *polyéthylène téréphtalate*, abrégé en PET.

c) – Le PET est également utilisé pour fabriquer des bouteilles recyclables, des tissus dits « *polaires* », des emballages jetables, des films servant de revêtement pour éviter le contact des aliments avec d'autres matériaux (aluminium, plomb), des voiles de deltaplanes, des emballages résistant au four, du rembourrage de coussins, des cartes au format *carte de crédit*, etc.

d) – Le même produit est appelé *dacron* ou *mylar* aux États-Unis d'Amérique et *térylène* au Royaume-Uni.

e) – Le mylar, une fibre ou un film de polyester exceptionnellement résistants, a été mis au point en 1952 par la firme américaine DuPont de Nemours

f) – Les *phtalates* sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens et notamment de réduire la fertilité des jeunes hommes.

2 – On appelle communément *tergal* un tissu d'aspect soyeux, résistant, composé d'un mélange de fibres de polyester et de fibres naturelles (laine, coton).

Remarques : a) – Le tergal peut remplacer le coton, le lin, la laine ou la soie pour la confection de chemises d'homme, de costumes, de pantalons, de tissus d'ameublement.

b) – La marque *Tergal* a été déposée en France en 1954 par Rodiacéta (du groupe Rhône-Poulenc).

c) – Le mot *Tergal* est composé des premières syllabes de *terephtalate* et du mot latin Gallī qui signifie « *Gaulois, habitants de la Gaule* » en référence à la France.

Tergal : Qui à rapport avec la région dorsale des arthropodes.

[Voir le mot *Arthropode*].

Termes (en anglais « *quarter* », « *term pieces* ») : Pièces de bois sculptées qui supportent les côtés du couronnement d'un navire.

Terminal : Mot anglais désignant une installation constituée d'un front d'accostage et de dispositifs permettant l'amarrage des navires, d'un massif ou d'un terre-plein permettant l'embarquement ou le débarquement des passagers, ou encore où l'on charge et décharge les marchandises (solides ou liquides).

Termineur : 1 – Frontière entre l'hémisphère éclairé et l'hémisphère obscur d'un astre non lumineux par lui-même.

Remarque : Si l'astre éclairant est le Soleil, le termineur du matin correspond au lever du Soleil ; le termineur du soir correspond au coucher du Soleil sur l'astre en question.

2 – On utilise également le mot « *termineur* » pour désigner le *bouchon* que l'on branche à l'extrémité d'un circuit électronique afin de simuler un appareil lorsque le circuit ne doit jamais rester ouvert.

Terminer : 1 – Borner, limiter.

Exemple : Alger, qui *terminait* l'Empire des Turcs en Afrique, est l'ancienne Numidie.

2 – [Au figuré] Borner, arrêter dans une limite déterminer.

3 – Achever, finir.

Exemple : Terminer ses jours.

4 – Mettre un terme.

Exemple : La mort mit un terme aux conquêtes du Macédonien Alexandre le Grand (356-323 av. J.-C.).

5 – Être au bout, à l'extrémité d'une chose.

Exemple : Un point termine une phrase.

6 – [*En grammaire*] Avoir telle ou telle désinence.

Exemple : En français, les verbes du premier groupe se terminent en « **er** » à l'infinitif.

Terpène : Composé organique.

Remarques : **a)** – Les conifères émettent des *terpènes* en cas de température excessive ou pour se prémunir des parasites et des maladies.

b) – Les molécules de terpène présentes dans l'atmosphère provoquent la condensation de la vapeur d'eau, ce qui peut déclencher la formation de nuages plus épais au-dessus des forêts de résineux qu'au-dessus des zones non boisées : la probabilité de précipitations augmente alors, la réflexion des rayons du Soleil est plus forte, la température dans la forêt baisse.

Terrage : [*Vielli*] Droit qu'avaient certains seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient dans leur censive.

Terral : **1** – Vent de terre.

Exemple : On ne peut sortir de cette baie qu'avec un bon *terral*.

2 – Nom donné, en Méditerranée, au vent qui souffle du Nord.

Terrasse : **1** – Levée de terre dans un jardin, dans un parc, faite de main d'homme pour la commodité de la promenade et pour le plaisir de la vue.

Exemples : Une terrasse revêtue de maçonnerie ; la terrasse des Tuileries.

Remarque : On dit qu'un jardin :

i) « *est en terrasse* » pour dire qu'il est élevé en forme de terrasse

ii) ou qu'il « *est tout en terrasses* » pour dire qu'il y a plusieurs terrasses l'une plus élevée que l'autre.

2 – Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon et de galerie découverte.

Exemple : Sa chambre aboutit à une grande terrasse.

3 – Le toit d'une maison lorsqu'il est en plate-forme et à découvert.

Exemples : Il y a une terrasse au haut de cette maison ; tous les toits de cette ville sont en terrasse.

4 – En peinture, on appelle *terrasse* le devant des paysages.

Terrasser : **1** – Mettre un amas de terre derrière une muraille pour la fortifier et pour divers autres usages.

Exemple : On a fait terrasser cette muraille.

2 – Jeter de force par terre.

Exemple : Ils se prirent au collet, mais l'un eut bientôt terrassé l'autre.

3 – [*Au figuré*] Abattre, faire perdre courage.

Exemples : Sa présence seule est capable de terrasser ses ennemis ; cette nouvelle l'a terrassé.

Remarque : On dit aussi qu'on a *terrassé un homme à force de raisons* pour dire qu'on l'a convaincu par des raisons si fortes qu'il n'a rien eu à répondre.

Terre : Satellite du Soleil sur laquelle vivent les hommes et les animaux que nous connaissons.

Remarques : **a)** – On dit également « *la Terre* » ou « *le Monde* ».

b) – Le barycentre du système Terre-Lune-Soleil est situé à l'intérieur du Soleil.

c) – La Terre, comme le fait le Soleil, tourne autour du barycentre du système

Terre-Lune-Soleil.

d) – Il est aussi inexact de dire que la Terre tourne autour du Soleil que de dire que le Soleil tourne autour de la Terre.

e) – On écrit *Terre* avec une majuscule initiale s'il s'agit de la planète du système solaire ; en revanche, on écrit *terre* avec une minuscule initiale s'il s'agit de la côte que l'on aperçoit, dont on s'approche ou dont on s'éloigne, ou que l'on longe.

Exemple : Reconnaître la terre ; faire terre ; aller à terre avec le canot-major ; la Terre se réchauffe ou se refroidit selon les époques géologiques.

Terre (en anglais « *land* », « *main land* », « *shore* », « *coast* », « *ground* ») : On appelle *terre* une portion de la Terre telle qu'une côte, une île, un cap, etc., lorsqu'on vient à la découvrir pendant une navigation.

Remarques : **a)** – En navigation, lorsque l'on arrive près de la terre et que l'on vient de l'apercevoir, celui qui l'a découverte crie « *terre !* ».

b) – Le mot *terre* entre dans de nombreuses expressions :

i) Être à terre, ou être sous la terre, c'est en être près, en naviguer près.

ii) Chasser la terre, c'est chercher à la découvrir en gouvernant dans la direction où l'on suppose qu'elle se trouve, ou, lorsqu'on l'a aperçue, faire route pour s'en approcher.

iii) Être à terre d'un navire c'est se trouver entre la terre et ce navire.

iv) La grande terre ou la terre ferme est celle qui appartient à un continent.

v) La bordée de terre est celle qui, dans un louvoyage, approche le navire de la terre.

v) On appelle « terre de beurre » un nuage voisin de l'horizon en mer, dont l'apparence a été celle de la terre et qui a causé une méprise qu'on reconnaît plus tard, au changement de forme de ce nuage.

c) – On écrit *terre* avec une minuscule initiale s'il s'agit de la côte que l'on aperçoit, dont on s'approche ou dont on s'éloigne, ou que l'on longe ; mais on écrit *Terre* avec une majuscule initiale s'il s'agit de la planète du système solaire.

Terre-neuva : Pêcheur de morue sur les bancs de Terre Neuve.

Remarque : Synonyme de terre-neuvier.

[Voir le mot *Terre-neuvier*].

Terre-neuvain : Pêcheur de morue sur les bancs de Terre Neuve.

Remarque : Synonyme de terre-neuvier.

[Voir le mot *Terre-neuvier*].

Terre-neuvier (ou **terre-neuvain** ou **terre-neuva**) (en anglais « *newfoundland vessel* », « *newfoundland seaman* », « *banker* ») : Se dit d'un navire ou d'un marin qui fait la pêche de la morue sur les bancs de Terre-Neuve.

Terres rares : Groupe de métaux ayant des caractéristiques souvent voisines, assez tendres, malléables et ductiles, dotés de diverses propriétés électromagnétiques remarquables.

Remarques : **a)** – Dans l'expression « terres rares » :

i) le mot « terre » est un équivalent vieilli du mot *minerai* ;

ii) le mot « rare » signifie que l'élément métallique en question n'est présent qu'en proportions infimes dans ce minerai.

b) – Les terres rares ont pour noms : scandium, yttrium, lanthane, cérium, praséodyme, néodyme, prométhium, samarium, europium, gadolinium, terbium, dysprosium, holmium, erbium, thulium, ytterbium, lutécium.

[Voir dans le présent glossaire le nom de chacune de ces terres rares pour obtenir ses caractéristiques].

c) – Les terres rares sont des matières premières stratégiques indispensables dans la fabrication d'armements, de moteurs, de générateurs d'électricité, de

composants électroniques, etc.

d) – Les terres rares sont présentes dans le sous-sol de nombreux pays ; l'extraction du minerai qui les renferme et leur affinage supposent des investissements importants.

Terreur : 1 – Émotion causée dans l'âme par l'image d'un grand mal ou d'un grand péril.

2 – Épouvante, grande crainte.

Remarque : On appelle terreur panique une terreur subite dont on est troublé sans sujet et sans fondement.

Exemples : Il lui prit une terreur panique ; il se répandit une terreur panique dans la foule.

Terroir : 1 – Région, province, pays considéré dans ses particularités rurales, ses traditions, sa culture, ses productions et du point de vue du caractère des personnes qui y vivent ou en sont originaires.

2 – Certaines terres considérées du point de vue de la pluviométrie, de la température atmosphérique et de la nature du sol qui communiquent un caractère particulier aux productions, notamment au vin.

Terrorisme : Expression de la résistance à un pouvoir de fait, parfois attribuée abusivement à l'origine ethnique ou à la religion de ceux qui n'ont pas d'autres moyens à leur disposition, en raison de leur situation minoritaire, pour défendre leurs intérêts ou leurs convictions.

Remarques : **a)** – Le terrorisme tel qu'il s'exerce aujourd'hui dans les pays impérialistes par des personnes étrangères aux intérêts défendus par leurs commettants, a toujours existé.

b) – Des volontaires français, tel André Malraux (1901-1976), qui se sont illustrés dans les *Brigadas Internacionales* ou le *POUM* (Partido Obrero de Unificación Marxista) aux côtés des Républicains pendant la guerre civile espagnole (1936-1938) contre les rebelles nationalistes du général Francisco Franco (1892-1975), devinrent des acteurs éminents de la vie politique française après avoir participé en France, au terrorisme anti-Allemagne et anti-Vichy pendant la seconde partie de l'occupation allemande (1942-1944).

c) – Pendant la Guerre civile espagnole (1936-1939) Franco a été soutenu par les nazis allemands et les fascistes italiens ; il a obtenu les pleins pouvoirs en Espagne le 1er octobre 1936 et il a exercé une dictature du 30 janvier 1938 jusqu'à sa mort, le 20 novembre 1975, avec l'anti-communisme comme fil conducteur de son programme politique.

d) – Les terroristes sont parfois sous l'influence de gourous qui les ont séduits intellectuellement, parfois à la recherche d'un bon salaire comme ces aviateurs mercenaires français que l'on considérait pendant la guerre d'Espagne comme les défenseurs de la liberté, ou encore agissent par opportunisme comme les résistants du printemps 1944 en France.

e) – L'éditorial du journal « *Le Figaro* » du lundi 13 février 2017 a rappelé que la France intervenait avec des troupes au sol ou par des bombardements aériens au Mali et en Irak, où ses intérêts économiques lui commandaient d'être présente et active ; en contre-partie, elle devait se prémunir contre des actions terroristes exercées en France et conduites ou téléguidées depuis Mossoul ou Raqqa.

Terrorisme : 1 – Synonyme de violence politique intérieure ou étrangère, pratiquée par un État ou par un groupe de pression.

2 – Forme violente de *guerre psychologique* pratiquée :

i) soit par un État, ouvertement mais sans avoir déclaré la guerre ;

ii) ou par les *services spéciaux* d'un État, discrètement mais sans déclaration de guerre officielle, par des ressortissants de cet État ou plus souvent par ceux

de l'État visé ;

- iii)** soit par des organisations non gouvernementales (parfois internationales) ;
- iv)** soit par un État belligérant, au moyen de bombardements aériens sur des objectifs non stratégiques, pour briser le moral des populations civiles ;
- v)** soit par des particuliers, ou par des groupuscules agissant en fonction de convictions patriotiques ou religieuses, avec toutefois très souvent le soutien discret d'un État étranger.

Remarques : a) – Le terrorisme se caractérise principalement par l'injustice dans le choix des victimes et par l'impossibilité pour celles-ci de prévoir la forme des actes terribles qui peuvent être perpétrés contre elles à tout moment, n'importe où.

b) – La convention européenne sur la répression de l'activité terroriste (1977) ne contient pas de définition de l'activité terroriste.

c) – Pour l'ONU, un acte terroriste est « *l'équivalent en temps de paix d'un crime de guerre* ».

d) – Pour la Convention européenne du 10 janvier 2000, un acte terroriste est « *un acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque par sa nature ou par son contexte, cet acte vise à intimider une population, ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.* »

e) – La décision-cadre du Conseil de l'Europe du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme considère comme *infractions terroristes* les actes intentionnels qui, par leur nature ou leur contexte, peuvent porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale, lorsqu'un civil les commet dans le but :

- i)** de gravement intimider une population ou contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque ;

- ii)** de gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d'un pays ou une organisation internationale.

f) – Selon le code pénal français (article 421.1) constituent des actes de terrorisme les atteintes à la vie, les vols, les destructions, les dégradations, les détériorations, les infractions en matière informatique lorsqu'ils sont commis intentionnellement, individuellement ou en relation avec une entreprise collective, en ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Le fait de participer à un groupement, ou à une entente établie en vue de la préparation d'un acte de terrorisme, constitue également un acte de terrorisme.

g) – Le fait pour un sous-marin de couler en restant en plongée, à l'aide d'une torpille automobile, un navire ennemi sans sommations, sans faire évacuer l'Équipage, était considéré à juste titre, en 1914, comme un acte de terrorisme et un crime de guerre.

h) – Le fait de bombarder délibérément par avion une zone résidentielle, même située à proximité d'un objectif militaire, était considéré à juste titre, jusque dans les années 1930, comme un acte de terrorisme et un crime de guerre ; ces actes de terrorisme et ces crimes de guerre sont aujourd'hui sévèrement condamnés par les vainqueurs lorsqu'ils ont été commis par les vaincus mais ils sont considérés comme des dégâts collatéraux lorsqu'ils ont été commis par les vainqueurs.

i) – Mettant en œuvre la doctrine préconisée en temps de paix au Royaume-Uni dans les années 1930, Winston Churchill (1874-1965) s'est efforcé, pendant les 5 ans, 2 mois et 16 jours de son mandat de Premier ministre-chef de guerre et il s'en vantait, d'écraser les villes allemandes sous les bombes, sans merci, jour

après jour, semaine après semaine, mois après mois, en augmentant constamment la force des frappes aériennes et en étendant continuellement la zone-cible des attaques des bombardiers, afin de briser le moral de la population allemande.

j) – Le 17 mai 1940, Winston Churchill venu à Paris pour remonter le moral des dirigeants français, promettait à un Paul Reynaud stupéfait par l'avancée vers la Mer du Nord des chars allemands le long de la Somme, d'affamer l'Allemagne, de démolir ses villes par des bombardements aériens après que la France aura été défaite, de brûler ses récoltes et ses forêts avec l'aide certaine des États-Unis d'Amérique.

k) –

l) – À l'issue de la Seconde Guerre Mondiale (ce conflit suicidaire voulu, suscité et déclenché par l'Angleterre) Anouar el Sadate et Menahem Beguin réussirent à développer avec succès, dans leurs pays respectifs, une forme de terrorisme aveugle et criminel contre l'occupant anglais ; à l'instigation et peut-être avec l'aide des États-Unis d'Amérique, l'Égypte est devenue indépendante et les Juifs ont créé un État indépendant en Palestine.

3 – La *guerre psychologique* a été l'option retenue par certains États après la Grande Guerre (1914–1918) pour éviter, à moindres frais, que ne se reproduisent les massacres que leurs concitoyens venaient de connaître et les ruines que certains pays avaient subies : ce fut le cas du Royaume-Uni qui a choisi dans les années 1920 et 1930 de remplacer son armée de terre par une flotte d'avions bombardiers capables de terroriser les populations civiles d'un pays ennemi (la France ou l'Allemagne, selon l'opportunité des alliances du moment) jusqu'à amener le gouvernement du pays ennemi, sous la pression de son opinion publique, à demander la paix.

Remarque : L'option alternative retenue par certains dirigeants politiques a été la recherche d'un *règlement pacifique* des conflits latents ou prévisibles : ce fut le cas du Français Aristide Briand (1862-1932) et de l'Allemand Gustav Stresemann (1878-1929) lorsqu'ils furent tous les deux ministres des Affaires étrangères de leurs pays respectifs, dans les années 1920.

4 – Les blocus et les embargos, en temps de guerre ou en temps de crise, ont pour objectifs, non seulement de priver l'ennemi ou l'adversaire des armements ou des matières premières nécessaires pour faire la guerre, mais aussi de démoraliser les populations ennemies en les privant du nécessaire pour se nourrir ou pour se soigner ; le nombre des victimes civiles innocentes (hommes, femmes, enfants, vieillards) d'un pays faible soumis à un blocus ou à un embargo par un pays fort dépasse souvent de beaucoup le nombre des victimes innocentes d'assassinats aveugles perpétrés dans le pays fort, au moyen d'explosifs ou d'armes de guerre, par des résistants fanatiques issus ou sympathisants de ce pays faible.

Remarque : La raison du plus fort est provisoirement la meilleure !

5 – L'*équilibre de la terreur* est le nom qui a été choisi pour qualifier la situation du monde quelques années après la Seconde Guerre Mondiale : le prétendu « *monde libre* » (les États-Unis d'Amérique et les nations dans leur mouvance) s'opposait à la « *fraternité internationale* » (l'Union Soviétique et les nations dans la mouvance).

Remarque : La recherche de l'équilibre de la terreur a entraîné l'émergence d'une branche maritime essentielle pour la stratégie de certains États : les sous-marins nucléaires lanceurs de fusées porteuses d'ogives armées, qui permettent de dissimuler sous la surface des mers les vecteurs du feu nucléaire.

6 – Des États entraînent (sur leur territoire ou sur le territoire d'autres États) arment et financent des groupes de personnes rémunérées ou endoctrinées pour porter la mort et la terreur, au hasard, dans les populations civiles d'autres États

avec lesquels ils entretiennent pourtant des relations commerciales ou diplomatiques régulières et apparemment pacifiques.

Remarques : a) – Les tueurs qui exécutent des assassinats ciblés et motivés, soit au moyen de drones commandés à distance, soit par une confrontation directe, ne sont pas considérés comme des terroristes à proprement parler.

b) – L'ancien ambassadeur américain *Edward Peck* a raconté qu'en 1985, alors qu'il était directeur adjoint de la *task force sur le terrorisme* du Président Reagan, lorsqu'on avait demandé à cette *task force* une définition du terrorisme, elle en produisit six différentes mais qu'elles furent toutes rejetées parce qu'une lecture attentive montrait que les États-Unis seraient visés dans tous les cas.

7 – Le régime politique français qui a sévi en France entre les massacres de détenus par la foule dans les prisons de Paris en septembre 1792 et la chute du franc-maçon Maximilien Robespierre (1758-1794) le 9 thermidor an II (28 juillet 1794) est connu par les historiens sous le nom de « *la Terreur* ».

Remarque : Les dirigeants d'autres pays ont pratiqué au XX^{ème} siècle le terrorisme d'État et perpétré des exécutions arbitraires parmi leur population pour se maintenir au pouvoir ; citons, entre autres : la Russie de Vladimir Ilitch Lénine (1870-1924) et de Léon Trotsky (1879-1940) en 1919, l'Union Soviétique de Lavrenti Béria (1899-1953) et de Joseph Staline (1878-1953) plus tard, l'Allemagne d'Adolf Hitler (1889-1945) de 1933 à 1945.

Terroriste : 1 – Celui qui commet des actes de terrorisme.

[Voir le mot *Terrorisme*].

Remarques : a) – Le concept de *terroriste* est parfois aménagé de manière à ce qu'il concerne celui ou ceux que l'on voudrait voir disparaître de notre vue ou de notre environnement.

b) – Dans toutes les guerres coloniales, on a appelé « *terroristes* » les résistants aux colonisateurs qui utilisèrent les mêmes procédés qu'utilisèrent en France, dans les années 1940-1945, les guérilleros ou autres maquisards contre les Allemands : par exemple, en Palestine dans les années 1940, l'*Irgoun* de Menahem Begin et la *Haganah* de Yitzhak Rabin, Moshe Dayan, Ben Gourion, etc., contre les Anglais ; en Algérie de 1954 à 1962, les *Algériens* contre les Français ; en Indochine, de 1965 à 1975, les *Vietnamiens* contre les Américains ; en Afghanistan entre 1979 et 1989, les *moudjahidines* qui furent rejoints à partir de 1987 par les *djihadistes d'Al-Qaïda* (fortement soutenus par les États-Unis d'Amérique) contre les Soviétiques ; plus tard, les mêmes *djihadistes d'Al-Qaïda* contre les mêmes Américains, mais toujours à cause de l'Afghanistan ; dans les années 2010 les *djihadistes salafi* du Califat et leurs sympathisants contre une coalition d'Américains, d'Européens et de Sheikistes, dont les avions bombardent lâchement des populations civiles de l'ancien pays des Parthes ; etc.

c) – Les *terroristes* de notre époque sont pourchassés pour être « *détruits* » [selon l'expression employée jadis par Caton l'Ancien devant le Sénat romain, puis par François Hollande à Dubaï le 5 janvier 2013] avec la même énergie que les Romains mirent à détruire Carthage au cours des guerres puniques, ou que la hiérarchie politico-religieuse du Moyen Âge chrétien employa pour pourchasser les *hérétiques* afin de les convertir ou de les assassiner.

d) – Pour le Dictionnaire de l'Académie française (5^{ème} édition – 1798) un *terroriste* est un agent ou un partisan du *régime de la Terreur* qui eu lieu en France par l'abus des mesures révolutionnaires.

2 – Un terroriste vise à répandre un *sentiment d'insécurité* dans la population paisible d'un État.

Remarques : a) – Les victimes des terroristes sont des « *dommages collatéraux* »,

comme disent les Américains quand des bombardiers US ont tué des civils, des femmes, des enfants en Afghanistan, en Irak ou ailleurs.

b) – Un terroriste mandaté par l'État Islamique n'éprouve pas davantage d'émotions à la vue ou à la pensée des victimes des actes de terreur qu'il est amené à perpétrer en Europe, qu'un pilote d'avion téléguidé confortablement installé dans un local climatisé du Nouveau-Mexique ou du Texas et mandaté par l'US Army pour assassiner une « *cible* » en Afghanistan, en Irak, en Ukraine, au Yémen ou ailleurs.

c) – Les « *cibles* » des terroristes peuvent être des civils vivant dans un pays qu'ils considèrent comme un agresseur et contre qui ils n'ont pas d'autres moyens de lutte ; les cibles peuvent être des militaires appartenant à une armée d'occupation.

3 – Nous appelons souvent *terroriste* une personne (appartenant à un groupe ou agissant isolément) qui lutte avec effort, et souvent avec violence, pour un idéal que nous ne partageons pas, sans que cette personne ne soit ouvertement sous les ordres d'un État reconnu.

Remarques : a) – S'il s'agit d'*interroger* ou de « *détruire* » un *préssumé terroriste*, les règles de la morale ne s'appliquent plus ; en particulier, la torture peut être arbitrairement institutionnalisée dans certains États qui se considèrent comme des parangons de vertu et les meilleurs défenseurs des « *droits de l'homme* ».

b) – Si une personne défend avec le même effort et avec la même violence les valeurs (surtout morales) que l'on soutient soi-même, on utilise le mot *résistant* au lieu de *terroriste*.

c) – À l'automne 1793, la Convention nationale n'appelait pas les insurgés politiques de la « *Vendée militaire* » des *terroristes*, mais des *brigands* ; les régiments de ligne de l'armée régulière reçurent l'ordre de les *exterminer* jusqu'au dernier (hommes, vieillards, femmes et enfants) et d'*anéantir leur race* : massacre de 15 000 Vendéens au Mans les 12 et 13 décembre 1793 ; 10 000 fusillés ou noyés à Nantes en février de l'année suivante ; massacres et destructions systématiques dans toute la Vendée par les célèbres Colonnes Infernales du général Louis-Marie Tureau (1756-1816), notamment aux Lucs-sur-Boulogne le 28 février 1794.

d) – Les habitants du Bas-Poitou (en fait le Centre et le Nord du département de la Vendée et une partie du Maine-et-Loire) se soulevèrent d'abord contre la levée en masse de trois cent mille hommes, destinés à partir combattre aux frontières (décisions de la Convention du 24 février 1793 pour les hommes de 18 à 25 ans célibataires, du 23 août 1793 pour ceux de 25 à 30 ans qui seront tirés au sort) puis pour soutenir la religion catholique et le régime monarchique, sous l'influence du vicaire général de l'évêché de Luçon ; leur devise était « *ūtrīquē fīdēlis* » c'est-à-dire « *fidèle à Dieu et au Roi* ».

e) – Entre 170 000 et 200 000 « *Vendéens* » périrent par le fer ou par le feu d'avril 1793 à janvier 1800.

f) – Lorsque Bonaparte rétablit l'esclavage à Saint-Domingue et à la Guadeloupe le 20 mai 1802, beaucoup des anciens esclaves noirs qui avaient été libérés par la Convention le 4 février 1794 refusèrent de se laisser asservir à nouveau : Bonaparte donna l'ordre d'exterminer tous les Noirs âgés de plus de 12 ans, qu'il aient participé ou non à la rébellion : plusieurs centaines de milliers de Noirs, qualifiés à l'époque de *terroristes*, furent assassinés par l'armée française.

g) – Les Français qui combattirent illégalement les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale ont été appelés « *résistants* » et ont été glorifiés après la guerre par les autorités française ; pendant la guerre, ils s'appelaient eux-mêmes « *terroristes* » et ils étaient qualifiés de « *terroristes* » par les occupants allemands ; ils furent pourchassés et ceux qui furent capturés ont été sévèrement

châtiés comme étant des francs-tireurs illégaux.

h) – Les lancements de deux bombes atomiques sur Hiroshima (6 août 1945, bombe à l'uranium) et Nagasaki (9 août 1945, bombe au plutonium) qui tuèrent plusieurs centaines de milliers de civils, « *ces effroyables crimes de guerre* » comme les a qualifiés l'ancien ministre et philosophe Luc Ferry dans « Le Figaro » du 10 août 2017, ne trouvent d'excuses que parce que ces bombes ont été larguées par des avions et que, depuis les années 1930, par la volonté des Anglais et des Américains, le terrorisme aérien n'est pas condamnable.

i) – Margaret Thatcher (1925- 2013) de sinistre mémoire [*paix à son âme !*] considéra que l'homme politique sud-africain Nelson Mandela (né en 1918) était un *terroriste* quand il combattait l'apartheid défendu par le président Botha.

j) – Celui que l'on accuse de perpétrer des actes de guerre sans respecter les lois de la guerre est appelé *terroriste* s'il agit contre nos intérêts, *résistant* s'il agit selon nos intérêts, ou *rebelle* si nos intérêts ne sont pas concernés.

[Voir les expressions *Droit de la guerre* et *Lois de la guerre*].

4 – [D'après le *Dictionnaire de L'Académie française – 5ème édition – 1798*]

Un terroriste était un agent ou un partisan du régime de la Terreur (5 sept. 1793 – 28 juil. 1794), régime qui avait eu lieu par l'abus des mesures révolutionnaires.

Tesla : Unité internationale de mesure d'induction et de densité de flux magnétique (symbole T) valant un weber par mètre carré.

Remarque : Nikola Tesla (1856-1953) était un ingénieur serbe ; il mit au point les premiers alternateurs et inventa le moteur électrique ; il travailla aux États-Unis d'Amérique avec Thomas Edison (1847-1931) et avec George Westinghouse (1846-1914).

Tesson : Morceau d'un pot de terre cassé.

Remarque : Têt est synonyme de têt.

[Voir le mot *Têt*].

Test : Mot anglais qui signifie *épreuve*.

Remarques : **a)** – Le *serment du test*, en Angleterre, était un acte de religion par lequel on niait la transsubstantiation et par lequel on renonçait au culte de la Vierge et des Saints.

b) – Dans son origine, on n'était obligé de prêter ce serment que lorsqu'on voulait posséder quelque charge publique ; il s'agissait d'en écarter les « *papistes* ».

c) – Mais sous Charles II, en 1674, les Communes voulurent que ce serment fût général, et qu'il fût prêté par tous les sujets de la Couronne.

[Voir l'expression *Test d'hypothèse*].

Testacé : Animal à coquille.

Remarques : **a)** – La tortue est du genre des testacés.

b) – Les huîtres, les moules et tous les coquillages sont du genre des testacés.

Testament : Acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés.

Testateur : Celui qui fait un testament.

Test d'hypothèse :

Tester : Déclarer, par un acte, ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort.

Testif : Poil de chameau.

Teston : Ancienne monnaie française d'argent, créée par l'ordonnance du 6 avril 1514 de Louis XII (1462-1515) et confirmée par l'ordonnance de 1540 de François 1er (1494-1547).

Remarques : **a)** – Des testons ont été frappés en France jusqu'en 1577.

b) – Les testons eurent cours en France jusqu'en 1641.

c) – En dehors de la France, des testons furent frappés à Milan (en 1450), en Lorraine, en Suisse, en Savoie, au Portugal, au Brésil, en Écosse, etc.

Têt : 1 – Coupelle, généralement en terre réfractaire, utilisée pour l'oxydation ou la calcination de certaines matières.

Remarque : On dit aussi *scorificatoire* parce que, quand le tout est refroidi, on sépare la matière pure de la scorie qui la recouvre.

2 – On appelle *têt à gaz* une petite capsule, généralement en terre cuite, sur laquelle on place une éprouvette à gaz.

3 – Morceau d'un pot de terre cassé.

Exemple : Ramasser des têts de pot.

Remarque : On dit plutôt *tesson*.

Têt : 1 – [Vielli] Nom masculin synonyme de *crâne*, c'est-à-dire l'ensemble des os qui couvrent le cerveau.

Exemples : Il a le têt offensé, fêlé, brisé ; mal de têt ; mal à son têt.

Remarques : **a)** – « *Têt* » vient du verbe latin *tēgō* (infinitif *tēgēre*) qui signifie *couvrir, recouvrir, cacher, abriter* ou du latin *thēca* qui signifie étui, gaine, fourreau.

b) – Le verbe grec *στέγω* signifie *protéger, défendre, cacher, tenir caché*.

2 – [En conchyliologie] On appelle *têt* la substance la plus dure qui forme le corps d'une coquille.

3 – On appelle *têt d'oreiller* l'enveloppe dans laquelle on met l'oreiller et qui recouvre l'oreiller dans un lit ; on dit *un têt d'oreiller*.

Remarques : **a)** – Au lieu d'un *têt d'oreiller* certains disent (faussement) *une taie d'oreiller* ou même (encore plus faussement) *une tête d'oreiller*.

b) – Notons que le nom grec *θήκη* dont Littré dit que le mot *taie* est tiré, signifie *boîte, coffre, caisse* où l'on dépose quelque chose et non le linge *souple* en forme de sac qui sert d'enveloppe à un oreiller.

4 – On dit « *un têt à cochons* », « *un têt à canards* », etc., pour désigner le lieu où l'on resserre ces animaux, la construction qui les met à couvert.

Remarque : Lorsque le paysan dit « *un têt à cochons* » certains citadins entendent faussement « *un toit à cochons* ».

5 – [Populaire et vulgaire] Un *têt de nœud* est synonyme d'un *prépuce*.

Têt : La *fête du Têt*, au Vietnam, est la célébration de la nouvelle année lunaire vietnamienne.

Remarques : **a)** – Les Vietnamiens célèbrent le Têt entre le 1er et le 7^{ème} jour de la nouvelle année vietnamienne, soit entre la dernière semaine de janvier et la troisième semaine de février du calendrier chrétien.

b) – La fête du Têt célèbre aussi le retour du printemps.

c) – La fête du Têt est marquée au Vietnam par trois jours fériés.

d) – Selon la tradition vietnamienne, les âmes des morts reviennent sur la Terre le jour du Têt ; les vivants doivent se recueillir pour les accueillir ce jour-là, devant l'autel des ancêtres qui tient une grande place dans chaque maison de Vietnamiens.

e) – Les fleurs de couleur jaune, comme les branches de forsythias forcées à fleurir par un séjour de plusieurs semaines au chaud, sont particulièrement appréciées pour la fête du Têt.

f) – Les événements du premier jour de l'année ont une grande importance symbolique pour les Vietnamiens, car ils présagent de ce qui se passera pendant l'année qui commence.

f) – La fête du Têt a un caractère civil et religieux pour les Vietnamiens, comme la célébration du 15 août en France, qui est à la fois la fête de l'Assomption de la Vierge Marie pour les Catholiques, la célébration de la reddition de la place forte

RPR de La Rochelle en 1628 et la fête de substitution du 14-Juillet pour les estivants du mois d'août, dans les lieux de villégiature des « *congés-payés* ».

Tétanos : Mot emprunté du grec *τέτανος* qui signifie *tension* ou *rigidité d'un membre*, ou encore *rigidité spasmodique* et dont les médecins se servent pour désigner une convulsion dans laquelle la raideur du corps est telle qu'il ne peut se pencher ni d'un côté ni de l'autre.

Téтар : Nom donné à un *chaumard volant* tel que celui qui est destiné au passage de l'amure de grand voile d'un phare carré.

Tête : **1** – La partie supérieure du corps humain qui tient au thorax par le cou.

Remarques : **a)** – La tête est composée de deux parties, le têt (ou crâne) et la face.

b) – La tête contient l'encéphale, les principaux organes des sens et l'extrémité supérieure des voies respiratoires et digestives.

c) – [Vieilli] *Chef* est synonyme de tête en ce sens.

[Voir les mots *Têt*, *Chef*].

2 – *Tête* se dit aussi de l'esprit, de l'imagination, des différentes conformations et dispositions des organes qui servent aux opérations de l'esprit.

Exemples : Se remplir la tête de sottises ; il n'a que cela en tête ; on ne lui peut ôter de la tête qu'il mourra bientôt.

Remarques : **a)** – On dit « *mettre une chose en tête à quelqu'un* » pour dire la lui persuader (il se prend pour l'ordinaire en mauvaise part).

Exemple : On lui a mis en tête de bâtir, et il s'y est ruiné.

b) – On dit « *se mettre une chose en tête* » pour l'imaginer, la projeter, s'en occuper.

Exemple : Il s'est mis en tête d'aller à Rome.

c) – On dit « *faire des coups de tête* » pour faire des étourderies.

3 – Partie antérieure ou supérieure des animaux à station verticale, à symétrie bilatérale ; elle porte les principaux organes sensoriels, les cellules nerveuses et généralement la partie supérieure et l'orifice de l'appareil digestif.

Exemples : *Tête de bélier, de chat, de chien, de poisson, de sanglier, de singe.*

4 – [Par métonymie] Individu.

Exemples : Une rente sur plusieurs têtes ; le traiteur prend tant par tête ; il a un troupeau composé de tant de têtes d'une espèce et tant de telle autre.

Tête (en anglais « *upper end* », « *head* », « *top* ») : **1** – La tête d'un mât, d'une corne, d'une allonge, de l'étrave, de l'étambot, du gouvernail ou d'une autre pièce de gréement ou de construction en est la partie la plus élevée.

Remarque : Le *ton* d'un mât est la partie située au-dessus du capelage.

2 – Le mot *tête* (en anglais « *head* ») désigne les parties les plus avancées, ou celles qui sont placées à l'extrême avant ou à l'extrême arrière.

i) La *longueur de tête en tête* (en anglais « *fore and aft* ») d'un navire se dit de la distance entre la tête de l'étrave à la tête de l'étambot ; c'est aussi la longueur maximum du navire.

ii) Un navire mouillé *fait tête* « à son ancre », ou « sur son ancre » (en anglais « *stems the wind* » ou « *stems the current* ») lorsque, en se rangeant dans la direction du vent ou du courant, ou dans celle qui résulte des deux, il présente le bout, ou la tête, vers l'ancre par laquelle il est retenu.

ii) *Tête de rade* se dit de la partie de cette rade la plus rapprochée de sa sortie.

iii) *Tête de maure* se dit des bouts d'un cordage sortant d'un cul-de-porc et avec lesquels on forme, au-dessus du cul-de-porc, un second nœud destiné à le consolider ; ce cul-de-porc et sa tête de maure sont alors appelés « cul-de-porc double (en anglais « *double crown knot* »).

iv) La tête d'un écouvillon ou d'un refouloir en est la partie renflée et

cylindrique qui sert à écouvillonner ou à refouler dans la manœuvre d'une bouche à feu.

v) La *tête d'un bossoir* en est la partie la plus avancée vers l'extérieur du navire.

vi) La *tête d'un banc* en est le point le plus élevé au-dessous du niveau de la mer.

vii) On appelle *tête de roche* un rocher affleurant la surface de la mer, ou le point le plus élevé d'un haut fond rocheux non découvrant mais recouvert d'une hauteur d'eau inférieure à l'enfoncement de son navire.

viii) La tête d'une armée navale, d'une ligne, d'une colonne, d'une escadre, d'un convoi, s'entend des bâtiments qui se trouvent les plus avancés vers l'avant.

Le bâtiment de tête (en anglais « *head most ship* ») est le premier de ces bâtiments.

ix) La *tête d'un bordage* en est l'extrémité qui est placée vers l'avant du navire.

x) La tête des flasques d'un affût de canon, ou la tête de cet affût lui-même, en est la partie tournée vers la muraille du navire.

Tête d'allonge : Partie supérieure d'une allonge de couple ou d'une jambette d'accastillage que l'on ne recouvre pas avec le bordé, afin de s'en servir pour amarrer les bossés des ancrés, les amarres, etc.

Remarque : La tête dont il est question dans l'expression « *tête d'allonge* » est la partie supérieure de l'allonge.

[Voir le mot *Tête*].

Tête de moine (Poulie à –) : Sorte de poulie dont la forme représente à peu près une tête rasée comme celle d'un moine, et qui est destinée à être placée aux points inférieurs d'une civadière.

Tête de mât (Feu de –) (en anglais « *masthead light* ») : L'expression « *feu de tête de mât* » désigne un feu blanc placé au-dessus de l'axe longitudinal du navire, projetant une lumière ininterrompue sur tout le parcours d'un arc d'horizon de 225 degrés et disposé de manière à projeter cette lumière depuis l'avant jusqu'à 22,5 degrés sur l'arrière du travers de chaque bord. [*Règle 21 – a*].

Remarques : **a)** – Les navires doivent montrer un feu de tête de mât ou, selon la longueur du navire (plus de 50 m) deux feux de tête de mât l'un devant l'autre, le feu postérieur étant plus élevé que le feu antérieur.

b) – Un navire à propulsion mécanique en train de remorquer doit montrer sur l'un de ses mâts (antérieur ou postérieur) deux feux de tête de mât superposés au lieu d'un seul ; lorsque la longueur du train de remorque mesurée de l'arrière du navire remorquant à l'extrémité arrière du train de remorque dépasse 200 mètres, il doit montrer trois de ces feux superposés au lieu de deux.

[Voir l'expression *Feu de tête de mât*].

Tête de veau : Appellation traditionnelle et familière de la navisphère.

[Voir le mot *Navisphère*].

Tête (Faire – sur son ancre) : Après avoir mouillé l'ancre et lorsque la longueur de chaîne prévue est à l'eau, on freine la ligne de mouillage et on attend que la chaîne raidisse, qu'elle attire l'étrave du navire dans la direction d'où elle rappelle, puis qu'elle redevienne molle : on dit alors que le navire « *a fait tête sur son ancre* » ou qu'il « *a fait tête sur sa chaîne* », ou encore qu'il « *a fait tête* ».

Remarques : **a)** – Après que le navire a fait tête sur son ancre, on est quasi certain que l'ancre a bien croché.

b) – La tête dont il est question dans l'expression « *faire tête* » est la proue du

navire, c'est-à-dire l'extrême avant du navire.
[Voir le mot *Tête*].

Tétier : Rameur de l'avant dans une embarcation ou dans une galère.

Têteière (en anglais « *head* ») : Synonyme d'envergure, la partie supérieure d'une voile carrée.
Remarque : La *ralingue de têteière*, ou ralingue de faix, borde la voile en cette partie supérieure de la voile.

Tétine : Enfoncement qu'un coup a fait dans la coque en fer d'un navire sans la percer.

Tétraèdre : Volume régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux.

Tétralogie : **1** – [En Grèce antique] Ensemble de quatre pièces (trois tragédies et un drame satyrique) présentées par un même auteur aux concours dramatiques.
Exemples : La tétralogie d'Euripide était composée des *tragédies* « Alexandre », « Palamède », « les Troyennes » et du *drame satyrique* « Sisyphe » ; la tétralogie de Xénoclès était composée des *tragédies* « Œdipe », « Lycaon », « les Bacchantes » et du *drame satyrique* « Athamas ».

2 – Ensemble de quatre œuvres littéraires ou musicales, présentant un certain rapport entre elles.

Remarque : On appelle « *Tétralogie de Wagner* » les quatre opéras composés par Wagner qui constituent l'« *Anneau des Niebelungen* », à savoir « l'Or du Rhin », « la Walkyrie », « Siegfried » et « le Crépuscule des Dieux ».

Têtu : Obstiné, qui est trop attaché à son sens, à ses opinions, à sa volonté.

Exemple : Il est si têtu, que jamais il ne démord de ce qu'il a dit.

Teugue (en anglais « *top poop* », « *poop royal* ») : **1** – Sorte de petite dunette qui ne s'étend vers l'avant, à partir du couronnement de la poupe, qu'à la moitié ou à peu près, des dunettes ordinaires des anciens navires à voiles.

Remarque : On distinguait deux séries, parmi les navires du même type 9 300 des Messageries Maritimes dont le nom commençait par la lettre V : d'une part les « *super V* » : (Var, Vienne et Vaucluse) qui avaient une teugue à l'arrière et d'autre part, les « *V* » (Vivaraïs, Valais, Ventoux, Vosges, etc.) qui n'en avaient pas.

2 – [Par analogie] Superstructure relativement peu élevée construite à l'extrême avant d'un navire, à partir de l'étrave et qui peut parfois s'étendre, sur un navire de charge, jusque sur l'arrière de la cale n°1 ou même parfois n°2.

Remarques : **a)** – Les navires des Messageries Maritimes du type 9 300 avaient une teugue à l'avant qui englobait la cale n°1, alors que ceux du type 8 300 n'en possédaient pas.

b) – Certains bâtiments de guerre possèdent une teugue à l'avant qui s'étend de l'étrave jusqu'au milieu de leur longueur, afin de protéger de la mer leur artillerie de l'avant.

c) – On construit parfois une petite teugue couverte à l'extrémité avant des petites embarcations, sous laquelle les hommes peuvent se mettre à l'abri en cas de froidure ou de mauvais temps.

d) – On dit aussi *tille*.

[Voir le mot *Tille*].

3 – Sur les grands navires à voiles en bois, on appelait teugue, ou tugue, une espèce de faux tillac fait de caillebotis ou de simples barreaux, qui était élevé au devant de la dunette afin de garantir les membres de l'équipage du Soleil ou de la pluie, du froid et du mauvais temps.

Remarque : Ce genre de constructions a été interdit en 1670 sur les vaisseaux

français, car il les rendait pesants à la voile ; les teugues furent alors remplacées par des tentes soutenues par des cordages.

Tex : 1 – Unité du système international ISO utilisée pour mesurer le titre d'un fil, c'est-à-dire sa masse par unité de longueur.

2 – Le tex est le titre d'un fil de longueur de 1000 mètres qui pèse 1 gramme.

3 – Pour un élément de cordage (fil ou fibre) le titre en *tex* est la masse d'une longueur de 9000 mètres de ce fil ou de cette fibre.

[Voir l'expression *R tex* et le mot *denier*].

Texte : Les propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus.

Exemple : Cet avocat a rapporté le texte de cette loi ; ce texte est corrompu, falsifié, obscur ; le texte n'est pas correct ; texte supposé ; le texte ne dit pas cela.

Remarques : **a)** – On dit « *revenir au texte* » pour *revenir au sujet principal* dont il est question.

b) – Lorsque l'explication qu'on donne à un auteur n'est pas bien claire, on dit que *c'est la glose d'Orléans*, qui est plus obscure que le texte.

c) – On dit « *restituer un texte* » pour dire rétablir l'ordre, les mots, ou la ponctuation dont on suppose que l'auteur s'est servi.

Texte (Gros –) : Caractère d'imprimerie qui est entre le *gros romain* et le *saint-augustin*.

Texte (Petit –) : Caractère d'imprimerie qui est entre la *gaillarde* et la *mignonne*.

Textile : Qui peut être tiré en filets propres à faire un tissu.

Exemple : L'amiante est une pierre textile ; le verre sortant du feu est textile.

Textuaire : Livre où il n'y a que le texte, sans aucuns commentaires.

[Voir le mot *Texte*].

Texture : 1 – L'état d'une chose tissue.

2 – L'action de tisser.

3 – [Au figuré] On dit « *la texture* » d'un ouvrage, d'une pièce de théâtre, pour dire *la liaison des différentes parties* qui constituent l'ouvrage, la pièce de théâtre.

TFP : Abréviation de l'expression « *Tous feux poussés* ».

Remarques : **a)** – L'allure TFP est une allure au-dessus de l'allure PMP.

b) – PMP signifie « *puissance maximum en temps de paix* ».

c) – L'allure PMP est celle que l'on obtient en développant la puissance maximum autorisée en temps de paix.

d) – L'allure PMP des escorteurs d'escadre français était d'environ 36 nœuds ; le « *Maillé-Brézé* » a atteint 39 nœuds à l'allure TFP le 27 mars 1956.

Thaler : Ancienne unité de monnaie dans l'Europe de l'Est.

Remarque : Le mot *thaler* a donné, après déformation, le nom de l'unité de monnaie américaine *dollar*.

Thatcher : Margaret Thatcher (1925-2013) a été Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord du 4 mai 1979 au 28 novembre 1990.

[Voir l'expression *Temps mythique*].

Remarques : **a)** – Margaret Thatcher dirigea la Parti conservateur britannique de 1975 à 1990.

b) – Margaret Thatcher prétextait le *réchauffement climatique* des Écologistes pour fermer les puits de charbon déficitaires du Royaume-Uni et mettre au chômage les mineurs de charbon, traditionnellement très populaires en Angleterre, sans provoquer le soulèvement des Britanniques pendant le conflit très dur de 1984-1985 qui l'opposa aux mineurs.

[Voir le mot *Milankovitch*].

c) – Margaret Thatcher soutint publiquement et chaleureusement le dictateur

chilien Augusto Pinochet (1915-2006) et elle condamna sévèrement l'action de Nelson Mandela (1918-2013) en faveur des droits civiques des « *coloured* » en Afrique du Sud.

d) – Margaret Thatcher suscita habilement, conduisit remarquablement et remporta brillamment un conflit armé (2 avril 1982-14 juin 1982) contre l'Argentine au sujet de la souveraineté des îles Malouines (en anglais « *the Falkland Islands* ») ; sur le plan intérieur, cette épopée dans l'Atlantique Sud, qui suscita l'admiration des militaires du monde entier, réussit à redonner une grande popularité à la « *dame de fer* » au Royaume-Uni.

e) – Le « *Pilotage Act 1983* » du 9 mai 1983 promulgué sous son autorité divisa par deux le nombre des pilotes en exercice au Royaume-Uni ; jusque là, tout ce qui flottait était tenu de prendre un pilote ; à partir de là, l'obligation de prendre un pilote au Royaume-Uni concerna les mêmes types de navires que dans les grands pays voisins.

f) – Margaret Thatcher regretta à la fois, juste avant de mourir :

i) d'avoir lancé dans la grande politique le mythe du réchauffement climatique,

ii) de n'avoir pas soutenu Nelson Mandela dans sa lutte contre l'apartheid.

Thaumaturge : Qui fait des miracles.

Exemple : Saint Grégoire le thaumaturge (214-270), qui est devenu célèbre pour avoir accompli un grand nombre de guérisons et de miracles notoires.

Remarque : Un manœuvrier qui tente avec succès des opérations incroyables est appelé familièrement *un sorcier* plutôt qu'un thaumaturge.

Thé : Arbrisseau qui croît principalement en Chine, à Ceylan ou au Japon.

Remarques : **a)** – On en importe les feuilles, que nous appelons aussi *thé*.

b) – Cette feuille est plus longue que large, pointue par le bout et dentelée.

c) – On en fait une infusion que l'on prend chaude et que l'on nomme aussi *thé*.

d) – Le thé de Chine a été séché naturellement ; on l'appelle aussi *thé vert*.

e) – Le thé apprécié des Anglais est fermenté et il est de couleur noire.

Théatin : Membre d'un ordre religieux fondé à Rome en 1524 par l'évêque de Théate, qui se composait de clercs réguliers dont la doctrine s'appuyait sur le vœu de pauvreté et la volonté de réformer les mœurs du clergé.

Remarques : **a)** – François-Marie Arouet, dit Voltaire (1694-1778) habitait quai des Théatins, à Paris, au moment de sa mort.

b) – L'ancien quai des Théatins, à Paris, s'appelle aujourd'hui *quai Voltaire*.

Théâtre : **1** – Sorte de grande table disposée dans un entrepont sur laquelle on plaçait jadis les blessés pendant un combat.

2 – Synonyme d'atlas de cartes.

3 – Appellation du château avant d'un navire [*En Méditerranée*].

Théâtre : **1** – Lieu où l'on représente des spectacles dramatiques.

2 – [*Au figuré*] Le lieu, l'emploi où un homme peut développer ses talents, ses qualités et devenir un spectacle.

Remarque : On dit *théâtre d'opérations* pour le lieu d'une bataille.

Thébaïde : **1** – Lieu sauvage, isolé et paisible, où l'on mène une vie retirée et calme dans une solitude profonde.

Remarque : La thébaïde de référence est la Thébaïde égyptienne.

2 – Partie méridionale désertique de la Haute-Égypte, appelée Thébaïde parce que sa capitale est Thèbes.

Remarques : **a)** – Un grand nombre de chrétiens se réfugièrent en Thébaïde, dans les premiers siècles du christianisme, pour fuir les persécutions et mener une vie

ascétique ; Antoine le Grand (251-356) dit saint Antoine, le père du monachisme chrétien, s'y retira en 312 sur le mont Qolzum.

b) – Les religieux qui adoptent le même mode de vie solitaire que saint Antoine sont appelés *anachorètes* (du grec ἀναχωρητής qui désigne *ceux qui se sont retirés du monde*) ; au contraire, ceux qui choisissent la vie en communautés monastiques sont appelés *cénobites* (du grec κοινόβιον qui signifie *couvent, monastère*).

3 – On appelle *Thébaïde de Syrie*, le désert de Qinnasrin où vécut Jérôme de Stridon (347-420) dit saint Jérôme.

Remarque : Le village de Qinnasrîn est situé à 30 km au Sud-Ouest d'Alep.

4 – Augustin Calmet (1672-1757) connu sous l'appellation de Dom Calmet, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe et qui fut abbé de Senones de 1728 à 1757, qualifia la vallée du Rabodeau (dans l'actuel département des Vosges) de *Thébaïde de l'Europe*.

Thème : 1 – Sujet, matière, proposition que l'on entreprend de prouver ou d'éclaircir.

2 – Ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent dans celle qu'on veut leur apprendre.

Exemples : Thème latin ; thème grec ; thème allemand.

Remarque : On qualifie de *fort en thème* un élève qui a de très bons résultats scolaires, d'abord par son travail, un peu grâce à la chance.

3 – [*En astrologie*] On appelle *thème céleste*, ou simplement *thème*, la position où se trouvaient les astres au moment de la naissance de quelqu'un et au lieu où il est né et sur laquelle les astrologues tirent des conjectures qu'ils appellent *horoscope*.

Thémis (en grec « Θέμις » : Déesse de la Justice, fille du Ciel et de la Terre, mère d'Anchise qui fut lui-même le père d'Énée (le personnage central de l'« *Énéide* » de Virgile) et d'Élymos, un prince troyen.

Théocratie : Gouvernement où les chefs de la nation ne sont regardés que comme des ministres de Dieu.

Remarque : Le gouvernement des Hébreux sous les Juges et avant qu'ils eussent un roi était une véritable théocratie.

Théodolite (en anglais « *theodolite* ») : **1** – Instrument optique d'astronomie et de géodésie mesurant simultanément des angles dans le plan horizontal et dans le plan vertical afin de déterminer une direction dans l'espace céleste.

Remarques : **a)** – Un instrument servant seulement à des mesures d'angles horizontaux s'appelle un *goniomètre*.

b) – Un instrument servant seulement à des mesures d'angles verticaux s'appelle un *éclimètre*.

c) – Un sextant permet de mesurer alternativement des angles verticaux (hauteur des astres dans le ciel) ou des angles horizontaux (point par segments capables).

d) – Le théodolite est un instrument d'arpentage ; il permet de calculer la distance d'un objet dont on connaît la hauteur en mesurant l'angle sous lequel on l'aperçoit.

e) – Le théodolite permet de mesurer l'azimut et la hauteur apparente d'un astre.

f) – Le mot théodolite pourrait provenir d'un mot arabe (al-îdhada) qui désigne une alidade ou des mots grecs θέα qui signifie *aspect* et δῆλος qui signifie *visible*.

g) – Le théodolite aurait été inventé par le mathématicien et géomètre britannique Leonard Digges (1515-1559).

h) – Leonard Digges aurait également inventé le télescope à réflexion.

2 – Un théodolite permet de mesurer simultanément l'azimut et la hauteur d'un objet à portée de vue, par deux lectures sur deux couronnes munies de verniers, graduées en degrés.

Remarques : a) – Le théodolite permet de déterminer l'orientation du plan méridien d'un lieu en notant l'azimut et la hauteur d'une étoile avant sa culmination puis en notant l'azimut de la même étoile au moment où elle atteint la même hauteur après sa culmination : le plan méridien est orienté au milieu des deux azimuts.

b) – Le théodolite est le principal instrument de terrain des géomètres ; il est également utilisé par les astronomes.

c) – Le théodolite est difficilement utilisable à la mer.

d) – On utilise à la mer, pour mesurer les angles horizontaux, un taximètre d'usage plus commode.

[Voir le mot *Taximètre*].

3 – Un théodolite se compose essentiellement de deux cercles gradués en degrés et d'une lunette optique munie d'un réticule :

i) le premier cercle (cercle des azimuts) est horizontal et il est fermement fixé au socle du théodolite ;

ii) le cercle des azimuts (qui doit être parfaitement horizontal) est gradué en degrés à sa périphérie et il est muni d'un vernier pour lire les minutes de degrés ;

iii) le second cercle (cercle des hauteurs) est vertical ; il est fixé par son diamètre vertical à un arbre vertical dont l'axe passe exactement par le centre du cercle des azimuts ;

iv) l'arbre vertical auquel est fixé le cercle des hauteurs tourne sur sa base du même mouvement que le cercle des hauteurs ;

v) le cercle des hauteurs (vertical) est lui aussi gradué en degrés à sa périphérie et il est muni d'un vernier pour lire les minutes de degrés ;

vi) la lunette est fixée à un arbre horizontal perpendiculaire au cercle des hauteurs ;

vii) l'axe de cet arbre horizontal passe par le centre du cercle des hauteurs ;

viii) l'arbre horizontal auquel est fixé la lunette tourne sur son axe du même mouvement que la lunette ;

ix) l'axe optique de la lunette est parallèle au plan du cercle des hauteurs ;

x) la lunette peut ainsi balayer tout le plan vertical dans n'importe quel azimut ;

xi) l'arbre vertical qui supporte le cercle des hauteurs entraîne une aiguille horizontale fixée à son pied près du cercle des azimuts ;

xii) la position de cette aiguille vis-à-vis des graduations du cercle des azimuts indique l'azimut de l'axe optique de la lunette ;

xiii) l'arbre horizontal qui supporte la lunette entraîne une aiguille fixée près du cercle des hauteurs ;

xiv) la position de cette aiguille vis-à-vis des graduations du cercle des hauteurs indique le calage en hauteur de l'axe optique de la lunette ;

xv) la direction (azimut et hauteur) de l'objet visé est matérialisée par l'axe optique de la lunette ;

xvi) l'azimut et la hauteur de l'objet visé sont l'azimut et la hauteur de l'axe optique de la lunette.

Remarques : a) – Le théodolite se pose sur un support stable et robuste et il doit être parfaitement calé dans le plan horizontal à l'aide d'un niveau à bulle.

b) – L'axe de rotation du cercle des hauteurs sera ainsi parfaitement vertical.

c) – La référence des azimuts du cercle horizontal doit être exactement calée sur le point de l'horizon choisi comme origine des azimuts.

[Voir le mot *Point*].

Théogonie : 1 – Naissance des Dieux.

Exemples : La théogonie des Égyptiens ; la théogonie des Grecs ; la théogonie des Perses, etc.

2 – [*Par extension*] Ouvrage particulier sur la même matière.

Exemple : La théogonie d'Hésiode.

Théologale : Terme dogmatique qui ne se dit que des vertus qui ont Dieu principalement pour objet.

Remarque : La Foi, l'Espérance et la Charité sont les trois *vertus théologiques* des chrétiens.

Théologie : 1 – Science de l'inconnaissable.

2 – Science qui a pour objet Dieu et les vérités que Dieu a révélées.

Remarque : Théologie, se dit au sens de *doctrine théologique*.

Théologien : Celui qui sait la théologie, qui écrit sur la théologie.

Théorème : Assertion qui a besoin d'une démonstration pour devenir évidente.

Remarques : **a)** – Un théorème est l'énoncé d'une vérité spéculative dont on peut démontrer l'exactitude.

b) – La démonstration d'un théorème exige un raisonnement logique basé sur des axiomes.

c) – La valeur de la conclusion d'un théorème n'excède pas celle de ses hypothèses de départ.

d) – La démonstration n'est pas considérée comme faisant partie du théorème.

e) – Le mot théorème est tiré du grec θεωρημα qui signifie « *ce qu'on peut contempler* », « *objet d'étude ou de méditation* », « *recherche* ».

f) – Les mots *théorie* et *théâtre* ont la même racine.

g) – Le terme *théorème* est plus en usage dans les mathématiques que dans les autres sciences.

h) – La proposition « *les trois angles d'un triangle rectiligne sont égaux à deux droits* » est un théorème ; en revanche, *construire un triangle équilatéral* est un problème.

Théoricien : Celui qui connaît les principes d'un art, d'une technique, sans nécessairement les pratiquer.

Théorie : 1 – Ensemble de notions, d'idées, de concepts abstraits appliqués à un domaine particulier, qui s'arrêtent à la simple spéculation sans passer à la pratique.

Exemple : Ce que vous dites est beau dans la théorie, mais ne réussit pas dans la pratique ; élaborer une théorie ; exposer une théorie sur quelque chose ; mettre une théorie en pratique ; théorie du beau..

Remarques : **a)** – La théorie est la description de l'ordonnement du monde.

b) – La théorie est plus restrictivement la *vision raisonnée* du lien entre les causes et les conséquences des phénomènes.

c) – Comme le disait le philosophe français Paul Valéry (1871-1945) « les théories ne se peuvent jamais construire qu'aux dépens du réel : il faut bien imaginer la pratique pour pouvoir établir le précepte ».

d) – Certains esprits facétieux suggèrent malicieusement que « *la théorie, c'est quand on sait tout et que rien ne fonctionne* » après qu'on a observé un praticien très diplômé subir un échec dans son domaine de compétences.

e) – Le mot *théorie* est tiré du grec θεωρία qui signifie *action de voir, d'observer, d'examiner*, ou *spéculation théorique* (par opposition à la pratique).

2 – Description commentée d'un phénomène destinée à permettre le progrès d'une science, la pratique d'une technique ou d'un art.

Remarques : **a)** – Le mot *théorie* vient du verbe grec θεωρέω qui signifie

« *contempler par l'intelligence, observer, examiner* ».

b) – Faire de la théorie, c'est apprendre à voir l'abstrait en regardant le réel.

c) – La théorie, en manœuvre des navires, est la capacité à voir tout ce qui est important ou utile pour la réussite des manœuvres et à inhiber ce qui est visible mais qui n'a pas d'effet sur la réussite de la manœuvre en cours.

3 – Une *théorie* scientifique établit des liens spéculatifs entre les causes et les conséquences des phénomènes ; elle enseigne ce qu'il convient d'*observer* attentivement (*causes*) pour comprendre le déroulement des phénomènes dont on est le témoin (*conséquences*) afin de prédire les événements futurs comparables.

Remarques : a) – Les *théories* scientifiques s'appliquent aux sciences *expérimentales* et aux sciences *observationnelles*.

b) – Sans un cadre théorique approprié, un phénomène physique ne peut être ni compris, même par un observateur attentif, ni expliqué et son évolution ne peut être prédite avec la certitude que le résultat final sera conforme à la prédiction.

c) – La différence entre un *savant* et un *scientifique* est que, si les *savants* connaissent et exploitent les théories, les *scientifiques*, eux, ne croient pas aux théories : au contraire, les scientifiques cherchent avec obstination à montrer que les théories existantes sont inexactes ou incomplètes ; les scientifiques utilisent néanmoins les théories existantes jusqu'à ce qu'ils aient prouvé leur invalidité, ou qu'ils aient inventé d'autres théories plus fécondes et mieux adaptées à leur objet.

d) – Les mesures de grandeurs qui dans les sciences expérimentales sont obtenues par comparaisons avec des grandeurs-unités, sont susceptibles d'être entachées d'erreurs aléatoires et ne peuvent être qu'approximatives ; on dit que les sciences expérimentales ne sont pas des sciences exactes en raison de cette impossibilité de comparer strictement les grandeurs avec les étalons.

e) – Le concept appelé *théorie* devient un *théorème* dans les sciences exactes, c'est-à-dire lorsque les grandeurs sont données *a priori* et qu'elles ne dépendent pas de *mesures* basées sur une comparaison avec des grandeurs-unités.

f) – Au contraire des théories, un *théorème démontré* est exact et définitif.

4 – Une *théorie* scientifique décrit le rapport qui existe entre un petit nombre de faits observés et les conséquences qui doivent en découler.

Remarques : a) – On appelle *connaissance théorique* celle qui s'arrête à la simple *spéculation*, sans passer à la pratique expérimentale.

b) – L'*expérience professionnelle* associe la pratique d'une activité et un minimum de connaissances théoriques concernant cette activité.

c) – Les théories les plus *fiabiles* ont été écrites par des praticiens expérimentés, courageux, obstinés et curieux.

d) – Une théorie complète et écrite en peu de mots est dite « *élégante* ».

e) – Une théorie qui n'a pas été vérifiée par l'expérience est dite « *fumeuse* ».

f) – Les théories scientifiques ne sont reprises dans les manuels scolaires que longtemps après qu'elles ont été formulées ; elles y restent parfois après qu'elles ont été remplacées avantageusement par d'autres théories plus fécondes.

[Voir l'expression *Sixième sens*].

5 – On appelle encore *théorie* une opinion arrêtée et systématisée sur un sujet.

Exemple : La théorie est que le courant de marée dans le coureau de La Pallice est maximum le jour de la syzygie et non pas le jour du plus fort marnage à La Pallice et encore moins le jour du plus fort coefficient de l'annuaire des marées.

6 – Construction intellectuelle, hypothétique et synthétique, organisée en système et vérifiée par un protocole expérimental.

Exemples : Théorie de la chaleur ; théorie de l'électricité.

7 – Ensemble de lois formant un système cohérent et servant de base à une science, ou rendant compte de certains faits.

Exemple : Théorie du navire (pour les calculs d'assiette, les prévisions d'enfoncement et la stabilité des navires).

Théorie : [Astronomie] Ensemble de formules donnant les coordonnées d'un astre en fonction de la durée écoulée depuis une origine des temps conventionnelle.

Remarques : **a)** – Les coefficients numériques figurant dans ces théories sont exprimés avec parfois 11, 12 ou 13 chiffres significatifs afin que les erreurs cumulées sur les constantes n'affectent pas les chiffres utiles du résultat à l'issue des nombreuses opérations arithmétiques nécessaires pour certains calculs.

b) – Les théories établies vers 1860 par l'astronome français Le Verrier pour le Soleil et les grosses planètes sont encore en vigueur.

Théorie : Dans la Grèce antique, on appelait théorie le *députation* que l'on envoyait aux fêtes solennelles d'Olympie, de Delphes, de Corinthe, au temple de Zeus Néméen (il y avait, dans la ville de Némée située dans le Péloponnèse, un site religieux dédié à Zeus), au temple d'Apollon Délien (Apollon est né dans l'île de Délos, dans les Cyclades) pour offrir, au nom d'une cité, des sacrifices à un dieu, ou pour demander un oracle.

Théorie des systèmes dynamiques : Voir l'expression *Systèmes dynamiques (Théorie des –)*.

Théorie du navire : **1** – La théorie du navire, ou *théorie des corps flottants*, est une science enseignée dans les Écoles d'Hydrographie qui permet de déterminer par le calcul et de prévoir :

- i)** le déplacement d'un navire donné,
- ii)** son enfoncement moyen dans l'eau,
- iii)** son assiette et
- iv)** sa stabilité longitudinale,
- v)** sa gîte et
- vi)** sa stabilité transversale,

dans toutes les hypothèses de chargement.

2 – Pour mener à bien les calculs, le capitaine possède un état détaillé des caractéristiques de son navire, fourni par le chantier de construction et qui comprend, notamment :

- i)** les dimensions du navire ;
- ii)** les positions des perpendiculaires avant, milieu et arrière ;
- iii)** la distance de chaque compartiment du navire à la perpendiculaire milieu ;
- iv)** la position du centre de gravité du navire lège ;
- v)** les positions des centres de flottaison ;
- vi)** l'échelle de déplacement indiquant pour chaque tirant d'eau moyen le déplacement en eau de mer ou en eau douce, la variation de déplacement correspondant à un enfoncement supplémentaire de 1 centimètre ;
- vii)** les courbes hydrostatiques donnant la hauteur du métacentre initial transversal au-dessus de la quille, en fonction du tirant d'eau moyen ou du déplacement ;
- viii)** les courbes de stabilité ou les valeurs du $(\rho - a)$ dans les diverses conditions de chargement ;
- ix)** un tableau d'assiette pratique ;
- x)** un tableau indiquant l'augmentation du $(\rho - a)$ après le remplissage en eau de mer d'un double fond ou d'une citerne ;
- xi)** un tableau indiquant la diminution de stabilité pour carène liquide de chaque compartiment ;
- xii)** une courbe donnant la période de roulis en fonction du $(\rho - a)$.

3 – Les calculs de stabilité effectués grâce à ces documents permettent au capitaine de savoir à l'avance si telle cargaison proposée peut être chargée dans

telle ou telle cale, ou en pontée, sans que l'enfoncement du navire, son assiette ou sa stabilité ne deviennent inacceptables.

Remarque : On appelle parfois *calcul d'assiette* l'exercice de la théorie du navire.

Théorique : Qui appartient à la théorie.

Exemple : Ce que vous dites là est purement théorique.

Théoriser : Théoriser c'est :

i) percevoir, derrière les ressemblances observées de l'état et du comportement d'êtres vivants ou inertes, ou de substances variées, ou d'événements,

ii) extraire par delà les aléas des circonstances, les *invariants* qui permettront de les classer.

Remarque : Les classements doivent permettre de reconnaître les êtres, les substances, les événements ou les situations semblables rencontrés par la suite et de prévoir le déroulement d'événements comparables, en cours ou futurs.

Thérapeutes : Moines du judaïsme qui se livraient à la vie contemplative.

Remarques : **a)** – Les thérapeutes ont été les modèles de la vie monastique.

b) – Les thérapeutes formaient une branche des esséniens.

Thérapeutique : Qui a rapport aux thérapeutes.

Thérapeutique : **1** – Qui a rapport au traitement des maladies.

2 – La thérapeutique est la partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies.

Thérapie : Traitement des maladies.

Remarques : **a)** – Une thérapie se distingue des autres thérapies par son efficacité et par son éventuelle toxicité.

b) – Un remède thérapeutique se caractérise par la vitesse à laquelle le principe actif est libéré dans l'organisme à partir de sa forme pharmaceutique, et par le lieu de la libération du principe actif dans l'organisme.

c) – Le principe actif doit pouvoir traverser les différentes barrières biologiques (membranes cellulaires, épithélium intestinal, barrière hémato-encéphalique, etc.).

d) – La mise au point d'un remède thérapeutique consiste à déterminer le dosage et les moments de prise du remède, et à choisir des excipients permettant la délivrance des principes actifs en quantité, en temps et en lieu dans l'organisme du malade pour soigner efficacement sa maladie, sans effets secondaires toxiques sur ses organes sains.

e) – La substitution d'un remède thérapeutique éprouvé et efficace par un autre remède « *du même genre* » (générique) comportant notamment le même principe actif, ne permet pas toujours d'obtenir la même efficacité que le remède original, sauf si le remède *générique* a fait l'objet de recherches concluantes dans ce sens.

f) – S'il s'agit de nano-médicaments, les principes actifs sont encapsulés dans des nano-vecteurs qui, une fois qu'ils ont atteint leur but, libèrent le principe actif sous une forme non-dégradée, malgré le franchissement des barrières biologiques (enzymatiques ou autres) et malgré les mécanismes de résistance aux principes actifs (aux antibiotiques ou autres).

Térébenthine : Résine qui coule du térébinthe ou d'autres arbres résineux tels que les pins.

Térébinthe : Arbre résineux et toujours vert, dont le fruit vient par grappes et est à peu près de la grosseur de la graine de genièvre.

Remarques : **a)** – On fait au tronc et aux grosses branches du térébinthe des incisions, d'où coule une résine appelée térébenthine.

b) – Le térébinthe croît en Languedoc.

Tergiverser : Prendre des détours, prendre des faux fuyants pour éloigner, ou pour éluder la conclusion d'une affaire, la décision d'une question et pour ne pas faire une réponse positive, etc.

Théodolite : Instrum

Thériaque : Composition médicinale en forme d'opiat, servant de cordial et d'antidote et dont la base est la chair de vipère.

Remarque : La cardamome entre dans la thériaque.

Thermal : *Thermals* se dit des *eaux médicinales* dont la température excède 25°C.

Thermes : Bâtiments qui chez les Anciens étaient destinés pour les bains, et qui faisaient originellement partie des gymnases.

Remarque : C'étaient des édifices somptueux chez les Romains.

Exemples : Les thermes d'Auguste ; les thermes de Dioclétien ; les thermes de Julien.

Thermidor : Deuxième mois d'été du calendrier républicain.

Thermocline : On appelle *thermocline*, dans les océans, la couche d'eau de faible épaisseur qui sépare les eaux chaudes de surface et les eaux froides des profondeurs.

Remarque : Dans la thermocline, la température de la mer chute rapidement ; la baisse de la température entre le dessus et le dessous de la couche thermocline peut atteindre 20°C si l'on est zone tropicale ; ensuite, la température chute progressivement avec la profondeur, jusqu'à atteindre la température qui correspond au maximum de masse volumique de l'eau, environ 3°C.

[Voir les mots *Cline*, *Pycnocline*].

Thermomètre : Instrument permettant de mesurer les températures.

Remarque : Un thermomètre indique la température à laquelle ce thermomètre a été porté, mais pas nécessairement la température du fluide dans lequel il est plongé, ou du corps solide contre lequel il est collé.

2 – Un thermomètre à alcool ou à mercure est constitué d'un petit tube en verre vide d'air, en communication à sa base avec une ampoulette où l'on introduit, soit de l'alcool coloré en rouge ou en bleu, soit du mercure, en quantité telle que le niveau supérieur de l'alcool ou du mercure apparaisse dans le petit tube :

i) On marque un premier repère ayant valeur de zéro vis-à-vis du niveau de l'alcool ou du mercure dans le tube en verre lorsque l'ampoulette est plongée dans la glace d'eau pure fondante, à la pression atmosphérique normale ;

ii) On marque un second repère vis-à-vis du niveau de l'alcool ou du mercure dans le tube en verre lorsque l'ampoulette est plongée dans l'eau pure bouillante, à la pression atmosphérique normale ;

iii) Si le second repère est marqué 80 et si l'espace entre les deux repères est divisé en 80 divisions, chaque division vaut un degré Réaumur ;

iv) Si le second repère est marqué 100 et si l'espace entre les deux repères est divisé en 100 divisions, chaque division vaut un degré Celsius, ou un degré centigrade ;

v) Des divisions semblables sont tracées sur l'échelle au-dessous de la marque zéro pour indiquer la mesure du froid ;

vi) Les Anglais marquent leurs thermomètres d'après le système de Fahrenheit, dans lequel 32 degrés Fahrenheit correspondent à zéro degré centigrades (température de fusion de la glace) et où 212 degrés Fahrenheit correspondent à la température d'ébullition de l'eau (100°C) ; il faut 9 degrés Fahrenheit pour valoir 4 degrés Réaumur ou 5 degrés Celsius.

Remarques : **a)** – Le physicien allemand Daniel Gabriel **Fahrenheit** (1686-1736) a proposé en 1724 l'échelle de températures qui porte son nom (les degrés

Fahrenheit) dans laquelle la température basse (zéro degré Fahrenheit) était la température la plus basse observée dans sa ville natale de Dantzig pendant l'hiver 1708-1709 et la température haute (cent degrés Fahrenheit) celle du sang de cheval. Dans l'échelle Fahrenheit rectifiée, il y a exactement 180 degrés entre les températures de fusion (32°F) et d'ébullition (212°F) de l'eau pure à la pression normale.

b) – Le physicien, mathématicien et naturaliste rochelais René-Antoine Ferchault de **Réaumur** (1683-1757) proposa vers 1730 une échelle de température de 80 parties égales entre la température basse (zéro degrés Réaumur) ou température du gel de l'eau, et la température haute (quatre-vingts degrés Réaumur) ou température de l'ébullition de l'eau ; l'instrument utilisé par Réaumur était un thermomètre à alcool.

c) – L'astronome et mathématicien suédois Anders **Celsius** (1701-1744) utilisa un thermomètre gradué en sorte que *zéro* correspondait au point d'ébullition de l'eau et *cent* au point de solidification (gel) de l'eau pure ; les graduations égales entre zéro et cent sont appelées des degrés Celsius.

d) – Les *thermomètres centigrades* actuels sont gradués en degrés Celsius, mais leurs graduations sont inversés par rapport à celles du thermomètre de Celsius : les *thermomètres centigrades* sont gradués avec la température basse (0°C ou zéro degré centigrade) égale à la température de solidification de l'eau en glace, et la température haute (100°C ou cent degrés centigrades) égale à la température de la transformation de l'eau pure en vapeur d'eau à la pression normale.

e) – Les thermomètres centigrades actuels, inversés par rapport au thermomètre de Celsius, ont été inventés après la mort de Celsius en 1744 (à l'âge de 42 ans) ; les degrés centigrades sont néanmoins égaux aux degrés Celsius ; on appelle les thermomètres centigrades des « *nouveaux thermomètres Celcius* » en hommage à Anders Celcius.

f) – On admet que le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778) est à l'origine des thermomètre centigrades actuels, gradués en degrés Celsius, pour lesquels la graduation zéro degré correspond à la température de solidification de l'eau pure et la graduation cent degrés correspond à la température d'évaporation de l'eau pure à la pression normale.

3 – Il existe un grand nombre de types d'instruments permettant de connaître la température, notamment des capteurs de température électroniques, avec ou sans contact avec le corps dont on veut évaluer la température.

Remarques : **a)** – Il est très important de se rappeler que la température indiquée par le thermomètre que l'on plonge dans un fluide ou que l'on colle contre un tube indique la température du thermomètre et pas toujours la température du fluide dans lequel il est plongé ni la température du fluide qui circule dans le tube.

b) – Le thermomètre plongé dans le collecteur des échappements du moteur de propulsion d'un navire (dans la cheminée) est habituellement supérieure à celle qui est indiquée à l'échappement de chaque cylindre (sur le moteur) : le thermomètre à l'échappement de chaque cylindre se stabilise à une valeur moyenne (400 °C) entre la température des gaz d'échappement (600 °C) et celle de l'air de balayage (voisine de 100°C) ; le thermomètre du collecteur de tous les échappements se stabilise à une température proche de 500°C.

Thésauriser : Amasser de l'argent.

Thèse : 1 – On appelle ainsi toute question qu'on pose dans le discours pour la discuter, la disputer ou la combattre.

2 – Thèse se dit de toute proposition, soit de philosophie, soit de théologie, soit de droit, soit de médecine, soit d'une discipline scientifique et qu'on soutient

publiquement dans les écoles, dans les universités.

Exemples : Une thèse de philosophie ; des thèses de théologie ; une thèse de médecine ; une thèse de droit ; une thèse de chimie.

3 – Thèse se prend quelquefois pour la dispute des thèses.

Exemples : Soutenir une thèse ; assister à une thèse ; le jour, la veille, le lendemain de sa thèse ; j'ai été à la thèse d'un tel ; présider à une thèse ; disputer, argumenter à une thèse.

Thèse universitaire : Le résultat du travail personnel de celui qui a préparé une thèse universitaire est parfois biaisé volontairement pour tenir compte de la personnalité des membres du jury, qui peuvent avoir des convictions différentes les uns, les autres : le jour de la soutenance, il faut ménager les susceptibilités des uns et des autres

Remarque : L'éthologue autrichien Konrad Lorenz (1903-1989), docteur en médecine en 1928, lauréat du prix Nobel de physiologie ou médecine en 1973, devait soutenir en 1933 sa thèse inovante de doctorat de zoologie (qu'il avait déjà publiée) sur le vol des oiseaux et l'adaptation des différentes formes d'ailes, devant un professeur qui ne l'avait pas lue mais qui était très attaché aux idées existantes ; Konrad Lorenz donna les réponses que le professeur attendait, car il ne voyait pas la nécessité d'aller à contre-courant en citant sa thèse.

Théurgie : [Vielli] Espèce de magie par laquelle on croit entretenir un commerce avec les divinités bienfaisantes.

Remarque : La *théurgie* est opposée à la *goétie*, comme la magie blanche l'est à la magie noire.

[Voir le mot *Géotie*].

Thon : Gros poisson de mer.

Exemples : Thon frais, thon mariné ; le thon se vend tant le kilogramme.

Thouars (Trêve de –) : 1 – Le 13 octobre 1206, le Capétien Philippe-Auguste (1165-1223), roi de France Philippe II depuis 1179 et le Plantagenêt Jean-sans-Terre (1166-1216), duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre Jean 1er depuis 1199, conclurent une trêve de deux ans à Thouars, chef-lieu d'une vicomté enclavée dans l'« *Empire Plantagenêt* », entre l'Anjou et l'Aquitaine, après que les troupes de Jean-sans-Terre eurent débarqué à La Rochelle et reconquis le Poitou.

2 – Par la trêve de Thouars, Jean-sans-Terre renonçait à ses prétentions sur la Normandie, la Maine, l'Anjou, la Touraine et la Bretagne qu'il détenait de son père le roi d'Angleterre Henri II (1133-1189).

Remarques : **a)** – Henri II était comte d'Anjou, du Maine et de Touraine ; par ailleurs, il descendait du Normand Guillaume le Conquérant (1027-1087) par sa mère Mathilde l'Impératrice (1102-1167) et à ce titre, il fut duc de Normandie ; Henri II épousa Aliénor, duchesse d'Aquitaine (1122-1204) et devint duc consort d'Aquitaine en 1152.

b) – Jean-sans-Terre conservait le Poitou qu'il détenait de sa mère Aliénor d'Aquitaine (1122-1204).

c) – Après la défaite à Bouvines (27 juillet 1214) de la coalition menée par l'empereur du Saint-Empire Otton IV, qui était opposée aux troupes du roi de France Philippe-Auguste, Jean-sans-Terre qui menait une campagne depuis la Saintonge et qui subit une défaite à La Roche-aux-Moines (2 juillet 1214) contre le fils de Philippe-Auguste, Louis de France (le futur roi Louis VIII) fut contraint de rentrer en Angleterre où avait débuté une révolte contre les augmentations d'impôts destinées à financer la guerre sur le continent.

d) – Après une courte guerre civile, les barons anglais qui avaient pris Londres le

17 mai 1215, imposèrent au roi Jean-sans-Terre la signature, le 15 juin 1215, de la « *Magna Carta* » (grande charte) qui accordait des franchises au clergé et à la bourgeoisie et le contrôle des levées d'impôts à un grand conseil.

e) – Louis de France (1187-1226, qui sera sacré et couronné roi de France à Reims le 6 août 1216 sous le nom de Louis VIII) débarqua en Angleterre avec 1500 soldats et se fit proclamer roi d'Angleterre par les barons anglais le 2 juin 1216.

f) – Après la mort de Jean-sans-Terre le 19 octobre 1216, les barons anglais choisirent comme roi Henri III (1207-1272), le fils de Jean-sans-Terre en remplacement de Louis de France, jugé trop autoritaire.

g) – Louis de France fut battu sur terre à Lincoln, le 20 mai 1217, par les partisans d'Henri III qui étaient commandés par le Régent d'Angleterre Guillaume le Maréchal (1146-1219) ; l'escadre française de 10 vaisseaux de guerre commandée par Eustache le Moine (1170-1217) et le convoi de secours et de ravitaillement de 70 navires en provenance de Calais, qu'il accompagnait, furent détruits le 24 août 1217 au large de la ville de Sandwich, à quelques milles de Douvres, par une escadre anglaise commandée par Hubert de Burgh (1160-1243, gouverneur de Douvres).

h) – Après la signature du Traité de Lambeth (11 septembre 1217) qui lui accordait une contrepartie de 10 000 marcs d'argent, Louis de France quitta le royaume d'Angleterre en renonçant à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre.

i) – Plus tard, profitant du jeune âge du roi d'Angleterre Henri III, le roi de France Louis VIII s'empara de presque toutes les possessions des Plantagenêts en France (dont la ville de La Rochelle en 1224), ne leur laissant que la ville de Bordeaux et la Gascogne, ainsi que les îles Anglo-Normandes.

Thucydide : Marin, aventurier, général athénien contraint à l'exil, historien et homme d'État grec (465 av. J.-C. - 399 av. J.-C.).

Remarques : **a)** – Thucydide est l'auteur du récit « *La Guerre du Péloponnèse* » publié au début du IV^{ème} siècle av. J.-C., qui raconte fidèlement et rigoureusement les 20 premières années de la *Guerre du Péloponnèse* (431-411 av. J.-C.) qui opposa la *ligue du Péloponnèse* dirigée par Sparte à la *ligue de Délos* dirigée par Athènes.

b) – Négligeant les prétextes, Thucydide exposa, dans le premier de ses huit livres, les causes directes et les causes profondes du conflit ; contrairement aux récits épiques d'Homère (*Iliade* et *Odyssée*) il écarta les oracles et les interventions divines ; il opta pour une stricte présentation chronologique des événements.

c) – Thucydide mit en évidence à maintes reprises l'importance de la puissance navale des belligérants grecs pour débarquer de la mer sur les rivages ennemis.

d) – Thucydide possédait des droits d'exploitation sur des mines d'or en Thrace.

e) – Après la défaite navale de Xerxès 1^{er} (519-465 av. J.-C.) face à Thémistocle (524-459 av. J.-C.) à Salamine (29 septembre 480 av. J.-C.) et le retrait des Perses qui avaient atteint leur objectif terrestre principal, détruire Athènes, les habitants de l'île de Thasos (au Nord de la mer Égée, à 8 km du continent, à l'Ouest de l'île de Samothrace) avaient étendu leur influence sur la Thrace ; ils dominaient les importants gisements miniers d'or et d'argent qui s'y trouvaient, notamment dans le massif de Pangée.

f) – Un conflit d'intérêts au sujet de l'exploitation des mines d'or et d'argent de Thrace entraîna des représailles d'Athènes et après un siège de 2 ans, Thasos dut payer aux Athéniens un tribut de 75 à 100 talents par an.

g) – Thucydide conduisit lui-même, en 424 av. J.-C., une flotte jusqu'à Thasos

pour obtenir le paiement du tribut dû aux Athéniens, dont le montant avait été augmenté dans un rapport de 1 à 10 en 425.

Thuriféraire : Terme qui n'est d'usage que dans le cérémonial des églises et qui se dit du clerc dont la fonction est de porter l'encensoir et la navette où est l'encens.

Thyrse : Javelot environné de pampre et de lierre, dont les bacchantes étaient armées.

Remarque : Le thyrse est le symbole de Bacchus.

TIA : Sigle du programme américain « *Total Information Awareness* » visant à donner aux États-Unis d'Amérique la maîtrise mondiale des moyens d'informations et des informations.

Remarques : **a)** – Les États-Unis maîtrisent indirectement le réseau mondial connu sous l'appellation « *Internet* » et les principaux réseaux sociaux ; ils maîtrisent de nombreux éditeurs de logiciels-proprétaires dont les codes sources sont inaccessibles aux utilisateurs.

b) – L'agence américaine NSA vise à intercepter toutes les communications et tous les messages privés dans le monde entier.

c) – Les États-Unis d'Amérique ont mis en place, à la suite des événements du 11 septembre 2001, un ensemble de moyens « *exceptionnels* » permettant d'espionner tout le monde, sans aucune contraintes, sous prétexte d'éviter un nouvel attentat comparable à ceux qui ont détruit les Tours Jumelles de New-York.

[Voir les sigles *CIA*, *NSA*].

d) – L'*Information Awareness Office* (IAO) créé en janvier 2002 est destiné à imaginer, développer, appliquer, intégrer et faire évoluer des techniques informatiques capables de contrecarrer les menaces asymétriques visant les États-Unis d'Amérique, en obtenant la *connaissance complète de l'information* qui circule dans le monde ; l'exploitation des informations interceptées doit permettre d'identifier les terroristes et les groupes de terroristes.

Malgré les réticences du Congrès des États-Unis en 2003, le développement de certains projets de l'IAO a été maintenu.

Tiare : **1** – Bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies.

Remarques : **a)** – On dit « *poser la tiare sur la tête de quelqu'un* » pour dire *le faire pape*.

b) – On dit « *porter la tiare* » pour dire *être pape*.

Exemple : Il porta la tiare pendant vingt ans.

2 – [Vieilli] Ornement de tête qui était autrefois en usage chez les Perses, chez les Arméniens, etc. et qui servait aux princes et aux sacrificateurs.

Tic : **1** – Sorte de maladie qui vient aux chevaux et qui fait que, de temps en temps, ils ont une espèce de mouvement convulsif et prennent la mangeoire avec les dents et la rongent.

Exemple : Un cheval qui a le tic.

2 – Sorte de mouvement convulsif auquel quelques personnes sont sujettes.

Exemple : Il a un tic, une espèce de tic.

3 – [Par extension] Il se dit de certaines habitudes plus ou moins ridicules et que l'on a contractées sans s'en apercevoir.

Exemple : Il répète toujours un certain mot, c'est son tic.

Tiède : **1** – Qui est entre le chaud et le froid.

Remarque : Il ne se dit proprement que des choses liquides.

Exemples : De l'eau tiède ; un bain tiède.

2 – Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur, de ferveur dans les choses où il

est besoin d'en avoir.

Exemples : Un ami tiède ; un amant tiède ; une amitié tiède ; une dévotion tiède.

Tiens bon ! (en anglais « *avast !* », « *hold fast !* », « *belay !* ») : Commandement de cesser ce que l'on est en train de faire et d'attendre de nouvelles instructions.

Remarque : Lorsque ce commandement s'adresse à un marin qui vire une amarre à l'aide d'un treuil ou du guindeau, ce marin doit suspendre tout effort sur ce cordage mais sans rien lâcher et sans laisser filer l'amarre.

Tierce : Heure canoniale qui, dans son institution, se chantait à la troisième heure du jour (selon la manière de compter des Anciens) et qui (suivant la nôtre) répond aujourd'hui à neuf heures du matin.

Tierce : La soixantième partie d'une seconde, comme la seconde est la soixantième partie d'une minute.

[Voir le mot *Minute*].

Tierçon (en anglais « *tierce* ») : Futaille dont la contenance est égale à environ les deux tiers d'une barrique ordinaire.

Remarque : On utilisait des tierçons pour faire de l'eau douce dans les relâches, parce qu'ils étaient plus adaptés au transport en embarcations que les barriques.

Tiers franc : Lorsque le propriétaire d'un navire de commerce reçoit un tiers du fret et laisse les deux autres tiers pour la solde et la nourriture de l'Équipage, on dit qu'on navigue au tiers franc.

Tiers point (en anglais « *triangular* ») : **1** – Une voile triangulaire telle qu'un *foe* est quelquefois appelée voile *en tiers point* ou à *tiers point*.

2 – On appelle *tiers point*, ou *tire point* une vaigre encore appelée *serre-gouttière* ou *gouttière* ; il s'agit du plus bas de ces bordages que l'on appelle *serres* ou *vaigres bretonnes*, plus épais qu'un bordage ordinaire et qui se trouvent placés entre les sabords et les ponts.

Tiers (Voile au –) : Voir l'expression *Bourcet (Voile à –)*.

TIG : Acronyme de l'expression anglaise « *Tungsten Inert Gaz* ».

[Voir l'expression *Soudage TIG*].

Tige : Pièce ou partie longue et mince d'un objet, d'un ensemble.

Exemple : Tige métallique ; tige de bois ; tige (ou verge) d'une ancre ; tige d'un clou, d'un guéridon, d'un paratonnerre.

Remarque : À la différence de l'arbre qui pivote autour de son axe, une tige va et vient suivant son axe, mais sans tourner.

Tignasse : [*Populaire*] Mauvaise perruque.

Tignole : Petit bateau de pêche dont le fond et les côtés ne sont formés que de trois planches.

Tignon : [*Populaire*] Partie des cheveux qui est derrière la tête, notamment chez les femmes.

Exemple : Tignon relevé ; tignon bien frisé.

Remarque : Le mot d'usage est *chignon*.

Tigre (Opération –) (en anglais « *operation tiger* ») : Exercice secret de débarquement effectué du 22 au 30 avril 1944 sur la plage de *Slapton Sands* dans le comté du Devon, sur la côte Sud de l'Angleterre, pour aguerrir les soldats américains avant le débarquement en Normandie du 6 juin 1944 ; cette opération se déroula dans les conditions militaires réelles, avec des munitions de guerre.

"The beaches in the west of England are almost identical to the beaches in Normandy."

Remarques : **a** – Dans la nuit du 27 au 28 avril 1944, neuf vedettes allemandes (*S-Boote*) des 5^{ème} et 9^{ème} flottilles basées à Cherbourg, interceptèrent un convoi de 8 LST (*Landing Ship Tank*) américains mal protégés par la seule

corvette de la Royal Navy « *HMS Azalea* » ; les LST 507 et 531 furent coulés et le LST 289 gravement endommagé.

b) – Les forces américaines engagées comprenaient la 4^{ème} division d'infanterie, la 82^{ème} et la 101^{ème} divisions aéroportées et la 1^{ère} *Enginners Special Brigade*.

c) – Environ 500 soldats défendaient la plage anglaise contre le débarquement. « *Eisenhower had ordered live fire to be used in the rehearsal, because he had wanted to simulate real-world conditions* ».

d) – L'armée de terre américaine compta 749 morts et plusieurs centaines de blessés, certains en raison des attaques allemandes, d'autres par des « *tirs-amis* » ; de nombreux marins américains furent également tués.

e) – Comme cela se fait habituellement dans de telles circonstances, les survivants furent menacés du conseil de guerre et des pires sanctions en cas d'indiscrétions. Le secret fut gardé pendant 40 ans, jusqu'à ce qu'un marin-pêcheur repère un char Sherman américain coulé par des fonds de quelques mètres, près de la côte.

f) – Un mémorial a été édifié sur la plage de *Slapton Sands*, entre Kingsbridge et Dartmouth, pour rappeler le sacrifice des 946 hommes qui périrent lors de cet exercice ; une petite plaque commémorative a été déposée dans le cimetière militaire d'*Arlington*, en Virginie.

Tillac : 1 – Pont supérieur d'un navire.

2 – Synonyme de pont découvert.

Remarques : a) – Le premier tillac est le plus haut pont d'un navire.

b) – On dit que les marchandises sont chargées « *sur le tillac* » (et exposées aux intempéries) ou « *à l'abri sous le tillac* ».

3 – [*Vieilli*] On appelle *clous de tillac* (en anglais « **double deck nails** ») des clous à tête arrondie ayant une tige de longueur égale à 5,5 centimètres.

Remarque : On appelle *clous de demi-tillac* (en anglais « **sheating nails** ») des clous à tête arrondie ayant une tige de longueur 3 centimètres.

4 – Sur les bâtiments de guerre en bois à batteries de canons, le premier tillac était percé en treillis sur le milieu et ouvert à carreaux pour évacuer la fumée de l'artillerie qui était juste au-dessous ; un tel pont est nommé *pont de caillebotte*.

Remarques : a) – La longue pièce de bois qui fait l'échine de ce pont est nommée *quille de pont*.

b) – Les ouvertures du tillac pour descendre au-dessous sont nommées *hiloires*, *écoutes*, *écoutilles*, *écoutillons*, des plus grands aux plus petits ; les couvercles ou fermetures de ces ouvertures sont des panneaux.

2 – Plancher d'une jetée en bois.

Remarque : Les jetées en bois sont faites en charpentage ; la structure en charpente supporte un plancher nommé *tillac* pour servir à la circulation et au halage des petits navires.

Tillage : 1 – Opération (mécanique ou manuelle) permettant de séparer les fibres libériennes, après rouissage et séchage, des parties ligneuses des tiges de chanvre (chènevottes) ou de lin, afin de recueillir la filasse.

Remarque : On écrit *tillage* ou *teillage*.

[Voir les mots *Ligneux*, *Libérien*, *Filasse*]

2 – Atelier où s'effectue cette opération.

Tille (en anglais « **platform** ») : Portion de pont ou de tillac formant une sorte de cabane, à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation ou d'un petit bateau ; la tille peut servir d'abri à quelques hommes qui peuvent y coucher ; on y descend par un écoutillon.

Remarques : a) – Quelques embarcations ont des petites *tilles* qui servent à mettre à l'abri des vivres ou autres objets.

b) – On dit aussi *teugue*.

[Voir le mot *Teugue*].

Tille : **1** – La petite peau fine et déliée qui est entre l'écorce et le bois du tilleul.

Remarque : On fait des cordes à puits avec de la tille.

2 – Écorce du brin de chanvre.

Remarque : On l'appelle aussi *teille*.

Tille : Instrument qui est à la fois hache et marteau.

Remarque : On l'appelle aussi *merlin*.

Tiller (en anglais « *to plank* ») : Tiller, c'est couvrir de bordages une tille, ou portion de tillac formant cabane à l'avant ou à l'arrière d'un petit navire ou d'un bateau et pouvant servir d'abri à quelques hommes qui y couchent quelquefois.

Tiller : **1** – Battre mécaniquement, broyer la tige des plantes textiles (lin, chanvre) pour séparer les parties ligneuses et la fibre.

Remarque : On écrit *tiller* ou *teiller*.

2 – Détacher avec la main le filament du chanvre, de la chènevotte.

Remarque : On dit aussi *teiller*.

Exemple : Elle *tille*, ou elle *teille* du chanvre.

Tilleul : Arbre fort commun dans nos climats.

Remarque : Son bois est blanc, tendre, léger et propre pour plusieurs ouvrages.

Timariot : [*Vielli*] Soldat turc qui jouissait d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il était obligé de s'entretenir, lui et quelques autres miliciens qu'il fournissait.

Remarque : Le bénéfice se nommait *timar*.

Timbale : **1** – Espèce de tambour à l'usage de la cavalerie.

Remarques : **a)** – C'est un bassin de cuivre fait en demi-globe et fermé par une peau corroyée et tendue.

b) – Le bruit des timbales est plus sourd que celui du tambour.

Exemples : Une paire de timbales ; battre des timbales ; battre la timbale dans un concert.

2 – Gobelet qui a la forme de timbale.

Exemple : Une timbale d'argent.

3 – Petite raquette couverte de peau des deux côtés et dont on se sert pour jouer au volant.

Timbre : **1** – Marque imprimée et apposée au papier dont on se sert pour les actes judiciaires et que l'on appelle papier marqué ou *papier timbré*.

2 – Marque particulière que chaque bureau des postes imprime sur les lettres qui partent de ces bureaux.

Timbre : **1** – [*En termes d'armoiries*] Le *casque* qui est au-dessus de l'écu.

Remarque : Les Souverains portent le timbre ouvert.

2 – [*Par analogie et familier*] La tête.

Exemple : La peur lui a tourné le timbre.

Remarques : **a)** – On dit d'un homme un peu fou « *il a le timbre fêlé* ».

b) – On dit aussi « *c'est un timbre* » ou « *il est timbré* ».

Timbre : **1** – Sorte de cloche immobile qui n'a point de battant et qui est frappée par un marteau.

Exemples : Le timbre d'une horloge, d'une montre ; timbre d'un réveille-matin.

2 – Le son que rend le timbre.

Exemple : Ce timbre est trop éclatant.

3 – [*Au figuré*] Il se prend quelquefois pour le retentissement de la voix et dans ce sens on dit d'une belle voix : « *voilà un beau timbre* ».

- Timbre** : Sorte de bac parallélépipédique en pierre calcaire creusée, utilisé jadis en Aunis pour recueillir l'eau d'un puits ou d'une fontaine, afin d'y faire boire le bétail ou de laver et rincer le linge de la maison.
Remarque : L'intérieur des timbres mesure environ 2,5 mètres de long, 0,7 mètre de largeur et 0,7 mètre de hauteur.
- Timbré (Papier –)** : Papier portant la marque réglementaire pour faire qu'il puisse servir aux actes de Justice.
Remarque : L'utilisation du papier timbré est taxée : il faut payer un timbre fiscal. [Voir l'expression *Bonnets rouges*].
- Timbre d'une chaudière** : On appelle *timbre* d'une chaudière à vapeur la pression maximum autorisée en *utilisation* de cette chaudière ; il s'agit d'une pression effective.
Remarques : **a)** – On appelle *pression effective* d'un fluide la différence entre la pression absolue dans ce fluide et la pression atmosphérique ; on dit aussi *pression relative* du fluide par rapport à la pression réelle de l'air atmosphérique au moment de la mesure.
b) – La pression atmosphérique conventionnelle vaut 101 325 pascals ; la pression atmosphérique réelle varie avec les conditions météorologiques.
c) – Pour éviter les explosions, les chaudières sont éprouvées à une pression supérieure à la pression d'utilisation (la pression d'épreuve est supérieure au timbre) ; la pression d'épreuve est également supérieure à la pression de tarage des soupapes de sécurité.
d) – À la pression d'épreuve, la chaudière ne doit pas subir de déformations notables, même temporaires et réversibles.
- Timbrer** : [*Terme de Blason*] Accompagner d'un timbre ou de quelque autre marque d'honneur, de dignité.
Exemple : Timbrer des armoiries.
Remarque : Les armes du pape de Rome sont timbrées d'une tiare.
- Timbrer** : **1** – Écrire au haut d'un acte la nature de cet acte, sa date, et le sommaire de ce qu'il contient.
Exemple : Timbrer des pièces.
2 – Imprimer, apposer sur du papier la marque réglementaire, pour faire qu'il puisse servir aux actes de Justice.
- Timide** : Craintif, peureux.
- Timon** (en anglais « *tiller* ») : Synonyme de la *barre du gouvernail*.
Remarque : C'est une longue pièce attachée au gouvernail et qui sert à le mouvoir par la force du levier.
- Timon** : Pièce de bois du train de devant d'un carrosse ou d'un chariot, qui est longue et droite, et aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux.
- Timonerie** (en anglais « *steering place* ») : **1** – Lieu du navire où se trouvent réunis la roue du gouvernail, le compas de route, les horloges et tous les objets qui sont du ressort des timoniers.
Remarques : **a)** – La timonerie d'un navire de commerce est maintenant toujours dans un local abrité du Soleil, de la pluie et du vent.
b) – On trouve dans la timonerie la plupart des appareils de navigation, de commande ou de contrôle utilisés par le personnel de veille, le matériel de radio-communications ainsi que la table à cartes et tous les documents nautiques.
2 – On appelle également *timonerie* l'ensemble du personnel de conduite du navire que l'on trouve dans la timonerie.
- Timonier** (en anglais « *helm's man* ») : **1** – Celui qui tient le timon du gouvernail d'un navire, d'un vaisseau, d'une galère, d'un bateau de rivière, sous les ordres du pilote ou du

capitaine.

Exemple : Bon timonier.

Remarques : **a)** – La valeur d'un timonier s'apprécie en observant la rectitude de la houache derrière le navire.

b) – Lorsque la houache fait une sorte de sinusoïde, on dit que le timonier gouverne « *comme une femme saoule* ».

c) – Le timon du gouvernail est remplacé, sur les navires modernes, par une roue ou par un petit levier familièrement appelé « *joy stick* » en raison de sa ressemblance apparente avec un godemichet.

2 – Synonyme d'*homme de barre* ; c'est celui qui, au moment où l'on parle, tient la barre ou la roue du gouvernail sous les ordres du capitaine ou, par délégation permanente, de l'officier de quart.

Remarques : **a)** – Le timonier se tient près de l'habitacle du compas de route pour avoir l'œil sur le cap et sur la rose et pour gouverner au cap prescrit.

[Voir les mots *Cap, Rose, Compas, Habitacle*].

b) – Lorsqu'un pilote de port ou de rivière (pilote lamaneur) est autorisé par le capitaine à donner directement des ordres au timonier en rivière, dans un chenal ou en manœuvres de port, on dit couramment que le navire a suivi des « *routes diverses aux ordres du commandant, sur indications du pilote* ».

[Voir les mots *Cap, Compas, Pilote, Lamaneur* et l'expression *Pilote lamaneur*].

3 – Marin de la spécialité chargée d'accomplir les tâches courantes à la timonerie.
Remarques : **a)** – Les timoniers sont chargés de tenir la barre, de faire la veille à l'intérieur de l'abri de navigation ou, à l'extérieur, sur les ailerons de la passerelle ; dans la Marine nationale, ils émettent ou reçoivent les signaux optiques lumineux (*scott*) ou à bras (*signaux sémaphoriques*) et ils envoient ou rentrent les signaux flottants (*pavillons du code international*).

b) – On dit traditionnellement que le timonier qui fait la veille à l'extérieur de la timonerie est « *l'homme de bossoir* » parce que sur les navires à voiles, où l'on gouvernait de la dunette, les veilleurs se tenaient près des bossoirs des ancres, tout à l'avant, afin que leur vue ne soit pas gênée par les voiles ou le gréement.

c) – Les transmissions de messages par signaux optiques (lumineux, sémaphoriques ou flottants) sont plus discrètes que par radio, même cryptées.

d) – Les timoniers de réserve rappelés dans la Marine nationale française en 1939 manquaient souvent de pratique et ils étaient parfois encore incapables, en 1940, de transmettre les messages qu'on leur demandait de passer ou de prendre ceux qu'on leur envoyait ; c'est un exemple de l'impréparation de certains bâtiments qui entraient dans les *statistiques* de la Marine de guerre française sous la forme de *tonnes* de déplacement mais dont la valeur militaire laissait à désirer.

[Voir le mot *Scott* et les expressions *Code international, Signaux à bras*].

Timoré : Qui est pénétré d'une crainte salutaire.

Remarque : Il ne se dit qu'en parlant de la crainte d'offenser Dieu.

Exemples : Il ne faut pas craindre qu'il s'éloigne de son devoir, il est trop timoré ; il a la conscience trop timorée ; c'est une âme timorée.

Tin (en anglais « *keel-block* », « *stolk* », « *kevel* », « *cap* », « *cleat* ») : On entend par *tins* des morceaux de bois de peu de longueur, sortes de billots de qualité inférieure et de faible valeur, employés en grand nombre en les mettant à plat pour servir de support à la quille d'un navire afin de l'exhausser au-dessus de sa cale de construction ou d'une cale de réparation.

Remarques : **a)** – Pour mettre bien un navire sur son chantier, il faut que le milieu de la quille porte sur le milieu des tins.

b) – Lorsqu'on travaille à la construction des navires, on appelle *chantier*

l'exhaussement que font les tins pour soutenir la quille ou pour soutenir la sole des navires qui n'ont pas de quille.

c) – Lorsqu'il s'agit de radouber les navires, on appelle *ligne de tins* un ensemble de *tins* disposés transversalement au fond du gril de carénage, de la cale sèche ou du dock flottant, de distance en distance et parallèlement les uns aux autres, afin de recevoir la quille du navire.

d) – On donne quelquefois le nom de *tins* aux chantiers qui supportent les embarcations quand elles sont hissées et logées ou saisies sur les ponts.

[Voir le mot *Chantier*].

Tine : Espèce de tonneau qui sert à transporter de l'eau.

Tinette : **1** – Petite cuve, petit récipient de bois qui n'est point couvert et qui est ordinairement plus large par en haut que par en bas.

Exemple : Une tinette de beurre.

2 – [*Vieilli*] Récipient mobile généralement en tôle zinguée ou émaillée, destiné à recueillir les matières fécales des occupants des appartements de ville qui ne possédaient pas d'installations d'assainissement collectives.

3 – [*Par métonymie*] Lieu d'aisance construit en dur où les matières fécales sont recueillies dans une fosse étanche vidangée périodiquement.

Tinguy du Pouët : Lionel de Tinguy du Pouët (1911-1981), ancien élève de l'École Polytechnique à 18 ans (X1929), membre du Conseil d'État à 23 ans, a été sous-secrétaire d'État puis secrétaire d'État aux Finances et aux Affaires économiques des gouvernements Georges Bidault en 1949 et en 1950, puis ministre de la Marine Marchande du gouvernement Henri Queuille en 1950.

Remarques : **a)** – Lionel de Tinguy du Pouët fut député de la Vendée de 1946 à 1958, puis sénateur de la Vendée de 1977 à sa mort en 1981.

b) – Il a été maire de Saint-Michel-Mont-Mercure (Vendée) de 1945 à 1981 et président de l'Association des maires de France de 1965 à 1974.

c) – Capitaine d'artillerie en 1939, il a été prisonnier de guerre au camp d'officiers de Munster (Oflag VI-D) en Allemagne, de 1940 à 1945.

Tintamarre : **1** – Grand bruit dépourvu d'harmonie, ensemble de sons éclatants et discordants provenant d'une même source ou de plusieurs sources différentes.

Remarque : Un *tintamarre* n'est pas obligatoirement désagréable.

2 – Ancienne tradition consistant à faire beaucoup de bruit et à émettre des sons discordants pour éloigner les mauvais esprits lors des célébrations d'événements heureux ou malheureux.

Remarques : **a)** – Depuis le 10 août 1955, les Acadiens ont repris la traditions du *tintamarre* pour commémorer le *Grand Dérangement*, chaque année au mois d'août.

[Voir l'expression *Grand Dérangement*].

b) – Lors du lancement d'un navire neuf de son chantier de construction, tous les autres navires présents dans le port actionnent leur sifflet pour faire un tintamare afin d'éloigner les mauvais esprits qui, s'ils restaient à proximité, pourraient perturber le lancement.

c) – Un lancement de navire neuf est toujours une opération délicate.

3 – [*Familier*] Toute sorte de bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre.

4 – [*Par analogie*] Réaction vive suscitée dans le public par une nouvelle inattendue ou un événement controversé.

Tinter (en anglais « *to set the storks* », « *to ring* ») : **1** – Tinter la cloche (en anglais « *to ring* ») c'est la faire sonner plus ou moins vivement, en la frappant avec le battant que l'on prend à la main ou que l'on actionne en tirant sur une corde attachée à sa

base, pour faire entendre les signaux réglementaires en cas de brume si le navire est au mouillage, pour indiquer le nombre de maillons de la chaîne de mouillage qui sont dehors ou pour *piquer les heures*.

[Voir l'expression *Piquer les heures*].

2 – Tinter un objet (navire, embarcation) c'est le placer sur des tins.

3 – C'est aussi l'opération de disposer une ligne de tins selon une disposition adaptée à un navire particulier (en anglais « *to set the stolks* »).

Tir (en anglais « *firing of a gun* ») : Le tir est l'action ou la manière d'embraser la charge d'une bouche à feu et de la faire partir.

Tirant d'eau (en anglais « *draught* », en américain « *draft* ») : 1 – Quantité dont un navire s'enfonce verticalement dans l'eau depuis le dessous de sa quille jusqu'à la flottaison, lorsque ce navire fait route.

Remarques : **a)** – Les *tirants d'eau* varient en fonction de la vitesse du navire et de la densité de l'eau qui le porte.

[Voir l'expression *Saumâtre (Enfoncement en – eau)*].

b) – Les marins parlent couramment, quoique abusivement, de *tirants d'eau* lorsqu'il est question de l'*enfoncement* du navire au repos, mais ils précisent alors *tirants d'eau au repos*, ou *tirants d'eau à quai*, ou *tirants d'eau avant le départ*, ou *tirants d'eau à l'arrivée*, selon les circonstances.

c) – Les portuaires (capitaine de port, consignataires de navires, etc.) parlent habituellement de *calaison* pour dire l'enfoncement du navire à quai.

d) – Les mots *caler* et *calaison* s'emploient habituellement pour dire l'enfoncement d'un navire *au repos*, par exemple au mouillage sur rade ou amarré à quai dans un bassin ; lorsque le navire fait route, lorsqu'il « *tire de l'eau* » par son sillage, on parle plutôt de *tirants d'eau*.

[Voir le mot *Sillage*].

2 – Des séries de chiffres peints sur la coque les uns au-dessus des autres et appelées *échelles de tirants d'eau* permettent de lire à l'avant (à la proue), à l'arrière (à la poupe) et au milieu du navire, d'un bord et de l'autre, l'enfoncement de ces différentes parties du navire au moment de la lecture.

3 – Les « *échelles de tirants d'eau* » de l'avant, de l'arrière et du milieu sont habituellement graduées soit en décimètres soit en pieds anglais.

Remarques : **a)** – Un pied anglais est égal à 0,3048 m ou 3,048 décimètre.

b) – Sur certains navires, notamment sous pavillon français, les échelles de tirants d'eau sont traditionnellement graduées :

i) en décimètres (chiffres arabes d'un décimètre de hauteur) d'un bord ;

ii) en pieds (chiffres romains de six pouces de hauteur) de l'autre.

4 – Les tirants d'eau, calaisons ou enfoncements se lisent à 1 ou 2 centimètres près sur les échelles graduées en décimètres, ou au demi-pouce près sur les échelles graduées en pieds ; en cas de clapotis, on fait la lecture à l'aide d'un tube transparent plongé verticalement dans l'eau, qui filtre les oscillations verticales de la surface de l'eau et dans lequel le niveau se stabilise à une valeur moyenne ; on place ce tube, successivement, juste à côté de chacune des échelles graduées.

Remarques : **a)** – On s'arrange pour mettre le navire sans gête avant de faire les lectures des tirants d'eau.

b) – On retient habituellement le tirant d'eau avant (TE AV lu sur l'échelle de tirants d'eau de la proue) le tirant d'eau arrière (TE AR lu sur l'échelle de tirants d'eau de la poupe) et le tirant d'eau moyen (TE moyen) qui est la moyenne des tirants d'eau avant et arrière.

c) – On lit également le tirant d'eau de l'échelle du milieu du navire (TE Milieu) qui permet de savoir si le navire a de l'arc ou du contre-arc par comparaison avec

le tirant d'eau milieu.

Si le tirant d'eau milieu est inférieur au tirant d'eau moyen, on dit que le navire a de l'arc (les extrémités du navire s'affaissent dans l'eau) ; au contraire, si le tirant d'eau milieu est supérieur au tirant d'eau moyen, le navire a du contre-arc (le milieu du navire, très chargé, s'enfonce davantage que les extrémités).

d) – Le tirant d'eau est en réalité une donnée *dynamique* : on dit qu'un navire *tire* une certaine quantité d'eau, mesurée habituellement en unités de hauteur : décimètres ou pieds anglais.

En revanche, l'enfoncement d'un navire à quai, ou sa calaison à quai, est une donnée *statique* ; le navire s'enfonce dans l'eau jusqu'à ce que le poids d'un volume d'eau égal au volume de la carène soit égal au poids total du navire : ce fait d'expérience est connu sous le nom de principe d'Archimède (la carène est la partie de la coque du navire située au-dessous du plan de la flottaison).

e) – Le volume d'eau égal au volume de la carène sous le plan de la flottaison est encore appelé *volume de remplacement* ; c'est le volume d'eau qui pénétrera dans un sas où séjourne un navire quand ce navire en sortira.

Le *poids du volume d'eau de remplacement* est appelé *déplacement du navire* parce que ce volume est celui qu'il faut déplacer (enlever) pour mettre le navire à sa place dans un bassin de dimensions finies, sans modifier le niveau de la surface de l'eau ; c'est également le volume qu'il faudrait déplacer (ajouter) pour avoir le même niveau d'eau dans un bassin de dimensions finies, si l'on enlevait soudainement le navire qui s'y trouve.

f) – En pratique, *tirant d'eau au repos*, *tirant d'eau au départ* ou même *tirant d'eau* sont des expressions couramment utilisées au lieu de *calaison* ou *d'enfoncement au repos*.

g) – Les *enfoncements*, ou *calaisons* ou *tirants d'eau au repos* sont systématiquement relevés aux échelles de l'avant (à la proue), du milieu et de l'arrière (à la poupe) du navire au départ pour chaque traversée et ils sont reportés dans le livre de loch ; on les relève également à l'arrivée au port suivant, avant tout déchargement de marchandises.

[Voir l'expression *Échelle de tirant d'eau*].

h) – Lorsque l'on veut connaître avec précision le déplacement d'un navire, on fait en sorte, afin de simplifier les calculs, que le plus grand nombre de capacités pouvant contenir des liquides, notamment de l'eau de mer de lestage, soient vides ou complètement remplies au moment où on lit les échelles d'enfoncement (échelles de tirants d'eau).

i) – La quantité dont l'enfoncement ou tirant d'eau arrière (TE AR) excède l'enfoncement ou tirant d'eau avant (TE AV) s'appelle la *différence* (Δ) ou la *différence des tirants d'eau* ou encore l'*assiette* du navire.

j) – On considère traditionnellement que les navires à étrave droite ont une meilleure vitesse et une moindre consommation de mazout lorsqu'ils ont, à l'arrêt, une assiette d'environ un pied sur l'arrière.

k) – Les navires à bulbe d'étrave et de grande largeur pour une longueur donnée, marchent souvent mieux lorsqu'ils ont, au repos, une assiette d'un pied sur le nez. [Voir les mots *Enfoncement*, *Calaison*, *Assiette*, *Arc*, *Arqué* et *Contre-arc*].

Tire-bonde (en anglais « *cork screw* ») : Sorte de tire-bouchon destiné à déboucher les futailles.
Remarque : On l'appelle aussi *diable*.

Tire-bord : Instrument en bois muni d'une vis et de son écrou, qui est employé dans les chantiers de construction pour rappeler à sa place un bordage qui s'en est écarté.

Tire-bourre (en anglais « *wad-hook* ») : **1** – Instrument formé d'une douille en fer à deux branches acérées à leurs extrémités et tournées en spirale, de manière que les

pointes qui les terminent soient diamétralement opposées.

2 – Le tire-bourre sert à retirer le valet et la gargousse de l'intérieur de la pièce.

Tire-fond : 1 – Anneau de fer qui aboutit en vis et qui sert aux tonneliers pour élever la dernière douve du fond d'un tonneau, afin de la faire entrer dans la rainure.

2 – Tige filetée qui sert à divers usages.

Tire-larigot : [Populaire] Boire à tire-larigot, c'est boire énormément.

[Voir le mot *Larigot*].

Remarque : Quelques uns disent qu'il faudrait écrire « *tire la rigaud* » et que cette expression signifie boire comme les sonneurs qui tiraient une grosse cloche (10 t) connue à Rouen sous le nom de « *La Rigaud* », du nom du donateur Eude Rigaud.

Tire-ligne : Petit instrument d'acier ou de cuivre, terminé par une pincette de fer en forme de lance, dont on se sert pour tirer des lignes plus ou moins grosses.

Remarque : Les deux lames de la pince d'un tire-ligne qu'on approche ou qu'on éloigne à volonté avant de les tremper dans l'encre, donnent le moyen de tirer des lignes de différentes grosseurs.

Tireveilles (en anglais « *manropes* », « *men ropes* », « *side ropes* », « *entering ropes* », « *swifters* ») : 1 – Cordages garnis de nœuds pour que les mains qui les saisissent ne glissent pas.

Remarque : Les nœuds sont appelés *nœuds de tireveilles*.

2 – On fixe les tireveilles par un bout en haut de deux chandeliers placés au-dessus du plat-bord, un de chaque côté de l'échelle de pilote qui a été déroulée et qui pend le long du bord ; l'autre bout des tireveilles est libre et il descend jusqu'à un mètre ou deux au-dessus de la surface de la mer ; les tireveilles aident le pilote qui les saisit à mettre le pied sur les marches de l'échelle de pilote, puis à monter à bord du navire.

Remarque : Les tireveilles sont confectionnées en filin blanc (c'est-à-dire non goudronné).

Tironien : Il se dit des caractères d'abréviation inventés par Marcus Tullius Tiro, dit Tiron (103 av. J.-C. - 4 av. J.-C.) ; Tiron était un ancien esclave affranchi par l'orateur romain Cicéron (106 av. J.-C. - 43 av. J.-C.) ; Tiron a utilisés ces caractères d'abréviation pour transcrire les discours de Cicéron.

Remarque : On appelle *notes tironiennes* une sorte de sténographie qui comportait environ un millier de signes à l'époque romaine, puis progressivement jusqu'à dix mille signes au XII^e siècle ; on utilisa les *notes tironiennes* jusqu'au XVII^e siècle.

Tison : Reste d'une bûche, d'un morceau de bois, dont une partie a été brûlée.

Exemples : Tison allumé ; tison ardent ; tison éteint ; rapprocher les tisons.

Tisser : Faire un tissu.

Exemples : Tisser du lin, de la laine, du coton, etc.

Tissu : 1 – Participe passé du verbe archaïque *tistre* qui signifiait « *faire de la toile ou des étoffes, en entrelaçant les fils dont on doit les composer* ».

2 – [Par extension] Ouvrage tissu au métier.

Exemples : Voilà un beau tissu de soie ; un tissu d'or et d'argent ; un tissu de coton.

Tissure : Liaison de ce qui est tissu.

Exemples : Tissure ferme, serrée ; tissure lâche ; la tissure de cette toile est inégale.

Titan : 1 – Les titans de la mythologie grecque, enfants issus de l'accouplement de Gaïa (Γαῖα, la Terre) et de Ouranos (Οὐρανός, le ciel) font partie de la liste des

divinités primordiales qui précèdent les dieux de l'Olympe.

Remarque : Le féminin de titan est *titanide*.

2 – Les douze titans (filles et garçons) les plus célèbres, qui furent les douze premiers enfants de Gaïa et de Ouranos, avaient pour noms :

- i) Thémis (titanide Θέμις « *la loi divine* »),
- ii) Phoébé (titanide Φοίβη « *la brillante* »),
- iii) Coeos (titan Κοῖος « *celui qui sait* »),
- iv) Cronos (titan Κρόνος « *l'avaleur* »),
- v) Crios (titan Κρίος),
- vi) Mnémosyne (titanide Μνημοσύνη, « *la mémoire* »),
- vii) Océan (titan Ὠκεανός, dieu marin),
- viii) Téthys (titanide Τηθύς, déesse marine),
- ix) Japet (titan Ἰαπετός, « *celui qui précipite* »),
- x) Hypérion (titan Ὑπερίων « *celui qui est au-dessus* »),
- xi) Théia (titanide Θεία), « *la déesse* »),
- xii) Rhéa (titanide Ῥέα, « *la mère des dieux* »).

Remarque : Gaïa engendra aussi les *Hécatonchires* et les *Cyclopes*.

[Voir les mots *Hécatonchires*, *Cyclopes*].

Titanic : 1 – Le « *RMS Titanic* » de la Compagnie britannique « *White Star* » (269 m de long, 28 m de large, 52 300 tonnes, 22 nœuds, 46 000 ch, 3 hélices, 2 200 passagers) a été rendu célèbre par l'événement de mer (abordage d'un iceberg) qui entraîna son naufrage dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, lors de sa première traversée de l'Atlantique-Nord, de Queenstown (Irlande) vers New-York (USA), entraînant la mort d'environ 1 500 personnes.

[Voir le sigle *RMS*].

Remarques : **a)** – Le paquebot « *France* » de la « Compagnie Générale Transatlantique » (220 m de long, 23,9 m de large, 24 670 tonnes, 25 nœuds, 45 000 ch, 4 hélices, 2020 passagers) appareilla du Havre pour son voyage inaugural vers New-York, le 20 avril 1920, cinq jours après le naufrage du *Titanic*.

b) – Le paquebot britannique de la Cunard « *RMS Mauretania* », mis en service le 16 novembre 1907, long de 240 m, large de 26,8 m, qui déplaçait 44 610 t et qui emportait 2 165 passagers, pouvait atteindre 28 nd pour une puissance de 90 000 ch sur 4 hélices ; en avril 1920, lors des mises en service du « *RMS Titanic* » et du « *France* », le « *RMS Mauretania* » détenait les records de vitesse moyenne pour la traversée de l'Atlantique dans les deux sens (26,06 nd dans le sens Est-Ouest et 26,25 nd dans le sens Ouest-Est).

c) – Le « *RMS Mauretania* » fit un voyage États-Unis-Europe (du 30 novembre au 5 décembre 1907) à la vitesse moyenne de 23,69 nd ; il battit son propre record à 7 reprises, jusqu'à atteindre une vitesse moyenne de 26,25 nd (du 20 au 25 août 1924) ; ce record dans le sens Ouest-Est ne fut battu qu'en juillet-août 1929 par le paquebot allemand « *Bremen* » de la Norddeutscher Lloyd, avec 27,9 nd.

d) – Le « *RMS Mauretania* » fit un voyage Europe-États-Unis (du 26 au 30 septembre 1909) à la vitesse moyenne 26,06 nd ; ce record dans le sens Est-Ouest ne fut battu qu'en juillet 1929 par le paquebot allemand « *Bremen* » de la Norddeutscher Lloyd, avec 27,8 nd.

[Voir le mot *Paquebot*].

2 – La pression que l'iceberg heurté par le *Titanic* a exercée sur la coque du navire a causé des voies d'eau sous la flottaison, de l'avant vers l'arrière, en écartant les tôles du bordage aux endroits où l'on n'avait mis que deux rangées de rivets au lieu de trois.

Remarque : Les entrées d'eau ne se sont produites qu'aux endroits où il y a deux

rivets ; un examen attentif de l'épave laisse penser qu'il n'y a pas eu de brèches aux endroits où il y a trois rangées de rivets.

Titrage ou titre d'un fil : 1 – Le titrage ou titre d'un fil est une mesure qui permet d'apprécier la finesse (ou la grosseur) du fil.

Remarque : Le titrage s'exprime, soit en longueur de fil par unité de masse, soit en masse pour une longueur de fil donnée.

2 – Plus le fil est *fin*, moins il aura de masse pour une longueur donnée, plus importante sera la longueur de fil dans l'unité de masse et donc plus le *titrage* sera élevé.

[Voir le mot *Fil*].

Titre de croisière : Le billet de croisière forme, avec le carnet de croisière, le *titre de croisière*.
[Voir les expressions *Billet de croisière* et *Carnet de croisière*].

Titre hydrométrique : Le degré hydrotimétrique ou titre hydrométrique (TH) indique la *minéralisation de l'eau*, c'est-à-dire sa concentration en ions calcium et magnésium.

Remarques : **a)** – Le titre hydrométrique est encore appelé la *dureté de l'eau*.

b) – Les navires mesurent le titre hydrotimétrique de l'eau douce qu'ils embarquent dans les différents ports ; une eau riche en carbonate de sodium CaCO_3 (calcaire) est qualifiée d'*eau dure*.

c) – Le titre hydrométrique s'exprime en milligrammes par litre d'ions calcium Ca^{++} ou en ppm m/V de CaCO_3 ou encore en degrés français (symbole °f).

d) – Un degré français correspond à $10^{-4} \text{ mol}\cdot\text{L}^{-1}$, soit 4 mg de calcium ou 2,4 mg de magnésium par litre d'eau.

e) – Un degré français correspond à une concentration de dix milligrammes de carbonate de calcium (CaCO_3) par litre d'eau.

f) – Le titre hydrométrique de l'*eau distillée* est nul.

g) – Le titre hydrométrique de l'*eau de mer* est d'environ 750 degrés français.

h) – Le chauffage d'une eau dure, c'est-à-dire riche en carbonate de calcium (calcaire), entraîne la formation de tartre sur les parois qu'elle baigne.

i) – L'entartrage des appareils se produit principalement pour des températures au-dessous de 55°C et au-dessus de 60°C ; on devrait maintenir la température de l'eau des chauffe-eau entre 55°C et 60°C.

j) – Une eau dure diminue l'efficacité des détergents.

k) – La dureté de l'eau potable pour l'alimentation humaine et la boisson devrait être comprise entre 15°f et 25°f.

l) – Selon le titre hydrométrique, on classe les eaux douces en :

i) eau très peu calcaire : TH inférieur à 8°f ;

ii) eau peu calcaire : TH compris entre 8°f et 20°f ;

iii) eau calcaire : TH compris entre 20°f et 30°f ;

iv) eau très calcaire : TH supérieur à 30°f

m) – Pour connaître la dureté de l'eau on peut employer des bandelettes réactives à tremper brièvement dans l'eau ou des réactifs liquides à mélanger à un échantillon d'eau.

Titrisation (en anglais « *securitization* ») : **1** – Technique financière visant à permettre aux banques de sortir certaines créances de leurs bilans et d'améliorer leur *ratio Cooke*.

Remarques : **a)** – Le *ratio Cooke* est un quota de solvabilité bancaire recommandé par le Comité de Bâle afin d'assurer la solidité financière des banques.

b) – Le *ratio Cooke* fixe la limite de l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement financier en fonction des capitaux propres.

c) – William Peter Cooke (né en 1932) fut directeur de la Banque d'Angleterre ; il a été l'un des premiers à proposer la création du Comité de Bâle dont il fut le premier président.

2 – La titrisation s'opère en regroupant un lot de créances de nature similaire (prêts immobiliers, prêts à la consommation, factures mono-thématique, etc.) que le créancier (banque, compagnie d'assurances, etc.) cède à une structure *ad hoc* : cette structure vend à des investisseurs privés des fractions (titres) du prix d'achat ; chaque titre donne droit au versement de mensualités représentant les remboursements partiels du prix d'achat du titre et les intérêts correspondants.
Remarque : En France, la titrisation a été introduite par la loi du 23 décembre 1988 ; l'idée était de faciliter le développement du crédit immobilier en permettant aux banques de sortir certaines créances de leurs bilans.

Titulaire : 1 – Qui a le titre et le droit d'une dignité sans en avoir la possession, sans en faire la fonction.

2 – Il se dit de celui qui est revêtu d'un titre, d'une charge, d'un office, d'un bénéfice, soit qu'il en fasse la fonction ou non.

Toc de voiles (À –) (en anglais « *under a press of sails* ») : Courir à *toc de voiles* c'est faire route vers un point de la mer en forçant de voiles autant que possible.

Tocsin : Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc.

Togo : L'amiral japonais Togo Heihachiro (1848-1934) a été le grand vainqueur de la bataille de *Tsushima* contre les Russes, le 28 mai 1905.

Remarque : Togo avait commandé une escadre permanente pendant huit ans de suite avant la bataille de *Tsushima* sans jamais rentrer son pavillon ; cinq des vice-amiraux et sept des contre-amiraux qui prirent part à la bataille de *Tsushima* étaient, ou ses camarades, ou ses élèves, et ils avaient reçu de ses mains leur instruction navale.

[Voir le mot *Tsushima*].

Toile : 1 – Tissu de fils de lin, de chanvre ou de coton.

Remarques : **a)** – Il s'en fabrique de différentes grosseurs, qu'on proportionne aux usages auxquels elles sont destinées.

b) – Les toiles portent en général le nom du pays où elles ont été fabriquées : il y a ainsi les toiles de Rennes, de Bretagne, d'Oleron, d'Olonne, d'Angers, de Strasbourg.

2 – On fait des toiles en chanvre écru, en lin et en coton ; celles de chanvre, quand elles sont bien faites, sont les meilleures de toutes ; celles de lin viennent après et peuvent aussi être très-bonnes ; celles de coton sont souvent de qualité très inférieure, à l'exception de certaines d'entre elles, comme celles qui sont faites en Égypte avec du coton local aux fibres extra-longues.

[Voir le mot *Étoffe*].

3 – La toile comporte deux séries de fils qui se croisent :

i) Les *fils de trame* sont en travers de la bande de toile (ou *laize*) ;

ii) Les *fils de chaîne* sont longitudinaux et ils recouvrent les fils de trame.

Remarques : **a)** – À 3 centimètres du bord de la laize on introduit souvent des fils colorés en bleu ou en rouge qui ont pour objet de faciliter l'assemblage de deux laizes contigües lors de la confection de pièces plus grandes que la largeur d'une laize.

b) – En raison de son mode de fabrication, la toile est plus extensible dans le sens de la chaîne (largeur) que dans le sens de la trame (longueur).

Toile à voiles (en anglais « *sail cloth* », « *canvass* ») : **1** – Les voiles des navires sont faites d'une toile spéciale dite toile à voile.

Remarque : La toile à voiles devrait être confectionnée avec du lin de première qualité, ou en chanvre ; les voiles d'embarcations légères peuvent être en coton ; de nombreuses fibres issues de l'industrie chimique permettent d'obtenir des voiles de caractéristiques supérieures, moins fragiles que les voiles en fibres naturelles.

2 – Une pièce de toile à voile porte en évidence des indications relatives au numéro qui caractérise l'épaisseur ou la solidité de cette toile, et la longueur de la pièce.

3 – Il y a dix épaisseurs différentes de toile à voiles en fibres naturelles ; la toile n°1 est la plus forte.

i) La toile n° 1 est dite à trois fils parce que chaque fil de la chaîne est triple ; elle sert aux basses voiles des vaisseaux ou de certains autres grands voiliers.

ii) La toile n° 2 est une toile à trois fils de seconde qualité.

iii) La toile n° 3 est une toile à deux fils de chaîne de première qualité, et dont la trame est un peu plus grosse que quatre fils ordinaires de chaîne.

iv) Les toiles à quatre ou six fils s'appellent métis ou toiles métis simples ou doubles, et elles servent à faire les huniers des grands navires.

v) La toile n° 6 sert aux perroquets de fougue des corvettes, aux perroquets, brigantines, grands et faux focs de tous les grands voiliers.

vi) La toile n° 10 est une toile à deux fils, mal épurée ; elle sert pour les toiles de bastingage, les prélaris ou les cagnards.

Remarque : On utilise parfois les numéros de zéro à six pour indiquer la solidité de la toile à voile employée pour les grands voiliers ; le numéro 0 correspond à la toile la plus solide et le numéro 6 à la toile la plus légère.

4 – La toile à voiles proprement dite est livrée par pièces d'une cinquantaine de mètres en chaîne (la longueur) ; sa trame (la largeur) est souvent de 54 centimètres pour la toile en chanvre, de 61 centimètres pour la toile en coton, mais cette largeur peut atteindre 81 centimètres.

Remarques : **a)** – Pour la voilure des embarcations on utilise les lais les plus étroits.

b) – Au contraire, pour les prélaris, tauds, etc. des toiles plus larges sont avantageuses.

c) – La toile à prélaris étant destinée à un tout autre usage que la toile à voile, sa fabrication est différente : elle doit être assez solide pour maintenir en place les panneaux mobiles des cales qu'elle recouvre.

5 – Les conditions nécessaires pour qu'une toile à voile soit bonne sont la force, la légèreté, la souplesse et la résistance aux déformations ; pour les obtenir, il faut donner aux fils de chaîne et de trame un rapport convenable de force.

6 – Lorsque la toile est en fibre végétale (chanvre, lin) dans son état naturel, on l'appelle *rousse* à cause de sa couleur ; elle est alors très forte, surtout si le fil est pur de chèvénottes ou d'impuretés, mais elle adonne beaucoup et elle a peu de souplesse.

Remarque : Les toiles en chanvre ou en lin assouplies par le blanchissage sont affaiblies.

7 – Les voiles en coton ont beaucoup de souplesse, assez de force quand elles sont neuves, mais elles se détériorent rapidement.

Remarques : **a)** – La toile en coton est très blanche.

b) – Les meilleures voiles en coton sont celles où le tissage est le plus serré.

c) – La toile de coton est plus facile à *ma du rond* nier en temps ordinaire que les toiles de chanvre ; mais, dans les pays froids, la toile de chanvre conserve sa souplesse tandis que la toile de coton devient plus raide.

8 – Les matériaux synthétiques disponibles sur le marché permettent d’obtenir des voiles très solides, de grandes qualités nautiques, à des prix variables.

9 – Les laizes qui forment les voiles sont assemblées au moyen de points de couture brochés ou de points piqués.

Remarques : a) – Faire des *coutures forcées*, c’est faire varier suivant l’endroit la largeur du recouvrement d’une laize sur sa voisine.

b) – *Boire le mou*, c’est répartir uniformément l’excédent de longueur d’une laize sur la laize voisine ; l’excédent de longueur est le *mou*.

c) – Les côtés d’une voile latine ou aurique, à l’exception de la chute au mât, sont habituellement convexes ; on dit qu’on leur a donné *du rond*.

Toiras : 1 – Jean Caylar d’Anduze de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras (1585-1636), bien que protestant, resta fidèle aux rois Henri IV et Louis XIII ; il soutint Louis XIII dans sa lutte contre le parti de ses co-religionnaires de la *RPR (religion prétendue réformée)*.

Remarque : Toiras fut l’un des favoris du roi de France Louis XIII.

2 – En 1623, Toiras, alors commandant du fort Saint Louis, fit suspendre les travaux d’aménagement du havre de Port-Neuf sur les observations du corps de ville de La Rochelle, qui craignait que ce port ne soit grandement préjudiciable au bien, à la liberté et au trafic commercial de la Cité.

3 – Toiras résista victorieusement dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, du 22 juillet au 6 novembre 1627, à l’Anglais George Villiers, duc de Buckingham (1592-1628) ; une puissante armée anglaise avait débarqué dans l’Île de Ré le 22 juillet à la pointe de Sablanceaux, afin de soutenir la population rochelaise soulevée contre Louis XIII, dans le cadre de la mésentente qui existait alors entre le roi Charles 1er d’Angleterre et son épouse Henriette de France (la sœur de Louis XIII).

Remarques : a) – Le grand siège de La Rochelle par Louis XIII (1601-1643) et par l’*Éminence rouge* Richelieu (1585-1642) avec le concours de l’*Éminence grise* François du Tremblay, dit le Père Joseph (1577-1638) commença le 10 septembre 1627 et se termina le 28 octobre 1628.

b) – Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal (1596-1627) fut tué à la pointe de Sablanceaux le 22 juillet 1627 au service du roi de France ; il était le fils de sainte Jeanne de Chantal (1572-1641), la fondatrice de l’ordre de la Visitation ; il est le père de Marie de Rabutin (1626-1696) très connue comme écrivain épistolaire sous l’appellation de *marquise de Sévigné*.

[Voir l’expression *Sévigné (Marquise de –)*].

Toise : 1 – Mesure d’arpentage valant 6 pieds.

À l’origine, la toise était une longueur équivalente à l’étendue des bras.

Remarque : La toise de 1,949 m se subdivise en 6 pieds de 0,325 m, en 72 pouces de 27 mm, en 864 lignes de 2,256 mm et en 10 368 points de 0,19 mm.

2 – La toise du Châtelet, à Paris, correspondait à 1,949036591 mètre.

Remarques : a) – La toise du Châtelet était divisée en 6 pieds de Paris (ou pieds du roi) de 0,3248 mètre.

b) – Le pied du roi était divisé en divisé en 12 pouces de 2,707 centimètres.

c) – Le pouce était divisé en 12 lignes.

3 – Une toise vaut six pieds, c’est-à-dire environ la taille d’un homme (soit 1,80 m, si le pied vaut 0,30 m).

4 – La toise de Paris fut matérialisée jusqu’en 1667 par une barre de fer fixée dans le mur du Grand Châtelet et qui portait deux ergots espacés d’une toise.

5 – La toise de l’Écritoire était égale à l’ancienne toise du Châtelet.

6 – La nouvelle toise du Châtelet (à partir de 1668) est plus courte de près de 0,5 pour 100 que l'ancienne.

Remarques : a) – La nouvelle toise du Châtelet a été la seule mesure de longueur autorisée et obligatoire dans tout le royaume de France, de 1668 jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par le mètre en 1799.

b) – Le mètre est égal à 3 pieds et 11,296 lignes de la toise de Paris.

[Loi du 19 frimaire An VIII (10 décembre 1799)].

c) – En 1735 on fabriqua deux étalons de même longueur appelés *toise du Pérou* et *toise du Nord* ; ils furent confiés respectivement à La Condamine et à Maupertuis pour leurs expéditions de mesure du méridien terrestre au Pérou et en Laponie.

d) – Jusqu'en 1766, l'étalon prototype royal de longueur a été égal à la « *toise du Châtelet* », fixée à l'extérieur du Grand Châtelet (démoli en 1802).

e) – Cependant, la fabrication de la toise du Châtelet en 1668 avait été assez rudimentaire et cet étalon de longueur était exposé aux chocs et à l'usure : La Condamine proposa en 1747 d'adopter comme étalon prototype la *Toise du Pérou*, fabriquée en 1735 égale à la toise du Châtelet ; Louis XV (1710-1774) approuva cette proposition en 1766 et chargea Tillet, de l'Académie des sciences, de faire exécuter 80 copies de cette toise, devenue la « *toise de l'Académie* », qui furent envoyées aux procureurs généraux des parlements.

f) – La *toise métrique* officielle valait à 2,00 mètres exactement (12 février 1812) mais elle a ensuite été supprimée (elle n'a jamais été employée).

g) – La toise française valait 6 pieds ou 2 verges ; les toises étrangères valaient en général 6 pieds.

h) – En France, la *toise marine* (appelée brasse par les marins) valait 6 pieds.

7 – La toise lorraine (ou verge) valait 2,859 mètres.

Remarque : a) – La toise lorraine était divisée en 10 pieds de Lorraine de 28,6 cm.

b) – Le pied de Lorraine était divisé en 10 pouces de 2,86 centimètres.

c) – Le pouce de Lorraine était divisé en 10 lignes de 0,28 centimètres.

Toise marine (en anglais « *fathom* ») : **1** – La *toise marine* est utilisée pour indiquer les profondeurs de la mer.

Remarques : a) – La brasse utilisée pour marquer les sondes sur les cartes françaises d'avant la Révolution de 1789 valait 1,624 mètre.

b) – La brasse (*fathom*) utilisée pour marquer les sondes sur les cartes anglaises vaut 1,8288 mètre.

c) – Pour mémoire, le pied anglais (1 *foot*) vaut 0,304800601 mètre et la brasse anglaise de 6 *feet* (1 *fathom*) vaut 1,828803606 mètre.

2 – Dans la marine française, on donnait le nom de *brasse* à la *toise marine* qui valait six pieds en France comme les brasses en Angleterre ou en Europe du Nord.

Remarques : a) – Le pied du roi (France) valait 0,324839432 mètre.

b) – La brasse française de 5 pieds avait une longueur de 1,62419716 mètre.

c) – Les marins français appelaient « brasse » la toise marine de 6 pieds ; la mesure de cette brasse est 1,9490436 mètre.

d) – La brasse française ordinaire d'ancien régime valait seulement cinq pieds du roi, contrairement aux pays voisins où une brasse valait six pieds : la raison en est que le pied du roi, en France, était particulièrement grand.

[Voir les mots *Brasse*, *Cipié*].

Toison : La laine d'une brebis, d'un mouton.

Tôle (en anglais « *iron plates* ») : Fer réduit en feuilles que l'on utilise de diverses manières.

Tolérance : 1 – Limites acceptées, en plus ou en moins, dans les proportions ou dans les dimensions d'objets manufacturés.

Remarque : Les règles de tolérances sont à la base du succès de la standardisation.

2 – Disposition de ceux qui supportent patiemment des opinions opposées aux leurs.

Remarque : Il est difficile d'exprimer à la fois ses convictions et le respect qu'on éprouve pour les convictions d'autrui.

3 – Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut pas empêcher, qu'on ne veut pas empêcher ou qu'on croit ne pas devoir empêcher.

4 – On appelle *tolérance civile* la permission qu'un gouvernement accorde de pratiquer d'autres cultes que les cultes reconnus par l'État, ou de n'adhérer à aucune religion.

Remarques : **a)** – Le Grec Socrate est l'exemple le plus fameux des victimes de l'intolérance civile.

b) – Dans l'Antiquité encore, l'astronome Aristarque de Samos faillit périr pour avoir enseigné, d'après Pythagore, que la Terre tourne sur elle-même et autour du Soleil, et risqué ainsi d'ébranler la solidité de l'Olympe et de ses dieux.

c) – Au Moyen Âge en France, c'est sous la menace constante du bûcher et du chevalet que se développa la science.

d) – En France, de nos jours, si elle ne dispose plus en principe de moyens aussi cruels, l'intolérance civile n'a pas désarmé : le pouvoir exécutif, théoriquement laïc, ne *tolère* certaines religions qu'à condition de pouvoir les régenter.

[Voir le mot *Laïcité*].

Tolérance : Le système ISO de tolérances est un système qui permet de définir les dimensions des pièces en mécanique.

Remarque : Le système ISO de tolérances utilise :

i) la dimension nominale,

ii) la qualité des tolérances,

iii) la position des zones de tolérances,

iv) l'unité métrique [cotes en millimètres (mm), tolérances en micromètres (μm), sauf contre-indications].

[Voir les mots *Ajustement*, *Alésage*, *Arbre*].

Tolérantisme : Système de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions, même celles dont on n'est pas un adepte.

Remarque : La *laïcité* selon la loi française du 9 décembre 1905 de *séparation de l'Église et de l'État* qui proclame la *liberté de conscience*, adoptée à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide Briand, relève davantage du tolérantisme que de l'*athéisme*, que de la *libre-pensée* ou que de l'*humanisme* de Pétrarque et Boccace.

Tolérer : Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus, supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien.

Exemples : Il y a toujours eu des lieux ou des pays où l'on *permet* l'exercice du judaïsme, et d'autres où l'on ne fait que le *tolérer* ; il y a des abus qu'on ne doit jamais tolérer ; il faut tolérer les défauts de son prochain ; tolérer quelqu'un.

Tolet (en anglais « *oarlock* », « *rowlock* », « *thole-pine* ») : **1** – Les tolets sont des petites chevilles en bois ou en métal que l'on enfonce verticalement dans la muraille d'une embarcation, à travers le plat-bord, et qui servent à maintenir en place les avirons au moyen d'une estrope.

2 – Chaque aviron repose sur un paillet que l'on graisse avec du suif.

Remarques : **a)** – On place parfois deux tolets pour chaque aviron, l'un devant et l'autre derrière ; ils remplacent une dame de nage et permettent de se passer

d'estrope.

b) – Le petit renfort de plat-bord dans lequel on enfonce le ou les tolets qui maintiennent chaque aviron, et sur lequel celui-ci repose, est appelé une *toletière*.

c) – Les tolets sont parfois faits en bois vert, souvent en fer poli.

d) – Des tolets de rechange sont embarqués sur chaque embarcation pour remplacer ceux qui ont été soumis à des sollicitations répétées et qui sont cassés.

e) – Les tolets peuvent être remplacés par des *dames de nage*.

Toletière (en anglais « *row locks* ») : **1** – Renfort en bois cloué sur le plat-bord d'une embarcation et percé d'un trou pour recevoir un tolet, ou de deux mortaises pour recevoir deux dames.

2 – C'est sur les toletières, appelées aussi porte-tolets, que s'appuient ou portent les avirons lorsqu'ils fonctionnent.

Remarque : Le frottement exercé par l'aviron a lieu sur la toletière et non sur le plat-bord.

Tollé : [*Familier*] Cri d'indignation, réclamation pleine de colère.

Exemple : Cette proposition souleva un tollé général.

Remarques : **a)** – Tollé est un mot latin qui est employé dans cette expression tirée de l'Évangile « *crier tollé sur quelqu'un* » ou seulement « *crier tollé* » pour dire *crier afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un*.

b) – Le mot *tollé* a été employé par saint Jérôme dans la Vulgate (première traduction du Nouveau Testament du grec en latin) pour dire que la foule des Juifs *poussait* afin que Ponce Pilate fasse mourir Jésus le Nazaréen.

b) – Le verbe latin *tollere* signifie *soulever, élever*.

c) – L'expression latine *tollere ancōras*, employée par César dans « *La Guerre des Gaules* » signifie *lever l'ancre*.

Toman : Somme de compte autrefois en usage en Perse.

Remarque : Le toman valait quarante-six livres de France.

Tombac : Sorte de métal factice composé de cuivre et de zinc.

Remarque : Le tombac est blanc quand le zinc domine ; il est jaune quand c'est le cuivre.

Tombe : Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc. dont on couvre une sépulture.

Exemple : Mettre une épitaphe sur une tombe.

[Voir les mots *Sépulcre, Sépulture, Tombeau*].

Tombeau : Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est inhumé, où il est enterré.

[Voir les mots *Sépulcre, Inhumér*].

Tomber (en anglais « *to fall* », « *to drive* », « *to subside* », « *to deviate* ») : **1** – Un navire tombe sur un autre navire (en anglais « *falls* ou *drives towards another vessel* ») lorsqu'il est porté sur cet autre navire par le vent ou le courant, ou à la suite d'une mauvaise manœuvre.

Remarque : On dit de même qu'un navire tombe sur la terre ou qu'un bâtiment tombe sur une armée ennemie.

2 – Un navire tombe sous le vent (en anglais « *falls to the leeward* ») lorsque son cap s'éloigne plus qu'il ne faudrait, ou qu'il ne devrait, de l'origine du vent.

Remarque : Un navire tombe sous le vent d'un autre navire, d'une île, d'un cap lorsque, progressivement, il est moins rapproché de l'origine du vent par rapport à ces objets.

3 – Un mât tombé est celui qui a été cassé ou abattu par l'effet de l'artillerie ennemie, du vent, du mauvais temps ou d'un échouement.

Remarque : On dit qu'un mât est tombé de l'avant ou « *sur nez* », de l'arrière ou

« *sur cul* », sur tribord, sur bâbord lorsqu'il penche ou qu'il est incliné dans l'une ou l'autre de ces directions.

4 – On dit qu'un navire tombe sur l'avant ou sur l'arrière lorsqu'il cale plus d'eau qu'il ne devrait par l'avant ou par l'arrière.

5 – On dit qu'un homme *tombe à la mer* (en anglais « ***falls over board*** ») lorsque par accident il se laisse choir ou qu'il est entraîné à la mer.

6 – Laisser tomber les basses voiles, c'est les larguer pour qu'elles se développent et qu'on puisse les établir.

Remarque : On dit qu'on *laisse tomber* les basses voiles quand on est sous l'une des allures du large ; quand on est au plus près, on dit qu'on *largue* les basses voiles.

7 – Laisser *tomber une ancre*, c'est la larguer du bord pour la mouiller et que le navire soit retenu par le câble qui est étalingué sur la cigale de l'ancre.

8 – On dit que le *vent tombe* quand il diminue d'intensité.

9 – On dit que la *mer tombe* lorsqu'elle s'apaise et que les lames sont moins fortes et moins élevées.

[Voir les mots *Lame*, *Vague*].

Tombereau : Sorte de charrette hippomobile entourée d'ais, servant à porter des marchandises en vrac (blé, sable, pierres, etc.) et que l'on bascule pour le vider.

Remarque : Tombereau est dérivé du verbe *tomber* parce que l'on fait basculer ce genre de véhicule pour le vider en faisant tomber son contenu.

[Voir les mots *Ais*, *Barcelle*].

Ton (en anglais « ***mast's head*** », « ***cap*** ») : **1** – Partie d'un mât depuis ses jottereaux jusqu'à son extrémité supérieure, laquelle est terminée par un chouquet ou par une pomme.

Remarque : Un mât porte un chouquet lorsque son ton doit être doublé par la partie inférieure du mât qui le surmonte ; dans ce cas, le trou du chouquet et celui des élongis où le mât supérieur est coincé par une clé, forment les étambrais de ce même mât.

[Voir les mots *Chouquet*, *Élongis*, *Clé*, *Étambrail*].

2 – C'est autour du ton d'un mât que l'on capelle les haubans, galhaubans, états, pendeurs, etc ; de ce mât.

Remarque : À la grande époque de la Marine à voiles, les tons des mâts des navires français avaient tendance à avoir moins de longueur que ceux des navires anglais.

3 – Le ton est la partie de mât située au-dessus du capelage et qui sert à porter un chouquet pour le passage du mât qui le surmonte ; autrement dit, c'est la partie en tête du mât qui se trouve entre les barres de hune et le chouquet.

Remarque : La tête d'un mât, ou d'un espar dans un sens général, est sa partie la plus élevée.

Tondre : Collection de morceaux de toile que l'on met dans une petite boîte en fer blanc et que l'on enflamme ; on ferme presque aussitôt la

Remarques : **a)** – L'enfoncement d'un navire dans l'eau se mesure, en pieds anglais ou en décimètres, sur trois échelles verticales de chaque bord disposées respectivement à la proue, au milieu et à la poupe du navire.

b) – Lorsqu'il est question de l'enfoncement d'un navire stoppé sur l'eau, par exemple un navire à quai dans un bassin, on parle plutôt de *calaison*.

c) – Lorsque le navire fait route, qu'il *tire de l'eau*, on parle plutôt de *tirant d'eau*.

d) – Le tirant d'eau moyen d'un navire qui fait route est habituellement supérieur à sa calaison moyenne au repos ; l'assiette du navire peut également varier.

[Voir les mots *Assiette*, *Calaison* et l'expression *Tirant d'eau*]. boîte pour arrêter la combustion des morceaux de toile avant qu'ils ne soient réduits en cendres ; les

morceaux de toile carbonisés s'enflammeront ensuite au moindre contact d'une étincelle de pierre à feu.

Remarque : Ce moyen d'obtenir du feu était souvent utilisé avant l'invention des allumettes chimiques.

- Tonique : 1** – Il se dit du mouvement de contraction insensible des fibres musculaires, qui leur donne successivement différents degrés de tension.
2 – Remède qui augmente l'activité et la tension des fibres musculaires, ou plutôt qui rétablit le *ton naturel* de ces fibres.
3 – [*En musique*] La *note tonique* est la note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode.
Exemple : *Do* est la note tonique dans le mode en *do*.

- Tonlieu : 1** – Droit parafiscal qui se paye pour les places où l'on étale dans un marché.
2 – [*Vieilli*] Droit seigneurial qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché.

- Tonnage** (en anglais « *tonnage* ») : Le tonnage est l'expression de la capacité intérieure d'un navire ; c'est ce qu'il peut porter.
Remarques : **a**) – Le tonnage d'un navire de charge s'exprimait autrefois en volume (tonneaux de jauge de 2,83 mètres cubes) ; il s'exprime maintenant en masse (tonnes métriques de 1 000 kilogrammes).
b) – Le déplacement est équivalent à la masse totale du navire (avec ses approvisionnements) et de la marchandise.
[Voir les mots *Déplacement*, *Jauge*].

- Tonnant : 1** – Qui tonne.
Exemple : Jupiter tonnant.
2 – [*Au figuré*] On dit *une voix tonnante* pour une voix forte et éclatante.

- Tonnay** : Point fortifié ou *castrum* élevé (du mot celtique *tal* qui signifie *élevé*).
Remarques : **a**) – Dans le nom « *Tonnay-Charente* » :
i) *Charente* est le nom de la ville portuaire sur la rivière,
ii) *Tonnay* celui du *castrum*.
b) – La « *rivière de Charente* » tire son nom du bourg de Charente, comme la « *rivière de Marans* » (encore appelée *Sèvre Niortaise*) tire son nom du bourg de Marans et les rivières de Bordeaux (Garonne) ou de Rouen (Seine) tirent leur nom des villes de Bordeaux ou de Rouen qu'elles arrosent.
c) – Dans le nom « *Tonnay-Boutonne* », *Boutonne* est le nom de la ville portuaire, *Tonnay* celui du *castrum* ; la rivière est « *la rivière de Boutonne* », encore appelée en abrégé « *la Boutonne* ».
d) – Dans la Marine, de même que l'on ne dit pas « *il y a du brouillard* » (comme le font les météorologistes) mais « *de la brume épaisse* », de même on ne dit pas « *fleuve* », mais toujours « *rivière* », même si cette rivière se jette dans l'océan ; si la rivière se jette dans la mer, les géographes et les poètes disent *fleuve*.

Tonnay-Charente : Ville et port de commerce sur la rivière Charente.

Tonnay-Charente (Prince de –) : Voir le mot *Montespan*.

- Tonne** (en anglais « *buoy* », « *butt* », « *ton* », « *cask* ») : **1** – Grosse bouée pouvant servir de point d'amarrage.
Remarque : Une *tonne* destinée à servir de point d'amarrage est habituellement appelée un *coffre*.
2 – On place des tonnes peintes avec des couleurs caractéristiques et munies de voyants de formes et de couleurs conventionnelles près des écueils, à l'entrée des rivières, des chenaux, des havres et des ports, afin d'indiquer les passes navigables ou de signaler les dangers.

Remarques : a) – On amarre solidement ces tonnes au fond de la mer au moyen d'orins de longueur juste suffisante pour qu'elles apparaissent à la surface de la mer aux plus grandes marées hautes, mais qu'elles ne s'éloignent pas, à la basse mer, des hauts fonds ou des dangers qu'elles signalent, c'est-à-dire quand elles sont le plus utile.

b) – Une *tonne* destinée à signaler un danger ou une passe saine est habituellement appelée une *bouée de balisage*.

3 – On utilisait jadis sous le nom de *tonnes*, pour servir de coffres d'amarrage ou de balisage flottant, d'anciennes futailles d'une contenance de deux barriques ou d'un demi-tonneau.

Remarque : On employait, naguère encore, le mot *tonne* pour exprimer le poids d'un demi-tonneau métrique, c'est-à-dire le poids de 500 kg.

Tonne : Grande futaille de bois, à deux fonds, en forme de muid.

Remarques : a) – La tonne est plus grande et plus enflée par le milieu que le tonneau.

b) – On utilisait des tonnes pour conserver l'eau douce sur les navires de l'ancienne marine en bois.

c) – [Vielli] On appelait *tonne d'or*, suivant la manière de compter de Hollande et de quelques autres Pays, une certaine somme d'argent.

[Voir l'expression *Tonne d'or*].

Tonneau (en anglais « *tun* ») : **1** – Grande futaille faite de douves de bois assemblées, entourées de cercles et fermée par deux fonds, pour mettre des liquides ou des marchandises.

Remarques : a) – Les tonneaux sont fabriqués avec du bois plus épais que les barriques, et leur durée de vie est plus longue.

b) – Un tonneau est supposé avoir un volume d'un mètre-cube et lorsqu'il est rempli d'eau, peser net le poids de 1 000 kilogrammes (kg), ou 2 000 livres.

c) – On appelle parfois le tonneau « *pièce de quatre* », parce qu'il est à la même contenance que quatre barriques dont le poids de chacune est celui de 250 kg.

[Voir le mot *Barrique*].

2 – On distingue deux sortes de tonneaux pour évaluer le chargement :

i) Le *tonneau de poids* ou de *capacité* qui servait naguère d'unité de mesure pour le port et le chargement des navires.

Le tonneau dans la marine marchande avait un poids de 2000 livres pesant, ou de 978,78 kilogrammes-poids (anciennes unités).

Le tonneau métrique, dans la Marine de l'État (Marine nationale) avait un poids de 1 000 kg (ancien système d'unités *cgs*).

ii) Le *tonneau d'encombrement* ou d'*arrimage* ou de *jauge* qui s'évalue par le volume ou la place qu'occupent les objets du chargement.

Le volume du tonneau de jauge avait été fixé en France par les anciennes ordonnances à 42 pieds cubiques, qui valent à peu près un mètre cubique et demi.

Le volume du tonneau de jauge international est égal à 100 pieds cubes anglais qui sont équivalents à 2,83 mètres cubes.

3 – Si le volume d'une carène, ou le volume d'une de ses tranches, a été calculé en tonneaux métriques d'un mètre-cube, si l'on considère que le mètre-cube d'eau de mer a une masse d'environ 1 026 kg selon le port, on obtient la masse en tonnes d'une marchandise embarquée, en multipliant le volume en mètres cubes du sur-enfoncement observé après le chargement de cette marchandise par la masse volumique de l'eau (voisine de 1 026 kilogrammes par mètre-cube).

Tonneau : Ancienne unité française de masse.

Un tonneau valait 2 000 livres, ou 32 000 onces, ou 979,0117 kg.

Tonneau de jauge : Ancienne unité de volume intérieur des navires admise internationalement et valant 2,83 mètres-cubes.

Tonne d'or : On appelait jadis *une tonne d'or*, suivant la manière de compter de certains pays du Nord de l'Europe, une certaine somme d'argent convenue pour chaque pays.

Exemple : Il donne une tonne d'or en mariage à sa fille.

Remarques : **a)** – Une tonne d'or était jadis une somme de cent mille florins en Hollande et de cent mille thalers ou écus d'Empire en Allemagne.

b) – On dit encore aujourd'hui : « *cette affaire a coûté des tonnes d'or* » pour dire qu'elle a coûté beaucoup d'argent.

c) – [*Familier*] Certains disent « *cette affaire a coûté un pognon de dingue* » pour dire qu'elle a coûté beaucoup d'argent.

Tonnelier (en anglais « *cooper* ») : Artisan fabriquant des futailles ou les réparant.

Remarques : **a)** – Les tonneliers que l'on appela tout d'abord charpentiers de tonneaux (1423) puis charpentiers-tonneliers (1470) constituaient la plus ancienne et la plus nombreuse des corporations de La Rochelle sous l'Ancien Régime.

b) – Au Moyen Âge, le pays d'Aunis était couvert de vignes ; on n'y trouvait pas de terres à blé.

c) – Le saint patron des tonneliers est saint Nicolas.

Tonnellerie : **1** – Profession de tonnelier.

2 – Le lieu où l'on fabrique des tonneaux.

Remarque : Il se dit aussi du lieu où l'on fabrique toutes sortes de futailles.

Tonnerre : **1** – Météore se manifestant par un bruit éclatant.

Exemples : Le tonnerre commençait à gronder ; un grand coup de tonnerre.

Remarque : Il se prend aussi pour la foudre qui peut accompagner le tonnerre.

Exemple : Le tonnerre est tombé sur cette tour.

Tontine : Sorte de rentes viagères, avec droit d'accroissement pour les survivants.

Remarque : La tontine est ainsi appelée du nom de *Tonti*, qui en avait donné le projet.

Tonture (en anglais « *sheer* », « *sheerwale* », « *round up* ») : **1** – Convexité du pont dans le sens de la longueur du navire, positive lorsque les extrémités avant et arrière sont plus élevées que le milieu, négative si le pont est plus élevé au milieu du navire qu'à ses extrémités avant et arrière.

Remarques : **a)** – La tonture procure aux eaux de ruissellement un écoulement vers le milieu des ponts du navire, d'où elle s'échappe à la mer par les dalots de pont.

b) – La tonture permet de garder les ponts en position à peu près horizontale lorsque le navire prend de l'arc.

c) – À l'époque de la voile, on donnait moins de tonture aux bâtiments de guerre qu'aux navires de commerce à cause du jeu de l'artillerie.

d) – On appelle *relèvement du pont* la quantité dont ses extrémités s'élèvent au-dessus de son milieu par l'effet de la tonture.

e) – Le relèvement du pont est plus grand à l'avant qu'à l'arrière.

2 – Ligne qui correspond à l'augmentation progressive de l'élévation du plat des varangues au-dessus de la quille.

Remarque : L'équivalent de la *tonture*, dans le sens transversal, s'appelle le *bouge* du pont.

[Voir le mot *Bouge*].

3 – On appelle *tonture* la partie *concave* (à l'intérieur) d'un bordage à surface

courbe de l'avant à l'arrière du navire.

Remarque : La partie convexe (en saillie à l'extérieur) s'appelle la *ruelle* du bordage.

Tonturer (en anglais « *to build with sheer* ») : Tonturer un navire ou un pont, c'est leur donner de la tonture en les construisant, c'est-à-dire relever leurs extrémités avant et arrière.

Remarque : On dit aussi *gondoler*.

[Voir les mot *Gondoler*, *Tonture*].

Top !: Interjection synonyme de « *stop !* » et qui veut dire « *arrêtez !* » ou « *tiens bon !* ».

Remarques : **a)** – Lorsque l'on utilise le loch pour mesurer la vitesse du navire, la personne qui tient le sablier crie « *top !* » pour avertir celle qui file la ligne de loch que la poudre a passé entièrement de l'ampoulette supérieure dans l'ampoulette inférieure.

[Voir le mot *Sablier*].

b) – Le mot « *top !* » s'emploie lorsqu'on effectue des observations astronomiques avec le sextant, pour synchroniser l'instant où l'observateur a opéré le contact d'un astre avec l'horizon et la lecture du chronomètre.

Topaze : Pierre précieuse, transparente, brillante, de couleur jaune.

Exemples : Belle topaze ; topaze orientale ; topaze d'Inde ; topaze de Bohême ; topaze du Brésil.

Toper : 1 – Terme de jeu de dés, qui signifie demeurer d'accord d'aller d'autant que met au jeu celui contre qui on joue.

Remarques : **a)** – On dit « *tope* » pour dire *je tope* ou j'accepte votre offre.

b) – On dit aussi *tope et tingue* pour dire *je tope et je tiens*.

2 – [Au figuré] Consentir à une offre, à une proposition qui se fait.

Exemple : On m'a proposé une partie de promenade, j'y ai topé ; je tope à cela.

Topique : 1 – Qui a rapport aux lieux.

Exemple : Les curiosités topiques d'un pays.

Remarque : On dit « *les topiques d'Aristote* » ou « *les topiques de Cicéron* » pour dire la méthode d'Aristote pour tirer des *conclusions en matière de probabilités*, ou le traité que Cicéron a fait des *lieux communs* d'où l'on tire des arguments.

2 – [En médecine] Se dit des médicaments qu'on applique sur les parties malades.

Remarque : Un remède topique n'opère qu'étant appliqué sur la partie malade, ou sur une partie correspondante.

Exemples : Les collyres sont des médicaments topiques appliqués sur la conjonctive ; les emplâtres qu'on donne pour le mal de dents sont des remèdes topiques ; [substantivement] les emplâtres d'argile verte qui s'appliquent sur les articulations endolories sont d'excellents topiques.

Topographie : Description exacte et en détail d'un lieu particulier.

Remarque : « *La topographie* » est distinguée de la *géographie* (qui est la description générale de la terre, d'un État ou d'une province) en ce qu'elle ne concerne qu'une superficie restreinte.

Toquer : [Vieilli] Toucher, frapper.

Remarque : *Toquer* est à rapprocher du verbe provençal « *tanquer* » de même sens, qui a donné « *pieds tanqués* » pour le nom d'un jeu de boules (*pétanque*).

TOR : 1 – TOR est l'acronyme de l'expression anglaise « *the onion router* ».

2 – C'est un réseau mondial de routeurs informatiques construit par couches successives, comme l'est l'oignon.

3 – Il doit permettre à un utilisateur du réseau mondial « *internet* » d'avoir accès aux différents sites de ce réseau sans qu'un tiers puisse l'identifier en tant que

visiteur des sites qu'il a consultés.

Remarque : L'*Electronic Frontier Foundation*, qui a pour but de promouvoir le respect de la vie privée, a créé le logiciel « *https everywhere* » qui utilise le système TOR : il permet le cryptage automatique des données personnelles.

Torche : Flambeau grossier fait de cire ou de bois résineux, ou de quelque autre matière inflammable.

Remarque : Les chaudières des 18 *escorteurs rapides* français de types E50 ou E52 lancés dans les années 1952 à 1957, désarmés entre 1975 et 1982, s'allumaient à la torche, après avoir disposé l'air et ouvert le mazout.

Torcher : **1** – Frotter comme on fait avec un bouchon de paille ou un linge pour essuyer, pour nettoyer.

2 – Battre.

Torcher de la toile (en anglais « *to crowd sails* ») : Expression triviale assez répandue par laquelle on entend qu'un navire porte autant de voiles que possible.

Torchère : Espèce de guéridon fort élevé, sur lequel on met un flambeau, une girandole, des bougies, dans les salles des palais et des grandes maisons.

Torcheur de toile : Se dit d'un capitaine qui tient le maximum de voiles établies aussi longtemps que possible, parfois en dépassant les conditions limites pour carguer sans déchirer certaines d'entre elles.

Torchon : **1** – Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, les meubles, etc.

Exemples : Torchon blanc ; torchon sale ; paquet de torchons.

2 – [*Vieilli*] Torchon se disait aussi au sens de *torche*.

Remarque : De là le proverbe populaire « *le torchon brûle entre eux* » ou simplement « *le torchon brûle* » pour dire qu'il y a entre deux ou plusieurs personnes un sujet de discorde allumé.

Tordesillas (Traité de –) : **1** – Traité entre l'Espagne et le Portugal (7 juin 1494) qui attribua aux Espagnols toutes les terres du Nouveau Monde situées à 370 lieues marines et plus dans l'ouest de l'Île de Fer (archipel des Canaries, dans l'océan Atlantique) ; les Portugais auraient le reste des terres à découvrir.

2 – Les Espagnols et les Portugais se virent confier la charge d'évangéliser les habitants des terres nouvellement découvertes.

3 – Le pape Alexandre VI menaça d'excommunication tout étranger qui s'aventurerait dans les concessions hispano-portugaises.

4 – Le Brésil, découvert après la conclusion du traité, en 1500, déborde dans l'Est de la limite ; il deviendra une possession portugaise.

5 – Le roi de France François Ier déclara à l'ambassadeur italien que le ciel lui appartient pour tout le monde de la même façon, et il demanda à voir la clause du testament d'Adam qui excluait la France de ce partage.

6 – En 1533, François Ier obtint du pape que l'accord de Tordesillas ne concernerait que les terres déjà découvertes à cette date, et qui seraient sous la domination d'un État chrétien, à l'exclusion des terres encore inconnues.

7 – La France explora le Canada avec Jacques Cartier et chercha le passage du Nord-Ouest vers l'Asie, avec Verrazano.

[Voir l'expression *Lieu marine*].

Tordre : Tourner un corps long et flexible par les deux bouts en sens contraire, ou par un seul bout, l'autre étant fixe.

Exemples : **a**) – On tord ensemble des éléments de cordages (fils de caret, torons, aussières, etc.) pour fabriquer des cordages composés de ces éléments (ces cordages sont appelés respectivement : des *torons*, des *aussières*, des *grelins* ;

tordre, dans ce cas, se dit *commettre*.

[Voir le mot *Commettre*].

b) – On tord des draps, des serviettes mouillés pour les essorer.

Tordu : Se dit d'un corps long et flexible que l'on tourne par ses deux extrémités en sens contraire, ou par l'une des deux, l'autre étant fixe.

Remarque : *Tordu* se dit d'un corps souple tortillé, alors que *tortu* se dit d'un corps rigide que l'on plie.

[Voir le mot *Tortu*].

Tore : [En architecture] Moulure ronde, qui embrasse l'extrémité inférieure d'une colonne.

Tornade (en anglais « *whirlwind* ») : **1** – Nom donné à des vents violents qui soufflent en tourbillonnant.

[Voir le mot *Tourbillon*].

Remarques : **a)** – Les tornades s'annoncent par un grain ; un nuage chargé de précipitations s'étend en s'approchant et juste avant le moment où le vent va se manifester avec impétuosité, on observe un moment de calme avec des éclairs et du tonnerre.

b) – Une tornade est un phénomène météorologique très violent et difficilement prévisible.

c) – Le nom *tornade* a été utilisé, à l'origine, pour désigner les vents violents qui se lèvent pendant l'été sur les côtes du Sénégal et qui soufflent en tourbillonnant, soulevant sur la côte beaucoup de sable qui se maintient dans l'air jusqu'à une assez grande distance en mer.

2 – La *tornade* est un tourbillon nuageux qui relie la base d'un cumulonimbus orageux au sol ; elle a la forme d'une colonne un peu évasée.

i) On parle de *tornade* si l'air en rotation entre en contact avec la terre ferme.

ii) Si le contact se fait sur l'eau et non sur la terre, on parle de *trombe marine*.

iii) Lorsque le phénomène ne touche pas le sol, on parle d'entonnoir nuageux.

3 – La trace au sol de la tornade est habituellement un couloir de quelques hectomètres de large sur quelques kilomètres de long.

4 – La vitesse du vent dans une tornade est extrêmement élevée : elle peut atteindre 500 km/h au sol, mais sa durée est limitée.

5 – Les tornades se développent dans les courants ascendants orageux si les vents changent fortement de force et de direction avec l'altitude ; elles peuvent se développer dans le courant ascendant des cumulus bourgeonnants.

Remarque : Le caractère tourbillonnaire des vents ascendants, et leur violence sont dus à la pression extrêmement basse qui règne dans la colonne.

6 – Des poussières, des débris, sont arrachés au sol par le passage de la tornade ; des maisons entières peuvent être détruites ; des camions sont soulevés de terre et projetés au loin.

Remarque : Le passage d'une tornade laisse souvent une bande de ruines large de plusieurs dizaines de mètres.

[Voir les mots *Tuba* et *Virga*].

Toron (en anglais « *strand of a rope* », « *strand* ») : **1** – Élément de cordage constitué par plus de trois fils de caret tortillés ensemble ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui de la torsion des fils qui le composent, afin de lui donner de la souplesse et de l'élasticité.

Remarques : **a)** – S'il s'agit d'un cordage en textile, les fils qui ont été obtenus par peignage et filage sont enroulés sur des bobines appelées carets et on les appelle fils de caret, ou fils à caret ; la torsion des fils de caret ensemble produit le toron.

b) – Le mot *toron* vient du latin *tōrus* qui signifie « *renflement formé par plusieurs cordes tortillées ensemble pour ne composer qu'une seule corde, plus*

grosse que la somme des grosseurs des cordes élémentaires ».

[Voir les mots *Peignage, Filage, Renflement*].

2 – Les fils à caret sont tortillés à droite ; le toron est normalement commis à gauche, mais il est quelquefois commis à droite.

Remarques : a) – Si les fils à caret sont tortillés à droite et que les torons sont commis également à droite, le cordage est plus fort, plus souple et plus maniable qu'une aussière, mais il a l'inconvénient d'absorber plus d'humidité.

b) – Si un cordage est fabriqué avec des torons commis à droite, il sera commis de droite à gauche.

c) – Un cordage constitué de trois torons tortillés dans le même sens que celui des fils de caret qui les composent (de gauche à droite) afin d'augmenter la force et l'élasticité du cordage fini par rapport à une aussière de même grosseur, est un garochoir ; le cordage fini (le *garochoir*) est commis de droite à gauche par réaction au tortillement des torons.

e) – Le *garochoir* se love et se tourne sur les bittes d'amarrage de droite à gauche comme un câble, un grelin ou un câblot.

e) – Le **fil à caret** est le constituant de base de tous les cordages textiles ; il est obtenu par filage de la matière textile brute ; le fil à caret est tortillé de gauche à droite (le fil à caret est tortillé en S).

i) Le **fil à voile** est un fil retord constitué de 2 fils à caret (on dit que le fil à voile est commis en Z).

ii) Le **bitord** est formé de 2 fils à caret de deuxième brin commis ensemble ; le tortillement du bitord est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le bitord est commis en Z).

iii) Le **lusin** est composé de 2 fils à caret de premier brin tordus ensemble ; le lusin est un véritable fil retord : le tortillement du lusin est fait dans le même sens que celui des fils à caret qui le composent (le lusin est commis en S).

iv) Le **merlin** est composé de 3 fils à caret de premier brin commis ensemble ; le tortillement du merlin est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le merlin est commis en Z).

v) Le **toron** est un cordon constitué d'un nombre plus ou moins grand de fils à caret de premier brin ; le tortillement du toron est fait dans le sens opposé à celui des fils à caret qui le composent (le toron est commis en Z).

vi) On appelle **cordons** l'élément qui sert à obtenir un cordage par torsion (commettage) : le toron est un cordon pour une aussière ; l'aussière est un cordon pour un câblot, un grelin ou un câble.

vii) L'**aussière** est constituée de trois torons commis ensemble (rarement quatre) ; le tortillement de l'aussière est fait dans le sens opposé à celui des torons qui le composent et dans la même opération ; les aussières à quatre torons possèdent une âme pour conserver leur forme et ne pas s'aplatir quand elles sont en tension (l'aussière est commise en S).

viii) Le **grelin** est constitué de 3 aussières commises ensemble (rarement quatre) ; le tortillement du grelin est fait dans le sens opposé à celui des aussières qui le composent (le grelin est commis en Z).

ix) Le **câblot** est un petit grelin.

x) Le **câble** est un gros grelin.

Torpeur : 1 – Engourdissement physique profond.

Remarque : Il se dit, au propre, d'une cessation de sensation, ou dans la totalité du corps, ou dans un membre.

2 – [Au figuré] État de l'âme qui cause son inaction.

Torpille : Poisson qui a la propriété de donner une commotion, d'où résulte l'engourdissement de la main de celui qui le touche, soit immédiatement, soit avec un bâton.

Torpille (en anglais « *torpedo* ») : Caisse en cuivre emplie d'artifices et qui, susceptible de flotter entre deux eaux, est placée de manière à se diriger, sous l'action du courant, vers la carène d'un navire au mouillage et à exploser lorsque le contact vient à s'opérer.

Remarques : **a)** – La première torpille dérivante a été imaginée et utilisée avec succès par Fulton.

b) – On utilise maintenant l'appellation « *mine dérivante* » pour ce type de munition, et l'on réserve le nom de « *torpilles* » pour les torpilles automobiles. [Voir l'expression *Torpille automobile*].

Torpille automobile (en anglais « *torpedo* ») : Sorte de long tube métallique propulsé par un moteur à air comprimé, un moteur électrique, un moteur thermique ou par n'importe quel type de propulsion à hélice et qui transporte, dans son nez, une charge explosive.

Remarques : **a)** – Certaines torpilles doivent heurter la coque de la cible pour exploser.

b) – Certaines torpilles explosent sans heurter la cible, dès qu'elles arrivent dans son champ magnétique.

c) – Certaines torpilles peuvent acquérir la position de leur cible par un dispositif comprenant un sonar, et suivre cette cible dans ses manœuvres d'évitement.

d) – Certaines torpilles modernes se déplacent dans une poche de gaz qu'elles génèrent autour d'elles et qui, supprimant la résistance visqueuse de l'eau à l'avancement, leur permet d'atteindre des vitesses très élevées ; la difficulté de la mise au point de ce type de torpilles réside dans leur capacité à changer de route sans que l'arrière de la torpille ne sorte de la bulle gazeuse et entre en contact avec l'eau.

e) – Il est possible que l'accident en plongée du sous-marin à propulsion nucléaire russe « *Koursk* », le 12 août 2000 près de Mourmansk, soit lié, de près ou de loin, au lancement d'une torpille expérimentale à poche de gaz.

f) – On dit maintenant « *torpille* » (tout court) au lieu de *torpille automobile*.

Torpilleur (en anglais « *torpedo-boat* ») :

Remarques : **a)** – Les torpilleurs de surface ont un déplacement de 350 à 1300 tonnes.

b) – Les torpilleurs de surface ont été créés à la fin du XIX^{ème} siècle par les Français pour s'attaquer à bon compte aux gros bâtiments anglais, en profitant de leur grande vitesse et de leurs petites dimensions.

c) – Les torpilleurs devaient permettre à l'État français de faire l'économie de la construction de cuirassés.

d) – Les torpilleurs ont été préconisés par la *jeune école* qui, à la fin du XIX^{ème} siècle, était animée avant tout par le sentiment de l'attaque, contrairement à la *vieille école* qui était absorbée par le besoin de s'abriter et qui voulait des cuirassés.

[Voir l'expression *Jeune École*].

e) – Les gros bâtiments anglais ont rapidement été dotés, en plus de leur artillerie principale de gros calibre, d'une artillerie secondaire pour empêcher les torpilleurs d'approcher à distance pour lancer leurs torpilles, et de projecteurs puissants pour les débusquer la nuit.

f) – Les Anglais ont ensuite construit des contre-torpilleurs (en anglais « *destroyers* ») ou *destructeurs de torpilleurs français* (en anglais « *french torpedo boats destroyers* »).

g) – Les *torpilleurs sous-marins* sont appelés communément « *sous-marins* » et maintenant « *sous-marins d'attaque* » s'il s'agit de les distinguer des sous-marins lanceurs d'engins à charge nucléaire (SNLE) de la force de dissuasion nucléaire ou *Force océanique stratégique* de la Marine nationale (FOST).

Torpilleur (Contre-) (en anglais « *french torpedo-boats destroyer* » ou « *destroyer* ») :

Sorte de bâtiment-torpilleur un peu plus gros et aussi rapide qu'un torpilleur de surface ordinaire, que les Anglais inventèrent et mirent en service en 1893 afin de détruire les petits torpilleurs numérotés et les avisos-torpilleurs ou croiseurs-torpilleurs que les Français venaient de mettre en service.

Remarques : a) – Les Français avaient réparti, à partir de 1876, des petits torpilleurs de surface dans tous les ports des côtes de la Manche et de l'Atlantique pour attaquer les grands bâtiments de guerre anglais ou allemands qui, en cas de conflit, feraient le blocus des côtes françaises

b) – Les Français avaient construits, à partir de 1885, des avisos-torpilleurs et des croiseurs-torpilleurs pour combattre au large les escadres anglaises ou allemandes ; ces petits bâtiments, d'un coût assez faible, devaient pouvoir lancer des torpilles contre les cuirassés ou les croiseurs ennemis et s'échapper à la faveur de la nuit ou à l'abri d'un rideau de fumée, aussi vite qu'ils s'étaient approchés.

c) – Les *contre-torpilleurs* ont un déplacement de 1000 à 2000 tonnes.

d) – Les avisos-torpilleurs ou croiseurs-torpilleurs français ont été reclassés comme *contre-torpilleurs* en 1896.

e) – On n'emploie plus guère l'expression *contre-torpilleur* mais on dit « *escorteur* » ou encore « *destroyer* » comme les Américains.

Torpilleur de défense mobile : Torpilleur construit avant la guerre de 1914-1918 et destiné à empêcher les bâtiments de guerre ennemis de s'approcher du littoral français.

Remarques : a) – Les torpilleurs de défense mobile avaient un déplacement de 80 à 100 tonnes.

b) – On dit torpilleurs de défense mobile, ou torpilleurs numérotés.

Torpilleur d'escadre (en anglais « *destroyer* ») : Synonyme de *contre-torpilleur*.

Torpilleur de surface : Voir le mot *Torpilleur*.

Torpilleur sous-marin : Voir le mot *Sous-marin*.

Torquette : Certaine quantité de marée entortillée dans de la paille.

Exemple : Une *torquette* de poisson.

Torr : Unité de pression employée principalement pour exprimer la grandeur du vide.

Remarques : a) – Un *torr* est égal à la pression existant à la base d'une colonne de mercure d'une hauteur de un millimètre, à la température de zéro degré centigrade.

b) – Le *torr* est équivalent à l'unité de pression *millimètre de mercure* (mmHg).

c) – Le nom de l'unité de pression *torr* est composé des quatre premières lettres du nom du physicien et mathématicien italien Evangelista Torricelli (1608-1647, inventeur du baromètre atmosphérique à mercure).

d) – Torricelli inventa (un peu par hasard) en 1644 le baromètre à colonne de mercure qui porte son nom et qui exprime la valeur de la pression atmosphérique en hauteur de mercure (pouces de mercure, millimètres de mercure, etc.).

e) – Le symbole de l'unité *torr* est Torr (avec une majuscule initiale).

f) – L'unité *torr* prend la marque du pluriel mais le *symbole Torr* ne prend pas la marque du pluriel ; on écrit 3 *torrs* ou 3 *Torr*.

g) – L'unité légale de pression est le pascal (art. 3 décret n°61-501 du 3 mai 1961).

h) – 1 *torr* est à peu près équivalent à 133,322 pascals.

i) – 1 pascal est à peu près équivalent à 0,00750062 torr.

j) – 1 torr est à peu près équivalent à 0,0193368 psi (pound per square inch).

k) – 1 psi est à peu près équivalent à 51,7149 torrs.

[Voir le mot *Torricelli*].

Torréfaction : Opération par laquelle on applique une chaleur violente à un corps.

Torréfier : Griller, rôtir, appliquer une chaleur violente à un corps.

Exemples : Torréfier de la rhubarbe ; torréfier du café, de la chicorée.

Torrent : Courant d'eau rapide, qui vient ordinairement des orages ou de la fonte des neiges et qui ne dure que quelque temps.

Exemple : Ce n'est pas une rivière, ce n'est qu'un torrent ; ces ravins ont été creusés par des torrents.

Torricelli : Evangelista Torricelli (1608-1647) était un physicien et mathématicien italien.

Remarques : **a)** – Torricelli a mis en évidence la pression atmosphérique et il a inventé le baromètre à tube de mercure (ou vif argent) en 1644 ; il a réalisé des thermomètres et des objectifs optiques.

b) – Torricelli a déterminé l'aire de la cycloïde en 1644.

c) – Torricelli a inventé l'unité de pression *millimètre de mercure* (le torr).

d) – Torricelli a énoncé la formule :

$$v = \sqrt{2gh} .$$

qui relie :

i) la vitesse v d'écoulement d'un liquide par l'orifice d'un récipient

ii) à la hauteur h de liquide contenu dans le récipient au-dessus de l'orifice,

iii) g étant l'accélération de la pesanteur.

[Voir le mot *Torr* et l'expression *Torricelli (Principe de –)*].

Torricelli (Principe de –) : Le carré de la vitesse d'écoulement d'un liquide sous l'effet de la pesanteur est proportionnel à la hauteur de liquide située au-dessus de l'ouverture par laquelle il s'échappe du récipient qui le contient.

Remarques : **a)** – La vitesse d'écoulement est indépendante de la masse volumique du liquide considéré ; le mercure ou bien l'eau s'écoulent à la même vitesse.

b) – Plus la hauteur de liquide est importante, plus la vitesse d'éjection est élevée.

c) – Ce principe a été découvert en 1643 par le physicien et mathématicien italien Evangelista Torricelli (1608-1647) et énoncé dans le « *De Motu Aquarum* » qui fait partie du traité « *Opera Geometrica* » de 1644.

d) – C'est la loi du mathématicien, physicien et astronome italien Galileo Galilei, (Galilée, 1564-1642) sur la chute libre des corps, transposée en hydrodynamique.

Tors (en anglais « *twisted* », « *twist* ») : **1** – Synonyme de *tordu* ou de *commis* quand il s'agit d'un filin, c'est-à-dire qu'il est dans un état de torsion.

Exemple : Un fil tors.

2 – On dit qu'une aussière est plus ou moins *torse* (en anglais « *twisted* ») selon qu'elle est plus ou moins commise.

3 – On dit aussi d'un cordage qu'il a plus ou moins de *tors* (en anglais « *twist* »). [Tors, dans ce sens, est un substantif].

4 – Certains bois de construction sont nommés *bois tors* (en anglais « *arched timbers* ») : ils sont issus d'arbres dont les fibres tortues suivent la forme des varangues, des genoux, des allonges, des porques, etc.

[Voir le mot *Tortu*].

5 – On dit d'un navire en chantier dont la quille, l'étrave, l'étambot et les couples sont en place, qu'il est *monté en bois tors*, ou qu'il est *boisé*.

Torse (Main –) : Synonyme de *garochoir*.

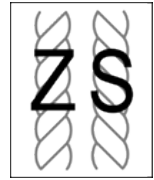
[Voir le mot *Garochoir*].

Torsion (en anglais « *twisting* ») : **1** – La torsion d'un fil est le sens dans lequel il a été filé ou retordu.

Remarque : Il existe deux types de torsion, qui dépendent de la direction dans laquelle on va filer les fibres :

i) torsion en Z : le fil est filé ou retordu dans le sens des aiguilles d'une montre.

ii) torsion en S : le fil est filé ou retordu dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (voir illustration).



2 – On peut assembler deux ou plusieurs fils ensemble, c'est le *retors* ; on obtient alors un fil plus épais, très régulier et solide.

Remarques : **a)** – Généralement, on file le premier brin en Z et on retord ensuite en S plusieurs brins pris ensemble ; un fil se retord dans le sens inverse du sens dans lequel il a été filé ou retordu ; cette torsion opposée permet de redresser les fibres des éléments qui le composent et d'obtenir un fil composé ou un cordage plus doux.

b) – Cette technique permet d'augmenter la qualité, la résistance et le diamètre des fils, des torons, des aussières ou des grelins.

3 – On entend également par *torsion* le degré de tortillement des composants.

Remarques : **a)** – On entend par *commettage* la réunion des fils tortillés qui composent un toron, ou la réunion des torons tortillés qui composent une aussière, ou la réunion des aussières qui composent un câble ou un grelin.

b) – La force des cordages diminue à mesure que leur torsion augmente.

c) – Un cordage perd d'autant moins de force qu'étant plié ou lové, il repose sur une surface plus dure.

d) – La souplesse des cordages augmente à mesure que leur torsion diminue.

e) – L'allongement des cordages en tension diminue à mesure que leur torsion est plus faible.

f) – Un cordage peu tordu est plus accessible à l'eau, à l'humidité et plus sujet à se détériorer.

g) – Le goudron des cordages en fibres naturelles n'affaiblit pas plus les cordages moins tordus que ceux qui le sont davantage.

h) – On ne doit donner de torsion à des fils ou à des torons que ce qu'il en faut pour réunir ces fils ou ces torons convenablement et pour les empêcher d'être trop exposés dans leur intérieur au contact de l'air, de l'eau et des rayons du Soleil, et à l'extérieur aux chocs ou aux frottements.

2 – [*En blason*] Fil de perles qui entoure la couronne des barons.

Tort : **1** – Ce qui est opposé à la justice et à la raison.

Exemples : Je ne sais qui a tort ; il a tous les torts du monde ; tout le monde lui donne tort, lui donne le tort ; vous avez tort de parler comme vous faites.

Remarques : **a)** – On dit « *le mort a toujours tort* » pour dire que lorsqu'un homme est mort, et qu'il ne peut plus se défendre, on rejette la faute de beaucoup de choses sur lui.

b) – On dit de même, « *les absents ont toujours tort* ».

2 – Lésion, dommage qu'on souffre, ou qu'on fait souffrir, soit avec injustice, soit sans injustice.

Exemples : Réparer le tort qu'on a fait ; il ne faut pas faire tort à son prochain ; cela m'a fait grand tort ; la grêle a fait bien du tort en ce pays-là ; quel tort cela vous fait-il ? ce marchand lui a fait grand tort en venant s'établir si près de lui.

3 – L'expression « *à tort* » signifie *sans raison, injustement*.

Exemples : On l'accuse à tort et sans cause.

4 – L'expression « *à tort et à travers* » signifie *sans considération, sans*

discernement.

Exemples : Il frappe à tort et à travers ; il parle à tort et à travers, sans savoir ce qu'il dit.

Remarque : On dit dans le même sens, « à tort et à droit ».

Tortillement : Action de tourner le bout d'un fil ou d'un cordage souple dont l'autre bout est immobilisé .

Remarques : **a)** – Le tortillement des fils ou des cordons qui composent un cordage augmente son élasticité et par conséquent sa résistance aux efforts brutaux.

b) – Le tortillement des fils ou des cordons qui composent un cordage réduisent sa longueur par rapport à celle de ses éléments, parfois de façon très considérable.

c) – Le tortillement d'un fil seul disparaît dès qu'on redonne la liberté aux deux bouts de ce fil.

d) – Les tortillements dans le même sens de plusieurs fils accolés entraînent leur commettage spontané dans le sens opposé dès que les fils sont libérés, en raison de leur élasticité ; le frottement des fils les uns contre les autres permet d'obtenir la permanence du commettage du cordage obtenu et celle du tortillement des cordons qui le composent.

Tortiller : Tordre à plusieurs tours.

Remarque : Tortiller ne se dit qu'en parlant de choses souples et faciles à plier comme le papier, les rubans, les fils à caret, les torons, ou les cordages en général.

Tortis : Assemblage de fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble.

Tortu (en anglais « *queer* ») : Qui n'est pas droit, qui est de travers.

[Voir les mots *Tortueux, Tortuer, Tordre, Tordu, Torsion*].

Remarques : **a)** – *Tortu* se dit d'un corps rigide que l'on a plié ou qui n'est pas droit par nature, alors que *tordu* se dit d'un corps allongé et souple que l'on a tourné par ses extrémités en sens contraires et qui a donc subi des torsions.

b) – Un *arbre tortu* voit son tronc faire des angles ou des courbes.

c) – Un *chemin tortu* est un chemin qui présente des virages rapprochés.

d) – Un *raisonnement tortu* n'est pas conforme à la raison.

e) – Avoir l'*esprit tortu*, c'est tenir des raisonnements erronés.

Tortue : Embarcation dont le pont est relevé de manière à former une sorte de toit et qui fait des trajets de rade, ou qui navigue en rivière avec des passagers.

Tortue : Animal terrestre ou amphibie à quatre pieds, qui marche très lentement sur la terre et dont le corps est recouvert d'un *têt* ou écaille, encore appelé carapace.

Remarque : Le nom *tortue* vient de ce que ses pieds sont tortus.

[Voir les mots *Têt* et *Tortu*].

Tortue luth : **1** – Grosse tortue de mer dont la masse peut atteindre 600 kilogrammes.

2 – Les tortues marines remontent à la surface de la mer pour respirer.

3 – Les tortues peuvent nager sur des distances de plusieurs milliers de kilomètres en mer.

4 – La tortue femelle dépose 50 à 60 œufs au fond d'un trou qu'elle a creusé dans le sable d'une plage, puis elle les recouvre de sable ; c'est le Soleil qui permettra l'incubation.

5 – Les tortues adultes sont vulnérables pendant les 20 minutes de la ponte ; les petites tortues sont vulnérables entre le moment où elles commencent à sortir de l'œuf et le moment où elles ont réussi à atteindre la mer : environ une tortue sur mille réussit à survivre après ses premières heures d'existence.

Remarque : On peut observer, tous les ans au printemps, des tortues luth nageant à la surface de la mer dans le Pertuis d'Antioche.

Tortuer : Rendre tortu.

Exemples : Tortuer une aiguille ; se tortuer l'esprit.

Remarque : Il s'emploie aussi au personnel.

Exemple : Cet arbre commence à se tortuer.

Tortueux : **1** – Qui est courbé plusieurs fois en différents sens.

Exemple : Une varangue tortueuse ; une rivière tortueuse ; un chemin tortueux.

[Voir le mot *Tortu*].

2 – Qui est contraire à la netteté, à la droiture.

Exemple : Un esprit tortueux.

Torture : **1** – Le terme « *torture* » désigne tout acte par lequel une violente douleur ou des souffrances aiguës physiques ou mentales sont intentionnellement infligées à une personne quelconque pour obtenir des aveux d'elle ou d'une tierce personne, ou afin qu'elle révèle les renseignements ou les informations que le tortionnaire recherche.

Remarques : **a)** – Il existe deux méthodes pour obtenir des informations lorsque la personne qui les détient ne les délivre pas spontanément : l'une est brutale (la torture) l'autre est perfide.

b) – La méthode brutale est la moins efficace pour obtenir des renseignements.

c) – Le général d'armée Jacques Massu (1908-2002) soulignait lors d'un entretien avec Pierre Dumayet enregistré 15 octobre 1971, que pendant la guerre d'Algérie les suspects d'un niveau intellectuel élevé ne subissaient pas la torture par l'électricité au cours de leurs interrogatoires et ils parlaient assez facilement.

d) – Le général Massu reconnaissait le 22 juin 2000 que la police et l'armée françaises eurent recours à la torture pendant la guerre d'Algérie, avec son accord ; il dit aussi qu'avec le recul du temps, la torture ne lui paraissait « *pas indispensable en temps de guerre* » et qu'on aurait pu « *très bien s'en passer* ».

e) – Sur ordre du ministre résident et gouverneur général de l'Algérie Robert Lacoste (1898-1989) et en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui avaient été conférés par l'Assemblée nationale en mars 1956, Massu entra dans la ville d'Alger le 8 janvier 1957 avec 8 000 parachutistes pour pacifier la ville et il proclama la loi martiale ; le pouvoir civil avait délégué tous pouvoirs au général Massu pour faire cesser les attentats perpétrés contre la population par le FLN : ce fut la bataille d'Alger (du 7 janvier au 9 octobre 1957) ; l'armée française divisa la ville d'Alger en secteurs et ceintura les « *quartiers musulmans* » ; procédant à des arrestations massives, elle interna les suspects dans des centres où l'on recourait à la torture pour chercher à obtenir des informations.

i) Le 28 mars 1957, le général Jacques de Bollardière (1907-1986) demanda à être relevé de ses fonctions car il était opposé à la torture ; sa prise de position publique contre la torture dans le magazine « *L'Express* » lui valut soixante jours d'arrêt de forteresse en 1957.

ii) Le 12 septembre 1957, le secrétaire général de la police d'Alger, Paul Teitgen (1919-1991), démissionna de ses fonctions pour protester contre les méthodes du général Massu ; Paul Teitgen s'était rendu compte que sur les 24 000 assignations à résidence qu'il avait signées, 3 024 personnes avaient été assassinées froidement par l'armée française (on disait alors *exécutées sommairement*).

iii) Plus tard, en 2001, parce qu'il avait témoigné dans un livre (« *Services spéciaux : Algérie 1955-1957* ») que la torture était généralisée en Algérie dans les années 1955-1957 et parce qu'il affirmait que le recours à la torture était légitime, le général de brigade Paul Aussaresses (1918-2013) fut placé en position de retraite (il était alors dans la deuxième section des officiers

généraux) par un décret du président Jacques Chirac et il fut déchu de l'ordre de la Légion d'honneur (il était commandeur) par Chirac (décret du 16 juin 2005).

f) – Le général Massu était un soldat à qui on imposait de faire la guerre ; il considérait que la torture par l'eau (immersion de la tête dans une baignoire) ou par l'électricité (la « *gégène* », le *générateur électrique portable* des postes radio) n'était pas plus inhumaine que de *balancer des bombes sur les populations* (sic) ; il prit la responsabilité d'autoriser la torture « *lorsque cela était nécessaire* » dans certains interrogatoires par force pendant la bataille d'Alger (7 janvier - 9 octobre 1957) qui opposa la 10^{ème} division parachutiste de l'Armée française au Front algérien de libération nationale (FLN).

g) – La torture pratiquée par l'armée durant la guerre d'Algérie sur les populations algérienne et française et qui visa potentiellement des centaines de milliers d'individus entre 1954 et 1962, de même que « *toutes les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie* » par des militaires servant en Algérie, ont été amnistiées de plein droit par la loi française n° 68-697 votée par le Parlement le 24 juillet 1968 et promulguée le 31 juillet 1968 par le Président Charles De Gaulle (1890-1970) ; la loi n° 68-697 confirmait les décrets n° 62-327 et n° 62-328 du 22 mars 1962 pris conformément aux accords signés le 18 mars 1862 à Évian par le gouvernement de la République française et le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), afin de mettre un terme aux « *événements d'Algérie* » après sept années et cinq mois de guerre séparatiste.

h) – La loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 amnistiait, par la même occasion, les infractions commises entre le 10 juin 1940 et le 1^{er} janvier 1946 par des combattants volontaires pour des actes qualifiés de Résistance à l'occupation allemande, ainsi que par les personnes poursuivies ou condamnées pour faits de « *collaboration avec l'ennemi* » pendant l'occupation allemande.

i) – La loi n° 68-697 du 31 juillet 1968 semble s'opposer aux principes du droit international selon lesquels l'amnistie ne peut être accordée aux auteurs de violations des droits de l'homme les plus graves tant que les victimes n'ont pas obtenu justice par une voie de recours efficace.

2 – Conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies (entrée en vigueur le 24 octobre 1945) la résolution 39/46 du 10 décembre 1984 de l'Assemblée générale du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, entrée en vigueur le 26 juin 1987, interdit la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

3 – Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture ; l'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut pas non plus être invoqué pour justifier la torture.

Remarque : Il a été institué un *Comité contre la torture* composé de dix experts de haute moralité et possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits de l'homme qui siègent à titre personnel ; les membres de ce Comité sont élus au scrutin secret sur une liste de candidats désignés par les États parties ; les experts sont élus par les États parties, compte tenu d'une répartition géographique équitable.

Remarques : **a)** – Selon la Convention, le terme de « *torture* » ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant de *sanctions légitimes* (sic) soit inhérentes à ces sanctions, soit occasionnées par elles, mais la Convention n'autorise pas la détention préventive dans le but d'obtenir des renseignements.

- b)** – Les États-Unis d'Amérique sont partie dans la Convention contre la torture (adhésion le 18 avril 1988, ratification le 21 octobre 1994).
- c)** – Barack Obama (né en 1961) 44^{ème} Président des États-Unis d'Amérique (en fonction à partir du 20 janvier 2009 et jusqu'au 20 janvier 2017) a reconnu le 1er août 2014 que son pays pratiquait habituellement la torture, notamment le service secret de renseignement étranger (la CIA).
- d)** – Un rapport du Sénat américain, dévoilé le 9 décembre 2014 et concernant les actes de torture pratiqués de 2001 à 2009 par les agents des services officiels des États-Unis d'Amérique sur des mahométans, révèle des détails sordides : par exemple, des tortionnaires américains ont été choisis pour torturer des prisonniers parce qu'ils avaient déjà été condamnés pour violences conjugales ou pour des agressions physiques contre leurs camarades de travail.
- e)** – Ce rapport du Sénat américain a mis en évidence que les tortures les plus sadiques pratiquées sur des prisonniers mahométans n'ont qu'exceptionnellement permis d'obtenir des informations fiables et utiles de la part des prisonniers torturés.
- f)** – Il n'est pas certain que les hauts responsables ou que les exécutants des actes de torture commis par des américains et dénoncés en 2014 par le Sénat des États-Unis soient un jour jugés par un tribunal international, à Nuremberg ou ailleurs, même s'il s'agit de tortures ayant directement entraîné la mort des personnes interrogées.
- g)** – La torture est un crime, mais les Américains qui ont pratiqué les techniques du programme SERE (*Survival Evasion Resistance Escape*) de l'U.S.Air Force pour interroger des prisonniers prétendument « terroristes » n'ont été ni accusés, ni poursuivis, ni condamnés.
[Voir le sigle *EIT*].
- h)** – Le 13 mars 1957 dans un éditorial du journal « *Le Monde* », le journaliste Hubert Beuve-Mery (1902-1989) compara (sous le pseudonyme *Sirius*) les sévices infligés aux résistants algériens par les militaires français pour obtenir des renseignements, aux pires exactions commises par des Allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale et notamment sur des Résistants français : « *Dès maintenant, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructeurs d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo* » [... signé *Beuve-Mery*] ; tout le monde a pu avoir connaissance de ces tortures dès 1956 mais le pouvoir politique de la IV^{ème} République, dirigé par Guy Mollet (1905-1975) du 1er février 1956 au 13 juin 1957, par Maurice Bourgès-Maunoury (1914-1993) du 13 juin au 30 septembre 1957, par Félix Gaillard (1919-1970) du 6 novembre 1957 au 15 avril 1958, par Pierre Pflimlin (1907-2000) du 14 mai au 1er juin 1958, enfin par Charles De Gaulle (1890-1970) à partir du 1er juin 1958, refusa de prendre des sanctions contre les tortionnaires.
- i)** – L'ouvrage de Pierre-Henri Simon « *Contre la torture* » paru en 1957 aux Éditions du Seuil, dénonçait une nouvelle fois la torture qui était pratiquée couramment par l'Armée française sur les résistants algériens.
- j)** – En 1955, le journaliste Claude Bourdet (1909-1996), ancien Résistant pendant la Seconde Guerre Mondiale, déporté en Allemagne dans les camps de Neuengamme, Oranienbourg-Sachsenhausen puis Buchenwald, Compagnon de la Libération, employa la formule « *gestapo d'Algérie* » pour parler des tortionnaires appartenant à l'Armée française d'occupation en Algérie.
- k)** – Les Français qui dénonçaient la torture en Algérie, dans les années 1950 et 1960, risquaient à l'époque une inculpation pour « *participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, ayant pour objet de nuire à la Défense nationale* ».

l) – Le général Jacques Massu (1908-2002) qui organisa « *la Bataille d'Alger* » du 8 janvier 1957 au 9 octobre 1957, reconnaissait en 1971 que pendant la Guerre d'Algérie « *les questionneurs français étaient conduits à faire subir aux prévenus algériens des douleurs physiques dont la violence était graduée pour aboutir à l'aveu* », que « *des accidents se sont produits* » et que « *le procédé le plus employé en plus des gifles était l'électricité* ».
[Voir *Bollardière (Général de –)*].

Tory : 1 – Mot celtique-anglais signifiant « *sauvage* ».

2 – Autrefois, appellation des partisans du roi d'Angleterre Charles II (1630-1685) sous la République de Cromwell (1599-1658) lorsque Charles II n'était officiellement que prétendant au trône.

Remarques : a) – Le *parti tory* est celui des partisans de la Cour d'Angleterre.

b) – Le *parti whig* (opposé au parti tory) a été créé également sous Charles II.

c) – Le roi d'Angleterre Charles II était le petit-fils du roi de France Henri IV et le cousin germain du roi de France Louis XIV.

d) – Après la mort de Charles 1^{er} (père de Charles II) par décapitation le 30 janvier 1649 au palais de Whitehall à Londres, l'Angleterre est devenue *république* sous la direction d'Olivier Cromwell (1599-1658) ; Cromwell a été officiellement *lord protecteur* du Commonwealth d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, de 1653 à sa mort en 1658.

e) – La monarchie a été restaurée en Angleterre en 1660 au profit de Charles II ; son titre était « *Charles le second, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la foi* ».

f) – Le Royaume-Uni est devenu une monarchie constitutionnelle en 1689 ; le Parlement de Londres a aujourd'hui le pouvoir de modifier par une simple loi les institutions du Royaume.

3 – Aujourd'hui, Tory est l'appellation d'un parti britannique de gouvernement soutenant les prérogatives royales et les principes conservateurs.

Remarques : a) – Les *Torys* sont traditionnellement opposés aux *Whigs*, qui se disent défenseurs de la liberté.

b) – Le journal anglais « *Daily Telegraph* » est surnommé par les sympathisants du parti travailliste : le « *Tory Telegraph* », en raison de sa ligne éditoriale conservatrice.

c) – Certain écrivent, au pluriel, *Tories*.

Tosser : Frapper le fond de la mer ou le lit de la rivière avec le fond du navire.

Remarques : a) – Un navire au mouillage peut tosser sous l'effet des vagues ou de la houle.

b) – Un navire qui passe sur un haut fond peut tosser malgré que la hauteur d'eau disponible soit supérieure à l'enfoncement du navire au repos, en raison du surenfoncement dû à une vitesse élevée.

[Voir le mot *Surenfoncement*].

Toste (en anglais « *toast* ») : [*Mot adopté de l'anglais*] Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement.

Exemples : Porter un toste ; il y eut vingt tostes portés.

Remarques : a) – Les tostes sont parfois ennuyeux.

b) – On écrit aussi *toast*, mais sans prononcer l'a.

Tôt : Promptement, vite, dans peu de temps.

Exemples : Il faut mourir tôt ou tard ; tôt ou tard les méchants sont punis ; cela n'a pas été fait assez tôt ; il s'est déclaré trop tôt.

Remarques : a) – Les expressions « *sitôt que* », « *aussitôt que* » signifient « *dès* »

que », « du moment que ».

Exemples : Sitôt qu'il en reçut la nouvelle, il partit ; aussitôt qu'il le vit paraître, il alla au-devant de lui.

b) – Lorsqu'il y a comparaison, il est mieux d'écrire « aussi tôt » en 2 mots.

Exemples : La nouvelle n'est pas arrivée aussi tôt qu'il l'aurait fallu ; il n'est pas venu aussi tôt qu'il l'avait promis.

Total : 1 – À quoi il ne manque rien ; complet ; entier.

Exemples : Ruine totale ; somme totale ; le nombre total ; abandonnement total.

Remarques : a) – Une éclipse de Lune est *totale* lorsque la Lune a pénétré entièrement dans le cône d'ombre de la Terre.

b) – Il y a *éclipse totale* du Soleil pour les points de la Terre auxquels la Lune cache complètement le Soleil.

2 – On appelle *total* l'assemblage de plusieurs choses considérées comme un tout.

Exemples : Prenez le total ; je vous abandonne le total ; je vous donnerai tant pour le total ; le total de sa succession.

Tote (en anglais « *twart* ») : Synonyme de *banc de nage* d'une embarcation.

Touage (en anglais « *towing* », « *towage* ») : Action de touer.

Remarques : a) – La différence entre le *touage* et le *remorquage* vient de ce que dans le touage l'effort est exercé à bord du navire, alors que dans le remorquage, il est exercé à l'extérieur du navire.

b) – Touage correspond à peu près à *déhalage* ; remorquage correspond à peu près à *halage*.

Touaille : Linge qu'on pend sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains et qui sert à les essuyer.

Toucan : 1 – Oiseau d'Amérique.

2 – Constellation de l'hémisphère austral.

Touchant (Point –) : En géométrie, on appelle *point touchant* le point où une courbe est touchée par une ligne droite, ou le point dans lequel deux lignes courbes se touchent.

Remarque : On dit plus communément *point de contact*.

Touchau : Voir l'expression *Pierre de touche*.

Touche : 1 – Chacune des petites pièces d'ébène ou d'ivoire qui composent le clavier de l'orgue, de l'épinette ou du clavecin.

2 – Épreuve qu'on fait de l'or ou de l'argent par le moyen de la pierre de touche.

Exemple : On connut à la touche que cette pièce-là était fausse.

[Voir l'expression *Touche (Pierre de –)*].

Touche (Pierre de –) : Sorte de pierre noirâtre dont on se sert pour éprouver l'or.

Exemple : On a reconnu, sur la pierre de touche, que cette pièce d'or était fausse.

Remarques : a) – Les produits utilisés pour l'essai à la pierre de touche sont :

i) une pierre de touche en jaspe noir (lydienne) ;

ii) des échantillons métalliques servant de témoins (les touchaux) ;

iii) des flacons d'acide en rapport avec les métaux à tester : acide nitrique pour l'or ; sulfate d'argent puis acide chromique pour l'argent.

b) – Pour un objet en orfèvrerie, on dit *essai du titre à la pierre de touche*, ou *essai au touchau*.

c) – L'essai consiste à frotter la pièce à tester sur la pierre de touche jusqu'à laisser une trace sur la pierre de touche ; on frotte ensuite le touchau-témoin sur la pierre de touche jusqu'à y laisser également une trace ; on badigeonne les deux traces d'acide et on compare les deux résultats.

d) – [Au *figuré*] On dit que l'adversité est la pierre de touche de l'amitié.

Toucher : Celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec.

Exemples : Cela se connaît au toucher ; le sens du toucher.

Toucher (en anglais « *to come aground* », « *to put in a port* », « *to touch* ») : **1** – Toucher se dit en parlant du contact qui arrive entre toutes sortes de corps, lorsqu'ils se joignent tellement qu'il n'y a rien entre eux deux.

Remarques : **a)** – On dit, qu'un navire *touche* quand, faute d'eau, la quille touche le fond de la mer ou de la rivière.

b) – *Toucher sur le fond*, sur un écueil, sur un banc, etc., c'est lorsque, faute d'une hauteur d'eau suffisante, la quille du navire touche le fond de la mer ou de la rivière, ou que par quelque accident elle vient à toucher une roche, un banc de sable, etc.

c) – Si l'on ne franchit pas (presque) immédiatement le fond, l'écueil, le banc que l'on vient de heurter, on ne dit pas *toucher* mais *échouer*.

2 – Atteindre à quelque chose.

Exemples : Il est si grand, qu'il touche au plancher ; il y touche de la tête ; il y touche de la main.

Remarque : Plancher ne désigne pas ici le plancher sur lequel on marche, mais le plancher qui est en haut du compartiment et qui, sur un navire, est le dessous du pont du dessus.

3 – Mettre la main sur quelque chose, à quelque chose.

Exemples : Ne pas toucher aux réglages de l'appareil ; regardez cela, mais n'y touchez pas.

Remarques : **a)** – Toucher se dit aussi en parlant du roi lorsqu'il applique et met la main sur ceux qui sont malades des écrouelles en disant : « *le roi te touche, Dieu te guérisse* ».

b) – Toucher se dit encore en parlant des autres parties du corps.

Exemples : Toucher du pied ; toucher du bras ; il le toucha du coude.

c) – Il se dit aussi de la même action faite par le moyen d'un corps étranger.

Exemples : Il l'a touché avec son gant, avec son manchon ; il l'a touché de sa baguette.

4 – *Toucher à un port*, c'est y faire une courte relâche.

Remarque : On dit qu'un navire *a touché les côtes*, a touché une telle île pour dire qu'il y a mouillé, qu'il y a abordé.

5 – Toucher l'aiguille d'une boussole, c'est la froter avec un barreau aimanté pour lui donner de la vertu magnétique ou pour augmenter cette vertu.

6 – Toucher le vent, c'est gouverner très près du vent.

Remarque : Quand on dit au timonier « *ne touchez pas le vent !* » cela signifie : « *ne gouvernez pas si près du vent* ».

Toucher : **1** – [Au figuré] Émouvoir.

Exemples : Cette nouvelle, cette mort l'a fort touché ; il en est sensiblement, vivement, extrêmement touché, touché jusqu'aux larmes.

2 – [Au figuré] Concerner, regarder.

Exemples : Cela ne me touche point ; en quoi est-ce que cela vous touche ?

3 – [Au figuré] Appartenir par le sang.

Exemples : Il me touche de près, il est mon cousin ; il ne me touche ni de près ni de loin.

4 – [En parlant des choses] Intéresser.

Exemple : Cet événement ne me touche ni de près ni de loin.

5 – Toucher signifie aussi traiter, exprimer.

Remarque : Ainsi on dit qu'un poète, qu'un orateur touche bien les passions.

Exemples : Il y a dans cette tragédie des endroits bien touchés.

Toucher à quelque chose : En prendre, en ôter.

Exemples : Je garde cet argent pour une affaire importante, je n'y veux pas toucher ; les assiégés n'ont pas encore touché à leurs magasins ; voilà des mets, des plats auxquels on n'a pas touché.

Remarque : On dit encore *toucher à une chose*, à une affaire, pour *y apporter quelque changement*.

Exemples : On a retranché quelques compagnies dans tels régiments, mais on n'a point touché à celui-là et assurément on n'y touchera pas ; ce prince changea presque tout dans son État, mais il n'osa toucher ni à la religion, ni aux lois fondamentales.

Toucher dans la main : Mettre sa main dans celle d'un autre en signe de réconciliation, d'amitié ou de conclusion de marché, etc.

Exemples : Le marché est conclu, il m'a touché dans la main ; on les a réconciliés, ils se sont touchés dans la main ; il me tendit la main, et me dit, touchez là, l'affaire est faite.

Toucher la grosse corde : [Au figuré] Parler de ce qu'il y a de principal et de plus essentiel dans une affaire.

Remarque : Pour dire qu'une affaire ou qu'une circonstance est délicate et qu'il n'en faut pas parler, on dit que *c'est une corde qu'il ne faut pas toucher*.

Toucher une certaine somme : **1** – L'expression complète est « *toucher et emporter* » une certaine somme en métal précieux et elle signifie que l'on a reçu et accepté la somme.

Exemples : Toucher une pièce d'or, un lingot d'or pour l'éprouver avec la pierre de touche ; cette pistole est douteuse, elle a été touchée deux ou trois fois.

Remarque : Toucher, en ce sens, signifie *éprouver avec la pierre de touche* pour s'assurer qu'il s'agit d'un bon métal.

[Voir l'expression *Pierre de touche*].

2 – [Par extension] Recevoir une certaine somme d'argent, en espèces, par virement ou en chèque.

Exemples : Il a touché ses appointements ; je lui ai fait toucher une telle somme ; toucher de l'argent.

Toue (en anglais « *ferry boat* ») : **1** – Petite embarcation plate qui, dans quelques ports, est employée par les navires qui sont amarrés l'étrave face au quai pour communiquer avec la terre.

2 – Bateau de rivière utilisé notamment en Loire pour le transport des marchandises.

3 – Espèce de bateau de rivière qui sert de bac.

4 – Petit bateau de rivière qui sert à pêcher.

5 – Il se dit aussi de l'action de touer un vaisseau.

Touée (en anglais « *tow line* », « *tow rope* ») : **1** – Nom générique qui désigne, soit une aussière (en anglais « *hawser* »), soit une tresse, soit un grelin (en anglais « *wharp* »), soit un fil d'acier (en anglais « *wire* ») ou tout autre cordage à l'exception du câble de l'ancre et qui sert à déhaler un navire dans une rade, dans un avant-port ou dans un bassin, pour lui faire parcourir une petite distance avec les seuls moyens du bord (mais sans utiliser l'ancre et sans utiliser la machine s'il s'agit d'un navire à propulsion mécanique).

Remarques : **a)** – La touée peut être capelée par l'un de ses bouts à un canon, à une boucle ou à un bollard d'un quai, sur un duc d'Albe ou sur un autre navire qui

se trouve immobilisé dans la direction voulue ; la touée peut aussi être amarrée à un coffre mouillé au milieu d'une darse ou d'un bassin, ou même parfois à une ancre que l'on a mouillée au moyen d'une chaloupe dans la direction voulue.

b) – L'effort sur l'autre bout de la touée est exercé du bord au moyen d'un guindeau, d'un treuil ou d'un cabestan, ou quelquefois par la seule force des bras.

c) – L'expression « *aller à la touée* » signifie, en parlant d'un navire, marcher ou se rendre à un point voulu à l'aide de touées sur lesquelles l'effort est produit par le navire ; on dit aussi « *entrer dans le port à la touée* », « *sortir du port à la touée* », « *changer de mouillage à la touée* ».

d) – Il y avait, jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, au milieu de l'avant-port et dans le bassin à flot de La Pallice, des coffres mouillés pour aider à la manœuvre des navires qui franchissaient le sas, à l'entrée comme à la sortie du bassin à flot ; tenant compte de cette facilité, les navires à propulsion mécanique devaient obligatoirement franchir le sas sans utiliser leur machine mais en virant ou en faisant forcer leurs touées capelées à l'entrée du sas à l'avant, ou aux coffres à l'arrière ; des canots à rames ou à vapeur aidaient à porter les touées sur ces coffres.

e) – Lorsqu'un autre navire exerce sa force de traction pour créer le mouvement, on utilise une *remorque* et non une touée, et le navire est un *remorqueur* (par destination ou par rencontre).

f) – Les cordages (aussières, tresses, grelins, fils d'acier, etc.) qui sont employés pour approcher le navire de son poste, puis à le retenir accosté s'appellent des *amarres* et non des touées.

g) – Le câble, le grelin, le câble-chaîne, le câblot, la tresse, l'aussière qui retient le navire à son ancre s'appelle sa *ligne de mouillage* et non une touée.

h) – Le cordage qui rappelle de l'avant, pris sur un point fixe (bollard, ancre, autre navire, etc.) et que l'on vire de la poupe s'appelle un *croupiat* et non une touée. [Voir les mots *Touer*, *Aussière*, *Câble*, *Grelin*, *Croupiat* et l'expression *Fil d'acier*].

2 – La longueur d'une *touée* est habituellement d'environ 200 mètres (autrefois de 120 brasses).

3 – Si une touée ne suffit pas, on dispose successivement plusieurs touées (aussières, tresses ou grelins) d'environ 200 mètres de long que l'on ajute bout à bout et l'on déplace ainsi le navire jusqu'au point voulu.

Remarques : **a)** – On dit alors que la *touée* a été allongée, ou que l'on a *fait ajut*.

b) – Lorsque l'on vire une touée allongée, quand on voit passer le bout de la dernière touée, celle qui est capelée au point fixe, on dit que l'on *tient le bon bout*. [Voir les mots *Allonger*, *Élonger*].

4 – On donne encore le nom de *touée* à la longueur totale de câble ou de chaîne qu'un navire au mouillage a dehors et qui le sépare de son ancre.

Remarques : **a)** – L'expression « *préparer sa touée* » est ce que l'on appelle plus communément « *prendre sa biture* », c'est-à-dire qu'on dispose sur le pont, avant de mouiller l'ancre et en faisant de grands plis, la longueur de câble qui sera dehors quand l'ancre atteindra le fond.

b) – Autrefois, lorsqu'on utilisait des câbles d'ancre en chanvre de longueur 120 brasses, soit environ 200 mètres ; si l'on n'utilisait qu'une longueur de câble sans faire ajut, on disait que le mouillage était *de petite touée* ; si l'on faisait ajut afin d'utiliser plusieurs longueurs de 200 mètres, on disait que le mouillage était *de grande touée* (en anglais « *sheet shot* »).

Touer (en anglais « *to tow* », « *to warp* ») : **1** – *Touer*, c'est *haler à bord* une touée capelée ou tournée à terre ou sur un autre navire, ou encore amarrée à un coffre ou à une ancre mouillée à cet effet dans la direction voulue, soit en employant un cabestan,

un treuil ou le guindeau, soit même en l'embraquant à la main mais en donnant suffisamment de force pour mettre le navire en marche.

[Voir le mot *Touée*].

2 – Touer, c'est aussi faire avancer un navire en tirant d'un point fixe à terre un cordage fixé sur le navire et appelé *touée*, à force de bras ou au moyen d'un guindeau, d'un cabestan ou d'un treuil.

Remarque : Si la traction est exercée par un autre navire, par une embarcation à rames ou par un remorqueur à propulsion mécanique qui fournit une force suffisante pour faire avancer le navire, on dit *remorquer* au lieu de *touer* et le cordage est une *remorque* et non une *touée*.

Touffe : Assemblage de certaines choses, comme algues, herbes, arbres, fleurs, cheveux, rubans, plumes, etc. lorsqu'elles sont en quantité et près à près.

Exemples : Touffe d'arbres ; touffe de cheveux ; touffe de plumes, touffe de poils, etc.

Touffeur : Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême.

Exemples : Touffeur incommode ; j'ai senti en entrant une touffeur insupportable.

Toujours : **1** – Continuellement, sans interruption, sans cesse, sans relâche, sans fin.

Remarque : On dit que des gens se sont dit adieu pour toujours, pour dire qu'ils se sont quittés pour ne plus se revoir.

2 – Le plus souvent, ordinairement.

Exemples : Il est toujours en bonne compagnie ; elle est toujours en oraison ; on le trouve toujours occupé ; il est toujours en colère.

3 – En attendant, cependant, néanmoins.

Exemples : Je vais sortir, travaillez toujours ; je vous suivrai de près, marchez toujours ; vous me donnez de bons conseils, mais j'irai toujours mon chemin, je ne laisserai pas d'aller toujours mon chemin.

4 – Au moins.

Exemple : Si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir.

Toujours à flot (en anglais « *always afloat* ») : Expression d'usage courant dans les chartes-parties qui indique que le navire ne peut accéder qu'à des postes de chargement ou de déchargement où il aura toujours assez d'eau pour ne jamais être échoué, quelle que soit la hauteur d'eau à la basse mer.

Touline (en anglais « *tow rope* », « *tow line* », « *heaving line* ») : **1** – On appelle *touline* un câblot d'un diamètre compris entre 8 et 12 millimètres, qui peut servir à faire éviter un grand navire au moyen d'une embarcation, ou à remorquer une embarcation et même un petit navire sur une rade ou dans un port.

Remarques : **a)** – Le mot « *touline* » est une adaptation française de l'expression anglaise « *tow line* » qui signifie « *remorque* ».

b) – A *tow-line* (en français « *une remorque* ») is the rope by which a vessel is drawn along in the water.

c) – Towing a small boat from banks on a river is a good method of getting up against stream (en français : « *haler une embarcation avec un câblot à partir de la berge est un bon moyen pour lui faire remonter une rivière contre le courant* »).

d) – La dotation d'un câblot pouvant servir de remorque (en anglais « *tow line* ») est réglementaire au Royaume-Uni à bord des petits navires ; le même câblot est réglementaire en France sur les petits navires pour servir de prolongement à la chaîne de la ligne de mouillage en acier, afin d'absorber les à-coups et pour réduire le poids de la ligne de mouillage sur l'avant qui pourrait faire *sancir* le navire si le vent fraîchissait et si la mer se creusait.

[Voir le mot *Sancir*].

g) – Le câblot étant composé d'éléments commis deux fois en sens opposés, il est assez élastique pour absorber les à-coups subis pendant le remorquage ; en cas d'à-coups, une remorque commise en aussière a tendance à se décommettre et à faire des boucles ; c'est pour cette raison que les remorques des petits navires sont faites en câblot (si l'on utilise du chanvre) ou en tresse (aujourd'hui en fibres synthétiques).

[Voir le mot *Câblot*].

e) – A *thin tow-line* (en français « remorque ») forms part of the inventory of every new skiff.

f) – Le mot anglais « *tow* » de *tow-line* est tiré de l'archaïsme anglo-saxon « *tog* » qui a également donné le mot anglais « *tug* » (en français « remorqueur »).

h) – Le câblot étant commis de droite à gauche, on le *tourne de droite à gauche* sur les bittes d'amarrage ou sur les taquets comme on le fait pour un grelin ou un câble sur les bittes d'amarrage ; de même, on le love de droite à gauche.

i) – Le câblot est parfois remplacé par une petite aussière pour remorquer les petits navires ; l'aussière étant commise de gauche à droite, on la tourne de gauche à droite sur les bittes ou sur les taquets et on la love de gauche à droite ; l'inconvénient d'utiliser une aussière comme remorque au lieu d'un câblot est qu'en cas d'à-coups dans la remorque, les torons de l'aussière peuvent se décommettre et l'aussière perdra alors une partie de sa solidité.

[Voir les mots *Aussière*, *Câblot*].

j) – Les câblots en chanvre sont quasi introuvables aujourd'hui ; on les remplace avantageusement, pour allonger la ligne de mouillage ou pour remorquer un petit navire, ou encore comme lance-amarres, par des tresses en fibres synthétiques ; la fibre synthétique doit être assez élastique, mais pas trop et si possible elle doit flotter s'il s'agit d'un lance-amarres ou d'une remorque (polypropylène), mais elle doit couler si on l'emploie conjointement avec un chaîne en acier pour la ligne de mouillage ; le nylon est élastique et coule car sa masse volumique (entre 1 120 et 1 160 kg par m³) est supérieure à celle de l'eau de mer (entre 1 020 et 1 030 kg par m³).

k) – De même que les canotiers français du port de Dieppe comprenaient « *chouine* » quand les membres d'Équipage anglais des paquebots de la ligne Dieppe-Newhaven disaient « *swing* » (en français « *éviter* »), les mêmes canotiers français entendent « *touline* » quand les Anglais disent « *tow line* » (en français « remorque ») pour désigner le petit câblot qu'ils emploient comme lance-amarres.

[Voir le mot *Chouine*].

l) – L'appellation *tow line* (ou *towing line*) n'est pas employée sur les grands navires pour désigner les remorques ; on dit plutôt *towing hawser* ou *towing wire*.

2 – Le câblot de petit diamètre, qui est réglementaire à bord des embarcations comme ligne de mouillage, ou des petits navires pour effectuer des remorquages d'assistance ou des remorquages de convenance, peut être employé avec avantage pour servir de lance-amarres car il est moins susceptible de faire des boucles qu'une aussière de même diamètre, en raison de son mode de fabrication.

Remarques : a) – Le câblot destiné au remorquage des embarcations ou des petits navires et que l'on emploie comme lance-amarres (on l'appelle couramment un *mandeur* ou une *touline*) est plus résistant et moins onéreux qu'une ligne de loch ou qu'une ligne de sonde qui, elles aussi, pourraient servir de lance-amarres.

b) – En parlant du câblot ou de la petite aussière qui servent à envoyer les amarres à terre, au lieu d'utiliser l'appellation d'*utilisation* « lance-amarres » on emploie communément, même à bord des gros navires, l'appellation de *destination*

première « *touline* » (de l'anglais : « *tow-line* ») qui désigne un cordage pouvant servir à remorquer une embarcation ou un petit navire.

c) – L'appellation anglaise du *lance-amarres* est « *heaving line* ».

d) – La différence entre les expressions anglaises « *heaving line* » et « *tow line* » est que le verbe anglais « *to heave* » signifie *haler à bord* à la main ou en utilisant une aide mécanique (guindeau, treuil) et que le verbe anglais « *to tow* » signifie *remorquer*.

3 – Une ligne en câblot qui sert de *lance-amarres* (en anglais « *heaving line* ») à bord des gros navires est couramment appelé « *mandeur* » en Méditerranée ou « *touline* » au Ponant ; on amarre une pomme toute faite ou on confectionne une pomme à un bout du câblot pour le lester ; on envoie le bout lesté du câblot avec un grand balancement du bras, là où l'on désire envoyer l'amarre, même à bonne distance (jusqu'à une vingtaine de mètres dans des circonstances favorables) puis on frappe le deuxième bout du câblot à l'amarre que l'on envoie pour être capelée sur une bitte ou un bollard (si elle est terminée par un œil) ou pour être tournée sur un taquet ou sur une paire de bittes.

Remarques : **a)** – Celui qui a attrapé le *lance-amarres* qu'on lui a envoyé embraque le mou du lance-amarres, puis il fait venir l'amarre jusqu'à lui pour la tourner sur une paire de bittes ou pour la capeler sur une bitte ou un bollard si elle se termine par un œil.

Si le *câblot* employé comme lance-amarre a une longueur suffisante, on frappe le *milieu* de ce lance-amarres à l'extrémité de l'amarre ; quand l'amarre arrive à destination, le deuxième bout du *lance-amarres* est encore dans la main du lanceur et il lui suffira de ramener à bord assez de longueur en laissant la pomme dans la main du destinataire, pour envoyer une autre amarre avec le même lance-amarres (la même *touline*) sans avoir à le relancer ; on dit dans ce cas que l'on a fait un « *va et vient* ».

b) – C'est le marin qui sera chargé d'envoyer le lance-amarres qui doit le lover et le préparer méticuleusement juste avant de le lancer ; si c'est un câblot (commis à gauche) il le lovera de droite à gauche ; si c'est une aussière (commise à droite) il le lovera de gauche à droite ; si c'est une tresse, il pourra le lover d'un sens ou de l'autre.

c) – Si l'on doit faire passer rapidement une amarre ou une remorque au moyen d'un lance-amarres, on prévoit systématiquement un deuxième lance-amarres en réserve, paré à être envoyé par un autre marin pour le cas où le premier lancement viendrait à manquer (ce qui peut arriver aux meilleurs !).

d) – Le lance-amarres devrait flotter quand il reste à la surface de l'eau.

e) – Le câblot étant désormais difficile à trouver chez les avitailleurs de navires, on emploie souvent pour confectionner des lance-amarres, de la petite aussière en polypropylène, de diamètre 8 ou 10 mm, qui a l'avantage de pouvoir flotter à la surface de la mer mais qui fait davantage de boucles et de nœuds qu'un câblot. [Voir les mots *Aussière* et *Polypropylène*].

f) – Lorsque l'on doit utiliser une petite aussière comme lance-amarres, il est bon de la jeter à l'eau pendant que le navire fait encore route à petite vitesse, afin de supprimer les boucles qui ont pu se faire lorsqu'elle était lovée et rangée en magasin : la pomme entraînée par le sillage exerce une traction sur toute la longueur du *lance-amarres*, ce qui permet de lui enlever les œils qui étaient en mémoire ; on love ensuite le *lance-amarres* à grands plis en le ressortant de l'eau, pour qu'il soit paré à être lancé ; le sel, en séchant, évite que de nouveaux œils ne se forment.

g) – Un lance-amarres usagé, plein de sel à force d'avoir été dans l'eau de mer, prend moins de mauvais plis qu'un neuf.

3 – En Méditerranée, où la prégnance de l'anglais sur le vocabulaire maritime est moins grande qu'en Manche ou en Atlantique, on dit habituellement « *mandeur* » et rarement *touline* pour parler d'un *lance-amarres*.

[Voir le mot *Mandeur*].

Toupet : 1 – Petite touffe de poil, de cheveux, de crin, de laine, d'arbres.

Exemples : Un toupet de barbe ; il n'a qu'un toupet de cheveux sur le front ; tout son parc est planté de chênes, excepté un toupet de sapins ; les Tartares se rasaient la tête, mais ils gardaient un toupet de cheveux.

2 – [*Absolument*] Toupet se dit de la touffe de cheveux qui est au haut du front.

Remarques : **a)** – [*Familier*] On dit « *quand son toupet lui prend* » pour parler d'un mouvement de caprice, d'impatience.

b) – On dit, en parlant d'un homme en colère : « *le feu lui monte au toupet* ».

c) – « *Avoir du toupet* », « *ne pas manquer de toupet* », « *quel toupet !* » se disent d'une personne qui montre une assurance exagérée, un aplomb injustifié mêlé d'effronterie.

Toupie : 1 – Sorte de jouet de bois qui est fait en forme de poire et qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale et par le moyen de laquelle, lorsqu'on l'en dégage en le jetant, il tourne sur une pointe de fer dont il est armé au bout.

2 – Toupie, se dit des femmes de mauvaise vie, pour exprimer le dernier degré de prostitution.

Remarque : Lorsqu'il s'agit de leurs clients masculins, qui vont de l'une à l'autre, on parle de *papillons* (en anglais « *butterfly* »).

Toupiller : 1 – [*Familier*] Tournoyer comme une toupie, en parlant des personnes, pour dire « *ne faire qu'aller et venir* » dans une maison, sans savoir pourquoi.

Exemple : Elle ne fait que toupiller.

2 – [*En tactique navale*] Tourner autour de l'adversaire.

Exemple : Le Bourguignon Philippe de Clèves (1459-1528), arrière petit-fils du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1371-1419), exprimait l'idée que la rapidité de tir dominait la tactique navale et que, dans l'action, il fallait refuser l'abordage et harceler l'adversaire en toupillant autour.

Toupin : 1 – Cône tronqué en bois plein, employé dans les corderies pour le commettage de toutes sortes de cordages ; la grosseur du toupin correspond à celle du cordage à confectionner et sa longueur va jusqu'à 50 centimètres.

Remarque : Selon les corderies, le *toupin* peut être appelé *cabre*, *masson*, *cochoir*, *sabot* ou *gabieu*.

[Voir le mot *Cochoir*].

2 – Le *toupin* comporte deux, trois ou quatre cannelures longitudinales à sa périphérie, selon le nombre de torons que comportera le cordage à confectionner.

Remarque : Les cannelures sont régulièrement réparties autour du toupin ; elles sont arrondies par le fond et elles ont assez de profondeur pour que les fils y entrent de plus de la moitié de leur grosseur.

3 – Dans le cas de la fabrication d'une aussière, le *toupin* est placé entre les groupes de fils de caret qui constitueront les torons, après qu'ils ont été élongés (ourdis) et que leurs extrémités libres ont été jointes juste avant leur réunion dans le crochet de l'émerillon et de manière que chaque groupe soit logé dans une cannelure ; la grosse base du toupin est tournée vers la roue de la machine à commettre.

4 – Le *toupin* sépare les torons pendant qu'ils sont tortillés et il les laisse se réunir ensuite pour former le cordage quand on le déplace vers la roue, plus ou moins rapidement pour modérer à volonté leur torsion.

5 – À mesure que les torons se commettent ensemble, le *toupin* se rapproche

graduellement de la roue par l'effet de la réaction des éléments (brins ou torons) du cordage en fabrication.

Remarque : Dans le cas de la fabrication d'une aussière, les torons s'entortillent entre eux dans le sens opposé au sens de commettage des fils à caret qui les constituent.

[Voir le mot *Commettage*].

Toupras : Synonyme d'*amarre de terre* d'un navire.

Remarque : Le mot *toupras* est surtout utilisé à Terre-Neuve.

Tour : Le mot *tour* s'emploie pour exprimer une circonférence, un mouvement de rotation, un retournement, ou pour parler de certaines choses qui vont en serpentant.

Exemples : **i)** Un *tour dans les câbles d'ancre* (ou câbles-chaînes) ou chaînes d'ancre (en anglais « **a foul hawse** ») est une double croix, ou un tortillement des deux câbles d'ancre d'un navire affourché ; il se produit quand le navire a fait, dans le même sens, deux évitages successifs d'une demi-révolution chacun.

ii) Un *tour à bitord* (en anglais « **a yarn reel** ») est une sorte de moulinet aussi appelé retorsoir, sur lequel on fait et on enroule le bitord.

iii) Le *tour de loch* (en anglais « **the log reel** ») est la sorte de dévidoir sur lequel on enroule la ligne de loch.

iv) *Prendre le tour de bitte* (en anglais « **the bit turn** » ou « **the across turn** ») est la manière ou l'action de tourner ou d'amarrer une câble, un grelin ou une aussière à une bitte ; le tour est simple quand le câble, le grelin ou l'aussière n'embrasse que la bitte ; il y a tour et choc quand le câble ou l'aussière passe sous le traversin, puis revient pour faire un second tour en sautoir sur la bitte et le câble est ensuite arrêté par d'autres tours, par une étrive ou au moyen d'une bosse.

v) Le *tour d'anguille* (en anglais « **racking** » ou « **frapping** ») est le tortillement d'un fouet qu'on frappe sur un cordage.

vi) Une *pièce de tour* (en anglais « **a winding plank** » ou « **a winding butt** ») est un bordage courbe et ordinairement, à double courbure, tel que ceux qui revêtent les joues et les hanches d'un navire.

vii) Un *tour mort* est le tour que l'on fait avec un cordage sur un autre cordage, ou sur un objet quelconque avant de faire un nœud, pour qu'il y ait plus de frottement exercé et par suite, plus de solidité dans le nœud.

Remarque : Quand on tourne une remorque ou une amarre sur une paire de bittes, on fait un tour mort sur la première bitte, ou un tour mort sur chacune des deux bittes, avant de faire les « 8 » sur les deux bittes ; cette pratique permet d'augmenter la tenue de l'amarrage et d'éviter la rupture de la remorque ou de l'amarre en cas de traction brusque et importante.

viii) On dit que le vent *fait le tour* du compas quand il varie assez pour souffler successivement et en peu de temps, de tous les points de l'horizon.

ix) *Prendre du tour*, c'est gouverner de manière à contourner un cap, un navire, un danger, sans courir le risque de tomber dessus.

x) Un navire à voiles est dit *faire le tour* quand il a fait chapelle et que, ne pouvant revenir sur lui-même, il ne reprend les mêmes amures qu'après avoir viré de bord vent arrière.

Remarque : On dit qu'un navire a *fait chapelle* quand il a pris une position telle que certaines de ses voiles deviennent masquées alors qu'on désirait les garder pleines.

xi) Un navire à propulsion mécanique est dit *faire le tour* quand, pour éviter une situation très rapprochée avec un autre navire, il fait une grande embardée

et puis, pour une raison ou pour une autre, il est contraint de continuer son évolution dans le même sens pour retrouver sa route initiale.

xii) Un navire au mouillage est dit *faire le tour* lorsqu'il fait un tour complet autour de son ancre par l'effet du vent ou du courant.

Remarque : Si le navire est affourché, le navire a fait un tour dans ses chaînes.

[Voir les expressions *Tour d'horloge*, *Tour de liste*].

Tour : 1 – Mouvement en rond.

Exemples : Le tour du Soleil, des planètes ; Jupiter fait son tour en douze ans ; tour de roue ; tour de meule ; tour de moulin à poivre.

2 – [*Par extension*] Tour se dit de plusieurs autres sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas toujours en rond

Exemples : On dit « *faire un tour* » pour dire *aller et venir* ; faire un tour dans le jardin, un tour de jardin ; faites un tour jusque-là.

3 – Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps.

Exemples : Le tour de la ville, du parc, du village ; le tour du jardin ; cet arbre, cette colonne a tant de tour ; tour de cou ; tour de taille ; tour de tête.

Remarque : On dit « *faire le tour de ...* » pour dire *aller autour de ...*

Exemples : Ce voyageur a fait le tour du monde ; faire le tour de la ville ; ce bracelet fait plusieurs tours autour de son bras.

4 – Action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse et l'agilité du corps.

Exemples : Tour de bateleur ; tour de passe-passe ; tour d'adresse, de souplesse ; il sait faire des tours de cartes ; il a le tour de main.

Tour : Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux.

Tour : 1 – Sorte de bâtiment élevé, rond, carré, etc. dont on fortifiait anciennement les murailles des villes, des châteaux, etc.

Exemples : La tour Saint Nicolas ; la tour de la Chaîne ; la tour de la Lanterne.

2 – Tour se dit aussi de certains clochers en forme de tour.

Exemple : Les tours de Notre-Dame.

3 – Sorte de construction élevée, de section ronde ou carrée mais de peu de superficie, souvent utilisée pour faire le guet.

Tour à feu : [*Vieilli*] Synonyme de *phare*.

Tourbe : Terre bitumineuse, propre à brûler.

Remarque : Il y a des pays où l'on ne se sert guère que de tourbe pour se chauffer.

Tourbillon (en anglais « *whirlwind* ») : Vent violent qui tournoie et qui, assez souvent, précède immédiatement l'instant où un grain, un coup de vent, une tempête vont se déclarer.

Remarques : **a)** – Le centre d'un tourbillon peut parcourir une grande distance avec beaucoup de vitesse.

b) – Les tourbillons soulèvent les eaux sur lesquelles il passent, les faisant écumer et siffler.

c) – Un navire à voiles pris par un tourbillon et qui n'a pas eu le temps de réduire sa voilure, peut voir ses voiles emportées ou même démâter.

[Voir le mot *Tornado*].

Tourbillons cellulaires de Benard : Le phénomène de tourbillons cellulaires, observé dans l'atmosphère marine par le physicien français Henri Bénard (1874-1939), est causé par une discontinuité due à l'échauffement diurne d'une petite île : une puissante convection se concentre entre deux rouleaux longs et minces d'air subsidient.

Remarques : a) – Les petites îles sans relief, les atolls du Pacifique par exemple, sont difficiles à apercevoir de la haute mer mais elles sont à l'origine, quand les conditions météorologiques sont favorables, d'une file étroite et très longue de cumulus élevés, véritable remous descendant dans le vent jusqu'à 150 kilomètres de l'île.

b) – La file de nuages est particulièrement remarquable parce qu'elle est bordée, de chaque côté, par une large bande de ciel clair qui la met bien en évidence.

c) – Le sillage cumuliforme lui-même, parfois fort étroit (de l'ordre du kilomètre), ne dépasse guère une dizaine de kilomètre dans sa partie la plus large et la plus intense.

d) – La file de nuages se rencontre à une quarantaine de kilomètres de l'île.

e) – La bande de ciel clair atteint et peut dépasser une quinzaine de kilomètres de largeur.

f) – Le sillage ainsi bien marqué, une fois reconnu, même à 150 kilomètres de l'île, y conduit en ligne droite le navigateur qui le remonte.

g) – La thèse de doctorat d'Henri Bénard, soutenue le 15 mars 1901, était intitulée « *Les Tourbillons cellulaires dans une nappe liquide propageant de la chaleur par convection en régime permanent* ».

h) – La *convection* résulte de la déstabilisation de l'atmosphère dans le cadre de de l'instabilité de Raleigh-Bénard.

i) – On appelle instabilité de Rayleigh-Bénard une convection naturelle se développant dans un milieu fluide soumis à un gradient de température déstabilisant, avec formation de structures convectives appelées *cellules de Bénard*, ou cellules de convection, ou rouleaux de convection.

j) – La *subsidence*, en météorologie, est un déplacement d'air vers le sol dans l'atmosphère.

Tourbillons (Théorie des –) : 1 – La *théorie des tourbillons* du Français René Descartes avait pour but de rendre compte de la position passée et de prédire la position future de chacune des planètes du système solaire.

2 – Pour Descartes, les forces ne peuvent agir que par contact direct ; il croit que la matière emplit tout l'Univers et que le vide n'existe pas ; que les planètes et les comètes ont été formées à partir des étoiles par ce qu'il appelle de la matière subtile, qui n'offre pas de résistance au mouvement.

3 – Les planètes seraient entraînées autour du Soleil par un tourbillon principal de matière subtile ; des tourbillons secondaires assureraient la rotation des planètes sur elles-mêmes et créeraient le mouvement de leurs satellites.

4 – Pour Descartes, les planètes décrivent des cercles parfaits autour du Soleil.

5 – Pour Descartes, on ne peut parler d'un fait d'observation qu'en le déduisant de ses causes métaphysiques ; Isaac Newton, quelques années plus tard, découvrit les lois d'attraction des corps célestes qu'il exprima par des relations mathématiques, mais il ne donna pas les causes de la gravitation universelle !

Remarque : La méthode de Newton est encore en usage et elle est vérifiée chaque jour ; celle de Descartes est presque complètement abandonnée.

Tourd : 1 – Poisson de mer de la famille des *labridés* qu'on trouve en Méditerranée.

Remarque : On écrit aussi *tourde*.

2 – Variété de grive.

Tour de bitte : Entourer une bitte avec une amarre.

Remarques : a) – Si l'on fait un tour de bitte avec une aussière commise à droite, on fait le tour de la bitte dans le sens horaire.

S'il s'agit d'un câblot ou d'un grelin commis à gauche, on fait le tour de la bitte dans le sens anti-horaire.

S'il s'agit d'une tresse, on peut faire le tour dans un sens ou dans l'autre.

b) – Pour tourner efficacement une amarre souple et maniable sur une paire de bittes assez grosses, on peut faire une série de tours sur l'une d'entre elles uniquement ; on peut alors tourner une autre amarre sur la seconde bitte et il sera possible de reprendre le mou, de choquer, de larguer l'une de ces deux amarres sans avoir à toucher à l'autre.

c) – Si l'on tourne l'amarre autour de chacune des deux bittes dans des sens opposés, on dit que l'on a fait un « huit ».

d) – Pour tourner une grosse amarre sur une paire de bittes, on fait habituellement des « huit » ; si l'on a tourné deux amarres l'une au-dessus de l'autre sur la même paire de bittes en faisant des « huit », il faudra bosser et décapeler celle qui est au-dessus avant de pouvoir reprendre le mou, choquer ou larguer la seconde amarre.

e) – Bien noter par ailleurs, que si l'on doit tourner une amarre sur une paire de bittes en faisant des « huit », dans la mesure du possible on fera un tour complet, ou même deux tours complets sur la première bitte avant de commencer les « huit » ; la tenue de l'amarrage sera dans ce cas considérablement améliorée ; cette mesure de prudence est absolument indispensable s'il s'agit de tourner une aussière ou une tresse que l'on donne à un remorqueur portuaire pour servir de remorque parce qu'elle est susceptible de subir des à-coups ; une amarre tournée sans cette précaution verra ses « huit » se resserrer à la première forte traction, avec filage de l'amarre pendant quelques fractions de seconde ; lorsque les « huit » seront bien resserrés, l'amarre se bloquera soudainement et rompra. [Voir le mot *Bitte*].

Tour de la Chaîne : 1 – La *tour de la Chaîne* marque au Nord l'entrée dans le havre d'échouage de La Rochelle.

Remarques : a) – La distance actuelle entre la tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas, qui limite l'entrée dans le havre d'échouage, est de mètres.

b) – La tour de la Chaîne avait primitivement une élévation de 34 mètres.

2 – Entre la tour de la chaîne actuelle et la tour Saint-Nicolas existait jadis une petite tour, appelée *petite tour de la Chaîne*, démolie pour agrandir l'entrée dans le havre d'échouage.

Remarques : a) – La distance entre la petite tour de la Chaîne et la tour Saint-Nicolas était de 22 mètres.

b) – La petite tour de la Chaîne est représentée en coupe verticale sur les dessins de l'ingénieur-géographe Claude Masse (1652-1737).

3 – La chaîne qui défendait l'entrée du havre d'échouage de La Rochelle était fixée par un anneau scellé dans la tour Saint-Nicolas et aboutissait par son autre extrémité dans la petite tour de la Chaîne ; on la tendait à l'aide d'un treuil.

4 – Un capitaine particulier qui portait le titre de « *désarmeur des nef*s » et qui se tenait dans la tour de la Chaîne veillait à ce que tous les navires entrant dans le havre de La Rochelle y déposent leurs armes et leur artillerie, de peur de quelque surprise ou de mauvais dessein sur la ville ou sur le port.

Tour de la Lanterne : 1 – La tour de la Lanterne date du quinzième siècle.

Remarques : a) – Commencée en 1445 par le maire Pierre Bragier, elle fut achevée en 1476 par le maire Jehan Mérichon (1440-1498).

b) – On la nommait aussi tour du Garrot ou tour du Garot parce que, pour décharger les canons des navires avant qu'ils n'entrent dans le havre, on employait une machine nommée garrot.

c) – La tour de la Lanterne présente une grande ressemblance avec les tours pyramidales de Sainte-Eutrope de Saintes, de Saint-Pierre de Marennes, etc.

2 – La tour de la Lanterne comporte de vastes caves, un ancien corps de garde et quatre étages dans son élévation.

3 – La tour de la Lanterne tire son nom de la lanterne de pierre, percée à jour, à six pans et vitrée, qui abritait du vent un gros cierge que l'on mettait dedans par nuit noire, pour être vue des navires qui s'approchaient du port de La Rochelle.

Remarques : a) – La tour de la Lanterne servit plusieurs fois de prison.

b) – On l'appelle quelquefois la *tour des Prêtres* ou la *tour des Quatre Sergents*.
[Voir l'expression *Sergents de La Rochelle*].

Tour de liste : L'expression « *au tour de liste* » est synonyme de l'expression « *à tour de rôle* » : les personnes dont les noms sont inscrits sur la liste *ad hoc* opèrent chacune à leur tour, c'est-à-dire l'une après l'autre dans l'ordre où leurs noms figurent sur la liste.
Remarques : a) – Dans ce cas, le mot « *rôle* » est synonyme de *liste* ; on entend par *liste* l'inscription sur un feuillet des noms de plusieurs personnes à la suite les uns des autres.

b) – L'administration peut imposer que le service des pilotes commissionnés pour un parcours donné ou pour une zone déterminée se fasse au *tour de liste*.

c) – C'est le préfet de région qui décide éventuellement que le service des pilotes doit se faire au tour de liste, et dans ce cas il doit l'écrire dans le Règlement local.

d) – Lorsque le service du pilotage se fait au tour de liste, les salaires des pilotes sont mis en commun et le Règlement local détermine les conditions de partage des salaires entre les pilotes (article 22 de la loi du 28 mars 1928 sur le régime du pilotage dans les eaux maritimes et article L5341-7 du Code des Transports).

Tour d'horloge : Espace de temps qui sépare deux retournements successifs de l'horloge.

[Voir le mot *Horloge*].

Remarques : a) – Une horloge à sable conventionnelle, telle que celles que l'on utilisait à bord des navires pour mesurer le temps qui passait pendant le quart de veille sur la dunette (navires à voiles) ou sur la passerelle (navires à propulsion mécanique), devait être retournée toutes les 30 minutes.

[Voir le mot *Passerelle*].

b) – Le personnel de veille faisait *tinter la cloche*, selon un code réglementaire, à chaque retournement de l'horloge, c'est-à-dire toutes les demi-heures ; on appelait cela « *piquer les heures* ».

[Voir l'expression *Piquer les heures*].

c) – On appelait *horloge*, ou *horloge à sable*, une sorte de sablier utilisé sur les navires et qui était calibré pour que l'ampoulette supérieure se vide complètement dans l'ampoulette inférieure dans un espace de temps bien précis.

d) – Un *tour d'horloge* normal est un espace de temps égal à 30 minutes.

e) – Pour les horloges à sable utilisées au combat, l'ampoulette supérieure se vidait complètement en 15 minutes.

Tour Eiffel : Voir *Eiffel (Tour -)*.

Tourelle : 1 – Petite tour construite sur le rivage et servant d'*amer* le jour ; les tourelles sont quelquefois dotées de feux possédant chacun un caractère propre et qui sont allumés toute la nuit.

[Voir le mot *Amer*].

2 – On appelle *tourelle*, sur les bâtiments de combat, une construction souvent blindée, pouvant être orientée à volonté et portant une ou plusieurs pièces d'artillerie ; sur les bâtiments de combat modernes, les tourelles de l'artillerie principale sont disposées sur les ponts extérieurs et dans le plan de symétrie longitudinal ; un blindage plus ou moins épais permet de protéger les mécanismes des canons et d'abriter le personnel artilleur.

Remarque : Sur les gros navires de combat, les tourelles sont repérées de l'avant

vers l'arrière par les lettres de l'alphabet : A, B, C, etc. ; pour faciliter les communications, on désigne les tourelles par des prénoms dont la première lettre correspond à ce classement, par exemple : Anton, Bruno, C¹/₂sar, Dora.

Touret (en anglais « *hand reel* », « *winck* ») : Bobine d'axe habituellement horizontal, permettant de recueillir une ligne, une lignerolle ou une amarre en l'enroulant entre deux joues perpendiculaires à l'axe.

Remarques : a) – Les tourets peuvent être entraînés à la main ou par des moteurs électriques ou hydrauliques

b) – Certains tourets motorisés qui portent des amarres en fibres synthétiques portent, sur le même axe, d'un côté un cylindre de grande largeur qui reçoit la plus grosse partie de l'amarre et de l'autre côté, un cylindre adjacent de même diamètre mais plus étroit, sur lequel on enroule quelques spires seulement ; c'est sur ces quelques spires que l'on applique l'effort lorsque l'on vire l'amarre : cette disposition permet d'éviter que quelques tours très serrés au virage, qui mordent sur le reste de l'amarre, ne gênent ensuite le dévirage de l'amarre.

c) – Les tourets, même manuels, sont souvent munis d'un frein à friction pour modérer l'allure du dévirage, lorsque la ligne ou l'amarre est entraînée par une forte tension extérieure.

Tour (Face de –) : Face courbe d'une pièce de charpente.

Remarques : a) – La *face de tour* d'une membrure de navire en bois est celle située à peu près perpendiculairement au plan du bordé.

b) – Le contraire de la *face de tour* d'une membrure est la *face de droit* qui est dirigée soit vers la proue, soit vers la poupe du navire.

Tour (Faire le –) : **1** – [À la voile] Virer vent arrière.

[Voir l'expression *Faire le tour*].

2 – On dit que l'on *fait le tour* lorsque l'on manœuvre en venant *sur tribord* pour s'écarter d'un autre navire afin d'éviter une situation très rapprochée et que l'on continue l'évolution sur tribord pour faire un tour complet du compas avant de reprendre la route initiale, par exemple :

i) par *temps clair* pour passer sur l'arrière d'un navire situé sur notre bâbord et que l'on rattrape (conformément aux *règles 8 et 13* du RIPAM) si les circonstances ne permettent pas de manœuvrer en venant sur bâbord ;

ii) par *visibilité réduite* pour s'écarter d'un navire qui est sur l'avant de notre travers (conformément à la *règle 19* du RIPAM).

Tourillons (en anglais « *trunions* ») : Parties cylindriques et saillantes qu'on voit de chaque côté d'un canon, et vers son centre de gravité.

Remarque : Le canon repose sur son affût par ses tourillons, et c'est autour de leur axe que l'on effectue le réglage de la hausse du canon.

Tourment : **1** – Grande et violente douleur corporelle.

Exemples : La goutte, la pierre, la néphrétique sont de cruels tourments ; d'horribles tourments, des tourments insupportables.

2 – [Au pluriel] Les grandes peines, les supplices qu'on fait souffrir aux criminels. *Exemples* : On l'a condamné à d'horribles tourments ; la force des tourments lui a arraché l'aveu de son crime.

3 – [Au figuré] Peine d'esprit.

Exemples : Cette affaire m'a bien donné du tourment ; de la peine et du tourment ; les enfants donnent quelquefois bien du tourment à leurs parents ; les tourments de la jalousie, de l'ambition, etc. ; il s'est donné bien du tourment, et n'a pu réussir.

Remarque : On dit « *les tourments amoureux* » pour dire les maux que l'amour fait souffrir.

Tourmente (en anglais « *storm* ») : Orage, bourrasque, vent violent soufflant en tempête sur la mer, remarquable par sa ténacité, et qui ne laisse aucun moment de répit.

Exemples : Il vente en tourmente ; durant la tourmente ; il s'éleva une tourmente ; les bons marins prévoient la tourmente ; la tourmente a dispersé leurs vaisseaux. ; ce navire résista longtemps à la tourmente.

Remarque : L'expression « *c'est dans la tourmente qu'on reconnaît le bon marin* » veut dire qu'un bon marin a réduit sa voilure à temps quand il voit l'orage arriver, ou réduit l'allure de la machine dans la tourmente s'il s'agit d'un navire à propulsion mécanique, suffisamment à temps pour éviter des avaries au navire ou à la cargaison.

Tourmenter (en anglais « *to toss* » ; « *to blow hard* » ; « *to be laboursome* ») : **1** – La mer tourmente un navire quand elle le fait rouler et tanguer de manière à compromettre ses liaisons ou sa mâture.

Remarque : D'un navire qui s'agite beaucoup dans ces conditions on dit qu'il se tourmente.

2 – Une pièce de bois est tourmentée ou se tourmente quand elle se déjette sous l'effet de contraintes importantes et contraires, ou à cause d'un fort gradient de température.

3 – Le vent tourmente quand il souffle en tempête, sans laisser de répit

Tourmentin (en anglais « *fore stay sail* ») : **1** – À bord des grands voiliers, nom du perroquet du mât de beaupré.

Remarque : Le tourmentin est une voile de fortune en cas de tourmente.

Voir les mots Fortune, Tourmente].

2 – Sur les voiliers de plaisance, on appelle *tourmentin* un petit foc en grosse toile que l'on envoie après avoir rentré les autres voiles de l'avant, en cas de tourmente, d'orage, de bourrasque, de tempête.

Remarques : **a)** – Le tourmentin se grée sur une forte draille placée le long de l'étai de misaine, ou sur le faux étai de misaine lui-même ; on ne le met dehors, que lorsque la misaine est serrée.

b) – Le tourmentin est fait de la toile à voile la plus forte ; il a deux bonnes écoutes que l'on passe du même bord pour les y amarrer toutes les deux lorsque la voile a été bordée.

c) – Sur les petits navires, le tourmentin est aussi appelé *trinquette*.

[Voir le mot *Trinquette*].

Tournage (en anglais « *kevel* ») : Dénomination générique des taquets, cabillots, etc., qui servent à tourner ou amarrer les manœuvres ou les cordages.

Tournant ou **Tournant d'eau** (en anglais « *whirlpool* ») : Mouvement rapide et circulaire de l'eau en certains endroits de la mer ou d'une rivière, et dans certaines conditions de marée, de vent ou de changement de profondeur.

Remarque : On l'appelle aussi tourbillon d'eau, vire-vire ou gouffre.

Tournebride : Espèce de cabaret, établi auprès d'un château ou d'une maison de campagne pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

Tournée : **1** – Voyage qu'on fait en divers endroits.

Remarques : **a)** – Aux Messageries Maritimes, on appelait « *tournée du Nord* » l'ensemble des traversées de port en port que l'on faisait en Manche et en Mer du Nord, au départ ou au retour de chaque voyage.

b) – Aux Messageries Maritimes, les conjoints et les enfants des membres de l'Équipage étaient autorisés à embarquer gratuitement sur les navires de charge pendant les tournées du Nord, dans la limite de 9 personnes à la fois.

2 – Petite course qu'on fait dans différents endroits.

Exemple : Le boulanger fait tous les matins sa tournée pour distribuer le pain à ses clients.

Tournemain : [Vieilli] Synonyme de *tour de main*.

Tourner (en anglais « *to make fast* » ; « *to belay* » ; « *to turn* ») : **1** – Tourner une amarre (en anglais « *to make fast* »), c'est faire assez de tours avec cette amarre autour d'un taquet, d'un cabillot ou d'une bitte pour que le frottement exercé par la tension de cette amarre sur le taquet, le cabillot ou la bitte l'empêche de filer ou de lâcher.

Remarques : **a)** – On tourne un cordage commis dans le sens du commettage, par exemple une aussière commise à droite se tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.

b) – Une grosse aussière, un grelin en manille, en chanvre, ou un fil d'acier se tournent autour des deux bittes en formant des « *huits* » autour des deux bittes, sans les entourer entièrement.

c) – Si l'on augmente progressivement la tension d'une amarre ou d'une remorque tournée sur une paire de bittes au moyen de « *huits* », au début elle résiste parfaitement mais, lorsque la tension atteint une certaine valeur, les *huits* du bas filent un peu ; les *huits* du haut finissent par se serrer suffisamment pour stopper le filage de l'amarre ou de la remorque ; l'arrêt soudain du filage entraîne une secousse qui est susceptible d'entraîner la rupture de l'amarre ou de la remorque.

d) – Les amarres modernes en textile synthétique sont assez souples pour pouvoir faire un ou plusieurs tours complets autour d'une bitte.

e) – Pour tourner sur une paire de bittes une amarre ou une remorque, et obtenir la même résistance à la traction que s'il s'agissait d'un œil épissé capelé sur une bitte, on doit commencer par faire un tour ou deux tours complets à la base de l'une des bittes, en tenant compte du sens du commettage s'il s'agit d'une aussière, puis un tour complet sur la deuxième bitte, et enfin des *huits* sur les deux bittes.

e) – Lorsque le nombre de paires de bittes est inférieur au nombre des amarres à tourner, si les bittes d'amarrage ont un diamètre suffisant et s'il s'agit d'amarres souples en textiles synthétiques modernes, on peut faire des tours complets avec une amarre sur une seule bitte, en tenant compte du sens de commettage s'il s'agit d'une aussière, en commençant par le bas et en allant jusqu'en haut en spires jointives, au besoin en faisant un demi-nœud par dessus le dernier tour ; on peut ensuite tourner de la même façon une autre amarre sur la bitte voisine ; on pourra alors reprendre la tension de l'une des amarres sans avoir à enlever les tours de l'autre l'amarre comme ce serait le cas si les deux amarres étaient tournés l'une au-dessus de l'autre au moyen de « *huits* » sur les deux bittes.

2 – Tourner une amarre est synonyme de fixer une amarre en l'entortillant.

Remarque : Capeler l'œil épissé d'une amarre sur une bitte ou un taquet n'est pas la tourner.

3 – *Tourner un sablier*, une horloge de 30 minutes (en anglais « *to turn* »), c'est les retourner pour que l'ampoulette qui a été précédemment vidée puisse s'emplier à son tour et que l'on connaisse ainsi la durée écoulée depuis le début du quart.

Remarque : Lorsqu'il s'agit de mesurer le sillage du navire en utilisant la ligne de loch et le sablier de 30 secondes, on fait le commandement « *tourne* » à l'homme qui tient le sablier, au moment où l'on commence le décompte des nœuds de la ligne de loch.

[Voir le mot *Sillage*].

Tournevire (en anglais « *voyol* » ; « *messenger* ») : **1** – Cordage sans fin que l'on enroule autour d'un cabestan et contre lequel on serre, au moyen de garcettes, le grelin ou le câble sur lequel on veut faire effort ; en faisant tourner le cabestan, la tournevire entraîne le câble jusqu'à ce que le première bridure vienne à toucher la

cabestan ; à ce moment, on bosse le câble et on déplace les garcettes, puis on largue la bosse et un continue de virer.

Remarques : a) – La tournevire est un gros cordage à 9 torons.

b) – Pour relever l'ancre, on amarre la tournevire sur le câble de l'ancre car la grosseur du câble ne permet pas de le rouler autour du cabestan.

c) – « *Serre la garcette* », ou « *bonne garcette* » sont des commandements que l'on fait pour bien faire joindre la tournevire au câble lorsqu'on lève l'ancre.

2 – La tournevire est faite d'un morceau de grelin dont les deux bouts sont liés par un amarrage nommé *mariage* ; la tournevire est garnie, de distance en distance, de pommes ou bourrelets qui empêchent les garcettes de glisser.

3 – Les Anglais ont utilisé des tournevires en chaîne pour remonter les chaînes d'ancre avant d'utiliser les couronnes à empreintes de Barbotin.

4 – Quand on utilise une tournevire avec une couronne de Barbotin, la tournevire est une chaîne sans fin passant autour du cabestan dans la couronne à empreintes et courant sur deux tourniquets dans la gatte.

Remarque : « *Serre la garcette* », ou « *bonne garcette* » sont des commandements que l'on fait pour bien faire joindre la tournevire au câble lorsqu'on lève l'ancre.

Tourniquet (en anglais « *roller* », « *swivel* ») : Rouleau placé verticalement ou horizontalement pour écarter les différents cordages (amarres, guinderesses, tournevires, etc.) d'objets contre lesquels s'exercerait un frottement nuisible à ces objets ou à ces cordages.

Remarque : Lorsqu'il s'agit d'un tourniquet destiné à entraîner la chaîne de l'ancre, on remplace le tourniquet par une couronne munie d'empreintes dans une gorge à sa périphérie, destinées à recevoir les mailles de la chaîne et que l'on appelle couronne de Barbotin.

[Voir le mot *Virolet*].

Tour (Prendre du –) : Voir l'expression *Prendre du tour*.

Tour Saint-Nicolas : La tour Saint-Nicolas de La Rochelle, qui marque au Sud l'entrée dans le havre d'échouage, a été achevée en 1384.

Remarques : a) – La forme extérieure de cette tour est celle d'un polygone autour duquel sont accolées quatre tours semi-cylindriques, excepté du côté qui regarde la mer : de ce côté, l'édifice présente un angle droit et le donjon forme une tour carrée beaucoup plus élevée que le reste du bâtiment.

b) – Une plateforme termine le donjon, enserrée par un parapet en saillie ; du sommet de la plateforme, la vue embrasse une magnifique étendue de mer, les côtes du continent et des îles.

c) – L'intérieur de l'édifice est composé de deux étages divisés en plusieurs corridors et compartiments irréguliers, voûtés en ogive ; on remarque entre autres une grande salle ornée d'un autel gothique et des sculptures très curieuses..

d) – Outre les chemins de ronde dans les murs, des escaliers doubles sont disposés de manière que les personnes qui montent et celles qui descendent en même temps ne se rencontrent pas.

Tours dans les chaînes : 1 – Lorsqu'un navire est affourché, le vent ou le courant changeants ont pu faire éviter le navire et les chaînes se sont entortillées : dans ce cas on dit que les chaînes *ont pris des tours* ou qu'il y a des tours dans les chaînes.

2 – Pour éviter les tours dans les chaînes en cas d'affourchage, on prend la précaution de gréer un émerillon d'affourchage entre les deux chaînes de mouillage et une chaîne unique, nommée *itague d'affourchage* qui entre à bord par un écubier.

[Voir le mot *Émerillon*].

Tourteau : Synonyme de *fascine goudronnée*.

Tourville : **1** – Anne Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, (1642-1701) fut un amiral français.

2 – Au service de l'ordre de Malte dans sa jeunesse, il combattit avec succès les Turcs et les Barbaresques.

3 – Rentré en France, il reçut du duc de Beaufort (grand Maître de la Navigation) une *commission* de capitaine de vaisseau en 1666, à l'âge de 24 ans ; il prit le commandement du *Courtisan* (64 canons) en 1668, du *Croissant* en 1669 ; il reçut ensuite du roi un *office* de capitaine de vaisseau.

4 – Commandant de plusieurs vaisseaux, notamment le *Duc* (42 canons) en 1671, il obtint dans les années 1670 des succès remarquables en Méditerranée.

Remarque : Pour l'anecdote, il s'échoua avec l'*Excellent* (56 canons) en descendant la Charente, de Rochefort à la mer.

5 – Il commandait le vaisseau *le Sage* (64 canons) quand éclata la guerre de Hollande (1672-1678).

6 – Le 22 avril 1676, il participa à la bataille d'Agosta (au nord de Syracuse, en Sicile) avec le *Sceptre* (80 canons), sous les ordres du vice-amiral Duquesne qui était sur le *Saint-Esprit* (72 canons) ; le chevalier de Valbelle commandait l'avant-garde sur le *Pompeux* (72 canons).

7 – Les Hollandais perdirent l'amiral Michiel de Ruyter (1607-1676) qui décéda des suites de ses blessures le 29 avril 1676 à Syracuse.

8 – À l'annonce de sa mort, Louis XIV déclara que Ruyter était un « *homme qui faisait honneur à l'humanité* ».

9 – Jean-Baptiste Colbert ordonna que l'on rende hommage à Ruyter par des saluts au canon quand le navire qui rapatriait son corps en Hollande passerait à proximité de la côte française.

10 – Tourville fut très actif en Méditerranée dans les années 1680 : il a été nommé lieutenant général des armées navales en 1682, vice-amiral du Levant en 1689 (après la mort de Duquesne).

11 – Le 10 juillet 1690, il livra un combat victorieux contre les Anglo-Hollandais au cap Bévésiers (en anglais « *Beachy Head* »).

12 – Le 29 mai 1692, il résista à une escadre anglo-hollandaise deux fois supérieure en nombre de navires et en nombre de canons, au large de Barfleur ; mais en raison des événements de La Hougue, il ne put mener à bien le projet de Louis XIV d'un débarquement en Irlande et en Angleterre d'une armée de 20 000 hommes qu'il devait embarquer à Saint-Vast La Hougue, pour remettre Jacques II sur le trône d'Angleterre : si 27 vaisseaux français purent rejoindre Saint-Malo ou Brest, douze ou treize autres ne purent échapper aux Anglais dans une brume épaisse, à cause de la méconnaissance des parages par leurs pilotes, et ils furent incendiés les 2 et 3 juin 1692 ; la plupart des membres de leurs Équipages purent se réfugier sur la côte du Cotentin.

13 – Tourville fut créé maréchal de France en 1694.

Tous risques (en matière d'assurances) (en anglais « *all risks cover* ») : Mode d'assurance étendant la garantie à tous les risques, à l'exception de ceux qui sont limitativement exclus par la police.

Tout : **1** – Cet adverbe en principe invariable s'emploie dans différentes expressions avec le sens de « *tout à fait* ».

Exemples : « *En avant tout !* », « *en arrière tout !* », « *à droite tout !* », etc.

Remarque : Le « *t* » final se fait claquer comme dans *équipet, canot, bout*, etc. lorsqu'il n'est suivi d'aucun autre mot.

[Voir l'expression *Tout (Accord de -)*].

2 – Synonyme de *entièrement*.

Remarques : a) – L'adverbe *tout* s'accorde avec un substantif féminin commençant par une consonne ou un « **h** » aspiré et prend la forme « *toute* ».

Exemples : Toute femme qu'elle est ; toute hardie qu'elle fut.

b) – Devant un adjectif féminin commençant par une voyelle ou un « **h** » muet, l'adverbe *tout* prend la forme « *toute* » ou la forme « *tout* » selon le sens :

i) On met « *toute* » s'il s'agit d'exprimer la totalité et que *tout* pourrait être déplacé dans la phrase.

Exemple : La cale était toute en flammes (on pourrait dire « *toute la cale était en flammes* »).

ii) On met « *tout* » s'il s'agit d'exprimer un excès, une intensité et que *tout* ne peut pas être déplacé dans la phrase.

Exemples : Elle était tout en larmes ; en avant tout ; à droite tout.

3 – Dans les ordres à la barre : « *à gauche tout* » ou « *à droite tout* » et à la machine : « *en avant tout* » ou « *en arrière tout* » (dans lesquels le « **t** » final se fait claquer) signifient qu'il faut mettre la barre au maximum à gauche ou à droite (habituellement 30 degrés), ou qu'il faut mettre la machine au maximum de la puissance autorisée en avant ou en arrière dans les conditions du moment.

Remarques : a) – Sur certains navires, l'angle de barre maximum prévu pour les manœuvres de port, qui peut atteindre 85 degrés, est limité à 30 degrés au-dessus d'une certaine vitesse-surface (par exemple 4 nœuds) pour ne pas endommager le circuit hydraulique de l'appareil à gouverner.

b) – Les machines des gros navires respectent impérativement des procédures de montée en allure ou de descente en allure ; on appelle « *avant tout de manœuvre* » l'allure maximum que l'on peut atteindre immédiatement en manœuvre de port lorsque la machine est stoppée, ou de laquelle on peut réduire l'allure jusqu'à stop sans suivre la procédure de descente en allure.

Tout (Accord de –) : **1** – *Tout* peut être un *nom* ou un pronom indéfini avec le sens de « *toutes les choses* ».

Remarque : Lorsque *tout* est un nom précédé d'un déterminant, *tout* s'accorde avec le déterminant.

Exemples : L'Univers fait partie d'un tout ; ce sont des tous qui comptent.

2 – *Tout* est un *adjectif* (ou déterminant indéfini) quand il précède un autre déterminant, un nom ou un pronom.

Remarque : Il s'accorde alors en genre (masculin / féminin) et en nombre (singulier / pluriel) avec le nom ou le pronom.

Exemples : Tout homme est présumé innocent (= n'importe quel homme) ; c'est toute une histoire (= une véritable histoire) ; il est parti toute la semaine (= la semaine entière) ; tous nos amis sont réunis.

3 – *Tout* est un *adverbe* en principe invariable devant un participe, devant un autre adverbe ou un adjectif, au sens de « *complètement, entièrement, tout à fait* ».

Remarques : a) – L'adverbe *tout* est invariable sauf quand il est placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un « **h** » aspiré (raison d'euphonie).

Exemples : Elle est tout étonnée, mais elles sont toutes contentes ; ils sont tout contents ; la salle tout entière s'est mise à applaudir ; elles sont toutes honteuses (h aspiré) mais elles sont tout heureuses (h muet) ; les tout premiers instants mais Les toutes premières heures ; dans les tout prochains jours, dans les toutes prochaines semaines ; les tout-petits (= les petits enfants) ; les plaisirs tout simples de la vie ; ils l'ont fait tout seuls ; elle l'ont fait toutes seules ; elle l'a fait toute seule.

b) – Dans l'expression « *tout autre* » *tout* est adjectif et donc variable quand il signifie « *n'importe quel* » mais *tout* est adverbe et invariable quand il signifie « *tout à fait* », « *entièrement* ».

Exemples : Toute autre personne aurait compris (= n'importe quelle autre personne - tout adjectif) ; il fait tout autre chose (= il fait tout à fait autre chose - tout adverbe) ; un sujet d'une tout autre nature.

c) – Avec *tout le monde* et *tout un chacun* l'accord se fait au masculin singulier.

Exemples : Tout le monde est là ; tout un chacun le sait.

d) – Il convient de répéter l'adjectif *tout* lorsqu'il détermine des noms coordonnés de genres différents.

Exemple : Toutes les lois et tous les décrets.

4 – *Tout* est un pronom indéfini devant un verbe.

Remarques : **a)** – *Tout* est variable s'il rappelle un nom exprimé dans une proposition précédente et il s'accorde avec ce nom.

b) – Si *tout* n'a pas d'antécédent, il est invariable en genre.

5 – Les locutions formées avec *tout* ne prennent pas de trait d'union.

Exemples : Tout de suite ; tout à fait ; tout à coup.

Remarque : L'expression *tout-puissant* prend un trait d'union et s'accorde en genre et en nombre avec un nom féminin ; elle reste invariable devant un nom masculin mais elle s'accorde avec le nom masculin qui la précède.

Exemples : Cette dynastie est toute-puissante ; ces dynasties sont toutes-puissantes ; des tout-puissant rois ; des rois tout-puissants.

Toux : Mouvement convulsif de la poitrine, accompagné de bruit.

Remarques : **a)** – On appelle *toux sèche* une toux qui ne fait point cracher.

b) – On dit parfois « *cette toux sent le sapin* » pour dire qu'elle peut conduire à la bière (cercueil en sapin) et donc à la mort.

Toxique : **1** – Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons.

2 – Qui a la propriété d'empoisonner.

Trabac : [*Vieilli*] Navire de commerce de l'Adriatique, qui avait deux mâts gréant des voiles à bourcet transfilées en bas sur une vergue.

Traban : Soldat de la garde impériale en Allemagne.

Remarque : Il y a des trabans dans les compagnies suisses qui veillent particulièrement à la personne du capitaine.

Tracasser (en anglais « *to toss* ») : Une mer clapoteuse, à lames courtes, tracasse un navire qui fait route à faible vitesse ou qui est au mouillage, c'est-à-dire qu'elle l'agite vivement en divers sens.

Tracé (en anglais « *memorial* », « *draught* », « *plan* ») : **1** – Ensemble des plans d'après lesquels doit être construit un navire.

Remarque : On y représente la coque en élévation en long et en travers, les tranches, les emménagements, les projections des différents ponts vus de dessus, les dimensions, les proportions, le gréement ; on y trouve également les informations nécessaires pour calculer les tirants d'eau, le déplacement et la stabilité du navire selon le chargement.

2 – Figuration, en toute grandeur, des contours d'un navire en projet.

Remarque : On appelle salle des gabarits (en anglais « *mould loft* ») le local où l'on fait le tracé des couples du navire.

Tracer (en anglais « *to draw* ») : Tracer un ouvrage, c'est décrire les lignes droites ou courbes qui en représentent le contour ou la forme.

Remarque : On trace un navire ou une voile en adoptant les divisions d'une

échelle donnée, à l'aide desquelles les lignes de ce navire ou de cette voile sont figurées dans leurs proportions effectives.

Tract : Feuille volante imprimée sur une seule face, composée pour être lue d'un trait et conçue pour convaincre.

Remarques : **a)** – Un *tract* est une sorte de coup de poing visuel.

b) – Les tracts sont des outils de propagande, principalement politique, syndicale ou militaire.

Traction au point fixe (en anglais « *bollard pull* ») : La force de traction au point fixe est l'effort maximum qu'un navire peut exercer lorsque sa vitesse-surface est nulle.

Remarques : **a)** – Un *remorqueur d'assistance A* dont l'hélice à ailes fixes a été calculée pour passer toute la puissance de ses machines à une vitesse de 8 nœuds aura une *force de traction au point fixe* inférieure à celle d'un *remorqueur de bassin B de même puissance* mais dont l'hélice a été calculée pour une vitesse-surface nulle (celle qui correspond aux conditions des essais de traction au point fixe).

i) Le remorqueur A exercera sur sa remorque une force de traction *inférieure* à celle du remorqueur B s'il s'agit d'écarter un navire accosté à un quai.

ii) Au contraire, la force de traction du remorqueur A utilisé sous remorque en manœuvre de port pourra dépasser celle du remorqueur B lorsque le convoi fera route.

b) – La force de traction au point fixe est l'une des caractéristiques commerciales et administratives servant à comparer les remorqueurs.

[Voir l'expression *Essai de traction au point fixe*].

c) – La force de traction au point fixe des remorqueurs est habituellement exprimée en tonnes-forces (on dit « *tant de tonnes* »).

d) – La force de traction au point fixe des deux remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage « *Siem Diamond* » et « *Siem Garnet* » affrétés par la Marine nationale française en remplacement des « *Abeille Flandre* » et « *Abeille Languedoc* » est de 280 tonnes.

Trading : Mot anglais signifiant à peu près « *commerce* », que l'on emploie en français pour désigner l'achat et la vente de produits boursiers ou de produits structurés par un organisme bancaire.

Tradition : **1** – Transmission d'âge en âge, par voie orale et sans preuves authentiques et écrites, de pratiques, de coutumes, de savoir-faire, d'expressions de langage, de légendes, de connaissance et d'interprétation de faits réputés historiques, etc.

Remarque : Les vieilles compagnies de navigation entretiennent des traditions qui peuvent surprendre ceux qui y entrent en provenance d'autres compagnies.

2 – Tradition, se dit encore des faits purement historiques qui ont passé d'âge en âge, et qui, sans aucun monument et sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche.

Exemple : Ce sont des faits que la tradition seule nous a appris.

Remarques : **a)** – De prétendues traditions doivent souvent plus au présent qu'au passé ; le rôle de ces traditions est de fabriquer une mémoire flatteuse qui sera partagée par un groupe de personnes engagées dans une action commune.

b) – Pour ce qui concerne l'autorité de la tradition scientifique, le philosophe Pascal déclare « *réserver pour les mystères de la foi que le saint-esprit nous a révélés, cette soumission qui ne demande aucune preuve sensible ou rationnelle* ».

3 – *Tradition* signifie, dans l'Église catholique, la voie par laquelle la connaissance des choses qui concernent la religion, et qui ne sont point dans l'écriture sainte, se transmet de siècle en siècle.

Exemples : Tradition authentique ; tradition apocryphe ; fausse tradition.

Remarques : a) – La religion catholique est fondée à l'écriture sainte et sur la tradition.

b) – On appelle *traditions judaïques* les interprétations que les docteurs juifs avaient données à la Loi de Moïse, et les additions qu'ils y avaient faites et qui ont été recueillies par les rabbins.

4 – Il se dit aussi de ces faits mêmes.

Remarques : a) – Certains enseignements religieux ne sont que de fausses traditions.

b) – On dit « *une tradition en l'air* », qui n'est fondée sur rien.

5 – [*Terme de pratique et de jurisprudence*] Action par laquelle on livre une chose à une personne.

[Voir le mot *Pratique*].

Exemples : La vente se consomme par la tradition de la chose vendue ; l'investiture d'un fief se faisait par la tradition d'un étendard, la vente d'une terre par la tradition d'une glèbe ; l'Ordre de portier dans l'Église se confère par la tradition des clefs.

Trafalgar : 1 – La bataille navale de Trafalgar (21 octobre 1805) est l'une des défaites françaises les plus fameuses en France ; c'est la victoire britannique la plus populaire en Angleterre.

Remarque : La victoire britannique de Trafalgar est célébrée le 21 octobre de chaque année en Angleterre.

2 – Le vainqueur, l'amiral anglais Lord Horatio Nelson y a perdu la vie sur le pont du « *HMS Victory* ».

Remarque : L'amiral britannique Horatio Nelson (1758-1805) a été atteint par une balle de mousquet tirée du haut du mâst de misaine du vaisseau français « *Redoutable* » ; la balle a pénétré dans son corps par son épaule gauche, a transpercé son poumon et sa colonne vertébrale et s'est logée au-dessous de son omoplate droite.

3 – Le vaincu, l'amiral français Pierre Charles Silvestre de Villeneuve (1763-1806) fut fait prisonnier par les Anglais du « *HMS Conqueror* » ; libéré en avril 1806, débarqué à Morlaix le 18 avril, il se suicida à Rennes le 22 avril 1806.

4 – Alors qu'elle revenait de la Martinique, la flotte française de l'amiral Villeneuve s'était fait surprendre par les Anglais au large de l'Espagne. Elle se mit à l'abri dans la rade de Cadix mais l'empereur Napoléon ordonna à Villeneuve d'en sortir et d'affronter les Britanniques commandés par Nelson.

5 – Le temps était gris et le vent très faible ; vers une heure de l'après-midi, ce 21 octobre 1805, le vaisseau « *Bucentaure* » qui portait le pavillon de l'amiral français Villeneuve se trouva sous le vent du « *HMS Victory* » qui portait le pavillon de l'amiral anglais Nelson et lui présentait sa poupe.

Passant lentement, le « *HMS Victory* » envoya avec une caronade de 68 de son gaillard d'avant un tir de mitraille qui faucha en enfilade les ponts du « *Bucentaure* » par les fenêtres de la grande chambre : 300 hommes furent mis hors de combat.

Le « *Bucentaure* » dut alors subir les tirs successifs de tous les canons des batteries de bâbord du « *HMS Victory* » qui tirèrent à travers l'ouverture du tableau arrière du « *Bucentaure* » au fur et à mesure que le « *HMS Victory* » avançait ; le « *Bucentaure* » ne pouvait riposter et ne pouvait s'échapper en raison de la faiblesse du vent.

6 – C'est à peu près au même moment qu'un tireur posté dans la mâture avant du vaisseau français de 74 canons « *Redoutable* » eut le temps d'ajuster son tir et d'atteindre l'amiral Nelson dont la silhouette était facilement reconnaissable sur le pont du « *HMS Victory* ».

Remarque : Le tireur qui a tué Nelson pourrait s'appeler Robert Guillemard.
[Voir le mot *Nelson*].

Traffic (en anglais « *traffic* ») : **1** – Commerce de marchandises.

2 – Transport de marchandises.

Remarque : Trafic s'oppose, en ce sens, à transport de voyageurs.

3 – Circulation des navires dans un passage donné.

Remarque : Certains écrivent fautivement *traffic* en français, au lieu de trafic (en anglais « *traffic* »).

Tragédie : **1** – Pièce de théâtre dans laquelle on représente une action importante entre des personnes illustres ; une tragédie est propre à exciter la terreur ou la pitié et elle finit d'ordinaire par un événement funeste.

2 – [Au figuré] Tout événement funeste.

Exemples : La tragédie du « *Titanic* » (nuit du 14 au 15 avril 1912) ; la tragédie de Mers el-Kébir (3 juillet 1940).

Tragi-comédie : Pièce de théâtre dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnes considérables, mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie, et dont le dénouement n'est point tragique.

Tragique : **1** – Qui appartient à la tragédie.

2 – Funeste.

Trahir : **1** – Livrer par perfidie ; faire une perfidie à quelqu'un.

2 – Manquer à ce que l'on doit à quelqu'un.

Proverbe : Qui promet de trahir peut manquer de parole (*Corneille*).

3 – En parlant des choses, trahir c'est décevoir.

Traict de chalut : **1** – Sillon de la largeur du chalut tracé sur le fond de la mer à chaque fois que le chalut est mis à l'eau et qu'il est remorqué par le chalutier.

Remarques : **a**) – « *Traict* » vient du latin tractāre qui signifie « *traîner avec violence* », « *mener difficilement* ».

b) – Certains écrivent, avec une orthographe approximative : « *trait de chalut* ».

2 – Période pendant laquelle le chalutier traîne son chalut.

Remarque : Un traict de chalut peut varier d'une demi-heure à plusieurs heures.

Traille : Nom qu'on donne à des bateaux qui servent à passer les grandes rivières.

Remarque : La *traille* est une espèce de bac qu'on nomme aussi *pont volant*.

Train : **1** – Allure.

Remarque : Il se dit principalement des chevaux et des autres bêtes de voiture.

Exemples : Le train de ce cheval est doux ; ce cheval va grand train.

2 – Train, en parlant d'un carrosse, d'un chariot ou d'une voiture, signifie tout le charronnage qui porte le corps du carrosse, du chariot ou de la voiture.

Exemple : Régler le *train avant* d'une voiture automobile.

3 – On appelle *train d'artillerie*, ou « *le Train* » tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siège, pour une campagne.

4 – Train se dit aussi d'une suite de valets, de chevaux, de voitures, etc.

Exemples : Mener grand train ; il a vingt valets de livrée dans son train ; diminuer son train.

Remarque : Il signifie aussi *manière de vie*.

Exemple : Cet homme mène un train de vie réglé.

5 – [Au figuré] Train se dit du courant des affaires.

Exemples : Il faut savoir le train des affaires, le train du monde ; cette affaire prend le train de réussir.

Remarque : On dit qu'une affaire va bon train, va grand train, pour dire qu'on y travaille avec beaucoup de diligence et qu'elle avance.

6 – Train se dit d'un long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit propre à brûler, assujetti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière.

Exemple : Train de bois flotté.

7 – Suite de bateaux amarrés les uns à la suite des autres, qui sont tirés par le premier que l'on appelle un remorqueur et qui naviguent sur une voie d'eau.

Remarque : Dans ce sens, on dit aussi *trait de bateaux*.

[Voir l'expression *Trait de bateaux*].

8 – [*Par extension*] Suite de voitures ou de wagons de chemins de fer attachés les uns à la suite des autres, qui sont tirés par une machine que l'on appelle « *machine locomotive* » et qui roulent sur une voie ferrée.

Remarque : Le mot *locomotive* est tiré de l'expression latine *lōco mōtīvum* qui signifie « *faculté de changer de place* ».

Train (en anglais « *fil* », « *float* ») : **1** – Un train de bateaux est une réunion de plusieurs bateaux attachés à la queue les uns des autres, que l'on fait marcher dans les rades, rivières et ports au moyen d'un remorqueur à propulsion mécanique placé en tête du convoi, ou sur les rivières au moyen d'un attelage de chevaux ou de bœufs qui marchent sur la berge ou sur le chemin de halage.

Remarques : **a)** – Le mot « *train* » vient du verbe *traîner*.

b) – Le mot *train* a été copié de la navigation sur les voies d'eau pour être appliqué à la circulation sur les voies ferrées où il signifie, soit *locomotive traînant des voitures de voyageurs* ou *des wagons de marchandises*, soit *engin automoteur attelé à une ou plusieurs remorques*.

Exemple : Train du réseau métropolitain.

2 – Un *train de bois* se dit de pièces de bois attachées ensemble sur un cours d'eau où elles flottent, que l'on remorque au moyen d'une embarcation, ou que l'on hale à la cordelle, ou qui dérivent avec le courant et qui sont dirigées par quelques hommes avec des gaffes et des avirons.

Remarque : On dit aussi *train de bois* dans les ports exportateurs de bois, lorsqu'il s'agit de bois en grumes ou de billes de bois attachées ensemble, que l'on fait venir le long des navires au mouillage pour les charger.

Traînard (en anglais « *straggler* ») : Appellation méprisante d'un navire naviguant mal, ou mal conduit, qui reste habituellement de l'arrière de ceux avec qui il fait route et qui les force, souvent, à ralentir leur marche pour l'attendre.

Traîne (en anglais « *towing at the stern* ») : **1** – Morceau de viande ou de poisson salés qu'on file à l'arrière d'un navire avec un petit bout de filin, pour les faire un peu dessaler.

2 – Une ou plusieurs pièces de linge sale que l'on file à l'arrière d'un navire en marche, amarrées à une ligne de quelques dizaines de mètres, pour être décrassées par l'eau de mer.

Remarques : **a)** – À la vitesse de cinq ou six nœuds, il suffit de laisser la *traîne* quelques minutes à la poupe pour obtenir du linge propre ; il suffit ensuite de le rincer à l'eau douce.

b) – Si la *traîne* reste trop longtemps à l'eau, ou si la vitesse du navire dans l'eau est trop grande (huit nœuds ou au delà) il ne restera que des lambeaux du linge mis à la *traîne*.

c) – Nous avons ainsi pu laver nos combinaisons de mécanicien sur des pétroliers qui revenaient, chargés, du Golfe Persique en Europe par Le Cap, à vitesse « *économique* » (4 à 5 nœuds) au milieu des années 1970.

3 – On dit « *à la traîne* » en parlant d'une embarcation filée de l'arrière d'un navire qui fait route.

4 – On pêche avec des filets, des chaluts, des dragues que l'on installe à *la traîne* des bateaux de pêche.

5 – On appelle *traîne* le chariot dont on fait usage dans une corderie pour servir de support aux *cochoirs* [ou *toupins*] employés au commettage des cordages.

Traîneau : 1 – Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour transporter les marchandises.

2 – Grand filet qu'on traîne dans les rivières pour prendre du poisson.

Traînée : La *traînée* (ou *force de traînée*) d'un corps solide en déplacement dans l'air ou dans l'eau est la :

i) composante *horizontale*,

ii) *parallèle* à la direction du mouvement,

iii) dirigée vers l'*arrière* du mouvement,

iv) d'une force *équivalente* à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s'exercent sur l'enveloppe extérieure de ce corps,

v) appliquée *au centre de masse* du corps.

Remarques : a) – La force équivalente à la somme vectorielle de toutes les forces de pression qui s'exercent sur l'enveloppe extérieure d'un corps est habituellement appelée la *résultante* des forces de pression.

b) – La composante *verticale* de la résultante des forces de pression s'appelle la *portance* (force de portance).

c) – La composante *horizontale* de la résultante des forces de pression *perpendiculaire* à la direction du mouvement s'appelle la *dérive* (force de dérive).

d) – La *traînée* subie par un navire qui fait route se décompose en :

i) la *traînée* due à l'écoulement de l'air autour de ses œuvres mortes, et

ii) la *traînée* due à l'écoulement de l'eau autour de ses œuvres vives.

[Voir les expressions *Polaire de Gustave Eiffel*, *Polaire de Otto Lilienthal*].

Traînée de vagues : Lorsqu'un corps solide, inerte ou vivant, se déplace à la surface de l'eau, il génère un train de vagues derrière lui.

Les vagues ainsi créées ont absorbé de l'énergie.

L'énergie absorbée s'appelle la *traînée de vagues* et elle s'oppose au mouvement.

Remarque : L'hydrodynamicien et architecte naval anglais William Froude (1810-1879) a montré que :

i) les *résistances à l'avancement*,

ii) générées par les *trains de vagues*,

iii) créés par plusieurs objets **1, 2, 3**, etc.,

iv) de *même forme géométrique*,

v) de longueurs caractéristiques: l_1, l_2, l_3 , etc.,

vi) en mouvement à la *surface de l'eau*, avec des vitesses de v_1, v_2, v_3 , etc.,

sont dans le rapport des carrés des vitesses aux longueurs, soit : v^2 / l .

Traîner : 1 – Tirer après soi.

2 – En parlant des bateaux qui vont moins vite que le reste du convoi, ou des soldats qui suivent derrière la troupe, etc., on dit qu'*ils traînent*.

3 – On dit qu'une affaire *traîne*, pour dire qu'elle n'avance point.

Exemple : Il y a deux ans que cette affaire traîne.

Traîner (Se –) : Se glisser en rampant.

Trait : Terme générique qui englobe les flèches qui se tirent avec l'arc, les carreaux qui se tirent avec l'arbalète, les dards et les javelots qui se lancent avec la main.

Remarques : a) – On dit les *traits de l'amour* parce que les poètes et les peintres ont accoutumé de représenter l'*amour* avec un arc et des flèches.

b) – Dans ce sens on dit d'un homme qui est devenu amoureux, que l'amour l'a

percé de ses traits ; et des yeux d'une belle personne, que *ses yeux lancent mille traits*.

Trait (en anglais « *sail* ») : Synonyme de *voile*.

Remarque : On dit d'une embarcation qui avance à la fois à la voile et par les avirons qu'elle va, ou qu'elle *court à trait et à rames*.

[Voir l'expression *Trait carré*].

Trait (en anglais « *sail* ») : **1** – Les traits du compas sont les lignes tracées sur une rose des vents pour indiquer les diverses directions ou divisions de la boussole.

2 – La ligne qui indique la direction d'où vient le vent (en anglais « *wind's eye* ») est appelée *trait de vent* ou *épi de vent*.

[Voir les mots *Compas*, *Boussole*].

Traitant : Celui qui se charge du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions réglées par un traité.

Traitant : [*Dans les services secrets*] Agent appartenant à un service d'espionnage, chargé de manipuler une personne étrangère à ce service mais dont on peut supposer qu'elle sera très utile.

Remarques : **a)** – Pour flatter l'ego des agents des services d'espionnage, on les appelle souvent « *officiers traitant s* ».

b) – La manipulation peut prendre toutes les formes, en particulier celle de la cupidité ou celle du chantage.

c) – Le traitant doit tout savoir de la personne qu'il manipule, notamment sa famille, son cursus, ses goûts, ses affinités, ses relations sentimentales, professionnelles ou culturelles, sa situation financière, etc. de manière à pouvoir la forcer à coopérer en utilisant ses vulnérabilités (vanité, cupidité, etc.).

Trait carré : **1** – Voile de forme quadrangulaire dont le bord supérieur (l'envergure) est fixé à une vergue à peu près horizontale ; la vergue est suspendue au mât par son centre.

2 – Les extrémités du bord inférieur de la voile (la bordure) peuvent être fixées à la vergue de la voile inférieure.

3 – Les voiles d'un phare carré sont, de bas en haut : les basses voiles, les huniers, les perroquets et les cacatois.

Remarques : **a)** – Dans la réalité, les voiles que l'on appelle *voiles carrées* sont souvent trapézoïdales et parfois rectangulaires.

b) – Un *navire à traits carrés* (en anglais « *squarre rigged ship* ») est un bâtiment dont les voiles principales sont trapézoïdales ou rectangulaires et sont portées par des vergues transversales.

c) – On appelle *phare carré* un ensemble de mâts superposés portant des traits carrés (il s'agit de l'un des bas mâts et des mâts qui le prolongent vers le haut).

Trait de bateaux : On appelle *trait de bateaux* plusieurs bateaux qu'on amarre les uns aux autres pour remonter une rivière.

Trait de chalut : Forme défectueuse de l'expression *Traict de chalut*.

Remarque : Le mot *traict* est issu du participe parfait passif « *tractus* » du verbe latin *trahere* qui signifie *tirer avec effort*.

[Voir l'expression *Traict de chalut*].

Traite : Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer.

Exemple : Aller tout d'une traite d'un lieu à un autre, c'est-à-dire sans se reposer.

Traite : [*Finance*] Synonyme de *lettre de change*.

Exemples : Traite acceptée, avalisée, émise, impayée, refusée ; traite à échéance, à vue, à 30, à 60 jours, à trois mois, à un ordre, au profit de, à payer ; accepter, émettre, escompter, faire, fournir, payer, présenter, signer, tirer une traite.

Remarque : On appelle *lettre de change* un écrit par lequel une personne, le créancier d'origine (le tireur) donne à un débiteur (le tiré) l'ordre de payer à l'échéance fixée, une certaine somme, à une personne appelée bénéficiaire ou porteur (qui peut être le tireur lui-même).

Traite (en anglais « *trade* », « *traffic* », « *slave trade* ») : **1** – [Vieilli] Transport de certaines marchandises comme des blés, des vins, des peaux, etc., d'une province à une autre ou d'un État à un autre.

2 – Taxe douanière prélevée sur ces marchandises.

3 – On appelait traite le trafic effectué du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles par certains navires de commerce, principalement sur les côtes d'Afrique, qui consistait à échanger des denrées contre des marchandises et des spécialités locales.

4 – [Par extension] On appelait *traite des noirs* le trafic des navires qui achetaient des esclaves noirs en Afrique pour les revendre à des planteurs en diverses colonies.

Remarques : **a)** – Jusqu'en 1716, la traite des Noirs sous pavillon français s'est faite avec privilège du roi.

b) – La traite des Noirs a ensuite été autorisée à tous les négociants et armateurs français.

c) – Le Danemark est le premier pays à avoir prohibé *de jure* la traite des esclaves en 1792, dans un délai de 10 ans.

d) – La traite des esclaves, abolie en France par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794) a été rétablie le 13 floréal an X (20 mai 1802) par le Premier consul de la 1^{ère} République, le général Napoléon Bonaparte (1769-1821). [Voir *Napoléon*].

e) – La France a interdit en principe la traite en 1818, sous la Restauration ; mais Louis XVIII resta partisan de mesures progressives et la France n'engagea pas de moyens pour réprimer la traite.

De nombreux armements français, en particulier de Nantes, continuèrent ce commerce illicite.

La traite des noirs fut abolie, interdite et condamnée par l'Angleterre en 1807 ; des navires de guerre anglais tentèrent de faire respecter cette interdiction par les navires de tous les pavillons, y compris le pavillon français, en arraisonnant les navires de commerce qu'ils rencontraient.

f) – Juridiquement, chaque nation ne pouvait contrôler, en temps de paix, que les navires naviguant sous son pavillon ; des conflits ponctuels entre Français et Anglais apparurent sur les droits de visite des navires.

g) – C'est seulement à partir des années 1840 que la France mit en place sur la Côte d'Afrique une flotte de 14 bâtiments, sous les ordres du capitaine de corvette Édouard Bouët-Willaumez (1808-1871), avec des instructions claires pour réprimer la traite par les navires, français comme étrangers, entre l'Afrique et l'Amérique.

h) – Pour la France, la traite des noirs a été réellement et définitivement interdite en 1848 par le gouvernement provisoire de la II^{ème} République, avec l'affranchissement de tous les esclaves présents dans les colonies françaises.

i) – Le Brésil, bien qu'ayant une loi interdisant la traite depuis 1830, pratiquait encore en 1846 la traite à une très grande échelle.

j) – Ce trafic était pratiqué par environ 150 navires brésiliens ou étrangers qui transportaient chacun de 350 à 400 noirs et même 1 000 pour les navires à vapeur, pour le compte du Brésil.

k) – Un rapport de la Marine Française, publié dans les *Annales Maritimes et coloniales* de 1849, indiquait qu'en 1847, 155 000 esclaves avaient été transportés

d’Afrique au Brésil : 55 000 à Rio de Janeiro, 50 000 à Bahia, 20 000 à Pararibo et à Pernambouc, 20 000 à Saint Paul, 10 000 à Rio Grande do Sul.

5 – On appelle *traite des blanches* le trafic, toujours actuel, qui consiste à enlever des jeunes filles et des jeunes femmes pour les livrer à la prostitution en France ou à l'étranger (Amérique du Sud, Machrek notamment).

Traité : Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière.

Exemples : Traité de manœuvre ; traité de cosmographie ; traité de droit maritime ; traité de thermodynamique.

Traité : Convention entre des souverains ou entre des États.

Exemples : Traité de paix ; traité de commerce ; traité d'alliance ; traité de Westphalie ; traité d'Utrecht ; conclure un traité, le signer, le ratifier, le rompre.

Remarques : **a)** – Ceux qui contestent les traités parce qu'ils se sentent spoliés ou injustement désavantagés sont appelés des « *revanchards* » ; les *revanchards* français d'après la guerre de 1870-1871 voulaient reprendre l'Alsace et la Moselle à l'Allemagne ; les *revanchards* allemands d'après la guerre de 1914-1918 voulaient rétablir la frontière orientale de l'Allemagne telle qu'elle était antérieurement au « *diktat* » de Versailles.

[Voir l'expression *Traité de Versailles du 28 juin 1919*].

b) – Des Traités d'Utrecht (1713) au Traité de Versailles (1919), le français avait été la seule langue de la diplomatie occidentale ; le Français Georges Clemenceau (1841-1929) qui parlait couramment l'anglais accepta, à la demande des Anglais et des Américains, que l'anglais fut choisi comme langue de travail et comme seconde langue officielle pour la rédaction du traité de Versailles du 28 juin 1919.

Traité de Francfort-sur-le-Main : **1** – Le traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) mit un terme à la guerre franco-prussienne que Napoléon III déclara en 1870 et perdit.

2 – La Moselle et l'Alsace, d'expression germanique, furent incluses dans le nouveau Reich allemand unifié.

Remarques : **a)** – La victoire des Prussiens contre la France en 1871, après celle contre l'Autriche en 1866, acheva l'unification des pays d'expression allemande autour de la Prusse et entraîna la proclamation de l'Empire allemand.

b) – La Confédération de l'Allemagne du Nord et les États catholiques du Sud furent unis dans le nouvel empire allemand à Versailles, le 18 janvier 1871.

c) – Les dialectes de la Moselle et des départements alsaciens sont germaniques.

d) – L'unification de l'Allemagne s'est faite sur la base de la langue.

e) – La France occupait officiellement l'Alsace depuis les Traités de Westphalie (1648) qui avaient mis un terme à la Guerre de Trente Ans.

Traité de Paris 1763 : **1** – Traité de paix définitif et d'alliance entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, conclu à Paris le **10 février 1763**.

Remarque : Rédigé en français et divisé en 27 articles, le traité porte la signature du duc de Bedford pour l'Angleterre, de César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pour la France, et du marquis de Grimaldi pour l'Espagne ; il est adopté par le roi du Portugal dans un article additionnel.

2 – Par le Traité de Paris qui mit fin à la Guerre de 7 ans, le *roi très chrétien* (Louis xv, qui régna sur la France de 1715 à 1774) renonça à toutes ses prétentions à la Nouvelle Écosse, ou à l'Acadie ; le *roi très chrétien* céda au roi d'Angleterre, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'Île du Cap Breton, & toutes les autres îles & côtes, dans le golfe & le fleuve Saint-Laurent.

Remarques : **a)** – Par la proclamation royale du 7 octobre 1763, le roi d'Angleterre George III débaptisa la Nouvelle-France que le roi de France Louis

xv venait de lui donner et il l'appela « *the province of Québec* ».

b) – Les Français envisagèrent de compenser la perte de Louisbourg et du Canada, qui étaient loin de la France et de peu de rapport sauf pour quelques villes dont La Rochelle, Saint-Malo ou Dieppe, par la colonisation de l'Égypte, des îles de Candie et de Chypre ; l'Égypte n'était pas convoitée par l'Angleterre et elle était sous la domination théorique mais relâchée des Ottomans qui devraient pouvoir être convaincus de la laisser à la France ; sous Louis xv on envisageait déjà de traverser l'isthme de Suez pour raccourcir la route de l'Extrême-Orient ; sous la Révolution, Bonaparte poursuivit l'ambition de Louis xv de se rendre maître de l'Égypte ; le Français Ferdinand de Lesseps (1805-1894), ancien consul de France au Caire, réalisa le percement de l'isthme de Suez par un canal qui fut inauguré en grande pompe le 17 novembre 1869.

3 – Le roi de la Grande Bretagne céda les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, en toute propriété, au roi très chrétien, pour servir d'abri aux pêcheurs français ; le *roi très chrétien* s'obligeait à ne point fortifier ces îles, à n'y établir que des bâtiments civils pour la commodité de la pêche, et à n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police.

4 – Le *roi très chrétien* céda en toute propriété à sa majesté britannique la rivière et le port de La Mobile, et tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à l'exception de la ville de la Nouvelle Orléans et de l'île dans laquelle elle est située, qui demeuraient à la France.

5 – Le roi de la Grande Bretagne restitua à la France les îles de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Désirade, de la Martinique, et de Belle-Île.

6 – Le *roi très chrétien* céda à sa majesté britannique, en toute propriété, les îles de la Grenade & des Grenadines.

7 – Les îles de Saint-Vincent, la Dominique et Tabago restaient en toute propriété à la Grande Bretagne, et celle de Sainte Lucie fut remise à la France pour en jouir pareillement en toute propriété.

8 – Sa majesté britannique restitua à la France l'île de Gorée, et sa majesté très chrétienne céda, en toute propriété, au roi de la Grande Bretagne la rivière de Sénégal, avec les forts & comptoirs de Saint-Louis, de Podor & de Galam.

9 – Dans les Indes Orientales la Grande Bretagne restitua à la France les différents comptoirs que cette couronne possédait sur la côte de Coromandel & d'Orixa et sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale, au commencement de 1749.

10 – Sa *majesté très chrétienne* restitua Natal & Tapanouly dans l'île de Sumatra ; elle s'engageait à ne point ériger de fortifications et à ne point entretenir de troupes dans aucune partie des États du Subah de Bengale.

11 – Les Anglais et les Français reconnaissaient Mahomet Ali Khan pour légitime Nabab du Carnate, et Salabat Jing pour légitime Subah de Decan.

12 – L'île de Minorque fut restituée à sa majesté britannique, ainsi que le Fort Saint-Philippe.

13 – La France restitua tous les pays appartenant à l'électorat d'Hanovre, au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick et au comte de la Lippe Buckebourg qui se trouvaient occupés par les armes de sa majesté très chrétienne.

14 – Sa *majesté catholique* (le roi d'Espagne) se désista, tant pour elle que pour ses successeurs, de toute prétention qu'elle pouvait avoir formée en faveur des Guipuscoans et autres de ses sujets au droit de pêcher aux environs de l'île de Terre-Neuve.

15 – Le roi de la Grande Bretagne restitua à l'Espagne tout le territoire qu'il avait conquis dans l'île de Cuba, avec la Place de la Havane.

16 – Sa *majesté catholique* céda à sa majesté britannique : la Floride, avec le Fort

de Saint Augustin, et la baie de Pensacola, ainsi que tout ce que l'Espagne possédait sur le continent de l'Amérique septentrionale à l'Est ou au Sud Est du fleuve Mississippi.

17 – Et à l'égard des colonies portugaises en Amérique, en Afrique ou dans les Indes Orientales, s'il y était arrivé quelque changement, toutes choses seraient remises sur le même pied où elles étaient, et en conformité des traités précédents qui subsistaient entre les cours de France, d'Espagne & de Portugal avant la guerre de 7ans.

18 – Tous les papiers, lettres, documents et archives qui se trouvaient dans les pays, terres, villes et places qui étaient restitués, et ceux appartenant aux pays cédés, furent délivrés ou fournis dans le même temps de la prise de possession, en quelque lieu que les dits papiers ou documents pouvaient se trouver.

N.B. : Les archives de l'Amirauté de Louisbourg sont aujourd'hui consultables en France, en partie aux Archives départementales de la Charente Maritime à La Rochelle, en partie aux archives d'Aix-en-Provence dans les Bouches-du-Rhône.

Remarques : a) – Le « *Roi très Chrétien* » des traités du XVIII^{ème} siècle était le roi Louis xv de la dynastie des Valois qui exerçait de fait son autorité en France ; le roi d'Angleterre se faisait appeler roi d'Angleterre et de France, car les rois d'Angleterre avaient des prétentions sur le royaume de France ; le traité de Troyes (21 mai 1420) reconnaissait les droits légitimes des Plantagenêts sur le royaume de France après la mort du Valois Charles vi (21 octobre 1422).

b) – Le Valois Charles de Ponthieu, fils d'Isabeau de Bavière, présumé fils et héritier de Charles vi, a lui-même eu des doutes sur la légitimité de sa naissance ; certains pensèrent qu'il était en réalité un fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles vi.

c) – Charles de Ponthieu avait été déshérité par le traité de Troyes pour sa complicité dans l'assassinat, le 10 septembre 1419, du duc Jean 1er de Bourgogne (dit *Jean-sans-Peur*, le cousin germain du roi Charles vi) sur un pont traversant l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne (actuel département de Seine-et-Marne) perpétré par Tanguy du Châtel et Jean Louvet, des proches conseillers de Charles de Ponthieu.

d) – Jean-sans-Peur avait lui-même assassiné son cousin Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles vi, le 23 novembre 1407, rue Vieille du Temple à Paris ; cet assassinat avait entraîné la guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons.

e) – C'est, paraît-il, l'intervention de la Pucelle d'Orléans qui avait convaincu Charles de Ponthieu de prétendre à la couronne de France ; Charles de Ponthieu a été couronné et sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429, sous le nom de *Charles vii*.

f) – Parallèlement, le Plantagenêt Henri vi, fils du roi d'Angleterre Henri v, petit fils du roi de France Charles vi et neveu de Charles vii, a lui aussi été couronné roi de France à l'âge de 10 ans, le 16 décembre 1431 à Notre-Dame de Paris.

Traité de Paris 1763 (texte) : Traité de Paris du 10 février 1763.

Traité de paix définitif et alliance entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, conclus à Paris, avec les articles séparés.

Au nom de la très sainte & indivisible Trinité, Père, Fils, & Saint Esprit. Ainsi-soit-il.

Soit notoire à tous ceux qu'il appartiendra ou peut appartenir, en manière quelconque.

Il a plu au Tout Puissant de répandre l'esprit d'union & de concorde sur les princes, dont les divisions avaient porté le trouble dans les quatre parties du Monde, & de leur inspirer le dessein de faire succéder les douceurs de la paix aux malheurs d'une longue et sanglante guerre qui, après s'être élevée entre l'Angleterre & la France pendant le règne du sérénissime & très puissant prince Georges II, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, de glorieuse mémoire, a été continuée sous le règne du sérénissime & très puissant prince Georges III, son successeur, & s'est communiquée dans ses progrès à l'Espagne & au Portugal. En conséquence, le sérénissime & très-puissant prince Georges III, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, de France, et d'Irlande, duc de Brunswick & de Lunebourg, archi-trésorier & électeur du Saint Empire Romain, le sérénissime & très puissant prince, Louis XV par la grâce de Dieu roi très chrétien, et le sérénissime & très puissant prince Charles III, par la grâce de Dieu roi d'Espagne & des Indes, après avoir posé les fondements de la paix dans les préliminaires signés le 3 novembre dernier à Fontainebleau, et le sérénissime & très puissant prince Dom Joseph 1^{er} par la grâce de Dieu roi de Portugal & des Algarves, après y avoir accédé, ont résolu de consommer sans délai ce grand & important ouvrage.

À cet effet les hautes parties contractantes ont nommé & constitué leurs ambassadeurs extraordinaires & ministres plénipotentiaires respectifs, savoir : Sa sacrée majesté le roi de la Grande-Bretagne, le très illustre & très excellent seigneur Jean, duc & comte de Bedford, marquis de Tavistock &c., son ministre d'État, lieutenant général de ses armées, garde de son sceau privé, chevalier du très noble ordre de la Jarretière, & son ambassadeur extraordinaire & ministre plénipotentiaire près de sa majesté très chrétienne ; Sa sacrée majesté le roi très chrétien, le très illustre & très excellent seigneur César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, chevalier de ses ordres, lieutenant général de ses armées, & de la province de Bretagne, conseiller en tous ses conseils, et ministre & secrétaire d'État, & de ses commandements & finances ; Sa sacrée majesté le roi catholique le très illustre & très excellent seigneur Dom Gerom Grimaldi, marquis de Grimaldi, chevalier des ordres du roi très chrétien, gentilhomme de la chambre de sa majesté catholique avec exercice, & son ambassadeur extraordinaire près de sa majesté très chrétienne ; Sa sacrée majesté le roi très fidèle, le très illustre & très excellent seigneur Martin de Mello & Castro, chevalier profès de l'ordre du Christ, du Conseil de sa majesté très fidèle, & son ambassadeur & ministre plénipotentiaire auprès de sa majesté très chrétienne ; Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs pleins pouvoirs en bonne forme (& dont les copies sont transcrites à la fin du présent traité de paix) sont convenus des articles, dont la teneur s'ensuit.

Article 1

Il y aura une paix chrétienne, universelle & perpétuelle tant par mer que par terre, & une amitié sincère & constante sera rétablie entre leurs majestés britannique, très chrétienne, catholique, & très fidèle, & entre leurs héritiers, & successeurs, royaumes, états, provinces, pays, sujets, & vassaux, de quelque qualité et condition qu'ils soient, sans exceptions de lieux, ni de personnes, en sorte que les hautes parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles & leurs dits états & sujets cette amitié & correspondance réciproque, sans permettre dorénavant, que de part ni d'autre on commette aucunes sortes d'hostilités par mer ou par terre, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être ; et on évitera soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir

l'union heureusement rétablie, s'attachant au contraire à se procurer réciproquement en toute occasion tout ce qui pourrait contribuer à leurs gloire, intérêts, & avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection directement ou indirectement à ceux qui voudraient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des dites hautes parties contractantes.

Il y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

Article 2

Les traités de Westphalie de mil six cent quarante huit, ceux de Madrid entre les couronnes de la Grande-Bretagne & d'Espagne de mil six cent soixante sept, & de mil six cent soixante dix, les traités de paix de Nimègue, de mil six cent soixante dix huit, & de mil six cent soixante dix neuf, de Ryswick de mil six cent quatre vingt dix sept, ceux de paix & de commerce d'Utrecht de mil sept cent treize, celui de Bade de mil sept cent quatorze, le traité de la triple Alliance de La Haye de mil sept cent dix sept, celui de la quadruple Alliance de Londres de mil sept cent dix huit, le traité de paix de Vienne de mil sept cent trente huit, le traité définitif d'Aix la Chapelle de mil sept cent quarante huit, & celui de Madrid entre les couronnes de la Grande-Bretagne, & d'Espagne de mil sept cent cinquante, aussi bien que les traités entre les couronnes d'Espagne & de Portugal du 13 février mil six cent soixante huit, du 6 février mil sept cent quinze, & du 12 février mil sept cent soixante un, & celui du 11 avril mil sept cent treize entre la France & le Portugal, avec les garanties de la Grande-Bretagne, servent de base & de fondement à la paix, & au présent traité, & pour cet effet ils sont tous renouvelés & confirmés dans la meilleure forme, ainsi que tous les traités en général, qui subsistaient entre les hautes parties contractantes avant la guerre, & comme s'ils étaient insérés ici mot à mot, en sorte qu'ils devront être observés exactement à l'avenir dans toute leur teneur, & religieusement exécutés de part & d'autre dans tous leurs points, auxquels il n'est pas dérogé par le présent traité, nonobstant tout ce qui pourrait avoir été stipulé au contraire par aucune des hautes parties contractantes ; et toutes les dites parties déclarent qu'elles ne permettront pas qu'il subsiste aucun privilège, grâce, ou indulgence contraires aux traités ci-dessus confirmés, à l'exception de ce qui aura été accordé et stipulé par le présent traité.

Article 3

Tous les prisonniers faits de part & d'autre tant par terre que par mer, et les otages enlevés ou donnés, pendant la guerre, et jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon dans six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange de la ratification du présent traité, chaque couronne soldant respectivement les avances qui auront été faites pour la subsistance & l'entretien de ces prisonniers par le souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & états constatés & autres titres authentiques, qui seront fournis de part & d'autre. Et il sera donné réciproquement des sûretés pour le paiement des dettes que les prisonniers auraient pu contracter dans les états où ils auraient été détenus, jusqu'à leur entière liberté. Et tous les vaisseaux, tant de guerre que marchands, qui auraient été pris depuis l'expiration des termes convenus pour la cessation des hostilités par mer, seront pareillement rendus de bonne foi, avec tous leurs équipages & cargaisons.

Et on procédera à l'exécution de cet article immédiatement après l'échange des ratifications de ce traité.

Article 4

Sa majesté très chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'elle a formées autrefois, ou pu former, à la Nouvelle-Écosse, ou l'Acadie, en toutes ses parties,

& la garantit toute entière, & avec toutes ses dépendances, au roi de la Grande-Bretagne.

De plus, sa majesté très chrétienne cède & garantit à sa dite majesté britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'Île du Cap Breton, & toutes les autres îles & côtes, dans le golfe & fleuve Saint Laurent, & généralement tout ce qui dépend des dits pays, terres, îles, & côtes, avec la souveraineté, propriété, possession, & tous droits acquis par traité, ou autrement, que le roi très chrétien et la couronne de France ont eus jusqu'à présent sur les dits pays, îles, terres, lieux, côtes, & leurs habitants, ainsi que le roi très chrétien cède & transporte le tout au dit roi & à la couronne de la Grande Bretagne, & cela de la manière & de la forme la plus ample, sans restriction, & sans qu'il soit libre de revenir sous aucun prétexte contre cette cession & garantie, ni de troubler la Grande-Bretagne dans les possessions sus-mentionnées.

De son côté sa majesté britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. En conséquence elle donnera les ordres les plus précis & les plus effectifs, pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne.

Sa majesté britannique convient en outre que les habitants français ou autres, qui auraient été sujets du roi très chrétien en Canada, pourront se retirer en toute sûreté & liberté où bon leur semblera, et pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de sa majesté britannique, & transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels. Le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

Article 5

Les sujets de la France auront la liberté de la pêche, & de la sécherie sur une partie des côtes de l'île de Terre-Neuve, telle qu'elle est spécifiée par l'article 13 du traité d'Utrecht, lequel article est renouvelé & confirmé par le présent traité, (à l'exception de ce qui regarde l'île du Cap Breton, ainsi que les autres îles & côtes dans l'embouchure et dans le golfe Saint Laurent).

Et sa majesté britannique consent de laisser aux sujets du roi très chrétien la liberté de pêcher dans le golfe Saint Laurent, à condition que les sujets de la France n'exercent la dite pêche qu'à la distance de trois lieues de toutes les côtes appartenant à la Grande-Bretagne, soit celles du continent, soit celles des îles situées dans le dit golfe Saint Laurent.

Et pour ce qui concerne la pêche sur les côtes de l'île du Cap Breton hors du dit golfe, il ne sera permis aux sujets du roi très chrétien d'exercer la dite pêche, qu'à la distance de quinze lieues des côtes de l'île du Cap Breton.

Et la pêche sur les côtes de la Nouvelle Écosse, ou Acadie, et partout ailleurs hors du dit golfe, restera sur le pied des traités antérieurs.

Article 6

Le roi de la Grande-Bretagne cède les îles de Saint Pierre & de Miquelon, en toute propriété, à sa majesté très chrétienne, pour servir d'abri aux pêcheurs français.

Et sa dite majesté très chrétienne s'oblige à ne point fortifier les dites îles, à n'y établir que des bâtimens civils pour la commodité de la pêche, & à n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police.

Article 7

Afin de rétablir la paix sur des fondements solides & durables, & écarter pour jamais tout sujet de dispute par rapport aux limites des territoires britanniques et

français sur le continent de l'Amérique, il est convenu qu'à l'avenir les confins entre les états de sa majesté britannique & ceux de sa majesté très chrétienne en cette partie du monde seront irrévocablement fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississippi depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, & de là par une ligne tirée au milieu de cette rivière & des lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la mer ; et à cette fin le roi très chrétien cède, en toute propriété, & garantit à sa majesté britannique la rivière & le port de La Mobile, & tout de qu'il possède, ou a dû posséder, du côté gauche du fleuve Mississippi, à l'exception de la ville de la Nouvelle Orléans, & de l'île dans laquelle elle est située, qui demeureront à la France.

Bien entendu, que la navigation du fleuve Mississippi sera également libre tant aux sujets de la Grande-Bretagne comme à ceux de la France, dans toute sa largeur & toute son étendue, depuis sa source jusqu'à la mer, et nommément cette partie qui est entre la susdite île de la Nouvelle-Orléans & la rive droite de ce fleuve, aussi bien que l'entrée & la sortie par son embouchure. Il est de plus stipulé, que les bâtiments appartenant aux sujets de l'une ou de l'autre nation ne pourront être arrêtés, visités, ni assujettis au paiement d'aucun droit quelconque. Les stipulations insérées dans l'article 4 en faveur des habitants du Canada auront lieu de même pour les habitants des pays cédés par cet article.

Article 8

Le roi de la Grande-Bretagne restituera à la France les îles de la Guadeloupe, de Marie Galante, de la Désirade, de la Martinique, & de Belle-Isle ; et les places de ces îles seront rendues dans le même état, où elles étaient quand la conquête en a été faite par les armes britanniques.

Bien entendu que les sujets de sa majesté britannique qui se seraient établis, ou ceux qui auraient quelques affaires de commerce à régler dans les dites îles & autres endroits restitués à la France par le présent traité, auront la liberté de vendre leurs terres & leurs biens, de régler leurs affaires, de recouvrer leurs dettes & de transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, à bord des vaisseaux qu'il leur sera permis de faire venir aux dites îles, & autres endroits restitués comme dessus & qui ne serviront qu'à cet usage seulement, sans être gênés à cause de leur religion, ou sous quelque autre prétexte que ce puisse être hors celui de dettes ou de procès criminels.

Et pour cet effet le terme de dix-huit mois est accordé aux sujets de sa majesté britannique à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

Mais comme la liberté accordée aux sujets de sa majesté britannique de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur nation pourrait être sujette à des abus, si l'on ne prenait la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément, entre sa majesté britannique & sa majesté très chrétienne, que le nombre des vaisseaux anglais qui auront la liberté d'aller aux dites îles & lieux restitués à la France sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun, qu'ils iront en lest, partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage. Tous les effets appartenant aux anglais devant être embarqués en même temps, il a été convenu en outre :

- que sa majesté très chrétienne fera donner les passeports nécessaires pour les dits vaisseaux ;
- que pour plus grande sûreté il sera libre de mettre deux commis ou gardes français sur chacun des dits vaisseaux, qui seront visités dans les atterrages & ports des dites îles, & lieux, restitués à la France, et
- que les marchandises qui s'y pourront trouver seront confisquées.

Article 9

Le roi très chrétien cède & garantit à sa majesté britannique, en toute propriété, les îles de la Grenade & des Grenadines, avec les mêmes stipulations en faveur des habitants de cette colonie, insérées dans l'article 4 pour ceux du Canada. Et le partage des îles appelées neutres est convenu et fixé de manière que celles de Saint Vincent, la Dominique & Tabago resteront, en toute propriété, à la Grande-Bretagne, & que celle de Sainte Lucie sera remise à la France pour en jouir pareillement en toute Propriété.

Et les hautes parties contractantes garantissent le partage ainsi stipulé

Article 10

Sa majesté britannique restituera à la France l'île de Gorée, dans l'état où elle se trouvait quand elle a été conquise.

Et sa majesté très chrétienne cède, en toute propriété, et garantit au roi de la Grande-Bretagne la rivière de Sénégal, avec les forts & comptoirs de Saint Louis, de Podor & de Galam, & avec tous les droits & dépendances de la dite rivière de Sénégal.

Article 11

Dans les Indes Orientales la Grande-Bretagne restituera à la France, dans l'état où ils sont aujourd'hui, les différents comptoirs que cette couronne possédait tant sur la côte de Coromandel & d'Orixa que sur celle de Malabar, ainsi que dans le Bengale, au commencement de l'année mil sept cent quarante neuf.

Et sa majesté très chrétienne renonce à toute prétention aux acquisitions qu'elle avait faites sur la côte de Coromandel & d'Orixa depuis le dit commencement de l'année mil sept cent quarante neuf.

Sa majesté très chrétienne restituera, de son côté, tout ce qu'elle pourrait avoir conquis sur la Grande-Bretagne dans les Indes Orientales pendant la présente guerre, & fera restituer nommément Natal & Tapanouly dans l'île de Sumatra. Elle s'engage de plus à ne point ériger de fortifications & à ne point entretenir de troupes dans aucune partie des états du Subah de Bengale.

Et afin de conserver la paix future sur la côte de Coromandel & d'Orixa, les Anglais & les Français reconnaîtront Mahomet Ali Khan pour légitime Nabob du Carnate, & Salabat Jing pour légitime Subah de Decan.

Et les deux parties renonceront à toute demande ou prétention de satisfaction qu'elles pourraient former à la charge l'une de l'autre, ou à celle de leurs alliés indiens pour les déprédations ou dégâts commis soit d'un coté, soit de l'autre pendant la guerre.

Article 12

L'île de Minorque sera restituée à sa majesté britannique, ainsi que le Fort Saint-Philippe dans le même état où ils se trouvaient lorsque la conquête en a été faite par les armes du roi très chrétien, & avec l'artillerie qui y était lors de la prise de la dite île & du dit Fort.

Article 13

La ville & le port de Dunkerque seront mis dans l'état fixé par le dernier traité d'Aix la Chapelle & par les traités antérieurs.

La cunette sera détruite immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, ainsi que les forts & batteries, qui défendent l'entrée du côté de la mer.

Et il sera pourvu en même temps à la salubrité de l'air & à la santé des habitants par quelque autre moyen à la satisfaction du roi de la Grande Bretagne.

Article 14

La France restituera tous les pays appartenant à l'électorat d'Hanovre, au landgrave de Hesse, au duc de Brunswick & au comte de la Lippe Buckebourg

qui se trouvent ou se trouveront occupés par les armes de sa majesté très chrétienne.

Les places de ces différents pays seront rendues dans le même état où elles étaient quand la conquête en a été faite par les armes françaises.

Et les pièces d'artillerie qui auront été transportées ailleurs seront remplacées par le même nombre de même calibre, poids, & métal.

Article 15

En cas que les stipulations contenues dans l'article 13 des préliminaires ne fussent pas accomplies lors de la signature du présent traité, tant par rapport aux évacuations à faire par les armées de la France des places de Clèves, de Wesel, de Gueldres & de tous les pays appartenant au roi de Prusse, que par rapport aux évacuations à faire par les armées britannique & française des pays qu'elles occupent en Westphalie, Basse-Saxe, sur le Bas-Rhin, le Haut-Rhin & dans tout l'Empire, & à la retraite des troupes dans les états de leurs souverains respectifs, leurs majestés britannique & très chrétienne promettent de procéder de bonne foi, avec toute la promptitude que le cas pourra permettre, aux dites évacuations dont ils stipulent l'accomplissement parfait avant le quinze de mars prochain, ou plus tôt si faire se peut.

Et leurs majestés britannique & très chrétienne s'engagent de plus, & se promettent, de ne fournir aucun secours, dans aucun genre, à leurs alliés respectifs qui resteront engagés dans la guerre d'Allemagne.

Article 16

La décision des prises faites en temps de paix par les sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols sera remise aux cours de justice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, conformément aux règles établies parmi toutes les nations, de sorte que la validité des dites prises entre les nations britannique & espagnole sera décidée & jugée, selon le droit des gens, & selon les traités, dans les cours de justice de la nation qui aura fait la capture.

Article 17

Sa majesté britannique fera démolir toutes les fortifications que ses sujets pourront avoir érigées dans la baie de Honduras & autres lieux du territoire de l'Espagne dans cette partie du Monde, quatre mois après la ratification du présent traité.

Et sa majesté catholique ne permettra point que les sujets de sa majesté britannique, ou leurs ouvriers, soient inquiétés ou molestés sous aucun prétexte que ce soit, dans les dits lieux, dans leur occupation de couper, charger & transporter le bois de teinture ou de campêche.

Et pour cet effet ils pourront bâtir sans empêchement & occuper sans interruption les maisons & les magasins qui sont nécessaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets.

Et sa majesté catholique leur assure par cet article l'entière jouissance de ces avantages, & facultés sur les côtes & territoires espagnols, comme il est stipulé ci-dessus, immédiatement après la ratification du présent traité.

Article 18

Sa majesté catholique se désiste, tant pour elle que pour ses successeurs, de toute prétention qu'elle peut avoir formée en faveur des Guipuscoans & autres de ses sujets au droit de pêcher aux environs de l'île de Terre-Neuve.

Article 19

Le roi de la Grande-Bretagne restituera à l'Espagne tout le territoire qu'il a conquis dans l'île de Cuba avec la Place de la Havane ; et cette place, aussi bien que toutes les autres places de la dite île, seront rendues dans le même état, où elles étaient quand elles ont été conquises par les armes de sa majesté britannique.

Bien entendu que les sujets de sa majesté britannique qui se seraient établis, ou ceux qui auraient quelques affaires de commerce à régler dans la dite île restituée à l'Espagne par le présent traité auront la liberté de vendre leurs terres & leurs biens, de régler leurs affaires, de recouvrer leurs dettes et de transporter leurs effets ainsi que leurs personnes à bord des vaisseaux, qu'il leur sera permis de faire venir à la dite île restituée comme dessus & qui ne serviront qu'à cet usage seulement, sans être gênés à cause de leur religion, ou sous quelque autre prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels.

Et pour cet effet le terme de dix huit mois est accordé aux sujets de sa majesté britannique, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité. Mais comme la liberté accordée aux sujets de sa majesté britannique de transporter leurs personnes & leurs effets sur des vaisseaux de leur nation pourrait être sujette à des abus, si l'on ne prenait la précaution de les prévenir, il a été convenu expressément entre sa majesté britannique & sa majesté catholique que le nombre des vaisseaux anglais qui auront la liberté d'aller à la dite île restituée à l'Espagne, sera limité, ainsi que le nombre de tonneaux de chacun, qu'ils iront en lest, partiront dans un terme fixé, & ne feront qu'un seul voyage. Tous les effets appartenant aux anglais devront être embarqués en même temps. Il a été convenu en outre que sa majesté catholique fera donner les passeports nécessaires pour les dits vaisseaux ; que, pour plus grande sûreté il sera libre de mettre deux commis ou gardes espagnols sur chacun des dits vaisseaux, qui seront visités dans les atterrages et ports de la dite île restituée à l'Espagne et que les marchandises qui s'y pourront trouver seront confisquées.

Article 20

En conséquence de la restitution stipulée dans l'article précédent, sa majesté catholique cède et garantit en tout propriété à sa majesté britannique : la Floride, avec le Fort de Saint Augustin, & la baie de Pensacola, ainsi que tout ce que l'Espagne possède sur le continent de l'Amérique septentrionale à l'Est ou au Sud Est du fleuve Mississippi, & généralement tout ce qui dépend des dits pays & terres, avec la souveraineté, propriété, possession & tous droits acquis par traité ou autrement, que le roi catholique & la couronne d'Espagne ont eus jusqu'à présent sur les dits pays, terres, lieux & leurs habitants.

Ainsi que le roi catholique cède & transporte le tout au dit roi & à la couronne de la Grande-Bretagne, & cela de la manière & de la forme la plus ample, sa majesté britannique convient de son côté d'accorder aux habitants des pays ci-dessus cédés la liberté de la religion catholique ; en conséquence elle donnera les ordres les plus exprès & les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ; sa majesté britannique convient en outre que les habitants espagnols ou autres qui auraient été sujets du roi catholique dans les dits pays, pourront se retirer en toute sûreté et liberté où bon leur semblera et pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de sa majesté britannique, & transporter leurs effets ainsi que leurs personnes sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels.

Le terme limité pour cette émigration est fixé à l'espace de dix-huit mois à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

Il est de plus stipulé que sa majesté catholique aura la faculté de faire transporter tous les effets qui peuvent lui appartenir, soit artillerie, ou autres.

Article 21

Les troupes françaises & espagnoles évacueront tous les territoires, campagnes, villes, places & châteaux de sa majesté très fidèle en Europe, sans réserve aucune,

qui pourront avoir été conquis par les armées de France & d'Espagne, & les rendront dans le même état où ils étaient quand la conquête en a été faite, avec la même artillerie & les munitions de guerre qu'on y avait trouvées. Et à l'égard des colonies portugaises en Amérique, Afrique ou dans les Indes Orientales, s'il y était arrivé quelque changement, toutes choses seront remises sur le même pied où elles étaient, et en conformité des traités précédents qui subsistaient entre les cours de France, d'Espagne & de Portugal avant la présente guerre.

Article 22

Tous les papiers, lettres, documents & archives qui se sont trouvés dans les pays, terres, villes & places qui sont restitués, & ceux appartenant aux pays cédés, seront délivrés ou fournis, respectivement, & de bonne Foi, dans le même temps, s'il est possible, de la prise de possession ou, au plus tard, quatre mois après l'échange des ratifications du présent traité, en quelque lieu que les dits papiers ou documents puissent se trouver.

Article 23

Tous les pays & territoires qui pourraient avoir été conquis, dans quelque partie du Monde que ce soit, par les armes de leurs majestés britannique & très fidèle, ainsi que par celles de leurs majestés très chrétienne & catholique, qui ne sont pas compris dans le présent traité, ni à titre de cessions, ni à titre de restitutions, seront rendus sans difficultés & sans exiger de compensations.

Article 24

Comme il est nécessaire de désigner une époque fixe pour les restitutions & les évacuations à faire par chacune des hautes parties contractantes, il est convenu que les troupes britanniques & françaises compléteront avant le quinze de mars prochain tout ce qui restera à exécuter des articles 12 & 13 des préliminaires signés le 3 novembre passé, par rapport à l'évacuation à faire dans l'Empire, ou ailleurs :

- L'île de Belle-Île sera évacuée six semaines après l'échange des ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut ;
- La Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, la Martinique, & Sainte-Lucie trois mois après l'échange des ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut ;
- La Grande-Bretagne entrera pareillement au bout de trois mois après l'échange de ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut, en possession de la rivière & du port de La Mobile & de tout ce qui doit former les limites du territoire de la Grande Bretagne du côté du fleuve de Mississippi, telles qu'elles sont spécifiées dans l'article 7 ;
- L'île de Gorée sera évacuée par la Grande-Bretagne trois mois après l'échange des ratifications du présent traité ;
- Et l'île de Minorque par la France à la même époque, ou plus tôt si faire se peut ;
- Et, selon les conditions de l'article 6, la France entrera de même en possession des îles de Saint-Pierre & de Miquelon au bout de trois mois après l'échange des ratifications du présent traité ;
- Les comptoirs aux Indes Orientales seront rendus six mois après l'échange des ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut ;
- La place de la Havane avec tout ce qui a été conquis dans l'île de Cuba sera restituée trois mois après l'échange des ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut ;
- Et en même temps la Grande-Bretagne entrera en possession du pays cédé par l'Espagne selon l'article 20 ;

- Toutes les places & pays de sa majesté très fidèle en Europe seront restitués immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité ;
- Et les colonies portugaises qui pourront avoir été conquises seront restituées dans l'espace de trois mois dans les Indes Occidentales, & de six mois dans les Indes Orientales, après l'échange des ratifications du présent traité, ou plus tôt si faire se peut ;
- Toutes les places, dont la restitution est stipulée ci-dessus seront rendues avec l'artillerie & les munitions qui s'y sont trouvées lors de la conquête.
- En conséquence de quoi les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des hautes parties contractantes avec les passeports réciproques pour les vaisseaux qui les porteront immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité.

Article 25

Sa majesté britannique, en sa qualité d'Électeur de Brunswick Lunebourg, tant pour lui que pour ses héritiers & successeurs, & tous les États & possessions de sa dite majesté en Allemagne sont compris & garantis par le présent traité de paix.

Article 26

Leurs sacrées majestés britannique, très chrétienne, catholique & très fidèle promettent d'observer sincèrement & de bonne foi tous les articles contenus & établis dans le présent traité.

Et elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs sujets respectifs.

Et les susdites hautes parties contractantes se garantissent généralement & réciproquement toutes les stipulations du présent traité.

Article 27

Les ratifications solennelles du présent traité, expédiées en bonne & due forme, seront échangées en cette ville de Paris entre les hautes parties contractantes dans l'espace d'un mois, ou plus tôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi nous soussignés, leurs ambassadeurs extraordinaires & ministres plénipotentiaires avons signé de notre main, en leur nom & en vertu de nos pleins pouvoirs le présent traité définitif & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Paris le dix de février mil sept cent soixante trois.

Signé par :

le duc de Bedford pour l'Angleterre,
César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pour la France,
le marquis de Grimaldi pour l'Espagne.

Articles séparés

1

Quelques uns des titres employés par les puissances contractantes, soit dans les pleins pouvoirs et autres actes pendant le cours de la négociation, soit dans le préambule du présent traité, n'étant pas généralement reconnus, il a été convenu qu'il ne pourrait jamais en résulter aucun préjudice pour aucune des dites parties contractantes et que les titres, pris ou omis de part et d'autre à l'occasion de la dite négociation et du présent traité, ne pourront être cités ni tirés à conséquence.

2

Il a été convenu et arrêté que la langue française employée dans tous les exemplaires du présent traité ne formera point un exemple qui puisse être allégué, ni tirer à conséquence, ni porter préjudice en aucune manière à aucune des puissances contractantes ; et que l'on se conformera, à l'avenir, à ce qui a été observé et doit être observé, à l'égard et de la Part des Puissances qui sont en

usage et en possession de donner et de recevoir des exemplaires de semblables traités en une autre langue que la française.

Le présent traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu que si le susdit usage y avait été observé.

Fait à Paris le dix de février mil sept cent soixante et trois.

Traité de Rome de 1957 :

Traité de Tordesillas : 1 – Le traité de Tordesillas, conclu en 1494 entre l'Espagne et le Portugal, institua une ligne de démarcation à 370 lieues marines à l'ouest du méridien de l'Île de Fer (Îles du Cap Vert) ; cette ligne séparait les terres à découvrir en deux parties, l'une soumise à la domination du Portugal, l'autre laissée à celle d'Espagne.

2 – Le traité entre les deux puissances maritimes porte une clause de renonciation à l'arbitrage de Rome en cas de litige.

3 – Les expéditions vers les terres nouvelles prétendument destinées, au début, à évangéliser les peuples lointains, reçurent ensuite une mission uniquement commerciale et stratégique.

[Voir l'expression *Lieue marine*].

Traité de Troyes 1420 : Le Traité de Troyes conclu en 1420 entre le Plantagenêt Henri v (1386-1422, de la maison de Lancastre), roi d'Angleterre et le Capétien Charles vi (1368-1422, de la maison de Valois), roi de France, avait pour but de régler la succession de Charles vi sur le trône de France après sa mort.

Remarques : a – Par le Traité de Troyes, il est convenu qu'après la mort du roi de France Charles vi de Valois, la couronne de France reviendrait à son gendre Henri v de Lancastre, roi d'Angleterre et après celui-ci à sa descendance.

b – Le quatrième fils du roi de France Charles vi, Charles de Ponthieu, duc de Berry (1403-1461, futur roi de France Charles vii) seul fils survivant après le décès de Jean de Touraine le 4 avril 1417, était déshérité par son père Charles vi.

c – À la mort du roi de France Charles vi (21 octobre 1422) le roi d'Angleterre Henri v de Lancastre étant déjà décédé (31 août 1422), la couronne revenait à Henri vi de Lancastre (1421-1471) alors âgé de seulement 11 mois, fils du roi d'Angleterre Henri v, petit-fils du roi de France Charles vi.

d – Après la mort du roi de France Charles vi (21 octobre 1422) les membres de la famille royale française s'entre-déchirèrent pour défendre l'un ou l'autre des prétendants au trône de France : le Plantagenêt Henri ou le Capétien Charles.

e – La guerre de succession au trône de Charles vi a été marquée par l'épopée johannique, prétendument surnaturelle !

f – Les sujets anglais du roi Plantagenêt Henri vi (8 ans et demi le 17 juillet 1429, le jour du sacre de Charles vii à Reims) considérèrent que le Traité de Troyes du 21 mai 1420 les livrait à la France ; ils avaient déjà dû accepter comme rois le comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie et d'Aquitaine, Henri Plantagenêt (1133-1189) sous l'appellation de Henri ii, puis un autre Français, Richard Cœur de Lion (1157-1199) qui n'a passé que très peu de temps en Angleterre, le reste du temps en croisade ou dans ses provinces françaises et encore Jean sans Terre (1166-1216), qu'ils auraient destitué s'il n'était pas mort le 19 octobre 1216, pour le remplacer par Louis de France (1187-1226, futur roi Louis viii) le fils du roi de France Philippe Auguste,.

Traité de Versailles 1783 (3 septembre 1783) : **1** – Le sérénissime et très-puissant prince Louis xvi, par la grâce de Dieu roi très-chrétien de France et de Navarre ; et le

sérénissime et très puissant prince George III, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-Bretagne, duc de Brunswick et de Lunebourg, archi-trésorier et électeur du saint empire romain, désirant également de faire cesser la guerre qui affligeait depuis plusieurs années leurs états respectifs, avoient agréé l'offre que LL. MM. l'empereur des Romains et l'impératrice de toutes les Russies leur avoient faite de leur entremise et de leur médiation : mais Leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique, animées du désir mutuel d'accélérer le rétablissement de la paix, se sont communiqué leur louable intention, et le Ciel l'a tellement bénie, qu'Elles sont parvenues à poser les fondements de la paix en signant des articles préliminaires à Versailles le vingt janvier de la présente année. Leurs dites Majestés le Roi Très Chrétien et le Roi de la Grande-Bretagne, se faisant un devoir de donner à Leurs Majestés Impériales une marque éclatante de leur reconnaissance de l'offre généreuse de leur médiation, les ont invités, de concert, à concourir à la consommation du grand et salutaire ouvrage de la paix, en prenant part, comme Médiateurs, au Traité définitif à conclure entre L.M. Très Chrétienne et Britannique.

2 – Leursdites Majestés Impériales ayant bien voulu agréer cette invitation, Elles ont nommé pour les représenter ; savoir S.M. l'Empereur des Romains, le très illustre et très excellent Seigneur Florimond, Comte de Mercy-Argenteau, Vicomte de Loo, Baron de Crichegnée, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan, Conseiller d'État intime actuel de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et son Ambassadeur près S.M. Très Chrétienne : et S.M. l'Impératrice de toutes les Russies, le très illustre et très excellent Seigneur Prince Iwan Bariatinskoy, Lieutenant général des armées de S.M.I. de toutes les Russies, son Ministre Plénipotentiaire près S.M. Très Chrétienne, Chevalier des Ordres de Sainte Anne et de l'épée de Suède ; et le Seigneur Arcadi de Marcoff, Conseiller d'État de S.M.I. de toutes les Russies, et son Ministre Plénipotentiaire près S.M. Très Chrétienne.

3 – En conséquence, Leursdites Majestés le Roi Très Chrétien et le Roi de la Grande-Bretagne ont nommé et constitué pour leurs Plénipotentiaires, chargés de conclure et signer le Traité de paix définitif ; savoir, le Roi Très Chrétien, le très illustre et très excellent Seigneur Charles Gravier, Comte de Vergennes, Baron de Welferding, etc. Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Commandeur de ses Ordres, Chef du Conseil royal des finances, Conseiller d'État d'épée, Ministre et Secrétaire d'État et de ses Commandements et Finances ; et le Roi de la Grande-Bretagne, le très illustre et très excellent Seigneur George, Duc et Comte de Manchester, Vicomte de Mandeville, Baron de Kimbolton, Lord-lieutenant et Custos rotulorum de la comté de Huntington, Conseiller privé actuel de S.M.B., et son Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S.M. Très Chrétienne. ; lesquels après s'être dûment communiqué leurs Pleins-pouvoirs en bonne forme, sont convenus des articles dont la teneur s'ensuit :

4 – **Article premier.** Il y aura une Paix chrétienne, universelle et perpétuelle, tant par mer que par terre, et une amitié sincère et confiante sera rétablie entre LL.MM. Très Chrétienne et Britannique, et entre leurs héritiers et successeurs, royaumes, états, provinces, pays, sujets et vassaux de quelque qualité et condition qu'ils soient, sans exception de lieux ni de personne ; en sorte que les H.P.C. apporteront la plus grande attention à maintenir entre Elles et leursdits États et Sujets, cette amitié et correspondance réciproques, sans permettre dorénavant que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilité par mer ou par terre, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être ; et on évitera soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir, l'union heureusement rétablie, s'attachant au contraire à se procurer réciproquement, en toute occasion,

tout ce qui pourrait contribuer à leur gloire, intérêts et avantages-mutuels, sans donner aucun secours ou protection directement ou indirectement à ceux qui voudraient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre desdites H.P.C. Il y aura un oubli et amnistie générale de tout ce qui a pu être fait ou commis avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

5 – Article 2. Les Traités de Westphalie de 1648, les Traités de paix de Nimègue de 1678 et 1679, de Riswick de 1697, ceux de Paix et de Commerce d'Utrecht de 1713, celui de Baden de 1714, le Traité de la triple alliance de la Haye de 1717, celui de la quadruple alliance de Londres de 1718, le Traité de paix de Vienne de 1738, le Traité définitif d'Aix-la-Chapelle de 1748, et celui de Paris de 1763, servent de base et de fondement à la paix et au présent Traité ; et pour cet effet, ils sont tous renouvelés et confirmés dans la meilleure forme, ainsi que tous les traités en général qui subsistaient entre les H.P.C. avant la guerre, et comme s'ils étaient insérés ici mot à mot ; en sorte qu'ils devront être observés exactement à l'avenir dans toute leur teneur, et religieusement exécutés de part et d'autre dans tous les points auxquels il n'est pas dérogé par le présent Traité de paix.

6 – Article 3. Tous les prisonniers faits de part et d'autre, tant par terre que par mer, et les otages enlevés ou connés pendant la guerre et jusqu'à ce jour, seront restitués sans rançon dans six semaines au plus tard, à compter du jour de l'échange de la ratification du présent Traité ; chaque Couronne soldant respectivement les avances qui auront été faites pour la subsistance et l'entretien de ses prisonniers, par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus et états constatés et autres titres authentiques qui seront fournis de part et d'autre ; et il sera donné réciproquement des sûretés pour le paiement des dettes que les prisonniers auraient pu contracter dans les États où ils auraient été détenus jusqu'à leur entière liberté : Et tous les Vaisseaux tant de guerre que marchands qui auraient été pris depuis l'expiration des termes convenus pour la cessation des hostilités par mer, seront pareillement rendus de bonne foi avec tous leurs équipages et cargaisons ; et on procédera à l'exécution de cet article immédiatement après l'échange des ratifications de ce Traité.

7 – Article 4. S.M. le Roi de la Grande-Bretagne, est maintenue en la propriété de l'île de Terre-neuve et des îles adjacentes, ainsi que le tout lui a été assuré par l'article XIII du Traité d'Utrecht ; à l'exception des îles de Saint-Pierre et Miquelon, lesquelles sont cédées en toute propriété, par le présent Traité, à S.M. Très Chrétienne.

8 – Article 5. S.M. le Roi Très Chrétien pour prévenir les querelles qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les deux nations Française et Anglaise, consent à renoncer au droit de pêche qui lui appartient, en vertu de l'article XIII susmentionné du Traité d'Utrecht, depuis le cap Bonavista jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-neuve par les cinquante degrés de latitude septentrionale : Et S.M. le Roi de la Grande-Bretagne consent de son côté, que la pêche assignée aux sujets de S.M. Très Chrétienne., commençant audit cap Saint-Jean, passant par le nord, et descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-neuve, s'étende jusqu'à l'endroit appelé Cap-raye, situé au quarante-septième degré cinquante minutes de latitude. Les Pêcheurs Français jouiront de la pêche qui leur est assignée par le présent article, comme ils ont eu droit de jouir de celle qui leur est assignée par le Traité d'Utrecht.

9 – Article 6. A l'égard de la pêche dans le Golfe Saint-Laurent, les Français continueront à l'exercer conformément à l'article V du Traité de Paris.

10 – Article 7. Le Roi de la Grande-Bretagne restitue à la France l'île de Sainte-Lucie dans l'état où elle s'est trouvée, lorsque les armes britanniques en ont fait la conquête ; et S.M. Britannique cède et garantit à S.M. Très Chrétienne l'île de

Tabago. Les habitants protestants de ladite île, ainsi que ceux de la même religion qui se sont établis à Sainte-Lucie pendant que cette île était occupée par les armes britanniques, ne seront point troublés dans l'exercice de leur culte ; et les habitants britanniques ou autres, qui auraient été sujets du Roi de la Grande-Bretagne dans les susdites îles, conserveront leurs propriétés aux mêmes titres et conditions auxquelles ils les ont acquises, ou bien ils pourront se retirer en toute sûreté et liberté où bon leur semblera, et auront la faculté de vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de S.M. Très Chrétienne, et de transporter leurs effets ainsi que leur personne, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels. Le terme limité pour cette émigration est fixé à l'espace de dix-huit mois, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent Traité. Et pour d'autant mieux assurer les propriétés des habitants de la susdite île de Tabago, le Roi Très Chrétien donnera des Lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine dans ladite île.

11 – Article 8. Le Roi Très Chrétien restitue à la Grande-Bretagne les îles de la Grenade et les Grenadins, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Mont-Serrat ; et les Places de ces îles seront rendues dans l'état où elles étaient lorsque la conquête en a été faite : les mêmes stipulations insérées dans l'article précédent, auront lieu en faveur des sujets Français à l'égard des îles dénommées dans le présent article.

12 – Article 9. Le Roi de la Grande-Bretagne cède en toute propriété, et garantit à S.M. Très Chrétienne, la rivière de Sénégal et ses dépendances, avec les forts Saint-Louis, Podor, Galam, Arguin et Portendick.

Et S.M. Britannique restitue à la France l'île de Gorée, laquelle sera rendue dans l'état où elle se trouvait lorsque la conquête en a été faite.

13 – Article 10. Le Roi Très Chrétien garantit, de son côté, au Roi de la Grande-Bretagne, la possession du fort James et de la rivière de Gambie.

14 – Article 11. Pour prévenir toute discussion dans cette partie du monde, les deux H.P.C. nommeront, dans trois mois après l'échange des ratifications du présent Traité, des Commissaires, lesquels seront chargés de déterminer et de fixer les bornes des possessions respectives.

Quant à la traite de la gomme, les Anglais auront la liberté de la faire depuis l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, jusqu'à la baie et fort de Portendick inclusivement : bien entendu qu'ils ne pourront faire dans ladite rivière de Saint-Jean, sur la côte, ainsi que dans la baie de Portendick, aucun établissement permanent de quelque nature qu'il puisse être.

15 – Article 12. Pour ce qui est du reste des côtes d'Afrique, les sujets Français et Anglais continueront à les fréquenter selon l'usage qui a eu lieu jusqu'à présent.

16 – Article 13. Le Roi de la Grande-Bretagne restitue à S.M. Très Chrétienne tous les établissements qui lui appartenaient au commencement de la guerre présente, sur la côte d'Orixa et dans le Bengale, avec la liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux : Et S.M.B. s'engage à prendre les mesures qui seront en son bon pouvoir, pour assurer aux sujets de la France, dans cette partie de l'Inde, comme sur les côtes d'Orixa, de Coromandel et de Malabar, un commerce sûr, libre et indépendant, tel que le faisait la Compagnie française des Indes Orientales, soit qu'ils le fassent individuellement ou en Corps de compagnie.

17 – Article 14. Pondichéry sera également rendu et garanti à la France, de même que Karikal ; et S.M.B. procurera pour servir d'arrondissement à Pondichéry, les deux districts de Velanour et de Bahour et à Karikal les quatre Magans qui l'avoisinent.

18 – Article 15. La France rentrera en possession de Mahé, ainsi que de son

comptoir à Surate ; et les Français feront le commerce dans cette partie de l'Inde, conformément aux principes établis dans l'article 13 de ce Traité.

19 – Article 16. Les ordres ayant été envoyés dans l'Inde par les H.P.C., en conformité de l'article 16 des Préliminaires, il est convenu de nouveau, que si dans le terme de quatre mois les Alliés respectifs de LL. MM. Très Chrétienne et Britannique n'ont pas accédé à la présente pacification, ou fait leur accommodement séparé, Leursdites Majestés ne leur donneront aucune assistance directe ou indirecte contre les possessions Françaises ou Britanniques, ou contre les anciennes possessions de leurs alliés respectifs telles qu'elles se trouvaient en l'année 1776.

20 – Article 17. Le Roi de la Grande-Bretagne voulant donner à S.M. Très Chrétienne. une preuve sincère de réconciliation et d'amitié, et contribuer à rendre solide la paix rétablie entre Leursdites Majestés, consent à l'abrogation et suppression de tous les articles relatifs à Dunkerque, à compter du Traité de paix conclu à Utrecht en 1713 inclusivement, jusqu'à ce jour.

21 – Article 18. Aussitôt après l'échange des ratifications, les deux H.P.C. nommeront des Commissaires pour travailler à de nouveaux arrangements de commerce entre les deux nations, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelles ; lesquels arrangements devront être terminés et conclus dans l'espace de deux ans, à compter du 1er janvier 1784.

22 – Article 19. Tous les pays et territoires qui pourraient avoir été conquis ou qui pourraient l'être, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de S.M. Très Chrétienne., ainsi que par celles de S.M.B., qui ne sont pas compris dans le présent Traité, ni à titre de cessions, ni à titre de restitutions, seront rendus sans difficulté, et sans exiger de compensations.

23 – Article 20. Comme il est nécessaire d'assigner une époque fixe pour les restitutions et évacuations à faire par chacune des H.P.C., il est convenu que le Roi de la Grande-Bretagne fera évacuer les îles de Saint-Pierre et de Miquelon, trois mois après la ratification du présent Traité, ou plus tôt si faire se peut ; Sainte-Lucie aux Antilles, et Gorée en Afrique, trois mois après la ratification du présent Traité, ou plus tôt si faire se peut.

Le Roi de la Grande-Bretagne rentrera également en possession, au bout de trois mois après la ratification du présent Traité, ou plus tôt si faire se peut, des îles de la Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Nevis et Mont-Serrat. La France sera mise en possession des Villes et Comptoirs qui lui sont restitués aux Indes orientales, et des territoires qui lui sont procurés, pour servir d'arrondissement à Pondichéry et à Karikal, six mois après la ratification du présent Traité, ou plus tôt si faire se peut. La France remettra au bout du même terme de six mois, les Villes et Territoires dont ses armes se sont emparées, sur les Anglais ou sur leurs Alliés dans les Indes orientales.

En conséquence de quoi les ordres nécessaires seront envoyés par chacune des H.P.C., avec des passeports réciproques pour les Vaisseaux qui les porteront immédiatement après la ratification du présent Traité.

24 – Article 21. La décision des prises et des saisies faites antérieurement aux hostilités, sera remise aux Cours de justice respectives ; de sorte que la validité desdites prises et saisies sera décidée selon le droit des Gens et les Traités dans les Cours de Justice de la Nation qui aura fait la capture ou ordonné les saisies.

25 – Article 22. Pour empêcher le renouvellement des procès qui ont été terminés dans les îles conquises par l'une et l'autre des H.P.C., il est convenu que les jugements rendus en dernier ressort et qui ont acquis force de chose jugée, seront maintenus et exécutés suivant leur forme et teneur.

26 – Article 23. Leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique promettent

d'observer sincèrement et de bonne foi tous les articles contenus et établis dans le présent Traité, et Elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs Sujets respectifs : Et les susdites H.P.C., dans l'espace d'un mois, ou plus tôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent Traité.

27 – Article 24. Les ratifications solennelles du présent Traité, expédiées en bonne et due forme, seront échangées en cette ville de Versailles, entre les H.P.C., dans l'espace d'un mois, ou plus tôt s'il est possible, à compter du jour de la signature du présent Traité.

En foi de quoi, Nous soussignés, leurs Ambassadeurs extraordinaires et Ministres plénipotentiaires, avons signé de notre main, en leur nom et en vertu de nos Pleins-Pouvoirs respectifs, le présent Traité définitif, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Versailles le 3 septembre 1783.

Traité de Versailles 1919 : 1 – Le Traité de Versailles du 28 juin 1919 qui mit un terme à la guerre se 1914-1918 a été imposé à l'Allemagne vaincue par les vainqueurs (France, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique).

Remarques : a) – L'Allemagne, qui avait été exclue des négociations, considéra à juste titre qu'il s'agissait d'un « *diktat* » et non d'un traité librement négocié entre les parties.

b) – En orientant la rédaction et en signant le Traité de Versailles, aveuglé par son formidable optimisme, le Président américain Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) s'était engagé au-delà de ce dont il était maître : après que le Sénat américain eut refusé d'approuver le Traité en novembre 1919, la garantie des États-Unis d'Amérique promise par Wilson pour l'application du Traité, pour le désarmement de la rive gauche du Rhin et pour le respect de l'interdiction faite à l'Allemagne de reconstituer son armée, n'existait plus.

[Voir *Wilson (Woodrow –)* et l'expression *Démocratie représentative*].

c) – Les États-Unis furent intransigeants sur le remboursement des prêts qu'ils avaient accordés à la France pendant la Grande Guerre ; au final, la Grande Guerre a prodigieusement enrichi les États-Unis d'Amérique ; en parallèle, les Américains agirent scandaleusement pour modérer le paiement des réparations de guerre dues par l'Allemagne à la France : les États-Unis devinrent des arbitres pour tout ce qui touchait à l'exécution de la plus importante partie de ce Traité de Versailles qu'ils avaient en partie rédigé, qu'ils avaient signé mais qu'ils n'avaient pas ratifié : les *réparations* dues par l'Allemagne à la France.

d) – Le *pacte de garantie* imaginé par Wilson, qui apportait à la France la garantie militaire des États-Unis en cas d'une nouvelle agression allemande, ne fusse qu'en cas d'occupation militaire par l'Allemagne de la bande démilitarisée sur la rive droite du Rhin, fut repoussé par le Sénat américain en mars 1920.

e) – En février 1919, pendant les discussions concernant le Traité de Versailles, Wilson avait fait un rapide voyage aux États-Unis : le Sénat américain lui reprocha alors de négocier arbitrairement les conditions du traité de paix avec l'Allemagne, alors qu'en matière de politique extérieure le Président des États-Unis ne peut rien sans l'accord du Sénat et que, en droit et en fait, le Sénat détient une part du pouvoir exécutif ; de retour à Versailles, le Président Wilson signa le Traité de Versailles au nom des États-Unis d'Amérique, mais les États-Unis refusèrent d'honorer la signature de leur Président et le Traité de Versailles ne fut pas ratifié par les États-Unis.

f) – En Angleterre, la Chambre des communes avait d'abord ratifié à l'unanimité la promesse d'implication automatique du Royaume-Uni pour l'application du Traité de Versailles ; les Anglais retirèrent ensuite leur engagement au motif qu'il

était intimement lié à celui des États-Unis d'Amérique ; bien que le Traité n'ait pas pris la forme de l'absolue rigueur qu'aurait souhaitée Foch, les Anglais le trouvèrent encore trop favorable à la France ; étant donnée leur position pluriséculaire de ne laisser aucune puissance dominante sur le continent, certains Anglais, tel le Premier ministre David Lloyd George (1863-1945) en étaient venus à regretter leur engagement et c'est pourquoi ils le retirèrent perfidement ; et l'Angleterre est retournée à sa vieille politique d'entretien de la *discorde continentale*.

g) – Les accords financiers Mellon-Béranger (à Washington, le 29 avril 1926) et Caillaux-Churchill (à Londres, le 12 juillet 1926) fixèrent les montants des dettes politiques de la France aux États-Unis d'Amérique à 4 350 millions de dollars et au Royaume-Uni à 650 millions de livres sterling, avec des intérêts progressifs. La France devrait payer, chaque année :

Remboursements	Aux États-Unis	À l'Angleterre
en 1926	\$ 30 millions	£ 4 millions
en 1927	\$ 35 millions	£ 6 millions
en 1928	?	£ 8 millions
en 1929	?	£ 10 millions
en 1940	\$ 110 millions	–
de 1930 à 1956	–	£ 12,5 millions
de 1940 à 1983	\$ 125 millions	–
de 1957 à 1988	–	£ 14 millions

h) – S'ils furent intransigeants pour les remboursements des dettes contractées par la France vis-à-vis de leurs propres pays, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni cherchèrent avec obstination à réduire le montant des dettes et des réparations que l'Allemagne devait à la France en vertu du Traité de Versailles qu'eux-mêmes avaient imposé mais qu'ils refusaient de faire appliquer.

i) – La France avait été humiliée en 1871 par la proclamation de l'unité allemande dans la Galerie des Glaces, à Versailles ; l'obsession des dirigeants français, en 1918, fut de déconstruire cette unification ; l'Alsace et la Moselle, d'expression germanique, ainsi que la Prusse autour de laquelle s'était faite l'unification allemande en 1871, furent retranchées de la nouvelle Allemagne par le Traité de paix qui sera signé à Versailles, dans la même Galerie des Glaces, le 29 juin 1919.

j) – Ce qui fut le plus inadmissible pour les Allemands, c'est l'incorporation de troupes venues d'Afrique noire dans l'armée française d'occupation de la Rhénanie.

2 – À la demande des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, l'anglais fut choisi comme autre langue de travail et comme *seconde langue officielle* du traité de Versailles, en concurrence avec le français, avec l'accord du Président du Conseil Georges Clemenceau (1841-1929).

Remarques : **a)** – Le français avait été la *seule langue de la diplomatie* occidentale pour la préparation et pour la rédaction des traités internationaux depuis le traité d'Utrecht (11 avril 1713), même si la France n'était pas partie aux traités.

[Voir l'expression *Traité d'Utrecht*].

b) – Le français était unanimement considéré jusqu'alors comme la langue la plus claire, la plus précise, la plus complète, la plus rigoureuse ; le français était devenu la langue universelle de l'écrit comme de l'oral pour des raisons grammaticales et syntaxiques parce que l'ordre des mots, en français, entraîne

l'ordre de la pensée ; la prononciation du français est à la fois rude et modérée même s'il existe parfois un écart entre l'orthographe des mots et leur prononciation.

3 – Les accords de Locarno (16 octobre 1925) visèrent à compenser le choix de la Grande-Bretagne de ne pas appliquer certaines clauses du Traité de Versailles, en réaffirmant le tracé des frontières entre l'Allemagne, la Belgique et la France.

Traité d'Utrecht 1713 : 1 – Les deux traités d'Utrecht (aux Pays-Bas), l'un entre le royaume de France et le royaume de Grande-Bretagne (11 avril 1713), l'autre entre l'Espagne et la Grande-Bretagne (13 juillet 1713), mirent un terme à la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714).

Remarque : Les traités d'Utrecht furent rédigés en français ; le Congrès d'Utrecht, ouvert le 29 janvier 1712, inaugura pour deux siècles la primauté du français comme langue diplomatique.

2 – La guerre de Succession d'Espagne, qui dura dix ans, fut la plus pénible de toutes celles qu'a soutenues le roi Louis XIV (1638-1715).

Remarques : a) – La guerre de Succession d'Espagne trouva son origine dans la désignation de Philippe de Bourbon (1683-1746), duc d'Anjou et petit-fils du roi de France Louis XIV, comme successeur sur le trône d'Espagne de Charles II de Habsbourg, mort le 1er novembre 1700 sans héritier.

b) – Charles II était roi des Espagnes, des Indes, de Naples, de Sardaigne et de Sicile, duc de Bourgogne et de Milan et souverain des Pays-Bas.

3 – L'empereur d'Allemagne, Léopold 1er de Habsbourg (1640-1705) eut préféré que la couronne échût à son second fils, l'archiduc Charles (1685-1740), futur empereur Charles VI ; les droits de l'Autrichien étaient de même nature que ceux de Louis XIV : Léopold 1er et Louis XIV étaient tous deux beaux-frères de feu Charles II et les petits-fils de Philippe III d'Espagne (1578-1621), la prétendue loi salique concernant la succession des rois de France n'étant pas invoquée en ce qui concerne l'Espagne.

4 – Le roi d'Angleterre, Guillaume III de Nassau-Orange (1650-1702), également stathouder des Provinces-Unies (les Pays-Bas actuels) suscita à La Haye une Grande Alliance contre Louis XIV.

Remarques : a) – La Grande Alliance réunissait l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Prusse et l'Autriche.

b) – Plus tard, s'y associèrent le Danemark, puis le Portugal et la Savoie ; au total, plus de 250 000 hommes et 300 vaisseaux.

5 – La France et l'Espagne conservaient en Europe l'alliance des électeurs de Bavière et de Cologne.

Remarque : Au total 200 000 hommes et une centaine de vaisseaux seulement.

6 – Les États de la Grande Alliance déclarèrent la guerre à Louis XIV de France et à Philippe V d'Espagne le 13 mai 1702.

7 – Les premières opérations militaires en Italie, dans les Flandres et en Allemagne, donnèrent au Prince Eugène et au duc de Marlborough, un ancêtre du Winston Churchill (de sinistre mémoire), un rôle de premier plan contre des armées françaises débordées : victoire de Blenheim en Bavière le 13 août 1704 et conquête de Lille en 1708.

8 – Les Français, conduits par le maréchal Nicolas de Catinat de La Fauconnerie (1637-1712) et par François de Neufville, maréchal duc de Villeroy (1644-1730), subirent de lourdes défaites ; en Espagne, le nouveau roi Philippe V fut d'abord chassé de son trône.

9 – La France, pays de loin le plus puissant d'Europe, était épuisée ; le Trésor était

vide et les paysans affamés ; les frontières étaient menacées en tous points. Louis XIV sollicita la paix en 1709, mais sa demande fut repoussée ; le roi en appela alors à ses sujets ; lui-même donna l'exemple en vendant sa vaisselle d'or. Louis XIV forma une nouvelle armée qu'il confia au maréchal Claude de Villars (1653-1734).

10 – Après de sérieux revers militaires, la France de Louis XIV écarta le péril de l'invasion par la victoire de Villars à Denain (près de Valenciennes, dans l'actuel département du Nord) le 24 juillet 1712 ; la victoire de Villars à Denain permit à la France d'être en position de force au Congrès d'Utrecht.

11 – Les traités d'Utrecht reconnurent Philippe de Bourbon, petit-fils de Louis XIV comme roi d'Espagne sous l'appellation de Philippe V à la condition qu'il renonce à ses droits de succession sur la couronne de France ; son frère Charles de France, duc de Berry (1686-1714), son neveu Louis, duc d'Anjou (1710-1774), dauphin de France et futur roi de France Louis XV, les Habsbourg et les Orléans renonçaient tous, chacun de son côté, à leurs droits sur la couronne d'Espagne. *Remarques : a)* – Le rapprochement des couronnes espagnole et française était abandonné ; il n'y aura pas de monarchie commune à l'Espagne et à la France comme il y avait le royaume de Grande-Bretagne depuis le 1er mai 1707, qui est l'union des royaumes d'Écosse et d'Angleterre.

b) – Les Habsbourg durent renoncer à la couronne d'Espagne qui appartenait à leur dynastie depuis Charles Quint (1500-1558) et ils durent reconnaître comme définitives toutes les conquêtes de Louis XIV.

12 – Les traités d'Utrecht consacrèrent l'effacement politique de l'Espagne et inaugurèrent une extraordinaire ascension de l'Angleterre.

13 – Les Provinces-Unies abandonnèrent à leurs rivaux anglais la primauté maritime et commerciale.

14 – Les Anglais reçurent l'île de Minorque dans l'archipel des Baléares et la presqu'île de Gibraltar, enlevée à l'Espagne en 1704 ; ils obtinrent aussi pour 30 ans le monopole de la traite des Noirs (l'asiento) dans l'Amérique espagnole.

15 – La France dut céder à l'Angleterre l'île de Terre-Neuve, le territoire de la baie d'Hudson et l'Acadie au Canada, ainsi que l'île Saint-Christophe aux Antilles.

16 – La France s'engagea à détruire les fortifications érigées à Dunkerque par le maréchal Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban (1633-1707) ; elle renonçait à soutenir la maison des Stuart contre la maison de Hanovre, après le décès sans descendance de la première reine de Grande-Bretagne, Anne Stuart (1665-1714).

17 – La Hollande obtint d'installer des garnisons dans huit forteresses : Furnes, Ypres, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Gand ; cette barrière visait à prévenir toute nouvelle agression de la France contre la Hollande.

18 – L'empereur Charles VI de Habsbourg reçut Milan, Mantoue, Naples, la Sardaigne et l'actuelle Belgique.

Traitement (en anglais « *pay* », « *allowance* ») : **1** – Appointements attachés à un emploi.

2 – Le mot « *traitement* » est employé comme synonyme de *solde*.

3 – Le *traitement de table* (en anglais « *table money* ») est un supplément, ou un accessoire de salaire ou de solde forfaitaire que reçoivent les marins du commerce pour subvenir aux dépenses de table lorsqu'ils ne sont pas nourris par l'armateur.

Remarques : a) – Le traitement de table est dû aux marins lorsqu'ils ne sont pas nourris à bord s'ils sont embarqués, et également en situation de conduite ou en mission.

b) – Pendant les *congés payés* du marin, le traitement de table s'ajoute à l'indemnité de congés payés.

c) – La fiscalité du traitement de table est plus avantageuse pour le marin que celle de sa solde.

Traitement : Accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un.

Exemples : Bon traitement ; traitement favorable ; mauvais traitement ; on lui a fait, il a reçu toute sorte de bons traitements ; le traitement que vous lui ferez, on vous le fera.

Traiter : 1 – Discuter, agiter, discourir sur, raisonner sur.

Exemples : Traiter un sujet; traiter une matière; un tel auteur a traité cette question; il a traité la matière à fond ; il ne l'a traitée que superficiellement.

2 – Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire, chercher les moyens d'en convenir, en régler les clauses, les conditions, etc.

Exemples : Traiter la paix ; traiter une réconciliation ; traiter un mariage ; il traite d'un mariage pour un de ses amis ; il est accusé d'avoir traité avec les ennemis.

3 – Agir avec quelqu'un, en user avec lui de telle ou de telle manière.

Exemples : Vous l'avez bien traité, il en doit être content ; il ne l'a pas fort bien traité, il s'en plaint ; vous le traitez trop rudement ; traiter honorablement, civilement, humainement ; traiter en frère ; il fut traité en voisin et en ami.

4 – Régaler, faire bonne chère, donner à manger.

Exemples : Traiter quelqu'un magnifiquement, splendidement, superbement ; cet homme nous a traités splendidement.

Remarque : On dit d'un maître de cabaret, d'hôtellerie, qu'il traite pour dire qu'il donne à manger.

Exemples : Il traite proprement ; il nous a bien traités pour le prix ; traiter à table d'hôte ; il traite à tant par tête.

5 – Panser, soigner.

Exemples : Ce chirurgien l'a traité de deux grandes blessures ; c'est un tel médecin qui le traite ; il l'a traité d'une fièvre, d'une pleurésie.

Traités de Westphalie : Les traités de Westphalie (1648) qui mirent un terme à la guerre de Trente ans, officialisèrent la présence française en Alsace.

[Voir l'expression *Guerre de Trente Ans*].

Traités internationaux concernant la navigation et le commerce maritimes (en anglais « *international treaties* ») :

1 – Un *traité international* est une convention passée entre des États souverains et conclue au nom des chefs de ces États par des plénipotentiaires munis de pouvoirs spéciaux ; toutefois, le traité n'est obligatoire que lorsque les chefs des États, ou les Parlements, selon le régime de chaque État, ou un nombre minimum de chefs d'États ou de Parlements, ont ratifié le traité et que les ratifications ont été échangées.

Remarque : Un traité international n'est obligatoire vis-à-vis des citoyens d'un État qu'après que ses dispositions ont été reprises par la loi de cet État.

2 – Principaux traités internationaux en vigueur qui concernent la navigation et le commerce maritimes :

– Convention internationale du 29 avril 1958 sur la **mer territoriale et la zone contiguë**.

– Convention internationale du 29 avril 1958 sur la **haute mer**.

– Convention internationale du 29 avril 1958 sur le **plateau continental**.

– Protocole de signature facultative du 29 avril 1958 concernant le **règlement obligatoire des différends**.

– Convention du 9 décembre 1923 sur le **régime international des ports maritimes** (avec annexe et protocole de signature).

- Convention du 9 avril 1965 visant à **faciliter le trafic maritime international** (avec annexe).
- Convention internationale du 5 avril 1966 sur les **lignes de charge** (avec annexes).
- Convention internationale du 23 juin 1969 sur le **jaugeage des navires** (avec annexes et appendices).
- Convention du 6 mars 1948 portant **création de l'Organisation maritime internationale** (avec annexes).
- Déclaration du 20 avril 1921 portant reconnaissance du **droit au pavillon** des États dépourvus de littoral maritime.
- Convention internationale du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles relatives à la **compétence civile** en matière d'**abordage**.
- Convention internationale du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles relatives à la **compétence pénale** en matière d'**abordage** et autres événements de navigation.
- Convention internationale du 10 avril 1926 pour l'unification de certaines règles relatives aux **privileges et hypothèques maritimes** (avec protocole de signature).
- Convention internationale du 10 mai 1952 pour l'unification de certaines règles sur la **saisie conservatoire des navires de mer**.
- Convention internationale du 10 avril 1926 pour l'unification de certaines règles concernant les **immunités de navires d'Etat** (avec protocole additionnel).
- Convention internationale du 10 octobre 1957 sur la **limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer** (avec protocole de signature).
- Protocole du 21 décembre 1979 portant modification de la convention internationale sur la **limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer** du 10 octobre 1957.
- Convention de 1976 sur **la limitation de la responsabilité** en matière de **créances maritimes**, du 19 novembre 1976.
- Convention internationale de 1978 sur les **normes de formation des gens de mer**, de délivrance des brevets et de veille, du 7 juillet 1978 (avec annexe).
- Convention n° 23 du 23 juin 1926 concernant le **rapatriement des marins**.
- Convention internationale du 25 août 1924 pour l'unification de certaines règles en matière de **connaissance** (avec protocole de signature).
- Protocole du 23 février 1968 portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de **connaissance**, signée à Bruxelles le 25 août 1924.
- Protocole du 21 décembre 1979 portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de **connaissance** du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968.
- Convention internationale du 29 avril 1961 pour l'unification de certaines règles en matière de **transport de passagers par mer** (avec protocole).
- Convention d'Athènes de 1974 relative au **transport par mer de passagers et de leurs bagages**, du 13 décembre 1974.
- Protocole du 19 novembre 1976 de la Convention d'Athènes 1974 relative au **transport par mer de passagers et de leurs bagages**.
- Convention internationale du 23 septembre 1910 pour l'unification de certaines règles en matière d'**abordage** (avec articles additionnels).
- Convention internationale du 23 septembre 1910 pour l'unification de certaines règles en matière d'**assistance** et de **sauvetage maritimes**.

- Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1948.
- Convention internationale du 17 juin 1960 pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**.
- Amendement du 30.11.1966 (Rés. No A 108) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Convention du 20 octobre 1972 sur le règlement international de 1972 pour **prévenir les abordages en mer** (avec règlement et annexes).
- Amendement du 25.10.1967 (Rés. No A 122) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Amendement du 26.11.1968 (Rés. No A 146) prop. au CF 08.08.1973 déc.CF 05.09.1973 à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Amendement du 21.10.1969 (Rés. No A 174) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Amendement du 12.10.1971 (Rés. No A 205) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Amendement du 20.11.1973 (Rés. No A 263) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Amendement du 20.11.1973 (Rés. No A 264) à la Convention internationale pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**, 1960.
- Convention internationale du 1er novembre 1974 pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**.
- Protocole de 1978 du 17 février 1978 relatif à la Convention internationale de 1974 pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**.
- Convention internationale de 1989 sur l'**assistance**, du 28 avril 1989.
- Convention du 10 mars 1988 pour la répression d'**actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime**.
- Protocole du 10 mars 1988 pour la répression d'**actes illicites contre la sécurité**.
- Convention internationale de 2001 sur la responsabilité civile pour des dommages dus à la **pollution par les hydrocarbures de soute**.
- Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de **substances nocives**.
- Protocole de 1996 modifiant la Convention de 1976 sur la **limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes**.
- Convention internationale de 1995 sur les normes de **formation du personnel** des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille.
- Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le **droit de la mer** du 10 décembre 1982.
- Convention internationale de 1993 sur les **privileges et hypothèques maritimes**.
- Protocole de Torremolinos de 1993 relatif à la Convention internationale de Torremolinos sur la **sécurité des navires de pêche**, 1977.
- Protocole de 1990 modifiant la Convention d'Athènes de 1974 relative au **transport par mer de passagers et de leurs bagages**.
- Échange de lettres entre le Département fédéral des affaires étrangères et l'Organisation maritime internationale relatif à la **contribution financière suisse à l'Institut de droit maritime international de l'OMI** à Malte pour les années 1989-1991.
- Protocole de 1988 relatif à la Convention internationale de 1966 sur les **lignes de charge**.

- Protocole de 1988 relatif à la Convention internationale de 1974 pour la **sauvegarde de la vie humaine en mer**.
- Convention des Nations Unies sur les **conditions d'immatriculation des navires**.
- Convention internationale de 1979 sur la **recherche et le sauvetage maritimes**.
- Convention des Nations Unies sur le **transport de marchandises par mer**, 1978.
- Convention internationale de Torremolinos sur la **sécurité des navires de pêche**, 1977.
- Convention relative à un **code de conduite des conférences maritimes**.
- Convention internationale sur la **sécurité des conteneurs**.
- Convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de **matières nucléaires**.
- Accord de 1971 sur les **navires à passagers** qui effectuent des **transports spéciaux** (STP).
- Protocole portant modification de la Convention pour l'unification de certaines règles en matière d'**assistance et de sauvetage maritimes**, signée à Bruxelles, le 23 septembre 1910.
- Échange de lettres entre l'Ambassade de Suisse à Rome et le Ministère italien des affaires étrangères concernant le traitement des **navires suisses dans les ports italiens**
- Convention concernant le **régime des détroits**.
- Accord relatif aux **signaux maritimes**. Accord sur les **bateaux-feux** gardés se trouvant hors de leur poste normal.

Traité naval de Washington 1922 : Voir l'expression *Course aux armements*.

Traiteur : Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent, ou qui entreprend de grands repas, tels que des repas de noces.

Traître : **1** – [*Adjectif*] Qui trahit.

Exemples : Cet homme-là est bien traître ; un esprit traître ; le coeur du monde le plus traître ; une âme traîtresse.

2 – Il se dit aussi de quelques animaux comme des chiens, des chats, des chevaux qui mordent, qui égratignent, qui ruent lorsqu'on y pense le moins.

Exemples : Ce chien est traître ; les chats sont ordinairement traîtres; prenez garde à ce cheval, il est traître.

3 – Traître, se dit aussi des actions de trahison, de perfidie.

Exemples : C'est un procédé bien traître ; il lui a joué un tour bien traître.

3 – Traître, se dit de certaines choses pour marquer qu'elles sont plus dangereuses qu'elles ne le paraissent.

Exemples : Ces sortes de maux sont traîtres ; ce vin est traître, il enivre plus aisément, plus promptement que l'on ne croit.

4 – [*Substantif*] Celui qui fait une trahison.

Exemples : C'est un traître ; il l'a tué en traître ; on aime quelquefois la trahison, mais on hait toujours les traîtres.

Trajectoire (en anglais « *trajectory* ») : **1** – On appelle *trajectoire* le lieu des points de l'espace rencontrés par un mobile.

Remarques : **a)** – La trajectoire d'un projectile est la ligne que décrit ce projectile après qu'il a été lancé d'une bouche à feu.

b) – La trajectoire d'un objet quelconque en mouvement est la ligne décrite par son centre de masse.

2 – Courbe que décrit un corps lancé avec une vitesse quelconque et détourné de sa première direction par des forces quelconques.

Remarque : Les trajectoires des planètes du système solaire, qui subissent la force centrale d'attraction du Soleil, sont à peu près des ellipses dont l'un des centres est le barycentre du système Soleil-planète.

3 – Une *trajectoire absolue* est rapportée à un repère fixe, ou supposé tel.

Remarque : Pour un observateur terrestre, la *trajectoire absolue* d'une particule de vapeur d'eau se déplaçant d'un bord à l'autre d'une aube de turbine en fonctionnement résulte de la combinaison de son mouvement le long de l'aube et du mouvement de l'aube dans le corps de la turbine.

4 – On appelle *trajectoire relative* le lieu des points de l'espace qui paraissent être rencontrés par un mobile quand le repère de comparaison est lui-même en mouvement.

Remarque : Pour un observateur fixé par la pensée sur l'aube d'une turbine à vapeur, la *trajectoire relative* d'une particule de vapeur suit la surface de l'aube du bord d'entrée au bord de sortie : c'est une trajectoire apparente.

Trajet : 1 – *Espace à traverser* d'un lieu à un autre par eau.

Exemples : Le trajet de Calais à Douvres est de sept lieues ; le trajet d'un bord de cette rivière à l'autre est d'un grand quart de lieue.

2 – [*Par extension*] *Action de traverser* l'espace d'un lieu à un autre ; voyage par mer ou en rivière.

Exemples : On fait le trajet de Calais à Douvres en peu de temps ; faire le trajet de Provence en Barbarie ; faire le trajet du bord d'une rivière à l'autre.

3 – [*Au figuré*] Les poètes disent *le noir trajet* en parlant de la mort, par allusion à la barque de Caron à bord de laquelle, selon la mythologie, les âmes des défunts faisaient le trajet d'une rive à l'autre du Styx.

4 – [*Par extension*] Espace traversé ou à traverser pour arriver d'un lieu à un autre par un chemin terrestre.

Exemple : Le trajet de la porte Saint-Antoine aux Invalides est long.

5 – [*Au figuré et familier*] On dit d'une affaire qui éprouve des obstacles que *le trajet sera difficile*, ne sera pas aisé, par allusion aux dangers et autres obstacles qui dérangent une navigation par mer.

[Voir le mot *Danger*].

Tramail : Espèce de filet qu'on tend de travers dans les rivières pour prendre du poisson.

Exemples : Pêcher avec le tramail ; pêcher au tramail.

Trame (en anglais « *weaving thread* ») : **1** – La trame d'une toile est la réunion des fils qui sont disposés dans la largeur de la chaîne, c'est-à-dire en travers de la longueur des pièces formant les laizes.

Remarque : Le fil de trame est conduit par la navette entre les fils de chaîne qui sont tendus sur le métier à tisser.

2 – La trame d'une voile est la longueur de fil qui parcourt la largeur d'une laize de la toile employée pour faire la voile.

[Voir les mots *Chaîne* et *Laize*].

3 – [*Au figuré*] Les poètes disent *la trame de la vie*, la trame des jours, pour dire le cours de la vie, la durée de la vie.

4 – [*Au figuré*] Un complot.

Exemples : Il est l'auteur de cette trame ; il a ourdi cette trame odieuse.

Tramer : 1 – Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur un métier.

Exemples : Tramer une étoffe, la tramer de soie, la tramer de fil.

2 – [*Au figuré*] Machiner, faire un complot.

Exemples : Tramer une conspiration ; tramer la perte de quelqu'un ; tramer la ruine de l'État ; il trame quelque chose contre vous.

- Tramontane** (en anglais « *north wind* », « *north* ») : **1** – [En Méditerranée] Vent de Nord-Ouest, sec et froid, soufflant de la vallée de la Garonne vers le Golfe du Lion.
Remarques : a) – On peut s’attendre à observer la Tramontane après le passage d’une perturbation pluvieuse au Nord, alors qu’en Languedoc et en Provence le temps est sec et ensoleillé.
b) – Le vent est accéléré lorsqu’il passe par le *seuil de Naurouze* (ou col du Lauragais) entre les Corbières et les Cévennes.
c) – Le *seuil de Naurouze* (189 m) est le point culminant du Canal du Midi ; c’est aussi l’endroit du partage des eaux entre l’Atlantique et la Méditerranée.
2 – *Tramontane* est aussi le *vent du Nord* lui-même.
Remarque : On appelle *Tramontane* dans la Méditerranée ce qu’on appelle le vent du Nord dans l’Océan.
3 – *Tramontane* est le nom donné, en Méditerranée, à l’*aire de vent* du Nord, c’est-à-dire au secteur de 11,25° centré au Nord.
Remarque : a) – On dit *gréco-tramontane* pour le secteur Nordet, ou *aire de vent* Nord-Est.
b) – On dit *mestre-tramontane* pour le secteur ou *aire de vent* Nord-Ouest. [Voir l’expression *Aire de vent*].
4 – On appelle *Tramontane*, en Italie, un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l’Italie.
5 – *Tramontane* se prend aussi pour le côté du Nord.
Exemples : Une maison exposée à la tramontane ; aller vers la tramontane.
6 – La *Tramontane* est également le nom de l’*Étoile Polaire*, en tant qu’elle marque le Nord pour les marins en mer.
7 – [Au figuré et familier] En Méditerranée, on dit de quelqu’un qui est désorienté, qui se trouble, qui ne sait plus où il en est, qui ne sait plus ce qu’il fait ni ce qu’il dit, qu’il a « *perdu la Tramontane* ».
Remarques : a) – Le poète, auteur, compositeur et interprète sétois Georges Brassens (1921-1981) chantait dans la chanson « *Je suis un voyou* » de l’album « Les amoureux des bancs publics » (1954) :
« *J’ai perdu la tramontane en trouvant Margot,*
« *Princesse vêtue de laine, déesse en sabots* »
et plus loin :
« *J’ai perdu la tramontane en perdant Margot* ».
b) – Dans le même ordre d’idée, les Américains et les Britanniques disent qu’une personne « *voit des licornes voler dans les rues* » (en anglais « *sees unicorns flying in the streets* ») quand elle raconte des choses invraisemblables.
- Tramping :** Mot anglais parfois employé en français qui signifie « *vagabondage* » et qui désigne le *transport maritime à la demande*.
Remarques : a) – À la différence des navires des lignes régulières, l’itinéraire des navires au *tramping* n’est pas planifié à l’avance mais il est adapté à la demande des chargeurs.
b) – Le « *tramp* » navigue dans le monde entier au gré des offres de chargement.
c) – Les navires armés au *tramping* prennent souvent des chargements complets et composés d’une seule sorte de marchandise : phosphates, céréales, oléagineux, charbon, minerai, etc.
- Tranche : 1** – Morceau coupé un peu mince.
Remarque : Il se dit des choses qu’on mange.
Exemples : Tranche de pain, d’aloyau, de jambon, de pâté ; tranche de melon.
2 – Extrémité de tous les feuillets d’un livre, le côté par lequel ils ont été coupés.
Exemples : Un livre doré sur tranche, marbré sur tranche ; brunir la tranche d’un

livre.

3 – Le bord mince d'un objet de faible épaisseur.

Exemples : La tranche d'une pièce de monnaie ; la tranche d'un bordage, d'une vaigre.

4 – [Au figuré] Division d'une entité non matérielle.

Exemple : Une tranche de vie.

5 – [Au figuré] Pour le service des contributions directes, chacune des divisions servant d'assiette à un barème d'imposition progressif.

Exemple : Changer de tranche d'imposition.

6 – [Au figuré] Chacune des parties successives d'une opération.

Exemples : Le deuxième tranche de travaux ; arrêter une tranche d'une centrale de production d'électricité pour entretien, pour réparations.

Tranche (en anglais « *division of the hold* ») : **1** – On appelle tranches les divisions transversales qui partagent le volume du navire en compartiments séparés par des cloisons.

2 – Chacune de ces divisions est séparée des divisions adjacentes par une cloison transversale verticale, allant d'une muraille à l'autre, habituellement étanche au-dessous du pont principal.

Remarques : **a)** – Chaque compartiment d'un bâtiment de guerre, d'un paquebot ou d'un navire à passagers, est appelé *tranche* ; les tranches sont désignées par des lettres de l'alphabet, de la proue à la poupe : tranche A (ou tranche alpha), tranche B (ou *tranche bêta*), tranche C (ou *tranche charlie*), ..., tranche F (ou *tranche fox-trot*), etc.

b) – Chaque compartiment de chargement d'un navire de charge est appelé *cale* ; les cales sont numérotées de la proue à la poupe : cale n°1 (ou *cale un*, ou *cale une*) à l'extrême avant, cale n°2 (ou *cale deux*), ..., cale n°5 (ou *cale cinq*), etc., en allant de l'avant vers l'arrière.

Tranchée : **1** – Fossé que l'on fait pour divers usages, comme pour faire écouler les eaux, etc.

Exemples : Il fit de grandes tranchées au travers du marais pour le dessécher ; on n'a pas encore bâti, mais la tranchée pour les fondations est faite ; faire une tranchée pour planter de la charmille.

2 – Fossé qu'on creuse, pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiège.

Remarques : **a)** – Nettoyer une tranchée, c'est chasser ou tuer tous ceux qui étaient dans la tranchée.

b) – Quand le terrain est de roche ou difficile à creuser, on forme la tranchée avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de laine ou de terre.

Tranchée : Tranchée se dit de certaine douleur violente, aiguë, qu'on souffre dans les entrailles.

Exemples : Ce remède lui a causé de grandes tranchées ; ce remède l'a purgé sans tranchées ; quand les tranchées de l'accouchement prirent à cette femme.

Tranchelard : Couteau qui a la lame fort mince, et dont les cuisiniers et les rôtisseurs se servent pour couper des tranches de lard.

Trancher : Séparer en coupant.

Tranchet : Outil servant à couper le cuir.

Tranquille (en anglais « *calm* », « *still* ») : Paisible, calme, sans aucune émotion.

Exemples : La mer était tranquille ; le médecin lui a trouvé le pouls fort tranquille ; dormir d'un sommeil tranquille ; mener une vie tranquille ; avoir l'esprit tranquille ; avoir l'âme tranquille ; tout est tranquille dans l'État ; tenez-vous tranquille.

Remarques : **a)** – La mer est tranquille lorsqu'il fait calme de vent, qu'il y a peu

ou pas d'agitation due à la houle et qu'il n'y a pas de courants violents tels ceux que l'on peut rencontrer à certaines heures dans les ras.

b) – On dit aussi que la mer est *comme un miroir*.

Transaction : Acte par lequel on transige sur un différent.

Transat : Diminutif de « *chaise transatlantique* ».

[Voir le mot *Transatlantique*].

Transatlantique (en anglais « *transatlantic* ») : Qualification donnée aux navires effectuant des liaisons régulières entre l'Europe et les îles orientales ou le continent de l'Amérique du Nord, dans un sens et dans l'autre et particulièrement aux navires postaux, encore appelés paquebots (en anglais « *mail ship* »).

Transbordement : Action de transférer des marchandises d'un navire sur un autre.

Transborder (en anglais « *to get from one ship to another* ») : S'applique à des munitions ou à des marchandises qu'on fait passer d'un navire à un autre.

Transbordeur (Pont –) : Pont dont le tablier principal enjambe un fleuve à une hauteur suffisante pour permettre le libre passage des navires qui naviguent sur le fleuve ; les personnes ou les voitures traversent le fleuve dans une nacelle allant d'une rive à l'autre au ras de l'eau, ou empruntent un tablier levant suspendu sous le tablier principal.

Remarques : **a)** – La nacelle est suspendue par des câbles ou par des poutrelles à un chariot roulant sur le tablier principal

b) – Il subsiste neuf ponts transbordeurs dans le monde :

i) Newport (1906) (Royaume-Uni) ;

ii) Biscaye (1893) (Espagne) ;

iii) Middlesbrough (1911) (Royaume-Uni) ;

iv) Rendsburg (1913) (Allemagne) ;

v) Martrou (1900) (France) ;

vi) Royal Victoria Dock Pedestrian Bridge (1998) (Royaume-Uni)

vii) Aerial Lift Bridge (1905) (États-Unis d'Amérique) ;

viii) Buenos Aires (1914) (Argentine) ;

ix) Osten (1909) (Allemagne).

c) – Le pont transbordeur de Martrou, sur la Charente entre Rochefort et Échillais, inauguré le 29 juillet 1900, a été classé monument historique le 30 avril 1976 ; c'est le dernier pont transbordeur utilisable en France ; sa nacelle (le transbordeur) suspendue par des câbles peut porter 16 tonnes.

d) – Le tablier principal du pont transbordeur de Martrou est disposé à une hauteur au-dessus de l'eau (50 m) suffisante pour laisser passer les navires qui remontent la rivière jusqu'à Rochefort ou Tonnay-Charente.

e) – Le pont transbordeur est encore utilisable à des fins touristiques ; il est régulièrement entretenu et restauré si besoin.

f) – Le pont transbordeur de Martrou avait été doublé en 1967 par un pont routier à travée levante, également à Martrou, qui l'a remplacé.

g) – Le pont à travée levante de Martrou a été déposé après la mise en service, en 1991, d'un viaduc routier d'un kilomètre de longueur, qui enjambe la Charente entre Rochefort (rive droite) et Échillais (rive gauche) en aval du pont transbordeur ; la hauteur disponible sous le viaduc est de 42 mètres au-dessus de l'eau, aux plus hautes pleines mers.

Transcendance : Supériorité marquée d'une personne ou d'une chose sur une autre.

Exemple : La transcendance de ses talents, de son génie.

Transcendant : Élevé, sublime, qui excelle en son genre.

Remarque : Il se dit particulièrement de l'esprit ou de certaines choses qui y ont

rapport.

Exemples : Esprit transcendant ; génie transcendant ; mérite transcendant ; cet homme-là a une vertu transcendante, des qualités transcendantes.

Transcendantal : Qui s'appuie sur des données supérieures aux impressions des sens.

Remarques : **a)** – Ce qui est par nature transcendantal n'est pas représentable.

b) – L'*énergie* ou la *masse* sont des grandeurs transcendantales dont on peut constater les effets, que l'on peut définir ou imaginer, mais que l'on ne peut pas représenter directement, ni entendre, ni voir, ni toucher.

Transcendante (Fonction –) : Une *fonction transcendante* est une fonction telle qu'aucune expression algébrique ne peut représenter la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante : aucun nombre fini d'opérations de l'algèbre ne permet de l'engendrer, ou de la calculer, directement ou indirectement.

Remarque : Ces fonctions dépassent ou transcendent les possibilités d'expression de l'algèbre, et c'est pour cette raison qu'on les appelle *fonctions transcendantes*. [Voir le mot *Fonction*].

Transcender : **1** – S'élever au-dessus d'une région de la connaissance ou de la pensée après l'avoir traversée, et pénétrer dans une région supérieure.

Exemple : La métaphysique doit transcender les concepts pour arriver à l'intuition.

2 – S'élever au-dessus de, se situer au delà de quelque chose.

Exemple : Le professeur transcende le groupe.

3 – Se transcender, c'est se dépasser en allant au delà de ses possibilités.

4 – [*En parlant de la conscience*] Se transcender, c'est se porter vers un objet, vers l'extériorité.

Exemples : Se transcender vers le prolétariat ; se transcender vers l'humanité toute entière.

Transcrire : Copier un écrit.

Transe : Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain.

Exemples : Il est toujours en transe ; il est dans les transes de la mort.

Transférer : **1** – Faire passer quelqu'un ou quelque chose d'un lieu à un autre.

2 – Changer la propriété d'un titre de bourse.

Transfilage : Opération, action de transfiler ; c'est aussi le résultat de cette action.

Transfiler (en anglais « *to snake* », « *to marl* ») : **1** – Transfiler deux morceaux de toile qui sont percés d'œillets, c'est la lacer ensemble à l'aide d'un merlin ou d'un serpenteau pour les rapprocher ou les tendre.

2 – Transfiler une voile sur une vergue ou sur un mât, c'est passer un cordage unique qui passe alternativement dans les œils de pie d'un côté de la voile et autour de la vergue ou du mât.

3 – Transfiler un *cordage*, un faisceau de fils, ou même un ballot de marchandise ou un autre objet, c'est l'entourer avec de la petite ligne comme du merlin, de manière à les lier ou à les garantir des chocs et des frottements.

Transfiler (en anglais « *to slack* ») : Transfiler est synonyme de *laisser filer en douceur* ou à retour.

Remarques : **a)** – Pour transfiler une manœuvre ou une amarre garnie sur une poupée de treuil ou de guindeau, on tient à la main l'extrémité libre sans exercer de force, afin que la poupée du treuil ou du guindeau puisse tourner sans entraîner cette manœuvre ou cette amarre.

b) – On transfile une amarre qui ne doit pas être en tension lorsque la poupée non débrayable sur laquelle elle se trouve est entraînée par le même arbre qu'une

seconde poupée, sur laquelle est garnie une autre amarre qui, elle, doit être maintenue en tension ou sur laquelle on exerce un effort.

Transformation : 1 – [*Géométrie*] Opération qui consiste à faire correspondre à une figure quelconque donnée, une autre figure suivant une certaine loi, de manière que la première étant donnée, la seconde soit donnée et réciproquement.

Remarque : De toute propriété de l'une, on peut conclure une propriété de l'autre qui en est en quelque sorte la traduction.

2 – [*Algèbre*] On appelle *transformation algébrique* l'opération qui consiste, dans un calcul algébrique, à changer la forme d'une équation.

3 – [*Thermodynamique*] Passage de l'état d'un système d'une valeur initiale à une valeur finale.

Remarque : En thermodynamique, l'état d'équilibre d'un système est caractérisé par plusieurs grandeurs statiques (ou variables statiques, ou paramètres) appelées *variables d'état* telles que le volume, la température ou la pression.

3 – [*Physique*] Tout changement dans un corps ou une substance qui n'implique pas de modification de sa composition chimique.

4 – [*Chimie*] Modification d'une substance, impliquant un changement dans sa composition chimique, c'est-à-dire un accroissement ou une diminution du nombre ou un réarrangement des atomes contenus dans ses molécules.

5 – [*Mécanique*] On appelle *transformation dynamique* une modification qui restitue à la sortie d'un système une combinaison des variables d'entrée, compte tenu de l'état antérieur du système concerné.

6 – [*Mécanique*] On appelle *transformation statique* une modification qui restitue à la sortie d'un système une combinaison des variables d'entrée, sans tenir compte de l'état antérieur du système concerné.

7 – [*Électricité, électronique*] Opération permettant de modifier la tension, l'intensité ou la forme d'un courant électrique.

8 – Ensemble des étapes successives qu'une matière première subit pour devenir un produit commercialisable.

Transformation du temps sidéral en temps civil de Greenwich : 1 – Connaissant par des observations astronomiques l'heure sidérale locale **Hsg** en un lieu de longitude **G** à un instant **t**, l'heure sidérale à Greenwich au même instant **t** est égale à **Hsg** augmentée de la différence en longitude entre le lieu d'observation et Greenwich exprimée en heures et minutes d'heure (les longitudes Est sont négatives).

2 – Connaissant, par les Ephémérides nautiques, l'heure sidérale à Greenwich à zéro heure TU le même jour, on déduit l'intervalle de temps entre zéro heure TU et l'instant **t**.

3 – Pour connaître l'heure civile à Greenwich à l'instant **t**, il suffit d'ajouter la correction pour convertir le temps sidéral en temps moyen que l'on trouve dans les tables de navigation.

4 – Le temps en usage au lieu d'observation est l'heure civile à Greenwich augmentée du nombre entier d'heures correspondant au fuseau horaire.

Remarque : Il arrive que le temps en usage soit un nombre entier d'heures auxquelles on ajout une demi-heure.

Transformer : Métamorphoser, donner à une personne ou à une chose, une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment.

Exemples : La femme de Lot fut transformée en une statue de sel ; Homère dit que Circé transforma les compagnons d'Ulysse en pourceaux ; Protée se transformait de mille manières.

Transfuge : 1 – Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est pour passer dans celui des ennemis.

Remarque : On hait les transfuges plus que les ennemis mêmes.

2 – [Au figuré] Il se dit aussi de quiconque abandonne son parti pour passer dans le parti contraire.

Transgresser : Contrevenir à quelque loi, à quelque ordre, à quelque procédure imposée.

Transgression des règles du RIPAM : Voir l'expression *Sens marin*.

Transgression marine : On appelle *transgression marine* une montée durable de la laisse de pleine mer vers le haut du rivage, ou un envahissement durable d'une terre par la mer, en raison d'une élévation générale du niveau marin ou d'un abaissement de la côte à la suite d'un mouvement tectonique localisé.

Remarques : **a)** – La répartition des terres émergées à la surface de la Terre, et leur altitude par rapport au niveau des mers dépendent :

i) de la répartition des plaques continentales et de leurs densités propres ;

ii) de l'épaisseur des plaques continentales ;

iii) de la densité du magma terrestre en fusion dans lequel baigne chacune de ces plaques continentales.

b) – Le contraire d'une transgression marine est une *régression marine*.

[Voir les mots *Régression*, *Inondation* et *Exondation* et l'expression *Rebond isostatique interglaciaire*].

c) – Une régression marine a asséché le Golfe des Pictons depuis l'époque romaine.

Transiger : *Transiger* c'est mener à bonne fin, conclure une affaire avec l'idée de concessions réciproques et équitables entre les parties.

Transistor : Composant électronique permettant l'amplification d'un signal électrique.

Transistor à effet de champ (en anglais « *MOSFET* ») : Un transistor MOSFET chauffe moins qu'un transistor bipolaire ; si sa résistance lorsqu'il conduit est très faible, il dégagera très peu de chaleur ; mais plus sa résistance est faible, plus il coûte cher.

Remarques : **a)** – Au lieu d'une base, un collecteur et un émetteur, un transistor à effet de champ a une grille, un drain et une source.

b) – Dans un transistor à effet de champ, le drain correspond au collecteur d'un transistor bipolaire.

c) – Un transistor à effet de champ à grille isolée (en anglais « *Metal Oxide-Semiconductor-Field-Effect Transistor* » *MOSFET*) nécessite très peu de courant pour commuter ; il conduit lorsque la tension à la grille (en anglais « *gate* ») dépasse un certain seuil.

d) – La tension à la grille du transistor MOSFET doit être supérieure à la tension de seuil de la grille ; la tension de seuil de la grille correspond à la tension à partir de laquelle le MOSFET crée un canal de conduction entre le drain et la source.

e) – Le montage d'un transistor MOSFET est le même que celui d'un transistor bipolaire.

f) – On peut utiliser, si l'on est limité par une faible tension de seuil, un MOSFET *2N7000* pour les faibles puissances, ou un MOSFET *FQP30N06L* pour des puissances plus importantes correspondant à des intensité jusqu'à 30 A.

f) – Les emplacements des broches de l'émetteur, de la base et du collecteur d'un Darlington *TIP120* correspondent à ceux des broches de la source, de la grille et du drain d'un MOSFET *FQP30N06L*.

Transistor bipolaire : Composant électronique permettant l'amplification d'un signal électrique, commandé essentiellement par l'intensité du courant de base (à l'entrée) qui est amplifié en un courant de sortie plus élevé sur le collecteur.

Transistor Darlington : Un *transistor Darlington* se compose de deux transistors bipolaires réunis à l'intérieur d'un même boîtier.

[Voir l'expression *Transistor bipolaire*].

Remarques : a) – Cette configuration confère à un *transistor Darlington* un gain plus élevé que celui d'un transistor bipolaire.

b) – Dans un *transistor Darlington* il y a deux jonctions base-émetteur, donc la chute de tension est le double de la tension entre la base et l'émetteur d'un transistor bipolaire en mode conducteur.

c) – On utilise un *transistor Darlington* dont le gain peut atteindre la valeur de 10 000 plutôt qu'un transistor bipolaire, dont le gain est généralement compris entre 50 et 200 et qui ne peut recevoir que des courants de base assez faibles, lorsque le courant attendu à l'émetteur du transistor est important.

d) – Le transistor Darlington **TIP 120** peut être utilisé comme transistor standard dans les petits montages.

e) – Les emplacements des broches de la source, de la grille et du drain d'un MOSFET **FQP30N06L** correspondent à ceux des broches de l'émetteur, de la base et du collecteur d'un Darlington **TIP120**

TRANSIT : Système de navigation par satellites.

Transit (en anglais « *transit* ») : Une *marchandise en transit* est une marchandise qui a été débarquée momentanément dans les magasins d'un port et qui, étant destinée à être transportée dans un autre port, n'est pas déballée ; elle sera ré-embarquée sur le même navire quand il poursuivra son voyage, sinon elle sera prise par un autre navire qui la transportera à son port de destination.

Remarque : La douane met des scellés sur les marchandises en transit pour être assurée qu'elles resteront intactes ; le transitaire doit constituer un cautionnement égal aux droits de douane concernant ces marchandises depuis le moment où elles sont débarquées jusqu'à ce qu'elles soient rechargées sur un navire.

Transitaire : 1 – Le *transitaire* organise le transport, prend soin des marchandises à charger dès l'instant où les chargeur les lui ont confiées et il les présente sous palan près du bateau qui va les charger ; au déchargement, il prend soin des marchandises depuis qu'elles ont été débarquées du bateau, jusqu'à ce que les réceptionnaires en prennent livraison.

Remarque : On dit aussi commissionnaire de transport.

[Voir l'expression *Commissionnaire de transport*].

2 – Dans les ports de Mer du Nord, de Manche et d'Atlantique le *stevedore* et le *transitaire* exercent chacun leur métier ; les deux professions peuvent être exercées sous la même raison sociale, parfois par le même personnel mais, dans ce cas, les réserves de l'un concernant l'état de la marchandise doivent néanmoins être notifiées à l'autre par lettre recommandée.

3 – Dans les ports de Méditerranée, le *stevedore* et le *transitaire* sont juridiquement remplacés par un seul intervenant, l'*aconier*.

Remarque : Le *Comptoir Général Maritime* possède un établissement de *transit* et un établissement de *manutention* (stevedore) à La Rochelle comme à Boulogne ; il n'a qu'un établissement d'*aconage* à Sète pour effectuer les mêmes opérations. [Voir le mot *Aconier*].

Transition de phase : Changement subit d'une propriété avec l'évolution d'un paramètre de part et d'autre d'une certaine valeur appelée *valeur critique*.

Remarque : La conséquence d'une transition de phase est un *effet de seuil*.

Transitoire : Passager.

Exemples : Toutes les choses de ce monde sont transitoires ; dans une diphtongue, la première voyelle est transitoire.

Translater : [Vieilli] Traduire d'une langue en une autre.

Remarque : On dit plutôt *traduire*.

Translation : On appelle *translation* le glissement d'une figure (en mathématiques) ou d'un corps matériel (en dynamique) dans une certaine direction, dans un certain sens, sur une certaine distance.

[Voir le mot *Rotation* et l'expression *Quasi-translation*].

Translation : 1 – Action par laquelle on fait passer une chose d'un lieu en un autre.

2 – Action par laquelle on déplace une figure sans changer son orientation.

Remarque : Le produit d'une translation et d'une rotation est une similitude.

Transmettre : 1 – Mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre.

2 – Transmettre, c'est faire passer.

Remarque : Contrairement à *transférer*, transmettre peut s'appliquer à des actions qui ne déplacent pas de matière : on transmet un ordre, une qualité, un titre de propriété, etc.

[Voir le mot *Transférer*].

3 – Transmettre, c'est aussi enseigner des connaissances.

Exemple : Traditionnellement dans la marine, les Écoles de navigation instruisaient, mais c'est à bord des navires que les anciens transmettaient aux jeunes les connaissances pratiques.

Remarques : **a)** – Depuis les années 1960, il y a de moins en moins de monde sur les navires et ceux qui manquent sont souvent ceux qui savaient.

b) – Jusqu'aux années 1960, des navires de 8 000 tonnes avaient des Équipages de plus de 50 hommes, dont plus de 10 officiers de niveau 1 ; avec le nouveau millénaire, des navires de plus de 80 000 tonnes font des traversées transocéaniques avec des Équipages de 12 hommes.

Transmigration : 1 – Passage d'un pays dans un autre, en parlant d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre.

Remarque : En termes de l'Écriture-Sainte, on appelle *transmigration de Babylone* le transport du Peuple juif à Babylone, et le séjour qu'il y fit.

2 – Le passage des âmes d'un corps dans un autre, selon l'opinion des Pythagoriciens.

[Voir le mot *Métempsychose*].

Transmission : 1 – Action de transmettre.

Remarque : La *transmission* se dit d'un objet, d'une pensée, d'un mouvement, etc.

2 – L'effet de cette action.

3 – Dispositif permettant de transmettre une action.

Exemple : La transmission d'un mouvement de translation ; boîte de transmission du moteur aux roues ; courroie de transmission.

Transmuer : Changer, transformer.

Remarques : **a)** – Il ne se dit guère que des métaux.

b) – Les alchimistes cherchèrent jadis le secret de transmuer tous les métaux en or.

Transmutation : Changement d'une chose en une autre.

Remarque : Le grand savant et scientifique anglais Isaac Newton a tenté, sans succès, de transmuter les vils métaux en or.

Transparent : Diaphane, au travers de quoi l'on voit les objets.

Exemple : Le verre est transparent.

Transpercer : Percer de part en part.

Transport : Action par laquelle on transporte des personnes, des animaux ou des choses d'un lieu en un autre.

Transport de marchandises par mer : 1 – Le contrat de transport de marchandises par mer est matérialisé par un *connaissance* émis par le transporteur (armateur du navire).
2 – Les Conventions internationales qui s'appliquent au transport de marchandises par mer sont la Convention de Bruxelles 1924 **ou** la Convention de Hambourg 1978, selon que le transporteur, le chargeur, le navire, le port de chargement appartiennent à des États qui ont ratifié l'une ou l'autre de ces Conventions.
3 – En droit français, ce sont les articles 15 à 32 de la loi n° 66-420 et les articles 33 à 60 du décret n° 66-1078 qui s'appliquent.

Transport maritime à la demande (en anglais « *tramping* ») : Par opposition au transport maritime par ligne régulière, ce mode d'exploitation des navires se fait sans itinéraire fixé à l'avance.

Transport de passagers par mer : 1 – Le contrat de transport de passagers et de leurs bagages par mer est matérialisé par un *billet de passage* émis par le transporteur (armateur du navire).
2 – Les Conventions internationales qui s'appliquent au transport de passagers par mer sont la Convention d'Athènes 1974 **et** la Convention de Londres 1976.
3 – En droit français, ce sont les articles 34 à 46 de la loi n° 66-420 et les articles 61 à 77 du décret n° 66-1078 qui s'appliquent.

Transporter : 1 – Porter d'un lieu en un autre.

Exemple : Transporter des marchandises d'un port à un autre.

2 – On le fait pronominal, et l'on dit en termes de pratique « *se transporter sur les lieux* » pour dire *se rendre sur les lieux*.

Remarque : Cela se dit principalement de ceux qui vont en quelque lieu par autorité de Justice, soit ecclésiastique, soit séculière.

3 – On dit *transporter un droit* à quelqu'un lorsque l'on cède juridiquement à quelqu'un le droit qu'on a sur quelque chose.

4 – [Au figuré] On dit que la colère, la joie *transporte* un homme, pour dire, qu'elle le met hors de lui-même.

Transporteur substitué : Le transporteur substitué, dans le cas du transport de passagers par mer, est celui qui effectue la totalité ou une partie du transport à la place de celui qui a émis le billet de passage.

Remarque : Le transporteur qui a émis le billet de passage est responsable du voyage du passager même si tout ou partie du voyage a été assurée par un transporteur substitué (*Convention d'Athènes*).

Transposer : 1 – Mettre une chose hors de la place qu'elle occupait pour la mettre dans une autre.

Exemples : Transposer des mots ; transposer des phrases.

2 – [En musique] *Transposer* se dit lorsque celui qui chante ou qui joue d'un instrument, chante ou joue sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté.

Transposition : 1 – Renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés.

Exemples : Transposition vicieuse ; transposition élégante.

2 – [En musique] Transposition se dit de l'arrangement d'un ton à un autre.

Transsubstantiation : Changement d'une substance en une autre.

Remarques : **a)** – Il ne se dit que du changement miraculeux de la substance du pain et du vin, en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

b) – La transsubstantiation est un des articles de la Foi catholique.

c) – Les Luthériens, les Calvinistes nient la transsubstantiation.

Transvaser : Verser d'un vase dans un autre.

Remarque : Transvaser ne se dit que des liquides.

- Transversal** (en anglais « *transversal* », « *latitudinal* ») : **1** – Le mot transversal s’applique à ce qui est perpendiculaire à la quille du navire, c'est-à-dire dans le sens de ses baux ou de sa largeur.
2 – On appelle *plan transversal* celui qui passe par le milieu des branches du maître-couple, et qui partage le navire en deux parties dans le sens de la longueur : l'avant et l'arrière du navire.
Remarques : **a)** – Il serait plus approprié de donner à un tel plan la qualification de latitudinal que celle de transversal.
b) – C'est sur le plan transversal [ou *latitudinal*] que, dans le devis, on marque les projections des parties les plus importantes de l'avant et de l'arrière du navire. [Voir le mot *Latitudinal*].
- Transversale (Construction –)** : Le construction transversale est la construction dans laquelle les membres sont transversaux et sont appelés des couples.
Remarque : La construction longitudinale, en revanche, est une méthode de construction dans laquelle les membres s’étendent de l’avant à l’arrière.
- Trantran** : [*Familier*] Mot dont on se sert familièrement, pour signifier, le cours de certaines affaires, la manière la plus ordinaire de les conduire.
Exemple : Il a son *trantran* habituel dont il ne faut pas le sortir.
- Trapèze** : [*Terme de géométrie*] Figure de quatre côtés, dans laquelle il y a au moins deux côtés opposés qui ne sont point parallèles.
- Trapézoïdal** (en anglais « *trapezoidal* ») : **1** – Trapézoïdal est synonyme d'*aurique* quand il s'agit de voiles.
2 – Forme d'un quadrilatère dont tous les côtés sont obliques entre eux.
- Trapézoïde** : [*Terme de géométrie*] Figure de quatre côtés dont deux sont parallèles et les deux autres ne le sont pas.
- Trappe** : Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture au niveau du pont.
Remarque : Se dit tant de l'ouverture que de la porte même.
Exemple : Lever la trappe.
- Trapu 1** – [*En parlant d'un navire*] : Gros et de peu de longueur, comparativement à la largeur.
2 – [*En parlant d'un homme*] : Gros et court en hauteur.
- Traque** : Une traque d'avirons se compose de 3 avirons.
Remarque : On vend quelquefois les avirons par traques, comme d'autres choses sont vendues par paires ou par douzaines.
- Traque** : **1** – Action de fouiller un bois pour en faire sortir le gibier.
2 – [*Par extension*] En parlant des personnes, une poursuite acharnée.
Remarque : La traque des Juifs en Allemagne entre les deux guerres mondiales, et dans toute l'Europe jusqu'en 1945, n'a eu d'équivalent que la traque, par les Juifs, des Allemands anciens tortionnaires de Juifs, dans le monde entier, après 1945.
- Traquer** : **1** – Entourer, faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours, on oblige les bêtes que l'on chasse de passer sous le coup des chasseurs.
Remarque : On dit traquer un bois pour prendre un loup, ou traquer un loup dans un bois.
2 – [*Par extension*] On le dit de tout ce que l'on resserre dans une enceinte pour le prendre.
Exemples : Traquer des voleurs, des contrebandiers.
- Travade** (en anglais « *hurricane* ») : Sorte d'ouragan de peu de durée, particulier aux côtes de Guinée, pendant lequel le vent souffle avec violence et, successivement, de tous les points de l'horizon.
Remarques : **a)** – Des éclairs et une pluie abondante accompagnent les travades.

b) – Les travades peuvent faire le tour du compas en moins d'une heure.

c) – On dit et on écrit *travade* ou *travate*.

Travail : 1 – Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose.

Remarque : Il se dit de l'esprit comme du corps.

2 – *Travail* se dit de l'ouvrage même, de quelque nature qu'il soit.

Exemple : Un beau travail.

3 – *Travail d'enfant*, ou simplement *travail*, se dit des opérations de la nature pour procurer l'accouchement.

4 – On appelle aussi *travail* une espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser.

Exemple : Mettre un cheval *au travail* pour le ferrer.

Remarque : Dans cette dernière acception, *travail* fait *travails* au pluriel.

5 – Il s'emploie aussi au pluriel pour signifier certaines entreprises remarquables.

Exemple : Il est au terme de ses travaux ; il poursuit ses travaux ; la mort l'a interrompu au milieu de ses travaux.

Remarques : **a)** – On dit « *les travaux d'Hercule* » en parlant des douze entreprises que, selon la tradition, Eurysthée imposa à ce héros grec.

b) – Les 12 *travaux d'Hercule* furent :

i) Tuer le lion de Némée ;

ii) Tuer l'hydre de Lerne ;

iii) Capturer le sanglier d'Érymanthe ;

iv) Vaincre à la course la biche de Cérynie ;

v) Abattre les oiseaux du lac Stymphale ;

vi) Capturer le taureau de Minos ;

vii) Dompter les jugements de Diomède ;

viii) Rapporter la ceinture dorée d'Hippolyte (la reine des Amazones) ;

ix) Nettoyer les écuries d'Augias ;

x) Voler les bœufs de Géryon ;

xi) Voler les pommes d'or du jardin des Hespérides ;

xii) Enchaîner Cerbère.

Travailler : 1 – Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage, se donner de la peine avec un but, pour un objet.

2 – Façonner.

Exemples : Travailler le fer, le marbre.

3 – Soigner, exécuter avec soin.

Exemples : Il faudrait un peu plus travailler votre style ; travailler ses vers.

4 – On dit que l'estomac *travaille* lorsqu'il a de la peine à digérer.

5 – On dit que du bois *travaille* lorsqu'il se déjette.

6 – On dit que du vin *travaille* lorsqu'il fermente.

Remarque : Quand la vigne est en fleur, le vin de l'année précédente *travaille*.

Travailleur : Homme adonné au travail.

Remarque : On dit dans le même sens *une travailleuse* en parlant d'une femme.

Travaux forcés : Dénomination de la peine à laquelle les forçats étaient condamnés, et qui consistait à être enfermés dans un bagne et enchaînés.

Remarques : **a)** – Les forçats ou, plus précisément les condamnés aux travaux forcés, étaient assujettis à se livrer à des travaux publics.

b) – Rochefort, comme les autres arsenaux de la Marine, avait à sa disposition un grand nombre de condamnés aux travaux forcés qui étaient employés aux travaux pénibles (halage à la cordelle dans la Charente) ou particulièrement périlleux.

Travée : 1 – Espace qui est entre deux poutres, ou entre une poutre et la muraille qui lui est parallèle, ou entre deux murs.

Remarque : Travée de balustres se dit d'un rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux.

2 – On appelle *travée* dans une fosse aux mâts (en anglais « **bay of joists** »), un emplacement ou compartiment en pieux ou pilotis, avec fond ou plate-forme en lambourdes, dans lequel on place des pièces de mâture qui y sont retenues au moyen de sortes de clés en bois, placées transversalement au-dessus de ces pièces pour les tenir immergées.

[Voir l'expression *Fosse aux mâts*].

Remarque : Il existe plusieurs fosses au mâts désaffectées mais toujours visibles, donnant sur la Charente, entre le port de Rochefort et la mer.

3 – Partie d'un pont suspendue entre ses piles et servant au passage des piétons ou des véhicules qui empruntent le pont.

Travers (en anglais « **beam », « **breast** », « **side** »)** : **1** – Le *travers* d'un navire en est le flanc ou le côté ; le mot *travers* est surtout employé à propos du vent, ou lorsqu'il est question de relèvement ou de direction d'un amer, d'un astre ou d'un navire.

2 – Deux navires sont *par le travers* l'un de l'autre (en anglais « **abreast** » ou « **abeam** ») ou *travers à travers* (en anglais « **hank for hank** ») lorsque les directions de leurs routes ou de leurs caps étant parallèles, ils se trouvent sur une ligne perpendiculaire à leurs côtés.

Remarque : Si les routes des deux navires ne sont pas parallèles, lorsque l'un des navires est par le travers de l'autre il n'y a pas de réciprocité.

3 – Un navire présente *le travers* au vent, au courant, à la marée (en anglais « **has the wind, the current, the tide on the beam** »), à la lame (en anglais « **has the sea athwart** »), lorsque leur action est dirigée perpendiculairement à son flanc.

4 – Avoir, ou relever un navire, une pointe, un cap, un amer *par le travers* (en anglais « **abreast** ») c'est l'apercevoir sur une ligne perpendiculaire à la ligne de quille.

5 – Être *par le travers* d'une baie, d'un port, etc., c'est se trouver sur une ligne perpendiculaire à l'ouverture de cette baie ou de ce port, etc.

6 – Quand un navire, une pointe, un amer est aperçu ou est relevé sur la ligne perpendiculaire à la ligne de quille qui passe par la passerelle, par la cale n°xx, etc., de notre navire, on dit que ce navire, cette pointe, cet amer est *par le travers* de la passerelle, de la cale xx, etc. (en anglais « **on the bridge** », « **on the hold number xx** », etc.).

7 – Être, mettre, rester *en travers* c'est se trouver, mettre ou rester en travers au vent dans la position d'équilibre stable que prend tout navire en panne (s'il s'agit d'un navire à voiles) ou machine stoppée (s'il s'agit d'un navire à propulsion mécanique) dès qu'il a commencé à dériver sous l'effet du vent.

[Voir le mot *Panne*].

8 – Aller *en travers*, c'est se laisser dériver sous le seul effet du vent.

Remarque : Le navire a atteint une position d'équilibre stable lorsque, dérivant dans le lit du vent, sa ligne de quille est perpendiculaire, ou à peu près perpendiculaire à sa route surface.

9 – L'étendue d'un corps considéré selon sa largeur.

Exemple : Il s'en faut deux *travers* de doigt, que ces deux planches ne se joignent.

Travers (À –) : Au milieu, par le milieu.

Remarque : « *À travers* » se dit principalement pour désigner un passage vide.

Exemple : Passer ses mains à travers les barreaux d'une grille ; on ne voyait le Soleil qu'à travers les nuages.

Travers (Au – de) : 1 – Au milieu, par le milieu.

Remarque : « *Au travers de* » se dit principalement pour désigner un passage, un espace qu'on se procure entre des obstacles.

Exemple : Il fallut passer au travers d'une escadre ennemie en ligne.

2 – De part en part.

Exemple : Un coup d'épée au travers du corps

Travers (De –) : 1 – Obliquement.

2 – De mauvais sens, à contresens, tout autrement qu'il ne faudrait.

Exemple : Cela est fait *tout de travers*.

3 – [Au figuré] Regarder quelqu'un *de travers*, c'est le regarder d'une manière qui marque du mécontentement, ou de la colère, ou de l'aversion

Travers (En –) : 1 – Se dit d'un objet dont la grande dimension est disposée perpendiculairement à la ligne de la quille.

Remarque : On dit aussi « *en travers de barque* ».

2 – Pour un navire à voiles, se mettre en travers c'est se mettre en panne.

Travers au vent : 1 – Un navire présente le travers au vent lorsque l'impulsion du vent est dirigée perpendiculairement à son flanc.

2 – Rester *en travers au vent*, ou *en travers* était synonyme, dans la vieille Marine à voile d'être *en panne*, d'*aller en dérive*.

3 – *Travers au vent*, ou à peu près, est la position d'équilibre stable que finit par prendre un navire dont la propulsion est inopérante et qui dérive sous l'effet du vent.

Traverse (en anglais « *shoal* ») : **1** – Amas de sable qui se trouve obstruer, quelquefois momentanément, quelquefois à demeure, l'entrée d'un port ou d'une rivière.

Remarque : *Traverse* est synonyme de *barre*.

2 – Pièce de bois qu'on met, de travers, pour en assembler ou pour en affermir d'autres.

Traversée : 1 – Synonyme de *voyage par mer*, quoiqu'il ne se dise pas d'un voyage de *long cours*, ni de celui où l'on ne ferait que suivre une côte (*cabotage*).

2 – Trajet qui se fait par mer, d'une terre à une autre terre opposée.

Exemple : La traversée de Bordeaux à Saint-Domingue.

Traverser une ancre (en anglais « *to fish an anchor* ») : Traverser une ancre, c'est la relever de dessous le bossoir lorsqu'elle y est pendante, jusque sur le plat-bord de côté sur l'avant du navire et l'y saisir solidement à son poste au moyen de la caliorne ou de la candelette de misaine.

Remarque : Quelquefois, pour un cas momentané, on se contente de relever les becs de l'ancre le long du bord et de retenir l'ancre en cette position à l'aide de sa serre-bosse.

Traverser (en anglais « *to fish* », « *to cross* », « *to flat in* », « *to haul over* ») : **1** – Traverser la lame (en anglais « *to cross* ») c'est faire route de manière à la couper de bout ou perpendiculairement à sa longueur.

2 – Traverser une voile (en anglais « *to flat in* ») se dit des voiles latines, auriques ou à bourcet, lorsqu'on en hale la toile et l'écoute de sous le vent vers le vent, afin que la voile ait plus d'effet pour faire éviter, quand il y a lieu, un navire ou une embarcation autour de la verticale passant par son centre de masse.

3 – Traverser les couples de levée d'un navire, c'est les présenter et les coucher en travers sur la quille jusqu'à ce qu'on ait fait les entailles qui doivent recevoir leur talon.

4 – Traverser une armée ennemie (en anglais « *to cross* ») c'est faire passer des bâtiments entre deux de ceux de l'armée ennemie, pour ensuite la mettre entre

deux feux et la combattre plus avantageusement ; on peut aussi traverser la ligne ennemie en plusieurs points pour y jeter la confusion, mais alors on utilise le verbe *couper* au lieu de traverser.

[Voir l'expression *Traverser la ligne*].

Traverser la ligne : Traverser la ligne d'une armée navale ennemie (en anglais « *to cross* »), c'est faire passer plusieurs vaisseaux entre deux vaisseaux de cette armée ennemie pour ensuite la mettre entre deux feux et la combattre plus avantageusement.

Remarque : Lorsque l'on traverse la ligne ennemie en plusieurs points pour y jeter la confusion, on dit plutôt « *couper la ligne* ».

[Voir le mot *Traverser* et l'expression *Couper la ligne*].

Traversier : 1 – Qui traverse.

Remarque : On appelle *barque traversière* une barque qui sert ordinairement à traverser d'un endroit à un autre.

2 – Qui est par le travers.

Remarques : **a)** – On appelle *vent traversier* (en anglais « *upon the beams* ») le vent qui souffle droit à l'embouchure d'un port et qui empêche qu'on n'en sorte à la voile.

b) – Traversier était le nom que l'on donnait à des bateaux de pêche ou de bornage des environs de La Rochelle.

c) – Quelquefois les traversiers étaient gréés en chasse-marée.

d) – Quelquefois ils n'avaient qu'un mât et ils portaient trois voiles : l'une au mât, l'autre à l'étai, la troisième à un bout-dehors installé à l'arrière.

e) – Au Levant, les traversiers s'appelaient *tartanes*.

3 – Traversier est le nom donné à des amarres qui partent du gaillard d'avant ou de la poupe d'un navire, vers le quai où elles sont capelées ; ces traversiers ou amarres traversières (en anglais « *breast line* ») sont disposés à peu près perpendiculairement à la ligne de quille du navire.

Remarque : On dit *un traversier* ou *un travers*.

4 – Traversier se dit d'un navire qui s'approche et dont la route coupe celle du navire sur lequel on se trouve.

Remarques : **a)** – La route d'un navire que l'on observe comme étant un traversier peut le faire passer sur notre avant, être une route d'abordage, ou le faire passer sur notre arrière.

b) – Si le relèvement d'un navire traversier ne change pas de façon notable avec le temps qui passe, une situation très rapprochée est en train de se créer et il peut exister un risque d'abordage.

c) – Si une situation très rapprochée est en train de se créer avec un navire traversier venant de tribord, nous devons modifier notre route ou notre vitesse de bonne heure et franchement pour éviter la situation très rapprochée, sauf si nous sommes au mouillage ou si nous sommes en situation de navire privilégié par rapport à ce navire traversier (par exemple si nous portons les marques d'un navire à capacité de manœuvre restreinte et qu'il ne porte aucune marques).

5 – *Traversier* se dit d'un *bon vent* pour se rendre à la voile d'un lieu dans un autre et en même temps pour en revenir.

6 – On appelle quelquefois *traversier de chaloupe* un traversin de chaloupe.

[Voir l'expression *Traversin d'embarcation*].

Traversier (en anglais « *upon the beams* ») : Se dit d'un bon vent pour se rendre à la voile d'un lieu dans un autre et en même temps pour en revenir.

Traversière : 1 – On appelle *traversière* une sorte de pantoire double frappée sur le diamant d'une ancre à jas et qui, élongée contre le jas sur lequel elle est aussi fixée, est terminée par une cosse à laquelle peut se crocher la candelette de misaine si on

emploie ce moyen pour traverser l'ancre, c'est-à-dire pour la relever de dessous le bossoir jusque sur le plat-bord et l'y saisir solidement.

Remarque : Les ancres des grands navires ont quelquefois deux traversières.

[Voir le mot *Traverser*].

2 – La *poulie de traversière* est une poulie ayant une longue estrope et un grand croc pouvant embrasser la patte de l'ancre.

3 – Le *bossoir de traversière* ressemble au bossoir de capon, mais il est plus petit ; il a un clan ou une poulie simple à la tête du pistolet.

Traversières (Barres –) : Voir l'expression *Barres traversières*.

Traversin : Oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on repose la tête.

Traversin : 1 – On appelle *traversins* diverses pièces de charpente servant à renforcer des points de la structure du navire ou à supporter d'autres pièces.

2 – Sur les navires en bois, on appelle *traversins des baux* (en anglais « **small carlings** ») des pièces de bois, sortes de clés placées dans le sens longitudinal et reliant les baux entre eux afin de maintenir leur distance et de les faire travailler ensemble sous l'influence des mâts, du cabestan, des bittes, etc.

Traversin de bittes : Le *traversin des bittes* est une forte pièce de bois qui croise horizontalement les deux montants des bittes afin de les lier et de les fortifier.

Remarque : Les bittons, les taquets de lançage et les oreilles d'âne ont également leur traversin.

[Voir les mots *Bitte*, *Bitton*, *Bittard*, *Lançage* et l'expression *Oreille d'âne*].

Traversins d'écoutille (en anglais « **gutter ledge** ») : Les *traversins d'écoutilles* sont des pièces parallèles à la quille qui, avec les baux sur lesquels elles s'appuient, forment l'encadrement d'une écoutille.

Remarques : **a)** – On appelle aussi *traversins d'écoutilles des barres volantes* et garnies de feuillures, que l'on met dans des mortaises pratiquées dans les baux, afin de recevoir les parties des panneaux de ces écoutilles lorsque ces panneaux sont de plusieurs pièces.

b) – Les traversins d'écoutilles sont aussi appelés galiotes.

Traversins de hune (en anglais « **cross trees** ») : **1** – Les barres traversières des bas-mâts sont aussi appelées *traversins de hunes* ou simplement *traversins*.

[Voir l'expression *Barres traversières*].

2 – Un traversin de hune est une pièce de charpente fixée en travers sur les élongis du mât, et sur laquelle repose la hune.

Remarque : La longueur d'un *traversin* de la grande hune est égale à la moitié du maître bau.

Traversin d'embarcation (en anglais « **stretcher** ») : On appelle *traversin d'embarcation* un fort banc, appelé aussi *traversier*, où l'on fixe les erses et les estropes auxquelles on accroche les palans qui servent à embarquer ou à débarquer cette embarcation.

Remarques : **a)** – Ces palans qui servent à retenir l'embarcation pendant qu'on la déborde pour la mettre à l'eau sont appelés *palans rapprocheurs*.

b) – Les traversins d'embarcation servent aussi à lier et à fortifier la membrure de l'embarcation.

c) – On dit de la même façon *traversin de chaloupe* s'il s'agit d'une chaloupe.

d) – On appelle *traversins de nage* les marchepieds des chaloupes et des canots qui servent à donner aux pieds des matelots les moyens de ne pas glisser lorsqu'ils forcent sur les rames.

Traversin d'un linguet : Le traversin d'un linguet est la pièce de bois qui contrebutte ce linguet.

Travers (Par le –) : À la hauteur, vis-à-vis, à l'opposite.

Exemple : Le navire était par le travers d'un tel cap.

Travestir : Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe, ou d'une autre condition.

Exemples : On le travestit en femme pour le sauver de prison ; on a travesti des soldats en paysans pour surprendre l'ennemi.

Travier : Synonyme de maître-voilier.

Remarque : On dit et on écrit *travier* ou *trévier*.

Trébisonde : Petit navire turc portant un long mât placé aux deux tiers de l'avant et sur lequel on grée une voile carrée.

Remarque : Le trébisonde est très tonturé, pointu de l'avant et rond derrière.

Treblinka :

Trébucher : **1** – Trébucher, en matière de poids, se dit d'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée.

2 – Faire un faux pas.

Remarque : On dit proverbialement : « *qui trébuche et ne tombe point, avance son chemin* ».

Trébuchet : **1** – Sorte de bûchette d'environ un quart de pouce de diamètre et d'un pied de long, utilisée par le maître-charpentier pour tracer les différentes varangues à partir de la varangue-première.

Remarque : Maître-gabarit, tablette et *trébuchet* sont les trois instruments d'une technique de conception non-graphique des carènes et de réalisation des membrures, c'est-à-dire d'un savoir-faire de construction sans plans.

2 – Petite balance employée pour peser des monnaies, des métaux précieux ou d'autres choses qui ne pèsent pas beaucoup.

3 – Petite machine pour attraper des oiseaux.

Treillis : **1** – Assemblage de plusieurs petites pièces de bois ou de fer, longues et étroites, passées les unes sur les autres, et qui laissent plusieurs petits losanges ou carrés vides.

Exemples : Treillis de bois ; treillis de fer ; il y a un treillis, une jalousie de bois à cette fenêtre.

2 – *Treillis* désigne aussi une sorte de toile gommée, lissée et luisante.

Exemples : Treillis noir ; veste de treillis.

3 – *Treillis* est encore une espèce de grosse toile dont on fait des sacs, et dont s'habillent les paysans, les manœuvres, etc.

Trélingage (en anglais « *cat harping* ») : **1** – Sorte de bridure en cordage faite d'un bord à l'autre à la partie supérieure des bas haubans des bâtiments à traits carrés ; le trélingage donne à ces haubans les moyens de supporter l'effort que les gambes exercent sur eux aux points de jonction des cordages de la bridure.

Remarques : **a)** – Les bouts de cordage qui réunissent les haubans opposés s'appellent branches de trélingage.

b) – On les place à la hauteur des basse vergues pour faciliter leur brasseyage.

c) – Les enfléchures des bas haubans se terminent au trélingage.

d) – Les deux haubans d'en avant de chaque côté du mât sont détachés du trélingage.

[Voir les mots *Bridure*, *Brasseyage*].

Trélinguer : C'est se servir d'un cordage à plusieurs branches.

Remarque : Dans le gros temps, on trélingue les hamacs pour en diminuer le balancement et on amarre le trélingage aux barrots du pont.

Tréma : **1** – Voyelle accentuée de deux points qui avertissent que cette voyelle se détache de la voyelle précédente.

Remarques : **a)** – Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles, è, ï, ü.

b) – On dit un *ë* tréma, un *ï* tréma, un *ü* tréma.

2 – On le fait quelquefois substantif.

Exemple : Il faut mettre un *tréma* sur cette voyelle.

Trémail (en anglais « *trammel* ») : Filet de pêche formé de trois rets : celui du milieu, qui est le plus fin, s'appelle *aunée* ou *hamaux* ; les deux autres sont appelés *nappes*, *toiles* ou *flues*.

Remarque : On dit *trémail* ou *tramail*.

Tremblaie : Lieu planté de trembles.

Tremble : Espèce particulière de peuplier dont les feuilles tremblent au moindre vent.

Trembler : 1 – Être agité, être mu par de fréquentes secousses.

2 – [*Au figuré*] Craindre, appréhender, avoir grand peur.

Exemples : Ce prince était redoutable, il faisait trembler toute l'Europe ; toute la terre tremblait devant lui ; je tremble de peur que cela n'arrive.

Trémie : 1 – Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine.

Remarque : On emploie des trémies pour divers minerais ou autres marchandises de nature comparable, en vrac.

2 – On appelait aussi *trémie*, une mesure dont on se servait pour le sel.

Trémois : Céréales semées en mars et arrivées à maturité au bout de trois mois.

Remarque : L'avoine et l'orge sont *des trémois* ; on dit aussi « *des mars* ».

Trempe de l'acier : 1 – La trempe de l'acier est un traitement thermique qui permet d'augmenter la dureté du métal : après avoir chauffé lentement l'acier au-dessus de son point de transformation le plus élevé (cette température varie avec la teneur en carbone) après un palier à cette température, on le refroidit brusquement pour lui conserver, à froid, la structure cristalline qu'il possédait à haute température.

Remarques : **a)** – L'acier est un mélange de fer et de carbone.

b) – On appelle points de transformations de l'acier les changements de structure cristalline du métal (α , β ou γ) que l'on observe à certaines valeurs de la température du système fer-carbone.

c) – On distingue en fonction de l'augmentation de la température du mélange fer carbone :

i) l'acier alpha (α) magnétique qui ne dissout pas le carbone, et dans lequel l'acier hypoeutectoïde se présente sous la forme de ferrite et de perlite ;

ii) l'acier bêta (β) a-magnétique qui ne dissout pas le carbone, et dans lequel l'acier hypoeutectoïde à 85 pour 100 se présente sous la forme de perlite ;

iii) l'acier gamma (γ) complètement a-magnétique qui a la propriété de dissoudre le carbone, c'est-à-dire de le transformer en carbures dans lesquels l'acier hypereutectoïde se présente sous la forme de perlite et de carbures.

[Voir les expressions *Trempe du fer* et *Fer (Structure cristalline du –)*].

2 – Le *carbone* contenu dans l'acier abaisse les températures des points de transformation par rapport au fer pur ; il est donc plus facile d'obtenir la trempe de l'acier que celle du fer.

Remarques : **a)** – L'effet de la trempe est plus sensible pour l'acier que pour le fer.

b) – Lorsque la proportion de carbone augmente, les trois points de transformation tendent à se réunir en un seul qui correspond à la température critique la plus faible, environ 690°C.

c) – Lorsque les trois points de transformation sont réunis, et tant que la température est au-dessus de 690°C, le carbone est dissous dans le fer (carbone de trempe).

d) – Lorsque la température diminue, une partie plus ou moins importante du carbone dissous se condense séparément, en fonction de la vitesse plus ou moins

lente du refroidissement, et se mélange au fer.

3 – Le *carbone* contenu dans l'acier maintient le fer à l'état « *non α* ».

Remarque : Plus la quantité de carbone est grande dans le mélange fer-carbone initial, plus la proportion de fer maintenu à l'état γ ou à l'état β sera importante dans l'acier refroidi après la trempe, en fonction des températures de chauffe atteintes.

4 – Les déformations inhérentes à la trempe varient selon la composition des fluides de trempe et la façon d'y plonger les pièces.

Remarques : **a)** – La trempe dans l'eau acidulée est énergique ; elle est plus douce dans l'eau à 50°C ou 60°C.

b) – La *trempe à l'huile* est douce ; c'est la plus couramment employée.

c) – La *trempe dans un jet d'air comprimé* est utilisée pour les outils de coupe.

d) – La *trempe dans un bain* d'eau recouvert d'une couche d'huile atténue la brutalité de la trempe.

e) – La *trempe au suif* est une trempe douce.

5 – Les défauts liés à la trempe sont essentiellement provoqués par des irrégularités de chauffage.

Remarques : **a)** – Le *brûlage* provient d'une surchauffe trop prolongée qui modifie la structure cristalline du métal, entraîne le grossissement de ses grains et diminue leur cohésion.

b) – La *décarburation* due à des réchauffages trop fréquents neutralise les effets de la trempe.

c) – Les sortes de fissures appelées *tapures*, à l'intérieur des pièces ayant subi la trempe, sont dues à des tensions internes causées par des irrégularités de dilatation ou de rétractation avec les changements de la température.

6 – Le *revenu* est un traitement thermique qui consiste à réchauffer l'acier après la trempe afin de lui faire perdre sa dureté primitive et sa fragilité.

Remarques : **a)** – Le revenu atténue les effets de la trempe ou les annule complètement.

b) – Le revenu consiste en une chauffe lente jusqu'à une température juste inférieure au premier point de transformation, suivie d'un maintien en température, puis un refroidissement plus ou moins rapide.

c) – Le revenu des aciers pratiqué en atteignant la température de 285°C leur procure une élasticité maximum ; au-delà de 315°C, les aciers sont détremés.

d) – La chauffe avec une flamme de chalumeau entraîne un changement de la couleur de l'acier en fonction de la température atteinte : 225°C jaune paille ; 240°C jaune foncé ; 260°C brun ; 275°C violacé ; 285°C indigo ; 315°C bleu.

e) – On peut également chauffer le métal : dans un bain de sable préalablement porté à la température souhaitée ; à l'air en laissant séjourner les pièces dans un four chauffé extérieurement ; dans un bain d'huile en utilisant une huile capable de supporter sans détérioration une température de 300°C.

f) – Quand le métal a été porté à la température cherchée, on immerge la pièce dans l'huile pour stopper le revenu.

7 – Le *recuit* est un traitement thermique consistant à réchauffer un métal trempé jusqu'à son point de transformation le plus élevé, puis à le laisser refroidir lentement afin qu'il retrouve un état stable.

Remarques : **a)** – Le recuit de l'acier annule les effets de la trempe en remettant le métal à son état initial.

b) – Le recuit de l'acier consiste en une chauffe lente du métal jusqu'à une température supérieure au dernier point de transformation, suivie d'un maintien en température, puis d'un refroidissement lent.

c) – Pour le recuit, la chauffe des pièces doit être régulière et progressive, le

refroidissement aussi lentement que possible pour ne pas figer la structure cristalline obtenue à haute température par un traitement thermique.

8 – Les métaux ajoutés à l'acier qui permettent d'obtenir ce que l'on appelle des aciers alliés modifient les températures des points de transformation et la manière dont ces alliages se comportent à la trempe, et parfois même leur incapacité à prendre la trempe.

Remarques : **a)** – Le bore, le nickel, le manganèse ou le cuivre, dont le volume atomique est inférieur au volume atomique du fer, abaissent la température du point de transformation de l'état γ à l'état α , comme le fait le carbone ; ils facilitent la trempe d'un acier pauvre en carbone en empêchant le fer de revenir de l'état α pendant la baisse de la température ; on dit que ces métaux sont gammagènes.

b) – Le chrome, le tungstène, le silicium, l'arsenic, le soufre ou le phosphore, dont le volume atomique est supérieur au volume atomique du fer, accélèrent la transformation du fer γ en fer α pendant la baisse de la température ; on dit que ces métaux sont alphagènes.

c) – Les aciers alliés contenant du chrome, du tungstène, du silicium, de l'arsenic, du soufre, du phosphore ont une dureté augmentée et ils sont plus difficiles à tremper ; la trempe les rend fragiles.

d) – Un taux de 1 pour 100 de manganèse dans l'acier abaisse la température du point critique de 740°C à 700°C ; le fer qui se trouve à l'état γ au-dessus de cette température critique de 700°C conservera cet état par un refroidissement brusque ; pour obtenir le même effet avec de l'acier ordinaire, il faut le chauffer à 800°C.

e) – Un taux élevé de manganèse dans l'acier (à partir de 7 pour 100) peut abaisser la température du point critique jusqu'à 0°C ; le fer restera toujours à l'état γ et la trempe n'a plus de raison d'être puisqu'elle ne peut plus durcir le métal.

f) – Un taux de nickel de 2 à 3 pour 100 dans l'acier abaisse la température du point critique et facilite la trempe.

g) – Un taux élevé de nickel dans l'acier (au-dessus de 20 pour 100) abaisse la température du point critique à 15°C et la trempe n'a alors plus d'effet sensible.

Trempe du fer : 1 – On appelle trempe du fer une variation de l'état allotropique du métal obtenue par un refroidissement accéléré d'une température élevée à la température normale.

Remarque : La trempe est applicable à différents alliages à base de fer.

2 – En cas de refroidissement lent, le fer passe de l'état γ à l'état β entre 850°C et 740°C, puis de l'état β à l'état α entre 740°C et 690°C.

[Voir l'expression *Fer (Structure cristalline du –)*].

3 – Si l'on accélère le refroidissement du fer chauffé en le plongeant dans un récipient contenant de l'eau froide, les changements d'états allotropiques ne peuvent pas se produire par manque de temps ; il en résulte que le fer refroidi brusquement demeure à l'état allotropique qu'il possédait avant le refroidissement, même à basse température : on dit que le métal a été trempé [dans l'eau froide] ou qu'il a subi la trempe.

Remarques : **a)** – On constate que, par la trempe, la dureté du métal s'est un peu accrue, que sa résistance élastique et que sa résistance à la rupture ont augmenté et que l'allongement du métal soumis à une contrainte de traction a diminué.

b) – Le métal trempé est devenu plus homogène.

c) – L'état moléculaire du métal trempé est anormal.

4 – Si la température à laquelle le métal a été chauffé est égale ou juste inférieure à 850°C, il reste après refroidissement d'autant plus de fer γ que le refroidissement a été plus rapide.

5– Si la température à laquelle le métal a été chauffé est comprise entre 740°C et 850°C on obtient du fer β .

6– Si après avoir chauffé lentement un métal jusqu'à la température de 740°C on le laisse refroidir lentement, le fer β se transforme en fer α ; le fer γ n'a pas été concerné par cette transformation.

Tremper : Mouiller une chose en la mettant dans quelque liquide.

Remarques : **a)** – On dit *tremper la soupe* pour verser le bouillon sur les tranches de pain.

b) – On appelle *soupe* une sorte d'aliment, de mets fait de *bouillon* et de *tranches de pain*, et qu'on sert à l'entrée du repas.

Tremper : Tremper un métal, c'est lui faire acquérir une *grande dureté* en le chauffant à une température suffisamment élevée, souvent au rouge vif, puis en le refroidissant rapidement dans un flux d'air ou dans un bain d'huile ou d'eau.

Remarques : **a)** – On dit alors que ce métal a pris *la trempe*.

b) – Le traitement de trempe qui augmente la *dureté* du métal peut être suivi d'un revenu, qui est un chauffage avec maintien plus ou moins prolongé à une température inférieure au point de transformation solide-liquide ; le revenu a pour effet d'obtenir une diminution de la *fragilité* du métal.

c) – Les inox austénitiques (types A2, A4, 316L, etc.) ne supportent pas la trempe ni le revenu, et ils sont fragiles.

Tremplin : Planche inclinée et très élastique, sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux.

Trémue (en anglais « *companion around the hatchway* ») : **1** – Entourage en planches d'environ un mètre de hauteur qu'on établit autour des écoutes des petits navires qui naviguent dans des parages à grosse mer, pour empêcher l'eau de s'introduire dans l'intérieur.

2 – Passages faits avec des planches, sur certains navires, entre les écubiers et le pont et qui servent à faire passer les câbles des ancres.

3 – Nom des dalots des gates.

Trentain : Terme dont on se sert au jeu de Paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente.

Remarque : Quand les joueurs ont trente de part et d'autre, le marqueur crie : « *Trentain !* ».

Trentaine : [*Mot singulier à usage collectif*] Nombre de trente.

Exemple : Une *trentaine* de milles.

Trente : **1** – Nombre contenant trois fois dix.

2 – Trente est pris quelquefois pour Trentième.

Exemple : Le *trente du mois* signifie le *trentième jour* du mois..

Trente-six mois : Au temps de la colonisation, on appelait « *trente-six mois* » un homme qui s'était engagé à servir pendant trois ans sans solde à bord d'un navire traversant l'Atlantique vers les Antilles, pour payer son passage.

Tréou (en anglais « *lug sail* ») : Voile carrée destinée à remplacer une voile latine pendant un gros temps ; la vergue qui la porte s'appelle *vergue de tréou* [en Méditerranée].

Trépan : Instrument de chirurgie avec lequel on cerne en rond et on enlève un morceau des os du crâne.

Trépas : Le décès, la mort de l'homme (mâle ou femelle).

Trépasser : Mourir, décéder, rendre l'âme.

Remarque : Il ne se dit que des personnes qui meurent de leur mort naturelle.

Trépigner : Frapper des pieds contre terre en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent.

Remarque : Il ne suffit pas de trépigner pour obtenir ce que l'on désire.

Tréport : Synonyme d'*allonge de cornière*.

Remarque : On dit *tréport* ou *trépot*.

Trésillon : Morceau de bois ou de fer, sorte de levier qu'on passe entre les deux branches d'un anneau en filin et qu'on tourne ensuite pour souquer ou serrer deux cordes l'une contre l'autre.

Remarque : En pareil cas, on dit qu'on *fait trésillon*.

Trésillonner (en anglais « *to lash with twisting* ») : Installer un *trésillon* pour rapprocher fortement deux manœuvres ou deux cordages, afin de pouvoir les amarrer ou brider facilement quand ils sont bien joints.

Remarque : On *trésillonne* l'estrope d'une poulie à l'endroit où l'on désire en faire l'amarrage.

[Voir le mot *Génope*].

Trésor : **1** – Amas d'or, d'argent, ou d'autres choses précieuses mises en réserve.

2 – On appelle aussi trésor *une grande richesse disponible*, soit dans les mains de l'État, soit dans les mains d'un particulier.

Exemples : La guerre a épuisé le trésor de l'État ; il a trouvé un trésor dans l'héritage de son père.

Remarque : S'il s'agit du trésor de l'État, on dit le *trésor public*.

3 – [Au figuré] Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière.

Exemples : Un véritable ami est un grand trésor ; cette femme est un trésor ; un bon domestique est un trésor dans une maison.

Remarque : On dit d'un livre *c'est un trésor de doctrine*, un trésor de recherches pour indiquer l'abondance ; et on dit qu'*il renferme des trésors* pour souligner la valeur des choses qu'il contient.

Trésor de l'Épargne : Sous l'Ancien Régime, le *Trésor de l'Épargne* recevait les revenus du domaine royal et les revenus du royaume (les impositions) ; le *trésorier de l'Épargne* contrôlait les recettes et les dépenses.

Remarques : **a)** – Le Trésor de l'Épargne a remplacé, sous François 1er (en 1523), la *Chambre des Comptes* qui gérait les revenus du pays et la *Chambre du Trésor* qui gérait les revenus du domaine royal : il n'a alors plus existé de séparation entre les finances du royaume et les finances personnelles du roi.

b) – En 1552, Trésoriers et Généraux des Finances ont été remplacés par des Trésoriers Généraux, qui étaient des fonctionnaires locaux devant résider dans les dix-sept circonscriptions appelées *Généralités*.

c) – La séparation entre les finances publiques et les finances privées de la famille royale, qui avait été supprimée par François 1er avec l'institution du Trésor de l'Épargne, a été rétablie sous Henri II (en 1557) ; il y eut alors, dans chaque généralité, un Trésorier pour l'administration du domaine royal et un Général pour la taille, la gabelle et les aides.

d) – Dans les pays d'État, notamment en Bretagne, en Languedoc et en Provence, les Trésoriers Généraux placés à la tête de leur administration financière, et ils étaient désignés par les États respectifs.

Tresse : **1** – Sorte de tissu ou de ruban fait avec avec des fils de caret ou des torons.

2 – Il y a plusieurs sortes de tresses : la tresse plate, la tresse portugaise, la tresse ronde en huit, etc.

Remarques : **a)** – On utilise des tresses pour les jarretières de voiles etc.

b) – Les *garcettes* sont des petites tresses plates.

[Voir le mot *Garcette*].

Tresse plate (en anglais « *sennit* », « *plat* », « *fox* ») : Sorte de ruban ou de tissu plat arrangé à la main et composé de fils de caret ou de bitord entrelacés en nombre impair et sans âme au milieu.

Remarque : Les tresses plates peuvent prendre la forme de badernes appelées *paillets* que l'on utilise comme garnitures en divers endroits de la mâture ou du gréement, quelquefois pour aveugler une voie d'eau à la coque.
[Voir les mots *Paillet* et *Baderne*].

Tresse portugaise :

Tresse ronde en huit (en anglais « *square line* ») : **1** – Une tresse ronde en huit est composée de huit torons divisés en quatre paires ; on compte deux paires de torons commis à gauche (en S) et deux paires de torons commis à droite (en Z) et un toron central, appelé âme, qui sert à conserver au cordage sa forme ronde sans augmenter la force du cordage.

2 – Épissure à œil d'une tresse 8 torons (square line) : i) Placer le bout à épisser de la tresse sur une table ou sur le sol, le mettre à plat et compter les 8 premiers pas ; c'est à cet endroit que commencera l'épissure :

i) Faire une *surliure* pour marquer l'endroit où commencera l'épissure ;

ii) *Défaire* la tresse jusqu'à la surliure, en séparant les torons commis en S des torons commis en Z, et couper l'âme à l'endroit de la surliure ;

iii) *Marquer* les extrémités des torons à l'aide de morceaux de rubans adhésifs de couleurs différentes pour les torons en S ou pour les torons en Z, puis *grouper* les torons 2 par 2, en appareillant les torons de même sens ;

iv) Faire une *boucle* de la dimension désirée à partir de la surliure ;

v) Passer les 2 paires de torons en Z libres *sous des paires* de torons en S de la tresse et bien les tirer jusqu'à la surliure ;

vi) *Retourner* la tresse ;

vii) Passer les 2 paires de torons en S libres *sous des paires* de torons en Z de la tresse et bien les tirer jusqu'à la surliure ;

viii) *Tendre* tous les torons ;

ix) La *première* passe est terminée ;

x) Pour les *deuxième et troisième* passes, passer les torons en Z libres sous les torons en S de la tresse, ensuite les torons en S libres sous les torons en Z de la tresse ;

xi) Quand les 3 passes sont *terminées*, l'épissure à œil est prête à servir.

Remarque :

Tressé (en anglais « *braided* », « *plaited* ») : Se dit de fils ou de torons assemblés pour former une tresse.

Tressun : **1** – Sorte de filet de pêche que l'on appelle plus souvent *folle*.

[Voir le mot *Folle*].

2 – Petite seine, ou seine à petite mailles.

Tressure : Sorte de petite truble servant à pêcher des chevrettes.

[Voir les mots *Truble*, *Chevrette*].

Tréteau : Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc.

Treuil (en anglais « *winch* ») : **1** – Machine qui sert à exercer une traction sur un ou plusieurs câbles.

Remarques : **a)** – Un treuil comprend un tambour entraîné par un axe horizontal, sur lequel on enroule une amarre ou une manœuvre, afin de faire effort sur cette amarre ou sur cette manœuvre.

b) – L'axe du treuil est entraîné, soit à la main par une brinquebale, soit

mécaniquement par l'intermédiaire d'engrenages actionnés par une machine à vapeur, par un moteur hydraulique (à huile sous pression) ou par un moteur électrique.

c) – L'axe du treuil est parfois prolongé par une poupée, sur laquelle on peut garnir une manœuvre ou une amarre que l'on désire mettre en tension de façon intermittente.

d) – Lorsque le treuil comporte un tambour sur lequel on enroule un câble, et d'une poupée sur laquelle on peut garnir occasionnellement un cordage ou un câble, le tambour et la poupée peuvent être entraînés ou non par l'arbre, individuellement ou ensemble à la demande, grâce à des systèmes de crabotage sur l'arbre.

[Voir les mots *Garnir, Crabotage, Poupée*].

e) – On installe parfois sur l'une des flasques du tambour un frein à ruban qui permet d'immobiliser le tambour dans une position déterminée lorsque celui-ci est désolidarisé de l'arbre.

f) – Les treuils sont habituellement construits en fonte.

g) – Les plaisanciers utilisent souvent le mot anglais *winch* à la place du mot français *treuil* pour désigner de petits treuils à main actionnés par une bringuebale.

2 – Un treuil est équivalent à un levier agissant sans interruption ; le demi-diamètre de la roue d'entraînement, ou le système d'engrenages des treuils modernes, représente le grand bras ; le demi-diamètre de la poupée représente le petit bras.

Remarques : **a)** – Beaucoup de plaisanciers français (*french men*) qui ont fréquenté des plaisanciers anglais (*english men*) ou qui ont lu des catalogues anglais, ou qui ont navigué avec d'autres plaisanciers qui eux-mêmes parlaient comme cela, *use the english word* « *winch* » au lieu d'employer mot français « *treuil* ».

b) – Le moteur d'un treuil électrique doit caler momentanément si la force de traction dépasse une certaine valeur.

c) – Si l'axe de rotation d'un treuil (la mèche du treuil) est vertical, on dira *cabestan* au lieu de treuil et *cloche* au lieu de poupée.

d) – Le treuil qui sert à relever l'ancre s'appelle un *guindeau* ; ce guindeau est le plus souvent à axe horizontal.

[Voir le mot *Guindeau*].

e) – Le nom *guindeau* vient du verbe *guinder* qui signifie *soulever, hisser*.

[Voir le mot *Guinder*].

Treuil à tension constante : Treuil pour lequel un câble ou un cordage est enroulé sur une sorte de bobine appelée touret et exerce une force constante ; cette force est réglable, par exemple mille décanewtons (environ 10 tonnes-force), deux mille décanewtons (20 tonnes-force), etc.

Remarques : **a)** – Dans un dispositif d'amarrage à tension constante, le mou de l'amarre est repris automatiquement et, au contraire, l'amarre dévire automatiquement si la tension de l'amarre augmente, par exemple si le navire a chargé ou déchargé, ou si le niveau de l'eau monte ou descend dans une rivière ou dans un bassin de marée.

b) – On n'utilise pas de dispositifs à tension automatique pour les gardes des navires en opérations de chargement ou de déchargement de marchandises liquides au moyen de bras de terre boulonnés à une prise du navire ; en effet, si les consignes de tension de la garde avant et de la garde arrière ne sont pas réglées exactement à la même valeur, le navire aura tendance à se déplacer

longitudinalement devant son poste, endommageant le dispositif de chargement ou de déchargement.

c) – On évite de laisser en fonctionnement automatique et sans surveillance les treuils à tension constante des gardes, car si les tensions ne sont pas réglées comme il le faudrait, le navire peut se déplacer lentement et progressivement le long du quai, dans un sens ou dans l'autre, jusqu'à ce que le chaumard de l'une des gardes arrive vis-à-vis du bollard sur lequel elle a été capelée, ou jusqu'à ce que l'autre garde file par le bout.

d) – Un système *ward léonard* permet d'obtenir des treuils électriques à tension constante de fabrication simple, robuste et fiable.

Treuil de bosse : On appelle *treuil de bosse* le treuil qui permet de réduire à la demande la longueur de la bosse qu'un remorqueur à hélice utilise lorsqu'il décide modifier la direction de la force exercée par sa remorque.

Remarque : En réduisant la longueur de la bosse, la remorque rappelle davantage l'arrière du remorqueur lorsqu'elle est en tension ; en augmentant la longueur de la bosse, le remorqueur augmente sa capacité d'évolution.

[Voir le mot *Bosse*].

Trêve : Cessation de tous actes d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux États, entre deux parties qui sont en guerre.

Remarque : On appelle *trêve marchande* une trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre.

Trêve-pêche : Convention faite par des puissances belligérantes ennemies, de respecter leurs navires de pêche, et de les laisser exercer paisiblement leur industrie comme si la guerre entre ces puissances n'existait pas.

Trévire (en anglais « *parbuckle* ») : **1** – Cordage dont une extrémité est amarrée en haut d'un plan incliné et qui sert à faire monter ou descendre des charges cylindriques en les faisant rouler sur ce plan incliné.

2 – Le *trévire* entoure la charge cylindrique (par exemple une barrique ou un mât) et revient sur lui-même vers le haut du plan incliné ; en filant l'extrémité libre de ce *trévire*, la charge descend en douceur au bas du plan incliné.

3 – On peut faire remonter la charge sur le plan incliné en halant sur le *trévire* au lieu de le filer.

4 – On utilise habituellement deux *trévires* pour chaque barrique ou pour toute autre charge cylindrique à descendre ou à monter.

Trévirer : *Trévirer* une barrique ou une autre charge de forme analogue, c'est les affaler ou les hisser sur un plan incliné en faisant usage de trévires.

Remarque : *Trévirer* une glène de cordage, c'est la retourner sens dessus-dessous ; on dit aussi *chavirer* la glène de cordage.

Triangle (en anglais « *triangular hanging stage* ») : **1** – Sorte d'échafaud composé de trois planches ou barres formant un triangle, et qui entourent un mât auquel on veut travailler ou qu'on s'occupe à peindre.

Remarque : Le triangle est soutenu par trois cartahus, un à chaque angle, avec lesquels on le hisse ou on l'amène, selon qu'il y a lieu.

2 – Étendard en étamine ou en textile synthétique comparable, de couleurs variées, qui a la figure d'un triangle et qui est employé pour des signaux.

Remarque : Un pavillon devant être rectangulaire, un triangle n'est pas un pavillon.

3 – Figure géométrique qui a trois sommets, trois côtés et trois angles.

Remarques : **a)** – Un triangle est une figure géométrique élémentaire définie par trois sommets.

- b)** – Sur un plan, on parle de triangle plat ; sur une sphère, de triangle sphérique.
- c)** – On appelle *triangle sphérique*, celui dont les côtés sont des arcs de grands cercles de la sphère.
- d)** – Les formules de la trigonométrie sphérique sont différentes des formules de la trigonométrie plane.
- 4** – Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

Triangle de position : 1 – Figure de trigonométrie sphérique représentant, sur la sphère céleste supposée arrêtée, un triangle PZA dont les sommets sont :

- i)** Le pôle céleste élevé P ;
- ii)** Le zénith du lieu d'observation Z ;
- iii)** Une étoile donnée A.

Remarques : a) – Le triangle de position sert de base pour le calcul de la hauteur estimée des astres, en reliant entre elles la latitude **fe** estimée de l'observateur au moment de l'observation, l'azimut **Z** et la hauteur **he** estimés de l'astre, et enfin l'angle au pôle **P** de l'astre au moment de l'observation et à la longitude estimée **Le** du lieu d'observation.

b) – On appelle *intercept* l'écart entre la hauteur observée et corrigée **hv** d'un astre, et la hauteur estimée déterminée par le calcul **he** du même astre.

c) – L'*intercept* est utilisé pour tracer, sur la carte, une droite de hauteur c'est-à-dire le lieu géométrique des positions possibles de l'observateur au moment de l'observation.

2 – Le côté PZ du triangle sphérique de position est égal à la colatitude ($90^\circ - \mathbf{f}$) ;

3 – Le côté ZA est égal à la distance zénitale estimée ($90^\circ - h$) ;

4 – Le côté PA est égal au complément à 90° de la déclinaison.

5 – Les 2 principales formules de trigonométrie sphérique permettant de résoudre le triangle de position sont :

$$\sin h_e = \sin \mathbf{f}_e \cdot \sin D + \cos \mathbf{f}_e \cdot \cos D \cdot \cos P$$
$$\sin Z = (\cos D \cdot \sin P) / \cos h_e$$

Triangle d'été : Le *triangle d'été* est un *astérisme*, c'est-à-dire un regroupement d'étoiles appartenant à des constellations différentes :

- i)** *Véga*, de la constellation de la Lyre, en forme de « V » aux branches inégales.
- ii)** *Altaïr*, de la constellation de l'Aigle, qui forme un alignement de 3 étoiles dont la plus brillante, *Altaïr*, est au milieu.
- iii)** *Deneb*, de la constellation du Cygne, qui a la forme d'une grande croix.

Triangulaire (en anglais « *triangular* ») : Les voiles dites *triangulaires* sont celles qui possèdent trois côtés :

- i)** Les voiles à antennes ou enverguées sur des antennes sont appelées *voiles triangulaires* ;
- ii)** Les voiles qui se hissent ou s'amènent le long de drailles, comme le sont les focs, sont appelées *voiles triangulaires*.

Triangulation : 1 – Opération géodésique consistant à diviser le territoire à cartographier en triangles, à déterminer la position de chacun des sommets de ces triangles, et à reporter toutes ces positions sur un plan selon une transformation mathématique appelée projection.

2 – Si l'on a déterminé la longueur de l'un des côtés d'un triangle, et si l'on a mesuré deux des angles aux sommets de ce triangle, on peut calculer avec précision les longueurs des deux autres côtés du triangle au moyen de formules trigonométriques.

Remarque : Les côtés de triangles dont on a mesuré avec précision la longueur sur le terrain sont appelés *bases*.

3 – Les sommets des triangles du premier niveau sont des points géodésiques dont on a connaît précisément la position géographique en latitude et en longitude, soit par des observations astronomiques, soit par des mesures d'angles avec un théodolite ; les sommets des triangles des niveaux inférieurs sont déterminés par des observations topographiques avec une chaîne d'arpenteur et un théodolite.

Tribade : Se dit d'une femme qui abuse d'une autre femme.

Tribord (en anglais « *starboard* ») : Partie d'un navire située à main droite d'un observateur se tenant sur la poupe, ou dans le plan de symétrie longitudinal de ce navire, lorsqu'il regarde vers la proue du navire.

Remarques : **a)** – Pour les préséances, le côté tribord passe avant le côté bâbord.

b) – Les cabines du second capitaine et des officiers du pont sont à tribord ; les cabines du chef-mécanicien et des autres officiers mécaniciens sont à bâbord.

c) – Les objets situés à tribord et repérés par un numéro d'ordre portent un numéro impair ; ceux de bâbord portent un numéro pair.

Exemples : Les embarcations de tribord sont numérotées 1, 3, 5, 7, etc., celles de bâbord 2, 4, 6, 8, etc. ; les numéros d'ordre impairs des clés correspondent aux serrures des portes de cabines ou de locaux de tribord ; les numéros d'ordre pairs à celles de bâbord.

e) – On a dit aussi jadis *stribord* ou *estribord* [tiré de *dextribord* - bord de la main droite] et *tienbord*.

f) – L'explication pseudo-sémantique qui propose que les mots « *bâbord* » et « *tribord* » viendraient de la lecture du mot *batterie* est plaisante mais plus que douteuse et même farfelue ; c'est, au plus, un moyen mnémotechnique pour se rappeler que *tribord* est le côté de la main droite quand on voit le mot « *batterie* » en regardant vers l'avant.

[Voir la remarque du mot *Bâbord*].

Tribordais (en anglais « *starboard watchman* ») : Appellation des membres de l'Équipage qui font partie de la bordée dite « *de tribord* ».

Tribord amure (Être –) : 1 – [Gréement carré] Être à la voile avec le vent soufflant sur le côté de tribord du navire, et par conséquent en se servant des amures de tribord.

2 – [Gréement aurique] Naviguer avec l'amure à tribord et la bôme à bâbord.

Tribu : On donnait ce nom chez quelques nations anciennes, à certaines divisions qui formaient ensemble la totalité du peuple.

Exemple : Le peuple de la ville d'Athènes, de Rome, était divisé en *tribus*.

Remarque : Chez les Juifs, la tribu comprenait tous ceux qui étaient sortis d'un des douze patriarches.

Exemples : Les douze *tribus* d'Israël ; la *tribu* de Juda.

Tribun : Nom que portaient à Rome certains magistrats chargés de défendre les droits et les intérêts du peuple.

Tribunal Maritime (en anglais « *seamen's court of justice* », « *seamen's bench* ») : Les tribunaux maritimes connaissent de tous les délits commis dans les ports ou arsenaux par les marins, ouvriers ou autres à la solde de la marine nationale, et soit contre la police ou la sûreté de ces ports et arsenaux, soit contre le service de la marine nationale en général.

Remarque : Les tribunaux maritimes ont été créés le 12 novembre 1806 en remplacement des cours martiales.

Tribunal Maritime et Commercial (TMC) : 1 – Il est établi un tribunal maritime commercial au chef-lieu de chacun des quartiers d'inscription maritime ci-après : Dunkerque, Boulogne, le Havre, Rouen, Saint-Malo, Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Sète, Marseille, Ajaccio.

Remarque : Les TMC sont des tribunaux d'exception ; les justiciables, ne pouvant pas faire appel, sont jugés définitivement, sauf à se pourvoir en cassation.

2 – La circonscription de juridiction d'un tribunal maritime commercial correspond à l'étendue du quartier d'inscription maritime au chef-lieu duquel il est établi.

3 – Toutefois, les circonscriptions de juridiction des tribunaux maritimes commerciaux de Rouen, le Havre, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Sète, Marseille s'étendent sur les quartiers voisins.

Remarque : La circonscription de juridiction étendue du tribunal maritime commercial du quartier de La Rochelle comprenait les quartiers des Sables-d'Olonne, de Marennes et d'Oleron avant que l'on ne supprime le quartier d'Oleron.

4 – Le juge du tribunal civil appelé à présider le tribunal maritime commercial est désigné par le président du tribunal civil ; les autres juges sont désignés par le président du tribunal maritime commercial.

Remarque : Les présidences des TMC ont été retirées aux administrateurs des Affaires maritimes à cause du nombre très important de décisions annulées par la Cour de cassation ; les cassations des jugements des TMC étaient habituellement liées au manque de rigueur dans la forme et sur le fond.

5 – Le tribunal maritime commercial se réunit dans les locaux des Affaires maritimes ; toutefois, si, pour des raisons d'ordre matériel dont le président est seul juge, le tribunal ne peut se réunir dans ces locaux des affaires maritimes, il doit désigner un autre local approprié.

Remarque : À La Rochelle, le Tribunal maritime et commercial se réunit dans les locaux du Tribunal d'Instance.

6 – Les séances des tribunaux maritimes et commerciaux sont publiques.

Le jugement est prononcé publiquement.

7 – Le prévenu comparait libre mais sous garde suffisante s'il est en état de détention provisoire.

Il est assisté, s'il le désire, d'un défenseur de son choix, préalablement agréé par le président du tribunal s'il n'est avocat inscrit à un barreau.

Le prévenu est libre de comparaître sans défenseur.

8 – Après la clôture des débats, le président fait retirer le prévenu.

Le président et les juges se rendent dans la chambre des délibérations.

9 – Si le prévenu n'est pas reconnu coupable, le tribunal prononce son acquittement et le président ordonne qu'il sera mis en liberté s'il n'est pas retenu pour une autre cause.

Si le prévenu est reconnu coupable, le jugement prononce la condamnation.

10 – Il n'est pas prévu d'appel du jugement.

11 – S'il y a pourvoi devant la cour de cassation, il est sursis à l'exécution du jugement.

Remarque : Si le pourvoi devant la cour de cassation est rejeté, le jugement est mis à exécution dans les 24 heures de la réception de l'arrêt qui a rejeté le pourvoi.

Tribunal de Commerce : 1 – Le premier Tribunal de Commerce a été créé à Toulouse en 1549 ; celui de Paris l'a été en 1563.

2 – Les juges des Tribunaux de Commerce sont appelés des consuls.

3 – Les Tribunaux de Commerce ayant à connaître des litiges impliquant des pilotes, c'est tout naturellement que les Présidents des Tribunaux de Commerce avaient été désignés par le loi de 1928 sur le pilotage, ès-qualité, pour présider les Assemblées commerciales du pilotage ; les Présidents des Tribunaux de

Commerce ont été déchargés de cette fonction.

4 – Il n'y a pas de juges professionnels dans les tribunaux de commerce (en 2015).

Tribut : 1 – Ce qu'un État paye à un autre, de temps en temps, pour marque de dépendance.

2 – Impôts qu'un prince lève sur ses sujets, ou qu'un État lève auprès des citoyens.

3 – [Au figuré] On dit d'un homme qui a embarqué sur un navire pour la première fois, et qui s'y est trouvé mal, qu'il a *payé le tribut à la mer* lorsqu'il a rendu son repas par-dessus bord ou dans la cuvette des toilettes.

Tributaire : Qui paye un tribut

Tricher : 1 – Tromper au jeu.

2 – [Au figuré] Tromper en quelque chose que ce soit, et principalement en de petites choses et par des voies petites et basses.

Tricoise : 1 – On appelle *tricoises* des tenailles dont se servent les maréchaux-ferrants pour déferrer les chevaux.

[Voir le mot *Maréchal*].

2 – On appelle *tricoises* des tenailles à deux mâchoires utilisées pour tenir et arracher les clous, pointes et chevilles.

Remarque : On appelait jadis « *tenailles turcoises* » des tenailles telles que celles qu'employaient les Turcs.

3 – On appelle *tricoise de Velpéau* une pince coupante en bout, utilisée en chirurgie osseuse et médullaire.

4 – [Vieilli] Machine de guerre utilisée jadis pour démanteler certaines parties du rempart d'une place assiégée.

Tricoise (Clé –) : Clé spéciale que l'on emploie pour désassembler et parfois pour assembler les raccords des manches à incendie, des lances et des bouches d'incendie.

Remarque : Les raccords Guillemain se serrent à la clé tricoise ; les raccords DSP avec verrou cranté se serrent à la main.

Tricolore : Mot qui, dans son acception générale, signifie « *qui est de trois couleurs* » et dans une acception plus particulière en France, « *rouge, bleu et blanc* », les couleurs nationales adoptées par les Français.

Trident : Fourche à trois dents ou trois pointes.

Remarques : **a)** – Les poètes et les peintres donnent un trident pour sceptre à Neptune.

b) – Une fourche à cinq ou sept dents (ou pointes) est une foène.

Tridi : Troisième jour de la décade dans le *calendrier républicain* utilisé en France pour la période qui va de 1792 à 1806.

Triennal : 1 – Qui dure trois ans.

2 – Qui revient tous les trois ans.

Exemple : L'assolement triennal, dans lequel la culture du froment revient sur le même sol tous les trois ans.

Triennat : L'espace de trois ans.

Triérarque : [Autrefois] Capitaine de galère.

Remarques : **a)** – À Athènes, on étendait ce nom aux citoyens obligés par la loi d'armer une galère et de l'équiper, du moins en grande partie, des choses nécessaires.

b) – À Athènes, les *triérarques* fournissaient les galères, mais ils ne les commandaient pas toujours.

Triglyphe : Ornement d'architecture dans la *frise dorique*.

Remarque : Le *triglyphe* est composé de deux cannelures en triangle et de deux demi-cannelures sur les deux côtés.

Trigonométrie : 1 – Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer les triangles.

Remarques : a) – On appelle *trigonométrie rectiligne* celle qui enseigne à mesurer les triangles rectilignes, et *trigonométrie sphérique* celle qui enseigne à mesurer les triangles sphériques.

b) – La connaissance de la *trigonométrie sphérique* est absolument nécessaire aux astronomes et aux marins.

2 – Science mathématique qui a pour objet de résoudre les triangles, c'est-à-dire d'en déterminer par le calcul les angles et les côtés, en partant de certaines données numériques.

Trigonométrie sphérique : Trigonométrie appliquée aux triangles sphériques.

Remarque : Un triangle sphérique est un triangle formé sur une sphère par trois arcs de grands cercles sécants deux à deux.

[Voir l'expression *Formule fondamentale*].

Trillion : Équivalent de *mille billions* ou *mille fois mille millions*.

Trimestre : Espace de trois mois pendant lequel on est attaché à certaines fonctions, à certains emplois.

Tri-métal : 1 – On appelle « *coussinet tri-métal* » un coussinet de tête de bielle ou de palier de vilebrequin très mince, tel que ceux qui sont montés dans les moteurs récents.

Remarque : Les Renault 16 TX (1974) furent les premières voitures françaises dont le moteur de 1647 cm³, 93 ch (type Cléon-Alu) était monté avec des « *coussinets tri-métal* ».

2 – Le coussinet est réalisé de trois feuilles très minces, tenues dans une coquille en acier :

i) en surface, en alliage de cuivre et d'étain,

ii) au milieu, en nickel,

iii) près de la coquille, en alliage de cuivre et de plomb (bronze au plomb).

Remarque : L'emploi de coussinets de tête de bielle et de pied de bielle tri-métal permet d'augmenter la charge sur les têtes de pistons, c'est-à-dire quand on augmente le régime maximum du moteur, quand on augmente la pression de suralimentation, quand on modifie les profils des arbres à cames pour augmenter la puissance du moteur, quand on emploie de l'huile plus fluide ou que l'on élève la température de fonctionnement du moteur.

3 – On dépose une mince couche de plomb par électrolyse sur la surface de contact du coussinet, pour que le portage du coussinet puisse se déformer sans dommages, en cas de contact accidentel avec le vilebrequin.

4 – Le cuivre étant un très bon conducteur de chaleur, la chaleur provenant de la friction de la tête de bielle sur le vilebrequin s'évacue vers le corps de la bielle.

5 – Les coussinets « *tri-métal* » ont un aspect un peu laiteux et mat, en raison de la présence de plomb en surface.

6 – Un coussinet « *tri-métal* » accepte une plus grande charge, et donc de plus fortes pressions dans le cylindre, qu'un coussinet en aluminium ou en régule.

Remarques : a) – On ajoute parfois de l'indium en surface par électrolyse, pour prévenir la corrosion.

b) – En cas d'accident à une tête de bielle équipée d'un coussinet « *tri-métal* », la couche intérieure en bronze au plomb évite d'endommager la soie du maneton de vilebrequin.

Trin : [En astrologie] « *Trin aspect* » ou « *trine aspect* » se dit de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du Zodiaque, soit 120°.

Remarque : La forme « *trine* » est la plus employée.

Trincadoure : 1 – Sorte de chaloupe des côtes d'Espagne.

Remarque : On voyait des trincadoure à Bayonne.

2 – Les trincadoures étaient des embarcations fortes mais assez fines de formes, bien construites, bien voilées, et qui se comportaient bien à la mer.

Tringle (en anglais « *cant* ») : 1 – Sorte de petite barre en métal ou en bois équarri, longue, plate et étroite et servant à divers usages.

2 – On en place :

i) Dans les bastingages où elles vont d'un chandelier à l'autre ;

ii) Dans les batteries des navires à voiles, où on les cloue aux baux pour y suspendre les hamacs ;

iii) Sur les ponts des batteries des bâtiments de guerre de jadis, où on les fixait en triangles pour y former des petits parcs à boulets ;

iv) Etc.

3 – Verge de fer menue, ronde et longue, qu'on passe dans les anneaux d'un rideau.

Tringler : Tracer sur une pièce de bois une ligne droite avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge, pour la façonner.

Trinité intérieure : Pour saint Augustin () évêque d'Hippone en Algérie, la trinité intérieure est constituée de :

i) la mémoire,

ii) l'intelligence,

ii) la volonté.

Trinité (Sainte –) : La Sainte Trinité est la distribution simultanée et indivisible de la divinité chrétienne :

i) dans le ciel (Dieu le père, qui est aux cieux),

ii) à la surface de la Terre (Dieu, le fils de l'homme, enfanté par une vierge),

iii) sous la surface de la Terre (Dieu, esprit-saint au milieu des esprits malins, qui se manifeste à la surface de la Terre sous la forme de langues de feu ou de buissons ardents).

Trinity House : 1 – Appellation abrégée de l'institution anglaise : « *Guild of fraternity of the most glorious and undivided Trinity and of St. Clements* ».

Remarque : Trinity House is a charity dedicated to safeguarding shipping and seafarers, providing education, support and welfare to the seafaring community with a statutory duty as a General Lighthouse Authority to deliver a reliable, efficient and cost-effective aids to navigation service for the benefit and safety of all mariners.

2 – *Trinity House* est l'appellation courante de la corporation fondée en 1514 à Londres par une charte d'Henri VIII (1491-1547) qui organisa le pilotage et la sécurité des navires dans les eaux maritimes et dans les ports du Royaume-Uni.

Remarque : Trinity House s'est d'abord installé à Deptford, sur la rive droite de la Tamise, où les navires qui partaient prenaient leur pilote de rivière.

3 – Superviser la construction des bateaux de la Royal Navy fut l'une de ses premières missions ; Deptford fut le principal chantier naval militaire anglais jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

4 – *Trinity House* a mis en service un premier phare, en 1609, à Lowestoft et le premier bateau-feu du monde dans l'estuaire de la Tamise en 1732.

5 – À partir de 1968, *Trinity House* installa des balises répondeuses radar (*Racon*) ; à partir de 2002, le *GPS différentiel* ; à partir de 2008, l'exploitation de l'AIS.

6 – La tutelle du pilotage au Royaume-Uni a été transférée de *Trinity House* aux différentes autorités portuaires du royaume, par le *Pilotage Act* du 15 mai 1987.

Remarque : Cette réforme drastique réduisit de moitié le nombre des pilotes ; en

effet, avant cette réforme, tout ce qui flottait dans les eaux du Royaume-Uni était soumis à l'obligation du pilotage.

7 – Le rôle *actuel* de la corporation de *Trinity House* est triple :

- i) Fourniture et entretien des aides à la navigation dans les eaux territoriales d'Angleterre, du Pays de Galles, des îles anglo-normandes et de Gibraltar : phares, balises, bouées, sondages, aides radio-électriques.
- ii) Organisation et financement de l'instruction des futurs officiers de la marine marchande britannique.
- iii) Hébergement des marins âgés dans des établissements de retraite, organisation et financement d'organismes de charité.

Trinquard : Appellation d'une sorte de petits navires de pêche de la Manche.

Trinquer : [*Familier*] Boire en choquant le verre, et à la santé l'un de l'autre.

Remarque : Ce mot est pris de l'allemand « *Drink* ».

Trinques (en anglais « *wooldings* ») : Nom donné aux roustures des antennes des voiles latines. [Voir le mot *Rousture*].

Trinquet (en anglais « *fore mast* ») : **1** – Nom du mât de misaine des navires dits latins, ou destinés à avoir leurs voiles enverguées sur des antennes.

Remarque : Le *trinquet* est en général incliné sur l'avant.

2 – Sur la Méditerranée, on appelle *trinquet* le second arbre enté sur le maître-mât d'une galère.

Trinquette (en anglais « *fore stay sail* ») : **1** – *Trinquette* est le nom d'une voile triangulaire, une espèce de voile latine.

2 – La *trinquette* est la voile d'étai de misaine ; elle s'établit sur draille, entre la tête du mât de misaine et l'étrave.

3 – Sur les cotres, la *trinquette* s'appelle quelquefois *misaine*.

4 – Sur les bâtiments grésés en carré, la *trinquette* est seulement employée à la cape et par très-mauvais temps, sur une draille volante qu'on dépasse aussitôt qu'on ne se sert plus de la voile.

5 – Quand elle sert comme voile de cape, la *trinquette* s'appelle aussi *tourmentin*.

6 – Sur les navires à voilure latine, la *trinquette* est la voile triangulaire qui est portée par la vergue du trinquet.

[Voir le mot *Trinquet*].

Triomphe : **1** – Chez les Romains, le *triomphe* était un honneur accordé à un général qui avait remporté une grande victoire.

Remarques : **a)** – Il consistait en une entrée solennelle et pompeuse dans Rome.

b) – Le vainqueur avançait à la tête de son armée, puis suivaient les captifs et, derrière, les dépouilles prises à l'ennemi.

2 – Dans un *triomphe*, le général défilait sur un char et il sacrifiait un taureau.

Remarque : Dans un *ovation*, ou « *petit triomphe* », le triomphateur entrait dans Rome à pied ou à cheval et il sacrifiait une brebis (en latin *ovis*).

[Voir le mot *Ovation*].

3 – *Triomphe* se dit aussi des victoires et des grands succès de la guerre.

Exemple : Les triomphes d'Alexandre.

Triompher : **1** – En parlant des anciens Romains, il signifie *faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après quelque insigne victoire*.

Exemple : Pompée triompha trois fois.

Remarques : **a)** – On dit que *Scipion triompha de l'Afrique* pour signifier que Scipion obtint les honneurs du triomphe pour avoir soumis l'Afrique.

c) – On dit aussi dans ce sens que *César triompha des Gaulois*, etc.

2 – Vaincre par la voie des armes.

3 – [Au figuré] Remporter quelque avantage que ce soit sur quelqu'un.

Remarque : C'est dans ce sens qu'on dit triompher de ses adversaires, triompher de ses envieux ; triompher de ses rivaux.

4 – *Triompher* signifie aussi *exceller* en traitant quelque sujet.

Tripartite : Qui est divisée en trois.

Remarque : On appelle « *histoire tripartite* » un abrégé d'histoire tiré de celles d'Eusèbe, de Socrate et de Sozomène.

Tripe : Nom singulier collectif qui se dit des boyaux des animaux et de certaines parties de leurs intestins.

Exemples : Cela sent la tripe ; manger de la tripe.

[Voir l'expression *Tripe de velours*].

Remarques : **a)** – On l'emploie souvent au pluriel.

Exemples : Jeter les tripes des animaux à la voirie ; le sanglier donna un si furieux coup de défenses à ce chien, qu'il lui fit sortir les tripes ; vendre des tripes ; tripes de morues.

b) – [Populaire] On dit d'un homme qui a vomi avec de grands efforts, qu'il a pensé jeter tripes et boyaux.

c) – [Vulgaire] On dit d'un homme qui est entièrement dévoué à un autre, qu'il est à lui tripes et boyaux.

d) – On appelle *œufs à la tripe*, des œufs durs coupés par tranches et fricassés.

Tripe de velours : Étoffe de laine ou de fil qui est travaillée comme le velours.

[Voir le mot *Fil*].

Remarque : On dit aussi, absolument, *tripe*.

Exemples : Des sièges de tripe de velours ; un fauteuil de tripe.

Tripette : Petit tripe.

Remarque : On ne s'en sert guère que dans la phrase populaire « *cela ne vaut pas tripette* » pour signifier *cela ne vaut rien*.

Triple (en anglais « *triple* », « *treble* ») : Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre.

Exemples : Des souliers à triple semelle ; un bâtiment à triple étage ; neuf est le triple de trois.

Remarque : En matière de gréement on dit, quand il y a lieu, un mât triple, une manœuvre en triple, une poulie triple.

Triple Alliance : Alliance militaire, au début du xx^{ème} siècle, de la France, de la Russie et de l'Angleterre.

Remarque : La *Triple Alliance* était ouvertement dirigée contre la *Triple Entente*. [Voir l'expression *Triple Entente*].

Triple Entente : Alliance militaire, au début du xx^{ème} siècle, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche.

Remarque : La *Triple Entente* était ouvertement dirigée contre la *Triple Alliance*. [Voir l'expression *Triple Alliance*].

Triple expansion (Machine à vapeur à –) : Une machine à vapeur à triple expansion est composée de trois cylindres de tailles croissantes : le premier cylindre, dit admetteur, reçoit la vapeur à la température et à la pression de la chaudière ; quand la vapeur a travaillé dans le premier cylindre en se détendant faiblement, elle passe dans un autre cylindre dit détenteur où la force expansive qu'elle contient encore développe un nouveau travail ; la vapeur qui sort du deuxième cylindre avec encore quelque tension, est admise dans un troisième cylindre où elle subit une troisième expansion, c'est-à-dire qu'elle produit un troisième travail.

Remarques : **a)** – Le travail fourni dans chacun des cylindres doit être sensiblement équivalent ; pour cela, l'admetteur qui reçoit la vapeur à la pression de la chaudière, est-il de petit volume ; les autres cylindres détenteurs sont d'autant plus grands que la vapeur après s'être détendue, y arrive avec une pression plus faible et elle occupe un volume plus grand.

b) – Quand la vapeur sort du dernier cylindre, elle a fourni toute son énergie et elle évacue dans un condenseur ou à l'atmosphère, selon la conception de l'installation.

c) – Les machines à vapeur à triple expansion sont souvent appelées *machines compound 3 cylindres* (selon l'expression anglaise).

Triplet pythagoricien : Groupe de 3 nombres dans lequel le carré du plus grand est égal à la somme des carrés des deux autres.

Remarques : **a)** – Un triangle dont les trois côtés ont pour dimensions, dans une unité quelconque, respectivement les trois valeurs d'un triplet pythagoricien est un triangle rectangle dont l'hypoténuse a la dimension du nombre le plus grand.

b) – La formule de Pythagore reliant les dimensions des côtés d'un triangle rectangle est connue comme étant le « *pont aux ânes* » des collégiens.

[Voir l'expression *Pont d'âne*].

Triploïde : 1 – L'huître creuse dite *triploïde* est commercialisée depuis le début des années 2000.

[Voir le mot *Ploidie*].

2 – Créée par l'Ifremer (Institut public français de recherche pour l'exploitation de la mer) l'huître *triploïde* possède trois jeux de chromosomes homologues, au lieu de deux pour les huîtres naturelles nées d'un père et d'une mère et appelées *diploïdes*.

[Voir le mot *Diploïde*].

3 – Stérile et incapable de se reproduire, l'huître *triploïde* n'est jamais « *laiteuse* » et par conséquent, elle est commercialisable toute l'année.

4 – De plus, elle grossit plus vite que sa congénère non modifiée qui dépense de l'énergie pour assurer son cycle reproductif.

Remarques : **a)** – L'Ifremer étant l'organisme officiel chargé de contrôler la toxicité éventuelle et la bonne santé des huîtres, il est difficile de vérifier les informations des ostréiculteurs qui prétendent que les huîtres triploïdes sont plus vulnérables que les huîtres naturelles, malgré les dénégations de l'Ifremer qui les produit.

b) – Une huître normale est diploïde ; une huître triploïde possède moitié plus de chromosomes qu'une huître normale.

c) – Chez les abeilles, les mâles naissent d'un œuf *non fécondé* et ils comptent uniquement les 16 chromosomes maternels ; la reine et les ouvrières naissent d'un œuf *fécondé* et elles comptent 16 chromosomes maternels plus 16 chromosomes paternels, ce qui fait 32 chromosomes en tout.

Les mâles possèdent un seul jeu de chromosomes ; les femelles en ont deux jeux. Les mâles sont haploïdes et les femelles (la reine ou les ouvrières) sont diploïdes. Il n'y a pas d'abeilles triploïdes.

Les abeilles femelles sont partagées en ouvrières (plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières dans une colonie, d'une durée de vie de quelques semaines l'été à quelques mois l'hiver) et en reines (une seule reine par colonie, d'une durée de vie de trois ou quatre ans et qui, l'été, peut pondre plusieurs milliers d'œufs par jour) ; la différence entre les deux types de femelles dépend de la nourriture que les abeilles nourricières donnent à chaque larve à partir du quatrième jour.

Les ouvrières sont nourricières pendant plusieurs jours, puis restent dans la ruche

pour effectuer les différents travaux nécessaires à la vie de la colonie, et elles terminent leur existence comme butineuses.

La reine sort de sa ruche, quelques heures après sa naissance, pour un vol de fécondation pendant lequel elle est couverte par plusieurs mâles provenant des ruches voisines ; sa spermatèque renferme, à son retour à la ruche, ce dont elle aura besoin pour féconder les œufs de femelles qu'elle pondra pendant plusieurs années.

Les mâles meurent tous avant l'hiver ; au nombre de plusieurs milliers, l'été, dans chaque colonie, ils sont attirés par les phéromones des reines vierges des autres ruches du voisinage jusqu'à une dizaine de kilomètre de distance.

d) – Les céréales botaniques originelles (engrain sauvage, engrain cultivé ou petit épeautre, blé sauvage) sont diploïdes : elles contiennent dans leurs cellules deux jeux de 7 chromosomes.

Différentes hybridations spontanées de ces céréales originelles ont permis d'obtenir d'autres céréales par addition naturelle de chromosomes et modification du génome.

– Le *petit épeautre* est diploïde (2 jeux de 7 chromosomes, soit 14 chromosomes).

– Le *blé dur* est tétraploïde (4 jeux de 7 chromosomes, soit 28 chromosomes).

– Le *blé tendre* (froment) est hexaploïde (6 jeux de 7, soit 42 chromosomes).

Tripoli : Pierre tendre d'un grain très fin, dont on se sert pour polir les ustensiles de métal.

Tripot : **1** – [*Vielli*] Lieu pavé de pierre ou de carreau et entouré de murailles, dans lequel on pratiquait le jeu de la courte paume.

Exemples : Tripot couvert, découvert ; balle de tripot ; le maître du tripot.

Remarque : En ce sens, on disait plus ordinairement « *jeu de paume* ».

2 – *Tripot* se dit aussi d'une *maison de jeu*, quel que soit le jeu que l'on y pratique.

3 – [*Par extension et au figuré*] Maison où s'assemble une mauvaise compagnie.

Tripoter : **1** – Brouiller, mélanger différentes choses ensemble et en faire quelque chose de mauvais ou de malpropre.

Exemples : Ces femmes ne font que tripoter ; ces enfants ont tripoté tout le jour avec de la terre et de l'eau.

2 – [*Au figuré et familier*] Il se dit en parlant d'affaires.

Exemples : Il est entré dans cette affaire pour l'accommoder, mais il a tripoté de telle sorte qu'il a tout gâté ; c'est un tel qui a tripoté tout cela.

Trique : [*Populaire*] Gros bâton.

Exemple : On lui donna des coups de *trique*.

Triquet : Espèce de battoir fort étroit dont on se sert pour jouer à la paume.

Trirème : Galère des anciens à trois rangs de rames.

Trismégiste : Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou à Hermès.

Remarque : Ce mot signifie, littéralement, « *trois fois très grand* ».

Tristesse : **1** – Affliction, déplaisir, abattement de l'âme, causé par quelque accident fâcheux.

Exemples : Grande tristesse ; quelle tristesse !

2 – Il se prend aussi pour mélancolie de tempérament.

Exemple : Se livrer, s'abandonner à la tristesse.

Tritium : L'un des isotopes de l'hydrogène.

[Voir le mot *Deutérium*].

Remarques : **a)** – Le symbole du tritium est **T** ou ³**H**.

b) – Le tritium est faiblement radioactif (rayonnement β).

c) – Les rejets (tolérés) de tritium dans l'atmosphère constituent la principale pollution radioactive provenant des centrales nucléaires.

- Triton** : Les *tritons* sont des dieux marins qui ont des figures humaines depuis la tête jusqu'à la ceinture, et qui se terminent en poisson.
- Trituration** : Broiement, réduction d'un corps solide en parties très menues, ou même en poudre.
Remarque : Les chimistes font la trituration des bois, des écorces et des minéraux, en les pilant dans des mortiers.
- Triturer** : Broyer, réduire en parties très menues, ou même en poudre.
- Triumvir** : Titre par lequel on désignait ,à Rome tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration.
Exemples : Triumvirs nommés pour la fabrication des monnaies, pour le partage des terres.
Remarque : César et les deux collègues qu'il s'était associés contre les lois, furent appelés *triumvirs*.
- Triumvirat** : On désignait par ce mot, dans la Rome antique, l'association illégitime de trois citoyens puissants qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité.
Exemples : Le triumvirat de Pompée, de César et de Crassus ; le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide.
- Triviale** : Il se dit d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues.
Remarques : **a)** – Une *fourche* est un carrefour triviale.
b) – Une *patte d'oie* est un carrefour où trois routes formant entre elles des angles aigus, convergent vers une route opposée.
- Trivial** (en anglais « *trivial* ») : **1** – Qui par sa fréquence est devenu banal, ordinaire, n'a plus aucune originalité.
Remarques : **a)** – Il se dit des pensées et des expressions.
Exemples : C'est une pensée fort triviale ; cet auteur ne dit que des choses triviales ; une façon de parler triviale ; phrases triviales ; expressions triviales.
b) – On dit au pluriel masculin : *triviaux*.
Exemple : Des détails triviaux.
c) – Trivial vient du latin *trivium* qui signifie *endroit fréquenté, place publique*.
- 2** – Qui concerne les faits de la vie la plus courante, la plus quotidienne.
Remarque : En ce sens, trivial est synonyme de *commun, ordinaire*.
- 3** – Qui manque de distinction, d'élégance ; qui est grossier, vulgaire.
Exemples : Une expression triviale ; un langage trivial.
- 4** – Qui est reconnu par tout le monde.
Exemple : Une vérité triviale.
- 5** – Dont on estime que la connaissance n'apporte rien.
Exemple : Objet dont on estime que l'existence va de soi.
- 6** – Relatif à un problème qui relève du simple bon sens, facile.
Exemples : Un problème trivial ; une solution triviale.
Remarque : En ce sens, le contraire de *trivial* est *ardu*, parfois *élégant*.
- 7** – Dont on juge la démonstration très facile.
Exemples : Objet dont on estime que l'étude n'a pas d'intérêt ; énoncé dont on juge la vérité évidente.
Remarque : En ce sens, trivial est une notion subjective.
- 8** – Qui s'élève à un carrefour.
Exemple : Calvaire trivial.
Remarques : **a)** – Les Romains appelaient *dieux triviaux* des dieux qui présidaient aux carrefours.
[Voir le mot *Présider*].

b) – Trīvīa était le surnom de Diane, la déesse romaine des intersections à trois voies (en latin trīvīum) et plus généralement des routes et des carrefours.

Trivium : [Vielli] Étude des mots.

Remarques : **a)** – Le *trivium* se composait de la grammaire, de la rhétorique et de la logique.

b) – Le trivium se distinguait du *quadrivium*, qui est l'étude des choses, et qui se composait de l'arithmétique, de la géométrie, de la musique et de l'astronomie.

Troc (en anglais « *trade by way of exchange* ») : Sorte de commerce qui se fait uniquement par voie d'échange direct de marchandises ou de denrées.

Remarques : **a)** – On dit « *troc pour troc* » pour marquer l'échange d'une chose contre une autre, sans donner de supplément, sans donner de retour.

b) – On appelle cette manière de troc, un *troc de gentilhomme*.

Trochée : Pied de deux syllabes, une longue et une brève, dans la poésie grecque ou latine.

Trois Évêchés : **1** – L'expression « *les Trois Évêchés* » s'applique à trois territoires enclavés dans le duché de Lorraine, qui furent jusqu'au xvi^e siècle sous les dominations temporelles respectives des évêques des trois villes de Metz, Toul et Verdun et qui formaient ensemble une province autonome dépendant de l'Empire germanique.

2 – Les *Trois Évêchés* de Metz, Toul et Verdun ont été annexés par Henri II au royaume de France en 1552, après la *Chevauchée d'Austrasie*.

Remarque : Après 1552, il n'y avait plus d'évêché dans le duché souverain de Lorraine.

3 – Nancy, la capitale du duché de Lorraine, n'est devenue un évêché qu'en 1777, après le démembrement du diocèse de Toul ; jusqu'à cette date, Nancy dépendait de l'évêque de Toul.

Remarque : Un primat avait été établi à Nancy, mais les centres spirituels de la Lorraine se trouvaient dans les trois villes françaises de Metz, Toul et Verdun, sièges des diocèses.

Troisième République : La Troisième République (1870-1940) est née et est morte à la suite de l'incompétence des branquignoles qui commandaient l'armée française contre la Prusse en 1870 puis contre l'Allemagne en 1940.

Trois-mâts (en anglais « *ship* », « *full rigged ship* », « *tree-masted vessel* ») : Terme générique utilisé pour désigner ceux des navires dits à traits carrés, qui sont grésés d'un grand mât, d'un mât de misaine et d'un mât d'artimon.

Remarque : Le mât de beaupré, à l'avant, horizontal ou quasi-horizontal, n'est pas compté dans le nombre des mâts des navires dits « *trois-mâts* », « *quatre mâts* », etc.

Trois-mâts barque (en anglais « *barque* », « *bark* ») : Navire à trois mâts portant deux phares carrés sur l'avant ; le mât de l'arrière ne porte pas de phare carré ni de hune mais, généralement, une brigantine et une voile de flèche (un flèche-en-cul).

Remarques : **a)** – Le trois-mâts barque est souvent appelé « *barque* » et quelquefois « *trois mâts à mâtereau* ».

b) – Le gréement en barque nécessite moins d'hommes pour la manœuvre que le les phares carrés.

[Voir le mot *Phare* et l'expression *Barque (Mât de -)*].

Trois-mâts carré (en anglais « *three masted vessel* ») : Navire à trois mâts portant trois phares carrés.

[Voir le mot *Phare*].

Trois ponts (en anglais « *three-decker* ») : Synonyme et abréviation de « *vaisseau à trois ponts* ».

Trombe (en anglais « *water spout* ») : **1** – On appelle *trombe* une tornade de relativement faible intensité, formée à partir d'un tourbillon qui existait sous un nuage d'orage.

Remarques : **a)** – Quand une trombe se forme, on aperçoit un cône renversé de vapeur descendre d'un nuage et venir rejoindre au autre cône, également de vapeur, plus petit, qui monte du sol.

b) – Quelquefois, on ne voit pas les deux cônes se rejoindre et la trombe se dissipe.

c) – À l'intérieur d'une trombe, on n'aperçoit plus la masse d'eau compacte et effrayante que l'on voyait de loin, mais une alternance de vapeur qui s'élève en bouillonnant avec un bruit comparable à celui des lames de la mer, et de grandes quantités d'eau qui tombent avec violence à grosses gouttes.

2 – Des trombes terrestres se forment lorsque la direction et la vitesse du vent ne changent pas de façon importante avec l'altitude.

3 – On rencontre des trombes terrestres le long de la zone de convergence des brises de mer ou des brises de lac, et au pied des montagnes.

4 – Lorsqu'il fait calme de vent, la trombe est verticale ; elle s'incline sous l'action du vent.

5 – Une trombe peut apparaître puis se disperser rapidement, comme elle peut durer une demi-heure et se déplacer à grande vitesse en causant d'énormes dégâts sur son passage.

Trombe marine : **1** – On appelle *trombe marine* une colonne nuageuse verticale en forme de tube ou d'entonnoir et sortant de la base d'un cumulonimbus et rejoignant la mer ; son diamètre va de dix mètres à plusieurs centaines de mètres, et sa durée de vie de 2 à 20 minutes ; la trombe marine peut rester immobile ou se déplacer dans une direction indifférente à la direction du vent en surface.

2 – Un tourbillon intense à l'intérieur de la colonne peut causer des dommages considérables aux navires qu'elle toucherait.

Remarques : **a)** – Au passage d'une trombe marine, c'est de l'eau douce qui tombe du ciel en grande abondance en tourbillonnant ; le cône qui semble s'élever de la mer pour rejoindre le nuage est aussi fait d'eau douce.

b) – La base de la trombe marine est entourée par une zone de gouttelettes, et éventuellement, de débris divers soulevés de la surface de la mer : c'est le *buisson*.

c) – *Trombe marine* est synonyme de *pompe de mer* ou de *puchot*.

[Voir les mots *Puchot*, *Tornado*, *Trombe* et l'expression *Pompe de mer*].

Tromblon : Appellation d'une *petite espingole*.

[Voir le mot *Espingole*].

Troménie : **1** – La « *Troménie de Locronan* » est la procession organisée autour de leur village par les habitants de Locronan (Finistère) au mois de juillet, en l'honneur de saint Ronan, le patron de la paroisse.

[Voir le mot *Minihy*].

Remarque : On célèbre la saint Ronan le 1er juin.

2 – La « *grande Troménie* » de 12 kilomètres est ouverte pendant une semaine tous les six ans ; les années intermédiaires, on effectue la *petite Troménie* de 6 kilomètres.

Remarques : **a)** – Les récoltes sont rentrées et les chemins nettoyés avant le début de la Troménie afin de laisser les terres aux pèlerins.

b) – Le parcours se fait en silence.

3 – Les deux dimanches qui entourent la semaine du pardon, les pèlerins sont

revêtus de leurs plus beaux habits traditionnels ; ils portent des bannières brodées, des croix d'or ou d'argent et les reliques de saint Ronan.

3 – Des pierres sacrées jalonnent le parcours, ainsi que des croix de granit et des petites huttes pour abriter les pèlerins de la pluie.

Remarques : a) – Du haut du clocher de Locronan, la vue s'étend jusqu'à la baie de Douarnenez.

b) – Saint Ronan était un ermite irlandais vivant au v^e siècle.

c) – Saint Ronan est inhumé dans l'église du village de Locronan.

d) – « *Troménie* » vient de l'expression bretonne *tro minihi* qui signifie « *le tour de la propriété* » ou « *le tour du domaine* ».

Trompette marine : Instrument de musique à une seule corde, et dont on joue avec un archet.

Tronc : 1 – La partie inférieure de la tige d'un arbre qui a été coupé à une certaine hauteur.

2 – On le dit aussi de toute la tige, lorsqu'elle n'est pas élevée, et qu'elle est dépouillée de ses branches.

Exemples : Un tronc d'arbre ; on a coupé toutes les branches, il ne reste plus que le tronc ; le tronc de cet arbre est creux ; le tronc est pourri.

Remarques : a) – Un tronc abattu est appelé une bille de bois.

b) – Une bille de bois qui a conservé son écorce est appelée une *bille en grume*, ou une *grume*.

Troncher : [*Populaire*] Forniquer.

Tronchet : Gros billot de bois qui porte sur trois pieds.

Tronçon (en anglais « *junk* », « *fox* ») : Morceau prélevé dans le sens de la longueur d'un objet plus long que large.

Remarques : a) – Un tronçon de cordage est un morceau de cordage destiné à être décommis pour en tirer du fil de caret, que l'on emploiera à bord pour fabriquer du bitord, des garcettes, des sangles, des commandes, des paillets, etc.

b) – Un tronçon d'anguille ou d'un autre poisson est un morceau ou une tranche de ce poisson découpé perpendiculairement à l'arête centrale.

Tronçonnage : Découpage d'une pièce de bois en travers du fil.

Remarque : Dans le tronçonnage, on tranche les fibres du bois.

[Voir le mot *Délignage*].

Trône d'un astrolabe : Partie du corps d'une astrolabe, souvent ouvragée, attachant à la partie supérieure du limbe quand l'astrolabe est suspendu ; le trône est percé d'un petit trou à sa partie supérieure pour recevoir l'anneau de suspension ou bélière.

Remarques : a) – L'anneau est parfois remplacé par une bande de tissu.

b) – On dit *trône* ou *kursi* de l'astrolabe.

Tronquer : 1 – Retrancher, couper une partie de quelque chose.

Remarque : Au propre, il ne se dit que des statues.

Exemple : Les Goths ont tronqué la plupart des statues de Rome.

2 – [*Au figuré*] Il se dit en parlant des livres et des passages qu'on en retire.

Exemples : Il a tronqué ce livre, il en a ôté deux chapitres ; on dit *il a tronqué ce passage* pour dire qu'il a supprimé une partie de ce passage.

Remarque : En ce sens, il se dit ordinairement en mauvaise part.

Trope : 1 – Expression ou mot employé dans un sens figuré.

2 – Figure de rhétorique dans laquelle un mot est détourné de son sens.

Exemples : a) – Utiliser l'expression « *cent voiles* » pour signifier *100 vaisseaux* est un *trope*.

b) – Parler de *coefficient d'une basse mer* est non seulement un *trope* toujours involontaire, mais aussi une ânerie dangereuse s'il s'agit de trouver la hauteur d'eau au-dessus du zéro des cartes, car le coefficient de l'annuaire des marées

publié par le SHOM se réfère uniquement aux *pleines mers* de Brest et jamais aux basses mers d'aucuns ports.

c) – À l'heure de la pleine mer, la hauteur d'eau d'une marée à une autre, au même endroit du Pertuis d'Antioche, peut être différente de 50 centimètres, alors même que le coefficient de l'annuaire serait identique pour ces deux marées.

d) – L'expression *couple homosexuel* est un trope : l'*accouplement* de deux individus de même sexe ne peut jamais être fécond.

Une paire de tourterelles mâles ne donnera jamais d'œufs et une paire de tourterelles femelles ne donnera jamais de petits (à la campagne, ce n'est un secret pour personne !).

e) – Au tennis, on joue en *simple homme* (un joueur de chaque côté), en simple femme (une joueuse de chaque côté), en double hommes (deux hommes de chaque côté), en double femmes (deux femmes de chaque côté) ou en couples (un homme et une femme dans chaque camp).

f) – Inclure parmi les démocraties les *royaumes* de Belgique, d'Espagne, des Pays-Bas, du Danemark, le *Royaume-Uni* (Angleterre et Écosse) ou la *République* française, est contradictoire : il s'agit de *tropes* car démocratie, royauté ou république sont des régimes politiques différents, ayant chacun leur propre définition qui exclut les autres.

Trophée : 1 – La dépouille d'un ennemi vaincu, que l'on mettait jadis sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches.

2 – Assemblage d'armes prises à l'ennemi, élevées et disposées avec art pour servir de monument d'une victoire, d'une conquête.

Trophique :

Remarque : Le niveau trophique est la position d'un organisme dans la chaîne alimentaire.

Tropique : 1 – Les *tropiques* sont les points de la Terre d'où l'on peut observer le Soleil au zénith le jour du solstice d'été ou le jour du solstice d'hiver, c'est-à-dire lorsque le Soleil est à son plus grand éloignement de la ligne équinoxiale, dans le nord ou dans le sud.

Remarques : a) – Les *tropiques* sont des petits cercles de la sphère terrestre, à égale distance de l'Équateur, au nord et au sud.

b) – La latitude des tropiques est de 23° 27' environ, dans chaque hémisphère.

c) – La portion de la Terre comprise entre les deux tropiques est appelée la *zone torride*.

d) – Les *tropiques* sont les parallèles terrestres qui séparent la zone torride des zones tempérées nord et sud : on les appelle *tropique du Cancer* dans l'hémisphère boréal (Nord) et *tropique du Capricorne* dans l'hémisphère austral (Sud).

2 – On appelle *année tropique* l'espace de temps compris entre deux passages consécutifs du centre du Soleil au point vernal (point **g**) qui correspond à l'équinoxe de printemps de l'hémisphère Nord.

Remarques : a) – L'année tropique dure 365 jours 5 heures 48 minutes et 47 secondes.

b) – On dit *année tropique* ou *année solaire*.

[Voir l'expression *Point vernal*].

3 – Le passage d'un tropique par un navire donne parfois lieu à une cérémonie burlesque appelée *baptême du tropique*, au cours de laquelle les néophytes, c'est-à-dire les membres de l'Équipage ou les passagers qui passent ce tropique pour la première fois, subissent quelques brimades plaisantes de la part d'un matelot déguisé en vieillard et que l'on surnomme *Bon-Homme Tropicque*.

Tropique du Cancer : 1 – Le tropique du Cancer est l'un des cinq parallèles principaux indiqués sur les cartes terrestres.

Remarque : Les cinq parallèles principaux indiqués sur les cartes terrestres sont :

- i)** Le cercle polaire arctique ;
- ii)** Le tropique du Cancer ;
- iii)** La ligne équatoriale ;
- iv)** Le tropique du Capricorne ;
- v)** Le cercle polaire antarctique.

2 – Le tropique du Cancer est le parallèle de latitude 23° 26' 16" Nord, la latitude la plus septentrionale sur laquelle il est possible d'apercevoir le Soleil directement au zénith ; ce qui se produit lors du solstice d'été, le 21 juin.

Tropique du Capricorne : Le tropique du Capricorne est le parallèle de latitude 23° 26' 16" Sud, la latitude la plus méridionale sur laquelle il est possible d'apercevoir le Soleil directement au zénith (ce qui se produit lors du solstice de décembre).

Troposphère : 1 – Couche de l'atmosphère terrestre située entre le sol (ou la surface de la mer) et une altitude d'une dizaine de kilomètres.

Remarques : **a)** – Environ 80 p. 100 de la masse de l'atmosphère est concentrée dans la troposphère.

b) – La plupart des phénomènes météorologiques se passent dans la troposphère.

c) – Le mot *troposphère* est tiré des mots grecs *τρόπος* qui signifie « *le bas* » et *σφαῖρα* qui signifie « *sphère* ».

d) – Le mot grec *τρόπος* traduit également les mots français *quille* ou *carène* d'un navire.

e) – La stratosphère est la couche d'air située au-dessus de la troposphère.

f) – La couche limite entre la troposphère et la stratosphère s'appelle la tropopause.

2 –

Trottoir : Chemin élevé que l'on pratique quelquefois le long des quais et des ponts, pour la commodité des gens qui vont à pied.

Trou (en anglais « *shelter* », « *harbour* », « *pit* », « *hole* », « *gap* ») : **1** – Nom donné à un très petit enfoncement que l'on voit le long d'une côte et où un petit navire peut se procurer un abri momentané contre le mauvais temps.

2 – Sorte de port ou de barachois.

Exemple : Le trou Fanfaron à l'île Maurice.

[Voir le mot *Barachois*].

3 – Inégalité en creux qui existe dans le fond de la mer.

Remarque : En ce sens, *trou* est synonyme de *fosse*.

4 – Ouverture en creux faite dans un corps.

Remarques : **a)** – Un trou est une ouverture faite dans un corps et dont la largeur et la longueur sont de dimensions comparables, ce qui le distingue de la fente qui est une ouverture étroite et longue.

b) – Un trou peut être *débouchant*, c'est-à-dire qu'il transperce complètement l'épaisseur du corps ; il peut être *aveugle*, c'est-à-dire qu'il ne traverse pas complètement le corps.

5 – Cavité dans la cargaison (en anglais « *gap* ») pouvant menacer l'arrimage de la cale si le chargement n'est pas bien accoré ou saisi.

Trou blanc :

Troubles anxieux : Voir l'expression *Anxieux (troubles –)*.

Trou de civadière : Les *trous de civadière* sont ceux qui existent dans la partie inférieure de la voile appelée civadière pour laisser écouler l'eau ramassée dans le fond de la

voile.

[Voir le mot *Civadière*].

Trou de la clé : Trou percé de part en part dans la caisse d'un mât de hune ou d'un mât de perroquet, pour le passage de la clé qui le maintient guindé.

[Voir le mot *Guinder*].

Trou des bragues : Ouverture percée dans un affût de canon pour le passage des bragues qui servent à le retenir contre le bord.

Trou d'homme : Ouverture elliptique pouvant être obturée de façon étanche et permettant de pénétrer dans un compartiment habituellement inaccessible, tel qu'un double-fond, une soute, un *cofferdam*.

Trou du chat (en anglais « *lubber's hole* ») : On appelle *trou du chat* le trou pratiqué au milieu du fond d'une plate-forme de hune ; il est assez grand pour contenir le ton du bas mât et le pied du mât de hune et pour donner passage à un homme de chaque côté en évitant de monter par les gambes.

Remarque : Le trou du chat se trouve près du capelage, entre les haubans et l'ouverture de la hune.

Trou (Mettre au –) : 1 – [Familier] Synonyme d'*enfermer en prison*.

Remarques : **a)** – On dit aussi *mettre au carabousse* [Familier].

b) – Le mot *carabousse* est utilisé en Nouvelle-Calédonie pour désigner la prison.

2 – [Par extension] Sur un bâtiment de guerre, *mettre quelqu'un au trou* c'est le retenir confiné à bord quand le navire est au port.

Trou noir : 1 – Région de l'*espace-temps* à la courbure telle que rien, pas même la lumière, ne peut s'en échapper.

Remarques : **a)** – L'appellation « *trou noir* » est synonyme d'« *astre occlus* ».

b) – Dans « *L'exposition du système du Monde* » publié en 1796, le Français Pierre-Simon de Laplace (1749-1827) appelait « *astres occlus* » les astres tellement massifs que, pour échapper à leur champ de gravité, il fallait une vitesse de libération supérieure à la vitesse de la lumière.

c) – La gravitation newtonienne n'est pas applicable dans le cas des trous noirs.

d) – On admet maintenant que la lumière d'un trou noir stellaire subit un décalage vers le rouge infini, ce qui le rend invisible.

[Voir l'expression *Trou blanc*].

2 – Le concept de *trou noir* est conforme à l'interprétation des solutions des équations de la relativité générale trouvées en 1916 par l'astrophysicien allemand Karl Schwarzschild (1873-1916).

Remarque : Einstein n'admettait pas l'idée de *trou noir* qu'il jugeait absurde.

3 – La théorie des trous noirs décrit le modèle d'évolution en fin d'existence, après leur effondrement gravitationnel, d'étoiles de masse au moins supérieure à 30 fois la masse du Soleil.

4 – Les premières observations indirectes de l'existence des trous noirs ont été réalisées dans les années 1970.

Remarques : **a)** – Les trous noirs n'émettant aucune lumière, c'est l'observation d'une étoile sœur placée dans sa zone d'influence qui révèle l'existence d'un trou noir.

b) – On a détecté un trou noir géant, extrêmement massif, dans le centre de notre galaxie (la voie lactée) ; il se trouve dans la constellation du Sagittaire et il est connu sous l'appellation SgrA (en latin « *Sagittarius A* »).

c) – Les *quasars* sont des trous noirs supermassifs aussi lumineux que des galaxies entières.

d) – À la différence des trous noirs stellaires, les trous noirs super massifs laissent

échapper la lumière car la singularité gravitationnelle est très éloignée de leur horizon.

[Voir le mot *Quasar*].

e) – L'expression « *trou noir* » a été utilisée la première fois en 1967 par le physicien américain John Wheeler (1911-2008) pour décrire une concentration de masse-énergie extrêmement compacte.

5 – Certains effets supposés des trous noirs sont accessibles à l'observation, notamment la vitesse anormalement élevée des radio-sources compactes entourées d'amas serrés d'étoiles.

6 – La théorie des trous noirs sert à expliquer certains phénomènes énergétiques observés depuis la Terre, tels que les sources *x* binaires massives ou les sursauts *g*.

[Voir le mot *Schwarzschild*].

Troupe : Multitude de gens assemblés.

Exemples : Troupe de paysans ; une troupe d'archers ; une troupe de voleurs.

Trousse : **1** – Faisceau de plusieurs choses liées ensemble.

Exemple : Trousse de cordages.

2 – Carcois.

Exemples : Tirer des flèches d'une trousse ; vider une trousse ; épuiser sa trousse.

3 – Trousse se dit d'une sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux.

4 – On appelle aussi *trousses* les chausses que portaient autrefois les pages.

Exemples : Il venait de quitter les trousses ; les chevaliers de l'Ordre portent des trousses quand ils ont leurs habits de novices.

Remarques : **a)** – « *Aux trousses* » est une façon de parler du style familier pour dire « *à la poursuite* ».

b) – On dit aussi *être aux trousses de quelqu'un* pour dire être toujours à sa suite, soit pour l'espionner, soit pour quelque autre chose qui l'incommode.

c) – En trousse se dit en parlant d'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle.

Exemple : Mettre une femme en trousse derrière soi.

d) – Il se dit aussi en parlant des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval.

Trousseau : Petite trousse.

Remarques : **a)** – Il n'est guère en usage que dans ces phrases.

Exemples : Un trousseau de clefs ; un trousseau de flèches.

b) – [Vieilli] Il se dit aussi des vêtements, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse.

Exemples : Cette mère songe de bonne heure à faire le trousseau de sa fille ; son trousseau est tout prêt ; elle a un beau trousseau.

Trousser : Replier, relever.

Remarque : Il se dit ordinairement des habits qu'on porte sur soi.

Trousses (Rade des –) : La rade des Trousses est située au sud de l'Île d'Aix et du Fort-Boyard, entre la pointe des Saumonards de l'Île d'Oleron et le banc des Palles qui déborde au Nord-Ouest l'Île Madame près de Port-des-Barques.

Remarques : **a)** – La rade des Trousses offre un bon mouillage sur des fonds de sable vasard d'excellente tenue ; elle est très bien abritée des vents du large et la grosse houle ne s'y fait pas sentir.

b) – On peut y mouiller des navires de tirants d'eau 10 à 12 mètres.

Trouvaille : [Familier] Chose trouvée heureusement.

Truand : [Populaire] Vaurien, vagabond qui mendie par fainéantise.

Truander : [Populaire] Gueuser, mendier.

Truble : Filet de pêche en forme de poche, monté sur un cercle ou un carré et tenu par un manche.

Remarques : **a)** – Il sert à pêcher du poisson dans les boutiques et les réservoirs.

b) – On dit aussi *trouble*, *trueille*, *maniole*, *lanet*, *épuiette*, etc.

Trubleau : Petite truble.

Trucheman : Interprète, celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes, ce qu'elles se disent l'une à l'autre.

[Voir les mots *Drogman*, *Truchement*].

Truchement : **1** – Interprète, celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes, ce qu'elles se disent l'une à l'autre.

Remarque : On écrit *trucheman* ou *truchement*.

Exemple : Il n'a pas besoin de trucheman, il sait la langue du pays.

2 – [Au figuré] Il se dit d'une personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre.

Trucher : [Populaire] Mendier par fainéantise.

Trucheur : [Populaire] Celui qui truche, qui mendie.

Truelle : Petit instrument de fer ou de cuivre, qui est plat et à peu près de forme triangulaire, à manche de bois, et dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier.

Truffe : Sorte de champignon très savoureux et très odoriférant qui n'est en apparence qu'une masse charnue qui se trouve dans la terre, et qui ne pousse ni tige, ni feuilles, ni fleurs, ni racines.

Truffer : [Populaire] Tromper.

Truie : La femelle du porc.

Truite : Poisson fort délicat, qui se trouve ordinairement dans les eaux vives.

Remarque : Une *truite saumonée* tient du goût et de la couleur du saumon.

Trumeau : Le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf.

Remarque : Il ne se dit de cette partie que lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TSF (en anglais « *WT* ») : Sigle de « *télégraphie sans fil* » (en anglais « *wireless telegraphy* »).

Remarques : **a)** – La TSF est la transmission des messages par radio d'une station émettrice à une station réceptrice.

b) – La société italienne *Marconi* a fourni le matériel et les opérateurs radio-télégraphistes pour les navires de nombreux pays.

c) – La TSF a été installée sur les navires à partir de 1903 ; elle a été généralisée vers 1912.

Tsunami : **1** – Perturbation de la surface de l'eau consécutive à un déplacement du fond sous-marin ou à un affaissement de terrain sous-marin provoqués, par exemple, par un tremblement de terre ou une éruption volcanique sous-marine.

Remarque : À la différence des seiches, qui sont des systèmes d'ondes entretenues, les tsunamis ont une durée courte.

[Voir le mot *Seiche*].

2 – La perturbation peut se propager en surface sur des milliers de kilomètres, à une vitesse qui peut atteindre 700 km/h (400 nœuds) dans des fonds de 4000 mètres.

3 – La période des vagues peut varier entre quelques minutes et une heure ; la distance entre les crêtes peut varier de moins de cent kilomètres à plusieurs centaines de kilomètres.

4 – La hauteur des ondes d'un tsunami en mer est seulement de l'ordre du mètre ; sur une longueur d'onde de plusieurs centaines de kilomètres, cela ne constitue pas une déformation importante de la surface de la mer.

5 – Cependant, lorsque ces ondes arrivent près des côtes, elles sont ralenties par le peu de profondeur et par un possible effet d'entonnoir ; la hauteur des vagues peut alors atteindre plusieurs mètres.

Remarque : Le mot *tsunami* est tiré d'une expression japonaise signifiant « *onde de port* ».

Tsushima : 1 – Archipel situé au milieu du détroit de Corée, entre le sud de la Corée et l'île japonaise de Kiushu.

Remarque : Le détroit de Corée a une largeur de 72 milles.

2 – Tsushima est connu par la fameuse bataille navale qui opposa les Russes aux Japonais au début du xx^{ème} siècle.

Remarque : Les 27 et 28 mai 1905 (les 14 et 15 mai 1905 dans le calendrier russe) la flotte japonaise de l'Amiral Togo (93 bâtiments) attaqua par surprise la flotte russe de la Baltique (29 bâtiments) commandée par l'Amiral Rojestvensky, qui se dirigeait vers le port russe de Vladivostok.

[Voir le mot *Port-Arthur*].

3 – La flotte russe avait quitté le port de guerre de Cronstadt en mer Baltique dans la soirée du 11 octobre 1904, afin de renforcer la flotte du Pacifique.

4 – Pendant tout le combat de Tsushima, la distance entre les deux flottes a été comprise entre 4 et 6 kilomètres (à peu près la distance qui sépare le Môle d'Escale de La Pallice des bouées de Chauveau et de La Roche du Sud).

5 – Les Russes perdirent 22 grands bâtiments (l'un d'eux a chaviré, le cuirassé Alexandre III) et ils comptèrent environ 6000 morts.

6 – Les Japonais perdirent 6 contre-torpilleurs et 3 torpilleurs ; ils comptèrent 252 morts et 285 blessés.

7 – Les Japonais étaient bien entraînés et ils disposaient de navires récents et en bon état, alors que la flotte russe avait été formée à la hâte avec des bâtiments disparates, plus âgés et plus lents que les bâtiments japonais (en combat, la *vitesse de groupe* était de 10 nœuds pour les Russes contre 13 nœuds pour les Japonais).

[Voir l'expression *Vitesse de groupe*].

8 – Les coques des bâtiments russes étaient sales et couvertes de coquillages après avoir navigué pendant des mois dans des eaux tropicales pour contourner l'Afrique et traverser l'Océan Indien.

9 – Le charbon utilisé par les Japonais était de meilleure qualité que le charbon allemand dont disposaient les Russes.

10 – L'armement des Japonais était beaucoup plus moderne que celui des Russes :

ils utilisèrent un nouvel explosif (la *shimosa*) comme charge à l'intérieur de leurs obus ; cet explosif était extrêmement dévastateur ; il provoquait des incendies violents et une élévation de température très élevée à l'endroit de l'explosion.

11 – La bataille de Tsushima a été une victoire totale pour les Japonais de Togo, et une stupéfaction pour les puissances occidentales.

[Voir les mots *Obus et Togo*].

T / T : Sigle de l'expression « *turbine tanker* » qui désigne un navire-citernes à turbines à vapeur.

Tube : Tuyau, conduit, canal de plomb, de verre, de fer, etc. par où l'air et les liquides peuvent passer et avoir une issue libre.

Exemples : Le tube d'une lunette de longue vue ; les baromètres à mercure se font

avec des tubes de verre.

Remarque : Un tube carré est un tube dont la section est carrée ; un tube rond est un tube dont la section est ronde.

Tube de Pitot : Un tube de Pitot est constitué de deux tubes coudés concentriques dont les orifices, en communication avec le fluide dont on veut mesurer la vitesse relative, sont disposés ainsi :

i) Le tube extérieur est ouvert perpendiculairement à l'écoulement du fluide ; il indique la pression statique ;

ii) Le tube intérieur est ouvert parallèlement à l'écoulement du fluide, en direction du mouvement ; il indique la pression totale (pression statique + pression dynamique).

Remarques : **a)** – Un manomètre est disposé pour mesurer la différence des pressions entre les deux tubes : il indique ainsi la pression dynamique (pression totale – pression statique) qui est proportionnelle au carré de la vitesse de rencontre (vitesse relative) du tube par rapport au fluide ; connaissant la masse volumique du fluide, on en déduit la vitesse de rencontre du fluide.

b) – Le tube de Pitot sert de capteur de *pressions* (totale et statique) dans un loch SAL (marine) ou dans un badin (aviation) et permet de connaître la vitesse du loch de bateau par rapport à l'eau ou du badin d'avion par rapport à l'air.

c) – Le *tube de Pitot* a été inventé en 1732 par l'ingénieur en hydraulique français Henri Pitot (1695-1711) pour mesurer la vitesse de l'eau.

d) – Henri Pitot a été, en 1723, l'assistant du physicien et naturaliste rochelais René-Antoine Ferchault de Réaumur (1683-1747) ; Pitot a été directeur de la Sénéchaussée de Nîmes et directeur du Canal Royal du Languedoc (canal du midi).

e) – On dit tube de Pitot ou antenne de Prandtl.

Tudesque : **1** – Synonyme de *germanique*.

Remarques : **a)** – Ne s'emploie guère qu'en parlant de la langue des Germains.

Exemples : Le langage tudesque, la grammaire tudesque.

b) – Le tudesque est un idiome très ancien.

2 – Tudesque se dit, en dénigrement, en parlant des expressions, du style, des manières, du goût, pour dire que ces choses *manquent de régularité, d'élégance*, de grâce et approchent de la barbarie.

Tuf : **1** – Sorte de terre blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qu'on trouve assez ordinairement au-dessous de la terre franche, de la bonne terre.

2 – Pierre blanche fort tendre qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée.

Remarque : On dit quelquefois tuffeau dans ce sens.

Exemple : Dans la région de Saumur, on ne bâtit que de tuffeau.

Tufière : Nom d'un personnage de comédie, qui est devenu la désignation d'un glorieux, comme Tartufe celui d'un hypocrite.

Remarque : On y joint habituellement le mot *marquis*.

Exemple : C'est un marquis de Tufière.

Tuile : Pièce de terre grasse cuite au fourneau, ayant peu d'épaisseur, et tantôt plate, tantôt courbée en demi-cylindre, dont on se sert pour couvrir des bâtiments.

Tuileau : Morceau de tuile rompue.

Tumulte : Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre.

Tumulte d'Amboise (ou Conjuraison d'Amboise) : **1** – À la mort du roi de France Henri II en 1559, le nouveau roi, son fils François II, n'avait que 16 ans.

2 – Le cardinal de Lorraine Charles de Guise, chargé des affaires civiles du royaume par Catherine de Médicis, amplifia les persécutions que Henri II avait entreprises à l'encontre des Réformés.

3 – En 1560, les princes protestants essayèrent de se saisir de François II à Amboise pour le soustraire à l'influence des Guise et le remplacer sur le trône par le prince de Condé, Louis ; mais le duc François de Guise, chef des catholiques, ramena François II à Paris.

4 – Le prince de Condé fut arrêté et les conjurés protestants furent soit pendus aux balustrades du château d'Amboise, soit jetés dans la Loire, soit massacrés par le peuple ; 1200 protestants furent exécutés en quelques semaines.

5 – L'effervescence entre les adeptes des religions catholique (partisans des Guise) et réformée (partisans des Bourbons) s'accrût et de nombreuses villes devinrent protestantes dans les années 1560, y compris le clergé séculier et les membres des congrégations religieuses catholiques ; des représentations et des reliques de saints furent détruites.

6 – Il y eut des projets de rébellion armée parmi les Réformés d'Aunis, d'Aquitaine et de Languedoc.

Remarques : a) – Les 3 fils du Valois Henri II et de Catherine de Médicis furent successivement sacrés rois de France à Reims : en 1559 (François II), en 1561 (Charles IX) et en 1575 (Henri III) ; après la mort d'Henri III (1589) assassiné par le religieux dominicain Clément, c'est Henri de Bourbon, roi de Navarre depuis 1572, qui fut reconnu par le Parlement de Paris comme le plus proche héritier du trône de France descendant d'Hugues Capet, compte-tenu de la prétendue application de la Loi salique ; il monta sur le trône de France après avoir abjuré la Réforme à Saint-Denis le 25 juillet 1593 et il fut sacré roi de France à Chartres en 1594 sous le nom de Henri IV.

b) – L'ordre *dominicain*, ou *ordre prêcheur*, ou *ordre des frères prêcheurs* (en latin « ordo fratrum prædicatorum » - « OP ») a été créé en 1215 par *saint Dominique* afin de lutter contre l'hérésie cathare.

c) – Les dominicains sont des religieux mais pas des moines ; il ne prononcent qu'un seul vœu, celui d'obéissance ; mais ils promettent la pauvreté au maître de l'ordre et le célibat (comme les prêtres séculiers à leur évêque) ; les dominicains vivent dans des couvents et pas dans des monastères.

Tunnel : 1 – On appelle *tunnel* le couloir étroit dans lequel passe la ligne d'arbres des navires à hélice, lorsque le passage de coque de l'arbre d'hélice est séparé du compartiment machine par une cale à marchandises ou par tout autre compartiment.

Remarques : a) – Le tunnel constitue une proéminence au fond des cales situées sur l'arrière de la machine.

b) – Sur les navires à hélices multiples il y a, s'il y a lieu, non pas un tunnel, mais autant de tunnels parallèles qu'il y a de lignes d'arbres.

2 – La hauteur du tunnel permet aux mécaniciens d'y effectuer des rondes afin de s'assurer que les paliers de ligne d'arbre ne chauffent pas et que le presse-étoupe arrière est convenablement serré ou qu'il ne présente pas d'anomalies.

Remarques : a) – On appelle *presse-étoupe arrière*, ou *presse étoupe d'arbre d'hélice* le dispositif qui empêche l'eau de mer d'entrer dans le navire au passage de l'arbre d'hélice à travers la coque.

b) – Dans les mers chaudes, la température dans le tunnel est souvent plus agréable parce que plus fraîche que celle qui règne dans la machine.

c) – Il y a ordinairement un tunnel par ligne d'arbres, c'est-à-dire un tunnel pour un navire à une hélice, deux tunnels pour un navire à deux hélices, etc.

d) – Les tunnels peuvent servir à stocker les longues barres de fer ou d'acier en réserve, les arbres de rechange et toutes sortes de pièces métalliques de grande longueur disposés sur des cantilevers.

[Voir le mot *Cantilever*].

Turban : Ancienne coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce de toile ou de taffetas, qui était roulée et entrelacée autour d'un bonnet.

Remarques : **a)** – Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet, de porter le turban vert.

b) – On dit « *prendre le turban* » pour dire se faire mahométan, comme on dit « *prendre le voile* » pour une femme qui *entre en religion* (*i. e.* qui entre au couvent).

Turbe : [*Vieilli*] Troupe.

Remarques : **a)** – On appelait par « *enquête par turbe* » une enquête qui se faisait autrefois en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux.

b) – Les témoins entendus dans les enquêtes par turbes se nommaient *turbiers*.

c) – Dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin.

Turbidité : **1** – Caractère trouble d'un liquide, dû à la présence de particules en suspension.

2 – On appelle *turbidité* d'un liquide, la teneur des particules minérales ou organiques en suspension qui troublent ce liquide.

Remarques : **a)** – La turbidité accroît la densité des eaux et peut provoquer des courants dits *courants de turbidité*.

b) – On appelle *courant de turbidité* un courant existant dans une nappe d'eau qui est dû à la forte densité d'eaux boueuses glissant sur le fond ; la turbidité accroît la densité des eaux, ce qui peut provoquer des courants de turbidité.

b) – Le mot turbidité est tiré du latin *turbō* qui signifie « *troubler* », « *agiter* », « *mettre en désordre* ».

3 – La turbidité de l'eau détermine sa capacité à diffuser ou à absorber la lumière.

Remarques : **a)** – Une eau turbide est une eau *trouble*.

b) – La turbidité de l'eau détermine sa capacité à laisser passer la lumière.

c) – On mesure la turbidité de l'eau d'une rivière au moyen d'un *péломètre*.

[Voir le mot *Péломètre*].

Turbine : **1** – Machine tournante transformant l'énergie de vitesse ou l'énergie de pression d'un fluide (eau liquide, vapeur d'eau, autres gaz) en énergie mécanique sur un arbre.

Remarques : **a)** – Une turbine élémentaire est un mécanisme dans lequel la variation graduelle de la quantité de mouvement d'un fluide ou de la pression est utilisée pour produire la rotation d'un récepteur mobile.

b) – La quantité de mouvement étant égale au produit de la masse par la vitesse, la connaissance de la pression et de la variation de pression n'est pas nécessaire dans l'étude du fonctionnement des turbines d'action.

c) – L'ingénieur américain Lester Allen Pelton (1829-1908) inventa une turbine d'action à eau d'axe vertical : l'eau arrive par un long tuyau vertical appelé conduite forcée dans une tuyère où son énergie potentielle est transformée en énergie cinétique ; le jet d'eau est dirigé perpendiculairement à l'axe de la turbine à l'aide d'un injecteur sur des augets incurvés, entraînant la rotation de la roue à la périphérie de laquelle les augets sont fixés ; on produit ainsi de l'énergie mécanique sur l'arbre de la roue à partir de l'énergie cinétique du jet incident ; la turbine de Pelton est une turbine à action pour la raison que l'énergie de pression est transformée en augmentation de vitesse dans la tuyère fixe.

d) – L'ingénieur anglo-américain James Bicheno Francis (1815-1892) inventa une

turbine à réaction à eau d'axe vertical et à flux radial centripète appelée « *turbine Francis* » : l'eau entre par la périphérie de l'aubage et est évacuée le long de son axe de rotation ; la pression de l'eau à la sortie de l'aubage est abaissée par un système appelé aspirateur ; pour la raison que la pression de l'eau diminue dans l'aubage mobile, la turbine de Francis est une turbine à réaction.

2 – Une turbine d'*action* utilise l'*impulsion* d'un fluide sur un aubage, due à la masse et à la vitesse du fluide (on dit aujourd'hui sa *quantité de mouvement*).

Remarque : Un aubage est constitué d'ailettes, de lames, d'aubes ou d'augets disposés sur la circonférence d'une roue mobile autour de son axe.

3 – Une turbine à *réaction* utilise les propriétés de la variation de la vitesse du fluide entre l'entrée et la sortie de l'aubage mobile ou d'un aubage fixe.

4 – Le *stator* est la partie fixe d'une turbine, le *rotor* en est la partie tournante.

Remarque : Il est doublement fautif d'appeler « *turbine* » le *rouet d'une pompe*, car :

i) une turbine est un appareil complet (stator et rotor) ;

ii) au contraire d'une turbine qui *produit* de l'énergie mécanique sur son arbre, une pompe *reçoit* de l'énergie mécanique sur son arbre et la transforme en pression ou en vitesse de fluide.

5 – Le mot *turbine* est tiré du latin *turbō* qui signifie « *ce qui tourne en rond* », « *tourbillonnement* », « *toupie* », « *mouvement circulaire* » et il désignait à l'origine une machine comprenant une roue à aubes hydraulique entraînée par le courant de l'eau et tournant à grande vitesse.

Remarque : Le mot « *turbine* » a été proposé en 1822 par l'ingénieur des mines français Claude Burdin (1788-1873) dans une communication à l'*Académie Royale des Sciences* de Paris intitulée « *Des turbines hydrauliques ou machines rotatoires à grande vitesse* ».

6 – La première turbine hydraulique opérationnelle a été construite en 1827 par Benoît Fourneyron (1802-1867) un ancien élève de Burdin à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne : c'était une turbine hydraulique à deux roues à ailettes, de puissance 6 chevaux (4,5 kW).

Remarques : **a)** – Après une décennie d'améliorations successives, Fourneyron commercialisa en 1837 une turbine tournant à 2 300 tours par minute qui développait 60 chevaux (45 kilowatts).

b) – Les turbines de Fourneyron avaient des arbres horizontaux.

c) – Une centrale hydro-électrique implantée en 1895 sur la rive américaine des chutes du Niagara utilisait des turbines de Fourneyron.

Turbine à gaz : Machine tournante permettant de produire du travail mécanique en utilisant l'énergie de gaz de combustion très chauds et animés d'une grande vitesse.

Turbine à vapeur : **1** – Machine tournante permettant de produire du travail mécanique en utilisant la pression ou la détente de la vapeur d'eau produite dans une chaudière.

Remarques : **a)** – L'étude des turbines à vapeur s'appuie sur les lois de la thermodynamique qui furent exprimées à partir du XVIII^{ème} siècle, notamment par les Suisses Euler ou Bernouilli.

b) – Les turbines à vapeur d'eau furent très utilisées dans la Marine jusqu'à ce que, le prix du pétrole ayant considérablement augmenté, le coût de fonctionnement des installations à vapeur soit jugé prohibitif ; depuis quelques dizaines d'années, on utilise parfois les gaz provenant d'un générateur à kérosène ou à gazole pour entraîner des turbines à gaz ; les navires à propulsion nucléaire sont pratiquement les seuls à encore utiliser des turbine à vapeur.

c) – L'amélioration de la technologie des moteurs diesel permet aujourd'hui de se passer des turbines à vapeur et d'obtenir des puissances comparables à moindre

coût de fonctionnement, en utilisant des machines moins lourdes et moins volumineuses.

d) – L'ingénieur britannique Charles Algernon Parsons (1854-1931) construisit la première turbine à vapeur en 1884.

e) – L'ingénieur suédois Gustaf de Laval (1845-1913) construisit en 1887 une turbine à vapeur à une seule roue d'action, de plus petites dimensions que la turbine de Parsons.

f) – Gustaf de Laval construisit en 1890 une turbine à vapeur à une seule roue d'action tournant à 30 000 tours par minute (500 tours par seconde) grâce à des tuyères qui permettent d'augmenter la vitesse de la vapeur à l'entrée dans les aubes ; dans ces tuyères, appelées *tuyères de Laval*, la vapeur se dilate, sa température et son énergie interne diminuent, son énergie cinétique et sa vitesse augmentent.

g) – L'ingénieur français Auguste Rateau (1863-1930) mit au point en 1889 une turbine à vapeur comparable à celle de De Laval, mais qui présentait une série de six étages à chute de pression, ce qui permettait d'améliorer le rendement : chaque étage comprend un distributeur à aubes fixe où la vapeur se détend, puis une roue mobile dont les aubes sont traversées à pression constante par la vapeur.

h) – Plus tard, Auguste Rateau mit au point une installation de turbines à vapeur à trois turbines qui comprenait une turbine haute pression (HP) à action, une turbine moyenne pression (MP) à réaction et une turbine basse pression (BP) à réaction.

i) – Auguste Rateau inventa le turbo-compresseur pour les moteurs à combustion interne.

j) – La Société Rateau étudia entre 1942 et 1944 et mit au point un turbo-réacteur qui fut monté sur le premier avion à réaction français, en liaison avec la SNECMA.

k) – La Société Rateau a fourni des turbines à vapeur à la Marine Nationale et à la Société d'économie mixte EDF, qui furent ses gros clients après la Seconde Guerre Mondiale.

l) – Après une longue série de conflits sociaux, qui débuta dès la fin de la Guerre, la Société Rateau a été absorbée en octobre 1976 par la Société Alsthom (qui est devenue Atstom en 1998).

2 – Une turbine comprend au minimum :

i) une roue clavetée sur un arbre qui peut tourner autour de son axe ; la roue possède à sa périphérie une suite ininterrompue de petites ailettes (ou aubes) disposées dans le sens radial.

ii) un distributeur fixe à l'entrée de la turbine, composé de buses, d'ajutages ou de tuyères qui dirigent la vapeur vers les ailettes, et qui sont orientés de manière à respecter l'incidence qui offre le meilleur rendement à la turbine.

Remarques : **a)** – La vapeur s'écoule dans les tuyères où elle se dilate, sa température diminue et son énergie cinétique augmente.

b) – La vapeur en mouvement exerce une pression contre les ailettes des roues, entraînant leur rotation.

c) – Un palier de tourillon supporte l'arbre du rotor de la turbine, et un palier de butée le positionne de manière axiale.

d) – Un circuit d'huile sous pression assure le graissage des paliers.

e) – Des joints spéciaux résistant aux très hautes températures limitent les pertes de vapeur tout au long de son trajet.

f) – Des systèmes d'étanchéité à labyrinthes aux paliers du rotor évitent les fuites de vapeur vers l'extérieur de la turbine, et empêchent l'air d'y entrer.

g) – Lorsque la vapeur se dilate, sa température et son énergie interne diminuent ; la réduction de son énergie interne s'accompagne d'une augmentation de son

énergie cinétique.

h) – La disposition et la forme des jets et des ailettes, fixes ou stationnaires, dépend du type de turbine.

3 – On utilise couramment deux types de turbines à vapeur : les turbines à action (ou à impulsion) et les turbines à réaction (ou à quantité de mouvement).

Remarque : On monte habituellement sur le même arbre plusieurs roues, parfois de types différents, séparées les unes des autres par des distributeurs fixes à ailettes ou par des ajutages.

4 – Dans les *turbines à action*, la vapeur est dirigée par des buses vers l'entrée de la roue mobile.

L'action directe de la vapeur sur chaque ailette à son passage devant une buse distributrice donne à la roue une série d'impulsions génératrices d'un couple moteur sur l'arbre de la turbine.

5 – Dans les *turbines à réaction*, la détente de la vapeur s'effectue en deux temps :

i) une première détente (chute de pression) est accompagnée d'une augmentation de la vitesse de la vapeur dans un distributeur fixe.

La vapeur agit sur les ailettes (ou aubes) comme dans la turbine à action (par action directe) mais avec une vitesse supérieure ;

ii) une seconde détente se produit dans la roue mobile au passage de la vapeur au travers des ailettes (ou aubes) qui forment entre elles des sortes de tuyères. Par cette nouvelle détente à travers les ailettes (ou aubes), la vitesse de la vapeur augmente et la vitesse relative à la sortie la roue est supérieure celle de l'entrée.

Cette augmentation de vitesse de la vapeur entre l'entrée et la sortie des aubes agit par réaction sur les ailettes (ou aubes), en sens opposé au sens de sortie de la vapeur.

6 – L'appareil de manœuvre qui permet de régler la puissance de la turbine règle le nombre des tuyères, des ajutages ou des buses qui admettent la vapeur sur la première roue, en masquant l'entrée de celles qui ne seront pas mises en œuvre ; le réglage fin de la puissance est obtenu par le laminage de la vapeur au moyen du registre.

7 – Un palier de butée maintient l'arbre et les roues de la turbine en bonne position dans le sens horizontal.

Remarque : Un micromètre est disposé à l'une des extrémités de la turbine pour mesurer le déplacement axial du rotor et prévenir les contacts destructeurs entre les aubes mobiles et les aubes fixes.

8 – Des joints spéciaux réduisent les fuites de vapeur entre les parties fixes et les parties mobiles dans toute la turbine.

9 – Un circuit d'huile sous pression assure le graissage des paliers de l'arbre de la turbine.

Turbine à vapeur à réaction : 1 – Dans une turbine *théorique* à réaction totale, la détente de la vapeur se ferait complètement dans les aubes mobiles, ce qui la distingue de la turbine d'action où la détente s'opère complètement dans l'ajutage fixe.

2 – Les turbines dites « à réaction » sont en réalité à impulsion et à réaction.

Remarque : Les turbines à réaction les plus répandues sont les turbines de Parsons.

3 – Dans une turbine Parsons, avant d'entrer dans l'aubage mobile, la vapeur traverse des aubes fixes à profils convergents pour obtenir la détente de la vapeur et un accroissement de sa vitesse.

4 – L'entrée de la vapeur dans les aubes mobiles donne une impulsion comme

dans une turbine à action.

5 – La sortie des aubes mobiles se rétrécit par rapport à l'entrée, ce qui donne lieu à un effet de réaction par la détente et l'augmentation de vitesse de la vapeur.

Remarques : a) – La pression de la vapeur, différente d'un point à un autre des aubes mobiles détermine une poussée axiale sur le rotor dirigée du côté de la moindre pression ; cette poussée axiale est absorbée par la butée de la turbine.

b) – On ne peut pas utiliser l'injection partielle dans les turbines à réaction, ce qui rend difficile la réduction de puissance en gardant un bon rendement.

Turbine à vapeur basse pression : 1 – La turbine à vapeur basse pression (turbine BP) reçoit la vapeur qui a déjà travaillé dans la turbine haute pression (turbine HP) et éventuellement dans la turbine moyenne pression (turbine MP).

Remarques : a) – La turbine BP a des dimensions plus importantes que la turbine HP et que la turbine MP parce que la vapeur a perdu de la vitesse entre l'entrée et la sortie de la première turbine (turbine HP) puis éventuellement entre l'entrée et la sortie de la turbine intermédiaire (turbine MP) ; le débit de la vapeur étant constant, son passage se fait dans des aubes plus larges que les aubes des turbines HP et MP.

b) – Sur de nombreuses installations modernes, il n'y a plus de turbine MP et la vapeur qui a travaillé dans la turbine HP est introduite directement dans la turbine BP.

2 – La turbine basse pression (turbine BP) est une turbine de marche avant.

3 – La vapeur d'eau qui a travaillé dans la turbine BP est recueillie dans le condenseur où elle est refroidie et où l'on maintient une très basse pression afin qu'elle reprenne son état liquide pour être réinjectée dans le circuit monohydrique.

Turbine à vapeur d'action : 1 – Un étage d'action d'une turbine à vapeur est composé d'un disque qui peut tourner autour de son axe et qui porte des aubes sur sa périphérie ; un ajutage divergent dirige un jet de vapeur obliquement sur le plan du disque.

Remarques : a) – Le disque est solidaire d'un arbre qui peut tourner autour de leur axe commun.

b) – On dit *la roue* s'il s'agit de désigner à la fois le disque et ses aubes.

c) – L'*aubage* d'une roue est l'ensemble des aubes de cette roue.

d) – On dit également *aubes* ou *ailettes* de la turbine.

2 – La pression de la vapeur est la même à l'entrée et à la sortie de l'aubage mobile d'une roue d'action.

Remarque : Ce point est la caractéristique d'une roue d'action.

3 – La section d'entrée d'une aube de la roue d'action est égale à celle de la sortie.

Remarque : Les aubes sont symétriques par rapport au plan médian de l'aubage de la roue.

4 – Dans une turbine à *chutes de vitesse* [par exemple une *turbine de Laval*] composée de plusieurs roues d'action, les roues mobiles à action sont fixées sur le même arbre tournant ; deux roues d'action successives sont séparées par un aubage redresseur fixe.

Remarques : a) – Les angles de l'*aubage fixe* par rapport aux deux *aubages tournants* situés de part et d'autre sont tels que les tangentes aux profils des aubes mobiles et aux profils des aubes fixes ont la même direction pour faciliter l'écoulement de la vapeur.

b) – La courbure des aubes des différentes roues diminue de l'entrée à la sortie de la turbine.

c) – Comme la vitesse relative de la vapeur décroît et que le débit de vapeur est inchangé entre l'entrée et la sortie de la turbine, la section d'écoulement augmente d'une roue à l'autre entre l'entrée et la sortie de la turbine.

d) – Dans la turbine à action, les jets sont fixés sur la partie intérieure du corps de la turbine ; les ailettes sont placées sur le bord des roues tournantes ; toutes les roues tournantes sont montées sur le même arbre central.

e) – La vapeur traverse les tuyères fixes, agit sur les ailettes incurvées qui absorbent une partie de l'énergie cinétique de la vapeur dilatée par la détente dans les tuyères fixes.

f) – Les turbines sont conçues de manière à ce que la vapeur entrant par une extrémité de la turbine se dilate à travers une succession de tuyères et de roues à ailettes, jusqu'à ce qu'elle ait perdu la majeure partie de son énergie interne.

g) – Les ailettes sont de plus en plus hautes de l'entrée à la sortie de la turbine.

h) – Gustaf de Laval mit au point en 1890 une tuyère fixe qui permet d'augmenter la vitesse de la vapeur entrant dans l'aubage d'une roue de turbine ; les tuyères de ce type sont encore appelées *tuyères de Laval*.

i) – *Carl Gustaf Patrick de Laval* (1845-1913) était un ingénieur et inventeur suédois dont les travaux ont concerné les machines à vapeur et les machines de traitement du lait.

j) – Gustaf de Laval mit au point une machine à traire les vaches et une centrifugeuse à lait qui permet de séparer la crème du lait.

k) – Les centrifugeuses à fuel et les centrifugeuses à huile de graissage fabriquées par la Société de Laval sur le même principe que les écrémeuses à lait sont toujours employées dans la Marine.

5 – Dans une turbine à *chutes de pression* composée de plusieurs roues d'action [par exemple une *turbine Rateau*] les roues mobiles à action sont fixées sur le même arbre tournant et sont enfermées chacune dans un compartiment ou cellule ; deux compartiments successifs sont séparés par des ajutages fixes dirigés obliquement sur l'entrée des aubes de la roue du compartiment contigu placé en aval ; les ajutages augmentent la vitesse de la vapeur et abaissent la pression d'un compartiment à l'autre.

Remarques : **a)** – La pression est constante dans un même compartiment.

b) – Dans une turbine à chute de pression, on utilise des ajutages convergents.

c) – Les pressions dans les compartiments sont plus basses en allant de l'entrée à la sortie de la turbine.

d) – Les divers compartiments ou cellules sont séparés les uns des autres par des coquilles en fonte montées autour de l'arbre, qui les traverse à frottement doux. Pour réduire les fuites entre les cellules, on peut installer des presse-étoupe à labyrinthes ; on installe souvent une grande roue de Curtis en tête de la turbine, car la vapeur subit ainsi une double détente dans la même cellule, et que ce sont dans les premières cellules que les fuites de vapeur sont les plus considérables.

e) – *Auguste Camille Edmond Rateau* (1863-1930) était un ingénieur français originaire de Royan (actuellement en Charente-Maritime).

f) – Auguste Rateau inventa le turbo-compresseur pour les moteurs à combustion interne.

[Voir les remarques de l'expression *Turbine à vapeur*].

6 – Une roue de *Curtis* est une turbine d'action qui comprend deux séries d'ailettes à chute de vitesse de tailles différentes installées en série sur le pourtour du même disque ; une série d'ailettes redresseuses sont intercalées entre les deux séries d'ailettes mobiles de la roue ; la vapeur circule d'abord dans l'aubage le plus petit, puis dans le redresseur et enfin dans l'aubage le plus grand en suivant un rayon de la roue.

Remarques : **a)** – Cette disposition permet une double réduction de la vitesse périphérique.

b) – La roue de Curtis est une turbine radiale, contrairement aux roues de Laval qui sont des turbines axiales.

Turbine à vapeur de marche arrière : 1 – Lorsque la turbine de marche avant ne comprend pas de roues de marche arrière, on installe une turbine spéciale qui ne tourne qu'en marche arrière.

Remarques : a) – La turbine de marche arrière reçoit la vapeur vive à haute pression par le collecteur n°1, par l'intermédiaire de l'appareil de manœuvre qui règle le nombre des secteurs ouverts et qui lamine la vapeur afin d'obtenir une puissance inférieure à la puissance maximum que peut délivrer cette turbine.

b) – La puissance de la turbine de marche arrière est voisine de 40 pour 100 de la puissance des turbines de marche avant.

2 – La vapeur qui s'est détendue dans la turbine de marche arrière est recueillie par le condenseur, dans lequel elle est refroidie et où elle reprend son état liquide.

Remarque : Lors d'une utilisation prolongée de la turbine de marche arrière à forte puissance, de la vapeur vive arrive dans le condenseur après avoir peu travaillé et avec un grand débit ; si le niveau de l'eau monte dans le puits du condenseur de façon à faire craindre que le liquide n'atteigne les ailettes de la turbine basse pression de marche avant ou de la turbine de marche arrière, et si l'on ne peut mettre en service une autre pompe d'extraction pour maintenir un niveau acceptable dans le puits du condenseur, il est obligatoire de réduire le débit de vapeur, donc la puissance en arrière.

3 – La puissance maximum de la turbine de marche arrière est considérablement plus faible que la puissance maximum de l'ensemble des turbines de marche avant.

Remarque : La puissance en marche arrière des navires à propulsion par turbines à vapeur est très décevante en comparaison de la puissance en marche arrière dont on dispose sur des navires à propulsion électrique ou sur des navires à moteurs diesel de même puissance maximum en avant.

Turbine à vapeur moyenne pression : Lorsque l'on dispose trois turbines de marche avant en série, la vapeur qui a travaillé dans la turbine haute pression (turbine HP) possède encore de l'énergie utilisable et elle travaille à nouveau dans une turbine moyenne pression (turbine MP).

Remarques : a) – La turbine MP a des dimensions plus importantes que la turbine HP parce que la vapeur a perdu de la vitesse entre l'entrée et la sortie de la première turbine (turbine HP) ; le débit de la vapeur étant constant, son passage se fait dans des aubes plus larges que les aubes de la turbine HP.

b) – De même, la vapeur qui a travaillé dans la turbine MP possède encore de l'énergie qui est utilisée dans une troisième turbine, ou turbine basse pression (turbine BP) ; la turbine BP est plus grosse que la turbine MP.

c) – Sur de nombreuses installations modernes il n'y a pas de turbine MP et la vapeur qui a travaillé dans la turbine HP est introduite directement dans la turbine BP avant d'être liquéfiée dans le condenseur.

Turbine à vapeur haute pression :

Turbo-compresseur : 1 – La technique des turbo-compresseurs pour les moteurs à explosion a été inventée par le Français Auguste Rateau pour être appliquée aux moteurs d'avions pendant la Première Guerre Mondiale ; elle a ensuite été vraiment mise au point par les Américains, juste après la guerre de 1914-1918.

2 – Cette technique, aujourd'hui très utilisée, consiste à augmenter la masse d'air introduite par cycle dans les cylindres pour pouvoir augmenter la quantité de carburant consommée par cycle-moteur, le travail par cycle et la puissance de la machine.

3 – Un compresseur d'air centrifuge, entraîné par l'arbre d'une turbine mue par les gaz d'échappement du moteur, augmente la pression de l'air à l'entrée dans les cylindres, et donc la masse d'air introduite pendant la course descendante de chaque piston.

4 – Il est ainsi possible d'obtenir la combustion complète d'une plus grande masse de carburant par cycle que dans un moteur à aspiration naturelle de même cylindrée et de même masse.

5 – La puissance étant proportionnelle à la quantité de combustible brûlée par unité de temps, cette technique permet d'augmenter la puissance d'un moteur sans accroître son poids de façon notable.

Turbo-soufflante : Appareil auxiliaire d'un moteur diesel 2 temps, qui fournit l'air de balayage nécessaire au fonctionnement du moteur, à une pression supérieure à la pression atmosphérique.

Remarques : **a)** – Le compresseur d'air est entraîné par une turbine qui fonctionne grâce à la vitesse des gaz d'échappement du moteur qui la traversent.

b) – La moindre anomalie dans le fonctionnement d'un moteur diesel 2 temps se traduit par une variation de la vitesse des turbo-soufflantes.

Turbot : Poisson de mer du genre des poissons plats.

Turbulence : **1** – La turbulence peut apparaître, en raison des conditions initiales, dans les systèmes qui possèdent un très grand nombre de degrés de liberté du fait de la présence de perturbations.

La turbulence se rencontre, dans les écoulements des fluides, au-dessus d'une certaine valeur du nombre de Reynolds qui constitue un seuil appelé *critérium*.

Remarques : **a)** – La turbulence caractérise le chaos intrinsèque d'un système dynamique dissipatif.

b) – Le mot latin « *critérium* » est tiré du mot grec κριτήριον qui signifie *discernement du vrai et du faux*.

2 – La turbulence est un état stable.

Remarques : **a)** – La turbulence est différente de l'état tourbillonnaire.

b) – La turbulence est parfois recherchée de manière délibérée dans la couche limite, pour retarder son décollement et l'apparition de tourbillons, par rapport à ce que l'on obtiendrait si la couche limite était laminaire.

[Voir l'expression *couche limite*].

Turbulent : Impétueux.

Turcie : Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher leur débordement.

Turelure : [*Rare*] Refrain de chanson.

Remarque : On dit que c'est « *toujours la même turelure* » pour dire que c'est *toujours la même chose*, la même façon.

Turenne : Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (1611-1675), fut maréchal de camp de Louis XIV.

Remarque : Turenne participa, ainsi que François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691) à la très fameuse bataille de Cronembourg en Alsace, dont tout le monde connaît confusément l'année : 1664.

Turgot : **1** – Anne Robert Jacques Turgot, baron de l'Aulne.

– Né le 10 mai 1727 à Paris.

– Décédé le 18 mars 1781 (à 53 ans) à Paris.

– Nationalité française.

– Pays de résidence : Royaume de France.

– Profession : Homme d'État et économiste.

– Activité principale : Contrôleur général des finances.

- Autres activités : Secrétaire d'État de la Marine.
- Ascendants : Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands de Paris et Madeleine Françoise Martineau de Brétignolles..
- 2** – En 1752 il devint substitut au Parlement de Paris, plus tard conseiller et, en 1753, maître des requêtes.
- 3** – Entre 1755 et 1756, il composa divers articles pour l'Encyclopédie et entre 1757 et 1760, un article sur les Valeurs des monnaies.
- 4** – En août 1761, Turgot fut nommé intendant de la généralité de Limoges ; il y resta 13 ans.
- 5** – En 1769, Turgot écrivit un *Mémoire sur les prêts à intérêt* ; il étudiait scientifiquement la question du prêt, indépendamment des points de vue moral ou religieux.
- 6** – Les *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, qu'il écrivit en 1770 au contrôleur général des finances l'abbé Terray, et au roi Louis XVI expliquent pourquoi le commerce libre est de l'intérêt du propriétaire foncier, du fermier et aussi du consommateur ; il demandait le retrait des restrictions sur le commerce des grains qui furent à l'origine de la famine des années 1780 et de la Révolution.
- 7** – Turgot développa la *théorie de Quesnay* selon laquelle le sol est la seule source de richesse ; il divisait la société en trois classes : les cultivateurs, les artisans (maîtres et compagnons) et les propriétaires.
- 8** – Turgot fut nommé ministre de la Marine en juillet 1774, puis contrôleur général des finances ; pour lui, pas de banqueroute, pas d'augmentation de la pression fiscale, pas d'emprunt mais des économies dans tous les ministères ; tous les projets de dépenses devaient lui être soumis pour approbation.
- 9** – Les mesures qu'il prit réduisirent le déficit des comptes du royaume ; en 1776, juste avant sa chute, il put obtenir des banquiers, un prêt à 4%.
Remarque : Turgot s'opposa à la participation de la France à la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique parce qu'elle n'en avait pas les moyens.
- 10** – Le décret de Turgot du 13 septembre 1774 supprimant le droit de hallage rencontra une forte opposition des princes de sang et autres spéculateurs sur le commerce des grains.
- 11** – La mauvaise moisson de 1774 entraîna la hausse du prix du pain à l'hiver 1774 et au printemps 1775.
Il y eut des émeutes à Dijon en avril 1775 ; début mai, ce fut la « *guerre des farines* » ; Turgot fit alors preuve d'une grande fermeté.
Turgot s'opposa à la convocation des États généraux préconisée par son ami Malesherbes en mai 1775.
- 12** – Turgot présenta au Conseil du roi, en janvier 1776, ses fameux *Six Décrets* : L'un supprimait la corvée royale, abolissait les privilèges et soumettait les trois ordres à l'impôt.
Un autre supprimait les corporations et fixait comme principe le droit de travailler pour tous, sans restrictions.
Il obtint l'enregistrement des décrets par le lit de justice du 12 mars 1776.
- 13** – Turgot voulait également créer une Caisse d'Escompte, sorte de Banque Centrale, qui aurait eu pour mission de faire baisser les taux d'intérêt des emprunts publics et privés.
- 14** – Beaucoup voulaient le départ de Turgot : la reine Marie-Antoinette pour des raisons personnelles, Maurepas parce que Turgot prenait trop d'importance, etc. Turgot fut contraint de se retirer le 13 mai 1776.
Remarque : Les six décrets de Turgot ne furent pas appliqués.
- 15** – Turgot fut à l'origine d'un grand nombre des réformes économiques mises

en œuvre par la Révolution ou l'Empire pour redresser la France ; lorsque ce n'étaient pas ses idées propres, c'est lui qui les rendit incontournables.

Remarque : Napoléon Bonaparte laissa son nom à beaucoup de décisions prises ou préparées avant ou pendant la Révolution ; de la même manière, De Gaulle prêta son nom à des décisions prises ou préparées sous la 3ème République agonisante ou sous le régime de l'État français pendant l'Occupation allemande, ou aux projets inscrits dans le programme du Conseil National de la Résistance communiste (CNR).

Turlupin : 1 – Nom d'un acteur de l'ancienne farce.

2 – Homme qui fait des allusions froides et basses, et de mauvais jeux de mots.

Remarque : Le mot *turlupin*, employé dans ce sens, exprime le mépris.

Turlupinade : Mauvaise plaisanterie, fondée ordinairement sur quelque allusion basse, et sur quelques mauvais jeux de mots.

Turlutte : 1 – Les turlutes sont des engins de pêche à main.

2 – Une turlute est constituée d'une ligne terminée par un leurre lesté qui porte un ou deux groupes superposés de plusieurs *ains* (ou hameçons).

Remarques : **a)** – Cette réunion de plusieurs hameçons sans appât, ajustés autour d'un leurre de plomb, est utilisée pour attraper les poulpes, les seiches ou les calamars.

b) – Les *turlutttes* sont utilisées pour attraper les poulpes, les seiches ou les calamars.

[On dit aussi *Potera*].

Turpitude : Ignominie procédant de quelque action honteuse.

Turquin : Qualificatif qui signifie *foncé* et qui ne s'applique qu'à la couleur bleue.

Exemples : Un taffetas bleu-turquin ; un uniforme en drap bleu-turquin.

Turquoise : Pierre précieuse de couleur bleue, qui n'est point transparente.

Tutélaire : Qui tient sous sa garde, sous sa protection.

Exemples : Le génie tutélaire ; l'ange tutélaire.

Tutelle : 1 – Autorité donnée par la loi ou par le magistrat, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur.

Remarque : [Au figuré] On dit d'un homme qui est gêné et contraint par quelque personne qui a pris autorité sur lui, en sorte qu'il ne peut pas faire librement ce qu'il veut, qu'il est *en tutelle*, comme en tutelle, qu'on le tient en tutelle.

2 – [Par extension] Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et tout ou partie de son patrimoine lorsqu'elle n'est pas en état de veiller sur ses propres intérêts.

Remarque : Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

Tuteur : 1 – Celui que le magistrat ou la loi autorise pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur.

Remarque : [Au figuré] On dit d'un homme entendu et qui sait conduire ses affaires, qu'il *n'a pas besoin de tuteur*.

2 – [En jardinage] Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir, ou pour le redresser.

Tuyau : Tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc.

Tuyère (en anglais « *nozzle* ») : **1** – Sorte de tube dont la partie extérieure peut être quelconque et dont la partie intérieure est formée de deux troncs de cônes ; les petites sections des cônes sont égales et réunies au *col de la tuyère*.

2 – Le débit de l'écoulement de l'eau qui traverse la tuyère d'une hélice de propulsion est constant entre l'entrée et la sortie ; la section de passage diminuant

de l'entrée au col de la tuyère, la vitesse de l'eau augmente tandis que sa pression diminue en raison de l'aspiration de l'hélice ; puis la vitesse de l'eau diminue du col à la sortie de la tuyère pendant que la pression a augmenté par l'action de l'hélice.

3 – Si l'on place l'hélice du navire au col d'une tuyère, la pression sur sa face amont est réduite par rapport à ce qu'elle aurait été si la même hélice avait été placée directement sous la voûte, c'est-à-dire sans tuyère.

4 – Le rendement d'une hélice placée dans une tuyère augmente et la perturbation de l'eau après le passage du navire est réduite.

Remarque : La houache est moins élevée à la poupe.

5 – Par ailleurs, la tuyère diminue les risques de cavitation et d'aération de l'hélice qu'elle entoure ; l'amélioration du rendement de l'hélice est remarquable lorsqu'on bat en arrière.

6 – Un navire dont l'hélice est placée dans une tuyère a un « *effet de pas* » très réduit lorsque l'on bat en arrière : nous l'avons constaté à de nombreuses reprises sur les deux navires d'environ 50 000 tonnes, frères de chantier et semblables à part ce détail, le « *Star Dover* » et le « *Star Dieppe* » ; le premier possédait une hélice sous voûte, le second une hélice entourée par une tuyère fixe ; lorsque leur hélice battait en arrière pour réduire la vitesse du navire, l'avant du « *Star Dover* » venait sensiblement sur tribord alors que le « *Star Dieppe* » ne changeait pratiquement pas de cap.

Remarque – Un simple cylindre que l'on place autour de l'hélice pour la protéger des chocs avec le fond de la mer lorsque l'on navigue dans des parages où il n'y a pas partout assez de hauteur d'eau, n'apporte pas tous les avantages d'une tuyère.

Twip : Unité de longueur valant 1/1440 pouce anglais, soit 17,639 micromètre (symbole **twip**).

Tycho Brahe : **1** – Tycho Brahe (1546-1601) fut un astronome danois ; il fit bâtir un très grand observatoire sur l'île de Venusia.

2 – L'exploitation des observations très précises des positions des étoiles et des planètes effectuées par Tycho Brahe pendant 40 ans permirent à l'astronome allemand Johannes Kepler (1571-1630) de découvrir les 3 relations mathématiques qui permettent de décrire et de prévoir le mouvement des planètes autour du Soleil, et qui sont maintenant connues sous le nom de « *Lois de Kepler* ».

Remarque : Le nom de *Tycho Brahe* a été donné à un cratère très visible à la surface de la Lune, mesurant 85 kilomètres de diamètre.

Tympan : **1** – Partie amovible souvent très fine d'un astrolabe, propre à une latitude donnée.

Remarques : **a)** – Les tympanes présentent souvent des défauts de planéité après avoir été gravés sur les deux faces.

b) – On trouve, pour un astrolabe, jusqu'à 7 tympanes différents interchangeables, correspondant à autant de latitudes.

2 – Le tympan de la latitude du lieu se place derrière le *rete* ; une saillie à la partie supérieure, qui se place sous le limbe, empêche le tympan de tourner.

3 – Le tympan porte, entre autres, les repères des cercles de hauteur et les courbes d'azimut.

Tympan : [*En mécanique et en horlogerie*] Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

Type : **1** – Modèle, figure originale.

Remarque : Dans l'Ancien Testament par rapport au, type se dit de ce qui est regardé comme la figure, le symbole, le précurseur qui annonce les mystères du Nouveau Testament.

Exemples : L'*Agneau Pascal* est le type de Jésus-Christ ; la *Manne* est le type de la sainte Eucharistie.

2 – On appelle *type d'une médaille* l'emblème, le symbole empreint sur le champ d'une médaille.

3 – On se sert quelquefois, surtout en astronomie, du mot *type* au lieu de *description graphique*.

Exemple : Le type des éclipses est d'un grand secours.

Typhon (en anglais « *typhoon* ») : **1** – Nom donné à des sortes d'ouragans particuliers aux mers de Chine, et que l'on rencontre aussi aux environs de Formose (Taiwan).

2 – La saison des typhons va de mai à décembre.

Remarques : **a)** – *Près des côtes de la Chine*, les typhons commencent à souffler généralement entre le Nord-Ouest et le Nord puis, subitement, le vent saute au Nord-Est ou à l'Est, et il souffle avec une grande violence ; le vent passe ensuite au Sud-Est et au Sud, en devenant moins fort.

b) – *À 120 ou 150 milles des côtes chinoises*, les typhons commencent d'ordinaire au Nord, et ils tournent vers le Nord-Ouest et l'Ouest d'où ils soufflent avec violence ; les vents passent ensuite au Sud-Ouest puis au Sud et ils s'apaisent.

Typhus : On appelle *typhus* un groupe de maladies similaires, graves pour l'être humain.

Remarques : **a)** – Le médecin et microbiologiste français Charles Nicolle (1866-1936), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis à partir de 1903, décrivit le rôle vecteur des animaux dans leur mode de propagation du typhus et d'autres maladies infectieuses.

b) – Charles Nicolle reçut le prix Nobel de physiologie ou médecine en 1928 pour ses travaux sur le *typhus*.

c) – Actuellement on appelle particulièrement *typhus* les variantes *typhus exanthématique* transmis par le pou de corps et le *typhus murin* transmis par la puce du rat.

d) – Le mot *typhus* est tiré du grec τῦφος qui signifie *vapeur qui monte au cerveau, torpeur, stupeur, sorte de léthargie*.

Typique : Symbolique, allégorique.

Exemple : Le sens typique.

Typographie : L'art de l'imprimerie.

Tyran : **1** – Celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un État.

[Voir le mot *Despote*].

2 – Il se dit aussi des princes légitimes lorsqu'ils gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois.

3 – Tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison.

4 – On dit d'un homme qui, dans la société dont il est, s'attribue plus d'autorité qu'il ne lui appartient, qu'il est le tyran de sa société.

Remarque : On dit aussi d'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille, qu'il est le tyran de sa famille, de ses domestiques, de sa femme, qu'il est un tyran dans sa maison.

5 – [Au figuré] On dit que l'usage est le tyran des langues pour dire que, malgré les règles de la grammaire, l'usage est ce qui décide des expressions d'une langue, et ce qu'il faut suivre.

Tyrannie : Domination usurpée et illégale.

Exemples : Il veut opprimer la République, il aspire à la tyrannie ; le joug de la tyrannie ; gémir sous la tyrannie ; sortir de la tyrannie.

Ubac : En parlant d'une *montagne*, versant à l'ombre (le versant nord dans l'hémisphère nord).

Remarque : Le versant exposé au Soleil s'appelle l'*adret*.

- U-Boot** : Abréviations d'une expression allemande signifiant *sous-marin*, ou torpilleur sous-marin, ou lance-torpilles submersible.
Remarque : « *U-Boot* » est l'abréviation de « *Unterseeboot* » qui signifie *navire sous-marin*.
- Ubu** : **1** – François Ubu est le personnage principal de l'œuvre majeure d'Alfred Jarry : la pièce de théâtre « *Ubu roi* », jouée pour la première fois le 10 décembre 1896.
Remarque : La pièce « *Ubu roi* » est une farce parodique qui mêle la provocation, l'absurde, la satire et l'humour gras.
2 – Inspiré d'un professeur de physique du lycée de Rennes, le personnage de François Ubu, dit *le Père Ubu*, fut un capitaine de Dragons, officier de confiance du roi de Pologne Venceslas ; il devint ensuite roi de Pologne après avoir assassiné Venceslas sur le conseil de son épouse, la Mère Ubu.
Remarque : Le roi Ubu était l'adversaire de tous les « *phynanciers* ».
3 – Le père Ubu était docteur en '*pataphysique* et grand maître de l'ordre de la Gidouille.
[Voir le mot '*Pataphysique*].
- Ubuesque** : Manifestation de l'ivresse du pouvoir chez un comique qui se croit « *normal* » et innocent des conséquences tragiques de décisions délirantes qu'il a prises.
- UHF** ; Sigle de l'expression Ultra High Frequency (Ultra haute fréquence) utilisée pour caractériser des ondes radio-électriques utilisées en radiophonie.
- Uhlan** : Cavalier armé d'une lance dans les armées autrichienne, allemande ou russe.
Remarque : Le mot *uhlan* est la forme tartare du mot turc *oghlan* qui signifie « *jeune garçon* ».
- UK** : Sigle de l'expression « **United Kingdom** » qui signifie « *Royaume-Uni* » et qui est l'abréviation de l'expression « **United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland** » (en français : « *Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* »).
- Ukase** : [Jusqu'en 1917] Édikt du tsar de Russie.
Remarques : **a)** – Le mot *ukase* est parfois employé en dehors de la Russie pour qualifier une décision jugée arbitraire et très autoritaire.
b) – Les Allemands vaincus en 1918 ont qualifié le *Traité de Versailles* du 28 juin 1919 d'« *ukase* » parce qu'ils n'ont pas été associés à sa rédaction et qu'ils n'ont pas été en mesure de négocier ou de contester les dispositions imposées par les vainqueurs, notamment par le Président des États-Unis d'Amérique Woodrow Wilson (1856-1924) et par le Président du Conseil français Georges Clemenceau (1841-1929).
c) – Le mot « *ukase* » vient du verbe russe *ukasati* qui signifie « *indiquer* ».
- UKHO** : **1** – Sigle de l'expression anglaise *United Kingdom Hydrographic Office*.
2 – L'UKHO est le Service Hydrographique britannique qui dépend du Ministère de la Défense du Royaume Uni.
3 – L'Amirauté britannique élabore, publie et distribue des cartes marines électroniques à travers ses deux services ARCS et AVC.
- UIT** : Acronyme de *Union internationale des télécommunications*.
[Voir cette expression].
- Ulage** (en anglais « **ullage** ») : **1** – Hauteur mesurée entre le haut d'une citerne de cargaison liquide et la surface libre de la cargaison dans cette citerne.
Remarques : **a)** – Le *ulage* caractérise la quantité de produit manquant dans une citerne ou dans une autre capacité destinée à contenir de la marchandise liquide, pour que cette citerne ou cette capacité soit complètement pleine.
b) – Sur les navires-citernes, on prend les *ulages* des citernes de cargaison après

le chargement au port de départ, ou avant le déchargement au port d'arrivée en mesurant pour chaque citerne, avec une perche ou une sonde à ruban, la hauteur entre le bord du regard et la surface du liquide dans la citerne correspondante.

c) – La hauteur de liquide dans une citerne est la différence entre la hauteur totale de la citerne et la mesure de ulage.

2 – [*Familier*] Marin *paresseux* à la mer et *inutile* au mouillage.

Remarque : Ne pas confondre avec quelqu'un qui, en plus, est *dangereux* à la mer.

ULCC : Sigle de l'expression anglaise *Ultra Large Crude Carrier*, qui désigne les pétroliers de port en lourd supérieur à 320 000 tonnes.

Remarque : Les pétroliers de port en lourd compris entre 150 000 tonnes et 320 000 tonnes sont appelés des VLCC (*Very Large Crude Carriers*).

Umble : Poisson qui tient beaucoup de la truite et du saumon.

Remarques : **a)** – Il y en a une espèce qu'on appelle ombre-chevalier.

b) – On prononce *omble*, et plus communément *ombre*.

UMS : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Unified Measurement System* ; il s'agit d'une unité de volume utilisée pour mesurer la capacité intérieure des navires dont la longueur est supérieure à 24 mètres et qui effectuent des voyages internationaux.

Remarque : L'UMS est un nombre sans unité.

2 – L'utilisation de l'unité de jaugeage UMS est également appliquée aux navires de l'Union européenne dont la longueur est comprise entre 15 et 24 mètres.

3 – C'est la Convention internationale adoptée à Londres le 23 janvier 1969 par l'OMI qui définit ce système de jaugeage des navires ; la Convention a été ratifiée le 18 juillet 1982.

4 – Cette Convention est entrée en vigueur en France par un décret du 10 août 1982.

5 – *Valeur de l'unité de jaugeage UMS* :

La jauge brute UMS est égale au produit du volume du navire (V exprimé en m^3) par un coefficient K_1 tel que $K_1 = 0,2 + 0,02 \times \log_{10} V$.

La valeur de l'unité UMS n'est pas une constante : elle varie de $4,55 m^3$ pour un navire de $10 m^3$ à $3,13 m^3$ pour un navire d'un million de mètres cubes.

Exemples :

– Un navire de volume **10 m³** a un coefficient K_1 de 0,22 et une jauge de **2,2 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $4,55 m^3$.

– Un navire de volume **100 m³** a un coefficient K_1 de 0,24 et une jauge de **24 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $4,17 m^3$.

– Un navire de volume **1 000 m³** a un coefficient K_1 de 0,26 et une jauge de **260 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $3,85 m^3$.

– Un navire de volume **10 000 m³** a un coefficient K_1 de 0,28 et une jauge de **2800 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $3,57 m^3$.

– Un navire de volume **100 000 m³** a un coefficient K_1 de 0,30 et une jauge de **30 000 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $3,33 m^3$.

– Un navire de volume **1 000 000 de m³** a un coefficient K_1 de 0,32 et une jauge de **320 000 UMS**, l'unité de jauge UMS valant $3,13 m^3$.

Remarques : **a)** – Pour les prérogatives des brevets, on admet souvent que 200 UMS sont équivalents à 100 tonneaux ; 500 UMS à 200 tonneaux ; 3000 UMS à 1600 tonneaux.

b) – L'unité UMS remplace le *tonneau de jauge* de 100 pieds cubes, soit environ $2,832 m^3$, qui avait été défini par la Convention d'Oslo en 1947.

c) – L'UMS est utilisée aussi bien pour la jauge brute (JB) [en anglais *gross tonnage (GT)*] qui est le volume intérieur total du navire, et qui comprend également tous les espaces fermés situés sur le pont, que pour la jauge nette (JN)

[en anglais *net tonnage (NT)*] qui est le volume intérieur du navire, dont on a soustrait les espaces fermés qui ne sont pas utilisés pour le stockage des marchandises et des approvisionnements ou pour les logements.

d) – Pour les gros navires pétroliers, vraquiers et porte-conteneurs, les jauges en *UMS* sont comparables à celles exprimées en *tonneaux*.

Au contraire, les jauges en *UMS* sont plus élevées que celles exprimées en *tonneaux* pour les rouliers (*roll on-roll off – Ro -Ro*) et les transbordeurs (*car-ferries*).

[Voir les expressions *Jauge brute* et *Jauge nette*.

Umyak (en anglais « *umyak* ») : **1** – Bateau du Groenland exclusivement manœuvré et conduit par des femmes.

Remarque : Les kayaks, au contraire, sont manœuvrés par des hommes.

2 – Les umyaks ont une longueur de 10 à 17 mètres, une largeur de 1,20 à 1,50 mètre ; ils sont formés d'une membrure de bois liée par des lanières, recouverte de peaux de phoques cousues ensemble et calfatées avec de la graisse de phoque.

Remarque : Les umyaks peuvent transporter des familles entières jusqu'à 600 milles de distance, en des points de la côte où l'on espère capturer des animaux à fourrure pour faire le commerce de pelleteries.

[Voir le mot *Kayak*].

Unanime : Qui réunit tous les suffrages.

Exemples : Consentement unanime ; résolution unanime.

Unanimentement : D'une commune voix, d'un commun sentiment.

Unanimité: Conformité de sentiment.

Uniforme (en anglais « *uniform* », « *regimental dress* ») : Habit militaire en général.

Remarques : **a)** – L'expression « *quitter l'uniforme* » signifie que l'on quitte le service militaire pour prendre une condition civile.

b) – Les officiers des compagnies de navigation du commerce portent une *livrée* et non pas un uniforme, même si cette *livrée* est très semblable à l'uniforme des officiers de la Marine Nationale, parfois copiée sur lui.

Uniforme (Mouvement –) : Le mouvement d'un point est uniforme lorsqu'il parcourt, sur sa trajectoire, des distances égales dans des temps égaux, quels que soient ces temps.

Union : **1** – Rapprochement et jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble pour former un tout harmonieux.

2 – Conformité de pensées, de sentiments et de volontés entre des personnes ou entre des groupes.

Exemples : Union entre les peuples ; la paix et l'union ; esprit d'union.

Remarque : Une union est un engagement personnel alors que l'unité est institutionnelle.

3 – État dans lequel se trouvent des personnes physiques ou morales liées par un accord ou par des intérêts communs.

Remarque : On appela *Union sacrée* le rassemblement national réclamé par Poincaré dans son message aux Chambres du 4 août 1914, face à l'ennemi allemand, au début de la Première Guerre Mondiale.

4 – Groupement ainsi formé.

Remarques : **a)** – On appelle *union d'associations* une association formée par le groupement de plusieurs associations.

b) – On appelle *union de syndicats* le groupement, en vue de leurs intérêts communs, de plusieurs syndicats similaires ou connexes.

c) – On appelle *union des créanciers* le groupement formé par des créanciers entre lesquels sont répartis les biens d'un débiteur après liquidation de ses biens.

d) – On appelle *union douanière* le régime contractuel établi entre deux ou plusieurs États pour supprimer les frontières douanières entre les États membres et unifier leurs relations douanières avec les autres États.

e) – On appelle *union économique* la réunion de plusieurs pays, en vue de constituer un seul territoire non seulement au point de vue des droits de douane et de la politique commerciale, mais aussi pour tout ce qui concerne l'économie des pays en cause.

f) – On appelle *union monétaire* le régime contractuel établissant sur le territoire de deux ou plusieurs États la circulation des espèces monétaires ou de certaines espèces monétaires de chacun des États membres.

5 – Relations sexuelles entre deux personnes.

Exemples : Union charnelle.

Remarque : On appelle *union libre* le fait pour un couple de vivre maritalement sans contracter de mariage civil ni religieux.

Union internationale des télécommunications – UIT (en anglais « *international*

telecommunication union – ITU ») : **1** – Organisation internationale neutre dont le siège est à Genève chargée de coordonner l'exploitation des réseaux et services de télécommunication.

Remarques : **a)** – L'Union télégraphique internationale, créée le 17 mai 1865, est devenue l'Union internationale des télécommunications le 1er janvier 1934.

b) – L'Union internationale des télécommunications est rattachée à l'ONU en tant qu'institution spécialisée des Nations unies depuis 1947.

c) – L'UIT est l'agence des Nations Unies pour le développement spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication.

2 – Actuellement (2020) 193 États sont membres de l'UIT.

Remarque : Le règlement des radiocommunications de l'UIT requiert que les navires maintiennent une veille auditive sur le canal **16** en ondes métriques (VHF) et une veille automatique sur le canal **70** (ASN).

Unisson : Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments, qui ne font entendre qu'un même ton.

Exemples : Chanter à l'unisson ; monter deux cordes, deux instruments à l'unisson ; ces voix sont à l'unisson.

Remarque : L'unisson est la plus simple de toutes les consonances.

Unité : 1 – Caractère de ce qui n'est ou ne fait qu'un.

Remarque : L'unité est un état institutionnel.

[Voir le mot *Union*].

2 – Caractère de ce qui est indivis.

Exemple : Unité du genre humain.

3 – Grandeur ou quantité (matérielle ou non, divisée ou indivise) prise comme *base de référence* pour mesurer par comparaison des grandeurs de même espèce.

Remarque : On appelle *unité chimique de masse atomique* l'unité de masse atomique, égale à un douzième de la masse d'un atome de carbone 12 dans l'état fondamental.

Unité astronomique (UA) : 1 – L'unité astronomique (UA) est approximativement égale à la distance Terre-Soleil.

Remarque : L'unité astronomique est utilisée pour exprimer les distances astronomiques, notamment dans le Système solaire.

2 – La valeur de l'Unité Astronomique adoptée le 30 août 2012 par l'Union Astronomique Internationale (UAI) est égale à :

1 UA = 149 597 870 700 mètres

3 – Jusqu'en 2012, on appelait Unité Astronomique (UA) une longueur égale au demi-grand axe d'une orbite que décrirait autour du Soleil une planète fictive, de masse négligeable, qui en l'absence de toute perturbation, aurait un moyen mouvement serait égal à **k** radians par jour, **k** étant la constante de Gauss. [Voir l'expression *Unité astronomique internationale*].

Remarques : a) – La constante de Gauss (**k**) associée au système solaire est à peu près égale à 0,017202098950 radian par jour, ou 2.10^{-7} radian par seconde, ou 0,985607668601425 degré par jour.

c) – La constante de Gauss (**k**) est une grandeur conventionnelle ; on l'appelle traditionnellement la *constante de la gravitation universelle*.

b) – On aurait pu l'appeler plus précisément « constante *solaire* de la gravitation ».

c) – La différence entre les deux définitions de l'Unité astronomique (l'ancienne et la nouvelle d'après 2012) ne dépasse pas une valeur relative de 10^{-10} .

Unité astronomique internationale (UAI) : L'unité astronomique internationale (UAI) a été fixée par la 28^{ème} assemblée générale de l'Union Astronomique Internationale qui s'était réunie à Pékin (Chine) du 20 au 31 août 2012 à 149 597 870 700 mètres exactement.

Remarque : L'unité astronomique internationale (UAI) est cohérente avec la relativité générale et directement rattachée au Système international d'unités (SI) via le mètre.

Unité de hauteur d'un port : C'est la hauteur d'eau au-dessus du niveau moyen de ce port au moment de la pleine mer, environ 36 heures (pour les côtes françaises de l'Atlantique) après une syzygie équinoxiale, lorsque le Soleil et la Lune sont tous les deux à leur moyenne distance de la Terre et dans le plan de l'Équateur terrestre (leurs déclinaisons sont alors nulles).

Remarque : Les unités de hauteur des ports ne sont plus fournies par les Instructions Nautiques actuelles ; on peut retrouver des valeurs approchées dans les vieux livres archivés ou dénichés chez les bouquinistes ; l'utilisation de ces anciennes unités de hauteur conjointement avec le coefficient de la marée tel qu'il a été redéfini, est incompatible avec l'exigence de précision à laquelle nous sommes habitués pour les heures des pleines mer et pour les hauteurs de la marée à chaque instant.

Unité de mesure : Une unité de mesure est l'étalon qui permet d'exprimer la grandeur.

Exemple : Le déplacement du navire s'exprime en tonnes de 1 000 kilogrammes.

Remarque : La métrologie s'occupe d'établir le système d'unités, par exemple de dire ce qu'est un kilogramme, pas de peser le navire.

Unités de longueur anciennes : 1 – Unités de longueur utilisées dans la marine :

Le méridien terrestre est un grand cercle de la Terre passant par les pôles ; on a adopté arbitrairement, pour cette circonférence, la valeur exacte de 40 000 km. (loi du 19 frimaire an VIII – mardi 10 décembre 1799).

Un mètre décimal = dix millionième partie du $\frac{1}{4}$ du méridien terrestre

Un mètre = 3 pieds et 11,296 lignes de la toise de Paris (loi 19 frimaire an VIII)

Une vue (ou une veue) = 7 lieues marines = environ 117 km (une vue équivaut à une journée de route)

Une lieue terrestre = 4445 m (il y a 25 lieues terrestres dans un degré de méridien)

Une lieue marine = 5556 m (il y a 20 lieues marines dans un degré de méridien)

Un cordeau marin = 1 moitié de lieue marine = 2778 m

Un mille marin = $1/(360*60) = 1/21600$ ème de la circonférence de la Terre passant par les pôles = $40\ 000\ 000 / 21600 = 1851,85185185$ m

Le mille marin international est égal à 1852 m

1/3 de lieue marine du Ponant = 1 mille = 1852 m

1000 pas géométriques du Levant = 1 mille = 1852 m

Une encablure = 185,2 m = 1/10 de mille (souvent arrondie à 200 mètres)

Une brasse anglaise (*fathom*) = 1,624 m (utilisée pour mesurer la profondeur de la mer sur certaines cartes marines anciennes étrangères (il y a 6 pieds dans une brasse anglaise)

Une *toise marine* de 6 pieds, encore appelée **brasse** par les marins (il y a 6 pieds dans cette brasse comme dans une toise) = 1,949036310 m.

Une coudée marine = 1,5 pied = 45 à 50 cm

2 – Anciennes unités de longueur françaises :

Le pied = 12 pouces = 144 lignes = 1728 points = 1/6 de toise = 1/12000 de lieue

L'empan est la distance entre le pouce et l'un des quatre autres doigts

La coudée est la longueur de l'avant-bras (entre le coude et l'extrémité du majeur)

La coudée vaut 2 empan

La brasse est l'écart des bras aux poignets ou aux mains fermées

La brasse vaut 8 empan ou 4 coudées.

3 – 1667-1668 : Changement d'étalon de longueur :

Jusqu'en 1667, la toise étalon était matérialisée sur le mur du Châtelet.

L'usure ou un affaissement du bâtiment la fit remplacer, en 1668, par ce qui devint la « *Nouvelle Toise du Châtelet* ».

Elle était de 5 lignes plus courte que la précédente afin de compenser les déformations subies.

4 – Unités de longueur à partir de 1668 et jusqu'en 1737

Le pied du roi = 0,0324839385 m (pointure 48 $\frac{3}{4}$)

Le point = 1/1728 pied = 0,187986 mm

Le doigt = 9 lignes = $\frac{1}{4}$ de paume

La ligne = 1/12 du pouce du roi (loi du 19 frimaire An VIII – 10 décembre 1799)

La ligne = 12 points = 1/144 pied = 2,25583 mm

Le pouce = 12 lignes = 27,07000 mm

La paume = 36 lignes

L'empan = 89 lignes

La coudée = 6 paumes = 216 lignes

La canne royale = 555 lignes (environ 1,25 mètre)

La toise = 24 paumes = 864 lignes

La toise = 54 000 / 27 706 m (loi du 19 frimaire An VIII – 10 décembre 1799)

La toise = 1,949036310 m

Le pas = 0,624 m

L'aune de Paris = 6322 points = 0,118844819 m

La perche de Paris = 18 pieds = 5,84712 m

La perche ordinaire = 20 pieds = 6,49680 m

La perche des eaux et forêts = 22 pieds = 7,14648 m

L'arpent = 220 pieds = 71,46480 m

La lieue de poste = 13 200 pieds = 4 287,8880 m

la lieue de Paris = 2 000 toises = 3 898,8080 m

La lieue des Postes = 4 288 m

La lieue tarifaire = 4 678 m

5 – Unités de longueur jusqu'en 1667

Le pied de Charlemagne = 9/8 du pied romain, mesure environ 0,03334 m

Le pied du roi = 0,032660 m

La lieue de Paris = 1666 toises = 10 000 pieds = 3266 m

6 – Rapports de conversion :

Le mètre = 3 pieds et 11,296 lignes de la toise de Paris

Le mètre = 443,296 lignes du roi

7 – Unités de longueur anglaises :

Le pouce anglais mesure environ 25,4 mm

Le pied anglais = 36/35 du pied romain = 12 pouces = environ 304,8 mm

8 – Anciennes unités de longueur françaises réservées aux étoffes :

L'aune de François 1er (à partir de 1540) = 3 pieds, 7 pouces et 8 lignes

3 aunes de Paris = 11 pieds

Aune de Paris, Caen, Nice = 1,1884 m (3 pieds 6 pouces 10 lignes et 5/6)

Aune du Beauvais = 2.436 m (ou 2.5 pieds environ)

Aune de Bordeaux = 1.190 m

Aune de Bourgogne = 0.826 m

Aune de Dinant = 1.940 m

Aune de Laval = 1.430 m

Aune de Lille = 0.690 m

Aune de Metz = 0.670 m

Aune de Lorraine = 1,1884 m (comme à Paris)

Remarque : À partir du 12 février 1812, la longueur de l'aune fut fixée à 1.20 m pour tout le territoire français.

Unités de mesure actuellement réglementaires (2021) : 1 – Les unités de mesure sont des étalons pour évaluer les grandeurs physiques par comparaison.

2 – Une unité de mesure est une **grandeur physique** autonome.

Remarque : Lorsqu'il est écrit « 5 mètres » il faut lire : « cinq fois [**un mètre**] » ou « 5 multiplié par [**un mètre**] ».

3 – Les 7 **unités de base** du système international (dont l'usage a été rendu obligatoire en France, à compter du 1^{er} janvier 1962, par le décret du 3 mai 1961) sont :

i) le *mètre* (unité de longueur)

ii) le *kilogramme* (unité de masse)

iii) la *seconde* (unité de temps)

iv) l'*ampère* (unité de courant électrique)

v) le *kelvin* (unité de température)

vi) la *mole* (unité de quantité de matière)

vii) le *candela* (unité d'intensité lumineuse).

4 – Les unités suivantes sont appelées **unités supplémentaires** :

– le *radian* (unité d'angle plan)

– le *stéradian* (unité d'angle solide)

5 – D'autres unités sont **dérivées** des unités de base :

- le becquerel (unité de radioactivité)
- le gray (unité de dose radioactive)
- le sievert (unité de dose radioactive équivalente ou efficace)
- le newton (unité de force)
- le pascal (unité de force et de contrainte)
- l'hertz (unité de fréquence)
- le joule (unité de travail, d'énergie et de quantité de chaleur)
- le watt (unité de puissance, de flux énergétique et de flux thermique)
- le coulomb (unité de charge électrique et de quantité d'électricité)
- le volt (unité de force électromotrice ou de différence de potentiel)
- l'ohm (unité de résistance électrique)
- le siemens (unité de conductance électrique)
- le farad (unité de capacité électrique)
- le tesla (unité d'induction magnétique)
- le weber (unité de flux d'induction magnétique)
- le henry (unité d'inductance électrique)
- le lumen (unité de flux lumineux)
- le lux (unité d'éclairement lumineux)
- le mètre carré (unité de surface)
- le mètre cube (unité de volume)
- le mètre par seconde (unité de vitesse)
- le radian par seconde (unité de vitesse angulaire)
- le mètre par seconde carrée (unité d'accélération)
- le radian par seconde carrée (unité d'accélération angulaire)
- le newton ^ mètre (unité de moment d'une force)
- le mètre carré par seconde (unité de viscosité cinématique)
- le pascal par seconde (unité de viscosité dynamique)
- l'ampère par mètre carré (unité de densité de courant)
- le farad par mètre (unité de permittivité)

6 – Les noms d'unités s'écrivent entièrement en minuscules : (« kelvin » et non « Kelvin »... et encore moins « *degré kelvin* » !) ; « ampère » et non « Ampère » et ils prennent la marque du pluriel (exemple : un volt, deux volts).

7 – En revanche, les abréviations prennent la forme de lettres majuscules si le nom dérive de celui d'une personne (V pour volt / de Alessandro Giuseppe Volta ; A pour ampère / de André-Marie Ampère) ou de minuscules dans les autres cas (m pour mètre) ; les abréviations ne prennent jamais la marque du pluriel.

Remarque : La majuscule L (abréviation pour l'unité dérivée *litre*) est tolérée en raison de la confusion possible entre le l minuscule et le chiffre 1 (résolution n° 6 de la 16^{ème} Conférence générale des poids et mesures en 1979).

[Voir l'expression *Multiplés et Sous-multiplés décimaux*].

Unités de mesure (Réforme du système international de 2019) : 1 – La 26^{ème} Conférence Générale des Poids et Mesures (CGPM) qui s'est tenue à Versailles du 13 au 16 novembre 2018, a adopté, par un vote unanime, la nouvelle définition des unités du Système International (SI) d'unités des grandeurs physiques.

Remarques : **a)** – Le nouveau système d'unités s'appuie uniquement sur des constantes fondamentales de la nature.

b) – Chaque constante fondamentale s'exprime en fonction de l'unité que l'on cherche à définir.

c) – Ces constantes fondamentales sont des invariants de la nature (indépendant du temps et du lieu) à caractère universel.

d) – Elles ont été mesurées avec une grande précision dans l'ancien système

international (SI) ce qui permettra de fixer la valeur numérique de chaque constante en garantissant la continuité entre l'ancien et le nouveau système de mesure.

e) – Les 7 constantes fondamentales retenues sont :

i) La fréquence de transition entre deux niveaux de l'état fondamental de l'atome de césium 133 (notée Cs) basée sur la quantification des niveaux d'énergie à l'échelle atomique.

$$\Delta\nu(^{133}\text{Cs})_{\text{hfs}} = 9\,192\,631\,770^{-1}$$

ii) La vitesse de la lumière dans le vide (notée c) en tant que vitesse limite dans le cadre de la théorie de la relativité restreinte.

$$c = 299\,792\,458^{-1} \text{ m}$$

iii) La constante de Planck (notée h) introduite par la mécanique quantique.

$$h = 6,62607015 \times 10^{-34} \text{ s}^{-1} \text{ m}^2 \text{ kg}$$

$$h = 6,62607015 \times 10^{-34} \text{ joule-seconde (J}\cdot\text{s)}.$$

iv) La charge élémentaire (notée e) de l'électromagnétisme.

$$e = 1,602\,176\,634 \times 10^{-19} \text{ s}\cdot\text{A}$$

$$e = 1,602\,176\,634 \times 10^{-19} \text{ coulomb (C)}.$$

v) La constante de Boltzmann (notée k) introduite en thermodynamique.

$$k = 1,380\,649 \times 10^{-23} \text{ m}^2 \text{ kg K}^{-1}$$

$$k = 1,380\,649 \times 10^{-23} \text{ joule par kelvin (J}\cdot\text{K}^{-1})$$

vi) La constante d'Avogadro (notée NA) particulièrement utilisée en chimie.

$$N = 6,02214076 \times 10^{23} \text{ mol}^{-1}$$

$$N = 6,02214076 \times 10^{23} \text{ entités par mole (mol}^{-1})$$

vii) Le rendement lumineux (noté K_{cd}) utilisé en photométrie.

$$K_{\text{cd}} = 683 \text{ m}^{-2} \text{ kg}^{-1} \text{ cd}\cdot\text{sr}$$

2 – Le premier système d'unités entièrement défini à partir de constantes universelles est entré en vigueur le 20 mai 2019.

Remarques : a) – L'ambition de cette grande réforme est d'établir un système d'unités plus cohérent, plus stable et universel.

b) – La 26^e Conférence générale des poids et mesures (du 13 au 16 novembre 2018) a redéfini le kilogramme, l'ampère, le kelvin et la mole.

Unités de mesure romaines antiques :

1 – Unités de longueur romaines :

Nom français	Nom anglais	Nom latin	Valeur en pieds	Valeur en mètres
doigt		dīgītus	1/16	0,018525 m
once (pouce)	inch	uncīa	1/12	0,0247 m
paume		palmus	1/4	0,0741 m
demi-pied		sēmīpēs	½	0,1482 m
pied romain	foot	pēs	1	0,2964 m
coudée		cūbītus	1½	0,4446 m
pas		grādūs	2½	0,741 m
double pas		passūs	5	1,482 m
perche		pertīca	10	2,964 m
jugère		jūgērūm	104	30,826 m
arpent		actūs	120	35,568 m

stade		stădiŭm	625	185,25 m
mille		milliārŭm	5000	1 482 m
Lieu gauloise		leuca	7500	2 223 m

2 – Unités de surface romaines :

Nom français	Nom latin	Valeur en arpents carrés	Valeur approchée en mètres carrés
pied carré	pēs quādrātus	1/14400	0,0876 m ²
perche carrée	scripŭlum	1/144	8,76 m ²
aune de sillons	actŭs mīnīmus	1/30	42 m ²
sétéree	porca	1/6	210 m ²
quartelée	clīma	1/4	315 m ²
arpent carré	actŭs quādrātus	1	1 260 m ²
jugère	jŭgĕrum	2	2 520 m ²
acre	hĕrĕdīum	4	5 400 m ²
centurie	centŭrīa	400	540 000 m ²
quadruplex	saltŭs	1600	2 016 000 m ²

Remarques : a) – L'*actŭs quadratus* (arpent carré romain) est un carré de 12 perches au carré, ou de 120 pieds au carré, soit 14 400 pieds carrés ou 1 260 mètres carrés.

b) – L'*actŭs minimus* est une surface de 4 pieds de large sur 120 pieds de long, soit 480 pieds carrés ou 42 mètres carrés.

c) – L'*actŭs duplicatus* ou *jŭgĕrum* est une surface de 120 pieds de large sur 240 pieds de long, soit 28 800 pieds carrés ou 2 520 mètres carrés.

3 – Unités de volume romaines pour les liquides :

Nom français	Nom latin	Valeur en setiers	Valeur en litres
cuillerée	lĭgŭla	1/48	0,01125 l
coupette	cŷāthus	1/12	0,045 litre
sixième de setier	sextans	1/6	0,09 litre
tiers de setier	triens	1/3	0,18 litre
hémine	hĕmīna	1/2	0,27 litre
double 1/3 de setier	cheonix	2/3	0,36 litre
setier	sextārīus	1	0,54 litre
conge	congŭs	6	2,964 litres
urne	urna	24	3,25 litres
amphore	amphōra	48	13 litres
outre	cŭlēum	960	520 litres

Remarque : L'amphore est la capacité d'un pes au cube.

4 – Unités de volume romaines pour les matières sèches (grains) :

Nom français	Nom latin	Valeur en muids	Valeur en litres
gobelette	ācĕtābŭlum	1/128	6,75 cl
quart de setier	quartārīus	1/64	13,5 cl
hémine	hĕmīna	1/32	27 cl

setier	sextārius	1/16	54 cl
gallone	sēmōdīus	1/2	4½ litres
muid (boisseau)	mōdius	1	8⅔ litres
quadrantal	quādrantāl	3	26 litres

Remarque : Le quadrantal est un volume correspondant à un *ped* romain au cube.

5 – Unités de masse romaines :

Nom français	Nom latin	Valeur en drachmes	Valeur en grammes
chalque grec	chalcus	1/24	0,14 g
siliqua	sīlīqua	1/18	0,19 g
obole	ōbōlus	1/6	0,56 g
scrupule	scrūpūlus	1/3	1,125 g
drachme	drachma	1	3,375 g
sicle	sīcīlicus	2	6,75 g
once	uncīa	8	27 g
livre	lībra	96	324 g
mine (grecque)	mīna	100	337,5 g
mine (romaine)	mīna	128	432 g

6 – Sous-multiples et multiples de l'once romaine (uncīa) :

Nom français	Nom latin	Valeur en grammes
demi sela	dīmīdīa sela	2,25 g
sela (1/6 once)	sela	4,5 g
lycus (¼ once)	lycus	6,75 g
double sela	duo sela	9 g
½ once	sēmuncīa	13,5 g
1 once	uncīa	27 g
1½ once	sescuncīa	40,5 g
2 onces	sextans	54 g
3 onces	quādrans	81 g
4 onces	trians	108 g
5 onces	quincunx	135 g
6 onces	sēmīs	162 g
7 onces	septunx	189 g
8 onces	bēs	216 g
9 onces	dōdrans	243 g
10 onces	dextans	270 g
11 onces	dēunx	297 g
12 onces	as	324 g
livre romaine	lībra	324 g

Remarques : a) – La masse de l'once romaine était équivalente à 27,264 grammes.

b) – L'as romain représente l'*unité* de n'importe quelle grandeur, ici la livre.

c) – Dans une autre acception, l'*as* désigne une quantité extrêmement petite, de

valeur insignifiante et de n'importe quelle espèce de grandeur.

d) – L'*as* peut désigner également l'unité, opposée à n'importe quelle division, d'où l'expression « *ex asse* » qui signifie *en totalité* (exemple « *heres ex asse* » qui signifie *légataire universel*).

Unités de surface françaises anciennes : 1 arpent royal = 100 perches ou 100 cordes = 5107 m² ou 51,07 ares

1 arpent des eaux et forêts = 48 400 pieds carrés ou 5 120,7 m² (c'est un carré de 220 pieds de côté)

1 arpent ordinaire = 4 221 m² (c'est un carré de 200 pieds de côté)

1 arpent de Paris (à partir de 1669) = 3419 m² ou 34,1887 ares (c'est un carré de 180 pieds de côté).

Unités sans dimension : Unités de mesure obtenues en faisant le rapport de deux grandeurs de même dimension.

Exemples :

– le *radian* (unité d'angle) ;

– le *stéradian* (unité d'angle solide) ;

– le *bel* (unité d'amplification et de niveau sonore).

Université : 1 – Ensemble des professeurs d'un lieu, réunis dans la même corporation, tous soumis aux statuts, aux codes, au rites de la corporation et chargés par la puissance publique d'enseigner la théologie, le droit, la médecine et les sept arts.
Remarques : a) – Le mot « *université* » est tiré du mot latin *ūniversitās* qui signifie *communauté* ou *corporation*.

b) – Les sept arts comprenaient le *trivium* (grammaire, rhétorique et dialectique) et le *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique et astronomie).

2 – Des universités furent fondées un peu partout en Europe à partir du XII^e siècle, à l'époque où des chartes de communes étaient accordées aux bourgeois des villes par les souverains, en vue de les soustraire à l'autorité des seigneurs féodaux.

Uranium : L'uranium (Z = 92) appartient à la famille des *actinides* qui regroupe les éléments allant de l'actinide (Z = 89) au lawrencium (Z = 103).

Remarque : L'uranium possède 19 isotopes (de A = 222 à A = 242) dont 3 sont présents naturellement dans l'écorce terrestre.

[Voir le mot *Uranus*].

Uranus : Planète du système solaire.

Remarques : a) – La planète Uranus fut découverte le 13 mars 1781 par l'astronome britannique, d'origine allemande, William Herschel (1738-1822) pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique qui opposait l'Angleterre aux colonies anglaises d'Amérique, alliées à la France.

b) – Un nouveau métal qui avait été isolé à partir de la pechblende en 1789 par le chimiste prussien Martin Heinrich Klaproth (1743-1817) fut appelé *uranium* en 1790, en référence à la découverte récente (1781) de la planète Uranus par William Herschel.

c) – Herschel appela d'abord cette planète, en latin, « *Georgium sidus* », c'est-à-dire l'« *Astre georgien* » en l'honneur du roi d'Angleterre Georges III (1738-1820) ; en France, on répugnait à l'appeler du nom d'un souverain ennemi et on l'appela d'abord « *planète Herschel* » ; puis l'accord se fit pour l'appeler planète « *Uranus* ».

d) – Avant de subir l'influence des Grecs, les Romains appelaient *Caelus* le dieu du ciel.

e) – Après qu'ils eurent subi l'influence des Grecs (qu'ils avaient vaincus) les

Romains appelèrent le dieu du ciel : *Uranus*.

f) – Dans la mythologie romaine, le dieu *Ūrānus* (pour les Grecs Οὐρανός : le ciel étoilé), fils d'Éther et de Dies (le jour), époux de Tellus (pour les Grecs Γαῖα : la Terre), était le père à la fois d'Ops, d'Océan et de Saturne ; de son côté, Saturne était le père de Jupiter, de Junon, de Pluton et de Neptune.

g) – Des anomalies constatées dans les mouvements de la planète Uranus firent pressentir à l'astronome et mathématicien français Urbain Le Verrier (1811-1877) l'existence d'un objet en orbite au-delà d'Uranus ; Le Verrier publia le 31 août 1846 les caractéristiques physiques et les éléments de la trajectoire de cet objet que l'on appela plus tard Neptune ; la planète Neptune fut observée pour la première fois le 23 septembre 1846 par l'astronome allemand Johann Gottfried Galle (1812-1910) à l'observatoire de Berlin, à l'endroit du ciel prévu par les calculs de Le Verrier.

Uretac (en anglais « *winding tackle* ») : Sorte de pantoire ou de fausse amure de misaine.

Urtext : Terme allemand signifiant « *texte original* ».

Remarques : **a)** – Une édition musicale *urtext* est conforme à la partition écrite par le compositeur ; elle est débarrassée des ajouts opérés ultérieurement par les éditeurs de musique et des apports personnels des chefs qui ont dirigé l'œuvre depuis sa création ; elle reproduit le plus fidèlement possible l'œuvre musicale originale (manuscrit du compositeur ou édition contemporaine de la composition) dans la forme et dans l'esprit.

b) – La version *urtext* d'une œuvre littéraire est conforme à sa première version intégrale et non censurée.

US : 1 – Sigle de *United States*.

Remarque : Ce sigle est habituellement employé pour désigner les États-Unis d'Amérique.

2 – Le mot anglais (ou américain) « *us* » signifie « *nous* ».

Usage : 1 – Tradition, coutume.

Remarques : **a)** – L'usage a pouvoir d'arbitrage, de sentence et de loi.

b) – L'usage dispense de réfléchir ou de juger et peut dissuader d'agir.

2 – Fait de se servir de quelque chose.

Usages (Conformément aux bons – maritimes) : L'expression « *conformément aux bons usages maritimes* », employée dans le RIPAM, signifie que l'on peut s'écarter des règles édictées si l'expérience du décideur et l'apparence de la situation font craindre un péril imminent et que l'application stricte des règles semble ne pas permettre de l'éviter.

[Voir l'acronyme *RIPAM* et l'expression *RIPAM (Transgression des règles du –)*]

US Air Force : Branche aéronautique des forces armées américaines.

Usance : 1 – Usages des trafics et du commerce maritime.

2 – Délai d'un mois accordé en affaires dans le commerce maritime.

US Army : Branche terrestre des forces armées américaines.

USCG : Sigle de l'expression « *United States Coast Guard* » qui est l'appellation des *garde-côtes américains*.

Us et coutumes de la mer (en anglais « *uses and customs of the sea* ») : Code de lois maritimes écrit par Cleyrac (1583-1657) publié à Bordeaux en 1647 et basé sur les Lois Rhodiennes, les Rôles d'Oleron, le Guidon de la Mer, les ordonnances d'Amsterdam sur les assurances, les ordonnances de Wisby sur le commerce maritime, etc.

Remarques : **a)** – Ce recueil comporte 3 parties :

i) De la navigation ;

- ii)** Du commerce naval et des contrats maritimes ;
 - ii)** De la juridiction de la Marine.
- b)** – On y trouve également un traité des termes de marine et un règlement de la navigation sur les fleuves et les rivières.

Us et coutumes d’Olonne : 1 – Ce travail privé et peu connu, consacré au droit maritime local, a été rédigé aux Sables d’Olonne au début du XVIII^{ème} siècle ; il traite en détails des expéditions pour la pêche et le commerce des morues ; il a été publié par J.-M. Pardessus : « *Collections de lois maritimes antérieures au XVIII^{ème} siècle* », tome VI, pages 546 à 581, d’après un exemplaire qui a appartenu à un conseiller à la cour de Poitiers, M. de la Fontenelle de Vaudoré.

2 – Le port des Sables d’Olonne a été fondé en 1218 par Savary de Mauléon pour remplacer celui de Talmont qui s’était envasé ; la ville des Sables d’Olonne a été entourée de remparts en 1472.

3 – Le port des Sables d’Olonne qui dépendait, soit d’un seigneur, soit de l’évêque de Luçon, a toujours souffert de la concurrence de sa voisine La Rochelle.

US Navy : Branche navale des forces armées américaines, créée pendant la Guerre d’Indépendance.

Remarque : L’US Navy est en 2014 la plus forte marine de guerre avec près de 300 bâtiments de combat, dont une douzaine de porte-aéronefs, et 3700 aéronaves ; l’US Navy compte 320 000 personnes en situation d’activité et 100 000 réservistes.

Usure : 1 – Toute espèce d’intérêt que produit l’argent.

2 – [*Par extension*] Profit qu’on retire d’un prêt au-dessus du taux légal ou habituel.

3 – Détérioration par suite d’un long usage.

Exemples : L’usure d’une voile, d’un cordage ; [*au figuré*] l’usure des sentiments.

Usurier : 1 – Celui qui prête de l’argent à intérêt.

2 – [*Par extension*] Celui qui profite des malheurs ou des nécessités d’autrui pour s’enrichir en prêtant de l’argent à un taux exagéré..

UTC : Sigle de l’expression « *Universal time (coordinated)* » qui signifie *temps universel coordonné* (en français TUC).

[Voir l’expression *Temps universel coordonné*].

Remarques : **a)** – Le terme « *coordonné* » indique que le temps universel coordonné (TUC) est quasi identique au *temps atomique international* (TAI) ; il a la même stabilité et la même exactitude, à un nombre de secondes près.

b) – Le *temps atomique international* (TAI) est stable, mais il n’est pas lié à la rotation de la Terre.

c) – Le *temps universel* (TU) est directement lié à la rotation de la Terre et donc il varie lentement avec les années qui passent.

Utilisation des propulseurs transversaux : 1 – Certains navires sont équipés d’un ou de plusieurs propulseurs immergés situés, soit uniquement près de l’étrave, soit à la fois près de l’étrave et près de la poupe, qui peuvent produire une poussée perpendiculaire à la ligne de quille, dans un sens ou dans l’autre.

Remarques : **a)** – Lorsqu’un navire est stoppé sur l’eau, un propulseur transversal en action :

i) modifie la position du centre de masse du navire dans la direction de la poussée ;

ii) confère un mouvement de rotation de la ligne de quille autour du centre de masse.

- b)** – Lorsqu’un navire a une vitesse-surface *en avant*, si l’on met le propulseur d’étrave en action :
- i)** Le propulseur d’étrave modifie la route-surface du navire dans la direction de la poussée ;
 - ii)** Le propulseur d’étrave confère à la ligne de quille un mouvement de rotation autour du centre de masse.
 - iii)** L’orientation de la ligne de quille et celle de la route-surface du navire sont modifiées dans le même sens.
 - iv)** L’angle entre la ligne de quille et la route-surface augmente lentement.
 - v)** L’effet de la marche oblique (dérive et changement de cap) est faible.
- c)** – Lorsqu’un navire a une vitesse-surface *en arrière*, si l’on met le propulseur d’étrave en action :
- i)** Le propulseur d’étrave modifie la route-surface du navire dans la direction de la poussée ;
 - ii)** Le propulseur d’étrave confère un mouvement de rotation de la ligne de quille autour du centre de masse.
 - iii)** L’orientation de la ligne de quille et celle de la route-surface du navire sont modifiées dans des sens opposés.
 - iv)** L’angle entre la ligne de quille et la route-surface augmente rapidement.
 - v)** L’effet de la marche oblique (dérive et changement de cap) est grand.
- d)** – Lorsqu’un navire a une vitesse-surface *en avant*, si l’on met le propulseur de poupe en action :
- i)** Le propulseur de poupe modifie la route-surface du navire dans la direction de la poussée ;
 - ii)** Le propulseur de poupe confère à la ligne de quille un mouvement de rotation autour du centre de masse.
 - iii)** L’orientation de la ligne de quille et celle de la route-surface du navire sont modifiées dans des sens opposés.
 - iv)** L’angle entre la ligne de quille et la route-surface augmente rapidement.
 - v)** L’effet de la marche oblique (dérive et changement de cap) est grand.
- e)** – Lorsqu’un navire a une vitesse-surface *en arrière*, si l’on met le propulseur de poupe en action :
- i)** Le propulseur de poupe modifie la route-surface du navire dans la direction de la poussée ;
 - ii)** Le propulseur de poupe confère un mouvement de rotation de la ligne de quille autour du centre de masse.
 - iii)** L’orientation de la ligne de quille et celle de la route-surface du navire sont modifiées dans le même sens.
 - iv)** L’angle entre la ligne de quille et la route-surface augmente lentement.
 - v)** L’effet de la marche oblique (dérive et changement de cap) est faible.
- 2** – Lorsque la vitesse-surface du navire est nulle, le changement de cap obtenu par un propulseur transversal avant est en tout point comparable à celui d’un propulseur de poupe de même poussée.
- 3** – Lorsque le navire à une vitesse-surface *en avant*, même très faible, le changement de cap obtenu par un propulseur transversal avant est très inférieur à celui d’un propulseur de poupe de même poussée.
- 4** – Lorsque le navire à une vitesse-surface *en arrière*, même très faible, le changement de cap obtenu par un propulseur transversal avant est très supérieur à celui d’un propulseur de poupe de même poussée.

UTM : 1 – Sigle de l’expression anglaise *Universal Transverse Mercator* qui désigne un système de projection conforme cylindrique de la surface terrestre sur un plan ; ce système

a été mis au point pour l'Armée américaine.

[Voir le mot *Projection*].

Remarques : a) – On commence par projeter la sphère terrestre à partir du centre de la Terre sur un cylindre circonscrit à la Terre, en contact avec la Terre selon un méridien de longitude G ; l'axe du cylindre est perpendiculaire à l'axe des pôles de la Terre, et il le coupe au centre de la Terre.

b) – On développe ensuite le cylindre sur un plan touchant le cylindre et tangent à la Terre au point de l'Équateur de longitude G ; on obtient ainsi une représentation plane de la Terre dans le voisinage du méridien de longitude G.

[Voir le mot *Tangent*].

c) – La Terre est divisée en 60 fuseaux de longitude pour chaque hémisphère et désignés par des chiffres, soit 120 zones de longitude en tout ; chaque fuseau de 6 degrés de largeur est centré sur un méridien de longitude g : chaque fuseau représente un secteur de 3 degrés de part et d'autre du méridien de longitude g.

d) – Entre le parallèle 80° Sud et le parallèle 84° Nord, la Terre est divisée en 20 bandes de latitude, désignées par un lettre.

e) – Dans la réalité, la Terre est un ellipsoïde, et notre cylindre est en fait un pseudo-cylindre circonscrit à l'ellipsoïde.

f) – Les Allemands appellent cette projection la projection *de Gauss-Krüger*.

g) – La projection UTM est compatible avec n'importe quel système géodésique, y compris avec le système mondial WGS84.

2 – Les coordonnées UTM sont basées sur le système décimal, plus facile à utiliser pour les calculs que le système sexagésimal en degrés et minutes de degré.

Remarque : Les cartes au 1/25 000 ème de l'IGN, de couleur bleue et marquées « compatibles GPS », sont surchargé par un quadrillage bleu ; les 4 centimètres de côté de chaque carré représentent 1 km sur la Terre.

3 – Le système de quadrillage est rectangulaire : les méridiens et les parallèles se coupent à angles droits ; il existe en tout 600 zones UTM dans les deux hémisphères.

4 – La correspondance entre les mesures sur la carte et les distances sur la Terre n'est qu'approchée si les points ne sont pas sur le même méridien, et elle n'est pas du tout valable lorsque l'on change de zone.

Vacations (en anglais « *voyage money* ») : Les *vacations*, ou *frais de vacations* sont des allocations journalières accordées en supplément de solde aux marins remplissant, par ordre, des missions qui les forcent à séjourner en des lieux qui ne sont pas ceux de leurs résidences à terre.

Vade : La *vade* est l'intérêt que chaque copropriétaire peut avoir dans un navire, en proportion de sa mise de fond.

Vadel (en anglais « *handle* », « *stick* ») : Manche d'un guipon.

Remarque : On donne aussi ce nom au guipon lui-même, ou à une *vadrouille*.

[Voir les mots *Guipon*, *Vadrouille*].

Vadrouille (en anglais « *swab* ») : **1** – Sorte de *guipon* dont la laine est tournée et grainée en peloton au bout d'un manche et qu'on emploie à nettoyer diverses parties du navire.

2 – Sorte de balai fait de fils de caret, de bouts de vieux cordage ou de brins de coton, tenus ensemble et emmanchés, qui est utilisé mouillé pour faire la propreté des ponts ou des locaux.

[Voir les mots *Guipon*, *Vadel*].

Va-et-vient (en anglais « *pass rope* ») : **1** – Appareil servant à transférer jusqu'à la côte les hommes d'un navire en détresse échoué près du rivage.

2 – Un filin est établi et tendu entre le navire échoué et un point fixe à terre ; une

bouée-culotte suspendue à une poulie engagée sur le filin peut aller du navire à la terre, guidée par un cordage en double pouvant la faire avancer ou la retenir.

Vagant (en anglais « *plunderer* ») : Nom donné aux gueux ou mendiants valides qui courent sur les côtes dans les temps des grandes tempêtes, pour voir s'il n'y aura point de butin pour eux, pour piller les débris que la mer y apporte et même pour s'en prendre aux embarcations et aux hommes qui peuvent y aborder après un naufrage.

Remarque : On les appelle également rouffiniers, truands ou pinçons de rivière.

Vague (en anglais « *wave* », « *sea* ») : **1** – On appelle *vague* une lame solitaire et stable, de grande hauteur, se propageant sur de grandes distances sans perte de forme.

Exemple : Surfer sur la vague du mascaret.

Remarque : En ce sens, on dit aussi *soliton*.

[Voir les mots *Lame*, *Soliton*].

2 – C'est l'eau, soit de la mer, soit d'une rivière, soit d'un lac, lorsqu'elle est agitée et qu'elle s'élève au-dessus de la superficie d'équilibre sous l'effet des vents ou de la tempête.

Remarque : Les marins disent « *lame* » ou « *lames* » au lieu de *vague* ou de *flots*.

[Voir le mot *Lame*].

3 – La célérité des ondes qui se propagent sur de longues distances à la surface des océans (lames, houle, vagues solitaires, ondes de la marée, tsunamis, etc.) varie en fonction de leurs longueurs d'onde.

Remarques : **a)** – En eau profonde, les lames ou les vagues de longueurs d'onde les plus longues progressent plus vite que celles de longueurs d'onde plus courtes, dans des rapports proportionnels aux racines carrées des longueurs d'onde.

b) – Lorsque la profondeur de l'eau est inférieure à leur demi-longueur d'onde, la célérité des lames ou des vagues ne dépend que de la racine carrée de la profondeur ; il en résulte qu'en arrivant près des côtes, les lames ou les vagues des plus grandes longueurs d'onde commencent à être ralenties à une distance plus grande du rivage que celles de moindres longueurs d'onde.

Vague exceptionnelle (en anglais « *rogue wave* ») : **1** – lame isolée provenant de la composition de plusieurs trains de lames de directions un peu différentes ; elle est anormalement haute en raison d'une résonance exceptionnelle.

[Voir le mot *Résonance*].

Remarque : Les mers croisées sont des circonstances qui peuvent laisser craindre l'apparition de ces vagues exceptionnelles, statiquement possibles mais imprévisibles.

2 – Vague faisant partie d'un groupe de quelques vagues de grande hauteur et dont la distance entre les crêtes est comparable à la longueur habituelle des navires ; un navire dont l'arrière est en haut d'une crête voit son étrave heurter la base de la vague suivante, sans pouvoir s'élever : il en résulte des avaries parfois très considérables à la partie avant de ce navire.

Remarques : **a)** – L'expression *vague scélérate* est une appellation familière et abusive employée au lieu de *vague exceptionnelle* ; la Nature ne peut avoir la volonté cruelle de martyriser le pauvre marin par la formation de vagues insurmontables *ad hoc* ; l'expression « *vague rogue* » serait plus appropriée.

[Voir l'expression *Vague scélérate*].

b) – La pratique qui consiste à prêter des sentiments aux éléments et aux choses est très anglaise : les Anglais disent facilement que les vagues sont *coquines* ou *scélérates*, que les rochers sont *vicieux*, etc...

c) – De ce côté-ci de la Manche, certains prétendent qu'Albion est perfide !

Vague scélérate (en anglais « *rogue wave* ») : [*Familier*] Synonyme de *vague exceptionnelle* ou *vague solitaire*.

[Voir le mot *Vague* et l'expression *Vague exceptionnelle*].

Remarques : a) – Un comité scientifique international, composé d'ingénieurs et de chercheurs réunis en atelier les 29 et 30 novembre 2000 par l'Ifremer à Brest pour échanger leurs conclusions sur la formation des vagues exceptionnelles, a choisi l'expression « *rogue waves* » pour désigner leur atelier, avec le sens de « *vagues dangereuses d'origine indéterminée* » ;

i) le mot anglais « *rogue* » peut signifier « *solitaire* » avec une nuance d'agressivité qui suscite la crainte (par exemple l'expression anglaise « *rogue elephant* » signifie « *éléphant solitaire* ») : l'expression anglaise « *rogue waves* » peut signifier, en français, « *vagues solitaires* » ;

ii) l'expression anglaise « *rogue waves* » peut encore signifier, en français, « *vagues coquines* » « *vagues friponnes* » ; les anglais ont toujours aimé personnaliser les choses de la mer et leur attribuer des sentiments, mais cela n'est pas dans le génie de la langue française ;

iii) à cette époque (an 2000) les Américains utilisaient le mot « *rogue* » dans l'expression « *rogue States* », c'est-à-dire en français « *États voyous* » ou « *États hors la loi* » ; l'expression « *vagues voyoutes* » sonnait mal, c'est « *scélérat* », un quasi-synonyme de « *voyou* », qui fut choisi par les organisateurs français du colloque « *Rogue Waves 2000* », de manière absconse et abstruse, pour traduire le mot anglais « *rogue* » ;

c'est ainsi que sont apparues les « *vagues scélérates* » des scientifiques, des journalistes et des plaisanciers, que les marins qui les ont rencontrées ont toujours appelées « *vagues exceptionnelles* » ou « *vagues solitaires* » ; mais cela, les chercheurs français du comité scientifique ne l'avaient pas encore trouvé.

b) – Le mot français « *rogue* », qui signifie « *d'un abord raide et désagréable* », rend parfaitement compte de la nature désagréable des *vagues exceptionnelles* et il serait mieux adapté pour désigner ces vagues exceptionnelles à la cambrure impressionnante que le mot « *scélérat* ».

[Voir le mot *Cambrure*].

Vagues (Hauteur significative des –) : La hauteur maximale des lames ou de la houle, pour dépeindre et caractériser l'état de la mer, a été remplacée par leur *hauteur significative* qui est moins subjective.

Remarques : a) – La hauteur significative des vagues est :

i) soit la hauteur moyenne du *tiers* des vagues « *les plus grandes* » ;

ii) soit 4 fois l'écart-type de la *surface libre* de la mer.

b) – La détermination de l'écart-type ne nécessitant pas d'observer les vagues une à une, on peut obtenir la hauteur significative des vagues par la mesure satellitaire de la rugosité de la surface de la mer.

c) – On admet que :

i) une vague sur 10 dépasse la hauteur significative ;

ii) une vague sur 100 dépasse 1,52 fois la hauteur significative ;

iii) une vague sur 1 000 dépasse 1,86 fois la hauteur significative ;

iv) une vague sur 3 000 dépasse 2 fois la hauteur significative.

Vaigrage (en anglais « *waling* », « *ceiling* », « *lining* ») : **1** – Ensemble des vaigres d'un navire.

Remarque : Notons qu'on nomme *vaigrage* l'ensemble des planches appelées *vaigres* qui garnissent l'intérieur de la muraille (la coque du navire) et que l'on nomme *bordé* l'ensemble des planches appelées *bordages* qui recouvrent l'extérieur de la muraille.

[Voir le mot *Vaigre*].

2 – Action de mettre les vaigres en place.

Vaigre (en anglais « *inboard plank* », « *ceiling* ») : 1 – Sorte de planche de bois épaisse, fixée sur les membrures et garnissant la paroi intérieure de la muraille du navire sous la forme de lambris.

Remarques : a) – *Vaigre* est l'équivalent, à l'intérieur de la muraille (la coque du navire) de *bordage* pour l'extérieur de la muraille.

b) – *Vaigrage* est l'équivalent, à l'intérieur de la muraille, de *bordé* pour l'extérieur de la muraille.

c) – On met en place les vaigres du revêtement intérieur (vaigrage) avant de poser les bordages du côté extérieur (bordé).

2 – Les vaigres sont généralement disposées par files, perpendiculaires à l'établissement des couples.

Remarque : Une file de vaigres qui va de l'avant à l'arrière du navire s'appelle une *virure*.

3 – On distingue plusieurs types de *vaigres*, selon leur position :

i) Les *vaigres d'empature*, ou vaigres bretonnes, (en anglais « *thick stuff* ») sont celles qui passent par les extrémités de toutes les varangues.

ii) Les *vaigres de fond* (en anglais « *foot waling* ») se placent entre les *vaigres d'empature* et la *carlingue*.

iii) La file des vaigres qui surmontent celles d'*empature* porte le nom de *vaigres d'acotar*.

iv) Les vaigres qui sont comprises entre les *vaigres d'acotar* et la *serre-bauquière* s'appellent *vaigres des fleurs*.

v) Toutes celles qui sont au-dessus sont appelées simplement *vaigres*.

vi) Dans les embarcations, les vaigres sur lesquelles s'appuient les bancs des embarcations s'appellent *vaigres de tête* ou *bauquières*.

vii) Les *serres* sont des sortes de vaigres et, jadis, les vaigres étaient appelées *serres*.

[Voir les mots *Bauquière*, *Serre*].

Vaillant : Le fonds du bien d'un homme, son capital.

Exemple : Il a mis tout son vaillant à cette acquisition.

Remarque : [Familier] Vaillant s'emploie aussi adverbialement.

Exemples : Il n'a plus rien vaillant ; il a dix mille écus vaillant.

Vain : 1 – Inutile, qui ne produit rien.

Exemples : Faire de vains efforts ; toutes ses sollicitations ont été vaines.

2 – Frivole, chimérique, qui n'a aucun fondement solide et raisonnable.

Exemples : Espérance vaine ; prétention vaine. ; pensée vaine ; la gloire du monde est une chose bien vaine.

3 – Orgueilleux, superbe.

Remarques : a) – Dans ce sens, il ne se dit que des personnes.

Exemples : Il est vain, extrêmement vain ; c'est un homme fort vain ; c'est une âme vaine ; il est vain dans ses discours.

b) – On dit vaine gloire pour orgueil, sottise gloire.

Exemple : Il est rempli de vaine gloire.

Vain (En –) : Inutilement.

Exemple : Il travaille en vain.

Remarque : On dit « *glander* » ou « *glander après les cochons* » pour dire *travailler en vain*.

[Voir le mot *Glander*].

Vaincre : Remporter quelque grand avantage dans la guerre sur ses ennemis.

Remarque : Le 10 septembre 1939, au début de la Seconde Guerre Mondiale, le ministre des finances Paul Reynaud (1878-1966) déclara : « *nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts* ».

Vainqueur : **1** – Celui qui a vaincu.

Exemple : Alexandre fut le vainqueur des Perses.

2 – Celui qui a remporté quelque avantage sur son concurrent.

Exemples : Être vainqueur à la course, à la lutte ; vainqueur aux Jeux Olympiques ; il sortit vainqueur de la dispute.

[Voir le mot *Dispute*].

Vair : **1** – [*Vielli*] Terme dont on se servait autrefois pour exprimer une fourrure blanche et grise.

2 – [*En termes d'armoiries*] Un des émaux du blason composé de plusieurs petites pièces égales, qui sont ordinairement d'argent et d'azur rangées alternativement et disposées de telle sorte que la pointe des pièces d'azur est opposée à la pointe des pièces d'argent, et la base à la base.

Vairon : Se dit d'un œil qui est d'une couleur différente de celle l'autre œil.

Exemple : Ce cheval a l'œil vairon.

Remarque : Vairon se dit aussi lorsqu'il s'agit de l'homme.

Vairon : Petit poisson de rivière.

Remarque : Le nom rappelle la variété des couleurs de ce poisson.

Vaisseau : **1** – Vase, ustensile de quelque matière que ce soit, destiné à contenir des liquides.

Remarques : **a)** – Vaisseau est tiré du mot latin *vasculum* qui signifie *petit vase*.

b) – *Vaisselle* a la même étymologie.

2 – [*Vielli*] Bâtiment de bois ou de fer construit pour le transport par eau.

Exemples : Vaisseau cuirassé ; vaisseau de 74 canons ; vaisseau marchand.

Remarque : Aujourd'hui on dit plutôt *bâtiment* de guerre, *navire* marchand, *bateau* de rivière ou *bateau* de plaisance.

3 – [*En anatomie*] On appelle vaisseaux les canaux dans lesquels les fluides circulent à l'intérieur du corps.

Exemple : Vaisseau sanguin.

Vaisseau (en anglais « *ship* », « *vessel* », « *board* », « *sail* », « *man* », « *ship of war* »,

« *man of war* ») : **1** – Les vaisseaux étaient les plus gros bâtiments de la marine de guerre française à voiles des XVIII^{ème} et début XIX^{ème} siècles ; ils possédaient trois mâts et au moins deux batteries couvertes ; ils portaient entre 64 et 120 canons.

2 – Au XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle, c'est-à-dire pendant la guerre de 7 ans, la guerre d'Indépendance des colonies d'Amérique ou les guerres de la Révolution et de l'Empire, les vaisseaux de ligne étaient répartis en cinq rangs, en fonction de leurs dimensions et de leur armement : les vaisseaux de 74 canons, construits dans les arsenaux français, notamment à Brest et à Rochefort, ou dans des chantiers civils tel que Nantes, sont souvent considérés comme l'excellence internationale en matière de vaisseaux de ligne de cette époque.

3 – Sous Louis-Philippe, et jusqu'à l'avènement de la vapeur, les vaisseaux de ligne furent répartis en quatre rangs : ceux du premier rang portaient 120 canons sur 3 ponts et les gaillards ; ceux du deuxième rang 100 canons ; ceux du troisième rang, 90 et ceux du quatrième rang 80 ; les vaisseaux du deuxième au quatrième rang portaient leurs canons sur deux ponts et les gaillards.

4 – Les 3 ponts portaient 120 canons, les autres étaient des 2 ponts.

5 – Les anciens vaisseaux de 74 canons qui avaient participé à la fin des guerres

de l'Empire et qui étaient encore en service sous la Restauration, étaient assimilés à ceux de 80 canons.

6 – Certains vaisseaux âgés, qui avaient perdu certaines de leurs qualités initiales, étaient parfois soulagés de certains de leurs canons placés dans les hauts et certaines pièces à feu étaient remplacées par d'autres moins pesantes.

Remarque : i) Les vaisseaux de ligne étaient assez lents, mais puissamment armés.

ii) Les frégates étaient moins bien pourvues en artillerie, mais leur marche était supérieure à celle des vaisseaux.

iii) Les corvettes étaient mal défendues, mais elles filaient bien.

iv) Les brigs, les cotres et les sloups étaient petits et ils passaient partout.

v) Les flûtes et les gabares servaient pour le transport des approvisionnements, des munitions et des chevaux.

7 – La Compagnie française des Indes orientales avait de grands bâtiments que l'on appelait *vaisseaux de compagnie*.

Vaisseau de 1er rang et 110 bouches à feu (Vers 1760) : 1 – La longueur du vaisseau de 1er rang au premier pont était de 182 pieds ; sa largeur au fort était de 50 pieds. Le rapport de la largeur à la longueur était égal à 1 pour 3,64.

Remarques : a) – Un navire de 80 mètres de long qui aurait le même rapport largeur-longueur qu'un vaisseau à voiles de 1er rang de 1760, serait trop large pour franchir le sas du bassin à flot de La Pallice car sa largeur serait de 22,0 m.

b) – Un navire de charge à propulsion mécanique de 80 mètres de long que l'on considère aujourd'hui comme étant très large, a une largeur de l'ordre de 17 m.

2 – La tonture au premier pont (le pont inférieur) d'un vaisseau de 1er rang était de 2 pieds et 9 pouces (environ 90 centimètres).

Le bouge des ponts était d'environ 30 centimètres.

3 – Le vaisseau de 1er rang portait 15 canons de 36 de chaque bord à la première batterie ; la distance qui séparait deux ouvertures consécutives (sabords des canons de 36) était de 7 pieds et 3 pouces (soit 2,40 mètres).

Les sabords de 36 avaient 1 mètre de large et 0,90 mètre de haut.

4 – Le vaisseau de 1er rang portait des canons de 18 aux deuxième et troisième batteries.

Les sabords des canons de 18 avaient 0,90 mètre de large et 0,85 mètre de haut.

Les mantelets des deuxième et troisième batteries avaient leurs centres également espacés que ceux de la première batterie, en raison de la disposition en échiquier des sabords.

La distance qui séparait deux ouvertures consécutives (sabords des canons de 18) était de 2,50 mètres.

Les centres des sabords de la deuxième batterie étaient exactement au-dessus des entre-sabords de la première batterie ; les milieux des sabords de la troisième batterie étaient exactement au-dessus des milieux des sabords de la première batterie.

Il y avait 1,50 mètre entre la ligne supérieure d'un sabord de la première batterie et la ligne inférieure (le seuillet) des sabords de la deuxième batterie situés juste au-dessus.

Il y avait 1,70 mètre entre la ligne supérieure d'un sabord de la deuxième batterie et la ligne inférieure des sabords de la troisième batterie situés juste au-dessus.

5 – Le vaisseau de 1er rang portait des canons de 8 ou de 12 sur les gaillards.

Les sabords des canons de 8 avaient 0,50 mètre de large et 0,45 mètre de haut.

6 – Les passavants étaient des passerelles de 2 mètres de largeur qui allaient du gaillard d'arrière au gaillard d'avant de chaque bord, contre la muraille.

7 – L'enfoncement du vaisseau de 1er rang complètement chargé était, au repos, de 8,20 m à l'arrière et 7,10 m à l'avant.

Remarques : a) – Un vaisseau de 1er rang avaient trop de tirant d'eau pour descendre la rivière de Charente chargé : il descendait avec un équipement minimum de Rochefort à la rade de l'Île d'Aix, où il chargeait ses canons, le complément de lest et tous les approvisionnements.

b) – Au XVIII^{ème} siècle, il n'y avait pas de pont ou de viaduc sur la Charente entre Rochefort et la mer, et donc aucun problème de tirant d'air.

[Voir les mots *Sabord*, *Percer*, *Mantelet*].

Vaisseau de 1er rang et 120 bouches à feu (*Règlement de 1837*) : Armés par plus de 1000 hommes en temps de guerre, les vaisseaux de 1er rang de 1837 avaient une longueur de 64 mètres (à la hauteur du premier pont) une largeur de 17 mètres (en dehors des bordages) et un tirant d'eau de 8 mètres.

Ils portaient, à la première batterie, 32 canons longs de 30 ; à la deuxième batterie, 30 canons courts de 30 ; à la troisième batterie, 30 canons obusiers de 30 ; sur les gaillards, 16 canons de 30 et 4 obusiers de 30.

Vaisseau rasé (en anglais « *cut down ship* ») : Vaisseau à deux ponts dont on a coupé et rasé la batterie supérieure et qui n'a plus qu'une seule batterie couverte, afin qu'il puisse reprendre la mer avec moins de poids dans les hauts et qu'il acquière, par là, des qualités nautiques dont il était dépourvu au neuvage.

Remarque : On a ainsi transformé de mauvais vaisseaux en d'excellents bâtiments qui avaient un pont spacieux, une mâture élevée et une batterie forte et bien battante.

Vaisselle : Tout ce qui sert à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, etc.

Valable : Qui doit être reçu en justice.

Exemples : Cet acte n'est pas valable ; quittances valables ; caution bonne et valable.

Remarques : a) – On dit, qu'une excuse, qu'une raison n'est pas valable, pour dire, qu'elle n'est pas recevable, qu'elle n'est pas bonne.

b) – *Valable* ne s'applique jamais à l'homme ; on peut dire qu'un homme est *valide* ou que c'est un homme *de valeur*.

[Voir le mot *Valide*].

Valdrague (En -) : Sorte de locution adverbiale qui signifie *précipitamment et en désordre*.

Valessie : 1 – Le capitaine de frégate André Valessie (1827-1908) présenta à l'Institut de France, le 6 mai 1878, un *compteur différentiel* permettant à un navire à propulsion à hélice de gagner facilement et à coup sûr une distance précise par rapport à un autre bâtiment qui navigue à la même vitesse et qui suit exactement la même route.

Remarques : a) – L'une des applications les plus courantes se rencontre lors de la préparation d'une opération de transfert de matériel ou d'une opération de ravitaillement entre deux navires qui font des routes parallèles, à portée de lance-amarres et qui ont déjà la même vitesse si l'un des deux navires est en avance ou en retard par rapport à l'autre de quelques mètres ; l'appareil de Valessie permet à ce navire de modifier l'allure de sa machine pendant le temps qu'il faut pour gagner ou pour perdre ces quelques mètres par rapport à l'autre, puis de reprendre exactement la même vitesse qu'auparavant ; l'abri de navigation donnera à la machine un ordre unique, simple et concis, par exemple : « *gagner cinq* » ou « *perdre dix* ».

b) – Le compteur différentiel de Valessie a été présenté à l'exposition de Paris en 1868.

c) – Promu capitaine de vaisseau en 1880, Valessie fut nommé commandant de l'École des mécaniciens à Toulon en 1881.

[Voir le mot *Perdre*].

2 – Le *compteur* de l'appareil de Valessie a la forme d'une *montre* munie d'une seule aiguille qui fait le tour du cadran en une minute.

3 – L'arbre d'hélice imprime à la *montre* (cadran et mécanisme) un mouvement de rotation égal et en sens contraire à celui de l'aiguille par un système d'engrenages.

Remarques : a) – Le mouvement de la machine est transmis à la montre par un système de neuf petits arbres commandés les uns par les autres au moyen de roues dentées de diamètres différents, les unes folles, les autres fixées sur les axes ; chacun de ces axes porte un manchon d'embrayage qui sert à changer le rapport des nombres de tours de deux axes voisins.

b) – Le mécanisme est contenu dans une boîte en laiton rectangulaire de 0,40" de long, 0,20" de large et 0,06" de haut.

c) – Les manchons d'embrayage sont manœuvrés de l'extérieur de la boîte au moyen de touches : avec 9 touches on peut produire 512 combinaisons qui permettent de faire varier le rapport entre les vitesses de l'arbre d'hélice et de la montre de 11 à 80 en passant par des vitesses intermédiaires peu différentes.

d) – Le compteur différentiel de *Valessie* est utilisé en cas de ravitaillement à la mer mais aussi en cas de navigation dans une ligne de bâtiments où la distance entre chaque bâtiment et celui qui le précède est imposée.

e) – Il revient à l'officier de manœuvre, qui voit les deux navires, de convertir en secondes d'heure la distance en mètres qu'il désire gagner ou perdre par rapport à l'autre navire, compte-tenu de la vitesse des deux navires à cet instant.

4 – L'officier de manœuvre, dans l'abri de navigation, donne à la machine un ordre exprimé en secondes d'heure ; compte-tenu de la vitesse en mètres par seconde, le navire aura gagné ou perdu un certain nombre de mètres ou de décimètres par rapport au navire voisin qui, lui, aura conservé sa vitesse.

Remarques : a) – L'appareil de Valessie se trouve dans le compartiment-machine, près de l'appareil de manœuvre.

b) – L'ordre « *gagner cinq* » signifie qu'il faut gagner 5 secondes ; sachant qu'un nœud est une vitesse à peu près équivalente à 0,5 mètre par seconde, si les navires ont adopté la vitesse de 8 nœuds (4 m/s), l'ordre « *gagner cinq* » équivaut à *gagner 20 mètres*.

5 – Si la machine reçoit l'ordre de gagner (marcher plus vite) ou de perdre (marcher plus lentement) le mécanicien fera en sorte que l'aiguille dévie en arrière ou en avant d'un index gravé sur une bague extérieure à la montre, immobilisée par rapport au boîtier de l'appareil de Valessie.

Remarque : Au moment où il reçoit l'ordre de *gagner tant* ou de *perdre tant*, le mécanicien, dans le compartiment-machine, tourne la bague extérieure du compteur pour caler l'index en avant ou en arrière de la position actuelle de l'aiguille, de la quantité de secondes commandée ; le mécanicien jouera alors sur l'appareil de manœuvre jusqu'à ce que l'aiguille vienne et reste vis-à-vis de l'index dans sa nouvelle position.

6 – Le *compteur différentiel de Valessie* a été installé sur un grand nombre de bâtiments de la Marine nationale française ; il indique que la marche du navire est uniforme, retardée ou accélérée, selon que l'aiguille reste dirigée vers un index, ou qu'elle se porte en avant ou en arrière de ce repère.

Remarque : Le compteur différentiel de *Valessie* a été adopté par certaines marines étrangères.

7 – Si la commande de la machine se fait depuis l'abri de navigation, il est inutile d'installer un appareil de Valessie dans le compartiment-machine.

Valet (en anglais « **wad** ») : **1** – On appelle *valet de bouche à feu* la bourre qui sert à retenir la charge de cette bouche à feu.

Remarque : Ces valets de bouche à feu pouvaient contenir, jadis, des balles qui faisaient l'effet de mitraille.

2 – On distingue trois sortes de valets de bouche à feu :

i) Le *valet erseau*, qui est une espèce de couronne fabriquée avec des fils de caret et ayant à peu près le calibre de la pièce ; on l'appelle aussi valet-estrope ou erseau ; c'est celui dont on se sert pour les combats ou pour les exercices.

ii) Le *valet cylindrique*, qui sert seulement pour les charges de précaution à la mer ; avant de charger la pièce, on amarre avec un fil de caret le collet de la gargousse sur ce valet, ce qui permet de décharger la bouche à feu avec le tire-bourre sans déchirer la gargousse.

iii) Le *tampon*, qui est une espèce de *valet cylindrique* en corde, qu'on emploie lorsqu'on tire à mitraille avec des pièces chambrées : en le plaçant dans la gargousse, il permet de faire la charge simultanée et il remplit le vide qui pourrait rester entre la gargousse et le plateau du paquet de mitraille.

Valeur : **1** – Ce qui est évalué ou qui peut être évalué.

Remarque : On appelle valeur ce que vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on peut en faire ou que quelqu'un a pu en faire.

2 – On appelle **valeur** l'estimation de quelqu'un ou de quelque chose, quantitativement, financièrement, qualitativement, moralement ou symboliquement.

Remarques : **a)** – Au XII^{ème} siècle, la valeur d'un homme désignait seulement le courage, la vaillance guerrière, la bravoure au combat, la hardiesse et la combativité.

b) – Les valeurs morales traditionnelles de la France sont l'équité (qui n'est ni l'égalité, ni l'identité), la justice, la droiture, la *famille* et son corollaire : la *patrie* (qui n'est ni l'État, ni la nation).

c) – Les valeurs chrétiennes ont été remplacées en France, en un peu plus de deux siècles, par les valeurs de la franc-maçonnerie (par exemple la liberté, l'égalité, la fraternité) qui sont tout aussi respectables.

d) – On utilise quelquefois l'expression « *les valeurs* » sans préciser de quelle sorte de valeurs il s'agit : c'est une source de malentendus, car si les uns entendent *valeurs spirituelles* ou *valeurs morales*, les autres comprennent *valeurs marchandes*, *valeurs pécuniaires* ou *valeurs financières* ; d'autres encore mélangent ou confondent, plus ou moins consciemment, toutes les sortes de valeurs.

3 – On appelle **valeur financière** un titre financier ou une *créance* sur une société à laquelle on a prêté des deniers.

Remarques : **a)** – D'un point de vue financier, c'est-à-dire du point de vue des actionnaires, l'objectif de toute entreprise par actions est de créer un maximum de *profit*, en tout cas d'être capable de dégager une rentabilité égale ou supérieure à la rentabilité *promise* ; si cette condition est remplie, la valeur de l'action progressera ; dans le cas contraire, elle stagnera ou régressera.

b) – En économie, la valeur d'une chose est l'évaluation de cette chose en fonction de son utilité sociale, de la quantité de travail nécessaire à sa production, du rapport de l'offre et de la demande.

c) – On appelle *valeur ajoutée* la différence entre la valeur finale d'un produit au prix du marché et la valeur initiale des matériaux et des services utilisés pour sa production.

4 – On appelle **valeur marchande** la qualité d'un objet en vertu de laquelle on

peut obtenir en échange une certaine quantité de deniers.

Remarques : a) – La valeur marchande est le caractère mesurable prêté à un objet en fonction de sa capacité à être échangé ou vendu.

b) – La valeur marchande est le prix correspondant à l'estimation faite d'un objet.

c) – On appelle *objet de valeur* un objet qui vaut cher, qui est estimé à un prix élevé.

d) – On appelle *objet sans valeur* un objet qui n'est pas d'un grand prix.

Exemple : Un bibelot sans valeur.

[Voir le mot *Denier* et l'expression *Valeur agréée*].

5 – Valeur morale : À l'origine, il s'agissait de la vertu qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre, de la bravoure, de la vaillance, du courage au combat ; actuellement les valeurs morales les plus éminentes sont essentiellement le respect des autres et la bienveillance ; on y a adjoint, par extension, des valeurs domestiques et privées : la famille, l'amitié, l'honnêteté, la sincérité, la franchise, la fidélité, etc.

Remarques : a) – Certains estiment, à tort, que la doctrine des mœurs (la morale) relève uniquement du fait religieux.

b) – Aujourd'hui, la sincérité, la fidélité, l'honnêteté, la rigueur, la précision et la franchise sont quelquefois considérées, par commodité ou quelquefois par faiblesse, comme des valeurs morales dépassées.

c) – On confond parfois *valeurs morales* et *grandeur d'âme*.

6 – On appelle **valeur nominale** la valeur arbitraire donnée à la monnaie par la loi ou par le marché, par opposition à la valeur *réelle* ou *intrinsèque*.

7 – On appelle **valeur pécuniaire** le nombre de deniers disponibles.

8 – Les **valeurs spirituelles** touchent à la qualité de vie des mortels : ce sont par exemple l'amour, l'amitié, la compassion ou le *deuil* (qui est la tristesse face à une grande calamité).

Remarques : a) – Les valeurs spirituelles sont d'un autre ordre que les valeurs morales et ne se confondent pas avec elles.

b) – Le Code Civil n'a pas vocation à connaître des *valeurs spirituelles*, notamment de l'amour.

Exemple : Le Code Civil ne connaît le mariage qu'en ce qu'il concerne la gestion des patrimoines et le règlement des successions.

c) – Le Code Pénal traite des valeurs morales, c'est-à-dire des mœurs des citoyens.

Valeur agréée : [En assurances] Lorsque la valeur marchande d'un bien ne peut pas être connue avec précision, on estime pour ce bien une valeur aussi exacte que possible et c'est cette valeur qui détermine le montant de la prime et, éventuellement, l'indemnité d'assurance en cas de réalisation du risque ; cette valeur s'appelle la *valeur agréée*.

Remarques : a) – La *valeur marchande* d'un navire ancien ne peut pas être connue tant qu'il n'a pas trouvé un acquéreur ; on ne sait donc pas le prix qu'un tel acquéreur serait prêt à payer ou aurait été prêt à payer.

b) – La *valeur agréée* est tirée de la valeur observée des biens comparables ayant fait l'objet de transactions.

Valeur critique : Lorsqu'un phénomène survient brutalement et brusquement dès qu'une condition est remplie, ou lorsque plusieurs conditions sont réunies, on dit que l'on est en présence d'un *effet de seuil* (en anglais « **threshold effect** ») ; la mesure du principal paramètre déterminant prend alors le nom de *valeur critique* ou parfois de *critérium* (dans le cas du squat, la valeur critique est, soit la vitesse, soit le clair sous quille).

[Voir le mot *Squat*].

Valeur d'assurance : La valeur d'assurance sur facultés (*marchandises transportées*) est composée du prix de revient des facultés assurées, majoré des coûts du transport et de l'assurance, ainsi que du profit espéré (sans justificatif jusqu'à 20% du prix).

Valeur d'usage : La valeur d'usage est la qualité qu'a une marchandise ou un produit de satisfaire un besoin social donné.

Valeureux : Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage à la guerre.
Exemple : C'est un valeureux soldat, un homme valeureux.

Valeur maximum assurable : **1** – L'indemnité d'assurance ne peut jamais dépasser la valeur marchande réelle du bien assuré.
2 – Cependant, si la valeur assurée est une *valeur agréée*, c'est cette valeur qui sera retenue.
[Voir l'expression *Valeur agréée*].

Valeurs de la République : Voir l'expression *République (Valeurs de la –)*.

Valide : **1** – Qui a les conditions requises par les lois et règlements pour produire son effet.
Exemples : Cet acte n'est pas valide ; il faut faire homologuer ce contrat pour le rendre plus valide ; passeport valide ; carte d'identité en cours de validité.

Remarque : Il se dit des contrats ou autres actes.

2 – Valide signifie aussi *sain et vigoureux*, en parlant de hommes.

Exemple : Jadis, les ordonnances voulaient qu'on prenne et qu'on enferme les mendiants valides, pour les faire travailler.

Valin : **1** – René-Josué Valin (1695-1765), juriconsulte né à La Rochelle mais issu d'une famille d'origine flamande, installé avocat au présidial de La Rochelle en 1715, membre actif de l'Académie des Belles Lettres de La Rochelle dès sa fondation en 1732 (l'Académie de La Rochelle a été la treizième créée en France), procureur-syndic du Corps de Ville dès le rétablissement de la mairie électorale en 1718, est entré à l'Amirauté en 1736 et fut avocat et procureur du roi au siège de l'Amirauté de La Rochelle.

Remarque : Valin a affirmé que « *trop de travail dans un production, quelle qu'elle soit, lui ôte sa force* ».

2 – Valin publia en 1756 un « *Nouveau commentaire sur la coutume de La Rochelle et du Pays d'Aunis* ».

Remarque : Le Père Arcère (1698-1782) parla de ce commentaire sur la coutume rochelaise en termes très élogieux.

3 – **Valin** publia en 1760 un « *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681* », en deux tomes et plus de 1600 pages.

Remarque : D'autres éditions suivirent, notamment en 1766, en 1776 et récemment en 1981, à l'initiative de l'Association française du droit maritime, afin de célébrer le trois centième anniversaire de l'Ordonnance de la Marine « *de Colbert* ».

4 – Valin publia en 1763 un « *Traité des prises qui se font sur mer* ».

Valin (Nouveau Commentaires sur l'Ordonnance de la Marine du mois d'août 1681) : Cet ouvrage en deux volumes, publié pour la première fois en 1760, contient la conférence des ordonnances, des us et coutumes de la mer, tant du royaume de France que des pays étrangers, et les derniers règlements concernant la navigation et le commerce maritime en vigueur vers la fin du règne de Louis xv.

Remarque : Valin consulta un très grand nombre de documents, dont les manuscrits de la bibliothèque du duc de Penthièvre ; il collabora, pour ses recherches, avec Emerigon, conseiller à l'Amirauté de Marseille.

Valise : **1** – [*Vieilli*] Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe d'un cheval et dans lequel on met des vêtements pour sa commodité.

Remarque : Il y a aussi des valises qui ne peuvent guère être chargées que sur un chariot ou sur une charrette, comme une valise propre à contenir des matelas.

Exemple : Une valise de lit.

2 – La valise diplomatique est un paquet qui emporte les dépêches d'un ambassadeur.

Remarque : On entend par *paquet* toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier, à cheval ou en diligence.

[Voir le mot *Paquet*].

3 – On appelle valises des coffres disposés sur le pont d'un navire équipé de tubes lance-torpilles et destinés à ranger les torpilles en réserve.

Vallaire : On appelait couronne vallaire, chez les Romains, la couronne que l'on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi.

Vallée : Espace entre deux ou plusieurs montagnes.

Remarque : On appelait à Paris « *la Vallée* » un lieu près du Pont-neuf où l'on vendait de la volaille et du gibier ; ce lieu est maintenant connu par sa principale adresse, le célèbre « *36 quai des Orfèvres* ».

Vallon : Petite vallée, espace de terre entre deux coteaux.

Remarque : Les poètes appellent « *le sacré Vallon* » le vallon qui est entre les deux croupes du Parnasse ; et de là on emploie cette expression *le sacré Vallon* pour exprimer plusieurs choses qui ont rapport à la poésie.

Exemples : Il a été nourri dans le sacré Vallon ; la gloire du sacré Vallon.

Valoir (Faire – la route) : **1** – Faire valoir la route, c'est la corriger de la variation du compas, de la dérive et de l'action du courant en vue de connaître le cap adopter si l'on veut suivre cette route.

2 – Inversement, faire valoir la route c'est aussi corriger le cap qu'a suivi l'homme de barre, de la variation du compas, de la dérive due au vent et du courant pour estimer quelle route du monde le navire a suivie.

Remarques : **a)** – On dit dans ce sens : « *la route a valu tant de degrés corrigés de telle heure à telle heure, et la distance parcourue a été de tant de milles* » : cela signifie que du début à la fin de la période indiquée le navire a suivi la route loxodromique moyenne indiquée et qu'il a parcouru cette distance.

b) – Sur certains navires, en particulier à voiles, le cap que doit suivre l'homme de barre est parfois donné en quarts de rumbs ; mais la route suivie, après qu'elle a été corrigée de la variation et de la dérive, s'exprime toujours en degrés : c'est la *route du monde vraie*, ou l'angle par rapport aux méridiens que fait, sur la carte marine, la loxodromie qui joint les points correspondant au début et à la fin de la période.

Valois : Nom d'une maison de la dynastie capétienne qui régna sur la France de 1328 à 1589. [Voir le mot *Maison*].

Remarque : Liste des 13 princes de la maison de Valois qui régnèrent sur la France de 1328 à 1589 :

1328-1350	Philippe VI (1293-1350)
1350-1364	Jean II le Bon (1319-1364)
1364-1380	Charles V (1338-1380)
1380-1422	Charles VI (1368-1422)
1422-1461	Charles VII (1403-1461)
1461-1483	Louis XI (1423-1483)

1483-1498	Charles VIII (1470-1498)
1498-1515	Louis XII (1462-1515)
1515-1547	François 1er (1494-1547)
1547-1559	Henri II (1519-1559)
1559-1560	François II (1544-1560)
1560-1574	Charles IX (1550-1574)
1574-1589	Henri III (1551-1589)

Value (Plus –) : On appelle *plus-value* la somme que vaut une chose au-delà de ce qu'on l'a payée ou achetée.

Valve : Terme de conchyliologie qui se dit pour *coquille*, et qui fait les mots *univalve* (en parlant des coquillages qui n'ont qu'une seule coquille) *bivalve* et *multivalve* (en parlant de ceux qui en ont deux ou plusieurs).

Vampire : 1 – Nom qu'on donne en Allemagne à des êtres chimériques, à des cadavres humains qui, suivant la superstition populaire, sortiraient subrepticement de leur tombeau pour sucer le sang de certains de leurs proches encore en vie.

2 – [Au figuré] On traite de vampires ceux que l'on accuse de profiter des malheurs publics, de pomper le sang du peuple, de s'engraisser de sa substance.

Remarque : La première femme d'Adam est appelée en hébreu Lilith, qui correspond au grec *λαμία* ou *στρίγξ* et au latin *lāmīa* et signifie *sorcière*.
[Voir les mots *Lamie*, *Strix*].

Van : Instrument d'osier qui est fait en coquille, qui a deux anses et dont on se sert pour remuer le grain en le jetant en l'air afin de séparer la paille et l'ordure d'avec le bon grain.

Exemple : Nettoyer du grain avec le van ; séparer du grain la poussière et les ordures par le moyen d'un van.

Vandales : Division du peuple slave.

Remarque : Les vandales sont entrés en Gaule, en Espagne et en Afrique dès 407 après J.C.

Vandalisme : Système, régime destructif des Sciences et des Arts, par allusion aux *Vandales*.

Vandier (Poudrerie –) : Voir l'expression *Poudrerie Vandier*.

Vandilles : Division du peuple slave.

Vandoise : Poisson d'eau douce de couleur mêlée de brun, de vert et de jaune.

Remarque : On lui a aussi donné le nom de *dard*, parce qu'il s'élançait avec beaucoup de vitesse.

Vanille : Plante originaire d'Amérique centrale.

Remarques : **a)** – La vanille est une orchidée tropicale se présentant sous la forme d'une liane.

b) – Son fruit, que l'on nomme aussi vanille, a la forme d'un cornichon long d'une vingtaine de centimètres et gros comme le petit doigt ; il contient une multitude de petites semences noires.

c) – Le fruit de la vanille, qui est en réalité une gousse, est d'une saveur aromatique et d'une odeur très agréable après qu'il a été échaudé pendant 3 minutes à 63°C, étuvé pendant 12 à 14 heures, séché pendant 2 à 6 semaines et affiné dans des malles en bois pendant 8 mois.

d) – La force et la nature des arômes de la vanille dépendent de la variété du plant, des conditions de culture, mais surtout de la préparation des gousses après qu'elles ont été cueillies.

- e) – Une gousse de vanille de bonne qualité doit pouvoir s'enrouler sur un doigt sans s'abîmer ; les gousses de la meilleure qualité ont un aspect givré en surface.
- f) – Les principaux pays producteurs sont Madagascar et l'Indonésie.
- g) – L'île de Nosy Be, près de Diego Suarez au Nord-Ouest de Madagascar, est traditionnellement un lieu de production de vanille de très bonne qualité.
- h) – Tahiti et La Réunion sont les deux producteurs français de vanille.

Vanité : 1 – Inutilité, peu de solidité.

2 – Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut.

Vaniteux : Qui a une vanité puérile et ridicule, soit en actions, soit en paroles.

Vanne : 1 – Espèce de porte de bois ou de métal, dont on se sert aux moulins à eau, aux pertuis des rivières et canaux, etc. et qui se hausse ou se baisse pour laisser aller l'eau ou la retenir, quand on veut.

Exemples : Il faut lever la vanne pour faire aller le moulin ; abaisser la vanne pour le ralentir ou l'arrêter.

2 – Sectionnement utilisé dans les circuits de tuyautages, dans lequel un opercule se déplace par translation et perpendiculairement au flux qui circule dans le tuyautage.

Remarques : a) – Il ne faut pas confondre une vanne et une soupape car leurs fonctionnements sont différents.

b) – Il ne faut jamais forcer sur le volant pour essayer d'améliorer l'étanchéité d'une vanne fermée, comme on peut le faire pour une soupape dont on appuie fortement le clapet sur le siège quand elle n'est pas tout à fait étanche.

c) – On ouvrir complètement l'opercule d'une vanne pour ne pas créer de perte de charge, contrairement à la soupape que l'on referme un peu après l'avoir ouverte en grand afin de pouvoir constater plus facilement si elle est déjà ouverte ou si elle est fermée, plus tard, lorsqu'il pourrait exister un doute sur sa situation et dont la tige de commande serait un peu grippée pour n'avoir pas été manœuvrée depuis longtemps.

d) – Contrairement à une soupape ou à un registre, on n'ouvre pas une vanne s'il y a une très grande différence de pressions entre l'amont et l'aval ; dans le cas d'une grande différence de pressions, on ouvre une petite *soupape* de dérivation pour équilibrer les pressions dans les collecteurs des deux côtés de l'opercule ; lorsque les pressions sont égales, on peut ouvrir la vanne sans risques.

Vanne EGR : 1 – La vanne EGR (*exhaust gaz recirculation*) est un dispositif qui permet de réduire les émissions d'oxydes d'azote des moteurs à combustion interne.

2 – Le principe consiste à rediriger dans l'admission des cylindres une partie des gaz d'échappement pauvres en oxygène (considérés comme des gaz inertes) ; la quantité de gaz d'échappement réinjecté est variable (5 à 35 pour 100).

3 – Lorsqu'un moteur fonctionne à la charge maximum, la quantité de combustible injectée dans chaque cylindre à chaque cycle permet une utilisation complète de l'oxygène admis dans ce cylindre.

4 – Si la charge du moteur est partielle, la quantité de combustible injectée dans chaque cylindre par cycle est insuffisante pour se combiner à la totalité de l'oxygène admis dans le cylindre (on dit qu'il y a un excès d'oxygène) ; l'oxygène chaud qui reste dans le cylindre en fin de combustion a tendance à se combiner à l'azote de l'air pour former des oxydes d'azote toxiques.

5 – La vanne EGR permet d'ouvrir une communication entre le collecteur d'échappement et le collecteur d'admission ; la pression dans le collecteur d'échappement étant supérieure à celle du collecteur d'admission, lorsque la vanne EGR s'ouvre, des gaz d'échappement entrent dans le collecteur

d'admission.

Remarques : a) – La vanne EGR s'ouvre lorsque la charge du moteur est inférieure à la charge maximum ; cette vanne est commandée par le calculateur du moteur.

b) – Les gaz d'échappement pauvres en oxygène prélevés dans le collecteur d'échappement et introduits dans le collecteur d'admission sont mélangés à l'air provenant du refoulement de la turbine de suralimentation ; l'air appauvri admis dans les cylindres ne comporte plus qu'une quantité d'oxygène proche de la quantité nécessaire pour obtenir la combustion complète du combustible injecté ; au bout de quelques cycles, les gaz en fin de combustion sont de plus en plus pauvres en oxygène.

6 – La réintroduction des gaz d'échappement dans les cylindres augmente la concentration des particules grasses et charbonneuses dans les cylindres, surtout pour les moteurs diesel.

Remarque : Un fonctionnement à charge réduite entraîne un fort encrassement du moteur, que quelques minutes à grande puissance permettent parfois de faire disparaître.

7 – La panne la plus courante des moteurs munis de ce type de dispositif est l'encrassement du clapet de la vanne EGR, ce qui entraîne son blocage :

i) si la vanne EGR est bloquée en position ouverte, on constate une perte de puissance par manque d'oxygène et des fumées noires par excès de combustible ;

ii) si la vanne EGR est bloquée en position fermée, on observe souvent une perte de puissance à bas régime.

Remarque : Les moteurs à essence sont un peu moins exposés à l'encrassement de la vanne EGR que les moteurs diesel car l'essence est moins grasse que le gazole, et que les régimes de fonctionnement des moteurs à essence sont souvent plus élevés que ceux des moteurs diesel.

Vanner : 1 – Nettoyer le grain par le moyen d'un van.

Exemples : Vanner du blé ; vanner de l'avoine ; vanner de l'orge.

[Voir le mot *Van*].

2 – [*Populaire*] Être vanné se dit quand on est épuisé par des activités physiques longues et fatigantes.

Vannes (Eaux –) : Eaux souillées provenant des toilettes, des fosses d'aisances, des bassins de vidange et contenant des matières fécales et de l'urine.

Remarque : On dit aussi eaux noires, par opposition aux eaux grises qui sont des eaux usées domestiques faiblement polluées (par exemple eau d'évacuation d'une douche, d'un lavabo ou d'un évier de cuisine).

Vannette : Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert d'ordinaire pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

Vannier : Ouvrier qui travaille en osier, et qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, etc.

Vantail : Battant d'une porte qui s'ouvre des deux côtés.

Vantardise : Caractère de celui qui a l'habitude de se glorifier, de se louer avec excès, de se louer extrêmement.

Remarque : Dans un entretien publié le 10 mars 2016 par le magazine « *The Atlantic* » la Président des États-Unis d'Amérique Barack Obama (né en 1961) a commenté l'intervention en Libye menée en 2011 par une coalition conduite par la France et la Grande-Bretagne ; Obama a moqué la « *vantardise* » du Président français de l'époque Nicolas Sarkozy (né en 1955) qui s'est « *fait mousser* » avec

les succès des *Rafale* français, alors que les Américains avaient préalablement détruit toutes les défenses anti-aériennes libyennes ; depuis, la Libye est plongée dans le chaos ; le président américain avait espéré, à l'époque, que les nations européennes se seraient intéressées au sort de la Libye après l'assassinat de Mouammar Kadhafi, le 20 octobre 2011 ; Obama a observé que le nombre des jihadistes résidant en Libye a doublé en 5 ans, notamment en raison des attaques occidentales en Irak et en Syrie.

Vanter : 1 – Louer, priser extrêmement.

Exemples : On ne saurait trop vanter son mérite ; vous vous vantez beaucoup ; il se vante trop ; il ne sied pas bien de se vanter soi-même ; on le vante beaucoup pour peu de chose.

2 – [Quand il est suivi de la préposition **de**, ou précédé de la particule relative **en**]

Se glorifier, se faire honneur de.

Exemples : Il m'a rendu service, mais il s'en vante trop ; il se vante d'avoir fait réussir cette affaire ; il se vante de lui avoir rendu de grands services.

3 – Se faire fort de.

Exemples : Il s'était vanté de le faire consentir ; il se vante d'en venir à bout.

Vapeur (en anglais « *steamer* ») : Appellation des navires à propulsion mécanique utilisant une machine à vapeur.

Remarques : a) – Ce terme était très utilisé lorsque les navires de commerce à voiles étaient encore nombreux à naviguer ; il est maintenant peu employé dans cette acception.

b) – Il est incorrect d'employer l'appellation « *un vapeur* » (en anglais « *a steamer* ») pour désigner un *navire à moteur*, de la même façon qu'il est incorrect d'employer l'appellation « *un paquebot* » (en anglais « *a mail ship* ») pour désigner un *navire à passagers* qui ne fait pas le service des plis et des dépêches ; ou encore d'employer le mot « *pétrolier* » (en anglais « *oil tanker* ») pour désigner un navire qui ne transporte pas de *pétrole brut* mais du gaz liquéfié, de l'acide, du vin, de l'huile, ou même du kérosène, du gazole, de l'essence et autres produits issus de l'industrie pétrolière.

Vaquelotte : Petit bateau de pêche à voiles du Cotentin (Barfleur).

Remarques : a) – La vaquelotte est un canot d'environ 6 m de longueur de coque, 2,20 m de largeur, 13 m de longueur hors tout.

b) – La vaquelotte porte une voile à bourcet et un foc sur son grand mât, qui est monté très près de l'étrave et une voile à bourcet sur son mât d'artimon, qui est monté au-dessus du tableau arrière.

c) – Les vaquelottes étaient utilisées comme fileyeurs, comme cordiers ou comme caseyeurs.

Vaquier : 1 – Être à remplir.

Remarques : a) – Il se dit proprement des emplois, des charges, des dignités, des bénéfices, etc.

b) – Vaquer se dit quelquefois des logements.

c) – On dit à peu près dans le même sens qu'il y a un lit qui vaque dans un hôpital.

2 – On dit que *les cours vaquent*, ou que l'on est dans une période de *vacances scolaires*, lorsque l'enseignement est suspendu dans les écoles, les collèges ou les lycées.

3 – L'expression *vaquer à* signifie s'appliquer, s'adonner à quelque chose.

Exemples : Vaquer à ses affaires ; vaquer à l'oraison ; vaquer à l'étude ; on ne peut vaquer à tant de choses à la fois.

Vaquois Sorte de plante grasse des indes dont on utilise les fibres des branches pour confectionner des sacs à café ou des enveloppes pour les balles de coton.

Varangue (en anglais « *floor timber* », « *crutche* », « *bilge* ») : **1** – Pièce de construction à deux branches, placée à cheval sur la contre-quille et qui forme la partie inférieure d'un couple ou d'une porque.

Remarque : S'il s'agit d'une varangue de couple, on dit *varangue*, sans préciser, mais s'il s'agit d'une varangue de porque, on précise *varangue de porque*.

[Voir les mots *Couple*, *Porque*].

2 – Dans la maîtresse partie (au milieu du navire, entre (à l'avant) le coltis ou (à l'arrière) l'estain et les allonges de cornière) on trouve les *varangues plates* ; aux extrémités, on trouve les *varangues acculées*.

Remarques : **a)** – Dans le prolongement des varangues viennent les *genoux*, puis les *allonges* (première, deuxième, troisième allonge, etc.) et, tout en haut, les *allonges de revers* qui forment le pourtour du pont supérieur.

b) – Les *baux* maintiennent l'écartement des couples et soutiennent les ponts comme, dans une maison à terre, les solives d'un plancher.

c) – Pendant la construction du navire, après que les couples ont été installés, on les maintient provisoirement en place par de longues barres de bois que l'on appelle *lisses d'exécution* et qui servent également à guider les charpentiers dans leur travail.

d) – Lorsque les couples sont établis, on commence par poser le vaigrage, puis le bordé.

e) – À l'avant, une cloison verticale arrête la construction au-dessus et en arrière de l'étrave : cette cloison est le *coltis*, en avant duquel la coque est prolongée par la poulaine.

f) – À l'arrière et en travers de l'étambot, perpendiculairement à lui, s'élève la charpente de la poupe, qui se compose de la *voûte*, de l'*arcasse* et du *tableau*, et dont la pièce principale est la *barre d'hourdi*.

3 – Des entailles à margouillet sont pratiquées dans le dessus de la contre-quille pour recevoir le milieu du talon de chaque varangue, qui est également entaillé pour recevoir une partie de la contre-quille.

Remarque : Le talon de la varangue est une sorte de collet qui réunit les deux branches de la varangue.

4 – Les varangues des extrémités du navire étant plus acculées que les centrales qu'on désigne sous le nom de *varangues de fond* ou *varangues plates*, sont souvent de deux pièces réunies comme celles du fourcat : il y a alors des oreillers ou renforts chevillés avec ces pièces, et leur talon est garni d'un tenon qui s'implante dans une mortaise de la contre-quille.

5 – Les varangues sont plus ou moins plates ou renflées, selon leur position plus ou moins rapprochée du maître-couple, et aussi selon la forme et les façons que l'on veut donner au navire.

Remarques : **a)** – Selon les formes du navire, on parle de varangues plates pour un navire à fond plat, de varangues demi-acculées, acculées ou très acculées.

b) – La maîtresse-varangue est celle qui se pose sous le maître-bau ; on l'appelle aussi premier gabarit.

c) – Les maîtresses-varangues de l'avant et de l'arrière sont celles qui font partie des deux grands gabarits.

6 – Pour l'établissement du pied du grand mât et de celui du mât de misaine, les porques ont des varangues isolées et particulières dont les branches ne sont pas prolongées par des allonges, et on les nomme varangues sèches ou varangues mortes. *Variable d'état*

Remarque : Le milieu des varangues de porques est entaillé sur la carlingue.

Varangue acculée : Varangue dotée d'un acculement.

[Voir le mot *Acculement* et l'expression *Varangue plate*].

Varangue plate : Varangue ne présentant pas d'acculement.

[Voir le mot *Acculement* et l'expression *Varangue acculée*].

Varangue-première :

Vare : Ancienne mesure de longueur étrangère égale à une aune et demie.

Remarques : **a)** – La vare espagnole valait 0,835 mètre.

b) – La vare portugaise valait 0,10 mètre.

Varech (en anglais « *sea weed* ») : **1** – Plante marine que la mer rejette sur les rivages.

Remarques : **a)** – On dit *varech* en Normandie, *goémon* en Bretagne ; on dit également *sart*.

b) – Le varech a longtemps été utilisé pour fabriquer de la soude par simple chauffage dans des chaudrons.

c) – Des bateaux (appelés *goémoniers* en Bretagne-Nord) pratiquent la récolte du varech en mer ; ils vendent leurs récoltes à l'industrie des cosmétiques ou à l'industrie pharmaceutique.

2 – Le varech est propre à fumer les terres.

Remarques : **a)** – L'amendement organique pour les jardins, fabriqué à Saint-Jean-de-Monts et appelé « *Or brun* », est préparé à partir de fumier de bovins ou de volailles et de goémon récolté autour du Gois, la route submersible qui relie Beauvoir à l'île de Noirmoutier.

b) – Les pommes de terre primeurs de Noirmoutier sont largement fumées avec le goémon retiré des hauts-fonds qui séparent l'île du continent.

c) – L'ordonnance sur la Marine d'août 1681 avait établi des règles pour la coupe du varech, afin de modérer l'empressement des riverains de la mer à le recueillir.

3 – [*Par extension*] On donne le nom de *varech* à tous les débris que la mer rejette sur ses côtes.

Remarques : **a)** – On appelait jadis *varech*, sur les côtes de Normandie, tout ce que la vague jetait à terre en raison du mauvais temps ou par suite d'événements de mer et qui arrivait si près du rivage qu'un homme à cheval pouvait le toucher avec sa lance.

b) – On appelait *droits de varech* les redevances auxquelles les seigneurs voisins du littoral normand prétendaient sur les effets rejetés à la côte.

b) – La Coutume de Normandie appelait « *choses gaives* » tous les effets que la mer jetait sur le rivage, soit de son cru, soit qu'ils viennent du débris ou du naufrage d'un navire.

4 – [*Vieilli*] On appelle aussi *varech* un navire submergé, coulé à fond.

Varenne : **1** – [*Vieilli*] Terrains incultes, où les bestiaux trouvent quelques pâtures et que le gibier fréquente.

2 – On appelait *varenne* une certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse.

Exemple : La varenne du Louvre.

Remarque : On appelait aussi *la Varenne du Louvre* la juridiction qui connaissait des délits commis dans la varenne du Louvre.

Varences (Fuite de –) : Appellation familière de la tentative de fuite à l'étranger du roi de

France Louis XVI (1754-1793) et de sa famille, le 21 juin 1791 ; Louis XVI était jusqu'alors retenu en semi-captivité dans le palais des Tuileries, à Paris.

Remarques : **a)** – François Claude Amour du Chariol, marquis de Bouillé (1739-1800), qui organisa la fuite du Palais des Tuileries du roi Louis XVI et de sa famille, était le cousin du fameux Gilbert du Motier, marquis de La Fayette (1757-1834), le héros de l'indépendance américaine ; La Fayette (ou Lafayette) était alors le général commandant la garde nationale à Paris et il était chargé, à ce

titre, de la surveillance du roi et de sa famille.

[Voir le mot *Bouillé*].

b) – La famille royale quitta le Palais des Tuileries à 00h30 le 21 juin 1791 en vue de rejoindre Montmédy (département de la Meuse) où l’attendait le marquis de Bouillé (le général qui commandait les troupes de l’Est) ; à 14h30, lors de l’arrêt de la voiture royale au relais de poste de Chaintrix (département de la Marne), le maître de poste local, qui avait séjourné à Versailles, reconnut le roi Louis XVI ; plus tard, la ressemblance de Louis XVI avec son effigie qui figurait sur les assignats de 50 livres, le fit reconnaître en sa qualité de roi de France par Jean-Baptiste Drouet (1763-1824), le maître de poste du relais de Sainte-Menehould.

c) – Après qu’un messenger du marquis de Lafayette eut apporté à Sainte-Menehould l’information de la fuite du roi, un détachement mené par Jean-Baptiste Drouet se mit à la poursuite de la voiture royale, la rattrapa et la fit immobiliser à Varennes-sur-Argonne le 21 juin 1791 à 23h10 ; l’aide de camp de La Fayette, Jean-Louis Romeuf (1766-1812) rejoignit Varennes le 22 juin 1791 à 07h00, porteur d’un décret de l’Assemblée Constituante qui ordonnait l’arrestation du roi et de la famille royale et leur retour à Paris ; la famille royale fut ramenée à Paris où elle arriva le 25 juin 1791 à 22h00, sous les huées de la foule.

Vareuse (en anglais « *sail-cloth* ») : **1** – Vêtement en drap de laine à manches longues, qui couvre le corps des épaules à la ceinture, qui est fermé devant et derrière et que l’on enfile ou que l’on enlève comme un pull-over, par-dessus la tête.

2 – Sorte de blouse en grosse toile que les matelots portent pour être à leur aise ou pour préserver leurs vêtements quand ils sont occupés à des ouvrages de gréement, de garniture ou autres semblables.

Remarque : La vareuse a un peu la forme d’une chemise, mais elle ne descend pas plus bas que les reins ; elle n’est pas ouverte et elle s’enfile comme un pull-over..

Variable (en anglais « *uncertain* », « *variable* ») : S’applique au vent quand il varie fréquemment.

Variable : **1** – On appelle *variables* ou *quantités variables*, des grandeurs susceptibles de varier, par opposition à d’autres qui ne varient point et qu’on appelle *quantités constantes*.

2 – En mathématique, on distingue les variables dynamiques et les variables statiques.

i) Les *variables dynamiques* sont des fonctions du temps et elles sont appelées des *variables*.

Exemple : La distance parcourue par un navire en route libre est une variable dynamique.

ii) Les *variables statiques* sont appelées des *paramètres*.

Exemple : La vitesse angulaire (en tours par minute) de l’hélice en route libre est une variable statique (on dit que c’est un paramètre).

Remarque : La valeur d’une variable statique ne change que lors d’événements singuliers.

3 – En physique, on distingue les variables *extensives* et les variables *intensives*.

i) Une *variable extensive* est une grandeur proportionnelle à la quantité de matière du système considéré.

Exemple : La masse est une variable extensive.

ii) Une *variable intensive* ne dépend pas directement de la quantité de matière du système considéré.

Exemple : La température est une variable intensive.

[Voir l’expression *Variable d’état*].

Variable d'état : En physique, on appelle *variable d'état* d'un système, une grandeur mesurable qui rend compte de l'état du système à un instant donné ; on les appelle aussi *variables dynamiques*.

[Voir l'expression *Dynamique (Système –)*].

Remarques : **a)** – La température, la pression, le volume et la quantité de matière sont les variables d'état les plus courantes.

b) – Un système isolé est en état d'équilibre si ses variables d'état sont constantes dans le temps et dans l'espace considéré.

c) – Une variable d'état est *extensive* quand elle est proportionnelle à la taille du système (par exemple le volume).

d) – Au contraire, une variable d'état est *intensive* si elle ne dépend pas de la taille du système mais des conditions locales (par exemple la pression).

Variable imaginaire : [Voir l'expression *Différentielle (Fonction –)* et l'expression *Imaginaires (Nombres –)*].

Variant : Qui change souvent.

Exemples : Esprit variant ; humeur variante ; c'est un homme fort variant dans ses résolutions.

Variante : Diverses leçons d'un même texte.

Remarque : Son plus grand usage est au pluriel.

Exemples : Les variantes de la Bible ; les variantes d'un auteur ; on a recueilli les variantes.

Variation : 1 – Changement.

Exemples : La variation des témoins ; la variation du temps ; la variation du baromètre ; la variation des vents.

2 – On dit *la variation de l'aiguille*, la variation de la boussole, la variation du compas lorsque l'aiguille de la boussole ne regarde pas droit vers le Nord, mais qu'elle décline vers l'Est ou vers l'Ouest, tantôt plus, tantôt moins.

3 – On appelle *variations*, en musique, les changements faits à un air musical en y ajoutant des notes qui laissent subsister le fond de la mélodie et le mouvement.

Variation du compas (en anglais « *compass error* ») : On appelle *variation du compas* l'angle formé entre la direction Nord-Sud du compas et la direction Nord-Sud du monde.

Remarques : **a)** – On détermine la variation du compas à chaque quart et pour un compas magnétique, à chaque changement de route (on dit alors qu'on *prend la variation*) :

i) en relevant avec le compas l'azimut d'une étoile, d'une planète ou du Soleil, que l'on compare à l'azimut calculé pour le même instant ;

ii) en relevant avec le compas l'amplitude du Soleil à son lever ou à son coucher, que l'on compare à la valeur prédite par les *Éphémérides Nautiques* ;

iii) en comparant la direction de l'aiguille aimantée, ou celle de la ligne Nord-Sud du compas gyroscopique, avec l'azimut du Soleil au moment de sa culmination maximum à l'équation du temps près, c'est-à-dire à son passage au méridien du lieu ou au méridien mobile du navire ; au moment du *midi vrai*, l'azimut du Soleil est de 180° ou de 360° selon la latitude de l'observateur et la déclinaison du Soleil ;

[Voir l'expression *Équation du temps*].

iv) en observant avec le compas un alignement remarquable et sensible à terre et en comparant la valeur ainsi relevée avec la valeur réelle de l'alignement lue sur la carte au moyen d'une règle rapporteur ;

v) en comparant le cap indiqué par un compas gyroscopique dont on connaît la variation et le cap indiqué par le compas magnétique au même moment, on peut déduire la variation de ce compas magnétique à ce cap.

Remarques : a) – Pour un compas magnétique, la variation est la combinaison de la déclinaison magnétique et de la déviation du compas.

b) – La variation d'un compas (W) est la différence de l'azimut vrai (Zv) moins l'azimut relevé au compas (Zc) : $W = Zv - Zc$.

c) – On dit la variation de l'aiguille, la variation de la boussole ou la variation du compas lorsque l'aiguille de la boussole ne regarde pas droit vers le Nord, mais qu'elle décline vers l'Orient ou vers l'Occident, tantôt plus, tantôt moins.

d) – La variation du compas magnétique varie avec le cap du navire, à la différence de la variation du compas gyroscopique qui ne dépend pas du cap.

Varier (en anglais « *to veer* ») : On dit que *le vent varie* quand il change fréquemment de direction, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

Remarques : a) – Une *saute de vent* est un *changement subit* et souvent *brutal* de la direction d'où souffle le vent, assez considérable pour forcer à prendre une autre allure.

b) – On parle de *changement de vent* pour constater que le vent s'est halé d'un point de l'horizon à un autre.

Varier : 1 – Diversifier.

Exemples : Dans la peinture il faut varier les airs de tête et l'attitude des figures ; varier les mets, les ornements ; varier ses expressions ; varier son style, ses plaisirs.

2 – Changer.

Exemples : Vous m'aviez porté cette parole, vous m'en portez maintenant une autre, vous variez sans cesse ; l'accusé varie dans ses réponses ; les témoins ont varié dans leurs dépositions ; le temps varie continuellement.

Variété : 1 – Diversité.

Exemples : La variété d'un paysage ; la variété d'un parterre ; il y a bien de la variété dans cette musique ; la variété des objets ; livre plein de variété.

2 – [Au pluriel] Mélange.

Exemples : Variétés morales ; variétés littéraires ; variétés philosophiques.

Varlope : Grand rabot, outil de menuisier.

Varre (en anglais « *harpoon* ») : Harpon dentelé avec lequel, à la mer, on prend les tortues.

Vasard (en anglais « *muddy* », « *ozzy* ») : **1** – Vasard signifie « *qui se trouve mélangé à de la vase* ».

Exemple : Sable vasard.

2 – L'adjectif vasard qualifie la qualité du fond recouvert de vase, surtout s'il l'est de vase molle ou de vase mélangée, par opposition à fond de roche ou à fond sablonneux.

[Voir le mot *Vaseux*].

Vase (en anglais « *mud* ») : **1** – Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais, etc.

Remarque : La vase est une sorte de terre grasse, noirâtre, plus ou moins gluante et souvent d'odeur nauséabonde, où se trouvent confondus les apports ou débris provenant des égouts ou des ruisseaux qui se jettent dans la mer.

2 – La vase peut être dure ou molle.

i) La vase est *molle* quand elle est sans mélange de limon, de terre ordinaire, de sable ou de coquillages.

ii) La vase est dite *mêlée* quand ce mélange existe en quantité moyenne.

iii) La vase est *dure* lorsque le limon, la terre ordinaire ou le sable y sont en fortes proportions.

Remarques : a) – Les ancres ont une bonne tenue dans la vase dure ou dans la vase mêlée, mais cette tenue peut être mauvaise dans la vase molle.

b) – La tenue des ancres dans l'avant port de La Pallice et autour du môle d'escale est très bonne ; dans toute cette zone, un seul maillon suffirait pour retenir n'importe quel navire si son ancre a été mouillée convenablement, même s'il subit un fort courant de marée.

c) – Si l'on a mouillé un maillon au guindeau dans l'avant port de La Pallice ou autour du môle d'escale alors que le navire avait une vitesse de 2 ou 3 nœuds en avant, l'ancre glissera en forçant sur sa chaîne et elle permettra de gouverner le navire en utilisant la machine et le gouvernail sans qu'il prenne davantage de vitesse ; mais si la vitesse vient à s'annuler après que la machine a été stoppée, il faudra faire l'effort de déramer l'ancre pour repartir.

d) – La tenue des ancres dans le bassin à flot de La Pallice est mauvaise et il faut toujours prévoir de mouiller deux maillons au minimum pour obtenir quelque effet en combinant le poids de la chaîne et celui de l'ancre ; les dragages d'entretien dans le bassin laissent à nu le fond de banche dure dans lequel les ancres ne peuvent pas crocher.

e) – La tenue des ancres dans le bassin extérieur de La Rochelle-Ville est bonne.

Vase : Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liquides, des fleurs, des parfums.

Remarque : On appelle vases sacrés, le calice, le ciboire, et quelques autres vases dont on se sert dans les cérémonies catholiques.

Vaseux : Qui appartient à la vase, qui a de la vase.

Exemples : Un fond vaseux ; des terres vaseuses.

Vasistas : Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle partie s'ouvre ou se ferme à volonté.

Vassal : Celui qui relève d'un seigneur à cause d'un fief.

Vasselage : État, condition de vassal.

Vassole (en anglais « *coamings of the hatches* ») : Nom de la feuillure sur laquelle reposent les caillebotis dans l'encadrement des écoutilles.

Remarque : On dit *vassole* ou *gatiote*.

Vast ! (en anglais « *belay* », « *make fast* ») : Synonyme de « *bast !* » et de « *tournez !* » ou de « *amarrez !* ».

[Voir le mot *Baste*].

Remarques : a) – On écrit *vast* ou *vaste*, *bast* ou *baste*.

b) – En anglais, on dit « *belay !* » lorsqu'il s'agit de tourner une manœuvre du grément courant et « *make fast !* » s'il s'agit d'une amarre.

Vaste : 1 – Qui est d'une fort grande étendue.

2 – [Au figuré] Il se dit figurément de l'ambition et des autres choses de même nature, lorsqu'elles ne sont pas renfermées dans certaines bornes.

Exemples : C'est un homme d'une vaste ambition ; il a de vastes projets, de vastes desseins.

Vaticination : 1 – Action de prophétiser.

Exemple : Les vaticinations des prophètes.

2 – [Péjoratif] Prédiction emphatique ou prétentieuse.

Vau : Variante ancienne du mot *aval*.

Remarque : Le mot *vau* entre dans la composition de plusieurs locutions adverbiales.

Exemples : À *vau-l'eau* ; à *vau-de-route* ; à *vau-vent*.

[Voir le mot *Aval* et l'expression *Vau le vent*].

Vauban : Le maréchal *Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban* (1633-1707) fut un ingénieur militaire passé maître dans l'art d'assiéger les places fortes ennemies ou d'organiser la défense des places fortes du royaume de France.

Remarques : **a)** – Vauban organisa ou améliora la défense d'une centaine de places fortes tout autour du royaume de Louis XIV (1638-1715).

b) – Douze sites fortifiés par Vauban sont classés par l'UNESCO comme appartenant au patrimoine mondial de l'humanité :

i) *Arras* (Pas-de-Calais), la citadelle ;

ii) *Besançon* (Doubs), la citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon ;

iii) *Blaye, Cussac, Fort-Médoc* (Gironde), la citadelle de Blaye, l'enceinte urbaine de Blaye, le fort Paté et le fort Médoc ;

iv) *Briançon* (Hautes-Alpes), l'enceinte urbaine, la redoute des Salettes, le fort des Trois-Têtes, le fort du Randouillet, l'ouvrage de la communication Y et le pont d'Asfeld.

v) *Camaret-sur-mer* (Finistère), la tour Dorée ;

vi) *Longwy* (Meurthe-et-Moselle), la ville neuve de Longwy ;

vii) *Mont-Dauphin* (Hautes-Alpes), la place forte ;

viii) *Mont-Louis* (Pyrénées-Orientales), la citadelle et l'enceinte ;

ix) *Neuf-Brisach* (Haut-Rhin), la ville neuve ;

x) *Saint-Martin-de-Ré* (Charente-Maritime), l'enceinte et la citadelle ;

xi) *Saint-Vaast-La-Hougue, Tatihou* (Manche), les tours observatoires ;

xii) *Villefranche-de-Conflent* (Pyrénées Orientales), l'enceinte, le fort Libéria et la grotte Cosa Bastera.

c) – D'autres sites de Charente-Maritime ont été fortifiés par Vauban :

La Rochelle, l'Île d'Aix, le fort d'Enet, Fouras, le fort La Pointe, le fort de l'Aiguille, l'Île Madame, le fort de la Rade, le fort Liedo, le fort Lupin, Rochefort, Brouage, le fort Chapus, la citadelle du Château d'Oleron.

Vauclair : **1** – Le château de Vauclair, qui défendait la ville de La Rochelle et son port primitif dans la rivière de Lafond, a été construit vers 1162 par Henri II Plantagenêt (1133-1189) roi d'Angleterre depuis 1154 et second époux d'Aliénor d'Aquitaine depuis 1154 ; le château de Vauclair fut détruit en 1372 après la prise de La Rochelle par le Valois Charles V, roi de France.

2 – Les deux dernières tours du château de Vauclair furent mises à bas au cours du siège de La Rochelle de 1573 conduit par Henri d'Anjou (1551-1589) qui fut roi de Pologne de 1573 à 1575 et qui devint le roi de France *Henri III* en 1574.

Remarque : Henri III était le quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis ; deux des frères de Henri III régnèrent sur la France sous les noms de François II et de Charles IX.

3 – Le château de Vauclair avait été édifié à l'emplacement de l'actuelle Place de Verdun ; la place d'armes du château se trouvait à l'emplacement de l'actuelle cathédrale Saint-Louis.

Vaudeville : Chanson qui court par la ville, dont l'air est facile à chanter et dont les paroles sont faites ordinairement sur quelque aventure, sur quelque événement du jour.

Remarques : **a)** – Le mot *vaudeville* est tiré, par l'expression *Vau de Vire*, du nom de la *vallée de Vire*, en Normandie, où furent composées des chansons gaies et malignes qui eurent beaucoup de vogue, il y a quelques siècles.

b) – On dit d'une pièce de théâtre ou d'une brochure qui a pour sujet un événement présent, que c'est *un vaudeville*, une *pièce à vaudevilles*.

Vaudois (Massacre des –) : **1** – On appelait *Vaudois* les disciples du Lyonnais Pierre Valdo (1140-1217) un précurseur de la Réforme protestante ; Valdo avait tout quitté

pour vivre pauvrement, selon la recommandation de Jésus de Nazareth.

Remarques : a) – Pierre Valdo, *citoyen et marchand de Lyon*, était un chrétien fondamentaliste (qui voulait revenir aux fondements de la religion chrétienne) un croyant radical (qui cherchait à se rapprocher des racines du christianisme) ; il était scandalisé par le comportement du clergé de l'époque.

b) – Les Vaudois étaient contre la papauté, contre le pouvoir et la richesse de l'Église ; en ce qui concerne le dogme, ils rejetaient le purgatoire, les indulgences et le culte des saints ; leurs prédicateurs étaient des laïcs célibataires appelés « *barbes* », c'est-à-dire « *anciens* » ; ils participaient à la messe et ils recevaient les sacrements de l'Église catholique.

c) – Les Vaudois, ou *pauvres de Lyon*, furent déclarés hérétiques et excommuniés en 1184 par le Concile de Vérone, sous le pontificat de Lucius III (pape de 1181 à 1185) ; les Vaudois durent fuir et ils allèrent se réfugier dans les Alpes.

2 – Au xv^{ème} siècle, des Vaudois vinrent s'installer en Provence, dans le Lubéron.

3 – En 1501, le roi Louis XII passant par le Lubéron pour se rendre dans le Milanais, les rencontra, les trouva sobres, discrets et vertueux et il les jugea bons chrétiens.

4 – À partir de 1528, leurs quelques 400 familles ralliées au calvinisme furent persécutées par l'évêque d'Apt et par le dominicain Jean de Roma.

Remarque : En 1535, pendant la répression contre la secte de Luther (1483-1546) et contre les autres hérésies, les Vaudois se défendirent puis se cachèrent.

5 – Par l'Édit de Mérindol de 1541, le Parlement d'Aix ordonna la destruction des châteaux, villages et maisons du pays vaudois, et il condamna par contumace quelques dizaines d'hérétiques.

Remarques : a) – Les terres vaudoises confisquées devaient être libérées de toute construction et elles furent, soit attribuées à différentes familles de magistrats d'Aix, soit vendues à un très bas prix au profit de bons chrétiens.

b) – Le roi François 1er usa de son droit de grâce pour suspendre l'exécution de l'Édit de Mérindol et il ordonna aux Vaudois de se convertir au Catholicisme avant trois mois.

6 – En 1545, ayant obtenu la révocation de la grâce de 1541 et les lettres patentes exécutoires de l'Édit de Mérindol, Jean Maynier (1495-1558) baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, à la tête de plusieurs milliers hommes d'armes organisa le massacre plus de 3 000 hommes, femmes et enfants vaudois pour purger la Provence de l'hérésie ; les villages de La Morte, Martillac, Villelaure, Lourmarin, Janson, Mérindol, Cabrières, etc. furent pillés puis brûlés.

Remarques : a) – Les rares survivants rejoignirent les cantons suisses protestants.

b) – Le roi François 1er reçut les félicitations du légat du Pape pour avoir fait châtier les hérétiques de la Provence et du Comtat Venaissin.

c) – Le baron d'Oppède fut fait chevalier de l'éperon et comte palatin par le pape Paul III en 1546.

7 – Des communautés vaudoises subsistent dans des vallées alpines et en Italie.

Remarques : a) – Les Églises vaudoises font partie du « *Conseil œcuménique des Églises* » (en anglais « *World Council of Churches* ») depuis sa fondation en 1948 à Amsterdam ; l'objectif du *Conseil œcuménique* est l'unité des chrétiens du monde entier au moyen de réalisations concrètes communes.

b) – Le « *Conseil œcuménique des Églises* » comprend la plupart des Églises orthodoxes, un grand nombre d'Églises anglicanes, baptistes, luthériennes, méthodistes et réformées, ainsi que de nombreuses Églises unies et indépendantes.

c) – À la fin de 2012, le « *Conseil œcuménique des Églises* » comptait 345

Églises d'une bonne centaine de pays ou territoires du monde entier, et représentait plus de 500 millions de chrétiens.

Vau le vent : Être à *vau le vent*, c'est aller sous le vent et selon le cours du vent.

Remarques : **a)** – Être *sous le vent*, c'est avoir le désavantage du vent ; un navire est sous le vent d'un autre navire quand cet autre navire est entre le vent et lui.

b) – Au contraire d'être à *vau le vent*, être *au vent*, c'est avoir l'avantage du vent.

Exemple : Nos vaisseaux étaient *au vent* de l'escadre ennemie.

Vaurien : [*Familier*] Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir.

Vautour : Gros oiseau de proie.

Remarque : On appelle *peau de vautour* la peau du ventre du vautour préparée et garnie de son duvet.

Vauvert (Au diable –) : L'expression « *au diable Vauvert* » est employée pour exprimer l'idée que quelque chose ou quelqu'un est *loin* ou se trouve *en un lieu inaccessible*.

Remarques : **a)** – Le château de Vauvert, hors de Paris, était réputé au XIII^{ème} siècle pour abriter des brigands, des sorciers, peut-être même des démons ; le château de Vauvert se situait à l'actuel emplacement de la place Denfert-Rochereau (XIV^{ème} arrondissement).

b) – La place Denfert-Rochereau était appelée « *place d'Enfer* » avant la guerre de 1870.

c) – Depuis un arrêté du 16 août 1879 cette place porte le nom du colonel Pierre Philippe Denfert-Rochereau (1823-1878), diplômé de l'École Polytechnique, qui se distingua dans la défense héroïque de Belfort contre les Prussiens, de novembre 1870 au 18 février 1871, comme gouverneur de la place.

d) – C'est en hommage à ce fait d'armes que le Territoire de Belfort a été séparé de l'Alsace par le Traité de Francfort-sur-le-Main (10 mai 1871) et qu'il est resté français après la guerre de 1870-71 alors que l'Alsace était incorporée au nouvel Empire allemand unifié.

e) – Denfert-Rochereau a été élu député de la *Charente-Inférieure* à l'Assemblée Nationale en juillet 1871.

Vayvode : Titre qu'on donnait autrefois aux souverains ou aux gouverneurs de la *Valachie*, de la *Moldavie*, de la *Transilvanie* ou de plusieurs autres endroits.

Remarques : **a)** – La Valachie, la Moldavie et la Transilvanie étaient connues sous l'appellation de « *principautés roumaines* » et aujourd'hui, elles forment ensemble la Roumanie.

b) – On disait aussi *principautés danubiennes*.

c) – Les principautés de *Valachie* et de *Moldavie* s'unirent en 1859 et elles formèrent à partir de 1862 les « *Principautés Unies de Roumanie* » ; la *Transilvanie* s'unit à elles après la Seconde Guerre Mondiale.

d) – Les *principautés danubiennes* qui étaient slaves et qui étaient sous la domination de l'Empire ottoman ont obtenu leur indépendance après la guerre dite *russo-turque* de 1877-1878 qu'elle firent aux côtés des Russes ; l'indépendance de la Roumanie fut proclamée en 1877 et cette indépendance a été reconnue par le Traité de Berlin du 13 juillet 1878 ; la Roumanie indépendante obtenait le port de Constantza sur la Mer Noire.

e) – La guerre *russo-turque* de 1877-1878 est appelée « *guerre de 93* » par les Mahométans car elle s'est déroulée pendant l'année 1393 du calendrier de l'Hégire.

Veau : Le petit de la vache.

Remarque : On appelait *veaux de rivière* des veaux qu'on engraisait d'une façon particulière, aux environs de Rouen.

- Veau d'or** : Ensemble des pièces d'or conservées dans une peau de veau tannée et cousue, fermée après qu'elle a été emplie de ces pièces.
Remarques : **a)** – Aux débuts de l'époque historique, il était de coutume chez les peuples nomades et plus tard chez les marins, de transporter l'or dans des peaux de veau fermées par des coutures.
b) – On dit « *adorer le veau d'or* » pour signifier que l'on fait la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur pouvoir, leur crédit et surtout leur richesse, au lieu de suivre ceux qui savent ou qui ont des mœurs exemplaires.
c) – On dit de même *adorer, encenser la fortune*, sacrifier à la fortune, pour dire s'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit.
[Voir le mot *Fortune*].
- Veau marin** : Animal amphibie qui a la tête faite à peu près comme celle d'un veau et qui a du poil et des pattes.
Remarque : On dit aussi *loup marin*.
- Vecteur** : **1** – [Terme d'Astronomie] L'expression « *rayon vecteur* » désigne le rayon tiré du Soleil à une planète et à l'extrémité duquel la planète se trouve.
2 – Un vecteur est caractérisé par son orientation et par son module.
- Vectran** : **1** – Fibre obtenue à partir de polymères à cristaux liquides (LCP).
2 – Le *vectran* est un polyester haute performance qui supporte les hautes températures ; il est très résistant, possède peu d'élasticité et a peu de fluage ; il ne craint pas l'humidité et il résiste mieux au rayonnement ultra-violet que le *dyneema*.
Remarques : **a)** – Le *vectran* peut être associé au *dyneema* dans l'âme d'un cordage afin de diminuer les effets de fluage du *dyneema*.
[Voir le mot *Dyneema*].
b) – Le *vectran* peut entrer avec le polyester dans la composition des gaines de différents cordages en vue d'améliorer leur résistance à l'abrasion et à l'écrasement.
c) – Le *vectran* a été inventé par la firme américaine *Hoechst Celanese* et il est fabriqué par la firme japonaise *Kuraray*.
- Védasse** : Sel alcali fixe, qui se tire des cendres d'une plante marine, appelée *guède* ou *vaide*.
Remarque : Il est de la même nature que le sel de soude ou le sel de potasse.
- Vedette** : **1** – [Jadis] On appelait vedette un petit navire de guerre marchant bien, moins gros qu'une frégate, que l'on envoyait en observation afin de surveiller l'ennemi.
2 – On appelle aujourd'hui *vedette*, ou *vedette rapide* un petit navire rapide (moins de 30 mètres de long, vitesse supérieure à 20 nœuds).
- Vedette** : On appelle *vedette* le cinquième foc, placé en avant de tous les autres, sur les grands navires à voiles.
- Vedette** : **1** – Sentinelle de cavalerie.
Remarques : **a)** – Le mot « *vedette* » est tiré de l'italien *vedetta* issu de *vede* qui signifie *voir*.
b) – [Vieilli] On dit « *mettre en vedette* » pour dire *mettre un cavalier en fonction de vedette*, et « *être en vedette* » pour *être en fonction de vedette*.
2 – On appelle *vedette* une tourelle sur un rempart servant de guérite aux sentinelles : c'est l'abri dans lequel on mettait les guetteurs sur le rempart d'une place de guerre.
Remarque : « *Être mis en vedette* » c'est être mis en sentinelle, donc être placé en hauteur, à la vue du grand nombre.
3 – [Par analogie] Artiste d'une troupe de spectacle dont le nom est isolé en tête d'affiche, écrit en plus gros caractères que ceux des autres.

Végétal : Qui appartient à ce qui végète.

Exemples : Le genre végétal ; le règne végétal ; la vertu, la faculté végétale ; matières végétales.

Remarques : **a)** – La principale séparation retenue entre le règne végétal et le règne animal est arbitraire et elle concerne le mode de nutrition : les végétaux utilisent la photosynthèse du gaz carbonique de l'air, l'alimentation des animaux est issue d'organismes vivants.

b) – Une autre différence retenue entre les mondes végétal et animal est le temps nécessaire au traitement des informations et à leur transformation en réactions.

c) – En réalité, les végétaux partagent de nombreuses facultés avec les animaux.

d) – Les végétaux produisent spontanément des substances chimiques actives pour lutter contre les maladies ou les parasites : par exemple du terpène pour les conifères, du tanin pour les chênes, etc.

[Voir le mot *Végéter*].

Végéter : [Lorsqu'il s'agit des plantes] Action de se nourrir et de croître.

Remarques : **a)** – Pour les plantes, vivre c'est principalement végéter.

b) – On a cependant observé que les arbres d'une même espèce communiquent entre eux par le sol, en forêt, au moyen de leurs racines et du mycélium qui relie leurs radicelles.

c) – [Au figuré] On dit d'un homme qui n'a presque plus l'usage de sa raison et de son esprit, qu'il ne fait plus que végéter.

Véhément : Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait.

Exemples : Esprit véhément ; naturel véhément ; passion véhémement ; désirs véhéments ; action, prononciation véhémement ; ton véhément ; colère véhémement.

Remarque : Véhément se dit de l'orateur et de son discours, pour désigner la force entraînant qui les caractérise.

Exemples : Orateur véhément ; discours véhément.

Véhicule : **1** – Ce qui sert à conduire, à faire passer plus facilement.

Exemples : Le vin est un bon véhicule pour ce remède ; ce bouillon servira de véhicule aux poudres que vous devez prendre.

2 – [Par extension] Ce qui permet de transporter les personnes, les animaux ou les marchandises.

3 – [Au figuré] Ce qui prépare l'esprit à quelque chose.

Exemple : Cela servira de véhicule à la proposition que vous devez lui faire.

Veille (en anglais « *watch* », « *look-out* ») : **1** – État de privation de sommeil, de nuit comme de jour, pendant lequel le personnel dit « *de veille* » à la timonerie :

i) exerce une surveillance attentive de l'environnement afin de détecter les périls éventuels qui viendraient à menacer le navire,

ii) prend toutes les dispositions pour éviter les périls,

iii) détermine la position du navire et la reporte sur la carte,

iv) prend toutes les dispositions utiles pour assurer la marche la plus sûre et la plus convenable du navire.

Remarques : **a)** – La veille à la timonerie est l'activité la plus importante et l'une des plus difficiles à bord des navires à la mer.

b) – La veille s'effectuait sur la dunette et aux bossoirs sur les navires à voiles.

c) – À bord des navires équipés de roues à aubes latérales, la veille s'effectuait sur la *passerelle* qui rejoignait le haut des coffres des roues.

d) – Actuellement, sur les navires à hélice, les veilleurs se tiennent à la timonerie, dans l'abri de navigation ou sur les ailerons qui le prolongent de chaque côté.

e) – On continue à appeler *passerelle* l'endroit où se fait la veille sur les navires à hélice, comme on le faisait sur les navires à roues, même si cet endroit est situé à

l'arrière du navire.

2 – Le matelot de quart qui assure la veille prend le nom d'« *homme de bossoir* », même s'il reste dans l'abri de navigation ; à la fin de son quart, s'il n'a rien de remarquable à signaler, il rend compte à l'officier chef de quart dans les termes suivants : « *rien de nouveau sous le bossoir, Monsieur, les feux sont clairs* ».

3 – Tout navire doit en permanence assurer une veille visuelle et auditive appropriée (en anglais « **proper look-out by sight and hearing** ») en utilisant également tous les moyens disponibles qui sont adaptés aux circonstances et conditions existantes, de manière à permettre une pleine appréciation de la situation et du risque d'abordage (en anglais « **risk of collision** »).

(Règle 5 du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer).

Remarque : On associe toujours les risques d'abordage et de situation très rapprochée lorsque l'on assure la veille à la passerelle de navigation.

4 – Partie de la nuit.

Exemples : La première veille, la seconde veille.

5 – Le jour précédent.

Exemples : La veille de Pâques, de Noël ; la veille du départ, de l'arrivée.

Remarque : [Populaire] On dit d'un homme qui s'est embarqué dans un parti, dans une affaire lorsqu'il n'y avait plus rien à gagner « *qu'il s'est fait poissonnier la veille de Pâques* » en référence à l'époque où il était interdit de manger de la viande pendant le carême.

Veille (Ancre de –) (en anglais « **anchor which is a cock bill** ») : On appelle *ancre de veille* une ancre que l'on dispose au bossoir, parée à être mouillée en cas de besoin lorsqu'on craint du mauvais temps et que l'on est déjà au mouillage, soit en plus de celles qui sont déjà mouillées, soit en remplacement d'une ancre qui aurait cassé son câble.

Remarques : **a)** – Lorsque l'on ne craint pas de mauvais temps, on place et on saisit les ancres de veille à proximité des bossoirs, le long des porte-haubans de misaine.

b) – On appelle *câble de veille* un câble ou un câble-chaîne qui est étalingué à une ancre de veille.

Veille devant ! (en anglais « **look out afore !** ») : Commandement ou avertissement donné à haute voix aux hommes qui sont en vigie aux bossoirs, ou sur l'avant du navire lorsqu'il fait route, afin qu'ils soient bien attentifs à observer ce qui peut se passer ou se présenter vers l'avant.

Veille (En –) : Expression utilisée pour parler d'un objet qui paraît hors de l'eau et qui surnage, ou qui est encore complètement hors de l'eau.

Remarques : **a)** – Une ancre *en veille* est celle qui est suspendue au bossoir, parée à être mouillée en cas de nécessité quand on est au mouillage.

b) – Une bouée *en veille* est celle qui est disposée pour suivre l'ancre qu'on va mouiller.

Veillée : 1 – Veille que plusieurs personnes font ensemble.

Remarque : Il ne se dit guère que des assemblées que les gens de village, les artisans ou les membres d'associations font le soir, pour travailler ensemble en causant ou pour passer le temps agréablement.

Exemples : Aller tous les soirs à la veillée ; pendant toute la veillée ; les veillées sont longues en hiver ; les contes de la veillée.

2 – Action de garder un malade pendant la nuit.

Veiller (en anglais « **to watch** », « **to stand by** », « **to attend** », « **to keep good look out** », « **to look-out for** ») : **1** – Veiller, c'est observer, faire attention, surveiller.

Remarques : **a)** – Veiller l'arrivée ou l'oloffée, quand on gouverne, c'est être

attentif aux lans ou aux emardées de manière à être toujours paré à arrêter les arrivées ou les oloffées que le navire peut faire.

[Voir le mot *Oloffée*].

b) – Veiller une écoute, une drisse, une manœuvre, c'est se tenir prêt à les larguer ou à les filer selon l'ordre qui pourra être donné.

c) – Veiller *un grain*, veiller la risée, c'est observer la direction, la nature d'un grain et la force du vent pendant un grain ou une risée.

d) – Veiller *au grain*, veiller à la risée, c'est se mettre en mesure de manœuvrer pour ne pas être surpris par une augmentation de la force du vent.

e) – [Au figuré] L'expression *veiller au grain*, veiller à la risée, quand on s'adresse à quelqu'un, c'est l'exhorter à être très attentif, et même en crainte.

f) – *Veiller les perroquets*, les huniers ou une voile quelconque, c'est prendre toutes ses dispositions pour les soustraire à l'action du vent si celle-ci vient à compromettre la sécurité du navire.

g) – *Veiller le câble*, veiller la chaîne, pendant un mauvais temps qu'on éprouve au mouillage, c'est examiner avec soin auprès de l'écubier si la câble ou la chaîne d'une ancre mouillée ne file pas et ne se détériore pas au portage.

h) – Sur un remorqueur, *veiller la remorque* c'est porter une extrême attention à la remorque pour éviter sa rupture lorsqu'elle a molli et qu'elle va raidir à nouveau, et surveiller son portage.

i) – Une *roche qui veille* se dit de celle dont le sommet s'élève au-dessus du niveau de la mer.

j) – Une *ancre qui veille* se dit de celle dont le câble est cassé et qui repose sur le fond.

2 – Veiller, c'est s'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil.

3 – Veiller un malade, c'est veiller auprès de lui durant la nuit.

4 – On dit que des prêtres, des religieux veillent un mort, pour dire qu'ils passent la nuit en prières auprès du corps.

Veilleur : Celui qui veille.

Remarque : On appelle « *hommes de bossoirs* » les veilleurs qui observent l'horizon à la mer.

Veilleuse : Petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une chambre à coucher ou dans un lieu obscur afin de pouvoir s'y orienter sans allumer une grande lumière..

Veine : 1 – On appelle veines, dans la terre, certaines parties longues et étroites où la terre est d'une autre qualité ou d'une autre couleur que celle qui est auprès.

Exemples : Veine de sable ; veine de glaise ; veine de craie ; veine de terre franche, etc.

2 – On appelle veines, dans la mer, certaines parties longues et étroites où l'eau est d'une autre température, d'une autre couleur ou possède une autre vitesse que celle qui est auprès.

3 – On appelle veine d'eau une petite source qui court sous terre.

Exemple : Il y avait autrefois une veine d'eau en cet endroit, mais elle est tarie.

4 – [Au figuré] On dit d'un homme qui n'a nulle disposition, nulle inclination pour quelque chose : « *il n'a nulle veine qui y tende* ».

Veine (en anglais « *defect* ») : **1** – Vice, défectuosité dans quelque partie d'une pièce de bois, particulièrement dans le sens de la longueur.

2 – Plus généralement, on appelle veines les marques longues et étroites qui vont en serpentant dans le bois ou dans les pierres dures.

Exemples : C'est un bois qui est plein de veines ; le bois de noyer a de très belles veines.

Vel'd'hiv' (Rafle du –) : Voir le mot *Auschwitz* et les expressions *Vélodrome d'hiver*, *Rafle du Vel'd'hiv'*.

Vêler : Il se dit d'une vache qui est en train de mettre bas.

Velette : Petite voile latine que l'on installe sur la *vergue de mestre* pendant le mauvais temps.
[Appellation utilisée en Méditerranée].

Velin : Peau de veau préparée pour servir de support à l'écriture, qui est plus mince et plus unie que le parchemin.

Remarque : On appelle *papier-velin* un papier imitant la blancheur et l'uni du vélin, où il ne paraît aucune des marques appelées pontuseaux ou vergeures.

Velique (Point –) : Le point vélique d'un navire à voiles est le centre géométrique de l'ensemble des voiles.

Remarques : **a)** – Le point vélique est une donnée statique de peu d'intérêt pratique en manœuvre.

b) – L'action du vent dans les voiles est une donnée dynamique qui dépend de la forme et de la coupe de chaque voile, de leurs dispositions relatives, de la direction du vent par rapport à l'axe longitudinal du navire, de la force du vent et de la vitesse du navire.

c) – La position du point d'application de la résultante des forces exercées par l'écoulement de l'air sur une voile donnée dépend de la forme et de la coupe de la voile ; ce point d'application est en général situé entre le milieu de la voile et son bord d'attaque.

d) – La position du point d'application de la résultante des forces exercées par l'écoulement de l'air sur l'ensemble des voiles d'un navire dépend du rendement de chacune des voiles prise isolément, et de sa position par rapport aux autres voiles qui peuvent la masquer ou, au contraire, accélérer l'écoulement de l'air sur l'une de ses faces.

Vélites : Soldats légèrement armés.

Remarque : Ils étaient, dans la milice romaine, ce que sont aujourd'hui dans nos armées les troupes légères.

Velléité : Volonté faible et imparfaite qui n'a point d'effet.

Vélocité : Vitesse, rapidité.

Vélodrome d'hiver : Le vélodrome d'hiver de Paris a été érigé en 1909, à l'angle du boulevard de Grenelle et de rue Nélaton, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et il a été détruit en 1959.

Remarques : **a)** – Le vélodrome d'hiver était appelé familièrement à Paris le « *vel'd'hiv'* ».

b) – Le vélodrome d'hiver de Paris a été utilisé, pendant la Seconde Guerre Mondiale, le 15 mai 1940, pour rassembler les femme allemandes, sarroises, dantzikoises et étrangères de nationalité indéterminée, mais d'origine allemande, résidant dans le département de la Seine

c) – Les hommes des mêmes origines s'étaient rassemblés le 14 mai 1940 au stade de Buffalo.

d) – Hommes et femmes furent ensuite envoyés dans le camp de concentration de Gurs, à 20 km à l'Est d'Oloron-Sainte-Marie, dans les Pyrénées-Atlantiques.

e) – Le vélodrome d'hiver de Paris a servi, le 16 juillet 1942 et les jours suivants, de centre de rétention pour des immigrés en situation irrégulière avant leur reconduite à la frontière, en majorité des Juifs en provenance d'Europe de l'Est ; on sait aujourd'hui que 4 115 enfants, 2 916 femmes et 1 129 hommes retenus au Vel'd'Hiv' furent transportées par trains jusqu'au camp de concentration d'Auschwitz, en Pologne ; certains hommes en état de travailler qui se surent visés

par la rafle se cachèrent avant l'arrivée des forces de police, mais personne n'imaginait que les vieillards, les femmes et les enfants seraient également concernés ; en raison de la surpopulation du camp d'Auschwitz, les nouveaux arrivants qui n'étaient pas en mesure de participer à l'effort de guerre du Reich allemand en raison de leur âge ou de leur santé, ont été conduits dans le camp de Birkenau, qui était une extension de celui d'Auschwitz, pour y être immédiatement assassinés par empoisonnement au moyen du gaz « *zyklon B* » fourni par la firme allemande *Bayer*.

[Voir le mot *Auschwitz* et l'expression *Rafle du Vel'd'hiv'*].

Velours : Étoffe de soie à poil court et serré.

Remarque : On dit velours à deux poils, à trois poils, à quatre poils selon que le poil en est plus ou moins épais.

Velouté : 1 – Il se dit des étoffes dont le fond n'est point de velours et qui ont des fleurs, des ramages en velours.

Exemples : Satin velouté ; passement velouté ; étoffe veloutée.

2 – Galon fabriqué comme du velours.

3 – [*En termes de joaillerie*] Il se dit des pierres qui sont d'une couleur foncée obscure.

Remarque : Les saphirs bleus sont sujets à être veloutés.

Velouté : Sorte de potage dans lequel la base de la liaison est le *jaune d'œuf*.

Remarques : **a)** – Les veloutés ne supportent pas l'ébullition.

b) – Lorsque la liaison n'est formée qu'avec de la crème double, on parle de crème.

Veltage (en anglais « *cross seizing* ») : Opération consistant à saisir ou brider deux pièces de bois ou deux mâts par la sorte d'amarrage appelé *velture*.

Velte : 1 – Ancienne unité de volume utilisée notamment pour mesurer à bord des navires les provisions liquides et particulièrement le cidre, le vin, les alcools forts ou même l'eau de boisson.

Remarques : **a)** – Une velte valait 8 pintes, 384 pouces cubes ou **7,617168 litres**.

b) – Il y avait 256 roquilles, dans une velte.

c) – La velte valait deux neuvièmes d'un pied-du-roi au cube.

d) – Le quart du pied-du-roi valait cube valait 9 pintes, mais la velte en valait 8.

e) – Il y avait 9 veltes dans un quardaude et 36 veltes dans un muid.

f) – Il y avait environ 40 veltes dans un tonneau et 15 veltes dans une barrique bordelaise.

g) – Le mot « *velte* » est tiré de l'allemand *viertel* qui signifie « *quart* ».

2 – Instrument utilisé pour jauger les tonneaux.

Velter (en anglais « *to seize* ») : Velter deux pièces de bois ou deux mâts, c'est les lier, les saisir ou les brider ensemble, en pratiquant une sorte d'amarrage appelé *velture*.

[Voir le mot *Velture*].

Velture (en anglais « *cross seizing* ») : **1** – Une *velture* est une sorte de bridure liant une pièce de bois à une autre pièce de bois, ou deux mâts entre eux *sans qu'ils se touchent*.

2 – On pratique une *velture* pour brider le ton d'un mât avec le pied du mât supérieur.

Remarques : **a)** – La *velture du bout-dehors* utilise un filin ou une chaîne et elle maintient la caisse du bout-dehors de foc sur son croissant ; sur les petits navires on utilise un collier.

b) – Quand les deux pièces de bois se touchent, cet amarrage s'appelle une *rousture*.

c) – Pour pratiquer une *velture* qui ne prenne pas de mou à la mer, on emploie du

filin d'élingues qui ont servi, afin que ce filin ne soit plus susceptible d'adonner ou de s'allonger ; on bride ce filin entre les deux pièces de bois (par exemple entre le ton d'un mât et le pied du mât supérieur).

d) – On fait souvent deux *veltures* pour lier deux mâts, l'une près du chouquet, l'autre au ras du capelage ; ces amarrages servent à soulager les chouquets et à les ménager quand on est sous voiles ; on les défait quand on est mouillé sur rade ou quand on est au port, et on les refait avant de reprendre la mer.
[Voir l'expression *Portugaise (Amarrage en –)*].

Venaison : Chair de bête fauve ou rousse.

Remarques : **a)** – On appelle *bêtes fauves* les cerfs, les chevreuils, les daims.

b) – Les bêtes fauves sont aussi appelées *bêtes rousses*.

c) – On appelle *bêtes noires* les sangliers.

d) – On appelle *bêtes puantes* les renards, les blaireaux, etc.

Vénal : **1** – Qui se vend, qui peut se vendre.

Remarque : Il se dit des charges et des emplois qui s'achètent à prix d'argent.

Exemples : Choses vénales ; offices vénaux ; charge vénale ; c'est un pays où les plus grandes dignités de l'État sont vénales.

2 – On dit *valeur vénale* pour dire la valeur actuelle d'une chose dans le commerce, son prix marchand.

3 – [Au figuré] On dit qu'un homme a *l'âme vénale* pour dire qu'il a l'âme basse, et qu'il ne fait rien que par un intérêt sordide, que pour de l'argent.

4 – [Au figuré] On dit d'un auteur que c'est *une plume vénale* quand il n'écrit que pour de l'argent ou pour quelque autre intérêt, suivant la passion de ceux qui le payent.

Vénalité : Qualité de ce qui est vénal.

Exemples : Depuis que la vénalité des offices a été supprimée ; la vénalité des charges sous l'Ancien Régime.

Vendable : Qui peut être vendu.

Exemples : Le mobilier du patrimoine n'est pas vendable.

Vendange : **1** – Récolte de raisins pour faire du vin.

2 – [Au pluriel] Le temps où se fait la récolte des raisins.

Exemples : Aller passer les vendanges à la campagne ; les vendanges sont belles cette année ; cela arriva pendant les vendanges ; je vous paierai après les vendanges.

3 – [Au figuré] On dit que la pluie, la grêle, l'orage ont *tout vendangé*, que les soldats ont tout vendangé pour dire qu'ils ont fait de grands dégâts, qu'ils ont tout dévasté.

Remarque : On dit aussi, en parlant des blés et des autres fruits de la terre : « *la grêle a tout vendangé* », « *tout est vendangé* ».

Vendée : **1** – Département compris entre la Loire-Atlantique au Nord, la Charente-Maritime au Sud, l'Océan Atlantique à l'Ouest, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres à l'Est.

Remarque : La préfecture de la Vendée est La Roche-sur-Yon depuis 1804 ; les sous-préfectures sont Les Sables d'Olonne depuis 1790 et Fontenay-le-Comte depuis 1811.

2 – L'actuel département de la Vendée se superpose à peu près au Bas-Poitou de jadis, depuis Louis XVI (décret de l'Assemblée Constituante du 15 janvier 1790).

Remarque : Le nouveau département fut d'abord désigné comme le « *Département Occidental du Poitou* » ; le nom « *Les deux Lays* » a été envisagé (il s'agissait du Grand Lay qui aboutit dans la Baie de l'Aiguillon entre L'Aiguillon-sur-Mer et La Faute-sur-Mer et du Petit Lay qui se jette dans le

Grand Lay à Chantonnay) ; le nom « *Vendée* » a été décidé par un décret du 26 février 1790.

3 – Les principaux ports de la Vendée sont Les Sables d'Olonne pour le commerce, la pêche et la plaisance, Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la pêche et la plaisance, Port-Bourgenay sur le Continent pour la plaisance ; Noirmoutier dans l'Île de Noirmoutier pour la pêche et la plaisance ; Saint-Sauveur dans l'Île d'Yeu pour la pêche et la plaisance.

Remarques: a) – Luçon, au Sud de la Vendée, fut un port de commerce depuis au moins le XIV^{ème} siècle ; il a très tôt été doté d'un bassin relié à la Baie de l'Aiguillon par un canal maritime ; le bassin à flot, qui avait été agrandi et aménagé au début du XIX^{ème} siècle, fut comblé et transformé en parc de stationnement pour les voitures automobiles dans les années 1970 ; le bassin de Luçon n'a été déclassé administrativement, en tant que port de mer, que dans les années 1980.

b) – Au moment du Grand Siècle de sa concurrente La Rochelle, en 1429, par le Cardinal de Richelieu, Premier Ministre de Louis XIII et Évêque de Luçon, les revenus du port de Luçon appartenaient à l'Évêque de Luçon.

c) – À cette époque, la ville de Luçon était plus proche de la mer qu'aujourd'hui, au Nord de la Baie de l'Aiguillon.

d) – En 1760, les droits de l'Évêque de Luçon furent abandonnés au Chapitre de l'Évêché, en contre-partie de la charge d'entretien du canal maritime qui reliait le bassin de Luçon au Golfe de l'Aiguillon.

e) – Le canal maritime de Luçon, modernisé en 1829, long d'environ 14 kilomètres, aboutit dans la Baie de l'Aiguillon à la *Pointe-au-Herbes* ; une écluse à sas à mi-parcours, désaffectée mais encore visible au lieu-dit « *Les portes du Chapitre* », maintenait le niveau dans le canal et dans le bassin ; une écluse de régulation barrant son embouchure à la *Pointe-au-Herbes*, construite pour assécher le marais en vidant le canal à la basse mer et en empêchant la marée de le remplir au montant, a condamné le canal de Luçon en tant que voie navigable, même pour les petits bateaux de plaisance.

f) – Le dernier navire de commerce remontant à Luçon par le canal maritime en 1954, halé par un cheval, appartenait à un certain Clemenceau ; les gabarits qui avaient été utilisés par le chantier Durand à Marans pour construire son *annexe* sont exposés dans les locaux de l'association BTLG (*Bateaux traditionnels d'entre Loire et Gironde*) à La Rochelle.

g) – Nous avons rencontré en 1978 le dernier haleur du canal, qui demeurait au lieu-dit *les Portes du Chapitre*.

4 – Le département de la *Vendée* tire son nom de la rivière éponyme qui passe à Fontenay-le-Comte et qui se jette dans la Sèvre Niortaise.

5 – La ville de Fontenay-le-Comte, ancienne capitale du Bas-Poitou, a été le chef-lieu du département de la Vendée de 1790 jusqu'au décret du 5 prairial an XII (25 mai 1804) ; Napoléon décida alors de transférer la préfecture à La Roche-sur-Yon, petite ville qui se trouvait placée au centre de ce département potentiellement turbulent.

Remarque : Le chroniqueur Jean Froissart (1337-1405) indiqua dans ses chroniques qu'il existait en 1360 un *castel bel et fort* à La Roche-sur-Yon, qu'il était défendu par Jean Blondeau pour le compte de Louis 1er (duc d'Anjou, comte du Maine, roi de Naples et de Jérusalem, comte de Provence et de Forcalquier) et de Jean II le Bon (roi de France) mais qu'il fut pris après un mois de siège par Jean Chandos (sénéchal du Poitou) pour le compte d'Édouard III (roi d'Angleterre et duc de Guyenne).

6 – Depuis 1804, La Roche-sur-Yon (c'était son nom avant 1804) est restée le chef-lieu du département sous différents noms (Napoléon, Bourbon-Vendée, Napoléon-Vendée, et de nouveau *La Roche-sur-Yon* depuis la guerre de 1870 et la chute du Second Empire).

Remarques: a) – Le nom *Vendée* a été préféré au nom « *Deux Lays* » (le *Grand Lay* et le *Petit Lay*) qui aurait été envisagé pour désigner le département occidental du Poitou ; ce nom avait la même construction que celui du département voisin des « *Deux Sèvres* » (la *Sèvre Nantaise* qui se jette dans la Loire et la *Sèvre Niortaise* qui passe à Niort et qui se jette à la mer dans l'anse de l'Aiguillon) mais l'appellation « *Deux Lays* » pouvait entraîner de mauvais calembours (deux laïds) au sujet des deux députés de ce département.

b) – Dans l'imaginaire « populaire », le département de la Vendée est parfois considéré, à tort, comme une *ancienne province* du royaume de France.

c) – On dit en plaisantant que, si certaines provinces sont devenues des départements (la province du Rouergue est devenu le département de l'Aveyron, les provinces d'Aunis et de Saintonge ont formé, ensemble, le département de la Charente-Inférieure) la Vendée est le seul département à être devenu un province.

Vendémiaire : Premier mois d'automne de l'année républicaine.

Vendes : Division du peuple slave.

Vendetta : Le mot italien « *vendetta* », qui signifie *vengeance*, désigne des représailles entre les membres de familles proches géographiquement mais opposées par un litige et qui manifestent une inimitié et une hostilité réciproques pouvant aboutir à des meurtres.

Remarque : De représailles en représailles, on oublie parfois les raisons du conflit initial qui a entraîné l'escalade dans la violence et la fuite en avant des deux bords.

Venderesse : Celle qui vend, qui a vendu telle ou telle chose.

Exemples : La venderesse et l'acquéreur ; La venderesse est garante.

[Voir le mot *Vendeuse*].

Vendeur : **1** – Celui qui vend, qui a vendu.

[Voir le mot *Venderesse*].

2 – Celui dont la profession est de vendre.

[Voir le mot *Vendeuse*].

Vendeuse : Celle dont la profession est de vendre.

[Voir le mot *Venderesse*].

Vendre : **1** – Aliéner pour un certain prix une chose qu'on possède.

Exemples : Vendre la pêche à l'encan ; vendre la marchandise.

2 – Révéler un secret par quelque raison d'intérêt.

Exemple : C'est lui qui nous a vendus.

Vénéfice : Empoisonnement, crime d'empoisonnement, dans lequel on prétend qu'il y a eu du sortilège.

Exemples : Accuser de vénéfice ; coupable de vénéfice.

Remarque : Il n'est guère d'usage que dans les procédures criminelles.

Venelle : [*Vieilli*] Petite rue.

Remarque : L'expression populaire « *enfiler la venelle* » signifie *prendre la fuite*.

Vénéneux : Qui a du venin.

Remarque : Il signifie la même chose que venimeux, avec cette différence qu'il ne se dit que des plantes.

Exemples : Plante vénéneuse ; le suc de la ciguë est vénéneux.

- Vénération : 1** – Respect qu'on a pour les choses saintes ; honneur qu'on rend, qu'on porte aux choses saintes.
2 – Estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes.
Exemples : C'est un homme qui mérite la vénération, qui s'attire la vénération de tout le monde ; j'ai beaucoup de vénération pour sa vertu ; sa mémoire est en vénération.
- Vénérier** : Porter honneur, révéler.
Remarques : a) – Il n'est guère en usage qu'en parlant des choses saintes.
Exemples : Vénérier les saints ; vénérer les reliques.
b) – Son plus grand usage est à l'infinitif.
c) – Adorer est réservé à Dieu.
- Vénerie : 1** – L'art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes, et principalement aux bêtes fauves.
2 – Le lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie du roi.
Exemples : Il est logé à la vénerie.
- Vénérien : 1** – Relatif au commerce charnel entre les hommes et les femmes.
Exemples : Acte vénérien ; plaisir vénérien.
Remarques : a) – Le mot *vénérien* est issu du mot latin *vēnērīus* qui signifie « relatif à *Vénus* » (la déesse *Vénus* était la déesse de l'*amour* dans la mythologie romaine).
[Voir le mot *Vénus*].
b) – *Vénérien* est à peu près synonyme du mot grec *ἔρωτικός*, c'est-à-dire « qui se rapporte à l'*amour charnel* » ; il se réfère à *Ἔρως* le dieu grec de l'*amour* et de la puissance génitrice.
c) – L'expression *maladie vénérienne* a d'abord été synonyme de *syphilis* à l'époque de la Renaissance, après qu'on en eut identifié le mode de transmission par le commerce charnel entre les hommes et les femmes.
d) – Au Moyen Âge, les bergers étaient considérés comme les amoureux idéaux ; les patronymes *pasteur* ou *pastor* évoquent obligatoirement des ancêtres séducteurs mais bourgeois, car les bergers eux-mêmes n'étaient connus que par leur prénom ; il reste de cette époque médiévale les mots *pastourelle* ou *pastoureau* qui désignent de jeunes et jolies bergères séduites par des seigneurs, ou de jeunes et robustes bergers débauchés par des dames de qualité (ou parfois par des seigneurs).
2 – Les *maladies vénériennes* sont parfois considérées dans la Marine comme des maladies professionnelles.
[Voir le mot *Syphilis*].
Remarques: a) – Parmi les maladies vénériennes susceptibles d'être contractées dans les bouges des ports, on compte la blennorragie (ou *gonorrhée* ou *chaude-pisse*), la syphilis (ou « *grande vérole* »), le sida, le chancre mou, la maladie de Lyme, etc., ou encore la *phthiriose* qui est l'infestation du pubis par des *poux pubiens* (familièrement appelés *morpions*).
b) – Les premiers symptômes de différentes maladies vénériennes se déclarent chez les patients avec un retard proportionnel à la gravité potentielle du mal : 3 heures après le contact pour la phthiriose, 3 jours après la contamination pour la blennorragie, 3 semaines pour la syphilis, etc.
c) – La réduction du nombre et de la durée des escales des navires de commerce dans les ports a sans doute réduit le risque d'exposition des Équipages de la Marine marchande à ce type de fléau, en les préservant d'amours vénales pouvant propager des infections contagieuses.
d) – Certains beaux esprits ont remplacé l'expression « *maladie vénérienne* » par

« *maladie sexuellement transmissible* » puis, plus récemment, par autre chose encore ; non seulement les maladies vénériennes anciennes et traditionnelles n'ont pas disparu, mais de nouvelles affections contagieuses et redoutables (le *sida*, l'*hépatite B*) sont apparues ou ont été récemment identifiées et se sont propagées de la même manière.

e) – Le *Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquis* (SIDA) a longtemps été considéré à tort comme une affection très grave et potentiellement mortelle réservée aux hommes qui avaient eu des relations homosexuelles non protégées.

Vénériennes (Maladies –) : Ensemble des maladies transmises principalement par les relations sexuelles.

[Voir le mot *Vénérien*].

Vénètes : Division du peuple slave.

Remarque : Les Vénètes, fuyant devant Attila et les Huns, sont entrés en Italie du Nord vers 455 et se sont établis dans les lagunes du Nord de l'Adriatique, à l'endroit où s'établira Venise.

Venette : Nicolas Venette (1632-1698) fut un médecin, un sexologue et un écrivain rochelais.

Remarques: **a)** – On lui attribue la construction de la maison portant son nom à La Rochelle, sur la façade de laquelle sont sculptées les figures d'illustres médecins de l'antiquité et qu'accompagnent des inscriptions latines.

b) – Nicolas Venette est l'auteur du premier traité de sexologie en occident : « *Tableau de l'amour conjugal, ou l'Histoire complète de la génération de l'homme* », publié en 1686 à Amsterdam sous le pseudonyme de « *Salocini, Vénitien* », anagramme de *Nicolas Venette* ; il y traitait d'anatomie, de reproduction, du désir, de l'impuissance et de la stérilité.

Venette : Peur, inquiétude, alarme.

Exemples : Avoir la *venette* pour dire avoir peur ; donner la *venette* pour dire inspirer de la peur ; la *venette* est dans son quartier.

Veneur : Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants.

Remarque : On appelait « *grand veneur* » celui qui commandait à toute la vénerie du roi.

Venezuela : 1 – État d'Amérique du Sud producteur et exportateur de pétrole.

Remarque : Le mazout que l'on embarque au Venezuela est souvent d'une forte viscosité et il nécessite d'être chauffé à une très haute température pour être brûlé dans les chaudières ou injecté dans les moteurs diesel des navires.

2 – Le 3 août 1498, lors de son troisième voyage, Christophe Colomb avait appelé cette terre *Isla de Gracia* (« *Île de Grâce* ») parce qu'il croyait avoir débarqué sur une île, mais ce nom n'a pas été retenu par la postérité.

3 – En 1499, Amerigo Vespucci (1454-1512) l'appela Venezuela parce que les lagunes qu'il vit autour de la baie où il mouilla lui rappelaient Venise.

[« *Venezuela* » signifie « *Petite Venise* »].

4 – Selon une autre hypothèse, le nom Venezuela viendrait d'une expression qui signifie « *Grande Mer* » dans la langue locale et qui aurait désigné la lagune de Maracaibo.

Venger : 1 – Tirer raison, tirer satisfaction de quelque injure, de quelque outrage.

2 – Il se dit également en parlant des choses dont on tire satisfaction, et des personnes qui ont été offensées.

Vengeur du Peuple : 1 – Le vaisseau de 74 canons « *Vengeur du Peuple* » a été un bâtiment de guerre français à deux ponts de 55 mètres de longueur, en service de 1776 à 1794.

Remarques: **a)** – Le « *Vengeur du Peuple* » portait 28 canons de 36 livres dans sa première batterie, 30 canons de 18 livres dans sa seconde batterie et 16 canons de

8 livres sur les gaillards.

b) – Financé par la ville de Marseille, il s'est d'abord appelé le « *Marseillois* ».

c) – Le « *Marseillois* » participa à une première campagne en Amérique dans l'escadre du comte d'Estaing en 1778-1779, puis à une autre campagne en Amérique sous les ordres de De Grasse en 1781-1782.

d) – Le « *Marseillois* » fut rebaptisé le « *Vengeur du Peuple* » en 1794.

e) – Le changement du nom d'un navire en exploitation est unanimement considéré comme un acte pouvant attirer le malheur sur ce navire.

2 – À la 3^{ème} bataille d'Ouessant, le 13 prairial an II (1er juin 1794) le « *Vengeur du Peuple* », au centre de la ligne, seul vaisseau français contre plusieurs vaisseaux anglais à trois ponts, fut démâté et coula bas après un combat très dur de 6 heures de temps.

Remarques: a) – La bataille 3^{ème} bataille d'Ouessant entraîna :

- i)** la perte de 7 vaisseaux français : 1 coulé (le « *Vengeur du Peuple* » de 74 canons) et 6 capturés (le « *Sans-Pareil* » de 80, le « *Juste* » de 80, l'« *Impétueux* » de 74, l'« *Achille* » de 74, l'« *America* » de 74 et le « *Nortomberland* » de 74) contre aucune perte de vaisseaux anglais ;
- ii)** 5000 morts et blessés français contre 1150 morts anglais ;
- iii)** 4000 prisonniers français.

b) – Le rapporteur du Comité de Salut Public Barère-de-Vieuzac raconta à la Convention nationale, le 21 messidor an II, dans une de ses célèbres *carmagnoles*, que le commandant du « *Vengeur* » avait été coupé en deux par un boulet et que tout l'Équipage avait refusé de se rendre à l'ennemi et qu'il avait péri dans le naufrage du bâtiment en chantant « *La Marseillaise* » ; chacun sait que la principale victime de n'importe quelle guerre est la *Vérité*, mais ce fut néanmoins une grande surprise de revoir le commandant Renaudin et 360 des 763 membres de l'Équipage du « *Vengeur du Peuple* » à leur retour de captivité.

3 – À la campagne de prairial an II, l'armée navale française, aux ordres du contre-amiral Villaret de Joyeuse, était composée de 25 vaisseaux de ligne (4 à trois ponts, 4 de 80 canons et 17 de 74 canons) plus 8 frégates et 8 corvettes.

Remarque : Le citoyen Jean Bon Saint-André avait pris place sur le navire-amiral en qualité de représentant du peuple, c'est-à-dire de véritable commandant de l'armée navale, à la manière des « *commissaires politiques* » à l'époque des navires soviétiques.

4 – Le 9 prairial an II (28 mai 1794) les chasseurs français aperçurent une force anglaise composée de 26 vaisseaux, dont 7 à trois ponts.

Au moment de l'engagement, les ordres de l'amiral français furent mal exécutés ; le *serre-file*, qui était le « *Révolutionnaire* », un vaisseau de 74 assez lent commandé par le hollandais patriote Vandangell réfugié en France, fut abandonné par Villaret et par tous les autres vaisseaux et il fut capturé par les Anglais. Le combat fut interrompu le lendemain par la brume ; les Anglais avaient besoin de réparer leurs avaries.

Le 12 prairial, trois vaisseaux français venant de Brest, plus quelques frégates et corvettes rejoignirent l'armée de Villaret en remplacement du « *Révolutionnaire* », du « *Montagnard* » et de l'« *Indomptable* » qui avaient été capturés par les Anglais.

Remarques: a) – C'était une vieille coutume médiévale, que de s'échapper de la bataille lorsqu'il devenait évident que la cause était désespérée, pour éviter d'être capturé et d'avoir à payer une forte rançon pour sa liberté.

b) – C'est ainsi que le roi de France Jean II le Bon (1319-1364) s'était retrouvé isolé face aux Anglais du Prince Noir (1330-1376) à Nouaillé-Maupertuis, près de

Poitiers, le 19 septembre 1356, qu'il fut fait prisonnier, et que pour retrouver sa liberté il dut payer une rançon de trois millions d'écus d'or et restituer au Plantagenêt Édouard III (1312-1377) une partie des possessions dont il était l'héritier sur le continent, c'est-à-dire une grande partie de la moitié Ouest de la France, selon les accords de Londres (24 mars 1359) et de Brétigny (8 mai 1360), confirmés par le traité de Calais (24 octobre 1360).

5 – Le combat du « *Vengeur du Peuple* » reprit le 13 prairial (1er juin) à 9 heures ; plusieurs vaisseaux français renoncèrent honteusement à combattre et quittèrent la ligne prématurément.

Les Anglais se retirèrent en début d'après-midi ; ils avaient 14 de leurs vaisseaux hors de combat, désarmés des mâts de hune, de misaine, d'artimon ou de grand-mât et ne pouvant ni gouverner, ni manœuvrer : ils furent remorqués par leurs frégates.

6 – À midi, le « *Vengeur du Peuple* » avait perdu son mât de misaine, son grand mât et son mât de beaupré ; il avait sept pieds et demi d'eau dans sa cale et il faisait eau d'avant en arrière ; sa première batterie était en feu ; le vaisseau français « *31 Mai* » qui était très peu endommagé mais dont le commandant était blessé et dont le second avait été tué, passa près du « *Vengeur* » sous voiles mais, ayant manqué la prise de la remorque, il arriva sans réessayer la manœuvre et rejoignit 14 autres vaisseaux français indemnes (car ils n'avaient pas participé au combat) qui s'éloignaient ; aucun autre vaisseau français ne s'approcha du « *Vengeur* » pour lui venir en aide et le défendre, alors qu'il n'y avait plus d'ennemis à proximité.

7 – Voyant qu'ils pouvaient le faire sans risquer de se faire attaquer, les vaisseaux anglais « *Culloden* », « *Alfred* » et quelques autres s'approchèrent du « *Vengeur* », qui était alors à la remorque d'un brick de 18 canons, pour le capturer ; le brick largua sa remorque et s'échappa ; le commandant Renaudin amena ses couleurs, envoya un pavillon britannique pour indiquer qu'il se rendait et il fut embarqué comme prisonnier sur un canot anglais avec son fils et celui de son cousin Mathurin-Cyprien Renaudin qui était son second, et il fut conduit sur le vaisseau anglais « *Culloden* », le reste de l'Équipage restant à bord du « *Vengeur* » ; un lieutenant. de l'« *Alfred* » prit possession du « *Vengeur* ».

Remarques: a) – Selon l'expression d'un lieutenant du « *Culloden* », il était impossible de placer une règle de deux pieds dans aucune direction sur la coque du « *Vengeur* » sans toucher deux trous de boulets.

b) – Le commandant et l'Équipage du « *Vengeur* » étaient originaires de la Saintonge maritime (Le Gua, L'Éguille, La Tremblade, Mornac).

[Voir le mot *Renaudin*].

8 – À cinq heures et demie, le « *Vengeur* » prit de la gîte sur bâbord, l'eau entra par les sabords de la première batterie et le bâtiment sancit, entraînant les membres de l'Équipage qui n'avaient pas pu embarquer sur les canots anglais ; tous criaient « *Vive la République !* » ; plusieurs survécurent en s'agrippant à la laine des moutons vivants qui avaient été conservés sur la dunette et qui nageaient d'instinct ; des canots et des chaloupes anglais sauvèrent les Français qu'ils purent repêcher.

Remarque : Au moment où le « *Vengeur du Peuple* » disparut sous l'eau, 127 hommes, y compris son commandant, étaient à bord du « *Culloden* » ou dans ses canots, une centaine étaient à bord de l'« *Alfred* », 49 à bord d'un cutter affrété.

9 – Selon Jal, c'est le « *commissaire politique* » Jean Bon Saint-André qui ordonna à l'amiral Villaret de Joyeuse de ne pas revenir sur le champ de bataille pour porter secours aux vaisseaux français désarmés ; le convoi de blé était

passé et c'est tout ce qui lui importait.

Remarque : De nombreux commandants et d'autres officiers furent poursuivis par la justice militaire après leur retour en France, pour mauvaise conduite au combat.

Véniel : **1** – Il se dit des péchés légers qui, dans le langage des théologiens, ne font point perdre la grâce, par opposition aux péchés mortels.

Exemples : Commettre, faire un péché véniel, une offense vénielle ; faute vénielle.

2 – [*Familier*] En parlant des légers manquements dans ce qui regarde certains petits devoirs, certaines petites bienséances, on dit que ce ne sont que des *fautes vénielles*, des *péchés véniels*.

Venimeux : **1** – Qui a du venin.

Remarque : Il signifie la même chose que vénéneux, avec cette différence que venimeux ne se dit proprement que des animaux.

Exemples : Le scorpion est venimeux ; la vipère est venimeuse.

2 – On le dit aussi des choses que l'on croit infectées du venin de quelque animal.

Exemple : On dit que les herbes sur lesquelles le crapaud et la chenille ont passé, sont venimeuses.

3 – [*Au figuré*] On dit d'une personne médisante et maligne, que c'est une langue venimeuse.

Venin : **1** – Sorte de poison.

Remarque : Il se dit de certains liquides qui sortent du corps de quelques animaux.

2 – [*Au figuré*] Rancune, haine cachée, malignité.

Exemples : Vous avez bien du venin contre lui ; il y a bien du venin à ce que vous dites ; il y a bien du venin dans ce livre ; c'est une langue dangereuse, qui répand son venin partout.

Remarque : On dit qu'un homme a jeté tout son venin lorsque, dans l'emportement de sa colère, il a dit tout ce qu'il avait sur le cœur contre un autre.

Venir (en anglais « **to come to** », « **to bring to** », « **to spring** », « **to haul in** ») : **1** – Venir sur tribord ou sur bâbord, c'est gouverner de manière à diriger l'étrave du navire un peu plus vers tribord ou un peu plus vers bâbord.

2 – Venir à l'appel d'un câble ou d'une amarre, c'est éviter ou tourner jusqu'à ce que la ligne de quille soit orientée en direction de ce câble ou de cette amarre et que ceux-ci éprouvent quelque tension.

3 – Venir au vent, ou venir au lof, ou venir du lof, c'est *loffer* ou gouverner plus près du vent qu'on ne faisait.

Remarque : Plusieurs ordres au timonier utilisent le verbe *venir* :

i) « *Ne venez plus au vent !* » (en anglais « **no nearer !** ») ;

ii) « *Venez au vent !* » « *laissez venir au vent !* » (en anglais « **nearer !** », « **luff !** ») ;

iii) « *Ne venez pas sur tribord !* » (en anglais « **don't come to starboard !** ») ou « *ne venez pas sur bâbord !* » (en anglais « **don't come to port !** »)

4 – La direction d'où vient le vent est celle d'où il souffle.

Exemple : « *D'où vient le vent ?* » (en anglais « **how is the wind ?** »)

Vent (en anglais « **wind** ») : **1** – Le vent est un déplacement de l'air atmosphérique, qui se produit lorsque s'est formé un gradient de pressions entre deux points de la Terre relativement proches l'un de l'autre.

Exemples : Les quatre vents principaux, ou cardinaux, sont le vent du Nord, le vent du Sud, le vent d'Est, le vent d'Ouest ; grand vent ; vent impétueux, froid, chaud, humide, mou, pluvieux, doux, agréable, frais ; il fait grand vent ; le vent souffle ; le vent se lève ; le vent change ; le vent tourne ; le vent cesse, est apaisé, est tombé, s'est abattu tout d'un coup ; être exposé aux vents ; être à l'abri du vent.

Remarques: a) En chaque point de la mer où l'on peut se trouver, le vent vient d'un point de l'horizon et se dirige vers le point opposé, de l'autre côté de l'horizon.

[Voir le mot *Horizon*].

b) – Le *vent observé* par un observatoire fixe par rapport à la Terre est la manifestation sensible et mesurable du passage d'une masse d'air à la surface de la Terre.

[Voir l'expression *Masse d'air* et le mot *Géostrophique*].

c) – On appelle *vent de la vitesse* la rencontre d'une station mobile avec l'air si cet air est immobilisé par rapport à la Terre.

d) – Le vent observé par une station mobile est la somme du vent et du vent de la vitesse.

e) – On dit d'un navire qui n'est point gouverné, qu'il flotte au gré du vent, à la merci du vent.

f) – On dit « *petite pluie abat grand vent* » pour dire que lorsqu'il commence à pleuvoir c'est que les conditions atmosphérique ont changé et que, souvent, le vent qui soufflait jusqu'alors avec force tombe subitement.

g) – On dit d'un navire à voiles qu'il a le vent sur un autre navire, qu'il est au vent d'un autre navire, qu'il a le dessus du vent, qu'il gagne le vent, le dessus du vent, à un autre navire pour dire qu'il se trouve, ou qu'il se met entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit.

h) – En parlant d'un navire qui, voulant entrer dans une rivière, dans quelque détroit où la marée se fait sentir, se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait, on dit qu'*il a vent et marée* ; on dit qu'il va *contre vent et marée* lorsque la marée et le vent se trouvent ensemble contraires à la route qu'il veut faire ; si le vent et la marée sont de sens opposés, on dit qu'il a *vent contre marée*.

i) – On dit « *selon le vent, la voile* » pour dire que, sur un navire à voiles, il faut déployer plus ou moins de voiles selon que le vent est plus fort ou plus faible, selon qu'il est plus ou moins favorable ou, au figuré, pour dire qu'il faut proportionner ses entreprises à ses moyens, ou ses démarches aux circonstances.

j) – On dit aller selon le vent pour dire que l'on règle sa navigation sur le vent.

k) – On dit « *aller tout d'un vent* » ou « *aller d'un même vent* » pour dire *faire sa route avec un seul vent*, ce qui se fait lorsque la navigation qu'un navire à voiles a à faire est droite, et qu'on n'a besoin que d'un seul vent pour la faire.

l) – Le *vent en poupe*, c'est le vent droit, arrivant de l'arrière.

m) – Le *vent de bouline* est le vent de côté.

2 – Le vent a souvent à la fois une composante verticale et une composante horizontale ; dans les prévisions météorologiques courantes, on parle habituellement de la seule composante horizontale.

3 – Lorsqu'il existe une différence de pressions entre deux masses d'air peu éloignées, de l'air circule de la masse d'air où la pression est la plus élevée vers celle où la pression est la moins élevée ou autrement dit, l'air se déplace de la haute pression vers la basse pression.

Remarque: On appelle « *le vent* » le passage de l'air en un endroit situé entre les deux masses d'air en cause : si température et le taux d'hygrométrie de la masse d'air de départ étaient différentes de celles qui existent à l'endroit où l'on observe le vent, on éprouve, selon les cas, une sensation de froid ou de chaud, et de sécheresse ou d'humidité.

4 – Le vent est habituellement caractérisé par la direction d'où il souffle et par sa vitesse ; cette vitesse s'exprime, selon les circonstances, en mètres par seconde, en kilomètres à l'heure, en nœuds ou selon l'échelle conventionnelle de Beaufort.

5 – L'origine de la baisse de la pression atmosphérique se trouve dans l'échauffement d'une masse d'air au contact d'un sol exposé au rayonnement solaire : l'air échauffé se dilate, sa masse volumétrique diminue, et ensuite il s'élève dans l'air plus froid et plus dense qui l'entoure ; l'atmosphère est *perturbée* par ce mouvement ascendant.

Remarques: a) – Si le Soleil chauffe le sol, il ne chauffe pas directement l'air de l'atmosphère ; l'atmosphère s'échauffe ou se refroidit au contact d'un sol plus chaud ou plus froid qu'elle.

b) – Les rayons du Soleil ne chauffent pas le sol d'une façon égale partout sur la Terre ; en un lieu de *latitude égale à la déclinaison du Soleil*, les rayons du Soleil à *midi* sont perpendiculaires à la surface de la Terre et apportent au sol un maximum de chaleur ; aux latitudes moyennes ou élevées, les rayons du Soleil ont une incidence plus ou moins aiguë par rapport à la surface de la Terre, selon que la latitude est plus ou moins différente de la déclinaison du Soleil et, par conséquent, *le Soleil à midi chauffe beaucoup moins le sol aux latitudes élevées* que dans la zone intertropicale.

c) – Le sol, à son tour, chauffe l'atmosphère davantage dans les basses latitudes que dans les hautes latitudes.

6 – Échelle du vent selon l'état de la mer observé à la mer (Échelle Beaufort) :

<i>Dénomination</i>	<i>force</i>	<i>nœuds</i>	<i>km/h</i>	<i>Description</i>
Calme	0	0	0	La mer est comme un miroir
Presque calme	1	1	1	Quelques rides, pas d'écume
Brise légère	2	4	6	Vaguelettes courtes
Petite brise	3	7	12	Écume d'aspect vitreux
Jolie brise	4	11	20	Moutons franchement nombreux
Bonne brise	5	17	29	Vagues assez longues
Vent frais	6	22	39	Crêtes d'écume blanche
Grand frais	7	28	50	L'écume est entraînée par le vent
Coup de vent	8	34	62	Lames moyennes allongées
Fort coup de vent	9	41	75	Grosses lames déferlantes
Tempête	10	48	89	Longues crêtes, visibilité réduite
Violente tempête	11	56	103	Mer complètement blanche
Ouragan	12	64	118	L'air est plein d'écume et d'embruns

7 – Habituellement, le vent souffle horizontalement mais, pendant les ouragans, il n'est plus horizontal et il est souvent incliné vers le bas d'environ 8°.

8 – On répartit les différents vents en trois catégories :

i) Les vents constants, tels que les vents généraux et les alizés ;

ii) Les vents périodiques, tels que les moussons d'été et d'hiver en Asie, ou les brises de mer et de terre que l'on observe, l'été, près des côtes de l'Aunis ;

iii) Les vents variables liés aux passages des dépressions.

Vent : [En termes de vénerie] **1** – Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé.

Exemple : Le cerf est de plus grand vent que le lièvre.

2 – Odeur et sentiment qui vient des émanations de tous les corps.

Exemples : On dit que le sanglier *prend le vent de tous côtés* avant que de sortir de sa bauge, pour dire qu'il flaire de tous côtés ; on dit que le sanglier a eu *le vent du gland*, que les corbeaux ont eu *le vent d'une bête morte*, pour dire que l'odeur en est parvenue jusqu'à eux.

3 – [*Au figuré*] On dit *le vent du bureau* pour signifier ce qu'on connaît ou ce qu'on présume des dispositions où sont ceux de qui dépend la décision d'une affaire.

Exemples : Il a le vent du bureau pour lui, contre lui ; le vent du bureau m'est favorable, ne m'est pas favorable.

Vent : Vanité.

Remarque : On ne l'emploie qu'au singulier.

Exemples : Il y a bien du vent dans cette tête ; toute cette apparence n'est que du vent, n'est que vent.

Vent alizé : On appelle « vents alizés » des vents faits et réglés, que l'on trouve presque toujours en certains parages entre les deux Tropiques (Tropique du Cancer et Tropique du Capricorne) et qui étaient d'un très grand secours pour les voyages de l'Amérique ou des Indes Orientales au temps de la marine à voile.

Remarque : Les navires à voiles qui allaient de France aux Antilles pour le commerce d'importation de sucre se détournaient de leur droite route pour aller chercher ces vents alizés ; ils se ravitaillaient en eau et en vivres fraîches au Sénégal ou dans d'autres pays d'Afrique occidentale, avant de repartir pour les Antilles.

Vent apparent : **1** – Le *vent apparent*, pour un navire qui fait route, est le vent que l'on ressent quand on est embarqué sur ce navire, dont on peut mesurer la vitesse au moyen d'un anémomètre, et noter le gisement de sa direction par rapport à l'axe du navire.

Remarque : Le *vent apparent* et la *vitesse-surface* sont les principales variables dont on doit connaître la mesure et la direction, présentes et futures, si l'on désire prévoir le comportement du navire en manœuvre de port.

2 – Le *vent apparent* est, en principe, la composition vectorielle de la *vitesse du navire* par rapport à l'eau et du vent que l'on observerait *par rapport à la surface* de l'eau au même endroit si le navire ne s'y trouvait pas, c'est-à-dire si le navire n'apportait pas de perturbations.

Remarques: **a)** – En réalité, le vent ressenti n'est pas exactement la somme vectorielle de ces deux vents, en raison de la perturbation dans l'écoulement de l'air apportée par la présence du navire.

b) – Par temps calme, le vent ressenti n'est pas le même à l'avant, au milieu ou à l'arrière d'un navire en marche, en raison des variations de vitesse que subit l'écoulement d'un fluide visqueux le long d'un corps solide.

Vent arrière (en anglais « *stern wind* », « *wind from abaft* ») : **1** – On appelle *vent arrière* l'allure d'un navire qui reçoit le vent par la poupe, dans la direction de sa ligne de quille ou à peu près, et qui marche dans le même sens que le vent avec ses voiles disposées en conséquence.

2 – Faire route avec le vent arrière, ou faire route vent arrière, c'est faire route avec le vent soufflant droit de l'arrière, et marcher sous l'allure du vent arrière.

Vent (Au –) (en anglais « *windward* », « *to the wind* », « *weather gage* ») : **1** – Le *côté au vent* est le côté du navire d'où vient le vent ; c'est le côté qui est frappé par le vent.

2 – Passer *au vent d'un autre navire*, c'est se tenir entre ce navire et le point de l'horizon d'où souffle le vent.

[Voir l'expression *Vent (Au – de sa bouée)*].

Vent (Au – de sa bouée) : **1** – Au sens propre, être *au vent de sa bouée* c'est se trouver dans de bonnes conditions pour s'amarrer à cette bouée : il suffit en effet de se laisser dériver doucement pendant que l'on passe l'amarre qui retiendra le navire dans

l'organeau de la bouée.

[Voir le mot *Organeau*].

Remarque : Si l'on reçoit le vent de l'arrière pendant cette opération, la dérive peut être très modérée et l'on dispose alors de beaucoup de temps pour établir l'amarre.

2 – [Au sens figuré] L'expression populaire « être au vent de sa bouée » signifie que l'on est dans une situation favorable relativement à l'objet dont on parle.

Remarque : On dit également que l'on est au vent de sa bouée pour signifier qu'une entreprise a toutes les chances de réussir.

Vent (Avoir le – sur un navire) : 1 – On dit avoir le vent sur un navire, être au vent d'un navire, avoir le dessus du vent, gagner le vent, gagner le dessus du vent à un navire, pour dire que l'on se trouve ou que l'on se met entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit.

Remarques: a) – On le dit également d'une île.

b) – On dit de même, cette île *était au vent de nous*, pour dire qu'elle était entre nous et l'endroit d'où soufflait le vent.

c) – On dit de même, cette île *restait sous le vent* pour dire que nous étions entre cette île et l'endroit d'où le vent soufflait.

2 – Avoir le dessus du vent à un navire ennemi, c'est avoir l'avantage sur lui.

Vent catabatique : Vent soufflant vers le large près d'une côte bordée par des montagnes ou des plateaux élevés et couverts de neige.

Remarques: a) – L'air se refroidit sur les sommets et devient plus dense ; il s'écoule par gravité vers la mer, en suivant la pente.

b) – Le vent catabatique peut atteindre 30 à 50 nœuds.

Vent coulis : On appelle *vent coulis* un vent qui passe par de petites ouvertures.

Vent d'amont (en anglais « *easterly wind* ») : **1** – Les marins de l'Océan appellent « *vent d'amont* » celui qui vient de la côte, c'est-à-dire qui souffle de l'Est ou à peu près.

2 – Sur les côtes du pays de Caux, les *vents d'amont* sont ceux qui viennent de l'Est, du Pas-de-Calais.

Vent d'aval (en anglais « *westerly wind* ») : **1** – Les marins de l'Océan appellent « *vent d'aval* » celui qui vient de la mer, c'est-à-dire qui souffle de l'Ouest ou à peu près.

2 – Sur les côtes du pays de Caux, les *vents d'aval* sont ceux qui viennent de l'Ouest, du Cotentin.

Vent de terre : Les vents de terre sont d'ordinaire doux et favorables.

Vent de travers : À la voile, faire route avec le vent de travers, ou avec le vent du travers, c'est faire route avec le vent soufflant d'un bord, perpendiculairement à la direction de la quille.

Vent du boulet (en anglais « *windage* ») : **1** – Le *vent du boulet* ou *vent d'un boulet* est le vide qui existe entre un boulet et les parois de l'âme de sa pièce.

Remarques: a) – Le calibre d'un boulet est son diamètre, sa grosseur ou son poids ; le diamètre d'une bouche à feu doit toujours être un peu plus considérable que celui du projectile qui lui est destiné.

b) – Pour les boulets massifs, le vent est de 4 à 5 millimètres ; pour un boulet creux, il est de 2 à 4 millimètres.

c) – On donne plus de vent aux boulets pleins parce qu'ils sont logés dans des puits où la rouille les attaque, alors que les boulets creux sont conservés dans des boîtes et des soutes où ils sont à l'abri de l'humidité.

d) – L'inconvénient du vent du boulet est de diminuer l'effet de la poudre sur lui, de provoquer des battements dans la pièce qui dégradent son âme et d'accroître l'incertitude du tir.

2 – Le *vent du boulet* se dit aussi de l'air agité par le passage d'un boulet de canon.
Exemple : Le vent du boulet le jeta par terre.

Vente : Aliénation à prix d'argent.

Exemples : La vente d'un navire ; un contrat de vente.

Remarques: **a)** – Mettre une chose *en vente*, c'est déclarer, faire savoir qu'on veut la vendre.

b) – On dit qu'*une chose est en vente* pour dire qu'on la vend actuellement à ceux qui veulent l'acheter.

Exemple : L'annuaire des marées est en vente au début de l'année qui précède celle qu'il concerne.

c) – On dit qu'une marchandise « *est de vente* », « *est de bonne vente* » pour dire qu'elle est de nature à être bien vendue, ou que le temps est propre pour la vendre avantageusement.

d) – *Exposer en vente* ne se dit que des effets mobiliers.

2 – Échange d'un objet contre un prix en deniers.

Vente : La place publique où l'on vend des marchandises.

Exemples : Acheter du vin sur la vente ; les marchands de vin sont tenus de faire porter le tiers de leur vin sur la vente.

Vente : 1 – Nom donné, jadis, à chacune des différentes sections des *carbonari*.

Remarque : Les *carbonari* en Italie, les *charbonniers* en France, se divisaient en petites compagnies de 20 membres, nommées *ventes* ; chaque vente désignait un président, un censeur et un député.

2 – Les ventes envoyaient leurs *députés* à une *vente centrale*, encore appelée *vente suprême* ou *grande vente*, qui représentait une vingtaine de ventes de base.

3 – Les ventes centrales envoyaient des députés à la *haute vente*, qui était en relation avec le *comité directeur* ; le comité directeur se recrutait lui-même par co-optation.

Remarques : **a)** – Pour des raisons de sécurité, chaque membre ne connaissait que les membres de son niveau.

b) – Les membres de la charbonnerie française se nommaient entre eux des « *bons cousins* » ; ils se reconnaissaient par des signes secrets convenus.

[Voir l'expression *Sergents de La Rochelle*].

Vente à découvert (en anglais « *selling short* ») : La *vente à découvert* consiste à vendre des titres que l'on ne détient pas, en espérant les racheter moins cher ultérieurement. Pour ce faire, on emprunte les titres correspondants pendant le temps qui sépare la vente du rachat ultérieur.

Remarque : Si quelqu'un emprunte des titres, il y a transfert de propriété vers l'emprunteur et celui-ci est autorisé à les revendre ; mais il doit racheter le même nombre de titres avant l'échéance et les posséder au moment où il doit les rendre.

Venter (en anglais « *to blow* ») : On dit qu'il *vente frais* quand le vent moyen atteint 22 nœuds sans dépasser 27 nœuds, soit la force 6 Beaufort.

Ventes : Différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, en des temps réglés.

Exemples : Il y a plusieurs ventes dans cette forêt et chaque vente est de vingt arpents ; les ventes de la forêt de Compiègne, de Montargis, d'Orléans.

Remarques: **a)** – En ce sens, on dit « *asseoir les ventes* » pour dire *marquer le bois qui doit être coupé*.

b) – On appelle aussi *vente*, en termes d'Eaux et Forêts, la partie d'une forêt, d'un bois, qui vient d'être coupée.

Exemples : Tout le bois que j'ai coupé est encore dans la vente ; acheter du bois dans la vente.

c) – Dans le même sens, on dit « *vider les ventes* », « *nettoyer les ventes* » pour dire *enlever le bois qui est coupé*.

d) – On appelle *jeunes ventes* les ventes où le bois coupé commence à revenir, à repousser ; il est défendu de laisser aller les bestiaux dans les *jeunes ventes*.

Vent et marée : En parlant d'un navire à voiles qui, voulant entrer dans une rivière, dans quelque détroit où la marée se fait sentir, se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait, on dit qu'il « a *vent et marée* ».

Remarque : Dans un sens contraire, on dit qu'il va « *contre vent et marée* », lorsque la marée et le vent se trouvent contraires à la route qu'il veut faire.

Vent forcé : Vent violent et plus fort qu'il ne faut.

Vent frais : Vent médiocrement fort, et propre pour faire route.

Remarque : On dit dans le même sens, un bon frais, un bon petit frais, sans ajouter *vent*.

Vent géostrophique :

Ventilateur (en anglais « *wind sail* », « *wind machine* ») : **1** – Terme générique par lequel on désigne tous les tuyaux, appareils, soufflets, ventouses, machines proposés ou employés pour renouveler l'air dans l'entrepont, dans les cales, dans les compartiments machine ou chaufferie, dans les locaux techniques ou dans les emménagements.

Ventilateur mécanique : **1** – Machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé tel qu'une salle des machines, une chaufferie, une cale à marchandises, des emménagements.

Remarque : On distingue :

i) Les *ventilateurs refoulants* qui introduisent de l'air frais dans les compartiments ou locaux à ventiler ;

ii) Les *ventilateurs aspirants* qui retirent l'air des compartiments ou locaux desquels on veut extraire l'air vicié.

3 – Un dispositif couramment employé jadis pour renouveler l'air des cabines des navires à la mer de façon naturelle dans les régions tropicales, avant la généralisation des installations d'air conditionné, consistait en une plaque de fer galvanisé mise en forme de façon à tenir dans le hublot et mise à dépasser à l'extérieur du navire pour capter le vent relatif.

Remarques : **a)** – Ces dispositifs, qui ont maintenant disparu, s'appelaient familièrement des « *oreilles d'âne* », car ils en rappelaient la forme.

b) – Si la vitesse du navire était moins grande que la vitesse du vent et que le navire marchait vent arrière, on tournait les oreilles d'âne vers l'arrière pour capter le vent relatif.

c) – Dans les pays chauds, l'air refoulé par la ventilation mécanique dans les cabines des navires ne disposant pas d'air conditionné est très chaud ; l'air capté à l'extérieur au moyen d'une *oreille d'âne* est souvent plus frais, en tout cas il donne une sensation de fraîcheur.

4 – Un ventilateur mécanique est une pompe qui met l'air en mouvement d'un collecteur d'aspiration vers un collecteur de refoulement ; la pompe crée une dépression relative du côté de l'aspiration et une surpression du côté du refoulement.

Remarques : **a)** – Les ventilateurs mécaniques sont habituellement des machines tournantes du type centrifuge et ils sont entraînés par des moteurs électriques.

b) – Les ventilateurs refoulants aspirent l'air frais à l'extérieur du navire et le refoulent à l'intérieur ; les ventilateurs aspirants aspirent l'air vicié à l'intérieur du navire et le refoulent dans l'atmosphère.

5 – [*Par analogie*] On appelle ventilateurs à gaz inerte des sortes de pompes qui

refoulent un gaz ne contenant pas d'oxygène dans les citernes des navires qui transportent des hydrocarbures liquides susceptibles de dégager des gaz combustibles ou explosibles à la température et à la pression normales.

Remarques : a) – En maintenant les citernes en pression au moyen de gaz inerte, on évite l'entrée d'air comburant dans les citernes, notamment pendant le déchargement de la cargaison.

b) – Sur un navire à turbines à vapeur, on utilise les gaz d'échappement de la chaudière, après que ces gaz d'échappement ont été lavés pour en retirer les particules fines ; la combustion du combustible dans la chaudière doit alors être réglée de manière à ne pas contenir d'oxygène.

c) – Sur un navire à moteur diesel, le gaz inerte est obtenu par la combustion complète d'un combustible spécial exempt de soufre, dans une sorte de chaudière *ad hoc*.

Vent (Influence du – sur la manœuvre) : 1 – Un navire *au mouillage*, s'il n'y a pas de courant et si le mouillage tient bien, a tendance à venir bout au vent et à s'y maintenir, ou à y revenir à chaque fois qu'il en a été écarté : le cap moyen du navire se situe dans le rumb d'où souffle le vent.

Remarque : Dans le cas d'un vent violent, le mouillage sur une seule ancre avec une touée de chaîne adaptée à la nature du fond est habituellement de meilleure tenue que si l'on a *affourché deux ancres* ou que si l'on a mouillé *trois ancres en patte d'oie*.

2 – Un navire *stoppé sur l'eau* à un cap quelconque, flottant librement à la surface de la mer et soumis à l'action d'un vent fort, commence par dériver doucement puis, au bout de très peu de temps, de plus en plus vite dans la direction et le sens vers lequel souffle le vent, jusqu'à atteindre une certaine vitesse d'équilibre.

Remarques: a) – Si son étrave était plus près du vent que son arrière au moment où il a commencé à dériver sous l'action de ce vent, il cule puis commence à changer de cap pour venir dans une position d'équilibre stable, travers au vent, en présentant au vent le bord qui y était exposé lorsqu'il était encore *stoppé sur l'eau*.

b) – Après avoir dépassé la position travers au vent sur son élan, son arrière vient plus près du vent que son avant et le navire va stopper et repartir vers l'avant ; on observe très vite que son cap varie dans l'autre sens et qu'il revient travers au vent.

c) – Après quelques oscillations, le navire dérive avec une vitesse constante, à peu près perpendiculairement au vent selon la disposition de son fardage.

3 – Un navire qui *fait route* à cap constant, avec un vent latéral assez fort, est en situation de *marche oblique* :

i) Sa *route* fait un certain angle avec son cap (c'est-à-dire avec sa ligne de quille) : cet angle est appelé *angle de dérive* ; le navire dérive sous le vent et on dit que la dérive se compte sous le vent, la dérive tribord étant positive, la dérive bâbord négative.

ii) De plus, il est nécessaire de mettre de la *barre contre le vent* pour conserver un cap constant car, en situation de marche oblique, un couple de rotation s'exerce sur le navire, qui tend à le mettre travers au vent (position d'équilibre stable).

[Voir l'expression *Marche oblique*].

4 – Un navire qui évolue en *marche avant*, par vent fort, et qui désire modifier son cap, vient facilement jusqu'à sa position d'équilibre stable, vent de travers, au prix d'une dérive d'autant plus importante que le vent est fort ; mais il lui faudra disposer d'une grande distance libre vers l'avant avant de pouvoir stopper sa dérive et de gagner dans le vent.

5 – De même, un navire en évolution en *marche arrière*, par vent fort, et qui

modifie son cap, vient facilement dans sa position d'équilibre stable, vent de travers, mais il lui faudra disposer d'une grande distance libre vers l'arrière avant de pouvoir stopper sa dérive et gagner dans le vent.

6 – Un navire qui évolue en marche *avant*, par vent fort, et qui doit *changer de sens de marche* pour repartir en arrière, doit toujours faire en sorte qu'au moment où il n'a **plus de vitesse en avant et pas encore de vitesse en arrière**, il soit **bout au vent** ou le **cul dans le vent** ; si l'on n'a pas pris cette précaution dans des parages confinés, le navire prendra une vitesse transversale considérable dans le sens où souffle le vent et il lui faudra une grande distance pour être à nouveau manœuvrant par rapport au rivage ou aux ouvrages portuaires et pour gagner du chemin au vent.

7 – De même, un navire en évolution en marche *arrière*, par vent fort, et qui doit *changer de sens de marche* pour repartir en avant doit toujours faire en sorte qu'au moment où il n'a plus de vitesse en arrière et pas encore de vitesse en avant, il soit bout au vent ou le cul dans le vent ; si l'on n'a pas pris cette précaution dans des parages confinés, le navire prendra une vitesse latérale considérable dans le sens où souffle le vent et il lui faudra une grande distance pour être à nouveau manœuvrant par rapport au rivage ou aux ouvrages portuaires et pour gagner du chemin au vent.

8 – Pour *appareiller* d'un quai avec un fort vent accostant, il convient de chercher à « *ouvrir l'avant* », si c'est possible, c'est-à-dire à écarter l'étrave du quai ; la poupe s'appuie alors sur une bonne défense disposée entre le navire et le quai ; si l'on dispose de deux remorqueurs (un devant et un derrière) on peut garder la poupe très proche du quai sans le toucher.

Remarques : a) – Cette opération d'écarter l'étrave du quai peut se faire :

- i)* avec l'assistance d'un remorqueur dont la remorque est donnée à l'avant, *ou*
- ii)* en utilisant le propulseur d'étrave, *ou*
- iii)* en tournant une garde de l'arrière, puis en faisant forcer un traversier de l'arrière, au besoin en mettant quelques tours de machine en arrière, *ou*
- iv)* s'il s'agit d'un canot ou d'une vedette, en s'aidant d'une gaffe : le gabier qui porte la gaffe se place d'abord près de l'étrave et il pousse de toutes ses forces sur la gaffe appuyée sur le quai ; puis il se déplace progressivement vers le milieu du bateau, au fur et à mesure que l'étrave s'écarte.

b) – Appareiller, pour un canot ou une vedette rapide se dit « *pousser* ».

c) – Dans une telle manœuvre, toute la poussée qui s'exerce sur le navire stoppé en raison du vent accostant est absorbée par la défense de la poupe, qui la transmet sur le quai ; il est alors possible d'ouvrir l'avant.

d) – Quel que soit le navire, lorsque l'avant est bien ouvert (environ trois ou quatre quarts, ou environ 40° ou $\rho / 9$) :

- i)* mettre la machine en avant,
- ii)* garder la barre **exactement à zéro**, et
- iii)* garder les remorques des éventuels remorqueurs molles (celle de l'avant et surtout celle de l'arrière).

e) – Lorsque le navire a appareillé, il se trouve en situation de marche oblique en raison de la dérive due au vent : le navire est donc soumis à une force qui l'éloigne du quai et à un couple qui tend à écarter son étrave du quai.

f) – Si une telle manœuvre vient à manquer, c'est à coup sûr parce que l'on mis de la barre d'un bord ou de l'autre, ou que la machine n'est pas partie avec un régime assez élevé ; un navire dont l'hélice est à calage variable (on dit encore à ailes orientables) aura plus de difficultés à partir du quai avec une vitesse suffisante, car il n'y a pas le coup de fouet dû au lancement du moteur à l'air comprimé.

9 – Pour *accoster* un quai avec un fort vent accostant, soit avec de l'erre en avant, soit en culant, on conservera un peu de pointe vers le quai et on n'utilisera la machine (en arrière ou en avant selon le cas) pour casser l'erre du navire, qu'au moment précis de l'accostage.

i) Si le navire a un peu d'erre en avant au moment de l'accostage, on s'arrangera pour que ce soit l'arrière qui porte en premier : le navire subira, au pire, un petit ramponneau ; si c'était l'avant, au contraire, qui portait en premier, il pourrait subir des avaries importantes au point d'impact.

ii) À l'inverse, si le navire a un peu d'erre en arrière au moment de l'accostage, on s'arrangera pour que ce soit l'avant qui porte en premier ; si c'est l'arrière qui touche en premier, le navire peut subir des avaries importantes.

[Voir le mot *Ramponneau*].

Vent (Instrument à –) : On appelle instruments à vent les instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit, ce qui se dit par opposition aux instruments à cordes où le son est formé par les vibrations des cordes.

Exemples : La trompette, le hautbois, la flûte, la musette, l'orgue, etc. sont des instruments à vent.

Vent largue : À la voile, faire route avec le vent largue, ou courant largue, ou à l'allure du largue, c'est faire route avec le vent soufflant du travers ou de l'arrière du travers.

Vent (Manœuvrer avec du –) : 1 – La dérive due au vent est la plus faible si le navire est bout au vent ou le cul dans le vent ; c'est également dans ces deux situations que l'hélice pourra le mieux *compenser* l'effet du vent.

Remarques : **a)** – L'hélice d'un navire conventionnel à propulsion mécanique peut exercer sa poussée en avant ou en arrière mais pas en travers.

b) – La dérive due au vent est d'autant plus importante, plus spectaculaire et plus difficile à stopper que le navire reçoit le vent près du travers et que sa vitesse-surface longitudinale est faible.

c) – Pour ces raisons, lorsqu'un navire qui a de l'erre en avant doit casser son erre puis prendre de l'erre en arrière dans des eaux confinées avec un bon vent, il faut *toujours* faire en sorte de se tenir *bout au vent* ou le *cul dans le vent* entre le moment où le navire n'a presque plus de vitesse en avant et le moment où il prend de la vitesse en arrière.

2 – Les effets du vent sur la manœuvre sont *en grande partie* des effets indirects sur la carène car la dérive due au vent, qui est un déplacement par rapport à la surface de l'eau, modifie l'écoulement de l'eau sur la carène.

3 – Un navire qui manœuvre à faible vitesse dans une zone exposée à un vent fort viendra très facilement dans la position travers au vent et il dérivera alors dans le sens du vent ; mais il ne stoppera cette dérive travers au vent que difficilement.

Remarque : Un navire qui se déplace dans l'eau peut prendre deux types de positions d'équilibre :

i) une position d'*équilibre instable* qu'il ne peut conserver que s'il « *obéit* » à sa barre ou s'il dispose de propulseurs transversaux à l'avant ou à l'arrière ; cette position d'équilibre instable est telle que la direction de sa ligne de quille est parallèle à sa vitesse-surface (en avant ou en arrière) ;

ii) une position d'*équilibre stable* qu'il a toujours tendance à « *rechercher* » ; cette position d'équilibre stable est telle que sa ligne de quille est perpendiculaire, ou à peu près perpendiculaire à sa *vitesse-surface* (d'un bord ou de l'autre).

Vent (Manœuvres de port avec du –) : 1 – Les manœuvres avec du vent dans une rade encombrée, dans des parages confinés ou dans un port, sont des occasions de se

faire peur si l'on n'a pas une connaissance précise de ce qui peut se passer sous l'eau lorsqu'un navire exposé au vent change de cap ou que sa vitesse diminue, change de sens, augmente.

2 – La principale action du vent sur un navire en manœuvre est d'entraîner le navire dans la direction vers laquelle il souffle.

Remarques : a) – Plus la vitesse-surface du navire est faible, plus l'effet du vent semble important pour la manœuvre.

b) – L'effet du vent sur le centre de masse du navire est égal à la somme des effets du vent appliqués sur toutes les parties du navire exposées au vent.

c) – L'effet du vent sur chaque partie du navire dépend de la vitesse du vent en cet endroit, compte-tenu de la nature de l'écoulement (laminaire, turbulent, tourbillonnaire) de la viscosité de l'air, des appendices et des inégalités des superstructures, de la distance que le vent a parcourue depuis qu'il circule le long du navire, etc.

d) – L'effet oblique du vent *se combine* :

i) avec la vitesse-surface déjà acquise par le navire,

ii) avec l'effet de la poussée de l'hélice,

iii) avec l'effet du gouvernail,

iv) avec l'action des remorqueurs,

v) avec l'action des propulseurs transversaux de la proue (propulseur d'étrave) ou de la poupe (propulseur arrière),

pour mettre le navire en situation de « *marche oblique* » sur l'eau.

e) – Un navire est en situation de « *marche oblique* » lorsque la trajectoire du centre de masse du navire (sa route-surface) est différente de l'orientation de la ligne de quille (le cap) ; l'angle entre ces deux directions est l'angle de dérive.

f) – L'effet le plus remarquable de la marche oblique sur un plan d'eau confiné est la tendance (quelquefois insurmontable) du navire à prendre un cap final tel que sa ligne de quille sera perpendiculaire ou quasi perpendiculaire à sa route-surface.

3 – Lorsque la force du vent devient très importante (plus de 40 nœuds) un navire ayant une très grande surface exposée au vent (porte-conteneurs, grand navire à passagers) peut subir, de la part du vent, des poussées de plusieurs centaines de tonnes lorsqu'il se retrouve travers au vent ; en cas de manœuvre de port mal engagée, il pourra alors se retrouver dans une situation impossible à maîtriser, même avec des remorqueurs très puissants.

4 – En manœuvre de port, même avec un vent maniable, on ne doit pas se retrouver travers au vent sans vitesse surface, sauf à avoir mouillé à temps une ancre de bonne tenue ou avoir envoyé à terre et tourné à bord une bonne amarre.

Remarque : Si l'on doit changer de sens de marche (d'avant en arrière ou d'arrière en avant) dans un bassin confiné, on s'arrangera pour être le nez dans le vent ou le cul dans le vent, mais jamais vent de travers, au moment où l'on n'a plus de vitesse dans un sens et pas encore de vitesse dans l'autre.

5 – Lorsque la force du vent devient très importante (plus de 40 nœuds) un imprévu tel qu'une remorque qui rompt, une amarre de terre qui casse, un bollard qui est arraché en raison de rafales de vent exceptionnelles, peut avoir des conséquences très coûteuses pour le navire, pour les autres navires présents à proximité, pour les ouvrages portuaires et provoquer une grosse pollution de l'environnement.

Remarques : a) – On se rappellera l'adage : « *il n'y a pas de gros navires, il n'y a que de petits ports* » ; un navire de 80 mètres de long dans un petit bassin, ou même une vedette de 15 mètres entre les catways d'un port de plaisance, peuvent être aussi embarrassés par le vent qu'un navire de 400 mètres de long dans un très grand bassin.

b) – Pour une *même force de vent* et en raison de l'effet d'échelle, plus le navire est petit, plus les effets du vent sont redoutables en cas d'erreur de manœuvre.

Vent marin : On appelle vent marin, en Méditerranée (Provence et Languedoc), un vent doux de secteur Sud à Sud-Est qui s'est chargé en humidité au-dessus de la Mer Méditerranée.

Remarques : **a)** – Le vent marin est habituellement accompagné de pluie.

b) – Le vent marin lève une mer forte.

c) – Le vent marin (on dit aussi « *le marin* ») est souvent associé à l'arrivée du front chaud qui précède une dépression.

Vent moyen : La mesure du vent est toujours une moyenne sur une période donnée.

Remarques : **a)** – L'indication du vent comprend sa direction et sa vitesse (ou sa force).

b) – La force du vent est une indication conventionnelle, graduée entre zéro et douze, qui correspond à des plages de vitesse définies selon l'échelle de l'amiral et hydrographe anglais Francis Beaufort (1774-1857).

Ventouse (en anglais « *vent* », « *air-hole* », « *light port* ») : Ouverture pratiquée dans les ponts ou dans la muraille d'un navire pour en renouveler l'air intérieur sans laisser passer la lumière.

Vent (Pincer le –) : On dit *pincer le vent*, tenir le vent, aller au plus près du vent ou seulement *aller au plus près*, en parlant d'un navire qui marche à la voile, pour dire disposer ses voiles de telle sorte qu'il aille le plus près qu'il est possible de la ligne sur laquelle le vent souffle, en remontant vers le côté d'où il souffle.

Vent (Qui est au – est dedans) : **1** – Cette expression signifie qu'un navire qui se présente au vent de l'entrée d'un port n'aura aucun mal pour y entrer.

Remarque : Cet adage est toujours valable pour un navire à voile et il est souvent également valable pour un navire à propulsion mécanique qui doit garder une vitesse-surface modérée à faible pour entrer au port.

2 – [Au figuré] L'expression « *qui est au vent est dedans* » signifie que lorsque l'on a bien préparé un projet, on est certain que son exécution réussira.

Remarques : **a)** – On dit aussi, dans ce sens : « *avoir le port sous le vent* » qui signifie que, quelles que soient les contrariétés qui peuvent advenir, on se croit certain de les surmonter dans la situation qu'on s'est faite.

b) – De même, les expressions « *courir vent arrière* » ou « *être vent arrière* » signifient que toutes les difficultés redoutées sont en train de s'aplanir comme par enchantement, ou que tout vient à souhait.

c) – Les expressions contraires : « *avoir le vent debout* » ou « *avoir du vent debout* » signifient que l'on rencontre, ou que l'on va rencontrer beaucoup de difficultés pour mener à bien un projet ou une mission.

Vent solaire : Flux de particules (ions et électrons) éjectés par le Soleil dans tout le système solaire et formant une sorte de bulle appelée *héliosphère*.

Remarque : L'héliosphère, dont la limite extérieure s'appelle l'héliopause, protège les planètes du système solaire, dont la Terre, des particules cosmiques très énergétiques émises, par exemple, par des étoiles massives en fin de vie (les *supernovæ*) de notre galaxie.

Vent (Sous le –) : Le *côté sous le vent* est le côté opposé à celui où l'on reçoit le vent.

Vent synoptique : Déplacement de l'air atmosphérique entre deux régions de la surface terrestre en raison du gradient des pressions respectives de ces deux régions.

Remarques : **a)** – Le gradient des pressions de deux régions dépend à la fois de la différence des pressions et de la distance entre les deux régions.

b) – La prévision des vents synoptiques tient compte du ralentissement de l'air

dans la couche limite terrestre.

c) – La pression atmosphérique normale au niveau de la mer est de 1013,25 hPa.

d) – Si la pression atmosphérique dépasse 1013,25 hPa, on est dans une zone de haute pression ; si elle est inférieure à 1013,25 hPa, on est dans une zone de basse pression.

Ventre : 1 – Partie centrale de la coque d'un navire (en anglais « *belly* »).

Remarque : On n'utilise l'appellation *ventre du navire* que si ses couples sont très arrondis à l'effet de recevoir des marchandises.

2 – Le *ventre*, ou *bouge*, est la plus grande circonférence d'une barrique.

Ventrières (en anglais « *belly timbers* ») : Pièces fixées provisoirement sur la carène d'un navire prêt à être lancé à coites mortes, en vue d'éviter que le navire ne s'incline d'un côté ou de l'autre en glissant sur sa coulisse.

Remarque : Les ventrières remplissent des rôles de coussins.

Venturi (Effet –) : L'effet Venturi est l'apparition d'une dépression relative à la périphérie d'un écoulement de gaz ou de liquide.

Remarques : **a)** – Le physicien italien Giovanni Battista Venturi (1746-1822) a été ordonné prêtre en 1769 ; il devint professeur de géométrie et de philosophie à l'Université de Modène en 1774, et professeur de physique à l'École du génie militaire de Modène en 1776.

b) – C'est à Paris, où il est arrivé en 1796, que Venturi inventa le tube qui porte son nom et qui permet d'exploiter la différence des pressions entre deux sections de diamètres différents d'un même tube.

c) – En raison du principe de la conservation de la matière, si le débit d'un fluide est constant et que la section du flux diminue, la vitesse augmente nécessairement.

d) – En raison du principe de la conservation de l'énergie, l'augmentation d'énergie cinétique (augmentation de la vitesse du fluide) est compensée par une diminution de l'énergie de pression.

e) – L'effet Venturi reprend la *relation de Bernouilli* en constatant qu'il n'y a pas de variation d'énergie potentielle dans un écoulement horizontal.

f) – L'effet Venturi ne concerne que les vitesses d'écoulement subsonique, inférieures à la *vitesse de Mach*.

Vénus : 1 – Planète du système solaire, très visible la nuit lorsqu'elle est au-dessus de l'horizon, comprise entre Mercure et la Terre.

2 – Vénus possède une atmosphère ; la température au sol serait de 500°C et la pression au sol de 100 bars.

3 – Diamètre équatorial de Vénus : 12 200 kilomètres ; aplatissement zéro ; densité moyenne 4,9 tonnes par mètre-cube ; rotation du noyau solide en 243 jours sidéraux dans le sens rétrograde.

Vénus : Déesse de la beauté, de la séduction, de la beauté féminine et mère de l'amour-plaisir, dans la *mythologie romaine*.

Remarques : **a)** –

b) – La déesse romaine Vénus correspond à la déesse grecque de l'amour et de la beauté, *Aphrodite*.

c) – Aphrodite a donné le mot aphrodisiaque (qui excite le désir).

d) – Le dieu latin *Cupidon*, fils de Vénus, rend les gens amoureux en leur lançant des flèches.

e) – Cupidon est l'équivalent latin d'Éros, le dieu grec de l'amour physique et de la fécondité.

f) – Dans la mythologie grecque, Éros est le fils d'Aphrodite.

g) – En parlant du commerce amoureux entre les hommes et les femmes, on emploie l'adjectif *vénérien*.

Exemples : Plaisir vénérien ; acte vénérien ; maladie vénérienne.

[Voir le mot *Vénérien*].

h) – Les poètes donnent aux plaisirs de l'amour le nom de *plaisirs de Vénus* ou *plaisirs vénériens*.

Verdier : Le capitaine au long-cours rochelais *Arthur Verdier* (1835-1898) contribua à coloniser la Côte d'Ivoire au profit de la France.

Remarques : **a)** – Arthur Verdier faisait régulièrement du négoce avec la Côte d'Ivoire.

b) – Avec son neveu Amédée Brétinière (1856-1890) et le Corrèzien Marcel Treich-Laplène (1860-1890), Arthur Verdier ajouta la *Côte d'Ivoire* à l'empire colonial français en Afrique pour lutter contre le monopole colonial anglais entre la Sierra Leone et le Nigeria.

c) – Jusqu'alors, les Anglais étaient presque les seuls à commercer dans la région.

d) – Un monument élevé en leur honneur à La Rochelle, à l'intersection de la rue La Noue et de l'avenue du Général Leclerc, a été inauguré le 20 septembre 1937, en présence de l'amiral Lacaze, ancien ministre de la Marine.

Verge : Partie rectiligne de l'*ancree*, entre l'organeau et le diamant ; c'est la partie principale de l'ancree.

Remarques : **a)** – La *cigale* est une autre appellation de l'organeau.

b) – Le jas d'une *ancree à jas* est une pièce rectiligne placée en croix vers l'extrémité supérieure de la verge, perpendiculairement au plan des bras de l'ancree ; le jas doit aider les pattes de l'ancree à crocher le fond de la mer quand on raidit le câble ou la chaîne après que l'ancree est tombée, parce qu'il est plus long que les bras et qu'ainsi il fait tourner l'ancree si les bras sont posées à plat sur le fond.

c) – Les bras sont fixés sur le diamant ; les pattes sont des triangles aplatis au bout de chaque bras.

d) – Les *petites ancres* ont une *verge ronde* ; les grosses l'ont de *section carrée*.

e) – Les ancres à *pattes articulées* n'ont pas de jas.

Verge : 1 – Ancienne unité de longueur employée pour mesurer les terres ou les étoffes.

Remarques : **a)** – Une *verge* mesure 3 pieds, soit la moitié d'une toise.

b) – Quatre verges égalent 3 aunes, soit 12 pieds.

2 – La *verge anglaise* (en anglais « **yard** »), aussi appelée yard en français, est une unité de longueur égale à 0,9144 mètre.

Remarques : **a)** – Le yard est divisible en 3 pieds ou en 36 pouces.

b) – Une surface d'un *yard au carré* (en anglais « **1 square yard** ») est égale à 0,83612736 mètre carré.

c) – Le mot anglais *yard* est aussi synonyme de verge ou de bâton mince et droit. [Voir le mot *Yard*].

d) – Le *clou* (en anglais « **naïl** ») est une unité de longueur anglaise employée dans l'industrie du vêtement, qui est égale à un seizième de yard, soit 5,715 centimètres.

3 – La *verge espagnole* (en espagnol « **vara** ») est une unité de longueur égale à 0,835905 mètre.

4 – La *verge belge* est une unité de surface égale à 436 mètres carrés dans la partie francophone de la Belgique, et à 500 mètres-carrés dans la partie néerlandophone.

Remarques : **a)** – Dans la Belgique francophone, il y a environ 23 verges par hectare.

b) – Dans la Belgique francophone, 20 verges correspondent à un *bonnier*.

c) – Dans la Belgique néerlandophone, il y a exactement 20 verges par hectare.

Verge : 1 – Petite baguette longue et flexible.

2 – On appelle *verge de bedeau* un grand morceau de baleine qui est garni d'argent par les bouts, et que le bedeau porte à la main dans l'église, quand il est en fonctions.

3 – *Verge* se dit aussi de la baguette ordinairement garnie d'ivoire que portent les huissiers qu'on appelle *huissiers à verge*.

4 – *Verges*, au pluriel, se dit de plusieurs menus brins de bouleau, de genêt, d'osier, etc. avec lesquels on fouette les enfants, ou certains criminels.

Remarques : a) – On dit « *donner des verges pour se faire battre* » pour *fournir des armes contre soi-même*.

b) – Dans la discipline militaire, faire *passer quelqu'un par les verges*, ou *par les baguettes* signifie le faire passer entre deux rangs d'hommes armés de verges ou de baguettes d'osier, et qui frappent sur les épaules nues de celui qui passe.

Verge : Anneau sans chaton.

Exemples : Une verge d'or ; une verge d'argent.

Vergence : 1 – En optique, la vergence caractérise la focalisation d'un système optique ; elle est inversement proportionnelle à la distance focale et peut être positive (convergence) ou négative (divergence).

2 – La vergence est équivalente à la *puissance intrinsèque* (en anglais « **power** »).

3 – La vergence s'exprime en dioptries (δ) ; sa dimension est l'inverse d'une longueur.

4 – Si deux lentilles minces sont accolées l'une à l'autre, la vergence du groupe est la somme des vergences des deux lentilles.

5 – Si deux systèmes optiques de vergences V_1 et V_2 possédant un même axe optique sont séparés par un milieu d'indice de réfraction n et d'épaisseur e , la vergence V du groupe est égale à :

$$V = V_1 + V_2 - e / n * V_1 * V_2$$

Remarques : a) – La distance focale (notée f) d'un système optique est la distance entre le centre optique de ce système et l'un des foyers.

b) – Les foyers objet et image sont à égales distances du centre optique.

c) – Si l'on choisit convenablement les unités, la vergence V est l'inverse de la distance focale f : $V = 1 / f$

d) – Dans le système international, V s'exprime en dioptries (symbole δ) et f en mètres (symbole m).

Verger : Mesurer une toile, une étoffe, avec la verge.

Vergeter : Nettoyer avec des vergettes.

Exemples : Vergeter un habit, un chapeau.

Vergette : 1 – Tige d'environ 1 centimètre de diamètre, faite d'un métal suffisamment ductile pour être pliée à la main et qui conserve ensuite la forme qu'on lui a donnée.

Remarque : On utilise, sur place, de la vergette en acier pour relever le gabarit d'encombrement des tuyautages que l'on désire confectionner en atelier.

2 – On appelle *vergettes* une brosse composée de soies de cochon, de sanglier, ou de menus brins de bruyère attachés ensemble et servant à nettoyer des habits, des étoffes, etc.

Remarque : *Vergettes*, au féminin pluriel, est à peu près synonyme d'époussette. [Voir les mots *Époussette*, *Épousseter*].

Vergeure : 1 – Fils de laiton attachés en long sur la forme qui sert à fabriquer du papier.

2 – Il signifie aussi les raies que font ces fils, et qui sont marquées sur la feuille de

papier.

Remarque : On prononce « *verjure* ».

Verglas : On appelle ainsi une petite pluie qui se glace en tombant, ou aussitôt qu'elle est tombée.

Exemples : Le pavé est couvert de verglas ; il tombe du verglas ; il fait du verglas.

Vergne : 1 – Vergne est synonyme d'*aulne*.

Remarque : Vergne est employé à la place d'*aulne* au Sud d'une ligne allant de la Vendée aux Vosges.

2 – [*Par métonymie*] Le bois de cet arbre.

Exemple : Un gourdin en vergne.

Vergue : 1 – Antenne, pièce longue et ronde une fois plus grosse au milieu qu'aux extrémités, qui est attachée en travers à un mât et qui sert à supporter une voile.

Remarque : Les extrémités amincies de la vergue s'appellent les fusées.

2 – Il y a plusieurs sortes de vergues :

i) Les vergues suspendues aux mâts à un point fixe ;

ii) Les vergues de volant.

3 – Le capelage de chaque *bout* de vergue doit comprendre :

i) Une *estrope* pour empointure d'envergure et une filière d'envergure pour enverguer la voile ;

ii) Un *bras* pour changer l'orientation de la vergue ;

iii) Une *balancine* pour soutenir le bout de la vergue ;

iv) Un *marchepied* pour permettre aux hommes de se tenir debout.

4 – Le capelage au *centre* ou au fond de la vergue doit comprendre :

i) Des suspentes ou des poulies d'*itague* ou de *drisse*, pour soutenir ou hisse la vergue ;

ii) Des *drosses* ou un *racage*, pour maintenir la vergue contre le mât ;

iii) Des poulies de sous-vergue pour les cargues-points de la voile inférieure et pour les écoutes de la voile supérieure.

Remarque : Les vergues de hune craquent souvent parce qu'on les a forcées en étarquant trop les huniers.

Vergue barrée : Basse vergue du mât d'*artimon*.

Vergue fixe : La vergue fixe est suspendue sur l'avant du chouque.

Remarques : a) – La potence de la vergue fixe est fixée à un épanouissement du chouque qui s'oppose au soulèvement de la vergue.

b) – Le chouque porte, de chaque côté, un piton dans lequel est maillée une forte tige métallique boulonnée sous les élongis.

c) – Deux pitons fixés au chouque servent à accrocher les poulies de retour des balancines qui supportent la vergue à ses extrémités.

d) – Deux autres pitons servent à mailler les pataras.

e) – La partie postérieure du chouque porte une ferrure destinée destinée au passage d'une draille pour l'établissement d'une voile latine, appelée *voile d'étai*, qui prend place entre deux mâts.

f) – Deux pitons servent à fixer l'amure et la poulie de hale-bas de cette voile d'étai.

[Voir l'expression *Suspente d'une vergue fixe*].

Vergue (Garniture de –) : Voir l'expression *Garniture de vergue*.

Verhulst : Voir l'expression *Équation logistique*.

Véricle : Terme de joaillerie, qui se dit des pierres fausses.

Exemples : Des diamants de véricle.

Véridicité : Conformité entière, en toutes ses circonstances, d'un discours, d'un témoignage à la vérité.

Exemple : On conteste la véridicité de ce récit.

Véridique : Qui aime à dire la vérité.

Remarque : C'est un homme véridique.

Vérifier : **1** – Faire voir la vérité d'une chose, d'une proposition.

2 – On dit « *vérifier des écritures* » pour *comparer ensemble des écritures* afin de connaître si elles sont de la même main.

Vérin : **1** – Machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on élève de très grands fardeaux.

2 – Machine hydraulique capable d'exercer des forces considérables.

Vérification : **1** – Constatation qu'un énoncé est exact par confrontation avec ce qui peut servir de preuve.

Remarques : **a)** – La *vérification* diffère de la démonstration, parce qu'elle est purement analytique.

b) – La *vérification* est stérile parce que la conclusion n'est que la traduction des prémisses dans un autre langage.

c) – La *démonstration* est féconde parce que la conclusion y est en un sens plus générale que les prémisses.

2 – Contrôle visant à constater la conformité ou la légalité.

Vérifier : **1** – Faire voir la vérité d'une chose, d'une proposition.

Exemples : Vérifier par témoins, par des pièces probantes, etc.

2 – On dit *vérifier des écritures* pour *comparer ensemble des écritures*, afin de connaître si elles sont de la même main.

3 – On dit vérifier un passage d'un auteur, une citation, pour s'assurer ou faire voir qu'un passage est véritablement dans un auteur, tel qu'on le rapporte.

Vérin : Machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on élève de très grands fardeaux.

Vérine : Nom de la meilleure espèce de tabac que l'on cultive dans l'Amérique.

Vérine : [*Vielli*] Sorte de lampe consistant en un vase en verre où l'on mettait de l'eau à moitié et de l'huile par-dessus, avec une mèche.

Remarque : C'est à l'aide de semblables lampes, placées dans des habitacles, qu'autrefois on éclairait les boussoles pendant la nuit.

Vérine (en anglais « *pass-rop*e ») : Cordage volant plus résistant et de section plus forte qu'un lance-amarres (en anglais « *heaving-line* ») et qui sert à halier l'extrémité d'une remorque ou d'une amarre.

Remarques : **a)** – On utilise une vérine pour remonter un câble de la cale ou d'un magasin et également pour établir un câble de remorque entre le navire remorqueur et le navire remorqué.

b) – Une vérine est plus forte qu'un lance amarres ou qu'un câblot d'embarcation (en anglais « *tow-line* »).

[Voir le mot *Touline*].

c) – On dit quelquefois vérin au lieu de vérine.

2 – Bout de filin souvent terminé par un croc ou une griffe et servant à divers usages.

Exemple : Les remorqueurs envoient chacun le croc d'une vérine pour attraper la batayole du gros navire qu'il vont assister, afin de rester amarré contre lui en attendant que l'Équipage du gros navire rappelle aux postes de manœuvre.

3 – Bout de filin terminé par un croc ou une griffe et dont on peut faire usage, en simple ou en double, pour manier les chaînes d'ancre.

Véritable : 1 – Vrai, en tant que vrai est opposé à falsifié, à contrefait.

Remarque : On dit « *un véritable ami* » pour un ami effectif, un ami solide.

2 – Qui contient vérité, qui est conforme à la vérité.

Exemples : Ce discours est véritable ; la relation véritable ; histoire véritable.

Remarques : **a)** – On dit qu'un homme est véritable dans ses paroles, dans ses promesses, pour dire qu'il dit toujours la vérité, qu'il tient tout ce qu'il promet.

b) – On le dit de Dieu.

Vérité : 1 – Connaissance conforme au réel ou reconnue comme juste, comme conforme à son objet et possédant à ce titre une valeur absolue, ultime.

Remarques : **a)** – La vérité n'est parfois que la conformité à une intime conviction.

b) – Dire la vérité, ce peut être dire ce que l'on croit avoir vu, ce que l'on a lu ou entendu de quelqu'un digne de foi.

c) – La parole d'un expert judiciaire est considérée comme exprimant la vérité.

d) – Pour être expert judiciaire, il faut constituer un bon dossier et prêter serment.

e) – Les « *intimes convictions* » des jurés qui ont condamné le 27 janvier 1989 Patrick Dils (né en 1970) à l'emprisonnement à perpétuité pour homicide volontaire de deux garçons, ou de ceux qui ont condamné en décembre 2003 Loïc Sécher (né en 1960) à 16 ans de réclusion criminelle pour viol, tentatives de viol et agressions sexuelles sur mineure, sont restées à chaque fois « *la vérité* » avec l'autorité de la chose jugée, jusqu'à ce que d'autres jurés disent d'autres vérités, respectivement le 24 avril 2002 et le 24 juin 2011 ; reconnus tous les deux innocents, Patrick Dils a été incarcéré de 16 ans à 32 ans et Loïc Sécher a passé 2 655 jours en prison.

2 – Qualité par laquelle les choses apparaissent telles qu'elles sont.

Remarque : Dans tous les arts d'imitation, *vérité* se dit, soit de l'imitation parfaite de la nature, soit d'une expression convaincante de la nature.

3 – Conformité de l'idée avec son objet, de la pensée ou de son expression avec son objet, d'un récit ou d'une relation avec un fait, de ce que l'on dit avec ce que l'on pense.

Remarque : La vérité, comme l'erreur ou le mensonge qui sont ses contraires, existe parce que nous y croyons.

4 – *Vérité* se dit encore par opposition à fausse opinion, à erreur.

Remarques : **a)** – La vérité ne devrait pas être considérée comme une opinion équivalente aux autres.

b) – Notre intuition est souvent le plus gros obstacle à la découverte de la vérité.

c) – Les structures scientifiques sont souvent difficiles à découvrir, non en raison de leur complexité, mais parce que des hypothèses intuitives mais erronées nous empêchent de discerner la réponse juste.

5 – Vérité signifie aussi *principe*, *axiome*, *maxime*.

Exemple : C'est une vérité importante, sensible, palpable, reconnue de tout le monde.

Remarques : **a)** – Ce qui est tenu pour une vérité acquise sans qu'il soit besoin de s'interroger est souvent le résultat d'un processus historique et sociologique.

b) – Ce qui est intuitivement évident, ce qui semble et ce qui paraît évident sont considérés comme des postulats.

6 – [*Familier*] Dire à quelqu'un ses vérités (ou ses quatre vérités) c'est dire librement à quelqu'un ses défauts, ses vices, ses fautes.

Remarque : Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire.

Vérité (À la –) : Façon de parler par laquelle on avoue quelque chose, qu'aussitôt on explique ou l'on restreint.

Exemples : À la vérité nous avons été battus, mais nous étions inférieurs en nombre ; à la vérité je l'ai frappé, mais il m'avait offensé ; à la vérité je vous ai dit cela, mais j'ai voulu vous dire que ...

Vérité (En –) : Façon de parler pour dire *certainement*, assurément, sincèrement, de bonne foi.

Exemples : Je vous le dis en vérité ; en vérité cela est bien fâcheux ; en vérité seriez-vous capable d'une telle action ? en vérité croyez-vous..?

Vérité scientifique : **1** – On considère comme *vérité scientifique* une proposition qui fait consensus auprès de la plupart des spécialistes du domaine.

2 – On appelle *vérité scientifique* une hypothèse qui a été vérifiée par toutes les expériences que l'on a pu imaginer ; chaque vérité scientifique est appelée à être remplacée par une *autre vérité* vérifiant une nouvelle hypothèse, après qu'une expérience nouvelle aura mis en échec la première hypothèse.

Remarques : **a)** – Pour un observateur superficiel, ou pour un lycéen qui vient de recevoir les premières notions de science physique, la *vérité scientifique* est hors des atteintes du doute.

b) – *Douter de tout* ou *tout croire* sont deux comportements également commodes qui, l'un et l'autre, nous dispensent de réfléchir.

c) – « La méthode des sciences physiques repose sur l'*induction* qui nous fait attendre la répétition d'un phénomène quand se reproduisent les circonstances où il avait une première fois pris naissance.

Si toutes ces circonstances pouvaient se reproduire à la fois, ce principe pourrait être appliqué sans crainte : mais cela n'arrivera jamais ; quelques-unes de ces circonstances feront toujours défaut.

Sommes-nous absolument sûrs qu'elles sont sans importance ?

Évidemment non.

Cela pourra être vraisemblable, cela ne pourra pas être rigoureusement certain.

De là le rôle considérable que joue dans les sciences physiques la notion de *probabilité*. »

[D'après Henri Poincaré (1854-1912) - « *La science et l'hypothèse* » (1902)].

Verjus : Le suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs.

Verloquet (en anglais « *directing rope* ») : Cordage faisant fonction de guide, qu'on amarre à la partie inférieure d'une charge que l'on doit élever pour qu'elle ne soit pas arrêtée par un obstacle, ou qu'elle ne heurte pas d'obstacles ; des hommes écartés de l'aplomb font force sur ce cordage pour que la charge passe les obstacles éventuels pendant qu'on la hisse.

Vermeil : **1** – Argent métal, doré à l'or fin (18 ou 22 carats) par un traitement galvanoplastique.

Remarque : Le vermeil, qui est constitué d'argent recouvert d'or est un métal précieux.

2 – La *couleur vermeil* est un rouge vif, un peu moins orangé que l'incarnat et proche du rouge cerise.

Vermicelle : Espèce de pâte dont on fait des potages.

Remarque : On prononce *vermichelle*.

Vermine (en anglais « *bugs* ») : **1** – Nom collectif qui désigne toutes sortes d'insectes parasites externes malpropres, nuisibles et incommodes comme sont les poux, les puces, les punaises, etc.

2 – Ensemble d'insectes ou de larves d'insectes qui se nourrissent de matières végétales ou animales comme sont les cafards, cancrelats, etc.

3 – Toutes sortes de gens de mauvaise vie, de garnements dangereux et incommodes pour la société.

[Voir les mots *Incommode*, *Garnement*].

Vermouth : Vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe.

[*Définition du Dictionnaire de l'Académie, 5ème édition, 1798*].

Remarques : **a)** – *Vermut* est l'équivalent allemand du mot français *absinthe*.

b) – On fabrique des apéritifs appelés *vermouths* ou *vermouths* en mélangeant des mistelles à des moûts de raisins blancs dont la fermentation a été arrêtée au moyen d'un alcool neutre, en ajoutant du sucre et en y faisant macérer des herbes et des plantes aromatiques.

Exemple : Le *Noilly Prat* élaboré à Marseillan (Hérault) est un vermouth disponible sous trois qualités, logées dans des bouteilles qui portent respectivement des étiquettes blanches, rouges et dorées.

[Voir l'expression *Noilly Prat*].

Vernal (Point –) : **1** – On appelle point vernal le point de l'Équateur céleste où se trouve le Soleil quand sa déclinaison, qui était Sud, s'annule avant de devenir Nord.

Remarque : Le Soleil passe alors de l'hémisphère Sud à l'hémisphère Nord.

2 – Le point vernal (*noté* γ) est l'un des deux points de la sphère céleste où l'Équateur céleste et l'Écliptique se coupent ; ces deux points sont appelés points équinoxiaux ; le point vernal est le point équinoxial ascendant parce que la déclinaison du Soleil passe de négative (déclinaison Sud) à positive (déclinaison Nord).

Remarques : **a)** – La notation γ est le symbole de la constellation du Bélier ; à l'époque où ce symbole a été choisi pour représenter le point vernal, le Soleil était dans la constellation du Bélier au moment de son passage au nœud ascendant ; le Soleil est aujourd'hui dans le signe des Poissons le jour de son passage au nœud ascendant (point vernal γ).

b) – Le Soleil parcourt successivement tous les signes du zodiaque en 25 776 ans ; il reste dans le même signe du zodiaque pendant 2 160 ans ; c'est le phénomène de la précession de l'Équinoxe.

3 – Le point vernal est considéré comme le premier des points équinoxiaux ; dans l'hémisphère Nord, le passage du Soleil en ce point marque le début du printemps, et c'est pour cette raison qu'il est appelé point vernal (du latin *ver* = printemps).

4 – Le point vernal est l'origine des ascensions droites et des longitudes écliptiques.

Remarque : Le point vernal joue pour la sphère céleste un rôle analogue à celui de Greenwich pour la Terre.

5 – Par définition les coordonnées célestes du point vernal sont :

Ascension droite = 00 heure 00 minute 00 seconde ;

Déclinaison = 000 degré 00 minute 00 seconde Nord.

Remarque : Le point vernal est actuellement situé dans la constellation des Poissons ; il en ressortira vers 2700 de notre ère, pour entrer dans la constellation du Verseau.

b) – Le point vernal se déplace d'environ un degré tous les 70 ans (deux fois le diamètre apparent du Soleil ou de la Lune) et il change de constellation tous les 2000 ans en moyenne.

Vernier : Échelle graduée qui sert à apprécier les parties de minute de degré sur les limbes des instruments de mesure à réflexion.

Remarques : **a)** – Le principe du *vernier* a été inventé en 1631 par le mathématicien franc-comtois Pierre Vernier (1580-1637).

b) – La Franche-Comté était alors espagnole ; elle a été rattachée à la France par le traité de Nimègue (17 septembre 1678) plus de 40 ans après la mort de Pierre Vernier.

c) – Petrus Nonius avait mis au point une version primitive du vernier, d'où

l'usage occasionnel du mot « *nonius* » pour désigner le vernier.

d) – *Petrus Nonius* est la forme latinisée du nom du mathématicien, géomètre (c'est-à-dire cartographe) et astronome portugais Pedro Nuñez (1502-1578).

e) – Les premiers octants fabriqués à partir de 1731 ne possédaient pas de vernier, mais une sorte d'échelle proportionnelle circulaire semblable à celle des quartiers de réduction ; ce n'est qu'après la mort en 1742 de Hadley, l'inventeur de l'octant, que le vernier fut substitué à cette échelle proportionnelle.

[Voir les mots *Nonius*, *Limbe*].

Vernis : Espèce d'enduit liquide dont on couvre la surface des corps pour la rendre lisse et luisante après séchage, ou pour les préserver de l'action de l'air et de l'humidité.

Vérole : **1** – Synonyme de *syphilis*.

Remarques : **a)** – La syphilis est une maladie vénérienne qui se communique le plus souvent par la cohabitation avec une personne infectée du même mal.

[Voir le mot *Syphilis*].

b) – On la nommait autrefois *grosse vérole*, et maintenant on dit absolument *la vérole*, mais plus habituellement *la syphilis*.

2 – [*Familier*] *Petite vérole* est synonyme de *variole* (en anglais « *small pox* »).

Remarque : La variole est une maladie virale éruptive très contagieuse et fréquemment mortelle ; elle donne des taches sur tout le corps.

Verrat : Pourceau qui n'est point châtré.

Verre : **1** – Corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et de sel alcali.

2 – Sorte de vase à boire, fait de verre.

Remarque : On dit familièrement *choquer le verre* pour faire toucher un verre plein de vin contre un autre, en signe de bonne amitié.

3 – Verre se dit aussi de la quantité de boisson que contient ou peut contenir un verre ordinaire.

Exemples : Verre d'eau ; verre de vin ; il en a bu six grands verres.

4 – On appelle *verre de Bohême* de grands carreaux beaucoup plus larges que ceux qu'on employait autrefois et dont on garnissait les croisées des maisons, ou au moins celles des pièces principales.

Remarque : Ces verres avaient commencé à être fabriqués en Bohême et quoiqu'on les fabriquaient aussi en France, ils gardèrent leur premier nom.

Exemples : Les croisées de cette maison, de cette pièce sont en verre de Bohême.

Verre lenticulaire : Bloc de verre ayant la forme d'une lentille de 20 à 25 centimètres de diamètre, qu'on incruste hermétiquement dans des châssis ou dans des mantelets de hublots pour donner du jour dans les emménagements des navires.

Verrine (en anglais « *globe lantern* ») : **1** – Lampe à huile ou à pétrole de l'habitacle.

2 – [*Vieilli*] Fanal

3 – [*Vieilli*] Lampe consistant en un vase de verre où l'on mettait de l'eau à moitié et de l'huile par dessus avec une mèche allumée, et que l'on suspendait au-dessus du compas de route pour que l'homme de barre puisse lire les graduations de la rose.

Verroterie : Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, patenôtres, etc.

Remarque : Jadis, les navires qui faisaient du commerce avec certains pays africains portaient beaucoup de verroterie aux indigènes pour échanger avec eux contre des vivres, des produits locaux, voire des esclaves.

Verrou : Pièce de fer plate ou cylindrique, qu'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer, et qui va et vient entre deux crampons.

Verrouiller : Fermer au verrou.

Exemple : Verrouiller une porte.

Remarque : On dit « *se verrouiller* » pour dire *s'enfermer au verrou*.

Vers : Assemblage de mots mesurés et cadencés selon certaines règles fixes et déterminées.

Exemples : Vers latins ; vers grecs ; vers français.

Remarques : **a)** – Les Grecs et les Latins se servent des mêmes mesures de vers.

Exemples : Vers hexamètre ; vers pentamètres ; vers iambes.

b) – Les vers grecs et les vers latins sont composés de syllabes longues et de brèves.

c) – Dans la langue française, tous les vers sont rimés.

d) – Les *vers alexandrins* sont des vers de douze à treize syllabes.

Versatile : **1** – Qui change fréquemment ; qui est sujet à tourner, à changer.

Remarque : Il ne se dit guère qu'au moral.

Exemple : Un esprit versatile.

2 – Qui ne sait pas se fixer.

Exemple : Caractère versatile.

Remarque : On doit ne pas confondre les deux adjectifs *versatile* et *volatil*.

[Voir le mot *Volatil*].

Verse : **1** – État des céréales sur pied dans les champs, couchées à terre par la pluie, par le vent, par le passage d'hommes ou d'animaux ou par tout autre cause.

Exemple : La *verse* de blés.

2 – La locution adverbiale « *à verse* » se dit des pluies qui tombent avec une abondance telle qu'on dirait qu'on les verse ; ou des pluies qui versent les blés (?).

Verse : [En trigonométrie] On appelle *sinus verse* d'un angle, la différence du sinus total au sinus du complément de cet angle à 90 degrés.

Versé : Exercé, expérimenté.

Exemple : C'est un homme versé dans la manœuvre.

Verseau : L'un des douze signes du zodiaque.

Remarque : On l'appelle aussi *Aquarius* (nom latin).

Versement : Action de remettre des marchandises.

Verser : **1** – Épancher, répandre, transvaser.

Exemples : Verser de l'eau dans une cruche ; verser de l'eau sur les mains, la verser à terre ; verser du vin dans un verre ; verser d'un pot dans un autre ; verser du plomb fondu.

2 – Faire couler un liquide hors de ce qui le contient.

3 – Faire tomber des marchandises arrimées dans la cale mais non saisies.

Verset : Petite section littéraire composée ordinairement de deux ou trois lignes et contenant le plus souvent un sens complet.

Remarque : Les chapitres de l'Écriture sainte sont divisés par versets.

Versificateur : Celui qui fait des vers.

Remarques : **a)** – Il se dit particulièrement de celui qui a plus de facilité pour la construction du vers, qu'il n'a de génie et d'invention pour la poésie.

b) – On voit assez de versificateurs, mais on ne voit guère de poètes.

Versine (en anglais « *versine* ») : **1** – Fonction trigonométrique permettant de simplifier certains calculs angulaires, par exemple en remplaçant les multiplications de grandeurs trigonométriques par des additions.

2 – La versine de l'angle θ est la fonction trigonométrique équivalente à :

$$\text{versine } \theta = [1 - \cos \theta]$$

ou, si l'angle θ est inférieur à 6°

$$\text{versine } \theta = 2 \sin^2 (\theta/2)$$

3 – La fonction versine a nécessairement une valeur comprise entre *zéro* et *deux*.

4 – La table de point de Dieumegard, utilisée par les marins français, est basée sur les propriétés des *versines*.

La table de Dieumegard permet de calculer la hauteur des astres que l'on peut observer au point estimé, à un instant donné, en ne faisant que des opérations d'additions.

5 – La fonction versine est également utilisée pour calculer la distance entre deux points d'un grand cercle de la sphère terrestre dont on connaît les latitudes et les longitudes.

Remarque : Les Anglais utilisent, en navigation astronomique ou pour calculer les orthodromies, la fonction *haversine* (littéralement *demie-versine*) qui varie entre zéro et l'unité ; cette fonction inférieure ou égale à l'unité se prête bien aux calculs effectués en utilisant les logarithmes, la règle à calculs ou l'hélice à calculs.

La fonction *haversine* de l'angle θ est égale à :

$$\text{haversine } \theta = \frac{1}{2} (1 - \cos \theta)$$

[Cette fonction s'utilise avec une table d'haversines telle que celle des *Nories Nautical Tables* anglaises, ou avec un tableau d'haversines des degrés entiers, comme on en trouve au dos de certaines règles à calcul dédiées à la navigation (règle *Carmody*)].

La fonction *haversine* de l'angle θ est encore égale à :

$$\text{haversine } \theta = \sin^2 (\frac{1}{2} \theta)$$

[Cette présentation de la fonction permet les calculs directs des haversines avec une simple règle à calcul, pour les angles inférieurs à 6°].

Version : 1 – Interprétation.

Exemples : La version des Septante ; la version vulgate.

2 – [*Familier*] Manière de raconter un fait.

Exemples : Cette version n'est pas fidèle ; votre version n'est pas la mienne.

3 – Traduction d'une langue en une autre.

Exemple : Version latine [*traduction du latin en français*].

Verso : Terme emprunté du latin, et qui signifie *la seconde page* d'un feuillet.

Remarque : On le dit par opposition à *recto*, qui signifie *la première page* du feuillet.

Exemple : Vous trouverez ce passage *folio 42 verso*.

Verste : Ancienne mesure itinéraire de Russie qui valait 1066,8 mètres.

Remarques : **a)** – On trouve parfois l'orthographe *werste*.

b) – Une *verste* est égale à 500 sagènes.

[Voir le mot *Sagène*].

Vert : 1 – Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres.

Remarques : **a)** – Traditionnellement, le vert est la couleur attachée au côté tribord des navires.

b) – Jusque dans les années 1960, le balisage des épaves se faisait toujours en utilisant la couleur verte (bouées, espars, etc. étaient peints en vert).

c) – Dans le système de balisage **type A** (utilisé en Europe) le balisage du côté **tribord** quand on entre dans un port est de couleur verte.

d) – Dans le système de balisage **type B** (utilisé en Amérique du Nord et aux Antilles) le balisage du côté **bâbord** quand on entre dans un port est de couleur verte.

2 – Qui n'est pas encore dans la maturité requise.

Exemple : Ces fruits-là sont trop verts pour les cueillir.

Remarque : Vert se dit aussi de l'acidité du vin qui est encore trop jeune.

- Vertical** (en anglais « **vertical** ») : **1** – [En cosmographie] Le vertical d'un astre est un grand cercle de la sphère céleste passant par le centre de cet astre et par le zénith et le nadir du lieu d'observation ; le vertical d'un astre est l'intersection de la sphère céleste avec le plan mené par la verticale du lieu et passant par la position de l'astre sur la sphère céleste ; le vertical est perpendiculaire à l'horizon.
- Remarques* : **a)** – La distance zénithale d'un astre est l'arc du vertical de cet astre compris entre le zénith du lieu et le centre de l'astre.
- b)** – La hauteur d'un astre est l'arc du vertical de cet astre compris entre le centre de l'astre et l'horizon.
- c)** – La hauteur d'un astre est la complément à 90° de sa distance zénithale.
- d)** – On appelle *premier vertical* le vertical passant par les points cardinaux Est et Ouest de l'horizon.
- 2** – On appelle *point vertical* le zénith, c'est-à-dire le point du ciel élevé verticalement sur notre tête.
- Remarque* : Le vertical d'un astre, le Zénith, le Nadir appartiennent à la sphère locale.
- 3** – Synonyme de perpendiculaire au plan de l'horizon.
- Exemples* : Ligne verticale ; les cercles verticaux ; cadran vertical ; plan vertical.
- 4** – À bord d'un navire, le *plan vertical* qui passe par les axes de la quille, de l'étrave, de l'étambot et qui est perpendiculaire au plan de flottaison au repos, est appelé *plan diamétral* ou simplement *diamétral*, ou même *longitudinal*.
- 5** – Un autre plan vertical, qui passe par le milieu des branches du maître-couple et qui est perpendiculaire au plan de flottaison au repos, est appelé *plan latitudinal* ou seulement *latitudinal*, ou même *transversal*.
- 6** – Dans le devis d'un bâtiment, on trace sur le plan vertical diamétral (ou plan longitudinal) et sur le plan vertical transversal (ou plan latitudinal) les projections des parties les plus importantes de la construction comme les couples, lisses, sabords, etc.
- [Voir les mots *Diamétral* et *Transversal*].

- Verticale** : **1** – La verticale d'un lieu est la direction du champ de la pesanteur en ce lieu ; on l'obtient au moyen du fil à plomb.
- Remarque* : On nomme *horizon sensible d'un observateur* placé à la surface de la Terre, le plan perpendiculaire à la verticale et passant par l'œil de l'observateur. [Voir les expressions *Horizon sensible*, *Horizon rationnel*].
- 2** – Le point de la sphère céleste associé à cette direction vers le haut est le *zénith* du lieu, le point de la sphère céleste diamétralement opposé est le *nadir* du lieu.
- 3** – La verticale en un lieu ne passe pas nécessairement par le centre la Terre.
- 4** – La verticale dépend de la distribution des masses sous la surface de la Terre (croûte terrestre, manteau terrestre, noyau terrestre).
- Remarque* : La verticale en un lieu est souvent à très peu près perpendiculaire à la surface de l'ellipsoïde de référence des différents systèmes géodésiques utilisés pour réaliser les cartes marines (ED50, WGS84, etc.).

- Verticale (Déviation de la –)** : On appelle *déviaton de la verticale* l'angle entre la direction du fil à plomb et la normale à l'ellipsoïde terrestre.
- Remarques* : **a)** – La *déviaton de la verticale* résulte du relief et des anomalies internes de la Terre.
- b)** – La valeur de la déviation de la verticale change avec le système géodésique utilisé pour représenter l'ellipsoïde terrestre.

c) – La déviation de la verticale peut changer, sous nos latitudes et en fonction de la configuration du terrain, entre 10 et 40 secondes de degré.

Vertige : Tournoiement de tête causé par le vide que l'on aperçoit au-dessous de soi quand on se trouve élevé à une grande hauteur.

Remarque : Le mal de mer peut être accompagné d'une sorte de vertige.

Vertières : **1** – Première grande *défaite sur terre* du régime de Bonaparte, le 18 novembre 1803, qui entraîna la chute de la ville de Cap-Français puis l'indépendance de la colonie française la plus florissante des Antilles, Saint-Domingue (maintenant Haïti).

Remarques : **a)** – Aboukir (2 août 1798) fut une défaite maritime.

b) – Waterloo (18 juin 1815) fut la *dernière défaite sur terre* de Bonaparte.

2 – Le général esclavagiste *de Rochambeau* (1755-1813) fut battu à Vertières, près du Cap (Colonie française de Saint-Domingue) par le général noir indépendantiste *Dessartines* (né esclave en 1758, mort assassiné en 1806).

3 – Saint-Domingue fut proclamée officiellement indépendante de la France le 1er janvier 1804 et prit le nom d'Haïti.

4 – Dessartines fut couronné Empereur d'Haïti le 8 octobre 1804, sous le nom de Jacques 1er.

Remarque : Bonaparte ne fut couronné et sacré par le pape Pie VII *Empereur des Français* que le 2 décembre 1804, presque 2 mois plus tard, sous le nom de « *Napoléon 1er* » ; pour la cérémonie du sacre, Napoléon 1er était revêtu du même déguisement burlesque que celui de Jean-Bedel Bokassa, le 4 décembre 1977, lorsqu'il fut couronné empereur de Centrafrique sous le nom de Bokassa 1er, en présence du ministre français de la Coopération Robert Galley.

Vertu : **1** – Qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire quelque effet.

Exemples : La vertu magnétique ; une vertu occulte, secrète ; une vertu spécifique ; les vertus des plantes, des minéraux ; cette plante a une grande vertu, a la vertu de guérir un tel mal ; ce remède n'a point de vertu.

2 – Ferme disposition de l'âme à fuir le mal et à faire le bien.

Remarques : **a)** – On reconnaît trois *vertus théologiques* : la foi, l'espérance et la charité, et quatre *vertus cardinales* : la prudence, la justice, la tempérance et la force.

b) – On dit proverbialement *faire de nécessité vertu* pour dire se résoudre à faire avec courage et de bonne grâce ce qu'on ne peut se dispenser de faire.

c) – On dit d'un homme sans courage et sans caractère, *qu'il n'a ni force ni vertu*.

d) – « *Les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer.* » [D'après *La Rochefoucauld*].

Verveine : Plante que les anciens regardaient comme un préservatif contre les dangers, et qu'ils employaient dans certaines cérémonies religieuses.

Verveux : Sorte de filet à prendre du poisson en forme de cloche, mais terminé à sa partie supérieure par un cône ; il est soutenu intérieurement par quatre ou cinq cerceaux.

Vespucci (Amérigo –) : **1** – Homme d'affaires et navigateur né à Florence (Italie) le 9 mars 1454, mort à Séville (Espagne) le 22 février 1512 ; il participa à plusieurs expéditions maritimes jusqu'aux Amériques pour le compte du roi de Castille et d'Aragon, Ferdinand (1452-1516), puis pour le compte du roi du Portugal, Emmanuel (1469-1521).

Remarque : Il a certainement compris qu'il avait atteint des terres nouvelles jusqu'alors inconnues en Europe, à la différence de son contemporain Christophe Colomb (1451-1506) qui croyait avoir débarqué au Japon.

2 – C'est en son honneur que le géographe lorrain *Martin Waldseemüller* nomma « *America* » le sous-continent *Amérique du Sud* sur une carte du Monde publiée à Saint-Dié en 1507 ; Waldseemüller avait entrepris la mise à jour de la *Cosmographie* de Ptolémée en tenant compte des voyages transatlantiques de la fin du xv^e siècle et des découvertes de terres inconnues.

Remarque : Le nom *America* disparut des rééditions de cette carte, mais il réapparut plus tard sur des cartes hollandaises.

[Voir le mot *Longitude* et les noms *Ailly* (*Pierre d' –*), *Amérigo Vespucci*].

Vesse : Vent qui sort par le derrière de l'animal sans faire de bruit.

Exemple : Lâcher une vesse.

[Voir le mot *Pet*].

Vestale : 1 – Les Romains donnaient ce nom à des vierges consacrées à la déesse Vesta.

2 – [Au figuré] Une femme, une fille d'une chasteté exemplaire.

Vestibulaire : 1 – Le système *vestibulaire*, qui est situé dans l'oreille interne, assume le sens de l'équilibre.

Remarque : Le mal de mer est en partie lié au système vestibulaire.

2 – On appelle connaissances *vestibulaires* celles qui sont liées à la perception du mouvement.

Vétille : Bagatelle, chose de rien ou de peu de conséquence.

Exemple : La moindre vétille l'arrête.

Vétilleux : Plein de petites difficultés.

Exemple : Manœuvre vétilleuse.

Vêtir : Habiller, donner des habits à quelqu'un.

Remarque : On dit se vêtir à la française, à la turque, pour dire *suivre la mode des Français*, des Turcs dans ses habillements.

Vêtement : Habillement.

Vétéran : 1 – En France, on appelle traditionnellement *vétéran* un soldat qui justifie de vingt-quatre années de service consécutives.

Remarque : Les Américains utilisent le mot *veteran* pour tous les anciens combattants.

2 – Les Romains appelaient *vétéran*s les soldats qui, après avoir servi un certain temps, obtenaient leur congé et les récompenses dues à leurs services.

3 – Vétéran se dit des anciens officiers de magistrature qui, après avoir servi un certain temps, jouissent encore d'une partie des prérogatives de leurs charges, quoiqu'ils ne les possèdent plus.

4 – On dit d'un lycéen que c'est un vétéran d'une classe terminale, de première, de seconde, etc. pour dire qu'il redouble, qu'il étudie une seconde année en terminale, en première, en seconde, etc.

5 – On donne le nom de *vétéran*s, dans quelques académies, à des membres qui renoncent à leur place d'académicien et qui en conservent les honneurs.

Remarque : On les qualifie aussi d'*émérites*.

Vétillard : Celui qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés.

Remarque : On dit aussi *vétilleur*.

Vétille : Bagatelle, chose de rien ou de peu de conséquence.

Větō : Mot latin, qui signifie *je m'oppose, j'empêche*.

Remarque : C'était la formule qu'employait à Rome tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposait aux décrets du Sénat ou à tout acte des autres magistrats.

Véto : Avant que la France se fût constituée en République en 1791, il y avait, relativement aux décrets du corps législatif, un droit de véto non absolu mais suspensif, qui était

exercé par le roi.

Remarque : On disait *veto absolu* ou *veto suspensif* pour exprimer la faculté de refuser à un acte particulier le caractère de loi, ou pour toujours, ou pour un temps limité.

Vêture : Cérémonie qui se fait dans les couvents en donnant l'habit à un religieux, à une religieuse et qui précède habituellement d'une année la profession solennelle.

Remarque : On l'appelle aussi *prise d'habit*.

Veuf : On appelle veuf celui dont la femme est morte et qui n'est point remarié ; on appelle veuve celle dont le mari est mort et qui n'est point remariée.

Remarques : **a)** – On appelle *église veuve* une collégiale qui a été cathédrale (dans laquelle un évêque avait anciennement son siège) mais qui ne l'est plus.

Exemple : L'église de Saint-Quentin est une église veuve.

b) – Les fleuristes appellent veuve une tulipe panachée de blanc et de violet.

Veuille (Bonne –) : Voir l'expression *Bonne veuille*.

Veule : [*Familier*] Mou, faible.

Exemple : En parlant d'un albatros posé sur le pont d'un navire, Baudelaire disait :

« *Ce voyageur ailé, comme il est gauche et veule !* »

« *Lui, naguère si beau, qu'il est comique et laid !* ».

[Troisième quatrain du deuxième poème du recueil « *Les Fleurs du mal* » (1861)].

Vexation : Action de vexer.

Vexer : Tourmenter, faire de la peine injustement à quelqu'un.

VFI : 1 – Sigle de l'expression « *vêtement à flottabilité intégrée* ».

2 – Les vêtements de travail à flottabilité intégrée doivent répondre au décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports.

Remarques : **a)** – Art. 9 du décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 : Le port d'un équipement de protection individuelle destiné à prévenir les risques de noyade, répondant aux normes réglementaires est obligatoire en cas d'exposition au risque de chute à la mer et notamment dans les circonstances suivantes :

i) Lors des opérations de pêche ;

ii) En cas de travail de nuit, en l'absence de visibilité ou en cas de circonstances météorologiques défavorables ;

iii) Lors de trajets en annexes ou autres embarcations légères.

Le port de cet équipement de protection individuelle est également obligatoire en toute circonstance le justifiant, dont le capitaine est le seul juge, compte tenu du niveau de formation de l'intéressé.

Ces dispositions sont applicables aux marins pêcheurs non salariés et aux travailleurs indépendants.

b) – Les normes auxquelles doivent répondre les VFI sont fixées par l'article R 233-151 du Code du travail.

3 – Les VFI sont visées par plusieurs normes ISO en fonction de la masse de la personne et du type d'activité :

i) Norme NF EN ISO 12402-5 – « *Aide à la flottabilité* » - flottabilité 50 N. C'est la flottabilité minimale pour un porteur de 70 kilogrammes et plus.

Remarque : N'assure par le retournement ; uniquement pour les nageurs ; assure le maintien hors de l'eau des voies respiratoires pour un porteur conscient ; utilisation en eaux protégées où les secours sont à proximité.

ii) Norme NF EN ISO 12402-4 – « *Gilet de sauvetage* » - flottabilité 100 N.

C'est la flottabilité minimale pour un porteur de 70 kilogrammes et plus.

Remarque : Assure le retournement en 10 secondes ; ne garantit pas le retournement sur le dos d'une personne inconsciente portant des vêtements lourds ; pour eaux protégées et eaux intérieures.

iii) Norme NF EN ISO 12402-3 – « *Gilet de sauvetage* » - flottabilité 150 N. C'est la flottabilité minimale pour un porteur de 70 kilogrammes et plus.

Remarque : Assure le retournement en 5 secondes à un porteur équipé d'un ciré ; garantit le retournement sur le dos d'une personne inconsciente sauf dans de rares cas (port de vêtements de travail lourds et encombrants).

iv) Norme NF EN ISO 12402-2 – « *Gilet de sauvetage* » - flottabilité 275 N. C'est la flottabilité minimale pour un porteur de 70 kilogrammes et plus.

Remarque : Assure le retournement en 5 secondes à un porteur, même équipé de vêtements de protection lourds ; garantit le retournement dans tous les cas ; pour haute mer et conditions extrêmes.

4 – Certains VFI sont munis d'une vessie gonflable, avec un dispositif de gonflage automatique ou à commande manuelle.

Remarque : Le gonflage se fait à partir d'une cartouche de gaz carbonique comprimé.

VHF : Sigle de l'expression anglaise « *Very High Frequency* » qui signifie *Très haute fréquence*.

[Voir l'expression *Radiotéléphonie VHF*].

Remarques : **a)** – Les postes émetteurs-récepteurs de radio utilisant les fréquences VHF sont d'usage courant à la mer pour établir des communications entre des stations séparées par des distances ne dépassant pas quelques dizaines de milles (navires ou stations côtières) ; la portée dépend de l'altitude des antennes de ces stations et excède légèrement la portée lumineuse.

b) – Le canal 16 (156,8 MHz) est *réservé* à l'appel des autres stations et aux messages de sécurité et de détresse ; le canal 70 (appel sélectif numérique) est réservé à la sécurité et aux situations de détresse.

c) – L'ancienne première chaîne de télévision française en noir et blanc et en 815 lignes, était diffusée en VHF ; les chaînes de télévision terrestres analogiques en 625 lignes et en couleurs (c'est-à-dire toutes les autres) étaient diffusées en UHF.

VHF – ASN : Émetteur-récepteur VHF permettant d'émettre des appels sélectifs en mode numérique.

[Voir l'expression *Appel sélectif numérique* et le sigle *VHF*].

Viable : Qui est assez fort, assez formé pour faire espérer qu'il vivra.

Remarque : On considère souvent qu'un enfant né avant le septième mois n'est pas viable.

Viaduc : Ouvrage d'art routier ou ferroviaire, passant au-dessus d'une rivière, d'un bras de mer ou de tout autre obstacle et qui présente une hauteur ou une longueur, parfois les deux, plus grandes que celles qu'exigerait la seule traversée de la rivière ou de la voie à franchir.

Remarque : À la différence du viaduc, un pont relie strictement les deux bords d'une rivière, d'un bras de mer, d'une dépression de terrain, d'une voie de circulation, etc., pour en permettre le franchissement.

Viager : Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie.

Exemples : Rente viagère ; pension viagère ; il a mis tout son bien à fonds perdu, il n'a qu'un revenu viager.

Viande : 1 – La chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit.

2 – [*Populaire*] Nudité qu'on doit cacher.

Exemples : Elle montre sa viande, elle étale sa viande ; cache ta viande.

Viander : Pâturer, seulement en parlant des cerfs et autres bêtes fauves.

Exemple : Le cerf a viandé cette nuit dans cette prairie.

Viander (Se –) : [*Populaire*]

Viatique : 1 – Provisions ou argent qu'on donne à quelqu'un pour un voyage.

2 – On appelle le *viatique* le sacrement de l'eucharistie quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort.

3 – On appelle parfois *viatique* la prime arbitraire allouée par l'armateur à un capitaine ou à un chef-mécanicien qui part à la retraite après une carrière dans la Compagnie.

Vibord (en anglais « *waist* », « *upper channel wale* ») : **1** – Grosse planche posée de chant, qui borde et embrasse le dernier pont d'un vaisseau et qui lui sert de parapet.

2 – Partie de la muraille d'un bâtiment qui renferme les gaillards.

3 – On appelle parfois *vibord* la troisième préceinte d'un navire, qui est appelée aussi *lisse de plat-bord*.

[Voir les mots *Chant*, *Camp*, *Champ*].

Vibration : 1 – Mouvement d'un poids suspendu librement, et qui étant en branle, décrit une portion de cercle.

Exemple : Les vibrations du pendule.

2 – Il se dit aussi des mouvements, des tremblements des cordes d'un instrument de musique, de la corde d'un arc et d'autres corps élastiques.

3 – Résonances causées par un mouvement mécanique alternatif de fréquence correspondant à la période propre de certaines parties du navire.

Vibrer : 1 – Faire des vibrations.

2 – [*Vieilli*] Lancer, darder.

Exemples : Vibrer une flèche ; le Soleil vibrait ses rayons.

Vicaire : Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions.

Vicariance : Multiplicité des solutions possibles pour résoudre un même problème.

Remarque : Le mot *vicariance* est tiré du latin *vicārius* qui signifie *remplaçant*.

Vice : 1 – Défaut, imperfection.

Remarque : On appelle *vice propre* de la marchandise transportée, un défaut intrinsèque qui peut être à l'origine de sa perte ou de sa destruction sans que la faute du transporteur ne puisse être retenue.

Exemple : La germination est un vice propre de la pomme de terre.

[Voir l'expression *Vice propre*].

2 – [*Chez l'homme*] : Disposition habituelle au mal.

Remarque : En ce sens il est opposé à *vertu*.

3 – [*Chez l'homme*] : La débauche, le libertinage.

Vice-amiral : Celui qui commande une armée navale en l'absence de l'amiral et sous ses ordres quand il est présent.

Remarques : **a)** – Le grade de vice-amiral est intermédiaire entre le grade de contre-amiral et la dignité d'amiral.

b) – La loi du 17 juin 1841 avait fixé le nombre des vice-amiraux en activité à 10 ; nul ne pouvait être promu au grade de vice-amiral s'il n'avait commandé, dans le grade de contre-amiral, pendant 2 ans, une escadre de 5 bâtiments de guerre au moins.

Vicennal : Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans.

Vice-président : Celui qui exerce la fonction de président en son absence.

Vice propre (en anglais « *haulier* ») : Le *vice propre* d'une marchandise est une caractéristique intrinsèque de cette marchandise qui peut entraîner sa dégradation.

Exemple : La germination des pommes de terre transportée à la température ambiante peut être un vice propre.

Remarque : En matière d'assurance sur facultés, la notion de *vice propre* peut constituer une source de litiges car la preuve d'un vice propre peut s'avérer compliquée en cas de sinistre, lorsqu'il s'agit de marchandises périssables.

[Voir le mot *Vice*].

Vice propre de la marchandise : Voir l'expression *Vice propre*.

Vice-roi : Gouverneur d'un État qui a eu le titre de royaume.

Vicier : 1 – Gâter, corrompre.

2 – Rendre nul, rendre défectueux.

Exemple : Cette omission ne vicie pas l'acte.

Remarque : C'est une règle de droit, que ce qui abonde ne vicie pas.

[Voir le mot *Abonder*].

Vicissitude : 1 – Instabilité, mutabilité des choses humaines, c'est-à-dire la disposition qu'elles ont à changer très promptement de mal en bien, de bien en mal.

Exemple : De servante elle devint reine, voilà un étrange effet de la vicissitude des choses humaines.

2 – On le dit aussi de ces changements mêmes.

Remarque : En ce sens, il se met plus ordinairement au pluriel, et alors il se dit plutôt pour un changement de bien en mal que pour un changement de mal en bien.

Exemple : Être exposé à toutes sortes de vicissitudes.

3 – Vicissitude, signifie aussi, Révolution réglée, changement de choses qui se succèdent régulièrement les unes aux autres.

Exemple : La vicissitude des saisons.

Vicomte : 1 – Seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté.

2 – Il signifiait aussi en quelques pays, comme en Normandie, certain juge royal au-dessous du bailli.

Exemples : Vicomte de Caen ; vicomte de Gisors, etc.

Remarque : Les vicomtes de ces pays étaient la même chose que les prévôts royaux dans les autres provinces.

Vicomté : 1 – Titre attaché à une Terre.

Exemple : Terre érigée en Vicomté.

2 – Il signifie aussi le ressort et l'étendue de la juridiction des juges qu'on nommait vicomtes.

Exemple : La vicomté de Paris.

Victime : 1 – Celui ou celle qui a subi un préjudice.

Remarques : **a)** – Certaines victimes sont à plaindre, d'autres doivent être admirées.

b) – Le mot *victime* ne prend pas encore (en 2015) de forme particulière lorsque la victime est un homme et non une femme.

[Voir le mot *Professeur*].

2 – Personne qui a subi un accident.

3 – Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui.

4 – On dit aussi qu'un homme a été la *victime* de sa bonne foi, de sa générosité, pour dire que sa bonne foi, sa générosité, ont été la cause de ses disgrâces, de sa perte.

5 – Créature vivante offerte en sacrifice à la divinité.

Exemple : La victime propitiatoire, c'est-à-dire la victime offerte au dieu pour le rendre propice ou pour apaiser sa colère.

Remarque : La victime d'un *holocauste* est livrée vivante aux flammes et elle est entièrement consumée par le feu, en offrande à Dieu.

[Voir le mot *Hostie*].

Victoire : Avantage qu'on remporte en guerre sur les ennemis, dans une bataille, un combat.

Remarque : Chanter victoire, c'est se glorifier du succès.

Victuaille : **1** – Provisions servant à la nourriture des hommes.

Remarque : Victuaille, en ce sens, est un nom singulier collectif.

2 – [Vieilli] Victuailles s'employait jadis au pluriel pour désigner les vivres qu'on embarquait avant d'appareiller pour un voyage.

Exemples : Faire provision de victuailles ; avoir soin des victuailles ; ils firent relâche pour prendre des victuailles

[Voir le mot *Vivres*].

Victuaillieur : Synonyme de *fournisseur de vivres*.

Remarque : On dit aussi *avitailleur de navires* ou *shipchandler*.

Vidame : Titre de celui qui conduisait l'armée d'un évêché pour défendre le temporel de l'évêque.

Remarques : **a)** – En contrepartie, le vidame tenait des terres de l'évêché.

b) – Les deux seuls évêchés actuels qui possèdent des forces armées sont le Vatican et Andorre.

c) – Le titre de *vidame* correspond au titre de vicomte pour un État laïc.

Vidange : **1** – Action de vider.

2 – État d'un récipient ou d'une capacité qui n'est pas plein et qui est fermé.

Remarque : On dit d'une caisse à eau qui n'est pas pleine, qu'elle est en vidange.

Vide : **1** – Qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être.

2 – Un espace tellement vide, qu'il n'y a aucun corps, pas même de l'air.

Exemples : Vide interstellaire.

Remarque : Le vide se mesure normalement en *pascals*, mais très souvent en *torrs* (1 torr est égal à la pression à la base d'une colonne de mercure de hauteur 1 mm à la température de 0°C, et il est équivalent à environ 133,3 Pa ou à 4/3 de mbar)

Vide au condenseur : **1** – Pression absolue résiduelle régnant dans le condenseur d'une installation à vapeur en fonctionnement.

2 – Le vide au condenseur est obtenu par détente et liquéfaction de la vapeur qui arrive dans le condenseur après avoir travaillé dans les turbines haute et basse pression de marche avant, ou après avoir travaillé dans la turbine de marche arrière, grâce à une intense circulation d'eau de mer froide dans des tubes qui traversent le condenseur ; des éjecteurs fonctionnant à la vapeur extraient l'air et les gaz incondensables qui peuvent se trouver dans l'atmosphère du condenseur. [Voir le mot *Éjecteur* et l'expression *Pompe à air*].

3 – Le vide au condenseur se compte habituellement par rapport à la pression atmosphérique ; l'indication du vide au condenseur est meilleure (plus faible) en période de haute pression atmosphérique et de beau temps qu'en cas de dépression et de tempête.

Remarque : Pendant notre service national nous avons été affecté en qualité de *midship mécanicien* sur un torpilleur de la 7ème DER (division d'escorteurs rapides) basée à Brest : lorsque, vers six heures du matin, nous préparions l'installation de propulsion pour sortir en mer afin de participer à des mises en

conditions de sous-marins (*MEC*) en mer d'Iroise, nous savions, en observant le vide obtenu au condenseur, s'il fallait ou non saisir très soigneusement le matériel dans les compartiments : un vide de 74 centimètres de mercure (986,6 mbar) nous promettait une très mauvaise journée ; un vide de 78 centimètres (1039,9 mbar) permettait d'espérer une agréable sortie en mer.

Videlle : En voilerie, on appelle *videlle* une sorte de reprise en fils croisés que l'on fait sur un accroc ou un commencement de déchirure d'une voile.

Remarque : Une *videlle* faite à temps évite quelquefois des avaries importantes.

Vidourlade : Crue de la rivière Vidourle.

Vie : État d'activité de la substance organisée ; ce genre d'activité est commun aux plantes et aux animaux ; la fin de cette activité s'appelle la mort.

Remarque : Pour l'homme, la vie est faite de joie, de confiance et d'espérance.

Vieljeux (Léonce –) : Voir *Léonce Vieljeux*.

Vie privée : Vie personnelle, individuelle, intime de chacun.

Exemple : Le respect de la vie privée.

Remarque : La vie privée d'une personne s'oppose à la *vie publiée* par cette personne ou par ses intimes, notamment sur les réseaux sociaux ; dans ce cas, il s'agit de la *vie publique*.

Vierge : 1 – Se dit de celui ou de celle qui a toujours vécu dans une continence parfaite.

2 – [Au figuré] On dit *une réputation vierge* pour une réputation intacte.

3 – On appelle *huile vierge* la première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées.

Remarque : L'huile de bonne qualité couramment commercialisée est de l'huile pressée issue de la première pression à froid dans un pressoir à huile.

4 – On appelle *cire vierge* la cire d'abeilles prise directement dans la ruche, préparée, filtrée, ordinairement mise en pain et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage.

Vierge : Vierge est le nom du *sixième* des douze signes du Zodiaque.

Remarques : **a)** – Le Bélier est le premier signe du Zodiaque.

b) – Les deux vers hexamètres léonins latins suivants, attribués à Anianus (un astronome et poète qui aurait vécu au XIII^{ème} siècle) servent couramment de moyen mnémotechnique pour se rappeler l'ordre des constellations du Zodiaque :

*Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.*

En français : *Bélier, Taureau, Gémeaux, Cancer, Lion, Vierge, Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau, Poissons.*

c) – L'étoile de première grandeur *Spica* (l'Épi) est la plus brillante de la constellation de la Vierge.

d) – Selon Hésiode, un poète grec du VIII^{ème} siècle av. J.-C., la *vierge* en question était la fille de Zeus et de Thémis, la fille de Gaïa et l'une des épouses de Zeus.

Vierge (Poulie –) : Synonyme de *baraquette*.

[Voir le mot *Baraquette*].

Viète : 1 – François Viète (1540-1603) est un mathématicien français né à Fontenay-le-Comte dans le Bas-Poitou (actuel département de la Vendée) en 1540 ; il est mort à Paris en 1603.

Remarques : **a)** – François Viète apporta, au XVI^{ème} siècle, une contribution considérable à l'algèbre ; il généralisa le calcul littéral qui permet de résoudre aisément un grand nombre de problèmes : l'art analytique de Viète utilise

systématiquement les lettres de l'alphabet pour représenter, dans les équations, non seulement les termes variables, mais aussi les termes constants ou indéterminés.

b) – Viète calculait sur une représentation littérale des grandeurs et non plus sur leur valeur ou sur la valeur d'exemples numériques comme cela se faisait jusqu'alors ; les inconnues sont désormais représentées par des lettres, mais aussi les grandeurs connues ; Viète représentait les *paramètres* (variables connues) par des consonnes et les *variables inconnues* par des voyelles.

c) – François Viète utilisa le mot *coefficient* (grandeur constante) dans une équation.

d) – Le mathématicien et astronome Al-Khwarizmi (789-850) avait écrit en arabe au IX^e siècle une méthode qu'il appela « *al-jabr* » pour résoudre certaines équations ; l'expression « *al-jabr* » a été transposée en français pour donner le mot *algèbre* ; le nom d'Al-Khwarizmi lui-même a été latinisé en *algoritmi* qui a été transposé en français pour donner le mot *algorithme*.

e) – On appelle *algorithme* un objet abstrait exprimé en langage mathématique, définissant un calcul particulier et analysable mathématiquement.

f) – Al-Khwarizmi est souvent considéré comme l'inventeur de l'algèbre moderne.

[Voir les remarques de l'expression *Formule fondamentale*].

2 – François Viète réussit à décrypter pour le compte du roi de France Henri IV (1553-1610) les messages secrets qu'échangeaient les ennemis Espagnols, lorsqu'ils étaient interceptés.

Remarques : a) – Viète fut dénoncé au pape comme pratiquant la sorcellerie en raison de ses talents pour la science du décryptage.

b) – Pour se défendre de ses accusateurs, Viète publia en 1590 un traité dans lequel il exposait sa méthode de décryptage des messages secrets.

Vieux-port de La Rochelle : 1 – Indépendamment d'un havre d'échouage très ancien, les ouvrages portuaires de La Rochelle-Ville comprennent un avant-port et deux bassins à flot.

2 – Le premier bassin à flot, dit *bassin intérieur* ou *bassin n° 1* a été ouvert au commerce en 1808.

Remarques : a) – Il communique avec le havre d'échouage par une écluse de 14,0 mètres de large, surmontée par une passerelle pour piétons pouvant ouvrir de 2 h 30 avant à 1 h 30 après l'heure de la pleine mer.

b) – Son radier est établi à 4 mètres 50 en contre-bas des hautes mers de mortes eaux.

3 – Le second bassin à flot, dit *bassin extérieur*, *bassin n° 2* ou *bassin des chalutiers* a été ouvert en 1862.

Remarques : a) – Il communique avec l'avant-port par une écluse de 16,0 m de large, surmontée par un pont routier pouvant ouvrir de 2 h 00 avant à 1 h 30 après l'heure de la pleine mer.

b) – On trouve sur son radier une profondeur de 5 mètres 60 par rapport aux pleines mers de mortes eaux.

c) – La hauteur d'eau au-dessus du radier du bassin n° 2 est indiquée par l'une des deux échelles de marées que l'on voit sur la tourelle Richelieu ; la seconde échelle de marée de la tourelle Richelieu indique la hauteur au-dessus du zéro des cartes.

d) – Le bassin extérieur de La Rochelle-Ville voyait encore, dans les années 1970, des importations de charbon et de gazole ; le trafic commercial a complètement cessé à La Rochelle-ville au profit de La Pallice, avec la fermeture du dépôt de gazole destiné aux chalutiers du bassin n° 2 après l'ouverture du nouveau port de

pêche de Chef-de-Baie (première vente aux enchères à la criée de Chef-de-Baie le 24 octobre 1994).

Vif : 1 – Qui est en vie.

2 – Dans une installation à vapeur, on appelle *vapeur vive* la vapeur surchauffée, c'est-à-dire une vapeur séchée dans un collecteur spécial placé dans le passage des gaz chauds au faite de la chaudière.

Vif-argent : Ancienne appellation du *mercure*.

Vif de l'eau : Le *vif de l'eau* se dit de la période voisine de la syzygie pendant laquelle les marées sont les plus fortes, c'est-à-dire où l'on observe les plus hautes pleines mers et les plus faibles basses mers de la quinzaine, en même temps que la nouvelle lune ou la pleine lune.

Remarque : On dit aussi *eaux vives* ou *vives-eaux*.

Exemple : Les marées d'*eaux vives*, ou les marées de *vives-eaux* qui suivent la pleine lune.

Vigie : 1 – Surveillance (en anglais « *vigie* »).

2 – Poste de surveillance.

Remarque : Être *en vigie*, c'est être en sentinelle, habituellement en haut d'un mât.

3 – [*Par extension*] Veilleur (en anglais « *watchman* », « *look out man* ») qui se tient dans une vigie en haut d'un mât.

4 – Écueil ou rocher de petite étendue et isolé, affleurant hors de l'eau ou sous l'eau, que l'on trouve en mer à une bonne distance de la terre (en anglais « *rock* », « *lurking raock* »).

Remarques : **a**) – Une *vigie* en ce sens est entièrement dépourvue de terre végétale.

b) – La position portée sur une carte ancienne d'une *vigie* est souvent approximative et son existence même est parfois douteuse si elle ne se réfère qu'à l'observation par un seul navire de brisants ou de remous.

c) – À proximité du rivage, on utilise le mot *dangers* (habituellement au pluriel). [Voir le mot *Danger*].

Vigilance : Attention sur quelque chose ou sur quelqu'un, accompagnée de diligence et d'activité.

Vigilant : Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire.

Vigile : Veille de certaines fêtes.

Remarque : La plupart des *vigiles* sont accompagnées de jeûnes.

Vigne : 1 – La plante qui porte le raisin.

Remarque : Il faut remarquer que le nom de *vigne* ne se donne pas à un cep seul, et qu'on ne dit pas « voilà une belle vigne » pour dire *voilà un beau cep de vigne*.

2 – Grande étendue de terre plantée de ceps de vigne.

Vignette : Petite estampe qui a plus de largeur que de hauteur, où l'on ne gravait autrefois pour l'ordinaire que des pampres et des raisins, et où l'on grave maintenant toutes sortes d'autres figures.

Vigueur : 1 – Force pour agir.

Exemple : Dans la *vigueur* de la jeunesse.

2 – On appelle *vigueur d'esprit* la force d'esprit qui rend capable d'entreprendre des choses hardies, difficiles, et de les exécuter.

3 – Il se dit aussi de cette force d'esprit qui ne s'affaiblit point avec l'âge.

Exemple : Ce retraité conserve la même *vigueur d'esprit* qu'il avait à vingt-cinq ans.

4 – Il signifie encore cette qualité de l'esprit qui rend capable de soutenir de

grands travaux sans s'épuiser, et de pénétrer les choses les plus abstraites et les plus difficiles.

5 – On dit qu'une loi, que des lois sont en vigueur, pour dire qu'elles doivent être appliquées et que les magistrats les suivent dans leurs jugements.

Viguiier : Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans les autres provinces de France.

Vil : Bas, abject, méprisable, soit par la bassesse de la naissance, soit par celle des sentiments.

Exemples : C'est un homme vil, un homme vil et abject ; un homme de vile condition ; profession vile ; une âme vile et basse. ; vil et mercenaire ; c'est un trafic trop vil ; des choses viles.

Remarques : **a)** – On dit qu'une chose est **de vil prix** pour dire qu'elle est de peu de valeur.

Exemple : C'est une étoffe de vil prix.

b) – On dit qu'une marchandise est **à vil prix** pour dire, qu'elle est à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire.

Exemple : Le blé est à vil prix cette année.

c) – On dit aussi qu'une chose a été vendue à vil prix pour dire qu'elle a été vendue fort au-dessous de sa juste valeur.

Exemple : Ces livres ont été vendus à vil prix.

Vilain : Paysan, roturier, homme de néant.

[Voir l'expression *Reine blanche*].

Remarque : On dit « *jeux de main, jeux de vilain* » pour dire qu'il n'y a que les gens de la lie du peuple qui se divertissent à s'entre frapper, à se donner des coups.

Vilain : 1 – Qui déplaît à la vue.

Exemple : Un vilain bateau.

2 – Incommode, fâcheux, désagréable.

Exemple : Vilain temps.

3 – Sale, déshonnête, impur, méchant, infâme.

Exemples : C'est un vilain homme. ; une vilaine action ; un vilain métier ; cela est vilain ; il m'a joué un vilain tour ; il est dans un vilain cas, dans une vilaine posture.

4 – Qui présente un péril.

Exemple : Voilà un vilain rhume ; une vilaine vague.

Remarque : En ce sens, on peut dire une « *vilaine vague* » alors qu'on évitera de dire une *vague scélérate*.

5 – Avare, qui vit mesquinement.

Exemple : Il est vilain comme lard jaune.

Remarque : On dit « *graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle* » pour dire qu'un avare se plaint des services qu'on lui rend afin de se dispenser de la reconnaissance.

Vilebrequin : 1 – Synonyme d'*arbre-manivelle* d'une machine alternative (machine à vapeur, moteur à explosions, compresseur).

2 – Instrument à main de menuisier utilisé pour faire tourner des mèches afin de percer des trous dans le bois.

Remarque : Le servant d'une bouche à feu se servait d'un *vilebrequin* pour percer la gargousse (le sachet de poudre) au fond de l'âme, lorsqu'il n'y arrivait pas avec le dégorgeoir avant de faire feu ; il l'introduisait dans la lumière du canon.

3 – [*Populaire*] On dit *des jambes en vilebrequin* pour désigner des jambes tortues.

[Voir le mot *Tortu*].

Vilénie : 1 – Ordure, saleté.

Exemple : Cette maison est pleine de vilénie.

2 – Obscénité.

Exemple : Ce livre est plein de vilénies.

3 – Avarice sordide.

Exemple : Sa vilénie le fait mépriser de tout le monde.

4 – Action basse et vile.

Exemple : Il a fait cent vilénies en sa vie.

5 – Mauvaise nourriture, une nourriture malsaine.

Exemple : Cet enfant est malade pour avoir mangé toutes sortes de vilénies.

Vilipender : [*Familier*] Traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris.

Remarque : Il se dit des personnes et des choses

Village : 1 – Groupement de population de moins de 2000 habitants dans un espace bâti en continu.

2 – [*Jadis*] Lieu non fermé de murailles, composé de maisons de paysans.

Villanelle : Sorte de poésie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain.

Remarque : On donne aussi ce nom à un certain air fait pour danser.

Ville : 1 – Groupement de population de plus de 2 000 habitants dans un espace bâti en continu.

2 – [*Jadis*] Assemblage de plusieurs maisons disposées par rues et fermées d'une clôture commune qui était ordinairement de murs et de fossés.

Vimaire (ou vimer, ou vimère) : 1 – Dégâts causés dans les forêts par les ouragans.

2 – Dégâts causés par des phénomènes naturels exceptionnels et insurmontables.

Remarques : a) – Le mot *vimaire* est tiré de l'expression latine *vis major* (en français *force majeure*).

b) – On parle de *vimaire* principalement dans le cas d'intempéries d'intensité exceptionnelle, de conditions météorologiques extrêmement mauvaises (tempête, ouragan).

c) – Une vimaire n'est pas une catastrophe.

[Voir les mots *Hasard, Précaution, Catastrophe*].

Vin : Boisson que l'on tire du raisin.

Remarques : a) – On appelle *vin de veille* du vin que l'on prépare en cas que l'on en ait besoin pendant la nuit.

b) – On appelle *vin de l'étrier* le vin que l'on sert au départ, lorsque quelqu'un est près de monter à cheval, ou plus généralement, de partir.

c) – On dit de quelqu'un qu'il est :

i) *en pointe de vin* pour dire que le vin commence à le mettre en gaîté ;

ii) *chaud de vin* pour dire qu'il commence à être ivre ;

iii) *entre deux vins* pour dire qu'il approche de l'ivresse ;

iv) *pris de vin* pour dire qu'il est déjà ivre.

d) – On dit *cuver son vin* pour dire dormir afin de laisser passer son ivresse ;

e) – On dit d'un grand ivrogne que c'est un sac à vin ;

f) – On dit d'un ivrogne qu'il a le *vin mauvais* pour dire qu'il est querelleur après qu'il a bu ;

g) – On dit *après bon vin, bon cheval* pour dire qu'on est plus hardi quand on a bien bu.

Vinaigre : 1 – Vin rendu aigre par artifice.

2 – Solution aqueuse d'acide acétique, tirée d'un alcool comestible.

Vin de chambre : Vin logé dans des bouteilles cachetées, servi à la table du capitaine, des officiers et des passagers, par opposition au vin en tonneaux ou en touques que l'on appelle *cambusard*, qui provient de la cale ou de la cambuse et qui est servi à

l'Équipage et aux rationnaires.

Remarques : a) – On appelait autrefois *la chambre* une partie du navire située à l'arrière et qui était réservée à l'État-Major et aux éventuels passagers de marque nourris à la table du commandant.

b) – On appelait *vin de bouche* le vin destiné pour la personne du roi.

c) – Chez le roi, on appelait *la bouche* le lieu où l'on apprêtait à manger pour le roi, on appelait officiers de la bouche les officiers qui servaient, soit à la cuisine du roi, soit au gobelet.

d) – Chez le roi, on appelait *gobelet* le lieu où l'on fournissait le pain, le vin, et le fruit pour la bouche du roi.

Vin de précision : On appelle *vin de précision* un vin d'appellation et millésimé que l'on sort pour les grandes occasions et qui est servi au carré des officiers ou à la table du commandant.

Vin de suite : Vin destiné à la table des domestiques d'une maison.

Remarque : Dans ce cas, la *suite* désigne ceux qui appartiennent à la maison, qui sont au service de la maison.

Vindicatif : Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

Vindicte : Poursuite judiciaire.

Exemples : Vindicte publique ; vindicte populaire.

Vingt-quatrième (en anglais « *twenty-fourth part* ») : Lorsque les travaux de construction d'un navire se divisent en vingt-quatre parties, on dit d'un navire qui est à moitié construit que ses travaux sont parvenus aux douze vingt-quatrièmes et ainsi de suite.

Remarque : Le nombre 24 étant lui-même divisible par 2, par 3, par 4, par 6, par 8 et par 12, les vingt-quatrièmes s'adaptent bien à la progression de la construction.

Viole : Instrument de musique à sept cordes de boyau et dont on joue avec un archet.

Violence : 1 – Qualité de ce qui agit avec force.

Remarque : Violer une femme, c'est *lui faire violence*, la prendre de force.

2 – Force dont on use contre quelqu'un, contre les coutumes, contre les lois, contre la liberté publique.

Remarque : La violence est le moyen d'expression alternatif de ceux qui n'arrivent pas à se faire entendre paisiblement.

Citation : « La violence est juste où la douceur est vaine » [Corneille].

3 – Contrainte exercée sur quelqu'un pour le forcer à exécuter un acte auquel sa volonté se refuse.

Violent : 1 – Impétueux, agressif, brutal qui agit avec force, avec impétuosité.

Exemples : Roulis violent ; vent violent ; tempête violente ; mouvement violent ; animal violent ; exercice violent.

2 – [Familier] Qui est excessif.

Exemples : Ce que ses camarades lui ont fait est un peu violent.

3 – On appelle *mort violente* une mort causée par quelque accident, et non par une cause naturelle et ordinaire.

4 – Violent se dit aussi ses personnes, des sentiments et des actions.

Exemples : Un homme violent ; une humeur violente ; une action violente ; un discours violent ; passion violente ; un caractère violent.

5 – La violence des hommes ou des animaux s'explique souvent par le désir de tenir leur place dans leur environnement, ou même de survivre.

Remarques : a) – Les animaux sauvages prédateurs sont violents quand les proies sont rares ou s'ils se sentent en danger.

- b)** – Les chiens qui sont nés et qui ont été élevés en chenil sont plus violents que les autres.
- c)** – Les mères de danseuses sont violentes avec les autres danseuses, surtout si elles ont reporté sur leurs filles la passion pour la danse qu'elles n'ont pas assouvie personnellement.
- d)** – Les jeunes pilotes qui naviguaient sous pavillon de complaisance et dans des compagnies peu respectueuses de leurs Équipages avant de réussir le concours de pilotage, sont particulièrement violents dans leurs relations avec leurs camarades, avec les autres services portuaires ou avec les consignataires des navires ; par ailleurs, ils sont habituellement peu préparés à recueillir les connaissances collectives accumulées par leurs anciens concernant leur port ou leur rivière, ou à améliorer leurs connaissances personnelles théoriques sur la manœuvre.

Violer : 1 – Enfreindre, agir contre.

Exemple : Violer les lois.

2 – Violer, signifie aussi *faire violence à une fille*, à une femme, la prendre de force.

Exemple : Les soldats de Napoléon entrèrent dans la ville de Jaffa le 7 mars 1799, pillèrent les biens, exécutèrent 3000 prisonniers sur la plage (à l'arme blanche pour économiser les munitions) et violèrent les femmes pendant 3 jours et 2 nuits.

Violon du beaupré (en anglais « *bees of the bowsprit* ») : Petite plate-forme ressemblant par son contour à un violon, qui déborde de chaque côté du bout du mât de beaupré, non loin du chouquet ; on y trouve divers réas qui servent à divers usages, par exemple au passage des étais et des faux étais du petit mât de hune.

Remarques : **a)** – Cette plate-forme sert de point d'appui aux pieds des gabiers de beaupré lorsqu'ils ont à travailler dans cette partie.

b) – La longueur de cette plate-forme est égale à la douzième partie de celle du mât de beaupré et sa largeur à la trente-sixième partie.

c) – Les violons de beaupré sont quelquefois appelés *taquets de beaupré*.

Violon (Poulie à –) : Poulie dont la caisse a quelque chose de la forme d'un violon ; ces poulies ont deux réas de grosseurs différentes superposés, chacun tournant sur son essieu ; certaines poulies à violon, appelées triples, ont trois réas superposés, tous de grosseurs différentes.

Remarques : **a)** – Les appareils de levage très forts appelé *candelettes* et disposés de chaque côté des bas-mâts, ou des mâts de hune, sont constitués d'une poulie haute à violon fixée à la tête du mât, et d'une poulie basse ordinaire à un seul réa, ou à deux réas de même grosseur et tournant sur un même essieu.

b) – Les cordons des poulies à violon utilisées dans des palans ont l'avantage d'être placés dans un même plan, mais le diamètre d'un des réas, qui est plus petit que celui de l'autre, tend à diminuer l'accroissement de puissance résultant de la situation des cordons dans un même plan.

c) – Les candelettes servent à traverser les ancrs, à rider les haubans de hune, à soulever des fardeaux, etc.

[Voir les expressions *Poulie à violon*, *Traverser une ancre*].

Virage : 1 – Action de virer le câble, la chaîne de l'ancre, ou une amarre au moyen du guindeau, d'un cabestan ou d'un treuil (en anglais « *heaving up* »).

2 – Action de hisser un fardeau à l'aide d'une poulie.

3 – Le virage d'un mât que l'on guinde est synonyme de *guindage* ; on dit plutôt *guindage*.

[Voir les mots *Guindage*, *Guinder*].

4 – Le virage d'un navire en carène est synonyme d'abattage en carène (en anglais « *heeling* »).

Virement de bord (en anglais « *bringing* », « *veering abaout* ») : Manœuvre permettant de recevoir le vent de l'autre bord que celui où on le recevait.
Remarques : a) – On peut faire les virements de bord par l'avant (vent devant) ou par l'arrière.
b) – Le virement exprime un changement d'amures.
c) – Les virements de bord s'effectuent pour gagner ou pour s'élever au vent, et pour atteindre un point plus rapproché de l'origine du vent que celui où l'on se trouve.
d) – On vire de bord quand il est dangereux de continuer la bordée que l'on court.
e) – Quand un navire vire de bord vent devant, on dit qu'il vire ou qu'il a viré ; quand on dit qu'il a viré ou qu'il vire, il est toujours sous-entendu que c'est vent devant.
f) – Les commandements pour virer de bord vent devant sont : *Pare à virer ! – Envoyez ! (ou À Dieu va !)* – *Lève les lofs ! – Change derrière ! – Change devant !*

Virer : 1 – Aller en tournant.

Exemple : Virer le cabestan.

Remarques : a) – Virer est tiré du latin *gŷrāre* qui signifie *faire tourner en rond, faire décrire un cercle, tourner.*

b) – Le verbe latin *gŷrāre* a également fourni les mots *aviron* (ad *gŷrandum*) *chavirer* et *trévirer*.

2 – Tourner d'un côté sur l'autre.

Exemples : Virer cap au Nord ; virer de bord ; virer à la côte ; virer au large.

Virer : 1 – *Virer une amarre* c'est, après avoir mis cette amarre en tension, exercer un effort au moyen du guindeau, du cabestan ou d'un treuil en rotation sur la poupée desquels on a enroulé l'amarre, afin de déplacer le navire.

Remarques : a) – « *Virer* » vient du bas-latin *vyrāre*, une corruption du mot latin *gŷrāre* qui signifie *tourner, faire décrire un cercle.*

b) – On dit aussi « *virer sur une amarre* », « *virer sur l'ancre* ».

2 – On vire les amarres avant de les tourner raides sur des bittes afin d'empêcher le navire de se déplacer le long du quai auquel il est accosté ou de s'en écarter.

Remarque : Si une amarre est enroulée sur une bobine, on freine la bobine lorsque la tension désirée est atteinte et il n'est alors pas nécessaire de la tourner sur des bittes.

3 – Virer une amarre ou une remorque, c'est également les haler ou les faire rentrer à bord après qu'elles ont été larguées, en utilisant un cabestan, un treuil ou le guindeau (en anglais « *to heave up* », « *to hoist away* »).

Remarque : Si l'on n'utilise pas de machine (guindeau, cabestan, treuil) pour haler l'amarre ou le cordage, on dit qu'on les « rentre à la main ».

4 – Virer le câble ou la chaîne de l'ancre, c'est remonter le mouillage.

Remarques : a) – *Virer à pic* c'est virer le *câble* de l'ancre (ou le *câble-chaîne*, c'est-à-dire la *chaîne* de l'ancre) jusqu'à ce que l'ancre soit à la verticale de l'étrave.

b) – *Virer à long pic* c'est hâler le *câble* de l'ancre (ou la *chaîne*) jusqu'à ce que l'ancre soit à une petite distance de l'avant, de telle sorte que la chaîne forme un assez petit angle avec la verticale.

[Voir les mots *Câble*, *Guindeau*, *Guinder*, *Haler* et l'expression *Remonter le mouillage*].

Virer à pic (en anglais « *to heave short* ») : L'ancre est *virée à pic* quand la longueur de chaîne est juste suffisante pour laisser l'ancre au fond de la mer ; la chaîne est alors quasi verticale et l'ancre se trouve à peu près au-dessous de l'écubier.

Virer de bord : Virer de bord c'est modifier le cap du navire jusqu'à ce qu'il reçoive le vent du côté qui était jusqu'alors sous le vent et éventuellement changer d'amures.

Virer de bord lof pour lof : Prendre les amures sur l'autre bord en venant vent arrière.

Virer de bord vent arrière : Se dit d'un navire qui change d'amures en recevant le vent par l'arrière.

Virer de bord vent devant : Prendre les amures sur l'autre bord en venant de bout au vent.

Vire ! vire ! : Commandement que l'on adressait, au temps de la marine à voiles, aux hommes rangés dans les barres de cabestan pour qu'ils redoublent d'effort sur ces barres et qu'ils fassent tourner avec plus de puissance le cabestan sur lequel s'enroulait la chaîne, le câble ou le cordage sur lequel on devait forcer.

Vireveau : Treuil servant à relever les ancres, comparable à un cabestan mais d'axe horizontal.

Remarques : **a)** – On écrit *vireveau*, *virevau* ou *virevaut*, quelquefois *virevaude*.

b) – On dit maintenant *guindeau*.

[Voir les mots *Cabestan*, *Guindeau*].

Virole (en anglais « *ring for bolts* ») : **1** – Anneau plat en métal qu'on place sur l'extrémité d'une cheville, entre la goupille de cette cheville et la muraille du navire, pour qu'il n'y ait pas de jeu.

Remarque : On dit parfois *rondelle*.

2 – Petit cercle de fer, de cuivre ou d'autre métal, qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, etc., pour tenir le bois en état, ou pour quelque autre usage.

Virolet (en anglais « *roller* ») : Rouleau en sapin placé verticalement dans une corderie pour changer, quand il y a lieu, la direction des fils de caret qui s'enroulent ou se dévident sur des tourets afin que ces fils de caret se placent convenablement sur ces tourets.

Remarque : À bord des navires, les *virolets* qui permettent de modifier la direction des cordages que l'on enroule sur des cabestans ou des treuils s'appellent des *touriquets*.

Virtualisation [*En informatique*] :

Remarques : **a)** – La virtualisation est une forme particulière d'émulation.

b) –

c) – Dans la virtualisation, le code invité fonctionne avec le système d'exploitation hôte.

d) – La conteneurisation est une virtualisation au niveau du système d'exploitation.

Virtuel : Qui existe seulement en puissance et qui n'a aucun effet actuel.

Remarques : **a)** – La « *réalité virtuelle* » doit parvenir à tromper le cerveau pour lui donner l'illusion qu'il est dans le monde réel.

b) – On ne doit pas confondre *virtuel* et *fictif*.

[Voir le mot *Fictif*].

Virtuose : **1** – Mot emprunté de l'italien pour signifier un homme ou une femme qui a des talents pour les beaux arts comme la musique, la peinture, la poésie, etc.

2 – [*Au figuré*] Celui qui montre qu'il maîtrise son métier dans des situations qui semblent délicates.

Exemple : Ce pilote est un virtuose [*de la manœuvre*].

Virure (en anglais « *streak* », « *range* ») : File de bordages ou de vaigres formant une ligne horizontale et courant de l'avant à l'arrière du navire.

Remarques : **a)** – Les virures, en raison de la tonture du navire, ne se présentent strictement ni horizontales, ni en lignes droites.

b) – Lorsqu'on met un navire en bois à la bande, c'est-à-dire qu'on lui donne de la gîte, on dit que c'est de tant de virures, et on compte alors le nombre de bordages que l'on fait émerger par le travers du grand mât.

[Voir les mots *Bordage*, *Vaigre*].

Virus : 1 – [Dans la Rome antique] Venin, poison.

2 – [Dans la Rome antique] Mauvaise odeur, puanteur, infection.

3 – [Biologie] Parasite intracellulaire pouvant affecter les végétaux, les animaux ou l'homme.

Remarque : Les virus dont on se préoccupe sont en général des germes pathogènes contagieux.

4 – [Au figuré] Programme parasite malfaisant fonctionnant en arrière-plan, susceptible de perturber ou d'arrêter le fonctionnement d'un ordinateur.

Remarque : Les systèmes d'exploitation de type Windows produits par la firme américaine Microsoft sont plus vulnérables aux virus informatiques que les systèmes d'exploitation de type Unix, tel que ceux qui sont basés sur le noyau Linux.

Virus GOF : 1 – Virus pathogènes dotés artificiellement de fonctions nouvelles.

Remarque : GOF est l'acronyme de l'expression anglaise « *gain of fonction* ».

2 – Les travaux de GOF sont effectués, soit par des laboratoires militaires et ils sont secrets, soit par des laboratoires civils et ils visent alors, en principe, à comprendre comment des virus mutent et deviennent soudainement très dangereux et pandémiques, afin de trouver des moyens de lutter contre eux.

Remarque : Les travaux de GOF sur les virus sont financés principalement par les États-Unis d'Amérique.

3 – Les nouvelles fonctions conférées aux virus peuvent les rendre plus facilement transmissibles, très virulents, capables de résister aux médicaments connus ; ils sont susceptibles d'échapper au système immunitaire humain ou de leur conférer d'autres caractères redoutables.

Remarque : Le virus naturel mais particulièrement terrible de la « *grippe espagnole* » des années 1918-1919 a fait entre 60 et 100 millions de morts dans le monde, après la fin de la Première Guerre Mondiale, principalement en Europe.

Vis (en anglais « *screw* ») : **1** – Machine composée d'un noyau cylindrique autour duquel est disposée en hélice une saillie adhérente nommée filet, qui peut entrer dans un écrou dont le filet, aussi en hélice, remplit exactement les cannelures formées par le filet de la vis.

Remarques : **a)** – La désignation d'une vis comprend :

i) Sa taille (longueur et largeur).

ii) La forme de sa tête (cylindrique plate ; hexagonale ; fraisée ; plate ; ronde avec collet carré ; sans tête).

iii) L'empreinte de la tête (à fente ; cruciforme Pozidriv ; cruciforme Phillips ; carrée ; hexagonale creuse ; torx creuse ; inviolable).

iv) Le filetage (partiel ou total).

v) La dureté du métal (résistance à l'arrachement ; résistance au cisaillement).

vi) Le pas (fin ou standard [gros] ; à gauche ou à droite).

vii) La matière et la finition (acier brut ; acier zingué ; acier inoxydable A2 ; acier inoxydable A4 ; acier galvanisé ; acier haute résistance ; aluminium anodisé ou non ; laiton nickelé ou non ; cuivre ; nylon).

viii) Une éventuelle fonction accessoire (auto-foreuse ; auto-taraudeuse ; auto-fraiseuse).

b) – La longueur filetée normale **L** (en mm) d'une vis de diamètre **d₁** (en mm) et de longueur totale **L_t** (en mm) est :

i) Si L_t est inférieure à 125 mm : $L = (d_1 \times 2) + 6$

ii) Si L_t est comprise entre 125 et 200 mm : $L = (d_1 \times 2) + 12$

iii) Si L_t est supérieure à 200 mm : $L = (d_1 \times 2) + 15$

c) – Le pas d'une vis est la distance d'un filet à l'autre, mesurée sur une direction parallèle à l'axe de la vis.

[Voir l'expression *Visserie en acier inoxydable*].

2 – Les *vis de ridage* sont employées pour rider les étais, haubans ou galhaubans des navires.

3 – Les *vis d'assemblage* sont celles qui sont employées pour réunir, assembler, lier et tenir serrées ensemble certaines pièces de construction ou de la mâture.

4 – Certaines vis possèdent un filet au bord acéré qui leur permet de se faire un chemin dans le bois ou dans la tôle, en progressant dans un avant-trou : on les appelle, selon les cas, *vis à bois* ou *vis à tôle*.

Remarque : Les vis que l'on peut mettre en place sans qu'il soit nécessaire de pratiquer un avant-trou sont dites « *auto-foreuses* ».

Visa : Formule qui se met sur un acte et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique, en sorte qu'il ne serait pas en forme si ce visa n'y était point.

Visage : La face de l'homme, la partie antérieure de la tête qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche et le menton.

Viscose : **1** – La viscose ou *soie artificielle*, fabriquée à partir de la pâte de bois, a été inventée en 1884 à Vernay-de-Charette, dans l'Isère, par le comte Hilaire de Chardonnet.

2 – La viscose a permis la réalisation de vêtements dans l'industrie du prêt-à-porter, la lingerie, les tissus d'ameublement et elle a également été utilisée par l'industrie.

3 – La viscose a été remplacée à partir des années 1950 par d'autres fibres synthétiques provenant de l'industrie du pétrole.

Viscosité : **1** – Qualité de ce qui est visqueux.

2 – La *viscosité dynamique* (notée μ) d'un liquide en écoulement laminaire est le quotient de la contrainte de cisaillement au gradient de vitesse perpendiculaire au plan de cisaillement.

Remarques : **a)** – L'unité légale de viscosité dynamique est le pascal-seconde.

b) – On utilise parfois d'anciennes unités telles que le poiseule ($1Pl = 1 \text{ Pa} \cdot \text{s}$) ou la poise ($1Po = 0,1 \text{ Pa} \cdot \text{s}$).

c) – On appelle fluides newtoniens ceux dont la viscosité dynamique est indépendante du gradient de vitesse.

d) – La viscosité dynamique μ est reliée à la viscosité cinématique ν par la relation :

$$\nu = \mu / \rho$$

dans laquelle ρ est la masse volumique du fluide en $\text{kg} \cdot \text{m}^{-3}$

e) – La viscosité dynamique μ de l'eau varie avec la température, elle est de :

$$\text{Eau à } 0^\circ\text{C} \quad \mu = 1,75 \cdot 10^{-3} \text{ Pa}\cdot\text{s}$$

$$\text{Eau à } 20^\circ\text{C} \quad \mu = 1 \cdot 10^{-3} \text{ Pa}\cdot\text{s}$$

$$\text{Eau à } 40^\circ\text{C} \quad \mu = 0,651 \cdot 10^{-3} \text{ Pa}\cdot\text{s}$$

f) – La viscosité dynamique de l'eau étant inférieure en Mer Rouge qu'à Terre-Neuve, la résistance à l'avancement des navires y est plus faible ; mais comme la longueur en mètres du mille réel (1 minute de degré de latitude) est plus grande à l'Équateur qu'aux hautes latitudes, pour une puissance donnée de la machine, les vitesses en nœuds (milles par heure) sont à peu près égales.

3 – La *viscosité cinématique* (notée ν) d'un fluide est le quotient de la viscosité dynamique par la masse volumique du fluide.

Remarques : **a)** – L'unité légale de viscosité cinématique est le mètre carré par seconde.

b) – On utilise parfois d'anciennes unités telles que le stoke ($1 \text{ St} = 10^{-4} \text{ m}^2 / \text{s}$) ou le centistoke ($1 \text{ cSt} = 10^{-6} \text{ m}^2 / \text{s}$).

c) – À bord des navires, la viscosité cinématique du combustible pour la machine se mesure couramment au moyen d'un *viscosimètre Engler*.

d) – La connaissance de la viscosité du combustible permet de le réchauffer à la température adéquate pour obtenir une bonne injection dans un moteur diesel ou une bonne pulvérisation dans une chaudière à vapeur.

Viser (en anglais « *to aim* ») : Dans le tir d'une bouche à feu, on pointe d'abord la pièce ; ensuite on vise, c'est-à-dire qu'on ajuste avec l'œil les crans de mire avec le point qu'il s'agit d'atteindre ; quand ce point arrive à être dans la direction de la visée, pendant les oscillations que le roulis et le tangage font éprouver au navire, on fait partir la charge de la bouche à feu, ou on la tire.

Viseur (en anglais « *leading aim* », « *leading mark* ») : Pièce en cuivre en forme de « L » qui sert à diverses rectifications ou vérifications des instruments à réflexion, et en particulier du sextant ; on en emploie deux pour ces opérations.

Remarques : **a)** – Les viseurs se posent sur le limbe de l'instrument.

b) – Les viseurs servent à la rectification du grand miroir et à la vérification du parallélisme de l'axe optique avec le plan de l'instrument.

Visibilité : 1 – Distance la plus grande à laquelle un objet noir de dimensions appropriées peut être vu et identifié de jour sur le fond du ciel à l'horizon.

Remarque : En mer, la ligne d'horizon, dont la distance à l'observateur dépend de l'altitude à laquelle il se trouve, permet d'évaluer la visibilité, lorsqu'elle est visible, à une valeur supérieure à la distance de la ligne d'horizon dans ces circonstances.

2 – Les qualificatifs pour la visibilité sont :

i) *bonne* (en anglais « *good* ») si la visibilité est supérieure à 5 milles ;

ii) *médiocre* (en anglais « *moderate* ») si la visibilité est comprise entre 2 et 5 milles ;

iii) *mauvaise* (en anglais « *poor* ») si la visibilité est comprise entre 0,5 et 2 milles ;

iv) on dit qu'il y a de la *brume* (en anglais « *fog* ») si la visibilité est inférieure à 0,5 mille ;

iv) on dit qu'il y a des *bouchons de brume* (en anglais « *fog patches* ») si la visibilité est par moments inférieure à 0,5 mille.

[Voir le mot *Brume*].

Visibilité réduite (en anglais « *restricted visibility* ») : **1** – L'expression « *visibilité réduite* » désigne toute situation où la visibilité est diminuée par la présence de brume, bruine, neige, forts grains de pluie ou tempêtes de sable, ou pour toutes autres causes analogues (en anglais : « *the term "restricted visibility" means any condition in which visibility is restricted by fog, mist, falling snow, heavy rainstorms, sandstorms or any other similar causes* »). [Règle 3-1 du RIPAM].

2 – En cas de visibilité réduite, si les navires ne sont pas en vue l'un de l'autre, et sauf s'il a été établi qu'il n'existe pas de risque d'abordage, tout navire qui entend, dans une direction qui lui paraît être sur l'avant du travers, le signal de brume d'un autre navire, ou qui ne peut éviter une situation très rapprochée avec un autre navire situé sur l'avant du travers, doit réduire sa vitesse au minimum nécessaire pour maintenir son cap ; il doit, si nécessaire, casser son erre et, en

toutes circonstances, naviguer avec une extrême précaution jusqu'à ce que le risque d'abordage soit passé. [Règle 19 e].

3 – En cas de visibilité réduite, un navire qui détecte, au radar seulement, la présence d'un autre navire doit éviter, dans la mesure du possible de faire :

i) un changement de cap sur bâbord dans le cas d'un navire qui se trouve sur l'avant du travers, sauf si ce navire est en position de navire rattrapé (Règle 19 d - i).

ii) un changement de cap en direction d'un navire qui vient par le travers ou sur l'arrière du travers. [Règle 19 d – ii].

Remarques : a) – Le mot « *brouillard* » n'apparaît pas en français parmi les situations énumérées dans le RIPAM pour lesquelles la visibilité est réduite (Règle 3-1 du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer) car ce n'est pas un mot utilisé habituellement par les marins : le *brouillard* des météorologues est appelé « *brume* » par les marins, avec toujours une indication de la distance de visibilité résiduelle, ou « *brume épaisse* » si l'on ne voit pas l'avant du navire depuis la timonerie.

b) – Le COLREG (la version anglaise du RIPAM) fait la différence entre *fog* et *mist* qui signifient respectivement le *brouillard* et la *brume* des météorologues.

Vision : 1 – La vision recouvre l'ensemble des mécanismes physiologiques et psychologiques par lesquels la lumière émise ou réfléchiée par l'environnement est captée par l'œil puis est transformée en représentations mentales par des traitements appropriés dans différentes aires cérébrales spécialisées.

2 – Le sens de la vision est formé de fonctions multiples localisées dans plusieurs régions du cerveau.

3 – Les différentes aires cérébrales permettent, notamment :

i) de détecter des mouvements dans l'environnement et de diriger les yeux pour suivre les objets retenus par l'attention ;

ii) d'évaluer les distances et les dimensions :

iii) de repérer la nature émotionnelle, bonne ou mauvaise, des actions vues ;

iv) de connaître la position des objets ou de personnes ;

v) de reconnaître la forme, la couleur, la texture, le relief des choses ;

vi) d'isoler le visage d'une personne recherchée dans une foule ;

vii) de répondre de manière sélective à certaines stimulations.

4 – Le cerveau re-combine, à la fin, toutes ces informations pour déclencher les décisions correspondant au but recherché.

Vision (Neurobiologie de la –) : 1 – La reconnaissance visuelle instinctive des formes repose sur des opérations dans le cerveau apparemment assez simples et en tout cas non conscientes.

[Voir le mot *Instinctif*].

Remarque : La reconnaissance visuelle attentive est parfois moins efficace que la reconnaissance visuelle instinctive et le traitement des informations perçues est souvent plus prompt dans la reconnaissance visuelle instinctive.

2 – La reconnaissance visuelle des objets se base sur les contrastes entre zones voisines, quel que soit leur éclairage et malgré leur aspect variable.

3 – L'hippocampe, où sont stockées en mémoire les traces de multiples situations déjà observées dans le passé et les résultats de leurs analyses par les zones corticales ad hoc, permet de créer des liens entre plusieurs opérations mémorisées semblables entre elles et une opération nouvelle analogue.

Visite (en anglais « *surveying* », « *survey* », « *examining* ») : **1** – Synonyme d'examen, de ronde, d'inspection, de vérification, lorsqu'il s'agit de matériel.

Exemple : La visite annuelle des navires par les inspecteurs du centre de sécurité

des Affaires maritimes.

2 – Synonyme d'examen clinique lorsqu'il s'agit de personnes.

Exemple : Visite annuelle obligatoire des marins par le médecin du service de santé de la Marine.

3 – La visite d'un navire neutre par un bâtiment militaire d'un pays belligérant consiste à faire mettre ce navire neutre en panne et à envoyer à son bord un officier qui fait l'examen de ses papiers, vérifie la nature de sa cargaison, apprécie l'identité de son pavillon et juge de sa nationalité, afin de s'assurer s'il doit être considéré, identifié et reconnu comme ami, comme ennemi, comme neutre ou comme pirate.

Remarques : **a)** – La visite permet de vérifier que le navire neutre ne transporte pas de marchandises prohibées.

b) – Lorsque le bâtiment de guerre le juge convenable, il se contente de faire venir à bord, seul, le capitaine du navire visité avec tous ses papiers.

c) – Les navires de commerce accompagnés par des bâtiments armés amis sont à l'abri de toute visite.

Visite de la douane : Visite effectuée par les fonctionnaires des douanes dans chaque port d'escale ou de relâche, pour examiner si dans la cargaison ou dans les connaissements, il ne se trouve aucun objet de contrebande.

Visite de partance : [*Vieilli*] Visite de sécurité effectuée par l'inspecteur de la navigation à bord des navires qui vont appareiller d'un port et qui ont remis leur déclaration de partance au bureau de l'Inscription Maritime ou des Affaires Maritimes.

Visiter : **1** – Aller voir si les choses sont dans l'ordre où elles doivent être.

2 – Examiner les lieux ou les choses à dessein de voir si tout y est en état ou dans la règle.

3 – Examiner quelque chose avec soin pour en tirer quelque connaissance ou quelque conjecture.

Visite sanitaire : Visite effectuée par une commission d'officiers de santé dans chaque port d'escale, pour statuer sur l'état sanitaire d'un navire afin de décider s'il y a nécessité à le soumettre au régime de la quarantaine.

Remarque : Si l'état sanitaire du navire est satisfaisant, le navire reçoit la *libre-pratique* sanitaire.

Visqueux : Gluant.

Visserie en acier inoxydable : **1** – La visserie en acier inoxydable est souvent fabriquée en acier austénitique à 18 p. 100 de chrome et 8 p. 100 de nickel ; on ajoute d'autres composants variables en fonction des caractéristiques mécaniques ou chimiques recherchées par le client.

2 – La visserie du type *acier inoxydable 18-12-Mo* avec 18 p. 100 de chrome, 12 p. 100 de nickel, 2 p. 100 de molybdène et éventuellement du titane, peut être exposée à l'eau de mer ou à l'atmosphère saline et résister à la corrosion aux chlorures.

3 – La limite élastique de la visserie en acier inoxydable est souvent relativement faible.

Remarques : **a)** – La dureté de l'alliage inox est telle qu'il faut normalement prévoir une rondelle de répartition de la pression si celle-ci est élevée.

b) – Il faut éviter de serrer trop fort les vis en acier inoxydable au risque de les casser.

4 – Les vis peuvent avoir été *corrodées* pendant le stockage si des salissures se sont collées avec de l'humidité sous elles : la solidité et la régularité du filetage peuvent en être affectés.

5 – Lors d'assemblages de deux pièces du même métal, il faut obtenir le parfait contact entre les surfaces pour éviter la corrosion par aération différentielle.

Remarque : Des rondelles doivent protéger la surface de la pièce du côté du serrage.

6 – Des vis en acier inoxydable peuvent être utilisées pour serrer des pièces en aluminium, car la corrosion galvanique est fonction des masses des métaux en présence : la masse du métal le plus noble (acier inoxydable) est forte par rapport à la masse du métal le moins noble (aluminium) : l'aluminium ne subit pas de corrosion galvanique.

7 – Dans le cas des **vis en acier inoxydable** utilisées **dans le bois** ou dans certains matériaux synthétiques (plastiques), si l'humidité se met dans la pièce il y a un risque de *dépassivation* de l'acier inoxydable par acidité et donc de *corrosion*.

Remarques : **a)** – Pour éviter toute contamination il est impératif d'utiliser, pour serrer les vis et les écrous en acier inoxydable, des outils spéciaux pour acier inoxydable ; ces outils ne doivent *en aucun cas* être utilisés pour serrer des vis ou des écrous en acier doux.

b) – Les aciers « *inox A2* » ou « *inox A4* » (normes françaises) et les aciers « *316 L* » (norme américaine) utilisés pour la visserie « *inox* » sont des aciers austénitiques qui ne prennent pas l'aimant au contraire d'autres inox.

c) – Les inox A4 ou 316L renferment du molybdène qui augmente la résistance aux chlorures, donc au milieu marin, à la différence de l'inox A2 qui n'en a pas mais qui est bien adapté à une utilisation loin de la mer (ou des routes en hiver, à cause du salage contre le verglas).

Vitalisme : Théorie selon laquelle les organismes vivants sont vraiment vivants et ne peuvent être expliqués seulement en termes d'interactions physico-chimiques.

Remarque : Le contraire du vitalisme est le *matérialisme*.

Vit de mulet : Pièce mâle de l'articulation qui relie la base d'une bôme ou d'une corne au mât qui les supporte.

Remarques : **a)** – La bôme ou la corne est terminée, du côté de l'articulation, par un alésage dans le quel pénètre le vit de mulet.

b) – Les cornes possèdent, en plus de cette articulation qui sert à les orienter, un dispositif qui permet de les apiquer ou de les abaisser à la demande au moyen d'une redresse.

[Voir le mot *Redresse*].

c) – L'articulation comprenant un vit de mulet est parfois remplacée, sur les voiliers de plaisance modernes, par un joint articulé de type joint de cardan qui donne plus de degrés de liberté.

Vitellogénine : La *vitellogénine* (en abrégé VTG) est une lipoprotéine de réserve synthétisée par le foie de certains animaux (notamment ovipares) ; transportée par le sang, elle peut être stockée dans les ovaires ; chaque espèce fabrique une *vitellogénine* spécifique ; la *vitellogénine* est capable d'induire la synthèse de certains anticorps.

Remarques : **a)** – La *vitellogénine* est considérée comme un *facteur de longévité* chez l'abeille.

b) – La *vitellogénine* est très présente chez les abeilles d'hiver et elle semble jouer un rôle sur la stimulation de leur système immunitaire.

c) – Chez les abeilles, la *vitellogénine* se retrouve dans les sécrétions des glandes hypopharyngiennes des nourrices et dans les ovaires de la reine.

d) – Il y a une corrélation entre le taux de *vitellogénine* des abeilles d'hiver et les chances de survie de la colonie jusqu'au printemps.

e) – Le taux de *vitellogénine* des abeilles d'hiver augmente avec la diversité de la ressource en fleurs mellifères à proximité de la ruche à partir des mois d'août et

septembre.

f) – Une reine peut vivre 3 ans ; une ouvrière d'hiver peut vivre jusqu'à 6 mois ; une ouvrière d'été vit environ 40 jours.

g) – Une abeille butineuse meurt après avoir parcouru environ 800 kilomètres.

h) – Chez les ovipares, la *vitellogénine* est le précurseur du jaune de l'œuf.

Vitesse : 1 – En mécanique, la *vitesse moyenne* d'un mobile par rapport à un référentiel est le quotient de la distance parcourue dans ce référentiel et du temps écoulé entre le moment du départ et celui de l'arrivée.

Remarques : a) – Lorsque les points de départ et d'arrivée sont extrêmement rapprochés, la vitesse du mobile ainsi calculée est dite *vitesse instantanée*.

b) – L'unité légale de la *vitesse* est le *mètre par seconde* ($m.s^{-1}$ ou m/s).

c) – Le mètre par seconde est égal à 3,6 kilomètres par heure.

d) – Pour des raisons de commodité, la vitesse des navires s'exprime en nœuds.

e) – Un nœud est à peu près équivalent à 0,5 m/s ; réciproquement, un mètre-par-seconde est à peu près équivalent à 2 nœuds.

f) – La vitesse d'un navire [*en nœuds*] entre deux points de la Terre est le quotient entre l'arc de grand cercle [*en minutes de degré*] qui joint les points de départ et d'arrivée, et le temps écoulé [*en heures*] entre le départ et l'arrivée.

g) – En raison de l'aplatissement de la Terre aux pôles et du bourrelet équatorial, le nœud pour un navire qui fait route près de l'Équateur (exprimé en m/s) est plus grand que le nœud (exprimé en m/s) pour un navire qui fait route à une latitude élevée.

h) – Le *nœud international* est strictement égal à 1,852 kilomètre par heure.

i) – Le mètre a été défini à l'origine (26 mars 1791) comme étant la longueur de la dix millionième partie du quart du méridien terrestre ; le quart du méridien terrestre est égal à un arc de 90 degrés, soit $90 \times 60 = 5400$ minutes de degrés ; la longueur d'un arc de méridien d'une minute de degré est donc égale à $10\,000\,000 : 5\,400 = 1851,85185185\dots$ mètres ~ 1852 m.

2 – On entend par « *vecteur vitesse* » d'un navire, qu'on abrège souvent en « *vitesse du navire* », à la fois la *route* du navire [*par rapport aux méridiens de la Terre*] et sa *vitesse* en nœuds, qui est le quotient de l'angle au centre de la sphère terrestre (exprimé en minutes de degré) entre la point de départ et le point d'arrivée, et de la durée du parcours (en heures et fractions d'heure).

Vitesse de groupe : 1 – La vitesse de groupe d'une armée navale est la vitesse du navire le plus lent.

2 – Lorsqu'un signal se propage sans grande déformation, la vitesse de groupe est la vitesse que semble avoir le maximum de la figure représentative de ce signal.

Remarques : a) – La vitesse de groupe est la dérivée de la pulsation par rapport au nombre d'onde associé à cette pulsation.

b) – La vitesse de groupe correspond habituellement à la vitesse à laquelle l'énergie est transportée par le signal.

[Voir l'expression *Vitesse de phase*].

Vitesse de la houle (en anglais « *swell velocity* ») : Vitesse à laquelle la houle progresse par rapport à un point de référence fixe par rapport au fond de la mer.

Remarques : a) – La vitesse de la houle est habituellement exprimée en nœuds.

b) – La vitesse de la houle est proportionnelle à la période entre deux crêtes successives, et sa longueur d'onde est proportionnelle au carré de la période.

c) – Une *houle longue* est une houle qui s'est formée très loin et qui a été entretenue pendant longtemps ; une houle longue a une période entre deux crêtes de l'ordre de 17 à 20 secondes ; une longue houle a une vitesse de propagation élevée de l'ordre de 30 m/s (100 km/h).

d) – Une houle courte est une houle qui s'est formée à proximité ; la période entre deux crêtes est de l'ordre de 10 secondes ; sa vitesse de propagation est de l'ordre de 12 m/s (40 km/h) ; cette houle se dissipera assez rapidement, et elle donnera des lames moins puissantes et moins grosses qu'une houle longue.

Vitesse de propagation de la houle (m/s)	Période entre 2 crêtes (secondes)	Distance entre deux crêtes (mètres)
11,7	7,7	90
15,5	9,9	153
19,4	12,4	240
23,2	14,9	345
27,7	17,7	490
32,5	20,8	675

Vitesse de libération : Vitesse verticale minimale dont doit être animé un vaisseau spatial ou une fusée pour pouvoir échapper à l'attraction d'un astre donné et, soit rester en orbite, soit quitter définitivement l'attraction de cet astre.

Remarques : **a)** – La vitesse de libération de la Terre à sa surface est de 7,9 km/s.

b) – La vitesse de libération pour quitter une orbite géostationnaire à 36 000 km est de 3 km/s.

c) – La vitesse minimum pour s'échapper complètement de l'attraction de la Terre est de 11,2 km/s.

d) – Vitesses de libération totale des objets du système solaire :

Corps célestes	Vitesse initiale pour une libération totale
Mercure	4,2 km/s
Vénus	10,4 km/s
Terre	11,2 km/s
Lune	2,4 km/s
Mars	5,05 km/s
Jupiter	59,6 km/s
Saturne	35,5 km/s
Uranus	21,3 km/s
Neptune	23,8 km/s
Pluton	1,27 km/s
Soleil	617 km/s

Vitesse de la lumière : **1** – L'astronome danois *Olaüs Roemer* (1644-1710) a montré, en 1668, que la vitesse de la lumière n'était pas infinie ; il a interprété le fait que les éclipses ou les occultations des satellites de Jupiter étaient observées 16 minutes plus tard si la planète Jupiter était très éloignée de la Terre (sur son orbite autour du Soleil) que si elle en était très proche.

Remarque : *Olaüs Roemer* travaillait à l'Observatoire de Paris.

2 – La vitesse de la lumière dans le vide (*c*) a été déterminée en 1849 par le physicien français *Hippolyte Fizeau* (1819-1896) et elle est évaluée à :

$$c = 299\,792\,458 \text{ m/s.}$$

Vitesse de phase : Lorsqu'un signal se propage sans grande déformation, la vitesse de phase d'un point de la figure représentative de ce signal est la vitesse que semble avoir ce point.

Remarque : La vitesse de phase est le rapport entre la pulsation et le nombre d'onde associé à cette pulsation.

[Voir l'expression *Vitesse de groupe*].

Vitesse de sécurité (en anglais « *safe speed* ») : Tout navire doit maintenir en permanence une vitesse de sécurité telle qu'il puisse prendre des mesures appropriées et efficaces pour éviter un abordage et pour s'arrêter sur une distance adaptée aux circonstances et conditions existantes.
[Règle 6 du RIPAM].

Vitesse estimée : 1 – La *vitesse estimée* du navire est la vitesse que le marin déduit de son expérience et des circonstances rencontrées dans la période de temps écoulée, lorsqu'il n'y a pas eu d'observations permettant de connaître précisément la *vitesse-fond*.

2 – Sur un navire à propulsion mécanique, la connaissance du nombre des tours de l'hélice pendant la durée de son quart permet à un officier de veille expérimenté d'apprécier la *vitesse-surface* assez convenablement.

Vitesse-fond : 1 – La *vitesse-fond* d'un navire est sa vitesse mesurée par rapport au monde.
[Voir le mot *Monde*].

2 – On appelle *vitesse-fond moyenne* le quotient de la distance parcourue entre deux positions observées du navire, par l'espace de temps qui sépare les deux observations.

3 – Pour déterminer la *vitesse-fond* entre deux positions successives du navire ces positions doivent avoir été déterminées par des observations astronomiques, par des relèvements d'amers, par les relevés des indications du récepteur GPS, par les relèvements et les distances au radar de points remarquables à terre, etc.

Remarques : a) – Si les positions du navire n'ont pas été déterminées par des observations, on parle de *vitesse estimée*.

b) – La *vitesse-fond* est la vitesse par rapport à la surface émergée de la Terre, ou par rapport au fond de la mer.

3 – Un récepteur GPS fournit *directement* la *vitesse-fond* de l'antenne avec une grande précision.

Remarque : Les récepteurs GPS fournissent directement :

i) La position de l'antenne (longitude, latitude et altitude) par rapport au géoïde du système géodésique WGS84,

ii) La vitesse instantanée de l'antenne par rapport au géoïde, et

iii) L'heure du système GPS, qui est très voisine de l'heure en temps universel compensé TUC (en anglais « *UTC* »).

Vitesse limite : 1 – On appelle *vitesse-limite* d'un navire la vitesse pour laquelle la *distance entre les crêtes* de deux vagues d'accompagnement successives est égale à la *longueur du navire*.

Remarque : Deux crêtes semblent accompagner exactement le mouvement du navire, l'une à l'étrave, l'autre à la poupe.

2 – Pour réussir à dépasser la *vitesse-limite*, il faut augmenter considérablement la puissance de propulsion ; après que le navire a *commencé* à se soulever dans l'eau, on dit que le navire est en situation de *semi-déplacement*.

3 – À partir de ce moment, et si l'on augmente encore davantage la puissance propulsive, le navire continue à s'élever, sa traînée diminue et sa vitesse augmente jusqu'à ce que le navire soit en situation *planante* et y demeure.

4 – Certaines formes de coques facilitent le dépassement de la *vitesse limite* : on dit que ces navires ont une coque *semi-planante* ou *planante* ; ceux qui n'arriveront pas à dépasser la *vitesse-limite* ont une coque à *déplacement*.

Vitesse maximum autorisée près du rivage : « *La circulation de tous bâtiments, embarcations, engins flottants, et, notamment, des engins de sport nautique, est interdite à une vitesse supérieure à cinq nœuds en deçà d'une limite de trois cents mètres du bord*

des eaux à l'instant considéré, sur tout le littoral compris entre la limite Nord de l'arrondissement d'Avranches et l'estuaire de la Bidassoa, ainsi qu'autour des îles et îlots du littoral dans les mêmes conditions. » (Arrêté préfectoral du 4 juin 1962 pour la 2ème Région Maritime. *Signé* : Amiral Aman).

Vitesse-surface : 1 – Vitesse de rencontre de la carène d'un navire par rapport à l'eau dans laquelle est immergé ce navire ; il s'agit de l'eau qui se trouve à la surface de la mer à proximité du navire, mais en dehors de la zone perturbée par son passage.
Remarques : a) – Si le navire est au mouillage dans une rade où le courant est violent, sa vitesse-surface est considérable alors que sa vitesse fond est nulle.
b) – La *vitesse-surface* et le *vent apparent* sont les principales variables dont on doit connaître la vitesse et la direction, présentes et futures, si l'on désire prévoir le comportement d'un navire qui manœuvre, notamment en manœuvre de port.

Vitonnière : Entailles faites dans les varangues dont le fond du vaisseau est fait, qui permettent à l'eau qui circule dans les fonds de parvenir aux puisards des pompes d'assèchement.

Remarque : Vitonnière est synonyme d'*anguiller*.
[Voir le mot *Anguiller*].

Vitriol : 1 – Sel austère et astringent appelé *sulfate*, formé par la réaction de l'acide sulfurique qu'on nomme aussi acide vitriolique et d'un métal.

Remarque : On connaît :

i) Le sulfate ferreux, appelé aussi *sulfate de protoxyde de fer, couperose, couperose verte, vitriol martial, vitriol vert, mars vitriolé* ;

ii) Le sulfate de zinc, appelé aussi *vitriol blanc, couperose blanche, vitriol de zinc, zinc vitriolé* ;

iii) Le sulfate de cuivre, appelé aussi *sulfate de deutoxyde de cuivre, couperose bleue, cuivre vitriolé, vitriol bleu, vitriol de cuivre, vitriol de Chypre*, ;

iv) Le sulfate d'ammonium, ou *vitriol ammoniacal* ;

v) Le sulfate d'aluminium, ou *vitriol d'argile*.

2 – Le vitriol fumant, parfois abrégé en *vitriol*, est une ancienne appellation de l'acide sulfurique.

3 – À propos de la pierre philosophale, prétendument capable de changer les métaux et en particulier le plomb en or, les alchimistes utilisaient l'acronyme V.I.T.R.I.O.L. pour dire en latin « *Visita Interiora Terrae Rectificando Invenies Occultum Lapidem* », ce qui signifie « Visite l'intérieur de la terre et, en rectifiant, tu trouveras la pierre cachée ».

Vitupère : Blâme.

Vitupérer : Blâmer.

Vivandier : [*Vieilli*] Celui qui suivait l'armée ou un corps de troupes et qui vendait des vivres.

Remarque : Les vivandières avaient parfois des fonctions récréatives rémunérées en faveur des soldats.

Vive : Espèce de poisson de mer.

Vive-eau : Époque de la lunaison où le marnage est maximal ; les marées de vives eaux correspondent à peu près aux syzygies, c'est-à-dire aux pleines lunes ou aux nouvelles lunes.

[Voir le mot *Syzygie*].

Remarques : a) – La marée de plus grand marnage de chaque quinzaine s'observe habituellement, à La Rochelle et sur nos côtes atlantiques, un jour ou deux après la syzygie.

b) – On dit *vive-eau* ou *vif de l'eau*.

c) – Les marées de plus petits marnages de chaque quinzaine sont appelées des marées de mortes-eaux et elles se produisent aux moments des quadratures.
[Voir le mot *Marnage* et l'expression *Morte-eau*].

Vivier (en anglais « *well* ») : **1** – Bassin pratiqué au fond d'un bateau de pêche, où l'eau de la mer peut pénétrer par de petites ouvertures afin d'y conserver du poisson ou des crustacés en vie jusqu'au retour au port.
2 – Pièce d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit ou on conserve du poisson vivant pour l'usage journalier.

Vivres (en anglais « *sea victuals* », « *stores* ») : On appelle *vivres* les provisions nécessaires à la nourriture de l'Équipage et de l'État-Major d'un navire : comestibles, farine, pain, liquides, spiritueux, vins, salaisons, légumes secs, légumes frais, viande et poissons frais ou congelés, jadis des animaux vivants, etc.

Remarques : **a)** – Embarquer des vivres au port s'appelle *faire des vivres*, de même qu'embarquer des soutes (c'est-à-dire charger du combustible pour la machine) se dit *souter* ou *faire des soutes*.

b) – Jadis, les vivres de campagne dont on faisait usage à la mer se composaient de biscuit, de viande ou de poisson salés, de légumes secs.

c) – Jadis on disait que l'on prenait des *rafraîchissements* quand on embarquait des vivres frais dans un port d'escale ou dans un port de relâche.

[Voir le mot *Relâche*].

d) – On appelait vivres de retour ceux qu'un navire revenant de voyage n'avait pas employés et qu'il remettait en magasin.

e) – Le service des vivres de la Marine prend la dénomination de *Substances de la Marine*.

Vivrier (en anglais « *victualling ship* ») : Un vivrier, un bâtiment vivrier est celui qui est chargé de vivres pour l'approvisionnement d'autres bâtiments.

VLCC : Sigle de l'expression anglaise « *Very Large Crude Carrier* » qui désigne les pétroliers d'un port en lourd compris entre 150 000 et 320 000 tonnes.

Remarque : Les pétroliers de port en lourd supérieur à 320 000 tonnes sont appelés des ULCC (*Ultra Large Crude Carriers*).

Vocabulaire : Ensemble des mots employés pour s'exprimer.

Remarque : Certains hommes politiques français ne s'expriment en public qu'au moyen d'un vocabulaire de 600 mots, pensant que le peuple ne dispose pas d'un vocabulaire plus important : c'est faire preuve de mépris pour les électeurs.

Vœu : **1** – Promesse faite à Dieu ou à un saint du Paradis, par laquelle on s'engage à déposer une offrande en un lieu déterminé, s'ils apportent leur aide pour surmonter un péril imminent.

Remarque : De nombreuses offrandes garnissent les murs ou le mobilier des églises et des chapelles du littoral breton, en remerciement de l'aide apportée à des marins inquiets par Dieu ou par les saints du Paradis afin de surmonter les périls de la mer.

2 – Vœu signifie aussi l'offrande promise lorsque la prière faite à Dieu ou à un saint du Paradis a été exaucée.

Remarque : On appelle également cette offrande un *ex-voto*, d'une expression latine que l'usage a fait passer dans la langue.

Vœu de Louis XIII : On appelle « *vœu de Louis XIII* » une lettre d'action de grâce que le roi de France Louis XIII (1601-1643) publia le 10 février 1638, au milieu de la Guerre de Trente ans, pour remercier la Vierge Marie de l'avoir aidé à obtenir la reddition des Rochelais (28 octobre 1628).

Remarques : **a)** – Louis XIII était d'autre part heureux que la reine Anne

d'Autriche (1601-1666) soit enfin enceinte, après 23 ans de mariage, grâce à une neuvaine de prières que la reine avait faite à la Sainte Vierge ;

b) – Le 10 février 1638, Louis XIII demandait à ses sujets de faire une procession dans chaque paroisse, le 15 août, afin que cet enfant soit un fils.

c) – Le 5 septembre 1638, sept mois après le « *vœu de Louis XIII* », la reine mettait au monde un garçon viable ; ce sera le dauphin Louis (1638-1715) qui régna sous le nom de Louis XIV à partir du 14 mai 1643 (décès de Louis XIII).

d) – Depuis 1638, l'assomption de la Vierge Marie est célébrée chaque 15 août en France par des processions.

[Voir le mot *Assomption*].

e) – Texte du Vœu de Louis XIII :

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

À tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut.

Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre état, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidents qui nous pouvaient perdre.

Lorsque nous sommes entré au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité ; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice.

La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques.

Quand nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs états dont ils avaient été dépouillés.

Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend.

Tant de grâces si évidentes font que pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous vénérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu par son fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce fils par sa mère élevée

jusqu'à lui ; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte-Trinité, par son intercession et de toute la cour céleste par son autorité et exemple, nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de le porter, les rendront hosties agréables et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

À ces causes, nous avons déclaré et déclarons que prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et de défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre du fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de la cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tiens dans ses bras celle de son précieux Fils descendu de la Croix, et où nous serons représenté aux pieds du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres du dit jour il soit fait une procession en la dite église à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles ; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et faubourg, et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leur diocèse ; entendant qu'à la dite cérémonie les cours de Parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers de la ville y soient présents ; et d'autant qu'il y a plusieurs épiscopales qui ne sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons les dits archevêques et évêques en ce cas de lui dédier la principale chapelle des dites églises pour y être fait la dite cérémonie et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection afin que sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse largement d'une bonne paix ; que Dieu y soit servi et révérent si saintement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés ; car tel est notre bon plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit, et de notre règne le vingt-huit.

Louis.

Voglie (Bonne –) : Voir les expressions *Bonne voglie*, *Bonne Veuille*.

- Vogue** (en anglais « *rowing* ») : **1** – À bord des galères, la *vogue* était l'espace sur lequel était monté l'ensemble des avirons.
2 – On appelle *vogue* l'allure d'un bâtiment à rames.
3 – *Mener la vogue*, sur une galère, signifiait donner l'élan ou la mesure à tous les autres rameurs.
Remarques : **a)** – Sur les galères, les deux rameurs les plus à l'arrière donnaient la mesure et tous les autres se réglèrent sur eux, comme cela se fait encore maintenant dans les canots à avirons.
b) – Si les rameurs nagent en tournant le dos à l'étrave, tous peuvent se régler sur ceux de l'arrière qu'ils aperçoivent.
- Vogue avant !** (en anglais « *pull away !* ») : À bord des galères, commandement pour mettre en mouvement les rameurs de la vogue.
Remarque : On disait de même « *vogue tribord !* » ou « *vogue bâbord !* » comme on dit aujourd'hui « *avant tribord !* » et « *avant bâbord !* » ou « *nage tribord !* » et « *nage bâbord !* ».
- Vogue-avant** (en anglais « *fore rower* ») : Sur les galères, on appelait *vogue-avant* le rameur qui tenait la queue d'une rame et qui lui donnait le branle.
- Voguer** (en anglais « *to row* ») : **1** – Être poussé sur l'eau à force de rames.
Remarques : **a)** – Jadis, « *voguer* » était synonyme de *nager* ou de *ramer*.
b) – L'expression populaire « *vogue la galère !* » signifie *arrive ce qui pourra !*
2 – Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame.
Exemple : Il y a des forçats qui voguent à merveille.
3 – [*Par extension*] Naviguer de quelque manière que ce soit.
Remarque : Aujourd'hui, « *voguer* » signifie simplement *aller sur l'eau, naviguer, faire route sur l'eau* pour tout navire à rames, à voiles ou à propulsion mécanique.
- Vogueur** : **1** – [*Vieilli*] Synonyme de *rameur*.
2 – Autrefois, appareil à l'aide duquel une personne qui ne savait pas nager se maintenait à la surface de l'eau.
Remarque : Cet appareil était constitué notamment d'un gilet qui servait de flotteur.
- Voie d'accès** (en anglais « *fairway* ») : Passage recommandé, marqué sur les cartes, souvent balisé, qu'utilisent les navires pour se rendre dans une rade ou dans un port.
Remarque : Des voies d'accès peuvent être rendues obligatoires par des arrêtés locaux pour les navires qui font certains trajets.
- Voie d'eau** (en anglais « *laek* ») : Ouverture, déliaison, orifice par lesquels de l'eau s'introduit inopinément dans un navire.
Remarques : **a)** – Une fuite d'eau de mer dans une coursive en raison d'une bride défectueuse sur un collecteur d'incendie est un exemple de voie d'eau ; un trou dans la coque après avoir touché un haut fond est une autre cause de voie d'eau.
b) – Dès l'instant où l'on découvre une voie d'eau, on recherche le lieu de l'entrée d'eau, on cherche à l'aveugler et, simultanément, on met les pompes d'assèchement en fonction.
c) – Si les pompes réussissent à étaler l'entrée d'eau, on dit que les pompes sont franches.
d) – Franchir une voie d'eau, c'est réussir à pomper une aussi grande quantité d'eau que celle qui entre dans le navire par cette voie d'eau.
- Voile** : **1** – Un *voile* est un vêtement qui couvre la tête.
Remarques : **a)** – L'apôtre Saint Paul (mort vers 67 av. J.-C.) demandait que les femmes chrétiennes n'apparaissent dans l'Assemblée de l'Église que la tête recouverte d'un voile, afin de ne pas exciter la convoitise des *bons anges* qui

président les assemblées de prière [*1ère épître aux Corinthiens*].

[Voir le mot *Géant*].

b) – « *Nous* » avons fait « *Mai-68* » pour que les filles abandonnent leur soutien-gorge et leur panty... et cinquante ans plus tard, probablement en réaction, certaines d'entre elles se couvrent la tête avec un foulard comme les religieuses des années 1960, parfois portent une sorte de soutane à capuche qui les couvre de la tête aux pieds, ne laissant paraître que leurs yeux.

2 – On appelle *voile* un grand rideau.

Exemple : Jésus poussa de nouveau un grand cri et rendit l'esprit et voici, le *voile* du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas, la terre trembla, les rochers se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps des saints qui étaient morts ressuscitèrent. [*Matthieu 27* : 50-52].

3 – Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose.

Remarques : **a)** – Jusque dans les années 1960-1970, les femmes de France portaient des voiles ou des chapeaux pour se couvrir la tête, chez elles et en tout cas dès qu'elles sortaient de chez elles ; les Françaises ne se montraient jamais « *en cheveux* » ; les veuves en grand deuil se cachaient le visage au moyen d'un voile.

Exemple : Elle est veuve, elle porte le grand voile.

[Voir le mot *Deuil*].

b) – Depuis des siècles, en Orient, les femmes ne sortent point qu'elles ne soient couvertes d'un voile.

4 – La couverture de tête que portent les religieuses et les novices catholiques.

Exemple : Un tel évêque lui a donné le voile ; bénir le voile ; la bénédiction du voile ; elle est encore novice et n'a que le voile blanc ; les professes portent le voile noir.

Remarque : On dit qu'une fille « *a pris le voile* » pour dire qu'elle est entrée au noviciat d'une congrégation de religieuses ; elle a pris le voile que portent les novices.

5 – Le *voile* du palais est le prolongement membraneux de la voûte palatine vers l'arrière de la cavité buccale.

Voile : Le *voile* d'une roue ou d'une poulie est la déformation de sa circonférence par rapport au plan, un défaut accidentel de planéité.

Remarque : On dit aussi *voilage* ou, familièrement, *roue en huit* s'il s'agit d'une roue de bicyclette.

Voile (en anglais « *sail* ») : **1** – Surface de toile destinée à recevoir le vent et à en transmettre la force au navire.

[Voir le mot *Pacfi*].

Remarques : **a)** – Une voile est constituée par l'assemblage, au moyen de coutures, de plusieurs laizes d'égales ou de différentes longueurs, coupées dans le même sens ou dans des sens divers.

[Voir les mots *Laize*, *Lai*, *Cueille*].

b) – L'opération par laquelle on taille les laizes et les voiles en général s'appelle *coupe* ou *taille* des voiles.

c) – Les voiles ont deux formes principales : elles possèdent soit trois côtés (voiles *triangulaires*) soit quatre côtés (dans ce cas, elles peuvent être *rectangulaires* ou *trapézoïdales* ou encore former des *quadrilatères irréguliers*).

d) – On attache les voiles aux vergues et aux étais pour prendre le vent qui doit pousser le navire.

e) – Les voiles supérieures, dans le cas des phares carrés, sont bordées par le bas aux vergues inférieures, c'est pourquoi elles sont plus larges par le bas que par le

haut.

f) – Il ne faut pas que les voiles soient enverguées trop raides, mais de manière que le vent les puisse faire enfler et former ainsi un profil aérodynamique efficace pour donner plus de mouvement au navire, sans lui imprimer une trop forte dérive lorsqu'il reçoit le vent par le côté ; les voiles qui sont trop raides d'envergure ou dans les ralingues laissent échapper le vent en tourbillons par les côtés.

g) – Les voiles de l'avant et les voiles hautes contribuent plus au sillage du navire que celles de l'arrière et que les basses voiles.

[Voir le mot *Sillage*].

2 – Les voiles sont consolidées au moyen de renforts ou doublages aux points où elles supportent les plus grands efforts (notamment les angles) ou aux endroits où elles sont soumises aux usures les plus rapides.

Remarques : **a)** – Les renforts ou doublages sont des bandes de toile cousues sur l'avant de la voile.

b) – Les principaux renforts sont :

i) Les bandes de ris qui sont constituées par une demi-laize cousue sur l'avant de la voile, parallèlement à la ralingue d'envergure pour les voiles carrées, ou parallèlement à la ralingue de bordure pour les voiles auriques ou latines.

Remarque : La bande de ris porte des œils de pie dans lesquels on fait passer, soit une filière dans le cas des ris béléguics, soit des gargettes ;

ii) La gaine que l'on coud sur le bord de la voile en pliant une laize dans le sens de la longueur et en l'appliquant en renfort des deux côtés de la voile ; la triple épaisseur ainsi réalisée permet de bien assujettir la voile sur sa ralingue.

iii) Les doublages au passage des cargues, qui sont des bandes de toile destinés à protéger la toile de la voile contre l'usure due au frottement de ces manœuvres courantes.

iv) Le tablier à l'arrière, qui est constitué par un renfort de forme trapézoïdal et qui est destiné à protéger la voile contre le rague de la hune et des haubans ; à l'avant se trouve un autre doublage similaire qui est destiné à protéger la voile contre l'usure due au frottement sur l'étau.

v) Les renforts des points, en forme de secteurs ; les renforts des pattes ; les renforts des cosses ; etc.

3 – Les voiles sont déployées :

i) Soit sur des *vergues* qui sont mises en croix sur les mâts,

ii) Soit sur des *cornes* suspendues à l'arrière des mâts,

iii) Soit sur des *drailles*,

iv) soit sur des *bouts-dehors*, qui prolongent le mât de beaupré ou les vergues.

4 – Les côtés qui terminent une voile sont :

i) L'*envergure*, qui est le côté par où la voile est suspendue ou enverguée ;

ii) Les *chutes* qui sont les côtés à peu près verticaux de la voile ; la *chute arrière* est le côté le plus rapproché de l'arrière du navire ;

iii) La *bordure* qui est la partie la plus basse de la voile et dont la direction est à peu près horizontale.

5 – Parmi les voiles qui ont quatre côtés, on distingue celles qui ont la forme d'un trapèze régulier et on les nomme vulgairement *voiles carrées*, ou les voiles qui ont la forme d'un quadrilatère irrégulier qu'on appelle *voiles auriques* ou *voiles à bourcet*.

6 – Les voiles portent un grand nombre de noms différents suivant leur emploi, leur coupe et la manière de les établir.

Remarques : **a)** – Les voiles sont classées selon les mâts.

Sur un navire à trois mâts verticaux (un « *trois mâts* ») on distingue :

- i)** *Les voiles de beaupré* – civadière, clin-foc, faux foc, grand foc, petit foc ;
 - ii)** *Les voiles du mât avant* – misaine, petit hunier fixe, petit perroquet fixe, petit cacatois, petit contre-cacatois ;
 - iii)** *Les voiles du mât du milieu* – grand voile, grand hunier fixe, grand perroquet fixe, grand cacatois, grand contre-cacatois, flèche de grand-cacatois ;
 - iv)** *Les voiles du mât arrière* – artimon (ou voile barrée) perroquet de fougue, perruche, cacatois de perruche, contre-cacatois de perruche ou brigantine.
- b)** – Pour chaque phare, les voiles portent les noms suivants :
- i)** La voile inférieure de chaque mât est le *paci* (paci d’artimon, grand paci, paci de misaine) sauf pour le mât de beaupré qui porte une *civadière* ; le paci du phare de misaine est encore appelée *trinquet*.
 - ii)** Au-dessous de la grand voile inférieure, une grande pièce de toile avec aiguillettes ou cordillons permet d’augmenter la surface exposée au vent et prend le nom de *bonnette* ; la voile inférieure du phare d’artimon, ample et large du bas bout, étroite et pointue en haut, porte aussi une bonnette.
 - iii)** Juste au-dessus de la voile inférieure est le *hunier* (hunier d’artimon ; grand hunier, hunier de misaine) sauf pour le mât de beaupré qui porte un *perroquet de beaupré*.
- c)** – Les voiles pliées sous leur vergue sont dites voiles ferlées ; lorsqu’elles sont séparées de leur vergue, elles sont déferlées.
- d)** – Caler ou amener une voile, c’est l’abaisser ; la hisser, c’est la hausser.
- e)** – Les proportions des voiles entre elles, selon les grandeurs des mâts et du corps du navire, ont été définies justement pour les navires anglais ou français par le chevalier Francis Bacon (1561-1626), grand chancelier d’Angleterre (1618-1621), protégé de George Villiers, duc de Buckingham (1592-1928) ; Bacon fut l’un des pionniers de la pensée scientifique moderne, avec ses ouvrages « *De dignitate et augmentis scientiarum* » (1620) et « *Novum organum* » (1620).
- 7** – Pour déterminer les dimensions des voiles, on dresse un plan de voilure.
- Remarques :* **a)** – Dans presque toutes les voiles, les chutes sont comptées dans le sens des laizes.
- b)** – La chute d’un foc va du point de drisse au point d’écoute ; la chute d’une voile aurique va du pic au point d’écoute.
[Voir les mots *Chute, Laize*].
- c)** – Il y a des exceptions : la chute au mât d’une voile aurique est comptée sur le mât et dans le sens des hypoténuses de coupe ; la chute d’en dehors d’une bonnette et la chute au côté d’un hunier sont dans le même cas.
- 8** – L’action de chacune des voiles peut être décomposée en trois effets élémentaires sur le navire qui, pour un vent donné, dépendent de la forme, des dimensions et de l’orientation de la voile, ainsi que de sa distance à l’étrave :
- i)** Une poussée exercée sur le centre de masse du navire dans la direction de la ligne de quille (habituellement dirigée vers l’avant) ;
 - ii)** Une poussée exercée sur le centre de masse du navire perpendiculairement à la ligne de quille (la dérive sous le vent) ;
 - iii)** Un couple de rotation horizontale autour du centre de masse du navire.
- Remarque :* La dérive due au vent met le navire dans une situation de marche oblique dans l’eau ; cette situation de marche oblique dans l’eau crée, à son tour une dérive appliquée au centre de masse du navire et un couple de rotation horizontale autour du centre de masse du navire.
[Voir l’expression *Marche oblique*].

Voile (en anglais « *ship* », « *vessel* ») : « *Voile* » est quelquefois employé comme synonyme de *navire à voiles*.

Remarques : a) – [Vielli] On disait jadis qu'un convoi qu'on découvrait était composé de « *tant de voiles* » ou qu'il y avait « *tel nombre de voiles* » à l'horizon pour dire qu'il y avait *tant de navires* ou *tel nombre de navires*.

Exemple : Dans « *Le Cid* », tragédie de Pierre Corneille, acte IV, scène 3
« *Cette obscure clarté qui tombe des étoiles,*
« *enfin avec le flux nous fait voir trente voiles* »

b) – [Vielli] De même, on employait naguère le mot « *vapeur* » pour désigner un *navire à vapeur* (ou même parfois tout navire à propulsion mécanique, à vapeur ou à moteur) par opposition à « *navire à voiles* ».

Exemple : On disait ainsi que l'on avait croisé ou aperçu un *vapeur* à telle heure.

Voile à bourcet : 1 – Lorsqu'une voile quadrangulaire est fixée sur une vergue dont le point de suspension n'est pas au milieu de sa longueur, cette voile prend le nom de *voile à bourcet* ou de *voile au tiers*.

2 – Les lignes qui terminent ces voiles sont :

i) l'*envergure*, qui est celle par où la voile est suspendue ou enverguée ;

ii) la *chute arrière*, ou côté le plus rapproché de l'arrière du navire ;

iii) la *chute avant* ou côté le plus rapproché de l'avant du navire ;

iv) la *bordure* en bas.

3 – On trouve des *voiles à bourcet* sur certaines embarcations, sur les chasse-marées.

Voile à corne (en anglais « *gaff* ») : Voile quadrangulaire comprise entre une vergue (ou *corne*) et une bôme (ou *gui*).

Remarques : a) – On dit aussi *voile aurique*.

b) – Les *voiles à corne* sont à la base des gréements auriques.

[Voir l'expression *Voile aurique*].

Voile à livarde : Sorte de voile trapézoïdale ou aurique dont le point supérieur est élevé diagonalement sous le vent du mât et vers l'arrière par une perche ou arc-boutant appelés *livarde*.

[Voir les mots *Livarde*, *Point*].

Remarques : a) – Les *voiles à livarde* s'enverguent sur le mât et se bordent au bout d'un arc-boutant inférieur.

b) – L'installation d'une voile à *livarde* n'offre ni une grande fixité, ni beaucoup de solidité, mais elle est légère et elle est d'un bon emploi dans une petite embarcation.

c) – En Méditerranée, on dit *baleston* au lieu de *livarde*.

Voile anglaise : Voile de chaloupe ou de canot dont la figure est presque en losange et qui a la vergue pour diagonale.

Voile aurique : 1 – Voile de forme trapézoïdale tenue entre une *vergue* en haut et une *bôme* (ou *gui*) en bas.

Remarques : a) – Une voile aurique peut tourner autour du mât par l'un de ses côtés comme charnière.

b) – Les artimons, les brigantines, les voiles goélettes sont des voiles auriques.

[Voir le mot *Aurique*].

2 – Une voile aurique comporte une ou plusieurs bandes de ris qui permettent de réduire la surface exposée au vent.

[Voir l'expression *Voile à corne*].

3 – Les voiles auriques sont coupées courbes.

Remarque : La surface totale de la voile aurique est plus grande que celle du quadrilatère formé par les ralingues tendues dans leur position normale ; pour cela, on fait des coutures forcées et on assemble des laizes dont les lisières sont de

longueurs différentes.

4 – Les lignes extérieures des voiles auriques sont :

- i)** l'*envergure*, qui est celle par laquelle la voile est suspendue ou enverguée ;
- ii)** la *chute arrière*, ou côté le plus rapproché de l'arrière du navire ;
- ii)** la *chute avant* ou *chute au mât* qui est contre le mât ;
- ii)** la *bordure* en bas.

Remarques : a) – Les voiles auriques sont renforcées sur leur périphérie, en totalité ou en partie, par un cordage appelé *ralingue*.

b) – La tête et la chute avant portent des trous équidistants appelés œils de pie, qui servent à fixer la voile sur la corne et sur le mât.

c) – La voile est fixée sur le mât au moyen de cercles de mât qui glissent le long du mât lorsque l'on agit sur le palan de drisse de mât pour élever ou abaisser la vergue.

d) – Dans certains cas, au lieu de cercles de mât, on relie la voile au mât au moyen d'un cordage unique qui passe alternativement dans les œils de pie et autour du mât : ce genre de tenue est dit *par transfilage*.

e) – La bordure est soit enverguée, soit transfilée sur un gui, soit seulement bordée par une écoute formée d'une itague passant par un clan en bout de gui ; dans ce cas, on agit sur l'itague par un palan..

[Voir le mot *Transfilage*].

Voile au tiers (en anglais « *lug sail* ») : Pour la *voile au tiers*, ou *voile à bourcet*, la drisse est frappée au tiers avant de la voile.

[Voir l'expression *Voile à bourcet*].

Voile carrée : 1 – Voile quadrangulaire dont le bord supérieur est horizontal et est tenu par une vergue suspendue au mât par son centre.

Remarques : a) – Dans la réalité, les voiles que l'on appelle *voiles carrées* sont trapézoïdales.

b) – Les voiles carrées sont cousues planes ; on laisse à chacun des points de la voile une échancrure suffisante pour que les ralingues, en raidissant, ne déchirent pas la toile ; au moment de tracer une voile carrée, on donne un certain arc à la bordure et, lorsqu'on fera forcer les écoutes, la ralingue de bordure tendra à devenir rectiligne, ce qui évitera à la voile de faire le sac.

[Voir les mots *Point*, *Ralingue* et l'expression *Sac(Faire le –)*].

2 – Les lignes qui terminent les voiles carrées sont : l'*envergure* (en haut), la *bordure* (en bas) et les deux *chutes* (ou *côtés*).

3 – Les voiles carrées d'un phare carré sont : les basses voiles, les huniers, les perroquets et les cacatois.

Remarque : Dans la réalité, les voiles que l'on appelle *voiles carrées* sont trapézoïdales.

Voile d'étai : Les *voiles d'étai* sont des voiles triangulaires enverguées sur des drailles ou qu'on met sans vergues sur des étais tendus entre deux mâts verticaux.

Remarque : Les *focs* sont des voiles triangulaires enverguées sur des drailles tendues entre un mât vertical et, soit le pont du gaillard d'avant, soit le mât de beaupré.

Voile de cape : Voile de petites dimensions, déployée en cas de tempête pour permettre de gouverner le navire.

Remarque : Pour établir les voiles de cape, on cargue et on amène la misaine goélette et la grand voile goélette, on les dévergue, on envergue et on établit les goélettes de cape ; on hisse la trinquette sur une draille spéciale.

Voile défoncée : Voile dont le milieu est déchiré, soit par la force du vent, ou d'une autre sorte.

Voiles en pantène : Ce sont des voiles

Voile goélette : Voile qui s'établit à l'aide d'une corne et d'un mâts de senau sur l'arrière d'un bas mâts ; elle n'a généralement pas de gui.
[Voir les mots *Goélette*, *Senau*].

Voile lardée : Voile goudronnée et munie de morceaux de fils de caret.

Remarque : Ces voiles sont mises en usage pour aveugler des voies d'eau ; on les tient avec des cordages ou cartahus à l'aide desquels on les affale contre la carène, et on les fait glisser de l'avant à l'arrière jusqu'à ce que la pression de l'eau extérieure les applique contre la voie d'eau ; on peut placer deux voiles lardées l'une par-dessus l'autre.

Voile latine : **1** – On appelle *voiles latines* toutes les voiles triangulaires, mais spécialement celles qui enverguent sur des antennes.

Remarques : **a)** – Elle peut recevoir indifféremment le vent d'un côté ou de l'autre ; sa chute avant est toujours au vent et sa chute arrière sous le vent.

b) – Les focs, les trinquettes, les voiles d'étai, les voiles de flèche, certaines voiles de cape (que l'on grée par mauvais temps) sont des voiles latines qui font partie du gréement de nombreux navires à phares carrés.

c) – Les antennes sont des vergues toujours longues composées de deux pièces généralement assemblées de manière que l'une d'elles forme le bout inférieur (appelé *car* ou *carnal*) et l'autre, le bout supérieur de l'antenne (appelé *penne*).

d) – Tous les navires *latins* (c'est-à-dire qui portent exclusivement des voiles latines) n'ont pas le même nombre de voiles ; ce nombre varie selon les genres.

2 – Les côtés d'une voile latine portent les noms suivants :

i) *Ralingue d'envergure*, celle qui est fixée sur l'étai ou sur l'antenne ;

ii) *Ralingue de chute* ;

iii) *Ralingue de bordure*, à la base.

Remarque : La ralingue d'envergure des voiles d'étai est percée de trous équidistants appelés œils de pie, qui servent à fixer la voile sur l'étai grâce à des anneaux appelés bagues d'envergure.

3 – Les trois points d'une voile latine portent les noms suivants qui correspondent aux manœuvres qui viennent s'y fixer :

i) Point de drisse, tout en haut, pour hisser la voile ;

ii) Point d'amure, à l'avant, qui est le point fixe sur le pont ou sur le beaupré ;

iii) Point d'écoute, à l'arrière, pour tenir la bordure de la voile tendue.

[Voir les mots *Ralingue* et *Point*].

4 – Les voiles latines sont coupées courbes.

Remarque : La surface totale de la voile latine est plus grande que celle du triangle formé par les ralingues tendues dans leur position normale ; pour cela, on fait des coutures forcées et on assemble des laizes dont les lisières sont de longueurs différentes.

Voiler (en anglais « *to set the sails* ») : Voiler un navire, c'est le garnir de ses voiles.

Remarques : **a)** – On dit qu'un navire est bien ou mal voilé selon que ses voiles sont plus ou moins bien disposées.

b) – On dit d'un navire qu'il est voilé ou gréé en trois-mâts, en brig, en goélette, etc., ou d'une embarcation qu'elle est voilée ou gréée en chasse-marée, en cotre, etc. lorsque la voilure qui y est adaptée est celle d'un de ces navires ou d'une de ces embarcations.

Voilerie (en anglais « *sail-loft* ») : Atelier où l'on trouve tout le matériel et tous les accessoires pour confectionner les voiles et dans lequel les voiliers préparent, coupent et cousent les voiles des navires ou des embarcations, et confectionnent les hamacs,

les tauds, les prélaris, les rideaux, les cagnards et autres ouvrages de leur profession.

Voiles (Augmenter de –) (en anglais « *to make more sails* ») : Déployer et établir un plus grand nombre de voiles.

Voiles (Basses –) : Les *basses voiles* sont la grand voile et la voile de misaine.

Remarque : On appelle aussi les deux basses voiles, les deux *pacfis*.

[Voir le mot *Pacfi*].

Voiles de l'avant : Ce sont celles des mâts de beaupré et de misaine.

Voiles de l'arrière : Ce sont les voiles d'artimon et du grand mât.

Voiles (Diminuer de –) (en anglais « *to shorten sails* ») : Réduire le nombre des voiles.

Voiles en bannière : Ce sont celles qui font la figure d'une bannière, voltigeant au gré d'un gros vent, ce qui arrive lorsque les écoutes ont manqué, ou qu'elles sont démarrées, soit à dessein, ou par hasard.

Voiles en pantène : Ce sont des voiles qui, n'étant plus dans l'ordre de leur situation ordinaire, se tourmentent au gré du vent.

Voiles (Faire petites –) (en anglais « *to make carry little sails* ») : Réduire considérablement le nombre des voiles.

Voiles (Forcer de –) (en anglais « *to crowd sails* ») : Porter le nombre de voiles à un point très élevé.

Voiles (Sous –) : **1** – On met *sous voiles* quand on appareille.

2 – On est *sous voiles*, ou *à la voile* (en anglais « *under sails* ») lorsqu'on est en route pour sa destination avec les voiles déployées.

Remarque : On précise alors quelquefois que l'on est sous telles ou telles voiles.

Voilier (en anglais « *sail-maker* », « *sailer* ») : Ouvrier dont la profession est de tailler, coudre ensemble les laizes des voiles, d'y fixer leurs renforts, ralingues et garnitures, ou de raccommoder les voiles.

Voilier (en anglais « *sailing ship* », « *sailing boat* ») : **1** – Voilier se dit d'un navire à voiles par rapport à la facilité qu'il a d'aller plus ou moins vite.

Remarque : En ce sens, voilier ne se met jamais seul mais il se joint toujours avec les épithètes bon ou mauvais, ou avec des termes équivalents.

Exemples : Votre navire est bon voilier ; c'est le meilleur voilier de la flotte ; il est méchant voilier, il demeure toujours derrière.

2 – Navire dont la propulsion se fait exclusivement par l'action du vent dans les voiles.

Remarque : Un navire à voiles qui utilise également sa machine pour sa propulsion est considéré comme un *navire à propulsion mécanique* (Règle 3 du RIPAM).

[Voir le sigle *RIPAM*].

Voilure (en anglais « *complete set of sails* », « *set of sails* », « *rate of sailing* ») : **1** – Nom collectif, qui signifie L'assortiment des voiles d'un navire, d'un bâtiment ; sa collection complète de voiles.

Remarques : **a)** – La voilure d'un bâtiment à trois mâts se compose ordinairement de 26 voiles.

b) – Les surfaces de voilure de deux navires de formes semblables et de grosseurs différentes doivent être dans le rapport des déplacements de ces navires (leurs masses) c'est-à-dire comme les cubes de leurs largeurs.

c) – En supposant des formes semblables et des voilures proportionnelles à leurs déplacements, les gros navires sont avantagés par rapport aux navires plus petits car la résistance à l'avancement dans l'eau varie selon la surface de la carène,

c'est-à-dire en fonction du carré de la largeur.

2 – La *voilure* est aussi l'ensemble des voiles sous lesquelles il navigue à un moment donné.

Remarque : Dans cette acception, la voilure est plus ou moins considérable selon le temps qu'il fait ou selon les ordres du commandant.

3 – L'expression « *la voilure* » employée seule indique la totalité des voiles qu'on peut porter.

4 – On dit qu'un bâtiment a une voilure de brick, de goélette, etc. pour indiquer qu'il est gréé en brick ou en goélette.

5 – On dit d'un bâtiment de guerre qu'il porte une voilure de vaisseau, de frégate, pour indiquer que la surface de sa voilure est la même que celle d'un vaisseau ou d'une frégate.

Remarques : **a)** – En parlant de la surface de voilure d'un navire, on n'entend en général que celle des basses voiles, de la brigantine, des trois huniers et des trois perroquets.

b) – La voilure d'un vaisseau de 120 bouches à feu représente une surface de 3 165 mètres carrés ; la voilure d'une frégate de 60 bouches à feu représente une surface de 2 508 mètres carrés ; la voilure d'une corvette de 32 bouches à feu représente une surface de 1 335 mètres carrés.

6 – La voilure des navires de commerce est habituellement calculée pour être manœuvrée par un nombre d'hommes restreint.

Remarque : Sur les bâtiments de guerre on porte ces calculs assez bas à cause de l'artillerie qui, étant distribuée en étages, donne une grande élévation aux œuvres mortes et diminue la stabilité du bâtiment par le poids des bouches à feu placées dans les hauts.

Voilure (Augmenter la –) : Augmenter la voilure pour un navire à voiles qui fait route, c'est déployer un plus grand nombre de voiles.

Voilure (Diminuer la –) : Diminuer la voilure pour un navire à voiles qui fait route, c'est serrer des voiles qui étaient déployées.

Voirie : 1 – [*Vieilli*] Le lieu où l'on porte les boues, charognes, et autres immondices.

Exemple : Traîner un cheval mort à la voirie.

2 – La charge de voyer.

Exemples : La grande voirie ; un tel a la voirie dans cette ville-là.

Remarque : Sous l'Ancien Régime, le voyer était l'officier préposé à la police des chemins, à la campagne et dans les villes.

Voith-Schneider : Voir l'expression *Propulseurs cycloïdaux type Voith-Schneider*.

Voiture : 1 – Ce qui sert au transport des personnes ou des marchandises ; tout moyen ou mode de transport, notamment sur terre ou sur l'eau.

Exemples : Voiture de voyageurs de la SNCF, voiture d'un réseau ferré métropolitain ; voiture automobile ; le bateau est une voiture fort commode pour se déplacer de Bercy à la Concorde par la Seine.

Remarque : Le mot *voiture* est dérivé du latin *vectus*, le participe passé du verbe *vēhère* qui signifie porter, transporter à dos d'homme ou d'animaux, ou encore transporter par bateau.

2 – On appelle principalement *voiture* un véhicule automobile ou hippomobile servant à transporter un nombre réduit de personnes ou des objets de faible encombrement.

Remarques : **a)** – On appelle *voiture de poste* un véhicule effectuant un service régulier pour les colis, les lettres, d'un lieu à un autre.

b) – On utilise aujourd'hui le mot de *voiture* pour parler d'un véhicule léger, soit à moteur thermique, soit à moteur électrique fonctionnant sur batteries et

comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Exemples : Faites avancer ma voiture ; Monsieur un tel a pris sa voiture ; ma voiture est chez le carrossier, chez le garagiste.

3 – On appelle *voiture particulière* un véhicule automobile léger dont le propriétaire est un particulier qui l'utilise pour son usage personnel.

4 – On appelle *voiture de fonction* un véhicule automobile léger mis à la disposition exclusive d'une personne par une entreprise publique ou privée, en raison de son activité professionnelle.

Remarque : Le bénéficiaire d'une *voiture de fonction* est autorisé à l'utiliser pour son usage privé.

5 – On appelle *voiture de service* un véhicule automobile léger mis à la disposition d'une personne par une entreprise publique ou privée, dans le cadre strict de son activité professionnelle, mais qui ne lui est pas personnellement attribuée.

6 – On appelle *voiture de place* un véhicule automobile léger, loué à la course ou à la journée, qui stationne sur les places publiques ou en certains lieux réservés.

Remarque : On appelle *taxi* un véhicule automobile léger loué à la course, muni d'un compteur horokilométrique qui indique le prix de la course, qui est autorisé à stationner sur les voies publiques ou en certains lieux réservés (Article L3121-1 du Code des Transports).

[Voir le mot *Taxi*].

7 – On appelle *voiture de grande remise* un véhicule automobile léger de luxe mis à la disposition de la clientèle par son propriétaire ou par un préposé de celui-ci.

Remarques : **avoitures de grande remise ne sont pas autorisées à attendre leurs clients sur la voie publique (Article L3120-2 du Code des Transports).**

b) – On appelle *voiture de transport avec chauffeur (VTC)* un véhicule automobile léger comportant entre 4 et 9 places, chauffeur compris (Art. 9 de la loi n° 2014-1104 du 1er octobre 2014 ou Art. L. 3122-1 et suivants du Code des Transports).

[Voir l'expression *Voitures de transport avec chauffeur*].

8 – On appelle aussi *voiture* une plate-forme, une caisse ouverte ou fermée, montée sur roues, tirée par la force animale et qui sert à transporter des personnes ou des objets.

Exemple : Une voiture à cheval.

9 – On appelle également *voiture* un véhicule automobile servant à transporter un nombre important de personnes (supérieur à 9 en comptant le conducteur).

Remarques : **acar » (diminutif de *carrosse*) ou « *autocar* » une voiture automobile pouvant servir au transport d'un nombre de voyageurs au moins égal à 9, en plus du conducteur.**

Exemple : Les « *autocars Macron* » à bas coût, qui profitent de la libéralisation du transport en autocars par la « *loi Macron* » d'août 2015, du nom du ministre de l'Économie de l'époque, Emmanuel Macron (né en 1977).

b) – On appelle « *bus* » (diminutif de *omnibus*) ou « *autobus* » un autocar qui accomplit un *trajet à arrêts déterminés* entre divers quartiers d'une ville, ou qui dessert une gare maritime, une station de chemin de fer, un aéroport, un hôtel, etc.

Exemple : La RATP appelle *voitures* les « *omnibus automobiles* » (en abrégé *autobus*) du réseau parisien de surface de transport en commun des voyageurs.

10 – On appelle encore *voiture* une caisse fermée montée sur roues et circulant sur un réseau ferré, tirée par un engin motorisé appelé locomotive et destinée au transport des voyageurs.

Remarques : **a**) – Les compagnies de chemins de fer appelle *voitures* les

remorques sur rails servant au transport des voyageurs.

Exemples : Voiture de première classe ; « les voyageurs en voiture ! ».

b) – La RATP appelle *voitures* les motrices ou les remorques des trains du réseau parisien souterrain de transport en commun des voyageurs.

c) – Les compagnies de chemins de fer appelle *wagons* les remorques sur rails servant au transport des marchandises.

d) – Les compagnies de chemins de fer appelle *trains* la locomotive et l'ensemble des remorques sur rails servant au transport des voyageurs (voitures) ou des marchandises (wagons) que tire la locomotive.

11 – Le port, le transport des marchandises, des bagages, des personnes.

Exemples : On a tant payé pour la voiture de ces marchandises ; la voiture s'en fait par mulets, par charroi, par bateau, etc.

12 – On dit, en plaisantant, qu'un homme est venu *par la voiture des Cordeliers*, pour dire qu'il est venu à pied.

Remarques : **a)** – « *Les cordeliers* » est le nom donné aux religieux franciscains établis en France ; cette appellation remonte à Louis IX (Saint Louis, 1214-1270) pendant la croisade de 1250.

b) – Les membres de l'ordre des Franciscains tentent de vivre dans une grande pauvreté.

13 – Par plaisanterie, on appelle les jambes des piétons : voiture à talons, voiture de M. Soulier.

14 – On appelle *petite voiture* ou *voiturette* l'étalage mobile des marchands des quatre saisons.

15 – On appelle *voiture à bras* une charrette de petites dimensions poussée ou tirée par une personne.

Voiture (Lettre de –) : On appelle *lettre de voiture* le contrat qui contient, entre autres choses, la nature et le dénombrement des objets dont un voiturier est chargé et sur lesquels il doit rendre compte.

[Voir l'expression *Lettre de voiture*].

Voiturer : Transporter par voiture.

Remarque : On le dit principalement des denrées ou des marchandises.

Exemples : Voiturer par mulets, par charroi ; voiturer par eau, par terre ; voiturer les pâtes à papier du môle d'escale de La Pallice à Chagnolet par camions.

Voiturier : Celui qui fait le métier de voiturer.

Exemples : Voiturier par eau ; voiturier par terre ; faire venir des meubles par des voituriers.

Voitures de transport avec chauffeur : Le système des voitures de transport avec chauffeur (VTC) a été organisé par un article de la *loi de modernisation des services touristiques* de juillet 2009.

Remarques : **a)** – Le projet de loi avait été préparée par Hervé Novelli.

b) – À la différence des taxis, les *voitures de transport avec chauffeur* ne sont pas autorisées à stationner sur la voie publique pour attendre leurs clients.

c) – Il y a 9 000 VTC à Paris, et 18 000 taxis parisiens (2018).

d) – L'institution des *voitures de transport avec chauffeur* a remplacé les *voitures de grande remise*.

[Voir les mots *Taxi* et *Voiture*].

Voiture (Lettre de –) : Voir l'expression *Lettre de voiture*.

Voix : 1 – L'expression « *À la voix !* » (en anglais « *together !* ») est une sorte de commandement ayant pour but d'avertir les matelots qui agissent sur un cabestan ou sur un cordage, d'effectuer leur effort simultanément au moment parqué par

celui d'entre eux qui donne de la voix.

2 – On dit qu'on est à portée de voix d'un bâtiment quand on peut s'en faire entendre avec un porte-voix.

3 – On commande « à la voix » lorsque l'on commande sans porte-voix.

4 – *Faire passer la voix*, c'est transmettre un commandement, un ordre, un avis, etc., à l'aide d'intermédiaires qui les répètent textuellement.

5 – *Saluer de la voix*, ou *à la voix*, c'est effectuer le salut qui consiste en un ou plusieurs cris.

Vol : 1 – Mouvement de l'oiseau qui se soutient et se meut dans l'air par le moyen de ses ailes.

2 – Déplacement au-dessus du sol des appareils plus lourds que l'air.

Exemples : Le vol d'un avion, d'un hélicoptère.

Vol : 1 – Action de celui qui prend, qui dérobe.

2 – La chose volée.

Vol Air France 447 Rio-Paris du 1er juin 2009 : Voir *Crash AF 447 Rio-Paris du 01/06/2009*.

Volage (en anglais « *crank* ») : **1** – *Volage* se dit d'une embarcation ou d'un petit navire qui a peu de stabilité ou qui s'incline facilement sur le côté ou qui est très sensible au mouvement des lames.

2 – Un compas est *volage* quand son aiguille a des oscillations trop vives.

Volant (en anglais « *shifting* », « *preventer* ») : **1** – S'applique à un objet provisoire, ou supplémentaire, ou qui se déplace fréquemment ou avec facilité.

Exemples : galhauban volant, cabestan volant ou portatif, palan volant, pont volant qui, n'étant pas cloué, peut se déplacer à volonté.

2 – Se dit de toutes les parties du gréement qui ne sont placées et employées que momentanément.

Exemples : Foc volant, huniers volants.

Remarque : Les perroquets, les cacatois volants sont ceux qu'on installe sur des flèches de mâts et de manière à pouvoir être mis ou amenés facilement en bas ; pour cette raison, ils n'ont pas de balancines, ni de boulines, ni de cargue-fonds, et souvent pas de bras.

3 – Les gabiers volants sont des matelots qu'on met en supplément dans les hunes, soit pour aider les gabiers titulaires, soit pour s'instruire aux détails ou travaux du gabiage.

4 – Les gardiens volants sont des marins retirés du service de la mer, qui sont employés aux travaux des mouvements d'un port ou à la garde des bâtiments désarmés.

5 – On appelait *lest volant* (en anglais « *shifting ballast* ») sur les grands voiliers, une quantité de gueuses dont le poids égalait environ le dixième du poids total du lest et qu'on plaçait en réserve dans les parties centrales du navire pour pouvoir être transportées dans les endroits du bord que l'on jugeait convenables afin de remédier, en cours de navigation, aux vices de l'arrimage et afin de procurer les qualités nautiques dont le navire pouvait être dépourvu.

Remarque : On a remplacé les déplacements de lest volant, sur les navires en fer ou en acier munis d'un double-fond, par des mouvements d'eau de mer entre les différentes *capacités situées dans ce double-fond* (en anglais « *water ballast double bottom tanks* »).

Volatil : 1 – Qui a la faculté de s'évaporer.

2 – *Adjectif qualifiant un liquide* susceptible de se réduire en gaz ou en vapeur, soit à la température ordinaire, soit par l'action d'une chaleur peu élevée.

Remarque : L'expression « *alcali volatil* » est synonyme d'*ammoniaque*.

3 – [*Par extension*] Un placement volatil, une valeur boursière volatile, sont

susceptibles de prendre soudainement un importante plus-value ou une forte moins-value.

4 – L'adjectif anglais « *volatile* » lorsqu'il qualifie une personne se traduit en français par *instable*, *versatile*.

Remarque : L'adjectif *volatil* ne peut jamais être employé au lieu de *versatile*.
[Voir le mot *Versatile*].

Volatile : Animal qui vole.

Remarque : Volatile se trouve soit au masculin, soit au féminin.

[Voir le mot *Volatille*].

Volatilité : Qualité de ce qui est susceptible d'une expansion subtile.

Exemples : La *volatilité* du feu ; la *volatilité* de l'éther sulfurique ; la *volatilité* d'une valeur boursière.

Volatille : Terme collectif et familier désignant les petites espèces d'oiseaux bons à manger.

Remarque : Volatille se trouve soit au masculin, soit au féminin.

Exemple : La chasse à la volatille, ou au volatille.

[Voir le mot *Volatile*].

Volée : 1 – L'espace que parcourt un oiseau sans s'arrêter.

Remarque : Les hirondelles traversent la Méditerranée *tout d'une volée*.

2 – On appelle *volée* une troupe d'oiseaux qui volent tous ensemble.

Remarque : Des oiseaux éclos d'une même couvée forment aussi une *volée*.

3 – [Au figuré] Gens qui sont de même âge, de même profession, de même condition.

Exemple : Une *volée* de collégiens.

4 – On appelle *volée* la partie d'un canon qui se trouve sur l'avant de ses tourillons.

Remarque : Pour une caronade, la volée est la partie qui se trouve sur l'avant du support-tourillon.

5 – [Au figuré] Décharge, ordinairement simultanée, des canons d'un même bord d'un bâtiment (en anglais « *chace of a cannons* », « *broadside* », « *vollie of cannons* »).

6 – Le branle des cloches.

Exemples : Sonner une, deux, trois volées ; sonner à toute volée.

7 – Aux jeux de balle ou de ballon, jouer de volée, prendre de volée, c'est renvoyer la balle avant qu'elle ait touché terre.

8 – Mouvement des ailes du moulin à vent.

9 – Dans le battage d'une pièce de métallurgie, on appelle *volée* une série de coups de mouton se succédant à de courts intervalles.

Remarque : [Au figuré et familièrement] Une *volée de coups de bâton*, ou simplement une *volée*, se dit d'un grand nombre de coups de bâton donnés de suite.

10 – « À la volée » signifie très promptement, en profitant du moment favorable.

Remarque : En métallurgie, la *trempe à la volée* se dit lorsque l'on trempe une seule pièce d'acier dès qu'elle est prête, par opposition à une trempe en paquet.

11 – La *volée* d'un escalier est la portion comprise entre deux paliers successifs.

12 – La *volée* d'un canon est la distance que peut parcourir un projectile lancé par ce canon avant de toucher la surface de la mer (ou de la terre).

Remarques : **a)** – Tirer à *toute volée* c'est disposer une pièce d'artillerie avec le plus grand angle de hausse qu'on puisse lui donner (environ 40°) ou tel que la pièce porte le plus loin possible, et avec la plus forte charge de guerre que comporte son calibre, afin d'obtenir la plus longue portée possible.

b) – À bord des navires à voiles, la disposition des affûts et des sabords empêche

normalement de tirer à toute volée : pour y parvenir, il faut mettre le navire à la bande ou, si l'on est sous voiles, profiter d'un roulis pour obtenir un effet équivalent.

[Voir le mot *Pointage*].

Volet (en anglais « *little sea compass* », « *boat compass* ») : **1** – Petite boussole portative.

2 – Synonyme de *compas d'embarcation*.

Remarque : Habituellement, les volets ne sont pas suspendus sur des balanciers et ils doivent être munis ou accompagnés d'une lampe pour la nuit.

Volige : **1** – Planche mince de sapin ou de bois blanc.

[Voir le mot *Planche*].

2 – Latte dont les couvreurs se servent pour poser les ardoises.

[Voir le mot *Latte*].

Volis : Partie de la tige d'un arbre brisé qui est tombée au sol.

Remarque : On trouve de nombreux volis et chablis dans les forêts après une forte tempête.

[Voir le mot *Chablis*].

Volontaire : **1** – Qui se fait *sans contrainte*, de franche volonté.

Remarque : Les « *cotisations volontaires obligatoires* » (CVO) constituent la principale source de financement des interprofessions agricoles ; l'intitulé *paradoxal* reflète l'ambiguïté de leur statut : décidées librement par les interprofessions, elles sont ensuite rendues obligatoires par arrêté interministériel et donc étendues à tout le monde, même à ceux qui ne veulent pas ou qui ont de bonnes raisons pour contester l'action de ces organisations représentatives auxquelles ils n'apportent pas leur soutien.

2 – Qui ne veut s'assujettir à *aucune règle*, ni dépendre de personne, qui ne veut faire que *sa volonté*.

3 – Il signifie encore une personne qui sert dans une armée, dans une association militante, etc. *sans y être obligée*, pour la seule raison de ses convictions profondes, et souvent sans en tirer aucune paye ni aucun avantage que la satisfaction d'être conséquent.

Exemples : Les *volontaires* français partis soutenir les Républicains pendant la guerre d'Espagne (ou *guerre civile espagnole* du 18 juillet 1936 au 1er avril 1939) ont été considérés comme des héros après la chute du nazisme ; les *volontaires* qui combattirent le communisme avec l'armée allemande pendant la Seconde Guerre Mondiale ont été considérés comme des traîtres par le tout puissant Conseil National de la Résistance (communiste) à leur retour en France ; les « *faucheurs volontaires* » qui luttent contre les cultures d'organismes génétiquement modifiés sont passibles d'une amende s'ils détruisent des cultures ; les *volontaires* français qui partent combattre avec le Califat en Irak ou Syrie sont passibles d'une peine d'emprisonnement à leur retour en France.

3 – Est volontaire celui qui déclare *spontanément qu'il accepte* de faire une action, de remplir une mission que son contrat, son grade, sa fonction ne lui imposent pas de faire.

Remarque : S'il n'y a pas de volontaires pour une action périlleuse ou hardie, un supérieur hiérarchique peut désigner quelqu'un d'autorité et lui donner l'ordre d'accomplir cette action.

Volonté : **1** – Faculté de l'âme, *puissance* par laquelle on veut.

Exemples : L'entendement éclaire la volonté ; la volonté est souvent déterminée par la passion.

2 – Ce qu'on veut qui soit fait.

Exemples : Est-ce là votre volonté ? faites-en à votre volonté.

3 – « À volonté » signifie *quand on veut*.

Exemples : Un ressort qui joue à volonté ; faire feu à volonté, ou « feu à volonté ».

4 – On appelle *dernières volontés* le testament d'un homme.

5 – On appelle *bonne* ou *mauvaise volonté* la bonne ou mauvaise disposition où l'on est vis-à-vis de quelqu'un, ou pour faire quelque chose.

Volonté de puissance : Selon Nietzsche, la *volonté de puissance* est un mélange d'orgueil et d'ambition.

Remarques : **a)** – Pour André François-Poncet (1887-1978), qui le côtoya durant son ambassade à Berlin de septembre 1931 à octobre 1938, la *volonté de puissance* était le trait dominant du caractère d'Adolf Hitler (1889-1945).

b) – Le même compliment aurait pu s'adresser à Winston Churchill (1874-1965), à Charles De Gaulle (1890-1970) ou à François Mitterrand (1916-1996).

Volonté générale : Pour Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) chacun, abandonnant ses droits à tous, est censé retrouver sa volonté particulière dans la volonté générale.

Volontiers : **1** – De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur.

2 – Facilement, aisément et se dit même des êtres inanimés.

Exemple : Les petites rivières débordent volontiers à l'automne.

Volter : [*Terme d'escrime*] Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

Voltiger : **1** – Voler sans aucune direction déterminée.

Remarque : Il se dit des abeilles et des papillons qui volent çà et là autour des fleurs ; il se dit aussi des oiseaux.

2 – [*Au figuré*] On dit qu'un étendard, un pavillon, un voile, etc. voltigent au gré du vent.

Volubilité : **1** – Facilité de se mouvoir, ou d'être mû en rond.

Exemples : La volubilité des roues d'une machine ; cela tourne avec une grande volubilité.

2 – [*Au figuré*] Articulation nette et rapide.

Exemple : Ces vers demandaient à être récités avec plus de volubilité.

Remarque : On dit *volubilité de langue* pour une grande habitude de parler trop et trop vite.

Exemple : C'est un homme qui a une grande volubilité de langue.

Volume : L'étendue, la grosseur d'une masse, d'un corps, d'un paquet, par rapport à l'espace qu'il tient.

Exemples : Des corps de même matière et de même volume ; cela est d'un grand volume et d'un petit poids ; la laine est un chargement en volume.

Remarque : Les volumes s'expriment en mètres-cubes (abréviation m³).

Volume de carène : Volume d'eau qui remplacerait la partie du navire située au-dessous du plan de flottaison si l'on retirait soudainement le navire.

Remarques : **a)** – Pour un navire qui flotte dans l'eau de mer, la masse d'eau de mer qui occuperait le volume de carène est appelée le *déplacement* du navire.

b) – Le *déplacement* du navire est exprimé en tonnes.

[Voir les mots *Carène*, *Déplacement*].

Volume : Livre relié ou broché.

Exemples : Il a plus de dix mille volumes dans sa bibliothèque ; il a fait relier les deux tomes en un seul volume ; un gros volume ; un grand volume.

Remarque : On appelle volume in-folio un livre où la feuille de papier fait deux feuillets ; volume in-quarto, celui où la feuille pliée fait quatre feuillets ; volumes in-octavo, in-douze, in-seize, etc., ceux dont la feuille fait huit, douze, seize feuillets, etc.

Volupté : Plaisir corporel, plaisir des sens.

Remarques : a) – L'expression latine *libīdo vōluptātis* signifie « *le désir de la volupté* ».

b) – *Vōluptās* est le nom, dans la mythologie romaine, de la fille de Cupidon et de Psyché.

c) Le mot latin *vōluptās* est l'équivalent du mot grec ἡδονή .

d) Le mot grec ἡδονή signifie :

i) Plaisir, jouissance agrément que l'on éprouve ;

ii) [*Au pluriel*] Les désirs ou les plaisirs des sens ;

iii) Le plaisir que l'on fait éprouver aux autres.

iv) La qualité sensible d'un objet ou d'une chose (goût, saveur, odeur, et même couleur).

e) Le mot grec ἡδονή a donné le mot français *hédonisme* qui est la tendance à rechercher le maximum de satisfactions.

Voméronasal : L'organe *voméronasal* (ou *organe olfactif accessoire*, ou *organe de Jacobson*) est spécialisé dans la détection des phéromones.

[Voir le mot *Phéromones*].

Remarques : a) – Les phéromones sont des molécules qui véhiculent des signaux innés.

b) – L'organe voméronasal est distinct du système olfactif.

c) – L'homme possède un organe voméronasal rudimentaire, situé sous la surface intérieure des fosses nasales, près du septum nasal.

d) – De nombreux animaux familiers, tels que les chiens ou les abeilles, sont sensibles au stress et à la peur ressentis par l'homme qui se traduisent par l'émission de phéromones de la peur.

e) – Les récepteurs de phéromones des chiens se situent derrière leurs canines, c'est ce qui explique qu'ils retroussent les babines quand ils perçoivent et cherchent à identifier des phéromones.

f) – Les mammifères prédateurs et les reptiles possèdent un organe voméronasal développé qui leur permet de pister les proies.

Exemple : Le dragon de Komodo est capable de repérer un cadavre ou une proie blessée à plusieurs kilomètres de distance.

g) – Le mot latin *vōmer* signifie *soc de charrue* ou *style* [instrument pointu servant à dessiner, à écrire].

Voûte (en anglais « *cunter of a ship* ») : **1** – Prolongement arrière des préceintes.

Remarques : a) – La voûte forme la partie arrondie de l'arcasse.

[Voir le mot *Arcasse*].

b) – Au-dessus de la voûte d'arcasse se trouve parfois une voûte plus réduite appelée *petite voûte*.

2 – La voûte d'arcasse est la partie de la poupe comprise entre la lisse d'hourdi ou le bord inférieur des sabords de retraite et le pont immédiatement supérieur qui se prolonge vers l'arrière.

Remarque : Le profil de la voûte est une surface courbe plus ou moins prononcée.

Voxel : Élément de volume dans le cerveau.

Voyage (en anglais « *sea voyage* », « *passage* ») : **1** – Les *voyages sur mer* sont classés en voyages au long-cours et voyages au cabotage.

2 – Quand un *voyage sur mer* consiste seulement à se rendre d'un lieu à un autre, on dit « *une traversée* ».

3 – Quand un voyage sur mer a pour but de se rendre à une station et d'y rester plus ou moins longtemps, on dit qu'on va en station et qu'on a *fait* ou *tenu une station*.

4 – Voyage est quelquefois synonyme de *campagne* ou de *croisière*.

Remarques : a) – On appelle *campagne* l'intervalle de temps compris entre le jour de la mise en rade d'un *bâtiment de guerre* et celui de son désarmement, de sa capture ou de son naufrage.

b) – Une *croisière* (en anglais « *cruise* », « *cruizing* ») pour un *bâtiment de guerre*, c'est l'action de croiser, c'est-à-dire de naviguer dans un parage déterminé, limité et que l'on appelle « *croisière* », de manière qu'il n'y passe aucun navire sans qu'il le voie et le reconnaisse, et qu'il le combatte s'il y a lieu.

Exemples : On dit qu'on a fait une *campagne* dans l'Inde, ou que l'on est allé tenir une *croisière* près des Açores.

5 – On appelait voyage à la part le mode d'armement d'un navire du commerce, d'un bateau de pêche ou d'un navire corsaire par lequel les membres de l'Équipage ne recevaient pas de solde fixe, mais seulement les rations journalières et une part convenue au moment de l'engagement des recettes de l'expédition (fret, vente du poisson ou butin de la course).

Remarques : a) – Certains bateaux de pêche sont encore parfois armés « à la part ».

b) – Jusque dans les années 1990, les patrons-mécaniciens des bateaux porte-pilotes de La Rochelle étaient rémunérés à la part : cela permettait aux pilotes d'être très généreux avec eux les mois où la recette était très bonne.

En décembre 1984, le mois où les recettes du pilotage ont été presque inexistantes en raison de grèves très dures des marins du commerce pour la défense des pensions, les pilotes allouèrent à leurs patrons-mécaniciens salariés une prime exceptionnelle en vue de faire perdurer le système de rémunérations à la part ; ce supplément de rémunération leur permit de vivre convenablement malgré la faiblesse de leur part pour ce mauvais mois ; plus tard, les patrons-mécaniciens demandèrent une rémunération mensuelle garantie afin de pouvoir obtenir des prêts personnels auprès de certaines banques ; ils ont obtenu une rémunération-plancher mais, en contre-partie, leur solde mensuelle a été plafonnée.

Voyant de balise (en anglais « *beacon topmark* ») :

Voyant de bouée (en anglais « *buoy topmark* ») :

Voyants (en anglais « *leading aims* », « *leading marks* ») : Petits instruments qui sont des sortes de mires ou de jalons et dont on se sert pour mettre en place les tins de la quille d'un navire en construction ; on s'en sert aussi pour juger de la courbure des ponts et en déduire l'arc de la quille.

Remarques : a) – On les appelle aussi *mires*.

b) – Emplois des voyants :

i) On tend un cordeau que l'on applique sur la partie supérieure des voyants posés sur les tins : si le cordeau est soulevé par un voyant, le tin correspondant est trop élevé ; si un voyant est sous le cordeau, le tin est trop bas.

ii) On dirige le faisceau d'un laser vers le sommet des voyants : si le faisceau est arrêté par un voyant, le tin est trop élevé.

Voyer : Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et dans les villes.

Remarque : Maximilien de Béthune, duc de Sully (1560-1641) était le grand voyer de France, sous Henri IV (1553-1610).

VPP : Sigle de l'expression « *variable pitch propeller* » qui signifie *hélice à pas variable* et que certains emploient abusivement pour désigner les *hélices à ailes orientables* ou à *calage variable*.

- Vrai** (en anglais « *due* », « *reduced* », « *corrected* ») : **1** – Cet adjectif s'applique à des données qui s'obtiennent par des observations astronomiques, des relèvements d'amers identifiés, des sondes ou par l'exploitation de systèmes de radio-localisation utilisant ou non des satellites artificiels de la Terre.
2 – La position, la latitude et la longitude du navire sont qualifiées de vraies quand leur constatation est certaine.
3 – La *hauteur vraie* d'un astre est la hauteur observée de cet astre, corrigée des causes qui peuvent l'altérer, comme le demi-diamètre de la Lune ou du Soleil, la dépression de l'horizon, la réfraction atmosphérique ou la parallaxe.
4 – Le *temps vrai* est marqué à midi par le passage du Soleil au méridien, ou est déterminé par le calcul d'angles horaires.
Remarques : **a**) – Par suite du mouvement en ascension droite du Soleil, qui varie sans cesse, le jour vrai est tantôt plus long et tantôt plus court que le jour moyen.
b) – La différence du temps vrai au temps moyen peut dépasser 16 minutes.
c) – Cette différence entre le temps vrai et le temps moyen s'appelle « *équation du temps* », mais il ne s'agit pas d'une équation mathématique : elle s'annule deux fois au printemps, une fois entre l'apogée du Soleil et l'équinoxe d'automne, et une quatrième fois entre le périhélie du Soleil et le solstice d'hiver.
[Voir le mot *Équation* et l'expression *Équation du temps*].
- Vraquier** (en anglais « *bulk ship* ») : **1** – Navire construit pour transporter des marchandises solides en vrac : charbon, minerai, céréales, etc.
2 – Certains vraquiers peuvent transporter jusqu'à 400 000 tonnes de marchandise.
3 – Les vraquiers ont un château arrière pour favoriser la construction et augmenter la capacité de leurs cales.
- Vretac** (en anglais « *preventer tack* ») : Manœuvre qui sert, en cas de besoin, à renforcer l'amure de misaine.
- Vrille** (en anglais « *gimlet* », « *borer* ») : Outil à main servant à faire des trous de peu de profondeur et de diamètre, dans une planche ou un morceau de bois.
- VRLA** (Sigle de l'expression anglaise « *valve regulated lead-acid* ») : **1** – Types de batteries au plomb et acide sulfurique liquide, presque sans entretien.
2 – Les batteries VRLA sont à recombinaison de l'oxygène et de l'hydrogène gazeux.
3 – Les batteries VRLA ont une grande capacité pour recevoir une grande quantité d'électrolyte et ne pas nécessiter d'appoint d'eau distillée ; leurs plaques sont fabriquées en alliage plomb-calcium-étain pour éviter la sulfatation.
Remarques : **a**) – Ces batteries sont munies de clapets de sécurité qui laissent échapper les gaz en cas de surpression, d'où leur appellation.
b) – VRLA (*valve regulated lead acid*) signifie « *batterie au plomb-acide à clapet d'équilibrage de pression* »
4 – Il existe deux types de batteries VRLA :
i) les batteries dans lesquelles l'électrolyte se présente sous la forme de gel ;
ii) les batteries dans lesquelles l'électrolyte liquide est incorporé dans une épaisseur de fibres de verre (AGM – *absorbent glass mat*).
5 – Les batteries au gel sont appropriées pour les applications demandant un nombre élevé de cycles de charge-décharge.
L'électrolyte est introduit dans la batterie à l'état liquide ; une polymérisation transforme l'électrolyte liquide en gel microporeux ; le gel prend sa place entre les plaques et la batterie peut ainsi fonctionner dans toutes les positions.
La résistance interne d'une batterie au gel est plus importantes que celle d'une batterie AGM, mais la grande quantité de gel entre les plaques permet des

décharges profondes sans craindre de sulfatation ; c'est pour cette raison que les batteries au gel permettent des cycles de charges-décharge nombreux.

6 – Dans les batteries AGM, l'électrolyte est introduit après avoir fait le vide dans la batterie pour garantir sa bonne répartition dans les fibres de verre.

Les fibres de verre se présentent sous la forme de micro-fibres ultra-poreuses ; la bonne diffusion de l'oxygène dans l'électrolyte permet une bonne recombinaison de l'oxygène avec la plaque négative.

Les micro-fibres agissent comme un buvard, ce qui permet à la batterie de fonctionner dans toutes les positions ; cependant il faut éviter un fonctionnement permanent avec les soupapes de régulation de pression dirigées vers le bas.

La faible distance entre les électrodes et la très faible résistance électrique de la fibre de verre permettent d'obtenir des courants de décharge très importants avec les batteries VRTA-AGM.

Les batteries AGM ont une très faible auto-décharge.

Remarques : **a)** – Lorsqu'une batterie au plomb *se décharge*, le dioxyde de plomb des plaques positives et le plomb spongieux des plaques négatives réagissent avec l'acide sulfurique de l'électrolyte ; ils se transforment progressivement en sulfate de plomb ; dans le même temps, la concentration en acide sulfurique et donc la densité de l'électrolyte diminuent.

b) – Lorsqu'une batterie au plomb *se recharge*, les matières actives positives et négatives qui avaient été transformées en sulfate de plomb pendant la décharge se transforment, respectivement et progressivement en dioxyde de plomb et en plomb spongieux ; dans le même temps, l'acide sulfurique absorbé dans les matières actives se libère ; la concentration en acide sulfurique et donc la densité de l'électrolyte augmentent.

c) – Après que la batterie *a été complètement chargée*, ou au moins que l'une des électrodes a été complètement régénérée, le courant de charge résiduel provoque la décomposition de l'eau avec production d'oxygène gazeux autour des plaques positives, et d'hydrogène gazeux autour des plaques négatives.

d) – Dans le cas des *batteries ouvertes* (batteries conventionnelles) les gaz produits s'échappent et la décomposition de l'eau oblige à refaire le niveau d'électrolyte par addition d'eau distillée.

e) – Dans une *batterie AGM*, l'électrolyte étant enfermé dans le séparateur en micro-fibres de verre, l'oxygène libéré à la plaque positive pendant le cycle de recharge passent facilement jusqu'à la plaque négative où il se recombine avec l'hydrogène pour produire de l'eau, ce qui évite la baisse du niveau d'électrolyte.

f) – C'est en ce sens que les batteries AGM sont qualifiées de *batteries se régénérant* ou « à recombinaison ».

7 – Les batteries VRLA sont plus sujettes à l'emballlement thermique que les batteries ouvertes.

Remarque : Il est important de bien *paramétrer* le chargeur en fonction du type de la batterie ; une tension de floating inadaptée peut provoquer un emballlement thermique et la mise hors service de la batterie.

[Voir le mot *Floating*].

VTIS : Sigle de l'expression anglaise « *Vessel traffic information system* ».

VTS : 1 – Sigle de l'expression anglaise « *Vessel Traffic Service* ».

2 – Un *Service de trafic* des navires (en anglais « **Vessel Traffic Service** ») est un système de contrôle maritime effectué par des autorités portuaires, similaire au contrôle du trafic aérien en aéronautique.

Remarque : Un système VTS utilise des radars, des circuits de télévision fermés, la radiotéléphonie VHF et l'AIS ; l'autorité portuaire qui gère ce VTS observe

directement ou sur des écrans les mouvements des navires présents dans sa zone de compétence afin d'améliorer la sécurité de la navigation dans cette zone.

VTSS : Sigle de l'expression anglaise « *Vessel traffic separation scheme* ».

Vue (en anglais « *draught* », « *survey* », « *appearance* », « *view* », « *looming* ») : **1** – Une *vue* est un dessin ombré représentant la configuration d'une côte, d'une île ou de leurs points les plus remarquables, d'un cap, etc., pour servir de guide et d'indications aux navires qui s'en approchent et qui s'en servent comme de points de reconnaissance.

3 – Être *en vue* d'un port, d'une côte ou d'une île, c'est les apercevoir.

4 – Perdre la terre *de vue*, c'est s'en éloigner assez pour qu'elle disparaisse aux yeux.

Remarque : L'éloignement à partir duquel un homme placé dans la vigie ou sur la hune perd la terre de vue servit jadis d'*unité de longueur* pour mesurer des distances à la mer de l'ordre d'une ou deux lieues marines (à peu près 5 milles marins ou environ 10 km) .

5 – Deux navires ne sont considérés comme étant *en vue l'un de l'autre* que lorsque l'un d'eux peut être observé visuellement par l'autre (en anglais : « *vessels shall be deemed to be in sight of one another only when one can be observed visually from the other* »). Règle 3 - k du RIPAM.

6 – Tenir un navire *à vue*, ou *en vue*, c'est combiner sa route, sa vitesse ou ses manœuvres pour ne pas cesser de le voir.

7 – Gagner un navire *à vue d'œil*, c'est s'en approcher assez sensiblement pour qu'on puisse juger du rapprochement à l'œil simple et sans faire de mesures.

Remarque : On emploie cette expression pour les navires que l'on chasse.

Vue : Unité de longueur employée par les marins de jadis, qui représente la distance à partir de laquelle on peut apercevoir des montagnes lorsqu'on est en mer.

Remarques : **a)** – La *vue* est équivalente à 7 lieues marines, soit 21 milles ou environ 115 kilomètres.

b) – De la pointe de Chef-de-Baie à la pointe du Grouin-du-Cou par le Pertuis Breton, il y a 1 *vue* ; de la pointe du Grouin-du-Cou aux Barges d'Olonne, il y a 1 *vue* ; des Barges d'Olonne à l'Île d'Yeu, il y a 1 *vue* ; de l'Île d'Yeu à Belle-Île, il y a 3 *vues* ; de Belle-Île à l'Île de Groix, il y a 1 *vue* ; de l'Île de Groix aux îles de Glenan, il y a 1 *vue* ; des îles de Glenan à la Pointe de Penmarc'h, il y a 1 *vue*.

c) – Il y a 20 lieues marines dans un arc de 1 degré de latitude ou de longitude à l'Équateur.

d) – La lieue marine est égale à 3 milles.

Vulnérable : Se dit des médicaments qui sont propres à guérir les plaies.

Remarque : On doit à Achille, le guerrier de la mythologie grecque, les premières utilisations de l'achillée comme plante vulnérable.

W : **1** – La lettre « **W** » majuscule est employée pour exprimer la variation du compas, c'est-à-dire l'écart angulaire entre le Nord du monde et le Nord de ce compas.

Remarques : **a)** – Pour connaître avec précision la variation **W** d'un compas, on relève, au moyen de ce compas, l'azimut d'un alignement dont on connaît l'azimut vrai (l'orientation) en le mesurant sur la carte, ou encore on compare l'azimut d'un astre, relevé avec ce compas, et l'azimut vrai de cet astre au même instant, obtenu par le calcul :

$$\mathbf{W} \text{ (variation du compas)} = \mathbf{Zv} \text{ (azimut vrai)} - \mathbf{Zc} \text{ (azimut relevé au compas)}$$

b) – La variation d'un compas magnétique en un lieu donné dépend du cap du navire.

c) – La variation d'un compas gyroscopique est constante, en un lieu donné, quel

que soit le cap du navire à condition que sa vitesse soit la même.

2 – La lettre « **W** » majuscule est traditionnellement employée par les marins pour représenter le point cardinal Ouest de la ligne d'horizon.

Remarque : La lettre « **W** » est employée par les Anglais pour représenter l'Ouest (en anglais « **West** ») ; les allemands utilisent la lettre « **O** » pour représenter l'Est.

Wahhabite : Nom d'une vieille tribu arabe qui prétend, depuis le début du XVIII^{ème} siècle, régénérer l'Islam corrompu par les Ottomans et lui rendre sa pureté et sa splendeur passée.

Remarques : **a)** – Le théologien mahométan Mohammed ben Abdelwahhab dit *Ibn Abdelwahhab* (1703-1792) fut l'un des initiateurs du wahhabisme vers 1740, avec le fondateur de la dynastie saoudienne Mohammed ben Saoud ben Mohammed Al Mouqrin, dit *Ibn Saoud* (1710-1765).

b) – Mohammed ibn Abdelwahhab voulait ramener l'Islam aux principes originaux adoptés par les trois premières générations de Mahométans : les *Salaf*.

c) – Les *salaf* sont constitués par le prophète de l'Islam, Mahomet (570-632), par ses compagnons (les *sahaba*) et par les deux générations qui les suivirent.

d) – Les Wahhabites appartiennent au *courant sunnite* de l'Islam.

e) – Les mahométans sunnites accordent généralement à ces trois premières générations de croyants (les *salaf*) une grande autorité morale ; le prophète Mahomet a dit : « *les meilleurs des croyants seront ceux de ma génération, puis ceux qui les suivent, puis ceux qui les suivront* ».

f) – On appelle aujourd'hui *salafisme* un courant de l'Islam qui s'efforce de retrouver et de perpétuer la pratique de l'islam des trois générations fondatrices.

g) – Les adversaires de l'Islam, qui souvent ne croient en rien et qui confondent, dans leur tête, *culte sacré* et *culture profane*, qualifient péjorativement le *salafisme* d'intégrisme ou de fondamentalisme.

[Voir le mot *Profane*].

Ward Leonard : Voir l'expression *Treuil à tension constante*.

Wareau : Appellation cauchoise du *guillemot*.

Waste gate : **1** – La soupape *waste gate* d'un moteur à pistons à combustion interne suralimenté est un dispositif automatique qui ouvre progressivement une dérivation entre l'entrée et la sortie des gaz d'échappement de la turbine du turbo-compresseur ; elle sert à réguler l'allure de la turbine et donc la pression de refoulement du compresseur dans les cylindres.

2 – L'ouverture automatique de la soupape *waste gate* peut être commandée, soit par un dispositif de piston-pilote fixé sur la soupape et sensible à la pression des gaz d'échappement, soit électroniquement.

3 – Dès que la soupape commence à s'ouvrir, une partie des gaz d'échappement provenant du moteur passe directement dans le collecteur d'échappement en aval de la turbine, et celle-ci tourne moins vite ; le compresseur, dont le rouet est claveté sur le même arbre que la turbine, tourne lui aussi à une vitesse réduite et la pression dans le collecteur d'admission ne dépassera pas la valeur maximum admissible.

4 – Dans chaque cylindre d'un moteur à combustion interne, une petite augmentation de la pression en début de cycle vers le point mort bas (fin d'admission de l'air dans le cylindre) peut entraîner une pression inadmissible dans la chambre de combustion après la compression et la combustion.

Remarque : L'expression anglaise *waste gate* utilisée habituellement pourrait se traduire par « *dérivation des gaz de combustion en excédent* ».

Wastringue : Outil à main employé par les ébénistes pour enlever beaucoup de matière en peu de temps sur des pièces en bois.

Remarque : On peut considérer la wastringue comme un intermédiaire entre la plane et le rabot.

Watergate : 1 – Appellation usuelle de la *campagne de presse* qui a abouti à la démission de Richard Milhous Nixon (1913-1994) de la présidence des États-Unis d'Amérique, le samedi 9 août 1974 à midi.

Remarques : a) – Le Président sortant Richard Nixon avait été réélu Président des États-Unis à l'automne 1972 contre le candidat démocrate George Stanley McGovern (1922-2012).

b) – Le *Watergate* à Washington est un complexe immobilier composé de six bâtiments : un hôtel, deux bâtiments de bureaux et trois bâtiments résidentiels.

2 – L'élément déclenchant du scandale a été une tentative d'espionnage du parti démocrate par des hommes du parti républicain ; le parti républicain soutenait le candidat Nixon à l'élection présidentielle de 1972.

Remarques : a) – Cinq cambrioleurs, en réalité des hommes du Parti Républicain venus placer des microphones, avaient été surpris le 17 juin 1972 au siège du comité central du Parti démocrate dans l'hôtel du complexe immobilier du *Watergate*, pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 1972.

b) – C'est le travail des deux journalistes d'investigation du « *Washington Post* » Carl Bernstein (né en 1944) et Bob Woodward (né en 1943) qui a abouti à la découverte des liens entre la Présidence des États-Unis et les cinq cambrioleurs du *Watergate*, puis à la démission du Président Nixon.

c) – Près de 40 ans plus tard, en 2013, des Services secrets des États-Unis d'Amérique (la NSA entre autres) ont été convaincus d'espionnage politique et industriel contre des pays alliés des États-Unis, contre les dirigeants politiques de pays amis des États-Unis et probablement contre des personnages politiques américains sans que cela ne débouche sur la démission de Barak Obama (né en 1961) ni d'autres responsables américains.

d) – Un an et demi après la mise en place des micros-espions dans l'hôtel du *Watergate*, de faux plombiers appartenant certainement aux services du ministère de l'Intérieur français furent surpris le 3 décembre 1973, sous la présidence de Georges Pompidou (1911-1974) en train de poser des microphones dans les nouveaux locaux, pas encore occupés, de l'hebdomadaire satirique « *Le Canard Enchaîné* » à Paris ; le Président français et le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin (1914-2004) ne furent ni contraints de démissionner, ni poursuivis autrement que par les moqueries du Pays ; le ministre de l'intérieur Raymond Marcellin permuta cependant avec le ministre de l'Agriculture Jacques Chirac (1932-2019).

e) – Il n'a jamais été prouvé, malgré les investigations poussées de la Justice américaine, que le Président Nixon ait ordonné lui-même la pause de microphones dans l'immeuble du *Watergate*.

f) – En réalité, les journalistes du « *Washington Post* » : Bob Woodward et Carl Bernstein qui, à partir de cette affaire de micros, s'obstinèrent à écrire une série d'articles contre le Président Nixon jusqu'à obtenir sa chute, lui reprochaient son manque de flagornerie envers la communauté juive ; la communauté juive est une force de pression redoutable aux États-Unis d'Amérique et dans les pays de la mouvance des États-Unis d'Amérique.

[Voir le mot *Mouvance*].

g) – La procédure judiciaire ouverte contre Nixon entraîna la saisie par le Procureur spécial indépendant Léon Jaworski (1905-1982) d'enregistrements de conversations privées entre le Président Nixon et ses conseillers ; après que la Cour suprême des États-Unis eut ordonné leur divulgation le 24 juillet 1974, il apparut dans l'un des enregistrements rendus publics le 5 août 1974 que le

Président Nixon estimait et regrettait que « *les Juifs contrôlent tout* » au États-Unis d'Amérique.

h) – La campagne de presse qui s'ensuivit devant aboutir quasi certainement à la destitution du Président par la Chambre des Représentants, Nixon préféra prendre les devants et il annonça à la télévision, le vendredi 8 août 1974 à 21 heures, qu'il démissionnerait le lendemain à 12 heures de sa fonction de Président des États-Unis d'Amérique.

i) – Avec un effectif, dit-on, de 600 000, la France est le pays européen qui compterait le plus de Juifs ; on comprend que les hommes politiques français qui occupent, ou qui aspirent à occuper les fonctions les plus éminentes, tiennent à participer aux célébrations de la religion des Juifs et que les organes de presse ne manquent pas de souligner leur présence à ces célébrations.

j) – Le journaliste du « *Washington Post* » Woodward écrivit plus tard que le Watergate était l'histoire d'un homme qui aurait mis tragiquement sa fonction de *President of the USA* au service de sa vengeance et de sa haine et que le cœur du sujet était que Nixon n'aurait pas pardonné pas aux soi-disant ou prétendues « *élites* » leur mépris pour son propre milieu d'origine, qui était modeste. [d'après « *Le Figaro* » du 12 août 1974].

k) – Richard Nixon fut le Président américain qui reconnut la Chine communiste comme une grande puissance et qui conclut un traité de désarmement avec l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) ; cela aussi lui fut reproché en plus de l'affaire des micros à laquelle il est peut-être étranger.

Watregans (en anglais « *little channels* ») : Petits canaux pratiqués dans le littoral de la Flandre et des Pays-Bas, et où entrent les embarcations pour pénétrer dans les terres.

Watt : James Watt (1736-1819) était un ingénieur écossais qui améliora considérablement le fonctionnement et le rendement des machines à vapeur alternatives.

Remarques : **a)** – Watt inventa en 1765 et fit breveter en 1769 la *chambre de condensation séparée* pour les machines à vapeur, augmentant leur rendement.

b) – Watt fit breveter en 1781 l'*engrenage soleil et planète* inventé par son employé, l'ingénieur écossais William Murdoch (1754-1939) pour convertir un mouvement vertical en mouvement de rotation.

c) – Watt inventa en 1782 la machine à vapeur à *double action*.

d) – Watt fit breveter en 1784 une *locomotive à vapeur* inventée par son employé, l'ingénieur écossais William Murdoch.

d) – Watt adapta en 1788 le *régulateur à boules* aux machines à vapeur pour réguler leur vitesse de fonctionnement.

e) – Watt inventa et mis au point l'*indicateur de pression dans le cylindre* d'une machine à vapeur alternative en fonction de la position du piston.

f) – Watt a introduit l'unité de puissance appelée « *cheval-vapeur* » équivalente à 550 livres-pied par seconde (environ 745,7 watts).

Watt (Indicateur de –) : Voir l'expression *Indicateur de Watt*.

Waypoint : Mot anglais signifiant *Point tournant*.

[Voir l'expression *Point tournant*].

Web : **1** – Mot anglais signifiant *toile d'araignée*.

Remarque : [Par analogie] Le mot Web s'entend aussi comme un réseau filaire de communications

2 – Le sigle www représentant l'expression *World Wide Web* (en français « *toile d'araignée à l'échelle mondiale* ») couramment appelé « le Web » et parfois « *la Toile* », est un système public permettant la transmission de documents contenant des unités d'informations ; les unités d'informations sont liées entre elles par des balises qui permettent de passer du document-source à un

document lié.

Remarques : a) – Ces liens sont appelés des *hyperliens* et le document contenant des hyperliens est appelé un *hypertexte*.

b) – Les *hyperliens* et le mot « *hypertexte* » ont été inventés en 1965 par l'Américain Theodor Holm Nelson (né en 1937).

c) – Les hyperliens sont notamment utilisés pour lier des chaînes de caractères dans le texte d'un document à une table des matières, aux notes de bas de page, à une bibliographie, aux index ou aux glossaires intégrés dans le document.

d) – Les hyperliens sont en général bidirectionnels : ils marquent des ancrages (*Anchor link*) ou des cibles (*Inline link*).

e) – Les hyperliens sont mis en évidence dans le texte-source par un sous-lignage ou une couleur particulière.

Wehrmacht : Appellation des forces armées allemandes des années 1935-1945 ; l'armée allemande créée en 1955 s'appelle la Bundeswehr.

Remarques : a) – Contrairement à ce qu'affirmait De Gaulle dans son « *Appel du 18-juin 1940* » la Wehrmacht n'a pas battu l'Armée française en 1940 parce que son matériel mécanique était de meilleure qualité, ni en plus grande quantité, mais parce que l'armée allemande a été mieux organisée, mieux dirigée par le pouvoir politique et mieux commandée par ses généraux.

[Voir l'expression *Appel du 18-juin 1940*].

b) – Comme l'espérait benoîtement De Gaulle dans les derniers jours du printemps 1940, la Wehrmacht a été battue en 1945 par la puissance industrielle très supérieure de l'Union Soviétique et par celle des États-Unis d'Amérique.

c) – Le mot allemand « *Wehrmacht* » s'entend comme l'arabe « *djihad* » qui signifie « *puissance de défense* ».

d) – *Wehrmacht* est le nom officiel adopté par l'armée du III^{ème} Reich allemand à partir du 21 mai 1935 ; elle fut dissoute officiellement en août 1946.

e) – La *Wehrmacht* était constituée du *Heer* (armée de terre limitée à 100 000 hommes par le Traité de Versailles), de la *Luftwaffe* (armée de l'air interdite par le Traité de Versailles) et de la *Kriegsmarine* (armée de mer limitée en tonnage par le Traité de Versailles, avec interdiction des sous-marins).

f) – L'*Abwehr* était le service de renseignement de l'État-Major allemand.

Wend : 1 – Sigle de l'expression anglaise *Worldwide Electronic Navigational Chart Database*.

2 – Base de données mondiale de cartes marines électroniques, développée par l'organisation hydrographique internationale (IHO) et servant de modèle pour les réseaux de distribution des cartes ou documents ENC aux navires équipés d'ECDIS.

3 – Wend est un réseau commun de données ENC basé sur les standards de l'IHO, conçu spécifiquement pour satisfaire les besoins du trafic international maritime utilisant les ECDIS et qui se conforme aux standards de performance de l'IMO.

Werste: Voir le mot *Verste*.

WGS84 (World Geodetic System of 1984) : Système géodésique mondial défini par les États-Unis d'Amérique afin, notamment, d'obtenir les mêmes références de géolocalisation pour leurs missiles intercontinentaux, au départ des États-Unis d'Amérique et à leur arrivée en Union soviétique.

Remarques : a) – L'ellipsoïde de référence du système WGS84 a un rayon équatorial $R_0 = 6\,378\,137$ mètres et un aplatissement $\alpha = 1/298,257223563$.

b) – Le système géodésique WGS84 remplace maintenant d'une manière quasi générale tous les systèmes géodésiques régionaux antérieurs : pour la France, il s'agissait du système ED50.

[Voir l'entrée *ED50 (European data of 1950)*].

c) – Les différents systèmes géodésiques régionaux antérieurs au système mondial WGS84 utilisaient des ellipsoïdes de références sans doute mieux adaptés localement, mais différents d'une région à une autre : la position d'une ville proche de la séparation entre deux régions pouvait être repérée par des latitudes et des longitudes différentes dans chacun des deux systèmes régionaux.
[Voir l'expression *Système géodésique*].

Wherry : Synonyme de *houari*.

[Voir le mot *Houari*].

Wi-fi : Ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11.

Remarques : **a)** – Wi-Fi est une marque déposée par le consortium « *Wi-Fi Alliance* », anciennement Wireless Ethernet Compatibility Alliance [WECA].

b) – Le terme « Wi-Fi » est relatif à l'ensemble des standards du groupe IEEE 802.11.

c) – La Wi-Fi Alliance possède et contrôle le logo « Wi-Fi CERTIFIED™ ».

d) – Avec un équipement Wi-Fi certifié, l'utilisateur ne rencontrera pas de problèmes d'interopérabilité.

Wigh : Nom d'un parti célèbre en Angleterre, et qui avait les principes les moins favorables à l'autorité royale.

Remarques : **a)** – Les Wighs sont traditionnellement opposés aux Tories.

b) – Le courant Whig est apparu au XVII^e siècle en Angleterre.

c) – Le courant Whig militait, dès le XVII^e siècle, en faveur d'un parlement fort et il s'opposait à l'absolutisme royal.

d) – Le nom de Wighs est apparu à la fin du XVII^e siècle pour désigner ceux qui voulaient exclure de la succession au trône le duc d'York, Jacques Stuart (1633-1701), frère cadet et héritier présomptif du roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande Charles II (1630-1685) ; la raison en était la conversion du duc d'York à la religion catholique lors d'un séjour en France en 1668-1669 ; après la mort en 1671 de la première duchesse d'York, Lady Anne Hyde, les Wighs considérèrent la nouvelle duchesse d'York, l'italienne catholique Marie d'Este, princesse de Modène (1658-1718) comme une espionne au service du pape Clément X (1590-1676) ; le duc d'York est toutefois devenu roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande sous le nom de Jacques II (en anglais *James II*) à la mort de son frère Charles II le 6 février 1685 et il a été couronné le 23 avril 1685 dans l'abbaye de Westminster.

Wiki : 1 – L'application wiki est un logiciel de gestion de contenu, dont la structure implicite est minimale, tandis que la structure explicite grossit en fonction des besoins des usagers.

Remarques : **a)** – Un moteur de wiki est un programme installé sur un site hôte d'un réseau, notamment à l'intérieur d'un site web.

b) – L'un des plus consultés des sites web gérés par une application wiki est *Wikipédia*.

2 – Wiki permet la création, la modification et l'illustration collaboratives de pages à l'intérieur d'un site web.

Remarques : **a)** – Les applications wiki utilisent un langage de balisage.

b) – On accède à un wiki, en lecture comme en écriture, avec un navigateur web ; le contenu est modifiable au moyen d'un navigateur web.

c) – Les wikis favorisent la création d'hyperliens en simplifiant l'écriture et en n'imposant aucune contrainte ; chaque page peut contenir de nombreux liens qui la relient à d'autres pages, sans structure hiérarchique apparente.

d) – Les applications *wiki* utilisent un langage à balises.

e) – On peut accéder à un wiki, en lecture comme en écriture, avec un navigateur web (en anglais : « **web browser** »).

f) – Le premier *wiki* a été créé en 1995 par l'Américain Ward Cunningham, l'un des signataires du *Manifeste pour le développement agile de logiciels* ; c'était sur un site sur le codage informatique appelé *wikiwikiweb*.

g) – Le mot « *wikiwiki* » avec un redoublement de *wiki*, signifie « *très rapide* » en langue hawaïenne.

[Voir le mot *Agile* et l'expression *Manifeste pour le développement agile de logiciels*].

Wikipédia : Base de données universelle accessible gratuitement sur le réseau « *internet* » et donnant des réponses aux questions qu'on lui pose.

Remarque : La transformation des informations fournies par Wikipédia, soit en connaissances fiables et en savoirs, soit en de simples croyances, dépend de la culture du demandeur d'informations.

Wilson (Woodrow –) : Thomas Woodrow Wilson (1856-1924) a été le vingt-huitième président des États-Unis d'Amérique ; il a été élu Président de l'Union le 5 novembre 1912 (cérémonie d'investiture le 4 mars 1913) et réélu le 7 novembre 1916 (investiture le 4 mars 1917) à chaque fois pour quatre ans ; il a été remplacé par Warren Gamaliel Harding (1865-1923) le 4 mars 1921.

2 – Woodrow Wilson pensait que tous les peuples de la Terre enviaient les États-Unis d'Amérique et désiraient adopter le modèle américain ; il estimait que les États-Unis d'Amérique (l'« *Ouest* ») devaient dominer l'« *Est* » et que les standards de l'*Ouest* devaient être imposés à l'*Est*, contre leur gré s'il le faut.

Remarques : **a)** – Wilson demanda à tous les belligérants européens de la Première Guerre Mondiale, par une note du 18 décembre 1916, de préciser leurs buts de guerre et il se proposa comme un intermédiaire entre eux ; l'Allemagne refusa toute médiation américaine et refusa de communiquer ses buts de guerre.

3 – En poussant les États-Unis d'Amérique à participer à la Première Guerre Mondiale aux côtés de la Triple-Entente (France, Royaume-Uni et Russie) contre l'Empire allemand, Wilson mettait fin à près d'un siècle de non interventionnisme des États-Unis hors du continent américain et de l'espace caraïbe.

Remarques : **a)** – Sur proposition du Président Wilson, le Congrès des États-Unis vota le 6 avril 1917 la reconnaissance de l'état de guerre entre les États-Unis et l'Allemagne.

b) – À la déclaration de guerre, le 6 avril 1917, l'armée de terre américaine comptait seulement 250 000 hommes.

c) – Un corps expéditionnaire américain (en anglais : « **American Expeditionary Force** » - **AEF**) fut institué le 3 mai 1917 contre l'Empire allemand ; il fut commandé par le général John Joseph Pershing (1860-1948).

d) – Le général Pershing arriva le 13 juin 1917 avec son état-major à Boulogne-sur-mer à bord de l'« *Invicta* ».

e) – Le jour de l'Armistice (11 novembre 1918) environ deux millions de soldats américains étaient présents en France, dont la moitié étaient déjà engagés dans les combats ; deux autres millions étaient encore aux États-Unis dans des camps d'entraînement.

f) – Le corps expéditionnaire américain compta 320 000 morts en France, dont 53 400 au combat et 204 000 blessés.

4 – Dans un discours prononcé au Congrès des États-Unis le 8 janvier 1918, le Président Wilson donna la liste des « *quatorze points* » qu'il jugeait nécessaires pour conclure la paix avec l'Allemagne.

[Voir l'expression *Quatorze points de Wilson*].

Remarques : a) – Après la signature de l’armistice, le 11 novembre 1918, le gouvernement allemand accepta d’ouvrir des négociations de paix à partir des « *quatorze points* » développés par le président Wilson le 8 janvier 1918.

b) – Les *Quatorze points de Wilson* servirent de base à la rédaction du **Traité de paix de Versailles** du 28 juin 1919.

[Voir les expressions *Traité de paix de Versailles du 28 juin 1919* et *Démocratie représentative*].

c) – Le premier des 14 points de Wilson visait la création d’une « *Société des Nations* » (en anglais : « **League of Nations** »).

d) – La première partie du Traité de Versailles (articles 1 à 26) est consacrée au Pacte de la Société des Nations.

5 – Le Congrès des États-Unis refusa à deux reprises, en novembre 1919 puis en mars 1920, de ratifier la signature et le sceau que la Président Woodrow Wilson avait apposés le 28 juin 1919 à la page 213 du Traité de Versailles.

Remarques : a) – Le 10 juillet 1919, à son retour aux États-Unis, le président Wilson avait présenté au Sénat le Traité de Versailles en vue de sa ratification, en précisant qu’il n’accepterait aucune modification au texte.

b) – Les sénateurs refusèrent que le texte fondateur de la Société des Nations fut intégré au Traité de Versailles ; ils considéraient que cela risquait d’entraîner les États-Unis dans des conflits qui leur seraient totalement étrangers.

c) – Le refus du Sénat américain de ratifier le Traité de Versailles du 28 juin 1919 empêcha les États-Unis d’Amérique d’adhérer à la Société des Nations prévue par l’article premier du Traité.

d) – De plus, les sénateurs américains considérèrent que la garantie du soutien des États-Unis, offerte à la France et à la Belgique par l’article 44 du Traité de Versailles, dans l’hypothèse d’un incident territorial avec l’Allemagne, était une grave hypothèque sur l’avenir.

6 – Le 5 mai 1920, le Président Wilson déclara l’illégalité du Parti communiste des États-Unis d’Amérique (en anglais : « **Communist Party of the United States of America** ») qui avait été fondé à Chicago le 2 septembre 1919.

7 – Le Président Wilson eut une attaque cérébrale en septembre 1919, alors qu’il parcourait les États-Unis pour essayer de faire adopter les dispositions du Traité de Versailles par l’Opinion publique américaine ; il devint en partie paralysé, sa vue diminua et il en fut mentalement très affecté.

8 – Wilson s’est retiré de la vie politique à la fin de son second mandat de président de l’Union, le 4 mars 1921 et il décéda le 2 février 1924.

Remarque : Woodrow Wilson est le seul président américain inhumé dans la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Washington.

Wimpffen : 1 – Le 1er septembre 1870, le général français, baron Emmanuel Félix Wimpffen (1811-1884), issu d’une ancienne famille de la noblesse européenne, prit la tête, à Sedan, de l’État-Major de l’armée dite « *du camp de Chalons-sur-Marne* » que commandait en personne l’empereur Napoléon III (1808-1873) ; Wimpffen venait de remplacer le maréchal comte de Mac-Mahon, duc de Magenta (1808-1893), blessé dès le début de la bataille de Sedan.

2 – Le général Wimpffen signa la capitulation de Sedan au château de Bellevue le 2 septembre 1870 ; la France allait être débarrassée de Napoléon III qui se livrait aux Prussiens.

Remarques : a) – Napoléon III a été le quatrième souverain français de l’histoire à être capturé au cours d’un conflit, après Louis IX (saint Louis) en Égypte par les Mamelouks, le 8 février 1250 ; Jean II (Jean le Bon) à Poitiers par les Anglais, le 19 septembre 1356 ; François 1er à Pavie, par les Espagnols de Charles Quint,

le 24 février 1525.

b) – L'acte de capitulation de l'*armée du camp de Chalons-sur-Marne* livrait au roi de Prusse Guillaume 1er (1797-1888) ainsi qu'au chancelier Otto von Bismarck (1815-1898) et au Feld-Marshal comte Helmuth von Moltke (1800-1891), plus de 80 000 prisonniers français en plus de l'empereur en déchéance et tout le matériel ainsi que les chevaux qui se trouvaient dans la place forte de Sedan ; la route de Paris s'ouvrait aux Prussiens.

3 – L'armée du camp de Chalons-sur-Marne, forte de 4 corps d'armée, avait été reconstituée par le Maréchal de Mac-Mahon après les défaites de Wissembourg (4 août 1870) et de Wœrth-Frœschwiller (6 août 1870) en Alsace ; cette armée avait pour mission de protéger Paris.

Remarques : a) – Mac-Mahon et l'armée du camp de Chalons-sur-Marne ne réussirent pas à secourir l'armée du Rhin de Bazaine, assiégée dans Metz depuis le 20 août 1870, comme l'avait ordonné l'Impératrice-régente Eugénie qui était restée à Paris.

b) – Le 1er septembre, l'armée du camp de Chalons-sur-Marne commandée par l'Empereur en personne, menacée par des armées prussiennes très supérieures en effectifs et en matériel, s'enfermait en grand désordre dans la place fortifiée de Sedan.

c) – Après avoir été battu à Saint-Privat et à Gravelotte le 18 août 1870, le Maréchal François Achille Bazaine (1811-1888), commandant en chef de l'Armée du Rhin, s'était replié avec son armée dans Metz où il fut assiégé par la II^{ème} armée prussienne du prince Frédéric-Charles de Prusse, le neveu du roi de Prusse Guillaume 1er.

d) – Le Maréchal Bazaine, renonçant à poursuivre le combat, ordonna la capitulation de l'Armée du Rhin le 28 octobre 1870 ; le lendemain, le général von Kammem s'installa comme gouverneur de la place de Metz et le comte Guido Henckel von Donnersmarck devint préfet de la *Lorraine allemande*.

e) – Le Maréchal Bazaine livra aux Allemands 150 000 prisonniers et un matériel très considérable ; il libérait l'armée du prince Frédéric-Charles de Prusse qui put ainsi parvenir à Orléans avant que l'armée républicaine de libération de la Loire ne soit complètement formée et prête à combattre.

f) – On raconte que Bazaine aurait intrigué avec l'Impératrice et comploté avec les Prussiens pour sortir de Metz librement avec son armée afin de restaurer l'Empire déchu après la proclamation de la République le 4 septembre ; il prétendait devoir « *sauver la France* » des Républicains ou des Royalistes.

g) – La capture de Bazaine arrangea tout le monde : les Bonapartistes parce que sa reddition à Metz occultait (un peu) la défaite de Napoléon III à Sedan, et les anti-bonapartistes parce que Bazaine était un bonapartiste.

Windsor : Appellation de la famille régnant sur le Royaume-Uni.

Remarques : a) – La famille Stuart régna sur l'Écosse de 1371 à 1714 et sur l'Angleterre, l'Irlande et le Pays de Galles de 1603 à 1714.

b) – La maison de Hanovre régna sur le royaume de Grande-Bretagne puis du Royaume-Uni de 1714 à 1901.

c) – La maison de Saxe-Cobourg-Gotha règne sur le Royaume-Uni depuis la mort de Victoria (1819-1901) en 1901.

c) – Édouard VII (1841-1910), fils et successeur en 1901 de la reine Victoria sur le royaume de Grande-Bretagne, prit de nom de famille de son père, le prince consort Albert de Saxe-Cobourg-Gotha (1819-1861).

d) – La maison de Saxe-Cobourg-Gotha qui règne actuellement sur le Royaume-Uni, se fait appeler « *maison de Windsor* » depuis 1917 ; c'était pendant la

Première Guerre Mondiale qui opposait le Royaume-Uni à l'Empire allemand ; la famille qui régnait sur le Royaume-Uni désirait avoir un peu moins l'apparence d'une *maison* allemande.

- Wisigoths** (ou Goths d'Occident) : **1** – On appela Wisigoths ceux des Goths qui n'eurent pas le temps de traverser le Dniepr avant la destruction du pont qu'avaient déjà franchi ceux que l'on appela ensuite Ostrogoths, et qui furent contraints de rester sur sa rive droite.
- 2** – Ils s'attaquèrent ensuite à l'Empire gréco-romain, passèrent le Danube en agresseurs ou firent le tour de la mer Noire jusqu'au Bosphore et au-delà.
- 3** – Les Wisigoths étaient *odinistes*, c'est-à-dire disciples d'*Odin* ; certains Wisigoths devinrent chrétiens au début du IV^e siècle, en particulier au contact de l'empereur Constantin 1^{er} (lui-même converti au christianisme en 312).
- 4** – Chassés des rives du Dniepr par les Huns à la fin du IV^e siècle, les Wisigoths passèrent le Dniestr puis se réfugièrent, les *odinistes* dans les Carpates, les *chrétiens* sur le territoire de l'Empire romain, à l'abri du Danube, avec l'autorisation de l'empereur romain d'Orient, Valens, à la condition qu'ils se fassent *ariens*, c'est-à-dire disciples d'*Arius*.
- 5** – Les Wisigoths chrétiens (ariens) s'établirent en Mésie en 376.
[Voit le mot *Goths*].

- Whitehead** : **1** – L'ingénieur écossais Robert Whitehead (1823-1905) a participé à la mise au point des premières torpilles marines offensives automobiles avec l'inventeur, l'officier de marine autrichien Luppis (1862-1866).
- 2** – La *torpille Whitehead* avait la forme d'un cigare d'environ 4,25 mètres de long, portant à l'avant une charge explosive (18 kg de fulmi-coton sec en 1880, 86 kg en 2006) ; elle était propulsée par une hélice et un moteur à air comprimé ; un gouvernail automatique dirigeait l'appareil et son immersion était réglée à 3 mètres par un système de clapets ; sa vitesse atteignait 20 nœuds en 1880 et 40 nœuds en 1906 ; sa portée de l'ordre de 400 mètres en 1880 a été portée à 1000 mètres avant la Première Guerre mondiale.
- 3** – Des bulles d'air remontaient à la surface de la mer après le passage des torpilles Whitehead, ce qui permettait aux bâtiments cibles de les détecter et de tenter des manœuvres d'évitement.
- 4** – Après que la Marine autrichienne eut expérimenté cette torpille pendant plusieurs années à Fiume, la Royal Navy en a acheté le secret à Whitehead en 1870 pour 375 000 francs.
- Remarque : a)* – Le 9 avril 1940, deux torpilles Whitehead lancées de la forteresse de Kaholm dans le fjord d'Oslo, en Norvège, coulèrent le croiseur lourd allemand « *Blücher* » (212 mètres de long, 18 000 tonnes de déplacement) réputé *insubmersible* qui participait à l'*opération Weserübung* ; 1000 soldats et marins allemands perdirent la vie et environ 1400 autres furent sauvés.
- « *Opération Weserübung* » fut le nom de code donné par les Allemands à l'attaque du Danemark et de la Norvège, le 9 avril 1940 à 05h15 du matin (heure allemande), au début de la Seconde Guerre Mondiale.
- Le naufrage du « *Blücher* » dans le détroit de Drøbak, empêcha l'accès par le fjord des forces d'invasion allemandes jusqu'à Oslo ; la famille royale norvégienne, le Parlement, le Gouvernement et les réserves d'or du pays purent fuir vers le Nord.
- Le roi Haakon, le prince héritier Olav et le Parlement appareillèrent de Tromsø le 7 juin à bord du croiseur britannique « *HMS Devonshire* » à destination du Royaume-Uni afin de représenter la Norvège en exil.
- Le croiseur lourd « *Blücher* » était de la classe des « *Admiral Hipper* », « *Prinz*

Eugen » ; il avait été mis en service en septembre 1939.

b) – Le poste expérimental de lancement de *torpilles automobiles Whitehead* du Mengant à Plouzané (Finistère) avait été construit en 1873.

c) – Différentes des torpilles automobiles, les torpilles fixes étaient :

– soit des torpilles de fond, constituées d'un cylindre en tôle d'acier, rempli d'une charge de coton-poudre humide, et reposant sur le fond de la mer ; elles étaient employées mises à feu depuis la terre ;

– soit des torpilles vigilantes, constituées par une enveloppe étanche renfermant une charge de coton-poudre ; elles étaient retenues par un orin à un crapaud mouillé au fond de la mer, et elles restaient entre deux eaux à environ 3 mètres en dessous de la surface ; le mécanisme de mise à feu se déclenchait lorsque la torpille était inclinée au delà d'un certain angle.

Wolfe (en anglais « *whirlpool* ») : Nom que les marins du Nord donnent à des remous de courant ou à des tournants de courant comme on peut en voir entre deux îles, dans une passe ou près d'un cap.

WT (en français « *TSF* ») : Sigle de « *wireless telegraphy* » (en français « *télégraphie sans fil* »).

Xabega : Sorte de filet qui sert à pêcher les sardines.

Remarque : Le *xabega* est un filet utilisé en Espagne.

Xénélasie : Chez les anciens, interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville.

Remarque : La *xénélasie* était particulière aux Lacédémoniens.

Xénophobie : Peur malade des étrangers.

Remarque : On parle de *phobie* dès lors que les raisons de cette peur ne peuvent être expliquées par le patient lui-même.

[Voir le mot *Phobie*].

Xérographie : Technique de reproduction rapide des documents, mise au point et commercialisée par la société américaine Rank-Xeros, utilisant un procédé photographique.

Xérophagie : Diète sèche ; régime dans lequel on s'abstient le plus possible de boire.

Xiphias : **1** – Genre de poisson acanthoptérygien, appelé vulgairement *épée de mer* ou *espadon*.

2 – Nom d'une constellation du ciel austral, qui n'est point visible dans nos climats.

Xylon : Ancienne mesure de longueur égale à 3 coudées naturelles (ou coudées grecques), soit 1,35 mètre ou 1,4764 yard.

Xylon : **1** – Cellulose du bois et des enveloppes des fruits durs.

2 – Plante qui porte le coton.

Remarque : On dit aussi *cotonnier* ou *gossypion* (en latin « *gossypinus* »).

Xylophage : Qui ronge le bois.

Exemple : Des insectes *xylophages*.

Xynthia : Tempête ayant entraîné des submersions marines sur les littoraux de Vendée et de Charente-Maritime, dans la nuit du 27 au 28 février 2010.

Remarque : **a)** – Du XVI^{ème} au XXI^{ème} siècle, on a compté dans le golfe de Gascogne plus de cent événements comparables à Xynthia, avec submersions marines des littoraux de l'Aunis.

b) – La tempête du 1er janvier 1877 avait provoqué une surélévation du niveau de la mer atteignant 1 mètre.

c) – La tempête du 9 juillet 1924, qui submergea les côtes atlantique d'Angleterre, de France et d'Espagne est encore dans beaucoup de mémoires sur le littoral, mais elle s'épuisa rapidement dans les terres.

d) – Les deux tempêtes de décembre 1999 eurent leur paroxysme à mi-marée descendante : s'il n'y eut pas de submersions spectaculaires comme en 2010, il y eut de très gros dégâts dus au vent (120 nœuds) sur le littoral de Vendée et de Charente-Maritime, puis jusqu'aux frontières de l'Est.

Yac : Voir le mot *Yacht*.

Yacht : **1** – Bateau ou petit navire de plaisance qui va à voiles et à rames, mais surtout à voiles.

Remarque : Les yachts sont très soignés, très ornés et fort élégants.

2 – On appelle *yacht* ou *yac* la partie située à l'angle supérieur, près de la gaine, des pavillons de poupe en usage dans la Marine britannique (*Red Ensign, Blue Ensign ou White Ensign*) ; c'est un petit rectangle représentant l'*Union Jack* où l'on trouve, sur un fond bleu, des diagonales et des croix en bandes rouges et blanches.

Remarque : L'*Union Jack* (ou *Union Flag*) combine la croix de *saint George* des Anglais (rouge sur fond blanc) et la croix de *saint André* des Écossais (diagonales blanches sur fond bleu) depuis 1606, ainsi que, depuis 1801, la croix de *saint Patrick* des Irlandais (diagonales rouges sur fond blanc) ; aucun symbole rappelant le Pays de Galles ne figure dans l'*Union Jack*.

Yalta (Conférence de –) : La Conférence qui s'est tenue du 4 au 11 février 1945 dans le palais de Livadia, près de la station balnéaire de Yalta, en Crimée, réunissait :

i) Joseph Staline (1878-1953), secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'URSS,

ii) Franklin Delano Roosevelt (1882-1945), Président des États-Unis d'Amérique,

ii) Winston Leonard Spencer-Churchill (1874-1965), Premier ministre du Royaume-Uni,

afin de statuer sur l'influence respective en Europe de chacun des États victorieux (principalement États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni) après la reddition imminente de l'Allemagne.

Remarques : **a)** – À Yalta, le Premier ministre britannique Winston Churchill (1874-1965), qui avait conduit depuis le 10 mai 1940 une politique étrangère suicidaire, réalisa que le Royaume-Uni était devenu une puissance de deuxième zone, loin derrière les deux nouvelles super-puissances, les USA et l'URSS.

b) – À Yalta, Winston Churchill obtint de Staline et de Roosevelt que la France soit admise comme membre permanent de l'ONU, avec droit de veto, également comme l'une des puissances victorieuses et comme l'une des puissances occupantes de l'Allemagne ; la zone française d'occupation serait prise sur les zones attribuées aux USA et au UK.

c) – Les deux super-puissances du xix^{ème} siècle et de la première moitié du xx^{ème}, la France et l'Angleterre, vérifieront à l'occasion de l'affaire de Suez, en 1956, que cette époque est résolue et que les deux nouvelles super-puissances sont les USA et l'URSS.

d) – À la Conférence de Yalta, Joseph Staline (1878-1953) imposa l'emprise soviétique sur la Pologne pour la raison que, depuis l'époque des Tsars, les États qui ont voulu envahir la Russie sont toujours passés par la Pologne.

e) – Plus tard, les États-Unis d'Amérique réussirent à faire élire un cardinal polonais à la tête de l'Église catholique, Karol Józef Wojtyła (1920-2005), archevêque de Cracovie, sous le nom de Jean-Paul II le 16 octobre 1978 ; les efforts conjugués de l'Église catholique et de la CIA américaine réussirent ensuite à arracher la Pologne à l'influence communiste en août 1989 ; cette première défection se prolongea par la destruction du mur de Berlin le 9 novembre 1989, puis par l'éclatement de l'URSS avec la démission de Mikhaïl Gorbatchev (né en

1931) de la Présidence de l'Union, le 25 décembre 1991.

f) – Le visionnaire Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine (1870-1924), avait affirmé en 1917 que le communisme serait implanté dans la Russie des Soviets avant 75 ans, ou qu'il ne le serait jamais ; Lénine définissait le communisme comme la combinaison du socialisme et de l'électrification.

Yard : Le yard (symbole: **yd**) est une unité de longueur utilisée dans quelques pays dont, surtout, le Royaume-Uni (système d'unité impérial) et ses anciennes colonies (y compris les États-Unis d'Amérique).

Remarques : **a)** – 1 yard = 0,9144 m.

b) – Le yard est divisé en 3 pieds ou en 36 pouces.

c) – L'équivalent français du yard est la *verge*.

[Voir le mot *Verge*].

Yawl : Un *yawl* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est placé en arrière de l'autre, mais aussi *en arrière* de la mèche du gouvernail.

Remarques : **a)** – Un *ketch* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est à l'arrière, mais *en avant* de la mèche du gouvernail.

b) – Une *goélette* est un navire à voiles à deux mâts dont le plus petit est placé à l'avant.

Yeoman (au pluriel **yeomen**) : **1** – Mot anglais signifiant « *villageois* » ou « *alleutier* ».

2 – Pendant le Moyen Âge, le *yeoman* était un paysan anglais propriétaire de la terre qu'il cultivait.

3 – Au cours de la Guerre de Cent Ans, les *yeomen* ont formé les redoutables compagnies d'archers, armés du grand arc gallois, qui contribuèrent de façon décisive aux plus belles victoires anglaises.

4 – Pendant la Guerre cruelle des Deux-Roses (1455-1487) ils permirent à la rose rouge de la Maison de Lancastre de vaincre la rose blanche de la Maison d'York.

Remarques : **a)** Après la mort du dernier roi Plantagenêt Richard III (maison d'York) en 1485 à la bataille de Bosworth Field, Henri Tudor (Lancastre) devint Henri VII par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de la France, prince de Galles et Seigneur d'Irlande.

b) – Les *yeomen* sont encore aujourd'hui chargés d'assurer la surveillance de la Tour de Londres sous le nom de *Yeomen Warders*.

[Voir *Brétigny*].

Yersin : **1** – Alexandre Yersin (1863-1943), médecin et bactériologiste français d'origine suisse (canton de Vaud), naturalisé français en 1889.

Remarque : Alexandre Yersin fut médecin à bord des navires stationnaires des Messageries Maritimes en Extrême-Orient, sur la ligne Saïgon-Manille en 1890, puis sur la ligne Saïgon-Haïpong en 1891.

2 – Le 20 juin 1894, Yersin isola le bacille de la peste (*yersinia pestis*) présent dans les bubons pesteux qui recouvraient la peau de plusieurs cadavres de Chinois de Hong-Kong atteints de cette maladie.

Remarque : **a)** – Yersin prépara le premier sérum anti-pesteux.

b) – Disciple de Louis Pasteur (1822-1895), Alexandre Yersin appliquait la même méthode scientifique rigoureuse que Pasteur.

3 – En 1899, il introduisit l'arbre à caoutchouc (*hevea brasiliensis*) en Indochine ; la première récolte de latex (en 1904) fut achetée par la société française Michelin.

4 – Yersin fonda en 1902 l'École de Médecine de Hanoï (Tonkin), aujourd'hui la *Faculté de Médecine de Hanoi* (Viêt-Nam).

5 – Yersin créa 4 Instituts Pasteur en Indochine (Saïgon en 1891, Nha Trang en 1905, Hanoï en 1926, Dalat en 1936).

Remarque : Il créa celui de Saïgon avec le docteur Albert Calmette (1863-1933).
6 – Yersin acclimata en 1915 l'arbre à quinine (*chinchona ledgeriana*) à la station agricole du mont Hon Bâ qu'il avait créée, afin de produire la quinine nécessaire pour lutter efficacement contre le paludisme en Indochine.

Remarque : **a)** – La réserve naturelle de Hon Bâ conserve des centaines d'espèces de plantes rares, dont plusieurs espèces endémiques de la région.

b) – À plus de 1 500 mètres d'altitude, le climat de Hon Bâ est frais toute l'année ; l'humidité y est très importante et la brume épaisse très fréquente.

c) – Le bungalow en bois avec un étage du docteur Yersin est encore conservé au sommet de Hon Bâ.

Yeuse : Chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison.

Remarque : On l'appelle vulgairement *chêne vert*.

Yeux (en anglais « *holes* ») : On appelle *yeux* les trous pratiqués aux angles inférieurs d'une civadière.

[Voir le mot *Œil*].

Yocto : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10⁻²⁴ fois** cette unité (*symbole* : **y**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unités de mesure actuellement réglementaires*].

Yoga : 1 – Mythe protéiforme originaire de l'Inde, dont des centaines de millions de pratiquants, dans le monde, attendent personnellement des miracles sur les plans physique ou moral.

Remarque : **a)** – On compte près de trois millions d'adeptes du yoga en France.

b) – Le *hatha yoga* est une discipline physique qui fait prendre des postures corporelles, puis qui associe exercices de respiration et méditation ; c'est un *yoga de l'effort* ou un *yoga de la ténacité*.

c) – L'*ashtanga yoga*, défini par Patanjali, comprend huit étapes ; il commence par les postures habituelles du yoga moderne ; il recherche la maîtrise de l'énergie vitale par la respiration ; il prône la non-violence ; il doit aboutir à un état de concentration extrême et de supra conscience.

d) –

2 – Les adeptes du yoga en tirent des bienfaits qui les poussent à persévérer avec assiduité dans leur effort.

Remarque : Ceux qui pratiquent un yoga, quel qu'il soit, considèrent que cela a changé leur vie et ils essaient sincèrement d'y attirer leurs amis et connaissances.

Yolande d'Aragon : 1 – Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou (1384-1442) hébergea, pendant son enfance, Charles de Valois (1403-1461), comte de Ponthieu et fils du roi de France Charles VI (1368-1422), dans ses châteaux des bords de Loire (Angers, Saumur) ou de Provence (Tarascon).

Remarque : **a)** – Charles de Ponthieu était le *troisième* fils du roi de France Charles VI (1368-1422) et de la reine Isabeau de Bavière (1370-1435) ; il n'était donc pas *a priori* appelé à régner.

b) – Charles reçut une bonne instruction à la cour de la maison d'Anjou, meilleure que celle qu'il aurait eue à Paris.

c) – Par mesure de sécurité, le prince Charles de Ponthieu resta constamment à la cour de Louis II d'Anjou (1377-1417) et de Yolande d'Aragon son épouse, de 1414 à 1417, loin de Paris qui était sous la domination de Jean sans Peur (1371-1419), duc de Bourgogne ; le duc Louis II d'Anjou et le duc Jean sans Peur de

Bourgogne étaient tous les deux des cousins germains du roi Charles VI ; Jean sans Peur était hostile à Charles de Ponthieu ; lorsque, après la mort de son frère Jean (4 avril 1417), Charles de Ponthieu devint dauphin de Viennois et premier sur la liste de succession au trône de France, il retourna à Paris et il résida à l'hôtel Saint-Pol, résidence habituelle des rois de France à Paris pendant la Guerre de Cent Ans ; l'hôtel Saint-Pol était constitué par la réunion de quatre propriétés acquises entre 1361 et 1365 par le futur Charles V (1338-1380) ; le roi Charles V transforma la bastide de la porte Saint-Antoine en une *bastille* qui servit à défendre la porte Saint-Antoine et à sécuriser l'hôtel Saint-Pol ; cette bastille Saint-Antoine, achevée en 1383, était à l'origine destinée à protéger le roi des révoltes du peuple parisien ; elle fut prise par le peuple parisien le 14 juillet 1789. [Voir les mots *Bastide*, *Bastille*].

d) – Jean sans Peur, qui avait suscité l'assassinat, le 23 novembre 1407 à Paris, de Louis d'Orléans (1372-1407), a été perfidement assassiné le 10 septembre 1419 sur le pont de Montereau-Fault-Yonne, en présence de Charles de Ponthieu ; Louis d'Orléans était le frère du roi Charles VI, l'oncle de Charles de Ponthieu (futur Charles VII) et le cousin germain de Jean sans Peur.

e) – Charles de Ponthieu était fiancé à Marie d'Anjou (1404-1463, la fille de Louis II d'Anjou et de Yolande d'Aragon) depuis 1413 ; Charles de Ponthieu et Marie d'Anjou avaient tous deux comme arrière-grand-père, feu le roi de France Jean II (Jean le Bon, 1319-1364) ; Charles de Ponthieu et Marie d'Anjou se marièrent à Bourges le 22 avril 1422, six mois avant la mort de Charles VI (21 octobre 1422) ; Marie d'Anjou devint reine de France lorsque son mari devint roi.

f) – Épouse de Louis II d'Anjou, Yolande d'Aragon était la cousine germaine, par alliance, du roi de France Charles VI ; Yolande d'Aragon était la fille du roi d'Aragon Jean 1er (1350-1396) et de Yolande de Bar (1365-1431) ; Yolande d'Aragon était la nièce du cardinal-duc de Bar, Louis (1370-1430).

2 – Charles de Ponthieu devint roi de France sous le nom de Charles VII ; il fut couronné et sacré roi de France à Reims le 17 juillet 1429, en présence de Jeanne d'Arc, de René d'Anjou, de Gilles de Rais et de nombreux princes et pairs du royaume.

Remarque : Les deux frères plus âgés de Charles de Ponthieu, Louis en 1415 et Jean en 1417 étant morts avant leur père, c'est Charles de Ponthieu, le troisième fils, qui succéda à Charles VI comme roi de France ; il a été couronné et sacré roi de France à Reims après beaucoup de péripéties.

3 – Yolande d'Aragon était l'épouse de Louis II d'Anjou (1384-1417, roi de Naples, comte de Provence et de Forcalquier, duc d'Anjou, roi de Sicile) ; Louis d'Anjou était l'un des petit-fils du roi de France Jean II, dit Jean le Bon (1319-1364) ; Louis d'Anjou était le cousin germain du roi de France Charles VI, un autre petit-fils de Jean le Bon.

Remarque : **a)** – Le roi de France *Jean le Bon* est le grand-père ou l'arrière-grand-père des principaux protagonistes de la guerre de succession au trône de France à la mort de Charles VI, c'est-à-dire de la guerre civile entre les Bourguignons et les Armagnacs et de l'épopée johannique, avec la *Pucelle* « de France » (ou la pucelle « d'Orléans ») : Jeanne d'Arc (1412-1431).

[Voir *Jeanne d'Arc*].

b) – À la mort du roi de France Charles VI (21 octobre 1422) :

i) le prétendant soutenu par Philippe le Bon, duc de Bourgogne était Henri Plantagenêt (1421-1471), âgé de 1 an, désigné du vivant de son grand-père

Charles VI.

Cette décision avait été entérinée par le traité de Troyes (21 mai 1420).

Henri Plantagenêt était déjà roi d'Angleterre sous le nom de Henri VI.

ii) Le prétendant soutenu par les Orléans et les Armagnacs était le Valois Charles (futur roi de France Charles VII), comte de Ponthieu, duc de

Touraine, duc de Berry, comte de Poitiers, fils du roi régnant Charles VI.

c) – Peu de temps après cette guerre de succession en France, les Anglais connurent, eux aussi, une opposition entre deux maisons de la famille régnante des Plantagenêts qui prétendaient toutes les deux au trône d'Angleterre : ce fut, de 1455 à 1485, ce que l'on appela la « *Guerre des Deux Roses* » :

i) La maison de Lancastre (emblème : une *rose rouge*) soutenait Henri VI de Lancastre (1421-1471) qui fut roi d'Angleterre du 1er septembre 1422 au 4 mars 1461, puis du 3 octobre 1470 au 11 avril 1471.

ii) La maison d'York (emblème : une *rose blanche*) soutenait Édouard IV d'York (1442-1483) qui fut roi d'Angleterre de 1461 à 1483, sauf pendant le retour sur le trône de Henri VI de Lancastre (3 octobre 1470 au 11 avril 1471).

d) – Le roi de France Jean le Bon était le **grand-père** :

i) du roi de France Charles VI (1368-1422),

ii) du prince Louis d'Orléans (1372-1407),

iii) du duc d'Anjou Louis II (1384-1442),

iv) du duc de Bourgogne Jean sans Peur (1371-1419),

v) de la reine d'Angleterre Jeanne de Navarre (1370-1437).

e) – Le roi de France Jean le Bon était l'**arrière-grand-père** :

i) du roi de France Charles VII (1403-1461)

ii) et de son épouse la reine de France Marie d'Anjou (1404-1463),

iii) du roi René (1408-1480) [comte de Guise, duc d'Anjou, duc de Bar, duc consort de Lorraine, comte de Provence et de Forcalquier, comte de Piémont, comte de Barcelone, roi de Jérusalem, roi de Naples, roi de Sicile, roi d'Aragon, marquis de Pont-à-Mousson, pair de France],

iv) du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1396-1467),

v) du comte Jean de Dunois (1402-1468) compagnon de Jeanne d'Arc,

vi) du duc Charles d'Orléans (1391-1465) demi-frère du comte de Dunois,

vii) du comte Arthur de Richemont (1392-1458),

viii) du duc Jean VI de Bretagne (1389-1442).

f) – Le roi de France Jean le Bon (1319-1364) était l'**arrière-arrière-grand-père** de Henri VI (1421-1471), qui fut roi d'Angleterre à partir du 31 août 1422 (décès de son père Henri V) ; Henri VI et avant lui, son père Henri V, furent les prétendants à la succession du roi de France Charles VI que soutenait le duc de Bourgogne Philippe le Bon (Charles VI de France était le beau-père de Henri V d'Angleterre et le grand-père de Henri VI d'Angleterre) ; l'autre prétendant était Charles de Ponthieu qui fut couronné et sacré roi de France le 17 juillet 1429 à Reims sous le nom de Charles VII.

4 – Yolande d'Aragon était la mère de René d'Anjou, dit le « *bon roi René* » (1408-1480), qui apporta la croix d'Anjou en Lorraine ; René a été pair de France, fondateur de l'*Ordre du Croissant*, comte de Piémont, comte de Barcelone, duc d'Anjou (1434-1480), comte de Provence et de Forcalquier (1434-1480), roi de Sicile (1434-1480), roi de Naples (1435-1442), roi de Jérusalem (1435-1480), comte de Guise (1417-1425), roi d'Aragon (1466-1480), duc de Bar (1430-1480), duc consort de Lorraine (1431-1453).

[Voir l'expression *Croix de Lorraine*].

Remarque : a) – D'après ce que l'on sait, l'héroïne Jeanne d'Arc n'était probablement pas française ; beaucoup la disent lorraine ; Jeanne d'Arc vivait à Domrémy, un village frontalier du comté de Champagne et des duchés de Lorraine et de Bar où, dans une même rue, pouvaient se trouver imbriquées des maisons qui relevaient soit du *duché souverain de Lorraine*, soit du *duché souverain de Bar*, soit du *duché mouvant de Bar* (c'est-à-dire dans la mouvance du royaume de France) soit de l'*évêché de Toul* qui était sous la protection du roi de France depuis la dislocation de la Lotharingie au XI^{ème} siècle.

[Voir le mot *Mouvance*].

b) – Jeanne d'Arc affirma qu'alors qu'elle gardait les animaux chez ses parents à Domrémy, une voix s'est manifestée à elle qui lui dit que Dieu avait grande pitié du peuple de France et qu'il fallait qu'elle-même, Jeanne, vint en France ; la voix lui ordonna d'aller à Vaucouleurs et que là, elle trouverait un capitaine qui la conduirait sûrement en France ; Jeanne d'Arc a fait plusieurs fois ce récit devant ses juges sans se contredire ; on peut en déduire que les parents de Jeanne d'Arc n'habitaient pas en France et qu'au début de l'épopée johannique, ils n'étaient peut-être pas des sujets du roi de France.

c) – René d'Anjou, fils de Yolande d'Aragon, ami d'enfance et beau-frère de son cousin le roi de France Charles VII, fut duc de Bar de fait à partir de 1420 et il devint gendre du duc de Lorraine le 20 octobre 1420 par son mariage avec Isabelle, héritière du duché de Lorraine : il avait, pour ces raisons, autorité sur l'entourage lorrain de Jeanne d'Arc et sur Jeanne d'Arc elle-même.

d) – L'entourage de René d'Anjou était favorable au parti Armagnac et hostile au parti bourguignon.

5 – C'est par Yolande d'Aragon que le roi de France Charles VII connut les trois femmes qui comptèrent le plus dans sa vie : la propre fille de Yolande d'Aragon, Marie d'Anjou, qui devint reine de France ; probablement l'« *envoyée de Dieu* » Jeanne d'Arc (1412-1431), qui permit d'asseoir une légitimité d'ordre surnaturel sur Charles VII comme roi de France ; enfin, la très belle Agnès Sorel (1422-1450) qui devint, en 1443, la favorite officielle du roi Charles VII. à qui elle donna trois filles légitimées : Marie de Valois (1444-1473), Charlotte de Valois (1446-1477) et Jeanne de Valois (1448-1467).

Remarque : Certains admettent un caractère surnaturel aux voix qui firent chevaucher Jeanne d'Arc du duché souverain de Lorraine jusqu'à Chinon, sur la rive gauche de la Loire, dans le royaume de France, pour rencontrer le dauphin Charles et délivrer la ville d'Orléans (assiégée par les Bourguignons et les Anglais, alors que le duc Charles d'Orléans était prisonnier à Londres) avec une armée levée par Yolande d'Aragon ; les mêmes personnes admettent une intervention divine pour faire sacrer le « *prétendu dauphin* » Charles, à Reims, le 17 juillet 1429, sous le nom de Charles VII (avec l'huile sainte « *qui avait été apportée du ciel par un ange* »), mais ils dénie à Jeanne d'Arc la possibilité d'être la fille de la reine de France Isabeau de Bavière et de Louis d'Orléans, frère du roi de France Charles VI (Charles VI était épisodiquement atteint de démence) ; certains ont avancé que Jeanne d'Arc aurait pu être la demi-sœur du duc Charles d'Orléans et peut-être la sœur de Charles VII, mais rien d'irréfutable ne permet de le supposer.

[Voir *Jeanne d'Arc*].

Yole (en anglais « *yawl* ») : **1** – Petit canot élégant, très léger, ordinairement bordé à clin.

2 – On appelle aussi *yole* une petite embarcation d'origine scandinave très rapide,

étroite et légère, très longue, ordinairement très faible d'échantillon et capable de transporter des personnes, soit à la voile, soit à l'aviron.

3 – On appelle *yoles*, dans le marais breton, les plates qui avancent à la pigouille et qui permettent de circuler l'hiver, quand le marais est inondé.

Remarques : a) – *Jean Yole* est le nom de plume du médecin, écrivain et homme politique français (originaire de Soullans, en Vendée) Léopold Robert (1878-1956), ancien élève de l'Institution Richelieu, à Luçon.

b) – Le médecin Jean Yole rendait visite à sa malades en yole, l'hiver, quand le marais autour de Soullans était inondé.

c) – Le sénateur *Léopold Robert / Jean Yole* vota (le 10 juillet 1940, à Vichy) les pleins pouvoirs constituants au Président du Conseil des Ministres, le Maréchal Philippe Pétain (1856-1951) ; *Léopold Robert* fut nommé membre du *Conseil départemental* de Vendée, qui remplaça le Conseil général pendant la Seconde Guerre Mondiale.

4 – Les baleinières sont quelquefois appelées *yoles-baleinières*.

Yotta : Multiple d'une unité quelconque du système international valant **10²⁴ fois** cette unité (*symbole : Y*).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *Multiples et sous-multiples décimaux* et *Unité qui se trouve de mesure actuellement réglementaires*].

Yugoslave : Mot que l'on peut traduire littéralement, en français, par « *slave du sud* ».

Remarque : D'une manière analogue, *viet-nam* signifie « *viet du sud* » et *Annam* signifie « *sud pacifié* ».

Youyou (en anglais « *jig* ») : Petite embarcation courte, ayant un arrière large, et qui va à la godille.

Remarques : a) – Le youyou sert au menu service d'un navire, lorsqu'il ne faut ni une grande vitesse, ni une grande capacité ; on n'utilise le youyou que dans les rades sûres et pour des petites distances.

b) – À Toulon, on remplace quelquefois les youyous par des rafiots. [Voir le mot *Rafiot*].

Ypérite : Gaz de combat irritant primaire très incapacitant mais en principe non létal, encore appelé « *gaz moutarde* » ; c'est un composé chimique cytotoxique qui provoque des brûlures très graves par simple contact, aux yeux, aux poumons, aux muqueuses ou à la peau, même à travers une protection en caoutchouc naturel, et qui peut être mortel ; il ne contient pas de chlore, de brome, d'iode ni d'arsenic.

Remarques : a) – L'*ypérite* tire son nom de la ville d'Ypres, en Belgique, près de laquelle il a été utilisé pour la première fois en septembre 1917.

[Voir le mot *Ypres*].

b) – L'*ypérite* est un sulfure d'éthyle dichloré, de formule C₄H₈Cl₂S.

c) – Les séquelles pulmonaires dues à l'*ypérite* sont moins graves, en général, que celles qui résultent d'autres gaz de combat (gaz irritants secondaires, gaz toxiques).

d) – Les gaz de combat sont classés dans les *armes de destruction massive*.

Ypréau : 1 – Espèce d'*orme* à larges feuilles, qui tire son nom d'Ypres, en Flandres.

2 – Nom vulgaire du *saule marsault* et du *peuplier blanc*.

Ypres : 1 – Ville de Belgique.

2 – La ville d'Ypres est célèbre par sa proximité de la zone de combat où, au cours de la Première Guerre Mondiale, des gaz mortels ont pour la première fois été délibérément utilisés contre des troupes ennemies pour les empêcher physiquement de se battre.

Remarques : a) – Le 22 avril 1915, les Allemands déversèrent sur le sol 150 t de *chlore* ; un nuage jaunâtre, poussé par le vent, atteignit les lignes françaises qui leur faisaient face, provoquant chez tout le monde des souffrances atroces et tuant un millier de soldats français.

b) – L'Allemagne venait d'inventer la *guerre chimique*.

c) – Les Français répliquèrent quelques mois plus tard en utilisant eux aussi des gaz de combat contre des Allemands, à Loos dans le département du Nord.

d) – Le *gaz moutarde* n'a été utilisé sur le front qu'en 1917.

e) – Les Conventions internationales de La Haye de 1899 et de 1907 interdisaient la guerre chimique ; une nouvelle Convention internationale a confirmé en 1983 l'interdiction d'utiliser des armes chimiques par les États ; tous les pays ont ratifié cette Convention.

f) – Les armes chimiques font partie des « *armes sales* » ou « *armes de destruction massive* » regroupées sous le sigle NBC qui signifie « *nucléaires, bactériologiques et chimiques* » ; les armes bactériologiques n'ont encore jamais été employées à grande échelle ; les armes nucléaires n'ont été utilisées que par les Américains, en août 1945, pour commettre un véritable génocide de civils japonais inoffensifs, à Hiroshima (bombe à uranium, le 6 août 1945) et à Nagasaki (bombe à plutonium, le 9 août 1945).

Xynthia : Nom de code de la tempête synoptique qui s'est abattue le 28 février 2010 sur les côtes de Vendée et d'Aunis, y provoquant des inondations meurtrières.

Remarque : De telles surélévations du niveau de l'eau en raison des conditions météorologiques ne s'était plus produites à l'heure de la pleine mer sur ces côtes depuis les 16 novembre 1940 et 14 mars 1937.

Zèbre : 1 – Appellation familière d'un élève-officier de la Marine nationale, ayant été admis sur concours à l'École des Élèves Officiers de la Marine ou à l'École des Élèves Officiers Mécaniciens de la Marine (EEOM).

Remarque : Après leur réussite à l'examen final, les élèves-officiers étaient nommés *enseignes de vaisseau*.

2 – Au début, les candidats devaient être officiers-mariniers et avoir servi au moins trois années dans la Marine Nationale ; mais en raison de la pénurie d'officiers pour armer les 120 bâtiments neufs du programme que le ministre de la Marine Georges Leygues (1857-1933) fit voter en 1921-1922, le concours a été ouvert aux quartiers-maîtres titulaires de la première partie du baccalauréat et réunissant trois années de service dans la Marine.

3 – Les candidats admis au concours d'entrée étaient incorporés parmi les élèves admis à l'École Navale ou à l'École des Ingénieurs Mécaniciens de la Marine ; tous recevaient une formation commune et tous étaient appelés à intégrer le corps des Officiers de Marine ou le corps des Ingénieurs Mécaniciens.

4 – Les élèves de l'EEOM étaient surnommés « *les Zèbres* » tandis que ceux de l'École navale étaient et sont toujours surnommés « *les Bordaches* », en référence au « *Borda* » mouillé jadis en rade de Brest et à bord duquel fut implantée l'École Navale jusqu'en 1913.

Remarque : On appelait « *Navalais* » les Élèves de l'ancienne École de Santé Navale de Bordeaux.

Zef : 1 – Appellation générale et familière du *vent* tirée de zéphyr.

2 – Sur les navires de commerce, appellation affectueuse des élèves ou des élèves-officiers.

Zeng He : 1 – Zeng He (1371-1433) était un explorateur chinois.

Remarque : Né dans le Yunnan dans une famille de lettrés mahométans, Zeng He parlait le chinois et l'arabe.

2 – Zeng He a bénéficié de l'arrivée au pouvoir en 1402, sous le nom de *Yong Le* (dynastie Ming) du *prince Yan* qui fut son protecteur.

3 – L'empereur *Yong Le* avait des vues expansionnistes ; contrairement à ses prédécesseurs confucéens, il avait l'ambition d'étendre le rayonnement de la Chine au-delà des frontières de l'Empire et de nouer des contacts diplomatiques et commerciaux avec les pays lointains.

4 – Parti de Chine en 1405 avec 200 grands navires (certains auraient porté 12 mâts !) et 28 000 personnes, Zeng He s'arrête à Ceylan et dans le sud de l'Inde, puis revient en Chine l'année suivante.

5 – Après un deuxième voyage en Inde, il partit pour un troisième voyage en Océan Indien ; puis ce furent trois expéditions qui le mèneront jusqu'en Afrique orientale et en Arabie Saoudite.

6 – Zeng He mourut au retour son 7ème voyage (1431-1433) ; il est enterré près de Nanjing.

Remarques : a) – Selon certains chercheurs, notamment l'Anglais Gavin Menzies, quelques bateaux de la flotte de Zeng He auraient accompli un périple autour du monde avec des arrêts en Amérique (côte Atlantique et côte Pacifique), aux Antilles, en Europe, en Australie et dans les îles du Pacifique.

b) – Une carte chinoise datée de 1424 représente des zones des Caraïbes inconnues des Européens à cette époque.

Zénith (en anglais « *zenith* ») : **1** – En considérant l'horizon rationnel d'un lieu, c'est le point où la ligne droite qui est perpendiculaire à cet horizon, qui passe par le centre de la Terre et par le lieu en question, coupe la sphère céleste.

[Voir l'expression *Horizon rationnel*].

Remarque : Le point opposé au zénith par rapport à l'horizon rationnel est le *nadir*.

2 – Point où la verticale prolongée au-dessus d'un *observateur* touche la voûte céleste.

[Voir l'expression *Horizon sensible*].

3 – Le zénith est l'almicantarar de zéro degré.

[Voir le mot *Almicantarar*].

Zénonisme : Philosophie de Zénon (490-430 avant Jésus-Christ).

Remarques : a) – Zénon était un philosophe grec pré-socratique.

b) – Zénon était un disciple de Parménide, un philosophe grec du v^e siècle.

c) – Les paradoxes de Zénon ont été commentés dans la *Physique* d'Aristote.

d) – Pour Zénon le monde est un et continu et la pluralité n'est qu'une apparence.

Zéphyr : **1** – Chez les Anciens : vent d'Occident.

Remarque : En ce sens on écrit aussi *Zéphyre*.

2 – Actuellement, tout souffle de vent doux et agréable.

Zepto : Sous-multiple d'une unité quelconque du système international valant **10**⁻²¹ fois cette unité (*symbole* : **z**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme.

[Voir les expressions *multiples et sous-multiples décimaux* et *unités de mesure actuellement réglementaires*].

Zéro : **1** – On appelle ainsi un chiffre qui, de lui-même, ne fait aucun nombre mais qui étant mis après les autres nombres, sert à les multiplier par dix.

Exemples : 1 suivi d'un zéro font *dix* ; 2 et zéro font *vingt* ; trois zéro après un quatre font *quatre mille*.

2 – Le mathématicien indien Brahmagupta (598-670), originaire de Bhinmal au

Rajasthan, énonça dans le *Brahmasphuta-siddhanta* (publié en 628) les deux propriétés suivantes du zéro en algèbre :

i) zéro est l'élément neutre de l'addition : $a + 0 = a$

ii) zéro est l'élément absorbant de la multiplication : $a \times 0 = 0$

Remarque : L'abeille domestique (*Apis mellifera*) est capable, après apprentissage, d'atteindre sans se tromper une source de nourriture marquée par la figure en couleur possédant l'une des quatre formes différentes qu'on lui a appris à reconnaître, mais aussi celle qui n'est marquée par aucune forme (zéro forme).

Zéro (Année) : Les astronomes comptent une *année zéro* entre l'année *moins un* et l'année *plus un* de l'ère chrétienne.

Remarques : **a)** – L'année zéro des astronomes est celle qui précède immédiatement la première année de l'ère chrétienne.

b) – L'année zéro a été introduite en 1740 par l'astronome français Jacques Cassini (1677-1756).

c) – Les historiens, au contraire, ne comptent pas d'année zéro entre l'année *moins un* et l'année *plus un* de l'ère chrétienne.

Zéro de la carte : **1** – Niveau de référence auquel se réfèrent toutes les sondes portées sur la carte et les hauteurs d'eau indiquées par l'annuaire des marées.

2 – On l'appelle encore *zéro hydrographique*.

3 – Sur les cartes françaises, le zéro correspond habituellement aux plus basses mers théoriques possibles, mais ce principe admet des exceptions : à La Rochelle et dans les eaux environnantes, le niveau des plus basses mers théoriques correspond à une sonde positive sur la carte marine d'environ vingt centimètres.

Zéro hydrographique : **1** – Le « zéro hydrographique » est le niveau de référence commun aux cartes marines et aux annuaires de marée, à partir duquel sont comptées les profondeurs portées sur les cartes d'une part, et les hauteurs d'eau résultant des calculs de marée d'autre part.

2 – Dans les ports, le zéro hydrographique est défini par sa cote par rapport à des repères de nivellement appelés repères de marée. Ces repères sont situés à proximité du « *marégraphe* » et sont en nombre suffisant et suffisamment espacés pour éviter qu'ils puissent être détruits simultanément, par exemple lors de travaux portuaires. Ils sont cotés les uns par rapport aux autres par nivellement géométrique et ils sont rattachés si possible au système altimétrique légal.

3 – Le repère de marée qui paraît présenter les meilleures garanties de durabilité est appelé « *repère fondamental* ».

4 – En un lieu donné, dans les zones placées sous la responsabilité de la France, les hydrographes se sont toujours efforcés de choisir le zéro hydrographique de telle façon que la hauteur d'eau disponible pour le navigateur soit toujours au moins égale à la profondeur portée sur les cartes.

5 – Le *zéro des cartes* des publications du SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) correspond normalement aux plus basses mers astronomiques ; ce principe est valable à Dieppe mais, ailleurs, il peut admettre des exceptions : à La Rochelle et dans les eaux environnantes, par exemple, le niveau des plus basses mers correspond, sur les cartes, à une sonde positive d'environ 20 centimètres.

Remarque : La définition du *zéro hydrographique* comporte un côté arbitraire ; le fait d'adopter le niveau des plus basses mers est essentiellement une facilité permettant au navigateur de déterminer aisément à partir de quelle sonde portée sur la carte il est nécessaire de prendre en compte la marée, mais la précision de la détermination du zéro hydrographique par rapport au niveau des plus basses mers, n'est pas un critère fondamental.

6 – Le zéro hydrographique a été modifié arbitrairement en 1996 aux abords de Brest, d'une part, et aux abords de Saint-Nazaire, d'autre part : il a été relevé de 50 centimètres à Brest et il a été descendu de 40 centimètres à Saint-Nazaire.

7 – Les zéros hydrographiques des ports français ont généralement été adoptés indépendamment les uns des autres, à une époque où les moyens techniques ne permettaient pas une détermination précise du niveau des plus grandes basses mers. Il en résulte que l'écart entre le zéro hydrographique et le niveau des plus basses mers peut varier entre deux zones de marée différentes.

8 – Le zéro hydrographique à La Rochelle est situé :

– à 3,504 mètres au-dessous du zéro NGF–IGN 69,

– à 9,107 mètres au-dessous du repère cylindrique coté + 5,603 m (NGF–IGN 69) qui est encastré au bas et à l'Ouest du mur Sud de l'immeuble de la DDE, rue du Sénégal, au Nord du sas de La Pallice.

Remarques : a) – Le zéro hydrographique sera bientôt défini par rapport à l'ellipsoïde de l'ITRS (*International Terrestrial Reference System*) ; c'est un système stable dans le temps et de précision centimétrique.

b) – Il sera alors facile de changer la référence des échelles verticales : zéro hydrographique, niveau moyen, niveau des plus basses mers, ellipsoïde de l'ITRS, géoïde ou NGF–IGN 69.

Zéro la barre (en anglais « *midships* ») : Ordre donné au timonier de manœuvrer la barre de telle sorte que le safran du gouvernail soit orienté dans la direction de la ligne de la quille ; lorsque l'ordre est exécuté, le timonier annonce à haute voix, et très clairement : « *la barre est à zéro* ».

[Voir l'expression *Ordres à la barre*].

Zest : Espèce d'interjection, dont on se sert dans le langage familier, quand on veut rejeter ce qu'un homme dit, qu'on s'en veut moquer.

Exemple : « Il se vante de faire telle chose, *zest* ! »

Zeste : 1 – Ce qui est au dedans de la noix, et qui en divise la chair en quatre.

2 – Zeste se dit aussi d'une partie mince que l'on coupe à l'extérieur de l'écorce d'une orange, d'un citron, d'un cédrat, etc.

Exemples : Prélever le zeste ; des zestes confits. Partie intérieure du péricarpe des agrumes.

Remarques : a) – Le péricarpe des agrumes est composé de deux couches superposées :

i) la couche externe, colorée ou *épicarpe*, également nommée « *flavedo* » est le zeste ;

ii) la couche interne, blanche ou *mésocarpe*, également nommé « *albédo* » est le ziste.

[Voir les mots *Péricarpe*, *Ziste*].

b) – Pour prélever le zeste d'un agrume, on peut utiliser un *zesteur*, une râpe, un épluche-légumes (économiseur) ou un petit couteau.

c) – L'albédo est souvent supprimé, car il peut être amer.

d) – Dans certaines préparations, on conserve l'albédo mais son amertume peut être atténuée :

i) par trempage dans l'eau froide (par exemple pour la préparation de zestes confits) ;

ii) par blanchiment (un passage rapide dans l'eau très chaude suivi d'un rinçage dans l'eau très froide).

Zététique : 1 – Approche philosophique qui consiste à clarifier la méthodologie scientifique par un examen critique des procédés pseudo-scientifiques en tous genres susceptibles de polluer les débats.

Remarques : a) – Zététique est tiré du grec ζήτημα qui signifie *recherche* scientifique ou philosophique.

b) – La zététique est l'*art du doute*.

c) – On utilise la zététique pour pénétrer la raison des choses.

2 – Méthode scientifique de traitement des savoirs, appliquée à des champs de connaissance susceptibles de mener à des biais cognitifs ou à des impasses intellectuelles en raison d'interférences affectives ou idéologiques.

3 – Qui cherche, qui examine.

Remarque : L'« école des philosophes zététiques » désigne l'école du philosophe grec Pyrrhon d'Élis (365–275 av. J.-C.).

4 – Art du doute.

Remarque : La zététique s'applique aux théories scientifiques, c'est-à-dire « réfutables », mais pas aux dogmes.

Zetta : Multiple d'une unité quelconque du système international valant 10^{21} fois cette unité (symbole : **Z**).

Remarque : S'il s'agit de l'unité de masse du système international (le kilogramme) les multiples et les sous-multiples s'appliquent à l'unité gramme. [Voir les expressions *multiples et sous-multiples décimaux* et *unités de mesure actuellement réglementaires*].

Zinc (en anglais « **zinc** », « **spelter** ») : **1** – Élément chimique de symbole Zn.

Remarques : a) – Son point de fusion est 419,5°C et son point d'ébullition 907°C.

b) – Son numéro atomique est 30.

c) – Sa masse atomique est 65,4 u.

2 – Métal qui, après qu'il a été mis en fusion, est employé pour galvaniser les pièces en fer ou en acier, afin de les protéger de la corrosion par la rouille.

3 – Le zinc est nécessaire au laiton entrant dans la fabrication des munitions de guerre.

4 – Le zinc est employé pour la fabrication de l'acide sulfurique ou de l'acide nitrique servant à la fabrication des explosifs.

Ziste : Partie intérieure du péricarpe des agrumes.

Remarque : Le péricarpe des agrumes est composé de deux couches superposées :

i) la couche externe, colorée, ou *épicarpe*, également nommée « *flavedo* » est le *zeste* de l'agrumes ;

ii) la couche interne, blanche, ou *mésocarpe*, également nommé « *albédo* » est le *ziste* de l'agrumes.

[Voir les mots *Péricarpe*, *Zeste*].

b) – Le ziste des agrumes est souvent enlevé, car il peut être amer.

c) – Dans certaines préparations d'agrumes, on conserve le ziste mais son amertume peut être atténuée :

i) par trempage dans l'eau froide (par exemple pour la préparation de zestes confits) ;

ii) par blanchiment (un passage rapide dans l'eau très chaude suivi d'un rinçage dans l'eau très froide).

d) – L'expression « *entre le ziste et le zeste* » peut signifier :

i) dans un état ni bon, ni mauvais ;

ii) ni bien, ni mal.

Zmievskaïa Balka (Massacre de –) : Massacre de masse perpétré à Rostov-sur-le-Don (Union Soviétique) en août 1942 par les forces d'occupation allemandes.

Remarques : a) – 27 000 personnes (hommes, femmes, enfants) furent fusillés, gazés ou empoisonnés à partir du 11 août 1942 et jusqu'en février 1943.

b) – 15 000 à 18 000 Juifs firent partie des victimes.

c) – Depuis l'ordonnance de 1880, les Juifs avaient l'autorisation de vivre dans l'oblast du Don, de s'y inscrire à l'université et d'occuper des emplois de fonctionnaires ; au recensement de 1926, les Juifs représentaient environ 10 pour 100 de la population de Rostov-sur-le-Don, avec près de 23 000 individus ; quelques Juifs avaient fuit Rostov-sur-le-Don avant que la Wehrmacht prenne la ville pour la seconde fois, le 24 juillet 1942.

Zodiaque (en anglais « *zodiac* ») : **1** – Bande ou zone circulaire imaginaire d'une largeur de seize degrés dans la voûte céleste ; le zodiaque est parallèle à l'écliptique qui en occupe le milieu, en laissant de part et d'autre huit degrés de latitude.

Remarques : **a)** – Le zodiaque comprend les douze constellations que l'on a désignées comme correspondant à la marche apparente du Soleil dans le ciel.

b) – Ces douze constellations y occupent chacune un espace de 30° sur l'écliptique et s'étendent sur 8° de part et d'autre de l'écliptique.

c) – Les douze constellations du zodiaque sont :

Bélier, Taureau, Gémeaux, Cancer, Lion, Vierge, Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau, Poisson.

d) – Les deux vers latins suivants servent de moyen mnémotechnique :

Sunt : Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo

Libraque, Scorpions, Arcitenens, Capers, Amphora, Pisces.

e) – Le mot « *zodiaque* » est tiré du grec ζῳδιον qui signifie « *représentation d'un animal* ».

2 – Ce sont les Chaldéens qui définirent les signes du zodiaque astrologique il y a 22 000 ans ; les étoiles ont avancé d'environ 31 degrés dans le ciel depuis 2 200 ans ; le signe astrologique du Bélier (en latin « *āriēs* ») commence le 21 mars, le jour où le Soleil vrai entre dans la constellation des Poissons (en latin « *pisces* »).

Zodiaque tropique : **1** – Le zodiaque tropique est basé sur les saisons et il est structuré sur la croix formée par l'axe des solstices et l'axe des équinoxes.

2 – Le zodiaque tropique est découpé en douze secteurs de 30° par rapport à la croix des solstices et des équinoxes.

Remarques : **a)** – Le zodiaque tropique est celui que tout le monde connaît, c'est celui qui est popularisé par les horoscopes des journaux et autres publications périodiques.

b) – Dans l'Antiquité, on appelait « *tropiques* » les signes sidéraux où se trouvaient les points solsticiaux.

c) – Lorsque le Soleil arrive à son point le plus haut, le solstice d'été, il amorce un tournant (en grec ancien : τροπήκος) pour descendre le long du zodiaque vers son point le plus bas : le solstice d'hiver.

d) – Les Perses désignaient les 12 secteurs par les lettres de l'alphabet : la lettre A désignait le Taureau, du temps où cette constellation marquait l'équinoxe, B les Gémeaux, C le Cancer, D le Lion, E la Vierge, F la Balance, et ainsi de suite.

Zone : **1** – On appelle *zone* chacune des cinq parties du globe terrestre qui sont entre les deux Pôles, dont celle du milieu est la zone torride, les deux qui la suivent de chaque côté les zones tempérées, et les deux autres les zones glaciales.

Remarque : Les zones sont séparées par des petits cercles parallèles à l'Équateur.

2 – Région de la surface terrestre considérée par rapport à ses conditions atmosphériques, notamment de température et de pression.

Zone de convergence : **1** – On appelle *zone de convergence*, en météorologie, une région de l'atmosphère où des masses d'air provenant de différentes directions se rejoignent ; la compression qui en résulte peut alors créer un mouvement vertical (advection verticale) qui entraînera la formation de nuages et de précipitations.

2 – Une convergence synoptique (sur une grande zone) peut être à l'origine de

dépansions ou de cyclones.

3 – Une convergence à petite échelle entraîne la formation de nuages isolés comme des cumulus, ou des nuages d'orage.

Remarques : a) – On rencontre des zones de convergence près du littoral, près des lacs, au-dessus du cours d'une rivière, au pied des montagnes ou dans les zones urbaines.

b) – On appelle *brise thermique* un type de convergence entre deux masses d'air voisines dont les températures sont différentes ; l'air de la masse chaude s'élève et crée une dépression relative au sol ; l'air de la masse froide y est attiré, provoquant un flux de sens opposé en altitude ; il se forme ainsi une sorte de boucle locale.

c) – Des brises thermiques peuvent s'observer près du littoral en raison du réchauffement par le Soleil le jour, ou du refroidissement la nuit, plus rapides de la terre que de la mer (brise de terre le matin et brise de mer l'après-midi).

[Voir l'expression *Brises littorales*].

Zone de convergence intertropicale : Voir le mot *doldrums*.

Zone dangereuse (en anglais « *no go area* » ou « *NGA* ») :

Zone de marée : 1 – Les côtes de la France sont divisées en 15 zones de marée.

2 – On définit une *zone de marée* par un port de référence, où le zéro hydrographique est déterminé et par des limites géographiques.

3 – La continuité du zéro hydrographique est assurée à l'intérieur des limites de chaque zone, à l'exception toutefois des estuaires ; entre deux zones voisines, les zéros hydrographiques ne sont pas nécessairement concordants.

4 – Les limites géographiques des zones de marée et l'écart entre le zéro hydrographique et le niveau des plus basses mers au port de référence de la zone sont donnés par l'annuaire des marées du SHOM.

5 – La plupart des ports de référence choisis sur les côtes métropolitaines possèdent un « *observatoire de marée* » (marégraphe) permanent ; leurs zéros hydrographiques résultent à la fois de la tradition et d'observations de longue durée.

6 – L'ensemble des observations de marée et des informations concernant les zones de marée est archivé par le SHOM.

7 – Le rattachement d'un « *port secondaire* » (ou *port oblique*) à un port de référence peut être réalisé par « *concordance* ».

8 – Pour chaque port situé à l'intérieur de la zone concernée, une relation de concordance permet de choisir un zéro hydrographique en accord avec celui du port de référence.

9 – De la prédiction de la marée et de la connaissance du zéro hydrographique au port principal, on peut alors déduire les éléments caractéristiques de la marée au port secondaire.

10 – La Rochelle est à la fois un port principal et le port de référence de la zone de marée n° 12 ; le marégraphe est situé dans la chambre de la porte nord de l'écluse d'ebbe du sas du bassin de La Pallice.

11 – Les ports secondaires rattachés à La Rochelle sont : Saint-Martin-de-Ré, l'Île d'Aix et Le Chapus.

Remarques : a) – Bien que connaissant les harmoniques de la marée à l'Île d'Aix, le SHOM ne publie plus d'annuaire des marées de l'Île d'Aix parce qu'il lui manquerait une référence (voisine du marégraphe de l'Île d'Aix) du zéro de nivellement de la France.

b) – La hauteur de la pleine mer à l'Île d'Aix est supérieure de quelques

décimètres à celle de La Pallice en septembre, et inférieure d'autant au mois de mars.

Zone de navigation côtière (en anglais « *inshore traffic zone* ») : Zone comprise entre un dispositif de séparation du trafic et la côte.

Zone spéciale [*Selon la convention internationale Marpol 73/78*] (en anglais « ») : **1** – Les zones spéciales selon MARPOL 73/78 sont des océans, des mers ou zones de mer dans lesquelles l'adoption de mesures visant à limiter la pollution maritime est obligatoire.

2 – Selon l'annexe I de la convention Marpol 73/78, il est formellement interdit pour tout navire-pétrolier de décharger la moindre quantité d'hydrocarbure provenant de ses citernes dans les zones spéciales ainsi qu'à moins de 50 milles des côtes les plus proches.

3 – Selon l'annexe V de la convention Marpol 73/78, aucun déchet, de quelque nature que ce soit, ne peut être jeté par-dessus bord dans les zones spéciales à l'exception des déchets alimentaires et ce, seulement si le navire se trouve au minimum à 12 milles des côtes les plus proches.

Remarque : Dans la Mer des Caraïbes, cette distance minimum est revue à 3 milles si ces déchets alimentaires ont préalablement été broyés et passés à travers un tamis dont les mailles n'excèdent pas 25 mm.

4 – Les *zones spéciales* définies par l'Organisation Maritime Internationale sont : la Mer Méditerranée, la Mer Baltique, la Mer Noire, la Mer du Nord, la Mer Rouge, la Zone Antarctique (latitude supérieure 60° Sud), les Caraïbes (Golfe du Mexique et Mer des Caraïbes), le Golfe Persique, le Golfe d'Aden et le Golfe d'Oman.

Zopissa : Résine grasse provenant de vieux pins dont on fait usage pour conserver le bois en milieu salin, ou pour enduire les courroies de cuir.

Remarque : On dit aussi *poix navale*.

[Voir le mot *Brai*].

Zoroastrisme : **1** – Le zoroastrisme est une religion monothéiste où Ahura Mazdâ est le créateur du ciel et de la Terre.

Remarque : Le prophète perse Zoroastre vécut vers le VI^{ème} siècle avant Jésus-Christ.

2 – Le zoroastrisme enseignait à la fois le dualisme cosmique (l'Esprit Saint contre l'Esprit Mauvais) et le dualisme éthique (le Bien contre le Mal).

Remarque : Le zoroastrisme était appelé à compléter et à remplacer le mazdéisme, ancienne religion des Perses.

Zugyte : Rameur athénien du deuxième rang sur une trirème.

Zyklon B : *Zyklon B* est l'appellation commerciale de l'acide prussique, ou acide cyanhydrique, ou cyanure d'hydrogène, produit par la firme allemande Degesh (Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung).

[Voir l'expression *Prussique (Acide -)*].

Remarques : **a**) – Le *Zyklon B* est un pesticide destiné à désinfecter les locaux, à lutter contre les poux ou contre les ravageurs des récoltes agricoles.

b) – Le *Zyklon B* a été utilisé par les Allemands, pendant la Seconde Guerre mondiale, pour tuer des prisonniers de guerre ou des déportés civils par anoxie foudroyante dans des locaux confinés, notamment en Pologne, à Auschwitz (en polonais Oświęcim) à partir du 3 septembre 1941 sur des officiers soviétiques détenus dans le block 11, puis à Birkenau (en polonais Brzezinka) à partir de mars 1942, principalement sur des Juifs d'Europe venus par le chemin de fer.

[Voir le mot *Auschwitz*].

c) – Des assassinats au moyen d’acide cyanhydrique ont été effectués à partir de l’été 1943 par le SS-Hauptsturmführer Joseph Kramer (1906-1945) pour le compte du professeur de médecine et anatomiste allemand August Hirt (1898-1945) de la Reichsuniversität Straßburg (actuellement Strasbourg, en Alsace) dans un local aménagé spécialement pour faire des expérimentations létales sur des êtres humains, près du camp de concentration de *Natzweiler* (actuellement Natzwiller, dans le département du Bas-Rhin).

d) – Le mot allemand « *Zyklon* » signifie *cyclone*.

e) – Le Zyklon B (acide prussique ou acide cyanhydrique) est un poison très violent ; il suffit d’un mg par kg de poids corporel pour tuer un homme ; les enfants et les femmes sont généralement plus sensibles que les hommes.

f) – Le Zyklon B n’a presque pas d’effet avertisseur ; c’est pourquoi il est très redoutable ; la mort survient en moins de 10 minutes dans des souffrances horribles.

Ouvrages consultés :

- Le « *Dictionnaire* » de l'Académie française (8ème et 9ème éditions).
- « *Le dictionnaire de la marine à voile* » (1855) par Bonnefoux & Paris.
- « *Dictionnaire de droit maritime* » (2004) par Alain Le Bayon (Presses Universitaires de Rennes).
- « *Manuel pratique de navigation estimée et observée* » (1947) par J.-B. Charcot et G. Clerc-Rampal.
- « *Cours d'astronomie et de géodésie de l'École polytechnique* » (1926) par H. Faye, revu et mis à jour par R. Bourgeois.
- Différentes livraisons de la revue trimestrielle éditée par l'Institut Français de Navigation (IFN).
- Différentes livraisons de « *la Revue Maritime* », des années 1930 aux années 2010 (actuellement éditée par l'Institut Français de la Mer - IFM).
- Différentes livraisons de la revue trimestrielle « *Droit Maritime Français* » éditée par le syndicat des Armateurs de France.
- « *Mouillage, amarrage, remorquage, manœuvre et stabilisation du navire* » (1977) par J. Le Roy et J.P. Le Martret (ENSTA).
- « *Instruction des pilotes* » (1734) par Le Cordier, hydrographe du roi à Dieppe.
- « *Traité de la construction des vaisseaux* » par Chapman (traduction du suédois en français de 1781).
- « *Traité pratique de voilure* » (1865) par Jules Merlin.
- « *Grément, manœuvre et conduite du navire à voiles et à vapeur* » (troisième édition, 1921) par Massenet et Vallerey.
- « *Construisez des modèles réduits de marine* » (1939) par Barrot de Gaillard.
- « *Matelotage et voilerie à l'usage des plaisanciers* » (1997) par Devillers (Éditions Le Chasse-Marée)
- « *Glossaire nautique* » d'Augustin Jal (1848).
- « *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal* » (révision de l'édition publiée par Jal en 1848) : le dixième fascicule (mots commençant par les lettres N, O et P) a été publié en janvier 2011.
- « *Nouveau manuel du caboteur* » (1922) par Lavieuvville, directeur de l'école d'hydrographie de Dieppe.
- « *GPS – Localisation et navigation par satellites* » (2005) par Françoise Duquenne et Serge Botton.
- « *Dictionnaire de marine* » (1820-1831) par Willaumez.
- « *Dictionnaire Gruss de marine* » (1978).
- « *De la quille à la pomme du mât* » par Paasch.
- « *Traité de manœuvre et de matelotage* » par George S. Nares (seconde édition française de 1883).
- « *Le Groënlandais* » par Thierry Vincent (Éditions Bertout à Luneray – « La Mémoire normande »).
- « *Le rapport Pilecki* » (2014) traduction Urszula Hyzy et Patrick Godfard (Éditions Champ Vallon).
- « *Le Grand Tournant* » (2012) par Paul Kennedy (Éditions Perrin).
- « *Cher oncle Geog* » (2006) par Mireille Horsinga-Renno (Éditions La Nuée Bleue).
- « *Résistant* » (2014) par Robert Chambeiron (Éditions Fayard).

Remarque : De nombreuses entrées ont été rédigées à partir de notes écrites sur de petits morceaux de papier au cours de la lecture d'articles de presse ou d'ouvrages dont nous ne nous rappelons ni les titres, ni les auteurs, ni les éditeurs.

Annexe – Utilité d'un glossaire maritime

Certains prétendent que le langage a été inventé par les marins au long-cours ; ces téméraires avaient été obligés de nommer les objets qui disparaissaient à leur vue pour pouvoir les évoquer et être compris par tous les membres de l'expédition. Il en reste un langage maritime conceptuel et complet.

Des *terriens* qui parlèrent avec des marins des choses de la mer, se sont laissé dire :

1) que pour éviter les confusions, les marins utilisent *un nom unique et exclusif* pour désigner chaque amarre, chaque manœuvre, chaque élément du gréement, chaque pièce de construction, etc.

2) que l'on évite d'utiliser le mot « *corde* » sur un bateau, parce qu'il est *imprécis*, sauf dans quelques expressions consacrées : « *bout de corde* », « *corde de la cloche* » ou « *à cordes et à mâts* ».

Ayant eux-même décidé d'aller en mer, ils ont retenu la fin de la leçon mais ils remplacent le mot interdit « *corde* » par le mot « *bout* » (utilisé absolument) qui est encore plus imprécis et très ambigu ! S'agit-il du bout de la bôme, d'une vergue ; d'un bout-dehors ; du bout d'une écoute, d'une drisse, d'une amarre ; d'un bout de chaîne (synonyme de *maillon*) ; d'un bout de bois ; d'un *bout de pain* ?

Le but de ce glossaire maritime est d'aider le lecteur à trouver le sens des mots du langage traditionnel des marins français, utilisé dans la littérature maritime comme à bord des navires.

Il aidera le modéliste naval à déchiffrer les pièces d'archives ou la documentation écrite.

L'Académie française a la responsabilité, depuis 1635, maintenant sous l'autorité du Président de la République, d'indiquer le bon usage de la langue française ; elle a le devoir d'en corriger les erreurs.

Le troisième tome de la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française (*Maquereau – Quotité*) a été présenté en décembre 2011.

Nous regrettons l'acceptation par l'Académie de certaines acceptions nouvelles et inutiles pour des mots tels que « *bout* » ou « *paquebot* ».

L'*immortel* Jean-François Deniau (homme politique décédé en 2007) pratiquait la navigation de plaisance ; il se vantait d'avoir réussi à imposer la fin de la définition du mot « *Bout* » (tome 1 de la 9ème édition du Dictionnaire, p.260) : « MARINE. *Un bout*, un morceau de cordage et, par extension, un cordage, un filin. « *Amarrer un bout au quai* ». « *Larguez le bout !* ».

Quand un marin à bord d'un bateau qui approche du quai utilise l'expression : *Envoyez le bout à terre*, c'est précis, il s'agit du bout de l'amarre ; c'est un raccourci, une ellipse, une synecdoque, voire une métonymie mais pas une extension de sens : il ne faut pas jeter l'amarre entière sur le quai.

L'abandon quasi généralisé de l'étude approfondie du *latin* et du *grec* anciens au collège ou au lycée a fait perdre l'habitude de *confronter la réalité précise, unique et incontestable* de ces langues figées à *l'idée* que chacun de nous se fait du sens des mots ou des expressions de la langue française.

Quand quelqu'un parle ou écrit en français avec des mots français, certains auditeurs ou lecteurs français ne connaissent pas ces mots avec assez de précision pour en apercevoir le sens exact : les mots ou les expressions sont alors des nébuleuses de sens ; en tout cas, du sens peut s'en être échappé.

On peut retenir parfaitement ce qui a été lu ou écouté, et attribuer aux phrases des sens qu'elles n'avaient pas dans l'esprit de l'auteur ; d'une façon générale, on peut observer les erreurs suivantes :

– *confusion* « à la Bérurier » entre un mot et un paronyme français de sens totalement différent ;

– *invention* d'une signification vraisemblable (mais fantaisiste et inexacte) pour un mot entendu, dont on avait cru deviner le sens dans un contexte qui nous dépassait ;

– *fausse image mentale* attachée à un mot entendu mais dont on n'avait pas bien *compris* la signification dans le contexte de l'époque : une erreur qui peut aboutir à un contre-sens ;

– confusion entre un mot d'une langue étrangère, lu dans un livre ou un article de journal écrit dans cette langue, et un *faux-ami* français dont on ne connaît peut-être pas davantage la signification ;

– certains vulgarisateurs utilisent des *expressions simplifiées* pour faire admettre ce qu'ils veulent enseigner : ceux qui les entendent associeront des mots inappropriés à des concepts imprécis ;

– quelques mauvais journalistes utilisent parfois délibérément des *mots inexacts* parce qu'ils supposent que leurs lecteurs ne connaissent pas les mots justes ; ils contribuent à propager des erreurs ;

– des mots de la langue courante auxquels on attache de l'affection, de l'effroi ou d'autres sentiments peuvent se laisser envahir par des significations qui sont le contraire de ce qu'ils expriment.

Pour comprendre et se faire vraiment comprendre, notamment dans l'urgence, on gagne à avoir cherché avec effort à connaître les mots justes !

